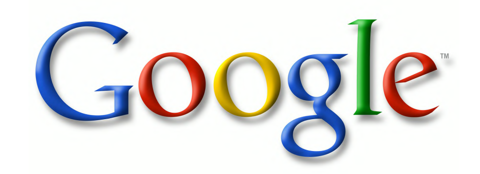


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

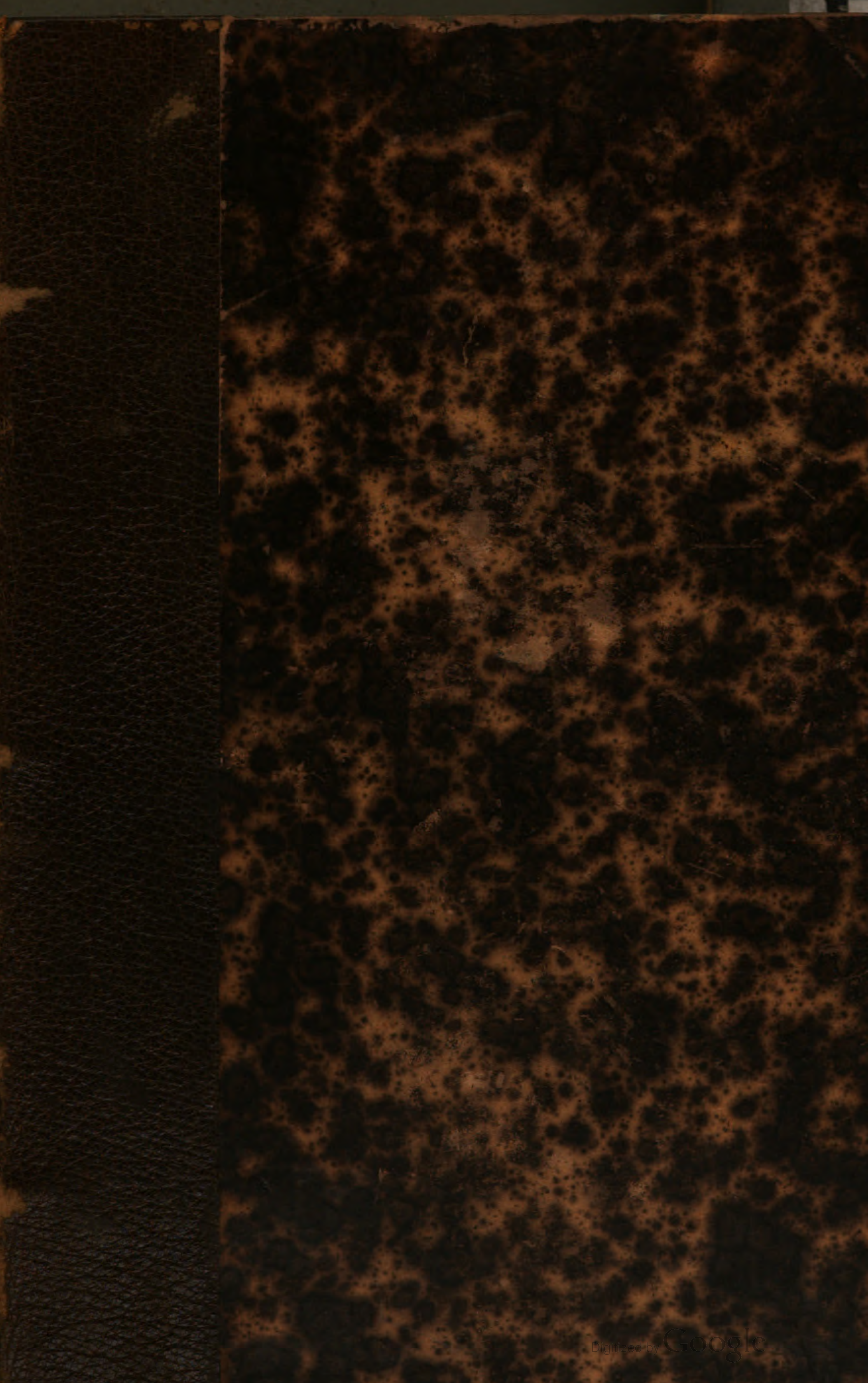
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

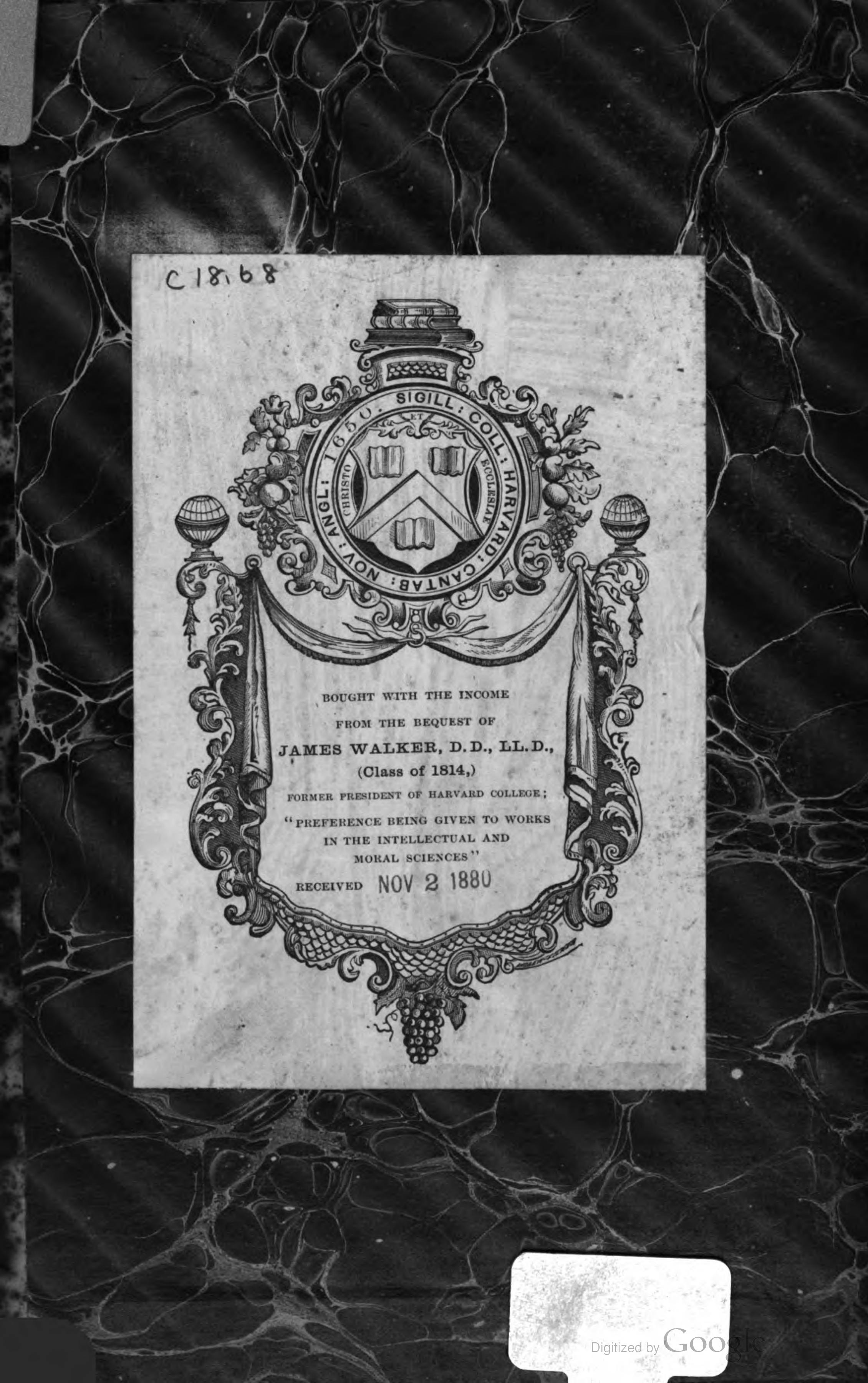
+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



Digitized by Google


C 18168
SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH THE INCOME
FROM THE BEQUEST OF
JAMES WALKER, D.D., LL.D.,
(Class of 1814,)
FORMER PRESIDENT OF HARVARD COLLEGE;
"PREFERENCE BEING GIVEN TO WORKS
IN THE INTELLECTUAL AND
MORAL SCIENCES"
RECEIVED NOV 2 1880
Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES

SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE UNIVERSEL

DES

SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

HISTOIRE DE LA RELIGION ET DE L'ÉGLISE.
DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE. — LITURGIE. — THÉOLOGIE DOGMATIQUE ET MORALE.
EXÉGÈSE BIBLIQUE. — DROIT CANON. — HAGIOGRAPHIE.
PAPES. — CONCILES. — SIÉGES ÉPISCOPAUX ANCIENS ET NOUVEAUX, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.
ABBAYES. — ORDRES RELIGIEUX ET MILITAIRES.
SCHISMES. — HÉRÉSIES.
BIOGRAPHIE ET BIBLIOGRAPHIE RELIGIEUSES.

PAR M. L'ABBÉ J.-B. GLAIRE

ANCIEN CONSEILLER DE L'UNIVERSITÉ, ANCIEN DOYEN ET PROFESSEUR D'HÉBREU ET D'ÉCRITURE SAINTE
A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS.

TOME SECOND

K — Z

PARIS

LIBRAIRIE POUSSIELGUE FRÈRES

RUE CASSETTE, 27

1868

Droits de traduction et de reproduction réservés

Digitized by Google

~~18½.62~~[a]
C18.68

NOV 2 1880
Walker fund.

Digitized by Google

K

KAB. *Voy.* CAB.

KABBALE, KABBALISTE. *Voy.* CABALE, CABALISTES.

KACHINA, ville épisc. de Moscovie dont le siége a été réuni à celui de Tuver, capitale du duché que Jean Basilowits joignit aux États du czar.

KAHLE (Louis-Martin), philosophe et jurisc., protestant, né à Magdebourg en 1712, mort à Berlin l'an 1775, se fit recevoir docteur en droit en 1744, professa la philosophie à Gœttingue, puis le droit, dans cette ville et à Marbourg. Outre de nombreux ouvrages sur la philosophie, on lui doit : 1° *Elementa juris canonico-pontificio-ecclesiastici, tam veteris quam hodierni*; Halle, 1743-1744, 2 vol. in-4°; — 2° *De Natura investituræ per birretum*; Gœttingue, 1749, in-4°; — 3° *Corpus juris publici S. Imperii romani*; ibid., 1744-1745. 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KAHLER (Jean), théologien luthérien, né à Wolmar, dans la Hesse-Cassel, en 1649, mort en 1729, professa la philosophie à Giessen, se fit recevoir docteur à Rinteln, et y enseigna la théologie. On a de lui, entre autres ouvrages : *Disputationes juveniles*; Rinteln, 1710 et 1711, parmi lesquelles il y en a : *De Casu morali; De Deo; De Libertate Dei; Pentas dissertationum theologicarum de imputatione peccati alieni, et specialim adamici; Christianæ religionis Dogmata quindecim dissertationibus proposita; De Obligatione ordinationum ecclesiasticarum; De Signis veræ et falsæ pœnitentiæ*, etc. *Voy.* Richard et Giraud.

KAISERSHEIM ou KAISHEIM, KEISHEIM, abbaye princière de l'Ordre de Cîteaux dans l'ancien duché de Neubourg, sur le Danube, non loin de Donawerth, fut fondée en 1132 par le comte Henri de Lechs-Gemünd, et mise en 1184 par le pape Lucius III sous la juridiction immédiate du Saint-Siége. Dans la suite, l'empereur Louis de Bavière fit de cette abbaye un fief de la maison de Bavière, en la laissant cependant en possession de tous ses priviléges. En 1543, l'église abbatiale fut consumée par un incendie. Plusieurs familles nobles y avaient leur sépulture. En 1757, l'abbaye fut incorporée à la Souabe, malgré les protestations de la Bavière. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

KAKT (Joseph-François), jésuite du XVII° siècle, a laissé : *Scrutin des vérités de la foi : si elles peuvent toutes être décidées par la seule parole de Dieu, avec exclusion de l'autorité de l'Église*; Olive, 1682.

KALM (Georges), jésuite, né à Tyrnau, en Hongrie, l'an 1572, mort à Presbourg en 1634, professa la théologie morale à Olmutz, et devint directeur du collége de Presbourg. Il a laissé : 1° *Biblia sacra Vulgatæ editionis, in Hungaricam linguam translata*; Vienne, 1626, in-fol.; — 2° *Concionum hungarico sermone T. I thematis hyberni*; Presbourg, 1631, in-fol.; — 3° *Evangelia et Epistolæ*; Vienne, 1629. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Soc. Jesu*, p. 156.

KALENDES. *Voy.* CALENDES.

KALENDRIER. *Voy.* CALENDRIER.

KALKAR (Henri de), chartreux, né à Kalkar, dans le duché de Clèves, en 1328, mort en 1408, se fit recevoir bachelier en théologie à Paris. Il devint successivement prieur de la maison de son Ordre à Mœnickhuysen, près d'Arnheim, puis de Ruremonde, remplit la même charge à Cologne, fut nommé visiteur des chartreuses de Picardie et d'Allemagne, et prieur de la chartreuse de Strasbourg. Il se dévoua pendant plus de trente ans à la réforme de son Ordre, et finit ses jours dans des exercices de piété. Il nous reste de lui : 1° *Psalterium B. Virginis*, qui se trouve dans Petreius, *Biblioth. Carthus.*, p. 133; — 2° *Quidam utiles Tractatus proficere volentibus*; Gœttingue, 1842, et réimprimé dans la *Zeitschrift für die gesammte katholische Theologie*, tom. VII; Vienne, 1855. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Kalkar.

I. KALL (Marc-Wœldiche), protestant danois, né à Copenhague en 1752, mort en 1817, fut reçu en 1780 docteur en médecine. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Histoire de la vie de Jésus-Christ*, en danois; Copenhague, 1773, in-8°, trad. de l'allemand de Hess. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. KALL (Nicolas-Christophe), théologien protestant, frère du précédent, né à Copenhague en 1749, professa les langues orientales. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *Commentationes critico-philologicæ in prophetam Haggæum*; Copenhague, 1771-1773, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KALONYME, fils de Kalonyme de Mantoue, et un des rabbins les plus célèbres, mort dans un âge avancé vers le milieu du XIII° siècle, a laissé en hébreu : 1° *La Pierre de touche*; Naples, 1489; Venise, 1546; Crémone, 1558, in-4°; quelquefois avec une traduction allemande en regard; ouvrage dans lequel l'auteur enseigne comment on peut connaître les vices du siècle et s'en préserver; — 2° *L'Épître des animaux*; Mantoue, 1542; Francfort-sur-le-Mein, 1697, in-8°; livre traduit de l'arabe, et dont le but est de prouver la supériorité de l'homme sur les bêtes. On attribue encore à notre savant rabbin *Épître morale*, traduite également de l'arabe. *Voy.* Buxtorf, *Biblia hebr. rabb.* Bartolocci, *Biblioth. magna rabbinica.* Wolf, *Biblioth. hebræa*, tom. I, p. 1005, 1006. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei*, tom. I, p. 180.

KALTAISEN (Henri). *Voy.* HENRI, n° XL.

KALTENECKH (Jean Zeschlhin de), écrivain allemand du XVII° siècle, a laissé : *Apologie pour la confession des péchés, romaine et catholique*, contre Amand Boncompagnon; Neubourg, 1625, 2 vol.

KALTEYSEN. *Voy.* HENRI, n° XL.

KANNE (Jean-Arnold), érudit protestant, né à Detmold en 1773, mort en 1824, étudia la théologie et la philosophie, mena une existence tout à fait excentrique. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Le Christ dans l'Ancien Testament*; Nuremberg, 1818, 2 vol. in-8°; — 2° *Recherches bibli-*

Digitized by Google

ques, avec ou sans polémique; Erlangen, 1819, 2 vol. in-8°; — 3° *Recueil d'histoires véritables et intéressantes, tirées de l'histoire du christianisme;* Nuremberg, 1815-1822, 3 vol. in-8°; — 4° *Vies des chrétiens protestants remarquables;* Bamberg, 1816-1817, 2 vol. in-8°; — 5° deux *Documents pour servir à l'Histoire des ténèbres du temps de la réforme,* etc.; Francfort, 1822, in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres ouvrages de Kanne.

KANOBIA ou **KANOBIN, CANOBIN,** siége épisc. maronite situé au pied du mont Liban; ce fut d'abord un monastère bâti par Théodose le Grand sous le nom de *Sainte-Marie.* Ce siége, d'abord simple évêché, devint patriarcal vers l'an 1445, lorsque Jean Algigée, patriarche des Maronites, y établit sa résidence. *Voy.* MARONITES.

KANT (Emmanuel), célèbre philosophe et mathématicien allemand, né en 1724 à Kœnigsberg, mort dans la même ville l'an 1804, descendait d'une famille écossaise. Il reçut sa première instruction dans une école de charité; il entra ensuite au gymnase, puis à l'université de Kœnigsberg. Il fut successivement professeur de philosophie, recteur de l'université, membre de l'Académie de Berlin. Quelle que soit l'opinion que l'on ait de ses ouvrages, on doit convenir que pendant toute sa vie il se fit remarquer par ses vertus, sa probité et l'austérité de ses mœurs. Parmi ses nombreux écrits, qui sont presque tous en allemand, nous citerons seulement : 1° *Critique de la raison pure;* Riga, 1781, in-8°; cet ouvrage, condamné par la Sacrée Congrégation de l'*Index* (Decr. 11 julii 1827), contient les fondements de tout le système de Kant; il a eu plusieurs éditions; la septième, publiée à Leipzig en 1828, in-8°, passe pour la plus correcte; — 2° *Prolégomènes* ou *Traités préliminaires à toute métaphysique;* 1783; — 3° *Base d'une métaphysique des mœurs;* 1784; — 4° *Principes métaphysiques de la science de la nature;* 1786; — 5° *Critique de la raison pratique;* 1787; — 6° *Essai d'anthropologie;* 1788; — 7° *Critique du jugement;* où l'auteur traite spécialement du beau, 1790; — 8° *La Religion d'accord avec la raison;* Kœnigsberg, 1793; — 9° *Principes métaphysiques de la doctrine de la vertu;* 1797. *Voy.*, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, l'analyse des divers ouvrages de Kant.

KANTISME. C'est le nom qu'on a donné à la méthode d'Emmanuel Kant, bien qu'on lui ait donné spécialement aussi celui de *criticisme,* parce que le savant écrivain, voulant embrasser d'un coup d'œil l'édifice de l'encyclopédie humaine, se persuada qu'il fallait, préalablement à toute tentative dogmatique en philosophie, examiner la possibilité d'une connaissance philosophique, et que, dans ce but, la *critique* des diverses sources de la connaissance était indispensable. *Voy.* notre art. CRITICISME. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot CRITICISME. Les *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le* XVIIIe *siècle;* on y trouve sur le kantisme de sages réflexions, qui ont été reproduites dans les dernières éditions du *Dictionnaire* de Feller.

KAPOSI (Samuel), né en Hongrie d'un ministre, mort l'an 1713, dans un âge peu avancé, parcourut pour étendre ses connaissances l'Allemagne, la Hollande et l'Angleterre. Il professa l'Écriture sainte à Alba Julia, aujourd'hui Carlsbourg. On lui doit : 1° *Memoriale hebraicum;* Coloswar, 1698, in-8°; Utrecht, 1738; ce sont des vers techniques qui renferment les règles de la langue hébraïque; — 2° *Breviarium biblicum;* Coloswar, 1699; — 3° plusieurs ouvrages manuscrits. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

KAPRINAI (Étienne), jésuite, né dans le comté de Neutra, en Hongrie, l'an 1714, mort en 1786, enseigna l'histoire et l'éloquence sacrée dans l'université de Cassovie. Son zèle pour la pureté de la foi, pour l'instruction du peuple, sa franchise et ses qualités sociales égalaient son application et son savoir. Outre un grand nombre d'écrits qui avaient pour but de répandre la lumière dans les annales de sa nation, on lui doit : 1° *De Eloquentia sacra generatim;* Cassovie, in-8°; — 2° *De Eloquentia sacra speciatim, ex veterum ac recentiorum præceptionibus adornata;* ibid., in-8°; — 3° *Discours sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie;* il y presse les calvinistes par des arguments d'une grande force. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

KARLEL, lieu d'Écosse où un concile fut tenu l'an 1138. *Voy.* Wilkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ,* tom. I.

KARA (Jean-Frédéric), mort en 1719, fut successivement ministre de Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière, et ensuite chancelier de son frère Joseph-Clément, électeur de Cologne. On a de lui plusieurs ouvrages sur la politique et le droit canon; nous citerons seulement : 1° *Pax religiosa, sive de exemptionibus et subjectionibus Religiosorum;* Wurtzbourg, 1680; l'auteur y envisage les religieux comme des corps auxiliaires envoyés aux ministres de l'Église, et dont les services et le zèle sont d'une très-grande utilité. Cette idée est heureusement exprimée dans une estampe qui est à la tête de l'ouvrage, et où on voit dans un navire les apôtres occupés à tirer un filet si bien rempli, qu'ils sont obligés d'appeler à leur secours des pêcheurs qui sont dans une barque voisine. Cependant tout n'est pas irréprochable dans cet ouvrage, puisqu'il a été mis à l'*Index* (Decr. 21 apr. 1693); — 2° *Vues pacifiques sur la réunion des religions qui divisent l'Allemagne;* ibid., in-16; — 3° *Vie de saint Jean Népomucène;* Bonn, 1702, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

KARNKOWSKI (Stanislas), en latin *Carnkovius,* prélat polonais, né en 1525, mort à Lowicz l'an 1603, fut d'abord curé à Cracovie. Nommé, en 1563, évêque de Wladislaw, il rétablit dans son diocèse la discipline ecclésiastique, et publia d'utiles règlements synodaux. L'an 1581, il devint archevêque de Gnesne, et il travailla toujours à contre-balancer l'influence des sectes dissidentes en convoquant un synode et en parcourant toutes les paroisses afin d'instruire les fidèles. Outre plusieurs écrits purement littéraires, il a laissé : 1° *Constitutiones synodorum Ecclesiæ Gneznensis;* Cracovie, 1579, in-4°; — 2° *Constitutiones synodales diœcesanæ cum catechesi;* Prague, 1590, in-4°; — 3° *Le Messie,* ou *Discours de la chute et de la réparation du genre humain, et de l'avénement de Jésus-Christ,* en polonais; Posnanie, 1597; — 4° *Sermon de l'Église;* Cracovie, 1596; — 5° *Sermons sur l'Eucharistie;* ibid., 1602. Enfin nous devons mentionner une *Version de l'Écriture,* en polonais, faite sous ses auspices. *Voy.* les *Mém. du temps.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

KAROLI (Jasper ou Gaspard), érudit hongrois, florissait vers l'an 1580 et 1590. Théologien, philosophe et linguiste, il jouissait d'une grande réputation parmi les calvinistes, dont il avait embrassé les erreurs. Il a donné une traduction de la *Bible,* en hongrois; Hanovre, 1608, in-4°; Francfort, in-8°; Oppenheim, 1612, in-8°; Nuremberg, 1704, in-4°. *Voy.* David Czuittingerus, *In Specimine Hungariæ litteratæ.* Le P. Le

Digitized by Google

Long, *Biblioth. Sacr.*, édit. in-fol., p. 446 et 549, 1re part.

KARPINSKI (Hyacinthe), théologien russe, né dans l'Ukraine en 1721, mort à Moscou en 1798, embrassa l'état monastique à Kharkof, et fut archimandrite dans divers couvents. Il a laissé : 1° des *Sermons*, en russe; Pétersbourg, 1782; — 2° *Statutum canonicum Petri Magni, vulgo Regulamentum, in sancta orthodoxa Russorum Ecclesia præscriptum et auctum, nunc tandem ex rossica lingua in latinam transfusum ac impressum*, etc.; ibid., 1785, in-4°; — 3° *Compendium orthodoxæ theologicæ doctrinæ*; Leipzig, 1786; Moscou, 1790. *Voy.* le P. Gagarin, *De l'Enseignement de la théologie dans l'Église russe.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KASR ou **KOSR**, dixième siége épisc. de la province patriarcale ou du catholique, au diocèse des Chaldéens, près de Bagdad. Il a été réuni à Naharowa. Il a eu neuf évêques, dont le premier, Jesusdenha, siégeait en 706. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1177. Richard et Giraud.

KASSOU, évêque de Daron, dans l'Arménie Majeure, mort en odeur de sainteté l'an 478, avait d'abord embrassé la carrière des armes. Après la mort de sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique. On connait de lui deux ouvrages manuscrits fort estimés : 1° *Histoire de l'établissement du christianisme en Arménie*; — 2° *Réponse aux Manichéens et à ceux qui admettaient les deux principes. Voy.* Saint-Martin, *Mémoire sur l'Arménie.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **KATE** (Gérard), théologien hollandais, né en 1699, mort en 1749, professa à Lingen, à Deventer et à Harderwick. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Disputatio de omnipræsentia Dei*; Deventer, 1716; — 2° *Laudes D. N. J.-C.*, etc.; 1719, in-4°; — 3° *Oratio de priscorum in summo hominis bono definiendo erroribus*; Deventer, 1728; — 4° *Oratio de regno Dei et Christi*; Harderwick, 1743, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KATE** (Lambert TEN), protestant, théologien et linguiste hollandais, vivait au XVIIIe siècle. Outre des recherches sur la langue de son pays et des travaux sur les beaux-arts, il a donné : *La Vie de notre Sauveur Jésus-Christ*, etc., *en forme de concordance des quatre Évangélistes*, en hollandais; Amsterdam, 1732, in-4°. *Voy.* Sax, *Onomasticon.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KATERKAMP (Jean-Théodore-Hermann), doyen de la cathédrale et professeur de la faculté de théologie de l'université de Munster, né en 1764 à Ochtrup, dans le cercle d'Ahaus, mort l'an 1834, a laissé, outre un écrit sur les *Traits remarquables de la vie de la princesse Amélie Galitzin* : 1° *Introduction à l'examen de soi-même pour les prêtres réguliers*; trad. du *Miroir du clergé*; Munster, 1806, 2 vol.; 1844, 3e édit.; — 2° *De la Confiance que mérite l'Hist. du comte de Stolberg*; et sous ce titre : *De la Primauté de l'apôtre Pierre et de ses successeurs*; ibid., 1820; — 3° *Introd. à l'Hist. ecclésiastiqae*; ibid., 1819; — 4° cinq vol. de cette *Hist.*, qui vont jusqu'à l'année 1153, et qui ont paru de 1823 à 1834; — 5° trois *Discours synodaux*, en latin; 1829-1834. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

KATLAGE. *Voy.* KIRLINGTON.

I. **KATONA** (Émeric D'ABAUJVAR), controversiste protestant hongrois, né à Vifalou en 1572, mort en 1610, fut successivement recteur à Patak, prédicateur à la cour de Georges Ragoczi prince de Transylvanie, puis pasteur à Szepsi, à Goenczin et à Karextur. Il a laissé : 1° *Tractatus de Patrum, conciliorum et traditionum auctoritate circa fidei dogmata, cultus idem moresque vivendi*; Francfort, 1611, in-8°; — 2° *De Libero Arbitrio, contra theses Andreæ Sarofi*; — 3° *Antipapismus*; ouvrage en langue hongroise, et dans lequel l'auteur s'abandonne à sa haine contre le catholicisme. *Voy.* Horanyi, *Nova Memoria Hungaronum*, tom. II, p. 304. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KATONA** (Étienne), jésuite hongrois, né à Papa en 1732, mort l'an 1811, devint, après la suppression de son Ordre, professeur d'éloquence sacrée et d'histoire à l'université de Tyrnau, puis chanoine à Colocza, et abbé à Bodrog-Monosser. Outre plusieurs ouvrages sur l'histoire, il a donné : 1° *Larva pseudo-catholico detracta qui declarationem statuum catholicorum Posonii commentatus est*; 1791, in-8°; — 2° *Historia metropolitanæ Colosiensis Ecclesiæ*; Kolocza, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KATRABA, douzième province du diocèse des Chaldéens; c'est une île de la mer d'Éthiopie située au midi de l'Arabie Heureuse. Alexandre le Grand y envoya une colonie de Grecs; elle est aujourd'hui pleine de Grecs.

KAUT, fameux hérétique anabaptiste qui s'éleva à Worms l'an 1530. Il annonça qu'il fallait exterminer les princes, et qu'il avait reçu pour cela l'inspiration infaillible du Très-Haut. Les ménagements qu'on eut d'abord pour lui et pour ses turbulents disciples ne firent qu'augmenter leur audace. Il fallut donc recourir aux moyens de rigueur. La prison seule et les supplices délivrèrent le Palatinat d'une peste aussi funeste à l'ordre civil qu'à l'ancienne croyance, le plus sûr garant de la paix et du bonheur des sociétés. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

KEACH (Benjamin), théologien, né à Stokehaman, dans le comté de Buckingham, l'an 1640, mort en 1704, entra dans la secte des Baptistes calvinistes, et a laissé, outre un grand nombre de traités de controverse et de morale : 1° *The child's Instructor*; 1664; il s'élève, dans cette brochure, contre le baptême des enfants et le monopole du sacerdoce par le clergé; — 2° *Travels of true Godliness and Travels of ungodliness*, souvent réimpr.; — 3° *Tropologia, or Key to open Scripture metaphors*; Londres, 1682, in-fol., et 1778; — 4° *Exposition of the Parables*; ibid., 1704, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KEARNEY (Barnabé), jésuite, né à Cashell, en Irlande, en 1571, mort l'an 1646, professa la rhétorique et la langue grecque à Anvers et à Lille, et fut envoyé en mission dans sa patrie. On a de lui : 1° *Heliotropium, seu conciones de dominicis ac festis totius anni*; Lyon, 1622, in-8°; — 2° *Heliotropium, sive conciones de Passione dominica, seu de mysteriis Redemptionis humanæ*; Paris, 1633, in-8°. *Voy.* Richard et Giraud.

KEATING (Geoffroi), docteur en théologie, né dans le comté de Tipperary, en Irlande, vivait au XVIIe siècle; il acquit une grande réputation comme prédicateur. Il a laissé, en irlandais : 1° une *Histoire d'Irlande*, qui a été traduite en anglais et publiée à Londres, 1638, puis à Londres et à Dublin, 1723, in-fol.; — 2° plusieurs autres ouvrages, comme *Défense du sacrifice de la messe*; *Les Trois Flèches ou dards de la mort*; mais qui sont restés manuscrits. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Chalmers, *General biographical Dictionary.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

KECKERMANN (Barthélemy), érudit, né à Dantzig en 1573, mort en 1609, professa l'hébreu à l'université de Heidelberg et la philosophie à Dantzig. Outre plusieurs ouvrages scientifiques, il a laissé : 1° *Systema theologiæ*; Berlin, 1615,

Digitized by Google

in-4°; — 2° *Rhetoricæ ecclesiasticæ Libri duo;* Hanau, 1600, 1606, 1613, in-8°. Ses *Œuvres complètes*, qui ne sont que des compilations, ont paru à Genève, 1614, 2 vol. in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KEDD (Josse), jésuite, né dans le duché de Clèves, mort en 1657, est auteur de divers *Traités* de controverse en latin et en allemand; ils ont été plusieurs fois réimprimés en Allemagne.

KEFA. *Voy.* CAFFA.

I. **KEIL** (Charles-Auguste-Gottlieb), protestant, né à Grossenhain en 1754, mort à Leipzig en 1818, fut successivement professeur extraordinaire et ordinaire de théologie à l'université de Leipzig. Il a laissé : 1° *Catalogue systématique des livres théologiques dont la connaissance est généralement nécessaire et utile*, en allemand; Stendel, 1783, 1792, in-8°; — 2° *De Exemplo Christi recte imitando dissert.*; Leipzig, 1792, in-4°; — 3° *De Doctoribus veteris Ecclesiæ culpa corruptæ per platonicas sententias theologiæ liberandis;* ibid., 1793-1816, in-4°; — 4° *De l'Interprétation historique de l'Écriture sainte et de sa nécessité*, en allemand; ibid., 1798, in-8°; — 5° *Manuel d'herméneutique du N. T., d'après les principes de l'interprétation grammaticale et historique*, en allemand; ibid., 1810, in-8°; trad. en latin; ibid., 1811, in-8°; — 6° *Opuscula academica ad. N. T. interpretationem grammatico-historicam et theologiæ christianæ origines pertinentia;* ibid., 1821, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **KEIL** (Charles-Frédéric), protestant, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Apologetischer Versuch über die Bücher der Chronik und über die Integritæt des Buches Esdras;* Berlin, 1833, in-8°. Cet essai apologétique est divisé en trois sections; c'est dans la première que Keil démontre l'intégrité du livre d'Esdras. Cet ouvrage, excellent au fond, et qui réfute victorieusement toutes les attaques de Gramberg contre les Paralipomènes, renferme pourtant sur quelques points, fort discutables d'ailleurs, des opinions qui ne nous paraissent pas bien fondées. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. III, p. 166, 167.

KEIRAN ou **KIERAN** (saint), évêque de Sagir, mort vers l'an 520; on prétend qu'il a prêché l'Évangile en Irlande avant saint Patrice, et on l'appelle le premier saint du pays. On honore sa mémoire le 5 mars. On l'a peut-être confondu avec saint *Kiaran* (*Kiaranus*), qui est né aussi en Irlande, qui fut disciple de saint Finien, et dont on met la mort à l'an 549. Il faut remarquer d'ailleurs que le nom de saint *Kiaran* s'écrit quelquefois *Kéran* ou *Keiran*, et en latin *Kiaranus.*

KEITH (Georges), controversiste écossais du XVII° siècle, argumenta d'abord contre les épiscopaux en faveur des presbytériens, puis il eut l'air de pencher vers le catholicisme, et entra tout à coup dans la secte des quakers. Il visita l'Allemagne et les colonies anglaises de l'Amérique; mais ses opinions, qui sortaient tout à fait du christianisme, le firent repousser de tous côtés. Keith finit par rentrer dans l'Église anglicane. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est intitulé : *The Standard of the Quakers examined;* Londres, 1702, in-8°. *Voy.* le P. Catrou, *Histoire du quakérisme.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KEIVINUS (saint), né dans la province de Leinster, en Irlande, vivait au VII° siècle. Il a laissé un ouvrage sur l'*Origine des Bretons. Voy.* Jac. Varæus, *De Claris Hiberniæ Scriptor.*, l. I.

I. **KELLER** (Jacques Cellarius), jésuite, né à Seckingen en 1568, mort à Munich l'an 1631, professa la théologie et la philosophie dans divers colléges de son ordre, fut recteur des colléges de Ratisbonne et de Munich, et confesseur du prince Albert de Bavière. Il montra beaucoup de talent et de zèle dans ses controverses avec les protestants; dans le colloque de Neubourg, tenu en 1615, il réduisit au silence le ministre luthérien Jacques Heilbrunner. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Papatus catholicus, seu demonstratio fundamentalis veritatis Ecclesiæ catholicæ romanæ;* Munich, 1616, 2 vol. in-fol.; — 2° *Tyrannicidium, seu scitum catholicorum de tyranni internecione, adversus calumnias in Societ. Jesu jactatas;* ibid., 1601, in-4°; — 3° *Fasciculus solidus quinquaginta flosculorum, id est absurditas prædicantium in colloquio Ratisbonnensi;* 1604, in-4°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Soc. Jesu.* Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud, qui indiquent plusieurs autres écrits du P. Keller, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui en donnent la liste complète.

KELLER (Victor), bénédictin de Saint-Blaise, né dans le grand duché de Bade l'an 1760, mort en 1827, professa dans son couvent l'histoire du droit ecclésiastique. Il fut appelé à diverses cures; mais, ayant énoncé en chaire des opinions très-hardies, il fut accusé d'hérésie. Il a travaillé aux *Archives pour servir aux conférences pastorales de l'évêché de Constance*, et a laissé en outre quelques ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° *Catholicon*, ou l'*Unité pour tous sous chaque forme*, en allemand; Aarau, 1832; — 2° *Feuilles pour l'édification et la méditation;* Fribourg, 1832, 2 vol. également en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KELLERMANN (Georges), évêque de Munster, né en 1776 dans la petite ville de Freckenhorst, dans la principauté de Munster, mort le 29 mars 1847, au moment où il était préconisé à Rome, a laissé : 1° *Sermons pour les dimanches et fêtes de l'année;* Munster, 1830-1836, 3 vol.; — 2° *Sept Sermons de Carême;* ibid., 1833-1837; — 3° *Deux Discours de première communion;* ibid., 1841; — 4° *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament à l'usage des écoles allemandes*, extraite du grand ouvrage d'Overberg, et accompagnée de notes; ibid.; elle a eu 55 édit.; — 5° *Extraits du Grand et Petit Catéchisme d'Overberg;* ibid., 1845. Kellermann a publié en outre : *Instruction sur quelques points de doctrine de l'Église catholique;* Stolberg, 1842, et Clément-Auguste, archevêque de Cologne, *Sermons, Méditations et Instructions;* ibid., 1846. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

KELLISON (Matthias ou Matthieu), docteur en théologie, né dans le comté de Northampton vers l'an 1560, mort en 1641, passa tour à tour dans les colléges anglais de Douai, de Reims et de Rome; en 1589 il fut appelé à Reims pour y professer la théologie, puis il revint à Douai en 1613, et devint président du collége anglais de cette ville. On lui doit : 1° *Survey of the new religion;* Douai, 1603, in-8°; — 2° *A Reply to Sutchiffe's answer to the survey of the new religion;* Reims, 1608, in-8°; — 3° *Examen reformationis, præsertim calvinisticæ;* Douai, 1616, in-8°; — 4° *Comment. in tertiam partem Summæ S. Thomæ;* 1622, in-fol.; — 5° *A Treatise of the hierarchy of the Church; against the anarchy of Calvin;* 1629, in-8°; — 6° *The Right and jurisdiction of the prince and prelate;* 1617, in-8°. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

KELMOELLECK ou **KELMOELLOCK**, ville d'Irlande aujourd'hui détruite, dans laquelle on tint un concile en 1210 ou 1211. *Voy.* Mansi, *Supplém. à la collect. des conciles*, tom. II, col. 817 et 818. Richard et Giraud.

KEMP (Jean-Théodore **VAN DER**), missionnaire protestant, né à Rotterdam en 1748, mort l'an 1811, étudia les langues orientales, la théologie et même la tactique. Il entra ensuite dans un régiment; puis, rentré dans la vie civile, il étudia la médecine à Édimbourg, et la pratiqua à Dordrecht. Sa femme et sa fille s'étant noyées par un malheureux accident, Kemp ne pensa plus qu'à la religion. Il composa alors un ouvrage intitulé : *La Théodicée de saint Paul*; cet ouvrage a paru l'an 1798. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **KEMPE** (André), fanatique suédois, mort à Altona en 1689. Après avoir été soldat il se fit médecin; exerça huit ans en Norvége, et s'établit en 1675 à Hambourg. Il publia divers écrits remplis de fables, entre autres : *Les Langues du Paradis*, où il soutient que le suédois est la première langue du monde, et un petit livre allemand (1688) où il annonçait aux Juifs la conversion universelle de leur nation, et qui lui valut la peine de l'exil, le sénat l'ayant trouvé plein d'hérésies. *Voy.* Moeller, *Cimbria litterata*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KEMPE** (Étienne), né à Hambourg, mort en 1540, entra d'abord chez les capucins; puis il embrassa les doctrines de Luther, et il devint premier pasteur de Hambourg. Il a laissé : *Hambourg évangélique;* ouvrage publié en haut saxon par Mayer; Hambourg, 1693, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la theol. cathol.*

KEMPH (Nicolas), chartreux, né à Strasbourg en 1397, mort l'an 1497, obtint à Vienne en Autriche le grade de maître ès arts, et devint prieur dans plusieurs maisons de son Ordre, entre autres à Chemnitz. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Tractatus tripartitus de studio theologiæ moralis*, inséré dans D. B. Pez, *Bibliotheca ascetica*, tom. IV ; — 2° *Tractatus de discretione*, dans le tom. IX du même ouvrage; — 3° *Alphabetarium divini amoris;* — 4° *De Mystica Theologia ;* — 5° *De Modo perveniendi ad perfectam Dei et proximi dilectionem ;* — 6° *Sermones in Evangelia totius anni ad reformandos religiosorum mores;* — 7° *Liber sermonum super Epistolas et Evangelia totius anni;* — 8° *Tractatus super Orationem dominicam, Symbolum apostolorum et Decalogum;* — 9° *Collationes seu sermones breves super Evangelia Dominicalia, de sensu anagogico perducente ad unionem mentis cum Deo*, in-4°. *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent la liste complète des écrits du savant religieux.

KEMPIS (Thomas A-), dont le nom de famille est *Hæmmerchen* ou *Hæmmerlein*, en latin *Malleolus*, chanoine régulier, né à Kempen, dans le diocèse de Cologne, vers l'an 1380, mort en odeur de sainteté en 1471, fut reçu en 1399 dans le monastère des chanoines réguliers du mont Sainte-Agnès, près de Zuol, de la congrégation de Windesem, au diocèse d'Utrecht, dont son frère aîné était prieur. Thomas se distingua par son éminente piété, une ardente charité et une application continuelle au travail et à la prière. Outre l'admirable livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui a été traduit dans presque toutes les langues, et dont les éditions sont innombrables, Thomas A-Kempis a laissé un grand nombre d'ouvrages en latin, parmi lesquels nous citerons : 1° trente *Sermons* aux novices; — 2° trente-six *Discours sur l'Incarnation;* — 3° *Soliloques de l'âme;* — 4° *Exercices spirituels ;* — 5° *Le Doctrinal* ou *le Manuel des jeunes gens;* — 6° *De la Componction du cœur*, — 7° *Manuels des moines et des petits;* — 8° *De l'Humilité;* — 9° *Vies des saints de son Ordre*, Les meilleures éditions de ses *Œuvres* sont celles de Paris, 1549; de Cologne, 1680, et d'Anvers, 1607. Quant à l'*Imitation de Jésus-Christ*, on l'a beaucoup contestée à Kempis; mais est-ce légitimement? On peut voir à ce sujet Mgr Malou, *Recherches sur le véritable auteur de l'Imitation*, et la *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve un excellent abrégé de l'ouvrage de Mgr Malou. *Voy.* aussi Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XXXVI, p. 13-15. *Compar.* Gersen.

KEMPTEN (*Campidono, Campidunum*), abbaye princière de Souabe dont Théodose, disciple de saint Gall, jeta les premiers fondements l'an 646, mais dont l'existence réelle et bien établie ne remonte qu'à 752. Ainsi la première fondation n'est pas due à Charlemagne ni à sa femme Hildegarde, bien que cette princesse ait donné des terres considérables au couvent, et qu'elle lui eût procuré les corps des martyrs Gordien et Épimaque. L'abbaye alla toujours croissant jusqu'au moment où, la ville de Kempten ayant passé tout entière au protestantisme, le monastère fut dévasté. En 1632 il fut encore ravagé par les Suédois. Il se releva cependant, et se maintint jusqu'à l'année 1802, époque à laquelle l'abbaye fut sécularisée, et devint avec la ville de Kempten le partage de la Bavière. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

KEN (Thomas), anglican, évêque de Bath et Wells, né à Berkhamstead en 1637, mort à Longleat l'an 1711, fut d'abord chapelain de l'évêque Morley, qui, en 1669, lui fit obtenir une des prébendes de l'église de Westminster. Il passa plusieurs années à Rome, prit à son retour le degré de docteur en théologie, devint chapelain de Charles II, puis évêque. Sous Jacques II il protesta contre la déclaration de tolérance, qu'il regardait comme la négation de l'Église anglicane. On lui doit : 1° des *Sermons;* — 2° des *Traités de morale;* — 3° des *Poésies;* ses ouvrages réunis ont paru, après sa mort, à Londres en 1721, 4 vol. in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KENET, lieu d'Écosse où l'on a tenu un concile en 840. *Voy.* Dav. Wilkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ.*

KENICIUS (Pierre), protestant, évêque de Scaren, né à Ulméa, en Suède, l'an 1555, mort en 1636, se fit connaître comme prédicateur, professa à Stockholm, puis à Upsal, et fut nommé évêque. Parmi ses principaux ouvrages on cite : 1° *De Uno et vero Deo, æterno Patre, Filio et Spiritu Sanct.;* Upsal, 1593; — 2° *Theses synodales de baptismo;* ibid., 1614, in-4°; — 3° *Ecclesiæ Liber manualis;* ibid., 1614, in-4°; — 4° *Theses synodales de æterna prædestinatione;* ibid., 1626, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KENNESRIN, siége épisc. jacobite de Syrie, situé au diocèse d'Antioche. C'est dans le même endroit ou aux environs qu'est le célèbre monastère de Kennesrin, d'où sont sortis tant de patriarches. On n'en connait qu'un évêque, Sévère, qui siégeait en 630. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **KENNET** (Basile), anglican, né à Postling, dans le comté de Kent, en 1674, mort l'an 1714, fut chapelain de la factorerie anglaise de Livourne. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi

Digitized by Google

lesquels nous citerons : 1° *An Exposition of the Apostles'creed, after Dr Pearson;* 1705; — 2° *An Essay towards a paraphrase on the Psalms, in verse;* 1706, in-8°; — 3° *Sermons on various occasions;* 1715, in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary.* Chauffepié, *Nouveau Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KENNET** (White), anglican, évêque de Péterborough et frère du précédent, né à Douvres en 1660, mort l'an 1728, se montra toujours l'adversaire des catholiques. On lui a reproché une grande versatilité dans ses opinions, et une théologie qui s'accommodait trop facilement aux circonstances politiques. Outre plusieurs livres de controverse, il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Parochial Antiquities attempted in the history of Ambrosden, Burcester, and others adjacent parts in the counties of Oxford and Bucks;* Oxford, 1695; — 2° *Account of the Society for propagating the Gospel in foreign parts;* 1706, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Chalmers, *General biographical Dictionary.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KENNICOTT (Benjamin), anglican, né à Totness, dans le Devonshire, en 1718, mort à Oxford en 1783, se livra spécialement à l'étude de la langue hébraïque, qu'il professa au collége d'Exeter; il reçut le grade de docteur en théologie, et devint chanoine de l'église du Christ à Oxford, puis pasteur de Culham. Il est surtout connu par ses travaux sur le texte hébreu de l'Ancien Testament. On a de lui : 1° *The State of the hebrew text of the Old Testament considered;* Oxford, 1759, in-8°; — 2° *The State of the printed hebrew text of the Old Testament considered;* ibid., 1759, in-8°; — 3° *Methodus varias lectiones notandi et res scitu necessarias describendi a singulis hebraicorum codicum manuscript. Vet. Testam. collectoribus observanda;* ibid., 1763, in-8°; — 4° *Vetus hebraicum Testamentum cum variis lectionibus*, ibid., 1776 et 1780; — 5° *Editionis Vet. Testam. hebraici cum variis lectionibus brevis Defensio contra Ephemeridum Gœttingensium criminationes;* ibid., 1782, in-8°; — 6° *Critica Sacra, or a short Introduction to hebrew criticism;* Londres, 1774, in-8°. Il y a de l'exagération à dire, comme l'a fait Tyschen, que le travail critique de Kennicott n'est nullement éclairé, et qu'il est absolument inutile (*Opus ingens cui lumen ademptum, quodque omni prorsus usu caret*); cependant on est forcé de reconnaître que le savant anglais n'a pas été assez exact ni assez diligent dans la confrontation des manuscrits, que beaucoup de variantes qu'il donne comme telles ne sont réellement que des fautes de copistes, et que la plupart des autres ne sont pas d'une grande utilité pour corriger le texte hébreu, sans compter que, comme le P. Houbigant, il a souvent abusé des lieux parallèles, et qu'il donne trop d'autorité au texte samaritain. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 272, 280, 281. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui contient d'utiles réflexions sur les travaux de Kennicott.

I. **KENT** (*Cantium*), province d'Angleterre où, l'an 617, on tint un concile contre les Saxons. *Voy.* la Regia, tom. XIV. Labbe, t. V. Hardouin, tom. III. Richard et Giraud.

II. **KENT** (Jean), franciscain, né dans le comté de Kent, en Angleterre, au XIIIe siècle, professa d'abord le droit à Angers, puis il embrassa l'état monastique, et devint provincial de sa province; Innocent IV le nomma légat en Angleterre. On a de lui : 1° *De Casibus;* Paris; — 2° un *Traité des rubriques. Voy.* Pitseus, *De Illustribus Angliæ Scriptoribus.* Richard et Giraud.

KÉPHALÉONOMANCE ou **KÉPHALÉONOMANCIE**, sorte de divination qui se pratiquait en faisant diverses cérémonies sur la tête cuite d'un âne.

KÉRAN. *Voy.* KIARAN.

KÉRAUNOSCOPIE (*Keraunoscopia*), art de deviner par l'observation de la foudre.

KERBECH (Antoine de), de l'Ordre des Augustins, né à Louvain, mort en 1629, a laissé : 1° *Traité des sacrements de l'ancienne et de la nouvelle loi;* Mayence, 1600; — 2° *Conférence avec un calviniste;* ibid., 1602; — 3° une traduction des *Sermons* de Panigarolle et de la *Vie de sainte Thérèse*, en latin.

KERCKHERDÈRE ou **KERKHERDÈRE** (Jean-Gérard), théologien et philologue, né à Fauquemont, près de Maëstricht, vers l'an 1678, mort en 1738, professa successivement les belles-lettres et l'histoire; il fut nommé en 1708 historiographe de l'empereur Joseph Ier. Il a laissé : 1° *Systema Apocalypticum;* Louvain, 1708, in-12; — 2° *Prodromus Danielicus, sive novi conatus historici, critici, in celeberrimas difficultates historiæ Veteris Testamenti, monarchiarum Asiæ*, etc., *ac præcipue Danielem prophetam;* ibid., 1711, in-12; — 3° *De Monarchia Romæ paganæ secundum concordiam inter prophetas Danielem et Joannem*, etc.; ibid., 1727, in-12; — 4° *De Situ Paradisi terrestris;* ibid., 1731, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KERCKHOVE (Jean-Polyander **VAN DEN**), protestant, né à Metz en 1568, mort en 1646, fut successivement pasteur de l'Église française à Leyde et à Dordrecht. L'an 1611, il occupa à Leyde la chaire de théologie, vacante par la mort d'Arminius; et, l'an 1618, il assista au synode de Dordrecht, et il fit partie de la commission nommée pour réviser la traduction hollandaise de la Bible. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Accord des passages de l'Écriture qui semblent être contraires les uns aux autres;* Dordrecht, 1599, in-12; — 2° *Miscellaneæ Tractationes theologicæ, in quibus agitur de prædestinatione et cœna Domini;* Leyde, 1629, in-8°; — 3° *Prima Concertatio anti-sociniana;* Amsterdam, 1640, in-8°; — 4° *De Essentiali Christi existentia Concertatio, contra Johannem Crellium;* Leyde, 1643, in-12. Il a édité, en outre, les *Commentarii in Proverbia Salomonis* de Thomas Cartwright, et il a participé à la publication de la *Synopsis purioris Theologiæ;* Leyde, 1625, in-8°. *Voy.* Foppens, *Biblioth. Belgica.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.*

KERI et **CHETHIB**, mots chaldéens dont le premier signifie *ce qui est lu* (*lectum*), et, par extension, *ce qu'il faut lire* (*legendum*), et, le second, *ce qui est écrit* (*scriptum*). Or, quand les Massorèthes croient que la leçon qui se trouve écrite (*le Chethib*) dans le texte biblique est fautive, ils mettent en marge celle qu'ils jugent être la véritable, en y ajoutant le mot *Keri*. Les rabbins prétendent que le *Keri* doit être préféré au *Chethib;* mais comme les Massorèthes n'étaient pas infaillibles, nous devons nous-mêmes soumettre leurs jugements aux lois d'une saine critique, soit en comparant leurs *Keris* avec l'analogie de la langue et le contexte, soit en les rapprochant des endroits parallèles, soit en les confrontant exactement avec les bons manuscrits, sans négliger les anciennes versions chaldaïques, grecques et latines. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd.*, tom. I, p. 276, 277, et *Principes*

Digitized by Google

de Gram. hébr. et chald., p. 233 et suiv., 3e édit., où l'on trouve des exemples qui ont pour but de bien expliquer cette partie importante de la Massore.

KERKHERDÈRE. *Voy.* KERCKHERDÈRE.

KERSBEL (Philippe), carme, né à Gand, selon les uns, en Sicile, selon les autres, mort à Paris en 1485, a laissé : 1° *Traité de la conception immaculée de la sainte Vierge;* — 2° *De Potestate Summi Pontificis. Voy.* Lucius, *In Biblioth. Carm.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*

KERSENBROCK (Hermann), historien, né dans le comté de Lippe vers l'an 1526, mort à Prusten en 1585, fut recteur de l'école de Hamm, puis directeur du collége de Munster. Plus tard il se rendit à Paderborn, où il fut recteur du *Collegium Salentinianum*, puis à Werla, où il remplit les mêmes fonctions. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *Historia Anabaptistarum Monasteriensium*, dont on a donné une traduction allemande; 1771, in-4°; — 2° *Catalogus episcoporum Paderbonensium eorumque acta;* Lemgow, 1578, in-8°; — 3° *Narratio de obsidione Monasteriensi, seu de bello anabaptistico;* dans Henken, *Scriptor. rerum germanic.*, tom. III. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KERVER (Hyacinthe), capucin, né à Paris dans le XVIIe siècle, a laissé : 1° *Catéchisme et instruction sur la messe;* — 2° *Contradictions qui se trouvent dans les livres des protestants;* — 3° *Traités de controverse;* Paris, 1646.

I. **KESSLER** (André), luthérien, né à Cobourg en 1595, mort en 1643, fut pasteur et surintendant à Eisfeld, à Eisenach et à Cobourg. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Historia Epiphanias Dominicæ;* Wittemberg, 1626, in-12; — 2° *Theologia casuum conscientiæ;* ibid., 1651 et 1658, in-4°; — 3° *Dieta christiana;* 1630, in-12; — 4° *Methodus convertendi hæreticos;* 1630, in-8°; — 5° des *Sermons*, en allemand; Cobourg, 1643, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KESSLER** (Jean), théologien protestant suisse, mort en 1574, répandit à Saint-Gall les doctrines de Luther. On a de lui : 1° *Chronique de Saint-Gall*, en allemand; — 2° *Bibliotheca Sangallensis*, insérée dans Goldast, *Scriptores rerum Alamannicarum*, tom. III, p. 156 et suiv.; mais il faut remarquer que cet ouvrage de Goldast et tous ses autres ont été condamnés par la Sacrée Congrégation de l'*Index* (Decr. 4 martii 1709). *Voy.* Fabricius, *Biblioth. lat. med. et inf. ætatis*, tom. X. La *Nouv. Biogr. génér.*

KETTLEWELL (John), anglican, né dans le Yorkshire en 1653, mort à Londres en 1695, se mêla aux controverses religieuses qui eurent lieu sous Charles II, et fut forcé de se démettre de la cure de Coleshill pour n'avoir pas voulu prêter serment de fidélité à Guillaume d'Orange. Parmi ses ouvrages, on cite : *Measures of christian obedience*, qui donna lieu à de violentes discussions; Londres, 1681. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Londres en 1718, 2 vol. in-fol. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KFARFU, siége épisc. maronite dont on ignore la situation. On n'en connaît qu'un évêque, Théodore, qui fut établi vicaire du patriarche Jérémie lorsqu'en 1210 ce dernier se rendit à Rome. *Voy.* Richard et Giraud.

KHELL (Joseph **DE KHELLBOURG**), jésuite, né à Linz en 1714, mort à Vienne l'an 1772, professa l'hébreu, l'histoire, la philosophie et la critique des textes de l'Écriture dans plusieurs couvents de son Ordre. En 1758, il fut appelé à enseigner l'histoire au Theresianum de Vienne. Outre des ouvrages sur la numismatique, il a laissé : 1° *Auctoritas utriusque libri Machabæorum canonico-historica adjuta;* Vienne, 1749, in-4°; — 2° *De Epocha historiæ Ruth;* ibid., 1756, in-8°; — 3° *Ecloge observationum in Novum Testamentum;* ibid., 1756-1757, 2 vol. in-8°. *Voy.* Sax, *Onomasticon*, tom. VII, p. 170. La *Nouv. Biogr. génér.*

KHUORZENUM, siége épisc. de la grande Arménie sous le catholique de Sis, au concile duquel assista Philippe de Khuorzenum.

KIARAN (*Kiaranus*). *Voy.* KEIRAN.

KIDDER (Richard), anglican, évêque de Bath et Wells, né dans le comté de Sussex vers l'an 1635, mort à Wells en 1703, reçut de l'université de Cambridge le grade de docteur en théologie. Il fut successivement prébendier à Norwich, doyen à Peterborough et évêque. Il s'était livré spécialement à l'étude des langues sémitiques. On a de lui : 1° *Demonstration of the Messias;* 1694, 1699, 1700, in-8°; — 2° *Commentary on the V books of Moses;* Londres, 2 vol. in-8°; — 3° *Charity directed;* — 4° des *Ouvrages de controverse et de piété;* — 5° des *Sermons*. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. Wood, *Athenæ Oxonienses*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KIDDERMINSTER ou **KYRDERMYNSTER** (Richard), bénédictin, né dans le comté de Worcester vers l'an 1460, mort en 1531, devint abbé de son couvent en 1487. Il travailla avec zèle à réformer la discipline de son monastère, et acquit une grande réputation comme prédicateur. Il attaqua un des premiers le protestantisme. On lui doit : 1° un *Traité* latin contre les opinions de Luther; 1521; — 2° *Histoire de la fondation du monastère de Winchcombe. Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. La *Nouv. Biogr. gén.*

KIEFFER (Jean-Daniel), protestant orientaliste, né à Strasbourg en 1767, mort l'an 1833, fut secrétaire interprète de l'ambassade de France à Constantinople, et professa la langue turque au collége de France. Il a donné une *Traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament en langue turque. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KIEL (Cornelis **VAN**), en latin *Cornelius Kilianus Dufflæus*, historien et poëte, né à Duffle, en Brabant, vers l'an 1530, mort à Anvers en 1607, fut correcteur de l'imprimerie de Christophe Plantin. Outre un ouvrage historique et un *Dictionnaire flamand-latin*, il a laissé : 1° *Cinquante Homélies sur la droiture qui convient à un chrétien et dans laquelle il doit s'exercer, composées par saint Macaire l'Égyptien;* Anvers, 1580, in-8°; — 2° *Solitudo, sive Vitæ fœminarum anachoritarum*, etc., in-fol. *Voy.* Swert, *Biblioth. Belgica*. André-Valère, *Biblioth. Belgica*. La *Nouv. Biogr. génér.*

KIEN (Onésime de), capucin, né à Ypres vers l'an 1600, mort à Anvers en 1654, eut dans sa province le rang de définiteur. Il acquit une grande réputation par ses prédications en langue flamande. Il a traduit de l'espagnol en latin : 1° *Hier.-Bapt. de Lanuza, episcopi, Homiliæ in Evangelia quadragesimalia;* Anvers, 1649, 4 vol. in-fol.; — 2° *Homiliæ in festum Corporis Christi;* ibid., 1650, in-fol., — 3° *Paradisus virginalis, sive discursus prædicabiles in solemnitatibus V. Mariæ;* ibid., 1652, in-4°; — 4° *Triumphi Jesu Christi, sive discursus prædicabiles in ejus festis;* ibid., 1652, in-4°. *Voy.* Le Mire, *Scriptores sæculi* XVII. Échard, *Scriptores Prædicatorum*, t. II. Foppens, *Biblioth. Belgica*. La *Nouv. Biogr. génér.*

KIERAN. *Voy.* KEIRAN.

KIESLING (Jean-Rodolphe), protestant, né à Erfurt en 1706, mort à Erlangen en 1778, de-

Digitized by Google

vint successivement diacre à Wittemberg, professeur extraordinaire de philosophie et de langues orientales à Leipzig, et professeur de théologie à Erlangen. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Exercitationes in quibus J.-Chr. Trombellii Dissertationes de cultu sanctorum modeste diluuntur*; Leipzig, 1742-1746, 3 part. in-4°; — 2° *Historia de usu Symbolorum, potissimum apostolici, Nycæni, Constant. et Athanas. in sacris, tam veterum quam recentiorum, christianorum publicis*; ibid., 1753, in-8°; — 3° *De Disciplina clericorum, ex epistolis ecclesiast. conspicua, liber*; Leipzig et Nuremberg, 1760, in-8°. — 4° *Program. antiquioris Ecclesiæ christianæ hæreticos contra immaculatam M. V. conceptionem testes sistit*; Erlangen, 1775, in-4°; — 5° *Système dogmatique des Anabaptistes*, en allemand; Revel, 1776, in-8°. Enfin il publia en allemand, de 1756 à 1761, un journal intitulé *Nouveaux Documents sur des points de théologie anciens et modernes*; Leipzig, in-8°. *Historia concertationis Græcorum Latinorumque de transsubstantiatione in Eucharistiæ sacramento*; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (Decr. 21 nov. 1757). *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **KILBYE**, anglican, né dans le Warwickshire, mort en 1617, est auteur de : *The Burden of a loaded conscience*; ouvrage souvent réimprimé. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KILBYE** (Richard), théologien anglican, né à Ratcliffe, mort en 1620, fut recteur de l'université d'Oxford, et y professa la langue hébraïque. Il a travaillé à la version protestante de la Bible qui, depuis le XVIe siècle, est en usage en Angleterre, et a laissé : 1° un *Commentaire sur l'Exode*; — 2° des *Sermons*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KILIEN ou **KYLIEN**, **KULHN** (saint), en latin *Kyllena, Kylianus*, missionnaire et martyr, né en Irlande, mort le 8 juillet 689, partit pour la Franconie en 685, avec onze de ses disciples. Il séjourna d'abord à Wurtzbourg, puis il se rendit à Rome, où le pape Conon l'ordonna évêque. De retour à Wurtzbourg, il convertit Gozbert, gouverneur de cette ville, ainsi que la plus grande partie du peuple; mais Geilane, épouse de Gozbert, le fit assassiner. Sa principale fête a lieu le 8 juillet. *Voy.* D. Mabillon, IIe *Siècle bénédictin*.

KILLALO (*Killala*). *Voy.* ALACH.

KILLIGREW (Henri), anglican, prédicateur et auteur dramatique, né à Hanworth, dans le Middlesex, en 1612, mort vers l'an 1686, fut chapelain du roi, recteur de Weathamstead, dans le comté d'Hertford, et maître de l'hôpital de Savoie à Westminster. Outre une tragédie, il a laissé des *Sermons*; 1685, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. La *Nouv. Biogr. gén.*

KILWARDBI (Robert), dominicain, Anglais de nation, mort à Viterbe l'an 1279, fut provincial de la province d'Angleterre, puis archevêque de Cantorbéry, et enfin cardinal et évêque de Porto. On a de lui un grand nombre d'ouvrages de grammaire, de philosophie, de théologie dogmatique et morale, et de spiritualité. *Voy.* Eggs, *Pontificium seu purpura docta*, tom. I, p. 226, et le P. Échard, *Scriptores Ordin. Prædic.*, tom. I, p. 376; ces deux auteurs donnent le catalogue des divers écrits de Kilwardbi. Richard et Giraud.

I. **KIMCHI** ou **KIMKI** (David), rabbin, né à Narbonne, mort dans cette ville en 1240, fut longtemps regardé comme le guide des grammairiens et le modèle des commentateurs. Outre une Grammaire et un Lexique hébraïques, on lui doit, en hébreu : 1° *Réponses aux chrétiens*, livre de controverse sur des passages messianiques des psaumes; il a été inséré dans le *Nizakhon* de Lippmann; Altorf, 1644, et a été imprimé séparément; Kœnigsberg, 1847, in-16, 3e édit.; — 2° *Commentaires sur les Prophètes, sur les Psaumes*, et *sur les Paralipomènes*, imprimés dans les grandes Bibles rabbiniques, et séparément; — 3° *Commentaire sur Ruth*; Paris, 1563, in-4°; — 4° *Commentaire sur la Genèse*; Presbourg, 1832, in-8°. Il faut remarquer que les commentaires de Kimchi, traduits en latin par Paul Fagius et Conrad Pellican, sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Bartolocci, *Biblioth. magna rabbinica*. Wolf, *Biblioth. hebræa*, t. I, p. 299 et seq. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei*, vol. I, p. 185-190, et *Annales hebræo-typographici sæc.* XV. J. Fürst, *Biblioth. Judaica*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **KIMCHI** ou **KIMKI** (Joseph), rabbin juif, né à Narbonne, florissait vers 1160, et était père du précédent. Il a laissé, en hébreu : 1° *Livre de l'alliance*, traité de polémique contre le christianisme; Constantinople, 1710, in-8°; — 2° des *Cantiques*, insérés dans un *Rituel* publié par Mard. Jare; Mantoue, 1612, in-8°; — 3° une traduction du livre de morale de Bachia Ben-Joseph, imprimée dans les *Œuvres* de celui-ci; Leipzig, 1846, in-12. *Voy.* Bartolocci, *Biblioth. Magna rabbinica*, tom. III. Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. I, p. 562, 563. De Rossi, *Dizion. stor.*, vol. I, p. 184, 185. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **KIMCHI** ou **KIMKI** (Moïse), rabbin juif, fils du précédent, né à Narbonne, vivait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. On a de lui, en hébreu : 1° *Les Sentiers de la langue sainte*, grammaire abrégée qui est quelquefois désignée sous le titre d'*Introduction aux Sentiers de la science*. Cette grammaire a été imprimée très-souvent en Allemagne, en Hollande, en Italie et à Paris. La première est de Bâle, 1536, in-8°, avec une traduction latine de Sébastien Munster, et la dernière est de Hambourg, 1788, in-8°; — 2° *Commentaire sur les Proverbes de Salomon*, inséré dans les *Grands Écrits*; Venise, 1526, in-fol.; — 3° *Commentaire sur Esdras et Néhémie*; dans le même recueil; ibid., 1549, 1568, 1617, in-fol. *Voy.* Bartolocci, *Biblioth. magna rabbinica*. Wolf, tom. I, p. 892-894. De Rossi, vol. I, p. 190, 191. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

KIMEDONCIUS (Jacques), Flamand, né dans la Campine, mort à Heidelberg en 1596, professa la théologie dans cette dernière ville; mais il dut quitter cette place lorsqu'il abandonna le luthéranisme pour le calvinisme. Il fut nommé, en 1585, pasteur de l'église de Middelbourg. On a de lui : 1° *De Redemptione generis humani*; Heidelberg, 1592, in-8°; — 2° *Synopsis de redemptione et prædestinatione cum assertione thesium de universalitate redemptionis et gratiæ per christum, adversus Sam. Huberum*; ibid., 1593, in-8°; — 3° *De Scripto Dei Verbo*; Leyde, 1602; — 4° *De Verbo Dei non scripto*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KIMKI. *Voy.* KIMCHI.

I. **KING** (Guillaume). *Voy.* KING, n° VII.

II. **KING** (Henry), anglican, évêque de Chichester, né à Wornall en 1591, mort l'an 1669, fut d'abord chapelain de Jacques Ier. Il resta fidèle à la cause royale pendant la guerre civile. Outre des *Sermons* et des *Poésies*, il a laissé : *Exposition of the Lord's Prayer*; 1628, 1634, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Chalmers, *General biographical Dictionary*. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

III. **KING** (John ou Jean), anglican, évêque de Londres et père du précédent, né à Wornall, dans le comté de Buckingham, vers l'an 1559, mort en 1621, fut chapelain de la reine Élisabeth, archidiacre de Nottingham, doyen de Christ-Church, puis évêque. Outre des *Sermons*, il a laissé : *Lectures upon Jonah;* 1594. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **KING** (John ou Jean **GLEN**), anglican, théologien et archéologue, né dans le comté de Norfolk vers l'an 1734, mort en 1787, fut chapelain à la factorerie anglaise, et devint recteur de Wormley, dans le comté d'Hertford. Il étudia spécialement les langues slaves. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *The Rites and ceremonies of the Greek Church in Russia, containing an account of its doctrine, worship and discipline;* 1772, in-4°. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **KING** (Peter ou Pierre), jurisc. anglican, né à Exeter, dans le Devonshire, en 1669, mort l'an 1734, fut successivement greffier de la ville de Londres, grand juge des plaids communs, membre du conseil privé, pair et lord chancelier. Il a laissé : 1° *An Inquiry into the constitution, discipline, unity and worship of the primitive Church, that flourished within the first three hundred years after Christ, faithfully collected out of the extant writings of those ages;* Londres, 1691, in-8°; — 2° *The History of the Apostles' creed, with critical observations on its several articles;* Londres, 1702, in-8°: trad. en latin; Leipzig, 1726, 2 vol. in-8°. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **KING** (Richard), anglican, né à Bristol en 1749, mort l'an 1810, administra les paroisses de Steeple-Morden et de Worthing. On lui doit : 1° *Letters from Abraham Plymley to his brother Peter on the catholic question;* — 2° *On the Inspiration of the Scriptures;* in-8°; — 3° *On the Alliance between Church and State;* in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **KING** (William ou Guillaume), archevêque de Dublin, né à Antrim, dans la province d'Ulster, en Irlande, l'an 1650, mort à Dublin en 1729, était une des lumières du protestantisme. Nommé évêque de Derry en 1691, il fut transféré sur le siége archiépiscopal de Dublin en 1702. Il a laissé : 1° *Answer to considerations which obliged P. Manby to embrace the catholic religion;* Dublin, 1687, in-4°; — 2° *A Vindication of the answer to the considerations;* ibid., 1688, in-4°; — 3° *A Vindication of the christian religion and reformation, against the attempts of a late letter;* ibid., 1688, in-4°; — 4° *A Discourse concerning the inventions of men in the worship of God;* ibid., 1694, in-4°; souvent réimprimé; — 5° *An Admonition to the dissenting inhabitants of the diocese of Derry;* ibid., 1694, in-4°; — 6° *De Origine mali;* ibid., 1702, in-4°; trad. en anglais par Edmond Law; Londres, 1732 et 1739, 2 vol. in-8°; — 7° *The State of the Protestants in the Ireland under the late King James's government*, etc.; Londres, 1691, in-4°; — 8° des *Sermons*. *Voy.* Chauffepié, *Nouveau Diction. histor.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud, qui donnent les titres des sermons de King.

KINGE. *Voy.* Cunégonde, n° II.

KINGNESBURIA. *Voy.* Kingsbury.

KINGOSBURIA. *Voy.* Kingsbury.

KINGOSTONIUM. *Voy.* Kingston, n° I.

KINGSBURY (*Kingnesburia, Kingosburia*), lieu du comté de Dorset situé à l'ouest de l'Angleterre, et où l'on tint un concile (*Concilium Kinguesburiense*) l'an 851, sous le règne de Bertulfe, roi des Merciens. *Voy.* la *Regia*. tom. XXI. Labbe, tom. VIII. Hardouin, tom. V. David Willkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 23.

KINGSMILL (André), théologien anglais, né à Sidmouth en 1538, mort à Lausanne en 1569, embrassa le protestantisme, et prêcha à Oxford et à Genève. On lui doit : 1° *A View of man's state;* Londres, 1574 et 1580, in-8°; — 2° *Advice touching marriage;* ibid., 1580, in-8°; — 3° *Treatise for such as are either troubled in mind or afflicted in body;* ibid., 1577 et 1585; — 4° *Conference between a learned Christian and on afflicted conscience;* ibid., 1585, in-8°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. I. La *Nouv. Biogr. gén.*

I. **KINGSTON** (*Kingostonium*), ville du comté de Surrey, en Angleterre, où l'on tint un concile (*Concilium Kingstoniense*) l'an 838, sous le règne d'Egbert, roi des Saxons occidentaux. *Voy.* la Regia, tom. XXI. Labbe, tom. VII. Hardouin, tom. IV. David Willkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*. Richard et Giraud.

II. **KINGSTON** ou **KINGSTOWN** (*Kingstonia* ou *Regipolis*), ville épisc. du haut Canada dans l'Amérique septentrionale, sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent. Ce siége fut érigé en 1826 par Léon XII, qui détacha le haut Canada du diocèse de Québec, en déclarant qu'il relèverait immédiatement du Saint-Siége. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 24.

KIEW ou **KIOVIE** (*Kief, Kiovia*), ancienne ville métropolit. des deux Russies située sur la rive occidentale du Borysthène; elle est éloignée de quarante milles des terres de Moscovie, au couchant, et de cent environ de Varsovie, en Pologne. Son premier évêque, Michel Ier, siégeait au xe siècle. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1126. Sponde, *Annal.*, ad ann. 1321. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 130, 131. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 25-42, on l'on trouve l'histoire religieuse de Kiovie continuée jusqu'à nos jours.

KIPLING (Thomas), anglican, né dans le comté d'York vers l'an 1755, mort en 1821, professa la théologie au collége Saint-John à Cambridge. Il fut doyen de Pétersbourg et recteur de Holmer. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *Codex Theodori Bezæ Cantabrigiensis, Evangelia et Apostolorum acta complectens, quadratis litteris græco-latinis;* 1793, 2 vol. in-fol.; — 2° *The Articles of the Church of England, proved not to be calvinistic;* 1802, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KIPPING ou **KIPPINGIUS** (Henri), protestant, archéologue et publiciste, né à Rostock vers l'an 1623, mort en 1678, était co-recteur du gymnase suédois de Brême. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Auctuarium ad Joh. Pappi epitomen historiæ ecclesiasticæ;* Francfort, 1661, in-8°; ouvrage qui a été mis à l'*Index* le 21 novembre 1690; — 2° *Exercitationes de Scriptura Sacra;* ibid., 1665, in-4°; Brême, 1667, in-12; — 3° *Exercitationes de creationis operibus;* Brême, 1665, in-12; Francfort, 1672, in-4°. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. Sacr.*, p. 813. Sax, *Onomasticon*, tom. V. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits de Kipping.

KIPPIS (André), anglican, controversiste, né

Digitized by Google

à Nottingham en 1725, mort en 1795, devint ministre d'une congrégation de dissidents à Boston, dans le comté de Lincoln, et il passa en la même qualité à Westminster. En 1767, l'université d'Édimbourg lui conféra le grade de docteur en théologie. Kippis n'admettait ni la Trinité, ni l'éternité des peines, ni plusieurs autres dogmes essentiels au christianisme. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *A Vindication of the protestant dissenting ministers, with regard to their late application to parliament;* 1772, in-8°. Il a, en outre, donné une édition des *Œuvres* de Nathaniel Lardner, théologien distingué parmi ses coreligionnaires, et une collection des *Leçons de morale et de théologie* de Doddridge, son professeur. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **KIRCHER** (Athanase), jésuite, polygraphe, né à Geyssen, près de Fulde, en 1602, mort à Rome l'an 1680, était très-versé dans les diverses branches des connaissances humaines. Il professa le grec à Coblentz, la philosophie, les mathématiques et les langues orientales à l'université de Wurtzbourg, et les mathématiques à Vienne et à Rome. On lui doit un grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition, entre autres : 1° *Musurgia universalis, sive ars magna consoni et dissoni, in X libros digesta, qua admirandæ consoni et dissoni vires effectusque ad singulares usus tum in omni pœne facultate, tum potissimum in philologia, mathematica, physica, mechanica, medicina, politica, metaphysica, theologia, demonstrantur;* Rome, 1650, 2 vol. in-fol.; Amsterdam, 1662, in-fol.; — 2° *Obeliscus Pamphylius, hoc est interpretatio nova obelisci hieroglyphici, quem erexit Innocentius X, pont. max.* etc.; Rome, 1650, in-fol.; — 3° *China monumentis, qua sacris qua profanis, illustrata;* Rome, in-fol.; Amsterdam et Anvers, 1667; trad. en français; Amsterdam, 1670, en hollandais; ibid., 1618, in-fol.; — 4° *Arca Noe in tres libros digesta*, etc.; Amsterdam, 1675, in-fol.; — 5° *Turris Babel*, etc.; ibid., 1679, in-fol.; — 6° *Polypædia biblica, sive de arcanis scientiarum sub biblico textu latentibus.* *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVII. Sax, *Onomasticon.* Les *Mém. de Trévoux*, octobre 1709. Le *Journ. des Savants*, 1666, 1668, 1672. Supplément, 1680, 1710, 1718, 1738 et 1740. Feller, *Biogr. univers.* De Baker, *Biblioth. des écrivains de la compagnie de Jésus*, 1re série. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui, sans indiquer tous les écrits du P. Kircher, en cite un bon nombre.

II. **KIRCHER** (Conrad), théologien luthérien, né à Augsbourg, mort vers l'an 1622, fut pasteur à Raab, à Sonnenberg en Autriche, à Donauwerth et à Jaxthausen en Franconie. On a de lui : 1° *Concordantiæ Veteris Testamenti græcæ, ebreis vocibus respondentes poluchréstoi; simul enim et Lexicon ebraico-latinum, ebraico-græcum et genuina vocabulorum significatio ex septuaginta duorum interpretum translatione petita;* Francfort, 1607, 2 vol. in-4°; — 2° *De Concordantiarum biblicarum maxime Veteris Testamenti in theologia vario ac multiplici Usu;* Wittemberg, 1622, in-4°. *Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. hist. portat.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **KIRCHER** (Henri), jésuite, né à Neuss, dans le diocèse de Cologne, en 1608, mort l'an 1676, s'appliqua à la prédication en langue française. En 1652 il fut nommé recteur du collége de Saint-Goar, puis il passa en Danemark pour travailler à la conversion des protestants. On lui doit : 1° *Luscinia concionum*, Cologne, 1647, in-12, recueil de sermons français; — 2° *Pretiosum a vili, seu exterminatio doctrinæ luthericæ contra Ursinum sectarium;* ibid., 1665, in-8°; — 3° *L'Étoile polaire conduisant au salut;* 1739, in-12, 2e édit.; ces deux derniers ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Script. Soc. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **KIRCHER** (Jean), théologien, né à Tubingue, vivait dans le XVIIe siècle. Il abjura le luthéranisme, embrassa la foi catholique, et se retira en Hongrie. Il a donné : *Ætiologia, in qua migrationis suæ ex lutherana synagoga in Ecclesiam catholicam veras et solidas rationes succincte exponit et perspicit; doctisque omnibus et judicandi dexteritate pollentibus rite, accurate et modeste considerandas proponit;* Vienne, 1640, in-8°. Les luthériens vainement ont essayé de réfuter cet ouvrage. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite les divers écrits publiés à cette occasion.

I. **KIRCHMAIER** (Sébastien), protestant, né à Affenheim en 1641, mort l'an 1700, professa la philosophie au collége de Ratisbonne, et fut appelé en 1680 à Rotenburg sur la Tauber pour exercer les fonctions de surintendant ecclésiastique et de directeur du gymnase de cette ville. Il était très-versé dans les langues orientales, et il a laissé des poésies en arabe, en persan, en turc, en arménien, etc. Ses ouvrages théologiques sont remplis d'injures et de déclamations appropriées au goût de ses contemporains. Nous citerons seulement : 1° *De Flammante Curru Eliæ;* Wittemberg, 1667 et 1678, in-4°; réimprimé dans le *Thesaurus theologicus philologicus*, publié à Amsterdam; — 2° *Trifolium exegeticum de raptu Pauli in tertium cœlum;* Ratisbonne, 1679; Wittemberg, 1684, in-4°; réimprimé dans le recueil ci-dessus mentionné. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KIRCHMAIER** (Thomas), protestant, théologien et poëte latin, né en Bavière l'an 1511, mort en 1563, exerça les fonctions de pasteur à Suhla en Thuringe, à Kahla, à Stuttgart et dans le Palatinat. Outre des tragédies et des traductions latines, il a laissé : 1° *In primam Joannis Epistolam Annotationes;* Francfort, 1544, in-8°; — 2° *Epitome ecclesiasticorum dogmatum, carmine hexametro heroico;* — 3° *Libri V agriculturæ sacræ;* Bâle, 1550, in-8°; — 4° *Synesii Epistolæ, græce et latine;* ibid., 1558, in-8°; — 5° *In Psalmum* XXVI : *Indica me Deus;* ibid., 1561, in-8°. *Voy.* Sax, *Onomasticon*, tom. III, p. 195, 621. La *Nouv. Biogr. génér.*

KIRCHMEIER (Jean-Christian), luthérien, controversiste, né à Orpherode, dans la Hesse, en 1674, mort en 1743, fut successivement membre du consistoire de Dillenbourg, professeur à Heidelberg, à Franeker et à Marbourg, s'efforçant de réformer en plusieurs points la théologie luthérienne. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *De Redemptione;* Herborn, 1702, in-4°; — 2° *La Théologien réformiste d'Heidelberg*, en allemand; Heidelberg, 1708, in-4°; — 3° *Historia collationum publicarum inter professorem reformatorem et catholicos;* 1711, in-4°; — 4° *De Falsis doctoribus;* Marbourg, 1732-1733, in-4°; — 5° *Auctoritas pontificia ex ipsis pontificum decretis eversa;* ibid., 1734, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KIRCHNER (Timothée), protestant, né à Tostadt, dans le comté de Gleichen, l'an 1533, mort à Weimar en 1587, fut successivement ministre à Furra, à Dachwitz, à Herbisleben, à Iéna, où il professa la théologie, et à Wolfenbuttel. Il professa aussi la théologie à l'université de Helmstadt, puis à Heidelberg, et devint surintendant général à Weimar. Son nom fi-

Digitized by Google

gure dans l'*Index* de Clément VIII. On a de Kirchner : 1° *Explicatio articulorum fidei*; — 2° *De Vivifica Carne Christi*; — 3° *Methodica Explicatio præcipuorum capitum doctrinæ cœlestis*. *Voy*. le *Diction. histor.*, édit. d'Amsterdam, 1740.

KIRCHOFF (D.-H.), pasteur de la communauté de Gluckstadt, qui vivait au XVIIIe siècle, a laissé : 1° un *Sermon sur l'origine divine de la foi en Jésus-Christ*, selon saint Matthieu, XVI, 15-17; Hambourg, 1761, in-4°; — 2° un *Sermon* prêché à la fête du Jubilé célébré en Danemark en mémoire de l'autorité souveraine et héréditaire dans le royaume. *Voy*. les *Annales typogr.*, janvier 1762, p. 13 et 14. Richard et Giraud.

KIRLINGTON, autrefois **KIRLING** ou **KATLAGE** (*Kirlingtonium*), lieu situé dans l'ancien royaume des Anglais orientaux, et où l'on tint un concile après les fêtes de Pâques de l'année 977, en présence du roi Édouard et de Dunstan, archevêque de Cantorbéry. On y prescrivit un pèlerinage à une église de la sainte Vierge. *Voy*. la Regia, t. XXV. Labbe, t. IX. Hardouin, t. VI. David Willkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I. Richard et Giraud.

KIRSTEN ou **KIRSTENIUS** (Pierre), protestant, orientaliste et médecin, né à Breslau en 1577, mort à Upsal, en Suède, l'an 1640, devint premier médecin de la reine Christine, et professeur à l'université d'Upsal. Outre des ouvrages sur la médecine et les langues orientales, il a laissé : 1° *Vitæ quatuor Evangelistarum, ex antiquissimo codice mss. erutæ*; Breslau, 1609, in-fol.; — 2° *Notæ in Evangelium S. Matthæi, ex collatione textuum arabicorum, syriacorum, ægyptiacorum, græcorum et latinorum*; ibid., 1611, in-fol.; — 3° *Epistola S. Judæ, ex mss. Heidelbergensi arabico ad verbum translata, editis notis ex textuum græcorum et versionis latinæ vulgaris collatione*; ibid.; 1611, in-fol. *Voy*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI, p. 172. Manget, *Biblioth. des médecins auteurs* ou *des Écrivains de médecine*, l. X. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres écrits de Kirsten.

I. **KIS** (Émeric), jésuite, né à Tyrnau en Hongrie, du XVIIe siècle, fut confesseur des princes Rokotsi. Il a composé dans sa langue maternelle plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Des Inepties des conséquences calvinistes, contre quelques professeurs de cette secte*; Cassaw ou Cassovie, 1665, in-12; — 2° *Réfutation d'un professeur calviniste qui assure qu'avant Calvin, tous les articles calvinistes ont été nécessaires au salut*; ibid., 1665; — 3° *Traité contre un professeur calviniste qui mêle des rapsodies à des points de foi*; ibid., 1666, in-12. *Voy*. Alegambe et Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu*. David Czaittinger, *Specimen Hungariæ litteratæ*. Richard et Giraud.

II. **KIS** (Étienne), surnommé *Szegedinus*, théologien luthérien, né à Szegedin, en Hongrie, l'an 1505, mort en 1572, dirigea les écoles de Guila et de Temeswar. On lui doit : 1° *Speculum romanorum pontificum*; Genève, 1602, in-8°; — 2° *Adsertio de Trinitate*; in-8°, — 3° *Confessio fidei*; Genève, 1573, in-8°; — 4° *Tabulæ analyticæ de fide christiana*; Schaffouse et Bâle, 1592, 1598 et 1610, in-fol.; — 5° *Loci communes theologiæ sinceræ de Deo et homine*; Bâle, 1608, in-fol. Tous ces ouvrages sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy*. David Czuittinger, *Specimen Hungariæ litteratæ*. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.*, t. III. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

KISTEMAKER (Jean-Hyacinthe), chanoine de Munster et conseiller ecclésiastique, né à Nordhorn, dans le comté de Bentheim, en 1754, mort à Munster l'an 1834, après avoir été professeur de philologie et d'exégèse biblique, a laissé, outre un certain nombre d'écrits purement littéraires et beaucoup d'articles de journaux : 1° *Commentatio de nova exegesi præcipue Veteris Testamenti, ex collatis scriptoribus græcis et romanis*; Munster, 1806; — 2° *Traité exégétique sur saint Matthieu*, XVI, 18, 19; XIX, 3, 12; c'est-à-dire sur la primauté de saint Pierre et sur le mariage; — 3° *Exegesis critica in Psalmos* LXVII *et* CIX, et *Excursus in Daniel III, de fornace ignis*, 1809; — 4° *Prédiction de Jésus-Christ sur le jugement de la Judée et du monde, avec des explications du discours de saint Marc*, IX, 42-49, *et l'examen de la traduction du Nouveau Testament par Van Ess*; 1816; — 5° *Canticum canticorum illustratum ex hierographia Orientalium*; 1818; — 6° *Les saints Évangiles*, traduits et expliqués, 1818-1820, 4 vol.; — 7° *Les Actes des Apôtres*, traduits et expliqués, 1821; — 8° *Les Épîtres apostoliques*, traduites et expliquées; — 9° plusieurs écrits théologiques. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui indique les autres ouvrages de Kistemaker.

KITTO (John), anglican, littérateur, né à Plymouth en 1804, mort à Cannstadt, dans le Wurtemberg, en 1854, fonda en 1848 le *Journal of sacred Litterature*, dont il conserva la direction jusqu'en 1853. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Pictorial Bible*; Londres, 1835-1838; 1847-1849, 2e édit., 4 vol. in-8°; — 2° *Pictorial History of Palestine*; ibid., 1839-1840; — 3° *History of Palestine*; Édimbourg, 1843; — 4° *Cyclopedia of biblical Litterature*; ibid., 1845-1850, 4 vol.; — 5° *Daily Bible Illustrations*; Londres, 1849-1853, 7 vol. in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

KLAUSWITZ (Benoît-Gottlieb), protestant, né à Leipzig en 1692, mort l'an 1749, professa la théologie à Hall. Outre plusieurs *Dissertations académiques*, on a de lui : 1° des *Explications* de divers passages de la Bible; — 2° un *Traité* en allemand sur la raison de l'Écriture sainte, et sur l'usage que nous devons faire de ces deux grandes lumières. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

KLEE (Henri), théologien, né en 1800 à Munstermaifeld, petite ville près de Coblentz, mort l'an 1840, professa la philosophie, et surtout la théologie dogmatique et morale avec beaucoup de distinction. Il fut reçu docteur en théologie à l'université de Wurtzbourg, après avoir soutenu avec éclat, en 1825, une thèse *De Chiliasmo primorum sæculorum*. Sur le désir qui lui fut exprimé plus d'une fois par l'université de Bonn, il accepta une chaire de dogmatique et d'exégèse dans cette ville. On lui doit, outre la thèse *de Chiliasmo* : 1° un solide travail *sur la Confession*, et quelques articles de journaux publiés en 1827; — 2° *Commentaire sur l'Évangile de saint Jean*; Mayence, 1829; — 3° *Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains*; ibid., 1830; — 4° *Système de la dogmatique catholique*; Bonn, 1831; — 5° *Encyclopédie de la théologie*; Mayence, 1832; — 6° *Explication de l'Épître aux Hébreux*; — 7° plusieurs autres écrits. *Voy*. Haas, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, indique les autres écrits de Klee, en ajoutant quelques réflexions importantes.

KLERCK (Henri de), protestant hollandais, né à Middelbourg, mort dans l'île de Walcheren vers l'an 1694, exerça les fonctions de ministre, et se distingua par son érudition. On a de lui : 1° *L'Empire sacerdotal de N.-S. J.-C. sous le Nouveau Testament*, ou *Sermons sur le*

Digitized by Google

psaume CX; Middelbourg, 1687, in-12; — 2° *Trésor chronologique de l'histoire sacrée et civile, depuis le commencement du monde jusqu'en* 1689; ibid., 1689, in-4°; — 3° *Introduction à la géographie de la Terre Sainte, où l'on montre les établissements de l'Église juive dans l'ancienne Palestine après la sortie d'Égypte*, trad. de Frédéric von Spanheim; ibid.. 1699, in-12. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, tom. VII. La *Nouv. Biogr. génér.*

KLEUKER (Jean-Frédéric), protestant, théologien et orientaliste, né à Osterode en 1749, mort en 1827, professa la théologie à l'université de Kiel. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Nouvel Examen et explication des preuves en faveur du christianisme*; Riga, 1787-1794, 3 vol. in-8°; — 2° *Examen détaillé des preuves de l'authenticité des documents écrits du christianisme*; Hambourg, 1797-1800, 5 vol. in-8°; — 3° *Sur les Apocryphes du Nouveau Testament*; ibid., 1798, in-8°; — 4° *Sur l'Origine et le but des lettres apostoliques*; ibid., 1799, in-8°; — 5° *Esquisse d'une encyclopédie théologique*; ibid., 1800-1801, 2 vol. in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KLINGIUS. *Voy.* CLING.

KLOTZIUS (Étienne), luthérien, né à Lipstadt en 1606, mort à Flensborg l'an 1668, acquit une certaine réputation comme prédicateur. Il devint archidiacre à Rostock, surintendant général des duchés de Schleswig et de Holstein, et conseiller ecclésiastique. Il a laissé : 1° *Pneumatica, seu theologia naturalis*; Rostock, 1629, in-4°; — 2° *Tractatus de satisfactione Christi*; ibid., 1635; — 3° *Tractatus de angelolatria, seu religiosa, ut vocant, B. angelorum adoratione*; ibid., 1636, in-4°; — 4° *Tractatus de doloribus animæ Jesu Christi*; Francfort, 1670, in-4°; — 5° des *Traités de dévotion*, en allemand, des controverses, des disputes et des sermons. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor., crit.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KLUGE (Chrétien-Théophile), théologien et orientaliste, né à Wittemberg en 1742, mort en 1824, fut pasteur à Meissen. Parmi ses ouvrages nous citerons : *De Verbis Pauli ad. Ebr.* II, 2..., *ad legem sinaiticam, quam dicunt angelorum ministerio latam, male revocatis, adj. vario S. S. loca interpretandi tentamine*; Wittemberg, 1802. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KLUIT (Adrien), protestant, littérateur, né à Dordrecht en 1735, mort à Leyde l'an 1807, professa l'éloquence à Middlebourg, puis l'archéologie et l'histoire diplomatique à l'université de Leyde. Il a laissé des ouvrages sur la philologie, l'histoire et la diplomatique de la Hollande, ainsi que sur la critique sacrée. Parmi les principaux nous citerons : 1° *Vindiciæ articuli o, é, to in Novo Testamento*; Utrecht, 1768-1771; — 2° *Vaticinium de Messia duce primarium, sive explicatio LXX hebdomadum Danielis*; Middelbourg, 1774, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KNAP ou **KNAPP** (Georges-Christian), protestant, né à Halle en 1753, mort l'an 1825, professa à l'université de Halle pendant un demi-siècle. Il professait le supernaturalisme, mais en cherchant toujours à mettre la révélation d'accord avec la raison humaine. Knap fut un de ceux qui désiraient qu'on introduisît des *améliorations importantes* dans la version de Luther. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Traduction des Psaumes avec des remarques*, en allemand; Halle, 1778, in-8°; — 2° *Novum Testamentum græc. recognovit atque insignioris lectionum varietatis et argumentorum notitiam subjunxit C. Ch. Knapp*; ibid., 1797, in-4°; 1829, 2 vol. in-8°, 4° édit.; — 3° *Scripta varii argumenti maxim. partem exegetica atque historica*; ibid., 1805, 2 vol. in-8°; 1823, 2° édit.; — 4° *Leçons sur la dogmatique chrétienne*, en allemand; ibid., 1827, 2 vol. in-8°. *Voy.* J.-B. Malou, *la Lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, jugée par la tradition et la saine raison*, tom. II, p. 360. La *Nouv. Biogr. génér.*

KNIEPSTROH ou **KNIPSTROW** (Jean), en latin *Knipstrovius*, théologien luthérien, né en Silésie l'an 1497, mort à Wolgart l'an 1556, fut élevé dans un couvent de l'Ordre des Franciscains, dont l'abbé l'envoya à l'université de Francfort pour y terminer ses études; mais la lecture des écrits de Luther porta un coup fatal à ses croyances religieuses, et, pendant son séjour au monastère de Pyritz en Poméranie, il propagea tellement les idées du prétendu réformateur, que les moines et le peuple embrassèrent le luthéranisme. Il devint surintendant des affaires ecclésiastiques à Stralsund. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Epistola ad D. Melanchthonem, qua consensus Ecclesiæ Pomeranicæ ad suspiciendam Aug. Confession. repetitionem declaratur*; 1552. Le nom de Kniepstroh se trouve dans l'*Index* de Clément VIII; — 2° *Réfutation de la doctrine d'Osiandre sur la justification*, en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KNIPPENBERG (Sébastien), dominicain, né à Helden, dans le Brabant, mort à Cologne en 1733, se fit recevoir docteur en théologie dans cette dernière ville, devint professeur et doyen dans cette faculté, puis inquisiteur général de son Ordre. Il a laissé : 1° *De Providentia Dei gubernante per motum juxta mentem S. Augustini, episcopi, et S. Thomæ, doctoris angelici*; Cologne, 1700 et 1706, in-12; — 2° *Doctrina S. Thomæ in materia ab erroribus ipsi falso impositis liberata; adjungitur compendium doctrinæ C. Jansenii, Yprensis episcopi, in quinque famosis propositionibus illius damnatæ, de verbo ad verbum prolatæ, et extractæ ex ejus libro qui intitulatur : C. Jansenii, Augustinus, impresso Lovanii* 1640; Cologne, 1718, in-8°; cet ouvrage de Knippenberg a été mis à l'*Index*. (Decr. 29 julii 1722.) *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. des Pays-Bas*, tom. I, p. 272-273. La *Nouv. Biogr. génér.*

KNIPSTROW (*Knipstrovius*). *Voy.* KNIESTROH.

KNITTEL (François-Antoine), protestant, né à Salzdalum en 1721, mort à Wolfenbuttel l'an 1792, fut pasteur à Schliestædt. Son principal écrit est : *Ulfilæ versionem Gothicam nonnullorum capitum Epistolæ Pauli ad Romanos, cum variis monumentis ineditis eruit, commentatus est deditque foras*, etc.; Brunswick, 1762, in-4°. Ses autres écrits sont : *De l'Apocalypse; Du Célèbre Témoignage de Josèphe relativement au Christ; De l'Art de catéchiser*, etc. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KNOCH (Georges-Ludolphe-Otto), théologien protestant, né à Burgwedel, dans le Hanovre, en 1705, mort en 1783, fut pasteur à Brunswick. Il a publié, en allemand : 1° *Documents historiques et critiques tirés de la collection de Bibles qui se trouve à la bibliothèque Grauenhof du prince de Brunswick*; Hanovre et Wolfenbuttel, 1749-1754; — 2° *Bibliothèque biblique*, etc.; Brunswick, 1752; — 3° quelques *Opuscules*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KNOEPKEN ou **KNOP**, **KNOPF**, **CNOPH** (André), théologien luthérien, né à Custrin, mort à Riga en 1539, était d'abord zélé catholique;

Digitized by Google

mais il embrassa plus tard les doctrines de Luther, et devint pasteur en chef de Riga. Outre plusieurs cantiques, il a laissé : *Interpretatio in Epistolam ad Romanos, Rigæ apud Livonios prælecta*, etc.; Wittemberg, 1514, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KNOES (Anders), théologien protestant, né à Marienstadt, en Suède, l'an 1721, mort à Skara en 1799, se fit recevoir docteur en théologie à Lund, fut pasteur à Skara, puis correspondant du comité des affaires ecclésiastiques. Il a laissé : 1° *Compendium theologiæ practicæ una cum brevi delineatione theologiæ pastoralis*; Upsal, 1769, 1773, in-8°; — 2° *Commentaire sur l'Epître de saint Paul aux Romains*; ibid., 1777, in-8°; — 3° *Leçons sur un Catéchisme biblique et pratique*; ibid., 1779-1780. Ces deux derniers ouvrages sont en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KNOP ou **KNOPF**. *Voy.* KNOEPKEN.

KNORR DE ROSENROTH (Christian), protestant, né l'an 1636 à Alt-Rauden, en Silésie, mort à Sulzbach l'an 1689, s'appliqua particulièrement à la chimie et aux langues orientales. Il a composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Kabbala denudata, seu Doctrina Hebræorum transcendentalis et metaphysica atque theologica*: 4 parties en 2 tomes, dont le 1er a paru à Sulzbach en 1677 et 1678, et le 2e à Francfort-sur-le-Mein, 1678; écrit dans lequel l'auteur a approfondi et, l'on peut dire, épuisé la matière qu'il traite; parmi les rêveries, les folies et les chimères qu'il discute, on trouve d'excellentes recherches sur la philosophie des Hébreux, et surtout des rabbins; — 2° *Liber Sohar restitutus, seu Kabbalæ denudatæ tomus secundus*; Francfort, 1683. *Voy.* Sax., *Onomasticon litterarium*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KNOT ou **KNOTT** (Edward), jésuite, né à Pegsworth, dans le Northumberland, en 1580, mort à Londres l'an 1656, se nommait *Mathias* ou *Matthias Wilson*. Il professa la théologie dans le collége anglais de Londres, et devint sous-provincial, puis provincial de la province d'Angleterre. Il a laissé, en anglais : 1° *Modeste et courte Discussion de quelques propositions du docteur Kellisson*; in-12; — 2° *La Charité défendue* contre la réplique de Vorsthius; Saint-Omer, 1634; — 3° *La Chrétienté défendue*; ibid., 1638; — 4° *La Direction*; Londres, 1636; — 5° *L'Infidélité découverte*; Gand, 1653. Dans plusieurs de ses ouvrages, Knot a pris le nom de *Nicolas Smith*. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Chalmers, *General biographical Dictionary*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

KNOWLES (Thomas), anglican, né à Ely en 1723, mort en 1802, fut prédicateur de Sainte-Marie, prébendaire d'Ely, recteur d'Ickworth, et vicaire de Winston. Ses principaux ouvrages sont : 1° *The Scripture Doctrine of the existence and attributes of God*; — 2° *Primitive Christianity in favour of the Trinity*; — 3° *Observations on the divine mission of Moses*. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

KNOX (Jean), protestant, né en Écosse en 1505, mort à Édimbourg l'an 1572, fut un des plus hardis propagateurs du protestantisme en Écosse, et donna l'exemple des mœurs les plus dissolues. Il prêcha dans ce pays les doctrines de Calvin, et obtint un tel succès, qu'à sa voix le peuple, soulevé, se porta aux excès les plus déplorables. Obligé enfin de prendre la fuite, il se retira à Genève, où l'appelait une congrégation anglaise. Plus tard il revint en Écosse; et, en 1560, il présenta au parlement une profession de foi qui fut acceptée; mais il ne put s'entendre avec ses collègues au sujet de la discipline; car la noblesse se montra peu disposée à se soumettre à la censure des pasteurs. Cependant on adopta le système presbytérien. Il a laissé : 1° une traduction de la Bible en anglais, sous ce titre : *The Geneve Bible*; — 2° *History of the reformation of religion within the realm of Scotland*; Londres, 1644, in-fol.; Édimbourg, 1732, in-fol., 3e édit. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Édimbourg en 1846. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne des détails sur l'histoire de Jean Knox.

II. **KNOX** (*Vicesimus* ou *Vigésime*), anglican, littérateur et prédicateur, né à Newington-Green l'an 1752, mort à Tunbridge en 1821, était très-versé dans les langues grecque et latine. A l'époque de la révolution française de 93, il prit part au mouvement politique, se montra favorable aux idées liberales, et publia plusieurs brochures anonymes pour les défendre. Nous citerons parmi ses divers écrits : 1° *Essays moral and literary*; Londres, 1777, in-12, augmentés en 1778 de deux nouveaux vol., et souvent réimprimés; — 2° *Liberal Education, or a practical treatise on the method of acquiring useful and polite learning*; ibid., 1785, 2 vol.; — 3° *Sermons intended to promote Faith, Hope and Charity*; ibid., 1792, in-8°; — 4° *Christian Philosophy, or an attempt to display the evidence of revealed religion*; ibid., 1795, 2 vol. in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **KNUTZEN** (Martin), protestant, littérateur, né à Kœnigsberg en 1713, mort l'an 1751, professa la logique et la métaphysique à l'université de sa ville natale, et devint conservateur de la bibliothèque du château, puis inspecteur de l'académie. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Elementa philosophiæ rationalis, methodo mathematica demonstrata*; Kœnigsberg, 1747; — 2° *Preuve philosophique de la vérité du christianisme*; en allemand, ibid., 1739, 1763, 6e édit.; trad. danoise, 1742. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KNUTZEN** ou **KNUZEN**, **CNUZEN** (Mathias), philosophe sceptique, né à Oldemourt, village dans le duché de Holstein, vers 1640, après avoir fait sa philosophie et sa théologie de Kœnigsberg, prêcha publiquement l'athéisme. Il donna le précis de son système dans une lettre datée de Rome, et que La Croze a insérée en latin et en français dans ses *Entretiens sur divers sujets d'histoire, de littérature, de religion et de critique*. Dans cette lettre, Knutzen nie l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, l'autorité de l'Écriture sainte, et n'admet que l'autorité de la conscience. De là vient qu'il donna le nom de *Consciencieux* aux partisans de la secte qu'il se vantait d'avoir fondée. A partir de l'année 1674, on n'a plus aucun renseignement sur ce fanatique; on ignore entièrement quelle a été sa fin. On a de Knutzen : 1° *Epistola amici ad amicum*; c'est la lettre dont nous venons de parler, et qui a paru séparément sous ce titre à Rome, l'an 1674; — 2° *Conversation entre un hôtelier latin (catholique romain) et trois hôtes d'une religion différente*; Altona, 1674; — 3° *Conversation entre un aumônier de régiment (D. Brummer) et un écrivain latin*; 1673; — 4° *Schediasma de lachrymis Christi*; 1674. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KOCH (Christian ou Christophe-Guillaume de), historien et publiciste, né à Bouxwiller, en Alsace, l'an 1737, mort à Strasbourg en 1813,

Digitized by Google

fut administrateur du département du Bas-Rhin, et devint correspondant de l'Institut. Nommé membre du tribunat en 1802, il prit une grande part à la réorganisation du culte protestant et au rétablissement de l'Académie protestante de Strasbourg. Outre un certain nombre d'écrits purement littéraires ou politiques, il a publié : 1° *Commentatio de collatione dignitatum et beneficiorum ecclesiasticorum in Imperio romano germanico;* Strasbourg, 1761 ; c'est une introduction à l'ouvrage suivant ; — 2° *Sanctio Pragmatica Germanorum illustrata;* ibid., 1789, in-4°; ouvrage qui fut très-bien accueilli par les catholiques allemands et même fort loué des évêques; — 3° *Principes généraux des protestants de la confession d'Augsbourg, et leur incompatibilité avec la constitution civile du clergé;* ibid., 1792, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KOCHHAFF. *Voy.* CHYTRÆUS.

KŒCHER (Hermann-Frédéric), hébraïsant, né à Osnabruck en 1747, mort à Rettwitz l'an 1792, exerça le ministère ecclésiastique à Iéna, à Thangelstædt et à Rettwitz. On a de lui : 1° *Commentatio philologica de Thuribulo aureo, ejus usu et significatione mystica;* Iéna, 1766; — 2° *Specimen observationum philologicarum in lib. prim. Samuel*, ibid., 1772; — 3° *Stricturarum antimasorethicarum in Krijan et Bethibhim ad librum Judicum Specimen;* ibid., 1780; — 4° *Nova Bibliotheca hebraica, secundum ordinem Bibliothecæ hebraicæ Wolfii disposita;* ibid., 1783-1784. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KŒGLER (Ignace), jésuite, né à Landsberg, en Bavière, l'an 1680, mort à Pékin en 1746, professa avec distinction les mathématiques et les langues à l'université d'Ingolstadt. L'an 1715 il se consacra aux missions de la Chine, et il fut nommé par l'empereur mandarin de deuxième classe et président du tribunal des mathématiques. Son influence à la cour arrêta souvent l'effet des édits promulgués contre les chrétiens. Outre des ouvrages d'astronomie, Kœgler a laissé : *Notitiæ circa SS. Biblia Judæorum in Cai-Foug-Fou in imperio Sinensi*, insérées par de Murr dans son *Journal pour les arts et pour la littérature*, VII, 420, et dans ses *Notitiæ Bibliorum*, etc.; Halle, 1805, 1806, in-8°; on les trouve aussi dans l'*Israélite français*, n° 2, et dans la *Notice d'un manuscrit du Pentateuque conservé dans la synagogue des Juifs de Caï-Foug-Fou*, par Sylvestre de Sacy, dans les *Notices et extraits des Manuscrits*, tom. IV, p. 592. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KŒHLER (Jean-Bernard), érudit, né à Lubeck en 1742, mort à Bâle en 1802, professa les langues grecque et orientales à l'université de Kœnigsberg. Outre ses ouvrages purement littéraires, on lui doit : 1° *De Dote apud veteres Hebræos nubentium;* Lubeck, 1757; — 2° *Observationes in sacrum Codicem, ex scriptoribus profanis;* Gœttingue, 1759; — 3° *Observationes in sacrum Codicem, maxime ex scriptoribus græcis et arabicis;* Leipzig, 1763; Leyde, 1765. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KOELLIN ou **COLLIN** (Conrad), dominicain, né à Ulm, mort à Cologne en 1536, fut inquisiteur général de la foi dans les diocèses de Mayence, de Trèves et de Cologne. Il a laissé : 1° *In Primam secundæ S. Thomæ;* Cologne, 1512; Venise, 1589 et 1602; — 2° *Quodlibeta per modum dialogi concinnata, penitissima moralis theologiæ, arcana scire volentibus oppido idonea;* Cologne, 1523, in-4°; — 3° *Epithalamii lutherani Eversio;* ibid., 1527; — 4° *Adversus caninas Mart. Lutheri nuptias, opus novum;* Tubingue, 1530, in-8°. *Voy.* Possevin. Bellarmin. Labbe. Le P. Échard, *Homm. illustr. de l'Ord. de S.-Domini*q., tom. II, p. 100. Richard et Giraud, tom. VII, p. 331, et tom. XIV, p. 360, 361.

* **KŒNIG** étant souvent confondu avec *König*, il faut chercher au mot *Konig* les personnages qui ne se trouvent pas à *Kœnig*.

KŒNIG (Chrétien-Théophile), protestant, né à Altorf en 1711, mort l'an 1782, professa la philosophie à Giessen, et fut prédicateur à l'église luthérienne d'Elberfeld. Outre des poésies, il a laissé : *Veritas quadrata, theologica scilicet, physica, mathematica et philologica;* Amsterdam, 1765, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **KŒNIGSMANN** (André-Louis), protestant suédois, né l'an 1679 à Slesvig, mort à Copenhague en 1728, enseigna d'abord la philosophie à l'académie de Kiel, puis fut successivement inspecteur au gymnase d'Osnabruck, pasteur à Hagen et à l'église de la garnison à Copenhague. On lui doit un grand nombre de mémoires relatifs à la théologie, à la philosophie et à l'histoire, entre autres : 1° *An Aristoteles doctrinæ moralis demonstrationem in incerto statuerit ?* Kiel, 1701, in-4°; — 2° *De rerum moralium Demonstrationibus;* ibid., 1707, in-4°; — 3° *De Amore Dei puro et mercenario;* ibid., 1713, in-4°; — 4° *Prodromus Clavis propheticæ;* ibid., 1712, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KŒNIGSMANN** (Bernard-Louis), protestant danois, fils du précédent, né à Schœnefeld (Holstein), mort à Vees, près de Flensborg, en 1835, se fit recevoir docteur en philosophie, et devint recteur du collége de Flensborg; il était très-versé dans la connaissance de l'antiquité. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *De Fontibus commentariorum sacrorum qui Lucæ nomen præferunt, deque eorum consilio et ætate;* Altona, 1796; réimprimé dans Pott et Ruperti, *Syll. comment. theolog.;* — 2° *De navigationis Salomoniæ Terminis, Tharsisa atque Ophira, recte constituendis;* ibid., 1800; inséré dans Beek, *Comment. Societ. Philol. Lips.*, t. I, IVe part. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **KŒNIGSMANN** (Othon-Louis), théologien, frère du précédent, mort en 1760, fut pasteur à Schœnefeld et à Suderau, devint assesseur du consistoire de Munsterdorf, et professa au collége de cette ville. Parmi ses ouvrages, qui tous ont rapport à l'exégèse biblique et à la philologie sacrée, nous citerons : 1° *Specimen primum vocum suppressarum seu ellipticorum locutionum in libri I Samuelis, cap.* I; inséré dans la *Hamburg. vermischten Bibliotek.*, tom. II; — 2° *Danus interpres, sive observationes selectæ philologico-criticæ et exegeticæ ad librum Geneseos*, etc., dans la *Nova Biblioth. Lubecensis*, tom. V, VI et VII; en allemand; Hambourg, 1758. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KOFFLER (Jean), missionnaire en Cochinchine, mort en Transylvanie l'an 1780, fut pendant sept ans médecin du roi, et travailla pendant quatorze à la propagation de l'Évangile. Il a rédigé des mémoires sur ses voyages; ces mémoires forment une description succincte de la Cochinchine, publiée d'abord avec des notes par le père Eckart, puis réimprimée en 1805 par de Murr, sous ce titre : *Joannis Koffler historica Cochinchinæ Descriptio in epitome redacta ab Ans. Eckart, edente Chr. de Murr;* 126 pages in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KOHL (Jean-Pierre), protestant, né à Kiel en 1698, mort à Altona en 1778, professa à Saint-Pétersbourg les belles-lettres et l'histoire ecclésiastique. Outre ses ouvrages purement litté-

Digitized by Google

raires, il en a composé de théologiques, tels que : 1° *Theologiæ gentilis Cimbricæ purioris Specimen;* Kiel, 1723, in-4°; — 2° *Ecclesia græca lutherizans, sive Exercitatio de consensu et dissensu orientalis græcæ speciatim russicæ et occidentalis lutheranæ Ecclesiæ in dogmatibus;* Lubeck, 1723, in-8°; — 2° *Introductio in historiam et rem literariam Slavorum in primis sacram, sive Historia critica versionum Slavonicarum maxime insignium, nimirum Codicis sacri et Ephremi Syri; accedunt duo Sermones Ephremi, nondum editi, de S. Cœna fidei lutheranæ testes;* Altona, 1729, in-8°. Kohl a tiré de ces deux sermons de saint Éphrem de fausses conclusions, qui ont été réfutées par le P. Le Brun et Renaudot, ainsi que par un auteur anonyme, dans un écrit intitulé : *Antirrheticon, seu confutatio annotationum Kohlii ad S. Ephremi sermones;* Rome, 1740, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KOHLER (Jérôme), fanatique de Brugglen, dans le canton de Berne, mort le 16 janvier 1753, prétendait qu'il avait reçu du Ciel une mission extraordinaire, qu'il avait un commerce direct avec Dieu et Jésus-Christ, que son frère Chrétien Kohler et lui étaient les deux témoins dont parle l'Apocalypse (XI), que quiconque n'admettait pas sa doctrine ne pourrait être sauvé. Or sa doctrine dogmatique n'était qu'un tissu d'absurdités, et ses principes de morale n'avaient rien que de révoltant pour une âme honnête. Cependant Kohler parvint à réunir de nombreux partisans et à former une secte; et s'il n'obtint pas tout le succès qu'il attendait de sa prétendue mission céleste, c'est que l'autorité civile, le regardant comme un imposteur dangereux, l'arrêta au milieu de sa course. Il fut exécuté publiquement; on l'étrangla d'abord, puis on le brûla *comme séducteur, imposteur et abominable blasphémateur.* Après avoir rapporté les sept principaux crimes du visionnaire, qui forment comme les considérants de l'arrêt du tribunal, le *Diction. de la théol. cathol.* fait cette juste réflexion : « Nous voyons du reste que la république de Berne, ennemie jurée, comme tous les États protestants, de l'Inquisition et de ses prétendus excès, en pratiquait parfaitement les rigueurs au milieu du dix-huitième siècle (1753), et qu'un hérétique qui avait causé bien moins de troubles et de malheurs que Hus, fut exécuté de la même manière, et cela trois cent cinquante ans plus tard, et alors que Kohler s'était repenti et rétracté, ce qu'on n'avait jamais pu obtenir de Hus.

KOHLMANN (Antoine), jésuite français, né à Kaisersberg, près de Colmar, en 1771, mort à Rome l'an 1836, fut envoyé en 1807 aux États-Unis, où pendant vingt-deux années il sut par son zèle et ses vertus mériter l'estime générale. En 1813, étant curé de Saint-Pierre à New-York, il fut cité en justice pour révéler les auteurs d'un vol qu'il ne connaissait que par la confession. Le P. Kohlmann exposa la doctrine catholique à cet égard devant le grand jury, qui, après de longs débats, décida que le curé serait dispensé de parler. Léon XII ayant rendu le collége Romain aux Jésuites, le P. Kohlmann fut appelé à y professer la théologie. Le même pontife le fit consulteur des Congrég. des affaires ecclésiastiques et des évêques et réguliers, et Grégoire XVI le nomma qualificateur de l'Inquisition. On a du P. Kohlmann : 1° *Question catholique en Amérique;* brochure publiée à l'occasion du procès dont nous venons de parler; — 2° un écrit *contre les Unitaires* qui avaient fabriqué un nouvel Évangile. Une Notice sur la Vie et les travaux du vénérable Père a paru dans les *Annales des sciences religieuses de Rome.* *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, au Supplém.

KOIALOWICZ (Albert Wieck), jésuite polonais, mort en 1674, a laissé, outre des ouvrages d'histoire et de rhétorique : 1° *Colloques d'un théologien avec un politique, sur l'élection d'une seule religion;* Wilna, 1640; — 2° *Colloques d'un théologien et d'un ministre sur les différends en matière de foi entre les catholiques et les calvinistes;* ibid., 1653; — 3° *Colloques d'un théologien avec un hérétique sur l'usage de l'Écriture sainte;* 1667.

KOLB (Gérard ou Grégoire), jésuite allemand, vivait du XVII° au XVIII° siècle; il professa l'histoire à l'université de Fribourg. On a de lui, outre quelques ouvrages d'histoire et de chronologie : 1° *Series Romanorum pontificum, cum reflexionibus historicis;* Augsbourg, 1724; — 2° *Series episcoporum electorum Moguntinorum, Trevirensium et Coloniensium;* ibid., 1725, in-4°; — 3° *Examen juris canonici juxta decretales;* Vienne en Autriche, 1728, in-8°; Nuremberg, 1728, in-4°; — 4° *Dubia theologico-moralia;* Augsbourg, 1741; — 5° *Le Millenium d'Eichstadt, histoire de ses soixante-cinq évêques;* en allemand; Ingolstadt, 1745, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1729, p. 581. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

KOLMOGORA, ville épisc. du diocèse de Moscovie, située sur la Dwina, à 20 milles d'Argel, vers l'orient; on lui a uni le siége de Vaga, ainsi appelé de la rivière du même nom. *Voy.* Richard et Giraud.

KOLOCZA, ancien évêché de Hongrie, érigé en archevêché l'an 1185, lorsqu'il fut canoniquement réuni à l'archevêché de Bacs, fondé suivant les uns par saint Étienne, et érigé en archevêché par saint Ladislas; fondé seulement, d'après d'autres, par saint Ladislas au commencement du XI° siècle. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

* **KONIG** étant souvent confondu avec *Kœnig*, il faut chercher au mot *Kœnig* les personnages qui ne se trouvent pas à *Konig.*

I. **KONIG** (Georges), protestant, docteur en théologie, né à Amberg, dans le haut Palatinat, en 1590, mort l'an 1654, fut premier bibliothécaire à Altdorf. On a de lui : 1° *Vindiciæ locorum Scripturæ sacræ;* — 2° des *Cas de conscience;* — 3° des *Commentaires* sur diverses parties de l'Écriture sainte; — 4° des *Thèses* et des *Sermons. Voy. Gloria Academiæ Altdorfinæ,* etc.; Altdorf, 1683, p. 26 et 27, in-8°. Richard et Giraud.

II. **KONIG** (Robert), bénédictin du XVIII° siècle, professa la théologie à l'université de Salzbourg. Il a laissé : *Principia juris canonici ad libros V Decretalium Gregorii IX, pontif. max..., nunc indice locupletissimo aucta,* etc.; Salzbourg, 1701, 5 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1702, p. 413. Richard et Giraud, qui font un grand éloge de cet ouvrage.

KONISGRATZ ou **KRALOWLHRADES** (*Reginæ Gradecium* ou *Reginogradecium, Hradium Reginæ*), ville épisc. de Bohême, située sur l'Elbe, à 18 lieues de Prague. Ce siége fut établi l'an 1655 par Alexandre VII, à la demande de l'empereur Ferdinand III. *Voy.* de Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 197, au mot REGINOGRADECIUM. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 46, 47.

KONYRENBURG (Jean), protestant, littérateur hollandais, né vers l'an 1770, professa la théologie au collége des Remontrants à Amsterdam, et fut nommé en 1798 député à la convention nationale de la république batave. Outre

Digitized by Google

des traductions et des ouvrages purement littéraires, il a laissé : *Dialogues sur les mythes ou paraboles qu'on trouve dans l'Écriture sainte;* 1809. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KOPISTENSKI (Zacharie), écrivain russe, archimandrite du couvent de Saint-Antoine de Kief, mort en 1626, a laissé : 1° une *Traduction slavonne des Commentaires de saint Jean Chrysostome sur les Actes des Apôtres et les Épîtres de saint Paul;* Kief, 1623 et 1624, in-fol.; — 2° *Oraison funèbre de l'archimandrite de Pletenetzk ;* ibid., 1625, in-4°; dans cet écrit, l'auteur établit que la croyance au purgatoire remonte aux temps apostoliques ; — 3° *Nomokanon*, ou *Recueil de canons ;* ibid., 1624 et 1629 ; Moscou, 1639 ; Lemberg, 1646. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KOPPE (Jean-Benjamin), protestant, né à Dantzig en 1750, mort en 1791, professa le grec au collége de Mittau et la théologie à Gœttingue. Il devint, en 1784, surintendant et président du consistoire de Gotha, et en 1788, prédicateur de la cour de Hanovre. On a de lui : 1° *De Critica Veteris Testamenti caute adhibenda;* Gœttingue, 1769; — 2° *Israelitas non* 215 *sed* 430 *annos in Ægypto commoratos esse;* ibid., 1777, in-4°, réimprimé dans Pott et Ruperti, *Sylloge Commentat. theolog.*, tom. IV; — 3° *Interpretatio Isaiæ* VIII, 23; Gœttingue, 1780, in-4°; — 4° *Ad Matthæum* XII, 31, *de Peccato in Spiritum sanctum ;* ibid., 1781, in-8° ; — 5° *Super Evangelio Marci ;* ibid., 1782, in-4° ; — 6° *Explicatio Moisis*, III, 14 ; ibid., 1783, in-4° ; — 7° *Marcus non epitomator Matthæi ;* ibid., 1783, in-4°. Koppe est un des rationalistes modernes qui ont nié l'authenticité d'une grande partie des prophéties d'Isaïe. En voulant, pour ainsi dire, dépecer en morceaux des oracles qui, formant un tout complet, ne sont susceptibles d'être ni divisés ni partagés, et en les attribuant à des auteurs divers qui ont vécu à différentes époques, il a porté la confusion dans toute l'économie du livre du prophète, au point que Gesenius lui-même, malgré sa hardiesse extrême, n'a pu s'empêcher de réprouver cette manière de voir, qui, en effet, paraît aussi absurde en elle-même que contraire à toutes les lois de la critique. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd.*, tom. III, p. 344. La *Nouv. Biogr. génér.*

KOR. *Voy.* Cor.

KOORNHERT. *Voy.* Cornhert.

KORDES (Berenne), protestant, docteur en philosophie, né à Lubeck en 1762, mort en 1823, fit à Iéna et à Kiel des cours sur l'exégèse biblique et sur l'interprétation des auteurs classiques. Outre plusieurs écrits purement littéraires, on lui doit : 1° *Observationum in Jonæ oracula Specimina ;* Iéna, 1788 ; — 2° *Ruth ex versione Septuaginta Interpretum, recognitum a L. Bos ; accedit periocha in qua de Ruthæ historia exponit ;* ibid., 1788. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KORELA, siége épisc. de Moscovie uni à celui de Ladoga, dans la province de Novogorod, aux confins de l'Ingrie et de la Suède.

I. **KORTHOLT** (Christian), théologien luthérien, né à Burg, dans le Holstein, en 1633, mort à Kiel l'an 1694, fut reçu docteur en philosophie à Rostock en 1656. Il professa à Kiel la philosophie et les antiquités ecclésiastiques. Il a laissé sur les diverses branches de la théologie, et principalement sur la controverse et les antiquités ecclésiastiques, un grand nombre d'ouvrages, tant en latin qu'en allemand. Ses *Traités* de controverse le déshonorent, les titres seuls annoncent le fanatisme et la fureur. Parmi tous ses écrits nous citerons seulement : 1° *De Persecutionibus Ecclesiæ primitivæ, veterumque martyrum cruciatibus;* Iéna, 1660, in-8°; Kiel, 1689, in-4°; trad. allemande, 1698, in-8°; — 2° *De Nestorianismo;* Rostock, 1662, in-4°; — 3° *Le Culte public des anciens chrétiens comparé à celui des modernes*, en allemand; Francfort, 1672, in-8°; — 4° *Tractatus theologico-historico-philologicus de variis sacræ Scripturæ editionibus, in quo de textu divinarum Litterarum originario, diversis ejus translationibus et celebrioribus operibus biblicis agitur ;* Kiel, 1668, in-4° ; 1686, 2° édit.; — 5° *Paganus obtrectator, sive de calumniis gentilium in veteres christianos, libri III;* ibid., 1698, in-4°; Lubeck, 1703, in-4°; — 6° *Pastor fidelis, sive de officio ministrorum Ecclesiæ;* Hambourg, 1696; Lemgo, 1748, in-4°; — 7° *Prodromus ingenui theologiæ cultoris academicus, seu de adparatu ad studium sacrosanctæ theologiæ ;* Francfort, 1704, in-8° ; — 8° *Preuve fondamentale de la religion chrétienne dans ses doctrines les plus importantes*, en allemand ; Leipzig, 1752, in-8° ; — 9° *Exercitatio de atheismo*, etc.; Kiel, 1689, in-4°. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXI. Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud, qui donnent les titres de ses cinquante-huit ouvrages latins.

II. **KORTHOLT** (Christian), petit-fils du précédent, né à Kiel en 1709, mort à Gœttingue l'an 1751, professa la théologie à l'université de cette dernière ville, et exerça les fonctions de surintendant ecclésiastique. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De sacrorum christianorum in Cimbria Primordiis ;* Kiel, 1728 ; in-4° ; — 2° *Commentatio historico-ecclesiastica de ecclesiis suburbicariis, qua in diœcesin quam episcopus romanus ætate concilii Nicæni habuit, inquiritur;* Leipzig, 1731, in-4°; — 3° *Conjectura de Diœcesi episcopali quam sæculo quarto habuit pontifex romanus*, suite de l'ouvrage précédent; on le trouve dans les *Acta erudit.*; Leipzig, 1732; *Acta* qui sont à l'*Index ;* — 4° *De Simone Petro, primo apostolorum et ultimo;* Gœttingue, 1748, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KOSR. *Voy.* Kasr.

KOSTKA (Stanislas). *Voy.* Stanislas, n° II.

KRALOWLHRADES. *Voy.* Konigsgratz.

I. **KRANTS** ou **CRANTZ** (Albert), historien, né à Hambourg, mort en 1517, fut doyen de l'église de cette ville, et se distingua par sa science et sa vertu. Outre des ouvrages purement littéraires, il a laissé : 1° *Metropolis ;* histoire particulière des évêques de Saxe ; — 2° *De Officio missæ ;* Rostock, 1505.

II. **KRANTZ** (Gottlob), protestant, né à Hausdorf, dans la haute Lusace, en 1660, mort en 1733, devint recteur du gymnase de Breslau et membre de l'académie de Berlin. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : *Historia ecclesiastica, a Christo nato ad nostra usque tempora;* Lauban, 1736, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KRASINSKI (Valérien comte), littérateur polonais, né vers l'an 1780, mort à Édimbourg en 1855, appartenait à une famille luthérienne. Il contribua à l'établissement d'un collége rabbinique à Varsovie. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *The Rise, progress and decline of the reformation in Poland;* Londres, 1839-1840, 2 vol. in-8° ; — 2° *A Treatise on relics, by J. Calvin, newly translated from the french original, with an introductory dissertation on the miraculous images of the Roman-Catholic and Russo-Greek Churches ;* Édimbourg, 1854, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KRAUS (Jean-Baptiste), bénédictin, né à

Digitized by Google

Ratisbonne en 1700, mort l'an 1762, fut élu en 1742 prince-abbé du monastère de Saint-Emmeran à Ratisbonne. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *De Ortu et libertate monasterii S. Emmerani*, etc.; Ratisbonne, 1755, in-4°; — 2° *Actes concernant les négociations qui ont eu lieu de 1555 à 1648 à propos de la liberté de conscience*, en allemand; in-fol.; — 3° *Documenta historica ex Chronico Windeshemensi et ex Chronico Montis Sanctæ Agnetis, quibus ostenditur, Thomam a Kempis libelli de Imitatione auctorem dici non posse*; Ratisbonne, 1762, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KRAUSE (Jean-Christophe), protestant, historien, né à Astern, dans la principauté de Mansfeld, en 1749, mort en 1799, professa à l'université de Halle. Outre des ouvrages purement littéraires, on lui doit : 1° *Observationes de beneficiis medii ævi*; Halle, 1783, in-4°; — 2° *Manuel de l'histoire de l'Église chrétienne*, en allemand; ibid., 1785, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **KREBS** (Jean-Auguste), protestant, né à Heinaugen en 1681, mort en 1713, professa les belles-lettres à l'université de Halle, et devint recteur du lycée de Meinungen. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *De Principatu Judæorum post reditum ex Babylonico exilio*; 1707. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, où les autres écrits de Krebs sont indiqués.

II. **KREBS** (Jean-Frédéric), protestant, né à Bayreuth, en Allemagne, l'an 1651, mort en 1721, professa la philosophie, la théologie et la langue hébraïque an collége de Heilsbronn, dont il devint recteur. On a de lui un grand nombre de dissertations sur la philosophie, la morale, la théologie et l'histoire; la plupart ont été insérés dans ses *Dissertationes antibaronianæ*; Hambourg, 1709, in-4°, dans ses *Opuscula theologica*; Nuremberg, 1719, in-4°, et dans ses *Dissertationes historico-theologicæ*; ibid., 1724, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. générale.*

III. **KREBS** ou **KREBSIUS** (Jean-Tobie), protestant archéologue, né en Thuringe l'an 1718, mort en 1782, professa la philologie au gymnase de Grimma en Saxe. On lui doit, entre autres ouvrages : 1° *De Usu et præstantia romanæ historiæ in Novi Testamenti interpretatione*; Leipzig, 1745, in-8°; — 2° *Observationes in Novum Testamentum e Flavio Josepho*; ibid., 1755, in-8°; Krebs y montre que les ouvrages de Joseph contiennent beaucoup de choses qui peuvent servir à éclaircir les mots aussi bien que les expressions et les phrases du Nouveau Testament; — 3° *Decretum Atheniensium in honorem Hyrcani, pontificis magni*, ibid., 1751, in-8°; — 4° *Decreta Romanorum pro Judæis facta, ex Josepho collecta et illustrata*; ibid., 1768, in-8°. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. III, p. 347. La *Nouv. Biogr. génér.*

KREMNESTER, célèbre abbaye de bénédictins, près de la rivière de Krems, fut fondée par Tassilon II, duc de Bavière, en 777 ou 778. Les premiers religieux qui l'occupèrent furent douze moines venus du couvent de Niederaltaich, et le premier abbé est nommé *Père* dans l'acte de fondation. Charlemagne lui donna de grandes propriétés; mais elle fut dévastée par les Hongrois au X° siècle. En 1007, saint Godehard, abbé de Niederaltaich, obtint de l'empereur Henri II et de Chrétien, évêque de Passau, la restauration des murs. Depuis cette époque l'abbaye éprouva des vicissitudes diverses. On peut les voir dans le *Diction. de la théol. cathol.*, où on trouve de plus les noms d'un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur la célèbre abbaye.

KRIMER (Ferdinand), jésuite, docteur et professeur de théologie à Vienne en Autriche, est auteur de : *Quæstionum canonicarum in quinque libros Decretalium*, etc.; Augsbourg, 1706, in-fol.; ouvrage posthume. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1708, p. 609, 1re édit., et p. 538, 2e édit. Richard et Giraud.

KRISPER (Crescent), de l'Ordre des Frères-Mineurs réformés d'Autriche, fut lecteur, prédicateur, gardien et provincial. On a de lui : 1° *Nubila Jansenismi et Quesnellianismi luce dogmatico-scholastica dispulsa, in duas partes divisa*; Vienne, 1726, in-4°; — 2° *Theologia scholæ scotisticæ*, etc., *seu expositio sententiarum Scoti doctoris subtilis*, etc.; ibid., 1728-1729, 8 vol. in-fol.; 1748, 2e édit., corrigée. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. Francisc.*, tom. I, p. 284, et la réflexion que font Richard et Giraud sur les 8 vol. que le P. de Saint-Antoine donne à la 2e édit.

KROHN (Barthold-Nicolas), pasteur protestant, né à Hambourg l'an 1722, mort en 1793. a laissé : 1° *Histoire des anabaptistes fanatiques et enthousiastes*, en allemand; Leipzig, 1758, in-8°; — 2° *Catalogus bibliothecæ præstantissimorum qui ad theologiam, philologiam atque historiam spectant librorum*; Hambourg, 1793. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **KROMAYER** (Jean), protestant, né à Dobelen, en Misnie, l'an 1576, mort à Weimar en 1643, était surintendant dans cette dernière ville. On a de lui : 1° *Harmonia Evangelistarum*; — 2° *Historiæ ecclesiasticæ Compendium*; — 3° une *Paraphrase sur Jérémie et les Lamentations*, qui a été insérée dans la *Bible* de Weimar. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **KROMAYER** (Jérôme), protestant, neveu du précédent, né à Zeitz l'an 1640, mort à Leipzig en 1670, professa dans cette dernière ville la théologie, l'histoire et l'éloquence. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Theologia dogmatico-polemica*; — 2° *Historia ecclesiastica*; — 3° *Polymathia theologica*. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KRONLITSKIA, siége archiépisc. de Moscovie, uni aux églises de Sarski et de Podonski.

KROPF (Martin), bénédictin, né à Saint-Léonard, dans la basse Autriche, en 1701, mort l'an 1779, conservateur de la bibliothèque du couvent de Moelk, a laissé : *Bibliotheca Mellicensis, seu vitæ et scripta inde a sexcentis annis Benedictinorum Mellicensium*; Vienne, 1747, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KROUST (Jean-Marie), jésuite français, mort à Brumpt, en Alsace, l'an 1770, professa la théologie à Strasbourg, et collabora au *Journal de Trévoux*. On lui doit : 1° *Institutio clericorum*; Augsbourg, 1767, 4 vol. in-8°; — 2° *Retraite de huit jours à l'usage des ecclésiastiques*; Fribourg en Brisgau, 1765; Augsbourg, 1792. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KRUDENER ou **KRUDNER** (Julie ou Valère **DE WITTINGHOFF**, baronne de), née en 1766 à Riga en Courlande, d'une famille noble et opulente, morte l'an 1824 à Karason-Bazar, avait épousé un gentilhomme livonien, qui divorça en 1791. Depuis ce moment Mme de Krudener fit des voyages dans divers pays. Elle était à Berlin en 1805, lorsque la reine de Prusse mourut. Cette mort, dont elle fut témoin, ayant fait sur son esprit une forte impression, elle se jeta tout à coup dans l'enthousiasme religieux le plus exagéré. Elle se présenta bientôt sous

Digitized by Google

la forme d'une Madeleine pénitente, se disant envoyée de Dieu, pleurant sur les hommes, sur leurs erreurs, sur les siennes, prophétisant, et se croyant appelée à rétablir sur la terre le règne du Christ. Elle s'associa à un ministre de Genève, nommé Empeytaz, et qui devint le chef de l'association érigée en Suisse sous le nom de *momiers*. Outre un roman publié sous le titre de *Valérie*, Mme de Krudener a laissé quelques écrits dont on peut voir les titres dans Feller, *Biogr. univers.*, et surtout dans la *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique une foule d'ouvrages relatifs à cette femme célèbre.

KRÜGER. *Voy.* CRUGER.

I. **KRUMMACHER** (Frédéric-Adolphe), protestant, né à Tecklembourg, en Westphalie, en 1768, mort à Brême en 1845, fut intendant supérieur des affaires ecclésiastiques et prédicateur de la cour. Outre des paraboles en vers très-populaires en Allemagne, il a laissé : 1° *De l'Esprit et de la forme de l'histoire évangélique au point de vue historique et catholique*; Leipzig, 1805; — 2° *Catéchisme biblique*; Essen, 1844, 12e édit.; — 3° *Catéchisme de la doctrine chrétienne*; ibid., 1821; 1841, 6e édit.; — 4° *L'École populaire chrétienne et ses rapports avec l'Église*; ibid., 1823; 1825, 2e édit.; — 5° *Vie de saint Jean*; ibid., 1833; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres ouvrages de Krummacher.

II. **KRUMMACHER** (Frédéric-Guillaume), fils du précédent, fut un des plus zélés défenseurs de la secte protestante dite *piétisme*. Il a composé de nombreux ouvrages, entre autres : 1° *Élie le Thesbite*; Elberfeld, 1851, 3 vol., 4e édit.; — 2° *Élisée*; ibid., 1844-1845, 3 vol., 2e édit.; — 3° un recueil de sermons sous le titre de : *Enseignements ecclésiastiques*; ibid., 1846-1847, 2 vol.; — 4° *La Cloche du sabbat*; Berlin, 1851-1852, 2 vol. Tous ces ouvrages sont en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **KRUMMACHER** (Godefroy-Daniel), frère de Frédéric-Adolphe, né à Tecklembourg en 1774, mort à Elberfeld l'an 1837, exerça les fonctions de pasteur à Baerl et à Wulfrath. Il vint en 1816 à Elberfeld, où il fut le chef du parti piétiste. On lui doit : 1° *Le Passage des Israélites à travers le désert*, recueil de sermons; Elberfeld, 1850-1851, 2 vol., 3e édit.; — 2° *Sermonnaire domestique*; Menns, 1835; — 3° *Manne quotidienne*, recueil de sermons; Elberfeld, 1851, 4e édit.; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KRUMMENDYK (Albert), évêque de Lubeck, né dans le Holstein, mort en 1489, fut chargé par le roi de Danemark de plusieurs missions diplomatiques en France, en Angleterre et en Saxe. On a de lui : *Chronicon episcoporum Oldenburgensium et Lubecensium*, qui a été inséré dans Meibomius, *Scriptores rerum germanicarum*, tom. II. *Voy.* Moeller, *Cimbria Litterata*, tom. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

KÜCHLEIN (Jean), né à Wetterau, dans la Hesse, en 1546, mort à Leyde en 1606, fut reçu ministre et attaché à l'église de Tuckenheim. Mais, l'an 1576, les pasteurs calvinistes ayant été expulsés du pays par l'électeur Louis, Küchlein passa en Hollande, où il professa la théologie à Amsterdam; plus tard il dirigea le collége de Leyde. Ses *Œuvres* ont paru à Genève en 1613, in-4°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KUEN (Michel), de l'Ordre des Augustins, né à Weissenborn, en Autriche, l'an 1709, mort en 1765, fut nommé en 1754 abbé du monastère de Wengen, à Ulm. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Collectio scriptorum rerum historico-monastico-ecclesiasticarum variorum religiosorum Ordinum*; Ulm, 1756-1766, 6 vol. in-fol.; le dernier volume a été réimprimé sous ce titre : *Wenga, sive informatio historica de exemptis collegii S. Michaelis ad insulas Wengenses*; ibid., 1766, in-fol.; — 2° *Joannes de Canabaco ex comitibus de Canabac, qui vulgo venditur pro autore quatuor librorum de Imitatione Christi, recenter detectus a quodam canonico-regulari S. Augustini congregationis Lateranensis*; Canabaci, sumptibus hæredum J. Gersenii; ibid., 1760, in-8°; livre dirigé contre l'opinion qui attribue l'*Imitation* à Gerson; — 3° *Anticrises in crisin apologeticam inscriptam : Angelus contra Michaelem*; ibid., 1761; — 4° *Appendix ad Anticrises de Palinodia cardinalis R. Bellarmini in favorem Th. de Kempis adversus Gersenistam Schyrensem*; ibid., 1761, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KUENRATH. *Voy.* KUNRATH.

KUHLMANN (Quirinus), fameux visionnaire, né à Breslau en 1651, mort à Moscou en 1689, prétendait être en relation avec Dieu et avec le diable. Afin de révéler à toutes les nations ce que lui inspirait l'Esprit-Saint, il se rendit en Hollande, où il adopta les rêveries de Bœhm, visita Constantinople, Paris, la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne, puis la Russie, où il voulait établir le véritable royaume de Dieu. Mais Pierre Ier, qui venait de monter sur le trône, n'était pas grand partisan de la liberté religieuse; aussi condamna-t-il Kuhlmann à périr sur le bûcher. On attribue à Kuhlmann un grand nombre d'écrits, dont les principaux sont : 1° *Epistolæ theosophicæ Leidenses*; Leyde, 1674, in-8°; — 2° *Epistolarum Londinensium Catholica ad Wickleflo-Waldenses, Hussitas, Zwinglianos, Lutheranos, Calvinianos*; Rotterdam, 1674, in-12. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* L'*Encyclopédie catholique de Fribourg*. Adlung, *Histoire de la folie humaine*, tom. V, p. 3-90, où l'on trouve la liste de quarante-deux ouvrages de Kuhlmann. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KÜHN (Joachim), protestant, né à Greifswalde en 1647, mort l'an 1697, professeur de grec et d'hébreu à l'académie de Strasbourg, après avoir été recteur du collége d'Œttingen, a laissé, outre plusieurs ouvrages de littérature : *Quæstiones philosophicæ ex sacris Veteris et Novi Testamenti aliisque Scriptoribus*; Strasbourg, 1698, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

KÜHNOEL, et mieux **KUINOEL** (Christian-Gottlieb), théologien et philologue, né à Leipzig en 1768, mort à Giessen l'an 1841, occupa dans cette dernière ville la chaire de poésie et d'éloquence, puis celle de théologie. On a de lui, outre quelques autres écrits : 1° *Prophéties messianiques, traduites de l'Ancien Testament et expliquées*; en allemand; Leipzig, 1792, in-8°; — 2° *Hosea Oracula hebr. et lat. perpetua annotatione illustrata*; ibid., 1792, in-8°; — 3° *Observationes ad Novum Testamentum, ex libris apocryphis Veteris Testamenti*; ibid., 1794, in-8°; — 4° *Pericopæ evangelicæ*; ibid., 1796, 2 vol. in-8°; — 5° *Les Psaumes traduits en vers, et accompagnés de remarques*; en allemand; ibid., 1799, in-8°; — 6° *Commentarius in libros Novi Testamenti historicos*; ibid., 1807-1818, 4 vol. in-8°; 1837 et suiv., 4e édit.; — 7° *Commentarius in Epistolam ad Hebræos*; ibid., 1831, in-8°. Quoique appartenant à l'école des exégètes rationalistes, Kuinoel, comme nous l'avons fait remarquer ailleurs, est un des plus modérés; il explique assez bien le sens littéral, et, dans ses interpré-

Digitized by Google

tations, on ne le voit pas pousser aussi loin que la plupart d'entre eux les principes du rationalisme. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduct.*, etc., t. IV, p. 363. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits de Kuinoel.

KULCZINSKI. *Voy.* Kulkzinski.

KULHN. *Voy.* Kilien.

KULKZYNSKI ou **KULCZYNSKI** (Ignace), de l'Ordre de Saint-Basile, né à Vladimir, en Volhynie, l'an 1707, mort à Grodno en 1747, demeura plusieurs années à Rome comme procureur général des Basiliens unis, et recteur de Saint-Serge et de Saint-Bacchus. Plus tard il devint abbé de Grodno. On a de lui : 1° *Specimen Ecclesiæ ruthenicæ;* Rome, 1733, in-8°; — 2° *Il Diaspro prodigioso di tre colori, ovvero Narrazione istorica di tre immagini miracolose della Beata Vergine Maria;* Rome, 1732, in-12; — 3° *De Vitis Sanctorum Ordinis Basilii magni;* 2 vol. in-fol.; ouvrage resté manuscrit. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

KUNADUS (André), théologien luthérien, né à Dœblen, en Misnie, l'an 1602, mort en 1662, professa la théologie à Wittemberg, et fut ministre général à Grimma. Il a laissé : 1° *Explication de l'Épître aux Galates;* — 2° *Abrégé des lieux communs de théologie;* — 3° *Dissertations sur la tentation au désert, sur la confession de saint Pierre et sur les morts qui ressuscitèrent au temps de la Passion de Jésus-Christ;* in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. gén.*

KUPFERSCHMIDT, *Cypræus* (Paul), historien et jurisconsulte, né à Sleswig en 1563, mort en 1609, fut reçu docteur en droit à Orléans, visita l'Italie et l'Espagne, et retourna dans sa patrie, où il professa la jurisprudence. Outre des ouvrages sur l'histoire et le droit civil, il a laissé : *Annales episcoporum Sleswicensium;* Cologne, 1634, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KUNRATH ou **KUENRATH** (Henri), né à Leipzig vers 1560, mort à Dresde l'an 1605, chimiste de la secte de Paracelse; il était aussi visionnaire que son maître. Il exerça la médecine à Hambourg et à Dresde. On a de lui plusieurs ouvrages d'une obscurité impénétrable, et qui ne servent qu'à montrer le fanatisme ou le charlatanisme de leur auteur; nous citerons seulement comme étant le plus recherché : *Amphitheatrum sapientiæ æternæ solius veræ christiano-kabbalisticum, divino-magicum nec non physico-chimicum;* il a été imprimé plusieurs fois et en divers lieux. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.*, où on trouve les titres des manuscrits laissés par Kunrath.

KUNZ (Gaspard), protestant, né à Saint-Gall, mort à Neuchâtel en 1752, passa une partie de sa vie en France. En 1726, il résigna la charge de conseiller, qu'il occupait dans sa ville natale, pour se retirer à Neuchâtel et s'y livrer à ses études. Il a publié des ouvrages qui présentent des vues nouvelles et des pensées hardies : 1° *Dissertation sur la validité ou non validité des pactes dans l'état de la nature;* Neuchâtel, 1755; — 2° *Essai d'un système nouveau concernant la nature des êtres spirituels;* ibid., 1742. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

KURSCHNER. *Voy.* Pellican.

KUSTER (Ludolphe), protestant, né à Blomberg, en Westphalie, l'an 1670, mort à Paris en 1716, professa à Berlin, et devint peu après bibliothécaire du roi. Il vint à Paris en 1713, y abjura le protestantisme, et fut reçu membre surnuméraire de l'Académie des inscriptions. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition, parmi lesquels nous citerons : *Novum Testamentum græcum Millii, recensitum, meliori ordine dispositum, novisque accessionibus locupletatum;* Rotterdam, 1710, in-fol. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. I et X. Chauffepié, *Nouveau Diction. histor.* Sax, *Onomasticon*, t. V. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Kuster.

KWIATKIEWITZ (Jean), jésuite polonais, a donné : *Fascinus a Luthero, Zuinglio, Calvino aliisque Hæresiarcharum hæresiarchis injectus, seu fraus eorumdem detecta; typis monasterii Oliviensis.* *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1682, p. 57, 1re édit., et p. 39, 2e édit.

KYLIEN. *Voy.* Kilien.

KYPHONISME ou **CYPHONISME** (*Kyphonismus* ou *Cyphonismus*), mot grec qui signifie *torture, question, l'action d'attacher à un pieu, à un carcan*, etc. Ce mot est devenu le nom d'un supplice que l'on infligeait aux martyrs, et qui consistait à enduire de miel le corps du patient et à l'exposer au soleil, aux piqûres des mouches et des guêpes, tantôt en liant simplement le patient à un poteau, tantôt en l'élevant en l'air sur des claies ou dans des paniers de jonc, tantôt enfin en l'étendant par terre, les mains liées derrière le dos. *Voy.* Cœlius Rhodiginus, *Antiq. lect.*, l. X, c. v. Gallonius, *De SS. Martyrum Cruciatibus*, c. 1, p. 12, edit. par. 1659. Rosweid, *Onomasticon.* Richard et Giraud.

KYPKE (Georges-David), protestant, né à Neukirch, en Poméranie, l'an 1724, mort en 1779, professa les langues orientales à Kœnigsberg. Il a laissé : *Observationes sacræ in Novi Fœderis libros, ex auctoribus græcis et antiquitatibus;* Breslau, 1755, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

KYRDERMYNSTER. *Voy.* Kiddermynster.

KYRIAQUE (*Kyriacum, dominicum templum*), mot dérivé du grec; c'était le nom que l'on donnait autrefois aux temples des chrétiens, parce qu'ils étaient dédiés au Seigneur, en grec *Kurios.* *Voy.* les *Acta Sanctorum*, Januar., t. II, p. 135, 840, 841.

KYRIE-SEAT (*Kyrickseattum, Cœrisseattum*), nom d'un ancien droit que l'on payait aux églises, et qui consistait dans les prémices des fruits. *Voy.* les *Acta Sanctor.*, Febr., tom. I, p. 910.

KYRIE ELEISON, mots grecs qui signifient : *Seigneur, ayez pitié de nous.* Le *Kyrie eleison* se dit neuf fois à la messe, en l'honneur des trois personnes de la sainte Trinité. Autrefois le nombre des *Kyrie* n'était pas fixé; on les chantait jusqu'à ce que le peuple fût assemblé ou que le célébrant fit signe de cesser. L'usage de dire le *Kyrie* est très-ancien dans l'Église; le concile de Bazas, tenu en 529, l'a introduit en France d'après les Églises d'Orient et d'Italie, qui le disaient longtemps auparavant. Dans l'Église grecque, on ne dit pas *Christe eleison*, mais seulement *Kyrie eleison.* Selon le rit ambrosien, on dit trois fois le *Kyrie eleison* après le *Gloria in excelsis*, trois fois après l'Évangile et trois fois après la communion. *Voy.* les *Constitutions apostoliques*, l. VIII, ch. VIII. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 47-50.

KYRIELLE, vieux mot qui, à proprement parler, signifie les Litanies qu'on appelait *Kyrielles*, parce qu'elles commencent par ces mots : *Kyrie eleison.*

Digitized by Google

L

LAABIM, troisième fils de Mezraïm, dont les descendants s'établirent dans la Libye; de sorte que le mot *Laabim* désigne les *Libyens*, un des plus anciens peuples d'Afrique. *Voy.* Genèse, x, 13. I Paralip., I, 11.

LAAD, fils de Jahath. *Voy.* I Paralip., IV, 2.

LAADA, fils de Séla. *Voy.* I Paralip., IV, 21.

LAADAN, fils de Thaau. *Voy.* I Paralip., VII, 26.

LABACUM. *Voy.* LAYBACH.

LABADIE (Jean), fanatique, né à Bourg-en-Guienne l'an 1610, mort à Altona, en 1674; il entra chez les Jésuites, resta avec eux pendant quinze années, les trompant par toutes les ruses de l'hypocrisie la plus raffinée. En les quittant il parcourut une partie de la France, se fit calviniste à Montauban, puis se rendit à Genève, de Genève à Middelbourg; il parcourut même l'Allemagne, se faisant chasser de partout, parce qu'il portait partout le trouble et le désordre. A son esprit de sédition il joignait une corruption de mœurs abominable. Quant à sa doctrine, il enseignait, entre autres choses, que Dieu trompait les hommes; qu'il fallait différer le baptême jusqu'à un âge avancé; que Jésus-Christ n'était pas réellement présent dans l'Eucharistie. Parmi ses ouvrages, qui sont en très-grand nombre, nous citerons, comme étant les plus curieux : 1° *Le Hérault du grand Jésus;* Amsterdam, 1607, in-12; — 2° *Le Véritable Exorcisme, où l'unique moyen de chasser le diable du monde chrétien;* ibid., 1667, in-12; — 3° *Le Chant royal du roi Jésus-Christ;* ibid., 1670, in-12; — 4° *Les Saintes Décades;* ibid., 1671, in-8°; — 5° L'*Empire du Saint-Esprit;* ibid., 1671, in-12; — 6° *Traité du soi*, ou *le Renoncement à soi-même;* — 7° *Pratique des deux Oraisons mentale et vocale;* Montauban, 1656, in-4°, etc. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XVIII et XX, où on trouve la liste complète des écrits de Labadie; écrits qui ont tous été condamnés par la S. Congrégation de l'*Index*. (Decr. 23 aprilis 1654. Decr. 21 aprilis 1693 et 22 déc. 1700.) L'abbé Goujet, qui, dans le *Diction. de Moréri*, édit. de 1759, relève plusieurs inexactitudes échappées à Nicéron. Mauduict, *Avis charitables à MM. de Genève touchant la vie du sieur Labadie, ci-devant jésuite dans la province de Guienne, et après chanoine à Amiens, puis janséniste à Paris, de plus illuminé et adamite à Toulouse, et ensuite carme et ermite à Graville, au diocèse de Bazas, et à présent ministre du dit Genève;* Lyon, 1664, in-12. *Lettre du révérend P. Dom Antoine Sabré, prêtre religieux-solitaire, écrite au sieur Labadie, sur le sujet de sa profession prétendue réformée*, imprimée à Bazas par ordre de M. l'évêque, et depuis à Paris, 1651, in-4°. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Bergier, *Diction. de théologie*. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite plusieurs autres écrivains à consulter sur Labadie.

LABADISTES, disciples de Jean Labadie. *Voy.* l'art. précédent et Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 51.

I. **LABAN**, fils de Bathuel et petit-fils de Nachor, frère de Rébecca, père de Rachel et de Lia, et oncle de Jacob. *Voy.* Genèse, XXVIII-XXXI.

II, **LABAN**, lieu inconnu, situé au delà du Jourdain, dans les plaines de Moab. *Voy.* Deutér., I, 1.

LABANA, ville de la tribu de Juda, Josué, XV, 42, probablement la même que *Lebna*, Josué, X, 29; XII, 15, la même encore que *Lobna;* Josué, XXI, 13. IV Rois, VIII, 22. I Paralip., VI, etc. Quant à *Lebna*, Nombr., XXXIII, 20, c'est le nom d'une des stations des Israélites dans le désert; de même que *Lebona*, Juges, XX, 19, désigne une ville près de Silo.

LABANATH, lieu situé dans la tribu d'Azer. *Voy.* Josué, XIX, 26.

LABARUM ou **LABORUM**, **LABURUM**, étendard qu'on portait à la guerre devant les empereurs romains. C'était une longue lance traversée en haut par un bâton, d'où pendait un voile de pourpre orné de pierreries et d'une frange. Avant Constantin on y voyait une aigle peinte, mais cet empereur y fit mettre une croix avec le monogramme de Jésus-Christ, accompagné de ces deux lettres : A et Z, pour signifier que Jésus-Christ est le commencement et la fin de toutes choses. *Voy.* Eusèbe, *Vie de Constantin*, l. I, c. XXIV-XXXI. Baronius, *Annales*, ad ann. 312. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, tom. IV. D. Macri, *Hierolexicon*. Ducange, au mot LABARUM. Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, art. BANDIERRA.

I. **LABAT** (Pierre), dominicain, né à Toulouse, mort en 1670, professa la théologie à Bordeaux et à Toulouse. On a de lui : *Theologia scholastica, secundum illibatam S. Thomæ doctrinam; sive cursus theologicus in quo omnia dubia maxime hac tempestate agitari solita ample, exacte, et perspicue resolvuntur, ac semper omnino menti ejusdem Doctoris angelici consone;* Toulouse; 1658-1661, 8 vol. in-8°. *Voy.* le Père Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 635 et suiv.

II. **LABAT** (Pierre-Daniel), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né en 1725 à Saint-Sever en Gascogne, mort l'an 1803, se distingua à Toulouse et à Marmoutiers par le grand talent qu'il montra dans les conférences ecclésiastiques; mais un écrit sur la grâce de 24 pages in-4°, où l'on reconnut quelques erreurs jansénistes, firent interrompre ces conférences. En 1770 il se rendit au couvent des Blancs-Manteaux de Paris pour y travailler, avec dom Coniac, à la *Collection des conciles de France*, dont le 1er vol. parut en 1789. Dom Labat aida aussi beaucoup dom Clément pour l'édition des *Œuvres de saint Grégoire de Nazianze.* Il publia en 1785 l'*Hist. de l'abbaye de Saint-Polycarpe*, in-12, et il fut d'un grand secours à l'abbé de Rastignac dans ses ouvrages contre la constitution civile du clergé. L'éloge historique de dom Labat a été publié par dom Brial en 1803, mais sous le voile de l'anonyme. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LABATA (François), jésuite, né à Saragosse, mort en 1631, a laissé : 1° *Apparatus concionatorum, seu loci communes ad conciones ordine alphabetico digesti;* Lyon, 1614; — 2° *Discursus morales;* Valladolid, 1625; 3° *Traité de l'oraison mentale et vocale;* Lerida, 1614; —

Digitized by Google

4° *Sermons sur les saints;* — 5° *Trésor moral;* Anvers, 1652.

I. **LABBE** (Philippe), jésuite, né à Bourges en 1607, mort à Paris l'an 1667, professa la théologie morale dans ces deux villes; il avait une immense mémoire et une grande érudition. On lui doit, d'après la liste donnée par le Père Sotwel, Nicéron et Moréri, soixante-quinze ouvrages; Richard et Giraud en indiquent quarante-huit : 1° *Concordia sacræ ac profanæ chronologiæ annorum* 5691, *ab orbe condito ad annum Christi* 1638, etc.; Paris, 1638, in-12; — 2° *Traduction nouvelle du Martyrologe romain*, etc.; ibid., 1643, in-4°; — 3° *Galliæ synodorum conciliorumque brevis et accurrata Historia, cum indice geographico*, etc., avec une traduct. française; ibid., 1646, in-fol.; — 4° *Historiæ sacræ Prodromus*, etc.; ibid., 1645, in-fol.; — 5° *Lector Sacræ Scripturæ ad rectam pronuntiationis amussim eruditus;* Paris, 1639, in-12; 1646, in-8°; — 6° *Trias epistolica SS. PP.*, etc.; ibid., 1646; — 7° *L'Année sainte des catholiques*, etc.; ibid., 1650, in-8°; — 8° *Triumphus catholicæ veritatis*, etc.; ibid., 1651, in-8°; ouvrage dirigé contre Jansenius; — 9° *Bibliotheca chronologica SS. Patrum, theologorum, scriptorum ecclesiasticorum*, etc.; 1659; — 10° *De Scriptoribus ecclesiasticis Dissertatio;* ibid., 1660, 2 vol. in-8°; — 11° *Conciliorum general., national., provincial., diœcesanorum*, etc., *historica Synopsis;* ibid., 1661, in-4°; — 12° une édition du *Concile de Trente*, etc., en latin; ibid., 1667, in-fol.: — 13° une grande *Collection des Conciles;* ibid., 1672, 17 vol. in-fol. *Voy.* Le Long, *Biblioth. hist. de France*, *Éloge du P. Labbe*. Salmon, *Traité de l'étude des conciles*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LABBE** (Pierre), jésuite, né à Clermont en Auvergne l'an 1594, mort vers l'an 1680, professa la rhétorique dans plusieurs colléges de sa compagnie, et fut recteur de cinq colléges et d'un noviciat. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Elogia sacra theologica, philosophica, regia, eminentia, illustria, historica, poetica, miscellanea;* Grenoble, 1664, in-fol.; Leipzig, 1706, in-8°; — 2° *Actus virtutum : Vita Christi et beatæ Virginis, attributa Dei digesta in orationes vocales et mentales;* Lyon, 1673, in-16; — 3° *Elogia quinquaginta veterum Ecclesiæ Patrum, et aliquorum recentium;* ibid., 1674, in-12. *Voy.* Sotwel, *Scriptor. Societ. Jesu*. Le P. Colonia, *Hist. de Lyon*, tom. II, p. 718, édit. in-4°.

L'ABBÉ DE MONTVÉRON (Charles), jurisc. et philologue, né à Paris en 1582, mort l'an 1657, a laissé, outre des ouvrages sur le droit civil : *Antiquæ Decretalium Collectiones, editæ ab Antonio Augustino, cum notis Jacobi Cujacii, et iterum emendatæ a Car. Labbæo;* Paris, 1621, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LABBEY (Fauste), bénédictin, né à Vesoul en 1653, mort à Luxeuil en 1727, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Recherches sur les monastères de l'Ordre de Saint-Benoît situés dans le comté de Bourgogne;* in-4°; — 2° les deux premiers volumes d'un *Dictionnaire de la Bible*, continué par D. Calmet. *Voy.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. La *Nouv. Biogr. gén.*

LABELLE (Pierre-François), prêtre de l'Oratoire, né en 1694, mort l'an 1760, se montra zélé partisan des doctrines jansénistes. Il est auteur de : *Nécrologie des appelants et opposants à la bulle Unigenitus;* Paris, 1735, 2 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LABERTHONIE (Pierre-Thomas), dominicain, né à Toulon en 1708, mort l'an 1774, prêcha avec beaucoup de succès, à Paris surtout, contre les incrédules. On lui doit : 1° *Exposé de l'état et obligation des Frères Prêcheurs;* 1767, in-4° et in-12; — 2° *Défense de la religion chrétienne contre les incrédules, les Juifs*, etc.; 1779, 5 vol. in-12; ouvrage où sont consignées les preuves de la religion, que l'auteur avait exposées en chaire avec autant de lumière que de solidité; — 3° *Relation de la conversion et de la mort de M. Bouguer;* 1784; les difficultés et les doutes de l'incrédulité sont très-bien aplanis dans ce livre, qui a été réimprimé en 1811 sous le titre : *Supplément aux Œuvres du Père Laberthonie, avec une conférence avec un déiste : examen critique d'un écrit spinosiste sur l'existence de Dieu*. etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LABICHE DE REIGNEFORT (Pierre-Grégoire), docteur en théologie, né à Limoges en 1756, mort en 1831, était de la société de Navarre à Paris, et chanoine théologal de la cathédrale de Limoges. Il a laissé, outre des *Apologues* et des *Allégories* chrétiennes en vers : 1° *Divini amoris Fasciculus;* Limoges, 1832, recueil de méditations extrait de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Bernard, etc.; — 2° *Vies des saints du Limousin;* ibid., 1828, 3 vol. in-12; — 3° *Antidote contre le schisme*, ou *le Pensez-y-bien des catholiques français;* Paris, 1792, in-8°; — 4° *Relation de tout ce qu'ont souffert pour la religion les prêtres français insermentés déportés à l'île d'Aix, sur l'Océan, près de Rochefort;* 1794, 1795; Paris, 1796-1802, in-8°. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*, la *Nouv. Biogr. génér.*

LABICUM. *Voy.* Lavicum.

LABLANCHE. *Voy.* Blanche.

LABLANDINIÈRE. *Voy.* Blandinière.

LABLETTERIE. *Voy.* Blèterie.

LABOISSIÈRE. *Voy.* Boissière, n°s I et II.

LABORANS, canoniste et théologien, né à Pontormo, près de Florence, vers l'an 1110, mort en 1192, fut nommé cardinal par Alexandre III, et employé par cinq papes dans diverses négociations. On a de lui : *Collectio canonum et decretorum;* c'est le seul recueil de canons qui ait paru depuis celui de Gratien. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. III. P. Negri, *Scrittori Fiorentini*. Fabricius, *Biblioth. Latina mediæ et infimæ ætatis*, tom. IV. Gaet. Moroni, v. XXXVII, p. 53. La *Nouv. Biogr. génér.*

LABORDE. *Voy.* Borde.

LABOUDERIE (Jean), prédicateur et hébraïsant, né à Chalinarges, en Auvergne, l'an 1776, mort à Paris l'an 1849, fut d'abord avocat; plus tard il entra dans les ordres, et devint successivement vicaire de Notre-Dame à Paris, chanoine honoraire d'Angers et de Saint-Flour, et grand vicaire honoraire d'Avignon. Il était membre de plusieurs sociétés savantes. Les rapports assez intimes que nous avons eus avec ce savant ecclésiastique nous font un devoir de rendre ici hommage à ses vertus; mais nous devons aussi à la vérité de dire qu'il avait sur certains points des opinions d'une hardiesse qui approchait beaucoup de l'hétérodoxie. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Pensées théologiques;* Clermont, 1801, in-8°; — 2° *Le Christianisme de Montaigne*, ou *Pensées de ce grand homme sur la religion;* Paris, 1819, in-8°; — 3° *Vies des Saints;* ibid., 1820; — 4° *Le Livre de Ruth et la Paraphrase de l'Enfant prodigue;* en hébreu et en patois auvergnat; ibid., 1825, in-8°; — 5° *La Religion chrétienne autorisée par le témoignage des anciens auteurs païens*, par le P. Dominique de Colonia, 2e édit., revue et précédée d'une Notice; —

Digitized by Google

6° *Aphorismata opposita aphorismatibus in quatuor articulos declarationis anno 1682 editæ*; ibid., 1826, in-8°; — 7° *Notice historique sur Zwingle*; ibid., 1828, in 8°. *Voy.* Gilbert, *Notice sur l'abbé Labouderie*, dans l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour* 1851. Quérard, *La France littéraire*. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des autres ouvrages de l'abbé de Labouderie, et fait connaître les diverses publications auxquelles il a pris part.

LABOUREUR (Claude LE), ancien prévôt de l'abbaye de l'Isle-Barbe sur la Saône, près de Lyon, vivait au XVII siècle. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Notes et corrections sur le Bréviaire de Lyon*; 1643; — 2° *Masures de l'abbaye de l'Isle-Barbe*, ou *Recueil historique de tout ce qui a rapport à cette abbaye*; 1665-1682, 3 part. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. hist. de France*.

LABRE (Benoît-Joseph), né en 1748 à Amette, dans l'ancien diocèse de Boulogne-sur-Mer, qui fait aujourd'hui partie de celui d'Arras, mort en odeur de sainteté à Rome, le 16 avril 1783, se distingua dès son enfance par sa piété et l'innocence de ses mœurs. Sa santé l'ayant obligé de quitter les Chartreux, et ensuite l'abbaye de Sept-Fonts, où il avait résolu de se consacrer au Seigneur, il alla à Rome, y vécut dans la pauvreté et dans l'exercice des vertus chrétiennes. Après sa mort, un décret de la congrégation des Rites autorisa à lui donner le titre de *vénérable*. Il a été béatifié en 1861. Les miracles opérés à son tombeau furent l'occasion de la conversion de M. Thayer, ministre à Boston.

LABRUIÈRE, LABRUYIÈRE. *Voy.* BRUYÈRE.

LABYE (Dieudonné), dominicain, né à Revin, dans le Hainaut, en 1712, mort l'an 1792, obtint le grade de bachelier en théologie à l'université de Douai, et y devint régent du collége de Saint-Thomas. Il a laissé : 1° *Summa Summæ S. Thomæ, sive Compendium theologiæ scholasticæ et moralis P. Billuart*; Liége, 1754, 6 vol. in-8°; Wurtzbourg 1765, 6 vol. in-8°; Venise, 1765, 3 vol. in-4°; — 2° *Supplementum Cursus theologiæ P. Billuart, continens tractatus de opere sex dierum, de statu religioso et de mysteriis Christi*; Liége, 1758, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAC (*Lacus*), terme qui, en hébreu, signifie généralement une fosse, une citerne, un lac, un sépulcre, un lieu creux et profond où l'on enferme les bêtes farouches et les esclaves. Jérémie fut jeté dans une prison, qui était une citerne remplie de boue, et Daniel fut jeté dans le lac ou la fosse aux lions. Il y avait dans la Judée trois grands lacs : le lac Asphaltite, le lac de Tibériade, et le lac de Séméchon. Il y avait aussi des étangs auxquels on donnait le nom de *lac*. *Voy.* Jérémie, XXXVIII, 6. Daniel, XIV, 30. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

LACABENA, ville épisc. jacobite située au diocèse d'Antioche. Elle a eu six évêques, dont le premier, Basile, fut déposé par Athanase VIII en 1143, pour cause de fornication. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1510. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 53.

LA CAPELLE. *Voy.* CAPELLE.

LACARRY (Gilles), jésuite, né dans le diocèse de Castres en 1605, mort à Clermont, en Auvergne, l'an 1684, professa la rhétorique, la philosophie et la théologie à Clermont et à Montpellier. Il devint recteur du collége de Cahors, et fit des missions pendant quelques années. On lui doit, outre des travaux purement historiques et archéologiques : 1° *Dissertatio de die et anno nativitatis et obitus S. Gerardi comitis, fundatoris cœnobii Aurelianensis in Arvernia*; Clermont, 1674, in-4°; — 2° *De Anno et die obitus S. Roberti, fundatoris monasterii Casæ Dei in Arvernia*, etc.; ibid., 1674, in-4°. *Voy.* Sotwel, *Scriptor. Societ. Jesu*. Aloïs et Augustin de Backer, *Biblioth. de la Compagnie de Jésus*. Lelong, *Biblioth. histor. de la France*, tom. I. Le *Journal des Savants*, 12 août 1675. La *Nouv. Biogr. gén.*

LACASA. *Voy.* CASA.

LACAVA. *Voy.* CAVA.

LACÉDÉMONE, autrefois *Hecatompolis*, aujourd'hui *Misitra*, ville épisc. de la province Hellade située au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Corinthe. L'an 1082, Alexis Comnène l'érigea en métropole. Elle a eu quinze évêques, dont le premier, Hosius, souscrivit à la Lettre adressée par sa province à l'empereur Léon. Elle a eu, en outre, trois évêques latins, dont le premier, Haymon, siégeait vers l'an 1278. Aujourd'hui Lacédémone est un archevêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 190; tom. III, p. 902. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 13. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 53, 54.

LACÉDÉMONIENS. Ce mot, qu'on lit dans le texte grec du IIe livre des Machabées (v, 9), doit peut-être s'entendre des Lacédémoniens qui étaient alors en Égypte et qui servaient dans l'armée de Philométor. Il est certain qu'en ce temps-là les Lacédémoniens étaient de la ligue des Achéens, avec qui le roi d'Égypte était allié. *Voy.* Polyb., *In Excerpt.*, *de Legationibus*, XXXVII et LVII. — Au lieu de *Lacédémoniens*, la Vulgate porte *Lacédémone*.

LACEDOGNA (*Laquedonia*), ville épisc. d'Italie située au pied de l'Apennin, sur les frontières de la Pouille et sous la métropole de Conza. Son premier évêque, Ange, assista au concile de Latran tenu en 1179, sous Alexandre III. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VI, col. 838. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 54-56.

I. **LACERDA** (Gonsalve de). *Voy.* CERDA, n° I.

II. **LACERDA** (Jean-Louis de). *Voy.* CERDA, n° II.

III. **LACERDA** (Joseph de). *Voy.* CERDA, n° III.

IV. **LACERDA** (Manoël de), de l'Ordre des Augustins, né à Lisbonne en 1569, mort l'an 1634, se fit recevoir docteur en théologie à l'université de Coïmbre, où il professa avec succès. Il devint provincial de son Ordre. On lui doit : 1° *Quæstiones* sur divers sujets théologiques; Coïmbre, 1619, in-fol.; — 2° *De Sacerdotio Christi Domini et utroque ejus regno*; ibid., 1619 et 1625, in-4°; — 3° *Memorial e antidoto contra os pos venenozos*; Lisbonne, 1631, in-4°. Richard et Giraud. Chaudon et Delandine, *Diction. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LACHAISE** ou **LACHAIZE** (François D'AIX DE), jésuite, né au château d'Aix, en Forez, l'an 1624, mort en 1709, fit ses premières études au collége de Roanne, et entra ensuite chez les Jésuites. Son noviciat achevé, il fut envoyé à Lyon, où il apprit en peu de temps la philosophie et les mathématiques, et où il enseigna plus tard lui-même la philosophie et la théologie d'une manière brillante. Il était provincial à Lyon lorsqu'il fut nommé confesseur de Louis XIV; et à peine était-il installé à la cour, qu'il fut chargé par le roi de la feuille des bénéfices. Le P. Lachaise s'acquitta dignement de ces doubles fonctions. Les jansénistes ne manquèrent pas de l'accuser de s'être emparé de la confiance du roi et de l'avoir réduit à ne voir que par ses yeux, de ne nommer à tous les bénéfices dont il disposait que des sujets dévoués à sa compagnie. Mais ces accusations n'étaient inspirées que par un esprit de prévention et de jalousie. A la vérité, le Père jouissait d'un grand

Digitized by Google

crédit auprès du roi; mais jamais jusqu'ici personne n'a prouvé qu'il ait abusé de sa position. Au contraire, les philosophes de l'époque, qui n'aimaient certainement pas les Jésuites, ne lui ont pas été trop défavorables. Le P. Lachaise a laissé : 1° *Peripatetica quadruplicis philosophiæ Placita rationalis, naturalis, supernaturalis et moralis*; Lyon, 1661, 2 vol. in-fol.; — 2° *Humanæ sapientiæ Propositiones propugnatæ in collegio Soc. Jesu*; ibid., 1662, in-fol.; — 3° *Réponse à quelques difficultés proposées à un théologien sur la publication d'un jubilé particulier à l'église de Saint-Jean de Lyon*, etc., *où il est traité de l'établissement de ce jubilé, du pouvoir accordé aux confesseurs*, etc.; ibid., 1666, in-4°. *Voy.* de Boze, *Éloge du Père La Chaise*, dans les *Mémoires* de l'Académie des belles-lettres. Chaudon et Delandine, *Diction. univers., histor., crit. et bibliogr.* Michaud, *Biographie universelle ancienne et moderne*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LACHAISE-DIEU. *Voy.* Chaise, n° I.

LACHAMBRE. *Voy.* Chambre, n° I.

LACHAPELLE. *Voy.* Chapelle, n°s V, VI, X.

LACHAUX (Jean-Baptiste), abbé, né dans le diocèse du Puy, vivait au XVIIIe siècle. Il a publié : 1° les *Œuvres de M. de Nesmond, archevêque de Toulouse*; 1754, in-12; — la *Vie d'Apollonius* de Thyane.

LACHÈRE (François), cordelier, né à Loge, dans le bailliage d'Autun, en 1660, mort à Dijon en 1734, fut docteur en théologie, définiteur de sa province, et un des quatre religieux que Louis XIV envoya dans le Sénégal en 1686. Il a donné : *La Vie de saint Jacques, canonisé en* 1726; Dijon, 1728, in-12, avec la *Vie de saint François Solano* revue et augmentée. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LACHIS, ville royale des Chananéens qui échut en partage à la tribu de Juda. *Voy.* Josué, X, 3; XII, 11; XV, 39.

LACISKI ou **LANSCHET, LENCICI** (*Lancicia, Lancicium* ou *Lencicium*), ville de la basse Pologne, capitale du palatinat du même nom, et située à dix lieues environ de Gnesne. De l'an 1181 à l'an 1523, on y a tenu neuf conciles. *Voy.* Labbe, tom. X, XI. Hardouin, tom. VI, VII. Cochlæus, *Hist. Hussit.* Rainaldi, ad ann. 1523. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 56.

LACKEMACHER (Jean-Godefroi), protestant, orientaliste, né à Osterwiek en 1695, mort l'an 1736, professa les langues grecque et orientale à l'université d'Helmstædt. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Antiquitates Græcorum sacræ*; Helmstædt, 1734, in-8°; — 2° *De Ritibus quibusdam bacchicis a Græcis ad Judæos recentiores derivatis*; ibid., 1724, in-4°; — 3° *Observationes philologicæ*; ibid., 1724-1733; recueil qui contient dix dissertations sur des matières sacrées ou profanes. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers. ancienne et moderne*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LACKMANN (Adam-Henri), protestant, né à Weningen, dans le duché de Lauenbourg, en 1694, mort à Kiel l'an 1753, professa l'histoire à l'université de cette dernière ville. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Historia ordinationis ecclesiasticæ regnorum Daniæ et Norwegiæ et ducatuum Slesvicensis et Holsatensi*; Hambourg, 1737, in-8°; — 2° *Ad Novellam* 146, *de controversia nata ex sacrarum Litterarum lectione in synagogis judaicis compositaque per Justinianum*; Kiel, 1752, in-4°. On trouve une *Vie* de Lackmann dans Gœtten, *Gelehrte Europa*, part. II, p. 518, et part. III, p. 828. On y trouve le catalogue des ouvrages de Lackmann. *Voy.* Mœller, *Cimbria litterata*. Sax, *Onomasticon*, tom. VI. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste de presque tous les écrits de Lackmann.

LACOLOMBIÈRE. *Voy.* Colombière.

I. **LACOMBE** (Gui DU ROUSSEAU DE). *Voy.* Combe.

II. **LACOMBE DE CROUZET** (Claude-Agrève), né à Saint-Agrève, dans l'Ardèche, en 1752, mort vers l'an 1825, était docteur de l'ancienne faculté de théologie de Paris, et il fut le dernier gardien du couvent des Cordeliers de cette ville. Il prenait le titre de commissaire général de l'Ordre et archiconfrérie du Saint-Sépulcre; on prétend qu'il transmit ses pouvoirs à l'abbé Labonderie, avec lequel il était lié. On a de Lacombe : 1° *Hommage aux principes religieux et politiques*, ou *Court et simple Exposé de quelques vérités importantes*, par C. A. L. de C.; 1816, in-12 de 82 pages; il y appelle les ecclésiastiques qui avaient pris part au concordat de 1801 *une assemblée d'assermentés, d'intrus*, et il y avertit Pie VII, qu'après avoir consenti à ce concordat, il n'a autre chose à faire qu'à se présenter à un concile, y reconnaître ses torts, et à s'en rapporter au jugement des évêques; — 2° dix-neuf *Lettres sur l'état actuel de l'Église en France*, pour servir de suite à l'*Hommage*; Paris, 1818-1828, in-12; — 3° *Les Regards d'un chrétien tournés vers le saint Sépulcre de Jérusalem*, ou *Invitation aux princes de se coaliser pour garantir le tombeau du Sauveur des insultes des infidèles*, par C. A. C.; ibid., 1819, in-8°. *Voy.* Quérard, *la France littéraire*. Barbier, *Diction. des Anonymes*. Picot, dans l'*Ami de la Religion*, t. VII, n° 182. Feller, *Biogr. univers.*, au *Suppl.*

LA CONSEILLÈRE (Pierre **MÉHÉRENC DE**), théologien protestant, né en Normandie l'an 1645, mort à Hambourg en 1699, fut d'abord ministre à Alençon; mais n'ayant pu se maintenir dans cette position, il se rendit à Altona, où il établit une paroisse calviniste. Comme on l'accusa de socinianisme, il fut contraint de donner sa démission. Outre deux *Factums* dirigés contre le ministre Jurieu, on a de lui : *Traité historique et théologique touchant l'état des âmes après la mort*; Hambourg, 1690, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LACORDAIRE (Jean-Baptiste-Henri), né à Recey-sur-Ource, dans la Côte-d'Or, en 1802, mort l'an 1861, fut un des principaux disciples de l'abbé de Lamennais. Il se destina d'abord au barreau, mais il entra plus tard dans les ordres, prit l'habit des Dominicains au couvent de la Minerve à Rome, en 1839, et prononça ses vœux en 1840. A son retour en France, il rétablit cet Ordre, fonda plusieurs maisons, et acquit une grande réputation comme prédicateur; à Metz, à Lyon, à Grenoble, à Nancy et à Paris, il obtint d'immenses succès. Outre des *Sermons*, des *Oraisons funèbres* et des *Discours*, le P. Lacordaire a laissé : 1° *Considérations sur le système philosophique de M. de Lamennais*; Paris, 1834, in-8°; — 2° *Lettre sur le Saint-Siége*; ibid., 1838, in-8°; — 3° *Mémoire pour le rétablissement en France de l'Ordre des Frères Prêcheurs*; ibid., 1840, in-8°; — 4° *Vie de saint Dominique*; ibid., 1840, 1841, 1844, in-8°. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Paris en 1858, 6 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, où sont cités plusieurs auteurs qui ont écrit sur l'abbé de Lamennais et le R. P. Lacordaire à des points de vue différents. Pour nous c'est un devoir de conscience de rappeler ce que nous avons dit à l'art. Gerbet, savoir, que, malgré l'abjuration la plus sincère de leurs anciennes erreurs philosophiques, les

Digitized by Google

partisans de Lamennais en avaient cependant conservé des restes, parce qu'en général ils manquaient de connaissances positives suffisantes des vrais principes de la théologie pour apercevoir ce qu'il y avait d'erroné dans le système spécieux de leur maître. Cette réflexion est applicable surtout au P. Lacordaire, qui, comptant sur son immense talent, avait négligé plus que beaucoup d'autres l'étude des éléments de la science théologique, étude que rien ne saurait remplacer, et qui aurait centuplé et rendu plus durables les fruits de sa parole, si elle avait été jointe aux dons naturels, déjà si riches et si féconds, que la Providence lui avait merveilleusement prodigués.

LACOSTE (Jean), en latin *Janus a Costa*, jurisc., né à Cahors vers l'an 1560, mort en 1637, professa le droit à Cahors et à Toulouse. Outre des ouvrages sur le droit civil, on a de lui : *Summaria et Commentarii in Decretales Gregorii IX;* Paris, 1676, in-4°; Naples et Leipzig, 1778, 2 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits de Lacoste.

LA COUR-DIEU. *Voy.* COUR-DIEU.

LA COURONNE. *Voy.* COURONNE, n° II.

I. **LACROIX** (Alphonse de). *Voy.* CROIX, n° XXI.

II. **LACROIX** (Claude), jésuite, né à Saint-André, village dans le Limbourg, en 1652, mort à Cologne l'an 1714, enseigna la théologie morale à Cologne et à Munster. On lui doit un *Commentaire sur la théologie de Busembaum;* Cologne, 1719, 2 vol. in-fol. Lacroix donne en entier, dans son *Commentaire*, le texte de Busembaum, pour l'expliquer et fixer le véritable sens de ses décisions. Le P. François-Antoine Zaccaria a justifié plusieurs opinions de ce dernier, que Concina et Patuzzi avaient censurées avec rigueur. Il est certain qu'on blâme souvent des décisions parce qu'on ne les prend pas dans le sens précis que l'auteur a voulu leur donner. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **LACROIX** (Étienne), missionnaire jésuite, né en 1579 à Saint-Pierre-de-Bogerat, diocèse d'Évreux, mort à Goa l'an 1643, partit en 1602 pour les Indes orientales, où il professa la philosophie et la théologie dans le collége que la compagnie dirigeait à Salcette, en même temps qu'il se livrait à la prédication et qu'il remplissait les fonctions de maître des novices et de recteur de sa résidence. Comme il était très-versé dans la langue des habitants du Canara et dans celle des Mahrattes, il composa dans ces deux idiomes, plusieurs ouvrages, entre autres: 1° une *Vie de saint Pierre apôtre;* poëme en langue mahratte; — 2° des *Discours* en vers contenant la réfutation des erreurs des Orientaux; Goa, 1634, 2 vol. in-fol.; — 3° un poëme *sur la Passion de Jésus-Christ*, que les néophytes chantaient les samedis de carême dans l'église de Salcette. *Voy.* les *Lettres édifiantes sur les missions de l'Inde.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **LACROIX** (François de), jésuite, né à Valenciennes en 1582, mort à Tournay en 1644, fut un prédicateur distingué et devint supérieur du noviciat à Tournay, puis provincial de son Ordre. Il a laissé : 1° *Hortulus Marianus, sive praxes variæ colendi Virginem Mariam;* Douai, 1622; réimprimé plusieurs fois, et traduit en français et en italien; — 2° *Relation de la Cochinchine*, trad. de l'italien du P. Christophe Borri; Lille, 1631, in-12, réimprimé en plusieurs langues. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **LACROIX** (Jacques de), en latin *Crucius*, pasteur protestant, né à Delft vers l'an 1595, mort vers l'an 1650, a laissé : *Mercurius Batavus, sive epistolarum opus, monitis theologicis, ethicis, politicis, œconomicis refertum;* Delft, 1633, in-8°; Amsterdam, 1661, in-12; cet ouvrage a été mis à l'*Index* (Decr. 25 januarii 1684). *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **LACROIX** (Jean-François), né à Compiègne, a publié plusieurs dictionnaires historiques, entre autres : 1° *Dictionnaire historique des cultes religieux;* 1770, réimprimé en 1775, 3 vol. petit in-8°; — 2° *Dictionnaire historique des saints personnages;* 1772, 2 vol. petit in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VII. **LACROIX** (Louis-Antoine-Nicolle de), géographe, né à Paris en 1704, mort en 1760, reçut les ordres sacrés. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Cours complet de géographie*, suivi d'une *Géographie sacrée* et d'une *Géographie ecclésiastique*, où l'on trouve tous les archevêchés et évêchés de l'Église catholique, et les principaux des Églises schismatiques; Paris, 1805, 2 vol. in-12, et 1809; — 2° *Méthode de saint Augustin dans les études*, trad. de l'italien de Ballerini; ibid., 1760. *Voy.* Quérard, *la France littéraire.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **LACROIX** (Pierre-Firmin), prêtre de la Doctrine chrétienne, mort en 1786, professa la philosophie à Toulouse. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *Connaissance analytique de l'homme, de la matière, de Dieu;* Paris, 1772, in-12; — 2° *Traité de morale;* Carcassonne, 1767, in-12; Toulouse, 1775, 2 vol. in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **LACROIX** (Phérotée de), mort vers 1715, a publié, outre quelques écrits purement littéraires : 1° *Abrégé de la morale;* Lyon, 1675, in-12; — 2° *Vie de sœur Marguerite du Saint-Sacrement;* ibid., 1685, in-12; c'est un abrégé de celle du P. Amelotte; — 3° *La Turquie chrétienne, contenant l'état présent des nations et des Églises grecque, arménienne et maronite, dans l'empire ottoman;* Paris, 1695, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

X. **LACROIX** (Séraphin de), savant récollet, né à Lyon en 1589; il s'appliqua avec succès à l'étude du grec et de l'hébreu, et se fit un nom comme théologien et comme prédicateur. On a de lui quelques ouvrages de controverse, parmi lesquels on distingue : *Le Flambeau de la vérité catholique;* Paris, 1627, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

XI. **LACROIX DE CHEVRIÈRES** (Jean-Baptiste de), évêque de Québec, mort en 1727, fut d'abord chevalier de Malte et abbé de Gimont, au diocèse d'Auch. Sacré évêque de Québec en 1688, il partit pour le Canada, et mourut dans l'hôpital qu'il avait fondé. Il a laissé : *État présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France;* Paris, 1688, in-8°. *Voy.* la *Gallia christ.* Moréri, *Diction. histor.* Le Long, *Biblioth. histor.*, tom. III. La *Nouv. Biogr. génér.*

XII. **LACROIX MARON** (N. de), militaire, né à Bordeaux dans le XVIe siècle, est auteur de *La Muse catholique;* Bordeaux, 1612, in-8°; ouvrage divisé en deux parties; dans la première, l'auteur traite du libre arbitre; et dans la seconde, il prouve contre les calvinistes la vérité du dogme de l'Eucharistie. *Voy.* l'abbé Goujet, *Biblioth. française*, tom. XV, p. 81. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **LACROZE** (Jean **CORNAND DE**), littérateur français, mort à Londres vers l'an 1705, se réfugia en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes. Plus tard il se fixa à Londres. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels : 1° *Recueil de diverses pièces concernant le quiétisme et les quiétistes*, ou *Molinos, ses senti-*

Digitized by Google

ments et ses disciples; Amsterdam, 1688, in-8°; — 2° trois *Lettres touchant l'état présent de l'Italie*; la première regarde Molinos et les quiétistes; la deuxième, l'Inquisition; Cologne, 1688, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LACROZE** (Mathurin **VEYSSIÈRE-**). *Voy.* CROZE.

LACTANCE (*Lucius Cæcilius* ou *Cœlius Firmianus*, célèbre écrivain ecclésiastique, né en Afrique, mort vers l'an 326, enseigna avec tant de succès la rhétorique à Nicomédie, que l'empereur Constantin le choisit pour être précepteur de Crispe César, son fils. Mais Lactance vécut pauvre à la cour, et, au rapport d'Eusèbe, il manqua souvent du nécessaire. Il est regardé comme le plus éloquent des anciens auteurs ecclésiastiques latins. Les ouvrages authentiques de Lactance sont : 1° *De l'Ouvrage de Dieu*; — 2° *De la Mort des persécuteurs*; — 3° *Des Institutions divines*; — 4° *De la Colère de Dieu*; ces ouvrages ont été souvent imprimés; la meilleure édition est celle du P. Édouard de Saint-François-Xavier; Rouen, 1754-1759, 14 vol. in-8°; celle de Gallæus Servatius est à l'*Index*. (Decr. 3 apr. 1685.) *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. III, p. 387 et suiv. Le *Journ. des Savants*, 1749, p. 131 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LACUNZA (Emmanuel), jésuite, né à Santiago du Chili en 1747, mort en Italie l'an 1801, s'appliqua d'abord à la prédication, et en même temps à la géométrie et à l'astronomie. La compagnie de Jésus ayant été détruite en 1767, Lacunza vint en Italie, et se fixa à Imola, où pendant vingt ans il pratiqua la vie cénobitique. C'est là qu'il composa son principal ouvrage, intitulé : *La Venida del Messias, en gloria y majestad; observaciones al sacerdote Christo filo*; Londres, 1816, 4 vol. in-8°; ouvrage dans lequel l'auteur fait preuve d'une grande connaissance de l'Écriture sainte. Il y en avait eu précédemment une édition faite dans l'île de Léon, près de Cadix, en deux petits vol. in-8°, sous le nom de Jean-Josaphat Ben-Ezra, et mise à l'*Index* (Decr. 6 sept. 1824) avec cette clause : *Verum Autoris nomen Emmanuel Lacunza. Opus posthumum. Quocumque idiomate.* Le système de Lacunza n'est au fond qu'un millénarisme mitigé. Un de ses partisans, Agier, en a publié une analyse. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, et compar. AGIER.

LACTERA, LACTORA, LACTORACUM, LACTORATES, LACTORACIUM CIVITAS, LACTURA. *Voy.* LECTOUR.

LA DANGIE (Matthieu de), sieur de Renchy, bénédictin, né en 1585, mort dans l'abbaye de Saint-Étienne de Caen en 1657, se fit recevoir docteur en théologie à l'université de Caen. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Observationes et Homiliæ in canonicas religiosi Ordinis constitutiones*; — 2° *Regulæ S. Benedicti, nunc temporis observanda*; Caen, 1627; — 3° *L'Asile salutaire, ou la dignité des reliques des saints*; ibid., 1655; — 4° *Le Flambeau des Lévites. Voy.* C. Hippeau, *Hist. de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen*, et son art. dans la *Nouv. Biogr. génér.*

LADERCHI (Jacques), prêtre de la congrégation de l'Oratoire, né à Faënza vers l'an 1678, mort à Rome en 1738, a laissé : 1° *Vita S. Petri Damiani, cardinalis ac episcopi Ostiensis, in sex libros distributa*; Rome, 1702, in-4°; — 2° *De Sacris Basilicis SS. Martyrum Marcellini presbyteri et Petri exorcistæ*; ibid., 1705, in-4°; — 3° *Acta passionis SS. Crescii et sociorum*; Florence, 1707; — 4° *Apologia pro actis S. Crescii*; 1708, 2 vol. in-4°; — 5° *Acta S. Ceciliæ et Transtiberina basilica illustrata*; ibid., 1722, 2 vol. in-4°; — 6° *Acta SS. Christi martyrum vindicata*; ibid., 1723, 2 vol. in-4°; — 7° *Annales ecclesiastici, ab anno 1571, ubi Raynaldus desinit*; ibid., 1728-1737, 3 vol. in-fol.; ouvrage qui, dans les *Annales* de Baronius, forme les tom. XXII-XXIV. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1704, 1707, 1709 et 1710. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

LADISLAS Ier (saint), roi de Hongrie, né en Pologne l'an 1041, mort le 3 juillet 1095, était fils du roi Béla Ier. Doué des plus belles vertus, son cœur était entièrement détaché des biens et des grandeurs de la terre, aussi fut-ce avec la plus grande répugnance qu'il accepta, en 1080, la couronne de Hongrie. La gloire et la prospérité de ses sujets n'absorba pas complétement ses soins; il s'appliqua constamment à faire régner Dieu dans le cœur du peuple, et maintint partout la discipline ecclésiastique. Célestin III le canonisa l'an 1198, et on célèbre sa fête le 27 juin. *Voy.* Bonfinius, *Hist. des rois de Hongrie*, l. IV. *Acta Sanctor.*, tom. V du mois de juin, et t. Ier de l'*Appendice*. Richard et Ciraud.

LADOGA, siége épisc. de la province de Novogorod, située dans le diocèse de Moscovie, sous l'archevêché de Novogorod et de Veliki-Louki.

LADORE (Jacques), de l'Ordre des Minimes, né en Touraine, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : 1° *Digestum sapientiæ Minimitanæ, sive de jure Minimorum*; Rome, 1660, in-4°; — 2° *Le Bonheur de la fréquente communion*; Paris, 1658, in-8°; — 3° *Le Vol de l'âme sur les autels*; ibid., 1656, in-8°; — 4° *Horatii christiani tripartitus in B. Francisci Salesii canonisationis inaugurationе, fidei scilicet, spei et charitatis Triumphus*; Rome, 1662, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LADRERIE. *Voy.* LÉPREUX et LÉPROSERIE.

I. **LADVOCAT** (Jean-Baptiste), hébraïsant et biographe, né à Vaucouleurs en 1709, mort à Paris l'an 1765, se fit recevoir docteur en théologie à Paris, et fut nommé curé de Domremy. Plus tard il professa l'hébreu à la Sorbonne, dont il devint bibliothécaire. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Grammaire hébraïque à l'usage des écoles de Sorbonne*, etc.; elle a été imprimée plusieurs fois; — 2° *Interprétation historique et critique du psaume* LXVIII : *Exsurgat Deus*, etc.; Paris, 1767, in-12; — 3° *Tractatus de conciliis in genere*; Caen, 1769, in-8°; — 4° *Dissertation historique et critique sur le naufrage de saint Paul*; 1752, in-12; — 5° *Dictionnaire historique portatif, contenant l'histoire des patriarches, des princes hébreux..., des Papes, des saints Pères, des évêques, des cardinaux célèbres*, etc.; Paris, 1752, 1755, 1760, 2 vol. in-8°; 1821-1822, 5 vol. in-8°; — 6° *Lettre dans laquelle l'auteur examine si les textes originaux de l'Écriture sont corrompus, et si la Vulgate leur est préférable*; Amsterdam et Caen, 1766, in-8°; — 7° *Jugement sur quelques nouvelles traductions de l'Écriture sainte d'après le texte hébreu*; La Haye, 1767. *Voy.* l'*Année littéraire*, tom. II. Chaudon et Delandine, *Diction. univ., histor., crit. et bibliogr.* Quérard, *La France littéraire*. Feller, qui, dans sa *Biogr. univers.*, fait justement remarquer que cet ouvrage et plusieurs autres de Ladvocat sur l'Écriture sainte sont une bonne réfutation du système allégorique de l'abbé de Villefroy et des capucins ses élèves.

II. **LADVOCAT** (Louis-François), doyen des maîtres des comptes, né à Paris en 1644, mort en 1735, a laissé : 1° *Entretiens sur un nouveau système de morale et de physique*, ou *La Recherche de la vie heureuse selon les lumières naturelles*;

Digitized by Google

Paris, 1722, in-12; — 2° *Nouveau système de philosophie établi sur la nature des choses connues par elles-mêmes*, auquel on a joint un *Traité de la nature de l'âme et de l'existence de Dieu, prouvées l'une et l'autre par une chaîne suivie d'arguments capables de convaincre les plus incrédules et les plus opiniâtres*; ibid., 1728, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1722 et 1728. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

III. **LADVOCAT-BILLIARD** (Nicolas), évêque de Boulogne-sur-Mer, né à Paris en 1620, mort en 1681, se fit recevoir docteur à la Sorbonne, et devint successivement chanoine de Notre-Dame, vicaire général du coadjuteur de Paris, puis évêque. Il fonda dans son diocèse un séminaire, et quelques maisons d'instruction et de charité. Il a composé les règlements de l'Hôtel-Dieu de Paris, et a laissé : *Vindiciæ Partheniceæ*; Paris, 1670, 1772; dans cet ouvrage l'auteur défend, contre Claude Joly, l'assomption corporelle de la sainte Vierge. *Voy.* Ladvocat, *Dict. hist. portatif.* Moréri, *Diction. histor.*

LAEL, père d'Éliasaph. *Voy.* Nombr., III, 24.

LÆLIUS (Théodore), cardinal et évêque de Feltre, vivait au XV[e] siècle. Il a laissé une *Réplique à l'acte d'appel* que le jurisconsulte Grégoire de Heimbourg avait fait de la bulle de Pie II qui le déclarait excommunié.

I. **LAET** (saint), en latin *Lætus*, évêque de Nepte, dans la Byzacène, mort le 24 septembre 484, souffrit le martyre à l'époque où Huneric, roi des Vandales, voulant perdre la foi orthodoxe, indiqua une assemblée générale à Carthage, afin de faire discuter les évêques catholiques et ariens au sujet de la consubstantialité du Verbe. Il eut le soin auparavant d'envoyer en exil ou de faire périr les évêques catholiques les plus renommés pour leur doctrine, et de ce nombre fut saint Laet. L'Église célèbre sa fête le 6 septembre, jour qui est consacré à la mémoire des saints évêques persécutés ou bannis par Huneric. *Voy.* Victor de Vite, *Hist. de la persécut. des Vandales*, l. II.

II. **LAET** (Jean), protestant hollandais du XVI[e] siècle, exerça les fonctions de ministre à Groningue. Il a laissé : *Compendium historiæ universalis civilis et ecclesiasticæ, ab Augusto ad annum* 1640; Leyde, 1643, in-4°; il fut continué jusqu'en 1678; Leipzig, 1679, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LÆTANIE (*Lætania*). *Voy.* LITANIE.

LÆTARE, terme de liturgie; nom donné au IV[e] dimanche du carême, parce que l'introït de la messe de ce jour-là commence par ces mots : *Lætare Jerusalem*. *Voy.* De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. II, p. 18. Richard et Giraud.

LÆTUS. *Voy.* LIÉ.

LAFARE (Anne-Louis-Henri de), cardinal, né en 1742 dans le diocèse de Luçon, mort à Paris l'an 1829, fut élevé au collége Louis-le-Grand, et, s'étant voué à l'état ecclésiastique, il fut successivement prieur de Donchéry, près de Sedan, grand vicaire de Dijon, évêque de Nancy, archevêque de Sens et cardinal. Le clergé de Nancy l'ayant député aux états-généraux, il y prononça le discours d'ouverture, et y parla plus d'une fois pour faire déclarer la religion catholique religion de l'État, pour empêcher la suppression des Ordres religieux, pour s'opposer à la confiscation des biens de l'Église. Il fit paraître plusieurs brochures dans lesquelles il soutenait les intérêts de la religion, entre autres : 1° *Considérations politiques sur les biens temporels du clergé*; 1789, in-8°; — 2° *Quelle doit être l'influence de l'Assemblée nationale sur les matières religieuses*; 1789, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **LAFAYE** (Antoine), en latin *Fayus*, protestant, né à Châteaudun, mort à Genève en 1615, professa dans cette dernière ville la philosophie et la théologie, et exerça les fonctions de pasteur. L'an 1589 il accompagna Théodore de Bèze au colloque de Montbelliard. Il fut chargé par la compagnie des pasteurs de travailler à la préface de la traduction française de la Bible, à laquelle il avait concouru. Il a en outre donné : 1° *De Vernaculis Bibliorum Interpretationibus et sacris vernacula lingua peragendis*; Genève, 1572, in-4°; — 2° *De Verbo Dei*; ibid., 1591, in-4°; — 3° *De Traditionibus, adversus pontificios*; ibid., 1592, in-4°; — 4° *De Christo mediatore*; ibid., 1597, in-4°; — 5° *De Bonis Operibus*; ibid., 1601, in-4°; — 6° *Enchiridion disputationum theologicarum*; ibid., 1605, in-8°; — 7° *Commentarii in Ecclesiasten*; ibid., 1609, in-8°; — 8° *Comment. in Epist. ad Romanos*; ibid., 1608, in-8°; — 9° *Comment. in Psalmos* XLIX *et* LXXXVII; ibid., 1609, in-8°; — 10° *Comment. in priorem Epistol. ad Timothæum*; ibid., 1609, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **LAFAYE** (Jean de), théologien protestant, né à Loriol vers l'an 1600, mort à Genève en 1679, fut ministre à Gignac, dans le Languedoc, puis à Loriol; son ouvrage contre les Ordres religieux le fit chasser de France. Il a laissé : 1° L'*Antimoine*; — 2° quelques ouvrages de controverse, parmi lesquels on cite : *Douze Questions capucines répondues*; Genève, 1648, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univ.* La *Nouv. Biogr. gén.*

III. **LAFAYE** (Michel de), que l'on croit être le frère d'Antoine de Lafaye, a laissé, dit-on : *Préface sur le Traité des scandales, faict par Jehan Calvin*; Genève, 1565, in-8°. *Voy.* La Croix du Maine, *Biblioth. française*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LAFITAU ou **LAFFITEAU** (Pierre-François), évêque de Sisteron, né à Bordeaux en 1685, mort l'an 1764, fut sacré à Rome en 1719. Il se montra toujours ennemi ardent du jansénisme. On a de lui : 1° *Histoire de la constitution* Unigenitus; 1733, 1738 et 1766; Paris, 1820; — 2° *Réfutation des anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution Unigenitus, par M. de Villefore*; Aix, 1737, 2 vol. in-4°, 3 vol. in-12; — 3° *Sermons pour le Carême*; Lyon, 1747, 4 vol. in-12; — 4° *Retraite de quelques jours pour une personne du monde*; Paris, 1750, in-12; — 5° *Retraite pour les curés*; ibid., in-12; — 6° *Avis de direction pour les personnes qui veulent se sauver, avec un Avis pour gagner le Jubilé*; ibid., 1752; — 7° *Vie de Clément XI, souverain pontife*; ibid., 1752, 2 vol. in-12; — 8° *Lettres spirituelles*; ibid., 1755, 2 vol. in-12; — 9° *Conférences spirituelles pour les missions*; 1756, in-12; — 10° *La Vie et les mystères de la très-sainte Vierge*; ibid., 1759, 2 vol. in-12; — 11° *Catéchisme évangélique*; 1769, 3 vol. in-8°. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

LAFON (Jacques), dominicain, né à Toulouse l'an 1656, mort en 1715, se fit remarquer par sa piété et son attachement à la doctrine de saint Thomas. Il a travaillé à l'*Année dominicaine*, et a laissé en outre : 1° *Remarques sur la théologie morale de M. Bonal*; Toulouse, 1708; — 2° *Traité de morale suivant les principes des Thomistes*. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 790.

LAFONT (Pierre). *Voy.* FONT.

LAFONTAINE (Jacques). *Voy.* FONTAINE, n° II.

I. **LAFOREST**. *Voy.* FOREST, n° I.

Digitized by Google

II. **LAFOREST** (A. de), mort vers l'an 1786, curé de l'église de Sainte-Croix de Lyon, vicaire et official du diocèse, se signala par son zèle pour la conversion des protestants, et, pendant quarante ans qu'il exerça son ministère, il eut le bonheur d'en ramener un certain nombre dans le sein de l'Église. On lui doit : 1° *Méthode d'instruction pour ramener les prétendus réformés à l'Église romaine, et confirmer les catholiques dans leur croyance;* Lyon, 1783, in-12; un des meilleurs ouvrages que nous ayons sur ce sujet; — 2° des *Conférences* faites dans le même but, et dont M. Lasausse a recueilli le fond, et qu'il a publiées sous le titre de : *Dialogues chrétiens sur la religion, les commandements de Dieu et les sacrements;* ibid., 2 vol. in-8°; — 3° *Traité de l'usure et des intérêts;* Cologne et Paris, 1671, in-12, 3e édit., augmentée d'une *Défense* et de *Diverses observations;* Paris, 1717, in-12. *Voy.* Feller.

LAFORGE (Louis de), protestant, né à Saumur dans le XVIIe siècle, a donné : *Traité de l'esprit de l'homme, de ses facultés et de son union avec le corps;* Paris, 1666, in-4°; Genève, 1725, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAGALLA (Jules-César), né en 1571 à Padulla, petite ville de la Basilicate, au royaume de Naples, ou né à Leccé, selon quelques-uns, mort à Rome l'an 1624, avait pour les sciences un talent extraordinaire; à l'âge de dix-huit ans il fut nommé médecin des galères du Pape. A dix-neuf il fut reçu docteur en philosophie et en médecine à Rome, et à vingt et un ans il fut jugé digne par Clément VIII de la chaire de logique du collége Romain, qu'il occupa avec un grand succès jusqu'à sa mort. La *Vie de Lagalla* a été publiée en latin par Leo Allatius; Paris, 1644, in-8°, et insérée par William Bates dans ses *Vitæ selectæ aliquot virorum;* Londres, 1681, in-4°. Lagalla est auteur de : 1° *Disputatio de cælo animato;* Heidelberg, 1622; — 2° un traité *sur l'immortalité de l'âme;* Rome, 1621, in-4°. Ces deux ouvrages de Lagalla sont cités dans sa *Vie*, écrite par Allatius. *Voy.* Feller.

I. **LAGANIA**, ville épisc. de la première Galatie, située au diocèse du Pont, sous la métropole d'Ancyre. On n'en connaît que deux évêques : Frechtius et Euphrasie; ce dernier souscrivit au concile de Chalcédoine et à la lettre adressée par sa province à l'empereur Léon. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 487. Richard et Giraud.

II. **LAGANIA** ou **LAGINA**, ville épisc. de la seconde Pamphylie, située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Perges. Elle fut érigée en évêché au Ve siècle. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Zacharie, assista au concile *in Trullo. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1032. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 131.

LAGARTO (Frey Pedro), théologien portugais, né à Setuval vers l'an 1524, mort en 1590, entra l'an 1540 chez les solitaires d'Arabida, qui vivaient sous la règle de Saint-François, et devint en 1576 provincial de la province d'Arabida. Il est auteur de : *Summa utilis omnium notabilium, quæ in Postilla Hugonis cardinalis super utrumque Testamentum continentur. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAGÉ-DAMON (Jean), sulpicien, né à Paris en 1689, mort l'an 1755, a laissé : 1° *Tractatus de matrimonio;* in-12; — 2° *Nouveaux cantiques spirituels;* 1758, 3 vol. in-12.

LAGET (Honorat-Vincent), dominicain, né à Aix en Provence, professa le droit canon et la théologie. Il a donné une excellente édition de la *Somme de saint Raymond de Pennafort;* Lyon, 1718, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 802. Le *Journ. des Savants*, 1720, p. 185 et suiv. Richard et Giraud.

LAGINA. *Voy.* LAGANIA, n° II.

I. **LAGNI** (*Latiniacum*), ville de France située en Brie, sur la Marne, à six lieues de Paris. Il s'y tint en 1142 un concile assemblé par Yves, légat du Saint-Siége, pour terminer quelques différends qui s'étaient élevés entre l'évêque d'Arras et les religieux de l'abbaye de Marchienne. *Voy.* Labbe, tom. X. Hardouin, t. VI.

II. **LAGNI** (*Latiniacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Maur, située dans la ville du même nom, au diocèse et à quatre lieues de Meaux. Elle fut fondée, vers l'an 644, par saint Fursi, gentilhomme irlandais. *Voy.* Richard et Giraud.

III. **LAGNI** (Paul de), capucin du XVIIe siècle, fut envoyé dans les missions d'Orient, où il se distingua par son zèle et sa capacité. Il a publié : 1° *Canones divini amoris;* Paris, 1659, in-8°; — 2° *Tractatus de duplici spiritu Eliæ;* ibid., 1659, in-8°; — 3° *Idæa perfecti religiosi proposita in regula Fratrum Minorum;* ibid., 1661, in-8°; — 4° *L'Introduction à la vie active et contemplative;* — 5° *Le Chemin abrégé de la perfection chrétienne dans l'exercice de la volonté de Dieu*, ibid., 1662; — 6° *Méditations religieuses pour tous les jours de l'année;* — 7° *Exercice méthodique de l'oraison mentale;* — 8° *La Pratique de bien mourir;* — 9° *De la Perfection dans la volonté de Dieu. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francisc.*, tom. II, p. 419.

LAGOMARSINI (Jérôme), jésuite, né à Port-Sainte-Marie, en Espagne, l'an 1698, mort à Rome en 1773, professa la rhétorique au collége d'Arezzo, puis à celui de Florence. Il était profondément versé dans les classiques latins. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages purement littéraires, et de plus : *Vita di S. Fernano, abbate dell' Ordine di S. Benedetto;* Lucques, 1726. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donnent la liste complète de ses écrits.

LAGRANGE (de). *Voy.* GRANGE, n° I.

LAGRANGE (Rivet). *Voy.* RIVET, n° II.

LAGUILLE (Louis), jésuite, né à Autun en 1658, mort à Pont-à-Mousson en 1742, se fit connaître comme prédicateur. Il fut recteur, visiteur et provincial. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Exposition des sentiments catholiques sur la soumission due à la constitution Unigenitus;* 1735, in-4°; — 2° *Préservatifs pour un jeune homme de qualité contre l'irréligion et le libertinage;* Nancy, 1739, in-12; — 3° *Oraison funèbre de Louis XIV;* Strasbourg, 1715. *Voy.* la *Biblioth. des aut. de Bourgogne*, tom. I, p. 365-366.

LAGYRE. *Voy.* SOLDADIA.

LA HAVANE. *Voy.* SAN-CRISTOVAL.

LA HAYE. *Voy.* HAYE.

LAHELA, pays situé au delà du Jourdain, où le roi d'Assyrie, Thelgathphalnasar, transporta les tribus de Ruben, de Gad, et la demi-tribu de Manassé. C'est le même que *Hala. Voy.* I Paralip., V, 6, 26. II Paralip., XXVIII, 20, et *compar.* HALA.

LAHEM, mot mis pour Bethléhem. *Voy.* I Paralip., IV, 22.

LAHIER (François), jésuite, né dans le diocèse de Tulle en 1592, mort à Pont-à-Mousson en 1656, professa la théologie morale. Il a donné : 1° *Tableau raccourci de ce qui s'est fait par la compagnie de Jésus durant son premier*

Digitized by Google

siècle, trad. du latin du P. Damiens; Tournay, 1642, in-4°; — 2° *Vie du P. Bernardin Réalin*; trad. de l'italien du P. Fuligati; ibid., 1645, in-8°; — 3° *Le grand Ménologue des saintes, bienheureuses et vénérables vierges*; Lille, 1645, in-4°; — 4° *Relation de la province du Japon*, augmentée de la *Relation de la province de Malabar*; Tournay, 1645, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAI ou **LAY**, abréviation du mot *laïque*, est principalement en usage parmi les moines. Ainsi on entend par *frère lai* un homme pieux et non lettré qui se donne à un monastère pour servir les religieux. Le frère lai porte un habit différent de celui des religieux. L'institution des *frères lais*, ou religieux qui ne peuvent devenir clercs, n'a commencé qu'au XIe siècle, et les premiers qui prirent de ces sortes de frères furent les moines de Vallombreuse. Cependant il y avait dès le Ve siècle des moines appelés *laïcs* ou *lais*; mais c'étaient des religieux de chœur à qui on donnait le nom de *laïcs*, parce qu'ils n'avaient dans le monastère ni ordre sacré ni office. *Voy.* D. Mabillon, VIe *siècle bénéd.*, préf. II, n° 2. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*, et *compar.* CONVERS.

LAÏC ou **LAÏQUE** (*laicus*), celui qui n'est pas engagé dans l'état ecclésiastique. Il y a des laïques privilégiés; ce sont: 1° ceux qui, au service divin, font quelques fonctions sacrées revêtus des ornements ecclésiastiques; 2° les marguilliers; 3° les magistrats; 4° ceux qui exercent des offices dans les officialités, comme procureurs, greffiers, appariteurs, etc. La plupart des auteurs protestants ont prétendu que la distinction entre les clercs et les laïques était inconnue dans l'Église primitive; qu'elle n'a commencé qu'au IIIe siècle, et que ç'a été un effet de l'ambition du clergé. Ainsi le soutiennent encore aujourd'hui les calvinistes, que l'on nomme en Angleterre *presbytériens* et *puritains*. Mais les anglicans ou épiscopaux ont soutenu, comme les catholiques, que cette distinction a été faite par Jésus-Christ lui-même, et qu'elle a été établie par les apôtres. C'est, en effet, aux apôtres seuls et non aux simples fidèles que le divin Sauveur a dit : « Vous n'êtes pas de ce monde, je vous ai tirés du monde, vous êtes la lumière du monde, etc. » C'est évidemment à eux seuls qu'il a donné la commission d'enseigner toutes les nations, le pouvoir de remettre les péchés et de donner le Saint-Esprit; qu'il a promis de les placer sur douze siéges pour juger les douze tribus d'Israël, etc. Ils ont donc une mission, un caractère, des pouvoirs, des fonctions que n'ont pas les simples fidèles. *Voy.* le *Traité de l'Ordre* dans les théologiens. Bellarmin, *Disputationes de controversiis fidei*, etc., tom. II, *controv.* 2. Richard et Giraud et le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, qui examinent le laïque au point de vue du droit canon. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, au mot LAÏQUE.

LAICOCÉPHALE (*Laicocephalus*), hérétique qui reconnait un laïque pour chef de l'Église. Plusieurs auteurs ecclésiastiques ont donné ce nom aux anglicans, parce qu'ils refusent au Pape le titre de chef de l'Église pour le donner au souverain de leur nation, quel qu'il soit, homme, femme ou enfant. *Voy.* Sanderus, *Hæres.*, 120, et *compar.* notre art. ANGLICAN.

LAICTOURE. *Voy.* LECTOUR.

LAIGLE (Charles-Claude de), théologien, né dans le Barrois en 1653, mort l'an 1733, fut successivement chanoine de Saint-Gengoult, prieur de Dieu-en-Souvienne, official et grand vicaire de Toul, puis abbé de Mureau. Il a laissé : 1° *Rituel du diocèse de Toul*; 1700; — 2° *Catéchisme de Toul*; 1703; — 3° un grand nombre de *Mandements* pour l'observance du Carême, et plusieurs autres pièces au sujet du gouvernement de l'évêché de Toul. *Voy.* dom Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Richard et Giraud.

LAIMAN ou **LAYMAN** (Paul), jésuite allemand, né à Inspruck en 1575, mort à Constance l'an 1635, professa le droit canon et la théologie morale dans divers colléges d'Allemagne. On a de lui : 1° *Theologia moralis*; Munich, 1625, in-fol.; — 2° *Quæstiones canonicæ de prælatorum ecclesiasticorum electione, institutione et potestate ex lib. I Decret.*; Dillingen, 1628; — 3° *Defensio Romani Pontificis, Cæsaris*, etc., *in causa monasteriorum extinctorum, et bonorum ecclesiasticorum vacantium*, etc.; ibid., 1631; — 4° *Éclaircissement de la paix entre les princes catholiques et ceux de la confession d'Allemagne et d'Augsbourg*; — 5° *Jus canonicum, seu Commentaria ad Decretales*; Dillingen, 1666, 2 vol. in-4°; 1673, 2 vol. in-4°; 1692, 3 vol. in-fol. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. societ. Jesu.* Le Mire, *De Scriptor. sæc. decimi-septimi.* Richard et Giraud.

LAIN. *Voy.* LATUIN.

LAÏQUE. *Voy.* LAÏC.

LAIRUEL ou **LAIRVELS** (Annibal-Servais de), de l'Ordre de Prémontré, né à Soignies, dans le Hainaut, en 1560, mort à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, près de Toul, l'an 1631, fit sa théologie à Paris, et fut reçu docteur à la Sorbonne. Nommé visiteur et vicaire général de son Ordre, il visita la France, la Lorraine, les Pays-Bas, la Westphalie et l'Autriche. L'an 1606 il fut nommé abbé de Sainte-Marie-aux-Bois, et il travailla dès lors à la réforme de son Ordre. Ses nouveaux statuts furent approuvés par Paul V, confirmés par Grégoire XV, et introduits en France l'an 1621. Il a laissé : 1° *Optica Regularium, seu commentarii in Regulam S. P. Augustini, Hipponensis episcopi*; Pont-à-Mousson, 1603, in-4°; — 2° *Meditationes ad vitæ religiosæ perfectionem cognoscendam utilissimæ*, trad. de l'italien du P. Luca Pinelli; ibid., 1621, trad. en français, 1628; — 3° *Catechismus novitiorum omnium Ordinum et eorum magistri*; Pont-à-Mousson et Cologne, 1623, 2 vol. in-fol.; — 4° *Apologia pro quorumcumque Ordinum religiosorum reformatione*; 1629. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

I. **LAÏS**, ancien nom de la ville qui fut dans la suite appelée *Dan*, Juges, XVIII, 7, 14, 27, 29. Elle est nommée *Lésa*, Genèse, X, 19, et Lésem, Josué, XIX, 47. *Compar.* DAN, n° II.

II. **LAÏS**, père de Phalti, était de la ville de Gallim. *Voy.* I Rois, XXV, 44.

III. **LAÏS** (Joseph-Marie), évêque de Ferentino, né à Rome en 1775, mort l'an 1836 à Ferentino, se fit recevoir docteur en l'un et l'autre droit à l'université de la Sapience. Il devint depuis vicaire général du cardinal Galeffi, abbé commendataire de Subiaco, ensuite évêque d'Hippone *in partibus*, en même temps qu'administrateur du diocèse d'Anagni, qui relève immédiatement du Pape; enfin il fut promu au siége épiscopal de Ferentino. On a de ce prélat : *De Universa Christi Ecclesia*; Rome, 2 parties. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAÏSA, ville située près de Bérée ou Béroth, et qui appartenait à la tribu de Benjamin. Elle est devenue célèbre par la bataille qui s'y livra entre Judas Machabée d'une part, et Bacchide

Digitized by Google

et Alcime de l'autre. *Voy.* I Mach., IX, 1 et suiv., et Isaïe, X, 3; mais il y a des interprètes qui pensent que, dans ce passage d'Isaïe, la terminaison *a* (ou, selon qu'on écrit en hébreu, *âh*) n'appartient pas au radical du mot, comme l'auteur de la Vulgate l'a compris, mais que c'est simplement le *he local* ou *locatif*, qui signifie *vers*, *jusqu'à* (*ad*, *usque ad*); en sorte qu'il ne s'agit pas de *Laïsa*. mais de *Laïs*.

LAISNÉ ou **LAINAS** (Vincent), père de l'Oratoire de France, né à Lucques en 1633, mort à Aix l'an 1667, professa avec distinction, et fit des *Conférences* sur l'Écriture sainte à Avignon et à Aix. On a de lui, outre des *Oraisons funèbres* : 1° des *Conférences sur le concile de Trente*, imprimées à Lyon; — 2° des *Conférences sur l'Écriture sainte*, 4 vol. in-fol. manuscr. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LAITOURE. *Voy.* LECTOUR.

LAIUS. *Voy.* JAY, n° I.

LAKE (Arthur), anglican, évêque de Bath et Wells, né à Southampton vers l'an 1550, mort en 1626, très-instruit, et particulièrement versé dans la connaissance des Pères de l'Église; il se fit aussi une grande réputation comme prédicateur. On lui doit : 1° des *Sermons*; — 2° une *Exposition du premier Psaume*; — 3° une *Exposition du cinquante-cinquième Psaume*; — 4° des *Méditations*. Tous ces ouvrages ont été réunis après sa mort et publiés à Londres, 1629, in-fol. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LAKE** (Guillaume VAN), ministre protestant de Middelbourg, vivait de 1650 à 1710. On a de lui, en hollandais : 1° *Sur la Rémission des péchés, accordée de Dieu aux Pères de l'Ancien Testament*; — 2° *Démonstration et défense de la vérité et de la divinité de l'Écriture sainte, et de la religion qui y est renfermée*; Middelbourg, 1676, in-12; — 3° *Le Cri des veuves et des orphelins pénétrant jusqu'au ciel*, etc.; — 4° *Les Signes du temps divisés en trois périodes, avant, durant et depuis la venue du Messie*, etc.; ibid., 1683, in-12; — 5° *La Consolation d'Israël*; ibid., 1684, in-12; — 6° *Les Souffrances du Messie, et la gloire qui les a suivies*; ibid., 1701, in-12. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. des Pays-Bas*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LALANDE** (DE), neveu du P. Sirmond, jésuite, composa en 1642 un ouvrage sous le titre de : *Remarques particulières sur les droits de régale et de nomination aux bénéfices de nomination royale*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1697, p. 10 de la 1re édit., et p. 8 de la 2e.

II. **LALANDE** (Jacques DE), né l'an 1622, à Orléans, où il fut conseiller au bailliage et siége présidial, docteur et professeur en droit de l'université, receveur et maire, mort l'an 1703, avec le titre flatteur de *Père du peuple*. Outre d'excellents écrits sur le droit civil, on lui doit : 1° *Exercitationes utriusque juris ad titulum de ætate, qualitate et ordine præficiendorum, apud Gregr. IX cum brevi tractatu de nuptiis clericorum vetitis aut permissis, et ad titulum secundum libri viginti et octo Pandectorum, de liberis præteritis vel exherediatis*; Orléans, 1654, in-4°; — 2° *Prælectiones in titulum de decimis, primitiis et oblationibus*, l. III *Decretal. Greg. IX*; ibid., 1661. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. XLIII. Le *Journ. des Savants*, 1704 et 1740. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LALANE (Noel DE), fameux docteur de Sorbonne, né à Paris l'an 1618, mort en 1673, abbé de Notre-Dame de Valcroissant, fut chef des députés envoyés à Rome en 1653 pour l'affaire de Jansenius, à la défense duquel il travailla toute sa vie. On lui attribue sur les matières de la grâce plus de quarante ouvrages, qui sont tous plus ou moins entachés de jansénisme. Les principaux sont : 1° *De Initio piæ voluntatis*; 1650, in-12; — 2° *La Grâce victorieuse*, in-4°, sous le nom de Beaulieu; la plus ample édit. est de 1666; — 3° *Conformité de Jansenius avec les Thomistes sur le sujet des cinq propositions*; — 4° *Vindiciæ sancti Thomæ circa gratiam sufficientem*, en collaboration avec Arnauld et Nicole, à plusieurs écrits desquels il prit part. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LALLEMANDET (Jean), religieux minime, né à Besançon en 1595, mort à Prague l'an 1647, professa la philosophie et la théologie en Allemagne. Il fut nommé, en 1641, provincial pour la haute Allemagne, la Bohême et la Moravie. On a de lui : 1° *Decisiones philosophicæ, tribus partibus comprehensæ*; Munich, 1645 et 1646; réimprimé sous le titre de *Cursus philosophicus*, Lyon, 1656, in-fol.; — 2° *Cursus theologicus, in quo discursis hinc et inde thomistarum et scotistarum præcipuis fundamentis decisiva sententia pronunciatur*; Lyon, 1656; ouvrage posthume; — 3° trois manuscrits, l'un sur l'Eucharistie, l'autre sur le droit civil, et le troisième sur le droit canon. *Voy.* Georges-Matthias Kœnig, *Biblioth. vetus et nova*. Vogt, *Catalogus historico-criticus*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LALLEMANT** (Jacques-Philippe), jésuite, né vers 1660 à Saint-Valery-sur-Somme, mort à Paris l'an 1748, fut un zélé défenseur de la bulle *Unigenitus* et de l'autorité de l'Église. On lui doit : 1° *Enchiridion christianum*; Paris, 1692, in-12; — 2° *Le Véritable Esprit des nouveaux disciples de saint Augustin*, etc.; Bruxelles, 1705 et 1707, 4 vol. in-12; — 3° *Le Sens propre et littéral des Psaumes de David exposé brièvement dans une interprétation suivie, avec le sujet de chaque Psaume*; Paris, 1707, in-12, et souvent réimprimé depuis; il faut bien remarquer que cet excellent travail n'est pas une véritable traduction; c'est une paraphrase du texte biblique, laquelle s'écarte très-souvent de la lettre, mais en conservant toujours le fond de la pensée de l'écrivain sacré; les éditions sans notes sont réprouvées par l'Église; aucun évêque n'a le droit de les autoriser; — 4° *Réflexions morales sur le Nouveau Testament, traduit en français, et la concorde des évangélistes*; Paris, 1713-1714, 11 vol. in-12, et en plusieurs autres lieux; la traduction du Nouveau Testament est celle du P. Bouhours; le P. Lallemant s'attache particulièrement dans ses *Réflexions* à combattre celles du P. Quesnel; — 5° une *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*; Paris, 1740, in-12; réimprimé plus de quinze fois depuis; — 6° plusieurs écrits de controverse, que la *Nouv. Biogr. génér.* indique. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1695 et 1736. Feller, *Biogr. univers.*

II. **LALLEMANT** (Louis), jésuite, né à Châlons-sur-Marne l'an 1578, mort recteur à Bourges en 1635, a laissé des *Maximes spirituelles* dont le P. Rigoleu a fait un *Recueil*, qu'on trouve à la fin de sa *Vie*, publiée à Paris, 1694, in-12, par le P. Champion, et qui a paru depuis sous le titre de *Doctrine spirituelle*; la dernière édition est d'Avignon, 1781. Il y a dans cet ouvrage d'excellentes choses, fruits d'une grande expérience dans les choses de Dieu. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1695 et 1736. Feller, *Biogr. univers.*

III. **LALLEMANT** (Pierre), chanoine régulier de Saint-Augustin, de la congrégation de Sainte-

Digitized by Google

Geneviève, dite de France, né à Reims en 1622, mort à Paris l'an 1673, prit à la Sorbonne le grade de bachelier en théologie, professa avec distinction au collége du cardinal Lemoine, et fut recteur et chancelier de l'université de Paris. On le chargea plusieurs fois de rétablir la discipline dans les maisons religieuses. On a de lui, outre un *Éloge du P. Fronteau* : 1° *Le Testament spirituel;* Paris, 1672, in-12; — 2° *La Mort des justes;* ibid., 1672, in-12; — 3° *Les Saints Désirs de la mort;* ibid., 1673, in-12; ces trois derniers ouvrages ont paru ensemble sous ce titre : *Les Saints Désirs de la mort, ou Recueil de quelques pensées des Pères de l'Église, pour montrer comment les chrétiens doivent mépriser la vie et souhaiter la mort;* ibid., 1754, in-12; Lyon, 1826; — 4° *Abrégé de la Vie de sainte Geneviève;* 1663, in-12; 1683, in-8°, avec des notes du P. Dumoulinet. *Voy.* le *Recueil des pièces faites en l'honneur du P. Lallemant;* Paris, 1679, in-4°. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

LALLI (Jean-Baptiste), plus connu sous les noms latins de *Joannes Baptista Lallius* ou de *Riguardatis*, jurisc., poëte, né à Nursia, dans l'Ombrie, en 1572, mort en 1637, a laissé, outre quelques poëmes : 1° *Conclusiones in utroque jure;* Pérouse, 1598; — 2° *Viridarium practicabilium materiarum in utroque jure, ordine alphabetico concinnatum. Voy.* Jacobelli, *Biblioth. Umbriæ.*

I. **LALLOUETTE** (Ambroise), chanoine de Sainte-Opportune à Paris, né dans cette ville, mort en 1724, était bachelier en théologie. On a de lui, outre des *Vies particulières* : 1° *Discours sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie;* — 2° *De la Communion sous une espèce;* ces deux traités réunis ont paru à Paris en 1687; — 3° *Histoire des traductions françaises de l'Écriture sainte,* tant imprimées que manuscrites; ibid., 1692, in-12; — 4° *Extraits des saints Pères de l'Église;* Paris, 1714 et 1718. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1693, 1697 et 1721. Richard et Giraud.

II. **LALLOUETTE** (François-Philippe), docteur en théologie de la faculté de Paris, né à Laon, mort en 1697, a laissé : 1° *Scriptura Sacra ad faciliorem intelligentiam accommodata;* Paris, 1694, in-8°; — 2° *Hierolexicon, seu Dictionarium variorum Sacræ Scripturæ sensuum;* ibid., 1694, in-8°. *Voy.* le P. Lelong, *Biblioth. Sacr.,* 2e part., dernière édition. Le *Journ. des Savants,* 1694, p. 179, 1re édit., et p. 175, 2e édit.

LA LUZERNE (César-Guillaume de), évêque de Langres et cardinal, né à Paris en 1738, mort en 1821, fut successivement chanoine *in minoribus* de la métropole de Paris, abbé de Mortemer, grand vicaire de l'archevêque de Narbonne, puis évêque. Il émigra pendant la révolution, et, en 1817, il fut promu au cardinalat. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Instruction pastorale sur l'excellence de la religion;* 15 avril 1786; Langres, 1809; Paris, 1810, 1818; Lyon, 1810, 1815; Avignon, 1835, in-12; — 2° *Instructions sur l'administration des sacrements en général,* ou le *Rituel de Langres;* Besançon, 1786, in-4°; Paris, 1817, in-4°, et 1835, 3 vol. in-12; — 3° *Considérations sur divers points de la morale chrétienne;* Venise, 1795, 5 vol. in-12; Besançon, 1838, 2 vol. in-8°, dern. édit.; — 4° *Instruction pastorale sur la révélation;* Langres, 1803, in-12; — 5° *Dissertation sur la révélation en général;* ibid., 1804, in-12; — 6° *Dissertation sur la spiritualité de l'âme et sur la liberté de l'homme;* ibid., 1806, in-12; — 7° *Dissertation sur l'existence et les attributs de Dieu;* ibid., 1808; Lyon et Paris, 1843, dern. édit.; — 8° *Dissertations sur la vérité de la religion;* Langres, 1802, 1811; Paris, 1844, dern. édit. *Voy.* la *Notice sur M. de La Luzerne,* dans l'*Ami de la Religion et du Roi,* tom. XXVIII, p. 225-233. Quérard, *La France littéraire.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.,* qui donne la liste complète des écrits du cardinal.

LAMA. *Voy.* Lamego.

I. **LAMARCHE** (Jean-François), jésuite, né en Bretagne l'an 1700, mort en 1763, s'est distingué par plusieurs ouvrages dont la justesse et la solidité font le principal mérite; tels sont, sans parler de son *Discours sur la géométrie* : 1° *Instructions dogmatiques sur les indulgences;* 1751, in-12; — 2° *La Foi justifiée de tous les reproches de contradiction;* 1762, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **LAMARCHE** (Jean-François de), évêque de Saint-Pol de Léon, né dans le diocèse de Quimper l'an 1729, mort à Londres en 1806, suivit d'abord la carrière des armes. Il entra dans l'état ecclésiastique, et devint successivement chanoine et grand vicaire de Tréguier, abbé de Saint-Aubin-des-Bois, puis évêque. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, ce qui l'obligea de se réfugier à Londres. Il a laissé : 1° des *Mandements;* — 2° une *Lettre pastorale* et une *Ordonnance* qu'il adressa à ses diocésains le 20 août 1791, pour les prémunir contre le schisme qui menaçait l'Église. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAMARRE (Guillaume de), de l'Ordre des Frères Mineurs, né en Angleterre, vivait au XIIIe siècle; il professa, croit-on, à l'école d'Oxford. Il a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels on cite : *Reprehensorium, seu Correctorium fratris Thomæ;* ouvrage dirigé contre saint Thomas; il a été réfuté par Egidio Colonna. On attribue à de Lamarre : 1° *Super Magistrum Sententiarum Lib. IV;* — 2° *Lecturæ scholasticæ, lib. I;* — 3° *Defensorium B. Bonaventuræ,* etc. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAMBATH ou **LAMBETH, LOMEITH** (*Lambatha* ou *Lambetha, Lametha*), bourg situé près de Londres, en Angleterre, et où l'on a tenu onze conciles, de l'an 1206 à l'an 1476. *Voy* Wilkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ,* tom. I et II. Regia, tom. XXIX. Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VII. Harpfeld, *Hist. Wiclef.,* c. VI. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 63-65.

LAMBECK ou **LAMBECIUS** (Pierre), protestant converti, né à Hambourg en 1628, mort à Vienne en 1680, se fit recevoir licencié en droit à Toulouse, professa l'histoire à Hambourg, devint recteur du collége de cette ville, et se rendit à Vienne en 1663, où il fut nommé bibliothécaire de l'empereur. Dans un voyage qu'il fit à Rome, il embrassa le catholicisme. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Origines Hamburgenses ab urbe condita, seu anno Chr. 808-1225, cum collectione variorum diplomatorum et duplici Vita S. Anscharii, a Remberto et Gualdone composita;* Hambourg, 1652 et 1661; Fabricius a réimprimé cet ouvrage avec les *Scriptores septentrionales* de Lindenbrog et les *Inscriptiones Hamburgenses* de Th. Anckelmann; Hambourg, 1706, in-fol.; — 2° *Prodromus historiæ litterariæ et tabula duplex chronologica universalis;* Hambourg, 1659, in-fol.; — 3° *Diarium sacri itineris quod imperator Leopoldus I anno 1665 suscepit;* Vienne, 1666, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXX. Le *Journal des Savants,* 1666, 1677, 1711, 1715, 1720, 1726, 1735. Mœller, *Cimbria litterata,* tom. III. Chauffepié,

Digitized by Google

Nouv. Diction. histor., où sont relevées les erreurs et les inexactitudes échappées à Bayle dans son *Diction.*, et à Nicéron dans ses *Mémoires*. Sax, *Onomasticon*, tom. IV. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, et Michaud, *Biogr. univers.*, qui donnent la liste complète des écrits de Lambeck. Feller, *Biogr. univers.*

I. **LAMBERT** ou **LANDEBERT** (saint), évêque de Lyon, né sur le territoire de Térouanne, mort vers l'an 688, vécut d'abord à la cour, où son mérite lui acquit l'affection de Clotaire III. Cependant il méprisa bientôt les avantages du monde, et, l'an 662, il se retira dans l'abbaye de Fontenelles, située au pays de Caux, et qui était alors dirigée par saint Wandrille. A la mort de ce saint abbé, les religieux lui donnèrent pour successeur Lambert, qui, depuis quatre ans, les édifiait par la sainteté de sa vie; celui-ci, forcé d'accepter cette charge, gouverna saintement son abbaye pendant douze ans; mais, au bout de ce temps, l'église de Lyon ayant perdu son évêque, saint Genès, le clergé et le peuple contraignirent saint Lambert d'accepter le siége épiscopal de Lyon. Il remplit tous ses devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude et ne cessa d'édifier son troupeau. On célèbre sa fête le 14 avril. *Voy.* D. Mabillon, *Actes des Saints*, III[e] et IV[e] siècles. Bollandus. Richard et Giraud.

II. **LAMBERT** (*Landbertus* et *Lantbertus*), saint et martyr, évêque de Tongres et de Maëstricht, né dans cette ville vers l'an 640, mort le 17 septembre 709, suivant les uns, et en 696 ou 697, suivant les autres, fut placé sous la conduite de saint Théodard, évêque de Maëstricht, qui lui fit faire de grands progrès dans la vertu. Saint Théodard, le regardant comme son successeur, l'éleva par degrés aux ordres ecclésiastiques et veilla sur lui avec un soin tout particulier. L'an 668, Lambert succéda à son saint précepteur, et ce fut avec joie et vénération que le peuple de Maëstricht l'accueillit. Il gouvernait ses peuples avec sagesse et charité, lorsqu'à la mort de Childéric les persécutions auxquelles il fut en butte l'obligèrent de se retirer dans le monastère de Havello, situé aux extrémités de son diocèse. Il y vécut dans le jeûne et la prière, et ne fut rétabli sur son siége qu'en 681, à la mort d'Ebroïn. Il travailla dès lors avec zèle à déraciner le vice et l'hérésie, et mourut assassiné par les gens de Dodon, principal officier de Pépin, qui voulait venger la mort de ses parents Gal et Riold, ceux-ci ayant péri sous les coups des neveux de saint Lambert, à cause des troubles que Gal et Riold avaient excités dans l'église de Maëstricht. La fête principale de saint Lambert a lieu le 17 septembre. *Voy.* Canisius, *Leçons antiques*. Surius, au 17 septembre. Richard et Giraud.

III. **LAMBERT** (saint), évêque de Vence, né à Baudun ou Beudon, dans le diocèse de Riez, mort le 25 mai 1154, fut élevé dans le monastère de Lérins; il acquit une telle réputation de sainteté, qu'en 1114 il fut élu à l'unanimité évêque de Vence. Durant quarante années, il gouverna son peuple avec sagesse et il l'édifia constamment par l'exemple des plus belles vertus. A Riez et à Vence on célèbre sa fête le 26 mai; mais d'autres martyrologes la placent au 26 juin. *Voy.* Bollandus, au 26 mai. Richard et Giraud.

IV. **LAMBERT**, évêque du Mans, mort vers l'an 892, a écrit une *Lettre* à Hildebrand, évêque de Séez; on la trouve dans Baluze, *De Disciplina ecclesiastica*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

V. **LAMBERT**, abbé de Saint-Laurent de Liége, mort en 1069, était d'abord moine de Tuy, au diocèse de Cologne. Il a laissé : 1° *La Vie de saint Héribert, archevêque de Cologne;* — 2° trois *Hymnes*, des *Répons*, des *Antiennes* pour l'office du même saint, et une *Prose* pour la messe. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. VIII.

VI. **LAMBERT**, bénédictin, né à Schwambourg ou Aschaffembourg, vers l'an 1020, mort vers l'an 1080, appartenait à l'abbaye d'Hirsfeld, au diocèse de Mayence. Il remplit plusieurs missions dans l'intérêt de son Ordre. On a de lui : 1° *De Institutione Ecclesiæ Hersfeldensis*, dont on trouve des extraits dans Mader, *Antiquitates Brunswicenses*, et dans Pertz, *Monumenta*, tom. VIII, p. 138; — 2° des *Annales*, qui s'arrêtent en 1077; cet ouvrage a été souvent réimprimé; la dernière et la meilleure édition est celle qui a été donnée par Fr. Hesse, dans les *Monumenta Germaniæ* de Pertz, t. VII. *Voy.* Trithème, *De Vir. illustr. et in chron.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.*

VII. **LAMBERT**, évêque d'Arras, né à Guines, près de Calais, mort en 1115, fut d'abord archidiacre de l'église de Térouanne et grand chantre de la cathédrale de Lille. Son éloquence lui acquit une si brillante réputation, que, lorsque Urbain II sépara Arras de Cambrai, le peuple et le clergé de cette ville donnèrent leur voix à Lambert, qui fut sacré à Rome en 1094. Ce prélat assista la même année au concile de Reims, puis à celui de Clermont, où il obtint la confirmation de son église. Le pape le nomma à cette époque son légat dans la seconde Belgique. On a de lui un *Recueil de Lettres*, qui a été publié par Baluze dans ses *Miscellanea*, tom. V. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. X. La *Gallia Christ.*, tom. III. La *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **LAMBERT**, moine de Saint-Matthias de Trèves, vivait vers le milieu du XII[e] siècle. On a de lui : 1° *Vie de l'apôtre saint Matthias;* — 2° *Vie de saint Agrice, évêque de Trèves*, que Bollandus mentionne au 13 janvier.

IX. **LAMBERT** (Bernard), dominicain, né à Salerne, en Provence, l'an 1738, mort à Paris en 1813, était très-attaché aux doctrines jansénistes; il les soutint dans des thèses publiques. Devenu professeur au couvent de Limoges, il enseigna ces mêmes doctrines dans ses leçons; aussi une thèse qu'il y fit soutenir le 14 août 1765 fut-elle mise à l'*Index* le 18 février 1766. Il tint la même conduite à Grenoble, lorsqu'il y fut professeur de théologie. Après avoir passé quelque temps à Lyon comme théologien de l'archevêque M. de Montazet, il vint s'établir à Paris, d'où il fut renvoyé et où il rentra ensuite sous le nom de *La Plaigne*, qui était celui de sa mère. Lambert est auteur de beaucoup d'ouvrages, dont les uns contiennent les erreurs du jansénisme et du millénarisme, et les autres lui font honneur. Quoiqu'il manque plus d'une fois de l'esprit de modération dont on doit toujours user même envers ses adversaires, ces derniers ouvrages sont ceux où il poursuit l'incrédulité à outrance, ceux où il combat l'Église constitutionnelle, ceux enfin où il défend l'état religieux. De ces divers écrits, nous citerons seulement : 1° *Apologie de la religion chrétienne et catholique contre les blasphèmes et les calomnies de ses ennemis;* Paris, 1796, in-8°, 2[e] édition; — 2° *Cinq Lettres aux ministres de la ci-devant Église constitutionnelle;* 1795 et 1796, in-8°; — 3° *La Vérité et la sainteté du christianisme vengées contre les erreurs du livre intitulé : Origine de tous les cultes, par Dupuis;* 1796, in-8°; — 4° *Manuel du simple fidèle, où on lui met sous les yeux : 1° la certitude et l'excellence de la religion chrétienne, 2° les titres*

Digitized by Google

et les prérogatives de l'Église catholique, 3° *les voies sûres qui mènent à la véritable justice*; 1803, in-8°; — 5° *Remontrances au gouvernement français sur la nécessité et les avantages d'une religion nationale*; 1801, in-8°; — 6° *Traité contre les philanthropes*; — 7° *Cours d'instruction sur toute la religion*. Ces deux ouvrages, restés manuscrits, ont été publiés plus tard sous le voile de l'anonyme. *Voy.* Barbier, *Diction. des ouvrages anonymes et pseudonymes*. Michaud, qui, dans sa *Biogr. univers.*, donne le catalogue des divers écrits du P. Lambert, avec quelques détails intéressants. Feller, *Biogr. univers.*, où l'on a inséré l'article de Michaud avec peu de changements.

X. **LAMBERT** (Claude-François), curé de Saineau, au diocèse de Rouen, né à Dôle vers l'an 1705, mort à Paris en 1765, a laissé, outre quelques ouvrages purement littéraires : 1° des *Sermons*; 1744, 4 vol. in-12; — 2° *Histoire générale, civile, naturelle, politique et religieuse de tous les peuples du monde*; Paris, 1750, 15 vol. in-12. *Voy.* Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Lambert.

XI. **LAMBERT** (Étienne), jésuite, né à Besançon en 1604, mort à Madrid en 1667, professa l'éloquence dans cette dernière ville et y travailla au salut des âmes. Outre des œuvres poétiques, on lui doit : 1° *Idea recte vivendi desumpta ex sanctorum cujuslibet Ordinis fundatorum vita*; in-4°; — 2° *S. Barthelmus de Villafani descriptus*; in-fol. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

XII. **LAMBERT** (François) ou **JEAN SERRANUS**, cordelier, né à Avignon en 1487, mort à Marbourg en 1530, se livra à la prédication avec succès; mais la lecture des ouvrages de Luther le détermina à quitter son Ordre et à embrasser les doctrines du prétendu réformateur. Il se rendit à Zurich, où il eut une conférence publique avec Zwingle; et, après avoir changé de nom, il prêcha le luthéranisme en Suisse et en Allemagne avec tant de zèle, que Luther l'accueillit comme un disciple digne de lui. Lambert se maria, et vint à Metz; mais il y fut si mal reçu, qu'il reprit immédiatement la route de Strasbourg. Plus tard il professa la théologie à Marbourg. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *In Cantica canticorum Salomonis Libellus quidem sensibus altissimis, in quo sublimia sacri conjugii mysteria quæ in Christo et Ecclesia sunt pertractantur*, etc.; Strasbourg, 1524, in-fol.; — 2° *Farrago omnium fere rerum theologicarum*; — 3° *In Johelem prophetam*, etc.; Strasbourg, 1525, in-8°; — 4° *In Amos, Abdiam et Jonam, et Allegoriæ in Jonam*; ibid., 1525, in-8°; — 5° *In Michæam, Nahum et Habacuc*; ibid., 1525, in-8°; — 6° *In Sophoniam, Aggæum, Zachariam et Malachiam*; ibid., 1526, in-8°; — 7° *Commentarii in quatuor libros Regum et in Acta apostolorum*; ibid., 1526; Francfort, 1539. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Le Long, *Biblioth. Sacra*. Du Verdier et La Croix du Maine, *Bibliothèques françaises*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIX. Schelhorn, *Amœnitates Litterariæ*, tom. IV et X. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique un grand nombre d'écrits de Lambert. Il faut remarquer que le nom de ce moine apostat se trouve dans l'*Index* de Clément VIII, et que son ouvrage intitulé : *In Regulam minoritarum, et contra universas perditionis sectas Commentarii*, figure dans l'*Index* du concile de Trente.

XIII. **LAMBERT** (Jacques), jésuite, né à Mâcon en 1603, mort à Vienne, en Dauphiné, l'an 1670, participa aux travaux des missions envoyées dans le midi de la France, et dirigea les colléges de Carpentras et de Vienne. Il a laissé : 1° *La Philosophie des gens de cour*; — 2° *La Science morale des Saints*; Lyon, 1662, 4 vol. in-8°; — 2° *La Science d'une âme consacrée en l'honneur de la B. Vierge*; ibid., 1665, in-4°; — 3° *La Science de la raison chrétienne, ou logique chrétienne*; ibid., 1669, in-8°; — 4° *De la Maternité divine et de ses prérogatives*; Vienne, 1670, in-12. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne*.

XIV. **LAMBERT** (Jacques), jésuite, né à Paris en 1614, mort en 1670, était recteur de la maison professe. On lui doit : 1° *Trésor de la communion générale*; 1663, in-12; — 2° *Le Bon Pasteur*; 1663, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XV. **LAMBERT** (Joseph), docteur de la maison et société de Sorbonne, et prieur de Saint-Martin de Palaiseau, né à Paris en 1654, mort l'an 1722, prêcha avec fruit dans l'église Saint-André-des-Arcs, sa paroisse, et fit de nombreuses conversions, même parmi les protestants. Il employa ses revenus au soulagement des pauvres. Il se montra plein de zèle pour le maintien de la discipline, s'éleva contre la pluralité des bénéfices, et fonda plusieurs écoles gratuites pour l'instruction religieuse du peuple. Tous ses ouvrages sont d'un style simple, mais nourris de l'Écriture sainte. Voici les principaux : 1° *Histoires choisies de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des réflexions morales*; Paris, 1780, in-12; Dijon, 1823, in-18; — 2° *L'Année évangélique*, ou *Homélies sur les Évangiles*; Paris, 1693-1697, 7 vol. in-12; Avignon, 1826, 5 vol.; — 3° *Discours sur la vie ecclésiastique*; Paris, 1702, 2 vol. in-12; — 4° *Lettre* sur le livre de l'abbé Boileau : *De Re beneficiaria*; Paris, 1710, in-12; — 5° *Épîtres et Évangiles de l'année avec des réflexions*; 1713, in-12; — 5° *Manière d'instruire les pauvres, et particulièrement les gens de campagne*; Rouen, 1716, in-12; Paris, 1830; — 7° *Les Ordinations des saints*, ou *la Manière dont les saints sont entrés dans les ordres sacrés*; Paris, 1717, in-12; — 8° *Instructions courtes et familières sur les Épîtres*; ibid., 1721, in-12; 1831, 2 vol.; — 9° *Cas de conscience sur le Jubilé*; Paris, 1724, 3e édit.; — 10° *Instruction sur le Symbole*; Paris, 1728; 1830, 9e édit., 3 vol.; — 11° *Instructions sur les Evangiles*; 1831, 2 vol. in-12, dern. édit.; — 12° *Le Chrétien instruit des mystères de la religion et des vérités de la morale*; Paris, 1729. *Voy.* Richard et Giraud. Chaudon et Delandine, *Diction. univers. histor.* Quérard, *la France littéraire*. La *Nouv. Biogr. génér.*

XVI. **LAMBERT** (Pierre-Thomas), de la congrégation des missionnaires de Saint-Joseph, né à Lons-le-Saulnier en 1751, mort en 1802, fut aumônier de la duchesse d'Orléans. Il a laissé : 1° *Orator sacer*; Paris, 1787, ouvrage destiné à former les jeunes prédicateurs; — 2° *Mémoires de famille, historiques, littéraires et religieux*; ibid., 1822, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XVII. **LAMBERT DE LIÉGE**, bénédictin du XIIe siècle, a laissé une *Chronique des évêques de Liége*, de l'an 988 à l'an 1194; elle a été insérée dans la grande collection des PP. Martenne et Durand, tom. V.

XVIII. **LAMBERT LA PLAIGNE.** *Voy.* LAMBERT, n° IX.

I. **LAMBERTINI** (Jean-Baptiste), historien, né à Anvers vers l'an 1570, mort vers l'an 1650, se rendit à Rome, puis à Bologne, où il se fit

Digitized by Google

recevoir docteur en l'un et l'autre droit, visita l'Espagne, et à son retour fut nommé maire de Halle. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Vita B. Imeldæ Lambertinæ, nobilis Bononiensis*, trad. de l'italien ; Anvers, 1625 ; trad. en flamand ; 1638 ; — 2° *Parænesis ad virtutem capessendam et adulterinam voluptatem contemnendam ;* Anvers, 1640, in-12. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belge*, édit. de 1759, in-4°, tom. I, p. 571 et 572.

II. **LAMBERTINI** (Prosper), élu pape en 1740, sous le nom de Benoit XIV. *Voy.* Benoit, n° XIV, et *compar.* Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 66-69.

LAMBESCE ou **LAMBÈSE** (*Lambesa* et *Lampesa*), ancienne ville épisc. de Numidie, où l'on tint un concile en 240, sous le pontificat du pape Fabien, contre Privat, évêque de cette ville, accusé d'hérésie et de crimes. Lambesce n'est aujourd'hui qu'un petit bourg d'Algérie, situé à huit lieues de Constantine, et, sous le rapport ecclésiastique, c'est un évêché *in partibus* sous Carthage, métropole également *in partibus*. *Voy.* la Regia. Labbe et Hardouin, tom. I. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 70.

LAMBETH (Lambetha). *Voy.* Lambath.

LAMBRECHTS (Charles - Joseph - Matthieu comte de), jurisc. et homme politique, né à Saint-Trond, dans les Pays-Bas, en 1753, mort à Paris l'an 1823, se fit recevoir docteur en droit à l'université de Louvain, et professa à cette même université le droit canonique. On lui doit, outre ses *Principes politiques : Quelques réflexions à l'occasion du livre de M. l'abbé Frayssinous intitulé : Des Vrais Principes de l'Église gallicane ;* Paris, 1818, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LAMBRUSCHINI** (Jean-Baptiste), évêque d'Orvieto, né en 1755 à Sestri-di-Levante, dans le diocèse de Brugnato, mort à Orvieto l'an 1827, professa la théologie à Gênes. Lors de la révolution de cette ville en 1797, il fut arrêté et enfermé dans la forteresse de Savone. Après avoir été rendu à la liberté, il se vit obligé de fuir une seconde fois. Il se réfugia alors à Rome. Rentré dans son diocèse en 1814, il s'occupa avec le plus grand zèle d'y faire refleurir la religion. On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Theologica Dogmata ;* Gênes, 1788, in-4° ; ouvrage qui, en 33 articles, embrasse toute la théologie dogmatique ; — 2° un *Abrégé de théologie sur la grâce*, en latin ; ibid., 1789, in-8° ; — 3° *La Guide spirituelle pour l'usage d'Orvieto ;* Rome, 1823, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **LAMBRUSCHINI** (Louis), barnabite génois, né en 1776, mort l'an 1854, fut vicaire général de son Ordre, archevêque de Gênes, nonce à Paris, cardinal, secrétaire d'État sous Grégoire XVI, évêque de Sabine et de Porto. Il se distingua surtout par la fermeté de son caractère. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Œuvres spirituelles*, en italien ; Gênes, 1820, 3 vol. ; Rome, 1833, 2 vol. ; 1838, 3 vol. ; Venise, 1839, 3 vol. ; trad. en allemand ; Regensbourg, 1839 ; Augsbourg, 1839 ; — 2° *Vie de la sœur Marie Tommasi ;* en italien ; Venise, 1839 ; — 3° *Dévotion au sacré Cœur*, en italien ; Rome, 1806 ; Orvieto, 1842 ; trad. en français ; Paris, 1857 ; — 4° *De l'Excommunication*, en italien ; Naples, 1839 ; Bénévent, 1840 ; — 5° *Règle des curés*, en italien ; Gênes, 1824 ; — 6° *Méditations sur sainte Thérèse ;* Paris, 1827, — 7° *Sur l'Immaculée Conception*, en italien ; Ancône, 1843, Venise, 1844 ; Assise, 1843 ; Naples, 1849 ; Rome, 1843, trad. en français ; Besançon, 1843, in-8°, en allemand, Munster, 1843 ; en portugais, Lisbonne, 1849 ; en espagnol, Madrid, 1843.

I. **LAMECH**, fils de Mathusaël, fut père de Jabel, de Jubal, de Thubalcaïn et de Naamach. Il épousa Ada et Sella ; ce qui l'a fait regarder comme l'auteur de la polygamie. *Voy.* Genèse, IV, 18.

II. **LAMECH**, fils de Mathusalem et père de Noé, vécut 777 ans. *Voy.* Genèse, V, 25, 31.

LAME D'OR, ornement que le grand prêtre des Hébreux portait sur son front, et sur lequel étaient inscrits ces mots : « La sainteté est au Seigneur. » *Voy.* Exode, XXVIII, 36 et suiv.

LAMEGO, anciennement **LAMA** (*Lamecum*), ville épisc. de Portugal, sous la métropole de Braga, et située à 25 lieues de Coïmbre. Ce siége, dès le Ve siècle, fut rétabli en 1143 par Alphonse Ier, lorsqu'il eut enlevé cette ville aux Sarrasins.

LAMENNAIS (Hugues-Félicité Robert de), né à Saint-Malo en 1782, mort à Paris en 1854, fut successivement écrivain catholique, philosophe incrédule et journaliste révolutionnaire. Ses premières années furent difficiles, et ne semblaient guère promettre ce qu'il serait un jour. Il ne fit sa première communion qu'à l'âge de vingt-deux ans. Tonsuré en 1811, il ne fut ordonné prêtre qu'en 1816, c'est-à-dire à l'âge de trente-quatre ans. En 1808 il publia son premier ouvrage : *Réflexions sur l'état de l'Église en France pendant le* XVIIIe *siècle, et de sa situation actuelle ;* ouvrage qui fut saisi par la police impériale. De 1817 à 1824 parut l'*Essai sur l'indifférence*, dont le premier volume surtout fut un vrai coup de tonnerre pour l'incrédulité, et pour lui-même son plus beau titre de gloire. Il publia à la même époque le *Conservateur*, puis il travailla au *Mémorial catholique*, au *Défenseur* et à la *Quotidienne*. Partout on le voyait combattre la liberté au nom de l'autorité, et professer les doctrines les plus absolues. Déjà, du reste, le clergé concevait de justes inquiétudes ; l'épiscopat prévoyait les funestes conséquences des principes contenus même dans ses meilleurs ouvrages. L'*Avenir*, fondé en 1830, voulut concilier le libéralisme avec le catholicisme, et il fit tant de concessions à l'esprit antireligieux, que seize propositions furent censurées par Rome. Lamennais ne se soumit qu'à moitié ; il partit pour Rome, où son orgueil n'obtint pas les honneurs qu'il attendait. Son dépit lui dicta l'ouvrage intitulé : *Sur les maux de l'Église*. Une encyclique qui condamnait ses doctrines parut en 1832. Il se soumit d'abord en apparence ; mais la publication des *Paroles d'un croyant* le montra tout à coup républicain et ennemi de l'Église. C'était en 1834. En 1837 parurent les *Affaires de Rome*, puis le *Livre du peuple*. Lamennais était perdu ; il allait consacrer la seconde moitié de sa vie à combattre la première, et avec un esprit satanique qui montre que le prêtre ne peut pas impunément fouler aux pieds le caractère sacré dont il est revêtu. L'*Esquisse d'une Philosophie* (1841), *Amschaspands et Darvands* (1843) achevèrent de le montrer tel que l'avait fait l'orgueil. Sa mort fut triste comme cette dernière partie de sa vie ; l'ancien défenseur de l'Église et de la monarchie mourut en prêtre apostat. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, où sont racontées les circonstances de la mort de Lamennais, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des divers ouvrages qu'il a composés, et de ceux qu'il a simplement édités, en les annotant ou les surveillant. Voici ceux que l'Église a condamnés : 1° *Paroles d'un croyant* (*opus reprobatum et*

Digitized by Google

damnatum Epist. Encycl. Greg. XVI, 25 junii 1834 et decr. declaratorio ex mandato ejusdem Sanctitatis Suæ, 7 julii 1836); — 2° *Affaires de Rome* (decr. 14 febr. 1837); — 3° *Le Livre du peuple* (decr. 13 febr. 1838); — 4° *Esquisse d'une Philosophie* (decr. 30 martii 1841); — 5° *Discussions critiques et pensées diverses sur la religion et la philosophie* (decr. 30 martii 1841); — 6° *Amschaspands et Darvands* (decr. 17 aug. 1843); — 7° *Les Évangiles, traduction nouvelle, avec des notes et des réflexions à la fin de chaque chapitre.* (Decr. 17 aug. 1845.)

LAMENNAISISME. On a donné ce nom aux idées, à la doctrine, ou, si l'on veut, au système de philosophie de l'abbé de Lamennais; car on pourrait se fonder sur plus d'une raison, si on voulait prouver que le *Lamennaisisme* ne réunit pas toutes les conditions voulues pour constituer un vrai système philosophique. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, qui contient d'excellentes réflexions à ce sujet, mais dont cependant tous les arguments n'ont pas la même force. *Compar.* l'art. précédent.

LAMENTANO. *Voy.* NOMENTUM.

LAMENTATION (*Lamentatio*); nom donné, 1° chez les Hébreux, à un poëme lugubre dont l'origine et la forme viennent probablement des cérémonies qu'ils observaient dans leurs funérailles; 2° aux trois jours de la semaine sainte, où l'on chante à ténèbres, c'est-à-dire à matines, les *Lamentations de Jérémie*, afin d'inspirer aux fidèles des sentiments de componction convenables aux mystères que l'on célèbre dans ces saints jours. Jérusalem, désolée de la perte de ses habitants, est la figure de l'Église chrétienne affligée des souffrances et de la mort de son divin époux; c'est aussi l'image d'une âme qui a eu le malheur de perdre la grâce de Dieu par le péché, et qui désire la récupérer par la pénitence. Jérémie, suivant le second livre des Paralipomènes (XXXV, 25), composa une Lamentation sur la mort du roi Josias; cette Lamentation, différente de celles dont il est mention dans l'article suivant, est perdue. *Voy.* De Vert, *Cérém. de l'Église*, tom. IV, p. 430. J.-B. Glaire, *Introduction*, tom. II, p. 157; tom. III, p. 405. *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin*, p. 84.

LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE. Les Lamentations de Jérémie sont un livre canonique de l'Écriture sainte, ou une partie de la prophétie de Jérémie; car dans les Bibles hébraïques elles forment un livre à part, tandis que, dans les Septante et la Vulgate, elles sont jointes au livre du Prophète. On chante ces Lamentations aux trois derniers jours de la semaine sainte. *Voy.* Bergier, *Diction. de théologie*, au mot LAMENTATION. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 71-74. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., t. III, p. 404, et *compar.* l'art. JÉRÉMIE, n° I, et le précédent.

LAMET (de). *Voy.* DELAMET.

LAMETHA. *Voy.* LAMBATH.

* **LAMI** étant souvent confondu avec *Lamy*, il faut chercher à *Lamy* les personnages qui ne se trouvent pas à *Lami*.

I. **LAMI** ou **LAMO** (*Lamus*), ville épisc. d'Isaurie, située au diocèse d'Antioche, érigée en évêché au v° siècle, sous la métropole de Séleucie. Il n'y avait qu'un évêque pour Lami et Charadri. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Numechius, souscrivit à la lettre adressée par sa province à l'empereur Léon, et le second, Eustache, assista au septième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1017. Richard et Giraud. Terzi, *Italia Sacra*, p. 121. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 132, au mot LAMUS. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 74.

II. **LAMI** (Jean), littérateur et antiquaire, né à Santa-Croce en 1697, mort l'an 1770, se fit recevoir docteur en droit en 1719, et étudia à fond les langues grecque, hébraïque, espagnole et française. Il professa l'histoire ecclésiastique au lycée de Florence. On lui doit, entre autres ouvrages : 1° *De Recta Patrum Nicænorum Fide*; Venise, 1730; Florence, 1770, in-4°; — 2° *De Recta christianorum in eo quod mysterium Trinitatis adtinet Sententia*; Florence, 1733, in-4°; — 3° *De Eruditione Apostolorum liber, in quo multa quæ ad primitivorum christianorum litteras, doctrinas, scripta, studia, conditionem, censum, mores, ritus attinent, exponuntur*, etc.; ibid., 1738 et 1766, 2° édit.; — 4° *Deliciæ eruditorum, seu veterum anecdotorum opusculorum collectanea*; ibid., 1736-1769, 18 vol. in-8°; ouvrage instructif au point de vue de l'histoire ecclésiastique et civile de la Toscane; — 5° *Observationes in bullam Benedicti XIV qua ritus sinici iterum damnantur*; Bologne, 1742, in-8°; — 6° *Sanctæ Ecclesiæ Florentinæ Monumenta*; Florence, 1758, 3 vol. in-fol. *Voy.* le *Jour. des Savants*, 1736, 1741, 1742, 1743, 1744, 1745 et 1747. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LAMIA, aujourd'hui *Lamina*, ville épisc. de la province de Thessalie, située au diocèse de l'Illyrie orientale, érigée en évêché au v° siècle, sous la métropole de Larisse. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Secundien, assista au concile d'Éphèse. *Voy. Oriens Christ.*, tom. II, p. 118. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 132. Richard et Giraud.

LA MILLETIÈRE (Théophile **BRACHET DE**), théologien protestant, né vers l'an 1596, mort en 1665, se destina d'abord au barreau; mais il s'en dégoûta bientôt, et étudia spécialement la théologie. Nommé ancien de l'église protestante de Charenton, il prit part aux discussions religieuses de son temps, assista à l'assemblée de Milhau, et reçut une pension de mille écus à la condition de travailler à la réunion des diverses sectes protestantes. Il entama alors de nombreuses controverses avec ses coreligionnaires; mais il n'obtint aucun résultat. Excommunié en 1644 par le consistoire de Charenton, il embrassa publiquement le catholicisme l'année suivante. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Lettre à M. Rambours pour la réunion des évangéliques aux catholiques*; Paris, 1628, in-12; — 2° *De Universi orbis christiani Pace et concordia per cardinalem ducem Richelium constituenda*; ibid., 1634; trad. en français; 1635, in-8°; — 3° *Christianæ concordiæ inter catholicos et evangelicos in omnibus controversiis instituendæ Consilium*; 1636, in-8°; — 4° *Le Moyen de la paix chrétienne*; ibid., 1637, in-8°; — 5° *Sommaire de la doctrine catholique du franc-arbitre, de la grâce, de la prédestination*, etc.; ibid., 1639, in-8°; — 6° *La Nécessité de la puissance du Pape en l'Église*; ibid., 1640, in-8°; — 7° *Le Catholique réformé*; ibid., 1642, in-8°; — 8° *Déclaration des causes de sa conversion*; ibid., 1645, — 9° *L'Extinction du schisme*; ibid., 1650; — 10° *Explication catholique de l'Eucharistie*; ibid., 1664. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

LAMINA. *Voy.* LAMIA.

LAMO. *Voy.* LAMI, n° I.

LAMOIGNON (Guillaume de), marquis de Baville, premier président au parlement de Paris, né à Paris en 1617, mort en 1677, était

Digitized by Google

un des plus grands magistrats de son siècle. Son éloquence et ses qualités l'ont fait universellement estimer et admirer. On trouve, à la suite du *Traité des régales* de François Pinsson, les mémoires de la conférence qu'il faisait tenir en sa présence par trois célèbres avocats pour l'instruction de ses fils, sur l'édit du contrôle et la déclaration des insinuations ecclésiastiques. Il fit insérer à la suite de ces instructions la différence qui existe dans la jurisprudence du parlement et celle du grand conseil sur plusieurs matières bénéficiales. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710, 1718 et 1730. Richard et Giraud.

LAMORMAINI (Henri de), jésuite, né dans le Luxembourg, mort à Vienne, en Autriche, l'an 1647, se livra avec succès à la prédication. On a de lui : 1° *Catechismus controversiarum Guilielmi Baile, Societ. Jesu;* Vienne et Cologne, 1626, in-16; — 2° *Modus disponendi se ad bene moriendum;* Vienne, 1641; — 3° *Tractatus amoris divini constans libris XII*, trad. de saint François de Sales; ibid., 1643, in-4°; Cologne, 1657, in-8°; — 4° *De Virtute Pœnitentiæ*, etc.; Vienne, 1644, in-4°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas*, tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.*

LAMOURETTE (Adrien), évêque de Lyon, né à Frevent, dans le Boulonnais, en 1742, mort à Paris en 1794, entra chez les Lazaristes, et devint successivement supérieur du séminaire de Toul, directeur à Saint-Lazare et grand vicaire d'Arras, et enfin évêque, après avoir prêté le serment à la constitution civile du clergé ; serment qu'il rétracta plus tard en se reconnaissant pour l'auteur de l'*Adresse au peuple français sur la constitution civile du clergé*, que Mirabeau présenta à l'Assemblée constituante. Malgré les gages qu'il avait donnés à la révolution, il fut décrété d'accusation et condamné à mort. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Pensées sur la philosophie et l'incrédulité*, etc.; 1786, in-8°; — 2° *Pensées sur la philosophie de la foi*, etc.; 1789, in-8°; — 3° *Les Délices de la religion*, ou *le Pouvoir de l'Évangile pour nous rendre heureux;* 1789, in-12; trad. en espagnol; Madrid, 1795, in-8°; — 4° *Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie religieuse;* 1795, in-12, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des autres ouvrages de l'auteur.

I. **LAMPADAIRE** (*Lampadarius*), nom d'un officier de l'Église de Constantinople qui avait soin du luminaire de l'Église, et qui portait un bougeoir devant le patriarche, l'empereur et l'impératrice, lorsqu'ils étaient à l'église et quand ils allaient en procession. *Voy.* l'*Eucologe des Grecs*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 77-78.

II. **LAMPADAIRE**, instrument qui ornait le temple de Salomon, et que l'on nomme vulgairement *chandelier d'or*, mais que quelques auteurs appellent avec raison *lampadaire*, puisqu'il portait des lampes et non des chandelles.

I. **LAMPE** (*Lucerna*), instrument qui est souvent mentionné dans l'Écriture. La lampe ou le chandelier à sept branches que Moïse plaça dans le saint, et ceux que Salomon mit dans le temple de Jérusalem, n'étaient que des lamperons que l'on remplissait d'huile et que l'on plaçait sur les branches du chandelier. Les lampes des soldats de Gédéon étaient des espèces de falots de fer ou d'argile enveloppés de linges, et que l'on arrosait d'huile de temps en temps. L'usage des lampes allumées dans les églises est très-ancien. *Voy.* Juges, VII, 16. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bocquillot, *Liturg. sacr.*, p. 8. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 75-77.

II. **LAMPE**, dans le sens figuré, signifie : l'*espérance*, l'*héritier*, le *secours*, la *ressource*, le *guide*. C'est dans ce sens que le Seigneur est nommé la *Lampe de ses serviteurs*. Dieu ne voulut pas que toutes les tribus se révoltassent contre Roboam, afin qu'il demeurât pour toujours une *lampe* à David devant le Seigneur à Jérusalem. *Voy.* II Rois, XXII, 29. III Rois, XI, 36. Psaume XVII, 29.

III. **LAMPE**, ville épisc. d'Italie. *Voy.* ARPI.

IV. **LAMPE**, ville épisc. de l'île de Crète. *Voy.* LAPPA.

V. **LAMPE** (Frédéric-Adolphe), protestant, né à Detmold, dans le comté de Lippe, en 1683, mort à Brême en 1729, fut pasteur à Wees, à Duisbourg et à Brême. Plus tard il professa la théologie à Utrecht et à Brême. Ses principaux écrits sont : 1° *Exercitationum sacrarum Dodecas, quibus Psalmus* XLV *perpetuo commentario explanatur;* Brême, 1715, in-4°; trad. en hollandais; Dordrecht, 2 vol. in-8°; — 2° *Commentarius analytico-exegeticus Evangelii secundum Johannem;* Amsterdam, 1724-1725, 3 vol. in-4°; — 3° *Delineatio theologiæ activæ;* Utrecht, 1727, in-4°; — 4° *Rudimenta theologiæ elenchticæ;* Brême, 1729, in-8°. Il a, en outre, publié en allemand un grand nombre de sermons et d'ouvrages de piété qui, presque tous, ont été traduits en hollandais. *Voy.* Burman, *Trajectum eruditum*. Richard et Giraud, qui indiquent les autres ouvrages de Lampe.

LAMPESA. *Voy.* LAMBESCE.

LAMPETIENS (*Lampetiani*), hérétiques du ve siècle qui avaient adopté les erreurs de Lampetius, un des principaux chefs des marcianistes. Dans son livre intitulé *le Testament*, il condamnait toutes sortes de vœux, surtout celui d'obéissance, comme contraire à la liberté des enfants de Dieu. Ces hérétiques avaient renouvelé en partie les erreurs des ariens. *Voy.* le P. Le Quien, Notes sur saint Jean Damascène, *Hæres.*, XCVIII. Bergier, *Diction. de théol.*

LAMPRON, siége épisc. placé sous le catholique de Sis. On n'en connaît qu'un évêque, Nierse, qui assista au concile de Tarse et qui engagea les Arméniens à s'unir à l'église de Constantinople. *Voy.* Richard et Giraud.

LAMPROPHORE (*Lamprophorus*), mot dérivé du grec, et qui signifie un homme qui porte un habit éclatant. On donnait autrefois ce nom aux néophytes pendant les sept jours qui suivaient leur baptême, parce que durant ce temps ils étaient vêtus de blanc. Les Grecs nommaient ainsi le jour de la résurrection, parce que ce mystère répand dans les âmes la lumière de la foi, et parce que ce jour-là les maisons étaient illuminées par un grand nombre de cierges, symbole de la lumière que la résurrection de Notre-Seigneur a répandue dans le monde. *Voy.* saint Grég. de Nazianze, *Orat. II in Pascha.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

LAMPSAQUE ou **LAMPSICO**, ville épisc. de la province de l'Hellespont, située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Cyzique. On en connaît sept évêques, dont le premier, Parthenius, siégeait sous Constantin le Grand ; on célèbre sa fête le 7 février. L'an 364, les semiariens tinrent à Lampsaque un concile dans lequel ils annulèrent tout ce qui avait été fait à Constantinople par l'autorité d'Eudoxe et d'Acace; ils décidèrent, en outre, que les ariens seraient rétablis sur leurs siéges. Lampsaque n'est aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus*, sous Cyzique, métropole également *in par-*

Digitized by Google

tibus. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 772. Sozomène, l. VI, c. VII, p. 646. La Regia, t. III. Labbe, tom. II. Hardouin, tom. I. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 78-79.

LAMUEL. Ce mot hébreu, qu'on lit dans les Proverbes (XXXI, 1 et 4), et qui signifie *qui est à Dieu*, *qui a Dieu avec lui*, *consacré à Dieu*, ou enfin *consacré de Dieu*, désigne Salomon, de l'aveu de la plupart des critiques. On pense avec raison que la mère de ce prince le nomma ainsi pour marquer qu'elle le consacrait à Dieu. D'après l'Écriture elle-même, Lamuel était roi (*Lamuelis regis*). Or il n'y a jamais eu de roi d'Israël ou de Juda qui ait porté ce nom. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. IV, p. 168.

LA MURE (Jean-Marie de), chanoine de Montbrison, né à Roanne, mort vers l'an 1682, a laissé : 1° *Antiquités du prieuré des religieuses de Beaulieu, de l'Ordre de Fontevrault*; 1654, in-12; — 2° *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon, traitée par la suite chronologique des vies des archevêques*; Lyon, 1671, in-4°; — 3° *Histoire universelle, civile et ecclésiastique du Forez*; ibid., 1674, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAMUS. *Voy.* LAMI, n° I.

' **LAMY** étant souvent confondu avec *Lami*, il faut chercher à *Lami* les personnages qui ne se trouvent pas à *Lamy*.

I. **LAMY** (Bernard), prêtre de l'Oratoire, né au Mans en 1640, mort à Rouen l'an 1714, était très-versé dans la théologie, la philosophie, les langues, la poésie, les mathématiques et la critique. Il professa avec succès dans plusieurs colléges de son Ordre. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Apparatus ad Biblia sacra*; ouvrage qui a été plusieurs fois réimprimé et traduit deux fois en français sous le titre d'*Introduction à l'Écriture sainte*; — 2° *Harmonia sive Concordia quatuor Evangelistarum*; ce livre présentant pour l'arrangement des faits des hypothèses nouvelles, a été l'objet de bien des discussions; — 3° *Traité historique de l'ancienne Pâque des Juifs*; — 4° *De Tabernaculo fœderis*, etc.; 1700, in-fol.; — 5° *Démonstration de la vérité et sainteté de la morale chrétienne*; 1688, souvent réimprimée; — 5° plusieurs opuscules sur le temps auquel Jésus-Christ a fait la dernière Pâque, en réponse aux PP. Mauduit, Hardouin, Rivière, Daniel, etc., qui avaient combattu ses idées relatives à la dernière Pâque de Jésus-Christ. Malgré toute l'estime que nous avons généralement pour la science et le bon esprit du P. Lamy, nous croyons devoir dire qu'il ne s'est pas toujours exprimé sur certaines questions d'une manière assez exacte. Ainsi, nous croyons qu'il y a de la témérité à prétendre, par exemple, qu'il existe encore entre les livres protocanoniques une différence que le décret du concile de Trente a laissé subsister, et à dire que l'auteur de l'histoire de Job l'a traitée d'une manière poétique, qu'il l'a embellie, amplifiée et ornée de plusieurs circonstances. *Voy.* Richard et Giraud, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui indiquent les autres écrits du P. Lamy. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 93; tom. III, p. 260.

II. **LAMY** (François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Montireau, dans le diocèse de Chartres, mort à Saint-Denis en 1711, devint habile philosophe et écrivain distingué. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Traité de la vérité évidente de la religion chrétienne*; 1694; — 2° *Le Nouvel Athéisme renversé*, contre Spinosa; 1696; — 3° *Sentiments de piété sur la profession religieuse*; 1697; — 4° *Les Leçons de la sagesse*; 1703; — 5° *Recueil de Lettres théologiques et morales*; 1708; — 6° *L'Incrédule amené à la religion par la raison*; 1710; — 7° *Traité de la connaissance et de l'amour de Dieu, avec l'art de faire un bon usage des afflictions en cette vie*; Paris, 1712, in-12; — 8° *Réfutation du système de la grâce universelle de M. Nicole*; — 9° trois *Lettres* à M. Arnauld, au sujet d'une thèse dans laquelle M. Huygens, docteur de Louvain, avait soutenu qu'on ne pouvait voir les vérités nécessaires et immuables qu'en Dieu seul. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. X. D. Le Cerf, *Biblioth. histor. et crit. des écrivains de la congrégation de Saint-Maur*. Le *Journal des Savants*, 1689, 1690, 1697, 1698, 1699, 1701, 1703 et 1710. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LANCELLOTI ou **LANCILLOTI** (Secondo), de la congrégation du Mont-Olivet, né à Pérouse en 1575, mort en 1643, a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est intitulé : *Historia Olivetana, sive congregationis S. Mariæ Montis Oliveti*; Venise, 1623, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donnent la liste des autres écrits de Lancelloti.

I. **LANCELOT** (André), anglican, évêque de Winchester, né à Londres, mort en 1625, fut successivement chapelain ordinaire de la reine Élisabeth, évêque de Chichester, évêque d'Ely et de Winchester. Il était fort érudit, et savait, dit-on, quinze langues. On a de lui : 1° *Conciones quædam de usuris et decimis*; — 2° *Respons. ad P. Molinæi Epistolas*; — 3° *Tortura Torti*; ouvrage dirigé contre le cardinal Bellarmin, qui, dans son ouvrage contre Jacques Ier, roi d'Angleterre, avait pris le nom de Matthæus Tortus; — 4° *Explication du Décalogue*; en anglais; — 5° *Sermons sur la prière dominicale*; en anglais, etc. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXV. Richard et Giraud.

II. **LANCELOT** (Claude), bénédictin, né à Paris vers l'an 1615, mort à Quimperlé l'an 1695, se retira à Port-Royal, où il enseigna les humanités, fut précepteur des princes de Conti, puis religieux de l'abbaye de Saint-Cyran. Outre quelques ouvrages sur la grammaire, il a laissé : 1° *Chronologia sacra*; extrait des Annales d'Usserius et publié à la fin de la grande *Bible* de Vitré; Paris, 1662, in-fol.; — 2° *Nouvelle disposition de l'Écriture sainte, mise dans un ordre perpétuel, pour la lire tout entière chaque année*; ibid., 1670, in-8°; — 3° *Dissertation sur l'hémine de vin et sur la livre de pain de saint Benoît et des autres anciens religieux*, etc.; ibid., 1667, in-12, et 1688, in-8°. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

III. **LANCELOT** ou **LANCELLOTI** (Jean-Paul), en latin *Lancelotus*, professeur de droit canon, né à Pérouse en 1511, mort en 1591, a laissé, outre quelques ouvrages sur le droit civil : *Institutiones juris canonici, quibus jus pontificium singulari methodo libris quatuor comprehenditur...*; Cologne, 1609, in-8°; Paris, 1685; Venise, 1740, 2 vol. in-12; cet ouvrage a été inséré aussi dans le *Corpus Juris canonici notis illustratum, Gregorii XIII jussu editum*; Lyon, 1661, tom. II, in-4°. Durand de Maillane a traduit en français l'ouvrage de Lancelot, sous ce titre : *Institutes du droit canonique traduites en français et adaptées aux usages présents de l'Italie et de l'Église gallicane*, etc.; Lyon, 1770, 10 vol. in-12. *Voy.* Terrasson, *Hist. de la Jurisprudence rom.* Camus, *Biblioth. des livres de droit*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 450.

Digitized by Google

I. **LANCELOTZ** (Corneille), en latin *Lancilottus*, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Malines en 1574, mort à Anvers l'an 1622, devint successivement prieur des couvents de Cologne et de Hasselt, puis provincial. Il fonda à Anvers le premier monastère d'Augustins, et fut élu l'an 1622 abbé des Prémontrés de Postel, dans la Campine. Il a laissé : 1° *Nectar et antidotum confectum ex medullis operum S. Augustini, digestum ordine alphabetico, contra quosvis sectarios;* 1612; — 2° *Pancarpium Augustinianum, continens vitas SS. Patris Augustini, Monicæ, Nicolai Tolentinatis, B. V. Mariæ encomium, et sodalitatis corrigiatæ della Consolazione privilegia, cum tractatu de indulgentiis et quibusdam parergis;* Anvers, 1616, in-12; — 3° *S. Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, et S. R. E. doctoris, Vita, piis omnibus, nec non de vera fide, deque vitæ statu deliberantibus utilissima;* ibid., 1616, in-12; — 4° *Lucerna vitæ perfectæ, cum sacerdotalis, tum monachalis, juxta regulam D. Augustini, Sanctis Scripturis, Patrum auctoritatibus et exemplis fuse illustratam;* ibid., 1642, in-4°. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belgica.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LANCELOTZ** (Henri), en latin *Lancelottus, Lancilottus*, de l'Ordre des Augustins et frère du précédent, né à Malines en 1576, mort à Anvers en 1643, professa la théologie à Louvain, se livra avec succès à la prédication, et fut successivement prieur des couvents de Hasselt, de Trèves, de Bruxelles, de Gand et d'Anvers; plus tard on lui confia la charge de définiteur de la province Belgique ou de Cologne, et celle de commissaire général pour les provinces du Rhin et de Souabe. Il a publié : 1° *Pseudo-Ministerium pseudo-reformantium, hoc est de illegitima prætensa et subreptitia missione seu vocatione ministrorum pseudo-reformatæ ecclesiæ lutheranorum, zwinglianorum, anabaptistarum, calvinistarum*, etc.; Anvers, 1611, in-8°; cet ouvrage engagea l'auteur dans une discussion théologique avec le professeur Nicolas Hunnius; — 2° *Anatomia christiani deformati; juxta epistolæ D. Judæ apostoli exegeticam præscriptionem theologicam, catholicam, moralem;* ibid., 1613, in-8°; — 3° *Hæreticum quare; per catholicum quia, in omni pene materia religionis clare solutum;* Gand, 1614, in-8°; trad. en français, en flamand, en anglais, en italien et en polonais; — 4° *Abecedarium luthero-calvinisticum;* Anvers, 1617, in-12; — 5° *Paralleli LXXIII Augustini romano-catholici, et Augustino-Mastigis hæretici;* ibid., 1618, in-12; — 6° *De Libertate religionis e republica christiana proscribenda;* Mayence, 1622, in-12; — 7° *Blasphemium Calvini de Christi in cruce desperatione, pœnarum inferni perpessione*, etc., *obturatum.* *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belgica.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LANCIANO, ville épisc. du royaume de Naples, située dans l'Abruzze citérieure; ce siége fut établi par Léon X en 1515, et, à la demande de Philippe II, roi d'Espagne, Pie IV l'érigea en métropole l'an 1562. *Voy. Italia Sacra*, tom. VI, p. 786. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 92-94.

LANCICIA, LANCINIUM. *Voy.* Laciski.

LANCILOTTI. *Voy.* Lancelloti.

LANCILOTTUS (Corneille). *Voy.* Lancelotz, n° I.

LANCILOTTUS (Henri). *Voy.* Lancelotz, n° II.

LANCRE (Pierre de), né à Bordeaux, mort en 1630, conseiller au parlement, fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans le canton de Labour, en Gascogne, pour instruire le procès d'une foule de malheureux entassés dans les prisons comme accusés de sortiléges. A la suite des tortures qu'il leur fit infliger, plus de cinq cents détenus se reconnurent sorciers, et furent brûlés vifs par suite de leurs aveux. On a de lui : 1° *Tableau de l'inconstance et de l'instabilité de toutes choses;* Paris, 1611, in-4°; — 2° *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, avec une estampe représentant le sabbat et les cérémonies qui s'y pratiquent;* ibid., 1613, in-4°; — 3° *Le Livre des Princes, contenant plusieurs notables discours;* ibid., 1617, in-4°; — 4° L'*Incrédulité et Mescréance du sortilége pleinement convaincue, où il est traité de la fascination, de l'attouchement*, etc.; ibid., 1622, in-4°. *Voy.* Chaudon et Delandine, *Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LANDAFF (*Landavia*), ville épisc. d'Angleterre, sous la métropole de Cantorbéry, située à un mille de Cardiff, capitale du comté de Glamorgan. Quelques historiens prétendent que ce siége fut établi vers l'an 180, mais on ne connaît point d'évêque de Landaff avant Dubrice, mort en 522. De l'an 560 à l'an 1159 on a tenu onze conciles dans cette ville. *Voy.* Willkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ.* t. I. Regia, tom. XII, XXV. Labbe, tom. V, IX. Hardouin, III, VI.

LANDAIS (*Landesium*), abbaye de l'Ordre de Citeaux située dans le Berry, au diocèse de Bourges. Elle fut fondée au commencement du XIIe siècle, et elle paraît avoir été occupée d'abord par des religieuses. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 200.

LANDAVALLIS. *Voy.* Lanvaux.

LANDAVIA. *Voy.* Landaff.

LANDAZURI (Joachim), ecclésiastique espagnol, né à Vittoria en 1724 ou 1734, mort dans cette ville l'an 1806, était très-versé dans les sciences sacrées et profanes; mais il se consacra plus spécialement à l'histoire et à la géographie de sa province. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Hist. ecclés. et politique de la Biscaye*, en espagnol; Vittoria, 1572, 2 vol. in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LANDBERTUS. *Voy.* Lambert, n° II.

LANDEBERT. *Voy.* Lambert, n° I.

LANDERICUS. *Voy.* Landry.

LANDELIN (saint), fondateur de Lobes et premier abbé de Crêpin en Hainaut, né à Vaux, dans le diocèse de Cambrai, vers l'an 623, mort le 15 juin, vers l'an 686, fut élevé par saint Aubert, qui le plaça dans une maison religieuse. Landelin mena une vie si édifiante, que son saint précepteur le jugea digne d'être employé au ministère de l'Église; mais, cédant tout à coup aux mauvais conseils de quelques-uns de ses parents, Landelin s'enfuit de sa communauté, et commit toutes sortes de crimes. Cependant la mort subite de l'un de ses complices, et la révélation qu'il eut de son malheur éternel, le firent rentrer en lui-même, et il revint vers saint Aubert, le suppliant de l'admettre à la pénitence. Celui-ci le plaça dans un monastère où, pendant plusieurs années, il vécut dans les plus rigoureuses austérités. Ordonné prêtre l'an 651, il résolut de vivre dans la solitude, et il se retira à Lobes, dans le diocèse de Cambrai; il fonda plus tard quelques abbayes dans le pays de Liége; puis, s'étant fixé dans une forêt du Hainaut, il fonda l'abbaye de Crêpin, dans le diocèse de Cambrai, sous la règle de Saint-Benoît. C'est là qu'il mourut, sur la cendre et le cilice. On honore sa

Digitized by Google

mémoire le 15 juin. *Voy.* Mabillon, IIᵉ *Siècle bénédictin.* Surius. Bollandus.

LANDESIUM. *Voy.* LANDAIS.

LANDEVENEC (*Landevenecum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Maur, située en Bretagne, au diocèse de Quimper-Corentin, à trois lieues de Brest. Elle fut fondée au vᵉ siècle; mais on n'est pas d'accord sur le nom de son fondateur. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.* Richard et Giraud.

LANDÈVES (*Landeviæ*), abbaye régulière de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans le Réthelois, au diocèse de Reims. Ce fut d'abord un prieuré conventuel de chanoines réguliers, établi en 1219 sous la dépendance du Val-des-Écoliers; érigé en abbaye l'an 1623, il fut uni en 1656 à la congrégation de Sainte-Geneviève. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 296.

LANDINO (Christophe), philologue, né à Florence en 1424, mort l'an 1504, fut un des principaux membres de l'Académie fondée par Cosme de Médicis, et professa avec distinction les belles-lettres à Florence. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : *Disputationum Camaldulensium Libri IV, scilicet de vita activa et contemplativa liber primus; de summo bono liber secundus*, etc.; *Florence*, 1480, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LANDMETER (Laurent), prémontré, né à Tournai, florissait vers l'an 1630. On lui doit : 1° un *Commentaire sur la règle de Saint-Augustin*; Louvain, 1721; — 2° *Traité de l'ancien clerc, ou du Moine clerc*; Anvers, 1635; — 3° *De la Louange de la vérité*; ibid., 1645.

LANDOALD (saint), missionnaire des Pays-Bas, mort l'an 667, était prêtre de l'église de Rome, et originaire d'une famille lombarde considérée par son éminente vertu. Étant venu en France, il exerça le saint ministère dans le diocèse de Maëstricht, et bâtit vers l'an 650 une église sur la terre de Wintershowen, où se forma une petite communauté. On célèbre la fête de saint Landoald le 19 mars, que l'on croit être le jour de sa mort, et le 13 juin, jour de la translation de son corps. *Voy.* Richard et Giraud.

LANDON, pape, né dans le pays des Sabins, mort en 915, succéda l'an 914 à Anastase III. Il gouverna l'Église pendant quatre mois et vingt-deux jours, et il eut Jean X pour successeur. *Voy.* Luitprand, *Vies des Papes*, l. II, c. XIII. Baronius, *Annal.*, ad ann. 912.

LANDRI. *Voy.* LANDRY.

LANDRIANUS (Ignace), est auteur d'un *Traité de l'enfantement de la Vierge, de la divinité et humanité de Jésus-Christ*; Milan, 1639.

LANDRY ou **LANDRI** (saint), en latin *Landericus*, évêque de Paris, mort vers l'an 657, succéda à l'évêque Audebert, sous le règne de Clovis II. On le regarde comme un grand serviteur de Dieu, et un pasteur plein de charité et de zèle. On lui attribue la fondation de l'hôpital de Saint-Christophe, autrement dit Hôtel-Dieu, et la maison épiscopale. Sa fête est marquée au 10 juin, jour auquel elle se célèbre d'office semi-double dans le diocèse de Paris. *Voy.* le P. Dubois, *Hist. de l'Église de Paris.* Le P. Le Cointe, *Annal. ecclés.* Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane.* Lebœuf, *Hist. ecclés. et civile de Paris*, tom. II, p. 33. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LANDSBERG ou **LANSPERGIUS** (Jean), surnommé *le Juste*, de l'Ordre des Chartreux, né à Landsberg, en Bavière, vers l'an 1490, mort en 1539, se fit remarquer par son extrême austérité pour lui-même, et par sa grande charité pour les autres. Son mérite le fit nommer visiteur de son Ordre. On lui doit, en latin et en allemand, un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Sermones in præcipuis anni festivitatibus*; Cologne, 1536, in-12; — 2° *Vita Servatoris nostris in* CL *meditationes concinnata*; ibid., 1537; — 3° *Paraphrases in dominicales Epistolas et Evangelia*; ibid., 1545, in-8°; Anvers, 1570 et 1575, in-8°; — 4° *Enchiridion militiæ christianæ*; Paris, 1546; Anvers, 1576; Cologne, 1607, in-12; — 5° *Alloquia Jesu Christi ad fidelem animam*; Louvain, 1572; Cologne, 1590 et 1724, in-12; trad. en allemand; Cologne, 1747; en français; Paris, 1657; Lyon, 1687; Nantes, 1858; — 6° *Enchiridion vitæ spiritualis*; Paris, 1573; — 7° *Pharetra divini amoris ignitis aspirationibus referta*; Cologne, 1607, in-12. Il a donné de plus une édition des *Révélations* de sainte Gertrude. *Voy.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique plusieurs autres écrits du P. Landsberg. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot LANDSPERGER.

LANDSHEERE (Guillaume de), jésuite, né à Calais, mort l'an 1666, a laissé : 1° des *Controverses* contre Jacques-Laurent, prédicant d'Amsterdam; Anvers, 1651; — 2° *Réfutation* d'un ouvrage du même auteur sur la présence réelle dans l'Eucharistie; ibid., 1642; — 3° divers ouvrages de piété; Anvers, en différentes années.

LANDSPERG (Herrad de), religieuse allemande, morte en 1195 au couvent de Sainte-Octilie à Hohenburg, dont elle était abbesse depuis vingt-huit ans, a laissé : *Hortus deliciarum*, espèce d'encyclopédie, composée d'extraits de la Bible et des Pères, de vers latins (accompagnés de musique), de notions sur les sciences, les arts, les coutumes de l'époque. Cet ouvrage témoigne d'une grande érudition; on y trouve cités un grand nombre d'auteurs ecclésiastiques et de citations d'écrivains profanes. Divers savants modernes on fait connaître ce que pouvait offrir d'intéressant cette compilation vraiment remarquable; on en voit plusieurs cités dans la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LANDULPHE.** *Voy.* LUDOLPHE, n° I.

II. **LANDULPHE SAGAX**, que plusieurs auteurs confondent avec *Landulphus de Columna*, vivait, selon Muratori, dans le IXᵉ siècle. Le même Muratori ne lui accorde que la continuation de l'histoire de Paul Diacre (probablement d'Aquilée), c'est-à-dire, selon tous les critiques, depuis le XVIᵉ jusqu'au XXIVᵉ livre, qui se termine à l'an 806. Le travail de Landulphe Sagax a paru sous le titre de : *Historia Miscella*, d'abord à Bâle, 1539, in-8°, puis à Ingolstadt, 1603, in-8°; Gruter l'inséra dans ses *Scriptores Latini historiæ Augustæ minores*; Hanau, 1611, et Muratori, dans ses *Scriptores rerum italicarum*, tom. I, p. 179-185. On attribue encore à Landulphe Sagax quelques autres écrits. *Voy.* Muratori, *loc. citat.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, aux art. LANDULPHE SAGAX, LANDULPHE DE COLUMNA et PAUL DIACRE.

LANDULPHUS DE COLUMNA, chanoine de la cathédrale de Chartres, vivait au XIVᵉ siècle. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : *Breviarium historiale ut homines bonis præteritis discant vivere et malis exemplis sciant prava vitare*; Poitiers, 1479, in-4°; on en trouve quelques fragments dans le P. Labbe, *Biblioth. nova*, tom. I. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, art. LANDULPHE surnommé *Sagax.* La *Nouv. Biogr. génér.*, et *compar.* l'article précédent.

LA NEUVILLE (Anne-Joseph de), jésuite,

Digitized by Google

vivait du XVIIe au XVIIIe siècle. Il a collaboré à la rédaction des *Lettres édifiantes*, et a laissé, en outre : 1° *Morale du Nouveau Testament, partagée en réflexions pour tous les jours de l'année*; Paris, 1722, 1758, 4 vol. in-12; — 2° *Morale des familles chrétiennes*, ou *le Livre de Tobie, avec des réflexions morales et des notes critiques*; ibid., 1723, in-12; — 3° *La Vie de saint François Régis*; ibid., 1737; Liége, 1738. *Voy.* les *Mémoires de Trévoux*, novembre 1724. La *Nouv. Biogr. génér.*

LANFRANC, archevêque de Cantorbéry, né à Pavie vers l'an 1005, mort en odeur de sainteté le 28 mai 1089. Ayant perdu son père, il alla étudier à Bologne, vint en France, et fit profession dans l'abbaye du Bec, dont il devint prieur. Il fut nommé plus tard premier abbé de Saint-Étienne de Caen, et se vit contraint, l'an 1070, d'accepter le siége épiscopal de Cantorbéry. Dans le concile tenu à Rome l'an 1050, il s'éleva avec force contre l'hérésiarque Béranger, soutint les droits de son église contre les prétentions de l'archevêque d'York, réforma ses clercs et ses religieux, rendit la paix à son peuple, répara un grand nombre d'églises et de monastères de son diocèse, fonda deux hôpitaux, assembla en 1075 un concile à Londres, et donna à tous les plus beaux exemples de vertus chrétiennes. On honore sa mémoire le 3 juillet. Il a laissé : 1° des *Commentaires sur les Epîtres de saint Paul*; — 2° un *Traité du corps et du sang de Jésus-Christ*; — 3° un *Traité du secret de la confession*, — 4° un *Sermon*; — 5° des *Lettres*. Ses œuvres complètes ont paru à Paris en 1648, édition donnée par D. Luc d'Achéry; on les trouve aussi dans la *Biblioth. des Pères*, tom. XVIII; Lyon, 1677; enfin le docteur Gilles en a donné une édition; Paris et Oxford, 1844. *Voy.* Sigebert, *De Viris illustr.*, c. CLV. Trithème et Bellarmin, *in Catalog.* Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VIII. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LANFREDINI (Jacques), prélat romain, né à Florence en 1670, mort en 1741, fut successivement auditeur civil du cardinal camerlingue, membre de la Congrégation consistoriale, référendaire de l'une et l'autre Signature, chanoine de Saint-Pierre, secrétaire de la congrégation du Concile, votant de la Signature de grâce, dataire de la pénitencerie, cardinal, puis évêque d'Osimo et de Cingoli, dans la marche d'Ancône. On a de lui, comme ouvrages purement religieux : 1° *Raccolta d'Orazioni sinodali e pastorali*; Jesi, 1740, in-4°; — 2° *Lettere pastorali*, etc.; Turin, 1768, 2 vol. in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 102-104.

LANG ou **LANGE**, **LANGIUS** (Jean-Michel), protestant, né à Etzelwangen, dans le duché de Saltzbach, en 1664, mort à Prentzlow l'an 1731, était très-versé dans les langues orientales. Il professa à Iena la morale et la théologie naturelle. Reçu en 1697 dans le sénat académique d'Altorff, il y professa la théologie, et exerça les fonctions de pasteur. On a de lui divers écrits, dont plusieurs sur le Coran, très-estimés. Nous citerons seulement : 1° *De Genealogia Christi ex patribus secundum carnem Dissertationes theologicæ*, in-4°; — 2° *Dissertationes botanico-theologicæ tres de herba Borith*, qui furent condamnées par les académies de Rostock et de Tubingue comme entachées de millénarisme; — 3° *Tractatus de nuptiis et divortiis*; in-4°. *Voy.* Zeltener, *Vitæ Theologorum*. Michaud, *Biogr. univers.*, art. LANGE ou LANG (Michel-Jean), où les autres écrits de Lang sont indiqués.

LANGAGE. *Voy.* LANGUE.

LANGBAINE (Gérard), philologue, né à Bartonkirke, dans le Westmoreland, vers l'an 1608, mort à Oxford en 1658, était habile helléniste et bon controversiste. Agrégé au collége de la Reine, il fut nommé en 1644 gardien des archives de l'université et prévôt de son collége. Outre quelques ouvages de philologie, il a donné une traduction anglaise de l'ouvrage de Martin Chemnitz intitulé : *Examen concilii Tridentini*; Oxford, 1638, in-fol., et a travaillé à la *Chronologia sacra* de Usher. On lui attribue en outre : *A View of the New Directory and a Vindication of the ancient liturgy of the Church of England*; Oxford, 1645, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des ouvrages de Langbaine.

I. **LANGE** (François), avocat au parlement de Paris, né à Reims en 1610, mort à Paris l'an 1684, a laissé : *La Nouvelle pratique civile, criminelle et bénéficiale...*, avec un *Traité du droit d'indult* et un *Traité de la juridiction ecclésiastique*; Paris, 1729, 2 vol. in-4°, 13e édit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1729, p. 498.

II. **LANGE** (Jean-Michel). *Voy.* LANG.

III. **LANGE** (Joachim), protestant, né à Gardelegen en 1670, mort à Halle l'an 1744, professa la théologie à l'université de cette dernière ville. Outre quelques ouvrages sur la grammaire, il a laissé : 1° *Clavis hebræi Codicis*; Halle, in-8°, qui a eu plusieurs éditions; — 2° *Sciagraphia sacra*; ibid., 1712, — 3° *Repetita solida Demonstratio doctrinæ evangelicæ de vera illuminatione*; ibid., 1711; — 4° *Exegesis Epistolarum apostoli Petri*; ibid., 1712; — 5° *Exegesis Epistolarum Joannis*; ibid., 1713; — 6° *Commentatio historico-hermeneutica de vita et Epistolis Pauli, isagogen generalem et specialem historico-exegeticam præbens in Acta Apostolorum et Pauli Epistolas*; ibid., 1718; — 7° *Historia ecclesiastica*; ibid., 1722. *Voy.* la *Nouv. Biogr.*, qui donne la liste complète des écrits de Lange.

LANGEIS. *Voy.* LANGERS.

LANGELÉ (Jacques), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *Histoire du saint suaire de Compiègne*; Paris, 1684, in-12. Cet ouvrage renferme un grand nombre de recherches curieuses touchant les cérémonies observées par les anciens lorsqu'on ensevelissait les morts, avec un abrégé de l'histoire des saints Suaires de Turin et de Besançon. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1684, p. 350, 1re édit., et p. 221, 2e édit.

LANGELIER (Nicolas), évêque de Saint-Brieuc, né à Paris, mort à Dinan en 1595, était profondément versé dans les questions canoniques. Il embrassa le parti de la ligue, et fut en hostilité ouverte avec ses diocésains, qui étaient restés fidèles au roi. On a de lui : 1° *Un écrit au sujet des raisons qui l'ont retenu en l'union des catholiques, contre la partialité des hérétiques et des schismatiques*; Dinan, 1593; — 2° *Notæ in Canones*, qui n'ont pas été publiées, mais qui font partie du fonds de Saint-Germain, à la biblioth. Impér., n° 370. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XIV, col. 1102. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LANGENSTEIN (Henri) ou **HENRI DE HESSE** (*Henricus de Hassia*), théologien, mathématicien, astronome et jurisc., né à Langenstein, dans la Hesse supérieure, mort à

Digitized by Google

Vienne l'an 1397, fit ses études à Paris, où il fut reçu maître en philosophie et licencié en théologie. Il professa à l'université de cette ville, dont il devint plus tard vice-chancelier. L'an 1381, on l'appela à Vienne comme recteur de l'université, et il propagea en Allemagne l'étude des mathématiques et de l'astronomie. On a de lui : 1° *Vocabularius terminos Bibliæ difficiles declarans*; 1473, in-fol.; — 2° *Speculum seu soliloquium animæ*, 1507, in-4°; — 3° *De Arte prædicandi*; — 4° *Sacerdotum Secreta circa missam*; — 4° *De Eruditione confessariorum*; Memmingen, 1483; — 6° *De Vitiis et erroribus spiritualium*, dans Gruytrod, *De Erroribus christianorum*; — 7° *Consilium pacis de unione ac reformatione Ecclesiæ in concilio universali quærenda*, inséré dans Gerson, *Opera*; — 7° *Adversus Telesphori eremitæ Vaticinia de ultimis temporibus, fortuna paparum, cessatione schismatis*, dans Pez, *Anecdota*, tom. I. *Voy*. Fabricius, *Biblioth. Latina med. et infim. ætatis*. La *Nouv. Biogr. génér*.

LANGERS ou **LANGEST**, ou **LANGETZ**, ou **LANGEAIS**, **LANGEIS** (*Langestum vicus Albigensis*), petite ville de France située dans la Touraine, un peu au-dessus du lieu où se joignent l'Indre et la Loire. L'an 1278, Jean de Montsoreau y tint avec ses suffragants un concile dans lequel il publia seize canons. *Voy*. Labbe, t. XI. Hardouin, tom. VII. Richard et Giraud.

LANGES (M. de), écrivain du XVIIIe siècle, a laissé : *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, par demandes et par réponses, avec des réflexions morales*; Liége, 1718, 3 vol. in-8°. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1718, p. 535. Richard et Giraud.

LANGEST (*Langestum*). *Voy*. LANGERS.

LANGETZ. *Voy*. LANGERS.

LANGEVIN (Léonor-Antoine), docteur de Sorbonne, né à Carantan, dans le diocèse de Coutances, en 1653, mort à Paris l'an 1707, est auteur de : *L'Infaillibilité de l'Église dans tous les actes de sa doctrine touchant la foi et les mœurs*, etc.; Paris, 1701, in-12; livre dirigé contre l'ouvrage de Masius à Copenhague, intitulé : *Défense de la théologie luthérienne contre les docteurs de l'Église romaine*. *Voy*. Richard et Giraud, qui donnent une analyse du livre de Langevin.

LANGHE-CRUYS (Jean **VAN**), en latin *Langhe Crucius*, canoniste belge, né à Hilverenbeck, dans la Campine, vers l'an 1530, mort à Cassel en 1604, se fit recevoir à Louvain licencié en l'un et l'autre droit, fut nommé professeur extraordinaire de droit civil, et chanoine du second rang à la collégiale de Saint-Pierre de Louvain. On a de lui : 1° *De Malorum horum temporum Causis et remediis*; Douai, 1584, in-4°; — 2° *De Vita et Honestate canonicorum*; ibid., 1588, in-8°; — 3° *Flores spirituales*; Anvers, 1592, in-18; — 4° *Precationes*; ibid., 1601, in-12. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*. Sweert, *Biblioth. Belgica*. André-Valère, *Biblioth. Belg*. Foppens, *Biblioth. Belg*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, tom. V. La *Nouv. Biogr. génér*.

LANGHEINRICH (Isaac-Frédéric), protestant, né à Hof, en Allemagne, l'an 1698, mort en 1753, obtint à Leipzig le grade de maître en philosophie. Il devint successivement diacre à Delitsch, puis archidiacre et prédicateur à l'église de Saint-Paul. Parmi ses ouvrages nous citerons : *De Authentia et auctoritate Codicis Ebrei*; Leipzig, 1721, in-4°; réimprimé dans Jean-Gottlob Carpzov, *Critica sacra*, tom. I. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

LANGHI (Flaminius), barnabite, né à Novare en 1649, mort en 1708. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Carême*, en italien; Milan, 1687; — 2° *Theologicæ quæstiones*; ibid., 1684, 12 vol.; — 3° *Moralitates in Scripturam*; ibid., 1693, 4 vol.; — 4° *Animarum Meliora*; ibid., 1688; — 5° *Fons ecclesiasticus*; ibid., 1688; — 6° *De Eucharistiæ Sacramento*; ibid., 1686; — 7° *De Actibus humanis*; ibid., 1687; — 8° *Difficultates miscellaneæ ex tractatibus moralibus*; ibid., 1686.

LANGIS. *Voy*. LONGIS.

LANGIUS (Jean-Michel). *Voy*. LANG.

I. **LANGLE** (Jean-Maximilien de), protestant, né à Évreux en 1590, mort à Rouen l'an 1674, exerça les fonctions de pasteur dans cette dernière ville. On a de lui : 1° *Les Joies inénarrables et glorieuses de l'âme fidèle, représentées en quinze sermons sur le* VIIIe *chapitre de l'Épître de saint Paul aux Romains*; Saumur, 1669, in-8°; — 2° un *Sermon de jeûne*, inséré à la suite des *Sermons faicts un jour de jeûne célébré à Charenton*, le 11 avril 1636, par Mestrezat, Drelincourt et Daillé; Genève, 1637, in-18; — 3° *Sermons sur divers textes de l'Écriture*. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

II. **LANGLE** (Samuel de), fils du précédent, né à Rouen en 1622, mort à Londres l'an 1693, a laissé une *Lettre sur les difficultés des épiscopaux et des presbytériens*; elle a été insérée à la fin de l'ouvrage du Dr Stillingfleet sur le même sujet. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

I. **LANGLET** (Antoine), avocat, vivait au XVIIIe siècle. Outre une édition des œuvres de Coffin, on a de lui : *Idée des oraisons funèbres, avec la comparaison de celles de Bossuet et de Fléchier*; 1745, in-12.

LANGLOIS (Jean-Baptiste), jésuite, né à Nevers en 1633, mort l'an 1705, a publié : 1° *Histoire des croisades contre les Albigeois*; Paris et Rouen, 1703, in-12; — 2° *La Journée spirituelle*, à l'usage des colléges; — 3° *Du Respect humain*; Paris, 1703, in-12; — 4° *Lettre aux RR. PP. Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur sur le dernier tome de leur édition de saint Augustin*; — 5° *Mémoire adressé à MM. les Prélats de France sur la réponse d'un théologien des Pères bénédictins*; — 6° *La Conduite qu'ont tenue les Pères bénédictins depuis qu'on a attaqué leur édition de saint Augustin*. *Voy*. D. Vincent Thuillier, *Hist. de la nouv. édit. de saint Augustin donnée par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*; 1736, in-4°.

LANGONET (*Langonium*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située en Bretagne, au diocèse de Quimper-Corentin; elle fut fondée l'an 1136 par Conan III, duc de Bretagne.

LANGOUEZNOU (Jean), bénédictin et abbé du monastère de Landévennec, vivait dans le XIVe siècle. Témoin des miracles arrivés au Folgoat après la mort du bienheureux Salaun, en 1350, écrivit en bon latin l'*Histoire miraculeuse, contenant le mystère de Nostre-Dame du Folgoet ou Foulgoat, au fond de la Basse Bretaigne, advenu environ l'an 1350, et solennisé au premier jour de novembre, feste de Tous-Saints, ou à la my-oust, en mémoire de sainct Salaun, extrait du trésor de l'église du païs mesme où il est révéré*. Cette légende, après avoir été traduite ou plutôt paraphrasée, a été insérée dans plusieurs recueils, et en dernier lieu elle a été reproduite, avec un cantique en l'honneur de la sainte Vierge, dans la *Vie des Saints*; Brest, 1837, in-4°. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplément*.

LANGRES (*Lingones*), est une des plus an-

Digitized by Google

ciennes villes des Gaules. L'évêché, qui est suffragant de l'archevêché de Lyon, fut érigé au IIIe siècle selon les uns, et au IVe suivant les autres. Il est certain qu'on ne peut absolument assurer qui en fut le premier évêque, ni le temps juste auquel il en a pris le gouvernement. On sait seulement par le catalogue de la bibliothèque Colbertine (page 84 du volume intitulé *Varia*) qu'un évêque nommé Sénateur gouvernait cette église du temps de l'empereur Valentinien, vers l'an 366. Il y a eu à Langres quatre conciles, dont le premier s'est tenu l'an 830. *Voy.* Labbe, tom. VII, X. Hardouin, t. IV, VI. Rainaldi, ad ann. 1404. Girard et Giraud, tom. XXVIII, p. 312 et suiv.

I. **LANGTON** (Étienne), archevêque de Cantorbéry et cardinal, né en Angleterre, mort à Slindon, dans la province de Sussex, en 1228, professa d'abord la philosophie et la théologie à Paris, devint chanoine de Notre-Dame et chancelier de l'université. Innocent III, qui avait été son condisciple à Paris, le promut au cardinalat, et le vit monter avec plaisir sur le siége de Cantorbéry. Ceux de ses ouvrages qui ont été imprimés sont intitulés : 1° *Histoire de la translation du corps de saint Thomas de Cantorbéry*, imprimée à la fin des lettres de ce saint; Bruxelles, 1682; — 2° une *Lettre au roi Jean*, qui se trouve dans le *Spicilége* de D. Luc d'Achéry, tom. III; — 3° quarante-huit *Statuts* dans les conciles. *Voy.* Trithème, *in Catal.* Pitseus, *De Scriptor. Angl.* Fabricius, *Biblioth. Lat. med. ætat.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. XVIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LANGTON** (Jean), carme anglais, mort à Bâle en 1434, était docteur en théologie; il parut avec distinction au concile de Bâle. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Examen des erreurs de l'hérétique Henri Crump;* — 2° *Histoire d'Angleterre. Voy.* Pitseus, *De Scriptor. Angl.*

III. **LANGTON** (Simon), frère d'Étienne Langton, mort en 1248, a laissé : 1° *De Pœnitentia Magdalenæ;* — 2° des *Lettres. Voy.* Pitseus, *De Scriptor. Angl.*

I. **LANGUE, LANGAGE** (*Lingua*), termes qui s'emploient ordinairement pour exprimer : 1° l'organe principal de la parole; 2° l'idiome particulier d'une nation. Dans les articles suivants, nous ne les prendrons que dans la seconde acception.

II. **LANGUE.** Ce mot, qui signifie proprement l'idiome d'une nation, comme nous l'avons dit dans l'article précédent, se prend quelquefois dans l'Écriture, par métonymie, pour la nation elle-même : comme, par exemple, dans la Genèse (X, 5, 20, 35), et dans l'Ordre de Malte, qui était partagé en huit langues, c'est-à-dire en huit nations : la Provence, l'Auvergne, etc. *Compar.* MALTE.

III. **LANGUE BIBLIQUE.** On donne ce nom aux idiomes dans lesquels les livres de la Bible ont été originairement composés. Ainsi l'hébreu et le grec sont des *langues bibliques*, parce que l'Ancien et le Nouveau Testament ont été généralement écrits en ces deux idiomes. *Voy.* BIBLE, 2°.

IV. **LANGUE DES ANGES.** Cette expression, dont se sert saint Paul dans sa Ire Épître aux Corinthiens (XIII, 1), n'est, de l'aveu de tous les interprètes, qu'une hyperbole semblable à celle qu'on emploie tous les jours quand on dit une *beauté divine*, une *voix angélique*. La Bible est remplie d'expressions de ce genre.

V. **LANGUE ECCLÉSIASTIQUE ou LITURGIQUE.** Quoique l'expression *langue ecclésiastique* ne soit pas absolument et par elle-même synonyme de *langue liturgique*, cette dernière étant à la première ce qu'est l'espèce par rapport au genre, on les confond cependant en certains cas particuliers. Ainsi on se sert indistinctement de l'une et de l'autre pour exprimer le langage consacré à l'office divin et aux diverses cérémonies pratiquées dans la célébration des saints mystères. De là vient qu'on dit, en parlant du grec et du latin, que l'un est la *langue ecclésiastique* ou *liturgique de l'Église grecque*, et l'autre la *langue ecclésiastique* ou *liturgique de l'Église latine*. Quant à la nécessité de conserver cette langue dans toutes les cérémonies du culte divin, *voy.* LANGUE, n° VII.

VI. **LANGUE PRIMITIVE.** Au sujet de la langue primitive, plusieurs questions importantes ont été soulevées. N'y a-t-il eu qu'une seule langue primitive? La langue primitive a-t-elle survécu à la construction de la tour de Babel? Quelle a été la première langue?

1° L'Écriture nous apprend qu'avant la construction de la tour de Babel il n'y avait sur la terre qu'une seule langue et qu'une seule manière de parler : *Erat autem terra labii unius, et sermonum eorumdem* (Genèse, XI, 1). L'hébreu et les Septante sont aussi formels, aussi explicites que la Vulgate. Il est vrai que plusieurs interprètes entendent ce texte d'un *accord parfait, d'un sentiment unanime* qui existait entre tous les hommes pour bâtir une ville et une tour qui s'élevât jusqu'au ciel, et ils citent à l'appui de leur explication un passage de Josué (IX, 12), où il est dit que tous les rois de Chanaan s'assemblèrent pour combattre Josué *d'une seule bouche*, c'est-à-dire, selon les Septante, *tous ensemble*, ou, suivant la Vulgate, *uno animo eademque sententia*. Mais le commun des Pères et des interprètes, tant juifs que chrétiens, est opposé à cette explication, qui est, en effet, moins simple et moins naturelle; car Moïse voulant préparer son lecteur à ce qu'il va dire de la confusion des langues arrivée à Babel, remarque qu'avant cet événement les hommes parlaient tous le même langage; et comme s'il voulait encore prévenir l'équivoque de ces termes *une même lèvre*, qui pourraient ne marquer que leur accord, il ajoute *et les mêmes paroles;* genre d'explicatif qui est très-commun chez les auteurs sacrés, et qu'on ne trouve pas dans le passage allégué de Josué, où il n'est, en effet, nullement question de langage dans le contexte. L'Écriture nous apprend encore qu'Adam donna des noms aux divers animaux qui avaient été créés; que Dieu se servit de la voix pour se faire entendre à nos premiers parents; que c'est par un entretien que le démon, sous la forme du serpent, parvint à séduire Ève. Mais tout cela, joint à l'état de perfection dans lequel l'homme fut créé, suppose certainement que Dieu lui avait accordé le don de la parole et la connaissance d'une langue. Ainsi il est beaucoup plus vraisemblable de croire qu'Adam et Ève ont reçu le don de la parole, que de penser qu'ils ont été seulement créés avec des organes propres à produire des paroles, et qu'ils se sont formés avec le temps un langage d'eux-mêmes. Remarquons bien que dans l'une et l'autre hypothèse rien n'indique qu'il y ait eu jamais plusieurs langues primitives. On objecte, il est vrai, que le nombre prodigieux d'idiomes que l'on parle dans les différentes parties du globe ne saurait avoir une origine commune, surtout si l'on considère les différences profondes et essentielles qui se trouvent entre plusieurs de ces langues. Mais d'abord, quand il s'agit de remonter à l'ori-

Digitized by Google

gine des langues, c'est la nature plutôt que le nombre qu'il faut en considérer. En second lieu, il n'est pas si facile de déterminer ces prétendues différences profondes et essentielles qu'on croit apercevoir entre certains idiomes. Beaucoup de philologues, séduits par les premières apparences, et souvent même cédant trop facilement à des idées préconçues et bien arrêtées d'avance, ont légèrement posé des principes, tiré des conséquences, et de là établi des théories qu'une observation faite avec plus de maturité a dû détruire de fond en comble. Troisièmement, enfin, lors même qu'on n'aurait point trouvé jusqu'ici le lien qui rattache tous les rameaux des langues à une souche commune, on ne serait nullement en droit pour cela de conclure que cette découverte est absolument impossible. Au contraire, si on suivait attentivement les progrès de la linguistique depuis environ un demi-siècle, et si on considérait surtout dans quelle voie, dans quelle direction elle a fait des pas de géant, on serait forcé de reconnaître qu'il existe réellement entre certaines langues une affinité manifeste, mais que de vieux préjugés ou des connaissances insuffisantes n'avaient pas permis d'apercevoir plus tôt. *Voy.* Genèse, I-III. Wiseman, *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*, tom. I, p. 40, 41, 105, 106; Paris, 1837. Alexandre de Humboldt, dans J. Klaproth, *Asia polyglotta*, sect. 6, 9. Goulianoff, *Discours sur l'étude fondamentale des langues*, p. 31; Paris, 1822. Frédéric de Schlegel, *Essai sur la langue et la philosophie des Indiens*, 1808, et plusieurs autres autorités citées dans J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, etc., tom. I, p. 122 et suiv. Nous n'ignorons pas les travaux de linguistique faits tout récemment en Allemagne, mais nous savons aussi que loin de combattre nos conclusions ils y sont plutôt favorables, les uns par la faiblesse et l'impuissance de leurs attaques, les autres par des preuves positives.

2° D'après ce que nous venons de dire quelques lignes plus haut, on conçoit aisément que les descendants du premier homme aient conservé la langue que Dieu lui avait donnée, d'autant que l'histoire ne nous laisse pas même soupçonner qu'ils aient eu la moindre raison de l'abandonner. Mais la langue d'Adam, quelle qu'elle fût, s'est-elle perpétuée chez quelque nation, ou bien n'a-t-elle point été disséminée et perdue dans divers dialectes, lors de la confusion du langage qui eut lieu à la construction de la tour de Babel? Plusieurs auteurs, après saint Grégoire de Nysse, ont enseigné que la première langue du monde était perdue; mais la divergence qui existe entre eux, quand il s'agit de justifier leur opinion, est déjà un fort préjugé contre cette opinion et ne repose pas sur un fondement bien solide. Et si on examine leurs arguments avec les yeux d'une saine critique, on ne peut manquer, en effet, de se convaincre qu'elle ne repose pas sur un fondement bien solide. Mais, il faut bien le dire, toute notre argumentation sur la langue primitive et sa conservation suppose la réalité du fait miraculeux de la confusion des langues à Babel, fait que certains critiques modernes regardent comme une fable imaginée par quelque ancien philosophe pour expliquer la diversité des idiomes, sans se douter que tout ce qu'ils avancent pour établir leur sentiment porte bien plus le caractère de la fiction que celui qu'ils prétendent découvrir dans le récit mosaïque. *Voy.* D. Calmet, *Dissertation sur la première langue*; le fond de cette dissertation a été reproduit dans la *Bible de Vence*, tom. I, et avec des additions tirées de plusieurs auteurs modernes, dans la *Sainte Bible en latin et en français*, par M. l'abbé Glaire; Paris, 1834, 3 forts vol. grand in-4°. *Voy.* aussi J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, t. I, p. 316 et suiv., sur la confusion des langues à Babel.

3° Tous les philologues et les interprètes qui pensent que la langue d'Adam s'est disséminée et perdue à Babel, se bornent à examiner quelle est la langue la plus ancienne parmi les idiomes connus; mais ceux qui, de même que nous, admettent comme plus probable l'opinion contraire, posent nécessairement la question d'une autre manière. Ainsi, pour nous, il s'agit de savoir quel est de tous ces idiomes connus celui qui, venant immédiatement de Dieu, s'est transmis de génération en génération depuis le premier homme jusqu'à nous. Or, bien que nous avouions que la question est très-difficile à juger, nous penchons cependant pour l'hébreu. La priorité de l'hébreu se recommande plus que celle de toute autre langue, d'abord par le grand nombre des autorités : ainsi, d'un côté, la plupart des Pères de l'Église et de nos commentateurs, de l'autre les rabbins juifs, et parmi eux les plus distingués, tels que Ben-Gerson, Aben-Ezra, Abarbanel, Jarchi, etc., enseignent unanimement que c'est la langue qu'Adam parlait. En second lieu, les caractères intrinsèques de la langue hébraïque prouvent jusqu'à un certain point qu'elle touche à l'origine du monde, tant elle se rapproche sous tous les rapports de la nature même. Est-il, par exemple, un idiome connu qui se montre plus fidèle que celui des Hébreux à l'euphonie naturelle, c'est-à-dire à l'euphonie qui résulte uniquement du jeu naturel et ordinaire des différentes parties de l'organe vocal? Quiconque, après avoir étudié sérieusement le mécanisme de la phonation, en fera l'application à la langue hébraïque, n'hésitera pas à répondre qu'il n'en existe aucun. Nous savons combien le sanscrit est euphonique; mais nous savons aussi que le genre d'euphonie qui en fait une langue si remarquable est presque entièrement artificiel, et que les règles si nombreuses et si compliquées auxquelles la prononciation se trouve soumise, laissent continuellement apercevoir la main et le travail constant du grammairien. Et le mécanisme de la formation des mots, si complexe, si embarrassé dans presque toutes les langues, ne se montre-t-il pas en hébreu à découvert et comme dans la simplicité d'une langue primitive? De plus combien de locutions qui expriment l'action matérielle, pour ainsi parler, de la nature! Enfin l'hébreu est de tous les idiomes celui qui renferme le mieux la racine des premiers noms des personnes et des choses, et qui en donne la véritable signification et la vraie étymologie. Ces considérations suffisent sans doute pour donner quelque probabilité à notre opinion, d'autant plus que nos adversaires n'ont aucune raison valable à y opposer. *Voy.* D. Calmet et la Bible de Vence, et la Bible citée de M. Glaire, *Dissertation sur la première langue*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 147, 148.

VII. **LANGUE VULGAIRE.** Les protestants et les jansénistes ont prétendu que la Bible devait toujours être lue au peuple en langue vulgaire, même dans la célébration des saints offices. S'il en était ainsi, les apôtres, en fondant les églises, auraient dû avoir soin que la Bible fût traduite dans les langues de tous les peuples qu'ils convertissaient à la foi. Mais rien ne prouve qu'ils l'ont fait. Le peuple des campagnes n'entendait

Digitized by Google

pas le latin en Afrique, du temps de saint Augustin; cependant il n'y a jamais eu ni versions de l'Écriture, ni liturgie en langue punique. L'Église occidentale, dès les premiers siècles, n'a jamais lu les Écritures dans la liturgie qu'en latin, quoique depuis cette époque le latin ait cessé d'être vulgaire. Enfin, si l'Écriture devait être lue aux fidèles en langue vulgaire, l'Église serait par là même dans la nécessité de changer la langue de la liturgie à mesure que les langues varient. Or il est évident qu'il y aurait de très-graves inconvénients dans un pareil changement. Enfin il ne faut pas oublier ces paroles du concile de Trente : « Quoique la messe contienne de grandes instructions pour le peuple fidèle, les Pères n'ont pas jugé à propos qu'elle fût célébrée partout en langue vulgaire; » ni ces autres : « Si quelqu'un dit... qu'on ne doit célébrer la messe qu'en langue vulgaire..., qu'il soit anathème. » *Voy.* le *Conc. de Trente*, sess. XXII, c. VIII; c. IX, can. 9. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 213-214. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. LANGUE ECCLÉSIASTIQUE, et *Compar.* notre art. BIBLE, 4°.

LANGUEDOC (Michel), jésuite, né à Rennes en 1670, mort à Paris en 1742, professa la philosophie et la théologie pendant vingt ans. Outre une *Dissertation sur les Trirèmes*, il a donné : *Notes sur les sept premiers tomes du Nouveau Testament* du P. Lallemant, 1713-1716. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LANGUES (DON DES), grâce que Dieu accorde à un homme quand il lui donne, sans étude, la connaissance et l'usage d'une langue qu'il ne sait pas. Le Saint-Esprit, en descendant sur les Apôtres le jour de la Pentecôte, leur accorda le don des langues, qui se répandit sur un grand nombre d'autres fidèles, et qui, du temps de saint Irénée, subsistait encore dans l'Église. *Voy.* saint Irénée, l. V, c. VI.

LANGUET DE LA VILLENEUVE DE GERGY (Jean-Joseph), archevêque de Sens, né à Dijon en 1677, mort à Sens l'an 1753, fut successivement supérieur de la maison de Navarre, évêque de Soissons, puis archevêque de Sens. Il fut nommé en 1747 conseiller d'État, et, l'an 1721, il avait été reçu à l'Académie française. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont voici les principaux : 1° *Traité du véritable esprit de l'Église dans l'usage de ses cérémonies*; Paris, 1715, in-12; 1721, in-8°; — 2° *Traité de la confiance en la miséricorde de Dieu*; ibid., 1725, in-12; augmenté d'un *Traité du faux bonheur des gens du monde et du vrai bonheur de la vie chrétienne*; ibid., 1718; 1720, 3e édit.; — 3° *L'Office de la semaine sainte, en latin et en français, avec des réflexions et des méditations*; ibid., 1729, in-8 et in-12; — 4° *Vie de Marie Alacoque*; ibid., 1729, in-4°; Paris et Avignon, 1830, in-12; — 5° *Catéchisme sur le Mariage*; ibid., 1732; — 6° *Catéchisme du diocèse de Sens*; 1737; — 7° *Catéchisme pour la tonsure*; ibid.; — 8° *Mandement ou instruction pastorale au sujet du nouveau Missel de Troyes*; Paris, 1737, in-4°; — 9° *Instruction pastorale, avec une nouvelle traduction des Psaumes selon la Vulgate*; ibid., 1744; — 10° *Traité sur les moyens de connaître la vérité dans l'Église*; 1715 et 1749; — 11° *Lettre au cardinal de Noailles sur les immunités ecclésiastiques*; in-12; — 12° *Remarques sur le livre du P. Pichon intitulé : De l'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la fréquente communion*; Sens, 1747, in-4°; — 13° *Opera omnia pro defensione constitutionis Unigenitus*, etc.; ibid., 1752, 2 vol. in-fol. Chaudon et Delandine, *Diction. histor.* Quérard, *La France littéraire.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Languet.

LANGVELDT. *Voy.* MACROPEDIUS.

LANINI, ecclésiastique italien, est auteur d'une *Dissertation touchant la religion des Pères*, qui se trouve dans le recueil intitulé : *Antichita illustrata*; Florence, 1743, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1743, p. 126.

LANJUINAIS (Jean-Denis comte), pair de France, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, né à Rennes en 1753, mort à Paris l'an 1827, fut reçu docteur en droit l'an 1772, et nommé professeur de droit ecclésiastique en 1775. Depuis il fut professeur de droit constitutionnel à Rennes, et de grammaire générale. On a de lui, outre un grand nombre d'autres écrits : 1° *Mémoire sur l'origine, l'inscriptibilité, les caractères distinctifs des différentes espèces de dîmes, et sur la présomption légale de l'origine ecclésiastique de toutes les dîmes tenues en fief*; 1786, in-8°; — 2° *Rapport sur la nécessité de supprimer les dispenses du mariage et d'établir une forme purement civile pour constater l'état des personnes*; 1791, in-8°, 2e édit., 1815; — 3° *Appréciation du projet relatif aux trois concordats*; 1817; ouvrage mis à l'*Index* (decr. 22 martii 1819); — 4° *Hist. abrégée de l'inquisition religieuse en France*; 1821, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des ouvrages de Lanjuinais.

LANNEIUM. *Voy.* LANNOY.

LANNES (D. Jean de), religieux bibliothécaire de l'abbaye de Clairvaux, avait professé la théologie. On a de lui : 1° *Histoire du pontificat d'Eugène III*; Nancy, 1737, in-12; — 2° *Histoire du pontificat d'Innocent III*; Paris, 1741, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1738 et 1741.

LANNOY (*Lanneium* ou *Alnetum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans le diocèse de Beauvais. Elle fut fondée en 1135 par Lambert de Breteuil et Rainaud son fils, qui donnèrent à ce monastère tout ce qu'ils possédaient dans la terre de Briostel; aussi cette abbaye fut-elle appelée *Briostel*. En 1137, on la transféra à Lannoy. D'abord soumis à l'abbaye de Savigny, ce monastère passa avec elle, en 1147, de l'Ordre de Saint-Benoît à celui de Cîteaux, et reçut la réforme vers le milieu du XVIIIe siècle. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 838. Richard et Giraud.

LANOUE (Jeanne de), fondatrice de l'Ordre des Sœurs hospitalières de la Providence, née à Saumur l'an 1666, morte en 1736, tint d'abord la boutique de son père, qui était marchand. Âpre au gain et dure aux pauvres, elle ne changea que vers l'an 1693, époque à laquelle une terrible famine éprouva le peuple. Dès lors elle se voua au service des indigents et des malades, qu'elle entretenait à l'aide de quêtes et d'emprunts. En 1704 elle s'associa plusieurs filles, leur donna un vêtement de laine bleu clair, et mit son institut sous l'invocation de sainte Anne. Elles commencèrent à faire des vœux en 1709, et, l'année suivante, l'évêque d'Angers approuva leur règle. Cet Ordre ne tarda pas à s'étendre, et des maisons furent établies à Brézé, Nantes, Châtillon, etc. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LANOY (François), de l'Ordre des Minimes, né à Paris, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé : 1° *Histoire des saints chanceliers de France*; Paris, 1634; — 2° une *Chronique* de son Ordre; ibid., 1636; — 3° *Le Bullaire* de son Ordre; ibid.

LANSCHET. *Voy.* LACISKI.

Digitized by Google

LANSEL ou **LANSSELIUS** (Pierre), jésuite, né à Gravelines en 1580, mort à Madrid en 1632, étudia spécialement les langues orientales et la critique sacrée. Philippe III l'appela à Madrid pour y professer l'hébreu. Il a laissé : 1° *S. Dionysii Areopagitæ Opera omnia quæ exstant;* Paris, 1615, in-fol.; cette édition a été reproduite dans la *Bibliotheca magna Patrum*, tom. I; l'auteur y a ajouté une *Disputatio apologetica* sur la vie et les écrits de Denys; — 2° *Biblia sacra Vulgatæ editionis Sixti V;* Anvers, 1624-1625, 2 vol. in-fol.; — 3° *Dispunctio calumniarum quæ S. Justino martyri inuruntur ab Isaaco Casaubono;* Paris, 1636, in-fol.

LANSPERGIUS. *Voy.* LANDSBERG.

LANTBERTUS. *Voy.* LAMBERT, n° II.

LANTENAC (*Lanteniacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Maur située en Bretagne, au diocèse de Saint-Brieuc. Elle fut fondée l'an 1153 par Eudon, duc de Bretagne. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*

I. **LANUZA** (Jérôme-Baptiste **DE SELLAN DE**), dominicain, né à Ixar, bourg de l'Aragon, dans le diocèse de Saragosse, en Espagne, en 1553, mort l'an 1625, professa la théologie dans son Ordre, et prêcha avec un grand succès. Nommé provincial de la province d'Aragon en 1566, il y fit régner la science et la régularité. L'an 1616 il fut promu à l'évêché de Balbastre, et transféré à celui d'Albarazin en 1622. Il a laissé : 1° des *Traités évangéliques;* Salamanque, 1612; — 2° *Homélies sur toutes sortes de sujets de morale;* 3 vol.; elles ont été traduites en plusieurs langues, et particulièrement en latin, sous ce titre. *Medulla cedri Libani. Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de Saint-Dominiq.*, tom. V, p. 55 et suiv. Richard et Giraud.

II. **LANUZA** (Vincent-Blasco de), Espagnol, né à Sallent, dans le diocèse de Jacca, en Aragon, vivait au XVIIe siècle. Il professa la théologie à Jacca et à Saragosse. On a de lui : 1° *Historias ecclesiasticas y seculares de Aragon;* Saragosse, 1622, 2 vol. in-fol.; — 2° *Peristephanon, seu de coronis sanctorum Aragonensium, vita, morte, miraculis Petri Arbuesii canonici Cæsaraugustani et primi inquisitoris, libri V;* ibid., 1623, in-8°. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LANVAUX (*Landavallis*), abbaye réformée de l'Ordre de Cîteaux située en Bretagne, au diocèse de Vannes. Elle fut fondée l'an 1138 par Alain de Lanvaux, et elle était fille de Begard.

LANZE (Victor-Amédée **DELLE**), en français *le cardinal des Lances*, né à Turin en 1712, mort à Saint-Bénigne l'an 1784, fut successivement chanoine régulier de Sainte-Geneviève à Paris, vicaire à Turin, cardinal, archevêque de Nicosie, aumônier du roi de Sardaigne et abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Bénigne. A une érudition profonde, Lanvaux joignait une doctrine pure et une piété rare, que relevait un caractère généreux et une grande charité. On lui doit : 1° *Synodus diœcesana Segusii* (Suze) *in Gallia subalpina, coacta anno 1745 a Victorio Amedæo a Lanceis;* — 2° *Synodus diœcesana insignis abbatiæ fructuariensis Sancti-Benigni de Sancto-Benigno;* Turin, 1752. *Voy.* la *Storia letteraria d'Italia*, p. 325. Le P. Calogera, *Nuova raccolta degli opuscoli*, etc. Feller, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 120, 121.

LAO (André), de l'Ordre des Carmes, né à Catane en 1614, mort à Gênes l'an 1675, se distingua par sa science et par sa piété. Il professa dans les couvents de son Ordre la philosophie et la théologie, enseigna l'Écriture sainte à l'université de Padoue et prêcha avec succès dans les principales villes de l'Italie. Il fut nommé, à l'âge de vingt-six ans, provincial de la province de Sicile, et il devint plus tard vicaire et procureur général de son Ordre, consulteur des Congrégations des Rites et du Saint-Office, et examinateur des évêques. Il avait embrassé la réforme des carmes déchaussés, dont il porta l'habit sous le nom d'André de la Croix; mais la Sacrée Congrégation lui ordonna de retourner à son premier institut, ce qu'il fit pour ne pas encourir la disgrâce du Saint-Siége. Il a laissé : 1° *Compendiosæ totius philosophiæ Disputationes in quibus dilucide et succincte rationes magni ponderis juxta angelicam D. Thomæ doctrinam, objectiones uniuscujusque funditus dispunguntur;* Naples, 1642, in-12 et in-4°; — 2° *In Primam partem D. Thomæ Disputationes theologicæ à quæst. 1 usque ad quæst. 23 inclusive;* Gênes, 1650, tom. I, in-fol.; — 3° *In Primam part. D. Thomæ Disput. theolog., de libro vitæ, de omnipotentia, de Trinitate, de creatione, de angelis;* ibid., 1652, tom. II, in-fol.; — 4° *In Primam secundæ D. Thomæ Disput. theolog., de fine, de beatitudine, de voluntario et involuntario, de actibus humanis, de bonitate et malitia humanorum actuum;* ibid., 1653, in-fol., tom. III; — 5° *In Primam secundæ D. Thomæ, de conscientia,* ibid., 1656, tom. IV, in-fol.; 6° *De Romano Pontifice;* Rome, 1663, in-8°; réimprimé dans le P. Roccaberti, *Biblioth. maxima pontificia*, tom. III, p. 591; — 7° *De Laudibus B. V. M. de Monte Carmelo;* Naples, 1643, in-4°, en italien. *Voy. Biblioth. Carmelit.*, tom. II, col. 79 et 85. Richard et Giraud.

I. **LAODICÉE**, en latin *Laodicia*, dans la Bible et ailleurs *Laodiceæ ad Lycum*, ou *super Lyco*, ville épisc. et métropolit. de la Phrygie-Pacatienne, située au diocèse d'Asie; ce siége fut établi par saint Paul, qui fut secondé dans ses travaux par Épaphras. Les Actes des Apôtres nous apprennent que saint Paul alla deux fois en Phrygie lorsqu'il fit le voyage de Galatie; qu'il y prêcha, et qu'il confirma dans la foi les nouveaux chrétiens. Après son départ, saint Jean l'Évangéliste prit soin de cette église. On connaît vingt-cinq évêques de cette ville; le premier est Archippus, que saint Paul appelle le compagnon de son ministère. Laodicée est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, dont les suffragants Dioclia, Euménia et Trapezus (*Trébizonde*), sont des évêchés également *in partibus*. *Voy.* Coloss., IV, 12; et Philem. Apocal., III, 14. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 792. De Commanville, *I*^{re} *Table alphabét.*, p. 133. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 123-125.

II. **LAODICÉE** (*Laodicea ad Libanum*). *Voy.* LAODICÉE, n° IV.

III. **LAODICÉE** (*Laodicea ad mare*), ville épisc. de la province Théodoriade, dans l'ancienne notice grecque. Cette province ne fut érigée que vers le milieu du VIe siècle, par l'empereur Justinien, en l'honneur de sa femme Théodora. Auparavant Laodicée était un évêché de la première Syrie, et elle ne fut mise au nombre des métropoles que par Septime Sévère. On ne sait si depuis l'érection de la province Théodoriade cette ville a joui des droits métropolitains, puisque le patriarche d'Antioche, dont ce siége dépendait, y conserva toujours sa juridiction. Il paraît que le siége de Daphné fut uni à celui de Laodicée, car saint Épiphane dit que Georges de Laodicée était aussi évêque de Daphné. Laodicée a eu dix-sept évêques, dont le premier est le même, selon Dorothée de Tyr, que Lucius, mentionné par saint Paul, *ad Rom.*, XVI, 21. *Voy.*

Digitized by Google

Malala, *In Justinian*,, p. 183. Epiph., *Hæres.*, *LXXIII.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1017; tom. III, p. 166. Euseb., *Hist. eccles.*, l. VI, c. XLVI; l. VII, c. V, XI, XXXII. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 133. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 121, 122.

IV. **LAODICÉE** (*Laodicea Cabiosa* ou *ad Libanum*), ville épisc. de la deuxième Phénicie, située au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Damas. On en connaît trois évêques, qui, selon Lequien, sont : Platon, qui se joignit dans le concile d'Éphèse à Jean d'Antioche et aux autres orientaux. Valère, qui assista au concile de Chalcédoine, et Jean, à qui saint Jean Damascène dédia un ouvrage. Mais, suivant Terzi, le premier évêque fut Socrate, le deuxième Pégase, qui se trouva au premier concile de Constantinople, et le troisième, Pélage, qui vécut sous Julien l'Apostat et assista au VIe concile d'Antioche l'an 363. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 842. Terzi, *Syria sacra*, p. 130. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 122.

V. **LAODICÉE** (*Laodicea Combusta* ou *Exusta*), ville épisc. de la Pisidie située au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Antioche. Elle a eu quatre évêques, dont le premier, Ammonius, confirma avec Acace de Bérée et Antiochus de Ptolémaïde le jugement de Théophile d'Alexandrie contre saint Chrysostome. On a tenu, au IVe siècle, un concile à Laodicée; mais on n'est pas d'accord sur l'année de sa célébration. Comme ce concile, en faisant le dénombrement des livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, ne met pas dans ce rang les deutérocanoniques, les protestants ont pris de là occasion pour accuser le concile de Trente d'avoir inséré ces derniers dans le catalogue des divines Écritures; mais nous croyons avoir prouvé dans notre *Introduction histor. et crit. aux Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, que cette objection des protestants n'est nullement fondée. *Voy.* la Regia, tom. II. Labbe, tom. I. Hardouin, tom. I. Richard et Giraud. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 83.

VI. **LAODICÉE DE SYRIE**, ville épisc.; Godefroi de Bouillon y établit un évêché latin. Il y a eu neuf évêques latins, dont le premier, Girard, siégeait en 1136. Ce fut la seule ville dépendante d'Antioche qui, au temps des croisades, demeura au pouvoir de l'empereur grec. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1166.

LAODICÉENS. Ce mot, qu'on lit dans l'Épître de saint Paul aux Colossiens (IV, 16), désigne les *natifs*, les naturels, les habitants originaires de Laodicée, ville de la Phrygie Pacatienne et voisine de Colosses. Dans ce même passage de l'Épître aux Colossiens, saint Paul dit : « Et quand cette lettre aura été lue parmi vous, faites qu'elle soit lue aussi dans l'Église de Laodicée; et celle des Laodicéens, lisez-la vous-mêmes. » Telle est la traduction rigoureusement littérale de la Vulgate. Le sens des derniers mots *celle des Laodicéens*, est naturellement : *celle que les Laodicéens ont écrite*; d'autant mieux que le texte grec porte à la lettre : *Tên ek Laodikeias*, c'est-à-dire *celle qui est* (partie, venue) *de Laodicée*. Cependant plusieurs interprètes traduisent ces mots par : *celle que je vous ai écrite de Laodicée;* mais cette interprétation est d'autant moins vraisemblable, que si l'Apôtre voulait parler d'une lettre par lui adressée aux Laodicéens, il les aurait salués lui-même directement dans sa lettre, et il n'aurait pas dit aux Colossiens de les saluer de sa part, comme on le voit au vers. 15 qui précède. Aussi regardons-nous comme plus conforme à la saine critique de répéter, après D. Calmet : « Nous aimons mieux dire que l'Apôtre parle ici de la lettre que ceux de Laodicée lui avaient écrite, et qu'il la propose à ceux de Colosses comme un sujet propre à les édifier. Ce sentiment est le plus suivi parmi les anciens et les modernes, et le plus conforme au texte grec. Cette lettre des Laodicéens à saint Paul est perdue; et on ne doit pas être étonné comme on le serait si les fidèles d'une Église chrétienne avaient laissé perdre une Épître qui leur aurait été écrite par l'apôtre saint Paul. » *Voy.* D. Calmet, qui, dans son *Commentaire littér.* sur ce passage de saint Paul, cite les Pères et les interprètes qui sont de ce sentiment, et rapporte le texte même de la *Lettre* en question, avec la traduction française, en faisant justement remarquer que « la seule différence du style, la stérilité qu'on y voit, le peu d'ordre qui y règne, persuadent assez que l'Apôtre n'en fut jamais l'auteur. » Ajoutons que le savant interprète donne plusieurs autres raisons qui montrent que saint Paul n'est réellement pas l'auteur de cette Lettre.

LAOMIM. *Voy.* LOOMIM.

LAON (*Laudunum* ou *Lugdunum Clavatum*, *Lugdunum Cloatum*), ancienne ville épisc. dont l'évêché fut érigé par saint Remi à la fin du Ve siècle ou au commencement du VIe. Il était suffragant de Reims; Genebaud, son premier évêque, siégeait au milieu du VIe siècle. Il y a eu trois conciles à Laon; le premier s'est tenu l'an 948, le deuxième l'an 1146, et le troisième l'an 1231 ou 1232. Cet évêché a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, p. 508 et suiv. La Regia, tom. XXVII. Labbe, tom. IX, XI. Hardouin, tom. VI, VII. Flodoard, *in Chron.* Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 322-328. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 125-127, et *Compar.* GÉNÉBAUD (saint).

LAOSYNACTE, qui vient de deux mots grecs, dont l'un signifie *peuple*, et l'autre *assembler*, désigne un officier de l'Église grecque dont la charge était de convoquer le peuple pour les assemblées, comme faisaient aussi les diacres dans les occasions nécessaires. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, et *Compar.* DIACRE.

LAPACCI (Bartolommeo), dominicain, né à Florence vers l'an 1396, mort en 1466, fut reçu docteur, assista au concile de Florence, et fut un des dix théologiens qui dressèrent les Actes de l'union des Églises grecque et latine. Nommé en 1439 maître du sacré Palais, il alla en Grèce en 1443, et y devint évêque d'Argoli, puis de Coron. Il a laissé : *De Sensibilibus Deliciis Paradisi;* Venise, 1498. *Voy.* Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I. Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LAPATHUS. *Voy.* LAPITHUS.

LA PEYRÈRE (Isaac de), né à Bordeaux, de parents protestants, en 1594, mort l'an 1676, s'attacha à la fortune du prince de Condé, qu'il accompagna dans les Pays-Bas. Ce fut là qu'il publia sous le voile de l'anonyme son fameux livre des Préadamites, qui fut condamné aux flammes à Paris, tandis qu'on le mit lui-même en prison à Bruxelles. Après une courte détention, il se rendit à Rome, où il rétracta ses erreurs et abjura le protestantisme. Revenu en France, il fut nommé bibliothécaire du prince de Condé; et, vers la fin de sa vie, il se retira au séminaire de Notre-Dame-des-Vertus, à Aubervilliers, près de Paris, où il finit ses jours. On a de lui : 1° *Præadamitæ, sive exercitatio super versibus* 12, 13 et 14, *capitis* V *Epistolæ Pauli ad Romanos, quibus indicantur primi homines ante Adamum conditi*; 1655, in-4°, et 1656,

Digitized by Google

in-12; livre dans lequel La Peyrère cherche à établir qu'il y a eu deux créations, que le déluge ne submergea que la Judée, etc.; — 2° *Traité du rappel des Juifs;* Paris, 1643, in-8°; — 3° *Systema theologicum ex Præadamitarum hypothesi pars prima;* 1655, in-4°; — 4° *Epistola ad Philotinum, qua exponit rationes propter quas ejuravit sectam Calvini, quam profitebatur, et librum de Præadamitis, quem ediderat;* Rome, 1657, in-4°; Francfort, 1658; trad. en français; Paris, 1658, in-8°, et réimprimé sous ce titre : *Apologie de La Peyrère faite par luy-mesme;* ibid., 1663, in-12; — 5° *Recueil de Lettres écrites au comte de la Suze, pour l'obliger par raison à se faire catholique;* ibid., 1661-1662, 2 vol. in-12. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XII, XX. Le Long, *Biblioth. Sacra*, tom. I, p. 333. La *Nouv. Biogr. génér.*

LAPI (Lorenzo-Maria), théologien et poëte, né dans le bourg de San-Lorenzo, en Toscane, l'an 1703, mort en 1754, professa la théologie morale au séminaire de Florence. Il a laissé : 1° *Compendio della dottrina cristiana;* 1749, in-12; — 2° *Istruzione, in cui brevemente si spiegano le cose più necessarie e più utili per vivere cristianamente;* Florence, 1748, in-12; — 3° *Theologia scholastica, elegiacis versibus expressa;* ibid., 1728; — 4° *Traduzione in versi toscani di alcuni inni sacri;* 1753, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LAPIDAN (Guillaume), et en flamand *Vanden-Steen*, bénédictin, né en Flandre, vivait au XVIe siècle et appartenait au monastère de Berg-Saint-Vinox. D'après le catalogue manuscrit des abbés de ce monastère, il finit par apostasier. On a de lui : 1° *De non timenda Morte;* Louvain, 1533; — 2° *Conciliatio dubiorum in sacrificio missæ;* — 3° *Enarrationes in septem Psalmos pœnitentiales;* Louvain, 1630; — 4° *De Miseria conditionis humanæ;* ibid.; — 5° *Methodus dialectices aristotelicæ;* Lyon, 1542. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Moréri, édit. de 1759.

LAPIDATION (*Lapidatio*), supplice ordinaire chez les Hébreux. Le blasphème, la magie, l'idolâtrie, la violation du sabbat, etc., étaient soumis à cette peine. La lapidation, selon les rabbins, se faisait de deux manières : on accablait de pierres le coupable sitôt que les témoins lui avaient jeté la première pierre, ou bien on le conduisait sur une hauteur escarpée, élevée au moins de la hauteur de deux hommes, d'où l'un des deux témoins le précipitait, et l'autre lui roulait une grosse pierre sur le corps. Dans les jugements réglés, on lapidait ordinairement les criminels hors de la ville; mais, quand il n'y avait pas de jugement, les Juifs les lapidaient à l'endroit même où ils se trouvaient. Remarquons que la loi n'était pas aussi explicite, ni aussi détaillée. *Voy.* I Rois, XXX, 6. II Paralip., XXIV, 21. II Machab., I, 16. Matth., XXI, 35. Actes, VII, 57, etc. D. Calmet, *Dissertation sur les supplices dont il est parlé dans l'Écriture*, tom. I, p. 241 et suiv. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. II, p. 324. Le *Diction. de la théol. cathol.*

LAPIDOTH, mari de la prophétesse Débora. *Voy.* Juges, IV, 4.

LAPITHUS ou **LAPATHUS**, ville épisc. de l'île de Chypre située au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Famagouste. On n'en connait qu'un évêque, Didyme, qui fut représenté au concile de Chalcédoine par Épaphrodite de Tamasse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1067. Richard et Giraud. Terzi, *Syria Sacra*, p. 160. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 127.

I. **LA PLACE** (Claude de), prêtre, professeur de rhétorique au collége de Beauvais, et recteur de l'université en 1652. On a de lui : 1° un *Traité contre la pluralité des bénéfices;* Paris, 1650; — 2° un *Traité de la résidence et du devoir des pasteurs;* ibid., 1655, in-8°; — 3° *De Clericorum Sanctimonia;* 1670, 2e édit. *Voy.* Moréri, édit. de 1759, et Richard et Giraud, art. PLACE (Claude de la).

II. **LA PLACE** (François de), jurisc. de Bologne, vivait au XVe siècle. Il a publié une *Somme sur les matières canoniques;* Padoue, 1472.

III. **LA PLACE** (Josué de), en latin *Placæus*, théologien protestant, né dans la Bretagne vers l'an 1605, mort à Saumur l'an 1665, exerça les fonctions de pasteur à Nantes et professa la théologie à Saumur. Il a publié : 1° *Examen des raisons pour et contre le sacrifice de la messe;* Saumur, 1639, in-8°; — 2° *Suite de l'Examen des raisons pour et contre*, etc.; ibid., 1643, in-8°; — 3° *De Locis Zachariæ* XI, 13; XII, 10; *Malachiæ* III, 1; ibid., 1650, in-8°; — 4° *Exposition et paraphrase du Cantique des cantiques;* ibid., 1656, in-8°; — 5° *Explication typique de l'histoire de Joseph*, composée en latin et trad. en français; ibid., 1658, in-8°; — 6° *De Argumentis quibus efficitur Christum prius fuisse quam in utero B. Virginis secundum carnem conciperetur;* ibid., 1649, in-4°; — 7° *De Testimoniis et argumentis ex Veteri Testamento petitis, quibus probatur D. N. J. C. esse Deum, præditum essentia divina;* ibid., 1651, in-4°; — 8° *Disputationum pro divina Domini N. J. C. essentia, pars tertia;* ibid., 1657, in-4°; ces trois dernières publications forment un seul ouvrage, qui est dirigé contre les Sociniens; — 9° *Catechesis pro conversione Judæorum;* ibid., in-4°; — 10° *Theses theologicæ de statu hominis lapsi ante gratiam;* ibid., 1640, in-4°. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Franeker, 1699 et 1703, 2 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de La Place, et *Compar.* Richard et Giraud, art. PLACE.

LA PLACETTE (Jean), protestant, né à Pontac, dans le Béarn, l'an 1639, mort à Utrecht en 1718, exerça les fonctions de pasteur à Orthez et à Nay, et acquit une certaine réputation comme prédicateur. Plus tard il fut pasteur de l'Église française de Kœnigsberg, puis de celle de Copenhague. Outre plusieurs ouvrages de morale, il a laissé : 1° *De Insanabili romanæ Ecclesiæ Scepticismo;* Amsterdam, 1686 et 1696, in-4°, trad. en français sous ce titre : *Traité du pyrrhonisme de l'Église romaine;* ibid., 1724, in-12; en allemand; Francfort et Leipzig, 1751, in-8°; en anglais, Londres, 1688, in-4°; — 2° *Discours sur la négligence du salut;* Genève, 1692, in-12; — 3° *Traité de l'orgueil;* Amsterdam, 1692, in-12, souvent réimprimé; — 4° *Traité de la conscience;* ibid., 1695 et 1696, in-12; trad. en anglais, Londres, 1750, 2 vol. in-12; en allemand, Francfort, 1703, in-8°; en hollandais, 1714; — 5° *La Mort des justes, ou la manière de bien mourir;* Amsterdam, 1695, in-12; — 6° *La Communion dévote, ou la manière de participer saintement et utilement à l'Eucharistie;* ibid., 1695, in-12; 1699, 4e édit.; — 7° *De la Foi divine;* ibid., 1697, in-12; — Rotterdam, 1716, in-12; — 8° *Divers traités sur des matières de conscience;* Amsterdam, 1697, in-12; — 9° *De l'Autorité des sens contre la Transsubstantiation;* ibid., 1700, in-12; — 10° *Réponse à deux objections qu'on oppose de la part de la raison à ce que la Foi nous apprend sur l'origine du mal et sur le mystère de la Trinité*, etc.; ibid., 1707, in-12; — 11° *De la Justification;* ibid., 1733, in-12. *Voy.* Richard et Giraud, et Michaud, *Biogr. univers.*, art. PLACETTE (LA). Quérard, *La France littéraire.* La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

LA PLATA DE LOS CHARCAS. *Voy.* PLATA.

LAPO (Castiglionchio), canoniste et humaniste italien, mort à Rome l'an 1381, fut chargé d'expliquer les Décrétales à l'université de Florence, et la république l'envoya comme ambassadeur auprès des papes Urbain V et Grégoire XI, ainsi qu'auprès des cités de Gênes, de Sienne et de Lucques. Nommé à diverses reprises capitaine des Guelfes, il vit sa maison brûlée par les Gibelins, et il n'échappa qu'avec peine à la mort. En 1379, il fut nommé professeur de droit canon à Padoue; il devint plus tard conseiller du roi de Naples et solliciteur de ce prince auprès du pape, qui le nomma avocat consistorial et sénateur de Rome. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *De Canonica Portione et quarta*, publiée par Ziletti, dans le *Tractatus Tractatuum*, tom. XV; — 2° *Allegationes juris;* Lyon, 1537 et 1571; Florence, 1568. *Voy.* Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, tom. V. Fabricius, *Biblioth. Lat. med. et infimæ ætatis.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LA PORTE DU THEIL (François-Jean-Gabriel), helléniste, né à Paris en 1742, mort l'an 1815, embrassa d'abord la carrière des armes; mais il la quitta pour se livrer à l'étude de l'antiquité et du moyen âge. Il fut reçu en 1770 à l'Académie des inscriptions. Outre des travaux sur les classiques grecs et sur l'histoire de France, il a publié : *De l'État de l'Église de Messine dans la hiérarchie catholique jusqu'au* XIII*e* *siècle*, inséré dans les *Mémoires de l'Institut, section des sciences morales et politiques*, tom. IV. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LA POYPE DE VERTRIEU (Jean-Claude de), évêque de Poitiers, né dans le Poitou en 1655, mort l'an 1732, fut d'abord vicaire de l'archevêque de Lyon. Il est en partie l'auteur d'un ouvrage estimé, et qui est intitulé : *Compendiosæ Institutiones theologicæ;* Poitiers, 1708, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAPPA ou **LAMPÉ**, ville épisc. de l'île de Crète, située au diocèse de l'Illyrie orientale, et érigée en évêché au v*e* siècle, sous la métropole de Gortyne. Elle a eu cinq évêques, dont le premier, Pierre, assista au premier concile général d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 269. Richard et Giraud.

LA PRIMAUDAYE, né vers l'an 1545, appartenait à une famille protestante de l'Anjou. Il fut sous Henri III gentilhomme de la chambre de Monsieur, et, sous Henri IV, conseiller et maître d'hôtel. Outre des poésies et quelques ouvrages purement littéraires, on a de lui : 1° *La Philosophie chrestienne de l'Académie françoise, des vrais et seuls moyens de la vie bienheureuse;* Genève, 1594, in-8°, et Paris, 1598, in-12; — 2° *Advis sur la nécessité et forme d'un concile pour l'union des églises chrestiennes en la foy catholique;* Saumur, 1611, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAPSES (*lapsi*). On appelait ainsi, dans les premiers temps de l'Église, ceux qui, après avoir embrassé la foi chrétienne, retournaient au paganisme. On distinguait cinq espèces de ces apostats, que l'on nommait *libellatici, mittentes, thurificati, sacrificati, blasphemi.* Par *libellatici* on entendait ceux qui avaient reçu du magistrat un billet attestant qu'ils avaient sacrifié aux idoles, quoique cela ne fût pas vrai; par *mittentes*, ceux qui avaient député quelqu'un pour sacrifier à leur place; par *thurificati*, ceux qui avaient offert de l'encens aux idoles; par *sacrificati*, ceux qui avaient pris part aux sacrifices des idolâtres; par *blasphemi*, ceux qui avaient formellement renié Jésus-Christ ou juré par les faux dieux; on nommait, au contraire, *stantes* ceux qui avaient persévéré dans la foi. Le nom de *lapsi* fut encore donné dans la suite à ceux qui livraient les Livres saints aux païens pour les brûler. Les simples chrétiens qui s'étaient rendus coupables de quelqu'un de ces crimes ne pouvaient être élevés à la cléricature, et les clercs étaient punis de la dégradation; on les admettait à la pénitence; mais, après l'avoir faite, ils étaient réduits à la communion laïque. Saint Cyprien met une grande différence entre les chrétiens qui s'étaient offerts d'eux-mêmes à sacrifier, dès que la persécution était déclarée, et ceux qui avaient été forcés, ou qui avaient succombé à la violence des tourments. Les premiers étaient beaucoup plus coupables que les seconds; aussi les conciles avaient-ils prescrit pour eux une pénitence plus longue et plus rigoureuse. *Voy.* Cyprien, *De Lapsis.* Bergier, *Diction. de théol.*

LAPURDUM. *Voy.* BAYONNE.

LAQUEDONIA. *Voy.* LACEDOGNA.

LARANDA, ville épisc. de Lycaonie, située au diocèse d'Asie, et érigée en évêché au IV*e* siècle, sous la métropole d'Icône. On en connait quatre évêques, dont le premier, Néon, est mentionné par Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VI, c. XIX. Aujourd'hui *Laranda* n'est qu'un simple évêché *in partibus*, toujours sous Icone, qui n'est également qu'un archevêché *in partibus*. *Voy. Oriens Christ.*, tom. I, p. 1052. De Commanville, *1re Table alphabét.*, p. 133. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 128.

LARCIN. *Voy.* VOL.

LARDENOIS (Martin), de l'Ordre des Célestins, né à Paris, mort à Mantes en 1671, étudia avec ardeur la théologie, l'Écriture, la tradition, et il s'attacha particulièrement à saint Augustin. On a de lui : *Phileremi Palæologi monachi de Oratione Dominica liber, ex variis S. Augustini sententiis summa fide contextus, in quo præcipua christianæ humilitatis arcana panduntur;* Paris, 1672, in-12; il a été traduit en français par Guillaume Le Roi, abbé de Haute-Fontaine. *Voy.* le P. Becquet, *Hist. des Célestins de France*, en latin, p. 228.

LARDNER (Nathaniel), anglican, né à Hawkhurst, dans le comté de Kent, en 1684, mort l'an 1768, eut peu de réputation comme prédicateur; mais ses ouvrages lui assignèrent un rang distingué parmi les théologiens de son temps. Ses principaux traités sont : 1° *Credibility of the Gospel History;* 1727, 1733, 1735, 1745, 5 vol. in-4°; cet ouvrage réfute les objections élevées contre l'authenticité des Évangiles; — 2° *A Letter concerning the question : whether the logos supplied the place of the human soul in the person of Jesus-Christ;* 1759; l'auteur y professe les doctrines sociniennes; — 3° *The History of the Heretics of the first two centuries after Christ, containing an account of their time, opinions and testimonies to the books of the New Testament; to which are prefixed general observations concerning heretics;* 1780. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 1788, 11 vol. in-8°; — 4° L'*Essai sur le récit de Moïse concernant la création et la chute de l'homme*, publié en 1753; mais c'est un ouvrage systématique dans lequel l'auteur donne ses idées pour celles de l'Écriture, et où l'on n'apprend rien qui explique les difficultés de la Genèse; c'est une physico-théologie aussi arbitraire que celle de Burnet; — 5° *Sur les Démoniaques du Nouveau Testament;* l'auteur ne voit que de simples maniaques dans les possédés. *Voy.* le *Journ. des*

Digitized by Google

Savants, 1717 et 1741. Chalmers, *General biographical Dictionary*. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouvelle Biographie générale*.

I. **LARGE** (saint), martyr du IVe siècle, souffrit sous les empereurs Dioclétien et Maximien, avec saint Cyriaque, saint Smaragde et vingt autres chrétiens. On célèbre sa fête le 8 août, jour de la translation de son corps. *Voy.* Baronius, *Annales* ad ann. 298 et 309. Bollandus, au 26 janvier.

II. **LARGE** (Alain **LE**), chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, né à Saint-Malo, mort à Reims en 1705, professa la théologie à l'abbaye de Sainte-Geneviève, fut prieur à Meaux, en Bretagne, au Mans, à Blois, à Paris, devint visiteur de la province de Champagne, puis abbé de Notre-Dame-du-Val-des-Écoliers de Liége. On a de lui : des *Disquisitions latines sur les chanoines réguliers et sur la différence qu'il y a entre eux et les moines*; Paris, 1697. Le Large avait fait l'histoire des évêques de Saint-Malo ; et dom Lobineau, bénédictin, qui a profité de son travail pour la composition de l'*Histoire de Bretagne*, en a fait une mention honorable. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

LARINA. *Voy.* LERINS.

LARINO (*Larinum, Larina*), ville épisc. du royaume de Naples, dans la Capitanate, située sur la rive droite du Tiferno ; elle est suffragante de Bénévent. On pense qu'elle a reçu la foi du temps des apôtres, et une lettre du pape Vitalien, adressée à Barbatus, archevêque de Bénévent, nous apprend qu'il y avait un évêché à Larino en 668. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VIII, p. 302. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 128-130.

I. **LARISSE**, ville épisc. et métropolit. de la province de Thessalie, au diocèse de l'Illyrie orientale, située sur les bords du Pénée. Elle a eu vingt-neuf évêques, dont le premier, Achillius, est honoré le 15 mai. Larisse a eu, en outre, des évêques latins depuis la prise de Constantinople par les Français, au XIIIe siècle. L'an 551 on a tenu un concile à Larisse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 103. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 133. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 130, 131.

II. **LARISSE**, ville épisc. de la seconde Syrie, située au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Apamée. Elle a eu huit évêques, dont le premier, Géronce, assista au concile de Nicée; Larisse a eu en outre trois évêques latins, dont le premier, Jean Faber, fut nommé par le pape Eugène IV, en 1437. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, tom. III, p. 1191. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 134. Richard et Giraud. Terzi, *Syria Sacra*, p. 101. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 131.

LA RIVIÈRE (Polycarpe de), chartreux, né à Avignon ou au Puy-en-Velay, mort vers l'an 1640, fut prieur des maisons de Sainte-Croix de Bordeaux et de Bompas. Ses travaux sur la Provence lui ont acquis une grande renommée d'érudition. On a de lui trois traités : 1° sur la *Fin du monde*; — 2° sur la *Rédemption* ; — 3° sur les *Excellences de l'âme*. *Voy.* les *Mémoires de Trévoux*, avril 1724. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LARMOYANTS. *Voy.* BRAYANTS.

LA ROCHE, abbaye. *Voy.* ROCHE, n° I.

LA ROCHE (ALAIN DE). *Voy.* ALAIN, n° IV.

LA ROCHE (Jean de). *Voy.* ROCHE (LA), n° II.

LA ROCHE (Jean-Baptiste-Louis de). *Voy.* ROCHE (LA), n° III.

LA ROCHE DU MAINE (Jean-Pierre-Louis **LUCHET**, marquis de), né à Saintes en 1740, mort à Paris l'an 1792, a laissé, outre un grand nombre d'ouvrages purement littéraires : 1° *Essai sur la secte des illuminés*; 1789, in-8°; 1792, in-8°, 3e édit.; — 2° *Considérations politiques et historiques sur l'établissement de la religion prétendue réformée en Angleterre*, etc.; Paris, 1765, in-12; 1766, 2 vol. in-8°. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LA ROCHEFOUCAULD (François de), évêque de Clermont, puis de Senlis, et cardinal, né à Paris en 1558, mort en 1645, fut d'abord pourvu de l'abbaye de Tournus. Promu en 1607 au cardinalat et à l'évêché de Senlis, il fut nommé en 1618 grand aumônier de France, puis abbé de Sainte-Geneviève; en 1622 il devint président du conseil d'État, et fut commis pour la réforme des abbayes de France. Ses vertus et sa piété ne l'ont pas mis à l'abri des injures des jansénistes, qui lui ont fait un crime d'avoir fait du bien aux jésuites, d'avoir agi avec zèle dans les querelles excitées par le docteur Richer. Il a laissé : 1° *Statuts synodaux pour l'église de Clermont*; 1599; — 2° *Statuts synodaux pour l'église de Senlis*; Paris, 1621; — 3° *De l'Autorité de l'Église en ce qui concerne la foi et la religion*; ibid., 1603, 1604, in-12; — 4° *Raison pour le désaveu fait par les évêques de ce royaume d'un livret publié avec ce titre : Jugements des cardinaux, archevêques*, etc. *Voy.* le P. Lamorinière, *Vie du cardinal de La Rochefoucauld*. Le P. Rouvière, jésuite, qui a également écrit la vie du cardinal, mais en latin. Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers*, art. ROCHEFOUCAULD.

II. **LA ROCHEFOUCAULD** (Frédéric-Jérôme **DE ROYE DE**), archevêque de Bourges, né en 1701, mort en 1757, devint coadjuteur de l'abbaye de Cluny, puis abbé titulaire de cette abbaye, cardinal, abbé de Saint-Vandrille, et grand aumônier de France. Il a laissé : 1° *Ordonnances synodales depuis* 1738 *jusqu'en* 1744; Bourges, 1738 et ann. suiv., in-4°; — 2° *Rituel du diocèse de Bourges*; ibid., 1746, in-4°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LA ROCHEPOSAY (Henri-Louis **CHASTEIGNIER DE**), évêque de Poitiers, né à Tivoli, en Italie, l'an 1577, mort l'an 1651, fut élevé par le célèbre Scaliger, avec lequel il entretint toujours des relations amicales. Coadjuteur de Geoffroi de Saint-Blin, évêque de Poitiers, il lui succéda en 1611. Il travailla avec ardeur à purger le Poitou des erreurs de Calvin. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *Remarques françaises sur saint Matthieu*; Poitiers, 1619; 1623, in-4°; — 2° *Exercitationes in Marcum, Lucam, Joannem et Acta apostolorum*, etc.; ibid., 1626, in-4°; — 3° *In Genesim*; 1628; — 4° *In Librum Job*; 1628; — 5° *In Exodum et in libros Numerorum, Josue et Judicum*; 1629, in-4°; — 6° *In Prophetas majores et minores*; 1630; — 7° *Recueil des axiomes de philosophie et de théologie*; — 8° *Nomenclator S. R. E. cardinalium qui ab anno* 1000 *commentati sunt, seu ab eo tempore quo, pontificis electione ad eos tantum ob cleri multitudinem revocata, maximus illis honos, qualem videmus, haberi cœptus est*; Toulouse, 1614, in-4°; Rouen, 1653. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAROMIGUIÈRE (Pierre), célèbre philosophe, prêtre de la congrégation des *Doctrinaires*, né en 1756 à Lévignac-le-Haut, ancienne

Digitized by Google

province de Rouergue, mort à Paris l'an 1837, professa la philosophie à Carcassonne, à Tarbes, à l'école militaire de La Flèche, enfin à Toulouse, dont il quitta la chaire en 1790, lorsque l'Assemblée constituante supprima les congrégations religieuses. Cependant il ouvrit dans la même ville un cours libre de philosophie, qu'il interrompit bientôt pour venir à Paris, où ses talents ne tardèrent pas à être remarqués et appréciés. A l'organisation de l'université, Laromiguière fut nommé professeur de philosophie à la faculté des lettres, et conservateur de l'ancienne bibliothèque du Prytanée, devenue bibliothèque de l'Université. En 1833 il fut élu membre titulaire de la nouvelle Académie des sciences morales et politiques. A l'époque où il commença ses leçons, les principaux disciples de Condillac s'occupaient de perfectionner la théorie de leur maître. Les uns poussaient jusqu'à ses dernières conséquences la célèbre maxime : *Il n'y a rien dans l'entendement qui n'y soit entré par les sens;* les autres, à la tête desquels était Laromiguière, jugèrent que Condillac s'était trop exclusivement attaché à l'analyse des impressions produites sur les sens par les objets extérieurs, et n'avait pas assez mis en lumière qu'il existe dans l'homme une puissance active par elle-même, indépendante des sensations sur lesquelles elle opère. La réhabilitation de l'intelligence dans l'activité, dans l'indépendance, dans la dignité qui lui appartiennent, tel est le but que Laromiguière s'était proposé, et qu'il a su parfaitement atteindre. Ne pouvant entrer ici dans les détails qu'exigerait naturellement le sujet, nous nous bornerons à dire que Laromiguière a rendu un grand service à la philosophie en lui donnant des formes claires et lucides, qui contrastent de la manière la plus frappante avec le vague et l'obscurité nuageuse qui caractérisent le système philosophique de ses rivaux. Si la mauvaise santé du savant philosophe ne lui permit pas d'occuper sa chaire plus de deux années, son enseignement fut toujours sage et religieux, et nous pouvons assurer qu'il a exercé une heureuse influence sur beaucoup de jeunes professeurs, à qui il a fourni des armes puissantes pour résister aux assauts d'une philosophie aussi fausse et vaine qu'orgueilleuse, laquelle aspirait cependant à régner et à dominer dans tous les établissements qui possèdent un enseignement philosophique. Les dernières années de Laromiguière furent tourmentées par les douleurs d'une cruelle maladie; mais, au milieu des souffrances les plus violentes, il conserva jusqu'à la fin cette sérénité d'âme, cette égalité de caractère et de langage, cette joie paisible du cœur, qu'on avait toujours admirées en lui pendant sa vie. Nous avons quelque droit de le dire, nous en particulier qui lui avons été uni bien des années par l'amitié la plus étroite, et qui avons reçu son dernier soupir, après lui avoir donné les secours que l'Église tient en réserve pour ses enfants lorsqu'ils touchent à l'heure suprême. On a de Laromiguière : 1° *Projets d'éléments de métaphysique;* Toulouse, 1793, in-8°; ce sont les deux premiers livres d'un ouvrage qui devait en avoir dix; dans ces deux livres se trouvent deux chapitres dans lesquels l'auteur démontre que les sentiments ne sont pas dans les organes du corps, mais dans l'âme, et il s'attache à réfuter le matérialisme; — 2° *Leçons de philosophie*, ou *Essai sur les facultés de l'âme;* ouvrage qui a eu beaucoup d'éditions, et qui a été traduit en italien, en allemand et en anglais; — 3° plusieurs autres excellents ouvrages, mais qui n'ont pas trait à notre objet. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne une analyse des *Leçons de philosophie*, l'ouvrage principal de Laromiguière.

LAROQUE. *Voy.* ROQUE (LA).

LARRON (bon), nom donné à l'un des deux voleurs qui furent crucifiés avec Jésus-Christ, et à qui Notre-Seigneur adressa ces consolantes paroles : « En vérité, je te le dis, aujourd'hui tu seras avec moi dans le paradis. » Les Grecs célèbrent la fête du bon larron le 23 mars, et les Latins, le 25 du même mois. *Voy.* Luc, XXIII, 43. *Compar.* l'art. suiv.

LARRONS. Saint Matthieu rapporte que les deux larrons entre lesquels Jésus-Christ fut crucifié insultaient le divin Sauveur, tandis que saint Luc dit qu'il n'y en eut qu'un seul qui le fit. On peut très-légitimement supposer que les deux voleurs s'étaient d'abord permis ces insultes, et qu'ensuite l'un d'eux, touché de la grâce, blâma l'insolence de son compagnon. On est encore fondé à dire que saint Matthieu parle ainsi de ces voleurs indistinctement, et qu'il a mis le pluriel pour le singulier, genre de licence qui se rencontre quelquefois dans les écrivains sacrés. *Voy.* Matth., XXVII, 44. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *compar.* l'article précédent.

LARROQUE (Daniel de), protestant converti, né à Vitré vers l'an 1660, mort à Paris l'an 1731, se retira à Londres après la révocation de l'édit de Nantes, et il y remplit les fonctions de pasteur. Il se rendit à Copenhague, puis en Hollande, et, de retour en France en 1690, il embrassa le catholicisme. Le talent qu'il montra pendant qu'il travaillait dans les bureaux du ministre des affaires étrangères, lui valut la place de secrétaire du conseil de l'intérieur. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Le Prosélyte abusé*, ou *Fausses vues de M. Brueys dans l'examen de la séparation des protestants;* Rotterdam, 1684, in-12; — 2° *Les Véritables motifs de la conversion de l'abbé de la Trappe, avec quelques réflexions sur sa vie et ses écrits;* Cologne, 1685, in-12; c'est un mauvais roman satyrique contre l'abbé de Rancé; — 3° *De Legione Fulminatrice*, inséré dans les *Adversar. sacrorum Libri III* de son père. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **LARROQUE** (Matthieu de), protestant, père du précédent, né à Lairac, près d'Agen, en 1619, mort à Rouen l'an 1684, fut chargé en 1643 de la petite église de Poujoh. Plus tard il exerça les fonctions de pasteur à Vitré et à Rouen. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de controverse, dont les principaux sont : 1° L'*Histoire de l'Eucharistie;* Amsterdam, 1669, in-4°; et 1671, 2° édit.; — 2° *Dissertatio duplex de Photino heretico et de Liberio pontifice romano;* Genève, 1670, in-8°; — 3° *Observationes in Ignatianas Pearsonii Vindicias et in Annotationes Beveregii in canones apostolorum;* Rouen, 1674, in-8°; — 4° *Réponse au livre de Mgr l'évêque de Meaux : De la Communion sous les deux espèces;* Rotterdam, 1683, in-12; — 5° *Adversariorum sacrorum Libri III;* Leyde, 1688, in-8°; — 6° *Considérations sur la nature de l'Eglise et sur quelques-unes de ses propriétés;* Quévilly, 1673, in-12. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXI. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LA RUE. *Voy.* RUE (LA).

LARYMA. *Voy.* LORYMA.

LA SALLE. *Voy.* SALLE (LA).

LA SAUSSAYE, sieur de **BRUSSOLES** (Char-

Digitized by Google

les), curé de Saint-Jacques-la-Boucherie à Paris, et chanoine de la métropole, né à Orléans en 1565, mort l'an 1621, était docteur en droit. Il a laissé : 1° *Annales Ecclesiæ Aurelianensis*; Paris, in-4°; — 2° *Histoire de la translation du corps de saint Benoît d'Italie à Fleury-sur-Loire*; — 3° *Vie de saint Grégoire, archevêque d'Arménie, et ermite près de Pithiviers*; — 4° *Menologium sanctorum*; — 5° plusieurs *Opuscules* sur des matières religieuses. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LA SAUSSE (Jean-Baptiste), directeur de la congrégation de Saint-Sulpice à Tulle et à Paris, né à Lyon en 1740, mort à Paris l'an 1826, a édité, traduit et composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Cours de méditations ecclésiastiques*; Tulle, 1781, 2 vol. in-12; Paris, 1782, 3 vol. in-12; — 2° *Cours de méditations religieuses*; Tulle et Paris, 1782, 2 vol. in-12; — 3° *Cours de méditations chrétiennes*; Tulle et Paris; 1782, 2 vol. in-12, — 4° *Leçons quotidiennes*; 7 vol. in-12; — 5° *Tableau de la vraie religieuse*; in-12. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIX. Feller, *Biogr. univers.*, où on trouve la liste complète des écrits de La Sausse. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LAS CASAS. *Voy.* CASAS.

LASCHARIUS (André), évêque de Posnan, fut envoyé par le roi de Pologne au concile de Constance; il y prononça deux *Harangues*, qui ont été insérées dans le recueil de Van der Hardt, tom. II. *Voy.* le *Journ. des Savants*. 1701, p. 59, 1re édit., et p. 52, 2e édit. *Voy.* Richard et Giraud.

LASCURA BENEHARNUM. *Voy.* LESCAR.

LASICKI ou **LASITZKI** (Jean), en latin *Lasicius*, historien et homme d'État polonais, né vers l'an 1550, mort vers l'an 1620, fut ambassadeur du roi Étienne Batory auprès des cours étrangères. Issu de parents catholiques, il embrassa le protestantisme, et se jeta dans la controverse. Outre des ouvrages purement littéraires, on a de lui : 1° *Veræ religionis Apologia et falsæ confutatio*; Spire, 1582; — 2° *Cantionale ad usum confessionis Bohemicæ*; Torhn, 1611; — 3° *Epistola ad Volanum, in qua de judice controversiarum fidei, an sit Scriptura, disserit*; 1620; — 4° *Historia ecclesiastica de disciplina, moribus et institutis Fratrum Bohemorum*; Amsterdam, 1640 et 1660, in-8°; — 5° *De Russorum-Moskovitarum et Tartarorum Religione, sacrificiis, nuptiarum ac funerum ritu, e diversis scriptoribus*; Spire, 1582, in-4°; ouvrage qui a été mis à l'*Index*. (Decr. 7 aug. 1603.) *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LASINSKI (Frédéric-Henri-Charles), curé de Bacharach, né à Trarback, mort à Heidelberg, ayant conçu des idées qui s'éloignaient des doctrines qu'il était chargé d'enseigner, quitta sa cure, et se retira à Heidelberg pour y publier le résultat de ses méditations. Il les publia, en effet, sous le titre de : *Die Offenbarung des Lichts*, c'est-à-dire *la Révélation de la lumière*; Stuttgart, 2 vol. in-8°. Dans cet ouvrage, qui est une explication entière des quatre évangélistes, l'auteur prétend que tous les miracles doivent être entendus comme ayant été opérés non pas sur les corps, mais sur les âmes. Ainsi, quand l'Évangile dit que Jésus-Christ a ressuscité un mort, cela veut dire non pas qu'il lui a rendu la vie corporelle, mais qu'il a sauvé son âme de la mort éternelle. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

LASITZKI. *Voy.* LASICKI.

I. **LASKI** ou **LASKO**, en latin *Lascus*, jurisc. et homme d'État polonais, né en 1456, mort à Gnesne l'an 1531, reçut les ordres sacrés, et fut successivement curé de Posen, chanoine de Cracovie, archevêque de Gnesne et grand chancelier de la couronne de Pologne. En 1513 il fut envoyé au Ve concile général de Latran. On lui doit : 1° *Commune inclyti Poloniæ regni Privilegium, constitutionum et indultuum, publicitus decretorum approbatorumque*; Cracovie, 1506, in-fol.; — 2° *Statuta diœcesana pro diœcesi Gnesnensi*; 1512, in-4°; — 3° *Oratio ad P. M. Leonem X, in obedientia nomine Sigismundi I, regis Poloniæ, præstita*: Rome, 1513, in-4°; Cracovie, 1514, in-4°; — 4° *Manuale sacerdotum*; Cracovie, 1515; — 5° *Relatio de erroribus Moskorum facta in concilio Lateranensi*; Rome, 1513; — 6° *Statuta provinciæ Gnesnensis, antiqua et nova, revisa diligenter et emendata*, Cracovie, 1528, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **LASKI** ou **LASKO** (Jean), en latin *Lascus*, Polonais, prévôt de Gnesne, puis évêque de Vesprin en Hongrie, né l'an 1499, mort en Pologne l'an 1560, embrassa la prétendue réforme, et la prêcha en Hollande, en Angleterre, en Allemagne et en Danemark. Outre qu'il prit part à la traduction socinienne du Nouveau Testament publiée en 1563, aux frais du prince Nicolas Radzivil, à Brzesse, il composa plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Tractatus de Sacramentis*; Londres, 1752, in-8°; — 2° *Forma ministerii in peregrinorum Ecclesia, instituta Londini*, anno 1550, *per Eduardum VI*, in-8°. Il faut remarquer que Laski est à l'*Index* de Clément VIII. sous le nom de *Lasco seu Lascko* (*Joanes a*). *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, au mot LASCUS. *Le Diction. de la théol. cathol.*

LASSERÉ (Louis), chanoine au chapitre de Saint-Martin de Tours, né à Tours, mort à Paris en 1546, devint principal du collége de Navarre. Il a donné : 1° *Explication de l'Oraison dominicale, de la Salutation angélique et du Symbole des apôtres*; Paris, 1532, in-12; — 2° *Vie de Mgr saint Hiérosme*, trad. du latin; ibid., 1559, in-4°; reimprimé avec les *Vies de Mme sainte Paule et de Mgr saint Loys*; 1530, 1541 et 1588; — 3° *Traité du sacrement de l'autel*; — 4° *Les Cérémonies de la messe*, à l'usage des religieuses de Fontevrault. *Voy.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France*, tom. II. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LASTHÈNES, prince de Crète, qui mit Démétrius Nicator sur le trône de Syrie. Afin de reconnaître ce service, Démétrius donna à Lasthènes le gouvernement de Syrie, avec la principale autorité dans son royaume. *Voy.* I Machab., XI, 31.

LA TASTE (Louis-Bernard), bénédictin, né à Bordeaux en 1692, mort à Saint-Germain-en-Laye l'an 1754, fut élevé comme domestique dans le couvent des bénédictins de Sainte-Croix. Les dispositions qu'il montra pour l'étude lui valurent l'amitié de ses supérieurs, et il prit l'habit religieux après avoir terminé sa philosophie. Il devint successivement prieur du couvent des Blancs-Manteaux à Paris, évêque de Bethléhem, siége honorifique érigé à Clamecy, abbé de Moiremont, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, supérieur des Carmélites de Saint-Denis, et visiteur général de l'Ordre entier. Il a laissé : 1° *Lettres théologiques aux écrivains défenseurs des convulsions et autres prétendus miracles du temps*; 1735-1740, 2 volumes in-4°; — 2° *Lettres aux carmélites du faubourg Saint-Jacques*; — 3° *Réfutation des Lettres prétendues pacifiques*; 1753, in-12; —

Digitized by Google

4° une édition des *Lettres de sainte Thérèse*, trad. par Mme de Maupeou et l'abbé Pelicot; 1748, 2 vol. in-8°. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor.* Richard et Giraud, art. TASTE (Dom Louis LA). La *Nouv. Biogr. génér.*

LATHBERT (Jean), cordelier anglais du XVe siècle, était très-versé dans la philosophie et la théologie. Il a laissé des *Commentaires sur les Psaumes, Jérémie* et les *Actes des Apôtres*. *Voy.* Pitseus, *De Scriptor. Angl.*, p. 582. Richard et Giraud.

LATICLAVE, nom donné par les Romains à de larges bandes qu'on appliquait sur le devant, aux deux côtés de la veste; lorsque ces bandes étaient étroites, on les nommait *angusticlaves*. On voit encore de ces bandes ou parements à nos tuniques et à nos dalmatiques. *Voy.* De Vert, *Cérém. de l'Église*. tom. II, p. 326.

LATINE (ÉGLISE). *Voy.* ÉGLISE, n° XXIII.

LATINIACUM. *Voy.* LAGNI, nos I et II.

LATINO LATINI ou **LATINUS LATINIUS**, érudit, né à Viterbe vers l'an 1513, mort à Rome en 1593, reçut les ordres sacrés, et fut nommé membre de la commission chargée par Grégoire XIII de réviser le *Corpus juris canonici*. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Observationes et emendationes in Tertullianum*, à la suite de l'édition de Tertullien donnée par Pamelius en 1584; — 2° *Epistolæ, conjecturæ et observationes, sacra profanaque eruditione ornatæ*; Rome, 1659, tom. I; Viterbe, 1667, tom. II; — 3° *Bibliotheca sacra et profana, sive Observationes, correctiones, conjecturæ et variæ lectiones in sacros et profanos scriptores*; Rome, 1677, in-fol., publié par D. Magri; cette édition porte en tête la *Vie de Latino Latini*.

LATITUDINAIRE ou **LATITUDINARIEN** (*Latitudinarius*), terme employé par quelques théologiens, et qui a la même signification que *tolérant*. Il se prend pour des personnes qui, en approuvant presque toutes les religions, ouvrent une large voie pour aller au ciel. *Voy.* Bossuet, *Sixième Avertissement aux Protestants*, IIIe part. Bergier, *Diction. de théol.*, et *Compar.* notre art. INDIFFÉRENCE, n° III.

LATIUS (Jean), écrivain du XVIIe siècle, a laissé des *Commentaires touchant les Pélagiens et les Semi-Pélagiens*; Harderwich, 1617.

LATO. *Voy.* LÔ, n° I.

I. **LATOME** (Barthélemy), en latin *Latomus*, né à Arlon, dans le Luxembourg, en 1487, mort à Coblentz vers l'an 1566, professa la rhétorique et la langue latine à Trèves, à Cologne, à Fribourg et à Paris. Il a publié : 1° *De l'Autorité de l'Église et du célibat des prêtres*; Cologne, 1546 et 1559; — 2° *Traité de la docte simplicité de l'usage du calice et du saint sacrifice de la messe*; 1550; — 3° *Réponse* à Dathenus, cordelier apostat; 1558; — 4° *Lettres touchant le schisme*; Strasbourg, 1566; — 5° *De l'Autorité de la communion et du pouvoir de l'Église et des évêques*, contre Bucer; — 6° *Réfutation des calomnies de Bucer*; — 7° *De l'Eucharistie*; — 8° *De l'Invocation des saints*. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°. Le Mire.

II. **LATOME** (Jacques), en latin *Latomus*, chanoine de Saint-Pierre de Louvain, né à Cambron, dans le Hainaut, mort en 1544, était docteur en théologie. On a de lui : 1° *Traité de l'Église*; — 2° *De la Primauté du pape*; — 3° *De la Confession auriculaire*; — 4° *De la Défense de la censure de Louvain contre les articles de Luther*; — 5° *Des Questions qui agitent l'Église au dedans et au dehors*; — 6° *De l'Obligation des lois humaines*; — 7° un *Traité* contre Œcolampade; — 8° deux *Dialogues sur les trois langues et sur l'étude théologique*, etc.; ces ouvrages ont été imprimés à Louvain en 1550. *Voy.* Bellarmin, *De Script. Eccl.* Le Mire. Richard et Giraud.

III. **LATOME** (Jean), en latin *Latomus*, chanoine régulier de Saint-Augustin, né l'an 1525 à Berg-Op-Zoom, dans le Brabant, mort à Anvers en 1578, fut prieur de Saint-Tron. Il a laissé : 1° une *Histoire du monastère de Saint-Tron*; — 2° une traduction en vers du *Psautier*; — 3° une traduction latine des *Sermons* de Jean Ferus. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*

I. **LATOPOLIS** ou **LEONTOPOLIS**, ville épisc. de la première Égypte, dans le patriarcat d'Alexandrie, et capitale d'un nome appelé de son nom, Latopolite, assez proche de Memphis, dont elle faisait partie. Elle a eu trois évêques, dont le premier, Paul, souscrivit au concile de Sardique. D'après la Vie de saint Pacôme, il se serait tenu un concile à Latopolis en 347. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 522. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 134. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 172.

II. **LATOPOLIS**, ville épisc. de la seconde Thébaïde, dans le patriarcat d'Alexandrie, située dans le nome Hermonthide, qui est placé sur la rive occidentale du Nil. On en connaît trois évêques, dont le deuxième, Ammonius, siégeait du temps de Dioclétien et de Maximien. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 610. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 134. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 172.

LATOUR (Bertrand de), né à Toulouse vers 1700, mort à Montauban l'an 1780, fut successivement missionnaire au Canada, doyen du chapitre de Québec, conseiller-clerc du conseil supérieur de cette ville, curé de Saint-Jacques à Montauban, chanoine et doyen du chapitre de la cathédrale. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages; car le catalogue contient 380 articles différents, dont 25 vol. de discours pour la chaire, 4 de réflexions et d'entretiens sur les devoirs de l'état religieux. On remarque encore dans cette liste, outre beaucoup d'autres petits ouvrages détachés, des *Mémoires*, in-4°, composés vers 1772, et ayant la plupart pour objet la critique des changements faits au nouveau Bréviaire de Montauban. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LA TOUR DU PIN DE LA CHARCE (Jacques-François-René de), prédicateur, né à Ypres en 1720, mort à Paris l'an 1765, fut abbé d'Ambournay, grand vicaire de Riez et chanoine de Tournai. Il a laissé des *Sermons*; Paris, 1764-1776, 6 vol. in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LATRAN** (*Lateranus*), nom d'un patrice romain qui fut nommé consul l'an 65 de J.-C., et tué par ordre de Néron. Sa maison, placée sur le mont Cœlus, près de la porte Latine, fut appelée le *Palais de Latran* et donnée aux papes par Constantin. Cet empereur y fit élever une église, qu'on appela *Basilique constantinienne* ou *Église du Sauveur*; plus tard on lui donna le nom de *Saint-Jean-de-Latran*, à cause de l'image de saint Jean-Baptiste qui se trouvait sur le baptistère. D'autres prétendent que *Latran* vient plutôt de *later*, brique. Son véritable nom est pourtant celui de *Saint-Sauveur*; on célèbre sous ce nom la dédicace de cette église le 9 novembre. Saint-Jean-de-Latran est le premier siége des papes. Il s'est tenu à Latran un grand nombre de conciles, dont quatre généraux ou œcuméniques; le quatrième est le plus important. *Voy.* la Regia, tom. XXVI, XXVII, XXVIII, XXXIV. Labbe, tom. X, XI, XIV. Hardouin, tom. VI, VII, IX. Mansi, *Supplem. collectionis concil.*, tom. II, col. 261, 311. La *Gallia Christ.*, tom. III. Raynaldus, ad ann. 1444. Richard et

Digitized by Google

Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 133-165, où sont cités plusieurs auteurs qui ont traité spécialement des conciles de Latran.

II. **LATRAN (CHANOINES DE)** ou **DE SAINT-SAUVEUR**, congrégation de chanoines réguliers dont le chef-lieu est l'église de Saint-Jean-de-Latran. Quelques auteurs ont prétendu qu'il y avait eu à Rome, depuis les apôtres, une succession continuelle de clercs vivant en commun et attachés à cette église; mais ce ne fut que sous Léon III, vers le milieu du VIIIe siècle, qu'il se forma des congrégations de chanoines réguliers vivant en commun. On ne peut donc pas prouver que les clercs de Saint-Jean-de-Latran aient possédé cette église pendant 800 ans, et jusqu'à Boniface VIII, qui la leur ôta pour mettre à leur place des chanoines réguliers. Eugène IV, cent cinquante ans après, y rétablit les anciens possesseurs. Aujourd'hui une partie de ces chanoines sont des cardinaux. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, et *Compar.* l'art. précéd.

LATRIE, culte religieux dû à Dieu seul, parce qu'on le lui offre comme à l'Être suprême pour reconnaître sa majesté souveraine et son empire absolu sur toutes les créatures. Ce culte a ses actes intérieurs et extérieurs : les premiers consistent dans l'adoration proprement dite, par laquelle on honore Dieu en esprit et en vérité comme l'Être souverain; les seconds consistent dans les sacrifices, qui ne peuvent être offerts qu'à Dieu seul, parce qu'ils ont pour but d'avouer publiquement son souverain empire et notre dépendance. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de la Bible,* et *Compar.* CULTE, n° I. SACRIFICE, n° I.

LATTAIGNAN, jésuite, a laissé : 1° *Les Méditations de David,* ou les *Psaumes réduits à la manière ordinaire de méditer;* Paris, 1713, in-12; — 2° *L'Esprit des saints Évangiles,* ou *le Véritable Dessein que chaque évangéliste se propose;* Paris, 1714, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1713, p. 421; 1714, p. 95. Richard et Giraud.

LATTEBUR (Jean), de l'Ordre des Frères Mineurs, est auteur d'un *Commentaire moral sur les Lamentations de Jérémie;* 1482.

LATUIN ou **LAIN** (saint), premier évêque de Séez, en Normandie, né dans la Grande-Bretagne, mort le 20 juin de l'an 110, se rendit à Rome, où il fut ordonné évêque par le pape et envoyé ensuite dans les Gaules avec saint Taurin, saint Lucien et saint Nicaise. Saint Latuin vint à Séez, où il jeta les premiers fondements du christianisme; il y convertit un grand nombre de personnes. Il fut obligé de quitter momentanément son troupeau, à cause des outrages auxquels il était en butte de la part des païens. De retour dans son église, il ordonna plusieurs prêtres, qui le secondèrent dans ses travaux apostoliques. *Voy.* la *Nouv. Biogr. gén.*

LATUSSIM, second fils de Dadan. *Voy.* Genèse, XXV, 3. I Paralip., I, 32.

LAUBACH (*Laubacum*). *Voy.* LAYBACH.

LAUBESPINE. *Voy.* AUBESPINE.

LAUBRUSSEL (Ignace de), jésuite, né à Verdun en 1663, mort en Espagne l'an 1730, professa la rhétorique, la philosophie et la théologie. Il devint plus tard recteur du collége de Strasbourg et provincial de la province de Champagne; enfin il passa en Espagne, où il fut précepteur du prince des Asturies. On lui doit, entre autres écrits : 1° *Éclaircissement historique et dogmatique sur le fait et le droit d'une thèse soutenue chez les Jésuites de Reims le 1er août* 1698; in-12; — 2° *Traité des abus de la critique en matière de religion;* Paris, 1710, 2 vol. in-12; — 3° *Vie du R. P. Charles de Lorraine, de la Compagnie de Jésus;* Nancy, 1733, in-8°; c'est une apologie de la religion contre les attaques des incrédules et des hérétiques. *Voy.* les *Mém. de Trévoux,* novembre 1716 et mars 1735. Le *Journ. des Savants,* 1711, p. 385, 1re édit., et p. 333, 2e édit.

LAUBRY (Maurice), jurisc., né à Reims en 1745, mort l'an 1803, fut nommé, en 1782, chanoine de Reims, puis vice-gérant de l'officialité diocésaine et promoteur métropolitain. Il a laissé : 1° *Traité des unions de bénéfices;* Paris, 1778, in-12; — 2° *Traité des érections de bénéfices;* ibid., 1782, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAUD (Guillaume), archevêque de Cantorbéry et ministre d'État sous Charles Ier, né à Reading, en Angleterre, l'an 1573, mort décapité en 1645, fut successivement chapelain de Jacques Ier, évêque de Saint-David, de Bath, de Londres, de Cantorbéry. On lui attribue le règlement fait en 1622 par le roi Jacques pour défendre aux prédicateurs de traiter en chaire les questions de la prédestination et de la prérogative royale. Il fut accusé par le parlement d'avoir voulu introduire la religion catholique, d'avoir entrepris de réunir l'Église romaine avec l'anglicane, et renfermé pour cela dans la Tour de Londres, et plus tard décapité. Nous citerons parmi ses ouvrages : 1° *Apologie de l'Église anglicane,* contre Fisher; Londres, 1639, in-fol.; — 2° sept *Sermons;* 1651, in-8°. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Diction. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LAUDA SION. C'est ainsi qu'on appelle la prose qui se chante à la messe du saint Sacrement, parce qu'elle commence par ces mots. On l'attribue généralement à saint Thomas; on peut dire sans hésitation qu'elle est digne du talent de cet illustre docteur. Cette belle prose nous offre un traité du dogme eucharistique, où l'enthousiasme de la foi et l'élan lyrique se trouvent admirablement unis à l'orthodoxie la plus rigoureuse; en sorte que le *Lauda Sion* peut être regardé comme un chef-d'œuvre de la poésie religieuse du moyen âge. Dans plusieurs diocèses de France, d'Allemagne et de Belgique, le prêtre donne pendant la messe la bénédiction du très-saint Sacrement avec l'ostensoir, au moment où on arrive à la strophe *Ecce panis angelorum*. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

LAUDENOT (Louise), dite en religion *la Mère de Saint-Jacques,* morte saintement le 27 mai 1636, était fille d'un médecin du roi, et recommandable par sa piété. Elle entra chez les bénédictines de l'abbaye de Montmartre, y fit profession, et s'y distingua par sa régularité et ses vertus. Elle avait reçu une éducation soignée, et, comme elle avait du talent, elle écrivait avec facilité. Louise fit tourner à la gloire de Dieu ces heureuses dispositions en composant divers ouvrages de spiritualité propres à édifier. On lui doit : 1° *Catéchisme des vices et des vertus;* — 2° *Méditations sur les Vies des Saints pour toutes les fêtes de l'année, et sur les principales fêtes de Notre-Seigneur et de la Vierge;* — 3° *Exercices pour la communion et pour la messe,* etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LAUDES, seconde partie de l'office ordinaire du bréviaire qui se dit après Matines. Autrefois on appelait *Laudes* l'office du matin, ou *Matines,* parce qu'on les disait le matin, et ce que nous appelons aujourd'hui *Matines* s'appelait *Nocturne* ou *Office de la nuit*. Les *Laudes* sont prin-

Digitized by Google

cipalement composées de psaumes, de cantiques et d'une hymne; on les nomme *Laudes* parce que les psaumes qui les composent contiennent d'une façon spéciale les louanges de Dieu. Dans les Laudes de l'office mozarabique, on ne récite le cantique *Benedictus* que le jour de saint Jean-Baptiste. *Voy.* D. Macri, *Hierolexicon.* HEURES CANONIALES.

LAUDETUR JESUS CHRISTUS, en français *Loué soit Jésus-Christ*, formule par laquelle en plusieurs pays, spécialement en Allemagne, les fidèles se saluent, surtout à la campagne, quand ils se rencontrent sur les routes, dans les rues, quand ils entrent dans une maison ou qu'ils en sortent. Celui qui reçoit le salut répond : *In æternum*, à jamais, ou *Amen*, ainsi soit-il. Le pape Sixte V, par sa bulle *Reddituri*, a accordé une indulgence de cinquante jours à tout fidèle qui salue ou répond ainsi avec un sentiment de dévotion. Il a même accordé à quiconque a pris l'habitude de saluer de cette pieuse manière, une indulgence plénière au moment de la mort, pourvu qu'il invoque avec dévotion et contrition de ses péchés le nom de Jésus, soit de vive voix, soit mentalement. On trouve dans saint Augustin une formule semblable : *Christo laudes*, louanges au Christ, et saint Chrysostome commençait souvent ses sermons par ces mots: *Dieu soit loué. Voy.* August., *Serm. XXXII, de Div.*, al. *CCCXXIII.* Chrysost., *Homil. XIII. ad Pap. Antioch.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LAUDUNUM. *Voy.* LAON.

LAUDUS. *Voy.* Lô, nos I et II.

LAUENSTEIN (Joachim Barward), théologien et historien, né à Hildesheim en 1698, mort l'an 1746, fut prédicateur aux églises de Saint-Michel et de Saint-Jacques à Hildesheim. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Histoire ecclésiastique de Hildesheim et histoire de la réforme dans cette ville*, en allemand; Hildesheim, 1734-1736, 12 part. in-8°; — 2° *Historia diplomatica episcopatus Hildeshemensis;* ibid., 1740, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LAUGEOIS** (Benoît), capucin, né à Paris, mort vers l'an 1690, était prédicateur et missionnaire apostolique. Il a publié : 1° *Explication littérale de toute la Bible, selon la méthode de Jésus-Christ à ses apôtres;* Paris, 1675 et 1682, 2 vol. in-4°; réimprimée sous ce titre : *Scientia universalis Scripturæ Sacræ, seu Explicatio litteralis Veteris ac Novi Testamenti, secundum methodum Jesu Christi, Lucæ*, c. XXIV, vers. 44, *et omnium sanctorum Patrum doctrina*, etc.; ibid., 1685, 3 vol. in-4°; — 2° *L'Esprit de l'Ancien et du Nouveau Testament;* in-12; — 3° *De la Politique chrétienne*, contre Machiavel; ibid., in-8°. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1682. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francisc.*, tom. I, p. 200.

II. **LAUGEOIS** (M.), écrivain du XVIIIe siècle, a donné : *Traduction nouvelle des Psaumes de David*, faite sur l'hébreu, justifiée par des remarques sur le génie de la langue, Paris, 1762, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journal de Trévoux*, mois de décembre 1762. Richard et Giraud, qui font de justes réflexions sur le système de traduction de Laugeois, sur l'abus où il tombe dans l'explication de certains mots hébreux en leur attribuant des sens qu'ils n'ont réellement pas, au moins dans les passages qu'il cite.

LAULAHNIER (Michel-Joseph de), évêque *in partibus* d'Égée, né au Cheylard, dans le Vivarais, en 1718, mort vers la fin de 1788, consacra son temps et sa plume à la défense de la religion, et publia sous le nom d'un ancien militaire plusieurs ouvrages contre les philosophes modernes. On a de lui : 1° *Essai sur la religion chrétienne et sur le système des philosophes modernes, accompagné de quelques réflexions sur les campagnes*, par un ancien militaire retiré; Paris, 1770, in-12; — 2° *Pensées sur différents sujets;* Langres et Paris, 1773, in-12; — 3° *Réflexions critiques et patriotiques pour servir principalement de préservatif contre les maximes de la philosophie;* Paris, 1780, in-12, 3e édit., revue, corrigée et augmentée. L'auteur du *Dictionnaire des anonymes* pense que les deux premiers ouvrages ont été fondus dans le dernier, et que c'est pour cela qu'il est présenté comme une 3e édit. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **LAUMER** ou **LOMER** (Saint), en latin *Launomarus*, abbé au diocèse de Chartres, né à Neuville-la-Mare, mort le 19 janvier 594, se retira dans une forêt du Perche afin d'y vivre dans une solitude complète; mais comme les peuples s'empressaient auprès de lui pour recevoir ses instructions, il s'enfuit dans un autre ermitage situé à six lieues de Chartres. Ce lieu, appelé dans la suite abbaye de Corbion, est regardé par quelques-uns comme le prieuré de Saint-Lomer-le-Moutier, au pays de Dreux. Il mourut à Chartres, auprès de l'évêque Pappole. On célèbre sa fête le 19 janvier. *Voy.* Bollandus. Mabillon, Ier et IVe siècles, part. II. Richard et Giraud.

II. **LAUMER** ou **LOMER** (**SAINT-**), en latin *Sanctus Launomarus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située à Blois, et fondée par saint Laumer, qui, s'étant retiré dans une forêt du Perche, y bâtit un monastère, qui passa depuis à l'Ordre de Fontevrault. Nous avons dit pourquoi saint Laumer, quittant cet asile, vint se réfugier à Corbion, où il établit un monastère; l'an 872, les religieux de cette abbaye durent la quitter à cause des ravages que les Normands exerçaient dans le pays, et ils se retirèrent à Patriciacum, terre du pays d'Avranches. Plus tard ils se transportèrent au Mans, puis dans un faubourg de Blois, emportant toujours avec eux le corps de leur saint fondateur. L'abbaye de Saint-Laumer, ayant été détruite en 1567, fut rétablie par les religieux de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VIII, col. 1351. Richard et Giraud, et *Compar.* l'art. précéd.

I. **LAUNAY** (François de), jurisc., né à Angers en 1612, mort à Paris en 1693, fut reçu avocat au parlement; le chancelier Letellier fit créer pour lui une chaire de droit français au collége royal. Outre des ouvrages sur le droit civil, de Launay a donné une édition des *Institutes du droit canonique* de Lacoste. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1681, 1688, 1693. Richard et Giraud.

II. **LAUNAY**, sieur de **LA MOTTE** et de **VAUFERLAN** (Pierre de), théologien protestant, né à Blois en 1573, mort à Paris en 1661, fut pendant quarante ans membre du consistoire de Charenton. Il assista à plusieurs synodes provinciaux, et aux synodes de Charenton et d'Alençon, tenus en 1623 et en 1637. Il a laissé : 1° *Paraphrase et exposition du prophète Daniel;* Sedan, 1624; — 2° *Paraphrase et claire exposition de l'Ecclésiaste;* Saint-Maurice, 1624; in-8°; — 3° *Paraphrase et exposition des Proverbes de Salomon et du premier chapitre du Cantique des cantiques;* Charenton, 1650, 2 vol. in-8°; 1655, in-12; — 4° *Paraphrase et exposition de l'Épistre de saint Paul aux Romains;* Saumur, 1647, in-8°; — 5° *Paraphrase sur les Épistres de saint Paul;* Charenton, 1650, 2 vol. in-4°; — 6° *Paraphrase et exposition de l'Apocalypse;* Genève, 1651, in-4°; — 7° *Traité de la sainte cène du Sei-*

Digitized by Google

gneur, etc.; Saumur, 1659, in-12; — 8° *Remarques sur le texte de la Bible*, ou *Explication des mots, des phrases et des figures difficiles de la sainte Écriture*; Genève, 1667, in-4°. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

LAUNOGISILUS. *Voy*. LONGIS.

I. **LAUNOY** (Jean de), canoniste et historien, né au Val-de-Sis, près de Valogne, en 1603, mort à Paris l'an 1678, était docteur de Sorbonne de la maison de Navarre, fit en 1634 un voyage à Rome, où il connut Holstenius et Leo Allatius. De retour à Paris, il se livra exclusivement à l'étude, refusant tous les bénéfices et toutes les dignités qu'on lui offrait. Il tenait chez lui tous les lundis des *conférences* qui furent une espèce d'école académique, où l'on trouvait à s'instruire, et quelquefois aussi à s'égarer; et, comme elles prenaient l'air de conventicules où se rendaient des gens d'une humeur dogmatisante, le roi les interdit en 1636. On s'y occupait beaucoup de Richer, de ses opinions, et on cherchait à établir un système démocratique et anarchique qui, ne convenant à aucune société, renverserait par ses bases l'autorité de l'Église catholique. Pour détourner l'attention du public, on faisait la guerre aux légendes en attaquant les fables qu'elles peuvent renfermer, mais en même temps plusieurs faits vrais ou probables que la critique de Launoy ne distinguait pas des faits supposés. Notre canoniste aima mieux se faire exclure de la Sorbonne que de souscrire à la censure du docteur Arnauld, condamné par Rome et par l'Église de France. Il fit plus, il écrivit contre le *Formulaire* de l'assemblée du clergé de 1656. On l'a accusé (en en fournissant plus d'une preuve) d'altérer les textes qu'il citait avec une impudeur incroyable. La plupart de ses raisonnements ne sont pas plus justes que ses citations; il semble quelquefois avoir eu d'autres vues que celles qu'il annonce. Ses écrits sont très-nombreux; mais ils ont été presque tous condamnés par la S. Congrégation de l'*Index*, dont le dernier décret est daté du 22 septembre 1700, sans parler du décret de Clément XI, fulminé le 28 janvier 1704, contre la *Véritable Tradition de l'Église sur la prédestination et la grâce*: ouvrage que Dupin et quelques autres regardent comme indigne de Launoy, mais que la plupart des critiques lui attribuent, parce qu'ils y ont reconnu, au contraire, ses sentiments et sa manière d'écrire. Les *Œuvres de Launoy* ont été publiées par l'abbé Granet; Genève, 1731-1733, 5 tom. ou 10 vol. in-fol., avec la *Vie* de l'auteur et plusieurs de ses écrits qui n'avaient pas encore vu le jour. *Voy*. le *Journ. des Savants*, ann. 1664, 1665, 1667, 1668, 1675, 1688, 1698, 1701, 1704, 1705, 1726 et 1731. Moréri, *Diction. histor*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXII. Richard et Giraud. Feller, qui donne des détails très-intéressants soit sur Launoy, soit sur ses ouvrages. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*. Le *Diction. de la théol. cathol*.

II. **LAUNOY** (Matthieu de), prêtre de la Ferté-Alais, au diocèse de Sens, se fit protestant en 1560, et fut pasteur à Sedan, où il se maria. Mais, étant rentré dans le sein de l'Église, il devint chanoine de Soissons et curé de Saint-Méry à Paris. Ayant embrassé le parti de la Ligue, il se mit à la tête de la faction des Seize, et fut le promoteur de la mort du président Brisson, ce qui l'obligea à se retirer en Flandre, où il mourut. On a de lui : 1° *Motifs de son changement*; — 2° *Réponse aux calomnies des ministres protestants*; — 3° quelques *Écrits de controverse*. *Voy*. La Croix du Maine et Du Verdier de Vaupriras, *Biblioth. française*. Sponde, *in Annalib*. Feller, *Biogr. univers*.

LAUNOMARUS. *Voy*. LAUMER.

LAUNUS. *Voy*. LÔ, n° I.

I. **LAURE** (*Laura*), mot dérivé du grec, et qui signifie *hameau, village*; lieu où les moines demeuraient autrefois. Les laures étaient des espèces de villages dont chaque maison, séparée, était habitée par un ou deux moines. Les moines des anciennes laures ne s'assemblaient qu'une fois la semaine, le samedi jusqu'au lundi, pour faire l'office en commun. Du reste, ce mot de laure ne s'emploie qu'en parlant des anciens monastères d'Orient et d'Égypte. La première laure fut fondée par saint Chariton, qui, selon les uns, fut martyrisé sous l'empereur Aurélien, et qui, selon les autres, ne fonda sa laure, à six milles de Jérusalem, qu'après que saint Hilarion eut introduit la vie monastique dans la Palestine. *Voy*. Tillemont, *Hist. des Emper*., tom. III, p. 718, et *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés*., tom. IV, p. 684. Le P. Hélyot, *Hist. des Ord. relig*., tom. I, ch. XVI. Du Cange, *Glossarium*, ad voc. LAURA. Richard et Giraud. Sarnelli, *Lettere eccles*., tom. III, let. XLIV. Bergier, *Diction. de théol*. Gaet. Moroni, v. XXXVII, p. 176, 177. Le *Diction. de la théol. cathol*.

II. **LAURE** (*Laura parochialis ecclesia*), terme qui s'employait aussi autrefois pour désigner ce que nous appelons aujourd'hui une église paroissiale. Ainsi, quand on dit d'Arius qu'il gouvernait une *laure* d'Alexandrie, cela signifie qu'il gouvernait une paroisse d'Alexandrie.

LAURÉDANO (Léonard), chanoine régulier, né à Venise, vivait au XVII[e] siècle, est auteur de : *Forêt des choses morales et prédicables*; Venise, 1626; Anvers, 1648.

LAUREL ou **LAURELIUS** (Olaüs), protestant, évêque d'Aarhus, né dans le Westgothland, en Suède, l'an 1585, mort en 1670, professa la théologie et la philosophie à Upsal. Nommé évêque en 1647, il montra le plus grand zèle pour le maintien de la discipline, et rédigea un nouveau code ecclésiastique qui fut approuvé par les états du royaume. On lui doit : 1° *Compendium theologicum*; Stockholm, 1640, in-4°; 1669, in-8°; — 2° *Syntagma theologicum in thesi et antithesi adornatum*; Upsal, 1641, in-4°; — 3° *Articulorum fidei Synopsis biblica*, en latin et en suédois; Lindkœping, 1666, in-8°; — 4° des *Dissertations*, des *Sermons* et des *Oraisons funèbres*. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

I. **LAURENS** (Honoré du), avocat général au parlement de Provence, mort à Paris en 1612, se distingua dans le parti de la Ligue. Devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique, et Henri IV lui donna l'archevêché d'Embrun, que Laurens gouverna avec une très-grande sagesse. On a de lui : 1° un *Traité sur l'édit d'Henri pour réunir les protestants à l'Église catholique*; 1588, in-8°; — 2° *La Conférence de Surêne, entre les députés des états généraux et ceux du roi de Navarre*; 1593, in-8° *Voy*. Feller, *Biogr. univers*.

II. **LAURENS** (Louis du). *Voy*. DULAURENS.

I. **LAURENT** (Saint), diacre et martyr, né à Rome, mort le 10 août 258, jouissait, à cause de sa vertu, d'une si grande réputation, qu'il occupait le premier rang parmi les diacres. A cette époque, l'empereur Valérien ayant ordonné qu'on fît périr les évêques, les prêtres et les diacres, le pape saint Sixte cueillit le premier la palme du martyre, et saint Laurent se disposa à la mort. Il distribua aux pauvres les biens de l'Église, et le préfet de Rome l'ayant fait arrêter, lui demanda les trésors de l'Église,

Digitized by Google

dont le prince avait, disait-il, besoin pour l'entretien de ses troupes. Saint Laurent assembla tous les pauvres de la ville, et, les montrant au juge, il lui dit : « Voilà les trésors de l'Église. » Le préfet, irrité, le fit déchirer et étendre sur un gril ardent. On célèbre la fête de saint Laurent le 10 août. *Voy.* Tillemont, *Mémoires,* tom. IV. Richard et Giraud.

II. **LAURENT** (Saint), archevêque de Cantorbéry, mort l'an 619, était prêtre et religieux à Rome lorsque saint Grégoire le Grand l'envoya en Angleterre, avec saint Augustin, pour y prêcher la foi. Il succéda à saint Augustin sur le siége de Cantorbéry, et, non content de veiller au maintien de la discipline ecclésiastique en Angleterre, il étendit sa sollicitude jusque sur les anciens chrétiens d'Écosse. Il tint un concile dans l'île de Man, et baptisa le roi Fadbaud, fils et successeur de saint Ethelbert, qui avait longtemps refusé d'embrasser le catholicisme. La plupart des Martyrologes mentionnent ce saint prélat le 2 février. *Voy.* Bède, *Hist. d'Anglet.*, l. I et II. Henschenius, au 2 février, p. 289. Richard et Giraud.

III. **LAURENT** (Saint), archevêque de Dublin, né en Irlande, mort le 14 novembre 1181, était fils de Moria ou Maurice, seigneur de Leinster ou Lagenie. Il fut donné en otage à un prince nommé Dermith, qui le maltraita si cruellement, qu'il tomba dangereusement malade. Son père menaça alors son ennemi de faire périr ses otages, et Dermith remit Laurent à l'évêque de Glindach, qui le fit instruire dans la religion chrétienne. A la mort de l'abbé du monastère de Glindach, Laurent fut appelé à lui succéder, et peu de temps après il monta sur le siége de Dublin. L'an 1178 il assista au concile général de Latran, et Alexandre III, qui l'avait en grande estime, le nomma son légat dans toute l'Irlande. Ce saint prélat réconcilia les rois d'Angleterre et d'Irlande, et mourut à Eu, pendant le voyage qu'il avait entrepris en France pour venir trouver le premier de ces deux princes. Le Martyrologe romain a placé la fête de saint Laurent au 14 novembre. *Voy.* Surius. Richard et Giraud.

IV. **LAURENT JUSTINIEN** (Saint), premier patriarche de Venise, né dans cette ville en 1381, mort le 8 janvier 1455, montra dès sa jeunesse une sagesse et une grandeur d'âme extraordinaires. Il entra chez les chanoines réguliers de Saint-Georges *in Alga*, devint général de son Ordre, et fut promu à l'épiscopat en 1433. En 1451 il eut le titre de patriarche; car à cette époque Nicolas V transféra à Venise le patriarcat de Grado. Ce saint prélat augmenta dans Venise le nombre des paroisses, fonda plusieurs monastères, et réforma la liturgie. On célèbre sa fête le 5 septembre, anniversaire de son élévation à l'épiscopat. Il a laissé : 1° des *Sermons ;* — 2° des *Lettres;* — 3° des *Traités ascétiques;* la meilleure édition est celle qui a été donnée par le P. Nicolas-Ant. Giustiniani, bénédictin; Venise, 1751, 2 vol. in-fol. *Voy.* Surius. Bollandus, tom. I de janvier, dans les notes. Daniel Bos. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

V. **LAURENT (SAINT-)**, abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans le Nivernais, au diocèse d'Auxerre; elle fut fondée l'an 700.

VI. **LAURENT DE BRINDES** (Le bienheureux), général des capucins, né à Brindisi en 1559, mort à Lisbonne le 22 juillet 1619, fut définiteur et supérieur général de son Ordre. Il opéra de nombreuses conversions dans ses voyages en Allemagne et en Espagne, et les souverains Pontifes le chargèrent de plusieurs missions délicates auprès des cours d'Espagne et de Portugal. Le pape Pie VI l'a béatifié en 1783. On a de lui des *Sermons* et des *Traités de controverse* restés manuscrits dans le couvent de son Ordre à Venise. *Voy.* Michaud, *Biogr. univ.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **LAURENT** (Gaspard), protestant français, vivait au XVIe siècle. Il professa les belles-lettres à Genève, et obtint en 1600 le rectorat de l'académie de cette ville. On lui doit : 1° *Catholicus et orthodoxus Ecclesiæ Consensus, ex verbo Dei*, etc.; Genève, 1595, in-8°; réimprimé sous ce titre : *Syntagma confessionum fidei in diversis regnis editarum;* 1612, in-4°; — 2° *De nostra in sacramentis cum J. C. Conjunctione;* ibid., 1598, in-8°; — 3° *De Publicis Disputationibus in controversiis de religione;* ibid., 1602, in-8°, et 1618; — 4° *Miscellaneæ Theses in ethicis;* ibid., 1607, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **LAURENT DE LA RÉSURRECTION**, carme déchaussé, né à Hérimenil, près de Lunéville, mort à Paris en 1691, s'appelait dans le monde *Nicolas Herman*. Il suivit d'abord la carrière des armes; mais, étant venu à Paris, il prit l'habit religieux, et il se distingua tellement par ses vertus et par ses lumières, qu'il devint pour tous un sujet d'édification. Il a laissé des ouvrages de piété qui ont été réimprimés à Cologne en 1699. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

IX. **LAURENT DE LIÉGE**, bénédictin du XIIe siècle, appartenait au monastère de Saint-Laurent, près de Liége. Il a laissé une *Chronique* des évêques de Verdun et des abbés de Saint-Vanne, de l'an 1040 à l'an 1144; elle a été insérée dans D. Luc d'Achéry, *Spicilége*, t. XII, et dans D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, tom. I.

X. **LAURENT DE NOVARE**, évêque de cette ville, puis de Milan, vivait au VIe siècle. Il a laissé des *Homélies* qui ont été insérées dans D. Ceillier. *Bibliotheca Patrum*, tom. IX.

XI. **LAURENT DE SAINTE-THÉRÈSE**, de l'Ordre des carmes déchaussés, né à Droghada, dans la province d'Ulster, mort à Rome en 1682, fit ses études en France. Il professa avec succès la théologie à Bologne et à Crémone, et la controverse dans le collége de Saint-Pancrace à Rome. Il a laissé : 1° *De Sacra Doctrina;* — 2° *De Existentia Dei;* — 3° *De Illius Essentia;* — 4° *De Attributis divinis ac de visione beatifica;* — 5° *De Scientia, ideis ac voluntate Dei;* — 6° *De Prædestinatione, reprobatione, gratia et merito, ac sanctæ Trinitatis mysterio;* — 7° *De Actibus humanis, justitia et jure, pœnitentia, cum opusculo de Theologia mystica;* — 8° *De Sanctissimo incarnationis Arcano;* tous ces traités réunis ont paru sous ce titre : *Spicilegium theologicum;* Rome, 1682, 5 vol. in-fol. *Voy.* la *Biblioth. Carmelit.*, tom. II, col. 230. Richard et Giraud.

XII. **LAURENT MELLIFLUUS**, prédicateur du Xe siècle, dut son surnom à la douceur de son éloquence. On a de lui un ouvrage historique en deux parties : la première, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, et la seconde, jusqu'à son temps. *Voy.* Sigebert, *De Scriptor. eccles.*, c. CXX.

XIII. **LAURENT VALLA** ou **VALLE**, chanoine de l'église de Saint-Jean-de-Latran, né en 1415, mort à Rome l'an 1465, fut un célèbre critique. Il enseigna la langue latine à Alphonse V, roi d'Aragon. Il a laissé : 1° *Notes critiques sur le Nouveau Testament;* Paris, 1505; — 2° *Discours sur la supposition de la donation de Constantin;* Leyde, 1620; réimprimé dans le

recueil de Grotius; — 3° *Traité du libre arbitre;* Bâle, 1540; — 4° *Discours sur l'Eucharistie;* Strasbourg, 1490; — 5° *Histoire de la dispute avec les inquisiteurs de Naples;* Cologne, 1527; — 6° *Antidote contre Pogge, Florentin, qui avait traité Valle comme un profane;* Cologne, in-4°. *Voy.* Richard et Giraud.

LAURENTI (Sigismond), barnabite, né à Crémone en 1569, mort à Rome l'an 1646, a publié en italien : 1° *Vie de saint Paul;* Rome, 1641, in-fol.; — 2° *Vertus de saint Paul;* ibid.

LAURENTIN (Saint), martyr du IIIe siècle, était oncle de saint Célerin, lecteur de l'église de Carthage, qui confessa la foi sous l'empereur Dèce. On célèbre la fête de saint Laurentin le 3 février.

LAURENTZEN ou **LORENTSEN** (Johan), protestant, né à Ribe, dans le Jutland, mort à Copenhague en 1729, fut successivement employé aux archives du royaume, directeur de l'imprimerie de Copenhague, et assesseur du consistoire. Outre des ouvrages sur l'histoire et le droit, il a donné une *Bible danoise*, qui est connue sous le nom de *Bible de Laurentzen;* Copenhague, 1791, in-4°. *Voy.* Mœller, *Cimbria Litterata.* Sax, *Onomasticon*, tom. VI. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LAURET** (Jérôme), moine de Montserrat, né à Cerrera en Catalogne, vivait au XVIe siècle. Il devint abbé de Saint-Félix de Guixol. On a de lui : *Forêt d'allégories de l'Écriture sainte;* Venise, 1675; Paris, 1783.

II. **LAURET** (Matthieu), bénédictin espagnol qui vivait du XVIe au XVIIe siècle, avait demeuré au Mont-Cassin. Il a donné : 1° une *Nouvelle Édition de la Chronique de ce monastère;* Naples, 1616; — 2° *De Existentia corporis S. Benedicti apud Cassinum;* ibid., 1607; dans cet ouvrage il réfute Baronius, Gallon et Dubosq, qui ont révoqué en doute l'authenticité de plusieurs bulles des Papes, et les ont regardées comme ayant été forgées par les moines du Mont-Cassin. *Voy.* Richard et Giraud.

LAURETANS. *Voy.* LORETTE, n° II.

LAURETTE. *Voy.* LORETTE.

LAURIA (François-Laurent **BRANCATE DE**), cordelier, né à Lauria, dans le royaume de Naples, en 1611, mort à Rome l'an 1693, acquit une grande réputation comme théologien, et fut promu au cardinalat par Innocent XI en 1687. On lui doit : 1° *Commentaires sur les quatre livres des Sentences de Scot;* 8 vol. in-fol.; — 2° *Devota laudis ad sanctissimam Trinitatem Oratio;* Rome, 1595, in-12; — 3° *De Prædestinatione et reprobatione;* Rome, 1688, in-4°; Rouen, 1705; l'auteur défend dans cet ouvrage la doctrine de saint Augustin sur la grâce; — — 4° *Index alphabeticus rerum et locorum omnium memorabilium ad Annales cardinalis Baronii;* in-4°; — 5° *Epitome canonum, conciliorum generalium et provincialium, epistolarum decretalium et constitutionum Pontificum usque ad Alexandri VII annum quartum;* Rome, 1659; Venise, 1673; Cologne, 1685; — 6° *De Oratione christiana, ejusque speciebus in tyronum orantium gratiam;* Rome, 1685; — 7° *Vita armonice composita juxta quatuor Evangelista;* — 8° *Compendium Nicolai de Lyra;* — 9° un volume in-folio contenant huit dissertations, dont les plus remarquables sont : *De Regulis sanctorum Patrum; De Benedictione diaconali; De altarium Consecratione*, etc. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francis.*, tom. II, p. 27. Le *Journ. des Savants*, 1695 et 1787. Richard et Giraud.

LAURIAC, lieu, en Anjou, où on tint un concile en 843. Il y a été fait quatre canons.

LAUS POMPEIA. *Voy.* LODI-SUR-L'ADDA.

LAUS TIBI, CHRISTE, en français : *Louange à vous, ô Christ;* ce sont les paroles que dit le servant à la messe lorsque le prêtre finit la lecture de l'Évangile; on les omet le vendredi saint, à la fin de la Passion, parce que l'Église fait, ce jour-là, mémoire des opprobres que Jésus-Christ à soufferts. Burchard est le premier entre les écrivains qui ait parlé de cette formule. Anciennement cependant il y avait plusieurs autres formules en usage; car on disait aussi : *Amen* ou *Deo gratias* (Grâces à Dieu), ou *Benedictus qui venit in nomine Domini* (Béni celui qui vient au nom du Seigneur). *Voy.* Durand, *Rationale divinorum officiorum*, l. IV, c. XXIV. D. Macri, *Hierolexicon.*

LAUS TIBI, DOMINE, REX ÆTERNÆ GLORIÆ; c'est-à-dire : *Louange à vous, Seigneur, Roi de la gloire éternelle;* paroles que l'on dit, au lieu de l'*Alleluia*, au commencement des Heures canoniales, depuis les Complies du samedi avant la Septuagésime jusqu'à Pâques; c'est un décret porté par Alexandre II, l'an 1061, qui l'a ainsi réglé. Quoique cette formule latine ait la même signification que l'hébreu *Alleluia*, elle n'est pas censée exprimer la gaieté et la réjouissance. *Voy.* Baronius, *Annal.* ad ann. 1073. Alcuin, *cap. de Septuagesima*, cité dans D. Macri *Hierolexicon.*

LAUSANNE, ancienne ville épisc., située sous le cantonnement de Berne et sous la métropole de Besançon. Calvin ayant établi à Genève et dans les environs sa nouvelle doctrine, les habitants de Lausanne chassèrent leur évêque, qui fut obligé de se retirer à Fribourg, capitale d'un des sept cantons catholiques. Depuis cette époque, ses successeurs y ont établi leur résidence. Le premier évêque de Lausanne est saint Beat, né en Angleterre, et qui, dit-on, fut envoyé dans la Suisse par l'apôtre saint Pierre pour y prêcher l'Évangile. De l'an 1448 à l'an 1449 on a tenu à Lausanne un concile qui mit fin au schisme qui désolait l'Église. *Voy.* l'*Hist. d'Allemagne*, tom. II, p. 216. Labbe, tom. XIII. Hardouin, tom. IX. Mansi, tom. V. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

LAUSDUNUM. *Voy.* LOUDUN.

LAUSIAQUE (*Lausiacus*), qui appartient aux laures. Ce terme ne s'emploie qu'en parlant d'une histoire des anciens pères ou moines qui vivaient dans les laures; cette histoire, appelée *Histoire lausiaque*, a été composée par Pallade, évêque d'Hélénopolis, qui l'adressa à Lause, maître de la chambre sacrée de l'empereur Théodose le Jeune. Ce livre a été traduit en latin par Rufin. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. *Lausiaca*, et *Compar.* LAURE, n° I.

LAUTERBACH (Samuel-Frédéric), surintendant des églises protestantes de la Grande-Pologne, né à Fraustadt en 1662, mort l'an 1728, a laissé, outre plusieurs ouvrages historiques : L'*Ancien Socinianisme arien de Pologne*, en allemand; Francfort et Leipzig, 1725, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LAUTHIER (Georges), né dans la Souabe, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° *Traité du sacrifice de la messe;* Munich, 1568; — 2° *Réfutation de Jacques André, hérétique;* ibid., 1569; — 3° trois *Sermons;* ibid., 1572.

LAUTO. *Voy.* LÔ, n° I.

LAVABO, terme de liturgie qui se dit : 1° de l'action des prêtres qui se lavent les doigts en disant la messe; action qui est un symbole de la pureté d'âme que les prêtres doivent apporter à la célébration du saint sacrifice; 2° de la partie de la messe où cette action a lieu; 3° du linge avec lequel le prêtre s'essuie les doigts

Digitized by Google

lorsqu'il les a lavés après l'offertoire; 4° de la carte où sont écrites ces paroles : *Lavabo inter innocentes manus meas*, etc. Autrefois, dans quelques églises, on s'en tenait à ce seul verset : *Lavabo*. mais aujourd'hui on dit le psaume XXV tout entier avec le *Gloria Patri*. Aux messes des morts et à celles du temps de la Passion, on ne dit pas le *Gloria Patri*. *Voy*. Cyril. Hierosolym., *Catech. mystag*., V. L'auteur des *Constitutions apostoliques*, l. II, ch. VIII, n° 11. Le P. Le Brun, *Explicat. des cérém. de la messe*, tom. II, p. 343. Les *Notes du P. Ménard sur le Sacramentaire de saint Grégoire*, p. 370, 371. De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. III, p. 195. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol*. *Le Diction. de la théol. cathol*., art. LAVEMENT DES MAINS DURANT LA SAINTE MESSE.

I. **LAVAL** ou **LAVAL-GUYON** (*Lavallium, Vallis-Guidonis*), ville de France à quatorze lieues de Rennes et d'Angers, et faisant autrefois partie du diocèse du Mans. L'an 1442 on y tint un concile qui fut présidé par Juhelius de Mayenne, archevêque de Tours. *Voy*. Labbe, tom. II. Hardouin, tom. VII. Richard et Giraud.

II. **LAVAL**, sieur de **BELAIR** (Antoine de), géographe du roi, né dans le Bourbonnais en 1550, mort l'an 1631, était très-versé dans les langues anciennes, l'histoire et la théologie. Il assista à plusieurs conférences qui avaient pour but la conversion des protestants. On lui doit, entre autres écrits : 1° *Paraphrase des* CL *Psaumes de David, tant littérale que mystique, avec annotations nécessaires*; Paris, 1612, in-4°; 1614, in-4°; — 2° *Le Grand Chemin de la vraye Église, démontré par l'origine et la suite des traditions apostoliques et ecclésiastiques*; ibid., 1615, in-8°; — 3° *Homélies de saint Chrysostome*, avec les *Catéchèses de saint Cyrille*, trad. en français; ibid., 1620, in-8°; on trouve à la fin de cet ouvrage un *Discours sur les prédicateurs qui affectent de bien dire*; — 4° *Desseins de professions nobles et publiques*; ibid., 1605 et 1612; — 5° *Le Miroir des calvinistes et l'armure des chrétiens*; Paris, 1561; — 6° *Contradictions qui se trouvent dans les livres de Calvin et de Luther, et réponse au livre de Calvin sur la prédestination*; ibid., 1561. *Voy*. Moréri, *Diction. histor*., édit. de 1759. Niceron, *Mémoires*, tom. XXXVII. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér*.

III. **LAVAL** (Étienne-Abel), ministre protestant français du XVII° siècle, passa en Angleterre après la révocation de l'édit de Nantes, et fut chargé de desservir l'église française de Castel-Street à Londres. Il a donné : 1° *Histoire abrégée de la réformation et des églises réformées de France*; trad. en anglais; Londres, 1737, 3 vol. in-8°; — 2° *Véritez et devoirs de la religion chrétienne*, et *Abrégé de l'histoire du Vieux Testament*; Cork, 1725, in-4°. *Voy*. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. La *Nouv. Biogr. génér*.

LAVALLIUM. *Voy*. LAVAL, n° I.

LAVANTZ (*Lavantum*), ville épisc. de la basse Carinthie, située à l'embouchure de la rivière de Lavantz. Les peuples de la Carinthie reçurent la foi par saint Virgile, huitième évêque de Saltzbourg, qui, l'an 775, envoya saint Modeste dans ce pays après l'avoir ordonné évêque. Celui-ci s'établit à Salina, où il bâtit une église; quelque temps après on en éleva une à Lavantz, où un évêché fut établi, l'an 1228, par l'évêque de Saltzbourg, du consentement du pape Honoré III. *Voy*. *Hist. ecclés. d'Allemagne*, t. II, p. 90. Richard et Giraud.

LAVARDE (Jacques-Philippe de), chanoine de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, né à Paris, est auteur de quelques ouvrages; nous citerons seulement : 1° une *Édition des Œuvres du P. Gaichies, de l'Oratoire*; 1738, in-12; — 2° *Réponses à M. Dinouart, au sujet des hymnes de Santeuil*; 1748, in-8°. *Voy*. Richard et Giraud, et *compar*. GAICHIES.

LAVARDIN (Jean de) ou *Jean de Ranay*, sieur de Lavardin, de l'Ordre de Prémontré, était abbé de l'Étoile, dignité dont il se démit en 1585. On a de lui, parmi plusieurs autres écrits : 1° *La Confession catholique de la foi chrétienne*, suivie de l'*Origine des sectes et hérésies de ce temps*, et de l'*Expresse Parole de Dieu*; trad. du latin d'Hosius; Paris, 1566 et 1579, in-fol.; — 2° *Discours chrétiens et orthodoxes, tirés des Sermons de Mgr l'évêque de Mersbourg*; ibid., 1567, in-8°; — 3° *Remontrance adressée aux prélats de l'Église gallicane, contenant un beau discours touchant la pacification du schisme*, trad. du latin de Guill. Lindanus; ibid., 1572, in-8°; — 4° *Exhortation à l'amour et charité que nous devons avoir envers les pauvres*, trad. du grec de saint Grégoire de Nazianze; ibid., 1574, in-12; — 5° *Abrégé de la guerre des Juifs*; ibid., 1575; — 6° *Épîtres de saint Jérôme*; ibid., 1584 et 1596; — 7° *Les Conférences monastiques*, trad. de Jean Cassien; ibid., 1589 et 1636, in-8°; — 8° *Recueil de la vie et conversation de la Vierge Marie*; ibid., 1585, in-8°. *Voy*. la *Gallia Christ*., t. VIII, col. 1403. La Croix du Maine, *Biblioth. française*. B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, t. II, p. 261. La *Nouv. Biogr. génér*., qui indique les autres écrits de Lavardin.

LAVATA, siége épisc. de Patras en Thessalie, qui ne nous est connu que parce que Wading y met deux évêques de son Ordre, c'est-à-dire de l'Ordre des Mineurs : Jean, auquel succéda Henri de Apoldia, nommé par Jean XXII. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ*., tom. III, p. 1016.

I. **LAVATER** (Jean-Gaspard), protestant, né à Zurich en 1741, mort l'an 1801, était théologien, poëte, philosophe et publiciste. Il fut pourvu en 1764 d'un diaconat dans la maison des Orphelins à Zurich, et devint pasteur de l'église Saint-Pierre. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur divers sujets; parmi ses travaux théologiques nous citerons : 1° *Vues sur l'éternité*; Zurich, 1768-1773, 3 vol. in-8°; 1782, 4° édit.; — 2° une traduction allemande de l'ouvrage de Charles Bonnet intitulé : *Recherches philosophiques sur les preuves du Christianisme*; ibid., 1769, in-8°; — 3° *Manuel chrétien à l'usage de l'enfance*; ibid., 1771, in-12; Francfort, 1789, in-8°; — 4° *Histoires tirées de la Bible*; Breslau, 1772, in-8°; — 5° *Doctrine fondamentale de l'Évangile*, six sermons; Offenbach, 1775, in-8°; — 6° *Sermons sur le livre de Jonas*; Winterthur, 1773, in-8°; 1782, 2° édit.; — 7° *Sermons sur l'existence du diable et sur son influence, avec l'explication de l'histoire de la tentation de Jésus*; Francfort, 1778-1781, 2 vol. in-8°; — 8° *Nathaniel, ou la Divinité du Christianisme*; Zurich, 1786, in-8°; — 9° *Réflexions sur les passages les plus importants des Évangiles*; Winterthur, 1789-1790, 2 vol. in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*., qui, dans un article plein d'intérêt, fait très-bien connaître Lavater et ses principaux ouvrages.

II. **LAVATER** (Louis), protestant suisse, né en Kibourg l'an 1527, mort à Zurich en 1586, fut successivement chanoine, archidiacre, et premier pasteur de Zurich. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *De Ritibus et institutis ecclesiæ Tigurinæ*; Zurich, 1559, in-8°; — 2° *Historia de origine et progressu controversiæ sacramentariæ de Cœna Domini*; ibid., 1563 et 1572, in-8°; — 3° *De Spectris, lemuribus et magnis atque*

Digitized by Google

insolitis fragoribus et præsagitionibus, quæ obitum hominum, clades, mutationesque imperiorum præcedunt; Zurich, 1570, in-12; ouvrage très-curieux, qui a été réimprimé plusieurs fois et en divers endroits, a été traduit en français et publié en 1571, in-8°. Il faut remarquer que les écrits de Louis Lavater sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on trouve non-seulement beaucoup d'ouvrages de Lavater indiqués, mais encore un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur lui.

LAVATOIRE, pierre sur laquelle on lavait autrefois les corps des ecclésiastiques et des religieux après leur mort; ces lavatoires ne sont plus en usage aujourd'hui, et quand un religieux est mort, on le lave sur une table dans le lieu même où il a expiré. *Voy.* Moléon, *Voyage liturg.*, p. 60 et 151. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* Lavement, n° III.

I. **LAVAUR** (*Varum ou Vaurium, Vaurum*), ville du haut Languedoc, érigée en évêché le 7 avril 1317 par le pape Jean XXII, sous la métropole de Toulouse, a eu trente-six évêques, dont le premier, Royer d'Armaynat, siégeait en 1318, et le dernier, Jean Antoine de Castellanne, sacré le 7 juillet 1771, donna sa démission en 1801, lors de la suppression de son siége par le concordat. Il y a eu quatre conciles à Lavaur : le premier se tint l'an 1168; le second, l'an 1212; le troisième, l'an 1213, et le quatrième, l'an 1308. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I, p. 1269; tom. VI, p. 444. La Regia, t. XXIX. Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VI, VII. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 205, 206.

II. **LAVAUR** (Guillaume de), avocat au parlement de Paris, né à Saint-Céré, dans le Quercy, en 1653, mort vers l'an 1730. Outre une *Hist. secrète de Néron*, il a laissé : *Conférence de la Fable avec l'Histoire sainte, où l'on voit que les grandes fables, le culte et les mystères du paganisme ne sont que des corps altérés des histoires, des usages et des traditions des Hébreux;* Paris, 1730, 2 vol. in-12. Il y a beaucoup d'érudition dans cet ouvrage; mais il y a aussi beaucoup de conjectures hasardées qui ne sauraient trouver grâce aux yeux d'une saine critique. Huet avait déjà traité le même sujet dans sa *Démonstration évangélique;* Lavaur a profité de son travail; ce qu'ont fait également plus tard Guérin du Rocher, l'abbé Chapelle, l'abbé Bonnaud, mais sans plus de succès. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1730, p. 429 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*, et *compar.* Chapelle, n° VII.

LAVELLO (*Lavellum*), ville épisc. de la Basilicate, située au royaume de Naples, et sous la métropole de Bari. On prétend que cet évêché est très-ancien; mais on n'en connaît pas d'évêques avant Vincent, qui siégeait sous Nicolas II, vers l'an 1060. En 1818, le pape Pie VII supprima l'évêché de Lavello, et l'unit pour toujours à celui de *Venosa*. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. VII, p. 740. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 134. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 206, 207. *Compar.* Venosa.

I. **LAVEMENT DES AUTELS.** Le jeudi saint, après l'office du matin, tous les autels sont dépouillés, mis à nu, et un prêtre, accompagné des chantres et de deux enfants de chœur, l'un portant les burettes remplies de vin et d'eau, l'autre portant un faisceau de petites branches de pin, de sapin ou de buis, commence par verser du vin et de l'eau sur la pierre sacrée de l'autel, faisant autant de libations qu'il y a de croix gravées sur cette pierre. Il la lave ensuite avec le faisceau de branches, et l'essuie avec une serviette blanche. Pendant cette cérémonie on chante l'antienne du patron de l'église. La même cérémonie se répète à tous les autels, en chantant à chacun d'eux l'antienne du saint auquel il est consacré. On recouvre ensuite tous les autels d'une grande nappe blanche qui pend jusqu'à terre et les cache entièrement. Les tabernacles doivent rester ouverts jusqu'au lendemain. Le dépouillement des autels figure Jésus-Christ dépouillé de ses vêtements au temps de sa passion; l'eau et le vin peuvent signifier l'eau et le sang qui coulèrent du côté de ce divin Sauveur. *Voy.* De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. I, p. 36. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 184, 185, où on trouve cités plusieurs auteurs qui ont écrit sur le *lavement des autels*.

II. **LAVEMENT DES DOIGTS OU DES MAINS A LA MESSE.** *Voy.* Lavabo, et le *Diction. de la théol. cathol.*, art. Lavement des mains.

III. **LAVEMENT DES MORTS**, pratique très-ancienne, puisqu'il en est question dans les Actes des apôtres, où l'on voit qu'on lava Tabithe lorsqu'elle fut morte. Cet usage se répandit dans toute l'Église, et s'est conservé parmi les religieux de Cluny, de Cîteaux, etc., ainsi que parmi les laïques de divers pays, tels que les Basques, les habitants du Vivarès, etc. *Voy.* Actes, IX, 37. Moléon, *Voyage liturg.*, p. 151. Richard et Giraud, et *compar.* Lavatoire.

IV. **LAVEMENT DES PIEDS**, coutume fort ancienne chez les Orientaux, puisque nous voyons qu'Abraham fit laver les pieds aux trois anges. Jésus-Christ lava les pieds à ses apôtres afin de leur donner l'exemple d'une parfaite humilité. Dans la primitive Église, on lavait les pieds aux nouveaux baptisés en sortant du bain. Les Syriens et les Grecs célèbrent la fête du lavement des pieds le jeudi saint; et dans l'Église latine on fait la même cérémonie du lavement des pieds. A Rome, le Pape, à la tête du sacré collége, se rend dans une salle de son palais destinée à cette action, et lave les pieds à douze pauvres prêtres étrangers. Les empereurs de Constantinople faisaient autrefois une semblable cérémonie dans leur palais avant la messe. Quelques auteurs ont attribué à ce lavement des pieds la vertu de remettre les péchés véniels, et d'autres lui ont même attribué le pouvoir de remettre les péchés mortels. Le concile d'Elvire, voyant l'abus qu'on en faisait, l'a supprimé en Espagne. Dans le sens moral, le lavement des pieds signifie la purification des affections charnelles et terrestres. *Voy.* Ambros., *Lib. de Myst.*, c. VI. August., *Append.*, tom. V. *Concil. Eliber.*, tom. XLVIII. Les *Notes du P. Ménard sur le Sacramentaire de saint Grégoire*, p. 97. *Voy.* aussi Bergier (*Diction. de théol.*) et Gaet. Moroni (vol. XXXVII, p. 198, 199), qui décrivent les cérémonies qui ont lieu au lavement des pieds fait par le Pape. On trouve aussi dans Gaet. Moroni la liste d'un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur le *lavement des pieds*.

LAVICUM ou **LABICUM**, aujourd'hui *Valmontène*, ancienne ville épisc. de la campagne de Rome, qui a eu dix évêques, dont le premier, Luminosus, assista en 649 au concile de Latran. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, p. 119. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XXXVII, p. 52, 53.

LA VILLE (Léonard de), littérateur, né à Charolles, vivait dans le XVIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Traité de la prédestina-*

Digitized by Google

ton, contre Calvin; Lyon; 2° *Complainte et Quérimonie de l'Église à son époux Jésus-Christ, contre les hérétiques et Turcs*; ibid., 1567, in-8°; — 3° *Lettres envoyées des Indes Orientales, contenant la conversion de cinquante mille protestants à la religion chrétienne, ès isles*, etc.; ibid., 1571, in-8°; trad. du latin de Fernand de Sainte-Marie, jacobin; — 4° *Dacrigélasie spirituelle du roi Charles IX*; etc. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

LAVINI (Giuseppe comte), né à Filotrano, dans la marche d'Ancône, en 1721, mort à San-Severino, l'an 1793, docteur en l'un et l'autre droit, chanoine à Osimo, puis à Fano. Il remplit à Rome l'emploi de recteur du collége de Hongrie. Outre des poésies et quelques panégyriques, on a de lui : 1° *Lezioni sacre e morali sull' Epistola I di san Paolo ai Corintii*; Ancône et Rome, 1769-1778, 5 vol. in-4°; — 2° *Lezione sacre e morali sul santo libro degli Atti apostolici*; Camerino et Rome, 4 vol. in-4°; — 3° *Discorsi sagri*; Rome, 1750, in-8°; — 4° *Prediche*; Verceil, 1788. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani*, tom. VI. La *Nouv. Biogr. génér.*

LAY. *Voy.* Lai.

LAYBACH ou **LAUBACH**, **LUBIANA** (*Labacum, Laubacum*), ville épisc. du cercle d'Autriche, et capitale de la Carniole. Ce siége fut établi l'an 1463 par Pie II, qui le plaça sous la métropole d'Aquilée; mais, cinq ans après, Paul II le soumit immédiatement au Saint-Siége, à la demande de l'empereur Frédéric III. Le premier évêque de Laybach fut Sigismond, comte de Lamoerg, nommé en 1463. *Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. II, p. 128. Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. V, col. 1072. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 131. Richard et Giraud.

LAYMAN. *Voy.* Laiman.

LAYNES (D. Francisco), jésuite, né à Lisbonne en 1656, mort l'an 1715, se consacra aux missions, et passa à la côte de Malabar en 1681. Il débarqua à Goa, se fixa à Catour, dans le Maduré, où il baptisa un grand nombre de personnes. Après vingt-deux ans d'apostolat il fut appelé à Rome, et nommé évêque de Méliapour. Il a laissé : 1° *Defensio Indicarum missionum Madurensis et Carnotensis, edita occasione decreti ab illustriss. D. patriarcha Antiocheno, D. C. Maynard de Tournon, visitatore apostolico in Indiis orientalibus*; Rome, 1707, in-4°; — 2° *Carta escrita de Madure aos padres da companhia missionarios acerca do V. P. João de Brito*, trad. en français dans les *Lettres édifiantes et curieuses*, tom. II, p. 1-56. *Voy.* Barbosa Machado, *Biblioth. Lusitana*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LAZARE**, frère de Marthe et de Marie, et ami de Notre-Seigneur, demeurait à Béthanie, près de Jérusalem. Il mourut, et il était dans le tombeau depuis quatre jours, lorsque Jésus-Christ vint à Béthanie et le ressuscita. Ce miracle ayant excité la jalousie des prêtres, Notre-Seigneur, qui connaissait leur mauvais vouloir, se retira à Éphrem sur le Jourdain; et six jours avant Pâques Jésus, étant revenu à Béthanie, mangea avec Lazare chez Simon le lépreux. Les princes des prêtres, de plus en plus irrités, formèrent le dessein de faire mourir Lazare, mais il ne parait pas qu'ils aient mis leur projet à exécution. Depuis cette époque l'Écriture ne parle plus de Lazare. Saint Épiphane rapporte que, d'après la tradition, Lazare avait trente ans lorsqu'il fut ressuscité, et que depuis il vécut encore autant. C'était une opinion généralement reçue au XVII° siècle que Lazare avait abordé en Provence avec ses sœurs, et qu'ils y avaient prêché la foi chrétienne. Jean de Launoy attaqua cette croyance; mais il a été pleinement réfuté par un savant sulpicien, M. Faillon. Les Grecs et les Latins célèbrent plusieurs fêtes de saint Lazare ; quelques Martyrologes ont placé sa fête au 17 décembre. *Voy.* Jean, XI, 1-56; XII, 1-5, 9-13, 17, 19. Épiphan., *Hæres.*, LXVI, c. XXXIX, p. 652. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Bullet, *Réponses critiques*. Dans ces deux derniers ouvrages, les auteurs s'attachent surtout à réfuter les incrédules, qui prétendent que la résurrection de Lazare ne fut qu'un jeu concerté par Jésus avec lui et avec ses sœurs. L'article de Bullet a été reproduit, avec quelques légers changements, dans J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, t. II, p. 473-485. L'abbé Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Magdeleine en Provence, et sur les autres apôtres de cette province.* L'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, art. Magdeleine (Sainte Marie-), où on trouve un aperçu de l'ouvrage du savant sulpicien.

II. **LAZARE**, nom d'un pauvre dont parle l'Évangile, et qui après sa mort fut porté par les anges dans le sein d'Abraham, tandis que le mauvais riche eut l'enfer pour sépulture. Saint Irénée, saint Ambroise et quelques autres prennent ce récit pour une histoire véritable, tandis que saint Chrysostome et d'autres le regardent comme une parabole. D'autres enfin pensent que le fonds de ce récit est historique, et que les circonstances sont paraboliques. *Voy.* Luc, XVI, 19. Saint Irénée, *Contr. hæres.*, l. IV, c. IV. Saint Ambroise, *In Luc.*, l. VIII, n° XIII. Saint Chrysostome, *Homil. de divite et Lazar.* Richard et Giraud.

III. **LAZARE** (saint), moine de Constantinople, né au delà de la Géorgie, vers le mont Caucase, mort vers l'an 870, quitta son pays de bonne heure, et vint à Constantinople, où il prit l'habit religieux. Il était très-habile dans la peinture; et comme il refusa de se soumettre à l'édit de l'empereur Théophile, qui ordonnait à tous les peintres de déchirer ou de fouler aux pieds les tableaux qu'ils auraient faits de Jésus-Christ, de la sainte Vierge ou des saints, ce prince lui fit souffrir de cruels supplices. Il fut rétabli cependant par les soins de l'impératrice Théodore, et envoyé en ambassade à Rome, l'an 856, par l'empereur Michel. Les Grecs célèbrent sa fête le 17 novembre, et les Latins, le 23 février. *Voy.* Bollandus. Richard et Giraud.

IV. **LAZARE** (SAINT-), en latin *Ordo S. Lazari, Lazariani equites*; Ordre militaire qui, selon quelques-uns, tire son origine de l'hôpital que saint Basile le Grand fonda à Césarée. Il paraît certain que cet Ordre a été établi à Jérusalem, vers l'an 1119, par des chrétiens d'Occident, qui exercèrent d'abord la charité à l'égard des pauvres lépreux qui se trouvaient dans les hôpitaux. Plus tard ils prirent les armes pour défendre les princes chrétiens et les pèlerins. L'an 1255 Alexandre IV confirma cet Ordre, qu'il plaça, l'an 1257, sous la protection du Saint-Siége. Après leur expulsion de la Terre-Sainte, les chevaliers de Saint-Lazare vinrent en France, où ils reçurent de Louis VII la terre de Boigni, près d'Orléans. L'an 1490, Innocent VIII unit en Italie cet Ordre à celui de Malte; mais au XVI° siècle Léon X le rétablit. Enfin, l'an 1572, Grégoire XIII unit en Savoie l'Ordre de Saint-Lazare à celui de Malte. Autrefois il y avait des religieuses de Saint-Lazare; il en reste encore un monastère en Suisse. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, t. I,

Digitized by Google

p. 257. Hermant, *Hist. des Ordres de chevalerie*, p. 1-15. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

LAZARET (*Xenodochium, nosocomium suburbicanum*), bâtiment public en forme d'hôpital, destiné à recevoir les pauvres et les pestiférés. Dans quelques endroits, ceux qui viennent des lieux suspects de peste y font la quarantaine. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 248, 249.

LAZARISTES ou **PÈRES DE SAINT-LAZARE**, congrégation instituée par saint Vincent de Paul, et dont le vrai nom est *Prêtres de la Mission*; car celui de *Lazaristes* et de *Saint-Lazare* vient de leur principale maison, située dans un faubourg de Paris, et qui était autrefois un prieuré de l'Ordre de Saint-Lazare. Cette congrégation a été confirmée par les papes Alexandre VII et Clément X. La destination de ses membres est de travailler à l'instruction des peuples de la campagne, de former les jeunes ecclésiastiques aux fonctions de leur état, de faire des missions dans les pays infidèles, de s'employer au secours et au rachat des esclaves sur les côtes de Barbarie. L'utilité de leurs travaux a fait promptement multiplier cet institut dans les divers États de l'Europe; il s'est même répandu dans les autres parties du monde. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, qui, après avoir exposé l'histoire des Lazaristes, indique les différents pays du globe où ils ont des établissements.

LAZERDA (Joseph de), bénédictin, natif de Salamanque, a publié : 1° *Commentaires sur Judith*; Lyon, 1653; — 2° *Marie, représentation de la Divinité*; ibid., 1662.

LAZERI (Pierre), jésuite, né à Sienne en 1710, mort à Rome l'an 1789, professa dans cette dernière ville l'histoire ecclésiastique, et fut bibliothécaire du collége Romain. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Theses selectæ ex historia ecclesiastica : de persecutionibus in Ecclesiam excitatis ævo apostolico*; Rome, 1749, in-4°; — 2° *De Factis sæculi quinti*; ibid., 1751; — 3° *De Conciliis romanis prioribus quatuor Ecclesiæ sæculis*; ibid., 1755; — 4° *De Vera et falsa Traditione historica*; ibid., 1755; — 5° *De Hæresi Marcionitarum*; 1775; — 6° *De Falsa veterum christianorum rituum a ritibus ethnicorum Origine*; ibid., 1777; — 7° *De Arte critica et generalibus ejus regulis ad historiam ecclesiasticam relatis*; ibid., 1754. Il a en outre édité les *Miscellanea ex mss. libris bibliothecæ collegii Romani Soc. Jesu*; ibid., 1754-1757, 2 vol. in-8°; et il a enrichi de notes et de préfaces la belle édition des *Œuvres du pape Benoît XIV*, publiée par Emm. Azevedo; Rome, 1747-1751, 12 vol. grand in-4°. *Voy.* le P. Caballero, *Supplementum Bibliothecæ Societ. Jesu*. Le P. Zaccaria, *Istoria litteraria d'Italia*, tom. X, p. 512. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LAZIARD ou **LE JARS** (Jean), de l'Ordre des Célestins, né à Paris, vivait au XVIe siècle. On a de lui : un *Abrégé de l'Histoire universelle*, qui a été continué jusqu'à la cinquième année du règne de François Ier par Hubert Velleius, appelé par quelques-uns la Vallée. *Voy.* D. Becquet, *Gallicæ Cœlestinorum congregat. Biog. hist.*

LAZIQUE ou **COLCHIDE**, aujourd'hui **MINGRÉLIE**, province ecclésiastique d'Asie, au diocèse d'Ibérie, située du côté du Phase, entre le mont Caucase et le Pont-Euxin, d'où vient que quelques-uns ont commencé la succession des catholiques de la Lazique par les évêques de Phase, ancienne métropole des Laziens. Suivant Procope, les peuples de cette contrée étaient fort attachés à la religion chrétienne. La Lazique a eu neuf patriarches ou catholiques, dont le premier, Georges, siégeait du temps de l'empereur Maurice. *Voy.* Procope, *De Bello Pers.*, l. II, c. XXVIII. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1336 et 1341. Leo Allatius, *Diatribæ de Georgiis*. Blaise Terzi, *Syria Sacra*, l. I. Richard et Giraud.

LAZZARINI (Giovanni-Andrea), littérateur et peintre, né à Pesaro en 1710, mort l'an 1801, était renommé aussi par son érudition dans tout ce qui a rapport aux sciences sacrées et profanes. On a de lui, outre un ouvrage sur l'art de la peinture : 1° *La Description des tableaux de la cathédrale d'Ozimo*; — 2° *Le Catalogue des peintures des églises de Pesaro*. Les *Œuvres* de Lazzarini ont été publiées à Pesaro en 1806, 2 vol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LEADE (Jeanne), visionnaire anglaise, née en 1623, morte l'an 1704, se laissa aller aux rêveries dont les ouvrages de Bœhm avaient développé en elle le goût. Elle fonda en Angleterre la *Société philadelphique*, dont le but était de former une nouvelle Église toute sainte et toute pure, composée de toutes les religions. Elle a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Les Nuages célestes, ou l'échelle de la résurrection*; 1682, in-4°; — 2° *La Révélation des révélations*; 1686, in-8°; — 3° *Le Céleste Messager de la paix universelle, signes du règne du Christ*; 1695, in-8°; — 4° *L'Arbre de la foi*; 1696, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1717, p. 412. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LEANDER (François), écrivain du XVIIe siècle, est auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : *Questions morales sur le saint Sacrement*; 1654. Ses *Œuvres complètes* ont paru en 8 tomes, à Lyon, l'an 1664. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

I. **LÉANDRE** (saint), évêque de Séville, mort le 13 mars 601, était frère de Fulgence, évêque de Carthagène, et de saint Isidore, qui lui succéda sur le siége de Séville. Non moins recommandable par sa science que par sa piété, il gouverna son diocèse avec une grande sagesse, convertit les fils du roi Leuvigilde, et contribua à la convocation du IIIe concile de Tolède, où il abolit complétement l'arianisme. On célèbre sa fête le 13 mars. On lui doit : 1° *De Institutione virginum et contemptu mundi*, lettre adressée à sa sœur sainte Florentine, et appelée communément la Règle de Saint-Léandre pour des religieuses; elle a été insérée dans la troisième partie du *Codex regularum* de saint Benoît d'Aniane, publié par Holstenius, et réimprimée dans la *Bibliotheca Patrum*, tom. XII; — 2° *Homilia in laudem Ecclesiæ*, etc.; harangue prononcée au IIIe concile de Tolède, sur la conversion des Goths; on la trouve dans la collection du P. Labbe, tom. V. *Voy.* Saint Isidore, *De Vir. illustr.* Saint Grégoire, pape, *In Epist. in dialog.* S. Grég. de Tours, *Hist.*, l. V. Baronius, *Martyrol.* D. Mabillon, Ier *siècle bénédictin*. D. Ceillier, *Hist. des aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 115 et suiv. D. Rivet, *Hist. littér. de la France.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LÉANDRE**, capucin, né à Dijon, mort en 1667, était un zélé prédicateur et un habile théologien; il devint définiteur de sa province. On a de lui, outre une *Oraison funèbre de Jacques de Nuchèses, évêque de Châlons* : 1° *Veritates evangelicæ, in quibus continentur et comprehenduntur mysteria vitæ Jesu Christi, veritates fidei catholicæ, perfectiones Deiparæ V. Mariæ et sanctorum, miracula sanctissimæ Eucharistiæ, se-*

Digitized by Google

creta ... vitæ mysticæ, et materiæ ad mores spectantes, cum exemplis, reflexionibus, moralitatibus practicis et affectibus devotis; Paris, 1659, 3 vol. in-fol.; — 2° *Les Vérités de l'Évangile*, ou *l'Idée parfaite de l'amour divin exprimée dans l'intelligence du Cantique des cantiques*; Paris, 1661, tom. I, et 1662, tom. II; — 3° *Commentaria in omnes Epistolas S. Pauli apostoli*; ibid. 1663, 2 vol. in-fol.; — 4° *Discursus prædicabiles super aureas sententias Doctoris gentium*; ibid., 1665, 2 vol. in-fol. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. Sacrée*. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, t. II, p. 279.

III. **LÉANDRE DE SAINT-MARTIN.** *Voy.* JONES, n° II.

L'EAU (Corneille), jésuite, né à Lyon en 1659, mort à Vienne en Dauphiné l'an 1734, passa la plus grande partie de sa vie dans les missions étrangères. Il a laissé : 1° *Axiomes de philosophie chrétienne*, trad. du latin de Mannis; — 2° *Œuvres du P. Segneri*, trad. de l'Italien; 7 vol. in-12. *Voy.* Pernetty, *Les Lyonnais dignes de mémoire*, tom. II, p. 269. La *Nouv. Biogr. génér.*

LEBANA, un des Israélites dont les descendants retournèrent de Babylone en Judée après la captivité. *Voy.* I Esdr., II, 45; II Esdr., VII, 48.

LEBAOTH, ville de la tribu de Juda (Josué, XV, 32), qui se trouve parmi les villes de la tribu de Siméon sous le nom de *Bethlebaoth* (Josué, XIX, 6). *Lebaoth* est probablement aussi la même ville que *Bethbéraï* (I Paral., IV, 31). *Compar.* BETHLEBAOTH et BETHBÉRAÏ.

LEBBÉE. *Voy.* JUDE, n° II.

LEBEDUS, aujourd'hui LEBEDIZI, ou LEBITZI, ville épisc. de la province d'Asie, située dans le diocèse d'Asie, et érigée au Ve siècle sous la métropole d'Éphèse. On en connaît trois évêques, dont le premier, Cyriaque, assista au brigandage d'Éphèse, et y souscrivit par force. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 725. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 135. Richard et Giraud.

LEBETON. *Voy.* LEBITON.

LEBEUF. *Voy.* BEUF (Jean LE).

LEBITON, LEBETON, LEBITONAIRE (*Lebiton, Lebeton, Lebitonarium, Levitio, Colobarium lineum sine manicis*), tunique de lin sans manches, assez semblable aux tuniques de nos diacres; c'était anciennement un vêtement des moines et des solitaires de l'Égypte et de la Thébaïde.

I. **LEBLANC** ou **DUBLANC** (Guillaume), évêque de Toulon, né à Alby vers l'an 1520, mort à Avignon en 1588, fut successivement conseiller clerc du parlement de Toulouse, chancelier de l'université de cette ville, évêque, puis vice-légat à Avignon. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Recherches et discours sur les points principaux de la religion catholique qui sont aujourd'hui en controverse entre les chrétiens*, Paris, 1579, in-8°; — 2° *Discours des sacrements de l'Église en général, contenant la doctrine d'iceux, enseignée par Jesus-Christ*, etc.; ibid., 1583, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEBLANC** (Thomas). *Voy.* BLANC (LE).

LEBNA. *Voy.* LABANA.

LEBNI ou **LOBNI**, fils de Gerson. *Voy.* Nombres, III, 18.

LEBOIN. *Voy.* LEBWIN.

LEBONA. *Voy.* LABANA.

LEBORIUS. *Voy.* LOUBOUER.

LE BOSSU. *Voy.* BOSSU (LE).

LEBOURDAYS, sieur de **LA GENEVRAIE** (Hardouin), littérateur, né au Mans, mort vers l'an 1640, était clerc au greffe de la sénéchaussée du Mans. Outre quelques écrits littéraires ou de circonstance, il a laissé contre les protestants plusieurs opuscules en prose et en vers, qui ont paru sous ce titre : *La Concorde et l'état ecclésiastique*; 1624, in-4°. *Voy.* B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, tom. I, p. 383. La *Nouv. Biogr. génér.*

LEBOUX. *Voy.* BOUX (LE).

I. **LEBRET** (Alexis-Jean ou Alexandre-Jean), littérateur, né à Beaune en 1693, mort à Paris l'an 1779, fut avocat au parlement de Paris et censeur royal. Outre des ouvrages sur le droit et l'histoire, on a de lui : 1° *Élise*, ou *l'Idée d'une honnête femme*; Amsterdam et Paris, 1766, in-12; c'est la seconde partie de l'*Honnête femme* du P. Dubosc, cordelier, dont Lebret a légèrement retouché le style; — 2° *Entretiens d'une âme pénitente avec son Créateur*; Lille, 1767, in-12; 1771, 3 vol. in-12; — 3° *L'Emploi du temps dans la solitude*; Paris, 1773, in-12. *Voy.* Barbier, *Diction. des anonymes*. Quérard, *La France littéraire*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEBRET** (Henri), chanoine et théologal de la cathédrale de Montauban, né à Paris vers l'an 1630, mort vers 1708, devint prévôt, puis archidiacre de la cathédrale de Montauban. On lui doit plusieurs ouvrages historiques, parmi lesquels nous citerons : 1° *Abrégé de l'histoire universelle*; Paris, 1675, 3 vol. in-12; c'est la première partie, qui contient seulement l'histoire ecclésiastique en deux livres; — 2° *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*; ibid., 1684, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1679. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits de Lebret.

III. **LEBRET** (Jean-Frédéric), érudit et historien, né à Untertürkenheim en 1732, mort l'an 1807, professa au gymnase de Stuttgart, et devint chancelier du duc de Wurtemberg. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Magasin à l'usage de l'histoire civile et ecclésiastique*, en allemand; Ulm et Francfort, 1771-1787, 10 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. gén.*

LE BRETON (François), né à Coutances en Normandie, vivait au XVIe siècle. Il a donné : *La Fontaine d'honneur et de vertu, où est montré comme un chrétien doit vivre en tout âge, en tout temps et en tout lieu, envers Dieu et envers les hommes*, trad. du latin; Lyon, 1555, in-16. *Voy.* La Croix du Maine et Du Verdier, *Biblioth. Franç.*, et A. Barbier, *Dissert. sur soixante trad. franç. de l'Imitation de Jésus-Christ*, p. 114, qui font des observations sur cet ouvrage de Le Breton. *Voy.* aussi la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne le sens de ces observations.

I. **LE BRUN** (Louis-Joseph), oratorien, né à Reims en 1722, mort à Épernay l'an 1787, professa l'anatomie, la botanique, la médecine, et devint régent du collége de son Ordre à Angers. On lui doit : *Explication physico-théologique du déluge et de ses effets*; 1762. L'auteur fit exécuter une machine pour cette explication. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LE BRUN** (Pierre). *Voy.* BRUN, n° I.

III. **LE BRUN DESMARETTES.** *Voy.* BRUN, n° II.

LEBWIN ou **LEBOIN** (Saint), en latin *Lebwinus, Liafwinus, Lipwinus*, apôtre d'Over-Issel, né en Angleterre, vivait dans le VIIIe siècle. Il donna dès sa jeunesse l'exemple des plus belles vertus, et, dès qu'il eut reçu les ordres sacrés, il s'acquitta avec zèle et charité de toutes les fonctions du saint ministère. Ayant formé le dessein de travailler à la conversion des idolâ-

Digitized by Google

tres, il se présenta à saint Grégoire, administrateur de l'évêché d'Utrecht, qui l'envoya au delà de l'Issel. Malgré les embarras que lui suscitèrent les habitants de ce pays, il fit bâtir en divers lieux plusieurs églises, dont la principale fut celle de Deventer. On célèbre sa fête le 12 novembre, jour que l'on croit être celui de sa mort. *Voy.* Surius. Bollandus, tom. I. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 254.

LE CAMUS (Étienne). *Voy.* CAMUS, n° III.

LECANOMANTIE (*Lecanomantia*), sorte de divination pour laquelle on se sert d'un bassin ou d'un plat.

LECANU (Robert), hébraïsant et chronologiste hollandais, vivait à Amsterdam au XVIe siècle. Il a publié dans sa langue maternelle : *Courte introduction à l'intelligence des faits d'Israël, ou Tables chronologiques dans lesquelles on peut voir combien de grandes années le monde a duré, et durera encore;* Amsterdam, 1590; Franeker, 1693, in-12; ouvrage dans lequel l'auteur a recours à des calculs vraiment cabalistiques qui n'ont pas le moindre fondement. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, tom. IV, p. 63. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne un aperçu de ces calculs arbitraires.

LECCE ou **LECCIE** (*Aletium, Lupia* ou *Lytia* et *Letium*), ville épisc. du royaume de Naples, suffragante d'Otrante, située entre Brindes et Otrante. Saint Juste de Corinthe, disciple de saint Paul, y prêcha l'Évangile, et y souffrit le martyre avec saint Oronce, qu'on dit être le premier évêque de cette ville, et avoir été ordonné par le grand apôtre. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. IX, p. 67. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 10, au mot ALETIA. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 254-257.

LE CÈNE. *Voy.* CÈNE, n° II.

LE CERF. *Voy.* CERF (LE).

LECHA, fils de Her. *Voy.* I. Paralip., IV, 21.

LE CHANTRE. *Voy.* CANTOR.

LE CHAPELAIN (Charles-Jean-Baptiste), jésuite, prédicateur distingué, né à Rouen en 1710, mort à Malines l'an 1779, se retira, après la dissolution de sa compagnie, auprès de l'impératrice Marie-Thérèse. Ses principaux écrits sont : 1° *Discours sur quelques sujets de piété et de religion;* Malines, 1760, in-12; — 2° *Recueil de Sermons;* 1767, 6 vol. in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LE CHAT (Julien-Pierre-Louis), professeur de philosophie, né à Fougères en 1795, mort à Nantes en 1849, embrassa l'état ecclésiastique, et professa à Vitré, à Saint-Malo et à Nantes. Outre plusieurs ouvrages littéraires et philosophiques, il a laissé : *Recueil de sermons et d'instructions religieuses à l'usage des maisons d'éducation et des familles;* Nantes, 1847, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LÉCHI, lieu situé dans le partage de la tribu de Juda, où Samson défit les Philistins, et qui est aussi nommé *Ramathléchi*. *Voy.* Juges, XV, 9, 17.

LECHNER (Gaspard), jésuite, né dans le diocèse de Saltzbourg, mort à Prague en 1634, professa la théologie à Ingolstadt et à Prague. Il a publié : 1° *Le Doigt de Dieu entre les deux chemins, ou du Choix d'un état;* Ingolstadt, 1619; — 2° *Dissertation théologique sur le renoncement à la succession et la disposition des biens;* ibid., 1622; — 3° *L'Ubiquité nestorienne combattue;* ibid., 1624; — 4° *Réfutation des écrits de Thummius, dans lesquels cet auteur traite le pape d'antechrist;* ibid., 1626; — 5° *Dissertation théologique de la prédestination et de la réprobation;* Dillingen, 1627; tous ces ouvrages sont écrits en latin. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

LÉCI, fils de Sémida. *Voy.* I Paralip., VII, 19.

* **LECLERC** ou **LE CLERC** et **CLERC** (**LE**). Comme les personnages qui portent ce nom sont rangés par les écrivains, les uns sous la lettre C, les autres sous la lettre L, on devra chercher à *Clerc* (*Le*) ceux qu'on ne trouvera pas à *Leclerc* ou *Le Clerc*.

I. **LECLERC** (Jacques-Théodore), théologien protestant et orientaliste, né à Genève en 1692, mort l'an 1758, exerça les fonctions de pasteur et professa les langues orientales à Genève. On a de lui : 1° *Préservatif contre le fanatisme, ou Réfutation des prétendus inspirés de ce siècle*, trad. du latin de Sam. Turretin; Genève, 1723, in-8°; — 2° *Supplément au Préservatif contre le fanatisme;* ibid., 1723, in-8°; — 3° *Les Psaumes*, trad. en français sur l'original hébreu; ibid., 1740 et 1761, in-8°. *Voy.* Sennebier, *Hist. littér. de Genève.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LECLERC** (Pierre), janséniste, né dans le diocèse de Rouen en 1706, mort en Hollande vers l'an 1781, devint sous-diacre en 1729; mais il n'avança pas davantage dans les ordres. Ses opinions jansénistes lui ayant suscité quelques embarras, il se rendit en Hollande, où il se fit remarquer par son fanatisme. Condamné à Utrecht en 1763, il refusa de présenter sa défense, et attaqua violemment la procession du Saint-Esprit, la primauté du pape et le concile de Trente, qu'il appelait une assemblée de novateurs. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Homélies de saint Grégoire, pape, sur Ézéchiel;* 1747; — 2° *Vies intéressantes de plusieurs religieuses de Port-Royal;* Utrecht, 1750-1752, 4 vol. in-12; — 3° *Renversement de la religion et des lois divines et humaines par toutes les bulles et brefs contre Baius, Jansenius*, etc.; Rouen, 1756, 2 vol. in-12; — 4° *Idée de la vie et des écrits de G. de Witte;* Amsterdam, 1756, in-12; — 5° *Précis d'un acte de dénonciation d'une multitude de bulles, brefs*, etc.; ibid., 1758, in-12; — 6° *Lettre encyclique à MM. les pasteurs de l'Église de Hollande;* ibid., 1765, in-12; — 7° *Préface historique, qui contient l'histoire abrégée du mystère d'iniquité, ou le concile célébré à Utrecht convaincu de brigandage;* ibid., 1765, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LECLERC** (Sébastien), graveur, né à Metz en 1637, mort à Paris l'an 1714, fut nommé graveur du cabinet de Louis XIV et professeur à l'école des Gobelins. Il a composé un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Nouveau système du monde conforme à l'Écriture sainte, où les faits sont expliqués sans excentricité de mouvements*, avec figures; Paris, 1706, in-8°; 1708, in-8°; — 2° *La Passion de Jésus-Christ et les actions du prêtre à la sainte messe, avec des prières correspondantes aux tableaux;* Paris, 1729, in-12. *Voy.* Quérard, *La France littéraire.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LECLERCQ (Chrétien), de l'Ordre des Récollets, né en Artois vers l'an 1630, mort à Lens vers 1695, fut envoyé comme missionnaire dans le Canada en 1655. Il débarqua dans la baie de Gaspé, et, durant six années, il annonça l'Évangile aux nations indiennes. De retour en France l'an 1690, il devint gardien du couvent de Lens. Outre une *Relation de la Gaspésie*, il a donné : *Établissement de la foi dans la Nouvelle-France, contenant l'histoire des colonies françaises et des découvertes qui s'y sont faites jusqu'à présent;* Paris. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LE CLOU (Étienne), dominicain, né à Arras,

Digitized by Google

mort en 166, était licencié en théologie. Il fut quatre fois prieur, puis vicaire du provincial de la basse Allemagne. Il a laissé : 1° *Le Sacré Rosaire de la Vierge Marie;* Arras, 1608, in-16; Valenciennes, 1615; — 2° *Histoire de la vie, miracles et canonisation de saint Hiacinthe, Polonais, de l'Ordre des Frères Prescheurs*, trad. du latin du P. Sévérin Lubomlius; Arras, 1602, in-12. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. litter. des Pays-Bas*, tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LE COINTE** (Charles). *Voy.* COINTE (LE).

II. **LE COINTE** (Gédéon), protestant, né à Genève en 1714, mort en 1782, professa l'hébreu dans sa ville natale. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Sermon sur la révocation de l'édit de Nantes;* — 2° *Sermons choisis;* 1784, in-8°. *Voy.* Sennebier, *Hist. littér. de Genève*, t. III, p. 21. La *Nouv. Biogr. génér.*

LE COMTE (Jean), théologien protestant, né à Étaples, en Picardie, l'an 1500, mort à Granson, en Suisse, l'an 1572, acquit une certaine réputation par ses prédications et ses controverses, et obtint une chaire d'hébreu à l'académie de Lausanne. Il a laissé : *Démégories du comte d'Étaples sur les Dimanches, les Sacrements, le Mariage et les Trépassés;* 1549. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LEÇON** ou manière de lire. Dans la Bible, les écrits des Pères et des auteurs ecclésiastiques, les différentes leçons ou variantes sont les termes différents dans lesquels le texte d'un même auteur est rendu dans les différents manuscrits anciens. Cette diversité vient pour l'ordinaire de l'altération que le temps y a causée ou de l'inattention des copistes. Les versions de l'Écriture portent souvent des leçons différentes du texte hébreu, et les divers manuscrits, soit de ces versions, soit du texte hébreu lui-même, présentent souvent des leçons différentes entre elles. Le premier devoir des critiques et des éditeurs est de déterminer laquelle de plusieurs leçons est la meilleure. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

II. **LEÇON**, en terme de bréviaire, est une petite lecture qu'on fait à chaque nocturne des matines de quelques extraits de la Bible, des Pères, ou de l'histoire du saint dont on célèbre la fête. On appelle ces lectures *leçons*, parce qu'au lieu de les chanter comme les psaumes et les hymnes, on les lit seulement; c'est pour cette raison qu'on a appelé autrefois *leçon* l'épître de la messe, qu'on lit d'un ton élevé. *Voy.* de Vert, *Cérém. de l'Église*, tom. IV, p. 65, 84 et 88. Richard et Giraud.

LE CONTAT. *Voy.* CONTAT (LE).

LECONTE (Gabriel), ou *Frère Gabriel de la Croix*, carme déchaussé, né à Alençon en 1617, mort à Rouen l'an 1697, fut d'abord recteur de l'académie de Reims. Il prit plus tard l'habit religieux, devint prieur à Rouen, fonda, l'an 1660, une maison de son Ordre à La Garde-Châtel, près d'Avranches, et mourut provincial définiteur des Carmes déchaussés. Il a laissé, outre quelques traités de théologie : 1° une traduction française de la *Tabula evangelica* du P. Maurice de la Croix; — 2° *Histoire générale des Carmes déchaussés de la Congrégation d'Espagne*, trad. de l'espagnol du P. François de Sainte-Marie; Paris, 1655-1660, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LECOQ** (Luc), chanoine de la cathédrale d'Orléans, né en 1669, mort l'an 1742, se fit connaître comme prédicateur. Outre une *Oraison funèbre du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans,* et un *Recueil de Cantiques spirituels sur les mystères de la religion,* il a laissé : *Abrégé des raisons qui condamnent la comédie, et réfutation des prétextes dont on se sert pour la justifier;* ibid., 1717, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LECOQ** (Pierre). *Voy.* COQ, n° III.

LECORVAISIER (René), né à Angers en 1580, mort vers l'an 1630, devint aumônier du roi et professeur de théologie à Angers. On lui doit : 1° *Renati Corvaserii Andini, doctoris, christianissimi regis a consiliis et eleemosynis, ad sacræ theologiæ studiosos Orationes duæ parænetica;* Angers, 1619 et 1626; — 2° *Ejusdem Oratio tertia parænetica;* ibid., 1621; — 3° des ouvrages de controverse contre Georges Thompson, ministre protestant. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LECOURRAYER. *Voy.* COURAYER.

LE COURT. *Voy.* COURT, n° I.

LE COUTURIEZ (Nicolas-Jérôme), chanoine de Saint-Quentin, né près de Rouen l'an 1712, mort à Paris l'an 1778, était aumônier de la Charité. Outre quelques *Panégyriques* et des *Discours prononcés en différentes solennités*, il a laissé une *Vie d'Élizabeth de France, sœur de saint Louis*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LE COZ (Claude), archevêque de Besançon, membre de l'Académie de cette ville et de l'Académie celtique, né à Plouvenez-Porzay, en Bretagne, en 1740, mort près de Lons-le-Saulnier en 1815, fut élu en 1791 évêque constitutionnel du département d'Ille-et-Vilaine, puis député à l'Assemblée législative. Il fut emprisonné pendant la Terreur, reprit ses fonctions épiscopales en 1795, adhéra aux encycliques publiées par le synode des évêques constitutionnels réunis à Paris, présida en 1797 l'assemblée de ces mêmes évêques, assembla en 1799 un synode à Rennes, et, à l'époque du concordat, il donna sa démission. Il fut alors nommé archevêque de Besançon. Il a laissé de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Accord des vrais principes de l'Église, de la morale et de la raison sur la constitution civile du clergé;* 1792; le *Diction. des Anonymes*, tom. II, p. 492, l'attribue à M. Lebreton; — 2° *Statuts et règlements;* 1799, in-8°; — 3° *Observations sur les zodiaques d'Égypte;* 1802; — 4° *Défense de la révélation chrétienne et preuves de la divinité de Jésus-Christ, contre le Mémoire en faveur de Dieu, de Delisle de Sales;* 1802, in-8°; — 4° *Lettre à M. de Beaufort sur le projet de réunion de toutes les communions chrétiennes;* 1808, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LECT (Jacques), en latin *Lectius*, protestant, théologien, jurisc. érudit et homme d'État, né à Genève en 1560, mort l'an 1611, professa le droit à l'académie de sa ville natale, et fut chargé de plusieurs négociations diplomatiques. Outre des ouvrages d'érudition et de littérature, il a laissé : 1° *Adversus codicis Fabriani ta Prôta Kakodoxa præscriptionum theologicarum Libri II;* Genève, 1607, in-8°; — 2° *Claudiomastix, seu adversus scriptorem nuperum de vita et miraculis Claudianis;* ibid., 1610, in-4°. C'est une violente critique de la *Vie de saint Claude*, par H. Boguet. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LECTEUR**, clerc qui a reçu un des quatre ordres mineurs. Les lecteurs ont été institués dans l'Église pour lire les saintes Écritures ou les Actes des martyrs, les Homélies des Pères, les Lettres des évêques adressées aux églises; pour instruire les catéchumènes et les enfants des fidèles; pour lire pour le prédicateur; pour chanter les leçons; pour bénir les fruits. La matière de cet ordre est le livre sacré des Leçons de l'Ancien et du Nouveau Testament, que

Digitized by Google

l'évêque leur fait toucher. La forme, ce sont ces paroles de l'évêque : *Recevez ce livre, et ne manquez pas de lire aux fidèles la parole de Dieu; car si vous vous acquittez fidèlement de ce ministère, vous aurez part avec ceux qui auront au commencement administré avec fruit cette divine parole.* Les lecteurs sont très-anciens dans l'Église, puisque saint Justin, Tertullien, saint Cyprien, le pape Corneille, etc., en font mention. *Voy.* Justin, *Apologet. I*, n. LXVII. Tertull., *De Præscript.*, c. XLI. Cyprian., *Epist. XXIV*, al. *XXIX*. Cornel. apud Euseb., *Hist. eccles.*, l. VI, c. XLIII. Le concile de Carthage, qui, dès l'an 398, adresse aux lecteurs le même langage que leur tient aujourd'hui l'Église. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, et *compar.* ORDRE, n° I.

II. **LECTEUR**, se dit de celui qui donne des leçons de théologie; mais il n'est guère usité que pour les religieux qui professent la théologie dans leurs monastères. Le concile de Trente veut qu'il y ait dans les monastères des leçons d'Écriture sainte partout où il se pourra commodément; et si les abbés s'y rendent négligents, les évêques des lieux, comme délégués pour cela du Siége apostolique, les y contraindront par des remèdes opportuns. *Voy.* le *Conc. de Trente*, sess. V, c. I, *de Reformat.* Les *Mém. du clergé*, tom. III, p. 1086.

III. **LECTEUR DE TABLE**, nom donné, dans les communautés, à celui qui lit pendant le repas.

LECTICAIRE (*Lecticarius*), officier de l'Église grecque chargé d'emporter les corps des défunts pour les enterrer. *Voy.* les *Acta Sanctor. Januar.*, tom. I, p. 1026.

LECTIONNAIRE (*Lectionarium, lectionarius liber*), livre qui renferme les leçons qui se lisent à l'office. On appelait autrefois *lectionnaires* les livres qui contenaient non-seulement les leçons, mais encore les Épîtres et les Évangiles que l'on devait chanter dans le cours de l'année. *Voy.* Bocquillot, *Liturg.*, p. 211.

I. **LECTORIUM**. *Voy.* LUTRIN.

II. **LECTORIUM** et **LECTORUM**. *Voy.* l'art. suiv.

LECTOURE ou **LAICTOURE, LEICTOURE** (*Lactora, Lactoracium civitas, Lactoracum, Lactorates, Lactura, Lectorium, Lectorum*), ville épisc. de France en Languedoc, dont l'évêché, érigé dans le II° siècle, était suffragant de la métropole d'Auch. Il y a eu soixante évêques de Lectoure. Le premier, Heuterius, siégeait du temps de Hygin ou Genius; mais on ne dit pas si c'était du temps de Hygin, pape, qui vivait au milieu du II° siècle. Le dernier évêque fut Louis-Emmanuel de Cugnac, sacré le 27 septembre 1772. Le siége de Lectoure a été supprimé en 1801 par le concordat. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 131. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 257, 258.

LECTRAIN (*Lectrinum*). *Voy.* LUTRIN.

LECTREOLUM, LECTRINUM. *Voy.* LUTRIN.

LECTROIS, lieu où l'on s'assemblait dans quelques monastères pour faire la lecture en commun.

LECTRUM. *Voy.* LUTRIN.

LECUM, ville de la tribu de Nephthali. *Voy.* Josué, XIX, 33.

L'ÉCUY (Jean-Baptiste), de l'Ordre de Prémontré, né à Yvoi-Carignan en 1740, mort à Paris l'an 1834, fut successivement professeur de théologie et de philosophie, prieur secrétaire du général de l'Ordre, maître des études et abbé général. Il introduisit quelques réformes, tint plusieurs chapitres, et améliora les études. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et, après le rétablissement du culte, il fut nommé chanoine honoraire de Notre-Dame de Paris. Pie VII l'accueillit avec distinction, et Mgr de Quélen le nomma chanoine titulaire de Paris et vicaire général honoraire. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Bible de la Jeunesse;* 1810, 2 vol. in-8°; — 2° *Manuel d'une mère chrétienne, ou courtes Homélies sur les Épîtres et Évangiles des dimanches et fêtes;* Paris, 1822, 2 vol. in-12; — 3° *Essai sur la Vie de Gerson;* ibid., 1832, 2 vol. in-8°. Il a, en outre, rédigé la partie ecclésiastique du Supplément au *Dictionnaire historique* de Feller, et le t. VIII de l'*Histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau Testament* de Bassinet. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite plusieurs autres écrits de L'Écuy.

LEDAN, ville épisc. de la province de Gondisapour, au diocèse des Chaldéens, située dans la province des Élamites ou dans le Kurdistan. Avant sa réunion à Sus, elle a eu un évêque particulier. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1190.

LEDEBUHR (Gaspard), orientaliste, né à Cœslin, en Poméranie, qui vivait du XVI° au XVII° siècle, professa la langue hébraïque à Kœnigsberg. Outre des ouvrages de lexicographie, il a laissé : 1° *Grammatica hebraica;* — 2° *Disputationes VIII in Esaiam;* — 3° *Disputationes in Job*, XI, XII et XIII; — 4° *De Oraculo Jobi;* — 5° *De Septuaginta Septimanis Danielis;* — 6° *Clara Delineatio belli Assyriaco-Judaici a Jesaia prædicti*, exégèse biblique; tous ces ouvrages ont paru à Kœnigsberg. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEDERLIN (Jean-Henri), protestant, orientaliste, né à Strasbourg en 1672, mort l'an 1737, professa dans sa ville natale les langues grecque et hébraïque, et devint chanoine à Saint-Thomas. Outre plusieurs ouvrages de pure philologie, il a laissé : 1° *Dissertatio philologica de jejunio;* — 2° *Meletema philologicum de templis argenteis Dianæ Ephesæ, ad locum Act.* XIX, 24; ces deux écrits ont été insérés dans le *Tempe Helvetica;* Zurich, in-8°, tom. IV, p. 346 et 399. On lui attribue : *Dissertatio philologica de dono linguarum in festo Pentecostes:* Strasbourg, 1714, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Le Long, *Biblioth. Sacra*, p. 824. Richard et Giraud.

I. **LEDESMA** (Barthélemi de), dominicain, né à Nieva, dans le royaume de Léon, mort en 1604, fut envoyé dans l'Amérique, où il professa la théologie à Mexico et à Lima. Obligé d'accepter l'évêché de Guaxaca ou Oaxaca, il gouverna son diocèse avec zèle, établit dans la capitale de la province un collége pour l'instruction de la jeunesse, fonda une chaire de théologie morale, et fit construire un monastère pour les religieuses de Saint-Dominique. Il a laissé un *Traité sur les sacrements*. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 352. Le P. Touron, *Homm. illustr. de l'Ord. de Saint-Dominique*, tom. IV, p. 767.

II. **LEDESMA** (Diego ou Jacques de), jésuite, né à Cuellard, en Espagne, mort l'an 1575, se rendit à Rome, où il fut fort estimé par Grégoire XIII. On a de lui : 1° *De Divinis Scripturis quavis passim lingua non legendis, simul et de sacrificio missæ, cæterisque officiis in Ecclesia Christi hebræa tantum, græca aut latina lingua celebrandis;* Cologne, 1570 et 1572; — 2° des *Controverses contre les hérétiques;* — 3° *De la Manière de faire le catéchisme;* — 4° *Doctrine chrétienne;* ces deux ouvrages, écrits en espagnol, ont paru à Rome en 1573; — 5° *Table de la théologie de saint Thomas*, insérée dans Pos-

Digitized by Google

sevin, *Apparat. Voy.* Alegambe, *De Script. Societ. Jesu.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

III. **LEDESMA** (Martin de), dominicain, né à Ledesma, dans le royaume de Léon, mort en 1584, occupa pendant trente ans la première chaire de théologie à l'université de Coïmbre, et refusa l'évêché de Viseo. Il a laissé deux volumes sur le *Quatrième Livre des Sentences;* Coïmbre, 1555 et 1560. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. III, p. 230.

IV. **LEDESMA** (Pierre de), dominicain, né à Salamanque, mort en 1616, professa avec distinction à Ségovie, à Avila et à Salamanque. On lui doit : 1° *De Magno matrimonii Sacramento;* 1592; — 2° une *Somme des sacrements*, en espagnol, qui a été traduite en latin; la 1re partie a paru à Douai en 1618, et la 2e à Cologne, en 1630; — 3° *De divinæ gratiæ Auxiliis;* — 4° *De Divina Perfectione*, etc. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVI. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 404.

LEDESMI ou **LESMI** (Alexis), barnabite, né à Monza en 1606, mort l'an 1659. On a de lui, en italien : 1° *Les Grandeurs de saint Alexis;* Rome, 1637, in-4°; — 2° *Les Gloires de sainte Lucine;* ibid., 1637; Macerata, 1640; Bologne, 1646, in-4°; — 3° *Vie de saint Gérard;* Bologne, 1647; — 4° plusieurs autres biographies. *Voy.* Ungarelli, *Biblioth. Barnabit.*

LEDIEU (François), chanoine et chancelier de l'église de Meaux, né à Péronne, mort à Paris en 1713, fut secrétaire particulier de Bossuet. Il a eu beaucoup de part à l'édition des nouveaux missel et bréviaire de Meaux. Il avait laissé en manuscrit des Mémoires sur Bossuet, que l'abbé Guettée a fait paraître sous ce titre : *Mémoires et Journal de l'abbé Ledieu sur la vie et les ouvrages de Bossuet, publiés pour la première fois d'après les manuscrits autographes, et accompagnés d'une introduction et de notes;* Paris, 1856-1857, 4 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1731, p. 460. Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Richard et Giraud.

LEDORICIUM, siége épisc. du rit latin sous la métropole de Larisse, en Thessalie. On n'en connaît qu'un évêque, Wenceslas, dominicain, qui fut nommé par Jean XXIII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 988.

LEDRA, ville épisc. de l'île de Chypre, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Famagouste. Elle a eu cinq évêques, dont le premier, Triphyle, disciple de saint Spiridion, souscrivit au concile de Sardique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1075. Richard et Giraud.

LEDROU ou **LE DROU** (Pierre-Lambert ou Laurent), de l'Ordre érémitique de Saint-Augustin, né à Huy en 1640, mort à Liége l'an 1721, se fit recevoir docteur à Louvain, où il professa avec succès la théologie. Il remplit les premières charges de son Ordre, et devint successivement préfet du collége de la Propagande à Rome, évêque *in partibus* de Porphyre, prélat assistant au trône pontifical, prévôt de l'église collégiale de Mayence, archidiacre de Hesse, etc. Nommé consulteur pour l'examen de l'ouvrage du P. Quesnel intitulé : *Réflexions morales*, il ne fut point d'accord avec les autres consulteurs, et donna sa démission d'évêque de Porphyre. Il a laissé *Quatre Dissertations sur la contrition et l'attrition;* Rome, 1707; Munich, 1708. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, p. 714, 1re édit., et p. 654, 2e édit. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

I. **LE DUC**. *Voy.* Duc, n° I.

II. **LE DUC** (Claude). *Voy.* Duc, n° II.

III. **LEDUC** (Nicolas), curé à Trouville, puis vicaire à l'église Saint-Paul à Paris, mort en 1744, fut interdit par l'archevêque de Paris pour avoir pris la défense de l'évêque de Senez, qui avait été condamné par le concile d'Embrun. Il a donné : 1° *Année ecclésiastique*, ou *Instructions sur le propre du temps et sur le propre et le commun des saints, avec une explication des Epîtres et des Évangiles;* Paris, 1734 et années suiv., 15 vol. in-12; — 2° *L'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle, avec des réflexions, des pratiques et des prières à la fin de chaque chapitre*, etc.; ibid., 1737, in-12; ouvrage souvent réimprimé; — 3° *Le Chemin du ciel, suivi du plus court chemin pour aller à Dieu*, trad. du latin du card. de Bona; ibid., 1738, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LÉE (Sainte), dame romaine, morte vers l'an 383, renonça au monde après la mort de son mari, et se retira dans un monastère de Rome dont elle devint supérieure. Elle termina ses jours dans les exercices les plus rigoureux de la pénitence. On célèbre sa fête le 22 mars. *Voy.* saint Jérôme, *Lettre à sainte Marcelle.* Richard et Giraud.

I. **LEE** (Édouard), archevêque d'York, né à Lee-Magna, dans le comté de Kent, l'an 1482, mort en 1544, fut employé par Henri VIII dans diverses ambassades, et devint chancelier de Salisbury, puis archevêque. Zélé catholique, il écrivit contre Luther et contre Érasme; mais plus tard il reconnut la suprématie religieuse du roi. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Annotationum Libri duo in Annotationes Novi Testamenti Erasmi;* Bâle, 1520. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEE** (Samuel), anglican, chanoine de la cathédrale de Bristol et recteur de Barley, né à Longnor, dans le Shropshire, en 1783, mort l'an 1852, se livra à l'étude des langues orientales, et professa à l'université de Cambridge l'arabe, puis l'hébreu. Outre des sermons et des ouvrages de controverse et de lexicographie, il a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Book of Job, translated from the original hebrew;* 1837; — 2° *An Inquiry into the nature, progress, and end of prophecy;* Cambridge, 1849, in-8°; — 3° *The Events and times of the visions of Daniel and S. John, investigated, identified and determined;* Londres, 1851, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEECHMAN (William), théologien écossais, né à Dolphinston, dans le comté de Lanark, en 1706, mort à Glasgow l'an 1785, fut curé à Beith et professeur de théologie à Glasgow. Il a laissé des *Sermons*, qui ont été recueillis par Wodrow et publiés en 1789, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LÉÉDAN, fils de Gerson. *Voy.* I Paralip., XXIII, 7.

LEEW. *Voy.* Leoninus.

LEEWIS (Denis), chartreux, né à Rickel, dans le diocèse de Liége, en 1394, mort en 1471, fut surnommé *Doctor exstaticus.* Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de philosophie et de théologie morale exégétique, parmi lesquels nous citerons : 1° *Enarrationes in Psalmos;* Cologne, 1531; — 2° *De Fide catholica contra Gentiles;* ibid., 1534, in-8°; — 3° *In Libros IV Sententiarum;* ibid., 1538; Venise, 1584; — 4° *In quatuor Evangelia;* Cologne, 1538 et 1543; Venise, 1569; — 5° *In quatuor Prophetas majores;* Cologne, 1548; — 6° *In omnes Pauli Epistolas;* ibid., 1545; — 7° *In Dionysii Areopagitæ Opera;* ibid., 1546; — 8° *In Pentateuchum;* ibid., 1547, in-fol.; —


Digitized by Google

9° *In XII Prophetas minores*; 1549; — 10° *Summa fidei orthodoxæ*; Anvers, 1569, in-8°; Venise, 2 vol. in-16; — 11° un recueil de 31 *Traités*, contenant des instructions morales pour tous les états de la vie, intitulé : *Opuscula minora*; Cologne, 1559, in-fol.; — 12° *Tractat. mystici VII*; Louvain 1576, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LE FAUCHEUR. *Voy.* FAUCHEUR.

LE FÉBURE ou **LE FEBVRE, LE FÈVRE** (Jean ou Jacques), jésuite, né à Gluson, dans le Hainaut, mort à Valenciennes en 1755, professa la philosophie à Douai, et devint directeur-président du séminaire de Beuvrai, près de Valenciennes. Il a publié : 1° *La seule Religion véritable démontrée contre les athées, les déistes*, etc.; Paris, 1744, in-8°; — 2° *Bayle en petit*, ou *Anatomie de ses ouvrages*; Douai, 1737, in-12, réimprimé sous ce titre : *Examen critique des ouvrages de Bayle*; Paris, 1747. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

* **LEFÈVRE** et **FÈVRE (LE)** se mettant souvent l'un pour l'autre dans les biographes et les autres écrivains, on devra chercher à *Fèvre (Le)* les personnages qu'on ne trouvera pas à *Lefèvre*.

LEFÈVRE (Jacques), grand vicaire de l'archevêque de Bourges, né à Lisieux, mort à Paris en 1716, se fit recevoir docteur à la Sorbonne en 1674. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Entretiens d'Eudoxe et d'Eucharistе sur les Histoires de l'arianisme et des iconoclastes du P. Maimbourg*; Paris, 1674, in-4°; Cologne, 1683, in-12; — 2° *Motifs invincibles pour convaincre ceux de la religion prétendue réformée*; Paris, 1682, in-12; — 3° *Nouvelle Conférence avec un ministre touchant les causes de la séparation des protestants*; ibid., 1685, in-12; — 4° *Instructions pour confirmer les nouveaux convertis dans la foi de l'Église*; ibid., 1686, in-12; — 5° *Recueil de tout ce qui s'est fait pour et contre les protestants en France*; ibid., 1686. Il a donné, en outre, une édition augmentée de l'ouvrage de Magri, intitulé : *Antilogiæ, seu contradictiones apparentes Sacræ Scripturæ*; Paris, 1685, in-12. On croit qu'il collabora aux *Hexaples*, ou *les Six colonnes sur la constitution Unigenitus*, en faveur du P. Quesnel; Amsterdam, 1714, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEFREN (Lars-Ulof), protestant suédois, né dans un village de la Vestrogothie en 1722, mort à Abo l'an 1803, professa les langues orientales à l'université de cette dernière ville. Il a travaillé à la nouvelle traduction suédoise de la Bible, entreprise d'après les ordres de Gustave III, et a laissé un grand nombre de *Dissertations* théologiques, philosophiques et philologiques. On en trouve la liste dans Rotermund, *Supplément au Lexicon* de Jœcher. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LÉGAL** (*Legalis*), se dit de ce qui est défini par les lois : ainsi on appelle *peines légales* celles que les lois ont définies, et qui diffèrent des peines arbitraires, dépendantes de l'opinion des juges.

II. **LÉGAL** (*Legalis*), terme de théologie qui signifie ce qui regarde la loi de Moïse, par opposition à la loi de Jésus-Christ ou à l'Evangile. *Voy.* LOI.

LÉGALISATION, certificat donné par autorité de justice ou par une personne publique, et confirmé par l'attestation, la signature et le sceau du magistrat. Le droit canon ne parle pas de *légalisation*. En France, lorsqu'il s'agit de légaliser un acte pour procéder dans une officialité, ou prendre les ordres dans un autre diocèse, la légalisation doit être faite par l'évêque. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

LÉGAT (*Legatus*), mot dérivé des verbes *legare, delegare*, qui signifient : *envoyer, déléguer*. Ce terme désigne donc, à proprement parler, celui qui est envoyé par un autre pour quelque fonction; cependant il désigne ordinairement les ambassadeurs que les papes envoient aux princes souverains avec un caractère particulier d'autorité et les marques de leur dignité, c'est-à-dire le chapeau, l'anneau et la croix, qu'ils reçoivent d'un cardinal ou d'un évêque célébrant pontificalement. Il y a trois sortes de légats : 1° les légats *a latere* ou *de latere*, ainsi nommés parce qu'ils sont toujours aux côtés du pape comme ses conseillers; ce sont des cardinaux que le souverain pontife envoie en ambassade; — 2° les légats *missi* ou *envoyés*, que le pape envoie sans qu'ils soient cardinaux, comme les nonces et les internonces; 3° les légats *nati* ou *nés*, à qui on ne donne aucune légation, mais à la dignité desquels est attaché le titre de légat apostolique; tels étaient autrefois les archevêques d'Arles et de Reims. *Voy.* les canonistes, en général; car ils ont tous traité ce sujet comme Reiffenstuel, *lib. I Decretal.*, tit. XXX. Barbosa, *Jus eccles. universale*, l. I, c. v. L. Ferraris, ad voc. LEGATUS. Schmalzgrueber, *Jus eccles. universum*. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 265-288. Chacun de ces auteurs en cite plusieurs autres. *Voy.* encore Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où sont rapportés non-seulement les 82 cas dans lesquels l'autorité des légats est nulle en France, d'après la législation française, bien que les papes leur donnent des pouvoirs contraires à cette législation dans la plupart desdits cas, mais encore les pièces relatives à la mission du cardinal Caprara lorsqu'il est venu en France comme *légat a latere*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

LÉGATION (*Legati munus, dignitas, curia, legatio*), terme qui désigne la charge ou la fonction du légat, ou sa cour, ou son tribunal, ou sa dignité, ou sa juridiction. Il y a des *légations ordinaires* qui sont proprement des vicariats apostoliques. Les *légations extraordinaires* sont celles des légats que le pape envoie pour quelque affaire particulière. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

LÉGATION (VICE-). C'est la charge du vice-légat.

LEGAUFFRE (Ambroise), canoniste, né au Grand-Lucé, dans le Maine, en 1568, mort à Bayeux l'an 1635, professa le droit canonique à l'université de Caen, et devint vice-chancelier de cette université, puis trésorier de l'église de Bayeux. On a de lui : *Synopsis Decretalium, seu ad singulos Decretalium titulos methodica juris utriusque mutationum distinctio*; Paris, 1650, in-fol. *Voy.* Huet, *Origines de Caen*, c. XXIV. Hermant, *Hist. du diocèse de Bayeux*. B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LÉGENDAIRE (*Autor historiæ sanctorum legendæ*), auteur de légende, celui qui a composé une légende. Le premier légendaire grec est Siméon Métaphraste, qui vivait au Xe siècle; et le premier légendaire latin, Jacques de Vérase, plus connu sous le nom de *Jacques de Voragine*. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, remarque avec raison que du mépris qu'on s'accoutume à concevoir pour les légendaires on passe aisément à une témérité audacieuse qui refuse toute croyance à des actes dont l'authenticité et la vérité sont connus plus tard. Les protestants surtout, ajoute Bergier, ont donné dans cet excès, et quelques-uns même de nos écrivains ne s'en sont pas assez préservés.

LÉGENDE (*Legenda*), terme qui désignait

Digitized by Google

d'abord le livre d'église qui contenait les lectures qu'on faisait dans l'office divin, et qu'on appelle aujourd'hui *leçons*. Les Vies des saints ont été appelées des *légendes* parce qu'on devait les lire dans les leçons de matines et dans les réfectoires des communautés. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LEGEOLUM. *Voy.* LUTRIN.

I. **LÉGER** ou **L'ÉGUIER**, **LEUTGAR**, **LIGAIRE**, **LUDGER** (Saint), en latin *Leodegarius*, évêque d'Autun et martyr, né vers l'an 616, mort le 2 ou le 3 octobre 678, était issu d'une des plus illustres familles de la Gaule. Il fut élevé par son oncle, Didon, évêque de Poitiers, qui l'ordonna diacre, puis archidiacre de son église. Vers l'an 651, on lui confia la direction de l'abbaye de Saint-Maixent, en Poitou, et, l'an 659, sainte Bathilde, régente du royaume, le nomma à l'évêché d'Autun, qui depuis deux ans était divisé par la faction de deux ecclésiastiques ambitieux. Saint Léger rétablit le bon ordre dans son diocèse, assembla un concile vers l'an 661, et eut part au gouvernement sous Childéric II; cependant ses ennemis l'accusèrent d'avoir tramé une conspiration contre ce prince; et, après avoir été en butte aux plus cruelles persécutions de la part d'Ebroïn, saint Léger eut la tête tranchée. Le martyrologe romain moderne a marqué sa fête au 2 octobre. Nous avons de saint Léger: 1° une *Lettre* adressée à sa mère pour la consoler de la mort de Guérin, son autre fils; elle se trouve dans le P. Labbe, *Bibl. des manuscrits*, tom. I; — 2° son *Testament*, inséré par Étienne Pérard dans les Preuves de son *Hist. de Bourgogne*. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. III. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 710 et 720. La *Gallia Christ.*, tom. IV, col. 349. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 316, 317. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LÉGER** ou **LICAR**. *Voy.* LICAR.

III. **LÉGER** ou **LIGAIRE** (**SAINT-**), en latin *Sanctus Leodegarius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans le Poitou, au diocèse de Saintes, et fondée l'an 961. Elle dépendait autrefois de l'abbaye de Saint-Maixent; mais plus tard elle devint libre. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II. Richard et Giraud.

IV. **LÉGER** (**SAINT-**), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située à Soissons, et fondée l'an 1139. Ce n'était d'abord qu'une simple église laissée par les évêques de cette ville à la disposition des comtes de la même ville; mais le comte Rainald la rendit à l'évêque Gosselin, qui fit des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin. Occupée d'abord par les chanoines de la congrégation d'Arouaise, elle fut unie en 1666 à la congrégation de France. *Voy.* *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 467. Richard et Giraud.

V. **LÉGER** (Antoine), protestant, né à Villeseche, en Savoie, l'an 1594, mort à Genève en 1661, étudia les langues orientales, et fut nommé chapelain de Corneille de Haga, ambassadeur des Provinces-Unies à Constantinople. En 1637, il fut mis à la tête de l'église protestante de Saint-Jean-Val-Lucerne; mais il quitta bientôt cette place à cause des démêlés qu'il eut avec les missionnaires catholiques, et il se retira à Genève, où il professa la théologie et les langues orientales. Ses principaux ouvrages sont: 1° une édition du Nouveau Testament en grec ancien et en grec vulgaire, intitulée: *Novum Testamentum græco vulgari ex idiomate græco litterali et græco vulgari ex versione Maximi Calliopolitani*; Genève, 1638, in-4°; — 2° *Theses theologicæ de sanctificatione hominis peccatoris*; ibid., 1658, in-... Sénebier, *Hist. littér. de Genève*, tom. II, ... Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr.* ...

VI. **LÉGER** (Antoine), fils du précéde... Genève en 1652, mort l'an 1719, exerça le... tions de pasteur, et professa la philosoph... la théologie. Il a laissé, outre quelques ... *tations de physique*: 1° *De Felicitate*; — ... *Deo*; — 3° *De Anathemate Maranata*; ces ... tations ont paru à Genève de 1705 à 1... — 4° *Sermons sur divers textes de l'É... sainte*; Genève, 1720, 5 vol. in-8°; trad. ... mand; Bâle, 1722, in-8°. *Voy.* Michaud, ... *univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **LÉGER** (Jean), protestant, cou... précédent, né à Villeseche en 1615, mort ... vers 1670, succéda à son oncle Antoine ... dans le gouvernement de l'église Saint... Val-Lucerne. A cette époque, les prot... des vallées ayant tenté de s'ériger en répu... indépendante, eurent à lutter contre l... mont, et Léger s'adressa aux puissances ... gères pour obtenir quelque adoucisseme... sort des Vaudois. Il parcourut l'Allema... la Hollande, sollicitant partout des secour... ses coreligionnaires, et fut condamné à mo... le tribunal de Turin, devant lequel il av... cité pour répondre de sa conduite. Son p... pal ouvrage est intitulé: *Histoire généra... églises évangéliques des vallées du Piém... Vaudoises*, jusqu'en 1664; Leyde, 1669, i... trad. en allemand; Breslau, 1750, 2 vol. ... *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La ... *Biogr. génér.*

VIII. **LÉGER** (Michel), ministre prote... de la même ville que les précédents, né ... nève, mort en 1745, a laissé: *Sermon sur ... bilé de la réformation de l'illustre ville de ... châtel*; Bâle, 1731, in-4°. *Voy.* la *Nouv.* ... *génér.*

LÉGET (Antoine), directeur du sémi... d'Aix, né à Calians, au diocèse de Fréjus, ... à Paris en 1728, a laissé: 1° *Les Véri... Maximes des saints sur l'amour de Dieu*, ... *de l'Écriture et des saints Pères*; Paris, ... 1 vol. in-12; — 2° *Devoirs des confesseurs ... l'administration du sacrement de Pénitence*; ... 1703, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Sav...* 1703, p. 144. Moréri, édit. de 1759. Richa... Giraud.

LEGIO. *Voy.* LÉGION, n° XX.

LEGINUM. *Voy.* LUTRIN.

I. **LÉGION**, ville de Palestine célèbre ... les écrits d'Eusèbe et de saint Jérôme. Elle ... au pied du mont Carmel, à quinze mille... Nazareth. C'est probablement le même lie... est encore aujourd'hui nommé *Legune*, e... était un camp où les Romains entreten... une légion de soldats pour garder le pas... de Ptolémaïde à Césarée de Palestine. *Voy.* ... land, *Palæstina illustrata*, p. 873. D. Cal... *Diction. de la Bible.*

II. **LÉGION**, terme qui ne se trouve que ... le texte grec du Nouveau Testament et da... Vulgate, est emprunté des Romains, chez ... quels la *légion* était un corps de troupes com... de six mille hommes; mais il se prend sou... pour un grand nombre indéterminé. C'est ... ce sens que l'on dit que Jésus-Christ guéri... possédé qui avait une légion de démons, et ... assura à saint Pierre que, s'il voulait prier ... Père, il lui enverrait plus de douze lég... d'anges pour sa défense. *Voy.* Matth., XXVI, ... Marc, V, 9. Luc, VIII, 30, 36.

III. **LÉGION FULMINANTE.** On lit dans p... sieurs auteurs ecclésiastiques que Marc-Aur...

Digitized by Google

dans une guerre, se trouva tout à coup environné par ses ennemis, que ses soldats, tourmentés par la soif, allaient succomber, et auraient péri si un orage survenu par l'effet des prières des soldats chrétiens n'avait fourni aux Romains de quoi se désaltérer pendant qu'il lançait la foudre sur l'armée ennemie. Tertullien cite une lettre que Marc-Aurèle écrivit au sénat, et dans laquelle ce prince attribue en effet le prodige à la prière des chrétiens qui étaient dans son armée. Tertullien parle de cette lettre de manière à faire entendre qu'il l'avait vue. Saint Jérôme, traduisant la chronique d'Eusèbe, dit positivement que cette lettre existait encore. Tertullien ajoute pour preuve la défense que fit Marc-Aurèle, sous peine de mort, d'accuser les chrétiens et de les tourmenter pour leur religion. On ne saurait douter de ce fait miraculeux, puisqu'il est rapporté, quant à la substance, non-seulement par saint Apollinaire, auteur contemporain, par Tertullien, par Eusèbe, par saint Jérôme et par saint Grégoire de Nysse, écrivains chrétiens, mais par Dion Cassius, par Jules Capitolin, par le poëte Claudien et par Thémistius, auteurs païens. Il est attesté d'ailleurs par le bas-relief de la colonne d'Antonin, qui subsiste encore, et où l'on voit la figure de Jupiter pluvieux, qui d'un côté fait tomber la pluie sur les soldats romains, et de l'autre lance la foudre sur leurs ennemis. *Voy.* Tillemont, *Hist. des empereurs*, tom. II, p. 369 et suiv. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

IV. **LÉGION THÉBAINE** ou **THÉBÉENNE.** *Voy.* Maurice, n° I.

LEGIPONT (Olivier), en latin *Legipontius*, bénédictin, né à Soiron, dans le duché de Limbourg, en 1698, mort à Trèves l'an 1758, se fit recevoir licencié en théologie, professa la théologie et le droit canon, et devint prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Cologne. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° *Historia monasterii Visibodibergensis in Palatinatu;* Cologne, 1735, in-fol.; — 2° *Monasticon Mogontiacum, sive succincta monasteriorum in archiepiscopatu Moguntino notitia;* Prague, 1746, in-8°; — 3° *Sacræ metropolis Coloniensis Antiquitas et prærogativa adversus gloria æmulos asserta;* Cologne, 1748, in-8°. Enfin il a collaboré à l'histoire littéraire de l'Ordre de Saint-Benoît, entreprise par le P. Ziegelbauer, et a publié cet ouvrage sous ce titre : *Historia rei litterariæ Ordinis S. Benedicti in quatuor partes distributa*, etc.; Augsbourg, 1734, 4 vol. in-fol. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LÉGISLATION. Certains canonistes parlementaires prétendent que l'Église n'a pas le pouvoir de faire des règlements de discipline pour sa police extérieure sans l'autorisation du gouvernement. Cette prétention n'est nullement fondée. D'abord l'Église a exercé ce pouvoir dès son origine. Nous voyons, en effet, les apôtres s'assembler à Jérusalem pour régler ce qui concerne les cérémonies légales, et leur décision est adressée à toutes les églises comme une loi dictée par l'Esprit-Saint (Actes, xv, 28). Saint Paul la propose à ces églises en leur ordonnant de s'y conformer (Actes, xx, 41). Il prescrit lui-même les règles de conduite sur les mariages des chrétiens avec les fidèles (I Corinth., vii, 12), sur la manière de prier dans les assemblées (xi, 4, etc.), sur le choix des ministres sacrés (I Timoth., iii), sur la manière de procéder contre les prêtres lorsqu'ils sont accusés (xv, 19). Il se réserve de statuer de vive voix sur plusieurs autres points de discipline (I Corinth., xi, 34). Et, remarquons-le bien, ces règlements sont reçus des fidèles comme des lois sacrées. En second lieu, les évêques successeurs des apôtres ont exercé le même pouvoir sans interruption jusqu'à nous. Troisièmement, l'Église elle-même déclare formellement par l'organe du concile de Trente que tous les chrétiens sont indistinctement obligés d'observer ses lois, que l'Église (sess. XXV, c. xviii, *de Reform.*) a en particulier le pouvoir de faire des décrets sur l'administration des sacrements, et de révoquer ceux qui ont déjà été faits, selon qu'elle le croit utile (sess. XVI, can. 2). L'Église peut donc faire des lois, dans l'ordre de la religion, qui obligent tous les chrétiens, les évêques et les fidèles, les rois et les sujets. Enfin l'Église, étant une société, a reçu immédiatement de Dieu le droit de gouverner le monde chrétien, et elle n'est comptable qu'à lui seul de l'exercice qu'elle fait de ce pouvoir. Comme les pontifes préposés sur leurs églises ne se mêlent pas des affaires civiles, disait Grégoire II à l'empereur Léon, de même les empereurs ne doivent pas s'immiscer dans l'administration qui a été confiée aux pontifes. *Voy.* l'abbé Pey, *De l'Autorité des deux puissances.* Pie VI, *Bref du* 10 *mars* 1790 *aux évêques de l'Assemblée nationale.* Labbe, *Conciles*, tom. IV, col. 1184; tom. VII, col. 18. Bossuet, *Politique sacrée*, liv. VIII, art. v. *Hist. des variations*, l. X, n. 18. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

LÉGITIMATION (*Spuriorum liberorum adoptio*), acte par lequel on rend légitimes des enfants naturels. Avant les empereurs chrétiens, on regardait dans l'empire romain les enfants naturels comme des étrangers incapables de posséder des biens ou des charges. Constantin fit le premier des lois en leur faveur. La légitimation se fait par deux voies, l'une de droit, l'autre de grâce, savoir : par le mariage subséquent, ou par rescrit pontifical et par lettre du prince. La légitimation par rescrit ne peut émaner que du Souverain Pontife, dont le pouvoir à cet égard s'étend dans le monde entier. Quant à la légitimation accordée par le rescrit d'un prince temporel, elle produit incontestablement tout son effet dans le domaine du droit temporel; mais elle n'a aucune valeur dans celui du droit ecclésiastique; de même que la légitimation donnée par le pape est impuissante à conférer les droits civils; elle ne fait qu'effacer l'irrégularité. Aujourd'hui, en France, notre législation n'admet que la légitimation par le mariage subséquent. *Voy.* les canonistes Barbosa, Reiffenstuel. Les additions faites à L. Ferraris. Schmalzgrueber, etc. Richard et Giraud. L'abbé André, *Diction. alphabét. de droit canon*, où l'on trouve les articles de notre Code civil actuel qui concernent la légitimation.

LEGIUM. *Voy.* Lutrin.

LEGNANO (Jean de), jurisc., né à Milan, mort en 1382, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Super Clementinis;* — 2° *De Censura ecclesiastica;* — 3° *De Interdicto ecclesiastico;* — 4° *De Horis canonicis;* — 5° *De Beneficiorum ecclesiasticorum Pluralitate.* *Voy.* Trithème, *De Scriptor. ecclesiast.*

LEGOBIEN. *Voy.* Gobien (Le).

LE GONIDEC, philologue, né au Conquet, en Bretagne, en 1775, mort à Paris en 1838, se livra à l'étude de l'idiome des paysans du pays de Léon, qui parlent le plus pur dialecte de l'Armorique. Il a publié dans cet idiome : 1° *Catéchisme historique de Fleury;* 1826, in-18; — — 2° *Le Nouveau Testament;* Angoulême, 1827;

Digitized by Google

— 3° *Visites au saint Sacrement*, de Liguori; Saint-Brieuc, 1859. *Voy.* la *Nouvelle Biographie générale.*

LE GOUVERNEUR (Guillaume), évêque de Saint-Malo, né dans cette ville, mort en 1630, assista, l'an 1614, comme député du clergé aux états de Bretagne, fonda dans son diocèse plusieurs établissements de charité et de religion, et réunit les documents ecclésiastiques émanés de ses prédécesseurs. Il les a publiés sous ce titre : *Statuts synodaux pour le diocèse de Saint-Malo;* Saint-Malo, 1612 et 1619, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LEGRAND** (Antoine). *Voy.* GRAND, n° I.

II. **LEGRAND** (Étienne-Antoine-Matthieu), orientaliste, né à Versailles en 1724, mort à Paris en 1784, demeura longtemps à Constantinople, à la Canée, à Alexandrie, au Caire et à Alep, en qualité d'interprète; et, de retour en France, il fut nommé secrétaire interprète du roi. On a de lui : *Controverse sur la religion chrétienne et sur celle des Mahométans;* Paris, 1767, in-12; c'est la traduction d'un dialogue arabe entre un maronite et trois musulmans, composé l'an 1215 par un maronite du monastère de Saint-Siméon-le-Marin. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LE GRAND** ou **LEGRANT** (Jacques). *Voy.* GRAND, n° III.

IV. **LEGRAND** (Louis). *Voy.* GRAND, n° V.

I. **LEGRAS** (Antoine), humaniste, né à Paris vers l'an 1680, mort l'an 1751, entra chez les Oratoriens, qu'il quitta pour vivre dans le monde. Il a laissé quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Ouvrages des saints Pères qui ont vécu du temps des apôtres, contenant la Lettre de saint Barnabé, le Pasteur de saint Hermas, les Lettres de saint Clément, de saint Ignace et de saint Polycarpe,* avec des notes; Paris, 1717, in-12; — 2° *Livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament,* en latin et en français, avec des notes, pour servir de suite à la Bible de M. de Sacy; Paris, 1717, in-fol.; 1742, 2 vol. in-12; — 3° *Épître à Diognète, dans laquelle l'auteur, sur les ruines de l'idolâtrie et du judaïsme, établit les plus solides fondements de la religion chrétienne,* ouvrage du 1er siècle, trad. du grec; ibid., 1725, in-12. *Voy.* Chaudon et Delandine, *Diction. univers.*, etc. Quérard, *La France littér.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEGRAS** (Louise de **MARILLAC**, dame), fondatrice de l'institution des Sœurs de Charité, née à Paris en 1591, morte l'an 1662, se consacra, après la mort de son mari, à des œuvres de piété. Liée avec saint Vincent de Paul, elle participa à la création des nombreux établissements de charité qu'il fonda; mais elle eut plus de part encore à l'institution des Sœurs de Charité. Elle dirigea elle-même, avec la plus grande abnégation, une maison de cet Ordre établie à Paris. *Voy.* Gobillon, *Vie et Pensées de Mme Legras,* revue et augmentée par Collet; Paris, 1769, in-12.

III. **LEGRAS DU VILLARD** (Pierre), chanoine de l'église Saint-André de Grenoble, né vers l'an 1700, mort en 1785, fut supérieur de la maison de Parménie. On a de lui quelques écrits, parmi lesquels : 1° *Sanctoral,* ou *Légendes des saints du diocèse de Grenoble;* 1730, in-8°; 1740, in-12; — 2° *Éloges de quinze illustres chanoines de Saint-André de Grenoble;* 1733; — 3° *Discours sur la vie et la mort de M. le cardinal Lecamus, évêque et prince de Grenoble;* Grenoble, 1748, in-12; — 4° *Lettre sur la procession des fous et autres extravagances en diverses églises;* 1757. *Voy.* Quérard, *La France littér.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des ouvrages de Legras.

I. **LEGRIS** (Pierre), grand prieur de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, né à Paris en 1557, mort en 1630, devint prieur et curé de Saint-Nicolas de la Ferté-sous-Jouarre, puis prieur-curé de la Ferté-Gaucher. Il a laissé : 1° *Chronicon breve abbatiæ canonicæ S. Joannis apud Vineas Suession.;* 1617, in-8°; chronique suivie d'un long recueil de pièces, sous ce titre : *Appendix ad breve Chronicon canonicæ abbatiæ S. Joannis apud Vineas Suession., in qua progressus ritusque regulares illius continentur;* — 2° *De Clericis regularibus utriusque sexus Historia, eorum primordia et successiva continuationis tempora, atque plurimas monasteriorum fundationes complectens, ex antiquis et modernis scriptoribus, multisque manuscriptis nondum in lucem editis collecta;* Paris, 1625, in-4°; — 3° *Commentaire sur la Règle de Saint-Augustin;* — 4° un *Propre pour les saints dont on fait une mémoire particulière dans l'église de Saint-Jean-des-Vignes. Voy.* Richard et Giraud.

II. **LEGRIS-DUVAL** (René-Michel), pieux ecclésiastique, prédicateur ordinaire du roi, né l'an 1765 à Landernau, en Bretagne, mort à Paris en 1819, fit ses premières études au collége Louis-le-Grand, et sa théologie au séminaire de Saint-Sulpice. Pendant la Terreur, il ne quitta pas la France. Ayant appris que Louis XVI venait d'être condamné à mort, il se rendit de Versailles, le 20 janvier au soir, à la commune de Paris, et, s'adressant aux membres qui la composaient : *Je suis prêtre,* dit-il, *j'ai appris que Louis XVI venait d'être condamné à mort, je viens lui offrir les secours de mon ministère.* Cet acte de zèle faillit lui coûter la vie. Après s'être assuré que le roi n'avait pas besoin de ses secours, il retourna à Versailles, où il continua pendant la révolution à exercer dans la ville et les environs son périlleux ministère; et, quand la paix fut rendue à l'Église, il se montra un véritable apôtre de la charité chrétienne. A sa mort, il fut pleuré des pauvres, dont il était le père, des grands, dont il était l'orateur, et du clergé, dont il était la gloire et l'ornement. Ses dépouilles mortelles furent portées à l'église des Carmes, au-dessous de cette même chaire où peu de temps auparavant il avait fait entendre sa voix pour célébrer la glorieuse mort des prêtres et des évêques massacrés en 1792. On lui doit : 1° des *Sermons* très-estimés; 2 vol. in-12, publiés après sa mort; le 1er est précédé d'une notice intéressante sur sa vie, par le cardinal de Bausset; — 2° le *Mentor chrétien,* ou *Catéchisme de Fénelon,* qu'il composa pour l'éducation de son élève le jeune de Larochefoucauld; 3 vol., mais dont il n'a paru que le premier, contenant les principes de la religion naturelle; — 3° un *Traité sur l'immortalité de l'âme;* manuscrit, ainsi que plusieurs autres pièces également manuscrites. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.*, qui a reproduit l'article de la *Biographie.*

LEGROING DE LA MAISONNEUVE (Françoise-Thérèse-Antoinette), comtesse, femme de lettres, née à Bruyères, en Lorraine, l'an 1764, morte en 1837. Elle refusa le titre de surintendante des maisons qu'elle se proposait de fonder pour les jeunes filles des décorés de la Légion d'honneur; mais elle établit à Paris un pensionnat qui eut du succès. Outre des articles de philosophie, de littérature, des pièces de vers, etc., fournis à différents journaux, on a d'elle plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Essai sur le genre d'instruction le plus*

Digitized by Google

analogue à la destination des femmes: Paris, 1808, in-18; Tours, 1843, in-18; — 2° *Retraite pour la première communion;* Paris, 1804, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits de l'auteur.

I. **LEGROS** (Charles-François), théologien, né à Paris, mort en 1790, fut successivement chanoine de la Sainte-Chapelle, abbé de Saint-Acheul, grand vicaire de Reims et théologien de la commission formée pour les Ordres réguliers. Il fut élu, en 1789, député du clergé de Paris aux états généraux. On lui doit quelques ouvrages de critique, entre autres : *Analyse et examen de l'Antiquité dévoilée, du Despotisme oriental et du Christianisme dévoilé;* Paris, 1788, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEGROS** (Jean) en latin *Grossius*, général de l'Ordre des Carmes, qui vivait du XIV° au XV° siècle, assista au concile de Pise. On a de lui : 1° *Le Verger de l'Ordre des Carmes;* Anvers, 1680; — 2° un *Traité des Hommes illustres du même Ordre;* ibid., 1680.

III. **LEGROS** (Martial), chanoine de la cathédrale de Limoges, né dans cette ville en 1744, mort l'an 1811, se consacra à des recherches historiques sur le Limousin. Un seul de ses ouvrages a été publié; il est intitulé : *Recherches historiques sur l'église paroissiale de Saint-Michel-des-Lions de la ville de Limoges;* Limoges, 1811. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste d'un grand nombre de manuscrits de Legros conservés dans la bibliothèque du séminaire de Limoges.

IV. **LEGROS** (Nicolas), théologien, né à Reims en 1675, mort à Rhynwick l'an 1751, ayant refusé de signer l'acte d'acceptation de la bulle *Unigenitus*, fut poursuivi, et se réfugia en Hollande, où l'archevêque d'Utrecht lui confia la chaire de théologie d'Amersfort. On a de lui : 1° *Méditations sur l'Épître aux Romains;* 1735; — 2° *Dogma Ecclesiæ circa usuram;* 1730, in-4°; — 3° *La sainte Bible*, traduite sur les textes originaux avec les différences de la Vulgate; 1739, in-8°; le titre n'est pas exact pour cette édition, qui n'offre en réalité qu'un mélange de deux traductions différentes, l'une faite sur les textes primitifs avec les différences de la Vulgate, et l'autre sur la Vulgate, avec la différence de ces mêmes textes; cette traduction n'est au fond que celle de Sacy; elle est généralement fidèle; cependant on y trouve les erreurs qui tiennent à la doctrine de Jansenius, et cela surtout dans le Nouveau Testament; c'est dans l'édition de 1753 que toutes les parties de la Bible ont été réellement traduites sur les textes originaux avec les différences de la Vulgate; — 3° *Lettres théologiques contre le Traité des prêts de commerce;* 1740; — 4° *Manuel du chrétien;* 1740, in-18, souvent réimprimé; — 5° *Méditations sur les six premières Épîtres canoniques de saint Jacques, saint Pierre et saint Jean;* 1754, 6 vol. in-12; — 6° *Lettres sur les convulsionnaires;* 1733, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LE GROUX (Jacques), curé dans le diocèse de Tournay, puis près de Lille, né à Mons-en-Puelle l'an 1675, mort en 1754, a publié : *Summa statutorum synodalium, cum prævia synopsi vitæ episcoporum Tornacensium;* Lille, 1726, in-8°. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. XVII. La *Nouv. Biogr. génér.*

LEGS (*Legatum*), don qu'un testateur fait par son testament à quelque particulier ou communauté. On appelle *legs pieux* celui qui est fait pour une fin pieuse à une personne ou à un lieu consacré à Dieu, comme une église, un monastère, un hôpital; on ne peut retenir un legs pieux sans commettre un sacrilége. *Voy.* les canonistes, en général, et, en particulier, Barbosa, qui examine quels sont les véritables legs pieux, à qui l'exécution en appartient, en quel cas on en doit ou on en peut changer la destination, quels sont les priviléges attachés à ces sortes de legs. L. Ferraris, qui traite le sujet avec assez de détails, puisqu'il y a consacré 172 numéros. Richard et Giraud, qui donnent 18 règles de morale au sujet des legs. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 262-265. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où on trouve exposés les cas pratiques les plus ordinaires et l'indication des dispositions légales par rapport à notre Code civil français.

LE GUERCHOIS (Madeleine **D'AGUESSEAU**, dame), moraliste, née à Paris l'an 1679, morte en 1740, était sœur du chancelier d'Aguesseau. Elle a laissé : 1° *Avis d'une mère à son fils*, suivis d'une *Instruction pour les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie*, et d'une *Pratique pour se disposer à la mort;* Paris, 1743, 2 vol. in-12; — 2° *Réflexions chrétiennes sur les livres historiques de l'Ancien Testament;* Paris, 1767, in-12; on a donné une 2° édition du même ouvrage, augmentée de *Réflexions sur le Nouveau Testament;* ibid., 1773, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

L'ÉGUIER. *Voy.* LÉGER, n° I.

LÉHÉMAN, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 40.

LÉHETH, fils aîné de Séméi. *Voy.* I Paralip., XXIII, 10, 11.

LEHEURT (Matthieu), de l'Ordre de Saint-François, né au Mans l'an 1561, mort en 1620, fut successivement gardien des Cordeliers de Paris, du Mans et de Poitiers. On lui doit : 1° *Directorium Fratrum Minorum;* Paris, 1618; — 2° *Officium S. Juliani, Cenomanorum episcopi, ac cæterorum sanctorum qui in conventu Cenomanensi celebrari consueverunt;* Le Mans, 1620, in-8°; — 3° une édition de la *Philosophie des esprits*, de René du Pont. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LEHMANN** (Christophe), historien, né à Finsterwald, dans la Lusace, en 1568, mort l'an 1638, fut secrétaire de la ville de Spire, et remplit plusieurs missions auprès de l'Empereur et de la diète. L'an 1629 il passa au service de l'électeur de Trèves, et devint syndic de Heilbronn. On a de lui : 1° *De Pace religionis acta publica et originalia;* Francfort, 1631 et 1640, in-4°; 1707, 2 vol. in-fol., 2° édit.; — 2° *Lehmannus suppletus;* 1709 et 1710, suite de l'ouvrage précédent; cet ouvrage relate les documents du XVII° siècle qui concernent l'exercice des cultes catholique et protestant dans l'Empire; — 3° plusieurs autres écrits, dont la *Nouv. Biogr. génér.* donne les titres.

II. **LEHMANN** (Pierre-Ambroise), érudit, né à Dœbeln, en Misnie, mort l'an 1729, devint agent diplomatique du roi de Pologne. Il a laissé, outre quelques écrits purement littéraires : *De Archidiaconis veteris Ecclesiæ;* Leipzig, 1687, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LE HUEN (Nicole), carme déchaussé, né à Lisieux, vivait au XV° siècle. Après avoir professé la théologie dans plusieurs couvents de son Ordre, il entreprit le voyage de Jérusalem, dont il a donné une relation sous ce titre : *Le Grand voyage de Hiérusalem;* Lyon, 1488, in-fol.; Paris, 1517, 1522, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEIB (Kilian), théologien et philologue, né à Ochsenfurt, en Franconie, l'an 1471, mort en 1553, fut prieur du monastère de Rebdorf, et combattit Luther avec le plus grand zèle. On lui doit : 1° *De Sacræ Scripturæ dissonis Translatio-*

Digitized by Google

nibus; 1542, in-4°, réimprimé dans le *Liber historicus de codicibus Veteris et Novi Testamenti, quibus Lutherus in conficienda interpretatione germanica usus est* de Palm; — 2° *Resolutio quæstionis an S. Paulus apostolus conjugatus fuerit*; Ingolstadt, 1545, in-4°; — 3° *De Cœlibatu atque castimonia*; 1547, in-8°; — 4° *Exposé approfondi des causes qui ont fait naître des hérésies si diverses*, en allemand; Ingolstadt, 1557, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEIBNITZ ou mieux **LEIBNIZ** (Godefroi-Guillaume baron de), protestant, né à Leipzig en 1646, mort à Hanovre l'an 1716, fut un des plus grands génies des temps modernes. Il étudia la théologie, les mathématiques, la philosophie, l'histoire et le droit, se fit recevoir docteur en droit à Altorf, et devint conseiller de l'électeur de Mayence, du duc de Brunswick-Luneboürg et de l'électeur Ernest-Auguste, puis conseiller aulique de l'Empereur. Il contribua à l'établissement de l'Académie de Berlin, dont il fut nommé président perpétuel, et l'Académie des sciences de Paris le mit à la tête de ses associés étrangers. On a de lui un grand nombre d'ouvrages sur toutes sortes de matières. Nous ne citerons que *Historia arcana, seu de vita Alexandri VI, papæ, excerpta ex Diario Johannis Burchardi*, pour faire remarquer que ce livre a été condamné par la Congrégation de l'*Index*. (Decr. 12 martii 1703.) La collection la plus étendue que nous ayons des œuvres de Leibniz est celle de Louis Dutens, laquelle a paru sous le titre de *G. Gul. Leibnitii Opera omnia*; Genève, 1768, 6 vol. in-4°. Malgré le titre, ce recueil est encore bien incomplet; mais on trouve dans la *Biogr. univers.* de Michaud tous les écrits de Leibniz qui manquent à cette collection pour qu'elle soit complète. *Voy.* l'*Hist. de l'Académ. des sciences*, ann. 1716, *Éloge de Leibnitz*, par Fontenelle. *Actes de Leipzig*, 1717, p. 312. *Europe savante*, novembre 1718. L'abbé Archimbaud, *Recueil de pièces fugitives*, tom. III. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. II et X. Bossuet, dont les tom. XXV, XXVI et XXXVII (édit. de Lebel), contiennent une foule de choses importantes concernant Leibniz. Münst, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, considère Leibniz dans ses rapports avec l'Église catholique. La *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on trouve des détails scientifiques fort intéressants.

LEICTOURE. *Voy.* LECTOURE.

LEIDECKER ou **LEIDEKKER.** *Voy.* LEYDECKER.

LEIDRADE (*Leidradus* ou *Leidrachus*), archevêque de Lyon, né à Nuremberg vers 736, mort en 816 dans le monastère de Saint-Médard de Soissons, après s'être démis de son archevêché, fut bibliothécaire de Charlemagne. On lui doit : 1° deux *Traités sur le Baptême*, publiés par D. Mabillon, *Analecta*, tom. III; — 2° des *Lettres*, que l'on trouve dans la *Bibliothèque des Pères*, tom XIV.

I. **LEIGH** (Édouard), anglican, né à Shawell, dans le comté de Leicester, en 1602, mort dans le comté de Strafford l'an 1671, prit part aux événements politiques de son époque, et fut membre du parlement. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Treatise of divine Promises*; Londres, 1633, in-8°; — 2° *Critica sacra, or the hebrew words of the Old and of the greek of the New Testament*; ibid., 1639, in-4°, et 1650, in-fol.; trad. en latin par Henri Middoch; Gotha, 1735, in-4°, et en français par Louis Wolzogue, sous le titre de *Diction. de langue sainte, contenant ses origines, avec des observations*; Amsterdam, 1703, in-4°; — 3° *A Treatise of divinity in III books*; Londres, 1646, in-4°; — 4° *A System or body of divinity in X books*; ibid., 1654, in-fol.; — 5° *Annotations on all the New Testament*; ibid., 1650, in-fol., trad. en latin; Leipzig, 1732, in-8°; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (decr. 4 jan. 1737); — 6° *Annotations on the five poetical books of the Old Testament*; Londres, 1687, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEIGH** (Michel), protestant, théologien et poëte norwégien, vivait au XVII° siècle. Il fut recteur à Stavangern, en Norwége, et professeur de théologie à Christiansand. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Ethica christiana*; Copenhague, 1684; — 2° *Analysis Bibliorum*; Amsterdam, 1696; — 3° *Commentarium in prophetam Obadiam*; Copenhague, 1696, in-4°; — 4° *Conspectus eruditorum qui publica in Ecclesiis Norvegicis officia a reformatione ornarunt*; 1701. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEIGHTON (Robert), anglican, archevêque de Glasgow, né en Écosse l'an 1613, mort en 1684, fut successivement principal de l'université d'Édimbourg, évêque de Dunblane, puis archevêque de Glasgow. Il avait acquis une grande réputation comme prédicateur. On a de lui plusieurs ouvrages théologiques, parmi lesquels on cite surtout son *Commentaire sur la I*re *Épître de saint Pierre*, qui a été souvent réimprimé. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Londres en 1808, 8 vol. in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. gén.*

LEIRIA ou **LERIA**, ville épisc. de l'Estramadure, en Portugal, suffragante de Lisbonne; cet évêché fut établi par le pape Paul III l'an 1544, sous le règne de Jean III. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 303-304.

LEITAO FERREIRA (Francisco), curé de Lisbonne, né dans cette ville en 1667, mort l'an 1735, étudia surtout l'histoire ecclésiastique et l'histoire universitaire. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Catalogo dos bispos de Coimbra*; Lisbonne, 1724, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. gén.*

LEITMERITZ ou **LEITOMERITZ** (*Litomerice, Litomericium, Litomerium*), ville épisc. de Bohême située sur l'Elbe. Cet évêché fut fondé l'an 1655 par Alexandre VII, qui le soumit à la métropole de Prague. *Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. II, p. 177. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 304-306. Le *Diction. de la théol. cathol.* De Commanville, I*re* *Table alphabét.*, p. 140.

LE JARS, *Voy.* LAZIARD.

LEJEUNE. *Voy.* JEUNE, n° III.

LE LABOUREUR (Claude), généalogiste du XVII° siècle, était prévôt de l'abbaye de l'Isle-Sainte-Barbe-lès-Lyon; il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Notes et corrections faites sur le Bréviaire de l'abbaye de Lyon*; Lyon, 1643, in-8°; — 2° *Les Mazures de l'abbaye de l'Isle-Barbe-lès-Lyon, avec le catalogue de ses abbez*; ibid., 1665-1682, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XIV, p. 127. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LELAND** (Jean), anglican, controversiste, né à Wigan, dans le Lancashire, en 1691, mort l'an 1766, fut pasteur adjoint de la congrégation des dissidents qui s'était formée dans le New-Row à Dublin; l'université d'Aberdeen lui envoya, en 1739, le titre de docteur. Il défendit le christianisme contre les athées et les déistes. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *The divine authority of the Old and New Testament asserted, with a particular vindication of the characters of*

Digitized by Google

Moses and Prophets, Jesus-Christ and his Apostles, against the unjust aspersions and false reasoning of a book intitled : The moral Philosopher; Londres, 1739, in-8°; réfutation d'un ouvrage de Morgan, qui répliqua à Leland; ce dernier répondit par un second volume qui parut en 1740. Son ouvrage a été traduit en allemand par Marsch; Rostock, 1756; in-8°. — 2° *A View of the principal deistical writers that have appeared in England in the last and present century, with observations upon them;* 1754, 2 vol. in-8°; trad. en allemand; Hanovre, 1755, 2 vol. in-8°; souvent réimprimé; 3° *The Advantage and necessity of the christian revelation, shown from the state of religion in the ancient heathen world;* 1762, 2 vol. in-8°; trad. en français sous ce titre: *Nouvelle Démonstration évangélique;* Liége, 1768, 4 vol. in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits de Leland.

II. **LELAND** (Thomas), anglican, théologien et historien, né à Dublin en 1722, mort l'an 1785, fut un des prédicateurs les pus renommés de Dublin, professa l'éloquence à l'université de cette ville, et devint chapelain du lord lieutenant d'Irlande. Outre quelques ouvrages purement littéraires, on a de lui : *A Dissertation on the principles of human eloquence, with particular regard to the style and composition of the New Testament;* Londres, 1764. in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits de Leland.

I. **LELARGE** (Charles-Ferdinand), prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maison de Sorbonne, né à Paris en 1661, a laissé : 1° *Réflexions sur un libelle* intitulé *Observations sur le bref de N. S. P. le pape Benoît XIV au grand inquisiteur d'Espagne, au sujet des ouvrages du cardinal Norris;* 1749; — 2° *Dissertation latine qui contient la correction de deux passages, l'un du Commentaire sur le Ier livre des Rois, attribué à saint Grégoire, l'autre de saint Prosper. Voy.* le *Journ. de Trévoux,* octobre 1733, art. 110, p. 2093, 2103.

II. **LELARGE** (François), jésuite, qui vivait au XVIIIe siècle, est auteur d'une *Retraite spirituelle,* ou *Conduite d'une âme qui aspire à la perfection dans l'état religieux et séculier;* Lyon, 1748, 2 vol. in-12, 6e édit.

LELEVEL (M. de), écrivain du XVIIe siècle, a laissé : 1° *Entretiens sur l'histoire de l'univers, où l'on voit la suite des grands événements qui ont changé la face des empires, la cause de leurs établissements et de leurs chutes, l'état de l'Église de tous les temps, et des démonstrations de la Providence et de la vérité de la religion;* Paris, 1690; — 2° *Entretien sur ce qui forme l'honnête homme et le vrai savant;* ibid., 1690, in-12; — 3° *La Philosophie moderne, par demandes et par réponses, avec un Traité de l'art de persuader, ou de la vraie et de la fausse éloquence;* Toulouse, 1698, 4 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1690 et 1698.

LE LIÈVRE (Jean) abbé de Saint-Ferréol, vivait au XVIIe siècle, et était chanoine de Vienne, dans le Dauphiné. Il a laissé : *Histoire de l'antiquité et sainteté de la cité de Vienne en la Gaule celtique;* Vienne, 1625, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LELLI ou **LELLIS** (Camille de), saint, né à Bucchianico, dans l'Abruzze citérieure, l'an 1550, mort à Rome en 1614, embrassa d'abord la carrière militaire, puis il entra à l'hôpital Saint-Jacques, où il devint économe. Il se décida alors à faire ses études, reçut la prêtrise, et fonda en 1584 une congrégation des *Clercs réguliers ministres des infirmes,* appelés ainsi parce qu'ils étaient spécialement destinés au service des malades. Cette congrégation, approuvée par Sixte V en 1586, fut érigée en Ordre religieux par Grégoire XIV, en 1591. Saint Camille de Lelli fut béatifié en 1742 par Benoît XIV, et canonisé en 1746 par le même pape. *Voy.* sa *Vie,* écrite en italien par Cicatello, son disciple, et traduite en latin par le P. Halloix, jésuite. J.-B. Rossi, qui en a également fait une en latin. Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. des Pays-Bas,* tom. XI, p. 24. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LELONG. *Voy.* Long (Le).

LELORRAIN. *Voy.* Lorrain (Le).

LELOYER (Pierre), littérateur et poëte, né à Huillé, en Anjou, l'an 1550, mort à Angers en 1634, fit son droit à Toulouse. Il a publié, parmi des ouvrages purement littéraires : 1° *Méditations théologiques et récréations spirituelles sur le cantique de la Vierge Marie;* Paris, 1614, in-12; — 2° quatre livres de *Spectres* ou *Apparitions et visions d'esprits, anges et démons se montrant sensibles aux hommes;* Angers, 1586; Paris, 1605 et 1608, in-4°; cette dernière édition est intitulée *Discours et histoire des spectres;* les docteurs de Paris approuvèrent cet ouvrage. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXVI, p. 323. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LEMAIRE**, avocat au conseil, a donné : *Traité sur l'indult du parlement;* cet ouvrage a été inséré dans les *Mémoires du clergé,* tom. II.

II. **LEMAIRE** (Guillaume), évêque d'Angers, mort vers l'an 1317, assista en 1311 au concile général de Vienne. On a de lui : 1° *Mémoire sur tout ce qu'il convenait de régler dans ce concile, pour le bien de l'Église;* — 2° *Gesta Guillelmi Majori Andeg. episc. ab ipsomet relata;* on trouve cette pièce importante dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium,* t. X, et dans l'*Appendix* du t. XIII; — 3° *Recueil de Statuts synodaux*, inséré dans le *Spicilegium,* tom. XI, et dans le *Recueil des Statuts du diocèse d'Angers;* 1680, in-4°. *Voy.* Raynald., *Annal.*, ad ann. 1321, num. 55. Louis Bail, *Summa concilior.* Le P. Mabillon, *Œuvres posth.*, tom. I, p. 442. L'abbé de Gouvello, *Vie de Guillaume Le Maire;* Angers, 1730. Richard et Giraud, tom. XV, p. 472, 473. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LEMAIRE** (Jean), historien et poëte, né à Bavai, dans le Hainaut, en 1473, mort vers l'an 1548, à l'hôpital, où il avait été transporté comme atteint d'une folie qu'il avait contractée en grande partie par l'usage immodéré qu'il faisait du vin. Après avoir occupé plusieurs postes, il était devenu historiographe de la cour de France, sous Louis XII, dont il avait pris la défense contre le pape Jules II. Parmi une foule d'écrits littéraires, mais frivoles pour la plupart, il a publié : 1° *Traité de la différence des schismes et des conciles de l'Église, et de la prééminence et utilité des conciles de l'Église gallicane;* Lyon, 1511, in-4°; traité qui, n'étant qu'une invective sanglante contre le pape Jules II, a été accueilli avec une sorte d'avidité par les protestants, qui l'ont traduit en latin et en ont donné plusieurs éditions; — 2° *Le Promptuaire des conciles de l'Église catholique avec les schismes et la différence d'iceux;* Paris, 1512, in-8°; Lyon, 1532, etc. *Voy.* Saint-Julien, *Origines bourguignonnes.* L'abbé Sallier, *Recherches sur la vie et les ouvrages de J. Lemaire,* dans le *Recueil de l'Académie des inscript.*, tom. XIII, p. 593-606. Richard et Giraud, tom. XV, p. 473. L'*Encyclop. cathol.*, tom. XIV, p. 140. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LEMAISTRE** (Antoine), avocat, né à Paris en 1608, mort à Port-Royal en 1658, après y

Digitized by Google

avoir passé vingt et un ans dans la retraite, était neveu d'Arnauld d'Andilly. Il débuta au barreau d'une manière brillante. Outre des plaidoyers, il a laissé : 1° la traduction du *Traité du sacerdoce* de saint Jean Chrysostome ; 1699, in-12; — 2° *Vie de saint Bernard*; Paris, 1648, in-4° et in-8°; — 3° la traduction de trois traités de ce Père : *De la Conversion des mœurs; De la Vie solitaire; Des Commandements et dispenses;* ibid., 1656, in-12; — 4° *Vie de D. Barthélemy des Martyrs*, que beaucoup d'auteurs attribuent à son frère Lemaistre de Sacy; — 5° *L'Aumône chrétienne, ou la Tradition de l'Église touchant la charité envers les pauvres, recueillie de l'Écriture sainte et des saints Pères;* ibid., 1658, in-12; — 6° traduction du *Traité de la mortalité* de saint Cyprien; — 7° *Le Psautier*, avec des notes tirées de saint Augustin; ibid., 1674, in-12; — 8° *Relations de Port-Royal*, par la mère Marie-Angélique Arnauld; in-12. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XV, p. 475. Feller, art. MAISTRE. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEMAISTRE** (Isaac-Louis), dit de *Sacy*, ou mieux *Soci*, qui est l'anagramme d'*Isaac* théologien, frère du précédent, né à Paris en 1613, mort l'an 1684, reçut les ordres sacrés en 1650. Outre des poésies et quelques traductions d'auteurs anciens, il a donné : 1° *L'Office de l'Église*, trad. en français; Paris, 1650, in-12; — 2° *L'Imitation de Jésus-Christ*, trad. en français, 1662, in-8°; — 3° *Le Nouveau Testament*, trad. en français; 1667, 2 vol. in-8°; cette traduction, connue sous le nom de *Nouveau Testament de Mons*, parce que les premières éditions portent la rubrique de Mons, est l'ouvrage de cinq personnes : Saci, Arnauld, Antoine Lemaistre, Nicole et le duc de Luynes. On sait que Bossuet reproche à cette traduction d'affecter trop de politesse; il blâme les auteurs de vouloir y faire trouver un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original; il dit qu'elle aurait eu quelque chose de plus vénérable et de plus conforme à la gravité de l'original, si on l'avait faite un peu plus simple, et si les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie et l'élégance de leur esprit à la parole de Dieu; — 4° *La sainte Bible*, en latin et en français, avec des explications du sens littéral et du sens spirituel; Paris, 1672 et ann. suiv., 32 vol. in-8°; 1789-1804, 12 vol. in-8°. On peut dire de cette version de la Bible entière ce que Bossuet a dit du Nouveau Testament en particulier; c'est le même système, le même genre, le même mode de traduction. D'autres encore que Bossuet ont dit avant nous : « Cette traduction n'est pas strictement conforme à la lettre et au génie de l'original. Saci n'avait ni érudition, ni critique, et savait très-peu l'hébreu et le grec. Il s'est contenté, en général, de traduire la Vulgate, en s'aidant des notes de Vatable. Lui-même se rendait bien compte de cette espèce d'infidélité, et il en sentait l'inconvénient, non au point de vue littéraire, dont il se préoccupait peu, mais au point de vue religieux. « Une des principales raisons, disait-il, qui portent les gens à rechercher ces livres, est qu'ils n'y voient plus les difficultés qu'ils trouvaient auparavant dans l'Écriture. Ils supportent bien de n'en pas comprendre les vérités et les mystères; mais ils ne peuvent souffrir le langage obscur et embarrassé dont le Saint-Esprit se sert pour les leur proposer... Que sais-je si je ne fais rien en cela contre les desseins de Dieu? J'ai tâché d'ôter de l'Écriture sainte l'obscurité et la rudesse; et Dieu jusqu'ici a voulu que sa parole fût enveloppée d'obscurités. N'ai-je pas sujet de craindre que ce ne soit résister aux desseins du Saint-Esprit que de donner, comme j'ai tâché de faire, une version claire, et peut-être assez exacte par rapport à la pureté du langage? Je sais bien que je n'ai affecté ni les agréments ni les curiosités qu'on aime dans le monde, et qu'on pourrait rechercher dans l'Académie française. Dieu m'est témoin combien ces ajustements m'ont toujours été en horreur; mais je ne puis me dissimuler à moi-même que j'ai tâché de rendre le langage de l'Écriture pur et conforme aux règles de la grammaire; et qui peut m'assurer que ce ne soit pas là une méthode différente de celle qu'il a plu au Saint-Esprit de choisir?... Je vois dans l'Écriture que le feu qui ne venait pas du sanctuaire était profane et étranger, quoiqu'il pût être plus clair et plus beau que celui du sanctuaire; » — 5° *Lettres chrétiennes et spirituelles;* ibid., 1690, 2 vol. in-8°; — 6° *Les Psaumes de David*, traduits en français, suivant l'hébreu et la Vulgate, avec une explication tirée des saints Pères; ibid., 1696, 3 vol. in-12. *Voy.* Bossuet, *Lettre XXIX, au maréchal de Bellefonds*, tom. XXXVII, p. 76, édit. de Lebel, 1818. Richard et Giraud, tom. XV, p. 475-476. Feller, au mot MAISTRE. L'*Encyclop. cathol.*, article MAISTRE. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LEMAISTRE** (Nicolas), évêque de Lombez, mort en 1661, était docteur de Sorbonne; il professa d'abord la théologie. Il a laissé : 1° *Rétablissement de l'ancienne principauté des évêques*, contre l'*Éponge de* Loemelius; Paris, 1633; — 2° *Éclaircissement du patrimoine et des possessions des églises;* ibid., 1636.

LEMAÎTRE (B.), jésuite, qui vivait au XVIIIe siècle, a publié : 1° *Pratiques de piété, ou les véritables dévotions;* Paris, 1706, in-12, 7e édit.; — 2° *Pratiques de piété, ou entretiens spirituels pour tous les jours de l'année;* 4 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1706 et 1725.

LE MAN (Maur), surnommé en religion *Maur de l'Enfant-Jésus*, carme de l'étroite observance, né au Mans, mort à Bordeaux en 1690, fut successivement maître des novices au couvent de Bordeaux, prieur de ce couvent et provincial de Gascogne. On a de lui : 1° *La Crèche de l'Enfant-Jésus;* Bordeaux, in-12; — 2° *Entrée à la divine Sagesse, comprise en plusieurs traités spirituels, qui contiennent les secrets de la théologie mystique;* 1652, in-12; — 3° *Le Royaume de Jésus-Christ dans les âmes;* Paris, 1664, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEMANDUS ou **LEMMANDUS**, siége épisc., attribué par les uns à la Lybie Pentapole, et, par les autres, au diocèse d'Égypte en général; mais sans en spécifier la province. On n'en connaît qu'un évêque, Naséas, qui fut ordonné par Théophile d'Alexandrie à la place de Hiron. *Voy.* Théophile d'Alex., *Ire Hom. Paschale.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 136. Richard et Giraud.

LE MANS (*Cenomanum*), ville épisc. autrefois capitale du bas Maine, et une des plus anciennes villes des Gaules, s'appelait auparavant *Suindinum* ou *Vindinum*. L'évêché fut érigé au IIIe siècle sous la métropole de Tours, dont il est toujours suffragant. Sa cathédrale, autrefois sous l'invocation de saint Pierre, est maintenant dédiée à saint Julien, que tout le monde s'accorde à dire avoir été le premier évêque de ce diocèse, quoiqu'il n'y ait pas le même accord sur le temps où il le gouvernait. Il y a eu plusieurs conciles au Mans : un tenu en l'an 843, un second l'an 1188, et un troisième l'an 1237. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, part. I, p. 512 et suiv.; tom. VI, p. 249. Mansi, *Supplém. à la col-*

Digitized by Google

lection des Conciles, tom. II, col. 1041. Martène, dans ses *Anciens monuments*, tom. VII, et dans ses *Anecdotes*, tom. III. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 65. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 386 et suiv. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 307-310.

LE MARCHANT. *Voy.* MARCHANT.

LE MASSON. *Voy.* MASSON.

LEMBERG, LEMBOURG. *Voy.* LEOPOL.

I. **LEMÈRE**, ecclésiastique du XVIIe siècle, est auteur des *Pensées morales et chrétiennes sur le texte de la Genèse;* Rouen, 1733, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, p. 27.

II. **LEMÈRE** ou **LEMERRE** (Pierre), jurisc., né à Coutances en 1644, mort à Paris l'an 1728, se livra à une étude approfondie des Pères de l'Église, de l'histoire ecclésiastique et du droit canon. Il fut reçu avocat au parlement de Paris, chargé des affaires du clergé et lecteur royal en droit canon au collége de France. Il donna plus tard sa démission en faveur de son fils, qui le seconda dans ses ouvrages. Ils ont laissé : 1° *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, augmenté et mis en nouvel ordre;* Paris, 1716-1750, 13 vol. in-fol.; Avignon, 1771, 14 vol. in-4°; — 2° *De l'Étendue de la puissance ecclésiastique et de la temporelle, et de leur subordination suivant l'ordre que Dieu a établi dans le monde pour le gouvernement des hommes;* Paris, 1754, in-12. Leurs manuscrits ont été en partie insérés dans la *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé;* ibid., 1767 et années suiv. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Desessarts, *Siècles littér. de la France* La *Nouv. Biogr. génér.*

LE MIRE. *Voy.* MIRE (LE).

LE MIROIR, abbaye. *Voy.* MIRAT.

LEMMANDUS. *Voy.* LEMANDUS.

LEMMENS ou **LEMNIUS** (Livin), né à Ziriczée, en Zélande, l'an 1505, mort en 1568, exerça d'abord la médecine, puis il entra dans l'état ecclésiastique, et devint chanoine de Saint-Livin de Ziriczée. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Similitudinum ac Parabolarum quæ in Bibliis ex herbis atque arboribus desumuntur dilucida Explicatio;* Anvers, 1569; Erfurt, 1581; Lyon, 1588 et 1595; Francfort, 1591 et 1596. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.*, art. LEMNIUS. La *Nouv. Biogr. génér.*

LEMNOS, aujourd'hui *Stalimène*, siége épisc. sous la métropole de Rhodes; l'*Index* des Pères du concile de Nicée met l'évêque de Lemnos au nombre des évêques de la province des îles Cyclades. Hephæstia était autrefois le lieu où résidait l'évêque; mais depuis qu'elle a été ruinée il demeure dans le monastère de Saint-Paul. On en a fait un métropolitain honoraire, c'est-à-dire sans suffragants. Lemnos a eu douze évêques, dont le premier, Strategius, assista au concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 951. L'*Hist. eccl. tur.-græc.*, p. 174. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 136. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 306-307.

LEMOINE. *Voy.* MOINE (LE).

LEMOS (Thomas de), dominicain, né à Rivadavia, en Galice, vers l'an 1560, mort en 1629, professa la théologie à Valladolid, et signala son zèle contre le molinisme. Chargé par son Ordre d'aller soutenir à Rome les doctrines de saint Augustin et de saint Thomas, il s'y distingua par son savoir et son éloquence, et fut nommé, en 1607, consulteur de l'Inquisition. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Panoplia gratiæ, seu de rationalis creaturæ in finem supernaturalem gratuita, divina, suavipotente ordinatione, ductu, mediis, liberoque progressu, Dissertationes theologicæ;* Béziers, 1676, 4 vol. in-fol.; — 2° *Acta omnium congregationum ac disputationum quæ coram SS. Clemente VIII et Paulo V summis pontificibus sunt celebratæ in causa et controversia illa magna de Auxiliis divinæ gratiæ*, etc.; Louvain, 1702, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 461 et suiv. Le P. Touron, *Homm. illustr. de l'Ord. de S. Dominique*, tom. V, p. 103 et suiv. Richard et Giraud.

LEMOVIÆ, LEMOVICÆ, LEMOVICINA, LEMOVICUM. *Voy.* LIMOGES.

L'EMPEREUR (Constantin), protestant, théologien et orientaliste hollandais, né à Oppyck vers l'an 1570, mort à Leyde en 1648, professa la théologie à Harderwick et l'hébreu à Leyde. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Disputationes theologicæ;* Lugd.-Bat., 1648, in-8°; — 2° *Talmudis babylonici Codex Middoth, sive de mensuris templi, hebr., cum versione et comment.;* ibid., 1630, in-4°; — 3° *Mosis Kimchi Introductio ad scientiam;* ibid., 1631, in-8°; — 4° *Itinerarium Benjamini Tudelensis, hebr. lat. cum notis;* ibid., 1633, in-12; — 5° *Clavis talmudica, hebr. lat.;* ibid., 1634, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEMPTA ou **LEMPTÉ, TÉLEPTA, TÉLEPTÉ, TÉLA, ZELDA** (*Leptis parva*), ville d'Afrique, et maintenant village du royaume de Tunis, où, l'an 418, on tint un concile dans lequel les canons faits à Rome par le pape Syrice furent adoptés. *Voy.* le P. Mansi, *Appendix*, tom. II, col. 25. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 231. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVII, p. 307.

LENAIN (Pierre), frère de Lenain de Tillemont, né à Paris en 1610, mort à la Trappe, près de Soligny, dans le Perche, l'an 1713, fit profession chez les Victorins de Paris; mais, lorsqu'en 1662 Armand le Bouthillier de Rancé eut réformé les Cisterciens de la Trappe, Lenain s'y retira et en devint sous-prieur. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Essai de l'Histoire de l'Ordre de Citeaux;* Paris, 1696, 9 vol. in-12; — 2° *Homélies sur Jérémie;* 1705, 2 vol. in-8°; — 3° une *Traduction de saint Dorothée, Père de l'Église grecque;* in-8°; — 4° *Vie de Le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe;* Rouen, 1715, 3 vol. in-12; — 5° *Relation de la vie et de la mort de plusieurs religieux de la Trappe;* 6 vol. in-12. *Voy.* la *Vie de dom Pierre Lenain;* Paris, 1175. Richard et Giraud, tom. XVII, p. 306, 307. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LENAIN DE TILLEMONT. *Voy.* TILLEMONT.

LENCICI (*Lencicium*). *Voy.* LACISKI.

LENET (Philibert-Bernard), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, né à Dijon en 1677, mort l'an 1748, fut successivement professeur de théologie à l'abbaye de Saint-Jacques de Provins et abbé du Val-des-Écoliers. Outre une *Oraison funèbre de François d'Aligre, abbé de Saint-Jacques de Provins*, on a de lui : 1° *Traité de l'amour de Dieu, nécessaire dans le sacrement de Pénitence*, traduit du latin de Bossuet, évêque de Meaux; Paris, 1736; — 2° *Traité des principes de la foi chrétienne;* ibid., 1736, 3 vol. in-12; c'est l'ouvrage de Duguet, avec un *Avertissement* de Lenet; — 3° *Conférences ecclésiastiques de Duguet;* mais rédigées par le même P. Lenet; Cologne, 1742, 2 vol. in-4°. Ces divers ouvrages se trouvent dans le *Diction. des Anonymes*, le P. Lenet n'y ayant pas mis son nom. Il travailla aussi au Missel de Troyes, sur l'invitation de Bossuet, évêque de cette ville, dont il était parent. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Feller. Michaud.

Digitized by Google

I. **LENFANT** (Alexandre-Charles-Anne), jésuite, né à Lyon en 1726, massacré à Paris en 1792, acquit une grande réputation comme prédicateur, et se fit entendre dans plusieurs villes de France, où il opéra des conversions. Il s'attacha surtout à combattre les schismatiques et les philosophes. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et fut mis en prison, d'où il ne sortit que pour aller à la mort. Il a laissé, outre des *Oraisons funèbres*, des *Sermons pour l'Avent et pour le Carême*; Paris, 1818, 8 vol. in-12; on trouve en tête de ces sermons une *Notice* sur l'auteur, par l'abbé Nicol.-Silv. Guillon. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LENFANT** (David), dominicain, né à Paris en 1603, mort l'an 1688, se fit connaître comme prédicateur. On a de lui : 1° une édition plus complète du *Milleloquium* de saint Augustin, par Jean Collier; 1650; — 2° *Concordantiæ Augustinianæ*; 1656 et 1665, 2 vol. in-fol.; c'est un recueil des Sentences de saint Augustin; — 3° *Biblia Augustiniana*; 1661, 2 vol. in-fol.; — 4° *S. Bernardi abbatis Biblia*; 1654, in-4°; — 5° *S. Thomæ Aquinatis Biblia*; 1656 et 1659, 3 vol. in-4°; ces deux derniers ouvrages renferment tous les passages de l'Écriture expliqués par ces docteurs; — 6° *Histoire universelle de tous les siècles de la nouvelle loi, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans l'Église et dans le monde chaque jour de l'année, depuis la naissance de Jésus-Christ*; 1680, 3 vol. in-12, et 1684, 6 vol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 716. Le *Journ. des Savants*, 1666 et 1684. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

III. **LENFANT** (Jacques), protestant, né à Bazoche, en Beauce, l'an 1661, mort à Berlin en 1728, se rendit à Heidelberg, où il fut pasteur de l'église française et chapelain de l'électrice palatine douairière. Plus tard il exerça les fonctions de pasteur à Berlin. Ses ouvrages les plus connus sont : 1° l'*Histoire du concile de Constance* et celle du *concile de Pise*; — 2° le *Nouveau Testament*, traduit en français sur l'original grec, avec des notes littérales conjointement avec Beausobre; — 3° l'*Histoire de la papesse Jeanne*. Les histoires de conciles ont été défigurées par l'esprit de parti et de secte qui animait l'auteur. Dans leur traduction du Nouveau Testament, Lenfant et Beausobre ont affaibli les preuves de la divinité de Jésus-Christ; un ministre protestant lui-même, Dartis, de Berlin, le leur a justement reproché. Quant à l'*Histoire de la papesse Jeanne*, l'auteur revint dans la suite de ses préjugés au sujet de cette fable, si ridiculement inventée. Au reste, l'*Histoire du concile de Constance* a été condamnée par la Congrégation de l'*Index* le 7 février 1718, et tous ses autres ouvrages traitant de la religion l'ont été le 10 mai 1757.

LENGICILUS. *Voy.* LONGIS.

LENGLET-DUFRESNOY (Nicolas), érudit, né à Beauvais en 1674, mort en 1755, reçut les ordres sacrés et étudia la théologie, l'histoire, la littérature, la chimie, etc. Sa vie n'a été qu'un tissu d'aventures et de disgrâces que sa plume caustique et la manie de l'indépendance lui ont attirées. Il voulait penser, écrire, agir et vivre librement; aussi a-t-il fait dix ou douze séjours à la Bastille. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Lettre à MM. les syndics et docteurs en théologie de la faculté de Paris*, au sujet du livre de Marie d'Agreda, intitulé : *La Mystique tirée de Dieu*; 1696; — 2° *Traité historique et dogmatique du secret inviolable de la confession*; 1708, in-12; 1713, 1733; — 3° *Mémoires sur la collation des canonicats de l'église de Tournay*; 1711, 1712, 1713, in-8°; — 4° *Tablettes chronologiques de l'Histoire universelle, sacrée et profane*; 1744, 2 vol. in-8°; ouvrage souvent réimprimé et revu par M. Picot; — 5° *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières, avec des observations de D. Calmet sur les apparitions et les revenants*; 1751, 2 vol. in-12; — 6° *Recueil de Dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes*, etc.; 1752, 4 vol.; — 7° *Lettres d'un chanoine de Lille à un docteur de Sorbonne, au sujet d'une prière hérétique*; 1707, in-12; — 8° *Novum Jesu Christi Testamentum, notis historicis et criticis illustratum*, etc.; 1703, 2 vol. in-24; — 9° *La Messe des fidèles, avec un Ordinaire de la messe*; 1742, in-12. Dans tous les écrits de cet auteur on trouve beaucoup de recherches et d'érudition, mais peu de jugement. Outre ses propres ouvrages, il en a édité un grand nombre auxquels il a ajouté souvent des notes peu en harmonie avec son caractère sacré. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Journal des Savants*, 1703, 1705, 1711, 1715, 1720, 1728, 1730, 1738, 1740, 1742, 1745, 1749. L'*Année littér.*, 1755. Quérard, *La France littér.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LE NOBLETZ (Michel), jésuite, né au château de Kerodren, près de Plouguerneau, en 1577, mort au Conquet l'an 1652, se livra à la prédication et à l'étude des langues grecque et hébraïque. Il se fit bâtir une petite cellule à Tremenach, sur le bord de la mer, et il y vécut dans d'incroyables austérités. Il prêcha dans plusieurs villes de Bretagne, et y acquit une certaine popularité. Il a laissé : 1° le *Journal de ses missions*; Paris, 1666, 1668, in-8°; Lyon, 1836, 2 vol. in-12; — 2° *De l'Union de la volonté humaine avec la volonté divine*, etc., publié par Dan.-Louis Miorcec de Kerdanet; Brest, 1841, in-18. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LE NOIR. *Voy.* NIGER.

LENS, LENSÉE (Jean de), en latin *Lensæus*, chanoine de l'église de Tournai, né à Bailleul, dans le Hainaut, en 1541, mort à Louvain l'an 1593, professa la théologie dans cette dernière ville. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Una Christi in terris Ecclesia*; Louvain, 1577 et 1588, in-8°; — 2° *De Unica Religione conservanda*; Cologne, 1579, in-8°; — 3° *De Admirabili Ecclesiæ Concordia*; Louvain, 1582, in-8°; — 4° *De Libertate christiana*; Anvers, 1590, in-8°; — 5° *De Officio hominis christiani constituti in persecutione*; Louvain, 1578; — 6° *De Doctrina facultatis theologicæ Lovaniensis*, etc.; ibid., 1581, in-12; — 7° des ouvrages de controverse contre les théologiens dissidents de son époque. *Voy.* André-Valère et Foppens, *Biblioth. Belg.* Richard et Giraud.

LENSI ou **LENSIUS** (Eustache), abbé de l'Ordre de Prémontré, dans les Pays-Bas, né, comme on le croit, à Lens, en Artois, mort l'an 1225, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *De Mysteriis Sacræ Scripturæ*; — 2° *Cosmographia Mosis, lib. III. Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*

LENTICULA, petite lentille; nom donné dans l'Écriture à certains vases d'argile faits en forme de lentille, c'est-à-dire plats et ronds. *Voy.* I Rois, x, 1.

I. **LENTULUS** (Scipion), grammairien napolitain du XVIe siècle, embrassa le protestantisme, et devint ministre de l'église Saint-Jean dans la vallée de Lucerne. « Il était zélé pour sa secte, dit avec raison la *Nouv. Biogr. génér.*,

Digitized by Google

mais il ne pratiquait pas à l'égard des autres la tolérance qu'il réclamait des catholiques. » Outre une grammaire italienne, il a laissé : *Responsio orthodoxa pro edicto ill. DD. trium fœderum Rhetiæ adversus hæreticos, et alios ecclesiarum Rheticarum perturbatores promulgato; in qua de magistratus autoritate et officio in coercendis hæreticis, ex verbo disputatur;* Genève, 1592, in-8°. *Voy.* Feller, qui fait à l'occasion de cet ouvrage des réflexions très-justes sur l'inconséquence des protestants, quand il s'agit de tolérance religieuse.

II. **LENTULUS PUBLIUS.** *Voy.* PUBLIUS, n° II.

LENZ (Samuel), protestant allemand, né à Stendal en 1686, mort vers 1760, exerça à Zerbst la profession d'avocat. Ses principaux écrits sont : 1° *Histoire diplomatique de l'évêché et du pays d'Halberstadt;* Halle, 1749, in-4°; — 2° *Histoire diplomatique de l'évêché de Brandebourg;* ibid., 1750, in-4°; — 3° *Histoire diplomatique de l'évêché de Havelberg;* ibid., 1750, in-4°; — 4° *Histoire diplomatique de l'évêché et du pays de Magdebourg;* Kœthen et Dessau, 1756, in-4°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LEO ALLATIUS.** *Voy.* ALLACCI.

II. **LEO URBEVETANUS.** *Voy.* LÉON, n° XXXVII.

LÉOBARD ou **LIBERD, LIÉBARD** (Saint), reclus en Touraine, né en Auvergne, vivait au VIe siècle. L'an 571, il quitta son pays et alla se renfermer près de l'abbaye de Marmoutiers, où il s'appliqua à la méditation des saintes Écritures et à la pratique de toutes les vertus. Il y demeura pendant vingt-deux ans, et reçut le saint viatique des mains de saint Grégoire de Tours. L'Église honore sa mémoire le 18 janvier. *Voy.* saint Grégoire de Tours. Richard et Giraud.

LÉOBGYTHE (*Leobgytha*). *Voy.* LIOBE.

LÉOCADIE ou **LOCAYE** (Sainte), vierge et martyre, fut arrêtée comme chrétienne pendant la persécution de Dioclétien, l'an 304. Ayant appris dans sa prison les combats et le triomphe de sainte Eulalie et de ses compagnons, elle demanda à Dieu la grâce de participer à leur gloire, et elle expira au milieu de ces pieux désirs. Les martyrologes placent sa fête au 9 décembre.

LÉOCRICIE ou **LUCRÈCE** (Sainte), vierge et martyre, fut la compagne de saint Euloge, prêtre de Cordoue. *Voy.* EULOGE, n° III.

LEODEGARIUS. *Voy.* LÉGER.

LEODICENSIS, qui est de Liége, Liégeois.

LEOFFROI ou **LÉOFFROY, LEUFROI, LEUFROY** (Saint), en latin *Leutfredus, Leotfridus*, abbé de Madrie ou de la Croix, en Normandie, né sur le territoire d'Évreux, mort le 21 juin, vers l'an 738, s'appliqua d'abord à instruire les enfants dans la vertu et dans les lettres, et à nourrir les pauvres. Plus tard il se rendit dans le pays de Caux, où il se mit sous la discipline de saint Saëns, religieux de Jumiéges, fondateur du monastère qu'il dirigeait. Saint Ansbert, évêque de Rouen, l'ayant envoyé dans le diocèse d'Évreux pour y établir une communauté, saint Leoffroy s'établit dans le pays de Madrie, près de la rivière d'Eure. Il gouverna pendant quarante-huit ans ce monastère, qui prit dans la suite le nom de *La Croix-Saint-Leufroy*. On célèbre sa fête le 21 juin. *Voy.* D. Mabillon, *Actes des SS. Bénédict.*, tom. II, 21 juin. Richard et Giraud.

* **LÉON** étant un nom commun de personne et de lieu, nous avons placé d'abord les papes, saints et autres, puis les saints non papes, ensuite les lieux appelés *Saint-Léon*, et enfin tous les autres homonymes, en suivant l'ordre alphabétique des prénoms, et, à son défaut, l'ordre chronologique.

I. **LÉON** Ier, *le Grand* (Saint), pape, né à Rome vers l'an 390, mort le 11 avril 461, succéda à Sixte III en 440. Il n'était encore qu'acolyte lorsqu'il fut choisi pour porter aux évêques d'Afrique les lettres par lesquelles le pape Zozime condamnait Pélage et Cœlestius; plus tard il défendit Sixte III devant l'empereur Valentinien III, découvrit les artifices de Julien, évêque d'Éclane, qui soutenait les Pélagiens, et réussit dans les négociations qui lui furent confiées. Dès qu'il eut succédé à Sixte III, il renouvela les anciens canons, dont il fut un scrupuleux observateur, combattit avec zèle les hérétiques, cassa tout ce qui s'était fait au brigandage d'Éphèse en 449, présida par ses légats au concile général de Chalcédoine, tenu en 451, se présenta à Attila, qui menaçait Rome, et le força par son éloquence de reprendre la route de ses États. Enfin, l'an 455, il préserva la ville éternelle de la fureur des Vandales. Il nous reste de ce pape : 1° 141 *Lettres;* — 2° 96 *Sermons.* Les meilleures éditions de ses *Œuvres* sont celles de Paris, 1614 et 1618, de Paris et de Lyon, 1623, 1633, 1651, 1661, 1671 et 1672; de Paris, 1675, 2 vol. in-4°; de Lyon, 1700, in-fol.; de Rome, 1751, 1753 et 1755. En Occident on célèbre la fête de saint Léon le 11 avril. *Voy.* Baronius, *Annal.*, ad ann. 440. Gennadius, *ad Vir. illustr.* Anast., *in Vit. Pontific.* Tillemont, *Mémoires*, tom. XV. D. Ceillier, tom. XIV, p. 316 et suiv. Gabriele Bertazzolo, *Vita di S. Leone I e di Attila flagello di Dio;* Mantoue, 1614, reproduite par Tassoni en 1727. Richard et Giraud, qui donnent un aperçu des principales Lettres de saint Léon. Gaet. Moroni, qui cite plusieurs auteurs qui ont écrit sur ce savant pape. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les objections faites contre certains points de morale de saint Léon. La *Nouv. Biogr. génér.* Maimbourg a donné aussi l'*Histoire du pontificat de saint Grégoire le Grand;* mais son livre a été condamné par un bref d'Innocent XI en date du 26 févr. 1687.

II. **LÉON II** (Saint), pape, né à Cedelle, dans l'Abruzze ultérieure, mort le 23 mai 684, succéda à Agathon en 682, et fut non moins recommandable par sa piété que par sa science. Il confirma le sixième concile général assemblé contre les monothélites, traduisit les actes de ce concile, fit plusieurs réglements pour la discipline, réforma le chant grégorien, composa quelques hymnes, soutint l'honneur de son siége contre les évêques de Ravenne, et travailla à rétablir dans toute l'Église la pureté de la foi et des mœurs. Il nous reste de Léon II : six *Lettres,* qui ont été insérées dans Labbe, *Collection des Conciles,* tom. VI, p. 1245-1251. Il eut Benoît II pour successeur. On célèbre sa fête le 28 juin. *Voy.* Anastase. Baronius, ad ann. 683, 684. Labbe, tom. VI, p. 1116, 1252. Platina, *Historia delle Vite dei Summi Pontefici.* Ciaconius, *Vitæ et Res gestæ Pontificum Romanorum,* tom. I, p. 478. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, sur ce pape et les suivants.

III. **LÉON III**, pape, né à Rome, mort en 816, succéda à Adrien Ier en 795. Il était généralement aimé pour sa douceur et sa science. Il faillit périr victime des complots ourdis par les neveux de son prédécesseur, irrités de n'avoir pu, ni l'un ni l'autre, succéder à leur oncle, et il se réfugia chez les ambassadeurs de France,

Digitized by Google

d'où il se rendit auprès de Charlemagne. Ce prince le renvoya à Rome, fit instruire le procès des coupables; et, par reconnaissance, Léon couronna Charlemagne empereur d'Occident, le jour de Noël de l'an 800. L'an 804, Léon rendit visite à l'empereur, et consacra l'église d'Aix-la-Chapelle. On dit que ce pape eut, en 809, une dispute avec les évêques d'Espagne au sujet de l'addition de la particule *Filioque*, et qu'il fit placer dans l'église Saint-Pierre deux tables d'argent sur lesquelles le Symbole de Nicée était écrit en grec et en latin sans cette addition. Il nous reste de Léon III : treize *Lettres*, que l'on trouve dans Labbe, *Concil.*, tom. VII, p. 1111-1127. Étienne IV ou V lui succéda. *Voy.* Anastase. Eginhard, *in Vit. Caroli Magni*. Baronius, ad ann. 795.

IV. **LÉON IV** (Saint), pape, né à Rome, mort le 17 juillet 855, succéda à Sergius II en 847. Il assura la liberté des suffrages dans l'élection des papes, orna et répara la ville de Rome, fit bâtir et fortifier une nouvelle ville, qu'il appela *Leopolis*, afin de mettre le pays à l'abri des attaques des Sarrasins, ne négligea aucun moyen de faire fleurir partout la bonne discipline, la foi et la pureté des mœurs. Il assembla à Rome, l'an 853, un concile dans lequel il déposa Anastase, cardinal de Saint-Marcel. Il nous reste de Léon IV. deux *Lettres*, qui ont été insérées dans Labbe, *Conciles*, tom. VIII, p. 30. Benoît III lui succéda. Le martyrologe romain a placé sa fête au 17 juillet. *Voy.* Anastase et Platina, *in Leon IV*, Baronius. Ciaconius.

V. **LÉON V**, pape, né à Priapi, près d'Ardea, mort à Rome en 904, succéda à Benoît IV l'année même de sa mort; il avait fait profession chez les Bénédictins de Brandallo. Peu de jours après son élection, Christophe, prêtre-cardinal de Saint-Laurent-in-Damaso, suscita contre lui une émeute, le jeta en prison, et se fit nommer à sa place. *Voy.* Du Chêne, Génébrard, etc.

VI. **LÉON VI**, pape, né à Rome, mort en 929, succéda à Jean X en 928, et eut Étienne VII ou VIII pour successeur. *Voy.* Baronius. Flodoard, *in Chron. rom.* Platina. Artaud de Montor, *Hist. des souverains Pontifes romains*, tom. II. Du Chêne, *Hist. des Papes*. Génébrard, *in Chron.*

VII. **LÉON VII**, pape, né à Rome, mort en 939, succéda en 936 à Jean XI. Il réforma la discipline des Bénédictins, et réussit, par l'entremise de saint Odon, abbé de Cluny, à rétablir la paix entre Hugues, roi de Lombardie, et Albéric, duc de Spolète. On a de Léon VII : trois *Lettres;* la première se trouve dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*; Paris, 1655-1677, 13 vol. in-4°. Il eut Étienne VIII pour successeur. *Voy.* Baronius. Mabillon, *Annales Ordinis sancti Benedicti*, tom. II et IV. Artaud de Montor, tom. II. Platina, *Vitæ Pontificum Romanorum*.

VIII. **LÉON VIII**, pape, né à Rome, mort en 965, succéda à Jean XII en 963, par l'autorité de l'empereur Othon. Chassé par le clergé et le peuple, qui nommèrent à sa place Benoît V, il fut rétabli par Othon en 965. Jean XIII lui succéda. *Voy.* Baronius. Platina. Ciaconius.

IX. **LÉON IX** (Saint), pape, appelé auparavant *Brunon*, né au château d'Egesheim, situé à une lieue de Colmar, l'an 1002, mort le 19 avril 1054, succéda à Damase II en 1049. L'an 1026, il succéda à Hériman, évêque de Toul. Il y avait vingt-deux ans qu'il gouvernait cette église avec un zèle infatigable, lorsqu'il fut élu pape dans une assemblée de prélats et de grands réunie à Worms. Il mit tout en œuvre pour éluder sa promotion; mais ses efforts furent inutiles. Il entra à Rome les pieds nus; il y fut accueilli par d'unanimes acclamations. Il assembla plusieurs conciles en Italie, en France et en Allemagne, mit fin aux désordres qui désolaient la Pouille, condamna Béranger et Jean Scot, fit cesser les scandales que les femmes de mauvaise vie causaient dans la ville de Rome, y assembla un concile contre les Grecs schismatiques, et envoya des légats à l'empereur Constantin Monomaque, qui chassa de Constantinople le patriarche Michel Cérulaire, qui s'obstinait dans le schisme. Il marcha contre les Normands, qui ravageaient la Pouille, et tomba entre leurs mains. On célèbre sa fête le 19 avril. Victor II lui succéda. Il nous reste de lui : 1° des *Homélies;* — 2° de petits *Traités* ou *Discours;* — 3° des *Antiennes;* — 4° des *Répons;* — 5° des *Hymnes* et des *Offices* de plusieurs saints; — 6° des *Règlements de discipline;* — 7° des *Bulles;* — 8° des *Lettres*, qui ont été insérées dans Labbe, *Collection des Conciles*, tom. IX, p. 949-1001. *Voy.* Bollandus. Baronius. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VII, p. 459 et suiv. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

X. **LÉON X** (Jean de Médicis), pape, né à Florence en 1475, mort à Rome l'an 1521, succéda à Jules II en 1513. Il était fils de Laurent de Médicis et de Clarice des Ursins. Promu au cardinalat par Innocent VIII, il devint légat de Jules II. Il exerçait cette dignité lorsqu'il fut pris à la bataille de Ravenne; mais il se sauva de sa prison, et fut élu pape. Il entretint de bonnes relations, attira François Ier à Bologne, où la pragmatique fut abolie, et le concordat signé en 1515. Il conclut le concile de Latran, fit prêcher la croisade contre les Turcs qui menaçaient l'Europe entière, et publia des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient à la dépense nécessaire pour achever la basilique de Saint-Pierre. Luther ayant, à cette occasion, commencé à répandre ses erreurs, Léon X employa la douceur pour ramener cet hérésiarque; mais, n'ayant pu y réussir, il le frappa d'anathème. Léon X favorisa toujours les arts et les lettres, et c'est à lui qu'on doit la renaissance des belles-lettres en Italie. Adrien VI lui succéda. Il nous reste de Léon X : 1° des *Lettres* et des *Constitutions*, qui ont été insérées dans les *Conciles*, tom. XIV, dans les Annalistes et dans le Bullaire; — 2° La *Bulle* ou *Décret* contre les erreurs de Luther; Rome, 1520; on la trouve aussi dans les *Conciles;* — 3° Le *Concordat* avec François Ier. *Voy.* Paul Jove, *Vie de Léon X*. Sponde, *Annales eccles.* Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*. Louis-Jacob, *Biblioth. pontific.*

XI. **LÉON XI** (Alexandre-Octavien de Médicis), pape, né à Florence en 1535, mort à Rome en 1605, était neveu de Léon X; il succéda en 1605 à Clément VIII. Il avait été auparavant évêque de Pistoie, puis archevêque de Florence. Promu au cardinalat en 1583, il vint en France l'an 1596, en qualité de légat *a latere*. Il ne régna que vingt-six jours, et eut Paul V pour successeur. *Voy.* Sponde, *Annales*.

XII. **LÉON XII** (Annibal della Genga), pape, né au château de la Genga, sur le territoire de Spolète, en 1760, mort en 1829. Il succéda à Pie VII en 1823. Il remplit d'abord les fonctions de nonce du saint-siége auprès de plusieurs cours d'Allemagne, fut chargé d'une mission particulière en France, et, à son retour à Rome, il fut nommé évêque de Sinigaglia, cardinal, puis vicaire général. Il eut constamment à cœur les droits et les prérogatives du saint-siége, réprima le brigandage et la mendicité, releva quelques monuments de la ville de Rome, et

Digitized by Google

protégea les arts et les lettres. Pie VIII lui succéda. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XIII. **LÉON** (Saint), martyre, né à Patare, en Lycie, vivait, comme on croit, sous les empereurs Valérien et Gallien. Il fut arrêté lorsqu'il se rendait au tombeau de saint Paregoire, qui venait de souffrir le martyre; comme il refusa de sacrifier aux idoles, on lui lia les pieds, et on le traîna à travers les pierres et les roches jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. On célèbre sa fête et celle de saint Paregoire le 18 février. *Voy.* Henschenius, D. Thierry, Ruinart.

XIV. **LÉON** (Saint), archevêque de Sens, mort vers l'an 547, se fit représenter au second concile d'Orléans, et assista au troisième concile tenu dans cette ville l'an 538. Il eut quelques contestations avec Childebert, qui voulait établir un évêché à Melun, et il lui écrivit à ce sujet une lettre qui a été publiée par le P. Sirmond, D. Ruinart, Labbe, Sainte-Marthe, et les auteurs de la nouvelle édition de la *Gallia Christiana*. Dans le diocèse de Sens, on célébrait la fête de saint Léon le 22 avril. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér.*, tom. III.

XV. **LÉON** (Saint), évêque de Bayonne, apôtre des Basques et martyr, né à Carentan, au diocèse de Coutances, vers l'an 856, fut nommé évêque, et, vers l'an 888, le pape Étienne V le chargea d'une mission apostolique dans le pays des Basques. Il s'y rendit aussitôt avec ses frères Philippe et Gervais, prêcha avec fruit dans les Landes, au delà de Bordeaux, dans le pays de Labour et à Bayonne, qu'il purgea de l'idolâtrie; puis il passa dans la Biscaye et la Navarre; mais, à son retour, il fut massacré par des pirates de Bayonne, le 1er mars; on célèbre sa fête ce jour-là. *Voy.* Bollandus.

XVI. **LÉON** (Saint), second abbé de Cave, en Italie, né à Lucques, mort vers l'an 1075, fut placé sous la discipline de saint Alphère ou Alfieri, fondateur et premier abbé du monastère de Cave. Sa ferveur et son exactitude dans l'accomplissement de tous ses devoirs le désignèrent au choix de sa communauté à la mort de saint Alphère; saint Léon fit paraître encore plus de vertu, et il n'usa de son crédit auprès de Gisulphe, prince de Salerne, que dans l'intérêt des pauvres et des opprimés. On célèbre sa fête le 12 juillet. *Voy.* Surius.

XVII. **LÉON** (Saint), qui vivait au XIIIe siècle, fut un des sept frères mineurs martyrs et compagnons de saint Daniel. *Voy.* DANIEL, no VI.

XVIII. **LÉON (SAINT-)**, ville épisc. d'Italie détruite par les Sarrasins, était située dans la Calabre ultérieure, entre Crotone et Santa-Severina. Le siége de Saint-Léon fut uni à celui de Santa-Severina, et le titre supprimé en 1571. Le premier évêque de Saint-Léon est Luc, mort l'an 1349. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. IX, col. 512. Richard et Giraud.

XIX. **LÉON DE TOUL (SAINT)**, abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Saint-Sauveur, située à Toul, en Lorraine. Elle fut fondée au XIe siècle par Lutolphe, doyen de la cathédrale de Toul, en l'honneur de saint Léon IX, son ancien maître. Il y fit venir quelques clercs disciples de Séhère, qui vivait alors à Romberg ou à Saint-Mont, et Séhère en fut le premier abbé; lui et ses religieux firent profession de la règle de Saint-Augustin. *Voy.* l'*Hist. de Lorraine.* Richard et Giraud.

XX. **LÉON** (*Legio*), ville épisc. d'Espagne et capitale du royaume de Léon, située au pied des montagnes des Asturies. Cet évêché, qui existait au IVe siècle, y fut rétabli l'an 910, après que le roi Alphonse eut repris cette ville sur les Sarrasins. L'évêché de Léon est un de ceux du royaume d'Espagne qui sont exempts, par concession des papes. Le premier évêque de cette ville est Félix, mort l'an 312. Deux conciles ont été tenus à Léon ; l'un en 1012, et l'autre en 1091. *Voy.* la Regia, tom. XXV. Labbe, tom. IX et X. Hardouin, tom. VI. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 136. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 5-7.

XXI. **LÉON**, cardinal-évêque d'Ostie, vivait du XIe au XIIe siècle; il fut d'abord secrétaire d'Urbain II. On a de lui : 1o plusieurs *Lettres*; — 2o le *Registre des Lettres d'Urbain II*.

XXII. **LÉON**, de l'Ordre des Carmes, qui vivait au XVIIe siècle, a publié : *Économie de la vraie religion chrétienne, catholique, dévote, par un raisonnement naturel, moral et politique*, en latin et en français; Paris, 1644.

XXIII. **LÉON** (Aloisius ou Louis de), de l'Ordre des Augustins, né en Espagne l'an 1528, mort en 1591, était docteur en théologie. Il professa les Lettres saintes à Salamanque; quelques-uns l'ont confondu à tort avec Léon de Modène, rabbin de Venise. On a de lui : 1o *Explication du Cantique des cantiques* et du *Psaume XXVI*; Salamanque, 1580; Venise, 1604; — 2o *De utriusque agni typici et veri immolatione legitimo tempore;* Salamanque, 1587; trad. en français avec des réflexions, par le P. Daniel: l'auteur examine dans cet ouvrage toutes les difficultés que l'on a élevées au sujet de la dernière Cène de Notre-Seigneur; — 3o des *Questions théologiques*; — 4o trois livres des *Noms de Jésus-Christ*, en espagnol; ibid., 1583-1585; — 5o *La Perfecta Casada*; ibid., 1583, in-4o; — 6o une *Paraphrase du livre de Job*; 1631, in-4o. Il a laissé, en outre, de nombreuses poésies. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Madrid; 1804-1816, 6 vol. in-8o. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispana.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

XXIV. **LÉON** (François), provincial des carmes réformés de la province de Touraine, exerça le ministère de la prédication pendant trente-trois ans avec le plus grand succès; il prêcha l'Avent devant Louis XIV en 1652, et le Carême en 1653. Nous avons de lui : 1o *La Couronne des saints*; recueil de sermons-panégyriques; Paris, 1640, in-8o; — 2o *L'Avent catholique*, ou *Sermons prêchés pendant l'Avent*; 1 vol. in-12; — 3o *L'Année royale*, avec un *Traité de l'éloquence de la chaire*; Paris, 1655, in-8o; — 4o *La Somme des Sermons parénétiques et panégyriques*; ibid., 1671, in-fol. *Voy.* le *Diction. portat. des Prédicat.*, p. 145 et 146.

XXV. **LÉON** (Henri), chartreux, né à Louvain, mort en 1481, contribua à la fondation du collége du Porc, dont il fut recteur. Il a laissé, entre autres ouvrages, des *Commentaires sur le Psautier*. *Voy.* Sixte de Sienne, *Biblioth. Sacr.* Petreius, *Biblioth. Carthus.*, p. 135.

XXVI. **LÉON** (Jean-Baptiste), conseiller et agent du duc d'Urbin à Venise, né dans cette ville, vivait au commencement du XVIIe siècle. On a de lui un *Discours sur la puissance ecclésiastique et la monarchie de la cour de Rome*; 1606; il se trouve dans *Politica Imperialia*; t. III de Melchior Goldaste; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (decr. 23 August. 1634), comme tous les autres du même Goldaste l'ont été plus tard. (Decr. 4 Martii 1709.)

XXVII. **LÉON** (Jean-François de), évêque de Télèze, né à Ipporegio, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé : 1o *Pratique épiscopale*, ou *Trésor du for ecclésiastique*; Bologne, 1604; Venise, 1605;

Digitized by Google

Rome, 1616; — 2° *Traité des sacriléges;* Lyon, 1620.

XXVIII. **LÉON** (Louis de). *Voy.* Léon, n° XXIII.

XXIX. **LÉON** (Marc-Paul), jésuite, né à Rome, vivait au XVII° siècle. Il a laissé un *Traité de l'autorité et de l'usage du pallium;* Rome, 1619.

XXX. **LÉON** (Pierre Cieça de), écrivain espagnol, séjourna dix-sept ans en Amérique. Il a donné l'*Histoire du Pérou,* où l'on trouve beaucoup de choses intéressantes au point de vue religieux. Il n'y a eu que la première partie d'imprimée; elle a paru à Séville en 1553. Cet ouvrage a été traduit en italien, et imprimé à Venise l'an 1557. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*

XXXI. **LÉON** (Salvator de), de Murcie, jésuite, a donné : *Exposition et éclaircissement de l'Ecclésiastique;* Anvers, 1640.

XXXII. **LÉON D'ASIE** (*Leo Asianus*). *Voy.* Léon, n° XL.

XXXIII. **LÉON DE JUDA**. *Voy.* Juda, n° IX.

XXXIV. **LÉON DE MARSI**, cardinal-évêque d'Ostie, vivait du XI° au XII° siècle; il avait été d'abord bibliothécaire du Mont-Cassin. On lui doit : 1° une *Chronique de l'abbaye du Mont-Cassin,* qui commence à saint Benoît et qui finit à l'abbé Didier, élu pape sous le nom de Victor III; Venise, 1513; Paris, 1603; Naples, 1616; Paris, 1668; — 2° des *Sermons;* — 3° quelques *Vies de saints.*

XXXV. **LÉON DE MODÈNE**, rabbin, né à Venise en 1571, mort vers l'an 1654, dont le vrai nom est *Juda Arié,* eut longtemps la direction de la synagogue de Venise. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Biblia hebræa rabbinica;* Venise, 1610, 4 vol. in-fol.; — 2° *Cattività di Giuda, o Novo Dittionario hebraico et italiano, cioè dichiaratione di tutte le voci hebraiche piu difficili della Scrittura hebrea nella Volgar lingua italiana;* Venise, 1612; Padoue, 1640, in-4°; — 3° *Historia degli riti hebraici, dove si ha breve e total relatione di tutta la vita, costumi, riti e osservanze hebrei di questi tempi;* Paris, 1637; Venise, 1638; trad. en anglais et en français. *Voy.* Bartolocci, *Biblia magna rabbinica.* Plantavit de La Pause, *Thesaurus synonymicus hebraico-chaldaico-rabbinicus.* Wolf, *Biblioth. hebr.,* t. II, p. 414; t. III, p. 296; t. IV, p. 173, 828. Le Long, *Biblioth. Sacra,* t. I, p. 360. De Rossi, *Dizionario degli Autori Ebrei,* vol. II, p. 7-10. La *Nouv. Biogr. génér.*

XXXVI. **LÉON DE NICARAGUA**, ville épisc. de l'Amérique sous la métropole de Mexique, et capitale de la province de Nicaragua. Cet évêché fut érigé en 1534.

XXXVII. **LÉON DE SAINTE-MONIQUE**, augustin déchaussé, prieur du couvent de Paris et premier définiteur des Augustins déchaussés de France, a publié : 1° *Le Confesseur justifié sur l'absolution différée, et le pénitent convaincu de la justice de ce procédé, avec la manière d'en user à l'égard de ceux qui ne s'accusent que de péchés véniels;* in-12; — 2° *Instructions monastiques,* ou *Décisions régulières selon le droit, en faveur des personnes appelées à l'état religieux;* Paris, 1691, in-12; — 3° *Suite des Instructions monastiques,* ou *les Devoirs du religieux profès destiné au sacerdoce et aux autres fonctions ecclésiastiques;* ibid., 1691, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1689 et 1691.

XXXVIII. **LÉON DE SAINT-JEAN**, de l'Ordre des Carmes, né à Rennes en 1600, mort à Paris l'an 1671, se nommait dans le monde *Jean Macé.* Il obtint des succès comme prédicateur, et fut provincial de Touraine, visiteur apostolique en France, puis premier assistant du général. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Carmelus restitutus,* Paris, 1634, in-4°; — 2° *Encyclopediæ Præmissum, seu sapientiæ universalis delineatio,* etc.; ibid., 1635, in-4°, — 3° *Historia Carmelitarum provinciæ Turonensis;* ibid., 1640, in-4°; — 4° *Instructio catholica adversus heterodoxos;* 1661; — 5° *Aurum optimum : Contextus evangelicus Jesu Christi, vitam uno quatuor Evangelistarum calamo describens;* 1669, in-8°; — 6° *La Somme des Sermons parénétiques et panégyriques;* Paris, 1671-1675, 4 vol. in-fol. *Voy. Biblioth. Carmelit.,* tom. II, col. 235 et suiv. Richard et Giraud, qui indiquent vingt-neuf autres ouvrages, en ajoutant qu'on a encore du P. Léon des *Lettres,* des *Oraisons funèbres,* des *Vies de quelques personnes illustres,* etc.

XXXIX. **LÉON D'ORVIÈTE** (*Leo Urbevetanus*), dominicain ou franciscain (car les Dominicains et les Franciscains le revendiquent également), né à Orviète, dans la Toscane, paraît avoir vécu jusqu'au commencement du XIV° siècle. On lui doit : 1° une *Chronique des Papes,* depuis Nicolas III jusqu'à Clément V; — 2° une *Chronique des empereurs,* qui s'arrête à l'an 1308; elles ont été publiées par Jean Lami dans ses *Deliciæ eruditorum, seu Veterum anecdot. opuscul. collectanea;* Florence, 1737. *Voy.* Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.,* tom. II. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

XL. **LÉON LE GRAMMAIRIEN**, historien byzantin du XI° siècle, est, d'après le P. Labbe et Vossius, le même que *Léon d'Asie.* Il a laissé : *Chronographie comprenant les faits des récents empereurs,* et s'étendant de l'an 813 à l'an 948 ou 949; cet ouvrage a été publié par Combefis dans la *Collection byzantine du Louvre;* Paris, 1655, in-fol., et réimprimé dans la *Collection* de Venise; 1729; on le trouve aussi à la fin de Théophane; Paris, 1655. *Voy.* Vossius, *De Hist. græc.,* p. 500. Labbe, *In Append. ad Byzant. historiam,* p. 45.

XLI. **LÉON VI**, *le Sage* ou *le Philosophe,* empereur de Constantinople, né en 865, mort l'an 911, fut instruit par Photius, et consacra par ses lois l'influence du clergé. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Orationes XXXIII* sur des sujets théologiques; on les trouve dans Baronius, *Annales;* dans Gretser, *Opera;* Ingolstadt, 1600, in-4°; dans Combefis, *Bibliotheca concionatoria,* et dans la *Bibliotheca Patrum* de Lyon; — 2° *Leonis Sapientis Homilia, nunc primum vulgata, ejusdemque, quæ photiana est, Refutatio,* publiée par Scipion Maffei; Padoue, 1751; — 3° *Epistola ad Omurum Saracenum de fidei christianæ veritate et Saracenorum erroribus;* Lyon, 1509, trad. en latin par Champier, d'après une version chaldaïque; on trouve cette Épître dans les diverses *Bibliothèques des Pères;* — 4° *Canticum compunctionis et meditationes extremi judicii,* publié en grec et en latin par Pontanus; Ingolstadt, 1603, in-4°. *Voy.* Zonaras. Glycas. Manassès. Cedrenus. Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Baronius, *in Annal.*

XLII. **LÉON L'ISAURIEN** (*Leo Isaurus*), empereur d'Orient, né en Isaurie, de parents pauvres, vers l'an 680, mort en 741, s'enrôla dans la milice comme simple soldat. Justinien II l'incorpora ensuite dans ses gardes, et Anastase II lui donna la place de général des armées d'Orient, après diverses preuves de valeur. C'était le poste qu'il occupait lorsqu'il parvint à l'empire, en 717. Les succès qu'il eut sur les Sarrasins l'ayant enorgueilli, il tyrannisa ses sujets, et voulut les forcer à briser les images; il chassa

Digitized by Google

du siége de Constantinople le patriarche Germain, et mit à sa place Anastase, qui donna tout pouvoir au prince sur l'Église. Léon ayant en vain répandu le sang pour faire outrager les tableaux des saints, tâcha d'entraîner dans son parti les gens de lettres chargés du soin de la bibliothèque. Mais comme il ne put les gagner, il les fit enfermer dans la bibliothèque et consumer par les flammes, avec des tableaux sans nombre et plus de 30,000 volumes. Le barbare fut excommunié par Grégoire II et Grégoire III. Pour se venger, il équipa une flotte; mais elle fit naufrage dans la mer Adriatique, et le tyran lui-même mourut peu de temps après, regardé justement comme un fléau de la religion et de l'humanité. Son règne fut de vingt-quatre ans. *Voy.* Feller, Michaud, et *Compar.* ICONOCLASTES.

I. **LÉONARD** ou **LIÉNARD** (Saint), solitaire, était d'Orléans. On dit qu'il eut le roi Clovis pour parrain, et saint Remi pour précepteur. Il vécut quelque temps à la cour, puis il se retira dans le monastère de Micy, dont saint Mesmin était abbé. Plus tard il alla se cacher dans la forêt de Pare, située à quatre lieues de Limoges; et ayant obtenu par ses prières la guérison de la femme de Théodebert, roi d'Austrasie, ce prince lui donna le fonds de la terre où il était retiré, avec une partie de la forêt. Il y établit un monastère, où il vécut avec quelques solitaires, et il se distingua surtout par une tendre affection pour les pauvres et les captifs. On célèbre sa fête le 6 novembre. Il y a plusieurs *Vies* de saint Léonard; la seule estimée est celle de l'abbé Oroux; Paris, 1760, chez Barbou. *Voy.* Surius. Richard et Giraud. Feller.

II. **LÉONARD** (Saint), dit de *Vandeuvre* au Maine, et de *Corbigny* au pays de Morvan, prêtre et abbé, né dans le pays de Tongres, mort vers l'an 565, se retira dans un lieu désert appelé Vandeuvre, sur la Sarthe, où il bâtit un monastère dont saint Innocent, évêque du Mans, le nomma abbé. Ses ennemis tâchèrent de le perdre dans l'esprit de Clotaire Ier; mais ce prince, bientôt détrompé, devint le protecteur du saint abbé. Son corps, qui demeura d'abord à Vandeuvre pendant trois cents ans, fut transporté à l'abbaye de Corbigny, au diocèse d'Autun, dans le pays appelé le *Morvan*. On célèbre sa fête le 15 octobre dans la ville et le diocèse du Mans. *Voy.* le P. Le Cointe, *Annales ecclésiast.* Richard et Giraud. *Compar.* CORBIGNY et VANDEUVRE.

III. **LÉONARD DE NOBLAC (SAINT-)**, en latin *Nobiliacum,* lieu du diocèse de Limoges où l'on a tenu un concile en 1290, au sujet des revenus ecclésiastiques. *Voy.* Martène, *Thesaur.*, tom. IV.

IV. **LÉONARD DE PORT-MAURICE** (Le bienheureux), né de parents pieux le 20 décembre 1676, à Port-Maurice, dans le diocèse d'Albienga, sur la côte occidentale de Gênes, mort à Rome le 26 novembre 1751. La piété qu'il montra dès son enfance semblait présager sa sainteté future. A l'âge de dix ans, il fut placé par un de ses oncles au collége Romain, où il édifia ses camarades par son application au travail et la pratique des vertus chrétiennes. En 1697, il entra au couvent de Saint-Bonaventure; il y devint un objet d'admiration pour tous ses frères par sa régularité constante et sa vive charité. Élevé au sacerdoce, il se livra entièrement au bien spirituel des âmes. L'ardeur de son zèle ayant trahi ses forces, il tomba dangereusement malade; ce qui l'obligea pendant cinq années à ne s'occuper que de sa propre sanctification. Sa santé s'étant rétablie, il reprit ses travaux apostoliques avec un nouveau zèle et une nouvelle ardeur. Il parcourut en missionnaire une grande partie de l'Italie. Mais, quelque occupé qu'il fût du salut des autres, il ne négligeait pas le sien en particulier; il se retirait souvent dans la solitude, où il ne vivait que pour Dieu. Les moyens qu'il employait principalement pour la sanctification des âmes, c'était la méditation sur la passion du Sauveur, et l'adoration perpétuelle de la divine Eucharistie. Dieu ayant opéré un grand nombre de miracles par son intercession, le pape Pie VI le béatifia le 14 juin 1796. Le saint missionnaire a laissé, entre autres écrits : 1° *Manuale sacro;* — 2° *Avvertimenti utili ai confessori.* On a recueilli ses Œuvres, et on les a publiées à Venise, 1742, 2 vol., et le P. Joseph-Marie de Masserano a donné sa Vie dans un livre intitulé : *Gesta, virtù e doni del B. Leonardo da Porto Maurizio;* Rome, 1791. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 9-10. Le *Diction. de la théol. cathol.*

V. **LÉONARD DE CHIO**, évêque de Mitylène, né dans l'île de Chio, vivait au XVe siècle. Il entra d'abord chez les Dominicains, et devint confesseur de Marie Justiniani, souveraine de l'île de Chio, qui le fit nommer évêque. L'an 1452, il se rendit à Constantinople pour réunir les Églises grecque et latine; mais il ne réussit pas dans son entreprise. Il nous reste de Léonard : 1° une *Relation de la prise de Constantinople*, insérée dans Bzovius, *Annales ecclesiastici,* ann. 1453; Nuremberg, 1553; Paris, 1823; — 2° un *Traité contre les Juifs*, pour prouver la venue du Messie; — 3° un *Traité apologétique* contre Charles Poggi. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 816 et suiv. Le P. Touron, *Homm. illustr. de l'Ord. de S. Dominique,* tom. III, p. 356 et suiv.

VI. **LÉONARD DE GIFFON**, vingt-quatrième général des Frères-Mineurs, vivait au XVIe siècle. Clément VII le nomma cardinal en 1525. On a de Léonard : 1° un *Commentaire sur les Sentences;* — 2° un *Commentaire sur le Cantique des cantiques;* — 3° une *Somme théologique* considérable; — 4° des *Sermons.*

VII. **LÉONARD MATTHÆI**, dominicain, né à Udine, dans le Frioul, mort vers l'an 1470, se distingua par son érudition et par son talent pour la prédication. Il se fit recevoir docteur en théologie, et devint prieur du couvent de Bologne, puis provincial des Dominicains de la province de la Lombardie inférieure, appelée alors la *Province de Saint-Dominique.* Il a laissé : 1° *Sermones aurei de sanctis;* 1473, 2 vol. in-fol.; — 2° *Sermones floridi de Dominicis et quibusdam festis;* Ulm, 1478; Vicence, 1479; 1494, in-4°; Lyon, 1496, in-4°; Paris, 1516, in-4°; — 3° *Sermones quadragesimales de legibus animæ simplicis, fidelis et devotæ,* ou *Sermones de legibus... per Quadragesimam;* Venise, 1473, in-fol.; Paris, 1477, in-fol.; Ulm, 1478; Vicence, 1479; Lyon, 1496; — 4° *Sermones quadragesimales de flagellis peccatorum festinanter converti nolentium;* Lyon, 1518; — 5° *Sermones quadragesimales de petitionibus;* ibid., 1518; — 6° *Tractatus ad locos communes concionatorum;* Ulm, 1478; — 7° *Tractatus mirabilis de sanguine Christi in triduo mortis effuso; an fuerit unitus divinitati?* Venise, 1617, in-4°; cette question théologique occupa beaucoup les écoles d'Italie. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 845 et suiv. Richard et Giraud. Feller.

I. **LÉONARDI** (Jean), dominicain, instituteur de la congrégation des *Clercs de la Mère de Dieu*, né à Decimo, près de Lucques, en 1541, mort à Rome l'an 1609, s'occupa d'abord de la

Digitized by Google

réforme de son Ordre, et résolut d'établir une congrégation destinée à l'instruction de la jeunesse. Malgré l'opposition des Lucquois, il réussit à former son institut, qui, sous le titre de *Clercs de la B. Vierge*, fut confirmé canoniquement en 1583; il en fut nommé recteur. Clément VIII l'employa à la réforme des moines du Mont-Vierge, puis à celle du monastère de Vallombreuse, et le grand-duc de Toscane lui confia la surveillance des Servites du Mont-Senaire. Il a laissé plusieurs ouvrages touchant des matières religieuses. Sa *Vie* a été publiée en italien par Maracci, prêtre de la congrégation; Venise, 1617, in-fol.; on en trouve un extrait dans Héliot, *Hist. des Ord. relig.*, t. IV. Une autre *Vie* de Leonardi a été publiée par le P. Ch. Ant. Erra; Rome, 1759, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEONARDI** (Thomas), dominicain, né à Maestricht, mort en 1667, se fit recevoir docteur en théologie à l'université de Louvain, et devint provincial de son Ordre. On lui doit: 1° *Christus crucifixus*; Bruxelles, 1648; — 2° *De prima hominis Institutione, ejus per peccatum corruptione, et per Christum reparatione*; ibid., 1661, in-fol.; cet ouvrage est dirigé contre un docteur luthérien qui prétendait que saint Thomas avait enseigné ce qu'on lisait dans la confession d'Augsbourg; — 3° *Capucinus excapuciatus*, réfutation d'un libelle publié par Jean de Hamerstede, ministre à Maestricht; — 4° *Unicæ Christi sponsæ*, etc., *Integritas et sanctitas*; — 5° *Calvinismus de violata mystici thori fide clare convictus*; ces deux derniers ouvrages ont paru à Louvain; 1662 et 1664, et sont une réfutation nouvelle de Hamerstede. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 625.

I. **LÉONCE** (Saint), évêque de Fréjus, né à Nîmes en 361, mort vers 450, selon l'opinion commune, et vers 432 ou 433 suivant quelques-uns, se fit un nom par son savoir et édifia par ses vertus éminentes. C'est lui qui engagea saint Honorat à bâtir dans l'île de Lerins, de son diocèse, le célèbre monastère de ce nom. Cassien, fondateur de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, dédia à saint Léonce, vers l'an 423, les dix premiers livres de ses Conférences. On compte ce saint évêque parmi ceux des Gaules auxquels les papes Boniface et Célestin écrivirent pour des affaires importantes. On a donné quelquefois à Léonce le titre de martyr, mais c'est sans fondement. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **LÉONCE** (Saint), évêque de Césarée, en Cappadoce, naquit dans le IVe siècle, et était fort respecté dans l'Église d'Orient à cause de la pureté de sa doctrine et de la sainteté de sa vie. Il combattit avec zèle l'arianisme, assista à plusieurs conciles, particulièrement à ceux d'Ancyre, en Galatie, et de Nicée, convertit Grégoire, évêque de Nazianze, père du célèbre docteur de ce nom, et fut justifié par saint Athanase des calomnies que les ariens avaient répandues contre lui. On célèbre sa fête le 13 janvier. *Voy.* Bollandus. Richard et Giraud.

III. **LÉONCE** (Saint), surnommé *le Jeune*, évêque de Bordeaux, né à Saintes l'an 510, mort vers l'an 564, servit d'abord dans les armées du roi Childebert, fils de Clovis; mais la sainteté de sa vie le fit juger digne de succéder à saint Léonce l'Ancien, évêque de Bordeaux, que cette église honore le 21 août. L'an 549 Léonce se fit représenter au cinquième concile d'Orléans, assista à ceux qui furent tenus à Paris en 555 et en 557, et, en 563, en assembla un à Saintes, dans lequel il déposa Émère, que Clotaire Ier avait nommé évêque de cette ville par sa seule autorité; mais Émère ayant été rétabli par Charibert, saint Léonce se réconcilia avec lui. On célèbre sa fête à Bordeaux le 15 novembre. *Voy.* Fortunat de Poitiers, l. I et IV. Grég. de Tours, *Hist.* Le P. Le Cointe, *Annales*, ad ann. 531, 541, 562 et 567. Richard et Giraud.

IV. **LÉONCE** (Sainte), martyre, vivait au Ve siècle, et était fille de saint Germain, qui, dit-on, fut évêque de Péradame, dans la Byzacène. Elle souffrit le martyre sous Hunéric, roi des Vandales, avec saintes Denise, Dative, Victoire, et saints Majoric, Émile, Terse, Boniface et Victor de Vite. On célèbre sa fête le 6 décembre.

V. **LÉONCE**, évêque d'Arles, a écrit une *Lettre* dans laquelle il félicite le pape Hilaire sur son exaltation; elle a été insérée dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. V, et dans les *Conciles*, tom. IV. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. II.

VI. **LÉONCE**, évêque de Naples, en Chypre, aujourd'hui *Lemonce*, vivait au VIIe siècle. Sa vie est à peu près inconnue; on sait seulement qu'il fit un voyage à Alexandrie, et qu'il y eut un entretien avec un saint prêtre appelé Mennas. Il a laissé: 1° *Vies de saint Jean l'Aumônier et de saint Siméon Salus*; — 2° une *Apologie* pour les chrétiens, contre les Juifs; on en trouve un long fragment dans les Actes du second concile de Nicée; — 3° *Discours sur le saint vieillard Siméon, sur la mi-Pentecôte, l'Aveugle-né et l'Emprisonnement de saint Pierre par Hérode*; ces écrits se trouvent dans la *Bibliothèque des Pères*; Lyon, 1677; — 4° un second *Discours* sur la fête de la mi-Pentecôte, dans lequel il établit la divinité de Jésus-Christ par les miracles qu'il avait faits à la vue des Juifs. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XVII, p. 539 et suiv. Richard et Giraud.

VII. **LÉONCE DE BYZANCE**, surnommé le *Scholastique* ou l'*Avocat*, moine du VIIe siècle, avait fréquenté le barreau à Constantinople. Il nous reste de lui: 1° un *Traité des sectes*, en grec et en latin; Bâle, 1578; il a été réimprimé dans l'*Auctuarium* de la Bibliothèque des Pères; Paris, 1624, et en latin seulement dans la Bibliothèque des Pères, tom. IX; Lyon, 1677; — 2° trois *Traités* contre Nestorius et Eutychès; — 3° un *Traité* contre les fraudes des Apollinaristes; — 4° un *Traité* contenant les solutions des arguments de Sévère; — 5° un *Traité* composé de syllogismes hypothétiques qui tendent à établir la distinction des deux natures en Jésus-Christ, depuis même qu'elles ont été unies par l'incarnation du Verbe. Ces six traités, traduits en latin par Turrien, ont été imprimés dans les deux *Recueils des anciennes leçons* de Canisius; Ingolstadt et Anvers, et dans la *Bibliothèque des Pères de Lyon*, tom. IX. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 554 et suiv. Richard et Giraud.

LÉONCEL (*Leoncellum*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, du diocèse et à quatre lieues de Valence, en Dauphiné, fut fondée l'an 1137; elle était fille de l'abbaye de Bonnevaux, située dans le même diocèse.

LEONE (Alphonse), écrivain du XVIIe siècle, a laissé: *De l'Office de chapelain, ou de l'obligation d'un prêtre de célébrer pour un autre*; Naples, 1635.

LEONEGISILUS. *Voy.* LONGIS.

I. **LEONI** (Denis), dominicain, né à Lecce, dans le royaume de Naples, se fit recevoir docteur en théologie en 1629. On lui doit, outre une *Physique*: 1° *Dissertations sur quelques ques-*

tions de la Ire part. de la Somme de saint Thomas; 3 vol. in-fol.; — 2° une *Logique. Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II.

II. **LEONI** (François), professeur de théologie à Padoue, a publié : *Sybillarum in veteri Ecclesia Autoritas, et historiæ ecclesiasticæ ac theologiæ conjunctio;* in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1745, p. 310.

LEONIA OSSISMIENSIS. *Voy.* SAINT-PAUL-DE-LÉON.

LÉONIDE (Saint), philosophe, né à Alexandrie, mort vers l'an 202, était père du célèbre Origène. Il fut arrêté comme chrétien au commencement de la persécution qui s'éleva sous l'empereur Sévère, et consomma son martyre par l'épée. On honore sa mémoire le 22 avril. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.* Richard et Giraud.

LEONIE (Marquand), de l'Ordre des Frères-Mineurs, né en Allemagne, vivait au XVIIe siècle. Il professa la théologie, et devint définiteur général. Il a laissé : 1° *Discours théologique de la vraie Église de Dieu*, en allemand; Munich, 1605; — 2° *Examen du traité de Henri Hémers*, en allemand; Dillingen, 1519; — 3° *Résolutions de questions de la vraie foi*, en allemand; Ingolstadt, 1607; — 4° *Enumeratio methodica selectissimorum scriptorum qui scripserunt pro Ecclesia romana;* ibid., 1607, in-8°; — 5° *Demonstratio catholica et universalis S. A. E. et ejusdem fidei perpetuæ;* 1622, in-fol. *Voy.* Wading. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 332.

LÉONILLE (Sainte), née dans la Cappadoce, selon les uns, dans les Gaules, selon les autres, était grand'mère des trois jumeaux Speusippe, Éleusippe et Méleusippe, qui moururent pour la foi. Elle souffrit peu de jours après le martyre de ses petits-fils, en compagnie de Turbon et de Jonille ou Junilie. Leur fête principale a lieu le 17 janvier. *Voy.* Tillemont, *Notes sur la Vie de saint Bénigne de Dijon.* Bollandus. Richard et Giraud.

LEONINUS ou **LEEW** (Engelbert), chancelier de la province de Gueldre, né dans cette province, mort à Arnheim en 1598, professa le droit à Louvain, et se rendit fort célèbre. On a de lui : 1° *Notæ in l. V Decret.;* — 2° *Commentar. in lib. V, VI, VII, VIII Pandectarum;* — 3° *Emendationum sive observationum Lib. VII;* — 4° *Consilia. Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*

LÉONISTES ou **LIONISTES** (*Leonistæ, Lionistæ*), nom donné principalement, en Allemagne, aux hérétiques appelés en France *Pauvres de Lyon.* Ce sont les mêmes que les Vaudois; on les nomma *Léonistes* ou *Lionistes*, parce qu'ils prirent naissance à Lyon. *Voy.* VAUDOIS.

LÉONOR (Saint), évêque régionnaire en Bretagne, était né ou avait été transporté fort jeune par ses parents dans le pays de Galles, vers les côtes occidentales de la Grande-Bretagne. Placé sous la discipline de saint Eltut, abbé du monastère de Land-Eltut, situé dans le pays de Glamorgan, il y étudia l'Écriture sainte, les mathématiques, la philosophie et les arts. Il reçut les ordres sacrés, et passa dans l'Armorique, où il fut ordonné évêque régionnaire. Il prêcha dans le nord de la basse Bretagne, et protégea Judwal, fils de Rigwald, contre les entreprises de Commor, qui voulait usurper le patrimoine de ce jeune prince. On célèbre la fête de saint Léonor le 1er juillet. *Voy.* Richard et Giraud.

LÉONS, dominicain, est auteur d'un ouvrage intitulé : *Discours évangéliques sur différentes vérités de la religion;* Paris, 1736, 2 vol. in-12.

LEONTIEF (Alexis-Leontievitch), sinologue russe, mort à Saint-Pétersbourg en 1786, fut nommé traducteur au collége des affaires étrangères de Saint-Pétersbourg, puis membre de l'Académie des sciences et conseiller de chancellerie. Ayant fait partie de deux missions envoyées en Chine par le gouvernement russe, il demeura pendant dix ans à Pékin. Outre un grand nombre d'ouvrages sur la langue et la littérature chinoises, il a laissé : 1° *Prophétie chinoise touchant N.-S. Jésus-Christ;* Saint-Pétersbourg, 1784; — *Tianchinko*, ou *Entretien angélique;* ibid., 1781. *Voy.* la *Nouv. Biogr. gén.*

LEONTINA ou **LEONTINI, LEONTINO** (*Leontium*), ville épisc. de Sicile située dans le Val-de-Noto; cet évêché n'existe plus, et l'église dépend de celle de Syracuse. On en connaît treize évêques, dont le premier, saint Néophyte, siégeait l'an 258. *Voy.* la *Sicilia Sacr.*, l. II, p. 441. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 91.

LÉONTIUS, évêque d'Arabisse, a écrit un discours intitulé : *De la Création et du Lazare ressuscité;* l'auteur fait un tableau de la chute de l'homme et de ses suites, pour prouver la nécessité de l'Incarnation. Photius nous a conservé quelques fragments de ce discours. *Voy.* Photius, *Cod. CLXXII*, p. 1510.

I. **LÉONTOPOLIS**, ville de l'Hélénopont. *Voy.* ZALICHUS.

II. **LÉONTOPOLIS**, ville de la première Égypte. *Voy.* LATOPOLIS.

III. **LÉONTOPOLIS** (*Leonum civitas*), siége épisc. de la seconde Augustamnique érigé au Ve siècle, sous le patriarcat d'Alexandrie, mais qui devint ensuite métropole ayant dix évêchés suffragants. Il a eu quatre évêques, dont le premier, Ischyrion, souscrivit à la légation d'Eugène, diacre de l'Église d'Ancyre, à saint Athanase, en faveur de leur évêque. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 554. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 137. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 91.

IV. **LÉONTOPOLIS**, ville épisc. d'Isaurie située au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Séleucie; elle est mentionnée dans les Actes des conciles. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Zacharie, souscrivit au sixième concile général et aux canons *in Trullo. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1021. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 92.

LÉOPARD (*Pardus*), animal dont parle l'Écriture, et qui n'était pas rare en Palestine. Le mot hébreu que la Vulgate a généralement rendu par *Pardus* est *Nâmér*, c'est-à-dire animal *tacheté, tavelé*, terme par lequel il paraît que les écrivains sacrés ont désigné tantôt le *pard* (*pardus*) ou *léopard*, tantôt le *lynx*, tantôt la *panthère*, et peut-être même le *tigre*. Bochart remarque que le léopard était engendré d'une lionne et d'un pard, d'où lui est venu son nom. Le prophète Osée dit que le Seigneur sera comme une lionne et comme un léopard en embuscade sur le chemin des Assyriens pour dévorer les passants. L'épouse du Cantique parle de la montagne des Léopards, c'est-à-dire des montagnes remplies de bêtes sauvages, comme les monts Liban, Sanir et Hermon. *Voy.* Osée, XIII, 7. Cantic., IV, 8, etc. Bochart, *Hierozoic.*, part. I, l. III, c. VIII. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 64.

LÉOPARDI (Giacomo comte), philologue, poëte et philosophe, né à Recanati, dans la marche d'Ancône, en 1798, mort à Naples l'an 1837, possédait toute la littérature ancienne classique, une grande partie des auteurs grecs et latins de la décadence, une partie des Pères

Digitized by Google

de l'Église, ainsi que les langues anciennes et modernes. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Collectio fragmentorum SS. Patrum*; 1815; — 2° *Notizie istoriche e geografiche sulla città e chiesa arcivescovile di Damiata*; Loreto, 1816; — 3° *Annotazioni sopra la Cronica d'Eusebio pubblicata l'anno* 1818 *in Milano dai dottori Angelo Mai e Giovanni Zohrab, scritte l'anno ap presso dal C. G. Leopardi a un amico suo*; dans les *Effemeridi letterarie di Roma*; 1823, vol. X, XI, XII; — 4° *Philonis Judæi Sermones tres hactenus inediti*, etc., *nunc primum in latinum fideliter translati per J.-B. Aucher*; art. sur cette traduct. dans les *Effemeredi letterarie*; 1822, tom. IX. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Leopardi, avec des détails intéressants sur l'auteur lui même.

LEOPOL, LEMBERG ou **LEMBOURG** (*Leopolis*), ville épisc. du palatinat de Russie située sur la rivière de Peltew. C'est aujourd'hui la résidence de trois archevêques, l'un grec-catholique, l'autre arménien, et le troisième latin. Le premier évêque de cette ville fut Gédéon, qui souscrivit à la lettre synodale de Michel de Kiovie au pape Clément VIII pour la réunion. L'an 1556, Aloysius Lippoman, évêque de Vérone et légat apostolique en Pologne, tint un concile provincial à Leopol. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém. Concil.*, tom. V, p. 697. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 95-103. Gwiazdon, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, art. LEMBERG, fait connaître en détail l'état actuel de ces trois archevêchés, et donne quelques notions historiques sur chacun d'eux.

LÉOPOLD IV (Saint), margrave d'Autriche, mort le 15 novembre 1136, succéda à son père, Léopold III, en 1096, et se distingua par une haute sagesse. Il améliora le sort de ses sujets, les instruisit, adoucit leurs mœurs, évita les guerres, diminua et propagea la civilisation par la fondation d'un grand nombre de monastères. De son mariage avec Agnès, fille de l'empereur Henri IV et veuve de Frédéric, duc de Souabe, il eut dix-huit enfants, parmi lesquels on compte le célèbre Othon, évêque de Frisingue. Innocent VIII le canonisa en 1485; on fait sa fête le 15 novembre, et celle de sa translation le 15 février. *Voy.* Matthieu Rader, *Bavaria Sancta*, tom. III. Schrarrer Adam, *Les Margraves d'Autriche*. Richard et Giraud. Feller, Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LÉOTARD (Honoré), jurisc. du XVII° siècle, fut conseiller à Nice. Il a laissé : *Honorati Leotardi, senatoris niciensis, de Laudibus beati Amedei, Sabaudiæ ducis*; Lyon, 1648, in-12.

LEOTFRIDUS. *Voy.* LEOFFROI.

I. **LE PAIGE** (Jean), en latin *Paigius*, procureur général de l'Ordre de Prémontré, docteur à la Sorbonne, né vers l'an 1575, mort vers 1650, devint curé de Nantouillet, village de la Brie. On a de lui : 1° *Sanctorum confessorum Præmonstratensis Ordinis Vitæ*; Paris, 1620, in-8°; — 2° *Bibliotheca Præmonstratensis Ordinis*; ibid., 1633, in-fol. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LE PAIGE** (Louis-Adrien), littérateur, né en 1712 à Paris, où il est mort en 1802, était avocat et bailli du Temple; il a publié un grand nombre d'ouvrages qui ont presque tous paru sous le voile de l'anonyme. Nous citerons seulement : 1° *La Théologie suppliante aux pieds du souverain Pontife*; 1756; c'est une traduction de la *Theologia supplex* de Fr.-Jac.-Hyac. Serry, qui demande une intelligence plus claire de la bulle *Unigenitus*; — 2° la seconde partie de l'*Hist. génér. de la naissance et des progrès de la compagnie de Jésus*, de l'abbé Coudrette, dont l'esprit de parti contre cette respectable Société se fait sentir dans son ouvrage. Le Paige méritait sous ce rapport de continuer l'ouvrage de cet abbé. *Voy.* Quérard, La *France littéraire*. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LE PAIGE** (Thomas), dominicain, né en Lorraine en 1755, mort à Châteauvillain, en Champagne, l'an 1658, prédicateur distingué, possédait les Écritures et les Pères; il a publié, outre des Oraisons funèbres : 1° *Manuel des confrères du saint Rosaire*; Nancy, 1625, in-12; — 2° *L'Homme content, œuvre pleine de graves sentences, d'heureuses reparties et de bonnes pensées*; Paris, 1629-1633, 2 vol. in-8°, souvent réimprimé. *Voy.* Échard; *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LÉPANTE, autrefois **NAUPACTE**, aujourd'hui **EPACTOS**, ville épisc. de la province Hellas, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Corinthe, et située dans le fond du golfe de cette ville, nommé *Lépante*; le siége d'Arta d'Épire, en Grèce, lui fut uni. Cette dernière ville, appelée aujourd'hui *Lartu*, a été érigée en métropole, et on y a transféré de Lépante les droits métropolitains, dont l'église de Nicopolis, capitale de l'ancienne Épire, était en possession. Il y a eu à Lépante dix évêques grecs, dont le premier, Callicrates, assista au premier concile d'Éphèse, et cinq latins, dont le premier, Rastagne Candola, dominicain, fut, l'an 1307, transféré de Sidon à cette église par Clément V. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 198. Wading, tom. III, p. 994. Richard et Giraud.

LE PÉLETIER, LE PELLETIER. *Voy.* PÉLETIER, PELLETIER (LE).

LE PESSIER. *Voy.* PESSIER (LE).

LE PICART. *Voy.* PICART (LE).

LE PLAISANT. *Voy.* PLAISANT (LE).

LEPLAT (Josse), jurisc., né à Malines en 1732, mort à Coblentz l'an 1810, professa à Louvain le droit romain, puis le droit canonique. Il a publié : 1° *Dissertation historico-canonique sur l'indissolubilité du mariage de l'infidèle converti*; 1771; — 2° *Dissertatio canonica de sponsalibus et matrimoniorum impedimentis*; 1782; réponse au P. Maugis, professeur de théologie, qui avait essayé de réfuter la première dissertation de Leplat; — 3° *Vindiciæ dissertationis canonicæ de sponsalibus et matrimoniorum impedimentis*, etc.; réponse à Van de Velde, professeur de théologie, qui avait accusé Leplat d'imposture et d'hérésie. La thèse de Leplat et celle de Van de Velde ont été reproduites dans un recueil intitulé : *Collectio variarum elucubrationum, quibus potissimum discutitur quæstio an et quo jure Ecclesia fruatur in inducendis impedimentis contractum matrimonii dirimentibus*; 1784, in-8°; — 4° *Claudii Fleurii in Historiam ecclesiasticam Dissertationes*, etc.; Louvain, 1780, 2 vol. in-8°. Il a édité en outre plusieurs recueils, entre autres : *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini potissimum illustrandam spectantium amplissima Collectio*; Louvain, 1781-1787, 7 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. biogr. génér.*

LEPORIUS, prêtre de l'église d'Hippone, né dans les Gaules, vivait au V° siècle. Il tomba dans l'hérésie de Pélage, renouvela celle des Ébionites, et jeta les fondements de celle des Nestoriens, en séparant la nature divine et la nature humaine unies en Jésus-Christ. Chassé de l'Église des Gaules, il passa en Afrique, où saint Augustin le rappela à la foi. Il nous reste

Digitized by Google

de Leporius : *Libellus emendationis sive satisfactionis ad episcopos Galliæ;* quelquefois avec cette addition : *confessionem fidei catholicæ continens de mysterio incarnationis Christi, cum erroris pristinæ detestatione.* Des fragments de cette lettre ont été publiés par le P. Sirmond dans sa *Collection des conciles des Gaules;* Paris, tom. I, p. 52; le même éditeur a publié l'ouvrage entier dans ses *Opuscula dogmatica veterum quinque Scriptorum;* Paris, 1630, in-8°, avec la *Lettre* des évêques africains en faveur de Leporius; elle se trouve aussi dans Labbe, *Collection des conciles;* Paris, 1671, in-folio; dans Garnier, édit. de Marius Mercator; ibid., 1673, in-fol., t. I, p. 224; dans la *Bibliotheca Patrum Maxima* de Lyon, tom. VII, p. 14, et dans Galland, *Bibliotheca Patrum*, tom. IX, p. 396. *Voy.* Gennade, *De Scriptor. eccles.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*. tom. XIII, p. 196 et suiv. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LÈPRE ou **LADRERIE** (*Lepra*), maladie contagieuse. Moïse reconnait trois sortes de lèpre: 1° la lèpre des hommes, qui affecte la peau, et qui corrompt la masse du sang; 2° la lèpre des maisons, causée par des vers qui rongent les pierres et le mortier; 3° la lèpre des habits, qui est aussi produite par les vers, qui les rongent. La première de ces lèpres, lorsqu'elle était bien déclarée, avait quatre degrés ou complications: l'*éléphantiasis proprement dite*, dont les signes étaient la paralysie du système musculaire, et la destruction lente de toutes les articulations; l'*éléphantiasis blanche*, la *lèpre noire* (*vitiligo nigra* ou *psora*) et la *lèpre rouge* (*alopecia*). *Voy.* Lévit., XIII et XIV, où seulement Moïse parle de la lèpre. *Voy.* aussi *La sainte Bible, en latin et en français, accompagnée de Préfaces, de Dissertations*, etc.; Paris, 1834, 3 forts vol. in-4°; ouvrage où nous avons fait quelques observations philologiques sur un certain nombre de passages qui, dans la Vulgate et dans la traduction française (qui est celle de Sacy avec la paraphrase du P. de Carrières), s'éloignent assez du texte original pour ne nous laisser qu'une idée assez vague et assez confuse de la maladie terrible que Moïse décrit d'une manière si détaillée. Au moyen de ces observations, il est facile de voir combien il y a de ressemblance dans la description que font de la lèpre Larrey (*Description de l'Égypte, état moderne*, tom. I, in-fol.) et Alibert (*Traité complet des maladies de la peau*, grand in-fol.), et celle que nous a transmise le premier historien des Hébreux, et combien les interprètes se sont trompés dans l'explication qu'ils ont donnée de ce passage du Lévitique. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 182, 281. 282.

II. **LÈPRE** *en droit canon.* La lèpre produit, dans ceux qui en sont affligés, un moyen de dissolution pour les fiançailles, et une irrégularité pour les ordres, *ex defectu corporis :* mais elle ne dissout point le mariage, et les lépreux peuvent se marier. (*Extr. lit. de Conjug. lepros.*) On trouve cependant un règlement contraire dans le concile de Compiègne, tenu l'an 757. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

LÉPREUX (*Leprosus*). La loi excluait les lépreux du commerce des hommes; les rois eux-mêmes étaient mis hors de leurs palais et privés du gouvernement lorsqu'ils étaient atteints de cette maladie; c'est ce qui arriva à Ozias, roi de Juda, qui fut frappé de ce mal pour avoir voulu mettre la main à l'encensoir. Lorsqu'un lépreux était guéri, il se présentait à la porte de la ville, où il était examiné par le prêtre. *Voy.* Lévit., XIV et suiv. IV Rois, XV, 5. II Paralip., XXVI, 21. Richard et Giraud.

LÉPROSERIE ou **LADRERIE, MALADRERIE** (*Leprosorum nosocomium*), hôpital pour les lépreux; il y en avait jusqu'à 19,000 en Europe. Les léproseries de France furent réunies, en 1669, à l'Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, mais elles en furent détachées en 1693. Il parait que la première constitution de l'Église touchant les *léproseries* est un décret du troisième concile général de Latran, qui blâme la dureté de quelques ecclésiastiques qui ne permettaient pas aux lépreux d'avoir des églises particulières, quoiqu'on ne les reçut point dans les églises publiques, et qui ordonne que partout où les lépreux, vivant en commun, seront en assez grand nombre pour avoir une église, un cimetière et un prêtre particulier, on ne fasse pas difficulté de le leur permettre. *Voy.* Boschelli, qui, dans sa *Collection des décrets de l'Église gallicane*, l. III, c. XVI, a rapporté les canons des derniers conciles, suivant lesquels on devait se conduire à l'égard des lépreux. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit Canon.*

LEPTINES ou **LÉTINES, LESTINES, LIPTINES, LISTINES** (*Lestinæ*, *Liptinæ*), ancienne maison royale, située près de Binche, en Hainaut, dans le diocèse de Cambrai. Selon le P. Labbe, on y a tenu deux conciles : l'un en 743, et l'autre en 576; mais, d'après le P. Pagi, on n'en a tenu qu'un seul, en 745, ainsi que le prouve la lettre IX du pape saint Zacharie à saint Boniface. *Voy.* Labbe, tom. VI. Hardouin, tom. III. Mansi, tom. I, p. 600. Pagi, *in Critic., ad ann.* 745, 12, 13.

LEQUIEN. *Voy.* QUIEN (LE).

LERBEKE (Hermandoun), dominicain, né à Minden, vivait dans la seconde moitié du XIV° siècle, et était en grande faveur auprès du comte Othon de Schaumbourg, mort l'an 1404. On lui doit, outre une chronique des comtes de Schaumbourg en latin: *Chronicon episcoporum Mindensium*, insérée dans le recueil de Leibniz, *Scriptores Brunsvicenses*, tom. II, p. 157-211. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. Latina mediæ et infimæ ætatis*, tom. III. Échard, *Biblioth. Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I.

LERD (Richard), évêque de Saint-David, vivait au XVIII° siècle. Il a laissé : *Réponses aux prétendues autorités des Pères et aux arguments tirés de la raison que M. Wolston allègue dans ses discours contre la vérité du sens littéral des miracles de Jésus-Christ;* 2 vol. in-8°, en anglais; Londres, 1731, 2° édit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1732, p. 346, 1re édit., et p. 466, 2° édit. Richard et Giraud.

LERIA. *Voy.* LEIRIA.

LERIDA (*Ilerda*), ville épisc. de Catalogne, sous la métropole de Tarragone. Son premier évêque, saint Licier, vivait en 269; l'an 716, les Maures s'étant emparés de cette ville, ses évêques s'établirent à Roda, et y demeurèrent jusqu'en 1149, époque à laquelle Lerida fut enlevée aux infidèles. De l'an 524 à l'an 1257, cinq conciles ont été tenus dans cette ville. *Voy.* Aguirre, tom. II et III. Hardouin, tom. VII. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 126, au mot ILERDA. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 105-108.

LÉRIDAN ou **LÉRIDANT, LEURIDAN** (Pierre), avocat au parlement de Paris, né en Bretagne, mort l'an 1768, fut, selon Feller, un de ces jurisconsultes du XVIII° siècle qui contribuèrent le plus par leurs écrits à corrompre les notions du droit, et surtout à renverser les antiques principes qui font la base de la société

Digitized by Google

civile et religieuse. Tels sont, toujours suivant Feller : 1° *Examen de deux questions importantes sur le mariage*; Paris, 1753, in-4°; — 2° *Mémoire sur les mariages des protestants*; 1755, in-8°; — 3° *Dissertation théologique et historique sur la conception de la Vierge*; Paris, 1756, in-12, — 4° *Le Code matrimonial*; ibid., 1766, in-12, et 1770, 2 vol. in-4°; — 5° *Institutiones philosophicæ*, etc.; ibid., 1761, 3 vol. in-12. *Voy.* Feller. Michaud, qui fait remarquer aussi la hardiesse des idées de Léridan.

LÉRINS (*Lero* et *Larina*), nom de deux îles de la mer Méditerranée, situées sur la côte de Provence; la plus grande (*Lero*) est appelée aujourd'hui *Sainte-Marguerite*, et l'autre (*Larena*), *île de Saint-Honorat*, à cause du monastère que ce saint y fonda au IVe ou au Ve siècle; cette solitude fut pendant plusieurs siècles le séminaire des évêques de Provence et des provinces voisines. On présume que les moines de Lérins suivirent d'abord la règle de Saint-Macaire, et que plus tard ils adoptèrent celle de Saint-Benoît. Le monastère de Lérins dépendit d'abord de l'abbaye de Cluny, puis de Saint-Victor de Marseille, et, en 1505, il fut soumis à la congrégation des bénédictins de la réforme du Mont-Cassin et de Sainte-Justine de Padoue. Il y avait autrefois en France, en Italie et en Catalogne, plusieurs prieurés qui étaient soumis à la correction de l'abbé de Lérins. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. La *Gallia Christ.*, tom. III, col. 1189 et suiv., nouv. édit. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 108, 109.

LEROI (Charles-François), controversiste, né à Orléans en 1698, mort à Paris l'an 1787, entra chez les Oratoriens, mais ne fit point profession; il fut un des opposants très-zélés à la bulle *Unigenitus*. Parmi ses principaux ouvrages, on cite : 1° *Défense de la Déclaration du clergé de France en* 1682; trad. d'un ouvrage latin de Bossuet; 1745, 5 vol. in-4°; — 2° une édition des *Œuvres posthumes de Bossuet*; 3 vol. in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LEROS ou **LAROSA** (*Leria*), siége épisc. du diocèse d'Asie, sous la métropole de Rhodes, dans l'île de la mer Égée, une des Cyclades. Leros a eu quatre évêques, dont le premier, Jean, assista au Ve concile général, et le quatrième, Calliste, siégeait à la fin du XVIe siècle. C'est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours sous l'archevêché de Rhodes, qui est devenu également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 956. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 109, 110.

LE ROY (Daniel), théologien protestant et hébraïsant, né à Middelbourg en 1661, mort à Rotterdam en 1722, exerça les fonctions de pasteur à Kœgh, à Nimègue et à Rotterdam. Il a laissé en hollandais de nombreux ouvrages, parmi lesquels on cite : *Antiquités judaïques*, ou *Abrégé de la croyance et de la religion des Juifs*, tiré de leur loi orale et de leur Talmud; Rotterdam, 1720, in-12. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, tom. VII. La *Nouv. Biogr. génér.*

LERTERSPERGER (Jérémie-Adam), protestant, né à Strasbourg, a publié : *Dissertatio academica, quæstiones aliquot ex philosophia practica delibans*; Strasbourg, 1708, in-4°; dans cet ouvrage, l'auteur émet des opinions que la théologie et même une saine raison ne sauraient admettre : ainsi il soutient qu'un honnête homme peut quelquefois mentir. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, p. 366, 1re édit., et p. 329, 2e édit. Richard et Giraud.

LE RUITE, hagiographe liégeois, vicaire de la communauté des Augustines du Mont-Cornillon au XVIe siècle, a publié : *Histoire mémorable de sainte Julienne, vierge, jadis prieure de la maison de Cornillon ez la cité de Liége, à laquelle fut divinement révélée et par elle première annoncée et introduite dans l'Église de Dieu, la haute solennité du saint Sacrement de l'autel*, etc.; 1598, in-12. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LÉSA. *Voy.* LAÏS, n° I.

I. **LESAGE** (Georges-Louis), protestant, né à la Colombière, près de Conches, en Bourgogne, mort à Genève l'an 1759, fit ses études dans cette dernière ville, passa en Angleterre, d'où, après un séjour de six ans, il retourna à Genève. On a de lui un grand nombre d'écrits, dont la plupart ont trait à la philosophie; nous citerons seulement : 1° *Le Mécanisme de l'esprit*, ou *la Morale naturelle dans ses sources*, *discours qui explique les divers mouvements de l'amour-propre*; Genève, 1699, et autres édit.; — 3° *La Religion du philosophe*, ou *Sentiments raisonnables sur diverses matières de religion et de morale*; Londres, 1702-1709, 2 part.; — 3° *Essais sur les caractères d'une vocation divine*; Amsterdam, 1708; — 4° *Aphorismata philosophica, sive specimen philosophiæ eclecticæ*; Londres, 1re partie, 1711; Genève, 2e part., 1714-1715; — 5° *Les Principes naturels des actions des hommes*; Genève, 1747, in-12. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LESAGE (Hervé-Julien), prémontré, né en 1757, mort à Paris l'an 1832, ayant refusé le serment à la révolution de 1789, il fut obligé d'émigrer. Il revint en France en 1802; de ce moment il publia plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Opinion sur le prêt du commerce*; 1805; ouvrage qui fut attaqué par l'abbé E. Pagès dans sa *Dissertation sur le prêt à intérêt*, etc.; mais qu'il défendit dans une *Lettre à M. Pagès*, ou *Observations modestes*; Saint-Brieuc, in-18; — 2° *Exposition de la morale chrétienne*; trad. du P. Hammer, 1817, 2 vol. in-12. *Voy.* *L'Ami de la Religion.* Quérard, *La France littéraire.* Michaud, *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LESBOS, île de la mer Égée. *Voy.* MÉTELIN.

LESCALOPIER (Pierre), jésuite, né à Paris l'an 1608, mort à Dijon en 1673, professa l'Écriture sainte dans cette dernière ville. Il a laissé : 1° *Humanitas theologica, in qua M. T. Cicero, De Natura Deorum, argumentis, expositionibus, illustrationibus, nunc primum insignis in lucem prodit, eademque opera quidquid homo solo rationis lumine de Deo percipere potuit, ex omni antiquitate in apertum profertur*; Paris, 1660, in-fol.; — 2° *Scholia, seu breves elucidationes in librum Psalmorum...; adduntur Scholia in cantica Breviarii romani*; Lyon, 1727, in-8°. La *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu* n'attribue au P. Lescalopier que le premier de ces deux ouvrages; mais l'édit. de Moréri de 1759 lui attribue aussi ce dernier. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LESCAR, ville du Béarn, de l'exarchat des Gaules, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Basses-Pyrénées. Elle a été nommée par les Latins *Bearnensium civitas*, puis *Lascura Beneharnum* et *Benarnensium urbs*. Grégoire de Tours l'appelle aussi *Benarnus*, mais ce nom fut donné à l'ancienne ville, qui fut détruite par les Normands vers l'an 845. Son évêché, érigé au commencement du Ve siècle,

Digitized by Google

fut d'abord suffragant d'*Eause* (*Elusa*), puis d'Auch. Ce siége, qui a été supprimé par le concordat de 1801, a eu cinquante et un évêques, dont le premier, saint Julien, fut ordonné par Léonce, archevêque de Trèves, qui siégeait au commencement du ve siècle, et le dernier, Marc-Antoine de Noé, démissionnaire en 1802, fut nommé à cette époque évêque de Troyes, et mourut la même année. *Voy.* l'*Histoire Béarn.*, l. I, c. xv. La *Gallia Christ.*, tom. I, p. 1283-1284. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 333 et suiv. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 110-111.

LESCHASSIER (Jacques), jurisc., né à Paris en 1550, mort l'an 1625, fut avocat au parlement de Paris, puis substitut du procureur général. Il embrassa la cause de Henri IV. Outre un grand nombre d'ouvrages sur le droit civil, il a laissé : 1° *De la Liberté ancienne et canonique de l'Église gallicane;* Paris 1606, in-8°; ouvrage qui a été plus applaudi des protestants que des catholiques; — 2° *Observation de la bigamie;* ibid., 1601, in-8°; — 3° *Consultatio Parisini cujusdam de controversiis inter Sanctitatem Pauli V et Rempublicam Venetam;* 1607, in-8°; consultation dirigée contre le Pape; — 4° *De suburbicariis ecclesiis Observatio;* 1618; — 5° *De Notis locorum communibus historiæ sacræ et exoticæ;* 1621. *Voy.* Pierre de l'Étoile, *Journal du règne de Henri IV*, tom. II, p. 122 et 133. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LESCLACHE (Louis de), grammairien, né près de Clermont, en Auvergne, vers l'an 1620, mort à Lyon en 1671. Outre plusieurs ouvrages sur la philosophie, on lui doit : *Les Fondements de la religion chrétienne;* Paris, 1663, in-4°. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LESCORNAY (Jacques), jurisc. du xviie siècle, fut conseiller et avocat du roi à Dourdan, dans le diocèse de Chartres. Outre quelques ouvrages sur le droit civil, il a laissé : *La Pratique de l'Église, recueillie des textes du droit civil;* Paris, 1647, in-8°. *Voy.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. D. Liron, *Biblioth. des auteurs du pays Chartrain*, in-4°, p. 225. Richard et Giraud.

LÉSEM. *Voy.* Laïs, n° I.

LÈSE-MAJESTÉ ou **LÈZE-MAJESTÉ**, mot qui signifie majesté offensée; c'est un crime qui regarde la majesté divine ou la majesté humaine. Le crime de lèse-majesté divine est une offense commise directement contre Dieu; il se commet par l'aspostasie, l'hérésie, le sortilége, la simonie, le sacrilége et le blasphème. *Voy.* Richard et Giraud, art. lèze-majesté, où sont exposés les divers chefs que comprend le crime de lèse-majesté humaine, et où sont indiqués plusieurs auteurs qui ont traité ce sujet.

I. **LESINA** ou **LESIRIA**, ancien siége épisc. de la Capitanate, sous la métropole de Bénévent; au xvie siècle, il a été réuni à perpétuité à cette église. Un tremblement de terre ayant renversé cette ville en 1627, il n'en est resté qu'un village. Son premier évêque, Nicolas, siégeait en 1254. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, t. VIII, p. 309. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 138. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 112, 113.

II. **LESINA** (*Pharos* ou *Phara*, *Pharia*), petite ville de l'île Lesina, dans la mer Adriatique, vers la côte de Dalmatie. Ce n'était d'abord qu'un archiprêtré de Spalatro, qui fut érigé vers l'an 1150, sous le pape Eugène III, en évêché suffragant de Spalatro; ce qui fut confirmé par Innocent III en 1198. Depuis l'évêché de Lesina est devenu suffragant de Zara, métropole à laquelle il appartient encore aujourd'hui. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 187. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 111-112.

LESIRIA. *Voy.* Lesina, n° I.

LESLEI ou **LESLEY**, **LESLIE** (Charles), protestant, né en Irlande, mort l'an 1722, étudia le droit, puis la théologie, et devint évêque de Carlisle. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages politiques et religieux écrits en anglais; nous citerons seulement : 1° *Méthode courte et facile contre les déistes;* in-8°, traduite en latin, in-4°; — 2° *Méthode courte et facile contre les Juifs;* plus étendue que la précédente, et tirée en partie de l'*Amica Collatio cum erudito Judæo* de Limborch; — 3° *Défense de la Méthode contre les déistes;* — 4° *Lettre à un déiste converti;* — 5° *La Vérité du christianisme démontrée;* dialogue entre un chrétien et un déiste; 1711, in-8°; — 6° *Dissertation sur le jugement particulier et sur l'autorité en matière de foi;* la plupart de ces écrits ont paru traduits de l'anglais par le P. Houbigant, oratorien; Paris, 1770, 1 vol. in-8°; et tous les ouvrages théologiques de Leslei ont été réimprimés à Londres en 1721, 2 vol. in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Feller. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LESLEY** (Alexandre), jésuite, né dans le comté d'Aberdeen en 1694, mort à Rome l'an 1758, professa en Italie, dans plusieurs colléges de sa compagnie, fut nommé en 1744 préfet des études au collége des Écossais à Rome, d'où il passa au collége des Anglais en qualité de professeur de théologie morale. En 1749, il fut associé à Emmanuel de Azevedo pour la publication du *Trésor liturgique*. Il a donné : *Missale mixtum secundum regulam B. Isidori dictum Mozarabes; præfatione, notis et appendice ornatum;* Rome, 1755, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Bigor. génér.*

II. **LESLEY** (John), évêque de Ross, né en 1527, mort dans le monastère de Guirtenbourg, près de Bruxelles, l'an 1596, fut d'abord vicaire général d'Aberdeen. Catholique zélé, il reçut la mission de venir chercher en France Marie Stuart et de la ramener en Écosse; cette princesse le nomma conseiller de justice, membre du conseil privé et évêque. L'habileté avec laquelle il défendit Marie Stuart contre ses accusateurs irrita Élisabeth, qui le fit emprisonner. Il obtint cependant sa mise en liberté, fut nommé en 1579 suffragant du siége de Rouen, et en 1593 il obtint l'évêché de Coutances jusqu'au moment où il serait réintégré dans celui de Ross. Ne pouvant rentrer en Écosse, il se retira dans le monastère de Guirtenbourg. Outre plusieurs écrits d'histoire et de politique, il a laissé : *Afflicti animi Consolationes, et tranquilli animi conservatio, duobus libris;* Paris, 1474, in-8°. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LESLIE. *Voy.* Leslei.

LESMI. *Voy.* Ledesmi.

LESPAU. *Voy.* Espau.

L'ESPÉE (Jacques), bénédictin, né en Hainaut en 1516, mort à Liessies l'an 1546, est auteur de : *Chronicon Monasterii Lætiensis, ab initio* (751) *usque ad sua tempora* (1544); Liessies et Anvers, in-4°. *Voy.* les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, t. VII, septembre, p. 489. La *Nouv. Biogr. génér.*

L'ESPINE (Jean de), *Joannes de Spina*, théologien, né à Daon en Anjou, mort à Saumur l'an 1514, fut d'abord religieux augustin, puis ministre protestant. Il a laissé : 1° *Traité pour*

Digitized by Google

ôter la crainte de la mort et la faire désirer à l'homme fidèle; Lyon, 1558, in-8°. — 2° *Discours du vrai sacrifice et du vrai sacrificateur, œuvre montrant à l'œil, par les témoignages de la sainte Écriture, les rêveries et les abus de la messe*; 1563, in-8°; Lyon, 1564, in-8°; — 3° *Traité consolatoire et fort utile contre toutes les affections*; ibid., 1565, in-8°, — 4° *Traité des tentations et moyens d'y résister*; ibid., 1566, in-8°; — 5° *Défense et confirmation du traité du vrai sacrifice*; Genève, 1567. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* La Croix du Maine et Du Verdier, *Biblioth. Franç.* B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, tom. III.

LESSAY (*Exaquium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans un bourg du même nom, au diocèse et à quatre lieues de Coutances. Elle fut fondée par Turstin Haldup en 1056, et terminée par Eudes, son fils, en 1064. Les abbés de Lessay jouissaient des mêmes droits et des mêmes priviléges que les chanoines de Coutances, l'élection de l'évêque exceptée. En 1706, cette abbaye fut unie à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XI, col. 917. Richard et Giraud.

LESSER (Frédéric-Chrétien), théologien et naturaliste, né à Nordhausen en 1692, mort en 1754, exerça les fonctions de pasteur dans sa ville natale. Outre des ouvrages sur l'histoire naturelle, il a laissé : *De Sapientia, omnipotentia et providentia divina, ex partibus insectorum cognoscenda, Disquisitio*; Nordhausen, 1735, in-4°; — 2° *Insectotheologia*, ou *Démonstration des perfections de Dieu dans tout ce qui concerne les insectes*; Francfort et Leipzig, 1738, 1740, 1757, in-8°; trad. en italien; Venise, 1751, in-8°; trad. en français; La Haye, 1744; Paris, 1745; — 3° *Testaceotheologia*; Leipzig, 1747, 1759, 1770, in-8°; trad. en français; Paris, 1748, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LESSING (Gotthold-Éphraim), poëte et critique, né à Kamenz, petite ville de la haute Lusace, en 1729, mort à Brunswick l'an 1781, est un des allemands qui ont rendu le plus de services à la littérature allemande. Il reçut les premières leçons de son père, ministre luthérien. Sa vie ne fut qu'une longue lutte avec les théologiens, les antiquaires et les littérateurs de son époque; ce qui n'étonne nullement ceux qui ont connu son esprit frondeur. Bien qu'il ne se soit pas occupé spécialement de philosophie spéculative, il a laissé plusieurs écrits sur des sujets philosophiques, entre autres : 1° *Sur les Rapports de Leibniz avec Spinosa*, dont la doctrine lui répugnait; — 2° *Sur la Réalité des objets en dehors de la Divinité*; — 3° *Le Christianisme rationnel*, où Lessing essaie d'expliquer philosophiquement les dogmes du christianisme; — 4° *Fragments d'un inconnu*, ou *Fragments de Wolfenbüttel*; ouvrage dont il ne fut pourtant, assure-t-on, que l'éditeur. Quoi qu'il en soit de cette question, les principaux de ces fragments traitent *De l'impossibilité d'une révélation*; *Du véritable caractère du livre de l'Ancien Testament*; *Des contradictions que renferme l'Histoire de la Résurrection de Jésus-Christ*. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LESSIUS (Léonard), jésuite, né à Brechtan, village près d'Anvers, en 1554, mort à Louvain en 1623, professa avec distinction la philosophie pendant sept ans à Douai, et la théologie à Louvain pendant vingt ans. En 1586 il fit soutenir, de concert avec le P. Hamelius, son confrère, des thèses dont plusieurs propositions furent censurées par les facultés de théologie de Louvain et de Douai; mais les universités de Mayence, de Trèves et d'Ingolstadt les approuvèrent. Le P. Lessius a laissé plusieurs ouvrages qui prouvent qu'il savait la théologie, la philosophie, le droit, les mathématiques, la médecine et l'histoire; les principaux sont : 1° *De Justitia et jure actionum humanarum, libri IV*; Anvers, 1621; Lyon, 1653; ouvrage excellent, et que saint François de Sales estimait beaucoup, comme le prouve une lettre de ce saint évêque à l'auteur; — 2° *De Potestate summi Pontificis*; livré solide et bien écrit, et dans lequel il se prononce pour la puissance temporelle; — 3° *De Gratia efficaci, decretis divinis, libertate arbitrii et præscientia Dei conditionali Disputatio apologetica*; — 4° *De Prædestinatione et reprobatione angelorum, et hominum, item de prædestinatione Christi Disputationes II*; ouvrage loué par saint François de Sales dans la lettre dont nous venons de parler; — 5° *Quæ fides et religio sit capessenda, Consultatio; cum appendice qua quæstionibus quibusdam, quæ ipsam consultationem spectant, respondetur*; Anvers, 1610; — 6° *Discussio magni concilii Lateranensis de potestate Ecclesiæ in temporalibus*; Mayence, 1613, in-8°, sous le pseudonyme de Guill. Singleton. *Voy.* Ribadeneira, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*, p. 306. Sotwel, qui donne le catalogue des ouvrages de Lessius qui n'ont pas été imprimés. Foppens, *Biblioth. Belg.* Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

LESSON (Gaspard), docteur en théologie et archidiacre du diocèse de Glandèves, est auteur de : *Instructions ou conférences sur les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie*; in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1690, p. 448, 1re édit., et p. 341, 2e édit.

LESSONI (R. Robert), prêtre anglais, a donné en anglais : *Les Trois Conversions de l'Angleterre à la religion chrétienne*; la première du temps des apôtres; la deuxième sous le pape Éleuthère, dans le IIe siècle de l'Église; la troisième sous le pape saint Grégoire le Grand, au VIe siècle; trad. en italien; Rome, 1740. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1741, p. 495 et suiv. Richard et Giraud.

LESSOT (Jean de), prêtre de Poitiers, auteur des *Lettres spirituelles*; Paris, 1660, 3 vol. in-12.

LESTANG (De), docteur de Sorbonne, vivait au XVIIIe siècle. Il a laissé : *Nova et accurata Editio Psalmorum Davidis, una cum Paraphrasi Buchanani poetæ celeberrimi; opus regi dedicatum*; Paris, 1729, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1729, p. 124, 1re édit., et p. 210, 2e édit.

LESTANG, sire de **BELESTANG** (Antoine de), érudit et magistrat, né dans le Limousin l'an 1538, mort à Toulouse en 1617, occupa plusieurs emplois importants dans la magistrature. Il fonda à Brives la maison des Pères de la Doctrine chrétienne, ainsi que le monastère de Sainte-Ursule, et contribua à l'établissement des Jésuites à Toulouse. Outre des ouvrages sur l'histoire et le droit, il a laissé : *Traité de la réalité du saint Sacrement de l'autel*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LESTAT, lieu du diocèse de Cambrai où le pape Pascal II tint un concile en 1107. *Voy.* le P. Mansi, tom. II, col. 237. Richard et Giraud.

LESTINES (*Lestinæ*). *Voy.* LEPTINES.

LESTOCQ (De), docteur de Sorbonne, chanoine théologal et doyen de la cathédrale d'Amiens, vivait au XVIIIe siècle. Il a laissé : 1° *Dissertation sur la translation du corps de saint Firmin le Confesseur*; in-12; — 2° *Justification de la translation de saint Firmin, confesseur*; c'est une réponse à ceux qui avaient attaqué

Digitized by Google

l'ouvrage précédent. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1712 et 1714. Richard et Giraud.

LESTONAC (Jeanne de), fondatrice des religieuses de la *Congrégation de Notre-Dame*, née à Bordeaux en 1556, morte l'an 1640, était fille d'un conseiller au parlement de Bordeaux. Elle épousa en 1573 le marquis Gaston de Montferrand, et, après la mort de son mari, elle entra chez les Feuillantines de Toulouse. Le P. La Borde, jésuite, lui dressa des Constitutions tirées de celles de saint Ignace de Loyola, et Jeanne de Lestonac fut bientôt à la tête d'une communauté de jeunes filles appartenant la plupart aux familles calvinistes. Ce nouvel institut, consacré en 1606 par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, fut confirmé par le pape Paul V; il ne tarda pas à s'étendre, et, lorsque Jeanne mourut, elle gouvernait vingt-neuf maisons. Sa *Vie* a été publiée par le P. François, capucin; Toulouse, 1671, in-4°, et par le P. Beaufils, jésuite; ibid., 1742, in-12. *Voy.* Feller. Michaud, et la *Nouv. Biogr. génér.*

LE SUEUR. *Voy.* SUEUR (LE).

LÉTALD ou **LÉTHALD**, moine de Mici ou Saint-Mesmin, près d'Orléans, vivait au xe siècle. Il a laissé : 1° *Histoire des miracles de saint Mesmin, premier abbé de Mici*, insérée dans Mabillon, *Acta Sanctor.*, tom. I; — 2° *Vie de saint Julien, premier évêque du Mans*, que l'on trouve dans Surius, etc. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VI.

LETELLIER. *Voy.* TELLIER (LE).

LETESSIER (Mathurin), en latin *Mathurinus Textor*, théologien, né à Mamers, vivait au xvie siècle. Il a laissé : *Mathurini Textoris Oratio exhortatoria, in Cenomanensi synodo habita, de dignitate et officio sacerdotum. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LÉTHALD. *Voy.* LÉTALD.

LETHMATIUS (Herman), docteur de Paris, chanoine et vicaire général d'Utrecht, né à Goude en 1492, mort l'an 1555. Il a laissé : *Du Rétablissement de la religion*; en neuf livres; Bâle, 1545.

LETI (Gregorio), historien et libelliste protestant, né à Milan en 1630, mort à Amsterdam l'an 1701, fut appelé à Rome par son oncle, l'évêque d'Aquapendente, qui le destinait à l'état ecclésiastique; mais Leti apostasia, s'établit à Genève, d'où il passa en Angleterre comme historiographe de Charles II. Ayant bientôt perdu cette place, il se retira à Amsterdam. Il a écrit de nombreux ouvrages, qui ont tous été condamnés par la S. Congrégation de l'*Index*. (Decr. 22 decemb. 1709.) *Voy.* Le Long, *Biblioth. histor.*, *Supplém.*, p. 367. Moréri, *Diction. histor.* Nicéron, *Mémoires*, tom. II et III. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas*, tom. II. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LÉTINES. *Voy.* LEPTINES.

LETINS (Constantin), récollet, dont nous avons : *Theologia concionatoria, docens et movens*; Liége, Francfort-sur-le-Mein, 1717, 5 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1718, p. 404.

LETOURNEUX (Nicolas), prieur de Villiers-sur-Fère, né à Rouen en 1640, mort à Paris l'an 1686, se fit connaître comme prédicateur et se montra attaché aux opinions des solitaires de Port-Royal. Parmi ses ouvrages, on cite surtout : 1° *Le Catéchisme de la pénitence*; 1676, in-12; — 2° *Principes et règles de la vie chrétienne*; 1688, in-12; — 3° *Explication littéraire et morale de l'Epître de saint Paul aux Romains*; 1695, in-12; — 4° *Vie de Jésus-Christ*; — 5° *La Meilleure manière d'entendre la messe*; — 5° *Année chrétienne*, qu'il faisait imprimer quand il mourut, que Ruth d'Ans continua, et qui fut condamnée à Rome sous Innocent, le 17 septembre 1691, et en France par plusieurs évêques. *Voy.* Moréri. Chaudon et Delandine. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LETOURNOIS (Nicolas), bénédictin, né au Havre en 1677, mort à l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris, l'an 1741, s'appliqua principalement à l'étude des langues orientales. Il fut chargé par ses supérieurs de continuer le *Lexicon hebraicum et chaldæo-biblicum*, que dom Guarin avait conduit jusqu'à la lettre *Mem.* Letournois acheva donc ce travail, excepté les deux dernières lettres de l'alphabet. Enfin l'ouvrage complet parut à Paris, 1746, 2 vol. in-4°. *Voy.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LETRAIN (*Letrinum*). *Voy.* LUTRIN.

LETTERANO ou **LETTERE** (*Letterum, Letteranum, Littiranum, Lycteræ*), ville épisc. d'Italie située près du golfe de Naples, au pied de la montagne de Lattara, et sous la métropole d'Amalfi. Lorsque ce dernier siége fut érigé en métropole, l'an 987, Jean XV établit l'évêché de Lettere. Son premier évêque fut Étienne Ier, ordonné par Léon Ier archevêque d'Amalfi en 994. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VII, p. 270. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 138. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 114-116.

I. **LETTRE**, par opposition à l'esprit, signifie, dans le style de l'Écriture et des auteurs ecclésiastiques, la simple observance littérale de la loi, séparée de la foi, de la charité et des autres dispositions intérieures qui en sont l'âme.

II. **LETTRE DOMINICALE**. *Voy.* DOMINICALE, n° III.

I. **LETTRES APOSTOLIQUES** (*Litteræ apostolicæ*), lettres des papes, appelées plus communément, depuis plusieurs siècles, *rescrits*, *bulles*, *brefs*. Autrefois les papes écrivaient trois sortes de lettres au sujet des bénéfices dont ils se réservaient la collation : les premières étaient des lettres *monitoires* de ne pas conférer ces bénéfices; les secondes des lettres *préceptoriales*, pour obliger les ordinaires, sous quelque peine, à ne pas conférer ces bénéfices; les troisièmes des lettres *exécutoires*, pour punir la contumace des ordinaires qui avaient conféré et annulé leur collation. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 131 et suiv.

II. **LETTRES D'ATTACHE**. C'étaient des lettres des cours, nécessaires autrefois dans certaines provinces du royaume pour l'exécution des bulles, brefs et provisions de Rome. On donnait aussi ce nom à des lettres de la grande chancellerie que le roi donnait sur des bulles du pape ou sur des ordonnances des chefs d'ordre du royaume pour les mettre à exécution; mais on appelait ces lettres plus communément, dans l'usage, *lettres patentes*. Enfin on donne encore aujourd'hui le nom de lettres d'attache à l'autorisation du gouvernement; ainsi l'article 18 de la loi du 18 germinal an X dit en ce sens que le prêtre nommé à un siége épiscopal ne pourra exercer aucune fonction avant que la bulle portant son institution ait reçu l'*attache* du gouvernement. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

III. **LETTRES DE LA PÉNITENCERIE**. Ce sont les lettres qu'on obtient de la pénitencerie de Rome, dans les cas où il faut s'adresser à ce tribunal pour les absolutions de censures ou pour les dispenses sur les empêchements de mariage.

IV. **LETTRES DE PAIX** ou **PACIFIQUES**,

Digitized by Google

LETTRES FORMÉES CANONIQUES COMMUNICATOIRES (*Litteræ formatæ canonicæ*), lettres que les évêques écrivaient autrefois à leurs confrères sur les matières de la foi, pour faire connaître aux fidèles les prélats et les peuples avec lesquels ils étaient unis et avec qui ils pourraient communiquer. Le nom de *formées* vient de ce qu'elles étaient d'une certaine forme prescrite, ou qu'elles contenaient quelque sceau ou autre marque. On appelait aussi *lettres formées* celles que l'on donnait aux chrétiens et surtout aux ministres de l'Église pour être reçus par les fidèles dans les lieux où ils voyageaient. On lisait autrefois, dans les jubés, les lettres de paix. *Voy.* le concile d'Antioche de l'an 341, can. 8. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 131 et suiv.

V. **LETTRES DE RÉMISSION**, celles par lesquelles le souverain remet la peine du crime dans un cas irrémissible.

VI. **LETTRES ENCYCLIQUES**. Les *lettres encycliques*, c'est-à-dire *circulaires*, sont des lettres que le pape envoie à tous les patriarches, archevêques ou évêques de la catholicité, ou seulement aux évêques d'une église particulière. Elles contiennent ordinairement des enseignements sur le dogme catholique, sur le culte et la liturgie, sur les devoirs des clercs et des fidèles. *Voy.* le cardinal Gousset, *Exposition des principes du droit canonique*, p. 108. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. XXI, p. 277.

I. **LEU** (Saint), évêque de Bayeux. *Voy.* Loup, n° III.

II. **LEU ou LOUP** (Saint), en latin *Lupus*, évêque de Sens, né dans le diocèse d'Orléans, mort le 1er septembre 623, était fils de Betton, allié à la famille royale et neveu de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, et d'Austrein, évêque d'Orléans. Non moins distingué par sa science que par ses vertus chrétiennes, il fut appelé, l'an 609, à succéder à l'évêque saint Arthème. Il s'appliqua surtout à guérir les maux spirituels de son peuple, rétablit la pureté des mœurs, maintint l'intégrité de la foi, et déploya en toute occasion une admirable charité. Ses ennemis tentèrent de le perdre dans l'esprit de Clotaire II, qui le relégua dans le pays de Vimeu, en Neustrie, sous la garde d'un païen, qui, touché des exhortations et des miracles du saint évêque, reçut le baptême. Tous les habitants du pays suivirent bientôt cet exemple. Cependant l'abbé Winebaud, ayant prouvé au roi l'innocence de saint Leu, obtint sa grâce, et Clotaire se prosterna aux pieds du saint évêque, dont il sollicita la bénédiction. Rendu à son troupeau, saint Leu travailla à le sanctifier avec un zèle qui ne se ralentit pas un seul instant. On célèbre sa fête le 1er septembre. *Voy.* Surius. Le P. Le Cointe, *Annales*. Richard et Giraud.

I. **LEUCA**, ancienne ville épisc. située dans la terre d'Otrante, au royaume de Naples. On n'en connaît qu'un évêque, Godefroy, qui y siégeait en 1282. Cet évêché a été transféré à Alessano. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, p. 121.

II. **LEUCA**, siége épisc. de l'île de Cypre sous la métropole de Candie, comme le dit Le Mire. Baudran dit aussi que Leuca fut une ville épisc. dans l'île de Cypre, et il rapporte ce vers de Lucain : *Antiquusque Taras secretaque littora Leucæ* (*Phars.*, l. V). Mais De Commanville et Terzi n'en font pas mention. Aujourd'hui Leuca est un évêché *in partibus* suffragant de l'archevêché de Candie, titre également *in partibus*. *Voy.* Le Mire, *Notitia episcopatuum*, p. 182. Baudran, *Novum Lexicon geographicum*. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 162.

III. **LEUCA** ou **LEUCÉ**, siége épisc. de la province de Thrace, au diocèse de Thrace, sous la métropole de Philippopolis. On n'en connaît qu'un évêque, Siméon, qui assista au concile de Photius sous le pape Jean VIII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1167.

IV. **LEUCA** ou **LEUCAS**, **LEUCADIA**, autrefois Nérite, péninsule dont les habitants firent une île d'Épire en la séparant du continent. Il y a dans cette île une ville appelée aussi *Nérite*, et qui est un siége épisc. de la province de l'ancienne Épire, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Nicopolis. On en connaît sept évêques, dont le premier, Jean, assista en 997 au concile du patriarche Sisinnius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 152. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 163.

LEUCE ou **LUCE** (Saint), martyr, né à Césarée, en Bythinie, mort vers l'an 250, souffrit pendant la persécution de l'empereur Dèce, avec saint Thyrse et saint Callinique. Les Grecs honorent leur mémoire le 15 décembre, et les Latins le 18 janvier. *Voy.* Bollandus. Surius.

LEUCÉ, siége épisc. *Voy.* Leuca, n° III.

LEUCORUM TULLUM. *Voy.* Toul.

LEUCOTETIA. *Voy.* Paris.

LEUDUGER (Jean), missionnaire, né à Plérin, près de Saint-Brieuc, en 1649, mort à Saint-Brieuc en 1722, fit le catéchisme dans sa paroisse natale, tint de petites écoles, et se livra à la prédication. Il fut successivement curé à Plouguenast, puis à Saint-Mathurin de Moncontour, scolastique et chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc; il s'était fait recevoir docteur en théologie à Nantes. Il donna une vie nouvelle à une congrégation religieuse établie à Moncontour par le P. Maunoir, institua en Bretagne des conférences pour les prêtres, organisa des missions pour les fidèles, fonda la congrégation hospitalière des Filles du Saint-Esprit, et engagea cinq personnes pieuses, dont une était sa parente, à se réunir en communauté pour instruire les jeunes filles; telle est l'origine des *Sœurs Blanches* ou *Sœurs de Plérin*, qui visitent aussi les malades et servent les hôpitaux. Leuduger a laissé : *Bouquet de la mission, composé en faveur des peuples de la campagne*; Rennes, 1710, in-8°; Saint-Malo, 1825, in-18. Il avait rédigé le *Catéchisme de Saint-Brieuc*, qui pendant longtemps fut en usage dans ce diocèse. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEULIER (Jacques), docteur en théologie de la faculté de Paris, maison et société de Sorbonne, né en Picardie, vivait au XVIIe siècle, et était curé de Saint-Louis à Paris. Il a donné : *Observations sur le traité de Jean de Launoy, intitulé : Puissance royale sur le mariage*; Louvain, 1678.

LEUNCLAVIUS ou **LEUNCLAJUS**, **LEWENCLAVIUS** (Jean), érudit, né à Amelbrun en Westphalie, mort à Vienne en Autriche l'an 1593, a laissé, outre plusieurs ouvrages sur l'histoire : 1° une édition du *Droit grec-romain canonique et civil*, avec des notes; Francfort, 1596; — 2° *Édition et versions des œuvres de saint Grégoire de Nazianze, de saint Grégoire de Nysse et de saint Césaire*, avec des notes; — 3° *Version et notes de l'Abrégé des basiliques*; Bâle, 1575; — 5° *Notes sur les Paratilles*, ou *Collection de constitutions ecclésiastiques*; — 5° douze *Questions* du cardinal de Guise, avec les réponses des Grecs; Francfort, 1593; Paris, 1661. Il faut remarquer que Leunclavius figure dans l'*Index* de Clément VIII.

Digitized by Google

LEURENIUS (Pierre), jésuite, né à Cologne en 1646, mort à Coblentz l'an 1723, enseigna dans sa ville natale les mathématiques, la philosophie, la théologie et le droit canon. Parmi ses ouvrages, qui sont tous très-estimés, nous citerons : 1° *Forum ecclesiasticum in quo jus canonicum universum explanatur*; Venise, 1717, 5 vol. in-fol.; — 2° *Forum beneficiale*; Cologne, 1735, 3 vol. in-fol.; — 3° *De Episcoporum Vicariis eorumdemque coadjutoribus*, etc.; Venise, 1709, in-4°. *Voy*. la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 1re série, par les R. P. Augustin et Aloïs de Backer, qui donnent quelques détails sur les ouvrages de leur savant confrère.

LEURIDAN. *Voy*. Léridan.

LEUSDEN (Jean), protestant, orientaliste et philologue distingué, né à Utrecht en 1624, mort en 1699, professa dans sa ville natale la langue et les antiquités hébraïques. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Onomasticum sacrum*; Leyde, 1665 et 1684, in-8°; — 2° *Clavis hebraica et philologica Veteris Testamenti*; Utrecht, 1683, in-4°; — 3° *N. T. Clavis græca cum annotationibus philologicis*; ibid., 1672, in-8°; — 4° *Compendium biblicum Veteris et Novi Testamenti*; ibid., 1673, souvent réimprimé; — 5° *Compendium græcum Novi Testamenti*; ibid., 1673, 1677 et 1681; Amsterdam, 1698; Leyde, 1702; Francfort et Hall, 1704; Londres, 1688, in-12; — 6° *Philologus hebræus*, etc.; Utrecht, 1656, 1672 et 1695; Amsterdam, — 1686; 7° *Philologus hebræo-mixtus*; Utrecht, 1663, in-4°; Leyde, 1682 et 1699; 8° — *Philologus hebræo-græcus*; Utrecht, 1670; Leyde, 1685 et 1695; — 9° des *Notes philologiques sur Jonas, Joël et Osée*, en latin; Utrecht, 1656 et 1657, 2 vol. in-8°; — 10° *Pirké Abboth, sive tractatus talmudicus, cum versione hebraica duorum capitum chaldaicorum Danielis*; 1666, in-4°. Outre les ouvrages qui lui sont propres, et dont on trouve la liste complète dans la *Biblioth. Sacr.* du P. Le Long, Leusden a publié divers récits de plusieurs auteurs avec des notes, des préfaces, etc. C'est ainsi qu'il a édité la *Synopsis Criticorum*; Utrecht, 1684, 5 vol. in-fol.; les *Œuvres* de Bochart; Leyde, 1675, 2 vol. in-fol., et 1692, 3 vol. in-fol.; les *Œuvres* de Lightfoot; Utrecht, 1699, 3 vol. in-fol. *Voy*. Nicéron, *Mémoires*, t. XXIX. Le Long, *Biblioth. Sacr.*, tom. I et II, in-fol. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Moréri, édit. de 1759. Le *Journ. des Savants*, 1686, 1707, 1710, 1711. Feller. Michaud. Michel Nicolas, qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, fait cette remarque très-juste : « Leusden n'a été ni un esprit original ni un savant du premier mérite; mais ses travaux ont été utiles, en rendant plus faciles les études philologiques nécessaires à l'intelligence de l'Ancien et du Nouveau Testament. » Quoique tous les ouvrages de Leusden, qui traitent de la religion *ex professo*, tombent d'eux-mêmes sous la condamnation générale de l'*Index*, il en est plusieurs qui sont nominativement prohibés; ce sont : 1° *Philologus hebræo-mixtus, una cum Spicilegio philologico continente decem quæstionum centurias*; — 2° *Philologus hebræus continens quæstiones hebraicas, quæ circa Vetus Testamentum hebræum moveri solent* (decr. 2 julii 1686, et 28 julii 1742); — 3° *Philologus hebræo-græcus, continens quæstiones hebræo-græcas, quæ circa Novum Testamentum fere moveri solent*. (Decr. 28 julii 1732.)

II. **LEUSDEN** (Rodolphe), fils du précédent, a donné une édition du *Nouveau Testament*; Francfort, 1692, in-8°.

LEUTARD, paysan fanatique du bourg de Vertus, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, vers la fin du xe siècle, brisait les croix et les images, prêchait qu'il ne fallait point payer les dîmes, et soutenait que les prophètes avaient dit des choses répréhensibles. Il était suivi par une multitude de personnes qui le croyaient inspiré de Dieu. Gibuin, évêque de Châlons, désabusa et convainquit ces pauvres gens.

LEUTFREDUS. *Voy*. Leoffroi.

LEUTGAR. *Voy*. Léger, n° I.

LEVACOVICH (Rafaele), franciscain, né à Jatroberstcha, en Croatie, mort à Ocrida vers l'an 1650, fut appelé à Rome par Urbain VIII pour diriger les travaux de l'imprimerie illyrienne qui se trouvait à la Propagande. Innocent X le nomma archevêque d'Ocrida. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Direttorio ecclesiastico*; 1635. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LEVAIN** (*Fermentum*), morceau de pâte aigrie et imbibée de quelque acide qui fait enfler, lever et fermenter l'autre pâte avec laquelle on le mêle. La loi mosaïque défendait de manger du pain levé, ou autre chose dans laquelle il entre du levain, pendant les sept jours de la Pâque. *Voy*. Exode, xii, 15.

II. **LEVAIN** se prend figurément pour les choses morales. Le levain du péché (*fomes peccati*) est l'inclination au mal.

I. **LEVASSEUR**, chanoine régulier de l'Ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption-des-Captifs, fut définiteur général, ministre-prieur titulaire de la maison de Saint-Éloi-lez-Mortagne, dans le Perche, et chanoine de l'église collégiale de la Toussaint de la même ville. On a de lui : *Instructions utiles au chrétien et à l'honnête homme*, en forme de sentences; Paris, 1729, in-12. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1730, p. 676 et suiv. Richard et Giraud.

II. **LEVASSEUR** (Jacques), né à Vismes, près d'Abbeville, en 1571, mort à Noyon en 1638, fut recteur de l'université de Paris, puis chanoine et archidiacre de Noyon. Ses ouvrages religieux sont : 1° *L'Entrée et sortie de l'homme au monde, ou la recherche de la Terre-Promise*; Paris, 1612; — 2° *Annales de l'église cathédrale de Noyon*; ibid., 1633, in-4°. *Voy*. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LEVASSEUR** (Michel), prêtre du diocèse de Blois. On lui doit : *Entretiens sur la religion contre les athées, les déistes et tous les autres ennemis de la foi catholique*; 1705, in-12; réimprimés sous ce titre : *Défense de la religion catholique contre tous ses ennemis, par ses véritables principes, dans trois entretiens*; Paris, 1721. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1705, p. 209; 1722, p. 3 et suiv. Richard et Giraud.

LEVAVASSEUR (Bernard-Marc-Francis), poëte, né à Breteuil en 1775, mort à Clermont-sur-Oise en 1830, a publié, outre plusieurs *Odes* sur des sujets religieux : *Le Livre de Job, traduit en vers français, avec le texte de la Vulgate en regard, suivi de notes explicatives*; Paris, 1826, in-8°. A l'apparition de cet ouvrage, plusieurs sociétés savantes s'empressèrent d'admettre l'auteur dans leur sein; voulant lui témoigner par cette marque de confiance l'estime qu'elles faisaient de son travail et de ses talents. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

LEVERA (François), est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Démonstration invincible de l'année, du mois et du jour de la Passion et de la Résurrection de N.-S. J.-C., et de sa naissance*; Rome, 1688.

I. **LÉVESQUE** (Catherine), née à Péronne, a publié : 1° *Les Cinq Fleurs de la grâce, conte-*

Digitized by Google

nant le chef-d'œuvre de la grâce dans la divine Marie, l'amour généreux de Jésus sur la croix et sur l'autel, le cours de la grâce sur la terre et sa consommation dans la gloire; Paris, 1648, in-8°; — 2° *La Perfection de l'amour du prochain dans tous les états, par l'union de nos amours aux amours de Dieu;* ibid., 1685, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1684 et 1685.

II. **LÉVESQUE DE BURIGNY.** *Voy.* Burigny.

I. **LÉVI**, patriarche hébreu, né en Mésopotamie, mort dans la terre de Gessen, en Égypte, était le troisième fils de Jacob et de Lia. Il s'unit à son frère Siméon pour venger l'affront fait à Dina, leur sœur, en passant au fil de l'épée tous les habitants de Sichem; et, selon la prédiction de Jacob, sa famille fut divisée; car, au partage de la Terre-Promise, elle n'eut pas, comme les autres tribus, de portion fixe, mais quelques villes qui lui furent assignées dans le lot de ces tribus. Lévi eut trois fils : Gerson, Caath et Mérari. Le Seigneur choisit la tribu dont il était le chef pour servir dans son temple et exercer le sacerdoce. *Voy.* Genèse, xxix, 34. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **LÉVI** (David), hébraïsant, né à Londres en 1740, mort en 1799, a laissé : 1° *Account of the Rites and Ceremonies of the Jews;* Londres, 1783, in-8°; — 2° *The Pentateuch, with the translation and notes by Soesmans corrected;* ibid., 1789, 5 vol. in-8°; — 3° *Dissertations on the prophecies of the Old Testament;* ibid., 1796-1800, 3 vol. in-8°; — 4° *A Defence of the Old Testament, in a series of letters adressed to Thomas Paine;* ibid., 1797, in-8°; — 5° *Lingua sacra, or a grammar and dictionary of the hebrew, chaldee and talmudic dialect;* ibid., 1789, 3 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LÉVI BEN GERSOM** ou **GERSON.** *Voy.* Gerson, n° III.

LÉVIATHAN, terme qui se prend indifféremment pour des monstres marins, pour des serpents de terre d'une grandeur énorme, pour de gros poissons de rivière, ou pour le crocodile. Plusieurs auteurs, le prenant dans un sens allégorique, ont pensé que ce mot désignait le démon. *Voy.* Job, iii, 8; xl, 20. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

LÉVIRAT, loi qui, chez les Hébreux, obligeait celui dont le frère était mort sans enfants d'épouser la veuve de ce frère. *Voy.* Deutér., xxv, 5. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, donne quelques explications sur cette loi, et beaucoup de détails sur la manière dont elle se pratique chez les Juifs modernes.

LÉVITES, nom donné à tous les descendants de Lévi, mais surtout à ceux qui étaient employés aux plus bas ministères du temple, pour les distinguer des prêtres, descendants d'Aaron, qui, par Caath, appartenaient aussi à la tribu de Lévi, mais qui étaient employés aux exercices plus relevés du temple. A l'exception de la seule famille d'Aaron, les lévites descendaient donc tous de Lévi par Gerson, Caath et Mérari; les enfants même de Moïse n'avaient aucune part au sacerdoce, et n'étaient que de simples lévites. Dieu les choisit à la place des premiers-nés d'Israël pour le service de son tabernacle et de son temple; les lévites ne possédaient aucun bien en fonds, excepté quarante-huit villes qu'on leur avait assignées pour leur demeure, avec des champs, des pâturages et des jardins. Ils ne portaient pas d'habits distingués du reste des Israélites. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XX, c. viii. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, art. Lévite, répond aux attaques dirigées par les incrédules contre Moïse, qu'ils prétendent avoir eu pour la tribu de Lévi, à laquelle il appartenait, une prédilection marquée, et lui avoir attribué le sacerdoce et l'autorité au préjudice des autres tribus.

LÉVITION. *Voy.* Lebiton.

LÉVITIQUE, troisième livre de l'Ancien Testament, ainsi nommé parce qu'il traite principalement de ce qui regarde les fonctions des lévites et des prêtres. Il est nommé en hébreu *Voyyiqra*, c'est-à-dire *il appela;* expression qui se trouve en tête du Lévitique, les Juifs ayant nommé chacun des livres du Pentateuque d'après ses premiers mots. Le Lévitique contient toutes les cérémonies de la religion des Hébreux, les différentes sortes de sacrifices, la distinction des animaux purs et impurs, les diverses fêtes, l'année du Jubilé, et tout ce qui est arrivé au peuple de Dieu dans l'espace d'un mois et demi. *Voy.* D. Calmet, *Préface sur le Lévitique.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, répond à la question faite par des incrédules, comment et pourquoi Dieu a commandé avec tant de soin et dans un si grand détail des cérémonies minutieuses, indifférentes à son culte, et qui paraissent superstitieuses.

LÉVITIQUES, branche des Nicolaïtes et des Gnostiques qui parut au ii° siècle de l'Église. Saint Épiphane en fait mention, mais sans nous apprendre s'ils avaient quelque dogme particulier.

LÉVRIER (Ordre du), Ordre établi, l'an 1416, par plusieurs seigneurs du comté de Bar; ils formèrent une société dont la marque était un lévrier ayant au cou un collier où on lisait ces mots : *Tout un.* Ils promettaient de s'aimer les uns les autres et de se défendre mutuellement. Tous les ans ils nommaient un roi et s'assemblaient au mois de novembre, le jour de Saint-Martin, et au mois d'avril, le jour de Saint-Georges. *Voy.* le P. Hélyot, tom. VIII, p. 353.

LEWENCLAVIUS. *Voy.* Leunclavius.

LE WINCQUE (Grégoire de), dominicain, né à Tournai, mort à Cambrai en 1711, fut plusieurs fois prieur. Outre un poëme, il a laissé : *Divus Thomas orbis miraculum, sive oratio de doctore angelico;* Tournai, 1681, in-4°. *Voy.* Échard, *Scriptores Ord. Prædic.*, tom. II. Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LEWIS (John), anglican, théologien et archéologue, né à Bristol en 1675, mort l'an 1746, obtint la cure de Margate, jouit de plusieurs bénéfices ecclésiastiques que lui conféra l'archevêque de Tenison, et devint membre du collége du Corps-du-Christ à Cambridge. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *The New Testament translated out of latin Vulgate, to which is prefixed an history of the several translations of the Holy Bible;* 1731, in-fol.; — 2° *History and antiquities of the Abbey church of Faversham;* 1727, in-4°, — 3° *Apology for the clergy of the church of England;* 1711. *Voy.* Chalmers, qui, dans son *General biographical Dictionary*, cite plus de trente ouvrages de Lewis. La *Nouv. Biogr. génér.*

LEXOVIUM. *Voy.* Lisieux.

LEYDE (Jean de), carme, mort en 1504, fut prieur du couvent de Harlem. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Chronicon Hollandiæ comitum et episcoporum Ultrajectensium, a S. Willibrado usque ad annum 1480*, inséré dans Sweertius, *Scriptores de Rebus Belgicis*, tom. I, *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LEYDECKER ou **LEIDEKKER**, **LEYDEKKER**

Digitized by Google

(Melchior), calviniste hollandais, né à Middelbourg en 1642, mort l'an 1722, se fit recevoir docteur en théologie à Leyde, se rendit habile dans la controverse et les antiquités ecclésiastiques, et professa à Utrecht. Parmi ses principaux ouvrages, on cite surtout : 1° *Veritas religionis reformatæ*; 1688; — 2° *Synopsis controversiarum de fœdere et Testamento Dei*; 1690, — 3° *Historia ecclesiæ Africanæ illustrata; qua ejus origo, status, variaque illius fata et interitus exponuntur*, etc.; 1690, in-8°; — 4° *Historia Jansenismi lib. IV*; 1695, in-8°; — 5° *De Republica Hebræorum lib. XII, quibus de sacerrima gentis origine et statu in Ægypto, de theocratia, de regimine politico*, etc., *disseritur*; Amsterdam, 1704-1710, 2 vol. in-fol.; — 6° *Exercitationes selectæ historico-theologicæ*; 1712, in-4°. On a dit avec raison qu'avec une grande érudition Leydecker manquait souvent de critique et de modération. En effet, quoiqu'il fût fort versé dans la théologie et dans l'histoire ecclésiastique, il prenait le faux parti, et, malgré sa grande intolérance, il a fait quelques efforts pour opérer un rapprochement entre les calvinistes et les luthériens. Un décret de la S. Congrégation de l'*Index* en date du 10 mai 1757 condamne tous les ouvrages de Leydecker qui traitent de la religion; un décret précédent, daté du 3 avril 1625, avait déjà prohibé sa *Medulla Theologiæ concinnata ex scriptis Gisberti Voetii, Joh. Hoornbeech, Andr. Essenii*. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud.

I. **LEYDEN** (Jean de), ainsi nommé du lieu de sa naissance, n'est connu que par son fanatisme, en 1536. Il était tailleur. Il s'associa avec un boulanger et un ministre protestant nommé Rotman, et devint chef des anabaptistes. Le boulanger, Jean Matthieu, changea son nom en celui de Moïse. Ces fanatiques ayant gagné une foule d'adeptes, se rendirent maitres de Munster, et y exercèrent des indignités et des atrocités incroyables. Ils massacrèrent même ou firent expirer dans les tourments les magistrats et autres citoyens honnêtes qui s'opposaient à leur fureur. Leyden, qui avait le nom de *Roi de Jérusalem et d'Israël*, et qui ne régnait que par des massacres, des cruautés et des abominations inouïes, espérait établir sa puissance sur les débris de celle des protestants de l'Europe; mais l'évêque de Munster l'ayant pris avec les principaux ministres de sa frénésie, les fit mourir par de rigoureux supplices, après les avoir promenés quelque temps dans les pays circonvoisins, pour répandre la terreur dans l'âme des fanatiques qui troublaient alors tous les États de l'Europe, mais particulièrement l'Allemagne. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **LEYDEN** (Jean **GERBRAND DE**). *Voy.* GERBRAND.

LEYRA, lieu situé dans la Navarre, où l'on a tenu deux conciles sur les priviléges de l'abbaye de Saint-Sauveur : l'un en 1022, et l'autre en 1070. *Voy.* d'Aguirre, *Collect. des conciles d'Espagne*, tom. III. D. Mabillon, *Annal. bénéd.*, tom. V, p. 31.

I. **LEYSER** (Jean), pasteur d'une paroisse à quelques lieues de Leipzig, né dans cette ville en 1631, mort d'inanition sur le chemin de Paris à Versailles l'an 1684, prêchait partout la polygamie, ce qui le fit chasser de plusieurs pays où il se réfugiait. Après avoir parcouru la Suède, la Hollande, l'Italie, il vint à Paris, où il se trouva dans le plus grand dénûment. Il a publié plusieurs ouvrages en faveur de la polygamie sous divers faux noms; mais aucun n'est resté sans réponse; presque tous ont été brûlés par la main du bourreau. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LEYSER** (Polycarpe), en latin *Lyserus*, théologien de la confession d'Augsbourg, né à Winenden, dans le Wurtemberg, en 1552, mort en 1619, fut surintendant à Wittemberg, prédicateur à la cour de Dresde, et participa à la rédaction de la *Formula concordiæ*, entre les luthériens et les calvinistes. On a de lui un grand nombre d'ouvrages tant en latin qu'en allemand, parmi lesquels nous citerons seulement : 1° *Colossus Babylonicus, quatuor mundi monarchias repræsentans, seu expositio secundi capitis Danielis*; Darmstadt, 1607 et 1609, et plusieurs fois ailleurs; — 2° *Expositio primæ partis Genesis seu Historia Adami*; Leipzig, 1604, in-4°; il a traité de même le reste de la Genèse en cinq autres ouvrages; — 3° *Centuria quæstionum de articulis libri christianæ concordiæ*; Wittemberg, 1611, in-4°. *Voy.* les autres écrits de Leyser cités dans Jœcher, Spizelius, Moréri. On en trouve aussi quelques-uns indiqués dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

LEZANA (Jean-Baptiste), carme, né à Madrid en 1586, professa à Tolède, à Alcala et à Rome. Fort estimé à Rome, il devint consulteur des Congrégations de l'*Index* et des Rites, assistant de six généraux, et procureur général de son Ordre. Il a laissé : 1° *Apologeticus Liber pro immaculata Deiparæ Virginis conceptione*; Madrid, 1616, in-4°; — 2° *De Regularium Reformatione, seu de disciplina religiosa ad normam et exemplar SS. Patrum et monachorum*; Rome, 1627, 1641 et 1646, in-4°; Cologne, 1629; Lyon, 1655; — 3° *Summa quæstionum regularium, seu de casibus conscientiæ ad personas regulares utriusque sexus valde spectantibus*; Venise, 1659, 5 vol. in-fol.; Lyon, 1655, 4 vol. in-fol.; — 4° *Columna immobilis et Turris Davidica, seu de angelicæ, apostolicæ et miraculosæ ecclesiæ S. Mariæ Majoris de Columna, Cæsaraugustanæ, perpetua cathedralitate*; Braciano, 1655; Lyon, 1656, in-fol.; — 5° *Turris Davidica*; Rome, 1656, in-4°; — 6° *Consulta varia theologica et juridica et regularia*; Venise, 1656, in-fol., — 7° *Maria patrona, sive de singulari sanctissimæ Dei Genitricis Mariæ patrocinio et patronatu in sibi devotos*; Rome, 1648, in-4°; Bruxelles, 1651, in-12; — 8° *Summa theologiæ sacræ*, Rome, 1651-1658, 3 vol. in-fol.; — 9° *Annales sacri, prophetici et Eliani Ordinis B. V. Mariæ de Monte Carmeli*; ibid., 1645-1656, 4 vol. in-fol. *Voy.* la *Biblioth. Carmélit.*, tom. I, col. 772.

LÉZARD (*Lacerta*). C'est par ce mot que la Vulgate a traduit l'hébreu *Hômet* dans le Lévitique (XI, 30); les Septante l'ont rendu par *Saura*, qui a le même sens en grec. Moïse met le Hômet au nombre des animaux impurs: c'est-à-dire qu'il déclare qu'on ne doit pas en manger. Or une pareille défense suppose qu'on mangeait des lézards chez les Hébreux, comme on en mange aujourd'hui chez les Américains. *Voy.* Bochard, *Hierolexicon*, part. I, l. IV, c. IV-VII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* L'*Ambassade de Hollande au Japon*, l. I, p. 104.

LEZAT (*Lezatum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le pays de Foix, sur la petite rivière de Lèze, qui lui a donné son nom. On pense qu'elle a été fondée, au IXe siècle, par Antoine, vicomte de Béziers. *Voy.* D. Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, tom. I, l. X, p. 541.

LÈZE-MAJESTÉ. *Voy.* LÈSE-MAJESTÉ.

LEZER, *Voy.* LICAR.

LÉZIN (Saint), en latin *Licinius*, évêque d'Angers, mort vers l'an 605, était issu d'une

Digitized by Google

famille alliée aux rois de France. Il servit d'abord dans les armées; mais, vers 580, il se retira dans une communauté d'ecclésiastiques, où il vécut dans la méditation de l'Écriture, une pauvreté évangélique et la plus austère pénitence. Il fut ordonné évêque malgré lui vers l'an 600; mais sa vertu ne brilla que d'un éclat plus vif, et il acquit une telle réputation de sainteté qu'il forma le projet de vivre dans la retraite. Les évêques qui l'avaient ordonné l'obligèrent de rester dans son diocèse, et Dieu fit éclater sa sainteté par un grand nombre de miracles qui, dès le VIIe siècle, rendirent son culte très-populaire. On célèbre sa fête principale le 13 février; celle de son ordination, le 8 juin, et celle de sa translation, le 21 juin. *Voy.* Richard et Giraud.

LHERMINIER. *Voy.* HERMINIER (L').

LHOMOND (Charles-François), humaniste, né à Chaulnes en 1727, mort à Paris l'an 1794, fut d'abord principal du collége d'Inville, puis professeur de sixième au collége du cardinal Lemoine, place qu'il remplit pendant vingt ans, et pour laquelle il refusa des emplois plus élevés. Outre plusieurs ouvrages classiques, il a laissé : 1° *Doctrine chrétienne;* Paris, 1783, in-12; — 2° *Histoire abrégée de l'Église;* ibid., 1787, in-12; — 3° *Histoire abrégée de la religion avant la venue de Jésus-Christ;* ibid., 1791, in-12. Ces deux derniers ouvrages, très-souvent réimprimés, ayant été altérés pendant le règne de la Terreur, on doit rechercher les anciennes éditions. *Voy.* Feller. Michaud. Quérard. *La France littéraire.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LHORAN (Bénigne), capucin allemand du XVIIe siècle, se fit connaître comme prédicateur, professa la théologie, et devint définiteur de son Ordre. Il a laissé : 1° deux cents *Sermons sur le psaume* CXVIII; — 2° des *Sermons sur les saints pour toute l'année*; Cologne, 1685; — 3° un ouvrage *apologétique* contre un novateur. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. francisc.*, tom. I, p. 204.

LHOTSKI (Georges), jésuite, né à Zhirow, en Bohême, l'an 1724, mort en 1752 au collége de Télez, dont il était recteur, après avoir enseigné les lettres et les sciences avec réputation. On a de lui, outre un traité sur la mécanique : 1° *Doctrina theologica de gratia, justificatione, merito, virtutibus, vitiis et peccatis;* Prague, 1653, in-4°; — 2° *Doctrina theologica de fide, spe et charitate;* ibid., 1755, in-4°. *Voy.* Feller.

LIA, fille aînée de Laban et femme de Jacob, morte dans la terre de Chanaan, donna le jour à six fils et à une fille : Ruben, Siméon, Lévi, Juda, Issachar, Zabulon et Dina. Elle fut enterrée avec Abraham, Isaac et Sara. *Voy.* Genèse, XXIX, 16; XXX, etc., et *Compar.* JACOB, n° 1.

LIAFWINUS. *Voy.* LEBWIN.

LIBAIRE ou **LIBIÈRE** (Sainte), vierge et martyre, était sœur de saint Aloph, martyr en Lorraine. Elle souffrit avec son frère, et fut enterrée à Gérand, en Bassigny. *Voy.* ALOPH.

I. **LIBAN** (Georges), en latin *Libanius*, érudit polonais, né à Liegnitz en 1490, mort à Cracovie l'an 1550, professa avec distinction au collége de cette dernière ville. On a de lui, outre plusieurs écrits purement littéraires : *Anthologia SS. Patrum;* Cracovie, 1529, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LIBAN (*Libanus*), chaînes de montagnes qui s'élèvent au nord de la Terre-Sainte, et dont il est souvent parlé dans l'Écriture. Aujourd'hui les Maronites, principaux habitants du Liban, sont les meilleurs chrétiens de l'Orient, et sont gouvernés, pour le spirituel, par un patriarche qui est élu par les évêques qui lui sont soumis, et qui est confirmé par le Pape. Ces prélats sont tirés de l'état monastique, comme dans les autres églises de l'Orient. Le patriarche réside au monastère de Kanobin, situé au pied du mont Liban. Il a sous lui cinq métropolitains; il y a en outre dix à douze évêchés qui prennent tous le titre d'archevêque. Le premier patriarche maronite qui nous soit connu est Jean Maron, mort en 707, et dont on célèbre la fête le 9 février. *Voy.* l'*Oriens Christ.*, t. III. Assemani, *Biblioth. Orient.*, tom. I, p. 496. Étienne d'Édène, *in Vindic. Maronit.*, lib. I, c. VII et suiv. Richard et Giraud.

LIBANI, siége épisc. situé dans la province et sous la métropole de Cyzique. On en connaît sept évêques; dont le premier fut Jacques, auquel succéda en 1302 Jean Ier. *Voy.* Wading, *Annal. Ord. Minorum.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 943.

LIBANOMANCE ou **LIBANOMANTIE** (*Libanomantia*), sorte de divination qui se faisait par l'inspection de l'encens (en grec *libanos*) que l'on brûlait en l'honneur des faux dieux.

LIBATION, cérémonie qui était en usage chez les Juifs, et commandée par la loi. On répandait du vin sur les victimes immolées au Seigneur, et la mesure de chaque libation était la quatrième partie du vin, c'est-à-dire une pinte, un poisson, cinq pouces cubes et un peu plus. *Voy.* Nombres, XV, 4, 5. Lévit., XXIII, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

LIBELLATIQUES (*Libellatici*), nom que l'on donnait, dans la primitive Église, aux chrétiens qui, dans la crainte de perdre leurs biens, leurs charges ou leur vie, prenaient des billets ou des certificats (*libelli*) des magistrats païens pour justifier qu'ils avaient obéi aux ordres des empereurs et sacrifié aux idoles. Tillemont pense que ces chrétiens n'avaient réellement pas renoncé à la foi, et que les certificats étaient faux. Baronius croit le contraire. Peut-être que, parmi ces apostats, il s'en trouvait qui avaient réellement adoré les idoles, et d'autres qui ne l'avaient pas fait. L'Église ne recevait ces lâches chrétiens à la communion qu'après de longues épreuves. *Voy.* Tillemont, tom. III, p. 318 et 702. Baronius, ad ann. 205, n° 4, et ad ann. 253, n° 6. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. LIBELLATICI. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 170, 171. *Compar.* LAPSES.

I. **LIBELLE**, billet que les martyrs donnaient autrefois aux chrétiens tombés dans la persécution, par lequel ils priaient les évêques de leur remettre une partie de la pénitence due à leur crime. Ces billets avaient deux sortes d'effets : par rapport à ceux qui étaient en bonne santé, ils leur obtenaient la remise d'une partie de la pénitence canonique due à leur péché; par rapport aux mourants, ils leur obtenaient la réconciliation à l'heure de la mort, quand même ils ne l'avaient pas demandée pendant leur vie, faveur qui ne leur était accordée qu'à la considération des martyrs dont ils représentaient les billets. *Voy.* le P. Morin, *De Pœnitentia*, lib. IX, c. XXIV. Richard et Giraud.

II. **LIBELLE DIFFAMATOIRE**, écrit par lequel on noircit la réputation de quelqu'un. Le droit canon défend sévèrement les libelles diffamatoires. (*Cap. Si quis famosum* v, *qu.* 1.) Le concile d'Elvire, tenu vers l'an 300, prononça la peine d'excommunication contre ceux qui auraient la témérité de publier des *libelles diffamatoires*, et l'empereur Valentinien voulut qu'ils

Digitized by Google

fussent punis de mort. Celse, Julien, Porphyre, ont attaqué les chrétiens en général, mais ils n'ont calomnié personne en particulier. Les incrédules modernes ont été moins modérés; ils ont noirci dans leurs écrits les vivants et les morts, sans épargner personne. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

LIBELLES (*Libelli*), billets que les lâches chrétiens obtenaient, par faveur ou par argent, des magistrats païens pour se mettre à couvert de la persécution. *Voy.* LIBELLATIQUES.

LIBER, terme dont l'Écriture se sert pour désigner Bacchus. Antiochus Épiphanes força les Juifs à célébrer les fêtes de *Liber* avec des couronnes de lierre, arbre consacré à cette divinité. *Voy.* II Machab., VI, 7; XIV, 33.

LIBERA, premier mot du III[e] répons du III[e] nocturne des matines de l'office des morts. On chante ce répons à l'absoute faite sur le corps des défunts et dans quelques services anniversaires. Dans certains diocèses on est dans l'usage de faire chanter après les grand' messes paroissiales un ou plusieurs *libera* pour le défunt. *Voy.* l'*Esposizione o breve trattato del responsorio maggiore delli defunti*, *Libera me Domine;* Palermo, per Giovanni Matteo Manda, 1566. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 171. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes.*

LIBÉRALITÉ, vertu morale qui porte à donner quand il faut et ce qu'il faut, et qui tient le milieu entre l'avarice, qui ne donne pas assez, et la prodigalité, qui donne trop.

I. **LIBÉRAT** (Saint), abbé d'un monastère situé sur le territoire de Capse, dans la province de la Byzacène, mort le 2 juillet 483, fut pris pendant la persécution d'Hunéric et amené à Carthage, où on lui fit tour à tour les plus magnifiques promesses et les plus terribles menaces pour le déterminer à changer de foi et à se faire rebaptiser. Mais rien n'ayant pu ébranler la constance de ce généreux martyr, le roi ordonna qu'il fût mis à mort. Boniface, diacre, Serf et Rustique, sous-diacres, Rogat, Maxime et Septime, moines, souffrirent avec lui. On célèbre leur fête le 17 août, qui est probablement le jour de la translation de leurs reliques. *Voy.* Victor de Vite, *Hist. de la persécut. de l'Église d'Afrique sous les Vandales.* Ruinard, p. 101. Richard et Giraud.

II. **LIBÉRAT** (Saint), médecin de Carthage. Pendant la persécution d'Hunéric, roi des Vandales, il fut envoyé en exil avec toute sa famille; mais on ne sait comment il mourut. Ses enfants furent noyés par les Ariens, qui les plongèrent dans l'eau de leur faux baptême. Ils sont honorés comme martyrs le 23 mars. Dans la même persécution souffrit Crescone ou Crescence, prêtre de la ville de Mizenti. *Voy.* Victor de Vite, *Hist. de la persécut. de l'Église d'Afrique sous les Vandales.*

III. **LIBÉRAT**, diacre de l'Église de Carthage, défenseur de trois chrétiens, a laissé : *Mémoire historique des contestations nées des hérésies de Nestorius et d'Eutychès.* Il commence à l'ordination de Nestorius, et finit au V[e] concile, c'est-à-dire en 553; cet ouvrage a été publié par le P. Garnier en 1675, et se trouve dans les Conciles, tom. V.

LIBERD. *Voy.* LÉOBARD.

I. **LIBÈRE** ou **LIBERIUS** (Saint), pape, né à Rome, mort le 25 septembre 366, succéda à Jules I[er] en 352. Dès qu'il fut élu, les évêques ariens et demi-ariens lui écrivirent contre saint Athanase. Libère assembla un concile à Rome, et envoya des ambassadeurs à l'empereur Constance pour le prier d'en faire assembler un. On en tint deux : l'un à Arles, dans les Gaules, et l'autre à Milan; saint Athanase fut condamné dans ces deux conciles, et Libère exilé à Bérée, dans la Thrace, pour n'avoir pas voulu souscrire à sa condamnation. Cependant la rigueur avec laquelle on le traita dans son exil, et la douleur de voir l'usurpateur Félix sur le siége de Rome, le portèrent à souscrire à la condamnation de saint Athanase et à la formule de foi dressée à Sirmich (*Sirmium*). Cette formule était celle du premier concile, dressée en 351 avec beaucoup d'art par les ariens, et qui à la rigueur pouvait être défendue, comme elle le fut par saint Hilaire. Ainsi, rien dans cette histoire ne prouve que Libère a manqué à l'infaillibilité, que Jésus-Christ a accordée à saint Pierre et à ses successeurs. L'an 358 il retourna à Rome, où, après avoir reconnu sa faute, il la répara par son zèle pour la foi; il rejeta la confession de foi du concile de Rimini de l'an 359, et écrivit à saint Athanase pour se réconcilier avec lui. L'Église a toujours eu tant de vénération pour sa mémoire, que son nom est marqué au 23 septembre dans les anciens Martyrologes; l'Église grecque célèbre sa fête le 27 août. Il nous reste de Libère : quinze *Lettres*, que l'on trouve dans Labbe, *Conciles*, tom. II. *Voy.* saint Jérôme, *in Chron.* Hermant, *Vie de saint Athanase.* L'abbé Corgne, *Dissert. critique et histor. sur le pape Libère, dans laquelle on fait voir qu'il n'est jamais tombé.* Le P. Stilting, *Commentaire crit. et histor. sur saint Libère, pape*, dans les *Acta Sanctor.* des Bollandistes, au 23 septembre. Bergier, *Diction. de théol.* Feller. Michaud.

II. **LIBÈRE** (sainte). *Voy.* LUTRUDE.

LIBERIUS DE JÉSUS, carme déchaussé de Rome, a donné : *Controversiæ dogmaticæ adversus hæreses utriusque orbis occidentalis et orientalis, explicatæ alumnis S. Pancratii FF. Carmelitarum discalceatorum de Urbe, in tres tomos distributæ. Tomus primus, de Ecclesia militante, et de prætenso primatu anglicano;* 1710, in-fol. *Voy.* le *Jour. des Savants*, 1720, p. 34, 1[re] édit., et p. 303, 2[e] édit.

I. **LIBERTÉ**. La *liberté* est la faculté de faire tout ce qui est conforme avec ce qu'on doit à Dieu, à la justice, à l'ordre public et à soi-même; car faire quelque chose d'injuste, c'est de la licence, et la licence est destructive de la liberté.

II. **LIBERTÉ** ou **LIBERTÉ NATURELLE, LIBRE ARBITRE** (*Libertas, liberum arbitrium*), indifférence active de la volonté à vouloir ou à ne pas vouloir, faculté de se déterminer à une chose ou à une autre, sans contrainte et sans nécessité. On distingue : 1° une *liberté de contradiction* (*contradictionis*), qui est la puissance d'agir ou de ne pas agir; 2° une *liberté de contrariété* (*contrarietatis*), qui est le pouvoir de faire une chose ou celle qui lui est opposée, comme d'aimer ou de haïr; 3° une *liberté de disparité* (*disparitatis*), faculté de faire deux choses différentes, mais non contraires et opposées, comme d'étudier ou de prier. L'homme est né libre. Dieu lui a donné en le créant le pouvoir de faire le bien et le mal, avec cette différence néanmoins que pour faire le mal il n'a besoin que de lui-même, en suivant la concupiscence qui l'y entraîne, quoiqu'il puisse toujours résister, et que, pour faire le bien comme il faut et d'une manière méritoire du salut éternel, il a besoin de la grâce du Sauveur, qui le lui fasse faire quoique sans nécessité et sans contrainte, et en lui laissant tou-

Digitized by Google

jours le pouvoir de la résistance. Tout cela est de foi, fondé sur l'Écriture, les conciles des Pères, sans parler de la saine raison, comme on peut le voir dans Richard et Giraud, dans Bergier, *Diction. de théol.*, art. LIBERTÉ NATURELLE ou LIBRE ARBITRE, article dans lequel on a inséré d'excellentes réflexions tirées du cardinal de la Luzerne et de l'abbé Frayssinous.

III. **LIBERTÉ CHRÉTIENNE.** Luther, Calvin et quelques-uns de leurs disciples ont prétendu que, par le baptême, le chrétien acquiert une *liberté* qui fait que son salut ne dépend point de l'obéissance à la loi de Dieu, mais seulement de la foi, en sorte qu'il est affranchi de toute loi ecclésiastique, de tous les vœux qu'il a faits ou qu'il peut faire dans la suite. Pour étayer ces erreurs, ils ont abusé de quelques passages dans lesquels saint Paul déclare qu'un homme baptisé n'est plus assujetti à la loi de Moïse, mais jouit de la liberté des enfants de Dieu. Non-seulement le concile de Trente proscrit cette morale absurde, mais l'Écriture elle-même, à laquelle les protestants font profession de s'en tenir, la condamne formellement dans une foule d'endroits de l'Ancien comme du Nouveau Testament. Qu'il nous suffise de citer, outre le concile de Trente, *Sess.* VII, *de Bapt.*, can. VII-IX. Genèse, XXVIII, 20. Nombr., XXX, 3. Matth., XVI, 27; XVIII, 17; XIX, 17; XXV, 41. Actes, XXIV, 17. Rom. II, 6. II Corinth., IX, 10. Galat., VI, 7. II Timoth., IV, 2. Hebr., XIII, 17. On voit, en effet, dans ces divers passages l'obligation exprimée à la lettre d'accomplir exactement ce que l'on a promis par vœu ou par serment; de garder les commandements, d'écouter l'Église, pour ne pas être regardé comme un païen et un publicain. On y voit qu'au jour du jugement, les méchants seront condamnés au feu éternel, non point pour avoir manqué de foi, mais pour n'avoir pas exercé la charité et fait de bonnes œuvres; que saint Paul répète, d'après le Sauveur, que Dieu rendra à chacun non selon la mesure de sa foi, mais selon ses œuvres; que le même apôtre ordonne aux fidèles d'obéir à leurs pasteurs, et à ceux-ci, de reprendre et de corriger ceux qui se conduisent mal, etc.

IV. **LIBERTÉ DE CONSCIENCE**, droit de choisir telle religion qu'on veut pour en faire profession. Toutes les hérésies se sont établies sur ce faux principe, que la liberté de conscience est du droit des gens, et l'on pourrait établir sur ce même principe tout ce qu'on peut imaginer d'absurde en matière de religion.

V. **LIBERTÉ DE JÉSUS-CHRIST.** Par liberté de Jésus-Christ, on entend en théologie une indifférence de contradiction qui convient à ce divin Sauveur et comme Dieu et comme homme. 1° Jésus-Christ, en tant que Dieu, est libre de cette liberté de contradiction. En effet, Jésus-Christ comme Dieu a toutes les perfections de la Divinité. Or cette liberté en est une qui existe réellement en Dieu, par rapport à tout ce qui est hors de lui; parce que Dieu a porté ses décrets de toute éternité, de manière qu'il a eu le pouvoir réel de ne les point porter. 2° Jésus-Christ, en tant qu'homme, a été libre d'une liberté de contradiction, parce que cette liberté est une perfection de l'humanité. La mort même qu'il a soufferte pour nos péchés a été un acte libre de sa part. Autrement l'Écriture ne pourrait pas dire de lui qu'*il a été offert comme Victime* de propitiation pour nous parce qu'il l'a voulu; qu'il a mérité notre rédemption et notre salut; qu'en souffrant la mort, il a eu le mérite de l'obéissance. En Jésus-Christ, la liberté de contrariété n'a point eu lieu, parce Jésus-Christ ne pouvait pas pécher. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

VI. **LIBERTÉ DE LA JUSTICE** *opposée à la servitude du péché*. justification que Jésus-Christ nous a procurée par sa mort, que nous acquérons par le baptême, que nous conservons par une bonne vie, et que nous recouvrons par la pénitence.

VII. **LIBERTÉ DE L'ÉGLISE.** La *liberté* est le droit originel de l'Église. En fondant l'Église, Jésus-Christ l'a constituée libre et souveraine. C'est à elle qu'il a dit : « Toute puissance m'a été donnée sur le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé; et voici que je suis avec vous jusqu'à la fin du monde. » Il est évident par ces paroles que l'Église possède un droit naturel et imprescriptible tant sur les personnes que sur les choses qui sont nécessaires à sa durée, et dont elle peut avoir besoin pour atteindre ses fins, c'est-à-dire pour sa conservation et sa propagation, car elle est appelée à se propager sur toute la terre, et que par conséquent le pouvoir ecclésiastique a le droit de réclamer les personnes et les choses dont la possession lui est nécessaire, sans que qui que ce soit puisse se croire autorisé à s'ingérer dans les conditions de cette possession. Ainsi l'Église a la *liberté* naturelle et imprescriptible de choisir et de fixer le nombre des ministres de ses autels; la *liberté* d'instruire et de former à la science et à la vertu tous ceux qu'elle appelle au ministère évangélique; la *liberté* de se réunir en concile, et de faire tous les canons de dogme et de discipline qu'elle jugera nécessaires; la *liberté* d'établir et de fonder des monastères et des congrégations religieuses; la *liberté* de posséder des biens, de recevoir des donations, etc. L'Église possédait toutes ces libertés du temps des apôtres, et nous ne voyons dans son histoire aucune trace qu'elle les ait jamais abandonnées. D'où il suit clairement que porter atteinte à la *liberté* de l'Église, c'est aller directement contre les desseins de Dieu, qui, selon saint Anselme, n'aime rien tant que la *liberté* de son Église : *Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quam libertatem Ecclesiæ suæ.* Par une autre conséquence, les *Articles organiques* du concordat de 1801, lesquels mettent des entraves au libre exercice du culte catholique, sont une violation de cette convention solennelle dont l'article premier reconnaît à l'Église, en France, le droit de pourvoir à tous ses besoins, et d'accomplir toutes les œuvres de sanctification et de charité qu'elle opéra toujours partout où elle fut libre. *Voy.* Matth., XXVIII, 18-20. Anselm., *Epist.* IV, 9. Droste de Vischering, *De la Paix entre l'Église et les États*, p. 154, dans l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

VIII. **LIBERTÉ DE L'ÉVANGILE**, *opposée à la servitude de la loi.* Cette liberté consiste dans l'affranchissement du joug des cérémonies et des autres pratiques de la loi de Moïse, telles que le sabbat, la circoncision, etc. *Voy.* JUDAÏSANTS.

LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE ou MAXIMES DE L'ÉGLISE GALLICANE, GALLICANISME. Quoique le détail de ces libertés soit presque infini, elles dépendent toutes de deux maximes fondamentales qu'on appelle par cette raison les *fondements* des libertés de l'É-

Digitized by Google

glise gallicane. La première de ces maximes fondamentales est que la puissance donnée par Jésus-Christ à saint Pierre et à l'Église, se borne au spirituel, et ne s'étend ni directement ni indirectement sur le temporel; que le pape et les autres supérieurs ecclésiastiques ne peuvent rien sur les droits temporels des rois ni sur la juridiction séculière. La seconde maxime fondamentale est que la puissance du pape comme chef de l'Église universelle, par rapport au spirituel, n'est pas absolue, indéfinie et illimitée; mais qu'elle est dirigée, réglée suivant les saints canons, et restreinte par les coutumes observées dans le royaume, et qu'elle doit être exercée conformément à ces canons et à ces coutumes; en sorte que ce que le pape pourrait ordonner contre ces canons et ces coutumes serait absolument nul. Ces deux articles divisés en quatre forment les quatre articles de la fameuse déclaration de 1682, déclaration qui non-seulement n'a aucune autorité canonique, mais qui constitue une véritable révolte contre l'autorité suprême du chef de l'Église, en limitant le pouvoir qu'il a reçu de Jésus-Christ et en imposant des doctrines contraires à celles de tous les catholiques du monde. Car, bien que Bossuet lui-même affirme que les prélats français auteurs de la déclaration n'ont pas voulu faire une décision de foi, mais seulement adopter une *opinion* qui leur paraissait meilleure et préférable à toutes les autres, aucun d'eux ne pouvait ignorer que Louis XIV, par l'*ordre de qui* ils étaient assemblés, rendrait, comme il l'a fait immédiatement, leur déclaration obligatoire. D'ailleurs il n'est pas montré, tant s'en faut, quoi qu'en dise Bossuet, que les auteurs de la déclaration n'aient voulu qu'adopter une simple opinion, lorsque dans leur lettre à tous les prélats de l'Église gallicane ils disent textuellement : « Enfin nous conjurons votre charité et votre piété, nos très-vénérables confrères, comme les Pères du premier concile de Constantinople conjuraient autrefois les évêques du concile romain, en leur envoyant les actes de ce concile, de *confirmer* par vos suffrages tout ce que nous avons déterminé pour assurer à jamais la paix de l'Église de France, et de donner vos soins, afin que la *doctrine* que nous avons jugée, d'un commun consentement, devoir être publiée, soit reçue dans vos églises et dans les universités, et dans les écoles qui sont de votre juridiction ou établies dans vos diocèses, et qu'il ne s'y enseigne jamais *rien* de contraire. Il arrivera par cette conduite que, de même que le concile de Constantinople est devenu universel et œcuménique par l'acquiescement des Pères du concile de Rome, notre assemblée deviendra aussi, par votre unanimité, un concile national de tout le royaume, et que les *articles de doctrine* que nous vous envoyons seront des canons de toute l'Église gallicane, respectables aux fidèles et dignes de l'immortalité. » Rome a donc eu raison de désapprouver et d'annuler la déclaration de 1682. Dans son admirable réponse à la lettre de l'épiscopat français, au sujet de l'assemblée de 1682, le pape Innocent XI dit : « Nous y voyons (dans votre lettre) que les évêques de France et ce clergé qui étaient autrefois la couronne et la joie du Siége apostolique, se conduisent présentement envers lui d'une manière si différente, que nous sommes contraints d'employer avec larmes ce langage d'un prophète : *Les enfants de ma mère ont combattu contre moi* (Cant., I, 5). » Alexandre VIII, par une constitution du 4 août, l'*improuva*, la *cassa*, la regardant comme *nulle* et de *nulle valeur*. Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei*, se montra justement offensé de ce qu'un synode avait osé insérer la déclaration dans un décret présenté comme *appartenant à la foi : fraudis plena synodi temeritas, quæ ausa sit eam in decretum de fide inscriptum insidiose includere*. Pie VI ajoute qu'après les décrets de ses prédécesseurs, l'adoption faite par le concile de Pistoie de la déclaration de 1682, est très-injurieuse au Saint-Siége : *Huic apostolicæ Sedi summopere injuriosam*. Quelques-uns diront, sans doute, qu'il ne faut point s'en rapporter à ce que disent les papes en faveur des prérogatives de leur siége, parce qu'ils sont parties intéressées. On l'a déjà dit, et Bossuet a répondu (*Defensio Declarationis*, l. X, c. VI, sub fine) : « Par la même raison, on ne devrait pas non plus ajouter foi aux évêques et aux prêtres, quand ils parlent de leur dignité. *C'est tout le contraire;* car Dieu inspire à ceux qu'il place dans les rangs les plus sublimes de son Église des sentiments de leur puissance conformes à la vérité, afin que s'en servant dans le Seigneur avec une sainte liberté et une pleine confiance, quand l'occasion le demande, ils vérifient cette parole de l'Apôtre : *Nous avons reçu l'Esprit de Dieu, par lequel nous connaissons les dons qu'il nous a accordés* (I Corinth., II, 12). » D'autres gallicans appuient leur opinion sur l'autorité de Bossuet et de l'ancienne Sorbonne, dont le savoir théologique était d'un si grand poids dans tout le monde catholique. Mais d'abord pourquoi accorderait-on à Bossuet l'infaillibilité que l'on croit devoir refuser au pape, en qui tous les siècles et toutes les Églises du monde l'ont constamment reconnue? En second lieu, Bossuet lui-même n'a pas montré une grande confiance dans la déclaration, puisque, malgré des efforts inouïs pour la justifier, il l'abandonne à son malheureux sort, en avouant qu'il n'a pas entrepris de la défendre : *Abeat ergo Declaratio, quo libuerit; non enim eam, quod sæpe profiteri juvat, tutandam hic suscipimus* (*Gallia orthodoxa, Prævia Dissertatio*, n° X). Enfin quiconque lira attentivement son *Sermon sur l'unité de l'Église*, ne pourra s'empêcher d'y voir une réfutation de sa *Defensio Declarationis*. Quant à l'autorité de l'ancienne Sorbonne, quelque respectable que soit ce savant corps, il n'a pas plus reçu le don de l'infaillibité que le grand évêque de Meaux lui-même. Ce serait d'ailleurs mentir à l'histoire que de le présenter comme ayant toujours unanimement professé les opinions de l'Assemblée de 1682. Toutes les fois, au contraire, que la question a été soulevée dans son sein, il s'y est trouvé des membres distingués qui ont eu le courage de soutenir contre leurs collègues les doctrines de l'Église universelle. Après avoir dit que toutes les universités, excepté la Sorbonne, s'accordent à reconnaître dans les Pontifes romains l'autorité de décider les questions de foi par un jugement *infaillible*, le célèbre de Marca, archevêque de Paris, ajoute : « Bien plus, nous voyons encore aujourd'hui la Sorbonne enseigner en Sorbonne même cette doctrine de l'*infaillibilité* du Souverain Pontife; car le 12 décembre 1660 on soutint publiquement en Sorbonne cette thèse, savoir : que Jésus-Christ a établi le Pontife romain juge des controverses qui naissent dans l'Église, et a promis qu'il n'*errerait jamais* dans les définitions de la foi : *Romanus Pontifex controversariarum ecclesiasticarum est constitutus judex a Christo, qui ejus definitionibus indeficientem promisit.* Enfin toute personne qui a eu des relations avec les anciens docteurs de Sorbonne sait parfaitement que la

Digitized by Google

plupart de ces hommes si profondément versés d'ailleurs dans la science théologique, ne prenaient même pas la peine d'étudier la question du gallicanisme; ils la supposaient démontrée, indubitable. Le fait suivant nous en fournit la preuve. Un respectable sulpicien, M. Deluol, professeur de théologie, obligé de cesser son cours pour cause de mauvaise santé, obtint de son supérieur la permission de consacrer les deux années de repos qu'il lui avait accordées à étudier deux questions théologiques, dont l'une était le *Gallicanisme*. Après ces deux années, le professeur, que les recherches les plus approfondies et les plus consciencieuses avaient pleinement convaincu de la fausseté des doctrines gallicanes, demanda à son confrère le savant abbé Montagne, docteur de Sorbonne, alors supérieur de la Solitude : « Monsieur le supérieur, peut-on être *gallican* de bonne foi? — Il faut distinguer : ou l'on n'a étudié la question que légèrement et superficiellement, ou on en a fait une étude sérieuse et approfondie. Dans le premier cas on peut l'être de la meilleure foi du monde, dans le second c'est tout le contraire. — Comment! Monsieur le supérieur, c'est vous, docteur de Sorbonne, qui tenez un pareil langage? Vous faites le procès de tous vos collègues. — Sachez, mon cher Monsieur Deluol, une chose que l'on semble généralement ignorer, c'est qu'en Sorbonne le *gallicanisme* ne fait jamais l'objet d'un doute ou d'un examen. On le trouve établi; il ne vient même pas à l'esprit de chercher sur quel fondement il repose. Ainsi nos docteurs peuvent être *gallicans* de très-bonne foi. » Pour nous, qui avons été préparé aux grades théologiques par quelques-uns de ces anciens docteurs, et qui avons eu l'honneur de devenir leur collègue, nous ne pouvons que confirmer les paroles du savant sulpicien. Quand nous avons cherché à connaître les preuves sur lesquelles ils appuyaient leur opinion, nous n'avons pu recueillir de leur bouche que la formule même qui sert à l'exprimer dans la déclaration de 1682, et les noms de Bossuet et de Fleury, qui, selon eux, offraient une garantie suffisante. Cependant ces grands noms et ces autorités imposantes ne sauraient faire oublier que la déclaration de 1682 n'a eu lieu qu'à l'instigation des parlements, et par conséquent du parti janséniste, qui dominait. Quelques années auparavant, en 1663, les parlements pressèrent la Sorbonne de faire une déclaration solennelle pour être présentée au roi. Cette déclaration fut une première concession obtenue pour arriver à celle de 1682, qui n'a fait que la reproduire en d'autres termes. Ainsi les noms de Bossuet et de Fleury ne peuvent empêcher que la déclaration de 1682 ne présente, par rapport à son origine, qu'un acte purement politique, et que, considérée en elle-même, elle ne soit notoirement nulle et sans aucune valeur canonique; puisque l'assemblée qui pouvait seule lui donner quelque force, était absolument incompétente; il ne lui appartenait nullement de prononcer sur des questions de la nature et de la gravité de celles dont il s'agissait; les évêques qui la composaient ne représentaient pas même, comme ils le prétendaient, l'Église gallicane; ce n'était point *au nom de Jésus-Christ* qu'ils s'étaient réunis, mais *au nom du roi*; ils avaient été convoqués par le roi; ils ont été présidés, en quelque sorte, par le roi, et renvoyés par le roi. Il suit de ces faits, qui sont tous incontestables, que la déclaration de 1682 est une révolte contre l'autorité de Pierre, une servitude envers le pouvoir civil, un despotisme envers les inférieurs, et qu'elle doit être pour la conscience des catholiques comme si elle n'existait pas. *Voy*. P. de Marca, *Manuscrit conservé à la Biblioth. royale*, tom. II, n. 31, cité par l'abbé André dans son *Cours alphabét. de droit canon*, où l'on trouve de plus : 1° *Déclaration du clergé de France du* 19 *mars* 1682 *sur la puissance ecclésiastique;* — 2° *Lettre de l'assemblée du clergé de France tenue en* 1662, *à tous les prélats de l'Église gallicane;* — 3° *Édit du roi sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant l'autorité ecclésiastique;* — 4° *Décret du* 25 *février* 1810, *qui déclare loi générale de l'empire l'édit du mois de mars* 1682 *sur la déclaration faite par le clergé de France sur les libertés de l'Église gallicane;* — 5° *Déclaration des évêques de France du* 3 *avril* 1826; — 6° *Lettre de Monseigneur* (H. de Quélen) *l'archevêque de Paris du* 6 *avril* 1826, *portant adhésion à la déclaration du* 3 *du même mois;* — 7° *Réponse adressée par le pape Innocent XI à l'épiscopat français, au sujet de l'assemblée de* 1682; — 8° *Bulle* INTER MULTIPLICES *d'Alexandre VIII, rendue le* 4 *août* 1690, *qui condamne tant la concession de la régale que la déclaration de* 1682; — 9° *Lettre de Sa Sainteté Pie IX à Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres.*

LIBERTINI. *Voy.* AFFRANCHI.

LIBERTINS, hérétiques qui, vers l'an 1525, s'élevèrent dans le Brabant et la Hollande, et qui eurent pour chefs Quentin et Coppin ou Choppin. Ils prétendaient, entre autres choses, que, pour rappeler le premier état d'innocence et faire de ce séjour de misères un vrai paradis terrestre, il fallait vivre sans scrupule. Ils regardaient tout ce que nous enseigne l'Église au sujet du paradis et de l'enfer, comme une pure invention, et enseignaient que tout le bien comme tout le mal que les hommes paraissaient faire était l'œuvre de Dieu. *Voy*. Jovet, *Histoire des religions de tous les royaumes du monde*, tom. I, p. 91. Hermant, *Hist. des hérésies*, tom. II, p. 218. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LIBESSE ou **LOUBACE** (Saint), en latin *Leobatius* ou *Leubatius*, abbé en Touraine, était disciple de saint Ours, qui le chargea de diriger le monastère qu'il avait fondé à Sénapaire, aujourd'hui Sénevières. Libesse s'acquitta de cette tâche avec le plus grand zèle, et termina ses jours dans ce monastère. Quelques martyrologes ont placé sa fête au 18 juillet, et d'autres au 28 du même mois; mais le martyrologe romain n'en fait pas mention. *Voy.* saint Grégoire, *Recueil de la Vie des Pères.*

LIBIÈRE. *Voy.* LIBAIRE.

LIBOIRE (Saint), en latin *Liborius*, évêque du Mans, vivait au IVe siècle, et était issu d'une famille distinguée des Gaules. Doué des plus hautes vertus, il s'appliqua à l'étude des saintes Écritures, et la sainteté de sa vie était un tel sujet d'édification, que le peuple du Mans le choisit pour évêque après la mort de saint Pavace. Il se livra spécialement à la prédication, travailla à rétablir la pureté des mœurs et celle de la foi, fit bâtir dix-sept églises et une grande quantité d'oratoires et de chapelles. On célèbre sa fête le 23 juillet. *Voy.* Surius. Mabillon, *Analect.*, tom. III. Richard et Giraud.

I. **LIBRE** (Sainte). *Voy.* LUTRUDE.

II. **LIBRE ARBITRE.** *Voy.* LIBERTÉ, n° II.

I. **LIBRES**, espèce d'anabaptistes du XVIe siècle qui ne reconnaissaient aucune puissance, ni ecclésiastique, ni séculière. Les femmes étaient communes parmi eux. Ils appelaient *mariages spirituels* des mariages incestueux, et prenaient

Digitized by Google

le nom d'*hommes divinisés*, parce qu'ils croyaient que le baptême les rendait impeccables, et que la chair seule pèche. *Voy.* Pratéole, au mot LIBERI. Jovet, *Histoire des religions de tous les royaumes du monde*, tom. I, p. 470. Gauthier, *Chronique*, sect. XVI, c. LXX. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **LIBRES PENSEURS**. On a longtemps appelé ainsi les incrédules qui rejetaient toute révélation. Une secte nouvelle a paru sous ce titre en Angleterre l'an 1799. Ils prétendent assimiler en tout leur société à celle qui existait sous les apôtres. La plupart rejettent la divinité de Jésus-Christ, le péché originel, la doctrine d'élection et de réprobation, l'existence de bons et de mauvais anges, l'éternité des peines; mais ils reconnaissent en Jésus-Christ une mission céleste pour instruire les nations et unir en une même famille tous les hommes, quels que soient leur origine et leur pays. Le lien qui les unit ne consiste pas dans l'identité d'opinions et de croyances, mais dans la vertu pratique. Le Nouveau Testament est la seule règle de conduite, etc. *Voy.* le *Diction. de théol.* de Bergier, où se trouvent exposés les autres points de doctrine.

LIBYAS ou **LIVIAS**, ville épisc. de la première Palestine située au diocèse de Jérusalem, sous la métropole de Césarée. C'était l'ancienne *Betharan*, ville de la tribu de Gad, qu'Hérode le Grand appela *Livias*, du nom de sa seconde femme. Elle a eu trois évêques, dont le premier, Létoius, assista en 431 au concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 656. Reland, *Palæstina illustrata*, p. 215, 412, 496, 497, 874. Richard et Giraud, et *Compar.* BETHARAN.

LIBYE, mot par lequel les Septante et la Vulgate ont rendu l'hébreu *Pout* ou *Phout*, qui, selon l'historien Joseph, est le nom propre de l'*Afrique*. Ce mot est presque toujours mis dans l'Écriture à côté d'*Éthiopie*. Dans les Actes des Apôtres, on donne la Libye comme une contrée voisine de Cyrène. Aujourd'hui elle n'embrasse pas l'Afrique entière, mais elle en constitue une grande partie, qui s'étend entre la Méditerranée, l'océan Atlantique, la mer d'Éthiopie et l'Éthiopie. On la divise en *Libye extérieure* et en *Libye intérieure*. La première est la partie qui s'étend le plus vers le septentrion, et la seconde est la partie située au midi. Au point de vue ecclésiastique, on distingue deux Libyes, la Marmarique, dont la métropole est Dardanide ou Darnis, et la Cyrénaïque ou Pentapole, dont la métropole est Cyrène. Ces deux Libyes sont aujourd'hui sous la dépendance du patriarche melchite d'Alexandrie. *Voy.* Judith, III, 1. Ézéch., XXX, 5. Daniel, XI, 43. Actes, II, 10. Joseph, *Antiq.*, l. I, c. VI. De Commanville, *Tables géogr. et chron. de tous les archevêchés et évêchés de l'univers*, p. 293 et 294. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 617, 631. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 176.

LIBYEN, qui est de Libye, habitant de Libye. *Voy.* II Paral., XII, 3; XVI, 8. Jérém., XLVI, 9. Ézéch., XXVII, 10; XXXVIII, 5. Nahum, III, 9, et *Compar.* l'art. précéd.

LICAR ou **LÉZER**, **LICER**, **LIZIER**, **LÉGER** (Saint), en latin *Glycerius* et *Licerius Consuaranensis*, évêque de Conserans, né en Espagne, mort vers l'an 540, se plaça sous la discipline du bienheureux Fauste, évêque de Tarbes. Après la mort de ce prélat, il se rendit à Rhodez, ville de la première Aquitaine, auprès de saint Quintien, qui en était évêque; celui-ci l'éleva à la prêtrise; et, après la mort de saint Valère, fondateur de l'évêché de Conserans, Licar fut appelé à lui succéder. Il assista au concile d'Agde tenu en 506, et gouverna son diocèse avec zèle et charité durant quarante-quatre ans. On honore sa mémoire le 7 août, que l'on regarde comme le jour de sa mort. *Voy.* le P. Le Cointe, *Annales eccles. Francorum*. Richard et Giraud.

LIÇARRAGUE (Jean de), théologien protestant, né à Briscons, dans le Béarn, vivait au XVI[e] siècle. Il exerça les fonctions de pasteur, et entra au service de Jeanne d'Albret, qui le chargea de traduire le *Nouveau Testament* en langue basque; cet ouvrage a paru à La Rochelle en 1571, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LICENCE, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE. *Voy.* DEGRÉS, n° IV.

LICER. *Voy.* LICAR.

LICHFIELD (*Lichfeldia*), ville épisc. d'Angleterre dont le siége épisc. fut, selon de Commanville, érigé en 669 sous la métropole de Cantorbéry; cependant nous le voyons occupé dès le commencement de l'an 656 par Duima ou Diuma, Écossais qui mourut en 658, et qui était aussi évêque de Lindisfarne. L'an 681, l'évêché de Lichfield fut divisé en trois, et, l'an 1183, transféré à Coventry. Le dernier évêque, Raoul Bone, mourut en 1559, après avoir été dépouillé de son évêché pour n'avoir pas voulu prêter serment de fidélité à la reine Élisabeth. L'an 785, il y eut un concile à Lichfield. *Voy.* l'*Anglia Sacra*, tom. I. David Willkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 138, 139. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 193, 194.

LICHET ou **LUCHET** (François), franciscain, né à Brescia, fut élu, en 1518, général de son Ordre à Lyon. Il a laissé : 1° *Commentaria in primum, secundum et tertium Scriptum Oxoniense Joannis Scoti*; Brescia, 1517, in-fol.; Paris, 1520, et Venise, 1589; — 2° *Theoremata disputata contra Augustinum Suesanum*; — 3° *In Metaphysicam subt. doct.*; — 4° *In quartum Librum Sententiarum ad mentem ipsius*. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 397.

LICHT (Pierre de), en latin *Lucius*, carme, né à Bruxelles, mort en 1603, se fit connaître comme prédicateur, et professa la théologie à Florence. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Carmelitana Bibliotheca*; Florence, 1593, in-4°; — 2° *Compendium historicum Ordinis Carmelitani*; trad. en italien; Florence, 1598, in-12; — 3° *Necrologium fratrum Carmelitarum*; Bruxelles, 1603, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LICTOR. *Voy.* LIDOIRE.

LICIAC (Étienne de), quatrième prieur de Grandmont, mort en 1161, contribua par son exemple et son autorité à raffermir la règle dans les maisons de son Ordre. On lui doit : *Dicta et facta Stephani de Mureto*, imprimé par D. Martenne dans l'*Ampliss. Collectio*, tom. VI, col. 1046. On lui attribue : *Liber Sententiarum seu rationum sancti patris nostri Stephani, institutoris Ordinis Grandimontensis*, publié en latin et en français par Baillet, en 1702, in-12. *Voy.* la *France littéraire*, tom. XV. La *Nouv. Biogr. génér.*

LICINIEN, évêque de Carthage en Espagne, vivait au VI[e] siècle. Il a laissé plusieurs *Lettres*, entre autres une sur le baptême.

I. **LICINIUS**. *Voy.* LÉZIN.

II. **LICINIUS DE SAINTE-SCHOLASTIQUE**, carme, né à Saumur, mort à Paris en 1674, se nommait dans le monde *Pierre Virdou*. Il fut successivement prieur de plusieurs maisons de

Digitized by Google

son Ordre, et provincial de la province de Touraine; c'est lui qui introduisit la réforme dans la province de Narbonne. Il a laissé : 1° *Justitia christiana singulis hominum generibus, jus seu officium exponens ex purissimis Scripturarum fontibus ad litteram*, etc.; Lyon, 1665; in-4°; — 2° *Opusculum de scientiis religiose acquirendis tam divinis quam humanis*; Paris, 1664; — 3° *Theoduli cum Theopisto Congressiones duæ, quarum prima de controversiis, quibus inpræsentiarum facultas theologica Parisiensis occupatur; altera de purgatorio*; Nantes, 1667, in-4°; — 4° *Fasciculus myrrhæ collectus ex pœnosis Dominicæ incarnationis, vitæ et mortis circumstanciis ad jugem illarum præsentiam inserendam per quotidianam meditationem*; — 5° *Les Fleurs de la vie de Jésus-Christ*, tirées du livre de la *Vie de Jésus-Christ*, par Ludolphe de Saxe; — 6° *Peinture des perfections divines et humaines*; — 7° *Le Chrétien catholique et mystique*, etc.; — 8° *Jésus-Christ le grand livre de la sagesse, de la mort et de la vie chrétienne*, etc.; Paris, 1636; — 9° *Le Livre de la mort heureuse du chrétien*, etc.; ibid., 1643, in-12; — 10° *Jésus-Christ, vrai miroir de perfection*; Nantes, 1667; — 11° *Abrégé de la vie de sainte Marie-Magdeleine de Pazzi*; ibid., 1669; — 12° cinq *Octaves de sermons*; Nantes, 1699. *Voy.* la *Biblioth. Carmélit.*, t. II, col. 253.

LICITE, en termes de droit, veut dire ce qui n'est défendu par aucune loi, sans être expressément autorisé; c'est par conséquent ce qui dépend entièrement de notre liberté; ce que nous pouvons faire ou omettre sans nous rendre coupable de faute. De là vient que ce qui est défendu par la loi, ce que nous ne pouvons faire ou omettre en conscience, s'appelle *illicite*. Il ne faut pas confondre *licite*, *illicite*, avec *valide* et *invalide*; ces termes ont un sens bien différent, comme on peut le voir à EMPÊCHEMENTS, nos I, II, IV. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

LICORNE (*unicornis*); c'est par ce mot ou par *rhinoceros* que la Vulgate, d'après les Septante, a rendu l'hébreu *reém*, *rém*, qui se trouve souvent dans l'Ancien Testament, et qui est représenté comme un animal sauvage, féroce, indomptable, et redoutable par ses cornes; car Moïse (Deutér., XXX, 17) et David (Ps. XXI, Hebr., XXII, 22), lui donnent plusieurs cornes. Quant à sa signification, ce terme désigne probablement le bœuf sauvage des anciens (*bos bubalus*), quoique d'autres le comparent au *riyim* des Arabes, qu'ils prétendent signifier l'*Oryx*, ce qui n'est pas prouvé, comme le montre assez bien Gesenius dans son *Thesaurus linguæ hebr.* Depuis Buffon, les naturalistes ont généralement regardé la *licorne* comme un animal fabuleux, mais des voyageurs anglais, de nos jours, affirment l'avoir retrouvée dans les déserts du Tibet. *Voy.* Schultens, *Commentar. in Jobum*, XXXIX, 15. Bochart, *Hieroz.*, part. II, l. III, c. XVI; XVII. Michaelis, *Supplem. ad Lex. hebr.*, n° 2298. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

LICQUES, ancienne abbaye de l'Ordre de Prémontré, près de Calais, qui n'était d'abord qu'un simple prieuré fondé en 1124 par Robert, seigneur du lieu, pour les religieux de Waten. Baudouin, son fils, ajouta en 1130 cinq prébendes à la première fondation, et l'évêque de Térouane, Milon, substitua en 1132 des religieux norbertins aux moines de Waten, et créa un monastère qui contribua à propager en Angleterre l'Ordre de Prémontré. L'église conventuelle a été reconstruite, et est devenue paroissiale depuis 1802. *Voy.* l'*Encyclop. catholique*.

LIDELLÉ (Claude de), jésuite, né à Moulins, mort en 1671, a publié à Rouen, 1667 et 1668 : 1° une seconde partie de la *Théologie des saints Pères*; — 2° *Le Moyen de bien faire l'aumône et les œuvres de miséricorde*; — 3° *L'Année chrétienne*; — 4° un *Traité ascétique de la grâce*.

LIDGAT (Jean), bénédictin, mort vers l'an 1440, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *De Audienda Missa*; — 3° *De Philosophorum Secretis*. *Voy.* Pitseus, *De Scriptor. Angl.*

LIDOIRE (Saint), en latin *Lictor* ou *Littorius*, *Lidorius*, second évêque de Tours, né dans cette ville, mort en 371, fut ordonné évêque l'an 337. Au rapport de saint Grégoire de Tours, c'était un homme d'une grande piété, et ce fut lui, ajoute-t-il, qui bâtit la première église de la ville. On célèbre sa fête le 13 août; saint Perpet, un de ses successeurs, institua une vigile pour sa fête, comme pour celles de première classe, *Voy.* saint Grégoire de Tours, *Hist.*, l. X, ch. XXXI, n° 2; l. I, ch. XLIII. Richard et Giraud.

LIDWINE ou **LIDWIT** (La bienheureuse), née à Schiedam, en Hollande, l'an 1380, morte le 14 avril 1433, éprouva dès l'enfance une tendre dévotion pour la sainte Vierge, et un grand amour pour la virginité. Elle essaya de détruire sa beauté par des mortifications volontaires; et, dès l'âge de quinze ans, elle fut atteinte d'une cruelle maladie, dont le résultat fut une suite continuelle d'infirmités et de souffrances qui n'eut point de terme. La patience semble avoir été le vrai caractère de sa sainteté. Les miracles dont Dieu l'honora après sa mort ont rendu son culte célèbre, et, quoiqu'elle n'ait pas été canonisée, on célèbre sa fête principale le 14 avril. *Voy.* les Bollandistes, Richard et Giraud.

LIÉ (Saint), en latin *Lætus*, solitaire, né dans le Berry, mort le 6 novembre 533, se retira à l'âge de douze ans dans un monastère que gouvernait l'abbé Trièce, et y vécut pendant seize ans d'une manière très-édifiante. Le désir de mener une vie plus parfaite le détermina à entrer dans le monastère de Micy ou de Saint-Mesmin, situé à deux lieues d'Orléans, où il se lia avec saint Avit, avec lequel il se retira dans un désert du pays de Sologne. Plus tard, saint Lié se cacha dans le bois d'Inatoire, appelé depuis la *Forêt-aux-Loges*, situé dans la Beauce, et il y termina sa vie dans les pratiques de la plus austère pénitence. Dans le diocèse d'Orléans on célèbre sa fête le 5 novembre.

LIÉBARD. *Voy.* LÉOBARD.

I. **LIÈBE** (sainte). *Voy.* LIOBE.

II. **LIEBE** (Chrétien-Sigismond), protestant, érudit et numismate, né à Frauenstein, en Misnie, l'an 1687, mort en 1736, fut nommé conservateur de la collection des médailles du duc de Saxe-Gotha. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Roma Babylone ex nummis*; Leipzig, 1714, in-4°; c'est une dissertation qu'il publia lorsqu'il fut reçu docteur à l'académie de Leipzig, et qu'il réimprima sous le titre de : *Nummi Ludovici XII Galliæ regis*, *Epigraphe* : PERDAM BABYLONIS NOMEN VEL PERDAM BABYLONEM, *insignes, illustrati ac contra Harduinum defensi*; Leipzig, 1717, in-8°; il y soutient contre le P. Hardouin que ces médailles furent frappées par ordre de Louis XII, en 1512, pendant la guerre avec le pape Jules II, et que Rome y est désignée par le nom de Babylone; mais il ne pré-

Digitized by Google

tend pas, comme d'autres écrivains, en tirer la conséquence que le roi était favorable aux principes de la prétendue réforme, puisque les médailles sont antérieures à cette prétendue réforme, prêchée par Luther; — 2° *Biographies des principaux théologiens qui ont assisté, en 1530, à la diète d'Augsbourg*, en allemand; Gotha, 1730, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LIEBER (Thomas), né à Auggenen (Bade-Durlach) en 1523, mort à Bâle l'an 1583, où il enseignait la médecine, et où il échangea son nom contre celui d'*Éraste*, sous lequel il resta plus connu, et qui forma plus tard celui de sa secte. Il a fait des fondations considérables à Bâle pour la propagation des études, surtout en faveur des étudiants pauvres. Ces fondations ont longtemps conservé le nom de *Fondations érastiennes*. Au point de vue de la science, Lieber était grand ennemi de l'astrologie et de la médecine suivant la méthode de Paracelse. Il s'attachait d'autant plus à la chimie, qu'il croyait qu'elle contribuerait un jour à expliquer l'énigme de la création. En religion, il soutenait que l'Église n'a point d'autorité quant à la discipline, et que par conséquent elle n'a aucun pouvoir de faire des lois ni des décrets; encore moins d'infliger des peines, de porter des censures et d'en absoudre, d'excommunier, etc. Cette doctrine trouva en Angleterre de nombreux partisans, qui prirent le nom d'*Érastiens*. Ils se firent surtout remarquer dans les troubles qui agitèrent ce pays en 1647. Lieber, dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, a composé un grand nombre d'ouvrages; les principaux sont: cent thèses contre l'excommunication et l'autorité des consistoires; thèses que ses propres coreligionnaires attaquèrent avec beaucoup de zèle et d'ardeur. *Voy.* Salmonet, *Histoire des troubles de la Grande-Bretagne.* Bergier, *Diction. de théologie*, art. ÉRASTIENS. Jean-Antoine Van der Linden, *De Scriptis Medicis.* Jean-Jacques Manget, *Biblioth. Scriptorum Medicorum veterum et recentium.* Ces deux derniers écrivains donnent le catalogue des ouvrages de Lieber. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LIEBERMAN (François-Léopold-Bruno), vicaire général de Strasbourg, né à Molsheim, près de Strasbourg, en 1759, mort l'an 1839 dans cette dernière ville, fut un prêtre aussi pieux que savant. Il fit ses premières études au collége des Jésuites de Molsheim avec la plus grande distinction; puis il suppléa pendant quelques années le professeur de rhétorique; après quoi il fut nommé directeur au séminaire de Strasbourg, et l'année suivante, prédicateur de la cathédrale. En 1787 il fut chargé de la cure d'Ernolsheim, près de Molsheim. Quand la révolution éclata, il la combattit par ses actes et par ses écrits. Ayant refusé le serment à la constitution civile du clergé, il fut condamné à la prison, qu'il évita par sa fuite en Allemagne. Il parvint en 1795 à rentrer en Alsace, et à se rendre dans sa paroisse, où il continua ses fonctions avec un dévouement qu'aucun danger ne put vaincre. Six ans après il était appelé à Strasbourg en qualité de prédicateur de la cathédrale et de sécrétaire de l'évêché. Mais en 1803 le nouvel évêque, Mgr Saurine, lui ayant ôté le secrétariat, il revint pour la troisième fois dans sa paroisse d'Ernolsheim, où il joignit aux fonctions du ministère pastoral l'éducation de quelques jeunes gens qu'il préparait à l'état ecclésiastique. En 1804, le 12 mars, le lendemain même du jour où on avait arrêté le duc d'Enghien à Ettenheim, Lieberman fut enfermé dans la citadelle de Strasbourg, et au bout de huit jours envoyé à Paris et emprisonné à Sainte-Pélagie sous prétexte qu'il avait des relations avec la famille de Bourbon. Mais M. Colmar, son ami, ayant été élu évêque de Mayence en 1805, obtint son élargissement, et le nomma supérieur du séminaire qu'il venait de fonder dans sa ville épiscopale, et, l'année suivante, il le fit membre du conseil épiscopal et chanoine de la cathédrale. On a de Lieberman, outre plusieurs brochures politiques et une *Oraison funèbre de* Mgr Colmar: 1° *Institutiones Juris canonici universalis*, manuscrit; — 2° *Réponse à Mgr Saurine*; brochure anonyme publiée à l'occasion de la première lettre pastorale de cet évêque assermenté, qui avait affligé tous les prêtres fidèles; — 3° sept *Sermons sur les sept dons du Saint-Esprit*; Mayence; — 4° *Institutiones theologiæ dogmaticæ*; ibid., 1819, 5 vol.; ouvrage excellent qui est devenu classique dans beaucoup de séminaires de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Amérique, et qui a été traduit en français l'an 1856; — 5° *Dévotion en l'honneur de saint Louis de Gonzague pour la congrégation de ce nom*; ibid.; — 6° des *Sermons*; ibid., 1851, 3 vol. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **LIEBHARD** (Joachim). *Voy.* CAMERARIUS, n° III.

II. **LIEBHARD** (Ludwig), protestant, historien, né à Saalbourg en 1635, mort à Culmbach l'an 1687, fut successivement professeur d'histoire dans les Pays-Bas et surintendant à Mœnchberg, puis à Culmbach. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons: 1° *Historia pontificum romanorum; errorum papalium præcipuorum item errorum calvinianorum historia elaborata* 1670; — 2° *De Patrimonio Petri*; Bayreuth, 1670 1671; — 3° *Brevis controversiæ inter protestantes Historia*; Iéna, 1671, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LIEBICH (Jean), jésuite, né à Glogau, en Silésie, mort à Olmütz, chancelier de l'université l'an 1757, a composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont: 1° *Quæstiones theologicæ de fide, spe et charitate*; Olmütz, 1728, in-8°; — 2° *Breviarium scripturisticum in Evangelia Adventus et plures dominicas sequentes usque ad dominicam Septuagesimæ*; ibid., 1731, in-8°; — 3° *Pœnitentiæ Sacramentum per resolutiones speculativo-practicas ad munus confessariorum se disponentibus servituras discussum*; Troppau, 1732, in-8°; — 4° *Quæstio juris et facti historico-theologica de conciliis sanctæ Romanæ Ecclesiæ*; ibid. 1732, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LIEBKNECHT (Jean-Georges), protestant, mathématicien et théologien, né l'an 1679 à Wasungen, dans le landgraviat de Hesse, mort en 1749 à Giessen, après y avoir enseigné trente ans les mathématiques et six ans la théologie. Il était membre de l'Académie des sciences de Berlin et de la Société de Londres. Parmi ses ouvrages, nous citerons comme ayant un rapport direct avec la religion: 1° *De Matheseos cum Theologia Nexu*; Giessen, 1722, in-4°; — 2° *Discursus de Diluvio maximo, occasione inventi nuper in comitatu Laubacensi et ex mira metamorphosi in mineram ferri mutati ligni, cum observationibus geodæticis*, etc.; Francfort, 1704, in-12 Giessen, 1714, in-8°; Liebknecht y rend compte de la découverte d'un morceau de bois minéralisé trouvé à une profondeur de soixante-douze pieds, en creusant un puits près de Laubach il en tire des inductions en faveur de la vérité du déluge universel, opinion que Woodward et Scheuchzer avaient déjà soutenue par des preuves

Digitized by Google

de même genre; — 3° *Bina SS. Elizabetharum, veluti illustrissimarum sæc.* XII *et* XIII *testium veritatis evangelicæ in Hassia, memoria, monumentis et nummis declarata;* Giessen, 1729, in-4°. Voy. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. gén.*

LIÉGE (*Legia* ou *Leodica*, *Leodicum*, *Leodium*), siége épisc. situé entre l'Allemagne et les Pays-Bas, était anciennement suffragant de Cologne; mais maintenant il dépend de la province métropolitaine de Malines. D'après une tradition, saint Materne, disciple de saint Pierre, établit d'abord l'évêché, vers l'an 97, dans la ville de Tongres; cette ville ayant été ruinée par les Huns, saint Servais transféra vers l'an 383 l'évêché à Maëstricht; et, vers l'an 713, saint Hubert le transporta à Liége. Il fit bâtir une église à l'endroit où son prédécesseur, saint Lambert, avait souffert le martyre. On a tenu deux conciles à Liége : l'un en 1131, et l'autre en 1226. Voy. l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. I. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI et VII. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 136, 137. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 198-206.

LIEKEFELT (Samuel-Godefroi), jurisc. protestant, né à Gutsa, dans la haute Lusace, en 1750, mort l'an 1827, a laissé : 1° *Histoire du droit romain, canonique et germanique;* Leipzig, 1798, in-8°; — 2° *Commentaire pratique sur les Pandectes;* ibid., 1796-1804, 15 vol. in-8°; ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LIEN** (*Ligamen*), un des empêchements dirimants du mariage. *Voy.* EMPÊCHEMENTS, n° II, 9°.

II. **LIEN CONJUGAL**, terme qui se prend métaphoriquement pour le mariage même qui lie les personnes mariées. Ce lien est figuré dans la cérémonie du mariage par le poêle ou voile que l'on tient suspendu sur la tête des nouveaux mariés en forme de joug, lorsque le prêtre prononce l'oraison *Propitiare*. Dans plusieurs églises, au lieu de voile, le prêtre mettait son étole sur les épaules du mari et sur la tête de la femme pour les joindre ensemble. *Voy.* De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. II, p. 191. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

LIÉNARD. *Voy.* LÉONARD, n° I.

I. **LIENHART** (Georges), de l'Ordre de Prémontré, né à Uberlingen en 1717, mort en 1783, professa la philosophie et la théologie, et devint en 1753 abbé de Roggenburg. Il a laissé : 1° *Ephemerides hagiologicæ Ordinis Præmonstratensis;* Augsbourg, 1764; avec un *Supplément;* 1767; — 2° *Spiritus litterarius Norbertinus a C. Oudini calumniis vindicatus, seu Sylloge viros ex Ordine Præmonstratensi scriptis et doctrina celebres exhibens;* ibid., 1771, in-4°; — 3° des *Sermons*, des *Panégyriques* et des *Oraisons funèbres*. *Voy.* Meusel, *Lexikon*, tom. VIII. La *Nouv. Biogr. génér.* L'*Encyclop. cathol.*

II. **LIENHART** (Théobald), ancien bénédictin, chanoine titulaire de Strasbourg, chanoine honoraire de Saint-Denis, né en 1765 à Truchtersheim, village près de Strasbourg, mourut dans cette ville l'an 1831, après avoir professé la théologie pendant quarante ans. Son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé le força à s'expatrier. Après la révolution il rentra à Strasbourg, où il dirigea le séminaire jusqu'à ce que la nouvelle révolution, celle de juillet 1830, vint interrompre sa longue et noble carrière. Quelques instants avant sa mort, on l'entendit s'écrier d'un ton plein d'amour et de confiance : *Bone Jesu, amavi te, laudavi te, laboravi in te, laboravi pro te, moriar in te... et vivam in te...* On a de lui : 1° *Institutiones theologiæ dogmaticæ;* Strasbourg, 1819, 3 vol. in-8°; — 2° *De antiquis liturgiis et de disciplina arcani Tractatus historico-dogmaticus ad commonstrandum perpetuam Ecclesiæ catholicæ fidem de sanctissimo Eucharistiæ mysterio;* ibid., 1829, in-8°. On lui attribue encore : 1° *Dissertatio critica in librum Judith;* — 2° *Analysis studii biblici;* — 3° *Analysis theologiæ dogmaticæ;* — 4° *Avertissement aux catholiques sur la lecture de la Bible traduite par Van Ess;* en allemand; — 5° *Manuel pour les séminaristes;* en latin. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*. Pérennès, qui, dans la *Biogr. univers.* de Feller, donne quelques détails intéressants sur Lienhart.

LIESSE (NOTRE-DAME-DE-), bourg du département de l'Aisne, entre Laon et Reims, célèbre par un pèlerinage très-fréquenté, et qui doit son origine à un fait miraculeux arrivé au XIIe siècle.

LIETAN (Jean), de l'Ordre de Prémontré, né à Somme-Arnes vers l'an 1600, fut grand-prieur de la maison de Chaumont. Il a donné une *Vie de saint Bertaud,* Écossais, disciple de saint Remy, et ermite près de Chaumont. *Voy.* Bouillot, *Biogr. Ardennaise*, tom. II, p. 104. La *Nouv. Biogr. génér.*

LIETPHARDUS. *Voy.* LIFARD.

I. **LIEU-CROISSANT** (*Locus Crescens*), ancienne abbaye de l'Ordre de Citeaux qui était située en Franche-Comté, dans le diocèse de Besançon.

II. **LIEU-DIEU** (*Locus Dei*), ancienne abbaye de l'Ordre de Citeaux qui était située en Picardie, au diocèse d'Amiens, près de Gamaches. Elle fut fondée en 1191 par Bernard de Saint-Valéry, et elle était de la filiation de Foucarmont. Ce monastère ayant été ruiné en 1472, fut rebâti dans le siècle suivant. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. X.

III. **LIEU-DIEU-EN-JARD** (*Locus Dei in Jardo*), ancienne abbaye de l'Ordre de Prémontré située dans le bas Poitou, au diocèse et à six lieues de Luçon, dans la paroisse de Jard. Richard, roi d'Angleterre, en jeta les fondements ou en fut plutôt le restaurateur. *Voy.* Richard et Giraud.

IV. **LIEU-RESTAURÉ** (*Locus Restauratus*), ancienne abbaye de l'Ordre de Prémontré située dans le Valois, au diocèse et à six lieues de Soissons. Elle fut fondée en 1138 par Raoul, comte de Vermandois, puis ruinée par les hérétiques au XVIe siècle, et enfin rétablie par le P. Étienne Starox, prieur de la maison. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX.

I. **LIEUX COMMUNS** (*Loci communes*), terme qui se dit figurément, en choses spirituelles et morales, des moyens courts et faciles pour trouver de la matière à discourir sur toutes sortes de sujets, en les envisageant de tous côtés et par toutes les faces. On les distribue en certaines classes qu'on réduit ordinairement à seize. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **LIEUX PIEUX.** On donne généralement ce nom à tous les lieux consacrés à Dieu et ceux où la charité s'exerce. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

III. **LIEUX SAINTS** ou **SAINTS LIEUX.** On appelle ainsi les endroits de la Terre Sainte que Notre-Seigneur a sanctifiés par sa présence pendant sa vie mortelle, où il a opéré ses miracles et où se sont accomplis les mystères de notre sainte religion. Parmi les écrits sans nombre qui ont été publiés, même dans ces derniers temps, sur les Lieux Saints, nous signalerons : *Les Saints Lieux*, *Pèlerinage à Jérusa-*

Digitized by Google

lem, etc., par Mgr Mislin, abbé mitré de Sainte-Marie-de-Deg, en Hongrie, etc.; Paris, 1858, 3 vol. in-8°; ouvrage dont le mérite et l'importance ont été reconnus par F. Bernardino da Montefranco, custode de la Terre-Sainte et gardien du Saint-Sépulcre. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au Supplém.; on y trouve quelques mots sur l'historique de ces lieux.

IV. **LIEUX THÉOLOGIQUES**, terme qui désigne les sources où les théologiens peuvent puiser des arguments pour établir leurs sentiments ou pour réfuter ceux des autres. On en compte dix : 1° l'Écriture sainte; 2° la tradition; 3° l'Église catholique; 4° les souverains Pontifes; 5° les conciles; 6° les saints Pères; 7° l'autorité de l'histoire humaine, écrite par des gens dignes de foi ou appuyée sur une tradition certaine; 8° l'autorité des théologiens scolastiques et des docteurs du droit canon; 9° l'autorité des philosophes; 10° la raison naturelle, qui est répandue dans toutes les sciences trouvées par les lumières de la raison. *Voy.* l'excellent traité de Melchior Cano ou Canus, *Locorum theologicorum Libri XII*, et Bergier, qui en a donné une analyse dans son *Diction. de théol.* Richard et Giraud renvoient encore à un ouvrage intitulé *De Locis theologicis Dissertationes decem theologi Lovaniensis*; Lille en Flandre, 1737, 3 vol. in-12; mais il faut remarquer que cet ouvrage a été condamné par la S. Congrégation de l'*Index*. (Decr. 13 aprilis 1734.)

LIEVENS (Jean), en latin *Johannes Livineius*, surnommé *Gandensis*, théologien et helléniste belge, né à Termonde vers l'an 1546, mort à Anvers en 1599, fut élevé par son oncle maternel Livin Van der Beke, dit *Torrentius*, archidiacre de Liége, dont il prit le prénom. Il fut d'abord chanoine à Liége, puis chantre et chanoine de la cathédrale d'Anvers. Les cardinaux Guillaume Sirlet et Antonio Caraffa l'associèrent à leurs travaux sur la *Bible des Septante*, qui parut en 1587. On a de Lievens, outre quelques autres écrits : 1° *D. Gregorii Nysseni, antistitis, Liber de Virginitate, nunc primum editus græce et latine, ex interpretatione et cum notis*, etc.; Anvers, 1574, in-4°; — 2° *D. Joannis Chrysostomi Liber de Virginitate, nunc primum editus græce et latine, ex interpretatione et cum notis*, etc.; ibid., 1575, in-4°; — 3° *XII Panegyrici veteres, ad antiquam qua editionem, qua scripturam, infinitis locis emendati, aucti*, etc.; ibid., 1599, in-8°; — 4° *B. Theodori Studitæ, abbatis et confessoris, Sermones catechetici CXXXIV in anni totius festa*, etc.; ibid., 1602, in-12; — 5° *Andronici Imp. C. Politani Disputatio cum Judæis*, insérée dans Canisius, *Lectiones antiq.*, Supplém.; Ingolstadt, 1616, in-4°, p. 263-405. *Voy.* Le Mire, *Elogia Belg.*, Swert, *Athenæ Belg.*, p. 444. André-Valère, *Biblioth. Belg.*, p. 527, 528. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littéraire des Pays-Bas*. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres ouvrages de Lievens.

LIÈVRE (Le). *Voy.* Le Lièvre.

LIFARD (Saint), en latin *Liphardus*, *Lietphardus*, prêtre, né à Orléans, mort vers l'an 565, exerça d'abord la profession d'avocat. A l'âge de quarante ans il renonça au monde, et fit de tels progrès dans la vie spirituelle, que son évêque lui conféra le diaconat avec la tonsure. Peu après il se retira près de la Loire, sur une montagne où est maintenant la ville de Meun, à quatre lieues d'Orléans. Marc, évêque de cette ville, l'éleva à la prêtrise, et on pense qu'il introduisit la règle de Saint-Antoine ou des Pères de l'Orient dans la solitude de Meun, où quelques disciples voulurent vivre sous sa conduite. Cette opinion est d'autant plus probable, que Lifard avait vécu pendant quelque temps dans l'abbaye de Mici, où l'on pratiquait cette règle. L'Église honore sa mémoire le 3 juin, que l'on regarde comme le jour de sa mort, et le 15 octobre, qui est celui de sa translation. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanct.* Richard et Giraud.

LIGAIRE. *Voy.* Léger, n° I.

I. **LIGATURE** (*Fascinum*, *amuletum*), terme qui se dit : 1° des sortiléges qui font cesser quelque fonction du corps; 2° des bandes qu'on attache à quelque partie du corps des hommes ou des animaux pour détourner ou chasser quelque maladie ou quelque accident. L'Église a condamné l'emploi de ces sortes de ligatures.

II. **LIGATURE DES PUISSANCES** signifie, en terme de mysticité, une suspension des puissances supérieures de l'âme, une interruption de ses facultés et de ses opérations intellectuelles, de sorte que l'âme, n'agissant point, demeure dans un état passif. En disant que l'âme n'agit pas et demeure passive dans la contemplation parfaite, les mystiques veulent dire seulement que, dans cet état sublime, l'action de l'âme est si douce et si tranquille, que l'on dirait qu'elle n'agit pas du tout; car, dans l'amour le plus passif, il y a toujours une véritable action de l'âme, qui paraît imperceptible à cause de sa grande délicatesse. La ligature des puissances de l'âme n'emporte donc que la suppression des actes ordinaires, discursifs, empressés, aperçus et de propre effort. *Voy.* le P. Honoré de Sainte-Marie, *Tradition des Pères sur la contemplation*, tom. II, p. 121 et suiv. Bergier, *Diction. de théol.*, et *compar.* notre art. Extase.

LIGHTFOOT (John), anglican, né à Stocke ou Stoke, dans le comté de Strafford, en 1602, mort à Ely en 1675, fut ministre de l'église de Stone, recteur du collége de Sainte-Catherine de Cambridge et vice-chancelier de cette université. C'était un des hommes de son siècle les plus habiles dans la connaissance de l'hébreu, du Talmud et des rabbins. Il a laissé sur l'interprétation des Livres saints et l'explication des antiquités hébraïques, plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° *Horæ hebraicæ et talmudicæ, impensæ in chorographiam aliquam terræ Israeliticæ, in quatuor Evangelistas, in Acta apostolorum, in quædam capita Epistolæ ad Romanos, in Epistolam primam ad Corinthios*; Cambridge, 1658 et 1679, 3 vol. in-4°; cet ouvrage, qui eut plusieurs éditions, a paru d'abord en anglais; Londres, 1644 et 1650, 2 vol. in-4°; — 2° *An Handfull of gleanings out of the book of Exodus*; Londres, 1643, in-4°; — 3° *Harmony of the four Evangelists*; ibid., 1644, in-4°; trad. en latin; ibid., 1645, in-fol. Ses *Œuvres complètes*, souvent réimprimées, ont paru sous ce titre : *Lightfootii Opera omnia*; la meilleure édition est celle d'Utrecht, 1699, 3 vol. in-fol. Les écrits de Lightfoot sont remarquables par l'érudition; mais on y trouve des choses condamnables, comme, par exemple, que les Juifs étaient entièrement rejetés de Dieu; que les clefs du royaume des cieux n'avaient été données qu'à saint Pierre; que son pouvoir ne regardait que la doctrine et non la discipline, etc.; erreurs qui n'ont rien de surprenant dans un calviniste, et qui expliquent par conséquent pourquoi la S. Congrégation de l'Index a condamné tous ces écrits (*Opera omnia*) par son décret du 29 mai 1690. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.*

LIGNAC (Joseph-Adrien LE LARGE DE),

Digitized by Google

métaphysicien, né à Poitiers vers 1710, mort à Paris l'an 1772, passa quelque temps chez les Jésuites, qu'il quitta pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire, où il s'attacha aux principes philosophiques de Descartes et de Mallebranche. On lui doit, entre autres écrits : 1° *Lettres à un Américain sur l'Histoire naturelle, générale et particulière de Buffon;* Hambourg, 1750-1756, 9 vol. in-12; c'est une réfutation solide des idées hasardées de Buffon sur divers points; — 2° *Éléments de métaphysique tirés de l'expérience;* Paris, 1753, in-12; — 3° *Examen sérieux et canonique du livre de l'Esprit;* 1759, 2 vol. in-12; critique des théories erronées d'Helvetius; — 4° *Le Témoignage du sens intime et de l'expérience, opposé à la foi profane et ridicule des fatalistes modernes;* Auxerre, 1760, 3 vol. in-12; — 5° *Possibilité de la présence corporelle de l'homme en plusieurs lieux;* Paris, 1764, in-12; réponse à un défi porté à l'auteur par le pasteur protestant Boullier. *Voy.* Dreux Du Radier, *Biblioth. histor. et crit. du Poitou,* tom. II. Feller, *Biogr. univers.* Quérard, *La France littéraire.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LIGNANO (Jean de), né à Lignano, mort à Bologne en 1383, fut nommé professeur de droit canon l'an 1363, et dans la suite il devint gouverneur de Bologne. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *De Pluralitate beneficiorum*, dans le *Tractatus Tractatuum* de Zileti, tom. XV; — 2° *De Censuris ecclesiasticis;* ibid., tom. XIV; — 3° *De Duello;* ibid., tom. XII; — 4° *De Interdicto ecclesiastico;* ibid., tom. XIV. *Voy.* Argelati, *Scriptores Mediolanenses,* tom. II. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Ital.,* tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.*

LIGNON (A. du), pasteur protestant à Tournai, est auteur du *Dictionnaire portatif de la Bible*, ou *Indice étendu et raisonné de toutes les morales renfermées dans les livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament, tant par rapport à l'histoire qu'eu égard à la morale et à la géographie sacrée;* Tournai, 1757, in-8°.

LIGNY (François de), jésuite, né à Amiens en 1709, mort à Avignon l'an 1788, se distingua par son éloquence. Il a laissé : 1° *Vie de saint Ferdinand, roi de Castille et de Léon;* Paris, 1759, in-12; — 2° *Histoire de la vie de Jésus-Christ; où l'on a conservé et distingué les paroles du texte sacré selon la Vulgate;* Avignon, 1774 et 1776, Paris, 1802-1804; souvent réimprimée; — 3° *Histoire des Actes des Apôtres selon la Vulgate;* Paris, 1824, 1825, souvent réimprimée; — 4° *Sermons;* Lyon, 1809, 2 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LIGUORI ou **LIGUORIO** (Saint Alphonse de), fondateur des *Liguoriens* ou *Rédemptoristes,* né à Naples le 27 septembre 1696, mort le 1er août 1787, appartenait à des parents nobles et pieux qui l'élevèrent très-chrétiennement. Sa mère surtout, tant par ses exemples que par l'éducation qu'elle lui donna, sut l'initier de bonne heure à la pratique de toutes les vertus. Plus tard elle le confia aux prêtres de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, sous la direction desquels il fit de si grands progrès qu'à l'âge de seize ans il fut en état de prendre le grade de docteur en droit. Ses parents le destinaient au barreau; mais Dieu le réservait pour de plus hautes destinées. En 1725, Alphonse entrait dans l'état ecclésiastique, et bientôt après il devint missionnaire dans la congrégation de la Propagande de Naples. S'étant aperçu que c'était surtout les campagnes qui manquaient d'instruction, il fonda une congrégation composée de prêtres et de laïques destinés à instruire les classes peu éclairées. Cette congrégation, après bien des obstacles, fut enfin approuvée par Benoît XIV; elle prit le nom d'*Ordre du saint Rédempteur,* et se répandit rapidement dans le royaume de Naples, en Sicile et dans les États de l'Église. Quant à Liguori, qui partageait ses soins entre la conduite des affaires de l'ordre et la publication de ses nombreux ouvrages, il fut promu en 1762 à l'évêché de Sainte-Agathe-des-Goths par Clément XIII; mais treize ans après, affaibli par la vieillesse et les maladies, épuisé par les jeûnes et les macérations, et ne croyant plus suffire dignement à son ministère, il obtint de Pie VI la permission de se démettre de son siége. Il se retira à Nocera de' Pagani, dans la principale maison de la congrégation qu'il avait formée, et y mourut en odeur de sainteté. Il fut déclaré vénérable par Pie VI, le 4 mai 1796; il fut béatifié par Pie VII le 6 septembre 1816, et canonisé sous Grégoire XVI le 26 mai 1839. Sa *Vie* a été donnée en italien par Glattini; Rome, 1815; en français, par Jeancard, Louvain, 1829; en allemand, par G. Kloth, Aix-la-Chapelle, 1835; et en anglais, Londres, 1848. Les ouvrages d'Alphonse Liguori sont très-nombreux; ils ont été traduits dans toutes les langues des pays, et ils ont eu une infinité d'éditions; voici les principaux : 1° *De Usu moderato opinionis probabilis;* Naples, 1754; — 2° *Theologia moralis;* ibid., 1755, 2 vol. in-4°, et ailleurs; — 3° *De Examine ordinandorum;* 1758; — 4° *Praxis confessarii;* Venise, 1781; — 5° *Homo apostolicus;* ibid., 1782, 3 vol. in-4°; Strasbourg, 1820, 3 vol. in-12; — 6° *Istruzione al popolo sopra i precetti del Decalogo ed i Sacramenti;* 1768; — 7° *Opera dogmatica contro gli eretici;* Venise, 1770; — 8° *Storia delle Eresie, colle loro confutazioni;* ibid., 1773, 3 vol. in-8°; — 9° *Riflessioni sulla verità della divina Rivelazione,* contre les déistes; — 10° *Verità delle Fede contro i materialisti, deisti e settarii;* Venise, 1781, 2 vol. in-8°; on y trouve la réfutation du livre *De l'Esprit,* d'Helvétius; — 11° *Dissertazioni teologiche morali;* — 12° *Glorie di Maria;* Venise, 1784, 2 vol. in-8°. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Ill. Italiani,* tom. X. L'*Encyclop. cathol.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LIGUORIENS ou **LIGUORISTES, RÉDEMPTORISTES**, membres de la congrégation du Saint-Rédempteur, fondée par Alphonse de Liguori, comme on le voit à l'article précédent, pour répandre l'instruction religieuse parmi les classes du peuple peu fortunées, et surtout dans les campagnes. Jusqu'au mois d'octobre 1824, cette congrégation a été gouvernée par un recteur majeur résidant dans le royaume de Naples. Dès le temps du saint fondateur, un vicaire général avait été institué pour la portion transalpine de la congrégation; mais ce vicaire général était subordonné à certains égards au recteur majeur du royaume de Naples. Le 8 octobre 1824, un décret de la congrégation des Évêques réguliers changea cet ordre de choses. La congrégation napolitaine, qui a été le berceau de l'institut, et qui en a été le centre jusqu'alors, n'est plus qu'une grande province, et le vicariat général transalpin a hérité de ses droits de prééminence et de juridiction, en sorte qu'il se trouve être le vrai centre, et le modérateur suprême de tout l'institut. Le décret du 8 octobre 1824 peut se résumer en ces trois dispositions : Art. 1er. Une maison de la congrégation transalpine du Saint-Rédempteur sera établie à Rome. Art. 2. Le

Digitized by Google

supérieur général de la même congrégation résidera dans cette capitale de la catholicité. Le chapitre général se tiendra dans la même ville. Les Rédemptoristes n'ont pas tardé à se répandre dans les divers pays de l'Europe ; ils ont même formé une province dans les États-Unis d'Amérique. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au Supplém., art. LIGUORISTES. Le *Diction de la théol. cathol.*, au mot LIGUORIENS.

LIGURE, une des pierres précieuses qui ornaient le rational du grand prêtre chez les Hébreux. *Voy.* Exode, XXVIII, 19.

LILE, petite ville du diocèse de Cavaillon, dans le comtat Venaissin, en Provence, sous la métropole d'Arles. On y a tenu deux conciles : l'un en 1251, et l'autre en 1288. *Voy.* Labbe, t. II. Hardouin, t. VII. La Regia, t. XXVIII. Richard et Giraud.

LILIEBLAD. *Voy.* LILJENBLAD.

I. **LILIENTHAL** (Michel), protestant bibliographe, né à Liebstædt l'an 1686, mort à Kœnigsberg en 1750, était membre de l'académie de Berlin et de celle de Saint-Pétersbourg. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Bibliothèque biblique et exégétique;* Kœnigsberg, 1740-1744, 3 vol. in-8° ; — 2° *L'Archiviste biblique*; ibid., 1745-1746, 2 vol. in-4°; on trouve dans cet ouvrage le relevé des commentateurs de la Bible, rangés suivant l'ordre des passages difficiles à interpréter; — 3° *Archiviste théologique et homilétique;* ibid., 1749, in-4°; c'est un catalogue raisonné des ouvrages de théologie; tous ces écrits sont en allemand. *Voy.* Meusel, *Lexikon,* tom. VIII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LILIENTHAL** (Théodore-Christian), protestant, fils du précédent, né à Kœnigsberg en 1717, mort l'an 1782, exerça les fonctions de pasteur, et professa la théologie dans sa ville natale. Il a laissé : 1° *De Canone Missæ Gregoriano;* Leyde, 1739, in-8° ; — 2° *Historia B. Dorotheæ, Prussiæ patronæ, fabulis variis maculata;* Dantzig, 1743, in-4° ; — 3° *Leçons sur la Bible*, en allemand; Kœnigsberg, 1750-1781, in-4°; réfutation solide des objections des déistes contre l'Ancien et le Nouveau Testament; — 4° *Commentatio critica duorum Codicum Biblia hebraica continentium;* ibid., 1769, in-4°; — 5° des *Sermons* et des *Dissertations*. *Voy.* Meusel, *Lexikon*, tom. VIII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LILIOSE (Sainte), femme de saint Félix. Ils furent tous deux martyrs et compagnons de saint Georges, diacre et martyr d'Espagne. *Voy.* GEORGES, n° II.

LILITH, qu'on lit dans le texte hébreu d'Isaïe (XXXIV, 14), a été rendu dans la Vulgate par *lamia*, lamie, et dans les Septante, par *onokentauros*, qui, chez les anciens, signifiait une espèce de démons. La racine de *lilith* signifie en hébreu *nuit;* c'est pourquoi, parmi les interprètes, les uns l'entendent ici d'un *spectre nocturne*, ce qui nous paraît assez probable, les autres, d'un *oiseau nocturne* et de mauvais augure, comme la chouette, le hibou, etc. Les rabbins prétendent que *Lilith* était la première femme d'Adam, et qu'elle mange les enfants nouveau-nés. *Voy.* Bochart, *Hierozoicon*, tom. II, l. V, c. IX. D. Michaelis, *Supplementa ad Lexica Hebraica*, n. 1317. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

LILJENBLAD ou **LILIEBLAD** (Gustave), protestant, né à Strengnes, en Suède, l'an 1651, mort en 1710, portait d'abord le nom de *Peringer* ou *Povinger*, qu'il quitta quand il reçut des lettres de noblesse. Il était très-versé dans l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, l'arabe, le turc et l'éthiopien. Il professa les langues orientales à Upsal. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Duo Codices Talmudici, Avoda sacra et Tamid, cum paraphrasi latina;* Altdorf, 1680, in-4° ; — 2° *Epistola de Karaitis Lithuaniæ ad Joh. Ludolphum*; 1691; dans cette lettre, il rend compte de la mission que Charles XI lui avait donnée d'aller étudier en Pologne la doctrine de la secte des Karaïtes ; — 3° *Historia rerum Ægyptiacarum, ab initiis cultæ religionis ad ann. hegiræ* 953; Stockholm, 1698. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres ouvrages de Liljenblad. Michaud, *Biogr. univers.*, au mot LILIEBLAD.

LILLEBONNE ou **ISLEBONNE** (*Islebona, Juliobona, Juliabona*), ville de France, située dans le diocèse de Rouen, et ancienne capitale du pays de Caux. On y a tenu deux conciles, l'un en 1066, et l'autre en 1080. *Voy.* Bessin, *in Concil. Normaniæ*. Hardouin, tom. VI. Labbe, tom. X. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 211.

LILYBÆUM, aujourd'hui *Marsalla*, ancienne ville épisc. de la Sicile, située dans la partie occidentale de l'île, près du cap du même nom. On en connaît six évêques, dont le premier, Grégoire, évêque et martyr, vivait en l'an 300. *Voy.* Rocco Pirro, *Sicilia Sacra*, l. II, p. 447. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 139. Richard et Giraud.

I. **LIMA**, ville épisc. de l'Amérique méridionale espagnole, fondée en 1535 par François Pizarro, qui la nomma *Los Reyes* ou *la ville des rois*, parce qu'il la fonda le jour de l'Épiphanie, ou en l'honneur de Charles V et de la reine Jeanne, sa mère. Le premier évêque de Lima, Diègue Gomez de la Madriz, fut ordonné en 1548. On a tenu trois conciles à Lima : le premier fut tenu l'an 1551, le second, l'an 1567, et le troisième, l'an 1583. *Voy.* le P. Joseph Acosta, jésuite, *De Noviss.*, l. II, c. II. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 139. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 211-215.

II. **LIMA** (Luiz-Caetano de), théatin, né à Lisbonne en 1671, mort en 1757, se distingua par son éloquence et l'étendue de son savoir. Outre des ouvrages sur l'histoire, la lexicographie, la géographie, etc., on lui doit : *Jus canonicum, juxta ordinem Decretalium Gregorii IX explicatum;* Lisbonne, 1754, 5 vol. in-fol. *Voy.* Machado, *Biblioth. Lusitana.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LIMA** (Manoël-Diaz de), dominicain portugais, a laissé dans sa langue maternelle : un *Hagiologium dominicanum;* Lisbonne, 1703-1712; 4 vol. in-fol, *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LIMBES (*Limbus*), terme qui est consacré dans le langage des théologiens depuis saint Thomas; il est mis comme le bord et l'appendice de l'enfer. Par ce mot de *Limbes*, les théologiens entendent deux sortes d'endroits souterrains : 1° celui où les âmes des saints de l'Ancien Testament attendaient la venue de Jésus-Christ, et où le Sauveur descendit après sa mort pour en tirer ces âmes saintes et les conduire au ciel, où personne ne pouvait entrer avant lui. C'est ce lieu que l'Écriture appelle le sein d'Abraham, parce qu'Abraham, ayant été agréable à Dieu entre tous les autres patriarches, fut constitué père des croyants; de sorte que ceux qui imitent sa foi et son obéissance sont dits reposer dans son sein, c'est-à-dire dans le lieu où il reposait lui-même autrefois, et dans celui où il repose avec les autres saints. Ce lieu est appelé *Limbus patrum.*

Digitized by Google

2° Celui où sont renfermés les enfants morts sans avoir reçu le baptême, et qui ne peuvent entrer dans le ciel à cause du péché originel. Il est de foi que ces enfants sont privés de la vue de Dieu, mais il est doute s'ils souffrent la peine du sens. Ce lieu est appelé *limbus puerorum*. *Voy.* saint Ambroise, *in Epist. ad Rom.*, c. I. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, au mot LYMBES, indique un certain nombre d'auteurs à consulter. Bellarmin, *De Scriptor. eccles., in Ambrosio*. Du Cange, *Glossar.* ad voc. LIMBUS, n. 1. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. LIBERA. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 215-218.

LIMBORCH (Philippe VAN), protestant arminien ou Remontrant, né à Amsterdam en 1633, mort l'an 1712, fut successivement directeur de la communauté des Remontrants de Goude et d'Amsterdam, puis professeur de théologie à l'université de cette dernière ville. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Theologia christiana, ad praxim pietatis ac promotionem pacis christianæ unice directa*; Amsterdam, 1686, in-4°; 1715, in-fol., 4° édit.; ouvrage traduit en anglais et en hollandais, et mis à l'*Index* le 2 septembre 1727; — 2° *De Veritate religionis christianæ, amica collatio cum erudito Judæo; subjungitur huic libro tractatus cui titulus Urielis Acosta, exemplar vitæ humanæ; addita est brevis refutatio argumentorum quibus Acosta omnem religionem revelatam impugnat*; Goude, 1687, in-4°; mise aussi à l'*Index* (decr. 18 dec. 1749); — 3° *Historia Inquisitionis, cui subjungitur liber sententiarum inquisitionis Tholosanæ ab anno* 1307 *ad* 1323; Amsterdam, 1692, in-fol.; condamnée par la S. Congrégation de l'*Index* le 19 mai 1694; — 4° *Commentarius in Acta apostolorum et in Epistolas ad Romanos et ad Hebræos*; Rotterdam, 1711, in-fol.; trad. en hollandais; ibid., 1715, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XI. Feller, qui fait de justes réflexions sur Limborch et ses ouvrages. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LIMBOURG (*Limburgum*), ville du duché de Nassau, érigée en évêché, suffragant de Fribourg en Brisgau, le 16 août 1821, par le pape Pie VII, dans sa bulle *Provida solersque Romanorum Pontificum*. Le 11 avril 1827, Léon XII donna sa bulle *Ad Dominici gregis*, laquelle contient des dispositions détaillées sur le mode d'élection des évêques et des autres dignitaires de la province ecclésiastique. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 218-220. Le *Diction. de la théol. cathol.*

LIMENÆ ou **LIMENE, LIMENOPOLIS**, ancienne ville épisc. de Pisidie, située au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Antioche. Elle a eu sept évêques, dont le premier, Wanius, assista au Ier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1052. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 220.

LIMINA APOSTOLORUM, proprement *le seuil des apôtres*. L'expression *visiter le seuil des apôtres* se dit des évêques qui, conformément à la prescription du pontifical romain, se rendent tous les quatre ans à Rome pour rendre compte au vicaire de Jésus-Christ, successeur de saint Pierre, de leur administration pastorale, de tout ce qui intéresse l'état de leur diocèse, la discipline du clergé et des fidèles, le salut des âmes qui leur sont confiées, comme aussi pour recevoir humblement les ordres du Saint-Siége, et les exécuter avec toute la fidélité possible. La constitution *Romanus Pontifex* de Sixte V recommande instamment aux évêques de faire cette visite par eux-mêmes ou par un représentant. Par le malheur des temps, cette constitution était à peu près tombée en désuétude en France; mais depuis quelques années les évêques se font généralement un devoir d'observer ces sages prescriptions. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où sont citées de belles paroles sur les avantages que procure cette sainte visite, paroles dues à M. de Garcignies, évêque de Soissons.

LIMINE (*Limininus, Liminius*). *Voy.* LINGUIN.

LIMIOSALEUS. *Voy.* GNESNE.

LIMITE. *Voy.* BORNE.

LIMNÉE (Saint), solitaire, né à Cyr en Syrie, dans un bourg nommé Tillime, vivait au Ve siècle. Il fut quelque temps sous la discipline du B. Thalasse et d'un autre saint solitaire nommé Maron. Ayant résolu d'imiter ce dernier, Limnée se retira sur une montagne déserte, dans un petit enclos de murailles qui n'avait pas de toit; il y passa, suivant une tradition, plus de trente ans. Les Grecs célèbrent sa fête et celle de saint Thalasse le 22 février, et ils honorent la mémoire de saint Maron le 14 du même mois. *Voy.* Richard et Giraud.

LIMOGES (*Lemovica* ou *Lemovicæ*, *Lemovices*, *Lemovicina*, *Lemovicum*, *Lemovix*), ancienne capitale du Limousin, est un évêché suffragant de Bourges (et non de Bordeaux, comme le dit Gaet. Moroni), dont le premier évêque fut saint Martial, qui, selon saint Grégoire de Tours, exerça son apostolat dans les Gaules au IIIe siècle, sous l'empire de Dèce. La *Gallia Christ.*, tout en donnant la série des évêques de Limoges, dit qu'on ne peut rien avancer de certain sur les six premiers. Il y a eu à Limoges sept conciles, dont le premier fut tenu l'an 848; le second, l'an 994; le troisième, l'an 1028 ou 1029; le quatrième, l'an 1031; le cinquième, l'an 1052; le sixième, l'an 1095, par le pape Urbain II; le septième, l'an 1182, présidé par Henri, légat du Saint-Siége. *Voy.* saint Grégoire de Tours, *Hist.*, l. III, c. XXIX. La *Gallia Christ.*, tom. II. Labbe, tom. VII, IX, X. Hardouin, tom. IV, VI. La Regia, tom. XXI, XXV. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 336 et suiv. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 234-237.

LIMOSANI, ancienne ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Bénévent; elle a été réunie à ce dernier siége. On n'en connait que deux évêques, dont le premier, Grégoire, religieux du Mont-Cassin, siégeait en 1110, et le second, Huguse, en 1132. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, p. 145. Pompeo Samelli, *Memorie degli arcivescovi di Benevento*. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 237, 238.

LIMPIUS (Pompée), jurisc., a publié, outre *Repetitiones in varias juris civilis leges*; Venise, 1608, *Dactilismus ecclesiasticus*; in-fol. *Voy.* Georges-Mathias. Kœnig, *Biblioth. vetus et nova*.

LIN (Saint), pape, né à Volterra en Toscane, succéda à saint Pierre sur le siége de Rome, suivant saint Irénée, Eusèbe, saint Épiphane, saint Optat, saint Augustin, etc. Il est nommé parmi les martyrs dans le canon de la messe et dans de très-anciens pontificaux. Stilting a réfuté l'opinion de Tillemont, qui lui refuse les honneurs du martyre. On lui attribue communément l'institution du *Pallium*. Les ouvrages qui portent son nom sont généralement regardés comme apocryphes. Bède marque sa fête au 7 octobre; Adam de Vienne, au 20 novembre, et Florus et Usuard, au 23 septembre. *Voy.* saint Irénée, *Advers. hæres.*, l. IV. Eu-

Digitized by Google

sèbe, *Hist.*, l. III. La *Biblioth. Patrum Maxima*, tom. II, p. 1-67. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers*. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 265, 266. Le *Diction. de la théol. cathol.*

LINCOLN (*Lincolnia, Lindocolnia, Lindum*), ville épisc. d'Angleterre, située dans le comté du même nom, sous la métropole de Cantorbéry. Rémi, évêque de Dorchester, y transféra son siége l'an 1000, et bâtit la cathédrale. Son dernier évêque, Thomas Watson ou Watston, fut sacré en 1557, et chassé peu après par l'autorité du parlement pour avoir constamment refusé de consentir à la prétendue réforme. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 239, 240.

LINCOPING ou **LINDKOEPING** (*Lingacopia, Lincopia*), ville épisc. de Suède, sous la métropole d'Upsal. L'an 1148, Nicolas Anglicus, légat du pape Eugène III, y tint un concile pour l'établissement de l'évêché de Lunden en archevêché. *Voy.* Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

LINDA (Guillaume-Damase **VAN**), en latin *Lindanus*, évêque de Ruremonde, puis de Gand, né à Dordrecht en 1525, mort à Gand en 1588, fut un des plus célèbres prélats du XVI[e] siècle, et un controversiste de premier ordre. Il se fit recevoir licencié en théologie à Louvain, professa l'Écriture sainte à Dillingen, devint inquisiteur de la foi dans les provinces de Hollande et de Frise, puis évêque. Il a laissé, outre un grand nombre d'ouvrages manuscrits : 1° *Acta colloquiorum religionis per Germaniam conciliandæ caussa habitorum, potissimum anno* 1530; Augsbourg, 1540; Ratisbonne, 1577; — 2° *De Optimo Genere interpretandi Scripturas lib. III*; Cologne, 1558, in-8°; — 3° *Panoplia evangelica, seu de Verbo evangelico lib. V*; ibid., 1553, 1590, in-fol.; augmenté des *Tabulæ analyticæ omnium Hæreseon hujus sæculi*; Paris, 1564; — 4° *De Animi Tranquillitate*; Cologne, 1563; — 5° *De Sapientia cœlesti*; Anvers, 1567, in-16; — 6° *Psalterium vetus a mendis DC repurgatum*; ibid., 1567; — 7° *De Modo veræ confessionis*; 1568; — 8° *Apologeticon lib. III ad Germanos pro concordia cum catholica Christi Ecclesia*; Anvers, 1570-1578, 2 vol. in-8°; — 9° *Dubitantius Dialogus de origine sectarum hujus sæculi*; Cologne, 1571, in-8°; — 10° *Stromatum Lib. III pro defensione concilii Tridentini*; ibid., 1571, in-fol.; — 11° *De Apostolico virginitatis Voto atque sacerdotum cœlibatu lib. V*; ibid., 1577, in-4°; — 12° *Orationes theologicæ Ruardi Tapperi*; ibid., 1577-1578, 2 vol. in-8°; 13° *Mysticus Aquilo*; ibid., 1580; interprétation d'une prophétie de Jérémie appliquée au schisme des protestants; — 14° *Concordia discors, sive quærimonia Christi Ecclesiæ*; Cologne, 1583, in-8°; — 15° *Missa apostolica, seu liturgia S. Petri apostoli*; Anvers, 1588; Paris, 1595, in-8°; — 16° *Glaphyra in Epistolas apocalypticas S. Joannis*, Louvain, 1602, in-8°; — 17° *Paraphrasis in Psalmos pœnitentiales*; Cologne, 1609; — 18° *Speculum sacerdotale*; ibid.; — 19° des *Sermons* en flamand; 1580. *Voy.* Le Mire, *De Script. sæc. decimisexti*. Valère-André, *Biblioth. Belg.* Possevin, *Apparat. Sac.*

LINDEBORN (Jean), théologien, né à Deventer en 1630, mort à Utrecht en 1696, devint, dans cette dernière ville, curé et assesseur du vicariat érigé pour le gouvernement des catholiques de Hollande. On a de lui de nombreux écrits, entre autres : 1° *L'Échelle de Jacob, appropriée aux vierges qui servent Dieu dans leur état sans sortir du monde*, en flamand; 1665, en latin; Anvers, 1666, in-12; — 2° *Historia episcopatus Daventriensis*; Cologne, 1670, in-12; inséré dans l'*Hist. episcop. fœderati Belgii* de Van Heussen, 1719; — 3° *Notæ catecheticæ in V sacramenta*; Cologne, 1675-1684, 5 vol. in-12; — 4° *Passio Dominica*; ibid., 1684-1690, 3 vol. in-12. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littér. des Pays-Bas.*

LINDEN (Henri-Antoine **VAN DER**), en latin *Antonides Nerdenus* ou *Henricus Antonius* Van der Linden, né à Naerden en 1546, mort à Franeker l'an 1614, exerça les fonctions de pasteur calviniste dans l'Ost-Frise, et professa la théologie à la nouvelle académie de Franeker. Il a composé, tant en prose qu'en vers, divers écrits flamands et latins, et un grand nombre de thèses; nous citerons comme ayant un rapport direct à notre objet : *Systema theologicum*; Franeker, 1611, in-4°. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, tom. X.

LINDIFFARN, et plus ordinairement **LINDISFARN** (*Lindisfarnia*), petite île de la côte orientale de l'Angleterre, à l'embouchure du Lend, vers l'Écosse. Il y avait anciennement un monastère célèbre qui la fit nommer l'*Ile-Sainte*, et fut érigé en évêché l'an 636, sous la métropole d'York; mais les ravages qu'y exercèrent les Danois firent transporter le siége épiscopal. *Voy.* De Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 139. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 241.

LINDKOEPING. *Voy.* LINCOPING.

LINDOCOLNIA. *Voy.* LINCOLN.

LINDRU. *Voy.* LUTRUDE.

LINDSEY (Theophilus), théologien protestant, né à Middlewich, dans le comté de Chester, en 1723, mort à Londres en 1808, fut le fondateur et le premier ministre de la secte religieuse des *unitaires*. Ces dissidents, qui se rattachent aux anciens sociniens, rejettent la Trinité, admettent un Dieu unique, et regardent Jésus-Christ comme un envoyé providentiel. On a de Lindsey : 1° un ouvrage sur la philosophie sacrée intitulé : *Apology*; Londres, 1774, in-8°; c'est un ouvrage sur la philologie; — 2° *Common Prayer book*; ibid., 1774, in-8°; — 3° *On the Preface to Saint John's Gospel and on praying to Christ*; ibid., 1779, in-8°; — 4° *An historical view of the state of the unitarian doctrine and worship from the reformation to our own times*; ibid., 1783, in-8°; — 5° *Examination of Robinson's plea for the divinity of Christ*; ibid., 1785, in-8°; — 6° *Conversations on the divine government, shewing that every thing is from God and for good to all*; ibid., 1802, in-8°; — 7° *Sermons*; 2 vol. in-8°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LINDUM. *Voy.* LINCOLN.

LINDWOOD ou **LYNDWOOD** (William ou Guillaume de), célèbre jurisc. anglais dans l'université d'Oxford et évêque de Saint-David, mort l'an 1446, a composé un recueil de constitutions des évêques de Cantorbéry, depuis Étienne de Langton jusqu'à Henri Chichley, divisé en cinq livres; ce recueil porte pour titre : *Provinciale, seu Constitutiones Angliæ*; Paris, 1505; Londres, 1557; Oxford, 1579 et 1663. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, art. GUILLAUME DE LYNWOOD. La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot LYNWOOD.

LINGACOPIA. *Voy.* LINCOPING.

LINGARD (John), historien et publiciste, né à Winchester en 1771, mort à Hornby, près de Lancastre, en 1851, appartenait à une famille catholique. Il exerça les fonctions ecclésiastiques dans la ville de Newcastle-sur-Tyne, dans le Northumberland. Il s'est toujours montré un intrépide défenseur des doctrines catholiques.

Digitized by Google

On a de lui : 1° *Tracts on several subjects connected with the civil and religions principles of the catholics*; 1813; trad. en français; Paris, 1827, in-8°; — 2° *History and antiquities of the Anglo-Saxon church*; trad. en français; ibid., 1828, in-8°; — 3° *History of England*, etc.; Londres, 1819-1825, 6 vol. in-4°, souvent réimprimée; trad. en français; Paris, 1825-1531, 14 vol. in-8°; — 4° *Catechetical Instructions on the doctrines and worship of the catholic church*; — 5° une traduction anglaise du *Nouveau Testament*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* *Le Diction. de la théol. cathol.*

LINGENDES (Claude de), jésuite, né à Moulins en 1591, mort à Paris en 1660, fut successivement recteur du collége de Moulins, provincial de la province de France et supérieur de la maison professe de Paris. Il a laissé : 1° *Avis pour bien régler sa vie*; — 2° *Conciones in Quadragesimam*; Paris, 1661, 3 vol. in-4°, et 1663, 4 vol. in-8°; trad. en français sous ce titre : *Sermons pour tous les dimanches du Carême*; Paris, 1666, 2 vol. in-8°. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Le P. Rapin, *Réflexions sur l'éloq.*, p. 151. Goujet, *Biblioth. franç.*, tom. II, p. 285. *Le Diction. portat. des Prédicat.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

LINGES SACRÉS, nom qu'on donne dans la liturgie à des linges de toile de lin ou de chanvre bénits par l'évêque ou par un prêtre délégué, et qui servent au saint sacrifice de la messe. Ces linges sont le corporal, le purificatoire et la palle. Ces linges ne peuvent être touchés que par les ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés ou par des laïques ayant une permission de l'évêque; et lorsqu'ils ont servi pendant quelque temps et ont besoin d'être purifiés, ils doivent l'être par trois eaux différentes, par quelqu'un qui a le droit de les toucher. Cette bénédiction des linges est ancienne, puisqu'elle se trouve dans le *Sacramentaire de saint Grégoire*, et qu'Optat de Milève, au ve siècle, en parle; et elle est d'autant plus convenable, que dans l'ancienne loi Dieu avait ordonné de consacrer tous les ornements du tabernacle et du temple. *Voy.* les *Notes du P. Ménard*, p. 197. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes.*

LINGONES. *Voy.* LANGRES.

LINGUIN ou **LIMINE** (Saint), en latin *Liminius* ou *Limininus*, martyr d'Auvergne, souffrit en même temps que saint Cassi. Sa fête principale a lieu le 29 mars, et celle de sa translation le 13 mai. *Voy.* Richard et Giraud, et *compar.* CASSI.

LINKENS (Henri), habile protestant du XVIIe siècle, qui a publié : 1° *Tractatus de jure episcopali*; Francfort, 1697, in-4°; — 2° *Tractatus de juribus templorum, cum discursu præliminari de juris can. origine et auctoritate*; Leipzig, 1698, in-4°. Ces deux ouvrages, qui se recommandent d'ailleurs par le savoir, ont été mis à l'*Index* par décret du 15 janvier 1714.

LINN (William), ministre de l'église presbytérienne, né en 1752, mort à Albany en 1808, suivit l'armée en qualité de chapelain pendant la guerre de l'indépendance; et, après la paix, il passa dans la communion hollandaise réformée, qui lui donna la direction d'une église à New-York. Outre quelques autres écrits, il a laissé : 1° *Discourses on the leading personages of Scripture history*; 1791; — 2° beaucoup de *Sermons*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LINOÉ, ville épisc. de la seconde Bithynie située au diocèse du Pont, sous la métropole de Nicée. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Anastase, souscrivit aux canons *in Trullo*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 657. Richard et Giraud.

LINTERNUM, ancienne ville épisc. située dans la Campanie, entre le Volturno et Cumes, et qui, selon de Commanville, fut érigée en évêché sous l'archevêché de Naples. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, p. 122. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 140. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 266-267.

LINTRUDE. *Voy.* LUTRUDE.

LINTRUP (Søren ou Séverin), protestant danois, né à Lintrup en 1675, mort à Copenhague en 1731, fut successivement recteur de l'école de Bergen, professeur d'éloquence et de théologie à Copenhague, évêque de Viborg, dans le Jutland, et prédicateur ordinaire de la cour. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *De Polymathia Scriptorum sacrorum Disp. IV*; 1693-1695; — 2° *De Gratia universali*; Bergen, 1702; — 3° *Lineamenta pro theoriæ theologicæ part. IV*; ibid., 1706; — 4° *Meletematum criticorum ad loca N. T. Specim. IV*; ibid., 1715-1720. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LINWOOD. *Voy.* LINDWOOD.

LIOBE ou **LIÈBE**, **LEOBGYTHE** (Sainte), en latin *Leobgytha*, *Truthgeba*, vierge, abbesse en Allemagne, née au pays de Westsex ou des Saxons occidentaux, en Angleterre, morte vers l'an 779, fut placée dans le monastère de Winbrun, au diocèse de Dorcester, sous la conduite de la célèbre abbesse Tette. Elle parvint à un tel degré de perfection que saint Boniface, apôtre de l'Allemagne, la demanda pour diriger les communautés qu'il se proposait d'établir. Liobe fut nommée immédiatement abbesse du monastère de Bischoffsheim, situé dans le diocèse de Mayence, et eut plus tard la direction de plusieurs autres monastères, qu'elle visitait fréquemment; c'est ce qui la fait regarder comme la mère des religieuses d'Allemagne. On célèbre sa fête le 28 septembre. *Voy.* Surius. *Vitæ Sanctorum.* Richard et Giraud.

I. **LION** (*Leo*), animal qui était fort commun dans la Palestine, et dont les auteurs sacrés tirent leurs similitudes. Le *Lion de la tribu de Juda* est Jésus-Christ, qui est sorti de cette tribu, et qui a vaincu la mort, le monde et le démon. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **LION** (Claude), oratorien, né à Marseille en 1625, mort l'an 1704, fut supérieur de la maison de Condom et de celle de Marseille. Il a laissé, outre les *Mystères abrégés de la grâce et de la morale chrétienne*, en vers latins, et un *Recueil de poésies* : 1° *Panégyriques des Saints*; Lyon, 1683-1706, 5 vol. in-8°; — 2° *Sermons*; ibid., 1685-1689, 2 vol. in-8°; — 3° *Conférences morales sur les mystères et les vérités de la religion*; Paris, 1691. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1691 et 1705.

III. **LION (ORDRE DU)**, Ordre militaire qui, au commencement du règne de saint Louis, fut institué par Enguerrand II. Les chevaliers portaient une médaille d'or sur laquelle un lion était représenté.

LIONISTES (*Lionistæ*). *Voy.* LÉONISTES.

LIONNIÈRE (L'abbé de), licencié en théologie, vivait au XVIIe siècle. On lui doit, entre autres écrits : *Tableau de l'Église*, contenant une *Instruction familière et historique tirée de l'Écriture sainte et des Pères*; in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1693 et 1696.

LIONS (DES). *Voy.* DESLYONS.

LIPARI (*Lipara*), siége épisc. situé dans l'île du même nom, qui comprenait neuf autres

Digitized by Google

villes. Cet évêché, établi dès les premiers siècles comme suffragant de Messine, fut ruiné par les Sarrasins, et rétabli ensuite dans une abbaye de bénédictins fondée par Roger, comte de Sicile, en 1088, et qui fut unie à celle de Patti, fondée en 1094 par le même prince. Ces deux abbayes, gouvernées par le même abbé, furent érigées en évêché au XIIe siècle; mais les évêchés de Lipari et de Patti ont été désunis en 1399 par Boniface IX, de sorte que le diocèse de Lipari ne comprend que Lipari et les îles qui en dépendent, et qu'il est resté suffragant de Messine. Le premier évêque de Lipari est saint Agathon, qui siégeait en 254. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 771. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 140. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 298-301.

LIPENIUS (Martin), protestant érudit et bibliographe, né à Gœritz, dans le Brandebourg, en 1630, mort à Lubeck l'an 1692, fut successivement co-recteur à Halle, recteur du collége suédois de Stettin et co-recteur du collége de Lubeck. Outre plusieurs autres ouvrages d'érudition, il a laissé : 1° *De Mirabili animæ rationalis Origine;* Stettin, 1650, in-4°; — 2° *Navigatio Ophiritica illustrata;* Wittemberg ou Halle, 1672, in-12; — 3° *Bibliotheca realis philosophica;* Francfort, 1682, 2 vol. in-fol.; — 4° *Bibliotheca realis theologica, omnium materiarum in theologiæ studio occurrentium, ordine alphabetico disposita;* Francfort, 1685, 2 vol. in-fol. Ces *Bibliothèques* sont appelées *réelles*, parce que les livres y sont rangés dans l'ordre alphabétique des choses ou des matières, et non sous celui des noms d'auteurs; ajoutons qu'elles sont très-incomplètes. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XIX, où on trouve la liste complète des écrits de Lipenius. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LIPHARDUS. *Voy.* LIFARD.

LIPMAN, que les rabbins appellent *Iom tov Lipman de Mulhouse*, florissait à la fin du XIVe siècle, a composé un livre hébreu sous le titre de *Victoire;* ouvrage dirigé contre les chrétiens et les sadducéens. Mais rien n'est moins victorieux pour ses coreligionnaires que ce pitoyable ouvrage. La *Victoire* a paru à Nuremberg en 1644, par les soins de Théodose Hackspan, qui y a ajouté un traité dont il est l'auteur, intitulé : *De Scriptorum judaicorum in theologia Usu vario et multiplici.* Lipman a fait en vers un abrégé de son livre, que Wagenseil a inséré dans son ouvrage *Tela ignea Satanæ*, avec une très-longue et très-solide réfutation. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Bartolocci, *Biblioth. magna rabbinica*, tom. IV. Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. I, p. 734-743, n. 1364. De Rossi, *Dizion. stor. degli Autori Ebrei*, tom. II, p. 11-12.

LIPPE. *Voy.* LIPPSTADT.

LIPPOMAN ou **LIPPOMANI** (Aloisio ou Louis), prélat, né à Venise vers l'an 1500, mort à Rome en 1559, connaissait les langues classiques, l'Écriture, les Pères, la théologie et l'histoire de l'Église. Il fut successivement évêque de Modon, de Vérone et de Bergame, un des présidents du concile de Trente sous Jules III, député à Rome par les légats pour y plaider la cause de la translation du concile à Bologne, et chargé tour à tour des ambassades de Portugal, d'Allemagne et de Pologne. Il réprima avec sévérité, dans ce dernier pays, les progrès des protestants. A son retour, il devint un des secrétaires de Paul IV. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Catena in Genesin;* Paris, 1546, in-fol.; — 2° *Catena in Exodum;* ibid., 1550, in-fol.; — 3° *Catena in Psalmos;* Rome, 1585, in-fol.; — 4° *Historiæ de Vitis Sanctorum, cum scholiis;* ibid., 1551-1560, 8 vol. in-4°; — 5° *Esposizione sopra il Simbolo Apostolico, il Padre nostro, e sopra i due precetti della Carità;* Venise, 1554, in-8°; — 6° *Constitutiones synodales;* — 7° des *Sermons sur tous les Saints.* *Voy.* Possevin, *la App. sacr.* Sixte de Sienne, *Biblioth. Sa*... D. Thierry. Ruinart, *Actes des Martyrs.* Maffei, *Verona illustrata*, part. II, p. 135. Michaud, *Biogr. univers.*

LIPPSTADT ou **LIPPE** (*Lipstadium* ou *Luppia*), ville d'Allemagne capitale du comté de Lippe, en Westphalie. On y a tenu deux conciles : l'un en 780, pour établir des évêchés dans la Saxe, l'autre en 782, pour faire des règlements de discipline. *Voy.* Labbe, tom. VI. La *Regia*, t. XVIII. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 301-302.

LIPSCIUS. *Voy.* LIPSKI.

I. **LIPSE** (Josse ou Juste), célèbre critique, né à Isque, dans le Brabant, en 1547, mort à Louvain l'an 1606, se fit recevoir docteur dans cette dernière ville, professa l'histoire à Iena, puis à Leyde. Outre un grand nombre d'ouvrages purement littéraires, on a de lui : 1° *De Una Religione adversus dialogistam;* Leyde, 1590, in-4°; ouvrage qui a été traduit en français par Le Ber, sieur de Malassis; La Rochelle, 1590, in-8°, et dans lequel Lipse exprime particulièrement son attachement à la seule religion catholique, dont il établit l'exclusive vérité; — 2° *De Cruce Libri tres, cum notis et figuris æneis;* Leyde, 1593, in-4°; — 3° *Diva Virgo Hallensis, beneficia ejus et miracula, fide atque ordine descripta;* Anvers, 1604, in-8°; — 4° *Diva Virgo Sichemensis, sive Alpricolis; nova ejus beneficia et admiranda;* ibid., 1605, in-4° et in-8°. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Anvers en 1637, 4 vol. in-fol.; à Wesel, en 1675, 4 vol. in-8°, et à Amsterdam, en 1609, 6 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1741, p. 490. Le Mire, *Vita Justi Lipsi;* Anvers, 1609. Le P. Charles Scribani, jésuite, *Defensio Lipsii posthuma;* apologie écrite avec autant de vérité que d'élégance. Nicéron, qui, dans ses *Mémoires*, tom. XXIV, donne les titres de 51 ouvrages de Lipse. Richard et Giraud, qui donnent une analyse du traité *De Cruce.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv. Biogr. gén.*, qui indique un bon nombre d'écrits de Lipse. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **LIPSE** (Martin), chanoine de Saint-Augustin, né à Bruxelles, mort en 1555, était grand-oncle du précédent. Il était non moins recommandable par sa science que par sa piété. Il a travaillé aux éditions de saint Augustin et de saint Hilaire, et a laissé, en outre : 1° *Symmachi epistolæ;* Bâle, 1549, in-8°; — 2° *Chromatii Homiliæ;* Louvain, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LIPSKI (André), en latin *Lipscius*, évêque de Cracovie et grand-chancelier de Pologne, vivait au XVIe siècle. Outre des travaux sur l'histoire et le droit civil, il a laissé : *Decas quæstionum publicarum regni de ecclesiasticis juribus, immunitatibus ecclesiast. status;* Posen, 1626, in-4°. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

LIPSTADIUM. *Voy.* LIPPSTADT.

LIPTINES (*Liptinæ*). *Voy.* LEPTINES.

LIPWINUS. *Voy.* LEBWIN.

LIQUÉFACTION signifie, en terme mystique, une joie spirituelle et une douceur céleste qui ouvre, dilate et pénètre le cœur de telle sorte, qu'il est comme submergé par un torrent de délices. C'est un mouvement délicieux de l'âme éprise des charmes de l'amour et de la bonté de Dieu, qui fait qu'elle parait sortir d'elle-

Digitized by Google

même pour s'écouler, se fondre et s'abîmer heureusement en Dieu, cet océan de tout bien. *Voy.* Cant., v, 6. S. Bonaventure, *Traité des dons du Saint-Esprit*, c. VI. Ce terme se trouve dans le Cantique des cantiques (v, 6), dans l'explication qu'ont donnée de ce passage biblique saint Bernard et saint Thomas, dans saint Bonaventure, *Traité des dons du Saint-Esprit*, c. VI, etc.

LIQUES (*Liskæ*), abbaye de l'Ordre de Prémontré située au diocèse et à cinq lieues de Boulogne-sur-Mer. Robert de Liques fonda ce monastère pour des chanoines séculiers; mais, l'an 1132, Milon, évêque de Térouane, y mit des chanoines réguliers de Prémontré, qu'il tira du monastère de Saint-Martin de Laon. L'abbaye de Liques devint très-célèbre, et fut la mère de toutes les abbayes de Prémontré en Angleterre. Mais les guerres entre l'Espagne et la France y ont causé souvent de grands dommages. Elle fut brûlée en 1674, et rebâtie en 1702. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. X, col. 1617.

LIRE (*Lira*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située en Normandie, au diocèse et à neuf lieues d'Évreux. Elle fut fondée par Guillaume, fils d'Osberne, parent de Guillaume II, duc de Normandie, et par Alix, sa femme, vers le milieu du XIe siècle; et, vers le milieu du XIIe, l'abbé Raoul y introduisit les règlements de l'abbaye du Bec et l'habit blanc qu'on y a porté vers la fin du XIVe siècle. Mais, en 1392, l'abbé Astorge fit reprendre l'habit noir que les premiers religieux portaient. L'an 1604, cette abbaye fut unie à la congrégation des exempts, et, quarante-deux ans après, on y appela les religieux de Saint-Maur, qui y rétablirent l'observance régulière. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. XI, col. 644, édit. nov. Richard et Giraud.

LIRON (D. Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Chartres en 1665, mort au Mans l'an 1749, fut bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Dissertation sur un passage du IIe livre de S. Jérôme, contre Jovinien;* Paris, 1706, in-12, et 1707; — 2° *Apologie pour les Armoricains et pour les églises des Gaules, et particulièrement de la province de Tours;* ibid., 1708, in-8°, — 3° *Dissertation sur Victor de Vite, avec une nouvelle Vie de cet évêque;* ibid., 1708, in-12; — 4° *Les Aménités de la critique, ou dissertations et remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité ecclésiastique et profane;* ibid., 1717, 2 vol. in-12; — 5° *Bibliothèque chartraine*, etc.; ibid., 1719, in-4°. Il a travaillé en outre, avec D. Lenourry, à l'*Apparatus ad Bibliothecam SS. Patrum;* ibid., 1703-1715, 2 vol. in-fol. *Voy.* D. Lecerf, *Biblioth. des Écriv. de la Congr. de Saint-Maur.* L'abbé Goujet, *Biblioth. franç.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Le *Journ. des Savants*, 1708, 1709, 1720, 1738. Richard et Giraud.

I. **LIS** (*Lilium*), en hébreu *Schouschan*, fleur qui était fort commune dans la Judée, et qui venait en pleine campagne. Le P. Souciet, jésuite, prouve très-bien que le lis dont il est question dans l'Écriture est la couronne impériale, c'est-à-dire cette sorte de plante dont les fleurs sont disposées comme en couronne, surmontée d'un bouquet de feuilles; c'est le lis persique, le lis royal des Grecs, et non le lis d'Europe. D'après le Cantique des cantiques, il paraît que le lis dont parle Salomon était rouge, et qu'il distillait une liqueur. Judith parle d'un ornement de femmes qui s'appelait *lis*, mais on ignore ce que c'était. *Voy.* Matth., VI, 28. Cant. des cant., v, 13. Judith, x, 3. Dioscoride, l. III, c. CXVI. Plinius, *Hist. natur.*, l. XXI, c. v. Celsius, *Hierobot.*, tom. I, p. 383 et seqq. Clusius (Charl. de Lécluse ou Lescluse), *Rararum plantarum Historia*, l. II, c. I. Le P. Souciet, *Recueil de dissertations critiques sur les endroits difficiles de l'Écriture sainte et sur des matières qui ont rapport à l'Écriture*, p. 158 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Ern. Fred. Char. Rosenmüller, qui, dans son *Handbuch der biblischen Alterthumskunde*, t. IV, soutient l'opinion du P. Souciet. W. Gesenius, *Thesaurus linguæ hebr.*

III. **LIS (CHEVALIERS DU)**, Ordre créé en 1548 par Paul III; ces chevaliers, d'abord au nombre de cinquante, devaient défendre le patrimoine de Saint-Pierre contre les Turcs; plus tard leur nombre fut porté à trois cent cinquante. *Voy.* le P. Hélyot, tom. VIII, p. 368. Richard et Giraud.

IV. **LIS (ORDRE DE NOTRE-DAME DU)**, en latin *Ordo Lilii* ou *a Lilio dictus*, Ordre militaire institué, selon les uns, en 1048, par Garcias VI, roi de Navarre, et, selon les autres, par Sanche le Grand, père de Garcias, en 1023. Cet Ordre suivait la règle de Saint-Basile, et il se conserva dans une haute réputation pendant plusieurs années. Le P. Hélyot pense que cet Ordre est le même que celui du *Vase de la sainte Vierge de Notre-Dame-du-Lis*, institué par Ferdinand, infant de Castille. *Voy.* Hermant, *Histoire des Ordres de chevalerie*, p. 166 et suiv. Richard et Giraud.

LISBOA (Marcos de), franciscain, né à Lisbonne en 1511, mort en 1591, étudia les langues classiques et l'hébreu, et devint historiographe de son Ordre. Il a laissé : *Chronica da Ordem dos Frades Minores de Sao-Francisco;* Lisbonne, 1556-1660, 3 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LISBONNE (*Olissipo, Ulissipo*), ville archiépisc. et capitale du royaume de Portugal. Ce siége, qui était placé sous la métropole de Mérida, fut supprimé lors de l'invasion des Maures, et rétabli en 1147, quand ces infidèles furent chassés de la ville. L'an 1390, il a été érigé en archevêché. L'an 1716, à la demande du roi de Portugal, Clément XI érigea la chapelle du palais de ce prince en église patriarcale, de sorte que la ville et l'ancien diocèse de Lisbonne furent séparés en deux diocèses, et qu'il y a deux évêques dans cette ville. L'ancien archevêché est appelé *Lisbonne orientale*, et le nouveau patriarcat *Lisbonne occidentale*. Un peu plus tard, en 1740, sur la demande du roi Jean V, le pape Benoît XIV, par sa bulle du 13 décembre *Salvatoris nostri*, réunit en une les deux églises, en supprimant l'archevêché oriental et en conservant seulement l'église patriarcale; de sorte que depuis cette époque l'archevêque de Lisbonne a joint à son titre celui de *patriarche*. Suivant l'*Histoire ecclésiastique de Lisbonne* publiée en 1642 par Rodrigue de Acuna, archevêque de la même ville, le premier évêque de Lisbonne fut Mansus Romain, disciple de l'apôtre saint Jacques, lequel souffrit le martyre à Evora. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 175, au mot *Olissipo*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 303-320.

LISET (Pierre), abbé de Saint-Victor, mort en 1554, fut d'abord premier président du parlement de Paris. On lui doit des traités de controverse : 1° *contre les versions de la Bible;* — 2° *sur la Confession auriculaire;* — 3° *sur la Profession monastique;* — 4° *sur l'Aveuglement de notre siècle;* ces ouvrages ont été imprimés à Paris en 1551, 2 vol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1703, p. 184.

LISIEUX (*Lexovium*), ville épisc. de la haute

Digitized by Google

Normandie, était la capitale du pays des *Lexovii*, peuples gaulois qui l'ont habité. Selon la remarque de De Commanville, l'évêché, suffragant de Rouen, remonte aux premiers siècles de l'Église; cependant l'on n'en trouve guère de preuves avant l'an 530. En effet, son premier évêque, Theodebaudus, souscrivit aux IIIe, IVe et Ve conciles d'Orléans, en 538, 541 et 549, assista en personne au IIIe et au Ve, et fut représenté au IVe par un prêtre nommé Edibius. Il s'est tenu deux conciles à Lisieux : l'un en 1055, et l'autre en 1106. Cet évêché a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* Grég. de Tours, *Hist. francor.*, l. VI, c. XXXVI. Bessin, *Concilia Rothomagensis provinciæ*. Martène, *Thesaurus anecdot.*, tom. IV. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 138. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 5-6.

LISKÆ. *Voy.* LIQUES.

I. **LISLE** (Joseph de). *Voy.* DELISLE.

II. **LISLE** (Paulin de), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Châlons-sur-Marne, mort en odeur de sainteté à la Trappe, en 1698. On a de lui un Recueil de lettres, qui a paru sous ce titre : *Idée d'un vrai religieux;* 1723, in-12; on y a joint un abrégé de sa vie.

LISMANIN (François), théologien socinien grec, né à Corfou, mort à Kœnigsberg vers l'an 1563, était docteur en théologie. D'abord cordelier, confesseur et prédicateur de la reine de Pologne, il embrassa les doctrines sociniennes et travailla à répandre en Pologne les principes de la prétendue réforme qui y avaient été introduits par Jean Tricessius. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° un *Recueil de passages des quatre Pères : Ambroise, Jérôme, Augustin et Chrysostome;* le but de cet ouvrage est de donner une règle commune aux diverses sectes protestantes de la Pologne; — 2° *Brevis Explicatio doctrinæ de sanctissima Trinitate*, etc.; 1565, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LISMORE** (*Lismoria*), ancienne ville épisc. d'Irlande située dans la province de Munster, au comté de Waterford; ce siége, érigé vers l'an 630, sous la métropole de Cashell, a été réuni à celui de Waterford en 1363. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 140. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 7.

II. **LISMORE** (*Lismoria*), ancien siége épisc. situé sur la côte occidentale de l'Écosse, dans le comté d'Argyle, et érigé l'an 1210. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 140.

LISOIUS. *Voy.* HÉRIBERT, n° II.

I. **LISSOIR** (Remacle), de l'Ordre de Prémontré, né à Bouillon en 1730, mort à Paris l'an 1806, fut successivement directeur du noviciat de La Valdieu, professeur de théologie, prieur, puis abbé. En 1791, il prêta serment à la constitution civile du clergé, devint curé de Charleville, membre des deux conciles constitutionnels de 1797 et de 1801, puis aumônier-adjoint de l'hôtel des Invalides de Paris. On a de lui : 1° *De l'État de l'Église, de la puissance légitime du souverain Pontife;* Wurtzbourg, 1766, 2 vol. in-12; cet ouvrage fut censuré par la Sorbonne; il n'est, en effet, qu'un abrégé de celui de Febronius, qui a été mis plus tard (le 3 mars 1773) à l'*Index;* — 2° *Nouveau Bréviaire*, suivi de la *Translation du corps de saint Norbert;* Nancy, 4 vol. in-8°; — 3° plusieurs brochures religieuses et politiques sur les questions du temps. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*. *La Nouv. Biogr. génér.*

II. **LISSOIR** (Théodore), bénédictin de Saint-Vannes, frère du précédent, né à Bouillon en 1720, mort à Metz l'an 1762, professa la théologie, et fut prieur de Saint-Pierre de Châlons, puis de Saint-Urbain. Il est auteur de la *Table géographique du Martyrologe romain;* Paris, 1776, in-12. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*. La *Nouv. Biogr. génér.*

LISSUS ou **ÉLISSUS**, aujourd'hui *Alessio* d'Albanie (*Alexia*), ville épisc. du rit latin en Illyrie, dans la Prévalitaine, située sur une montagne escarpée à deux milles de la mer Adriatique, et près de l'embouchure du Drin, et érigée en évêché au IXe siècle, selon De Commanville, sous la métropole de Durazzo. Lequien en cite quatre évêques, dont le premier, Blaise d'Albanie, siégeait en 1475, et les *Notizie di Roma* donnent la série de ceux du siècle dernier et du siècle présent. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 956. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 98, au mot ELISSUS. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 7-8.

LISTINES. *Voy.* LEPTINES.

LISTRA, ancienne ville épisc. de la nouvelle Épire, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Durazzo. Un de ses évêques, Zénobius, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 252. Richard et Giraud.

I. **LIT** (Godefroi de), de l'Ordre de Sainte-Croix, au XVIIe siècle, a donné : 1° *Le Sacrifice du feu*, ou *De la Passion de Notre-Seigneur*, en quarante sermons; Cologne, 1628; — 2° *La Lampe qui éclaire sur le chandelier saint*, ou *Explication des constitutions sacrées et canoniques de l'Ordre des Frères de la Croix;* ibid., 1634.

II. **LIT NUPTIAL**; il était autrefois d'usage, dans quelques diocèses, qu'un prêtre allât, l'après-midi ou le soir d'un mariage, bénir le lit nuptial en présence des nouveaux mariés, en disant l'*Asperges me*, l'oraison *Visita*, etc., qu'il bénît ensuite du pain et du vin, et présentât aux nouveaux mariés du pain trempé dans le vin. *Voy.* Moléon, *Voyage liturg.*, p. 420.

LITANIE, LITANIES (*Litania, Litaniæ*), mot dérivé du grec, et qui signifie *supplication*. Ce terme se prend, dans les auteurs ecclésiastiques : 1° pour les processions établies par l'Église; 2° pour les personnes qui composent ces processions; 3° pour les formules de prières que l'on chante dans ces processions en l'honneur des saints ou de quelques mystères, soit en général, soit en particulier; 4° pour les trois jours des rogations; 5° pour le *Kyrie eleison*, parce que les litanies commencent par ces mots, et qu'autrefois elles finissaient de même. On appelle *litanie ternaire* celle où l'on répète trois fois chaque invocation; *litanie quinaire*, celle où l'on répète cinq fois la même invocation, et *litanie septénaire*, celle où on la répète sept fois, comme cela se pratique le samedi saint dans quelques diocèses. Il ne faut pas confondre la *litanie septénaire* avec la litanie ou procession appelée *septiforme* par saint Grégoire; cette dernière était composée de sept bandes ou troupes, savoir : le clergé, les moines, les religieuses, les enfants, les hommes laïques, les veuves et les femmes mariées. Il ne faut pas confondre *litanie* avec *lætanie* (*Lætania*), mot qui vient du latin *lætari*, *se réjouir*, et qui signifie *jour de joie, de fête, jour solennel*, comme il appert par les lettres de saint Grégoire (l. IV, epist. LIV, *ad Archiepisc. Ravennat.*), où ce saint Pape énumère les *lætanies*, c'est-à-dire jours solennels auxquels il est permis aux archevêques de porter le *pallium*, et où il recommande de ne le porter jamais que dans l'église. Or les litanies se font toujours hors de l'église.

Digitized by Google

Voy., pour cet article et les suivants, De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. III, p. 55 et suiv. Le P. Ménard, *Notes sur le Sacramentaire de saint Grégoire*. D. Macri, *Hierolexicon*, ad voc. *Litania* et *Lætania*. Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute l'erreur de Basnage sur les *litanies*. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 9 e seg. Le *Diction. de la théol. cathol.*, et *compar*. ROGATIONS.

I. **LITANIES DE LA SAINTE VIERGE.** Elles sont ainsi nommées parce qu'elles contiennent une invocation à la sainte Vierge, une louange de ses vertus, de ses mérites, de sa puissance dans le ciel, et une hymne en son honneur. On les appelle communément *Litanies de Lorette* ou de *Notre-Dame de Lorette*, sans doute parce qu'elles sont ainsi nommées dans des constitutions de plusieurs papes, tels que Sixte V, Clément VIII, Alexandre VII, et qu'elles se chantent avec plus de solennité dans ce saint sanctuaire de la Mère de Dieu. En 687, le pape saint Serge Ier décréta que les litanies se réciteraient tous les ans le jour de l'Annonciation, et il étendit ensuite son décret aux autres fêtes principales de la sainte Vierge, la Nativité, l'Assomption et la Purification. On ne sait ni quel est l'auteur de ces litanies, ni à quelle époque elles ont été composées. Gaet. Moroni dit qu'elles sont très-anciennes, et qu'on pourrait conclure non sans fondement qu'elles ont été instituées dès les premiers siècles du christianisme. Elles ne font point partie de la liturgie, mais elles sont très-vénérables par la sanction que l'Église y donne en les recommandant aux fidèles, et par les nombreuses indulgences qu'elle accorde à ceux qui les récitent.

II. **LITANIES DES SAINTS.** On les appelle ainsi parce que, dans la première partie, ce sont principalement les saints qu'on invoque. Elles ont pour objet toutes les situations où peut se trouver un chrétien. Bien qu'on n'en connaisse pas exactement l'origine, on peut affirmer qu'elles sont fort anciennes; et, qu'elle qu'en ait été la forme primitive, celle qu'elles ont aujourd'hui se trouve tout entière dans de très-anciens *Ordo*. On peut dire aussi que ce sont les seules litanies adoptées comme partie intégrante de la liturgie fixée par l'Église, puisque dans le langage ecclésiastique on les appelle simplement les *litanies* (*litaniæ*), sans autre désignation. L'usage qu'en fait l'Église en fait encore ressortir l'excellence; car elle les emploie quand il s'agit de détourner de grandes calamités physiques ou morales, quand il s'agit de procurer quelque bien à ses membres. Elle les emploie aussi dans des actes solennels de consécration, dans la collation des ordres sacrés, au sacre des évêques, à la dédicace des églises, à la bénédiction des fonts baptismaux, etc. Un décret de la S. Congrégation des des Rites, en date du 22 mars 1671, défend d'y faire des retranchements ou des additions.

III. **LITANIES DU SAINT NOM DE JÉSUS.** On appelle ainsi ces *litanies*, parce que, dans les deux parties dont elles se composent, le nom ineffaçable de Jésus se trouve exprimé à chaque verset. Dans la première, nous l'invoquons sous tous les titres les plus touchants pour exciter sa pitié et sa miséricorde envers nous, et dans la seconde, nous implorons sa puissance et sa vertu pour nous délivrer de tous les maux de cette vie et de la mort éternelle. Quelques auteurs ont prétendu que ces mêmes litanies étaient connues au temps de saint Bernard, mais c'est très-douteux. D'autres ont pensé que c'étaient les jésuites qui les avaient établies; ce qui est d'autant moins admissible qu'elles étaient en usage dans beaucoup d'églises avant la fondation de leur société. Peut-être ont-elles été composées, au commencement du XVe siècle, par les prédicateurs du saint nom de Jésus saint Jean de Capistran ou Bernardin de Butis, qui a laissé d'ailleurs l'*Office du Nom de Jésus* dont se servent les cordeliers. Quoi qu'il en soit, un usage universel les a consacrées, et les souverains Pontifes ont permis de les réciter dans les offices publics. Sixte V, par sa bulle dn 14 avril 1646, a accordé une indulgence de trois cents jours à tous les fidèles qui les réciteront.

IV. **LITANIES MAJEURES ou GRANDES LITANIES** (*Litaniæ majores*). On a donné ce nom à la cérémonie qui se fait le 25 avril, jour de la fête de saint Marc l'évangéliste, et qui se compose d'une procession solennelle, de l'invocation des saints, d'oraisons, et d'une messe. Lorsque le 25 avril tombe le jour de Pâques, la cérémonie est transportée au mardi suivant, ainsi que l'a décrété la S. Congrégation des Rites le 14 février 1705 : *Si litaniæ majores occurant in die Paschatis, transferantur in feriam tertiam sequentem*. D. Magri cite un décret précédent (25 septembre 1627) qui prescrit la même chose. La récitation des litanies est de précepte *sub mortali*, pour tous ceux qui sont tenus à l'office divin. (*Voy*. l'art. suivant.) Quant à l'origine des *grandes litanies*, les opinions sont partagées. La plupart des historiens les attribuent à saint Grégoire le Grand; mais ce saint pape en parle lui-même comme d'une chose déjà établie et connue de tous : *Litaniam, quæ major ab omnibus appellatur*, etc. Quelques-uns en attribuent l'institution au pape saint Léon Ier; d'autres enfin la font remonter jusqu'aux apôtres eux-mêmes, disant que saint Grégoire Ier a propagé et amplifié ces *litanies*, comme l'avaient fait les autres Papes avant lui. *Voy*. Gaet. Moroni, que nous n'avons fait qu'abréger dans cet article.

V. **LITANIES MINEURES ou PETITES LITANIES** (*Litaniæ minores*). On appelle ainsi les processions qui se font les trois jours des Rogations (c'est-à-dire les trois jours qui précèdent immédiatement l'Ascension), en invoquant les saints, en récitant des oraisons et en célébrant la messe. Le prières publiques qui se font pendant ces trois jours ont pour but de demander à Dieu la conservation des biens de la terre, et la grâce d'être préservés de tout fléau; et elles sont accompagnées de jeûne et d'abstinence. Toutefois dans bien des églises on se borne à l'abstinence, parce que ce n'est pas la coutume de jeûner dans le temps pascal. L'obligation de réciter les litanies pendant ces trois jours est, comme le 25 avril, jour de saint Marc (*voy*. l'art. précéd.), *sub mortali*, pour tous ceux qui sont tenus à l'office divin; en sorte que quiconque parmi eux ne les récite point à la procession est tenu *de præcepto* de les dire en son particulier. C'est le sentiment de Lezana, de Suarez et de Bonacina, cités par Gaetano Moroni, sentiment fondé sur ce que le commun des théologiens et l'usage de l'Église considèrent les litanies comme une partie de l'office divin de ces trois jours. Or ceux qui les récitent en leur particulier doivent le faire le matin, et non point le soir du jour précédent. Quant à l'institution, on dit que saint Mamert, évêque de Vienne, les établit en 452 ou 468, ou 489, à l'occasion des tremblements de terre, des incendies et des autres fléaux dont son diocèse était affligé.

Digitized by Google

LITHOMANCE ou **LITHOMANTIE**, en grec, divination par le moyen des pierres; chose que la religion condamne.

LITHOSTROTOS, terme grec qui signifie : *pavé de pierre*; c'était le lieu où, selon saint Jean l'évangéliste, Pilate rendait la justice, et d'où il prononça la sentence de mort contre Jésus-Christ. Les anciens appelaient lithostrotos non pas simplement un pavé de pierre, mais un lieu pavé de marbre, et quelquefois de marbres de différentes couleurs, un pavé en mosaïque. *Voy.* Jean, XIX, 13, et les commentateurs sur ce passage. Pline, *Hist. nat.*, l. XXXVI, c. XXV. *Comparez* GABBATHA, son correspondant hébreu, c'est-à-dire syro-chaldaïque, qui signifie proprement *hauteur, élévation, éminence.*

I. **LITIGE** (*Lis, dissidium, controversia*), procès, contestation en justice. On se servait autrefois de ce mot en parlant des contestations qui s'élevaient sur la possession des bénéfices. Or le litige ne donnait pas ouverture à la régale, à moins qu'il n'y eût contestation en cause. On examinait aussi si le litige n'était pas une vexation manifeste, ou si le régaliste lui-même n'en avait pas été l'instigateur; c'est pourquoi il fallait que la contestation fût formée six mois avant le décès de l'évêque pour donner ouverture à la régale. *Voy.* La Combe, au mot RÉGALE, p. 154. Richard et Giraud.

II. **LITIGE**, en Normandie, était un droit dépendant de la couronne par lequel le roi pouvait présenter aux bénéfices de cette province vacants pendant que le litige durait entre deux patrons ecclésiastiques ou laïques. En matière bénéficiale, lorsque l'un des deux contendants mourait pendant le litige, on adjugeait la possession du bénéfice à celui qui restait, parce qu'en matière bénéficiale, la jouissance des bénéfices étant personnelle, les héritiers n'étaient pas appelés en reprise. *Voy.* De Ferrière, *Diction. de droit et de prat.*, au mot LITIGE. Richard et Girand. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

LITITZA, ville épisc. de la province de Thrace, située au diocèse de ce nom, et érigée en évêché, selon De Commanville, au IXe siècle, sous Philippopolis; plus tard elle fut érigée en métropole sans suffragants. On n'en connaît que deux évêques : N..., qui assista au concile du patriarche Calliste, et Méthodius, qui siégeait en 1721. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1168. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 160. Richard et Giraud.

LITOBRAND. *Voy.* LUITPRAND.

LITOMERICE ou **LITOMERICIUM, LITOMERIUM.** *Voy.* LEITMERITZ.

LITRE (*Lithra, zona tesseraria funebris*), ceinture funèbre qu'on mettait autrefois autour d'une église. Le droit de *litre* est un droit honorifique qu'avaient les seigneurs, patrons, fondateurs, dans les églises qu'ils avaient fondées, ou les seigneurs hauts-justiciers dans les églises de leurs seigneuries. Ce droit consistait à faire peindre les écussons de leurs armes sur une bande noire que l'on mettait à la clef de la voûte du chœur ou au frontispice du portail. Le droit de mettre des armoiries à une église était personnel et inhérent à la famille du fondateur, de sorte qu'il ne passait point à l'acquéreur du fonds *cum universitate fundi.* Les fondateurs avaient droit de *litre* non-seulement dans les églises paroissiales, mais encore dans toutes les églises de leur fondation, soit collégiales, soit conventuelles ou monastères. *Voy.* Denisart, *Collect. de jurisprud.*, au mot LITRE. D'Olive, *Questions notables.* De Roye, *De Jurib. honorif.*, l. I, c. II. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

LITTA (Lorenzo ou Laurent de), prélat et cardinal, né à Milan en 1756, mort l'an 1820, fut successivement protonotaire apostolique, *ponente* de la consulte, commissaire aux frontières de Toscane, et archevêque de Thèbes *in partibus.* En 1794, il fut envoyé en Pologne en qualité de nonce, et il déploya beaucoup de prudence et de force d'âme au milieu des révolutions de ce pays. En 1797 il passa en Russie, et obtint de Paul Ier le maintien de six diocèses du rite latin et de trois du rite grec. A son retour, Pie VIII le nomma son trésorier général, cardinal-prêtre, et préfet de la Congrégation de l'*Index.* Plus tard il devint préfet de la Propagande et évêque de Sabine. On lui attribue : *Lettres sur les quatre Articles dits du clergé de France.* Ces *Lettres*, qui sont au nombre de vingt-neuf, ont eu quatre éditions; la dernière est de Paris, 1826, in-12; la 3e édit., Bruxelles (ou plutôt Lyon), 1818, in-8° de 142 pages, a été *revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Voy.* Feller. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 24-28.

LITTERANUM. *Voy.* LETTERANO.

LITTERATO (Antoine), né à Rome, vivait au XVIIe siècle. Il a publié : 1° *Somme abrégée des sacrements de l'Église;* Rome, 1611; — 2° *Sermons de la nativité de Jésus-Christ;* ibid., — 3° *De l'Ordre solennel de la visite pour l'usage des évêques.*

LITTIRANUM. *Voy.* LETTERANO.

I. **LITTLETON** (Adam), né à Hales-Owen, dans le Shropshire, en 1627, mort à Chelsea en 1694, exerça les fonctions de pasteur dans cette dernière ville, professa à l'école de Westminster, et fut chapelain de Charles II. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Pasor metricus, sive voces omnes Novi Test. primogeniæ hexametris versibus comprehensæ*, en grec et en latin; Londres, 1658, in-4°; — 2° *Elementa religionis, sive* IV *capita catechetica totidem linguis descripta;* ibid., 1658, in-8°; — 3° *Salomon's gate, or an entrance into the Church;* ibid., 1662, in-8°; — 4° *Dictionary latin, greek, hebrew and english;* ibid., 1678; ouvrage très-estimé, et qui a été souvent reproduit; — 5° *LXI Sermons;* ibid., 1680, in-fol. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LITTLETON** ou **LYTTLETON** (Georges), anglican, né en 1709, mort l'an 1773, fit ses études à Oxford, voyagea en France, en Italie, et à son retour fut successivement député au parlement, secrétaire du prince de Galles, trésorier de l'épargne et conseiller privé. On a de lui, en anglais, outre une *Histoire de Henri II :* 1° *La Religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de saint Paul*, 1747; ouvrage traduit en français par l'abbé Guénée; Paris, 1754, in-12. Il y a dans le travail de Littleton des vues profondes et parfaitement convaincantes; mais il est à regretter que l'auteur ait fait contraster avec les meilleurs raisonnements les préjugés de sa secte, jusqu'à assimiler les miracles de l'Église catholique aux scènes honteuses de Saint-Médard; — 2° un *Dialogue sur la mort*, in-8° *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LITTOMISSEL ou **LUTOMISLIE** (*Littomescum, Littomiscium*), ville épisc. de la Bohême, située vers les confins de la Moravie, sous le gouvernement de Chrudin. Lorsque Clément VI érigea, en 1343, l'église de Prague en archevêché, il établit un nouvel évêché à Littomissel, sous la métropole de Prague. On ne trouve

Digitized by Google

plus d'évêques qui aient possédé cette église après l'an 1431. Le premier évêque de Littomissel est Jean, ordonné en 1350. *Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. II, p. 172. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 140, au mot LITTOMESCUM. Richard et Giraud.

LITORIUS. *Voy.* LIDOIRE.

LITURGIE (*Liturgia*), mot dérivé du grec, et qui signifie *œuvre* ou *action publique*, que nous nommons le *service divin* ou simplement le *service* par excellence. On entend aussi en particulier, par liturgie, l'espèce et l'ordre des cérémonies qui constituent le service divin. Dans les livres de l'Ancien Testament, il est mis pour le service que les prêtres et les lévites rendaient au Seigneur dans le temple; et, dans l'Église, il est consacré pour désigner, en général, l'office divin, et plus spécialement l'office de la messe. Chez les Orientaux, il est restreint à cette dernière signification. En instituant l'Eucharistie, Jésus-Christ se servit de prières, de bénédictions et d'actions de grâces; mais l'Écriture ne nous dit pas quelles sont ces prières et ces cérémonies, et les Apôtres se contentèrent d'enseigner de vive voix les prières et les cérémonies qui devaient accompagner le sacrifice en tout temps et en tout lieu. La liturgie n'a pas été écrite avant le ve siècle; car, durant les quatre premiers siècles, aucun auteur connu n'a parlé d'une liturgie écrite. Celles qui portent le nom de *Saint-Jacques*, de *Saint-Marc*, etc., ne sont pas les écrits de ces apôtres, mais tout au plus la substance de ce qu'ils ont enseigné de vive voix. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, dans son *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 32-77. Kœssing, dans le *Diction. de théol.* Ces auteurs font connaître les liturgies consacrées chez les divers peuples catholiques du monde, et indiquent les principaux écrivains qui ont traité de la liturgie. Quant à Bergier, il s'attache surtout à combattre les idées erronées des protestants sur cette importante question.

LITURGIQUE (La). Pris comme substantif, le mot *liturgique* signifie la *science liturgique*, c'est-à-dire la science qui examine, expose et éclaircit la liturgie sous ses divers rapports, historique, dogmatique, sacramentel, symbolique, etc. *Voy.* Lüft, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

LITURGISTE. On appelle ainsi celui qui a composé quelque ouvrage sur la liturgie ou qui en fait une étude spéciale. Parmi les auteurs liturgistes, on distingue Durand, Amalaire, Gabriel Biel, le cardinal Bona, Moléon, Bocquillot, Grancolas, Claude de Vert, le P. Lebrun, etc.

LITZA, ville épisc. de Thessalie, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Larisse. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, N..., souscrivit en 1564 la déposition du patriarche Joasaph, et le deuxième, Joseph, siégeait en 1721. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 129.

LIUTPRAND. *Voy.* LUITPRAND.

LIVIAS. *Voy.* LIBYAS.

LIVIN ou **LIWIN** (Saint), apôtre du Brabant, né en Irlande, mort dans le pays de Gand le 12 novembre 656, fut élevé par son oncle, l'évêque Menhalch, qui lui fit faire de grands progrès dans la vertu. Saint Augustin lui conféra la prêtrise, et l'employa dans les travaux apostoliques de sa mission; plus tard, Livin succéda à son oncle, instruisit avec zèle les peuples d'Irlande, et maintint parmi eux la pureté de la foi. Enfin il se rendit aux extrémités du Brabant, afin d'annoncer l'Évangile à ces peuples, qui étaient encore plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie; mais comme il se trouvait à Hauthem, bourgade située sur le territoire d'Alost, ces barbares le saisirent et le mirent à mort, ainsi que la B. Craphaïlde, son hôtesse, et un enfant qu'il venait de baptiser. On célèbre la fête principale de saint Livin le 12 novembre. *Voy.* Richard et Giraud.

LIVINEIUS. *Voy.* LIEVENS.

LIVINGSTON (John), théologien écossais, né en 1603, mort à Rotterdam l'an 1672, fut un de ceux qui présentèrent le covenant à Charles II, avant son débarquement en Écosse. Il refusa de prêter le serment de fidélité, et se retira l'an 1663 en Hollande, où il fut attaché à une congrégation écossaise de Rotterdam. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *Memorable characteristics of divine Providence*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LIVONIE POLONAISE, qui est passée à la Russie en 1773, formait un palatinat particulier dont la place principale, Dunebourg, était la résidence de l'évêque de Livonie. Cet évêché fut établi en 1670, après la suppression de celui de Piltin ou Pyltyn, en Courlande, l'an 1667. L'évêché de Livonie était suffragant de Gnesne. *Voy.* Gruber, *Origines sacrées et civiles de la Livonie;* Francfort, 1741, in-fol. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 80 et suiv. Le *Diction. de la théol. cathol.*

LIVOURNE, ville épisc. de la Toscane dont l'évêché fut érigé à titre de suffragant de Pise. La bulle d'érection *Militantis Ecclesiæ* est datée du 25 septembre 1806. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 104-106.

LIVOY (Timothée de), barnabite, né à Pithiviers en 1715, mort à Paris l'an 1777, avait acquis une certaine renommée par son érudition. Outre plusieurs ouvrages purement littéraires, il a laissé : *Exposition des caractères de la vraie religion;* trad. de l'italien du cardinal Gerdil; in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LIVRE** (*Liber*) a, dans la Bible, plusieurs sens différents; ainsi il se prend : 1° pour des *lettres* (*epistola, litteræ*), Isaïe, XXXVII, 14; 2° pour un *contrat* que l'on passe (Jérém., XXXII, 10, 11, etc.); 3° pour un *édit* (Esther, IX, 20, 30, etc.; 4° pour une *sentence* (Job, XXXI, 35); 5° pour un *billet*, un *écrit*, un *acte* (Isaïe, L, 1).

II. **LIVRE** (*Libra*). Ce mot ne se trouve que dans le Nouveau Testament, c'est-à-dire dans l'Évangile de saint Jean (XII, 3; XIX, 39); ce qui donne lieu de croire qu'il s'agit de la livre romaine. Or la livre romaine était de 12 onces.

III. **LIVRE DE DIEU.** *Voy.* LIVRE, n° VIII.

IV. **LIVRE DE L'ALLIANCE.** Ce livre, dont il est parlé dans l'Exode (XXIV, 7), et que l'on met au nombre des *livres perdus*, pourrait bien n'être autre chose que le recueil des lois, des ordonnances et des instructions que Dieu avait données à son peuple, et qui sont décrites dans les chapitres précédents. *Voy.* J.-B. Glaire, *Le Pentateuque, avec une traduction française et des notes philologiques*, etc., tom. II. EXODE, p. 176, not., et *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 96, et *compar.* LIVRES, n° XIV.

V. **LIVRE DE MORT** (*Liber mortis*). C'est la connaissance que Dieu a des réprouvés.

VI. **LIVRE DE MUSIQUE.** On appelle ainsi, dans l'Église grecque, le livre qui contient les Psaumes et les autres prières qu'on chante à l'office.

VII. **LIVRE DE PAIX** (*Liber pacis*). Livre qu'on donne à baiser à la messe.

VIII. **LIVRE DE VIE** ou **LIVRE DES VIVANTS, LIVRE DE DIEU** ou **LIVRE DU SEIGNEUR**, terme qui se prend, dans l'Écriture;

Digitized by Google

1° pour la science universelle de Dieu; 2° pour la connaissance particulière qu'il a des pensées et des actions des hommes; 3° pour la connaissance des secrets que Dieu a manifestés par le mystère de l'Incarnation; 4° pour la parole de Dieu, parce qu'elle mène à la vie; 5° pour la prédestination à la foi et à la grâce seulement; 6° pour la prédestination à la gloire.

IX. **LIVRE DES ACTIONS DES JOURS** (*Liber sermonum* ou *verborum dierum*); c'étaient des annales et des mémoires que l'on écrivait dans les royaumes d'Israël et de Juda; ils n'existent plus en entier, mais on les trouve cités dans les livres des Rois, qui sont composés en partie sur les mémoires anciens que l'auteur avait en main. Les auteurs des livres des Jours étaient ordinairement des prophètes et des hommes inspirés. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

X. **LIVRE DES GUERRES DU SEIGNEUR**, ouvrage qui est cité dans le livre des Nombres (XXI, 14), et qu'en Écriture sainte on range parmi les *livres perdus*. Selon quelques-uns, il était plus ancien que Moïse, et contenait le récit des guerres que les Israélites avaient faites ou soutenues dans l'Égypte ou hors de l'Égypte, avant leur sortie de ce pays sous la conduite de Moïse. Suivant d'autres, ce livre est celui des Nombres, ou celui de Josué, ou celui des Juges. D'autres disent que ce sont les Psaumes CXXXV et CXXXVI, qui contiennent le récit des guerres du Seigneur. D'autres enfin veulent que ce soit le même que le *Livre des Justes*. Pour nous, nous sommes portés à croire que ce prétendu livre n'est qu'un simple récit, pour les motifs que nous exposons un peu plus bas. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *compar*. LIVRES, n° XIV.

XI. **LIVRE DES JUSTES**. *Voy*. JUSTES (LIVRE DES).

XII. **LIVRE DES LITURGIES**. C'est le nom qu'on donne dans l'Église grecque au livre qui contient les quatre liturgies aujourd'hui en usage.

XIII. **LIVRE DES VIVANTS**. *Voy*. LIVRE, n° VIII.

XIV. **LIVRE DU CIEL**, terme qui rappelle une opinion émise par quelques anciens; ceux-ci prétendaient que le ciel était comme un grand livre dans lequel était inscrit tout ce qui devait arriver sur la terre. D'après les rabbins et quelques chrétiens, on distinguait dans la voûte du ciel des caractères hébreux formant une écriture lisible et intelligible, dans laquelle on trouvait écrit tout ce qui est dans la nature. *Voy*. Origen., *apud. Euseb., De Præparat.*, l. V, c. XI. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

XV. **LIVRE DU SEIGNEUR**. *Voy*. LIVRE, n° VIII.

XVI. **LIVRE SCELLÉ**. Le *livre scellé* dont il est parlé dans Isaïe et dans l'Apocalypse, n'est autre que les prophéties d'Isaïe et de saint Jean, qui étaient écrites dans un livre ou rouleau à l'antique, et qui étaient scellées et cachetées, c'est-à-dire obscures, énigmatiques, mystérieuses et relatives à des événements futurs; en sorte qu'on ne pouvait en avoir connaissance qu'après l'événement et lorsque les sceaux avaient été levés. Anciennement on enveloppait les lettres et les autres écrits que l'on voulait cacheter avec du lin ou du fil; puis on y appliquait le sceau. Il fallait couper le fil et le lin, ou rompre les sceaux, pour pouvoir lire. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

XVII. **LIVRE VOLANT** (*Volumen volans*) dont parle Zacharie, et qu'un ange lui montra dans une vision prophétique. Ce livre, qui avait vingt coudées de long et dix de large était composé de plusieurs feuilles ou de plusieurs morceaux de vélin attachés bout à bout et en longueur, et roulés autour d'un bâton, comme le font encore aujourd'hui les Juifs pour les volumes qui sont en usage dans leurs synagogues. Ce *livre volant* contenait les malédictions, les menaces et les malheurs qui devaient arriver aux Juifs. Sa longueur et sa largeur extrême marquaient l'énormité excessive de leurs crimes et la grandeur des maux dont ils étaient menacés. Les Septante ayant lu dans le texte hébreu *maggâl* pour *meguillâ*, ont traduit *faux* au lieu de *livre*. Mais Aquila et Théodotion ont rendu par *diphthéra*, mot grec qui signifie en général *livre écrit sur du vélin*, et qu'on entend en particulier du livre que les poëtes donnent à Jupiter, livre dans lequel sont enregistrés les crimes des hommes et les châtiments qu'il leur destine. *Voy*. Zacharie, V, 1, et D. Calmet, dans son *Commentaire* sur ce passage de Zacharie.

I. **LIVRES APOCRYPHES**. *Voy*. APOCRYPHES.

II. **LIVRES ASCÉTIQUES**. *Voy*. ASCÉTIQUE et LIVRES, n° XVIII.

III. **LIVRES CANONIQUES**. *Voy*. BIBLE, et CANON, n° VI.

IV. **LIVRES DÉFENDUS**. On doit comprendre sous cette dénomination non-seulement les livres des hérétiques, mais encore ceux qui attaquent plus ou moins directement la religion et ceux qui sont contraires aux bonnes mœurs, ou même qui blessent la continence. En vain une femme, pour s'autoriser à lire des romans, allègue que ces livres ne font aucune impression sur son cœur, et satisfont seulement son esprit. Qui lui répondra que sa raison complaisante sera toujours assez forte pour écarter le danger auquel elle s'expose volontairement? Ne perd-elle pas d'ailleurs un temps qu'il faudrait consacrer à la prière et aux autres exercices de piété? Le célèbre docteur Jean Gerson juge cette lecture si pernicieuse, qu'il ne croit pas qu'on puisse aisément excuser de péché mortel les personnes qui s'y adonnent, à plus forte raison les auteurs qui composent ces livres dangereux, et les libraires qui, en les vendant, se rendent les instruments de la corruption; d'où le pieux docteur conclut que le confesseur doit obliger ceux qui en ont de les brûler ou de les déchirer. *Voy*. Pontas, art. LIVRES DÉFENDUS. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où l'on trouve des citations de conciles et des lettres encycliques de souverains pontifes très-importantes.

V. **LIVRES D'ÉGLISE**. Ce sont ceux qui servent à la célébration de l'office divin, comme les antiphonaires, les missels, les graduels.

VI. **LIVRES DES HÉRÉTIQUES**. *Voy*. LIVRES, n° IV.

VII. **LIVRES DIVINS**. *Voy*. BIBLE et CANON, n° VI.

VIII. **LIVRES HISTORIQUES**. En matière biblique, on nomme ainsi les livres dont l'objet principal est l'histoire de faits accomplis. Or les *livres historiques* de l'Ancien Testament sont Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, les deux des Paralipomènes, le premier d'Esdras et le second qui porte le nom de Néhémie, ceux de Job, de Tobie, de Judith, d'Esther, et les deux des Machabées. Les livres historiques du Nouveau Testament sont les Actes des Apôtres.

IX. **LIVRES LÉGAUX**. En terme d'Écriture sainte, on appelle ainsi les livres dans lesquels surtout sont contenues les lois des anciens Hébreux et celles des chrétiens. Or les premières

Digitized by Google

se trouvent dans le Pentateuque de Moïse, c'est-à-dire la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome, livres auxquels les Juifs donnent en hébreu le nom de *tôrâ*, traduit généralement par *loi* (quoique son sens rigoureux soit *enseignement, instruction, doctrine*); et les derniers, dans les quatre Évangiles.

I. **LIVRES LITURGIQUES**. Les livres qui ont rapport à la liturgie, ceux qui contiennent des pratiques de piété, des formules de prières, des récits de miracles, les catéchismes, etc., ne peuvent être imprimés sans une permission spéciale de l'autorité ecclésiastique. On comprend aisément l'importance de cette obligation; car si de pareils livres manquant d'exactitude théologique venaient à être publiés, ils compromettraient plus qu'ils ne serviraient la cause de la religion. Ils sont donc soumis à la surveillance et à la direction des évêques. Et, sur ce point, nos lois civiles modernes s'accordent avec les lois canoniques, puisqu'elles défendent d'imprimer ces livres sans la permission épiscopale. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

XI. **LIVRES MORAUX**. *Voy.* LIVRES, n° XVII.

XII. **LIVRES MYSTIQUES**. *Voy.* LIVRES, n° XVIII.

XIII. **LIVRES PÉNITENTIAUX**. Manuels dont les prêtres se servaient autrefois dans l'administration du sacrement de Pénitence. Ils avaient principalement pour objet de fournir au confesseur une sorte de mesure qui pût le guider dans l'application des pénitences à imposer, et ils contenaient des dispositions sur les divers degrés de pénitence proportionnés à la nature et à la gravité des péchés. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

XIV. **LIVRES PERDUS**. C'est, en matière d'Écriture sainte, le nom que l'on donne à certains livres qui, sans jamais avoir fait partie du canon des écrits sacrés, se trouvent cependant cités, soit dans l'Écriture elle-même, soit dans les Pères de l'Église. Le nombre de ces livres, qui est assez grand, pourrait, ce nous semble, être restreint pour plusieurs motifs, entre autres parce qu'on a pris pour des livres de simples récits. En effet, le terme hébreu *sépher*, qu'on a toujours traduit par *livre*, signifie proprement *énumération, dénombrement*; de là *récit*, et enfin une *feuille* en forme de lettre renfermant un récit, puisque Moïse, et après lui Isaïe et Jérémie, s'en sont servi pour exprimer la lettre de divorce que donnait le mari à sa femme, quand il la renvoyait. *Voy.* Deutéron., XXIV, 1, 3. Isaïe, L, 1. Jérém., III, 8. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 95-96; *Le Pentateuque, avec une traduction française et des notes philologiques*, etc., tom. I, GENÈSE, p. 31, not. *Ibid.*, tom. II, EXODE, p. 176, not.

XV. **LIVRES PROPHÉTIQUES**. En Écriture sainte, on appelle *livres prophétiques* ceux dont le sujet dominant est la prédiction d'événements futurs. Tels sont, pour l'Ancien Testament, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, Daniel, et les douze petits prophètes; et, pour le Nouveau, l'Apocalypse.

XVI. **LIVRES SACRÉS**. *Voy.* BIBLE et CANON, n° VI.

XVII. **LIVRES SAPIENTIAUX** ou **MORAUX**. Ce sont certains livres de l'Écriture sainte spécialement destinés à donner aux hommes des leçons de morale et de sagesse. Les *livres sapientiaux* de l'Ancien Testament sont les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse et l'Ecclésiastique; ceux du Nouveau, les Épîtres de saint Paul et les Épîtres des autres apôtres.

XVIII. **LIVRES SPIRITUELS** ou **ASCÉTIQUES, MYSTIQUES**. Quoique ces trois mots, si on les considère dans la rigueur des termes, diffèrent de signification, on les confond le plus ordinairement dans une même acception. Ainsi on les emploie indistinctement pour désigner particulièrement les livres qui traitent de la vie spirituelle ou chrétienne, qui excitent à la dévotion, et disposent l'âme à la méditation et à la contemplation. Mais ces livres ne doivent pas être lus indifféremment par toutes sortes de personnes. On doit s'en rapporter là-dessus à l'avis d'un sage directeur, et bien apprendre de lui la manière d'entendre certaines expressions mystiques et figurées qui ne sont pas à la portée de tout le monde, et qui, mal comprises, ne manqueraient pas de scandaliser au lieu d'édifier. *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent dix règles à observer pour lire avec fruit les *livres spirituels*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Le P. Honoré de Sainte-Marie, *Tradit. des Pères sur la contemplation*, tom. II, p. 607 et suiv.

LIVRI (*Livriacum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située au diocèse et à quatre lieues de Paris, dans le doyenné de Chelles. Ce ne fut d'abord qu'une simple chapelle; mais, en 1186, Guillaume de Garlande, seigneur de Livri, et Idonet, sa femme, y établirent des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, qu'on fit venir de l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis; enfin, l'an 1197, Philippe-Auguste fit ériger en abbaye l'église de Livri. *Voy.* la *Gallia christ.*, tom. VII, col. 828. Richard et Giraud.

LIWIN. *Voy.* LIVIN.

LIZIER. *Voy.* LICAR.

LIZIQUE, siége épisc. de la province d'Europe situé au diocèse de Thrace, sous la métropole d'Héraclée. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Benjamin, assista et souscrivit au VIIe concile général, et le second, Georges, à celui de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1134.

LLORENTE (D. Juan-Antonio), littérateur, né à Rinçon-del-Soto, dans la vieille Castille, l'an 1756, mort à Madrid en 1823, fut ordonné prêtre avec dispense en 1779, et reçu, l'an 1780, docteur en droit canon à Valence. Il devint successivement vicaire général de l'évêque de Calahorra, chanoine de cette ville, et secrétaire du Saint-Office. Pendant la domination française en Espagne il montra un grand attachement pour la famille Bonaparte; aussi fut-il nommé membre du conseil d'État et directeur général des biens nationaux. Son *Histoire de l'Inquisition* lui fit interdire les fonctions ecclésiastiques, et ses *Portraits politiques des Papes* furent cause de son expulsion de France. Llorente a composé un grand nombre d'ouvrages, soit purement littéraires, soit ayant trait à la religion. Mais, il faut bien le reconnaître, ils sont tous plus ou moins entachés d'un esprit de partialité qui est fort peu honorable pour leur auteur. Ajoutons que plusieurs de ses biographes ont adopté ses idées, aussi absurdes que fausses, sur l'Inquisition et sur la prétendue papesse Jeanne. On trouve dans toutes les biographies une assez longue liste de ses écrits; pour nous, nous signalerons au lecteur ceux qui ont été condamnés par la S. Congrégation de l'*Index*; ce sont : 1° *Aforismos politicos escritos en una de las lenguas del norte de la Europa por un filosopho y traducidos al español* (décr. 20 jan. 1823); — 2° *Apologia catolica del proyecto de constitucion religiosa*; — 3° *Defensa de la obra intitulada : Proyecto de una constitucion religiosa*; — 4° *Discursus sobre una*

Digitized by Google

constitucion religiosa; su autor un Americano (decr. 26 aug. 1822); — 5° *Disertacion sobre el poder que los reyes españoles ejercieron hasta el siglo duodecimo en la division de Obispados, y otros punctos concesos de disciplina ecclesiastica* (decr. 6 sept. 1824); — 6° *Histoire critique de l'Inquisition d'Espagne* (décr. 26 août 1822); — 7° *Notas al dictamen de la comision eclesiast. encargada del arreglo definitivo del Clero de España* (decr. 6 sept. 1824); — 8° *Portrait politique des Papes, considérés comme princes temporels et comme chefs de l'Église, depuis l'établissement du Saint-Siége à Rome jusqu'en* 1822. (Decr. 19 jan. 1824.) *Voy.* Feller, qui, dans son *Diction. univers.*; fait de très-justes réflexions sur Llorente et sur ses écrits. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LLOYD (William ou Guillaume), prélat, né à Tilehurst, dans le comté de Berks, en 1627, mort à Hartlebury en 1717, fut successivement évêque d'Exeter, de Saint-Asaph, de Litchfield et de Worcester. On le regardait comme un des hommes les plus remarquables de son époque. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Seasonable Discourse, shewing the necessity of maintaining the established religion;* Londres, 1672, in-4°; — 2° *Difference between the church and the court of Rome considered;* ibid., 1673, in-4°; — 3° *Historical Account of church government;* ibid., 1684, in-8°; — 4° *Dissertation upon Daniel's LXX weeks*, reproduite en substance dans la *Chronologie* de Newton; — 5° des *Sermons* et des écrits de controverse. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LO** (Saint), en latin *Lato, Lauto, Laudus* et *Launus*, évêque de Coutances, mort vers l'an 565, succéda à Possesseur vers l'an 528. Il déploya le plus grand zèle pour la gloire de Dieu et le bien de l'Église; il assista aux conciles tenus à Orléans en 533, en 538 et en 549, et il se fit représenter à celui qui eut lieu en 541. Le Martyrologe de France a placé sa fête au 21 septembre, et le romain, au 22 du même mois. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **LO (SAINT-)**, en latin *Sanctus Laudus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située en Normandie, dans la ville du même nom, au diocèse et à six lieues de Coutances. Ce fut d'abord une paroisse desservie par des chanoines séculiers; mais en 1132 Algare, évêque de Coutances, y plaça, du consentement du pape, des chanoines réguliers qu'on fit venir du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge. En 1659, des chanoines réguliers de la congrégation de France s'y établirent. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XI, col. 935. Richard et Giraud.

LOARTE (Gaspar de), jésuite espagnol, mort à Valence en 1578, dirigea les colléges de Gênes et de Messine. Il a laissé : 1° *Exercitium vitæ christianæ;* Barcelone, 1569, in-8°; trad. en français, 1580; en italien, 1593; — 3° *Meditationes de Rosario B. Virginis;* Venise, 1573; Mayence, 1598, in-12; — 3° *De Afflictorum Consolatione;* Venise, 1575, souvent réimprimé; — 4° *Meditationes de Passione Domini;* Bologne, 1576; — 5° *Tractatus de sacris peregrinationibus, stationibus et indulgentiis;* Venise, 1575; Cologne, 1619, in-12; — 6° *Instructio sacerdotum et confessariorum;* Cologne, 1602; Paris, 1653, in-12. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOAYSA (Garcias de), cardinal espagnol, né en 1479 à Talavera, dans la Castille, mort à Madrid l'an 1546. Quelques lexicographes lui ont attribué à tort la *Collectio conciliorum Hispaniæ*, dont le véritable auteur est Giron Garcias de Loaysa, archevêque de Tolède. *Voy.* Giron, n° I.

LOBBET (Jacques), en latin *Lobbetius* ou *Lobetius*, jésuite, né à Liége en 1592, mort l'an 1672, professa la philosophie à Douai, et devint recteur des colléges de Tournai, de Mons et de Liége. Parmi ses nombreux ouvrages on cite surtout : 1° un *Traité de morale sur le péché;* — 2° *Le Chemin de la vie et de la mort;* — 3° *De la Vaillance et de la constance chrétienne.* Ses ouvrages, imprimés d'abord séparément, ont été réunis et publiés sous le titre d'*Opera omnia;* Liége, 1667-1672, 7 vol. in-fol. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

LOBECK (David), théologien protestant, né près de Hambourg en 1560, mort à Rostock l'an 1603, fut docteur et professeur de théologie dans cette dernière ville, où il remplit des fonctions ecclésiastiques. Outre des poésies en latin et en allemand, il a laissé : 1° *Disputationes theologicæ pro confessione Aug. Vindel;* Rostock, 1594, in-4°; — 2° *Disput. theolog. XXX complectentes orthodoxam doctrinam;* ibid., 1599; Wittemberg, 1610, in-4°; — 3° *Synopsis doctrinæ de æterna prædestinatione;* ibid., 1601, in-4°; — 4° *Disput. XXII catecheticæ;* ibid., 1601, 1603, in-4°; — 5° *Disput. XVI in Symbolum apostolicum;* ibid., 1601, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LOBETIUS. *Voy.* LOBBET.

LOBETUM. *Voy.* ALBARAZIN.

LOBINEAU (D. Guy-Alexis), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Rennes en 1666, mort à l'abbaye de Saint-Jagu, près de Saint-Malo, l'an 1727, se livra spécialement à l'étude de l'histoire. Parmi ses écrits nous citerons : l'*Histoire des saints de la province de Bretagne, et des personnes qui s'y sont distinguées par une éminente piété;* Rennes, 1723, 2 vol. in-fol., et 1724, in-fol.; Paris, 1836, in-8°. Ce livre se recommande par l'exactitude, mais il manque d'onction. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. hist. et crit. des aut. de la congr. de Saint-Maur.* Le *Journ. des Savants*, 1707, *Supplém.*, 1710 et 1725. Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1735. Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LOBKOWITZ. *Voy.* CARAMUEL.

LOBNA. *Voy.* LABANA.

LOBNI, fils de Gerson. *Voy.* Exode, VI, 17.

I. **LOBO** (Alvaro), jésuite portugais, né en 1551, mort l'an 1608, se distingua par son éloquence, professa les humanités à Evora, à Braga et à Lisbonne, et devint recteur du collége de Porto. On a de lui : 1° une *Traduction en portugais du Martyrologe romain;* Coïmbre, 1591, in-8°; il y ajouta : *Martyrologio dos santos de Portugal*, réimprimé séparément; 1681, in-4°, avec de nombreuses additions; — 2° *Historia da Companhia da Provincia de Portugal, em XII libros. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LOBO** (Jeronimo), missionnaire jésuite, né à Lisbonne vers l'an 1595, mort dans la même ville en 1678, s'embarqua en 1622 pour les Indes; mais le vaisseau ayant été coulé bas non loin de la côte de Mozambique, le P. Lobo, qui eut le bonheur d'échapper à ce désastre, se rendit d'abord à Cochin, et de là à Goa. Il partit de Goa pour l'Abyssinie, où il accomplit son mémorable voyage si connu en Europe. Revenu en Europe, il publia les observations qu'il avait faites sous le titre de : *Historia de Ethiopia;* Coïmbre, 1659, in-fol., trad. en franç.,

Digitized by Google

et intitulé : *Relations de l'empire des Abyssins et des sources du Nil, avec des remarques;* Paris, 1674, in-fol. Cette histoire a paru ensuite sous ce titre : *Voyage historique d'Abyssinie, traduit du portugais, continué et augmenté par le Grand;* Paris, 1728, grand in-8°; Amsterdam, 1728, 2 vol. grand in-12. *Voy.* Machado, *Biblioth. Lusitana.* Ternaux. Compans, *Biblioth. Asiat. et Africaine.* La *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve quelques détails sur cette dernière édit. Michaud, qui donne aussi des détails sur le voyage du P. Lobo et sur sa relation.

LOCATELLI (Paolo-Maria), chanoine théologal de la cathédrale de Milan, né à Faleggio, près de Bergame, en 1728, mort à Milan l'an 1797, fut non moins recommandable par sa science que par sa piété. On a de lui, outre quelques discours : 1° *De Vitiis philosophorum deque virtutibus philosophiæ sæculi XVIII;* Milan, 1772, in-8°; — 2° *Osservazioni sul libro Documenti della cristiana antichità sopra la confessione auricolare di Eybel;* Parme, 1786; — 3° *Esposizione della dottrina cristiana;* Milan, 1789, ouvrage souvent réimprimé; — 4° *De Historica in scientiis persequendis Methodo;* ibid., 1773, in-8°. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. VIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

LOCATI ou **LOCATO** (Antonin), évêque de Bagnorea, né dans un village du Plaisantin en 1503, mort l'an 1587, entra dans l'Ordre de Saint-Dominique sous le nom de *frère Humbert*, fut successivement inquisiteur à Pavie et à Plaisance, commissaire général de l'Inquisition à Rome, confesseur de Pie V, puis évêque. On lui doit, entre autres écrits : *Opus quod Judiciale inquisitorum dicitur, ex diversis theologis et juris utriusque doctoribus... extractum;* Rome, 1570, in-4°. *Voy.* Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOCAYE. *Voy.* LÉOCADIE.

LOC-DIEU (*Locus Dei*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le Rouergue, au diocèse de Rhodez. Elle fut fondée en 1123, et elle était fille de Dalon. *Voy.* Richard et Giraud.

LOCHON (Étienne), curé de Bretonvilliers, dans le diocèse de Chartres, né dans le pays chartrain, mort à Paris en 1717, était docteur de la maison de Navarre. On a de lui : 1° *Le Vrai Dévot en toutes sortes d'états, selon l'Écriture sainte et les Pères de l'Église:* Paris, 1679; — 2° *Les Illusions du faux zèle, morale allégorique*, etc.; ibid., 1697, in-12; — 3° *Abrégé de la discipline de l'Église, tiré d'un grand nombre de canons choisis et dressés pour l'instruction des ecclésiastiques, avec des réflexions sur l'état présent du clergé;* ibid., 1702-1705, in-8°; — 4° *La Mort des pécheurs dans l'impénitence;* ibid., 1709, in-12; — 5° *Entretiens d'un homme de cour et d'un solitaire sur la conduite des grands;* ibid., 1713, in-12; — 6° *Traité du secret de la confession*, ibid., 1708, in-12; — 7° *Supplément au traité précédent;* ibid., 1710, in-12. *Voy.* D. Liron, *Biblioth. chartr.*, p. 281 et 381. Le *Journ. des Savants*, 1696, 1702 et 1710. Richard et Giraud, où l'on trouve un aperçu du sujet de plusieurs écrits de Lochon.

LOCKE (Jean), anglican, très-célèbre philosophe, né à Wrington, dans le comté de Bristol, en 1632, mort à Oates, dans le comté d'Essex, l'an 1704, fit ses études avec la plus grande distinction d'abord au collége de Westminster, puis à l'université d'Oxford. Nous passerons d'autant plus volontiers sous silence sa vie civile et politique, qu'on la trouve suffisamment exposée dans toutes les biographies. Dans ses dernières années, Locke partageait son temps entre la prière et l'étude de l'Écriture sainte. Quant à ses écrits, il en est resté de lui un grand nombre en anglais; on y voit briller l'esprit géométrique, quoique l'auteur n'ait jamais pu se soumettre à la fatigue des calculs, ni à la sécheresse des vérités mathématiques. Ils ont été recueillis à Londres, 1714, 1723, 1752, en 3 vol. in-fol.; 1768, 1777, 1784, en 4 vol. in-4°, par les soins du docteur Law, évêque de Carlisle, qui y a joint une *Vie de Locke*, 1801, en 10 vol. in-8°, 10e édit., qui est la plus estimée; 1812, en 10 vol.; 1821, en 9 vol. Les principaux ouvrages de cette collection sont : 1° *Essai philosophique concernant l'entendement humain;* il a été traduit en français par Pierre Coste, sous les yeux de l'auteur, et cette traduction a été condamnée par Clément XII, le 19 juin 1734; il est certain que dans cet ouvrage Locke semble faire de l'âme une machine, et qu'en disant que Dieu *par sa toute-puissance pourrait rendre la matière pensante*, il favorise de dangereuses conséquences. Avant l'apparition de cet ouvrage, on en connaissait déjà un extrait sous le titre de : *Extrait d'un livre anglais qui n'a pas encore été publié, intitulé : Essai philosophique concernant l'entendement humain, communiqué par M. Locke.* Cet *Extrait* fut condamné, comme l'*Essai* lui-même, par Clément XII, et le même jour; — 2° *Le Christianisme raisonnable, tel qu'il nous est représenté dans l'Écriture sainte.* Il y a dans cet ouvrage d'excellentes choses, et de solides réfutations de l'incrédulité des philosophes; on y trouve même des observations sur la convenance et la nécessité de l'autorité suprême du chef de l'Église, qui seules suffisent pour confondre les partisans d'Edmond Richer, de Jansenius et de Febronius; mais on y trouve aussi quelques propositions qui, prises à la rigueur, pourraient faire soupçonner l'auteur de socinianisme; on y lit que Jésus-Christ et ses apôtres n'annonçaient d'autres articles de foi que de croire que Jésus-Christ était le Messie. Aussi a-t-il été mis à l'*Index*. (Decr. 5 sept. 1737.) *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. I. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LOCKMAN ou **LOCMAN**, **LOKMAN**, sage et fabuliste célèbre de l'Orient, dont le nom est cité dans le Coran, ne figure ici dans notre Dictionnaire que parce que les uns le font neveu de Job, d'autres, petit-neveu d'Abraham, quelques-uns, l'un des conseillers de David, et que plusieurs le confondent avec Salomon ou avec Balaam, qui sont tous deux des personnages bibliques; mais aucune de ces opinions ne semble reposer sur un fondement bien solide; car, pour ne parler que de Balaam, dont le rapprochement est le plus spécieux, nous ferons observer que *Locman* peut signifier en arabe, comme *Balaam* en hébreu, *absorption du peuple*, sans que pour cela ils fassent un seule et même personne. D'ailleurs il y a une autre signification du mot *Balaam* qui a été adoptée par le grand hébraïsant W. Gesenius, et qui est pour le moins aussi satisfaisante : c'est celle de *non-peuple*, c'est-à-dire *étranger*. *Voy.* Herbelot, *Biblioth. Orientale*, au mot BALAAM. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, art. LOCMAN. Feller, *Biogr. univers.*, au mot LOCMAN. Michaud, art. LOKMAN. La *Nouv. Biogr. génér.*

LOCRI (*Locris*), ancienne ville épisc. d'Italie, située dans la Grande-Grèce, auprès du promontoire Zephyrium, mais dont le siége fut transféré à Gieraci. Les évêques qui avaient gouverné cette ancienne église, et dont la con-

Digitized by Google

naissance nous est parvenue, sont au nombre de cinq, dont le premier, Pierre, assista en 487 au concile tenu à Rome sous le pape Félix. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, col. 124. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 141. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 110-111.

LOCRE ou **LOCRES** (Perry de), en latin *Perreolus Locrius*, historien et théologien, né à Saint-Pol, dans l'Artois, en 1571, mort à Arras l'an 1614, fut curé de Saint-Nicolas d'Arras. Outre quelques ouvrages historiques et une *Paraphrase poétique des Proverbes de Salomon*, il a laissé : *Maria Augusta*, ou *la Vierge Mère de Dieu*, en 7 livres. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Le Mire, *De Script. sæc. decimiseptimi.* Richard et Giraud. Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist littér. des Pays-Bas.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOCUS REGIUS, abbaye. *Voy.* LOROY.

LOCUTION est, en termes mystiques, une voix intérieure qu'on entend surnaturellement dans l'imagination. Quelquefois cette voix semble venir du ciel, ou de loin, ou de quelqu'un qui est très-proche. Il arrive souvent que la personne qui forme cette voix est présente à l'imagination dans sa propre figure. *Voy.* le P. Honoré de Sainte-Marie, *Tradit. sur la contempl.*, tom. I, p. 581.

LOCUTOIRE (*Locutorium*), lieu, dans les monastères, où l'on se retire pour parler et s'entretenir ensemble, car on ne doit parler ni dans le dortoir ni dans le cloître, surtout du côté du chapitre où l'on faisait la lecture autrefois. *Voy.* De Vert, tom. II, p. 109.

LOD (*Luteva*), ville de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 12. I Esdr., II, 33; II Esdr., XI, 34.

LODABAR, lieu situé au delà du Jourdain, dans le pays de Galaad. *Voy.* I Rois, IX, 4, 5.

LODÈVE, ancienne ville du bas Languedoc, eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des Albigeois; mais surtout l'an 1573, pendant celle des Huguenots, qui la désolèrent entièrement. Son évêché, érigé l'an 415, devint suffragant de la métropole de Narbonne, et fut supprimé par le concordat de 1801. L'an 1325 il s'est tenu un concile à Lodève. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, p. 554. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 111-112.

LODI-SUR-L'ADDA (*Laus Pompeia*), ville épisc. d'Italie, située sur la rivière d'Adde, et sous la métropole de Milan. On prétend que les disciples de saint Barnabé y annoncèrent l'Évangile et y établirent un évêché; cependant on n'en connaît pas d'évêques avant saint Julien, qui est regardé comme le troisième, et qui fut élu l'an 305. L'an 1161, on tint à Lodi un conciliabule en faveur de l'anti-pape Victor V. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. IV, p. 654. Regia, tom. XXVII. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 135. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XXXIX, p. 112-117.

LOEFFS (Dorothée), jésuite, né à Grave en 1603, mort à Bruges l'an 1685, professa à Louvain, et devint préfet des cas de conscience à Bruxelles. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque : *Cultus immaculatæ conceptionis B. Virginis, solidus, ac Deo Deiparæque pergratus*; Bruxelles, 1663, in-12. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.*

LOEHIER (Théodore), chartreux, né dans le Brabant, mort en 1554, a laissé : 1° une édition des *Œuvres de Denis Rikel*, avec sa vie; — 2° *Récit des miracles arrivés à la sainte Eucharistie à Bruxelles*; Cologne, 1532.

LOEN (Jean-Michel), protestant, né à Francfort-sur-le-Mein en 1695, fut conseiller intime de Prusse et président de la chambre et du gouvernement de Lingen, en Westphalie. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Le Temple évangélique de la paix, à l'instar de l'Église primitive*; 1724, sous le pseudonyme de Gottlob de Friedenheim; — 2° *Motifs graves qui doivent réunir les luthériens et les réformés, les maintenir en paix, en union et dans un seul et même culte*; 1725; — 3° *L'Union des protestants*; 1748; traité dans lequel il montre combien cette union serait facile, si on laissait tomber toute controverse; — 4° *La Religion unique et vraie, universelle dans ses principes, troublée par les discussions des savants, déchirée par les sectes, rétablie dans le Christ*; 1750. Dans ce dernier ouvrage, l'auteur prétend élever sur les débris de tous les symboles chrétiens positifs l'édifice de la vraie religion du Christ, qui, dit-il, se résume dans l'unique commandement de l'amour de Dieu et du prochain, et dont la foi ne s'étend qu'aux vérités que tous les hommes raisonnables, les plus simples et les plus faibles, peuvent comprendre et admettre. Pour établir cette religion unique, Loen ne veut pas du concours du clergé, qui est imbu de ses préjugés dogmatiques, mais de celui d'un gouvernement sage, qui peut seul rétablir la discipline ecclésiastique, attendu que le clergé ne sait pas modérer son zèle, et qu'il n'a aucun droit d'excommunier. Il blâme surtout les protestants d'avoir aboli les hautes dignités ecclésiastiques; aussi propose-t-il non-seulement de rétablir les évêques et les prélats, mais encore un pape ou un évêque suprême, de le nommer le vicaire du Christ, le successeur de saint Pierre, le chef visible de l'Église, tout en subordonnant l'autorité religieuse à l'autorité civile et politique. Il demande que ces nouveaux évêques et ces prélats ne puissent se marier. Enfin il réclame des couvents comme il en existe chez les catholiques. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

LOERIUS. *Voy.* LOYER.

I. **LŒSCHER** (Gaspard), théologien protestant, né à Werda, dans le Vogtland, en 1636, mort à Wittemberg en 1718, se fit recevoir docteur en théologie à Leipzig, devint surintendant à Sondershausen et à Zwickau, et eut, en 1687, une chaire à Wittemberg. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Tractatus de latrociniis pontificiorum in concilia, canones, patres et alios scriptores publicos commissis*; Leipzig, 1674, in-4°; — 2° *Harmonia theologica in locis de theologia et verbo Dei*; 1685; — 3° *An muti et surdi ad S. Cœnam sint admittendi*; 1692; — 4° *Amœnitates evangelicæ*; 1696; — 5° *Theologia thetica*; 1701; — 6° *Hypomnemata symbolica*; 1709; — 7° *Lutherus antipietista*; 1716. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LŒSCHER** (Valentin-Ernest), protestant, né à Sondershausen en 1672, mort à Dresde en 1749, fut pasteur, surintendant et professeur de théologie. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *De Usu nummorum veterum in theologiæ studio*; Iéna, 1694-1695, in-4°; — 2° une revue mensuelle intitulée : *Vieux et neuf, tirés du trésor des sciences théologiques*; en allemand; 1702-1749; — 3° *Histoire des premières querelles religieuses entre les évangélistes et les réformés*; en allemand; Leipzig, 1704, in-8°; — 4° *Breviarium oratoriæ sacræ*; Rostock, 1715, in-8°; — 5° *Remarques sur l'histoire ecclésiastique*; en allemand; Wittem-

Digitized by Google

berg, 1727-1728, 4 vol. in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LŒSNER (Christophe-Frédéric), protestant, né à Leipzig en 1734, mort en 1803, prit ses degrés universitaires dans sa ville natale, où il professa la philologie. On a de lui : 1° *Observationes in reliquias versionis Proverbiorum Sal. græcæ Aquilæ, Symmachi et Theodotionis*; Leipzig, 1761, in-4°, et réimprimées dans les *Commentat. theolog.*, tom. III; — 2° *Observationes ad N. Testam. e Philone Alexandrino*; ibid., 1777, in-8°; — 3° plusieurs autres écrits indiqués dans la *Nouv. Biogr. génér.*

LOFFTER (Frédéric-Simon), protestant, né à Leipzig en 1669, mort dans la même ville l'an 1748, fut successivement maître en philosophie, bachelier en théol. et pasteur de Probst-Heida, dans le voisinage de Leipzig. On a de lui, entre autres écrits : 1° *De iis qui inter gentes in vitam rediisse perhibentur*; thèse soutenue en 1694 devant la faculté de théologie, et dont on prétendait que Leibniz, son oncle, était l'auteur; — 2° *Specimen exegeseos sacræ de operariis in vinea*; — 3° *Epistola ad G. Serpilium de versibus qui in soluta N. Fœderis oratione habentur*; — 4° *Dissertatio de litteris Bellerophonteis*, et *Détails sur les Jubilés de l'Église romaine*; Leipzig, 1725. *Voy.* Fritz, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

LOFTUS (Dudley), orientaliste, né à Rathfarnam, près de Dublin, en 1618, mort en 1695, était arrière-petit-fils d'Adam Loftus, archevêque d'Armagh et chancelier d'Irlande. Il se fit recevoir docteur en droit à Oxford, et remplit plusieurs charges dans la magistrature irlandaise. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° une *Version latine du Nouveau Testament éthiopien* pour la Bible polyglotte de Walton; — 2° *Liber psalmorum Davidis, ex armeniaco idiomate in latinum traductus*; Dublin, 1661, in-12; — 3° *Reductio litium de libero arbitrio, prædestinatione et reprobatione ad arbitrium boni viri*; ibid., 1670, in-4°; — 4° *Several chapters of Dionysius Syrus's Comment. on saint John, concerning the life and death of our Saviour*; Dublin, in-4°; — 5° *Commentary on the IV Evangelists by Dionysius Syrus, out of the syriac tongue*; — 6° *Commentary on S. Paul's epistles by Moses Bar-Cepha*; — 7° *Exposition of Dionysius Syrus on S. Mark*; ibid., 1676, in-4°; — 8° *History of the eastern and western churches, by Gregory Maphrino*, trad. du syriaque en latin; — 9° *Commentary on the general Epistles and Acts of the Apostles, by the same*; — 10° *Praxis cultus divini juxta ritus primævorum christianorum*; Dublin, 1693, in-4°; — 11° *A clear and learned Explication of the history of our blessed Saviour*; ibid., 1695, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

LOG, mesure en usage chez les Hébreux pour les liquides; elle tenait le quart du *cab*. La Vulgate a rendu le terme hébreu *lôg* par *sextarius* ou *setier*. *Voy.* Lévit., XIV, 10, 12, 15, 21, 24. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 199, 200, 202. *Compar.* CAB.

LOGEMENT DES CURÉS. L'usage a toujours voulu que les paroissiens logeassent leurs curés; c'est même la disposition de plusieurs anciens conciles, tels que celui de Langres, tenu en 1455, celui de Rouen, tenu en 1581, celui de Bourges, tenu en 1584, etc. L'article 52 de l'Ordonnance de Blois veut que les marguilliers et les paroissiens soient tenus, même par contrainte, à loger convenablement leurs curés. Ce règlement a été renouvelé par l'article 3 de l'édit de Melun, en 1580, etc. Le décret du 30 décembre 1809, art. 92, met le logement des curés à la charge des communes. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, qui donne un aperçu historique de l'ancienne législation sur le logement des curés.

LOGENHAGEN (Jacques de), prêtre de l'Ordre de Saint-Sauveur, né à Anvers, mort en 1611, a laissé : 1° des *Notes sur l'Épître canonique de saint Jacques*; Louvain, 1592; — 2° *Commentaires sur l'Évangile de saint Luc*, tirés des Œuvres de saint Augustin; Anvers, 1574 et 1577. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

LOGOS. *Voy.* VERBE DIVIN.

LOGOTHÈTE (*Logotheta*), terme qui signifie proprement calculateur, comme l'observe justement D. Macri. Or on donne également ce nom à un officier de l'Église grecque et à un officier de l'empire. Le logothète ecclésiastique arrêtait les comptes de la maison du patriarche, les scellait aussi bien que ses lettres, et tenait le pain bénit dans un bassin lorsque le patriarche le distribuait. Le logothète de l'empire était comme le surintendant des finances, et le grand logothète était le chancelier de l'empire. *Voy.* Codin, *De Officialibus palatii Constantinopolitani et de officiis magnæ Ecclesiæ*. Meursius, *Glossarium græco-barbarum*. D. Macri, *Hierolexicon*, ad voc. LOGOTHETA. Richard et Giraud.

LOHNER (Tobie), jésuite, né dans le diocèse de Salzbourg en 1619, mort vers l'an 1680, professa la philosophie et la théologie dans les colléges de Lucerne et de Dillingen. Ses ouvrages ont été souvent réimprimés; parmi les principaux, nous citerons : 1° *École universelle de la science céleste*; en allemand; Lucerne, 1666, in-12; — 2° *Myrothecion spirituale*; ibid., 1669, in-12; — 3° *Instructiones practicæ varii argumenti part. XI, cum compendio rituali*; Dillingen, 1670-1678, 11 vol. in-12; cet ouvrage comprend les points les plus essentiels de la théologie pratique; — 4° *Instructissima Bibliotheca manualis concionatoria*; Dillingen, 1681, 4 vol. in-fol.; Bassano, 1697, 7 vol. in-fol.; on en a donné un extrait en allemand; Vienne, 1838, 3 vol. in-8°; — 5° *Bibliothèque ecclésiastique*, en allemand; Munich, 1684, 6 vol. in-4°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. LOI, mot qui vient ou de *ligare*, lier, parce que la loi est un lien qui attache et qui oblige à quelque chose, ou de *legere*, lire, parce que la loi doit se lire ou dans les livres ou dans le cœur, ou de *eligere*, choisir, parce que les lois montrent ce qu'il faut choisir, et qu'elles ne doivent être faites qu'avec grand soin et après une mûre délibération. La loi se prend ou pour le livre qui la renferme, ou pour la religion qui a ses lois, ou pour ce que prescrit la loi, ou proprement pour la règle de ce que l'on doit faire et éviter. Souvent, sous le nom de *loi*, on entend la législation mosaïque, et même toute l'Écriture de l'Ancien Testament. Les effets de la *loi* sont renfermés dans le vers latin : *Præcipit ac prohibet, permittit, punit, honorat.* C'est-à-dire que la loi commande les bonnes actions et les récompense, défend et punit les mauvaises, et permet les indifférentes; par conséquent elle oblige. — La loi se divise ordinairement en loi *éternelle, naturelle, positive, divine* et *humaine*, etc., et elle se subdivise, comme on le voit par les articles suivants. On considère surtout dans la loi l'interprétation, la promulgation, la dispense ou l'exemption. *Voy.* ces mots.

II. LOI AFFIRMATIVE. *Voy.* DROIT, n° I.

III. LOI ANCIENNE ou MOSAÏQUE ou DE

Digitized by Google

L'ANCIEN TESTAMENT. Cette loi fut donnée par l'ordre de Dieu, et par le ministère de Moïse aux Israélites, pour les rappeler à la loi naturelle presque effacée dans leurs cœurs, pour les détourner du crime par la crainte des peines, et les disposer à la foi en Jésus-Christ. Elle contenait trois sortes de préceptes : 1° les *moraux*, compris directement ou indirectement dans le Décalogue; 2° les *cérémoniaux*, qui réglaient le culte de Dieu; 3° les *judiciaires*, qui prescrivaient la manière de rendre la justice parmi les Hébreux. Les Simoniens, les Cerdoniens, les Marcionites, les Manichéens et quelques autres anciens hérétiques, ont faussement prétendu que la *loi mosaïque* était mauvaise et venait d'un mauvais principe. Elle était bonne, quoique imparfaite, et toutes les expressions que saint Paul emploie pour la déprimer, en la comparant à la loi évangélique, se réduisent à dire qu'elle était une occasion innocente de mort, de péché, de damnation, en ce qu'elle ne donnait point par elle-même la force d'éviter le mal qu'elle défendait et de pratiquer le bien qu'elle commandait, et que ceux qui la violaient par leur faute en prenaient sujet d'être plus méchants, en faisant volontairement le mal qu'elle leur défendait (Rom., VII, 7). La *loi mosaïque* fut abrogée à la mort de Jésus-Christ; elle cessa d'obliger les Juifs le jour de la Pentecôte, et devint illicite après la destruction du temple de Jérusalem, vers l'an 74 après la mort du Sauveur. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Les *Apologistes de la religion chrétienne.* Le *Traité de la religion*, dans les théologiens. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, venge la *loi mosaïque* des diverses attaques de l'incrédulité. Kœnig, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, expose les différents points de vue de la *loi mosaïque.*

IV. **LOI CANONIQUE ou ECCLÉSIASTIQUE.** Elle fait partie de la loi humaine; c'est elle qui règle les actions des chrétiens par rapport au bien spirituel. Elle a nécessairement pour auteurs les supérieurs ecclésiastiques, tels que le pape dans toute l'Église, les évêques dans leurs diocèses, les légats dans le territoire de leurs délégations, les cardinaux dans les églises de leurs titres, etc. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

V. **LOI CIVILE.** Cette loi, qui appartient à la *loi humaine*, a pour fin directe le bien temporel de la société, et ne peut avoir pour auteurs que les chefs, les souverains de cette même société; mais leur autorité émane de l'autorité divine. *C'est par moi*, dit la Sagesse éternelle, *que les rois règnent et que les législateurs décrètent ce qui est juste. C'est par moi que les princes commandent et que les puissances rendent la justice.* L'apôtre saint Paul n'est pas moins formel quand il affirme aux Romains qu'*il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu*, et que conséquemment *celui qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu, et attire sur lui-même la condamnation. Voy.* Proverbes, VIII, 15, 16. Rom., XIII, 1, 2.

VI. **LOI D'AMOUR.** *Voy.* LOI, n° XV.

VII. **LOI DE GRACE.** *Voy.* LOI, n° XV.

VIII. **LOI DE JURIDICTION.** *Voy.* LOI, n° X.

IX. **LOI DE LIBERTÉ.** *Voy.* LOI, n° XV.

X. **LOI DIOCÉSAINE.** On entend, en droit canon, par *loi diocésaine*, une partie de la juridiction épiscopale qui regarde principalement les droits et les devoirs qui sont dus à l'évêque par ses diocésains, comme le cens cathédratique, le subside caritatif, etc. Cette loi, qui comprend quelquefois toute la juridiction de l'évêque, comme on le voit dans le chap. *Auditis, de Præscrip.*, et dans plusieurs autres, est différente de ce qu'on appelle aussi *loi de juridiction.* Par celle-ci l'évêque donne, et par l'autre il reçoit. Au reste la nature de ces deux sortes de lois se trouve parfaitement expliquée dans les chap. *Conquerente* et *Dilectus, de Officio judic.*, et surtout dans la glose ordinaire de Gratien. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Sartorius, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

XI. **LOI DIVINE.** On appelle généralement ainsi la loi que Dieu a donnée aux hommes pour les conduire à une fin surnaturelle. *Compar.* DROIT, n° I.

XII. **LOI ECCLÉSIASTIQUE.** *Voy.* LOI, n° IV.

XIII. **LOI ÉCRITE.** *Voy.* DROIT, n° I.

XIV. **LOI ÉTERNELLE.** Elle est, selon saint Augustin, la souveraine raison qui veut que toutes choses soient bien ordonnées : *Summa ratio... qua justum est ut omnia sint ordinatissima.* Cette loi dirige toutes les créatures selon la manière qui leur est convenable, et les fait concourir à l'ordre que Dieu a établi dans l'univers. C'est d'elle que découle tout ce qu'il y a de juste dans les autres lois. *Voy.* August., *De Lib. arbitr.*, l. I, c. IV. Richard et Giraud.

XV. **LOI ÉVANGÉLIQUE.** La loi que Jésus-Christ nous a donnée et que les apôtres ont publiée, s'appelle surtout *évangélique* ou *de la bonne nouvelle*, parce qu'elle contient la meilleure des nouvelles, qui est celle du salut. On la nomme encore : 1° *loi nouvelle*, ou parce qu'elle renouvelle l'homme spirituellement, ou parce que c'est la dernière loi qui a succédé à l'ancienne; 2° *loi d'amour*, parce qu'elle est fondée principalement sur l'amour, tandis que l'ancienne loi avait la crainte pour mobile, comme le remarque saint Augustin; 3° *loi de liberté spirituelle* qu'elle accorde, et qui consiste dans l'affranchissement du péché et du joug de l'ancienne loi; 4° *loi de grâce*, parce qu'elle contient en effet la grâce, qui est la *vertu de Dieu même pour sauver tous ceux qui croient* (Rom., I, 16). Les préceptes de la *loi évangélique* ont pour objet ou les mystères qu'il faut croire, et que Dieu a révélés à son Église, ou les sacrements qu'il faut recevoir avec les dispositions convenables, ou les mœurs : ce sont les mêmes préceptes moraux de l'*ancienne loi*, que Jésus-Christ a mieux expliqués. Ainsi, quelques traits de ressemblance qu'aient entre elles les lois *ancienne* et *nouvelle*, on ne peut refuser à celle-ci des caractères distinctifs de supériorité sur celle-là; car, outre que l'amour, qui fait son caractère distinctif, est plus parfait que la crainte, elle donne la grâce d'accomplir ce qu'elle ordonne; elle nous conduit à la perfection; elle étend sa juridiction sur tous les hommes, dont aucun ne peut être sauvé sans l'avoir observée, à moins qu'il ne l'ait ignorée invinciblement. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

XVI. **LOI FAVORABLE.** *Voy.* PRIVILÉGE.

XVII. **LOI HUMAINE.** On la définit ordinairement un précepte commun, juste, établi d'une manière constante, et publié pour le bien général d'une société ou d'une communauté, par celui qui en est le supérieur politique ou ecclésiastique. Elle se divise : 1° en *écrite* et *non écrite* (*Voy.* DROIT, n° I); 2° en *canonique* et *civile* (*Voy.* LOI, n°s IV, V); 3° en *favorable* (*Voy.* PRIVILÉGE) et *odieuse* ou *onéreuse*, qui renferme premièrement une charge, quoique réversible au bien commun, comme la loi des tributs; 4° en *simplement morale* et en *pénale*, ou *simplement pénale ou mixte* (*Voy.* DROIT, n° I); 5° en

Digitized by Google

irritante, c'est-à-dire qui annule des actes auxquels il manque certaines conditions. Wiclef, Luther, Mélanchthon et quelques autres hérétiques, ont disputé aux supérieurs, tant ecclésiastiques que politiques, le pouvoir de faire des lois qui obligent en conscience, sur des points non commandés par la loi divine; mais ce pouvoir est un dogme de foi par rapport aux supérieurs ecclésiastiques, et une vérité approchant de la foi, s'il s'agit des supérieurs politiques et civils, selon le sentiment de Suarez (*De Legibus*, l. III, c. XXI). *Voy.* Bossuet, *Défense de l'Histoire des Variations*, § LII. Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud.

XVIII. **LOI IRRITANTE.** *Voy.* l'art. précéd., et Richard et Giraud, qui traitent plusieurs questions relatives à cette loi.

XIX. **LOI MIXTE.** *Voy.* LOI, n° XXVII.

XX. **LOI MOSAÏQUE.** *Voy.* LOI, n° III.

XXI. **LOI NATURELLE.** C'est celle que la nature imprime dans l'âme de chaque homme; c'est comme un rayon de la loi éternelle que nous apportons en naissant, et qui nous montre ce que nous devons faire et ce que nous devons éviter; c'est une impression innée qui nous porte au bien et qui nous détourne du mal, en nous dirigeant vers la fin qui nous est propre, en tant que créatures intelligentes et raisonnables. On distingue deux sortes de préceptes ou principes de la *loi naturelle :* 1° les *primaires*, qui s'aperçoivent sans peine et par la seule inspection des termes, comme : *Évitez le mal, et faites le bien. Ne faites point aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-même;* 2° les *secondaires*, qui dérivent des *primaires* par une ou plusieurs conséquences. Par exemple, du principe primaire : *Ne faites point aux autres ce que vous ne voulez pas qu'on vous fasse à vous-même*, il s'ensuit qu'on ne doit ni tuer ni voler. La *loi naturelle* est ineffaçable quant aux préceptes primaires, et aux secondaires qui en sont très-rapprochés; mais elle peut s'effacer quant aux préceptes éloignés, puisqu'il arrive tous les jours que des personnes même doctes et pieuses disputent entre elles sur certains points de morale que les unes admettent comme conformes à la loi naturelle, et que les autres rejettent comme y étant contraires. On peut ajouter à la *loi naturelle*, et on y a ajouté, en effet, la loi divine, tant ancienne que nouvelle, et la loi humaine, tant ecclésiastique que civile. On peut aussi expliquer la *loi naturelle*, mais on ne peut ni la corriger, ni l'abolir en tout ou en partie, parce qu'elle ne défend rien qui ne soit mauvais essentiellement et par sa nature. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

XXII. **LOI NÉGATIVE.** *Voy.* DROIT, n° I.

XXIII. **LOI NON ÉCRITE.** *Voy.* DROIT, n° I.

XXIV. **LOI NOUVELLE.** *Voy.* LOI, n° XV.

XXV. **LOI ODIEUSE** ou **ONÉREUSE.** *Voy.* LOI, n° XVII.

XXVI. **LOI ORALE.** C'est ainsi que les Juifs appellent leurs traditions. Ils prétendent que Dieu les enseigna de vive voix à Moïse sur le mont Sinaï, en même temps qu'il lui donnait la loi écrite. Les Juifs prétendent encore que ce législateur en instruisit les anciens du peuple, et les leur confia comme en dépôt, pour faire passer à leurs successeurs toutes les traditions qu'il avait reçues immédiatement de Dieu; que c'est par ce canal que leur sont venues toutes celles qu'ils lisent aujourd'hui dans leurs Talmuds. De là le souverain respect qu'ils ont pour elles, et qui va quelquefois jusqu'à les préférer aux textes les plus exprès de l'Écriture. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

XXVII. **LOI PÉNALE.** C'est celle qui impose une peine aux transgresseurs. Si elle impose seulement une peine, sans rien commander ni défendre, comme dans : *Celui qui transportera du blé hors du royaume payera cent francs d'amende;* c'est une *loi purement pénale.* Si elle impose une peine en commandant ou en défendant une chose, comme dans : *Que personne ne transporte du blé hors du royaume; celui qui en transportera payera cent francs;* c'est une *loi mixte.* Si, au contraire, la loi commande ou défend une chose, sans imposer aucune peine aux transgresseurs, c'est une *loi purement* ou *simplement morale.* Lorsque dans une loi purement pénale quant à la forme, la peine est très-considérable, comme l'infamie, la mutilation, la mort, on juge avec raison que la loi est *mixte*, c'est-à-dire *pénale* et *morale* tout ensemble. Il en est de même lorsque la loi est en matière importante, et nécessaire à la paix d'un État. Dans le doute, on juge qu'une loi est morale, parce que c'est le plus sûr, et que ce n'est que par exception à la règle générale qu'il y a des lois purement pénales.

XXVIII. **LOI POSITIVE.** *Voy.* DROIT, n° I.

XXIX. **LOI PUREMENT** ou **SIMPLEMENT MORALE.** *Voy.* LOI, n° XXVII.

XXX. **LOI PUREMENT** ou **SIMPLEMENT PÉNALE.** *Voy.* LOI, n° XXVII.

LOÏDE ou **LOÏS**, aïeule de saint Timothée, à laquelle saint Paul donne de grands éloges. *Voy.* II Timoth., I, 5.

LOILARDS. *Voy.* LOLLARDS.

LOÏS. *Voy.* LOÏDE.

LOISEL (Antoine), avocat au parlement de Paris, né à Beauvais en 1536, mort à Paris en 1617, occupa plusieurs emplois importants dans la magistrature. Outre des ouvrages sur le droit civil et des poésies latines, il a laissé : 1° *Traité de l'université de Paris, et qu'elle est plus ecclésiastique que séculière;* Paris, 1587, in-8°; — 2° *Mémoires des pays, villes, comtés, évêchés et évêques de Beauvais et Beauvoisis;* ibid., 1617, in-4°; — 3° *Livres d'observations ecclésiastiques.* *Voy.* Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

LOISELEUR, prêtre, est auteur d'une *Apologie pour la religion et pour l'Église de Jésus-Christ;* Paris, 1724, 6 vol. in-4°.

LOKMAN. *Voy.* LOCKMAN.

LOLHARDS (*Lolhardi*). *Voy.* LOLLARDS.

LOLLARD (Walter ou Gautier), hérésiarque, brûlé à Cologne en 1322, commença à dogmatiser vers l'an 1315. Il rejetait le baptême, la messe, l'extrême-onction, les ordonnances de l'Église, la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, etc., erreurs empruntées aux Pétrobusiens, aux Vaudois, aux Albigeois, etc. *Voy.* Thomas Valdens, tom. II, tit. V, c. CXLIII. Trithème, *in Chron. Hirsaugiensi*, ann. 1345. Sanderus, *Hæres.* CLXIV. Hermant, *Hist. des hérés.*, tom. II, p. 219. Sponde, *Annales*, ann. 1315. Feller. Michaud.

LOLLARDS ou **LOLHARDS, LOILARDS** (*Lolhardi, Lollardi*), hérétiques du XIV° siècle qui avaient adopté les opinions de Walter Lollard. Après la mort de leur maître, ils se répandirent en Flandre, en France et en Angleterre; dans ce dernier pays, ils s'unirent aux Wiclefites, et ceux de Bohême devinrent plus tard les soutiens de Jean Hus. En Angleterre, on donne aussi le nom de *Lollards* aux *non-conformistes*, c'est-à-dire à tous ceux qui ne suivent pas la doctrine de l'Église anglicane. En France, on appela aussi Lollards les pauvres de Lyon.

Digitized by Google

Compar. l'art. précéd., et *Voy.* d'Argentré, *Collect. Jud.*, tom. I. Pluquet, *Diction. des hérésies.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 124, 125.

LOLLINI ou **LOLLINO** (Aloisio), évêque de Bellune, né dans l'île de Candie en 1557, mort à Bellune l'an 1625, était orateur, poëte, historien et philologue. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Episcopalium curarum Characteres, sive opuscula theologica, edente Donato Bernardio;* Bellune, 1629, in-4°, et 1630, in-fol.; — 2° *De Titulorum episcopalium Diminutione;* — 3° *Adriani Introductio in Scripturas sacras*, trad. du grec de l'*Isagoge* d'Adrien. *Voy.* Mazzuchelli, *Scrittori d'Italia.* La *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, au *Supplém.*

I. **LOMBARD** (Nicolas), jésuite, né à Mézières en 1590, mort à Paris l'an 1646, professa la rhétorique, et se distingua comme prédicateur. Il a donné : 1° *Commentarium in Nehemiam et Esdram;* Paris, 1643, in-fol.; — 2° *La Vraie Exaltation de la croix;* ibid., 1637, in-8°; — 3° *L'Amour vainqueur des tentations;* ibid., 1637, in-8°; — 4° *Miracles de la foi chrétienne;* 1639, in-12; — 5° *De la fréquente Communion;* ibid., 1641, in-4° *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LOMBARD** (Pierre). *Voy.* Pierre Lombard.

LOMBARDELLI (Gregorio), dominicain, né à Sienne, où il est mort l'an 1613, fut chargé des fonctions de visiteur général et de conseiller du Saint-Office. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Instruzzioni de' confessori;* Sienne, in-12; — 2° *Vita della B. Nera Tolomei;* ibid., 1583, in-4°; — 3° *Vita del B. Franco da Siena;* ibid.; — 4° *Summario della disputà a difesa delle sacre stigmate di S. Caterina di Siena;* ibid., 1601, in-4°. *Voy.* le Père Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

LOMBARDI (Geronimo ou Jérôme), jésuite, né à Vérone en 1707, mort à Venise l'an 1792, professa les humanités dans différents colléges de sa compagnie, et devint ensuite bibliothécaire de la maison professe de Venise. Il a édité plusieurs ouvrages, parmi lesquels le *Carême du P. Sagramoso*, et des *Dissertations* extraites de *De Canonisatione Sanctorum de Benoît XIV*, et on lui attribue, entre autres écrits : 1° *Vita della B. Angela Merici di Brescia, fondatrice della compania di Santa-Orsola;* Venise, 1781; — 2° *Vita della B. Giovanna Bonomo, monaca benedittana;* Bassano, 1783. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOMBARIUM. *Voy.* Lombez.

LOMBERS (*Lomberia*), ancienne ville et baronnie dans le haut Languedoc, à trois lieues d'Albi; ce n'est aujourd'hui qu'un simple bourg. C'est, selon dom Vaissette, à Lombers et non à Lombez que s'est tenu, en 1165, le concile dans lequel on excommunia les hérétiques albigeois, dits *Bons-Hommes;* ajoutons que le savant bénédictin semble l'avoir bien prouvé dans son *Histoire du Languedoc*, tom. III, l. XIX, num. 1 et suiv., et note 1.

LOMBERT (Pierre), avocat au parlement, né à Paris, mort vers l'an 1710, se lia avec les solitaires de Port-Royal, et étudia spécialement les Pères. Il a laissé un assez grand nombre de traductions, parmi lesquelles on cite : 1° *Explication des premiers chapitres du Cantique des cantiques de saint Bernard;* Paris, 1670, in-8°; — 2° *Œuvres de saint Cyprien*, avec une Vie de ce Père et des remarques; ibid., 1672, 2 vol. in-4°; Rouen, 1716, in-4°; — 3° *La Cité de Dieu de saint Augustin;* Paris, 1675, 1693, 2 vol. in-8°; 1737, 4 vol. in-12; — 4° *Principes de la vie chrétienne, par le cardinal Bona;* ibid.. 1681; — 5° *Commentaires sur le Sermon de la montagne, par saint Augustin;* ibid., 1683, 1701, in-18. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller.

I. **LOMBEZ** (Ambroise de). *Voy.* Ambroise, n° XV.

II. **LOMBEZ** (*Lombarium*), ancienne ville épisc. de Gascogne, dans le Comminges. Ce n'était, dans son origine, qu'une abbaye de chanoines réguliers, que le pape Jean XXII érigea en évêché dépendant de la métropole de Toulouse; mais ce siége a été supprimé par le concordat de 1801. On a tenu à Lombez deux conciles, l'un en 1165, contre les hérétiques albigeois, dits *Bons-Hommes;* l'autre en 1176, contre les mêmes hérétiques; mais dom Vaissette semble avoir assez bien prouvé que le premier de ces conciles s'est tenu à Lombers et non à Lombez. *Compar.* Lombers, et *voy.* Roger, *Annal.*, part. II, p. 555. La *Gallia Christ.*, tom. VI, p. 54. La Regia, tom. XXVII. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI.

LOMBROSO (Jacob), hébraïsant espagnol du XVII[e] siècle, a publié une *Bible* en hébreu; Venise, 1639; cet ouvrage est fort estimé des Juifs d'Espagne et du Levant, à cause des notes qui l'accompagnent et du choix judicieux des interprétations. *Voy.* les *Mémoires des Savants.* Richard et Giraud.

LOMÈDE (Jean), écrivain du XVII[e] siècle, a laissé : *Traité des priviléges appelés exemption ecclésiastique;* Paris, 1621.

LOMEITH. *Voy.* Lambath.

LOMÉNIE, comte **DE BRIENNE** (Henri-Louis de), secrétaire d'État, né à Paris en 1635, mort à l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon en 1698, se retira en 1663 chez les oratoriens; mais il les quitta pour rentrer dans le monde, qu'il fut encore obligé d'abandonner. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Les Institutions divines de Jean Tauler, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique*, trad. en français; Paris, 1665, in-8°, et 1668, in-12; — 2° *La Vie et les révélations de sainte Gertrude;* ibid., 1673, in-8°; — 3° *Commentaires sur le Nouveau Testament*, avec des *Explications morales*, en français; 2 vol. in-fol.; — 3° *Vie de Jésus, tirée du Nouveau Testament;* — 4° *Remarques sur l'histoire critique du Vieux Testament*, de Richard Simon. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Goujet, *Biblioth. Française.* Michaud et Poujoulat, *Notice sur le comte de Brienne*, dans leur *Collection des Mém. de l'hist. de France.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOMER. *Voy.* Laumer.

LONDINUS (Christophe), écrivain florentin du XVI[e] siècle, a laissé : *Question de la vie active et contemplative, et du souverain bien;* Strasbourg, 1507.

I. **LONDRES** (*Londonia, Londinum* et *Lundinum*), ville autrefois archiépisc. et maintenant épisc., sous la métropole de Cantorbéry. Selon quelques auteurs, l'évêché de Londres date du II[e] siècle; c'était d'abord un archevêché, qui fut transféré à Cantorbéry par saint Augustin, apôtre de l'Angleterre dans le VI[e] siècle. En rétablissant la hiérarchie épiscopale en Angleterre, l'an 1850, Pie IX a fait de Londres un district qui forme deux siéges, savoir : celui de Westminster, qu'il a élevé à la dignité métropolitaine ou archiépiscopale, et celui de Southwark, en le lui assignant pour suffragant avec plusieurs autres. De l'an 605 à l'an 1486, quatre-vingt-un conciles ont été tenus à Londres. *Voy.* l'*Angl. Sacr.* David Wilkins, *Concilia*

Digitized by Google

Magnæ Britanniæ, tom. I et II. La Regia, t. XVII, XXI, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX. Labbe, tom. VI, VII, IX, X, XI. Hardouin, t. III, IV, V, VI, VII, VIII. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles du P. Labbe*, tom. I, II et V. *Lettre apostol. de N. S.-P. le pape Pie IX rétablissant la hiérarchie épisc. en Angl.*, dans l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. I, p. 153.

II. **LONDRES** (Théophile-Ignace-Anker de), né à Quimper l'an 1728, entra chez les jésuites, et survécut à leur suppression. On a de lui, outre une édition des *Sermons du Père Le Chapelain* : 1° *Description historique de la tenue du conclave, et de toutes les cérémonies qui s'observent à Rome depuis la mort du Pape jusqu'à l'exaltation de son successeur;* Paris, 1774, in-8°; — 2° *Variétés philosophiques et littéraires;* Londres et Paris, 1762, in-12. En parlant de la *Description historique*, etc., Feller dit : « Quoique dans le *Diction. des anonymes*, tom. Ier, cet ouvrage soit attribué à l'abbé de Londres, il parait néanmoins qu'il n'est pas de lui, mais de Pons-Augustin Allels, oratorien et homme de lettres. *Voy.* à cet égard le même Diction., tom. IV, p. 262, et tom. Ier, p. 70, art. ALLELS. »

LONEGILUS. *Voy.* LONGIS.

I. **LONG** (Isaac **LE**), savant hollandais du XVIIIe siècle, entra chez les Frères Moraves. Il a publié dans sa langue maternelle quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Bibliothèque des Bibles flamandes;* Amsterdam, 1732, in-4°; — 2° *Histoire de la réformation à Amsterdam. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LONG** (Jacques **LE**), prêtre de l'Oratoire, né à Paris en 1665, mort l'an 1721, était très-versé dans les langues latine, grecque, hébraïque, chaldéenne, italienne, espagnole, portugaise et anglaise, ainsi que dans l'histoire, la philosophie et les mathématiques. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Bibliothèque Sacrée*, en latin, contenant un catalogue de toutes les éditions et versions de l'Écriture sainte, avec la liste de tous les auteurs qui s'en sont occupés; cette édition, préparée par l'auteur, a été donnée par le P. Desmolets, de l'Oratoire; Paris, 1723, 2 vol. in-fol., avec une notice sur la vie et les ouvrages du P. Le Long; la première, qui est de 1709, 2 vol. in-8°, ne contenait que les éditions et les versions de la Bible; la dernière édition de la *Biblioth. Sacr.* est celle d'Adrien-Théophile Masch; Halle, 1778-1790, 3 vol. in-4°; — 2° un *Discours historique sur les Bibles polyglottes et leurs principales éditions;* 1713, in-8°; — 3° un *Supplément à l'histoire des Dictionnaires hébreux de Volfius;* — 4° *Histoire des démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel*, ouvrage posthume d'Adrien Baillet; 1718, in-12; en publiant cet ouvrage, le P. Le Long l'a augmenté de vingt-deux pièces justificatives. *Voy.* le Père Nicéron, *Mémoires*, tom. I et X. Le *Journ. des Savants*, 1707, 1719, 1721, 1724 et 1737. Richard et Giraud. Feller. Michaud, art. LE LONG. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **LONG** (Jean **LE**). *Voy.* IPERIUS.

IV. **LONG** (Olivier de), prieur du monastère de Saint-Bavon, près de Gand, vers l'an 1450. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° un *Traité du saint Sacrement de l'autel;* — 2° quelques *Vies de saints. Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*

V. **LONG** (Thomas), anglican, né à Exeter en 1621, mort l'an 1700, était très-versé dans l'antiquité et les Pères de l'Église. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Exercitation concerning the use of the Lord's prayer in the public worship of God;* Londres, 1658, in-8°; — 2° *Calvinus redivivus;* ibid., 1673, in-8°; — 3° *History of the Donatists;* ibid., 1677, in-8°; — 4° *Vindication of the primitive Christians in point of obedience to their prince;* ibid., 1683, in-8°; — 5° *History of all the popish and fanatical plots against the established government in Church and state;* ibid., 1684, in-8°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LONGANIMITÉ (*Longanimitas*), patience qui fait supporter longtemps et sans s'irriter les plus grandes offenses. L'Écriture emploie ce terme pour exprimer la patience avec laquelle Dieu suspend sa juste colère. *Voy.* Romains, II, 4.

LONGEVILLE ou **GLANDIÈRES**, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le pays Messin, au diocèse de Metz en Lorraine, à une lieue de Saint-Avold. Elle fut fondée par Bodagisle, père de saint Arnould, évêque de Metz, et bâtie par les bienheureux Digne et Undon. L'an 1606, elle fut unie à la congrégation de Saint-Vannes. *Voy.* l'*Hist. de Lorraine*, col. 131.

LONGÉVITÉ DES PATRIARCHES ANTÉDILUVIENS. Des critiques de ces derniers temps ont regardé comme purement mythique la longue vie des anciens patriarches, et leur puissance génératrice à un âge aussi avancé, racontées aux chap. V et VI de la Genèse. Mais, selon la judicieuse remarque d'un savant protestant d'Allemagne, Hævernik, ce n'est point par des suppositions arbitraires qu'il faut dépouiller la Genèse du merveilleux de ses récits; mais c'est par l'histoire et la physiologie qu'on doit prouver qu'ils ne peuvent avoir une réalité historique. Or la première de ces sciences ne saurait être plus formelle qu'elle ne l'est en faveur de la longue existence des patriarches antédiluviens, et la dernière n'a rien qui puisse détruire ou même affaiblir l'autorité de son témoignage. La constitution de l'homme offre-t-elle, en effet, quelque chose qui fixe à une certaine période la durée de sa vie? Dans son système osseux, nerveux, musculaire, viscéral; dans les appareils digestif, sanguin, respiratoire, y a-t-il vingt plutôt que trente, que soixante, que cent, que deux cents ans de vie? Non, assurément; et non-seulement cela est impossible à prouver *à priori*, mais la solution serait tout à fait diverse, suivant les bases des observations et le compte rendu des faits. Car il y a des populations dont l'existence se resserre en deçà de quarante ans; d'autres dont la moyenne est double. Les premières vivent dans des circonstances physiques qui usent rapidement la vie; les autres sont favorisées par des circonstances contraires. Très-souvent, dans ces systèmes opposés de longue existence ou d'anéantissement rapide, les proportions de la vie se conservent, et protestent contre les circonstances accidentelles de dépérissement. Ainsi, dans certains pays, la femme est mère à dix ou douze ans; elle est usée et décrépite à vingt-cinq; ailleurs la fécondité se prolonge jusqu'à la soixantaine. Ces réflexions, quelque simples qu'elles paraissent, n'en sont pas moins d'une justesse incontestable; et l'incrédule aura beau se récrier, il ne trouvera dans la science physiologique rien qu'il puisse légitimement y opposer. Cette longévité des anciens patriarches une fois admise, on conçoit aisément qu'ils aient pu engendrer à un âge fort avancé, surtout si l'on considère qu'aujourd'hui même,

Digitized by Google

malgré les conditions défavorables à une longue vie, l'homme est encore apte à la procréation à soixante-dix ans, et même plus tard ; car les annales de la médecine fournissent des exemples d'hommes qui ont engendré à quatre-vingts ans. *Voy. les Livres saints vengés;* tom. I, p. 239 et suiv., où nous avons exposé les différentes causes de la longue vie des patriarches antédiluviens, en réfutant les objections des mythologues modernes contre cette vérité.

LONGILS. *Voy.* LONGIS.

I. **LONGIN** (saint), centurion ou capitaine qui présidait les soldats romains qui mettaient Jésus-Christ en croix, et qui, l'entendant jeter un cri, s'écria lui-même : *Cet homme était vraiment le Fils de Dieu.* Dès le temps de saint Chrysostome, on était persuadé que ce centurion s'était confirmé de plus en plus dans la foi de Jésus-Christ, et qu'il avait même répandu son sang pour la soutenir. Les Grecs honorent sa mémoire le 16 octobre. Les Latins croient que saint Longin est, non pas le centurion, mais le soldat qui perça de sa lance le côté du Sauveur, et dont ils font la fête le 15 mars. *Voy.* Matth., XXVII, 54. Jean, XIX, 34. Chrysost., *Homil. in Matth. LXXXIX.* Bollandus, au 15 mars. Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. I, note 38 sur Jésus-Christ, p. 477, 478. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud.

II. **LONGIN** (Saint), soldat, fut martyr et compagnon de saint Victor. *Voy.* VICTOR DE MARSEILLE.

I. **LONGINUS.** *Voy.* CASSIUS, n° III.

II. **LONGINUS.** *Voy.* DLUGOSZ.

LONGIS ou **LONGISON**, **LONGILS**, **LANGIS**, et quelquefois **LOURGESIL** (Saint), en latin *Launogisilus, Leonegisilus, Lengicilus, Longisolus, Lonegilus*, abbé de Boisselière, dans le Maine, né en Allemagne, mort vers l'an 653, était issu de parents païens. Il vint en France, où il reçut le baptême en 594, et fut élevé à la prêtrise vers l'an 615. Il passa quelques mois auprès de saint Hadoin, évêque dans le pays du Maine; puis il se rendit à Rome, et, à son retour, il s'établit dans le village de Boicé ou de la Boisselière, dans le pays de Sonnois. Il y fonda un monastère, qu'il gouverna jusqu'à la fin de ses jours. On célèbre sa fête le 2 avril, que l'on regarde comme le jour de sa mort, et le 13 janvier, qui doit être celui de sa translation. *Voy.* D. Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti in sæculorum classes distributa.* Bulteau, *Abrégé de l'Hist. de l'Ordre de S.-Benoît.* Richard et Giraud.

LONGISOLUS. *Voy.* LONGIS.

LONGISON. *Voy.* LONGIS.

LONGLAI (*Longolatum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située en Normandie, au diocèse du Mans. Elle fut fondée, l'an 1020, par Guillaume, comte de Belesme. On y établit dans la suite la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

LONGLAND ou **LANGLAND** (John), évêque de Lincoln, né à Henley, dans le comté d'Oxford, en 1473, mort à Woburn, dans le comté de Bedford, l'an 1547, se fit recevoir docteur en théologie, et devint successivement doyen de Salisbury, chanoine de Windsor, confesseur de Henri VIII et évêque. Quoiqu'il ait décidé les principaux docteurs d'Oxford à sanctionner le divorce du roi et de Catherine d'Aragon, il ne cessa de poursuivre et de condamner tout ce qui se rattachait à l'hérésie naissante. Il a laissé : 1° *Conciones in* L *psalmos Pœnitentiæ coram rege;* Londres, 1521, 1522; — 2° *Quinque sermones;* ibid., 1528; — 3° *Sermones;* ibid., 1532, in-fol.; trad. de l'anglais par Th. Key. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

LONGOBARDI (Niccolo), jésuite, né à Calatagirone, en Sicile, l'an 1565, mort à Pékin en 1655, fit partie des missions de l'Orient, et s'embarqua pour la Chine. Après avoir passé plusieurs années dans la province de Kiang-si, où il opéra de nombreuses conversions, il fut envoyé dans le midi de la Chine. Il succéda au supérieur général Matthieu Ricci, charge dont il s'acquitta avec le plus grand zèle; puis il reprit le cours de ses prédications, et ne cessa d'être pour les nouveaux chrétiens le modèle de toutes les vertus. Il possédait à fond la littérature chinoise, et parlait cette langue avec une extrême facilité. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Libellus precum, cum officio funebri ac sepulturæ,* écrit en latin avec des caractères chinois; — 2° *Formula examinandi conscientiam et confitendi, sive exercitium quotidianum christianorum usibus valde accommodatum*, en chinois; — 3° *Vita B. Virginis et nonnullorum sanctorum*, en chinois. *Voy.* Maracci, *Biblioth. Mariana.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Dan. Bartoli, *Hist. Sinensis Societ. Jesu.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LONGOLIUS. *Voy.* LONGUEIL, n° I.

LONGOMONTANUS (Christian), protestant, astronome, né en 1562, dans le village de Lonborg, en Danemark, mort à Copenhague l'an 1647, devint recteur de l'école de Wibourg et professeur de mathématiques à Copenhague, après avoir eu pour maître Tycho-Brahé. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Pentas problematum philosophiæ;* Copenhague, 1623, in-4°; — 2° *De Tempore trium epocharum : mundi conditi, Christi nati et Olympiadis primæ;* ibid., 1629, in-4°; — 3° *Zelemata septem de summo hominis bono;* ibid., 1630, in-4°; — 4° *De Summo hominis Bono;* ibid., 1630, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LONG-PONT (*Longus Pons*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans le Valois, au diocèse et à trois lieues de Soissons. Elle fut fondée l'an 1131 par Joslen, évêque de Soissons; elle était fille de Clairvaux. Détruite par les Anglais et les hérétiques, elle fut rétablie en 1612. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 473. Richard et Giraud.

I. **LONGUEIL** (Christophe de), en latin *Longolius*, né à Malines en 1490, mort à Padoue l'an 1522, était fils naturel d'Antoine de Longueil, évêque de Léon, chancelier de la reine Anne de Bretagne et ambassadeur dans les Pays-Bas. On a de lui, outre des *Lettres* écrites en style cicéronien : 1° *Oratio de laudibus D. Ludovici, Francorum regis, habita Pictavii, in cœnobio Fr. Minorum, ann.* 1510; Paris, 1510, et dans Duchesne, *Historici Francorum*, tom. V; — 2° *Perduellionis rei Defensiones duæ;* Venise, 1518, in-8°; réponse à ses ennemis qui lui avaient reproché d'avoir attaqué la cour de Rome; — 3° *Ad lutheranos jam damnatos Oratio;* Cologne, 1529, in-8°. *Voy.* Polus, *Vita Longolii.* Scévole de Sainte-Marthe, *Gallorum doctrina illustrium Elogia.* Swert, *Athenæ Batavæ.* Foppens, *Biblioth. Belgica.* Le Mire, *Elogia illustrium Belgii Scriptor.*, p. 134. Nicéron, *Mémoires*, tom. XVII. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LONGUEIL DE MAISONS** (Louise de), dominicaine du couvent de Poissy, a donné : 1° une *Traduction française du traité latin De la Vie spirituelle de saint Vincent Ferrier;* 1704; — 2° *Exercices de piété pour passer chrétiennement la journée;* — 3° *L'Esprit dont les chrétiens doivent être animés dans toute la conduite de leur*

Digitized by Google

vie, etc.; — 4° une *Traduction des Prières que l'Église fait à la cérémonie d'une profession dans l'Ordre des chanoinesses régulières de Saint-Augustin. Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 850. Richard et Giraud.

LONGUERUE (Louis **DU FOUR**, abbé de), né à Charleville en 1652, mort à Paris l'an 1733, fut pourvu de l'abbaye de Saint-Jean-du-Jard, près de Melun, puis de celle de Sept-Fontaines, dans le diocèse de Reims. Il connaissait les langues anciennes et modernes, l'Écriture sainte, les Pères, la théologie, la philosophie, l'histoire, les antiquités, etc. Outre beaucoup d'autres écrits de littérature, d'histoire et de géographie, il a laissé : 1° *Traité d'un auteur de la communion romaine touchant la transsubstantiation, où il fait voir que, selon les principes de son Église, ce dogme ne peut être un article de foi;* Londres, 1686, in-12; ouvrage (peu favorable au catholicisme) qui a été attribué au ministre protestant Alix, mais dont ce ministre n'a été que l'éditeur; — 2° *Dissertation sur le passage de Flavius Josèphe en faveur de Jésus-Christ*, dans Le Clerc, *Biblioth. anc. et mod.*, VII, 237-288; — 3° *Dissertations touchant les Antiquités des Chaldéens et des Égyptiens;* ouvrage qui parut presque en entier dans le tom. II des *Lettres choisies de Richard Simon*, dont le plagiat fut dévoilé par Thoynard; — 4° *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'Hist. de France, et autres morceaux de littérature;* Paris, 1766, 2 vol. in-12, et 1769, in-12; recueil qui contient, entre autres choses, une chronologie des gouverneurs de Syrie pour les Romains, des pontifes de Jérusalem et des procureurs de Judée, etc., et qui a été publié sous le titre de *Longueruana;* Berlin (Paris), 1754, 1758, in-12, et in-8°; Paris, 1773, 2 vol. in-8°; — 5° un grand nombre de manuscrits, formant 6 vol. in-fol.; on en trouve la liste dans les *Longueruana* et dans le *Recueil de pièces intéressantes* qu'on vient de citer; les principaux sont indiqués dans la *Nouv. Biogr. génér.* Selon la judicieuse remarque de Feller, il paraît par quelques endroits des *Longueruana* que notre auteur pensait, sur certains points de doctrine, comme les protestants, entre autres, sur la confession auriculaire. *Voy.* Le Long, *Biblioth. hist.* Le *Mercure de France,* févr. 1734. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LONGUES (*Longæ*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située en Normandie, au diocèse et à une lieue de Bayeux; elle fut fondée l'an 1168 par un seigneur du pays nommé Hugues Wac, et elle était fille d'Hambuye. Henri II, roi d'Angleterre, confirma la même année la fondation de ce monastère, et il en augmenta la dot. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. II.

LONGUEVAL (Jacques), jésuite, né près de Péronne en 1680, mort à Paris l'an 1735, professa les belles-lettres et la théologie dans plusieurs collèges de sa compagnie. On a de lui : 1° *Traité du schisme;* Bruxelles, 1718, in-12; — 2° *Dissertation sur les miracles;* Paris, 1730, in-4°; — 3° *Histoire de l'Église gallicane;* ibid., 1730-1749, 18 vol. in-8°. Le P. Longueval n'en a rédigé que les huit premiers volumes; les autres sont l'œuvre des Pères Fontenay, Brumoy et Berthier; l'ouvrage a été réimprimé à Nîmes, 1782, et à Paris, 1825 et suiv. Le P. Longueval a écrit, en outre, la plupart des *Réflexions morales* qui se trouvent à la suite du *Nouveau Testament* du P. Lallemant, et il a laissé en manuscrit une *Histoire du semi-pélagianisme* assez étendue. *Voy.* l'*Éloge histor. du P. Longueval,* par le P. Fontenay, en tête du tom. IX de l'*Hist. gallicanæ.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LONGUS. *Voy.* CORIOLAN, n° II.

I. **LONGVÉ** (*Longum Vadum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Prémontré située dans le Réthelois, en Champagne, au diocèse de Reims. Vers l'an 1150, elle fut fondée, par les comtes de Réthel, dans un lieu appelé *Mare*, et rebâtie, l'an 1218, par le comte Hugues. Ce monastère ayant été ruiné en 1350, on le transféra à Longvé. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. IX, col. 330.

II. **LONGVÉ** (*Longum Vadum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux située en Champagne, au diocèse et à cinq lieues de Langres. Cette maison, d'abord destinée à donner l'hospitalité aux pauvres et aux passants, appartenait à l'Ordre de Saint-Augustin; mais, en 1149, on l'unit à celui de Cîteaux. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. VI.

LONGVILLIERS (*Longum Villare*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans le comté et le diocèse de Boulogne, et fondée, l'an 1135, par Étienne, comte de Boulogne, depuis roi d'Angleterre, et par Mathilde, sa femme. Cette abbaye était fille de Savigny. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. IX.

LONICER (Jean), protestant, théologien et humaniste, né à Artern, dans le comté de Mansfeld, en 1499, mort à Marbourg l'an 1569, professa l'hébreu à Francfort-sur-l'Oder, puis le grec, l'hébreu et la théologie à Marbourg. On a de lui : 1° *Les Psaumes de David,* en grec; Strasbourg, 1524, in-16; — 2° *Divinæ Scripturæ veteris novæque omnia græca;* ibid., 1526, 4 vol. in-8°; — 3° *Theophylacti Enarrationes in Pauli Epistolas;* Paris, 1542, in-fol.; Londres, 1636, in-fol.; — 4° plusieurs autres écrits, qui sont indiqués dans la *Nouv. Biogr. génér.*

LOOMIM ou **LAOMIM**, troisième fils de Dadan et petit-fils d'Abraham par Céthura. *Voy.* Genèse, XXV, 3. I Paralip., I, 32.

I. **LOOS** (Corneille), en latin *Callidius*, traduction de son nom, qui en flamand signifie, en effet, *fin, rusé,* ecclésiastique, né à Goude, en Hollande, vers 1546, mort à Bruxelles l'an 1595, fut reçu docteur en théologie à Mayence, où il séjourna pendant plusieurs années. Il passa ensuite à Trèves; mais ses opinions sur les sorciers, dont il niait la réalité, le firent mettre deux fois en prison. Il blâmait ouvertement la pratique des exorcismes, aussi ancienne que l'Église, qui l'approuve. On lui doit : 1° un *Traité sur la vraie et la fausse magie;* — 2° *De Tumultuosa Belgarum Seditione sedanda;* 1579, 1582, in-8°; — 3° *Annotationes in Ferum super Joannem;* il y relève plusieurs fautes de Ferus; — 4° *Thuribulum aureum sanctarum precationum;* Mayence, 1581, in-16; — 5° *Institutionum sacræ theologiæ Libri IV;* ibid., in-12; abrégé de Melchior Canus; — 6° plusieurs ouvrages de controverse et de piété, dont on trouve la liste complète dans la *Biblioth. Belg.* de Foppens, et dont quelques-uns sont indiqués dans Richard et Giraud, dans la *Nouv. Biogr. génér.* et dans Feller. *Voy.* Sweert, *Athenæ Belgicæ.* Martin Delrio, *Disquisit. magicæ*, l. V. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVIII. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas.*

II. **LOOS** (Philippe), protestant, bibliographe et encyclopédiste, né à Bouxviller, en Alsace, l'an 1754, mort à Paris en 1819, a laissé, outre plusieurs autres ouvrages allemands purement littéraires : *Histoire des plus anciens solitaires chrétiens dans les déserts de l'Orient;* Leipzig, 1787, 2 vol. in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

Digitized by Google

LOPATINSKY (Théophylacte), archevêque de Tver, né en Volhynie, mort à Saint-Pétersbourg l'an 1741, embrassa l'Ordre de Saint-Basile à Kief, devint préfet, puis recteur de l'Académie de Moscou, puis archimandrite du monastère de Tchoudovo. Nommé évêque de Tver sous Pierre Ier, il fut élevé, sous Catherine Ire, à la dignité d'archevêque et de vice-président du synode. Cependant les efforts qu'il tenta pour combattre les éléments protestants qu'on avait introduits dans l'Église russe, lui valurent plus tard les plus cruelles persécutions. Il a laissé : 1° des *Sermons;* Moscou, 1722 et 1725; — 2° *Réfutation des erreurs des Raskolniks;* ibid., 1742; — 3° *Miroir de l'âme brûlant de l'amour de Dieu;* ibid., 1782. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LOPEZ** (Basile), de l'Ordre de Cîteaux, né dans la Castille, et qui vivait au XVIIe siècle, est auteur d'un *Traité du mystère de la Croix;* Madrid, 1661.

II. **LOPEZ** (Bernard), dominicain espagnol, a publié : 1° *Le Théâtre de Jésus-Christ et de l'Église;* Madrid, 1613; — 2° des *Sermons.*

III. **LOPEZ** (Denys-Paul), né à Valence, en Espagne. On lui doit : 1° *De l'Excellence des clercs et des prêtres;* Valence, 1588; — 2° *De l'Érection des quatre sièges patriarcaux et de leur égalité;* Rome, 1600.

IV. **LOPEZ** (Dominique), écrivain espagnol du XVIIIe siècle, a laissé : *De Antiquo canonum Codice Ecclesiæ Hispanicæ historica Exercitatio;* Rome, 1758, in-4°.

V. **LOPEZ** (Gregorio), missionnaire, né à Madrid en 1542, mort au bourg de Sainte-Foi, près de Mexico, en 1596, vécut d'abord avec un saint ermite de la Navarre, dont il partagea la vie austère. L'an 1562, il se rendit dans la Nouvelle-Espagne, aborda au port de Vera-Cruz, et prêcha l'Évangile aux Indiens, qui l'aidèrent à se bâtir une petite cellule dans la vallée d'Amajac, à sept lieues de Zacatecas. Il vécut pendant trente-trois ans dans l'exercice de toutes les austérités, jeûnant rigoureusement, priant sans cesse et travaillant de ses mains pour subvenir à ses besoins. Il a laissé : 1° *Explication de l'Apocalypse;* Madrid, 1678, in-4°; Bossuet faisait le plus grand cas de cet ouvrage; — 2° divers traités sur l'astronomie, la théologie et l'agriculture, lesquels sont restés manuscrits. *Voy.* la *Vie de Lopez,* écrite en espagnol par Francisco Loza, curé de Mexico; Arnauld d'Andilly en a donné une traduction française, qui a eu plusieurs éditions. Le P. Benedetti, *De Vita et rebus gestis venerabilis servi Dei Gregorii Lopez, Hispani, Commentarius;* Rome, 1751, in-8°. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **LOPEZ** (Gregorio), en religion *Antoine de Sainte-Marie. Voy.* ANTOINE, n° XXVIII.

VII. **LOPEZ** (Juan), dominicain espagnol, docteur en théologie de l'université de Salamanque, fut nommé recteur du collége de cette ville en 1642. On a de lui : 1° *Vie de saint Vincent Ferrier;* — 2° *Vie de saint Dominique et des cinq premiers bienheureux de son Ordre;* — 3° *Traité contre les superstitions des Juifs;* — 4° des *Sermons. Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. I, p. 826. Richard et Giraud.

VIII. **LOPEZ** (Juan), dominicain, né à Borja, dans l'Aragon, en 1524, mort à Palencia en 1632, fut un des plus habiles prédicateurs de son Ordre, et devint successivement évêque de Cortone, en Calabre, puis de Monopoli, dans la Pouille. On lui doit : 1° *Rosario de Nuestra Señora;* 1584, in-8°; — 2° *Epitome SS. Patrum per locos communes, qui ad virtutum et vitiorum tractationem, et ad fidei nostræ expositionem, pertinens, et ad sacras conciones per annum tam de tempore quam de Sanctis;* Rome, 1596, 4 vol. in-fol.; cet ouvrage a été souvent réimprimé, mais la meilleure édition est celle d'Anvers, 1622; — 3° *Memorial de diversos exercicios;* Barcelone, 1600, in-8°; — 4° *Exposicion de los VII psalmos penitenciales;* Valence, 1602, in-8°; — 5° *Historia general de Santo-Domingo y de su Orden de Predicadores;* Valladolid, 1613-1622, 4 vol. in-fol.; — 6° *Manual de oraciones diversas;* ibid., 1614. *Voy.* le P. Echard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. II, p. 474. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **LOPEZ** (Louis), dominicain espagnol, mort en 1596, a laissé : 1° *Instructorium conscientiæ,* etc.; Salamanque, 1585, in-4°, et 1592, 1594, in-fol.; — 2° *Tractatus de contractibus et negotiationibus,* etc.; ibid., 1592, in-fol.; Lyon, 1593, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. II, p. 316.

X. **LOPEZ DE PALACIOS RUBIOS** ou **DE RIVERO** (Juan), jurisc. espagnol qui vivait encore l'an 1522, est auteur de quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : *Allegatio in materia hæresis,* etc. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

XI. **LOPEZ DE STUNICA.** *Voy.* STUNICA, n° II.

LOPHUS, qu'on appelle aussi *Gallus* ou *Cadosia,* était une ville épisc. de la province de Bithynie, sous la métropole de Nicomédie. Elle est marquée dans la Notice de Léon et dans celle qui porte le nom de Philippe de Chypre. On en connaît deux évêques, dont Cyrion, qui souscrivit au VIIe concile général, tenu à Nicée l'an 787, et Ignace, auquel Photius adressa deux lettres très-vives. Voilà ce que disent Richard et Giraud; mais on lit dans De Commanville que *Lophi* ou *Galli,* évêché de la première Bithynie, dans l'exarchat de Pont, sous la métropole de Nicomédie, fut érigé au IXe siècle; Gaet. Moroni a répété la même chose. *Voy.* De Commanville, p. 255, et Ire *Table alphabét.,* p. 141. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 182, et *Compar.* l'art. CADOSIA.

LOQUE (Bertrand de), controversiste protestant, né à Champsaur, fut pasteur à Casteljaloux, assista en 1597 au synode provincial tenu à Miremont, fut chargé par Turenne, en 1581, d'une mission à Genève, et devint ministre à Sedan. On a de lui : 1° *Traité de l'Église:* Genève, 1577, in-8°; trad. en anglais; Londres, 1581, in-8°; — 2° *Les Principaux Abus de la messe;* La Rochelle, 1596, in-16; — 3° *Réponse aux trois discours du jésuite L. Richeome sur le sujet des miracles des saints et des images;* ibid., 1600, in-8°; — 4° *Tropologie, ou propos et discours sur les mœurs, contenant une exacte description des vertus principales;* Genève, 1606, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LORCA (Pierre de), de l'Ordre de Cîteaux, né en Espagne, mort en 1612, est auteur de *Commentaires sur la Somme de saint Thomas;* Alcala, 1616. *Voy.* Ch. de Visch, *De Scriptor. Cisterc. Ord.,* p. 268.

LORD (De), vicaire général du diocèse d'Apt, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Instructions sur les indulgences et les conditions requises pour les gagner;* Paris, 1761, in-12. *Voy.* Richard et Giraud.

LORDELOT (Bénigne), avocat au grand conseil, né à Dijon en 1639, mort l'an 1720, a laissé, entre autres écrits : 1° *Noëls pour l'entretien des âmes dévotes;* Dijon, 1660, in-12; — 2° *Traité de la charité qu'on doit exercer envers les enfants trouvés;* Paris, 1706; — 3° *Devoirs*

Digitized by Google

de la vie domestique, *par un père de famille*; ibid., 1706, in-12; — 4° *Lettres importantes pour arrêter les irrévérences qui se commettent dans les églises*; ibid., 1712; — 5° *Sur les Désordres du Carnaval*; ibid., 1711; — 6° *Nouvelle traduction de l'office de la sainte Vierge*: ibid., 1711 et 1712, in-12. *Voy*. Papillon, *Biblioth. des aut. de Bourgogne*. Richard et Giraud, qui indiquent les autres ouvrages de Lordelot, de même que Feller.

LORENS, dominicain, mort vers l'an 1285, fut le confesseur de Philippe le Hardi. Il écrivit en français, à la demande de ce prince, un exposé de la doctrine morale chrétienne, qu'il intitula : *La Somme des vices et des vertus*; une partie de cet ouvrage a été imprimée à Paris vers l'an 1502; on en a donné une version flamande qui, de l'an 1478 à l'an 1484, a eu quatre éditions. *Voy*. Quétif, *Scriptor. Ord. Prædic*., tom. I, p. 386. L'*Histoire littér. de la France*, tom. IX, p. 397. La *Nouv. Biogr. génér*.

LORENTSEN. *Voy*. LAURENTZEN.

I. **LORENZ** (Jean-Michel), historien, né à Strasbourg en 1723, mort l'an 1801, professa l'histoire et l'éloquence à l'université de sa ville natale, et fut pourvu, en 1663, d'un canonicat au chapitre de Saint-Thomas. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Annales Paulini, sive sancti Paulini, apostoli, fata temporum ordine digesta*; Strasbourg, 1769-1770, in-4°; — 2° *Acta Trudperti martyris, ad illustrandas domus Habsburgicæ*; ibid., 1777, in-4°; — 3° *Summa historiæ gallo-francicæ civilis et sacræ*; ibid., 1790-1793, 4 vol. in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*., qui donne la liste de ses autres écrits.

II. **LORENZ** (Sigismond-Frédéric), frère du précédent, né en 1727, mort l'an 1783, professa la théologie à Strasbourg. On lui doit plusieurs dissertations théologiques, entre autres : 1° *De Induratione Israelis ante finem dierum finienda*; Strasbourg, 1771, in-4°; — 2° *De Mediis promovendi conversionem Judæorum*; ibid., 1775, in-4°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

LORENZANA (François-Antoine de), né à Léon, en Espagne, l'an 1722, mort à Rome en 1804, fut successivement évêque de Palencia, archevêque de Mexico, puis de Tolède. Il a laissé : 1° diverses *Lettres pastorales*; — 2° *Sanctorum Patrum Toletanorum quotquot extant Opera*; Madrid, 3 vol. in-fol., avec des préfaces et des notes savantes, et avec les *écrits* de ses prédécesseurs, Montamès, Eugène, saint Ildefonse, saint Julien, saint Euloge, etc., ainsi que l'*Abrégé de leurs Vies*; — 3° *Sancti Martini, Legionensis presbyteri et canonici regularis, Opera nunc primum in lucem edita*; Ségovie, 4 vol. in-fol.; — 4° *Œuvres de saint Isidore de Séville*, revues sur les manuscrits du Vatican, et imprimées à Rome; — 5° *Missale Gothicum secundum regulam B. Isidori in usum Mozarabum*; Rome, 1804, in-fol. avec fig.; c'est une nouvelle édition; car le rituel mozarabique était encore en usage dans le diocèse de Tolède; — 6° plusieurs autres écrits indiqués dans Feller, *Biogr. univers*., et dans la *Nouv. Biogr. génér*.

LORETANS. *Voy*. LORETTE, n° II.

I. **LORETTE** ou **LAURETTE**, ville épisc. de la Marche d'Ancône, dans les États de l'Église, située sur une colline, à deux lieues sud-ouest de Recanati. Sixte-Quint érigea en 1586 cet évêché, qui fut uni en 1591 à celui de Recanati. On y remarque l'église de la *Casa Sancta*, où se trouve la chambre dans laquelle la Vierge conçut le Sauveur; cette chambre a été apportée par les anges d'abord en Dalmatie, puis à Venise, et enfin à Lorette, dans un bois de lauriers qui appartenait à une dame pieuse et riche, nommée *Laurette*, d'où vint plus tard le nom de *Laurette* ou *Lorette*. La ville fut prise en 1797 par les Français, qui transportèrent en France la statue de la Vierge, qu'ils rendirent ensuite. Quand on lit sans prévention les preuves aussi nombreuses que solides qui établissent la vérité de cette translation, il est impossible de ne pas y croire; ou bien, si on est conséquent, on doit rejeter une foule de faits historiques qui paraissent suffisamment fondés en raison. *Voy*. l'*Italia Sacra*, tom. I. Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes*, et une foule d'autres ouvrages cités par Gaet. Moroni, qui donne d'ailleurs les plus amples détails sur Lorette, vol. XXXIX, art. LORETO. Schrœdl, dans le *Diction. de la théol. cathol*.

II. **LORETTE** ou **LAURETTE** (*Ordo Sanctæ Mariæ Lauretanæ* ou *Equites Lauretani*), Ordre de chevalerie institué l'an 1586 par Sixte V, lorsqu'il établit l'évêché de Lorette. Il accorda aux chevaliers de cet Ordre plusieurs privilèges, tels que ceux d'avoir des pensions sur des bénéfices quoiqu'ils fussent mariés, d'être exempts de tout impôt, d'être commensaux du Pape, etc. Ces chevaliers devaient faire la guerre aux corsaires qui infestaient les côtes de la Marche d'Ancône, chasser les voleurs de la Romagne, et garder la ville de Lorette. Cet Ordre a été supprimé; les chevaliers *Loretans* ou *Lauretans* qui existent encore à Rome ne sont que des officiers de la chancellerie. *Voy*. le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast*., tom. VIII, p. 367. Hermant, *Histoire des Ordres de chevalerie*, p. 368. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*.

I. **LORIA** ou **LURIA** (Isaac), savant rabbin, grand cabalistique, est né à Jérusalem l'an 1534, et est mort à Saphet, dans la haute Galilée, où il s'était établi deux ans avant sa mort, et où il communiqua ses connaissances à Vital Chajim et à plusieurs autres rabbins, qui recueillirent ses leçons, et les publièrent plus tard sous le titre de l'*Arbre de vie*. Elles forment six volumes, qui ont chacun leur titre particulier; les unes ont été imprimées, les autres sont restées manuscrites; plusieurs ont été traduites en latin par Rosenroth dans sa *Cabbala denudata*. *Voy*. Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 671-677. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori ebrei*, vol. II, p. 14, 15.

II. **LORIA** ou **LURIA** (Salomon), rabbin illustre de la ville d'Ostra en Pologne, mort avant 1573 selon les uns, et après l'an 1591 suivant les autres, a mérité parmi les Juifs les titres de *couronne d'Israël*, *prodige de son siècle*, *grande lumière qui a éclairé tous les peuples*; *celui qui a porté son nom dans tous les pays du monde*, et qui a *surpassé tous ses contemporains*. On a de lui plusieurs écrits qui ont pour but d'expliquer certains traités du Talmud, ou de commenter les ouvrages des rabbins les plus célèbres, ou, sous le titre de *Demandes et Réponses*, d'expliquer certains points de la loi et du rituel. *Voy*. De Rossi, *Dizion. stor*., vol. II, p. 15. Wolf, qui, dans sa *Biblioth. Hebr*., tom. I, p. 1071-1073, donne la liste des divers ouvrages de Loria.

I. **LORICH** (Gerhard), en latin *Lorichius*, théologien du XVIe siècle, dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, fut d'abord pasteur à Hadamar; plus tard il abjura le protestantisme, et se convertit à la religion catholique. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Vallum religionis catholicæ*; Cologne, 1540; — 2° *Theses professionis catholicæ*; ibid., 1541, in-fol.; — 3° *Compendium textus et glossematum in omnes*

Digitized by Google

libros Novi Testamenti; ibid., 1541, in-fol.; — 4° *In omnes Libros Veteris Testamenti;* ibid., 1546, in-fol.; — 5° *Monotessaron Passionis Christi;* Paris, 1548, in-8°. *Voy.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVI.

II. **LORICH** (Josse), théologien allemand, mort en 1613, professa la théologie à l'université de Fribourg, et se fit ensuite chartreux. Il a laissé : 1° *Thesaurus sacræ theologiæ,* Fribourg, 1609, in-fol.; — 2° *De Traditionibus ecclesiasticis et voluntario Dei cultu;* Ingolstadt, 1579; — 3° *De Vi, natura et scopo evangelii J.-C.;* ibid., 1580, in-8°; — 4° *Fortalitium christianæ fidei ac religionis;* Fribourg, 1606, in-4°; — 5° *Flagellum contra modernas hæreses;* ibid., 1608, in-4°; — 6° plusieurs autres ouvrages dont on trouve la liste dans Richard et Giraud. *Voy.* Theod. Petreius, *Biblioth. Carthusiana.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVII.

III. **LORICH** (Reinhard), protestant allemand du XVI° siècle dont le nom se trouve dans l'*Index* de Clément VIII, professa la rhétorique à Marbourg, et exerça les fonctions de pasteur à Bernbach, en Vétéravie. On a de lui quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Quæstiones sacræ;* Francfort, 1552, 1558, in-8°; — 2° *Victoris Uticensis Historia persecutionis Vandalicæ;* Cologne, 1537; Bâle, 1541, in-8°; — 3° *Quæstiones sacræ,* Francfort, 1552, 1558, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LORIN (Jean), jésuite, né à Avignon en 1559, mort à Dôle l'an 1634, professa la philosophie, la théologie et l'Écriture sainte à Paris, à Milan et à Rome. Il remplit dans cette dernière ville les fonctions de théologien du général de son Ordre et de censeur des livres. Il défendit avec zèle l'immaculée conception de la sainte Vierge. On lui doit des *Commentaires* en latin : 1° sur les *Actes des apôtres;* Lyon, 1605, in-fol.; — 2° sur *l'Ecclésiaste;* ibid., 1606, in-4°; — 3° sur le *Livre de la Sagesse;* ibid., 1607, in-4°; — 4° sur les *Épîtres de saint Jean et de saint Pierre;* ibid., 1609, in-fol.; — 5° sur les *Psaumes;* ibid., 1612-1616, 3 vol. in-fol.; — 6° sur le *Lévitique;* ibid., 1619, in-fol.; — 7° sur les *Épîtres de saint Jacques et de saint Jude;* ibid., 1619; in-fol.; — 8° sur les *Nombres;* Cologne, 1623, in-fol.; — 9° sur le *Deutéronome;* Lyon, 1625, in-fol. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LORIOT**, oratorien, a donné un *Abrégé de la discipline de l'Église du P. Thomassin,* en s'attachant principalement aux morceaux qui lui ont paru avoir plus de rapport à la morale; 1702. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1717, p. 613.

II. **LORIOT** (Julien), oratorien, né à Laval en 1633, mort à Paris l'an 1715, se voua à la prédication. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° une *Traduction des Psaumes;* Paris, 1700, 3 vol. in-12; — 2° une *Traduction des Lettres de piété des saints Pères grecs et latins des quatre premiers siècles;* ibid., 1700, 3 vol. in-12; — 3° *Sermons sur les mystères de Notre-Seigneur;* 2 vol.; sur les *Mystères de la sainte Vierge;* in-12; sur *l'Octave du Saint-Sacrement,* in-12; sur *les Fêtes des saints,* 2 vol. in-12; — 4° *Recueil de Sermons sur les plus importantes matières de la morale chrétienne;* ibid., 1697, 8 vol. in-12; souvent réimprimé. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.* Richard et Giraud. Hauréau, *Hist. littér. du Maine,* tom. IV, p. 378. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LORIQUET (Jean-Nicolas), jésuite, aussi distingué par ses vertus que par ses talents, né à Épernay, en Champagne, l'an 1760, mort à Paris en 1845, fut supérieur de la maison d'Aix, et dirigea le collége de Saint-Acheul. Outre un grand nombre d'ouvrages purement littéraires, il a publié : 1° *Tableau chronologique de l'histoire ancienne et moderne, tant sacrée que profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours;* in-18; — 2° *Histoire sainte,* suivie *d'un Abrégé de la vie de Jésus-Christ;* in-18; — 3° *Histoire ecclésiastique depuis Jésus-Christ jusqu'à l'an de grâce 1814, par demandes et par réponses, suivie d'un Abrégé des preuves de la religion;* in-18; — 4° *Le Modèle des pasteurs, ou Vie de M. Musart, curé des paroisses de Somme-Vesle et Poix, guillotiné à Reims en haine de la religion catholique;* Lyon, 1823, 1827, in-18; — 5° *Manuel du catéchiste;* 1832, 1833, in-18. Tous les ouvrages sortis de la plume du respectable Père sont très-propres à former l'esprit et le cœur des jeunes gens; aussi ne saurait-on dire tout le bien qu'ils ont fait, et qu'ils font encore chaque jour. Nous en avons une preuve manifeste dans l'acharnement avec lequel ils ont été attaqués par les ennemis de la religion. On a été jusqu'à prétendre que l'auteur y avait *méchamment défiguré l'histoire contemporaine par esprit de parti, et qu'il y avait présenté les monuments les plus éclatants de notre gloire militaire et de notre civilisation de manière à affaiblir le sentiment national dans le cœur des enfants.* Ce qui a servi de prétexte à cette accusation, c'est qu'il avait inséré dans son *Abrégé de l'histoire de France à l'usage de la jeunesse* la phrase suivante : « En 1809, M. le marquis de Buonaparte, lieutenant-général des armées du roi, entra à Vienne en Autriche à la tête d'une armée de quatre-vingt mille hommes. » Or cette phrase est entièrement controuvée; c'est uniquement la mauvaise foi, jointe à une basse jalousie, qui a le triste mérite de l'avoir inventée. Pour nous, qui avons suivi attentivement depuis son origine la discussion qu'elle a soulevée, il est prouvé jusqu'à l'évidence qu'elle n'a jamais existé dans le livre du P. Loriquet; car, malgré les nombreux défis qui en ont été portés, il ne s'est trouvé jusqu'ici personne qui ait pu la montrer dans une édition quelconque de ce livre donnée par l'auteur. Quant à l'*esprit de parti* qu'on reproche au savant jésuite, ce n'était en réalité que l'esprit dominant de l'époque; et parmi ses calomniateurs d'aujourd'hui, combien n'y en a-t-il pas qui en étaient pénétrés autant, pour ne pas dire plus que lui? Non, le P. Loriquet n'a pas *défiguré l'histoire;* ceux qui l'ont réellement défigurée et altérée appartiennent au camp de ses adversaires; c'est cette masse d'écrivains irréligieux dont l'aveuglement passionné ne leur a jamais permis que de puiser aux sources historiques les plus corrompues; ce sont eux qui affaiblissent le véritable sentiment national en pervertissant l'esprit et le cœur de la jeunesse par leurs funestes doctrines : accusation que ne mérite certainement pas le vénérable jésuite, puisque ses adversaires eux-mêmes reconnaissent que s'il changeait les textes, et s'il refaisait l'histoire à l'usage de la jeunesse, c'était « afin que rien ne pût pervertir les jeunes esprits. »

LOROUX (*Oratorium*), ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située au diocèse d'Angers; elle fut fondée l'an 1121 par Foulques V, comte d'Anjou. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*

LOROY ou **LORROIX** (*Locus Regius*), ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située au diocèse et à cinq lieues de Bourges, et fondée,

Digitized by Google

vers l'an 1130 par Wulgrain, archevêque de Bourges, qui donna à l'abbaye de la Cour-Dieu, pour l'établissement de celle de Loroy, un endroit appelé *Lieu-Royal*, d'où l'on a fait *Loroy* ou *Lorroix*. Cette abbaye était fille de la Cour-Dieu et mère d'Élans. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 263. Richard et Giraud.

LORRAIN (Jean LE), chapelain titulaire de la cathédrale de Rouen, né dans cette ville, mort en 1720, se distingua par sa piété et son érudition. On a de lui : 1° *De Indebita Genuflexione in precibus tempore festivo, et dominicis, et paschali*; Rouen, 1681, in-8°; — 2° *De l'Ancienne Coutume de prier et d'adorer debout le jour de dimanche et de fête, et durant le temps de Pâque*, ou *Abrégé historique des cérémonies anciennes et modernes*, etc.; 1700, 2 vol. in-12; — 3° *Les Conciles généraux et particuliers, leurs histoires, avec des remarques sur leurs collections*; Cologne ou Rouen, 1717, 2 vol. in-8°. On lui attribue communément des *Remarques sur les canons apostoliques*; Rouen, 1696. *Voy.* Salmon, *Traité de l'étude des conciles*, p. 625. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*, art. de la Normandie. Richard et Giraud. Feller.

I. **LORRAINE** (Charles de), cardinal, archev. de Reims, né à Joinville l'an 1525, de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon, mort à Reims en 1574, s'appliqua avec un soin et un zèle vraiment épiscopal à soutenir la foi contre les novateurs. Il sacra Henri II en 1547, assista l'an 1550 à l'élection du pape Jules II, et l'an 1555, à celle de Marcel, et moins d'un mois après, à celle de Paul IV. Il harangua fort éloquemment, en 1557, dans les états généraux tenus à Rouen, et en 1558, à ceux de Paris. Il sacra le roi Charles IX, assista au célèbre colloque de Poissy et au concile de Trente. On a de lui des *Sermons* et *Discours*; Reims, 1577. *Voy.* Richard et Giraud. tom. XV, p. 305, et tom. XXIX, p. 99.

II. **LORRAINE** (Charles de), évêque de Verdun, né à Kœurs, près de Saint-Mihiel, en 1592, mort à Toulouse en 1631, succéda à son oncle Éric sur le siége de Verdun; plus tard il entra chez les jésuites, et devint supérieur de la maison professe de Bordeaux. On lui doit : 1° *Réflexions spirituelles et sentiments de piété*, trad. de l'italien par le P. Baltus; Dijon, 1720, in-12; — 2° *Traité sur la grandeur des devoirs des princes, et des dangers auxquels leur condition les expose*; ouvrage resté manuscrit, mais dont le P. jésuite Laubrussel a inséré quelques fragments dans sa *Vie du P. Charles*, 1733, in-8°. *Voy.* le P. Nicolas de Condé, *Vie du P. Charles de Lorraine*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LORROIX. *Voy.* LOROY.

LORRY (Paul-Charles), jurisc., né à Paris en 1719, mort en 1766, fut nommé, en 1751, professeur à la faculté de droit de Paris. Il est auteur de : *Essai de dissertation*, ou *Essai sur le mariage en sa qualité de contrat et de sacrement, à l'effet de prouver que, dans le mariage des fidèles, on ne peut séparer le contrat du sacrement*; Paris, 1760, in-12. Il a embrassé dans cet ouvrage les opinions jansénistes. *Voy.* Quérard, *La France littér.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LORTIC** (André), théologien protestant, né dans la Saintonge, mort à Londres, fut nommé pasteur à La Rochelle en 1674; mais les tracasseries qu'on lui suscita le déterminèrent, en 1680, à chercher un refuge en Angleterre. Il a laissé : 1° *Traité de la sainte Cène, où sont examinées les nouvelles subtilités de M. Arnauld*, Charenton, 1675, in-12; — 2° *Réflexions physiques sur la transsubstantiation*, etc.; Saumur, 1675, in-12; — 3° *Défense de M. Hespérien sur saint Jean*, IV, 22, ou *Réponse à un écrit intitulé : Éclaircissements de la doctrine de l'Église touchant le culte des saints*; ibid., 1675, in-12; — 4° *A Practical Discourse concerning the repentance and the nature of the christian religion*; Londres, 1693, 8 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LORTIC** (André), fils du précédent, fut obligé, en 1697, de quitter Rotterdam, où il habitait, et de se retirer en Angleterre avec quelques autres ministres, qui étaient, comme lui, accusés de socinianisme. On a de lui : *Les Raisons des scripturaires, par lesquelles ils font voir que les termes de l'Écriture suffisent pour expliquer le dogme de la Trinité*; Rotterdam, 1706, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LORYMA ou **LARYMA**, siége épisc. de la province de Carie situé au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Aphrodisias. On en connaît trois évêques, dont le premier, Georges, assista au VIe concile général et souscrivit aux canons *in Trullo*. Loryma est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 915. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 287.

LORYOT (François), jésuite, né à Laval l'an 1571, mort à Angers en 1642, professa la philosophie, la théologie et la morale dans plusieurs maisons de sa compagnie. On lui doit : 1° *Les Secrets moraux concernant les passions du cœur humain*; Paris, 1613 et 1614, in-4°; — 2° *Parallèle de l'amour divin et humain*; ibid., 1620; — 3° *Insignes et admirables Effets de l'amour divin*; ibid., 1625, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* B. Hauréau, *Hist. littéraire du Maine*, tom. III, p. 266.

LOS (Jean-Justin), en latin *Losius*, protestant, né à Hildesheim en 1685, mort vers l'an 1740, était très-versé dans la connaissance de la langue hébraïque. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De Occultatione librorum quorumdam sacrorum per doctores Judaicos olim tentata*; Helmstædt, 1736, in-8°; — 2° *De Philosophia Jobi*; Giessen, 1707, in-4°; — 3° *Biga dissertationum de pomo Aristotelis et de consensu kabbalisticorum cum philosophia dogmatum*; Giessen, 1700, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LOSADA (Pierre), chanoine de Gien, vivait au XVIIe siècle. Il a publié : *Dispute apologétique pour le seul patronat de saint Jacques, apôtre, par toute l'Espagne*; Plaisance, 1624.

LOSER ou **LOSERTH** (Philippe), jésuite, né à Fulneck, en Moravie, l'an 1712, mort l'an 1776, était docteur en théologie. Il professa d'abord, et il devint plus tard recteur de séminaire. On lui doit : 1° *De Infallibilitate Papæ et potestate ejusdem concedendi indulgentias*; Olmutz, 1745; — 2° *De Potentia auditiva cum ejus objecto, sono et voce*; ibid., 1748; — 3° *De Potentia olfactiva et tactiva*; ibid., 1749. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOSINGA. *Voy.* HERBERT, n° I.

LOS REYES. *Voy.* LIMA.

LOS RIOS (Barthélemi de). *Voy.* ALARÇON, n° I.

LOSSIUS (Lucas), protestant, érudit et musicien, né à Vach, dans la Saxe-Weimar, en 1508, mort à Lunebourg l'an 1582, était recteur de l'école de Saint-Jean à Lunebourg. Son nom figure dans l'*Index* de Clément VIII. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Annotationes in Novum Testamentum*; Francfort, 1558

Digitized by Google

et ann. suiv., 5 vol. in-8°; — 2° une édition annotée de l'*Opus de S. Trinitate* d'Alcuin; ibid., 1555, in-8°; édition qui est à l'*Index* du concile de Trente; — 3° *Psalmodia, hoc est cantica sacra veteris Ecclesiæ selecta, cum præfatione Melanchthonis;* Nuremberg, 1553, in-fol.; Wittemberg, 1561, 1569 et 1579, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LOT, patriarche, était fils d'Aran, petit-fils de Tharé et neveu d'Abraham. Lot quitta Ur, sa patrie, pour suivre son oncle, qu'il accompagna partout, jusqu'au moment où ils se séparèrent à cause des différends qui s'étaient élevés parmi leurs pasteurs. On sait comment Lot échappa à l'incendie qui consuma Sodome, et comment il devint père de Moab et d'Ammon. Les Grecs honorent sa mémoire et celle d'Abraham le 9 octobre, et les Latins le 10 du même mois. *Voy.* Genèse, XI, 27, 31, et les chap. suiv. S. Chrysost., *Homél. XLIV° sur la Genèse.* Ambros., l. I, *De Abrah.*, c. VI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Feller. J.-B. Glaire, qui, dans *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 340-347, prouve contre les mythologues et les rationalistes, que la pluie de feu qui consuma Sodome et les alentours, ainsi que le changement subit de la femme de Lot en une statue de sel, sont deux faits réels et miraculeux.

LOTAN, fils de Séir. *Voy.* Genèse, XXXVI, 20.

LOTENSCHIOLD (Otto-Chrétien de), protestant, archéologue et jurisc., né à Kiel en 1729, mort à Tubingue en 1761, professa l'histoire et la jurisprudence dans cette dernière ville. Outre un grand nombre de dissertations purement littéraires et historiques, il a laissé : *Dissertatio de investituris episcoporum;* Tubingue, 1750. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LOTERIE (*Loteria, lotria, ludus aleæ, ludicra sortio schedularum*) est, selon quelques théologiens, mauvaise en elle-même, et, selon d'autres, elle est bonne et permise, pourvu 1° qu'il ne s'y commette aucune fraude; 2° qu'elle se fasse pour quelque juste motif, avec la permission du supérieur légitime; 3° qu'on n'y mette ni son nécessaire, ni ce qui n'est point à soi, ni ce qui est à soi par avidité de gagner; mais qu'on attende paisiblement pour voir si Dieu voudra donner quelque chose par cette voie. *Voy.* Richard et Giraud, qui traitent la question avec assez de détails.

LOTH (Louis-Bertrand), dominicain, né à Saint-Omer, mort dans la même ville l'an 1652, fut successivement provincial de la basse Allemagne, envoyé à Rome comme *socius* des définiteurs de son Ordre, maître de théologie à Douai, premier régent du collége Saint-Thomas de cette ville, et prieur du couvent de Saint-Omer. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Directorium conscientiæ F. Joannis de la Cruz, Talabricensis, ordinis Prædicatorum,* précédé d'une *Parænesis ad doctrinæ Thomisticæ studiosos;* Douai, 1632 et 1649, in-8°; — 2° *Opuscula tripartita, hoc est in tres controversias triplicis theologiæ divisa, in quarum prima variæ disputationes de pura scholastica, in secunda de morali, et in tertia de expositiva theologia, utiliter expenduntur,* etc.; ibid., 1633, in-12; — 3° *Summulæ F. Joannis a S. Thoma;* ibid., 1635, in-12; — 4° *Resolutiones theologicæ illustrium difficultatum contingentium in Belgio,* etc.; Douai, 1653, in-fol.; Bruges, 1687, in-fol.; l'édition de Douai fut prohibée; celle de Bruges est corrigée. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 571. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOTICH ou **LOTICHIUS** (Pierre), théologien, né à Schluchtern en 1501, mort en 1567, devint abbé du couvent de Schluchtern; il y introduisit le luthéranisme, après y avoir fondé une école de théologie. Ses ouvrages théologiques ont paru à Marbourg en 1640. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LOTTER** ou **LOTTERIUS** (Jean-Georges), protestant, né à Augsbourg, mort en 1737 à Saint-Pétersbourg, où il avait professé après avoir professé à Leipzig, a publié, entre autres ouvrages : *Historia Instaurationis Templi Hierosolymitani sub Julio imperatore;* Iéna, 1728, in-8°. *Voy.* Sax, *Onomasticon.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits de Lotter.

II. **LOTTER** ou **LOTTERIUS** (Melchior), jurisc. allemand qui florissait au XVI° siècle, a laissé, entre autres ouvrages, un excellent traité sur les matières bénéficiales, intitulé : *De Re beneficiaria, cum decisionibus Rotæ Romanæ;* Lyon, 1627, 1659, 1661, 1670 et 1700, in-fol.; mais l'édition de Cologne, 1710, est la plus complète. *Voy.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, etc., *in Indice biographico et bibliographico.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 452.

LOTTIN (Auguste-Martin), littérateur et imprimeur, né à Paris en 1726, mort l'an 1793, a laissé sur divers sujets quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Mémoire abrégé concernant la chapelle de la Conception de la Vierge, première érigée en France, en l'église de Saint-Séverin;* Paris, 1759, in-4°; — 2° *Manuel du pieux laïque;* Paris, 1783, in-18. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LOUAGE** (droit canon). Les ecclésiastiques peuvent louer les biens de l'église dont ils ont l'administration, pourvu que ce contrat ne soit point une aliénation du fonds (*cap. Vestra*). On doit faire quelque diminution aux fermiers dans les stérilités extraordinaires, à moins que ce malheur ne soit compensé par une abondance extraordinaire des années qui ont précédé ou qui ont suivi la stérilité dans le cours du bail (*cap. Propter*). Grégoire IX permet d'expulser l'emphytéote ou le censitaire de l'église qui a passé deux années sans payer, à moins qu'il ne paie aussitôt après que les deux années sont expirées (*cap. Potuit*). *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **LOUAGE** (morale). Il est défendu de louer des choses dont on prévoit que les locataires abuseront sûrement; ainsi on ne peut louer une épée à celui qui est capable de l'employer à un meurtre ou à quelque crime, et on ne doit pas non plus louer une maison à des femmes de mauvaise vie. Cependant si l'autorité civile permettait aux femmes prostituées de se retirer dans un certain quartier de la ville et leur ordonnait de s'y loger, les propriétaires des maisons qui, en ce cas, ne pourraient pas les louer à d'autres personnes, ne pécheraient pas en les louant à ces femmes, pourvu qu'ils ne consentissent pas à leurs crimes, comme dit Sylvius. *Voy.* De la Mare, *Traité de la police*, l. III, tit. V, c. IV. Sylvius, *in* 2. 2., *q.* 77, *art.* 4, *quæst.* 1, *conclus.* 5. Pontas, au mot LOUAGE, cas 14°. Richard et Giraud.

LOUAIL (Jean-Baptiste), prêtre et prieur d'Aurai, né à Mayenne, selon les uns, à Évron, selon les autres, mort à Paris en 1724, s'est distingué par son zèle ardent pour le jansénisme. On a de lui : 1° *Histoire du cas de conscience signé par quarante docteurs de Sorbonne,* en col-

Digitized by Google

laboration avec Mlle de Joncoux; Nancy, 1705, 8 vol. in-12; — 2° *Lettres d'un théologien à un évêque, sur cette question: S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher et pour confesser*; Amsterdam, 1717, in-12; — 3° la première partie de l'*Histoire du livre des Réflexions morales, et de la Constitution Unigenitus;* Amsterdam, 1723; les trois dernières parties sont de l'abbé Cadry; — 4° selon l'abbé Goujet, *Idée de la religion chrétienne*, en collaboration avec Laurent Blondel; — 5° on lui attribue l'*Histoire abrégée du Jansénisme*, en collaboration avec Jacques Fouilloux et Mlle de Joncoux. Louail a laissé plusieurs autres ouvrages, qui sont restés manuscrits, et qu'on trouve à la Bibliothèque de Paris. *Voy.* l'abbé Goujet, *Biblioth. des Écriv. du* XVIIIe *siècle*, tom. III, préf. Feller, *Biogr. univers. Compar.* JONCOUX, FOUILLOUX, CADRY, BLONDEL, n° IV.

I. **LOUANGE** (*Laus*), terme qui, dans l'Écriture, signifie quelquefois *bénédiction, remercîment, action de grâces;* mais il se prend plus souvent pour un *témoignage d'estime* qu'on donne à quelqu'un à cause de son mérite, de ses talents, de sa vertu et de ses qualités. On peut se louer soi-même dans certaines circonstances qui demandent qu'on soit informé de notre vertu pour le salut ou l'édification du prochain, ou pour la gloire de Dieu; c'est ainsi qu'en écrivant aux Corinthiens saint Paul s'est loué lui-même. On peut aussi louer le prochain en sa présence, quand on le fait dans une intention pure et droite, pour le consoler de ses afflictions, l'encourager et le relever dans ses abattements, et l'animer à la pratique de la vertu. *Voy.* S. Thomas, 2. 2., *q.* 115, *art.* 1, *ad* 1. Pontas, au mot LOUANGE. Girard de Villethierry, *Traité des louanges.* Richard et Giraud, qui répondent très-bien à l'objection tirée de ce passage de l'Ecclésiastique: *Ne louez aucun homme avant sa mort, parce que c'est dans ses enfants qu'on connaît un homme* (XI, 30). Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

II. **LOUANGE PERPÉTUELLE** (*Laus perennis*), nom donné à la récitation continuelle et non interrompue de l'office divin, qui était autrefois en usage dans divers monastères. Les religieux se partageaient en plusieurs bandes et chantaient jour et nuit l'office divin. *Voy.* D. Calmet, *Comment. sur la règle de Saint-Benoît*, tom. I, p. 383. Richard et Giraud.

LOUBERS. *Voy.* LUPERQUE.

LOUBOUER (SAINT-), *Sanctus Leborius*, ancienne abbaye de bénédictins située au diocèse d'Aire, et fondée par le saint dont elle porte le nom. Elle fut sécularisée et changée en collégiale.

LOUDUN (*Juliodunum* ou *Lausdunum*), ville de France située dans le Poitou; on y a tenu un concile l'an 1109. *Voy.* Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. Richard et Giraud.

LOUET (Georges), jurisc., né à Angers vers l'an 1540, mort à La Rochelle en 1608, était profondément versé dans le droit canon et les matières bénéficiales. Il entra dans l'état ecclésiastique, et devint successivement chanoine de l'église d'Angers, archidiacre d'Outre-Maine, abbé de Toussaint, puis évêque de Tréguier; mais il mourut avant d'avoir pris possession de son siége. Outre un *Recueil de plusieurs notables arrêts*, dont la meilleure édit. est celle de Paris, 1742, 2 vol. in-fol., avec les Commentaires de Julien Brodeau, on a de lui: *Notæ ad Commentarium Caroli Molinæi in regulas cancellariæ apostolicæ;* Paris, 1656, 1699, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LOUIS IX** (Saint), roi de France, né à Passy le 25 avril 1215, mort à Tunis le 25 août 1270, succéda à son père en 1226, sous la tutelle de la reine Blanche de Castille, sa mère. Doué d'une foi vive et naturellement porté à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, ce prince ne travailla pas moins à la prospérité et à la grandeur de la France qu'à l'affermissement de la religion et de la justice. Nous ne rapporterons pas ici toutes ses expéditions militaires, qui lui donnèrent l'occasion ou de vaincre ses ennemis ou de leur faire admirer un héros chrétien; mais nous rappellerons seulement les fondations pieuses et les institutions dont la France lui est redevable. Il bâtit la Sainte-Chapelle, où il plaça la couronne d'épines de Notre-Seigneur, et il y établit des chanoines, fit une loi contre les blasphémateurs, donna plusieurs beaux exemples de restitutions envers les communautés régulières ou séculières qui avaient souffert quelque préjudice sous ses prédécesseurs, éleva plusieurs églises, des hôpitaux et des monastères, prit sous sa protection les pauvres et les orphelins, montra toujours la plus grande compassion pour les lépreux et pour les aveugles, et fonda en faveur de ces derniers l'établissement appelé les *Quinze-Vingts*, parce que ceux qu'il y entretenait étaient au nombre de plus de trois cents; enfin il diminua les impôts. Quant à la pragmatique-sanction que plusieurs lui attribuent, c'est l'œuvre d'un faussaire. Boniface VIII le canonisa en 1297, et sa fête principale a lieu le 25 août. *Voy.* Joinville, *Hist. de saint Louis.* Filleau de La Chaise, *Hist. de saint Louis.* La *Gallia Christ.* Raynaldi, *Annal. eccles.* Rymer, *Acta publica.* L'abbé de Camps, *Cartulaire historique de saint Louis.* L'abbé de Choisy, *Histoire de France sous le règne de saint Louis.* Richard et Giraud.

II. **LOUIS** (Saint), évêque de Toulouse, né au château de Brignoles, en Provence, ou à Nocera, dans le royaume de Naples, en 1274, mort à Brignoles le 19 août 1297, était le second fils de Charles le Boiteux, roi de Naples. Il passa sept années dans les prisons d'Alphonse III, roi d'Aragon, à la place de son père, et il fit preuve pendant cette captivité de la plus admirable patience. Dès qu'il fut libre, il fit profession chez les Franciscains, et, l'an 1295, il fut promu à l'épiscopat. Il gouverna son diocèse avec zèle et charité, convertit beaucoup de juifs et d'hérétiques, et opéra un grand nombre de miracles. Jean XXII le canonisa en 1317, et le martyrologe français a placé sa fête au 11 avril. *Voy.* Baronius, *Annales.* H. Sedulius, *Vita sancti Ludovici*, trad. en italien et en français. Surius, *Vitæ Sanctorum.* Le P. Anselme, *Hist. de saint Louis, évêque de Toulouse.*

III. **LOUIS BERTRAND** (Saint), dominicain, né à Valence, en Espagne, l'an 1526, mort le 9 octobre 1581, était parent de saint Vincent Ferrier. Après avoir dirigé avec le plus grand succès l'éducation des novices de sa communauté, il se rendit, en 1562, dans l'Amérique méridion., puis il prêcha l'Évangile dans la Colombie et le Mexique, où il opéra de nombreuses conversions, grâce au triple don de prophétie, des langues et des miracles dont Dieu l'avait favorisé. L'an 1569, il revint à Valence, où il fut chargé encore une fois de l'éducation des novices. Plus tard on le mit à la tête de la communauté de Saint-Onuphre et de celle de Valence, et il fut toujours pour ses frères comme une règle vivante. Il remplit avec zèle toutes les fonctions de l'apostolat dans plusieurs diocèses du royaume, et il forma un grand nombre d'ou-

Digitized by Google

vriers évangéliques. Clément X le canonisa en 1671, et Alexandre VIII le déclara, en 1690, patron et protecteur principal de la Nouvelle Grenade. On célèbre sa fête le 10 octobre. *Voy.* Jean Lopez, IV part., l. III, *Histor. bull. canonisat. in bull. Ord. Prædic.*, tom. VI, p. 274. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de S. Dominique*, tom. IV, p. 485. Richard et Giraud.

IV. **LOUIS DE GONZAGUE** (Saint). *Voy.* GONZAGUE, n° I.

V. **LOUIS (SAINT-)**, Ordre institué en 1693 par Louis XIV, pour récompenser les officiers qui s'étaient signalés par les armes. Personne ne pouvait être reçu dans cet Ordre s'il n'était catholique et s'il n'avait servi sur terre ou sur mer pendant dix ans en qualité d'officier. *Voy.* Hélyot, *Hist. des Ordres monast., relig. et milit.*, tom. VIII, p. 422. Hermant, *Hist. des Ordres de chevalerie*, p. 398 et suiv. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

VI. **LOUIS** ou **LOUYS** (Épiphane), prémontré, né à Nancy, mort à Verdun en 1682, était docteur et professeur de théologie, abbé d'Étival, procureur général de sa congrégation à Paris et à Rome, et vicaire général de la congrégation des Prémontrés réformés en Lorraine. Il contribua à l'établissement des religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, à qui il donna des statuts, et il dressa aussi les constitutions des sœurs hospitalières de Saint-Charles de Nancy, qu'il établit dans cette ville. Il a laissé : 1° *La Nature immolée par la grâce*, ou *Pratique de la mort mystique;* Paris, 1674, in-8°; — 2° *Conférences mystiques sur le recueillement de l'âme, pour arriver à la contemplation du simple regard de Dieu par les lumières de la foi;* Paris, 1676, in-8°; — 3° *La Vie sacrifiée et anéantie des novices qui prétendent s'offrir en qualité de victimes du Fils de Dieu;* 1674 et 1675, in-8°; — 4° des *Lettres;* 1688. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Richard et Giraud.

VII. **LOUIS BEREUR**, capucin, né à Dôle vers l'an 1600, mort en 1636, devint provincial de son Ordre. Il a laissé : *Disputatio doctissima quadripartita de modo conjunctionis concursuum Dei creaturæ ad actus liberos ordinis naturalis, præsertim ad pravos;* Lyon, 1634, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **LOUIS DE GRENADE**, dominicain, né à Grenade en 1505, mort l'an 1568, remplit d'abord l'office de lecteur, et fit des progrès également rapides dans les sciences et dans la piété; il exerça le saint ministère pendant plus de cinquante ans avec des fruits innombrables, et, par ses prédications ainsi que par ses écrits, il opéra de nombreuses conversions. Il fonda à Badajoz un monastère, dont il fut le premier prieur, reçut du cardinal Henrique, infant de Portugal, la conduite de l'archevêché d'Evora, refusa l'archevêché de Braga, qu'il fit donner à son ami Barthélemy des Martyrs. Grégoire XIII, saint Charles Borromée et saint François de Sales faisaient le plus grand cas des ouvrages de Louis de Grenade. Parmi ses écrits, nous citerons : 1° *Guida de Pecadores;* Salamanque, 1570, in-8°, 2° édit.; trad. en français; Paris, 1658, 1711, in-8°; 1624, 2 vol. in-12; — 2° *De Officiis et moribus episcoporum;* Lisbonne, 1565, in-16; trad. en français; Paris, 1670, in-8°; — 3° *Compendio de la dottrina christiana;* Lisbonne, 1554; trad. en espagnol; Madrid, 1595, in-4°; en français; Paris, 1605, in-8°; — 4° *Memorial de la vida christiana;* Salamanque, 1566, in-8°; Barcelone, 1614, in-fol.; trad. en français, 1575 et 1577; — 5° *Institucion y regla de bien vivir para los que empieçan a servir a Dios;* Barcelone, 1566, in-8°; Madrid, 1616, in-16; trad. en français sous ces titres : *Instruction de bien vivre;* Douai, 1585, in-12; *Manuel d'Oraisons et spirituels exercices;* Paris, 1579, in-16; — 6° *Libro de la Oracion y Meditacion*, III part.; Salamanque, 1567, in-8°; trad. en français sous ce titre : *Dévotes contemplations et spirituelles instructions;* Paris, 1572, in-16; — 7° *Libro llamado Contemptus mundi de Thomas de Kempis;* Madrid, 1567 et 1589, in-16; cette traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ* est regardée comme une des plus parfaites qui existent; — 8° *Adiciones al Memorial de la vida christiana;* Salamanque, 1574, 1577, in-8°; trad. en français sous ce titre : *L'Arbre de vie*, ou *Traité de l'amour divin;* Paris, 1575, in-16; — 9° *Introduccion al simbolo de la Fe;* Salamanque, 1582, in-fol.; trad. en français, en japonais et en persan. Les *Œuvres complètes* de Louis de Grenade ont paru en espagnol à Madrid, en 1679, 3 vol. in-fol.; en latin, à Cologne, en 1625, in-fol., et en français, à Paris, 1658-1662, 10 vol. in-8°, et 1688-1690, 2 vol. in-fol. *Voy.* saint François de Sales, *Lettres spirit.*, l. I, lettre 34. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 285 et suiv. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ordre de S.-Dominique*, tom. IV, p. 558 et suiv. Richard et Giraud.

IX. **LOUIS DE LÉON**, n° XXIII.

X. **LOUIS DE POIX**, capucin, vivait au XVIII° siècle. Il a donné, en collaboration avec Jérôme d'Arras et Claude-François de Paris, capucins : 1° *Réponse à la lettre de M..., insérée dans le Journal de Verdun, février* 1752, *contre les lettres de M. l'abbé de Villefroy;* 1752, in-12; — 2° *Principes discutés pour faciliter l'intelligence des livres prophétiques, spécialement des psaumes, relativement à la langue originale*, etc.; 1754, 12 vol. in-12. Pour vouloir accommoder les expressions de l'Écriture à deux sens, ces Pères capucins font à ces expressions une violence extrême. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction;* etc., tom. I, p. 432-234.

XI. **LOUIS DE PONTE.** *Voy.* PONTE (Louis de).

XII. **LOUIS DE SAINT-CHARLES.** *Voy.* JACOB, n° VI.

XIII. **LOUIS D'ORLÉANS**, duc d'Orléans, premier prince du sang, né à Versailles en 1703, mort l'an 1752, était d'un esprit pénétrant, propre à tout, et avait pour l'étude une ardeur extraordinaire. Après la mort de son père et de sa femme, il quitta le monde pour se livrer entièrement aux exercices de la pénitence, aux œuvres de charité, et à l'étude de la religion et des sciences. C'est pour cela qu'en 1730 il prit un appartement à l'abbaye de Sainte-Geneviève, et qu'il s'y fixa totalement en 1742. Il possédait l'hébreu, le grec, l'histoire sainte, les Pères de l'Église, la géographie, la physique et la peinture. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en manuscrit, dont les principaux sont : 1° des *Traductions littérales*, des *Paraphrases* et des *Commentaires* sur une partie de l'Ancien Testament; — 2° une *Traduction littérale des Psaumes*, faite sur le texte hébreu, avec une paraphrase et des notes; ouvrage qui contient des explications savantes et ingénieuses, et est accompagné d'un grand nombre de dissertations très-savantes; — 3° plusieurs *Dissertations contre les Juifs*, pour servir de réfutation au fameux livre intitulé : *Le Bouclier de la foi;* — 4° une *Traduction littérale des Épîtres de saint Paul*, faite sur le grec, avec une paraphrase, des notes littérales et des réflexions de piété; — 5° une *Réfutation* solide de l'ouvrage janséniste intitulé : *Les Hexaples;* — 6° plusieurs autres *Traités* et *Dissertations* curieuses

Digitized by Google

sur différents sujets. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

LOUISE. *Voy.* Héloïse.

LOUISISME, nom donné à la doctrine de quelques ecclésiastiques qui ont refusé de reconnaître le concordat de 1801, et rejeté tous les changements opérés dans la constitution du clergé sous Louis XVI. Les adhérents à cette doctrine font partie de la secte connue sous le nom de la *Petite Église*, ou d'*Anticoncordataires*, ou de *Blanchardisme*. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, et *compar.* Anticoncordataires, Blanchardisme.

* **LOUP.** Comme au lieu de ce mot on emploie quelquefois son correspondant latin *Lupus*, on devra chercher à *Lupus* les personnages qu'on ne trouvera pas à *Loup*.

I. **LOUP** (*lupus*), animal sauvage et carnassier, auquel l'Écriture compare souvent les persécuteurs de l'Église et les faux docteurs. On lit aussi dans la Genèse (xlix, 27), que *Benjamin est un loup ravissant*; ce qui peut d'abord s'entendre des hommes de la tribu de Benjamin, qui furent d'un naturel hardi et superbe; mais plus particulièrement de saint Paul, qui était de cette tribu, et qui, après avoir été un des plus ardents persécuteurs de l'Église, fut dans la suite un de ses plus zélés défenseurs. *Voy.* les interprètes sur ce passage de la Genèse. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud.

II. **LOUP** (Saint), évêque de Troyes, né dans la ville ou sur le territoire de Toul, mort à Troyes le 29 juillet vers l'an 478, était non moins recommandable par sa science que par sa piété. Il épousa la sœur de saint Hilaire, évêque d'Arles; mais ils se séparèrent d'un commun accord, et Loup se retira au monastère de Lérins. A la mort de saint Ours, évêque de Troyes, il fut appelé à lui succéder, et il porta sur le siége épiscopal les vertus qu'on avait admirées en lui dans le cloître. Il gouverna son peuple avec prudence et charité, réforma le clergé et le peuple, fut envoyé dans la Grande-Bretagne, en 446, avec saint Germain d'Auxerre pour combattre le pélagianisme, et conquit par ses vertus la vénération d'Attila. La fête principale de saint Loup a lieu le 29 juillet, et on célèbre le 10 mai celle de sa translation. Il nous reste de cet évêque une *Lettre*, qui a été insérée par D. Luc d'Achéry dans son *Spicilegium*, tom. V, p. 479. *Voy.* Surius. Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. II, p. 485. La *Gallia Christ.*, tom. XII, col. 485. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LOUP** ou **LEU** (Saint), en latin *Lupus*, évêque de Bayeux, né aux environs de cette ville, mort, selon la *Gallia Christiana*, vers l'année 465, fut élevé par saint Ruffinien ou Rufinien, évêque de Bayeux, et devint bientôt, sous la conduite d'un tel maître, le plus savant et le plus considérable de tous les clercs de son diocèse. Aussi, à la mort de Ruffinien, fut-il choisi par tout le peuple pour son successeur, et sacré par Sylvestre ou Silvestre, archevêque de Rouen, vers l'an 458. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XI, col. 347. Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. II, p. 417. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 128. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **LOUP** (Saint), évêque de Lyon, mort le 25 septembre vers l'an 542, prit l'habit religieux dans le monastère de l'île Sainte-Barbe, sur la Saône; il en devint supérieur, et l'an 523 il succéda à saint Viventiol sur le siége de Lyon. Il présida en 538 le troisième concile d'Orléans, assemblé pour ramener la bonne discipline dans l'Église de France. On célèbre sa fête le 25 septembre. *Voy.* le P. Théophile Raynaud, *Recueil des saints.*

V. **LOUP** (Saint), évêque de Sens. *Voy.* Leu.

VI. **LOUP-DE-TROYES (SAINT-)**, en latin *Sanctus Lupus Trecensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans la ville de Troyes. Elle fut d'abord desservie par des chanoines séculiers; mais, vers l'an 1135, on y introduisit des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, qu'on fit venir de l'abbaye de Saint-Martin, située dans la même ville. Plus tard l'abbaye de Saint-Loup fut unie à la congrégation de France dite de Sainte-Geneviève.

VII. **LOUP** (*Lupus Servatus* ou *Servatus Lupus*), abbé de Ferrières, né dans le diocèse de Sens vers l'an 805, mort vers l'an 862, fut choisi par Charles le Chauve pour succéder à Odon, abbé de Ferrières. Mabillon dit avec assez de vraisemblance que le surnom de *Servatus* vient de ce que Loup fut *sauvé* comme par miracle d'une grave maladie. Il assista au concile de Verneuil, dont il dressa les canons, en 844, et à plusieurs autres assemblées d'évêques; les prélats de France le chargèrent de diverses affaires importantes; il se trouva en 853 au concile de Soissons, et laissa une grande réputation de science et de sainteté. On lui doit : 1° *La Vie de saint Maximin, évêque de Trèves*, que plusieurs cependant prétendent n'être pas de lui; — 2° *Vie de saint Wigbert, abbé*, avec deux *Homélies* et deux *Hymnes* sur le même saint; — 3° un *Traité* sur trois questions que Gotescalc avait proposées au concile de Mayence, sur la liberté, la prédestination au mal, et la mort de Jésus-Christ pour tous; — 4° un *Recueil de cent trente Lettres*, dont quelques-unes roulent sur des matières ecclésiastiques. La meilleure édition des *Œuvres* de Loup de Ferrières est celle qui a été donnée par Baluze en 1664, in-8°. *Voy.* dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. V. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XIX, p. 39 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent quelques détails sur les écrits de Loup, et la *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on raconte les principales circonstances de son histoire.

VIII. **LOUP D'OLIVET**, général des Hiéronymites et frère de saint Vincent Ferrier, né en Espagne, vivait au xve siècle. Il a dressé la *Règle* de son Ordre, qui se trouve parmi les œuvres de saint Jérôme, dont elle est tirée.

LOURGESIL. *Voy.* Longis.

LOUVARD ou **LOUVART** (François), bénédictin, né à Claux-Généreux ou Champgéneteux, dans le Maine, en 1661, mort dans la chartreuse de Schonau l'an 1739, fit profession à l'abbaye de Saint-Mélaine en Bretagne, où il se livra à l'étude des lettres sacrées et profanes. Cependant il s'attira de fâcheuses affaires par son insubordination à l'égard de ses supérieurs, et par son adhésion aux doctrines jansénistes. Il fut le premier de sa congrégation qui s'éleva contre la bulle *Unigenitus*. Après avoir été expulsé de plusieurs monastères et être resté quelques années à la Bastille, il se réfugia en Hollande, où il mourut. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Lettre contenant quelques remarques sur les œuvres de saint Grégoire de Nazianze*, insérée dans les *Nouvelles de la république des lettres*, de Pierre Bayle, tom. XXXIII, oct. 1704; Nouvelles qui ont été mises à l'*Index* (decr. 29 maii 1690, et 21 aprilis 1693); — 2° *Prospectus novæ editionis operum S. Gregorii*; 1708; — 3° *Traité sur la*

Digitized by Google

confession; 1709; — 4° *Lettre d'un théologien contre les Anti-Hexaples du P. Paul de Lyon, capucin*, in-12; — 5° *Réponse aux conséquences qu'on tire de certaines propositions qui se débitent en Basse-Bretagne, pour retenir les peuples dans une obéissance au Pape pernicieuse à la religion et à l'Etat*; 1717, in-8°; — 6° *De la Nécessité de l'appel des églises de France au futur concile général*; 1717, in-12. Il a pris en outre une grande part à l'édition des *Œuvres de saint Grégoire*, dont le 1er vol. a paru en 1778, in-fol. *Voy.* D. Tassin, *Hist. littér. de la congrégat. de Saint-Maur*. D. Clément, *Préface de l'édition des Œuvres de saint Grégoire de Nazianze*. Feller, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne quelques détails de l'histoire de Louvard.

LOUVENCOURT (Marie-Joachim-Élisabeth de), née en 1747, d'une famille distinguée, et morte en odeur de sainteté à Amiens l'an 1778, a donné les plus beaux exemples de toutes les vertus chrétiennes. C'est à cette sainte fille que la ville d'Amiens est redevable de l'établissement de l'*Adoration perpétuelle* dans l'église de Sainte-Claire. Sa dévotion au saint Sacrement était telle, qu'elle passait régulièrement chaque jour cinq heures entières aux pieds de Notre-Seigneur. Que dire de sa mortification et de sa charité? Elle se refusait absolument toutes les jouissances les plus permises; un peu de paille formait sa couche. Elle ne sortait que pour visiter les malades, dont elle pansait les plaies les plus rebutantes; son bonheur même était d'ensevelir les morts; mais sa charité pour les âmes était encore plus admirable; il était difficile de résister à ses moyens de persuasion. Elle l'a prouvé par le bien qu'elle a fait sous ce rapport dans le petit hôpital qu'elle avait fondé près de sa maison, pour de pauvres femmes dont l'état habituel réclamait les soins les plus assidus. Elle a été inhumée dans un cimetière particulier de Sainte-Claire, et son cœur a été déposé par les mains de l'évêque dans le sanctuaire de l'église du monastère, au pied du saint Sacrement. Sa *Vie* a été imprimée à Malines en 1701, in-12.

LOUVENT (Saint), en latin *Lupentius*, abbé de l'église Saint-Privat, dans l'ancienne ville de Javoulx, au pays de Gévaudan, mort vers l'an 593, fut persécuté par Innocent, gouverneur du pays, qui l'accusa d'avoir attaqué la réputation de Brunehaut, mère de Childebert II, qui régnait alors. Son innocence fut bientôt reconnue, mais Innocent ne cessa de le tourmenter sous divers prétextes, et finit par lui trancher la tête, qu'il jeta avec son corps dans la rivière d'Aisne. Mais l'un et l'autre en ayant été retirés miraculeusement, des bergers les ensevelirent. Dieu attesta la sainteté de son serviteur par plusieurs miracles. On l'honore dans le Gévaudan d'un culte particulier, et on célèbre sa fête le 22 octobre. *Voy.* saint Grégoire de Tours, *Hist. de France*, l. VI, ch. XXXVII. Richard et Giraud.

I. **LOUVET** (Pierre), dominicain, né à Saint-Seine en Auxois, près de Dijon, mort en 1642, a publié : 1° *Folia patentia, seu Tabulæ IX in quibus ordine chronologico exhibentur viri Ordinis illustres vel sorores conspicuæ, cum iconibus ære cælatis*; Paris, 1630; — 2° *Thesaurus gratiarum et privilegiorum confraternitatum SS. Rosarii*; ibid., 1632, in-12; Douai, 1635, in-8°; — 3° *De la Manière de s'unir à Dieu*, tirée d'Albert le Grand; Lyon, 1639, in-12; — 4° *Index geminus operum omnium Alberti Magni*; Paris, 1642, in-4°. *Voy.* le P. Jacob, *De claris Scriptor. Cabillonensibus*, p. 24. Altamusa, *Biblioth. Dominicaine*. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 530. Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, tom. I, p. 420. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LOUVET** (Pierre), avocat, né près de Beauvais vers l'an 1509, mort en 1646, a laissé, outre quelques ouvrages sur le droit civil : 1° *Abrégé des constitutions et règlements pour les études et réforme du couvent des Jacobins de Beauvais*; Paris, 1618; — 2° *Nomenclatura et chronologia rerum ecclesiasticarum diœcesis Bellovensis*; ibid., 1618, in-8°; — 3° *Histoire des antiquités du diocèse de Beauvais*; Beauvais, 1635; — 4° *Histoire de sainte Marie de Béthanie, sœur de saint Lazare et de sainte Marie-Magdeleine*; Liége, 1636, in-8°. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOUVRELEUL ou **LOUVRELOEIL** (Jean-Baptiste), prêtre de la Doctrine chrétienne, né à Mende vers 1660, y fut directeur du séminaire, et professeur de théologie morale. On lui doit, outre des *Mémoires sur le Gévaudan et sur la ville de Mende* : 1° *Le Fanatisme renouvelé*, ou *Histoire des sacriléges, des incendies, des meurtres et autres attentats que les calvinistes révoltés ont commis dans les Cévennes*, etc.; Avignon, 1704, 4 vol. in-12; trad. en anglais l'an 1707; — 2° *Lettre de l'auteur du Fanatisme renouvelé à M. Brueys*, publiée en 1710, in-4°. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOUVREX (Matthieu-Guillaume de), jurisc. et historien, né en 1665 à Liége, où il est mort l'an 1734, était autant estimé par la simplicité de ses mœurs, sa modestie, son désintéressement et sa charité envers les pauvres, que par sa profonde science. On a de lui, outre plusieurs ouvrages de droit civil et d'histoire : 1° *Dissertationes canonicæ de origine, electione, officio et juribus præpositorum et decanorum ecclesiarum cathedralium et collegiatarum*; Liége, 1729, in-fol.; — 2° *Registrum privilegiorum imperialium episcopi Leodiensis juridictionem concernantium*, in-fol. *Voy.* Loyens, *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, p. 328 et suiv. DD. Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, tom. II, p. 182. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOUYS. *Voy.* Louis, n° VI.

LOVE (Christopher), né à Cardiff, dans le comté de Glamorgan, en 1618, mort à Londres l'an 1651, se rallia à l'Église presbytérienne. Il s'éleva avec force contre la condamnation de Charles Ier, et accusa le protecteur de despotisme. D'accord avec les royalistes, il trama un complot pour ramener le prétendant sur le trône; mais on lui fit promptement son procès, et il eut la tête tranchée. On a de lui : 1° des *Sermons*; — 2° des ouvrages de controverse et de piété; ces écrits, souvent réimprimés, ont été réunis en 3 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LOWMAN (Moses ou Moïse), anglican, né en 1679 ou 1680, mort l'an 1752, se réunit aux dissidents. Il était profondément versé dans la connaissance des antiquités bibliques. Très-tolérant pour toutes les espèces de dissidents, Lowman ne l'était pas pour le catholicisme; il s'unit à Londres, en 1735, avec d'autres ministres presbytériens pour prêcher contre l'Église romaine. On croit qu'il était partisan du *christianisme rationnel*. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Dissertation on the civil government of the*

Digitized by Google

Hebrews; Londres, 1740 et 1745; — 2° *The Ancient History of the Hebrews vindicated*; ibid., 1741, in-8°; — 3° *Rationale of the ritual of the hebrew worship*; ibid., 1748, in-8°; — 4° *Paraphrase and notes upon the Revelation of S. John*; 1737, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LOWTH** (Guillaume). *Voy.* GUILLAUME, n° IV.

II. **LOWTH** (Robert), anglican, théologien et hébraïsant, né à Winchester en 1710, mort à Londres l'an 1787, succéda à Spence, en 1741, dans la chaire de poésie de l'université d'Oxford, et y fit un cours sur la poésie des Hébreux. Il fut successivement pasteur à Ovington, archidiacre de Winchester, évêque de Limerick, de Saint-David, puis de Londres. Il était membre de l'Académie des sciences de Londres, et faisait partie du conseil secret du roi. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Isaiah, a new translation, with a preliminary dissertation and notes critical, philological and explanatory*, Londres, 1778, in-4°; trad. en allemand; Leipzig, 1779-1781, 4 vol. in-8°; — 2° *De Sacra Poesi Hebræorum*; Oxford, 1753, in-4°; *cum Notis et Epimetris J.-D. Michaelis*; Gœttingue, 1758-1762, 2 vol. in-8°; 1769-1770, 2e édit.; revue et enrichie de nouvelles notes et de plusieurs traités intéressants, par E.-F.-K. Rosenmüller; Leipzig, 1815, in-8°; trad. en français par Sicardi; Lyon, 1812, in-8°, et Avignon, 1839, 2 vol. in-12, et par Roger, de l'Académie française; Paris, 1813, in-8°; — 3° des *Sermons*; — 4° une *Correspondance avec Warburton sur le livre de Job*. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér*,

III. **LOWTH** (Simon), anglican, né dans le comté de Northampton vers l'an 1630, mort à Londres en 1720, obtint deux bénéfices ecclésiastiques dans le comté de Kent, et fut nommé au décanat de Rochester en 1688. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *The Subject of Church Power, in whom it resides*; 1685, in-8°; — 2° *Historical Collections concerning deposing of bishops*; 1696, in-4°. *Voy.* Chalmers, *General biographical Diction.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **LOWTH** (William ou Guillaume), anglican, né à Londres en 1661, mort à Winchester en 1732, était père de Robert Lowth. Il devint chanoine de Winchester, et fut pourvu de quelques bénéfices. On a de lui : 1° *A Commentary upon the larger and lesser prophets, being a continuation of bishop Patrick*; Londres, 1714 et suiv., 4 vol. in-4°; — 2° *Notes* sur Clément d'Alexandrie; Oxford, 1715, 2 vol. in-fol.; — 3° *Notes* sur l'historien Joseph; ibid., 1710, 2 vol. in-fol.; — 4° *Notes* sur les anciens historiens ecclésiastiques grecs, dans *Eusebii, Socratis et Sozomeni Histor. eccles.*; Cambridge, 1720, 3 vol. in-fol.; — 5° *Notes* sur le Pentateuque, dans la *Biblioth. biblica* de S. Parker; 1717-1725, in-4°; — 6° *Défense de l'autorité et de l'inspiration du Vieux et du Nouveau Testament*; 1692; — 7° *Direction pour la lecture de l'Écriture sainte*; 1708, in-8°; — 8° des *Sermons*; — 9° quelques ouvrages de controverse. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LOYAERTS (Samuel), ecclésiastique, né à Attenhoven, dans la principauté de Liége, en 1546, mort à Louvain l'an 1614, fut curé dans cette dernière ville, et y professa la théologie. On lui doit : 1° *Le Chemin des vertus*, ou *Explication du Cantique des cantiques*, en flamand; Anvers, 1599, in-8°; — 2° *Enodationes evangeliorum dominicis et festis diebus occurrentium*; Louvain, 1608-1620, 7 vol. in-12; Paris, 1621, in-4°. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, tom. XVI.

LOYCX (Pierre), théologien belge, né à Turnhout, mort à Anvers en 1646, était protonotaire apostolique et curé de Saint-Willebrod. Il a laissé : 1° *In Psalmum* CXVIII *Beati immaculati, et reliquorum omnium vere principem, Commentaria moralia sacris SS. Patrum monitis aspersa*, etc.; Anvers, 1643, in-fol.; — 2° *Miracles opérés par l'intercession de la sainte Vierge dans la paroisse de Saint-Willebrod, à Anvers*; ibid., in-12, en flamand; — 3° *Laboris Encomium*; ibid., 1646, in-4°; — 4° *Sæculum aureum, sive de pace, libri duo*; ibid., 1645, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* André-Valère, *Biblioth. Belgica.* Le Mire, *Biblioth. ecclesiastica.* Paquot, *Mémoires.*

LOYENS (Hubert), né en Flandre, docteur et professeur primaire ès droit à l'université de Louvain, dans le XVIIe siècle, a publié un *Traité des dispenses* en deux parties, dont la première comprend les règles et les principes généraux des dispenses, et l'autre est une application de ces règles aux dispenses de mariage.

LOYSEAU (Charles), jurisc., né à Nogent-le-Roi, au diocèse de Chartres, ou, selon quelques-uns, à Pau, en 1566, mort à Paris l'an 1627, fut d'abord lieutenant particulier du présidial de Sens, puis bailli de Châteaudun. Outre plusieurs traités de droit civil, on lui doit cinq livres sur le *Droit des offices*. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Genève en 1636, 2 vol. in-fol.; à Paris, 1640, 1660, in-fol.; 1666, 1678, in-fol.; à Lyon, 1701, in-fol. *Voy.* Loisel, *Dialogue des avocats.*

I. **LOZANO** (Christophe), docteur en théologie et chapelain de la cathédrale de Tolède au XVIIe siècle, a publié, outre *Los Reyes nuevos de Toledo*: 1° *Exemplo de penitentes*; Madrid, 1656, in-4°; — 2° *David perseguido, y alioco de lastimados*; 1688, in-4°; — 3° *El Hijo de David mas perseguido Jesu-Christo Senor Nuestro*; 1671, 1673, 1674, in-4°; — 4° *Soledades de la Vida, et desenganos del mundo*; 1672, in-4°; — 5° *El Rey penitente David arrepentido*; 1674, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LOZANO** (Michel de la Sierra), religieux de Saragosse, a fait imprimer dans cette ville : 1° *Éloge de Jésus-Christ et de Marie*; 1646, in-fol.; — 2° *L'Éloge des Saints*; 1650, in-fol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

LUBÆUS ou **LUBBÆUS** (Richard), protestant hollandais qui vivait au commencement du XVIIe siècle, naquit à Wibelsbuyren, dans l'Ost-Frise; il était très-versé dans les langues latine, grecque et hébraïque, et il devint recteur du collége de Berg-op-Zoom. On a de lui, outre des poésies flamandes et latines : 1° *Description et représentation des douze Sibylles*; Amsterdam, 1608, in-fol., avec figures, en flamand; — 2° *Description historique et représentation des principaux hérésiarques*; ibid., 1608, in-fol., avec figures, en flamand; — 3° *Emblemata de usu opum et earum abusu, vario carminum genere rythmis explicata a Theodoro Cornhertio*; Arnheim, 1609, in-4°; — 4° *De Systemate mundi, ex sententia Moysis, rabbinorum, Copernici, Galilæi, Tychonis*, etc. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belgica.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littéraire des Pays-Bas*, tom. VI. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LUBBERT** (Henri), érudit, né à Lubeck en 1640, mort à Bahlendorf l'an 1703, fut pasteur de Bahlendorf, aux environs de Lubeck. On a de lui : 1° *Pusillus Grex electorum*; Lubeck, 1666 et 1667, in-12; — 2° *Adamus theophysiologus perfectus*; ibid., 1669; — 3° *De Antiquo lavandi Ritu*; ibid., 1670, in-4°; — 4° *Thanatologia*, ou

Digitized by Google

Traité sur la mort; 15 discours; ibid., 1670, in-12; — 5° *Heliolatreia, h. e. De solis cultu gentilibus, judæis et hæreticis nonnullis usitato*; ibid., 1672, in-12; — 6° *Sabbatum profanatum Christiani orbis exitium*; ibid., 1673, in-12; — 7° *Lutheranus paganizans*; Ratzebourg, 1693, in-12; — 8° des ouvrages de piété ou de controverse, en allemand. *Voy.* l'*Athenæ Lubecenses*, part. I, p. 359. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LUBBERT** (Sibrand), né à Langoworde, dans la Frise, vers l'an 1556, mort à Franeker en 1625, fut pasteur d'une congrégation protestante d'Embden, prédicateur des États de Frise et professeur à l'université de Franeker. On a de lui de nombreux ouvrages de controverse contre Bellarmin, Socin, Arminius, Vorst, Grotius, etc. Son traité *De Papa romano*, 1594, in-8°, est la principale production de son fanatisme; elle a été mise à l'*Index* par un décret du 22 décembre 1700. Tous les autres écrits de Lubbert ont été mis également à l'*Index*, par un décret général daté du 10 mai 1757. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LUBECK (*Lubeca*, *Lubecum*), ville épisc. et capitale des villes hanséatiques. L'empereur Charlemagne avait fait annoncer la foi de l'Évangile aux Esclavons par saint Anschaire, saint Rembert et quelques autres prédicateurs; mais ces peuples étant retombés dans l'idolâtrie, Othon Ier y fit venir de nouveaux prédicateurs et fonda, vers l'an 940, six évêchés, parmi lesquels se trouvait Oldenbourg, qui, en 1162, fut transféré à Lubeck. Quatre siècles après, les évêques de Lubeck, qui étaient princes de l'Empire, se firent protestants. Depuis cette époque, les catholiques se virent vexés et tourmentés de mille manières; on procéda même à leur bannissement. Cependant quelques-uns s'y sont fixés de nouveau; de sorte qu'on en compte aujourd'hui environ deux mille. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 141, 142. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

LUBERSAC (Jean-Baptiste-Joseph de), évêque de Chartres, né à Limoges en 1740, mort à Paris en 1822, fut successivement grand vicaire de l'archevêque d'Arles, évêque de Tréguier, puis de Chartres. Il émigra pendant la révolution de 89, donna en 1801 la démission de son évêché, et, à son retour en France, il fut nommé chanoine du chapitre de Saint-Denis. Il a laissé : 1° *Journal historique et religieux de l'émigration du clergé de France en Angleterre*; Londres, 1802, in-8°; ouvrage que plusieurs écrivains attribuent à un autre Lubersac; — 2° *Apologie de la religion et de la monarchie réunies*; ibid., 1802, in-8°. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*. Ersch, *La France littéraire*. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LUBIANA. *Voy.* LAYBACH.

LUBIENICZKI (Stanislas), en latin *Lubienicius*, socinien, né à Cracovie en 1623, mort à Hambourg l'an 1675, assista au colloque de Thorn pour la réunion des religions, devint pasteur de l'église de Czarkow, et, à la suite de la paix d'Oliva, il fut obligé de quitter son pays. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Historia reformationis Polonicæ*; Freystadt, 1685, in-8°; — 2° *Historia religionis ecclesiastica vetus et nova*, etc. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LUBIN** (Saint), évêque de Chartres, né à Poitiers de parents pauvres, mort l'an 556 ou 557, probablement au mois de mars, fut d'abord abbé du monastère de Brou, dans le Perche, et à une époque où la règle de Saint-Benoît était encore inconnue en France. Il assista, l'an 549, au ve concile d'Orléans, un des plus célèbres de France, et, l'an 551, au IIe de Paris. La cathédrale de Chartres conserve sa tête; mais le reste de son corps fut brûlé par les calvinistes, l'an 1568. Sa fête se célèbre deux fois par an dans le diocèse de Chartres, le 14 de mars et le 15 de septembre; mais dans les autres églises de France où l'on honore sa mémoire, elle ne se célèbre que le 15 septembre. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 237. Feller, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XL, p. 12.

II. **LUBIN** (Augustin), de l'Ordre des Augustins réformés, né à Paris en 1624, mort l'an 1695, fut provincial à Bourges et assistant général à Rome. Il était profondément versé dans la connaissance des lettres sacrées et profanes. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Martyrologium romanum, cum tabulis geographicis et notis historicis*; Paris, 1660, in-4°; — 2° *Tabulæ sacræ geographicæ, sive notitia antiqua medii temporis et nova nominum utriusque Testamenti ad geographiam pertinentium*; ibid., 1670, in-8°; ce dictionnaire est souvent joint à la *Bible* latine de Léonard; — 3° suite de la *Clef du grand Pouillé des bénéfices de France*, contenant le nom des abbayes et de leurs fondateurs, leur situation, etc.; ibid., 1671, in-12; — 4° *Orbis augustinianus, sive conventuum Ordinis eremitarum S. Augustini descriptio*; ibid., 1672, in-12; — 5° *Notitia abbatiarum Italiæ*; Rome, 1692, in-4°; — 6° *Italia Sacra, in suas XX distincta provincias*; 1692. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1672; Supplém., 1678, 1692, 1693, 1694 et 1695. Richard et Giraud, qui indiquent ses autres ouvrages. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LUBIN** (Eilhard), protestant, né à Westerstadt, dans le comté d'Oldenbourg, mort à Rostock en 1621, se fit recevoir docteur en théologie à l'université de cette dernière ville, où il professa la poétique, puis la théologie. Parmi ses divers ouvrages, nous citerons : 1° *Phosphorus, de prima causa et natura mali tractatus hypermetaphysicus*; Rostock, 1597, 1601 et 1607, in-12; l'auteur y soutient qu'il faut admettre deux principes coéternels, savoir : Dieu et le néant; Dieu en qualité de bon principe, et le néant en qualité de mauvais principe : le mal n'étant autre chose que la tendance vers ce néant; — 2° *Apologeticus*; ibid., 1601 et 1607, in-12; apologie du livre précédent, qu'Albert Grawer avait attaqué dans son traité *De Natura mali*; — 3° *Exercitationes in minores Pauli, Jacobi, Petri, Joannis et Judæ Epistolas*; Rostock, 1601, in-4°; — 2° *Commentarius in minores Apostolorum Epistolas*; ibid., 1610, in-4°. *Voy.* Sax, *Onomasticon*, tom. IV. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LUBLIN** (*Lublinum*), ville épisc. de la Pologne autrichienne dont l'évêché fut érigé par le pape Pie VII, à la demande de l'empereur François II, dont la lettre est datée du 12 décembre 1803. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XL, p. 12-13.

II. **LUBLIN** (Samuel de), écrivain du XVIIe siècle, dont nous avons une *Somme abrégée des cas de conscience*; Cologne, 1631 et 1635.

LUBOMLIUS (Séverin), dominicain, né en Russie vers le commencement du XVIIe siècle, était issu d'une famille juive. On a de lui : 1° *Les quatre Évangiles en un*, ou *Chaine sur les quatre Évangiles*; Cracovie, 1607, tom. I; — 2° *Le Théâtre des prédicateurs*; Venise, 1597.

I. **LUC** (Saint), en latin *Lucas*, évangéliste, né à Antioche, en Syrie, était médecin de profession. Il fut le compagnon des voyages et des

Digitized by Google

travaux de saint Paul, qu'il accompagna de Troade en Macédoine. On pense qu'il resta avec lui jusqu'à sa mort; mais, après la mort de saint Paul, on ne sait ce que devint saint Luc. Les uns disent qu'il annonça l'Évangile dans la Dalmatie, les Gaules, l'Italie et la Macédoine, et les autres prétendent qu'il prêcha dans l'Égypte, la Libye et la Thébaïde. On célèbre sa fête principale le 18 octobre. Saint Luc a écrit : 1° *L'Évangile;* — 2° *Les Actes des Apôtres. Voy.* Colossiens, IV, 14. Euseb., *Hist. eccles.*, l. III, c. IV. Hieronym., *in Catalog.*, c. VII, et *in cap.* VI *Isaiæ*, et *Epist. CXLV ad Damas.*, et *in Matth. Prolog. Comment.* D. Ceillier, *Hist. génér. des Auteurs sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 358. D. Calmet, *Préf. sur l'Évangile de saint Luc* et *sur les Actes des Apôtres.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. IV, p. 234 et suiv., où sont traitées les diverses questions qui se rattachent, soit à la personne de saint Luc, soit à ses écrits. *Compar.* les art. Actes, n° IV, et Évangile.

II. **LUC** (Le bienheureux), dit le *Jeune*, solitaire du Xe siècle. Sa *Vie* a été écrite par le Père Combefis, dominicain. *Voy.* Combefis.

III. **LUC**, de l'Ordre de Prémontré, mort en 1157, était abbé du mont Saint-Corneille, près de Liége. On lui doit un *Commentaire sur le Cantique des cantiques*, qui se trouve dans la *Bibliothèque des Pères;* il a été imprimé à Fribourg en 1538.

IV. **LUC** (Jean-André de). *Voy.* Deluc, n° II.

V. **LUC CHRYSOBERGE**, patriarche de Constantinople qui, vers le milieu du XIIe siècle, est auteur de *Treize statuts sur les matières ecclésiastiques;* ils se trouvent dans la *Collection du droit grec-romain. Voy.* Balsamon, *Comment. in Phot.*

VI. **LUC DE BRUGES** (François), en latin *Lucas Brugensis*, archidiacre et doyen de la cathédrale de Saint-Omer, né à Bruges en 1549, mort à Saint-Omer l'an 1619, était profondément versé dans la connaissance des langues grecque, hébraïque, syriaque et chaldaïque. Il prit part à toutes les entreprises bibliques de son temps, entre autres à la Polyglotte royale de Philippe II, publiée à Anvers. On a de lui, en outre : 1° *Notationes in Biblia Sacra;* Anvers, 1580, 1583, in-fol.; 1581, in-4°; Leipzig, 1657, in-fol.; — 2° *Variæ Lectiones Veteris et Novi Testamenti, Vulgatæ latinæ editionis collectæ;* 1580-1583, in-fol., — 3° *Romanæ correctionis in lat. Bibliis jussu Sixti V recognitis Loca insigniora;* Anvers, 1603, in-12; Venise, 1745; — 4° *Itinerarium Jesu Christi ex IV Evangeliis;* — 5° *Commentarii in Evangelia*, avec *Notarum ad varias lectiones in IV Evangeliis occurrentes Libellus duplex, quorum uno græcæ, altero latinæ varietates explicantur;* Anvers, 1606, 4 vol.; — 6° *De Usu chaldaicæ Bibliorum Paraphraseos;* ibid., in-fol.; — 7° *Conciones variæ;* Saint-Omer, in-8°; — 8° *Confessariorum instructio;* ibid., in-8°; — 9° *Sacrorum Bibliorum Vulgatæ editionis Concordantiæ;* Anvers, 1617; La Haye, 1712, 5 vol. in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

VII. **LUC DE TUY** (*Lucas Tudensis*), évêque de Tuy, en Galice, né à Léon, vivait au XIIIe siècle. Il fut d'abord diacre de l'église Saint-Isidore, dans sa ville natale. Il fit divers voyages en Orient et ailleurs pour étudier la religion et les cérémonies des différentes nations. On lui doit : 1° une continuation de la *Chronique de saint Isidore*, insérée dans André Schott, *Hispania illustrata;* — 2° *De Altera Vita, fideique controversiis adversus Albigensium errores libri tres;* Ingolstadt, 1612, in-4°; cet ouvrage se trouve dans les différentes éditions de la *Bibliotheca Patrum;* — 3° *Vita S. Isidori, Hispalensis;* — 4° *Translationis S. Isidori, episcopi, Historia;* ces deux derniers écrits ont été insérés dans les *Acta Sanctor.*, 4 avril, et dans Mabillon, *Acta SS. Ord. Benedict.*, tom. II. *Voy.* Vossius, *De Hist. lat.*, l. II. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan. vetus*, tom. III. Richard et Giraud. Michaud. Feller, art. Lucas Tudensis.

I. **LUCA**, ville épisc. *Voy.* Luques.

II. **LUCA** (Jean-Baptiste de). *Voy.* Deluca.

LUCAN (*Lucanus*). *Voy.* Lucianistes.

LUCANISTES. *Voy.* Lucianistes.

LUCAR. *Voy.* Cyrille, n° X.

I. **LUCAS** (Richard), anglican, né dans le comté de Radnor en 1648, mort à Londres en 1715, prit ses degrés à Oxford, se distingua comme prédicateur, et obtint une prébende à Westminster. Il a laissé : 1° *Practical Christianity;* — 2° *The Morality of the Gospel;* — 3° *Sermons;* 5 vol.; — 4° *An Enquiry after happiness;* 2 vol. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LUCAS BRUGENSIS.** *Voy.* Luc, n° VI.

III. **LUCAS DE SAINTE-CATHERINE**, dominicain portugais, mort à Lisbonne en 1740, avait spécialement étudié la littérature et l'histoire. Il était chronologiste de son Ordre et membre de l'Académie royale de Lisbonne. Il a laissé : *L'Histoire de l'Ordre de Malte;* les deux premiers volumes seuls ont paru. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

IV. **LUCAS TUDENSIS.** *Voy.* Luc, n° VII.

I. **LUCCA**, ville épisc. *Voy.* Lucques.

II. **LUCCA** (Bartholomé), dominicain, né à Lucques en 1236, mort l'an 1327, suivit à Rome l'enseignement de saint Thomas d'Aquin, dont il devint l'ami, et qu'il accompagna à Naples en 1272. Il fut nommé prieur du couvent de Lucques, et, en 1318, évêque de Torcello. On a de lui : 1° *Annales ab anno* 1060 *usque ad* 1303; Lyon, 1619, in-8°; réimprimé dans Muratori, *Scriptores*, tom. XI; — 2° *Historia ecclesiastica nova*, dans le même recueil, tom. XI. Il a rédigé, en outre, les deux derniers livres du *De Regimine principum*, dont les deux premiers sont de saint Thomas d'Aquin. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I. Tiraboschi, *Storia della Letter. Ital.*, tom. V. Fabricius, *Biblioth. lat. med. et infim. ætatis.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LUCCHESINI** (Giovanni-Lorenzo), jésuite, né à Lucques en 1638, mort vers l'an 1710, devint consulteur de la Congrégation des Rites et de la Congrégation de l'Examen des évêques. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Compendium vitæ admirabilis sanctæ Rosæ de S. Maria;* Rome, 1665; ouvrage souvent réimprimé et traduit en plusieurs langues, même en indien; — 2° *Nova Copia et series centum evidentium signorum veræ fidei;* ibid., 1688, in-4°; réimprimé la même année sous ce titre : *Demonstrata impiorum Insania, sive nova copia et series centum evidentium signorum veræ fidei oculis subjicientium*, etc.; — 3° *De Notorietate in antiqua Ecclesia præstantiæ Pontificis maximi supra generalia concilia, et infallibilitatis in declaranda fide etiam ante synodorum vel Ecclesiæ consensum, tractatus duo, eruti ex polemica historia concilii Chalcedonensis scripta ab eodem auctore consecrati SS. D. N. Innocentio XII, pontifici maximo, cum indice rerum locupletissimo;* — 4° *Sacra Monarchia S. Leonis magni in historia polemica concilii Chalcedonensis;* ibid., 1693, in-4°; — 5° *De Jansenianorum Hæresi, eorumque captiosis effugiis a sacro Tridentino concilio in antecessum damnatis;* ibid., 1705, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1691, 1695, 1709. Supplém. Richard et Giraud.

Digitized by Google

II. **LUCCHESINI** (Giovanni-Vincenzio), érudit, né à Lucques en 1660, mort à Rome l'an 1744, fut nommé secrétaire des brefs, puis chanoine de Saint-Pierre. Il refusa l'évêché de Lucques, afin de consacrer ses loisirs à l'étude. Outre quelques ouvrages purement littéraires, on a de lui : *Oratio de S. Joanne evangelista;* Rome, 1700, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LUCCHESINI** (Lucchesino), neveu du précédent, a laissé : *Memorie storico-teologiche sulla disciplina ecclesiastica;* Sienne, 1782, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LUCCHI** (Luigi), bénédictin du Mont-Cassin et oncle du cardinal Lucchi, né en 1703, mort l'an 1788, a laissé : *Monumenta monasterii Lenonensis;* Rome, 1759, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, et *compar.* l'art. suiv.

II. **LUCCHI** ou **LUCHI** (Michel-Angelo), cardinal, né à Brescia en 1744, mort à Subiaco l'an 1802, fit profession au couvent du Mont-Cassin, où il professa la philosophie et la théologie. Pie VII le nomma cardinal en 1801. Il avait rédigé des *Commentaires* sur plusieurs parties des Livres saints, et entrepris une nouvelle Polyglotte qui aurait formé 3 vol. in-fol. Ses ouvrages manuscrits sont au nombre de 193, dont 74 en grec et 119 en latin, sur des matières d'érudition, de critique, de théologie et de morale; ces manuscrits se trouvent dans la bibliothèque du Vatican. Parmi ses ouvrages imprimés nous citerons : 1° *Venantii Honorii Clementiani Fortunati Opera omnia, recens ad manuscriptos codices vaticanos, nec non ad veteres editiones collata;* Rome, 1786, 1787, 2 vol. in-4°; — 2° *La Cause de l'Église défendue contre l'injustice de ses ennemis;* 1799. *Voy.* Feller, qui, à l'art. Luchi, indique ses autres ouvrages.

I. **LUCE** ou **LUCIUS** Ier (Saint), pape, né à Rome, mort le 3 mars 254, succéda à saint Corneille en 252. Il fut exilé par l'empereur Gallus, qui le rappela bientôt. Il mourut peu de temps après son retour, et eut pour successeur saint Étienne Ier. Son corps fut enterré dans le cimetière de Calixte; mais il est maintenant dans l'église Sainte-Cécile à Rome. Il avait écrit des *Lettres,* qui sont perdues. On l'honore comme martyr le 4 mars et le 25 août. *Voy.* Tillemont. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. III, p. 119. Richard et Giraud. Artaud de Montor, *Hist des Pontifes romains.* Gaet. Moroni, vol. XL, p. 97.

II. **LUCE** ou **LUCIUS** II, pape, né à Bologne, mort en 1145, se nommait *Gérard Caccianemici.* Il appartenait à l'Ordre de Saint-Augustin, et il devint successivement chanoine de Sainte-Marie, près de Bologne, puis de Saint-Jean-de-Latran, cardinal, vice-chancelier et bibliothécaire de l'Église romaine. L'an 1144 il succéda à Célestin II, et, l'année suivante, il appela de France des Bénédictins de Cluny, à qui il donna le monastère de Saint-Sabas, fondé par saint Grégoire le Grand, afin d'y établir leur règle. Il eut beaucoup à souffrir à cause de la révolte des Romains, qui s'étaient déclarés pour Arnaud de Brescia, et la guerre de Roger, duc de Sicile, lui causa de grandes inquiétudes. On a de Luce II : *Dix Épîtres,* qui ont été insérées dans les *Collections des conciles,* dans la *Chronique de l'abbaye de Vézelai,* etc. Eugène III lui succéda. *Voy.* Baronius, ann. 1144 et 1145. Du Chêne. Richard et Giraud. Jacob ou Louis de Saint-Charles, *Biblioth. Pontificia.* Giovanni Fantuzzi, *Notizie degli Scrittori Bolognesi,* vol. V, p. 87 et suiv. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 97-99.

III. **LUCE** ou **LUCIUS** III, pape, né à Lucques, mort à Vérone en 1185, se nommait *Ubaldo* ou *Umbaldo Allucingoli.* Il fut nommé cardinal en 1140, évêque d'Ostie et de Velletri en 1158, puis doyen du sacré-collége. Il remplit avec succès les missions qui lui furent confiées en France, en Sicile et auprès de l'empereur Frédéric. L'an 1181, il succéda à Alexandre III; mais la révolte des Romains le contraignit de se retirer à Vérone. Les princes d'Italie l'aidèrent à rentrer à Rome, et il travailla à unir les princes chrétiens contre les infidèles. Urbain III lui succéda. Il nous reste de Luce III quelques *Épîtres. Voy.* Du Chêne. Ciaconius. Labbe, tom. X. Platina, *Vitæ Pontif.* Richard et Giraud. Artaud de Montor, tom. II, p. 278-281. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 99-102.

IV. **LUCE** (Saint), martyr, fut le compagnon de saint Ptolémée. *Voy.* Ptolémée, n° I.

V. **LUCE** ou **LUCIUS** (Saint), premier roi chrétien aux îles Britanniques, vivait vers l'an 179. Il écrivit au pape saint Éleuthère pour le prier de lui envoyer quelqu'un qui pût l'instruire dans la religion chrétienne, ce qui lui fut accordé avec joie. Au rapport de Bède, les Bretons conservèrent la foi dans toute sa pureté jusqu'au temps de la persécution de Dioclétien. Le Martyrologe romain moderne a placé la fête de saint Luce au 30 décembre. *Voy.* Bède, *Historia eccles. gentis Anglorum.* Adon, *Chron.*, dans la *Biblioth. Patrum* de Lyon, vol. XVI. Tillemont, *Mémoires,* tom. II. Baronius, *Annal.*, ann. 183. Richard et Giraud.

VI. **LUCE** (Saint), martyr, compagnon de saint Thyrse. *Voy.* Leuce.

VII. **LUCE** (Saint), évêque d'Andrinople et martyr, succéda à saint Eutrope, que saint Athanase a mentionné avec éloge. A l'exemple de son prédécesseur, Luce défendit avec zèle la vérité catholique; aussi les Ariens, irrités, obtinrent-ils de l'empereur Constantin qu'il fût envoyé en exil. Il en revint après la mort de ce prince, et son ardeur ne parut pas affaiblie; ce qui le fit chasser une seconde fois de son siége. Luce vint alors à Rome, où il se justifia devant le pape des calomnies qu'on avait répandues contre lui. Il assista au synode où saint Athanase fut absous, et lui-même fut rétabli sur son siége. Il parut ensuite au concile qui fut assemblé à Sardique, en Thrace, et dans lequel on condamna et on déposa ceux qui avaient persécuté les défenseurs de la foi. Cependant les Ariens, qui jouissaient de la protection de l'empereur Constance, commirent d'abominables excès, et, après avoir fait périr les plus saints ecclésiastiques d'Andrinople, ils exilèrent saint Luce, dont ils hâtèrent la mort. L'Église célèbre la fête de ces saints martyrs le 11 février. *Voy.* saint Athanase. Sozomène. Théodoret. Richard et Giraud.

VIII. **LUCE** (Saint), martyr, fut le compagnon de saint Némésien. *Voy.* Némésien.

IX. **LUCE** (Saint), martyr, fut le compagnon de saint Montan. *Voy.* Montan, n° I.

X. **LUCE** ou **LUCIE** (Sainte), vierge et martyre, née à Syracuse, vivait au IVe siècle. Sa mère pensait à la marier, lorsqu'elle tomba malade; mais Luce ayant formé le dessein de consacrer à Dieu sa virginité, alla se prosterner au tombeau de sainte Agathe, à Catane, où elle obtint la guérison de sa mère, qui la laissa libre. Peu de temps après, Luce fut arrêtée comme chrétienne; mais Dieu la délivra de tous les affronts et de tous les tourments que ses persécuteurs lui réservaient, et elle mourut percée d'un coup d'épée. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 13 décembre, et son nom a été inséré dans le canon de la messe. *Voy.* Surius.

Digitized by Google

D. Mabillon, *Act. des SS. Benedict.*, ve siècle de l'Ordre. Richard et Giraud.

XI. **LUCE DE NARNI** (La bienheureuse), dominicaine, née à Narni, en Ombrie, morte l'an 1544, ressentit dès l'enfance une grande dévotion pour la sainte Vierge, et fut honorée, bien jeune encore, du don de prophétie. Mariée contre son vœu, elle persuada à son mari de garder une perpétuelle continence, et à partir de ce moment sa piété ne fit que s'accroître; sa charité fut inépuisable, et son humilité devint extraordinaire. Elle supporta avec la plus grande patience toutes les épreuves que Dieu lui envoya; et, après la mort de son mari, qui finit saintement ses jours dans l'Ordre de Saint-François, elle entra dans le Tiers-Ordre, où elle se fit remarquer par sa fidélité à observer la règle jusque dans ses moindres détails. Envoyée à Viterbe pour rétablir la vie régulière parmi les religieuses de l'Ordre, elle reçut les sacrés stigmates. De là elle se rendit à Ferrare, où elle fonda, en l'honneur de sainte Catherine de Sienne, un couvent dans lequel elle s'enferma. Elle y souffrit, pendant trente-huit ans, la calomnie, les injures, les outrages et les maladies les plus douloureuses. On l'enferma même comme folle; mais Dieu ne permit pas à ses ennemis de triompher plus longtemps; car, six mois avant sa mort, son nom devint plus célèbre que jamais, et sa sainteté fut connue de tout le monde. Clément XI a approuvé son culte, et Benoît XIII a permis aux Dominicains, ainsi qu'aux clergés de Narni, de Viterbe et de Ferrare, d'en faire l'office du commun d'une vierge. *Voy.* le P. Marchèse, *Diarium dominican.* Lopes, part. IV, l. I, c. xcv. Le P. Jean de Sainte-Marie, *Vies des Saintes de l'Ordre de S.-Dominique*, tom. II. Richard et Giraud.

LUCENA (Jean de), jésuite, né à Trancoso en 1548, mort en 1600, professa pendant plus de vingt ans la philosophie à Evora, et se rendit célèbre par son talent pour la prédication. Il est considéré comme un des écrivains vraiment classiques de la littérature portugaise. On a de lui en portugais : *Histoire de la Vie du P. François-Xavier*; Lisbonne, 1600, in-fol., plusieurs fois réimprimée, et trad. en italien en 1613, et en Espagnol en 1619. *Voy.* Barbosa Machado, *Biblioth. Lusitana.*

LUCENTI (Jules-Ambroise), abbé de l'Ordre de Cîteaux en Italie, et consulteur de la Congrégation de l'*Index*, vivait au xviiie siècle. Il a laissé l'histoire des saints de Foligno sous ce titre : *Fulgor Fulginii in splendoribus Sanctorum*, etc.; Rome, 1703, in-4°. *Voy.* les *Mém. de Trévoux*, 1705, tom. II, p. 630.

LUCEORIA. *Voy.* LUCKO.

LUCERA (*Luceria*), ville épisc. du royaume de Naples dans la Capitanate, sous la métropole de Bénévent. On croit que l'Évangile y fut annoncé dès les premiers siècles, car on y voit des évêques dès l'an 300. On y unit au xve siècle l'évêché de Ferenzuola. Le premier évêque de Lucera est saint Bassus, qui souffrit le martyre. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. VIII. col. 813, et tom X, col. 279. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 142. Richard et Giraud. Sarnelli, *Chronol. episc. Sypontinorum*, p. 21 et 26, et *Memorie degli arcivescovi di Benevento*, p. 246. Gaet. Moroni, XL, p. 80-83. *Compar.* FERENZUOLA.

LUCERNA. *Voy.* LUCERNE.

LUCERNAIRE (*Lucernarium, lucernalis hora*), terme liturgique qui signifie quelquefois le répons qu'on chante aux vêpres, et quelquefois les vêpres mêmes, parce qu'on les disait au soleil couchant, au moment où on allumait les lampes et les bougies, ou parce qu'on se servait de lumière pour dire les oraisons; d'où est venu l'usage d'y porter des cierges allumés. Chez les Grecs, le lucernaire consiste dans un grand nombre de prières beaucoup plus longues que les vêpres des Latins, et semblables aux prières qui se disent à prime et à vêpres les jours de férie. *Voy.* Moléon, *Voyage liturgique*, p. 281. Chastelain, *Lucernarium*. D. Macri, *Hierolexicon*, ad. voc. LUCERNARIUM et VESPERÆ.

LUCHET. *Voy.* LICHET.

LUCHI (Michel-Angelo). *Voy.* LUCCHI, n° II.

LUCIANISTES ou **LUCANISTES** (*Lucianistæ* ou *Lucanistæ*), hérétiques du iie siècle qui avaient embrassé les erreurs d'un certain Lucien (*Lucianus*) ou Lucan (*Lucanus*), disciple de Marcion, qui ajouta de nouvelles erreurs à celles de cet hérésiarque. Il admettait trois principes ou principautés : le Père, le Fils, Dieu des chrétiens, et le Saint-Esprit, Dieu des gentils. Il niait l'immortalité de l'âme, qu'il croyait matérielle, et admettait deux Dieux, l'un bon, l'autre mauvais. D'autres Lucianistes, qui soutenaient les mêmes erreurs, parurent quelque temps après les Ariens; ils avaient pour chef un nommé *Lucien*, que les Ariens regardaient comme un martyr. *Voy.* Tertullien, *De Præscript.* Pratéole. Philastr. Le Grand, *Hist. hæresiarcharum*, p. 38. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théologie.*

LUCIDE (*Lucidius*), prêtre français du ve siècle, et que l'on croit originaire de la Provence, passait pour prédestinatien. C'est à ce titre que Fauste, évêque de Riez, l'accusa au VIIIe concile d'Arles, tenu en 475. Or ce concile ne nous est connu que par les ouvrages de cet évêque : ouvrages qui, d'après le P. Pagi, contiennent tout le venin du semi-pélagianisme, et qui, comme tels, ont été mis entre les apocryphes par le pape Gélase Ier, à la tête de soixante-dix évêques, l'an 496. Quoi qu'il en soit, Lucide, condamné dans ce concile, y signa, selon le témoignage de son adversaire, une rétractation complète, et dont le texte se trouve dans toutes les Bibliothèques des Pères, et dans les recueils des conciles. *Voy.* la Regia, t. IX. Labbe, tom. IV. Hardouin, tom. II. Pagi, *in Baron.*, tom. VIII, p. 522 et 525. L'*Hist. littér. de la France*, tom. II, p. 454. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LUCIE. *Voy.* LUCE, n° X.

I. **LUCIEN** (Saint), prêtre d'Antioche, né à Samosate vers l'an 285, martyrisé à Nicomédie l'an 312, acquit une grande réputation de science et de vertu. Il établit à Antioche une école chrétienne, où il enseignait la théologie avec autant de piété que d'éloquence; mais Pancrace, prêtre sabellien contre lequel il avait défendu la foi, le livra aux persécuteurs de l'Église, qui, l'ayant conduit à Nicomédie, lui firent endurer divers supplices; on ignore le genre de sa mort. On a regardé Lucien comme le précurseur des Ariens, soit parce que les chefs des Ariens avaient été ses disciples, soit à cause de ses liaisons avec Paul de Samosate; mais saint Athanase, saint Jérôme et saint Chrysostome l'ont proclamé un saint martyr et un docteur très-orthodoxe. Il est auteur de la *formule de foi* proposée et acceptée par le concile d'Antioche de l'an 341. Il avait en outre composé divers petits ouvrages et quelques lettres, dont il ne nous reste que peu de chose. On célèbre sa fête le 7 janvier. *Voy.* saint Jérôme, *De Scriptor. eccl.* De La Motte, *Vie de saint Lucien.* Tillemont,

Digitized by Google

Mémoires, tom. V. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. IV, p. 46 et suiv. Richard et Giraud.

II. **LUCIEN** et **MARCIEN** (Saints), martyrs à Nicomédie, vivaient au IIIe siècle. Ils étaient païens, et professaient publiquement la magie; mais, n'ayant pu réussir à corrompre une vierge chrétienne, et les démons leur ayant appris qu'ils n'avaient aucun pouvoir sur ceux que Jésus-Christ protégeait, ils se convertirent, et confessèrent la foi devant le proconsul de Bithynie, qui les fit brûler. On leur donne pour compagnons deux saints Flores, saint Héracle et saint Tite. Les anciens Martyrologes et le romain moderne marquent leur fête au 26 octobre, jour de leur mort. *Voy.* D. Thierri Ruinart. Tillemont, *Hist. de la persécut. de Dèce.*

III. **LUCIEN** (Saint), prêtre et martyr de Carthage du temps de saint Cyprien, son évêque, accordait trop facilement la paix à ceux qui étaient tombés dans la persécution. On trouve une *Lettre* de ce saint parmi celles de saint Cyprien; il y fait l'histoire de cette indulgence des martyrs de Carthage.

IV. **LUCIEN** (Saint), grand chambellan de l'empereur Dioclétien, se servit de son crédit pour convertir plusieurs officiers, dont quelques-uns souffrirent le martyre à Nicomédie. On célèbre sa fête le 9 septembre.

V. **LUCIEN DE BEAUVAIS** (Saint), martyr, mort vers l'an 290, vint de Rome dans les Gaules avec saint Quentin. On croit qu'il était prêtre, et qu'il contribua, tant par ses miracles que par ses prédications et ses exemples, à la conversion des habitants de Beauvais. Il se retirait souvent sur une montagne appelée depuis Montmille, située à une lieue de la ville, et c'est là que les soldats envoyés par le préfet pour le tuer le trouvèrent, en compagnie de deux de ses disciples : Maximien ou Maxien, ou Messien, et Julien; tous trois eurent la tête tranchée. La principale fête de saint Lucien a lieu le 8 janvier. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV. Loisel et Louvet, *Histoire de Beauvais.*

VI. **LUCIEN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Lucianus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, située près de la ville de Beauvais, fut fondée, l'an 582, par Chilpéric Ier. Les Normands, les Anglais et les calvinistes la ruinèrent tour à tour; mais les religieux de la congrégation de Saint-Maur, à qui on la donna en 1665, y introduisirent la réforme, et lui rendirent sa première splendeur. *Voy.* d'Expilly, *Diction. géogr.*, art. BEAUVAIS.

VII. **LUCIEN**, prêtre de Jérusalem au Ve siècle, était fort distingué par sa vertu. Gamaliel lui apparut, et lui révéla le lieu où l'on trouverait les corps de saint Étienne, premier martyr, de Nicodème, le sien et celui de son fils, nommé *Abibas*. Lucien a écrit à ce sujet une *Lettre* grecque qu'Avitus, prêtre espagnol, traduisit en latin l'an 415. *Voy.* Baronius. Bellarmin.

VIII. **LUCIEN** (*Lucianus*), hérétique. *Voy.* LUCIANISTES.

I. **LUCIFER**. Ce mot se prend en plusieurs sens dans l'Écriture : 1° pour l'étoile du matin (Job, XI, 17; XXXVIII, 32); 2° pour Jésus-Christ, qui est la lumière du monde (II Pierre, I, 19); 3° pour le prince des démons, à cause de sa beauté et des autres avantages dont il était doué, et qui, avant son péché, le faisaient paraitre comme un astre brillant (Isaïe, XIV, 12). Il est vrai que plusieurs anciens Pères et que beaucoup de commentateurs modernes expliquent littéralement ce passage d'Isaïe, du roi de Babylone; mais rien n'empêche de considérer ici le roi de Babylone comme la figure de l'ange rebelle dont Jésus-Christ disait: *Je voyais Satan tombant du ciel comme la foudre* (Luc, X, 18). Saint Jean, décrivant symboliquement la chute de l'idolâtrie dans l'établissement de l'Église, nous montre le démon précipité d'abord du ciel en terre (Apocal., XII, 9), et ensuite jeté dans l'abime (Apocal., XX, 3). Voilà l'explication du passage d'Isaïe donnée par Origène, Eusèbe, saint Athanase, saint Grégoire le Grand, Tertullien, saint Ambroise, etc.; et elle n'est nullement contraire à la première donnée par saint Jérôme, saint Basile, saint Augustin et autres. *Voy.* les commentateurs d'Isaïe, et D. Calmet, en particulier, dans son *Diction. de la Bible.*

II. **LUCIFER** (*Lucifer Calaritanus*), évêque de Cagliari, en Sardaigne, mort vers l'an 370, était célèbre par sa science, son zèle, son courage et sa vertu. Il fut député par le pape Libère auprès de l'empereur Constance; et, l'an 355, il assista au concile de Milan, où il soutint avec tant de fermeté la cause de saint Athanase, que l'empereur l'exila à Germanicie, ville de Syrie, puis à Éleuthéropolis, en Palestine, ensuite dans la Thébaïde, et enfin dans un autre endroit dont on ignore le nom. Rappelé en 362, il se rendit à Antioche, où il augmenta le schisme par la déposition de Meletius, qu'il trouvait trop modéré, et par l'ordination de Paulinus. Enfin il se sépara de tous les évêques qui avaient reçu à la pénitence et à la communion ceux de leurs collègues qui étaient tombés pendant la persécution des Ariens, quoiqu'ils eussent désavoué leur faute et que le concile d'Alexandrie les eût rétablis; et voyant que ses opinions n'étaient goûtées ni en Orient ni en Occident, il fonda la secte des *Lucifériens*, et mourut dans son schisme. Il nous reste de Lucifer : 1° *Six Livres en faveur de saint Athanase*, contre l'empereur Constance; — 2° une *Lettre* à Florent, grand maître du palais; — 3° plusieurs autres écrits. Ses *Œuvres*, qui se trouvent dans les *Bibliothèques des Pères*, ont été imprimées à Paris en 1568, in-8°, et à Venise, 1778, in-fol. *Voy.* Hieronym., *De Viris illustrib.*, et *Adversus Luciferianos Dialog.* Socrate. Sozomène. Théodoret. Hermant, *Vie de saint Athanase.* Le P. Alexandre, *Sæc.* IV, art. 13. Tillemont, *Hist. de Lucifer*, tom. I, p. 322. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. V, p. 384 et suiv. Le *Journal des Savants*, p. 13, 1re édit., et p. 11, 2e édit. Richard et Giraud. Feller. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LUCIFÉRIENS (*Luciferiani*), nom donné à ceux qui avaient adhéré au schisme de Lucifer; ils se multiplièrent beaucoup, et s'étendirent dans les Gaules, principalement à Trèves, à Rome, en Égypte, en Afrique; mais ils dominaient en Espagne et en Sardaigne. Ils ne subsistèrent pas longtemps; car, à l'époque de Théodoret, il n'en était plus question. Saint Jérôme les a réfutés. *Voy.* l'*Hist. des hérés.*, t. II, p. 221. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. V, p. 396. D. Macri, *Hierolexicon.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Pluquet, *Diction. des hérésies. Compar.* l'art. précéd.

LUCINI (Louis-Marie), dominicain, né à Milan l'an 1666, mort en 1745, devint commissaire général du Saint-Office, puis cardinal. Il a laissé, parmi plusieurs écrits : 1° *Esame e difesa del decreto publicato in Pudisceri da Monsignor Carlo Tommaso di Tournon, patriarcha d'Antiochia, et visitatore apostolicon con podesta di legato a la-*

Digitized by Google

tere delle Indie orientali, impero della Cina e isole adjecenti. Di poi cardinale della S. R. Chiesa, approvato e confermato con breve delle sommo Pontifice Benedetto XIII; Rome, 1728, in-8°; — 2° *Romani Pontificis Privilegia;* Venise, 1734, in-8°, et 1775.

LUCIONA, LUCIONIA, LUCIONUM. *Voy.* Lusson.

I. **LUCIUS** (Saint), prophète de l'église d'Antioche, né à Cyrène, était, à ce qu'on croit, un des soixante-dix disciples de Notre-Seigneur. Usuard et Adon prétendent que les apôtres l'ordonnèrent premier évêque de Cyrène. L'Église latine célèbre sa fête le 6 mai. *Voy.* Actes des Apôtres, XIII, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **LUCIUS**, mentionné dans l'Épître aux Romains (XVI, 21), et qui est qualifié de parent de saint Paul, est, selon les uns, le même que le précédent, et, selon les autres, le même que saint Luc; d'autres, enfin, prétendent que c'est une troisième personne, mais on ne sait rien de sa vie ni de sa mort. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **LUCIUS** ou **LUCE**, pape. *Voy.* Luce, n° I-III.

IV. **LUCIUS**, est le nom latin de Luz. *Voy.* Luz.

V. **LUCIUS** (Pierre), de l'Ordre des Carmes, né à Bruxelles, a publié la *Bibliothèque* des écrivains de son Ordre; Florence, 1593, in-4°; laquelle n'est presque qu'une copie de l'ouvrage d'Arnold Bostius. On lui attribue d'autres écrits. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

VI. **LUCIUS CHARINUS**, écrivain du VI° siècle, à ce que l'on croit, est auteur d'un livre intitulé : *Le Voyage des Apôtres,* ouvrage rempli de fables empruntées aux livres des anciens hérétiques. *Voy.* Photius, *Cod. CXLIV.*

LUCK. *Voy.* Lucko.

LUCKE (Gottfried-Christian-Friedrich), protestant rationaliste, né à Egeln, près de Magdebourg, en 1781, mort à Gœttingue l'an 1855, se fit recevoir licencié en théologie à Berlin, et donna dans cette ville des leçons d'exégèse du Nouveau Testament. Il fut nommé, en 1818, professeur à l'université de Bonn, et, en 1827, à l'université de Gœttingue. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° une *Synopsis* des Évangiles, en collaboration avec de Wette; Berlin, 1818, in-8°; — 2° *Commentatio de Ecclesia christianorum apostolica;* Gœttingue, 1813, in-4°; — 3° *Sur le Canon du Nouveau Testament* d'Eusèbe de Césarée, en allemand; Berlin, 1816, in-8°; — 4° *Esquisse de l'herméneutique du Nouveau Testament et de son histoire,* en allemand; Gœttingue, 1817, in-8°; — 5° *Commentaire sur les écrits de saint Jean l'Évangéliste,* en allemand; Bonn, 1820-1832, 4 vol. in-8°; 1843, 3° édit.; trad. en anglais; Édimbourg, 1837, 4 vol. in-12. Nous ferons remarquer que, quoique d'un rationalisme très-avancé, Lucke soutient, aussi bien que de Wette, l'authenticité de la Ire Épître de saint Jean. Il a collaboré, en outre, au *Journal théologique* qui a paru en allemand à Berlin; 1819-1822; au *Journal pour les chrétiens instruits,* imprimé en allemand à Elberfeld, 1823 et 1824, et à la revue trimestrielle de Hambourg intitulée *Études et critiques de théologie. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LUCKO ou **LUCK, LUTSK, LUZKO, LUCEORIA** (*Luceorium, Luscum*), ville épisc., capitale de la Volhynie, en Pologne. Elle fut érigée en évêché latin par Urbain IV, mise sous la métropole de Gnesne; mais il y avait déjà un évêque grec suffragant de Kiovie. Richard et Giraud citent comme connus six évêques de Luck, dont le premier, Cyrille, siégeait du temps de Clément VIII. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 142. Gaet. Moroni, qui, vol. XL, p. 76-80, donne des détails sur les deux évêchés du rit latin et du rit grec érigés à Lucko.

LUÇON ou **LUSSON** (*Luciona, Lucionia, Lucionum*), ville épisc. du bas Poitou. En 1317, le pape Jean XXII érigea l'abbaye de Luçon en évêché suffragant de la métropole de Bordeaux; le chapitre demeura régulier jusqu'en 1534, époque à laquelle le pape Paul III la sécularisa. Ce siége fut supprimé par le concordat de 1801; mais, sur la demande du roi Louis XVIII, le pape Pie VII le rétablit en 1817; toutefois l'érection n'eut lieu qu'en 1820. *Voy.* la *Gallia Christ.,* tom. II, p. 1406 et seq., nov. edit. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 142. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 359-361. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 102, 103.

LUCQUES (*Luca* ou *Lucca*), ville archiépisc. d'Italie située sur la rivière de Serchio. La foi y fut établie dès le premier siècle par saint Paulin d'Antioche, disciple de saint Pierre, qui y bâtit la cathédrale. Alexandre II donna le *Pallium* aux évêques de Lucques, et voulut qu'ils ne dépendissent que du Saint-Siége; plus tard, Benoît XIII leur donna le titre d'archevêques. L'an 1062 et l'an 1308, on a tenu deux conciles à Lucques, et, l'an 1253, Guercie, évêque de cette ville, y a assemblé un synode diocésain. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.,* tom. I, p. 789. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles,* tom. I, col. 1267; tom. II, col. 1171, et tom. III, col. 307 et suiv. Richard et Giraud; ils citent, d'après le P. Mansi, plusieurs conciles sur lesquels on a gardé le silence avant ce savant Père, et ils rapportent les règles et les statuts donnés par ces conciles. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. XL, p. 15-76, où l'on trouve la suite de l'histoire ecclésiastique de Lucques jusqu'à ces derniers temps.

LUCUCE, siége épisc. de la province de Zéchie, en Scythie, sous l'archevêché de Matriga. Clément VI érigea cet évêché en 1349, et y nomma Jacques, de l'Ordre des Frères Mineurs. *Voy.* Wading, *Annal. Ord. Minor.,* tom. III, p. 565. Lequien, *Oriens Christ.,* tom. III, p. 1113.

LUCUS AUGUSTI. *Voy.* Lugo, n° I.

LUD, quatrième fils de Sem, peupla la Lydie d'Asie, suivant l'opinion commune. Les hypothèses que quelques interprètes ou critiques modernes ont émises dans d'autres sens, peuvent avoir quelque chose de spécieux; mais elles manquent d'un fondement solide. *Voy.* Genèse, X, 22. Les interprètes, sur ce passage, et le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **LUDEWIG** (Charles-Gunther). *Voy.* Ludovici, n° I.

II. **LUDEWIG** ou **LUDWIG** (Jean-Pierre de), en latin *Ludovicus,* protestant, historien, publiciste et jurisc., né en Souabe l'an 1668, mort en 1743, devint successivement professeur de philosophie, d'histoire, de jurisprudence, historiographe du roi de Prusse et chancelier de l'université de Halle. Dans ses nombreux ouvrages, Ludewig a fait preuve de beaucoup d'érudition; mais il n'eut point scrupule de cacher la vérité et même de l'altérer, pour défendre les prétentions des princes, notamment celles du roi de Prusse. Parmi ses divers écrits, nous citerons : 1° *Injustice papale contre la couronne de Prusse;* Halle, 1701, in-4°, en allemand; réimprimées plusieurs fois, et traduites en latin sous le titre de *Veniæ pontificis Clementis XI circa regios honores;* — 2° *Les Historiens de Wurtzbourg;* Francfort, 1713, in-fol., en allemand; — 3° *Explication complète de la Bulle d'or;* Francfort et Leipzig, 1716-1719 et 1752, 2 vol. in-4°,

Digitized by Google

en allemand; — 5° *De Scholis Christianorum clausis sub Juliano;* Halle, 1718, in-4°; — 6° *De Præcipuo principis evangelici;* Halle, 1719, in-4°; — 7° *De Principum S. R. Imperii Potestate in sacris ante paces religionis;* Halle, 1729, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Ludewig.

LUDGARDE. *Voy.* LUTGARDE.

I. **LUDGER** (Saint), évêque d'Autun. *Voy.* LÉGER, n° I.

II. **LUDGER** (Saint), premier évêque de Munster, né dans la Frise, mort le 26 mars 809, fut élevé par le disciple et le successeur de saint Boniface, saint Grégoire, qui dirigeait l'école et l'église d'Utrecht, fit de grands progrès dans la science et dans la piété. Il fut ordonné prêtre par Albéric, neveu de saint Grégoire, qui le nomma prédicateur de la Frise, directeur de l'église de Dockum et supérieur du monastère de Saint-Sauveur d'Utrecht. Ludger travailla avec fruit à la réformation des mœurs des chrétiens et à la conversion des idolâtres. Il se rendit à Rome, puis au Mont-Cassin; et, à son retour en Frise, il bâtit un monastère à Werthin, aujourd'hui Verden, dans le diocèse de Cologne, et y plaça des religieux auxquels il donna la règle de Saint-Benoît; il continua, dans la Westphalie, ses travaux apostoliques, fut sacré évêque l'an 802, bâtit un monastère sous la règle canonique et non monastique pour lui servir de cathédrale, et joignit à son diocèse les cinq cantons de la Frise orientale qu'il avait convertis à la foi. Dieu le favorisa du don de prophétie et de celui des miracles. Sa fête principale a lieu le 26 mars, et on célèbre, le 24 avril, celle de l'élévation de son corps. Il nous reste de saint Ludger la *Vie de saint Grégoire,* qui a été publiée en 1616; elle se trouve dans les *Act. des SS. Bénédict.*, tom. IV. *Voy.* D. Mabillon, IVe siècle. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. IV. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XVIII, p. 367. Richard et Giraud. Feller.

LUDIM, fils de Mezraïm. Ce mot, qui a la forme d'un pluriel hébreu, est généralement considéré comme signifiant un nom de peuple, les Lydiens. *Voy.* Genèse, x, 13, et *Compar.* l'art. LUD.

LUDIO, **LUDIUS.** *Voy.* BATELEUR.

I. **LUDOLPHE** ou **LUDOLPHE DE SAXE**, **LANDULPHE**, dominicain, puis chartreux, né dans la Saxe, mort vers l'an 1370, devint prieur de la chartreuse de Strasbourg. Il a laissé : 1° *Vita Christi, e sacris Evangeliis sanctorumque Patrum fontibus derivata;* Strasbourg, 1474, in-fol.; ouvrage qui a été souvent réimprimé en plusieurs endroits et traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et notamment en français; Paris, 1490, 1500, 1580; — 2° *Commentaria in Psalmos Davidicos juxta spiritualem præcipue sensum;* Paris, 1506, 1517 et 1528; Venise, 1521, in-fol.; Lyon, 1540, in-4°. *Voy.* Bostius, *De Viris Cartus.*, c. XI. Trithème. Bellarmin. Échard, *Biblioth. Ord. Prædic.*, tom. I. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LUDOLPHE** ou **LUDOLPH** (Job), protestant orientaliste, né à Erfurt en 1624, mort à Francfort l'an 1704, fut conseiller dans sa ville natale, et s'appliqua spécialement à l'étude des langues; il en connaissait, dit-on, vingt-cinq. Outre plusieurs ouvrages de grammaire, de lexicographie et d'histoire, il a laissé : 1° *Historia Æthiopica;* Francfort, 1681, in-fol., avec figures; ouvrage dont on a donné un abrégé français en 1684, et qui a été fortement attaqué comme manquant d'exactitude, par l'abbé Renaudot, Thévenot, Piques et plusieurs autres savants; — 2° *Ad Historiam Æthiopicam Commentarius;* ibid., 1691, in-fol.; — 3° *Relatio nova de hodierno Habissiniæ statu, ex India nuper allata;* ibid., 1693, in-fol.; — 4° *Appendix secunda ad Historiam Æthiopicam, continens dissertationem de locustis;* ibid., 1694, in-fol.; — 5° *Psalterium Davidis, æthiopice et latine;* Francfort, 1701, in-4°; — 6° *De Bello Turcico feliciter conficiendo; accedunt Epistolæ quædam Pii V, pontificis maximi, et aliæ nonnullæ ejusdem argumenti;* ibid., 1686, in-4°. *Voy.* Juncherus, *Comment. de vita scriptisque*, etc. *Jobi Ludolphi;* Leipzig, 1710, in-12. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. III. Le *Journal littér. de La Haye*, tom. IX. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **LUDOLPHE** ou **LUDOLF** (Henri-Guillaume), protestant philologue, neveu de Job Ludolf, né à Erfurt en 1655, mort à Londres l'an 1710, a laissé, outre une grammaire russe : 1° *A Proposition for promoting the cause of religion in the Churches of the Levant;* — 2° *Reflections of the present state of the christian Church;* ces deux ouvrages se trouvent dans un volume intitulé : *Remains;* Londres, 1712. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **LUDOLPHE DE SAXE.** *Voy.* LUDOLPHE, n° I.

I. **LUDOVICI** (Charles-Gunther), protestant, né à Leipzig en 1707, mort l'an 1778 dans sa ville natale, après y avoir enseigné la philosophie depuis 1734. Il était aussi archiviste de l'université, et bibliothécaire de la société de langue allemande et des beaux-arts établie à Leipzig. Dans ses dernières années il germanisa son nom, et se fit appeler *Ludwig*. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Plan détaillé d'une histoire complète de la philosophie de Wolf;* Leipzig, 1735, 2 vol. in-8°; édit. augmentée, 1738, 3 vol. in-8°; — 2° *Collection ou Recueil (Sammlung) des écrits polémiques au sujet de la philosophie de Wolf;* Leipzig, 1737, 1738, 2 vol. in-8°; — 3° *Plan détaillé d'une histoire complète de la philosophie de Leibniz;* ibid., 1737, 2 vol. in-8°; — 4° *Remarques sur la philosophie de Leibniz et de Wolf;* Berlin, 1738. Tous ces ouvrages sont en allemand. *Voy.* J.-G. Meusel, *Lexicon*, tom. VIII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouvr. Biogr. génér.*

II. **LUDOVICI** (Chrétien), protestant, né à Landshut, en Silésie, l'an 1663, mort en 1732, fut nommé en 1699 professeur extraordinaire des langues orientales et du Talmud à Leipzig, et devint doyen de la faculté de philosophie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Hebraismus, chaldaismus, targumico-talmudico-rabbinicus, et syriasmus ad compendium redacti;* — 2° *Dissertationes quinque in R. Levi Ben Gerson Commentaria in Hiobum*, etc. Il a en outre édité et annoté quelques ouvrages de Th. Ittigius, son beau-frère, tels que : 1° *Historiæ ecclesiasticæ secundi a Christo nato seculi Capita selecta;* — 2° *Schediasma de autoribus qui de scriptoribus ecclesiasticis egerunt;* — 3° *Historia concilii Nicæni*, — 3° quelques *Sermons* sur Jérémie. *Voy.* Richard et Giraud.

III. **LUDOVICI** (Jacques-Frédéric), protestant jurisc., né à Wachtelshagen, en Poméranie, l'an 1671, mort en 1723, se fit recevoir docteur en droit à Halle, et devint successivement professeur ordinaire, conseiller aulique du roi de Prusse, conseiller intime du prince de Hesse, vice-chancelier et premier professeur de droit à Giessen. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Delineatio historiæ juris divini, natura-*

Digitized by Google

lis et positivi universalis; — 2° *Dubia circa hypothesim de principio juris naturalis, ejusdemque vindiciæ. Voy.* Moréri, édit. de 1729. Richard et Giraud, qui donnent la liste de plusieurs autres ouvrages de Ludovici.

LUDSEM. *Voy.* Lutzem.

LUDWIG. *Voy.* Ludwig.

LUGDUNUM CLAVATUM. *Voy.* Laon.

LUGDUNUM CLOATUM. *Voy.* Laon.

LUGDUNUM CONVENARUM. *Voy.* Cominges.

I. **LUGO** (*Lucus Augusti*), ville épisc. d'Espagne, située sur le Minho et sous la métropole de Compostelle. Son premier évêque fut saint Agapet, disciple de saint Jacques. Deux conciles ont été tenus dans cette ville : l'un en 569, et l'autre en 572; quelques auteurs prétendent qu'il y a eu à Lugo un troisième concile tenu en 610. *Voy.* la Regia, 12. Labbe, tom. V. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, v. XL, p. 114-116.

II. **LUGO** (François de), jésuite, né à Madrid en 1580, mort l'an 1652, fut envoyé au Mexique, où il professa la théologie, puis à Rome, où il fut censeur des livres et théologien général; à son retour en Espagne il devint recteur de deux colléges. Il a laissé : 1° *Discursus prævius ad theologiam moralem*; Madrid, 1643, in-4°; — 2° *Quæstiones morales de sacramentis*; Grenade, 1644, in-4°; — 3° *Commentarii in primam partem S. Thomæ*; Lyon, 1647, 2 vol. in-fol.; — 4° *De Sacramentis*; Venise, 1652, in-4°. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

III. **LUGO** (Jean de), jésuite et frère du précédent, né à Madrid en 1583, mort en 1660, professa la théologie à Valladolid et à Rome, et fut promu au cardinalat par Urbain VIII en 1643. On a de lui, outre une traduction de l'italien en espagnol de la *Vie de saint Louis de Gonzague*; 1° *De Incarnatione dominica*; Lyon, 1633, in-fol.; — 2° *De Sacramentis in genere*; ibid., 1636, in-fol.; — 3° *De Virtute et sacramento Pœnitentiæ*; ibid., 1638, in-fol.; — 4° *De Justitia et jure*; ibid., 1642, 2 vol. in-fol.; — 5° *De Virtute fidei divinæ*; ibid., 1646, in-fol.; — 6° *Responsorum moralium Lib. VI*; ibid., 1651, in-fol.; — 7° *Notæ in privilegia concessa Societati*; Rome, 1645, in-12. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Venise en 1751, 7 vol. in-fol. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LUINES. *Voy.* Luynes.

LUITH, montée ou colline dans le partage de Ruben, occupée depuis par les Moabites, et située, d'après Eusèbe et saint Jérôme, entre les villes d'Ar et de Ségor, et par conséquent à l'orient de la mer Morte. *Voy.* Isaïe, xv; 3. Jérém., xlviii, 5.

LUITPRAND ou **LIUTPHRAD, LITOBRAND, LUTRAND**, évêque de Crémone, né, à ce que l'on croit, à Pavie vers l'an 920, mort en 972, fut d'abord sous-diacre de Tolède, puis diacre de Pavie. Il fut envoyé deux fois à Constantinople en qualité d'ambassadeur. Il a laissé : 1° un *Rapport* sur la mission dont il fut chargé près de la cour de Constantinople en 968; — 2° *Historia Ottonis*, contenant le récit des affaires d'Italie depuis l'an 960 jusqu'en 964; — 3° *Antapodosis*, ouvrage qui comprend l'histoire de l'Europe depuis l'an 888 jusqu'en 948; la meilleure édition de ses ouvrages est celle qui a paru à Anvers en 1640. *Voy.* Trithème, *In Catal.* et *in Chron.* Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, tom. III, p. 264. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **LULL** ou **LULLE** (Saint), archev. de Mayence, né en Angleterre, mort le 16 octobre 787, fut formé à toutes les pratiques de la vie régulière par saint Boniface, qui l'employa dans les missions apostoliques qu'il faisait en Allemagne. Il fut nommé archidiacre de l'église métropolitaine de Mayence vers l'an 747, et plus tard il succéda à saint Boniface sur le siége épiscopal de cette ville. L'an 765 il assista au synode d'Attigni en Champagne, puis au concile de Rome, assemblé par le pape Étienne III pour maintenir le culte des saintes images. Enfin il bâtit deux monastères : l'un dans Bleindenstad, à une lieue de Mayence, et l'autre à Hirschfeld, du côté de la Thuringe et de la Hesse. On célèbre sa fête le 16 octobre. *Voy.* D. Mabillon, iiie *siècle bénédict.*, 2e part. La *Gallia Christ.*, tom. V, col. 445. D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, tom. IV, p. 171. Richard et Giraud.

II. **LULL** ou **LULLE** (Raymond), surnommé le *Docteur illuminé*, de l'Ordre de Saint-François, né à Palma, dans l'île de Majorque, en 1235, mort l'an 1315, s'appliqua à l'étude des langues orientales, de la philosophie, de la chimie, de la médecine et de la théologie. Après avoir mené une vie errante et vagabonde il prit l'habit religieux, et entreprit plusieurs voyages pour prêcher la foi. Il est honoré comme martyr à Majorque, où son corps a été transporté. Les savants ont porté des jugements bien différents sur Lulle : les uns ont admiré l'universalité de ses connaissances, et ont vu dans son *grand art* le salut de la science; les autres n'ont pas trouvé assez d'expressions de mépris pour parler de notre auteur, le nommant aventurier, jongleur, les plus modérés l'appelant fou et fanatique. On a de Lulle, sur divers sujets, un grand nombre d'ouvrages; parmi ses écrits théologiques nous citerons : 1° *De Articulis fidei christianæ demonstrative probatis*; Majorque, 1578; — 2° *Controversia cum Homerio Sarraceno*; Valence, 1510; — 3° *De Demonstratione Trinitatis per æquiparantium*; ibid., 1510; — 4° *Liber natalis pueri Jesu*; — 5° *Psalterium, seu liber de centum nominibus Dei*; — 6° *Tractatus de Confessione*; — 7° *De Sensibus S. Scripturæ*; — 8° *De Modo convertendi infideles*; — 9° *De Natura angelica*; — 10° *De Laudibus B. Virginis Mariæ*. La plupart des écrits de Lulle se trouvent dans l'édition de ses œuvres qui a paru à Mayence en 10 vol. in-fol. Michaud en indique un bon nombre dans sa *Biogr. univers.* Feller, la *Nouv. Biogr. génér.*, et surtout le *Diction. de la théol. cathol.*, contiennent de très-justes réflexions soit sur Raymond Lulle, soit sur ses écrits.

III. **LULL** ou **LULLE DE TARRAGA** ou **TERRACA** (Raymond), surnommé *le Néophyte*, de juif se fit dominicain, et retourna ensuite au judaïsme. Il soutint des erreurs monstrueuses, condamnées par le pape Grégoire XI en 1376. Moréri, l'abbé Ladvocat et les autres lexicographes observent qu'il ne faut pas confondre Raymond Lulle, de l'île de Majorque, avec Raymond Lulle de Terraca, surnommé le Néophyte, etc. Ces auteurs se trompent en ce qu'ils donnent le nom de Lulle à Raymond le Néophyte. Le nom de Lulle n'a jamais été donné à ce dernier par les bulles pontificales qui parlent de lui, comme le remarque Benoît XIV dans son ouvrage *De Canonisatione Beatorum*. D'ailleurs les bulles qui parlent de Raymond Lulle le disent toujours de Majorque. A cette juste observation, qui est de Richard et Giraud, nous ajouterons que l'*Index* de Clément VIII ne porte pas non plus le mot *Lulle*, mais seulement *Raymundus Neophytus*. On conçoit maintenant com-

Digitized by Google

ment quelques écrivains ont pu confondre en un seul deux personnages tout à fait différents, et attribuer à l'un ce qui appartient à l'autre.

LULLIN (Amédée), protestant, né à Genève en 1695, mort l'an 1756, fut agrégé au corps des pasteurs de sa ville natale, professa l'histoire ecclésiastique, et se distingua comme prédicateur. Il a laissé : *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte;* Genève, 1761-1767, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LULLISTES. C'est ainsi que furent appelés ceux qui sur la fin du XIVe siècle soutinrent avec opiniâtreté les erreurs de Raymond *le Néophyte*, à qui plusieurs écrivains ont donné le nom de *Lulle*, parce qu'ils l'ont confondu avec le savant franciscain Raymond Lulle. *Voy.* LULL, n° III.

LUMAGUE (Marie de), institutrice des Filles de la Providence, née à Paris le 29 novembre 1599, d'une famille honorable, morte dans la même ville le 4 septembre 1657, reçut une brillante éducation. Recherchée par plusieurs personnages qui demandaient sa main, elle pouvait faire un très-beau mariage; mais elle préféra la vie solitaire du cloître, et entra dans un couvent de capucines, où cependant elle ne put rester longtemps, sa santé ne lui permettant pas d'en suivre la règle austère. Sollicitée par ses parents, et par pure obéissance, elle épousa en 1617 François de Polallion, qui fut nommé résident de France à Raguse, et dont elle eut une fille. Ayant appris la mort de son mari au moment même où elle se préparait à aller le joindre, elle se consacra entièrement à l'éducation de sa fille. Sur ces entrefaites, la duchesse d'Orléans la nomma dame d'honneur et gouvernante de ses filles. Au milieu de la cour la plus brillante de l'Europe, Mme de Polallion menait une vie aussi régulière que si elle eût demeuré dans un cloître. Quand l'éducation des jeunes princesses fut terminée, elle retourna dans sa retraite, et eut le bonheur de connaître saint Vincent de Paul, dont elle partagea les vues charitables. Ayant marié sa fille, elle fonda en 1630 l'institut des *Filles de la Providence*, chargées d'instruire les pauvres enfants de la campagne. De plus, elle coopéra avec saint Vincent de Paul à l'établissement des *Nouvelles catholiques*, que le maréchal de Turenne dota généreusement. Tourmentée depuis dix-huit ans d'une maladie douloureuse, et sentant sa fin s'approcher, elle désira mourir dans les bras de ses chères *Filles de la Providence;* elle eut ce bonheur. On a écrit plusieurs *Vies* de cette sainte dame; la meilleure est celle de l'abbé Collin : tribut de reconnaissance de l'auteur, qui, ayant recouvré la vue qu'il avait perdue, attribua sa guérison à la dévotion qu'il avait pour la vénérable Marie de Lumague. *Voy.* Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot POLALLION. Richard et Giraud, art. COLLIN, et notre art. COLLIN, n° V.

LUMENE VAN MARCK (Jacques-Corneille), en latin *Jacobus Luminæus*, bénédictin, né à Gand vers l'an 1570, mort à Douai en 1629, était un savant humaniste et un bon poëte latin. Outre un grand nombre de poésies, on lui doit plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Corona virginea, sive Stellæ duodecim, id est duodecim homiliæ sacræ;* Gand, 1618, in-12; — 2° *Pleias sacra, constans orationibus septem;* ibid., 1623, — 3° *Lampas virginea, sive Oratio de encomio Virginis, in festa Luminum dicta;* 1625; — 4° *Corollarium apostolicum, sive Panegyris sacra Apostolorum principibus adornata;* — 5° *Ludibrium vitæ humanæ, sive Homilia dicta feria quarta Cinerum;* — 6° *Hecatombe, sive Homiliæ centum de variis religionis christianæ mysteriis. Voy.* Sweert, *Athenæ Belgicæ.* Foppens, *Biblioth. Belgica.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Lumene.

LUMIÈRE DE GLOIRE (*Lumen gloriæ*), nom que les théologiens donnent à un secours que Dieu accorde aux âmes des bienheureux pour les fortifier, afin qu'elles puissent voir Dieu face à face, d'une vue immédiate et intuitive. La vision intuitive de Dieu appartenant à une sorte de connaissance qui est bien au-dessus des forces de l'esprit humain, elle requiert une lumière supérieure à la lumière naturelle, et cette lumière surnaturelle, nécessaire pour former l'acte de la vision intuitive, est une qualité surnaturelle imprimée dans l'entendement en la manière d'une forme fixe et permanente, pour le rendre capable de voir Dieu face à face. *Voy.* Richard et Giraud.

LUMINAIRE se dit de tout ce qu'on allume dans les églises pendant le service divin, et pour honorer Dieu et les saints. L'usage des luminaires est très-ancien dans l'Église. Les premiers chrétiens, qui à cause des persécutions s'assemblaient dans les lieux obscurs, étaient obligés d'allumer des cierges ou des lampes pour être éclairés. Plus tard on alluma des cierges pour des raisons symboliques et mystérieuses. « Dans toutes les églises d'Orient, dit saint Jérôme, on allume des cierges en plein jour quand il faut lire l'Évangile, non pas par conséquent pour voir clair, mais comme un signe de joie et comme un symbole de la divine lumière dont il est parlé dans le psaume : «Votre parole est la lumière qui éclaire mes pas. » Après le temps de saint Jérôme, cet usage passa d'Orient en Occident. Ce fut pour le même motif qu'on alluma des cierges à la fête de la Purification de la Vierge, et que, dès le IVe siècle, on porta le corps des fidèles à la sépulture avec un grand nombre de cierges allumés. *Voy.* Hieronym., *Epist. advers. Vigilant.* Le P. Le Brun, *Explicat. de la Messe*, tom. I, p. 66 et suiv. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 127-137, et *compar.* CIERGES, n° I.

LUMINIER, nom qu'on a donné dans quelques églises au clerc chargé du soin du luminaire.

LUMMEN (Jean-Frédéric de), en latin *Lumnius*, directeur du couvent des Béguines, né dans le pays de Liége en 1533, mort à Anvers l'an 1603, a laissé : 1° *De Extremo Dei Judicio et Judæorum vocatione*, lib. II; Anvers, 1567, 1594, in-8°; Venise, 1569, in-4°; — 2° *De Vita et passione Christi Carmen;* ibid., 1568, in-8°; — 3° *De Vita christiana Virginis Dialogi IV;* en flamand; ibid., 1571, in-8°; — 4° *De Mundi Fuga et ad cœlum cursu;* Louvain, 1580; — 5° *Thesaurus christiani hominis, e scriptis B. Augustini, lib. VI;* Anvers, 1588, in-8°; — 6° *De Disciplina domestica, lib. VII;* ibid., 1589; — 7° *Exercitia spiritualia;* 1610, in-12. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, p. 502 et suiv. La *Nouv. Biogr. génér.*

LUMPER (Gottfried), bénédictin, né à Fuessen en 1747, mort l'an 1801, professa l'histoire du dogme et de l'Église au séminaire de Saint-Georges, à Willingen. On lui doit : 1° *Historia theologico-critica de vita, scriptis atque doctrina SS. Patrum aliorumque scriptorum ecclesiasticorum trium primorum sæculorum;* Augsbourg, 1783-1799, in-8°; — 2° *J.-M. Schroeckii Historia Religionis et Ecclesiæ christianæ;* ibid., 1788, in-8°; — 3° *Der Christ in dem Fasten;* Ulm, 1796, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

Digitized by Google

LUNA, ancienne ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Pise en Toscane; cette ville est aujourd'hui ruinée, et son siége a été transféré en 1415 à Sarsane. L'évêque prend les titres de Luna et de Sarsane, et est soumis immédiatement au Saint-Siége. Son premier évêque, Habet-Deus, fut martyrisé par les Vandales. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 833. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 143. Richard et Giraud.

LUNATIQUE (*Lunaticus*), nom donné à certains malades que l'on croit principalement attaqués dans les lunaisons ou déclins de lune. On le donne aussi à ceux qui sont possédés du démon. D'après saint Jérôme, les *lunatiques* dont parle l'Évangile étaient des possédés, à qui le peuple donnait par erreur le nom de lunatiques, parce qu'il les voyait plus tourmentés pendant les lunaisons; les démons affectant de les tourmenter davantage dans ces circonstances, afin que les simples en accusassent la lune, et qu'ils en prissent occasion de blasphémer contre le Créateur. *Voy.* Matth., IV, 24, et saint Jérôme, dans son Commentaire sur ce passage de saint Matthieu.

I. **LUND** ou **LUNDEN** (*Lundis* ou *Lundinum Scanorum*), évêché érigé l'an 1065, sous la métropole de Hambourg. Selon De Commanville, cet évêché fut élevé à la dignité d'archevêché pour le Danemark vers l'an 1092, et, suivant Schrœdl, ce ne fut qu'en 1098, lorsque le roi de Danemark, Éric le Bon, ayant fait un pèlerinage à Rome, obtint du pape Urbain II qu'à l'avenir l'Église de Danemark cesserait d'être subordonnée à la métropole de Hambourg, et qu'un archevêché spécial serait créé dans une des villes du royaume. Toutefois ce ne fut qu'après Éric, en 1103, que le légat du Pape, Albéric, choisi Lund comme siége de la nouvelle métropole. Mais cette ville ayant été cédée à la Suède en 1658, les Suédois la réduisirent en évêché. De son côté le roi de Danemark, qui avait embrassé le protestantisme avec son royaume, érigea en métropole sa capitale, Copenhague. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 143. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 139-140. Schrœdl, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **LUND** (Daniel), évêque protestant de Strengnaës, né à Fogdoë, en Suède, l'an 1666, mort l'an 1747, professa successivement à Upsal les langues orientales et la théologie. On a de lui : 1° *Tractatus talmudicus Taanith latine*; Utrecht, 1694; — 2° *De Vestibus sacris sacerdotii levitici*; ibid., 1705; — 3° *De Anathematismis Hebræorum*; ibid., 1706; — 4° *De Unctione regum Hebræorum*: ibid., 1707; — 5° *De Sectis Judæorum*; ibid., 1709; — 6° un grand nombre de *Dissertations* sur les antiquités hébraïques et sur des matières théologiques. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LUNDA, ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Laodicée. On n'en connait que deux évêques, dont le premier, Nicéphore, assista au VIIe concile général, et le deuxième, Eustache, au concile de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 822. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 143.

LUNDEN. *Voy.* LUND, n° I.

LUNDI (*Dies lunæ*), second jour de la semaine, appelé dans le bréviaire *seconde férie*. Les profanes l'appelaient *jour de la lune*, parce que, disaient-ils, la lune préside à la première heure du jour. Les Juifs le nommaient *secunda sabbathi*, c'est-à-dire le second d'après le sabbat, ou le second de la semaine, comme le premier du sabbat, qu'on a appelé depuis *dimanche*, était nommé *prima sabbathi* ou *una sabbathi*. Les chrétiens ont conservé cette dénomination juive jusqu'au IIIe siècle. Le lundi est la première des féries que les saints canons appellent *légitimes*; les deux autres sont le mercredi et le vendredi. La raison de cette dénomination est que ces trois jours étaient assignés par la loi pour le jeûne des pénitents. Les Manichéens jeûnaient le lundi en l'honneur de la lune, et le dimanche, en l'honneur du soleil. Sous la seconde race des rois de France, plusieurs destinaient le lundi au culte particulier de la Sagesse éternelle. Pierre Damien dit que le lundi est dédié aux anges et aux morts. Dans les derniers siècles, on le consacra plus particulièrement au culte du Saint-Esprit. *Voy.* Richard et Giraud. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. FERIÆ LEGITIMÆ.

II. **LUNDI SAINT**. On appelle ainsi le second jour de la semaine sainte. *Voy* SEMAINE SAINTE.

LUNDIS, LUNDINUM SCANORUM. *Voy.* LUND, n° I.

I. **LUNE** (*Luna*), en hébreu proprement *Iâréah*, mais qui, comme on le croit généralement, est aussi désignée dans les Livres saints par *Haschtôréth* en hébreu, *Astarté* en grec et dans la Vulgate, par l'hébreu *Aschérâ*, proprement *bois sacré*, parce qu'on l'adorait dans les bois, qui étaient plus particulièrement son temple, et par l'hébreu *Lebânâ*, c'est-à-dire *blanche*. La lune fut, dit l'Écriture, créée par Dieu pour présider à la nuit, et le soleil, pour présider au jour; d'où vient qu'on les appelait le roi et la reine du ciel. Ils étaient aussi destinés à marquer les temps, ainsi que les jours de fêtes et d'assemblées. Les Orientaux, et particulièrement les Hébreux, avaient plus de respect pour la lune que pour le soleil; on offrait à la lune des sacrifices de plusieurs sortes. Les hommes déguisés en femmes, et les femmes déguisées en hommes sacrifiaient à la lune, et le rabbin Maimonides croit que c'est ce que Moïse a voulu défendre en interdisant les déguisements et les changements d'habits. Dans la Syrie, la Mésopotamie et l'Arménie, on adorait la lune comme un dieu, et non comme une déesse. *Voy.* Genèse, I, 14. III Rois, XI, 5, 33. Isaïe, XXIV, 23; LXV, 11. Jérémie, VII, 18; XLIV, 17-19. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 408.

II. **LUNE** (Pierre de), antipape sous le nom de Benoît XIII, mort en 1423, a laissé : 1° *Traité de la puissance du pape et des conciles généraux*; — 2° *De la Consolation de la théologie*; — 3° *De l'Obligation qu'ont les ecclésiastiques de réciter les heures canoniales*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1697, p. 290, 1re édit., et p. 254, 2e édit.

LUNULE (*Lunula*), petite lune. Les *lunules*, en hébreu *sçaharônîm*, que la Vulgate a rendu tantôt par *lunulæ*, tantôt par *bullæ*, étaient de petits croissants qui servaient d'ornements aux filles de Jérusalem, qui les portaient sur le front ou au cou, aux oreilles, ou sur les souliers en guise de boucles; on en mettait aussi au cou des chameaux, par forme de colliers. Les sénateurs romains mettaient à la cheville, au-dessus du talon, une espèce de boucle qu'ils appelaient *lune*, parce qu'elle avait la figure d'un croissant. *Voy.* Juges, VII, 21, 26. Isaïe, III, 18. N. G. Schrœder, *De Vestitu mulierum Hebræor.*, p. 33 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. LUNULA.

LUPENTIUS. *Voy.* LOUVENT.

LUPERC ou **LUPERCE, LUPERQUE, LYPERCHE, LOUBERS** (Saint), en latin *Lupercus*, un des dix-huit martyrs de Saragosse qui souffrirent au IVe siècle, durant la persécution de

Digitized by Google

Dioclétien. L'Église a remis leur fête au 3 novembre. Avec ces dix-huit martyrs souffrirent sainte Engratis, Engrace ou Engratie, et deux autres confesseurs : Caie et Crémence. *Voy.* Prudence, *Hymnes*. Papebroch, *Notes*. Richard et Giraud.

I. **LUPI** (Antonio-Maria), jésuite, né à Florence en 1695, mort à Palerme l'an 1737, devint, en 1732, substitut de l'Assistance à Rome, et, en 1733, dirigea le collége des Nobles récemment fondé à Palerme. On lui doit : 1° *Due discorsi academici, il primo dell' anno, il secondo del giorno della nascità di Gesu-Christo*, dans le P. Calogera, *Raccolta*, tom. XXII ; — 2° *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris epitaphium;* Palerme, 1734, in-fol.; — 3° *Notizie di S. Innocenzio, fanciullo e martire;* 1737, in-4°; — 4° plusieurs autres écrits indiqués dans la *Biogr. univers.* de Michaud et dans la *Nouv. Biogr. génér. Voy.* la *Notice sur le P. Lupi*, que son confrère le P. Zaccaria a insérée dans son *Diction. des Opuscules* d'Antonio-Maria, sous le titre de *Dissertazione, Lettere ed altere Operette, con giunte ed annotazioni;* Faenza, 1755, 2 part., in-4°. Lami, qui a donné la *Vie* du P. Lupi dans ses *Memorabilia Italor. Erudit. præst.*, 1747.

II. **LUPI** (Mario), historien, né à Bergame en 1720, mort l'an 1789, obtint un canonicat dans sa ville natale, et devint successivement primicier et archiviste du chapitre, puis camérier pontifical. Il a laissé : 1° *De Notis chronologicis anni mortis et nativitatis Jesu Christi;* Rome, 1744, in-4°; — 2° *Codex diplomaticus civitatis et Ecclesiæ Bergamensis, notis et animadversionibus illustratus;* Bergame, 1784-1799, 2 vol. in-fol.; l'abbé Ronchelti a donné un extrait de cet ouvrage sous ce titre : *Memorie storiche della città et Chiesa di Bergamo;* ibid., 1805, 3 vol. in-8°; — 3° *De Parochiis ante annum Christi millesimum Dissertationes tres;* ibid., 1788, in-4°; ouvrage dans lequel l'auteur ruine de fond en comble les prétentions de quelques curés de Toscane soutenues dans le concile de Pistoie; — 4° plusieurs manuscrits intéressants. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

LUPIA, ancienne ville épisc. de la Messapie dont le siége a été uni à celui de Lecce. On croit que c'est le bourg ou village du royaume de Naples appelé *Rocca*. Avant la réunion, Lupia a eu trois évêques, dont le premier, Donac, siégeait en 173; le deuxième, Venant, en 553, et le troisième, dont le nom est inconnu, en 596. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, p. 125. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 171. *Compar.* LECCE.

LUPICIN (Saint), abbé de Lauconne, dans le Mont-Joux, né dans la Franche-Comté vers l'an 390, mort vers 480, était frère de saint Romain, qu'il alla rejoindre dans les rochers du Mont-Joux. Ils y établirent une congrégation qui devint célèbre, et qui est connue sous les noms de *Condat*, de *Saint-Oyend* ou de *Saint-Eugende*, et de *Saint-Claude*. Leurs disciples devinrent si nombreux, que Lupicin fut obligé de quitter son frère et de fonder un autre monastère à Lauconne. Après la mort de saint Romain, il dirigea celui de Condat, ainsi que les couvents que son frère avait établis en Allemagne, et il créa plusieurs maisons de religieuses, parmi lesquelles on cite celle de Baume, dont il fit sa sœur abbesse. On célèbre la fête de saint Lupicin le 21 mars. *Voy.* Dunod, *Hist. de l'abbaye de Saint-Claude*. Richard et Giraud. *Compar.* BAUME, n° IV. ROMAIN, n° IV.

LUPIFÈRE ou **PORTE-LOUP**. Pierre le diacre, dans sa chronique du Mont-Cassin (l. IV, c. XXXVII), met des Lupifères au nombre de ceux qui portent les étendards de l'Église de Rome, peut-être parce qu'il y avait une figure de loup sur l'étendard qu'ils portaient.

LUPO (Juan), en latin *Lupus*, né à Ségovie, vivait dans la seconde moitié du XVe siècle, après avoir été professeur à Salamanque, il fut nommé en 1478 chanoine à Ségovie. S'étant rendu suspect à l'Inquisition, il fut d'abord incarcéré, mais ensuite envoyé à Rome, où il se justifia; il obtint même une place qui l'attachait à la personne du cardinal Picolomini. Parmi ses ouvrages, dont quelques-uns sont restés manuscrits, nous citerons : 1° *De Republica gubernanda per regem;* Paris, sans date (1498), in-4°; — 2° *Quæstiones an liceat alicui principi cum alio vel cum infideli et hæretico fœdus inire;* Sienne, sans date, in-4°. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*, tom. II, p. 337. La *Nouv. Biogr. génér.*

LUPOLD, évêque de Bamberg, mort en 1363, fut d'abord chanoine à Mayence, puis à Wurtzbourg, et enfin à Bamberg, dont il monta sur le siége épiscopal en 1352. C'était un prélat très-savant. On a de lui : 1° *De Zelo veterum principum Germanorum in religionem;* — 2° *De Juribus et translatione Imperii*. Ces deux traités ont été imprimés à Paris, 1540, à Cologne, 1564, à Bâle, 1497 et 1566, à Strasbourg, 1603 et 1609. *Voy.* Trithème et Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Possevin, *Apparat. sac.* Vossius, *Hist. lat.*, c. LVII.

LUPOLI (Vincenzio), évêque de Telese et Cerreto, né à Frattamaggiore, dans le diocèse d'Aversa, en 1737, mort à Telese l'an 1800, fut chargé par l'archevêque de Naples de réfuter les controversistes protestants, et devint évêque en 1791. Outre plusieurs ouvrages sur le droit civil, il a laissé : *Juris ecclesiastici Prælectiones, notis illustratæ;* Naples, 1777, 4 vol. in-8°. *Voy.* Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, vol. I, p. 283-285. La *Nouv. Biogr. génér.*

LUPPIA. *Voy.* LIPPSTADT.

LUPSET (Thomas), théologien et érudit, né à Londres en 1498, mort l'an 1532, fut nommé à vingt et un ans professeur de rhétorique à Oxford; il laissa la réputation d'un homme instruit, pieux et modeste. On lui doit : 1° *Treatise teaching how to die well;* 1534; — 2° *Treatise of Charity;* 1546, in-8°; — 3° un recueil de traductions, en anglais, comprenant les *Homélies de saint Chrysostome et de saint Cyprien*, et les *Conseils d'Isidore;* Londres, 1660, in-8°; — 4° plusieurs autres ouvrages, dont on trouve la liste dans la *Biogr. univers.* de Michaud. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus nova*. Pits, *De Scriptor. Angliciis.*

LUPTON (Donald), biographe anglican du XVIe siècle, a laissé quelques ouvrages, entre autres : 1° *The History of the modern protestant divines;* Londres, 1637, in-12; ouvrage contenant la vie de 45 théologiens protestants, trad. du latin de l'*Heroologia* d'Holland et des *Effigies* de Verheidem; — 2° *The Glory of their times, or the lives of the primitive Fathers;* ibid., 1640, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

* **LUPUS**. Comme au lieu de ce mot on emploie souvent *Loup*, son correspondant français, on devra chercher à *Loup* les personnages qu'on ne trouvera pas à *Lupus*.

I. **LUPUS** (Chrétien), ainsi nommé en latin, parce que son nom de famille, Wolf, signifie *Loup*, religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Ypres, en Flandre, l'an 1612, mort à Louvain en 1681, professa la théologie dans cette dernière ville avec un grand succès. Il fut un des députés que l'université de Louvain envoya à Rome, en 1655, pour faire condamner la doc-

Digitized by Google

trine contraire à celle que cette université enseignait touchant la grâce. Il refusa l'évêché de Thagaste, que Clément IX lui offrit, et il reçut d'Innocent XI les plus grandes marques d'estime. Il a laissé : 1° *Commentaires sur les conciles, tant généraux que particuliers*; Louvain, 1665, 5 vol. in-4°; — 2° *Traité des appellations au Saint-Siége*; Cologne, 1661, in-4°; ouvrage excellent dirigé contre le P. Quesnel et ses partisans; le droit d'appeler au Pape y est démontré par la nature de sa primauté et par toute l'histoire ecclésiastique; — 3° *Notes sur le Traité des prescriptions de Tertullien*; Bruxelles, 1675; — 4° *Dissertation sur le sens légitime des saints Pères touchant l'attrition et la contrition*; Louvain, 1666; — 5° *Recueil des lettres et des monuments concernant les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine*, avec des scholies et des notes; — 6° *La Vie et les Lettres de saint Thomas, d'Alexandre III, de Louis VII, etc., sur les différends des droits du sacerdoce et de l'épiscopat*; Bruxelles, 1682, 2 vol. in-4°; — 7° un *Mémoire du pape Célestin; le titre des décrets du pape Hilaire; un concile de Naples*; Louvain, 1682; — 8° un *Recueil de plusieurs pièces*; Bruxelles, 1690; ces ouvrages sont écrits en latin; — 9° quelques autres écrits, qui sont indiqués dans Michaud. Les *Œuvres complètes* de Lupus ont paru à Venise en 1724. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. VII. Le *Journal des Savants*, 1666, 1681, 1682, 1684, 1687 et 1724. Richard et Giraud, qui donnent l'épitaphe latine de Lupus, composée par lui-même. Feller, Michaud.

II. LUPUS (Jacques), Portugais, mort en 1498, précepteur d'Emmanuel, roi de Portugal, vint à Paris, où il fut reçu bachelier de la maison de Navarre en 1495. On a de lui : 1° *Du Gouvernement de l'État par le roi, ou de la manière dont un roi doit gouverner son État*; Paris, 1497; — 2° *Livre des vérités catholiques pour les prédicateurs*; ibid., 1497; — 3° *Traité de la justice commutative, du commerce et des jeux de hasard*; ibid., 1496.

III. LUPUS SERVATUS. *Voy.* LOUP, n° VI.

LURE (*Ludera*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la Franche-Comté, au diocèse de Besançon. Elle fut fondée, vers l'an 611, par saint Déicole, disciple de saint Colomban, qui en fut le premier abbé. Elle était unie à celle de Murbach, en Alsace, et elles n'avaient l'une et l'autre qu'un abbé, qui était électif. *Voy.* *Géogr. histor.*, tom. VIII, p. 90, 125. La Martinière, *Diction. géogr.* Richard et Giraud.

LURE (*Lura*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, en Provence, au diocèse et à deux lieues de Sisteron, au pied du mont Lechère, appelé par corruption *Louerio* et *Lure*. Elle fut fondée par un saint solitaire nommé Donat, mort au VI° siècle. Ce monastère ayant été détruit par les guerres, fut rétabli vers le XII° siècle. Jean XXII unit cette abbaye au chapitre d'Avignon. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. I. Richard et Giraud.

LURIA. *Voy.* LORIA.

LUSCINIUS (*Ottomarus*), littérateur dont le vrai nom est *Nachtigall* (Othmar), c'est-à-dire *Rossignol*, dont *Luscinius* est la traduction latine, naquit à Strasbourg en 1487, et mourut l'an 1535. Après avoir étudié les belles-lettres et la jurisprudence à Paris, à Louvain, à Padoue et à Vienne, il visita une grande partie des États de l'Europe, notamment la Hongrie et l'Italie, ainsi que plusieurs contrées de l'Asie. Dans l'intervalle, il reçut les ordres sacrés, et fut pourvu d'un canonicat du chapitre de Saint-Étienne. Il s'appliqua à la langue grecque, dans laquelle il fit de grands progrès. Avant de bien connaître la prétendue réforme, il s'y montra favorable; mais son erreur ne dura pas longtemps; elle le rendit même plus zélé en faveur de la véritable Église. Outre un grand nombre d'ouvrages purement littéraires, on lui doit : 1° *Collectanea sacrosancta græce discere cupientibus non aspernenda, quibus præmittuntur elementares hellenismi*; Bâle, 1515, in-4°; ce recueil contient l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, les Symboles de Nicée et de saint Athanase, etc.; — 2° *Grunnius sophista, sive pelagus humanæ miseriæ, quo docetur utrum hominis an bruti animantis natura ad virtutem et felicitatem propius accedat*; Strasbourg, 1522, in-8°; — 3° *Evangelica Historia ex quatuor evangelistis perpetuo tenore continuata ex Ammonii Alexandrini fragmentis quibusdam, e gr. in lat. versa*; Augsbourg, 1524, in-4°, en allemand; ibid., 1525, in-8°; — 4° *Psalterium Davidis e gr. et hebraicis dialectis latinitati redditum*; Augsbourg, 1524, in-8°; — 5° *Summa summarum quæ Sylvestrina dicitur*; Strasbourg, 1518. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXII. Schelhorn, *Amœnitates Litterariæ*, tom. VI. Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot NACHTIGALL.

LUSERNE (*Lucerna*), abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Prémontré située en basse Normandie, au diocèse et à quatre lieues d'Avranches; elle fut fondée au XII° siècle par Hasculfe de Souligni, frère de Richard, évêque d'Avranches. Les religieux s'arrêtèrent d'abord dans un bois appelé Courbefosse, qu'ils quittèrent pour s'établir dans un vallon situé près de la rivière de Thar; enfin, en 1162, ils se fixèrent à Luserne. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 556.

LUSIGNAN. *Voy.* LUZIGNAN.

LUSSON. *Voy.* LUÇON.

LUSTRATION (*Lustratio*), terme qui désigne les aspersions, fumigations, sacrifices et autres cérémonies par lesquelles on purifiait les lieux ou les personnes qui avaient contracté quelque souillure. Les païens et les Juifs avaient leurs lustrations. Dieu ordonne à Moïse de prendre les Lévites et de les purifier avec l'eau de la lustration; c'était de l'eau pure dans laquelle on jetait une pincée de la cendre d'une vache rousse immolée au jour de l'expiation solennelle. On arrosait avec cette eau les personnes et les choses qui avaient été souillées à l'occasion d'un mort. On se sert aussi dans l'Écriture du verbe *lustrare*, en parlant de la consécration que les parents faisaient de leurs enfants en l'honneur de quelque faux dieu. *Voy.* Nombr., VIII, 6, 7; XIX, 20. Deutér., XVIII, 10. II Paralip., XXVIII, 3. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud.

LUTETIA. *Voy.* PARIS.

LUTEVA. *Voy.* LODÈVE.

LUTGARDE ou LUDGARDE (Sainte), de l'Ordre de Cîteaux, née à Tongres, dans le pays de Liége, morte le 16 juin 1246, se retira à l'âge de vingt ans dans le monastère de sainte Catherine, situé à trois lieues de Tongres. Elle y mena une vie si pénitente, qu'à la mort de la prieure elle fut appelée à lui succéder. Après avoir rempli cette place pendant quelque temps, elle alla se renfermer dans un monastère du Brabant appelé Aquirie ou Ewijers. La vie qu'elle y mena durant trente années ne fut qu'une suite de miracles. Quoiqu'elle n'ait pas été régulièrement canonisée, le Martyrologe romain a placé sa fête au 16 juin. *Voy.* les *Annales de l'Ordre de Cîteaux*, tom. IV. D. Pierre

Digitized by Google

Lenain, *Hist. de Cîteaux*, tom. VIII. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot LUDGARDIS.

LUTHER (Martin), fameux hérésiarque, né à Islèbe ou Eisleben le 10 novembre, l'an 1463 ou 1464, mort le 18 février 1546, entra chez les Augustins et reçut les ordres sacrés. Il professa, en 1508, la philosophie à Wittemberg, et il y devint docteur et professeur en théologie. Dès l'an 1516, il attaqua dans des thèses publiques les pratiques de l'Église romaine et les théologiens scolastiques; et, l'année suivante, Léon X ayant chargé les Dominicains de prêcher des indulgences en Allemagne, Jean Staupitz, commissaire général des Augustins d'Allemagne, prétendant que cette commission appartenait à ses religieux, ordonna à Luther de prêcher contre les Dominicains. Celui-ci, non content de s'élever contre les Dominicains, prêcha aussi contre les indulgences, et émit des opinions qui le firent condamner par plusieurs universités et excommunier par Léon X en 1520. Luther alors, ne gardant aucune mesure, forma une secte qui, de son nom, fut appelée *Luthéranisme*, puis il quitta l'habit religieux et épousa une religieuse nommée *Catherine de Bore*. Il entraîna dans son hérésie une partie de l'Allemagne, la Saxe, le Danemark, la Suède, etc. Dans ses ouvrages, qui ne manquent ni d'esprit ni d'érudition, on voit beaucoup d'orgueil, de vanité, d'emportement, de fureur et de basses plaisanteries, non-seulement contre les papes, mais encore contre toutes les personnes qui lui étaient opposées. On a souvent, et même parmi ses disciples, proclamé Luther comme le chef du rationalisme; jamais personne ne s'est élevé avec autant de force contre la raison que cet hérésiarque; jamais personne n'a rabaissé comme lui son autorité; c'est à elle qu'il attribue tous les crimes les plus honteux qui se commettent parmi les hommes. Aussi demande-t-il qu'on la tienne en bride, et qu'au lieu de la suivre on lui jette de la boue à la face. C'est, dit-il, une bête fauve, qui ne se laisse pas prendre aisément: elle donne comme l'expression de la plus haute sagesse la sottise qui lui est innée; qu'elle cesse donc de s'occuper des choses divines, où elle n'entend absolument rien. Luther dit des choses encore plus fortes contre la raison; mais les termes mêmes dont il se sert pour la caractériser nous empêchent de les rapporter. On peut les voir dans son sermon prêché à Wittemberg le 17 janvier 1545, et cité en partie par F. Hoefer dans la *Nouv. Biogr. génér. Voy.*, pour cet article et les deux suivants, les auteurs de l'*Histoire de l'Église*. Bossuet, *Histoire des Variations*. Hermant, *Hist. des hérésies*, tom. II, p. 225. Jovet, *Hist. des religions de tous les royaumes du monde*, tom. I, p. 475. L'*Encyclop. cathol.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Feller, *Biogr. univers.* Ses *Œuvres complètes* ont paru à Wittemberg, à Iena, à Eisleben, etc.; mais les éditions les plus estimées sont celles qui ont été données par Luther lui-même, depuis l'an 1517 jusqu'à sa mort. *Voy.* M. de Trevern, qui, dans sa *Discussion amicale sur l'Église anglicane, et en général sur la réformation*, tom. I, 2e appendice de la lettre 2, p. 59, donne une curieuse notice sur les jugements que les premiers réformateurs portaient les uns sur les autres, et sur les effets de cette notice dans le *Diction. de théol.* de Bergier, édit. de Lille, 1844. *Compar.* les art. suiv.

LUTHÉRANISME. On appelle ainsi la doctrine de Luther et de ses sectateurs touchant la religion. Or voici quelle était cette doctrine: 1° Luther rejetait le mot *Trinité* comme n'étant point contenu dans l'Écriture; 2° il disait que le corps de Jésus-Christ était partout; 3° que l'âme de Jésus-Christ avait souffert la peine des damnés de l'enfer; 4° qu'il fallait abolir toutes les fêtes, hors le dimanche; 5° qu'il ne fallait ni honorer ni invoquer les saints, 6° il rejetait le livre de Tobie, de Judith, plusieurs chapitres de celui d'Esther, Job, l'Ecclésiaste, la Sagesse, les Machabées, l'Épître de saint Paul aux Hébreux, celle de saint Jacques, la deuxième de saint Pierre, les deux dernières de saint Jean, celle de saint Jude et l'Apocalypse; 7° il attribuait la justification à la foi seule et non aux œuvres, et prétendait qu'aucun péché, excepté l'incrédulité, n'était capable de damner l'homme, et même qu'il n'y avait pas d'autre péché que l'incrédulité; 8° il niait le libre arbitre, l'infaillibilité de l'Église et des conciles généraux, la pénitence, les jeûnes, l'examen de conscience, la confession, les indulgences, les prières pour les morts, le culte et l'usage des images, le sacrifice de la messe, toutes les œuvres satisfactoires; 9° il enseignait que l'Église ne pouvait posséder aucun bien, ni faire aucune loi qui obligeât; 10° il disait que les laïques avaient autant de droit d'interpréter l'Écriture que les docteurs; que l'âme n'était pas immortelle, et qu'elle se transmettait par la génération; que Dieu était l'auteur de tous les maux; que le célibat était mauvais, aussi bien que toutes les actions des hommes, quelque bonnes qu'elles pussent paraître; 11° il condamnait l'abstinence de certaines viandes, les vœux monastiques, la vertu des sacrements, dont il n'admettait que le baptême et l'Eucharistie; 12° il admettait l'impanation et la nécessité de la communion sous les deux espèces; 13° il faisait consister toute la pénitence dans la nouvelle vie; 14° il soutenait que les âmes du purgatoire pouvaient mériter et démériter, et qu'elles déméritaient en souhaitant leur délivrance; que la douleur du péché conçue par la crainte de l'enfer était un péché; qu'aucun sacrement ne produisait le caractère; que la loi évangélique ne renfermait aucun précepte; que le pape était un tyran dont il fallait recevoir les excommunications avec plaisir; que la justice chrétienne n'était qu'une imputation de celle de Jésus-Christ, qui ne supposait aucun renouvellement intérieur; que les commandements de Dieu étaient impossibles; que tous les chrétiens, sans en excepter les femmes, étaient également prêtres; que la mendicité religieuse était une chose exécrable, et la polygamie une chose permise, aussi bien que le divorce. Toute la doctrine de Luther a été condamnée et anathématisée par le concile de Trente, tenu depuis l'an 1545 jusqu'en 1563. *Compar.* LUTHER et LUTHÉRIEN.

LUTHÉRIEN (*Lutheranus*), celui qui professe le *luthéranisme* ou la doctrine de Luther. Les luthériens se divisent en un grand nombre de sectes, qui sont: les luthériens rigides, les mous ou mitigés, les antinomiens, les adiaphoristes et les antidiaphoristes, les antisancapriens, les arabonaires, les antisvenfeldiens, les antosandrins, les anticalvinistes, les anmétistes, les bissacramentaux, les tri et quadrisacramentaux, les confessionistes appelés miricains, les confessionistes opiniâtres et récalcitrants, les inférains, les maïonites, les imposeurs de mains, les médiosandrins, les onandrins, les samosatenses, les sufeldiens, les stanoanriens, les zuingliens simples, les zuingliens significatifs, les luthérozuingliens, les carlostatiens, les tropistes évangiques, les sucéfeldiens spirituels, les servétiens, les davitiques ou davidi-géorgiens, les memno-

Digitized by Google

tites, les luthéro-calvinistes, les luthéro-papistes, qui se servaient d'excommunications contre les sacramentaires, les luthéro-osiandriens, qui mêlaient la doctrine de Luther à celle de Luc Osiander. *Compar.* LUTHER et LUTHÉRANISME.

LUTKENS (Nicolas), orientaliste, né à Hambourg en 1675, mort en 1736, fut pasteur aux environs de sa ville natale. Il a laissé : 1° *De Notis Patrum biblicis, e versionibus librorum sacrorum germanicis ante Lutherum manuscriptis*; Hambourg, 1697, in-4°; — 2° *Disputatio, qua ex thalmudicis et rabbinis ostenditur, quod solus Davidis filius sit Messias*; Rostock, 1701, in-4°; — 3° *De Libro Zohar antiquo Judæorum monumento*; Leipzig, 1706 et suiv., in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LUTOMISLIE. *Voy.* LITTOMISSEL.

LUTRIN ou **LECTRAIN, LETRAIN** (*Lectrinum, letrinum, lectorium, lectrum, lectreolum, legolum, leginum, legium*, dérivés de *Lego*, je lis), pupitre sur lequel on met les livres d'église pour chanter l'office.

LUTRUDE ou **LINTRUDE, LINDRU** (Sainte), née dans le pays de Pertois en Champagne, vivait au Ve siècle. Après avoir reçu le voile sacré des mains de saint Alpin ou Albin, évêque de Châlons-sur-Marne, que l'on fait disciple de saint Loup de Troyes, Lutrude se retira dans un petit héritage que son père lui avait laissé en particulier; elle y mena une vie très-pénitente, puis elle se rendit à Rome, d'où elle rapporta des reliques. A son retour elle passa par Agaune, où elle obtint des reliques de saint Maurice et de ses compagnons, ce qui lui donna lieu de bâtir dans son héritage une petite église en l'honneur de saint Maurice, et une cellule où elle termina pieusement sa vie. On célèbre sa fête le 22 septembre. Notre sainte eut six sœurs, qui comme elle se consacrèrent à Dieu, et reçurent le voile de saint Alpin. Ses aînées étaient sainte *Emme* ou *Ymme*, vulgairement *Ame* ou *Amée*, qui n'a point de jour particulier pour son culte; et *Hoylde* ou *Hou*, qui mena une vie assez semblable à celle de sainte Lutrude, et dont on fait la fête le 30 avril. Les sœurs cadettes de sainte Lutrude furent sainte *Pusinne*, sainte *Francule*, sainte *Libre* ou *Libère*, et sainte *Manehilde* ou *Menehou*. Sainte *Pusinne* se retira en Picardie, dans un lieu appelé *Bansion* ou *Baison*, lieu qui dans la suite fut uni à l'abbaye de Corbie. Sa fête principale a lieu le 23 avril, et celle de sa translation, le 24 janvier. Quant à sainte *Manehilde*, son corps fut transporté dans l'église de la ville d'Auxuenne, située aux confluents des rivières d'Aune et d'Aisne; cette ville prit dans la suite le nom de *Sainte-Menehou*. Les Martyrologes modernes, excepté le romain et quelques autres, font sa fête le 14 octobre. *Voy.* Surius. Papebroch. Bollandus, avril, tom. III. Richard et Giraud.

LUTSEM ou **LUDSEM** (Pierre de), né à Wesel, dans le duché de Clèves, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé : 1° *Miroir vif de l'Église apostolique*; Cologne, 1610; — 2° *Traité de la cause désespérée de Calvin*; ibid.; — 3° *Apologie* pour cet ouvrage; ibid., 1611; — 4° *Réfutation du synode d'Utrecht*; ibid., 1612.

LUTSKO. *Voy.* LUCKO.

LUTTE DE JACOB. On lit dans la Genèse, que Jacob ayant fait passer à ses gens le torrent de Jacob, demeura seul, et qu'alors il eut à lutter avec un homme (*vir*) jusqu'au matin. Le prophète Osée dit expressément que c'était un *ange*. D'un autre côté, celui qui luttait avec Jacob, se voyant vaincu, lui déclare qu'il a été *fort contre Dieu*. Enfin Jacob lui-même donne au lieu du combat et de sa victoire le nom de *Phanuel* (*Dieu vu*), en disant : *J'ai vu Dieu face à face*. On verra aisément qu'il n'y a aucune contradiction dans ce récit, si on considère que le terme hébreu *Isch*, traduit dans la Vulgate par *vir*, qui est sa signification primitive, signifie aussi *quelqu'un*, un *individu* quelconque, et que cet individu s'est présenté à Jacob sous la forme d'un homme, et que Jacob, après la lutte, a reconnu en lui un envoyé, un représentant de Dieu. Plusieurs anciens Pères de l'Église ont cru que c'était le Fils de Dieu, la seconde personne de la sainte Trinité, qui avait apparu en cet endroit. *Voy.* Genèse, XXXII, 24 et suiv. Osée, XII, 3. Justin., *Dialog. cum Tryphone.* Clemens Alex., *Pædag.*, l. I. Tertull., *Contra Praxeam.* Hilar., *De Trinitate*, l. V et XV. Athanas., *Orat. III contra Arian.*, etc. *Voy.* les Commentateurs sur la Genèse, XXXII, 24. Dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

LUTWIN (Saint), issu de la maison de Lorraine, mort en 718, fonda de ses biens l'abbaye de Mettlach, de l'Ordre de Saint-Benoît, aux confins de l'électorat de Trèves et de la Lorraine, et y fit profession de la vie monastique dès que la mort de sa femme lui permit de renoncer au monde. Le siége archiépiscopal de Trèves étant devenu vacant par la retraite de saint Basin, son oncle, Lutwin fut tiré de sa solitude pour le remplir. Il déploya, pendant dix-huit ans qu'il gouverna cette illustre Église, toutes les qualités d'un grand évêque. Ses dépouilles mortelles furent portées à l'abbaye de Mettlach. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XXV, p. 292, col. 2, et *Compar.* BASIN, n° I.

I. **LUTZ** (Louis-Samuel), protestant, historien et biographe suisse, mort en 1842, professa la théologie à l'académie de Berne. Outre plusieurs ouvrages historiques et biographiques, il a laissé : *Histoire de la réforme à Bâle*, en allemand; Bâle, 1814, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LUTZ** (Reinard), écrivain allemand du XVIe siècle, a donné : 1° *Harmonie évangélique*; — 2° des *Sermons*; — 3° *Méthode de la religion chrétienne*; — 4° *Commentaire sur Job*; — 5° un *Traité* contre ceux qui disent que les âmes dorment jusqu'au jour du jugement; Bâle, 1561.

LUXE (*Luxus, Luxuries*), dépense superflue, somptuosité excessive dans les habits, dans les meubles, les équipages, la table, etc. Selon quelques-uns, ce mot vient de ce que le luxe et la luxure énervent le corps, et lui ôtent sa vigueur. Chez tous les chrétiens, le luxe est un péché plus ou moins grand, selon la nature de l'excès et des circonstances qui l'accompagnent; mais il devient beaucoup plus condamnable dans les ecclésiastiques, auxquels les conciles prescrivent une sévère modestie dans la table, les habits, les meubles, etc. *Voy.* le IVe concile de Carth., can. 15. Le IIe concile de Nicée, *Forma cleri*, part. III. cap. VI. Clém. d'Alex., *Pedagog.* Saint Cyprien, *De Discipl. et habit. virg.* Saint Basile, *Reg.*, LXXIII. Saint Cyrille de Jérusalem, *Catech.* IV. Tertullien, *De Habit. mulier.* Saint Chrysost., *Homil. XVII, L et LXIX in Matth. Homil. LX in Joan. Homil. LI in Genes. Epist. I ad Olymp. In Serm. de Lazaro. In Serm. in Zach.* Saint Jérôme, *Epist. ad Pammach.*, etc. Richard et Giraud, qui citent encore plusieurs auteurs modernes qui ont écrit contre le luxe. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, traite la question du *luxe* au point de vue de l'intérêt des Etats. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 173 et suiv.

Digitized by Google

I. **LUXEMBOURG** (Bernard de), dominicain. *Voy.* BERNARD, n° XXIX.

II. **LUXEMBOURG-LIGNY** (Pierre de), né le 20 juillet 1369 à Ligny-sur-Ornain, mort en odeur de sainteté à Avignon, le 2 juillet 1387, âgé de 18 ans, vint étudier la théologie à Paris en 1377. Il fut successivement chanoine de Notre-Dame de Paris, archidiacre de Dreux, promu à l'évêché de Metz, et enfin cardinal diacre. Sa prudence et sa sainteté furent jugées une raison suffisante pour le dispenser du défaut d'âge; car dès sa plus tendre jeunesse il se fit remarquer par une ardeur extraordinaire pour la pratique du bien, par son assiduité à la prière, son goût pour la mortification, son amour pour l'humilité, et surtout sa charité pour les pauvres. Les miracles opérés par son intercession portèrent les Avignonnais à construire une chapelle sur son tombeau. On a depuis élevé un couvent de Célestins au même endroit. Il fut béatifié en 1527 par Clément VII, que la France reconnaissait pour pape légitime durant le grand schisme. Son culte se répandit bientôt en Belgique, en Savoie et en Espagne, et ses reliques, dispersées à l'époque de la révolution française de 1789, ont été réinstallées publiquement le 1er janvier 1854 à Saint-Didier d'Avignon. On a imprimé sous le nom de notre bienheureux : 1° *Le Livre du Clergie, nommé l'image du monde*, translaté du latin en françois; Paris, sans date, gothique in-4°; — 2° *Le Dévot Traité*, ou *Epistre très-utile à la personne vivant au monde*; — 3° *Livre de M. saint Pierre de Luxembourg, qu'il adressa à l'une de ses sœurs pour la détourner de l'état séculier*, ou *la Diète du salut*; Paris, 1506, in-4°. *Voy.* Duchesnet, *Hist. de la maison de Luxembourg*. Bourey, *Vie, Mort et Miracles du bienheureux saint Pierre de Luxembourg*. Bolland., tom. I, p. 486 et suiv. Morénas, *Hist. de la vie, des miracles et du culte du P. de Luxembourg*. Canron Augustin, *Hist. du P. de Luxembourg*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LUXEU ou **LUXEUIL, LUXEUL** (*Luxorium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la Franche-Comté, à quinze lieues de Besançon. Elle fut fondée l'an 590 par saint Colomban, qui voyait que le monastère d'Anegrai ne pouvait contenir le nombre de ceux qui voulaient vivre sous sa discipline. L'abbaye de Luxeu devint bientôt fort célèbre, et saint Colomban fut obligé d'établir une nouvelle maison, appelée le *Monastère des Fontaines*. Il ne mit d'abbé ni à Fontaines, ni à Anegrai; car ces deux maisons demeurèrent sous la dépendance du monastère et de l'abbaye de Luxeuil. C'est là l'origine la plus naturelle des prieurés, c'est-à-dire des communautés religieuses gouvernées par un prieur, mais dépendantes d'une abbaye. Le monastère de Luxeuil a produit un grand nombre d'évêques, d'abbés et d'autres personnages illustres par leur sainteté. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

LUXURE (*Luxuria*, *luxuries*), un des sept péchés capitaux qui renferme tout ce qui concerne l'incontinence et l'impudicité. Saint Grégoire et saint Thomas comptent huit filles de la luxure : l'aveuglement de l'esprit, la précipitation, l'inconsidération, l'inconstance, l'amour de soi-même, la haine de Dieu, l'attachement au siècle présent et l'horreur du siècle futur. Les remèdes de la luxure sont : la fuite des occasions, le silence, la retraite, la mortification, l'occupation, la confession fréquente, la pensée de la mort et de l'éternité, la tempérance, la sobriété, l'humilité, l'aumône, la résistance aux tentations, la prière vocale, et surtout la mentale, la présence de Dieu. *Voy.* saint Grégoire, *Morales*, l. XXXI, c. XXXI. Saint Thomas, 2. 2., q. 153, art. 5. Collet, *Moral.*, t. VI, p. 256, et en général les théologiens dans le *Traité du Décalogue*, *VI° précepte*. Bergier, *Diction. de théologie*, au mot IMPUDICITÉ.

LUYNES ou **LUINES** (Louis-Charles **D'ALBERT**, duc de), né à Paris en 1620, mort l'an 1690, était pair de France, grand fauconnier et chevalier des Ordres du roi. Il vécut dans l'intimité des solitaires de Port-Royal, et se distingua par sa piété et sa douceur. Il a donné : 1° *Office du saint Sacrement, traduit en français avec 312 leçons, tirées des saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques, pour tous les jeudis de l'année;* Paris, 1659, 2 vol. in-8° et in-4°; — 2° *Divers ouvrages de piété tirés de saint Cyprien, de saint Basile et autres;* ibid., 1664, in-8°; — 3° *Les quarante Homélies de saint Grégoire le Grand sur les Évangiles de l'année;* ibid., 1665, in-4°; — 4° *Les Morales de saint Grégoire, pape, sur le livre de Job;* ibid., 1666, 3 vol. in-4°; on a extrait de cet ouvrage : *La Morale pratique;* ibid., 1697, 2 vol. in-12; — 5° *Sentences, prières et instructions chrétiennes tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament;* ibid., 1676, in-12; — 6° *Sentences et instructions chrétiennes tirées des Pères de l'Église;* ibid., 1677 et ann. suiv., 8 vol. in-12; — 7° *Sentences tirées de l'Écriture sainte et des Pères, appropriées aux fêtes des saints;* ibid., 1648, 1703, in-12; — 8° *Instruction pour apprendre à ceux qui ont des terres dont ils sont les seigneurs, ce qu'ils pourront faire pour la gloire de Dieu et le soulagement du prochain;* ibid., 1658, in-4°; réimprimé sous ce titre : *Des Devoirs des seigneurs dans leurs terres, suivant les ordonnances de France;* ibid., 1668, 1687, in-12. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LUZ** (Louis), en latin *Lucius*, protestant, né à Bâle en 1577, mort l'an 1642, suppléa à l'âge de dix-neuf ans le célèbre Buxtorf pour l'enseignement de l'hébreu, assista au colloque de Bade en 1600, et exerça les fonctions de pasteur à Durlach et à Amberg; plus tard il professa la philosophie à Bâle. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Compendium theologiæ;* 1598, in-8°; — 2° *De Antichristo;* 1610; — 3° *Synopsis antisociniana;* 1612; Bâle, 1626, in-8°; — 4° *Theologiæ Somatopoïesis, II libri de fide et moribus;* Bâle, 1624, in-8°; — 5° *Novum Testamentum germanice redditum;* 1628; — 6° *De Justificatione;* Bâle, 1630, 1642, in-8°; — 7° *Dictionarium græcum in N. T.;* ibid., 1639, 1640, in-8°; — 8° *Vetus Testamentum germanice redditum;* ibid., 1642, 6 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LUZ** (Samuel), en latin *Lucius*, pasteur protestant, né à Berne en 1674, mort à Diesbach, se fit remarquer par la singularité de ses doctrines. Il réunissait autour de lui une foule d'inspirés et de millénaires, sur lesquels il avait un grand empire, tant par la pureté de ses mœurs que par son zèle et son exactitude à remplir les devoirs de sa charge. On a de lui plusieurs écrits mystiques, entre autres : 1° *Bouquet odoriférant de fleurs célestes;* 2 vol. in-4°; — 2° *L'Échelle du Ciel;* — 3° *La Trinité divine;* — 4° *La Fleur de lys de l'amour*, etc. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **LUZA**, en hébreu *Louz*, est l'ancien nom de la ville de *Béthel*. *Voy.* Genèse, XXVIII, 19, et BÉTHEL.

II. **LUZA**, ville construite dans le pays des Héthéens, au midi de la terre de Chanaan. *Voy.* Juges, I, 26.

Digitized by Google

LUZIGNAN ou **LUSIGNAN** (Étienne de), dominicain, né à Paris en 1537, mort vers l'an 1590, appartenait à la famille des Luzignan qui régnèrent dans l'île de Chypre. Il fut grand vicaire de Limisso, dont il devint, dit-on, évêque. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : 1° *Défense des religieux*; Paris, 1581; — 2° *Catalogus virorum illustrium Veteris et Novi Testamenti, necnon pontificum Ecclesiarum Romanæ, Constantinopolitanæ, Antiochenæ, Alexandrinæ et Hierosolymitanæ*, etc.; ibid., 1580, in-8°; — 3° un livre dans lequel l'auteur prouve qu'il est nécessaire et utile à l'Église qu'il y ait des religieux de divers Ordres; ibid., 1585, in-8°; — 4° *Les Droits, autorités et prérogatives que prétendent au royaume de Jérusalem les princes et seigneurs spirituels et temporels*, savoir le Pape, le patriarche, l'Empereur, les rois de France, d'Angleterre, etc.; ibid., 1586, in-4°. *Voy*. le P. Echard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 300 et suiv. Richard et Giraud.

LUZKO. *Voy*. Lucko.

LYBIE. Beaucoup de géographes emploient ce mot au lieu de *Libye*, qui est la véritable orthographe, puisque le terme grec qu'il représente s'écrie *Libuê*. Cependant il est vrai de dire que, ce mot grec dérivant de l'hébreu *Loub* ou *Lub*, il serait plus exact d'écrire *Lybie*, comme on écrit *Lydie*, qui vient du grec *Ludia* ou *Lydia*, dérivé lui-même de l'hébreu *Loud* ou *Lud*. *Voy*. Libye.

LYCANTHROPIE, terme grec qui signifie proprement la maladie mentale d'un homme qui croit être devenu loup, et, par extension, la manie de celui qui se croit métamorphosé en tout autre animal quelconque, comme en bœuf, en lion, en chien, etc. Ce fut la manie dans laquelle Nabuchodonosor tomba par un effet de la puissance de Dieu. Ainsi, persuadé qu'il était devenu bœuf, ce prince commença à marcher sur les pieds et sur les mains, à brouter l'herbe, à frapper de la tête comme avec des cornes, à fuir la compagnie des hommes, à demeurer dans les champs, etc. *Voy*. Daniel, IV, 22 et suiv. D. Calmet, qui, soit dans son *Diction. de la Bible*, soit dans sa *Dissertation sur la métamorphose de Nabuchodonosor*, en tête de son *Comment. littér. sur Daniel*, cite le sentiment des Pères de l'Église, des interprètes et autres auteurs relativement à cette métamorphose. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 190 et suiv., où on répond à toutes les difficultés opposées au récit du prophète par les mythologues et les rationalistes de ces derniers temps.

I. **LYCAONIE**, petite contrée de l'Asie Mineure et partie de la Cappadoce, située au midi vers la Cilicie; saint Paul y prêcha l'Évangile (Actes, XIV, 6). Comme province ecclésiastique, la Lycaonie a pour métropole l'ancienne *Iconium*, aujourd'hui *Cogni*. Du temps du concile de Nicée, cette province n'en faisait qu'une avec la Pisidie; mais quelque temps après on l'en sépara pour former une nouvelle province, que l'on plaça sous la métropole d'Antioche. Au Vᵉ siècle, Théodose le jeune détacha quelques siéges de Lycaonie pour former une partie de la Nouvelle Lycie. *Voy*. Iconium.

II. **LYCAONIEN (LANGAGE, IDIOME)**. On lit dans les Actes des apôtres que les habitants de Lystre parlèrent *en lycaonien* (*lycaonice*). La plupart croient que cette *langue lycaonienne* était un grec corrompu. Il est certain que dans l'Asie Mineure on parlait grec; mais ordinairement, dans les provinces éloignées du centre et des lieux où les études fleurissent, les langues perdent leur pureté et s'altèrent insensiblement. Ernest Jablonski prétend que la *langue lycaonienne* était la même que la *langue cappadocienne*, qui n'était qu'un grec mêlé de beaucoup de syriaque, c'est-à-dire un idiome assyrien; sentiment que Grotius a embrassé, et qui est assez probable, à cause du voisinage de la Syrie, de la Cappadoce et de la Lycaonie. *Voy*. Actes, XIV, 6-10. P.-Ern. Jablonskius, *Dissert. de ling. Lycaonica*. Guhlingius, *Dissert. de ling. Lycaonica a Pelasgis Græcis orta*; Viterbe, 1726, in-4°.

LYCNIDE, siége épisc. du diocèse de l'Illyrie orientale. *Voy*. Archrida.

LYCHNOMANTIE ou **LYCHNOMANIE** (*Lychnomantia*), terme grec signifiant sorte de divination qui se pratiquait par l'inspection d'une lampe.

I. **LYCIE**, province de l'Asie Mineure. *Voy*. Machab., XV, 23. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **LYCIE**, nouvelle province érigée par Théodose le Jeune, et formée de quelques villes de la Lycaonie et de la Pisidie, différente de la vieille Lycie. Elle était sous la métropole de Myre, dont l'évêque souscrivait ainsi : *Métropolitain de Pisidie, exarque de Syde, de Myre et d'Attalie*. Or Attalie était appelée autrefois *Pamphylie*. *Voy*. Richard et Giraud.

LYCOPOLIS (*Civitas luporum*), ancienne ville épisc. de la première Thébaïde, sous le patriarcat d'Alexandrie. Ce siége a eu sept évêques, dont le premier, Alexandre, siégeait au IIIᵉ siècle. *Lycopolis* est aujourd'hui un évêché *in partibus* sous le patriarcat, également *in partibus*, d'Alexandrie. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 597. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 144. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XXXVIII, p. 194-195.

LYCASTOMIUM ou **TESSALA-TEMPE**, siége épisc. de la province de Macédoine, situé au diocèse de l'Illyrie oientale, sous la métropole de Thessalonique. On n'en connait qu'un évêque, Phérébiut, qui assista au concile d'Éphèse. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 102.

LYCTERÆ. *Voy*. Letterano.

LYDA, ville de la province de Samarie, mentionnée dans I Machabée, XI, 37, et qui parait être la même que *Lydda* de l'art. suivant.

LYDDA ou **LYDDE**, ville appelée en hébreu *Lod*, en grec, *Ludda* et *Luddê*, ou *Luda* et *Ludê*, en arabe aujourd'hui, *Lodd* et *Lodda*, reçut sous la domination romaine le nom de *Diospolis*. Elle était près de Joppé, sur la route de Jérusalem à Césarée. Lorsque les Juifs furent revenus de la captivité de Babylone, les Benjamites l'occupèrent (II Esdr., XI, 34). Elle devint ensuite une toparchie distinguée de Samarie (I Machab., XI, 28). Ce fut à Lydda que saint Pierre guérit un paralytique nommé Énée (Actes, IX, 32-54). Les Juifs enseignent qu'après la ruine de Jérusalem ils établirent diverses académies en différents endroits de la Palestine, et en particulier à *Lydda*, où les fameux rabbins Akiba et Tarphon ou Triphon donnèrent des leçons publiques. A dater du IVᵉ siècle Lydda devint le siége d'un évêché, et au Vᵉ elle acquit, sous le nom de *Diospolis*, une grande célébrité par le concile qui y fut tenu contre Pélage en 415. Lydda n'est plus aujourd'hui qu'un village, quoique considérable, nommé *Saint-Georges de Lydda*, ou plutôt de *Loudd* et de *Loudda*; et on y voit encore les ruines du temple qui était consacré à ce saint. Bien qu'on s'accorde généralement à placer au IVᵉ siècle l'érection de l'évêché de Diospolis, Richard et Giraud citent pour son premier évêque Zénas

Digitized by Google

ou Zénon, dont parle l'apôtre saint Paul dans son Épître à Tite (III, 13), et dont les Martyrologes marquent la fête au 27 avril. Lydda est maintenant un évêché *in partibus* sous l'archevêché, également *in partibus*, de Césarée. *Voy.* Labbe, tom. II. Hardouin, tom. I. Reland, *Palæstina illustrata*, p. 176, 306, 309, 461, 509, 877. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 144. Richard et Giraud, tom. IX, p. 249-250. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Maroni, volume XXXVIII, p.

I. **LYDIE** (Sainte), née à Thyatire, maintenant Tyre, dans la province de Lydie, en Asie Mineure. Elle était marchande de pourpre, et demeurait à Philippes. Elle se convertit à la première exhortation que saint Paul fit dans cette ville, reçut le baptême avec toute sa famille, et donna l'hospitalité à ce saint apôtre, qui se souvint toujours avec reconnaissance des chrétiens de Philippes. On célèbre la fête de sainte Lydie le 3 août. *Voy.* Actes des apôtres, XVI. Richard et Giraud.

II. **LYDIE**, province d'Égypte qui fut peuplée par Ludim, fils de Mesraïm. *Voy.* Genèse, X, 13.

III. **LYDIE**, contrée de l'Asie Mineure, située entre la grande Phrygie, la Lycie et l'Ionie. *Voy.* Genèse, X, 22. Joseph, *Antiq.*, l. I, c. VI. 94. D. Calmet, *Comment. littér. sur la Genèse*, X, 22.

LYDIENS (*Lydi* et *Lydii*), qu'on lit dans Jérém., XLVI, 9. Ezéch., XXVII, 10; XXX, 5, désigne les habitants de la Lydie égyptienne. Le même mot (*Lydi*) se lit encore dans I Machab., VIII, 8; mais il pourrait signifier ici les Lydiens de l'Asie Mineure. *Compar.* LYDIE, nos II et III. LUD, LUDIM.

I. **LYDIUS** (Balthasar), protestant hollandais, mort à Dordrecht en 1629, exerça les fonctions de pasteur dans cette ville. Son principal ouvrage est intitulé : *Waldensia, id est conservatio veræ Ecclesiæ demonstrata ex confessionibus quum Taboritarum tum Bohemorum scriptis;* Rotterdam, 1616, tom. I; Dordrecht, 1617, tom. II; Amsterdam, 1623, 2 vol. in-8°, 2e édit. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LYDIUS** (Jacques), protestant hollandais, fils du précédent, mort vers 1640, fut pasteur à Dordrecht, et prit une part active au synode qui se tint dans cette ville. Outre des poésies en langue hollandaise, il a laissé : 1° *Sermonum connubialium Lib. II;* Dordrecht, 1643, in-4°; traité des différents usages des nations dans la manière de se marier; — 2° *Agonistica sacra, sive syntagma vocum et phrasium agonisticarum quæ in Scriptura occurrunt;* Rotterdam, 1657, in-12; Zutphen, 1700, in-12; — 3° *Florum Sparsio ad historiam Passionis J. C.;* Dordrecht, 1672, in-8°; Zutphen, 1702, in-8°; — 4° *Syntagma sacrum de re militari necnon de jurejurando cum figuris notisque;* Dordrecht, 1698, in-4°; trad. en hollandais; Rotterdam, 1703, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LYERE (Adrien VAN), en latin *Lyræus*, jésuite, né à Anvers en 1588, mort à Bruxelles l'an 1661, fut coadjuteur spirituel et recteur du collége de Cassel. Il prêcha avec distinction à Malines et à Bruxelles. On lui doit : 1° *Traité de l'excellence et du culte du saint nom de Marie*, en flamand; Bruxelles, 1633, in-12; Anvers, 1648, in-fol.; trad. en français, 1639; en espagnol, 1640; en anglais, 1643; en allemand, Cologne, 1649; — 2° *Le Chemin du ciel ouvert par la récitation du chapelet*, en flamand; Bruxelles, 1645, in-12; — 3° *Trisagion Marianum, sive trium mundi ordinum, cœlestium, terrestrium et infernorum cultus*, etc.; Anvers, 1655, in-fol.; — 4° *De l'Imitation de Jésus-Christ souffrant*, ou *Traité de la vie et de la mort cachée en Jésus-Christ*, en flamand; Anvers, 1655, in-fol.; — 5° *S. Ignatii Loyolæ Apophthegmata sacra*; ibid., 1662, in-fol. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* Le Mire, *Biblioth. eccles.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LYFORD (William), anglican, né à Peysmere, dans le Berkshire, vers l'an 1598, mort à Sherburne en 1653, professa d'abord à Oxford, puis il entra dans les Ordres, et devint curé de Sherburne. Il a laissé : 1° *Cases of conscience propounded in the time of rebellion;* — 2° *Principles of faith and of a good conscience;* Londres, 1642; Oxford, 1652, in-8°; — 3° *An Apology for our public ministry and infant baptism;* Londres, 1652, 1653, in-4°; — 4° *The Plain man's senses exercised to discern both Good and Evil;* ibid., 1645, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

LYFTOGHT (François), de l'Ordre des Augustins, né à Diest, dans le Brabant, vers l'an 1640, mort à Bruxelles en 1683, fut sacristain, puis sous-prieur du couvent de cette dernière ville. On a de lui, en flamand : *La Boutique de patience dans l'adversité, fournie d'instructions en vers et de sentences en prose, extraites de saint Augustin;* Utrecht, 1679-1681, 2 vol. in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. XVIII.

LYMIRA, ville épisc. de la province de Lycie située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Myre. On en connaît six évêques, dont le premier, Diatime, est mentionné par saint Basile, *Epist. XLIII. Lymira* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Myre, devenue elle-même un siége purement *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 972. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 233-234.

I. **LYNAR** (Henri-Casimir-Gottlob), protestant, fils de Roch de Lynar, né au château de Lublenau en 1748, mort à Iena en 1796, entra dans la communauté évangélique de Herrnhut. Parmi ses divers ouvrages, nous citerons : 1° *Exposé de l'origine, du développement et de l'état actuel de la communauté des frères de Herrnhut*, en allemand; Halle, 1779, in-4°, et 1781, in-8°; traduit en danois et en suédois; — 2° *Documents hebdomadaires pour servir à la propagation de la vraie piété*, en allemand; Leipzig, 1780-1791, 18 vol. in-8°; — 3° plusieurs ouvrages de piété. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **LYNAR** (Roch-Frédéric comte de), protestant, diplomate et théologien allemand, né au château de Lubenau, en Lusace, l'an 1708, mort en 1781, devint chambellan du roi de Danemark, et fut envoyé comme ambassadeur auprès de plusieurs cours étrangères. Outre quelques écrits politiques, il a laissé : 1° *Explication de toutes les Épîtres des Apôtres;* en allemand; Halle, 1765 et 1772, in-8°; — 2° *Explication des Évangiles*, en allemand; ibid., 1775, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

LYNDE (Sir Humphrey), anglican controversiste, né dans le comté de Dorset en 1579, mort à Cobham en 1636, acquit une grande réputation par ses ouvrages. Il a laissé : 1° *Ancient Characters of the visible Church;* 1625; — 2° *Via tuta, or the safe way;* 1636, in-12, 6e édit.; trad. en latin, en hollandais et en français; — 3° *Via devia, or the by-way;* 1630, 1632, in-8°, trad. en français. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

LYNDWOOD, LYNWOOD. *Voy.* Lindwood.

LYON, ville archiépisc. de France, anciennement capitale du Lyonnais. L'archevêché, érigé dans le IIe siècle, avait autrefois pour suffragants Autun, Langres, Mâcon, Châlon-sur-Saône, Dijon et Saint-Claude. Mais le concordat de 1801, en supprimant Mâcon et Châlons, lui a donné Grenoble, qui dépendait auparavant de la métropole de Vienne. L'église de Lyon passe avec raison pour la première et la plus ancienne des Gaules. Saint Photin et saint Irénée, successeurs des disciples des apôtres, en jetèrent les fondements, et elle a la gloire d'avoir été arrosée par le sang de plus de vingt mille martyrs. L'Église de Lyon est aussi célèbre par les conciles qui s'y sont tenus. On en compte vingt-huit, dont deux généraux ou œcuméniques. Le premier concile général, treizième de l'Église, fut convoqué en 1245 par Innocent IV, à l'occasion du différend qui existait depuis longtemps entre le pape et l'empereur. Innocent IV adressa donc une lettre circulaire à tous les princes, sans en excepter l'empereur Frédéric II; qui fut jugé et déposé dans ce même concile. Dans ce premier synode il fut décrété qu'on célébrerait l'octave de la Nativité de la sainte Vierge, et on y lut 17 articles des règlements, dont la plupart regardent la procédure judiciaire, et ont été insérés dans le Sexte. Le deuxième concile général de Lyon, quatorzième de l'Église, fut assemblé en 1274 par le pape Grégoire X, pour procurer du secours à la Terre-Sainte, pour la réunion des Grecs à l'Église latine et pour la réformation des mœurs. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, III, IV. Martène, *Thesaurus*, tom. IV. La Regia, tom. IX, X, XII, XXI, XXV, XXVI, XXVIII. Labbe, tom. IV, V, VII, IX, X, XI. Hardouin, tom. II, III, IV, VI, VII. Mansi, tom. II, III. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 361 et suiv. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. XXXVIII, p. 208-298.

LYONS (DES). *Voy.* Deslyons.

LYPERCHE. *Voy.* Luperc.

LYRÆUS. *Voy.* Lyère.

LYRBA, ville épisc. de la première Pamphylie, située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Side. Les Notices grecques en font mention, et les Actes des conciles parlent de trois évêques, savoir, Zeuxius ou Zenzius, qui assista au premier concile de Nicée; Caius, qui se trouva au premier de Constantinople, et Taurien, qui souscrivit le premier d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1009.

I. **LYRE** (*Lyra*) et *Psalterium* sont les mots par lesquels la Vulgate a rendu l'hébreu *nébel*, que les Septante traduisent ordinairement par *psalterion*, et quelquefois par *nabla*. Or le *nable* des anciens, instrument à cordes, était un bois creux placé à côté et vis-à-vis de cordes tendues, lequel rendait un son harmonieux. Il se touchait avec les doigts. *Voy.* II Rois, VI, 5. I Paralip., XV, 16. Isaïe, V, 12. Amos, V, 23. D. Calmet, *Dissert. sur les instruments de musique*, etc., tom. I, p. 149. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 162. *Compar.* Psaltérion.

II. **LYRE** (Nicolas de), en latin *Lyra*, cordelier, né à Lyre, près d'Évreux, vers l'an 1270, mort à Paris en 1340, se fit recevoir docteur à Paris, où il professa la théologie avec beaucoup de succès. Il fut nommé plus tard provincial de son Ordre pour la Bourgogne. On lui doit : 1° *Postillæ perpetuæ, sive brevia commentaria in universa Biblia;* Rome, 1471-1472, 5 vol. in-fol.; Cologne, 1478, in-fol.; cet ouvrage a eu quinze autres éditions, et a été reproduit dans la *Biblia maxima*; Paris, 1660; — 2° *Tractatus de idoneo ministrante et suscipiente sancti altaris sacramento*, publié en Allemagne au XVe siècle, avec un ouvrage de saint Thomas d'Aquin sur la même matière; — 3° *Moralitates in IV Evangelia;* — 4° *Commentaria in IV libros Sententiarum;* — 5° *Quodlibeta Theologica;* — 6° *Tractatus de Animæ Claustro;* ces quatre derniers ouvrages sont en manuscrits à la bibliothèque d'Oxford; — 7° *Sermones;* — 8° *Distinctiones;* manuscr. à la biblioth. de Charleville; — 9° *Concordantia Evangeliorum;* manuscr. à la biblioth. de Metz; — 10° *Glossæ*, manuscr. à la biblioth. de Saint-Omer; — 11° *De Tribus Statibus ad perfectionem*, manuscr. à la biblioth. de Bâle; — 12° *Epistolæ*, manuscr. à la biblioth. de Bruges, etc. *Voy.* Trithème, *De Scriptoribus eccles.* Bellarmin, *Scriptores eccles.* Wading. *Scriptores Ordin. Minorum.* Fabricius, *Biblioth. Lat. mediæ et infimæ ætatis.* Imbonati, *Biblioth. latino-hebraica, sive de Scriptoribus latinis qui ex diversis nationibus contra Judæos vel de re hebraica utcumque scripsere*, etc. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LYRNESSE. *Voy.* Adramythe.

LYSANIAS, tétrarque d'Abylène. *Voy.* Luc, III, 1.

LYSERUS (Polycarpe), de la confession d'Augsbourg, né à Wynenden, dans le Wittemberg, en 1552, mort en 1601, fut nommé l'an 1594 ministre de la cour de Dresde. Il a laissé : 1° *Expositio primæ partis Geneseos, seu historia Adami;* Leipzig, 1604; — 2° *Noachus, seu expositio secundæ partis Geneseos;* ibid., 1605, in-4°; — 3° *Abraham, seu expositio tertiæ partis Geneseos;* ibid., 1606, in-4°; — 4° *Isaacus, seu expositio quartæ partis Geneseos*, 1608, in-4°; — 5° *Jacobus, seu expositio quintæ partis Geneseos;* — 6° *Josephus, seu expositio sextæ partis Geneseos;* ibid., 1609, in-4°; — 7° *Schola babylonica; seu commentarius in primum caput Danielis;* 1609, in-4°; — 8° *Colossus babylonicus, seu expositio secundi capitis Danielis;* Leipzig, 1608 et 1610, in-4°; — 9° *Centuria quæstionum de articulis libri christianæ concordantiæ;* Wittemberg, 1611; — 10° *Christianismus, papismus, calvinismus;* ibid., 1608 et 1620, in-8°; — 11° *Harmonia calvinianorum et photinianorum in doctrina de sacra cœna;* 1613, in-8°; — 12° *Vindiciæ lyserianæ, an syncretismus in rebus fidei cum calvinianis coli potest;* Leipzig, 1616, in-4°; — 13° *Disputationes IX anti-stenia, quibus examinatur defensio concionis Irenicæ, Pauli Steinii*, etc.; in-4°; — 14° *Disputatio de Deo Patre et creatore cœli et terræ;* — 15° *Harmonia Evangelistarum continuata ad christianam harmoniam;* Francfort, 1611; — 16° *Ejusdem Epitome de æternitate Filii Dei;* in-4°; — 17° *Commentarius in Epistolam ad Hebræos;* in-4°; — 18° *Paraphrasis in hist. Passionis in certos actus distributa;* Dresde, 1597, in-4° et in-12; — 19° *In Psalm. CI;* 1609; — 20° *De Sacramentis Decades duæ;* Wittemberg, 1613, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

I. **LYSIAS**, ami et parent du roi Antiochus Epiphanes. *Voy.* I Machab., III, 32.

II. **LYSIAS**, ville épisc. de la Phrygie Salutaire, au diocèse d'Asie, érigée au Ve siècle sous la métropole de Synnade. On en connaît trois évêques, dont le premier, Théagènes, se joignit aux Ariens à Philippopolis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 846. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 144. Richard et Giraud.

LYSIMACHIA ou LYZIMACHIA, HEXAMILI, ville épisc. de la province d'Europe, au diocèse de Thrace, sous la métropole d'Héraclée. Les Notices n'en font aucune mention, quoiqu'elle

Digitized by Google

ait eu les évêques suivants : 1° R..., représenté au VII° concile général par le prêtre Constance ; 2° Methodius, qui se trouva au concile de Photius ; 3° N..., qui assista à celui du patriarche Calliste en 1351, où Barlaam et Acyndime, adversaires des Palamites, furent condamnés. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1132.

I. **LYSIMAQUE**, fils de Ptolémée, juif de Jérusalem, qui traduisit d'hébreu en grec le livre d'Esther. *Voy.* Esth., XI, 1.

II. **LYSIMAQUE**, frère de Ménélaüs, souverain pontife des Juifs. *Voy.* II Machab., IV, 29.

LYSINIA, ville épisc. de la seconde Pamphylie, située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Perges. On en connaît trois évêques, dont le premier, Aspagamus, assista au concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1030. Richard et Giraud.

LYSTRE (*Lystra*), ville épisc. de Lycaonie, située au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Icône. Saint Paul et saint Barnabé instruisirent ces peuples malgré le mauvais vouloir des Juifs, et y fondèrent une église. On en connaît six évêques, dont le premier, Artémas, est mentionné par saint Paul dans son Épître à Tite, et le dernier, Basilide, assista au concile où Photius fut rétabli. Lystre est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* sous la métropole d'Iconium, siége également *in partibus*. *Voy.* Actes des Apôtres, XIV, 7 et suiv. Tite, III, 12. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1074. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, 8-9.

LYTIA. *Voy.* LECCE.

LYTTLETON. *Voy.* LITTLETON, n° II.

LYZIMACHIA. *Voy.* LYSIMACHIA.

M

I. **MAACHA**, fils de Nachor et de Roma, sa concubine. *Voy.* Genèse, XXII, 24.

II. **MAACHA**, père d'Achis, roi de Geth, vivait du temps de Salomon. *Voy.* III Rois, II, 39.

III. **MAACHA**, père de Sapharias, était chef de la tribu de Siméon du temps de David. *Voy.* I Paralip., XXVII, 16.

IV. **MAACHA**, fille de Tholmaï, roi de Gessur, épousa David, et donna le jour à Absalom et à Thamar. *Voy.* II Rois, III, 3.

V. **MAACHA**, fille d'Abessalom, épousa Roboam, et devint mère d'Abia. Elle est appelée aussi *Michaïa*, fille d'Uriel. *Voy.* III Rois, XV, 2. II Paralip., XIII, 2.

VI. **MAACHA**, fille d'Abessalom, épousa Abia, et fut mère d'Asa. L'Écriture nous apprend qu'Asa lui ôta la charge de prêtresse des divinités infâmes qu'on adorait dans les bois. *Voy.* III Rois, XV, 10, 13, 14.

VII. **MAACHA**, femme du second rang de Caleb, fut mère de Sareb et de Tharéma. *Voy.* I Paralip., II, 48.

VIII. **MAACHA**, sœur de Machir. *Voy.* I Paralip., VII, 15.

IX. **MAACHA**, femme de Machir et mère de Pharès. *Voy.* Paralip., VII, 16.

MAACHATHI, père de Jézonias. *Voy.* IV Rois, XXV, 23. Jérém., XL, 8.

MAADAN, siége épisc. de la Mésopotamie, au diocèse des Jacobites, a eu deux évêques, dont le premier, Malchus, siégeait sous le patriarche Ignace XII, en 1494, et le deuxième, Denis, sous le patriarche Ignace-David-Sciah, en 1586. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1512.

MAADDI, fils de Bani, fut un des Juifs qui, au retour de la captivité, renvoyèrent les femmes qu'ils avaient épousées contre la loi. *Voy.* I Esdras, X, 34.

MAAÏ, juif de la race sacerdotale qui revint à Jérusalem avec Zorobabel, après la captivité de Babylone. *Voy.* II Esdras, XII, 35.

MAALA, fille de Salphaad, reçut, avec ses sœurs, son partage dans la terre promise, parce que leur père était mort sans enfants mâles. *Voy.* Nombres, XXVI, 33 ; XXXVI, 11. Josué, XVII, 3. I Paralip., VII, 15.

MAALTA, ville épisc. de la province de Mosul ou d'Adiabène, au diocèse des Chaldéens, située près de Nuhadra et d'Honite. Elle a eu dix évêques, dont le premier fut Dindoa, dont le successeur fut Serge. Du temps de ces deux prélats, l'Église de Maalta était unie à celle d'Honite. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1236. Richard et Giraud.

MAAN (Jean), chanoine et précenteur de l'église métropolitaine de Tours, né au Mans, vivait au XVII° siècle, et était docteur en théologie de la faculté de Paris. Il a laissé : 1° *Antiqui Casus reservati in diœcesi Turonensi* ; 1648, in-4° ; — 2° *Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis, sacrorum pontificum suorum ornata virtutibus et sanctissimis conciliorum institutis decorata* ; Tours, 1667, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1668. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, tom. I, p. 115.

I. **MAARA** ou **MAARIN**, siége épisc. jacobite qui fut uni dans la suite à celui de Nisibe, sous la dépendance du maphrien des Jacobites. On en connaît deux évêques, dont le premier, N..., fut ordonné par le maphrien Grégoire IV, et le deuxième siégeait en 1365. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1588.

II. **MAARA DES SIDONIENS** était, selon les uns, une ville, et, selon les autres, une caverne ou une prairie située dans le pays des Sidoniens. D'autres enfin disent que c'est le fleuve Magorus, qui rejoint la Méditerranée entre Sidon et Béryte. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MAARIN. *Voy.* MAARA, n° I.

MAASAI, fils d'Adiel, lévite. *Voy.* I Paralip., IX, 12.

I. **MAASIAS**, fils d'Adaïas, fut un de ceux à qui le grand prêtre Joïada découvrit le dessein qu'il avait formé de mettre sur le trône de Juda le jeune Joas, et de se défaire d'Athalie. *Voy.* II Paralip., XXIII, 1.

II. **MAASIAS**, fils d'Achaz, roi d'Israël, fut assassiné par Zéchri. *Voy.* II Paralip., XXVIII, 7.

MAAZIAU, chef de la dernière des vingt-quatre familles sacerdotales. *Voy.* I Paralip., XXIV, 18.

MABARTHA, nom que les habitants du pays

Digitized by Google

donnaient, du temps de l'historien Joseph, à la ville de Sichem, autrement Néapolis ou Naplouse. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. V, c. IV.

MABILLON (D. Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Pierre-Mont, en Champagne, l'an 1632, mort à Paris en 1707, a conquis, par ses immenses travaux, une grande renommée d'érudition. Il a laissé, outre des ouvrages historiques, un nombre considérable d'écrits, parmi lesquels nous citerons: 1° *S. Bernardi, abbatis primi Clarævallensis, Opera omnia;* Paris, 1667, 2 vol. in-fol. et 9 vol. in-8°; 1690, 2e édit., et 1719, 4e édit.; — 2° *Acta Sanctorum Ord. S. Benedicti in sæculorum classes distributa;* ibid., 1668-1701, 9 vol. in-fol.; — 3° *Dissertatio de pane eucharistico, azymo et fermentato;* ibid., 1674, in-8°; — 4° *Vetera Analecta;* ibid., 1675-1685, 4 vol. in-8°, et 1723, 1 vol. in-fol.; — 5° *Animadversiones in Vindicias Kempenses;* ibid., 1677, in-8°, — 6° *Lettre sur le premier institut de l'abbaye de Remiremont;* ibid., 1684, in-4°; — 7° *De Liturgia gallicana lib. III;* ibid., 1685 et 1729, in-4°; — 8° *Traité où l'on réfute la nouvelle explication que quelques auteurs donnent aux mots de* Messe *et de* Communion *qui se trouvent dans la règle de Saint-Benoît;* Paris, 1689, in-12; — 9° *Préface* du dernier tome des *Œuvres de saint Augustin;* — 10° *S. Bernardi de Consideratione libri V;* ibid., 1701, in-8°; — 11° *La Mort chrétienne, sur le modèle de celle de N.-S. Jésus-Christ et de plusieurs saints;* ibid., 1702, in-12; — 12° *Annales Ordinis S. Benedicti;* ibid., 1703-1739, 6 vol. in-fol.; les deux derniers volumes ont été publiés par les PP. Martenne et Massuet; — 13° *Œuvres posthumes;* 1724, 3 vol. in-4°. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. hist. et crit. des Aut. de la congrég. de S.-Maur.* B. Pez, *Biblioth.* Le *Journ. des Savants,* 1666, 1669, 1675, 1678, 1685, 1690, 1701, 1702, 1704, 1705 et 1718. D. Tassin, *Hist. littér. de la congrégation de S.-Maur.* Moréri, *Diction. hist.* Chavin de Malan, *Hist. de Mabillon et de la congrég. de S.-Maur.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

MABOUL (Jacques), évêque d'Aleth, né à Paris vers l'an 1650, mort à Aleth en 1723, fut d'abord grand vicaire de Poitiers. Il avait acquis une grande réputation comme prédicateur. On a de lui: 1° des *Oraisons funèbres*, qui ont été publiées en 1749, 1 vol. in-12; — 2° deux *Mémoires* pour la conciliation des affaires relatives à la bulle *Unigenitus;* 1749, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1712. Le *Journ. de Trévoux,* 1709, tom. II, p. 897. Le *Diction. portat. des prédicat.* Fréron, *Lettres,* tom. I, p. 59. La *Gallia Christ.*, tom. VI. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MABSAM, fils d'Ismaël. *Voy.* Genèse, XXV, 13.

MABSAR, prince de la race d'Ésaü, succéda à Théman dans la principauté d'Édom. *Voy.* Genèse, XXXVI, 42.

MABUG, ville épisc. et métropolit. de la Syrie Euphratéenne, au diocèse des Jacobites. Elle a eu neuf évêques, dont le premier, Jacques, eut pour successeur Thomas, qui siégeait à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe. L'évêché de Mabug fut, à cette époque, uni à celui de Marhas. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1448. Richard et Giraud.

I. **MACAIRE** (Saint), martyr d'Alexandrie. *Voy.* MACAR.

II. **MACAIRE** (Saint), évêque de Pétra, en Palestine, au IVe siècle. Lié d'abord de communion avec les Ariens, appelés communément *Eusébiens,* il les abandonna, l'an 347, au concile de Sardique, pour se joindre aux catholiques. Il fut exilé dans la haute Libye avec saint Astère, évêque de Pétra, en Arabie, lequel, comme lui, avait pactisé avec les Eusébiens. Ils demeurèrent inébranlables dans la foi, dit saint Athanase, malgré la cruauté de leurs persécuteurs. On célèbre la fête de saint Macaire le 20 juin. *Voy.* Richard et Giraud.

III. **MACAIRE** (Saint), évêque de Jérusalem, mort vers l'an 334, fut élevé à l'épiscopat en 313. De concert avec saint Alexandre, évêque d'Alexandrie, il mit tout en œuvre pour éteindre l'arianisme et préserver son troupeau du poison de l'erreur. Il assista au premier concile général de Nicée, où il contribua de tout son pouvoir au triomphe de la vérité, et il eut une grande part, tant à l'invention de la vraie croix qu'à la construction des basiliques bâties sur le Calvaire et sur le mont des Oliviers, à Bethléhem, par la munificence du grand Constantin et de sainte Hélène, sa mère. On célèbre la fête de saint Macaire le 10 mars. *Voy.* Richard et Giraud.

IV. **MACAIRE** (Saint), archevêque en Arménie ou en Natolie, ou, selon d'autres, patriarche d'Antioche, né dans le Levant, mort le 10 avril 1012, fut élevé par un de ses parents, Macaire, archevêque d'Antioche, en Arménie. Ses vertus brillèrent d'un si vif éclat, que son oncle l'obtint sans peine pour son successeur. Macaire laissa le gouvernement de son église à un prêtre nommé Éleuthère; puis il alla visiter la Terre-Sainte, où il eut de fréquentes discussions avec les Juifs et les Sarrasins, qui lui firent souffrir divers tourments. De là il se rendit dans la Bavière, traversa Mayence et Cologne, entra dans le Brabant, le Hainaut et la Flandre, où il réconcilia le peuple avec Baudouin IV, et mourut à Gand. Sa fête principale a lieu le 10 avril. *Voy.* Bollandus. Richard et Giraud.

V. **MACAIRE CÉLERIN** (Saint), martyr et compagnon de saint Moyse, prêtre romain et martyr. *Voy.* MOYSE, n° II.

VI. **MACAIRE D'ALEXANDRIE** (Saint), né à Alexandrie vers l'an 306, mort en 405, fut touché de la grâce à l'âge de trente ans. Il demeura d'abord à Sété, puis à Nitrie, d'où lui est resté le titre d'*abbé de Nitrie.* Plus tard il se retira dans un lieu situé entre l'Égypte et la Libye, appelé l'*Ermitage de Celles*, à cause du grand nombre de cellules que les solitaires y bâtirent pour vivre sous sa discipline. Il fut ordonné prêtre, et partagea tout son temps entre la prière, le travail et l'instruction de ceux qui venaient le consulter. Les Ariens l'exilèrent avec saint Macaire d'Égypte, et il mourut à son retour. Les Latins célèbrent sa fête le 2 janvier, et les Grecs le 19 du même mois. On lui attribue: 1° *Regula S. Macarii, qui habuit sub ordinatione sua quinque millia monachorum;* elle a été insérée dans le P. Rouvière, *Historia monasterii S. Joannis Reomaensis;* Paris, 1637, in-4°; dans Holstenius, *Codex regularum;* Rome, 1661, in-4°, et dans Galland, *Biblioth. Patrum,* t. VII; — 2° *Discours de saint Macaire d'Alexandrie sur la sortie de l'âme des justes et des pécheurs,* etc.; publié par Cave dans son *Historia Litteraria,* et par Tollius, dans *Insignia itineris Italici;* Utrecht, 1696, in-4°. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VII. Socrate, *Hist. ecclés.*, l. IV, c. XXIII, 24. Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. III, c. XIV; l. VI, c. XX. Palladius, *Hist. Lausiaca,* c. XX. Bollandus, *Acta Sanctor.*, au 2 janvier. Tillemont, *Mémoires,* tom. VIII. D. Ceillier, tom. VII. Fabricius, *Biblioth. græca,* tom. VIII. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

VII. **MACAIRE D'ÉGYPTE** (Saint), né dans la haute Égypte en 301, mort l'an 391, se retira l'an 331 parmi les solitaires du pays, qui, remplis d'admiration pour sa vertu, le nommèrent le *Jeune vieillard*. Pressé du désir de mener une vie plus parfaite, il se retira dans le désert de Sété, où des milliers de disciples vinrent se mettre sous sa conduite. On le força de recevoir les ordres sacrés et de gouverner des personnes engagées dans le monde. Enfin il fut honoré du don de prophétie et de celui des miracles. Cependant le zèle qu'il déploya contre les Ariens le fit exiler en 375, avec saint Macaire d'Alexandrie, dans une île dont les habitants se convertirent à la vue des miracles opérés par ces saints confesseurs. L'Église latine célèbre la fête de saint Macaire d'Égypte le 15 janvier, et l'Église grecque le 19 du même mois. On a longtemps attribué à saint Macaire d'Égypte des *Homélies* et sept *Traités spirituels*, qui ont été publiés à Toulouse en 1684; mais ces ouvrages paraissent avoir été composés par Macaire, abbé de Pispir, qui fut le disciple et l'interprète de saint Antoine, et dont parle saint Jérôme dans la *Vie de saint Paul*, ermite. *Voy.* Socrate, *Hist. ecclés.*, l. IV, c. XXIII, XXIV. Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. III, c. XIV; l. VI, c. XX. Théodoret, *Hist. ecclés.*, l. VI, c. XXI. Rufin, *Hist. ecclés.*, l. II, c. IV. Palladius, *Hist. Lausicana*, c. XIX. Gennadius, *De Viris illustr.*, c. X. Le P. Héribert Rosweyd, *De Vita et verbis Seniorum*, l. II. La *Nouv. Biogr. génér.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VII, p. 709 et suiv. Richard et Giraud.

VIII. **MACAIRE**, consul d'Afrique en 348. *Voy.* MACARIENS.

IX. **MACAIRE** ou **MACARIUS MAGNÈS**, évêque du IVe siècle, a laissé un ouvrage dans lequel il combat les païens et surtout un philosophe aristotélicien. Saint Nicéphore de Constantinople nous apprend que les iconoclastes citèrent en leur faveur un passage tiré, disaient-ils, du IVe livre des *Réponses de saint Macaire*. C'est également dans cet ouvrage qu'on trouve le fameux passage touchant l'Eucharistie, dans lequel Macaire dit expressément qu'elle n'est point la figure, mais le corps et le sang de Jésus-Christ. *Voy. Biblioth. Coisliana*. Montfaucon, tom. IV. Tillemont, *Des Empereurs*, tom. IV, p. 308 et suiv. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. IV, p. 181 et suiv. Richard et Giraud.

X. **MACAIRE CHRYSOCÉPHALE**, prélat byzantin, vivait, comme on croit, au XIVe siècle, et était, à ce que l'on présume, archevêque de Philadelphie. Il assista au concile de Constantinople tenu en 1351, et dans lequel furent condamnés Barlaam et Grégoire Acyndime. Il fut surnommé *Chrysocéphale*, parce qu'il avait l'habitude d'arranger par chapitres, qu'il appelait des *chapitres d'or*, les extraits qu'il faisait des œuvres des Pères. Il nous reste de lui une *Oraison sur l'Exaltation de la croix*, qui a été publiée par Gretser dans son *De Cruce*. Ses autres ouvrages sont restés inédits; on en trouve des fragments dans Leo Allatius, *De Concilio Florentino*, *De Script. Symeon.*, *De Psellis*, etc. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MACAO, siége épisc. sous la métropole de Goa et capitale de la presqu'île du même nom, située dans le golfe de Canton. Les Portugais eurent la permission de s'y établir, en récompense des services qu'ils avaient rendus aux Chinois contre un pirate qui avait assiégé Canton. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 218-221.

MACAR ou **MACAIRE**, comme l'appelle le Martyrologe romain moderne (Saint), martyr d'Alexandrie, brûlé vif l'an 250, était un chrétien venu de Libye à Alexandrie, et qui se distingua autant par l'ardeur de sa foi que par le courage qu'il montra jusqu'à la fin pour sa défense. On célèbre sa fête le 8 décembre.

MACARIENS, nom que les Donatistes d'Afrique donnèrent par haine et par mépris aux catholiques, parce qu'en 348, l'empereur Constant ayant envoyé en Afrique le consul Macarius ou Macaire pour veiller à l'ordre public, porter des aumônes aux pauvres et engager les donatistes, par des voies de douceur, à rentrer dans le sein de l'Église, ces schismatiques soulevèrent le peuple, ce qui obligea Macarius à leur opposer des soldats et à punir quelques-uns des donatistes les plus furieux. — Les donatistes appelèrent aussi du nom de *Temps Macariens* l'époque à laquelle Macaire fut forcé de faire des exécutions. Saint Augustin représenta aux donatistes qu'ils ne devaient attribuer qu'à eux-mêmes les châtiments et les supplices dont ils se plaignaient; que quand Macarius aurait poussé la sévérité trop loin, ce qui n'était pas vrai, les catholiques n'en étaient pas responsables; que les prétendues cruautés exercées par cet envoyé de l'empereur n'approchaient pas de celles qu'avaient commises les Circoncellions. Optat de Milève nous apprend, aussi bien que saint Augustin, que la conduite de Macarius produisit un bon effet; un grand nombre de Donatistes reconnurent leurs torts et se réconcilièrent à l'Église. *Voy.* Baronius, et Pagi, ad ann. 348. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MACARIANA TEMPORA. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* CIRCONCELLIONS, n° I.

MACARISME (*Macarismus*), terme grec qui signifie *béatitude*, *béatification*. Ce nom a été donné par les Grecs aux hymnes ou tropaires que l'on chante en l'honneur des saints, ainsi qu'aux psaumes qui commencent, en grec, par le mot *heureux*; ce sont les Ier, XXXIe XLe, CXI^e, CXVIII^e et CXXVII^e, et neuf versets du chapitre V de l'Évangile de saint Matthieu, depuis le IIIe jusqu'au Xe; versets qui renferment les huit *béatitudes*.

MACARSKA, ville épisc. de la Dalmatie vénitienne comprise autrefois dans l'Illyrie, à l'opposite de l'île de Brassa, érigée en évêché à la demande du comte de Chulmée, dans le XIe siècle, et soumise à l'archevêché de Spalatro. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 144. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 223, 224.

MACASIUS (François), jésuite bohémien, né à Joachimsthal en 1686, mort à Prague l'an 1733, professa dans divers colléges de son Ordre la philosophie, la théologie et le droit canon. On a de lui : 1° *Manuale theologico-canonicum sponsalibus quæstionibus et resolutionibus compendiose deductis*; Olmutz, 1730 et 1731; Prague, 1745, in-8°; — 2° *Jus ecclesiasticum, commentariis in quinque libros Decretalium Gregorii IX illustratum*; Prague, 1749, 2 vol. in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MACCABÉE. *Voy.* MACHABÉE.

MAC-CGHWELL. *Voy.* CAVELLUS.

MACCÈS, ville qui probablement appartenait à la tribu de Dan, puisqu'elle se trouve jointe à Salébim, qui était de cette tribu. *Voy.* III Rois, IV, 9.

MACCHABÉE. *Voy.* MACHABÉE.

MACCLESFIELD, **MACLESFELD** (William de), dominicain anglais, né à Coventry, mort en 1304, fit ses études à Paris, où il prit quelques degrés; il reçut ensuite le bonnet de docteur

Digitized by Google

à Oxford, et y professa la théologie. Plein de zèle pour la discipline de l'Église, il n'en déploya pas moins pour défendre la doctrine de saint Thomas. Benoît XI le nomma cardinal en 1303. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Postillæ in sacra Biblia;* — 2° *In Evangelium de Virginibus;* — 3° *Quæstiones de Angelis;* — 4° *Contra corruptorem S. Thomæ;* — 5° *Orationes ad clerum. Voy.* Échard, *Scriptores Ord. Prædic.*, tom. I, p. 493. Le P. Touron, *Hist. des hommes illustr. de l'Ordre de S.-Dominique*, tom. I, p. 727. La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud, qui citent plusieurs autres écrits du savant dominicain, à l'art. MACLESFELD.

MACCOVIUS. *Voy.* MAKOWSKI.

MACE (François), théologien, né à Paris vers l'an 1640, mort en 1721, fut successivement chanoine, curé de Sainte-Opportune, conseiller et aumônier du roi. Il se fit recevoir bachelier en théologie, et étudia spécialement l'Écriture sainte, la morale chrétienne et l'histoire ecclésiastique. Il a laissé, outre plusieurs manuscrits assez considérables : 1° une traduction des *Psaumes* et des *Cantiques de l'Église*, avec des *Commentaires* et une *Version* de la paraphrase latine de Louis Ferrand; Paris, 1677, 1686, in-8°, et 1706, in-12; — 2° *Abrégé historique, chronologique et moral de l'Ancien et du Nouveau Testament;* ibid., 1704, 2 vol. in-12; — 3° *La Science de l'Écriture sainte réduite en quatre tables générales;* ibid., 1708, in-8°; — 4° *Les Testaments des douze patriarches;* ibid., 1713, in-12; — 5° une traduction des *Méditations* de Busée; ibid., 2 vol. in-12; — 6° *L'Imitation de Jésus-Christ;* ibid., 1698-1699; — 7° *Épîtres et Évangiles des dimanches et fêtes pour le Carême et l'Avent;* ibid., 2 vol. in-12, 2e édit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1686, 1705 et 1713. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

MACÉDA, ville de la tribu de Juda à huit milles d'Éleuthéropolis. *Voy.* Josué, x, 16, 28; xv, 41, etc.

I. **MACEDO** (Antonio de), jésuite portugais, né en 1612, à Coïmbre, mort l'an 1693, à Lisbonne, fut successivement régent, prédicateur, missionnaire en Afrique, pénitencier à Rome, directeur du collége d'Evora et de celui de Lisbonne. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Lusitania infulata et purpurata, seu pontificibus et cardinalibus illustrata;* Paris, 1663, 1676, in-4°; c'est une histoire des papes et des cardinaux portugais; — 2° *Divi Tutelares orbis christiani;* Lisbonne, 1687, in-fol.; recueil de vies de saints. *Voy.* Nic.-Antonio, *Biblioth. Hispana nova*, t. III. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MACEDO** (Francisco de), jésuite, puis cordelier, frère du précédent, né à Coïmbre en 1596, mort à Padoue l'an 1681, fut appelé à Rome pour professer la théologie polémique au collége de la Propagande et l'histoire ecclésiastique à la Sapience. Il soutint pendant plusieurs jours, à Rome et à Padoue, des thèses publiques sur toutes sortes de matières, et il s'en tira avec le plus grand honneur. Plus tard il professa la philosophie morale à l'université de cette dernière ville. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Historia recentium martyrum Japonensium*, en espagnol; Madrid, 1632, in-4°; — 2° *Scrinium S. Augustini de prædestinatione gratiæ et libero arbitrio;* Paris, 1648, in-4°; Londres, 1654, 3e édit.; — 3° *Controversia ecclesiastica inter FF. Minores;* 1653, in-8°; — 4° *Lituus Lusitanus, contra tubam Anglicanam;* Londres, 1652, in-4°; c'est une apologie du pape Innocent X; — 5° *De Clavibus Petri, IV lib.;* Rome, 1660, in-fol.; ces quatre clefs du Saint-Siége sont l'autorité, l'explication des Écritures, la foi et les sacrements; — 6° *Scholæ theologiæ positivæ;* ibid., 1664, in-fol.; — 7° *Assertor Romanus, sive vindiciæ Romani Pontificis et pontificatus*, ibid., 1666, in-fol., réimprimé sous ce titre : *Medulla historiæ ecclesiasticæ emaculata;* 1671; — 8° *Collationes doctrinæ S. Thomæ et Scoti, cum differentiis inter utrumque;* Padoue, 1671, 2 vol. in-fol.; — 9° *Joannis Bona Doctrina de usu fermentati in sacrificio missæ;* Venise, 1673, in-8°; Vérone, 2e édit.; — 10° *Disquisitio de ritu azymi et fermentati;* Vérone, 1673, in-4°; — 11° *Schema congregationis S. Officii Romani, cum elogiis cardinalium; et Corollarium de infallibili auctoritate summi Pontificis in mysteriis fidei proponendis;* Padoue, 1676, in-4°; — 12° *De Incarnationis Mysterio;* Padoue, 1681. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1703 et 1710. Moréri, édit. de 1759. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispana.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXI. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MACÉDOINE**, contrée d'Europe et province ecclésiastique du diocèse de l'Illyrie orientale; elle est bornée par la mer Adriatique, la mer Égée, la Mœsie supérieure et l'Épire. Dès le VIe siècle, on divisait la Macédoine en deux provinces : première et deuxième; elles eurent pour métropole la ville de Thessalonique; mais lorsque l'Illyrie orientale passa sous la dépendance du siége de Constantinople, Philippe devint la métropole de la deuxième Macédoine. Le métropolitain d'Héraclée a pris depuis le titre d'exarque de toute la Thrace et de la Macédoine. *Voy.* Baudrand, *Geogr.*, tom. I. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 227.

II. **MACÉDOINE**, royaume de Grèce situé entre la Thrace, la Thessalie, l'Épire et la mer Égée. Quelques interprètes ont pensé que la Macédoine fut peuplée par Céthim, fils de Javan (Genèse, x, 4), et que toutes les fois que le texte hébreu porte *Céthim* il faut l'entendre de la Macédoine. Saint Paul prêcha dans la Macédoine, et y établit les églises de Thessalonique et de Philippe, comme on peut le voir dans plusieurs passages des Actes des Apôtres et de ses Épîtres. Il y a dans la Macédoine une province qui en porte le nom, et qu'on appelle *Macédoine particulière* (*Macedonia propria*). L'an 414, on tint dans cette province un concile qui fut confirmé par Innocent Ier. *Voy.* la Regia, tom. IV. Labbe, tom. II. Hardouin, tom. I. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 227-234. *Compar.* CÉTHIM.

I. **MACÉDONE** (Saint), mort l'an 362, souffrit le martyre avec Théodule et Tatien, sous l'empire de Julien l'Apostat, pour avoir brisé les idoles du temple de Méri ou Myre, autrement Comopolis, ville de Phrygie. Ces trois martyrs furent brûlés à petit feu sur des grils, par ordre du gouverneur Almaque ou Amaque. On célèbre leur fête le 12 septembre.

II. **MACÉDONE** (Saint), prêtre d'Antioche et solitaire, né en Syrie vers l'an 320, mort vers l'an 410, vécut pendant quarante-cinq ans sur les montagnes des environs d'Antioche, ne se nourrissant que d'orge broyé, ce qui le fit surnommer *Critophage* ou mangeur d'orge. Saint Flavien l'ordonna prêtre malgré lui. Son humilité était telle, qu'on eut beaucoup de peine à lui persuader qu'il pouvait aider de ses conseils et de ses prières un grand nombre de personnes que sa réputation de sainteté attirait auprès de lui. Son courage et sa charité sauvèrent la ville d'Antioche, qui, par sa rébellion, avait excité la colère de l'empereur. Les Grecs honorent la

Digitized by Google

mémoire de saint Macédone le 24 janvier. *Voy.* Théodoret, *Philothée,* c. XIII et XIV. Richard et Giraud.

III **MACÉDONE** (Saint), en latin *Macedonius,* patriarche de Constantinople, mort en 516, était neveu de Gennadius, qui le nomma gardien des vases sacrés dans la grande église de Constantinople. Il eut la faiblesse de signer l'hénotique de Zénon; mais ayant été promu à l'épiscopat vers l'an 496, il répara cette faute, et Anastase, après avoir voulu le faire périr, l'exila à Chalcédoine, puis à Euchaïtes. Cette ville ayant été prise par les Huns, Macédone se réfugia à Gangres, où il mourut. Les Grecs célèbrent sa fête le 25 avril. *Voy.* Théodore le Lecteur, *Collections.* Théophane, *Chronographie.* Baronius.

I. **MACÉDONIEN** (*Macedo*), terme qui se prend quelquefois dans les livres de l'Écriture écrits en grec, dans un sens appellatif, pour un *ennemi des Juifs et des Perses;* ainsi, dans les fragments grecs du livre d'Esther, il est dit qu'Aman était *Macédonien de cœur et de nation,* et qu'il cherchait à donner l'empire des Perses aux *Macédoniens,* c'est-à-dire aux plus grands ennemis de l'État. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **MACÉDONIEN** (*Macedonianus*), disciple, sectateur de Macedonius, patriarche de Constantinople et partisan des demi-ariens. Macedonius fut déposé par l'empereur Constance, et il se retira dans un faubourg de Constantinople, où il forgea une hérésie nouvelle en soutenant que le Saint-Esprit n'était pas Dieu, mais simplement un esprit créé, semblable aux anges, pour être l'instrument du Fils; c'est ce qui fit donner aux Macédoniens le nom de *pneumatomaques,* c'est-à-dire ennemis de la divinité du Saint-Esprit. Ils furent condamnés, en 381, dans le concile général de Constantinople; en 431, dans celui d'Éphèse; en 451, dans celui de Chalcédoine, et, en 1139, dans celui de Latran. *Voy.* Socrate, *Hist. ecclés.,* l. II, c. XII, XIII, XVI, XXII, etc.; l. IV, c. XII; l. V, c. IV, VIII. Sozomène, *Hist. ecclés.,* l. III, c. III, VII, IX; l. IV, c. II, III, XX, XXVII; l. V, c. XIV; l. VI, c. X, etc. Gregor. Nazianz., *Orat. XXXI. XLI.* Tillemont, *Mémoires,* tom. VI. Hardouin, *Conc.,* tom. I. Pluquet, *Diction. des hérésies,* art. MACEDONIUS, dans lequel Pluquet s'attache surtout à prouver la divinité du Saint-Esprit contre les Macédoniens, les Sociniens, Clarke, Whisthon et les antitrinitaires. Hermant, *Hist. des hérésies,* tom. II, p. 270. Antoine le Grand, *Hist. hæres.,* p. 170. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.,* au mot MACÉDONIENS. Feller, art. MACEDONIUS. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 234, 235. La *Nouv. Biogr. génér.*

MACÉDONOPOLIS, colonie des Macédoniens du temps d'Alexandre le Grand. Les Actes des conciles en font un évêché du diocèse d'Antioche; évêché attribué par le premier concile général de Nicée à la province d'Osrhoëne, et par celui de Chalcédoine à la Mésopotamie. On en connaît deux évêques, dont le premier, Marc, se trouve parmi les Pères du concile de Nicée, et le deuxième souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. II, p. 986.

I. **MACELLOTH**, fils d'Abigabaon et père de Samaa. *Voy.* I Paralip., VIII, 29, 31, 32; IX, 38.

II. **MACELLOTH**, un des capitaines des armées de David. *Voy.* I Paralip., XXVII, 4.

MACELOTH, vingt-deuxième station au campement des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombres, XXXIII, 25.

MACÉNIAS, un des portiers du temple du temps du roi David. *Voy.* I Paralip., XV, 18.

I. **MACER**. *Voy.* PTOLÉMÉE, n° III.

II. **MACER** (Dominique). *Voy.* MACRI.

MACERATA, ville épisc. de la marche d'Ancône sous la métropole de Fermo. Le premier évêque de Macerata est Frédéric, qui fut nommé à ce siége l'an 1322, par Jean XXII, après la suppression du siége de Recanati, dont il était évêque. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.,* tom. II, p. 729. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 235-319; vol. XLI, p. 5-92, où Macerata est considérée sous les divers points de vue de la géographie, de l'histoire et de la religion.

MACÉRATION (*Maceratio*). C'est, dans le style ascétique, la mortification de la chair, laquelle se fait par les jeûnes, les veilles, les prières, les haires, les cilices, les disciplines et tout ce qui peut abattre et dompter le corps. *Compar.* MORTIFICATION.

MACERIÆ. *Voy.* MAIZIÈRES, n° I.

MACFELD. *Voy.* MAGFELD.

MACHABÉE ou MACCABÉE, MACCHABÉE. Ce mot, mis au singulier, désigne plus particulièrement : 1° *Juda* ou *Judas Machabée,* chef et gouverneur du peuple juif; 2° *Juda* ou *Judas Machabée,* le quatrième des sept frères Machabées martyrs sous Antiochus Épiphane. *Voy.* JUDA, n°s IV et V. Quant à l'étymologie du mot *Machabée,* etc., *voy.* les interprètes, en général. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introduction,* etc., tom. III, p. 286. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MACHABÉES ou MACCABÉES, MACCHABÉES,** surnom qu'on a donné aux princes asmonéens qui gouvernèrent les Israélites pendant cent trente ans environ. Le premier de ces héros est Mathathias, prêtre de la famille de Joarib, qui se retira sur le mont Modin, se mit à la tête des Juifs restés fidèles au Seigneur, vainquit Félix, général des troupes d'Antiochus, et rendit la liberté aux Juifs. Il eut cinq fils, parmi lesquels trois lui succédèrent; ce sont Judas, Jonathas et Simon. *Voy.,* pour leur histoire, les LIVRES DES MACHABÉES. Joseph, *Antiq.,* l. XII et XIII. *De Bello Jud.,* l. I. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* La *Nouv. Biogr. génér.,* où on trouve un tableau généalogique qui simplifie l'étude de la famille des Machabées, et, pour l'étymologie de leur surnom *Machabées,* l'art. précéd.

II. **MACHABÉES (LES SEPT FRÈRES),** martyrs juifs, furent ainsi nommés parce que leur histoire est rapportée avec celle de Judas Machabée. Ils étaient fils d'Éléazar et de Salomonée, qui, n'ayant pas voulu, à la demande d'Antiochus Épiphanes, roi de Syrie, transgresser la loi de Moïse en mangeant de la viande défendue, souffrirent la mort avec un courage et une fermeté admirables. Les sept frères Machabées, encouragés par l'exemple et les exhortations de leurs parents, restèrent fidèles au Seigneur et subirent le martyre avec héroïsme. L'Église honore leur mémoire le 1er août. *Voy.* Joseph, *Martyre des Machabées.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.,* au *Supplément.*

III. **MACHABÉES (LIVRE DES),** nom donné à quatre livres de l'Écriture, dont deux seulement sont regardés comme canoniques. Le premier livre a été écrit originairement en syro-chaldéen, langue que l'on parlait en Judée du temps des Machabées; le texte original, qui subsistait encore du temps de saint Jérôme, n'a pas été traduit en latin par ce Père, parce qu'il ne se lisait pas dans le canon des Juifs; nous n'en possédons que la version grecque, d'après laquelle on a fait la version latine, qui était en usage dans l'Église longtemps avant saint Jérôme. Ce livre, dont l'auteur est inconnu, con-

Digitized by Google

tient les événements qui se sont passés depuis la mort d'Alexandre le Grand jusqu'aux premières années du pontificat de Jean Hyrcan. Quant au deuxième livre des Machabées, c'est une compilation dont l'auteur est également inconnu; on pense qu'il était contemporain de Jean Hyrcan. Il commence sa narration à l'entreprise d'Héliodore, envoyé par Séleucus pour enlever les trésors du temple, et il la termine à la victoire remportée par Judas Machabée sur Nicanor. Les deux premiers livres des Machabées n'ayant été écrits que longtemps après la clôture du canon de l'Écriture, il n'est pas surprenant de ne pas les y trouver. Mais l'historien Joseph nous prouve, par son témoignage, l'estime qu'on en a toujours fait chez les Juifs, puisqu'il en a inséré tout le contenu dans ses Antiquités judaïques, où il n'emploie d'autres monuments que ceux qui ont, parmi les Juifs, une autorité divine. De plus, tous les Pères de l'Église citent les livres des Machabées sous le nom d'Écriture sainte, et saint Augustin, en particulier, dit formellement que l'Église les reçoit au nombre des livres canoniques, *in quibus sunt Machabæorum libri, quos non Judæi, sed Ecclesia pro canonicis habet*. Outre la canonicité, la véracité de ces livres a été souvent attaquée; mais nous croyons avoir répondu aux différentes attaques de manière à satisfaire tout critique de bonne foi, soit dans *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 260 et suiv., soit dans l'*Introduction*, etc., tom. I, p. 291 et suiv., où sont également traitées les autres questions qui se rattachent aux deux premiers livres des Machabées, et où nous faisons connaître les principaux écrits relatifs à ces livres. *Voy.* D. Calmet, qui, dans sa Préface sur ces mêmes livres, cite les ouvrages des Pères de l'Église où on lit leurs témoignages. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MACHÆRA, capitaine des troupes romaines qui fut envoyé au secours d'Hérode contre Antigone. Mais s'étant laissé corrompre par ce dernier, loin de servir Hérode, il voulut joindre ses troupes à celles de son ennemi. Antigone, qui ne se fiait pas à Machæra, fit tirer sur lui. Machæra en fut tellement irrité, qu'il se retira à Emmaüs, et détruisit tous les Juifs qu'il trouva dans son chemin. Après cela, il se réunit à Hérode; et ayant joint les troupes qu'il commandait à celles de Joseph, frère d'Hérode, ils firent ensemble la guerre à Antigone. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIV, c. XXVII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MACHÆRUS. *Voy.* MACHÉRON.

MACHASOR. *Voy.* MACHZOR.

MACHAT, père d'Aasbaï. *Voy.* II Rois, XXIII, 34.

I. **MACHAULT** (Jacques de), jésuite, né à Paris en 1600, mort dans la même ville l'an 1680, professa les humanités et la philosophie dans plusieurs maisons de son Ordre, et fut recteur à Alençon, à Orléans et à Caen. Il a laissé plusieurs relations, parmi lesquelles on cite: 1° *De Missionibus Paraguariæ et aliis in America meridionali*; Paris, 1636, in-8°; — 2° *De Rebus Japonicis*; ibid., 1646, in-8°; — 3° *De Missionibus in India*; ibid., 1659, in-8°; — 4° *De Missionibus religiosorum Soc. Jesu in Perside*; ibid., 1659, in-8°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. générale.*

II. **MACHAULT** (Jean de), jésuite, oncle du précédent, né à Paris l'an 1561, où il est mort en 1619, fut recteur du collége de Rouen, puis provincial de Champagne. Il publia contre l'histoire latine de De Thou un ouvrage sous le nom supposé de *Gallus*, c'est-à-dire *le Coq*, qui était le nom de sa mère. Cet ouvrage est intitulé : *Jo. Galli, juriscons., in Jacobi Thuani historiarum libros Notationes lectoribus utiles et necessariæ*; Ingolstadt, 1614, in-4°. Ce livre fut condamné à être brûlé, et l'auteur se retira dans les Pays-Bas. Ces remarques ont été réunies à l'*Histoire* de De Thou, édit. de Londres, 1733, 7 vol. in-fol. *Voy.* Allegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Moréri, *Diction. histor.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MACHAULT** (Jean-Baptiste de), jésuite, de la même famille que les précédents, né à Paris en 1591, mort à Pontoise l'an 1640, dirigea les colléges de Nevers et de Rouen. Outre quelques ouvrages purement littéraires, il a laissé : 1° *Histoire de ce qui s'est passé aux royaumes de la Chine et du Japon*, trad. de l'italien; Paris, 1627, in-8°; — 2° *S. Anselmi Cantuariensis archiep. de felicitate sanctorum Dissertatio, ex scriptore Eadinero Anglo, canon. regulari*; Paris, 1669, in-8°; — 3° *Vie du B. Jean de Montmirel, moine de Cîteaux*, avec un *Abrégé de ce qui concerne l'histoire de l'abbaye de Longpont*; ibid., 1641, in-8°; — 4° *Hist. des évêques d'Évreux*, en latin; in-fol.; — 5° *Hist. de Normandie*; in-fol. Ces deux derniers ouvrages sont restés en manuscrit. *Voy.* Sotwell, *Scriptor. Societ. Jesu.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MACHAULT** (Louis-Charles de), évêque d'Amiens, né à Paris en 1737, mort au château d'Arnouville l'an 1820, se distingua par sa charité envers les pauvres. Député du clergé du bailliage d'Amiens aux états généraux, il vota constamment contre les innovations, et signa toutes les protestations de la minorité. Il se rendit à Londres, puis en Allemagne, et se fixa à Paderborn en Westphalie. Pour obéir aux vœux de Pie VII, il donna en 1801 la démission de son siége, et, rentré en France, il se retira au château d'Arnouville, où il se plut à rendre les services d'un simple curé. En 1818 il fut nommé chanoine de premier ordre du chapitre de Saint-Denis. Outre deux Mandements, l'un contre une édition des *Œuvres de Voltaire*, l'autre contre une traduction des *Épîtres et Évangiles, avec des réflexions*, qui lui parut peu orthodoxe, on a de lui : 1° une *Instruction pastorale sur la hiérarchie et la discipline de l'Église*; Paris, 1790, in-8°; — 2° *Déclaration sur le serment civique demandé par l'Assemblée constituante*; — 3° *Lettres pastorales*; Tournay, 1791; c'est une protestation contre l'élection de Desbois de Rochefort, évêque constitutionnel de la Somme; — 4° *Instruction pastorale sur les atteintes portées à la religion*; il écrivit cette lettre à Paderborn, le 15 août 1798, de concert avec les autres prélats émigrés. *Voy.* la *Biogr. nouvelle des Contemporains.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MACHAZOR. *Voy.* MACHZOR.

MACHBANAÏ, un des braves de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XII, 13.

MACHBÉNA, fils du Sué et père de Gabaa. *Voy.* I Paralip., II, 49.

MACHÉRON ou **MACHÉRONTE**, **MACHÈRES** (*Machærus*), château situé au delà du Jourdain, dans la tribu de Ruben, et à douze heures du chemin de Jérusalem. Il avait été fortifié par les Asmonéens, et démoli par Gabinius. Saint Jean-Baptiste y fut mis en prison, et décapité par l'ordre d'Hérode Antipas. *Voy.* Matthieu, XIV, 1, 2, etc. Marc, VI, 16, 17, etc. Je-

Digitized by Google

seph, *Antiq.*, l. XIV, c. x, xi; l. XVIII, c. vii. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

MACHI, père de Guel. *Voy*. Nombr., xxx, 16.

MACHIAVEL (Nicolas), en italien *Niccolo di Bernardo dei* MACCHIAVELLI, célèbre écrivain politique et historien, né à Florence en 1469, mort dans la même ville l'an 1527 ou 1530, était d'une très-ancienne famille. Il devint secrétaire et historiographe de la république florentine; mais ses déclamations contre le gouvernement, et les louanges qu'il affectait de donner en toute occasion à Cassius et à Brutus, le rendirent suspect, et depuis ce moment il vécut misérablement jusqu'à la fin de ses jours. Il s'est rendu fameux par ses écarts en religion et en politique; et c'est avec justice qu'on l'accuse d'impiété, d'athéisme, de maximes séditieuses et tyranniques. Tous ses ouvrages sont en italien. Les plus considérables sont : 1° *Le Istorie Fiorentine*, ouvrage qui a eu plusieurs éditions; — 2° *Il Principe*, qui a eu également plusieurs éditions, ainsi que plusieurs réfutations, notamment celle d'Innocent Gentille et celle de Frédéric II, roi de Prusse, sous le titre d'*Anti-Machiavel*. Quoi qu'aient pu dire quelques critiques pour justifier *le Prince* de Machiavel, nous le regardons comme un des livres les plus pernicieux qui aient été répandus dans le monde. Sans condamner absolument toutes les idées politiques de l'auteur, et sans juger ses intentions aussi sévèrement que l'ont fait beaucoup d'écrivains, nous soutenons que ses principes favorisent l'ambition, la fourberie et la scélératesse. Il y a eu plusieurs traductions françaises des *Œuvres* de Machiavel; la plus récente et la plus complète que nous connaissions est celle de J.-V. Périès; Paris, 1823-1826, 12 vol. in-8°. Il faut remarquer que les écrits de Machiavel sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy*. Richard et Giraud. Feller. Michaud. Artaud, *Machiavel, son génie et ses erreurs;* Paris, 1833. La *Nouv. Biogr. génér*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MACHICOT, MACHICOTER. Le *Machicot* était un officier de la cathédrale de Paris qui tenait le milieu entre les bénéficiers et les simples chantres à gage. Les *machicots* étaient obligés de porter la chape aux fêtes semi-doubles, et de tenir le chœur. Par *machicoter*, on entendait orner le chant, en y ajoutant ou en retranchant des notes qui sont sur le livre à chanter, afin de lui donner plus de grâce. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **MACHIR**, fils d'Ammiel, de la ville de Lodabar, dans la maison duquel Miphiboseth fut nourri. *Voy*. II Rois, ix, 4.

II. **MACHIR**, fils de Manassé et petit-fils du patriarche Joseph, fut le chef et le prince de la famille des Machirites. Il eut deux fils : Pharès et Sarès, et une fille qui épousa Esron, de la tribu de Juda; elle fut mère de Segub et aïeule de Jaïr. *Voy*. I Paralip., vii, 16.

III. **MACHIR**, rabbin qui vivait vers la fin du xive siècle, est auteur d'un ouvrage hébreu intitulé : *Poudre de parfumeur*. Cet ouvrage est divisé en trois traités, dont le premier est consacré aux douleurs et aux souffrances du Messie, au temps de son avénement, à la résurrection des morts, au jour du jugement dernier, et au siècle à venir; le second, aux peines et aux récompenses, et par là même au paradis et à l'enfer; le troisième, à la tradition orale de Moïse et à la création de l'homme; et il a été imprimé à Rimini, 1526, in-4°, à Augsbourg, 1540, et à Venise, 1546. *Voy*. Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, n. 1420. De Rossi, *Dizion. storico degli Autori Ebrei*, tom, II, p. 18.

MACHIRITES, descendants de Machir, fils de Manassé. *Voy*. Nombres, xxvi, 29, et *compar*. MACHIR, n° II.

I. **MACHMAS**, selon la Vulgate et les Septante, et *Michmasc* ou *Michmas* selon l'hébreu, était un lieu situé à l'orient de Béthaven. Eusèbe le met à neuf milles ou trois lieues de Jérusalem, vers Rama. *Voy*. I Rois, xiii, 2, 5. La Vulgate nomme ce même lieu *Mechmas*, les Septante, *Machemas*, et l'hébreu, *Michmasch*, dans le second livre d'Esdras, xi, 31. *Voy*. Joseph, qui l'appelle *Machma*, *Antiq.*, l. VI, c. v; l. XIII, c. ii. Reland, *Palæst. illustrata*, p. 897. *Diction. de la théol. cathol.*

II. **MACHMAS**, un des chefs des familles qui revinrent de la captivité de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy*. I Esdras, ii, 27.

MACHMETHATH, en hébreu *Michmethath*, ville de la demi-tribu de Manassé, en deçà du Jourdain, sur les frontières d'Éphraïm et de Manassé, à la vue et vis-à-vis de Sichem. *Voy*. Josué, xvi, 6; xvii, 7.

MACHITES, MACHUTUS. *Voy*. MALO, n° I.

MACHZOR ou **MACHSOR, MACHAZOR, MACHASOR**, mot hébreu qui signifie *cercle, cycle*. C'est le nom d'un livre de prières fort en usage chez les Juifs. Ces prières sont en vers et d'un style concis. Jean Buxtorf remarque qu'il y en a eu un grand nombre d'éditions, tant en Italie qu'en Allemagne et en Pologne, et que l'on a corrigé dans ceux qui sont imprimés à Venise beaucoup de choses dirigées contre les chrétiens et contre le gouvernement de Rome. Les éditions de ce livre en langue vulgaire quelconque sont formellement prohibées. Voici ce qu'on lit à cet égard dans les Observations faites par l'ordre de Clément VIII sur la Règle IX de l'*Index* du concile de Trente : « Ad hæc sciant Episcopi, Ordinarii, et Inquisitores locorum, librum Magazor Hebræorum, qui continet partem officiorum et cæremoniarum ipsorum, et Synagogæ, Lusitaniaca, Hispanica, Gallica, Germanica, Italica, aut quavis alia vulgari lingua, præterquam Hebræa, editum, jam diu ex speciali decreto rationabiliter prohibitum esse. Idcirco provideant, illum nullatenus permitti, aut tolerari debere, nisi Hebraica lingua prædicta. » *Voy*. Buxtorfii, *Biblioth. rabbinic.* De Rossi, *Dizion. storico degli Autori Ebrei*. t. II, p. 17, 18. Le *Diction. de la theol. cathol.*

MACKNIGHT (James), anglican, né à Irvine, dans le comté d'Argyle, en 1721, mort à Edimbourg en 1800, fut admis dans l'Église presbytérienne, desservit la paroisse de Jedburg, et devint un des pasteurs d'Édimbourg. Ses travaux lui acquirent une grande réputation, et le diplôme de docteur en théologie. On a de lui : 1° *Harmony of the four Gospels, containing a complete history of the life of Christ, chronologically arranged in the words of the evangelists;* Londres, 1756, 2 vol. in-4°, 5e édit.; ibid., 1822, 2 vol. in-8°; trad. en hindoustani; Calcutta, 1823, in-8°; — 2° *The Truth of the Gospel history;* Londres, 1763; — 3° *Literal Translation from the greek of all apostolical Epistles, with a commentary and notes;* Édimbourg, 1795, 4 vol. in-4°; Londres, 1806, 1816 et 1821, 6 vol. in-8°; 1835, in-8°. Quoique cet ouvrage favorise les erreurs des Arminiens, il eut un grand succès, surtout parmi les anglicans. *Voy*. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

MACLAINE (Archibald), anglican, né à Monachan, en Irlande, l'an 1722, mort à Bath en 1804, se rendit à La Haye en 1745 pour y diriger l'Église anglaise. Ses principaux écrits sont : 1° une traduction anglaise de l'*Histoire*

Digitized by Google

ecclésiastique de Mosheim; 1765, 2 vol. in-4°; — 1785, 6 vol. in-8°; 1811, in-8°; — 2° *Letters to M. Soame Jenyns;* 1777, in-12; elles ont pour but la défense du christianisme; — 3° des *Sermons*. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MACLESFELD. *Voy.* MACCLESFIELD.

MACLOPOLIS. *Voy.* SAINT-MALO.

MACLOT (Edmond), prémontré, mort en 1711, professa la philosophie et la théologie, et devint successivement prieur, définiteur, vicaire général et abbé de l'Étanche, près de Saint-Mihiel. On a de lui : 1° *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament;* Nancy, 1705, t. I, et Paris, 1712, tom. II; — 2° *Institutio reformationis in Ordine Præmonstratensi;* Paris, 1697. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Le *Journ. des Savants*, 1705, p. 356, 1re édit., et p. 310, 2e édit.

MACLAVIUS. *Voy.* MALO, n° I.

MACLOU. *Voy.* MALO, n° I.

MACLOVIOPOLIS. *Voy.* SAINT-MALO.

MACLOVIUM. *Voy.* SAINT-MALO.

MACLOVIUS. *Voy.* MALO, n° I.

MÂCON (*Matisco*, *Matiscona*), ancienne ville épisc., capitale du Mâconnais, qui est redevable des premières lumières de la foi à saint Valère et à saint Marcel, qui y furent envoyés par saint Irénée, évêque de Lyon. Le premier évêque de Mâcon fut, selon les auteurs de la *Gallia Christiana*, Placide, dont on lit la souscription dans les conciles III-V d'Orléans des années 538, 541 et 549. Il y a eu à Mâcon six conciles, dont le premier fut tenu l'an 581 ou 582 sous le pape Pélage II. Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* la Regia, tom. XII, XIV. Labbe, tom. V. Hardouin, tom. III. Mansi, *Supplém.*, tom. I. La *Gallia Christ.*, t. IV. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 378 et suiv. Gaet. Moroni, vol. XLI, p. 93-96.

MAÇON, MAÇONNERIE. *Voy.* FRANC-MAÇON, FRANC-MAÇONNERIE.

MACPHELA, terme hébreu qui signifie *double*. C'est dans ce sens que les Septante, la Vulgate, les autres anciennes versions et les interprètes juifs l'ont entendu. Cependant beaucoup de commentateurs en font un nom propre de lieu. Ce mot est joint à celui de la caverne qu'Abraham acheta dans le territoire de la ville d'Éphron pour y enterrer Sara sa femme. *Voy.* Genèse, XXIII, 8, 9, 17, 19, etc.

MACQUER (Philippe), avocat, né en 1720 à Paris, où il est mort l'an 1770, a laissé, outre quelques ouvrages purement littéraires : *Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique;* Paris, 1751, 1757, 2 vol. in-8°; 1768, 3e édit., trad. en allemand, et continué par l'abbé Rauscher; Vienne, 1788, 4 vol. in-8°. *Voy.* Bret, qui a publié l'*Éloge de Macquer* dans le *Nécrologe* des hommes célèbres de la France, tom. VI, p. 197 et suiv. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* Quérard, *La France littéraire*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MACRE** (Sainte), en latin *Macra*, vierge et martyre au diocèse de Reims, morte vers l'an 287, demeurait près du lieu où est maintenant la petite ville de Fismes. Sa principale fête, qui est l'anniversaire de sa seconde translation, a été remise au 11 juin. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **MACRE** (*Macra*), ville épisc. de la province de Rodope, sous la métropole de Trajanopoli, au diocèse de Thrace. Cette ville, érigée en évêché au IXe siècle, devint archevêché sous le patriarche de Constantinople, était au XIIIe siècle la métropole de la province de son nom, ainsi que nous l'apprend la Lettre circulaire que le pape Innocent III adressa en 1213 aux prélats d'Orient pour les inviter au concile de Latran. On ne connaît que quatre évêques de Macre, dont le premier, Antiochus, assista au concile pour le rétablissement de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1204, et tom. III, p. 990. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 145. Richard et Giraud.

III. **MACRE** (*Macra* ou *Macri*), évêché de la Mauritanie, dans l'Afrique occidentale, était sous la métropole de Sitifi. Macre est maintenant un évêché purement *in partibus*, toujours suffragant de Sitifi, qui est aussi un archevêché *in partibus*. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 145. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 97.

MACREUSE, oiseau de mer qui a le sang froid, et qui a beaucoup d'analogie avec le canard et l'oie. D'après un usage introduit depuis plus de cinq cents ans, on a la coutume de manger cet animal et ceux d'une espèce semblable les jours maigres; mais l'Église n'a donné aucune décision formelle à ce sujet. *Voy.* Hecquet, *Traité des dispenses du Carême*. D. Berthelet, *Traité de l'abstinence;* Rouen, 1731, in-4°. Le *Journ. des Savants*, 1657, 1662, *Supplém.*, 1680, 1710 et 1732. Richard et Giraud.

MACRINE (Sainte), vierge, morte l'an 379, était sœur de saint Basile le Grand, de saint Grégoire de Nysse et de saint Pierre de Sébaste. Elle s'attacha à sa mère, sainte Emmélie, qu'elle voulut nourrir du travail de ses mains, et à qui elle persuada de se retirer avec elle dans un monastère. Elles en bâtirent un sur le fonds d'une terre qui leur appartenait dans le Pont, et Macrine y établit une communauté de filles, parmi lesquelles elle établit une exacte discipline. Elle consola saint Grégoire de Nysse, après la mort de saint Basile, par un discours sur la Providence, l'état de l'âme et la vie future. Elle fut enterrée avec son père, saint Basile, et sa mère, sainte Emmélie, dans l'église des Quarante-Martyrs. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 19 juillet. *Voy.* saint Grégoire de Nysse, *Vie de sainte Macrine*. Hermant, *Vie de saint Basile*. Bulteau, *Essai de l'hist. monast. d'Orient*. Richard et Giraud.

MACROBE (*Macrobius*), prêtre donatiste, vivait au IVe siècle. Il fut envoyé à Rome comme évêque de son parti. Avant de se séparer de l'Église, dit saint Jérome, il avait composé un Discours *ad confessores et virgines*. *Voy.* Optat, *De Schismate Donatistarum*, l. II. Saint Jérôme, *De Vir. illustrib.*

MACRON. *Voy.* PTOLÉMÉE, n° III.

MACROPEDIUS (Georges), hiéronymite hollandais, né à Germert, près de Bois-le-Duc, vers l'an 1475, mort à Bois-le-Duc en 1558, avait pour vrai nom *Longeveld*, qui en flamand, comme *Macropedius* en grec, signifie *long champ*. En changeant ainsi son nom, il ne fit que se conformer à l'usage de son siècle. Il enseigna les belles-lettres avec une réputation brillante dans cette ville, à Liége et à Utrecht. Il possédait les langues anciennes, même l'hébreu et le chaldéen, et n'était pas étranger aux sciences exactes. Aussi, par ses leçons, aussi bien que par ses livres, il contribua à former une foule de savants distingués. Outre plusieurs ouvrages classiques et un grand nombre de pièces dramatiques en vers, on lui doit : 1° *Calendarium chirometricum;* Bâle, 1553; — 2° *Computus ecclesiasticus;* ibid., 1591; — 3° des *Notes* sur l'office divin pour en faciliter l'intelligence; Bois-le-Duc, 1599, in-8°. *Voy.* Sweert, *Athenæ Belgicæ*. Foppens, *Biblioth. Belgica*. Paquot,

Digitized by Google

Mémoires pour servir à l'hist. des Pays-Bas. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MACROSTICHE (*Macrostichos*), terme grec qui signifie un écrit qui a de longues lignes. On donna ce nom à la cinquième formule de foi que firent les Eusébiens, l'une des fractions des Ariens, dans un concile qu'ils tinrent à Antioche l'an 345, à cause de sa longueur. *Voy.* Tillemont, *Hist. de l'Arianisme*, t. VI, c. XXXVIII, p. 331. Bergier, *Diction. de théol.*, et *compar.* EUSÉBIENS.

MACULE (*Macula*), terme qui, dans l'Écriture sainte et la théologie, se dit de la tache des victimes et de celle du péché. De là vient que Jésus-Christ est appelé l'*Agneau sans macule.*

MACUT. *Voy.* MALO, n° I.

MADABA ou **MÉDABA**, que Joseph appelle tantôt *Médaba*, tantôt *Médabé*, était une ville située dans la partie méridionale de la tribu de Ruben, et qui tomba au pouvoir des Moabites. Médaba devint plus tard un évêché de la seconde province d'Arabie, dans le patriarcat de Jérusalem, sous la métropole de Bostra. *Voy.* Nombr., XXI, 30. Jos., XIII, 9, 16. Isaïe, XVI, 2. I Machab., IX, 36 et suiv. Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. I, XVII, XXIII. *De Bello Jud.*, l. III, c. II. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 153. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 99.

MADAÏ, troisième fils de Japheth, fut père des Mèdes, selon le sentiment général; mais ce sentiment semble souffrir des difficultés; c'est pourquoi quelques interprètes prétendent que les descendants de Madaï s'établirent dans la Macédoine, ou entre la Macédoine et la Thrace. *Voy.* Genèse, X, 2, et les commentateurs sur ce passage de la Genèse, notamment D. Calmet.

MADALENA (Thomas), dominicain espagnol, né en 1676, mort l'an 1747, fut premier professeur de l'université de Saragosse. Il a laissé : 1° *Tyrocinium morale;* in-fol.; — 2° *Opuscula varia;* in-fol.; — 3° trois vol. in-fol. sur différents sujets de la *morale chrétienne;* — 4° *La Voie évangélique*, en espagnol; 1 vol. in-4°; — 5° *Le Flambeau*, pour faciliter l'intelligence des ouvrages de D. Jean Taulère; 1 vol. in-4°; — 6° *Blason de l'Ordre de S.-Dominique;* in-4°; — 7° *L'Étude des chrétiens;* in-8°; — 8° *Vie de sainte Agnès, martyre;* in-8°; — 9° *Vie de sainte Agnès du Mont-Pulcien.*

MADAN, troisième fils d'Abraham et de Céthura. Madan et Madian, son frère, paraissent avoir peuplé le pays de Madian, qui est à l'orient de la mer Morte, et qu'il ne faut pas confondre avec le pays de Madian, situé à l'orient de la mer Rouge. *Voy.* Genèse, XXV, 2. Eusèbe et saint Jérôme, *In Locis Hebraicis*, et *compar.* MADIAN, n° I.

MADARE ou **MADAURE**, **MADURE** (*Madara* ou *Madaurus*, *Madura*), ville épisc. de la Numidie, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Cirte. D'autres la mettent entre Hippone et Lambesa, sous la métropole de Carthage. Madare fut autrefois une ville considérable; il y avait une académie célèbre où saint Augustin étudia ; mais maintenant ce n'est plus qu'un évêché *in partibus* suffragant de Carthage, archevêché également *in partibus*. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 145. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLI, p. 99-100.

MADELEINE, **MADELÈNE**, **MAGDELEINE**, **MAGDELÈNE**. Cette variété d'orthographe existant parmi les écrivains, on devra en tenir compte dans la recherche des divers personnages auxquels s'applique ce nom. Ainsi, par exemple, on devra chercher à *Magdeleine* et *Magdelène* ceux qu'on ne trouvera pas à *Madeleine* et *Madelène*, et réciproquement.

I. **MADELEINE** (**MARIE**), dont il est fait mention dans le Nouveau Testament. *Voy.* MARIE MADELEINE.

II. **MADELEINE DE PAZZI** (Sainte), vierge, née à Florence l'an 1566, morte le 25 mai 1607, montra dès l'enfance une douceur, une humilité et une modestie qui la faisaient aimer et respecter par tous ceux qui l'approchaient. A l'âge de dix ans elle se consacra à Dieu, et, l'an 1583, elle prit l'habit de carmélite dans le couvent de Sainte-Marie-des-Anges. Les souffrances physiques et morales qu'elle éprouva lui donnèrent lieu de faire éclater sa vertu, et les grâces extraordinaires dont Dieu la favorisa la rendirent un prodige de sainteté. Elle fut béatifiée par Urbain VIII en 1626, et canonisée par Alexandre VII en 1699. Sa *Vie* a été écrite en italien par Vincent Puccini, et traduite en français par Brochand, et en italien par Papebrock. Le P. Salvi, carme de Bologne, a recueilli les *Œuvres spirituelles* de sainte Madeleine ; Venise, 1739. Il a donné la relation des miracles opérés par son intercession ; Milan, 1724, 1728. La fête principale de notre sainte se célèbre le 25 mai. *Voy.* les Bollandistes. Richard et Giraud. Feller.

III. **MADELEINE DE CHÂTEAUDUN** (**SAINTE-**), en latin *Sancta Magdalena Castrodunensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située à Châteaudun, dans le diocèse de Chartres. On ne connaît ni l'époque de sa fondation ni le nom de son fondateur. Elle fut occupée successivement par des chanoines séculiers, des chanoines réguliers et des chanoines de la congrégation de France. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. VIII, col. 1317. Richard et Giraud.

IV. **MADELEINE DU SAINT-SACREMENT** (Sœur), carmélite du voile blanc, née à Séver-Cap en 1617, morte en 1697, fut reçue à l'âge de quinze ans au couvent des Carmélites de Bordeaux, où elle fit paraître la plus grande humilité et la piété la plus solide. Renvoyée de ce couvent dans la crainte qu'elle ne devînt infirme, elle y rentra après avoir vécu dans le monde pendant dix ans comme si elle eût été dans son monastère. Depuis sa rentrée dans le cloître, toute sa vie ne fut qu'une suite d'actions d'humilité, de mortification, de charité envers les pauvres, de douceur et de simplicité chrétienne, de patience dans les épreuves et les persécutions. Ce qui la caractérisa surtout fut une tendre et familière dévotion à l'Enfant-Jésus. On a de sœur Madeleine deux petits écrits : l'un sur les *Vertus théologales*, et l'autre sur la *Prière*. Ils ont été donnés par D. Martianai, de la congrégation de Saint-Maur, à la fin de la *Vie de Madeleine*, qu'il a publiée, Paris, 1711, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1711.

MADELGAIRE ou **MAUGER**, **VINCENT DE SOIGNIES**, **VINCENT MADELGAR** (Saint), né au château de Strepy, près de Blinche, en Hainaut, mort le 14 juillet, vers l'an 677, épousa sainte Valtrude ou Vaudru, fille de Valbert et de Bertille, sœur de sainte Aldegonde, nièce de Gundoald, maire du palais de Clotaire II. Il en eut quatre enfants, que l'Église honore comme saints : Landry, Audru, Madelberte ou Mauberte, et Dentlin. Vers l'an 650 il se retira dans la solitude de Hautmont, située près de Maubeuge, où il bâtit un monastère dans lequel il eut sous sa conduite près de trois cents religieux. Cependant il alla se cacher dans le bois de Soignies, à cinq ou six lieues du côté du Brabant, afin de se dérober aux visites que lui rendaient des séculiers attirés par sa réputation à son monas-

Digitized by Google

tère. Il y établit une nouvelle communauté, où il se renferma avec son fils Landry. On l'inhuma dans le monastère de Soignies, que Brunon, archevêque de Cologne, changea l'an 965 en un chapitre de chanoines séculiers, où son culte est devenu fort célèbre. On célèbre sa fête le 14 juillet. *Voy.* Richard et Giraud.

MADELGISILE ou **MAUGUILLE** (Saint), en latin *Madelgisilus*, solitaire de Picardie, né en Irlande, mort vers l'an 685, vint en France avec saint Fursy, et, après sa mort, il se retira dans le monastère de Saint-Riquier, dont l'abbé lui permit de s'établir à Monstrelet, à deux lieues de Saint-Riquier. Il y servit Dieu avec une grande ferveur, et, étant tombé malade, il fut secouru d'une manière inespérée par Vulgan ou Vilgaine, solitaire anglais ou irlandais, qui voulut se sanctifier avec lui après l'avoir guéri. On célèbre la fête de saint Mauguille le 30 mai, que l'on croit être le jour de sa mort. *Voy.* Bollandus. D. Mabillon, IV*e* *Siècle bénéd.*, 2e part.

MADELONNETTES ou **MAGDELONNETTES.** Il y a plusieurs sortes de religieuses qui portent ce nom, dérivé de sainte Magdeleine ou Madeleine. Telles sont, par exemple, celles de Metz, établies en 1452; celles de Paris, qui furent instituées en 1492, selon les uns, et en 1618, selon les autres; celles de Naples furent fondées en 1524, et dotées par la reine Sanche d'Aragon pour servir de retraite aux pécheresses; enfin celles de Rouen et de Bordeaux, qui prirent naissance à Paris en 1618. Il y a ordinairement trois sortes de personnes et de congrégations dans ces monastères. La première est de celles qui, après un temps d'épreuve suffisant, sont admises à embrasser l'état religieux et à faire des vœux; elles portent le nom de *la Madeleine*. La congrégation de Sainte-Marthe, qui est la seconde, est composée de celles qui ne peuvent être admises à faire des vœux. La congrégation de Saint-Lazare l'est de celles qui sont dans ces maisons par force et par correction. Les religieuses de la Madeleine, à Rome, dites *Converties*, furent établies par Léon X. A Paris, les filles de la Magdeleine sont actuellement gouvernées par les religieuses de Notre-Dame-de-Charité ou filles de Saint-Michel; mais il y a d'autres maisons dans lesquelles on reçoit les filles ou femmes pénitentes, ou dans lesquelles on enferme par autorité celles qui ont mérité ce traitement. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, où l'on trouve de justes réflexions sur la charité qui inspire à des filles pieuses le courage de se dévouer à la conversion des personnes de leur sexe devenues un objet d'avilissement et d'horreur. Jean Le Bœuf, *Dissertations sur l'hist. ecclés. et civile de Paris.* L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. des Antiq. chrétiennes.*

MADER. *Voy.* MADERUS.

MADERNO (Alexandre), général des Barnabites, né à Milan en 1618, mort à Rome l'an 1685, a publié : 1° *Cursus theologicus;* Rome, 1671, 1673 et 1675, 3 vol. in-fol.; théologie fort estimée; — 2° *De Virtutibus in gradu heroico;* Benoît XIV cite avec éloge cette dissertation dans son savant ouvrage de la Canonisation des saints. *Voy.* Argellati, *Biblioth. Scriptor. Mediolan.* Richard et Giraud.

MADERUP (Oluf), missionnaire protestant, Danois, né dans l'île de Fionie en 1711, mort l'an 1776, alla prêcher l'Évangile à Tranquebar, sur la côte de Coromandel. Il a laissé, dans sa langue maternelle, quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Explication de quelques passages de l'Écriture sainte, au moyen des coutumes, cérémonies et façons de parler des païens Tamouls;* Bergen, 1776, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MADERUS ou **MADER** (Joachim-Jean), protestant, né à Hanovre en 1620, mort à Schœningen l'an 1680, fut professeur d'histoire à l'académie de Helmstædt, puis il fut nommé recteur du gymnase de Schœningen. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Disputatio de conciliis;* 1650; — 2° *Dissertatio de S. Laurentio;* 1656; — 3° *De Scriptis et bibliothecis antediluvianis;* l'auteur veut y prouver qu'avant le déluge les hommes avaient la connaissance de l'alphabet et de l'écriture graphique, et qu'ils possédaient des bibliothèques. Il a édité, en outre : 1° *Lettre de saint Polycarpe aux Philippiens;* 1652; — 2° *Lettre de saint Clément aux Corinthiens;* 1654; — 3° *Lettre de saint Barnabé;* 1656; — 4° *Chronicon Montis Severi;* 1665; — 5° *Historia ecclesiast. Adami Bremensis;* 1670; — 6° *Compendium historiæ ecclesiasticæ Haymonis;* 1671. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.* Sax, *Onomasticon*, tom. V, p. 14. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MADIA, un des chefs des familles qui revinrent de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy.* II Esdras, XII, 5.

I. **MADIAN**, quatrième fils d'Abraham et de Céthura. Les Madianites, dont il est parlé dans le livre des Nombres, et dont les filles entraînèrent les Israélites dans le crime et dans l'adoration de Phégor, descendaient de Madian, fils d'Abraham. Les Madianites qui furent battus par Adad, fils de Badad, roi d'Idumée, ceux qui opprimèrent les Israélites au temps des Juges et qui furent vaincus par Gédéon, descendaient également du fils d'Abraham. D'après l'ordre du Seigneur, Phinéès, envoyé par Moïse, marcha contre les Madianites à la tête de douze mille hommes, les vainquit, mit à mort cinq de leurs rois, brûla leurs villes et leurs villages, et rapporta au camp tout le butin qu'il avait fait dans cette expédition. *Voy.* Genèse, XXV, 2. Nombres, XXII, 4, 7; XXV, 15; XXXI, 2, etc. Juges, VI, 1 et suiv.; VII, 1 et suiv. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, venge pleinement Moïse, accusé, à l'occasion de l'expédition de Phinéès, de cruauté et de barbarie envers sa propre nation, et de perfidie et d'ingratitude envers les Madianites, chez lesquels il avait trouvé un asile dans sa fuite.

II. **MADIAN**, était probablement fils de Chus, puisque la femme de Moïse, Séphora, qui était Madianite, est appelée *Chusite*. D'après Joseph, Madian peupla le pays qui porta son nom, à l'orient de la mer Rouge. C'est dans ce pays que Moïse se sauva et se maria; ces Madianites tremblèrent quand ils apprirent que les Israélites avaient passé la mer Rouge à pied sec. *Voy.* Exod., II, 15 et suiv. Nombr., XII, 1. Habacuc, III, 7. Joseph, *Antiq.*, l. II, c. V. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **MADIAN**, pays situé à l'orient de la mer Rouge, et dont la capitale s'appelait aussi *Madian*, ville mentionnée par Eusèbe et saint Jérôme. *Voy.* Reland, *Palæst. illustr.*, p. 97-100. D. Calmet, art. II MADIAN, MADIANITES. *Compar.* l'art. précéd.

MADION (*Masdium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans la Saintonge, au diocèse de Saintes. On ignore l'époque de sa fondation et le nom de son fondateur; elle a été détruite par les calvinistes. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1226.

MADIR (Saint). *Voy.* ÉMÉTÈRE.

Digitized by Google

MADIUS (Jules-César), écrivain du XVIIe siècle, a laissé un *Traité des Ordres sacrés;* Pavie, 1616.

MADMÉNA, fils de Saaph. *Voy.* I Paralip., II, 49.

MADON, ville du pays de Chanaan dont le roi, Jobab, se ligua avec Jadin, roi d'Asor, et plusieurs autres, contre Josué. Il fut pris et tué, et sa ville détruite et pillée. *Voy.* Josué, XI, 1 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MADONE. Ce mot est plus italien que français; cependant nous nous en servons, quoique rarement, en parlant de la sainte Vierge. *Madonna*, en italien, se prend dans le sens de *la dame par excellence.* Le peuple ne connait guère la Mère du Sauveur que sous ce nom et celui de *Maria.* Dans le langage des arts, une *madone* signifie toujours un tableau représentant la sainte Vierge. C'est ainsi qu'on dit les *Madones de Raphaël*, de *Carlo Dolce*, etc. *Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiq. chrétien.*

MADOX (Isaac), anglican, évêque de Saint-Asaph, puis de Worcester, né à Londres en 1697, mort l'an 1759, a laissé une Apologie des constitutions de l'Église anglicane, sous ce titre : *Review of Neal's history of the Puritans;* 1733. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MADRIACENSIS ou **MADRIACUS PAGUS**, **MADRIACIUM**, **MADRICUM**. *Voy.* MADRIE.

MADRID (*Madritum, Matritum, Madridium in Carpetanis, Mantua Carpetanorum*), capitale de toute l'Espagne depuis que Charles-Quint et ses successeurs y ont établi leur résidence. L'an 1473, le cardinal de Borgia, légat du pape, y tint un concile. *Voy.* Aguirre, dans sa *Collection des conciles d'Espagne,* tom. III.

MADRIE (*Madriacum, Madricum, Madriacensis pagus, Madriacus pagus*), contrée dans le territoire d'Évreux devenue célèbre par l'abbaye que saint Leoffroi ou Leufroi y fonda. *Voy.* la *Géographie des Légendes,* art. MADRIACENSIS PAGUS, et *Compar.* LEOFFROI.

MADRIGAL (Alphonse), dominicain espagnol, mort à Naples vers l'an 1608, a laissé : 1° *Instructio ordinandorum religiosorum et episcoporum;* 1589; — 2° *Brevis Tractatus de episcopis, parochis,* etc. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II.

MADRIGNANI (Archangelo), moine de l'Ordre de Citeaux, abbé du monastère de Casevallo, près de Milan, puis évêque d'Avellino (*Abellinum*), au royaume de Naples, naquit à Milan. et mourut à Avellino l'an 1520, après quatre années d'épiscopat. On lui doit : 1° *Itinerarium Portugallensium ex Ulisbona in Indiam nec non in occidentem et septentrionem, in latinum traductum;* Milan, selon Camus, et Paris, selon Van Praet, 1508, in-fol.; — 2° *Ludovici, Romani patricii, Itinerarium Æthiopiæ, Ægypti, utriusque Arabiæ, Persidis, Syriæ, Mediæ, ex vernacula lingua in latinum sermonem traductum;* Milan, 1511, in-fol.; c'est une traduction du curieux voyage de Ludovicus Vartomanus, Louis Barthema ou Varthema. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra.* Argellati, *Biblioth. Scriptor. Medialanensium.* Michaud. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MADRISI (Jean-François), en latin *Madrisius,* oratorien, né à Udine, vivait au XVIIIe siècle. Il a donné : *S. Paulini, patriarchæ aquileiensis Opera ex editis ineditisque primum collegit, notis et dissertationibus illustravit, addita duplici actorum veterum appendice;* Venise, 1737, in-fol. Cette édition porte en tête la *Vie* de saint Paulin, et se termine par six longues dissertations sur divers sujets importants, et suivies de deux Appendices contenant un recueil de pièces et d'actes anciens qui ont rapport à la vie, aux notes, aux dissertations et aux ouvrages de saint Paulin. *Voy.* le *Journal des Savants,* 1739. Richard et Giraud.

MADITE (*Madyta*). *Voy.* MAITON.

MADURE. *Voy.* MADARC.

MAËLETH, qu'on lit dans la Vulgate au Ps. LII, 1, et *Mahéleth,* qu'on lit dans la même version au Ps. LXXXVII, 1, représentent le terme hébreu *Mahalath* (Ps. LIII et Ps. LXXXVIII, 1), terme sur la signification duquel les hebraïsants et les interprètes ne s'accordent pas, les uns l'entendant d'un *instrument,* sans savoir au juste lequel, les autres, d'un *cantique* connu, et sur l'air duquel le psaume devait être chanté, en sorte que l'expression hébraïque *hal-mahalath* signifie *sur l'air de mahalath.* Enfin d'autres commentateurs, comme D. Calmet, lui donnent le sens de *danse*, et traduisent tout le titre du Ps. LII par : *Psaume instructif de David pour celui qui préside à la danse.* La seconde interprétation nous paraît la plus probable.

MAES (André), en latin *Masius,* orientaliste belge, né à Linnich, dans le Brabant, vers l'an 1515, mort à Clèves en 1573, se fit recevoir docteur *in utroque jure*, et devint secrétaire de l'évêque de Constance, puis conseiller de Guillaume, duc de Clèves. Outre les langues anciennes et modernes, il possédait le droit et l'histoire, et nul à son époque ne l'égala dans la critique sacrée. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Paradiso Commentarius;* Anvers, 1569, in-12; réimprimé dans les *Critici sacri,* 2e édit.; trad. du syriaque de l'évêque Moïse de Bar-Cépha, et accompagné de plusieurs pièces; — 2° *De Cœna Domini;* Anvers, 1575; — 3° *Observations sur les chap. XVIII-XXXIV du Deutéronome,* insérées dans les *Critici sacri,* tom. II; — 4° *Josue imperatoris Historia illustrata atque explicata;* Anvers, 1574, in-fol.; insérée dans les *Critici Sacri*, tom. II; ouvrage dont on peut voir l'importance par l'aperçu que nous en avons donné dans notre *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. III, p. 108. *Voy.* Sweert, *Athenæ Belgicæ.* André-Valère, *Biblioth. Belgica.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas.* Feller, *Biogr. univers.*, au mot MASIUS. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAESEN (Gérard VAN DER), en latin *Mosenus,* dominicain belge, né près de Ruremonde vers l'an 1550, mort à Lyon après 1599, assista au chapitre tenu à Troyes cette même année. On a de lui : *Bibliotheca homiliarum et sermonum priscorum Ecclesiæ Patrum,* etc.; Lyon, 1588, 4 vol. in-fol.; ouvrage très-utile aux prédicateurs. *Voy.* Échard, *Biblioth. Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAETS (Charles de), pasteur à Utrecht, né à Leyde en 1597, mort l'an 1651, a laissé : 1° *Sylva quæstionum insignium;* Utrecht, 1640, in-4°; — 2° quelques *Dissertations* académiques sur la *Rédemption de Jésus-Christ*, contre les Sociniens; sur la *personne et les fonctions de Jésus-Christ;* sur *Melchisédech*, l'*Église*, le *Vœu de Jephté* et la *Sépulture des morts.* *Voy.* Gaspard Burman, *Trajectum eruditum,* Richard et Giraud.

I. **MAFFÉE** ou **MAFFEI** (Celse), chanoine régulier de Latran, mort en 1505, fut huit fois supérieur général de son Ordre. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *Monumentum compendiosum pro confessionibus cardinalium reliquorumque prælatorum;* Venise, 1498; — 2° *Breve Scutariolum peccatorum pro confessionibus;* ibid.,

Digitized by Google

1498; — 3° *Apologia pro canonicis Lateranensibus;* — 4° *Congruentiæ et differentiæ canonicorum regularium et secularium;* Vérone, 1503; — 5° *Defensiones ad tuendum canonicorum regularium gradum;* Venise, 1487. *Voy.* Scipion Maffée, *Verona illustrata.* Richard et Giraud, qui indiquent ses autres ouvrages.

II. **MAFFÉE** ou **MAFFEI** (Scipion marquis de), littérateur et archéologue, né à Vérone en 1675, mort l'an 1755, était membre de l'académie des Arcadi de Rome, agrégé à l'académie de Florence, et membre honoraire étranger de l'académie des inscriptions de Paris. Il se distingua dans la profession des armes, et plus encore dans la république des lettres. Il a laissé, outre un grand nombre d'ouvrages littéraires et scientifiques : 1° *La Scienza cavalleresca,* traité contre le duel; Rome, 1710, in-4°; cet ouvrage a eu six éditions; — 2° *Cassiodori senatoris Complexiones in Epistolas et Acta apostolorum et Apocalypsim, ex vetustissimis membranis erutæ;* Florence, 1721, in-8°; Rome, 1738; — 3° *Istoria teologica delle Dottrine e delle opinioni corse ne' cinque primi secoli della Chiesa, in proposito della divina grazia, del libero arbitrio e della predestinazione;* Trente, 1742, in-fol.; trad. en latin; Francfort, 1756, in-fol.; on trouve à la suite de cet ouvrage plusieurs dissertations touchant l'histoire ecclésiastique; — 4° quelques fragments ajoutés à la nouvelle édition des *Œuvres* de saint Hilaire des Pères BB.; Vérone, 1731; — 5° *Actes de saint Ferme et de saint Rustique;* Mantoue, 1727, in-4°; — 6° une nouvelle édition des *Œuvres* de saint Jérôme, avec des notes critiques; Vérone, 1738; — 7° quelques *Traités théologiques.* Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Rubi; Venise, 1790, 18 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1710, 1722, 1724, 1729, 1731, 1733, 1736, 1738, 1770, 1741, 1744 et 1749. Fabroni, *Vitæ Italorum.* Bougainville, *Éloge de Maffei,* dans l'*Hist. de l'Académie des inscriptions,* tom. XXVII. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MAFFÉE** ou **MAFFEI** (Giovanni-Pietro ou Jean-Pierre), jésuite, né à Bergame en 1536, mort à Tivoli l'an 1603, professa la rhétorique à Rome avec le plus grand succès. Outre une *Histoire des Indes,* il a laissé : 1° *Rerum a societate Jesu in Oriente gestarum ad annum MDLXVIII Commentarius,* trad. du portugais d'Emm. Acosta; Dillingen, 1571, in-8°; Paris, 1572; Cologne, 1574, in-8°; — 2° *Vita Ignatii Loyolæ lib. III;* Venise, 1585, in-8°; Padoue, 1727, in-8°; trad. en français; Douai, 1594, in-8°; — 3° *Le Vite di XVII SS. Confessori;* Brescia, 1595; Rome, 1601, in-4°, et 1843, 4 vol. in-16; — 4° *Degli annali di Gregorio XIII;* Rome, 1742, 2 vol. in-4°. Ses écrits latins, précédés de sa *Vie,* ont paru à Bergame en 1747, 2 vol. in-4°. *Voy.* Ribadeneira et Alegambe, *De Script. Societ. Jesu.* Le *Journ. des Savants,* 1666, 1714, 1734 et 1742. Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Nicéron, *Mémoires,* tom. V. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana,* tom. VIII. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.* Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des écrivains de la compagnie de Jésus.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MAFFÉE** ou **MAFFEI** (Paul), chanoine régulier de Latran, né à Vérone vers l'an 1380, mort à Venise en odeur de sainteté, fut nommé en 1425 général de sa congrégation. On lui doit quelques ouvrages, entre autres : 1° *Traité sur la communion;* — 2° *De la Manière de méditer la Passion de Jésus-Christ;* — 3° un *Traité sur la justice;* — 4° plusieurs *Lettres;* ces ouvrages ont paru à Venise en 1512. *Voy.* Scipion Maffei, *Verona illustrata,* p. 83, édit. in-fol.

V. **MAFFÉE** ou **MAFFEI** (Paul-Alexandre), archéologue, né à Volterra en 1653, mort à Rome l'an 1716; outre plusieurs écrits d'archéologie très-estimés, il a laissé : 1° *L'Immagine del vescovo rappresentata nella virtù di Bossuet;* Rome, 1705, in-fol.; — 2° *La Vita di S. Pio V, papa;* ibid., 1712, in-4°. *Voy.* Michaud. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MAFFÉE** ou **MAFFEI** (Raphael), connu aussi sous le nom de *Raphael Volteranus* ou *Volteran,* en italien *Rafaello Volterrano,* né à Volterra en 1451, mort à Rome l'an 1522, a laissé un nom aussi célèbre par son savoir que par sa piété. Outre quelques ouvrages littéraires, on a de lui : 1° *Vitæ summorum pontificum Sixti IV, Innocentii VIII, Alexandri VI et Pie III;* Venise, 1518, in-8°; — 2° *Vita B. Jacobi de Certaldo,* dans les *Acta Sanctorum;* april., tom. II, p. 153; — 3° *Vita S. Victoris, martyris, cum translatione reliquiarum ejus Volaterræ,* dans l'*Italia Sacra* d'Ughelli, tom. Ier. *Voy.* Paul Jove, *Elogia,* n° CXVIII. Fabricius, *Historia Lat.,* tom. XII. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana,* tom. VII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **MAFFÉE** ou **MAFFEI** (Timothée), chanoine régulier de Latran, né à Vérone, vivait au XVe siècle; il fut trois fois supérieur général de son Ordre, puis archevêque de Raguse. On a de lui : 1° *De Studiis monasticis;* — 2° *De Confessionibus et pœnitentiis;* — 3° des *Lettres* et des *Harangues.* *Voy.* Scipion Maffei, *Verona illustrata,* p. 88.

VIII. **MAFFÉE** ou **MAFFEO-VEGIO**, dataire de Martin V et chanoine de Saint-Jean-de-Latran, né à Lodi, dans le Milanais, mort à Rome en 1458, a laissé : 1° *De Educatione liberorum et eorum claris moribus Libri sex,* Milan, 1491; Paris, 1511, in-4°; cet ouvrage a été réimprimé dans la *Biblioth. des Pères,* 2e part., t. XXVI; — 2° *De Perseverantia religionis Libri VI;* Paris, 1511; — 3° *De Quatuor hominis novissimis, morte, judicio, inferno et paradiso, Meditationes.* Ces ouvrages contiennent une piété solide et des instructions salutaires. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud.

MAFLIX DE TOURNAY (Bauduin), en latin *Balduinus de Tornaco,* dominicain, né à Tournay, vivait au XIIIe siècle. Il se fit recevoir docteur en théologie à Paris, assista au chapitre de son Ordre qui se tint dans cette ville, et concourut avec cinq autres docteurs, parmi lesquels était saint Thomas d'Aquin, à la rédaction de l'écrit intitulé : *Censura, seu judicium doctrinale de quibusdam difficultatibus; de secreto præsertim confessionis propositio;* inséré à la suite du recueil de Pierre Pélian : *S. Thomæ Aquinatis Opuscula omnia theologica et moralia ac considerationes;* Paris, 1656, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MAFORTE (*Mafortes, Mafortium, Maphorium*), manteau que les moines d'Égypte portaient pardessus la tunique, et qui couvrait le cou et les épaules. Il était de lin, comme la tunique, et il y avait par-dessus une melotte ou peau de mouton. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon,* ad voc. MAPHORIUM. Bergier, *Diction. de théol.*

MAGAILLANS (Gabriel de). *Voy.* MAGALHAENS, n° II.

MAGALA, qu'on lit (I Rois, XVII) dans la Vulgate comme étant le nom propre du lieu où étaient campés les Israélites lorsque David combattit Goliath, a été pris par les Septante pour un nom

Digitized by Google

commun, et traduit par *strongulôsis*, c'est-à-dire *cercle*, *circuit*, *enceinte*; ce qui peut s'entendre d'une espèce de retranchement fait avec des chariots, comme le pensent d'habiles interprètes. L'hébreu *mahgâl* ou *mahgâlâ* veut dire, en effet, *lieu de chariots, lieu où sont les chariots*.

I. **MAGALHAENS** (Côme), jésuite, né à Brague, mort en 1624, a laissé : *Commentaires sur les Cantiques de Moïse, les Bénédictions des patriarches, Josué, les Juges et les Épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite*; Lyon, 1609, 1619 et 1626.

II. **MAGALHAENS** ou **MAGAILLANS** (Gabriel de), missionnaire jésuite portugais, né en 1609 à Pedrogaõ, près de Coïmbre, mort l'an 1677, en Chine, où il obtint de grands succès dans ses prédications, mais où il eut aussi beaucoup à souffrir. On a de lui : 1° *Doze excellencias da China*; ouvrage qui a été traduit en français, et publié sous ce titre : *Nouvelle Relation de la Chine, contenant la description des particularités les plus remarquables de ce grand empire*, par le P. Magaillans; Paris, 1688, in-4°; — 2° *Relacao das tyrannias de Canghien Chungo*, dont le P. Martini a fait usage pour son *Historia de Bello Tartarico*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MAGALHAENS** (Pedro de), dominicain, né à Lisbonne vers l'an 1592, mort en 1677, professa la théologie dans plusieurs couvents de son Ordre, et fut député du Saint-Office. Il a laissé : 1° *Tractatus theologicus de scientia Dei ad quæstionem 14 primæ partis S. Thomæ in duas partes distributus*; Lisbonne, 1666, in-4°; — 2° *Tractatus theologicus de prædestinationis executione in duas partes distributus, unam de efficacia, alteram de necessitate gratiæ ad quæst.* 33 *primæ dictæ partis*; ibid., 1667; Lyon, 1674, in-8°; — 3° *Tractatus theologicus ad primam partem D. Thomæ, de voluntate, de prædestinatione, de Trinitate*; Lisbonne, 1670, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædicat.*, tom. II, p. 644.

IV. **MAGALHAENS** (Sébastien de), jésuite portugais, né à Tanger, mort en 1709, devint provincial de son Ordre et confesseur du roi Pedro II. Il a donné : *Relaçam do estado politico e spiritual da China*, trad. du latin de l'*Historia tartaro-sinica* du P. François de Rougemont; Lisbonne, 1672, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MAGALONA. *Voy.* MAGUELONE.

MAGALOTTI (Lorenzo comte), littérateur, né à Rome en 1637, mort à Florence l'an 1711 ou 1712, était très-versé dans les langues orientales et étrangères. Outre d'autres ouvrages purement littéraires, il a laissé : *Lettere familiari*; Venise, 1719, in-4°; ces lettres, dirigées contre les athées, sont une forte preuve en faveur de la religion. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1726, p. 257. Fabroni, *Vitæ Italorum*, tom. III. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, tom. VIII, p. 208. Pompilio Pozzeti, clerc des Écoles pies, *Elogio storico del conte Lor. Magalotti*; Florence, 1787. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAGDALA. Joseph parle d'une forteresse ainsi nommée qui était près de Gamala. Quelques-uns ont cru que c'était de là que Marie-Magdeleine avait pris son nom. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVIII, c. I; *De Bello Jud.*, l. II, c. XXV, et *in Vita sua*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MAGDALEL, ville de la tribu de Nephthali. *Voy.* Josué, XIX, 38.

MAGDALGAD, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 37.

MAGDALIUS (Jacques), dominicain hollandais, né à Gouda, mort vers l'an 1520, a laissé, outre des poésies : 1° *Correctorium Bibliæ, cum difficilium quarumdam dictionum luculenta interpretatione*; Cologne, 1508 et 1538, in-4°; — 2° plusieurs ouvrages ascétiques. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. VIII La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MAGDALUM**, ville de la basse Égypte marquée dans l'*Itinéraire d'Antonin* à douze milles de Péluse. *Voy.* Jérém., XLIV, 1, XLVI, 14. C'est probablement de cette même ville qu'il est fait mention dans l'Exode (XIV, 2) et dans les Nombres (XXXIII, 7).

II. **MAGDALUM**, château ou bourg dans la Galilée d'où Marie Magdeleine tirait son nom. *Voy.* Matth., XXVII, 56, etc.

MAGDEBOURG (*Magdeburgum* et *Parthenopolis*), ancienne ville archiépisc. et capitale du duché de ce nom située dans la basse Saxe, sur l'Elbe, à douze lieues de Wittemberg. L'an 784, après la défaite des Saxons, Charlemagne établit un évêché à Styde ou Scidice, qui n'est maintenant qu'un bourg du comté de Swalembourg. L'empereur Henri l'Oiseleur transféra ce siége à Wallersleven, au pays de Lunebourg, et, l'an 962, Othon le transporta à Magdebourg en vertu d'une bulle de Jean XII, qui l'érigea en archevêché. Ce siége a été sécularisé et donné à l'électeur de Brandebourg par le traité d'Osnabruck. L'an 999, on a tenu un concile à Magdebourg. En 1567, Joachim-Frédéric marquis de Brandebourg, quarante-neuvième archevêque de Magdebourg, introduisit la réforme prétendue de Luther dans son église; il se maria trois ans après, fut fait électeur en 1598, et mourut l'an 1608. Son successeur, Chrétien-Guillaume marquis de Brandebourg, et son propre fils, suivit d'abord le luthéranisme; mais il embrassa ensuite la religion catholique, renonça à son siége, et mourut. Quant à la manière dont la réforme s'est introduite à Magdebourg et aux persécutions auxquelles le catholicisme y a été en butte depuis cette époque, on en trouve un aperçu dans la *Nouv. Biogr. génér. Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. II. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles*, tom. I, col. 1213. Aubertus Miræus, *Geographia ecclesiast.*, p. 340. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 145. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLI, p. 234-238. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MAGDEBOURG (CENTURIES DE). *Voy.* CENTURIES DE MAGDEBOURG.

MAGDELEINE, MAGDELÈNE. *Voy.* MADELEINE.

MAGDELON-JACOB, dominicain hollandais qui vivait au XVIe siècle, s'était rendu habile dans les langues grecque et hébraïque et dans la théologie. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Correctorium Bibliorum*; — 2° *Compendium Bibliorum metricum*, etc. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

MAGDELONNETTES. *Voy.* MADELONNETTES.

MAGDIEL, chef des Iduméens, succéda à Mabsar. *Voy.* Genèse, XXXVI, 43. I Paralip., I, 54.

MAGDUNUM et **MAGDUNENSE CONCILIUM**. *Voy.* MEUN.

MAGE (*Magus*), nom que l'Évangile donne aux personnages qui, avertis en Orient de la naissance du roi des Juifs (Jésus-Christ) par une étoile miraculeuse, vinrent l'adorer à Bethléhem, conduits par cette même étoile. Or on sait que les Orientaux appliquent le mot *mages* à leurs sages, à leurs philosophes et à leurs rois. Aussi on ne voit pas sur quel motif peuvent se fonder les critiques qui, comme Kuinoel, soutiennent que les mages de l'Évangile n'é-

Digitized by Google

taient pas des rois. Par le mot *Orient* du texte sacré, il faut entendre l'Arabie, ou la Chaldée, ou la Mésopotamie, aux environs de l'Euphrate. *Voy.* Matth., II, 1 et suiv. D. Ceillier, tom. XVI. D. Calmet, *Dissert. sur les mages*. J. Fr., *Dissert. sur les mages*, contre Richard Simon. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, prouve très-bien contre les incrédules qu'il n'y a rien dans la narration de la naissance de Jésus-Christ, faite par saint Luc, qui soit de nature à arguer de fausseté le récit que fait saint Matthieu de l'adoration des mages. J.-B. Glaire, qui, de son côté (*Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 311 et suiv.), réfute les diverses objections des rationalistes et des mythologues modernes, notamment de Strauss, qui, tout en combattant victorieusement l'explication rationaliste, tombe dans une autre erreur non moins grande et non moins choquante, lorsqu'il essaye de détruire toute réalité historique dans le récit de saint Matthieu.

MAGÉDAN, lieu mentionné dans la Vulgate en saint Matth., XV, 39, où le grec lit *Magdala*, et au lieu duquel la Vulgate elle-même porte, en saint Marc, VIII, 10, *Dalmanutha;* d'où quelques-uns pensent que *Magédan* était une ville, et *Dalmanutha* son canton. Mais comme plusieurs anciens exemplaires lisent dans saint Marc *Magedan* ou *Magdala*, comme on lit dans saint Matthieu, d'autres en concluent que c'est le même lieu. *Voy.* DALMANUTHA.

MAGEE (William), archev. de Dublin, né en Irlande l'an 1765, où il est mort en 1831, professa d'abord les langues orientales et les mathématiques à l'université de Dublin, fut nommé doyen de Cork en 1813, évêque de Raphoe en 1819, et transféré à l'archevêché de Dublin en 1822. Il a publié : *Discourses on the scriptural doctrines of the atonement and sacrifice;* Dublin, 1801, 2 vol. in-8°, et 1832, 3 vol. in-8°; le but de cet ouvrage très-estimé est de combattre les doctrines de la secte des unitaires. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MAGEDDO, ville royale des Chananéens, laquelle échut en partage à la demi-tribu de Manassé, et devint célèbre par la défaite du roi Josias, vaincu et blessé à mort par Néchao, roi d'Égypte. *Voy.* Josué, XII, 21; XVII, 11. Juges, I, 27, etc.

MAGEDDON, qu'on lit dans le prophète Zacharie (XII, 11), est très-probablement la même ville que Mageddo de l'art. précédent.

MAGENDÉE ou **MAGENEL** (André), ecclésiastique de Béarn, qui vivait au XVII° siècle, est auteur de : *Anti-Baronius Magenelis, seu animadversiones in Annales Baronii cum Epitome lucubrationum criticarum Casauboni;* Lyon, 1679, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1679, p. 190, 1re édit., et p. 105, 2e édit.

MAGEOGHEGAN (Jacques), prêtre irlandais, né en 1702, mort l'an 1764, fut attaché sur la fin de sa vie à l'église de Saint-Méry, à Paris. Il est auteur d'une *Histoire d'Irlande;* Paris, 1758, 3 vol. in-4°. Elle est remplie de recherches que l'on ne trouve pas ailleurs. L'auteur, qui était catholique, fait des descriptions touchantes des maux que le schisme et l'hérésie ont faits à sa patrie. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MAGES. *Voy.* MAGE.

MAGETH, ville du pays de Galaad, que le grec lit *Maked*. *Voy.* I Machab., V, 26. D. Calmet pense que ce pourrait être la même que *Machati* (Josué, III, 11). D'autres inclinent pour *Mennith*, autre ville du même pays, laquelle est mentionnée dans le livre des Juges, XI, 33.

MAGFELD ou **MACFELD**, lieu d'Angleterre où l'on tint deux conciles au sujet de la célébration des fêtes; le premier eut lieu l'an 1332, et le deuxième en 1362. *Voy.* Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VII. Dav. Wilkins, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. II et III. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLI, p. 238, 239.

MAGGI (Girolamo), en latin *Magius*, jurisc., né à Anghiari, dans le Milanais, mort à Constantinople en 1572, prit ses degrés à Pise. Les Vénitiens l'envoyèrent dans l'île de Chypre en qualité de juge de Famagouste; mais il fut pris par les Turcs, qui l'envoyèrent prisonnier à Constantinople, où Mahomet Bassa le fit étrangler en prison. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De mundi Exustione et de die judicii;* Bâle, 1562, in-fol.; — 2° *De Equuleo;* Hanau, 1608; Amsterdam, 1665; — 3° *De Tintinnabulis;* Hanau, 1609; Amsterdam, 1665; — 4° un *Traité sur les géants*, que l'on trouve dans le *Fasciculus octavus opuscul. quæ ad histor. ac philologiam sacram spectant*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1665, 1666, 1700 et 1703. Richard et Giraud. Feller. Michaud.

MAGICIEN, **MAGIE**. Le *magicien* est celui qui exerce la *magie*. Or il y a deux sortes de *magie :* l'une *naturelle* (*naturalis*), l'autre *cérémoniale* et *superstitieuse* (*cæremonialis, superstitiosa*). La première est l'application des causes naturelles actives aux causes passives, par le moyen desquelles on produit des effets surprenants, mais qui ne passent pas les forces de la nature. La seconde est l'art de faire des choses qui sont au-dessus des forces de la nature, et qui sont ordinairement mauvaises, en vertu d'un pacte exprès ou tacite avec les démons. La magie est un très-grand péché, parce qu'elle met en rapport avec les démons, et qu'elle renferme souvent plusieurs autres crimes, tels que l'idolâtrie, l'apostasie, le blasphème et le sacrilége. Voilà pourquoi Moïse défend, sous peine de mort, aux Israélites, de consulter les magiciens (*magos*). Ce fait et plusieurs autres rapportés dans l'Écriture ne nous permettent pas de révoquer en doute qu'il y ait des hommes qui, par leur commerce avec les démons, font des choses surnaturelles; et c'est une force d'esprit très-mal entendue, et une incrédulité fort dangereuse, d'attribuer à l'imagination, à l'imposture ou à l'ignorance, ce que les Livres saints attribuent formellement à la magie, à l'opération du démon; car il est certain que Dieu a donné aux esprits de ténèbres quelque pouvoir sur les hommes; il est de foi que le démon peut agir sur les corps, quoique nous ignorions la manière dont il le fait. L'exemple de Job, affligé par le démon, et celui de Jésus-Christ, transporté d'un lieu à un autre par le tentateur, en sont des preuves manifestes. Ajoutons que l'Église est tellement persuadée qu'il y a et qu'il peut y avoir des magiciens, que, dans ses prônes, elle les déclare excommuniés, et que leurs crimes sont au nombre des cas réservés. *Voy.* Dandini, *De Suspectis de hæresi;* Rome, 1703, in-fol. L'abbé d'Artigny, *Nouveaux Mémoires d'hist. et de littérat.*, tom. I. *Traité sur la magie, le sortilége, les possessions*, etc.; Paris, 1732. Nicolas Remi, *De Dæmonolatria*. Delrio, *Disquisitionum magicarum Libri sex*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLI, p. 301-309, où on trouve indiqués un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur la magie. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MAGINHARD, moine germain du IX° siècle, étudia les lettres et la théologie à l'abbaye de Fulde. On a de lui un *Éloge de saint Ferruce, martyr*, publié par Surius à la date du 28 oc-

Digitized by Google

tobre. On lui attribue un *Traité sur la Foi et le Symbole des Apôtres,* imprimé à Cologne en 1532. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Mabillon, *Annal.*, l. XXV, nº 74. L'*Hist. littér. de la France*, t. V, p. 272.

MAGGIO (Francesco-Maria), en latin *Magius*, théatin, né à Palerme en 1612, mort en odeur de sainteté l'an 1686, étudia avec ardeur la philosophie et la théologie, se rendit en Orient, où il visita les établissements de son Ordre, traversa la Syrie, l'Arabie et l'Arménie, demeura pendant cinq ans en Géorgie, où il joignit à ses travaux apostoliques l'étude des dialectes et des mœurs du pays, fonda une maison à Caffa, l'ancienne Théodosie, alla à Rome, et revint à Naples, où il établit plusieurs couvents ou maisons religieuses. Il fut aussi visiteur des théatins pour la province de Sicile. Outre des travaux sur les langues orientales, on a de lui plusieurs ouvrages ascétiques ou liturgiques, parmi lesquels: 1º *Rituale Theatinum;* Anvers, 1650, in-4º; — 2º *Centum Disquisitiones asceticæ;* Rome, 1656, in-12; — 3º *De Sacris Cæremoniis Disquisitiones rituales, morales, asceticæ et ut plurimum novæ;* Palerme, 1665, in-fol.; — 4º *De Pauli IV inculpata Vita;* Naples, 1672, in-fol.; — 5º *De Ritibus incolendæ solitudinis;* ibid., 1675, 2 vol. in-fol.; — 6º *Præsagia et insigniora aliquot gesta Pontificum Romanorum qui* XVI *et* XVII *sæculo floruerunt;* ibid., 1677, in-8º. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAGIRUS (Tobie), protestant théologien, philosophe et biographe allemand, né à Angermunde en 1586, mort à Francfort-sur-l'Oder l'an 1651, fut co-recteur à Joachimsthal, puis professeur de logique et de physique à Francfort-sur-l'Oder. Parmi ses ouvrages, nous citerons: 1º *Sabbathum christianum, sive meditationes Patrum orthodoxorum in Evangelia anniversaria;* Francfort, 1621, in-4º; — 2º *Oratorium Christianum;* — 3º *Polymnemon, seu Decades VI problematum metaphysicorum, florilegium locorum communium;* ibid., 1629, 1658, 1661, in-fol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAGISTRAT, officier de judicature dont le principal devoir est de soutenir la majesté des lois par la sagesse de ses décisions et de se rendre utile à l'État et aux particuliers. Les magistrats ont donc besoin des lumières de l'esprit, de la droiture du cœur, d'un jugement solide, d'un discernement exquis, d'un grand désintéressement, de beaucoup d'attention, de vigilance et d'activité, d'une noble gravité jointe à la modestie, à la douceur et à l'affabilité. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les fausses idées des hérétiques et des incrédules, qui ont prétendu qu'il n'est pas permis à un chrétien d'exercer la magistrature, parce que cette charge peut le mettre dans la nécessité de condamner quelqu'un à la mort ou à des peines afflictives; ce qui est contraire, disent-ils, à la douceur et à la charité chrétienne. Gaet. Moroni, vol. XLI, p. 309-312, où l'on trouve reproduite une partie de l'art. de Bergier, et où sont cités plusieurs auteurs qui ont écrit sur les magistrats.

MAGISTRI (Yves), théologien, né à Laval vers le milieu du XVIᵉ siècle. Il embrassa la règle de Saint-François, devint confesseur et prédicateur du couvent des Annonciades à Bourges, puis curé du Lude, près de la Flèche. Parmi ses ouvrages, nous citerons: 1º *Le Guide des professeurs ecclésiastiques;* Paris, 1580, in-16; — 2º *Miroir chrétien*, ou *Seconde partie du Guide ecclésiastique;* ibid., 1580, in-16; — 3º *Bâton de défense et miroir des professeurs de la vie régulière de l'abbaye et Ordre de Fontevrault;* Angers, 1586, in-4º; suivi de deux opuscules latins: 1º *De Exemptione Ordinis Fontis Ebraldi;* — 2º *Admonitio omnibus venerandis Patribus, visitatoribus* etc.; le premier a été traduit en français en 1647. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Magistri.

I. **MAGISTRIS** (François de), chanoine de Naples qui vivait au XVIIᵉ siècle, a laissé: *Status rerum memorabilium tam ecclesiasticarum quam politicarum, ac ædificiorum civitatis Napolitanæ, cum notis Josephi de Magistris, Aurata Militiæ equitis;* 1661, 1668, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1682, p. 252, 1ʳᵉ édit., et p. 165, 2ᵉ édit.

II. **MAGISTRIS** (Hyacinthe de), jésuite, né dans le diocèse de Crémone en 1605, mort à Goa l'an 1666, fut envoyé dans les missions de l'Inde, et devint confesseur de l'évêque de Cranganor. Il visita les missions du Brésil, et fut nommé préfet du noviciat à Goa. On a de lui: *Relatio de christianitate Madurensi in India, et de rebus gestis Patrum Soc. Jesu in provincia Malabarica;* Rome, 1661, in-8º; trad. en français par Jacques de Machault; Paris, 1663. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MAGISTRIS** (Simone ou Siméon de), orientaliste, né en Corse en 1728, mort à Rome en 1802, entra dans la congrégation de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, et fut nommé par Pie VI évêque de Cyrène *in partibus*, et secrétaire de la Congrégation chargée de corriger les livres de l'Église orientale. Dans cette position, Magistris défendit avec zèle les intérêts de l'Église. On lui doit, outre un Éloge historique en latin de Joseph Bianchini: 1º *Daniel secundum septuaginta ex tetraplis Origenis, nunc primum editus*, en grec et en latin; Rome, 1772, in-fol.; — 2º *Acta martyrum ad Ostia Tiberina ex codice regiæ bibliothecæ Taurinensis;* ibid., 1795, in-fol.; — 3º *S. Dionysii Alexandrini, episcopi, cognomento Magni, opera quæ supersunt;* ibid., 1776, in-fol.; — 4º *Gli Atti di cinque Martiri nella Corea, coll' origine della fede in quel regno;* ibid., 1801, in-8º. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAGLI (Paschal), théologien, né à Naples, vivait au XVIIIᵉ siècle. Il a laissé: *Raccolta di varii trattati filosofici et teologici... tomi due, nel primo contengonsi due primi trattati:* 1º *Del Criterio della verita;* — 2º *Della Natura e di alcune proprietà dell' uomo come uomo. Nel tomo secondo si contengono tre trattati*, cioè: 1º *Della Natura et di alcune proprietà dell' uomo come cittadino;* — 2º *Della Divinità della Chiesa cattolica romana;* — 3º *Della Natura, et di alcune principali proprietà dell' uomo come cristiano;* Naples, 1747, in-8º. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1748, p. 249. Richard et Giraud.

MAGLOIRE (Saint), évêque régionnaire en Bretagne et abbé de Dol, né dans le pays de Galles vers l'an 495, mort le 24 octobre 575, était cousin de saint Malo et de saint Samson. Ce dernier, ayant été nommé évêque régionnaire, aborda en 521 sur les côtes de l'Armorique avec saint Magloire, et tous deux commencèrent à prêcher l'Évangile. Saint Samson bâtit quelques monastères, dont le principal fut celui de Dol; il le gouverna jusqu'à sa mort; et après lui saint Magloire prit la direction de cette communauté. Plus tard, celui-ci se retira dans l'île de Jersey, où il travailla au salut des âmes, et il y bâtit un monastère dans lequel il termina ses jours. Les anciens Martyrologes ne parlent pas de ce saint; mais le romain mo-

Digitized by Google

derne en fait mention au 24 octobre. *Voy.* Mabillon, *Acta Benedict.*, tom. I. D. Lobineau, *Histoire des saints de la Bretagne.*

MAGNÆUS. *Voy.* MAGNUSSON.

MAGNAN. *Voy.* MAIGNAN.

MAGNANIMITÉ (*Magnanimitas*), grandeur d'âme qui porte à faire des actions héroïques de toutes les vertus les plus difficiles; c'est une partie intégrante de la force, et une des vertus morales qui lui sont attachées. La magnanimité se porte à tout ce qu'il y a de plus grand, de plus parfait, de plus sublime dans toutes les vertus, par un courage qui élève le magnanime au-dessus des hommes vulgaires, qu'il surpasse sans les mépriser, car la magnanimité n'est pas contraire à l'humilité. La présomption, l'ambition, la vaine gloire lui sont opposées par excès, et la pusillanimité lui est opposée par défaut. *Voy.* saint Thomas, 2. 2., qu. 129, art. 1, 2, 3, 4, 5. Collet, *Moral.*, tom. 1.

MAGNERIE (Saint), mort en 596, fut un des évêques les plus vénérables de son siècle. Il gouverna l'Église de Trèves sous les règnes de Sigebert, Childebert et Chilpéric. Entre autres monuments qu'il a laissés de sa piété, on compte la célèbre abbaye de Saint-Martin, qu'il fonda hors des murs de la ville, en mémoire du saint évêque de Tours, pour qui il avait une grande vénération. Saint Grégoire de Tours nous a conservé quelques particularités de sa vie. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **MAGNÉSIE** (*Magnesia ad Mæandrum*), ville épisc. de la province d'Asie, au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse, et située auprès du fleuve Méandre. On en connaît huit évêques, dont le premier, Damase, siégeait du temps de saint Ignace. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 697. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 146. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, v. XLI, p. 313-311.

II. **MAGNÉSIE** (*Sipyli* ou *Magnesia ad Sipylum*), ville épisc. de la province d'Asie, au diocèse d'Asie, et située au pied du mont Sipyle. Elle fut d'abord sous la métropole d'Éphèse, puis sous celle de Smyrne. On en connaît six évêques, dont le premier, Eusèbe, assista et souscrivit au concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 736. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 146. Richard et Giaaud. Gaet. Moroni, vol. XLI, p. 314.

MAGNÉTISME. C'est Jean-Baptiste Van Helmont, chimiste belge, qui, au XVIe siècle, jeta les premiers fondements de la doctrine du magnétisme, que Frédéric-Antoine Mesmer perfectionna dans le XVIIIe. Pour bien apprécier le magnétisme sous le rapport théologique, il faut se faire une idée juste et exacte de ce qu'il est au point de vue des sciences naturelles. Or le mot *magnétisme* vient du grec *magnès* ou *aimant*, nom que les anciens donnaient à un minerai de fer qui possède la faculté d'attirer le fer, et de supporter même quelquefois des morceaux assez pesants de ce métal. De là on a appelé *magnétisme animal* un fluide très-subtil qui émane du corps des animaux, et qui, bien dirigé, peut devenir un remède efficace contre beaucoup de maladies. La plupart, pour ne pas dire tous ceux qui ont traité du magnétisme, lui ont faussement attribué les effets qui appartiennent exclusivement au somnambulisme naturel, puisqu'ils n'ont jamais lieu que dans l'état somnambulique, et très-souvent tout à fait en dehors de toute opération magnétique; c'est-à-dire qu'il n'est pas rare de voir des somnambules qui, sans avoir été magnétisés, font mille choses d'une manière beaucoup plus parfaite que dans leur état ordinaire; qu'ils ont, entre plusieurs autres facultés aussi singulières, celle de voir et d'entendre à une distance infinie, comme s'ils étaient présents. Aussi, pour nous qui avons eu l'occasion de faire auprès de M. de Puységur, élève de Mesmer, une étude du magnétisme longue, approfondie, et surtout sans idée préconçue, nous sommes resté convaincu, après les observations les plus consciencieuses, que l'action du magnétiseur n'a d'autre effet réel que celui de produire dans l'économie animale et sur l'imagination d'un somnambule naturel une commotion violente et une impression vive qui le font tomber dans cet état extraordinaire, dans lequel il tombe ordinairement quand, par exemple, on lui annonce la nouvelle imprévue d'un événement qui l'intéresse à un haut degré. Quant au fluide magnétique, il faut n'avoir jamais observé avec attention ou bonne foi pour oser en nier l'existence; du moins les faits nombreux dont nous avons été témoin, et qu'on ne saurait expliquer autrement, nous autorisent pleinement à l'affirmer d'une manière positive. Ajoutons qu'on prend souvent pour surnaturel ce qui n'est simplement qu'extraordinaire, et qui ne dépasse pas la limite du naturel. Mais si, d'un côté, nous sommes convaincu de la réalité du fluide magnétique, et si nous avons aussi la conviction qu'il peut opérer la guérison des affections morbides comme tout autre moyen thérapeutique ordinaire, nous ne saurions nier qu'il y ait en bien des circonstances de graves dangers de plus d'un genre à l'employer. D'abord, la limite qui sépare le naturel du surnaturel n'est pas toujours assez marquée et assez visible pour qu'on puisse s'exposer témérairement à la franchir. En second lieu, il est une foule de cas où la morale aurait violemment à souffrir de l'usage du magnétisme; n'y aurait-il que l'influence qu'exerce le magnétiseur sur le magnétisé, influence qui est presque toujours absolue. Nous disons *presque toujours*, parce qu'il arrive quelquefois pendant le sommeil magnétique que la personne magnétisée résiste violemment et avec succès à la volonté du magnétiseur, et la rend entièrement nulle; comme il lui arrive fréquemment aussi de subir l'influence magnétique contre son gré, et malgré tous les efforts de son esprit pour s'y soustraire; ce qui montre combien sont dans l'erreur ceux qui prétendent le contraire. En 1842, Mgr Gousset, archevêque de Reims, ayant consulté le Saint-Siége pour savoir si, *sepositis abusibus rei, et rejecto omni cum dæmone fœdere*, il était permis d'exercer le magnétisme, et d'y recourir comme à un remède que plusieurs regardent comme naturel et utile, le grand pénitencier lui répondit que la solution demandée se ferait attendre, parce que la question n'avait pas encore été examinée à ce point de vue par le Saint-Siége. En conséquence, le savant archevêque pense que l'usage du magnétisme peut être toléré jusqu'à ce que Rome ait prononcé; mais il suppose, comme motifs de son opinion : 1° que le magnétiseur et le magnétisé sont de bonne foi, et qu'ils regardent le magnétisme animal comme un remède naturel et utile; 2° qu'ils ne se permettent rien qui puisse blesser la modestie; 3° qu'ils renoncent à toute intervention de la part du démon, autrement ces opérations seraient illicites. Il ajoute qu'un confesseur ne doit ni conseiller ni approuver le magnétisme, surtout entre personnes de différents sexes, à raison de la sympathie trop grande et vraiment dangereuse qui

85

Digitized by Google

se forme le plus souvent entre le magnétiseur et la personne magnétisée. Pour nous, nous ne saurions trop insister sur cette dernière considération; car nous pourrions citer à l'appui des exemples épouvantables. En 1847, le 28 juillet, le Saint-Office établit comme règle à suivre : « En écartant toute erreur, tout sortilége, toute invocation implicite ou explicite du démon, l'usage du *magnétisme*, c'est-à-dire le simple acte d'employer des moyens physiques non interdits d'ailleurs n'est pas moralement défendu, pourvu que ce ne soit pas dans un but illicite ou mauvais en quoi que ce soit. Quant à l'application de principes et de moyens purement physiques à des choses ou des effets vraiment surnaturels pour les expliquer physiquement, ce n'est qu'une illusion tout à fait condamnable et une pratique hérétique. » Enfin le 4 août 1856, après avoir rapporté, dans sa *Lettre encyclique à tous les évêques contre les abus du magnétisme*, le décret précédent, la sainte Inquisition romaine et universelle fait un appel au zèle des évêques de la catholicité pour qu'ils fassent cesser, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, ces abus si funestes et si généralement répandus. *Voy.* Mgr Gousset, *Théol. morale*, t. I, n° 425. Rostan, *Diction. de médecine*, tom. XIII, p. 459, art. MAGNÉTISME. L'abbé Frère, *Examen du magnétisme animal.* L'abbé Barran, *Exposition raisonnée des dogmes et de la morale du christianisme*, tom. II, p. 149. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où sont rapportées *in extenso* plusieurs réponses du Saint-Siége, une Consultation adressée à la Pénitencerie, le 19 mai 1841, par l'évêque de Lausanne, la réponse à cette Consultation, une Lettre de S. E. le cardinal de Castracane, une *Lettre encyclique* de la sainte Inquisition romaine et universelle à tous les évêques contre les abus du magnétisme, enfin une *Circulaire* du Saint-Office à tous les évêques et inquisiteurs de l'État pontifical sur le même sujet. M. de Pons, évêque de Moulins, *Mandement pour le Jubilé de* 1836. L'*Encyclop. cathol.*, tom. XIV, p. 114-115, et au *Supplém.*, tom. III, p. 536-537, où on lit la *Lettre encyclique* de la sainte Inquisition romaine et universelle datée du 30 juillet 1856. Le *Diction. de théologie* de Bergier, édit. de 1844, à l'article ajouté *Magnétisme animal;* on y rapporte plusieurs fragments des auteurs que nous venons d'indiquer, ainsi que la Consultation de l'évêque de Lausanne et la réponse de la Pénitencerie.

I. **MAGNI** (Jacques), augustin, né à Toulouse, mort vers 1422, fort âgé, est auteur d'une introduction à la philosophie intitulée : *Sophologium;* Paris, 1471, in-4°. Il y a une autre édition plus ancienne, mais sans date. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **MAGNI** (Jean), évêque suédois de Skara, né l'an 1583 à Wexioe, ce qui fait qu'on le désigne aussi sous le nom de *Wexionensis*, mort en 1651, professa d'abord l'histoire à Upsal. On lui doit la fondation de plusieurs établissements destinés à répandre l'éducation. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons son explication de l'Apocalypse, intitulée : *Tuba angelica;* ibid., 1637. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MAGNI** (Valeriano), en latin *Magnus*, capucin, né à Milan vers l'an 1587, mort à Salzbourg en 1661, fut successivement provincial des provinces d'Autriche et de Bohême, missionnaire apostolique pour l'Allemagne, la Pologne, la Bohême, la Hongrie, et chef des missions du Nord. Ayant écrit avec beaucoup d'emportement contre les Jésuites, il encourut la disgrâce d'Alexandre VII, qui lui défendit d'écrire; mais il ne tint aucun compte de cette défense. Il a laissé un assez grand nombre d'écrits, entre autres : 1° *Judicium de acatholicorum regula credendi;* Vienne, en Autriche, 1641; — 2° *Judicium de catholicorum regula credendi*, etc.; ibid., 1641; — 3° *Organum theologicum, seu ratio argumentandi ex humano testimonio, seu ratione;* ibid., 1643; — 4° *De Luce mentium et ejus imagine;* Varsovie, 1648, in-8°; — 5° *Methodus convincendi et revocandi hæreticos ad fidem catholicam;* — 6° *Lux in tenebris lucens: quo opusculo ex factis catholicismi et acatholicismi ad oculum demonstratur quæ sit vera Ecclesia;* in-8°; — 7° *Opusculum contra Hermanum Coringium hæreticum satagentem subvertere et convertere fundamenta Ecclesiæ;* in-8°; — 8° *Tractatus de infallibilitate Romani Pontificis in rebus fidei definiendis;* — 9° *Apologia contra imposturas Jesuitarum;* ouvrage qui a été mis à l'*Index* par un décret daté du 13 janvier 1665. *Voy.* Andræas-Carolus, *Memorabil. sæc. quindecimi septimi*, l. IV, c. IX. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. III, p. 132 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAGNIFICAT, cantique de la Vierge que l'on chante à l'église, à vêpres, après l'hymne. La sainte Vierge ayant été visiter sa cousine Élisabeth, qui la félicita d'avoir cru aux paroles de l'ange, prononça aussitôt le cantique *Magnificat;* elle y remercie Dieu de l'avoir choisie pour la mère de son Fils, et lui rapporte toute la gloire de cette insigne faveur. C'est le plus précieux monument de sa profonde humilité et de sa parfaite reconnaissance. Le *Magnificat* est un des dix cantiques chantés à l'office, et dont sept sont tirés de l'Ancien Testament, et trois du Nouveau. *Voy.* Benson, *in Magnificat*, l. I, c. XX. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. CANTICUM. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, combat l'opinion de Mabillon et de Bingham, qui prétendent que l'usage du *Magnificat* n'a commencé dans l'Église latine que vers l'an 506.

MAGNIFICENCE (*Magnificentia*), vertu qui porte à faire des choses grandes et somptueuses en matière d'ouvrages extérieurs, tels que les édifices publics, la fondation ou la dotation des églises, monastères, hôpitaux, etc. Elle diffère de la libéralité en ce que celle-ci ne fait que des dépenses ordinaires et médiocres, tandis que la magnificence en fait d'extraordinaires. On pèche mortellement par excès, en fait de magnificence, lorsqu'on ne se propose qu'une vaine gloire mortelle, qu'on fait des dépenses notablement excessives, ou qu'on y emploie ce que l'on doit à ses créanciers ou aux pauvres; on pèche mortellement par défaut, lorsqu'on ne fait pas les dépenses nécessaires pour les choses auxquelles on est obligé par vœu, serment, contrat ou testament. *Voy.* saint Thomas, 2. 2, qu. 134, art. 3. Collet, *Moral.*, tom. I. Richard et Giraud.

MAGNO ou **MAGNON** (*Magnus*), archevêque de Sens, mort en 818, fut célèbre par son savoir et par les diverses missions que Charlemagne lui confia. Ce prince lui ayant adressé, ainsi qu'aux autres métropolitains, sa lettre circulaire touchant l'explication des cérémonies du baptême, Magnus lui répondit par un *Traité du mystère du Baptême;* cet ouvrage a été donné par D. Martenne. Magnus a laissé, en outre, un *Recueil des anciennes notes du droit*, qui a paru à Lyon en 1566, à Paris en 1586 et 1597, et à Leyde en 1599. *Voy.* D. Martenne, *De Ritib.* e

Digitized by Google

cles., l. 1, édit. de 1700. D. Ceillier. *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 417 et 418. Richard et Giraud.

MAGNOBODUS. *Voy.* MAIMBEU.

I. **MAGNUS**, archevêque de Sens. *Voy.* MAGNO.

II. **MAGNUS** (Georges-Frédéric), érudit protestant, né à Presbourg en 1645, mort l'an 1714, fut recteur du gymnase d'Augsbourg et bibliothécaire de cette ville. Il a laissé : 1° *De Antiquis Scripturæ Versionibus germanicis*; Augsbourg, 1680-1698, in-4°; — 2° *De Veris ac primogenitis Hebræorum Litteris*; Wittemberg, 1671, in-4°; — 3° *De Magia*; ibid., 1665, in-4°; — 4° plusieurs *Dissertations théologiques et historiques*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MAGNUS** (Jean), archevêque d'Upsal, né à Linkœping en 1488, mort à Rome en 1544, travailla de tout son pouvoir à défendre l'orthodoxie contre les novateurs qui avaient gagné l'esprit du roi de Suède et qui rendirent le royaume luthérien. Adrien VI, Clément VII et Paul III l'envoyèrent en Suède en qualité de légat, et il fut persécuté par le roi qu'il voulait détromper. Outre une *Histoire de Suède*, il a laissé : *Historia metropolitana seu episcoporum et archiepiscoporum Upsaliensium*; Rome, 1557 et 1560, in-fol. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MAGNUS** (Olaüs), frère du précédent, né à Linkœping, mort à Rome en 1568, fut successivement prévôt de l'église de Stregnés, accompagna son frère à Rome, demeura auprès de lui en qualité de secrétaire, et lui succéda sur le siége d'Upsal; mais il ne put prendre possession de son évêché à cause des progrès de la réforme en Suède. L'an 1546, il assista au concile de Trente, et il devint plus tard chanoine de Saint-Lambert de Liége. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Epitome revelationum S. Brigittæ*; Rome; — 2° *De Gentibus septentrionalibus, variis conditionibus statibusve, et de morum, rituum, superstitionum, exercitiorum, regiminis disciplinæ victusque mirabili diversitate*, etc.; Rome, 1555, in-fol.; Venise, 1565; Bâle, 1567, in-fol.; trad. en allemand; Strasbourg, 1567, in-8°; en anglais; Londres, 1658; en italien, Venise, 1565, in-fol.; en hollandais, Amsterdam, 1665, in-8°. *Voy.* Sponde, *in Annal. eccles.*. A. C. 1530, n° 7, etc. Opmeer, *In Chron.*, p. 488. Vossius, *De Hist. Lat.*, l. II, c. LIV. Moréri, édit. de 1759. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXV.

V. **MAGNUS LOCUS**. *Voy.* MANLIEU.

MAGNUSSON (Arne), en latin *Magnæus*, protestant, historien, né à Ovenbecke, en Islande, l'an 1663, mort à Copenhague en 1730, professa l'histoire et les antiquités danoises dans cette dernière ville, emploi auquel il joignit celui de conservateur de la bibliothèque. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Versio latina juris ecclesiastici Arnæani*, insérée dans Pontoppidan, *Annales*, tom. I; — 2° *De Lingua Codicis argentei*, en tête de l'*Ulphilas* de Benzelius; — 3° *Kristni-Saga, seu Historia religionis christianæ in Islandiam introductæ, nec non narratio de Isleifo episcopo*; Copenhague, 1771, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MAGOG. *Voy.* GOG.

MAGRI ou **MAGRIA** (Dominique), en latin *Macer* ou *Magrius*, de l'Ordre des Frères Mineurs, né à la Valette, dans l'île de Malte, en 1604, mort à Viterbe en 1672, étudia spécialement la langue arabe. Il était chanoine de la cathédrale de cette dernière ville, protonotaire apostolique, consulteur du tribunal de l'Inquisition et de la Congrégation de l'*Index*. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Notizia de' vocaboli ecclesiastici, con la dichiarazione delle ceremonie ed origini de'li riti sacri, voci barbare et frasi usate da santi Padri, concilii e scrittori ecclesiastici*; Messine, 1644, in-4°; Rome, 1650, 1669, 1677, in-fol.; Bologne, 1682; Venise, 1675, 1703, 1717, in-4°; ouvrage traduit en latin par Charles Magri, frère de l'auteur, sous ce titre : *Hierolexicon, sive sacrum dictionarium, in quo ecclesiasticæ voces, earumque etymologiæ, origines, symbola, cærimoniæ, dubia, barbara vocabula, atque S. Scripturæ et SS. Patrum phrases obscuræ elucidantur*; Rome, 1677, in-fol.; Venise, 1712, in-4°, et 1765, in-4°; cette dernière édit. a été augmentée d'un grand nombre de mots; — 2° *Contradictiones apparentes et conciliationes S. Scripturæ a diversis autoribus expositæ*; Venise, 1645, in-24; Paris, 1685, in-12; édition donnée par l'abbé Lefèvre, qui l'augmenta d'un tiers; — 3° une édition du *Martirologio romano*: Rome, 1668, in-4°. *Voy.* *Auctoris vita a Marco Argolo breviter descripta*; cette Vie est en tête du *Hierolexicon*. Niceron, *Mémoires*, tom. XLI. Cinelli, *Biblioteca volante*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAGRON, lieu situé près de Gabaa, dans la tribu de Benjamin. *Voy.* I Rois, XIV, 1. Isaïe, X, 28.

MAGUELONE (*Magalona*), ancienne ville épisc. du bas Languedoc dont le siége, qui existait déjà en 440, fut transféré à Substantion, bourg à une lieue de Montpellier, en 735, lorsque Charles Martel ruina la ville de Maguelone, remis à Maguelone l'an 1060, et enfin transféré à Montpellier l'an 1536. On a tenu deux conciles à Maguelone : l'un en 909, et l'autre en 1220. *Voy.* Labbe, tom. IX. Baluze. La *Gallia Christ.*, tom. VI, p. 763. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 145. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 23-24.

MAGYDE, siége épisc. de la deuxième Pamphylie, sous la métropole de Perge, au diocèse d'Asie. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Aphrodisius, figure parmi les Pères du concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1025. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 242. Richard et Giraud.

MAHALATH, femme de Roboam. *Voy.* II Paralip., XI, 18.

MAHALON, fils d'Élimélech et de Noémi, épousa Ruth, et mourut sans enfants. *Voy.* Ruth, I, 2.

MAHANAÏM ou **MANAÏM**, ville située au delà du Jourdain; elle échut en partage à la tribu de Gad, et fut donnée ensuite aux Lévites de la famille de Mérari. Son nom, qui signifie *camp, armée, troupe*, lui fut donné par Jacob, parce qu'en cet endroit il vit une troupe d'anges qui venaient au-devant de lui. *Voy.* Genèse, XXXII, 1, 2. Josué, XIII, 26; XXI, 37. I Paralip., VI, 80.

MAHARAÏ, un des braves guerriers de l'armée de David. *Voy.* II Rois, XXIII, 28.

MAHATH, fils d'Amasaï. *Voy.* I Paralip., VI, 35.

MAHAULT ou **MATHILDE** (Sainte), reine d'Allemagne, née en Westphalie, morte à Quedlimbourg le 14 mars 968, épousa, vers l'an 913, Henri l'Oiseleur, qui succéda, en 919, à Conrad, roi de Germanie ou d'Allemagne. Elle fit briller sur le trône toutes les vertus dont le Seigneur l'avait comblée. Humble et mortifiée, elle s'occupa spécialement des pauvres, des prisonniers et des malades, qu'elle se plaisait à secourir; et elle bâtit plusieurs monastères et quelques hô-

Digitized by Google

pitaux, entre autres le monastère de Polid ou Poled, où elle assembla trois mille ecclésiastiques, et celui de Nordhausen, où elle réunit trois mille religieuses. Enfin elle supporta avec patience les mauvais traitements que ses fils lui prodiguèrent, et rien ne put ralentir l'ardeur avec laquelle elle remplissait ses devoirs de piété et de charité. L'Église honore sa mémoire le 14 mars. *Voy.* Baronius. Mabillon, au ve *Siècle bénédict.* Richard et Giraud. Raynald, *Annal. ecclés.*, ann. 1516, § 15 et 17.

MAHAZIOTH, fils d'Héman et chef de la vingt-troisième famille des Lévites. *Voy.* I Paralip., XXV, 4.

I. **MAHÉ** ou **MATTHIEU DE FIN DE TERRE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Matthæus in Finibus Terræ*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Maur située en Bretagne, au diocèse de Saint-Pol de Léon; on l'appela *de Fin de Terre* parce qu'elle était placée sur un cap formé par la pointe de terre la plus occidentale de la Bretagne. On ignore l'époque de sa fondation; mais il est certain qu'elle existait dès l'an 555. *Voy.* La Martinière, *le Grand Diction. géogr. et crit.*

II. **MAHÉ** (Joseph), théologien et antiquaire, né à Arz, sur les côtes de la Bretagne, en 1760, mort l'an 1831, fut vicaire à Kervignac, puis à Saint-Salomon de Vannes. Il fut nommé, en 1806, bibliothécaire de Vannes et aumônier du collége de cette ville. Parmi ses ouvrages, nous citerons: *Dialogues sur la grâce efficace par elle-même, entre Philocarus et Aléthézète*; Paris, 1818, in-12. Mahé a aussi composé des *Recherches sur la Bible, sur les Psaumes*, une *Réfutation de Dupuis et de Bailly;* mais ces ouvrages sont restés manuscrits. *Voy.* Quérard, *la France littéraire.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MAHÉLETH**, fille d'Ismaël et troisième femme d'Ésaü. *Voy.* Genèse, XXVIII, 9.

II. **MAHÉLETH**, qu'on lit au ps. LXXXVII, 1, dans la Vulgate. *Voy.* MAELETH.

MAHI. *Voy.* MAHY.

MAHIDA, dont les enfants revinrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* I Esdr., II, 52; II Esdr., VII, 54.

MAHIR, fils de Caleb, appartenait à la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 11.

MAHIS (Des). *Voy.* GROSTÊTE, n° II.

MAHOL, dont les fils étaient très-renommés pour leur sagesse. *Voy.* III Rois, IV, 31.

MAHOMET, forme vulgaire du nom du fondateur de la religion musulmane, lequel s'écrit en arabe *Mohammed*, c'est-à-dire *louable*, et en latin *Machumes, Mahumes.* Mahomet, né à la Mecque vers l'an 571 de l'ère chrétienne, mort à Médine l'an 632 ou 633, était issu d'un père païen et d'une mère juive. Ayant perdu ses parents de bonne heure, il fut élevé par son oncle Abou-Thaleb; celui-ci le fit entrer au service d'une riche veuve, qui l'épousa. Il était épileptique, et il persuada à sa femme qu'il tombait dans ces convulsions parce qu'il ne pouvait supporter la vue de l'ange Gabriel, qui venait, de la part de Dieu, lui annoncer plusieurs choses au sujet de la religion. Ses domestiques et ses amis ajoutèrent foi à la même fable, et tous publièrent que Mahomet était un grand prophète. Les disciples accoururent auprès de lui, et les magistrats, craignant une sédition, voulurent se défaire de Mahomet; mais, averti à temps, il prit la fuite, et c'est de là que les Mahométans comptent les années de leur ère, qu'ils appellent *hégire*, c'est-à-dire *fuite*. L'imposteur se retira à Médine et dévoila à ses amis le projet qu'il avait conçu d'étendre par les armes sa religion et sa puissance. Avec le secours d'un moine nestorien et de quelques Juifs, il composa l'*Alcoran*. *Voy.* ce mot et l'art. suiv.

MAHOMÉTISME ou **ISLAMISME**, doctrine de Mahomet en matière de religion. Quant au mot *Islamisme*, c'est, en arabe, l'*action de se donner entièrement à Dieu, de mettre toute sa confiance en lui.* Les Mahométans reconnaissent Moïse et Jésus-Christ pour de grands prophètes, mais bien inférieurs à Mahomet, qui, disent-ils, a été envoyé pour abroger le christianisme, comme Jésus-Christ l'a été pour abroger le judaïsme. A l'exemple des Juifs, ils observent la circoncision et beaucoup de purifications. Ils croient à la résurrection générale des morts, à la mission des anges, tant dans le ciel que sur la terre, et à la fatalité. Ils observent tous les ans un jeûne de trente jours, prient cinq fois dans la journée, autorisent la polygamie, et promettent aux fidèles observateurs de la loi un paradis où ils goûteront des plaisirs de toute sorte. Cependant, il faut bien le reconnaître, l'unité de Dieu est pour les musulmans un dogme sacré; à ce point qu'ils appellent le chrétien *mouschric*, c'est-à-dire polythéiste, à la lettre *qui donne à Dieu* un *compagnon*, un *égal*, parce que le chrétien attribue la divinité à Jésus-Christ, quoique, distinguant la nature et la personne, il n'admette réellement qu'un seul Dieu, comme les musulmans eux-mêmes. Ainsi, malgré tout ce qu'on est en droit de reprocher d'ailleurs à Mahomet, on ne saurait lui refuser la gloire d'avoir purgé une partie de l'Asie du polythéisme. C'est surtout dans le Coran que se trouve la doctrine religieuse de Mahomet. *Voy.* parmi une foule d'auteurs qui ont écrit sur Mahomet et sur le mahométisme, le P. Dandini *Voyage du mont Liban.* Le P. Nau, *État présent de la religion mahométane.* L'abbé de Choisy *Hist. de l'Église du* VIIe *siècle.* Roland, *Traité sur la religion mahomét. Recueil de pièces d'hist et de littérat.*; Paris, 1731, in-12, tom. I. Le P Maracci, *Prodromus ad refutationem Alcorani* L'*Hist. génér. des cérémonies religieuses*, tom. V Hermant, *Hist. des hérésies*, tom. II, p. 277. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Feller. Michaud. P. Reinaud, dont l'article inséré dans la *Nouv. Biogr. génér.* est très-intéressant au point de vue de la science orientale. L'*Encyclop. cathol.*, dont l'art. MAHOMÉTISME, par J. est excellent. L'abbé Bourgade, *Les Soirées de Carthage; la Clef du Coran; Passage du Coran à l'Évangile.* Nous ne connaissons pas de méthode plus propre à convertir les musulmans que celle qui a été adoptée par l'auteur de ces trois ouvrages. *Compar.* l'art. ALCORAN.

MAHOULT. *Voy.* MALO, n° I.

MAHUMITE (*Mahumites*), surnom d'Éliel, un des vaillants capitaines de David, lequel veut dire probablement *habitant de Mahumi*, nom d'un lieu inconnu d'ailleurs. *Voy.* I Paralip. XI, 46.

MAHUSA D'ARJUNA, ville épisc. du pays des Garméens, au diocèse des Chaldéens. On en connaît trois évêques, dont le premier, Siméon à qui on attribue une traduction de la *Chronique d'Eusèbe*, siégeait vers l'an 600. *Voy.* Lequien *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1320. Richard et Giraud.

MAHY ou **MAHI** (Bernard), jésuite, né à Namur en 1684, mort à Liége l'an 1744, prêcha avec un grand succès pendant vingt-sept ans dans différentes villes des Pays-Bas. Il exerça son ministère apostolique à la cathédrale de Liége, lorsqu'une mort subite le frappa. Il a publié l'*Histoire du peuple hébreu jusqu'à la ruine*

Digitized by Google

de la synagogue; Liége, 1742, 3 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MAÏ (*Maius*), cinquième mois de l'année, pendant lequel les Romains célébraient la fête des esprits malins. Les chrétiens, au contraire, ont choisi ce mois pour honorer d'une manière toute particulière la très-sainte Vierge, Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en consacrant à son culte le mois tout entier, tandis qu'auparavant on se bornait à quelques fêtes pendant l'année, et à un jour par semaine, qui est le samedi. De là vient qu'on a donné au mois de mai le nom de *Mois de Marie.* En Italie, où cette tendre dévotion prit naissance, on choisit le mois de mai par un motif aussi glorieux et honorable à Marie que contraire et désagréable à l'enfer. Ce mois, en effet, que le retour du printemps rend plus dangereux par les charmes des plaisirs qu'il semble ramener, et qui se passait ordinairement en parties de danses, de concerts, de fêtes, de réjouissances, se trouve en plusieurs endroits, par le moyen de cette heureuse dévotion, changé en un mois de salut. Partout on y entend retentir les louanges de Marie, dans les monastères, dans les oratoires, dans les maisons particulières, jusque dans les rues et les places publiques, où le peuple se rassemble pour payer, à certaines heures du jour, divers tributs d'hommages et d'honneurs devant quelque image de la sainte Vierge. De Rome, où cette dévotion a toujours été pratiquée si utilement sous les yeux du chef de l'Église, elle se répandit bientôt dans les autres parties de l'Italie, en particulier dans le royaume de Naples et en Sicile, où elle produisit de très-heureux fruits, ainsi que dans l'île de Malte; Marie montrant partout, par une protection spéciale, combien elle agréait cette marque de piété envers elle. Pour en faciliter l'exercice, on avait imprimé à Rome un petit ouvrage dans lequel étaient contenus différents points de méditations, des exemples, des oraisons jaculatoires propres à faire passer saintement le mois à l'honneur de Marie. La dévotion au *Mois de Marie* s'étant répandue insensiblement dans les diverses parties du monde catholique, ces sortes d'ouvrages se sont multipliés et se multiplient tellement tous les jours, qu'il serait difficile de les compter. C'est dans ces livres principalement qu'on trouve tout ce qui concerne la dévotion au *Mois de Marie.*

MAÏ (Angelo), cardinal, né en 1782 à Schilpario, dans la province de Bergame, mort à Albano l'an 1854, fut dès sa plus tendre enfance appliqué à l'étude par ses parents, dont tout le soin fut de développer en lui l'heureux naturel et la belle intelligence qu'il avait reçus du Ciel. En 1799 il entra dans la société de Jésus avec quatre de ses condisciples; et, lorsqu'en 1804 Pie VIII rétablit, à la demande de Ferdinand II, roi de Naples, les jésuites dans son royaume, d'où ils avaient été renvoyés, Maï y alla professer les humanités. Mais les jésuites ayant été de nouveau renvoyés de Naples, il vint à Rome, où, après avoir passé quelque temps, il se rendit au désir de l'évêque d'Orvieto, plus tard le cardinal Lambruschini, qui l'appela auprès de lui. C'est à Orvieto qu'il étudia la théologie et qu'il reçut la prêtrise. Sous la direction de deux anciens jésuites espagnols, les Pères Monero et Menchaca, il apprit l'hébreu et le grec, et le dernier de ces religieux l'initia également à la connaissance de la paléographie, dans laquelle Maï devint maître consommé. En 1813 il fut nommé à Milan conservateur de la bibliothèque Ambroisienne, dans laquelle il fit des découvertes précieuses; quelques années après il commença une suite de publications d'ouvrages d'une haute importance. En 1819 il fut appelé à Rome comme premier custode de la bibliothèque Vaticane par Pie VII, qui le releva de ses vœux de religieux. Là encore il fit d'heureuses découvertes, entre autres celle d'une série considérable d'écrits des saints Pères qui n'avaient pas été imprimés. Maï devint successivement chanoine du Vatican, prélat romain, protonotaire apostolique, secrétaire de la Congrégation de la Propagande, enfin cardinal, créé par Grégoire XVI en 1838. Le nombre des ouvrages du cardinal Maï est vraiment prodigieux; les plus importants se trouvent réunis dans les grandes collections suivantes : 1° *Veterum Scriptorum nova Collectio;* Rome, 1825 et suiv., 10 vol. grand in-8°; — 2° *Classici Scriptores ex Codd. Vatic. editi;* 10 vol., terminés en 1838; — 3° *Spicilegium Romanum;* Rome, 1839-1844, 10 vol. in-8°; — 4° *SS. Patrum nova Biblioth.*, 6 gros vol.; il devait y en avoir 12; mais la mort, survenue, a empêché le cardinal de terminer cet ouvrage. Aux nombreuses publications du savant auteur il faut ajouter : *Vetus et Novum Testamentum ex antiquissimo codice Vaticano;* publié à Rome en 1858, 5 vol. in-4°, par les soins du savant Père Vercellone, procureur général des Barnabites, qui a corrigé un grand nombre de fautes laissées par le cardinal. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.* L'abbé Zanelli, qui, dans l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, indique la plupart des écrits de l'illustre auteur. H. Fisquet, qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, donne aussi la liste de ses divers ouvrages, avec quelques détails intéressants.

MAICHAIN ou **MAICHIN**, sieur de **MAISON-NEUVE** (Armand), lieutenant particulier de la sénéchaussée de Saintonge, né à Saint-Jean-d'Angély en 1617, mort l'an 1705, a laissé, outre des ouvrages de droit civil : 1° *Histoire de Saintonge, Poitou, Aunis et Angoumois, avec notes sur l'état de la religion;* etc.; Saint-Jean-d'Angély, 1671, in-fol.; — 2° *Théologie païenne;* 2 vol. in-8°. *Voy.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Guyonnet-Merville, *Recherches topographiques et historiques.* Ringuet, *Biogr. Saintongeoise.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAIDSTON (Richard de), de l'Ordre des Carmes, né à Maidstone, dans le Kent, mort en 1396, fut le confesseur du duc de Lancastre. Il était très-versé dans la théologie, la philosophie et les mathématiques; il employa son éloquence à combattre l'hérésie de Wiclef. On a de lui : 1° *Sermones dominicales intitulati : Dormi secure;* Lyon, 1494, in-4°; Paris, 1520, in-4°; — 2° des *Commentaires sur le Cantique des cantiques et sur les Psaumes de la Pénitence;* — 3° un *Abrégé de la Cité de Dieu*, de saint Augustin. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

' **MAIER**, **MAYER**. Comme les biographes et d'autres écrivains mettent indistinctement ces deux mots l'un pour l'autre, on devra chercher à *Mayer* les personnages qu'on ne trouvera pas ici à *Maier.*

MAIER (Jean), de l'Ordre des Carmes, né dans le Brabant, mort en 1577, fut prieur du monastère de Bruxelles, et provincial dans les Pays-Bas. Il était bon théologien, savant dans les langues, et habile prédicateur. On lui doit : *Commentaires sur les Épîtres de saint Paul, sur le Décalogue*, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MAIFARAKIN. *Voy.* MARTYROPOLIS.

MAIGNAN ou **MAGNAN** (Emmanuel), de l'Ordre des Minimes, né à Toulouse en 1601, mort l'an 1676, professa la philosophie et la

théologie à Rome, et fut provincial de la province d'Aquitaine. Outre un traité de gnomonique et un cours de philosophie, il a donné : 1° *Sacra Philosophia entis supernaturalis;* Lyon, 1662, tom. I, et 1672, tom. II, in-fol.; — 2° *Dissertatio theologica de usu licito pecuniæ;* ibid., 1673, in-12; ouvrage qui a été condamné par la S. Congrégation de l'*Index.* (Decr. 4 decembr. 1674.) *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXI. Le *Journ. des Savants*, 1702 et 1703. Richard et Giraud. Feller. Michaud.

MAIGRET ou **MEIGRET** (Georges), provincial des Augustins de Flandre et docteur de Louvain, né à Bouillon, près de Sedan, mort en 1633 selon quelques-uns, ou après 1641, suivant Moréri, a laissé : 1° *Institution de la confrérie de la ceinture de Saint-Augustin;* ibid., 1604; Liége, 1611; Anvers, 1628; — 3° *Le Rayon ou l'atome de la vie monastique;* Douai, 1608; — 4° *L'Héraclite chrétien ressuscité;* Liége, 1613; — 5° *Honographie des martyrs de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin;* Anvers, 1665; — 6° *Sacrés Rejetons qui portent des palmes des martyrs de son Ordre;* Liége, 1616 et 1620; — 7° *Martyrographie augustinienne*, etc.; ibid., 1625 et 1626; — 8° *Vie de sainte Élisabeth de Portugal;* ibid., 1625; — 9° *Traité pour montrer que les religieux mendiants ne peuvent passer dans aucun autre Ordre, excepté celui des Chartreux, sans la permission du Pape;* ibid., 1630. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.*

MAILHAT (Raimond), dominicain, né dans le comté de Foix l'an 1611, mort à Rome en 1693, professa la théologie et la philosophie avec le plus grand succès, seconda l'évêque de Pamiers dans le gouvernement de son diocèse, et fut appelé à Rome, où il devint prieur du couvent de Sainte-Sabine, puis consulteur du Saint-Office. On a de lui : une *Philosophie*, qui a paru à Toulouse en 1652, et qui a eu plus de quinze éditions. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 735. Richard et Giraud.

MAILLA ou **MAILLAC**, **MAILLAT** (Joseph-Anne-Marie de **MOYRIA DE**), savant jésuite, né en 1679 au château de Maillac ou Maillat, dans le Bugey, mort l'an 1748 à Pékin, passa en Chine comme missionnaire; il débarqua à Macao en 1703, d'où il se rendit ensuite à Canton. En peu de temps il devint si habile dans la connaissance des caractères, des arts, des sciences, de la mythologie et des anciens livres des Chinois, qu'il étonnait les lettrés mêmes du Céleste Empire. Outre la *Carte de la Chine et de la Tartarie chinoise*, qu'il fut chargé de lever, avec d'autres missionnaires jésuites, par l'empereur Khang-Hi, et qui fut gravée en France l'an 1732, et outre des cartes particulières de quelques provinces, on doit au P. de Maillac : 1° une traduction française des grandes *Annales de la Chine*, que l'abbé Grosier publia sous le titre d'*Hist. génér. de la Chine*, ou *Les grandes Annales de l'Empire;* Paris, 1777-1783, 12 vol. in-4°, avec cartes et planches; — 2° quelques opuscules imprimés en chinois; — 3° plusieurs *Lettres. Voy.* les *Lettres édifiantes*, t. XXVIII. Abel Rémusat, *Mélanges asiatiques.* Feller. Michaud. Depéry, *Biogr. des hommes célèbres du département de l'Ain*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAILLANE (DURAND DE). *Voy.* DURAND, n° XII.

I. **MAILLARD** (Claude), jésuite, né à Bayon-sur-Moselle, au diocèse de Toul, mort en 1655, fut recteur des colléges de Charleroi et de Nancy, et prêcha à Bruxelles et ailleurs pendant l'espace de trente ans. On lui doit : 1° un *Traité des Indulgences;* Gand, 1641; — 2° *Le Moyen de faire son salut dans l'état du mariage;* Douai, 1643; — 3° *Traité du jubilé;* Bruxelles, 1650; — 4° *Histoire de la Vierge de Halle;* ibid., 1651; — 5° *Échelle mystique pour s'élever à Dieu*, trad. du latin de Léonard Lessius; — 6° *Des Cinquante Noms de Dieu;* Bruxelles, 1643, in-12. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

II. **MAILLARD** (Jean), jésuite du XVIIIe siècle, a laissé : 1° une nouvelle traduction des *Œuvres spirituelles de Saint-Jean de la Croix;* — 2° *Retraite pour se préparer à prendre l'habit religieux, avec des Lectures et des considérations conformes aux méditations de chaque jour;* Rouen, 1706, in-12.

III. **MAILLARD** (Olivier), cordelier, né en Bretagne, vivait du XVe au XVIe siècle. Il fut docteur de Sorbonne, professeur de théologie dans plusieurs couvents de son Ordre, prédicateur de Louis XI et du duc de Bourgogne. Il acquit une certaine réputation par son éloquence. Ses principaux écrits sont : 1° *Sermones de Adventu;* Paris, 1498, in-4°, et 1511, in-8°; — 2° *Quadragesimale Opus;* Paris, 1498, in-4°, et 1512, in-8°, 3° *Sermones dominicales et alii*, etc.; Paris, 1515, in-8°; — 4° *Sermones de Sanctis;* ibid., 1513, in-8°; — 5° *La Récolation de la très-pieuse Passion de N.-S., représentée par les saints et sacrés mystères de la messe;* ibid., in-8°, réimprimée sous ce titre : *Le Mystère de la messe conforme et correspondant à la douloureuse Passion de notre Sauveur;* ibid., in-4°; — 6° *L'Exemplaire de confession, avec la confession générale;* Lyon, 1524, in-8°; — 7° *Traité adressé à plusieurs religieuses pour les instruire et les exhorter à se bien gouverner;* ibid., in-8°; — 8° *Contemplatio ad Salutationem angelicam;* Paris, 1607. *Voy.* Wadding, *Scriptor. Ordin. Minor.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIII. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAILLÉ DE BRÉZÉ (Simon de), archevêque de Tours, né en 1515, mort en 1597, entra dans l'Ordre de Cîteaux, et devint successivement abbé du Loroux, évêque de Viviers, puis archevêque. Il déploya le plus grand zèle pour les affaires de l'Église, siégea aux états de Paris en 1557, assista en 1561 au colloque de Poissy, accompagna le cardinal de Lorraine au concile de Trente, où il s'éleva avec énergie contre les nouveaux hérétiques, et tint en 1583 un synode provincial, dont tous les actes obtinrent l'approbation du Saint-Siége. On lui doit : 1° une *Traduction* latine de quelques homélies de saint Basile; Paris, 1558, in-4°; — 2° un *Discours au peuple de Touraine;* ibid., 1574, in-16. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. gén.*

MAILLESAIS ou **MAILLEZAY** (*Malleacum* ou *Malliacum Pictonum*), ancien bourg de Poitiers, où était une abbaye que Jean XXII érigea l'an 1317 en évêché, par suite d'un démembrement de celui de Poitiers, mais en y laissant un chapitre régulier sous la règle de Saint-Benoît. L'an 1631 Urbain VIII sécularisa le chapitre, et, en 1648, Innocent X transféra l'évêché à La Rochelle, en laissant seulement dans l'ancienne cathédrale quelques ecclésiastiques avec un curé. Le dernier évêque de Maillesais et le premier de La Rochelle fut Jacques Raoul. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 147. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 124-127, art. ROCHELLE (LA). Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 25.

I. **MAILLET**, prêtre et chanoine de Troyes, vivait au XVIIe siècle. Il a donné : *Les Figures du temple et du palais de Salomon;* Paris, 1694, in-fol.

Digitized by Google

II. **MAILLET** (Benoît de), diplomate et voyageur français, né à Saint-Mihiel, en Lorraine, l'an 1565, mort à Marseille en 1738. Outre une *Relation d'Abyssinie*, une *Description de l'Égypte* et *Idée du gouvernement ancien et moderne de l'Égypte*, il a laissé : *Telliamed*, ou *Entretien d'un philosophe indien avec un missionnaire français;* Amsterdam, 1748, 2 part. in-8°. Cet ouvrage, dont le titre est l'anagramme du nom de son auteur, contient des dialogues sur la *Retraite des eaux*, la *Consolidation de la terre*, la *Création de l'homme*, celle *des animaux*, etc. Nous n'en aurions rien dit, s'il ne contenait une erreur capitale sous le rapport théologique : de Maillet fait sortir l'homme des eaux; ce qui est formellement opposé, comme on le voit aisément, au récit divinement inspiré de Moïse sur l'origine du premier homme.

MAILLEZAY. *Voy.* MAILLESAIS.

MAÏMAN, chef de la sixième famille sacerdotale. *Voy.* I Paralip., XXIV, 9.

MAIMBEU ou **MAIMBŒUF** (Saint), en latin *Magnobodus*, évêque d'Angers, né dans l'Anjou en 577, mort en 654, se plaça sous la discipline de saint Lezin, évêque d'Angers, qui l'ordonna prêtre, et lui confia l'administration du monastère du Colonet. Promu à l'épiscopat en 606, Maimbœuf remplit tous ses devoirs avec une vigilance et une charité vraiment pastorales, bâtit des hôpitaux et des monastères, et assista l'an 630 au concile de Reims. Il a écrit la *Vie de saint Maurille*, évêque d'Angers. Il fut enterré à Toulouse dans l'église de Saint-Saturnin, qu'il avait fait bâtir, et qui plus tard porta son nom. On célèbre la fête de saint Maimbœuf le 16 octobre. *Voy.* Le Cointe, *In Annal.* D. Mabillon, *Prélimin. du* II*e siècle bénédict.* Richard et Giraud.

I. **MAIMBOURG** (Louis), jésuite, né à Nancy en 1610, mort à l'abbaye de Saint-Victor l'an 1686, professa d'abord la rhétorique et les belles-lettres; puis il prêcha avec beaucoup de succès dans les principales villes de France. Il quitta la société en 1682, par ordre d'Innocent XI, parce qu'il avait écrit, contre la cour de Rome, en faveur des propositions de l'assemblée du clergé de France tenue en 1682. D'un autre côté il se montra ennemi ardent des jansénistes, qu'il combattit en chaire et dans le cabinet. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Sermons pour le Carême;* Paris, 1670, 1677 et 1690, 2 vol. in-8°; — 2° *Méthode pacifique pour ramener les protestants à la vraie foi sur le point de l'Eucharistie;* ibid., 1670, in-12; — 3° *Traité de la vraie Église;* ibid., 1671, in-12; — 4° *Traité de la vraie parole de Dieu pour réunir toutes les sociétés chrétiennes dans la créance catholique;* ibid., 1671, in-12; ces trois derniers ouvrages ont été réunis sous ce titre : *Trois Traités de controverse;* ibid., 1682, in-12; — 5° *Histoire de l'arianisme, avec l'origine et le progrès de l'hérésie des sociniens;* ibid., 2 vol. in-4°; Amsterdam, 1682, 3 vol. in-12; — 6° *Histoire de l'hérésie des iconoclastes*, etc.; Paris, 1674 et 1679, in-4°; Paris et Amsterdam, 1679, 2 vol. in-12; — 7° *Histoire du schisme des Grecs;* Paris, 1677, in-4°; Amsterdam, 1682, 2 vol. in-12; — 8° *Sermons* contre le *Nouveau Testament de Mons;* 2 vol. in-8°; — 9° *Histoire du calvinisme;* Paris et Amsterdam, 1682; — 10° *Histoire du wicléfianisme;* Lyon et Amsterdam, 1682. Les ouvrages suivants ont été condamnés, les uns par la S. Congrégation de l'*Index*, et les autres par des brefs d'Innocent XI; ainsi : 1° l'*Histoire de la décadence de l'Empire après Charlemagne* (decr. 23 maii 1680); — 2° *Histoire du grand schisme d'Occident* (decr. 23 maii 1680); — 3° *Histoire du luthéranisme* (decr. 12 dec. 1680); — 4° *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Église de Rome*, etc. (brevi Innoc. XI, 4 junii 1685); — 5° *Histoire du pontificat de saint Grégoire le Grand.* (Brevi Innoc. XI, 26 fevr. 1687.) *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Le *Journ. des Savants*, 1676, 1677, 1678, 1679, 1680, 1682, 1684, 1686 et 1795.

II. **MAIMBOURG** (Théodore), cousin du précédent, mort socinien à Londres vers l'an 1693, abandonna deux fois la religion catholique. Il a laissé : 1° une *Lettre*, adressée à son frère pour justifier son apostasie; 1659; — 2° *Réponse sommaire* à la méthode du cardinal de Richelieu; Groningue, 1664; — 3° *Réponse* au livre de l'Exposition de la foi catholique de Bossuet; — 4° *Examen* de la Méthode pacifique du P. Louis Maimbourg; 1682.

MAÏMON ou **MAÏMOUN**, vulgairement *Maïmonide* (Moïse BEN), théologien, philosophe et médecin juif, est souvent appelé par les Juifs *Rambam*, abrégé de *Rabbi Moses Ben Maïmon*, et on l'a surnommé l'*Égyptien*, à cause du long séjour qu'il a fait en Égypte. Il est né à Cordoue en 1135, et mort l'an 1204, appartenait à une famille qui préféra faire extérieurement profession du culte musulman que de s'expatrier. L'an 1160 il passa en Afrique, s'établit au vieux Caire, autrement appelé Fostât, et fut nommé plus tard médecin de la cour du sultan. Ses nombreux ouvrages, qui, sauf un seul, ont été écrits en arabe, ne nous sont connus que d'après les traductions qui en ont été faites en hébreu. Parmi les principaux nous citerons : 1° *La Seconde Loi*, abrégé du Talmud; Soncino, 1490; Constantinople, 1509; Vienne, 1524; Venise, 1550 et 1574; Amsterdam, 1702; — 2° *Commentaire sur la Mischna;* publié à la suite de la *Mischna;* Naples, 1492, in-fol.; Sabioneta, 1559; in-4°; Venise, 1566 et 1606; on en trouve une traduction latine dans l'édition de la *Mischna* qui a été donnée à Amsterdam, 1698-1703; — 3° *Le Guide des égarés;* Venise, 1551, in-fol.; Berlin, 1791, in-4°; trad. en latin par Giustiniani; Paris, 1520, in-fol., et par Buxtorf; Bâle, 1629, in-4°; trad. en allemand; Francfort, 1830-1838, 3 vol. in-8°; — 4° *Les Règles des mœurs;* traduit en latin et annoté par Gentius; Amsterdam, 1640, in-4°; — 5° *De Idolatria;* traduit en latin et annoté par Vossius; ibid., 1642, in-4°; édition condamnée par la S. Congrégation de l'*Index* (decr. 7 febr. 1718); — 6° *De Pœnitentia;* Helmstadt, 1651; Oxford, 1705, in-4°; — 7° *Liber Præceptorum;* Amsterdam, 1660, in-4°; — 8° *De Jejuniis Hebræorum;* Leipzig, 1662, in-4°; — 9° *De Cultu divino;* Paris, 1678, in-4°; — 10° *De Synedriis et pœnis Hebræorum;* Amsterdam, 1695, in-4°; — 11° *Constitutiones de anno jubilæo;* Leyde, 1702 et 1708, in-4°. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 834-869. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei*, tom. II; p. 20-34. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite plusieurs auteurs qui ont écrit sur Maïmon.

MAIN, en hébreu et dans les Livres saints, a une foule de significations, dont la plupart sont métaphoriques. Ainsi ce mot signifie : 1° *griffe des animaux;* 2° *peine, châtiment, vengeance;* 3° *bord, côté, gond d'une porte;* 5° quelquefois *instrument, moyen, intermédiaire*, etc. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.*

Digitized by Google

MAINA, que l'on croit être l'ancienne *Leuctrum* ou *Leuctra*, ville épisc. de la Laconie, sous la métropole de Corinthe. Selon De Commanville, elle était suffragante de Malvoisie (*Monembasia*), et elle fut érigée en évêché au IXe siècle. On en connaît deux évêques, dont le premier, Raynerius, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut nommé en 1255 par Alexandre IV, et le second, Jacques, de l'Ordre de Saint-Augustin, assista au concile de Lyon en 1274. *Voy.* Wadding, *Annal.*, tom. II, p. 114. Thomas de Herrera, *Alphabetum Augustinum*, tom. I, p. 424. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 903. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 146.

MAINE DE BIRAN (François-Pierre-Gonthier), homme politique et philosophe, né à Grateloup, près de Bergerac, en 1766, mort à Paris l'an 1824, fit ses études au collége de Périgueux, servit dans les gardes du corps. Lors de la suppression de la maison du roi il retourna dans son pays, s'y livra à l'étude de la jurisprudence, et exerça la profession d'avocat. Il prit sa part de la vie politique; mais il doit sa réputation bien moins au rôle politique qu'il a joué, qu'à ses connaissances philosophiques, qui l'ont placé parmi les philosophes les plus distingués du XVIIIe siècle. Ses années de service militaire furent pour lui une époque de dissipation qu'il s'est depuis sévèrement reprochée. Il ne regrettait pas moins d'avoir oublié alors ses principes religieux; aussi n'a-t-il pas rougi de réparer ces premiers torts par la pratique franche et sincère de la religion. Quant au changement qu'on croirait pouvoir remarquer dans ses idées par suite de ses recherches philosophiques, nous dirons volontiers avec Auguste Nicolas. « Il n'a, à proprement parler, rien quitté, rien abandonné : il n'a fait que compléter, que dérouler la science. Sa marche a été si sûre, si droite, si fidèle aux données de l'expérience et aux suggestions de la vérité, qu'il n'a pas eu à revenir sur ses pas, et que toute sa méprise a été de s'arrêter un instant à des systèmes dont le seul défaut était d'être incomplets et exclusifs; d'en avoir fait le terme alors qu'ils n'étaient que le chemin. Le grand caractère de la philosophie de Maine de Biran, c'est d'avoir retenu ce qu'en avançant il était tenté de rejeter, d'avoir apporté par là au christianisme le tribut de l'homme complet; d'avoir montré que le christianisme embrasse et complète lui-même tout l'homme, qu'il suffit d'aller jusqu'au bout de soi-même et de la science pour le trouver, et pour éprouver la vérité de cette grande parole de Tertullien : *Anima naturaliter christiana.* » On a de Maine de Biran, outre la partie métaphysique de l'art. LEIBNITZ, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, 1831 : 1° *De l'Influence de l'habitude sur la faculté de penser*; Paris, 1803, in-8°; — 2° *Examen des Leçons de philosophie de Laromiguière;* 1817, in-8°; — 3° *Nouvelles Considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme;* ibid., 1834, in-8°; le manuscrit de l'auteur porte : *Traité de la folie;* c'est l'éditeur Victor Cousin qui a changé le titre de l'ouvrage, en y ajoutant l'*Examen des Leçons de philosophie de Laromiguière* et l'art. LEIBNITZ; — 4° *Œuvres philosophiques de Maine de Biran*, 1841, 4 vol. in-8°, égalament publiées par Victor Cousin, et dont l'édition de 1834 forme le 4e volume; — 5° le *Journal intime de ses pensées*, publié par les soins d'Ernest Naville, qui a fait paraître : *Maine de Biran, sa Vie et ses Pensées;* 1857, in-8°, et *Œuvres inédites*, du même auteur; 1859, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Auguste Nicolas, *Étude sur Maine de Biran, d'après le Journal intime de ses Pensées.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne des détails sur l'histoire et les ouvrages de celui dont Royer-Collard disait : « C'est notre maître à tous », et que Victor Cousin appelle « le plus grand métaphysicien qui ait honoré la France depuis Malebranche. »

MAINFERME (Jean de la), de l'Ordre de Fontevrault, né en 1646, mort en 1693, a laissé : 1° *Dissertationes in Epistolam contra Robertum de Arbrisello*, Saumur, 1682, in-8°; — 2° *Clipeus nascentis Ordinis Fontebraldensis;* 1684, 3 vol. in-8°; le but de ces ouvrages est de justifier Robert d'Arbrissel, fondateur de l'Ordre de Fontevraud, des accusations qui avaient été dirigées contre lui. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAINMORTE. *Voy.* GENS DE MAINMORTE.

MAINTENUE ou **POSSESSOIRE**; jugement définitif de la complainte, qui adjuge à un contendant l'entière possession d'un bénéfice contesté. La maintenue diffère de la *récréance*, qui n'est qu'une provision que l'on adjuge pendant le procès à celui qui a le droit le plus apparent, et du *sequestre*, qui est un dépôt ordonné par le juge entre les mains d'un tiers. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, et *compar.* COMPLAINTE.

MAINVILLE (Le sieur de), écuyer, a laissé : *Du Bonheur et du malheur du mariage, et des considérations qu'il faut faire avant de s'y engager. Voy.* la *Table du Journ. des Savants*, tom. VI, p. 550.

MAIOLI ou **MAIOLO**, **MAJOLI** (Simon), en latin *Majolus*, évêque de Volturara, dans le royaume de Naples, né vers 1520 à Asti ou à Aoste en Piémont, mort vers 1598. On lui doit : 1° une édition du *Commentaire de Guill. Durand* sur les actes du concile tenu à Lyon en 1274; Fano, 1569, in-4°; — 2° *Tractatus de irregularitate et aliis canonicis impedimentis;* Rome, 1576, in-4°; 1610, 1619, in-4°; — 3° *Historiarum totius orbis omniumque temporum Decades XVI, pro defensione sacrarum imaginum;* ibid., 1585, in-4°; — 4° *Dies caniculares*, etc., imprimés plusieurs fois en Allemagne; traduits en français par Bossuet, sous ce titre : *Les Jours caniculaires*, c'est-à-dire *vingt-trois excellents discours des choses naturelles et surnaturelles*, etc.; Paris, 1610, 3e édit., revue et corrigée; ibid., 1643, in-4°, continués et beaucoup augmentés par Georges Draud; Francfort, 1612, in-fol. On lit dans l'*Index libror. prohibitor.*, au sujet de cette continuation : « Majolus Simon. Colloquiorum, sive Dierum canicularium Continuatio. Quæ tamen falso adscribitur. Donec corrigatur. (Decr. 16 martii 1621.) » *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVIII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot MAJOLI.

MAIPHERACTA, **MAIPHERAKIN**. *Voy.* MARTYROPOLIS.

MAIR. *Voy.* MAIRE, n° III.

I. **MAIRE** (*Major*). On appelait ainsi autrefois, dans quelques monastères, celui qui était le premier entre les religieux, et qu'on a appelé depuis *Prieur. Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **MAIRE** (Charles-Antoine), jésuite, né en 1694 au village de Sept-Fontaines, dans la Franche-Comté, mort à Avignon l'an 1765, enseigna d'abord la rhétorique, et s'appliqua ensuite à la prédication. Il parut avec succès dans les principales chaires des provinces méridionales de la France. Le pieux évêque de Marseille, M. de Belzunce, persuadé qu'il ferait un grand bien dans son diocèse, obtint du Pape

Digitized by Google

la sécularisation du Père, et lui donna un canonicat. Après la dissolution de la Société de Jésus, l'abbé Maire, qui n'avait cessé de défendre ses confrères, se retira à Avignon, où il lança dans le public plusieurs écrits destinés à repousser les imputations dont on les flétrissait. Le parlement de Provence le décréta d'accusation; et l'ordre était donné de l'arrêter, lorsqu'il mourut subitement. On a de lui, outre une *Oraison funèbre de M. de Belzunce*, l'*Antiquité de l'Église de Marseille*, ouvrage plein de recherches, mais qui manque un peu de critique. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

III. **MAIRE** ou **MAIR** (Jean), en latin *Major*, théologien écossais, docteur de la maison de Navarre, né en 1469 à Gleghorn, près de North-Berwick, ou à Haddington selon d'autres, vint fort jeune à Paris, où il fut tour à tour écolier de Sainte-Barbe, de Montaigu et de Navarre, puis il revint à S. Andrew pour y enseigner la théologie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *In primum et secundum Sententiarum lib. Commentarii*; Paris, 1510; — 2° *In quatuor Sententiarum lib. Commentarius*; ibid., 1516; — 3° *Litteralis in Matthæum Expositio*; ibid., 1518; — 4° *Luculentæ in IV Evangelia Expositiones*; ibid., 1529, in-fol. Maire ne reconnaissait d'autre autorité infaillible que celle des conciles œcuméniques; il allait même jusqu'à nier la suprématie de l'évêque de Rome. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. I. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*, art. MAJOR ou LE MAIRE (Jean). La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot MAIR.

IV. **MAIRE** (Jean LE), historien et poëte dont les œuvres sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* LE MAIRE, n° III.

MAIRHOFFER (Matthias), jésuite, né à Munich, mort en 1641, a laissé : 1° *Traité des trois sortes de péchés*; Ingolstadt, 1586; — 2° *Disputes sur les vœux et sur les serments*; ibid., 1589; — 3° *De la Restitution*; ibid., 1589; — 4° *Dispute sur le mystère de l'Incarnation*; ibid., 1590; — 5° *Disputes du domaine des biens*; ibid.

MAIRON (François). *Voy.* FRANÇOIS, n° XXVIII.

MAISIÈRES ou **MAIZIÈRES** (Philippe de), en latin *Mazerius*, chanoine de la cathédrale d'Amiens, né au château de Maisières, en Picardie, vers l'an 1327, mort à Paris en 1405, fut successivement chancelier des royaumes de Jérusalem et de Chypre, ambassadeur auprès de Grégoire XI, et à son retour en France il devint conseiller d'État; plus tard il se retira dans le couvent des Célestins à Paris. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Nova Religio militiæ Passionis Jesu Christi, pro acquisitione S. civitatis Jerusalem et Terræ Sanctæ*; ce sont les statuts d'un nouvel Ordre de chevalerie religieuse qui devait avoir pour but de conquérir les Lieux saints; — 2° *Vita B. Petri Thomasii*, carme français et patriarche de Constantinople, dans les *Acta Sanctorum*, au 29 janvier; — 3° *De Laudibus B. Mariæ Virginis super Salve, sancta parens*; — 4° *Cy est le livre appelé : Le Songe adressant au blanc faucon à bec et à pieds dorés*; 1382; ouvrage allégorique dont le but est de signaler les abus qui à cette époque affligeaient surtout la France et l'Italie. *Voy.* l'abbé Le Bœuf, *Notice sur la vie de Philippe de Maizières*, et *Catalogue raisonné de ses ouvrages*, dans le *Recueil de l'Académie des inscriptions*, tom. XVI et XVII. Le P. Becquet, *Histoire des Célestins*. La *Biblioth. de l'École des Chartes*, tom. I. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*, et aussi Michaud et la *Nouv. Biogr. génér.*, au mot MAIZIÈRES.

I. **MAISON CANONIALE**. Les conciles de Tours de l'an 1580, de Bordeaux de l'an 1583, et de Bourges de l'an 1584, défendent de louer les maisons canoniales, en totalité ou en partie, à des laïques, et particulièrement à des femmes; et c'est sur ce fondement que les arrêts ont fait inhibition aux chanoines de louer leurs maisons canoniales aux laïques. Les ornements faits et apposés par un chanoine dans une maison canoniale appartenaient au chapitre, à l'exclusion des héritiers. Quant à la manière de partager les maisons canoniales, elle se réglait selon l'usage de chaque chapitre. *Voy.* de La Combe, *Recueil de jurisprud. canonique*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **MAISON CURIALE**, celle qui est destinée au logement du curé. *Voy.* LOGEMENT DES CURÉS.

III. **MAISON DE DIEU** ou **DU SEIGNEUR**. Cette expression s'emploie dans l'Écriture pour désigner les lieux où Dieu manifeste sa présence d'une manière plus particulière, comme : 1° l'endroit où le patriarche Jacob vit en songe une échelle qui allait de la terre au ciel, et le Seigneur appuyé sur cette échelle; ce qui fit que Jacob donna à ce lieu le nom de *Béthel*, en hébreu *Maison de Dieu*; 2° le tabernacle sacré; 3° Silo, ville où était le tabernacle; 4° le temple de Jérusalem; 5° l'Église ou la communauté des fidèles. *Voy.* Genèse, XXVIII, 17; XXXV, 1-8. Exode, XXIII, 19; XXXIV, 26. Juges, XVIII, 31; XIX, 18. Les livres des Rois, des Paralip. et les suivants, jusqu'à la Ire Épître de saint Pierre.

MAISTRE (Joseph comte de), célèbre publiciste et philosophe, né à Chambéry en 1754, mort à Turin l'an 1821, devint substitut, avocat fiscal général effectif, membre du conseil de la réforme des études en Savoie et sénateur. Nous nous bornerons à dire de cet illustre écrivain qu'il a été jugé fort légèrement par une foule d'écrivains plus ou moins ignorants que son mérite écrase, pour ne pas dire anéantit. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Sur les Délais de la justice divine dans la punition des coupables*; ouvrage de Plutarque nouvellement traduit, avec des additions et des notes, suivi de la traduction du même traité, par Amyot, sous ce titre : *Pourquoi la justice divine diffère la punition des maléfices?* Paris, 1816, in-8°; Lyon, 1829, 1833, in-8°; — 2° *Du Pape*; Lyon, 1819, 2 vol. in-8°; 1821, 2e édit.; — 3° *De l'Église gallicane dans son rapport avec le Souverain Pontife*; Paris, 1821, 1822, in-8°; Lyon, 1829, in-8°; — 4° *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole*; Paris, 1822, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Roger de Sezeval, *Joseph de Maistre, ses détracteurs, son génie*; Paris, 1865.

MAISTRE (LE). *Voy.* LEMAISTRE.

MAITON ou **MADITE** (*Madyta*), ville épisc. de la province d'Europe, dans l'exarchat de Thrace, fut érigée en évêché au VIe siècle sous la métropole d'Héraclée; mais au IXe elle devint archevêché. A l'époque du VIIe concile général, qui fut le IIe de Nicée, tenu en 787, l'évêque de Maiton l'était aussi de Cœlé, et la Notice de Philippe de Chypre ne fait qu'un seul évêché des Églises de Gallipolis et de Madite. On ne connaît de Maiton que huit évêques, dont le premier, Léonidas, assista au VIIe concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1141. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 145. Ri-

Digitized by Google

chard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLI, p. 101. *Compar.* Cœlé.

I. **MAÎTRE** (*Magister, præceptor*), doit à ses élèves l'exemple, l'attention, la vigilance, la prière, la saine doctrine, et cela par justice, de sorte qu'il est obligé de réparer le dommage qu'il leur cause par sa faute, autant que cette réparation est possible. *Voy.* Besombres, t. VI, *Tract. III*, c. III. Tournely, *Moral.*, tom. V, p. 262.

II. **MAÎTRE** ou **PÈRE-MAÎTRE** des novices, est, dans quelques Ordres religieux, celui qui a soin des novices, qui veille sur eux et les instruit de toutes les pratiques de la vie régulière. Dans l'Ordre de Saint-Benoît, le maître des novices ne les quittait jamais et marchait toujours devant eux, selon les anciennes coutumes. *Voy.* D. Calmet, *Comment. sur la règle de Saint-Benoît*, tom. II, p. 307.

III. **MAÎTRE DES ENFANTS** (*Magister infantium*), était, dans les monastères, chargé de l'éducation des enfants qu'on y élevait; car, dans les cloîtres, il y avait autrefois des enfants de tout âge. Les uns y étaient dévoués par leurs parents, et d'autres s'y dévouaient eux-mêmes d'une manière irrévocable. Ces enfants étaient vraiment religieux, et en portaient l'habit; ils aidaient ceux qui servaient à la cuisine et au réfectoire, chantaient au chœur et servaient à l'église, chacun selon ses forces, son âge et ses moyens. On leur enseignait à lire, à écrire, les belles lettres, la religion, le chant, les psaumes et les cérémonies de l'Église. Clément III et Célestin III permirent aux enfants offerts par leurs parents aux monastères, de rentrer dans le monde, s'ils le jugeaient à propos. *Voy.* D. Calmet, *Comment. sur la Règle de Saint-Benoît*, tom. II, p. 2 et suiv., et 343. Richard et Giraud.

MAÎTRE DES SENTENCES. *Voy.* Pierre Lombard.

MAÎTRE DU SACRÉ-PALAIS (*Magister Sacri Palatii*), grand officier de la cour romaine. Il loge et mange au Vatican, prêche une fois par mois dans la chapelle commune du palais, se place dans la chapelle papale après le doyen ou le plus ancien auditeur de Rote, entre en la Congrégation du Saint-Office et en celle de l'*Index*, donne la permission de lire les livres défendus, confisque ceux qui sont condamnés par l'*Index* du concile de Trente, et est le juge ordinaire des imprimeurs, des graveurs et des libraires, qui ne peuvent mettre au jour ni vendre un ouvrage sans sa permission. Cette charge est possédée par un dominicain, depuis que saint Dominique en a été revêtu, en 1218, par Honoré III. *Voy.* Aimon, *Tableau de la cour de Rome. De Magistro Sacri Palatii apostolici, libri duo*, etc., *autore Jos. Catalano*; Rome, 1741, in-4°. L'abbé L. Pallard, *Les Ministères ecclésiastiques du Saint-Siége*, p. 180 et suiv.

MAITTAIRE (Michel), philologue et biographe anglais, d'origine française, né en 1668, mort à Londres en 1747, se consacra à l'enseignement privé. Il est auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *An Essay against Arianism and some other heresies*; Londres, 1711, in-8°; — 2° *Stephanorum Historia, vitas ipsorum et libros complectens, opera et fragmenta veterum poetarum latinorum profanos et ecclesiasticos*; Londres, 1713, 2 vol. in-8°. Il a édité, en outre, quelques ouvrages latins, entre autres : le *Christus patiens* de Rapin; 1713. *Voy.* Michaud. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MAIUS** ou **MAJUS** (Henri), luthérien, né en 1545, mort en 1607, professa la théologie à Wittemberg, et devint membre du sénat ecclésiastique d'Heidelberg. On a de lui un *Commentaire sur le prophète Daniel. Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

II. **MAIUS** ou **MAJUS** (Jean-Henri), luthérien, né à Pfortzheim, dans le marquisat de Bade-Durlach, en 1653, mort à Giessen l'an 1719, enseigna les langues orientales dans plusieurs académies, et, en dernier lieu, à Giessen, où il fut pasteur et professeur de théologie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *R. Mosis, filii Maimon, Tractatus de juribus anni septimi et jubilæi. Textum hebræum addidit, in sermonem latinum vertit, notisque illustravit Joan. Henr. Maius filius. Accessit, appendicis loco, dissertatio de jure anni septimi*; Francfort-sur-le-Mein, 1708, in-4°; — 2° *Œconomia temporum Veteris Testamenti, exhibens gubernationem Dei inde a mundo condito usque ad Messiæ adventum, per omnes antiqui hebræi Codicis libros, secundum seriem sæculorum et similitudinem rerum. Opus ad referendam illustrandamque universam Scripturam Sanctam, utile atque necessarium sanctæ theologiæ cultoribus*; ibid., 1706, in-4°; — 3° *Œconomia temporum Novi Testamenti, exhibens gubernationem Dei in Ecclesia ab adventu Messiæ usque ad finem mundi, per omnes sanct. græci Codicis libros, qui simul strictim breviterque explicantur*; ibid., 1708, in-4°; — 4° *Repetitum Examen historiæ criticæ textus Novi Testamenti a P. Rich. Simonio, cong. Orat. presbyt. in Gallia vulgatæ, publice institutum ante hac in academia Ludoviciana nuncque auctum Introductione ad studium philologicum, criticum et exegeticum, atque examine Artis criticæ Joh. Clerici et novi specimini biblicarum Emendationum et interpretationum M. Meibomii*; ibid., 1708, in-4°; — 5° *Historia reformationis per Veteris Novique Testamenti libros, secundum seriem sæculorum digesta et ad reformationem D. Lutheri applicata*; Francfort, 1719, in-4°; — 6° *Historia animalium Scripturæ Sacræ*; — 7° *Synopsis theologiæ symbolicæ, moralis et judaicæ*; — 8° *Paraphrasis Epistolæ ad Hebræos*; — 9° *Theologia evangelica*; — 10° *Animadversiones et Supplementa ad Cœcii Lexicon hebræum*; — 11° *Synopsis theologiæ christianæ*; — 12° *Theologia Lutheri*; — 13° *Theologia prophetica*; — 14° *Dissertationes philologicæ et exegeticæ*; — 15° une bonne édition de la Bible hébraïque; in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1708, 1709, 1710 et 1720. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor. portatif.* Richard et Giraud.

III. **MAIUS** ou **MAJUS** (Jean-Henri), fils du précédent, né à Durlach l'an 1688, mort en 1732, professa les langues orientales à Giessen, et publia, entre autres écrits : 1° *De Auspiciis anni civilis Hebræorum ejusque solemnitatibus*; Giessen, 1717, in-4°; — 2° *Specimen linguæ Punicæ in hodierna Melitensium superstitis*; Marbourg, 1718, in-8°, reproduit dans le *Thesaurus Siciliæ* de Grævius, tom. XV; — 3° *De Pleonasmis linguæ græcæ in Novo Testamento occurrentibus*; ibid., 1728, in-4°; — 4° *De Aris et altaribus veterum*; 1732, in-4°. Il a, en outre, travaillé à l'édition d'un Traité de Maimon donnée par son père, comme on peut le voir à l'art. précéd. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MAIXENT** ou **MESSENT** (Saint), prêtre et abbé en Poitou, né à Agde, dans le Languedoc, vers l'an 447, mort le 26 juin, vers l'an 515, reçut au baptême le nom d'*Adjuteur*. Placé sous la conduite d'un saint abbé, nommé Sévère, il fit de rapides progrès dans la vertu, ce qui excita l'envie des méchants. Il abandonna alors son pays, et se tint caché pendant deux ans, au bout desquels ses parents l'obligèrent de revenir à Agde. Les louanges dont il était l'objet l'en chassèrent de nouveau. Il vint dans le Poitou, chan-

Digitized by Google

gea son nom de *Mesent* en celui de *Maixent*, et se mit sous la direction de saint Agapit. Les vertus de Maixent décidèrent Agapit et ses religieux à le choisir pour leur supérieur. Dès son vivant, Dieu le favorisa du don des miracles. On célèbre sa fête le 26 juin. *Voy.* D. Mabillon, Ier *Siècle bénédict.*

II. **MAIXENT (SAINT-)**, en latin *Maxentiopolis* ou *Fanum Sancti Maxentii*, ville du diocèse de Poitiers où l'on tint un concile contre Bérenger, en 1075, sous le pape Grégoire VII et Philippe Ier, roi de France. *Voy.* Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI.

III. **MAIXENT (SAINT-)**, en latin *Sanctus Maxentius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la ville du même nom, au diocèse et à douze lieues de Poitiers. Elle fut fondée du temps de Clovis, qui donna ce lieu à Maixent l'Adjuteur, et la dota en grande partie. Plus tard Louis le Débonnaire la restaura, et elle devint si florissante qu'il se forma en cet endroit une ville du même nom. Dans la suite, l'abbaye de Saint-Maixent fut unie à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* S. Grég. de Tours, l. II, c. XXIII. La Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1245. Richard et Giraud.

MAIZIÈRE (Philippe de), docteur en théologie, né à Chagny, près de Châlon-sur-Saône, en 1630, mort en 1709, fut successivement curé de Laynet, puis conseiller-clerc au présidial de Châlon. On a de lui : 1° *Discours théologiques sur les perfections de Dieu*, en forme de lettres; Lyon, 1689, 3 vol. in-12; — 2° *Lettres sur les grandeurs de Dieu*; ibid., vers l'an 1700; — 3° plusieurs autres ouvrages, qui sont restés manuscrits.

I. **MAIZIÈRES** (*Maceriæ*), abbaye de l'Ordre de Citeaux située en Bourgogne, au diocèse de Châlon-sur-Saône, à deux lieues de Beaune; elle était fille de la Ferté, et elle fut fondée en 1132 par Foulques de Réon, qui, dit-on, était neveu du duc de Bourgogne Hugues III. L'an 1660, on y introduisit la réforme. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV, col. 1029.

II. **MAIZIÈRES** (Philippe de). *Voy.* MAISIÈRES.

MAJELLI (Charles), archevêque d'Émèse, mort en 1738, avait été d'abord chanoine de l'église métropolitaine de Naples, supérieur du séminaire, custode de la bibliothèque du Vatican, chanoine de l'église Saint-Pierre de Rome et secrétaire des Brefs. Il a laissé : 1° *De Eusebiana actorum veterum martyrum Collectione*; — 2° *De Stylitis*; — 3° *De Epocha martyrii sanctæ Theodotæ*; ces trois dissertations ont été insérées dans Assemani, *Acta Sanctorum martyrum*. *Voy.* Jean Lami, *Vie de Majelli*, dans sa collection intitulée : *Memorabilia Italorum eruditione præstantium*. Le *Journ. des Savants*, 1747 et 1750. Richard et Giraud.

I. **MAJESTÉ** (*Majestas*), caractère de grandeur et de supériorité qui marque une chose digne de notre culte et n'appartient souverainement qu'à Dieu. Dans un sens plus limité, on donne ce titre aux rois; on l'emploie aussi, d'une manière plus étendue, en parlant des personnes et des choses qui attirent l'admiration, et auxquelles on doit du respect et de la vénération. Dans l'église de Notre-Dame de Chartres, il y a un petit rideau violet d'un pied carré environ, suspendu à une petite corde au-dessus de l'autel, sur lequel est représenté Jésus-Christ en croix; on appelle ce rideau *Majesté* ou *Divine Majesté*. *Voy.* Barjon, *Traité des dignités temporelles*; Paris, 1683. Moléon, *Voyage liturg.*, p. 227. Richard et Giraud.

II. **MAJESTÉ (LÈSE ou LÈZE-)**. *Voy.* LÈSE-MAJESTÉ.

MAJEURE ORDINAIRE. *Voy.* DECRETS, n° IV.

MAJEURES. *Voy.* CAUSES MAJEURES.

MAJEURS, nom donné à trois ordres ecclésiastiques dits sacrés, qui sont le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise.

MAJOLI (*Majolus*). *Voy.* MAIOLI.

I. **MAJOR.** *Voy.* MAIRE, n° I.

II. **MAJOR** (Georges), disciple de Luther, né à Nuremberg en 1502, mort à Wittemberg l'an 1574, fut élevé comme enfant de chœur à la cour de Frédéric III, dit le *Sage*, duc de Saxe. Il professa la théologie à Magdebourg, puis à Wittemberg, et devint ministre à Eisleben. Il avait abandonné les sentiments de Luther sur le libre arbitre, et suivait ceux de Mélanchthon, qui sont plus doux, et il les poussait beaucoup plus loin. Il soutenait non-seulement, comme ce dernier, que l'homme n'est pas purement passif sous l'impulsion de la grâce, mais qu'il prévient même la grâce par des prières et de bons désirs; ce qui est l'erreur des semi-pélagiens. Pour qu'un homme se convertisse, disait-il, il faut qu'il écoute la parole de Dieu, qu'il la comprenne, qu'il en reconnaisse la vérité; or tout cela est l'ouvrage de la volonté; alors il demande les lumières de l'Esprit-Saint, et il les obtient. Mais pour tout cela, au contraire, la volonté a besoin d'être prévenue par la grâce. Ainsi l'enseigne l'Écriture, et ainsi l'a défini l'Église contre les semi-pélagiens, qui attribuent à l'homme seul les commencements de la conversion et du salut. — Major soutenait aussi la nécessité des bonnes œuvres pour être sauvé, tandis que, suivant Luther, les bonnes œuvres sont seulement une preuve et un effet de la conversion, et non un moyen de salut. Les partisans de Major furent nommés *majoristes* ou *majorites*. Quant à ses ouvrages, une partie a été publiée sous le titre de *Opera D. G. Majoris*; Wittemberg, 1569, 3 vol. in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Bergier, *Diction. de théol.*, au mot MAJORISTES.

MAJOR (Jean). *Voy.* MAIRE, n° III.

MAJORDOME, mot tiré de l'italien, et qui signifie proprement *maître d'hôtel*. On l'emploie surtout pour désigner une sorte d'administrateurs ou d'officiers de la cour de Rome. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, au mot ADMINISTRATEUR.

MAJOREL (Jean), antécesseur de Toulouse, né dans cette ville, mort vers 1680, a laissé des *Commentaires sur les IV livres des Instituts du droit canonique*; Toulouse, 1660 et 1676.

MAJORGA (Le bienheureux Jean), un des trente-neuf jésuites qui furent massacrés sur l'Océan avec le P. Ignace d'Azevedo, naquit en 1533 à Saint-Jean-Pied-de-Port, diocèse de Bayonne. Il partit jeune encore pour le royaume d'Aragon, où il se livra tout entier à l'étude de la peinture. En peu de temps il devint un artiste très-distingué. Il atteignait sa trente-cinquième année quand, dégoûté du monde, il sollicita et obtint son admission dans la compagnie de Jésus comme simple frère coadjuteur. En 1569, il désira être le compagnon d'Ignace d'Azevedo dans sa mission du Brésil, et, l'année suivante, le vaisseau sur lequel il était ayant été capturé par des corsaires calvinistes, le zélé missionnaire trouva la mort la plus glorieuse pour un chrétien, la mort du martyr. Déjà ses compagnons avaient succombé sous les coups des hérétiques, lorsque, le crucifix à la main, il accourt vers les meurtriers, qui, se ruant sur lui et le prenant par les pieds, le précipitent dans la mer. *Jésus! Jésus!* s'écrie alors le bienheureux martyr; et il disparait sous les flots en pro-

Digitized by Google

nonçant le nom adorable du Sauveur. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, et *compar.* AZEVEDO, n° II.

MAJORIC (Saint), fils de sainte Denyse, souffrit le martyre avec elle sous les Vandales. *Voy.* DENYSE, n° III.

MAJORISTES ou **MAJORITES**. *Voy.* MAJOR, n° II.

MAJORQUE (*Balearis Major* ou *Majorica*), île de la Méditerranée dont le siége épisc. est à Palma, sa capitale. La religion chrétienne y fut établie en même temps qu'en Espagne. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 146. Richard et Giraud. *Compar.* PALMA.

MAJOUMA ou **MAJUMA**, port de la ville de Gaza, dans la Palestine. L'empereur Constantin lui donna le nom de *Constantia*, en l'honneur de Constantius, son fils, et à cause de l'attachement de cette ville à la religion chrétienne. On ne trouve pas le nom de *Majuma* dans l'Écriture; mais il y est souvent question de *Gaza*.

I. **MAJUMA**. *Voy.* ANTHÉDON.

II. **MAJUMA D'ASCALON**, port de la ville d'Ascalon et siége épisc. de la première Palestine sous la métropole de Césarée, dans le patriarcat de Jérusalem, est peut-être le même évêché qu'*Anthédon*. On en connaît un évêque, Étienne, qui souscrivit, en 518, à la lettre synodale adressée par Jean, patriarche de Jérusalem, à Jean, patriarche de Constantinople, pour la condamnation de Sévère et des autres adversaires du concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 602. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 32.

III. **MAJUMA DE GAZA**, port de la ville de Gaza et siége épisc. sous la métropole de Césarée, au diocèse de Jérusalem. On ignore le nom des évêques qui ont siégé depuis Constantin jusqu'à Théodose; on en connaît cinq, dont le premier, Zénon, siégeait du IVe au Ve siècle, et que le Martyrologe romain mentionne le 8 septembre et le 26 décembre. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 622. Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. II, c. V; l. VII, c. XXVIII. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 622. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 32.

MAJUME (*Majuma*), nom d'une fête qui fut établie par l'empereur Claude, et qui se célébrait le 1er mai, en l'honneur de Maia ou de Flore. Le concile *in Trullo* et les empereurs Arcade et Honorius défendirent la célébration de cette fête, à cause des désordres qui s'y commettaient. *Voy.* Suidas. Baronius, ann. 399, n°s 27, 28 et 29. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, tom. V, p. 439. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MAJUMA. Richard et Giraud.

MAJUS. *Voy.* MAIUS.

MAJUSCULE (*Majusculus*), dignité qui, dans quelques églises, répond à celle de chantre. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*.

MAJUS MONASTERIUM. *Voy.* MARMOUTIER, n° I.

MAKEBLYDE (Louis), jésuite, né à Poperingue, dans la Flandre occidentale, en 1564, mort à Delft l'an 1630, fut recteur des colléges de Bergues-Saint-Winocx et d'Ypres, prêcha à Gand et à Anvers, et fut attaché à la mission de Hollande. Il a laissé, en flamand, plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Paradis de pratiques spirituelles;* Anvers, 1617, in-16; — 2° *Catéchisme de l'archevêché de Malines, distribué en* XLIX *leçons;* 1607; cet ouvrage a eu plus de cent éditions et a été traduit en français en 1628; — 3° *Histoire des chrétiens martyrisés au Japon en* 1604; Anvers, 1609, in-12; — 4° *Trésor de la doctrine chrétienne;* ibid., 1610, in-12; 1684, in-12; — 5° *La Montagne des délices spirituelles;* ibid., 1618; — 6° *Le Négoce céleste des âmes dévotes;* ibid., 1625. *Voy.* Sweert, *Athenæ Belgicæ*. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Pays-Bas*. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAKOWSKI (Jean), en latin *Maccovius*, gentilhomme polonais, né à Lobzénie, près du palatinat de Posnanie, l'an 1588, mort en 1644, se fit recevoir docteur en théologie à Franeker, où il professa cette science depuis 1615 jusqu'à sa mort. Il eut de grandes disputes avec les sociniens, les catholiques, les anabaptistes, les arminiens, etc. On a de lui, en latin, des *Opuscules théologiques, philosophiques*, etc., imprimés d'abord séparément, puis réunis; Amsterdam, 1660, 3 vol. in-4°. Il y enseigne les erreurs les plus révoltantes du calvinisme, et soutient crûment que « Dieu ne veut nullement le salut de tous les hommes; mais qu'il veut le péché, et qu'il destine les hommes au péché, en tant que péché. » Il fut déféré au synode de Dordrecht, qui le déclara exempt de toute erreur, se contentant de l'avertir d'être plus circonspect dans ses expressions. *Voy.* Richard et Giraud. Feller.

MAL. On distingue : 1° le *mal métaphysique* par lequel on entend les imperfections des créatures; 2° le *mal physique*, c'est-à-dire la douleur tout ce qui afflige les êtres sensibles et les rend malheureux; 3° le *mal moral*, qui est le péché et les peines qu'il traîne à sa suite. La question de l'origine du *mal* a été dans tous les temps l'écueil de la raison humaine. Comment un Dieu créateur, tout-puissant, souverainement bon a-t-il pu produire du mal dans le monde? Cependant ce problème, si obscur en apparence n'est pas tout à fait insoluble; car il suffit, pour en avoir une solution satisfaisante, de bien poser la question et d'en éclaircir les termes en attachant à chacun d'eux une idée nette et précise. Ajoutons que la saine raison et la foi nous fournissent sur ce point, sinon des principes évidents, du moins des principes incontestables qui vengent la Providence divine de toute imputation d'injustice, de cruauté, etc., en même temps qu'ils restituent à la nature humaine sa dignité et qu'ils affranchissent l'homme de l'empire d'une fatalité aveugle et d'un désespoir aussi insensé qu'inévitable. C'est ainsi que tous les Pères de l'Église, sans une seule exception à nous connue, que presque tous les théologiens catholiques, qu'en un mot tous les grands métaphysiciens du christianisme, et en particulier l'auteur des écrits attribués à saint Denys l'Aréopagite, Tertullien, Origène, saint Grégoire de Nysse, saint Basile, saint Ambroise, saint Augustin, saint Léon, Boëce, saint Anselme, saint Bernard, saint Thomas, saint Bonaventure, Leibniz, Bossuet, Fénelon, et une foule d'autres, posent en principe général que le mal n'est rien de positif, rien de substantiel, qu'il n'a aucune réalité objective; et ils en concluent très-légitimement qu'il n'émane pas de Dieu, qu'il n'a pas sa raison ni son origine en Dieu, que c'est une simple négation, une limitation, une privation, une déchéance du bien. Le fameux déiste J.-J. Rousseau a reconnu lui-même cette vérité, quand il a dit si éloquemment : « Pouvait-elle (la puissance divine) mettre la contradiction dans notre nature et donner le prix d'avoir bien fait à qui n'eut pas le pouvoir de mal faire? Quoi! pour empêcher l'homme d'être méchant, fallait-il le borner à l'instinct et le faire bête? Non, Dieu de mon âme, je ne te reprocherai jamais de l'avoir faite à ton image, afin que je pusse être libre, bon et heureux

reux comme toi ! C'est l'abus de nos facultés qui nous rend malheureux et méchants. Nos chagrins, nos soucis, nos peines nous viennent de nous. Le mal moral est incontestablement notre ouvrage, et le mal physique ne serait rien sans nos vices, qui nous l'ont rendu sensible. » *Voy.* les théologiens, au *Traité des péchés*. Les apologistes de la religion chrétienne, en particulier. Bergier, *Diction. de théol.*, et surtout l'*Encyclop. cathol.*, où la question est parfaitement traitée.

I. **MALABARES.** C'est une peuplade nombreuse de chrétiens établie dans les Indes, à la côte de Malabar, depuis les premiers siècles du christianisme, et qui prétendent que le premier fondateur de leur église a été l'apôtre saint Thomas. C'est pour cela qu'ils s'appellent *chrétiens de saint Thomas*. Cette tradition n'est pas aussi mal fondée que certains critiques l'ont prétendu, et les autres origines auxquelles on a rapporté le nom de *chrétiens de saint Thomas* sont beaucoup moins probables. Quoi qu'il en soit, ces chrétiens malabares étaient *nestoriens*, et il y a lieu de croire qu'ils avaient été engagés dans cette hérésie sur la fin du ve siècle. Les Portugais qui pénétrèrent dans cette contrée vers l'an 1500, et qui avaient amené avec eux plusieurs missionnaires, conçurent le dessein de les réunir à l'Église catholique. Cette noble entreprise fut commencée par D. Jean d'Albuquerque, premier archevêque de Goa, et poursuivie avec le même zèle par D. Alexis de Menezez, son successeur, secondé par les missionnaires jésuites. *Voy.* l'histoire de cette mission, écrite en portugais, par Antoine Govea, religieux augustin, ou la traduction française intitulée *Histoire orientale des grands progrès de l'Église catholique en la réduction des anciens chrétiens dits de saint Thomas*. Govea leur reproche un grand nombre d'erreurs; mais ses reproches sont quelquefois mal fondés, et le zélé protestant La Croze en a tiré avantage pour soutenir faussement que les *chrétiens de saint Thomas* avaient la même croyance que les protestants. D'ailleurs, quand on serait forcé de s'en rapporter entièrement au P. Govea, il serait encore évident que la croyance des nestoriens malabares était très-opposée à celle des protestants. *Voy.* Assemani, *Biblioth. orient.*, tom. IV, c. VII, § 13. L'abbé Renaudot, *Perpétuité de la foi*, tom. IV. Le P. Le Brun, *Explication des cérémonies de la messe*, tom. IV. Bergier, *Diction. de théol.*, art. MALABARES et NESTORIANISME, n° IV. Gaet. Moroni, vol. XXXIV, p. 185, 192, 200, 205, 208.

II. **MALABARES (RITES).** On n'entend point par ce nom les rites des *chrétiens de saint Thomas*, dont nous venons de parler à l'art. précédent, mais ceux des Indiens idolâtres convertis au christianisme. Quelques missionnaires envoyés dans ce pays crurent que pour amener plus aisément les Indiens gentils à la religion chrétienne, on pouvait tolérer quelques-uns de leurs usages et leur permettre de les conserver après leur conversion. Mais cette condescendance, qui consistait à omettre quelques cérémonies du baptême, à différer l'administration de ce sacrement aux enfants, à laisser aux femmes une image qui ressemblait à une idole, etc., fut condamnée par Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XXXIV, p. 210-213, 230, 236.

MALABRANCA (Latino), évêque d'Ostie et de Velletri, mort en 1294, appartenait à l'Ordre de Saint-Dominique. On l'appelait aussi *Orsini*, parce que sa mère était sœur du cardinal Jean Orsini, qui fut dans la suite Nicolas III. Nommé cardinal et évêque par son oncle, Malabranca gouverna la ville de Rome avec le cardinal Jacques Colonna, et eut ensuite la légation de Bologne; il contribua à l'élection du pape saint Célestin. On lui attribue le *Dies iræ*, que d'autres croient être de Humbert, cinquième général des Dominicains. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 436. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

I. **MALACA**, ville d'Espagne. *Voy.* MALAGA.

II. **MALACA** ou **MALACCA**, ville des Indes qui fut conquise par les Portugais en 1511, et érigée en évêché par le pape Paul IV, à la demande de Jean III, roi de Portugal, et mise sous la métropole de Goa. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 146. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 33-35.

I. **MALACHIE**, le dernier des douze petits prophètes hébreux. L'Écriture ne nous apprend absolument rien sur ce qui concerne sa famille, sa naissance, sa vie particulière et sa mort. Il paraît certain qu'il a prophétisé sous Néhémie et après Aggée et Zacharie. Son livre, selon la Vulgate, se compose de quatre chapitres, et, selon les Bibles hébraïques, de trois seulement, parce que le ch. III de la version latine finit au verset 18, tandis que le texte hébreu joint à ces 18 premiers versets les 6 qui forment le ch. IV de la Vulgate. Malachie reproche au peuple d'avoir épousé des femmes étrangères, s'élève contre la dureté des Juifs envers leurs frères, leur trop grande facilité à divorcer et leur négligence à payer les dîmes et les prémices. Il a parlé très-explicitement du double avénement du Sauveur, du sacrifice de la loi nouvelle et de l'abolition des anciens sacrifices. Eichhorn prétend que le livre de Malachie, dans sa forme actuelle, loin de nous offrir les discours de ce prophète dans leur entier, n'en présente que les premières ébauches (*bloss nach ihren ersten Entwürfen*), ou tout au plus les sommaires. Mais sa prétention n'a aucun fondement solide, comme nous croyons l'avoir démontré dans notre Introduction aux Livres saints. Quant à l'authenticité du livre de Malachie, nous ferons remarquer que les rationalistes eux-mêmes ne l'ont jamais contestée. Les Grecs célèbrent la fête de ce prophète le 3 janvier, et les Latins le 14 du même mois. *Voy.* D. Calmet, *Préf. sur Malachie*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. IV, p. 137 et suiv.

II. **MALACHIE** (Saint), prélat irlandais, né à Armagh en 1094, mort à Clairvaux le 2 novembre 1148, se plaça sous la direction d'un saint ermite nommé Imar, reçut les ordres sacrés, et se livra à la prédication. Il devint successivement abbé de Benchor, évêque de Connor et archevêque d'Armagh. Il se démit de ses fonctions en 1135, visita Rome, et parcourut l'Écosse et l'Irlande, où il opéra de nombreux miracles. Sa principale fête a lieu le 3 novembre, et celle de sa translation à Avignon le 18 mai. Saint Bernard a prononcé son panégyrique et écrit sa vie. *Voy.* saint Bernard, *Vie de saint Malachie*. Le P. Ménestrier, *Traité sur les prophéties attribuées à saint Malachie*. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **MALACHIE**, de l'Ordre des Frères Mineurs, vivait au XIVe siècle; il se fit recevoir docteur en théologie à Oxford, et devint prédicateur d'Édouard II, roi d'Angleterre. On a de lui : *Du Venin des péchés mortels et de leur remède*; 1518.

MALADE. Les conciles de Bordeaux, en 1583, de Bourges, en 1584, d'Aix, en 1585, et de Narbonne, en 1609, ordonnent, sous peine d'excommunication, aux médecins d'engager les malades

Digitized by Google

à se confesser, et de cesser de les voir à la troisième visite s'ils s'aperçoivent qu'ils n'ont pas rempli ce devoir. C'est aussi la disposition du canon XXII du IVe concile de Milan. Si cette prescription ne se pratique plus aujourd'hui, il faut au moins en conclure que les médecins doivent faire tout ce qui dépend d'eux pour que les malades qu'ils visitent ne meurent pas sans sacrements. *Medici*, dit le IVe conc. de Latran (can. XXII), *debent ante omnia inducere infirmum ad confessionem*. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

MALADIE est, ainsi que la mort, la suite et les effets du péché, comme l'Écriture nous l'apprend. Les Hébreux attribuaient la plupart des maladies aux démons, et l'Évangile leur en attribue plusieurs. Aussi, lorsque Jésus-Christ ou les apôtres voulaient guérir les possédés de leurs maladies, ils commençaient par en chasser les démons. L'Écriture est remplie d'exemples de maladies envoyées de Dieu par le ministère des bons ou des mauvais anges, en punition des péchés commis. *Voy.* Luc, XIII, 16. I Corinth., XI, 30. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

MALADRERIE. *Voy.* LÉPROSERIE.

MALAGA (*Malaca*), ville épisc. du royaume d'Espagne située à vingt-cinq lieues de Grenade. Cet évêché fut établi au IVe siècle, et rétabli l'an 1487, après que la ville eut été reprise sur les Maures par Ferdinand V. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 146. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 37-39.

MALALAÏ, juif de la race sacerdotale qui revint à Jérusalem avec Zorobabel, après la captivité de Babylone. *Voy.* II Esdras, XII, 35.

MALALÉEL, fils de Caïnan, de la race de Seth. *Voy.* Genèse, V, 12 et suiv.

MALAMOCCO (*Methamaucum*), ancienne ville épisc. d'Italie, située dans l'État de Venise. Elle a été engloutie par la mer au XIIe siècle. Ce siége, établi vers l'an 638, avait été placé sous la métropole de Grado; il fut transféré l'an 1110 à Chioggia ou Chiozza. On connaît neuf évêques de Malamocco; le premier fut Berguardus. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, col. 131 et seq. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 39-43. *Compar.* CHIOZZA.

MALAN (Antoine-François-Émile **CHAVIN DE**), prêtre, né à Morey, dans le Jura, en 1814, mort l'an 1856 à Dôle, où il avait fait ses études, et où il avait été vicaire. Devenu membre de l'université, il remplit les fonctions d'inspecteur de l'instruction primaire à Versailles, professa l'histoire à Juilly, et fut attaché à la bibliothèque du Luxembourg. On a de lui, outre divers articles insérés dans des recueils périodiques et quelques autres écrits : 1° *Croix de douleur;* Dôle, 1838, in-18; — 2° *La Vie et les Epîtres du bienheureux Henri Suzo, de l'Ordre des Frères Prêcheurs;* Paris, 1842, grand in-18; — 3° *Histoire de D. Mabillon et de la congrégation de Saint-Maur;* ibid., 1843, in-12; — 4° *Histoire de saint François d'Assise;* 2e édit.; ibid., 1845, in-8°; — 5° *Hist. de sainte Catherine de Sienne;* ibid., 1844, 2 vol. in-8°; — 6° *Abrégé de la même Histoire;* 1845, grand in-8°; — 7° *Du Symbole dans la liturgie et dans l'art;* ibid., 1846, in-8°; — 8° *Organisation des études dans un collége chrétien;* ibid., 1850, in-8°; — 9° *De l'Étude et de la bibliographie du droit ecclésiastique;* ibid., 1851, in-8°; — 10° une édition des *Élévations à Dieu sur les mystères*, par Bossuet, avec une *Introduction;* ibid., grand in-18; — 11° *Innocens III, de Sacro altaris Mysterio lib. VI;* ibid., in-18; — 12° *Études monastiques au moyen âge;* grand travail resté manuscrit. *Voy.*, dans le *Catalogue des livres de M. Chavin de Malan*, la Notice qui est en tête, et l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, où cette Notice a été reproduite en grande partie.

MALASAR, chef des eunuques de Nabuchodonosor. *Voy.* Daniel, I, 11.

MALATHA, château ou forteresse, selon l'historien Joseph, situé dans l'Idumée, et où le jeune Agrippa demeura quelque temps, après qu'il eut dépensé tout son bien à Rome. Eusèbe parle souvent de *Malatha*. Or, en comparant les différents endroits où il en fait mention, on voit que c'était une ville qui se trouvait dans la partie méridionale du pays de Juda, à vingt milles environ d'Hébron. C'est probablement la même que *Molada*. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVIII, c. VIII. Euseb., *Onomasticon de locis hebraicis*, ad voc. ETHER, JETHER, ARAMA, etc. Reland, *Palæst. illustr.*, p. 477, 885, 886. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

MALATIA, lieu d'Arménie où l'an 351 on tint un concile (*concil. Melitinense*). *Voy.* Baluze, *Nova Conciliorum Collectio*.

MALATIE. *Voy.* MÉLITÈNE.

MALATRA (Jean-François), jésuite du XVIIe siècle, a laissé : *Specimen theologiæ moralis, duodecim libris comprehensæ, omnia quoad fieri potuit, ex Sacra Scriptura et Patribus. Nunc vero prodeunt liber primus de regula morum interna, et liber secundus de regula morum externa, seu de legibus;* Lyon, 1699, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1699, p. 181, 1re édit., et p. 158, 2e édit.

MALAVAL (François), né à Marseille en 1627, mort l'an 1719, devint aveugle à l'âge de neuf mois, ce qui ne l'empêcha pas d'apprendre le latin, et d'acquérir une certaine instruction. Le Pape lui accorda une dispense pour recevoir les ordres. On a de lui, outre des *Poésies spirituelles :* 1° *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation;* la traduction italienne de cet ouvrage fut mise à l'*Index* (decr. 1 aprilis 1688); — 2° *Lettre à M. l'abbé de Foresta-Colongue, vicaire général de M. l'évêque de Marseille;* 1695, mise à l'*Index* le 17 janvier 1703; — 3° *Discours contre la superstition des jours heureux et malheureux*, inséré dans le Mercure, juin 1688, 1re part., p. 32-119; — 4° plusieurs manuscrits. *Voy.* les *Mém. du temps*. Bossuet, *Instruct. past.* du 16 avril 1695. Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759, où on trouve la liste des manuscrits de Malaval.

MALBRANCQ (Jacques), jésuite, né à Saint-Omer en 1580, mort à Tournai l'an 1653, a laissé : 1° une traduction latine de l'ouvrage d'Étienne Binet, intitulé : la *Consolation des malades;* Cologne, 1619, in-12; — 2° une traduction du livre de Berlinghem intitulé : *Les Après-dînées et propos de table contre l'excès du boire et du manger;* Cologne, 1620, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MALCH** (Saint), un des sept Dormants, martyrs d'Éphèse. *Voy.* DORMANTS, n° I.

II. **MALCH** (Saint), solitaire du IVe siècle, né sur le territoire de Nisibe en Mésopotamie, se retira dans le désert de Chalcide, en Syrie, sur les confins de l'Arabie, où il entra dans une communauté de solitaires. Ayant appris la mort de son père, il se mit en route pour aller consoler sa mère; mais il fut pris en chemin par des Sarrasins, dont celui qui l'eut pour esclave l'employa à garder un troupeau de brebis. Le Sarrasin, voyant son troupeau multiplier en ses mains, voulut le marier à une femme esclave qui avait déjà un mari; Malch,

Digitized by Google

pour éviter la mort dont son maître le menaçait, prit cette femme; mais ils vécurent dans la continence. Quelque temps après ils prirent la fuite. Le maître les ayant poursuivis et atteints, ils se jetèrent dans une caverne, où le maître et l'un esclave, qui les poursuivaient, furent dévorés par une lionne, tandis que les deux captifs échappèrent à la mort par miracle, et se retirèrent, l'un dans son ancienne solitude de Chalcide, et l'autre dans la compagnie de quelques vierges vertueuses. Ils se réunirent ensuite, et demeurèrent dans un bourg de Syrie nommé *Marone*, à douze lieues d'Antioche, où ils continuèrent à vivre dans la continence, et où saint Jérôme, qui les visita dans son premier voyage d'Orient, apprit leur histoire de leur propre bouche. L'Église honore la mémoire de saint Malch le 21 octobre. *Voy.* saint Jérôme, *Hist. de saint Malch*, dans le P. Rosweyde et Surius.

MALCHION, prêtre de la ville d'Antioche qui vivait au IIIe siècle, avait beaucoup d'éloquence, de savoir et de zèle pour la pureté de la foi. Il convainquit Paul de Samosate de ses erreurs dans une conférence, qui fut écrite, et qui existait encore au VIe siècle, et il le fit condamner, l'an 269, dans un concile tenu à Antioche. On trouve des fragments de cette conférence dans Leontius, *Traité contre les Nestoriens*, l. III. Saint Jérôme attribue à Malchion la lettre écrite au nom du concile contre Paul de Samosate; elle est rapportée par Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VII, c. XXIII et XXIV. *Voy.* saint Jérôme, *De Scriptor. eccl.*

I. **MALCHUS**, un des serviteurs du grand prêtre, auquel saint Pierre coupa l'oreille droite, que Jésus guérit en la touchant. On a fait beaucoup de conjectures au sujet de Malchus, mais l'Écriture ne dit rien qui puisse les favoriser. *Voy.* Jean, XVIII, 10. Luc, XXII, 50, 51. Dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **MALCHUS** ou **MALICHUS**, roi des Arabes, dont parle Joseph. Ce roi avait de grandes obligations à Hérode, fils d'Antipater; cependant il manqua de reconnaissance envers lui, et refusa de lui donner asile dans ses États lorsque Hérode était poursuivi par Antigone. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIV, c. XV. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **MALCHUS** ou **MALICHUS**, juif d'une naissance illustre, se joignit aux Romains contre Alexandre, fils d'Aristobule, qui faisait la guerre à Hircan. Il empoisonna Antipater, père d'Hérode, contre qui il avait conçu une violente jalousie; mais Hérode vengea sur lui la mort de son père. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIV, c. X, XVIII, XX, et *De Bello Jud.*, l. I, c. IX. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot MALICHUS.

MALCUIT (Louis), avocat au parlement de Paris, né en Lorraine, a publié : *Vera jurisconsultorum Philosophia*; 1626, in-4°. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

MALDER ou **MALDERUS** (Jean), évêque d'Anvers, mort en 1633, a laissé : 1° *Traité de l'abus des restrictions mentales*; Anvers, 1615; — 2° *Traité du secret de la confession*; ibid., 1626; — 3° *Réfutation du synode de Dordrecht*; — 4° *Commentaire sur le Cantique des cantiques*; — 5° *Commentaires sur la Somme de saint Thomas*; ibid., 1613, 1616 et 1634; — 6° *Méditations théologiques*; ibid., 1630.

MALDONADO (Diego de **CORIA**), carme espagnol du XVIe siècle, connu par deux ouvrages espagnols, singuliers à cause des prétentions ridicules qu'il y a fait valoir. Ce sont : 1° un *Traité du Tiers Ordre des Carmes*; il y assure que les Frères qui le composent descendent immédiatement du prophète Élie; il compte parmi les grand hommes qui en font profession le prophète Abdias; et parmi les femmes illustres, la bisaïeule de Jésus-Christ, qu'il appelle sainte *Emérintienne*; — 2° une *Chronique de l'Ordre des Carmes*; Cordoue, 1598, in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **MALDONAT** (Jean), prêtre de Burgos, dans la Castille, qui florissait vers 1550, a dressé les leçons du *Bréviaire romain*, et a publié un *Abrégé des Vies des Saints*, qui a eu plusieurs éditions. *Voy.* Andræas Schottus, *Biblioth. Hispan.* Feller.

II. **MALDONAT** (Jean), jésuite, né à *Las Casas de la Reina*, dans l'Estramadure, en 1534, mort à Rome l'an 1583, professa à Salamanque le grec, la philosophie et la théologie. L'an 1563 il vint en France, où il acquit une grande réputation comme professeur de philosophie et de théologie, et il convertit plusieurs protestants, soit à Paris, soit dans les voyages qu'il fit à Poitiers et dans la Lorraine. Accusé d'hérésie par l'université et la faculté de théologie de Paris, parce qu'il soutenait que l'immaculée conception de la sainte Vierge n'était pas de foi, il fut défendu par l'évêque de Paris, Pierre de Gondi, qui rendit en sa faveur une sentence d'absolution. Enfin, à la demande de Grégoire XIII, Maldonat se rendit à Rome pour travailler à l'édition de la Bible grecque des Septante. On a de lui : 1° *Commentarii in quatuor Evangelistas*; Pont-à-Mousson, 1596-1597, 2 vol. in-fol.; — 2° *Commentarii in Jeremiam, Baruch, Ezechielem et Danielem; accessit Expositio psalmi CIX, et Epistola... de collatione ac disputatione cum Sedanensibus calvinianis*; Paris, 1610, in-4°; Tournon, 1611, in-fol.; — 3° *Commentarii in præcipuos Sacræ Scripturæ libros Veteris Testamenti*; Paris, 1643, in-fol.; — 4° *Opera varia theologica*, etc.; ibid.. 1677, in-fol.; — 5° *De Cærimoniis*, dans Zaccaria, *Bibliotheca ritualis*; Rome, 1781, in-4°; — 6° *Traité des anges et des démons*, dont on ne connait que la traduction française de Fr.-Arn. de Laborie; Paris, 1617, in-12; — 7° *Summula casuum conscientiæ*; ouvrage qui lui a été faussement attribué; car voici ce qu'on lit dans l'*Index librorum prohibitorum* : « Codognat, Martinus. Summula Joannis Maldonati cuilibet sacerdoti confessiones pœnitentium audienti perutilis. *Quæ tamen falso Joanni Maldonato tribuitur.* (Decr. 16 decembr. 1605.) » Cette *Summula*, imprimée à Lyon, 1604, à Cologne et ailleurs, après la mort du P. Maldonat, n'est qu'une collection tirée des ouvrages du savant jésuite par Martin Codognat, religieux minime, qui l'a composée à sa manière. *Voy.* Ribadeneira et Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIII. Le P. Prat, *Maldonat et l'Université de Paris.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

MALEBRANCHE (Nicolas), oratorien, né à Paris en 1638, mort dans la même ville l'an 1715, se livra à l'étude des langues, de l'histoire et de la philosophie. Il fut reçu en 1699 membre honoraire de l'Académie des sciences. Personne ne possédait à un plus haut degré que lui l'art de mettre des idées abstraites dans leur jour, de les lier ensemble, et de les fortifier par cette liaison. Sa diction, pure et châtiée, a toute la dignité que les matières demandent, et toute la grâce dont elles sont susceptibles. Un des écrivains les plus distingués de nos

Digitized by Google

jours, Victor Cousin, définit Malebranche « le Platon du christianisme, l'ange de la philosophie moderne, un penseur sublime, un écrivain d'un naturel exquis et d'une grâce incomparable. » Nous souscrivons très-volontiers à une partie de cet éloge, mais nous ne saurions regarder Malebranche comme l'*ange* conducteur en philosophie; nous dirons plutôt avec Voltaire et B. Hauréau, à qui nous empruntons ces citations, que, « pour réduire le système de Malebranche à quelque chose d'intelligible, on est obligé de le réduire au spinosisme. » Le célèbre oratorien a laissé, entre autres écrits : 1° *Recherche de la vérité;* Paris, 1674-1675; — 2° *Conversations métaphysiques et chrétiennes;* 1678, in-12; — 3° *Traité de la nature et de la grâce;* 1680, in-12; — 4° *Traité de morale;* 1684, in-12; — 5° *Entretiens d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois sur l'existence de Dieu;* Paris, 1708; — 6° *Réflexions sur la prémotion physique;* ibid., 1715; — 7° *Méditations pour se disposer à l'humilité et à la pénitence*, avec *quelques considérations de piété pour tous les jours de la semaine.* Voici maintenant la liste de ses écrits condamnés par la S. Congrégation de l'*Index : Traité de la nature et de la grâce. — Item;* dernière édition, augmentée de plusieurs éclaircissements. — *Lettres touchant celles de M. Arnauld. — Défense de l'auteur de la Recherche de la vérité contre l'accusation de M. de la Ville. — Lettre à un de ses amis*, dans laquelle il répond aux *Réflexions philosophiques et théologiques de M. Arnaud* sur le *Traité de la nature et de la grâce.* (Decr. 29 maii 1690.) — *De Inquirenda Veritate libri sex, in quibus mentis humanæ natura disquiritur.* (Decr. 4 martii 1709.) — *Entretiens sur la métaphysique et sur la religion. — Traité de morale. — Première partie.* (Decr. 15 jan. 1714.) *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. II. Le *Journ. des Savants*, 1715, p. 651 et suiv. Fontenelle, *Éloge de Malebranche.* Dupont-Bertris, *Éloges des philosophes célèbres.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. B. Hauréau, dans la *Nouv. Biogr. génér.*

MALÉDICTION (*Maledictio, execratio, imprecatio*), imprécation qu'on fait contre quelqu'un, en souhaitant qu'il lui arrive du mal. La malédiction n'est pas nécessairement un péché en elle-même, et elle ne le devient qu'à raison de l'objet, de la fin, ou des autres circonstances qui l'accompagnent. Ainsi on commet un péché mortel quand on prononce des malédictions contre Dieu ou contre des créatures, quelles qu'elles soient, en tant qu'elles sont l'ouvrage de Dieu, ou bien quand on en prononce contre soi-même ou contre le prochain, avec l'intention que le mal qu'on se souhaite à soi-même ou aux autres arrive. Le péché n'est que véniel si le mal qu'on souhaite n'est pas considérable, ou si on profère la malédiction sans intention que le mal arrive; mais on peut souhaiter innocemment qu'un scélérat soit mis à mort ou puni d'une autre manière pour qu'il se convertisse, ou qu'il cesse de nuire aux autres. *Voy.* saint Thomas, *in III, dist.* 30, *art.* 1, *ad* 4. Pontas, au mot MALÉDICTION. Tournely, *Moral.*, tom. V. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 45-52. *Compar.* IMPRÉCATION.

MALEFAYE (De) ou **MALEFAYDA**. *Voy.* AIMERIC DE MALEFAYE.

MALÉFICE (*Maleficium, fascinum, fascinatio*), pratique superstitieuse employée dans le dessein de procurer du mal au prochain, dans sa personne ou dans ses biens, en recourant au démon. Il y a deux sortes de maléfices : l'un a pour but d'inspirer l'amour profane, l'autre, de nuire au prochain en lui procurant la mort ou la maladie, ou d'autres accidents fâcheux. Ces deux sortes de maléfices sont des péchés mortels, puisqu'elles sont opposées à la justice et à la religion à cause du pacte avec le démon. D'où il résulte qu'on ne peut jamais absoudre ceux qui s'en servent, à moins qu'ils n'aient rompu tout commerce avec le démon. *Voy.* Tournely, *Moral.*, tom. II. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Thiers, *Traité des superstitions*, tom. I, l. II. Gaet. Moroni, v. XLII, p. 50-52. Le *Diction. de la théol. cathol.* Le Père Lebrun, *Hist. crit. des pratiques superstitieuses. Compar.* SORCIERS. MAGIE.

MALEGOUVERNE ou **MALGOUVERNE**, nom qu'on donnait autrefois à l'avant-cour des monastères de chartreux parce qu'on y mangeait de la chair, et que les femmes pouvaient y entrer pour aller prier Dieu dans une chapelle différente de celle où les chartreux chantaient l'office.

MALEPEYRE DE VENDANGES (Gabriel), doyen du présidial de Toulouse, né dans cette ville en 1624, mort l'an 1702, étudia avec succès la théologie, les mathématiques, l'éloquence, le droit, la poésie et la médecine. Il bâtit une magnifique chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, et fonda un cinquième prix à l'académie des Jeux Floraux pour celui qui ferait chaque année le plus beau sonnet à la louange de la Mère de Dieu. On a de lui, outre un grand nombre de sonnets pieux et quelques autres écrits : 1° *Traduction de quelques passages des Pères à l'honneur de la très-sainte Mère de Dieu;* Toulouse, 1686, in-8°; — 2° *Description de la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel;* ibid., 1692, in-8°. *Voy.* les *Mém. de Trévoux*, février 1703. *Mercure*, mois d'octobre 1689. La *Biogr. Toulousaine*, tom. II. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MALERMI ou **MALERBI** (Nicolas), Camaldule, né à Venise en 1422, mort vers la fin du XVᵉ siècle, est auteur de : 1° *Biblia volgare historiata;* Venise, 1471, 2 vol. in-fol.; il y en a eu 20 édit., dont la dernière est de 1567; on ne connaît pas d'autre version italienne qui ait été imprimée avant celle de Malermi; — 2° *La Legenda di tutti i Sancti;* ibid., 1475, in-fol. *Voy.* Tiraboschi, *Storia della Letteratura Ital.*, tom. I. Feller. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MALESPEINES (Martin-Augustin-Léonard de), généralement plus connu sous le nom de l'*abbé Léonard*, prêtre, né à Paris en 1696, mort l'an 1768, a publié : 1° *Réfutation du livre des Règles pour l'intelligence de l'Écriture sainte;* 1727, in-12; — 2° *Traité du sens littéral et mystique de l'Écriture sainte, d'après la doctrine des Pères*, in-12. Ces deux ouvrages sont dirigés contre le livre de Duguet et d'Asfeld, qui étendent beaucoup le principe des allégories; mais nous pensons qu'en combattant ces adversaires, l'abbé Léonard n'est pas toujours resté lui-même dans les justes bornes. *Voy.* Feller. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 237, 238, 243.

I. **MALEVILLE** (Guillaume de), ancien curé de Domme, dans le diocèse de Sarlat, a publié : 1° *Lettres sur l'administration du sacrement de Pénitence;* 1740, 2 vol. in-12; — 2° *Devoirs des chrétiens;* 1750, 4 vol. in-12; — 3° *Prières et bons propos pour les prêtres, et particulièrement pour les pasteurs;* 1752, in-16; — 4° *La Religion naturelle et révélée*, ou *Dissertations philosophiques, théologiques et critiques*

Digitized by Google

contre les incrédules; 1756-1758, 5 vol. in-12; — 5° *Hist. crit. de l'éclectisme ou des nouveaux platoniciens;* 1766, 2 vol. in-12; — 6° *Doutes proposés aux théologiens sur des opinions qui paraissent fortifier les difficultés des incrédules contre quelques dogmes catholiques*, 1768, in-12; — 7° *Examen approfondi des difficultés de l'auteur d'Émile contre la religion chrétienne;* 1769, in-18; tous ces ouvrages ont paru sans nom d'auteur; — 9° *Mémoire sur la prétendue défense de la tradition orale*, in-12; c'est une réponse à la *Défense de la tradition orale* de l'abbé Gisson. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **MALEVILLE** (Pierre-Joseph marquis de), né en 1778 à Domme en Périgord, mort à Paris l'an 1832, outre plusieurs écrits politiques, a laissé : 1° *Discours sur l'influence de la réformation de Luther;* Paris, 1804, in-8°; discours qui obtint une mention honorable au concours de l'Institut, et dont le but était de prouver que cette réformation de Luther n'avait été favorable ni à la situation politique des États, ni au progrès des lumières; — 2° *Conférence des mythologies, ou les Mythes et les mystères des différentes nations païennes, anciennes et modernes, ainsi que des cabalistes juifs et des anciens hérétiques, comparés ensemble et expliqués.* Cet important ouvrage, qui forme 8 vol. in-8° manuscrits, allait être publié lorsque la mort l'enleva. *Voy.* les *Annales littéraires et morales*, 1805, tom, III. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MALGAIREZ (Jean), de l'Ordre de Citeaux, qui vivait au XVII° siècle, a publié : *Morale chrétienne, fondée sur l'amour de Dieu, tirée des Œuvres de saint Augustin;* Rome, 1672.

MALGARITA. *Voy.* MARGALITHA.

MALGOUVERNE. *Voy.* MALEGOUVERNE.

MALICHUS. *Voy.* MALCHUS, n°s I et III.

MALINES, ville archiépisc. du Brabant connue dans les anciennes chroniques sous les noms latins de *Malinæ*, *Maglinia*, *Machlinia*, *Mechlinia.* Saint Lambert, et après lui saint Willibrod ou Willebrord, annoncèrent l'Évangile à Malines et dans les environs; mais le véritable apôtre de ce pays fut saint Rumold, qui y vint au VIII° siècle, et qui y travailla pendant vingt ans, avec des peines et des traverses sans nombre, à la conversion des infidèles. La ville releva d'abord du diocèse de Liége, puis de celui de Cambrai; mais, l'an 1559, le pape Paul IV l'érigea en archevêché. Depuis cette époque, des perturbations politiques ayant demandé des changements dans l'organisation de l'Église des Pays-Bas, un concordat conclu le 18 juin 1827 entre le pape Léon XII et le roi Guillaume Ier, a maintenu l'archevêché de Malines en lui donnant pour suffragants les évêchés de Gand, de Liége, de Namur, de Tournay, de Bruges, d'Amsterdam et de Bois-le-Duc, dont les quatre premiers existaient déjà. Depuis 1830, époque à laquelle la Belgique fut séparée de la Hollande pour faire un royaume à part, Amsterdam et Bois-le-Duc ne dépendent plus de Malines, puisqu'elles font partie de la Hollande. On a tenu deux conciles à Malines, l'un en 1570, et l'autre l'an 1607. On appelle encore *concile de Malines* celui qui a eu lieu à Louvain en 1574, et qui n'a pas pu se tenir à Malines, parce que cette ville avait été ravagée pendant les deux années précédentes par la guerre et des épidémies. *Voy.* la *Gallia Christ.*, nouv. édit., tom. V, col. 5 et suiv. La Regia, tom. XXXVI. Labbe, tom. XV. Hardouin, tom. X. Martène, *Thesaur.*, tom. IV. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 53-59. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MALLA ou **MALLÉ**, ville au delà du Jourdain, que Judas Machabée prit de vive force, réduisit en cendres, et dont il fit tuer tous les habitants, excepté les femmes. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. XII.

MALLEACUM. *Voy.* MAILLESAIS.

MALLEMANS (Jean), chanoine de Sainte-Opportune, né à Beaune en 1649, mort à Paris en 1740, a laissé : 1° *Vie de Jésus-Christ, tirée des Évangélistes;* Paris, 1704, 2 vol. in-12; — 2° *Histoire de la Religion depuis le commencement du monde jusqu'à l'empereur Jovien;* ibid., 1704, 2 vol. in-12; — 3° *Pensées sur le sens littéral des dix-huit premiers versets de l'Évangile de saint Jean;* ibid., 1718, in-12; — 4° *Conduite pour entendre chrétiennement la messe;* ibid., 1696; — 5° quelques *Dissertations* ou *Réflexions particulières sur divers endroits de l'Écriture sainte*, insérées dans le *Journal de Trévoux*, ann. 1706, 1707, 1708 et 1709. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. sacrée*, édit. in-fol. Le *Journ. des Savants*, 1704. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MALLEN, MALLÉNA, MALLÉNOPOLIS. *Voy.* MALLOS, n° I.

I. **MALLEOLUS** (Félix). *Voy.* HAMMERLEIN.

II. **MALLEOLUS** (Thomas A-). *Voy.* KEMPIS.

MALLES (Madame), née de Beaulieu, morte en 1825 à Nontron, dans la Dordogne, s'est fait honorablement connaître par des écrits moraux destinés à l'instruction de la jeunesse. Parmi ces écrits, nous citerons : 1° *Lucas et Claudine*, ou *Le Bienfait de la reconnaissance;* Paris, 1816, 2 vol. in-12; — 2° *Contes d'une mère à sa fille;* ibid., 1817, 2 vol. in-12; 1820, 2° édit. augmentée, avec des gravures; — 3° *Instructions familières d'une institutrice sur les vérités de la religion, pour disposer les élèves à la première communion;* ibid., 1824, in-32. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **MALLET** (Antoine), dominicain, né à Rennes en 1593, mort l'an 1663, prit ses degrés à la faculté de théologie de Paris, et devint successivement prieur de Saint-Jacques, vicaire général de la congrégation de France et provincial de cette même congrégation. Il a laissé : 1° *Histoire des saints papes, cardinaux, patriarches, évêques*, etc., *des docteurs de toutes les facultés de l'université de Paris et des religieux illustres du couvent de Saint-Jacques;* 1634; — 2° *Discours sur le Rosaire perpétuel;* 1644, in-24. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 605.

II. **MALLET** (Charles), docteur de la maison et société de Sorbonne, né en 1608 à Montdidier, dans le diocèse d'Amiens, mort l'an 1680 à Rouen, devint chanoine et archidiacre de l'église de cette dernière ville. On a de lui : 1° *Examen de quelques passages de la Version du Nouveau Testament de Mons;* Rouen, 1667, in-12; les passages qu'il critique dans cette version sont au nombre de 129; — 2° *Traité de la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire;* Rouen, 1669, in-12; il y soutient qu'on ne doit point permettre la lecture de la Bible en langue vulgaire, aux fidèles, sans précaution; — 3° *Collectio quorumdam gravium authorum, qui ex professo, vel ex occasione, Sacræ Scripturæ aut divinorum officiorum, in vulgarem linguam translationes, damnarunt. Una cum decretis Summi Pontificis et cleri Gallicani, ejusque epistolis, Sorbonæ censuris, ac supremi Parisiensis senatus placitis; jussu ac mandato ejusdem cleri Gallicani edita, Lutetiæ Parisiorum* 1661; — 4° *Réponse aux principales raisons qui servent de fondement à la nouvelle Défense du Nouveau Testament de Mons;* ouvrage: Rouen, 1682, in-8°. *Voy.* Feller. Mi-

Digitized by Google

chaud. J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. I, p. 212.

III. **MALLET** (Charles de Saint-Bernard), de l'Ordre des Feuillants, né à Turin, mort en 1658, a laissé : 1° *Méditations* ou *Exercices spirituels pour la réforme et la perfection de l'âme*; Turin, 1655; — 2° *L'Or de la théologie morale, tiré des anciens et des nouveaux théologiens, et des trésors du droit canon et civil, battu et réduit en petites lames*; ibid., 2 vol.; — 3° *De la Hiérarchie et de l'Église militante*; 1660.

IV. **MALLET** (Edme), docteur en théologie, né à Melun en 1713, mort à Paris l'an 1755, fut nommé, en 1744, curé aux environs de sa ville natale, et, en 1751, professeur de théologie au collége de Navarre. Outre quelques ouvrages purement littéraires, il a donné à l'Encyclopédie un assez grand nombre d'articles sur la théologie. *Voy.*, dans l'*Année littéraire*, ÉLOGE DE MALLET, 1757, tom. III et IV. Le *Journ. des Savants*, 1745 et 1748. Richard et Giraud.

MALLIACUM PICTONUM. *Voy.* MAILLESAIS.

MALLINCROT ou **MALLINCKROT** (Bernard), doyen de l'église cathédrale de Munster, né à Küchen, mort à Ottenstein l'an 1664, était profondément versé dans la théologie, la littérature et l'histoire. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Archicancellariis S. Romani Imperii ac cancellariis imperialis aulæ*; Munster, 1640, in-4°; Iéna, 1666, in-4°, et 1715, in-4°; — 2° *Paralipomenon de historicis græcis Centuriæ V; quibus præmittitur Discursus de summo hominis bono in hujus vitæ miseria*; Cologne, 1656, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1666. Moréri, édit. de 1759. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIII. Michaud. Feller.

MALLONI (Daniel), de l'Ordre de Saint-Jérôme, né à Brescia, a fleuri du XVIe au XVIIe siècle. Il a laissé, en latin : 1° *Bibliothèque scolastique sur le IIe livre des Sentences*; Venise, 1596; — 2° *Commentaire sur le Traité d'Alph. Paléote, des stigmates de Jésus-Christ sur le saint suaire*; Venise, 1606; Anvers, 1616.

I. **MALLOS** (*Mallus*, *Malléna*, *Mallénopolis*), ville épisc. de la province de Pisidie, dans l'exarchat d'Asie, sous la métropole d'Antioche. Il en est fait mention dans les Notices et les Actes des conciles. On en connait trois évêques, dont le premier, Attale, souscrivit la lettre des évêques de Pisidie à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie et le décret de Gennade, de Constantinople, contre les simoniaques. Aujourd'hui Mallos (*Mallen*) est un simple évêché *in partibus*, sous l'archevêché également *in partibus* de Tarse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1056. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 147. Richard et Giraud, au mot MALLE. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 59.

II. **MALLOS** (*Mallus*), ville épisc. de la première Cilicie, sous la métropole de Tarse, au patriarcat d'Antioche, située sur le fleuve Pyramus. Strabon, Pline et Ptolémée, outre les Notices, en font mention. Elle a eu cinq évêques, dont le premier, Bematius, assista au concile tenu à Antioche l'an 377. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 883. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 147. Richard et Giraud, au mot MALLE. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 59. *Compar.* MALLOTES.

MALLOTES, habitants de Mallos, ville de Cilicie, la même que celle de l'article précédent. Les Mallotes se révoltèrent parce qu'Antiochus Epiphanes les avait donnés à Antiochide, une de ses concubines. *Voy.* ANTIOCHIDE, et *compar.* l'art. précéd.

MALMISTRA. *Voy.* MAMISTRA.

MALMONT. *Voy.* MAULMONT.

MALMY (Étienne-Pierre-François-de-Paule), en religion le *P. Étienne*, fondateur de communauté religieuse, né à Reims en 1744, mort au couvent de la Trappe d'Aiguebelle l'an 1840, desservit d'abord plusieurs cures, et entra en 1778 à la Chartreuse de Mont-Dieu, près de Reims. Obligé d'émigrer pendant la révolution, il se réfugia successivement dans plusieurs villes d'Allemagne et de Suisse, et, après la Restauration, il obtint la permission de fonder autant de maisons de son Ordre qu'il pourrait. Il acquit, en 1816, l'abbaye d'Aiguebelle, qui ne tarda pas à devenir le centre d'une riche et nombreuse communauté. *Voy.* Casimir Gaillardin, *Vie du R. P. Étienne-Pierre-François-de-Paule Malmy*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MALO** ou **MACLOU**, **MACUT**, **MAHOULT** (Saint), en latin *Machutus*, *Machutes*, *Maclovius*, *Macliavus*, évêque d'Aleth, en Bretagne, né à Gui-Castel, que l'on prend pour Winchester, en Angleterre, vers l'an 487, mort en Saintonge le 15 novembre 565, fut élevé par saint Brenden, abbé de Carvennes ou Lan-Carvan, dans le pays de Galles. Les habitants de Gui-Castel l'ayant placé malgré lui sur le siége épiscopal de leur ville, il forma le dessein de se retirer dans la solitude, et, vers l'an 538, il s'embarqua pour la France et aborda à une presqu'île peu éloignée de la ville d'Aleth. Il y trouva un saint solitaire nommé Aaron, dont il partagea les austérités, puis il se rendit à Aleth, où il opéra un grand nombre de conversions, tant par ses discours que par ses miracles. Il fut nommé évêque de cette ville l'an 541, augmenta le monastère du B. Aaron; mais son attrait pour la solitude le détermina à passer dans la Saintonge, où il mourut. On célèbre sa fête principale le 15 novembre. On montrait autrefois de ses reliques en divers endroits, au séminaire de Saint-Magloire à Paris, à Saint-Malo, ville de Bretagne, qui a pris son nom, à l'abbaye de Gemblours, dans le Brabant, etc. *Voy.* Surius, où on trouve la *Vie* de ce saint écrite par Sigebert. La *Gallia Christ.*, tom. XIV, col. 995. Richard et Giraud. Feller.

II. **MALO (SAINT-)**, ville de Bretagne. *Voy.* SAINT-MALO.

MALOCH, fils de Basabias, père d'Abdi. *Voy.* I Paralip., IV, 44.

MALOT (François), théologien janséniste, né près de Langres en 1708, mort l'an 1785, fit ses études au collége des Jésuites de cette ville, puis entra dans la communauté de Sainte-Barbe à Paris. Ordonné prêtre par M. de Caylus, évêque d'Auxerre, qui n'exigeait pas la signature du formulaire, il n'exerça cependant point le saint ministère; il était d'une très-faible santé. Il a publié : 1° *Les Psaumes de David, trad. en français d'après l'hébreu, à l'usage des laïques*; 1754, 2 vol. in-12; ouvrage qui l'a fait classer parmi les *Appelants Figuristes*; — 2° *Dissertation sur l'époque du rappel des Juifs et sur l'heureuse révolution qu'il doit opérer dans l'Église*; 1776, in-12; ouvrage dirigé contre Rondet, qui avait attaqué ses principes d'exégèse dans son édition de la Bible d'Avignon; — 3° *Supplément à la Dissertation sur l'époque du rappel des Juifs*, qu'il fixe à l'année 1849; Rondet répliqua par une *Lettre* dans laquelle il déclarait que le règne de l'Antechrist finirait en 1860; — 4° *Avantages et nécessité d'une foi éclairée*; 1784, in-16. *Voy.* les *Nouvelles ecclésiastiques*, 30 octobre et 6 novembre 1782. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* *Compar.* APPELANTS et FIGURE.

MALPE (Pierre), dominicain, né à Bruxelles

Digitized by Google

en 1591, mort l'an 1645, fut prieur de son couvent. On a de lui : *Palma fidei sacri Ord. FF. Prædic.;* Anvers, 1635, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 547.

MALQUION, prêtre d'Antioche, vivait sous les règnes de Claude II et d'Aurélien. Doué d'une grande éloquence et plein de zèle pour maintenir la pureté de la foi, il fut chargé par le concile d'Antioche d'entrer en conférence avec Paul de Samosate; il le convainquit d'enseigner que Jésus-Christ n'était qu'un pur homme, différent seulement des autres en ce qu'il avait reçu plus de grâces. Nous avons encore une partie de la *Lettre synodale* que Malquion écrivit à ce sujet, d'après l'ordre des Pères du concile, à tous les évêques, à tous les prêtres, à tous les diacres et à l'Église catholique tout entière. *Voy.* Théodoret, *Hæret. Fabul.*, l. II, c. VIII. Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII. Hieron., *in Catal.*, c. LXXI. Leont. Bysant., *in Nestorium et Eutychen*, l. III. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. III, p. 298 et suiv. Richard et Giraud.

I. **MALTE** (*Melita*), île de la Méditerranée située entre les côtes d'Afrique et de Sicile. Saint Paul ayant fait naufrage sur les côtes de Malte, fut très-bien reçu avec ses compagnons par les habitants de cette île, qui leur donnèrent le couvert et leur allumèrent du feu pour les sécher. Ils furent également bien traités par Publius, gouverneur de l'île, dont la maison se convertit à la foi chrétienne et fut changée en église, qui eut pour premier évêque Publius lui-même, ordonné par saint Paul. *Voy.* Actes, XXVIII, 1 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 62 et suiv. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **MALTE**, ville capitale de l'île du même nom, est située sur la côte orientale. Elle est devenue un siége épisc. placé sous la métropole de Palerme. L'évêque réside à Médine, qui était la capitale de l'île avant que les chevaliers eussent fait bâtir la ville de Malte. Le premier évêque de Malte fut Publius, comme il est dit à l'art. précéd. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* La *Sicilia Sacra*, l. III, p. 604. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 154. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 62 et suiv. *Compar.* MALTE, nos I et III.

III. **MALTE (ORDRE DE)**, Ordre religieux et militaire qui doit son institution à la charité de quelques marchands d'Amalfi, qui, vers l'an 1048, bâtirent à Jérusalem une église du rit latin appelée Sainte-Marie de la Latine, un hôpital qu'ils consacrèrent à saint Jean l'Aumônier pour recevoir les malades et les pèlerins, et une chapelle en l'honneur de saint Jean-Baptiste. Ils y établirent aussi un monastère de bénédictins. L'an 1099, Godefroy de Bouillon enrichit l'hôpital de saint Jean, et les chevaliers formèrent une congrégation sous le nom de saint Jean-Baptiste; d'où il résulta qu'ils furent appelés *Chevaliers* ou *Hospitaliers*, ou *Frères de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem*. L'an 1113, le pape Paschal II confirma les donations faites à cet hôpital, et Raymond du Puy de Dauphiné prit le premier la qualité de grand maître et donna aux hospitaliers une règle, que Gélase II approuva en 1118; cette règle est tirée en partie de celle de Saint-Augustin. Les revenus de l'hôpital s'étant considérablement accrus, Raymond employa le superflu à faire la guerre aux infidèles, et il partagea les hospitaliers en trois classes : celle des nobles, pour porter les armes; celle des prêtres et des chapelains, pour faire l'office, et celle des frères servants roturiers, destinés aussi à la guerre. Après la perte de Jérusalem, les hospitaliers se retirèrent à Margat, puis à Ptolémaïde, appelée aussi *Acre*, d'où ils furent appelés *Chevaliers de Saint-Jean d'Acre*. Ils passèrent ensuite à Limisso, dans l'île de Chypre, et enfin à Rhodes, que Soliman leur enleva en 1522. Ils se réfugièrent alors dans l'île de Candie, puis à Viterbe, et enfin à Malte, que Charles V leur céda en 1530; c'est pour cela qu'on les appelle *Chevaliers de Malte*. Ces chevaliers sont des religieux qui font les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; mais ils ne peuvent pas être comparés en tout aux religieux des autres Ordres, les vœux des uns et des autres n'étant pas entièrement semblables. De là vient que Panorme les appelle des religieux *largo modo*. La destination de l'Ordre de Malte l'exigeait ainsi. Les différentes nations qui composent l'Ordre se nomment *langues*. Il y en avait huit autrefois, savoir : la Provence, l'Auvergne, la France, l'Italie, l'Aragon, l'Allemagne, la Castille et l'Angleterre, qui a fait place à la langue bavaroise lors de la prétendue réforme, au XVIe siècle. Les chefs de ces langues résidaient à Malte, et formaient le conseil du grand maître. On trouve dans les auteurs cités à la fin de cet article des détails sur les statuts, le gouvernement, les dignités, etc., de l'Ordre. Les chevaliers de Malte sont exempts de la juridiction ordinaire des évêques, en vertu des bulles d'Adrien V, de Clément VII, de Paul III et de Pie V. En 1841, le roi de Sardaigne voulant favoriser l'Ordre, publia en sa faveur des lettres patentes, en conséquence desquelles le pape Grégoire XVI, par un bref en date du 17 décembre 1844, le rétablit dans les États sardes. Sa Sainteté Pie IX, par sa constitution *Militarem Ordinem equitum*, du 28 juillet 1854, en a modifié les statuts, relativement aux vœux. Il y avait aussi des religieuses hospitalières de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui furent établies dans cette ville en même temps que les religieux, pour avoir soin des femmes pèlerines. *Voy.* Guillaume de Tyr, l. XVIII, c. V. Jacques de Vitri, *Hist.* Aubert le Mire, *Orig. Ordin. equest.* Le P. Hélyot, *Hist. des Ord. relig.*, tom. III. L'abbé de Vertot, *Hist. de l'Ord. de Malte.* Beckman, *Hist. de l'Ord. milit. de Malte.* Le P. Ménétrier, *Traité de la Chevalerie.* P. Sébastien Paoli de Lucques, *Recueil de pièces orig. et nombr. concernant l'Hist. de l'Ordre de Malte;* 1740. Hermant, *Histoire des Ordres de Chevalerie*, p. 67 et suiv. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où se trouve la constitution de Pie IX, suivie de la formule des vœux à prononcer quand on entre dans l'Ordre. Gaet. Moroni, vol. XXIX, art. GEROSOLIMITANO ORDINE, p. 241 et suiv., et vol. XLII, p. 70 et suiv.

MALTHACÉ, femme du grand Hérode et mère d'Archélaüs, roi de Judée, mourut pendant que son fils était à Rome, occupé à faire valoir le testament d'Hérode auprès de l'empereur Auguste. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVII, c. XII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MALUS LEO. *Voy.* MAULÉON.

I. **MALVASIA**, ville. *Voy.* MONEMBASIA.

II. **MALVASIA** (Bonaventure), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Bologne, florissait vers l'an 1630. On lui doit : 1° *Éclaircissement du miroir qui montre la vérité où l'on instruit un Persan;* — 2° *Apologie des anciennes lettres des Papes recueillies par Isidore et Turrien;* ibid., 1658.

MALVENDA (Thomas), dominicain, né à Xativa, dans le royaume de Valence, en 1566, mort l'an 1628, étudia spécialement l'Écriture

sainte, les Pères et l'histoire. Pendant quinze ans il professa la philosophie et la théologie au couvent de Lombajo, et, pendant son séjour à Rome, il fut chargé par la Congrégation de l'*Index* de travailler à l'examen et à la correction des livres défendus. Il a donné : 1° *De Antichristo lib. XI;* Rome, 1604 et 1621, in-fol.; Lyon, 1647, in-fol.; — 2° *De Paradiso voluptatis;* Rome, 1605, in-4°; — 3° *Annulium Ordinis Prædicatorum Centuria prima;* Naples, 1627, in-fol.; — 4° *Commentaria in Sacram Scripturam una cum nova de verbo ad verbum ex hebræo translatione variisque lectionibus;* Lyon, 1650, 5 vol. in-fol. *Voy.* Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. V, p. 78. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispana*, t. II. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAMACHI (Tommaso-Maria), dominicain, né dans l'île de Chio en 1713, mort à Corneto l'an 1792, avait une connaissance profonde des antiquités ecclésiastiques. Il professa la théologie à Florence, fut rappelé à Rome au collège de la Propagande, eut la charge de théologien de la Casanate, entra à la Congrégation de l'*Index*, dont il devint secrétaire, et fut nommé, sous Pie VI, maître du Sacré-Palais. Ses nombreuses querelles théologiques lui avaient attiré beaucoup d'ennemis. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Ethnicorum Oraculis, de cruce Constantino visa et de evangelica chronotaxi;* Florence, 1738; — 2° *De Laudibus Leonis X;* Rome, 1741, in-8°; — 3° *De Ratione temporum Athanasiorum deque aliquot synodis quarto sæculo celebratis Epistolæ IV;* Florence, 1748, in-8°; — 4° *Originum et antiquitatum christianarum Lib. XX;* Rome, 1749-1755, 4 vol. in-4°; — 5° *De Animabus justorum in sinu Abrahæ ante Christi mortem expertibus beatæ visionis Dei lib. II;* ibid., 1766, 2 vol. in-4°; — 6° *Del Dritto libero della Chiesa d'acquitare e di possedere beni temporali;* ibid., 1769, in-8°; — 7° *Epistolæ ad Justinum Febronium de ratione regendæ christianæ reipublicæ deque legitima Romani Pontificis auctoritate;* ibid., 1776-1777, 2 vol. in-8°. Le P. Mamachi a en outre travaillé aux *Annales Prædicatorum. Voy.*, dans Richard et Giraud, le long et savant article fourni par le R. P. Fabricy, dominicain de la Minerve. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAMAS. *Voy.* MAMMÈS.

I. **MAMBRÉ**, Amorrhéen, était frère d'Aner et d'Escol, et ami d'Abraham. Ce fut avec ces trois personnes, leurs serviteurs et les siens, que ce patriarche poursuivit les rois vainqueurs de Sodome et de Gomorrhe. *Voy.* Genèse, XIV, 13, 24.

II. **MAMBRÉ**, ville, la même qu'Hébron et Arbée. *Voy.* Genèse, XXIII, 19; XXXV, 27. *Compar.* ARBÉE et HÉBRON, n° II.

III. **MAMBRÉ** (Vallée de), lieu situé près d'Hébron, et qui tirait probablement son nom de l'Amorrhéen avec qui Abraham avait fait alliance. Abraham y demeura assez longtemps; et ce lieu devint fort célèbre dans la suite, tant parmi les chrétiens que parmi les étrangers, qui y venaient pour honorer l'endroit où ce patriarche avait demeuré, et où les trois anges lui avaient annoncé la naissance d'Isaac. Au IVe siècle, on montrait encore le térébinthe sous lequel on prétendait qu'Abraham avait reçu les anges. Les Juifs, naturellement portés au commerce, y établirent une foire qui devint aussi très-fameuse dans la suite. Saint Jérôme assure qu'après la guerre qu'Adrien fit aux Juifs, on vendit à la foire de Mambré un gran[d] nombre de captifs, qui y furent donnés à v[il] prix. Les païens eux-mêmes, qui croyaient au[x] apparitions des dieux, et qui rapportaient toute[s] les histoires à leurs préjugés, y élevèrent de[s] autels, y placèrent des idoles, et y offrirent de[s] sacrifices. Sozomène, parlant des fêtes de Mambré, dit que, quand on y venait, on avait pou[r] ce lieu la plus grande vénération, qu'on aurai[t] craint de s'exposer à la vengeance divine si o[n] l'avait profané, et que, dans cette crainte, o[n] n'avait pas même commerce avec les femmes. D'un autre côté, Eusèbe et Socrate racontent qu'Eutropia, syrienne de nation et mère d[e] l'impératrice Fausta, ayant vu les superstitions et les désordres qui se commettaient à Mambré, obtint que l'empereur Constantin fit brûler les idoles, renverser les autels, châtier tous ceux qui commettaient quelque impiété sous le térébinthe, bâtir une église, et qu'il ordonnât à l'évêque de Césarée de veiller à ce que tout se passât dans la plus grande décence. Remarquons bien qu'il n'y a point de contradiction entre ces deux récits. Eusèbe et Socrate parlent de ce qui se faisait à Mambré avant que Constantin y eût mis ordre, tandis que Sozomène, plus récent, raconte ce qu'on y voyait depuis que l'empereur y avait fait une réforme; mais il dit d'ailleurs la même chose que les deux autres écrivains; on peut s'en convaincre en confrontant leur narration. *Voy.* Genèse, XXXV, 27. Hieronym., *in Jerem.*, c. XXXI, et *in Zachar.*, c. X. Euseb., *De Vita Constant.*, l. III, c. LII. Socrat., *Hist. eccles.*, l. I, c. XVIII. Sozomen., *Hist. eccles.*, l. II, c. IV. Bergier, *Diction. de théol.*. et *compar.* TÉRÉBINTHE.

MAMBRÈS, un des magiciens qui s'opposèrent à Moïse. *Voy.* JANNÈS.

MAMERANUS (Nicolas), historien et poëte, né dans le duché de Luxembourg, mort en 1550, fit ses études chez les Frères de Saint-Jérôme, à Emerick, dans le duché de Clèves. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De eo quod B. Petrus Romæ fuerit;* 1546; — 2° *De Confessione tutis auribus sacerdotum committenda;* 1546; — 3° *Formula auspicandi finiendique diem certis precatiunculis;* Anvers, 1553; — 4° *Paschasius, De sacramentis;* c'est une édition plus correcte de cet auteur. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Le P. Bertholet, *Hist. du duché de Luxembourg*, p. 192.

I. **MAMERT** (Saint), évêque de Vienne, mort le 11 mai l'an 475 ou 476, se rendit cher à son peuple par les vertus qu'il déployait et par le zèle avec lequel il veillait au salut des âmes. Ayant consacré de bonne foi un évêque, nommé *Marcel*, pour la ville de Die, qu'il croyait être de sa métropole, on saisit cette occasion pour le décrier auprès du pape Hilaire, qui le menaça de lui enlever les églises qui lui appartenaient. Des tremblements de terre et quelques autres malheurs publics désolèrent les peuples pendant son épiscopat, et un violent incendie ayant éclaté dans sa ville durant la nuit de Pâques de l'an 469, il établit à cette occasion des Rogations, c'est-à-dire des litanies ou processions accompagnées de jeûnes et de prières publiques, comme on en avait déjà fait avant lui, mais que le relâchement des fidèles avait laissé tomber en désuétude. L'Église honore sa mémoire le 11 mai. *Voy.* Bolland., *Vitæ Sanctorum*, au 11 mai. Tillemont, *Mémoires*, tom. XVI. L'*Histoire littéraire de la France*, tom. II.

II. **MAMERT** (Claudien), orateur et poëte,

Digitized by Google

rère du précédent, vivait au vᵉ siècle, et était prêtre du diocèse de Vienne. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *De Statu animæ*, contre Faustus, évêque de Riez, qui avait soutenu que Dieu seul est incorporel; il a paru, avec d'autres ouvrages du même genre, à Venise, 1482, in-8°; séparément à Bâle, 1520, in-8°; on le trouve dans les *Biblioth. des Pères* et dans Grypnæus, *Orthodoxographi*, p. 1247; la meilleure édit. est celle de Zwickau, 1655; — 3° *Pange lingua gloriosi prælium certaminis*, hymne de la Passion que d'autres attribuent à Venance Fortunat. *Voy.* Sidoine Apollinaire, *Epist.* v, 14; vii, 1. Gennadius, *De Viris illust.* Trithème, *De Scriptor. ecclés.* L'*Hist. littér. de la France*. Richard et Giraud, qui rapportent les dix principes auxquels Mamert réduit tout ce qu'il a dit sur l'âme.

MAMISTA ou **MAMUJESTUM**, anciennement **MOPSUESTIA**, siége épisc. arménien sous le catholique de Sis. On n'en connaît qu'un évêque, Jean, qui assista à un concile d'Adana. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1436. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 163, au mot Mopsuestia. Richard et Giraud.

MAMISTRA ou **MALMISTRA** selon quelques-uns, *Mopsuestia* selon d'autres, ville archiépisc. de la seconde Cilicie ou de la Cilicie montagneuse, dans l'Asie Mineure, située à dix lieues d'Anazarbe, vers le levant. Quelques-uns prétendent que c'est l'ancienne *Mopsuestia*, d'autres, l'ancienne *Custabala*, d'autres enfin, *Mérasch*. Ce fut le patriarche d'Antioche qui, l'an 1100, établit cet évêché, et y plaça un évêque. Les Grecs y ont encore un archevêque de leur rit. Mamistra a eu sept évêques, dont le premier, Barthélemi, fut sacré l'an 1100. *Voy.* Raynald, *ad ann.* 1238, t. XIII et XV. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1198. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 163, au mot Mopsuestia. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 98.

MAMMÈS (Saint), vulgairement ainsi appelé, mais dont le vrai nom est *Mamas*, fut un des glorieux martyrs qui versèrent leur sang à Césarée en Cappadoce pendant la persécution de l'empereur Aurélien, vers l'an 274 ou 275. Saint Basile et saint Grégoire de Nazianze nous apprennent qu'il était fils d'un pauvre berger. Sa fête se célèbre le 17 août. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV. D. Ruinart, *Acta primorum martyrum selecta et sincera*.

MAMMILLAIRES (*Mamillarii*), secte d'anabaptistes qui s'est formée à Harlem en Hollande on ne sait à quelle époque, et qui doit son origine à la liberté que prit un jeune homme de mettre la main sur le sein d'une fille qu'il voulait épouser. Cette action ayant été déférée au consistoire des anabaptistes, les uns déclarèrent qu'il fallait excommunier le jeune homme, mais d'autres ayant manifesté une opinion opposée, des disputes s'élevèrent à ce sujet, et les plus sévères donnèrent à leurs adversaires le nom de *Mammillaires*. La même dispute s'est renouvelée à Venise en 1743 parmi les catholiques. On a publié pour et contre plusieurs ouvrages. Le P. Concina, dominicain de Venise, a écrit contre les nouveaux *Mammillaires*, et Benoît XIV les a condamnés. *Voy.* l'*Explicat. de quatre paradoxes qui sont en vogue dans notre siècle, avec une préface touchant la condamnation des nouveaux Mammillaires*; Avignon, 1751. Richard et Giraud.

MAMMONA ou **MAMONA**, mot que le texte grec et la Vulgate ont employé dans le Nouveau Testament, signifie en chaldéen et en syriaque *trésor, richesses*. Il y a des interprètes qui l'entendent du *dieu qui préside aux richesses*, le *Plutus* des Grecs, parce qu'il est mis en opposition avec le vrai *Dieu*, qu'il est appelé *maître, seigneur*, et qu'il est le complément du verbe *servir*, c'est-à-dire *adorer*, en latin *colere*, en grec *douleuein*; toutes choses qui ne peuvent convenir qu'à une fausse divinité, à une idole. Ce sens peut, en effet, convenir dans deux passages : Matth., vi, 24, et Luc, xvi, 13; mais il n'en est pas de même de Luc, xvi, 9, 11.

MAMUCHAN, un des sept principaux conseillers du roi de Perse, qui engagea Assuérus à répudier Vasthi. *Voy.* Esther, i, 14, 16.

MAMUJESTUM. *Voy.* Mamista.

MAMZER, mot hébreu dont le sens primitif semble être étranger (*compar.* Zacharie, ix, 6, où les Septante ont traduit par *alloguenès*), signifie généralement *bâtard* ou *illégitime*. Dieu avait défendu d'admettre les bâtards dans l'assemblée du peuple jusqu'à la dixième génération. Les rabbins en distinguent plusieurs sortes : 1° ceux qui sont nés d'un mariage entre parents à un degré prohibé; 2° les adultérins; 3° ceux qui sont issus d'inceste; 4° les certains et les douteux. Les scribes excluaient encore les douteux de l'assemblée, de peur qu'il ne s'en glissât de certains. Cependant, comme on avait admis de ces bâtards nonseulement à l'assemblée, mais encore à la judicature d'Israël, il est probable que le mot *mamzer* désigne un bâtard né d'une femme idolâtre ou étrangère. *Voy.* Deutéron., xxiii, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

MAN ou **MON** (*Mona*), île de la mer d'Irlande où le pape Grégoire IV fonda, au ixᵉ siècle, un évêché qui subsiste encore sous la métropole d'York. L'évêque résidait autrefois à Russin ou Rushin, ancienne capitale de l'île; mais il demeure maintenant à Douglas, parce qu'elle est plus peuplée. L'an 1234 on y avait fondé un monastère de l'Ordre de Citeaux. *Voy.* De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 161, au mot Mona. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 99-100.

MANADA. *Voy.* Homona.

I. **MANAHAT** ou **MANAHATH**, fils de Sobal. *Voy.* Genèse, xxxvi, 23. I Paralip., i, 40.

II. **MANAHATH**, lieu de la tribu de Juda selon les uns, et de la tribu d'Ephraïm selon les autres. *Voy.* I Paralip., viii, 6.

I. **MANAHEM**, seizième roi d'Israël, était fils de Gaddi. Il vengea la mort de Zacharie, son maître, par celle de Sellum, fils de Jabès, qu'il tua dans Samarie, et dont il prit la couronne. Il se rendit à Thersa, qui ne voulut pas le reconnaître, et, après avoir déchargé sa colère sur Thapsa, ville située dans les environs, il revint à Thersa, qu'il ruina. Il gagna par une grosse somme d'argent Phul, roi d'Assyrie, qui était venu l'attaquer, et après dix ans de règne il mourut à Samarie, et laissa la couronne à Phacée, son fils. *Voy.* IV Rois, xv, 14.

II. **MANAHEM**, de la secte des esséniens, était, comme on le croit, vice-régent du sanhédrin sous Hillel. Il prédit au grand Hérode un règne heureux et glorieux, l'abus qu'il ferait de son pouvoir, et le châtiment que Dieu exercerait contre lui. Hérode méprisa d'abord ces paroles; mais lorsqu'il fut roi il envoya chercher Manahem, et lui demanda combien de temps il règnerait; le prophète ne lui répondit rien de positif. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XV, c. xiii. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

III. **MANAHEM** ou **MANAÏM**, fils de Juda le Galiléen ou le Gaulonite, prit le château de

Digitized by Google

Massano, pilla l'arsenal du grand Hérode, chassa les Romains de Jérusalem, s'y fit proclamer roi, et fit périr le grand prêtre Ananias. Ses excès et ses cruautés le rendirent bientôt insupportable ; attaqué lui-même, abandonné de tous, il fut obligé de chercher un refuge dans un lieu nommé Ophlas. On l'y trouva le lendemain, et on le conduisit au supplice. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. II, c. XXXII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

IV. **MANAHEM**, prophète chrétien et frère de lait d'Hérode Antipas, mort à Antioche, était, comme on croit, un des soixante-dix disciples. Il fut au nombre de ceux qui se trouvèrent dans cette ville lorsque l'Esprit leur dit : « Séparez-moi Saül et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai appelés. » Les Martyrologes latins marquent sa fête le 24 mai. *Voy.* Actes, XIII, 1. Usuard. Adon. Bolland., 24 *maii.*

MANAHIERT ou **MANASCHIERT**, lieu d'Arménie où, l'an 687, on tint un concile au sujet des Acéphales, hérétiques déjà condamnés par le concile de Constantinople en 536. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 100.

I. **MANAÏM**, ville. *Voy.* MAHANAÏM.

II. **MANAÏM**, fils de Juda le Galiléen. *Voy.* MANAHEM, nº III.

MANASCHIERT. *Voy.* MANAHIERT.

* **MANASSÉ** ou **MANASSÈS** étant la transcription ordinaire de l'hébreu *Menaschsché*, nous avons cru devoir l'adopter, d'après les Septante et la Vulgate, excepté toutefois pour les rabbins, pour lesquels on se conforme généralement à l'orthographe hébraïque.

I. **MANASSÉ** ou **MANASSÈS**, fondateur de la tribu de ce nom, né en Égypte, mort avant la sortie d'Égypte, était petit-fils de Jacob et fils aîné de Joseph. Lorsque Jacob fut sur le point de mourir, Joseph plaça Manassé à la droite et Éphraïm à la gauche de son père, en le priant de les bénir; mais Jacob, croisant les bras, mit la main droite sur la tête d'Éphraïm et la gauche sur celle de Manassé, en disant : « En toi sera béni Israël, et on dira : Dieu te fasse comme à Éphraïm et à Manassé. » La tribu de Manassé sortit de l'Égypte, composée de trente-deux mille deux cents combattants au-dessus de vingt ans, sous la conduite de Gamaliel, fils de Phadassur. Cette tribu fut divisée à l'entrée de la Terre Promise; la moitié eut son partage au delà du Jourdain, et l'autre moitié en deçà de ce fleuve. *Voy.* Genèse, XI, 51; XLVI, 20; XLVIII, 1 et suiv. Nombres, II, 20, 21, etc.

II. **MANASSÉ**, quinzième roi de Juda, mort à Jérusalem, succéda à son père, Ézéchias, à l'âge de douze ans. Idolâtre et cruel, ce prince répandit dans Jérusalem des flots de sang innocent, resta sourd aux avertissements que le Seigneur lui envoya par la bouche des prophètes, et fit périr Isaïe, qui l'avait menacé de la colère de Dieu. Manassé était dans la vingt-deuxième année de son règne lorsque le roi d'Assyrie, Asarhaddon, vint assiéger Jérusalem, prit cette ville d'assaut, la saccagea, emmena en esclavage tous ceux que le fer et le feu avaient épargnés; et, après avoir chargé de fers Manassé, le conduisit à Babylone. Ce prince reconnut alors sa faute, et pria le Seigneur, qui le ramena à Jérusalem. Manassé mit alors tout en œuvre pour réparer le mal qu'il avait fait; mais il ne détruisit pas les hauts lieux où le peuple allait adorer le Seigneur, et c'est la seule faute que l'Écriture lui reproche depuis son retour de Babylone. Ce prince régna cinquante-cinq ans; il eut pour successeur Amon, son fils. Nous avons sous le nom de Manassé une prière pleine d'onction, et qui exprime les sentiments d'une pénitence vive et sincère. On suppose que c'est celle qu'il fit pendant sa captivité, et dont il est fait mention dans le second livre des Paralipomènes (XXXIII, 18). Quoi qu'il en soit, l'Église n'a pas classé la prière qui nous est parvenue, et que plusieurs pères ont citée, parmi les Écritures canoniques; elle se trouve à la fin de la Bible avec les livres non divinement inspirés. *Voy.* II Paralip., XXXIII, 1 et suiv.

III. **MANASSÉ**, époux de Judith, appartenait à la tribu de Siméon; il y avait déjà trois ans qu'il était mort lorsque la guerre d'Holopherne éclata. *Voy.* VIII, 2; XVI, 28.

IV. **MANASSÉ**, fils de Phahath, répudia sa femme, étrangère qu'il avait épousée pendant la captivité de Babylone. *Voy.* I Esdras, X, 30.

V. **MANASSÉ**, fils de Hasom, répudia sa femme, étrangère qu'il avait épousée pendant la captivité de Babylone. *Voy.* I Esdras, X, 33.

VI. **MANASSÉ**, grand prêtre des Juifs, était fils de Jean et frère de Jaddus. Il succéda à Éléazar, son grand-oncle; mais on pense que ce fut après avoir renoncé au schisme dans lequel il s'était engagé après avoir épousé Nicaso, fille de Sanaballat, satrape de Samarie. *Voy.* II Esdras, XIII, 28. Joseph., *Antiq.*, l. II, c. VII, VIII.

VII. **MANASSÉ (PRIÈRE DE)**. *Voy.* MANASSÉ, nº II.

VIII. **MANASSÉ (TRIBU DE)**. *Voy.* MANASSÉ. nº I.

MANDAGOT (Guillaume de). *Voy.* GUILLAUME, nº XXII.

MANDAÏTES. Les Mandaïtes sont les mêmes que les *Chrétiens de Saint-Jean*, dont nous avons déjà parlé, et que quelques auteurs prétendent appartenir au paganisme plutôt qu'au christianisme. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, et *compar.* CHRÉTIENS, nº III.

MANDAT, en termes de droit canon, se prend pour toutes les grâces expectatives que le Pape ou le roi accordait pour obtenir un bénéfice. Ainsi, un *mandat apostolique* était un rescrit du Pape par lequel il enjoignait aux collateurs ordinaires de donner un bénéfice à une certaine personne, dans un certain temps, et d'une certaine manière, soit pour un bénéfice vacant, soit pour un bénéfice qui devait vaquer; le Pape seul pouvait donner des mandats pour des bénéfices qui devaient vaquer. *Voy.* Blondeau, *Biblioth. canoniq.*, au mot MANDAT. La Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*, et *compar.* EXPECTATIVE.

MANDATAIRE (*Mandatarius*), celui qui pouvait requérir un bénéfice en vertu du mandat apostolique. Les mandataires devaient signifier leurs mandats aux collateurs; ils étaient préférés aux indultaires, comme les indultaires aux gradués. *Voy.* INDULTAIRES.

MANDATUM, nom donné à la cérémonie du Jeudi-Saint dans laquelle on lave les pieds, parce qu'on y chante *Mandatum dedi vobis*. Cette cérémonie se faisait autrefois en France, à la cour, par le roi lui-même; elle se fait encore aujourd'hui dans plusieurs cathédrales par les évêques, et, dans les monastères, par les supérieurs.

MANDÉ, nom donné, dans l'Ordre de Fontevrault, à la cérémonie dans laquelle on lavait les pieds aux pauvres et on leur faisait l'aumône. D'après les constitutions, cette cérémonie de

Digitized by Google

vait avoir lieu la veille de la première des deux communions de chaque mois. *Voy.* Chastelain, *Martyrologe*, tom. I, p. 754.

MANDEMENT (*Edictum, Mandatum*), ordre, commandement; terme qui se dit particulièrement des mandements que les évêques donnent pour indiquer les synodes, ordonner des prières, des jeûnes, ouvrir des jubilés, etc. L'article 19 du règlement des réguliers défendait aux religieux et aux autres exempts, sous prétexte d'exemption, de refuser de publier les mandements des évêques et de mépriser les interdits lancés dans un diocèse. Le motif de ce règlement est tiré de la nécessité de conserver l'unité dans la discipline. *Voy.* le conc. de Trente, sess. XXV, cap. XII, *De Regul.*

MANDERSTON (Guillaume), écrivain écossais du XVIe siècle, est auteur d'un *Traité des vertus en général et des cardinales en particulier;* Paris, 1528.

MANDEVILLE (Bernard de), littérateur anglais, né à Dort, en Hollande, vers l'an 1670, mort en 1733, se fit recevoir docteur en médecine, et se livra à la littérature. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Free thoughts on religion, the church and national happiness;* Londres, 1720, in-8°; trad. en français; Amsterdam, 1723, 2 vol. in-12; — 2° *An Inquiry into the origin of honour and usefulness of Christianity in war;* Londres, 1732, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MANDIA, nom que Joseph donne à un certain lieu près de Bethléhem où Jean, fils de Carée, atteignit Ismaël, fils de Godolias. Jérémie, selon le texte hébreu, l'appelle *Guerouth Chamaam*, que la Vulgate a traduit par *Peregrinantes in Chamaam*. *Voy.* Jérémie, XLI, 17. Joseph, *Antiq.*, l. X, c. X.

MANEGOLDE, prévôt de Murbach, né à Lutenbach, vivait du XIe au XIIe siècle. Après avoir professé publiquement les lettres divines et humaines, il entra chez les chanoines réguliers de sa ville natale et fut élevé au sacerdoce. Urbain II lui ayant donné le pouvoir d'absoudre de l'excommunication tous ceux qui l'avaient encourue à cause du schisme, il profita de cette occasion pour retirer du schisme un grand nombre de personnes. Il résista à tous les efforts que tenta Henri IV pour le détacher de la cause du Saint-Siége, et, après la fondation de l'abbaye de Murbach, il en devint le premier abbé. De tous ses ouvrages, il ne nous reste qu'une *Apologie* en faveur du Saint-Siége, ou des libertés ecclésiastiques contre les prétentions des empereurs d'Allemagne, qui a été publiée par Muratori, *Anecdota*, tom. IV; Padoue, 1713, in-4°. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XXI, p. 232 et suiv. La *Gallia Christ.*, t. V, col. 884. L'*Hist. littér. de la France*, tom. IX, p. 280. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. gén.*

MANEHILDE. *Voy.* LUTRUDE.

MANERBA (Alexandre), dominicain, né à Brescia, mort vers l'an 1610, a laissé en italien : 1° *Forêt morale;* Brescia, 1600; — 2° *Voyage de Ruth Moabitide*, en forme de commentaires et de sermons sur le livre de Ruth; Venise, 1604. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædicat.*, tom. II, p. 371.

MANÈS ou **MANI**, **MANICHÉE** (*Manichæus*), hérésiarque, naquit, selon la chronique d'Édesse, à Caroub, dans la Huzitide, en 240 après J.-C. Esclave d'une riche veuve qui l'adopta pour son fils, il changea son nom de *Curbicus* en celui de *Manès*. Il acquit bientôt la réputation d'un savant et subtil philosophe, et voulut, en mêlant le parsisme au christianisme, créer une doctrine nouvelle. Il disait qu'il était apôtre ou envoyé de Jésus-Christ pour enseigner des vérités qui, jusqu'alors, avaient été inconnues. Il se vantait du don des miracles; mais ayant promis de guérir, par sa seule prière, le fils malade du roi Sapor, et cet enfant étant mort entre ses bras, le roi fit écorcher vif l'imposteur. On tient originairement l'histoire de Manichée ou Manès d'une pièce ancienne qui a pour titre : *Acta disputationis Archelai, episcopi Mesopotamiæ, et Manetis hæresiarchæ*, et qui a été publiée par Zacagni, bibliothécaire du Vatican, dans ses *Monumenta Ecclesiæ græcæ et latinæ;* Rome, 1698. Sans prétendre nous donner pour garant de l'authenticité de ce document, nous dirons, avec Pluquet, que Beausobre en attaque plusieurs points par de faibles raisons. *Voy.*, pour la doctrine de Manès, l'art. MANICHÉENS, MANICHÉISME.

MANETTI (Giannozo), en latin *Janotius*, a laissé, entre autres écrits : *De Dignitate et Excellentia hominis libri IV ad Alphonsum regem Neapolitanum*. Cet ouvrage, qui n'a été imprimé qu'après la mort de l'auteur, renfermant quelques passages peu conformes à la doctrine catholique, a été mis à l'*Index* avec la clause *Donec emendentur*. Il faut remarquer que Manetti Giannozo est le même que Marutte Gianotti ou Gianozzo. *Voy.* GIANOTTI, n° I.

MANFREDE (Jérôme), jurisc., né à Ferrare, florissait vers 1570. On lui doit : 1° *Traité des cardinaux de l'Église romaine;* Bologne, 1565; — 2° des *Lettres*, où il explique ce qui a rapport au libre arbitre; Césène, 1587.

MANFREDONIA, ville archiépiscop. d'Italie dont le siége a été transféré à Siponte. *Voy.* SIPONTE.

MANGEANT (Luc-Urbain), prêtre, né à Paris en 1656, mort l'an 1727, a donné : 1° une édition des *Œuvres de saint Prosper*, avec des *Avertissements* fort instructifs; Paris, 1711, in-fol.; — 2° une édition des *Œuvres de saint Fulgence, évêque de Ruspe, en Afrique;* ibid., 1684, in-4°; — 3° une édition de la Bible de Sacy, avec le latin et des notes; Liége, 1702, 3 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1684 et 1712. Feller, *Biogr. univers.*

MANGEART (Thomas), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Metz en 1695, mort à Nancy l'an 1762, se livra avec succès à la prédication, et devint conseiller intime de Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas. Outre des ouvrages sur la numismatique, il a laissé : *Octave de Sermons pour les morts*, suivi d'un *Traité théologique, dogmatique et critique sur le Purgatoire;* Nancy, 1739, 2 vol. in-12. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Feller, *Biogr. univers.*

MANGEY (Thomas), érudit anglican, né à Leeds en 1684, mort à Durham en 1755, fut chapelain de l'évêque de Londres, chanoine au chapitre de Durham et membre de la société des Antiquaires. Il est auteur de quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Practical Discourses upon the Lord's prayer;* Londres, 1716, 1717, 1721, in-8°; — 2° *Remarks upon Nazarenus;* ibid., 1718; dans cet ouvrage, il démontre la fausseté d'un Évangile mahométan que Toland avait publié; — 3° *Philonis Judæi Opera omnia;* ibid., 1742, 2 vol. in-fol., édition magnifique. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MANGIN, doyen d'Is-sur-Tille, archiprêtre du Bassigny, docteur de la faculté de théologie et licencié en droit civil et canonique de l'université de Paris, a publié, outre une *Question nouvelle et intéressante sur l'électricité:* 1° *Intro-*

Digitized by Google

duction au saint ministère, etc.; Paris, 1750, in-12; — 2° *Annonces dominicales* ou *Modèles d'instructions sur les Évangiles de tous les dimanches de l'année*; ibid., 1753; 3 vol. in-12; — 3° *Science des confesseurs*; 1757, 6 vol. in-12; — 4° *Histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Langres et de celui de Dijon*; 1766, 3 vol. in-12. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

MANHU. Moïse raconte que, lorsque les Israélites virent pour la première fois la manne dont la terre était couverte, ils se demandèrent les uns aux autres : *Manhou;* et il ajoute immédiatement : *Car ils ne savaient pas ce que c'était.* Cette remarque de Moïse et ces paroles qui la suivent : *C'est le pain que le Seigneur vous a donné à manger*, prouvent évidemment que les Israélites avaient fait une question, et que par conséquent la signification de *Manhou* est incontestablement : *Qu'est ceci?* comme l'ont rendu toutes les anciennes versions. Il est vrai qu'il faudrait, ce semble, pour justifier cette signification : *Ma*, au lieu de *Man;* mais qui pourrait assurer que, du temps de Moïse, le mot *Man* ne fût pas usité dans le langage ordinaire? D'ailleurs les Chaldéens se servent de *Man* dans le même sens; serait-il donc étonnant que les Israélites, qui étaient originaires de la Chaldée, en eussent conservé quelques mots? *Voy.* Exode, XVI, 15. J.-B. Glaire, *Le Pentateuque hébreu, avec une traduction française*, etc., Exode, p. 121. *Compar.* Manne.

MANI, MANICHÉE. *Voy.* Manès.

MANICHÉENS (*Manichæi*), hérétiques du IIIe siècle qui avaient adopté les erreurs de Manès. Ils admettaient deux premiers principes; ce qui leur a fait donner le nom latin de *Dualistes*, et le nom grec de *Dithéistes*, c'est-à-dire *adorateurs de deux dieux*. Or ces deux principes sont : l'un du bien, nommé *lumière*, l'autre du mal, appelé *ténèbres;* le principe du bien, disaient-ils, était l'auteur de la nature spirituelle et de la loi nouvelle, tandis que le principe du mal avait produit tous les êtres corporels et la loi mosaïque. Ils admettaient deux âmes dans chaque homme : l'une intellectuelle et raisonnable, et l'autre mauvaise, qui donnait la vie au corps et était cause de tous les péchés. Ils disaient que Jésus-Christ n'avait pris qu'un corps fantastique, que les âmes étaient coéternelles à Dieu, que le baptême de l'eau était inutile, que l'homme n'était pas libre, que toutes les religions étaient indifférentes, que les âmes seules ressusciteraient, que Jésus-Christ était le soleil matériel qui éclairait le monde, etc. Valentinien III publia des édits très-sévères contre ces hérétiques, et en purgea l'Italie. Bayle n'a fait que d'inutiles efforts en entassant les sophismes les plus pitoyables pour prouver que le système de Manès explique plus heureusement les phénomènes de la nature que le monothéisme, et qu'il se concilie mieux avec la bonté de Dieu. *Voy.* Epiphan., *Hæres.* 66. August., *Hæres.* 46, et *De Moribus Manich.*, c. XII, n. 25, etc. Hilarius, *De Trinit.*, l. VI. Théodoret. Pratéole. Bossuet, *Histoire des Variations.* Hermant, *Hist. des Hérés.*, tom. II, p. 288. Antoine le Grand, *Hist. Hæres.*, p. 86. Bergier, *Diction. de théol.*, art. Manichéisme. Richard et Giraud. Feller, et le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot Manès. Pluquet, qui, dans son *Diction. des Hérésies*, rapporte tout ce que l'on sait de l'histoire de Manès, fait l'exposé de ses erreurs, réfute victorieusement les divers arguments de Bayle en faveur du manichéisme, et indique un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur Manès et sa secte. On reconnaît généralement que dans l'*Histoire critique de Manichée et du manichéisme* par Isaac de Beausobre, il y a beaucoup d'érudition et de recherches; mais on est obligé de reconnaître aussi qu'il s'y trouve des vues fausses, des réflexions déplacées, un mépris démesuré pour les Pères de l'Église, enfin un esprit de système qui veut tout ramener à certaines idées préconçues. Aussi ce livre a-t-il été mis à l'*Index*, comme nous l'avons remarqué à l'article Beausobre, n° II.

MANICHÉISME ou **DUALISME, DITHÉISME,** doctrine, système des Manichéens.

MANIFESTAIRES (*Manifestarii*), anabaptistes de Prusse qu'on nommait ainsi parce qu'ils croyaient que c'était un crime de nier ou dissimuler leur doctrine lorsqu'ils étaient interrogés. Ceux, au contraire, qui pensaient qu'il leur était permis de la cacher, furent appelés *Clanculaires* ou *Occultes*. *Voy.* Pratéole, *Elenchus Hæreticorum omnium*, et *Compar.* Clanculaires.

MANILIUS. *Voy.* Memmius.

MANILLE, ville capitale des îles Philippines où Grégoire XIII établit un évêché l'an 1570. Paul V l'érigea en archevêché l'an 1605, et lui donna pour suffragants les évêchés de la Nouvelle Ségovie et de Cacerès, dans l'île de Luçon, et celui du Nom de *Jésus* dans celle de Cebus; de sorte que la province ecclésiastique des Philippines est composée de quatre diocèses. Il y a toujours à Manille un évêque titulaire ou coadjuteur qui prend possession du premier évêché vacant de la province. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 121-124.

MANIPULE (*Manipulus*), ornement ecclésiastique que les officiants, les prêtres, les diacres et les sous-diacres portent au bras gauche, et qui consiste dans une bande large de trois à quatre pouces, faite en forme de petite étole et de la même étoffe que les chasubles et les tuniques. C'était autrefois un mouchoir ou une serviette, un linge pour se frotter et s'essuyer les yeux, les mains, la bouche et le visage. Les Grecs et les Maronites portent un manipule à chaque bras. Cet ornement marque le fruit des bonnes œuvres, et est aussi un symbole des larmes que les ministres de l'autel doivent verser pour les péchés du peuple, comme il paraît par cette Oraison que prononcent ceux qui s'en revêtent : *Merear, Domine, portare manipulum fletus et doloris*. *Voy.* De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. I et II. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 124-128.

MANLIEU (*Magnus Locus*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la basse Auvergne, au diocèse de Clermont. Elle était très-ancienne, et dédiée à saint Sébastien. Elle fut fondée vers l'an 656, par saint Genez, évêque d'Auvergne; mais un saint prêtre du pays nommé *Magnus*, qui avait apporté de la poussière du tombeau de saint Sébastien, avec laquelle il opéra plusieurs prodiges dans le lieu de l'abbaye, jugea que saint Sébastien voulait être honoré en ce lieu. Depuis cette époque, l'abbaye a été appelée *Magnus Locus*, dont on a fait le mot français *Manlieu*. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. II, col. 360. Richard et Giraud.

MANN (Théodore-Augustin), physicien, littérateur et antiquaire, né dans le comté d'York, en Angleterre, l'an 1735, mort à Prague en 1809, fut secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles, et membre de plusieurs autres académies. Il était déiste, lorsque la lecture du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet le détermina à se convertir. Après avoir servi

Digitized by Google

quelque temps en Espagne, il se retira à la Chartreuse de Nieuport, dont il devint prieur. Plus tard, voulant se consacrer plus particulièrement aux sciences, il demanda et obtint sa sécularisation, et fut pourvu d'une prébende au chapitre de Notre-Dame de Courtrai. Outre des ouvrages littéraires et scientifiques, il a publié : 1° *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique, civile et naturelle de la ville de Bruxelles et de ses environs;* Bruxelles, 1785, 2 vol. in-8°; — 2° *Principes métaphysiques des êtres et des connaissances;* Vienne, 1807, in-4°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MANNE DU DÉSERT. Lorsque les Israélites, sortis d'Égypte et arrivés au désert de Sinaï, furent pressés par la faim, ils murmurèrent et se plaignirent de ne pas trouver de quoi manger. Le lendemain matin, ils virent autour de leur camp la terre couverte de grains menus semblables à la gelée blanche. Et comme ils se demandaient les uns aux autres ce que c'était, Moïse leur dit que c'était le pain ou la nourriture que Dieu leur donnait. L'historien Joseph est le premier qui ait eu l'idée de comparer la manne dont il est ici question avec le suintement sucré du tamarix, qu'on récolte dans les vallées du Sinaï. Quelques voyageurs modernes ont cru également pouvoir expliquer par ce moyen la manne miraculeuse qui tomba pendant les quarante ans que les Hébreux passèrent dans le désert de l'Arabie Pétrée. Mais il suffit de quelques rapprochements pour montrer le peu de fondement de cette prétention : 1° La manne de la Bible tombait du ciel, celle d'aujourd'hui exsude de l'écorce de quelques arbres, du genre *fraxinus;* le *tamarix mannifera*, en particulier, en produit dans le Sinaï une certaine quantité. 2° L'une tomba pour la première fois lorsque les Hébreux campaient dans le désert de Pin, et, pour la dernière, lorsqu'ils campaient dans la plaine de Jéricho; l'autre n'a pas cessé absolument de couler, puisqu'elle coule encore. 3° La manne qui nourrit ce peuple tombait la nuit, par-dessus la rosée, dans laquelle elle était comme enveloppée, jusqu'à ce que les rayons du soleil venant dissiper la rosée, la manne restait seule sur la terre, qu'elle couvrait de ses grains, tandis que la manne actuelle ne suinte que le matin. 4° La première tombait toute l'année, excepté le jour du sabbat; la veille, elle tombait en double quantité, elle se conservait du vendredi au samedi, et se gâtait du dimanche au lundi, du lundi au mardi, et ainsi des autres jours; cette dernière, au contraire, coule indistinctement tous les jours de la semaine, mais seulement pendant les mois de juin, de juillet et d'août; elle se conserve mieux que le miel, et les moines du Sinaï en ont toujours en réserve d'une année à l'autre. 5° La manne dont parle Moïse ne cessa pas de tomber pendant les quarante ans que les Israélites séjournèrent dans le désert; au lieu que celle d'aujourd'hui ne coule que pendant trois mois seulement, et encore n'est-ce que dans les années qui ont été suffisamment pluvieuses. Bien plus, il se passe souvent quatre et cinq années sans qu'on puisse en récolter. 6° L'une était semblable à la graine de coriandre ou à ces petites graines de gelée blanche que l'on voit sur la terre pendant l'hiver; pour la manger, les Hébreux la broyaient sous la meule ou la concassaient dans des mortiers, tandis que l'autre est toujours à l'état liquide, ou bien elle ne présente jamais assez de consistance pour être broyée sous la meule ou concassée dans un mortier. 7° Les Hébreux ne pouvaient conserver la manne qu'ils avaient recueillie jusqu'au lendemain, sans que les vers s'y missent; au contraire, le sirop provenant du tamarix n'engendre nullement de ces animaux; il se sèche, se durcit; mais il se conserve facilement pendant plusieurs années. 8° La manne dont parle Moïse a nourri, durant quarante ans, un peuple composé au moins de deux millions de personnes, à un *gomor* (une livre) par jour pour chaque individu. Or tous les tamarix mannifères de la péninsule du Sinaï ne produisent pas cinq cents livres de manne, c'est-à-dire de quoi nourrir un seul homme pendant six mois. D'ailleurs il est reconnu que la manne ordinaire, de même que le sucre et la gomme, n'est pas une substance nutritive si on la mange seule et à l'exclusion de tout autre aliment. Des physiologistes dont l'autorité est assurément compétente en cette matière (Magendie, Müller, etc.), ont fait à cet égard des expériences concluantes. En voilà assez, ce semble, pour prouver que la manne dont les Israélites furent nourris pendant quarante ans, dans le désert de l'Arabie Pétrée, n'a rien de commun avec toute autre espèce de manne ordinaire, et qu'elle était vraiment miraculeuse. Autrement nous demanderons à ceux qui s'efforcent d'expliquer ce phénomène sans l'intervention d'une cause surnaturelle, par quel moyen naturel Moïse a pu nourrir pendant si longtemps une multitude aussi nombreuse dans un désert stérile et inculte, qui n'a jamais pu être fertilisé par aucun travail? Il est certain que de tout temps, chez les Hébreux, la manne du désert a été considérée comme un vrai miracle. C'est pour cela que le prophète-roi l'appelle *froment du ciel*, que les Septante ont traduit cette expression par *pain des anges*, et que l'auteur du livre de la Sagesse nomme cette même manne *nourriture des anges*. *Voy.* Exode, XVI. Ps. LXXVII (Hébr., LXXVIII), 24. Sagesse, XVI, 20. Joseph, *Antiq.*, l. III, c. I. Léon de Laborde, *Comment. géographique sur l'Exode et les Nombres*, p. 95. J.-L. Burckhardt, *Travels in Syria and the Holy Land*, p. 660; London, 1822. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 424 et suiv., où sont réfutées les diverses difficultés proposées par les rationalistes modernes contre le récit de Moïse relatif à la manne. Le *Diction. de la théol. cathol.*, et *Compar.* MANHU.

MANNI (Domenico-Maria), érudit, né à Florence en 1690, mort l'an 1788, était membre de plusieurs académies d'Italie. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Delle Vite de' santi Padri;* Florence, 1731-1735, 4 vol. in-4°; — 2° *Notizie intorno a Fra Giordano di Rivalta, dell' Ordine de' Predicatori*, en tête des *Prediche* de ce religieux; ibid., 1739, in-4°; — 3° *Istoria degli anni santi dal loro principio sino al presente del* 1750; ibid., 1750, in-4°; — 4° *De Titulo dominicæ Crucis archetypo;* ibid., 1752, in-4°, et dans Gori, *Simbole*, tom. IX; — 5° *Della Disciplina del canto ecclesiastico antico;* ibid., 1756, in-4°; — 6° *Della Vita e del Culto del beato Ludovico Alamanni lib. II;* ibid., 1771, in-4°. *Voy.* Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, tom. 258-266. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique plusieurs autres écrits de Manni.

MANNING (Robert), prêtre catholique, né en Angleterre, mort dans le comté d'Essex en 1730, vint faire ses études en France, à Douai, dans le collége anglais, et y reçut les ordres. Il y fut ensuite professeur de théologie, et se livra à la controverse contre les protestants. Retourné dans son pays, il y exerça avec beaucoup de zèle les fonctions de missionnaire. On

Digitized by Google

a de lui, outre *Le Combat singulier* : 1° *La Controverse moderne*, 1720; — 2° *La Conversion et la réformation de l'Angleterre comparée*; 1725. *Voy*. Feller.

MANNORY (Louis), avocat au parlement, né à Paris en 1696, mort l'an 1777, jouissait d'une certaine réputation comme légiste et comme écrivain. Outre quelques ouvrages purement littéraires, il a laissé : *Plaidoyers et Mémoires contenant des questions intéressantes, tant en matières civiles, canoniques et criminelles, que de police et de commerce*, etc.; Paris, 1759, 5 vol. in-12.

I. **MANRIQUE** ou **MANRIQUEZ** (Ange), évêque de Burgos, né dans cette ville vers l'an 1577, mort en 1649, entra dans l'Ordre de Cîteaux, et se distingua par son talent pour la prédication. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Cisterciensium, seu verius Ecclesiasticorum annalium Libri, a condito Cistercio*; Lyon, 1642-1649, 4 vol. in-fol.; — 2° *Santoral Cisterciense;* Burgos, 1610; Salamanque, 1620, 2 vol. in-4°; — 3° *Laurier évangélique des louanges de saint Bernard*, en espagnol; Salamanque, 1624; — 4° *Sermons pour le Carême*, en espagnol; ibid., 1612; — 5° *Calendrier des saints de l'Ordre de Cîteaux*, en espagnol; ibid. *Voy*. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispan. nova*.

II. **MANRIQUE** (Sébastien), missionnaire erpagnol, né vers l'an 1600, mort en 1669, appartenait à l'Ordre des Augustins. De l'an 1628 à l'an 1641 il prêcha l'Évangile dans les Indes, et à son retour il fut nommé procureur et définiteur général de son Ordre près le Saint-Siége. Il a publié : *Itinerario de las misiones en la India Oriental, con una sumaria relacion del grande imperio de Xa-ziahan Corrombo, y de otros reyes infideles*, etc.; Rome, 1649, in-4°. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

III. **MANRIQUE** (Thomas), dominicain espagnol, fut nommé en 1553 procureur général de son Ordre à Rome, et en 1565, maître du Sacré-Palais. Il a dirigé l'édition des *Œuvres complètes de saint Thomas* qui parut à Rome en 1570, en 17 vol. in-fol. Il a contribué aussi à l'édition de *Œuvres d'Alex. Tartagno*, jurisconsulte, qui a paru à Lyon en 1570. *Voy*. le Père Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 229. Richard et Giraud.

I. **MANS** (LE). *Voy*. LE MANS.

II. **MANS** (Martial du), du Tiers Ordre de Saint-François, vivait au XVII° siècle. Il a donné : 1° *Pratique de l'année sainte;* Paris et Rouen, 1644, 2 vol.; — 2° *Calendrier spirituel pour la ville de Paris*; ibid., 1645.

MANSE ou **MENSE**. *Voy*. MENSE.

MANSFELD (Charles de), chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles, né à Luxembourg vers l'an 1588, mort en 1647, était bon théologien, jurisc. distingué et habile philosophe. Il se fit recevoir licencié en l'un et l'autre droit à Louvain l'an 1614. On a de lui : 1° *Clericorum cœnobitica sive Canonicorum Vita et origo;* Luxembourg, 1625, in-12; — 2° *Clericus, sive de statu perfectionis clericorum*; Bruxelles, 1627, in-12; — 3° *Sacerdotis Breviculum venerationi Cleri sacrum*; ibid., 1642, in-16; — 4° *Castra Dei, sive parochia, religio et disciplina militum;* ibid., 1642, in-4°; — 5° *Paratitla decreti, seu de jure sacro in genere deque ecclesiasticorum moribus et officiis;* Louvain, 1616, in-8°; — 6° *Utriusque juris concors Discordia;* Luxembourg, 1619, in-8°. *Voy*. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*.

I. **MANSI** (Jean-Dominique), archevêque de Lucques, né dans cette ville en 1692, mort l'an 1769, entra de bonne heure dans la congrégation des clercs de la Mère de Dieu. Il professa la théologie à Naples, devint le théologien de l'archevêque de Lucques, et se livra spécialement à l'étude de l'histoire ecclésiastique. Il s'est montré dans ses ouvrages profond érudit et critique habile. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De Casibus et excommunicationibus episcopis reservatis;* Lucques, 1724 et 1739, in-4°; — 2° *Prolegomena et dissertationes in omnes et singulos S. Scripturæ libros;* ibid., 1729, in-fol.; ce sont les Prolégomènes et les Dissertations de D. Calmet, dont il a traduit également en latin les *Commentaires* et le *Diction. de la Bible;* — 3° *De Epochis conciliorum Sardicensis et Sirmiensium, cæterorumque in causa Arianorum;* ibid., 1746-9749, 2 vol. in-8°; — 4° *Supplementum collectionis conciliorum et decretorum N. Coleti*; ibid., 1748-1752, 6 vol. in-fol.; — 5° *Sacrorum conciliorum nova et amplissima Collectio;* Florence, 1757-1779, 31 vol. in-fol.; — 6° *Epitome doctrinæ moralis ex operibus Benedicti XIV deprompta;* Venise, 1770. Le P. Mansi a donné en outre d'excellentes éditions annotées des ouvrages suivants : 1° *De Ecclesiæ Disciplina* de Thomassin; Venise, 1728, 4 vol. in-fol.; — 2° *Baronii Annales;* Lucques, 1738-1756, 38 vol. in-fol.; — 3° *Natalis Alexandri Historia ecclesiastica;* Venise, 1750, 9 vol. in-fol., et 18 vol. in-4°; — 4° *Fabricii Bibliotheca Latina mediæ et infimæ ætatis;* Padoue, 1754, 6 vol. in-4°; Lucques, 1755-1759, 3 vol. in-4°. *Voy*. Sarteschi, *De Scriptoribus Congreg. Matris Dei*, p. 352. Ant. Zatta, *Commentar. de vita et scriptis J.-D. Mansi*, etc.; Venise, 1762. Le *Journ. des Savants*, 1742, 1748, 1749 et 1750. Michaud, *Biogr. univers*. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 141.

II. **MANSI** (Joseph), oratorien, vivait au XVIII° siècle. Il a donné, en italien : 1° *Le Véritable Ecclésiastique, qui désire connaître et remplir les obligations de son état;* ouvrage souvent réimprimé; la traduction latine du P. Adrien de Saint-François a paru à Cologne en 1707, in-12; — 2° *Locupletissima Bibliotheca moralis prædicabilis, hoc est, discursus varii exquisiti, in quibus per tractatus ordine digestos ad verbum Dei prædicandum de virtutibus et vitiis materiæ copiosissimæ morales subministrantur...; editio* IV in-fol.; 1740; l'ouvrage parut d'abord en italien. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1709 et 1740.

MANSIONNAIRE, officier connu dans les premiers siècles de l'Église, mais sur les fonctions duquel, comme le remarque justement Bergier, les critiques sont partagés. On croit assez généralement qu'il demeurait auprès de l'église; c'est, en effet, ce que son nom indique. Saint Grégoire appelle Abundius le *mansionnaire*, le gardien de l'église *custodem ecclesiæ;* et ailleurs il remarque que la fonction du *mansionnaire* était d'avoir soin du luminaire, d'allumer les lampes et les cierges. D. Magri dit : *Erat idem ac Sacrista*, et Panvinus : *Mansionarius dictus est custos et conservator ædium ecclesiasticarum, templorum et altarium : item familiaris et domesticus a mansione. Voy*. Gregor., *Dialog.*, l. I, c. v; l. III, c. XIV, 25. Panvin., *De Interpretat. voc. obscur. eccles.* D. Macri *Hierolex.*, ad voc. MANSIONARIUS. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, a reproduit en grande partie l'art. de Bergier. Gaet. Moroni, qui a consacré un long article à ce mot, vol. XLII, p. 142-150.

MANSOUR. *Voy*. JEAN XXXIX.

MANSU. *Voy*. MANSUY, n° I.

Digitized by Google

I. **MANSUET** (Saint), évêque, confesseur et compagnon de saint Donatien d'Afrique, souffrit pendant la persécution des Vandales. *Voy.* DONATIEN, nº II.

II. **MANSUET** (Saint), évêque, martyr et compagnon de l'évêque saint Papinien, qui souffrit durant la persécution des Vandales. *Voy.* PAPINIEN.

MANSUÉTUDE (*Mansuetudo*), vertu qui réprime la colère lorsqu'elle n'est pas nécessaire, et qui la modère quand elle est nécessaire. On pèche par excès contre la mansuétude lorsqu'on se fâche sans nécessité ou plus qu'il ne faut; et on pèche par défaut quand on ne se fâche pas quand cela est nécessaire; ce défaut, qu'on appelle lenteur, est un péché véniel ou mortel, selon les circonstances et la qualité de la matière, comme lorsqu'on manque d'avertir, de reprendre, de corriger ou de punir ceux que l'on a sous sa dépendance.

I. **MANSUETUS** (*Sanctus*). *Voy.* MANSUY, nº I.

II. **MANSUETUS (SANCTUS).** *Voy.* MANSUY, nº II.

MANSUM AZILIUM. *Voy.* MAS-D'AZIL.

MANSUR (Château de), siége épisc. jacobite au diocèse d'Antioche, situé près de Samosate, au midi de l'Euphrate. On en connait trois évêques, dont le premier, Étienne, siégeait en 1208. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1512. Richard et Giraud.

I. **MANSUY** (Saint), en latin *Mansuetus*. Mansuy est le nom vulgaire de *Mansu*, évêque de Toul, qui florissait très-vraisemblablement sous le règne des enfants de Constantin le Grand. On lit dans le Bréviaire de Toul qu'il était Écossais de naissance. Les actes de saint Mansuy, donnés par Adson, ne sont qu'une compilation faite d'après des traditions populaires qui, selon beaucoup de critiques, ne méritent aucune confiance. La fête de ce saint se célèbre le 3 septembre. *Voy.* D. Martène, *Anecdot.*, tom. III, p. 1013. Bosquet, *Hist. eccles. gallic.*, l. I, c. XX, p. 36; l. V, p. 33. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, tom. I, IV. L'*Hist. littér. de la France*, tom. VI. A.-D. Thiéry, *Hist. de la ville de Toul et de ses évêques*; Toul, 1841, 2 vol. in-8º.

II. **MANSUY (SAINT-)**, en latin *Sanctus Mansuetus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans un faubourg de Toul en Lorraine. Vers l'an 930, saint Gauzelin en jeta les premiers fondements sur le tombeau de saint Mansuy, et saint Gérard l'acheva vers l'an 963. Cette abbaye était régulière, et unie à la congrégation de Saint-Vannes. *Voy.* l'*Hist. de Lorraine*.

III. **MANSUY** (Nicolas), de l'Ordre de Prémontré, né à Marat, dans la prévôté de Bar-le-Duc, en Lorraine, l'an 1690, mort après 1759, professa la philosophie à l'abbaye de Belval, la théologie à Mureau, devint curé de Richemont, dans le diocèse de Metz, rentra dans l'abbaye de Justemont, et fut pourvu en 1745 du prieuré de Saint-Jean-l'Évangéliste de Fontois. Il a donné : 1º une édition du *Bréviaire de l'Ordre de Prémontré*; 1725, in-4º; — 2º une édition corrigée du *Processionnal* de son Ordre; 1727; — 3º une édition du *Missel* de Prémontré avec un *Epistolaire*; 1746, in-fol.; — 4º *Ordinarius sive liber cærimoniarum ad usum canonic. Ordin. Præmonstratens.*; 1748, in-4º; — 5º *Calendarii ecclesiastici Theoria et praxis et rubricæ generales*, etc.; 1751, in-4º; — 6º *Ordo perpetuus et generalis divini officii recitandi et missarum celebrandarum juxta rubricas Breviarii, Missalis et Ordinarii canonici Ordinis Præmonstratensis, in VII sectiones distributus*; 1756, in-4º; — 7º *Explication du calendrier ecclésiastique* en français, *pour servir d'almanach perpétuel pour l'ancien et le nouveau style. Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Richard et Giraud.

MANTALA ou **MONTALA**, lieu du diocèse de Vienne en Dauphiné où l'on tint en 879 un concile (*concilium Montalense*), dans lequel on donna à Boson, duc de Provence, le titre de roi d'Arles et de Provence. *Voy.* la Reg., t. XXIV, Labbe, t. IX. Hardouin, tom. VI.

MANTEGAZZA (Gaetan), barnabite, né à Milan en 1745, mort l'an 1794 fut vicaire apostolique dans le Pégu. On a de lui : *Neuf Dialogues sur la religion des Bonzes*; Rome, 1785.

MANTEIUM. *Voy.* COMANA, nº II.

MANTEL ou **MANTELS** (Jean), en latin *Mantelius*, de l'Ordre des Augustins, né à Asselt, dans le pays de Liége, en 1599, mort l'an 1676, s'appliqua à l'éloquence sacrée, et reçut à Pavie le diplôme de docteur. Il fut successivement prieur à Anvers, à Ypres, à Hasselt et à Cologne, puis député à Rome en 1647, pour assister en qualité de Père discret au chapitre général de son Ordre. On a de lui, entre autres écrits : 1º *Manuel de la confrérie de la ceinture de Saint-Augustin*, en flamand; Liége, 1627, in-12; — 2º *Speculum peccatorum, sive S. Augustini conversio*; Anvers, 1637, in-4º; — 3º *Ars artium, sive de regimine sanctimonialium*; ibid., 1640, in-16; — 4º *De Officio pastorali lib. II*; ibid., 1643, in-12; — 5º *Ægidii Albertini Emblemata hieropolitica*; Cologne, 1647, in-12; — 6º *Thaumaturgi physici Prodromus*; ibid. 1649, in-12; — 7º *S. Augustinus, de venerabili Eucharistia, lib. II*; Liége, 1655, in-12. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. II, p. 686; édit. de Bruxelles, 1739, in-4º. Paquot, *Mémoires littér. des Pays-Bas*, tom. IX.

MANTELLATES, religieuses hospitalières de l'Ordre des Servites, instituées par saint Philippe Béniti vers l'an 1286. Elles ont été nommées *Mantellates* à cause des manches courtes qu'elles portent pour servir plus aisément les malades, et exercer d'autres offices de charité. Cet institut s'est répandu en Italie, où il a pris naissance, et dans l'Autriche. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, et *compar.* SERVITES.

MANTELLETTA, sorte de justaucorps sans manches, attaché au cou, ouvert par devant dans toute sa longueur, et descendant jusqu'aux genoux. Elle est un des signes du cardinalat; elle est aussi à l'usage des évêques, et même de certains prélats romains qui n'ont pas le caractère épiscopal. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 150-154.

MANTELLONE (*magnus mantellus*), ou grand manteau sans manches, attaché au cou, et qui descend jusqu'aux pieds. Il est entièrement ouvert par devant. Ce sont les prélats d'un rang inférieur qui le portent. De là la division des prélats en prélats *di mantelletta* et en prélats *de mantellone. Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 155-160.

MANTICA (Francois), cardinal, né à Pordenone, dans le Frioul, en 1534, mort à Rome l'an 1614, professa la jurisprudence à Padoue, et devint auditeur de rote. On lui doit : 1º *De Conjecturis ultimarum voluntatum*; Francfort, 1580; Venise, 1587; Cologne, 1631; Genève, 1645, 1646 et 1734, in-fol.; — 2º *Vaticanæ Lucubrationes de tacitis et ambiguis conventionibus*; Rome, 1609 et 1610, in-fol.; Cologne, 1615; Genève, 1645, 1681 et 1692, 2 vol. in-fol.; — 3º *Decisiones Romanæ*; Rome, 1618; Lyon, 1619, in-4º. *Voy.* Ciaconius, *Continuat.* Papadopolli,

Digitized by Google

Gymnasium Patavinum, tom. I. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 160-161.

MANTOUE (*Mantua*), ville épic., et capitale du duché de Mantoue et de tout le Mantouan, située à 35 lieues de Milan, sur les bords du Mincio. Son premier évêque, Grégoire, fut nommé l'an 808 par le pape Léon III. De l'an 827 à l'an 1459, six conciles ont été tenus à Mantoue. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. II, p. 729. La Regia, tom. XXI, XXV. Labbe, t. IX. Hardouin, tom. IV et VI. Le Cointe, *Annal.*, tom. VIII. Le P. Mansi, *Supplém. à la collect. des conciles*, tom. I, col. 1379, et tom. V, col. 297. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, v. XLII, p. 171-214. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MANTUA BENAVIDIUS**. *Voy.* BONAVIDIO.

II. **MANTUA CARPETANORUM**. *Voy.* MADRID.

MANUCUS. *Voy.* MANVIEU.

MANUÉ, père de Samson, appartenait à la tribu de Dan, et était de la ville de Saraa. Un ange ayant apparu un jour à la femme de Manué et lui ayant promis un fils, Manué obtint du Seigneur la grâce de voir celui qui avait apparu à sa femme; mais, ignorant que c'était un ange, il lui offrit un chevreau. L'ange lui dit de l'offrir en holocauste au Seigneur, et il s'éleva au ciel au milieu de la flamme. Manué reconnut alors qu'il avait parlé à un ange, et eut peur de mourir; mais sa femme le rassura. *Voy.* Juges, XIII.

I. **MANUEL CALECA** ou **CALECAS**. *Voy.* CALECA.

II. **MANUEL CHARITOPULE**, patriarche de Constantinople au XIIIe siècle, a laissé des *Règlements ecclésiastiques* qui ont été insérés dans le droit grec-romain, et que l'on a faussement attribués à l'empereur Manuel Comnène. Quelques-uns les ont attribués à un autre Manuel, patriarche de Constantinople, qui succéda l'an 1244 à Methodius. Il y a dans le *Droit grec-romain*, etc., de Leunclavius deux *Décrets* de l'un de ces patriarches, l'un au sujet de la translation des évêques, et l'autre sur le droit de patronat. Nous devons rappeler que les ouvrages de Leunclavius sont à l'*Index*.

III. **MANUEL** ou **EMMANUEL PALÉOLOGUE II**, empereur de Constantinople, né vers 1350, mort l'an 1425, se démit de l'empire vers 1419, et prit l'habit religieux deux ans avant sa mort. Il a composé : 1° des *Dialogues sur la religion*; — 2° des *Prières* pour le matin; — 3° des *Sujets de componction* ou *de confession à Dieu*, en vers; — 4° un *Psaume en actions de grâces* sur la captivité de Bajazet; — 5° *Préceptes sur l'éducation d'un prince*; — 6° sept *Discours sur les vertus et les vices, et sur l'étude des belles-lettres*; ces ouvrages ont paru, en grec et en latin, à Bâle en 1478; — 7° un *Traité* qui a pour but de réfuter l'ouvrage d'un Latin auteur d'un Abrégé pour prouver la procession du Saint-Esprit du Père et du Fils; ce traité est mentionné par Allatius; — 8° un *Panégyrique* en l'honneur de Théodose, son frère; cet ouvrage se trouve dans le P. Combefis, *Biblioth. des Pères*, tom. II, 1re édit. Richard et Giraud.

IV. **MANUEL** (*Enchiridion*, *Manuale*), petit livre ou abrégé, ainsi nommé pour marquer qu'on peut le porter à la main, ou qu'on doit en faire un fréquent usage, l'avoir, pour ainsi dire, toujours à la main. Il se dit particulièrement des abrégés de théologie et des petits livres de prières et de dévotion. Saint Augustin a donné le nom d'*Enchiridion* à un de ses opuscules qu'on appelle vulgairement son *Manuel*. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ENCHIRIDION.

MANUMISSION (*Manumissio*), action par laquelle on donnait la liberté à un esclave; cette action était accompagnée de plusieurs formules et cérémonies par lesquelles les seigneurs affranchissaient les habitants de leurs terres qui jusqu'alors avaient vécu dans une espèce d'esclavage qui ne convenait ni à la sainteté de notre religion, ni à la douceur de nos mœurs. Les premières manumissions commencèrent en France vers le temps de saint Louis. *Voy.* Du Cange, *Glossarium*, au mot MANUMISSIO. De la Marre, *Traité de police*.

MANUQUE. *Voy.* MANVIEU.

MANUSCRITS DE L'ANCIEN TESTAMENT. Par principe de religion, les Juifs ont toujours veillé avec un très-grand soin à la conservation du texte sacré. Ainsi, les leçons qui se trouvent dans tous leurs manuscrits ont une très-grande autorité dans la critique; mais cette autorité n'est cependant pas infaillible, comme le prétendent les Juifs; car si le texte samaritain et les anciennes versions portent une leçon contraire, on doit la préférer, puisqu'elle a en sa faveur des témoins plus anciens et plus nombreux. En effet, les manuscrits hébreux les plus anciens ne remontent généralement pas au delà du Xe siècle, outre qu'ils ont tous été réformés sur les textes massorétiques, qui ne peuvent pas toujours servir de règle. Quant aux manuscrits du Nouveau Testament, il y en a peu qu'on puisse faire remonter au delà du IVe siècle, bien que le nombre en soit très-considérable, puisque, selon Scholz, on en compte plus de 700. *Voy.*, pour toutes les questions qui se rattachent aux manuscrits, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, leur description, leur origine, leur histoire, leur valeur en critique, etc., les différents auteurs d'*Introductions aux Livres saints*, et le *Diction. de la théol. cathol.*

MANVIEU, *Manvœus* (Saint), que quelques-uns appellent *Manuque*, du latin fautif *Manucus*, évêque de Bayeux, mort vers l'an 480, mena la vie la plus austère, et se retira dans un ermitage avec trois solitaires qui voulurent vivre sous sa direction. Vers l'an 465, le clergé et le peuple de Bayeux le choisirent pour succéder à saint Loup, évêque de cette ville, et saint Manvieu gouverna cette Église avec tout le zèle et toute la vigilance d'un bon pasteur. On honore sa mémoire le 28 mai, que l'on croit être le jour de sa mort.

MAOCH, père d'Achis, roi de Geth. *Voy.* I Rois, XXVII, 2.

I. **MAON**, fils de Samonaï et père de Bethsur. *Voy.* I Paralip., II, 45.

II. **MAON**, ville de la partie la plus méridionale de la tribu de Juda. Nabal du Carmel possédait de grands biens dans le désert de Maon, et David s'y cacha assez longtemps pendant que Saül le persécutait. *Voy.* Josué, XV, 55. I Rois, XXIII, 24, etc.

MAONATHI, fils d'Othoniel et père d'Ophra. *Voy.* I Paralip., IV, 13, 14.

MAOZIM. Ce mot, qu'on lit dans la Vulgate (Daniel, XI, 38, 39), a été considéré par Théodotion et par saint Jérôme comme le nom propre d'une divinité, d'autant qu'il est immédiatement précédé du mot *Dieu*. Le texte hébreu porte *mahuzzim*, qui signifie *forces*. De là vient qu'Aquila a traduit par *Dieu des forces*, les Septante, par *Dieu très-fort*, et l'auteur de la version syriaque, par *Dieu fort*. *Voy.* les commen-

Digitized by Google

tateurs sur Daniel, xi, 38, 39, et D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

MAPELLI. *Voy.* Fédèle.

MAPHRIEN, dignité ecclésiastique chez les Jacobites, et qui est semblable à celle de primat. Elle est inférieure à celle de patriarche, et supérieure à la dignité de métropolitain. Le maphrien avait autrefois le droit d'ordonner des évêques, et étendait sa juridiction sur les églises d'Orient. Il reconnaissait pour son supérieur le patriarche jacobite d'Antioche. Aujourd'hui cette dignité est restreinte au seul titre de maphrien et catholique, ou primat d'Orient. Les maphriens tirent, dit-on, leur origine de Jacques Zanzale Baradæus, évêque d'Édesse, à qui les monophysites donnèrent le titre de métropolitain universel. Ce prélat créa un nommé Achudème, métropolitain d'Orient, de sorte qu'il y eut dès lors deux primats : un pour les nestoriens, et un autre pour les monophysites. Le premier maphrien, Achudème, fut nommé en 559, mais Maruthas, qui fut ordonné en 629, établit le premier le siége de sa dignité à Tagrit. *Voy.* Assemani, *Biblioth. Orient.*, tom. II. *Dissert. de Monoph.*, n° 8, *in fine*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1533 et seq. Richard et Giraud, qui donnent la liste des maphriens jacobites d'après Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1533 et seq.

MAPPALIQUE (Saint), martyr d'Afrique, mort l'an 250, pendant la persécution de l'empereur Dèce. Les martyrologes d'Europe ont placé sa fête au 17 avril. Il eut pour compagnons de son martyre Basse, Fortunion, Paul, Victorin, Victor, Hérénée ou Héren, Donat, Firme, Vent, Fruet, Martial, Ariston, Fortune, etc. *Voy.* saint Cyprien, *Epistolæ*. Tillemont, *Mémoires*, tom. III.

I. **MARA**, cinquième station des Israélites dans le désert; ils la nommèrent *Mara* ou *Amère*, parce qu'ils y trouvèrent des eaux si amères que ni eux ni leurs animaux n'en purent boire. Le peuple ayant murmuré, Moïse cria vers le Seigneur, qui lui ordonna d'adoucir l'eau en y jetant un certain bois. Les déistes, et après eux les mythologues, qui marchent toujours à leur suite, prétendent que ce récit de Moïse n'a aucun fondement historique, et que ce n'est qu'une fable de pure invention imaginée par l'auteur de l'Exode. Mais, par malheur pour eux, ce même récit se trouve confirmé par tous les voyageurs, tels que Burckardt, Pierre Bellon, Pierre della Valle, Shaw, R. Pococke, Niebuhr, Léon de Laborde. De leur côté, les rationalistes cherchent à éliminer tout ce qu'il y a de miraculeux dans ce phénomène des eaux amères devenues douces et potables. Mais, outre que leurs explications sont contraires les unes aux autres, elles dénaturent toutes le récit mosaïque pour se donner un semblant de vérité. *Voy.* Exode, xv, 22-25. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 410 et suiv., où sont exposées et réfutées toutes les difficultés soulevées contre la réalité du changement des eaux et contre son caractère surnaturel.

MAR-ABBA, écrivain syrien auquel on attribue *La Version syriaque de l'Ancien Testament* faite sur le grec. Ebed-Jesu, qui nomme cet auteur *Rabba*, Grand, lui attribue, en outre : 1° *Commentaires sur la Genèse, les Psaumes, les Proverbes* et quelques *Épîtres* de saint Paul; — 2° plusieurs *Discours;* — 3° des *Épîtres synodiques* touchant le gouvernement de l'Église; — 4° quelques *Constitutions ecclésiastiques*. *Voy.* Ebed-Jesu, *Catalogue des Écrivains chaldéens*. Richard et Giraud.

I. **MARACCI, MARRACCI** (Ippolito), de la congrégation des clercs de la Mère de Dieu, né à Lucques en 1604, mort à Rome en 1675, a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : 1° *Pontifices maximi Mariani;* Rome, 1642, in-8°; — 2° *Bibliotheca Mariana;* ibid., 1648, 2 vol. in-8°; c'est un catalogue biographique de tous les auteurs qui ont écrit sur la sainte Vierge; — 3° *Reges Mariani;* ibid., 1654, in-8°; — 4° *Purpura Mariana;* ibid., 1654, in-8°; — 5° *Antistites Mariani;* ibid., 1656, in-8°; — 6° *Trutina Mariana;* 1660, in-8°; Vienne, 1663, in-8°; — 7° *Polyanthea Mariana;* Cologne, 1683, 1727, in-4°; Rome, 1694, in-fol. A la fin de leur article sur le savant religieux dont il est ici question, Richard et Giraud ajoutent : « Outre cet écrivain de Lucques, il y en a deux autres de la même ville et du même nom, savoir : Louis et François Maracci. Ceux qui sont envieux de les connaître pourront consulter Thomas Dempterus dans son *Etruria regalis, lib. V*, et une brochure qui a pour titre *Hiacinthi Vincioli Epistola de XII doctis Lucensibus viris, congregationis Matris Dei;* Venetiis, typis Louisæ, 1725. Nous pensons que ce Louis est le même que *Maracci*, n° III. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova*. Sarteschi, *De Scriptor. Congreg. Cleric. Regular. Matris Dei*, p. 135-146. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MARACCI** ou **MARRACCI** (Luigi), de la congrégation des clercs réguliers de la Mère de Dieu, né à Lucques en 1612, mort à Rome en 1700, était frère du précédent. Il savait le grec, l'hébreu, le syriaque, le chaldéen et l'arabe. Il enseigna cette dernière langue à Rome, dans les colléges de la Sapience et de la Propagande. Il fut successivement maître des novices, supérieur, procureur général et assistant. Innocent XI le choisit pour confesseur. Il a puissamment contribué à l'ouvrage intitulé *Biblia sacra arabica, Sacræ Congregationis de Propaganda Fide jussu edita ad usum Ecclesiarum Orientalium; additis e regione Bibliis vulgaribus latinis;* Rome, 1671, 3 vol. in-fol.; il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Vita del P.-G. Leonardi Lucchese, fondatore della congregatione de' Chierici della Madre di Dio;* Rome, 1673, in-4°; — 2° *Vita della venerabile madre Passitea Crogi, Senese, fondatrice del monasterio delle Capuccine della città di Siena;* Venise, 1682, in-4°; — 3° *L'Ebreo preso per le buone, ovvero discorsi familiari ed amichevoli con i Rabbini di Roma interno al Messia;* Rome, 1701, in-4°; — 4° *Prodromus ad refutationem Alcorani, in quatuor partes divisas;* Rome, 1691, in-8°; Padoue, 1698, in-fol.; ce Prodrome, qui se trouve précédé d'une *Vie de Mahomet*, est, dans son ensemble, un excellent travail; l'auteur, il est vrai, manque quelquefois de critique; mais quelques taches légères ne justifient pas les censures de certains écrivains beaucoup moins versés que lui dans la langue et la littérature arabe; sans compter qu'il a mieux compris la théologie musulmane que ses censeurs; notre observation s'applique également à l'ouvrage suivant; — 5° *Refutatio Alcorani, in qua ad Mahumetanicæ superstitionis radicem securis apponitur, et Mahumetus ipse gladio suo jugulatur*. Cette réfutation contient le texte arabe de l'Alcoran, avec beaucoup de fautes typographiques, dont Maracci a gémi tout le premier, et qui ne sauraient embarrasser un lecteur familiarisé avec l'idiome arabe; elle contient encore une traduction latine fort exacte, des notes et une réfutation de l'Alcoran, fondées sur les passages les plus formels des auteurs musulmans les plus accrédités. C'est de Maracci que l'orientaliste Sale a emprunté en

Digitized by Google

grande partie sa traduction anglaise et son érudition arabique, sans lui en faire honneur et en le critiquant même mal à propos. *Voy.* Sarteschi, *De Scriptor. Congregat. Clericor. regular. Matris Dei.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, et la *Nouv. Biogr. gén.*, au mot MARRACCI. *Compar.* ALCORAN, et MARACCI, nº I.

III. **MARACCI** ou **MARRACCI** (Luigi), neveu des précédents, de la même congrégation, et mort en 1732, a laissé vingt-deux ouvrages, dont le principal est intitulé : *Onomasticon urbium ac locorum Sacræ Scripturæ..... alphabetice redactum*; Lucques, 1705. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARAGA ou **MARATHA**, ville épisc. de la province d'Aderbigana, dans la Perse; on en connaît deux évêques nestoriens, dont le deuxième vivait au IXe siècle, et deux évêques latins, dont le premier, Barthélemy le Petit, dominicain, fut nommé par Jean XXII, vers l'an 1320. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1285, et t. III, p. 1394. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 148. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 224.

MARAÏ, un des descendants de Jaraï, était chef des vingt-quatre mille hommes qui servaient auprès de David, dans le 10e mois, qui répond en partie à janvier et en partie à février. *Voy.* I Paralip., XXVII, 13.

MARAÏA, fils de Saraïa, de la race sacerdotale, et un des Juifs qui revinrent de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy.* II Esdras, XII, 12.

MARAIOTH, fils d'Achitob, était grand sacrificateur des Juifs. *Voy.* I Paralip., IX, 11.

MARAÏOTH, fils de Zaraïas et un des ancêtres d'Esdras. *Voy.* I Esdr., VII, 3.

I. **MARAN** (Guillaume de), jurisc., né à Toulouse en 1549, mort l'an 1621, professa le droit à l'université de sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : 1º *De Æquitate et justitia*; 1622, in-4º; — 2º *Paratitla in XLII priores Digesti libros*; 1628, in-fol.; — 3º trois *Index* sur le livre intitulé *Notitia utraque dignitatum, tum Orientis, tum Occidentis, ultra Arcadii Honoriique tempora*, avec le *Commentaire* de Pancirole; Lyon, 1608, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Denis Simon, *Biblioth. des Auteurs de droit*. Du Mège, *Hist. des Institutions religieuses*, etc., *de Toulouse*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MARAN** (Prudence ou Prudent), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Sézanne, en Brie, l'an 1683, mort à Paris en 1762, est compté au nombre des savants les plus distingués de son Ordre. Son opposition à la bulle *Unigenitus* le fit exiler à Corbie, d'où il fut transféré à Saint-Martin de Pontoise, puis aux Blancs-Manteaux. Il a laissé : 1º *Dissertation sur les semi-ariens*; Paris, 1722, in-12; — 2º *S. Cæcilii Cypriani, episcopi Carthaginiensis, Opera*; 1726, in-fol.; édition qui avait été commencée par Baluze; — 3º *S. Justini, philosophi et martyris, Opera*; Paris, 1742, in-fol.; — 4º *Divinitas Domini nostri Jesu Christi manifesta in Scripturis et traditione*; ibid., 1746, in-fol.; le même, trad. en français et augmenté par l'auteur; *La Divinité de Jésus-Christ prouvée contre les hérétiques et les déistes*; Paris, 1751, 3 vol. in-12; — 5º *La Doctrine de l'Écriture et des Pères sur les guérisons miraculeuses*; ibid., 1754, in-12; — 6º *Les Grandeurs de Jésus-Christ et la défense de sa divinité*, contre les PP. Hardouin et Berruyer; ibid., 1756, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1720, 1723, 1727, 1730, 1742, 1746 et 1747. Dom Tassin, *Hist. littér. de la congrég. de Saint-Maur.* Le Cerf, *Bibl. histor. et crit. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

MARANATHA ou **MARAN-ATHA**, mots syriaques ou syrochaldaïques qui signifient *Notre-Seigneur vient*. Selon la plupart des commentateurs, c'était, parmi les Juifs, le plus grand des anathèmes, par lequel on dévouait un homme au dernier malheur, en le menaçant de la venue et du jugement du Seigneur. Mais il y en a qui prennent ces mots dans un sens plus absolu : Le Seigneur est venu; le Messie a paru; malheur à quiconque ne le reçoit point. *Voy.* I Corinth., XVI, 22. Hieronym., *Ad Marcellam Epist. CXXXVII.* Chrysost. Theodoret. Theophylact., et, en général, les commentateurs sur ce passage de saint Paul. Joan. Buxtorfius, *Lexicon chaldaicum, talmudicum, rabbinicum, sub. rad.* MAR. Ugolinus, *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, etc., *in dissert. De Gradibus excommunicationis*, tom. XXVI. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Du Cange, *Glossarium*. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MARANDÉ (Léonard de), aumônier et conseiller de Louis XIII et de Louis XIV, vivait au XVIIe siècle. Il a publié : 1º *Le Théologien français*; Paris, 1643, 1644 et 1652, 2 vol. in-fol.; — 2º *Morales chrétiennes du théologien français*; ibid., 1645; — 3º *L'Usage des sacrements en général, et principalement de la pénitence et de la communion*; ibid., 1645; — 4º *Abrégé de la Somme de saint Thomas*; ibid., 1649; — 5º *La Clef de saint Thomas sur toute sa Somme*; ibid., 1668 et 1669, 10 vol. in-12; — 6º *Réponse à la IIe lettre de M. Arnauld*, etc.; 1655, in-4º; — 7º *Inconvénients d'état, procédant du jansénisme*, avec la *Réfutation du Mars français de Jansenius*; Paris, 1654, in-4º. L'auteur y parle d'un projet pour bouleverser la religion, et rapporte à ce sujet une lettre circulaire dans laquelle se trouve tout l'esprit de l'assemblée de Bourgfontaine. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Le *Journ. histor. et littér.*, 1er septembre 1771, p. 13, où on lit le précis de l'ouvrage *Inconvénients d'état*, etc., devenu fort rare. Richard et Giraud. Feller, qui rapporte un tableau très-véridique du jansénisme tracé par un judicieux théologien.

MARANE et **CYRE** (Saintes), anachorètes du Ve siècle, nées à Bérée, en Syrie, appartenaient toutes deux à une famille illustre. Elles se renfermèrent dans un petit réduit situé près de la ville, souffrant de toutes les intempéries des saisons, et ne parlant qu'aux femmes qui venaient les voir entre les fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Elles passaient le reste de l'année dans un silence continuel et au milieu des plus incroyables austérités. On célèbre leur fête le 3 août. *Voy.* Théodoret, *In Philoth.* Richard et Giraud.

MARANGONI (Jean), biographe et antiquaire, né à Vicence en 1673, mort l'an 1753, fut successivement chanoine à Agnani, protonotaire apostolique, puis adjoint au gardien des cimetières de Boldetti. On lui doit divers écrits de littérature sacrée et profane, parmi lesquels nous citerons : 1º *Thesaurus parochorum, seu vitæ et monumenta parochorum qui sanctitate, pietate*, etc., *illustrarunt Ecclesiam*; Rome, 1726-1727, 2 vol. in-4º; — 2º *Memorie sacre e civili dell' antica città di Novarra, oggidì Città nuova nella provincia del Piceno*; ibid., 1743, in-4º; — 3º *Delle Cose gentilesche e profane trasportate ad uso ed al ornamento delle Chiese*; ibid., 1744, in-4º; — 4º *Delle Memorie sacre e profane dell' anfiteatro Flavio di Roma*; ibid., 1746, in-4º; — 5º *Istoria dell' antichissimo oratorio o capella di S. Lorenzo*

Digitized by Google

nel patriarchio Lateranense appellato Sancta Sanctorum, etc.; ibid., 1747, in-4°; — 6° *Chronologia Romanorum Pontificum superstes in pariete australi basilicæ S. Pauli Ostiensis, depicta sæculo V*; ibid.; — 7° *Gli Atti di S. Vittorino illustrati*; — 8° *Vita S. Magni Tranensis episcopi*; Iesi. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1740, 1746 et 1749. La *Storia Letteraria d'Italia*, tom. VII, où l'on trouve la liste de tous les ouvrages imprimés ou inédits de Marangoni, avec son éloge. Richard et Giraud. Feller. Michaud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 224. La *Nouv. Biogr. génér.*

MARANHAN (SAINT-LOUIS DE), en latin *Maranhania*, ville épisc. de l'Amérique, sous la métropole de San-Salvador, et capitale de l'île de Maranhan. Elle fut bâtie par les Français, qui, l'an 1612, s'établirent dans l'île; mais elle appartient maintenant aux Portugais, qui la nomment Saint-Philippe. Ce siége fut établi en 1676. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 148. Richard et Giraud.

MARANO, forteresse d'Italie située dans l'État de Venise, au Frioul, et ancien siége épisc. sous la métropole d'Aquilée. On ignore le nom de ses évêques. Un concile a été tenu à Marano dans le VIe siècle, au sujet de Sévère, patriarche de Grado. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. X, col. 127. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles*, tom. I, col. 457. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 225.

MARANTUNIA, siége épisc. sous le catholique de Sis. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Jean, assista au concile de Sis, et le second, Constantin, à celui d'Adana. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ*, tom. I, p. 1436.

MARATHA. *Voy.* MARACA.

MARATHE, ville de Phénicie, au delà et au nord de l'Éleuthère, entre Balanée et Antarade. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

MARATHON ou **MARATHONA**, ancien siége épisc. de la province d'Hellade, sous la métropole de Corinthe, au diocèse de l'Illyrie orientale. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Phlégon, est mentionné dans l'Épître de saint Paul aux Romains (XVI, 14) et dans les ménologes des Grecs, au 8 avril, et le second, Triphon, souscrivit la Lettre du concile de Sardique. De Commanville dit qu'elle fut érigée au IVe siècle, sous la métropole d'Athènes, dans la première province d'Achée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 203. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 148. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 225, 226.

MARAVIGLIA (Giuseppe-Maria), en latin *Mirabilia*, pieux et savant clerc régulier, théatin de Milan, mort en 1684 à Novare, où sa mémoire est encore en vénération, devint successivement professeur de morale à Padoue, prieur provincial, puis évêque de Novare. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Leges honestæ vitæ*; Venise, 1657, in-12; — 2° *Leges doctrinæ et sanctis Patribus*; ibid., 1660, in-24; — 3° *Pseudomantia veterum et recentiorum explosa, seu de fide divinationibus adhibenda*; ibid., 1662, in-fol.; — 4° *Atlas major, sive de summa sanctitate*; ibid., 1664, in-4°; — 5° *Leges prudentiæ spiritualis*; Venise, 1667, in-fol.; Novare, 1679, in-4°; — 6° *Ammaestramenti dell' anima cristiana*; Novare, 1675, in-8°; — 7° *Ammaestramenti del Clero*; Milan, 1673, 1680, 1684, in-4°; — 8° *Paralleli delle grandezze divine adorate nella santissima Trinità et nella B. Vergine*; ibid., 1683, in-4°; — 9° *Aggiunta di alte grandezze divine, adorate nella B. Vergine*, *divise in argumenti per li predicatori*; ibid., 1643; — 10° *Il Merito de prelati di santa Chiesa, ingrandito dalle persecuzioni mondane*; Turin, 1678, in-12; — 11° *Le Prerogative dei sinodi diocesani*; ibid., 1678. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IV. Richard et Giraud, art. MIRABILIA.

I. **MARBACH** (Jean), ministre protestant, né à Lindau en 1521, fut ministre à Iena et à Strasbourg, où il mourut l'an 1581. Parmi ses ouvrages on cite : 1° *De Cœna Domini*, ouvrage dirigé contre les sacramentaires; — 2° *De Officio episcopi*; — 3° *Fides Jesu et jesuitarum, hoc est Collatio doctrinæ Domini Jesu Christi, cum doctrina jesuitarum*, 1578; c'est une satire contre les jésuites; — 3° un *Traité sur les miracles*, contre le P. Canisius, un des plus redoutables adversaires des protestants. *Voy.* Richard et Giraud. Feller.

II. **MARBACH** (Philippe), fils du précédent, né à Strasbourg en 1550, mort l'an 1611, fut reçu docteur à Bâle, et professa la théologie dans sa ville natale. Il a publié : 1° *Refutatio Examinis M. Christophori Irenæi, quod adversus primum caput christianæ Concordiæ edidit*; — 2° *Ad Responsionem doctoris Christophori Petzelii de sacra cœna*; — 3° *Apologia libri Concordiæ*; — 4° *Disputationes theologicæ de præcipuis doctrinæ christianæ controversiis cum pontificiis, Enchiridio Fr. Costeri oppositæ*. *Voy.* Witte, *Memor. theolog.* Fecht, *Appart. ad epist. Marbach*, et *compar.* CONCORDE, n° I.

MARBAN (Pedro de), jésuite espagnol du XVIIIe siècle et missionnaire, s'aventura dans la province des Moxos, fit un long séjour chez les Indiens, et devint supérieur des missions établies parmi eux. Il a donné : *Arte de la lengua Moxa, con su vocabulario y catecismo*; Lima, 1701, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARBECK (John), compositeur anglais, mort vers l'an 1585, était organiste à la chapelle Saint-Georges de Windsor. Il s'associa, vers l'an 1544, avec plusieurs habitants de Windsor pour propager le luthéranisme, et trois d'entre eux furent condamnés au bûcher; cependant Marbeck obtint sa grâce. Il a laissé : 1° *The Book of common prayer noted*; 1550, in-4°; — 2° *The Lives of holy saints, prophets, patriarchs and others*; Londres, 1574; — 3° *A Book of Notes and common places with their exposition*; — 4° une *Concordance* de la Bible. *Voy.* Rose, *New Biogr. Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

MARBODE (*Marbodus*, *Marbadus*, *Marbodeus*, *Marbotdeus*), évêque de Rennes, né à Angers, où il est mort en 1123, fut d'abord écolâtre, puis archidiacre dans sa ville natale. Nommé évêque en 1096, il assista en 1097 au concile de Saintes, en 1104 à celui de Troyes, et se retira vers la fin de sa vie dans l'abbaye de Saint-Aubin. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° des *Hymnes*; — 2° des *Prières*; — 3° *Vie de saint Maurille d'Angers*; — 4° une prière sur le *Martyre des Machabées*; — 5° des *Lettres*, etc.; ces ouvrages ont paru à Rennes en 1524, et le P. Beaugendre les a publiés avec les *Œuvres* d'Hildebert, évêque du Mans, en 1708, 1 vol. in-fol. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XIV, col. 476. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXII, p. 44 et suiv. L'*Hist. littér. de la France*, tom. X, p. 343. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MARC** (Saint), second évangéliste, était Juif d'origine, s'il faut en juger par son style. On a cru qu'il avait été du nombre des soixante-dix disciples, mais il paraît plus probable qu'il ne fut converti qu'après la Résurrection, par la pré-

Digitized by Google

dication des apôtres; qu'il fut disciple de saint Paul et interprète de saint Pierre, et que c'est le même Marc que le prince des apôtres appelle *son fils* dans sa Ire Épître (v, 13), apparemment parce qu'il l'avait engendré à la foi en Jésus-Christ. Mais une question difficile, c'est de savoir si saint Marc l'évangéliste est le même personnage que Jean Marc, connu dans les Actes des apôtres comme fils d'une femme de Jérusalem, nommée Marie, chez laquelle l'apôtre saint Pierre, délivré de prison par un ange, se retira, et trouva les fidèles assemblés pour sa délivrance (Act. XII, 12). Ce Jean Marc suivit saint Paul et saint Barnabé dans plusieurs voyages. La liaison étroite de Jean Marc avec saint Barnabé porte à croire que c'est le même qui est appelé son cousin dans l'Épître aux Colossiens (IV, 10). Reste toujours à savoir si ce Jean surnommé Marc est le même que notre évangéliste. Nous pencherions volontiers pour l'affirmative, bien que la négative ait en sa faveur des raisons assez spécieuses. On s'accorde généralement à croire que saint Marc a écrit en grec, et que le texte que nous avons en cette langue est réellement l'original de son Évangile; mais quant au temps et au lieu de sa composition, il n'y a rien de certain; cependant nous regardons comme assez probable que saint Marc a écrit après saint Matthieu, et de son vivant, à Rome, ou que du moins il a destiné son Évangile principalement aux Romains. Dans les seize chapitres dont son livre se compose, saint Marc suit et abrége parfois saint Matthieu; mais il dispose les événements dans un meilleur ordre chronologique, il ajoute et développe davantage certaines circonstances de ces récits; il ajoute aussi plusieurs faits, mais il en passe quelques-uns d'assez importants. Quelques critiques modernes ont prétendu que les douze premiers versets du chapitre XVI n'étaient pas de saint Marc, mais qu'ils avaient été ajoutés à son livre par une main étrangère, se fondant sur ce que saint Grégoire de Nysse dit que l'Évangile de saint Marc se termine, *dans des manuscrits plus exacts*, aux mots : *car elles craignaient;* et que saint Jérôme affirme que ce fragment manquait dans presque tous les exemplaires grecs. Mais le savant Jean-Léonard Hug a montré que ces autorités se trouvaient balancées par plusieurs autres, et que d'ailleurs elles pouvaient en bonne critique s'expliquer d'une manière moins défavorable à l'authenticité de ce fragment évangélique. C'est ce que nous avons tâché de faire nous-même dans notre *Introduction*, etc. Il commence par la pénitence de saint Jean dans le désert, et c'est pour cela qu'on lui donne un chérubin sous la forme d'un lion, dont le rugissement se fait entendre dans le désert. *Voy.* Papias apud Euseb., *Hist. eccles.*, l. II, c. XV; l. III, c. XXXIX. August., *De Consensu evangelistarum*, l. I, c. I, II. Iren., *Advers. hæres.*, l. III, c. I. Origen. apud Euseb., *Hist.*, l. VI, c. XXV. Hieronym., *in Catalog.*, VIII, et *Præfat. in quatuor Evang. ad Damas.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom, I, p. 350 et suiv. D. Calmet et les autres interprètes, *Préface sur l'Évangile de saint Marc*. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. ÉVANGÉLISTES. J.-L. Hug, *Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments*, Theil. II. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. IV, p. 225-234, et 308. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 259-260. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **MARC** (Saint), pape, né à Rome, mort le 7 octobre 336, succéda cette année même à saint Sylvestre Ier, et eut pour successeur Jules Ier. L'*Épître* qui porte son nom, et qui est adressée à saint Athanase et aux évêques d'Égypte, est regardée comme apocryphe par quelques critiques; on lui attribue en outre la fondation de deux basiliques, entre autres celle de Saint-Marc, où il fut inhumé. Le culte de saint Marc est très-ancien dans l'Église, qui honore sa mémoire le 7 octobre. *Voy.* Baronius, *in Annal.* A. C. 336. Du Chêne. Platina. Anastas. Bibliothecar., *Hist. de Vit. Pontific.* Bellarmin, *De Romanis Pontif.*, l. II, c. CXLIV. Richard et Giraud. Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes*. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 258-259. *Diction. de la théol. cathol.*

III. **MARC** (Saint), évêque de Jérusalem, mort vers l'an 156, et gentil converti, succéda après un intervalle d'environ trois ans, vers l'an 137, à saint Jude, le dernier des évêques juifs de Jérusalem. Il est nommé dans les Martyrologes *très-illustre et très-savant personnage*. On ajoute qu'il cueillit la palme du martyre. L'Église honore sa mémoire le 22 octobre. *Voy.* Euseb., *Chronic.*, à l'an 19 de l'emper. Adrien, et *Hist. eccles.*, l. IV, ch. VI. Richard et Giraud. Feller. Gaet. Moroni, vol. XLII, 260-261.

IV. **MARC** (Saint), évêque d'Aréthuse en Syrie, vivait au IVe siècle. Il se laissa d'abord gagner par les Ariens, et il assista au concile qu'ils tinrent à Philoppolis, et auquel ils donnèrent le nom de Sardique, puis à celui de Sirmich, assemblé l'an 351. Il passa pour être l'auteur de la formule qui fut dressée dans cette ville l'an 359, et dans laquelle il dit clairement que le Fils est semblable en tout au Père. Plus tard il se trouva au concile de Séleucie, et c'est à peu près vers cette époque qu'il faut placer son retour à l'Église catholique. Dès que Julien l'Apostat fut paisible possesseur de l'empire, il commença à persécuter l'Église, et les païens d'Aréthuse voulurent profiter de cette occasion pour se venger de Marc, qui avait abattu un de leurs temples; le saint évêque s'enfuit; mais il revint, parce qu'il apprit qu'on avait arrêté à sa place quelques ecclésiastiques. Ses persécuteurs lui firent souffrir mille tourments, qu'il supporta avec la plus grande résignation, et, touchés de sa constance, ils le remirent en liberté. Il employa le reste de ses jours à la conversion des païens. L'Église grecque célèbre sa fête le 29 mars. *Voy.* Théodoret, *Hist. ecclés.*. l. III. Sozomène, l. V.

V. **MARC** et **MARCELLIEN** (Saints), martyrs à Rome, nés dans cette ville, étaient frères jumeaux, et appartenaient à une famille illustre. Ils furent convertis dès leur jeunesse par ceux qui prirent soin de leur éducation, et, ayant été arrêtés dans les premières années du règne de Dioclétien, ils furent mis en prison, et condamnés à avoir la tête tranchée. Leurs parents et leurs amis tentèrent, mais en vain, d'abattre leur courage; le résultat de ces efforts fut la conversion de leur famille, et les deux frères souffrirent le martyre avec le plus grand courage. On célèbre leur fête le 18 juin. *Voy.* Richard et Giraud.

VI. **MARC** et **MARCIEN** (Saints), martyrs d'Égypte, vivaient du IIIe au IVe siècle. Ils sont mis par Eusèbe à la tête d'une multitude prodigieuse de martyrs qui souffrirent en Égypte l'an 304, et que l'Église honore le 4 octobre. *Voy.* Euseb., *Hist. eccles.*, l. VIII, c. VIII.

VII. **MARC (SAINT-)**, Ordre de chevalerie institué à Venise en l'honneur de saint Marc évangéliste, patron de cette république; les chevaliers ont pour devise *Pax tibi, Marce evange-*

Digitized by Google

lista meus. Il y a trois sortes de chevaliers : les premiers sont ceux qui ont rendu de grands services à la république ou qui ont servi dignement dans les ambassades; les deux autres sont ceux qui ont acquis de la réputation dans les lettres ou dans les armes. *Voy.* Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie.* Hermant, *Hist. des Ordres de chevalerie*, p. 28 et suiv. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

VIII. **MARC**, hérétique et disciple de Valentin dans le IIe siècle, prêcha, selon saint Jérôme, ses doctrines dans l'Orient. Ses disciples, appelés *Marciens* ou *Marcassiens, Marcites, Marcossiens* (*Marcitæ, Marcossiani*), les répandirent dans l'Occident, et particulièrement dans les Gaules et en Espagne. Saint Irénée a donné une longue exposition de la doctrine de Marc, qui était fondée sur l'hypothèse gnostique des éons. A l'exemple des cabalistes juifs, Marc cherchait des mystères dans le nombre et la position des lettres, et il comparait les trente éons du royaume invisible aux trente lettres de l'alphabet. Il admettait une *quaternité* en Dieu, composée de l'*ineffable*, du *silence*, du *père*, de la *vérité*. Il s'attachait particulièrement à séduire les femmes, surtout celles qui étaient riches ou belles. Il prenait des calices remplis d'eau et de vin, puis, feignant de les consacrer à la manière des catholiques, il les faisait paraître d'une liqueur rouge, à laquelle il donnait le nom de sang. Il permettait aux femmes de consacrer. Ses disciples rejetaient le sacrement de baptême, et le remplaçaient par une sorte d'*initiation*, qu'ils appelaient rédemption. Ils soutenaient que Jésus-Christ n'avait pas souffert réellement, et ils admettaient un *principe du mal*, etc. *Voy.* Iren., *Adversus hæres.*, l. I, c. I-XVIII; l. V, c. XIII et suiv. Tertull., *Adversus Valentinianos*, c. IV, et *De Resurrectione carnis*, c. V. Theodoret., *Hæreticarum Fabularum Compendium*, l. I, c. IX. Philastrius, *De Hæresib.*, c. XIV. Epiphan., *Hæres.*, 39. Augustin., *De Hæres.*, c. XV. Hieronym., *Comment. in Isai.*, LXIV, 4, 5, et *Epist. ad Theodoram*, 75, edit. Vallarsi. Tillemont, *Mémoires*, tom. II, p. 291. Bergier, *Diction. de théol.*, art. MARCOSSIENS. Pluquet, *Diction. des hérésies*, aux mots MARC, CABALE, BASILIDE, PÉRÉENS. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 256-257. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. MARC (LE GNOSTIQUE), n° I.

IX. **MARC**, hérétique, dont la vie d'ailleurs ne nous est nullement connue, fut, au commencement du IVe siècle, un des partisans les plus renommés de Marcion. Il se distingua cependant des autres Marcionites en mêlant aux idées de Marcion celles de Saturnin, gnostique syrien; ce qui a fait supposer qu'il résidait habituellement en Syrie. Marc admettait donc avec ce dernier trois parties constitutives de l'homme : le *corps*, l'*âme* et l'*esprit*. Le Créateur forma le corps et lui insuffla l'âme; mais ce n'était encore qu'un être fort misérable. C'est pourquoi le Dieu suprême et bon en eut pitié, lui communiqua une portion de son propre esprit, et l'appela ainsi véritablement à la vie. C'est uniquement pour affranchir cet esprit que le Christ, émané du Dieu suprême et bon, descendit sur la terre, et qu'il continue à y descendre dans le sacrement de l'Eucharistie. *Voy.*, dans *Origenis Opera*, tom. I, p. 822-826, édit. du P. La Rue, *Dialogus Adamantii de recta in Deum Fide, contra Marcionitas;* dialogue faussement attribué à Origène, mais où le système de Marc se trouve exposé et réfuté. Iren., *Advers. hæres.*, l. I, c. XXIV. Le *Diction. de la théol. cathol.*

X. **MARC**, hérétique, que saint Jérôme confond avec Marc, disciple de Valentinien (n° VIII), né à Memphis, vint, vers le milieu du IVe siècle, en Espagne, et fut le premier qui introduisit dans ce pays des idées gnostiques et manichéennes, au moyen desquelles il trouva un accès facile auprès d'une dame distinguée nommée Agape et du rhéteur Elpidius. Agape et Elpidius communiquèrent ces idées à Priscillien, qui forma la secte des Priscillianites. *Voy.* Hieronym., *Epist. LXXV*, et *Commentar. in Isaiam*, c. IV, vers. 4. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* PRISCILLIEN.

XI. **MARC**, solitaire qui vivait vers la fin du IVe siècle, a laissé : 1° huit *Traités ascétiques*, qui ont été insérés dans la *Bibliothèque des Pères*, tom. I; Paris, 1624; — 2° un livre contre les *hérétiques melchisédéciens;* ce sont des Sermons qui ont paru avec d'autres *Sermons* du même auteur, sur le jeûne, à Rome, en 1745, in-8°. *Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Richard et Giraud.

XII. **MARC**, disciple de Saint-Benoît et moine du Mont-Cassin, joignait la connaissance de l'Écriture sainte à celle des belles-lettres. Outre des poésies qu'il a composées, et dont les unes ont été insérées dans le tom. I des Actes de saint Benoît et dans le *Recueil des poésies* de Prosper Martinengus; Rome, 1590, et les autres dans le tom. III du Recueil cité ci-dessus, on lui attribue huit *Traités de morale*, qui ont paru à Haguenau en 1531, à Helmstadt en 1516, à Paris en 1563, et à Venise en 1574, et qu'on trouve encore dans les *Bibliothèques des Pères*, dans Fronton-le-Duc, *Auctuarium;* Paris, 1624, in-fol.; cependant on croit que ces traités sont l'œuvre d'un solitaire nommé Marc, qui est mentionné par Photius, *Cod.* 200, p. 520. Quoi qu'il en soit de cette question, on rencontre dans ces traités des opinions peu exactes sur plusieurs points de doctrine; ce qui a fait conjecturer qu'ils avaient été fort altérés par les hérétiques. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacrés et ecclés.*, tom. XVII, p. 503 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent une analyse des traités attribués au disciple de saint Benoît.

XIII. **MARC-AURELLE**, *le Philosophe*, empereur des Romains, né à Rome l'an 121 de Jésus-Christ, mort à Sirmich ou à Vienne en 180, était de l'ancienne famille des Annius. Il reçut en naissant le nom de *Catilius Severus*, et fut adopté par Antonin le Pieux avec Lucius Verus. Le jeune Catilius montra de bonne heure un grand amour pour la philosophie et pratiqua les vertus de la secte stoïque. Adrien le nomma chevalier à six ans, lui fit prendre la robe virile à quinze, et lui confia plus tard la charge de préfet de Rome. Quelques années après, l'empereur choisit Antonin pour son successeur, à condition qu'il donnerait la pourpre à Marc-Aurelle. A la mort d'Antonin, en 161, on proclama d'une voix unanime Marc-Aurelle, qui prit pour collègue Lucius Verus. Dès ce moment sa vie parut sobre et austère comme celle d'un *stoïcien*. Cependant son règne a été signalé par plusieurs persécutions sanglantes contre les chrétiens. Nous citerons, en particulier, celle de Smyrne, dans laquelle le proconsul romain s'efforça vainement d'entraîner les chrétiens à l'apostasie par les plus terribles menaces et les supplices les plus cruels, et dans laquelle le vieillard Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de saint Jean l'Évangéliste, souffrit le martyre. Nous citerons encore la persécution qui eut lieu à Rome contre les chrétiens, qu'on accusa d'être cause de l'invasion des Marcomans en Italie et des ravages qu'ils y avaient faits. Cependant il n'y avait pas

Digitized by Google

le plus léger prétexte à cette accusation. Non-seulement les chrétiens étaient innocents, ils avaient même partagé les malheurs de l'Empire avec les païens. Ce fut pendant cette persécution, d'ailleurs remarquable par le nombre des martyrs, que périt l'illustre Félicité, dame romaine, avec ses sept fils; et ce fut pour protester contre les cruautés dont les chrétiens de Rome étaient victimes, pour tâcher d'arrêter l'effusion d'un sang innocent, que saint Justin, philosophe et martyr, adressa à l'empereur sa seconde *Apologie*, qu'il paya par sa mort. Quelques années après, dans une nouvelle guerre contre les Marcomans réunis aux Quades, l'empereur obtint par les prières de la légion Fulminante, laquelle était chrétienne, une pluie abondante qui désaltéra son armée, près de périr de soif. Le protestant anglais Warburton a démontré la vérité de ce miracle contre les mauvaises plaisanteries de Voltaire. Weston, autre anglais protestant, l'a également établie dans une *Dissertation*, publiée en 1748, contre le Clerc et Moyle. L'événement a paru si peu naturel, même aux païens, que Porphyre et Claudien l'ont attribué à des enchanteurs. Tertullien en parle comme d'un fait public et incontestable, et renvoie deux fois les Romains à la lettre de Marc-Aurelle, qui le rapporte, et en fait honneur au Dieu des chrétiens. Saint Apollinaire en rappela le souvenir à Marc-Aurelle lui-même, auquel il adressa une Apologie pleine de force et d'éloquence en faveur des chrétiens. Eusèbe dit que dès ce moment les sentiments de Marc-Aurelle à l'égard des chrétiens changèrent complétement, et qu'il ordonna de cesser toute espèce de persécution; cependant, sous son règne même, il en éclata une sanglante trois ans plus tard dans les Gaules, et notamment à Lyon et à Vienne. De leur côté, les autorités de Smyrne exercèrent contre les chrétiens des cruautés inouïes. Saint Pothin, évêque de Lyon, subit le martyre à l'âge de quatre-vingt-dix ans, et un grand nombre de fidèles furent décapités, livrés aux bêtes, brûlés et jetés dans le Rhône. Cela suffit sans doute pour réduire à leur juste valeur les éloges si outrés que certains philosophes modernes ont donnés à ce prince, en le proposant comme un modèle de toutes les vertus. Ils ignorent, il est vrai, ou ils nient, en dépit de l'histoire, qu'il fit des démarches répétées auprès du sénat pour obtenir que l'on rendît les honneurs divins à Adrien, son prédécesseur, dont les vices avaient rendu la mémoire infâme; qu'il mit au nombre des déesses l'abominable Faustine, en lui élevant un temple, en lui érigeant des statues d'argent, en instituant en son honneur une communauté de filles, qui, de son nom, furent appelées *Faustiniennes*; en obligeant les nouvelles mariées à venir avec leurs maris offrir un sacrifice à la prétendue déesse; qu'enfin, à la mort de Lucius Verus, son collègue, dont le nom était justement en horreur à tous les gens de bien, il força le sénat à l'honorer comme un dieu. En vain Gataker et les auteurs de la *Vie de Marc-Aurelle* qui est à la tête de ses *Réflexions morales* (Glasgow, 1752) se sont-ils efforcés d'excuser l'idolâtrie et les différents vices de ce prince, toute son histoire, étudiée avec impartialité, prouve un caractère faux, altier, égoïste et corrompu par système; l'égarement de son esprit égala celui de son cœur. On a de lui : 1° *Réflexions morales*, ou, selon le grec : *Douze livres de l'empereur Marc-Antonin à soi-même;* il ne parle, en effet, jamais qu'à lui dans tout l'ouvrage; ces *Réflexions*, il faut en convenir, respirent de beaux et de nobles sentiments, mais malheureusement elles sont peu en harmonie avec sa conduite; — 2° une *Correspondance avec Fronton*, découverte par le cardinal Maï dans la bibliothèque du Vatican, et publiée à Rome en 1819; — 3° quelques *Lettres* qui se trouvent dans la *Vie d'Aridius Cassius et de Pescennius Niger*, par Spartien. *Voy.* Justin, *Apologet.* Tertull., *Apologet.*, c. v. Euseb., *Hist. eccles.*, l. V, c. v, Hieronym., *Chronica Eusebii*, ad ann. 178. Capitolin, *Vie de Marc-Aurelle et de Lucius Verus*. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, tom. II. Aurelius Victor, *De Cæsar. et Hist. Rom.* Dacier, *Prolégomènes de sa trad.* des *Réflexions morales*. Gautier de Sibert, *Vie de Tite Antonin*. Thomas, *Éloge de Marc-Aurelle*. Ripault, *Marc-Aurelle* ou *Hist. philos. de l'empereur Marc-Antonin*, etc. De Suckau, *Étude sur Marc-Aurelle*. Angelo Maï, *Correspondance de Fronton et de Marc-Aurelle*. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne un article très-étendu et très-érudit sur Marc-Aurelle.

XIV. **MARC DE LA NATIVITÉ DE LA VIERGE**, de l'Ordre des Carmes, né dans le diocèse d'Angers en 1617, mort à Tours l'an 1696, fut prieur de plusieurs couvents, visiteur et provincial de sa province, et maître des novices. C'était un religieux plein de zèle, de piété et de science. Il a publié : 1° *Directoire des novices*, ou *Traité de la vie spirituelle des novices pour les couvents réformés de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel;* Paris, 1650, 4 vol. in-12; — 2° *Manuel du Tiers Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel*, etc.; Angers, 1681, 1 vol. in-12; — 3° *Traité de la componction*, etc.; Tours, 1696, 1 vol. in-8°; — 4° *Directoire des petits offices de la religion;* Angers, 1677-1679; — 5° *Justification des privilèges des réguliers*, présentée au pape et au roi; La Flèche, 1658, 1 vol. in-4°; — 6° *La Pratique de bien vivre et de bien mourir*, 3° part. du Manuel du Tiers Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel; Angers, 1689, in-12. *Voy.* la *Biblioth. Carmélit.*, tom. II, p. 313. Richard et Giraud.

XV. **MARC DE LISBONNE**, de l'Ordre de Saint-François, né à Lisbonne en 1591, devint évêque de Ciudad de Porto en Portugal. On a de lui : 1° *Chronica Ordinis FF. Minor;* 3 vol. in-fol.; — 2° *Reformatæ Constitutiones Portuensis episcopatus;* — 3° *Exercices pour méditer la Passion de N.-S. J.-C.;* — 4° *Cantica B. Jacoponi;* in-8°; — 5° *Vie de N.-S. J.-C.;* — 6° *Vie de sainte Colette;* — 7° *Méditations sur l'Oraison dominicale;* — 8° *Traité des personnes illustres*. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II.

XVI. **MARC DE VITERBE**, vingt-deuxième général des Frères Mineurs, né à Viterbe, mort en 1369, fut promu au cardinalat en 1366. Parmi ses ouvrages on cite : 1° des *Sermons;* — 2° *Summa casuum conscientiæ*. *Voy.* Le Père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. III, p. 320.

XVII. **MARC EUGÉNIQUE** (*Marcus Eugenicus*), appelé aussi *Marc d'Éphèse*, parce qu'il était archevêque d'Éphèse, vivait au XV° siècle. Il porta la parole au nom des Grecs dans le concile de Florence, contre lequel il a écrit deux *Lettres*, qui ont été insérées avec la réfutation dans la *Collection des conciles* d'Hardouin, l. IX, col. 549-670. *Voy.* Sponde, *Annal. ad ann. Christ.* 1440. Fabricius, qui, dans sa *Biblioth. Græca*, cite vingt-huit écrits dus à Marc Eugénique. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

MARCA (Pierre de), prélat, né dans le Béarn

Digitized by Google

en 1584, mort à Paris l'an 1663, descendait d'une famille noble originaire d'Espagne. Il fut reçu en 1615 conseiller au conseil souverain de Pau, et six ans après il eut une charge de président au parlement de la même ville. Après la mort de sa femme il entra dans les ordres, et devint successivement évêque de Conserans, archevêque de Toulouse, puis de Paris; mais il mourut le jour même où les bulles de sa nomination à ce dernier siége arrivèrent. Il était grand politique, bon jurisconsulte, savant théologien et habile critique. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Concordia sacerdotii et imperii, seu de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ lib. VIII*; on donne comme la meilleure édition celle de Paris, 1704, in-fol.; mais il faut remarquer qu'elle a été spécialement condamnée par un décret de l'*Index* daté du 17 novembre 1664, et qui porte : « *Idem editionis* Stephani Baluzii. » Déjà un décret du 11 juin 1642 avait frappé le même ouvrage; — 2° *Libellus quo editionis librorum De Concordia sacerdotii et imperii consilium exponit, opus apostolicæ Sedis censuræ submittit;* Barcelone, 1646, in-4°; — 3° *Vigilii Papæ Epistola decretalis pro confirmatione quintæ synodi œcumenicæ;* — 4° *Dissertatio de primatu Lugdunensi et cæteris primatibus;* Paris, 1644, in-8°; — 5° *Epistolæ ad Henric. Valesium de tempore quo primum in Galliis suscepta est Christi fides;* ibid., 1658, in-8°; — 6° *Histoire de Notre-Dame de Betaran dans le Béarn;* Barcelone, 1648, in-8°; — 7° *Relation de ce qui s'est fait depuis 1653 dans les assemblées des évêques au sujet des cinq propositions;* Paris, 1657, in-4°; — 8° *Lettre* sur le livre de Bertram touchant l'Eucharistie, dans D. Luc d'Achéry, *Spicilége*, tom. II; — 9° un recueil contenant *quatre Traités latins sur l'Eucharistie, la Messe, le patriarcat de Constantinople et l'Origine du ciel*, et *trois Traités français* sur l'*Eucharistie*, la *Pénitence* et le *Mariage;* Paris, 1668, in-4°; 10° un *Recueil d'opuscules latins* publiés par Baluze, à Paris, en 1681, 1 vol. in-8°. On lit encore dans l'*Index libror.*, à l'art. MARCA (Petrus de) : « *Epistola* D. Hyacintho Mesades Archidiacono Emporitano Ecclesiæ Gerundensis.(Decr. 18 dec. 1646.)» *Voy. Gallia Christ.*, tom. I et VII. De Faget, *Vie de Pierre de Marca.* L'abbé Bompart, *Éloge de Marca.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* L'*Encyclop. cathol.*

MARCADÉ (Victor-Napoléon), jurisc., né à Rouen en 1810, mort l'an 1854, était avocat à la cour de cassation. Outre quelques ouvrages sur le droit civil, on lui doit : *Études de science religieuse expliquée par l'examen de la nature de l'homme, contenant, avec une préface philosophique et historique, les principes de Théodicée et l'établissement de la mission divine de l'Église,* etc.; Paris, 1847, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARCANT (Le), chanoine de la cathédrale de Lisieux qui vivait au XVII[e] siècle, est auteur d'un Traité de théologie et de morale intitulé : *Encyclopédie sainte de la foi dans l'explication du Symbole des Apôtres, de l'Oraison dominicale et de la Salutation angélique;* Caen, 1680, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1680.

MARCASSIENS. *Voy.* MARC, n° VIII.

MARCEAU. *Voy.* MARCEL, n° IX.

I. **MARCEL I[er]** (Saint), pape, né à Rome, mort dans la même ville le 16 janvier 310, succéda à Marcellin l'an 304. Il fit plusieurs règlements, s'appliqua à rétablir la discipline; mais, ayant voulu obliger ceux qui étaient tombés pendant la persécution à faire pénitence, il dut quitter Rome à la suite d'une sédition qui s'était élevée à ce sujet. On ne sait s'il mourut dans l'exil, ou s'il fut rappelé à Rome. On célèbre sa fête le 16 janvier. Il ne paraît pas être l'auteur des *Épîtres décrétales* et des *Ordonnances* qu'on lui attribue. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. V. Novaès, *Elementi della Storia de' Sommi Pontefici.* Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes romains*, tom. I, p. 140. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 237-238.

II. **MARCEL II**, pape, né à Monte-Sano, près de Lorette, en 1501, mort l'an 1555, se nommait auparavant *Marcel Cervin*. Il était très-versé dans les langues anciennes, et aimait les arts. Paul III le chargea de diverses missions en France, en Allemagne et en Espagne, le nomma cardinal, puis évêque de Reggio, et lui confia en 1545 la présidence du concile de Trente. Il succéda à Jules III l'an 1555, et montra un zèle ardent pour les réformes; mais la mort l'empêcha d'accomplir les grandes choses qu'on attendait de lui; car il ne gouverna l'Église que pendant vingt-quatre jours tout au plus. Paul IV fut appelé à lui succéder. *Voy.* Génébrard, *Chronic.*, l. IV. Panvini, *Epitome Pontificum Romanorum usque ad Paulum IV.* Novaès, *Elementi della storia de' Sommi Pontefici.* Petr. Polidori, *De Vita, gestis et moribus, Marcelli II P. M. Commentarius.* La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 238-246.

III. **MARCEL** (Saint), martyr de Châlon-sur-Saône, mort l'an 179, fut mis en prison avec les martyrs de Lyon l'an 177. S'étant échappé avec saint Valérien, ils se dirigèrent tous deux vers le nord, et Marcel alla à Besançon, où il opéra quelques conversions. Mais, s'étant rapproché de Châlon, le gouverneur du pays le fit arrêter et mettre à mort. On célèbre sa fête le 4 septembre. Valérien eut la tête tranchée. On honore sa mémoire le 15 du même mois. *Voy.* saint Grégoire de Tours, *Recueil de la gloire des martyrs.* Surius. Richard et Giraud.

IV. **MARCEL** (Saint), diacre, souffrit le martyr à Rome l'an 257, avec saint Hippolyte et saint Eusèbe. *Voy.* HIPPOLYTE, n° II.

V. **MARCEL** (Saint), martyr en Afrique, mort le 30 octobre vers l'an 298, commandait une compagnie de cent hommes dans la légion Trajane, sous les empereurs Dioclétien et Maximien; ce qui lui a fait donner le surnom de *centurion.* Ayant refusé de prendre part à une réjouissance qui avait lieu au sujet de la fête de l'empereur, et ayant déclaré hautement qu'il servait dans la milice de Jésus-Christ, et qu'il n'adorait pas des dieux de bois et de pierre, on le jeta en prison, et on lui trancha la tête. On célèbre la fête de saint Marcel le 30 octobre. Cassien, greffier du prétoire, ayant été touché par les réponses de saint Marcel, obtint également la palme du martyre le 3 décembre de la même année. *Voy.* D. Thierry. Ruinart. Tillemont. Richard et Giraud.

VI. **MARCEL** (Saint), martyr sous Dioclétien, fut le compagnon de saint Sabin. *Voy.* SABIN.

VII. **MARCEL** (Saint), évêque d'Apamée en Syrie, mort l'an 386 ou 390, signala son zèle pour la religion en détruisant plusieurs temples consacrés aux idoles. S'étant rendu un jour dans le pays d'Aulone, canton écarté du territoire d'Apamée, afin de faire abattre un temple fameux que les païens défendaient comme une forteresse, ceux-ci s'emparèrent de sa personne, et le jetèrent sur un monceau de bois auquel ils avaient mis le feu. L'Église honore la mémoire de ce saint évêque le 14 août. *Voy.* Théodoret, *Hist. ecclés.*, l. V. Sozomène, l. VII. Richard et Giraud.

Digitized by Google

VIII. **MARCEL** (Saint), archimandrite ou supérieur des Acémètes à Constantinople, né à Apamée en Syrie, mort vers l'an 485, distribua une partie de ses biens aux pauvres, laissa le reste à son frère, et se retira à Antioche, puis à Éphèse, et enfin à Constantinople, chez les Acémètes, fondés par le B. Alexandre. A la mort de ce saint fondateur, Marcel s'enfuit dans la crainte d'être appelé à lui succéder, et il ne revint qu'après l'élection de l'abbé Jean. Mais ce dernier étant mort l'an 447, Marcel fut élu, et obligé de diriger la communauté. Il fit des dépenses considérables pour augmenter les bâtiments de son monastère, distribua aux autres monastères pauvres les biens dont son frère l'avait fait héritier, assista l'an 448 au concile de Constantinople, rétablit dans cette ville l'institut du B. Alexandre, qui avait été transféré à Gomon, et opéra divers miracles. On célèbre sa fête le 29 décembre. *Voy.* Surius, au 29 décembre. Bulteau, *Hist. monast. d'Orient.* Baronius. Richard et Giraud.

IV. **MARCEL** ou **MARCEAU** (Saint), évêque de Paris, vivait du IVe au Ve siècle. Il se montra dès sa jeunesse parfait dans toutes les vertus; aussi l'évêque de Paris l'admit-il de bonne heure dans le clergé de son église. Il devint successivement lecteur, sous-diacre, diacre, prêtre, puis évêque à la mort de Prudence. Toutes les vertus montèrent avec lui sur le siége épiscopal, et Dieu le favorisa du don des miracles. On célèbre sa fête le 3 novembre. *Voy.* Surius. Le P. Dubois, *Hist. de l'Église de Paris.* Richard et Giraud.

X. **MARCEL (SAINT-)**, en latin *Sanctus Marcellus*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fille de Cadouin, était située dans le Quercy, au diocèse et à six lieues de Cahors, sur la petite rivière de Lère. Elle avait été d'abord fondée dans le bourg de Sept-Fonts, près de Caussade, l'an 1130.

XI. **MARCEL**, évêque d'Ancyre, né vers l'an 300, mort en 374, assista en 325 au concile de Nicée, où il combattit les Ariens; l'an 335, à celui de Tyr, où il s'opposa à la condamnation de saint Athanase, à celle de Maxime III, évêque de Jérusalem, et à l'admission d'Arius à la communion. L'année suivante, les Ariens le déposèrent dans le concile de Constantinople. Après la mort de Constantin il fut rétabli sur son siége; mais, en ayant encore été chassé, il se réfugia en Occident, où il fut absous, en 347, dans les conciles de Rome et de Sardique. Il revint à Ancyre; mais comme Basile, qui avait été mis à sa place, refusa de lui rendre son siége, il se retira dans un monastère. Il nous reste de lui : 1° une *Lettre* adressée au pape Jules Ier, et contenant une exposition de sa doctrine; elle a été rapportée par saint Épiphane; — 2° deux *Confessions de foi* données par ses disciples; — 3° quelques passages, rapportés par Eusèbe, de son livre contre Aster, intitulé : *De la Sujétion de N.-S. Jésus-Christ.* *Voy.* saint Athanase, *Apol. II.* Saint Basile, *Epist. LII.* Théodoret, l. II. Socrate, l. I. Sozomène, l. II et III. Hermant, *Vie de saint Athanase.* Tillemont, *Mémoires*, tom. VII. Richard et Giraud. Feller, qui dit que le reproche de sabellianisme fait à Marcel n'est nullement fondé, et que saint Hilaire, saint Basile, saint Chrysostome, Sulpice Sévère, qui l'en ont accusé, ont été trompés par les clameurs des Ariens. D. Montfaucon, *Collect. Patr.*, t. II, où ce point est bien discuté; c'est ce que dit aussi Noël Alexandre dans son *Hist. ecclés.* Il est certain que Jules Ier, après avoir entendu l'évêque d'Ancyre, le déclara libre de toutes les accusations des Ariens, et que le concile de Sardique le proclama innocent, comme l'avait fait le Pape. Bergier, dans son *Diction. de théologie*, art. MARCELLIENS, remarque que, dans la fermentation qui régnait à cette époque entre tous les esprits, et vu l'obscurité des mystères sur lesquels on contestait, il était très-difficile à un théologien de s'exprimer d'une manière assez correcte pour ne pas donner prise aux accusations de l'un ou de l'autre parti; que, s'il ne fut pas prouvé très-clairement que le langage de Marcel était hérétique, on fut du moins convaincu que ses disciples et ses partisans n'étaient pas orthodoxes; que Photin, qui renouvela réellement l'erreur de Sabellius, ayant été diacre de Marcel, et ayant étudié sous lui, l'égarement du disciple ne pouvait manquer d'être attribué au maître. D'où Bergier conclut qu'il est très-difficile aujourd'hui de prononcer sur la cause de Marcel, et que c'est pour cela sans doute que Tillemont, après avoir rapporté et pesé les témoignages, n'a pas osé porter un jugement, tom. VI, p. 503 et suiv. Mais la prétendue difficulté de Bergier et la crainte de Tillemont sont une pure chimère, après la déclaration du pape Jules Ier. Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

XII. **MARCEL** (Christophe), patrice de Venise et archevêque de Corfou, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° trois livres des *Rites et des cérémonies ecclésiastiques*; Venise, 1516; — 2° *De l'Autorité du Pape et de ses droits contre Luther*; Florence, 1521; il y soutient que le concile n'est pas au-dessus du Pape; — 3° *Commentaire sur sept psaumes*; Rome, 1523; — 4° *Discours sur le XIIe psaume*; ibid., 1525.

XIII. **MARCEL** (Guillaume), chronologiste, né à Toulouse en 1647, mort à Arles l'an 1708, se fit recevoir avocat, fut sous-bibliothécaire à l'abbaye de Saint-Victor, et obtint plus tard la place de commissaire de la marine. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de l'Église*; Paris, 1682, in-8°; 1687, 1690, 1714, 1729, in-12; trad. en espagnol; Mexico, 1721, in-8°; — 2° *Tablettes historiques et chronologiques contenant la suite des papes, empereurs et rois qui ont régné depuis la naissance de J.-C.*; Paris, 1679; 1729, in-12. *Voy.* les PP. Martenne et Durand, *Voyage littér. de deux bénédictins.* tom. I, p. 280 et 281. Le *Journ. des Savants*, 1680, 1681, 1686, 1694, 1697 et 1730. Le Long, *Biblioth. histor.* Le *Journal histor. et littér.*, 15 sept. 1787, p. 99. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, qui donne la liste de ses autres ouvrages. La *Nouv. Biogr. génér.*

XIV. **MARCEL** (Guillaume), théologien, poëte, orateur, membre de l'académie de Caen, né dans le diocèse de Bayeux, mort à Basly en 1701, était bachelier en théologie. Il entra chez les Oratoriens, qui l'envoyèrent professer la rhétorique à Rouen; plus tard il professa l'éloquence à Paris, et devint curé de Basly, près de la Délivrande. On a de lui, outre des *Panégyriques* et autres *Discours* de circonstance : 1° *Medicus Deo similis*, harangue prononcée à l'École de médecine le 24 juillet 1650; — 2° *La Sûreté catholique*, ou *Abrégé de controverse par les marques de la vraie Église*; Caen, 1661, in-12; — 3° *La Censure de la Censure des tiedes*, ou *Remarques sur deux sermons du sieur du Bosq, ministre, prêchés à Charenton, et imprimés sous ce titre : La Censure de la condamnation des tièdes*; ibid., 1670, in-12; — 4° *Relation de ce qui s'est passé à la canonisation de saint Pierre*

Digitized by Google

d'Alcantara, en l'église des Cordeliers de Caen; 1671, in-4°; — 5° *Hist. de la solennité de saint François de Borgia, troisième général de la Compagnie de Jésus, célébrée à Caen dans l'église des PP. Jésuites;* 1672, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud, qui indiquent plusieurs autres écrits de Marcel.

XV. **MARCEL** (Henri), jésuite, né dans le diocèse de Bolduc, mort en 1664, a laissé : 1° *Canons pour l'explication de l'Écriture sainte;* Wurtzbourg, 1653; — 2° *Dissertation sur le saint Sacrement;* Anvers, 1656; — 3° *La Sagesse pacifique,* ou *Des Moyens d'exalter l'Église de Dieu;* Cologne, 1657; — 4° *Théologie tirée des sentences de l'Écriture;* Bruxelles, 1658; — 5° *Dissertation sur la justification chrétienne;* Bamberg, 1653; — 6° *L'Enchiridion de la milice chrétienne;* Châlons, 1632; — 7° *Commentaire sur le livre de Josué;* Wurtzbourg, 1661; — 8° *Protestation chrétienne;* ibid., 1646; — 9° *Dissertation apologétique;* Bamberg, 1646.

XVI. **MARCEL** (Jean-Joseph), orientaliste, né en 1776 à Paris, mort l'an 1854, a laissé, parmi d'autres savants écrits purement littéraires : 1° *Chrestcmathia Hebraica;* Paris, 1802, in-8°; — 2° deux éditions du *Prophète Jonas,* l'une en syriaque, l'autre en éthiopien, 1802, in-8°; — 3° *Chrestomathia chaldaica;* ibid., 1803, in-8°; — 4° *Oratio dominica CL linguis versa;* ibib., 1805, grand in-4°, édition qui fut exécutée pour être présentée au pape Pie VII, et faite avec une trop grande précipitation; — 5° *Leçons des langues bibliques;* 1819; — 6° *Specimen Armenum;* 1829, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XVII. **MARCEL D'ANCYRE**, docteur en théologie, vivait au XVIIe siècle. Il a publié : 1° *Ad Decretalem super specula de magistris Honorii III, summi pontificis, opus Marcelli Ancyrani;* Paris, 1668, in-8°; — 2° *Disquisitiones duæ de residentia canonicorum, quibus accessit tertia de tactibus impudicis, an sint peccata mortalia vel venialia, cum colloquio critico de sphalmatis virorum in re litteraria illustrium;* ibid., 1695, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1668 et 1696.

XVIII. **MARCEL DE RIETZ**, capucin du XVIIe siècle, a donné : *La Somme séraphique de saint Bonaventure;* Marseille, 1669.

MARCELIN, MARCELINE. *Voy.* MARCELLIN, n° I, MARCELLINE, n° II.

I. **MARCELLE** (Sainte), était mère de sainte Potamienne; vierge et martyre d'Alexandrie au IIIe siècle. *Voy.* POTAMIENNE.

II. **MARCELLE** (Sainte), dame romaine, morte vers l'an 410, mena après la mort de son mari une vie pauvre et pénitente. Elle s'appliqua spécialement à l'étude de l'Écriture sainte, et le désir qu'elle avait d'en posséder l'intelligence lui fit former une liaison particulière avec saint Jérôme lorsque ce père vint à Rome, l'an 382. Elle devint si habile, que les évêques la consultaient sur le sens des Livres saints. Elle était unie d'amitié avec sainte Paule et sainte Eustoquie, qu'elle éleva avec la bienheureuse Principie, sa fille. On célèbre la fête de sainte Marcelle le 31 janvier, jour de la translation de son corps. *Voy.* saint Jérôme, *Vie de sainte Marcelle,* dans la *Lettre à Principie,* l. III, *Lettre IX*e, édit. de Pierre Canisius, autrement *Lettre VIII*e. Richard et Giraud, Feller, *Biogr. univ.* Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 232.

III. **MARCELLE** ou **MARCELLO** (Marc-Antoine), patrice et sénateur vénitien, vivait au XVIIe siècle. Il a donné : un *Traité du droit temporel des Papes,* avec un *Discours de la puissance du Pape;* Francfort, 1627.

IV. **MARCELLE**, nom d'une femme gnostique. *Voy.* MARCELLINE, n° II.

MARCELLIANIENS, **MARCELLIANITES** (*Marcellianiti*). *Voy.* MARCELLINE, n° II.

MARCELLIANO. *Voy.* COSILINO.

I. **MARCELLIEN** (Saint), frère de saint Marc, martyr de Rome au IIIe siècle. *Voy.* MARC, n° V.

II. **MARCELLIEN** (Saint), martyr en Toscane, et compagnon de saint Secondien. *Voy.* SECONDIEN.

MARCELLIENS (*Marcelliani*), hérétiques du IVe siècle qui ne reconnaissaient pas les trois hypostases. Ils tiraient leur nom de Marcel, évêque d'Ancyre, que quelques-uns ont regardé à tort comme sabellien, c'est-à-dire ne distinguant pas assez les personnes ou hypostases de la sainte Trinité, et les regardant seulement comme trois dénominations d'une seule et même personne divine. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 233-234. *Compar.* MARCEL, n° XI.

I. **MARCELLIN** ou **MARCELIN** (Saint), pape, né à Rome, mort le 16 mars 304, succéda à saint Caius l'an 295, et eut pour successenr saint Marcel Ier, l'an 304. Sous son pontificat, les empereurs Dioclétien, Maximien, Galerius et Maximin persécutèrent cruellement les chrétiens. Petilius et les Donatistes ont accusé ce Pape d'avoir cédé à la crainte en sacrifiant aux idoles; mais saint Augustin traite cette accusation de fable inventée par Petilius, et il ajoute : « On appelle Marcelin scélérat, sacrilége; moi je le déclare innocent. Il n'est pas nécessaire que je me fatigue pour prouver sa défense; car Petilius ne se hasarde pas à prouver son accusation. » Schelstrate, Roccaberti, Pierre de Marca, dom Pierre Coustant, Papebrock, Noel Alexandre, le P. Pagi, Aguirre, Sangallo, et une foule d'autres écrivains ecclésiastiques ont partagé le sentiment de saint Augustin. A la vérité, le *Bréviaire romain* mentionne cette prétendue apostasie au 26 avril, mais Benoit XIV dit que, malgré cette autorité, beaucoup d'écrivains ont démontré la fausseté de cette allégation, et il cite leurs preuves. Ajoutons que Baronius remarque à ce sujet que « l'Église romaine n'a pas l'habitude de lire ou de faire lire les Actes des saints comme si c'était un évangile. » Théodoret (*Hist.,* l. II, c. III) et un grand nombre de modernes le font mourir martyr; mais il n'existe pas d'actes authentiques d'un martyr de ce nom. *Voy.* August., *De Unico Baptism.,* c. XVI. Benedict XIV, *De Servor. Dei Beatif.,* l. IV, p. II, c. XIII, n. 8. Novaès, *Elementi della Storia dei Sommi Pontefici;* Rome, 1821, tom. I, p, 97, 99. Cesarolli, *I primi Pontefici.* Schelstrate, *Antiq. illustr. circa concilia,* Dissert. I, c. VI, dans la *Biblioth. Pontificia maxima* de Roccaberti, tom. XI, p. 69. Dom Pierre Coustant, *Præfat. ad Epistolas Romanor. Pontificum, et quæ ad eos scriptæ sunt,* etc., part. II, n° XLVI, p. 85. Papebrock, *Propyleum, dissert. VII,* p. 42. Natalis Alexander, *Hist. eccles.,* sæc. III, dissert. XX. Pagi, *Critica in Baron.* ad. ann. 302. Aguirre, *Defens. Cathedræ S. Petri,* tract. II, disput. LXXVIII, sect. 1. Sangallo, *Gest. de' Pont.,* tom. III, p. 357 e seg. Baronius, *Annal.* ad ann. 302, n° 104. Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pontifes romains,* tom. I, p. 135-139, et plusieurs autres auteurs à consulter, indiqués dans la *Nouv. Biogr. génér.* et dans Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 234-236.

II. **MARCELLIN** (Saint), prêtre et martyr de l'Église de Rome, mort l'an 304, souffrit avec saint Pierre exorciste durant la persécu-

Digitized by Google

tion de Dioclétien, et fut exécuté dans un lieu appelé la *Forêt-Noire*, et depuis, la *Forêt-Blanche*. L'Église honore la mémoire de ces martyrs le 2 juin. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 236.

III. **MARCELLIN** (Saint), premier évêque d'Embrun, né en Afrique, d'une famille très-noble, mort vers l'an 374 à Embrun, où il fut enseveli, passa dans les Gaules, et s'arrêta dans le Dauphiné. Il fut sacré évêque d'Embrun, et il réussit à rendre cette ville toute chrétienne par ses travaux, ses discours, sa douceur et ses miracles. Son nom se trouve au 25 avril dans les anciens Martyrologes, et dans le Martyrologe romain moderne. Saint Grégoire de Tours fait de grands éloges de ce saint, et rapporte un grand nombre de miracles opérés à son tombeau. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 236-237.

IV. **MARCELLIN** (Saint), tribun et secrétaire d'État, mort le 12 septembre 413, était intimement lié avec saint Augustin, qui lui adressa ses premiers écrits contre les Pélagiens et sa *Cité de Dieu*. L'an 411, il assista de la part de l'empereur à la conférence qui se tint à Carthage entre les catholiques et les donatistes. Après la conférence, Marcellin s'étant prononcé pour les catholiques, et ayant défendu les assemblées de donatistes, ceux-ci le firent périr sous un faux prétexte de révolte contre l'empereur. Saint Jérôme et saint Augustin ont rendu témoignage à l'innocence de Marcellin, que l'Église honore le 6 avril. *Voy.* saint Augustin, *Lettres* et *Abrégé de la confér. de Carth.*, dans la *Coll. des conc.* Possidius, *Vie de saint Augustin*. Richard et Giraud.

V. **MARCELLIN** (Saint), bénédictin anglais, mort vers l'an 766, fut envoyé en Allemagne avec quelques autres missionnaires, afin d'y prêcher la foi. Il travailla pendant soixante-dix ans à la conversion des Frisons. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *La Vie de saint Suibert*; — 2° *La Vie de saint Willebrord*. *Voy.* Pitseus, *De Scriptor. angl.*, p. 151. Surius, *In vit. S. Suiberti ad diem 1 mart. Sufridus Petri*, *de Scriptor. Friz.*

VI. **MARCELLIN**, prêtre d'Italie, a adressé aux empereurs Théodose et Arcade un petit ouvrage contenant les actions des évêques ariens qui, après s'être séparés du concile des catholiques, l'an 359, s'assemblèrent en particulier à Rimini. *Voy.* Isidore, *De Viris illust.*, c. XIV.

VII. **MARCELLIN**, officier de l'empire, et comte d'Illyrie au VIe siècle, né dans la Dalmatie, fut chancelier de l'empereur Justin, et, selon Cassiodore, de l'empereur Justinien. Il est auteur d'une chronique intitulée · *Chronicon rerum orientalium in Ecclesia gestarum*, qui commence en 379, où se termine celle de saint Jérôme, et qui finit l'an 534. L'édition la plus correcte est celle que le P. Sirmond a donnée en 1619, in-8°. Cassiodore en parle avec éloge. Elle a été insérée dans la *Bibliotheca Patrum*. *Voy.* Feller.

VIII. **MARCELLIN** (Évangéliste), né en Italie, mort en 1593, a laissé : des *Commentaires sur les Juges*, *les Psaumes*, *Daniel*, *Habacuc*, etc. *Voy.* Wading, *Scriptor. Ordin. Minor.*, p. 107.

IX. **MARCELLIN DE PISE**, capucin, né à Mâcon, vivait au XVIIe siècle, fut définiteur de la province de Lyon, et se distingua comme prédicateur. On a de lui : 1° *Encyclopédie morale de toutes les sciences, en forme de sermons sur les Évangiles de toute l'année*; Lyon, 1656, 4 vol. in-fol.; — 2° *Commentaire littéral et moral sur l'Évangile de saint Matthieu*; ibid., 1656; — 3° *Vita et gesta Urbani VIII summi Pontificis*; Rome, 1645, in-4°; — 4° *Vita et gesta Patris Hieronymi Narniensis, vicarii generalis capucinorum, et sacri apostolici collegii concionatoris*; ibid., 1644, in-4°; — 5° *Annalium, sive sacrarum historiarum Ordinis Minorum S. Francisci capucinorum, Tomus tertius, in quo universa quæ ad ejusdem Ordinis progressum spectant, ab anno 1612 exclusive, usque ad annum 1634 exclusive*; Lyon, 1676; — 6° *Comment. littéraux et moraux sur saint Marc, saint Luc et saint Jean*, 3 tom. in-fol., manuscr., que l'on conservait autrefois dans la biblioth. des capucins de Lyon. *Voy.* Wading. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. Francisc.*, t. II, p. 312.

X. **MARCELLIN DE PONT-BEAUVOISIN**, capucin du XVIIe siècle, a publié : 1° huit *Sermons sur l'Eucharistie*, prêchés à Lyon, 1620; — 2° *La Piperie des ministres et de la religion des calvinistes*; ibid., 1620; — 3° *Réponse à un ministre sur la relation d'une conférence qu'il avait eue avec lui en 1614 à Grenoble, touchant l'Eucharistie et les autres points controversés*; Grenoble, 1615. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. Francisc.*, t. II, p. 313.

XI. **MARCELLIN DE SAINT-BENOÎT**, de l'Ordre des Feuillants, né en Italie, mort en 1616, se nommait auparavant *Loverius*. Il fut assistant du général et procureur général des Feuillants en cour de Rome. Il a donné : *Breve Compendium privilegiorum et gratiarum congregationis B. Mariæ Fuliensis, ex Ordine Cisterciensi*; Paris, 1712, in-16. *Voy.* Moréri, éd. de 1759.

I. **MARCELLINE** (Sainte), vierge et sœur aînée de saint Ambroise, archevêque de Milan, née dans les Gaules, fut élevée dans les exercices de la piété chrétienne. Elle fit vœu de virginité dès son bas âge, se chargea de l'éducation de ses frères Satyre et Ambroise, et reçut le voile sacré des mains du pape Libère le jour de Noël, l'an 352 ou 353. Depuis ce moment elle se livra plus que jamais à son attrait pour la pénitence, jeûnant tous les jours jusqu'au soir, et passant quelquefois plusieurs jours sans manger, ne buvant que de l'eau et ne reposant que quand le sommeil l'y forçait en l'accablant. Sa fête est marquée au 17 juillet dans le Martyrologe romain. *Voy.* saint Ambroise, *Lettres*; *IIIe Livre des Vierges* et *Oraison funèbre de Satyre*, son frère. Hermant, *Vie de saint Ambroise*, l. I, c. III. Richard et Giraud.

II. **MARCELLINE** ou **MARCELINE**, **MARCELLE**, nom d'une femme gnostique qui, en 160, sous le pape saint Anicet, se mit à dogmatiser à Rome, et s'attira de nombreux partisans. Le philosophe Celse, son contemporain, parle des *Markellianoi*, c'est-à-dire des *Marcellianiens* ou *Marcellianites*, en latin *Marcellianiti*, comme d'une secte spéciale qui tire son nom de *Marcelline*, fondatrice de cette secte. Cependant, il faut bien le remarquer, la secte des Marcellianites, qui n'était connue sous ce nom qu'à Rome, n'était évidemment qu'une branche des Carpocratiens, laquelle n'avait aucune doctrine particulière qui lui fût propre. Les Pères, en effet, et les anciens auteurs ecclésiastiques n'en parlent que comme une branche de Carpocratiens principalement propagée par Marcelline. Aussi Origène, au IIIe siècle, disait-il qu'il n'avait rien trouvé sur cette secte, malgré le zèle avec lequel il étudiait l'histoire, la doctrine chrétienne et les diverses opinions qu'elle avait fait naître. On peut conclure de là que, dans sa vanité, Marcelline s'appropria la doctrine qu'elle enseignait, que la secte des *Marcellianites* n'existait plus, du moins au IIIe siècle, et que si Marcelline avait eu quelque succès pendant un car-

Digitized by Google

tain temps, elle le devait, suivant le dire des anciens, d'abord à sa qualité de femme, et ensuite aux divers moyens qu'elle employait pour fasciner les esprits. Il ne faut pas confondre les *Marcellianites* avec les *Marcelliens*, qui tirent leur nom de Marcel, évêque d'Ancyre, accusé faussement de sabellianisme. *Voy.*Iren., *Advers. hæres.*, l. I, c. XXV. Origen., *contra Celsum*, l. V, édit. du P. La Rue, tom. I, p. 626. Epiphan., *Hæres.*, 27. August., *Lib. de Hæres.*, c. VII, et *Prædestinatus*, c. VII, *in Sirmondi Opera varia*, édit. de Venise, tom. I, p. 270.

MARCELLUS MEMORIALIS, auteur du V[e] siècle, a donné *Les Actes de la Conférence de Carthage*, dont Baluze a publié une édition plus correcte dans sa *Collection des Conciles*.

MARCHAL ou **MARÉCHAL** (Bernard), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Réthel en 1705, mort à Metz l'an 1770, fut nommé, en 1755, prieur de Beaulieu, en Argonne. Il se livra spécialement à l'étude de l'Écriture et des Pères de l'Église. On lui doit : 1° *Concordance des saints Pères de l'Église grecs et latins, où l'on se propose de montrer leurs sentiments sur le dogme, la morale et la discipline*, etc.; Paris, 1739, 2 vol. in-4°; trad. en latin, Strasbourg, 1769, 2 vol. in-fol.; — 2° une *Lettre apologétique*; Paris, 1740, in-4°. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Le *Journal des Savants*, 1739, p. 382.

MARCHAND (Régnier), né à Clèves, mort l'an 1636, a donné : 1° *Examen du vrai catholicisme opposé aux thèses de Tremonius, luthérien*, à Cologne; — 2° *L'Emplâtre pour ouvrir et purger les yeux du docteur aveugle Denys Sprahuysen*, prédicant de Delft.

MARCHANGY (Louis-Antoine-François de), magistrat et littérateur, né à Clamecy en 1782, mort à Paris l'an 1826, devint successivement procureur du roi par intérim, avocat général à la cour royale de Paris et avocat général à la cour de cassation. Il avait acquis une grande réputation par son éloquence. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Mémoires historiques pour l'Ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem*, etc.; Paris, 1816, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MARCHANT** (Jacques **LE**), en latin *Marchantius*, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, vivait vers le milieu du XVII[e] siècle; il devint curé et doyen de Couvin, dans le pays de Liége. Il a publié : 1° *Le Jardin des pasteurs et des prédicateurs*; Paris, 1644; Lyon, 1653; — 2° *Le Rational des prédicateurs*, ou *la Doctrine de la vérité évangélique*; Mons, 1637; Troyes, 1646; — 3° *La Vigne fleurie* ou *les Fêtes de toute l'année*; ibid.; — 4° *Le Chandelier mystique des sacrements de l'Église*; — 5° *La Verge d'Aaron*; — 6° *La Trompette sacerdotale* ou *Traité des sept péchés capitaux et des vertus opposées*; — 7° *Résolutions pastorales sur le Décalogue et sur les sept vices capitaux*; — 8° *Pratique catéchistique*, et autres ouvrages; Cologne, 1640. *Voy.* Foppens, *Biblioth. Belg.*

II. **MARCHANT** (Pierre **LE**), en latin *Marchantius*, franciscain, né à Couvin, dans le pays de Liége, en 1585, mort à Gand l'an 1661, était frère du précédent. Il fut ministre de la province de Saint-Joseph, en Flandre, professeur de théologie et définiteur de son Ordre. On a de lui : 1° *Fundamenta duodecim Ordinis Fratrum Minorum*; Anvers, 1657, in-fol.; — 2° *Expositio testamenti S. Francisci*; ibid.; — 3° *Chronologia generalium Ordin. S. Francisci usque ad R. P. Manero*; ibid.; — 4° *Expositio litteralis regulæ Fratrum Minorum*; — 5° *Tractatus de sanctificatione S. Joseph in utero*; Bruges, 1631, in-8°; ouvrage qui est à l'*Index* (decr. 19 martii 1633); — 6° *Festus Dies illustrans sponsi Mariæ, nutritii Jesu, gratiosam sanctificationem in utero*, etc.; Gand, 1632, in-8°; — 7° *Baculus pastoralis, sive de potestate episcoporum in regulares non exemptos ab originibus suis explicata*; Bruges, 1630, in-8°; — 8° *Examen currus mystico-historici Ordin. S. Francisci*; Gand, 1631; — 9° *Cophini fragmentorum panis Verbi Dei*; ibid., 1665; — 10° *Lucerna fidei per Fratres Minores S. Francisci rig. observ. accensa in Palatinatu, et nonnullis provinciis Germaniæ*; ibid., 1631; — 11° *Encomia in consecrationibus episcoporum, benedictionibus abbatum, primitiis sacerdotum*; — 12° *Tribunal sacramentale et visibile animarum in hac vita mortali*; Gand, 1642; Anvers, 1672, 3 vol. in-fol.; — 13° *Notabiles Resolutiones variorum casuum et quæstionum practicarum*; Anvers, 1653, in-8°; — 14° *Expositio incruenti missæ sacrificii*; ibid., 1553, in-8°. *Voy.* Foppens, *Biblioth. Belg.* Wading. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 458 et 459. *Voy.* Richard et Giraud. Feller.

MARCHÉ-RAOUL (*Marchasium Radulphi*), abbaye de l'Ordre de Prémontré située dans le Vexin français, entre Beauvais et Pontoise, au diocèse de Rouen. Elle était la première fille de Saint-Josse-aux-Bois. Elle fut fondée vers le milieu du XII[e] siècle par Ulric, disciple de saint Norbert.

MARCHELLI (Romulus), barnabite, né à Rossiglione en 1610, mort l'an 1688, fut supérieur général de son Ordre et un des premiers prédicateurs de son temps. Ses principaux écrits sont : 1° des *Sermons pour le Carême*; Rome, 1677, in-4°; — 2° des *Panégyriques*; Gênes, 1690, in-8°; — 3° *Les Devoirs d'une princesse chrétienne*; Gênes, 1681, in-4°. Tous ces ouvrages sont en italien; les *Sermons* ont été traduits en espagnol. *Voy.* Ungarelli, *Biblioth. Barnab.*

MARCHES DES ISRAÉLITES DANS LE DÉSERT. *Voy.* CAMPEMENTS.

MARCHÈSE (Dominique-Marie), évêque de Pouzzoles, né en Sicile, mort en 1692, entra d'abord dans l'Ordre de Saint-Dominique. Il a donné en italien : 1° *Vie de J. Léonard de Fusco*; — 2° *Vie de la B. Rose*; — 3° *Vie de sœur Paule Maresca*; — 4° *Vie de saint Vincent Ferrier*; — 5° *Vie de sœur Marie Vilani*; — 6° *Les Fastes* de son Ordre; — 7° *Théologie dogmatique et morale*; Naples, 1685, tom. I[er]. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 730.

MARCHESI (François), prêtre de la congrégation de l'Oratoire de Rome, vivait au XVII[e] siècle. Il a publié : *Clypeus fortium, sive Vindiciæ Honorii papæ*; Rome, 1680, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1680.

I. **MARCHESINI** (Ange-Marie), en latin *Marchesinus*, capucin, né à Vicence, a fleuri après 1680. Il professa la théologie, et acquit de la réputation comme prédicateur. Il a publié : 1° *Trésor des choses célestes ouvert*, ou *Accord des contradictions apparentes de l'Écriture*; Venise, 1678; — 2° *Opuscules spirituels et moraux*, en italien; — 3° quelques *Offices d'Église*, en latin; — 4° des *Poésies* et des *Sermons*. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, t. I, p. 80.

II. **MARCHÉSINI** (Jean), franciscain, né à Reggio, vivait, selon les uns, vers 1450, et, suivant les autres, vers 1300. Il est connu particulièrement par un ouvrage intitulé *Mammotrectus, sive Expositio in singula Bibliæ capitula*; Mayence, 1470, in-fol.; Venise, 1476, 1478, etc., in-4°; Strasbourg, 1487, in-4°; Paris, 1510, 1521. Dans la plupart de ces éditions, on a réuni quelques opuscules grammaticaux et exégéti-

Digitized by Google

ques de Marchesini. Il a paru sous les différents titres de *Mammothreptus*, qui est le véritable, de *Mammotractus*, de *Mammetrectus* et *Mammotrepton*, qui sont une corruption. Sixte de Sienne dit que l'auteur a donné ce titre à son ouvrage, pour signifier que c'était comme une mamelle qu'il présentait aux jeunes clercs qui n'étaient pas versés dans les sciences. Wadding attribue à ce religieux d'autres ouvrages qui sont restés manuscrits à Assise et à Rome. *Voy.* Sixt. Senensis, *Biblioth. Sancta*. Le Long, *Biblioth. Belgica*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MARCHESVAN ou mieux **MARHESCHVAN**. *Voy.* BOUL.

I. **MARCHETTI** (François), oratorien, né à Marseille, mort en 1688, remplit dans son Ordre plusieurs emplois importants. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Paraphrase sur les Épîtres de saint Pierre*; 1639; — 2° *Vie de Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille*; Paris, 1650, in-4°; — 3° *Vie de François Galaup de Chastueil, solitaire du Mont-Liban*; Aix, 1658, in-8°; Paris, 1666, in-12; — 4° *Traité sur la Messe, avec l'explication de ses cérémonies*; Marseille. *Voy.* le P. Bougerel, *Biblioth. manuscr. des Aut. de l'Oratoire*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MARCHETTI** (Giovanni ou Jean), né à Empoli, en Toscane, l'an 1753, mort à Rome en 1829, commença par étudier la jurisprudence, et exerça l'office de procureur dans le tribunal de son pays. Ayant reçu les ordres sacrés en 1777, il devint successivement examinateur du clergé de Rome, vicaire de Rimini et secrétaire de la Congrégation des évêques. Il a écrit de nombreux ouvrages, entre autres : 1° *Saggio critico sopra la Storia ecclesiastica di Fleury*; Rome, 1780, in-12; — 2° *Critica della Storia ecclesiastica e de' Discorsi di Fleury*; Bologne, 1782, 2 vol. in-8°; trad. en français, 1802; en allemand et en espagnol; — 3° une *Défense* de cet ouvrage; Rome, 1794; tout en rendant justice au mérite de ces ouvrages, on désirerait y trouver plus de modération et d'urbanité; — 4° *Esercitazioni ciprianiche circa il battesimo degli eretici*; ibid., 1787, in-8°, trad. du grec; — 5° *Del concilio di Sardica*; ibid., 1785, in-8°; réimprimé sous ce titre : *L'Autorità suprema del Romano Pontefice*; ibid., 1789; — 6° *Il Cristianesimo dimostrabile sopra i suoi libri*; ibid., 1795, in-8°; — 7° *Trattenimenti di famiglia sulla storia della religione con le sue prove*; ibid., 1800, 2 vol. in-8°; — 8° *La Providenza*; ibid., 1797, in-12; — 9° *Il sì ed il no, parallelo delle dottrine e regole ecclesiastiche*; ibid., 1801, in-8°; — 10° *Lezioni sacre dall' ingresso del popolo di Dio in Cananea fino alla schiavitù di Babilonia*; ibid., 1803-1808, 12 vol. in-8°; — 11° *Della Chiesa, quanto allo stato politico della città*; ibid., 1817-1818, 3 vol. in-8°; Rimini, 1824; — 12° *La Vita razionale dell' Uomo*; ibid., 1828, in-8°; — 13° un grand nombre d'articles dans le *Giornale ecclesiastico* de Rome; 1788-1798. *Voy.* Feller, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MARCHIENNES (*Marchianæ, Marcianæ, Martianæ*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située en Flandre, au diocèse d'Arras, entre Douai, Orchies et Saint-Amand. C'était, au VIIe siècle, une terre considérable qui appartenait au B. Adalbaud, mari de sainte Richtrude. Saint Amand, évêque de Maëstricht, ayant reçu cette terre de la libéralité d'Adalbaud et de Richtrude, y établit un monastère d'hommes l'an 643, et en confia la direction à son disciple Jonat. Après la mort d'Adalbaud, sainte Richtrude s'y retira, augmenta les bâtiments, et y plaça un monastère de femmes à côté de celui des hommes, et séparé par une clôture. Après la mort de Jonat, ces deux communautés furent gouvernées par une abbesse; mais, en 1024, on expulsa de Marchiennes les religieuses, et on donna le gouvernement des moines à Liévin ou Lietwin, que Baudouin, comte de Flandre, fit venir de l'abbaye de Saint-Waast. L'abbaye de Marchiennes a joui d'une grande célébrité. *Voy.* La Martinière, *Diction. de géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. III, col. 393.

MARCHINI (Philibert), barnabite, né à Bettramo en 1586, mort l'an 1636, publia plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Belli divini, sive pestilensis temporis Speculatio theologica*, etc.; Florence, 1633, in-fol.; — 2° *De Sacramento Ordinis*; ibid., 1634; Lyon, 1638; — 3° *De Deo Trino ad mentem Angelici Doctoris*; Florence, 1635, in-fol. Le premier de ces ouvrages, sous le titre de *Bellum Divinum effuse ac diligenter explicatum; hoc est de Obligationibus episc., ac parochorum, de sacram. Administratione, de secularis magistratus Potestate, de Valore testamentorum*, a été mis à l'*Index* (decr. 18 decembr. 1646) avec la clause *Donec corrigatur*; le second l'a été aussi (decr. 18 decembr. 1646) avec la même clause; mais tous les deux ayant été corrigés, la réimpression en fut permise. *Voy.* Ungarelli, *Biblioth. Barnab.*

MARCIANA ou **MARTIANA**, siége épisc. de la province de Lycie sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie. On en connait trois évêques, dont le premier, Janvier, assista au concile qui condamna Eutyche comme hérétique, sous Flavien, patriarche de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 984. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 254.

MARCIANÆ. *Voy.* MARCHIENNES.

MARCIANOPOLIS ou **MARTIANOPOLIS**, aujourd'hui *Preslaw*, ville épisc. et autrefois métropole de la Mœsie inférieure, située en deçà du Danube. Lorsque les Bulgares occupèrent la Mœsie, elle perdit la dignité métropolitaine, qu'on transféra d'abord à Debelti, puis à Ternove. Innocent III érigea de nouveau Preslaw en métropole; mais il la soumit à Ternove, qui jouissait alors de la dignité primatiale. Il paraît que, dès le IIe siècle, il y avait des chrétiens à Marcianopolis, et que sainte Mélitine y souffrit le martyre sous Antonin. On ne connait que dix évêques de Marcianopolis; le premier, Pistus, assista au concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1217. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 150. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 255.

I. **MARCIEN** (Saint), martyr, compagnon de saint Lucien. *Voy.* LUCIEN, n° II.

II. **MARCIEN** (Saint), martyr, compagnon de saint Marc. *Voy.* MARC, n° VI.

III. **MARCIEN** (Saint), martyr, compagnon de saint Nicandre. *Voy.* NICANDRE.

IV. **MARCIEN**, martyr, compagnon de saint Martyre. *Voy.* MARTYRE, n° II.

V. **MARCIEN** (Saint), solitaire en Syrie, né à Cyr, vivait du temps des empereurs Constance et Valens. Issu de parents nobles et riches, et doué de tous les avantages qui rendent une personne accomplie aux yeux du monde, il quitta sa famille et son pays, afin de se consacrer uniquement au service de Dieu. Il se retira dans le désert de Chalcis, sur les confins de la Syrie et de l'Arabie, où il vécut d'une manière très-austère, s'occupant sans cesse de la prière, de la lecture des Livres saints et de la méditation des vérités éternelles. Après être resté longtemps seul, il reçut deux disciples : Eusèbe, qui

Digitized by Google

hérita de sa cabane et de son institut, et Agapet, qui porta le même institut à Apamée, où, d'après les lois et les règles de saint Marcien, on établit deux grands monastères, qui donnèrent naissance à plusieurs autres communautés. Dieu avait favorisé saint Marcien du don des miracles; mais ce saint n'en usa que rarement et contre son gré. Craignant avant tout de perdre l'humilité, il cachait soigneusement les faveurs dont il était comblé. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 2 novembre. *Voy.* Théodoret, *Philoth.*, c. III.

VI. **MARCIEN** (Saint), grand économe de l'église patriarcale de Constantinople, né dans cette ville, vivait au Ve siècle. Issu d'une famille que quelques liens de parenté unissaient à la famille impériale des Théodoses, il s'appliqua à l'étude de la sagesse, et entra dans l'état ecclésiastique, où il vécut dans les plus grandes austérités. L'éclat de sa vertu lui suscita de nombreux ennemis, qui l'accusèrent de novatianisme; mais la pureté de sa foi et de sa vie fut unanimement reconnue, et Dieu l'honora du don des miracles. On célèbre sa fête le 10 janvier, jour de sa mort. *Voy.* Surius. Bollandus. Baronius, *Annales*. Richard et Giraud.

MARCIENNE (Sainte), vierge et martyre, née en Mauritanie, vivait du temps de Dioclétien. Méprisant les avantages de la fortune et les joies du siècle, elle se retira à Césarée, où elle se consacra à Dieu, vivant dans toutes les austérités de la pénitence. Un jour ayant quitté sa retraite et étant venue sur la place publique, où le peuple adorait les idoles, Marcienne, enflammée d'un saint zèle, abattit une statue de marbre. Le peuple, irrité, la traina devant le magistrat, qui la condamna à mort et la livra aux bêtes féroces. La mémoire de cette sainte a été célébrée dans l'Église, tantôt le 9 janvier, tantôt le 11 juillet. En Espagne, et surtout à Tolède, on en solennise une autre fête le 12 du même mois. C'est peut-être la translation de ses reliques. *Voy.* Bollandus. Tillemont. Richard et Giraud.

MARCIENS. *Voy.* MARC, n° VIII.

MARCILIACUM. *Voy.* MARCILLY.

MARCILLAC ou **MARSILLAC** (*Marcillacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit située dans le Quercy, au diocèse de Cahors. La tradition populaire en attribue la fondation au roi Pépin, mais elle ne parait pas avoir été établie avant l'an 960, époque à laquelle ce monastère est mentionné pour la première fois dans un testament de Pons Raymond, comte de Toulouse. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I.

MARCILLY (*Marciliacum*), ou *Notre-Dame-du-Repos*, abbaye régulière de l'Ordre de Citeaux située en Champagne, près d'Avalon, au diocèse d'Autun. Elle fut fondée, l'an 1239, par Buret de Preis, seigneur de Marcilly, et Marie d'Anglure, sa femme. Ce monastère avait d'abord été destiné à des religieuses qui, vers le milieu du XVe siècle, firent place à des moines. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV, col. 502.

MARCION, hérésiarque, né à Sinope, dans le Pont, vivait au IIe siècle. Il eut pour père un évêque illustre par sa piété, qui l'éleva avec le plus grand soin. Cependant Marcion ayant corrompu une vierge, son père le chassa de l'Église sans retour; et Marcion, s'étant retiré à Rome vers l'an 143, embrassa les erreurs de Cerdon et en inventa plusieurs autres. Il prétendait, entre autres choses, qu'il y avait deux principes, l'un bon et l'autre mauvais; que Jésus-Christ n'avait eu qu'une chair fantastique; qu'après sa résurrection il avait délivré des enfers, non les justes de l'Ancien Testament, mais les méchants, tels que Caïn et les Sodomites. Il niait la résurrection de la chair, condamnait le mariage, permettait à ses disciples de se faire baptiser trois fois, n'admettait que l'Évangile de saint Luc, qu'il avait altéré en plusieurs endroits, et ne recevait que trois Épîtres canoniques, savoir : celles de saint Paul à Timothée, à Tite et à Philémon, en retranchant tout ce qui a rapport à la divinité de Jésus-Christ. Marcion avait, dit-on, écrit un livre intitulé les *Antithèses*, dans lequel il prétendait montrer les contrariétés qui existaient entre l'Ancien et le Nouveau Testament. *Voy.* Tertullian., *Contra Marcion*, lib. V. S. Iren., *Advers. Hæres.*, c. XXVII. Massuet, *Dissert. Præv. ad Iren.* Epiphan., *Hæres.*, 39. Philastr., *De Hær.*, c. XLII. Cyrill. Alex., *Strom.* Justin., *Apolog. I.* August., *Hær.*, c. XXIII. Euseb., *Hist.*, l. IV, c. XI, XVI; l. V, c. XIII, XV. Greg. Nazianz., *Orat. IV in Pentecost.* Hieronym., *De Scriptor. eccles.* Theodoret., *Hæretic. Fabul.*, l. I. Tillemont, *Mémoires*, tom. II. Antoine le Grand, *Hist. Hæres.*, p. 35. Hermant, *Hist. des hérés.*, tom. II. Pluquet, *Hist. des hérésies*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Bergier, *Diction. de théol.*, au mot MARCIONITES.

MARCIONITES (*Marcionitæ*), hérétiques du IIe siècle qui avaient adopté les erreurs de Marcion. Ils se répandirent dans l'Égypte, la Palestine, la Syrie, l'Arabie, la Perse, l'Italie, etc.; plusieurs Pères de l'Église écrivirent contre eux, et, l'an 326, Constantin le Grand publia un édit contre eux et contre les autres hérétiques. *Voy.* MARCION.

MARCITES (*Marcitæ*). *Voy.* MARC, n° VIII.

MARCKIUS (Jean de), ministre protestant, né à Sneck, dans la Frise, en 1655, mort à Leyde l'an 1731, fut successivement professeur de théologie à Franeker, ministre académique, professeur de théol. et d'hist. ecclés. à Groningue, puis à Leyde. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Historia paradisi illustrata libris quatuor, quibus non tantum loci illius plenior descriptio exhibetur, sed et hominis integritas, lapsus ac prima restitutio declarantur, secundum Geneseos capita* II *et* III. *Accedit Oratio academica de propagati christianismi admirandis*; Amsterdam, 1705, in-4°; — 2° *Scripturariæ Exercitationes ad quinque et viginti selecta loca Veteris Testamenti*; ibid., 1709, in-4°; — 3° des *Dissertations* contre celle du P. Crasset *sur les Sibylles*; Franeker, 1682, in-8°; — 4° des *Comment. sur les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie*; ibid., 1701, 2 vol.; — 5° *Comment. sur l'Apocalypse*; Utrecht, 1699, 2 vol.; — 6° *Exercitationes miscellaneæ*; Amsterdam, 1690; elles roulent sur les hérésies, tant anciennes que modernes; entre les modernes, il compte celles des enthousiastes, des sociniens, auxquelles il a ajouté, en bon protestant, *le Papisme*. Ses divers écrits, qu'il se plaisait à charger d'un vain étalage d'érudition, ne prouvent pas toujours en faveur de son jugement. Sa haine contre les catholiques lui sert souvent de raison. On a rassemblé quelques-uns de ses ouvrages philologiques, et on les a publiés à Groningue, 1748, 2 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1706 et 1710. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

MARCO (SAN), en latin *Fanum Santi Marci*, ville épisc. de la Calabre citérieure, sous la métropole de Cosenza. Cet évêché fut établi au XIIe siècle, et son premier évêque, Hunfridus, fut sacré l'an 1156. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, col. 876, et tom. X, col. 280. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 982. De Commanville,

Digitized by Google

Ire *Table alphabét.*, p. 148. Richard et Giraud.

MARCONVILLE ou **MARCOUVILLE** (Jean de), littérateur, né dans le Perche, vers l'an 1540, est auteur de quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Chrétien Avertissement aux refroidis et écartés de la vraie et ancienne Église catholique*; Paris, 1571, in-8°; — 2° *Traité contenant l'origine des temples des Juifs, Chrétiens et Gentils, et la fin calamiteuse de ceux qui les ont ruinés*; ibid., 1563, in-8°; — 3° *La Manière de bien policer la république chrétienne, contenant l'état et l'office des magistrats*, etc.; ibid., 1562; Rouen, 1582, in-8°. *Voy.* Feller, qui cite d'autres ouvrages de Marconville, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui en donne la liste complète.

MARCOPOLIS, ville épisc. de la province d'Osroëne, sous la métropole d'Édesse, au diocèse d'Antioche. On en connait deux évêques, dont le premier, Cyrus, fut excommunié par le concile d'Éphèse avec plusieurs autres évêques orientaux, et le second, Cajumas, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine. Marcopolis est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours sous la métropole d'Éphèse, également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 982. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 148. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 268.

MARCOSIENS ou **MARCOSSIENS** (*Marcosiani, Marcossiani*). *Voy.* MARC, n° VIII.

MARCOUL ou **MARCULFE**, **MARCULPHE** (Saint), en latin *Marculfus, Marculphus*, abbé de Nanteuil, né à Bayeux, mort le 1er mai 558, abandonna son pays pour se mettre sous la conduite de saint Possesseur, évêque de Coutances, qui l'ordonna prêtre et l'envoya prêcher dans son diocèse, mission qu'il remplit avec le plus grand succès. Il bâtit un monastère à Nanteuil, au diocèse de Bayeux, et il s'y retira avec plusieurs disciples, parmi lesquels il fit revivre l'esprit des premiers chrétiens de Jérusalem. Plus tard il en fonda un autre dans l'île de Jersey, et il en établit plusieurs autres ailleurs, avec le concours du roi Childebert et de la reine Ultrogothe. Il termina sa carrière dans les travaux d'une longue et rigoureuse pénitence. L'Église honore sa mémoire le 1er mai. *Voy.* D. Luc d'Achéry. D. Mabillon, IVe *siècle bénédict.*

MARCOUVILLE. *Voy.* MARCONVILLE.

I. **MARCULFE**. *Voy.* MARCOUL.

II. **MARCULFE**, moine français du VIIe siècle, a composé un recueil de *Formules* ou modèles d'actes se rapportant aux relations établies entre les hommes par le droit public ou privé; il y en a plusieurs qui ont rapport aux matières ecclésiastiques. Ce recueil, publié à Paris en 1613 et en 1665, in-4°, a été réimprimé dans Baluze, *Capitularia*; dans Canciani, *Barbarorum Leges*; dans la *Bibliotheca Patrum*, et dans Walter, *Corpus juris germanici*; la meilleure édition des *Formules* est celle qui a été donnée par De Rozière, *Recueil général d'anciennes formules*; Paris, 1860, 2 vol. in-8°. *Voy.* Du Chêne, *Biblioth. des histor. de France*. Lebeuf, *Hist. de la ville et du diocèse de Paris*, tom. XII. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. III.

MARCULFUS et **MARCULPHUS**. *Voy.* MARCOUL.

MARCUZZI (Sebastiano), écrivain religieux, né à Trévise en 1725, mort en 1790, fut nommé, en 1757, chapelain de la collégiale de Cividad, puis professeur de droit canon à Trévise. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Dissertatio in Matthæi* XIX, 9 : *Quicumque dimiserit, in qua hic locus ex Hebræorum antiquitatibus illustratur, et catholicæ sententiæ auctoritas prædicatur*; Trévise, 1752, in-4°; — 2° *Dissertazione sopra i miracoli*; ibid., 1761; — 3° *Riflessioni e pratiche per le differenti feste e tempi dell' anno, nuova traduzione dal francese*; Castelfranco, 1762; trad. du français; — 4° *Discorso sopra la Passione dil Nostro Signore, con un breve raggionamento intorno all' eloquenza sacra*; Trevise, 1763. *Voy.* Feller, qui indique plusieurs autres écrits de Marcuzzi. Le *Giornale de' Letterati d'Italia*; Modène, 1798, p. 61, où on trouve l'éloge de notre auteur et la liste complète de ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits.

MARDAIRE (Saint), martyr de la petite Arménie et compagnon de saint Eustrate. *Voy.* EUSTRATE, n° I.

MARDE ou **MARDIN** (*Mardes, Castrum Mardes*), ville épisc. de la Mésopotamie située sur une montagne près du Tigre, entre Mossul et Bagdad. Elle a eu cinq évêques nestoriens, dont le premier, Jaballaha, fut transféré à Nisibe par le catholique Élie III, et quatorze évêques jacobites, dont le premier, Ananie Ier, sacra Athanase II, patriarche des jacobites, dans le concile tenu à Rhesina en 684. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1321 et 1460. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 148. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 268-269.

MARDI (*Dies martis, feria tertia*), second jour ouvrier de la semaine, et la troisième férie, selon le Bréviaire. Au IXe siècle, ce jour était destiné à honorer le Saint-Esprit et les persécutions que l'Église avait souffertes de la part des idolâtres; plus tard on le consacra aux anges, et surtout aux anges gardiens ; d'autres l'ont destiné au culte des bienheureux, sans en exclure celui des anges. Cependant, à Constantinople et en quelques endroits de la Grèce, le mardi semble avoir été destiné spécialement au culte de la sainte Vierge. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **MARDI**, jurement qui a été formé pour adoucir celui de *mordi* ou *mort-Dieu*, et dont, par conséquent, on devrait se faire plus de scrupule qu'on ne s'en fait ordinairement.

MARDOCHAI, un des chefs de famille qui revinrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* I Esdr., II, 2. C'est certainement le même personnage que celui qui est nommé dans II Esdr., VII, 7, *Mardochée*; il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les deux passages. Ajoutons que dans l'un et l'autre, et partout ailleurs où la Vulgate lit *Mardochée* (*Mardochæus*), l'hébreu porte *Mordechai*. Nous ne doutons pas non plus que ce *Mardochai* ou *Mardochée* ne soit le même que l'oncle d'Esther, dont il est question dans l'article suivant.

I. **MARDOCHÉE**, dans la Vulgate *Mardochæus*, et dans l'hébreu *Mordechaï*, fils de Jaïr et oncle d'Esther, appartenait à la race de Saül, et était des premiers de la tribu de Benjamin. Il fut mené en captivité à Babylone, par Nabuchodonosor, avec Jéchonias, roi de Juda, et s'établit à Suze. Il découvrit le complot ourdi par deux eunuques dans le but de faire périr le roi, et on sait comment il excita la colère d'Aman, devant qui il ne voulut jamais fléchir les genoux. *Voy.* Esther, II et suiv., et *compar.* les art. AMAN, ASSUÉRUS, ESTHER, n° I, et MARDOCHAÏ.

II. **MARDOCHÉE**, savant rabbin qui, s'étant converti au christianisme à Aquino, a pris le nom de *Philippe d'Aquin*. *Voy.* AQUIN, n° III.

III. **MARDOCHÉE** (Isaac-Nathan), rabbin italien, mort à Rome, vivait au XIe siècle. On a de lui : *Concordantiæ hebraicæ*; Bâle, 1581, in-fol.; Cracovie, 1584, in-4°, avec une traduct. alle-

Digitized by Google

mande; Rome, 1622, in-fol., avec des additions de Marino Calasio; Londres, 1747-1749, 4 vol. in-fol.; traduct. latine; Bâle, 1556. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MARDOCHÉE BEN-HILLEL**, rabbin autrichien, mort à Nuremberg, florissait à la fin du XIII[e] siècle et au commencement du XIV[e]. Il a laissé : 1° *Mardochai diffusus* ou *magnus*, commentaire sur le *Compendium talmudicum* d'Alphesius; Riva, 1559, in-4°; Cracovie, 1598, in-fol.; il a été donné plusieurs fois avec l'ouvrage d'Alphesius. Banz en a publié un extrait; Crémone, 1557, in-fol.; — 2° *De Ritibus mactationis*; Venise, in-8°. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, t. I, p. 789-790. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei*, vol. II, p. 37. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MARDOCHÉE BEN-NISAM**, rabbin polonais, caraïte, vivait au XVII[e] siècle. Il a laissé, en hébreu : *L'Ami de Mardochée*; Hambourg, 1714 et 1721, in-4°, avec une traduction latine de Wolf; c'est un exposé des doctrines des juifs caraïtes; l'*Israélite français* de 1817 en a publié un abrégé. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 797-798. De Rossi, *Dizion. storico*, p. 37-39.

VI. **MARDOCHÉE JAPHÉ**, c'est-à-dire *Beau*, rabbin, mort à Prague en 1611, était prince des synagogues de Posnanie, de Lublin, de Cremnitz et de Prague. Il a donné, en hébreu : *Le Vêtement royal*, traité divisé en dix livres; les cinq premiers roulent sur les bénédictions et les prières, les fêtes, les choses permises et défendues, le mariage et la vie civile; ils ont paru ensemble à Cracovie, 1594-1599, 4 vol. in-fol.; Prague, 1609, 1623, 1688 et 1701; Venise, 1622, in-fol.; le 6[e] a rapport aux interprètes de la loi, et a été publié à Prague en 1604, in-fol.; le 7[e], qui traite des cérémonies du mariage et de la circoncision, est inédit, et les 3 derniers, qui sont un commentaire sur le *Moré Nevokim*, c'est-à-dire *le Guide des égarés* de Maïmonide, une exposition de l'astronomie et une explication du *Commentaire cabalistique sur les cinq livres de la loi* de Manassès de Recanati, ont paru à Lublin, 1595, in-fol. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 792-794. Buxtorf, *Biblioth. Rabbinica*. La *Nouv. Biogr. génér.*

MARDONE (Saint), officier de l'empereur Dioclétien, souffrit le martyre en compagnie de saint Dorothée. *Voy.* DOROTHÉE, n° I.

MARE (Nicolas de LA), doyen des commissaires du Châtelet, mort en 1723, a laissé un *Traité de la police*, où l'on trouve l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, les lois et les règlements qui la concernent; Paris, 1705-1719, 3 vol. in-fol.; Le Clerc du Brillet en a ajouté un 4[e], qui contient tout ce que la religion, l'histoire et la politique fournissent de maximes et d'exemples pour le bon ordre de la société civile. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1706, 1710, 1720 et 1738. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

I. **MARÉCHAL** (Bernard). *Voy.* MARCHAL.

II. **MARÉCHAL** (Mathias), seigneur de Sandricourt et de Lierville, mort en 1645, fut nommé, l'an 1617, bâtonnier de l'ordre des avocats. Son principal ouvrage est intitulé : *Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises*; ce livre a eu plusieurs éditions tant à Paris qu'ailleurs. *Voy. Préface*, ajoutée par Boucher d'Argis à l'ouvrage posthume de Guyot, intitulé : *Observat. sur le droit des patrons et des seigneurs de paroisses*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1682, 1697, 1700 et 1708.

MAREIN. *Voy.* MARIEN, n° III.

MAREOLUM. *Voy.* MAROEUL-LÈS-ARRAS.

MAREON est, selon l'historien Joseph, le nom de la ville que les Grecs appellent *Samarie*. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. VIII, c. VII.

MARÉOTE (*Mareotis*), pays d'Égypte situé près du lac de Maréa, entre Alexandrie et le mont de Nitrie. D'après saint Athanase, il n'y a jamais eu d'évêque ni de chorévêque dans cette contrée, mais seulement de simples prêtres qui en gouvernaient tous les villages. Néanmoins les Eusébiens, s'étant séparés du concile de Sardique, firent passer pour évêque de Maréote un nommé Ischyrion, auteur de la calomnie contre saint Athanase, quoiqu'il ne fût ni prêtre ni diacre. Il souscrivit à la lettre des mêmes Eusébiens aux églises. De Commanville place ce siége sous le patriarcat d'Alexandrie, et le dit érigé au IV[e] siècle. L'an 335, on tint à la Maréote un faux concile contre saint Athanase. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 530. Fabricius, *in Synodico*, tom. II. *Biblioth. græc.* De Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 148-149. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 271.

MARÈS, un des premiers princes de la cour d'Assuérus. *Voy.* Esther, I, 14.

I. **MARÉSA**, fils de Laada, et descendant de Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 21.

II. **MARÉSA**, ville de la tribu de Juda, située à deux milles d'Eleuthéropolis. C'est auprès de Marésa, dans la vallée de Séphata, qu'eut lieu la fameuse bataille entre Asa, roi de Juda, et Zara, roi de Chus. Asa remporta la victoire, et poursuivit ses ennemis jusqu'à Gérare. L'historien Joseph appelle cette ville tantôt (*Antiq.*, l. VIII, c. III et VI) *Marésa*, tantôt (XII, c. XII) *Marissa*, et tantôt (*De Bello Jud.*, l. I, c. VI) *Marisa*. *Voy.* Jos., XV, 44. II Paralip., XIV, 9-10. Reland, *Palæst. illustrata*, p. 888-890. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* MORASTHI.

MARESIUS. *Voy.* DESMARETS, n° II, et MARETZ.

MARETH, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Jos., XV, 59.

MARETS (Samuel des). *Voy.* DESMARETS, n° II.

MARETS DE SAINT-SORLIN (Jean des). *Voy.* DESMARETS, n° III.

MARETZ (Roland des), avocat, né à Paris l'an 1594, mort en 1653, était un habile critique. Il a laissé un volume de lettres latines qui a paru sous ce titre : *Rolandi Maresii epistolarum philologicarum...*; Paris, 1650, in-18, et 1655, in-8°; la douzième lettre roule sur les sciences qui conviennent à un théologien, et la quarante-sixième, sur la théologie scolastique. *Voy.* Richard et Giraud.

MAREUIL (Pierre de), jésuite, a laissé : 1° *Obstacles de la pénitence*, ou *Réfutation des prétextes qui font illusion au pécheur et l'empêchent de se repentir*; in-12; trad. de l'anglais du P. Pearson, jésuite; le traducteur y a joint la *Lettre de saint Eucher à Valérien*, celle de *saint Augustin à Licentius*, et les *Soupirs d'une âme pénitente*, tirés des opuscules de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ; — 2° *Vie de Jeanne de Valois, reine de France, fondatrice des religieuses de l'Annonciade.*

MARGA, siége épisc. de la Mésopotamie, situé près de Mossul. On en connaît deux évêques nestoriens, dont le premier, Jacques, est mentionné dans Thomas de Maraga, *Histoire monastique*, l. V, c. XI, et le second, Abraham de Beth-Garmé, fut élevé à la dignité de catholique après avoir gouverné pendant quelque temps l'Église de Marga, et de plus un évêque

Digitized by Google

jacobite, Barbadbesciaba, qui siégeait en 818. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1321 et 1588. Richard et Giraud.

MARGALITHA ou **MALGARITA, MARGARITA** (Antoine), juif converti, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il fut lecteur de la langue hébraïque à Augsbourg, à Meisen, à Celles et à Leipzig. Il a laissé, en allemand : 1° un livre *De la Foi judaïque;* ouvrage dans lequel il traite des instituts, des cérémonies, des prières et des rites observés chez les Juifs; Augsbourg, 1530, in-4°; Leipzig, 1531; Francfort-sur-le-Mein, 1544 et 1561; Helmstadt, 1689; Leipzig, 1705 et 1713, in-8°; — 2° *Traité de la cérémonie du jour des palmes parmi les chrétiens;* 1541, in-4°; — 3° *Explication du chapitre LIII d'Isaïe*, où il prouve que le Messie a paru; Vienne, 1591. *Voy*. le *Supplém. de Bâle*, tom. I, au mot : ANTOINE, Bartolocci, *Biblioth. magna rabbinica*, tom I, p. 375. Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 202; tom. III, p. 129; t. IV, p. 789. Richard et Giraud.

MARGE (*Margum*), ancien siége épisc. de la Dace Ripensis, sous la métropole de Sardique, au diocèse de l'Illyrie orientale. Un de ses évêques, dont on ignore le nom, y siégeait du temps de l'empereur Théodose le Jeune. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 307.

MARGUERIN DE LA BIGNE. *Voy*. BIGNE.

I. **MARGUERITE**, appelée par les Grecs *Marine* (Sainte), vierge, souffrit le martyre à Antioche de Pisidie dans la dernière persécution générale, comme on le lit dans les anciens Martyrologes. C'était la fille d'un prêtre païen, mais qui fut élevée dans la foi chrétienne par sa nourrice. On dit que son père fut un de ses accusateurs, et, qu'après avoir souffert diverses tortures, elle périt par le glaive. Son nom se trouve dans l'ancien *Ordo* romain et dans les plus anciens calendriers des Grecs. On assure que son corps se conserve à Montefiascone en Toscane. Cette sainte est un des patrons de Crémone. Son culte commença à être fort célèbre en France, en Allemagne et en Angleterre dès le XIe siècle, à l'époque des croisades. L'Église honore la mémoire de cette sainte le 20 juillet. *Voy*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, 292.

II. **MARGUERITE** (Sainte), reine d'Écosse et petite-fille d'Edmond II, roi d'Angleterre, morte l'an 1093, fut élevée à la cour de son grand oncle, Édouard III, roi d'Angleterre. L'an 1070 on lui fit épouser Malcolm III, roi d'Écosse. Elle employa son autorité à faire triompher la justice et la religion. Elle corrigea les abus, rétablit la discipline dans sa pureté primitive, fit proscrire la simonie, le blasphème, l'usure, le concubinage, les mariages incestueux, la profanation des dimanches et des fêtes, et beaucoup d'autres désordres. Elle s'attacha à civiliser les Écossais, et elle se montra en toute circonstance pleine de charité et d'humilité. Innocent IV la canonisa en 1251, et, l'an 1693, un décret d'Innocent XII fixa sa fête au 10 juin. Sa *Vie* a été écrite par Thierri, moine de Durham, son confesseur, et insérée dans les Bollandistes au 10 juin. Outre que cette biographie offre des détails très-intéressants sur Marguerite, elle est de plus un document important pour l'histoire de l'Église d'Écosse. *Voy*. Richard et Giraud.

III. **MARGUERITE DE CORTONE** (Sainte), pénitente du Tiers Ordre de Saint-François, née à Alviano ou Laviano, au diocèse de Chiuzi en Toscane, vers l'an 1249, morte à Cortone le 22 février 1297, vécut d'abord dans le désordre; cependant la vue du cadavre de son amant, qui fut tué au moment où il venait de la quitter, la fit rentrer en elle-même, et elle résolut de faire pénitence pendant le reste de ses jours. Elle demanda pardon à son père, puis elle se présenta publiquement, la corde au cou, à l'église d'Alviano, où elle demanda aussi pardon du scandale qu'elle avait causé. Sa belle-mère l'ayant fait chasser de la paroisse comme folle, elle alla se confesser à un religieux de Saint-François de Cortone, qui, après trois ans d'épreuves, la fit admettre dans le Tiers Ordre. Elle y vécut pendant vingt ans, accablée sous les excès de ses austérités, et consumée du feu de l'amour de Dieu. Léon X, après avoir constaté plusieurs miracles opérés par son intercession, permit qu'on célébrât sa fête dans la ville de Cortone, et, en 1623, Urbain VIII étendit la permission à tout l'Ordre de Saint-François. Enfin Benoît XIII la canonisa l'an 1728. On honore sa mémoire le 22 février. Son corps se conserve à Cortone dans l'église qui porte son nom. Sa *Vie*, écrite par son confesseur, a été publiée par Bollandus. *Voy*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 294-295.

IV. **MARGUERITE** (La bienheureuse), princesse de Hongrie, née l'an 1243, morte en 1271, était fille de Béla IV, roi de Hongrie. Ses parents, qui l'avaient consacrée à Dieu dès sa naissance, la placèrent, à l'âge de trois ans et demi, dans un monastère de dominicaines à Vesprin, où elle devint bientôt un modèle d'humilité, de douceur et de piété. A l'âge de douze ans, elle fit profession de virginité perpétuelle dans un couvent que ses parents avaient fait bâtir exprès pour elle dans une île du Danube, située près de Bude, nommée alors *île Sainte-Marie*, et qui plus tard fut appelée *île Sainte-Marguerite*. A partir de ce moment elle fit éclater son amour extraordinaire pour la pauvreté, la pénitence et les humiliations. Dieu l'honora du don de prophétie et de celui des miracles. Quoiqu'elle n'ait pas été canonisée dans les formes, on lui donne la qualité de sainte, et le Pape Pie II a autorisé son culte par un décret. On célèbre sa fête le 28 janvier, et l'on prétend que son corps est tout entier à Presbourg. *Voy*. Bollandus. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 295.

V. **MARGUERITE DE SAVOIE** (La bienheureuse), de l'Ordre de Saint-Dominique, née vers l'an 1382, morte le 23 novembre 1464, montra dès son enfance ce grand éclat de piété et de sainteté qui devaient plus tard lui attirer la vénération des peuples. Mariée à Théodore, marquis de Montferrat, elle remplit tous ses devoirs avec la plus scrupuleuse exactitude, et, par une sainte adresse, elle attirait vers Dieu tous ceux qui l'approchaient. Après la mort de son mari elle entra dans le Tiers Ordre de Saint-Dominique, et peu de temps après elle fonda dans la ville d'Albe un monastère, où elle se renferma avec plusieurs dames et demoiselles de la première qualité. Elle ne cessa de donner les plus beaux exemples de piété et d'humilité, et elle souffrit toutes les épreuves que Dieu lui envoya avec une admirable constance. Elle entreprit de grands travaux pour rendre la paix à l'Église, et elle opéra plusieurs miracles avant et après sa mort. Clément X a autorisé les dominicains à célébrer sa fête le 27 novembre. Sa *Vie* a été écrite par le P. Raymond, dominicain et docteur en théologie. *Voy*. Richard et Giraud.

VI. **MARGUERITE DU CHÂTEAU** (La bienheu-

Digitized by Google

reuse), du Tiers Ordre de Saint-Dominique, née à Metola, petit village de l'Ombrie, situé près de la ville du Château, morte le 13 avril 1320, commença dès l'âge de sept ans à mener la vie la plus austère et la plus mortifiée. Comme elle était née aveugle, ses parents prièrent Dieu de la guérir de cette infirmité; mais leurs vœux n'ayant pas été exaucés, ils l'abandonnèrent à la conduite de la Providence. Quelques pieuses filles la firent mettre dans un couvent; mais la sainteté de sa vie porta ombrage à ces religieuses, peu réglées, qui la chassèrent publiquement. Elle souffrit sans se plaindre cet indigne traitement, et un pieux séculier de la ville du Château la reçut chez lui et la traita comme sa fille. Elle obtint enfin la faveur d'entrer dans le Tiers Ordre de Saint-Dominique, dont elle augmenta encore les austérités, et elle ne cessa de se distinguer par une tendre compassion pour les pauvres, par une constance à toute épreuve, par une sagesse admirable et par une charité toute séraphique. Paul V la béatifia en 1609, et Clément X a autorisé son Ordre à faire son office. *Voy.* Richard et Giraud.

VII. **MARGUERITE-MARIE ALACOQUE** (La bienheureuse). En terminant l'article ALACOQUE, nous avons dit que sa vie, qui n'avait été qu'une suite d'extases, de révélations, de miracles et de prophéties, fut couronnée par une sainte mort. Depuis que ces mots ont été écrits, le pape Pie IX a déclaré bienheureuse cette vénérable fille le 18 septembre 1864, et a fixé sa fête au 17 octobre. *Compar.* ALACOQUE.

VIII. **MARGUERITE (LAIME**, sieur de **LA)**, conseiller d'État, mort en 1678, est auteur d'un *Commentaire sur Isaïe, avec une méthode pour bien entendre et lire les prophètes*; Paris.

IX. **MARGUERITE BOURGEOYS** (Sœur), née à Troyes en Champagne le 17 avril 1620, morte au Canada le 12 janvier 1700. A l'âge de vingt ans, la vue d'une statue de Marie, érigée sur le portail de l'abbaye des religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains, dans la ville de Troyes, lui fit une vive impression; dès ce moment elle se dévoua au service de la divine Mère, qui lui apparut peu après, et lui ordonna de partir pour Villemarie, au Canada, en l'assurant de sa protection. Après cette faveur insigne, la sœur Marguerite n'hésita pas à s'embarquer. Elle fonda à Villemarie la congrégation de Notre-Dame; elle s'y livra gratuitement à l'instruction religieuse des jeunes Canadiennes, et prit la très-sainte Vierge pour supérieure de sa commnnauté. Elle passa ainsi quarante-sept ans à Villemarie. *Voy.* l'abbé Faillon, sulpicien, *Mémoires particuliers de l'Église de l'Amérique du Nord*; 1852, tom. I.

X. **MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT.** *Voy.* ACARIE, nº II.

MARGUILLIER (*Æditus, æditimus, ædis curator et custos*, et dans la basse latinité, *matricularius*), celui qui a l'administration des affaires temporelles d'une église, d'une paroisse, qui a soin de la fabrique et de l'œuvre. L'intendance de la fabrique des églises appartenait autrefois aux évêques, qui s'en déchargèrent sur les archidiacres, et les archidiacres sur les curés; mais ceux-ci l'ayant négligée, on commit ce soin à des séculiers notables et zélés, comme l'avait ordonné le concile général assemblé à Vienne en 1311. On choisit pour remplir cette charge des laïques solvables et probes, qui sont élus à la pluralité des voix par une assemblée convoquée à cet effet, et composée du curé, des marguilliers en charge, des anciens et principaux habitants. On nomme en outre deux marguilliers d'honneur, et on est dans l'usage de déférer ces places aux magistrats ou aux personnes constituées en dignité. *Voy.* Van Espen, *Juris eccl.*, p. 37 et suiv. Gibert, *Institut. eccl. et benef.*, p. 300 et suiv. *Conférences de Paris sur l'usure*, tom. IV, p. 343. Richard et Giraud, qui, en trois paragraphes, traitent de l'élection, des droits et des charges des marguilliers. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, et *compar.* FABRICIEN, FABRIQUE.

MARHEINEKE (Philippe-Conrad), protestant, né à Hildesheim en 1780, professa la théologie à Erlangen, à Heidelberg et à Berlin; il fut nommé en 1811 prédicateur à l'église de la Trinité à Berlin. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Sermons*; Gœttingue, Erlangen et Berlin; 1805-1818, 4 vol.; — 2° *Symbolique chrétienne*; Heidelberg, 1810-1814, 3 vol.; — 3° *Histoire de la réforme en Allemagne*, Berlin, 1816, et 1831-1834, 4 vol. in-8°, — 4° *Principes de la dogmatique chrétienne*; ibid., 1819 et 1827; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARHESCHVAN. *Voy.* BOUL.

MARI, MAY ou **MAYRE** (Saint), en latin *Marius*, premier abbé de Beuvoux ou Val-Benoît en Provence, né à Orléans, mort le 24 janvier 555, se renferma dans un monastère de son pays, où il résolut de mener une vie pénitente. Cependant, vers l'an 506, les religieux de la nouvelle abbaye de Beuvoux le choisirent pour être leur premier abbé, et, sous son gouvernement, cette communauté parvint à un haut degré de splendeur. Il donna à ses religieux de continuels exemples d'humilité, de douceur et de charité; aussi Dieu le favorisa-t-il du don de prophétie et de celui des miracles. On célèbre sa fête le 27 janvier. *Voy.* Bollandus. D. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti*, etc. Richard et Giraud.

I. **MARIAGE** (*Matrimonium, conjugium, connubium, nuptiæ, consortium*). Il peut être considéré ou comme *contrat civil*, ou comme *sacrement de la nouvelle loi.*

1° *Comme contrat civil*, le mariage est défini dans le catéchisme du concile de Trente, *une union conjugale entre un homme et une femme, personnes légitimes* (c'est-à-dire qui, selon les lois divines et humaines, peuvent contracter cette union), *et qui emporte une obligation de vivre inséparablement ensemble.* Le mariage ainsi contracté s'appelle *mariage légitime.* Il est de droit naturel, puisque la nature porte en général les hommes à cette union, et de droit divin, comme le prouvent ces paroles : *Et Dieu créa l'homme à son image...; il les créa mâle et femelle. Et Dieu les bénit et leur dit : Croissez et multipliez, et remplissez la terre* (Genèse, I, 27, 28). Ces paroles, qui contiennent l'institution, la fin, la bénédiction du mariage, et qui ont été adressées à nos premiers parents, n'imposent cependant pas à tous leurs descendants sans exception l'obligation rigoureuse de se marier, comme le prétendent les juifs et les protestants. A la vérité, il y avait au commencement du monde un précepte naturel pour tous les hommes de se marier, parce que la nature dicte et ordonne la multiplication du genre humain, et ce précepte a duré jusqu'à ce que les hommes se fussent suffisamment multipliés. Mais depuis ce temps il n'oblige plus personne en particulier. Il n'a pas même obligé les Hébreux; car saint Jérôme prouve (*Contr. Jovin.*, l. I), par les exemples de Josué, d'Élie, d'Élizée et d'au-

Digitized by Google

tres personnages qui n'ont jamais été mariés, que le célibat était non-seulement permis par la loi de Moïse, mais qu'on le regardait même comme un état plus parfait que celui du mariage. Ainsi la raison qui obligeait Adam et ses premiers enfants au mariage ne subsiste plus, et n'oblige plus tous les hommes de la même manière. Il est vrai que les juifs et les protestants s'appuient encore non-seulement sur ces autres paroles de la Genèse (II, 24) : *C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme*, mais aussi sur l'aversion que les Hébreux ont toujours eue pour le célibat et la stérilité. Mais d'abord ce dernier passage de la Genèse a un sens tout à fait opposé à celui qu'on lui prête. En effet, le texte hébreu porte à la lettre : *C'est pourquoi homme quittera*, etc.; mais comme le mot *homme* est évidemment ici un nom collectif, le véritable sens est *des hommes*, et nullement *les hommes*, *tous les hommes*. Les hébraïsants superficiels peuvent ignorer qu'en hébreu comme en arabe c'est l'article déterminatif qui, mis devant un nom de classe et d'espèce, indique que ce nom exprime tous les objets compris dans cette classe et tous les individus appartenant à cette espèce, et que ce même nom, dépouillé de l'article, exprime un nombre indéterminé plus ou moins considérable d'objets et d'individus, mais non point la totalité. Ajoutons que la version grecque des Septante lit, comme le texte original, le mot *homme* sans article. Quant à l'aversion que les Hébreux avaient pour le célibat et la stérilité, on la conçoit aisément si on considère les promesses qui leur avaient été faites, et les espérances qui leur avaient été données. La postérité d'Abraham devait être aussi nombreuse que le sable de la mer. Par conséquent une famille considérable devait être un bienfait de Dieu, et un titre de gloire en Israël; la privation d'enfants, un châtiment céleste et une honte. Chaque famille devait être continuée par ses descendants, et conservée avec le nom de son fondateur, nom qui remontait aux premiers âges de la nation. A ce nom se rattachait un héritage inaliénable et souvent de glorieux souvenirs; tous les membres de la famille liée à ce nom et à cet héritage regardaient comme un grand malheur de la voir s'éteindre ou seulement s'affaiblir. Si un père mourait sans enfants, la loi donnait à ses proches des moyens légaux d'en faire adopter, et leur en faisait un devoir. Ainsi il était tout naturel que, chez un peuple qui se trouvait dans de pareilles conditions, le mariage et la fécondité fussent en honneur, et le célibat et la stérilité en opprobre. Mais cela ne prouve point que le mariage fût obligatoire pour tous les hommes. L'union indissoluble d'un seul homme avec une seule femme, ou la monogamie, se trouve prescrite par l'institution primitive du mariage. Lamech fut le premier qui transgressa la loi de la monogamie, établie par le Créateur, en épousant deux femmes, Ada et Sella (Genèse, II, 24; IV, 19); et dans la suite, un grand nombre de ses descendants imitèrent son exemple. Il n'est cependant pas entièrement certain que la polygamie ait été absolument défendue avant le déluge, bien que les raisons les plus fortes nous portent à le croire. Quoi qu'il en soit, la majeure partie des Hébreux étaient polygames au temps de Moïse, et il était impossible à ce saint législateur d'abolir un usage aussi invétéré sans ouvrir la porte à de plus grands maux, à la fornication et à l'adultère; cependant il sut la contenir dans de justes bornes, et les obstacles qu'il y opposa sagement la diminuèrent considérablement dans la suite.

2° Dans la loi de nature comme dans la loi écrite le mariage était, comme il l'est aujourd'hui parmi les infidèles, un contrat légitime établi comme un remède à la concupiscence, pour mettre des enfants au monde et peupler ainsi la terre. Mais il n'était pas un sacrement; prérogative qu'il n'a reçue que de la loi de grâce, dans laquelle il a été institué pour une fin surnaturelle, qui est de représenter l'union de Jésus-Christ avec l'Église, et pour conférer la grâce aux fidèles mariés. Ainsi, et c'est une vérité de foi définie par le concile de Trente, le mariage des chrétiens est un vrai sacrement institué par Jésus-Christ, conférant et la grâce habituelle, qu'il augmente, et la grâce actuelle, dont l'effet est d'unir le mari et la femme par les liens d'une tendre charité, d'élever chrétiennement leurs enfants, de se garder mutuellement une fidélité inviolable, et de s'entr'aider dans les peines inséparables de cette vie. — Les théologiens sont partagés sur la *matière* et la *forme* du sacrement de mariage. Pour nous, nous pensons, comme un très-grand nombre d'entre eux qui ont suivi Estius, que la *matière* consiste dans les actes des contractants, et la *forme*, dans les paroles du prêtre qui les marie. — Quant au *ministre*, les théologiens sont encore partagés d'opinion. Selon les uns, les contractants sont les ministres du sacrement, soit que chacun des deux se l'administre à lui-même, soit que les deux se l'administrent mutuellement l'un à l'autre. Suivant les autres, le seul prêtre qui bénit le mariage en est le ministre. Ce dernier sentiment paraît le plus commun aujourd'hui. — La *cause efficiente* du mariage est celle qui produit le lien conjugal que nous appelons *mariage*; et cette cause n'est autre que le consentement mutuel par lequel les contractants témoignent de vive voix ou par signes qu'ils veulent s'épouser actuellement. Mais, pour produire le lien conjugal, le consentement doit être intérieur et sincère, mutuel, extérieur ou sensible, libre et exempt d'erreur. Le manque d'une seule de ces conditions du consentement suffirait pour rendre le mariage invalide, absolument nul. Mais il y a plusieurs autres circonstances, c'est-à-dire plusieurs autres empêchements qui peuvent s'opposer à la validité du mariage; nous les avons fait connaître à l'article EMPÊCHEMENTS, n° II. — Les *propriétés* du mariage sont l'*unité*, l'*indissolubilité* et la *nécessité*. L'*unité* du mariage consiste en ce qu'un homme ne peut avoir qu'une femme, et qu'une femme ne peut avoir qu'un mari. Par conséquent la polygamie simultanée, c'est-à-dire plusieurs femmes à la fois, détruit cette unité. L'*indissolubilité* consiste en ce que la mort seule d'une des deux parties conjointes peut rompre un mariage consommé entre des chrétiens. C'est une vérité que nous avons établie à l'art. INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE. La *nécessité* du mariage a existé dans les premiers temps du monde, comme nous l'avons dit au commencement de cet article; elle existe encore aujourd'hui dans certaines situations. Ainsi, par exemple, une personne qui ne peut guère garder la continence est obligée de se marier. Il en est de même d'une fille pauvre qui, n'ayant pas de quoi vivre, trouve une existence dans un mariage chrétien. Cependant ces deux sortes de nécessités n'obligent pas absolument au mariage, parce qu'une personne qui ne garde que difficilement la continence peut

Digitized by Google

vaincre cette difficulté par la prière et la pénitence, et qu'une fille pauvre peut se procurer ce qui est nécessaire à la vie par des voies légitimes différentes du mariage. — Les solennités que l'Église a prescrites pour la célébration des mariages le précèdent ou l'accompagnent. Les premières sont les fiançailles, la proclamation des bans, le consentement des parents et la confession. Les dernières sont la bénédiction de l'anneau, que le prêtre donne à l'époux, et que celui-ci met à la main gauche de l'épouse comme une marque de l'union de leur cœur; la pièce de monnaie que le prêtre bénit de même, et que l'époux donne à l'épouse, pour l'assurer qu'en lui faisant don de sa personne il lui fait aussi présent de ses biens pour en jouir en commun avec elle; la cérémonie par laquelle le prêtre fait mettre la main droite de l'époux dans celle de l'épouse, pour montrer que l'époux, qui est le chef de la femme, doit être le premier à garder la fidélité qu'il lui promet, et que l'épouse doit l'obéissance à son époux; la célébration du sacrifice de la messe, pour obtenir de Dieu les grâces attachées à ce sacrement; l'offrande des deux époux avec un cierge à la main, pour montrer qu'ils doivent édifier leur famille par une vie exemplaire; le voile ou poêle, symbole de pudeur, que l'on étend sur la tête des mariés à la manière des anciens, et l'interruption du sacrifice que fait alors le prêtre pour leur donner une seconde bénédiction, lorsque l'épouse n'est pas une veuve; enfin la paix que le prêtre leur souhaite, comme étant le bien le plus précieux des mariages des chrétiens. Ces cérémonies doivent se faire dans l'église, et, suivant les conciles, depuis le lever du soleil jusqu'à midi. Les personnes mariées ou qui veulent se marier ont différentes obligations à remplir, soit avant, soit après le mariage, soit entre elles, soit à l'égard de leurs enfants et de leurs domestiques, si elles en ont. Comme ces difficultés sont parfaitement expliquées dans Richard et Giraud, nous nous bornerons à remarquer ici que le mariage étant un état saint et décisif du bonheur des époux, soit pour le temps, soit pour l'éternité, on doit y entrer saintement, c'est-à-dire qu'il faut consulter Dieu pour connaître si on y est appelé; car la vocation de Dieu est nécessaire à l'état du mariage comme à tous les autres; et cette vocation s'étend non-seulement au mariage en général, mais encore à la personne particulière que l'on doit épouser. *Voy.* Matth., XIX, 4. Éphés., V, 32. Tertull., *De Præscript.*, c. XL; *De Pudicitia*, l. II, c. IV. Iren., *Advers. hæreses.* Basil., *In Exameron.* Ambros., *De Abrahamo*, l. I, c. VII. August., *Lib. de fide et operib.*; *De bono conjugali*, c. XVIII et XXIV; *De Nupt. et concupisc.*, c. X. Cyrill. Alex., *in Joan.*, l. II, c. XXII. Athanas., *Epist. ad Ammonium.* Hieronym., *in Ephes. V.* Le pape Sirice, *Epist. I.* Innocent Ier, *Epist. I.* Conc. Trid., sess. XXIV, où la foi et la doctrine de l'Église sur le sacrement de mariage sont expliquées en douze canons. Estius, *in 4, dist.* 26, § 11 et 12. Les canonistes. Le *Traité du mariage*, dans les théologiens. Bergier, *Diction. de théol.* La *Tradition*, ou *Hist. de l'Église sur le sacrement de mariage*; Paris, 1725, 3 vol. in-4°. D. Calmet, dans sa longue et savante *Dissertation sur les mariages des Hébreux*, en tête des *Comment. sur le Cant. des cant.*; *Dissert.* dont le docte interprète a donné un précis dans son *Diction. de la Bible*, au mot NOCES. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'*Encyclop. cathol*, J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 248 et suiv. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où on trouve un fragment tiré d'une *Allocution* de Pie IX, du 27 septembre 1852, sur la nature du mariage, et les belles considérations du célèbre jurisconsulte Donat sur le mariage, considérations tirées du *Traité des lois*, ch. III, p. 4, t. I, édit. de 1777.

II. **MARIAGE (ACTE DE).** *Voy.* REGISTRE.

III. **MARIAGE (CONTRAT DE).** La constitution française de 1789 portait : « La loi ne considère le mariage que comme un contrat civil. » Selon Portalis, *la loi ne doit voir dans le mariage que le contrat civil.* Le Code Napoléon est conforme à ces principes, et les jurisconsultes prétendent en conséquence qu'*aujourd'hui le mariage est un contrat essentiellement civil.* Le mariage n'est pas plus *aujourd'hui* qu'autrefois un contrat *essentiellement civil.* Il est, au contraire, un contrat *essentiellement religieux* depuis qu'il a été élevé par Jésus-Christ à la dignité de sacrement. C'est ce qui faisait dire à Pie VII que le mariage était un contrat institué et confirmé de *droit divin* avant toute société civile, et que c'était là ce qui établissait une différence essentielle entre le mariage et tout autre contrat. *Voy.* J.-E.-M. Portalis, *Discours sur l'organisation des cultes, et exposé des motifs du projet de loi relatif à la convention faite entre le Saint-Siége et le gouvernement français*, IX, n° 6. Le Code civil, 63-64, 75, 76, 165-169, 191. Pie VI, *Bref du 11 juillet* 1789, adressé à l'évêque d'Agria. J. card. Soglia, *Institutiones Juris publici ecclesiastici*, p. 366, 367; Paris, 1853. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*, art. CONTRAT DE MARIAGE. *Compar.* MARIAGE, n° X.

IV. **MARIAGE (DISPENSE DE).** *Voy.* EMPÊCHEMENT, n° III.

V. **MARIAGE (INDISSOLUBILITÉ DU).** *Voy.* MARIAGE, n° I, 2° et IMPOSSIBILITÉ.

VI. **MARIAGE (NÉCESSITÉ DU).** *Voy.* MARIAGE, n° I, 1° et 2°.

VII. **MARIAGE (PROPRIÉTÉS DU).** *Voy.* MARIAGE, n° I, 2°.

VIII. **MARIAGE (RÉHABILITATION D'UN).** *Voy.* RÉHABILITATION.

IX. **MARIAGE (UNITÉ DU).** *Voy.* MARIAGE, n° I, 2°.

X. **MARIAGE CIVIL.** Le mariage civil tel que nos lois ont voulu le faire, est aux yeux de la religion un véritable concubinage. « Parmi les catholiques, dit Pie IX, quelqu'un peut-il ignorer que le mariage est véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ; de sorte qu'il ne peut y avoir parmi les fidèles de mariage qui ne soit en même temps un sacrement; qu'entre chrétiens, l'union de l'homme et de la femme hors du sacrement, quelles que soient d'ailleurs les formalités civiles et légales, ne peut être autre chose qu'un *concubinage honteux et funeste*, tant de fois condamné par l'Église. » Le même Pape dit ailleurs : « C'est un point de la doctrine de l'Église catholique que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle surajoutée au contrat, mais qu'il est de l'essence même du mariage, de telle sorte que l'union conjugale entre des chrétiens n'est légitime que dans le mariage, sacrement, hors duquel il n'y a qu'un *pur concubinage.* Une loi civile qui, supposant le sacrement divisible du contrat de mariage pour des catholiques, prétend en régler la validité, contredit la doctrine de l'Église, usurpe ses droits inaliénables, et, dans la pratique, met sur le même rang le *concubinage* et le sacrement de

Digitized by Google

mariage, en les sanctionnant l'un et l'autre comme également légitimes. » Ces paroles, tirées de l'*Allocution du 27 septembre* 1852 et de la *Lettre du pape Pie IX au roi de Sardaigne relativement au mariage civil*, Castelgandolfo, 19 septembre 1852, sont avouées de tous les catholiques, qui en font la règle de leur conduite en cette matière.

XI. **MARIAGE CLANDESTIN.** *Voy.* CLANDESTIN.

XII. **MARIAGE DE CONSCIENCE ou SECRET.** C'est un mariage célébré en face de l'Église, avec toutes les formalités essentielles; mais qu'on tient caché et secret, ou qu'on ne déclare pas dans le public. Les casuistes disent que ces mariages, valides d'ailleurs, peuvent absolument être permis pour de fortes raisons, mais qu'en général on ne doit pas les souffrir, parce que c'est un grand scandale que des personnes habitent ensemble comme mari et femme, n'étant pas connus pour tels, et qu'il y a à craindre beaucoup de tromperies et d'autres inconvénients. Bien que l'Église les désapprouve, comme on peut le voir par les décisions des papes et des conciles, elle les tolère cependant quelquefois; c'est quand les inconvénients et les abus qui pourraient en résulter ne sont pas à craindre. Le mariage secret s'inscrit dans un livre particulier que l'évêque conserve religieusement scellé; le ministre et les témoins ne peuvent le publier sans crime, si ce n'est du consentement des époux ou à la demande des enfants après leur mort. L'évêque ne doit pourtant permettre ces mariages que pour quelque cause très-urgente. Il ne faut pas confondre le mariage *secret* ou *de conscience* avec le mariage *clandestin*, qui est radicalement nul. *Voy.* Benoit XIV, bulle *Satis nobis*. Joseph-C. Ferrari, *Summa institutionum canonicarum*. Franciscus Mazzei, *De Matrimonio conscientiæ vulgo nuncupato: accedit Dissertatio de matrimonio personarum diversæ religionis*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, et *compar.* notre art. CLANDESTIN.

XIII. **MARIAGE DE LA MAIN GAUCHE** ou **MARIAGE MORGANATIQUE** (*Matrimonium ad morganaticam*), union conjugale qui n'a pas tous les effets du mariage ordinaire, en ce qui concerne le rang et les droits de succession des époux et des enfants. Cette restriction s'exprime d'une manière symbolique, par la cérémonie particulière qui se pratique à cette sorte de mariage. La femme ne s'unit à son mari que par la main gauche, qui est la main faible, pour marquer par là qu'elle n'entre pas dans la famille de l'époux, qu'elle n'est pas placée sous sa sauvegarde et sa tutelle, que par conséquent elle ne participe pas à son rang et ne transmet pas les droits de la famille et de la succession du mari aux enfants qu'elle a de lui. Quant au mot *morganatique*, il est allemand; il dérive de *morgen* ou *matin*, et signifie que la femme et ses enfants doivent, en général, se contenter des dons du matin (*morgen-gabe*), c'est-à-dire des dons que, suivant les usages du droit germanique, l'époux faisait à l'épouse après la première nuit des noces. Sous le rapport religieux, l'effet d'un pareil mariage est le même que celui du mariage ordinaire; la femme est femme légitime, et ses enfants sont enfants légitimes. Il faut remarquer que le *mariage morganatique* n'est guère en usage que parmi les membres des maisons souveraines et de la haute noblesse allemande. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

XIV. **MARIAGE DE LA SAINTE VIERGE** (*Desponsatio Beatæ Virginis Mariæ*). D'après ce que dit Benoît XIV sur l'origine et la signification de cette fête, la dénomination de *Mariage de la sainte Vierge* se trouve parfaitement justifiée; elle est, en effet, consacrée au souvenir de l'union de Marie, héritière d'Héli, avec Joseph, son plus proche parent, qui était fils de Jacob, et, appartenant à l'ancienne lignée de Bethléhem, était issu de David par Salomon, comme Marie par Nathan. La célébration de cette fête est due à l'initiative du chancelier Gerson. Le pape Paul III chargea le P. Pierre Doré, dominicain, de rédiger l'office, et, par une bulle du 22 août 1725, Benoît XIII étendit cette fête à toute l'Église; on la célèbre le 23 janvier. *Voy.* Matth., I, 16, 18, 19, 20. Luc, II, 5. Ignat., *Epist. ad Ephes.*, c. XIX. Le *Diction. de la théol. cathol.*

XV. **MARIAGE DES VAGABONDS.** Le concile de Trente enjoint aux curés de ne pas assister à ces mariages sans avoir fait auparavant une enquête soigneuse des personnes, sans avoir rapporté l'affaire à l'Ordinaire et sans en avoir obtenu la permission. Le motif justement allégué par le saint concile, c'est que ces vagabonds, animés d'un mauvais esprit, quittent leur première femme pour en prendre une autre, et plus ordinairement, plusieurs en divers lieux. *Voy. Conc. Trid.*, sess. XXIV, c. VII, *de Reform. matrimon.*

XVI. **MARIAGE MIXTE.** On appelle ainsi le mariage qui se contracte entre un catholique et un dissident, c'est-à-dire un chrétien séparé de l'Église catholique par la doctrine et le culte, tel qu'un schismatique et un hérétique, mais non pas un infidèle ou un juif, pour lesquels il y a un empêchement dirimant. Comme ce mariage est sévèrement défendu, il ne peut être validé par la présence du curé qu'en vertu d'une dispense légitime, laquelle est toujours réservée au pape. Le mariage doit se faire sans aucune solennité, et toujours hors de l'église; cependant on peut recevoir le consentement des époux dans la sacristie. La partie hérétique devra s'engager à laisser élever dans la religion catholique les enfants de l'un et de l'autre sexe qui pourront naitre de ce mariage, et à laisser à son époux ou à son épouse et à ses enfants le libre exercice de la religion catholique. Si la partie dissidente ne voulait point prendre cet engagement, le curé devrait refuser son ministère et ne pas même demander la dispense. Il doit aussi notifier aux futurs époux qu'ils doivent s'abstenir de se présenter devant un ministre non catholique. Mais il doit d'abord faire tous ses efforts pour empêcher de pareils mariages, que l'Église a toujours justement abhorrés. *Voy.* l'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, rapporte les décisions de plusieurs conciles tenus en France dans ces derniers temps sur les *mariages mixtes*, et le bref de Grégoire XVI aux archevêques et évêques du royaume de Bavière sur le même sujet.

XVII. **MARIAGE NUL.** *Voy.* RÉHABILITATION.

XVIII. **MARIAGE PAR PROCUREUR.** Ce mariage, qui se fait entre des personnes absentes, est valide à la rigueur, selon le sentiment des canonistes, sentiment fondé sur le chap. *Procurator*. Remarquons que le concile de Trente n'a rien changé à cet égard. Mais tous les théologiens et les canonistes conviennent que les personnes ainsi mariées doivent réitérer leur mariage en personne et en présence de leur propre curé; quelques-uns mêmes, très-distingués, croient que ces mariages ne sont des sacrements qu'après cette ratification. *Voy.*

Digitized by Google

l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

XIX. **MARIAGE SECRET.** *Voy.* MARIAGE, n° XII.

MARIALES (Xantes), dominicain, né à Venise vers l'an 1580, mort en 1660, appartenait à la famille des Pinardi. De l'an 1610 à l'an 1624, il professa la théologie, et fut préfet des études dans le collége conventuel de Padoue, il refusa les emplois qu'on lui offrit souvent, soit dans son Ordre, soit dans l'Église; mais il fut obligé d'accepter le titre de conseiller et de chapelain honoraire de l'empereur Ferdinand III. Les ouvrages qu'il composa contre la France le firent expulser deux fois de sa patrie; mais il y fut toujours rappelé avec honneur. Ses principaux écrits sont: 1° *Controversiæ ad universam Summam theologiæ S. Thomæ Aquinatis; nec non ad quatuor libros Magistri Sententiarum;* Venise, 1624, in-fol.; — 2° *Bibliotheca interpretum ad universam Summam theologiæ divi Thomæ;* ibid., 1660, 4 vol. in-fol.; les Prolégomènes *Contra Novatores*, qui sont en tête du 1er vol., ont été mis à l'*Index* (decr. 20 Junii 1662); — 3° *Amplissimum artium scientiarumque omnium Amphitheatrum, hoc est, de rebus universis celeberrimæ quæstiones disputatæ ab orbis oraculo, D. Thoma;* Bologne, 1658, in-fol. Il a donné, en outre, une nouvelle édition des *Commentaires* de Nuno, dominicain espagnol, sur la IIIe partie de la *Somme* de saint Thomas. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 600. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de S.-Dominique*, tom. V, p. 430 et suiv. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLIII. Feller. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve la liste des autres écrits de Mariales.

MARIAM, fils d'Ezra et descendant de Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 17.

MARIAMME (*Marianne*), ville épisc. de la deuxième Syrie sous la métropole d'Apamée, au diocèse d'Antioche. Elle a eu quatre évêques, dont le premier, Paul, souscrivit au concile de Chalcédoine. Elle a eu aussi deux évêques latins, dont le premier, Denys, mourut en 1450, et le deuxième, Durand Sapelli, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut nommé le 6 novembre de la même année par Nicolas V. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 919, et tom. III, p. 1194. Wading, *Annales Ordin. Minor.*, tom. V, p. 587. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 149. Terzi, *Siria Sacra*, p. 102. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 9.

I. **MARIAMNE.** C'est ainsi que l'historien Joseph appelle *Marie*, sœur de Moïse.

II. **MARIAMNE**, fille d'Alexandre, fils du roi Aristobule, et d'Alexandra, fille d'Hyrcan, grand sacrificateur des Juifs, épousa Hérode le Grand, et ne cessa, avec l'aide de sa mère Alexandra et de son frère Aristobule, d'exciter des révoltes contre son mari. Hérode la fit périr par jalousie, et ordonna qu'on mit à mort les deux fils qui lui restaient de Mariamne : Alexandre et Aristobule. Le chagrin qu'il en éprouva dans la suite lui fit perdre la raison. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XV, c. XI, XIII; l. XVI, c. VI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **MARIAMNE**, fille du grand prêtre Simon et femme d'Hérode le Grand. Elle en eut un fils, nommé Hérode-Philippe, qui épousa en premières noces la fameuse Hérodias, laquelle prit ensuite pour époux Hérode-Antipas, qui fit mourir saint Jean-Baptiste. *Voy.* Matth., XIV, 3 et suiv. Marc, VI, 17 et suiv. Joseph, *Antiq.*, l. XV, c. XII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MARIAN (SAINT-), en latin *Sanctus Marianus*, abbaye de l'Ordre de Prémontré située dans la ville d'Auxerre. Elle fut fondée par saint Germain, évêque de cette ville, l'an 423, sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien; mais plus tard elle prit le nom de saint Marian, qui s'y était sanctifié. Les Prémontrés s'y établirent vers l'an 1159; mais ce monastère ayant été ruiné par les Calvinistes en 1565, la communauté fut transférée dans l'église Notre-Dame de la Dehors ou Ladore. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*, art. AUXERRE.

I. **MARIANA**, ville épisc. de l'île de Corse, aujourd'hui détruite. Ce siége fut transféré à Bastia, capitale de l'île, en 1675, et le diocèse fut uni à celui d'Acci. Le premier évêque de Mariana est saint Petreius, qui souffrit le martyre. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. IV, col. 999. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 149. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 9-11.

II. **MARIANA** ou **MARIANE, MARIANNE**, ville épisc. du Brésil sous la métropole de San-Salvador; ce siége fut érigé en 1745. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 11-12.

III. **MARIANA** (Jean), célèbre jésuite, né à Talavera, dans le diocèse de Tolède, en 1536, mort à Tolède l'an 1624, étudia le grec, l'hébreu, la théologie, ainsi que l'histoire sacrée et profane; il professa à Rome, en Sicile et à Paris. Richard Simon l'appelle *un des plus habiles et des plus judicieux scholiastes que nous ayons sur la Bible*, et, en parlant de ses notes sur le Nouveau Testament en particulier, il dit que ce *sont de véritables scholies, où il ne paraît pas moins de jugement que d'érudition;* qu'*il serait à désirer que les observations de ce savant homme n'eussent pas été si abrégées;* mais que *néanmoins il dit beaucoup de choses en peu de mots.* Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Tractatus septem, tum theologici tum historici : De Adventu B. Jacobi apostoli in Hispaniam; De Editione Vulgata SS. Bibliorum; De Spectaculis; De Die et anno mortis Christi; De Morte et immortalitate lib. III;* Cologne, 1609, in-fol.; — 2° *Scholia brevia in Vetus ac Novum Testamentum;* — 3° *Lucæ Tudensis episcopi De Altera Vita, fideique controversis adversus Albigensium lib. III*, avec un *Commentaire;* Ingolstadt, 1612, in-4°, et dans la *Biblioth. des Pères*, tom. III; — 4° *S. Isidorus, contra Judæos; ejusdem Proœmia III in libros Veteris ac Novi Testamenti; ejusdem, Synonymorum Lib. II*, dans l'édition des *Œuvres* de saint Isidore; Madrid, 1596. On lui a attribué un ouvrage en espagnol touchant les défauts du gouvernement de sa société, lequel a été imprimé en espagnol, en italien, en latin et en français. L'édition italienne intitulée *Discorso intorno ai grandi errori, che sono nella forma del gorno de' Gesuiti*, a été mise à l'*Index* par un décret du 11 avril 1628. Il faut remarquer que cet ouvrage fut enlevé au P. Mariana pendant qu'il était en prison, et imprimé à Bordeaux en 1625, in-8°. En vain les Jésuites demandèrent qu'on produisît l'original espagnol; personne ne put le montrer; ce qui autorise à croire que le livre fut pour le moins altéré et défiguré, et que c'est pour cette raison que l'éditeur ne le fit paraître qu'après la mort du P. Mariana. Quant au fameux traité *De Rege et regis institutione*, il fut condamné à être brûlé par arrêt du parlement, et censuré par la faculté de théologie de Paris à cause des maximes séditieuses qu'il renferme. Il paraît que les Jésuites l'avaient déjà désapprouvé. On l'a imprimé plusieurs fois, et traduit en italien et en français. Ce qu'il faut remarquer encore, c'est que l'édition originale, la seule où il n'y avait pas eu de retranchement, celle de

Digitized by Google

Tolède, 1599, in-8°, porte en titre : *Cum privilegio regis et approbatione*, et que longtemps avant le savant père et avant l'existence de la compagnie de Jésus, des théologiens d'un nom très-illustre et appartenant à des Ordres différents, avaient enseigné la même opinion sur les tyrans, mais avec moins de mesure et moins de sages tempéraments. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1704, 1719, 1724 et 1735. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan. nova.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, qui donne la liste de ses autres ouvrages. La *Nouv. Biogr. génér.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 339, et tom. IV, p. 360.

MARIANDYNES. *Voy.* HONORIADE.

MARIANE ou **MARIANNE.** *Voy.* MARIANA, n° II.

MARIANOPOLIS, ville épisc. de l'Euphrate située au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Hiérapolis. On n'en connaît qu'un évêque, Côme, pour qui Étienne, son métropolitain, souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy.* Act. VI. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 951.

I. **MARIANUS (SANCTUS)**, abbaye. *Voy.* MARIAN.

II. **MARIANUS**, de l'Ordre de Saint-François, né à Florence vers l'an 1430, mort en 1523, a laissé, entre autres ouvrages : 1° une *Chronique* de son Ordre ; — 2° un *Catalogue* ou *Courte histoire des Frères lais* du même Ordre ; — 3° un *Catalogue des religieuses de Sainte-Claire* ; — 4° des *Sermons*. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. Francisc.*, tom. II, p. 329.

III. **MARIANUS SCOTUS**, bénédictin, né en Écosse ou en Irlande en 1028, mort à Mayence l'an 1086, était parent de Bède le Vénérable. Il prit à Cologne l'habit monastique, fut ordonné prêtre, et professa à Mayence et à Ratisbonne les mathématiques et la littérature sacrée. Il a laissé une Chronique universelle, qui a été imprimée sous ce titre : *Mariani Scoti Chronicon universale, a creatione mundi libri III per ætates VI usque ad annum Christi* 1083 ; cet ouvrage a été continué jusqu'en 1200 par Dodechin, abbé de Saint-Désidobe, et publié à Bâle en 1559, in-fol. ; il a été inséré dans Pistorius, *Collection des historiens d'Allemagne*, tom. I ; Francfort, 1613, in-fol. *Voy.* Waræus, *De Claris Hibern. Scriptor.*, lib. I. Trithème, *De Scriptor. eccl.* Le *Journ. des Savants*, 1717 et 1720. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MARICOLÆ. *Voy.* MAROILLES.

* **MARIE.** Comme ce mot s'applique à un certain nombre d'homonymes divers, nous avons placé d'abord ceux qui sont mentionnés, soit dans l'Ancien et le Nouveau Testament, soit dans l'historien Joseph, puis les saintes, ensuite l'Ordre de chevalerie et l'abbaye qui portent le nom de *Marie*, enfin les autres homonymes qui n'appartiennent à aucune de ces catégories.

I. **MARIE**, prophétesse, sœur de Moïse et d'Aaron, et fille d'Amram et de Jocabed. Lorsque Moïse, âgé de trois mois, eut été exposé sur le Nil, ce fut Marie qui, par l'ordre de la fille du Pharaon, alla chercher sa mère pour servir de nourrice à l'enfant. Après le passage de la mer Rouge, ce fut encore Marie qui, à la tête du chœur et des danses des femmes, entonna le magnifique cantique d'action de grâces du chap. XV de l'Exode. Ayant parlé contre Moïse au sujet de Séphora, Marie fut punie par le Seigneur, et couverte d'une lèpre qui la força de rester sept jours hors du camp. Elle mourut dans le désert de Sin, le premier mois de la 40e année après la sortie d'Égypte. Saint Grégoire de Nysse et saint Ambroise ont cru que Marie avait toujours été vierge ; mais l'historien Joseph dit qu'elle fut mariée à Hur, qui soutenait les mains de Moïse sur la montagne pendant que Josué combattait les Amalécites. *Voy.* Exode, II ; XV, 20. Nombres, XII ; XX, 1. Grégor. Nyss., *Lib. de Virginit*, c. XIX. Ambros., *Epist. I class.*, ep. 63. Joseph, *Antiquit.*, l. III, c. II.

II. **MARIE**, mère de Dieu et vierge tout ensemble, appartenait à la tribu de Juda et à la race royale de David. Suivant une tradition que les Pères de l'Église nous ont conservée, Marie eut pour père Joachim, et pour mère Anne ; mais l'Écriture ne le dit pas. Elle épousa Joseph, qui était issu de la même race et de la même tribu, afin d'avoir un gardien de sa virginité, qu'elle avait consacrée à Dieu dès sa plus tendre enfance. L'ange Gabriel lui ayant annoncé qu'elle deviendrait mère du Messie par l'opération du Saint-Esprit, Marie, troublée d'abord, s'écria : « Je suis la servante du Seigneur, qu'il me soit fait selon votre parole ; » et aussitôt elle conçut Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Peu après, elle se rendit à Hébron pour rendre visite à sa cousine Élisabeth, enceinte de saint Jean-Baptiste, et celui-ci tressaillit à la voix de Marie qui saluait sa mère. Élisabeth, remplie de l'Esprit-Saint, publia les faveurs de Marie, qui loua Dieu par le magnifique cantique *Magnificat*. Après un séjour de trois mois chez sa cousine, elle revint à Nazareth ; mais ayant été obligée de se rendre avec Joseph à Bethléhem, d'où leur famille était originaire, afin d'obéir à l'édit de César-Auguste, qui ordonnait à tous les sujets de l'empire de se faire enregistrer, chacun dans sa ville, elle enfanta Jésus dans une étable, ou, selon les Pères grecs, dans une caverne ; car il n'y avait point de place à l'hôtellerie. C'est là que les pasteurs, avertis par les anges, adorèrent l'enfant couché dans une crèche, et que, peu de jours après, les mages venus d'Orient lui apportèrent de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Quarante jours après la naissance de Jésus, selon l'opinion commune, Marie et Joseph allèrent à Jérusalem afin de présenter Jésus au temple et d'offrir le sacrifice prescrit par la loi pour la purification d'une femme après ses couches ; puis ils se retirèrent en Égypte, d'après l'avis qu'un ange donna en songe à Joseph, qu'Hérode avait dessein de faire périr l'enfant. On sait la douleur qu'éprouva Marie lorsque Jésus, âgé de douze ans, resta à Jérusalem à son insu, et les douces plaintes qu'elle lui adressa à ce sujet. Plus tard elle se trouva aux noces de Cana avec son fils, elle assista à la dernière Pâque à Jérusalem, et fut témoin de la passion de Jésus, qu'elle accompagna jusqu'à la croix. Jésus mourant la confia à saint Jean, le disciple bien-aimé, qui dès lors la prit chez lui, et qui, dit-on, la conduisit avec lui à Éphèse, où elle mourut dans un âge avancé. Elle se trouva aussi avec les Apôtres à l'Ascension de Jésus-Christ et y reçut le Saint-Esprit. On a élevé un grand nombre d'églises, établi beaucoup de fêtes, de confréries, d'associations, de congrégations et d'Ordres en l'honneur de la sainte Mère de Notre-Seigneur, et l'Église honore spécialement son Immaculée Conception le 8 décembre, sa Nativité le 7 septembre, et son Assomption le 15 août. Plusieurs Pères de l'Église, entre autres saint Bernard, ont préconisé les vertus de la Mère de Dieu ; et, à leur exemple, un nombre infini d'écrivains modernes ont composé des

Digitized by Google

ouvrages en son honneur; nous citerons seulement Duquesne, *Grandeurs de Marie;* 1791, 2 vol. in-12; ouvrage qui renferme tout ce qu'on peut dire de plus solide et de plus édifiant sur les mystères de la très-sainte Vierge; un prêtre de Genève, qui a publié une *Vie de la sainte Vierge, tirée des saintes Écritures et des témoignages des saints Pères;* Paris, 1819, in-12; le P. d'Argentan, qui a écrit un gros volume sur *Les Grandeurs de Marie;* Lafitau, *La Vie et les Mystères de la très-sainte Vierge;* 1759; le P. de Mézerai, *Sacré-Cœur de Marie*, etc. *Voy.* le P. Thomassin, *Traité des fêtes.* Joli, chantre et chanoine, dans ses *Dissertations* pour Usuard. Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. I, notes 13-17 sur la sainte Vierge. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible,* discute plusieurs points de l'histoire de la sainte Vierge, et rapporte les témoignages des mahométans en faveur de Marie. Bergier, *Diction. de théol.*, où l'auteur montre, entre autres choses, l'antiquité et la convenance du culte que nous rendons à la sainte Vierge, et le venge des attaques des hérétiques et des incrédules. Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **MARIE**, sœur de Marthe et de Lazare, demeurait avec eux à Béthanie, village situé près de Jérusalem. Jésus-Christ, qui affectionnait beaucoup cette famille, se retirait souvent dans leur maison; et, un jour qu'il y était, Marie se tenait à ses pieds pour écouter sa parole, tandis que Marthe le servait. Peu après, Lazare étant tombé malade, ses sœurs avertirent Jésus, qui ne vint à Béthanie qu'après la mort de leur frère. Le Sauveur, l'ayant ressuscité, quitta Béthanie, où il ne revint que six jours avant la Pâque. On lui prépara un souper; Marthe servait, et Lazare était un des convives. Or Marie répandit sur la tête et les pieds du Sauveur une livre de parfum de nard d'épi, ce qui fit murmurer Judas Iscariote; mais Jésus dit que Marie avait ainsi prévenu son embaumement et avait en quelque sorte annoncé sa sépulture et sa mort prochaine. Saint Jean est le seul des évangélistes qui nomme *Marie;* saint Matthieu et saint Marc disent simplement *une femme.* Saint Jean semble dire encore que le repas se fit chez Lazare, puisqu'il affirme que Marthe servait, et que Lazare était un de ceux qui se trouvaient à table; tandis que, selon saint Matthieu, saint Marc et saint Luc, le festin fut donné dans la maison d'un lépreux, c'est-à-dire d'un homme qui avait été lépreux. Mais d'abord il n'y a pas de contradiction en ce que saint Jean seul désigne Marie; c'est un détail qu'il ajoute au récit des autres évangélistes, comme cela lui arrive très-souvent. Ajoutons que saint Matthieu et saint Marc, qui n'avaient rien dit de la résurrection de Lazare, de peur de s'exposer à la persécution du grand conseil des Juifs, ont probablement pour la même raison caché le nom de sa sœur Marie; car il est difficile de supposer que saint Matthieu, par exemple, témoin oculaire du fait, et qui accompagnait continuellement Jésus, l'ami de Lazare et de ses deux sœurs, ait pu ignorer le nom de Marie. Saint Jean, au contraire, cite le fait en détail, parce qu'écrivant après la destruction de Jérusalem, il n'avait aucun motif de cacher le nom de Lazare et de Marie. Le récit de saint Jean semble prouver que la *femme* et la *pécheresse* dont parlent les autres évangélistes sont la même que Marie, sœur de Lazare. Quant à l'expression : *Il était un de ceux qui étaient assis à table*, elle ne saurait s'appliquer à un maître de maison, mais elle convient parfaitement à un simple convié; en sorte qu'elle prouverait plutôt que le repas se fit, non chez Lazare, mais dans la maison d'un ami, dans laquelle sa sœur Marthe préparait le festin, avec Marie, sa sœur. *Voy.* Matth., XXVI, 6. Marc, XIV, 3. Luc, VII, 37; VIII, 2; X, 38, 39. Jean, XI, 1 et suiv.; XII, 1 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible,* et *Commentaire littér.* sur tous ces passages bibliques. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. IV, *Des Prétendues contradictions des évangélistes,* v^e^ RÈGLE, p. 373 et suiv. *Compar.* MARIES (LES TROIS).

IV. **MARIE**, mère de Jean-Marc, disciple des apôtres, avait à Jérusalem, sur le mont Sion, une maison où les apôtres se retirèrent après l'Ascension, et où ils reçurent le Saint-Esprit. Saint Pierre ayant été délivré de sa prison par le ministère d'un ange, vint frapper à la porte de cette maison. *Voy.* Act., XII, 5, 6 et suiv. Epiphan., *De Ponderib. et mensur.*, c. XIV. Cyrill., *Catheches.*, XVI. Hieronym., *Epist. XXVII.* Lucian., *De Inventione sancti Stephani,* c. VIII et X. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

V. **MARIE**, femme chrétienne dont saint Paul dit, dans son Épître aux Romains, qu'elle travailla beaucoup pour la foi et pour l'Église de Rome. On ne sait rien de certain sur ses actions et sur sa mort. *Voy.* Rom., XVI, 6.

VI. **MARIE DE CLÉOPHAS**, c'est-à-dire grammaticalement, ou *fille* ou *épouse de Cléophas,* qui est le même qu'Alphée, était sœur de la sainte Vierge et mère de Jacques le Mineur, de Joseph, de Siméon et de Jude, que l'Évangile appelle *frères de Jésus-Christ*, c'est-à-dire ses cousins germains. Elle accompagna le Sauveur dans ses voyages pour le servir, et le suivit jusqu'au Calvaire, où elle était avec la sainte Vierge au pied de la croix. Elle était aussi présente à sa sépulture et lorsqu'il apparut aux femmes qui allaient le dimanche à son tombeau. On ignore l'époque de sa mort. Les Grecs honorent sa mémoire et celle des autres saintes femmes le 8 avril. Le Martyrologe romain place la fête de sainte Marie de Cléophas au 9 avril, et met la translation de son corps à Veroli, dans la campagne de Rome, au 25 mai. D'autres prétendent que le corps de Marie est dans une petite ville de Provence appelée *Les-Trois-Maries,* sur le bord du Rhône et de la mer. *Voy.* Jean, XIX, 25. Hieronym., *in Helvid.*, c. VII. Chrysost., *in Galat.* Theodoret., *in Galat.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, qui, dans sa *Traduction française du Nouv. Test.*, *Notes supplément.*, 2e édit., prouve par des exemples tirés des auteurs sacrés et même profanes, que le mot *frère* se prenait souvent chez les peuples de l'antiquité pour *cousin* ou *proche* en général. *Compar.* CLÉOPHAS et ALPHÉE, n° I.

VII. **MARIE MADELEINE** ou **MAGDELEINE** (Sainte), que Jésus-Christ délivra de sept démons, suivit et servit son libérateur, comme plusieurs autres saintes femmes qui avaient été guéries par Notre-Seigneur. Elle se trouva avec la sainte Vierge au pied de la croix, fut présente lorsqu'on mit Jésus dans le sépulcre, et s'y rendit de grand matin le lendemain du sabbat, avec les autres femmes qui y apportaient des parfums et des aromates qu'elles avaient achetés pour embaumer le corps de Jésus. Un ange les ayant averties qu'il était ressuscité, Madeleine courut vers les apôtres saint Pierre et saint Jean, qui se trouvaient à Jérusalem, et leur dit qu'on avait enlevé le Seigneur du tombeau, et elle y revint pleurant et cherchant toujours, dans l'espoir de le retrouver. S'étant baissée pour regarder dans le cercueil, elle vit deux anges assis à l'endroit où avait été le corps de Jésus;

Digitized by Google

puis elle se retourna et vit Jésus, qui, pour calmer sa peine, se fit connaître à elle en l'appelant par son nom de Marie. « Ne me touchez pas, lui dit-il, car je ne suis pas encore monté vers mon Père; mais allez à mes frères, et dites-leur : Je monte vers mon Père et votre Père; vers mon Dieu et votre Dieu. » Cette apparition, qui est la première manifestation de Jésus-Christ après sa glorieuse Résurrection, a toujours été regardée comme la récompense du grand amour que Madeleine avait pour Jésus. Les Grecs et les Latins célèbrent, le 22 juillet, la fête de cette sainte femme. Plusieurs interprètes, tant anciens que modernes, prétendent que Marie Madeleine n'est autre que Marie sœur de Lazare; or il n'y a rien dans le récit précédent, tiré des quatre évangélistes, qui puisse s'opposer à ce sentiment. *Voy.* Mauconduit, *Dissertat.*; Paris, 1685. Le P. Alexandre, dominicain, *Hist. ecclés.*, tom. II. Tillemont, *Mém.*, tom. II, p. 30 et suiv., et *Notes* sur Marie Madeleine, p. 520. *Compar.* MARIE, nº III, et MARIES (LES TROIS).

VIII. **MARIE SALOMÉ**, fille de Marie de Cléophas et sœur de saint Jacques le Mineur, était nièce de la sainte Vierge et cousine germaine de Jésus-Christ; elle s'appelait seulement *Salomé*, et c'est sans fondement qu'on la nomme *Marie*, qui est le nom de sa mère. D'autres prétendent que Salomé était fille de saint Joseph, époux de la sainte Vierge; c'est aussi le sentiment des Grecs modernes, lequel est fondé sur le témoignage de saint Épiphane. *Voy.* Marc, XV, 40; XVI, 1. Epiphan., *Hæres.*, LXXVIII, c. VIII. *Compar.* SALOMÉ.

IX. **MARIE SALOMÉ**, femme de Zébédée. *Voy.* SALOMÉ, nº III.

X. **MARIE**, fille d'Éléazar, s'étant retirée à Jérusalem avec son mari et son fils, qui était encore enfant au commencement de la guerre des Juifs contre les Romains, y fut enfermée lorsque le siége de la ville fut formé. Son mari ayant été tué dans une sortie, et ayant perdu elle-même tout ce qu'elle possédait, elle passa plusieurs jours sans prendre aucune nourriture. Pressée par la faim, et transportée par le désespoir, elle tua son fils, le fit cuire, et en mangea une partie. Les Zélés, attirés par l'odeur de la chair cuite, entrèrent dans sa maison et lui demandèrent où était ce qu'elle avait fait cuire. Elle leur montra quelques membres de son enfant, et les leur offrit à manger, leur disant avec insulte qu'ils n'étaient pas plus délicats qu'une femme, ni plus tendres qu'une mère. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. VII, c. VIII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

XI. **MARIE** (Sainte), servante et martyre, était au service de Tertulle, officier de Maximien Hercule ou de Galère Maximien. Tertulle ayant ordonné, pour le jour de la naissance de son fils, une fête, qui consistait dans un sacrifice offert aux dieux de la famille et dans un grand festin, Marie refusa d'y prendre part, et déclara qu'elle était chrétienne. Tertulle la fit emprisonner et la livra au gouverneur, qui l'appliqua à la torture. On célèbre sa fête le 1er novembre. *Voy.* Baluz., *Miscellanea*, tom. II. Richard et Giraud.

XII. **MARIE** (Sainte), pénitente, nièce de saint Abraham, solitaire, morte l'an 375, fut, à l'âge de sept ans, renfermée par son oncle dans une cellule qui était voisine de la sienne, et où il prit soin de son éducation. Il y avait vingt ans qu'elle vivait de la sorte, lorsqu'un faux ermite, qui était venu la voir sous prétexte de profiter de ses enseignements, parvint à la séduire et à la faire sortir de sa cellule. Elle quitta le pays, et alla dans une ville qu'elle ne connaissait pas, afin de vivre dans le désordre; mais saint Abraham ayant appris, dans un songe, le sort de sa nièce, et ayant connu, après deux ans de prières, l'endroit où elle était, s'y rendit déguisé en soldat, et persuada à Marie de retourner dans sa solitude. Elle y expia si efficacement ses fautes, qu'au bout de trois ans Dieu l'honora du don des miracles. Les Grecs célèbrent sa fête et celle de saint Abraham le 29 octobre. *Voy.* Bollandus, au 29 octobre. Bulteau, *Hist. monast. d'Orient.* Richard et Giraud.

XIII. **MARIE** (Sainte), vierge et compagne de sainte Flore, martyre en Espagne. *Voy.* FLORE.

XIV. **MARIE D'OIGNIES** (Sainte), née à Nivelle, dans le Brabant, l'an 1177 ou 1180, morte le 23 juin 1213, montra dès son enfance une grandeur d'âme peu ordinaire. Elle fut mariée à l'âge de quatorze ans; son mari devint bientôt le compagnon fidèle de ses bonnes œuvres, et tous deux se consacrèrent à la pénitence et au service des lépreux. Marie vécut au milieu des plus grandes austérités, et, chaque année, elle faisait pieds nus, même pendant les hivers les plus rigoureux, le pèlerinage de Notre-Dame d'Oignies, dans le diocèse de Namur. Ce fut dans ce village qu'elle se retira, afin de se soustraire aux visites qu'elle recevait à Willenbrœck, lieu où elle demeurait d'abord. Quoiqu'elle n'ait pas été canonisée, son nom a été inséré dans les calendriers de plusieurs églises de Flandre, et quelques-uns l'honorent avec un office particulier. Sa fête se célèbre le 23 juin. On conservait son corps à Oignies avec une grande vénération. Il fut levé de terre l'an 1609, par l'ordre du pape Paul V, et par les soins de François Buisseret, évêque de Namur, qui le mit dans une châsse d'argent pour le placer sur l'autel, comme si la sainte eût été canonisée. *Voy.* sa *Vie*, écrite par le cardinal de Vitri, insérée dans Surius, *Vitæ Sanctorum selectissimæ*, dans Papebroch, *Acta Sanctorum*, tom. IV junii, p. 631, traduite en français, par le même évêque de Namur; Louvain, 1609, in-12, corrigée dans l'édition de Namur, 1719, et traduite de nouveau en français, mais avec des retranchements, par Arnauld d'Andilly. Richard et Giraud. Feller.

XV. **MARIE ÉGYPTIENNE** (Sainte), pénitente, née l'an 378, morte en 431, quitta ses parents à l'âge de douze ans, et alla contre leur gré à Alexandrie, où pendant dix-sept ans elle vécut dans le désordre. Elle se rendit à Jérusalem, avec plusieurs personnes qui y allaient, pour célébrer la fête de l'Exaltation de la sainte Croix, et elle se livra pendant la traversée aux plus grands excès. Le jour de la fête étant arrivé, elle voulut aussi entrer dans le temple; mais elle se sentit repoussée jusqu'à trois fois par une puissance invisible; et ce fut alors que, touchée par la grâce, elle se retira dans le désert, où l'Esprit de Dieu la conduisit. Elle y passa quarante-sept ans, au bout desquels le saint solitaire Zozime la découvrit et apprit son histoire de sa propre bouche. L'Église honore sa mémoire le 1er mars. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

XVI. **MARIE (SAINTE-)**, Ordre militaire. *Voy.* FRÈRES, nº XXI.

XVII. **MARIE-AUX-BOIS (SAINTE-)** abbaye de l'Ordre de Prémontré située à Pont-à-Mousson, au diocèse de Toul, en Lorraine. Elle fut fondée, vers l'an 1136, par Simon, duc de Lorraine, et établie d'abord dans une solitude, près de Preny-sur-Moselle; saint Norbert y en-

Digitized by Google

voya pour premier abbé le B. Richard, qui y établit une parfaite observance. L'an 1606 elle fut transférée à Pont-à-Mousson, et c'est là que prit naissance la réforme des Pères Prémontrés, laquelle se répandit dans la Lorraine tout entière et dans plusieurs provinces de France. *Voy.* l'*Hist. de Lorraine.*

XVIII. **MARIE-MARGUERITE ALACOQUE** (La bienheureuse). *Voy.* MARGUERITE, n° VII.

XIX. **MARIE DE L'INCARNATION** (La bienheureuse), dont le nom de famille est *Barbe d'Avrillot*, née à Paris le 1er février 1565, morte à Pontoise le 18 avril 1618. Après la mort de son mari, M. Acarie, maître des comptes, arrivée en 1614, elle se fit carmélite. Dans ce nouvel état elle perfectionna les grandes vertus dont elle avait donné l'exemple dans le monde, et se sanctifia surtout par son zèle, sa charité, sa patience et sa mortification. Elle est regardée comme la fondatrice des carmélites en France. Le pape Pie VI la mit au nombre des bienheureux le 29 mai 1791, indiquant un office et une messe en son honneur pour toutes les églises des Carmélites et pour quelques autres lieux désignés, au jour fixé par l'évêque diocésain. *Voy.* le décret de sa béatification. Sa *Vie*, par André Duval, professeur en Sorbonne; Paris, 1631, in-8°, par le P. Maurice, barnabite; Paris, 1642, in-4°, et 1666, in-12, et par Boucher; Paris, 1800, in-8°.

XX. **MARIE-CLOTILDE DE FRANCE** (La vénérable), reine de Sardaigne, née à Versailles le 23 septembre 1759, de Marie-Joséphine de Saxe, seconde femme du Dauphin, morte à Naples le 7 mars 1802, épousa le prince de Piémont, fils aîné du roi de Sardaigne Victor-Amédée III. Elle fut pour la cour et pour tout le Piémont un modèle de piété fervente, d'humilité et de charité. Étrangère aux divertissements et à toutes les vanités que lui offrait sa position, elle s'appliqua uniquement à l'étude de la perfection. Devenue reine, elle ne se prévalut de son autorité que pour protéger et faire honorer la religion. Sa vie entière ne fut qu'une suite de tribulations, d'affreux malheurs; mais la patience, la fermeté, la résignation avec lesquelles elle reçut les coups qui frappèrent sa famille et son trône montrent d'une manière éclatante à quel degré de vertu elle était parvenue; car, loin de jamais perdre le courage et la paix intérieure, elle demandait toujours à souffrir davantage pour mieux ressembler à son divin Rédempteur. Son ardente piété et ses vertus héroïques firent l'édification des différentes villes de l'Italie où, par suite du malheur des temps, elle passa les dernières années de sa vie. La réputation de sainteté que lui avaient acquise son humilité, la ferveur de sa piété et son admirable patience, ne fit que s'accroître et se répandre de plus en plus après sa mort; de telle sorte que la cause en fut introduite dans la congrégation des Rites, et que Pie VI la déclara *vénérable* le 10 avril 1808. *Voy.* l'*Éloge histor. de la servante de Dieu Marie Clotilde, reine de Sardaigne, traduit sur les mémoires italiens publiés à Turin en* 1804; Paris, 1806, in-12. *Éloge histor. de Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavier de France, reine de Sardaigne, avec des notes et des pièces inédites*; Paris, 1814; in-8°. Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.*, tom. XIV.

XXI. **MARIE** (Joseph-François), docteur de Sorbonne, né à Rodez en 1738, mort à Memel en Prusse l'an 1801, professa la philosophie au collége du Plessis, succéda à l'astronome La Caille comme censeur royal et professeur de mathématiques au collége Mazarin. Il obtint en 1783 l'abbaye de Saint-Amand de Boisse, fut sous-précepteur des fils du comte d'Artois, depuis Charles X, et accompagna le comte de Provence, depuis Louis XVIII, dans ses voyages. Outre des travaux sur les mathématiques et la mécanique, il a collaboré avec Godescard aux *Vies des Pères*, des *Martyrs* et des *principaux saints*, trad. d'Alban Butler; Paris, 1764 et ann. suiv., 12 vol. in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

XXII. **MARIE** (Pierre), jésuite, né à Rouen en 1589, mort à Bourges l'an 1645, consacra sa vie au ministère de la chaire. Il a laissé : 1° *La Sainte Solitude, ou les Entretiens solitaires de l'âme*; Douai, 1636, in-16, 5e édit.; Paris, 1675; trad. en flamand, 1657; — 2° *La Science du Crucifix, en forme de méditations*; Paris, 1642, in-12; Lyon, 1828, dern. édit.; le P. Grou y a ajouté une suite en 1789. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XXIII. **MARIE D'AGREDA.** *Voy.* AGREDA.

XXIV. **MARIE DE L'INCARNATION**, religieuse ursuline, née à Tours en 1599, morte à Québec, en odeur de sainteté, l'an 1672, fut mariée à un négociant nommé Martin, et eut un fils, Claude Martin, qui entra chez les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Restée veuve à l'âge de dix-neuf ans, elle entra à trente-deux ans chez les Ursulines de Tours, où elle devint maîtresse des novices. L'an 1639 elle alla à Québec, où elle établit un couvent de son Ordre; elle réussit à opérer un grand nombre de conversions, et elle apprit plusieurs dialectes indigènes, afin de répandre la parole évangélique parmi les tribus iroquoises. Elle a laissé : 1° des *Lettres*; Paris, 1677 et 1681, in-4°; — 2° *Retraite, avec une exposition succincte du Cantique des cantiques*; ibid., 1682, in-12; — 3° *L'École chrétienne*, ou *Explication familière des mystères de la foi*; ibid., 1684, in-12. Dom Claude Martin a publié une *Vie* de sa mère écrite par elle-même; ibid., 1677, in-4°.

XXV. **MARIE DE SAINT-JOSEPH** (Octave), augustin déchaussé du XVIIIe siècle, a laissé : *Repertorium morale utriusque fori, in quo mille variæ interrogationes, brevesque responsiones continentur... Trecenta in decem Dubia communi confessariorum et ecclesiasticorum utilitati, facili methodo explanata*; 3 vol. in-8°; ouvrage qui contient dix-huit cents cas de conscience sur toutes sortes de sujets. *Voy.* le *Journ. des Savans*, 1708, p. 96, 1re édit., et p. 88, 2e édit. Richard et Giraud.

XXVI. **MARIE-MADELEINE DE LA TRINITÉ**, fondatrice de l'*Ordre de la Miséricorde*, née à Aix en Provence l'an 1616, morte à Avignon en 1678, prit à l'âge de quinze ans la résolution de ne point se marier, et se mit sous la direction du P. Yvan, capucin, qui l'aida à établir l'*Ordre de la Miséricorde*, destiné à recevoir les filles de qualité sans biens et sans dot. C'est à Aix qu'elle établit la première maison. Cet Ordre, approuvé en 1642 par le pape Urbain VIII, sous la règle de Saint-Augustin, devint très-florissant en peu d'années. *Voy.* sa *Vie*, par le P. Croiset, jésuite; Lyon, 1696, in-8°. Feller.

I. **MARIEN** (Saint), lecteur, a souffert le martyre à Lambèse en Numidie avec Jacques, diacre. Le premier, qui avait déjà triomphé des rigueurs de la persécution de Dèce en confessant la foi chrétienne, fut pris une seconde fois avec son illustre compagnon; et tous deux, après des supplices cruels et inouïs, pendant lesquels ils furent fortifiés jusqu'à deux fois par

Digitized by Google

des révélations divines, périrent enfin par le glaive, avec beaucoup d'autres chrétiens. L'Église célèbre la fête de ces glorieux confesseurs le 30 avril.

II. **MARIEN** (Saint), diacre et martyr à Rome, fut un de ceux qui, s'étant assemblés au tombeau de saint Chrysanthe, y furent étouffés et ensevelis par ordre de l'empereur ou du préfet de Rome, qui les y fit enfermer et couvrir d'une grande quantité de pierres et de sable. On célèbre la fête de saint Marien le 25 octobre. *Compar.* CHRYSANTHE, n° I.

III. **MARIEN** ou **MAREIN, MARZIEN** (Saint), solitaire en Berry, vivait au VIe siècle, menant une vie des plus austères, et ne se nourrissant que des fruits sauvages et du miel qui se trouvaient dans les bois. On le trouva mort sous un pommier sauvage, et on transporta son corps dans le bourg d'Évau ou Esvaon, dans le pays de Combailles, situé entre le Bourbonnais, l'Auvergne, la Marche et le Berry. On y célébra sa fête le 19 août, quoique les anciens Bréviaires de Bourges placent sa fête au 19 septembre. *Voy.* saint Grég. de Tours, *De la Gloire des confesseurs.* Richard et Giraud.

MARIES (LES TROIS) sont Marie-Madeleine, Marie, sœur de Lazare, et Marie, la pécheresse de Naïm, qui répandit du parfum sur les pieds de Jésus-Christ chez Simon le pharisien. Beaucoup d'interprètes n'en admettent qu'une seule, la sœur de Lazare; d'autres en admettent deux : la pécheresse, et la sœur de Lazare. Ces trois opinions sont discutées dans une savante *Dissertation* que D. Calmet a mise en tête de son *Commentaire littéral sur saint Luc*, et qui a été reproduite dans la Bible de Vence.

MARIETA (Jean), dominicain, né à Vittoria ou à Tarragone, mort à Madrid en 1611, a publié : 1° *Historia ecclesiastica de todos los santos de España;* Cuença, 1596, in-fol.; — 2° *Catalogo de todos los Arçobispos de la santa Iglesia de Toledo;* Madrid, 1600, in-4°; — 3° *Vida del P. Luis de Grenada;* ibid., 1604; — 4° *Vida de S. Raymundo;* — 5° *Catalogo de algunos Prelados de la Orden de Predicadores;* ibid., 1605, in-4°. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.* La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud, au mot MARIETTE (Jean).

I. **MARIETTE** (François de Paule), oratorien, né à Orléans en 1684, mort à Paris l'an 1767, était un des *appelants* ou opposants à la bulle *Unigenitus*. N'étant encore que laïc, il se jeta dans les controverses les plus subtiles de la théologie, et fut justement accusé de témérité. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Examen* de l'ouvrage de l'abbé d'Ettemare intitulé : *Éclaircissements sur la crainte servile et la crainte filiale;* 1734, in-4°; — 2° *Difficultés proposées aux théologiens défenseurs de la doctrine du Traité de la confiance chrétienne de Fourquevaux;* 1734, in-4°; — 3° *Nouvelles Difficultés;* 1737; — 4° *Réflexions tirées des ouvrages d'Arnauld et de Nicole;* 1739, in-4°; — 5° *Lettre d'un laïque à un laïque;* 1763, in-12. *Voy. La France littéraire.* Les *Nouvelles ecclés.*, ann. 1734, 1738, 1763. Ch. Braine, *Hommes illustres de l'Orléanais*, II, 48.

II. **MARIETTE** (Jean). *Voy.* MARIETA.

MARIGNY (François **AUGIER DE**), chanoine, historien et orientaliste, né vers l'an 1690, mort à Paris en 1762, était assez versé dans les langues sémitiques. Il a laissé plusieurs travaux sur l'histoire; l'auteur n'y fait pas preuve d'une grande critique; mais on y trouve des renseignements utiles tirés d'autres écrivains. Nous citerons seulement : *Histoire du XIIe siècle;* Paris, 1750, 5 vol. in-12; cet ouvrage comprend toutes les monarchies d'Europe, d'Asie et d'Afrique; les hérésies, les conciles, les Papes et les savants de son siècle. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1750. Quérard, *La France littéraire.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MARILLAC (Michel de), né à Paris en 1563, mort à Châteaudun en 1632, fut successivement conseiller au parlement de Paris, maître des requêtes, conseiller d'État, directeur des finances et garde des sceaux. Outre une traduction des *Psaumes* en vers, et quelques écrits purement littéraires, on lui doit : 1° une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui parut anonyme; Paris, 1621, in-12; ouvrage qui a eu un grand nombre d'éditions; — 2° *De l'Érection des religieuses du Mont-Carmel en France;* 1622, 1627, in-8°; — 3° *Examen des remontrances et des conclusions des gens du roi sur le livre du cardinal Bellarmin;* 1611, in-8°; faussement attribué à l'avocat général Servin. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MARIMUTH, fils d'Urie, et un des Juifs qui furent obligés de renvoyer les femmes qu'ils avaient épousées pendant la captivité. *Voy.* I Esdr., X, 36.

I. **MARIN**, pape. *Voy.* MARTIN, nos II et III.

II. **MARIN** (Saint), martyr à Césarée en Palestine, mort vers l'an 261, était officier, et prétendait à la charge de centurion, lorsqu'un de ses compétiteurs l'accusa d'être chrétien. Il confessa en effet le christianisme, et eut la tête tranchée. Les Latins honorent sa mémoire le 3 mars. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, ch. XV-XVII.

III. **MARIN**, surnommé *le Vieillard* (Saint), martyr de Cilicie, né à Anazarbe, mort vers l'an 290, professait tranquillement le christianisme lorsque le gouverneur de la province le cita à son tribunal et le condamna à mort. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 8 août. *Voy.* Richard et Giraud.

IV. **MARIN** (Saint), anachorète dalmate, mort sur le mont Titano, près de Rimini, vers la fin du IVe siècle. Il fut d'abord architecte, et construisit le pont de Rimini, puis il entra dans les ordres sacrés, se retira sur le mont Titano, où il se bâtit une petite cellule, et passa le reste de sa vie dans la contemplation et la prière. Les miracles qui eurent lieu à son tombeau attirèrent dans ce lieu un grand nombre de visiteurs; des maisons s'élevèrent de tous côtés, et c'est ainsi que se forma peu à peu la petite république de *San-Marino*. On honore la mémoire de saint Marin le 4 septembre. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MARIN**, évêque de Tilopolis, missionnaire de la Chine, vivait au XVIIIe siècle. Il a publié : *Lettre au Pape sur le certificat de l'empereur de la Chine et sur la nécessité de condamner sans délai toutes les superstitions chinoises;* in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, p. 375.

VI. **MARIN** (Maurice), barnabite, né à Thonon, en Savoie, l'an 1595, a publié la *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation;* Paris, 1642, in-4°, et 1666, in-12. *Voy.* Ungarelli, *Biblioth. Barnab.*

VII. **MARIN** (Michel-Ange), provincial des Minimes de Provence, né à Marseille en 1697, mort à Avignon l'an 1767, possédait bien les Pères, la théologie et l'histoire religieuse. Le pape Clément XIII l'honora de trois brefs remplis d'éloges flatteurs, et le chargea de rassem-

Digitized by Google

bler en un corps les Actes des martyrs; mais la mort l'empêcha de terminer cet ouvrage. Parmi ses écrits, nous citerons : 1° *Conduite spirituelle de la sœur Violet, du Tiers Ordre de Saint-François;* Avignon, 1740, in-12; — 2° *La Parfaite Religieuse;* ibid., 1752, in-12; Paris, 1827, in-12; — 3° *Virginie, ou la Vierge chrétienne;* Avignon, 1752, 2 vol. in-12; Paris, 1828; — 4° *Vies des Pères des déserts d'Orient, avec leur doctrine spirituelle et leur discipline monastique;* Avignon, 1761-1764; Lyon, 1824; Avignon, 1825; — 5° *Agnès de Saint-Amour, ou la fervente Novice;* Avignon, 1762; Marseille, 1829; — 6° *Lettres ascétiques et morales;* Avignon, 1769, 2 vol. in-12; — 7° *Le Baron de Van Herden, ou la République des incrédules;* Toulouse, 1762; ce sont les preuves de la religion réduites en histoire pour combattre les arguments des sceptiques. *Voy.* l'*Éloge du P. Marin,* inséré dans le *Mercure,* juillet 1767, et réimprimé en tête de ses *Lettres,* et séparément avec des additions; Avignon, 1769, in-12 de 23 pag. Feller. Michaud. Quérard, *La France littéraire.*

VIII. **MARIN SANUT** ou **SANUDO**, né à Rivo-Alto, dans l'État de Venise, vivait au XIVe siècle. Il fut surnommé *Torcelle,* du nom d'un instrument dont on le dit inventeur. Il voyagea dans la Terre-Sainte, et composa sous ce titre : *Secrets des fidèles de la Croix,* un ouvrage dans lequel il propose le moyen de recouvrer la Terre-Sainte, dont il fait l'histoire aussi bien que celle des croisades. Il présenta ce livre en 1321 au pape Jean XXII. Il a écrit, sur le même sujet, des *Lettres,* qui ont été insérées à la fin de son ouvrage, donné par Bongars dans la collection intitulée : *Gesta Dei per Francos;* Hanovre, 1611. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **MARINARIO** (Antoine), de l'Ordre des Carmes, né dans le diocèse de Tarente, au royaume de Naples, mort à Legrottaglie en 1570, professa la théologie à Rome et à Naples, fut deux fois provincial de la province de la Pouille, et assista en qualité de théologien au concile de Trente, où il fit admirer son zèle, son éloquence et son érudition. Il a laissé : 1° *Consonantiæ Jesu Christi et prophetarum, hoc est, ad ipsius Christi necessariam cognitionem ex divinis Scripturis compendium;* Paris, 1541, 1543, 1686, 1687; Anvers, 1541; réimprimé sous ce titre : *Concordantia Veteris et Novi Testamenti;* Paris, 1586 et 1587; — 2° deux *Discours* en latin, prononcés devant les Pères du concile de Trente, et qui se trouvent dans les *Actes* de ce concile; Louvain, 1567, p. 18 et 43, et dans le P. Labbe, *Collect. des Conciles,* tom. XIV, p. 999 et 1033. *Voy.* la *Biblioth. Carmelit.,* tom. I, col. 176. Richard et Giraud.

II. **MARINARIO** (Antoine), de l'Ordre des Carmes et petit-neveu du précédent, né à Legrottaglie, dans le diocèse de Tarente, en 1605, mort à Velletri l'an 1684, professa la théologie avec succès, et devint successivement provincial de la province de la Pouille, visiteur général de la même province, théologien, vicaire général et suffragant du cardinal Barberini, puis doyen du sacré-collége, avec le titre d'évêque de Thagaste. On a de lui : 1° *Oratio panegyrica pro beati Andreæ Corsini, carmelitæ et episcopi Fesulani canonisatione;* Rome, 1629, in-4°; — 2° *Thesis theologica de beatificatione;* ibid., 1629, in-4°; — 3° *Disputatio de fide, spe et charitate;* ibid., 1631, in-4°; — 4° *Oratio panegyrica de S. Agapito Prænestino et Davide Palestino;* ibid.; — 5° *De Opinione probabili Dissertatio;* Rome, 1616, in-8°; — 6° *Verus Augustinus,* contre Corneille Jansenius; Velletri, 1664-1667, 3 vol. in-4°. *Voy.* la *Biblioth. Carmelit.,* tom. I, col. 180. Richard et Giraud.

I. **MARINE** (Sainte), vierge et martyre du IIIe siècle. *Voy.* MARGUERITE, n° I.

II. **MARINE** (Sainte), vierge solitaire, née en Bithynie, vivait au VIIIe siècle. Son père s'étant retiré dans un monastère après la mort de sa femme, obtint la permission d'aller chercher son enfant, que l'abbé croyait être un garçon. Il l'habilla en homme, lui fit prendre le nom de Marin, et lui recommanda de cacher son sexe. Le nouveau religieux parut bientôt le plus humble, le plus zélé et le plus exemplaire de tous les frères. Accusée d'avoir corrompu la fille d'un hôtelier qui donna le jour à un enfant, Marine demeura pendant trois ans couchée par terre devant la porte du couvent, jeûnant, priant, demandant miséricorde et nourrissant l'enfant des aumônes qu'on lui faisait. L'abbé consentit enfin à recevoir Marine dans le monastère, à condition qu'elle servirait tout le monde. Marine accepta avec joie, et ce fut seulement après sa mort que l'on découvrit son sexe. De nombreux miracles ont eu lieu sur son tombeau. On célèbre sa fête, à Venise, le 17 juillet, et, à Paris, le 18 juin. *Voy.* Rosweide. Arnauld d'Andilly. Richard et Giraud.

I. **MARINI** (Giovanni-Filippo de), missionnaire génois, né à Taggia en 1608, mort au Japon l'an 1677, entra chez les Jésuites, occupa diverses charges dans sa compagnie, et partit pour le Tonkin en 1638. Il devint recteur du collége des Jésuites de Macao, puis provincial de sa compagnie. Il a laissé : *Delle Missioni de' Padri della Comp. di Gesù nella provincia di Giappone, e particolarmente in quella di Tonchino;* Rome, 1663, in-4°; Venise, 1665; trad. en français par le P. Nicolas Le Comte, célestin, sous ce titre : *Relation nouvelle et curieuse des royaumes de Tonkin et de Lao,* etc.; Paris, 1666, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MARINI** (Marco), chanoine du Saint-Sauveur, né à Brescia vers l'an 1541, mort en 1594, était très-versé dans la langue hébraïque. Il fut appelé à Rome par Grégoire XIII, et chargé d'extraire des écrits des rabbins tout ce qui pouvait intéresser l'exégèse biblique. On a de lui : 1° *Grammatica linguæ sanctæ;* Bâle, 1580, in-4°; — 2° *Arca Noe, seu Thesaurus linguæ sanctæ novus;* Venise, 1593, 2 vol. in-fol.; — 3° *Annotationes litterales in Psalmos, nova versione illustratos;* Bologne, 1748-1750, 2 vol. in-4°; cet ouvrage a été publié par Mingarelli, avec une *Vie* de l'auteur. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. sacrée,* part. I, art. IV. Tiraboschi, *Storia della Letterat. Italiana.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MARINIS** (Domenico de'), archevêque et vice-légat d'Avignon, né à Rome en 1593, mort à Avignon en 1669, professa la théologie à Toulouse et à Paris, devint prieur du couvent de Sainte-Marie de la Minerve à Rome, et fut nommé archevêque en 1648. Il fonda à Avignon deux chaires pour son Ordre, fit rebâtir le palais épiscopal, et légua tous ses biens aux pauvres. L'an 1660, il assembla un synode dans lequel il fit de sages règlements. Il a laissé : *Commentaires sur la Somme de saint Thomas;* Lyon, 1663-1668, 3 vol. in-fol. *Voy.* le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de S.-Dominique,* tom. V, p. 459. Richard et Giraud.

II. **MARINIS** (Gian-Battista de'), frère du précédent, né à Rome en 1597, mort en 1669, entra également chez les Dominicains, fut secrétaire de la Congrégation de l'*Index,* puis général de son Ordre. Il a publié le *Catalogue* de tous les livres censurés depuis Clément VIII.

Digitized by Google

Voy. le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 561. Richard et Giraud.

III. **MARINIS** (Leonardo de'), dominicain, prélat italien, né dans l'île de Chio en 1509, mort à Alla en 1573, était oncle des précédents. Il devint successivement évêque de Laodicée, de Lanciano et d'Alba, fut chargé de diverses ambassades en Espagne et en Portugal, et parut avec éclat au concile de Trente, où le cardinal Hercule de Gonzague le chargea, dans la XXIIe session, de dresser les articles relatifs au sacrifice de la messe. Il fut un des trois évêques qui, par ordre du concile de Trente, travaillèrent à rédiger le *Bréviaire* et le *Missel* romains, ainsi que le *Catechismus ad Parochos;* Rome, 1566, in-fol. Il a aussi donné aux Barnabites leurs *Constitutions*. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 228. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ordre de S.-Dominique*, tom. IV, p. 393.

MARINONI (Jean-François), barnabite, né à Bergame en 1678, mort l'an 1761. On lui doit, entre autres ouvrages : 1° *Speculum asceticum;* Milan, 1719; Turin, 1835; traduit en français; Lyon, 1847, in-12; — 2° *Méditations sur les douleurs de Marie*, en italien; Milan, 1730, 1766; Rome, 1809; Naples, 1859.

I. **MARIO**. *Voy.* Marius, n° III.

II. **MARIO-BETTINO**, jésuite, né à Bologne en 1578, mort dans la même ville l'an 1657, enseigna pendant dix ans la morale et les mathématiques à Parme. Outre plusieurs ouvrages de poésie, on a de lui : 1° *Lycæum e moralibus politicis et poeticis;* Venise, 1626, in-4°, en prose; la deuxième partie, qui contient une variété singulière de poésies, est intitulée : *Eutrapeliarum seu urbanitatum poeticarum Libri IV;* — 2° *Apiarium philosophiæ mathematicæ;* Bologne, 1642, 1645, 2 vol. in-fol.; ouvrage curieux et plein de recherches; l'auteur y montre que la physique et la géométrie renferment des paradoxes bien plus étonnants que tout ce que nous présente la foi des mystères. On y trouve, entre autres, celui-ci . *Le contenu est plus grand que le contenant*. Mario Bettino n'est pas le seul qui ait émis de semblables idées; on en trouve dans le savant Malezieu et dans Voltaire lui-même. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, et *compar.* notre art. Mystère.

I. **MARION** (Élie), protestant, chef des Camisards, né à Barre, dans la Lozère, en 1678, mort vers le milieu du XVIIIe siècle, fut obligé de quitter la France, et se retira en Suisse, puis en Angleterre, où le consistoire de l'Église française déclara que Marion et ses adhérents n'étaient point, comme ils le prétendaient, inspirés par l'Esprit-Saint. Plus tard, Marion et ses partisans furent expulsés d'Angleterre, et ils durent se réfugier en Allemagne, où ils finirent par être oubliés. Il a laissé, entre autres ouvrages. 1° *Avertissements prophétiques*, etc.; Londres, 1707, in-8°; trad. en anglais; — 2° *Plan de la justice de Dieu sur la terre dans ces derniers jours;* ibid., 1714, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres écrits de Marion.

II. **MARION** (Simon-Antoine), prieur de Rouvre et chanoine de Cambrai, né à Villeneuve, dans la Franche-Comté, en 1686, mort à Cambrai l'an 1758. On lui doit, outre une *Lettre critique sur l'Hist. de France* de Velly : 1° *Recueil des Statuts synodaux du diocèse de Cambrai;* Paris, 1739; — 2° un *Pouillé*, et — 3° un *Recueil des titres* du même diocèse. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARIOUSE DE CLAVIGNY. *Voy.* Clavigny.

MARIS, martyr. *Voy.* Marius, n° I.

MARISA, MARISSA. *Voy.* Marésa, n° II.

MARISTES, qu'il ne faut pas confondre avec les *Petits Frères de Marie*, qui ont eu pour fondateur le P. Champagnat, mariste. La société des Maristes a été fondée par le T.-R. P. Jean-Claude-Marie Colin. Elle prit naissance, en 1815, à Notre-Dame de Fourvières, à Lyon. C'est dans ce sanctuaire vénéré que ses premiers membres se réunirent le lendemain de leur promotion au sacerdoce. Ne formant tous qu'un cœur et qu'une âme, ils se consacrèrent à la sainte Vierge, et prirent l'engagement de travailler à la réalisation de leur pieuse entreprise. A peine commençait-elle à grandir, qu'elle se vit en butte à de terribles épreuves; mais elle sut les surmonter, prit son essor, et se mit à l'œuvre dans les diocèses de Lyon et de Belley. Honorée, en 1822, d'un bref laudatif de Pie VII, la société des Maristes fut approuvée sous le titre de : *Societas Mariæ*, « Société de Marie », par Grégoire XVI, le 29 avril 1836; mais ses constitutions, qu'il était sage de mettre à l'épreuve avant d'en fixer le texte, n'ont reçu leur sanction canonique que le 15 juin 1860. Quoique cette société embrasse dans l'exercice de son zèle tout genre de ministère compatible avec la discipline religieuse, les œuvres auxquelles elle s'adonne de préférence sont l'éducation chrétienne de la jeunesse dans les colléges, la direction des grands séminaires, les missions dans les pays catholiques et chez les infidèles. Elle a aussi un Tiers Ordre déjà florissant, et qui a été approuvé par Pie IX le 8 septembre 1850. Les PP. Maristes ont un certain nombre de maisons d'éducation en France, et dirigent plusieurs grands séminaires. Ils ont dans plus de vingt diocèses des résidences de prêtres-profès qui se consacrent au saint ministère pour les stations, les missions et les retraites. Ils ont encore des scolasticats sur divers points de la France. Dès l'année même de son approbation canonique, la Société de Marie fut chargée des missions de l'Océanie occidentale. En 1856, elle fonda deux missions en Angleterre, l'une à Londres, et l'autre à Romford, dans le comté d'Essex; plus tard elle a établi à Dundalk, en Irlande, un noviciat, un scolasticat, un collége, et depuis elle a fait un envoi de missionnaires à la Louisiane. Depuis 1852 elle est divisée en deux provinces, qui ont leur siége à Paris et à Lyon. C'est dans cette dernière ville qu'est la maison-mère. *Voy.* la *Vie du vénérable Pierre-Marie-Louis Chanel*, de la Société de Marie, par le P. Bourdin, de la même société, d'où nous avons tiré cet article, et où on trouve la rectification de plusieurs erreurs commises par la plupart des auteurs qui ont écrit sur les *Maristes*. *Voy.* aussi le *Manuel du Tiers Ordre de Marie*.

MARITI (Giovanni), voyageur, né en 1736 à Florence, où il est mort l'an 1806, possédait le turc et l'arabe. Il fut nommé membre de l'Académie florentine, et devint archiviste du grand-duc de Florence. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Viaggi per l'isola di Cipro e per la Siria e Palestina, fatti dell' anno* 1760-1768; Lucques, 1769-1776, 9 vol. in-8°; trad. en allemand, Altembourg, 1779; en suédois, 1790; en français, Paris, 1791, in-8°; — 2° *Cronologia dei re latini in Gerusalemme;* 1770; — 3° *Storia del tempio della Resurrezione ossia Chiesa del Santo-Sepolcro;* Livourne, 1784, in-8°. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. VI, p. 331-338. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MARIUS** ou **MARIS** (Saint), martyr, vint à Rome du temps de l'empereur Claude II, en

compagnie de Marthe sa femme, et de ses deux fils Audifax et Abachum ou Abbacuc. Il assista les confesseurs, recueillit le sang des martyrs, les ensevelit, et profita de leurs grands exemples. Marius, sa femme et ses enfants furent à leur tour éprouvés par divers supplices, et eurent enfin la tête tranchée. On célèbre leur fête le 19 janvier. *Voy.* Tillemont, *Vie du pape saint Denis*, dans ses *Mémoires*, tom. IV. Richard et Giraud.

II, **MARIUS** (Saint), abbé de Beuvoux. *Voy.* Mari.

III. **MARIUS** ou **MARIO** (Georges), religieux servite, vivait dans le XVe siècle. Il a publié contre les simoniaques un ouvrage intitulé : *De Libertate ecclesiastica;* Venise, vers l'an 1381. Il a, en outre, composé la *Vie de saint Philippe Beniti*, en vers. *Voy.* Possevin, *In Appar. sacr.*

IV. **MARIUS** (Léonard), né en Zélande, vivait au XVIIe siècle. Il a publié : 1° *Commentaires sur toute l'Écriture;* — 2° *Défense catholique de la hiérarchie ecclésiastique*, contre Marc-Antoine de Dominis. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

V. **MARIUS MERCATOR**, écrivain du Ve siècle, était originaire d'Afrique. Il montra toujours le plus grand zèle pour maintenir la pureté de la doctrine de l'Église, et fut un des défenseurs des mystères de la grâce et de l'Incarnation. Il écrivit contre les pélagiens deux ouvrages, qu'il envoya à saint Augustin, et qui sont peut-être l'*Hypognosticon* qui a été inséré dans l'Appendice du tom. X de saint Augustin. Après la mort de saint Augustin, il entreprit de réfuter les deux livres que Julien avait composés contre lui, et il a laissé plusieurs autres ouvrages dans lesquels il combat vigoureusement les hérétiques. Les *Œuvres* de Marius Mercator ont paru à Paris en 1673; à Bruxelles, 1673; la troisième édition, qui est la meilleure, a été donnée par Baluze; Paris, 1648, in-8°. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacrés et ecclés.*, tom. XIII, p. 640 et suiv. Richard et Giraud.

MARIZ (Pedro de), historien portugais, né à Coïmbre, vivait à la fin du XVIe siècle. Outre une *Histoire du Portugal* et quelques *Vies* particulières, on lui doit : 1° *Historia do Benaventurado S. Joam de Sahagum, patron Salmantino;* Lisbonne, 1609, 2 part. in-4°; — 2° *Historia do SS. milagro de Santarem;* ibid., 1612; — 3° *Historia da vida de S. Jacinto; Explicaçam da bulla da cruzada;* 2 vol. in-fol., manuscr. *Voy.* la *Biblioth. Lusitana*, tom. III. Antonio-Nicol. *Biblioth. Hispana*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

MARKEL (Amid.-Marie), religieux allemand du XVIIIe siècle, a laissé : *Tuba magna Ecclesiæ romano-catholicæ antiquissima ad heterodoxos clangens sonum, seu universa theologia scholastica dogmatica in XVIII libros distributa, autoritate Scripturæ, sanctorum Patrum et conciliorum ex quinque primis sæculis petita, contra omnes hæreses defensa et vindicata;* Augsbourg, 1740, 2 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1740, p. 529.

MARKIUS (Jean), écrivain allemand, a donné : *De Sibyllinis Carminibus Disputationes academicæ duodecim; accedit breve examen Dissertationis gallicæ P.-J. Crasset, S. J.;* in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1683.

MARLETTA (Gabriel), dominicain, né à Arienzo, dans le royaume de Naples, vivait au XVIIe siècle. Il a publié : *Commentaires sur la 1re part. de la Somme de saint Thomas;* Naples, 1662-1667, 7 vol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 276.

MARLORAT (Augustin), protestant, né à Bar-le-Duc en 1506, mort à Rouen l'an 1563, entra d'abord chez les Augustins, et se distingua comme prédicateur. Il était prieur d'un couvent de son Ordre à Bourges lorsqu'il rompit ouvertement avec l'Église catholique. Poursuivi comme hérétique, il se réfugia à Genève, et devint pasteur à Crissier; envoyé à Paris par le consistoire de Genève, il dirigea l'église protestante de Rouen, assista au colloque de Poissy, présida le synode provincial de Dieppe; mais en 1562, après la prise de Rouen par l'armée catholique, Marlorat fut arrêté, et condamné à être pendu comme un des principaux auteurs de la sédition. Marlorat, dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, a laissé : 1° *Novi Testamenti catholica Expositio ecclesiastica, sive bibliotheca expositionum Novi Testamenti;* Genève, 1561, in-fol.; plusieurs parties de ces gloses ont été traduites en anglais; 1570-1584; — 2° *Genesis, cum catholica expositione ecclesiastica, sive bibliotheca expositionum Genesis;* ibid., 1562, in-fol., cet ouvrage a eu plusieurs autres éditions; — 3° *In CL Psalmos et aliorum SS. Prophetarum Expositio ecclesiastica, sive bibliotheca expositionum in Psalmos. Item Cantica sacra ex divinis Bibliorum locis cum simili expositione;* ibid., 1562, in-fol.; trad. en anglais sous ce titre : *Prayers in the Psalms;* Londres, 1571; — 4° *Esaiæ Prophetia, cum catholica expositione ecclesiastica;* Genève, 1564 et 1610, in-fol.; — 5° *Traité du péché contre le Saint-Esprit;* Lyon, 1564, in-16; trad. en anglais; Londres, 1585, in-12; — 6° *Thesaurus Sanctæ Scripturæ propheticæ et apostolicæ, in locos communes digestus;* Londres, 1574, in-fol.; plusieurs fois réimprimé; — 7° *Expositio in Jobum;* Genève, 1585, in-fol.; — 8° *Enchiridion locorum communium;* Bâle, 1628, in-8°, — 9° *Cent cinquante Oraisons ou pièces en prose française;* Lyon, 1563, in-16; — 10° *La Sainte Bible translatée en français, avec annotations;* Genève, 1563, in-fol.; plusieurs édit.; — 11° *Le Nouveau Testament corrigé sur le grec, avec annotations augmentées;* Lyon, 1564, in-8°; plusieurs édit.; des notes ont été traduites en hollandais, et jointes à la traduction hollandaise du Nouveau Testament; La Haye, 1663, in-8°; — 12° *Traité de Bertram, prêtre, du corps et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, trad. en français; Leyde, 1558, in-8°. — *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARLOT (Guillaume), docteur en théologie, né à Reims en 1596, mort à Fives, près de Lille, l'an 1667, fut grand prieur des Bénédictins de Saint-Nicaise de Reims. Comme écrivain, D. Marlot est estimé pour son exactitude et son érudition. On lui doit, outre une *Oraison funèbre de Gabriel de Sainte-Marie (Guillaume de Gifford), archevêque de Reims :* 1° *Le Théâtre d'honneur et de magnificence préparé au sacre des rois*, etc.; Reims, 1643, in-4°; 1664, in-4°, 2e édit.; — 2° *Le Tombeau du grand saint Remi;* ibid., 1647, in-8°; — 3° *Metropolis Remensis historia, a Frodoardo digesta, plurimum aucta et illustrata;* Lille, 1666, tom. I; Reims, 1679, tom. II; publié en français sous ce titre : *Histoire de la ville, cité et université de Reims, contenant l'état civil et ecclésiastique du pays;* Reims, 1843-1845, 3 vol. in-4°; — 4° *Apologie de l'archevêque Hincmar, contre les calomnies d'un janséniste*, imprimée en Flandre; — 5° *Monasterii S. Nicasii Remensis Initia et ortus;* dans l'*Appendice des Œuvres* de Guibert de Nogent; Paris, 1651, in-fol. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Le P. Le Long, *Biblioth. des histor. de France.*

Digitized by Google

La *Gallia Christ.*, tom. III et IX. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MARMA, fils de Saharaïm et descendant de Benjamin, était un des chefs des familles qui s'établirent à Jérusalem après la captivité. *Voy.* I Paralip., VIII, 10.

MARMARICA, ville épisc. du patriarcat d'Alexandrie, dans la Libye inférieure, province connue aussi sous ce même nom de *Marmarica*. On n'en connait qu'un évêque, Théonas, qui fut condamné à cause de son attachement à l'arianisme, comme il paraît par la lettre du concile de Nicée à l'Église d'Alexandrie. Suivant saint Épiphane, il avait été ordonné par les Mélétiens. *Voy.* saint Épiphane, *Hæres.*, *LXIX*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 638. Terzi, *Siria Sacra*, p. 382. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 149. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 104.

MARMARITZIUM, siége épisc. de la province de Thessalie, sous la métropole de Larisse, au diocèse de l'Illyrie orientale; on le trouve aussi parmi les évêchés suffragants de Métilène ou Mételin. Un de ses évêques, dont on ignore le nom, y siégeait du temps de l'empereur Andronic Pachymère. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 130. *Lib. IV hist.* Andronici, *Imp.*, c. XXXIII. Richard et Giraud.

MARMOCHINO (Santes), dominicain, né à San-Cassiano, dans le diocèse de Florence, mort vers l'an 1545. On a de lui une traduction italienne du texte hébreu de la *Bible*, à laquelle il a joint une *Chronique*, diverses *tables*, etc.; Venise, 1538. D. Calmet dit que Marmochin n'a fait que retoucher en quelques endroits la tradition de Braccioli, et qu'y ajouter le troisième livre des Machabées, qui n'avait pas encore été traduit en cette langue. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 124. D. Calmet, *Biblioth. sacrée*, IIIe part., art. XIX. Richard et Giraud.

MARMOL-CARVAJAL (Louis), historien et voyageur, né à Grenade vers 1520, mort, comme on peut le supposer avec probabilité, à la fin du XVIe siècle, suivit les enseignes de Charles-Quint en Afrique pendant vingt ans, et il prit part à tout ce qui s'y passa de grand et de mémorable. Il fit beaucoup de voyages; tantôt libre, tantôt esclave, il parcourut toute la Barbarie et toute l'Égypte. De retour dans sa patrie, il s'occupa de décrire les pays qu'il avait vus et ceux sur lesquels il avait recueilli des renseignements dans ses longs voyages. Comme il possédait l'arabe, tant l'oriental que l'africain, il lut tout ce qui avait été écrit sur l'Afrique, soit dans les langues de l'Orient, soit dans les langues anciennes et modernes, et en tira les plus grands avantages. Il a laissé en espagnol, outre *Hist. de la révolte et du châtiment des Maures du royaume de Grenade*: 1° *Description générale de l'Afrique*, et *Histoire des guerres entre les infidèles et les chrétiens*; 2 vol. in-fol.; Grenade, 1573, tom. I; Malaga, 1599, tom. II; trad. en français par Perrot d'Ablancourt; Paris, 1667, 3 vol. in-4°, avec des cartes de Sanson; — 2° *Traduction des Révélations de sainte Brigitte et des rubriques du Bréviaire romain*. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

MARMORA. *Voy.* PRÉCONNÈSE.

I. **MARMOUTIER** (*Majus Monasterium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située près de Tours, et fondée au IVe siècle par saint Martin, archevêque de cette ville. Au IXe siècle, les Normands ayant obligé ces religieux à abandonner leur monastère, les chanoines réguliers s'y établirent, et vers l'an 980, les Bénédictins y étant rentrés, la congrégation devint si nombreuse, qu'il y eut même en Angleterre des monastères dépendants de cette abbaye, qui fut déclarée soumise immédiatement au Saint-Siége par le pape Urbain II. L'an 1580, Marmoutier fut un des monastères qui composèrent la congrégation des Exempts, et, l'an 1643, les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur y introduisirent la réforme. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VI, p. 433. Moréri. Richard et Giraud.

II. **MARMOUTIER** ou **MAUR-MUNSTER** (*Mauri Monasterium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans une petite ville du même nom dans la basse Alsace, au diocèse de Strasbourg, et fondée vers l'an 725 par saint Firmin. Elle se nomma d'abord, ainsi que la ville, *Leuwarzel*, et prit plus tard le nom de *Maurus*, qui était celui d'un de ses abbés. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*

I. **MARNE** (Jean-Baptiste de), jésuite, né à Douai en 1699, mort à Liége l'an 1756, professa les belles-lettres et la théologie dans plusieurs villes, remplit diverses missions et fut appelé à Liége, où il devint confesseur du prince-évêque Jean-Théodore de Bavière, et examinateur synodal du diocèse. On lui doit : 1° *Le Martyr du secret de la confession, ou la Vie de saint Jean Népomucène*; Paris, 1741, in-12; Avignon, 1820, in-48; — 2° *Histoire du comté de Namur*; Liége et Bruxelles, 1754, in-4°. Paquot en a donné une nouvelle édition, accompagnée d'une *Vie* de l'auteur, de notes historiques et critiques, etc.; Bruxelles, 1781, 1 vol. in-8°; cet ouvrage a été souvent cité par les Bollandistes dans les *Acta Sanctorum Belgii*. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MARNE** (Jean-Martial de), abbé, conseiller et prédicateur du roi, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : 1° *Panégyriques des saints*; 1663, 1 vol. in-8°; — 2° *Panégyriques des saints, sermons pour les dimanches, avec les annonces des fêtes, pour servir aux curés dans leurs prônes, et à tous les prédicateurs dans leurs sermons pendant l'année*; Paris, 1669, in-4°. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicateurs.*

MARNIX (Philippe de), baron de Sainte-Aldegonde, célèbre littérateur et diplomate, né à Bruxelles en 1548, mort à Leyde l'an 1598, fut disciple de Calvin à Genève, et se rendit habile dans les langues et dans le droit. Il travaillait à une *Version flamande de la Bible* lorsque la mort le frappa. Ses ouvrages, qui figurent dans l'*Index* de Clément VIII, sont, outre une *Traduction des Psaumes* de David en vers hollandais : 1° *Thèses de controverse*; Anvers, 1580, in-fol.; — 2° *Épître circulaire aux protestants*; — 3° *Apiarium, sive alvearium romanum*; Bois-le-Duc, 1571; ouvrage où l'on trouve des germes d'athéisme, réfuté victorieusement par Jean-Coens, curé de Courtrai; — 3° *Tableau où l'on montre la différence entre la religion chrétienne et le papisme*; Leyde, 1599, in-8°. Tous ces ouvrages se distinguent par une haine forcenée contre l'Église catholique. Il paraît cependant qu'à la fin de ses jours il avait perdu de son fanatisme. Strada appelle Marnix *Hominem ingeniosissime nequam*. *Voy.* Strada, *De Bello Belg.* Feller. Michaud.

MARŒUL-LÈS-ARRAS (*Mareolum*), abbaye régulière de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans l'Artois, près d'Arras, et fondée vers l'an 935 par Fulbert, évêque de Cambrai et d'Arras; elle fut détruite quelque temps après, et ré-

Digitized by Google

tablie par le roi Lothaire l'an 977. Des chanoines séculiers l'occupèrent d'abord; mais, en 1132, Alvisius, évêque d'Arras, y mit des réguliers. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. III, col. 442.

MAROGNA. *Voy.* MARONEA.

MAROILLES (*Maricolæ*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Hainaut, à une lieue de Landrecies, au diocèse de Cambrai. Elle fut fondée, vers l'an 653, dans la terre de Famars par un seigneur nommé Chonobert; et saint Humbert, mort vers la fin du même siècle, en fut le second fondateur et le premier abbé. Ce monastère ayant été ruiné par les Normands, quelques seigneurs séculiers s'en emparèrent, et le firent desservir par des chanoines jusqu'en 920, époque à laquelle Charles le Simple le donna à l'église de Cambrai. L'an 1020, Gérard, évêque de Cambrai, y rétablit l'Ordre monastique. L'abbaye de Maroilles était régulière. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. III, col. 127.

I. **MAROLLES** (Claude de), jésuite, petit-neveu du suivant, né en 1712, mort à Paris l'an 1792. Après la destruction de la compagnie de Jésus, il reparut dans le monde comme prédicateur, sous le nom d'*abbé de Marolles*. On lui doit, outre un *Discours sur la Pucelle d'Orléans*, et un autre *Discours sur la délivrance d'Orléans*: 1° *Sermons sur la lecture des livres contraires à la religion*; Orléans, 1785, in-8°; — 2° *Sermons pour les principales fêtes de l'année, et sur divers sujets de religion et de morale*; ibid., 2 vol in-12; ces sermons sont estimés. *Voy.* Michaud.

II. **MAROLLES** (Michel de), abbé de Villeloin, littérateur, grand-oncle du précédent, né au bourg de Genillé, en Touraine, l'an 1600, mort à Paris en 1681, obtint par le crédit de son père, Claude de Marolles, capitaine des Suisses de la garde du roi, deux abbayes, celle de Beaugerais et celle de Villeloin. Il était né avec une ardeur extrême pour l'étude, et il la conserva jusqu'à la mort. Outre un certain nombre d'écrits purement littéraires, il a laissé: 1° une *Version française du Bréviaire romain*; 4 vol. in-8°; — 2° Le *Nouveau Testament mis en français*; Paris, 1649 et 1653, in-8°; traduction, dit D. Calmet, qui n'est pas faite sur la Vulgate, mais sur la version latine d'Érasme; la préface est pleine d'érudition; — 3° une *Version française de la Genèse, de l'Exode, et des vingt-trois premiers chapitres du Lévitique*; Paris, 1671, in-fol. Le reste de la Bible ne vit pas le jour, parce que le chancelier Séguier arrêta l'impression. M. de Harlay, archevêque de Paris, fit même saisir et brûler presque tous les exemplaires qui avaient été imprimés. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXII, où l'on trouve la liste des autres écrits de l'auteur. Le P. Le Long, qui, dans sa *Biblioth. sacrée*, p. 332, donne les raisons qui ont fait arrêter l'impression de son livre. D. Calmet, *Biblioth. Sacr.*, part. III°, art. XI et XIII. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MARON ou **MAROUN** (Saint), célèbre anachorète qui, selon Fauste Naironi, vivait au IV° siècle, et habitait sur une montagne, près de la ville de Tyr. Il eut un grand nombre de disciples, qui, s'étant répandus dans toute la Syrie, élevèrent près du fleuve Oronte un fort connu sous le nom de *Maron*, qui devint l'asile de tous les chrétiens persécutés, et où la pureté de la foi fut longtemps maintenue. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* *Compar.* MARONITES.

MARONÉA (*Marogna*, *Maronia*), ville épisc. de la province de Rhodope, sous la métropole de Trajanopolis, au diocèse de Thrace, située près de la mer Égée, à l'embouchure du fleuve Nestus. Au VI° siècle elle fut élevée à la dignité de métropole, et elle ne fit qu'une église avec Trajanopolis, après la destruction de cette ville. Maronéa a eu quinze évêques, dont le premier, Alexandre, souscrivit la lettre du concile de Sardique aux églises. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1196. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 149. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 112.

MARONÉE, bourgade de la partie orientale de la Romanie, sur la rivière de Marizza. Le métropolitain de Trajanopolis, nommée autrefois *Zarnis*, y a transféré son siége.

MARONI (Fauste-Antoine), clerc régulier des écoles pies, vivait au XVIII° siècle. On a de lui un excellent ouvrage intitulé : *Commentarius de Ecclesia et episcopis auximatibus, in quo Ughelliana series emendatur, continuatur et illustratur*; 1762, in-4°.

MARONIA. *Voy.* MARONÉA.

MARONITES (*Maronitæ*), peuple de Phénicie qui s'est répandu dans plusieurs villes de Syrie, et surtout dans le mont Liban. On n'est d'accord ni sur l'origine du nom des Maronites, ni sur l'époque de leur catholicité. D'après Eutychius, patriarche d'Alexandrie, et Guillaume, archevêque de Tyr, les Maronites tiraient d'un hérésiarque nommé *Maron* leur nom et leur hérésie, qui était celle des Monothélites, à laquelle ils en ajoutèrent plusieurs autres, qu'ils abjurèrent, l'an 1182, entre les mains d'Aimeric III, patriarche latin d'Antioche. Les Maronites disent qu'ils ont tiré leur nom du célèbre anachorète saint Maron, et que leur foi vient des temps apostoliques sans interruption. Quoi qu'il en soit, les Maronites sont maintenant tous catholiques, soumis au Pape et attachés à l'Église romaine. Ils ont un patriarche, qui réside au monastère de Canubin ou Canobin, au pied du mont Liban; il est élu, en présence des principaux laïques, par les évêques soumis aux patriarches; le Pape confirme l'élection, et lui donne le titre de patriarche d'Antioche; il ajoute à son nom propre celui de *Pierre*, en l'honneur du prince des apôtres, qui siégea en premier lieu à Antioche; il a sous lui cinq métropolitains. La vie monastique est en honneur chez les Maronites, et leurs moines appartiennent à l'Ordre de Saint-Antoine. Ils travaillent de leurs mains, cultivent la terre, et peuvent disposer de leurs biens. La langue vulgaire des Maronites est l'arabe, et leur langue savante, le chaldéen. L'an 1736 il y eut un concile chez les Maronites dans le but de réformer quelques abus. *Voy.* Eutychius, *Origine des églises d'Orient.* Guillaume de Tyr, *De Bello sacr.*, l. XXII, c. VIII. Jacques de Vitry, *Historia Orientalis.* Faust. Nairon, *Dissertatio de origine, nomine ac religione Maronitarum*; Rome, 1659. *Euoplia fidei catholicæ*; Rome, 1694. Le P. Pagi, *Crit. in Annal. Baron.*, ad ann. 635, n. 13. Assemani, *Biblioth. Orientalis*, tom. I, p. 507. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 5 et 6. Le P. Dandini, *Voyage au mont Liban en* 1506, trad. par Simon. Le P. Ingoult, *Mémoires des missions de la compagnie de Jésus dans le Levant*, t. VIII. Terzi, *Siria Sacra; della nazione Maronita*, p. 706. Le Brun, *Explication des cérémonies de la messe*, tom. IV, p. 625 et suiv. La *Perpétuité de la foi*, l. VIII, c. XVI. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 113-131. Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*, art. MARON (Saint).

Digitized by Google

MARONOPOLIS, ville épisc. de la province de Macédoine, sous la métropole d'Amida, au diocèse d'Antioche. On n'en connaît qu'un évêque, nommé Eusèbe; Simon, son métropolitain, souscrivit pour lui, ainsi que pour les autres évêques absents de la province, au concile de Chalcédoine. *Voy.* Act. VI. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1007.

MAROTTE. *Voy.* MUIS.

MAROUN. *Voy.* MARON.

MAROUTHA ou **MARUTHAS** (Saint), évêque de Martyropolis ou Tacrit, mort vers l'an 420, assista, l'an 391, au concile d'Antioche, et se rendit en 403 à Constantinople pour solliciter la protection de l'empereur Arcadius en faveur des chrétiens persécutés en Perse. Il assista au concile assemblé dans cette ville par les ennemis de saint Jean Chrysostome, et fut mis en prison pour avoir pris le parti du patriarche de Constantinople. Plus tard il retourna en Perse avec une lettre où Arcadius demandait que les chrétiens fussent traités avec moins de cruauté, et Maroutha parvint non-seulement à faire cesser la persécution, mais obtint encore pour les chrétiens le libre exercice du culte. L'an 414, il réunit à Ctésiphon un concile où l'on proclama la doctrine de Nicée. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 4 décembre, et les Syriens le 16 février. Il a laissé : 1° une *Liturgie* qui existe manuscrite à Rome; — 2° un *Commentaire sur les Évangiles*; — 3° un grand nombre d'*Hymnes* et d'autres pièces de vers en l'honneur des Syriens martyrisés en Perse à diverses époques; on les trouve dans tous les Missels syriens, maronites, etc.; — 4° une *Histoire* du concile de Nicée, avec une traduct. syriaque des canons; — 5° les *Canons du conc. de Séleucie* (410), rédigés par lui; on les trouve dans un manuscrit de la biblioth. de Florence; — 6° une *Hist. des martyrs de Perse*, suivie de *Notices* sur quelques martyrs qui ont péri dans l'empire romain. Cet ouvrage a été publié en syriaque et en latin par Étienne-Évode Assemani, sous ce titre : *Acta Sanctorum Martyrum Orientalium et Occidentalium;* Rome, 1748, 2 vol. in-fol. *Voy.* Chrysostom., *Epist. XIV*. Socrat., *Hist. eccles.*, l. VII, c. VIII. D. Ceillier, tom. X, p. 466 et suiv. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 327 et 999. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud, art. MARTYROPOLIS.

MARQUARD. *Voy.* FREHER.

MARQUER (Louis), jésuite, né à Vannes l'an 1653, mort à la Flèche en 1725, a travaillé pendant quatorze ans au journal intitulé *Mémoires de Trévoux*, et a publié les nouveaux *Mémoires des missions de la Compagnie de Jésus dans le Levant;* Paris, 7 vol. in-12. Le P. Marquer a laissé manuscrit un ouvrage intitulé : *Armenia vetus et recens; informatio de erroribus Armenorum; Dissertatio de Eutychianorum, Monophysitarum et Monothelitarum hæresi.* *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

MARQUES (François), de la congrégation de l'Oratoire de Rome, né à Milan, vivait encore en 1678. C'était un homme d'un grand travail, de beaucoup de lecture, et très-versé dans les antiquités ecclésiastiques. Il acquit une grande réputation comme prédicateur. On a de lui : *Apologie du pape Honorius;* 1677. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

MARQUEZ (Juan), de l'Ordre des Augustins, né à Madrid en 1564, mort à Salamanque l'an 1721, parvint aux premières charges de son Ordre. Il a laissé, outre quelques comédies et plusieurs traités théologiques : *El Gobernador christiano, deducido de las vidas de Moysen y Josue, principes del pueblo de Dios;* Salamanque, 1612, 1619, 1634, in-fol.; Madrid, 1640; Bruxelles, 1664; trad. en italien; Naples, 1646, in-fol.; trad. en français; Nancy, 1621; — 2° *Los dos Estados de la espiritual Gerusalem, sobre los psalmos* CXXV *y* CXXXVI; Medina, 1603; Salamanque, 1610, in-4°; trad. en français, in-8°; — 3° *Origen de los Padres Ermitaños de San Agustin, y su verdadera institucion antes del gran concilio Lateranense;* Salamanque, 1618, in-fol.; trad. en italien; Turin, 1620, in-fol.; — 4° *Vida del V. P. F. Alonso de Horozco;* Madrid, 1648, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARRACCI. *Voy.* MARACCI.

MARRAFA (Antoine), dominicain, né à Martina, dans la Pouille, était directeur des études de Naples et professeur de métaphysique en 1550. On lui doit un *Traité de l'âme*, divisé en quatre parties; 1550. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 136.

MARRAINE ou **COMMÈRE** (*Mater lustrica, matrina*), fille ou femme qui tient un enfant sur les fonts baptismaux afin de répondre à sa place et rendre compte de sa foi. Une fille ou une femme qui se présente pour être marraine doit être instruite des mystères de la religion et en état d'instruire l'enfant baptisé, en cas que les parents négligent son éducation chrétienne. Une religieuse ne peut être marraine, parce que l'état de retraite qu'elle a choisie n'est pas compatible avec les obligations dont l'Église charge les parrains et les marraines, et parce qu'elle doit éviter toute occasion de dissipation. Le baptême étant comme une seconde naissance, la marraine est regardée comme la mère de l'enfant baptisé; mais cependant l'empêchement de mariage qui résulte de cette parenté spirituelle n'est que d'institution ecclésiastique, et l'Église en peut dispenser. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, et *Compar.* AFFINITÉ, n° II, et PARRAIN.

MARRIER (Martin), bénédictin, né à Paris en 1572, mort l'an 1644, fut chargé de la conduite du noviciat, et remplit en même temps la place de prieur claustral; il eut une grande part à la réforme de Cluny, qui fut introduite dans son couvent en 1635. Il a laissé : 1° *Martiniana, id est litteræ, tituli, chartæ, privilegia et documenta monasterii S. Martini a Campis;* Paris, 1606, in-8°; — 2° *Bibliotheca Cluniacensis, in qua antiquitates, chronica, privilegia, chartæ et diplomata collecta sunt;* ibid., 1614, in-fol.; — 3° *Monasterii regalis S. Martini de Campis Historia, lib. VI;* ibid., 1637, in-4°. *Voy.* Piganiol de la Force, *Descript. de Paris*, tom. III, p. 386.

I. **MARS** (Saint), abbé en Auvergne. *Voy.* MARTS.

II. **MARS** (Saint), ermite breton, né à Bais, près La Guerche, vers l'an 510, mort au village de Mars, près de Vitré, était prêtre dans cette ville, où il avait acquis une grande réputation de piété. Plus tard il se construisit un ermitage dans une lande voisine du village de Mars, où il termina ses jours. Les nombreux miracles qui ont eu lieu à son tombeau ont rendu son culte très-populaire. On célèbre la fête de saint Mars le 14 janvier et le 21 juin. *Voy.* D. Lobineau, *Histoire de Bretagne.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MARS** (*Martius*), troisième mois de l'année d'après notre manière de compter. Il était le premier chez les Romains, et il l'est encore aujourd'hui dans quelques supputations ecclésiastiques, lorsqu'on compte les années depuis l'Incarnation de Notre-Seigneur, c'est-à-dire depuis le 25 mars. Les Anglais comptent en-

Digitized by Google

core ainsi. Ce n'est que depuis l'édit de Charles IX, publié l'an 1564, qu'on a commencé en France à compter l'année par le mois de janvier; auparavant elle commençait à Pâques, et comme la même année avait deux fois le mois de mars, on disait *Mars devant Pâques* et *Mars après Pâques*.

MARSANA, un des sept principaux officiers ou conseillers d'Assuérus. *Voy.* Esther, I, 14.

MARSCIA, siége épisc. arménien sous le catholique de Sis. On n'en connait qu'un évêque, Grégoire, qui assista aux conciles de Sis et d'Adana. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1437.

MARSEILLE (*Massilia*), ville épisc. autrefois sous la métropole d'Arles, aujourd'hui sous celle d'Aix. Suivant la tradition de Provence, saint Lazare, qui fut ressuscité par Notre-Seigneur, a fondé l'Église de Marseille, dont il fut le premier évêque. Nous avons déjà remarqué à l'art. LAZARE que c'était une opinion généralement reçue au XVIIe siècle, que Lazare avait abordé en Provence avec ses sœurs, et qu'ils y avaient prêché la foi chrétienne, et que Jean de Launoy, qui attaqua cette croyance, a été pleinement réfuté par un savant sulpicien, M. l'abbé Faillon. On ignore quels ont été les successeurs de saint Lazare jusqu'à Oresius, qui assista et souscrivit au célèbre concile d'Arles en 314. Il y a eu à Marseille deux conciles; le premier fut tenu en 1103, et le second en 1363. Ce siége, supprimé en 1801, fut rétabli en 1823, par suite du concordat de 1817. *Voy.*, sur plusieurs de ses évêques, saint Jérôme, *Epist. IV, ad Rustic.* Gennadius, c. IX. La *Gallia Christ.*, tom. I et tom. II, *in Animadvers.*, in tom. I. Martenne, *Thesaurus Anecdot.*, tom. IV. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 150, 151. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 391 et suiv. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 146-159. Le *Diction. de la théol. cathol.*, et *Compar.* LAZARE, n° I.

MARSEILLAIS. *Voy.* MASSILIENS et SEMI-PÉLAGIENS.

MARSELLA (Domenico-Antonio), érudit, né à Arpino en 1751, mort à Rome l'an 1833, entra dans l'état ecclésiastique, et professa l'histoire et l'éloquence sacrée au collége de la Sapience. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Trattato della pace interna*; Rome, 1778; — 2° *Dissertazione sul Pontificato massimo non mai assunto da gli imperatori cristiani*; ibid., 1789, in-8°; — 3° *La Vita e Dottrina di Gesù Cristo*, trad. du latin de N. Avancino; ibid., 1814, 2 vol. in-8°; — 4° *Vita del B. Alfonso de' Liguori*; ibid., 1814, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARSH (Herbert), anglican, né à Londres en 1757, mort en 1839, professa la théologie, et devint évêque de Llandaff, puis de Peterborough. Il a laissé plusieurs écrits, entre autres : 1° *Introduction to the New-Testament*, trad. de l'allemand de J.-D. Michaëlis, et accompagnée d'un commentaire étendu; Londres, 1792-1801, 4 vol. in-8°; — 2° *History of the translations which have been made of the Scriptures. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MARSHALL** (Nathanaël), anglican, mort en 1729, fut chapelain du roi, recteur d'une paroisse de Londres et chanoine de Windsor. On a de lui : 1° une édition des *Œuvres de saint Cyprien*; 1717, in-fol.; — 2° un recueil de *Sermons*; 1730, 3 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Chalmers, *General biographical Dictionary*.

II. **MARSHALL** (Thomas), savant anglican, né à Barkby, dans le comté de Leicester, vers l'an 1621, mort à Oxford en 1685, fut successivement ministre d'une société de marchands anglais à Rotterdam, puis recteur du collége de Lincoln. Il était très-versé dans les langues orientales, et surtout dans le copte et l'idiome anglo-saxon. Il a publié : *Observationes in Evangeliorum versiones perantiquas duas, Gothicas scilicet et Anglo-Saxonicas*; Dordrecht, 1665. Il a collaboré, en outre, à la version malaise du *Nouveau Testament* de Th. Hyde; Oxford, 1667, in-4°, ainsi qu'à l'ouvrage de R. Parr, intitulé : *The Life of archbishop Usher*; Londres, 1686, in-fol. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Le P. Le Long, *Biblioth. Sacr.*, in-fol., p. 847. La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud, au mot MARSCHALLUS.

MARSHAM (John), anglican, chronologiste, né à Londres en 1602, mort à Bushy-Hall, dans le comté d'Hertford, l'an 1685, était profondément versé dans l'histoire, la chronologie et les langues. Il fut membre du parlement qui rappela Charles II, et devint un des six clercs ou secrétaires de la chancellerie. On lui doit : 1° *Diatriba chronologica*; Londres, 1649, in-4°; l'auteur examine dans cet ouvrage les principales difficultés qui se rencontrent dans l'Ancien Testament; la meilleure partie de cette dissertation a été reproduite dans le *Chronicus Canon Ægyptiacus, Ebraicus, Græcus et Disquisitiones*; Londres, 1672, in-fol.; Leipzig, 1676; Franeker, 1690, in-4°; — 2° la *Préface* du tom. I du *Monasticon Anglicanum* de Dugdale; Londres, 1655, in-fol. On reproche avec raison à Marsham plusieurs opinions fausses, comme par exemple de prétendre que les Juifs ont emprunté des Égyptiens la circoncision et les autres cérémonies, et que l'accomplissement des soixante-dix semaines dont parle le prophète Daniel finit à Antiochus Épiphanes. *Voy.* Renaudot, dans les *Mém. de l'Académ. des Inscript.*, tom. II, p. 258. Richard et Giraud. Feller.

MARSHMAN (Joshua), anglican, orientaliste, né à Westbury-Leigh, dans le Wiltshire, l'an 1767, mort à Serampour, dans l'Inde, en 1837, s'attacha à la société des missionnaires baptistes, qui l'envoya dans l'Inde en 1799; il y acquit une grande connaissance du bengali, du sanskrit et du chinois. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° une *Traduction chinoise des Évangiles, des Épîtres de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens*, et de la *Genèse*; — 2° *Defence of the deity and atonement of Jesus-Christ, in reply to Rammohun Roy of Calcutta*; Londres, 1822, in-8°; cet écrit avait pour but de combattre les doutes émis par l'Indien Rammohun Roy sur les miracles de Jésus-Christ; il parut d'abord dans le *Friend of India*, journal rédigé à Serampour par les missionnaires; l'ouvrage de Rammohun et la réponse de Marshman ont été réunis dans l'édition anglaise de 1824. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARSI, ville épisc. d'Italie sous la métropole de Chieti, et capitale des Marses, ancien peuple d'Italie. Cet évêché fut fondé dans les premiers temps de l'Église, sous la métropole de Chietti; mais il était soumis immédiatement au Saint-Siége. Autrefois l'évêque résidait au village de Saint-Benoît, qui est l'ancien *Maruvium*; mais Clément VIII fixa leur résidence au bourg de Pescina. Le premier évêque de Marsi fut saint Marc, de Galilée, sacré, dit-on, par le prince des apôtres; il souffrit le martyre étant évêque d'Atino. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 882. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 149. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 136-142.

MARSIAC (*Marsiacum*), lieu du diocèse d'Auch

Digitized by Google

où Guillaume de Flavacour, archevêque de cette ville, tint deux conciles : l'un en 1326, dans lequel on fit 56 canons sur la discipline; et l'autre en 1329, au sujet de l'assassinat commis sur la personne d'Anesance, évêque d'Aire. *Voy.* Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VII. Richard et Giraud.

MARSICO-NUOVO ou **MARSI-NOUVELLE** (*Marsicum*), ville épisc. de la Basilicate, dans le royaume de Naples, sous l'archevêché de Salerne. L'ancien évêché de *Grumentum*, ruiné par les Sarrasins, fut uni vers l'an 1260 à celui de Marsico-Nuovo. Le premier évêque de *Grumentum*, Sempronius Aton, fut ordonné, en 370, par le pape saint Damase; mais on ne connaît pas d'évêque de Marsico avant Tuderisius, qui siégeait en 853, du temps du pape saint Léon IV. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VII, col. 485, et tom. X, col. 111 et 284. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 149. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 142-146.

I. **MARSILE DE PADOUE** ou **MENANDRINO**, publiciste, né à Padoue, mort à Montemalto en 1328, étudia le droit à Orléans, et fut nommé, en 1312, recteur de l'université de Vienne. Il prit le parti de l'empereur Louis de Bavière contre le Pape, et fut excommunié. Son nom se lit aussi dans l'*Index* de Clément VIII. Il a laissé : 1° *Defensor pacis, quo quæstio jam olim controversa de potestate Papæ et imperatoris excusissime tractatur*; Bâle, 1522, in-fol.; Francfort, 1592, 1599, 1612 et 1623, in-8°; réimprimé dans Goldast, *Monarchia Romani Imperii*, tom. II; — 2° *De Translatione Imperii*; — 3° *De Jurisdictione imperiali in causis matrimonialibus*. Ces deux derniers écrits se trouvent également dans la *Monarchia* de Goldast. Il faut remarquer que cet ouvrage de Goldast a été mis à l'*Index*, aussi bien que tous ses autres, comme nous l'avons dit à l'article qui le concerne. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. Lat. med. et infim. ætatis*. Feller. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **MARSILE D'INGHEN**, né à Inghen, bourg dans le duché de Gueldre, mort à Heidelberg en 1394, fut chanoine et trésorier de l'église Saint-André de Cologne, puis professeur de philosophie à l'académie d'Heidelberg. Il a laissé : *Commentaires sur les quatre livres des Sentences*; Strasbourg, 1501, in-fol. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. Lat. med. et infim. ætatis*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MARSILE FICIN** ou **FICINO**. *Voy.* Ficin.

MARSILLY (Paul-Antoine de), écrivain du XVIIe siècle, a laissé : 1° *Homélies* ou *Sermons de saint Jean Chrysostome*, qui contiennent tout son Commentaire sur l'Évangile de saint Matthieu, trad. en français, 3 vol. in-4°; traduction qui est faite sur le texte grec de l'édition d'Angleterre, lequel contient plusieurs endroits corrompus, et dont il est difficile de deviner le véritable sens; c'est surtout dans l'interprétation de ces passages que le traducteur fait preuve de beaucoup de jugement et d'une grande connaissance de la langue grecque; sa traduction est très-fidèle, la diction en est pure et choisie, le style grand et magnifique, mais en même temps doux et facile; — 2° une traduction nouvelle de l'*Imitation de Jésus-Christ*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1666, 1694.

MARSOLLIER (Jacques), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, né à Paris en 1647, mort à Uzès en 1724, fut envoyé dans cette dernière ville, avec quelques religieux, pour rétablir le bon ordre dans le chapitre d'Uzès, qui était alors régulier. Marsollier en devint prévôt. Plus tard il fut nommé archidiacre de la cathédrale. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Histoire de l'origine des dîmes, des bénéfices et autres biens temporels de l'Église*; Lyon, 1689, in-12; — 2° *Histoire de l'Inquisition et de son origine*; Cologne, 1693, in-12; insérée avec des additions, par l'abbé Goujet, dans son *Histoire des Inquisitions*; Paris, 1759, in-12; — 3° *Vie de saint François de Sales*; Paris, 1700, in-4°; 1701, 2 vol. in-12; 1826, in-12; trad. en italien; Florence, 1714, in-4°; — 4° *Vie de l'abbé Le Bouthillier de Rancé*; Paris, 1702, in-4°; 1703, 1758; — 5° *Apologie ou Justification d'Érasme*; Paris, 1713, in-12; l'auteur s'efforce de prouver qu'Érasme n'a jamais cessé d'être catholique; cette apologie a été réfutée dans deux brochures publiées en 1714 et en 1719; — 6° *Entretiens sur les devoirs de la vie civile et sur plusieurs points importants de la morale chrétienne*; Paris, 1714, in-12; 1715, in-12; — 7° *Vie de la mère de Chantal*; ibid., 1715, 1779, 1826, 2 vol. in-12; édit. abrégée; 1752. On a dit avec raison que Marsollier était un homme savant et laborieux, mais paradoxal, et dont le jugement ne paraissait pas toujours dirigé par des principes bien solides. Dans son *Histoire de l'Inquisition*, il ne fait pas difficulté de copier le protestant et socinien Limborch; et, dans son *Apologie d'Érasme*, il aurait presque lui-même besoin d'apologie. *Voy.* l'ouvrage intitulé *Marsollier découvert et confondu dans ses contradictions*, etc., 1708, in-12. Le *Journ. des Savants*, 1693, 1694, 1698, 1699, 1703, 1713, 1714, 1736, 1737 et 1739. Nicéron, *Mémoires*, tom. VII et X. Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller. Barbier, *Diction. des Anonymes*, n° 10207. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MARTA** ou **MARTANA**, **MARTULA**, **MORTULANA**, aujourd'hui *S. Maria de Pentano*, ancienne ville épisc. d'Italie située dans l'Ombrie. Elle s'appelait autrefois, en latin, *Martis vicus*, à cause d'un temple consacré à Mars, et qui se trouvait en cet endroit ou dans le voisinage. Saint Brice, apôtre de l'Ombrie, et saint Félix, dont on célèbre la fête le 30 octobre, ont été évêques de Marta. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. X, col. 129. Gaet. Moroni, tom. XLIII, p. 161.

II. **MARTA** (Horace), docteur italien et professeur de droit au XVIIe siècle, a publié : 1° *Tractatus de jurisdictione per et inter judicem ecclesiasticum et secularem exercenda*; Avignon, 1619; Genève, 1669, in-fol.; mis à l'*Index* par un décret du 3 juillet 1623; — 2° *Compilatio totius juris controversi ex omnibus decisionibus*; Venise, 1620, 2 vol. in-fol. *Voy.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* *Index Biogr. et Bibliogr.*

MARTEL (André), protestant, né à Montauban en 1618, mort à Berne vers la fin du XVIIe siècle, exerça les fonctions de pasteur à Saint-Affrique et à Montauban; il professa en 1653 la théologie dans cette dernière ville, et plus tard il se retira dans le canton de Berne, où il eut la direction d'une église. Il a laissé : 1° *De Natura fidei et de gratia efficaci*; Montauban, 1653, in-4°; — 2° *Réponse à la méthode de M. le cardinal de Richelieu*; Rouen, 1674, in-4°; — 3° un grand nombre de *Thèses* qu'il fit soutenir, sous sa présidence, aux élèves de l'académie de Montauban; 1650-1674. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARTEL (Gabriel), jésuite, né au Puy-en-Velay l'an 1680, mort en 1756, remplit avec succès les différents emplois de sa Compagnie. On lui doit : 1° *Exercice de la préparation à la mort*; 1723, in-12; — 2° *Le Chrétien dirigé dans les exercices d'une retraite spirituelle*; 2 vol.

Digitized by Google

in-12. Ce livre a été réimprimé en 1764 avec des additions considérables. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MARTENNE ou **MARTÈNE** (Edmond), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Jean de Losne, dans le diocèse de Langres, en 1654, mort à Paris l'an 1739, se distingua par son ardeur extraordinaire pour l'étude, et par ses laborieuses et consciencieuses recherches. On a de lui : 1° *Commentarius in Regulam S. Benedicti litteralis, moralis, historicus, ex variis antiquorum scriptorum commentationibus*, etc. etc., *concinnatus;* Paris, 1690 et 1695, in-4°; — 2° *De Antiquis monachorum Ritibus libri quinque, collecti ex variis ordinariis, consuetudinariis*, etc.; Lyon, 1690, 2 vol. in-4°; — 3° *La Vie du vénérable P. D. Claude Martin;* Tours, 1697, in-8°; — 4° *Maximes spirituelles du vénérable P. D. Claude Martin, tirées de ses ouvrages;* Rouen, 1698, in-12; — 5° *De Antiquis Ecclesiæ Ritibus libri quatuor, collecti ex variarum insigniorum ecclesiarum libris pontificalibus*, etc.; ibid., 1700-1702, 3 vol. in-4°; 1736, 4 vol. in-fol.; — 6° *Tractatus de antiqua Ecclesiæ disciplina, in divinis celebrandis officiis varios diversarum ecclesiarum ritus et usus exhibens;* Lyon, 1706, in-4°; — 7° *Veterum scriptorum et monumentorum, moralium, historicorum, dogmaticorum Collectio nova;* Rouen, 1700, in-4°; cet ouvrage est regardé comme faisant suite au *Spicilegium* de D. Luc d'Achéry; — 8° *Thesaurus novus Anecdotorum;* Paris, 1717, 5 vol. in-fol.; — 9° *Voyage littéraire de deux religieux de la congrégation de Saint-Maur;* ibid., 1717, in-4°; ces deux religieux sont D. Martenne et D. Ursin Durand; — 10° *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum et moralium amplissima Collectio;* Paris, 1724-1733, 9 vol. in-fol.; — 11° *Imperialis Stabulensis monasterii Jura propugnata, adversus iniquas disceptationes Ignatii Roderici*; Cologne, 1730, in-fol.; Martenne a signé seul cet ouvrage, qu'il a fait en collaboration avec D. Durand; — 12° *Annales Ordinis S. Benedicti*, tom. VI; Paris, 1739, in-fol.; les premiers volumes sont de Mabillon, le sixième seul est de Martenne. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur.* D. Tassin, *Hist. littér. de la congrég. de Saint-Maur.* Moréri, *Diction. histor. Le Mercure de France*, août 1739. *Le Pour et le Contre*, t. XVII, n° 249. *L'Europe savante*, janvier 1718, art. 2 et 3. *Éloge de D. Martenne.* Le *Journ. des Savants*, 1690, 1700, 1702, 1717, 1718, 1724, 1729, 1734 et 1739. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

MARTENS, MERTENS, MARTINI (Thierri), en latin *Martinus*, imprimeur, né à Alost vers l'an 1450, mort en 1534, se distingna dans les lettres, et introduisit le premier l'imprimerie dans les Pays-Bas, et surtout à Alost et à Louvain. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Hymni in honorem sanctorum;* — 2° *Dialogus de virtutibus;* — 3° *Alia quædam;* — 4° *Dictionarium hebraicum, sive enchiridion radicum seu dictionum hebraicarum, ex Johanne Reuchlino;* in-4°. *Voy.* Sanderus, *Flandria illustrata*, tom. III, p. 148. Swertius, *Athenæ Belg.*, p. 686 et 687. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, p. 824. Prosper Marchand, *Diction. histor.*, tom. II, p. 25 et suiv. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MARTHE** (Sainte), sœur de Lazare et de Marie de Béthanie, se faisait une grande joie de rendre à Notre-Seigneur tous les devoirs de l'hospitalité lorsqu'il logeait dans sa maison, tandis que Marie se tenait aux pieds du Sauveur pour écouter sa parole. Marthe se plaignit un jour à Jésus de l'inaction de sa sœur, et Notre-Seigneur répondit que Marie avait choisi la meilleure part. Marthe alla au-devant de Jésus lorsqu'il vint à Béthanie pour ressusciter Lazare, le servit à table lorsqu'il mangea chez Simon le lépreux, et, d'après les auteurs grecs, se rendit au sépulcre avec les autres femmes pour l'embaumer après sa résurrection. On honore la mémoire de Marthe le 29 juillet. *Voy.* Luc, x, 38, 40, 41. Jean, xi, 1 et suiv.; xii, 2. *Compar.* Lazare, n° I. Marie, n° III.

II. **MARTHE** (Sainte), martyre, était femme de saint Marius ou Maris. *Voy.* Marius, n° I.

III. **MARTHE** (Abel-Louis de **SAINTE-**). *Voy.* Sainte-Marthe (Abel-Louis de).

IV. **MARTHE** (Claude de **SAINTE-**). *Voy.* Sainte-Marthe (Claude de).

V. **MARTHE** (Denis de **SAINTE-**). *Voy.* Sainte-Marthe (Denis de).

I. **MARTIAL** (Saint), fils de sainte Félicité, souffrit le martyre à Rome avec sa mère et ses six frères. *Voy.* Félicité, n° II.

II. **MARTIAL** (Saint), apôtre de l'Aquitaine et premier évêque de Limoges, vivait au iiie siècle. Il fut envoyé dans les Gaules avec saint Alpinien et saint Austriclinien, et il opéra de nombreuses conversions à Limoges, à Bordeaux, à Saintes et à Poitiers. On célèbre la fête de saint Martial le 30 juin; celle de saint Alpinien, le 27 avril, et celle de saint Austriclinien, le 15 octobre. Les Lettres qui ont été publiées sous le nom de saint Martial sont supposées. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Traité de la gloire des confesseurs*, ch. xxvii.

III. **MARTIAL** (Saint), martyr de Cordoue et compagnon de saint Fauste. *Voy.* Fauste, n° II.

IV. **MARTIAL (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martialis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la ville de Limoges; elle existait dès l'an 804, et on croit qu'à cette époque elle était occupée par des moines, qui furent remplacés par des chanoines. L'an 848, d'après la chronique manuscrite de Saint-Martial de Limoges, Ainard, supérieur de ce monastère, obtint de Charles le Chauve que l'Ordre monastique fût rétabli dans cette communauté, et on y fit venir Dodo ou Odo, abbé de Saint-Savin, dans le Poitou. L'abbaye de Saint-Martial fut d'abord sous l'invocation du saint Sauveur. Elle fut donnée, en 1062, à l'Ordre de Cluny par le vicomte Adhémar, puis sécularisée, et enfin changée en collégiale par Paul III l'an 1543. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II. Richard et Giraud.

V. **MARTIAL**, religieux de Picpus, né au Mans. On a de lui : *Pratiques de l'année sainte, tirées des plus belles actions des saints;* Paris, 1680, 2 vol. in-8°, nouv. édit.

VI. **MARTIAL DE SAINT-JEAN-BAPTISTE**, carme déchaussé de la province d'Aquitaine; il professa la théologie, et devint définiteur provincial; il a donné : *Bibliotheca scriptorum utriusque congregationis et sexus Carmelitarum collecta et digesta;* Bordeaux, 1730. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1730, p. 504.

MARTIANA. *Voy.* Marciana.

MARTIANÆ. *Voy.* Marchiennes.

MARTIANAI ou **MARTIANAY** (Jean), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Sever-Cap, au diocèse d'Aire, l'an 1647, mort à Paris en 1617, étudia spécialement les langues grecque et hébraïque. Il professa l'exégèse biblique à Avignon, à Bordeaux et à Carcassonne. Il a laissé : 1° *Défense du texte hébreu et de la chronologie de la Vulgate, contre le livre*

Digitized by Google

intitulé : l'Antiquité des temps rétablie, du P. Pezron, de l'Ordre de Citeaux; Paris, 1689, in-12; — 2° *Continuation de la Défense du texte hébreu et de la Vulgate*, etc.; ibid., 1693, in-12; — 3° *Relation de la dispute de l'auteur du livre de l'Antiquité des temps rétablie contre le défenseur de la Vulgate*; ibid., 1707, in-12; — 4° *Divi Hieronymi Prodromus, sive epistola D. Joannis Martianay ad omnes viros doctos ac studiosos, cum Epistola S. Hieronymi ad Sunniam et Fretelam*, etc.; 1690, in-4°; — 5° *S. Eusebi Hieronymi, stridonensis presbyteri, divina Bibliotheca, antehac inedita*, etc.; Paris, 1693-1706, 5 vol.; le P. Antoine Pouget a travaillé aux trois premiers volumes; — 6° *Vulgata antiquo latina et itala versio Evangelii secundum Matthæum, e vetustissimis eruta monumentis*; ibid., 1695, in-12; — 7° *Remarques sur la version italique de l'Evangile de saint Matthieu qu'on a découverte dans de fort anciens manuscrits*; ibid., 1695, in-12; — 8° *Traité de la connaissance et de la vérité de l'Écriture sainte*; ibid., 1694 et années suiv., 4 vol. in-12; — 9° *Continuation du premier Traité de l'Écriture, où l'on répond aux difficultés que l'on a faites contre ce même traité*; ibid., 1699, in-12; — 10° *Suite des entretiens*, ou *Traités sur la vérité et la connaissance de la sainte Écriture*; ibid., 1703, in-12; — 11° *Traité méthodique, ou Manière d'expliquer l'Écriture par le secours des trois syntaxes : la propre, la figurée et l'harmonique*; ibid., 1704, in-12; — 12° *Défense de la Bible de saint Jérôme contre la critique de M. Simon*; ibid., 1699, in-12; —13° *Eruditionis Hieronymianæ Defensio, adversus Joannem Clericum*; ibid., 1700, in-8°; — 14° *Vie de saint Jérôme, tirée particulièrement de ses écrits*; ibid., 1706, in-4°; — 15° *Harmonie analytique de plusieurs sens cachés et rapports inconnus de l'Ancien et du Nouveau Testament*; ibid., 1708, in-12; — 16° *Essais de traductions, ou Remarques sur les traductions françaises du Nouveau Testament*; ibid., 1709, in-12; — 17° *Vie de la sœur Magdelaine du Saint-Sacrement, religieuse carmélite du monastère de Beaune*; ibid., 1711, in-12; — 18° *Le Nouveau Testament de N.-S. Jésus-Christ. trad. en français sur la Vulgate*, avec des explications littérales; ibid., 1712, 3 vol. in-12; — 19° *Prodromus biblicus*; ibid., 1714, in-4°; — 20° *Traité des vanités du siècle*, trad. de saint Jérôme; ibid., 1715, in-12; — 21° *Explication historique du psaume* Exsurgat Deus; ibid., 1715, in-12; — 22° *Méthode sacrée pour apprendre à expliquer l'Écriture sainte par l'Écriture même*; ibid., 1716, in-8°; — 23° *Les trois Psautiers de saint Jérôme*, trad. en français; 1704; — 24° *Psautier à trois colonnes, selon la Vulgate*; Bruxelles, 1710, in-12; — 25° *Apologie de la bulle Unigenitus*; dernier ouvrage, dit Feller, que Martianay ait fait imprimer. *Voy.* D. Tassin, *Histoire des savants de la congrégation de Saint-Maur.* D. Le Cerf, *Biblioth. des Auteurs de la congrég. de Saint-Maur.* Le *Journ. des Savants*, 1689. 1690, 1693, 1704, 1706, 1710, 1714, 1715 et 1717, Nicéron, *Mémoires*, tom. Ier. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

MARTIANOPOLIS. *Voy.* MARCIANOPOLIS.

MARTIGNAC (Étienne **ALGAY DE**), littérateur, né à Brives en 1620, mort en 1698, vécut à la cour, et devint un des confidents de Gaston, duc d'Orléans. Outre plusieurs écrits purement littéraires, il a laissé : 1° une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*; Paris, 1685; souvent réimprimée; — 2° *Journal chrétien sur divers sujets de piété tirés des saints Pères*; ibid., 1685, in-4°; — 3° *Éloges historiques des évêques et archevêques de Paris qui ont gouverné cette Église depuis environ un siècle*; ibid., 1698, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1678 et 1698. Le Long, *Biblioth. Histor.* Goujet, *Biblioth. Franç.*, t. V et VI. Barbier, *Diction. des anonymes.* Desessarts, les *Trois siècles littéraires.*

I. **MARTIN Ier** (Saint), pape, né à Todi, dans l'Ombrie, mort dans la Chersonèse Taurique le 16 septembre 648, succéda en 640 à Théodore Ier. L'empereur Constant II voulut lui faire approuver le *Type* ou édit qui interdisait toute discussion aux catholiques et aux monothélites, mais le Pape convoqua à Rome, l'an 649, un concile dans lequel il fit condamner toutes les hérésies, et surtout celles des monothélites, ainsi que l'*Ecthèse* d'Heraclius en faveur de ces sectaires, et l'édit de Constant II. Ce prince fit alors enlever le souverain Pontife, qu'il relégua dans l'île de Naxos, d'où il fut conduit à Constantinople, et jeté dans la prison de Diomède. Il y fut en butte aux outrages de toutes sortes, et refusa toujours de transiger avec les hérétiques. Saint Eugène Ier lui succéda. Les Grecs honorent sa mémoire le 16 septembre, et les Latins, le 12 novembre. Il nous reste de Martin Ier dix-huit *Lettres encycliques*, qui ont été insérées dans la *Bibliotheca Patrum* et dans Labbe, *Concilia*, tom. VI, p. 65. *Voy.* Baronius. Le Cointe, *ad ann.* 649. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 674 et suiv. F. Pagi, *Breviarium historico-chronologicum*, etc. Platina, *Vitæ Pontif. Roman.* Artaud de Montor, *Hist. des souverains Pontifes rom.*, tom. I. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 170-172. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MARTIN** ou **MARIN Ier**, pape, né à Monte-Fiascone, dans les États de l'Église, mort en 884, succéda à Jean VIII en 882. Il avait été envoyé trois fois en légation à Constantinople, afin de s'opposer à l'intrusion de Photius sur le siége patriarcal de cette ville. Dès qu'il fut Pape il excommunia Photius, et réintégra Formose sur le siége de Porto. Adrien III lui succéda. *Voy.* Duchesne, *Histoire des Papes.* Fr. Pagi, *Breviarium historico-chronologicum*, etc. Muratori, *Annali d'Italia.* Artaud de Montor, *Hist. des souverains Pontifes rom.*, tom. II. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 172, 173.

III. **MARTIN III** ou **MARIN II**, pape, mort en 946, succéda à Étienne VIII ou IX l'an 943, s'appliqua à nourrir les pauvres, à entretenir ou à réparer les églises, et à réformer les mœurs du clergé. Il a écrit à l'évêque de Capoue une *Lettre* dans laquelle il blâme cet évêque d'avoir accordé un bénéfice à un de ses diacres; il déclara ce diacre intrus, et donna aux Bénédictins les terrains affectés aux revenus de ce bénéfice. Agapet II lui succéda. *Voy.* Platina, *Vitæ Pontific. Rom.* Artaud de Montor, *Hist. des souverains Pontifes romains.*

IV. **MARTIN IV**, pape, né à Andrecel, dans la Brie, vers l'an 1210, mort à Pérouse en 1285, se nommait *Simon de Brie* ou *de Brion*. Il fut trésorier de Saint-Martin de Tours; ce qui a fait croire à quelques-uns, dit Gaet. Moroni, qu'il était natif de cette ville. Il devint ensuite garde des sceaux de saint Louis et cardinal. Il succéda à Nicolas III l'an 1281, et se fit couronner à Orvieto, la ville de Rome étant divisée en différents partis lorsqu'il fut élu. Depuis ce moment il mit tous ses soins à ramener le calme dans la ville de Rome, et à procurer le bien de l'Église universelle. Il excommunia Pierre d'Aragon, auteur des Vêpres siciliennes, et Michel Paléologue, empereur d'Orient, qui s'était ligué avec ce prince. Honoré IV lui suc-

Digitized by Google

céda. *Voy.* Platina, *Vitæ Pontif. Roman.* Muratori, *Annali d'Italia*, tom. VII. Sponde, *Annal.*, 1280-1285. Rainaldi, *Annal.*, 1280-1285. Duchesne, *Hist. des Papes.* Artaud de Montor, *Hist. des souverains Pontifes rom.* Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 173-175. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MARTIN V**, pape, né à Rome en 1365, mort l'an 1431, se nommait *Othon* ou *Eudes Colonna*. Il fut élu pape en 1417, après l'abdication volontaire de Grégoire XII, et la déposition de Jean XXIII et de l'antipape Benoît XIII. Il présida la XLIIe session du concile de Constance, fulmina une bulle contre les Hussites, qu'il tenta de ramener à l'Église, défendit par une constitution particulière d'appeler du Pape au concile, et, par sa bulle de l'an 1419, de troubler le repos des juifs, tant qu'eux-mêmes ne troubleraient pas les chrétiens, renouvela l'excommunication lancée contre Benoît XIII, répara les maux que Rome avait soufferts, et fit cesser le schisme qui depuis plus de cinquante ans désolait l'Église. Eugène IV lui succéda. *Voy.* Louis Jacob, *Biblioth. pontif.* Bzovius, Sponde et Raynaldi, *Annal.*, 1417-1431. Labbe, *Concilia*, tom. XII. Richard et Giraud. Gio. Rivadella, *Elogium Martini V et aliorum XIII Pontif.*; ces treize papes sont ceux qui ont le nombre V ajouté à leur nom. Felice Contelori, *Vita Martini V.* Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 175-179. La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MARTIN** (Saint), évêque de Tours, né à Stain, dans la basse Hongrie, l'an 316, mort à Candes, en Touraine, le 8 novembre 397, selon saint Grégoire de Tours, car il y a d'ailleurs beaucoup de difficultés parmi les savants, tant sur l'année de la mort de saint Martin que sur son âge et sur la chronologie de sa vie, comme on peut le voir dans Richard et Giraud. Le grand saint porta les armes pendant vingt-cinq ans environ, et vécut dans cette profession comme un chrétien consommé en vertus. Plus tard il se mit sous la discipline de saint Hilaire, évêque de Poitiers, qui le fit exorciste; puis il alla en Pannonie, où il convertit sa mère. Il combattit vigoureusement les ariens, qui le chassèrent de la ville, et il se rendit en Italie, où il embrassa la vie monastique près de la ville de Milan. Mais, expulsé de cette retraite par Auxence, évêque arien, il se réfugia dans une petite île située sur les côtes de la Ligurie, puis il alla trouver saint Hilaire, qui était revenu de son exil, et ils fondèrent à deux lieues de Poitiers le monastère de Ligugey (*Ligugiacum* ou *Locociacum*, *Locociagum*, *Locogiacum*), aujourd'hui *Ligugé*. Cependant le bruit de sa sainteté et de ses miracles le fit placer, vers l'an 371, sur le siége de Tours. Il bâtit près de cette ville le monastère de Marmoutier, d'où sortirent des évêques éminents. Vers l'an 372, saint Martin se trouvant obligé d'aller à la cour de l'empereur Valentinien, qui était alors dans les Gaules, ce prince défendit qu'on le laissât arriver jusqu'à lui; mais les prières du saint, et une vertu divine dont il se sentit lui-même tout pénétré, changèrent ses dispositions; il l'accueillit favorablement, et lui accorda tout ce qu'il demanda. De retour dans son monastère, saint Martin ne négligea aucun moyen de détruire le paganisme et de faire fleurir la foi. On a, sous le nom de saint Martin, une *Profession de foi touchant le mystère de la sainte Trinité;* on la trouve dans les *Bibliothèques des Pères*, le *Recueil des Conciles* et ailleurs. Cependant quelques critiques ont pensé que cette pièce n'était pas l'œuvre du saint évêque de Tours. La principale fête de saint Martin a lieu le 11 novembre. *Voy.* Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin; Hist. ecclés.; Lettres* et *Dialogues.* Grég. de Tours, *Hist. des Francs*, l. I et X. Gervaise, *Vie de saint Martin;* 1699. D. Ceillier, tom. X, p. 655. D. Rivet, l'*Hist. littér. de la France*, tom. I. La *Gallia Christ.*, tom. XIV. Richard et Giraud. Feller. Michaud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 166-169. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

VII. **MARTIN** (Saint), abbé à Saintes, vivait au IVe siècle. Élevé à Marmoutiers, il fut un des plus célèbres disciples de saint Martin, évêque de Tours. Il se retira dans la Saintonge, bâtit un monastère à l'entrée de la ville de Saintes, et forma plusieurs disciples, dont le plus remarquable est saint Eutrope, qui lui succéda dans la charge d'abbé. Nous ne savons rien de particulier sur sa vie, et saint Grégoire de Tours se borne à dire que son corps reposait en paix dans son monastère, et à rapporter deux ou trois miracles opérés à son tombeau. Le Martyrologe romain et les autres modernes font mention de ce saint au 7 décembre.

VIII. **MARTIN** (Saint), abbé de *Dumi* (*Dumium*), et archevêque de Brague, en Portugal, ce qui l'a fait surnommer en latin *Dumiensis* et *Bracarensis*, ou *Braccarensis*, *Bracharensis*, naquit en Pannonie, et mourut à Brague le 20 mars 580. Il se rendit en Palestine, où, ayant embrassé la vie monastique, il se livra à l'étude des lettres sacrées et de la philosophie. Il se rendit en Galice l'an 551, afin d'y prêcher la foi, et il opéra la conversion d'un grand nombre de Suèves ariens. Il éleva à Dunce, près de Brague, un monastère qu'on érigea en évêché en sa faveur, fonda plusieurs autres communautés, et, l'an 563, fit assembler le deuxième concile de Brague, où l'on condamna les hérésies manichéennes et priscillianistes. Nommé, vers l'an 569, à l'archevêché de Brague, il réunit dans cette ville un concile où l'on réforma la discipline ecclésiastique. L'Église honore sa mémoire le 20 mars. Il a laissé, outre des poésies : 1° *De Formula honestæ vitæ;* Trévise, 1478; Venise, 1492 et 1586; Poitiers, 1544, etc.; cet ouvrage a été inséré dans la *Bibliotheca Patrum*, tom. VI; — 2° *De Moribus;* Paris, 1556, in-4°; — 3° *Pro Repellenda Jactantia;* — 4° *De Superbia;* — 5° *Exhortatio humilitatis;* — 6° *De Ira;* — 7° *De Pascha;* ces cinq traités ont été insérés dans Tamaio, *Martyrologium Hispanicum*, et dans Florez, *Hispania Sacra*, tom. XV; — 8° *Capitula* LXXXV *collecta ex græcis synodis*, dans Justel, *Bibliotheca juris canonici*, et dans Aguirre, *Concilia Hispanica*, tom. II; — 9° *Sententiæ Ægyptiorum Patrum ex græco translatæ*, à la suite des *Vitæ Patrum* de Rosweyde; — 10° *De Correctione rusticorum, seu adversus superstitiones*, dans Florez, *Historia Sacra*, tom. XV. *Voy.* Isidore de Séville, *Catalog. des Écriv. ecclés.* et *Chronique des Suèves en Espagne.* Grég. de Tours, *Histoire*, l. V, c. XXXVIII. Tamaio, *Martyrologium Hispanicum.* Les *Acta Sanctorum*, mart. 20. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispan. vetus*, tom. I. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XVI, p. 625 et suiv. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

IX. **MARTIN** (Saint), abbé de Vertou, en Bretagne, né à Nantes vers l'an 527, mort le 24 octobre, au commencement du VIIe siècle, entra dans l'état ecclésiastique. Son évêque l'employa au ministère de la prédication, et l'envoya à Herbadille ou Herbauge, ville située à deux lieues de la Loire, du côté du Poitou. Les habitants n'ayant point voulu abandonner l'idolâtrie, Martin parcourut presque toute l'Europe, et laissa partout des marques de sa piété. De retour en

Digitized by Google

Bretagne, l'an 565, il se retira dans un ermitage, fonda, vers l'an 574, à Vertou ou Vretou, près de Nantes, un monastère dans lequel il fit observer une règle fort austère, qu'il avait rapportée de delà les Alpes, et il établit ensuite deux autres communautés où il reçut plus de trois cents religieux. On célèbre sa fête le 24 octobre. *Voy.* D. Mabillon, Ier *Siècle bénédict.* La *Gallia Christ.*, tom. XIV, p. 843, 844. Bulteau, *Abrégé de l'Hist. de l'Ordre de Saint-Benoît et des moines d'Occident.* Richard et Giraud.

X. **MARTIN-AUX-BOIS (SAINT-), ou RUNICOURT**, en latin *Sanctus Martinus in Bosco* ou *Ruricurtensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin en Picardie, au diocèse de Beauvais. On dit qu'elle était de fondation royale; mais on ignore l'époque à laquelle elle a pris naissance. Cette abbaye était possédée par des chanoines réguliers de la congrégation de France; mais, en 1678, la mense abbatiale fut unie au collége que les Jésuites avaient à Paris. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 828. Richard et Giraud.

XI. **MARTIN-AUX-JUMEAUX (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martinus in Gemellis*, ancienne abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Sainte-Geneviève, située dans la ville d'Amiens. Ce fut d'abord, selon Grégoire de Tours, une petite chapelle bâtie à l'endroit où saint Martin avait donné la moitié de son manteau à un pauvre. Des religieuses s'y établirent; mais, l'an 1073, Guy, évêque d'Amiens, y érigea une communauté de clercs, qui, de séculiers qu'ils étaient, se firent, en 1109, réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin. L'an 1145, Thierry, évêque d'Amiens, changea leur communauté en abbaye. L'an 1565, elle fut unie à l'évêché, et, l'an 1635, la maison des religieux fut donnée aux Célestins. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*

XII. **MARTIN DE LAON (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martinus Laudunensis*, abbaye de l'Ordre de Prémontré située à Laon. Ce fut d'abord une église collégiale dont les chanoines tombèrent dans un si grand relâchement, que l'évêque de Laon, Barthélemy de Vir, les en chassa, et mit à leur place, l'an 1124, des chanoines réguliers de Prémontré. Depuis, la mense abbatiale de Saint-Martin de Laon avait été unie à l'évêché. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX.

XIII. **MARTIN DE LIMOGES (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martinus Lemovicensis*, abbaye de Bénédictins située à Limoges. On dit qu'elle fut fondée par Alicius, frère de saint Éloi, et rétablie vers l'an 1012 par Aldouin ou Heldouin, évêque de Limoges. L'an 1619, l'abbaye de Saint-Martin fut donnée aux Feuillants. L'abbé était régulier et triennal. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. II, col. 582. Richard et Giraud.

XIV. **MARTIN DE NEVERS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martinus Nivernensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située à Nevers, et fondée par Hervé, baron de Donzy, et sa femme Mathilde de Courtenay. Elle était occupée par les chanoines réguliers de la congrégation de France.

XV. **MARTIN DE PONTOISE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martinus Pontisarensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît près de Pontoise, sur la petite rivière de Vione. Elle fut fondée par deux gentilshommes du pays : Warnerius et Amaury. L'an 1069, Philippe Ier confirma cette fondation, et le premier abbé de ce monastère fut saint Gautier, dont on célèbre la fête le 8 avril. Cette abbaye porta d'abord le nom de *Saint-Germain*. L'an 1655, on l'unit à la congrégation de Saint-Maur.

XVI. **MARTIN DE SÉEZ (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martinus Sagiensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la ville de Séez, et fondée vers l'an 1060 par Thierry, abbé de Saint-Evroul, à la persuasion d'Ypres, évêque de Séez. Elle fut détruite au XVIe siècle, et, après son rétablissement, elle devint une des plus considérables abbayes de la congrégation de Saint-Maur. Elle avait appartenu aussi à la congrégation de Chesal-Benoît avant le concordat de Léon X et de François Ier, en 1515; ce qui la fit mettre, ainsi que quatre autres monastères de cette congrégation, au nombre des abbayes de nomination royale. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. XI, col. 712, nouv. édit.

XVII. **MARTIN-DES-AIRES (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martinus de Areis* ou *de Adris*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située à Troyes, en Champagne. On ne connaît ni le temps ni les auteurs de sa fondation. Elle fut ruinée par les Normands et desservie par les clercs de Saint-Loup, qui embrassèrent, l'an 1104, la règle de Saint-Augustin. Plus tard cette abbaye fut unie à la congrégation de France dite de *Sainte-Geneviève*. *Voy.* la *Gallia Christ.*, vet. edit.

XVIII. **MARTIN-LÈS-AUTUN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Martinus Æduensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît près de la ville d'Autun, fondée par la reine Brunehaut à la fin du VIe siècle. Détruite en 731, elle fut rebâtie vers l'an 870 par le comte Badilon, qui y fit venir des religieux de l'abbaye de Saint-Savin, dans le Poitou, afin d'y rétablir la discipline monastique. On y introduisit, l'an 1655, la réforme de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV. Richard et Giraud.

XIX. **MARTIN PRÈS DE TONNERRE (SAINT-)**. *Voy.* MOLOME.

XX. **MARTIN** (André), oratorien, né à Bressuire, dans le Poitou, en 1621, mort à Poitiers l'an 1695, professa la philosophie à Angers et la théologie à Saumur. Il obtint tant de succès dans cette dernière ville, que les ministres protestants défendirent à leurs élèves d'assister à son cours. Accusé de jansénisme, il fut suspendu; mais son innocence ne tarda pas à être reconnue. On a de lui : *Philosophia moralis christiana;* Angers, 1653; cet ouvrage, publié sous le nom de *Jean-Côme Vavins*, ayant été mis à l'*Index*, l'auteur y fit quelques changements, et en donna une nouvelle édition sous ce titre : *S. Augustinus, de Existentia veritatis Dei, de Anima, de morali Philosophia, Ambrosio Victore theologo collectore;* ibid., 1656, 3 vol. in-12; Paris, 1667, 5 vol. in-12; 1671, 7 vol. in-12. *Voy.* Dreux du Radier, *Hist. littér. du Poitou*, tom. II. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

XXI. **MARTIN** (Claude), bénédictin, né à Tours en 1619, mort l'an 1696, était fils de Marie Guyart, plus connue sous le nom de la *Mère Marie de l'Incarnation*. Il se fit remarquer par son savoir et sa piété, fut assistant des supérieurs généraux de la congrégation, et il devint successivement prieur des Blancs-Manteaux, de Saint-Corneille de Compiègne, de Saint-Serge d'Angers, de Bonne-Nouvelle à Rouen et à Marmoutier. Il a laissé, outre l'*Oraison funèbre de Pomponne de Bellièvre* : 1° *Méditations chrétiennes pour les dimanches, les féries et les principales fêtes de l'année;* Paris, 1669, 2 vol. in-4°; — 2° *Conduite pour la retraite du mois*, à l'usage des religieux de la congrégation de Saint-Maur; ibid., 1670, in-12; — 3° *Pratique de la règle de Saint-Benoît;* ibid., 1674, in-12; — 4° *Vie de la*

vénérable Mère Marie de l'Incarnation, supérieure des Ursulines au Canada; ibid., 1677, in-4°; — 5° *Méditation pour la fête et pour l'octave de sainte Ursule*; ibid., 1678, in-16; — 6° *Méditation pour la fête et pour l'octave de saint Norbert*; — 7° *Maximes spirituelles*; Rouen, 1698, in-12, publiées par D. Martenne. *Voy*. D. Martenne, *Vie de D. Claude Martin*; Tours, 1697, in-8°.

XXII. **MARTIN** (David), savant ministre protestant, né à Revel, dans le diocèse de Lavaur, en 1639, mort à Utrecht l'an 1721, étudia les Pères, les langues orientales, l'histoire et la littérature. Il exerça les fonctions de pasteur à Espérance, près de Castres, puis au bourg de la Caune. Après la révocation de l'édit de Nantes, il se retira en Hollande, et fut attaché à l'église d'Utrecht. Il a publié : 1° *Le Nouveau Testament expliqué par des notes courtes et claires sur la version ordinaire des Églises réformées, avec une Préface générale touchant la vérité de la religion chrétienne*; Utrecht, 1696, in-4°; — 2° *Histoire du Vieux et du Nouveau Testament*; Amsterdam, 1700, 2 vol. in-fol.; souvent réimprimée, et trad. en hollandais; elle est plus connue sous le nom de *Bible de Mortier*, du nom de l'éditeur; — 3° *La Bible qui contient le Vieux et le Nouveau Testament*; ibid., 1702, 2 vol. in-fol.; souvent réimprimée; — 4° *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte*; ibid., 1708, in-8°; — 5° *L'Excellence de la foi et de ses effets, expliquée en vingt sermons*; ibid., 1710, 2 vol. in-8°; — 6° *Traité de la religion naturelle*; ibid., 1713, in-8°; trad. en hollandais, 1720; en anglais, 1720; en allemand, 1735; — 7° *Le Vrai Sens du psaume CX*; ibid., 1715; — 8° *Deux Dissertations critiques*, dans lesquelles il soutient l'authenticité du vers. 7 du chap. v de la Ire Épître de saint Jean : *Car ils sont trois*, etc., et celle du passage de l'historien Joseph touchant Jésus-Christ; Utrecht, 1717, in-8°; — 9° *Traité de la religion révélée*; où il prouve que les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament sont d'inspiration divine; Leuwarde, 1719. *Voy*. le P. Le Long, *Biblioth. sacrée*, édit. in-fol. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXI. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*.

XXIII. **MARTIN** (Edme), jurisc., né à Pailly, près de Sens, en 1714, mort à Yvry-sur-Seine l'an 1793, professa le droit canonique à l'université de Paris pendant vingt-cinq ans, et avec le plus grand succès. Il contribua beaucoup à l'établissement de la nouvelle école de droit, située sur la place Sainte-Geneviève, où est encore maintenant la faculté de droit. On lui doit : *Institutiones juris canonici ad usum scholarum accommodatæ*; Paris, 1788, 2 vol. in-8°; 1789, in-4°; traité rédigé avec beaucoup de méthode sur le modèle des *Institutes* de Justinien. *Voy*. Feller. Michaud.

XXIV. **MARTIN** (Grégoire), théologien, né à Maxfield, dans le comté de Sussex, mort à Reims en 1582, prit ses grades à l'université d'Oxford, embrassa la religion catholique, et fut ordonné prêtre à Douai en 1570. Il se rendit à Rome en 1576, contribua à organiser dans cette ville le collége anglais, et enseigna l'hébreu et l'Écriture sainte à Douai et à Reims. On a de lui : 1° *De Schismate*; Douai, 1578, in-8°; — 2° *Detectio corruptionum S. Scripturæ ab hæreticis factarum*; Reims, 1582, in-8°; — 3° *Letters*; ibid., 1583, in-8°; elles sont adressées à ceux qui temporisent pour se déclarer catholiques; — 4° *De Amore Dei*; ibid., 1603, in-12; — 5° une version anglaise du *Nouveau Testament*; Reims et Anvers, 1582, in-4°; — 6° une version anglaise de *l'Ancien Testament*; Douai, 1609-1610, publiée par Worthington. *Voy*. Wood, *Athenæ Oxonienses*. Le Long, *Biblioth. Sacr*. La *Nouv. Biogr. génér*.

XXV. **MARTIN** (Grégoire), de l'Ordre des Minimes, né à Cuisery, dans la Bresse, en 1712, mort à la Côte-Saint-André, dans le Dauphiné, vers l'an 1770, professa la philosophie, devint principal du collége de la Côte-Saint-André, et fut membre des académies d'Auxerre et de Villefranche. On a de lui plusieurs écrits, entre autres : 1° *Panégyrique de saint Benoît*; 1758, in-12; — 2° *Lettres instructives et curieuses sur l'éducation de la jeunesse*; 1760, in-12; — 3° des articles dans le *Journal chrétien* de l'abbé Dinouart. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

XXVI. **MARTIN** (Guillaume), théologien, né dans les Cévennes, mort en 1671, exerça d'abord les fonctions de pasteur; mais après la mort de sa femme il se convertit, et reçut les ordres sacrés. Il a laissé : 1° *La Face de l'Église primitive opposée à celle de la prétendue réformée*; Tours, 1650, in-8°; Paris, 1656, in-8°; — 2° *Traité des désordres des églises prétendues réformées, avec le moyen d'y remédier*; Paris, 1656, in-8°; — 3° *Traité de la vocation des ministres*; Vendôme, 1661, in-8°; — 4° *La Créance des églises prétendues réformées de France*; Le Mans, 1668, in-8°; — 5° *La Vérité de la créance et de la discipline de l'Église romaine*; ibid., 1674, in-4°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

XXVII. **MARTIN** (Guillaume de **SAINT-**), docteur en théologie, vivait au XVIIe siècle; il était conseiller, aumônier du roi et curé de la basse Sainte-Chapelle de Paris; il avait acquis une grande réputation comme prédicateur. On a de lui : 1° des *Sermons*; Paris, 1683 et 1685, 7 vol. in-8°; — 2° *Traité sur les mystères, vêtures et professions religieuses*, avec des *Discours* prononcés aux synodes de Paris, etc.; 1694. *Voy*. le *Diction. portat. des prédicat*. Richard et Giraud.

XXVIII. **MARTIN** (Jacques), Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Fangeaux, dans le haut Languedoc, l'an 1684 ou 1694, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1751, a laissé, outre des ouvrages purement littéraires : 1° *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité*; Paris, 1727, 2 vol. in-4°, — 2° *Explications de plusieurs textes difficiles de l'Écriture sainte*; ibid., 2 vol. in-4°; — 3° *Explication de divers monuments singuliers qui ont rapport à la religion des peuples les plus anciens*, avec un *Traité sur l'astrologie judiciaire*; 1739, in-4°; — 4° *Traité de l'origine de l'âme, selon les sentiments de saint Augustin*, 1736, in-12; — 5° *Les Confessions de saint Augustin*, trad. en français avec des notes; 1741, in-8° et in-12. Il a fourni en outre des matériaux à la *Gallia Christiana* et à l'édition du *Glossaire* de Ducange. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*.

XXIX. **MARTIN** (Michel de **SAINT-**), recteur de l'université de Caen, vivait au XVIIe siècle. Il a publié : *Traité du respect dû aux églises et aux prêtres*; Caen, 1666, in-12. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1666, p. 286. Richard et Giraud.

XXX. **MARTIN** (Raymond), dominicain, né à Subirats, dans la Catalogne, au XIIIe siècle, se rendit aussi célèbre par les grandes connaissances qu'il avait des langues orientales et des dogmes de la religion, que recommandable par sa haute piété. Plein de zèle pour la gloire de l'Église, il combattit de vive voix et par écrit les Juifs et les Musulmans, et releva toutes les impiétés dont le Talmud et le Coran sont remplis. On a de lui un excellent ouvrage contre les

Digitized by Google

Juifs, intitulé : *Pugio fidei*, en latin et en hébreu ; Paris, 1651, avec de savantes remarques de Joseph de Voisin; Leipzig, 1687, sous le titre de *Pugio fidei christianæ*, enrichi d'une savante introduction de Carpzov. *Voy*. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan. vet.*, l. VIII, c. VI, p. 59 et suiv. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 396 et suiv. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de Saint-Dominique*, tom. I, p. 489 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent quelques détails sur l'ouvrage de l'illustre dominicain.

XXXI. **MARTIN DE BOHÊME** (*Bohemus*). *Voy*. MARTIN, n° XXXIII.

XXXII. **MARTIN DE COCHEM**, capucin, professeur de théologie, né à Cochem-sur-Moselle, au diocèse de Trèves, mort dans une extrême vieillesse, en 1712, dans le couvent de Waghœusel, près de Bruchsal, après avoir été un modèle de toutes les vertus chrétiennes. Ses ouvrages, aussi attrayants qu'instructifs, sont : 1° *Doctrine chrétienne*; Cologne, 1666; — 2° *Histoires simples et exemples pieux*; Dillingen, 1693, 4 vol.; — 3° *Hist. de l'Église*; ibid., 1693; — 4° *Jardin de myrrhe*; Cologne, 1693; — 5° *Petit Traité des indulgences*; ibid.; — 6° *Livre des Exorcistes et des malades*, en allemand et en latin; Francfort, 1695; — 7° *Clef d'or du Paradis*; ibid., 1695; — 8° *Dévotion pendant la sainte messe*; Augsbourg, 1697; — 9° *Livres d'Heures pour les soldats*; ibid., 1698; — 10° *Explication de la sainte messe*; ibid., 1698; — 11° *Prières pendant la messe*; — 12° *Jardin des lys*; Cologne, 1699; — 13° *Esprit de la messe*; ibid.; — 14° *Livre de Prières pour la semaine sainte*; Augsbourg, 1704; — 15° *La Sainte Messe pour les gens du monde*; Cologne, 1704; — 16° *Légende des Saints*; Augsbourg, 1704; — 17° *Retraite de dix jours pour les gens du monde*; ibid., 1705; — 18° *Des Perfections divines*; Mayence, 1707; — 19° *Vie du Christ*; Francfort et Augsbourg, 1708; — 20° *Versets spirituels*; Mayence et Heidelberg, 1709; — 21° *Nouvelles Mines d'or mystiques*; Cologne, 1709; — 22° *Livre d'Exemples*; 1712. Tous ces ouvrages ont été souvent réimprimés, et ils sont très-répandus en Allemagne. *Voy*. le *Diction. de la théol. cathol.*

XXXIII. **MARTIN DE POLOGNE** ou **DE BOHÊME** (*Polonus*, *Bohemus*), dominicain, né à Troppau en Silésie, mort à Bologne l'an 1278, fut chapelain et pénitencier de Clément IV, de Grégoire X, d'Innocent V, d'Adrien V, de Jean XXI et de Nicolas III. Il fut élevé en 1278 à l'archevêché de Gnesne, mais il mourut avant d'en avoir pris possession. Il a laissé : 1° *Chronicon de summis Pontificibus*; Bâle, 1559, in-fol.; la première partie a paru plus tard à Anvers, 1574, in-8°, et à Cologne, 1616, in-fol.; cette chronique a été refondue par Bernard Guidonis; Turin, 1477, in-4°, et une traduction française de cet ouvrage a été publiée à Paris, 1504, 2 vol. in-fol.; — 2° *Sermones de tempore et sanctis*; Strasbourg, 1484; — 3° *Margarita Decreti*; ibid., 1486, 1489 et 1493, in-fol.; plusieurs fois réimprimé. *Voy*. Sponde, *ad ann.* 1278, n° 18. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de Saint-Dominique*, tom. I, p. 394. Richard et Giraud, et Feller, qui font remarquer qu'on a ajouté à la Chronique de Martin diverses choses, entre autres la fable de la papesse Jeanne, qui ne se trouvent pas dans les plus anciens manuscrits, et qu'on n'a insérée dans quelques nouveaux qu'en renversant l'ordre et la disposition de l'ouvrage.

MARTINATO (Pietro), né à Bassano en 1765, mort en 1819 à Lonigo, enseigna la philosophie, puis la théologie au séminaire de Vicence, et devint curé de Lonigo. On lui doit, outre quelques ouvrages de littérature et de poésie : 1° *De Anima bestiarum*; Vicence, 1797, in-4°; — 2° *De Scientia et sapientia Dei*; ibid., 1802, in-4°. Il a laissé de plus une trentaine d'ouvrages manuscrits, dont la plupart sont relatifs à la théologie. *Voy*. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. VI. La *Nouv. Biogr. génér.*

MARTINE (Sainte), vierge et martyre, est regardée par la ville de Rome comme sa patronne et sa protectrice. Sa mémoire a toujours été célèbre à Rome; mais son culte y est devenu extrêmement populaire depuis l'invention et la translation de ses reliques, qui eurent lieu en 1634. Le pape Urbain VIII promulgua un décret pour en ordonner la fête tous les ans, et on en fit l'office semi-double avec des hymnes et des leçons propres. Du reste, la vie de sainte Martine est complétement inconnue. *Voy*. Bollandus, au 1er janvier, et ses continuateurs au 18 avril et au 1er mai. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 163, 164.

MARTINEAU (Isaac), jésuite, né l'an 1640, mort à Paris en 1720, enseigna dans cette ville la philosophie et la théologie, devint recteur de la maison professe, provincial de sa province, et confesseur du duc de Bourgogne. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *Les Psaumes de la pénitence de David, avec des réflexions*; ibid., 1710, in-12; — 2° *Meditations sur les plus importantes vérités du christianisme pour une retraite*; ibid., 1714, in-12. Richard et Giraud. Feller.

MARTINELLO (Georges-Marie), de l'Ordre des oblats de Saint-Ambroise de Milan, mort en odeur de sainteté l'an 1727, a laissé : 1° *Le Vie dello Spirito Battute, con molti novi pensieri*; Venise, 1727, 2 vol. in-8°; — 2° *Il Cammino della salute, agevolato a' sacerdoti*; Milan, in-8°; — 3° *Stimoli all' orazione mentale*; Milan, in-8°; — 4° *Motivi ordinati a svegliare l'amor di Dio*; ibid., 1723. *Voy*. la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*

MARTINENGI (*Ascagne*), natif de Berne, mort en 1600, fut chanoine régulier, abbé et général de l'Ordre de Saint-Augustin. On a de lui un grand *Commentaire sur la Genèse* en latin, 2 vol. in-fol. C'est une compilation savante. On y trouve toutes les différentes éditions, les phrases et les expressions hébraïques, avec les explications littérales et mystiques de près de deux cents Pères. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

MARTINENGO (Titus-Prosper), Bénédictin du Mont-Cassin, né à Brescia, où il mourut, dans le monastère de Sainte-Euphémie, l'an 1594. Il avait du talent pour la versification grecque et latine. Outre qu'il a composé dans ces deux langues de petits poëmes qui ont été publiés à Rome, 1582, in-4°; il a revu à Rome l'édition des *Œuvres de saint Jérôme* qui fut publiée par Paul Manuce, ainsi que les *Œuvres de saint Chrysostome*, celles de *Théophylacte* et la *Bible grecque*, qui a été imprimée à Rome. *Voy*. Ghilini, *Théâtre des hommes de lettres*.

I. **MARTINEZ** (Grégoire), dominicain, né à Ségovie en 1575, mort en 1637, professa la théologie, et fut prieur dans divers couvents de son Ordre. On a de lui : *Commentaires sur la Ire part. de la IIe de saint Thomas*; Valladolid, 1617-1637, 5 vol. in-fol. *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 494. Richard et Giraud.

II. **MARTINEZ** (Jean), dominicain espagnol, mort à Madrid en 1676, gouverna plusieurs maisons de son Ordre, professa dans plusieurs universités, et fut le confesseur de Philippe IV

Digitized by Google

et de Charles II. Il a laissé en espagnol plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : *Discours théologiques et politiques ;* Alcala de Henarès, 1664. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 665.

III. **MARTINEZ** (Martin). *Voy.* MARTINI, n° III.

IV. **MARTINEZ** (Matthias), né à Middelbourg, mort à Anvers en 1642, savait les langues anciennes, l'espagnol et le français. Outre un *Novum Dictionarium tetraglotton*, il a laissé des traductions de l'espagnol ou du français en latin, parmi lesquelles on cite : 1° *Sermones sublimati, seu Homiliæ, auctore P. Camusio, episcopo Bellicensi ;* Cologne, 1619, 2 vol. in-8° ; — 2° *Opera S. Theresæ in latinum conversa ;* ibid., 1626-1627, 2 vol. in-4°. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, tom. I, p. 126. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MARTINEZ DE LA PARA** (Jean), jésuite espagnol, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *Lux de verdades catholicas, y explication de la doctrina cristiana*, etc., avec cinq *Sermons*, prêchés par le P. Martinez les vendredis de carême de l'an 1691 ; Madrid, 1750, in-fol., nouv. édit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1751, p. 762. Richard et Giraud.

VI. **MARTINEZ DEL PRADO** (Jean), dominicain espagnol, mort à Ségovie en 1668, fut nommé provincial l'an 1662, et se distingua dans les universités d'Espagne. Outre des questions de dialectique, de logique, de métaphysique et de physique, il a laissé : 1° *Les Principales questions de la théologie morale ;* 2 vol. in-fol. ; — 2° *Traité des sacrements en général, et en particulier des sacrements de Baptême, de Confirmation, d'Eucharistie et de Pénitence ;* 3 vol. in-fol. ; ces ouvrages ont été publiés à Alcala de Henarès, de 1649 à 1669. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 624.

VII. **MARTINEZ DE RIPALDA** (Jean), jésuite, né à Pampelune, mort en 1648, a laissé : 1° un *Traité de l'Être surnaturel ;* Bordeaux, 1634, tom. I ; Lyon, 1645, tom. II ; — 2° *Explication courte du Maître des Sentences ;* Lyon, 1636, — 3° *Traité de la foi, de l'espérance et de la charité ;* 1651.

I. **MARTINI** (Antoine), archevêque de Florence, né à Prato en Toscane l'an 1720, mort à Florence en 1809, possédait les langues anciennes. Pie VI le nomma en 1778 évêque de Bobbio, et il devint en 1781 archevêque de Florence. Il a publié : 1° une *Traduction* italienne du *Nouveau Testament* avec des notes ; Turin, 1769 ; — 2° une *Traduction* italienne de *l'Ancien Testament* avec des notes ; ibid., 1777 ; ces deux traductions valurent à l'auteur un bref honorable de Pie VI en date du 17 mars 1778 ; — 3° *Instructions morales sur les sacrements ;* Florence, 1785 ; — 4° *Instructions dogmatiques, historiques et morales sur le Symbole ;* ibid. ; ces deux derniers ouvrages ont été réunis ; — 5° des *Mandements*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MARTINI** (François), de l'Ordre des Carmes, né dans la Catalogne, qui vivait à la fin du XIVe siècle, a laissé : 1° *De la Conception de la sainte Vierge ;* — 2° quelques *Traités* en français. *Voy.* Lucius, *Biblioth. Carm.*

III. **MARTINI** ou **MARTINEZ** (Martin), docteur en théologie, né à Cantapiedra en Espagne, professa vers 1569 et 1570 la théologie à Salamanque. Il a composé quelques ouvrages, comme : 1° *Institutiones linguarum hebraicæ et chaldaicæ ;* — 2° *Hypotyposes theologicæ ad intelligendos Sacræ Scripturæ sensus*. Ce dernier a été mis à l'*Index* par Clément VIII, avec la clause : *Nisi fuerint ex impressis ab anno* 1582.

IV. **MARTINI** (Martino ou Martin), jésuite, né à Trente en 1614, mort en Chine en 1661, fut envoyé dans les missions de la Chine, et devint supérieur de la mission de Hang-tcheou. Outre plusieurs ouvrages historiques et géographiques, il a donné : 1° *Brevis Relatio de numero et qualitate christianorum apud Sinas ;* Rome, 1654, in-4° ; Cologne, 1655, in-12 ; — 2° plusieurs *Traités*, traduits du latin en chinois, touchant l'*existence de Dieu, l'immortalité de l'âme*, par Lassius, etc. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MARTINI** ou **MARTINIUS** (Matthias), théologien protestant, né à Freienhagen, dans le comté de Waldeck, en 1572, mort près de Brême l'an 1630, devint successivement prédicateur à la cour des comtes de Nassau, professeur au gymnase de Herborn, ministre à Embden, et recteur à l'école illustre de Brême. Il assista en 1618 au synode de Dordrecht, où il déploya beaucoup de modération à l'égard des Remontrants. Outre une trentaine d'ouvrages de théologie à peu près oubliés aujourd'hui, il a publié un *Lexicon philologicum, præcipue etymologicum et sacrum*, dont le mérite philologique a été très-vanté ; mais qui a été condamné par deux décrets de la S. Congrégation de l'*Index*, l'un du 11 avril 1628, et l'autre du 8 mars 1662. Son *Epitome sacræ Theologiæ* a été également condamné par la même Congrégation (decr. 14 januarii 1737). *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVI, où on trouve la liste complète des ouvrages de Martinius. Chauffepié, *Diction. historique*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MARTINI** (Thierri). *Voy.* MARTENS.

I. **MARTINIEN** (Saint), martyr de Rome, fut le compagnon de saint Processe. *Voy.* PROCESSE.

II. **MARTINIEN**, un des sept Dormants, martyrs d'Éphèse. *Voy.* DORMANTS, n° I.

III. **MARTINIEN** (Saint), ermite en Palestine, né à Césarée, vivait au IVe siècle. Il se retira à l'âge de dix-huit ans parmi les ermites d'une montagne appelée *Lieu de l'Arche*, et située près de Césarée. Il y vécut pendant vingt-cinq ans dans une si grande pureté, que Dieu l'honora du don des miracles ; néanmoins une femme nommée Joé parvint à le séduire ; mais Martinien, rentrant bientôt en lui-même, convertit Joé, qui fut reçue dans le monastère de Sainte-Paule, à Bethléhem, où elle passa le reste de ses jours dans la pénitence. Quant à saint Martinien, il vécut pendant six ans sur un rocher, exposé jour et nuit à l'intempérie des saisons ; au bout de ce temps il erra de désert en désert, et arriva à Athènes, où il mourut. Sa mémoire est en grande vénération dans l'Église grecque. On célèbre sa fête le 13 février. *Voy.* Bollandus, au 13 février. Richard et Giraud.

IV. **MARTINIEN** (Saint), martyr sous les Vandales, était l'esclave d'un officier de l'armée de Genséric. Son maître ayant voulu le marier avec une de ses esclaves, nommée Maxime, celle-ci persuada à Martinien d'embrasser le christianisme, et Martinien convertit à son tour ses trois frères. Ils se sauvèrent tous les cinq pendant la nuit, et, tandis que les quatre frères trouvaient un asile dans le monastère de Tabraque, Maxime se réfugiait dans un monastère de filles qui était situé non loin de là. Leur maître les découvrit pourtant, et les tourmenta cruellement pour les déterminer à

Digitized by Google

recevoir le baptême des Ariens, mais il ne put y réussir, et mourut peu après. Maxime ayant recouvré la liberté, entra dans un monastère dont elle devint supérieure; mais les quatre frères furent donnés à Sarsaon, parent de Genséric, puis à Capsur, roi des Maures. Ils convertirent un grand nombre de Maures, et souffrirent le martyre sous Genséric. On célèbre leur fête le 16 octobre. *Voy.* Victor de Vite, *Hist. de la persécut. de l'Église d'Afrique sous les Vandales*. l. I, ch. x. Richard et Giraud.

MARTINIÈRE (BRUZEN DE LA). *Voy.* BRUZEN DE LA MARTINIÈRE.

MARTINIS (Octavien), né à Sessa, vivait au XVe siècle. Il a laissé, entre autres ouvrages : un *Éloge de la Vie de saint Bonaventure*, rapportée par Surius, tom IV, 13 juillet.

I. **MARTINISTES FRANÇAIS.** *Voy.* PASQUALIS (Martinez) et SAINT-MARTIN.

II. **MARTINISTES RUSSES.** La conformité de la doctrine des Martinistes français avec celle d'une secte qui naquit dans l'université de Moscou vers la fin du règne de Catherine II, et qui eut pour chef le professeur Schwartz, a fait donner le nom de *Martinistes* aux membres de cette secte. Ils étaient d'abord nombreux; mais comme ils traduisirent en russe quelques-uns de leurs écrits et qu'ils cherchèrent à répandre leur doctrine, plusieurs d'entre eux furent emprisonnés sous le règne de Paul Ier, puis élargis. Aujourd'hui ils sont réduits à un petit nombre; ils professent un grand respect pour la parole de Dieu, qui non-seulement révèle l'histoire de la chute et de la délivrance de l'homme, mais qui, selon eux, contient encore les secrets de la nature. Aussi cherchent-ils partout dans la Bible des sens mystiques. Ils admirent Swedenborg, Bœhm, Ekartshausen, etc. Ils recueillent les livres magiques et cabalistiques, les peintures hiéroglyphiques emblèmes des vertus et des vices, et tout ce qui tient aux sciences occultes. *Voy.* Pinkerton, *Intellectual Repository of the new Church*, n. 25, p. 34 et suiv. Bergier, *Diction. de théol.*

MARTINIUS (Matthias), *Voy.* MARTINI, no V.

MARTINUS (Thierri). *Voy.* MARTENS.

MARTINON (Jean), jésuite, né à Brioude en Auvergne, mort en 1662, a laissé : 1o un *Traité de Dieu et des anges*; Bordeaux, 1644; — 2o *Traité de l'Incarnation, des sacrements en général, de la pénitence et des autres sacrements en particulier*; ibid., 1646; — 3o *De la Foi, de l'espérance, de la charité, de la justice et du droit*; Poitiers, 1663; — 4o *De la Béatitude, des actes humains, des péchés, des lois et de la grâce*; Paris, 1663; — 5o *L'Anti-Jansenius*; ibid., 1652.

MARTIUS. *Voy.* MARTS.

MARTORANO (*Marturanum*), ville épisc. sous l'archevêché de Cosenza, située sur les frontières de la Calabre ultérieure. Son premier évêque, Réparat, assista au concile assemblé à Rome en 649. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, t. IX, p. 270. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XLIII, p. 206-207.

MARTS ou **MARS** (Saint), en latin *Martius*, abbé, né en Auvergne vers l'an 440, mort vers 530, mena dans le monde une vie qui n'était qu'un exercice continuel de pénitence et de piété. Plus tard il se retira sur une montagne, où il tailla quelques cellules dans les roches, et le nombre de ses disciples augmenta tellement, qu'il fut obligé de bâtir un monastère plus régulier. Dieu l'honora de son vivant du don des miracles. On célèbre sa fête le 13 avril. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Recueil de la vie des Pères*, ch. XIV.

MARTULA. *Voy.* MARTA, no I.

MARTURANUM. *Voy.* MARTORANO.

MARTYN (Henry), anglican, missionnaire, né à Truro, dans les Cornouailles, en 1781, mort à Tokat, dans l'Asie Mineure, en 1812, s'embarqua en 1805 pour les Indes, afin de partager les travaux des missions évangéliques du R. Charles Siméon. Il a laissé : 1o *The New Testament of J.-C., translated into the hindoostanee language from the original greek*; Calcutta, 1808; 1815, in-8o; — 2o *Novum Testamentum J. C. e græco in persicam linguam datum*; Saint-Pétersbourg, 1815, in-4o. *Voy.* Silvestre de Sacy, dans le *Journ. des Savants*, septembre 1816. *La Nouv. Biogr. génér.*

I. **MARTYR**, mot dérivé du grec, et qui signifie *témoin*. On donne le nom de martyrs à ceux qui souffrent pour rendre témoignage à la vérité de l'Évangile, et il n'y a qu'une seule cause qui fasse le martyr : la foi des choses qu'il faut croire ou faire. On distingue les *martyrs désignés* (*martyres designati*); les *martyrs consommés ou couronnés* (*martyres consummati, sive coronati*) et les *martyrs avérés* (*martyres vindicati*). Les premiers sont ceux que l'on a condamnés à mort, mais dont la sentence n'a pas encore été exécutée; les seconds sont ceux qui sont morts dans les tourments ou par suite de la violence des tourments, et les troisièmes sont ceux que l'Église, après un examen canonique, propose à la vénération des fidèles. Autrefois on a aussi donné le nom de *martyrs* aux confesseurs qui avaient souffert l'exil ou quelque tourment pour Jésus-Christ, quoiqu'on ne leur eût pas ôté la vie; mais c'est improprement, puisqu'il n'y a de martyrs proprements dits que ceux qui meurent réellement dans les tourments, ou ensuite par la violence des tourments, ou au moins qui en mourraient, si Dieu ne les préservait de la mort par un miracle de sa toute-puissance. — Pour qu'un homme soit censé martyr, il faut nécessairement qu'il donne librement sa vie, ou pour quelque vérité spéculative de la religion chrétienne, tels que les articles de foi, ou pour quelque vérité pratique, tels que les actes de vertus chrétiennes. Il faut de plus, de la part du tyran, la haine de la foi ou d'une bonne action prescrite par la foi de Jésus-Christ. Si le martyr est catéchumène, il est obligé de recevoir le baptême d'eau s'il en en a la possibilité. Dodwel, dans sa dissertation de *Paucitate martyrum*, a prétendu infirmer les preuves que nous avons du nombre des martyrs, de leurs vies et de leurs tourments; mais D. Ruinart l'a solidement réfuté dans ses *Actes authentiques des martyrs*, où il établit l'authenticité des actes et des écrits qui se sont précieusement conservés dans toutes les églises. Ajoutons que cette tradition des églises chrétiennes est pleinement confirmée par le témoignage des auteurs païens, tels que Pline, Tacite, Sénèque, Celse, Libanius. — Les anciens persécuteurs du christianisme n'ont accusé les premiers chrétiens d'aucun autre crime que d'impiété et de superstitions, de ne vouloir pas adorer les dieux, sacrifier aux idoles, d'être opiniâtrément attachés à la nouvelle religion qu'ils avaient embrassée. C'est donc faussement que les incrédules modernes et les protestants prétendent que ces mêmes chrétiens étaient des hommes turbulents et séditieux, qui troublaient la tranquillité publique, qui allaient insulter les païens dans leurs temples et les magistrats sur leur tribunal; qui provoquaient de propos délibéré la haine des persécuteurs et la fureur des bourreaux. S'il en était ainsi, Jésus-

Digitized by Google

Christ aurait eu tort d'annoncer à ses disciples qu'ils seraient poursuivis et mis à mort *pour son nom, à cause de lui;* qu'ils souffriraient persécution *pour la justice*, et non pour des crimes; il les aurait prévenus sans doute contre les excès d'un faux zèle, et leur aurait défendu d'exciter contre eux la haine publique; mais il leur dit qu'il les envoie *comme des brebis au milieu des loups.* « On nous maudit, dit saint Paul, et nous bénissons; on nous persécute, et nous le supportons; on nous blasphème, et nous prions; nous sommes devenus jusqu'à présent comme les ordures du monde, et les balayures rejetées de tous (I Corinth., IV, 12-13). » Le grand Apôtre dit encore : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront persécution (II Timoth., III, 12). » Si les premiers fidèles n'avaient pas suivi cette leçon et ces exemples, nos apologistes, saint Justin, Athénagore, Minutius Félix, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, saint Cyprien, etc., auraient été d'une impudence incroyable; ils reprochaient aux païens de sévir contre des innocents, de mettre à mort des citoyens paisibles, soumis aux lois, ennemis du tumulte et des séditions, qui jamais n'ont trempé dans aucune des conjurations qui étaient pour lors si fréquentes; auxquels on ne reproche d'autre crime que de refuser leur encens à de fausses divinités. Et c'est aux empereurs, aux gouverneurs de province, aux magistrats, qu'ils osent faire ces représentations. Enfin, comme nous venons de le dire quelques lignes plus haut, les auteurs païens eux-mêmes, en retraçant le tableau des nombreuses persécutions dirigées contre les chrétiens, et des supplices horribles qu'on leur faisait souffrir, avouent que tout ce qu'on avait à leur reprocher se réduisait à leur opiniâtreté dans leur religion, et au mépris des dieux de l'État. Et si Tacite et Suétone accusent les chrétiens d'appartenir à une secte pernicieuse, perverse et malfaisante (*exitialis superstitio; superstitionis pravæ atque malefica*), c'est uniquement que les païens regardaient l'impiété des chrétiens envers leurs divinités comme la cause des fléaux de l'empire et des malheurs publics. Xiphilin assure, dans la *Vie de Domitien*, que ce prince condamna plusieurs personnes considérables à l'exil pour avoir changé de religion, et non pour aucun autre crime. *Voy.* dans Richard et Giraud, et surtout dans Bergier (*Diction. de théol.*), les détails et les preuves des différentes assertions que nous avons émises dans cet article; ce dernier prouve de plus, contre les incrédules et certains protestants, en répondant à toutes leurs diverses objections (n. IV), que *la constance des martyrs et les conversions qu'elle a opérées sont un phénomène surnaturel;* (n. V) que *le témoignage des martyrs est une preuve solide de la divinité du christianisme* (n. VI), que *le culte religieux rendu aux martyrs est légitime, louable et bien fondé;* que *ce n'est ni une superstition, ni un abus.* Richard et Giraud renvoient, pour tout ce qu'ils ont dit des martyrs, au savant traité latin de Benoît XIV intitulé : *De Servorum Dei Beatificatione et beatorum canonisatione*, etc., *lib. I, cap.* II, *et lib. III, cap.* XI, *et cap.* XII, *et cap.* XX. D. Macri *Hierolexicon.* L'*Encyclopéd. cathol.* Gaet. Moroni, qui, vol. XLIII, p. 180-198, expose plusieurs questions relatives aux martyrs, qu'il distribue en différentes classes, et cite plusieurs écrivains qui ent ont parlé.

II. **MARTYR (PIERRE)**, hérétique. *Voy.* VERMILLI.

III. **MARTYR D'ANGHIERA** (Pierre), *Anglariensis, Anglerius,* né à Avone, dans le Milanais, l'an 1455, mort en 1525, prit d'abord du service en Espagne, puis il reçut les ordres sacrés, et se consacra à l'instruction des jeunes seigneurs de la cour. L'an 1501, Ferdinand et Isabelle l'envoyèrent comme ambassadeur extraordinaire à Venise, puis en Égypte, où il obtint du sultan la permission de réparer les Lieux saints et la cessation des avanies que l'on faisait subir aux pèlerins. De retour en Espagne, il fut nommé doyen du chapitre de Grenade, puis chapelain de la reine Jeanne, mère de Charles-Quint. En 1507, le cardinal Ximenès le nomma à un bénéfice considérable aux environs de Guadalajara, et, en 1515, Martyr en obtint un autre à Lores, près de Carthagène. Charles-Quint le fit entrer dans son conseil des Indes, et, l'an 1524, il le nomma abbé de Saint-Jacques de la Jamaïque; Martyr employa les revenus de la première année à en bâtir l'église. On a de Martyr d'Anghiera : 1° *Opus Epistolarum;* 1530, in-fol.; 1670, in-fol.; — 2° une Histoire de la découverte du Nouveau-Monde, sous ce titre : *De Novo Orbe Decades:* Paris, 1536, in-fol., et 1587, in-4°; — 3° *De Legatione Babylonica;* Cologne, 1574, in-4°; — 4° *De Insulis nuper inventis et incolarum moribus;* Bâle, 1521, in-4°. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Bibl. Hispan.*, tom. II, p. 362 et suiv. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIII, p. 202 et suiv. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.*, t. III, p. 47 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent quelques détails sur les écrits de Martyr.

MARTYRAIRE (*Martyrarius*), ancien officier de l'Église qui était le même que le mansionnaire; on l'appelait *martyraire*, parce qu'il était garde de l'Église, et chargé surtout du soin de conserver les reliques des martyrs. On donnait aussi le nom de *martyraire* au prêtre préposé à une église dédiée à Dieu sous le nom d'un martyr, et que l'on appelait en latin *Martyrium. Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MARTYRARIUS. Richard et Giraud.

I. **MARTYRE** (*Martyrium*), souffrance des tourments ou de la mort pour la religion chrétienne. Le martyre supplée au baptême d'eau dans les adultes non baptisés, et efface en eux le péché originel et les péchés actuels, quant à la coulpe et à la peine temporelle et éternelle; soit qu'il produise ses effets par sa propre vertu (*ex opere operato*), soit qu'il les produise par le moyen de la charité du patient (*ex opere operantis*). On peut désirer le martyre, mais on ne peut ni se le procurer, en excitant les bourreaux, parce que ce serait les pousser à un crime, ce qui est illicite, ni se le donner à soi-même, en prévenant les bourreaux, à moins qu'on n'y soit déterminé par un mouvement particulier de l'Esprit-Saint. Mais on est obligé de le souffrir, sous peine de damnation, lorsqu'on ne peut s'en dispenser sans commettre un péché mortel, ou que l'on est interrogé sur la religion, soit publiquement, soit juridiquement, soit même en particulier et dans des circonstances où l'on ne pourrait s'abstenir de répondre sur la religion sans qu'il en arrivât du scandale. *Voy.* Thomas, 2. 2., q. 124, art. 1, ad 3, et art. 3, ad 1. Benoît XIV, *De Servorum Dei Beatificatione et beatorum canonisatione*, etc., l. III, c. XV, n. 7 et 8. Le *Discours sur le mérite et la dignité du martyre;* discours qui a remporté le prix d'éloquence à l'Académie française en 1683. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, qui, vol. XLIII, p. 198-200, donne quelques détails sur les supplices usités dans le martyre des chrétiens, et cite plusieurs auteurs qui ont écrit sur ce sujet.

II. **MARTYRE** ou **MARTYRIUS** (Saint), diacre

Digitized by Google

de Constantinople, vivait au IVe siècle. Il avait été, ainsi que Marcien, lecteur, secrétaire de saint Paul, évêque de Constantinople. Macédone, usurpateur de ce siége et fougueux arien, les accusa d'avoir participé à la mort d'Hermogène, un de ses plus zélés partisans, et les livra au préfet, qui les fit mettre à mort. Martyre et Marcien souffrirent avec courage cette injuste condamnation. L'Église célèbre leur fête le 26 octobre.

III. **MARTYRE** (Saint), compagnon de saint Sisinne et de saint Alexandre, qui souffrirent le martyre sur le territoire de Trente. *Voy.* SISINNE.

I. **MARTYRIUM.** *Voy. Voy.* MARTYRE.

II. **MARTYRIUM.** *Voy.* MARTYRAIRE.

MARTYRIUS. *Voy.* MARTYRE, n° II.

MARTYROLOGE (*Martyrologium*), liste ou catalogue des martyrs. L'usage de dresser des Martyrologes est d'autant plus naturel, que les païens eux-mêmes inscrivaient dans leurs fastes le nom de leurs héros, afin de conserver à la postérité l'exemple des belles actions qu'ils avaient faites. Baronius prétend que c'est le pape Clément Ier qui a introduit cet usage dans l'Église. Il y a un assez grand nombre de Martyrologes : le premier est celui qu'on nomme d'Eusèbe et de saint Jérôme, soit qu'ils l'aient véritablement composé, soit qu'on le leur ait attribué; Cassiodore le cite au VIe siècle, et Bède au VIIe siècle; le deuxième est celui qui a été écrit par Bède vers l'an 730, et augmenté par Florus, vers l'an 839; le troisième est de Vandelbert, moine de Prom, au diocèse de Trèves, qui l'a écrit en 848; il s'est attaché à suivre Florus; le quatrième a été composé vers l'an 845 par Raban, archevêque de Mayence; c'est une augmentation de ceux de Bède et de Florus; le cinquième a été écrit vers l'an 894, par Notker, surnommé *le Petit Bègue*, moine de Saint-Gall; c'est une compilation de plusieurs autres; le sixième, composé l'an 858 par Adon, est une compilation du Martyrologe romain et de celui de Bède; le septième, fait sur un exemplaire d'Adon, a été écrit en 875 par Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés; le huitième a été composé vers l'an 1089 par Nevelon, moine de Corbie; le neuvième est le Martyrologe des Coptes, gardé aux Maronites, à Rome, et mentionné par le P. Kircher dans son *Prodromus*; le dixième est le Martyrologe romain, qui contient les noms de tous les saints canonisés; il doit se lire au chœur, à prime, avant le *Pretiosa*. Il y a, en outre, des Martyrologes d'églises particulières. *Voy.* Benedict. XIV, *De Servorum Dei Beatificatione et beatorum canonisatione*, etc., tom. IV, l. IV, part. II, c. XVI. Richard et Giraud. D. Macri *Hierolexicon*. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 200-205.

II. **MARTYROLOGE.** On donne encore ce nom au registre d'une sacristie dans lequel sont contenus les noms des martyrs et des autres saints dont on fait l'office ou la mémoire chaque jour, tant dans la ville, le diocèse, le monastère, que dans l'Église universelle. Il ne faut pas confondre ce *Martyrologe* avec le *Nécrologe*, qui contient la liste des fondations, des obits, des prières et des messes qu'on doit dire chaque jour. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* à la fin de l'art. MARTYROLOGE. Le *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin*; Paris, 1802, in-12.

III. **MARTYROLOGE DES GRECS.** *Voy.* MÉNOLOGE.

IV. **MARTYROLOGE DES HÉRÉTIQUES.** Les hérétiques ont fait aussi des Martyrologes qui renferment les noms de leurs saints prétendus, et qui ne commencent guère qu'à Jean Wiclef et à Jean Hus, dont le premier mourut l'an 1384 ou 1387, et le second fut brûlé en 1415. Il y a, en anglais, des Martyrologes qui ont été composés par J. Fox, par Bray et par Clarke. *Voy.* Richard et Giraud, art. MARTYROLOGE, n. 13. Bergier, au mot MARTYROLOGE, vers la fin. *Compar.* MARTYR, n° I.

MARTYROLOGISTE (*Martyrologii auctor, scriptor*), auteur d'un Martyrologe.

MARTYROPOLIS, ville épisc. de l'Asie dans l'Arménie, située sur le fleuve Nymphius, à quinze milles des sources du Tigre, suivant l'ancienne Notice, et à un peu plus d'une journée d'Amid (*Amida*), suivant Procope. Le nom de *Martyropolis* lui fut donné, dit-on, au Ve siècle, parce qu'on y transporta les reliques des martyrs qui avaient souffert sous Sapor et Varane, rois de Perse. Le siége de *Tacrit* ou *Tagrid* fut uni à celui de Martyropolis à peu près à la même époque. Martyropolis a eu six évêques, dont le premier, saint Maruthas, assista en 382 au concile d'Antioche assemblé pour condamner l'hérésie des Messaliens; cette ville a eu aussi quatre évêques nestoriens, dont le premier, Jaballaha, fut élevé à la dignité de catholique, et quatre évêques jacobites, dont le premier, Athanase, siégeait en 1051. *Martyropolis* est appelée aujourd'hui *Maifarakin* ou *Maipherakin*, *Meiafarakin*, *Meiafarekin*, *Miafarakin*. L'abbé Renaudot a cru que Maipherakin était la même ville que *Tacrit*; mais le géographe de Nubie et autres en font deux villes distinctes, et mettent Maipherakin dans l'Arménie, et Tacrit dans la Mésopotamie, à l'extrémité de l'Irac ou Babylonie. *Martyropolis* est maintenant un simple évêché *in partibus* sous la métropole d'Amid (*Amida*), siége également *in partibus*. *Voy.* Étienne-Évode Assemani, *Acta Sanct. Martyrum oriental. et occidental.*; Rome, 1748. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 998, 1321 et 1449. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 150. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 205-206.

I. **MARTYRS (LES DIX MILLE).** Le Martyrologe romain fait deux fois mention de dix mille martyrs : d'abord au 18 mars, où on lit *Nicomediæ, sanctorum decem millium martyrum qui pro Christi confessione gladio percussi sunt*; en second lieu, au 22 juin, où il est dit: *In monte Ararath, passio sanctorum martyrum decem millium crucifixorum.* Le Martyrologe romain est le seul document de l'Église latine où il soit question des dix mille martyrs de Nicomédie; mais, comme il en est parlé dans un ancien Ménologe grec, traduit en latin par le cardinal Sirteli, et publié par Canisius, et que ce Ménologe assigne Nicomédie pour le lieu de leur martyre, on ne saurait douter que dans ces dix mille martyrs on n'honore une partie de ceux qui périrent de diverses manières à Nicomédie, en 303, au commencement de la persécution de Dioclétien. D'un autre côté, si on considère ce que rapportent Eusèbe et Lactance, auteurs contemporains, des cruautés commises à Nicomédie à cette même époque, on ne sera nullement étonné du nombre de dix mille. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VIII, c. VI. Lactance, *De Morte persecut.*, c. X. — Quant aux dix mille martyrs crucifiés sur le mont Ararat, ils ont été connus et honorés dans presque tout l'Occident; on a construit beaucoup d'églises sous leur invocation; d'anciens Missels ont une messe propre pour le jour de leur fête, et à Vienne, à Rome, à Prague, etc., on conserve des reliques qui portent leur nom. Cependant les Actes de ces martyrs sont regardés comme n'étant nullement

Digitized by Google

authentiques, leur existence même a été contestée par de savants critiques, entre autres par les Bollandistes. Mais il faut remarquer que tous les raisonnements de ces critiques sont de simples conjectures, que les preuves des Bollandistes, en particulier, sont purement négatives, et qu'on ne peut en induire absolument que les Actes authentiques n'ont pu exister ou avoir été cachés. Aussi, malgré la critique publiée en 1707 par les Bollandistes, les dix mille martyrs crucifiés sur le mont Ararat sont restés dans la nouvelle édition du Martyrologe romain faite sous le savant pape Benoît XIV, et y ont été conservés jusqu'à nos jours. Quoique ce ne soit pas une preuve irréfragable de l'existence de ces martyrs, cela indique au moins que les raisons des Bollandistes n'ont pas été trouvées convaincantes, et que le procès depuis lors par eux abandonné n'est pas encore terminé. *Voy.* Bolland., *Acta Sanctor.*, tom. IV junii. Surius, tom. VI. *Martyrol. rom.*, edit. Ratisb., 1846. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **MARTYRS (LES QUARANTE).** Durant la persécution de l'empereur Licinius, en 320, ces saints souffrirent la mort à Sébaste, ville de la petite Arménie. Ils étaient de différents pays, mais tous enrôlés dans le même corps, tous jeunes, braves et distingués par leurs services. On lit dans saint Grégoire de Nysse et dans Procope qu'ils faisaient partie de la légion Fulminante, si célèbre par la pluie miraculeuse qu'elle obtint du ciel sous Marc-Aurèle. On commença par leur meurtrir le corps à coups de fouet, et on leur déchira les côtés avec des ongles de fer. Ils furent ensuite chargés de chaînes et conduits en prison. Quelques jours après on mit leur constance à de nouvelles épreuves. Il y avait auprès des murailles de la ville un étang tellement glacé, que les gens de pied et les chevaux mêmes pouvaient le traverser sans aucun risque. On les y exposa tout nus pendant la nuit. Saint Grégoire de Nysse dit que les saints martyrs souffrirent ce supplice trois jours et trois nuits. On les enleva de là pour les mettre dans des chariots et les jeter dans le feu. Ils étaient tous morts ou mourants, excepté le plus jeune, qu'on trouva encore plein de vie. Les bourreaux le laissèrent, dans l'espoir qu'on pourrait le gagner; mais sa mère, qui était présente, l'exhorta à persévérer; puis, l'ayant pris elle-même entre ses bras, elle le mit dans le chariot avec les autres martyrs. Après que les corps des glorieux confesseurs eurent été brûlés, on jeta leurs cendres dans le fleuve; il en resta pourtant une partie aux chrétiens, qui les enlevèrent secrètement, ou les achetèrent à prix d'argent. Saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Pierre de Sébaste et plusieurs saintes se procurèrent de ces précieuses reliques. L'Église célèbre, le 10 mars, la fête des Quarante Martyrs. *Voy.* Basile, *Homil. XX; Orat. XX.* Grég. Nyss., *Orat. III de XL mart.* Ephrem., *Oper.*, tom. II, edit. Vaticana. Gaudent. Brixens., *Serm. XVII, de XL Mart.* Sozomen., *Hist. eccles.*, l. III. Procop., *de Ædific. Justinian.*, c. VII. Tillemont, tom. V. D. Ceillier, tom. IV. Jos. Sim. Assemani, *Kalendaria Eccles. universæ*, etc., ad 11 martii.

III. **MARTYRS DE PERSE.** On a prétendu que les chrétiens qui avaient été suppliciés en Perse n'étaient nullement des martyrs, mais des coupables ordinaires que la loi civile doit nécessairement frapper. Mais l'histoire a fait justice de cette fausse prétention; car c'est elle-même qui nous apprend que ces chrétiens n'étaient pas plus criminels que ceux qui ont été mis à mort dans l'empire romain. A la vérité, les Juifs et les mages persuadèrent aux rois de Perse que les chrétiens étaient moins affectionnés à leur gouvernement qu'à celui des Romains; ils leur firent envisager le christianisme comme une religion romaine, et ce fut pour eux un motif de haïr les chrétiens; mais on ne put jamais citer aucune preuve d'infidélité de leur part. Il leur fut ordonné, sous peine de perdre la vie, d'adorer le feu et l'eau, le soleil et la lune, comme preuve qu'ils renonçaient au christianisme; tous ceux qui refusèrent furent mis à mort; il fut permis aux gouverneurs de les tourmenter comme ils le jugeraient à propos. Ce sont là assurément de véritables martyrs, ou il n'y en eut jamais. On s'est beaucoup récrié contre le faux zèle d'Abdas ou Audas, évêque de Seize, qui brûla un temple consacré au feu, refusa de le rebâtir, et fut ainsi cause d'une sanglante persécution. Mais d'abord Assémani nous apprend, d'après les auteurs syriens, que ce temple ne fut pas brûlé par Abdas, mais par un des prêtres de son clergé; par conséquent l'évêque n'étant point personnellement coupable, n'avait pas tort de ne vouloir pas rétablir le temple détruit. En second lieu, la persécution sanglante qu'on objecte eut lieu sous Sapor II, c'est-à-dire quatre-vingts ans avant la destruction du temple, arrivée sous l'empereur Jezdedgerd. D'ailleurs, en supposant le faux zèle d'un seul évêque, était-ce un juste sujet d'exterminer des milliers de chrétiens, et cela prouve-t-il que cette multitude de chrétiens qui préféraient la mort à l'apostasie de leur foi, n'étaient point de vrais martyrs? *Voy.* les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, tom. LXIX, p. 995 et suiv., in-12. Joseph-Simon Assémani, *Biblioth. Orient.*, t. I, p. 183; tom. III, p. 371. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot MARTYR, n° III. *Compar.* notre art. MARTYR.

IV. **MARTYRS DES HÉRÉTIQUES ET DES SCHISMATIQUES.** Les hérétiques et les schismatiques se glorifient d'avoir eu un grand nombre de martyrs; mais ils ne sauraient jouir de ce privilége; car, soit qu'ils meurent pour soutenir leurs erreurs, soit qu'ils meurent pour la défense de quelques articles de foi qui leur sont communs avec les catholiques, ils n'ont pas la vraie foi de ces articles, la croyance qu'ils en ont n'étant pas appuyée sur la première vérité, qui est Dieu, et sur l'infaillible autorité qu'il a donnée à l'Église. En France, par exemple, les calvinistes qui ont souffert la mort n'ont certainement pas péri pour leur religion, mais pour les excès, les violences et les séditions dont ils s'étaient rendus coupables. Nous pouvons dire de même des quelques fanatiques d'Angleterre qui, sous la reine Marie, furent justement punis de leurs emportements. *Voy.* Richard et Giraud, au mot MARTYRS, § V. Bergier, art. MARTYROLOGE, vers la fin.

V. **MARTYRS SCILLITAINS** ou **SCYLLITAINS**, martyrs d'Afrique qui souffrirent la mort sous l'empire de Sévère, et dont le chef était Spérat. *Voy.* SCILLITAINS et SPÉRAT.

MARU ou **MARU-ALSCIAHÉGAN**, ville épisc. de Perse située dans le Chorasan, sur le fleuve Morcab. Le christianisme ayant été établi dans le Chorasan, sous le roi Sapor, Maru-Alsciahégan devint métropole et province ecclésiastique du diocèse des Chaldéens. Cette ville a eu dix évêques, dont le premier, Bar-Codbsada, prêcha l'Évangile dans le Chorasan. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1261. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 207-208.

MARULO (Marco), érudit dalmate, né à Spa-

Digitized by Google

lato en 1450, mort l'an 1524, se retira dans la solitude, où il se consacra au service de Dieu et à l'étude. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *De Ratione bene vivendi per exempla Sanctorum, VI libri*; Aversa, 1601; — 2° *De Evangeliis, libri VII*; Venise, 1516, in-4°; — 3° *Quinquaginta Parabolæ*; ibid., 1517; — 4° *Vita D. Hieronymi*, dans les *Scriptores rerum Hungar. III. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MARUTHAS. *Voy.* MAROUTHA.

MARZAILLE, lieu du diocèse de Parme, en Italie, où, l'an 973, Honest, archevêque de Ravenne, tint un concile appelé *Concilium Marzaliense*, afin de terminer le différend qui s'était élevé entre les évêques de Bologne et de Parme, au sujet de quelques terres que chacun revendiquait pour son église. *Voy.* la Regia, t. XXV. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

MARZIEN. *Voy.* MARIEN, n° III.

MARZILLA ou **MARZZILLA** (Pierre-Vincent de), général de la congrégation des Bénédictins d'Espagne, né à Saragosse, fleurit jusque vers l'an 1620. Il a donné : 1° *Decreta Concilii Tridentini ad suos quæque titulos secundum Juris methodum reducta; adjunctis declarationibus auctoritate apostolica editis*; Palerme, 1620; Lyon, 1631; ouvrage mis à l'*Index* (decr. 29 aprilis et 6 junii 1621); — 2° une *Paraphrase du Pentateuque*; Salamanque, 1600 et 1610. *Voy.* Richard et Giraud.

MAS (Hilaire du). *Voy.* DUMAS, n° I.

MASAL, ville de la tribu d'Aser qui fut cédée aux Lévites de la famille de Gerson. Elle est appelée aussi *Messal*, Josué, XIX, 26. D'après Eusèbe, elle joignait le mont Carmel sur la mer. *Voy.* Josué, XXI, 30. I Paralip., XI, 74. Euseb., *Onomasticon*, ad voc. MASAN.

MASALOTH. On lit dans le Ier livre des Machabées que Bacchides et Alcime allèrent par le chemin qui conduit à Galgala, et qu'ils campèrent à *Mazaloth*, qui est en Arbèles. D. Calmet pense que *Galgala* est mis pour *Galilée*, que *Mazaloth* est la même ville que *Masal* de l'article précédent, et qu'*Arbèles* est pour *Araboth*, qui en hébreu signifie *plaines*, *plat pays*. *Voy.* I Machab., IX, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. sur le Ier livre des Machab.*, IX, 2.

MASAMIG, siége épisc. du diocèse des Chaldéens, sous la métropole de Bassora. On n'en connaît qu'un évêque, Abraham, qui siégait sous le catholique Jesuiab III. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1260.

MASAN. *Voy.* MAZAN.

MASBOTHÉE, disciple de Simon, fut un des sept hérétiques qui corrompirent les premiers la pureté de la foi; il niait la Providence et la résurrection des morts. *Voy.* Theodoret., *Hæret. Fab.*, l. I, c. VI. Constitut. apostol., l. VI, c. VI. Euseb., l. IV, c. XXII. Pluquet, *Diction. des Hérésies*, et *compar.* l'art. suiv. MASBOTHÉENS.

MASBOTHÉENS ou **MASBOTHIENS**, **MASBUTHÉENS**, **MESBOTHÉENS**, nom de secte. Eusèbe, d'après Hégésippe, parle de deux sectes de *Masbothéens*, dont les uns étaient connus parmi les Juifs du temps de Jésus-Christ, et les autres, sortis de cette secte, parurent au Ier ou au IIe siècle de l'Église. Il rapporte leurs noms à Masbothée, qui était leur chef; mais d'autres les regardent comme des dérivés du verbe hébreu *schabath*, c'est-à-dire *se reposer*, lesquels désignent des observateurs scrupuleux du sabbat. Ainsi il paraît que les premiers étaient des juifs superstitieux, qui prétendaient que le jour du sabbat l'on devait s'abstenir non-seulement des œuvres serviles, mais encore des actions les plus ordinaires de la vie, et qui passaient ce jour dans une oisiveté absolue. Les seconds étaient probablement des juifs mal convertis au christianisme qui pensaient, comme les Ébionites, que sous l'Évangile il fallait continuer à observer les rites judaïques, qu'il fallait chômer non le dimanche, mais le sabbat. *Voy.* Hegesipp. apud. Euseb., *Hist. eccles.*, l. IV, c. XXII. Valois, *Notes sur l'Hist. ecclés. d'Eusèbe*. Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud. *Compar.* SABBATAIRES et SIMONIENS.

MASCARADE, **MASQUE**, terme qui se dit tant de l'objet qui sert au déguisement, que de la personne même qui se déguise. Cet usage, qui chez les chrétiens n'est pas antérieur au XVIe siècle, n'est pas mauvais de sa nature, car il peut être en certains cas d'une grande utilité; mais il est illicite dans les divertissements du carnaval et autres semblables, de sorte qu'on ne peut guère excuser de tout péché les laïques même qui s'en servent dans ces circonstances. Quant aux ecclésiastiques et aux religieux qui se masquent par réjouissance, suivant un abus assez commun en Italie surtout, ils commettent un péché mortel, car les statuts des synodes leur interdisent tout déguisement sous peine d'excommunication. Il faut en dire autant des laïques qui prennent des habits d'un sexe différent, ce que Dieu regarde comme une abomination. D'où il suit qu'on ne peut faire des masques destinés à servir aux amusements profanes, parce qu'une telle profession donne au prochain l'occasion de commettre des péchés mortels. *Voy.* Deutér., XXII, 5. Le P. Concina, *Dissertation latine sur les masques*; Rome, 1752. Diana, tom. VII, *tract. V, resol. VI*, p. 225. Bonacina, *Disp. II de rest.*, *q.* 8, *punct. I*, n. 17. Sanchez, lib. I, *Consil.*, cap. VIII, *dub.* 28, n. 11. Pontas, et Richard et Giraud, au mot MASQUE. Bergier, *Diction. de théol.*

MASCARDI (Joseph), jurisc., né à Sarzana, près de Gênes, mort dans sa ville natale en 1582, fut successivement vicaire général de Milan, de Naples, de Padoue, de Plaisance, et devint protonotaire apostolique et coadjuteur à Ajaccio. Nons citerons de lui : *Conclusiones omnium probationum quæ in utroque jure quotidie versantur*; Venise, 1588, 3 vol. in-fol.; il y a eu plusieurs autres éditions tant à Venise que dans d'autres villes. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IV. Oldoino, *Athenæum Ligusticum*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MASCARON (Jules), évêque et comte d'Agen, né à Marseille en 1634, mort l'an 1703, entra chez les prêtres de l'Oratoire, et fut chargé de professer la rhétorique au Mans. Il obtint de grands succès comme prédicateur, et fut successivement théologal du Mans, évêque de Tulle et d'Agen. Il eut le bonheur de convertir beaucoup de calvinistes. Il nous reste de lui des *Oraisons funèbres* qui ont été souvent réimprimées. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.*

MASCH (André-Théophile), protestant, né à Beseritz, dans le Mecklembourg, en 1724, mort l'an 1807, fut prédicateur à Neu-Strelitz, puis surintendant du cercle de Stargard et de la principauté de Ratzebourg. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Adornanda Historia litteraria Controversiæ cum socinianis*; Halle, 1752, in-4°; — 2° *Mémoires historiques et théologiques sur les lois matrimoniales et les degrés défendus*, en allemand; Rostock, 1760, in-8°; — 3° *Les Antiquités religieuses des Obotrites*, en allemand; Berlin, 1771, in-4°; un volume supplément. a paru à Schwerin, 1774, in-4°. Il a donné en outre une édition revue et augmentée de la *Bibliotheca Sacra* du P. Le Long; Halle,

Digitized by Google

1778-1790, 3 vol. in-4°; un *Mémoire sur quelques éditions rares de la Bible latine*, et diverses *Dissertations* traitant de matières théologiques. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MASCHARENGAS (Frédéric-Martin), écrivain espagnol, a donné : un *Traité du secours de la grâce*; Lyon, 1605.

MASCHIL ou mieux **MASÇKIL**, terme hébreu que la Vulgate a rendu par *intellectus*, se trouve dans le titre d'un certain nombre de psaumes. Par sa forme hébraïque il signifie *qui instruit*, *qui enseigne*; et dans les titres des psaumes, il doit s'entendre très-probablement d'un *poëme*, d'un *psaume didactique*. *Voy.* les *Lexiques hébreux* et les interprètes.

MASCHIÉVORUM, siége épisc. arménien, sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, Tarasius, assista au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1437.

MASCIARTUM, siége épisc. arménien sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, Vartanus, assista au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1437.

MASCLEF (François), chanoine de la cathédrale d'Amiens, né dans cette ville en 1662, mort l'an 1728, était versé dans les langues orientales. Il fut d'abord curé de Raincheval, près d'Amiens, puis chargé de diriger le séminaire de ce diocèse, et enfin nommé chanoine. Après la mort de Mgr Brou, qui l'avait investi de sa confiance, le nouvel évêque, M. Sabbatier, lui ôta la direction du séminaire à cause de ses opinions favorables au jansénisme. On a de Masclef : 1° *Grammatica hebraica, a punctis aliisque inventis Massorethicis libera*; Paris, 1716, in-12. Le savant et judicieux P. Guarin, Bénédictin, attaqua le système de Masclef, déjà ébauché par Louis Cappel; — 2° *Lettre sur la Grammaire hébraïque du P. Guarin*; Paris, 1725, in-12; c'est une réponse aux attaques du savant Bénédictin; — 3° *Grammaire chaldaïque, syriaque et samaritaine*, avec une dissertation dirigée contre une nouvelle attaque du P. Guarin; Paris, 1731, in-12; c'est le second volume d'une nouv. édit. de sa *Grammatica Hebraica*, qui fut encore imprimée à Paris, 1743, à Cologne, 1749, et à Paris, 1781, 2 vol. in-12, par les soins de Lalande; — 4° *Conférences du diocèse d'Amiens sur les devoirs de l'état ecclésiastique*; in-12; — 5° *Le Catéchisme d'Amiens*; — 6° une *Lettre* au cardinal de Rohan, et trois *Lettres* à l'évêque d'Amiens au sujet de la bulle *Unigenitus*; — 7° une *Dénonciation* au même évêque d'un libelle en forme de catéchisme, intitulé : *Instruction familière sur la soumission due à la bulle Unigenitus*. *Voy.* les *Mém. du temps*. Le *Journ. des Savants*, 1716, 1725 et 1731. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. Quérard, *La France littéraire*. La *Nouv. Biogr. génér.*

MASCOLO (Giovanni-Battista), en latin *Masculus*, jésuite, né à Naples en 1583, mort l'an 1656, avait du talent pour la poésie latine. Il professa la philosophie et la théologie dans le collége de son Ordre, dont il fut recteur. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Encomia illustrium virorum et fœminarum veteris historiæ sacræ*; une nouvelle édition a été augmentée des éloges de Jésus, de la sainte Vierge et de quelques saints; Naples, 1643; Vienne, 1754, in-4°; — 2° *Eruditæ Lectiones, ex operibus SS. Hieronymi, Augustini, Ambrosii, Gregorii Nazianzeni et Basilii*; Venise, 1641; Naples, 1652-1660, 4 vol. in-fol.; — 3° *Gladius ac pugio impietatis, sive persecutiones Ecclesiæ cruentæ*; Naples, 1651, in-4°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759. Feller, *Biog. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MASCRIER (Jean-Baptiste **LE**), littérateur, né à Caen en 1697, mort à Paris l'an 1760, entra dans les ordres, mais n'occupa aucun emploi ecclésiastique. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels : 1° *Histoire générale des cérémonies, mœurs et coutumes religieuses du monde*; Paris, 1741, 7 vol. in-fol., en collaboration avec l'abbé Banier; — 2° *Description de l'Égypte, contenant plusieurs remarques curieuses... sur les mœurs, les coutumes et la religion des habitants*, etc.; ibid., 1735, in-4°; La Haye, 1740, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1736 et 1743.

MAS-D'AZIL (*Mansum Azilium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le pays de Foix, au diocèse de Rieux; on n'en connaît point l'origine; mais il est certain que ce monastère subsistait du temps de Charlemagne, et que, sous Louis le Débonnaire, un seigneur appelé Ebolatus donna à Asnarius, abbé du Mas-d'Azil, un lieu situé dans le comté de Toulouse, nommé Sylva Agra, et l'église Saint-Pierre, où l'on conservait les reliques de saint Rustique, martyr, qui, à ce que l'on croit, avait été évêque de Cahors. *Voy.*, d'après Moréri, édit. de 1759, D. Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, tom. I, l. IX, p. 483. Richard et Giraud.

MASDIUM. *Voy.* MADION.

MASEN (Jacob), en latin *Masenius*, jésuite, né à Daelhem, dans la province de Liége, en 1606, mort à Cologne l'an 1681, professa avec succès l'éloquence et la poésie dans cette dernière ville. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Dux viæ per exercitia spiritualia*; Trèves, 1651, in-8°; trad. en allemand, 1701; — 2° *Methodus controversias ex Scriptura et Patribus componendi*; Cologne, 1652, in-4°; — 3° *Speculum imaginum veritatis occultæ, exhibens symbola, emblemata*, etc.; ibid, 1659, 1693, 1714, in-8°; — 4° *Anima historiæ hujus temporis, in juncto Caroli V et Ferdinand I fratrum imperio... quæ complectitur regnorum, rerum public. et religionum diversarum ortus progressusque, ac miras tam politicæ quam ecclesiasticæ disciplinæ mutationes*, etc.; Cologne, 1672, 2 vol. in-4°; 1709, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709. Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MASÊPHA, ville de la tribu de Juda située au midi de Jérusalem et au septentrion d'Éleuthéropolis et d'Hébron. *Voy.* Josué, XV, 38.

MASÉRÉENS (*Maserei*), descendants de Caleb. L'hébreu porte *Mischhâri*; mot dont la forme indique un nom patronymique ou un nom de peuple. D. Calmet suppose que *Maséréens* vient de *Maséra*, ou plutôt de *Maréza*, ville de la tribu de Juda, parce que les Aphuthéens, les Sémathéens, les Saraïtes et les Esthaolites, joints aux Maséréens dans le texte sacré, étaient tous des habitants de villes situées dans la tribu de Juda. Cette interprétation nous semble forcée, d'autant plus que le mot *Maréza*, surtout comme il est écrit en hébreu, n'a aucune ressemblance avec *Mischhâr*, d'où dérive *Mischhâri*. *Voy.* I Paralip., II, 53, et le *Comment. littér.* de D. Calmet sur ce passage biblique.

MASÉRÉPHOTH, eaux ainsi nommées près de Sidon. *Voy.* Josué, XI, 8; XIII, 6.

MAS-GARNIER ou **SAINT-PIERRE DE LA COURT**, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans le diocèse de Toulouse et à cinq lieues de cette ville. On dit qu'elle a été fondée au IXe siècle par le vicomte et la vicomtesse de

Digitized by Google

Béziers, qui fondèrent aussi l'abbaye de Lezat. Le P. Mabillon dit que ce monastère a pris naissance vers le milieu du xe siècle. *Voy.* Moréri, édit. de 1759, d'après D. Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, tom. I, l. X, p. 541. Richard et Giraud.

I. **MASIUS** (André), est le nom latin de *Maes*, et sous lequel ce savant orientaliste est plus généralement connu. Son principal ouvrage est *Josue imperatoris Historia illustrata atque explicata;* il a été mis à l'*Index* de Clément VIII, avec la clause *Donec corrigatur;* mais il faut remarquer que cet ouvrage n'a été imprimé qu'après la mort de l'auteur. *Voy.* MAES.

II. **MASIUS** (Gisbert), évêque de Bois-le-Duc, né à Bommel, petite ville du duché de Gueldre, mort en 1614. Plein d'un zèle vraiment apostolique, il fit fleurir la vertu et la science dans son diocèse, et publia d'excellentes *Ordonnances synodales* en latin, lesquelles ont été réimprimées à Louvain en 1700, par les soins de Steyart. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **MASIUS** (Hector-Godefroi), protestant, né à Slagsdorf, dans le diocèse de Ratzebourg, en 1653, mort l'an 1709, professa la théologie à l'université de Copenhague, devint prédicateur de la cour et assesseur du collége consistorial. Outre plusieurs *Dissertations*, on lui doit : 1° *De Desponsatione fidelium cum Christo;* thèses qui ont été insérées dans le *Fasciculus disputationum Schmidianarum;* 1679; — 2° *De Existentia dæmonis, quatenus naturæ lumine innotescit;* 1682; — 3° *Brevis Repetitio veritatis de origine animæ rationalis;* — 4° *De Theologia naturali;* 1687; — 5° *Vindiciæ Spenerianæ;* — 6° *Interesse principum circa religionem Evangelicam, cum Oratione jubilæa, anno 1686 habita;* — 7° *Summa theologiæ polemicæ;* — 8° *De Libero Arbitrio;* — 9° *De Pallio Pauli ex II Timoth.*, IV, 13; 1688; — 10° *De Diis Obotritis*, etc.; 1688; réimprimé sous ce titre : *Antiquitates Mecklenburgenses;* — 11° *Synopsis theologiæ socinianæ;* — 12° *De Syrenum Cantu, seu unione protestantium cum Romana Ecclesia, contra P. Diez (jesuitam);* — 13° *De Communione ægrotorum sub una specie, contra Bossuetum;* 1688; — 14° *De Uxore Lothi in statuam salis conversa;* 1689; — 15° *De Communione domestica, contra Bossuetum;* — 16° *Dania orthodoxa, fidelis et pacifica, contra Theologos Marpurgenses vindicata, ad Theologos Giessenses;* — 17° *Historia communionis publicæ, contra Bossuetum;* 1690. *Voy.* Bernard Raupach, *De Præsenti rei sacræ et litteraria in Dania Statu*, p. 47 et suiv. *Supplém. français de Bâle.*

IV. **MASIUS** (Jean), abbé de l'Ordre de Prémontré, né à Louvain, mort à Bruxelles en 1647, a publié l'*Explication de l'Évangile de saint Jean*, composée en latin par Jacques Janson; il y a joint la *Vie* de l'auteur. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. II, p. 688.

MASMA, cinquième fils d'Ismaël. *Voy.* Genèse, XXV, 14.

MASMANA, un des trente vaillants capitaines qui suivirent David. *Voy.* I Paralip., XII, 10.

MASOBIA paraît être un nom de lieu, mais dont la situation est inconnue. *Voy.* I Paralip., XI, 46.

MASON (John), anglican, né à Dunmow, dans le comté d'Essex, en 1706, mort à Cheshunt, dans le Hertfordshire, en 1763, exerça la fonction de pasteur. On a de lui : 1° *Self-Knowledge;* Londres, 1745, in-8°; — 2° *The lord's day evening entertainment;* 1754, 4 vol. in-8°, 2e édit.; — 3° *Fifteen Discourses devotional and practical;* 1758, in-8°; — 4° *Christian Morals;* 1761, 2 vol. in-8°; — 5° des *Essais* et des *Instructions religieuses*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MASORE, MASORETHES. *Voy.* MASSORE, MASSORÈTHES.

I. **MASPHA**, selon l'hébreu *Mitsphâ* et *Mitsphé*, signifie proprement *lieu d'où l'on observe*, *observatoire*, c'est-à-dire un lieu élevé d'où l'on peut découvrir de loin, une hauteur où l'on place une sentinelle. Ce mot, dont l'étymologie se trouve dans la Genèse (XXXI, 49), est devenu par l'usage un nom propre de lieu.

II. **MASPHA**, pays situé au pied du mont Hermon, et où habitaient les Hévéens. *Voy.* Josué, XI, 3, 8. Juges, XI, 29.

III. **MASPHA**, ville de la tribu de Benjamin (Juges, XI, 1 et suiv.). Elle est nommée *Mesphé* (Josué, XVIII, 26), et *Masphath* (I Rois, VII, 5 et suiv.).

IV. **MASPHA**, ville de la tribu de Gad située dans les montagnes de Galaad. Jephté demeurait à Maspha; il fit alliance avec les Israélites qui habitaient au delà du Jourdain, et ceux-ci le choisirent pour leur chef. *Voy.* Juges, XI, 11, 29.

V. **MASPHA**, ville au pays de Moab où se réfugia David, selon le Ier livre des Rois (XXII). Il y a des géographes qui supposent qu'elle est la même que *Méphaath*, ville lévitique de la tribu de Ruben; mais il paraît assez douteux qu'une ville lévitique appartînt au roi de Moab du temps de David.

MASPHATH. *Voy.* MASPHA, n° III.

MASPHE, est probablement le même lieu que *Maspha*, n° II.

MASQUE. *Voy.* MASCARADE.

MASRECA, paraît être une ville de l'Idumée. *Voy.* Genèse, XXXV, 36.

I. **MASSA**, septième fils d'Ismaël. *Voy.* Genèse, XXV, 14.

II. **MASSA CANDIDA.** *Voy.* MASSE, n° I.

III. **MASSA DI SORRENTO.** *Voy.* l'article suivant.

IV. **MASSA LOBRENSIS** ou **LUBRENSIS**, ville épisc. située à six lieues au midi de Naples, sur un rocher environné par la mer; on y a transféré, au XIe siècle, l'évêché de *Lubra* ou *Lobra*. L'évêque de *Massa Lubrensis* réside à Palme. On appelle aussi cet évêché *Massa de Sorrento*, parce qu'il n'est éloigné que de quatre milles de Sorrento, sa métropole. Le premier évêque de Massa, N..., fut transféré à l'église de Lucera par Honorius III, l'an 1220. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VI, p. 643. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 226-227.

V. **MASSA VETERNENSIS**, ville épisc. sous la métropole de Sienne, et située au midi de cette ville. L'ancien évêché de Piombino (*Populonia, Populinium*), ville de Tuscie, fut transféré à Massa. Le premier évêque de Piombino, Atellus, assista à un concile que l'on assembla l'an 501, sous le pape Symmaque. *Voy. Ital. Sacr.*, tom. III, p. 701. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 226-234.

MASSACHIA, ville épisc. de la basse Albanie ou Épire. L'évêque de ce siége est nommé par la Congrégation *de Propaganda Fide*, et gouverne les habitants des montagnes de la Chimera, qui, quoique grecs de religion, sont unis à l'Église romaine.

MASSADA, château ou forteresse dans la tribu de Juda, à l'occident de la mer Morte ou lac Asphaltite, non loin d'Engaddi, sur un rocher escarpé, et où l'on ne pouvait monter que très-difficilement. Jonathas Asmonéen, frère de Judas Machabée et grand prêtre des Juifs, avait fortifié cette place pour pouvoir résister aux rois de

Digitized by Google

Syrie. Hérode le Grand en ayant remarqué l'importance, la fortifia encore de nouveau et la rendit imprenable. Le siége de Massada par les Romains est un des plus remarquables dont l'histoire ancienne fasse mention. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. VII, c. XXVIII, XXXIII, XXXVII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MASSÆUS (Christianus), ou **MASSÉE** (Chrétien), surnommé *Cameracenus* à cause du long séjour qu'il fit à Cambrai, né à Warneton, en Flandre, l'an 1469, mort à Cambrai en 1546, enseigna les humanités à Gand et à Cambrai. Il était entré auparavant dans la congrégation des clercs de la Vie Commune. Outre une Grammaire latine, on a de lui : *Chronicorum multiplicis historiæ utriusque Testamenti Lib. XX;* Anvers, 1540, in-fol. Cette chronique, qui est très-estimée, et qui a coûté, dit-on, cinquante ans de travail à l'auteur, est précédée d'un calendrier égyptien, hébraïque, macédonien et romain. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belgica.* Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud, art. MASSÉE.

MASSAI (*Massiacum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans le Berry, au diocèse et à sept lieues de Bourges, près d'un bourg appelé Massai, qui doit sa naissance à l'abbaye. Ce monastère fut fondé en 738 par le comte Égon, sous l'invocation de saint Martin. Il a été détruit plusieurs fois, puis rétabli par Charlemagne, qui passe pour son fondateur à cause des biens dont il l'a comblé. *Voy.* le P. Labbe, *Nouv. Biblioth. des Manuscrits*, tom. II. *Biblioth. italiq.*, tom. XVIII, p. 236. Boulainvilliers, *État de la France*, tom. II, p. 210. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

MASSALIENS. *Voy.* MESSALIENS.

MASSARELLI (Ange), secrétaire du concile de Trente, a écrit les *Actes* de ce concile, publiés par D. Martenne dans sa grande collection, tom. XIII, p. 1022 et suiv.

MASSE (Saint). *Voy.* MAXIME, n° XI.

I. **MASSE BLANCHE** (*Massa candida*), nom donné à plusieurs chrétiens qui souffrirent le martyre à Utique, en Afrique, sous le règne de Valérien, l'an 258. Prudence en compte trois cents qui aimèrent mieux sauter dans une fosse pleine de chaux vive que de renier Jésus-Christ. Saint Augustin, sans parler de cette fosse et de la chaux vive, dit simplement que cent cinquante-trois martyrs furent décapités, et il ajoute qu'on les nomma *Massa*, à cause de leur nombre, et *candida*, à cause de leur mort glorieuse. Mais comme *candidus* veut dire aussi *ardent*, ce mot donna probablement lieu au récit de Prudence. Au reste, il y a une foule d'exemples de martyrs qu'on a fait mourir dans de la chaux vive. Les Martyrologes qui portent le nom de saint Jérôme placent leur fête au 18 août; mais Adon, Usuard et le Martyrologe romain moderne les mentionnent au 24 août. *Voy.* August., *Serm. CCCVI.* Prudent., *Hymn.* XIII. Tillemont, *Vie de saint Cyprien.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **MASSE SAINTE** (*Massa sancta*), nom donné à la multitude de martyrs qui, vers l'an 304, souffrirent à Saragosse, en Espagne. Les Martyrologes d'Usuard et le romain moderne les désignent sous le nom de *Martyrs innombrables*, et placent leur fête au 3 novembre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. V, à la fin de la *Vie de saint Vincent.* D. Ruinart, *Notes sur les Actes des martyrs.* Le P. Papebroch, au 16 avril.

MASSÉE (Chrétien), plus connu sous son nom latin. *Voy.* MASSÆUS (Christianus).

MASSÉVILLE (N. **LE VAVASSEUR DE**), né sur la paroisse de Juganville, au diocèse de Coutances, vivait au XVII° siècle. On a de lui : *Histoire sommaire de Normandie*, avec l'état géographique et le pouillé de toutes les paroisses de cette province; Rouen, 1688-1704. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1688 et 1705. Moréri, édit. de 1759.

MASSIACUM. *Voy.* MASSAI.

MASSILIA. *Voy.* MARSEILLE.

MASSILIENS ou **MARSEILLAIS.** On a nommé ainsi les semi-pélagiens, parce qu'il y en avait un grand nombre à Marseille et dans les environs.

MASSILLON (Jean-Baptiste), évêque de Clermont, né à Hières, en Provence, l'an 1663, mort à Clermont en 1742, entra, en 1681, dans la congrégation de l'Oratoire. Il professa successivement les belles-lettres à Pézénas, la rhétorique à Juilly, la théologie à Vienne, et prononça dans cette ville l'oraison funèbre de M. de Villars, archevêque de Vienne, puis celle de M. de Villeroy, archevêque de Lyon. Le succès qu'il obtint dans ces deux circonstances le fit appeler à Paris par le P. Sainte-Marthe; mais Massillon se réfugia, par humilité, dans le monastère de Sept-Fonts. Néanmoins il fut obligé de venir à Paris, où il resta quelque temps au séminaire de Saint-Magloire. Il prêcha successivement le carême à Montpellier, puis à l'église des Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où il obtint un immense succès, et enfin devant la cour, où son succès ne fut pas moins éclatant. Massillon fut promu au siége de Clermont en 1717, et reçu à l'Académie française en 1719. Ses *Œuvres complètes* ont paru, par les soins de son neveu, à Paris, 1745-1748, 15 vol. in-12; elles ont eu depuis de nombreuses éditions; Paris, 1810-1811, 13 vol. in-8°; 1817, 4 vol. in-8°; 1818, 15 vol. in-12; 1821-1822, 13 vol. in-8°; 1822-1825, 13 vol. in-8°, etc. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MASSINI (Carlo-Ignazio), oratorien, né à Cesena en 1702, mort à Rome l'an 1791. Ses principaux écrits sont : 1° *Vita del Ven. P. Mariano Sozzini, dell' Oratorio di Roma;* Rome, 1747; — 2° *Vita del N. S. Gesù Cristo, con un' appendice;* ibid., 1761, souvent réimprimée; — 3° *Raccolta delle Vite de' Santi;* ibid., 1763-1767, 26 vol. in-12; collection estimée et souvent réimprimée; l'auteur a donné une nouvelle édition augmentée des *Vies des Saints de l'Ancien Testament;* ibid., 1786, 6 vol. in-8°. *Voy.* Chaudon et Delandine, *Diction. univers.* Feller, qui indique les autres ouvrages de Massini. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MASSOBRIUS (Jean-Antoine), écrivain du XVII° siècle, a laissé : 1° *Traité du synode diocésain ou de l'évêque;* Rome, 1627; — 2° *Pratique du concours pour les églises vacantes;* ibid., 1626; — 3° *Traité des conservateurs des religions;* ibid.

I. **MASSON** (Antoine), de l'Ordre des Minimes, né à Roye, en Picardie, mort à Vincennes l'an 1700, édifia ses frères par sa régularité. On a de lui : 1° *Questions curieuses, historiques et morales sur la Genèse, expliquées selon le sentiment des saints Pères et des plus habiles interprètes;* Paris, 1685, in-12; — 2° *Histoire de Noé et du déluge universel;* ibid., 1687, in-12; — 3° *Histoire du patriarche Abraham;* ibid., 1688, in-12; — 4° *Traité des marques de la prédestination. Voy.* le P. René Thuillier, *in Diario Minimorum.*

II. **MASSON** (Barthélemi), en latin *Latomus*, né à Arlon, dans le Luxembourg, en 1485, mort à Coblentz vers 1566, professa la rhétorique à Cologne, à Trèves et à Louvain, fut principa

Digitized by Google

du collége de Fribourg, en Brisgau, occupa le premier la chaire d'éloquence latine au collége de France, devint conseiller de l'archevêque de Trèves, et acquit tant de réputation par les discussions qu'il soutint contre les protestants, et particulièrement contre Bucer, que Charles-Quint l'envoya au collége de Ratisbonne, pour y assister, en qualité d'auditeur, du côté des catholiques; plus tard ce prince lui donna le rang de conseiller aulique à Spire. Parmi ses écrits, nous citerons : *De Controversiis quibusdam ad religionem pertinentibus;* Cologne, 1545, in-4°; c'est le résumé de sa querelle avec Bucer. *Voy.* Sweert, *Athenæ Belg.*, Valère-André, *Biblioth. Belg.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XLII.

III. **MASSON** (Claude), oratorien, se fit connaître comme prédicateur au XVII° siècle. On a de lui des *Sermons*, comprenant un *Avent*, un *Carême* et des *Panégyriques des saints;* Lyon, 1695, 5 vol. in-8°. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.*

IV. **MASSON** (Innocent LE), quarante-neuvième général des Chartreux, né à Noyon, en Picardie, l'an 1628, mort en 1703, fut élu général en 1675. On lui doit : 1° une *Théologie morale* en table. dont on a donné un *Abrégé;* — 2° une nouvelle collection des statuts de son Ordre, sous ce titre : *Disciplina Ordinis Carthusiensis;* Paris, in-fol.; — 3° *Directoire pour les novices de son Ordre;* — 4° *Introduction à la vie religieuse et intérieure*, dont il a donné une traduction latine; — 5° *Directoire des mourants;* — 6° une traduction française de *l'Office de la sainte Vierge*, de *l'Office des morts*, des *sept Psaumes de la pénitence*, du psaume *Beati immaculati*, avec une *Paraphrase* et des sujets de *Méditations;* — 7° une traduction du *Cantique des cantiques*, avec des notes très-recherchées; — 8° *Vie de M. d'Aranthon, évêque d'Annecy;* — 9° *Lettres* contre le système de la grâce générale de M. Nicole, dont on trouve un extrait dans les *Mémoires de Trévoux* du mois d'octobre 1712; — 10° *Enchiridium salutis operandæ per gratiam Christi*, etc.; — 11° *Annales de l'Ordre des Chartreux;* 3 vol. *Voy.* les *Mém. du temps.* Le *Journ. des Savants*, 1701 et 1708. Richard et Giraud. Feller.

V. **MASSON** (Jacques), plus connu sous le nom latin de *Latomus*, d'où on a fait *Latome*, en français. *Voy.* LATOME, n° II.

VI. **MASSON** (Jean), protestant, né en France l'an 1680, mort en Angleterre vers 1750. Il a laissé, outre plusieurs écrits purement littéraires : 1° *Jani Templum Christo nascente reseratum;* Rotterdam, 1700, in-4° et in-8°; — 2° *Lettres critiques sur la difficulté qui se trouve entre Moïse et Étienne relativement au nombre des enfants de Jacob qui passèrent de Chanaan en Égypte;* Utrecht, 1705, in-8°; — 3° *Réponse à l'écrit anonyme intitulé : Conciliation de Moïse avec saint Étienne* (par Th. Leblanc); Amsterdam, 1704, in-8°; — 4° plusieurs ouvrages polémiques, entre autres une *Dissertation* en anglais, dans laquelle il prouve contre Collins la vérité historique du massacre des Innocents; Londres, 1728, in-8°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **MASSON** (LE), prêtre qui vivait au XVIII° siècle, a publié : *Justification de la femme pécheresse de l'Évangile, son unité avec Marie-Madeleine et Marie de Béthanie, sœur de Lazare : lettres critiques* à l'auteur de la dissertation *pour la défense des deux grandes saintes Marie-Madeleine et Marie de Béthanie;* Paris, 1713, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1713, p. 301. Richard et Giraud.

VIII. **MASSON DES GRANGES** (LE), jésuite, né en 1700, a laissé : *Le Philosophe moderne, ou l'Incrédule condamné au tribunal de sa raison;* Paris, 1 vol. in-12.

IX. **MASSON PAPIRE** (Jean), historien et biographe français, né l'an 1544 à Saint-Germain-Laval, bourg du Forez, mort à Paris en 1611, entra à Rome dans la Compagnie de Jésus, enseigna pendant plusieurs années les belles-lettres dans plusieurs colléges de cette Compagnie. Il quitta les Jésuites, et fut reçu plus tard avocat au parlement de Paris. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Libri sex de Episcopis Urbis, seu Romanis Pontificibus;* Paris, 1586; ouvrage qui est dans l'*Index* de Clément VIII, avec la clause *Donec corrigatur;* — 2° *Notitia Episcopatuum Ecclesiæ;* Paris, 1606 et 1608, in-8°; reproduit dans le Recueil de Du Chêne; — 3° une édition de *Gesta collationis Carthaginiensis inter catholicos et donatistas;* Paris, 1589, in-8°; — 4° une édition de *Agobardi, Episcopi Lugdunensis, Opera;* ibid., 1605, in-8°; mise à l'*Index*, avec la clause *Donec corrigantur*, par un décret daté du 13 décembre 1605; — 5° *Gerberti, postea Silvestri II papæ, Joannis Sarrisberiensis et Stephani, Tornacensis Episcopi, Epistolæ;* Paris, 1621, in-4°. *Voy.* La Croix du Maine, *Biblioth. française.* Nicéron, *Mémoires*, tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud, et Feller, art. PAPIRE-MASSON.

MASSORE ou **MASORE**, terme qui désigne, à proprement parler, un travail sur la Bible pour la défendre des changements, en empêcher l'altération, en marquer les diversités, en fixer la leçon, en distinguer et en compter les versets, les mots, et jusqu'aux lettres mêmes. Les docteurs juifs qui ont travaillé à la *Massore*, et qu'on appelle *Massorèthes*, *Masorèthes*, ont donc distingué tous les mots, et compté toutes les lettres du texte sacré pour en fixer la leçon. Ils ont aussi inventé des points voyelles, afin de régler la manière de lire certaines consonnes qui peuvent avoir plusieurs significations; car on écrivait l'hébreu sans aucune voyelle qui en déterminât le son, et il n'y avait que la tradition pour régler la prononciation. C'est en suivant cette tradition qu'ils ont fixé la leçon d'une manière invariable à l'aide des points voyelles, et c'est pour cela qu'on appelle leur ouvrage Massore, c'est-à-dire *tradition.* C'est vers le commencement du IV° siècle que les juifs de Tibériade se rassemblèrent pour exécuter ce travail. Cependant ils n'en sont pas les premiers auteurs, puisque le Talmud de Jérusalem, qui date du III° siècle, parle de trois manuscrits hébreux qui étaient conservés dans une des salles du vestibule du temple, et que l'on consulta pour s'assurer de la vraie leçon du texte. Le même Talmud nous apprend encore que les docteurs ayant collationné ces trois manuscrits, dont deux convenaient ensemble, en préférèrent la leçon à celle du troisième, qu'ils crurent devoir rejeter, parce qu'il était défectueux en quelques endroits. Le Talmud de Babylone, composé vers l'an 500, affirme, de son côté, que les *Rischônim* ou anciens docteurs furent appelés *scribes* parce qu'ils avaient compté toutes les lettres du Pentateuque. Ainsi ce travail, commencé longtemps avant les Massorèthes, a été continué par eux, poursuivi et augmenté par les docteurs juifs qui sont venus après eux jusqu'au IX° siècle. La Massore, écrite en chaldéen, se divise ordinairement en *grande* et en *petite.* La *grande* se trouve en partie au haut et au bas des marges du texte, et quelquefois à la marge au-dessus des commentaires, et en partie à la fin de toute la Bible; ce qui fait qu'on

Digitized by Google

distingue cette Massore en *Massore du texte et en Massore finale*. La *petite* Massore est écrite dans la marge intérieure ou même extérieure de la Bible; c'est un abrégé de la grande, écrit en petites lettres, avec beaucoup d'abrégés, de mots symboliques et de citations de l'Écriture par un seul mot du texte. — De toutes les parties de la Massore, il n'en est point de plus utile que le *Keri* et le *Chethib*. Nous avons déjà fait remarquer, à l'art. KERI et CHETHIB, que les rabbins prétendent que le *Keri* ou leçon marginale doit être préféré au *Chethib*, qui est le texte même; mais que les Massorèthes n'étant pas infaillibles, nous devions nous-mêmes soumettre leurs jugements aux lois d'une saine critique, soit en comparant leurs *Keris* avec l'analogie de la langue et le contexte, soit en les rapprochant des endroits parallèles, soit en les confrontant exactement avec les bons manuscrits, sans négliger les anciennes versions chaldaïques, grecques et latines. Cependant, sans avoir une autorité infaillible, la Massore est utile pour la critique du texte hébreu, puisqu'elle nous a conservé quelques leçons très-bonnes qui ont disparu des manuscrits actuels. Outre la Massore de Tibériade, qu'on pourrait appeler la *Massore de Palestine*, il y en a eu une autre à Babylone, qui naquit à peu près en même temps dans les écoles de Sora, de Nahardéa et de Pombéditha, mais dont on sait peu de chose. *Voy.*, sur ces deux Massores, AARON, nº IX, et sur l'ensemble de l'art. MASSORE, le P. Morin, *Exercitationes biblicæ* et *Exercitat. ecclesiasticæ*. Le P. Fabricy, *Des Titres primitifs de la Révélation*; le jugement de cet auteur sur les différentes questions qui concernent la matière nous a paru toujours dicté par une critique sage et très-éclairée. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, tom. VII, p. 300, et tom. XX, p. 222, in-12. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.* J.-B. Glaire, soit dans son *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 49, 276-277, 283, 287-288, où l'on trouve tout ce qui concerne la Massore, comme sa définition, sa division, son but selon la tradition juive, son utilité pour la critique du texte hébreu, l'autorité de ses remarques, enfin le défaut qu'on lui reproche; soit dans ses *Principes de Gramm. hebr. et chald.*, p. 233 et suiv., 3ᵉ édit., où l'auteur a réuni des exemples dont le but est d'expliquer les notes massorétiques qui se trouvent à la marge ou au bas des pages des Bibles hébraïques.

MASSOULIÉ (Antonin ou Antoine), dominicain, né à Toulouse en 1632, mort l'an 1706, était très-versé dans les langues savantes, ainsi que dans l'étude des livres saints et des Pères. Il professa la théologie à Avignon, à Carcassonne, à Perpignan et à Paris, et fut choisi par ses supérieurs pour disputer la première chaire de théologie de l'université de Toulouse; ce dont il s'acquitta avec un succès éclatant. Plus tard il fut mis à la tête de la province de Toulouse, et on le nomma en 1684 prieur du noviciat général de Paris. Enfin, l'an 1687, le P. Cloche l'appela à Rome, et le fit son assistant pour la France. Il remplit cette place pendant vingt-huit ans, estimé du sacré collége, et honoré de la confiance de quatre Papes. On a du P. Massoulié : 1° trente *Méditations sur les vies purgative, illuminative et unitive*, avec des *Réflexions* sur ces états, et un *Traité des vertus* qui en explique les actes; Toulouse, 1678; — 2° *Divus Thomas sui interpres de motione divina et libertate creata*, etc.; Rome, 1692; — 3° *Traité de la véritable oraison, où les erreurs des quiétistes sont réfutées, et les Maximes des saints sur la vie intérieure expliquées selon les principes de saint Thomas*; Paris, 1699; — 4° *Traité de l'amour de Dieu, où la nature, la pureté et la perfection de la charité sont expliquées selon les principes des Pères, et surtout de saint Thomas*; 1705. Il a donné en outre le *Supplément de la théologie de l'esprit et du cœur*, que le P. Contenson n'avait pu achever. *Voy.* le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. V, p. 751. Richard et Giraud. Feller. Michaud.

MASSUCI (Antoine), de l'Ordre des Frères-Mineurs, vivait au XVIIᵉ siècle. Parmi ses principaux ouvrages sont : 1° *Joannes Calvinus oppugnatus, cæterique recentiores hæretici profligati*; Naples, 1680; — 2° *Panégyriques sacrés*, part. Iʳᵉ, en italien; ibid., 1650, in-4°; — 3° *Les Images de la pureté*, en italien; c'est la seconde partie des Panégyriques sacrés, — 4° *Vie du Docteur Subtil*, en italien; Naples, 1659, in-8°; — 5° *Fortunatus felix*, ouvrage moral; ibid., 1761; — 6° *Theatrum amicitiæ cum historiis sacris*; Gênes, 1660; — 7° *Originale innocentiæ magnæ Deiparæ*. *Voy.* Nicolas Toppi, *Biblioth. Neapol.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 117. Richard et Giraud.

I. **MASSUET** (Saint), martyr. *Voy.* PAPENIEN.

II. **MASSUET** (René), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Ouen de Maucelles, au diocèse d'Évreux, l'an 1665, mort à Paris en 1716, professa la philosophie à l'abbaye du Bec et la théologie à Fécamp. D. Massuet, comme le remarque Feller, « mériterait un éloge complet par son érudition, son application au travail et les qualités de son cœur, sans ses liaisons avec un parti occupé à semer dans l'Église la division et le trouble en combattant ses plus solennelles décisions, comme on le voit par ses *Lettres* publiées par Schellhorn dans le tome XIII des *Amœnitates litterariæ*. » Il a laissé : 1° *S. Irenæi, episcopi Lugdunensis, Contra Hæreses Libri V*; Paris, 1710, in-fol.; — 2° *Lettre d'un ecclésiastique au R. P. E. L. sur celle qu'il a écrite aux R. P. Bénédictins de la congrég. de S.-Maur*; Osnabruck, 1699; cette lettre est adressée au R. P. Étienne Langlois, jésuite, qui avait attaqué l'édition de saint Augustin donnée par ses confrères; — 3° *Lettre à M. l'évêque de Bayeux sur son Mandement du 5 mai 1707*; La Haye, 1708, in-12; c'est une réponse à la censure que l'évêque avait faite de plusieurs propositions tirées des écrits de quelques professeurs bénédictins de Caen. Il a donné, en outre, le tom. V des *Annales Ordinis S. Benedicti*. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la congrég. de S.-Maur*. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

MASTAURA, ville épisc. de la province d'Asie, au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse, située en deçà du fleuve Méandre, dans la Lydie. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Théodose, assista et souscrivit au premier concile général d'Éphèse et au conciliabule tenu dans la même ville dix-huit ans après. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 704. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 247.

MASTELLONE (André), de l'Ordre des Carmes, né à Naples, mort vers l'an 1728, était docteur en théologie et membre de l'Académie *degl' incolti di Montalto*. On a de lui, en italien : 1° *Discours ascétiques*; Naples, 1696, 1697, 1698 et 1710, 5 vol. in-8°; — 2° *Sermons sur tous les dimanches de l'année*; ibid., 1700-1713, 4 vol. in-fol.; — 3° un grand nombre de *Traités de*

Digitized by Google

piété, dont un a été mis à l'*Index* (decr. 9 aprilis et 26 sept. 1680); c'est un exercice de remerciment aux trois personnes divines pour les faveurs faites à Marie-Madeleine de Pazzi, exercice que Gio-Antonio Solazzi a ajouté à son livre intitulé : *Maniera divota da praticarsi verso la Serafica Maria Maddalena de Pazzi in cinque venerdi*, et condamné par les mêmes décrets de l'*Index*. *Voy*. la *Biblioth. Carmelit.*, tom. I, col. 89-90, où l'on trouve le catalogue des écrits de cet auteur, tant manuscrits qu'imprimés.

MASTELYN (Marc), chanoine régulier du Val-Verd, près de Bruxelles, né dans cette ville en 1599, mort aux Sept-Fonts l'an 1652, professa dans son monastère la philosophie et la théologie. Il devint prieur des Sept-Fonts, et, plus tard, il fut élu commissaire général du chapitre de Windesheim. On lui doit : 1° *Necrologium monasterii Viridis Vallis, Ordinis Canonicorum regularium S. Augustini, congregationis Lateranensis, et capituli Windezemensis, in nemore Zoniæ prope Bruxellam*, etc.; Bruxelles, in-4°; — 2° *Elucidatorium in psalmos Davidicos;* Anvers, 1634, in-4°; en collaboration avec le P. Jean de Bercht. *Voy*. André-Valère, *Biblioth. Belg.*, p. 640. La *Nouv. Biogr. génér.*

MASTIAUX (Gaspard-Antoine de), né en 1766 à Bonn, mort à Munich, fut nommé chanoine d'Augsbourg par Pie VI, ordonné prêtre à Cologne, devint prédicateur de la cathédrale d'Augsbourg, puis occupa successivement plusieurs postes honorables, et se fit recevoir docteur en théologie à Rome. Après la mort du conseiller ecclésiastique Felder, il rédigea la *Gazette littéraire des Instituteurs catholiques*. On a de lui : 1° *De Veterum Ripuariorum Statu civili et ecclesiastico Commentatio historica;* Bonn, 1784; — 2° *Du Principe négatif de la religion des Néofrancs;* Dillingen, 1793; — 3° *Charles Borromée*, card. de l'Église rom. et archev. de Milan; esquisse; Augsbourg, 1796; — 4° *La Semaine sainte*, d'après le rit de l'Église romaine; avec une *Préface de Sailer;* Munich, 1817; — 5° des *Sermons*, des *Discours* allemands et latins, prononcés à Dillingen, Munich et Augsbourg. *Voy*. le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve le titre de quelques autres ouvrages qui ont pour objet le chant et la musique sacrée.

I. **MASTRICHT** ou **MAESTRICHT** (*Trajectum ad Mosam* ou *Trajectum superius*), ancienne ville épisc. située sur la gauche de la Meuse, à six lieues au-dessous et au nord de Liége, et à sept lieues au couchant d'Aix-la-Chapelle. A la fin du Ve siècle, on y transféra l'évêché de Tongres, qui fut transporté lui-même à Liége au commencement du VIIIe siècle. Le roi d'Espagne, qui en avait le principal domaine comme duc de Brabant, la céda aux Provinces-Unies, à condition que l'exercice de la religion catholique y serait conservé. Après avoir été prise deux fois par les Français, elle est devenue ville de Hollande. Les catholiques y ont conservé quelques églises. On l'appelle, en latin, *Trajectum superius*, pour la distinguer de *Trojectum inferius*, qui est Utrecht. *Voy*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 247-248. *Compar*. HOLLANDE.

II. **MASTRICHT** ou **MASTRIGT** (Pierre **VAN**), protestant, né à Cologne l'an 1630, mort à Utrecht en 1706. Après avoir desservi plusieurs églises, il fut nommé professeur de théologie et de langue hébraïque à l'académie de Francfort-sur-l'Oder, et professa la théologie dans plusieurs autres villes. On a de lui : 1° *Novitatum Cartesianarum Gangræna, corporis theologici nobiliores plerasque partes arrodens, seu Theologia Cartesiana detecta;* Amsterdam, 1678, in-4°; — 2° *Theologia theoretica practica;* Amsterdam, 1682, et Utrecht, 1699, 2 vol. in-4°; — 3° *Vindiciæ Sanctæ Scripturæ contra Wittichium;* — 4° plusieurs autres écrits dont on trouve les titres dans le P. Joseph Hartzeim, jésuite, *Biblioth. Coloniensis*. *Voy*. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

MASTROFINI (Marco), littérateur, né à Monte-Compatri, près de Rome, en 1763, mort à Rome l'an 1815, entra dans l'état ecclésiastique, professa la philosophie et les mathématiques au collége de Frascati, et devint membre de plusieurs sociétés savantes d'Italie. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Ritratti poetici storici critici de' personaggi piu famosi nell' Antico e Nuovo Testamento;* Rome, 1807, 3 vol. in-8°; — 2° *Metaphysica sublimior de Deo trino et uno;* ibid., 1616, in-8°; cet ouvrage, qui suscita de graves embarras à l'auteur, ne fut pas continué; — 3° *Rilievi sull' opera del s. de Potter intitolata : Spirito della Chiesa;* ibid., 1826; — 4° *Amplissimi Frutti da raccogliersi ancora sul calendario Gregoriano;* ibid., 1834; — 5° *L'Anima umana e i suoi stati;* ibid., 1842, in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

MASUCCI (Antoine), théologien de Naples, est auteur d'un ouvrage de controverse intitulé : *Calvinus expugnatus cæterique recentiores hæretici profligati;* Naples, 1682, in-4°.

MATAL (Jean), natif de Bourgogne, fut reçu docteur en théologie de la faculté de Paris en 1606. On a de lui un traité latin sur la *Hiérarchie ecclésiastique;* Paris, 1625.

MATELICA, ancien siége épisc. d'Italie situé dans le Picenum, entre Fabriano et San-Severo. Le premier évêque connu de Matelica est Æquitius, qui assista au concile tenu à Rome l'an 487, et le second, Florentius, qui suivit le pape Vigile à Constantinople l'an 551, et souscrivit la condamnation de Théodore, évêque de Césarée. On suppose que son retour eut lieu à la fin de l'an 552; mais l'histoire ne dit ni combien il vécut après, ni s'il eut des successeurs. On sait seulement que vers l'an 578 Matelica fut réuni à l'évêché de Camerino, qu'au XVIIIe siècle Camerino, auquel Benoît XIII avait déjà uni le siége épiscopal de Fabriano, ayant paru trop considérable, Pie VI en détacha Fabriano et Matelica, dont il fit un seul évêché immédiatement dépendant du Saint-Siége. Enfin, par sa bulle du 7 juillet 1785, le même pape rétablit Matelica dans sa première dignité de siége épiscopal, et le premier évêque, Zoppeti, y fit son entrée solennelle le 31 octobre suivant. *Voy*. Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. X, col. 130. Gaet. Moroni, qui, dans son vol. XLIII, p. 246-249, donne l'histoire de Matelica jusqu'à ces derniers temps.

MATENESIUS. *Voy*. MATHENÈS.

MATERA, ville épisc. de la terre d'Otrante, dans la Pouille, érigée en archevêché par Innocent III, qui l'unit à celui d'Acerenza, dans la Basilicate; les deux diocèses sont séparés : celui de Matera ne contient que la ville de ce nom, où l'archevêque fait sa résidence. *Voy*. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 267-270. *Compar*. ACERENZA.

MATÉRIAIRES (*Materiarii*), anciens hérétiques qu'on appelle aussi *Anciens matérialistes*. Ils admettaient une matière éternelle sur laquelle Dieu avait travaillé en créant le monde. Tertullien les a victorieusement combattus dans son *Traité contre Hermogène*, en montrant que si la matière est un être éternel et nécessaire,

Digitized by Google

elle ne peut avoir aucune imperfection ni être sujette à aucun changement; que Dieu même n'a pu en changer la disposition; qu'il n'a pu avoir aucun pouvoir sur un être qui lui est coéternel. C'est l'argument que Clarke a fait valoir et développé de nos jours plus au long. Tertullien conclut que la matière a commencé d'être; or elle n'a pu commencer que par création. *Voy.* saint Justin, dans son *Exhortation aux Gentils*, n. 23. Origène, dans son *Commentaire sur la Genèse et sur saint Jean*, tom. I, n. 18; ces deux Pères prouvent de même que si la matière était éternelle, Dieu n'aurait aucun pouvoir sur elle. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, art. MATÉRIALISME, MATÉRIALISTES, et *compar.* HERMOGÈNE.

MATÉRIALISME, doctrine fausse et impie de ceux qui osent soutenir que tout est matière, et que l'âme n'est pas un être simple, immatériel et immortel. Pour détruire ce système absurde, il suffit de reconnaître que l'âme compare ses idées, afin d'en former des propositions, des jugements et des raisonnements; elle distingue ses sensations, celles qui lui sont agréables comme celles qui lui déplaisent et l'affligent; elle est promptement avertie des changements qui arrivent dans les différentes parties du corps. Or tout cela ne peut convenir qu'à un être simple et immatériel, parce que sans la simplicité et l'immatérialité, il n'y aurait dans l'âme aucun point de réunion, ni par conséquent de comparaison, d'estimation, d'appréciation, de perception. En effet, dès qu'on suppose de la matière, on suppose des parties aussi distinguées entre elles, aussi inaccessibles les unes aux autres que sont les grains qui composent un monceau de sable; mais alors ce qui affectera une de ces parties ne sera pas connu des autres; ou si l'on dit qu'après l'ébranlement de chacune de ces parties il se fera comme un résultat, comme un dernier rapport dans quelque point principal de l'âme, ce point sera nécessairement simple, unique, sans parties, et par conséquent immatériel. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'*Encyclop. cathol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, et *compar.* l'art. suiv.

I. **MATÉRIALISTES.** Aujourd'hui on donne ce nom à ceux qui n'admettent d'autre substance que la matière; qui soutiennent que les esprits ou les substances spirituelles sont des chimères, et que, dans l'homme, le corps seul est le principe de toutes ses opérations; qui, par conséquent, n'admettent pas de Dieu, ou qui l'envisagent comme une âme universelle répandue dans tous les corps, de laquelle proviennent tous leurs mouvements et leurs divers changements. Comme l'un et l'autre de ces systèmes supposent toujours la matière éternelle et increée, ils sont déjà réfutés par les arguments que les Pères ont employés contre les *Matériaires* ou *Anciens matérialistes.* Nous ne partageons pas l'opinion de plusieurs critiques modernes qui ont prétendu que les anciens Pères de l'Église, particulièrement saint Irénée, Origène, Tertullien, saint Hilaire et saint Ambroise, n'ont pas cru que l'âme humaine et les anges fussent des substances purement immatérielles; mais qu'ils les regardaient seulement comme des corps subtils et très-déliés; qu'ainsi on doit mettre ces Pères au nombre des *Matérialistes.* Si ces illustres docteurs ont pu, dans quelques endroits, employer des expressions qui, mal interprétées, favorisent le matérialisme, ils se sont expliqués si clairement et si formellement dans une foule d'autres, que l'accusation de ces critiques tombe d'elle-même. — Une remarque importante à faire, c'est que les *Matérialistes* n'ont aucune preuve de leur système; ils ne font qu'objecter des difficultés contre la thèse de la spiritualité. On ne conçoit, disent-ils, ni la nature d'un être spirituel, ni ses opérations, ni comment il peut être renfermé dans un corps et lui imprimer le mouvement. Mais conçoit-on mieux une matière éternelle, nécessaire, increée, et cependant bornée, et dont les attributs ne sont ni éternels, ni nécessaires, puisqu'ils changent? Conçoit-on un être purement passif, indifférent au mouvement et au repos, et qui est cependant principe du mouvement; un être composé et divisible, et qui est cependant le sujet de modifications indivisibles, etc.? Ce ne sont pas là seulement des mystères inconcevables, mais des contradictions formelles. Il est moins absurde d'admettre des mystères incompréhensibles que des contradictions grossières, et il y a vraiment de la démence à vouloir étouffer le sentiment intérieur qui nous assure que nous sommes autre chose que de la matière. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, et tous les autres auteurs à consulter que nous avons indiqués aux art. AME et MATÉRIALISME.

II. **MATÉRIALISTES (ANCIENS).** *Voy.* MATÉRIAIRES.

MATERNE (Saint), évêque de Cologne, vivait au IVe siècle. On croit qu'il fut d'abord élu évêque de Trèves, qu'il se démit de cet évêché entre les mains de saint Agrice, qui, l'an 314, assista avec lui au concile d'Arles, et qu'il fonda les deux églises de Cologne et de Trèves, qui, après lui, eurent chacune un évêque. Il est certain que l'empereur Constantin le nomma juge dans l'affaire des Donatistes. L'Église de Cologne regarde saint Materne comme son apôtre, et les églises de Trèves, de Tongres et de Cologne le reconnaissent pour leur premier évêque. On célèbre sa fête le 14 septembre. *Voy.* Eusèbe. S. Optat de Milève, l. I. Bolland., à la tête du tom. VIIe de mai. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, art. XXIII de *S. Denis de Paris.* Richard et Giraud.

MATERNUS (Julius-Firmicus). *Voy.* FIRMICUS.

MATHA (Jean de). *Voy.* JEAN, nº XLVI.

I. **MATHAN**, père de Saphatias. *Voy.* Jérémie, XXXVIII, 1.

II. **MATHAN**, grand prêtre de Baal massacré à Jérusalem. Athalie ayant établi le culte de Baal dans Jérusalem, en nomma Mathan le grand prêtre. Il était aussi le conseiller intime de la reine, dont il dirigeait toutes les actions. Après la mort d'Athalie, il périt devant l'autel de sa divinité, dont on brisa les images. *Voy.* IV Rois, XI, 18.

III. **MATHAN**, fils d'Éléazar, père de Jacob et aïeul de saint Joseph, époux de la très-sainte Vierge. *Voy.* Matth., I, 15-16.

MATHANA. *Voy.* MATTHANA.

MATHANAÏ. Il y a eu deux Israélites de ce nom; l'un fils d'Hasom, et l'autre fils de Bani. Tous furent obligés de renvoyer les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité, en violation de la loi mosaïque. *Voy.* I Esdr., X, 33, 37.

MATHANIA, fils de Micha, lévite. *Voy.* I Paralip., IX, 15. II Esdr., XI, 17.

MATHANIA, fils d'Ælam. *Voy.* I Esdr., X, 26.

I. **MATHANIAS** ou **SÉDÉCIAS**, roi de Juda. *Voy.* SÉDÉCIAS, nº I.

II. **MATHANIAS**, chef de la neuvième famille des Lévites. *Voy.* I Paralip., XXV, 16.

III. **MATHANIAS**, fils de Bani. *Voy.* I Esdr., X, 37.

Digitized by Google

MATHANIAÜ, fils d'Héman. *Voy.* I Paralip., XXV, 4.

MATHANITE (*Mathanites*), veut probablement dire que Josaphat, auquel l'Écriture l'applique, était de *Matthana*, que quelques-uns lisent *Mathana*. Dans tous les cas, cette variété d'orthographe ne saurait faire, en bonne critique, une difficulté. *Voy.* I Paralip., XI, 43. *Compar.* MATTHANA.

I. **MATHAT**, fils de Lévi et père d'Héli, est un des ancêtres de Jésus-Christ. *Voy.* Luc, III, 23.

II. **MATHAT**, fils de Lévi et père de Mathat, est un des ancêtres de Jésus-Christ. *Voy.* Luc, III, 29.

I. **MATHATHA**, fils d'Hasom, un des Israélites qui renvoyèrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité, en violation de la loi mosaïque. *Voy.* I Esdr., X, 33.

II. **MATHATHA**, fils de Nathan et père de Menna, est un des ancêtres de Jésus-Christ. *Voy.* Luc, III, 31.

I. **MATHATIAS**, lévite, fils aîné de Sellum. *Voy.* I Paralip., IX, 31.

II. **MATHATHIAS**, fils de Nébo. *Voy.* I Esdr., X, 43.

III. **MATHATHIAS**, fils de Jean, de la famille de Joarib, dite des Machabées ou Asmonéens, et de la race des sacrificateurs. *Voy.* I Machab., II, 1 et suiv. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible* et dans son *Comment. littér.* sur I Machab., II, 1, combat le sentiment des interprètes qui veulent que Mathathias ait été grand prêtre.

IV. **MATHATHIAS**, fils de Simon Machabée, fut tué par trahison avec son père et un de ses frères, dans la forteresse de Doch, par Ptolémée, son beau-frère. *Voy.* I Machab,, XVI, 14 et suiv.

MATHEFELON (Juhel de), évêque de Reims, mort en 1250, fut successivement doyen de l'église du Mans, archevêque de Tours, puis de Reims. Il se montra zélé réformateur. On lui attribue : 1° *Statuts donnés à l'église de Saint-Brieuc en* 1234, insérés dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. IX, et dans le P. Labbe, *Concil.*; — 2° *Canons du concile de Tours et de Château-Gonthier*, publiés par Maan, *Concilia Turon. Eccles.*, p. 51; — 3° *Règlement pour les écoliers de Reims*, conservé par Marlot. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX et XIV. Jean Maan, *Sancta et Metropolitana Ecclesia Turonensis, sacrorum pontificum suorum ornata virtutibus.* Guillaume Marlot, *Metropolis Remensis Historia, a Frodoardo digesta, plurimum aucta et illustrata*, t. II, p. 228. L'*Hist. littér. de la France*, tom. XVIII, p. 411. La *Nouv. Biogr. génér.*

MATHENÈS ou **MATHENEZ** (Jean-Frédéric de), en latin *Mathenesius* ou *Matenesius*, érudit, né à Cologne vers l'an 1580, mort en 1622, se fit recevoir docteur en théologie et maître ès arts au collége des Trois-Couronnes, en 1597, professa l'histoire et le grec à l'université de Cologne, devint chanoine et curé de Saint-Cunibert, puis, en 1607, protonotaire apostolique de son chapitre. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *De Luxu et abusu vestium nostri temporis*, etc., trad. de l'espagnol du P. Thomas de Truxillo; Cologne, 1612, in-12; — 2° *Peripateticus christianus, sive Theophoria civitatis Coloniensis ab hæreticorum calumniis vindicata*; ibid., 1619, in-12; — 3° *De Triplici Coronatione Germanica, Lombardica et Romana*; ibid., 1622, in-4°. Foppens, *Biblioth. Belg.* Le P. Jean Hartzheim, *Biblioth. Coloniens.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. X. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MATHESIUS (Jean), né à Rochlitz, en Saxe, l'an 1504, mort à Joachimsthal en 1564, fut un des disciples et des amis de Luther. Après avoir étudié quelques années à Ingolstadt, il se fixa à Munich et au château d'Odelzhausen. C'est là qu'il était lorsque, séduit par la lecture des écrits de Luther, il se rendit vers 1529 à Wittemberg, où il étudia la théologie, et devint le commensal du nouvel hérésiarque. En 1532 il fut nommé directeur d'une école, et plus tard, pasteur du Joachimsthal. Comme tous les novateurs de l'époque, il se croyait obligé de prêcher surtout contre la papauté; il reconnaissait cependant que, malgré le nouvel Évangile, les hommes de son temps devenaient de plus en plus mauvais; ce qu'il attribuait avec raison aux prédications de la foi sans les œuvres (*sola fides*). On a de lui : 1° des *Sermons* en très-grand nombre; il y en a dix-sept sur *les Commencements, la Vie, la Doctrine, la Confession et la Mort bienheureuse de Martin Luther*; — 2° *Commentaires de la Montagne*; — 3° *Traité sur la justification*; — 4° *Commentaires sur les Évangiles des dimanches et jours de fête*; — 5° *Histoire de la Doctrine, de la Vie, de la Mort et de la Résurrection de Jésus-Christ*; — 6° des *Cantiques*, etc. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MATHER** (Cotton), théologien anglican, né à Boston en 1663, mort l'an 1728, exerça les fonctions de pasteur dans sa ville natale. Il était très-versé dans l'histoire, la littérature ancienne, les saintes Écritures, le français et l'espagnol. L'université de Glasgow lui envoya en 1710 des lettres de docteur en théologie; et en 1714 il fut nommé membre de la Société royale de Londres. Il a laissé un nombre prodigieux d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Memorable Providences relating to witchcraft and possessions*; Boston, 1689; — 2° *The Wonders of the invisible World, being an account of the trials of several witches lately executed in New England, and of several remarkable curiosities therein occurring*; ibid., 1693, in-8°; Londres, 1693, in-4°; l'auteur soutient dans cet ouvrage, à l'exemple de Joseph Glanville, l'existence des sorciers, et leur funeste influence sur les météores; — 3° *Magnalia Christi Americana*; Londres, 1702, in-fol.; Hartford, 1820, c'est une histoire ecclésiastique de la Nouvelle-Angleterre de l'an 1629 à l'an 1698; — 4° *Bonifacius, an essay upon the good*; Boston, 1710; traité de morale pratique qui a eu plusieurs éditions sous ce titre : *Essays to do Good*; — 5° *The Christian philosopher*; Londres, 1721, in-8°; c'est un recueil de preuves de l'existence de Dieu tirées des merveilles de la nature. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MATHER** (Increase), théologien anglican, né à Dorchester, dans la Nouvelle-Angleterre, en 1639, mort à Boston l'an 1723, était père du précédent. Il prit une part active aux affaires politiques et religieuses de son pays. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de controverse, de sermons et de livres de piété; nous citerons seulement : 1° *Discourse concerning earthquakes*; — 2° *Cases of conscience concerning witchcraft*; Boston, 1693; — 3° *Agathangelus, or an essay on the ministry of the holy angels*; ibid., 1623, in-18. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MATHER** (Samuel), théologien, frère du précédent, né dans le Lancashire en 1626, mort à Dublin l'an 1671, était fils d'un ministre anglican qui aima mieux s'expatrier en Amérique que d'adhérer à l'Église établie. Samuel Mather retourna en Angleterre, prit ses degrés à

Digitized by Google

Cambridge, et se fixa à Dublin. Outre plusieurs traités de controverse, il a laissé un recueil de sermons qui a joui d'une certaine popularité, et qui a pour titre : *The Figures and types of the Old Testament explained;* Dublin, 1683, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MATHIAS** ou **MATTHIÆ** (Christian), protestant, né à Meldorp, dans le Holstein, en 1580, mort à Utrecht l'an 1655, fut appelé en 1618 à Altorf pour y professer la théologie. Il devint successivement pasteur de l'église de Meldorp, surintendant des églises de Dithmarse, professeur de théologie à Sora, dans le Danemark, et pasteur de l'église luthérienne à La Haye. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Collegium ethicum;* Giessen, 1611, 1613, in-12; — 2° *Collegium exercitationum theologicarum antiphotinianarum;* Nuremberg, 1617, 1621, in-4°; — 3° *Historia Patriarcharum;* Lubeck, 1642, in-4°; — 4° *Analysis logica in Matthæum evangelistam;* Amsterdam, 1652, in-fol.; — 5° *Commentarius in Psalmos pœnitentiales;* Hambourg, 1692, in-4°; — 6° *Antilogiæ biblicæ, sive conciliationes dictorum sacrorum Bibliorum;* ibid., 1700, in-4°. *Voy.* Mollerus, *Cimbria litterata.* La *Bibliotheca Septentrionis eruditi*, p. 26 et 189. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot MATTHIÆ.

II. **MATHIAS** (Jacques de), c'est-à-dire *Jacques, fils de Mathias*, luthérien, né à Arrhusen en 1532, mort l'an 1586, était très-versé dans les langues grecque et hébraïque. On a de lui : 1° *Grammatica, rhetorica, dialectica sacra, seu de tropis Sacræ Scripturæ, vel introductio ad Scripturam;* 1589, in-4°; — 2° des *Commentaires sur le prophète Osée, sur Joël et sur l'Ecclésiaste. Voy.* Vindingius, *In rect. hafn.*, p. 136.

III. **MATHIAS** (Magnus), protestant, évêque de Schonic, né à Schonic en 1525, mort l'an 1611, fut prédicateur de la cour de Frédéric II, roi de Danemark, chanoine de Lunden, lecteur en théologie, puis évêque. Il a donné : 1° *Orationes synodales XIV, in conventibus præpositorum et Cleri diœceseos suæ habitæ ab anno 1590 ad annum 1606;* Copenhague, 1604; — 2° *Oratio de Juliano Apostata;* 1605; — 3° *Oratio de hierarchia ecclesiastica;* 1606; — 4° *De Ceremoniis Ecclesiæ Oratio;* 1607; — 5° *De Auctoritate Patrum et conciliorum Oratio;* 1609; — 6° *Chronicon archiepiscoporum et superintendentium Scaniæ. Voy.* la *Biblioth. Septentrionis eruditi*, p. 98 et 318.

IV. **MATHIAS DE SAINT-BERNARD**, de l'Ordre des Carmes, né vers l'an 1610, mort à Rennes en 1652; son nom de famille était *de Sérent.* Il fut successivement prieur et définiteur de sa province. Envoyé en Irlande pour y soutenir la cause catholique et royale, il obtint peu de succès et courut de grands dangers. Il a laissé : *Le Triomphe de sainte Anne dans la vie cachée;* Paris, 1651, in-4° *Voy. la Nouv. Biogr. géner.*

V. **MATHIAS DE SAINT-JEAN**, de l'Ordre des Carmes, né à Saint-Malo vers l'an 1600, mort à Paris en 1681, avait pour nom de famille *Jean Éon.* Il fut prieur de plusieurs couvents de son Ordre, devint en 1655 provincial de Touraine, exerça la même charge en Gascogne, et fut nommé plus tard procureur-général des Carmes de France. Outre un ouvrage sur le commerce, on lui doit : 1° *La Véritable Dévotion du sacré scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel;* Paris, 1656, in-8°; — 2° *Histoire panégyrique de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, depuis le prophète Élie jusqu'à notre temps;* ibid., 1658-1665, 2 vol. in-fol.; — 3° *L'Esprit de la réforme des Carmes dans la France;* Bordeaux, 1666, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MATHIAS DE SUÈDE**, que quelques-uns nomment mal à propos *Matthieu*, fut chanoine de Linkoping, confesseur de sainte Brigitte, et mourut à Stockholm avant cette sainte; car, selon les auteurs de sa *Vie*, elle eut connaissance de sa mort par révélation lorsqu'elle était à Rome. Mathias a traduit la *Bible* en gothique ou suédois, et y a joint de courtes notes pour l'usage de sainte Brigitte. Le P. Possevin croit que cet ouvrage a été détruit pendant les révolutions de Suède. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VII. **MATHIAS WILSON**, jésuite. *Voy.* KNOT.

I. **MATHILDE** (Sainte), reine d'Allemagne. *Voy.* MAHAULT.

II. **MATHILDE** ou **MAUDE** (Sainte), fille de sainte Marguerite, reine d'Écosse, et première femme de Henri I[er], roi d'Angleterre, morte à Westminster le 30 avril 1118, imita les vertus de sa mère. Elle fit bâtir à Londres deux grands hôpitaux, qu'elle dota richement, celui du Christ et celui de Saint-Gilles. Cette princesse joignait à une grande piété l'amour des lettres et une charité inépuisable. Elle fut enterrée à Westminster, auprès de saint Édouard le Confesseur. C'est par son ordre que Thierri, moine de Durham, écrivit la *Vie* de sainte Marguerite, dont il était le confesseur. On honore sainte Mathilde le 30 avril.

MATHOU ou **MATHOUD** (Claude-Hugues), Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Mâcon en 1622, mort à l'abbaye de Saint-Pierre de Châlon-sur-Saône, l'an 1705, fut prieur de diverses abbayes, et vicaire général de l'archevêque de Sens. Il se fit estimer par son savoir et par la fermeté de son caractère. Il a laissé : 1° *Roberti Pulli sententiarum Libri VIII*, avec la *Théologie* de Pierre de Poitiers; Paris, 1655, in-fol.; — 2° *De Vera Senonum Origine christiana;* ibid., 1687, in-8°; — 3° *Catalogus archiepiscoporum Senonensium;* ibid., 1688, in-4°. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la congreg. de Saint-Maur.* Richard et Giraud. Feller.

MATHURINS, Ordre religieux. *Voy.* TRINITAIRES.

MATHUSAËL, fils de Maviaël et père de Lamech le bigame, appartenait à la race de Caïn. *Voy.* Genèse, IV, 18.

MATHUSALA ou **MATHUSALÉ**, fils d'Énoch. A l'âge de cent-quatre-vingt-sept ans il donna le jour à Lamech, père de Noé. Il mourut à l'âge de neuf cent soixante-neuf ans. Il appartenait à la race de Seth. Les Grecs célèbrent sa fête le 19 décembre, et les Latins, le 22 février. *Voy.* Genèse, V, 25-27. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, qui, dans *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 239-245, réfute les objections des déistes et des mythologues contre la longévité des patriarches antédiluviens et l'âge de leur paternité.

MATIÈRE DES SACREMENTS ou **MATIÈRE SACRAMENTELLE**. La matière des sacrements est celle des deux parties sensibles qui les constituent, la plus commune et la plus générale, soit qu'elle consiste dans une chose ou une substance physique et permanente, comme l'eau dans le baptême; soit qu'elle consiste dans une action du ministre des sacrements, telle que l'imposition des mains dans la confirmation et l'ordination; soit enfin qu'elle consiste dans les actes de celui qui reçoit les sacrements, comme la confession et la contrition dans le sacrement de pénitence. Tous les sacrements,

Digitized by Google

soit de l'ancienne, soit de la nouvelle loi, ont une *matière*, parce qu'ils sont essentiellement des signes sensibles, qui ne peuvent ni subsister, ni être conçus sans quelque chose d'extérieur et de sensible. Au reste le terme de *matière*, comme celui de *forme*, par rapport aux sacrements, ne remonte pas au delà du XIII[e] siècle. Guillaume d'Auxerre s'en servit le premier dans sa *Somme théologique*, l'an 1215. Ce que nous appelons aujourd'hui la *matière* et la *forme* des sacrements, les anciens l'appelaient simplement les choses, ou les symboles, ou les éléments des paroles des sacrements, *res symbola, elementa et verba*. Il est vrai que saint Augustin et le concile de Milève emploient quelquefois le terme de *forme* en parlant des sacrements; mais ils entendent par là tout le rite sensible, toute la cérémonie extérieure des sacrements. Pour plus de précision, les théologiens distinguent encore la *matière éloignée* et la *matière prochaine*. Par la première, ils entendent la chose sensible qui est appliquée, par exemple, l'eau dans le baptême, et par la seconde, l'action de l'appliquer ou l'ablution. Au reste, à chaque article où nous traitons d'un sacrement, nous en indiquons la *matière* aussi bien que la *forme*. *Voy.* August., *De Peccator. Merit.*, l. I, c. XXXIV. Richard et Giraud, au mot SACREMENT, § V. Bergier, *Diction. de théol.*, art. MATIÈRE SACRAMENTELLE.

MATIÈRES. On entend par ce mot les choses qui sont relatives à l'exercice des deux puissances spirituelle et temporelle. On en distingue de trois sortes : les *matières spirituelles*, les *matières temporelles* et les *matières mixtes*. Les premières sont les choses purement religieuses. Les secondes sont celles qui sont uniquement civiles. Les troisièmes sont celles qui participent de la nature des deux autres. Or, les matières purement spirituelles sont de la compétence de l'Église; les matières purement temporelles sont de la compétence du pouvoir civil, et les matières mixtes dépendent des deux puissances; en sorte que pour les régler, le concours de l'une et de l'autre de ces puissances est absolument nécessaire. Si cependant il s'élevait un conflit entre elles, la puissance spirituelle devrait prévaloir. *Voy.* CONCORDAT.

MATINES (*Nocturnalis syntaxis, nocturnæ precationes, matutinum, horæ matutinæ*), première partie de l'office divin de chaque jour, qui se dit de grand matin, quelquefois à minuit ou la veille. On a aussi donné le nom de *messes* aux matines, et généralement à tout l'office divin. Dans l'office des dimanches et des fêtes, les *matines* sont ordinairement divisées en trois nocturnes, composés de psaumes dont le nombre varie selon la nature et la solennité de l'office. Dans les fêtes, chaque nocturne contient trois psaumes, trois antiennes, trois leçons précédées d'une bénédiction et suivies d'un répons, excepté la troisième leçon du troisième nocturne, qui remplace le sien par le *Te Deum*. Mais pendant les octaves de Pâques et de Pentecôte, et les jours de férie, on ne dit qu'un seul nocturne. Quand on supprime le *Te Deum*, on ajoute un répons à la dernière leçon du troisième nocturne. Ordinairement les *matines* commencent par un *invitatoire* qu'on répète à chaque verset du psaume *Venite exultemus Domino*, qui est suivi lui-même d'une hymne. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MATUTINUM. De Vert, *Cérém. de l'Église*, tom. I, p. 23 et 24. HEURES CANONIALES.

MATISCO, MATISCONA. *Voy.* MACON.

MATRED, fille de Mésaab, épousa Adar, et devint mère de Métabel. *Voy.* Genèse, XXXVI, 39. I Paralip., I, 50.

MATRICULAIRE ou **MATRICULIER** (*Matricularius in album, in catalogum relatus*), celui dont le nom est écrit sur la matricule. On donnait autrefois ce nom à ceux qui étaient chargés de conserver les biens des églises, surtout les dîmes; on a appelé aussi matriculaires les clercs qui servaient dans une église et les pauvres que cette église nourrissait, et dont elle tenait registre. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MATRICULARIUS, et *compar.* MATRICULE.

MATRICULE (*Matricula commentarius, recensionis index, album, catalogus*), registre, liste, catalogue. L'histoire ecclésiastique fait mention de deux sortes de matricules : l'une contenait la liste des pauvres nourris aux dépens d'une église; l'autre, la liste des clercs de cette église ou même de tout le diocèse. Cette dernière contenait, par ordres et par classes, les noms des ministres de l'église; de sorte que lorsqu'une place venait à vaquer, elle était remplie par le ministre qui occupait celle qui la suivait immédiatement. De là est venue l'expression *promouvoir aux ordres*, pour dire pousser quelqu'un dans un ordre plus élevé, le faire monter à la classe qui était immédiatement au-dessus; car il n'était pas permis d'en sauter aucune. On appelait aussi *matricule* une maison où l'on nourrissait les pauvres, et qui jouissait à cet effet de certains revenus; elle était ordinairement à la porte de l'église, d'où vient qu'on a quelquefois donné ce nom à l'église même. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MATRICULA. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 271-272.

MATRICULIER. *Voy.* MATRICULAIRE.

MATRIGA, peut-être la même église que *Métracha*, mentionnée dans les Notices grecques, siége archiépisc. de la province de Zichie. On n'en connaît qu'un évêque latin, Jean, de l'Ordre des Frères Mineurs, qui siégea en 1349 sous Clément VI. *Voy.* Wading, *Annal. Ordin. Minor.*, tom. III, p. 565. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1114. *Compar.* MÉTRACHA.

MATRITUM. *Voy.* MADRID.

I. **MATRONE** (Sainte), une des sept vierges compagnes de saint Théodote, martyr d'Ancyre. *Voy.* THÉODOTE, n° I.

II. **MATRONE** (*Matrona*), femme sage et vertueuse qui gouverne honnêtement sa famille, et à qui on peut confier des jeunes filles; on donne quelquefois ce nom à une sage-femme. Il y a à Milan des matrones qu'on appelle *Vetulones*, et qui portent du pain et du vin pour le sacrifice de la messe. *Voy.* Moléon, *Voyage liturg.*, p. 216.

MATTA (Félix de), né à Crémone, a publié un *Traité de la canonisation des Saints*; Rome, 1618.

I. **MATTEI** (Alessandro), cardinal, né à Rome en 1744, mort l'an 1820, devint archevêque de Ferrare en 1777, puis cardinal en 1779. Il montra la plus grande charité à l'égard des prêtres français qui se réfugièrent dans son diocèse à l'époque de la révolution. Il fut banni de son siége en 1798 pour avoir refusé de prêter serment de fidélité aux lois nouvelles. En 1800, il fut nommé évêque de Palestrina, sans cesser toutefois d'administrer Ferrare, et devint successivement évêque de Porto, d'Ostie et de Velletri, prodataire du Saint-Siége et doyen du sacré collége. Il a laissé : 1° un *Recueil de nouveaux Statuts de Palestrina*; Rome, 1804, in-4°; — 2° un livre de piété trad. en français sous ce titre : *Véritable consolation des affligés*; Réthel,

Digitized by Google

1812, in-18; — 3° *Méditations des vérités éternelles, pour faire les exercices spirituels suivant la méthode de saint Ignace, distribuées en huit jours;* Rome, 1814. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MATTEI** (Saverio), littérateur, né à Montepavone, dans la Calabre, en 1742, mort à Naples l'an 1795, fit une étude approfondie des antiquités de l'histoire d'Orient, professa les langues orientales au lycée du Sauveur, à Naples, et occupa diverses charges dans l'État. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *I Libri poetici della Bibbia, tradotti dall' ebraico originale ed adattati al gusto della poesia italiana, con note e dissertazioni;* Padoue, 1780, 8 vol. in-8°; — 2° *Saggio di risoluzione di diritto publico ecclesiastico;* Naples, 1776, in-4° et in-8°; — 3° *Uffizio de' morti tradotto;* Sienne, 1780-1781, in-8°; Verceil, 1785; — 4° *Dissertazione sopra i Salmi penitenziali e le antiche preminenze;* Milan, 1783, in-12. *Voy.* Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MATTHÆI** (Chrétien-Frédéric), philologue protestant, né à Grœst, en Thuringe, l'an 1744, mort à Moscou en 1811, fut successivement recteur de l'école de Meissen, professeur de la langue grecque à l'université de Wittemberg, puis professeur de littérature classique à Moscou. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Vichoris, presbyteri Antiocheni, aliorumque sanctorum patrum Exegeses in S. Marci Evangelium;* Moscou, 1775; — 2° *Apostolorum Septem Epistolæ catholicæ, ad codices Mosquenses recensitæ cum ineditis scholiis;* Riga, 1782, in-8°; — 3° *Evangelia ex codicibus numquam examinatis;* Moscou et Riga, 1782-1788, 12 vol. in-8°, et 1803-1806, édit. manuelle, 3 vol. in-8°; les manusc. inconnus que Matthæi découvrit dans la bibliothèque du Saint-Synode s'élèvent au nombre de 103; — 4° *Vetustum Ecclesiæ græcæ Constantinopolitanæ Evangeliarium;* Leipzig, 1791, in-8°; — 5° *Eutymii Zigabeni Commentarius in IV Evangelia;* ibid., 1792, 3 vol. in-8°; — 6° *Novum Testamentum græcum;* Wittemberg, 1803-1804, 2 vol. in-8°. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 297. Michaud, *Biogr. univers.*, où on trouve la liste des autres ouvrages de Matthæi, laquelle se trouve aussi dans la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MATTHÆI** (Léonard). *Voy.* Léonard, n° VII.

I. **MATTHÆUS** (Antoine), dit l'*Ancien*, protestant allemand, né en 1564, mort à Groningue l'an 1637, enseigna le droit à Marbourg, Herborn, Cassel, et devint curateur de l'université à Groningue. Parmi une cinquantaine d'ouvrages qu'il a laissés, on distingue : 1° *Notæ et Animadversiones in lib. IV Institutionum Juris imp. Justiniani;* Herborn, 1590, in-8°; ouvrage qui a eu plusieurs éditions; — 2° *Collegium Institutionum Juris;* ibid., 1604, etc., réimprimée à Groningue, 1638, in-4°. Voici ce qu'on lit au sujet de cet écrivain dans l'*Index librorum prohibitorum* : « Matthæus Antonius. Collegia Juris sex, unum fundamentorum Juris, alterum Institutionum, tertium et quartum earumdem, quintum Pandectarum, sextum Codicis. » (Decr. 11 junii 1642). *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MATTHÆUS** (Antoine), protestant, jurisc. et histor., né à Utrecht en 1635, mort l'an 1717, devint professeur extraordinaire dans sa ville natale, et plus tard obtint une chaire de droit à l'université de Leyde. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Manuductio ad jus canonicum;* Leyde, 1686, in-8°; — 2° *De Nobilitate... et diœcesi Ultrajectina;* Amsterdam et Leyde, 1686, in-4°; — 3° *De Jure gladii Tractatus, et de toparchis qui id exercent in diœcesi Ultrajectina;* Leyde, 1689, in-4°; ouvrage qui contient un grand nombre d'anciens actes en latin et en flamand qui n'avaient pas encore vu le jour. Comme éditeur, Matthæus a publié plusieurs ouvrages, parmi lesquels : *Chronicon Egmundanum, seu Annales regalium abbatum Egmundensium*, etc., *auctore Joanne de Leydis;* Leyde, 1692, in-4°; — 2° *Alciati Tractatus contra vitam monasticam;* ibid., 1695, 1708, in-8°, qu'on a réimprimé en 1740, in-4°, après sa mort. *Voy.* Gaspard Burmann, *Trajectum eruditum.* Sax, *Onomasticon.* Brunet, *Manuel du Libraire.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MATTHANA ou **MATHANA**, une des stations des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombr., XXI, 18, 19.

MATTHEIS (Antoine-Félix), religieux conventuel de Saint-François et docteur en théologie, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Sardinia sacra, seu de episcopis Sardis, historia nunc primum confecta a Fr. Antonio Mattheis, Præcedit ejusdem auctoris Dissertatio de Sardinia et illius Ecclesia;* Rome, 1758, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1758, p. 689. Richard et Giraud, qui donnent une analyse abrégée de l'ouvrage.

MATTHEW (Tobie), né à Oxford en 1578, mort à Gand l'an 1655, était fils du doyen de Christ-Church. Après avoir terminé ses études à l'université, en 1605, il fit un voyage en Italie, où il embrassa la religion catholique. De retour en Angleterre, il fut mis en prison pour avoir refusé le serment d'allégeance. Mais il fut mis en liberté, à la condition qu'il irait voyager sur le continent. En 1617, il obtint de rentrer en Angleterre. Il suivit le comte de Strafford en Irlande; puis, quand la révolution éclata, il se retira à Gand dans la maison des Jésuites, où il mourut. Outre quelques ouvrages de littérature, on lui doit : 1° *The Life of S. Teresa;* 1623, in-8°; — 2° une *Traduction anglaise des Confessions de saint Augustin;* 1624, in-8°; — 3° *The penitent Bandito, or the history of the conversion and death of the most illustrious lord signor Troilo Savelli, a baron of Rome;* 1625, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Chalmers, *General biographical Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MATTHIÆ** ou **MATTHYS** (Christian), en latin *Matthias*, controversiste protestant, né à Meldorp, dans le Holstein, vers l'an 1584, mort à Utrecht en 1655, professa la philosophie morale à Giessen et la théologie à Altdorf; l'an 1622, il retourna dans sa ville natale comme surintendant des églises de la province; il prêcha souvent à la cour du roi de Danemark. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Theatrum historicum;* — 2° *Collegium politicum*, deux ouvrages qui ont été mis à l'*Index*, le premier par un décret du 30 juin 1654, et le deuxième par un décret du 2 décembre 1622; — 3° *Collegium exercitationum theologicarum antiphotinianarum;* Nuremberg, 1617, 1621, in-4°; — 4° *Theologia typica;* Hambourg, 1629, in-fol.; — 5° *Systema theologicum minus;* ibid., 1639, 1654, in-4°; — 6° *Historia Patriarcharum;* Lubeck, 1642, in-4°; — 7° *Analysis logica in Matthæum evangelistam;* Amsterdam, 1652, in-fol.; — 8° *Commentarius in Psalmos pœnitentiales;* Hambourg, 1692, in-4°; — 9° *Antilogiæ biblicæ, sive conciliationes dictorum sacrorum Bibliorum;* ibid., 1700, in-4°. *Voy.* Mœller, *Cimbria Litterata.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne les titres des autres ouvrages de Matthiæ. Feller, art. Matthys (Christian).

Digitized by Google

II. **MATTHIÆ** (Jean), protestant, évêque de Strengnès, né à Westerhuseby, en Ostrogothie, l'an 1592, mort en 1670, étudia spécialement les langues orientales et la théologie; il fut aumônier de Gustave-Adolphe, et chargé d'instruire la célèbre Christine de Suède, qui le nomma évêque en 1643. Matthiæ travailla à réunir les luthériens et les calvinistes; mais cela le rendit tellement odieux au clergé, qu'il dut, en 1664, résigner son office. On a de lui beaucoup d'ouvrages de littérature et de théologie; nous citerons seulement : 1° un catéchisme en cinq langues, intitulé : *Libellus puerilis in quo continentur v primaria capita doctrinæ christianæ, quinque linguis... latina, suetica, gallica, germanica, anglica, omnia ex Sacra Scriptura desumpta;* Stockholm, 1628, in-8°; — 2° *Opuscula theologica;* Strengnès, 1661, in-8°; — 3° *Sacræ Disquisitiones ad refutandos epicureos, atheos et fanaticos;* Stockholm, 1669, in-4°; — 4° *Rami Olivæ septentrionalis;* Strengnès, 1656-1661, dix parties in-12; ces opuscules, en faveur de la tolérance, furent très-sévèrement défendus, et ils sont devenus très-rares. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MATTHIAS**, juif qui avait embrassé le parti des Macédoniens. Nicanor l'envoya, avec Théodorus et Possidonius, vers Judas Machabée, pour traiter de la paix; mais ce n'était qu'une ruse employée dans le but de tromper Judas. *Voy.* II Machab., XIV, 19.

II. **MATTHIAS** (Saint), apôtre, était, selon Clément d'Alexandrie, Eusèbe, saint Jérôme, etc., un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, qu'il suivit toujours depuis le commencement de sa prédication jusqu'à son Ascension. Plus tard, il fut mis au nombre des apôtres, à la place du traître Judas. Il reçut la plénitude du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte, et employa le reste de sa vie à étendre partout la foi. Du reste, on ne sait rien de certain au sujet de la vie et de la mort de saint Matthias. Les Grecs célèbrent sa fête le 9 août, et les Latins le 24 février; à Milan, on la fait le 7 de ce dernier mois. L'Évangile qui porte son nom et le *Livre des Traditions* qui lui sont attribués, ont été déclarés apocryphes. *Voy.* les *Act. des Apôtres,* I, 15 et suiv. Clem. Alex., *Strom.*, l. IV. Euseb., *Hist. eccles.*, l. I, c. XII. Hieronym., *in Catalog.* Bollandus. Tillemont. Richard et Giraud.

III. **MATTHIAS** (Christian). *Voy.* MATTHIÆ, n° I.

IV. **MATTHIAS** (Pierre), jésuite, né à Mons en 1575, mort à Namur l'an 1642, occupa pendant vingt-quatre ans diverses chaires de la province wallonne. Il a laissé : 1° *L'Exercice de l'amour, ou les Stations de la Passion de N.-S. Jésus-Christ;* Lille, 1626, in-24; souvent réimprimé; — 2° *Le Cénacle, ou Traité des vertus que Notre-Seigneur Jésus-Christ a pratiquées dans sa dernière Cène;* 1631; — 3° *Paradisus cœlestis;* Anvers, 1640, in-12; trad. en italien par le dominicain Nicolas Riccardi. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MATTHIAS DE LA COURONNE** (*Matthias a Corona*), carme de l'étroite observance, né à Liége, mort dans cette ville en 1676, se fit recevoir docteur à Paris. On a de lui : *Sanctitas Ecclesiæ Romanæ in sancto Elia propheta carmelitarum protoparente figurata ; sive Expositio litteralis, mystica et moralis sparsim a cap.* XVII, *lib. III Regum usque ad caput* XIII, *lib. IV Regum;* Liége, 1668, 12 vol. in-fol. *Voy.* la *Biblioth. Carmelit.*, tom. II, col. 407. Richard et Giraud, qui donnent le titre de chacun de ces 12 volumes.

VI. **MATTHIAS WILSON**, jésuite. *Voy.* KNOT.

I. **MATTHIEU** ou **LÉVI** (Saint), en latin *Matthæus*, apôtre et évangéliste, né dans la Galilée, mort en Perse ou dans la Caramanie vers le milieu du Ier siècle, était fils d'Alphée. Il était publicain, c'est-à-dire receveur des deniers publics ou commis aux impôts qui se levaient dans une des villes de Galilée. Il demeurait ordinairement à Capharnaüm, et il avait son bureau hors de la ville, sur un passage près de la mer de Galilée. Jésus-Christ, passant en cet endroit, dit à Matthieu de le suivre, et Matthieu le suivit à l'instant; cependant, avant de quitter sa maison, il y donna à Notre-Seigneur un grand festin, où se trouvèrent plusieurs publicains; ce qui fit murmurer les scribes et les pharisiens. Jésus-Christ mit saint Matthieu au nombre des douze apôtres; et, à partir de ce moment, l'Écriture ne nous apprend plus rien à son sujet. Cependant on croit généralement qu'après avoir écrit ,on Évangile, il alla prêcher aux Parthes, parmi lesquels, selon l'opinion la plus commune, il finit ses jours par le martyre. Les Latins célèbrent sa fête le 21 septembre. Nous regardons comme plus probable le sentiment commun parmi les catholiques, que saint Matthieu a écrit son Évangile en hébreu. Cet évangéliste s'est attaché surtout à rapporter la race royale de Jésus-Christ et à représenter la vie humaine qu'il a menée parmi les hommes; c'est pour cela que, dans l'application des quatre animaux mystiques de l'Apocalypse aux quatre Évangélistes, saint Matthieu est figuré par celui dont la face est semblable à celle d'un homme. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. I. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacrés et ecclés.*, tom. I, p. 341 et suiv., et p. 509. Richard et Giraud. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introduction,* etc., tom. IV, p. 212 et suiv., traite les différentes questions qui se rattachent, soit à la personne de saint Matthieu, soit à son Évangile. *Compar.* l'art. ÉVANGILE.

II. **MATTHIEU**, cardinal et évêque d'Albano, né dans la province de Reims, mort à Pise ou à Pavie l'an 1135, fut chanoine de la cathédrale de Reims, puis il entra dans l'Ordre de Cluny, et devint successivement cardinal, évêque, légat en France et en Allemagne. Il accompagna saint Bernard à Milan pour réconcilier les Milanais avec Innocent II. On lui attribue : 1° *De Perfectione monachorum ;* — 2° *De Vanitate mundi ;* — 3° *De Votis monasticis;* — 4° *Sermones in Evangelia. Voy.* Petr. Venerabilis, *Epist.*, l. II, *epist.* III, IX. Labbe, *Concil.*, tom. X, col. 923, 936, 988. L'*Hist. littér. de la France*, tom. XIII. Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, tom. VIII. L'*Historia regalis monasterii S. Martini de Campis*, l. III, p. 156. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MATTHIEU** (Pierre), avocat au présidial de Lyon, né à Pesme, en Franche-Comté, l'an 1563, mort à Toulouse en 1621, était très-versé dans les langues anciennes. Outre des poésies et des ouvrages littéraires, il a laissé : 1° *Summa constitutionum Summorum Pontificum et rerum in Ecclesia Romana gestarum a Gregorio IX usque ad Sixtum V;* Lyon, 1588, in-4°; — 2° *Continuatio corporis juris canonici;* Francfort, 1590, in-8°; — 3° *Histoire de saint Louis;* Paris, 1618, in-8°. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum*, relativement aux ouvrages de droit de Matthieu : « Matthæus Petrus. Septimus Decretalium : Constitutionum Apostolicarum post Sextam, Clementinas, et Extravagantes Continuatio.» (Decr. 3 Julii 1623). *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Nicé-

Digitized by Google

ron, *Mémoires*, tom. XXVI. Le Long, *Biblioth. histor*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MATTHIEU CANTACUZÈNE.** *Voy.* CANTACUZÈNE, n° II.

V. **MATTHIEU D'AQUA-SPARTA**, franciscain, né à Aqua-Sparta, dans le duché de Spolète, mort à Rome en 1302, fut élu général de son Ordre et nommé cardinal par Nicolas IV. Boniface VIII l'employa dans diverses légations. On a de lui : 1° *Traité de théologie sur le Maître des Sentences;* — 2° un *Inventaire* ou un *Abrégé* avec une *Fable des Sentences;* — 3° des *Questions quodlibétiques;* — 4° un *Commentaire sur l'Épître de saint Paul aux Romains;* — 5° des *Postilles sur les Psaumes et sur les Épîtres de saint Paul;* — 6° des *Sermons*. *Voy.* Wading, *Annal. Ord. Min.*

V. **MATTHIEU DE CRACOVIE**, évêque de Worms, né en Pologne, mort en 1410, a laissé : *Expositio in Canticum canticorum;* — 2° *In Ecclesiasten;* — 3° *In D. Matthæi Evangelium;* — 4° *In Epistolam ad Romanos.* *Voy.* Possevin, *in Appar. sacr.*

VI. **MATTHIEU DE FIN DE TERRE.** *Voy.* MAHÉ, n° I.

VII. **MATTHIEU DE KROKOV**, cardinal et évêque de Worms, né au château de Krokov, mort à Worms en 1510, que plusieurs auteurs ont confondu avec le précédent, *Matthieu de Cracovie*, professa la théologie à l'université de Prague, dont il devint le chancelier. A l'époque de la guerre des Hussites il alla professer à Paris, puis à Heidelberg; nommé plus tard évêque et cardinal, il fut chargé par Grégoire XII de visiter la Bohême en qualité de légat. Il a laissé : 1° *De Celebratione Missæ, sive conflictus rationis et conscientiæ de sumendo vel abstinendo corpore Christi;* Memmingen, 1494, in-4°; — 2° *Liber de squalore Curiæ Romanæ;* Bâle, 1551, et dans Brown, *Fasciculus rerum expetendarum;* — 3° *Rationale divinorum operum;* — 4° *Dialogus de prædestinatione;* — 5° *De Contractibus;* — 6° *Sermones et Collationes;* — 7° *Epistolæ ad diversos.* Ces cinq derniers ouvrages, parmi plusieurs autres, sont restés manuscrits et conservés dans la bibliothèque de Vienne. *Voy.* Trithemius, *Scriptores ecclesiastici*. Lambecius, *Catalogus codicum Biblioth. Vindobonensis*, tom. II. Pez, *Thesaurus Anecdotorum*, tom. I, *Præfat.*, p. 6. Fabricius, *Biblioth. Latina med. et infim. ætatis*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **MATTHIEU DE SUÈDE.** *Voy.* MATTHIAS, n° VI.

IX. **MATTHIEU DE WESTMINSTER**, Bénédictin de Westminster, vivait au commencement du XIVe siècle, sous le règne d'Édouard II, a composé une Chronique universelle, divisée en trois livres, et qui s'étend depuis la création du monde jusqu'à Édouard II, en 1307. Cette Chronique fut publiée pour la première fois par l'archevêque de Cantorbéry Parmer, sous le titre de : *Flores Historiarum per Matthæum Westmonasteriensem collecti, præcipue de rebus Britannicis, ab exordio mundi usque ad annum* 1307; Londres, 1567, in-fol., et 1570, etc. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum*, au sujet de cet ouvrage : « Matthæus Westmonasteriensis Flores Historiarum. *Edit. Londini* 1573. *Donec emendentur.* (*App. Ind. Trid.*) » On attribue encore à Matthieu les *Chroniques des monastères de Westminster, de Saint-Edmond*, etc. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

X. **MATTHIEU PÂRIS** (*Matthæus Parisius*), célèbre chroniqueur, né vers l'an 1195, mort en 1259, entra dans le monastère bénédictin de Saint-Alban en Angleterre, où il prit l'habit religieux l'an 1217. Son surnom lui est venu, selon les uns, de ce qu'il était né à Paris, et, selon les autres, de ce qu'il avait fait ses études dans cette ville. On a de lui : 1° *Historia major Angliæ*, etc., qui commence à la conquête normande, et s'étend jusqu'à l'année de la mort de l'auteur, et qui a été continuée par Guillaume Rishanger jusqu'en 1272; Londres, 1571, in-fol., par les soins de Parker, archevêque de Cantorbéry; Zurich, 1606, 2 vol. in-fol.; Londres, 1640 ou 1641, 3 vol. in-fol., avec des additions de William Wats; reproduite à Paris, 1644, 4 vol. in-fol.; Londres, 1684, 5 vol. in-fol.; — 2° *Duorum Offarum, Merciorum regum* (*Sancti Albani fundatorum*), *Vitæ;* — 3° *Viginti trium abbatum S. Albini Vitæ;* — 4° *Addimenta*, servant d'éclaircissements et de pièces justificatives à la *Grande Histoire*. Ces trois derniers écrits ont été insérés dans l'*Historia major*, éditions de 1644 et 1684. Quant à cet ouvrage, le plus important de Matthieu Pâris, il est écrit avec une grande liberté à l'égard de l'Église romaine; aussi a-t-il été accueilli avec faveur par les protestants et maltraité par les catholiques. Le savant Bénédictin n'était pas tout à fait exempt de passion, et par là même de partialité. Lingard, écrivain catholique, ne craint pas de dire, en parlant de lui : « Accoutumé à déchirer les grands, soit ecclésiastiques, soit séculiers, il semble avoir rassemblé ou conservé toutes les anecdotes qui pouvaient satisfaire son goût pour la censure... Je suis en mesure d'affirmer que, dans les circonstances où j'ai pu comparer ses pages avec les pièces authentiques ou avec des écrivains contemporains, j'ai le plus souvent trouvé leur désaccord si grand, que sa narration prenait l'apparence d'un roman plutôt que celle de l'histoire. » M. le duc de Luynes conteste l'équité de ce jugement; mais la preuve qu'il donne de son assertion ne nous a pas semblé bien concluante. *Voy.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud. Feller, art. PARIS (MATTHIEU).

I. **MATTHYS** (Christian). *Voy.* MATTHIÆ, n° I.

II. **MATTHYS** (Gérard ou Guérard), helléniste et philosophe, né dans le duché de Gueldre en 1523, mort à Cologne l'an 1574, professa le grec dans cette dernière ville, fut élu en 1552 doyen de la faculté des arts de l'université de Cologne, puis recteur de cette université; il possédait une prébende de la seconde grâce à la cathédrale. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *D. Thomæ Aquinatis de natura et essentia rerum Libellus*, etc.; Cologne, 1551, in-12; — 2° *In Epistolam B. Pauli ad Romanos Commentaria;* ibid., 1562; — 3° *Conciones et orationes de Adventu*, etc. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Le P. Joseph Hartzeim, *Biblioth. Coloniensis*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littéraire des Pays-Bas*, tom. VIII. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres ouvrages de Matthys.

MATURE (Saint), un des quarante-huit martyrs de Lyon, fut compagnon de saint Photin. *Voy.* PHOTIN.

I. **MATURIN** (Saint), prêtre du Gâtinais, au diocèse de Sens, vivait dans le IVe ou le Ve siècle. Ayant été converti à la foi dans sa jeunesse, il convertit à son tour ses parents. Du reste sa vie est complétement inconnue. A Paris on avait bâti en son honneur une église. Comme on la donna aux Trinitaires, les Trinitaires prirent dès lors le nom de *Maturins*, qu'ils communiquèrent en France à leur Ordre tout entier. Sa fête est marquée dans le Martyrologe

Digitized by Google

romain au 1er novembre. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **MATURIN** (Clément ou Courtois), de l'Ordre des Carmes, né à Bourges, fut reçu docteur en théologie à Paris l'an 1520. Il devint provincial de son Ordre, et fut le premier professeur de théologie à Bourges. Il a laissé : 1° des *Commentaires sur l'Écriture;* — 2° des *Traités de théologie. Voy.* Possevin, *in Appar. sacr.*, tom. II.

MATY (Paul), protestant, né en 1681 à Beaufort en Provence, mort en Angleterre, était fils d'un ministre protestant. Il suivit son père en Hollande. On a de lui : 1° *Lettre sur le mystère de la Trinité;* 1729; — 2° *Doctrine de la Trinité éclaircie;* 1730, 2 vol. in-12, et 1730-1731, 2 vol. in-8°. Sa *Lettre* donna lieu à une vive polémique; il y affirmait que le Père est le seul Être infini et absolu; mais que le Fils ayant en lui une triple nature divine, angélique et humaine, est aussi Dieu, à cause de l'union mystérieuse de la divinité avec sa nature angélique; plus parfaite que l'âme humaine. D'abord condamné par le synode de Campen, il fut cité devant celui de La Haye, et, comme il refusa de comparaître, on le déclara hérétique, excommunié, et on le déposa en 1730. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MAUBEUGE, ville autrefois des Pays-Bas, dans le Hainaut, était devenue célèbre par son chapitre noble de chanoinesses séculières. C'était d'abord une abbaye, fondée dans le VIe siècle, sous la règle de Saint-Benoît; elle fut sécularisée dans le XIIe. Ces chanoinesses reconnaissaient pour leur fondatrice sainte Aldegonde, qui mourut en 683. Elles avaient le gouvernement de la ville et de son territoire, et la juridiction, soit au civil, soit au criminel. Pour être reçue chanoinesse à Maubeuge, il fallait que la noblesse fût si ancienne qu'on n'en connût point l'origine. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

MAUBURNE ou **MOMBOIR** (Jean), abbé de Livry, né à Bruxelles vers l'an 1460, mort à Paris en 1503, entra chez les chanoines réguliers du Mont-Sainte-Agnès, monastère situé près de Zwolf, et occupa divers emplois dans la congrégation de Windesheim. L'an 1497, il fut appelé en France pour réformer les chanoines réguliers du royaume, et il parvint à rétablir la discipline dans plusieurs monastères, principalement dans celui de Livry, dont il fut prieur, puis abbé. Il travailla aussi avec zèle à réformer l'Ordre de Saint-Benoît, et la régularité qu'il établit dans la congrégation de Chézal servit de modèle aux maisons de Saint-Vannes et de Saint-Maur. Il a laissé : 1° *Rosetum exercitiorum spiritualium et sacrarum meditationum;* Bâle, 1491, 1494, 1504; Milan, 1603; Douai, 1620; — 2° *Venatorium investigatorium sanctorum canonici Ordinis;* chronique qui est restée manuscrite à Saint-Martin de Louvain, et qui paraît être un abrégé de celle de Buschius. *Voy.* Sweert, *Athenæ Belgicæ.* La *Gallia Christiana*, tom. VII. Moréri, *Diction. Histor.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, tom. III. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAUCLERC (Michel), docteur de Sorbonne, a publié : *De la Monarchie divine, ecclésiastique et séculière chrétienne, et de l'union de l'une et de l'autre;* Paris, 1622.

MAUCONDUIT est auteur d'un livre intitulé : *Dissertation sur la défense des deux saintes Marie-Magdeleine et Marie de Béthanie, sœur de Lazare;* in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1685.

MAUCORPS (Pierre), né à Rouen, a publié : *Paraphrases sur Job, Isaïe, Jérémie et les douze petits prophètes:* Paris, 1645.

MAUCROIX (François de), chanoine de Reims, né à Noyon en 1619, mort à Reims l'an 1708, a laissé, outre des poésies : 1° une traduction du traité de Lactance : *De Morte persecutorum;* Paris, 1680; Lyon, 1699; — 2° une traduction des *Vies des cardinaux Polus et Campigge;* Paris, 1675 et 1677, 2 vol. in-12; — 3° une traduction des *Homélies de saint Jean Chrysostome au peuple d'Antioche;* Paris, 1671 et 1689, in-4°; — 4° *L'Histoire du schisme d'Angleterre*, trad. du latin de Sanderus; ibid., 1675, et en Hollande, 1683; — 5° une traduction des *Homélies* d'Astérius, évêque d'Amasée; Paris, 1695; — 6° *Abrégé chronologique de l'histoire universelle;* Paris, 1683; Bruxelles, 1690; avec une continuation jusqu'en 1730, par Cl. Delisle; Paris, 1730, 3 vol. in-12. Cet ouvrage est tiré en grande partie du *Rationarium temporum* du savant P. Petau, jésuite. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1677, 1680, 1683, 1685, 1689, 1695, 1707, 1710, 1726, 1727 et 1732. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAUDE. *Voy.* MATHILDE, n° II.

MAUDEN (David), théologien, né à Anvers en 1575, mort à Bruxelles l'an 1641, fut prévôt de Notre-Dame-de-la-Chapelle à Bruxelles, et doyen de Saint-Pierre de Breda. On a de lui en latin : 1° une Vie de Tobie, intitulée : *Le Miroir de la vie morale;* Anvers, 1631, in-fol.; — 2° *Discours moraux sur le Décalogue;* Louvain, 1625, in-fol.; — 3° *Apologie des Monts-de-Piété;* Louvain, 1627, in-4°; *L'Aléthologie*, ou *Explication de la vérité;* Bruxelles, 1635, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MAUDRU (Jean-Antoine), évêque constitutionnel des Vosges, né à Adompt, dans les Vosges, en 1748, mort à Belleville, près de Paris, l'an 1820. Après avoir été successivement vicaire et curé dans la paroisse d'Aydoiles, il fut élu évêque de Saint-Dié par ses compatriotes, et sacré à Paris le 20 mars 1791. En 1794 il fut arrêté, et mis en prison à Paris. A peine revenu à Saint-Dié, il fut traduit devant le tribunal d'Épinal sous l'accusation d'avoir occasionné des troubles par ses discours et ses lettres pastorales, et d'avoir fait publiquement l'office dans une église sans la soumission préalable à la loi du serment. Mais, les poursuites ayant été arrêtées, il reprit ses fonctions, et se rendit au second concile national, tenu à Paris en 1801. Lors de la conclusion du concordat il donna sa démission, et accepta la cure de Stenay. S'étant attaché au parti de Napoléon pendant les Cent Jours, il fut exilé à Tours lors de la seconde restauration. L'ordonnance du 5 septembre lui ayant permis de quitter le lieu de son exil, il se retira à Belleville, où il finit le reste de ses jours. L'abbé Grégoire, ancien évêque constitutionnel, prononça un discours sur sa tombe. Outre plusieurs Mandements, Lettres et Instructions pastorales, Maudru publia : 1° *Les Brefs attribués à Pie VI convaincus de supposition, ou Lettre à Thumery, prêtre à Saint-Dié;* 1795, in-8°; — 2° *Sur les Rétractations;* 1797, in-8°; — 3° *Statuts du Synode de Mirecourt;* 1800, in-8°; — 4° *Précis historique des persécutions dirigées par l'esprit de parti, dans l'État et dans l'Église, contre M. Maudru,* etc.; Paris, 1818, in-4°. *Voy.* Mahul, *Annuaire nécrologique;* 1820. Feller. Michaud, *Suppl ém.*, tom. LXXIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAUDUIT (Michel), oratorien, né à Vire, en Normandie, l'an 1644, mort à Paris en

Digitized by Google

1709, possédait le latin, le grec et l'hébreu. Après avoir professé les humanités il se livra à la prédication. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Traité de religion contre les athées, les déistes et les nouveaux pyrrhoniens;* Paris, 1677, in-12; 1698, 2e édit.; — 2° *Analyse des Épîtres de saint Paul et des Épîtres canoniques, avec des dissertations sur les endroits difficiles;* ibid., 1691, 1702; — 3° *Analyse de l'Évangile selon l'ordre historique de la concorde;* ibid., 1694; 1703; Rouen, 1710; Malines, 1821; 9 vol. in-12; Paris, 1843-1844, 4 vol. in-8°; — 4° *Analyse des Actes des apôtres;* Paris, 1697; — 5° *Méditations pour une retraite ecclésiastique de dix jours;* Lyon, 1723, in-12. *Voy.* le *Mercure de France*, mai 1709. Bougerel, *Biblioth. manuscr. des Écriv. de la congrég. de l'Oratoire.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAUGER. *Voy.* MADELGAIRE.

I. **MAUGRAS** (François), neveu du suivant, professeur agrégé de philosophie et docteur en droit, se consacra plus particulièrement au barreau, et se fit inscrire au tableau des avocats à Paris en 1817. Outre un *Discours sur la légitimité*, il a laissé : 1° *Discours sur les vrais caractères de la philosophie;* 1823; — 2° *Discours sur l'influence morale et sociale du christianisme;* 1825. *Voy.*, pour les auteurs à consulter, l'art. suiv.

II. **MAUGRAS** (Jean-Baptiste), philosophe, né en 1762 à Frosnes, près Bourbonne-les-Bains, mort à Paris l'an 1830, était oncle du précédent. Après avoir suppléé pendant deux ans l'abbé Royau au collége Louis-le-Grand, il devint professeur de philosophie au collége de Montaigu, et l'année suivante il fut chargé d'un nouveau cours extraordinaire et public dont l'objet était d'exposer les *éléments du droit naturel, et les principes de la morale sociale et de l'économie politique.* Enfin il professa comme suppléant le cours d'histoire de la philosophie ancienne à la faculté des lettres. On lui doit, entre autres ouvrages : 1° *Cours de philosophie;* 1822; — 2° *Cours élémentaire de philosophie morale*, qu'il venait de terminer au moment de sa mort, et qu'on a imprimé in-8°. Il a laissé à peu près complets les matériaux d'un livre intitulé : *Exercices de logique et de métaphysique. Voy.* la *Biogr. univers. et portative des Contemporains.* Quérard, *La France littéraire.* Michaud, *Supplém.*, tom. LXXIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MAUGRAS** (Jean-François), de la congrégation de la Doctrine chrétienne, né à Paris, mort en 1726, fut un prédicateur zélé. On lui doit, outre une *Ode sur l'endurcissement des hommes :* 1° *Instructions chrétiennes pour faire un saint usage des afflictions;* 1722; — 2° *Instruction chrétienne sur les dangers du luxe;* — 3° quatre *Lettres*, en forme de consultation, *sur l'Aumône*, en faveur des pauvres des paroisses; — 4° *Les Vies des deux Tobies, de sainte Monique et de sainte Geneviève*, avec des *Réflexions à l'usage des familles et des écoles chrétiennes*, et trois autres pièces différentes à l'occasion de la procession de sainte Geneviève, qui se fit en 1725. *Voy.* le P. Baizé, de la doctrine chrét., bibliothécaire de la maison de Saint-Charles à à Paris, *Mémoire manuscrit.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*, où il est dit avec raison que les ouvrages de Maugras sont pleins de l'esprit de la piété tendre et éclairée, de la douceur et de la modestie peu communes qui distinguaient leur auteur.

MAUGUILLE. *Voy.* MADELGISILE.

MAUGUIN (Gilbert), président de la cour des monnaies de Paris, mort en 1674, était très-versé dans l'antiquité ecclésiastique. On a de lui : *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ;* Paris, 1650, 2 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1696, p. 137, 1re édit., et p. 112, 2e édit. Richard et Giraud. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAULÉON (*Malus Leo*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située dans le Poitou, au diocèse de La Rochelle; elle subsistait dès l'an 1079. L'an 1660, Henri de Béthune, abbé de ce monastère, le céda en réforme aux chanoines réguliers de la congrégation de France, qui le restaurèrent et lui rendirent son ancienne splendeur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1391. La Martinière, *Diction. géogr.* Richard et Giraud.

MAULMONT ou **MALMONT** (Jean de), érudit, né dans le Limousin, vivait au XVIe siècle; il fut principal du collége de Saint-Michel ou de Chanac. Il a laissé : 1° *Œuvres de saint Justin, philosophe et martyr;* Paris, 1538, in-fol.; — 2° *Les Histoires et chroniques du monde, tirées tant du gros volume de Jean Zonare, auteur byzantin, que de plusieurs autres scripteurs hébreux et grecs, avec annotations;* ibid., 1563, in-fol.; — 3° *Les Graves et saintes Remontrances de l'empereur Ferdinand au pape Pie IV sur le concile de Trente;* ibid., 1563, in-8°; — 4° *Remontrances chrétiennes, en forme d'épître, à la reine d'Angleterre, trad. du latin de Hiérosme Oserias, évesque portugalois;* ibid., 1563, in-8°. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI. La Croix du Maine et Du Verdier, *Biblioth. françaises.* L'abbé Goujet, *Biblioth. française*, tom. XII. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAULTROT (Gabriel-Nicolas), avocat au parlement de Paris, né dans cette ville en 1714, mort l'an 1803, se livra principalement à l'étude du droit canonique, et se dévoua au parti des *Appelants;* et, pour prouver le zèle qu'il lui portait, il se créa le défenseur de tous ceux qui refusaient de se soumettre à la bulle *Unigenitus*, et publia dans ce but de nombreux mémoires dans lesquels il cherchait à diminuer les prérogatives de l'épiscopat. En soutenant ainsi la désobéissance des inférieurs, il sapait l'autorité du Saint-Siége. Cependant le spectacle de la révolution le ramena à d'autres sentiments. Il devint tout à coup un ardent défenseur des droits de l'épiscopat, et fut un de ceux de son parti qui se prononcèrent avec le plus de force contre la constitution civile du clergé; il composa à ce sujet un grand nombre de brochures de 1790 à 1792. Parmi les nombreux écrits de Maultrot, dont Barbier a donné la liste complète dans son *Diction. des Ouvrages anonymes*, nous citerons seulement : 1° *Apologie des jugements rendus en France contre le schisme;* 1752, 2 vol. in-12; 1753, 3 vol. in-12; ouvrage condamné par Benoit XIV dans un bref daté du 20 novembre 1752; — 2° *Mémoire sur la nature et l'autorité des assemblées du clergé de France;* Paris, 1778, in-12; — 3° *Institution divine des curés, et leur droit au gouvernement général de l'Église;* 1778, 2 vol. in-12; — 4° *Les Droits du second ordre du clergé défendus contre les apologistes de la domination épiscopale;* 1772, in-12; — 5° *Les Prêtres juges dans les conciles avec les évêques*, ou *Réfutation* du Traité des conciles en général, de l'abbé Ladvocat; 1780, 3 vol. in-12; — 6° *Examen des décrets du concile de Trente et de la jurisprudence française sur le mariage;* 1788, 2 vol. in-12; — 7° *Dissertation sur les dispenses matrimoniales;* 1790, in-12; — 8° *Discipline de l'Église sur le mariage des prêtres;* Paris, 1790, in-8°; ouvrage dirigé contre le livre de l'abbé Gaudin intitulé : *Inconvénients du célibat des prêtres. Voy.* Qué-

Digitized by Google

rard, *La France littéraire*. Feller, qui cite un grand nombre des écrits de Maultrot, et Michaud, qui en indique soixante-un. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAUMAN, le premier des eunuques ou des officiers d'Assuérus. *Voy.* Esther, I, 10.

MAUNDRELL (Henry), voyageur anglais, vivait de 1650 à 1710. Il était depuis un an chapelain de la factorerie anglaise d'Alep, lorsque, le 26 février 1697, il partit avec quatorze de ses compatriotes pour aller visiter la Terre-Sainte. La petite caravane explora successivement Tripoli, Jaffa, Saint-Jean-d'Acre, Jérusalem et ses environs, les rivages de la mer Morte, Bethléhem, et revint par Nazareth, Naplouse, le mont Thabor, Damas, Balbek et le mont Liban. Maundrell fit une autre excursion à Bir, sur les bords de l'Euphrate, et en Mésopotamie. La relation de ses deux voyages parut en anglais à Oxford, en 1698, in-8°, avec figures, en français, sous le titre de *Voyage d'Alep à Jérusalem*, à Pâques de l'année 1697, avec le *Voyage à Bir, sur les bords de l'Euphrate et en Mésopotamie;* Utrecht, 1705, et Paris, 1706, in-12, avec figures; en allemand, traduction de Louis-Franç. Vischer, Hambourg, 1737, in-8°, avec fig. Le *Voyage d'Alep à Jérusalem* est plein d'observations curieuses et intéressantes; il n'en est pas de même du *Voyage à Bir*, qu'on croit d'ailleurs être apocryphe. *Voy.* Rose, *New biographical Dictionary*. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAUNOIR (Julien), jésuite, né à Saint-Georges de Reinthembault ou Raintambaut, au diocèse de Rennes, l'an 1606, mort à Plevin, près de Guingamp, en 1683, se livra d'abord à l'enseignement. Plus tard il marcha sur les traces du P. Lenobletz, apprit le bas breton, et se mit à parcourir la Bretagne, afin d'évangéliser le peuple. Il coopéra à la création des colléges de Quimper et de Morlaix. On lui doit : 1° *Canticou spirituel*, etc.; Quimper, in-8°; ouvrage souvent réimprimé; — 2° *Vita S. Corentini, Aremorici;* ibid., 1685, in-12; 1821, in-12; ouvrage écrit en vers bretons; — 3° *Le Temple consacré à la Passion de Jésus-Christ*, en breton, prose et vers; ibid., 1679, 1686, in-8°; — 4° *Le Sacré Collége de Jésus, divisé en cinq classes, où l'on enseigne, en langue armorique, les leçons chrestiennes, avec trois clefs pour y entrer : un Dictionnaire, une Grammaire et une Syntaxe, en même langue;* ibid., 1659, in-8°. *Voy.* Boschel, *Le parfait Missionnaire, ou la Vie du P. Julien Maunoir*. Lobineau, *Vies des Saints*, etc., *de Bretagne*, tom. V. G. Leroux, *Recueil des vertus et des miracles du P. Julien Maunoir*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAUPAS DU TOUR (Henri **CAUCHON DE**), évêque d'Évreux, né au château de Cosson, près de Reims, l'an 1600, mort à Évreux en 1680, fut successivement abbé commendataire de Saint-Denis de Reims, où il introduisit la congrégation de Sainte-Geneviève, vicaire général du diocèse de Reims, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, évêque du Puy, et enfin d'Évreux. L'an 1667, il fonda un séminaire dans cette dernière ville. Il a laissé : 1° *Vie de Mme de Chantal;* Paris, 1644, in-4°; plusieurs fois réimprimée; — 2° *Vie de saint François de Sales;* ibid., 1657, in-4°; — 3° *Oraison funèbre de saint Vincent de Paul;* ibid., 1661, in-4°; — 4° *Statuts synodaux;* Évreux, 1664-1665, in-8°. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. II et XI. Le Brasseur, *Hist. du diocèse d'Évreux*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MAUPEOU** (De), curé de Nonancourt et docteur en théologie, a donné la *Vie de M. Le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur du monastère de la Trappe;* Paris, 1702, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, p. 645.

II. **MAUPEOU** (Marguerite de), prieure du couvent des Carmélites de Saint-Denis, en France, est auteur de *Lettres de sainte Thérèse, trad. de l'espagnol, avec des remarques et des notes théologiques, historiques et critiques;* Paris, 1748, in-4°.

MAUPERTUY (Jean-Baptiste **DROUET DE**), ecclésiastique, né à Paris en 1650, mort à Saint-Germain-en-Laye l'an 1736, habita d'abord l'abbaye de Sept-Fonds, puis une solitude du Berry, d'où il fut appelé à Vienne par l'archevêque Armand de Montmorin. Outre quelques écrits purement littéraires, il a laissé : 1° *Pensées chrétiennes et morales sur divers textes de l'Évangile;* Paris, 1703, in-12; — 2° une traduction du Ier livre des *Institutions divines* de Lactance et du traité de Salvien sur la *Providence;* — 3° *Histoire de la réforme de l'abbaye de Sept-Fonds;* Paris, 1702, in-12; cet ouvrage a été réfuté par D. Eustache de Beaufort, abbé et réformateur de Sept-Fonds; — 4° *Sentiments d'un chrétien touché d'un véritable amour de Dieu*, etc.; 1702; cet ouvrage a eu dix éditions; — 5° *Histoire de la sainte Église de Vienne;* Lyon, 1708, in-4°; — 6° *Prières pour les temps d'affliction et de calamités publiques;* Vienne, 1709; — 7° *Traité de la vénération rendue aux reliques des saints, selon l'esprit de l'Église, et purgée de toute superstition populaire;* Avignon, 1712, in-12; — 8° *Traité des confréries érigées en l'honneur des saints;* ibid., 1714, in-12; — 9° *Traité du choix d'une religion ou des marques auxquelles on peut connaître la véritable*, trad. du latin de Lessius, jésuite; Lyon, 1715, in-12; — 10° *Traité moral et historique du commerce dangereux entre les deux sexes;* Bruxelles, 1715; — 11° *La Femme faible, où l'on représente aux femmes les dangers auxquels elles s'exposent par un commerce fréquent et assidu avec les hommes;* Nancy, 1714, in-12. *Voy.* les *Mém. du temps*. Le *Journ. des Savants*, 1702, 1703, 1708, 1709, *Supplém.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France*, tom. I. Richard et Giraud. Feller. Michaud, et la *Nouv. Biogr. génér.*, art. **Drouet de Maupertuy**.

I. **MAUR** (Saint), abbé de Glanfeuil, en Anjou, vivait au VIe siècle. Disciple de saint Benoît, il fonda à Glanfeuil, connu aujourd'hui sous le nom de *Saint-Maur-sur-Loire*, le célèbre monastère dont il fut le premier abbé, et il donna son nom à la congrégation des bénédictins réformés de France. Au rapport de Saint-Grégoire le Grand, son principal historien, il fit des progrès si rapides dans la vertu, qu'il mérita de voir des yeux de l'âme les choses les plus cachées, et que Dieu le rendit puissant en œuvres miraculeuses. On célèbre sa fête le 15 janvier, que l'on croit être le jour de sa mort. *Voy.* S. Grég., *Dialog.*, l. II, c. III et IV. D. Mabillon, *Act. des saints bénéd.* D. Ruinart, *Apolog. de la mission de S. Maur*. Le P. Papebroch, *Notes sur Saint-Maur*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VII, p. 459 et suiv. Richard et Giraud.

II. **MAUR (SAINT-)**, congrégation de l'Ordre de Saint-Benoît; elle était fille de la congrégation de Saint-Vannes, qui, vers la fin du XVIe siècle, avait commencé sa réforme en Lorraine. L'an 1613, Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin de Limoges, fonda, avec le concours des religieux de Saint-Vannes, la congrégation de Saint-Maur, dans le but d'y suivre l'esprit de la règle primitive de Saint-Benoît, et plusieurs monastères entrèrent bientôt dans le même des-

Digitized by Google

sein. L'an 1621, Grégoire XV approuva cette nouvelle congrégation, à laquelle Urbain VIII accorda, l'an 1627, de nouveaux priviléges. Plusieurs évêques, abbés et religieux, voulurent soumettre leurs monastères à la conduite des supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, qui, outre la règle de Saint-Benoît, avait des statuts et des constitutions particulières. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

III. **MAUR-DES-FOSSÉS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Maurus Fossatensis*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans un bourg du même nom, sur la Marne, au diocèse de Paris. Elle fut fondée au VIIe siècle par Blidegisile, archidiacre de Paris, sous l'invocation de la sainte Vierge et des apôtres saint Pierre et saint Paul. Elle prit le nom de *Saint-Maur* en 868, époque à laquelle les reliques de saint Maur, abbé de Glanfeuil, y furent apportées. L'an 1533, cette abbaye fut sécularisée et changée en collégiale, et on unit la mense abbatiale à l'archevêché de Paris. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VI, p. 216. La *Descript. de la ville de Paris*, tom. I, p. 114. Richard et Giraud.

IV. **MAUR-SUR-LOIRE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Maurus super Ligerim*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans l'Anjou, sur la Loire, au diocèse d'Angers. On l'appelait autrefois *Glanfeuil* (*Glannfolium*); mais elle avait quitté ce nom pour prendre celui de son fondateur, qui était contemporain et disciple de saint Benoît, et qui a donné son nom à la congrégation des Bénédictins réformés de France. *Voy.* Richard et Giraud.

V. **MAUR** (François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, mort en 1746, a publié : 1° la 1re part. de l'*Art de vérifier les dates;* — 2° une *Traduction des Psaumes d'après l'hébreu, avec des notes tirées de l'Écriture et des Pères;* 1738. Il avait, en outre, travaillé au grand ouvrage des *Décrétales*, à la nouvelle édition du *Glossaire* de Ducange, et à la *Collection des historiens de France;* enfin il fit des recherches, et rassembla des matériaux pour l'histoire des croisades. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1750.

VI. **MAUR (RABAN)**. *Voy.* RABAN MAUR.

I. **MAURE** (Sainte), martyre en Thébaïde, femme de saint Timothée ou Timoléon. *Voy.* TIMOTHÉE, n° IV.

II. **MAURE** et **BRIGIDE** ou **BRITTE** (Saintes), vierges, nées probablement dans la Touraine, vivaient au temps de saint Martin, évêque de Tours, ou de saint Brice, son successeur. On pense qu'elles ont souffert le martyre vers l'an 406, à l'époque où les barbares du Nord inondèrent les Gaules. On ne sait, du reste, aucune particularité sur leur vie et leur mort. S. Grégoire de Tours a rapporté seulement l'histoire de la découverte de leur tombeau et l'établissement de leur culte en Touraine par saint Euphrone, son prédécesseur. On célèbre leur fête le 13 juillet dans le diocèse de Beauvais, et le 28 janvier dans celui de Tours. *Voy.* Gregor. Turon., *De Gloria Confessor.*, c. XVIII. Richard et Giraud.

III. **MAURE** (Sainte), vierge, née à Troyes en Champagne vers l'an 827, mort le 21 septembre, vers l'an 850, fut élevée dans toutes les délicatesses du luxe. Elle renonça cependant, dès son jeune âge, à tous les plaisirs du siècle pour s'attacher à Jésus-Christ, et elle convertit son père, qui mena une vie fort pénitente. Maure vécut auprès de sa mère, s'occupant constamment de la prière, des œuvres de charité ou du travail des mains pour le service des autels et des églises. Dieu l'honora du don des miracles avant et après sa mort. Le Martyrologe romain ne fait pas mention de la sainte, mais celui de France a placé sa fête au 21 septembre. La *Vie* de sainte Maure se trouve dans un *Sermon* de saint Prudence, évêque de Troyes, sous lequel elle avait vécu. Nous l'avons encore dans le *Promptuarium* de Nicolas Camusat, et dans les *Vitæ Sanctorum* de Surius. Elle a été aussi imprimée en 1725, à la suite de la Vie de saint Prudence, avec des *Notes historiques*. *Voy.* Richard et Giraud.

MAUREL (Barthélemi), chanoine de Bordeaux, né en 1758, dans la paroisse de Sabas, diocèse d'Albi, mort en 1829, professa la philosophie à Albi, et devint vicaire dans la même ville, où il établit des conférences sur la religion qui étaient très-suivies, mais que la révolution vint interrompre en le forçant lui-même de quitter la France. L'abbé Maurel passa en Italie trois ans, pendant lesquels il composa les *Discours* qui firent sa réputation. C'est après son retour d'Italie que M. d'Aviau, archevêque de Bordeaux, l'attira dans son diocèse et lui donna un canonicat. Il forma à Bordeaux une société de missionnaires avec lesquels il évangélisait les villes et les campagnes. En 1822, il se consacra aux retraites ecclésiastiques. Les *Œuvres* de l'abbé Maurel se composent : 1° d'une *Retraite ecclésiastique*, dédiée au clergé, et que l'éditeur a fait précéder d'une *Introduction* sur les retraites ecclésiastiques et d'une *Notice* sur le pieux chanoine; — 2° de divers écrits. Ses *Œuvres*, qui forment 2 vol., ont été publiées en 1833. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MAURES (*Mauritium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située au diocèse de Saint-Flour, sur les limites de l'Auvergne et du Quercy. Elle fut d'abord placée sous l'invocation de saint Pierre, mais on ignore l'époque de sa fondation. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

MAURIANA, MAURIANNA. *Voy.* MAURIENNE.

I. **MAURICE** (Saint), martyr, mort le 22 septembre 286, était chef de la légion appelée *Thébéenne*, probablement parce qu'elle avait été levée dans la Thébaïde. L'an 286, il fut appelé d'Orient avec toute sa légion, composée de chrétiens, pour combattre les Bagaudes dans les Gaules. Afin de ne point obéir aux ordres de Maximien Hercule, qui prescrivaient des sacrifices et des serments contraires au christianisme, la légion Thébéenne alla camper à Agaune, à vingt lieues environ de Genève, entre le Valais, la Savoie et le canton de Berne, tandis que le reste de l'armée se trouvait à trois lieues de là. La légion Thébéenne ayant cependant reçu les ordres de l'empereur, refusa d'y obtempérer, et Maximien fit massacrer les officiers et les soldats jusqu'au dernier. L'Église honore leur mémoire le 22 septembre. Plus tard, on bâtit en l'honneur de ces saints martyrs une église, au lieu même où ils avaient souffert, et saint Sigismond, roi de Bourgogne, y établit le célèbre monastère d'Agaune, qui a porté depuis le nom de *Saint-Maurice*. Saint Eucher, évêque de Lyon, a rédigé les Actes de saint Maurice; ils ont été publiés par le P. Chifflet; Dijon, 1662; ils ont été insérés par le P. Le Cointe dans le tom. III de ses *Annales;* Paris, 1668, et par D. Thierry Ruinart, *Actes sincères des martyrs;* 1689. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV. D. Joseph de Lisler, bénédictin, *Hist. de la légion Thébéenne et de son martyre*, contre la *Dissertation* critique du ministre Dubourdieu; Nancy, 1741, in-12. Félix de Balthazar, *Apologie de la légion Thébéenne*, en allemand. De Rivaz, *Éclaircissement sur le martyre de la légion Thébéenne et sur l'époque de la persécution des Gaules sous*

Digitized by Google

Dioclétien et Maximien; ouvrage plein d'érudition, et qui ne laisse rien à désirer sur ce sujet. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Bergier, *Diction. de théol.*, art. LÉGION THÉBAINE ou THÉBÉENNE.

II. **MAURICE** (Saint), martyr. Les Martyrologes grecs font mention d'un saint *Maurice* qui fut martyrisé avec soixante-dix autres à Apamée, en Syrie. *Voy.* les *Acta Sanctorum* au 21 février.

III. **MAURICE** (Saint), martyr à Nicopolis, en Arménie, souffrit la mort avec Léonce ou Léontius, Daniel et plusieurs autres, qui, d'abord torturés de mille manières sous l'empereur Licinius et le président Lysias, achevèrent leur martyre par le feu, où ils furent jetés. *Voy.* le *Martyrol. romain*, au 10 juillet.

IV. **MAURICE** (SAINT-), Ordre militaire de Savoie uni à celui de Saint-Lazare par Grégoire XIII. *Voy.* LAZARE, n° IV.

V. **MAURICE** (SAINT-), monastère. *Voy.* AGAUNE.

VI. **MAURICE** (Le bienheureux), dominicain, né en Hongrie l'an 1281, mort le 20 mars 1336, était issu du sang royal, et fils de Démétrius, qui appartenait à l'ancienne et noble maison de Chack. Méprisant de bonne heure les pompes et les vanités du monde, et plein de dévotion envers la sainte Vierge, il fit bientôt l'admiration de tous ceux qui l'approchaient. Ses parents l'obligèrent d'épouser la fille d'un palatin, avec qui il vécut fraternellement. Après avoir distribué d'abondantes aumônes aux monastères, aux églises, aux hôpitaux et aux pauvres, ils se rendirent dans l'île de Sainte-Marguerite, située sur le Danube, près de la ville de Bude, et y prirent l'habit des Frères Prêcheurs. Ils triomphèrent de tous les obstacles qui s'opposaient à leur séjour dans le cloître, et Maurice prononça ses vœux au célèbre couvent de Bologne. Il édifia tous ses frères par l'éclat de ses vertus, et Dieu l'honora du don de prophétie et de celui des miracles. Les Hongrois célèbrent sa fête avec la plus grande pompe. *Voy.* le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de S. Dominiq.*, t. II, p. 159 et suiv. Richard et Giraud.

VII. **MAURICE** (Pierre), *le Vénérable*, abbé de Cluny, mort le 25 décembre 1156, était fils de Maurice et de la bienheureuse Raingarde, qui l'offrirent tout jeune encore à saint Hugues, abbé de Cluny. Ses progrès extraordinaires dans les sciences et la piété le firent nommer successivement prieur de Vézelay, au diocèse d'Autun, prieur de Domne et abbé de Cluny. C'est alors qu'on vit briller son humilité, sa modestie et son zèle ardent pour la discipline monastique, zèle que tempérait une douce affabilité. Il combattit les ennemis de la foi par ses ouvrages contre les Juifs, les Mahométans et les Pétrobusiens. En 1130, il reçut à Cluny le pape Innocent II, qui fuyait l'antipape Anaclet, tint, en 1132, un chapitre général où il fit de nouvelles constitutions pour son Ordre, assista, en 1134, au concile de Pise, fit, en 1135, un voyage en Espagne, et composa cinq livres pour réfuter l'Alcoran, qu'il avait fait traduire d'arabe en latin. Il reçut dans sa communauté Abailard, qu'il réconcilia avec saint Bernard et avec le Pape, et se rendit en 1146 à Rome, afin de donner sa démission au pape Eugène III, qui la refusa. Quoique Maurice n'ait pas été canonisé dans les formes, il est cependant qualifié de saint dans divers monuments publics, entre autres dans le Martyrologe de France et dans celui des Bénédictins. *Voy.* Richard et Giraud.

VIII. **MAURICE** (Antoine), protestant, né en 1677 à Eynières en Provence, mort à Genève l'an 1750, montra dès son enfance une grande aptitude pour l'étude. Doué d'une heureuse mémoire et d'une extrême facilité pour les langues, il apprit la plupart des idiomes orientaux. Il aimait aussi les sciences; il abandonna le système de Descartes pour embrasser celui de Newton, dont il fut un zélé partisan. Il passa toute sa vie à Genève, où depuis 1704 il exerça les fonctions de pasteur. Il fut professeur de belles-lettres à l'académie de Genève, il y enseigna les langues orientales, puis la théologie, et il fut appelé deux fois au rectorat. Sur la proposition de Leibniz, la Société royale des sciences de Berlin l'admit en 1713 au nombre de ses membres. On a de Maurice : 1° une édition du *Rationarium temporum* du P. Pétau, avec des notes; Genève, 1721, 3 vol. in-8°; — 2° une vingtaine de *Dissertations*, entre autres : *De Conscientia*; 1725-1734, in-4°; — *De Resurrectione Jesu Christi*; 1734 et 1763; — *Jus examinis*, 1740, in-fol.; — *De Suicidio*, 1756, in-8°. Maurice a laissé encore des travaux scientifiques et philologiques; mais ils n'ont jamais été publiés. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **MAURICE** (Antoine), protestant, né à Genève en 1716, mort en 1795, fils du précédent, exerça les fonctions de pasteur et professa la théologie. Outre des *Thèses* sur l'astronomie et des *Dissertations* latines sur des points de théologie et de philosophie, il a laissé : 1° *De Fide veterum Judæorum circa futurum post hanc vitam statum*; Genève, 1780, in-8°; — 2° *De Musica in sacris*; ibid., 1771, in-4°; — 3° *De Tolerantia apud Ethnicos*; ibid., 1790, in-4°; — 4° une *Histoire ecclésiastique*, mais qui est restée manuscrite. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

X. **MAURICE** (Auguste), surnommé *le Savant*, landgrave de Hesse-Cassel, né en 1572, mort à Eschwege l'an 1632, acquit de bonne heure des connaissances très-étendues dans les lettres et les sciences; il connaissait toutes les langues de l'Europe, et de plus l'hébreu et le persan. Ayant succédé à son père, le savant landgrave Guillaume IV, il fonda à Cassel le *Collegium Mauritianum*, transféré plus tard à Marbourg. Il fit d'inutiles efforts pour ramener à une même confession les diverses sectes protestantes de ses États. Il abdiqua en 1627, pour se consacrer entièrement à l'étude le reste de ses jours. Parmi les seize ouvrages qu'il a publiés, nous citerons seulement : 1° *Cyclus thesium miscellanearum, ex variis philosophiæ locis collectarum*; Cassel, 1660, in-4°, — 2° *Philosophia practica*; ibid., 1640. *Voy.* Strieder, *Hessische Gelehrten Geschichte*, tom. IX. La *Nouv. Biogr. génér.*

XI. **MAURICE** (Thomas), anglican, historien et poëte, né en 1754 à Hertford, mort à Londres l'an 1824, était fils d'un maître d'école. Il entra à dix-neuf ans à l'université d'Oxford, où il se signala par quelques essais poétiques. Nommé en 1799 bibliothécaire adjoint au British Museum, il reçut de la munificence de ses patrons les bénéfices de Wormleighthon et de Cudham. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement : 1° *Brahminical Fraud detected*; Londres, 1812, in-8°; il s'y attache à montrer les efforts de la caste sacerdotale de l'Inde pour revêtir leurs fausses divinités des attributs et des actions du Christ, dont ils avaient connu la vie par l'*Évangile de l'enfance*, introduit dans l'Inde vers le VIe siècle; — 2° *Observations connected with astronomy and*

Digitized by Google

ient history of the ruins of Babylon; ibid., 6, in-4° fig.; — 3° *Observations on the remains ancient Egyptian grandeur and superstition;* 1., 1818, in-4°. *Voy.* Gorton, *Biogr. Dictio-y.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. ér.*, où P.-L. y dit « qu'il est à regretter que urice ait consacré trop d'espace à combattre pinion, alors très-répandue, de l'école phi-ophique française au sujet des emprunts faits le christianisme aux dogmes et aux céré-nies religieuses de l'Inde. » Nous ne sau-ns partager le regret du savant auteur de ticle de la *Nouv. Biogr. génér.*; nous félici-s, au contraire, Thomas Maurice du soin il a pris de réfuter aussi complétement l'o-ion mensongère de l'école philosophique nçaise sur les prétendus emprunts faits par christianisme aux dogmes et aux cérémonies igieuses de l'Inde.

XII. **MAURICE DE PORTU** ou **O'FIHELY**, chevêque de Tuam en Irlande, né dans le nté de Cork, près de Baltimore, vivait au e siècle. Il se fit recevoir docteur en théolo- à Padoue, entra chez les Franciscains, et rendit non moins recommandable par sa pro-nde science que par sa grande piété. Jules II nomma archevêque de Tuam en 1506. Il a ssé : 1° *Sermons pour le Carême et Homélies ur l'Avent;* Paris, 1587, 1589, 1591 et 1604; — *Theoremata de mente Scoti;* Venise, 1514, 8°; — 3° *Questiones ejusdem in Porphyrium, iversamque logicam*, avec des notes; ibid., 00, in-fol.; — 4° *Libri IV sententiarum Scri-or. Oxon. castigati;* Lyon, 1520; — 5° *Repor-ta recognita;* 1518; — 6° *Epitomata in Forma-ates Scoti;* 1514, in-8°; — 7° *Commentaria in Sentent. Fr. Mayron Minoritæ*, avec des pos-les et des additions; Venise, 1519, in-fol.; — *Tractatus Stephani Brulifer, de Formalitatibus oti;* Venise, 1505, in-fol.; — 9° *Concordantiæ castigationes in metaphysicalia Doctoris subti-;* Venise, 1501, in-fol.; — 10° *Compendium itatum quatuor librorum Sententiarum;* ibid., 05, in-4°; — 11° *Epitomata de rerum contin-ntia et divina prædestinatione:* ibid., 1505; — *Enchiridion fidei;* ibid., 1509 et 1591, in-4°; 13° *Dictionarium Sacræ Scripturæ;* ibid., 1603; 14° *La Vie de Scot. Voy.* Possevin, *In Appar. r.* Wading. Le P. Jean de Saint-Antoine, *blioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 357 et suiv. chard et Giraud.

MAURIENNE (SAINT-JEAN DE), en latin *uriana* ou *Maurianna, Maurienna*, ville épisc., uée sur l'Arch ou Arche, à treize lieues au ant de Grenoble, et capitale du comté de urienne en Savoie. Elle était autrefois sous métropole de Vienne en Dauphiné. Mais on XII la déclara suffragante de Chambéry, elle l'est encore aujourd'hui. Son premier êque, Lucien, assista en 341 au concile ro-ain célébré sous le pape Jules Ier. *Voy.* la *Gal-Christ.*, vet. edit., tom. II, part. II, p. 691. Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 152. Ri-ard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXX, p. 281-3. L'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.* De Com-nville remarque « qu'on ne voit pas Saint-an de Maurienne dans les Notices entre les êchés de la province de Vienne; » mais il oute immédiatement : « Il y eut pourtant des élats, dès l'an 341, qui sont suffragants de enne depuis longtemps. » D'un autre côté Croisollet dit, dans l'*Encycloped. cathol.* : Jusqu'ici on a fait remonter l'érection de l'é-êché de Maurienne vers le milieu du IVe siècle, rce que, dans les actes du concile tenu à me dans l'église de Constantine, le 18 des calendes d'octobre de l'an 341, sous le pape Jules, est mentionnée la présence d'un *Lucianus, episcopus Maurianensis;* cependant une charte du Xe siècle, publiée récemment par MM. Cibrario et Promis, fixe au règne de Gontran (561) l'érection de la Maurienne en évêché, auquel fut unie la vallée de Suze, et indique Felmasius comme premier évêque. D'après ce document important, cette vallée faisait avant cette époque partie du diocèse de Vienne, ou plutôt elle était soumise à l'église métropolitaine de Vienne. » Mais cette charte ne dit pas formellement que l'érection dont elle parle fut la première. L'intervalle d'environ 160 qui s'est écoulé entre le quatrième évêque, Leborie, et le cinquième, Félinasie, selon la liste donnée par Richard et Giraud, montre assez clairement que le Felmasius mentionné dans la susdite charte est le premier évêque nommé après cette lacune, mais nullement le premier de tous les évêques de ce siége.

I. **MAURILLE** (Saint), en italien *Maurilio*, en latin *Maurilius*, évêque d'Angers, né à Milan, mort vers l'an 431, vint dans les Gaules vers l'an 375, et se plaça sous la discipline de saint Martin de Tours, qui l'ordonna prêtre. A la mort de ce saint prélat, Maurille se retira en Anjou, fut curé de la paroisse de Chalonne, à quatre lieues d'Angers, et succéda à Prosper, évêque de cette ville. Sa fête est marquée au 13 septembre dans le Martyrologe d'Usuard et dans le romain moderne. *Voy.* Mombritius, *Sanctuarium, sive Vitæ sanctorum*, tom. II. Surius. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, v. XLIII, p. 314.

II. **MAURILLE**, archevêque de Rouen, né à Reims, mort le 6 août 1068, fit ses études à Liége, et eut un emploi d'écolâtre ou de théologal dans une église d'Allemagne, qu'on croit être celle d'Halberstadt. Plus tard il passa en Italie, et devint abbé d'un monastère de Florence. Étant ensuite venu en France, il fit profession dans l'abbaye de Fécamp en Normandie, d'où on le fit sortir malgré lui pour remplacer Mauger, archevêque de Rouen, qui avait été déposé en 1055. Il répara les maux que cette ville avait soufferts, tint un concile dans lequel il condamna l'erreur de Béranger; en assembla un autre à Caen en 1061 pour établir la sûreté et la bonne police dans toute la Normandie, et en réunit deux autres plus tard à l'occasion de la dédicace de deux églises. Dieu attesta la sainteté de sa vie par des miracles qu'il opéra à son tombeau, qui s'appelle publiquement *la tombe de saint Morille*, quoiqu'il n'ait pas été canonisé. Le Martyrologe de France et celui des Bénédictins le mettent parmi les saints. Il nous reste de lui trois *Lettres*, qui se trouvent dans d'Achéry, *Spicilegium*, tom. II. *Voy.* D. Mabillon, *Analecta*, tom. II. Le P. Pommeraye, *Hist. eccles. de Rome.* Richard et Giraud.

MAURIN (SAINT-), en latin *Sanctus Maurinus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse d'Agen. On ignore l'époque de sa fondation; mais il est certain qu'elle existait avant l'an 1056. Elle eut beaucoup à souffrir pendant les guerres des Albigeois et des Anglais; et les calvinistes la détruisirent presque entièrement au XVIe siècle. Pierre de Villamont, qui en était abbé commendataire, la releva au commencement du XVIIe siècle. Ce monastère, soumis pendant longtemps à la congrégation de Cluny, fut uni plus tard à celle de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 944.

MAURISSE (J.-Pierre de), docteur en droit

Digitized by Google

de Paris, est auteur d'un écrit intitulé : *Choix du droit canonique;* Paris, 1658.

MAURITANIE, grande région d'Afrique qui est aujourd'hui la partie occidentale de la Barbarie. L'an 646 on y tint un concile contre les monothélites. *Voy.* la Reg., tom. XIV. Labbe, tom. V. Hardouin, tom. III. Gaet. Moroni, volume XLIII, p. 314-315.

MAURITIUM. *Voy.* MAURES.

MAURMUNSTER. *Voy.* MARMOUTIER, n° II.

MAUROLYCO (Silvestre), né à Messine, vivait encore en 1613. Étant passé fort jeune en Espagne, il fut attaché en 1583 à la bibliothèque de l'Escurial, et chargé par le roi Philippe II de parcourir l'Europe pour recueillir des manuscrits. En récompense de ses services il obtint une abbaye, et fut nommé en 1588 un des aumôniers du roi. Revenu peu de temps après en Suède, il fut pourvu de l'abbaye de *Santa Maria de Roccamatore*. On a de lui : *Istoria sagra intitulata mare Oceano di tutte le religioni del mondo;* Messine, 1613, in-fol. C'est une histoire des Ordres monastiques. *Voy.* Mongitore, *Biblioth. Sicula*, tom. II, p. 226. Michaud, *Biogr. univers.*

MAURONT (Saint), abbé de Bruel et patron de la ville de Douai, né vers l'an 634, mort le 5 mai 702, était fils du B. Adalbaud et de sainte Rictrude. Il occupa divers emplois à la cour de Clovis II : étant revenu dans son pays pour se disposer à un mariage dont il avait déjà fait les fiançailles, après avoir entendu saint Bernard, il résolut de garder le célibat, et se retira d'abord à Marchiennes, puis à Hamay ou Hamaige. L'an 684 il fonda le monastère de Bruel ou Brueil, dans le diocèse de Térouanne, et, à la demande de Thierry III, il y reçut saint Amé, évêque de Sens, qui avait été chassé de son siége. Il établit ce saint prélat supérieur de son monastère, et il n'en reprit la direction qu'en 690, à la mort de saint Amé. On honore la mémoire de saint Mauront le 5 mai. *Voy.* Bollandus. Richard et Giraud.

MAURUM ou **MURANUM**, ville épisc. d'Italie, située dans la Lucanie, entre le golfe de Tarente et la mer de Toscane; elle est aujourd'hui détruite. Un de ses évêques, Lucien, assista l'an 342 au concile tenu à Rome sous le Pape Jules Ier. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. X, col. 131.

I. **MAURY** (Jean), théologien et poëte latin, né à Toulouse vers l'an 1625, mort à Villefranche de Rouergue en 1697, reçut les ordres sacrés, et se livra à la culture des lettres. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Speculum patientiæ, sive metrica paraphrasis in librum Job; eique intextus commentarius cum moralis, tum litteralis, ex mente sanctorum Patrum;* Toulouse, 1679, in-8°; — 2° *Le Théâtre de la variété universelle, ou Paraphrase sur l'Ecclésiaste;* Paris, 1664, 1668, in-12; — 3° *Philosophia practica in Proverbia Salomonis;* 1672, in-12; — 4° *Theologicum Studium sapientiæ in Sapientiam Salomonis;* Paris, 1674, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1679, p. 252, 1re édit., et p. 140, 2e édit. Le Long, *Biblioth. Sacra*, p. 853.

II. **MAURY** (Jean-Siffrein), prélat et cardinal, né à Valréas, dans le comtat Venaissin, en 1746, mort à Rome l'an 1817, reçut les ordres à Sens, et fut désigné en 1772 par l'Académie pour prononcer devant elle le panégyrique de saint Louis. Le roi le nomma la même année abbé commendataire de la Frenade, au diocèse de Saintes; il devint en peu de temps vicaire général, chanoine, official du diocèse de Lombez. Sa réputation d'orateur grandit rapidement; elle fut encore augmentée par le *Panégyrique de saint Vincent de Paul*, qu'il prononça en 1785 devant le roi, et qui lui valut une place à l'Académie française. L'an 1792, le Pape le nomma archevêque de Nicée *in partibus*, puis cardinal et évêque de Montefiascone et de Corneto. En 1799 il assista au conclave assemblé à Venise pour donner un successeur à Pie VI, et il rentra à Rome avec Pie VII, auprès de qui Louis XVIII l'avait accrédité en qualité d'ambassadeur. Cependant Maury ne put résister aux avances du gouvernement français; il vint à Paris, où il reçut en 1806 le traitement de cardinal, et il devint en peu de temps premier aumônier de Jérôme Napoléon, membre de la Légion d'honneur et archevêque de Paris; il ne reçut pourtant pas les bulles pour ce siége métropolitain, qu'il administra malgré les ordres de Pie VII. Appelé plus tard à Rome pour rendre compte de sa conduite, il se vit suspendu de ses fonctions épiscopales dans le diocèse de Montefiascone, et l'entrée du conclave lui fut interdite. Enfin en 1816 il fut exclu de l'Académie française. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Réflexions sur les sermons de Bossuet;* Paris, 1772, in-12; — 2° *Discours choisis sur divers sujets de religion et de littérature;* 1777, in-12; — 3° *Principes d'éloquence pour la chaire et le barreau;* 1782, in-12; réimprimé sous ce titre : *Essai sur l'éloquence de la chaire, Panégyriques, Discours;* 1804, in-8°; 1810, 2 vol. in-8°; — 4° *Epistola pastoralis ad clerum et populum utriusque diœcesis suæ* (Montefiascone et Corneto); Rome, 1794, in-18. Ses *Œuvres choisies* ont été imprimées à Paris en 5 vol. in-8°. On a donné aussi : *Esprit, Pensées et Maximes de M. l'abbé Maury;* Paris, 1791, in-8°. *Voy. l'Ami de la Religion et du Roi,* tom. XII, p. 321. Le *Spectateur français depuis la Restauration*, tom. II. Feller. Michaud. Poujoulat, *Le Cardinal Maury, sa vie et ses œuvres.* La *Nouv. Biogr. gén.*

MAUSU. *Voy.* MANSUY, n° I.

MAUTOUR (Philibert-Bernard **MOREAU DE**), littérateur et antiquaire, né à Beaune en 1654, mort à Paris l'an 1737, après avoir fait ses études à Toulouse, devint auditeur à la cour des comptes, conseiller du roi et membre de l'Académie des inscriptions. Parmi les soixante-six articles que contient la liste de ses ouvrages nous citerons : 1° *Abrégé chronologique de l'histoire univers.*, trad. du *Rationarium temporum* du P. Petau; Paris, in-8°, 1708-1715; — 2° *Observations sur les monuments trouvés dans l'église cathédrale de Paris;* ibid., 1711; — 3° *Dissertation sur les principaux monuments de l'abbaye de Cîteaux*, dans les *Mém. de l'Acad. des inscriptions. Voy.* Papillon, qui, dans sa *Biblioth. des aut. de Bourgogne*, tom. II, donne la liste complète des écrits de Mautour. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*, nos 24, 300. Le *Mercure*, mars 1722; août et sept. 1723; fév. 1725; oct. 1737, p. 2306. Les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1704, p. 1131; juillet 1705, p. 1239; avril 1715; févr. 1715, p. 1367; décembre 1721. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite plusieurs autres auteurs à consulter sur les écrits de Mautour.

MAUVIEU. *Voy.* MENELÉ.

MAUZAC (*Mauziacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans l'Auvergne, au diocèse de Clermont, près de la ville de Riom. Elle fut fondée vers l'an 680 par saint Calmin ou Calmius, réparée par Pépin, roi d'Aquitaine, et terminée par les Clunistes réformés. *Voy.* l'*Hist. du Languedoc*, tom. I, p. 564. La *Gallia Christ.*, tom. II.

Digitized by Google

MAVIAEL, fils d'Irad et père de Mathusaël. *Voy.* Genèse, IV, 18.

I. **MAXENCE** (Jean), moine de Scythie, florissait sous le pape Hormisdas vers l'an 523. Il fut un des plus zélés défenseurs de la doctrine de saint Augustin. Il soutint à Constantinople, devant les légats d'Hormisdas, cette proposition : *Un de la Trinité a souffert dans sa chair.* On a de lui : 1° une *Requête aux légats du pape Hormisdas;* — 2° une *Profession de foi;* — 3° douze *Anathématismes;* — 4° une autre *Profession de foi*, avec une *Explication;* — 5° une *Réponse* à la lettre d'Hormisdas à Possessor; — 6° un livre contre les *Acéphales;* — 7° deux livres contre les *Nestoriens;* ces ouvrages ont été insérés dans les *Bibliothèques des Pères. Voy.* le cardinal Noris, *Dissert. de uno ex Trinit. passo.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **MAXENCE**, patriarche d'Aquilée, fit une *Réponse* à la lettre de Charlemagne touchant le baptême. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 418.

III. **MAXENCE** ou **MAIXENCE**, vulgairement **MESSENCE** (Sainte), vierge et martyre en Beauvoisis, est regardée comme l'élève de saint Patrice, apôtre d'Irlande, ou comme la fille de parents convertis par ce saint évêque. Sa vie est complétement inconnue; il est cependant certain que, dès le VIIe siècle, elle était honorée dans le diocèse de Beauvais, en un lieu qui portait son nom, et où s'est formée une petite ville appelée *Pont-Sainte-Maixence.* Quoique le Martyrologe de France marque sa fête au 24 novembre, on la célèbre le 20 du même mois dans le diocèse de Beauvais. *Voy.* Richard et Giraud.

MAXIEN (Saint), martyr. *Voy.* MAXIMIEN.

I. **MAXIME** (Saint), martyr et compagnon de saint Tiburce et de saint Valérien, souffrit au IIe ou au IIIe siècle. *Voy.* TIBURCE, n° II.

II. **MAXIME** (Saint), martyr, qui fut lapidé le 14 mai 250, sous l'empire de Dèce, par les ordres du proconsul Optime, était marchand en Asie. La plupart des Martyrologes latins ont placé sa fête au 30 avril. *Voy.* Baronius. Bollandus.

III. **MAXIME** (Saint), martyr d'Auvergne au IIIe siècle, fut un des compagnons de saint Cassi. *Voy.* CASSI.

IV. **MAXIME** (Saint), prêtre et martyr de Rome, fut compagnon de saint Moyse. *Voy.* MOYSE, n° II.

V. **MAXIME** (Saint), martyr et compagnon de saint Maurice, est honoré à Milan le 14 avril, jour qui passe pour être celui de son invention. Saint Charles Borromée ayant fait bâtir une chapelle souterraine dans son église métropolitaine, y transporta les reliques de plusieurs saints, entre autres le corps du martyr saint Maxime, qu'il mit à part dans une place de distinction. Ailleurs on célèbre sa fête le 22 septembre.

VI. **MAXIME** (Saint), greffier, martyr et compagnon des saints Hippolyte, Eusèbe, etc., martyrs de Rome, fut jeté dans le Tibre par l'ordre de l'empereur Valérien. *Voy.* HIPPOLYTE, n° II.

VII. **MAXIME** (Saint), évêque d'Alexandrie, mort vers l'an 281, signala son zèle et sa charité pour les chrétiens de cette ville pendant la persécution de Dèce; et, lorsque la paix eut été rendue à l'Église, il déploya la plus grande charité pendant la peste qui ravagea la ville en 253. L'an 257, il fut exilé à Kephra, dans la Libye, avec saint Denys, évêque d'Alexandrie, qu'il avait accompagné dans la glorieuse confession de foi qu'il fit devant le gouverneur Émilien; il le suivit encore dans son second exil au quartier de la Maréotte, d'où ils ne revinrent qu'en 260. Saint Denys mourut en 264, et Maxime lui succéda. On célèbre sa fête le 27 décembre. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VI. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV. Richard et Giraud.

VIII. **MAXIME** (Sainte), vierge et martyre de Tuburbe, en Afrique. Elle souffrit avec Donatille et Seconde, deux autres vierges, dans le IIIe ou IVe siècle; car les uns rapportent leur martyre au règne de Valérien, et les autres à celui de Dioclétien. L'Église célèbre leur fête le 30 juillet, jour auquel leur fête est marquée dans les Martyrologes.

IX. **MAXIME**, IIe du nom (Saint), évêque de Jérusalem, mort, selon les apparences, l'an 350, souffrit avec beaucoup de constance pendant la persécution de Galère Maximien et de Maximin Daia, et il fut au nombre de ceux que l'on condamna aux mines après leur avoir fait crever l'œil et brûler le jarret gauche. Saint Macaire, évêque de Jérusalem, le sacra évêque de Diospolis, en Palestine; mais, le peuple n'ayant pas voulu le laisser partir, Maxime resta auprès de Macaire en qualité de coadjuteur. On pense qu'il l'accompagna au concile de Nicée l'an 325. Lorsqu'il eut succédé à saint Macaire, il assista au concile de Tyr assemblé par les ariens contre saint Athanase, en 347. Il se trouva au concile de Sardique, et, l'an 350, il en assembla un à Jérusalem en faveur de saint Athanase. Son nom se trouve avec éloge dans le Martyrologe romain moderne, au 5 mai. *Voy.* Sozomène. Théodoret. Socrate. Rufin. Richard et Giraud.

X. **MAXIME** (Saint), martyr d'Afrique sous les Vandales, vivait au Ve siècle. Il fut le compagnon de saint Libérat, abbé et martyr. *Voy.* LIBÉRAT, n° I.

XI. **MAXIME**, vulgairement **MASSE** ou **MOSSE** (Saint), évêque de Riez, en Provence, né à Decomer, sur le territoire de Digne, mort le 27 novembre, vers l'an 460, entra dans le monastère de Lérins, où il fit admirer son humilité, sa mortification et son application à la prière. Saint Honorat, fondateur de ce monastère, ayant été nommé évêque d'Arles en 426, Maxime fut appelé à lui succéder; mais l'éclat de ses vertus, le succès de ses prédications et la force de ses miracles attirèrent auprès de lui un si grand nombre de personnes, qu'il alla se cacher dans la forêt de l'Isle. Obligé de revenir à Lérins, il fut élu peu après évêque de Riez, et il prit une seconde fois la fuite. On le sacra malgré sa résistance, et il montra dans cette nouvelle dignité les mêmes vertus qu'il avait fait admirer dans le cloître. Il assista à plusieurs conciles assemblés tant dans sa province que dans les provinces voisines, bâtit une église en l'honneur de saint Albin, fut un des prélats des Gaules qui reçurent la lettre de saint Léon à Flavien de Constantinople, contre les erreurs d'Eutychès, et participa à la lettre synodique qu'ils lui écrivirent pour l'en remercier. L'Église honore sa mémoire le 27 novembre. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Traité de la gloire des confesseurs,* chap. LXXXIII. Surius. Richard et Giraud.

XII. **MAXIME** (Saint), évêque de Turin, né, comme on croit, à Verceil, mort vers l'an 423, gouverna son église avec une grande réputation de doctrine et de piété sous les empereurs Honorius et Théodose le Jeune, comme le pensent Gennade, Possevin, Cave, etc.; ce qui s'oppose à l'opinion de ceux qui prétendent qu'il assista au concile de Milan, en 451, et à celui de Rome en 465. Sa fête est placée au 25 juin. Il a laissé soixante-treize *Homélies*, dont plusieurs se trouvent parmi les *Sermons* de saint Augustin et de

Digitized by Google

saint Ambroise. Elles ont été imprimées séparément à Anvers, 1518; Cologne, 1535; Rome, 1564 et 1572; Paris, 1614 et 1623; on les trouve aussi à la suite des *Œuvres* de saint Léon et dans les *Bibliothèques des Pères;* dans le P. Mabillon, *Musæum Italicum*, IIe part., tom. I, et dans D. Martenne, *Amplissima Collectio,* tom. IX. *Voy.* Gennadius, *Catalog.*, c. XL. Possevin, *Apparatus sacer*. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

XIII. **MAXIME** (Saint), abbé de Chrysopolis, né à Constantinople vers l'an 580, mort en 662, fut premier secrétaire d'Heraclius; mais il quitta bientôt cette position pour embrasser la vie monastique. Il se distingua par l'austérité de sa vie, fut nommé abbé du couvent de Chrysopolis, se rendit en Afrique, l'an 645, pour combattre l'hérésie des monothélites, et alla à Rome, où il obtint de Martin Ier la convocation d'un concile pour anathématiser l'hérésie et ses partisans. Constantin II, irrité de cette démarche, exila Maxime et plusieurs autres personnages qui avaient pris part à ce concile, et il leur fit subir les plus cruels traitements. Maxime mourut dans le Caucase. L'Église grecque célèbre sa fête le 21 janvier, et l'Église latine le 13 août. Ses Œuvres, publiées par Combefis, ont paru sous ce titre : *S. Maximi confessoris, Græcorum theologi eximiique philosophi, Opera;* Paris, 1675, 2 vol. in-fol. Son *Explication sommaire de la Pâque,* qui ne se trouve pas dans ce recueil, a été donnée par le P. Petau dans son *Uranologion;* Paris, 1630, in-fol. *Voy.* Photius, *Cod. CXCII-CXCV.* Théophane. Baronius. Bellarmin. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XVII, p. 689 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent des détails sur l'histoire de saint Maxime et sur plusieurs de ses écrits, citent 64 de ses Sentences spirituelles et morales, et portent un *Jugement de ses écrits.*

MAXIMES DE PERFECTION. *Voy.* CONSEILS ÉVANGÉLIQUES.

MAXIMIANISTES (*Maximianistæ*), branche de donatistes ainsi nommés de *Maximien,* diacre de Carthage. Ils se séparèrent des autres l'an 373. Ils condamnèrent à Carthage Primien, un de leurs évêques, et mirent Maximien à sa place; mais celui-ci ne fut pas reconnu par le parti des donatistes. Saint Augustin a parlé plus d'une fois de ce schisme; il fait remarquer que tous ces sectaires se poursuivaient les uns les autres avec plus de violence que les catholiques n'en exercèrent jamais contre eux. Ils se réconcilièrent cependant et se pardonnèrent mutuellement les mêmes griefs pour lesquels ils s'obstinaient à demeurer séparés des catholiques. *Voy.* August., *Lib. de Gestis cum Emerito donatista*, n. 9. Tillemont, *Mémoires*, tom. XIII, p. 192. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **MAXIMIANOPOLIS**, ville épisc. de la deuxième Pamphylie, sous la métropole de Perges, au diocèse d'Asie. On en connaît deux évêques, dont le premier, Patrice, assista au concile de Nicée, et le second, Théorèbe, souscrivit la lettre des évêques de Pamphylie à l'empereur Léon. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1021.

II. **MAXIMIANOPOLIS**, ville épisc. de la province de Rhodope, sous la métropole de Trajanopolis, au diocèse de Thrace. Elle fut élevée vers le VIe siècle à la dignité métropolitaine, suivant Richard et Giraud, et, selon de Commanville, suivi par Moroni, elle devint archevêché honoraire au IXe siècle. *Voy.* On en connaît trois évêques, dont le premier, Ennepius, assista au premier concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1200. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 152. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 240-241.

III. **MAXIMIANOPOLIS**, ville épisc. de la deuxième Thébaïde au patriarcat d'Alexandrie, sous la métropole de Ptolémaïs Hermii, érigée en évêché au IVe siècle. Il y a eu un évêque mélétien nommé Pachyme. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 610.

IV. **MAXIMIANOPOLIS**, ville épisc. de la province d'Arabie sous la métropole de Bostra, au diocèse d'Antioche, et située au delà du Jourdain. On n'en connaît qu'un évêque, Sévère, pour lequel Constantin, son métropolitain, souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 867.

V. **MAXIMIANOPOLIS** ou **MAXIMINIANOPOLIS**, autrefois *Hadadrimmon* ou *Adadremmon,* ville épisc. de la deuxième Palestine sous la métropole de Scythopolis, au diocèse de Jérusalem, et située près de Jezraël. Saint Jérôme en a parlé dans son Commentaire sur Zacharie et Osée. On en connaît quatre évêques, dont le premier est Maxime. Aujourd'hui *Maximianopolis* est un simple évêché *in partibus,* sous l'archevêché également *in partibus* de Césarée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 703. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 281. Gaet. Moroni, vol. XLIII, p. 241. *Compar.* ADADREMMON.

MAXIMIEN ou **MAXIEN**, **MESSIEN** (Saint), martyr et compagnon de saint Lucien de Beauvais. *Voy.* LUCIEN, n° V.

I. **MAXIMILIEN** (Saint), un des martyrs d'Éphèse nommés les sept Dormants. *Voy.* DORMANTS, n° I.

II. **MAXIMILIEN** (Saint), martyr en Afrique, né à Tébeste, en Numidie, vers l'an 275, mort le 12 mars 295, était fils d'un chrétien nommé Fabius Victor. Appelé par le proconsul Dion pour être enrôlé au service des empereurs, il refusa constamment de servir, et protesta qu'il était chrétien; le proconsul lui fit trancher la tête. L'Église honore sa mémoire le 12 mars. *Voy.* D. Mabillon, *Analectes,* tom. IV. D. Thierry Ruinart.

III. **MAXIMILIEN** (Saint), martyr d'Antioche, mort en 362, était compagnon de saint Bonose. *Voy.* BONOSE, n° II.

I. **MAXIMIN** (Saint), premier évêque d'Aix en Provence. On ne connaît ni le lieu de sa naissance, ni l'époque à laquelle il a vécu, ni ce qu'il a fait ou souffert pour faire fleurir la foi dans cette province. Son nom ne se trouve dans aucun des Martyrologes qui ont précédé le XIIe siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en 1103 on dédia, dans l'église de Saint-Sauveur d'Aix, un autel sous le nom de *Saint-Maximin* et de *Sainte-Marie-Madeleine.* Les continuateurs de Bollandus croient qu'il pourrait bien être le même que *Maxime d'Aix* qui assista au concile d'Orléans l'an 541. On célèbre sa fête principale le 8 juin. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **MAXIMIN** (Saint), évêque de Trèves, né sur le territoire de Poitiers, mort en 349, quitta son pays pour vivre sous la discipline de saint Agrèce, évêque de Trèves, auquel il succéda vers l'an 332. Il donna l'hospitalité à saint Athanase et à saint Paul, évêque de Constantinople, qui avait été chassé de son siége par l'empereur Constance. Maximin ayant prémuni l'empereur Constant contre les artifices des ariens, ceux-ci le mirent au rang de leurs plus terribles adversaires. L'an 344, il assista au premier concile de Milan, où, de concert avec saint Athanase, il proposa la convocation d'un concile général,

Digitized by Google

de procurer à l'Église une paix durable. même assembla un concile particulier à gne, en 346, et, l'année suivante, il se trouva ui de Sardique, où saint Athanase fut réta- On lui attribue quelques écrits contre les is. Sa fête principale a lieu le 29 mai. *Voy.* Bollandistes, dans lesquels on trouve une bien écrite de ce saint, composée vers 960 Sigehard, moine de Saint-Maximin. Her- , *Vie de saint Athanase*. *L'Hist. littér. de la ce*, tom. I, part. II, p. 112. Richard et Gi- . Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 242-243.

. **MAXIMIN**, évêque d'Anazarbe et métro- ain de la deuxième Cilicie, vivait au ve siè- Il a laissé quelques *Lettres synodiques*, que rouve dans la collection de Lupus pour et e Nestorius.

XIMINIANOPOLIS. *Voy.* MAXIMIANOPO- n° V.

XIMINUS. *Voy.* MESMIN.

XIMUS. *Voy.* MESME.

Y (Saint). *Voy.* MARI.

YENCE (*Maguntia*, *Moguntia* ou *Mogun- m*), ville épisc. et capitale de l'ancien élec- du même nom, située dans les limites de enne Gaule, à la gauche du Rhin, vis-à-vis oit où le Mein s'unit à ce fleuve. D'après ntiment commun, cette ville reçut la foi au ècle; mais quelques auteurs prétendent es apôtres y envoyèrent quelques-uns de disciples. Dès le IVe siècle, ses évêques t métropolitains de la première Germa- ; mais Mayence ayant été ruinée par les en 454, ce fut seulement au VIIIe siècle que pe Zacharie y rétablit la dignité métropo- e en faveur de saint Boniface, apôtre de la ; il lui accorda, avec plusieurs autres pri- es, la primatie sur tout ce pays. Le pre- évêque de Mayence est saint Crescent, le de l'apôtre saint Paul; envoyé dans les s vers l'an 58, il y fonda les évêchés de nce et de Vienne en Dauphiné. De l'an 813 1549, il y a eu à Mayence trente-cinq as- ées ecclésiastiques, parmi lesquelles on te des synodes provinciaux et même plu- conciliabules, tels que celui des partisans mpereur Henri IV contre le pape Gré- VII, l'an 1080, et celui qui fut tenu en 1085 le même pape Grégoire VII, en faveur ntipape Guibert; sans compter celui que Mansi dit avoir été tenu la même année. ocèse actuel de Mayence appartient à la ce ecclésiastique du Haut-Rhin, et est gant de l'archevêché de Fribourg. *Voy.* la *Christ.*, tom. III, p. 637, 690. Labbe, VII, IX, X, XI, XII, XIII, XIV. Hardouin, V, VI, VII, IX. La Regia, tom. III, XIV, XI, XXV, XXVI. Le P. Mansi, *Supplem. ionis Concil.*, tom. I, col. 923, 1057, 1225, tom. II, col. 69; tom. V, col. 281. Serra- Serarius, *Res Moguntiæ*. De Commanville, *ble alphabét.*, p. 161. Richard et Giraud. *ction. de la théol. cathol.*, qui continue à nos jours l'*Hist. ecclés. de Mayence*, qui, Richard et Giraud, s'arrête à l'an 1769.

AYER (Christophe), jésuite, né à Augs- en 1568, mort en 1626, a laissé huit con- ses de théologie, savoir : 1° *Nécessité des œuvres*; — 2° *De la Communion sous une* — 3° *De la Présence réelle*; — 4° *Du Pur-* ; — 5° *Du Culte et de l'Invocation des* — 6° *Du Culte des reliques*; — 7° *Du Culte ages et des traditions*; ces écrits ont paru ne en 1626.

AYER (Henri), jésuite, né à Dillingen, n 1675. On lui doit : 1° *Méditations sur les principaux mystères de Jésus-Christ*; Cologne, 1635; — 2° *Qui est semblable à Dieu*, ou *Traité des attributs*; Ingolstadt; 1645; — 3° *Manuel de la Bible*, ou *Accord des contradictions apparentes de l'Écriture sainte*; Fribourg, 1654; — 4° *Des Épousailles et des mariages*; ibid., 1657; — 5° *L'Heure heureuse d'une sainte mort*; ibid., 1659.

III. **MAYER** (Jean), de l'Ordre des Carmes. *Voy.* MAIER.

IV. **MAYER** (Jean-Frédéric), en latin *Mayerus*, luthérien, né à Leipzig en 1650, mort à Stettin l'an 1712, professa la théologie à Wittemberg et à Greifswald, et devint surintendant général des églises de Poméranie. Il était très-versé dans les langues latine, grecque et hébraïque. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont plusieurs renferment des choses triviales et indignes d'un homme de lettres. Nous citerons seulement : 1° *Historia versionis germanicæ Bibliorum Lutheri*; Hambourg, 1693; 1702, in-4°; 1732-1733, 2 vol. in-8°; — 2° *Bibliotheca Scriptorum theologiæ moralis*; Greifswald, 1705, in-8°; — 3° *Bibliotheca biblica, seu Dissertationes de notitia Auctorum qui in Scripturam commentarios scripserunt*; Leipzig, 1711, in-4°; Eh. Arnd y a ajouté un volume supplémentaire; ibid., 1713, in-4°; — 4° *Bibliotheca theologica*; Berlin, 1716, 2 vol. in-8°. Son écrit intitulé : *De Pontif. Rom. electione liber Commentarius, cum duarum Dissertat. append.*, a été mis à l'*Index* par un décret du 22 décembre 1709. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. Sacr.*, p. 854. Richard et Giraud, qui indiquent beaucoup d'autres écrits de Mayer.

MAYEUL ou **MAYOL** (Saint), quatrième abbé de Cluny, né en Provence vers l'an 906, mort le 11 mai 994, se montra dès l'enfance non moins porté aux sciences qu'à la vertu. Les incursions des Sarrasins l'ayant obligé de se retirer à Mâcon, il fut présenté à Bernon, évêque de cette ville, qui le fit chanoine, puis archidiacre de sa cathédrale. Plein de charité et de compassion pour les pauvres, Mayeul leur distribuait tous ses revenus, ne se réservant que ce qui lui était absolument nécessaire pour vivre. Vers l'an 940 il enseigna la théologie et la philosophie aux clercs de l'église de Mâcon; mais les tentatives que l'on fit pour lui faire accepter l'archevêché de Besançon le déterminèrent, en 943, à embrasser la vie monastique dans l'abbaye de Cluny. Ses hautes vertus et la solidité de son esprit et de sa doctrine le désignèrent à l'abbé Aymard pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Ordre, de procureur et de trésorier de la maison. Mayeul lui succéda peu après, et gouverna sa communauté avec une sagesse qui lui valut la réputation du plus saint homme de son siècle. Il réforma un grand nombre de monastères d'Allemagne, de France, de Lombardie et de Suisse, fit plusieurs pèlerinages à Rome au tombeau des apôtres. Ayant été fait prisonnier par une troupe de Sarrasins, il eut le bonheur d'en convertir plusieurs, et de procurer la liberté à ses compagnons de captivité. Il mourut dans le voyage qu'il avait entrepris, à la demande de Hugues Capet, pour venir mettre la réforme dans l'abbaye de Saint-Denis. On célèbre sa fête le 11 mai. *Voy.* Bollandus, au 11 mai. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VII. D. Mabillon, *Acta Sanctor. Ord. S. Benedicti*, tom. VII, où on trouve la vie de Mayeul écrite par Syrus, moine de Cluny, et contemporain du saint. Richard et Giraud. Feller.

MAYFART (Jean-Matthieu), luthérien, né l'an 1590, mort en 1642, professa la théologie à

Digitized by Google

Erfurt en Thuringe. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Suscitabulum clericorum;* — 2° *Distinctiones theologicæ;* — 3° *Arx Sionis;* — 4° *Tractatus de pace reconcilianda inter evangelicos;* — 5° *Meletemata theologica. Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.* Richard et Giraud, qui indiquent les autres ouvrages de Mayfart.

MAYNARD, docteur en théologie et chanoine de Saint-Sernin de Toulouse, vivait au XVIIIe siècle. On lui doit : *La Religion protestante convaincue de faux dans ses règles de foi particulières, par les propres aveux et les raisonnements de ses défenseurs;* Paris, 1740, 2 vol. in-12. L'auteur porte la vérité et la clarté de ses preuves jusqu'à l'évidence de la démonstration. *Voy.* le *Journ. des Sav.*, 1741, p. 62. Richard et Giraud.

MAYNAS ou **CHACAPOYAS**, ville épisc. de l'Amérique méridionale dans le bas Pérou. Pie VII érigea Maynas en évêché, et son église en cathédrale. Après une longue vacance du siége, Grégoire XVI, dans le consistoire du 17 septembre 1838, donna pour évêque à cette église Joseph-Marie d'Arsiaga, déjà vicaire capitulaire de la même église, avec la faculté de transporter le siége épiscopal à Chacapoyas, où il est encore aujourd'hui suffragant de Lima, comme l'était Maynas; et l'évêque doit prendre le titre d'*évêque de Chacapoyas et de Maynas. Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 21-22.

I. **MAYOL** (Saint). *Voy.* MAYEUL.

II. **MAYOL** (Joseph), dominicain, né à Saint-Maximin en Provence, vivait du XVIIe au XVIIIe siècle. Il professa la théologie et la philosophie dans plusieurs couvents de la province de Toulouse, dont il fut nommé provincial en 1698. Il a publié : 1° *Abrégé de la dévotion du rosaire de la Mère de Dieu;* Avignon, 1679; — 2° *Summa moralis doctrinæ thomisticæ circa decem præcepta decalogi : item virtutum theologicarum fidei, spei et charitatis, vitiaque illis opposita, necnon circa propositiones morales de hac materia ab Ecclesia damnatas variis in locis sparsas*, etc.; ibid., 1704, in-4°. *Voy.* le Père Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 765.

MAYR (Georges), jésuite, né à Rain, en Bavière, l'an 1565, mort à Rome en 1623, professa les langues orientales à l'université d'Ingolstadt, et devint en 1598 prédicateur à l'église de Saint-Maurice à Rome. On a de lui, outre des cantiques en plusieurs langues : 1° *Officium Mariæ latino-græcum;* Augsbourg, 1612, in-12; — 2° *Institutiones linguæ hebraicæ;* ibid., 1616; Ingolstadt, 1624, in-12; Lyon, 1659, et Tubingue, 1593, in-8°, 9e et dernière édition; — 3° *Petri Canisii Catechismus cum interpretatione græca et hebraica;* Dillingen, 1621, in-8°; — 4° *Th. A Kempis, De Imitatione Christi, latino-græcus;* Augsbourg, 1615, in-12; Cologne, 1630, in-12; — 5° *Vita S. Ignatii, centum imaginibus expressa;* Augsbourg, 1622; c'est une traduction latine et grecque de l'ouvrage de Quartemont. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAYRE (Saint). *Voy.* MARI.

MAYRON. *Voy.* FRANÇOIS, n° XXIV.

MAZAN ou **MASAN** (*Mansiada* ou *Mansuda*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans une solitude, au diocèse de Viviers, et à quatre lieues d'Aubenas. Elle fut fondée par saint Jean, abbé de Bonneval, au diocèse de Vienne, lequel abbé devint évêque de Valence. Quelques auteurs rapportent la fondation de cette abbaye à l'an 1119; mais il paraît qu'elle est postérieure de deux à trois siècles. Dans tous les cas, c'était certainement la plus ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans la province. Ce lieu s'appelait anciennement le *Mas d'Adam. Voy.* l'*Hist. du Languedoc*, t. II, p. 423.

MAZARA ou **MAZZARA**, **MARSALA** (*Mazaris*), ville épisc. de l'archevêché de Palerme, située à l'embouchure d'une petite rivière du même nom dans la mer, au sud-ouest de la côte de l'île de Sicile. Cette ville était autrefois très importante. Son premier évêque, Étienne de Fer, siégeait en 1093. *Voy.* Rocco Pirro, *Sicil. Sacr.*, l. III, p. 499. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 30-34.

MAZARINI (Giulio), jésuite, né à Palerme en 1544, mort à Bologne l'an 1622, était l'oncle du célèbre cardinal Mazarin. Il professa la philosophie à Palerme, la théologie à Paris, devint recteur des colléges de Gênes et de Ferrare, ainsi que de la maison professe de Palerme; il se fit en outre connaître comme prédicateur. On lui doit : 1° *David, discorsi sul cinquantesimo salmo*, etc.; Rome, 1600, 3 vol. in-4°; Cologne, 1611, in-4°; — 2° *De' Discorsi sopra la conclusione : Gloria Patri et Filio et Spiritui Sancto;* Venise, 1611, in-8°; — 3° *Somma della evangelica osservanza; raggionamenti sopra il sermone del Signore in monte;* Venise et Bologne, 1615-1618, 4 vol. in-4°; — 4° *Il Colosso Babilonico delle considerazioni mistiche sul sogno della statua di più metalli che hebbe Nabucodonosore;* Bologne, 1619-1625, 2 vol. in-4°. *Voy.* Philip. Labbe, *Biblioth. chronolog.* Mongitore, *Biblioth. Sicula*, tom. I, p. 414. La *Nouv. Biogr. génér.*

MAZARIS. *Voy.* MAZARA.

MAZERIUS. *Voy.* MAISTÈRES.

MAZOLINI (Silvestro), en latin *Prierias*, dominicain, né à Prierio, village du Montferrat, vers l'an 1460, mort à Rome en 1523, professa avec succès à Bologne et à Padoue, fut prieur de plusieurs couvents, et devint en 1508 vicaire général de la Lombardie. En 1511 on l'appela à Rome pour y professer la littérature sacrée, et il devint en 1515 maître du sacré palais. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Aurea Rosa, videlicet expositio super evangelia totius anni, continens flores et rosas expositionum SS. doctorum antiquorum:* Bologne, 1503, in-4°; cet ouvrage a été réimprimé dix ou douze fois; — 2° *Summa summarum quæ Sylvestrina dicitur;* ibid., 1515, 2 vol. in-4°; souvent réimprimé; — 3° *De Irrefragabili Veritate Romanæ Ecclesiæ Romanique Pontificis;* Rome, 1518, 1520, in-4°; — 4° *De Strigimagarum dæmonumque mirandis lib. III;* ibid., 1521, 1575, in-4°. *Voy.* Ghilini, *Teatro d'Uomini letterati*, tom. I, p. 209. Oldini, *Athenæum Ligusticum.* Le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædicator.*, tom. II, p. 55-58. Marchand Prosper, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MAZURE (L'abbé), a laissé : *Discours de piété sur les principales vérités de la religion chrétienne;* Paris, 1677, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1677.

MAZZA (Andrea), bénédictin du Mont-Cassin, né en 1724 à Parme, où il est mort l'an 1797, fut chargé d'enseigner dans sa ville natale la philosophie et la théologie, qu'il avait étudiées à Rome. Devenu conservateur de la bibliothèque de son couvent, il l'enrichit de nombreux ouvrages. En 1768 il entra à la bibliothèque de Parme, et en 1780 il fut nommé abbé du monastère de Saint-Jean de la même ville de Parme. A une érudition solide Mazza joignait beaucoup d'esprit et des talents variés. Outre plusieurs *Lettres historiques*, insérées dans les recueils du temps, et quelques travaux inédits, il a laissé : *Historiæ ecclesiasticæ selecta Capita;* Parme, 1757, in-8°. *Voy.* Tipaldo, *Bio-*

Digitized by Google

egli Italiani illustri, tom. VI. La *Nouv. énér.*

ARIA. *Voy*. MAZARA.

ARONI (Marc-Antoine), né à Monteru-ivait au XVIe siècle. Il a laissé : 1o *Traité couronnes du Pape et du baiser de ses* tome, 1588; — 2o *Dispute sur la prédes-et la réprobation;* Pérouse, 1579.

INELLI, théologien italien qui a laissé : *ones theologicæ distributæ in quæstiones s, criticas, dogmaticas, scholasticas de , trino et incarnato, præmisso tractatu theologicis et altero inserto de gratia;* , 1744. C'est un ouvrage posthume de lli, qui a été imprimé par l'ordre du noît IV et par les soins de Laurent Mi-, archidiacre de Palerme, lequel y a notes. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1744,

OCCHI (Alessio-Simmacho **MAZZOCCO**-, antiquaire, né à Santa-Maria-di-Capua 4, mort à Naples en 1771, entra dans les professa le grec et l'hébreu, accepta une u chapitre de l'église de Capoue, fut à Naples, où on le nomma théologal, a la théologie et l'Écriture sainte, fut de la direction du grand séminaire, et 'archevêché de Lanciano. Il était membre ncipales académies de l'Europe. Parmi rages nous citerons : 1o *In Vetus marmo-apolitanæ Ecclesiæ Calendarium;* Naples, vol. in-4o; — 2o *Dissertatio historica de alis ecclesiæ Neapolitanæ vicibus;* ibid., n-4o; — 3o *De Sanctorum Neapolitanæ e episcoporum Cultu;* ibid., 1752, 2 vol. — 4o *Actorum Bononiensium S. Januarii orum martyrum Vindiciæ repetitæ;* ibid., n-4o; — 5o *Spicilegium biblicum;* ibid., 78, 3 vol. in-4o. *Voy.* Fabroni, *Vitæ Ita-* tom. VIII. Le Beau, *Éloge de Mazzocchi, s Mémoires de l'Académie des inscriptions,* XXVIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

ZOTTA (Nicolas), jésuite, né à Naples, n 1748, professa longtemps la théologie dans le collége des Jésuites, et fut su-d'une communauté de prêtres établie collége napolitain. Il a laissé un cours *ologie morale* qui n'a paru qu'après sa et qui a eu de nombreuses éditions; elle tulée : *Reverendi Patris Nicolai Mazzotta, ate Jesu, Theologia moralis, in quinque to-tributa... ad mentem præcipue R. P. Clau-roix, celeberrimi ejusdem Societatis theo-* Naples, in-8o; Venise, 1760; Naples, 1761. *Voy.* Richard et Giraud.

D (Richard), célèbre médecin anglais, 1673 à Stepney, village près de Londres, Londres l'an 1754, fit ses humanités à t sous le savant Grevius, et de là se ren-eyde, où il étudia la médecine. Il voya-Italie, et prit le bonnet de docteur à . De retour dans sa patrie, il exerça l'art rir avec un succès qui décida de sa ré-n. Nous ne citerons parmi ses écrits que lont le sujet est purement religieux, et intitulé : *Medicina Sacra, seu de morbis oribus qui in Bibliis memorantur;* Lon-1749, in-8o; Lausanne, 1764, in-8o; il a duit en anglais. Le but de cet ouvrage, nné par la Congrégation de l'*Index* (decr. rtii 1754), est de prouver que les démo-s de l'Évangile ne sont autre chose que us ou des épileptiques. « L'erreur qui dans toute cette diatribe, remarque fort usement Feller, dérive du désordre par on confond la possibilité avec le fait. Sur ce que telle maladie peut avoir une cause naturelle, Mead décide que dans aucun cas elle ne peut être l'effet d'un agent invisible; comme si les démons ne pouvaient pas produire les mêmes effets que des causes physiques; comme si, pouvant remuer des corps entiers, ainsi que l'observe Bossuet, ils ne pouvaient agiter quelques fibres dans le corps humain. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'auteur fait profession de croire à l'Évangile : or l'Évangile nous dit expressément que telle maladie était l'opération de l'esprit malin. Peu importe que le même mal puisse être naturel, si la vérité divine nous assure que dans tel cas il ne l'était pas. Le langage insidieux et faux que Mead attribue à Jésus-Christ et à ses apôtres, dans une matière aussi grave, est une imputation sacrilége et absurde que tout bon chrétien trouvera suffisamment réfutée par la seule idée de la chose. Mead, en combattant le pouvoir du démon, n'a pas même saisi l'état de la question. « L'on ne se persuadera jamais, dit-il, que Dieu « ait accordé aux diables le pouvoir de tour-« menter les hommes à leur gré. » Eh! qui a jamais *pensé que les diables tourmentaient les hommes à leur gré?* Ils tourmentent autant que Dieu le leur permet, et l'étendue de cette permission a d'autres règles que *leur gré*. On a démontré les erreurs de Mead sur cette matière dans un ouvrage imprimé à Londres en 1775, intitulé : *A Dissertation of the demoniacs.* » Nous croyons avoir complétement réfuté nous-même l'erreur de Mead dans *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 347 et suiv., où nous avons traité de la *possibilité des possessions diaboliques; de la réalité des possessions en général; de la réalité des possessions en particulier* dont il est parlé dans les évangélistes. *Compar.* POSSÉDÉ.

MEAUBEC ou **MEOBEC** (*Millebeccum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située au diocèse de Bourges, dans la forêt de Braines, entre Argenton et Mézières. Elle fut fondée au VIIe siècle par Flocade, maire du palais de Thierry, roi de Bourgogne, et par Siran, qui en fut le premier abbé. L'an 1674, les deux menses de cette abbaye furent unies à l'évêché de Québec, dans l'Amérique, et l'église a été convertie en paroisse. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 160.

MEAUX (*Meldæ*), ville épisc. de France dont l'évêché était d'abord suffragant de Sens; mais lorsque Grégoire XV éleva, en 1622, le siége de Paris à la dignité de métropole, Meaux cessa d'appartenir à Sens pour passer à la nouvelle métropole. L'époque de son érection remonte, selon le sentiment le plus généralement reçu, au IIIe siècle, et son premier évêque fut saint Sainctin, dont le nom se trouve dans tous les catalogues vulgairement connus. Mais Jean Chenu rapporte que le premier évêque de Meaux fut saint Denys l'Aréopagite, qui y prêcha la foi et qui devint ensuite évêque de Paris. Le même auteur ajoute que saint Sainctin, mort l'an 118, fut le successeur de saint Denys. Il y a eu six conciles de Meaux, dont le premier fut tenu l'an 845, et le sixième l'an 1523. *Voy.* la Regia, tom. XXI, XXV, XXVI. Labbe, tom. VII, IX, X, XI. Hardouin, tom. VI. Mansi, *Supplém.*, tom. II, col. 53, 1107. La *Gallia Christ.*, tom. VIII, col. 1602, nov. edit. Sponde, *Annales*. J. Chenu, *Archiepiscopor. et Episcopor. Galliæ chronologica Historia*. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 153, 154. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 50-53.

MEAZZA (Girolamo), clerc régulier théatin, né à Milan en 1639, mort l'an 1707, exerça

Digitized by Google

presque tous les emplois de son Ordre, fut consulteur du Saint-Office et censeur des livres à Rome. Il professa la philosophie et la théologie en Italie et en Allemagne, et obtint de grands succès comme prédicateur. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Pugna spiritualis Laurentii Scupoli latino donata;* Monaco, 1667, 2 vol. in-12; — 2° *Prodigj del fuoco divino;* ibid., 1669, in-4°; — 3° *Magister novitiorum regularium;* Milan, 1688, in-4°; — 4° *Arsenale divoto per armar l'anime ne' bisogni spirituali;* ibid., 1693; souvent trad. et réimprimé; — 5° *Ragionamenti sagri;* ibid., 1697, in-4°; — 6° *Stimulus quotidianus;* ibid., 1700-1706, 3 vol. in-12; — 7° *Apparecchio pratico alla festa dell' Immacolata Concezione;* ibid., 1698, in-8°; — 8° *Istruzione facile e breve per occuparsi nell' orazione mentale;* ibid., 1695, in-16. *Voy.* Argelati, *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*, tom. II, p. 904-906. Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Meazza.

MECCIENS. *Voy.* CELLITES.

MÉCHANCETÉ, MÉCHANT. La révélation nous enseigne que l'homme, déchu de la justice originelle par le péché d'Adam, vient au monde avec une concupiscence effrénée, avec des passions violentes, rebelles à la raison et difficiles à dompter; qu'il a par conséquent plus d'inclination au mal qu'au bien, plus de penchant à être méchant qu'à être bon. (*Voy.* Genèse, VIII, 21.) L'expérience ne confirme que trop cette triste vérité, puisqu'on voit tous les signes des passions, de la jalousie, de l'impatience, de l'obstination, de la colère et de la haine dans les enfants du plus bas âge. Les pélagiens, et surtout les philosophes incrédules, l'ont combattue par les raisons les plus faibles, pour ne pas dire ridicules. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, les réfute parfaitement.

MÉCHÉRATHITE (*Mecheratites*), nom patronymique de Hépher, un des braves guerriers de l'armée de David, ou bien nom formé de *Méchérath*, qui désigne un lieu d'ailleurs inconnu. *Voy.* I Paralip., XI, 36.

MÉCHITAR, MÉCHITARISTES. *Voy.* MEKHITAR, MEKHITARISTES.

MECHMAS. *Voy.* MACHMAS.

MECHNEDEBADAÏ, un des Juifs qui furent obligés de quitter les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité de Babylone. *Voy.* I Esdr., X, 40.

I. **MEDA** (Jean de). *Voy.* JEAN, n° XLVII.

II. **MEDA** (Philippe), évêque de Conversano, mort en 1733, a laissé : 1° *Discorsi teologici sopra il Giudizio universale;* Naples, 1724, in-4°; — 2° *L'Incontinente senza scusa;* 1728, in-4°; — 3° *Come si possa agevolmente intendere il gran punto dell' eterna predestinazione o reprovazione;* 1728, in-8°; — 4° *Per Conoscere, se siasi o non fatta una buona confessione sagramentale;* 1730, in-8°; — 5° *Per Scoprire se tal'uno ami Iddio sopra ogni cosa, ed il prossimo come se stesso;* 1731, in-8°; — 6° *Per Indurre ogni uno a volontieri osservare il precetto della santa quaresima;* 1732, in-8°. *Voy.* la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*

MÉDABA, MÉDABÉ. *Voy.* MADABA.

MEDAD, un des soixante-douze anciens que Dieu remplit de l'esprit de conseil et de prophétie pour aider Moïse dans la conduite du peuple. *Voy.* Nombres, XI, 26.

I. **MÉDAILLE** (Jean-Paul), fondateur de l'*Institut des Sœurs de Saint-Joseph*, né vers l'an 1615, mort à Auch en 1687, fit de nombreuses missions dans les diocèses de Toulouse, de Rhodez, d'Auch et du Puy. C'est au Puy qu'il fonda, en 1651, sous le nom d'Institut des Sœurs de Saint-Joseph, une congrégation régulière de femmes qui, entièrement consacrées au service de Dieu, exerçaient la charité envers le prochain. L'évêque du Puy, Henri de Maupast, le seconda dans la création de cet Ordre, qui fut approuvé en 1674. Médaille en composa les règles, dont il emprunta les éléments à la constitution des jésuites. Cet institut ne tarda pas à s'accroître, et il subsiste encore. *Voy.* Monlezun, *Hist. de Notre-Dame-du-Puy*. L'abbé Cailleau, *Les Gloires de Notre-Dame-du-Puy*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MÉDAILLE** (Pierre), jésuite, mort à Toulouse en 1709, était neveu du précédent. Il prêcha avec succès plusieurs carêmes à Toulouse. On lui doit : *Méditations sur les Évangiles;* Toulouse, 1703, 1723, 2 vol. in-18; elles ont paru depuis sous le titre de *Méditations sur les Évangiles pour toute l'année, par le P. Médaille, nouvelle édition augmentée;* Besançon, 1819, 2 vol. in-18. *Voy.* l'*Ami de la Religion et du Roi*, tom. XXII, p. 81. Feller, *Biogr. univers.*

I. **MÉDARD** (Saint), évêque de Noyon, né à Salency, près de Noyon, vers l'an 456, mort le 8 juin, vers 545, était frère jumeau de saint Gildard, évêque de Rouen. Plein de douceur et d'humilité, il se fit surtout remarquer par sa charité envers les pauvres. Nommé évêque de Vermand, vers 530, il dut transporter le siége de son évêché à Noyon, à cause de l'invasion des Barbares dans son diocèse; et, l'an 532, saint Éleuthère, évêque de Tournai, étant mort, on unit ces deux siéges, qui ne furent séparés de nouveau qu'en 1146. Saint Médard montra en toute occasion les vertus et le zèle d'un vigilant pasteur, et il opéra dans son diocèse de nombreuses conversions. On fait sa fête le 8 juin, et la célèbre basilique qui porte son nom ne tarda pas à s'élever sur son tombeau. On a fait plusieurs translations de ses reliques. Nous avons plusieurs *Vies de saint Médard;* l'une a été écrite en vers par Fortunat de Poitiers, l'autre par Radbod II, évêque de Noyon et de Tournay. Celle qui fut écrite par un moine de Soissons, vers l'an 892, publiée par D. d'Achéry, n'est, selon Feller, d'aucune autorité. *Voy.* le P. Papebroch, juin, tom. II. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

II. **MÉDARD (SAINT-)**, en latin *Sanctus Medardus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située au diocèse et près de la ville de Soissons. Elle fut fondée par Clotaire Ier, et achevée par Sigebert, son fils. Ce monastère, où se sont tenus plusieurs conciles, a joui d'une grande célébrité; il a donné à l'Église de grands et saints évêques, et plusieurs personnes d'un rang éminent y ont trouvé un asile. Cette abbaye, ruinée par les calvinistes, était tombée dans un grand relâchement, lorsqu'en 1637 on y introduisit les religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui lui rendirent son ancienne splendeur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 405 et suiv., nov. edit. Richard et Giraud.

III. **MÉDARD (SECTE DE SAINT-).** C'est ainsi qu'on appelle quelquefois la secte des Jansénistes, parce que le cimetière de Saint-Médard, à Paris, a été longtemps le lieu de leurs convulsions, qu'ils ont voulu faire passer pour de vrais miracles. *Voy.*, dans Feller, les art. MONTGERON, PARIS.

MEDDIN, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 61.

MÈDE (Joseph), anglican, né à Berden, dans le comté d'Essex, l'an 1586, mort à Cambridge en 1638, était très-versé dans les langues grecque et orientales. Il professa la première de ces langues au collége du Christ, à Cambridge. Il a

Digitized by Google

laissé : 1° *Clavis apocalyptica, ex innatis et insitis visionum characteribus eruta et demonstrata;* Cambridge, 1627, in-4°; trad. en anglais; Londres, 1750, in-4°; 1833, in-8°; — 2° *About the name Thusiastérion, anciently given to the holy table;* Londres, 1637, in-4°; — 3° *About churches in the Apostles' time;* ibid., 1638, in-4°; — 4° des *Sermons,* des *Discours* et des *Dissertations.* Plusieurs des écrits de Mede sont remplis de fiel et d'une haine de l'Église catholique qui va jusqu'au fanatisme le plus consommé. La meilleure édition de ses *Œuvres* est celle qui a été donnée par le Dr Worthington; Londres, 1672, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Feller. Chauffepié, *Nouv. Dict. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉDÉA. *Voy.* MÉDIA.

MÉDECIN (*Medicus*), a toujours été honoré chez tous les peuples. Les Hébreux attribuent à Dieu même l'invention de la médecine, et le Sage dit qu'il faut honorer les médecins à cause de la nécessité et parce que Dieu est auteur de la médecine aussi bien que de la vertu des médicaments. On trouve dans l'Écriture plusieurs passages qui semblent montrer qu'autrefois, chez les Hébreux comme chez les Grecs, la médecine était exercée par des personnes d'un rang élevé; un prince même devait être instruit des secrets de cet art. Les médecins sont obligés, sous peine de péché mortel, d'avertir les malades qu'ils sont en danger, afin qu'ils aient le temps de recourir aux sacrements, et le quatrième concile de Latran défend aux médecins, sous peine d'infamie et de privation de leurs grades, de visiter les malades qui n'auront pas satisfait à leur devoir trois jours après qu'on les en aura avertis. *Voy.* l'Ecclésiastique, XXXVIII, 1 et suiv. Isaïe, III, 6. Osée, XV, 13. Buxtorf, dans son grand *Lexicon,* art. RAPHA, MEDERI, où l'on voit combien les médecins sont maltraités dans le Talmud. D. Calmet, *Dissertation sur la médecine des Hébreux,* laquelle est en tête de son *Comment. littér. sur l'Ecclésiast.,* et *Diction. de la Bible,* qui rapporte les paroles du Talmud contre les médecins. Pontas, au mot MÉDECIN. Collet, *Moral.,* tom. V. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Richard et Giraud, qui consacrent un paragraphe au *Devoir des médecins,* rapportent aussi les paroles du Talmud contre les médecins, et citent un certain nombre d'ouvrages à consulter sur les différents devoirs des médecins. Le *Diction. ecclés. et canon. portat.,* où l'on trouve les anciennes ordonnances et les anciens arrêts civils concernant les médecins. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

MÉDÉMÉNA, qu'on lit dans la Vulgate (Josué, XV, 31), était une ville située dans la partie méridionale de la tribu de Juda; l'hébreu porte *Madmanna.* Dans Isaïe (X, 31), la Vulgate lit de même *Médéména;* mais le texte original, *Madména,* ville de la tribu de Benjamin, non loin de Jérusalem. *Voy.* Reland, *Palæstina illustr.,* p. 883.

MÉDÉNA. On lit dans le Ier livre d'Esdras (I, 2), selon la Vulgate : *In Medena provincia.* Mais *Medena* nous paraît être un adjectif formé de *Media,* et signifiant *qui est de Médie;* d'autant mieux que le texte chaldéen, qui est ici l'original, porte à la lettre : *qui est en Médie.*

MÉDÉRIC ou **MERRI, MÉRY** (Saint), en latin *Medericus,* abbé de Saint-Martin d'Autun, né dans cette ville, vivait du VIIe au VIIIe siècle. L'austérité de sa vie et l'éclat de ses vertus le firent nommer abbé du monastère de Saint-Martin, et il acquit une telle réputation de sainteté qu'on venait le consulter de toutes parts. Afin de se soustraire à cette affluence de visiteurs, il se réfugia dans un désert situé à cinq quarts de lieue de la ville, et que l'on appela la *Celle de Saint-Merri;* mais ses religieux l'ayant découvert, s'adressèrent à l'évêque, qui obligea le saint abbé de retourner dans son monastère. Plus tard il vint à Paris avec un de ses religieux, et ils se logèrent dans une petite cellule jointe à la chapelle de Saint-Pierre; c'est là que saint Merri mourut et fut enterré, et à la place de l'ancienne chapelle on bâtit une église qui porte son nom. On honore la mémoire de saint Merri le 29 août. *Voy.* D. Mabillon, *Acta Sanctor. Ordin. Benedict.* Richard et Giraud.

MÈDES, MÉDIE, peuples de Médie. La Médie, qui est un ancien royaume d'Asie, a pour limites : l'Hyrcanie et le royaume des Parthes au levant, la Perse propre et la Susiane au sud, l'Assyrie et l'Arménie au couchant, et la mer Caspienne au nord. La plupart des interprètes croient que la Médie a été peuplée par les descendants de Madaï, fils de Japhet; mais les Grecs disent qu'elle tire son nom de Medus, fils de Médie. Isaïe nous décrit les Mèdes comme exécuteurs des décrets de Dieu contre Babylone, et Jérémie parle des malheurs qui devaient leur arriver à leur tour. *Voy.* Isaïe, XIII, 17. Jérémie, XXV, 26. Rollin, *Hist. des Mèdes.* L'abbé Guyon, *Hist. des Empires et des Républiques,* tom. II. D. Calmet, *Diction. de la Bible,* qui donne la liste chronologique des rois des Mèdes. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.,* et compar. l'art. MADAÏ.

MÉDIA ou **MÉDÉA,** ville épisc. de la province d'Europe sous la métropole d'Héraclée. Cantacuzenus la place près de la mer Noire, au delà de Constantinople. Elle a eu cinq évêques, dont le premier, Euthymius, assista en 1351 au concile du patriarche Calliste, avec le titre de métropolitain. Médéa est aujourd'hui un simple évêché *in partibus,* toujours sous la métropole d'Héraclée, siége également *in partibus. Voy.* Cantacuzenus, *Hist.,* l. IV, c. X. Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 1144. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 153. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 83.

MÉDIATEUR (*Mediator, reconciliator*). C'est celui qui s'entremet entre deux contractants pour porter les paroles de l'un à l'autre et les faire agréer, ou entre deux personnes ennemies, pour les réconcilier. Dans les alliances que font les hommes, où le saint nom de Dieu intervient, Dieu est le témoin et le *médiateur* des promesses et des engagements réciproques. Lorsque Dieu donna sa loi aux Hébreux, et qu'il fit alliance avec eux à Sinaï, Moïse en fut le *médiateur,* et porta aux Hébreux les paroles de Dieu, et à Dieu les réponses des Hébreux. Dans la nouvelle alliance que Dieu a faite avec l'Église chrétienne, Jésus-Christ a été le *Médiateur de rédemption* entre Dieu et les hommes; ce qui ne nous empêche pas de reconnaître, comme *médiateurs d'intercession,* les saints, vivants ou morts, qui prient pour nous; les anges, qui portent nos prières devant le tribunal du Seigneur; les prêtres et les autres ministres de Dieu qui offrent les sacrifices ou les prières publiques pour le peuple. *Voy.* Deutéron., V, 5. Juges, XI, 10. I Timoth., II, 5, etc. Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud. *Compar.* l'art. suiv. et SAINTS.

MÉDIATION DE JÉSUS-CHRIST, fonction divine que Jésus-Christ exerce entre Dieu et les hommes, en les réconciliant avec Dieu, son Père, par le prix de son sang, et en leur obtenant par ses prières et ses instances les grâces dont ils ont besoin. Jésus-Christ est notre mé-

Digitized by Google

diateur, parce qu'il est Dieu et homme tout ensemble. En effet, il fallait le mérite d'un Dieu pour satisfaire à la justice divine; il fallait que ce Dieu fût uni substantiellement à la nature humaine pour qu'il souffrît. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, et *compar.* MÉDIATEUR, RÉDEMPTEUR.

MEDICIS (Sébastien), jurisc. et protonotaire apostolique, né à Florence, vivait au XVIe siècle. Outre quelques ouvrages de droit, on a de lui : 1° *Traité des œuvres merveilleuses de Dieu;* Macerata, 1590; — 2° *Relations des décrets du concile de Trente;* ibid., 1575; — 3° un *Traité des sépultures*, et sept *Opuscules;* Florence, 1580; — 4° *Somme des péchés capitaux, selon la commune opinion des docteurs;* ibid.; — 5° *De la Promotion des évêques;* ibid., 1592. Richard et Giraud.

I. **MEDINA** (Barthélemy de), dominicain, né à Medina-de-Rio-Seco, en Espagne, mort vers l'an 1580, professa la théologie scolastique à l'université de Salamanque. Il passe pour avoir introduit l'opinion du *probabilisme;* mais ses confrères ont toujours soutenu le contraire. On a de lui : 1° des *Commentaires* latins sur la *Somme* de saint Thomas; Salamanque, 1582-1584, 2 vol. in-fol.; ouvrage souvent réimprimé; — 2° *Instruction sur le sacrement de Pénitence*, en espagnol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 256.

II. **MEDINA** (Jean), théologien, né à Alcala de Henarès, mort en 1546, professa pendant vingt ans la théologie à l'université de cette ville. Il a laissé : 1° *De Pœnitentia;* Salamanque, 1550, in-fol.; — 2° *De Restitutione et contractibus;* ibid., 1550, in-fol. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*

III. **MEDINA** (Miguel), franciscain, né à Belalcazar, dans le diocèse de Cordoue, mort à Tolède vers l'an 1580, était très-versé dans les langues orientales et l'histoire. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Christiana Parænesis, sive de recta in Deum fide;* Venise, 1564, in-fol.; — 2° *De Indulgentiis;* ibid., 1565, in-4°; — 3° *De Sacrorum hominum Continentia;* ibid., 1568, in-fol.; — 4° *De la Verdadera y christiana humildad;* Tolède, 1570, in-8°; — 5° *Apologia Joannis Feri, in qua LXVII loca Commentariorum in Joannem, quæ Dominicus Soto Lutherana traduxerat, ex Sacra Scriptura sanctorumque doctrina restituuntur;* ce dernier ouvrage est dans l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Wading, *Annal. Ordin. Prædic.*, et *Biblioth. Scriptor. Ord. Prædic.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Scriptor. Hisp.*

IV. **MEDINA-DEL-CAMPO** (*Methymna Campestris* ou *Campensis*), ville d'Espagne dans la Vieille-Castille, située à huit lieues de Valladolid. On y tint un concile en 1380, au sujet du schisme qui divisait l'Église entre les papes Urbain VI et Clément VII. *Voy.* le card. d'Aguirre, *Collection des Conciles d'Espagne*, t. III, Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 143, 144.

MEDIOBURGUM. *Voy.* MIDDELBOURG.

MÉDISANCE ou **DÉTRACTION**, diffamation injuste du prochain, faite en son absence, soit par des paroles, soit par des signes, et qui ruine ou altère sa réputation. On divise la médisance en *formelle* et en *matérielle :* la première consiste à découvrir les vices ou les défauts du prochain, dans le but de lui nuire; et la seconde est de mal parler du prochain sans aucune nécessité, par légèreté ou envie de parler, mais sans intention de lui nuire et de le diffamer. La médisance, soit matérielle, soit formelle, est un péché mortel de sa nature, parce qu'elle est contraire à la justice et à la charité, et qu'elle porte atteinte à la réputation du prochain. Cependant elle peut n'être qu'un péché véniel, soit par le défaut de l'advertance et de la liberté nécessaire pour le péché mortel, soit par la légèreté de la matière, comme lorsqu'on ne rapporte du prochain qu'un petit mal qui ne diminue pas notablement sa réputation. Il y a encore une autre sorte de médisance appelée *susurration* (*susurratio*), et par laquelle on fait des rapports dont le but est de ruiner ou d'altérer l'amitié entre les parents ou les amis, et la subordination entre les supérieurs et les inférieurs; ces sortes de médisance, extrêmement répréhensibles, sont autant de péchés mortels. La médisance étant un ravissement injuste de la réputation du prochain, le plus précieux de tous ses biens, exige une réparation prompte et efficace, aux dépens même de la réputation et de la vie du médisant, lorsque, par exemple, il ne peut autrement sauver la vie à un innocent que sa médisance a fait condamner à mort. *Voy.* Lévit., XIX, 16. Psaume C, 5. Proverb., IV, 24; XXII, 1; XXIV, 9, 21. Ecclésiaste, X, 11. Ecclésiastique, XVIII, 15. Rom., I, 30, 32. I Corinth., VI, 10; II Corinth., XII, 20. Jacques, IV, 11. I Pierre, II, 1. Cyprian., *Epist. LII ad Antonianum.* Hieronym., *in Psalm.* C. Bernard, *de Interiori Domo*, c. XLII, et *Serm. de triplici custodia.* S. Thomas, 2. 2., *q.* 72 et seq. Pontas, au mot MÉDISANCE. Collet, *Moral.*, tom. I. Les *Conférences d'Angers sur les Commandements de Dieu*, t. II. Girard de Ville-Thierri, *Traité de la Médisance.* Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud, qui traitent en huit paragraphes : *De la nature et des différentes espèces de la médisance; Des différentes manières de médire; De l'énormité de la médisance; De la nécessité et de la manière de réparer la médisance; Des personnes obligées à la réparation de la médisance, et des causes ou raisons qui exemptent de la réparation de la médisance.* Le *Traité du Décalogue*, dans les théologiens.

MÉDITATION, considération pieuse de quelque mystère ou de quelque autre vérité chrétienne pour s'exciter à la ferveur de la dévotion. *Compar.* CONTEMPLATION, PRIÈRE.

MÉDIUS MONS. *Voy.* MÉGEMONT.

MÉDRASCHIM ou **MIDRASCHIM**, qui signifie proprement, en hébreu, *recherches, expositions, explications*, nom donné par les Juifs aux commentaires allégoriques sur l'Écriture sainte, et principalement sur le Pentateuque, le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations, l'Ecclésiaste et Esther. *Voy.* J. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum*, sub voc. DARASCH.

I. **MEELFÜHRER** (Jean), né à Culmbach, en Allemagne, l'an 1570, mort en 1640, fit des cours de théologie et d'hébreu à Wittemberg, puis devint abbé du couvent luthérien de Heilsbronn, et plus tard exerça le ministère évangélique à Anspach. On a de lui : 1° *Grammatica hebræa;* Onoldsbach, 1607; Iena, 1623; Nuremberg, 1626, in-8°; — 2° *Manuale lexici hebraici;* Leipzig, 1617, in-8°; — 3° *Synopsis institutionum hebraicarum;* Leyde, 1623, in-8°; — 4° *Clavis linguæ hebrææ;* Nuremberg, 1628, in-8°; — 5° des *Dissertations théol.*, des *Sermons*, etc. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MEELFÜHRER** (Jean-Christophe), luthérien, né à Onoldsbach en 1644, mort en 1708, se fit recevoir licencié en 1672, et soutint à cette occasion des thèses *De Processione Spiritus sancti.* L'année suivante, il fut ministre, puis doyen du chapitre de Schwabach, et, l'an 1675, on lui donna la qualité de membre du consis-

Digitized by Google

toire d'Onoldsbach. On a de lui : 1° *Corona centum Patrum et Doctorum Ecclesiæ*; 1670; — 2° une édit. de la *Bible allemande, avec des remarques*; Nuremberg, 1702, in-4°; — 3° des *Sermons*. *Voy.* Moréri, édit. de 1756. Richard et Giraud.

III. **MEELFÜHRER** (Rodolphe-Martin), théologien et orientaliste, né à Anspach vers l'an 1670, mort vers 1729, était fils du précédent. Il obtint le grade de licencié en théologie, après avoir soutenu quatre thèses : une en grec, une en hébreu talmudico-rabbinique, une en hébreu littéral, et la quatrième en arabe. Il embrassa le catholicisme en 1712, ce qui provoqua contre lui une série de pamphlets protestants; mais, en 1725, il retourna au protestantisme. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Jesus in Talmude, sive Dissertationes philologicæ duæ de iis locis in quibus per talmudicas Pandectas Jesu cujusdam mentio injicitur*; Altdorf, 1699; — 2° *De Talmudis Versionibus*; 1699; — 3° *Consensus veterum Hebræorum cum Ecclesia christiana*; Francfort, 1701, in-4°; — 4° *De Causis synagogæ errantis*; Altdorf, 1702; — 5° *De Impedimentis conversionis Judæorum*; 1707. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MÉEN** ou **MÉHEN**, **MEIN** (Saint), en latin *Mevennius*, *Mevennus*, *Mainus*, premier abbé de Ghé, en Bretagne, vivait au VIe siècle. Il bâtit dans son pays un ermitage qui, ayant été augmenté par le roi saint Giguel, frère de saint Josse, devint un monastère considérable, appelé longtemps Saint-Jean-de-Gaël, puis Saint-Méen-de-Ghé, dans le diocèse de Saint-Malo. Saint Méen jeta aussi, dit-on, dans l'Anjou, les fondements d'un autre monastère, où il demeura pendant plusieurs années. Il revint dans son monastère de Bretagne, et il y mourut comblé de mérites. Sa fête principale se célèbre le 21 juin. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **MÉEN (SAINT-)**, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située au diocèse de Saint-Malo, fondée vers l'an 600 par le saint dont elle porte le nom. Détruite vers la fin du VIIIe siècle, elle fut restaurée par Holgar, qui en était abbé, et qui devint évêque d'Alet. Mais ayant encore été ruinée par les Normands au Xe siècle, Hinguetin, abbé de Saint-Jagu, fut chargé, l'an 1008, de la rétablir, et elle a subsisté jusqu'en 1646, époque à laquelle la mense conventuelle, les offices claustraux et les bâtiments de l'abbaye ont été unis au séminaire de Saint-Malo. *Voy.* l'*Hist. de Bretagne*, t. II. Richard et Giraud.

MEERBEECK (Adrien **VAN**), écrivain belge, né à Anvers en 1563, mort à Alost vers l'an 1627, professa les humanités à Borhnem, puis à Alost. Il a laissé, en flamand, plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Le Jardin des ... livres*; Anvers, 1602, in-16, souvent réimprimé; — 2° *Le Voyage de Jérusalem et de Syrie*, trad. du latin de Jean Van Cotwyck; ibid., 1620, in-4°. *Voy.* Swert, *Athenæ Belg.* André-Valère, *Biblioth.* ... Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MEERMAN** (Gérard baron), érudit, né à ...le en 1722, mort à Aix-la-Chapelle en 1771, ... profondément versé dans le droit et les mathématiques. Outre d'autres ouvrages sur le droit et sur l'origine de l'imprimerie, il a publié : 1° *Conspectus novi Thesauri juris civilis et canonici*; 1751, in-8°; c'est le programme de l'ouvrage suivant; — 2° *Novus Thesaurus juris civilis et canonici*; La Haye, 1751-1753, 7 vol. in-fol. *Voy.* Sax, *Onomasticon*, tom. VII. Michaud, qui rapporte quelques traits de sa vie intéressante, et donne la liste de ses divers ouvrages. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MEERMAN** (Jean), né en 1753 à La Haye, où il est mort l'an 1815, était fils unique du précédent. Dès son bas âge, il annonça un goût remarquable pour les lettres. Il n'avait que dix ans lorsqu'il traduisit en hollandais le *Mariage forcé*, de Molière. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Supplementum Novi Thesauri juris civilis et canonici*; La Haye, 1780, in-fol., formant le VIIIe vol. de l'ouvrage de son père; — 2° *Des Preuves de la sagesse divine que fournit l'histoire*; mémoire lu à la Société littéraire *Diligentia*, à La Haye, 1806, in-8° de 53 pag. en hollandais. *Voy.* Michaud, et la *Nouv. Biogr. gén.*, qui indiquent les autres écrits de Meerman.

MÉÉTABEL, femme d'Adar, roi d'Idumée. *Voy.* Genèse, XXXVI, 39.

MEGALIUS (Marcel), chanoine régulier, né à Squillace dans le XVIIe siècle, a laissé : 1° *Instruction des confesseurs et des pénitents*; Modène, 1612 et 1618; — 2° *Promptuaire théologique et moral*; Naples, 1634; — 3° *Considérations sur les Évangiles des dimanches et fêtes de l'année*; ibid., 1625; — 4° *Résolution des cas de conscience*; ibid., 1634, 2 vol.

MÉGALOPOLIS, autrefois *Arcadie*, puis *Christianopolis*, et aujourd'hui *Léondari* ou *Léontari*, ville épisc. d'Arcadie de la province d'Hellade, sous la métropole de Corinthe, au diocèse de l'Illyrie orientale. Elle a eu onze évêques, dont le premier, Martyrius, souscrivit à la Lettre du concile de Sardique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 187. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 145.

MEGANCK (François-Dominique), théologien *appelant*, né à Menin vers l'an 1683, mort à Leyde en 1775, embrassa les opinions des jansénistes, et passa en Hollande l'an 1713, afin de défendre plus activement cette cause. Il exerça les fonctions pastorales sous l'autorité des archevêques d'Utrecht, assista au concile assemblé dans cette ville en 1763. Il prenait le titre de *doyen du chapitre d'Utrecht*, qui n'est pas reconnu par Rome, et qui n'est composé que de pasteurs des villes voisines; c'est en quelque sorte un chapitre *in partibus*. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Réfutation abrégée du Traité du schisme*; 1718, in-12; Paris, 1791, in-8°; — 2° *Lettre sur la primauté de saint Pierre et de ses successeurs*; 1763 et 1772, avec des augmentations; lettre dirigée contre Pierre Leclerc, autre écrivain appelant, et dans laquelle il admet théoriquement la suprématie du Pape comme étant d'institution divine, mais en rejetant les conséquences pratiques, c'est-à-dire en refusant de se soumettre de fait à cette juridiction suprême, qu'il reconnaissait en théorie. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉGARE, ville épisc. de la province d'Hellade, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de l'Attique. Elle a eu quatre évêques, dont le premier, Alypius, souscrivit la Lettre du concile de Sardique aux églises. Mégare a eu en outre sous le métropolitain d'Athènes douze évêques latins, dont le premier, Gratiadeus, siégeait en 1303. Mégare n'est plus aujourd'hui qu'un évêché *in partibus* sous l'archevêché de Corinthe, également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 206; tom. III, p. 851. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 145.

MÉGASTHÈNE ou **MÉGASTHÈNES**, historien et géographe grec qui vivait au commencement du IIIe siècle avant Jésus-Christ, était le secrétaire de Séleucus Nicator, roi de Syrie, qui l'envoya comme ambassadeur à San-

Digitized by Google

drocottus (Chandragupta), roi de l'Inde. Nous n'en parlons ici que parce qu'il se trouve assez souvent cité par l'historien Joseph, par Eusèbe, et même par Strabon, Athénée, Pline, et par quelques autres anciens, comme ayant écrit les antiquités de l'Inde, et rapportant plusieurs choses qui concernent l'empire de Babylone et de Nabuchodonosor, et qui ont un très-grand rapport avec ce que nous en apprend l'Écriture. L'ouvrage de Mégasthène, intitulé en grec *Ta Indica* ou les *Choses de l'Inde*, est perdu; on ne le connaît aujourd'hui que par les fragments qu'on en trouve dans les anciens auteurs. Or ces anciens auteurs ne sont pas d'accord sur le degré de confiance que mérite notre historien géographe. Il faut remarquer que les prétendus *Annales Persici et Indici* METASTHENIS, publiés par Annius de Viterbe, ne sont nullement authentiques. Cet écrivain ignorait jusqu'au nom de Mégasthène, qu'il écrit *Metasthène*, parce que, dit D. Calmet, il l'avait trouvé ainsi écrit dans la version latine de Joseph faite par Rufin. Les fragments de Mégasthène ont été recueillis avec soin par Schwanbeck sous le titre de : *Megasthenis Indica. Fragmenta collegit, commentationem et indices addidit E. A. Schwanbeck;* Bonn, 1846, in-8°. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. X, c. XI, et *Contr. Apion.*, l. I. Euseb., *Præparat. Evang.*, l. IX. Clem. Alex., *Strom.*, I. Arrian., *Anal.*, l. V, c. VI. Strabon, l. II et XV. Plin., *Hist. nat.*, l. VI, c. XVII. Solin., *Polyhistor.*, c. LX. Schwanbeck, dans la préface de son édit. M.-C. Müller, qui a inséré les fragments donnés par Schwanbeck, avec des additions, dans les *Fragmenta historicorum græcorum*, tom. II, p. 397, édit. A.-F. Didot. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MEGBIS, un des chefs des familles qui revinrent de la captivité avec Zorobabel. *Voy.* I Esdras, II, 30.

MÉGE (Antoine-Joseph), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Clermont en Auvergne l'an 1625, mort à Paris en 1691, fut d'abord chargé de l'enseignement des novices, puis de la direction du monastère de Réthel. On lui doit : 1° *De l'Origine, de l'excellence et des avantages de la virginité*, trad. de saint Ambroise; Paris, 1655, in-12; — 2° *La Morale chrétienne fondée sur l'Écriture;* trad. de Jonas d'Orléans; Paris, 1661, in-12; — 3° *Sanctæ Gertrudis insinuationum divinæ pietatis Exercitia;* ibid., 1664, in-12; — 4° *Le Psautier royal*, trad. des *Psaumes* d'Antoine, roi de Portugal; ibid., 1671, in-8°; — 5° *Vie et révélations de sainte Gertrude;* ibid., 1671, in-8°; — 6° *Explication ou paraphrase des Psaumes de David;* ibid., 1675, in-4°; — 7° *Commentaire sur la Règle de Saint-Benoît*, ibid., 1687, in-4°; ouvrage qui, selon Richard et Giraud, a été accusé de relâchement, et supprimé; — 8° *Dissertation où l'on explique l'origine, l'excellence et les avantages de l'état de virginité;* ibid., 1689, in-12; — 9° *Vie de saint Grégoire le Grand;* ibid., 1690, in-4°. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. histor. et crit. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur*. D. Tassin, *Hist. littér. de la congrégation de Saint-Maur*. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉGEMONT (*Medius Mons*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située au diocèse de Clermont. Elle fut d'abord fondée pour des religieuses par les dauphins et les comtes d'Auvergne; mais les religieuses l'échangèrent, en 1612, avec les religieux du même Ordre de Cîteaux contre l'abbaye de la *Bénissons-Dieu*, au diocèse de Lyon. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 410.

MEGENFROI ou **MEGINFROI**, **MEGINFRÈDE**, **MEGINFRIDE**, moine de Fulde et prévôt de Magdebourg, qui vivait au XIe siècle, a écrit : 1° l'*Histoire de son monastère*, en XXIV livres; — 2° *La Vie de saint Emmeran, évêque de Ratisbonne*, insérée dans Canisius, *Antiquités*, t. II. *Voy.* Trithème, *Chronic. Hirsaug.*

MEGERLIN (David-Frédéric), protestant, né à Stuttgart, mort à Francfort en 1778, professa au gymnase de Montbelliard, et fut pasteur à Laubach. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Scriptis et collegiis orientalibus; item observationes critico-theologicæ;* Tubingue, 1729, in-4°; — 2° *Témoignages secrets en faveur de la religion chrétienne, tirés de vingt-quatre rares amulettes juives*, en allemand; Francfort et Leipzig, 1756, in-4°; — 3° *Recueil de témoignages mémorables des rabbins*, en allemand; Tubingue, 1754; — 4° *La Bible des Turcs*, ou *Première traduction allemande du Coran;* Francfort, 1772, in-8°. *Voy.* Meusel, *Lexicon*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MEGHILLOTH. *Voy.* MEGUILLOTH.

MEGINFRÈDE, MÉGINFRIDE, MEGINFROI. *Voy.* MENGENFROI,

MEGISER (Jérôme), historien et philologue protestant, né à Stuttgart, mort à Linz vers l'an 1618. Son père, un des pasteurs de l'église de Wurtemberg, lui enseigna les éléments des langues anciennes, et l'envoya à l'université de Tubingue. Il devint recteur du gymnase de Klagenfurth, historiographe des électeurs de Saxe, puis des États d'Autriche. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *Icones et vitæ Paparum;* Francfort, 1602, in-8°; — 2° *Specimen quinquaginta linguarum et dialectorum;* ibid., 1603, in-8°; traduct. du *Pater*, de l'*Ave Maria* et de quelques passages de la *Bible;* — 3° *Catechismus polyglottus;* c'est le Catéchisme de Luther en huit langues; Gera, 1607; — 4° *Deliciæ Ordinum equestrium, in specie de Ordine S. Joannis Melitensis;* Leipzig, 1612 et 1617, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MEGPHIAS, un de ceux qui, sous Néhémie, renouvelèrent l'alliance avec le Seigneur. *Voy.* II Esdras, X, 20.

MEGUILLOTH ou **MEGHILLOTH**. Ce mot, qui en hébreu est un pluriel féminin, et qui veut dire *rouleaux*, *volumes*, sert chez les rabbins à désigner le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations, l'Ecclésiaste et Esther, qu'ils nomment en conséquence *Hamesch Meghilloth*, c'est-à-dire les *cinq volumes*. Le singulier *Meguilla* ou *Meghilla* s'emploie quelquefois avec l'article déterminatif, par synecdoche, pour exprimer le livre d'Esther, et quelquefois aussi pour désigner l'Écriture en général. *Voy.* J. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum*, sub voc. GHELAL, VOLVERE.

MEHUN. *Voy.* MEUN.

MEHUSIM, père d'Abitob et d'Elphaat, et un des descendants de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 11.

MEIBOM (Marc), en latin *Meibomius*, érudit, né à Tœnningen, dans le Holstein, en 1630, mort à Utrecht en 1711, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Specimina novarum in sancto Codice hebræo interpretationum;* Amsterdam, 1678, in-fol.; — 2° *Davidis Psalmi decem item sex Veteris Testamenti capita, prisco hebræo metro restituta;* ibid., 1690, in-fol.; suivi d'un travail analogue, publié en 1698, sur douze psaumes et autant de chapitres de l'Ancien Testament; — 3° *Essai de critique où l'on tâche de montrer en quoi consiste la poésie des Hébreux*, inséré dans la *Biblioth. univ.*

Digitized by Google

e Le Clerc, laquelle est à l'*Index* avec tous ses utres ouvrages. (Decr. 17 maii 1734.) *Voy.* Meuel, *Lexicon.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MEICHELBECK (Charles), bénédictin, né à)berndorf, dans le Algau, en 1669, mort à 'reisingen l'an 1734, entra chez les Bénédicins de Buren l'an 1687, et enseigna depuis le atin et la théologie dans plusieurs couvents de on Ordre. Outre une Histoire de Freisingen en atin, et une Chronique abrégée de cette ville n allemand, il a laissé : *Chronicon Benedicto-turanum;* Buren, 1752, in-fol.; ouvrage publié ar le P. Haidenfeld, avec la *Vie* de l'auteur. *'oy.* Michaud. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. gén.*

MEIGRET. *Voy.* Maigret.

MEIMAC (*Meimacum*), abbaye de l'Ordre de aint-Benoît, de la congrégation de Saintlaur, située dans une petite ville du même om, au diocèse de Limoges. Elle fut fondée n 1080 par Arcambaud, vicomte de Combron, ui la soumit à Géraud, abbé d'Userche, avec e seul titre de prieuré. Les religieux de Maimac irent prendre à leur prieur le titre d'abbé pour e rendre indépendants; mais ils furent touours soumis à l'abbé d'Userche, ce qui ne les mpêcha pas de garder jusqu'à leur extinction e nom d'*abbé* et d'*abbaye.* *Voy.* La Martinière, *)iction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. II, col. 97. Richard et Giraud.

MEIN. *Voy.* Méen.

MEINDAERTS ou **MEINDARTS** (Pierreean), né à Groningue en 1684, mort l'an 1767, mbrassa le parti de Pierre Codde, prélat janéniste que le Pape avait déposé du vicariat des 'rovinces-Unies. Il fut élu en 1739 archevêque l'Utrecht, et sacré par Varlet, évêque de Baylone, qui s'était retiré en Hollande, et qui ut le principal fauteur du schisme. Clément XII t Benoît XIV s'élevèrent contre l'élection et la onsécration de Meindaerts par des brefs dont elui-ci appela au futur concile. Il sacra sucessivement des évêques pour Harlem et Deenter, siéges éteints depuis longtemps, et qu'il it revivre de sa propre autorité. Ces actes lui ttirèrent de nouveaux reproches et de nouvelles ensures, qu'il méprisa également. Il tint à Jtrecht, en 1763, un concile dans lequel siéèrent ses suffragants, son clergé et plusieurs ansénistes français, et dont les actes furent ondamnés à Rome le 3 avril 1765, et censurés ar l'Assemblée du clergé de France en 1766. .es écrits de Meindaerts ont tous pour but sa ustification; nous citerons, entre autres : 1° *Recueil de témoignages en faveur de l'Église d'Urecht;* Utrecht, 1763, in-4°; — 2° *Actes du concile d'Utrecht,* en latin; trad. en français, in-4° t in-12; — 3° *Lettre à Clément XIII;* Utrecht, .768, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, art. Meindarts. La *Nouv. Biogr. génér.*

MEINDERS (Hermann-Adolphe), histor. et urisc. allemand, né en 1665 dans le comté de Ravensberg, mort l'an 1739, fut élevé par les ésuites, dont il oublia malheureusement les eçons; car en 1686 il embrassa le luthéranisme Tubingue, où il étudiait le droit. Meinders levint historiographe du roi de Prusse. Outre plusieurs autres ouvrages relatifs au droit et ux antiquités germaniques, on a de lui : 1° *Sciagraphia thesauri antiquitatum Francicarum et Saxonicarum cum sacrarum tum profanarum maxime in Westphalia;* Lemgo, 1710, in-4°; — 2° *De Statu religionis et reipublicæ sub Carolo Magno et Ludovico Pio in veteri Saxonia seu Westphalia et vicinis regionibus; accessit Commentarius ad Capitulationes binas Caroli Magni,* etc.; ibid., 1711, in-8°; — 3° *Pensées et observations impartiales sur la manière dont les procédures pour cause de sorcellerie doivent être faites dans les États de Brandebourg;* ibid., 1716, in-4°, en allemand. *Voy.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MEINER (Jean-Werner), philologue protestant, né à Romershofen, en Franconie, l'an 1723, mort à Langensalza en 1789, fut co-recteur, puis recteur de l'école de cette dernière ville. Il a laissé en allemand et en latin plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Les Véritables Propriétés de la langue hébraïque;* Leipzig, 1748, in-4°; — 2° *Solution des principales difficultés de la langue hébraïque;* Langensalza, 1757, in-8°; — 3° *De Hebræorum Censibus;* ibid., 1764-1766, 2 part. in-4°; — 4° *Doctrine de la liberté de l'homme, d'après les principes de l'Ecclésiaste de Salomon;* Ratisbonne, 1784, in-8°; — 2° *Documents pour servir à l'amélioration de la traduction de la Bible;* ibid., 1784-1785, 2 vol. in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Meiner.

MEINERS (Christophe), protestant, célèbre historien et littérateur, né à Warstade, près d'Oltendorf, dans le Hanovre, en 1747, mort à Gœttingue l'an 1810. Il fit ses études dans cette dernière ville, où il fut appelé, en 1772, à une chaire de la faculté de philosophie qu'il conserva jusqu'à sa mort. Nommé en 1726 membre de l'académie des sciences de Gœttingue, il en devint plus tard directeur. On regrette que l'étonnante érudition dont il a fait preuve ne soit pas toujours suffisamment digérée. Il montra une apparente aversion pour les systèmes; mais il n'en fut pas moins constamment séduit par ceux des écrivains à grands talents et à grande réputation. Meiners a laissé de nombreux ouvrages en allemand et en latin, dont on trouve la liste dans les biographes allemands, et parmi lesquels nous citerons : 1° *Essai sur l'histoire de la religion des plus anciens peuples, surtout des Égyptiens;* Gœttingue, 1775, in-8°; — 2° *Mélanges philosophiques;* Leipzig, 1775-1776, 3 vol. in-8°; — 3° *Historia doctrinæ de vero Deo;* Lemgo, 1780, 2 parties in-8°; — 4° *Éléments de l'Histoire de toutes les religions;* ibid., 1785 et 1787, in-8°; — 5° *Histoire générale et critique de la morale ancienne et moderne;* Gœttingue, 1800-1801, 2 vol. in-8°; — 6° *Histoire générale et critique des religions;* Hanovre, 1806-1807, 2 vol. in-8°; — 7° *Commentat. tres de Zoroastris vita, doctrina et libris;* 1777. *Voy.* Meusel, *Gelehrtes Deutschland,* tom. V, X, XIV. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, qui donne quelques explications sur plusieurs des ouvrages de Meiners. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne aussi la liste complète de ses divers écrits.

I. **MEINTEL** (Conrad-Étienne), protestant allemand, fils du suivant, né en 1728, mort l'an 1764, fut un vrai savant précoce. Élevé par son père sur le plan adopté pour le jeune Baratier (*voy.* ce mot), il possédait à l'âge de douze ans le français, le latin, le grec et l'hébreu, et traduisait toute la Bible d'après les textes originaux. Il fut nommé pasteur d'une des églises protestantes de Saint-Pétersbourg. Outre un *Sermon,* un *Recueil de poésies* en allemand et quelques *Dissertations académiques,* il a laissé : 1° une *Version latine* des Notes des plus célèbres commentateurs juifs sur les Psaumes de David; Schwabach, 1744, in-8°; son père y joignit une préface et quelques explications; — 2° *Cent et quatre histoires choisies,* tirées de la Bible, et traduites de l'allemand d'Hubner en italien; ibid., 1745; — 3° *La Monarchie des Hébreux,* du

Digitized by Google

marquis de Saint-Philippe, traduit en allemand. *Voy*. Michaud, à l'art. MEINTEL (Jean-George).

II. **MEINTEL** (Jean-George), protestant, né en 1695 dans le territoire de Nuremberg, mort à Windspach, fut d'abord recteur du gymnase de Schwabach. Pendant les six années qu'il occupa cet emploi il eut souvent l'occasion de voir le jeune Philippe Baratier, enfant extraordinaire (*voy*. BARATIER), par les conseils duquel il apprit l'hébreu et le syriaque. Appelé en 1731 à Peters-Aurach, et en 1755 à Windspach pour y remplir les fonctions de premier pasteur, il continua néanmoins de cultiver les langues orientales avec beaucoup d'ardeur. Parmi ses nombreux ouvrages, soit allemands, soient latins, nous citerons : 1° *Theologus philiater, sive medicinam amans primum rationibus idoneis defensus, tum vero ex historia litteraria antiquiori pariter ac recentiori illustratus;* Nuremberg, 1717, in-8°; — 2° *Considérations pieuses sur les ouvrages de la nature, publiées pour la propagation du véritable christianisme, surtout dans les campagnes;* Anspach, 1752, in-8°, avec fig.; — 3° *Conférences critiques sur le premier livre de Moïse;* Nuremberg, 1764-1770, 3 vol. in-4°; c'est une analyse raisonnée du texte hébreu comparé aux différentes versions de la *Polyglotte* de B. Walton, et aux principales traductions de la Bible dans les langues modernes; — 4° *Courte et solide explication du livre de Job, d'après la traduction de J.-Dav. Michaëlis;* ibid., 1771, in-4°; — 5° *Metaphrasis libri Jobi, sive Jobus metricus, vario carminis genere, primum ejulans, post jubilans;* ibid., 1774, in-8° *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **MÉIR-BEN-GABBAÏ**, rabbin espagnol qui vivait en 1531, a laissé en hébreu : 1° *Le Culte de sainteté*, ou *le Culte saint;* ouvrage cabalistique qui est aussi intitulé : *Les Visions de Dieu*, et qui est divisé en quatre parties, dont la première traite de l'unité de Dieu, des mystères de l'émanation; la seconde, des choses abstruses de la loi, des différents genres de félicité de l'âme et du corps; la troisième, de la fin des créatures supérieures et inférieures; la quatrième, des choses abstruses de la création et des mystères de la prophétie; Mantoue, 1545; Venise, 1561; Cracovie, 1578, in-fol.; — 2° *Le Ver de Jacob;* explication du livre des prières; Constantinople, 1560; Cracovie, 1581; — 3° *La Voie de la foi, de la fidélité;* livre qui explique les dix *Sephiroth* cabalistiques; Padoue, 1563, in-8°. *Voy*. Wolf, *Biblioth. hebræa*, tom. I, p. 747.

II. **MÉIR-BEN-ISAAC-ARAMA**. *Voy*. ARAMA, n° III.

III. **MÉIR DE ROTHENBOURG**, rabbin qu'on dit être mort en 1305, naquit à Rothenbourg, et devint recteur de l'académie de cette ville. On a de lui un certain nombre d'ouvrages en hébreu, tant manuscrits qu'imprimés; nous citerons parmi ces derniers : 1° *Bénédictions;* Trente, 1559, in-8°; — 2° *Observations critiques sur la Main forte de Maïmonide;* Venise, 1550; — 3° *Questions et Réponses;* Crémone, 1557, in-4°; Prague, 1608, in-fol.; cette dernière édition, dans laquelle les *Questions et les Réponses* sont au nombre de mille deux cents, contient plusieurs additions, entre autres la manière de faire pénitence de toute espèce de péché. *Voy*. Bartolocci, *Magna Biblioth. rabbinica*, tom. I, p. 400, 494 et seq. Wolf, *Biblioth. hebr.*, tom. I, p. 754, 755.

MEISSEN (*Misna* ou *Misena*), ancienne ville épisc. de la Misnie, érigée en évêché l'an 958 ou 968, sous la métropole de Magdebourg. En 1581, l'évêque, qui était prince de l'Empire, ayant embrassé la confession d'Augsbourg, les domaines de l'évêché furent unis à celui de l'électeur de Saxe. Le chapitre luthérien y a été conservé. Aujourd'hui la Misnie et la Lusace sont un simple vicariat apostolique. *Voy*. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 160, au mot MISNA. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 145-148. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne la liste des évêques de Meissen depuis Burkard, le premier, mort en 972, jusqu'à Jean IX de Haugwitz, qui fut le quarante-quatrième et dernier, et qui renonça à ses fonctions épisc. en 1551.

MEISTER (Jean-Henri), dit *Le Maistre*, protestant, né à Stein, près de Schaffouse, en 1700, mort pasteur à Kusnacht, près de Zurich, l'an 1781, remplit divers emplois ecclésiastiques en Allemagne. On a de lui un grand nombre d'ouvrages religieux, parmi lesquels nous citerons : 1° *Quatre Lettres sur la discipline ecclésiastique, entre M. Necker et M. Le Maistre;* 1741; — 2° *Réflexions sur la manière de prêcher la plus simple et la plus naturelle;* 1745; — 3° *Jugement sur l'histoire de la religion chrétienne, contre l'avant-propos de l'Abrégé de Fleury;* Zurich, 1768 et 1769, in-8°. *Voy*. Michaud.

MEJARCON, ville de la tribu de Dan. *Voy*. Josué, XIX, 46.

MEKHITAR ou **MÉCHITAR** (Pierre), fondateur du couvent arménien de Venise, né à Sebaste, en Arménie, l'an 1676, mort à l'île Saint-Lazare, près de Venise, en 1749, se nommait d'abord *Manoug*. A l'âge de quinze ans il reçut le nom de *Mekhitar*, c'est-à-dire *consolateur*, que l'évêque Ananias lui donna lorsqu'il prit l'habit religieux. A cette époque il projetait déjà de rallier son pays à l'Église romaine, et dans ce but il visita Passène, Alep, l'île de Chypre et Constantinople, prêchant partout l'orthodoxie. De là il s'établit à Moden en Morée, pays alors soumis aux Vénitiens, et il y fonda une église en 1708. Plus tard il se rendit à Venise, où il obtint du sénat, en 1717, la cession à perpétuité de la petite île Saint-Lazare, et en 1740 il y bâtit un monastère destiné à instruire gratuitement les jeunes Arméniens qui s'y présentent. Mekhitar organisa de plus à Venise une imprimerie arménienne. Outre un *Dictionnaire* et une *Grammaire arménienne*, il a publié : 1° une *Bible arménienne;* 1733, in-fol.; — 2° un *Commentaire sur saint Matthieu;* — 3° un *Commentaire sur l'Ecclésiastique;* — 4° un *Commentaire sur les Psaumes;* — 5° des *Catéchismes* en arménien littéral et en arménien vulgaire; — 6° une *Traduction de saint Thomas d'Aquin*, etc. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. MÉCHITARISTES.

MEKHITARISTES ou **MÉCHITARISTES**, société ecclésiastique arménienne qui professe la religion catholique, et qui fut fondée à Constantinople en 1701 par le prêtre arménien Pierre Mekhitar. Elle se distingua dès son origine par son zèle pour l'étude des sciences sacrées. Le pape Clément XI confirma en 1712, à la prière de Mekhitar, l'Ordre par lui constitué selon la règle de Saint-Benoit, et nomma Mekhitar abbé. Dès ce moment la congrégation exerça la plus heureuse influence. Elle envoya constamment des missionnaires en Orient, tandis que ceux de ses membres qui résidaient à Saint-Lazare s'adonnaient à l'étude et à l'enseignement. Elle s'est de plus propagée dans toutes les parties du monde. A Paris en particulier elle a un institut destiné à l'éducation des jeunes Arméniens. Cet institut, parfaitement dirigé, a ob-

Digitized by Google

-enu l'estime des hommes les plus compétents qui s'occupent de l'Orient. Nous ne suffirions pas à énumérer les ouvrages importants composés et édités par cette savante congrégation. Voy. le *Diction. de la théol. cathol.*, qui, dans un excellent article, indique les principaux de ces ouvrages, et les auteurs qui ont écrit sur les Mekhitaristes. *Compar.* l'art. précédent.

MEL ou **MELL** (Conrad), protestant, né à Gudensberg, dans la Hesse, en 1666, mort à Cassel l'an 1733, exerça les fonctions de pasteur à Mittau, à Memel et à Kœnigsberg. Il fut chargé en 1705 de diriger le gymnase de Hersfeld, et il devint plus tard surintendant des églises de la Hesse. Rotermund porte à quarante-cinq le nombre des ouvrages de Mel; pour nous, nous citerons seulement : 1° *Legatio orientalis Sinensium, Samaritanorum, Chaldæorum et Hebræorum, cum interpretationibus;* Kœnigsberg, 1700, in-fol.; — 2° *Antiquarius sacer, seu de usu antiquitatum judaicarum, græcarum et romanarum in explicandis obscurioribus Scripturæ dictis;* Schleusingen, 1707, in-8°; Francfort, 1719, in-4°; cette dernière édition a été augmentée de plusieurs opuscules; — 3° *Missionarius evangelicus;* Hersfeld, 1711, in-8°; — 4° *Le Tabernacle de Moïse, ou sa description et celle de tous les ustensiles sacrés*, en allemand, ainsi que les suivants; Francfort, 1709, 1711, in-4°; Cassel, 1720, in-4°; — 5° *Vie des patriarches;* Francfort, 1715-1716, 2 vol. in-4°; — 6° *Délices des saints*, livre de prières; Cassel, 1715, in-8°; 1779, 15e édit.; — 7° *Le Temple de Salomon;* Francfort, 1724, in-4°; Cassel, 1726, in-4°; — 8° *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique tiré de l'Ancien et du Nouveau Testament;* Francfort, 1712; — 9° des *Sermons*, des *Thèses* et des *Livres ascétiques*. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, art. Mell. La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉLA (*Melæsa*). *Voy.* Méloé.

I. **MÉLAINE** (Saint), en latin *Melanius*, évêque de Rennes, né au diocèse de Vannes, en Bretagne, mort l'an 530, succéda malgré lui à Saint-Amand, évêque de Rennes. Il s'appliqua avec zèle à remplir la tâche que Dieu lui avait imposée, contribua à faire assembler le premier concile d'Orléans, où il défendit la pureté de la foi et de la discipline, convertit un grand nombre de pécheurs et d'hérétiques, et détruisit presque entièrement l'idolâtrie dans l'étendue de son diocèse. Dieu l'honora du don des miracles. On célèbre sa fête à Rennes le 6 novembre, et ailleurs le 6 janvier. *Voy.* Bollandus. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

II. **MÉLAINE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Melanius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située à Rennes, en Bretagne. Elle fut fondée par saint Mélaine, évêque de cette ville, qui la bâtit pour y vaquer de temps en temps à la contemplation, à l'exemple de saint Martin et de quelques autres évêques. Ce monastère ayant été ruiné par les Normands, fut rétabli en 1054, et devint extrêmement florissant. L'an 1627, on y introduisit la réforme de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* l'*Hist. de Bretagne*, tom. II, édit. de 1746. Richard et Giraud. *Compar.* l'art. précéd.

MÉLANCHTHON (Philippe), né à Bretten, dans le grand-duché de Bade, en 1497, mort en 1560, changea son nom allemand *Schwartz-Erde*, c'est-à-dire *terre noire*, en celui de *Mélanchthon*, qui a la même signification en grec. Il étudia la théologie, la philosophie, les mathématiques, la médecine et la jurisprudence. Nommé professeur de grec et d'hébreu à l'université de Wittemberg, Mélanchthon ne tarda pas à acquérir une grande réputation, qu'augmenta encore la publication de quelques-uns de ses ouvrages. Cependant la lecture des écrits d'Érasme, sa liaison avec Reuchlin et le désir ardent d'étendre sa renommée, jetèrent Mélanchthon dans le parti de Luther, dont il seconda parfaitement les vues, et qu'il défendit de vive voix et par écrit. Il fut chargé de visiter la Thuringe, afin d'y organiser l'introduction du luthéranisme, et il rédigea la formule connue sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, qui fut présentée à Charles-Quint. L'amitié de Mélanchthon et de Luther ne fut pourtant pas de longue durée; ce dernier reprochait amèrement à son allié d'incliner vers la doctrine des zwingliens, qui ne voyaient dans l'Eucharistie qu'un symbole, et la modération de Mélanchthon lui suscita tant d'ennemis parmi les fougueux partisans de Luther, qu'il eut un moment la pensée de se réfugier dans la Palestine. Il mourut après avoir fait d'inutiles tentatives pour apaiser les querelles qui s'étaient élevées entre les luthériens et les calvinistes. Ce qui frappe surtout, quand on lit la Vie de Mélanchthon, c'est sa variabilité dans ses opinions religieuses; on s'en convaincra par les quelques traits que nous allons rapporter, et que nous empruntons à différents auteurs. « Son esprit de conciliation engagea le roi de France François Ier à lui écrire, en 1535, pour le prier de venir conférer avec les docteurs de Sorbonne. Ce prince le connaissait par les douze articles qu'il lui avait fait présenter, où on est surpris de trouver celui-ci : *Primum igitur hoc omnes unanimiter profitemur, politiam ecclesiasticam rem esse sanctam et utilem, ut sint utique aliqui Episcopi qui præsint pluribus Ecclesiarum ministris, item ut* Romanus Pontifex præsit omnibus Episcopis. *Opus est enim in Ecclesia gubernatoribus, qui vocatos ad ministeria ecclesiastica explorent et ordinent... et inspiciant doctrinam sacerdotum; et si nulli essent Episcopi, tamen creari tales oporteret.* (D'Argentré, *Coll. judic.*, tom. I, part. II, p. 387. « Plût à Dieu, s'écrie-t-il dans un autre endroit, que je pusse, non pas infirmer la domination spirituelle des évêques, mais en rétablir la domination ! car je vois quelle Église nous allons avoir, si nous renversons la police ecclésiastique. Je vois que la tyrannie sera plus insupportable que jamais. » (Lib. IV, epist. 104. *Voyez* encore lib. I, epist. 17)..... Mélanchthon assista, en 1529, aux conférences de Spire, et y fit paraître beaucoup de science. Ayant eu occasion de voir sa mère pendant ce voyage, cette bonne femme, qui était catholique, lui demanda ce qu'il fallait qu'elle crût au milieu de tant de disputes. « Continuez, lui répondit son fils, de croire et de prier comme vous avez fait jusqu'à présent, et ne vous laissez point troubler par le conflit des disputes de la religion. » Réponse qui prouve bien que l'esprit de parti ne s'accordait pas dans Mélanchthon avec ses persuasions les plus intimes... Quoiqu'il eût embrassé toutes les erreurs de son maître, il ne laissa pas d'être ensuite zwinglien sur quelques points, calviniste sur d'autres, incrédule sur plusieurs, et fort irrésolu sur presque tous. On prétend qu'il changea quatorze fois de sentiment sur la justification; ce qui lui mérita le nom de *Brodequin d'Allemagne*... Les inquiétudes de sa conscience augmentaient encore les incertitudes de son esprit. L'arrogance fougueuse de Luther, tant de sectes élevées sous ses drapeaux, tant de changements bizarres dans les choses les plus saintes, bourrelaient son esprit. » (Feller, *Biogr. univers.*) Nous lisons encore, dans la *Biogr.*

Digitized by Google

univers. de Michaud : « Il fallait, dit Mélanchthon, *s'accommoder à l'occasion; je changeais tous les jours, et rechangeais quelque chose* (de la *Confession d'Augsbourg*); *j'en aurais changé beaucoup davantage si nos compagnons me l'avaient permis.* » Enfin, de son côté, le savant Haas dit, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, en parlant du même Mélanchthon : « Rien n'est mieux constaté que l'instabilité de ses opinions, et rien n'est plus évident que la dissimulation dont il couvrit sa prédilection pour le calvinisme. Il s'abaissa souvent jusqu'au mensonge et aux plus basses adulations, par exemple dans sa lettre au cardinal Campeggio. Tant qu'il espéra hériter de la précieuse bibliothèque de Reuchlin, il s'épuisa en marques de gratitude à l'égard de ce parent; lorsqu'il se vit déçu dans son espoir, il déprécia sans mesure l'héritage manqué. Il soutint contre sa propre conviction, devant l'empereur, que la doctrine luthérienne de la justification était celle même de saint Augustin, et fit devant la diète d'Augsbourg des concessions telles, qu'on ne sait s'il voulait abuser les catholiques, ou s'il avait réellement renoncé aux doctrines protestantes. Quelque sourd qu'il fût aux arguments des catholiques, il ne put nier la triste situation de son parti, l'immoralité et la corruption qu'engendrait la nouvelle doctrine, et qu'il déplorait hautement et avec amertume. Les admirateurs de Mélanchthon exaltent la douceur de son caractère; ils le dépeignent comme un homme plein de mansuétude, exempt de passion; mais ne fut-il pas dur envers Schwenkfeld? N'approuva-t-il pas l'exécution de Servet? Les injures les plus triviales ne se pressaient-elles pas sous sa plume? N'exprima-t-il pas hautement sa joie en apprenant la mort d'un prêtre catholique, et ne proféra-t-il pas le vœu criminel d'en voir beaucoup frappés de la même manière? » Jérôme Baumgartener, son ami, n'avoue-t-il pas que Mélanchthon ne pouvait supporter la contradiction; « qu'il se laissait aller à toute espèce de jurements et d'injures qui effrayaient tout le monde et diminuaient l'estime et l'autorité dont il pouvait jouir? » Ce témoignage date de 1530, et Mélanchthon ne mourut que 30 ans après. Les lettres des dernières années de sa vie expriment des sentiments médiocrement apostoliques. « Dieu veuille, en parlant d'Henri VIII, inspirer à quelques hommes de cœur la pensée de tuer ce tyran! » Malgré les fréquentes variations que subirent ses convictions (qu'on compare, par exemple, la première édition de ses *Loci theologici* avec les éditions postérieures), il était d'une sévérité extrême contre ceux qui rejetaient son avis; il en appelait au glaive pour soutenir son Église, et voulait frapper de peines corporelles les partisans du majorisme (*voy.* MAJOR). Aux apologistes de Mélanchthon, qui le prônent comme un modèle d'esprit éclairé et libre de préjugés, on ne peut s'empêcher d'opposer sa superstition bien connue. Il attribuait les penchants vicieux et la corruption des hommes aux influences des astres; il pratiquait sérieusement l'astrologie et les superstitions qui s'y rattachent. Une de ses pensées fixes était le délire du dernier âge du monde, *deliria mundi senecta.* » Feller termine ses justes considérations que nous venons de rapporter un peu plus haut, par cette observation pleine de vérité : « Dans le fond, cette inconstance (de Mélanchthon) était l'effet d'un esprit juste et conséquent. Après avoir rejeté l'autorité infaillible que Dieu a laissée à son Église, quelle autre autorité eût pu fixer sa croyance? Dès qu'on se détache de l'Église catholique, du sein de cette mère commune qui nous instruit et nous rassure, on perd de vue le point unique où se tient la précieuse et indivisible vérité pour se perdre dans les régions immenses de l'erreur; sorti une fois de la barque de Pierre, symbole de l'Église et de la grande assemblée des fidèles, l'on devient infailliblement le jouet des vents et des flots, et l'on peut dire comme cet infortuné pilote dont parle un ancien :

Nunc me pontus habet, jactantque in littore venti.

La *Vie* de Mélanchthon a été écrite en latin par Joachim Camerarius; elle est très-estimée à cause des renseignements qu'elle donne sur l'histoire de la réforme; mais elle a été condamnée avec tous les autres ouvrages de Camerarius par Clément VIII. G.-T. Strobel, qui l'a réimprimée à Halle en 1777, nous apprend qu'à cette époque il avait déjà paru en Allemagne 277 ouvrages sur la vie et les écrits du célèbre disciple de Luther. Une autre *Vie* de Mélanchthon a été publiée en allemand par J.-F.-W. Tischer, dont la seconde édition a paru à Leipzig en 1801, in-8°. *Voy.*, outre les auteurs que nous avons cités dans cet article, Antoine Teissier, *Éloges des hommes savants, tirés de l'Histoire de M. de Thou, avec des additions*, c. I. Bossuet, qui, dans son *Histoire des Variations*, trace par les faits mêmes le vrai caractère de Mélanchthon, et le suit dans toutes ses tergiversations en fait de doctrine. Dœllinger, *La Réforme, son développement, ses effets*, en allemand, tom. I; Ratisbonne, 1846, p. 349-308. Audin, *Histoire de la vie, des doctrines et des écrits de Calvin.* Les nombreux écrits de Mélanchthon, dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, embrassent presque toutes les connaissances humaines; on en trouve la liste dans Mart. Mylius, *Chronologia Scriptor. Mel.*, 1582, in-8°; dans Strobel, *Biblioth. Melanchthoniana;* dans Rotermund, *Supplém. à Jœcher*, et dans Bretschneider, *Corpus Reformatorum.* En 1541, il parut à Bâle 5 vol. in-fol., publiés par Mélanchthon lui-même; c'était le commencement d'une édition complète de ses *Œuvres;* et, en 1560-1564, Peucer, son neveu, et Vogelia donnèrent une autre édition à Wittemberg, en 4 vol. in-fol.

MÉLANCHTHONIENS, disciples de Mélanchthon, qu'on appelait aussi *Luthériens mitigés*, parce qu'ils ont adouci les sentiments de Luther et qu'ils leur ont préféré ceux de Mélanchthon. On a donné encore plusieurs noms aux sectateurs de Mélanchthon, par exemple celui de *Synergistes*, parce qu'ils soutenaient, contre Luther, que l'homme peut contribuer en quelque chose à sa conversion, qu'il est véritablement actif et non passif sous l'impression de la grâce; celui de *Crypto-Calvinistes* ou *Calvinistes cachés*, dont Mélanchthon fut encore le chef. *Voy.* CRYPTO-CALVINISTES. *Compar.* LUTHÉRANISME, MÉLANCHTHON.

MÉLANCOLIE RELIGIEUSE, tristesse née d'une fausse idée que l'on se fait de la religion, quand on se persuade qu'elle proscrit généralement tous les plaisirs, même les plus innocents; qu'elle ne commande aux hommes que la contrition du cœur, le jeûne, les larmes, la crainte, les gémissements. Les âmes qui sont malheureusement prévenues de ces erreurs sont dignes de compassion; l'on ne peut prendre trop de soins pour les guérir d'une prévention aussi contraire à la vérité, à la raison et à la nature de l'homme qu'à la bonté infinie de Dieu et à l'esprit du christianisme. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, prouve par des exemples

Digitized by Google

tirés de l'Écriture sainte, que les grandes vérités de notre foi sont plus propres à nous consoler qu'à nous effrayer.

MÉLANGIA, ville épisc. de la première Bithynie, au diocèse de Pont, sous la métropole de Nicomédie, située près du mont Olympus et du fleuve Rhyndacus. On n'en connaît qu'un évêque, Constantin, qui siégeait au XIIIe siècle. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 636, et tom. II, p. 326. *Voy.* Richard et Giraud.

MÉLANI. *Voy.* MELLON.

I. **MÉLANIE LA JEUNE** (Sainte), née à Rome vers l'an 388, morte à Jérusalem le 31 décembre, l'an 439, 444 ou 450, était petite-fille de Mélanie l'Ancienne. Mariée à l'âge de dix-huit ans à Pinien, fils de Sévère, qui avait été préfet de Rome, elle se rendit, l'an 411, avec son mari et sa mère à Thagaste, aujourd'hui Taggah et Taggou-Zainah, dans la province de Constantine, et elle y mena avec eux une vie pauvre et pénitente. Ils visitèrent les monastères de l'Égypte et de la Palestine, et, après la mort de sa belle-mère, Pinien se retira dans une communauté de trente religieux, où il mourut saintement, tandis que Mélanie trouvait un asile dans une cellule du mont des Oliviers, où elle vécut pendant quatorze ans. Plus tard elle bâtit un monastère de femmes, à qui elle donna des instructions. L'an 430, elle se rendit à Constantinople, où elle convertit son oncle appelé Volusien; et, de retour à Jérusalem, elle fonda un monastère d'hommes sur la pente du Calvaire. Les Grecs célèbrent sa fête le 31 décembre. Les Actes de sainte Mélanie ont été publiés en grec par Métaphraste, et publiés en latin par Lippomani. *Voy.* Surius. Ant. Muratori, *Anecdotes ambrosiennes*, tom. I. Macé, *Hist. de sainte Mélanie*, ou *la Veuve charitable*. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univ.* Michaud, *Biogr. univers. Compar.* l'art. suiv.

II. **MÉLANIE L'ANCIENNE**, une des plus nobles dames romaines de son temps, et mère de la précédente, naquit vers 343. Elle était petite-fille du consul Marcellin, et proche parente de saint Paulin de Nole. Après avoir perdu son mari et ses deux fils, elle fit un voyage en Égypte, visita les solitaires de la Thébaïde, et de là se rendit dans la Palestine. Elle fit bâtir à Jérusalem un monastère, où elle demeura vingt-cinq ans occupée de prières et de méditations, et pratiquant de grandes austérités. Informée que sa fille avait le dessein d'embrasser, comme elle, la vie contemplative, elle repassa en Italie pour l'affermir dans cette résolution. Dès qu'elle eut rempli l'objet de son voyage elle reprit le chemin de sa solitude. Arrivée à Jérusalem, elle distribua aux pauvres tout l'argent qui lui restait, et rentra dans son monastère, où elle mourut au bout de quarante jours, l'an 410. On a reproché à Mélanie son penchant pour les erreurs d'Origène; mais les louanges que lui donnent saint Augustin, saint Paulin, saint Jérôme, etc., ne laissent aucun doute sur l'orthodoxie de sa foi. L'Église ne l'a pas honorée d'un culte public; cependant quelques savants conjecturent que c'est Mélanie qui est désignée au 8 juin dans un ancien calendrier, découvert par le P. Fr. Chifflet. *Voy.* Feller. Michaud.

MÉLANIUS. *Voy.* MÉLAINE.

MÉLAS (Saint), évêque en Égypte au IVe siècle, né à Rhinocorure, sur les frontières d'Égypte, du côté de la Palestine, vivait dans les exercices de la vie ascétique et pénitente, lorsqu'il fut élevé sur le siége épiscopal de sa patrie. Il fut exilé avec tous les évêques qui, sous l'empereur Valens, s'opposèrent à l'arianisme; on ne connaît ni le lieu de son exil, ni l'époque de sa mort. L'Église honore sa mémoire le 16 janvier. *Voy.* Sozomène, *Hist. ecclés.* Pierre-Thomas du Fossé, *Vie des Saints*. Richard et Giraud.

MÉLASE. *Voy.* MYLASSE.

I. **MELCHA**, fille d'Aram, était sœur de Loth. Elle épousa Nachor, et devint mère de Bathuel; elle était, par conséquent, nièce d'Abraham. *Voy.* Genèse, XXIV, 15.

II. **MELCHA**, fille de Salphaad. *Voy.* Nombres, XXVI, 33.

I. **MELCHI**, fils de Joanné et père de Lévi dans la généalogie du Sauveur. *Voy.* Luc, III, 24.

II. **MELCHI**, fils d'Addi et père de Néri, un des aïeux de Jésus-Christ selon la chair. *Voy.* Luc, III, 28.

MELCHIADE ou **MILTIADE** (Saint), pape, né en Afrique, mort le 15 janvier 314, succéda à saint Eusèbe l'an 310. Il obtint de l'empereur Maxence que l'on rendit aux chrétiens tout ce qu'on leur avait enlevé pendant les persécutions; et, d'après l'ordre du grand Constantin, il assembla à Rome un concile contre les donatistes, en 313. L'Église honore sa mémoire le 10 décembre. Saint Silvestre lui succéda. *Voy.* Valois, *Dissertat. hist. du schisme des donatistes.* Tillemont, *Mémoires*, tom. VI, art. 13-16 de son Histoire des donatistes. Richard et Giraud. Platina, *De Vitis Pontif. Romanor.* Baronius, *Annal.* Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 149-150. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MELCHIAS**, fils d'Athanaï et père de Basaïa, appartenait à la race des lévites. *Voy.* I Paralip., VI, 40.

II. **MELCHIAS**, fils de Maasaï et père de Phassur. *Voy.* I Paralip., IX, 12. Jérémie, XXI, 1.

III. **MELCHIAS**, chef de la cinquième famille des vingt-quatre familles sacerdotales. *Voy.* I Paralip., XXIV, 9.

IV. **MELCHIAS**, juif qui, au retour de la captivité, fut obligé de répudier la femme étrangère qu'il avait épousée en violation de la loi. *Voy.* I Esdr., X, 25.

V. **MELCHIAS**, fils de Hérem, aida à bâtir la moitié d'une rue à Jérusalem, après le retour de la captivité de Babylone. *Voy.* II Esdr., III, 11.

VI. **MELCHIAS**, fils de Rachab, chef ou seigneur de Béthacaram, fit bâtir à Jérusalem la porte appelée *du Fumier*. *Voy.* II Esdr., III, 14.

VII. **MELCHIAS**, fils d'un orfévre, fit construire plusieurs maisons, et contribua puissamment à rebâtir Jérusalem. *Voy.* II Esdr., III, 30, 31.

VIII. **MELCHIAS**, fils d'Énan, père d'Achitob et aïeul de Judith. *Voy.* Judith, VIII, 1.

MELCHIEL, fils de Béria et petit-fils d'Aser, était à la tête de la famille des Melchiélites du temps de Moïse. *Voy.* Nombres, XXVI, 45.

MELCHIOR. *Voy.* CANUS.

MELCHIRAM, fils du roi Jéchonias. *Voy.* I Paralip., III, 18.

MELCHISÉDECH, roi de Salem et prêtre du Très-Haut, vint à la rencontre d'Abraham, qui venait de remporter la victoire sur les quatre rois ligués qui avaient emmené Loth. Melchisédech bénit Abraham et lui présenta du pain et du vin, ou, selon l'explication des saints Pères, offrit le pain et le vin en sacrifice au Seigneur. L'Écriture ne nous apprend rien de plus sur Melchisédech, dont elle ne fait connaître ni le père ni la mère, ni le lieu natal, ni l'époque de la mort. En ce sens il était, comme dit saint Paul, la figure de Jésus-Christ, qui est le prêtre éternel selon l'Ordre de Melchisédech, et non pas selon l'Ordre d'Aaron, dont on connaît l'o-

Digitized by Google

rigine, la vie et la mort. *Voy.* Genèse, XIV, 18. Épître aux Hébr., VII. Christ. Schlegel, *Dissertat.* imprimée à la fin du *Comment.* de Louis Tena sur l'Épître aux Hébreux. D. Calmet, *Dissertat. sur Melchisédech*, insérée à la tête de son *Comment. sur l'Épître aux Hébreux.* Richard et Giraud. Feller.

MELCHISÉDÉCIENS (*Melchisedechiani*), hérétiques du IIIe siècle que l'on appela ainsi parce qu'ils disaient que Melchisédech était une vertu céleste supérieure à Jésus-Christ même, puisque Melchisédech était le médiateur des anges, tandis que Jésus-Christ n'était que celui des hommes. Ils prétendaient, en outre, que le sacerdoce de Jésus-Christ était formé sur le modèle de celui de Melchisédech, selon les paroles du psaume CIX : « Vous êtes prêtre éternel selon l'Ordre de Melchisédech. » L'auteur de cette secte était un nommé Théodote, de sorte que les melchisédéciens ajoutèrent seulement à l'hérésie des théodotiens ce qui regardait la personne de Melchisédech. Une autre sorte de melchisédéciens, nommés aussi *Attingani*, est mentionnée par Cédrène et Zonare. Ils demeuraient principalement dans la Phrygie, ne recevaient pas la circoncision et n'observaient pas le sabbat. Ils ne prenaient rien à personne avec la main, et ne recevaient rien de personne; ils mettaient à terre ce qu'ils voulaient offrir, et prenaient à terre ce qu'on leur offrait. Ils avaient une grande vénération pour Melchisédech. *Voy.* Epiphan., *Hæres.* LV. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud. Pluquet, *Diction. des hérésies.* Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 150-151.

MELCHISUA, troisième fils de Saül. *Voy.* I Rois, XXXI, 2.

MELCHITES ou **MELQUITES** (*Melchitæ*), nom donné aux chrétiens orientaux qui suivent la doctrine du concile de Chalcédoine sur l'incarnation de Jésus-Christ, et reconnaissent en lui deux natures et une personne. Lorsque Dioscore, patriarche d'Alexandrie, eut été condamné par le concile de Chalcédoine, un schisme éclata à Alexandrie et à Antioche entre les catholiques et ceux qui rejetaient ce concile de Chalcédoine; les schismatiques donnèrent aux catholiques le nom de *chalcédoniens* ou de *melchites*, mot qui, en syriaque, signifie *royalistes* ou *impériaux*, parce qu'ils se conformaient à l'édit de l'empereur Marcien pour la réception du concile. Le nom de *melchites* a subsisté, et a désigné pendant longtemps ceux qui étaient unis à l'Église catholique. Depuis le schisme des Grecs, il désigne ceux qui sont unis au patriarche de Constantinople et qui se servent des mêmes liturgies. A l'exception de quelques points peu importants sur les cérémonies et la discipline ecclésiastiques, ils ont les mêmes sentiments que les Grecs schismatiques; c'est pour cela qu'on leur donne indifféremment le nom de *grecs* et de *melchites*. Ils ont traduit en arabe l'Eucologe des Grecs, ainsi que plusieurs autres livres de l'office ecclésiastique, les canons des conciles, etc. *Voy.* la *Perpétuité de la foi*, tom. I et IV. Le P. Le Brun, *Explicat. de la messe*, tom. II, p. 448. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, qui, vol. XLIV, p. 151-162, fait l'histoire détaillée des melchites, et cite un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur ces chrétiens orientaux.

MELCHOM, le même que Moloch, était le Dieu des Ammonites. *Voy.* MOLOCH.

MELDÆ. *Voy.* MEAUX.

MÉLÉ. *Voy.* MÉLOÉ.

MÉLÉA, fils de Menna et père d'Eliakim, un des aïeux de Jésus-Christ. *Voy.* Luc, III, 31.

I. **MÉLÈCE** dit *le Grand* (Saint), né à Militène, dans la petite Arménie, mort à Constantinople en 381, fut appelé en 357 au siége de Sébaste, à la place d'Eustathe, qui venait d'être déposé comme partisan de l'arianisme. Il y eut un certain nombre de catholiques qui refusèrent de reconnaître Mélèce, sous prétexte que les Ariens ayant eu part à son élection, elle devait être regardée comme irrégulière. Mélèce tenta de ramener son troupeau à la foi; mais, voyant l'inutilité de ses efforts, il se retira à Bérée, d'où il fut appelé à Antioche pour occuper le siége de cette ville. Un mois s'était à peine écoulé qu'il fut déposé et exilé par les schismatiques, parce qu'il avait prononcé devant le peuple un discours dans lequel il défendait chaleureusement l'orthodoxie. Rappelé par Julien en 362, il trouva son siége occupé par Paulin, que les Ariens y avaient placé, mais qui était d'une grande piété. Par un sage accommodement avec cet évêque Mélèce apaisa la division qui s'était mise parmi les catholiques. Il assista à plusieurs conciles, dont le dernier fut le concile général de Constantinople. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 12 février. Saint Épiphane, évêque de Salamine ou Constance en Chypre, nous a conservé le discours que saint Mélèce prononça devant l'empereur Constance en faveur de l'orthodoxie, et on trouve dans les *Œuvres* de saint Chrysostome le panégyrique prononcé par ce Père, l'an 386, sur le tombeau du saint évêque d'Antioche. *Voy.* Épiphan., *Panarium.* Tillemont, *Mémoires*, t. VII. Bollandus, *Acta Sanctorum.* Richard et Giraud. L'abbé Guillon, *Biblioth. choisie des Pères de l'Église*, tom. XX. Michaud. Feller. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 163-164. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MÉLÈCE** (*Melicius, Melitius*), évêque de Lycopolis d'Égypte, dans la Thébaïde, mort vers l'an 326, fut déposé dans un synode, tenu vers 305, par saint Pierre d'Alexandrie, pour avoir sacrifié aux idoles pendant la persécution; mais, au lieu d'accepter avec soumission la pénitence qui lui était imposée, il se répandit en invectives contre ses juges, et devint leur dénonciateur auprès des ennemis du nom chrétien. Le concile d'Alexandrie condamna Mélèce et tous ses adhérents; celui de Nicée, tenu l'an 325, usant de clémence, lui conserva son titre d'évêque à condition qu'il cesserait de troubler son successeur. L'indocile prélat persévéra dans son schisme jusqu'à sa mort. *Voy.* Feller. Michaud. *Compar.* MÉLÉTIENS, n° II.

III. **MÉLÈCE SYRIGUE** ou **SYRIQUE**, protosyncelle de l'église métropolitaine de Constantinople, né en Crète l'an 1585 ou 1586, mort à Galata en 1662 ou 1664, fut choisi par son patriarche, comme le plus savant théologien grec, pour se rendre en Moldavie afin d'examiner une *Confession de foi* composée par le clergé de Russie, et qui a été adoptée depuis par toutes les Églises d'Orient; elle a paru à Rome en 1581. Parmi les ouvrages de Mélèce on remarque surtout la *Réfutation de la Confession de l'Église orientale*, donnée, en grec et en latin, par Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople; on en trouve, dans le IIIe vol. de la *Perpétuité de la foi*, un extrait, qui a été réimprimé dans l'ouvrage de Richard Simon, intitulé : *De la Créance de l'Église orientale sur la Transubstantiation*; 1687. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud.

I. **MÉLECH**, fils de Micha. *Voy.* I Paralip., VIII, 35.

Digitized by Google

II. **MÉLECH-BEN-SCHELOMO**, savant rabbin, né à Fez en Afrique, mais établi à Constantinople, a composé et publié dans cette dernière ville, l'an 1554, un excellent commentaire en hébreu sous le titre de : *Perfection de beauté*. Ce commentaire, qui est littéral et grammatical, et qui embrasse toute l'Écriture, c'est-à-dire toute la Bible des Juifs, est tiré spécialement des ouvrages de David Kimchi, qui en forment la base. Mais il a recueilli en outre, et il a donné en abrégé tout ce qu'il a trouvé de meilleur pour l'intelligence de l'Écriture dans les écrits des grammairiens hébreux, et surtout dans les livres de Rabbi Juda, Jonas, Aben-Ezra et Kimchi. Ce commentaire a été réimprimé, avec les notes de Jacob Aben-Dana, à Amsterdam en 1661 et 1685, et traduit en grande partie en latin par divers hébraïsants chrétiens. *Voy.* De Rossi, *Dizion. Storico degli autori ebrei*, tom. II, p. 48-49.

MÉLEDUNUM. *Voy.* MELUN.

MÉLÉNICE, ville épisc. de Macédoine, située à peu de distance de Serra et de Thessalonique. Ce fut d'abord un simple évêché suffragant de Thessalonique; mais elle fut érigée en métropole au XIIIe siècle. On en connaît sept évêques, dont le premier, le métropolitain N..., souscrivit la lettre que les prélats d'Orient écrivirent à Grégoire X au sujet de l'union avec l'Église romaine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 95, Richard et Giraud.

MÉLÉSOBA, ville épisc. de la province de Dardanie, au diocèse de l'Illyrie orientale, a eu deux évêques : le premier est N..., à qui Théophylacte adressa son épître XXXIIe; et le deuxième, Nicolas, est mentionné par Léon Allatius, *De Consens.*, l. II, c. X.

I. **MÉLÉTIENS**, nom donné aux chrétiens orthodoxes qui, pendant le schisme qui divisa l'Église d'Antioche au IVe siècle, restèrent soumis à saint Mélèce. *Voy.* MÉLÈCE, n° I.

II. **MÉLÉTIENS**, schismatiques d'Égypte, ainsi nommés parce qu'ils avaient embrassé le parti de Mélèce, évêque de Lycopolis, qui fut déposé par Pierre, évêque d'Alexandrie, pour avoir sacrifié aux idoles pendant la persécution. Les Mélétiens soutenaient qu'on ne devait pas prier dans les églises avec les chrétiens tombés pendant la persécution, quelque pénitence qu'ils eussent faite de leur faute. Trompé par de faux actes, saint Épiphane a attribué aux Mélétiens beaucoup d'erreurs qu'ils n'ont jamais soutenues, comme l'a démontré le savant P. Petau sur saint Épiphane. (*Hæres.* LXVIII), après Baronius (*Annal.*, ad ann. 306). *Voy.* le P. Antoine le Grand, *Hist. hæres.*, p. 92. Bergier, *Diction. de théologie*. Gaet Moroni, vol. XLIV, p. 163. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* MÉLÈCE, n° II.

MELETIUS, prélat grec, né à Janina, en Épire, l'an 1661, mort à Constantinople en 1714, fut élevé par Clément, évêque de Janina, qui, après l'avoir ordonné prêtre, l'envoya à Venise, afin d'y terminer ses études. A son retour, il fut nommé professeur du collége d'Épiphanius, puis archevêque de Naupacte et d'Arta; il assista à plusieurs synodes tenus à Constantinople. L'an 1703, les Athéniens le demandèrent pour archevêque, et, l'an 1714, les chrétiens de Janina le pressèrent de succéder à Clément, qui venait de mourir; mais le chagrin d'avoir été supplanté par Hiérothée Rhaptis abrégea sa vie. Outre une *Géographie*, il a laissé : une *Histoire ecclésiastique*, en grec; Vienne, 1798, 3 vol. in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉLEUSIPPE. *Voy.* SPEUSIPPE.

MELFA ou **MELFE**, **MELFI**, lieu du royaume de Sicile où, l'an 1284, on tint un concile, *concilium Melfitanum*. Gérard, évêque de Sabine et légat du Saint-Siége dans la Sicile, y présida. *Voy.* Martenne, *Collect. nov.*, tom. VII, p. 283. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 164-165.

MELFE. *Voy.* l'art. prédédent.

I. **MELFI**. *Voy.* MELFA.

II. **MELFI** ou **MELPHI**, **MELPHES** (*Melphis, Melfitum*), ville épisc. du royaume de Naples, dans la Basilicate, sous la métropole d'Acerenza, et située au pied du mont Veltore. L'an 1528, l'évêché de Rapolla fut uni à Melfi; mais les diocèses sont séparés. On ne connait point d'évêque de Melfi avant Baudouin, qui siégeait l'an 1059. De l'an 1048 à l'an 1100, quatre conciles ont été assemblés à Melfi; un cinquième a été tenu à Lago-Pesole, lieu situé près de Melfi. L'empereur Lothaire, assisté de plusieurs évêques, y réconcilia l'abbé et les moines du mont Cassin avec le pape Innocent II. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sac.*, tom. I, p. 920. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles*, tom. I, et tom. II. Baronius, ann. 1059. Labbe, tom. X. Muratori, *Rerum Italic. Scriptores*, tom. VII. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 154-155. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 165-169.

MÉLIAPOUR ou **MÉLIAPUR** (*Meliapora*), ville célèbre de l'Inde, appelée aussi *Saint-Thomé*, quoiqu'à proprement parler ce soient plutôt deux villes contiguës qu'une seule. Elle fut érigée en évêché au commencement du XVIIe siècle, sous la métropole de Goa, parce qu'on prétendit y avoir trouvé le corps de l'apôtre saint Thomas, qui répandit les lumières de la foi dans ces contrées. En 1838, Grégoire XVI la détacha provisoirement de la juridiction de Goa, ainsi que d'autres diocèses qu'il confia à des vicaires apostoliques. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 154. Gaet. Moroni, XLIV, p. 169-170.

MELICIUS. *Voy.* MÉLÈCE, n° II.

MELICQUE, sieur de **SAINT-GEORGES** (Nicolas de), né l'an 1640, mort en 1705, était trésorier des Menus-Plaisirs. On a de lui : 1° *Le Caractère des vrais chrétiens*; 1714, 4e édit.; — 2° *Nouvelle traduction du livre des psaumes selon la Vulgate et les différents textes, avec des notes littérales et grammaticales*; Paris, 1705, in-8°; — 3° *Traduction des Méditations de Jérôme Savonarole* sur l'*Oraison dominicale*, et sur *le L^e psaume, Miserere*. *Voy.* Archimbaud, *Pièces fugitives de littérat. et d'hist.*, tom. I. Les *Mémoires du temps*. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

MÉLISSE (Antoine), moine grec du XIIe siècle, a laissé : un *Recueil des lieux communs*, ou *Maximes tirées des Pères*, en grec et en latin; Bâle, 1546.

MÉLITA. *Voy.* MALTE.

MÉLITÈNE ou **MILITINE** et **MALATIE**, ville épisc. qui, dès les premiers siècles de l'Église, fut érigée dans l'exarchat du Pont. Au Ve siècle, elle devint métropole de la deuxième, puis de la troisième Arménie. Ruinée par Constantin Copronyme, cette ville fut rétablie, quelque temps après, par Abderrahman, fils d'Ibrahim; les croisés s'en emparèrent et la rendirent à l'empereur de Constantinople, à qui les Turcs l'enlevèrent. Selon De Commanville, elle fut élevée, au XIIIe siècle, à la dignité de patriar-

Digitized by Google

cat, ayant six évêchés suffragants. Le premier évêque de Mélitène est saint Cupsichius, martyr, qui est mentionné, dans les Ménologes des Grecs, le 28 mai. Du temps de saint Basile, on célébrait sa fête avec beaucoup de solennité à Césarée. Vers l'an 360, on tint à Mélitène un concile auquel assista saint Cyrille de Jérusalem. Mélitène est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, qui a pour suffragants deux évêchés également *in partibus*. *Voy.* Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. IV, c. xxiv, et xxv. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 440, et tom. II, p. 1452. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 154. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 170-172.

MELITÉNIOT (Constantin). *Voy.* CONSTANTIN, n° XI.

MÉLITES. *Voy.* MÉTÉLIS.

MELITHON. *Voy.* MÉLITON, n° II.

MELITIUS. *Voy.* MÉLÈCE, n° II.

I. **MELITON** (Saint), évêque de Sardes, en Lydie, était originaire d'Asie. Vers l'an 170, il présenta à Marc-Aurèle une *Apologie* pour les chrétiens, dont Eusèbe et plusieurs autres écrivains ecclésiastiques parlent avec éloge. Il se rendit non moins recommandable par sa doctrine que par sa vertu. Tertullien nous apprend qu'il était publiquement reconnu pour un prophète, et que tous les fidèles le consultaient et le regardaient comme une lumière de l'Église. On honore sa mémoire le 1er avril. Méliton avait écrit un grand nombre d'ouvrages qui sont aujourd'hui perdus; mais Eusèbe nous a conservé des fragments importants de son *Traité sur la Pâque*, de son *Apologie*, et un passage des *Extraits des livres de l'Ancien Testament*. D. Pitra a publié, de nos jours, des fragments de Méliton dans le *Spicilegium Solesmense*. Le meilleur recueil des Fragments de Méliton se trouve dans Routh, *Reliquiæ Sacræ*; Oxford, 1814, in-8°, tom. I, p. 109. Quant à l'ouvrage français intitulé : l'*Apocalypse de Méliton*, ou *Révélation des mystères cénobitiques*, il a pour auteur un protestant, qui a voulu faire une satire des Ordres religieux; il a été mis à l'*index* par un décret daté du 31 mars 1681. Tillemont, *Mémoires*, tom. II, p. 407 et suiv., 663 et suiv. D. Ceillier, *Hist. des auteurs sacr. et ecclés.*, tom. II, p. 75 et suiv. Ch. Chr. Voog, *De Melitone Sardium in Asia episcopo*; Leipzig, 1744, in-4°. Galland, *Biblioth. Patrum*, tom. II, *Proleg.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.* L'*Encyclop. cathol.*, au *Suppl.*

II. **MÉLITON** ou **MÉLITHON**, nom du plus jeune des quarante martyrs de Sébaste, qui souffrirent la mort sous l'empereur Licinius. Comme il vivait encore lorsque les païens emmenèrent les corps de ses généreux compagnons, sa mère suivit le convoi en portant son fils mourant, reçut ses derniers soupirs, et le déposa sur le bûcher, qui consuma toutes ces victimes. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **MÉLITON** (François), capucin, né à Perpignan, en 1681, mort l'an 1753, professa la théologie à Toulouse, et fut membre de l'Académie de cette ville, et membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Il était très-versé dans les mathématiques et l'astronomie. On a de lui, outre quelques opuscules, *Gregoriana Correctio illustrata, ampliata et a conviciis vindicata*; 1743, in-4°.

IV. **MÉLITON, MELTON** ou **MILTON** (Guillaume de), franciscain, né en Angleterre, eut la réputation d'un savant docteur et d'un habile théologien. L'an 1248, le cardinal de Château-Raoul le chargea d'examiner le Talmud, et le pape le choisit pour continuer la *Somme de théologie* qu'Alexandre de Halès avait laissée imparfaite; ce supplément de Méliton a paru avec les *Commentaires* d'Alexandre de Halès, à Lyon, en 1515 et 1516. Méliton avait en outre composé, sur les Livres saints, des *Commentaires*, qui n'ont pas été imprimés. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 488. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francis.*, tom. II, p. 42.

MELIUS (Jean-Pierre), théologien hongrois, né à Horki, en 1536, mort l'an 1572, embrassa le calvinisme, et devint successivement professeur à l'école de Debreczin, puis surintendant du cercle au delà de la Theiss. Il a donné un ouvrage de botanique, et a traduit en hongrois le *Nouveau Testament* et plusieurs parties de l'*Ancien*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MELK, célèbre abbaye de Bénédictins dans la basse Autriche. Lorsque Léopold de Bamberg eut enlevé, en 984, la forteresse de Melk (Médilik) aux Magyares, il y établit sa résidence, et y fonda un chapitre de chanoines séculiers, qui furent remplacés, en 1089, le jour de Saint-Benoît, par douze bénédictins tirés du couvent de Lambach. Plus tard, Léopold IV se fit recevoir chevalier dans l'église de Melk, en 1104, s'y maria en 1106, et y vint souvent prier avec les religieux. Ce saint roi obtint du Pape, pour le couvent, l'exemption de la juridiction épiscopale. L'abbaye de Melk continue à marquer dans les annales de l'Empire et de l'Église d'Autriche. *Voy.* Schrœdl, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, fait connaître l'importance de cette abbaye sous plus d'un rapport.

MELL. *Voy.* MEL.

MELLERAI ou **MEILLERAIE**, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située au diocèse et à sept lieues de Nantes, sur les confins de l'Anjou. Elle fut fondée, l'an 1145, par Foulques, abbé de Pontron, en Anjou, qui avait envoyé en Bretagne deux de ses religieux pour y chercher un endroit propre à fonder une nouvelle colonie de son Ordre. Ces religieux s'arrêtèrent dans un lieu appelé le *Vieux-Mellerai*, et le seigneur de ce pays, Alain de Maidon, leur permit de s'y établir. *Voy.* l'*Hist. de Bretagne*, tom. II. Richard et Giraud.

MELLES (Étienne de), docteur et antécesseur en droit à Paris, mort en 1683, a laissé : 1° *De l'Origine et de la division des paroisses*; Paris, 1678; — 2° *De l'Autorité constante et perpétuelle des traditions*; 1680.

I. **MELLINI** (Dominico di Guido), littérateur, né à Florence, vers l'an 1540, mort vers 161., fut secrétaire de Jean Strozzi, qu'il accompagna, en 1562, au concile de Trente, et devint gouverneur de Pierre de Médicis, fils de Cosme Ier. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Visione o mostratrice della malvagità del carnale amor*; Florence, 1566, in-4°; 2° *In Veteres quosdam Scriptores malevolos christiani nominis obtrectatores, lib. IV*; ibid., 1577, in-fol.; c'est un recueil de tous les écrits anciens publiés contre le christianisme, lorsqu'il commença à se répandre. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MELLINI** (Giuseppe-Zama), chanoine métropolitain, né à Bologne, en 1788, mort l'an 1838, professa la théologie. Il a publié : 1° *Lexicon peripateticum, quo veterum theologorum locutiones explicantur*; Bologne, 181., in-8°, et 1834; Bruxelles, 1837; — 2° *Comp*

dio della dottrina cristiana; Bologne, 1829, in-8°; cet ouvrage a eu cinq éditions, et a été traduit en arménien; — 3° *Gesù al acore del giovine;* Bologne, 1830, in-12; souvent réimprimé et traduit en français; — 4° *Institutiones biblicæ;* Bologne, 1832, 2 vol. in-16; 1833, 3 vol. in-12; cet ouvrage a été adopté dans plusieurs universités d'Italie; — 5° *Pensieri a difesa della religione;* Venise, 1838, in-18. *Voy.* Tipaldo, *Biographia degli Italiani illustri*, vol. VIII, p. 465 et suiv. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MELLINI** (Savo), cardinal, né l'an 1643, mort à Rome en 1701, fut envoyé en Espagne en qualité de nonce. On a de lui : *Autoritas infallibilis et summa cathedra S. Petri, extra et supra concilia quælibet, atque in totam Ecclesiam denuo stabilita, adversus declarationem nomine cleri gallicani editam*, etc.; Salamanque, 1683, in-fol. *Voy.* Barberini, *Biblioth.* Negri, *Scrittori Fiorentini.* Le *Mercure historique*, ann. 1701. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MELLIPOTAMO. *Voy.* MILOPOTAMO.

MELLIT (saint), premier évêque de Londres et troisième archevêque de Cantorbéry, né en Italie, mort le 24 avril 624, demeurait à Rome, et avait le titre d'abbé. Envoyé en Angleterre, l'an 601, par saint Grégoire le Grand, afin de seconder saint Augustin dans ses travaux apostoliques, il fut ordonné évêque de Londres par ce saint prélat, qui avait établi à Cantorbéry son siége métropolitain. Mellit eut le bonheur d'opérer de nombreuses conversions, jeta les fondements de la célèbre église de Saint-Paul, et on lui attribue les commencements de la grande abbaye de saint Pierre, appelée Westminster. Le roi étant mort vers l'an 613 ou 616, son fils Edbaut, qui n'était pas encore converti, chassa Mellit de son diocèse; mais il embrassa le christianisme peu de temps après, et rappela l'évêque de Londres. Enfin, à la mort de saint Laurent, archevêque de Cantorbéry, saint Mellit fut choisi pour lui succéder. On célèbre sa fête le 24 avril, et son culte fut établi dès le siècle même de sa mort. *Voy.* Bède, *Hist. ecclés.* Richard et Giraud.

I. **MELLO**, qu'on lit au livre des Juges (IX, 6, 20), est, suivant la Vulgate, une ville : *Urbs Mello, oppidum Mello;* mais comme l'hébreu lit *la maison de Mello*, les uns l'entendent de la maison de ville de Sichem, d'autres de quelque quartier de cette ville, d'autres de la famille de quelque habitant distingué.

II. **MELLO**, nom donné à une vallée très-profonde qui était entre l'ancienne ville de Jébus ou Jérusalem et la ville de David bâtie sur le mont Sion. Salomon fit combler cette vallée, et la changea en une place d'assemblée pour le peuple. *Voy.* III Rois, XI, 27.

III. **MELLO.** Sous ce nom était aussi désigné un quartier de la ville de Jérusalem. *Voy.* II Rois, V, 9.

IV. **MELLO**, nom d'une maison ou d'un palais d'où l'on montait au temple par la chaussée de Sella. *Voy.* IV Rois, XII, 20.

V. **MELLO** (Guillaume de), chanoine de l'église collégiale de Notre-Dame de Nantes, né dans cette ville, vivait au XVIIe siècle. On lui doit : 1° *Les Élévations de l'âme à Dieu par les degrés des créatures*, tirées du latin du cardin. Bellarmin; Nantes, 1666, in-4°; — 2° *Le Devoir des pasteurs*, traduit du latin de Barthélemy des Martyrs; ibid., 1672, in-12; — 3° *Les Divines Opérations de Jésus;* ibid., 1673, in-12; — 4° *La Morale chrétienne fondée sur l'amour de Dieu*, tirée des ouvrages de saint Augustin; ibid., 1673, in-12; — 5° *Le Prédicateur évangélique;* ibid., 1685, 7 vol. in-12. On attribue encore à Mello une *Vie des Saints;* Paris, 1688, 4 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1677. P. Levot, *Biogr. bretonne.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MELLON (Saint), en latin *Mellonus* ou *Melanius*, premier évêque de Rouen, né dans la Grande-Bretagne, mort vers l'an 311, fut converti par le pape saint Étienne dans un voyage qu'il fit à Rome. Envoyé dans son pays ou dans les provinces voisines pour prêcher l'Évangile, il s'arrêta à Rouen l'an 257, où il opéra de nombreuses conversions pendant tout le temps de son épiscopat. On n'a, du reste, aucun détail sur ses actions. Le Martyrologe romain moderne, qui l'appelle *Melanius* au lieu de *Mellonus*, en fait mention au 22 octobre. *Voy.* le P. Pommeraye, *Hist. des archev. de Rouen.* Richard et Giraud.

MELLONI (Giambattista), oratorien, né à Cento, dans les États de l'Église, l'an 1713, mort en 1781, professa la rhétorique au séminaire de sa ville natale. Il a laissé quelques ouvrages, dont le principal est intitulé : *Atti o memorie degli uomini illustri in santita nati o morti in Bologna;* Bologne, 1773-1780, 3 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MELLOTHI, fils d'Héman, était chef de la dix-neuvième famille des Lévites. *Voy.* I Paralip., XXV, 4, 26.

MELLUCH, un des Juifs qui se séparèrent de leurs femmes étrangères, après le retour de la captivité de Babylone. *Voy.* I Esdr., X, 29.

MELODUNUM. *Voy.* MELUN.

MELOÉ ou **MÉLA** et **MÈLE** (*Melæsa*), siége épisc. de Lycie sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie. Cette église n'est mentionnée que dans les Actes des conciles. On en connaît trois évêques, dont le premier, Nicétas, assista au septième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 993. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 153. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 174-175.

MÉLOS ou **MILO**, siége épisc. sous la métropole de Rhodes; c'est une île de la mer Égée ou de l'Archipel, l'une des Cyclades, située au nord de celle de Candie. Il y a eu deux évêques, l'un grec, et l'autre latin; le premier prend le titre d'archevêque de Mélos et de Cimole ou Kimolo, qui est aussi une île des Cyclades connue sous le nom d'*Argentière;* le second est un évêque *in partibus*. Mélos a eu six évêques grecs, dont le premier, Eutychius, assista et souscrivit au sixième concile général, et dix-sept évêques latins, dont le premier, Jacques Navel ou Novel, dominicain, fut nommé vers l'an 1349, sous Clément VI. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 945; tom. III, p. 1055. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 154. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 175.

MELOT (Anicet), de l'Académie des inscriptions, né à Dijon, vivait au XVIIIe siècle, et était garde de la bibliothèque du Roi. On a de lui, outre le *Catalogue des manuscrits* de cette bibliothèque, une édition de l'*Histoire de saint Louis* par Joinville.

MELOTE (*Melota* ou *Melotes*), mot grec dérivé de *mélon*, qui signifie *brebis* ou *bétail :* ainsi *Melote*, peau de brebis avec sa laine dont se servaient les prophètes, les anciens moines et les pauvres dans diverses provinces d'Orient. *Voy.* saint Paul, *Épître aux Hébreux*, XI, 37. Cassian., *De Habitu monach.*, c. XI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.*

MELOTHI, ville de Cilicie qui fut prise par Holopherne. *Voy.* Judith, II, 13.

Digitized by Google

MELPHES et **MELPHI**. *Voy.* Melfi, n° II.

MELQUITES. *Voy.* Melchites.

MELTIAS, un de ceux qui rebâtirent Jérusalem sous Néhémie. *Voy.* II Esdr., III, 7.

MELTON. *Voy.* Méliton, n° IV.

MELUN (*Melodunum, Meledunum* et *Muledunum*), ville de France sur la Seine où l'on tint quatre conciles, de l'an 1216 à l'an 1300. *Voy.* Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VII. Le Père Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles*, t. II, col. 865. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 175-176.

MELZI (Antoine). On a de lui : *De Principiis juris naturalis ex ethica, auctore R. R. Antonio Melzi*, etc.; Crémone, 1760, in-4°. C'est une savante dissertation qui contient dix-sept chapitres, et dans laquelle l'auteur s'attache à combattre les principaux écrivains qui ont commis des erreurs relativement au droit naturel, comme Grotius, Puffendorf, Henri Cocceius. *Voy.* Richard et Giraud, qui (tom. XVI, p. 105), indiquent le sujet de chacun de ces chapitres.

MEMENTO, partie du canon de la messe où l'on fait commémoration des vivants et des morts. Le *Memento* pour les vivants est avant la consécration, et le *Memento* pour les morts est après. Le *Memento* des vivants était d'abord général et pour tout le monde; mais vers le temps de saint Cyprien, on ajouta le nom de quelques fidèles en particulier, qu'on nommait simplement, sans s'arrêter à prier pour eux spécialement, comme on fait à présent. Innocent Ier écrivit à Decentius que l'on ne devait réciter le nom de ceux qui avaient fait des offrandes qu'après que le prêtre les avait recommandés à Dieu par la prière. *Voy.* De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. I, p. 113. Richard et Giraud. L'abbé Boissonnet, *Diction. des cérémon. et des rites sacrés*. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 177-178.

MEMIE (Saint). *Voy.* Menge, n° I.

I. **MEMMIUS** (Sanctus). *Voy.* Menge, n° I.

II. **MEMMIUS** (**SANCTUS**). *Voy.* Menge, n° II.

III. **MEMMIUS** (Quintus), légat romain, fut envoyé avec Titus Manilius vers le roi de Syrie Antiochus Eupator. Ils écrivirent aux Juifs qu'ils ratifiaient tout ce que Lydias, régent du royaume de Syrie, leur avait accordé. *Voy.* II Machab., XI, 34.

MEMNON, évêque d'Éphèse, vivait au Ve siècle. Il embrassa le parti de saint Cyrille, et adressa au concile de Constantinople une *Lettre* qui a été insérée dans les *Actes* du concile d'Éphèse, p. 762.

MÉMOIRE (*Memoria, altare, sacellum*), mot qui, en termes de liturgie, signifie un autel érigé à Dieu sous le nom de quelque saint; mais il se dit plus particulièrement de l'endroit de l'autel qui renferme les reliques; car c'est une tradition ancienne et constante de ne point dédier d'église ni de consacrer d'autel, ni même une simple pierre d'autel, sans y mettre des reliques, et surtout des reliques des martyrs. *Mémoire* se dit encore de la commémoration que l'on fait des saints à vêpres et à laudes de l'office divin, par une antienne, un verset et une oraison. Il y a des églises, comme à Lyon, où l'on va chanter les mémoires des saints à leurs chapelles. *Voy.* Moléon, *Voyage liturg.*, p. 217. De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. IV, p. 16. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 179.

MÉMORIAL, nom donné par les chevaliers de Malte à l'extrait des lettres ou preuves de noblesse que l'on présente à l'Ordre lorsqu'on demande à y être admis. *Voy.* Vertot, *Hist. de Malte*.

MEMPHIS, en hébreu *Moph* et *Noph*, est une des principales villes d'Égypte sur le bord occidental du Nil, au-dessus du Delta. Il en est fait mention dans Isaïe (XIX, 13), dans Jérémie, (II, 16, etc.), dans Ézéchiel (XXX, 13, 19), et dans Osée (IX, 6). Dans l'histoire ecclésiastique, Memphis paraît comme une ville épisc. de la province d'Arcadie Heptanome, au patriarcat d'Alexandrie. L'an 1582, Grégoire XIII y fit assembler un concile pour réunir les Cophtes à l'Église romaine et leur faire abjurer les erreurs de Nestorius et de Dioscore. On connaît six évêques de Memphis; le premier fut Jean, Mélétien, à qui le concile de Nicée ordonna de s'unir de communion avec Alexandre, patriarche d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 586. L'*Histor. patriarchar. Alex.*, p. 181. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 155. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 178. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot Noph.

MENA (Pedro de), de l'Ordre des Minimes, né à Aranda, dans la Vieille-Castille, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° *Manuale Ordinis Minimorum;* Madrid, 1595, in-8°; — 2° *Chronica del nacimiento, vida y milagros de S. Francisco de Paula;* ibid., 1596, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MENACES. Selon la remarque de plusieurs Pères de l'Église, les *menaces* que Dieu fait aux pécheurs sont un effet de sa bonté; car, s'il avait dessein de les punir, il ne chercherait pas à les effrayer; il les laisserait, au contraire, dans une entière sécurité. La justice de Dieu exige, sans doute, qu'il accomplisse toutes ses promesses, à moins que les hommes ne s'en rendent indignes par leur désobéissance; mais elle n'exige pas qu'il exécute de même toutes ses menaces. Il peut pardonner et faire miséricorde à qui il lui plaît, sans déroger à aucune de ses perfections. Nous voyons dans l'Écriture sainte que Dieu s'est souvent laissé toucher en faveur des pécheurs par les prières des justes. Combien de fois l'intercession de Moïse n'a-t-elle pas détourné les coups dont Dieu voulait frapper les Israélites? *Voy.* Hieronym., *Dialog. I contra Pelag.*, c. IX; *in Isaiam*, c. ultim.; *in Epist. ad Ephes.*, c. II. August., *L. de Gestis Pelagii*, c. III, n. 9 et 11; *Contra Julian.*, l. III, c. XVIII, n. 35; *Contra duas Epist. Pelag.*, l. IV, c. VI, n. 16. Fulgent., *L. I ad Monum.*, c. VII, etc. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **MENACHEM** ou **MENAHEM AZARIA MIPPANO**, savant rabbin italien, né à Fano, florissait à la fin du XVIe siècle. Nous citerons parmi ses ouvrages : 1° *Dix Traités cabalistiques* selon les principes du rabbin Isaac Loria ou Luria; les trois premiers de ces traités, savoir : *Investigation du Jugement, La Mère de tout vivant*, et *Traité des attributs de Dieu*, parurent à Cracovie, 1544; Venise, 1587; Amsterdam, 1649; Francfort, 1678, in-4°; le quatrième, intitulé *Colombe du silence*, parut à Amsterdam, 1619, 1648, in-4°; le cinquième, *Monde petit*, Wimmersdorf, 1675, in-4° (et avec le sixième, *Armées de Dieu*), Hambourg, 1653, in-4°; les trois derniers sont restés inédits, ainsi que plusieurs traités cabalistiques. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 771-774.

II. **MENACHEM** ou **MENAHEM-BEN-IEHOUDA DE LONZANO**, rabbin italien qui vivait au XVIe siècle, est très-connu par un ouvrage intitulé *Deux Mains*, dont la 1re édition a paru à Constantinople, et la 2e à Venise, en 1618, in-4°. Ces *Deux Mains* sont les deux parties dont se compose son livre. Dans la 1re, qui est intitulée *Main du pauvre*, et qui a cinq doigts avec cha-

Digitized by Google

cun son titre particulier, Menachem donne des instructions aux copistes du texte sacré, traite des dévoirs qu'ont à remplir chaque jour les prêtres et les lévites, etc. Dans la 2e, intitulée *Main du roi,* et dont chacun des cinq doigts porte un titre particulier, l'auteur traite également divers sujets, parmi lesquels on remarque une explication de la loi, des prophètes et des hagiographes. *Voy.* Wolf, *Bibliotheca Hebræa,* tom. I, p. 765-767, qui donne des détails sur cet important ouvrage. Le R. P. Gabriel Fabricy, *Des Titres primitifs de la révélation,* tom. II, p. 353-355, not.

III. **MENACHEM** ou **MENAHEM-BEN-ZÉRACH** ou **ZÉRAH**, rabbin, né à Estella, dans le royaume de Navarre, où son père, exilé de France, s'était retiré en 1306, mourut à Tolède vers 1375. Forcé de quitter Estella à cause de la persécution soulevée contre les Juifs, il se réfugia à Tolède, et de là, en 1331, à Alcala, où il exerça les fonctions de prédicateur et de rabbin jusqu'en 1368, année pendant laquelle la nouvelle guerre lui fit perdre tout ce qu'il possédait, et l'obligea de retourner à Tolède. On a de lui un ouvrage dédié à son bienfaiteur Samuel Abarbanel, et intitulé *Provisions pour la route;* Ferrare, 1554, in-4°, et avec des additions; Sabionette, sans date. Ce livre, divisé en 5 traités, et qui contient 317 chapitres, est très-estimé parmi les juifs; l'auteur y traite des rites judaïques, des prières et des bénédictions, des choses licites et illicites, des devoirs des femmes, du sabbat et des fêtes, des quatre jeûnes et du deuil, du Messie, de la résurrection des morts, etc. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebr.*, tom. I, p. 764-765. De Rossi, *Dizion. storico degli Autori ebrei,* vol. II, p. 49-50.

IV. **MENACHEM** ou **MENAHEM DE RECANATI**, rabbin italien, mort en 1290. Il s'est rendu célèbre parmi les juifs par son grand savoir. On a de lui : 1° *Le Livre des jugements;* Bologne, 1538, in-4°; ce sont des décisions légales, morales et cérémonielles; — 2° *Raisons des préceptes;* Constantinople, 1544, in-8°; Bâle, 1581, in-4°; il y explique tous les préceptes affirmatifs et négatifs, et montre dans quel esprit les prières doivent être adressées à Dieu; — 3° *Commentaire cabalistique sur la loi,* d'après le Zohar; Venise, 1523; corrigé et augmenté d'un *Index,* 1545; Bâle, 1581, in-4°, et avec une explication; Lublin, 1595, in-fol.; — 4° plusieurs autres écrits, dont on trouve les titres dans Wolf, *Biblioth. Hebræa,* tom. I, p. 776, 777.

MÉNANDRE (*Menender*), disciple de Simon le Magicien, né comme lui dans la Samarie, comme lui aussi fit profession de magie. Il enseignait : 1° qu'il était cette vertu souveraine inconnue à tout le monde et envoyée par les puissances invisibles pour le salut du genre humain; 2° que quiconque ne se ferait pas baptiser en son nom ne pourrait être sauvé, et que ceux qui recevraient son baptême ne seraient sujets ni à la vieillesse ni à la mort; 3° que Jésus-Christ n'était pas véritablement homme; 4° que les anges avaient créé le monde, mais qu'on pouvait les surmonter par des prestiges, et qu'ils étaient plus faibles que les démons. *Voy.* Ignat., *Epist. ad Trall.* Justin., *Orat. ad Antonin.* Iren., l. I, c. II. Tertull., *De Anima,* c. L, et *De Præscript.*, c. XLVI. Euseb., *Hist. eccles.*, l. III, c. XXVI. Epiphan., *Hæres.* XXII. Nicéphore, l. III, c. XII. L'abbé Pluquet, *Diction. des hérésies.* Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Girand. *Compar.* DOSITHÉE, n° III. GNOSE, SIMON, n° XIII.

MENANDRIENS (*Menendriani*), nom d'une des plus anciennes sectes de gnostiques dont le chef fut Ménandre. Ils étaient très-nombreux à Antioche; il y en avait encore du temps de saint Justin; mais il y a beaucoup d'apparence qu'ils se confondirent bientôt avec les autres sectes de gnostiques. *Voy.* MÉNANDRE.

MÉNANDRINO. *Voy.* MARSILE, n° I.

I. **MÉNARD** (Claude), historien et érudit, né à Saumur en 1574 ou 1580, mort dans l'Anjou en 1652, fut d'abord lieutenant de la prévôté d'Angers. Il partageait son temps entre les pratiques de piété, les devoirs de charité et les études historiques. Il eut beaucoup de part aux réformes de plusieurs couvents de l'Anjou, et, après la mort de sa femme, il reçut les ordres sacrés. Presque tous ses enfants entrèrent en religion. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Recherche et advis sur le corps de saint Jacques le Majeur;* Angers, 1610, in-8°; — 2° *S. Augustini contra secundam Juliani responsionem operis imperfecti Lib. II priores nunc primum editi,* avec le traité *De Gestis Pelagii,* du même Père; Paris, 1617, in-8°; — 3° *S. Hieronymi Stridionensis Indiculus de hæresibus Judæorum;* ibid., 1617, in-8°; — 4° *Histoire de saint Louis,* par Joinville; ibid., 1617, in-4°; — 5° *L'Alliance de la crèche avec la croix;* ibid., 1620. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, et la *Nouv. Biogr. génér.*; on trouve dans ces deux ouvrages la liste des autres écrits de Claude Ménard.

II. **MÉNARD** ou **MEYNARD** (François), né à Stellenworf, en Frise, l'an 1570, mort en 1623 à Poitiers, où il vint s'établir encore jeune, et où il fut d'abord professeur d'humanités, puis de droit. Outre son *Regicidium detestatum, quæsitum, præcautum,* composé à l'occasion de la mort d'Henri IV, et ses *Orationes legitimæ,* dissertations oratoires sur divers sujets, on lui doit : 1° *Disputationes de juribus episcoporum;* Poitiers, 1612, in-8°; — 2° des *Notes sur la Vie de sainte Radégonde et sur la Règle de saint Césaire,* publiées par Charles Pidoux; ibid., 1621. *Voy.* Dreux du Radier, *Hist. littér. du Poitou.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MÉNARD** (Jean), prieur d'Aubord et membre de l'académie de Nîmes, né dans cette ville en 1637, mort l'an 1710, jouit de l'estime et de la confiance de l'évêque Séguier, qui le fit promoteur du diocèse. Fléchier, successeur de Séguier, fit de Ménard son confident le plus intime et son ami le plus cher. Nous avons du prieur d'Aubord : 1° un ouvrage de morale intitulé *Paraphrase sur l'Ecclésiastique;* 1710, in-8° dont l'impression ne fut achevée qu'après sa mort; — 2° plusieurs ouvrages du même genre; — 3° un recueil de *Sermons* et d'*Oraisons funèbres* prononcés en divers lieux; mais aucun de ces divers écrits n'a été publié. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1710. Michaud, *au Supplém.*

IV. **MÉNARD** (Jean de **LA NOË**-), premier directeur de la communauté ecclésiastique de Saint-Clément, né à Nantes en 1650, mort l'an 1717, vint à Paris en 1669, et s'y fit recevoir avocat au parlement. Il obtint de grands succès au barreau; mais des scrupules de conscience le déterminèrent à entrer dans l'état ecclésiastique. Il dirigea avec honneur, pendant trente ans, le séminaire de Nantes, établit une maison du *Bon-Pasteur,* dont, par humilité, il ne voulut jamais être supérieur, et convertit un grand nombre d'hérétiques. Il a donné : *Le Catéchisme de Nantes;* 1695, in-8°, 2e édit.; cet ouvrage, qui a été approuvé par quelques évêques, a eu de nombreuses éditions. Sa *Vie* a été publiée à Bruxelles en 1734, in-12, par l'abbé Gourmeaux, curé de Saint-Louis à Gien, grand partisan des

Digitized by Google

miracles du fameux diacre Pâris; cette vie ne put obtenir de paraître en France avec approbation; l'auteur fut même exilé en Auvergne. Il donnait l'histoire du culte de la Noë-Ménard et la relation des prétendus miracles opérés sur son tombeau. L'abbé Ménard avait accepté la bulle *Unigenitus* en 1714; il en appela ensuite dans le premier soulèvement qui eut lieu après la mort de Louis XIV, et il n'a pas eu le temps de revenir sur cette démarche. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MÉNARD** (Léon), conseiller au présidial de Nîmes, né à Tarascon l'an 1706, mort à Paris en 1767, se livra à une étude approfondie de l'histoire et des antiquités. Il fut membre de l'Académie des inscriptions, ainsi que des académies de Lyon et de Marseille. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire des évêques de Nîmes;* 1737, 2 vol. in-12; — 2° *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, avec des notes et les preuves; Paris, 1750-1758, 7 vol. in-4°; on en a donné un *Abrégé* continué jusqu'en 1790; Nîmes, 1831-1833, 3 vol. in-8°; — 3° *Réfutation du sentiment de Voltaire, qui traite d'ouvrage supposé le Testament du cardinal de Richelieu;* 1750, in-12; — 4° *Vie de Fléchier*, à la tête d'une édition qu'il a donnée des *Œuvres* de cet évêque; in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1738, 1743, 1748 et 1750. *La France littéraire.* Richard et Giraud. Le Beau, *Éloge de Ménard*, dans les *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, tom. XXXVI. Le *Nécrologe des hommes illustres de la France*, 1770. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MÉNARD** (Nicolas-Hugues), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Paris, en 1585, et mort à Saint-Germain-des-Prés, en la même ville, l'an 1644, obtint de grands succès comme prédicateur, et professa la rhétorique à Cluny. Il a laissé : 1° *Martyrologium SS. Ord. S. Benedicti;* Paris, 1629, in-8°; c'est le martyrologe d'Arnoul Wion, enrichi de notes et d'observations fort amples; — 2° *Concordia regularum, auctore S. Benedicto, Aniano abbate, nunc primum edita ex Biblioth. Floriacensis monasterii, notisque et observationibus illustrata;* ibid., 1638, in-8°; — 3° *D. Gregorii papæ, cognomento Magni, Liber Sacramentorum, nunc demum correctior et locupletior, editus ex Missali Mss. S. Eligii*, etc.; ibid., 1642, in-4°; — 4° *De unico Dyonisio Areopagitica, Athenarum et Parisiorum episcopo;* ibid., 1643, in-8°; ouvrage dirigé contre le chanoine de Launoy; — 5° *S. Barnabæ, apostoli, Epistola catholica;* ibid., 1645; ouvrage publié, après la mort de Ménard, par D. Luc d'Achéry. *Voy.* le *Journ. des Sav.*, 1665, 1666, 1695 et 1705. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXII. D. Le Cerf, *Biblioth. histor. et Crit. des Auteurs de la Congr. de Saint-Maur.* D. Tassin, *Hist. littér. de la Congr. de Saint-Maur*, p. 18. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **MÉNARD** (Pierre), avocat au parlement de Paris, né à Tours en 1606, ou 1611, ou 1626, mort l'an 1685 ou 1701, a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : *Vita B. Martini et Gregorii Turonensis chronologia, cum notis*, insérées dans Jean Maan, *Sancta et metropolitana Ecclesia Turonensis*, etc., sous le nom latinisé de *Petrus Menander*. *Voy.* les *Mémoires de Trévoux*, janv. et févr. 1701. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉNARDAIE ou **MÉNARDAYE** (De la), prêtre de Paris, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Examen et discussion critique de l'histoire des diables de Loudun, de la possession des religieuses ursulines, et de la condamnation d'Urbain Grandier;* Liége, 1749.

* **MENASSÉ**, ou mieux, selon l'hébreu, *Menaschsché*. Comme beaucoup d'auteurs emploient *Manassé* au lieu de *Menassé* ou *Menaschsché*, on devra chercher à *Manassé* les personnages qu'on ne trouvera pas ici à *Menassé*.

MENASSÉ-BEN-ISRAËL, fils de Joseph, rabbin, un des plus laborieux et des plus habiles écrivains juifs, né à Lisbonne en 1604, mort à Middelbourg en 1659, fut nommé, à l'âge de dix-huit ans, directeur de la synagogue d'Amsterdam. L'an 1656, il passa en Angleterre dans le but de demander le rappel de ses coreligionnaires; mais ses démarches n'obtinrent aucun résultat. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Le Livre des figures de rabba*, en hébreu; la 1re part., qui a paru à Amsterdam en 1628, contient un catalogue des passages du Pentateuque cités dans le *Midrasch Rabba;* dans la 2e part., qui a paru en 1678, on trouve le catalogue des passages des cinq *Meghilloth*, cités dans le même ouvrage; — 2° *Mischnaïoth;* Amsterdam, 1631, 1637, in-8°; ce sont les cinq Ordres de la *Mischna* avec de courtes remarques; — 3° *El Conciliador o de la conveniencia; de los lugares de las Escripturas;* Amsterdam, 1632-1651, quatre part. in-4°; cet ouvrage, qui a pour but de concilier 472 passages de l'Ancien Testament qui paraissent se contredire, a été traduit en latin par Vossius; Amsterdam, 1633-1667, in-4°, et en anglais par Linds; Londres, 1842, 2 vol. in-4°; — 4° *De Creatione Problemata* XXX; Amsterdam, 1635, in-8°; — 5° *De la Resurreccion de los muertes;* ibid., 1636, in-12; livre qui a été mis à l'*Index* (decr. 3 aug. 1656); — 6° *Libri III de termino vitæ;* ibid., 1639, in-8°; cet ouvrage a eu plusieurs éditions; — 7° *De la Fragilidad humana;* ibid., 1642, in-4°; ce livre traite du péché originel et de la chute de l'homme; — 8° *Piedra gloriosa de la estatua de Nebucadnezar;* ibid., 1655, in-12; c'est une explication du 2° chap. de Daniel; — 9° *Esperança de Israel;* ibid., 1650, in-8°; trad. en anglais, Londres, 1651, in-4°; en hébreu, Amsterdam, 1698; en juif-allemand, ibid., 1691, in-8°; en hollandais, ibid., 1666, in-12; — 10° *Livre du souffle de vie*, en hébreu; Amsterdam, 1652, in-4°; ce livre traite de l'immortalité de l'âme, de ses rapports avec le corps, et de ses destinées futures; le premier chapitre a été traduit en allemand par Springer; Breslau, 1714, in-8°. Menassé a laissé des ouvrages inédits. On lui doit encore la publication de plusieurs éditions soit de diverses parties de l'Ancien Testament, soit de l'Ancien Testament tout entier dans le texte original, avec ou sans notes, une édit. du Pentateuque hébreu avec une traduction espagnole et des notes. Nous citerons surtout l'édition de la Bible hébraïque d'Amsterdam; 1635, 2 vol. in-4°. Menassé, dans sa Préface latine, dit qu'il a revu son édition d'après quatre autres les plus correctes de toutes, et que lorsqu'il a trouvé quelques variétés entre elles, il a eu recours aux règles de la grammaire et de la Massore. Quant aux fautes que Richard Simon y a relevées, elles sont, comme le remarque judicieusement le P. Fabricy, *de si peu de conséquence, qu'elle doit passer pour une bonne édition. Elle a cependant cela de singulier*, ajoute le savant Père, *que les Prophètes antérieurs et postérieurs sont à la suite des Hagio-*

Digitized by Google

graphes, et que les Hagiographes viennent immédiatement après les livres de Moyse. Voy. Wolf, *Biblioth. hebr.* De Rossi, *Dizion. storico degli Autori ebrei,* tom. II, p. 50-56. Richard et Giraud. Le R. P. Gabriel. Fabricy, *Des Titres primitifs de la Révélation,* tom. II, p. 357-358, note. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MENAT (*Menatum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans l'Auvergne, au diocèse et à neuf lieues de Clermont. On ignore l'époque de sa fondation; mais elle est très-ancienne, car saint Grégoire de Tours en fait mention. Elle fut d'abord sous l'invocation de saint Martin; mais elle prit plus tard le nom de *Saint-Ménelé,* abbé qui la rétablit au VIIIe siècle, et dont on y conservait précieusement le corps. La première dédicace de l'église fut faite par saint Bonnet, évêque de Clermont, et l'on en célébrait la fête tous les ans le 15 juin. *Voy.* La *Gallia Christ.,* tom. II, p. 366. Grégor. Turon., *De Vita Patrum,* c. XII. Richard et Giraud.

I. **MENCKE** (Jean-Burckhard), protestant érudit, né à Leipzig en 1674, mort l'an 1732, prit ses grades en philosophie, en théologie et en droit, professa l'histoire, devint conseiller aulique, et remplit les principales dignités de l'université de Leipzig; il était membre des sociétés royales de Londres et de Berlin. Il a laissé, sur diverses matières, un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Monogrammate Christi;* Leipzig, 1696, in-4°; — 2° *Bibliotheca Menckeniana, quæ auctores, præcipue veteres græcos et latinos, historiæ item litterariæ, ecclesiasticæ et civilis antiquitatum, ac rei nummariæ scriptores, philologos, oratores, poetas,* etc.; ibid., 1723, in-8°; 1727, in-8°. Il a continué les *Acta Eruditorum,* journal fondé par son père, Othon Mencke, et a publié trente-trois vol. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXXI. Chauffepié, *Nouv. Diction. hist. et crit.,* p. 75-76. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.,* et *Compar.* l'art. suiv. pour ce qui concerne les *Acta Eruditorum.*

II. **MENCKE** (Othon), protestant érudit, né à Oldembourg, dans la Westphalie, en 1644, mort l'an 1707, étudia la théologie et la jurisprudence, professa la morale à l'université de Leipzig, où il se fit recevoir licencié en théologie, l'an 1671. Il fut cinq fois recteur de l'université de Leipzig, et sept fois doyen de la faculté de philosophie. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° Une édition de l'*Histoire pélagienne* du cardinal Noris; Leipzig, 1677, in-fol.; — 2° Une édition du *Canon chronicus* de Marsham; ibid., in-4°; — 3° Une édition de l'*Historia universalis sacra et profana* de Marc-Zuerius Boxhornius, à laquelle il a joint une continuation de dix années; ibid., 1675, in-4°. Il a fondé en outre le journal de Leipzig, *Acta Eruditorum,* dont il a fait paraître trente volumes. Le premier a été publié en 1682, in-4°. Cet ouvrage, qui a été continué par son fils et son petit-fils, forme en tout cent dix-neuf volumes in-4°; il a été mis à l'*Index* dès son origine; car le premier des différents décrets de la S. Congrégation qui le condamnent remonte jusqu'à l'année 1682, et le dernier porte la date du 13 août 1764. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXXI. Chauffepié, *Nouv. Diction. hist. et crit.,* tom. III, p. 74 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biog. génér.*

MENDE (*Mimata, Mimate* ou *Mimatum Gabalorum, Vicus Mimatonis*), ville épiscopale sous la métropole d'Alby, et ancienne capitale de tout de Gévaudan, fut érigée en évêché vers l'an 250. L'évêque était seigneur et gouverneur de Mende et du comté de Gévaudan. L'évêché était, dès l'an 267, à Javoux, que les Notices nomment *Civitas Gabalorum,* à quatre lieues de Mende, et il y fut transféré vers l'an 500. Mende était autrefois sous l'archevêché de Bourges. *Voy.* Gregor. Turon., *Historia Franc.,* l. I, c. XXXII; l. IV, c. XL. La *Gallia Christ.,* tom. I, p. 83, nov. edit. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 158-159. Richard et Giraud, tom. XXVIII, pag. 413-418. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 194-196.

MENDEL. *Voy.* AVIGADOR, n° II.

MENDELSSOHN (Moses), juif célèbre, né à Dassau en 1729, mort à Berlin l'an 1786, surmonta tous les obstacles que lui présentaient sa religion et son état d'indigence, pour parvenir à la réputation d'un savant distingué. Son père, qui était écrivain public et tenait en même temps une école, lui donna une bonne éducation. Il l'instruisit dans la langue hébraïque et dans les principes de l'érudition juive. Dès sa plus tendre jeunesse, Mendelssohn se forma l'esprit par une lecture assidue de la Bible, et par ses propres réflexions. La poésie lyrique des Hébreux, qui l'enthousiasmait, lui fit faire des vers de très-bonne heure. A l'âge de quinze ans, il fut contraint par le besoin de se rendre à Berlin, où il vécut presque d'aumônes que lui faisaient ses coreligionnaires. Parmi ses écrits, qui sont tous en allemand, nous citerons : 1° *Phédon, ou sur l'immortalité de l'âme;* ouvrage qui a eu un grand nombre d'éditions en Allemagne, et qui a été traduit dans presque toutes les langues; — 2° *Traduction* du discours de Jean-Jacques Rousseau, sur l'*inégalité des conditions,* mais avec des remarques très-importantes; Berlin, 1756; — 3° *Jérusalem, ou sur la puissance religieuse et le judaïsme;* ibid., 1783; il y cherche à rapprocher les juifs des chrétiens; — 4° *Matinées;* ibid., première part., 1785, 1 vol.; deuxième édit.; ibid., 1786, in-8°; ce que les *Matinées* offrent de plus important, c'est la réfutation du panthéisme, et particulièrement du spinosisme; la mort l'empêcha d'achever cet ouvrage; — 5° *Essai d'une traduction allemande des cinq livres de Moïse;* Gœttingue, 1778; en caractères et en texte hébreu; ibid.; avec des caractères en langue rabbinique; Berlin, 1780-1783; — 6° *Sur la délivrance des Juifs;* ibid., 1782; — 7° *Les Psaumes traduits en allemand;* ibid., 1783-1788, in-8°; cette traduction, si elle n'est pas d'une grande exactitude, rend du moins la couleur générale du roi-poëte avec beaucoup d'élégance et d'harmonie, et avec une connaissance parfaite du goût de la poésie lyrique orientale. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MENDÈS** (Alfonso), jésuite portugais, né à Evora en 1579, mort à Goa l'an 1656, professa l'Écriture sainte au collége de sa ville natale, reçut de Grégoire XV le titre de patriarche d'Éthiopie, et s'embarqua pour ce pays l'an 1623. Le sultan lui permit de se livrer en paix à ses travaux apostoliques; mais, forcé par le successeur de ce prince de retourner en Europe, il tomba au pouvoir des Turcs, qui lui firent subir une dure captivité; les jésuites le rachetèrent, et il fut nommé, l'an 1634, archevêque de Goa. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Branhaymant, id est Lux fidei;* Cologne, 1692, in-fol.; catéchisme éthiopien trad. en langue latine; — 2° *Relatio de martyrio D. Apollinaris*

Digitized by Google

de Almeida; Manille, 1641. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MENDÈS SILVA** (Rodrigo), généalogiste portugais, né à Celorico, dans la province de Beira, vers l'an 1600, mort en Italie, exerça à Madrid les fonctions d'historiographe royal, et fut attaché au conseil suprême de Castille. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Genealogias reales y catalogos de dignidades ecclesiasticas y seglares*; Madrid, 1639 et 1656, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MENDIANTS (*Mendici*, *Mendicantes*), qui vont de ville en ville demander l'aumône, sont censés avoir un domicile dans le lieu où ils se trouvent actuellement; d'où il résulte qu'ils n'ont d'autres propres évêques, ni d'autres propres curés que ceux des lieux où ils se trouvent, comme les soldats, selon ces paroles de la loi *Municeps*, XXIII, § 1 : *Miles ibi domicilium habere videtur ubi inhæret.* Le premier concile de Milan, le concile de Cologne de l'an 1536, celui de Bordeaux de l'an 1583, celui de Bourges de l'an 1584, défendent de recevoir dans les hôpitaux les mendiants qui peuvent gagner leur vie, et leur ordonnent de travailler. Il est défendu par les conciles de Bourges, tenu en 1584, et d'Aix en 1585, de demander l'aumône dans les églises; ils permettent seulement aux mendiants de se tenir à la porte. Mais, comme le font justement remarquer les auteurs du *Diction. ecclés. et canon. portatif*, « on ne se plaît que trop souvent à flatter, par une lâche complaisance, la dureté des gens riches, en disant que nourrir les mendiants c'est multiplier les vagabonds. Mais, s'il y a des hommes assez vils pour se faire un métier de mendier, ignore-t-on que l'honnête homme même est sujet à bien des malheurs qui peuvent le réduire à cette triste ressource? Laissons donc au gouvernement le soin de punir les mendiants fainéants; mais pour nous, rendons honneur à l'humanité souffrante ou à son image. Si nous craignons qu'un mendiant valide abuse de nos aumônes, tâchons de lui procurer des travaux qui le fassent subsister. » *Voy.* Pontas, au mot : EMPÊCHEMENT DE CLANDESTINITÉ, cas XII. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'*Encyclop. cathol.*

II. **MENDIANTS**, religieux qui vivent d'aumônes. Il y a quatre Ordres anciens, qu'on nomme principalement *les quatre mendiants* : les Carmes, les Dominicains, les Franciscains et les Augustins, parce qu'ils ont renoncé à la possession des biens au commencement de leur institut; cependant les Franciscains seuls sont mendiants par leur règle même, tandis que les autres ne le sont qu'en vertu de constitutions ajoutées à leur règle. Quoique bonne en elle-même, la mendicité religieuse a des inconvénients que saint Bonaventure déplorait; ce qui a déterminé le concile de Trente à permettre les biens-fonds aux Ordres mendiants, excepté aux Capucins et aux Frères Mineurs de l'étroite observance. Les religieux mendiants ne peuvent posséder aucun bénéfice, de quelque qualité qu'il soit; ils en sont incapables par leur état, par l'esprit de leur règle, par le droit commun et par la disposition des lois ecclésiastiques. La Clémentine *Ut professores*, publiée dans le concile de Vienne, a renouvelé le réglement des plus anciens conciles en ordonnant que les religieux mendiants qui passent à d'autres Ordres n'auront pas voix en chapitre et ne pourront posséder aucune sorte de bénéfices. Cette règle étant générale, on ne peut s'en écarter sans dispense particulière du pape. C'est au XII° siècle que les Ordres mendiants ont commencé. L'Europe était alors infectée de différentes sectes d'hérétiques, qui, par les dehors de la pauvreté, de la mortification, de l'humilité, du détachement de toutes choses, séduisaient les peuples et introduisaient leurs erreurs. Tout prédicateur qui ne paraissait pas aussi mortifié qu'eux n'aurait pas été écouté; il fallut donc des hommes qui joignissent à un véritable zèle la pauvreté que Jésus-Christ avait recommandée à ses apôtres (Matth., X, 9. Luc, XIV, 33, etc.). Plusieurs s'y engagèrent par vœu, et trouvèrent des imitateurs. Mosheim lui-même, quoique protestant, très-prévenu contre les moines et surtout contre les *mendiants*, convient cependant de cette origine. *Voy.* Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques.* Durand de Maillane, *Diction. de droit canon.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, et l'*Encyclop. cathol.*, qui répondent victorieusement aux attaques des hérétiques et des incrédules, qui ont prétendu que l'institution des Ordres mendiants était l'ouvrage de l'ignorance des siècles barbares, d'une piété mal entendue, d'une fausse idée de perfection, etc. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 200.

MENDINIZA, siége épisc. de la province d'Hellade, sous la métropole d'Athènes, au diocèse de l'Illyrie orientale, suivant les nouvelles Notices. Cet évêché fut érigé au XVII° siècle, et il se nomme encore aujourd'hui *Mendinitsa* et *Bodinitsa*. On n'en connaît qu'un évêque, Jacques, qui siégeait au XVIII° siècle. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 239. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 155. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 200.

MENDO (André), jésuite, né à Logrono en 1608, mort l'an 1685, fut successivement prédicateur à la cour, conseiller de l'Inquisition, recteur des colléges d'Oviedo et de Salamanque, vice-provincial de Castille et confesseur du duc d'Ossuna, vice-roi de Catalogne. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Bullæ sacræ cruciatæ Dilucidatio*; Madrid, 1651, in-fol.; — 2° *De Ordinibus militaribus Disquisitiones theologico-morales*; Salamanque, 1657, in-fol.; — 3° *Quaresma, sermones*; ibid., 1662-1668, 2 vol. in-4°; trad. en latin par l'auteur, sous ce titre : *Quadragesima seu Conciones*; Lyon, 1672, in-4°; — 4° *Statera opinionum benignarum in controversiis moralibus*; ibid., 1666, in-fol.; ouvrage condamné par la S. Congrégation de l'*Index* (decr. 30 julii 1678 et 14 apr. 1682); — 5° *Crisis de Soc. Jesu pietate, doctrina et fructu*; ibid., 1666, in-12. *Voy.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispana*, tom. III. Alegambe, *Scriptor. Societ. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MENDOÇA. *Voy.* MENDOZA, n° III.

I. **MENDOZA** (Alfonse), de l'Ordre de Saint-Augustin, né en Espagne, mort l'an 1598, professa la théologie à Salamanque. Il a laissé : 1° des *Controverses de théologie*; — 2° *Leçons théologiques du règne et du domaine de Jésus-Christ*; ces ouvrages ont été imprimés à Cologne en 1603.

II. **MENDOZA** (Fernando de), jurisc., né à Madrid vers l'an 1566, mort en 1648, a laissé : 1° *Disputationes in locos difficiliores Tituli de Pactis in Digestorum libris*; Alcala, 1586, in-fol.; — 2° *De Concilio Illiberitano libri tres*; Madrid, 1594, in-fol.; Lyon, 1665; cette édition contient des additions nombreuses. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*, tom. I.

III. **MENDOZA** ou **MENDOÇA** (Francisco de), jésuite, né à Lisbonne en 1572, mort à Lyon l'an 1626, professa les belles-lettres, puis la littérature sacrée, et fut envoyé à Rome en qualité de procureur. Il a laissé : 1° *Commentaria in libros*

Digitized by Google

Regum; Coïmbre, 1621, 3 vol. in-fol.; Lisbonne, Lyon et Cologne; — 2° *Viridarium sacræ et profanæ eruditionis;* Lyon, 1632, in-fol.; Cologne, 1634, 1650, 1733, in-fol. et in-8°; — 3° *Sermones;* Lisbonne, 1632, 1649, 2 vol. in-fol. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Script. Societ. Jesu.*

IV. **MENDOZA** (Luizi de), religieux espagnol de l'Ordre de Cîteaux, mort vers l'an 1612, a publié une *Somme de théologie morale;* Madrid, 1598.

V. **MENDOZA** (Pedro de **SALAZAR DE**), chanoine et pénitencier de l'église de Tolède, né dans cette ville vers l'an 1550, mort en 1629, était très-versé dans le droit canonique. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *Cronica del cardenal Juan Tavera, arzobispo de Toledo;* Tolède, 1603, in-4°; — 2° *San Ildefonso, arzobispo de Toledo;* ibid., 1618, in-4°. *Voy.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispan. nov.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MENDOZA** (Pedro **HURTADO DE**), jésuite espagnol, mort en 1651, a publié : 1° *Traités de la Foi, de l'Espérance et de la Charité;* Salamanque, 1621; — 2° *Traité de l'Incarnation;* Anvers, 1634.

MÉNEDÈME (Saint), un des quatre-vingts martyrs de Constantinople qui furent brûlés sur mer, en 370, par l'ordre de l'empereur Valens; ils avaient été députés vers ce prince par les catholiques de Constantinople pour lui faire des remontrances au sujet de la persécution des ariens; mais Valens ayant ordonné secrètement au préfet du prétoire, de les faire périr, celui-ci feignit de les envoyer en exil; il les fit embarquer et dit aux matelots de mettre le feu au vaisseau lorsqu'on serait en pleine mer. L'Église célèbre la fête de ces saints martyrs le 5 septembre. *Voy.* Socrate, *Hist. ecclés.*, l. IV, c. XVI. Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. VI, c. XIV et XV. Hermant, *Vie de saint Basile,* tom. I. Richard et Giraud.

MÉNÉE ou **MÉNÉES** (*Menæum, Menæa, Menaia*), dérivé du grec *Mén*, qui signifie *mois*, est, dans l'Église grecque, un livre qui contient les prières et les hymnes qu'on doit réciter au chœur. Il est divisé en douze tomes, pour les douze mois de l'année. Il ne faut pas confondre ce livre avec le *Ménologe,* qui en est un simple abrégé. *Voy.* Leo Allatius, *De Lib. Eccles. Græc. Dissert. I.* Zaccaria, *Biblioth. ritual.*, l. I, c. IV, n. 17. Borgia, *Vaticana Confessio*, p. CXXVII. D. Macri *Hierolexicon,* ad voc. MENÆUM. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 205.

MENEHOU (Sainte). *Voy.* LUTRUDE.

MENELAIS ou **MÉNÉLAÏTA**, ville épisc. de la première Égypte, au patriarcat d'Alexandrie, située près de Canope et de Schédia, au couchant du Nil. Du temps de saint Athanase, ce siége ne faisait qu'un seul évêché avec Schédia. On en connaît deux évêques, dont le premier, Atlas, assista au concile de Nicée, et le second, Agathodémon, souscrivit la lettre de saint Athanase et du concile d'Alexandrie aux Antiochéens. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 530.

MÉNÉLAÜS. *Voy.* ONIAS, n° V.

MENELÉ ou **MAUVIS** et **MANEVIEU** (Saint), en latin *Meneleus, Menelaus*, abbé de Menat, en Auvergne, né à Pressigné, dans l'Anjou, mort vers l'an 720, quitta secrètement la maison paternelle afin de ne point se marier, et s'enfuit dans les montagnes de l'Auvergne, où il rencontra le bienheureux Chaffre, procureur de l'abbaye de Carmery ou du Monastier, en Velay, qui lui persuada de le suivre dans son monastère. Il y fut admis avec ses deux compagnons, Salvinien et Constance, par saint Eudes, qui en était abbé. Ménelé y demeura pendant sept années, au bout desquelles il retourna, avec ses deux compagnons, à l'endroit où il avait rencontré Chaffre. Il y rétablit un monastère ruiné appelé *Menat*, et en bâtit un autre aux environs, où il reçut sa mère, sa sœur et la femme qu'on avait voulu lui faire épouser. L'abbaye de Menat devint si florissante sous la direction de saint Ménelé, que, dans la suite, elle prit son nom. Usuard fait mention de Ménelé le 22 juillet, comme jour de sa mort. *Voy.* D. Mabillon, IIIe *siècle bénédict.* Richard et Giraud.

MENESÈS (Aleixo de), archevêque de Goa, né dans le Portugal en 1559, mort l'an 1617, entra dans le couvent des Augustins de Lisbonne en 1574. Nommé archevêque de Goa par Philippe II, en 1595, il convoqua un synode provincial dans lequel on établit des réformes utiles, organisa plusieurs missions, évangélisa les habitants encore sauvages de l'île de Socotora, s'occupa des chrétiens de l'Abyssinie, et particulièrement des schismatiques nestoriens connus sous le nom de chrétiens de Saint-Thomé. Il les fit rentrer dans le sein de l'Église, et le pape Clément VIII lui en témoigna sa satisfaction par un bref très-honorable qu'il lui adressa. On a de Menesès un voyage intéressant qu'il fit dans les montagnes. Ce voyage, publié en portugais à Coïmbre, 1606, in-fol., fut traduit en espagnol l'an 1608, par François Munos, et bientôt après, en français, sous le titre de : *Hist. orient. des grands progrès de l'Église catholique en la réduction des anciens chrétiens dits de Saint-Thomas, avec la messe des anciens chrétiens en l'évêché d'Angamale;* Bruxelles, 1609, in-8°; mais cette version renferme plusieurs lacunes. *Voy.* Barbosa Machado, *Biblioth. Lusitana.* Feller. Michaud. Ferd. Denis, dans la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MÉNESTRIER** (Claude-François), jésuite, né à Lyon en 1631, mort à Paris en 1705, fut un des hommes les plus savants du XVIIe siècle. Il professa les humanités et la rhétorique à Chambéry, à Vienne et à Grenoble; il accompagna le P. de Saint-Rigaud au synode de Die, et il brilla par sa dialectique dans les conférences qui eurent lieu avec les protestants. Il était très-versé dans les belles-lettres, l'histoire, le blason, les devises, les médailles et les inscriptions, et il a laissé un grand nombre d'ouvrages dans tous ces genres de littérature. On lui doit, en outre : 1° l'histoire de l'Église de Lyon, sous le titre de : *Sanctuaire de l'Église de Lyon;* manuscrit conservé à la biblioth. de Lyon; — 2° *Réfutation des prophéties faussement attribuées à saint Malachie sur les élections des papes depuis Célestin II jusqu'à la fin du monde;* Paris, 1689, in-4°. *Voy.* l'*Éloge de Ménestrier,* dans les *Mémoires de Trévoux,* avril 1765. Nicéron, *Mémoires,* tom. I, p. 69. P. Allut, *Recherches sur la Vie et les Œuvres du P. Ménestrier.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MÉNESTRIER** (Perrenin), pieux ecclésiastique né dans le comté de Bourgogne vers la fin du XVIe siècle, mort vers 1640, dans un âge avancé, desservait la paroisse de Courmire, village du ressort de Grai. Frappé de l'ignorance où les pauvres habitants des campagnes étaient plongés, il cherchait à porter remède à ce mal. Les livres étaient fort rares dans cette province dévastée par les guerres et les maladies contagieuses : les ecclésiastiques eux-mêmes avaient peine à se procurer ceux qui étaient à leur usage. Ménestrier engagea son collègue Jean Ver-

Digitized by Google

nier, curé de Pin, à établir dans ce village une imprimerie destinée surtout à reproduire et à multiplier les copies des livres liturgiques. C'est de cette imprimerie, fondée vers 1630, et détruite en 1636, que sont sorties les *Heures paroissiales* à l'usage du diocèse de Besançon, où le peuple les appelle encore *Heures de Pin*. On a de Ménestrier : 1° *Doctrine salutaire, propre pour attirer les âmes à l'amour de Dieu*; Besançon, 1628, in-12; — 2° *Discours très-utile pour le salut des âmes, traitant des péchés capitaux*, etc.; Pin, 1631, in-8°; — 3° *Breves Conciones super Evangelia Dominicarum totius anni*; ibid., 1633, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **MENGE** ou **MEMIE** (Saint), en latin *Memmius*, premier évêque de Châlons-sur-Marne, n'est connu que par la célébrité de son culte. Saint Grégoire de Tours atteste qu'il avait entendu dire que, de son vivant, saint Menge avait ressuscité une femme morte. Les anciens Martyrologes du nom de saint Jérôme ne le mentionnent pas, et le romain moderne l'appelle *Citoyen romain*. Sa fête principale a lieu le 5 août. Il y avait à Châlons une abbaye de son nom, qui était possédée par les chanoines réguliers de Saint-Augustin. *Voy.* Gregor. Turon., *De Gloria Conf.*, c. LXVI. D. Mabillon, *Analecta*, tom. II. Richard et Giraud.

II. **MENGE (SAINT-)**, *Sanctus Memmius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située près de la ville de Châlons-sur-Marne. On ignore le temps et l'auteur de sa fondation; mais on sait qu'elle existait dès le VIIe siècle, du temps de Dagobert II, roi d'Austrasie, et qu'il y avait alors des moines. Elle fut occupée successivement par des clercs séculiers de l'église de Châlons, par des chanoines réguliers et par ceux de la congrégation de France. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX.

MENGUC (François), de l'Ordre des Frères-Mineurs de l'observance, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : 1° *Flagellum dæmonum, exorcismos terribiles, potentissimos et efficaces, remediaque probatissima ac doctrinam singularem in malignos spiritus expellendos, facturaque et maleficia fuganda de obsessis corporibus complectens cum suis benedictionibus et omnibus requisitis ad eorum expulsionem*; imprimé d'abord en italien, et réimprimé en Allemagne; — 2° *Fustis dæmonum, adjurationes formidabiles, potentissimas et efficaces in malignos spiritus fugandos de oppressis corporibus humanis, ex sacræ Apocalypsis fonte, variisque sanctorum Patrum auctoritatibus haustas, complectens...; opus sane ad maximam exorcistarum commoditatem in lucem editum*; suite de l'ouvrage précédent. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710. Richard et Giraud.

MENICONI (François), jurisc., né à Pérouse, vivait au XVIIIe siècle; il interpréta les saints canons dans l'université de cette ville; il a publié : *Fr. Meniconii, jurisconsulti Perusini, in patrio gymnasio sacrorum canonum interpretis, juris ecclesiastici Institutiones in libros quatuor distributæ, et opportunis appendicibus locupletatæ*; Rome, 1759, 2 vol. in-8°; il y a ajouté : 1° *Les Rubriques des Décrétales de Grégoire IX, avec la concordance des collections postérieures*; — 2° *Les Règles du droit, tirées du VIe livre des Décrétales*; — 3° un *Traité sur la manière de lire le Testament de l'ancienne et de la nouvelle loi*; — 4° *L'Explication des abréviations de l'une et de l'autre loi*, etc. *Voy.* les *Annales typogr.*, mois de novembre 1761, p. 399 et 400. Richard et Giraud.

MENIN, conseiller au parlement de Metz, a laissé, outre quelques autres écrits : *Traité historique et chronologique du sacre et couronnement des rois et des reines de France depuis Clovis jusqu'à présent, et de tous les souverains de l'Europe, augmenté de la relation exacte du sacre de Louis XV*; Paris, 1722, in-12; 2° édit., ibid., 1723; 3° édit., Amsterdam, 1724, plus correcte et plus complète que la précédente, dont la censure avait retranché plusieurs passages. Cet ouvrage a été traduit et publié en anglais; Londres, 1725, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

MENIUS (Justus), théologien dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, né à Fulde en 1494 ou 1499, mort à Leipzig l'an 1588, était diacre à Mühlberg lorsqu'il embrassa le luthéranisme. Il fut successivement pasteur à Erfurth, surintendant de Gotha, et attaché à l'église de Leipzig. Il accompagna Luther au colloque de Marpurg, signa, en 1537, les articles de défense adoptés dans la réunion de Smalcalde, et composa le premier rituel ecclésiastique de la Saxe, avec Georges Spalatin, Cruciger, Myconius et Jean Webern. On cite de lui, outre *Historica Descriptio de bello Gothico* : 1° *Commentaria in lib. Samuelis et Acta Apostolorum*; Wittemberg, 1532, in-8°; — 2° *Sepultura Lutheri*; 1538, in-4°; — 3° *De l'Esprit des Anabaptistes*, en allemand; Wittemberg, 1544, in-4°; — 4° *De la Légitime Défense*, en allemand; ibid., 1547, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MENNA**, fils de Mathatha et père de Méléléa, un des aïeux de Jésus-Christ. *Voy.* Luc, III, 31.

II. **MENNA** (Antoine), capucin, puis chartreux, né à Crémone, a publié : *Modèle de la perfection chrétienne*; Paris, 1606.

MENNAISIANISME. *Voy.* LAMENNAISISME.

MENNAS (Saint), né à Alexandrie, mort au mois d'août 552, était supérieur du grand hôpital de Saint-Samson de Constantinople lorsqu'il fut élu patriarche par l'empereur Justinien et le clergé, à la place du monophysite Antime Ier, que le pape Agapet, se trouvant à Constantinople, avait déposé pour avoir abandonné son siége de Trébizonde et s'être arrogé le siége patriarcal. Le Pape sacra Mennas, et fit part de cette élection et de ce sacre aux évêques qui avaient été en rapport avec Antime, en louant la profonde science, la conduite irréprochable et le zèle infatigable du nouveau patriarche, qui de son côté justifia ces éloges par la manière dont il gouverna l'église de Constantinople. Ayant signé, par crainte, un édit que l'empereur Justinien avait proclamé, et que le pape Vigile avait refusé de ratifier, le pieux patriarche rougit de sa faiblesse, se soumit à la sentence portée par le Pape contre lui, en faisant une rétractation complète et absolue. Il gouverna l'église de Constantinople pendant seize ans et demi. Les Latins l'honorent le 25 août, et les Grecs le 24. Sa *Vie* se trouve dans les Bollandistes, tom. Ier du mois d'août, au 25e jour. *Voy.* Labbe, *Concil.*, tom. V, col. 47, seq. et 338. Hardouin, tom. III, col. 10. Baronius, *Annal.*, ann. 536, n. 27, et ann. 551, n. 6 seq. Pagi, *Critica*, ann. 536, n. 6. Le *Martyrol. rom.*, au 25 août. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MENNE** (Saint), martyr en Phrygie, né en Égypte au IVe siècle, suivit d'abord la carrière des armes; mais il la quitta à l'époque de la persécution de Dioclétien, et se retira dans un désert, où il se prépara au martyre par le jeûne, la prière et les veilles. Après cela il se présenta à Pyrrhus, gouverneur de Phrygie, qui lui fit trancher la tête. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 11 novembre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. V, *Vie de S. Pierre d'Alexandrie.*

Digitized by Google

II. **MENNE** (Saint), martyr en Libye, vivait au IVe siècle; il souffrit, croit-on, à Alexandrie, sous Maximin. On honore sa mémoire le 11 novembre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*.

III. **MENNE** (Saint), solitaire dont on célèbre la fête le 11 novembre. On en trouve l'histoire dans saint Grégoire le Grand, *Dialogues*, c. XXVI.

MENNI, est probablement la province Miniade, qui a donné son nom à l'Arménie. *Voy.* Jérém., LI, 27.

MENNISTES. *Voy.* MENNONITES.

MENNITH, ville au delà du Jourdain, à quatre milles d'Ésébon, sur le chemin de Philadelphie, selon Eusèbe. Elle appartenait aux Ammonites lorsque Jephté leur fit la guerre. *Voy.* Juges, II, 33. Euseb., *Onomasticon*, ad voc. MENNITH.

MENNO ou **MENNON**, fils de Simon, d'où son surnom de Simonis, né en 1505 à Witmarsum, dans la Frise, mort près de Lubeck l'an 1561, était prêtre catholique et curé de Witmarsum. Incapable, au milieu des commotions religieuses de son époque, de conserver l'indépendance de son jugement, il ne fit, comme tant d'autres, que suivre le torrent. Il commença par mettre en doute la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, quoique, comme il l'avoue lui-même dans son livre intitulé l'*Abandon du papisme*, il fût très-peu versé, à cette époque, dans la connaissance des Écritures. Il se mit alors seulement à les lire assidûment, ainsi que les ouvrages de Luther, de Bucer et d'autres réformateurs, et il trouva bientôt comme résultat de ses études « qu'il avait été trompé par un culte idolâtrique (la sainte messe), un faux baptême et une fausse communion. » En conséquence, il commença « à dévoiler à maints fidèles les abominations papales. » Dès ce moment il se mit à la tête des anabaptistes modérés. Après avoir reçu le nouveau baptême que lui administra Ubbo Philipps, il se consacra à l'instruction des anabaptistes de la Frise, de Grœningue, des Gueldres, de la Hollande, du Brabant, du Holstein et de la Prusse occidentale, qui reconnurent en lui leur maître et leur chef. Les écrits de Mennon, qui se trouvent dans l'*Index* de Clément VIII, et parmi lesquels on distingue l'*Abandon du papisme*, sont presque tous en hollandais. Ils parurent d'abord séparément, puis réunis; Amsterdam, 1600, 1646, in-4°, et 1681, petit in-fol. *Voy.* Mœller, *Cimbria litterata*, tom. II. Herm. Schyn, *Plenior Deductio historiæ Mennonitarum*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, et compar. l'art. suivant.

MENNONITES ou **MÉNONISTES**, **MENNISTES** (*Mennonitæ*), nom donné, dans les Provinces-Unies, à certains hérétiques disciples de Mennon Simonis, qui passent communément pour une secte d'anabaptistes; de sorte que, dans ces provinces, tous les anabaptistes sont quelquefois désignés sous le nom de *Mennonites*. Ces hérétiques repoussent cependant le nom d'*anabaptistes*: car, disent-ils, Mennon Simonis n'a été disciple d'aucun anabaptiste et n'en a pas soutenu les excès. Les Mennonites sont divisés en plusieurs sectes; les deux principales sont celles de Flandre et de Frise. Les premiers, appelés les *vrais mennonites*, exercent la discipline ecclésiastique avec une extrême rigueur, excommunient pour des fautes très-légères, et croient qu'il ne faut avoir aucun commerce avec les excommuniés; les seconds, au contraire, sont fort relâchés; ils reçoivent dans leur communion non-seulement ceux qui ont été rejetés par les autres mennonites, mais encore toutes sortes de personnes impures, ce qui les a fait appeler par dérision *Hamaxarii*, *Borboritæ* et *Stercorarii*. Enfin il y a une nouvelle classe de mennonites appelé *neutralistes*, et qui tient le milieu entre les deux premières. Les deux sectes des Flamands et des Frisons se subdivisèrent en plusieurs autres, dont la plupart ont adopté en partie les opinions des sociniens; tels sont les mennonites appelés *galénites*, qui reconnaissent pour chef Galenus ou Galien Abraham, médecin d'Amsterdam et grand fauteur du socinianisme. *Voy.* Hornbeck, *Summa controv.*, l. V, c. CCCLII. Stoupp, *Religion des Hollandais*. Richard et Giraud. *Compar.* l'art. précéd.

MENOCHIUS (Jean-Étienne), jésuite, né à Pavie en 1570, mort à Rome l'an 1655, enseigna la théologie dans divers colléges de son Ordre, et devint successivement recteur de ceux de Modène et de Rome, provincial pour les provinces de Milan et de Venise, et assistant du supérieur général. On a de lui : 1° *Hieropoliticon, sive institutiones politicæ e Scripturis depromptæ*; Lyon, 1625, in-8°; — 2° *Institutiones œconomicæ e Scripturis depromptæ*; ibid., 1627, in-8°; — 3° *Brevis Expositio sensus litteralis totius Scripturæ*; Cologne, 1630, 2 vol. in-fol.; cet ouvrage, justement estimé, fut réimprimé plusieurs fois; la meilleure édition est celle de Paris 1719, 2 vol. in-fol., reproduite à Avignon, 1768, 4 vol. in-8°; dans ces deux dernières éditions se trouve une bonne Préface, qui renferme de courtes notices sur Menochius et les autres jésuites qui se sont appliqués plus particulièrement à l'interprétation des saintes Écritures, et où se trouve encore un choix de notes et de dissertations de différents autres membres de la Société de Jésus, sur des points de critique, de chronologie ou d'histoire sacrée. Depuis, on a joint le même Commentaire de Menochius à la Bible du P. de Carrières; Paris, 1719; Avignon, 1768, 4 vol. in-4°; — 4° *Storie tessute di varie eruditione sacra, morale e profana*; Rome, 1646-1654, 6 vol. in-4°; — 5° *De Republica Hebræorum*; Paris, 1648 et 1652, in-fol.; — 6° *De Œconomia christiana*; Venise, 1656, in-4°; — 7° *Storia miscellanea sacra*; ibid., 1658, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1719, p. 289. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biblioth. génér.*

MENOÏS ou **MINOÏS**, siége épisc. de la première Palestine, sous la métropole de Césarée, au diocèse de Jérusalem, située près de Gaza. On en connaît trois évêques, dont le premier, Zozime, assista, en 451, au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 670. Richard et Giraud. Gaetano Moroni, vol. XLIV, p. 207.

MÉNOLOGE (*Menologium*), dérivé du grec *Mén*, c'est-à-dire *mois*, est le calendrier des Grecs. Il est divisé par chaque mois de l'année, et contient en abrégé les vies des saints pour chaque jour, ou la simple commémoration de ceux dont on n'a pas les vies écrites. Le Ménologe des Grecs est donc à peu près la même chose que le *Martyrologe* des Latins, et il y a presque autant de différentes sortes de Ménologes que de Martyrologes généraux; le principal est celui qui porte le nom de l'empereur Basile, et qui a été inséré, par Ughelli, dans l'*Italia Sacra*, tom. IV. On appelle encore *Ménologes* diverses éphémérides, qui ne sont autre chose que des calendriers. Les Ménologes viennent de ce que les registres des Actes des saints (appelés *Synaxaires*, parce qu'on les lisait dans les églises aux jours de synaxe ou d'assemblée), étant trop longs pour être lus en entier

Digitized by Google

dans un seul office, on en fit des abrégés qu'on inséra dans les ménées, comme les leçons dans nos bréviaires. Plus tard, on les abrégea encore pour les insérer dans les éphémérides ou calendriers, et dans les fastes des églises, comme on l'avait fait chez les Latins. On ne sait pas positivement à quelle époque remontent les Ménologes; mais, il faut bien le remarquer, les Grecs y ont inséré, depuis leur schisme, les noms et les vies de plusieurs hérétiques qu'ils honorent comme des saints. *Voy.* Papebroch, *Acta Sanctorum*, maii, tom. I, p. 111, num. 19. Leo Allatius, *De Lib. Eccles. Græc.*, *Dissert.* I. D. Macri *Hierolexicon*, ad vocem *Menologium*. Richard et Giraud. Bergier, à l'article Ménée. Zaccaria, *Biblioth. ritual.*, l. I, c. IV. Borgia, *Vaticana Confessio*, p. 105-106. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 207-208.

MÉNONISTES. *Voy.* Mennonites.

MENOT (Michel), cordelier, né vers l'an 1440, mort à Paris en 1518, professa la théologie dans son Ordre, mais se rendit célèbre par ses sermons, mélange barbare du sérieux et du comique, du burlesque et du sacré, des bouffonneries les plus plates et des plus sublimes vérités de l'Évangile. Cependant, quelque burlesques que soient ses Sermons, ils ont encore été défigurés par Henri Étienne et par Voltaire. On a de lui, outre quelques autres écrits : 1° *Sermones quadragesimales olim Turonis declamati;* Paris, 1519 et 1525, in-8°; — des *Sermons* prononcés à Paris; 1530, in-8°; — 3° *Traité de l'alliance et de la paix à faire par la pénitence;* Paris, 1526. *Voy.* Wading, *Scriptor. Ord. Minor.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIV. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MENOUX (Joseph de), jésuite, né à Besançon en 1695, mort à Nancy en 1766, acquit de la réputation comme prédicateur, et fut nommé, par le roi Stanislas, son prédicateur ordinaire, et supérieur d'un séminaire de missions pour la Lorraine. Il était membre de l'Académie de Nancy, et associé à celle des Arcades de Rome. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Notions philosophiques des vérités fondamentales de la religion;* Nancy, 1758, in-8°, 7e édit.; livre qui avait d'abord paru sous le titre de *Défi général de l'incrédulité;* Fréron dit qu'*il en est peu d'aussi méthodiques, d'aussi clairs, d'aussi précis, d'aussi conséquents;* — 2° *Heures du chrétien, à l'usage des missions;* ibid., 1741, in-12. *Voy.* Fréron, *Année littér.*, 1753, 1758. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MENSE ou **MANSE**, signifiait autrefois une certaine mesure de terre exempte d'imposition. La loi des Francs avait donné à chaque église une manse entière exempte de toute charge, excepté du service ecclésiastique. On appelait *manse épiscopale* la portion assignée dans le partage des biens entre l'évêque et son église; *manse capitulaire*, celle du chapitre; *manse abbatiale*, celle de l'abbé; et *manse conventuelle* ou *monastique*, *monacale*, celle des simples religieux. Quoique les manses conventuelles ou monastiques fussent séparées de celles des abbés, les religieux ne pouvaient rien aliéner sans le consentement des abbés, parce que la séparation des manses ne changeait ni la nature des biens, ni l'état de la chose, ni la solidité ou solidarité qui était toujours entre les mêmes biens. *Voy.* Chopin, *Monast.*, l. I, tit. II, n. 16. Richard et Giraud. *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 208, et, pour l'étymologie du mot, Ducange, *Glossarium.* D. Macri, *Hierolexicon*, ad voc. Mansus, Mensa.

MENSING (Jean), dominicain, né en Saxe, professait la théologie à Ulm en 1514. Il vint prendre ses degrés à Paris, et employa ensuite tous ses talents à combattre Luther de vive voix et par écrit, ce qui lui attira des persécutions de la part de Frédéric, duc de Saxe. Il a laissé : 1° *De Sacrificio missæ, sive defensio missæ contra Lutheri de abroganda missa libellum;* réimprimé sous ce titre : *M. Joannis Mensingi, theologi, de Ecclesiæ Christi Sacerdotio libri duo ab auctore nuper recogniti et multis in locis aucti;* Cologne, 1532 et 1681, in-8°; — 2° *De Judicio Ecclesiæ;* — 3° *De Dignitate operum;* — 4° *Apologia contra Johannem Frichansium et Eberhardum Widensether. Voy.* le Père Échard, *Scriptor. Ordin. Prædicat.*, tom. II, p. 84.

MENSONGE (*Mendacium*), déclaration extérieure de nos pensées contraire à nos pensées, et qui peut se faire par paroles, par signes ou par écrits. On distingue plusieurs sortes de mensonges : 1° Le *mensonge matériel*, qui consiste à dire une chose fausse en elle-même, mais que l'on croit véritable; — 2° le *mensonge formel*, qui consiste à dire une chose que l'on croit fausse et contraire à la pensée de celui qui parle; — 3° le *mensonge pernicieux*, qui a pour but de nuire au prochain; — 4° le *mensonge officieux*, qui tend à rendre service; — 5° le *mensonge joyeux*, dont le but est de se divertir et de se récréer. Tout mensonge est mauvais de sa nature; mais les mensonges pernicieux, c'est-à-dire ceux qui sont préjudiciables à la foi, aux mœurs ou au prochain, sont des péchés mortels de leur nature, parce qu'ils sont contraires à la vérité, à la justice et à la charité; tandis que les autres ne sont que des péchés véniels, qui peuvent cependant devenir mortels par accident. *Voy.* le P. Alexandre, *sur le huitième précepte du Décalogue*. Les *Conférences d'Angers, sur les Commandements de Dieu*, tom. II, p. 400 et suiv., et en général tous les théologiens dans le *Traité du Décalogue*. Pontas. De Lamet et Fromageau, au mot : Mensonge. Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, cite les passages de l'Écriture où le mensonge est condamné, prouve contre quelques incrédules que Jésus-Christ n'a jamais menti, que Dieu n'a approuvé aucun des mensonges dont il est fait mention dans l'histoire sainte, et que nos philosophes moralistes se sont trompés quand ils ont jugé trop sévère la doctrine de saint Augustin sur le mensonge. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où est traitée la question de la *restriction mentale*.

MENTHE, herbe de jardin, dont les pharisiens donnaient la dîme, quoique la loi n'y obligeât pas. *Voy.* Matth., XXIII, 23.

MENTZER (Balthazar), luthérien, né à Allendorf, dans le landgraviat de Hesse-Cassel en 1565 ou 1566, mort l'an 1627, professa la théologie à Marbourg et à Giessen. Il s'engagea dans de nombreuses controverses, où il ne ménagea pas les injures à ses adversaires, soit catholiques, soit calvinistes. Il a écrit quatre-vingts et quelques ouvrages; ceux qui sont écrits en latin ont paru à Francfort, 1609, 2 vol. in-4°; nous citerons seulement : *Exegesis Augustanæ Confessionis;* Giessen, 1613, in-12, cinq fois réimprimé. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MENZ (Frédéric), protestant, né à Langendortmund, en Westphalie, l'an 1673, mort à

Digitized by Google

Leipzig en 1749, professa successivement la philosophie, la poésie et la physique. Parmi ses écrits, nous citerons : 1° *Vita Patrocli, martyris;* Leipzig, 1712, in-4°; — 2° *De Herm. a Kersenbroick Historia belli anabaptistarum monasteriensi manuscripta;* ibid., 1743, in-4°. *Voy.* Meusel, *Lexicon.* Sax, *Onomasticon*, tom. V. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MENZEL (Charles-Adolphe), protestant, né à Grunberg, en Silésie, l'an 1784, mort en 1855, professa à l'Elisabethanum de Breslau, dont il devint prorecteur. Il fut nommé, en 1824, membre du conseil de l'instruction publique pour la province de Silésie. On a de lui, en allemand, plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Histoire politique et religieuse des royaumes d'Israël et de Juda;* Breslau, 1853; — 2° *Morceaux historiques concernant la religion et la politique;* ibid., 1857; — 3° *Histoire moderne des Allemands depuis la réforme jusqu'à l'acte de confédération;* Breslau, 1826-1848, 14 vol. in-8°; cet ouvrage, des plus remarquables, dit la *Nouv. Biogr. génér.*, expose, outre le tableau des événements politiques, la situation morale, intellectuelle et sociale de l'Allemagne pendant les derniers siècles; on y trouve notamment des détails très-curieux sur les effets désastreux que l'intolérance protestante exerça pendant plus de deux cents ans sur les progrès de la civilisation en Allemagne. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres écrits de Menzel.

MÉONIE (*Mœonia*), appelée aussi *Opricium*, ville épisc. de la province de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Jean, souscrivit la lettre de la province de Lydie à l'empereur Léon au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 884. Richard et Giraud. *Mœonia* manque dans la *1re Table alphabéth.* de De Commanville, mais on la trouve dans le corps de l'ouvrage, p. 240, parmi les évêchés suffragants de la métropole de Sardes.

MÉOBEC. *Voy.* MEAUBEC.

MÉPART. On appelait ainsi un double service dont un ecclésiastique, curé, ou chanoine, ou bénéficier s'acquittait dans une même église ou dans deux différentes. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

MÉPHAAT et **MÉPHAATH**, ville de la tribu de Ruben, qui fut cédée aux Lévites de la tribu de Mérari. *Voy.* Josué, XIII, 18; XXI, 36. I Paralip., VI, 79.

I. **MER** (*Mare*), nom donné par les Orientaux à tous les grands amas d'eaux, étangs, lacs, fleuves, etc.; c'est ainsi qu'en parlant d'Antiochus, qui conduisit son armée au delà de l'Euphrate et qui campa dans les plaines de la Mésopotamie, Daniel dit qu'il campa à Padan, entre les mers, c'est-à-dire entre l'Euphrate et le Tigre. *Voy.* Daniel, XI, 15. *Compar.* CÉNÉRETH, n° IV.

II. **MER**, dans Josué (XI, 2), désigne la Méditerranée. *Voy.* MER, n° XV.

III. **MER ADRIATIQUE.** Sous ce nom, saint Luc renferme cette partie de la mer Méditerranée qui s'étend depuis la Grèce jusqu'à la Sicile, et dans laquelle saint Paul essuya cette tempête qui le fit aborder à Mélite ou Malte. *Voy. Actes*, XXVII, 27.

IV. **MER D'AIRAIN**, grand bassin de bronze que Salomon fit faire dans le temple, et dans lequel les prêtres lavaient les pieds et les intestins des victimes, ainsi que les instruments dont ils se servaient dans les sacrifices. Ce vase, qui était de forme ronde, avait dix coudées de diamètre d'un bord à l'autre, trente coudées environ de circonférence, et cinq de profondeur. Il pouvait contenir jusqu'à 3,000 baths, mais on ne le remplissait pas ordinairement; on y mettait seulement 2,000 baths. Ce grand vaisseau était porté sur son pied, qui était comme une grosse colonne creuse, et il était appuyé sur douze bœufs de bronze, disposés en quatre groupes, laissant quatre passages pour aller tirer l'eau au moyen de robinets attachés au pied de ce vase. *Voy.* III Rois, VII, 23, 26. II Paralip., IV, 5.

V. **MER DE CÉNÉRETH** ou **CÉNÉROTH.** *Voy.* CÉNÉRETH, n° IV.

VI. **MER DE CILICIE ET DE PAMPHYLIE**, entre l'île de Chypre et le continent des provinces de Cilicie et de Pamphylie. *Voy.* Actes, XXVII, 5.

VII. **MER DE GALILÉE** *Voy.* CÉNÉRETH, n° IV.

VIII. **MER DE GÉNÉSARETH.** *Voy.* CÉNÉRETH, n° IV.

IX. **MER DE JAZER.** *Voy.* JAZER, n° III.

X. **MER DE PAMPHYLIE.** *Voy.* MER, n° VI.

XI. **MER DE SEL**, où se jetait le Jourdain, et qui étendit ses eaux sur les villes de la Pentapole (Genèse, XIV, 3). Elle est nommée *mer très-salée* (Nombr., XXXIV, 8. Deutéron., III, 17, etc.); *mer du Désert* (Deutéron., III, 17); *mer Orientale* (Ézéch., XLVII, 18. Joel, II, 20, etc.), et *mer Morte* ou *lac Asphaltite*, c'est-à-dire *lac de bitume*, dans l'historien Joseph et dans les écrivains profanes.

XII. **MER DE SOUPH.** *Voy.* MER ROUGE.

XIII. **MER DE TIBÉRIADE.** *Voy.* CÉNÉRETH, n° IV.

XIV. **MER DU DÉSERT.** *Voy.* MER, n° XI.

XV. **MER GRANDE** (Nombr., XXXIV, 5-7. Ézéch., XLVII, 15, etc.), ou **MER OCCIDENTALE** (Deutéron., XI, 24), ou simplement **MER** (Jos. XI, 2), est la mer que les auteurs profanes nomment *Méditerranée.*

XVI. **MER OCCIDENTALE.** *Voy.* l'art. précédent.

XVII. **MER ORIENTALE.** *Voy.* MER, n° XI.

XVIII. **MER POSTÉRIEURE** (*Novissimum*), ou la plus reculée à l'occident, que Joël met en opposition avec la *mer Orientale*, est la Méditerranée. *Voy.* Joël, II, 20. Zachar., XIV, 8.

XIX. **MER ROUGE**, au midi de la terre de Chanaan. Elle est toujours nommée, dans le texte hébreux, *mer de Souph*, c'est-à-dire *mer de Jonc*, à cause de la grande quantité de jonc ou de mousse de mer qui se trouve dans son fond et sur ses bords. Les Septante et la Vulgate la nomment toujours *mer Rouge*, et saint Paul lui donne le même nom (Hébr., XI, 29). Ce nom paraît venir de l'Idumée, qui en était voisine, et qui est appelée en hébreu *Edom*, c'est-à-dire *roux* ou *rouge*. Nous lisons dans l'Exode que les Hébreux, poursuivis par les Égyptiens, passèrent la mer Rouge à pied sec, au nombre de six cent mille hommes, sans compter les vieillards, les femmes et les enfants. Quelques auteurs, prétendant expliquer naturellement ce miracle, ont dit que cette mer avait son flux et son reflux comme l'Océan, et que Moïse avait profité du reflux pour faire passer les Israélites; mais cette interprétation est diamétralement opposée au récit de cet événement tel que le rapporte Moïse. D'ailleurs les livres sacrés nous parlent de ce passage comme d'un vrai miracle, d'un grand prodige opéré par le Seigneur en faveur de son peuple. *Voy.* Exode, XIV. Psaume LXXVII, 13. Isaïe,

Digitized by Google

LXIII, 13. D. Calmet, *Dissertat. sur le passage de la mer Rouge*; dissertation qui se trouve en tête de son *Comment. littér. sur l'Exode*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire. qui, dans *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 374-410, expose et réfute toutes les difficultés des rationalistes modernes.

XX. **MER TRÈS-SALÉE** (*Salsissimum*). *Voy.* MER, nº XI.

MÉRAÏOTH, fils de Zaraïas et père d'Amarias, était prêtre de la race d'Aaron. *Voy.* I Paralip., VI, 6, 7.

MÉRALA, lieu situé dans la tribu de Zabulon. Quelques géographes supposent que c'est celui qui est nommé *Méroth* par l'historien Joseph. *Voy.* Josué, XIX, 11. *Compar.* MÉROTH.

I. **MERARI**, troisième fils de Lévi, et père de Moholi et de Musi. *Voy.* Exode, VI, 19.

II. **MERARI**, fils d'Idox et père de Judith, appartenait à la tribu de Siméon. *Voy.* Judith, VIII, 1.

MÉRARITES, membres de la famille dont Mérari, fils de Lévi, était le chef. *Voy.* Nombr., IV, 33; XXVI, 57. *Compar.* MÉRARI, nº I.

MÉRAT (Louis) jésuite, né à Troyes l'an 1577, mort en 1664, a publié : *Disputes sur toute la théologie de saint Thomas*; Paris, 1623.

MERATI (Gaetano-Maria), théatin, né à Venise en 1668, mort à Rome l'an 1744, professa la philosophie et la théologie dans divers colléges de son Ordre, et devint procureur-général des Théatins, puis consulteur de la Congrégation des Rites. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1º *La Verità della religione cristiana e cattolica dimostrata ne' suoi fondamenti*; Venise, 1721, 2 vol. in-4º; — 2º *Novæ Observationes et additiones ad Gavanti Commentaria in rubricas missalis et breviarii romani*; Augsbourg, 1740, 2 vol. in-4º. Il a édité, en outre, le *Thesaurus sacrorum rituum* de Gavanti, auquel il a joint d'excellentes remarques; Rome, 1736-1738, 4 vol. in-4º. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉRAULT (Athanase-René), oratorien, né à Paris en 1744, mort à Orléans l'an 1835, où il fut emprisonné l'an 1793. Relâché le 9 thermidor, il resta dans la ville, exerçant le saint ministère en secret. Après le concordat de 1801 il devint grand vicaire, et ensuite supérieur du grand séminaire d'Orléans. Il a fondé dans cette ville plusieurs établissements religieux et de charité. Il a publié : 1º *Les Apologistes involontaires, ou la religion éternelle prouvée et défendue par les objections mêmes des incrédules*; Paris, 1806 et 1820, in-12; — 2º *Les Apologistes, ou la religion chrétienne prouvée par ses ennemis comme par ses amis*; Orléans, 1821, in-8º et in-12; suite de l'ouvrage précédent; — 3º *Conspiration de l'impiété contre l'humanité*; Paris, 1822, in-8º; — 4º *Rapport sur l'histoire des Hébreux rapprochée des temps contemporains*; Orléans, 1825, in-12; — 5º *Enseignements de la religion*; ibid., 1827, 5 vol. in-12; — 6º *Recueil des Mandements sur l'instruction du peuple*; Paris, 1830, in-12. *Voy.* Quérard, la *France littéraire*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. générale.*

MERBES (Bon de), oratorien, né à Montdidier en 1616, mort à Paris l'an 1684, se fit recevoir docteur en théologie, et professa les belles-lettres. On lui doit : *Summa christiana, seu orthodoxa morum disciplina ex Sacris Litteris, sanctorum Patrum monumentis, conciliorum oraculis, summorum denique Pontificum decretis fideliter excerpta*, etc.; Paris 1683, 2 vol. in-fol.; Turin, 1770-1771, 4 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1683. Richard et Giraud. Michaud. *Biogr. univers.*

I. **MERCATOR** (Gérard), géographe, né à Rupelmonde, et non à Ruremonde, comme le disent la plupart des biographes, en 1512, mort à Duisbourg l'an 1594, a laissé, outre des ouvrages géographiques et astronomiques : 1º *Chronologia a mundi exordio ex eclipsibus et observationibus ac Bibliis sacris*; Cologne, 1568; Bâle, 1577, in-8º; ouvrage qui fut mis à l'*Index* de Clément VIII, avec la clause *Donec corrigatur*; — 2º *Harmonia Evangelistarum*; Duisbourg, 1592 et 1603, in-4º; contre le ministre protestant Charles Dumoulin; — 3º *Commentaires sur l'Épître aux Romains, l'Apocalypse*, et quelques chapitres d'*Ezéchiel*; — 4º un *Atlas minor*; Duisbourg, 1595, in-4º, condamné par la S. congrégation de l'*Index* (decr. 7 augusti 1603), parce qu'il est précédé d'une dissertation intitulée : *De Creatione et fabrica mundi*, qui contient sur le péché originel des propositions erronées. *Voy.* Gauthier Ghimnius, dans sa *Vie*. Possevin, *Biblioth. select.*, l. II. Valère-André, *Biblioth. Belg.* Sax, *Onomasticon*, tom. III. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MERCATOR** (Isidore). *Voy.* ISIDORE, nº XV.

III. **MERCATOR** (Marius). *Voy.* MARIUS, nº V.

MERCATUS (Jacques), de la congrégation de Saint-Silvestre, au XVIIᵉ siècle, a laissé : 1º *Phraséologie de la langue hébraïque*; 2º *Notes sur le Cantique des cantiques*; — 3º *Vie de saint Bonifacius, évêque de Foligno, et de saint Jean, disciple de saint Sylvestre*; Camerino, 1613.

MERCERUS. *Voy.* MERCIER (LE).

MERCHIER (LE). *Voy.* MERCIER, nº III.

MERCI, nom qui vient du latin *merces*, c'est-à-dire rançon, a été donné à un Ordre religieux institué pour racheter les chrétiens réduits à l'esclavage chez les infidèles. Cet Ordre prit naissance à Barcelone, en Espagne, l'an 1223, à l'imitation de l'Ordre des Trinitaires, fondé en France par saint Jean de Matha. Ce n'était, au commencement, qu'une congrégation de gentilshommes qui, excités par le zèle et la charité de saint Pierre de Nolasque, gentilhomme français, consacrèrent une partie de leur fortune à la rédemption des captifs de l'Orient. Les succès rapides de cet Ordre naissant engagèrent Grégoire IX à l'approuver, et il le mit sous la règle de Saint-Augustin l'an 1235. Clément V ordonna, en 1308, que cet Ordre fût régi par un religieux prêtre. Ce changement causa la séparation des clercs et des laïques. Les chevaliers furent incorporés à d'autres Ordres militaires, et la congrégation *de la Merci* ne fut plus composée que d'ecclésiastiques; c'est sous cette dernière forme qu'elle existe encore aujourd'hui. Outre les provinces dans lesquelles cet Ordre est divisé, tant en Espagne qu'en Amérique, il y en a eu une dans les parties méridionales de la France. Le P. Jean-Baptiste Gonzalès du Saint-Sacrement y introduisit une réforme qui fut approuvée par le pape Clément VIII; ceux qui la suivent vont nu-pieds, pratiquent exactement la retraite, le recueillement, la pauvreté et l'abstinence. Ils ont deux provinces en Espagne, une en Sicile et une en France. *Voy.* Bergier, *Diction. de théolog.* L'*Encyclop. cathol.* Gaet. Moroni, qui, vol. XLIV, p. 215-233, fait l'histoire de l'Ordre de la Merci dans ses différentes branches.

MERCIE, partie de l'Angleterre qui fut autrefois le principal des royaumes que les Anglo-

Digitized by Google

Saxons avaient fondés dans la Grande-Bretagne. Vers l'an 705, on y tint un concile, dont le vénérable Bède a fait mention; Adhelme s'y trouva, et ent ordre d'écrire, pour la célébration de la fête de Pâques, contre l'erreur des Bretons. L'an 811, on en assembla un autre pour la consécration d'une église. *Voy.* Bède, *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, l. V, c. XIX. Henr. Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, vol. I.

I. **MERCIER** (Barthélemi), connu aussi sous le nom d'*abbé de Saint-Léger*, né à Lyon en 1734, mort à Paris l'an 1799, entra, à l'âge de quinze ans, dans la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Envoyé à l'abbaye de Chatrices, en Champagne, il y fit un cours de rhétorique et de philosophie; puis il fut nommé successivement bibliothécaire de Sainte-Geneviève, abbé de Saint-Léger, prieur de Saint-Pierre de Montluçon, et aumônier de la Grande-Fauconnerie. Il était profondément versé dans la bibliographie. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Consultation sur la question de savoir si les religieux de Sainte-Geneviève sont ou ne sont pas chanoines réguliers;* Paris, 1772, in-4°, nouv. édit.; — 2° *Lettre sur le véritable auteur du Testament politique du cardinal de Richelieu;* Paris, 1765, in-8°. Il a édité, en outre, un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, par l'abbé Ghesquière;* 1775, in-12. *Voy.* Barbier, *Diction. des Anonymes*. Quérard, *La France littéraire*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MERCIER** (Christophe), de l'Ordre des Carmes déchaussés, né à Dôle, mort vers l'an 1680, prit, à son entrée en religion, le nom d'*Albert de Saint-Jacques*. Il se fit connaître comme prédicateur, et fut nommé plusieurs fois provincial du comté de Bourgogne. Il a publié : 1° *La Sainte Solitude, ou le bonheur de la vie solitaire;* Bruxelles, 1644, in-8°; — 2° *Vie de la Mère Thérèse de Jésus* (Jeanne Bereur), *fondatrice des Carmélites de la Franche-Comté;* Lyon, 1673, in-8°; — 3° *La Lumière aux vivants pas l'expérience des morts*, trad. de l'espagnol de l'évêque Jean de Palafox; ibid., 1675, in-8°. On lui attribue encore : *Commentaria litteraria et moralia in Regulam Carmelitarum;* ibid., 1678, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III **MERCIER** ou **MERCHIER** (Guillaume **LE**), en latin *Mercerus*, doyen de Saint-Pierre de Louvain, né à Ath, dans le Hainaut, l'an 1572, mort en 1639, professa, pendant près de trente ans, la philosophie et la théologie à Louvain. Il a laissé des *Commentaires sur la troisième partie de la Somme de S. Thomas*, depuis la neuvième question. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. belg.* Le Mire, *De Scriptor. sæc. decimi-septimi.*

IV. **MERCIER** ou **LEMERCIER** (Jean), en latin, *Mercerus*, hébraïsant, né à Uzès, mort en 1570, étudia d'abord le droit, puis les langues orientales, et, l'an 1546, il succéda à Vatable comme professeur d'hébreu au collége de France. Ayant embrassé le protestantisme, et forcé de quitter la France, il se retira à Venise. Il est à l'*Index* de Clément VIII, où son édition du *Diction. hébr.* de Santès Pagnin est nommément signalée. Il a laissé : 1° *Commentaires sur la Genèse, Job, les Proverbes, l'Ecclésiastique, le Cantique des cantiques*, et les cinq *petits prophètes*, imprimés à Genève après sa mort; — 2° une traduction, d'après le texte hébreu, de l'*Évangile de saint Matthieu*; Paris, 1555; — 3° une traduction de la *Paraphrase chaldaïque d'Abdias et de Jonas*, avec des notes; Paris, 1550; — 4° *Notes et version du livre de Ruth;* ibid., 1550; — 5° *Version de la paraphrase d'Onkelos et du Commentaire d'Aben-Ezra sur de Décalogue;* ibid., 1568; ces ouvrages, écrits en latin, ont été mis à contribution dans la *Synopsis criticorum* d'Utrecht, 1634. Mercier a laissé en outre un certain nombre d'ouvrages de grammaire et lexicographie hébraïques, dont la *Nouv. Biogr. génér.* donne les titres. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud.

MERCORI (Jules), dominicain, né à Crémone, mort à Milan en 1669, était bon philosophe et excellent théologien. Il fut successivement premier professeur et recteur du collége de Naples, inquisiteur général à Mantoue et à Milan, et il s'acquitta avec succès des missions dont il fut chargé par son pays auprès de Philippe IV. On a de lui : *Basis totius theologiæ moralis;* Mantoue, 1658; cet ouvrage, où il traite de la probabilité des opinions, en prenant le milieu entre le relâchement et le rigorisme. Ayant été attaqué par Nicole, caché sous le nom de *Wendrock*, et par Jean Caramuel, Mercori répondit par deux livres, qui parurent à Pavie en 1653 et en 1664. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor Ord. Prædic.*, tom. II, p. 629.

MERCREDI (*Dies Mercurii, feria quarta*), jour que le Bréviaire romain appelle la *quatrième férie*. Autrefois les mercredis et les vendredis étaient consacrés aux exercices des fidèles appelés *stations*, et qui consistaient dans des jeûnes et des prières qui se faisaient dans les lieux d'oraison, ou aux tombeaux des martyrs. On s'y rendait de grand matin, et on n'en sortait qu'à l'heure de none, c'est-à-dire à trois heures après midi; on l'appelait petit jeûne, parce qu'il était moins long de trois heures que le jeûne du carême, des Quatre-Temps, des veilles de grandes fêtes, et qu'il n'était pas, en Occident, d'une obligation aussi étroite; on l'appelait aussi *jeûne de station* et *jeûne de none*. L'Église choisissait le mercredi et le vendredi pour des jeûnes de station, parce que c'était le mercredi que les Juifs avaient résolu de faire mourir Notre-Seigneur, et que le vendredi ils avaient mis leur projet à exécution. On remarque que depuis saint Grégoire le Grand, les mercredis, vendredis et samedis ont eu, pendant presque toute l'année, des offices propres et particuliers. *Voy.* Macri *Hierolexicon*, ad voc. FERIÆ LEGITIMÆ.

I. **MERCURE**, divinité païenne qui présidait à l'éloquence, au commerce et à la doctrine; les Grecs l'appelaient *Hermès*, c'est-à-dire *interprète*, parce qu'ils le regardaient comme l'interprète de la volonté des dieux. C'est pour cela que les habitants de Lystres, ayant entendu prêcher saint Paul, et l'ayant vu guérir un malade, le prirent pour Mercure, et voulurent lui offrir des sacrifices (Actes, XIV, 11). On lit dans les Proverbes de Salomon, selon la Vulgate (XXVI, 8), que celui qui accorde quelque honneur à un insensé, est comme celui qui jette une pierre dans le monceau de Mercure: c'est-à-dire qu'il fait une chose aussi inutile et aussi peu raisonnable que celle d'un passant qui jette une pierre au pied de la statue de Mercure, qu'on plaçait autrefois sur les chemins fourchus. Mercure était le dieu des voyageurs. Or ceux-ci mettaient en passant une pierre au pied de cette statue pour laisser une marque sensible de leur respect. Les rabbins ont connu cette ancienne pratique, et ils enseignent que le culte superstitieux des statues de Mercure

Digitized by Google

sur les grands chemins, ou des *Mercolis*, comme ils les appellent, était de jeter une pierre sur le monceau au pied de la statue. De là plusieurs d'entre eux expliquent ce passage dans le même sens que saint Jérôme, qui avait apparemment pris d'eux cette explication, d'ailleurs assez suivie. Cependant, il faut bien le remarquer, le texte hébreu ne dit rien du dieu Mercure; il n'y a, de plus, aucune certitude que son culte, et surtout celui de faire des monceaux de pierres au pied de sa statue, fût établi dans la Judée du temps de Salomon. Ajoutons que ni les Septante, ni les autres interprètes grecs, ni les versions chaldaïque, syriaque et arabe, n'ont donné le sens de la Vulgate, et qu'enfin les Pères suivent plutôt l'interprétation des Septante. *Voy.* Corneille de Lapierre, D. Calmet et les autres commentateurs sur ce passage. J. Buxtorf, *Lexicon chald. talmud. rabbin*, p. 1262. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ACERVUS MERCURII.

II. **MERCURE** (Saint), martyr de Césarée en Cappadoce, mort vers l'an 250, était fils d'un officier de l'armée de Scythie; il embrassa lui-même la profession des armes, et obtint un grade élevé; mais, accusé de christianisme, il scella sa foi par le martyre. Les Grecs honorent sa mémoire le 25 novembre.

MERCURIE (Sainte), femme d'Alexandrie, qui souffrit le martyre l'an 250, sous l'empereur Déce, avec saint Épimaque, saint Alexandre, sainte Ammonaire et sainte Denyse. On célèbre sa fête le 12 décembre.

MERCY-DIEU (*Misericordia Dei*), ancienne abbaye de l'Ordre de Citeaux, située dans le diocèse de Poitiers, à trois lieues et demie de Châtellerault. Elle fut fondée, en 1151, par Eschivart ou Esquivart, sire de Preuilly, en Touraine. On l'appela d'abord *Becheron*, d'un fonds de terre où elle était située, et elle garda ce nom jusqu'en 1175. L'église fut dédiée, l'an 1224, par Guillaume Prévost, évêque de Poitiers. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1336.

I. **MÈRE** (*Merum* ou *Myrum*), siége épisc. de la première Phrygie Salutaire, sous la métropole de Synnade, au diocèse d'Asie. Elle a eu quatre évêques, dont le premier, Théodose, assista au concile de Constantinople sous le patriarche Mennas. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 840. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 156. Richard et Giraud.

II. **MÈRE** (Pierre LE). *Voy.* LEMÈRE, n° II.

III. **MÈRE DE DIEU**, nom que l'Église catholique donne à la sainte Vierge. L'usage de la qualifier ainsi est venu des Grecs, qui l'appelaient *Théotokos*, que les Latins ont rendu par *Deipara* et *Dei genitrix*. En 431, le concile d'Éphèse confirma cette dénomination, et le concile de Constantinople, en 553, ordonna qu'à l'avenir on nommerait toujours ainsi la sainte Vierge. Nestorius a prétendu qu'on ne devait pas appeler Marie *mère de Dieu*, mais *mère du Christ*. Pour soutenir une pareille doctrine, il faut soutenir aussi, comme les gnostiques, que le Fils de Dieu n'a pas pris une chair réelle dans le sein de Marie, et qu'il est né seulement en apparence; ou enseigner, avec les ariens, que Jésus-Christ n'est pas Dieu; ou prétendre qu'il y a en lui deux personnes, savoir: la personne divine et la personne humaine; qu'ainsi la divinité et l'humanité ne sont pas unies en lui substantiellement, mais moralement; que c'est une union d'adoption, de volonté, d'action, de cohabitation, mais non une incarnation; ce que Nestorius fût obligé de dire pour se défendre, et ce qui fut légitimement condamné. Ainsi la qualification de *Mère de Dieu* est non-seulement une conséquence évidente du dogme de l'Incarnation, mais il ne fait que rendre exactement les expressions de l'Écriture sainte. Saint Jean dit *que le Verbe s'est fait chair :* or il a pris cette chair dans le sein de Marie; donc, ou le Verbe n'est pas Dieu, ou Dieu n'est pas né de Marie selon la chair. Saint Paul nous l'apprend, lorsqu'il dit que le Fils de Dieu est né, selon la chair, du sang de David (Rom. I, 3); qu'il est né d'une femme (Galat. IV, 4). Saint Ignace, disciple immédiat des apôtres, dit en propres termes que Notre-Seigneur Jésus-Christ est Dieu existant dans l'homme, né de *Dieu et de Marie* (*Epist. ad Ephes.*, n. 7). Ce passage est cité par Théodoret, qui n'était rien moins qu'ennemi de Nestorius. Il ne s'ensuit pas de là que Marie ait engendré la Divinité, ni qu'elle soit mère de la nature divine, comme le concluaient les nestoriens: une nature éternelle ne peut être engendrée d'une créature. Aussi les Pères ne disent pas simplement que Marie est *Mère du Verbe*, mais *Mère du Verbe incarné*. On a prétendu que saint Léon était le premier des Pères latins qui ait nommé Marie *Mère de Dieu*; mais cette prétention est tout à fait fausse, comme l'a prouvé Bergier jusqu'à l'évidence. *Voy.* Théodoret, *Hist. ecclés.*, l. I, c. IV. Vincent de Lerins, *Commonitorium*, c. XII, XV. Le P. Petau, *De Incarnat.*, l. V, c. XIV, n. 9 et seq.; c. XV, n. et seq.; c. XVII. Bergier, *Diction. de théol.*

MEREADOCUS. *Voy.* MÉRIADEC.

MÉRED, fils d'Ezra, un des descendants du patriarche Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 17.

MÉRÉMOTH, fils d'Urie et prêtre, était un de ceux qui revinrent de la captivité de Babylone avec Esdras. *Voy.* I Esdras, VIII, 33.

MERGENSTEIN (Jean-Gaspard), capucin qui vivait sur la fin du XVIIe siècle, fut gardien et définiteur de la province de Franconie. On a de de lui: 1° *Supplices Libelli fidelium animarum in purgatorio detentarum*, traduit en allemand; Bamberg, 1677, in-12; — 2° *Saltus gigantis, sive meditationes de Vita et Passione Christi*; 1674; trad. en allemand; Bamberg, 1682; — 3° *Neo-confessarius, seu instructio incipientum confessariorum*; 1683; — 4° *Hebdomades, seu exercitia eucharistico-mariana*; ibid., 1686; — 5° *Prælibanda eucharistica ad majorem excitandum devotionem, desiderium et amorem erga sanctissimam Eucharistiam, simul et octena mariana, sive in octo coronas sydereas distincta encomia beatæ Virginis*; ibid.. 1696. *Voy.* Dion. Gen., *Biblioth. Capuc. retexta a Bern.*

MÉRI ou **MÉRY** (François), bénédictin, né à Vierzon en 1675, mort à l'abbaye de Saint-Martin de Maçai, dans le Berry, l'an 1723. Il a laissé: 1° *Discussion critique et théologique des Remarques de l'abbé Laurent-Josse Leclerc sur le Dictionnaire de Moréri*, de 1718; 1720, in-12; — 2° des *Traductions* de plusieurs Traités des Pères grecs, mais qui sont restés en manuscrit. *Voy.* l'*Hist. littér. de la congr. de Saint-Maur*, p. 429. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉRIADEC (Saint), en latin, *Mereadocus*, évêque de Vannes, né vers l'an 605, mort en 666, descendait des anciens rois de l'Armorique. Il fut élevé à la cour de Joël III, roi de Bretagne. Plus tard, il reçut les ordres sacrés, et se retira dans les landes de Stival, près de Pontivi. Hingueten, évêque de Vannes, étant mort, le clergé et le peuple choisirent Mériadec pour lui succéder. Saint Mériadec est mentionné dans les Bollandistes au 7 juin. On ignore l'é-

Digitized by Google

poque de sa canonisation; mais son nom est très-vénéré en Bretagne, où plusieurs églises ou chapelles ont été consacrées sous son vocable. *Voy. Bolland.*, tom. II, junii, p. 36. D. Lobineau, *Histoire des saints de la province de Bretagne*, etc.; Rennes, 1723, ou Paris, 1736. *L'Église de Bretagne*, 1839. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MERIDA** (*Emerita Augusta*), ancienne ville épisc. d'Espagne dans la Nouvelle-Castille, sur la Guadiana, entre Badajoz et Médelin. L'an 1124, son siége fut transféré à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, par Callixte II. L'an 666, on y tint un concile auquel assistèrent douze évêques de la province de Portugal. *Voy.* Hardouin, tom. III. Labbe, tom. VI. La Regia, tom. XV. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 237-238.

II. **MERIDA** (*Emerita Nova*), ville épisc. de l'Amérique sous la métropole de Mexique, et capitale de la province d'Yucatan, située à douze lieues de la côte septentrionale; elle fut érigée en évêché pour toute la province d'Yucatan l'an 1547. Les deux premiers évêques, Jean de Saint-François et Jean de la Porte, furent nommés, mais non point consacrés. On peut donc regarder comme le premier évêque de Merida François de Toral, cordelier provincial de la province du saint Évangile, sacré l'an 1562, mort en 1571. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, qui trace l'histoire de ce siége jusqu'en 1842, vol. XLIV, p. 238-240.

MÉRIBBAAL, fils de Jonathan et père de Micha. *Voy.* I Paralip., VIII, 34; IX, 40.

MÉRIMUTH, fils d'Urie, et un des Juifs qui, après la captivité de Babylone, travaillèrent à la reconstruction des murs de Jérusalem. *Voy.* II Esdras, III, 21; X, 5; XII, 3.

MÉRITE, en théologie, signifie la bonté morale et surnaturelle de nos actions, et le droit qu'elle nous donne à une récompense de la part de Dieu. Il est clair, d'abord, que nous ne pouvons avoir aucun *droit* à l'égard de Dieu qu'autant qu'il a bien voulu nous l'accorder par une promesse qu'il nous a faite; mais comme il est de la justice de Dieu d'accomplir exactement ses promesses, on peut, sans abuser du terme, nommer *droit* l'espérance fondée dans laquelle nous sommes d'obtenir ce que Dieu nous a promis, si nous remplissons les conditions qu'il nous a prescrites. *Droit* et *justice* sont évidemment corrélatifs : la promesse que Dieu fait à l'homme est une espèce de contrat qu'il daigne former avec lui. Les théologiens distinguent le *mérite de condignité* (*meritum de condigno*) et le *mérite de congruité* ou de convenance (*meritum de congruo*) : le premier est celui auquel Dieu, en vertu de sa promesse, doit une récompense à titre de justice, et le second, celui auquel Dieu n'a rien promis, mais auquel il accorde toujours quelque chose par miséricorde. L'Écriture nous fournit des exemples de ces deux espèces de mérite. Selon les théologiens, pour le mérite de condignité, il faut: 1° que l'homme soit juste ou en état de grâce sanctifiante; 2° qu'il soit *voyageur* (*viator*), c'est-à-dire encore vivant sur la terre; ainsi le *mérite* n'a plus lieu après la mort; 3° que son action soit libre, exempte de toute nécessité ou de crainte; 4° que cette action soit moralement bonne et vertueuse; 5° qu'elle soit rapportée à Dieu et à une fin surnaturelle, et faite avec le secours de la grâce actuelle; 6° qu'il y ait de la part de Dieu une promesse formelle des actions de cette sorte. Quant au mérite de congruité, l'état de grâce n'y est pas requis, puisque Corneille, le centurion, mérita par ses aumônes et par ses prières une faveur que Dieu ne lui avait point promise. Il suffit donc pour cette espèce de mérite que l'action soit bonne d'une bonté surnaturelle, qu'elle soit libre et faite par un homme vivant sur la terre. Les mérites de Jésus-Christ ne détruisent pas les mérites des justes. Au contraire, il est de foi que Jésus-Christ est le principe et la source de nos mérites, et que nous pouvons par sa grâce mériter la vie éternelle. En effet, elle est nommée dans l'Évangile la récompense des bonnes œuvres, et saint Paul l'appelle la couronne de justice et le prix de la victoire. De là vient que le concile de Trente dit que la grâce qui justifie les hommes leur est donnée par la renaissance en Jésus-Christ, en vertu du mérite de sa Passion. *Voy.* Exode, I, 20. Isaïe, I, 16. Ruth, I, 8. Daniel, XXIV, 4, 31. Ecclésiastique, XV, 15. Matth., V, 12. Actes, X, 1 et suiv. Rom., II, 6; IV, 4; VIII, 18. I Corinth., II, 9. II Timoth., IV, 7. Jacques, II, 25. August., *de Dono persever.*, c. VI. Thom., 1. 2., q. 114, art. 4. Conc. Trid., sess. VI, cap. III, XVI, et can. XXXIII. Le *Traité de la grâce*, dans les théolog. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les erreurs des protestants.

MERLAT (Élie), protestant, né à Saintes ou près de Mirambeau en 1634, mort à Lausanne l'an 1705, fut pasteur de l'église de Saintes, présida, en 1678, le synode de Jonzac, fut exilé par le parlement de Guyenne, à propos de la publication d'un livre sur le *Renversement de la morale* d'Arnauld, et il se retira à Lausanne, où il obtint une chaire de théologie. Il a laissé : 1° *Réponse générale* au livre de M. Arnauld, intitulé : *Le Renversement de la morale de Jésus-Christ;* Saumur, 1676, in-12; — *De Conversione peccatoris ad Deum;* Lausanne, 1682, in-12; — 3° *Le Moyen de discerner les esprits;* ibid., 1689, in-8°; sermon dirigé contre les visionnaires du Vivarais; — 4° *Le Vrai et le faux Piétisme;* ibid., 1700, in-12. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MERLE (VAN). *Voy.* MERULA.

MERLER ou **MERLO**, **MERLON** (Jacques), en latin *Jacobus Horstius*, théologien hollandais, né à Horst en 1597, mort à Cologne en 1644, fut chapelain de François de Lorraine, évêque de Verdun et curé de N.-D. in Pasculo. Il a laissé : 1° *Enchiridion officii divini, tum ecclesiasticorum, tum aliorum divinis officiis pie interesse cupientium usui accommodatum;* Cologne, 1629, in-8°; — 2° *Monita sapientiæ christianæ, ad mores et vitæ spiritualis officia omnemque pietatis cultum utilia;* ibid., 1630, in-24; — 3° *Fasciculus myrrhæ et thuris;* ibid., 1630, in-24; — 4° *Paradisus animæ christianæ, lectissimis omnigenæ pietatis deliciis amœnus;* ibid., 1630 et 1644, in-24; 1675, in-16; 1683 et 1732, in-8°; 1692, in-18; 1701, in-24; trad. en français, Paris, 1685, in-12; Bruxelles, 1689, in-12; Louvain, 1696, in-12; Paris, 1715, 2 vol. in-12; plusieurs évêques défendirent la lecture de cet ouvrage, parce que l'auteur insinuait que Jésus-Christ n'est mort que pour les élus; — 5° *Viaticum quotidianum hominis christiani;* Cologne, 1633, in-4°; — 6° *Septem tubæ orbis christiani, ad reformationem ecclesiasticæ disciplinæ toto orbe, et præsertim in Germania, ad præsentium et graviorum malorum remedium, instituendam excitantes*, etc.; ibid., 1635, in-18; — 7° *S. Bernardi, abbatis Clarivallensis, Vita et opera*, etc.; ibid., 1641, 2 vol. in-fol.; — 8° *Aphorismi eucharistici, id est piæ et sanctæ celebrationis et communionis monita, ex præcipuis asceticis collecta et illustrata*, avec *Litaniæ*

Digitized by Google

eucharisticæ et *Aspirationes devotæ ad membra Christi crucifixi;* ibid., 1638, in-18; — 9° *Christiani Theodidactus, seu doctrina pie vivendi et beate moriendi*, etc.; ibid., 1643, in-18; — 10° *Viator christianus recta ac regia via in cœlum tendens*, etc.; ibid., 1643, 2 vol. in-12; 1669, 2 vol. in-32; trad. en français, Paris, 1698-1700, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Feller et Michaud, art. Horstius.

I. **MERLIN** (Charles), jésuite, né à Amiens en 1678, mort à Paris l'an 1747, professa la théologie avec beaucoup de succès. On a de lui : 1° *Réfutation des critiques de M. Bayle sur saint Augustin;* Paris, 1732, in-4°; — 2° *Véritable Cléf des ouvrages de saint Augustin;* ibid., 1732, in-4°; — 3° *Traité historique et dogmatique sur les paroles ou les formes des Sacrements de l'Église;* ibid., 1745, in-12; — 4° *Examen exact et détaillé du fait d'Honorius;* 1738, in-12. Il a donné, en outre, aux *Mémoires de Trévoux*, un grand nombre d'articles dans lesquels il combat les opinions émises par Bayle sur les Pères de l'Église. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MERLIN** (Jacques), théologien, né à Saint-Victurnien, dans le Limousin, mort à Paris en 1541, se fit recevoir docteur à la faculté de théologie de Paris, et devint grand vicaire de Paris, curé et archiprêtre de la Madeleine. On lui doit : 1° une *Apologie d'Origène*, en tête de l'édition qu'il donna des ouvrages de ce Père; 1511; il y défend Origène de toutes les erreurs qu'on lui imputait; — 2° une *Collection de tous les conciles;* Paris, 1524, in-fol.; 1535, in-8°; Cologne, 1530, in-8°; — 3° *Les Œuvres de Richard de Saint-Victor;* Paris, 1518; — 4° *Les Œuvres de Pierre de Blois;* ibid., 1519; — 5° *de Durand de Saint-Pourçain;* ibid., 1515; — 6° six *Homélies*, en français, sur ces paroles : *Missus est angelus Gabriel;* ibid., 1538, in-8°. Richard et Giraud.

III. **MERLIN** ou **MONROY** (Jean-Raymond), protestant, né à Romans vers l'an 1510, mort à Genève en 1578, professa l'hébreu à Lausanne, exerça les fonctions de pasteur à Genève, assista au colloque de Poissy, et fut appelé dans le Béarn par Jeanne d'Albret, qui l'employa à y répandre le protestantisme. Il a donné : 1° une traduction française des *Commentaires* d'Œcolampade sur Job et Daniel; Genève, 1561, in-8°; — 2° *Catéchisme extrait de celuy de Genève, pour examiner ceux qu'on veut recevoir à la Cène, avec la translation en langue béarnoise;* Limoges, in-8°; — 3° *Les dix Commandements de la loy de Dieu, translatés d'hébreu en françois, et exposez avec six autres translations;* Genève, 1561, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MERLIN** (Pierre), théologien protestant, né vers l'an 1535, mort en 1603, était fils du précédent. Disciple de Théodore de Bèze, il jouissait d'une grande considération parmi ses coreligionnaires; il présida, en 1578 et en 1583, les deux synodes de Sainte-Foi et de Vitré, et fut député par les églises de Bretagne à celui de Saumur, tenu en 1596. Il a publié : 1° vingt *Sermons sur le livre d'Esther;* La Rochelle, 1591, in-8°; Genève, 1594, in-8°; — 2° *Job commentariis illustratus;* Genève, 1599, in-8°; — 3° *Sainctes prières recueillies de plusieurs passages de l'Ancien et du Nouveau Testament;* ibid., 1609, in-18; — 4° *Discours théologiques de la tranquillité et vrai repos de l'âme;* ibid., in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MERLO, MERLON (*Merlonus Jacobus*). *Voy.* Merler.

MERMON (Arnoul), de l'Ordre des Frères-Mineurs, né à Alost, en Flandre, mort à Louvain l'an 1578, exerça les premières charges de son Ordre dans les Pays-Bas, et professa la théologie à Louvain. On a de lui : 1° *Theatrum conversionis gentium;* Anvers, 1572; — 2° *De la Suite du commerce avec les hérétiques;* Louvain, 1564; — 3° *Le Catéchisme des pénitents;* — 4° *Traité de la confession;* — 5° *Traité de la pénitence publique;* — 6° *Des Rogations, pèlerinages, processions*, etc.; Louvain, 1568; — 7° *Du Culte de la Croix;* ibid. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* xvi.

MÉROB, fille aînée de Saül, fut mariée à Hadriel, dont elle eut six fils, qui furent livrés aux Gabaonites et crucifiés sur la montagne, devant le Seigneur, pour réparer l'injustice que Saül avait faite aux Gabaonites. Le texte de l'Écriture porte que ces six hommes étaient fils de Michol, fille de Saül et épouse d'Hadriel; mais il y a apparence que Michol a été mis mal à propos au lieu de Mérob, puisque Michol épousa Phaltiel et non pas Hadriel. *Voy.* I Rois, xiv, 49, 18, 17. II Rois, xxi, 8. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MÉROCLE ou **MIROCLE**, **MIROCLET** (Saint), évêque de Milan. On croit qu'il succéda à saint Materne, qui vivait sous Dioclétien; mais il est certain qu'il assista au concile assemblé à Rome l'an 313, par le pape Melchiade, et à celui qui fut tenu à Arles l'année suivante. Le Martyrologe romain a placé sa fête au 3 décembre, comme étant le jour de sa mort, quoiqu'on trouve dans des monuments fort anciens qu'il mourut le 30 novembre, et qu'il fut enterré dans la basilique Portienne auprès du martyr saint Victor. *Voy.* Mabillon, *Museum Ital.*, tom. I, p. 110. Tillemont, *Mémoires*, t. IV, dans l'*Hist. des donatistes.*

I. **MÉRODACH**, roi de Babylone, que les Babyloniens mirent au rang des dieux et adorèrent. *Voy.* Isaïe, xxxix, 1. Jérémie, l, 2.

II. **MÉRODACH-BALADAN**. *Voy.* Bérodach-Baladan.

MÉROÉ, île ou plutôt presqu'île dans la haute Égypte, entre deux bras du Nil. Son ancien nom était *Saba*, et on croit, dit D. Calmet, que c'est de là qu'était la reine de Saba qui vint écouter la sagesse de Salomon. Joseph dit que Cambyse changea son nom de Saba en celui de *Meroé* en l'honneur de sa sœur. Ce pays était ordinairement gouverné par des reines. Mais ces raisons, ajoute D. Calmet, n'ont pas empêché que d'autres n'aient fait venir la reine de Saba de l'Arabie Heureuse. *Voy.* III Rois, x, 1. Joseph, *Antiqu.*, l. II, c. v; l. VIII, c. ii. Origen., *Homil. II in Cant.* Strabo, l. XVI, XVII. Plin., l. VI, c. xxvi. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MÉROM, appelé aujourd'hui *Bahhrat el Hhouleh*, c'est-à-dire *lac de la vallée.* Josué fait mention des eaux de Mérom, que l'on croit être le *lac Séméchon*, puisque la ville d'Asor, où régnait Jabin, était sur ce lac, comme le dit Joseph, et que Josué dit que Jabin et les rois ses alliés se rassemblèrent pour combattre Josué *sur les eaux de Mérom.* D'où il semble que Mérom et Séméchon sont la même chose; mais D. Calmet, qu'on n'a pas réfuté, combat par plusieurs raisons la justesse de cette conséquence, raisons qui lui font croire que Mérom, comme Méromé, étaient aux environs de Cison, du Carmel, de Thanac et de Meggido ou Mageddo. *Voy.* Josué, xi, 5. Joseph, *Antiq.*, l. V, c. vi. Rosenmüller, *Handbuch der bibl. Alterthumskunde*, tom. II, part. I, p. 175. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MÉROMÉ, dont la Vulgate a fait un nom propre de pays (*in regione Merome*), présente dans le texte hébreu la forme d'un pluriel masculin construit avec un nom suivant; car on y

Digitized by Google

lit *Merómé sçadé,* c'est-à-dire *hauteurs de champ.* Les interprètes qui, comme D. Calmet, adoptent la leçon de la Vulgate, ne font de *Méromé* et de *Mérom* de l'art. précédent qu'un seul et même lieu.

MÉRON (Paul-Joseph), né à Milan, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé : 1° *Commentaire sur le psaume* CXLV ; Lyon, 1615 ; — 2° *Exercitations civiles sur l'Épître d'Assuérus ;* ibid. ; — 3° *Commentaires sur le psaume* XI *de la victoire et du règne de Jésus-Christ, et sur le psaume* C ; — 4° *Dialogue de la vraie patrie ;* — 5° *Observations sur le Pentateuque ;* — 6° *Notes sur les livres de Tertullien ;* — 7° *Traité sur les péchés contre le Saint-Esprit ;* — 8° *Traité sur la femme de Loth, changée en statue de sel ;* — 9° un *Traité des songes divins.*

II. **MERON** (Philippe **VAN**), de l'Ordre des Frères de la Conférence, né à Goude en 1435, mort en 1506, était docteur en théologie. Il se distingua par son éloquence, et fut envoyé en Suède en qualité de missionnaire. Il a laissé dans sa langue maternelle plusieurs ouvrages mystiques, parmi lesquels on cite : *Histoire du saint patriarche Joseph, époux de la Vierge Marie et nourricier de N.-S. Jésus-Christ ;* Goude, 1496, in-8°. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉROZ, lieu situé non loin du torrent de Cison. *Voy.* Juges, V, 23.

I. **MERRE** ou **MITRE**, **MITRY** (Saint), en latin *Metrias, Metrius,* martyr d'Aix, en Provence, vivait du IIIe au IVe siècle, et était d'une condition servile. Saint Grégoire de Tours nous atteste qu'il était parvenu à un degré éminent de sainteté. Il combattit longtemps pour la foi, survécut aux tourments qu'on lui fit souffrir, et mourut en paix ; mais l'Église n'a pas laissé de lui décerner les honneurs du martyre, comme à beaucoup d'autres qui ne sont pas morts de leurs souffrances. Dieu rendit son tombeau glorieux par un grand nombre de miracles. On honore sa mémoire le 13 novembre. *Voy.* saint Grég. de Tours, *De la Gloire des confesseurs,* ch. LXXI.

II. **MERRE** (Nicolas **LE**), avocat au parlement de Paris, mort en 1694, était très-versé dans les matières bénéficiales. Il fut choisi par le clergé pour rédiger ses *Mémoires,* dont il a publié plusieurs volumes ; son fils, Pierre Le Merre, les continua. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

III. **MERRE** (Pierre **LE**). *Voy.* LEMÈRE, n° II.

MERRHA (Marchands de), dont parle Baruch, sont joints par lui aux Agaréniens et aux habitants de Théman. *Voy.* Baruch, III.

MERRI (Saint). *Voy.* MÉDÉRIC.

MERRICK (James), anglican, né en 1720, mort à Reading l'an 1769, possédait les langues anciennes et la littérature sacrée. Lowth, évêque d'Oxford, l'estimait beaucoup. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Dissertation on Proverbs ;* 1744, in-4° ; — 2° *Prières pour les temps de tremblements de terre et d'inondations ;* Londres, 1756 ; — 3° *Annotations on the Psalms ;* Reading, 1768, in-4° ; — 4° *Annotations critical and grammatical on ch.* I, v. 1-14, *of the Gospel according to S. John ;* ibid., 1764, in-8° ; il a publié, en 1767, un travail semblable sur une partie du ch. III du même Évangile ; — 5° *A Manual of prayers for common occasions ;* ibid., 1768, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MERSBOURG ou **MERSEBURG**, **MERSPURG** (*Mersoburgum*), ville épisc. sous la métropole de Magdebourg, située sur la gauche de la rivière de Sala, dans la partie occidentale de la Misnie. Ce siége fut établi en 940 ou 968 ; mais, en 1567, l'évêque de Mersbourg ayant embrassé le protestantisme, les électeurs de Saxe profitèrent de cette circonstance pour se faire nommer évêques ou administrateurs de l'évêché. *Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne,* tom. II. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 155. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 247-248. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MERSENNE (Marin), de l'Ordre des Minimes, né au bourg d'Oysé dans le Maine, l'an 1588, mort à Paris en 1648, était très-versé dans la langue hébraïque et dans les sciences. Il professa la philosophie et la théologie dans le couvent de Nevers, dont il devint supérieur. Il a laissé, outre plusieurs écrits purement scientifiques : 1° *Quæstiones celeberrimæ in Genesim ;* Paris, 1623, in-fol. ; — 2° *Analyse de la vie spirituelle ;* — 3° *Usage de la raison ;* ces deux ouvrages ont paru en même temps, en 1623 ; — 4° *L'Impiété des déistes, athées et libertins combattue et renversée ;* ibid., 1624, in-8° ; — 5° *Questions théologiques, physiques, morales et mathématiques ;* 1634, in-8°. *Voy.* le P. Hilarion de Coste, *Vie du P. Mersenne.* Nicéron, *mémoires,* tom. XXXIII. B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine,* tom. I, p. 321. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MERSOBURGUM *Voy.* MERSBOURG.

MERSPURG. *Voy.* MERSBOURG.

MERTBAF (Lenolde), chanoine de Liége, vivait au XIVe siècle. Il a donné un *Catalogue des archevêques de Cologne* jusqu'en 1362 ; il a été inséré, par H. Meibomius, dans le *Rerum germanicarum.*

MERTENS. *Voy.* MARTENS.

MERTON ou **MERTUNE**, lieu d'Angleterre où l'on a tenu deux conciles, l'un en 1258 pour révoquer les dîmes accordées au Pape, et l'autre en 1300 ou en 1305. *Voy.* Labb., tom. II. Hard., tom. VII. Angl., tom. I. Mansi, *Supplem. Conc.,* tom. III, p. 266. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ,* et l'édition de Dav. Willkins, tom. I.

MERULA ou **VAN MERLE** (Paul), protestant, né à Dordrecht en 1558, mort à Rostock l'an 1607, professa l'histoire à Leyde, et devint bibliothécaire de l'université, et historiographe des États-Généraux. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Willerami abbatis in Canticum canticorum Paraphrasis gemina ;* Leyde, 1598, in-8° ; — 2° *Trésor des temps, ou histoire abrégée de l'état des Églises et des gouvernements civils depuis Jésus-Christ jusqu'en* 1290, *continué par son fils, G. Merula, jusqu'en* 1614, en hollandais ; ibid., 1614, in-fol ; *continué jusqu'en* 1627, *et augmenté d'une table ;* ibid., 1627, in-fol. La continuation est remplie de traits injurieux contre l'Église catholique. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littér. des Pays-Bas.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MERUM. *Voy.* MÈRE, n° I.

MERVILLE (Pierre **BIARNOY DE**), est auteur de : *Examen judicum in jure canonico, seu methodica manuductio ad jus pontificium ;* Paris, 1684, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1685.

I. **MÉRY** (Saint). *Voy.* MÉDÉRIC.

II. **MÉRY** (François). *Voy.* MÉRI.

I. **MERZ** ou **MAERZ** (Ange), bénédictin de l'abbaye de Scheyren ou Scheurn, né en 1731 à Schlechdorf, dans la Haute-Bavière, a publié : 1° en 1760-1761, trois *Dissertations* latines, pour reproduire dans sa *Dissertatio critica,* Frisengen, in-8°, le système qui attribue l'*Imitation de Jésus-Christ* à J. Gersen, et le défendre dans sa *Crisis in Anticrisin ;* Munich, in-8° ; — 2° une

Digitized by Google

lettre latine intitulée *De Oraculis paganorum*; — 3° trois opuscules en allemand sur la magie, 1766-1767, à l'occasion des guérisons opérées par Gassner à la même époque; — 4° *Dissertation sur l'ancienne abbaye d'Ilmmunster*, en allemand, insérée dans le tom. X des *Mémoires de l'Académie de Bavière*, ann. 1776. *Voy.* Michaud, *Biogr. génér.*

II. **MERZ** (Philippe-Paul), né à Augsbourg, mort en 1754, fut reçu candidat au ministère évangélique, mais il se convertit au catholicisme en 1724, reçut les ordres sacrés, et devint curé à Schwabsoyen. Il a laissé : 1° *Thesaurus biblicus, hoc est dicta, sententiæ et exempla ex sanctis Bibliis collecta, et per locos communes distributa, ad usum concionandi et disputandi*, etc.; Augsbourg, 1633-1738, 1751, 1791, 2 vol. in-4°; Venise, 1758, in-4°; cet ouvrage indique, à la suite de chaque mot, les passages de l'Écriture qui y ont quelque rapport; — 2° *Quotlibet catecheticum*; Augsbourg, 1752, 5 vol. in-4°; résumé complet et méthodique des meilleurs catéchismes. *Voy.* Meusel, *Lexicon.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÈS, quatrième fils d'Aram. *Voy.* Genèse, x, 23.

I. **MÉSA**, roi des Moabites, refusa de payer à Joram, roi d'Israël, le tribut qu'il payait à son père Achab. Joram, irrité, lui déclara la guerre, et le battit avec le secours de Josaphat, roi de Juda, et du roi d'Édom ou d'Idumée. *Voy.* IV Rois, III, 4.

II. **MÉSA**, fils aîné de Caleb, fils d'Hesron, devint père de Ziph ou des Ziphéens, dans la tribu de Juda. Il ne faut pas confondre ce Caleb, père de Mésa, avec Caleb fils de Jéphoné. *Voy.* I Paralip., II, 42.

MÉSANIGA. *Voy.* MESSÈNE.

MESCHEDE (Godescalque de), théologien et philosophe, né en Westphalie, vivait sur la fin xv° siècle. Il professa à Erfurth. On lui doit quelques ouvrages, entre autres : 1° *Quæstiones sententiarum*; — 2° *Quæstiones variæ disputatæ*; — 3° *Sermones et collationes*. *Voy.* Trithème, *De Scriptor. eccles.* Serrarius, *Rer. Mogunt.* l. I, c. XL.

MESCHET (Louis), procureur général de Cîteaux et abbé de la Charité. Nous avons de lui : *Privilèges de l'Ordre de Cîteaux, recueillis et compilés de l'autorité du chapitre général et par son ordre exprès, contenant les bulles des Papes, les lettres patentes des rois et leurs règlements*; Paris, 1713, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1714, p. 696, première édit., et p. 608, deuxième édit.

MÉSÉLÉMIA, fils de Coré et père de Zacharie, Jadichel, Zabadie, Jathanaël, Ælam, Johanan et Elionaï, qui exerçaient la charge de gardes ou portiers du temple. *Voy.* I Paralip., XXVI, 2, 9.

MESEMBER (*Mesembria*), ville épisc. de la province d'Héamimont, sous la métropole d'Adrianopolis; les anciennes notices lui donnent le titre d'*archiépiscopale*, et les nouvelles celui de *métropolitaine*. On en connaît dix évêques, dont le premier, Pierre, assista et souscrivit au sixième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1180. De Commanville, *I*re *Table alphabét.* p. 156. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 257-258.

MÉSÈNE. *Voy.* DRUZIPARA.

MESENGUI ou **MÉZANGUI** (François-Philippe), écrivain ecclésiastique, né à Beauvais en 1677, mort à Saint-Germain-en-Laye l'an 1763, fut chargé d'enseigner le catéchisme aux pensionnaires du collége dit de Beauvais, et fut attaché ensuite à l'église Saint-Étienne-du-Mont. Il se fit remarquer par son opposition à la bulle *Unigenitus*, et fut singulièrement suspecté de jansénisme. Il a laissé : 1° *Abrégé de l'histoire et de la morale de l'Ancien Testament*; Paris, 1728, in-12; souvent réimprimé; — 2° *Le Nouveau Testament trad. en français, avec des notes littérales*; ibid., 1729, in-12, et 1752, 3 vol. in-12; — 3° *Vies des saints pour tous les jours de l'année*; Mésengui s'est arrêté au 12 mars, et Goujet a donné la suite; ibid., 1730, 6 vol. in-12 ou 2 vol. in-4°; 1734 ou 1740, 2 vol. in-4°; édit. abrégée; Paris, 1737, in-12, souvent réimprimé; — 4° *Abrégé de l'histoire de l'Ancien Testament, avec des éclaircissements et des réflexions*; ibid., 1735-1753, 10 vol. in-12; — 5° *Abrégé de l'histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament*; ibid., 1737-1738, 3 vol. in-12. — 6° *Épîtres et Évangiles avec des réflexions*; ibid., 1737; Lyon, 1810, in-12; — 7° *Exposition de la doctrine chrétienne, ou instruction sur les principales vérités de la religion*; ibid., 1744, 6 vol. in-12; édit. augmentée et corrigée; ibid., 1754, 1758, 4 vol. in-12 ou 1 vol. in-4°; ouvrage condamné par un bref particulier de Clément XIII, daté du 14 juin 1761; — 8° *La Constitution Unigenitus avec des remarques*; ibid., 1748, in-12; — 9° *Entretiens de Théophile et d'Eugène sur la religion*; 1760, in-12. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉSÉZÉBEL, père de Barachias et de Phathahia. *Voy.* II Esdras, III, 4; XI, 24.

MESHOV (Arnold), historien, né à Lippstadt en 1591, mort à Cologne l'an 1667, après avoir professé au gymnase de Saint-Laurent, à Cologne, fut curé de l'église de Saint-Pierre, puis de celle de Sainte-Cécile. Il a publié : 1° *Historia anabaptistica*; Cologne, 1617, in-4°; — 2° *Historia defectionis et schismatis Hermanni, comitis de Weda*; ibid., 1620, in-8°; — 3° *Historia de vita et moribus prædicantum lutheranorum, M. Lutheri, Ph. Melanchthonis, M. Flacii, G. Majoris et A. Oziandri*; ibid., 1622, in-8°; — 4° *De Discessione ab Ecclesia romana præcipuarum in Imperio civitatum, oppidorum et academiarum*; Vienne, 1638. *Voy.* Harzeim, *Biblioth. Coloniensis. Nouv. Biogr. génér.*

MÉSIE (*Mœsia*), contrée d'Europe, divisée en deux provinces : première et deuxième, ou supérieure et inférieure. La première, appelée aussi *Dardanie*, avait pour métropole la ville de Sirmium, sous la dépendance de l'archevêque de Thessalonique, qui, dès le IV° siècle, avait le titre de vicaire du siége de Rome dans l'Illyrie orientale. Plus tard, Justinien ayant élevé à la dignité de métropole la première Justinienne, soumit à cette nouvelle métropole la Mésie supérieure, les deux Daces, Prévalis ou Prévalitaine, la Dardanie et la Pannonie, sans enlever au siége de Rome les droits dont il jouissait dans toute l'Illyrie. Les Bulgares, s'étant convertis au IX° siècle, établirent un évêque, qui n'eut pas d'abord de siége fixe, et qui s'arrêta enfin à Achryda. Plus tard, l'administration des églises de la Mésie supérieure et des autres provinces qui ont composé le royaume de Servie ou de Rascie, a été confiée à l'archevêque de Pesch, métropolitain du pays. La Mésie inférieure a eu d'abord pour métropole Marcianopolis ou Preslaw (*Preslabe*); mais, du temps des Bulgares, cette ville ayant perdu sa dignité métropolitaine, l'archevêque de la nation s'établit à Debelti, puis à Ternobe ou Ternove; cependant Marcianopolis fut encore érigée en métropole au XIII° siècle, mais elle fut placée sous la dépendance du primat de

Digitized by Google

Ternebe. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 258.

MÉSIZABEL, un des chefs de famille qui, sous Néhémi, renouvelèrent l'alliance avec le Seigneur. *Voy.* II Esd., x, 31.

MESLIER (Jean) curé d'Estrepigny, en Champagne, né en 1678 au village de Mazerni, dans le Rhételois, s'est rendu célèbre par un écrit impie qui a été publié après sa mort sous le titre de *Testament de Jean Meslier*. Ce livre, qui est un extrait d'un gros manuscrit entièrement de la main de Meslier, et intitulé : *Mon Testament*, est divisé en deux parties, dont la première tend à détruire toutes les religions révélées, et la seconde est un code de matérialisme et d'athéisme. Les preuves amassées par Meslier ont été souvent reprises depuis Voltaire, et elles ont, jusqu'au XIXe siècle, servi de fondement à tous les écrits antireligieux.

MESME ou **MEXME** (Saint), en latin *Maximus*, abbé et patron de la ville de Chinon, en Touraine, né dans cette ville, vivait du IVe au Ve siècle. Élevé à la cour, il renonça de bonne heure aux avantages du siècle, et se mit sous la discipline de saint Martin, évêque de Tours. Il fonda, à Chinon, un monastère qu'il dédia à la sainte Vierge, et dont il fut le premier abbé. Plus tard, cette communauté prit le nom de son fondateur. Elle fut sécularisée au XIIe siècle, puis elle eut le titre d'église insigne, royale et collégiale, et releva immédiatement du Saint-Siége. En 1696, elle fut réduite au droit commun. Le Martyrologe romain moderne a placé la fête de saint Mesme au 20 août. *Voy.* saint Grégoire de Tours, *De Glor. Confess.*, c. XXII. Le Laboureur, *Hist. de l'abbaye de l'Ile-Barbe.* Bulteau, *Prélimin. de l'hist. de l'Ord. de Saint-Benoît.* Les *Preuves de l'hist. de Lorraine*, t. IV, folio 339. Richard et Giraud.

MESMER (Frédéric-Antoine), médecin, né à Mersbourg, en Souabe, l'an 1733 ou 1734, mort dans sa ville natale en 1815, est devenu célèbre par le magnétisme, dont il perfectionna la doctrine, Van Helmont en ayant jeté les premiers fondements au XVIe siècle. Il a composé plusieurs ouvrages, qui sont indiqués dans les biographies. *Voy.* notre art. MAGNÉTISME.

MESMIN (Saint), en latin *Maxintinus*, second abbé de Micy, près d'Orléans, mort le 15 décembre 520, était neveu de saint Euspice, prêtre de Verdun, qui fonda le monastère de Micy, dont il laissa la direction à saint Mesmin en 510. La prospérité dont jouissait alors cette communauté lui attira un grand nombre de disciples, qu'il sanctifia par ses exemples encore plus que par ses discours. L'abbaye de Micy prit dans la suite le nom de *Saint-Mesmin*. On célèbre, le 15 décembre, la fête de ce saint abbé. D. Mabillon, *Acta Sanctor. Ordin S. Benedicti*, addit. du tom. I. Richard et Giraud.

MESNIER, prêtre, mort en 1761, a laissé : 1° *Problème historique : Qui des jésuites, de Luther et de Calvin, a fait plus de mal à l'Église?* — 2° l'*Addition* à cet ouvrage; Avignon, Paris, 1757, vol. in-12, où il s'élève contre l'Inquisition, qui avait condamné son ouvrage fanatique et emporté, fruit de la haine que les jansénistes ont toujours eue pour la Société de Jésus. Or le *Problème* a été d'autant plus maladroitement imaginé, qu'il est prouvé que le jansénisme n'est qu'un rejeton du calvinisme. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MESNIL (Jean-Baptiste du), avocat du roi au parlement, né à Paris en 1517, mort l'an 1569, se distingua par ses lumières, son intégrité et sa charité. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Avertissement sur le fait du concile de Trente*, 2° *Plaidoyer en la cause de l'université de Paris et des jésuites*; Paris, 1594, in-8°. *Voy.* Antoine Loysel, *Opuscules*, édit. in-4°, p. 176-251.

II. **MESNIL** (Louis du), jésuite, est auteur d'un ouvrage très-estimé intitulé : *Doctrina et disciplina Ecclesiæ, ipsis verbis veterum monumentorum exposita*; Cologne, 1730, 4 vol. in-fol.; c'est le tableau très-exact de la doctrine et de la discipline de l'Église durant les douze premiers siècles, l'auteur n'étant que le simple et fidèle rapporteur des passages qui expriment la croyance et la pratique de l'Église. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MÉSONYCTIQUE (*Mesonycticum*), hymne qui se chante, chez les Grecs, au milieu de la nuit, comme le mot même l'indique.

MÉSOPENTECÔTE, qui signifie à la lettre *mi-pentecôte*, est le nom donné par les Grecs à la quatrième semaine d'après Pâques.

I. **MÉSOPOTAMIE**, province située entre l'Euphrate et le Tigre; elle est célèbre dans l'Écriture, parce qu'elle a été la première demeure des hommes avant et après le déluge; c'est la patrie de Phaleg, d'Héber, de Tharé, d'Abraham, de Nachor, de Sara, de Rebecca, de Rachel et des fils de Jacob. Les Hébreux appellent ce pays *Aram-Naharaïm* ou *Aram des deux fleuves*, parce qu'apparemment Aram, père des Syriens, la peupla, et parce qu'elle est placée entre deux grands fleuves. Elle est aussi appelée, en hébreu, *Padan Aram* ou *Campagne d'Aram*, ce que la Vulgate traduit par *Mésopotamie de Syrie*. De l'an 198 à l'an 1612, trois conciles ont été tenus dans ce pays. *Voy.* Genèse, XXIV, 10; XXVIII, 5. Actes, II, 9; VII. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, où est discutée l'opinion de ceux qui admettent une seconde Mésopotamie. La Regia, Labbe et Hardouin, tom. I. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 259. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* ARAM, nos I et II.

II. **MÉSOPOTAMIE**, contrée d'Asie et dixième province ecclésiastique dans le patriarcat d'Antioche. Elle eut pour métropole Amid, qui fut élevée à cette dignité sous l'empereur Constant. Cette province fut nommée ensuite Mésopotamie supérieure et quatrième Arménie. *Compar.* AMID.

III. **MÉSOPOTAMIE DE SYRIE**. *Voy.* MÉSOPOTAMIE, no I.

MÉSORE (*Mesorium, pausa*), terme qui, dans la liturgie grecque, désigne l'intervalle qu'il y a entre les heures de l'office divin.

MESPHAR, un des chefs des familles qui revinrent de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy.* I Esdr., II, 2.

MESPHARATH, un des chefs des familles, et peut-être le même que celui dont il est parlé à l'art. précéd. *Voy.* II Esdr., VII, 7, etc. D. Calmet dans son *Commentaire* sur ce passage.

MESPHÉ. *Voy.* MASPHA, no III.

MESPLÈDE (Louis), dominicain, né à Cahors vers l'an 1601, mort en 1663, fut prieur, puis provincial du Languedoc. On a de lui : 1° *Querela apologetica provinciæ Occitaniæ Ordinis Prædicatorum*; Cahors, 1624, in-4°; — 2° *Notitia antiqui status Ordinis Prædicatorum*; Paris, 1643, in-8°; réimprimé avec des additions, sous ce titre : *Commonitorium de Ordinis Prædicatorum renovatione*; Cahors, 1644; ouvrage qui a été réfuté par le P. Nicolaï, son confrère; — 3° *Catalaunia Galliæ vindicata, adversus Hispaniarum Scriptorum imposturas*; Paris, 1643, in-8°; ouvrage également réfuté par le même P. Nicolaï. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 607. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

MESPOLIÉ (François), dominicain, né à Albi, vivait du XVII[e] au XVIII[e] siècle. Il prêcha avec succès dans les principales villes de France, et pendant plus de trente ans il donna des missions dans diverses provinces. Il a laissé : 1° *Exercices spirituels ou les véritables pratiques de piété pour honorer Jésus-Christ et sa sainte Mère, contenues dans le Rosaire;* Paris, 1703, in-12; ouvrage réimprimé sous ce titre : *Les Véritables pratiques de piété pour honorer Jésus-Christ et sa sainte Mère, et pour sanctifier les hommes, contenues dans le Rosaire;* 1710; — 2° *Règlement de vie selon les maximes de la perfection chrétienne et des vertus, selon saint Thomas, à l'usage des missions;* ibid., 1713, in-12; — 3° *Trois sortes d'examens très-utiles pour faire une confession générale et particulière;* ibid., 1706, in-12; — 4° *Recueil de Cantiques sur les principales obligations du christianisme;* ibid., 1708, in-12. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 801. Richard et Giraud.

MESRAÏM, mot hébreu qui désigne : 1° le second fils de Cham, lequel fut père de Ludim, Anamim, Laabim, Nephthuïm, Petrusim et Chasluim; 2° l'Égypte, dans presque tous les livres de l'Ancien Testament; 3° les Égyptiens, également dans la plupart des livres de l'Ancien Testament. *Voy.* Genèse, X, 6, 13; XII, 10, etc.

MESROB-EREZ, historien arménien, né à Holatzim, vivait au X[e] siècle, et était prêtre à Hoghots-Kéogh, dans la province de Siounie. On a de lui : *Vie de saint Nersès I[er], surnommé le Grand, patriarche d'Arménie au IV[e] siècle;* Madras, 1775, 1 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MESSA**. Les enfants de Jectan, dit Moïse, ont habité le pays qui est depuis Messa, en s'avançant vers Sephar, montagne orientale. *Voy.* Genèse, X, 26-30.

II. **MESSA**, nom d'homme. *Voy.* IV Rois, XI, 6.

MESSAL. *Voy.* MASAL.

MESSALEMETH, femme de Manassé, roi de Juda. *Voy.* IV Rois, XXI, 19.

MESSALIENS ou **MASSALIENS** (*Messaliani* ou *Massaliani*), anciens sectaires ainsi nommés d'un mot hébreu qui signifie *prière*, parce qu'ils croyaient qu'il fallait toujours être en prière. Il y a eu, selon saint Épiphane, deux sortes de Messaliens : les anciens et les nouveaux. Les anciens étaient païens, et n'avaient rien de commun avec les chrétiens, les samaritains et les juifs. Ils reconnaissaient plusieurs dieux, mais n'en adoraient qu'un seul, s'assemblaient dans des oratoires, où ils récitaient des cantiques composés par les plus habiles de leur secte. On croit que c'était des hypsistaires, dans la secte desquels avait été saint Grégoire, évêque de Nazianze, père de saint Grégoire le théologien, avant d'embrasser le christianisme. On en fit mourir plusieurs, que les autres regardèrent comme des martyrs, d'où ils prirent le nom de martyriens, à cause de ces prétendus martyrs des idoles. Les nouveaux messaliens, qui étaient chrétiens, parurent vers l'an 361, et vinrent, dit-on, de Mésopotamie, d'où ils se répandirent jusqu'à Antioche. Ils enseignaient, entre autres choses : 1° que le baptême était inutile, parce qu'il ne pouvait chasser le démon, qui occupait notre âme depuis le moment de notre naissance; 2° qu'on pouvait arriver à une vertu assez consommée pour ne plus commettre aucun péché et pour égaler la Divinité quant à la perfection de la science et de la vertu; 3° que la participation des sacrements était une chose indifférente; 4° que chaque homme avait deux âmes : l'une stupide et imbécile, et l'autre capable de voir la sainte Trinité des yeux du corps. Les messaliens furent condamnés dans les conciles d'Antioche et de Side tenus en 381, et dans un autre concile d'Orient assemblé l'an 427; ce concile décréta qu'ils ne seraient plus reçus dans l'Église, quelque pénitence qu'ils pussent faire, parce qu'ils feignaient de se convertir, et retournaient ensuite à leurs erreurs, prétendant que cette dissimulation était permise. Enfin, l'an 431, le concile d'Éphèse condamna aussi ces sectaires. On leur a donné encore le nom d'*Adelphiens*, d'Adelphe, un de leurs chefs; d'*Euchites*, mot qui, en grec, a la même signification que messaliens en hébreu; de *Psalliens* ou *Enthousiastes*, c'est-à-dire *Possédés*, à cause des agitations violentes que le démon excitait en eux, et *Saccophores* ou *Porte-sacs*, parce qu'ils étaient toujours vêtus d'un sac, faisant ouvertement profession de pauvreté, et disant qu'on ne devait faire l'aumône qu'à eux seuls, parce que seuls ils étaient les pauvres d'esprit et les vrais enfants de Dieu. *Voy.* saint Épiphane, *Hæres.* LXXX. Théodoret, *Hist. ecclés.*, l. IV, c. X. Saint Jean Damascène, *De Messalianorum Hæresib.* Constant. Hermenopol., *De Sectis.* Baronius, ad ann. 361. Le P. Antoine le Grand, *Hist. Hæres.*, p. 136. Hermant, *Hist. des Hérés.*, tom. II, p. 314. Tillemont, *Hist. ecclés.*, tom. VIII. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MESSANA. *Voy.* MESSINE.

I. **MESSE**, du latin *missa* pour *missio*, signifie l'action de congédier une assemblée, parce que anciennement, dans l'Église, on congédiait, avant la célébration des saints mystères, ceux qui n'étaient pas dignes d'y assister, comme les catéchumènes, les pécheurs publics, etc. De même, après la célébration, on congédiait les fidèles, en disant à haute voix : *Ite, missa est*, c'est-à-dire *allez, c'est le renvoi*. C'est là l'étymologie du mot *messe* donnée par saint Augustin, saint Avit de Vienne, saint Isidore de Séville, Flore de Lyon, Remi d'Auxerre, etc. Mais ce dernier, en expliquant l'*Ite, missa est*, ajoute qu'on peut regarder la messe comme l'envoi des prières et des oblations que le peuple fait à Dieu par le ministère du prêtre, qui tient la place du Médiateur. D'après cette explication, on traduirait très-bien : *Allez, vous pouvez vous retirer maintenant, l'oblation a été envoyée, offerte, faite à Dieu.* Quelques hébraïsants, tels que Munster, Reuchlin, Génébrard, etc., ont voulu tirer le nom de *missa* du mot hébreu *missâ*, qui, dans le Deutéronome (XVI, 10), signifie une offrande volontaire. Mais quoi qu'il en soit de son étymologie, la messe est un sacrifice non sanglant par lequel Jésus-Christ s'offre à Dieu son Père, par les mains du prêtre. Or le sacrifice de la messe est le même en substance que le sacrifice de la croix. C'est la même victime qui est offerte et immolée; la manière seule est différente : Jésus-Christ s'offrit sur le Calvaire en mourant; sur l'autel, il s'offre d'une manière mystique, qui représente sa mort. L'essence du sacrifice de la messe consiste, selon l'opinion commune, dans la seule consécration. Quelques théologiens ajoutent que la communion du prêtre qui célèbre est aussi de l'essence du sacrifice; mais le plus grand nombre la regarde seulement comme une partie intégrante. Quant à la communion du peuple, elle n'est ni de l'essence, ni de l'intégrité du sacrifice. La fin principale du sacrifice de la messe est une reconnaissance solennelle et un aveu public de la suprême majesté de Dieu, de son souverain domaine sur nous, de notre faiblesse et de notre entière dé-

Digitized by Google

pendance de lui. Outre cette fin principale, il y en a quatre autres particulières; car on l'offre encore : 1° pour rendre à Dieu le culte de latrie; c'est pourquoi on l'appelle sacrifice *latreutique* ou d'adoration; 2° pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, d'où on le nomme *eucharistique;* 3° pour apaiser la colère de Dieu et obtenir la rémission des péchés; dans ce sens il est dit *propitiatoire* et *satisfactoire;* 4° pour obtenir de Dieu de nouvelles grâces; de là son nom d'*impétratoire*. Le sacrifice de la messe peut être offert : 1° Pour tous les hommes vivants, et principalement pour tous les fidèles. Il peut l'être aussi pour les infidèles, les juifs, les catéchumènes, les excommuniés, les hérétiques, avec cette restriction, néanmoins, que le prêtre doit prier pour ceux-ci en particulier, sans les nommer; 2° pour les âmes des fidèles qui sont en purgatoire. Car il est de foi que ces âmes sont soulagées par les suffrages de leurs frères vivants, et que le fruit du sacrifice leur est appliqué; 3° pour les saints qui sont dans le ciel; non pour leur obtenir la rémission de quelque peine ou une augmentation de gloire essentielle, mais pour rendre grâces à Dieu pour les bienfaits dont il les a comblés, et pour honorer leur mémoire. On a nommé les prières et les cérémonies qui se font dans l'Église catholique pour la consécration de l'Eucharistie la *liturgie*, c'est-à-dire le *service*, parce que c'est la plus auguste du service divin; *syntaxe* et *collecte*, ou *assemblée*, *office solennel*, *sacrifice*, *oblation*, *divins mystères*, etc.; mais, depuis le IVe siècle, le nom de *messe* a été le plus usité dans l'Église latine. La messe doit se célébrer en langue latine dans l'Église latine, et non en langue vulgaire; le concile de Trente dit anathème à ceux qui prétendent le contraire. Les rubriques prescrivent les rites que le prêtre doit garder dans la célébration du sacrifice; il est obligé, en conscience, de les suivre, comme l'enseignent les théologiens fondés sur la bulle de Pie V; cette bulle se lit à la tête de tous les Missels. Les auteurs liturgiques distinguent dans la *messe* différentes parties : 1° la préparation ou les prières qui se font avant l'oblation, et c'est ce qu'on nommait autrefois la *messe des catéchumènes;* 2° l'oblation ou l'offrande, qui s'étend depuis l'offertoire jusqu'au *Sanctus;* 3° le canon ou la règle de la consécration; 4° la fraction de l'hostie et la communion; 5° l'action de grâces ou la postcommunion. *Voy.*, pour ces diverses questions et toutes les autres qui se rattachent à la messe, outre le conc. de Trente, *passim*, Justin., *Dialog. contra Triphon.* Iren., *Advers. hæres.*, l. IV, c. XVII, alias XXXII. Tertull., *Contra Marcion.*, l. III, c. XXII. Euseb., *Demonstr. evangel.*, l. I, c. VI. Hieronym., *in cap.* I *Malach.* Chrysost., *in Psalm.* XCV. August., *De Civitate Dei*, l. XVIII, c. XXXV; tous ces Pères ont enseigné que le sacrifice perpétuel et universel prédit par le prophète Malachie (I, 10-11), n'était autre que le sacrifice de la messe. *Voy.* encore le *Traité de l'Eucharistie*, dans les théologiens. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MISSA. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Le P. Lebrun, *Explicat. des cérémonies de la messe*, tom. VII. Jean Belet, *Rationale divinorum officiorum*, c. V. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé Boissonnet, *Diction. des cérémonies et des rites sacrés.* L'*Encyclop. cathol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **MESSE (GRAND')** *Voy.* MESSE, n° X.

III. **MESSE BASSE.** On appelle ainsi la messe qui se dit avec un seul répondant et sans chant.

IV. **MESSE CONVENTUELLE**; c'est celle où tous les membres d'un chapitre, d'une communauté, d'une congrégation, assistent et chantent ensemble. La congrégation des Rites veut que les chanoines assistent à la messe conventuelle pour gagner leurs distributions, que cette messe soit célébrée avec diacre et sous-diacre dans les églises cathédrales et collégiales, lorsqu'il y a pour cela un nombre suffisant de clercs. Aucun chapitre ne peut être tenu pendant la célébration des grand'messes ou messes conventuelles. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

V. **MESSE DE REQUIEM** ou **DES DÉFUNTS, DES MORTS**; ce sont les noms que l'on donne aux messes que l'on dit pour ceux qui sont morts en Jésus-Christ, selon l'expression du concile de Trente, et qui ne sont pas encore entièrement purifiés : *Pro defunctis in Christo nondum ad plenum purgatis.* Ces messes s'appellent de *Requiem*, parce que l'*Introït* commence par ce mot latin qui signifie *repos*. Contrairement à la tradition chrétienne, constante et universelle, les protestants prétendent que le sacrifice de la messe ne doit pas plus être offert pour les morts que pour les vivants; en quoi ils ont justement mérité l'anathème dont le saint concile de Trente les a frappés. *Voy.* Ambros., *Oratio de fide resurrect.* August., *Lib. de cura pro mortuis agenda*, c. I, et *Lib. quæst. super Exod. quæst.* LXXII. Gregor., *Dialog.*, l. IV, c. LV. Conc. Trident., sess. XXII, c. II, et can. III; sess. XXV, *decr. de Purgatorio.* D. Macri *Hierolexicon.*

VI. **MESSE DES CATÉCHUMÈNES**, nom donné à cette partie de la messe qui s'étend depuis le commencement jusqu'à l'offertoire exclusivement. Les catéchumènes ne pouvaient pas assister à la célébration de l'Eucharistie; on leur permettait seulement d'être présents à l'office jusqu'à l'Évangile, qu'ils entendaient, et après lequel le diacre les renvoyait, en disant : *Ite, catechumeni, missa est.* Il ne leur était pas permis de recevoir, ni même de voir la sainte Eucharistie; mais, afin qu'ils eussent une espèce de communion avec les fidèles, on leur donnait du pain bénit, qu'on appelait *pain des catéchumènes. Voy.* Suicer, *Thesaurus eccles.* Morin, *De Pœnitent.* Gabr. de l'Aubespine, *Observations sur les anciens rites de l'Église*, l. II. *Compar.* MESSE, n° II.

VII. **MESSE DES PRÉSANCTIFIÉS.** *Voy.* PRÉSANCTIFIÉS.

VIII. **MESSE DU SAINT-ESPRIT**; messe qui commence par l'invocation du Saint-Esprit, et qui se célèbre dans certaines solennités, telles qu'une assemblée ecclésiastique ou civile, pour attirer les lumières et les grâces divines.

IX. **MESSE GRECQUE**; c'est celle qui est célébrée en grec par un prêtre grec, et suivant le rit de son Église.

X. **MESSE HAUTE** ou **GRAND'MESSE.** On appelle ainsi la messe qui se chante avec un diacre et un sous-diacre.

XI. **MESSE LATINE**, celle qui se dit en latin, et selon le rit de l'Église latine.

XII. **MESSE PAROISSIALE.** On lui a donné ce nom parce qu'elle se célèbre à l'église de la paroisse, à une heure fixe et réglée, afin que tous les paroissiens n'en ignorent et puissent s'y trouver. Les saints canons enjoignent à tous les fidèles d'assister à la messe paroissiale toutes les fois qu'il est en leur pouvoir. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, et l'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon.*, a fait,

Digitized by Google

à l'article de ce dictionnaire, plusieurs additions importantes.

XIII. **MESSE PARTICULIÈRE** ou **PRIVÉE**; c'est celle où le prêtre seul communie, ou bien celle qui est célébrée sans qu'il y ait un grand nombre de fidèles, comme par exemple celle qui se dit dans une chapelle particulière, ou toute autre, qu'on ne peut appeler messe *publique*, parce que la messe *publique* a une heure déterminée, et que le plus grand nombre des fidèles y assistent. Mais, à proprement parler, il n'y a pas de messe *privée;* toutes sont publiques et communes, comme dit le concile de Trente : *Siquidem illæ quoque missæ vere communes censeri debent*. Il n'y en a, en effet, aucune qui ne soit célébrée par un ministre public de l'Église, qui offre à Dieu le sacrifice et pour lui et pour les fidèles. Ainsi les messes dites dans les chapelles d'un séminaire, d'une communauté religieuse, etc., sont des messes *particulières* ou *privées*. L'usage des messes *privées* dans ce sens est très-ancien dans l'Église; on en voit la preuve dans les Pères. *Voy*. Tertull. *De Fuga imperf.*, l. IV. Euseb., *De Vita Constant.*, l. IV, c. XLI. August., *De Civitate Dei*, l. XXII, c. VIII. Grégor., *Homil*. XXXVII, *in Evang*. Chrysost., *Homil*. VII *in Epist. ad Ephes*. Le *Diction ecclés. et canon. portatif*, et l'abbé André, qui rapportent les règlements faits dans l'Église au sujet des messes privées.

XIV. **MESSE VOTIVE**. On appelle *votive* la messe autre que celle de l'office du jour, et qui se dit pour quelque dévotion particulière.

MESSEL. *Voy*. MISSEL.

MESSEMAKERS (Engelbert), en latin, *Cultrificis*, dominicain, né à Nimègue, mort en 1492, fut reçu docteur en théologie, et érigea, à Zwolle, un couvent dont il devint prieur. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Epistola declaratoria privilegiorum FF. Mendicantium contra curatos parochiales, et Epistola de simonia vitanda in receptione noviciorum;* Nimègue, 1479, in-4°; Cologne, 1497, in-8°; Paris, 1507, in-8°; Delft, 1508, in-16; — 2° *Manuale confessorum metricum*, Cologne, 1497, in-4°. *Voy*. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 875. Hartzheim, *Prodromus Histor. univers. Coloniensis*. La *Nouv. Biogr. génér.*

MESSENCE. *Voy*. MAXENCE, n° III.

MESSÈNE (*Messenia*), aujourd'hui *Mésaniga* ou *Moséniga*, siége épisc. de la province d'Hellade, sous la métropole de Corinthe; quelques notices en font une métropole. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Alexandre, souscrivit à la lettre du concile de Sardique. Messène est aujourd'hui un évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Corinthe, siége également *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 195. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 206-207.

MESSENT. *Voy*. MAIXANT, n° I.

MESSIE, mot dérivé de l'hébreu, et qui signifie *oint* ou *sacré*. Lorsque dans l'Écriture ce mot se trouve précédé de l'article déterminatif, sans que la présence de cet article soit exigée d'ailleurs, il signifie le Rédempteur des hommes promis dès le commencement du monde, et que Dieu devait envoyer sur la terre après l'avoir fait annoncer par ses prophètes. Ce Messie, qui est Jésus-Christ, a été promis aussitôt après le péché d'Adam, lorsque Dieu dit au serpent qu'il mettrait des inimitiés entre lui et la femme, entre sa postérité et la postérité de la femme, et que la femme (ou, selon le texte hébreu, le fils de la femme) lui écraserait la tête (Genèse, III). Cette même promesse fut renouvelée à Abraham avec plus de clarté et en termes plus exprès, avec assurance que toutes les nations seraient bénies en sa postérité (Genèse, XVIII, XXII). Elle fut réitérée à Jacob, toujours avec l'assurance que toutes les nations de la terre seraient bénies en sa postérité, le Messie libérateur devant naître d'elle, et, particulièrement, dans la tribu de Juda (XVI, XXVIII, XLIX). Enfin le Messie a été annoncé pendant quatre mille ans par une longue suite de prophètes, qui apprirent aux hommes quelle était la fin et le but de la mission de ce divin envoyé du Ciel. Le Messie a toujours été l'objet des désirs les plus ardents des saints patriarches. La plupart même étaient destinés de Dieu pour représenter quelque trait particulier de sa vie et de son ministère. Melchisédech figura son sacerdoce, Abraham sa qualité de chef et de père des croyants, Isaac son sacrifice, Job ses persécutions, Josué son entrée triomphante dans la terre des vivants, etc. Toute la nation juive espérait qu'il naîtrait un jour un grand roi de la tribu de Juda. Quoiqu'il soit venu depuis plus de dix-huit cents ans en la personne de Jésus-Christ, les Juifs, dispersés dans le monde entier pour l'avoir méconnu et mis à mort, l'attendent encore et le désirent ardemment. *Voy*. le P. Ch. Joseph Imbonati, deux *Dissert. sur le Messie*, insérées dans la *Biblioth. rabbinique*, tom. V. D. Calmet, *Dissert. sur les caractères du Messie*, en tête de son *Comment sur Jérémie*. Le P. Buffier, *Traité de la véritable religion*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, *Diction. de théol*. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 288-289. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar*. JÉSUS, n° VI. PROPHÉTIE.

I. **MESSIEN** (Saint), martyr. *Voy*. MAXIMIEN.

II. **MESSIEN**, prêtre de l'église d'Arles, vivait au VI° siècle. Dès sa jeunesse, il se plaça sous la discipline de saint Césaire, dont il fut le secrétaire et le porte-crosse. Messien et Étienne restèrent toujours auprès de ce saint évêque, et composèrent ensemble le second livre de la *Vie de saint Césaire*. Messien a laissé : 1° une *Lettre* adressée à l'évêque Vivence, où il rend compte d'une vision de saint Césaire; on la trouve dans Mabillon, *Appendice des Annales*, tom. I; — 2° une *Requête* présentée au pape Symmaque par Messien et l'abbé Gilles, en faveur des priviléges de l'église d'Arles. *Voy*. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. III.

MESSIER (Robert), franciscain, supérieur de la province de France, prêcha avec distinction vers la fin du XV° siècle. On a de lui des *Sermons;* Paris, 1524. Ces sermons sont le pendant de ceux de Menot; on y trouve une certaine érudition, mais en même temps des applications singulières de l'Écriture, des explications forcées des Pères de l'Église, des raisonnements peu dignes de la majesté de la chaire, des jeux de mots puérils. *Voy*. Feller, *Biogr. univ.*

MESSIL. *Voy*. MÉTÉLIS.

MESSINE (*Messana*), ville archiépisc. d'Italie, capitale de la vallée de Demona; c'était d'abord un simple évêché, et Eucarpus, qui vivait vers l'an 505, en fut le premier évêque. Ce siége, ayant été érigé en archevêché au XII° siècle, Nicolas en fut nommé le premier archevêque, en 1166, par Alexandre III. *Voy*. Rocco Pirro, *Sicilia Sacr.*, l. I, p. 195, seq. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 298-306.

MESSULAM, père d'Asiala. *Voy*. IV Rois, XXII, 3.

MESTRAL, prêtre missionnaire, a laissé : *Prières et cantiques à l'usage des missions*, ouvrage dans lequel on trouve la prière du ma-

Digitized by Google

tin et du soir, la manière d'entendre saintement la messe, des instructions pour faire une bonne confession générale, etc.; Paris, 1759, in-12.

I. **MESTREZAT** (Jean), protestant, né à Genève en 1592, mort à Paris l'an 1657, fut ministre de Charenton, et assista aux synodes qui y furent assemblés en 1623 et 1631. Ses coreligionnaires l'employèrent dans plusieurs affaires importantes. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De la Communion à Jésus-Christ au sacrement de l'Eucharistie*, contre les cardinaux Bellarmin et du Perron; Sedan, 1624, in-8°; — 2° *Traité de l'Écriture sainte*, contre le P. Regourd, jésuite, et le cardinal du Perron; Genève, 1642, in-8°; — 3° *Traité de l'Église;* ibid., 1649, in-4°; — 4° *Sermons sur la venue et la naissance de Jésus-Christ;* ibid., 1649, in-8°; — 5° *Sermons sur les chapitres* XII *et* XIII *de l'Épître aux Hébreux;* ibid., 1655, in-8°; — 6° *Vingt Sermons* sur divers textes; Sedan, 1625, in-12; Genève, 1658, in-8°. *Voy.* Senebier, *Hist. littér. de Genève*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MESTREZAT** (Philippe), protestant, né à Genève, mort en 1690, était neveu du précédent; il exerça les fonctions de pasteur, professa la théologie, et acquit la réputation d'un bon prédicateur parmi ses coreligionnaires. On a de lui un grand nombre de *Dissertations*, entre autres : 1° *De Unione personarum in Christo*; Genève, 1682, in-4°; — 2° *De Communicatione idiomatum toti Christo facta;* ibid., 1675, in-4°; — 4° *De Tolerantia fratrum dissidentium in præterfundamentalibus;* ibid., 1663, in-4°; — 4° *Quæstionum philosophico-theologicarum de libero arbitrio Decas;* ibid., 1655, in-12. *Voy.* Joly, *Remarques sur le Dictionnaire critique de Bayle*. Senebier, *Hist. littér. de Genève*. Michaud, *Biogr. univers.*

MESURE DES HÉBREUX. Les anciens Hébreux avaient des mesures de plusieurs sortes. Nous parlerons de chacune de ces mesures à son nom propre.

MÉTABÉEL, père de Dalaïa. *Voy.* II Esdras, VI, 10.

MÉTAMORPHISTES ou **TRANSFORMATEURS** (*Metamorphistæ*), hérétiques du XII° siècle qui prétendaient que le corps de Jésus-Christ s'était métamorphosé en Dieu dans le ciel au moment de son ascension. On dit que quelques luthériens ubiquitaires ont renouvelé cette erreur au XVI° siècle. *Voy.* Pratéole, *Catalog. Hæres.*

MÉTANGISMONITES (*Metangismonitæ*), dérive de deux mots grecs, dont l'un signifie *avec*, *dans*, et l'autre *vaisseau*, *vase*. On a donné ce nom à des hérétiques qui prétendaient que, dans la très-sainte Trinité, le Fils était dans le Père comme un vase est dans un autre vase. Cette secte a pu être une branche des ariens. *Voy.* saint Augustin, *Hæres.*, LVII ou LVIII. Philastre, *De Hæres.* Pratéole, *Catalog. Hæres.* Bergier, *Diction. de théol.*

MÉTANOÉA ou **MÉTANOÏA**, qui signifie, à la lettre, *changement d'esprit, d'âme, de pensée*, se prend chez les Grecs : 1° pour *résipiscence*, *repentir*, et, par extension, pour le *sacrement de pénitence*. En vain Luther s'est-il fondé sur ce mot pour prétendre que pour faire pénitence il suffisait de changer de vie, sans qu'on fût obligé de haïr et de détester ses péchés passés; outre que le concile de Trente a défini le contraire, n'est-il pas évident qu'on ne peut pas revenir à Dieu sincèrement si on n'a pas une douleur profonde de l'avoir offensé? 2° *Métanoia* se prend principalement chez les Grecs pour une cérémonie ou pratique de pénitence, qui consiste à se pencher fort bas, et à mettre une main contre terre avant de se relever. Les confesseurs en prescrivent ordinairement un certain nombre en donnant l'absolution. Tout en regardant ces grandes inclinations du corps comme une pratique très-agréable à Dieu, les Grecs condamnent les génuflexions, et prétendent qu'on ne doit adorer Dieu que debout, comme si les gestes du corps n'étaient pas très-indifférents par eux-mêmes, et avaient d'autre signification que celle qui leur est donnée par l'usage. Dans l'Occident, se découvrir la tête est une marque de respect; dans l'Orient, c'en est une de se déchausser et d'avoir les pieds nus. Lorsque Moïse voulut s'approcher du buisson ardent, Dieu lui cria : *Ote ta chaussure de tes pieds; car le lieu dans lequel tu es est une terre sainte.* Il exigea de lui la marque de respect qui était alors en usage. Il est évident que se mettre à genoux ou se prosterner est un signe d'humiliation, par conséquent d'adoration. Lorsque Aaron raconta aux Israélites ce que Dieu avait ordonné à Moïse, ils se prosternèrent pour adorer Dieu. *Voy.* Exode, III, 3-5; IV, 28-31. Concil. Trident., sess. XIV, can. V. Bergier, *Diction. de théol.*, art. MÉTANOÉA. L'*Encyclop. cathol.*, au mot CONTRITION (*théol.*).

MÉTAPHORISTES, nom donné à des hérétiques qui avaient adopté les erreurs de Daniel Chamier, ministre de Montauban, lequel prétendait, entre autres choses, que Jésus-Christ n'est pas proprement le Verbe et l'image de Dieu le Père. *Voy.* CHAMIER.

MÉTAPHRASTE (**SIMÉON LE**) *Voy.* SIMÉON LE MÉTAPHRASTE.

MÉTAPHYSIQUE. Les incrédules et les hérétiques ont souvent reproché aux théologiens de mêler les discussions *métaphysiques* à la théologie, qui doit être entièrement fondée sur la révélation; mais ce reproche n'a lui-même aucun fondement. Dès l'origine du christianisme, les philosophes auteurs des hérésies se sont servi de la *métaphysique* pour attaquer les dogmes révélés. Les Pères de l'Église et les théologiens ont donc été forcés de montrer que la *métaphysique* de ces philosophes était fausse, d'employer toute la précision du langage d'une saine *métaphysique* pour exposer et développer les dogmes de la foi, et pour les mettre à couvert des sophismes qu'on y opposait. D'ailleurs nos adversaires peuvent-ils eux-mêmes attaquer ou établir un système quelconque autrement que par des arguments empruntés à la métaphysique? Remarquons encore l'inconséquence des hérétiques anciens et modernes, ariens, protestants, sociniens et autres. D'un côté, ils voudraient que les dogmes de la foi fussent énoncés dans le langage simple et populaire, comme ils l'ont été par les écrivains de l'Ancien et du Nouveau Testament; de l'autre, ils s'efforcent de prouver que ce langage ne s'accorde pas avec la vraie *métaphysique*, et qu'il n'est pas possible de le prendre à la lettre. Ils ont attaqué le dogme du péché originel par de prétendus principes de justice et d'équité; le mystère de l'Incarnation, par de fausses notions de ce que nous appelons *nature* et *personne;* celui de l'Eucharistie, par une explication captieuse des mots *substance, accidents, étendue, matière, corps*, etc. Où en seraient les théologiens catholiques, s'ils n'étaient pas meilleurs métaphysiciens que leurs adversaires? Ainsi ce n'est ni par goût, ni par habitude, ni par un reste d'attachement à l'ancien usage, comme le prétendent nos adversaires, que les théologiens cultivent la *métaphysique;*

Digitized by Google

elle leur sera absolument nécessaire tant que la religion aura des ennemis. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* L'*Encyclop. cathol.*

METAYER (Martin LE), curé de Saint-Thomas d'Évreux, né dans cette ville, mort en 1704, était licencié en théologie. On lui attribue : *Dissertation touchant les pensions sur les bénéfices;* Rouen, 1671, in-12; elle se trouve parmi les ouvrages de François Petard Castel, avocat au parlement. *Voy.* Vigneul de Marville, *Mélanges d'hist. et de littérat.*, édit. de 1725, t. II, p. 334. Le Brasseur, *Hist. civile et ecclés. du comté d'Évreux*, p. 411 et 412.

MÉTEL. *Voy.* METELLUS.

MÉTELIN ou **MITYLÈNE**, autrefois **LESBOS**, île de la mer Égée et siége de la ville épisc. de la province des îles Cyclades, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Rhodes; ce siége fut élevé dans la suite à la dignité de métropole. Son premier évêque grec, Évagrius, embrassa l'arianisme; il se joignit à Georges d'Alexandrie et à Acace de Césarée dans le concile de Séleucie, et souscrivit à leur formule de foi. Mételin a eu en outre des évêques latins, dont le premier paraît être Ambroise de Abiate, dominicain, nommé, en 1402, par Boniface IX, quoiqu'il figure dans quelques notices parmi les évêques grecs. Aujourd'hui Mételin a le titre d'archevêché; mais c'est un simple siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom I, p. 953; tom. III, p. 991. Albéric, *In Chron. ædit. Lipsiæ*, tom. II, p. 440, *ad ann.* 1205. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 160. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 306-367.

MÉTÉLIS, MÉLITES, MESSIL, FUA ou **FUOA**, ville épisc. de la première Égypte, au patriarcat d'Alexandrie, érigée en évêché au v[e] siècle, a eu neuf évêques, dont le premier, Cronius, fut ordonné par Mélèce de Lycopolis. *Voy.* l'*Hist. Patr. Alex.*, p. 176. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1518. De Commanville, *Ire Table alphabéth.*, p. 156-157. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 307.

MÉTELLOPOLIS, siége épisc. de la Phrygie Pacatienne, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Hiérapolis, a eu deux évêques : le premier, N..., fut représenté au sixième concile par un prêtre nommé *Eudoxius*, et le deuxième, Michel, assista au huitième concile, ainsi qu'à celui qu'on assembla, sous le pape Jean VIII, au sujet du rétablissement de Photius. Métellopolis est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 825. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 157. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 307.

METELLUS ou **MÉTEL** (Hugues), chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Toul, en Lorraine, vers l'an 1080, mort l'an 1157, était contemporain et ami de saint Bernard. Il a laissé : cinquante-trois *Lettres* sur des sujets de théologie, de morale et de discipline; elles ont été insérées, par l'abbé Hugo, dans ses *Sacræ antiquitatis Monumenta*, tom. II; Saint-Dié, 1731, in-fol.. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*, et *Hist. de Lorraine*, tom. I, p. 121. L'*Hist. littér. de la France*, tom, XII, p. 495-510. Michaud, et la *Nouv. Biogr. génér.*, au mot MÉTEL.

MÉTEMPSYCOSE (*Metempsychosis*), passage ou transmigration de l'âme d'un homme dans le corps d'un autre homme ou d'une bête lorsqu'il vient à mourir. Les pythagoriciens pensaient que les âmes des hommes qui mouraient passaient dans d'autres corps, et que, si elles avaient été vicieuses, elles étaient enfermées dans des corps de bêtes immondes ou malheureuses pour y faire pénitence, et qu'après quelques siècles elles venaient animer d'autres hommes. On prétend que cette opinion a été empruntée par Pythagore aux anciens brahmanes. Il est certain qu'elle forme encore aujourd'hui le principal fondement de la religion des Indiens et des Chinois, qui, non-seulement ne mangent aucun animal qui a eu vie, mais qui ne se défendent pas même contre les bêtes farouches. Suivant Hérodote, les Égyptiens furent les premiers qui enseignèrent que l'âme est immortelle, et que, le corps une fois détruit, elle passe dans le corps d'une autre créature. Les juifs modernes veulent, contre toute vérité, que la métempsycose soit enseignée dans la Bible; car on voit clairement, au contraire, par la Loi, par les prophètes et par les auteurs sacrés du Nouveau Testament, que les âmes humaines, après la mort, étaient dans un état fixe, et qu'elles n'avaient plus aucune relation à la vie présente. Il est vrai que Joseph et Philon parlent de la métempsycose comme d'un sentiment très-commun dans leur nation, mais cela ne prouve nullement que ce soit sur l'Écriture que ce sentiment ait son fondement; les Juifs avaient pu le puiser dans la Chaldée, pendant leur longue captivité de Babylone, ou l'avoir emprunté des Grecs, avec lesquels ils eurent des relations de commerce. *Voy.* Psaume LVII, 39. Ecclésiaste, XII, 7. Joseph, *Antiquit.*, l. XVIII, c. II. *De Bello Jud.*, l. II, c. XII; l. VII, c. XXV. Philo, *De Somniis*, p. 586, et *De Gigantib.*, p. 285. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.* Bergier, art. TRANSMIGRATION DES AMES.

MÉTEMPSYQUE (*Metempsychus*), nom de secte. Les *métempsyques* étaient ceux qui, soit parmi les juifs, soit parmi les chrétiens, admettaient la métempsycose de Pythagore.

MÉTÉZEAU (Paul), oratorien, né à Dreux vers l'an 1582, mort à Calais en 1632, seconda M. de Bérulle dans la fondation de l'Oratoire, fut licencié de la maison et société de Navarre, et acquit une grande réputation comme prédicateur. On lui doit : 1° *Theologia sacra juxta formam evangelicæ prædicationis distributa;* Paris, 1625; — 2° *L'Exercice intérieur de l'homme chrétien;* ibid., 1627; — 3° *Traité de la vie parfaite, par imitation et ressemblance de Jésus-Christ;* ibid., 1627, in-8°; — 4° *De Sancto Sacerdotio, ejus dignitate et functionibus sacris, ad sacerdotum atque omnium qui orationi, ministerio verbi, curæ animarum incumbunt, piam institutionem;* ibid., 1631. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

METHAMAUCUM. *Voy.* MALAMOCCO.

METHCA, campement des Hébreux dans le désert, entre Taré et Hesmona. *Voy.* Nombr., XXXIII, 28, 29.

MÉTHOCHITE ou **MÉTOCHITE** (Théodore), grand logothète de l'Église de Constantinople, mort en 1332, fut un des plus savants grecs de son époque. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° une *Histoire sacrée;* — 2° des *Mémoires* et des *Pensées*, publiés par Janus Bloch, sous ce titre : *Specimina operum Theod. Metochitæ;* Copenhague, 1790, in-8°. *Voy.* Jean Cantacuzène, *Hist.*, l. I, c. LIX, et l. II, c. I. Meursius, *In Not. ad Metoch.* Richard et Giraud. Michaud. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr génér.*

I. **MÉTHODE** ou **MÉTHODIUS, EUBULUS, EUBULIUS** (Saint), martyr et docteur de l'église, vivait du III[e] au IV[e] siècle. Il fut successivement évêque d'Olympe et de Patara en Lycie, et de Tyr en Phénicie; on croit qu'il souffrit le martyre sous Dioclétien et Galerius. Les

Digitized by Google

Grecs l'honorent le 20 juin, et les Latins le 18 septembre. Il a laissé en grec : 1° *De la Résurrection*, contre Origène ; on en trouve des fragments dans saint Épiphane, *Panarium* ; dans Photius, *Bibliothèque*, et dans saint Jean Damascène ; — 2° *Sur les Choses créées*, dans Photius : — 3° *Sur le libre Arbitre et l'origine du mal*, publié par Combefis, en grec et en latin, avec des notes ; Paris, 1644, in-fol., et par Leo Allatius ; — 4° *De l'Angélique Virginité et de la chasteté*, imprimé, par Leo Allatius, sous ce titre : S. *Methodii, episcopi et martyris, Convivium decem Virginum*, etc.; Rome, 1656, in-8° ; par le P. Poussines ; Paris, 1657, in-8°, et par le P. Combefis, dans son *Auctuarium Biblioth. PP. Græcorum* ; 1672. Les ouvrages de saint Méthode ont été réimprimés dans la *Bibliotheca maxima Patrum* de Lyon, tom. III. *Voy.* saint Jérôme, *De Vir. illustr.*, c. LXXXIII, et *Epist.*, LXXXIV. Photius, *Cod.*, CCXXXIV, CCXXXVII. Henschenius, dans les *Acta Sanctorum*, tom. VI, junii, p. 5. Tillemont, *Mémoires*, tom. V, p. 467. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. IV, p. 26 et suiv. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MÉTHODE** ou **MÉTHODIUS** (Saint), confesseur et patriarche de Constantinople, né à Syracuse, mort le 14 juin, vers l'an 846, distribua ses biens aux pauvres, entra dans les ordres, et se retira dans le monastère de Chenolac ou du lac des Oyes, bâti par saint Étienne le jeune. Saint Nicéphore, patriarche de Constantinople, l'incorpora dans le clergé de son église, et le chargea d'une mission auprès du pape Pascal. Méthode rapporta de Rome une lettre dans laquelle le souverain pontife demandait à l'empereur Michel de faire cesser les persécutions auxquelles les orthodoxes étaient en butte ; mais l'empereur, irrité, fit jeter Méthode en prison, et il n'en sortit que sous Théophile, fils et successeur de Michel. Cependant ce prince, le trouvant inébranlable dans son orthodoxie, le condamna encore à la prison, et ce fut seulement sous Théodora, régente de l'empire, que Méthode devint patriarche de Constantinople, à la place de Jean, qui avait pactisé avec les iconoclastes. Il assembla immédiatement un concile d'évêques catholiques, travailla avec ardeur à détruire les vices et l'hérésie, et triompha des lâches calomnies de son prédécesseur. L'Église honore sa mémoire le 14 juin. Nous avons de saint Méthode : 1° *Encomium S. Dionysii Areopagitæ*, publié en grec; Florence, 1516, in-8° ; Paris, 1562, in-8° ; en grec et en latin dans les *Œuvres* de saint Denys l'Aréopagite, tom. II ; Anvers, 1634, in-fol.; — 2° *Oratio in eos qui dicunt : Quid profuit Filius Dei crucifixus?* publié, en grec et en latin, dans Gretzer, *De Cruce*, tom. II ; — 3° *De Occursu Simeonis et Annæ in templo*, et *In Ramos palmorum* ; ces deux sermons ont été insérés par Combefis parmi les *Œuvres* de Méthode Eubulus ; — 4° *Encomium S. Agathæ, virginis et martyris*, imprimé, en grec et en latin, dans Leo Allatius, *Diatriba de Methodiis* ; — 5° *Constitutio de iis qui diverso modo et diversa ætate post abnegationem coactam vel voluntariam ad fidem christianam revertuntur*, imprimé, en grec et en latin, dans Goar, *Euchologia Græcorum. Voy.* Cédrène, Zonare et les autres écrivains de l'Hist. Byzantine. Leo Allatius, *Diatriba de Methodiis*. Bolland., *Acta Sanctorum*, tom. II. Baronius, *Annal.*, ad ann. 842. Richard et Giraud.

I. **MÉTHODISTES** ; nom que les protestants ont donné aux controversistes français, parce qu'ils ont suivi différentes méthodes pour attaquer le protestantisme. Mosheim, savant luthérien, dit qu'on peut réduire ces *méthodistes* à deux classes. Ceux de la première imposaient aux protestants, dans la dispute, des lois injustes et déraisonnables ; car ils exigeaient de leurs adversaires qu'ils prouvassent tous les articles de leur croyance par des passages clairs et formels de l'Écriture sainte, et qu'ils leur interdisaient tout raisonnement, toute conséquence, toute espèce d'argumentation. Enfin ils laissaient à leurs adversaires toute la charge de prouver, afin de se réserver seulement le soin de répondre et de repousser les preuves. Ceux de la deuxième classe pensaient que pour abréger la contestation, il fallait opposer aux protestants des raisons générales, nommées *préjugés*, et que cela suffisait pour détruire toutes leurs prétentions. Ces accusations de Mosheim sont dirigées particulièrement contre l'ex-jésuite François Véron, curé de Charenton, les frères de Wallembourg, et le cardinal de Richelieu. Il est facile de répondre à ces allégations de Mosheim : 1° Dès que les protestants ont posé pour principe et pour fondement de leur réforme que l'Écriture sainte est la seule règle de foi, que c'est par elle seule qu'il faut décider toutes les questions et les terminer, quelle injustice y a-t-il de la part des théologiens catholiques de les prendre au mot, et d'exiger qu'ils prouvent tous les articles de leur doctrine par des passages clairs et formels de l'Écriture? Prétendent-ils enseigner sans règle et dogmatiser sans principes? Ils ont eux-mêmes imposé cette loi aux catholiques, qui l'ont subie, et ils trouvent ensuite qu'elle est trop dure, et ils voudraient s'en exempter. Ce sont eux qui sont venus attaquer l'Église catholique, et lui disputer une possession de quinze siècles : c'est donc à eux de prouver par l'Écriture que cette possession est illégitime. 2° Il n'est pas vrai que les controversistes catholiques aient interdit aux protestants tout raisonnement et toute conséquence ; ils ont exigé seulement que les conséquences fussent tirées directement de l'Écriture, claires et formelles. Il n'est pas vrai non plus que nos controversistes se soient bornés à répondre aux preuves des protestants. Véron, dans sa *Profession de foi catholique*, prouve chacun de nos dogmes de foi par des textes formels de l'Écriture. Les frères de Wallembourg n'ont pas fait autrement ; seulement, ils sont allés plus loin : ils ont démontré que la méthode de l'Église catholique a été la même dans tous les siècles, et que les Pères de l'Église l'ont employée pour prouver les dogmes de foi et réfuter toutes les erreurs ; que celle des protestants, au contraire, est fautive, et justifie toutes les hérésies sans exception : que leur distinction entre les articles fondamentaux et les non-fondamentaux est nulle et abusive ; qu'ils ont falsifié l'Écriture sainte, soit dans leurs explications arbitraires, soit dans leurs versions, et ils le prouvent en comparant leurs différentes traductions de la Bible ; que, non contents de cette témérité, ils rejettent encore tout livre de l'Écriture qui contrarie leurs vues. Ces mêmes controversistes font voir clairement que c'est par témoins ou par la tradition que le sens des Livres saints doit être fixé, et que les articles de foi doivent être décidés, et non pas autrement. Or c'est après tous ces préliminaires qu'ils opposent aux protestants la voie de prescription et des *préjugés* très-légitimes; savoir : le défaut de mission dans les réformateurs, le schisme dont ils se sont rendus coupables, la nouveauté de leur doctrine, etc. Ils ont donc prouvé d'une

Digitized by Google

manière invincible, non-seulement la possession de l'Église catholique, mais la justice et la légitimité de cette possession. 3° Puisque les protestants ont allégué, pour motif de leur schisme, que l'Église catholique n'était plus la véritable Église de Jésus-Christ, le cardinal de Richelieu n'a pas eu tort de prétendre qu'en prouvant le contraire on sapait la réforme par le fondement. Sur ce point, comme sur tous les autres, nos adversaires se sont très-mal défendus; ils ont varié dans leur système; ils ont admis tantôt une Église invisible, tantôt une Église composée de toutes les sectes chrétiennes, quoiqu'elles s'excommunient réciproquement, et ne veuillent avoir ensemble aucune société. Bossuet a démontré l'absurdité de l'un et de l'autre de ces systèmes, et les protestants n'ont rien répliqué. L'on sait de quelle manière ils ont répondu à l'*Histoire des Variations;* forcés d'avouer le fait, ils ont dit que l'Église catholique avait varié aussi bien qu'eux et avant eux. Mais ont-ils fourni des preuves aussi positives et aussi incontestables que celles de Bossuet contre eux? Leurs plus célèbres écrivains n'ont pu alléguer que des arguments négatifs. Ils ont dit: « Nous ne voyons pas, dans les trois premiers siècles, des monuments de tels et de tels dogmes que l'Église romaine professe aujourd'hui : donc on ne les croyait pas alors; donc elle a varié dans sa foi. » On leur a démontré la nullité de ce raisonnement en leur prouvant que, l'Église du IVe siècle ayant fait profession de ne croire que ce qui était déjà cru et professé au IIIe, les monuments du IVe siècle sont une preuve incontestable que tel dogme était déjà cru et enseigné auparavant. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théologie*, rapporte et réfute victorieusement quelques autres objections de Mosheim contre les prétendus méthodistes français.

II. **MÉTHODISTES**, secte d'Angleterre qui a pris naissance dans l'université d'Oxford; elle est composée d'hommes et de femmes qui se réunissent deux fois par semaine pour prier, chanter des psaumes, et se confesser les uns aux autres. On les appelle *méthodistes* parce qu'ils prétendent avoir trouvé une méthode ou une voie particulière pour arriver au salut. Ils se disent inspirés, mènent une vie fort austère, et poussent le calvinisme, sur les matières de la prédestination et de la grâce, jusqu'à l'excès. Les *méthodistes* se sont répandus aux États-Unis, en Écosse, en Allemagne, en se divisant en diverses branches, qui ont pris les noms de leurs chefs respectifs, comme *Wesséiens*, *Withefields*, *Kilamites*, et qui diffèrent d'opinions sur plusieurs points. Les *méthodistes* rencontrèrent dans ces divers États de nombreux et de vigoureux adversaires. On les attaqua à la fois par le dédain et par les persécutions, par une polémique acérée, passionnée et infatigable, et par une arme bien plus meurtrière encore, celle du ridicule. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* L'*Encycloped. cathol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*; dans ces deux derniers ouvrages, la matière est traitée avec plus d'étendue.

MÉTHONE, aujourd'hui **MODON**, ville épisc. de la province d'Hellade, sous la métropole de Patras, au diocèse de l'Illyrie orientale. Elle a eu neuf évêques grecs, dont le premier, Tychicus, souscrivit la lettre du concile de Sardique, et dix-huit évêques latins, dont le premier, Jean ou Joseph, siégeait, au XIIIe siècle, sous Innocent III. Méthone est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Patras, siége également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 231, et tom. III, p. 1031. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 157. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 310-312.

I. **MÉTHYMNA** ou **MÉTIMNA**, ville épisc. de l'île de Lesbos, une des Cyclades, située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Rhodes, érigée au VIe siècle. Il paraît, d'après les actes des conciles, qu'elle fut érigée en archevêché avant l'an 869, et qu'elle obtint plus tard la dignité métropolitaine. Elle a eu dix-sept évêques, dont le premier, Christodore, souscrivit la relation du concile de Constantinople au pape Hormisdas au sujet de l'ordination du patriarche Épiphane. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 961. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 157.

II. **METHYMNA CAMPENSIS** ou **CAMPESTRIS**. *Voy.* MEDINA, n° IV.

METIMNA. *Voy.* METHYMNA, n° II.

METIS, METTIS. *Voy.* METZ.

I. **MÉTOCHITE** (Georges), archidiacre de l'Église de Constantinople, vivait dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Ami intime et adhérent de l'empereur Andronic l'ancien, il se prononça pour la réunion des Églises latine et grecque. Il fut exilé, sous Andronic le jeune, à cause de ses opinions, et il mourut dans l'exil. On a de lui : 1° *Réfutation de trois chapitres de Planude;* — 2° *Réponse à Manuel Népos de Crète;* ces deux ouvrages ont été publiés par Leo Allatius dans la *Græcia orthodoxa*, tom. II; — 3° *Discours sur la réunion des Églises*, dont Allatius a donné un fragment; — 4° un *Traité sur la procession du Saint-Esprit*, dont on trouve un fragment dans la *Diatriba contra Hottingerum*. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MÉTOCHITE** (Théodore). *Voy.* MÉTHOCHITE.

MÉTOPOSCOPIE (*Metoposcopia*), mot grec qui signifie *divination par le visage*. C'est l'art d'après lequel on prétend connaître le tempérament et les mœurs d'une personne par l'inspection des traits du visage. Cet art est fort incertain, et de La Chambre, dans son *Traité de l'art de connaître*, a raison de l'appeler l'*art de faire des jugements téméraires*, parce que, en effet, les traits du visage trompent souvent.

MÉTRA ou **MÉTRI**, ville épisc. de la province d'Europe, sous la métropole d'Héraclée, située aux environs de Constantinople. Elle fut érigée en évêché au IXe siècle. On en connaît trois évêques, dont le premier, Constantin, assista au septième concile général; le dernier, Procope, gouvernait aussi l'Église d'Athyre en 1564. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I. p. 1149. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 157. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 312.

MÉTRACHA, ville de la province de Zichie, qui fut érigée en métropole et unie à celle de Zichie, capitale de la province du même nom. *Voy.* ZICHIE. *Compar.* MATRICHA.

MÈTRE (Saint), martyr et compagnon de sainte Apollonie ou Apolline. *Voy.* APOLLINE.

METRETA, mot par lequel la Vulgate a rendu l'hébreu *bath*, mesure qui servait pour les liquides. *Voy.* II Paralip., II, 10; IV, 5, et BATH, n° I.

I. **MÉTRI**, un des ancêtres de Saül. *Voy.* I Rois, X, 21.

II. **MÉTRI**, ville épisc. *Voy.* MÉTRA.

MÉTROCOMIE (*Metrocomia*), terme composé des deux mots grecs *mère* et *bourg*, village, et qui est souvent employé dans l'histoire ecclésiastique pour désigner un bourg qui en a d'autres sous sa juridiction. Ce que les métropoles étaient parmi les villes, les métrocomies l'é-

Digitized by Google

taient parmi les bourgs à la campagne; ces métrocomies avaient un chorévêque qui y résidait. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*.

MÉTRODORE (Saint), martyr et compagnon de saint Pione. *Voy.* Richard et Giraud, et l'art. PIONE.

I. **MÉTROPHANE** (Saint), évêque de Byzance ou Constantinople, vivait au IVe siècle; il gouverna son église de l'an 313 à l'an 323; on n'a, du reste, aucun détail sur sa vie. Le martyrologe romain le qualifie de *confesseur insigne*, et les ménées des Grecs marquent sa fête au 4 juin. *Voy.* Bollandus, au 4 juin.

II. **MÉTROPHANE**, évêque de Smyrne, vivait au IXe siècle. Il se fit remarquer par son opposition à Photius, qu'il combattit dans le concile assemblé à Constantinople en 869; aussi, lorsqu'en 879 Photius redevint patriarche, Métrophane dut quitter son siége, et terminer sa vie dans une retraite obscure. Il a laissé : une *Lettre au patrice Manuel sur les faits survenus dans la cause de Photius de l'an 858 à l'an 870*; ce document a été inséré, en grec et en latin, dans Labbe, *Concilia*, tom. VIII, et dans Baderus, *Acta concilii C. P. quarti*; Ingolstadt, 1604, in-4°. On lui attribue encore une *Lettre au patrice Manuel* touchant le manichéisme et le mystère du Saint-Esprit; mais elle paraît appartenir plutôt à Photius. *Voy.* Baronius, *Annal.* ad ann. 870.

III. **MÉTROPHANE** (Christopoulo), théologien grec, né à Berrhœa vers l'an 1569, mort en 1658, prit l'habit religieux et devint protosyncelle de l'église de Constantinople. Il fut chargé par le patriarche Cyrille Lucas d'examiner l'état des Églises protestantes de l'Europe, et, à son retour en Orient, on le nomma patriarche d'Alexandrie. Il a laissé : 1° *Confessio catholicæ et apostolicæ in Oriente Ecclesiæ*, en grec et en latin; Helmstædt, 1661, in-4°; cette confession favorise en quelques endroits la doctrine des protestants contre les sentiments les plus manifestes des Grecs; mais elle est conforme, en d'autres endroits, aux dogmes de l'Église catholique; — 2° *Oratio panegyrica et dogmatica in Nativitatem Jesu Christi*; Altdorf, in-4°; — 3° *Epistola de vocibus in musica liturgica Græcorum usitatis*; Wittemberg, 1740; réimprimés dans Gerbert, *Scriptores ecclesiastici de musica sacra*, tom. III. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Feller. Michaud. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MÉTROPOLE (*Metropolis*), terme qui chez les Grecs signifiait une ville mère, c'est-à-dire celle d'où sortaient les colonies qui allaient habiter d'autres terres. Les villes de ces colonies étaient comme les filles de la ville mère. Plus tard, les Romains appelèrent métropole la ville capitale ou principale d'une province. Le gouvernement ecclésiastique ayant été constitué d'après le gouvernement civil, on appela *métropoles* les églises de ces villes capitales, et *métropolitains* les siéges épiscopaux établis dans ces métropoles. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 312-314.

I. **MÉTROPOLIS**, ville épisc. de la province et du diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. On en connaît deux évêques, dont le premier, Marcellin, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine, et le deuxième, Jean, se trouva au concile de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 708.

II. **MÉTROPOLIS**, ville épisc. de la province de Pisidie, au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Antioche. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Polycarpe, assista au premier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1056. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 314.

III. **MÉTROPOLIS**, ville épisc. de la province de Thessalie, sous la métropole de Larisse, au diocèse de l'Illyrie orientale. On n'en connaît qu'un évêque, Marc, qui assista au premier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 122.

MÉTROPOLITAIN (*Metropolitanus*), terme qui se dit de l'archevêque et de son église cathédrale. L'Église ayant adopté la division établie dans l'empire romain, érigea dans les villes capitales des évêques qui prirent le nom de métropolitains, et cette érection, qui date de la fin du IIIe siècle, fut confirmée par le concile de Nicée. Les distinctions de métropolitain et de primat ne commencèrent qu'au Ve siècle dans les Gaules; à cette époque, les évêques de Vienne et d'Arles se disputèrent le droit d'ordination des évêques de la province, qui appartenait aux métropolitains, ainsi que le droit de préséance sur tous les autres évêques de la province, celui de convoquer le concile provincial, etc. *Voy.* Thomassin, *Discipline ecclés.* Le *Journ. des Savants*, 1736, janvier, p. 49-50. Richard et Giraud. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 314-330. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

MÉTROPOLITAINE (ÉGLISE). On appelle ainsi l'église cathédrale d'une métropole.

METS (Laurent de), prélat flamand, né à Grammont vers l'an 1520, mort à Namur en 1580, fut curé de Diense, chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, vicaire du cardinal de Granvelle, archevêque de Malines, et son official pour Bruxelles. L'an 1569, l'université de Louvain le nomma conservateur de ses priviléges, et il fut élevé, la même année, au siége épiscopal de Bois-le-Duc. L'an 1570, il assista au concile provincial de Malines; l'année suivante il convoqua un synode, et plus tard il fonda un séminaire. En 1577, l'insurrection des calvinistes l'obligea de se réfugier à Cologne, puis à Namur, dont Grégoire XIII le nomma évêque en 1578. Il a laissé : 1° *Statuta synodi diœcesanæ Buscoducensis*, etc.; Bois-le-Duc, 1571, in-8°; — 2° *Manuale pastorum diœcesis Sylvæducensis*; ibid., 1572, in-4°. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, p. 622, et *Fasti academici studii Lovaniensis*, p. 70. Foppens, *Biblioth. Belg.*, p. 810, et *Chronologia Episcopor. Belgii*, p. 110. Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*, tom. XII. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **METZ** (*Metæ*, *Metis*, *Mettis*), ville épisc. de France autrefois sous la métropole de Trèves, et aujourd'hui sous celle de Besançon. Elle s'appelait d'abord *Divodurum Mediomatricorum*, comme capitale des peuples nommés *Mediomatrici*; c'est au commencement du Ve siècle qu'elle prit le nom de *Metæ*. Elle fut érigée en évêché dans le IIIe siècle. Le diocèse de Metz s'étendait au nord, le long de la Moselle, et comprenait, entre autres, la Lorraine allemande et le pays de la Sarre; il se compose aujourd'hui du seul département de la Moselle. Suivant la tradition de l'Église de Metz, ce fut saint Clément, disciple de saint Pierre et oncle de saint Clément pape, qui le premier gouverna cette église; mais cette tradition paraît d'autant moins fondée, que Clément, premier évêque de Metz, ne vint dans les Gaules que vers le milieu du IIIe siècle. Il y a eu à Metz onze conciles, dont le premier se tint l'an 550, et le dernier en 1552. *Voy.* la Regia, tom. XI, XIV, XVII, XXI, XXII, XXIV. Labbe, tom. V, IX. Hardouin, tom. II, III, VI.

Digitized by Google

Mansi. *Supplem. Collect. Concilior.*, tom. II, p. 479. De Commanville, *Ire Table alphabétique*, p. 156. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 10. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MEUBLES D'ÉGLISE. Ces meubles, qui font partie des biens d'église, ne peuvent être aliénés, si ce n'est dans certains cas de nécessité ou d'utilité, et avec certaines formalités. Il faut cependant distinguer ceux qui sont destinés à des usages pieux et sacrés, et qui à cause de cela sont hors du commerce, d'avec ceux qui ne sont pas destinés à des usages pieux, et qui par leur valeur n'ont rien de comparable aux biens immeubles, c'est-à-dire qui ne sont pas précieux. Les premiers ne sont aliénables que pour des œuvres de piété, comme, par exemple, pour racheter des captifs. Il est permis cependant de les aliéner lorsqu'ils ne peuvent plus servir aux usages auxquels ils avaient été destinés; mais, dans ce cas, si l'on en transporte la propriété, comme par une vente faite à des laïques, on doit en changer la forme, s'il est possible, pour ne pas les exposer à l'abus et au mépris; ce qui n'est pas nécessaire quand on les engage simplement, parce que l'Église en conserve la propriété, et que celui à qui on les donne en gage n'a pas droit de s'en servir. Quant aux meubles de la seconde espèce, on peut les vendre sans formalités et au gré de ceux qui en ont l'administration. Les canons n'ont pas défendu de les aliéner, parce que leur conservation n'a pas une grande importance et qu'ils périssent par l'usage. *Voy.* les Can. X, LXX, caus. XII, qu. II, et cap. *De Pignoribus.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*, art. MEUBLE, ALIÉNATION. *Compar.* notre art. ALIÉNATION DES BIENS D'ÉGLISE.

MEULEN (Jean VER), *Molanus*, théologien belge, né à Lille en 1533, mort à Louvain en 1585, se fit recevoir docteur en 1570, professa la théologie, devint chanoine de l'église Saint-Pierre et directeur du séminaire de Louvain. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Picturis et imaginibus sacris;* Louvain, 1570, 1574, 1595, in-8°; réimprimé sous ce titre : *De Historia sacrarum imaginum et picturarum lib. IV;* Liége, 1771, in-4°; — 2° *Calendarium ecclesiasticum;* Anvers, 1574, in-12; — 3° *De Fide hæreticis servanda lib. III; quartus item de fide rebellibus servanda, et quintus de fide ac juramento quæ a tyrannis exiguntur;* Cologne, 1584, in-8°; — 4° *De Piis Testamentis;* ibid., 1584, 1661, in-8°; — 5° *Theologiæ practicæ Compendium;* ibid., 1585, 1590, in-8°; — 6° *Orationes III de Agnis Dei, de Decimis dandis et de Decimis recipiendis;* ibid., 1587, in-8°; — 7° *De Canonicis lib. III;* ibid., 1587, in-8°; — 8° *Militia sacra ducum ac principum Brabantiæ cum annotat. Petri Louwii;* Anvers, 1592, in-8°; — 9° *Natales sanctorum Belgii et eorum chronica recapitulatio;* Louvain, 1595, in-8°; Douai, 1626, in-8°, avec un supplément d'Arnold de Raisse; — 10° *Bibliotheca materiarum theologica quæ a quibus auctoribus, quum antiquis, tum recentioribus, sint pertractæ;* Cologne, 1618, in-4°. Ver Meulen a donné, en outre, une bonne édition du *Martyrologium* d'Usuard; Louvain, 1568, in-8°; il a travaillé aussi à l'édit. des *Œuvres* de saint Prosper; Anvers, 1574; et de saint Augustin; ibid., 1577. *Voy.* Le Mire, *Elogia Belgica.* Valère-André, *Fasti academici studii Lovaniensis.* Foppens, *Biblioth. Belg.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVII. La *Nouv. Biogr. génér.*

MEUN ou **MEUNG, MEHUN** (*Magdunum*), petite ville de l'Orléanais, sur la Loire, où, l'an 891, se tint un concile (*Concilium Magdunense*). *Voy.* Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

MEUNIER (Jean-Antoine), chanoine et prieur de Saint-Martin-des-Champs, né à Châlon-sur-Saône en 1707, mort l'an 1780, a laissé : l'*Apologétique de Tertullien;* cette traduction a été publiée par Dampmartin; Paris, 1822, in-12. *Voy.* Quérard, *La France littér.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MEUR (Vincent), fondateur du séminaire des Missions-Étrangères, né à Tonguedec, dans le diocèse de Tréguier, en 1628, mort à Vieux-Château en Brie l'an 1668, était aumônier à la cour de Louis XIV lorsque avec le concours de quelques ecclésiastiques il résolut de fonder une institution où la foi pourrait trouver des apôtres. L'an 1652 ils s'unirent à la Société de Jésus, et, l'an 1657, Alexandre VII approuva cette institution naissante. Cependant Meur ne suivit pas ses compagnons. Il resta à Paris pour s'occuper de discussions théologiques. Il attaqua Jansenius et ses adhérents. Il fut nommé, en 1664, supérieur du séminaire des Missions, et il devint plus tard prieur de Saint-André, en Bretagne. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MEURIER** (Gabriel), grammairien belge, né vers 1530 à Avesne, mort probablement à Anvers, s'était rendu habile dans les langues anglaise, française, flamande et espagnole. Il enseigna pendant près d'un demi-siècle dans l'école qu'il avait fondée à Anvers. On a de lui, outre des écrits purement littéraires : 1° *Le Bouquet de philosophie morale;* Anvers, 1568, in-12; — 2° *Livre d'Or, contenant la charge des parents, les préceptes du bon maistre, le devoir des enfants et l'office d'une bonne matrone;* ibid., 1578, in-12; — 3° *La Guirlande des jeunes filles;* Cologne, 1617, in-12. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas.* Brunet, *Manuel du Libraire.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MEURIER** (Hubert), en latin *Morus*, doyen et théologal de l'église de Reims, né dans le diocèse d'Amiens, mort à Saint-Diez, en Lorraine, l'an 1602, était fort instruit dans les matières ecclésiastiques; il se distingua par son grand amour pour la Ligue. On lui doit, outre une *Lamentation* ou petit Sermon prêché aux funérailles de Louis de Guise, archevêque de Reims, massacré aux états de Blois : 1° *Chrétienne et catholique Exposition des saints et sacrés mystères de la messe;* Reims, 1584, 1586 et 1598, 3 vol. in-8°; — 2° *Traité de l'institution et vrai usage des processions;* ibid., 1584; — 3° une *Traduction française du Concile provincial tenu à Reims par Louis de Guise;* ibid., 1586, in-8°; — 4° *Petit Traité de l'antiquité, vrai usage et vertu, tant des Indulgences ecclésiastiques que des Agnus Dei;* ibid., 1587, in-8°; — 5° *De Sacris Unctionibus, libri III;* Paris, 1593, in-8°. *Voy.* Michaud *Biogr. univers.*

MEURIÈSE. *Voy.* MEURISSE.

MEURIS (Sainte), martyre de Gaze, en Palestine, mourut pendant la persécution de Dioclétien. Elle souffrit en compagnie de sainte Thée; mais cette dernière ne mourut pas dans les supplices. L'Église honore leur mémoire le 19 décembre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. V, dans la *Vie de saint Arrien, gouverneur de la Thébaïde.* Richard et Giraud.

MEURISSE ou **MEURIÈSE** (Martin), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Roye, en Picardie, mort à Metz l'an 1649, professa la théologie, et devint évêque de Madaure *in partibus*, et coadjuteur de l'évêque de Metz. Il fonda à Montigny, près de Metz, un couvent de religieuses bénédictines. Il a publié : 1° *Apologie de l'ado-*

Digitized by Google

ration et élévation de l'hostie; Paris, 1620, in-8°; — 2° *Rerum metaphysicarum Lib. III ad mentem Doctoris subtilis;* Paris, 1623, in-4°; — 3° *Tractatus de sancta Trinitate;* ibid., 1631, in-8°; — 4° *Statuta synodi diœcesanæ Metensis habita anno* 1633; Metz, 1633, in-8°; — 5° *Histoire des évêques de l'église de Metz;* ibid., 1634, in-fol.; — 6° *Cardinalium virtutum chorus;* Paris, 1635, in-4°; — 7° *Histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz;* Metz, 1642, 1670, in-4°. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorr.* Wading, *De Script. Ord. Minor.*, p. 251. Le Père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 337. Le Long, *Biblioth. histor. de la France.*

MEURTRE. *Voy.* HOMICIDE.

MEURTRIER ou **HOMICIDE.** La loi mosaïque punissait de mort tout meurtrier qui commettait volontairement un meurtre; mais elle condamnait seulement à l'exil l'homicide involontaire; on lui assignait même des villes d'asile où il pouvait se retirer et demeurer en sûreté jusqu'à la mort du grand-prêtre. Alors il lui était permis de retourner en sa ville natale et en sa maison. Le meurtrier volontaire, au contraire, était mis à mort sans rémission; le parent du mort pouvait le tuer impunément. Il était défendu de recevoir de l'argent pour lui sauver la vie; on l'arrachait même de l'autel, s'il s'y était réfugié. Lorsqu'on trouvait dans le pays le cadavre d'un homme qui avait été tué, sans que l'on connût le meurtrier, les anciens et les juges des lieux voisins se transportaient dans l'endroit; et, quand ils avaient examiné quelle était la ville la plus proche, les anciens de cette ville prenaient une génisse qui n'avait pas encore porté le joug, la conduisaient dans une vallée qui n'avait pas été labourée ni semée; là ils coupaient le cou à la génisse, après quoi les prêtres du Seigneur, avec les anciens et les magistrats de la ville, se rendaient auprès du corps du mort; et, ayant lavé leurs mains sur la génisse immolée, ils disaient : « Nos mains n'ont pas versé ce sang et nos yeux ne l'ont pas vu répandre. Seigneur, soyez propice à votre peuple d'Israël..., et ne lui imputez pas un sang innocent *versé* au milieu de son pays. » *Voy.* Exode, XXI, 14. Nombr., XXXV, 27, 28, 31. Deutéron., XXI, 1-8. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, art. MEURTRE.

MEUSCHEN (Jean-Gérard), théologien et philologue, né à Osnabrück en 1680, mort à Cobourg en 1743, professa la philosophie à Kiel, fut prédicateur à l'église Sainte-Catherine, dans sa ville natale, et il devint successivement pasteur de l'église luthérienne de La Haye, surintendant des églises du pays de Cobourg et professeur au gymnase de cette ville. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Novum Testamentum, ex Talmude et antiquitatibus Hebræorum illustratum;* Leipzig, 1736, in-4°; l'éditeur a fait usage des Notes de Balthas. Scheid, de Jean-André Danz et de Jacq. Rhenferd, et y a joint deux Dissertations, l'une sur le président du grand sanhédrin, et l'autre sur les chefs des écoles chez les Juifs; — 2° *Bibliotheca medici sacri, seu recensio Scriptorum qui Scripturam Sacram ex medicina et philosophia naturali illustrarunt;* La Haye, 1712, in-8°; — 3° *Nugæ venales rullenses;* Leipzig, 1707, in-12. « Ce pamphlet, dit Weiss, publié sous le nom de *Parrhasius Alethes*, est une satire indécente sur le mystère de la transsubstantiation. A la sollicitation des Jésuites, ce libelle fut brûlé par la main du bourreau. » Cette horrible production, en effet, ne méritait pas un meilleur sort; l'auteur lui-même semble l'avoir reconnu, puisqu'en la publiant il a eu la lâcheté d'y mettre un faux nom. *Voy.* Weiss, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

MEUSEL ou **MŒZEL** (Wolfgang), en latin *Musculus*, théologien et hébraïsant, né à Dieuze, en Lorraine, l'an 1497, mort à Berne en 1563, entra chez les Bénédictins, fut ordonné prêtre, et se livra à la prédication; mais la lecture des ouvrages de Luther changea complétement ses idées, et il prêcha ouvertement le protestantisme. Il quitta son couvent, se maria, se livra à l'étude de la langue hébraïque, et fut nommé, en 1549, professeur de théologie à Berne. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits qui ont été mis à l'*Index* par Clément VIII, et parmi lesquels nous citerons : 1° *Anti-Cochlæus primus, adversus J. Cochlæi de sacerdotio ac sacrificio novæ legis libellum;* Augsbourg, 1544, in-4°; trad. en allemand; 1545; — 2° *Commentarii in D. Joannis Evangelium;* Bâle, 1545, in-fol.; — 3° *Commentarii in Matthæum;* ibid., 1548, in-fol.; — 4° *Commentarii in Psalmos;* ibid., 1559, in-fol.; — 5° *In Decalogum Explanatio;* ibid., 1553; — 6° *Commentarii in Genesim;* ibid., 1554, in-fol.; — 7° *Commentarii in Epistolam Pauli ad Romanos;* ibid., 1555; — 8° *Commentarii in Esaiam prophetam;* ibid., 1557, in-fol.; — 9° *Commentarii in Epistolas ad Corinthios, ad Galatas, ad Ephesios;* ibid., 1559, in-fol., et 1561; — 10° *Loci communes theologiæ sacræ;* ibid., 1560, in-fol.; trad. en français; Genève, 1577, in-fol.; — 11° *Commentarii in Epistolas ad Philippenses, Colossenses, Thessalonicenses et in primam ad Timothæum;* ibid., 1565, in-fol.; tous ces ouvrages ont eu plusieurs éditions. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MEUSNIER, procureur du roi au présidial de Tours, vivait au XVIII° siècle. Il a laissé un *Discours sur la religion et la probité. Voy.* le *Journal des Savants*, 1724 et 1727.

MEUSY (Nicolas), né à Villersexel, en Franche-Comté, en 1734, mort à Rupt, aussi en Franche-Comté, l'an 1772, était vicaire de ce dernier village. On a de lui : 1° *Le Code de la religion et des mœurs;* Paris, 1770, 2 vol. in-12; c'est un recueil des principales ordonnances royales relatives à la religion; on en a donné un *Abrégé* en 1825; — 2° *Le Catéchisme historique;* Vesoul, 1771, in-12; ouvrage fréquemment réimprimé. *Voy.* Quérard, *La France Littér.* Feller, *Biogr. univers.*

MEVANIA. *Voy.* BEVAGNA.

MEVENNIUS, MEVENNUS. *Voy.* MÉEN, n° I.

MEXICO ou **MEXIQUE** (*Mexicum*), capitale de la Nouvelle-Espagne et la plus considérable du Nouveau-Monde; elle fut érigée en évêché l'an 1527, et en archevêché l'an 1592. L'archevêque du Mexique prend le titre de primat de l'Inde occidentale. Deux conciles ont été tenus à Mexico : l'un en 1524 ou 1525, et l'autre en 1585. Mexico est aujourd'hui la métropole de dix évêchés, qui sont : Mechoatan, Chiapa, Anleguerra, Tlascula, Guadalajara, Durango, Merida, Linarès ou Monterey, Sonora. *Voy.* Labbe, t. XV. Hardouin, tom. X. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 289-298. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

MEXME. *Voy.* MESME.

MEY (Claude), jurisc., né à Lyon en 1712, mort à Sens en 1796, embrassa l'état ecclésiastique, mais resta simple clerc tonsuré. Il se livra spécialement à l'étude des matières canoniques. On le regardait comme une des colonnes du *parti appelant;* il se déclara cependant contre la constitution civile du clergé. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Apologie des jugements*

Digitized by Google

rendus en France par les tribunaux séculiers contre le schisme; 1752, 2 vol. in-12; 1753, 4 vol. in-12; la 1re partie seulement est de Mey, la 2e est de Maultrot; ouvrage supprimé par arrêt du parlement, et condamné par un bref de Benoît XIV du 20 novembre 1752; — *Dissertation dans laquelle on démontre que la bulle Unigenitus n'est ni la loi de l'Église ni la loi de l'État*; 1752 et 1753; — 3° *Mémoire pour les abbés, prieurs et religieux des abbayes de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Martin de Séez, de Saint-Sulpice de Bourges*, etc.; Paris, 1764, in-4°. *Voy.* Feller. Michaud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 459-460. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MEY** (Jean de), protestant, théologien et naturaliste hollandais, né en 1617, mort l'an 1678, se fit recevoir docteur en théologie et en médecine, et devint prédicateur à Middelbourg, où il professa la théologie. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Commentaria physica, sive expositio locorum Pentateuchi in quibus agitur de rebus naturalibus*; Middelbourg, 1651, in-4°; — 2° *Sacra Physiologia, sive expositio locorum Scripturæ in quibus agitur de rebus naturalibus*; ibid., 1661, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MEYER (Jean), protestant, né à Blomberg en 1652, mort l'an 1725, professa pendant quarante ans la langue hébraïque à Harderwick. Il a laissé : 1° *Uxor christiana, sive de conjugio inter duos, deque incestu et divortiis dissertationes tres, in quibus varia theologorum ac jurisconsultorum judicia et ad dubios casus responsa, plurimaque Karæorum placita hactenus non producta et rarissimis tum impressis tum manuscriptis libris citantur et expenduntur*; Amsterdam et Paris, 1588, in-4°; — 2° *De Origine et causis festorum, solemniumque dierum, quos olim Judæi in terra Chanaan, hodieque in exilio, agitare consueverunt, diatribe*; Amsterdam, 1695, in-8°, réimprimé dans le *Thesaurus antiq. sacrar*, tom. I; publié à Venise, 1743, in-fol.; — 3° *Dissertatio theologica, qua propheticas visiones Ezechielis de templo, urbe et terra Israelis distributione, novem extremis capitibus contentas, nondum impletas, sed olim implendas esse perspicue demonstratur. Accedit figura qua terræ, templi et urbis mensura declaratur*; Harderwick, 1707, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Sav*, 1688, 1695, 1746 et 1708.

MEYER ou **MEYERE** (Livinius de), jésuite, né à Gand en 1655, mort à Louvain l'an 1730, professa les humanités, la philosophie et la théologie, devint préfet des classes supérieures, et recteur du collége de Louvain. Il a beaucoup écrit contre les apologistes du Père Quesnel. Outre plusieurs ouvrages de poésie, il en a laissé un grand nombre d'autres, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Operibus pœnalibus sacramenti pœnitentiæ, et certitudine morali tractatus, rigori quorumdam circa baptismum laboriosum appositus*; Louvain, 1696, in-8°; — 2° *Praxis et doctrina communis Ecclesiæ absolvendi mox peccatores ordinarios vindicata adversus doctrinam de laborioso baptismo*, etc.; ibid., 1697, in-8°; — 3° *Historiæ controversiarum de divinæ gratiæ auxiliis sub summis pontificibus Sixto V, Clemente VIII, Paulo V, libri sex*, etc.; Anvers, 1705, in-fol.; — 4° *De Mente concilii Tridentini circa gratiam physice prædeterminantem Dissertatio* etc.; ibid., 1707 et 1719, in-8°; — 5° *Dissertatio secunda qua argumenta Antonii Reginaldi ex concilio Trident. refelluntur*, etc.; Bruxelles, 1708 et 1709; — 6° *Dissertatio tertia contra eumdem librum*, etc.; Bruxelles, 1788 et 1709; — 7° *De Pelagianorum et Massiliensium contra fidem Erroribus Dissertatio quarta, qua Jansenii et aliorum in hac materia errores refelluntur et confutantur*; Bruxelles, 1709 et 1710, in-8°; — 8° *Parallelum antiquæ et præsentis Ecclesiæ in prescribenda et exigenda fidei formula adversus hæreses exortas*, etc.; ibid., 1711, in-12; — 9° *Tractatus de schismate*; Louvain, 1718, in-8°; — 10° *Dogma triplex a paucis Lovanii protestantibus assertum, utrique potestati ecclesiasticæ et seculari expendendum*: ibid., 1719, in-8°; — 11° *Aurea sententia S. Aug.: Roma rescripta venerunt, causa finita est, infallibilitati summ. Pontific. favere ostenditur*, etc.; ibid., 1719, in-8°. *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent les titres des autres écrits de Meyer. Feller, *Biogr. univers.*

MEYNARD. *Voy.* MÉNARD, n° II.

MEZA, quatrième fils de Rahuel, fils d'Ésaü. *Voy.* Genèse, XXXVI, 13.

MÉZAAB, mère de Matred. *Voy.* Genèse, XXXVI, 39.

MÉZANGUI. *Voy.* MÉSENGUI.

MEZGER (Paul), bénédictin allemand du XVIIIe siècle, est auteur d'un ouvrage latin intitulé : *Histoire sacrée de l'origine de la nation juive, de son progrès et de ses bonnes et mauvaises actions; des choses arrivées sous les patriarches, les chefs de sa nation, les juges, les rois, depuis Abraham jusqu'à la captivité de Babylone*; Augsbourg et Dilingen, 1700.

MEZOUZOTH ou **MEZUZOTH**, mot hébreu qui signifie proprement *poteaux* d'une porte. Les Juifs ont donné ce nom à des morceaux de parchemin sur lesquels ils écrivent les commandements de Dieu, et qu'ils enchâssent ensuite dans les poteaux de leurs maisons, prenant à la lettre ce que Moïse leur ordonne, en disant : « Vous n'oublierez jamais la loi de Dieu; vous « la graverez sur les poteaux de vos portes. » *Voy.* Deutéron., VI, 1-9, et XI, 20. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 43; on trouve dans ces deux ouvrages la description des *Mezuzoth*.

MIAMIN, fils de Pharos, appartenait à la race sacerdotale. *Voy.* I Esdr., X, 25.

MIBAHAR, fils d'Agaraï, un des braves de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XI, 38.

MICAULT (Louis-François), littérateur, né à Nuits, en Bourgogne, vers l'an 1641, mort à Vaulse, près d'Avallon, en 1713, fut d'abord capucin, puis religieux du Val-des-Choux, dont il fut élu prieur. Son principal ouvrage est intitulé : *Le Véritable Abbé commendataire, ou le droit des commendes établi sur l'autorité du roi, le pouvoir du pape et le mérite des commendataires*; Dijon, 1674, in-12; il fut supprimé par arrêt du parlement de Dijon. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, in-fol., tom. II, p. 45. Richard et Giraud.

I. **MICHA**, fils de Méribaal ou de Miphiboseth. *Voy.* II Rois, IX, 12.

II. **MICHA**, père d'Achobor. *Voy.* IV Rois, XXII, 12.

III. **MICHA**, fils de Joël. *Voy.* I Paralip., V, 5.

IV. **MICHA**, fils de Zéchri et père de Nathanias. *Voy.* I Paralip., IX, 15.

V. **MICHA**, fils d'Osiel. *Voy.* I Paralip., XXIII, 20.

VI. **MICHA**, père d'Abdan. *Voy.* II Paralip., XXXIV, 20.

* **MICHAËL**, mot hébreu étant souvent confondu avec *Michel*, qui en est la transcription française la plus ordinaire; on devra chercher à *Michel* les personnages qu'on ne trouvera pas ici à *Michaël*.

I. **MICHAËL**, père de Sthur, de la tribu d'Aser, et un des Israélites qui furent envoyés pour

Digitized by Google

faire la reconnaissance de la terre promise. *Voy.* Nombr., XIII, 14.

II. **MICHAËL**, fils de Jéjési et père de Galaad, était de la tribu de Gad. *Voy.* I Paralip., V, 13.

III. **MICHAËL**, fils d'Osi, était de la tribu d'Issachar. *Voy.* I Paralip., VII, 3.

IV. **MICHAËL**, de la tribu de Manassé, embrassa le parti de David contre Saül. *Voy.* I Paralip., XII, 20.

V. **MICHAËL**, fils de Josaphat, fut tué, avec ses autres frères, par Joram, après la mort de Josaphat. *Voy.* II Paralip., XXI, 2 et suiv.

VI. **MICHAËL**, père de Zébédia, qui revint de la captivité de Babylone avec Esdras. *Voy.* I Esdras, VIII, 8.

VII. **MICHAEL GOXANO (SANCTUS).** *Voy.* MICHEL, n° V.

VIII. **MICHAEL IN EREMO (SANCTUS).** *Voy.* MICHEL, n° VIII.

IX. **MICHAEL IN TERRACIA (SANCTUS).** *Voy.* MICHEL, n° IX.

X. **MICHAEL TORNODORENSIS (SANCTUS).** *Voy.* MICHEL, n° VI.

MICHAELENSIS (Jean), théologien du XII° siècle, assista, l'an 1228, au concile de Troyes, où il fut chargé de dresser une *Règle* pour les chevaliers du Temple; cette règle, attribuée à tort à saint Bernard, a été imprimée, pour la première fois, par Aubert Le Mire, dans sa *Chronique de Cîteaux*. *Voy.* Mabillon, *Opera S. Bernardi*, tom. I, p. 571. L'*Hist. littéraire de la France*, tom. XI, p. 66. La *Nouv. Biogr. génér.*

MICHAELER (Charles-Joseph), jésuite, né à Inspruck en 1735, mort l'an 1804, enseigna l'histoire dans l'université de sa ville natale, et devint conservateur en chef de la bibliothèque de l'université. On a de lui plusieurs ouvrages en latin et en allemand, entre autres: 1° *Nouvelles recherches sur la position géographique du paradis terrestre*; Vienne, 1796, in-8°; — 2° *Sur l'Année de la naissance et de la mort de Jésus-Christ*; ibid., 1796-1797, 2 vol. in-8°; — 3° *Sur les Mystères phéniciens*; ibid., 1796, in-8°, ces trois ouvrages sont en allemand. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MICHAELIS** (Chrétien-Benoit), protestant, né à Elrich, dans la Saxe, l'an 1680, mort à Halle en 1762, professa successivement la philosophie, la théologie, la littérature grecque et les langues orientales. Il a laissé: 1° *De Vocum litterarum Significatione hieroglyphica*; Halle, 1717, in-4°; — 2° *De Pœnis capitalibus in Sacra Scriptura commemoratis, imprimis Hebræorum*; ibid., 1730, in-4°; — 3° *De Antiquissima Idumæorum Historia*; ibid., 1733, in-4°; — 4° *Notiones superi et inferi, indeque adscensus et descensus*; ibid., 1735, in-4°; — 5° *Uberiores Annotationes philologicæ, exegeticæ, in hagiographos V. T. libros*, avec des notes de J.-H. Michaelis et de J.-J. Rambach; ibid., 1720, 3 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MICHAELIS** (Jean), protestant suédois, né à Stralsund en 1612, mort à Greiffswald en 1674, professa dans cette ville l'éloquence et la théologie, et devint pasteur d'une paroisse de Greiffswald, et assesseur du consistoire. On a de lui: *Notæ exegetico-criticæ in Novum Testamentum*; Rostock, 1706, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MICHAELIS** (Jean-David), protestant, né à Halle en 1717, mort à Gœttingue l'an 1791, était fils de Chrétien Michaelis. Versé dans la théologie et les langues orientales, Michaelis contribua à illustrer l'université de Gœttingue, où il fut nommé professeur de philosophie, puis bibliothécaire. Il travailla à la rédaction des statuts de la société des sciences, qui venait d'être fondée dans cette ville, et dont il fut successivement secrétaire et directeur; et plus tard il dirigea gratuitement le séminaire philologique. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de lexicographie, de critique biblique, d'histoire, de dogmatique et de morale. Parmi ces productions, qui se distinguent par l'érudition, mais qui manquent quelquefois d'une saine critique, nous citerons: 1° *Introduction aux divins écrits de la nouvelle Alliance*, en allemand; ouvrage sur lequel nous reviendrons à la fin de cet article; — 2° *Tractatio critica de variis lectionibus Novi Testamenti, caute colligendis et dijudicandis*; Halle, 1749, in-4°; — 3° *Paraphrases des Épîtres de saint Paul*, en allemand; Brême, 1750 et 1769, in-4°; — 4° *Des Trois principaux Psaumes relatifs au Messie*, en allemand; Gœttingue, 1759, in-8°; — 5° *Epistolæ de* LXX *hebdom. Danielis*; Londres, 1773, in-8°; — 6° *Observationes philologicæ et criticæ in Jeremiæ vaticinia et Threnos*; Gœttingue, 1793, in-4°; — 7° *Explication de l'Épître aux Hébreux*, en allemand; Francfort, 1762-1764, et 1780-1786, 2 vol. in-4°; — 8° une traduction allemande de l'*Ancien Testament*; Gotha, 1769-1783, treize part. in-4°; — 9° une traduction allemande du *Nouveau Testament*; 1788-1792, 2 vol. in-4°; — 10° une trad. allem. du premier livre des *Machabées*; Francfort, 1778, in-4°; — 11° *De Indiciis gnosticæ philosophiæ tempore LXX interpretum et Philonis Judæi*; Gœttingue, 1767, in-8°; — 12° *Droit mosaïque*, en allemand; Francfort, 1770-1775, et 1775-1780, 6 vol. in-8°; — 13° *Esquisse de théologie typique*, en allemand; Gœttingue, 1755 et 1763, in-8°; — 14° *Compendium theologiæ dogmaticæ*; ibid., 1760, in-8°; — 15° *Pensées sur la doctrine de la satisfaction*, en allem.; Francfort, 1748, in-8°; — 16° *Pensées sur les doctrines du péché et de la satisfaction*, en allem.; Hambourg, 1752, in-8°, et 1779; — 17° *Explication de l'histoire de l'Ensevelissement et de la Résurrection de Jésus-Christ*, en allem.; Halle, 1783 et 1785, in-8°. Quant à l'*Introd. aux divins écrits de la nouvelle Alliance*, en allemand: *Einleitung in die gœttlichen Schriften des neuen Bandes*, elle a eu quatre éditions; la 1re est celle de Gœttingue, 1750, in-4°, laquelle est bien faible, et ne présente guère qu'une table des matières; la 2e, en 1765-1766, contenait des augmentations considérables, offrait une grande masse de notions instructives et bien ordonnées; la 3e, en 1777, présenta des développements tels, que l'ouvrage pouvait être envisagé comme refait à neuf; la 4e enfin, en 1787-1788, offre des additions qui, réimprimées à part, remplissent 435 pages in-4°. C'est cette 4e édition qu'un prélat anglican, le docteur Marsh, a traduite en anglais en l'enrichissant de notes; Cambridge, 1793-1801, quatre part. in-8°. Les notes de Marsh ont été traduites en allemand par E.-F.-K. Rosenmüller; Gœttingue, 1795 et 1805, 2 vol. in-4°. En 1822, il a paru à Genève une traduction française en 4 vol. in-8°, sous ce titre: *Introduction au Nouveau Testament par Jean-David Michaelis, quatrième édition, traduite sur la troisième édition de Herbert Marsh, évêque de Peterborough, faite à Londres en 1819, avec une partie des notes de S. G., et des notes nouvelles*, par J.-J. Chenevière, pasteur et professeur en théologie à Genève. L'*Index librorum prohibitorum* à l'art. Michaelis, porte: « Michaelis Jean. *Introduction au Nouveau Testament.* (Décr. 10 sept. 1827.) » *Voy.* Feller. Michaud, qui, dans sa *Biogr. univers.*, fait une juste appréciation des travaux de Michaelis. La

Digitized by Google

Nouv. Biogr. génér., qui donne aussi des détails intéressants sur les écrits du savant allemand. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introd. histor. et crit.*, etc., signale tout ce qu'il y a de vrai dans les écrits de Michaelis relativement aux Livres saints, et fait connaître en même temps les diverses erreurs commises par le docte écrivain de Halle.

IV. **MICHAELIS** (Jean-Georges), protestant, né à Zerbst en 1690, mort à Halle l'an 1758, professa la théologie dans cette dernière ville. Il a laissé : 1° *De Duabus Avibus, purgationi leprosi destinatis*; Halle, 1737, in-4°; — 2° *De Tempestate maris a Christo miraculoso modo sedata*; ibid., 1739, in-4°; — 3° *Observationes sacræ*; Utrecht, 1738, in-8°; Arnheim, 1752, in-8°; — 4° *Exercitatio theologico-theologica de eo : Num solemnis expiationum dies sub templo secundo fuerit celebratus*; Halle, 1751, in-4°; — 5° *Exercitationes theologico-philologicæ*; Leyde, 1757, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MICHAELIS** (Jean-Henri), protestant, né à Klottemberg, en Saxe, l'an 1668, mort à Halle en 1738, se fit recevoir docteur, et professa successivement, dans cette dernière ville, la théologie, le grec et les langues orientales. Plus tard il devint supérieur du séminaire théologique de la même ville. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Dissertationes de Angelo Deo*; 1701; — 2° *Nova Versio latina psalterii æthiopici cum notis philologicis*; 1701; — 3° *Dissertationes de textu Novi Testamenti græco*; 1707, in-12; — 4° *De Isaia propheta, ejusque vaticinio*; Halle, 1712; — 5° *Dissertatio de rege Ezechia, Ecclesiæ israelitica seu judaicæ reformatore*; 1717; — 6° *Biblia hebraica*; Halle, 1720, 2 vol. in-4° et in-fol., édition très-vantée, faite sur celle de Jablonski, que Michaelis compara avec dix-neuf autres éditions imprimées et cinq manuscrits d'Erfurt, dont trois contenaient *la Massore*; — 7° *Uberiorum annotationum in Hagiographos Volumina tria*; ibid., 1720, in-4°; — 8° *Dissertatio de Christo petra ac fundamento Ecclesiæ, ex Mathæi* XVI; 1726; — 9° *Dissertatio de nexu officiorum hominis christiani in vero Dei cultu*; 1728; — 10° *Dissertatio de cognoscendæ theologiæ principio*; 1732; — 11° *De Codicibus manuscriptis biblico-hebraicis maxime Erfurtensibus*; Halle, 1706; — 12° *De Usu Septuaginta interpretum in Novum Testamentum*; ibid., 1709; — 13° *De Libro Coheleth, seu Ecclesiastes Salomonis*; ibid., 1716; — 14° *De Cantico canticorum Salomonis*; ibid., 1717; — 15° *Introductio historico-theologica in S. Jacobi Minoris Epistolam catholicam*; ibid., 1722; — 16° *De Vera Gratia Jesu Christi, qua proprie christiani sumus et salvamur*; ibid., 1725. *Voy.* Richard et Giraud. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MICHAELIS** (Sébastien), dominicain, né à Saint-Zacharie, en Provence, l'an 1543, mort à Paris en 1618, était bon philosophe, excellent théologien, et profondément versé dans les saintes Écritures, l'histoire et les langues. Il travailla avec zèle et succès à la conversion des calvinistes, qui voulurent plusieurs fois attenter à sa vie, et il introduisit la réforme dans plusieurs couvents de son Ordre, dont il forma une congrégation particulière, avec l'approbation du souverain Pontife. Il devint le premier vicaire général des religieux de cette réforme, et fonda à Paris le couvent de l'Annonciation, dont il fut élu prieur en 1616. Il est regardé comme le restaurateur de la vie régulière dans quelques provinces de France. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Démonstrations évangéliques sur la vraie généalogie de sainte Anne et de ses trois filles les trois Maries, où il est prouvé que les saintes Maries sont vraies sœurs de Notre-Dame*; Toulouse, 1590; Lyon, 1592, in-4°; sentiment qui n'a jamais été commun dans l'Église ni reçu parmi les savants; — 2° *Homélies et consolations spirituelles sur les dimanches et fêtes, depuis Pâques jusqu'à la sainte Trinité, avec des sermons pour le jour et l'octave de la fête du Saint-Sacrement*; Paris, 1617, in-8°; — 3° *Histoire admirable de la possession et conversion d'une pénitente séduite par un magicien*; Lyon, 1614, in-8°; 2° édit.; — 5° des ouvrages de controverse. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 409 et suiv. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de Saint-Dominiq.*, tom. V, p. 19 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent des détails intéressants sur la personne de Michaelis, et indiquent plusieurs autres ouvrages de ce Père.

MICHAÏA, fille d'Uriel de Gabaa, et mère d'Abia, roi de Juda. *Voy.* II Paralip., XIII, 2.

MICHAS, de la tribu d'Éphraïm, était le fils d'une femme veuve, riche et superstitieuse, qui, ayant fait fabriquer pour son fils un éphod ou ornement sacerdotal orné de quelques figures de métal, le plaça dans la maison de Michas. Ce dernier établit prêtre un de ses propres fils, puis un jeune lévite; mais les hommes de la tribu de Dan ayant enlevé l'idole, la portèrent à Laïs ou Dan, et choisirent Jonathan pour prêtre. Depuis cette époque, cette ville fut toujours un lieu de superstition, et on y vit constamment ou les téraphim de Michas ou les veaux d'or de Jéroboam. *Voy.* Juges, XVII.

I. **MICHÉE**, dit l'*Ancien*, prophète, était fils de Jemla, de la tribu d'Éphraïm. Achab ayant résolu cette année-là même de faire la guerre à Bénadad, roi de Syrie, demanda à Josaphat, roi de Juda, de l'accompagner dans cette expédition; mais ce prince, n'ajoutant pas foi aux promesses des prophètes de Baal, exigea qu'on fit venir un prophète du Seigneur. On appela Michée, qui prédit un échec à Achab, et le roi d'Israël ordonna que le prophète fût mis en prison. Achab périt, en effet, le jour même du combat; mais on ignore ce que devint Michée; les Grecs l'honorent comme un martyr le 14 août. *Voy.* III Rois, XXII, 8 et suiv.

II. **MICHÉE**, appelé le *Jeune*, pour le distinguer du précédent, qui était, en effet, plus ancien que lui, tient le sixième rang parmi les douze petits prophètes dans les Bibles hébraïques et dans la Vulgate, occupe le troisième dans les Septante, qui le placent entre Amos et Joël. L'inscription de sa prophétie lui donne l'épithète de *Hammôraschti* ou *le Hammoraschite*, et, selon la Vulgate, *Morasthite*, épithète que les uns dérivent de *Marescha*, ville de la tribu de Juda, et les autres de *Môrescheth Gad*, petite ville située dans le voisinage d'Éleuthéropolis. L'inscription ajoute que Michée prophétisa sous les règnes de Joathan, d'Achaz et d'Ézéchias, rois de Juda. Sa vie est complétement inconnue, et son genre de mort est fort controversé. Les Grecs honorent sa mémoire le 14 août, et les Latins le 15 janvier. Michée a laissé sept chapitres de prophétie, dans lesquels il prédit les malheurs de Samarie et de Juda, la captivité et le retour des dix tribus, le règne du Messie et de l'Église chrétienne, dont la domination s'étendra jusqu'aux extrémités du monde, puis la chute de Babylone, le rétablissement des villes d'Israël et le bonheur des Israélites. Quelques critiques modernes, tels que Justi, Hartmann, Eichhorn et Bertholdt, ont prétendu que le livre de Michée était un recueil d'oracles épars qui doivent avoir été écrits à des époques différentes. Ils ont même tenté de dé-

Digitized by Google

terminer chacun de ces oracles partiels, et d'assigner l'époque à laquelle il aurait été composé. Il faut remarquer que ces écrivains sont loin de s'accorder entre eux sur ce point; ce qui rend déjà leur principe commun fort contestable. Mais on peut le combattre par des preuves directes et positives, comme nous croyons l'avoir fait ailleurs. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. IV, p. 70-84, où il est traité du sujet et du plan des prophéties de Malachie, de leur authenticité, de leur divinité, de leur caractère poétique, enfin des principaux commentaires qui ont été composés pour les expliquer.

III. **MICHÉE**, fils de Samarias, avertit les princes de Juda que Baruch avait lu dans le temple, devant le peuple assemblé, les prophéties de Jérémie, qui était alors en prison. *Voy.* Jérémie, XXXVI, 11, 12, 13.

* **MICHEL.** Comme ce mot s'applique à des homonymes divers, nous avons placé d'abord celui qui est mentionné dans la Bible, puis les Ordres de chevalerie et les abbayes qui portent le nom de *Michel*, enfin les autres homonymes qui n'appartiennent à aucune de ces catégories.

I. **MICHEL** (Saint), en hébreu *Michâël*, c'est-à-dire *qui est comme Dieu, semblable à Dieu*, est honoré par l'Église comme l'archange, le premier et le principal des anges, le chef de la milice céleste. Le nom de *Michael* ou *Michel* est donné dans l'Ancien Testament à plusieurs hommes; mais, dans le prophète Daniel, il désigne l'ange tutélaire de la nation juive; dans l'Épître de saint Jude, il est appelé *archange* ou chef des anges, et dans l'Apocalypse il est dit: *Michel et ses anges.* De là vient le culte particulier que l'Église lui rend. Quelques-uns croient que ce fut saint Michel qui apparut à Moïse dans le buisson ardent, à Josué dans la campagne de Jéricho, à Gédéon, à Manué, père de Samson, et qu'il conduisit les Hébreux dans leur voyage du désert. L'Église chrétienne célèbre trois apparitions de saint Michel : 1° celle de Chones ou Colosses, en Phrygie, et dont on ne sait pas positivement l'époque; la fête de cette apparition a été fixée, dans l'Église d'Orient, au 6 septembre; 2° celle du mont Gargan, aujourd'hui mont Saint-Ange, en Italie, dans le royaume de Naples, et qui eut lieu, croit-on, à la fin du Vᵉ siècle, sous le pape Gélase Iᵉʳ; on a placé au 8 mai la fête de cette apparition, et au 29 septembre celle de la dédicace de la caverne dans laquelle saint Michel apparut; 3° celle qui eut lieu vers l'an 706, en présence d'Autbert, évêque d'Avranches, à l'endroit où était située l'abbaye de Saint-Michel, dans le golfe qui se trouve entre la Normandie et la Bretagne. On célèbre la mémoire de cette apparition le 16 octobre. *Voy.* Exode, XXIII, 20. Daniel, X, 13, 21, et XII, 1. Jude, *Épître IX.* Apocalypse, XII, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littéral sur l'Exode*, XXIII, 20. Richard et Giraud.

II. **MICHEL (AILE DE SAINT-)**, Ordre militaire. *Voy.* AILE, n° II.

III. **MICHEL (SAINT-)**, Ordre militaire français institué l'an 1469 par Louis XI, dans le château d'Amboise. Les chevaliers portaient un collier d'or fait de coquilles entrelacées sur une chaîne d'or, où pendait une médaille représentant l'archange saint Michel terrassant le démon. L'église du Mont-Saint-Michel, en Normandie, fut destinée par Louis XI à célébrer les offices divins et les cérémonies de l'Ordre; plus tard Henri II les transféra à la Sainte-Chapelle de Vincennes, et, l'an 1643, Louis XIV les transporta aux Grands-Cordeliers de Paris. *Voy.* Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie.* Le P. Hélyot, *Histoire des Ordres monast. et milit.*, tom. VIII, p. 370. *Statuts de l'Ord. de S.-Michel;* Paris, 1725, dernière édit., in-4°. Hermant, *Histoire des Ord. de chevalerie*, p. 340-347. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 16-19.

IV. **MICHEL (SAINT-)**, Ordre militaire qui, selon Aubert le Mire, fut fondé par Ferdinand Iᵉʳ, roi de Naples. Le P. Hélyot dit que cet Ordre est supposé, et qu'Aubert le Mire l'a apparemment confondu avec celui de l'*Hermine*, que ce prince avait institué. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. VIII, p. 444.

V. **MICHEL DE COXAN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Michael Coxano*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans le Roussillon, au diocèse de Perpignan. Elle fut fondée vers l'an 855 par quelques prêtres de la ville d'Urgel qui s'établirent d'abord dans un lieu appelé Exalat, dans la vallée de Conflent, près de la rivière de Tet; le monastère qu'ils y bâtirent fut placé sous l'invocation de saint André, et, l'an 871, Charles le Chauve confirma cette fondation. Cette abbaye ayant été ruinée, vers l'an 878, par les inondations du Tet, elle fut transférée la même année dans la terre de Coxan, et elle reçut le nom de Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'elle quitta plus tard pour celui de Saint-Michel; elle dépendait de la congrégation de Tarragone. C'est à l'abbaye de Saint-Michel de Coxan que Pierre Urséole, doge de Venise, se retira pour faire pénitence. *Voy.* Moréri. D. Vaissette, t. VII, p. 351. La *Gallia Christ.*, tom. VI, col. 1094, et *Append.*, *ibid.*, p. 477 et suiv.

VI. **MICHEL-DE-TONNERRE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Michael Tornodorensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située à Tonnerre, en Champagne, au diocèse de Langres. On ignore l'époque de sa fondation; mais il est certain que, dès le milieu du IXᵉ siècle, elle était desservie par des moines. Elle fut ruinée, et il paraît, d'après une charte, que Widric, évêque de Langres, et Milon, comte de Tonnerre, qui y prit l'habit, la rétablirent vers l'an 980. Plus tard on l'unit à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV, col. 712.

VII. **MICHEL-DU-MONT (SAINT-)**. *Voy.* MONT-SAINT-MICHEL.

VIII. **MICHEL EN L'HERME (SAINT-)**, en latin *Sanctus Michael in Eremo*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, située dans le Poitou, au diocèse et à deux lieues de Luçon. Elle fut fondée vers l'an 880 par Ansoald, évêque de Poitiers; détruite par les guerres de l'an 877, elle fut restaurée par Eblius ou Ebulus, évêque de Limoges, et, vers l'an 990, le comte Guillaume III ou IV chargea Robert, abbé de Saint-Florent, de la rétablir; la dédicace en fut faite l'an 1047; enfin, l'an 1671, Clément X ordonna que les revenus de la mense abbatiale de cette abbaye fussent unis au collége de Mazarin à Paris. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1419.

IX. **MICHEL EN THIÉRACHE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Michael in Terracia*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située en Picardie, dans le pays de Thiérache, au diocèse de Laon; elle fut fondée l'an 940 par Hersende, femme du comte Eilbert, et unie à la congrégation de Saint-Vannes en 1661. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, p. 600.

X. **MICHEL** (Augustin), chanoine régulier d'Understorff, professeur en théologie et en droit, né en 1661, mort l'an 1751, a publié plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Jus et justitia juridico-*

Digitized by Google

theologicæ tractata; Augsbourg et Dillingen, 1697, in-4°; — 2° *Theologica canonico-moralis;* 3 vol. in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

XI. **MICHEL** (De), chanoine d'Embrun, abbé commendataire de Saint-Marcel et secrétaire du concile d'Embrun, vivait au XVIII° siècle. Il a donné une *Relation* de ce qui s'est passé dans le concile provincial d'Embrun au sujet de la condamnation des écrits de M. l'évêque de Senez et du jugement prononcé contre ce prélat; 1728, in-4°.

XII. **MICHEL** (Jean), le *Vénérable*, natif de Beauvais, mort le 11 septembre, l'an 1447, après avoir été secrétaire de Louis II, roi de Sicile, embrassa l'état ecclésiastique, et devint chanoine d'Aix, en Provence, puis d'Angers. Il fut élu malgré lui évêque de cette dernière ville, qu'il édifia autant par sa sainte vie que par ses prédications. On a de lui des *Statuts* et des *Ordonnances* pour le règlement de la discipline dans son diocèse. *Voy.* l'*Abrégé de la vie, du culte et des miracles du bienheureux Jean Michel, évêque d'Angers;* 1739, in-8°. La *Gallia Christ.*, tom. XIV, col. 580. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

XIII. **MICHEL** (Jean), jésuite, né près de Bar-le-Duc en 1629, mort à Pont-à-Mousson en 1705, a laissé : 1° *Panégyriques des saints fondateurs de divers Ordres;* Pont-à-Mousson, 1700 et 1705; — 2° *Éloges des grandeurs de Jésus, de Marie et de Joseph;* ibid., 1699. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

XIV. **MICHEL** (Pierre), maire de Toul, né dans cette ville en 1703, mort en 1755, a laissé quelques ouvrages, entre autres : 1° *Système chronologique sur les trois textes de la Bible, avec l'histoire des anciennes monarchies expliquée et rétablie;* Toul, 1733, in-4°; — 2° deux *Réponses* aux journalistes de Trévoux, qui avaient critiqué le *Système chronologique;* 1733, in-4°; — 3° *Commentaire sur Daniel*, avec une *Dissertation sur les septante semaines de ce prophète;* — 4° *Notes critiques sur l'Ancien Testament. Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Le *Journ. des Savants*, 1735, p. 699. Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Michel.

XV. **MICHEL CERULARIUS**, patriarche de Constantinople, écrivit, en 1053, à l'évêque de Trani une lettre dans laquelle il rappelait avec acrimonie les griefs, futiles du reste, que les Grecs reprochaient aux Latins; le pape Léon IX y répondit d'une manière savante, et envoya des cardinaux à Constantinople pour ramener le patriarche à des sentiments plus modérés; mais les cardinaux se virent contraints d'excommunier Michel, qui, à son tour, excommunia les légats et effaça le nom du pape des diptyques ou registres sacrés. En 1057, Michel se brouilla avec Isaac Comnène au sujet de la puissance respective de l'Église et de l'État, et le patriarche allait être déposé, lorsqu'il mourut. Il a laissé : 1° *Decisio synodica de nuptiis in septimo gradu; De matrimonio prohibito,* en grec et en latin, dans Leunclavius, *Jus græco-romanum*, tom. III et IV; — 2° *Epistolæ II ad Petrum Antiochenum*, en grec et en latin, dans Cotelier, *Eccles. Græcæ Monumenta,* tom. II; ces *Lettres* ont pour but d'exhorter le patriarche d'Antioche à se joindre à lui contre l'Église romaine; — 3° *De Sacerdotis Uxore adulterio polluta*, dans Cotelier, *Patres Apostol.;* — 4° *Edictum synodale adversus Latinos, seu de excommunicatione a Latinis legatis in ipsum ab ipso in legatos vibrata, anno* 1054, *die septimo junii factum,* dans Leo Allatius, *De Libris ecclesiast. græcorum. Voy.* Baronius, *Annal.*, ad ann. 1053, etc. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biograph. générale.*

XVI. **MICHEL D'AMATO.** *Voy.* AMATO.

XVII. **MICHEL DE MILAN**, de l'Ordre des Frères-Mineurs, mort sur la fin du XV° siècle avec la réputation d'un saint et savant religieux, florissait du temps de Michel Carcano, du même Ordre et de la même ville; ce qui a fait que plusieurs ont confondu ces deux écrivains, et qu'on ne peut distinguer les ouvrages dont Michel Carcano est auteur de ceux qui ont été composés par Michel de Milan. Voici cependant ceux qu'on attribue à ce dernier : 1° *Quadragesimale seu Sermonarium de pœnitentia duplicatum per Adventum videlicet et Quadragesimam;* Venise, 1496; — 2° *Confessionale seu methodus confitendi;* ibid., 1513, in-8°; — 3° *Compendium sanctorum Ordinis Minorum;* — 4° *Sermones de Adventu;* ibid., 1487, in-4°; — 5° *Sermones de peccatis;* — 6° *Sermones de decem præceptis;* — 7° *Sermones de fide;* — 8° *Sermones de Pœnitentia. Voy.* la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*, et *compar.* CARCANO.

XVIII. **MICHEL PSELLUS.** *Voy.* PSELLUS.

MICHMAS, MICHMASCH. *Voy.* MACHMAS.

MICHOL, fille de Saül, fut donnée en mariage à David, puis à Phalti, fils de Laïs de Gallim; mais David se la fit rendre lorsqu'il monta sur le trône. *Voy.* I Rois, XVIII, 20; II Rois, III, 13 et suiv.

MICHON, moine de Saint-Riquier, au IX° siècle, dirigea longtemps avec réputation les écoles de son monastère. Il a laissé : une *Histoire des miracles de saint Riquier;* elle a été insérée par Mabillon, dans ses *Acta*, tom. II, et par les Bollandistes au 26 avril. Trithème lui attribue d'autres ouvrages, dont il a donné les titres. *Voy.* la *Chronic. Hirs.*, tom. I.

MICRÆLIUS (Jean), luthérien, né à Kolin, dans la Poméranie, en 1597, mort l'an 1658, professa l'éloquence, la philosophie et la théologie. C'est un homme qui avait beaucoup d'érudition et de théologie. Outre quelques ouvrages purement littéraires, on a de lui : 1° *Lexicon philosophicum:* 1661, in-4°; — 2° *Syntagma historiarum mundi et Ecclesiæ;* in-8°; — 3° *Ethnophronius, tribus dialogorum libris contra Gentiles de principiis religionis Christianæ dubitationes;* ouvrage mis à l'*Index* par un décret du 10 juin 1658; — 4° *Historia ecclesiastica;* Leipzig, 1699, 2 vol. in-4°; — 5° *Orthodoxia lutherana contra Bergium. Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MICROLOGUE, ouvrages sur les rites et les cérémonies de l'Église, et qu'on attribue à un nommé Jean, écrivain français, ou plutôt italien, du XII° siècle. L'auteur y explique seulement les cérémonies de l'Église de Rome, et se fait honneur d'en avoir appris beaucoup de la bouche du pape Grégoire VII. *Voy.* De Vert, *Cérémon. de l'Église,* tom. IV, p. 114 et 117. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 23-24.

MICY (*Miciacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, puis de celui des Feuillants, située au diocèse et à deux lieues d'Orléans. Elle fut fondée, vers l'an 498, par Clovis Ier, qui fit venir à Orléans saint Euspice de Verdun, et saint Mesmin ou saint Maximin, son neveu; il leur donna la terre de Micy pour l'établissement de ce monastère, dont saint Euspice fut le premier abbé, et saint Maximin le second. Cette abbaye jouit d'une immense réputation; mais elle tomba dans le relâchement, et les guerres du VI° siècle la ruinèrent complétement. Au IX° siècle, Théodulphe et Jonas, évêques d'Orléans, la restaurèrent, et, au XVII° siècle, elle passa aux Feuillants, qui lui rendirent son premier éclat. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VIII, col. 1526.

Digitized by Google

MIDAIUM (*Medaœum, Medaium*), siége épisc. de la Phrygie Salutaire, sous la métropole de Synnade, au diocèse d'Asie. On en connait six évêques, dont le premier, Épiphane, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 841. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 24.

I. **MIDDELBOURG** (*Middelburgum* ou *Medioburgum*), ville épisc. des Pays-Bas, et capitale de la Zélande. Le pape Paul IV érigea cet évêché en 1559, et Nicolas Castro ou du Chastel en fut le premier évêque; mais ses successeurs n'ont jamais résidé à Middelbourg, parce que cette ville et la Zélande tout entière avaient embrassé le protestantisme. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 24-25.

II. **MIDDELBOURG** ou **MIDDELBURGO** (Paul de), évêque de Fossombrone, né à Middelbourg en 1445, mort à Rome l'an 1534, fut chanoine de Saint-Barthélemy de Middelbourg, et professa dans cette ville la philosophie, la théologie, la médecine et les mathématiques; mais comme il avait attaqué les vices et les superstitions de ses concitoyens, ceux-ci l'obligèrent, par d'incessantes persécutions, à quitter sa ville natale. Il professa les mathématiques à Louvain, puis à Padoue, et se fixa auprès du duc d'Urbino, qui le prit pour médecin et lui donna l'abbaye de Castel-Duranti. Alexandre VI, appréciant son mérite, le nomma, en 1494, évêque de Fossombrone, Jules II et Léon X le chargèrent de présider le cinquième concile de Latran, qui fut assemblé en 1512, et Middelbourg y insista pour la réforme du calendrier, ce qui ne fut accompli que sous Grégoire XIII. Son principal ouvrage est intitulé : *Paulina, de recta Paschœ celebratione, et de die Passionis D. N. Jesu Christi;* Fossombrone, 1513, in-fol. *Voy.* Le Mire, *Elogia Belgica*, p. 28, et *Scriptor. sæculi* XVI. Sweert, *Athenæ Belgicæ.* Valère-André, *Biblioth. Belgica.* Fabricius, *Biblioth. Latin. mediæ et infimæ ætatis*, tom V, p. 641. Ughelli, *Italia Sacra*, tom II. p. 334. Le Long, *Biblioth. sacrée.* Prosper Marchand, *Diction.*, tom. II. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MIDDENDORP (Jacques de), historien, né à Ootmerssum, dans l'Over-Yssel, en 1537, mort à Cologne l'an 1611, se fit recevoir docteur en droit et en théologie à Cologne. Il devint successivement chanoine et doyen de Saint-André, puis recteur et vice-chancelier de l'université. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Aristæ historia versæ per* LXX *interpretes Scripturæ Sacræ, ex mss. codicibus græcis et latinis restituta et commentario illustrata*; Cologne, 1578, in-12; — 2° *Imperatorum, regum et principum clarissimorumque virorum Quæstiones theologicæ, juridicæ et politicæ, cum pulcherrimis responsionibus*, etc.; ibid., 1603, in-12; — 3° *Historia monastica, quæ religiosæ et solitariæ vitæ originem, progressiones, incrementa, et naturam, ex Scriptura Sacra, ex pontificio et cæsareo jure, ex antiquissimis historiis, ex veterum Patrum atque jurisconsultorum scriptis demonstrat*; ibid., 1603, in-12. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVI. Hartzheim, *Biblioth. Coloniensis.* Foppens, *Biblioth. Belg.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MIDDLETON** (Conyers), anglican, théologien et littérateur, né à Richemont en 1683, mort l'an 1750 à Hildersham, professa la physique à Cambridge, et devint bibliothécaire de cette même université, où il eut plusieurs discussions polémiques avec le supérieur Bentley, jadis son maître. Outre plusieurs écrits purement littéraires, on a de lui : 1° *Lettre sur la conformité de la religion romaine avec le paganisme;* il y parle des Pères de l'Église avec la plus révoltante indécence, précisément parce qu'ils sont contraires aux erreurs qu'il veut défendre; — 2° *Libre examen des pouvoirs miraculeux de l'Église chrétienne;* plusieurs docteurs de la haute Église réfutèrent des doctrines qui leur semblaient attaquer la religion révélée. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MIDDLETON** (Thomas-Fanshaw), anglican, évêque de Calcutta, né à Redleston, dans le Derbyshire, l'an 1769, mort à Calcutta en 1822, fut successivement curé de Gainsborough, chanoine à Lincoln, archidiacre à Huntingdon, puis évêque. Middleton parcourut trois fois son diocèse, visita les chrétiens établis sur la côte de Malabar, et, l'an 1820, fonda à Calcutta un collége pour l'instruction des missionnaires anglicans. On a de lui : 1° *The Doctrine of the greek article applied to the criticism and illustration of the New Testament;* Londres, 1808, in-8°; réimprimé en 1828 et 1833, et abrégé pour l'édition de la *Bible* grecque de Valpy; — 2° des Sermons; 1824. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MIDRASCHIM. *Voy.* MÉDRASCHIM.

MIEL, en hébreu, *Debasch.* Les Hébreux donnaient le nom de *miel :* 1° à la substance liquide et sucrée que les abeilles composent avec ce qu'elles recueillent dans les fleurs et sur les feuilles des plantes; 2° au sirop que l'on faisait avec des raisins, et qui s'appelle en arabe *dibs* ou *doubs*. Selon quelques auteurs, il y avait chez les Hébreux une troisième espèce de miel qui n'était que le suc qui, à certains mois de l'année, découle du palmier, du figuier, etc., et que saint Mathieu (III, 4) désigne par *miel sauvage*, aussi bien que le Ier livre des Rois (XIV, 24), où il est parlé d'une forêt couverte de miel. Mais ce dernier miel pourrait bien être celui que les abeilles déposent quelquefois sur les feuilles des arbres en si grande quantité, qu'il tombe et se répand sur la terre. Enfin d'autres prétendent que les forêts de la Palestine étaient remplies de mouches à miel qui se retiraient dans le creux des arbres, d'où le miel qu'elles y faisaient coulait sur la terre en abondance. Quoi qu'il en soit, il faut distinguer ce miel de ce que l'Écriture désigne sous le nom de *miel de rocher*, parce que les abeilles le déposaient dans les fentes mêmes des rochers. Quand on lit dans les voyageurs qu'on apporte de la Palestine, et surtout d'Hébron, une grande quantité de miel en Égypte, il faut l'entendre du sirop fait avec des raisins, et dont nous venons de parler. C'est aussi le sens qu'on doit attacher au mot hébreu *debasch* dans plusieurs passages de l'Écriture, notamment dans la Genèse (XLIII, 11), dans Ézéchiel (XXVII, 17), et dans le second livre des Paralipomènes (XXXI, 5). La loi mosaïque défendait d'offrir du miel au Seigneur sur son autel, soit parce que la mouche passe pour un insecte impur, soit pour éloigner les Hébreux des usages des païens, qui avaient coutume d'offrir du miel dans leurs sacrifices. Elle ordonnait en même temps d'offrir à Dieu les prémices du miel; mais ces prémices, qui étaient destinées à la nourriture des prêtres, ne s'offraient pas sur l'autel. On pourrait dire encore qu'il ne s'agit pas ici du miel des abeilles, mais de celui qu'on faisait par exemple avec des raisins; car on sait que c'étaient les prémices des fruits qui s'offraient le plus généra-

Digitized by Google

lement au Seigneur. *Voy.* Lévit., II, 11-12. Hérodote, l. II. Bochart, *Hierozoicon*, part. I, l. IV, c. II. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Niebuhr, *Description de l'Arabie*, liv. I, ch. XXV, art. III, p. 208 de l'édit. franc. Shaw, dans ses *Voy.* ou *Observat. sur la Syrie, l'Égypte*, etc., tom. II, p. 63, note. Russel, *Natural history of Alepo*, p. 20. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 124-125, 136-137.

MIESGHIERTUM, siége épisc. arménien, sous le catholique de Sis. On en connaît deux évêques, dont le premier, Præcursor, assista au concile de Sis, et le second, Niersès, à qui le pape Innocent XI écrivit. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1436.

MIET (Constance), religieux récollet, écrivain ascétique, né à Vesoul vers 1740, mort en Allemagne vers 1795, se consacra à la prédication et à la direction des âmes. La révolution l'ayant chassé de son cloître, il se retira en pays étranger. On a de lui : 1° *Réflexions morales d'un solitaire;* Paris, 1775, in-12; — 2° *Conférences religieuses;* ibid., 1777, in-12; ouvrage destiné à l'instruction des jeunes professes de tous les Ordres. *Voy.* Michaud. Feller, *Biogr. univers.*

MIGET (Saint), archevêque de Besançon, mort vers l'an 670, introduisit, dit-on, de notables changements dans la liturgie de son diocèse, et institua le premier, dans l'église de Besançon, cinq archidiacres, auxquels il donna des attributions importantes. Son nom se trouve, dans le martyrologe, au 7 août. *Voy.* Bollandus, au 6 juin.

MIGNAULT ou **MINOS** (Claude), surnommé *Vir multæ lectionis et eruditionis*, doyen des professeurs en droit canon à Paris, né à Talant, près de Dijon, vers l'an 1536, mort à Paris en 1606, fut chargé, en 1600, de travailler à la réformation de l'université. Outre des discours latins, des éditions d'un grand nombre d'auteurs et des poésies, il a laissé : 1° *De liberali adolescentum institutione Declamationes, etc. An sit commodius adolescentes extra gymnasia quam in gymnasiis institui?* Paris, 1575, in-8°; ce sont deux discours très-judicieux, prononcés à l'ouverture des classes; — 2° *Panegyricus, sive relatio pro schola juris pontificii. Voy.* Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*, t. II. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XIV, p. 81. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MIGNOT** (Étienne), docteur en théologie, né à Paris en 1698, mort l'an 1771, était profondément versé dans les sciences sacrées et profanes; il fut reçu, en 1761, à l'Académie des inscriptions. Il était lié avec Débonnaire et quelques autres *Appelants*, dont il partageait les principes. On lui doit : 1° *Traités et Polémiques de la fin du monde, de la venue d'Élie et du retour des Juifs;* Amsterdam, 1737-1738, 3 vol. in-12; — 2° *Discours sur l'Accord des sciences et des belles-lettres avec la religion;* Paris, 1753, in-12; — 3° *Paraphrase et Explication des Proverbes de Salomon, de l'Ecclésiaste, de la Sagesse et de l'Ecclésiastique;* ibid., 1754, 2 vol. in-12; — 4° *Paraphrase sur le Nouveau Testament*; 1754, 4 vol. in-12; — 5° *Réflexion sur les connaissances préliminaires au christianisme;* ibid., 1755, in-12; — 6° *Paraphrase et Explication des psaumes;* ibid., 1755, in-12; — 7° *Analyse des vérités de la religion chrétienne;* 1755, in-12; — 8° *Traité des droits de l'État et du prince sur les biens du clergé;* ibid., 1755 et ann. suiv., 6 vol. in-12; — 9° *Histoire de la réception du concile de Trente dans les États catholiques;* ibid., 1756, 1766, 2 vol. in-12; — 10° *Mémoire sur les libertés de l'Église gallicane;* ibid., 1756, in-12; — 11° *Histoire du démêlé de Henri II avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry;* ibid., 1756, in-12; — 12° *Traité des prêts de commerce, ou de l'intérêt légitime et illégitime de l'argent;* Paris, 1759, 1767, 4 vol. in-12. dern. édit. *Voy.* Lebeau, *Éloge de l'abbé Mignot*, dans les *Mém. de l'Académie des inscript.*, t. XXXVIII. Michaud, *Biogr. univers.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MIGNOT** (Jean-André), grand chantre de l'église d'Auxerre en 1688, né dans cette ville, où il mourut l'an 1770, fit des études brillantes à Paris, à Sainte-Barbe, et entra dans la maison et société de Sorbonne. En 1708, M. de Caylus, évêque d'Auxerre, lui donna un canonicat et l'investit de sa confiance. L'abbé Mignot, partageant les sentiments de son évêque au sujet de la bulle *Unigenitus*, adhéra à l'appel que ce prélat avait interjeté, et prit une part très-active aux discussions qui de son temps troublèrent l'Église. On a de lui : 1° une édition du *Discours de saint Victor à la louange des saints et de leurs reliques;* Auxerre, 1763, in-12; — 2° *Mémoires historiques sur les statues de saint Christophe;* 1768, in-8°; — 3° *Tradition de l'Église d'Auxerre*, insérée dans le *Cri de la foi;* 1719. Il fut aidé dans ce travail par l'abbé Le Bœuf. Mignot a aussi travaillé à l'édition du *Bréviaire*, du *Martyrologe*, du *Missel* et du *Processionnal* d'Auxerre, publiés sous M. de Caylus. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Chaudon et Delandine.

MIHEL (SAINT-), par corruption *Saint-Michel*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la Lorraine, au diocèse de Verdun. Elle fut fondée, vers l'an 708, par Volfoad, maire du palais, dans une solitude appelée le Vieux-Moustier. Du temps de Louis le Débonnaire, l'abbé Smaragde la transféra sur la Meuse, où elle a donné naissance à la ville de *Saint-Mihel* ou *Saint-Michel*, une des plus belles de la Lorraine. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. D. Calmet, *Hist. de Lorraine.* D. Martenne et D. Durand, *Voyage littéraire*, tom. I, 2° part. Richard et Giraud.

I. **MILAN** (*Mediolanum*), ville épisc. d'Italie et capitale du Milanais, située entre les rivières du Tessin et de l'Adde; on y célèbre l'office selon le rite ambroisien. Le premier évêque de Milan est saint Barnabé, apôtre, qui, selon la tradition du pays, fonda cette église l'an 40. De l'an 344 à l'an 1612, vingt-quatre conciles ont été tenus à Milan, *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. IV, col. 11. Sozomène, l. III, c. II. Muratori, *Antiquit. Ital.*, col. 985. Le P. Pagi, ad ann. 1117. Labbe, tom. II, III, VI, XI, XV. La Regia, tom. II, III, VII, XVI, XXVIII, XXXV, XXXVI. Hardouin, tom. I, III, VII, X. Mansi, *Supplém. Collect. concilior.*, tom. I, col. 899, 983, 1029, 1225; tom. II, *in append.*, col. 55. 423. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 28-86. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **MILAN** (*Milvus*), oiseau de proie mis par Moïse au nombre des animaux impurs. *Voy.* Lévit., XI, 14. Deutéron. XIV, 13, où le texte hébreu *rdd* paraît être une faute de copiste. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduct. histor. et critiq.*. etc., tom. II, p. 77.

MILANAIS. Le *Milanais* était précédemment régi par un concordat passé, le 16 septembre 1803, entre le Saint-Siége et le président de la république italienne, premier consul de la république française. Ce concordat était beaucoup moins défavorable à l'Église que celui de France; mais on le viola bientôt en plusieurs points,

Digitized by Google

notamment pour ce qui regarde les fondations. Le gouvernement s'empara des biens, et voulut exercer dans ces pays, sur les affaires ecclésiastiques, la même domination qu'en France. Aujourd'hui le *Milanais*, appartenant à l'Autriche, se trouve régi par le concordat autrichien. *Voy.* Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. pendant le* XVIIIe *siècle,* tom III. *Compar.* AUTRICHE.

MILANTE (Pic-Thomas), dominicain, mort en 1749, professa la théologie à Naples avec tant de succès, qu'il fut nommé, quelque temps après, évêque de Castallamare di Stabia. On cite de lui : 1° *Oratio extemporanea in electione Summi Pontificis Benedicti XIII;* Naples, 1724, in-4°; — 2° *Theses theologico-dogmatico-polemicæ;* ibid., 1734, in-4°; — 3° *Exercitationes dogmatico-morales in propositiones proscriptas ab Alexandro VII;* ibid., 1738; — *Ab Innocentio XI;* ibid., 1739; — *Ab Alexandro VIII;* ibid., 1740; — 4° *Vindicæ regularium in causa monasticæ paupertatis;* ibid., 1740, in-4°; — 5° *De Viris illustribus congregat. S. Mariæ sanitatis;* ibid., 1745, in-4°; — 6° *Orazioni;* ibid., 1747, in-4°; — 7° *De Stabiis, Stabiana Ecclesia et episcopis ejus;* ibid., 1750, in-4°; — 8° une édition de la *Biblioth. Sancta* de Sixte de Sienne, dont le premier vol. parut à Naples en 1742, in-fol., avec beaucoup de remarques critiques, dont plusieurs sont de véritables dissertations; — 9° des *Lettres pastorales*. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1743 et 1747. Richard et Giraud. Michaud. *Biogr. univers.*

MILASE, MILASSE (*Milassa*). *Voy.* MYLASSE.

MILES PINCKNEY. *Voy.* CARR.

MILET ou **MILETO** (*Miletum*), ville épisc. de la Calabre ultérieure, sous la métropole de Reggio, située dans les terres, vers la côte de la mer de Toscane. Vers 1087, on transféra à Mileto les évêchés de *Tauriana* et de *Vibona*. Son premier évêque, Arnould, fut sacré, l'an 1073, par Grégoire VIII. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 942. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 158. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 87-90.

II. **MILET** ou **MILETO** (*Miletus*), ancienne ville de la Natolie, aujourd'hui petit village nommé *Palatcha,* était un siége épisc. de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrodisiade, au diocèse d'Asie. D'après les Actes des apôtres, il parait que la religion chrétienne y fut établie par l'apôtre saint Paul. On en connait douze évêques, dont le premier, Césaire, est mentionné dans les Actes de saint Thyrse et de ses compagnons, qui souffrirent le martyre sous l'empereur Dèce, vers le milieu du IIIe siècle. On croit qu'au XIIe siècle, ce siége fut érigé en archevêché; car N..., qui y siégeait en 1151, est qualifié d'archevêque. *Voy.* Actes, XX, 17. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 917. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 87.

III. **MILET** (Vit), docteur en théologie, né à Gemund, en Souabe, mort vers l'an 1604, était chanoine de Breslau, doyen de Notre-Dame, et prévôt de Saint-Maurice de Mayence. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Réfutation de seize cents erreurs des hérétiques de notre temps sur les seuls sacrements;* — 2° *Réfutation de six cents erreurs que Tilman Meshusius et Jean Olearius ont faussement attribuées aux catholiques;* Mayence, 1604.

MILÉTOPOLIS ou **MÉLITOPOLIS**, ville épisc. du diocèse d'Asie, située sur le fleuve Rhyndace, entre Cyzique et Bithynia; ce fut d'abord un simple évêché de la province de l'Hellespont, sous la métropole de Cyzique; mais plus tard on l'érigea en archevêché, puis en métropole. Au XIIIe siècle, ce siége fut transféré à Lupadium. On en connait douze évêques, dont le premier, Philetus, ordonna prêtre saint Parthenius, évêque de Lampsaque. Milétopolis n'est plus aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus,* toujours sous la métropole de Cyzique, siége devenu également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 780. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 154. Richard et Giraud. Gaet Moroni, vol. XLIV, p. 172.

MILÈVE (*Milevum* et *Milevis*), ville d'Afrique, dans la Numidie, appelée aujourd'hui *Mela* ou *Méelah*. On en connait onze évêques, dont le premier, Pollian, assista au concile de Carthage en 255. Il s'est tenu à Milève deux conciles : l'un en 402, sous le pape Innocent Ier, et l'autre en 416, sous le même Pape. *Voy.* la Regia, tom. IV. Labbe, tom. II. Hardouin, t. I. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t.-XII, p. 719 et suiv. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 158. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 90-91, où l'on trouve la liste des évêques connus de Milève. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MILFORT, lieu d'Irlande où l'on a assemblé un concile en 1152. *Voy.* le P. Pagi, ad ann. 1552, et Gaet Moroni, vol. XLV, p. 91.

MILHAN ou **ÉMILIEN DE LA COGOLLE** (Saint), en latin *Æmilianus Cucullatus,* curé et solitaire d'Espagne, né à Vergeye, au diocèse de Taraçone, vers l'an 474, mort vers 574, se mit, vers l'an 494, sous la conduite d'un saint ermite nommé Félix, qui demeurait à Bilibie, près de la ville de Najara. Plus tard il retourna dans son pays, d'où il se rendit dans les montagnes de Disterces, et il y mena pendant quarante ans la vie la plus austère. Informé de sa vertu, l'évêque de Taraçone l'ordonna prêtre malgré lui, et le nomma curé de Vergeye; mais son zèle et sa charité exitèrent la jalousie de ses confrères, qui déterminèrent l'évêque Didyme à lui ôter sa cure; Milhan fut heureux de retourner dans la solitude, où il termina ses jours dans les pratiques de l'humilité, de la charité et de la pénitence. Dieu l'honora du don des miracles. On célèbre sa fête le 12 novembre. On l'inhuma dans le monastère qu'on a appelé de son nom, *Saint-Milhan de la Cogolle* ou *de la Cuculle,* à cause du capuchon qu'il portait. *Voy.* Mabillon, *Acta Sanctor, Ordin. S. Benedicti,* tom. I. Richard et Giraud.

MILHEL (Arnauld), supérieur général de la Doctrine chrétienne, vivait au XVIIe siècle. Il a donné : *Notitia Scripturæ sacræ in tres partes distributa;* Toulouse, 1690 et 1691, 3 vol. in-12, *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1690 et 1691.

MILICE. La *milice* est défendue aux ecclésiastiques par les canons apostoliques (can. LXXIV). En conséquence, dans la plupart des États catholiques, les clercs sont dispensés du service militaire. Il y a même des concordats qui l'ont stipulé formellement; tel est, entre autres, celui du 16 septembre 1803, passé entre le Saint-Siége et le président de la république italienne, premier consul de la république française.

MILICHO, un des chefs des Lévites qui, sous la conduite de Zorobabel, revinrent de Babylone à Jérusalem. *Voy.* II Esdras, XII, 14.

MILITANTE (ÉGLISE). *Voy.* ÉGLISE, n° XXVI.

MILITINE *Voy.* MÉLITÈNE.

I. **MILL** (David), oriental. et théolog., protestant, né à Kœnigsberg en 1692, mort à Utrecht l'an 1756, professa la théologie et les langues orientales dans cette dernière ville. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Vetus Testamentum ex ver-*

Digitized by Google

sione LXX interpretum secundum exemplar Romæ Vaticanum editum, denuo recognitum, etc.; Utrecht, 1725, 2 vol. in-8°; — 2° *Dissertationes selectæ variæ Sacrarum Litterarum et antiquitatis orientalis capita exponentes et illustrantes*, etc.; ibid., 1724, in-8°; Leyde, 1743, in-4°; — 3° *Catalecta rabbinica, in usum scholarum privatarum edita*; Utrecht, 1828, in-8°; — 4° *Miscellanea Sacra*; Amsterdam, 1754, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1726 et 1743.

II. **MILL** (Jean), en latin *Millius*, anglican, né Shap, dans le Westmorland, vers l'an 1645, mort à Oxford en 1707, acquit de la réputation comme prédicateur, devint chapelain ordinaire de Charles II, et eut un canonicat dans l'église de Cantorbéry. On a de lui : *Novum Testamentum cum lectionibus variantibus Mss. exemplarium, versionum, editionum, sanctorum Patrum et Scriptorum ecclesiasticorum, et in easdem notis; accedunt loca Scripturæ parallela, aliaque exegetica, et appendix ad variantes lectiones; præmittitur dissertatio in qua de libris N. T. et canonis constitutione agitur. Historia S. textus Novi Fœderis ad nostra usque tempora deducitur*, etc.; Oxford, 1707, in-fol.; Amsterdam, 1710. Daniel Withby a publié, au sujet de cet ouvrage : *Examen variantium lectionum J. Millii in N. T.*, etc.; Londres, 1710, in-fol. Mill a pris, pour son édition du Nouveau Testament, la troisième édition de Robert Estienne, et y a ajouté les leçons des manuscrits de Walton, de Fell et de plusieurs autres. Mais ce que personne n'avait tenté avant lui, il fait connaître l'âge, l'état de son manuscrit, qu'il confère, non-seulement en quelques endroits, mais d'un bout à l'autre. Il découvre, par un tact critique très-sûr, les additions, les insertions et les altérations qui s'y rencontrent. Il ajoute de plus les leçons des anciennes versions, et les citations des Pères de l'Église. Enfin il a mis en tête de son précieux travail de savants prolégomènes. Cet immense *apparatus*, qui a coûté à l'auteur trente années de labeur, et auquel il ne survécut que de quelques jours, a ouvert une nouvelle ère à la critique du Nouveau Testament. Les trente mille variantes recueillies par Mill dans son Nouveau Testament ont effrayé un grand nombre de théologiens anglicans, qui ont craint qu'on n'en conclût contre l'autorité du texte sacré, et par conséquent celle de la révélation. De là s'éleva une vive discussion pour savoir si ces variantes étaient réelles ou imaginaires. La vraie question est de savoir quelle est la nature et l'importance de ces variantes. Or il est reconnu par tous les critiques qu'elles ne changent rien à la substance du texte. On sait, en effet, qu'il n'est pas de livre profane de même volume que le Nouveau Testament, quelque correct qu'on le suppose, qui n'offre trois fois plus de leçons différentes, si on l'examine avec le scrupule et la sévérité qu'on a mises pour les écrits des apôtres et des évangélistes. Ainsi, à notre avis, M. Nicolas a péché contre la saine critique quand il a dit, dans la *Nouv. Biogr. génér.* : « Il ne s'agit pas de savoir si les trente mille variantes recueillies par Mill sont ou ne sont pas dangereuses, mais si elles sont réelles; c'est un fait à constater, et l'on ne saurait s'arrêter devant les inconvénients qui pourraient en résulter pour telle ou telle théorie théologique. » *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1708; *Supplém.*, 1711. Chauffepié, qui, dans son *Diction. histor.*, a raconté au long la discussion relative aux variantes de Mill. Chalmers, *General biographical Dictionary*. Richard et Giraud. Le P. Gabr. Fabricy, *Des Titres primitifs de la révélation*, tom. II, p. 514-517, où l'on voit que le travail de Mill fournit une forte preuve de l'intégrité et de l'authenticité des livres sacrés du Nouveau Testament, et que l'incrédulité la plus opiniâtre se voit forcée d'y reconnaître sa propre défaite. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. IV, p. 302.

MILLAI (Robert), maître ès arts, né en Angleterre, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : 1° *Histoire de l'Église depuis la création du monde*; 2 vol. in-8°; — 2° *Histoire de la propagation du christianisme et de la ruine du paganisme*, Londres, 2 vol. in-8°; ces ouvrages sont écrits en anglais. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1731 et 1736.

MILLE ou **MILLIAIRE**, mesure de mille pas. Les Hébreux n'avaient ni stades, ni milles, ni pieds, mais seulement la coudée, la toise et la corde; les Romains mesuraient par milles, et les Grecs par stades. Le pas était de cinq pieds, la stade de cent vingt-cinq pas, et le mille de huit stades. Il faut trois milles pour faire une lieue. *Voy.* Matth., v, 41. Reland, *Palæst. illustrata*, p. 396-397.

MILLE (Antoine-Étienne), avocat au parlement de Dijon, né dans cette ville, vivait au XVIIIe siècle. Il a publié : *Abrégé chronologique de l'Histoire ecclésiastique, civile et littéraire de Bourgogne, depuis l'établissement des Bourguignons dans les Gaules jusqu'en* 1772; Dijon et Paris, 1771-1773, 3 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MILLEBECCUM. *Voy.* MEAUBEC.

MILLENAIRES ou **CHILIASTES**, hérétiques qui soutenaient qu'après le jugement dernier les prédestinés demeureraient mille ans sur la terre avec Jésus-Christ, et qu'ils y jouiraient de toutes sortes de plaisirs permis, soit spirituels, soit temporels. Cette erreur, qui pendant plus de trois siècles a passé pour une opinion tolérée, a été soutenue même par plusieurs Pères, qui ont pris trop à la lettre les paroles de l'Apocalypse où il est dit que Jésus-Christ régnera sur la terre avec les saints pendant mille ans. Saint Denys, évêque d'Alexandrie, a combattu fortement cette opinion dans son ouvrage intitulé : *Des Promesses*. Dès le Ve siècle, l'erreur des millénaires a été universellement rejetée. D. Le Nourry, savant bénédictin, distingue deux sortes de millénaires : les hérétiques, tels que Marcion, Cérinthe, Nepos et Apollinaire, qui se promettaient les plaisirs les plus infâmes pendant le règne de mille ans, et les catholiques, tels que Papias, évêque d'Hiérapolis, saint Irénée, etc., qui n'admettaient pas ces sortes de voluptés. Pratéole parle, d'après quelques anciens, de certains millénaires, ainsi nommés parce qu'ils disaient qu'il se faisait une cessation de peine de mille ans en mille ans dans l'enfer. L'erreur des millénaires s'est renouvelée parmi les piétistes d'Allemagne. *Voy.* Épiphane, *Hæres.*, LXXX. Théodor., *Hist. ecclés.*, l. IV, c. II. Eusèb., *Hist. ecclés.*, l. VII, c. XXIV. August., *De Hær.*, c. LVII. Philastre, *Hæres.*, XII et XIII. Saint Jérôme, *In Prophetas*. Baronius, *ad ann.* 264 et 373. Sander, *Hæres.*, LIII. Tillemont, *Mémoires*. Le P. Mauduit, *Analyse de l'Apocalypse*. D. Le Nourry, *Apparatus ad Biblioth. Max. Veterum Patrum et Antiq. Scriptor. eccles.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Pluquet, *Diction. des Hérésies*. Stockman, *Lexicon*.

I. **MILLES** (Saint), martyr et compagnon de sainte Pherbuthe ou Tarbula. *Voy.* PHERBUTHE.

II. **MILLES** (Jeremiah), anglican, bachelier

Digitized by Google

en théologie à Oxford, né en 1714, mort l'an 1784, était neveu de Thomas Milles, évêque de Waterford. Il devint doyen d'Exeter et membre de la Société royale de Londres. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° une édition très-estimée des *Œuvres de saint Cyrille de Jérusalem*, avec une version latine, des notes et une préface sur la Vie et les écrits de ce Père; Oxford, 1703, in-fol.; — 2° *L'Immortalité naturelle de l'âme défendue et prouvée par l'Écriture et par les premiers Pères.*

MILLET (Simon-Germain), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Venisy, près de Sens, en 1575, mort à l'abbaye de Saint-Denis en 1647, a laissé : 1° *Les Dialogues de saint Grégoire*, trad. en français; Paris, 1624, 1644, in-8°; — 2° *Le Trésor sacré, ou inventaire des saintes reliques et autres précieux joyaux de l'église et du trésor de Saint-Denys*; ibid., 1638, in-12; — 3° *Vindicata Ecclesiæ gallicanæ de suo Areopagita Dionysio Gloria;* ibid., 1638, in-8°; — 4° *Ad Dissertationem nuper evulgatam de duobus Dionysiis Responsio*; ibid., 1642, in-8°; ouvrage dirigé contre le chanoine de Launoy. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* L'*Hist. littér. de la Congrég. de Saint-Maur.* Richard et Giraud.

MILLETIÈRE. *Voy.* LA MILLETIÈRE.

MILLETOT (Benigne), doyen du parlement de Dijon, né à Semur, dans l'Auxois, mort en 1622, a laissé : *Traité du délit commun et cas privilégié, ou de la puissance légitime des juges séculiers sur les personnes ecclésiastiques*; Dijon, 1611, in-8°; cet ouvrage, plusieurs fois réimprimé, a été mis à l'*Index* (decr. 3 julii 1623); on le trouve dans les *Libertés de l'Église gallicane*, tom. I, édit. de 1731. Milletot y a joint un petit *Traité sur la dénomination de l'Église gallicane*; 1615. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, tom. II, p. 57. Richard et Giraud. Taisand, *Vie des jurisconsultes.* Févret, *De Claris fori Burgundici Oratoribus.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MILLEY (François), jésuite, mort l'an 1720 à Marseille, en assistant les pestiférés. On a de lui quelques fragments de *Lettres* imprimées à Maestricht en 1791. On y découvre un homme profondément versé dans les voies de Dieu. *Voy.* le *Journ. histor. et littér.*, 15 octobre 1791, p. 247. Feller, *Biogr. univers.*

MILLIAIRE. *Voy.* MILLE.

I. **MILLS** (Charles), anglican, historien, né l'an 1788 à Croom's Hill, près Greenwich, mort en 1825, dans le comté de Southampton. On a de lui plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire du mahométisme*, en anglais; Londres, 1812, in-8°; traduit en français; Paris, 1825, in-8°; — 2° *Histoire des Croisades pour la délivrance de la Terre-Sainte*, en anglais; Londres, 1820, 2 vol. in-8°; trad. en franç. sur la 3e édit.; Paris, 1825-1835; dans cet ouvrage, Mills a fait beaucoup d'emprunts à Michaud; — 3° *Histoire de la chevalerie*, en anglais; Londres, 1825, 1826, 2 vol. in-8°. *Voy.* Michaud, *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MILLS** (William), théologien anglican, né vers 1785, mort à Madère l'an 1834, professeur de philosophie morale à Oxford, où il se fit remarquer par son talent pour l'enseignement et la prédication. Il a publié : 1° *Dissertations sur les notions que les juifs et les païens avaient d'un état futur*; — 2° *Sermon sur l'humilité chrétienne opposé à l'orgueil scientifique*, prêché en 1830, lors de la réunion de l'association britannique. Mills a laissé : *Leçons orales de philosophie morale;* ouvrage manuscrit. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **MILNER** (Isaac), anglican, né près de Leeds en 1751, mort à Kensington-Gore, près de Londres, en 1820, dirigea avec son frère Joseph l'école de Hull, fut admis à l'université de Cambridge, où il professa les sciences naturelles et les mathématiques, et obtint, en 1791, le titre de doyen de Carlisle. On a de lui : 1° *Animadversions on Haweis's History of the Church*; 1800, in-8°; — 2° *Strictures on some of the publications of the rev. Herbert Marsh*; 1813, in-8°; — 3° *Sermons*, 2 vol.; il ajouta deux volumes à l'*Histoire de l'Église*, que son frère n'avait pas eu le temps d'achever. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MILNER** (Jean). *Voy.* MILNER, nos IV et V.

III. **MILNER** (Joseph), historien, né près de Leeds en 1744, mort à Hull en 1797, était frère du précédent. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut mis à la tête du collége de Hull et attaché en qualité de prédicateur à la principale église de cette ville. Il a laissé, outre *Some passages in the life of William Howard* : 1° *Gibbon's account of Christianity considered*; 1781, in-8°; — 2° *Essays on the influence of the Holy Spirit*; 1789, in-12; — 3° *The History of the Church of Christ*; Londres, 1794-1812, 5 vol. in-8°; 1840, in-8°, dernière édit.; trad. en allemand, 1804, et en français, 1836-1838, 3 vol. in-12; — 4° *Practical Sermons*; 1801, 2 vol. in-8°. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par son frère; 1810, 8 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MILNER** (John ou Jean), anglican, né à Skircoat, près d'Halifax, en 1628, mort à Cambridge en 1702, fut successivement pasteur de Middleton, dans le Lancashire, ministre à Leeds et chanoine à Ripon. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Conjectanea in Isaiam* IX, 1-2; *item in parallela quædam V. ac N. Testamenti, in quibus versionibus LXX interpretum cum textu hebræo conciliatur*; Londres, 1673, in-4°; — 2° *Collection of the Church history of Palestine from the birth of Christ to the beginning of the empire of Diocletian*; ibid., 1688, in-4°; — 3° *A Short Dissertation concerning the IV last Kings of Judah*; ibid., 1689, in-4°; — 4° *An account of Locke's religion*; Londres, 1700, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MILNER** (John ou Jean), prélat catholique, né à Londres en 1752, mort à Wolverhampton l'an 1826, fit ses études au collége anglais de Saint-Omer, et se distingua par son zèle pour la foi catholique. Il fut attaché à la chapelle de Winchester, et devint, en 1803, vicaire apostolique du district du milieu, sous le nom d'évêque de Castabala *in partibus infidelium*. Il était depuis 1790 membre de la Société des antiquaires de Londres. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Droit divin de l'épiscopat*; 1791, in-8°; — 2° *Recherches sur l'existence et le caractère de saint Georges, patron de l'Angleterre*; 1792, in-8°; — 3° *History civil and ecclesiastical and survey of the antiquities of Winchester*; Londres, 1799, in-4°; — 4° *Letters to a prebendary*; 1800, in-4°; — 5° *The Case of conscience solved or the catholic claims proved to be compatible with the coronation oath*; 1802, in-8°; — 6° *Inquiry into certain opinions concerning the catholic inhabitants and the antiquities of Ireland*; 1808, in-8°; — 7° *Treatise on the ecclesiastical architecture of England during the middle ages*; 1811, in-8°; — 8° *The End of religious controversy*; 1818; trad. en français sous ce titre : *Excellence de la religion catholique*; Paris, 1823, 2 vol. in-8°. *Voy.* Feller, qui indique

Digitized by Google

les autres écrits de Milner. L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MILO. *Voy.* Mélos.

MILON, bénédictin, mort en 872, était écolâtre de l'abbaye de Saint-Amand. On a de lui, outre plusieurs poëmes : 1° une *Vie de Saint-Amand*, en vers, qui a été insérée dans le recueil de Bollandus au 5 février; — 2° un *Supplément*, en prose, inséré dans Surius au 6 février; — 3° deux *Sermons sur saint Amand*, donnés par Mabillon et Bollandus; on les trouve aussi dans les *Œuvres* de Philippe, abbé de Bonne-Espérance; — 4° *Homélie sur saint Principe*, publiée par Surius. *Voy.* Trithemius, *De Scriptor. eccles.*, c. CCLXXXIII. Mabillon, *Annal.* Sigebert, *In Catal. vir. illustr.*, c. CVI, et *In Chronic.* Possevin, *Apparat. sac.* Dom Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. V, p. 409. La *Nouv. Biogr. génér.*

MILOPOTAMO ou **MELLIPOTAMO** (*Milopotamus* ou *Aulopotamus*), que l'on croit être la *Pantomatrium* des anciens, ville épisc. située dans la partie septentrionale de l'île de Crète, dans l'exarchat de Macédoine, sous la métropole de Candie, érigée en évêché au IXe siècle, mais dont le siége a été réuni dans la suite à l'évêché de Retino. Mellipotamo a eu quatorze évêques latins, dont le premier, Michel de Vérone, qui siégeait en 1344, fut transféré à l'église de Chiozza, dans l'État de Venise. Milopotamo est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, suffragant de Gortina, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 935. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 158. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 173-174.

MILTIADE (Saint), pape. *Voy.* Melchiade.

MILTITZ ou **MILTIZ** (Charles), prélat allemand, né en Misnie, mort l'an 1529, devint chanoine de Mayence, de Trèves et de Meissein, camérier de Léon X, et fut envoyé, l'an 1518, en Allemagne, avec la qualité de nonce, pour apaiser la querelle que Luther venait de soulever à propos des indulgences. L'habileté et la douceur de Miltiz triomphèrent d'abord des fureurs de l'hérésiarque, qui finit par repousser toute proposition d'accommodement. Miltiz a laissé des *Mémoires* et des *Lettres* qui sont disséminés dans plusieurs recueils, tels que la *Reformations-Historie* de Cyprian, les *Nachrichten* de Riederer, le *Altes und Neues von theologischen Sachen*, etc. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

MILTON (Guillaume de). *Voy.* Meliton, n° IV.

MILTON (John ou Jean), célèbre écrivain anglican, né à Londres en 1608, mort l'an 1674, fut successivement puritain, indépendant, anabaptiste, et, sur la fin de sa vie, se détacha de toutes les communions; il n'excluait du salut que les catholiques romains. Outre son poëme intitulé *Le Paradis perdu*, des *Discours*, un ouvrage intitulé *Tenure*, où il traite des droits des rois et des magistrats, et qui a été condamné en 1683 par l'université d'Oxford, Milton a laissé sur les matières ecclésiastiques quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Traité de la réformation de l'Église anglicane*, en anglais; 1641, in-4°; — 2° quatre *Traités sur le gouvernement de l'Église en Angleterre*; 1641; — 3° *De la vraie religion, de l'hérésie, du schisme, de la tolérance, et des meilleurs moyens qu'on puisse employer pour prévenir la propagation du papisme*; — 4° *De la Prélature épiscopale, où l'on examine si elle vient des apôtres*; — 5° *De l'Origine du gouvernement ecclésiastique contre la prélature épiscopale*; — 6° *Traité de la puissance civile dans les matières ecclésiastiques*, etc. Thomas Birch a donné un *Recueil complet des Œuvres historiques, politiques et mêlées de Milton*; Londres, 1738. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud.

MILWANCHIA, ville épisc. dans le territoire de Wiskonsin ou Ouisconsin, aux États-Unis d'Amérique. C'est Grégoire XVI qui l'a érigée en évêché l'an 1843, et l'a mise sous la métropole de Baltimore. Mais, en l'érigeant, ce pape lui a donné la juridiction spirituelle sur tout le territoire de Wiskonsin. *Voy.* Gaet. Moroni, qui, dans son vol. XLV, p. 145-146, donne des détails utiles sur ce nouveau siége.

MIMATA ou **MIMATE**, **MIMATUM GABALORUM**, *Voy.* Mende.

MIMUS. *Voy.* Bateleur.

MINANO (D. F. Fernandez de), jurisc. espagnol du XVIIe siècle, a laissé : *Basis pontificiæ jurisdictionis et potestatis supremæ...*; Madrid, in-fol.; cet ouvrage traite de l'origine, du fondement et de la succession continuelle de la puissance et de la juridiction ecclésiastique; l'auteur y attaque la sainte ampoule qui sert au sacre des rois de France. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1676.

MINARD (Louis-Guillaume), curé de Bercy, né à Paris en 1725, mort l'an 1798, entra dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, où il remplit plusieurs emplois importants, puis il se retira à Bercy. Il était encore dans cette retraite lorsque la constitution civile du clergé fut publiée; il y adhéra, et écrivit même en sa faveur. Il avait prononcé le *Panégyrique de saint Charles Borromée*, panégyrique dans lequel on trouva des traces de jansénisme qui furent dénoncées à M. de Beaumont, archevêque de Paris. Les amis du P. Minard prétendent que ce panégyrique a été la cause de son interdit, « M. de Beaumont, disaient-ils, ayant cru y trouver des leçons auxquelles il ne s'attendait pas de la part d'un inférieur. » La Sorbonne condamna aussi le panégyrique. On doit encore au P. Minard : 1° *Avis aux fidèles sur le schisme dont l'Église de France est menacée*; Paris, 1795, in-8°; — 2° *Supplément à l'Avis aux fidèles*; ibid., in-8°; c'est une réponse au P. Lambert, dominicain, qui avait attaqué l'*Avis aux fidèles*, etc. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, et *compar.* Lambert, n° IX.

MINCHA ou **MINHA**, terme hébreu qui désigne les offrandes de farine, les gâteaux et les beignets que l'on offrait dans le temple du Seigneur. Les Septante ont quelquefois conservé ce terme dans leur traduction, mais en l'écrivant *Manaa*, qui était sans doute la prononciation usitée de leur temps. On prouverait aisément par des considérations prises de la physiologie, que cette prononciation est mieux fondée que celle qui a généralement prévalu. *Manna* est pris dans le même sens dans Baruch, I, 10. Malachie, parlant du sacrifice de la loi nouvelle, lequel doit s'offrir en tout lieu, se sert du mot *Minha* (I, 10, 11). *Voy.* D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, cite les divers passages de l'Écriture où les Septante portent *Manaa*.

MINDEN (*Minda*), ville épisc. et capitale de la principauté du même nom, située à la gauche du Weser, à quinze lieues de Hanovre. Charlemagne y établit, vers la fin du VIIIe siècle, un évêché, qui fut sécularisé en 1658, et cédé à l'électeur de Brandebourg. Les catholiques y ont cependant conservé le libre exercice de leur religion. Le premier évêque de Minden est saint Erembert, qui fut sacré en 785. *Voy.* De Com-

Digitized by Google

nville, *Ire Table alphabét.*, p. 159. Richard et aud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 146-147.

MINDONIA. *Voy.* MONDONEDO.

MINE (*Mina* ou *Mna*), sorte de monnaie qui nifie proprement *partie, portion*. La mine hé-ïque valait 60 sicles (Ézéchiel, XLV, 12), qui t 87 livres 5 sous de notre monnaie; la mine ecque ou attique, qui est probablement celle nt il est parlé dans les livres des Machabées dans le Nouveau Testament, valait 100 drach-es ou 50 livres de notre monnaie; il y avait ssi une petite mine qui valait 75 drachmes. *y.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MINÉENS (*Minæi*), nom donné, après la ruine Jérusalem, aux juifs nazaréens de profession, plutôt à des chrétiens qui gardaient la circoncision et les observances légales, et qui voulent être tout à la fois juifs et chrétiens; ils joignirent aux Ébionites. Aujourd'hui les rabbis appellent *Minnim* ou *Minéens* les hérésies les hérétiques, ceux qui ont une religion différente de la leur. *Voy.* Hieron., *Epist. LXXXIX.* rgier, *Diction. de théol.*

MINERBINO ou **MINERVINO** (*Minervinum*). lle épisc. située dans les montagnes sur les ontières de la Basilicate, sous la métropole de ri. Son premier évêque, Innacius, siégeait en 71. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 745. e Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 159. Riard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 147-9.

MINERVA (Paolo), dominicain, né à Bari, ort à Naples en 1645, était très-versé dans la éologie, la philosophie, les mathématiques, astrologie, la poésie et les langues anciennes. devint assistant et garde du sceau de l'Inquition à Milan, et, de retour à Naples, il fut ommé provincial. Il a laissé plusieurs ouvraes, entre autres : 1° *Sententiæ de Deo et crearis parœneticæ S. Nili, cum commentariis et holiis;* Naples, 1604, in-4°; — 2° *De Libro apoypho, cum catalogo librorum apocryphorum;* aples, 1640, in-4°; — 3° *De Neomeniis Salomois perpetuis lib. II;* Vico, 1699, in-4°. *Voy.* le Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 546.

MINERVINO. *Voy.* MINERBINO.

MINETTI (Bernard), jésuite, né à Prague en 392, mort à Olmutz, l'an 1742, dans l'exercice es œuvres de charité, fut prédicateur. Il a publié : *Salubres morientis, seque pro felici æternite disponentis, Affectus;* Olmutz, 1741, in-8°; 'est un traité plein d'onction et d'une solide iété. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **MINEUR** (*Annis minor*), pourvu de bénéces, était capable d'agir en justice sans l'autoité et assistance d'un tuteur ou curateur, tant n ce qui concernait le possessoire que pour les roits, fruits et revenus du bénéfice. Ainsi, un énéficier mineur pouvait présenter aux bénéices, et sa présentation l'emportait sur celle de on tuteur, parce que le tuteur n'avait pas la ouissance des fruits du bénéfice du mineur, et u'un mineur était capable de faire une grâce t de donner une chose qu'il ne pouvait retenir our lui. Régulièrement parlant, les résignaions de bénéfices ecclésiastiques faites par les nineurs ont toujours été valables, surtout lorsu'ils avaient atteint l'âge de pleine puberté, omme dix-huit ou vingt ans. Un mineur pouait valablement résigner son bénéfice, même ontre la volonté expresse de son père, dont le ouvoir ne s'étendait pas jusqu'aux autels. *Voy.* a Combe, *Jurisprud. canoniq.*, au mot *Mineur*, . 106. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours lphabét. de droit canon. Compar.* RÉSIGNATION.

II. **MINEUR** (*Minor, Minorita*), nom que prennent par humilité tous les religieux de Saint-François d'Assise, et particulièrement les Cordeliers, qui se disent *Frères Mineurs.*

III. **MINEUR** (clerc régulier), en latin *clericus regularis Minor*), Ordre établi à Naples, l'an 1588, par un gentilhomme génois nommé Jean-Augustin Adorne, avec le concours d'Augustin et de François Caraccioli. Cet Ordre fut confirmé par Sixte V, qui, ayant été frère mineur, leur donna le nom de *Mineurs.*

MINEURE ORDINAIRE. *Voy.* DEGRÉ, n° IV.

MINEURS ou **MOINDRES** (*Minores*), nom donné à quatre ordres ecclésiastiques, qui sont: l'*acolythe*, l'*exorciste*, le *lecteur* et le *portier*. On les appelle *mineurs* ou *moindres*, parce que leurs fonctions ne sont ni aussi élevées, ni aussi importantes que celles des ordres majeurs, et qu'ils ont été institués comme pour servir d'épreuve avant d'être admis aux ordres sacrés ou majeurs, dont ils sont comme les degrés, selon les termes du concile de Trente, qui dit d'ailleurs que les noms et les fonctions des ordres mineurs ont été connus dans l'Église latine dès les premiers siècles. C'est une question, parmi les théologiens, s'il en a été de même dans l'Église d'Orient. *Voy.* le concile de Trente, sess. XXIII, c. II. La *Perpétuité de la foi*, t. V, l. V, c. VI, et les théologiens en général dans le *Traité de l'Ordre.*

I. **MINGARELLI** (Ferdinand), de l'Ordre des Camaldules, né à Bologne en 1724, mort à Faenza l'an 1777, professa la théologie à l'université de Malte, la grammaire et les belles-lettres à Faenza. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° une édition des *Annotationes litterales in Psalmos* du P. Marini; Bologne, 1748-1750; Mingarelli y a ajouté des explications nouvelles sur les psaumes qui font partie de la liturgie romaine, et une Vie de l'auteur; — 2° *Epistola qua Cl. N. Celotti emendatio vers.* 11-16 *Matthæi, cap.* I, *rejicienda ostenditur;* Rome, 1764, in-4°; — 3° *Veterum Testimonia de Didyma Alexandrino;* Ibid., 1764, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MINGARELLI** (Jean-Louis), chanoine régulier du Saint-Sauveur, né à Grizzana, près de Bologne, en 1722, mort l'an 1793, était frère du précédent. Il professa la philosophie et la théologie, devint consulteur de la Congrégation de l'*Index*, puis général de son Ordre. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Marci Marini Annotationes in Psalmos, cum auctoris vita et Hebræorum canticorum explanatione;* Bologne, 1748, 2 vol. in-4°; — 2° *Epistola de quodam S. Gregorii Thaumaturgi sermone;* ibid., 1770, in-4°; — 3° une *Traduction latine du Traité de la Trinité* de Didyme d'Alexandrie; Rome, 1756, in-4°; — 4° plusieurs *Dissertations sur l'antiquité ecclésiastique*, qui ont été insérées dans la *Nuova Raccolta Calogerana.* Tipaldo, *Biographia degli Ital. illustr.* tom. V. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MINGRÉLIENS, peuples de l'Asie qui habitent l'ancienne Colchide, entre la mer Noire et la mer Caspienne, et dont la religion est à peu près la même que celle des Grecs; mais c'est un christianisme très-corrompu. Quelques historiens ecclésiastiques, comme Socrate et Sozomène, ont dit que le roi, la reine et les grands de la Colchide, en Ibérie, avaient été convertis à la foi chrétienne par une fille esclave sous le règne de Constantin. D'autres prétendent que ces peuples doivent la connaissance du christianisme à un nommé Cyrille, que les Esclavons nomment en leur langue *Chiusi*, qui

Digitized by Google

vivait vers l'an 806. Mais n'est-il pas possible que la religion se soit éteinte dans ce pays-là depuis le VI[e] siècle jusqu'au IX[e]? Les Mingréliens montrent sur le bord de la mer, près du fleuve Corax, une grande église, dans laquelle ils assurent que saint André a prêché; mais c'est un fait controuvé. Autrefois ces peuples reconnaissaient le patriarche d'Antioche; aujourd'hui ils sont soumis à celui de Constantinople. Ils ont néanmoins deux primats de leur nation, qu'ils nomment *catholicos*, l'un pour la Géorgie, l'autre pour la Mingrélie. Il y avait autrefois douze évêchés; il n'en reste que six, parce que les six autres ont été changés en abbayes. Les *Mingréliens* sont un peuple ignorant, superstitieux, corrompu, dont toute la religion consiste en pratiques extérieures, souvent abusives. Ils ont quatre carêmes, l'un de quarante-huit jours avant Pâques, l'autre de quarante jours avant Noël, le troisième d'un mois avant la fête de saint Pierre, et le quatrième de quinze jours en l'honneur de la sainte Vierge. Ils rendent aux images un culte qu'il est difficile de ne pas taxer d'idolâtrie. Ils sont très-grands voleurs; le larcin ne passe pas chez eux pour un crime, mais pour un tour d'adresse. Les théatins d'Italie ont établi, en 1627, une mission en Mingrélie, mais le peu de succès qu'ils ont eu les a découragés; ils ont fini par abandonner entièrement leur œuvre. *Voy.* D. Joseph Zampi, théatin, *Relations de Mingrélie.* Cerry, *État présent de l'Église romaine.* Chardin, *Voyage en Perse*, etc. Bergier, *Diction. de théol.*

MINIMES, religieux institués par saint François de Paule, qui par humilité leur donna ce nom. Outre les trois vœux monastiques, les Minimes en font un quatrième, celui d'observer un carême perpétuel, c'est-à-dire de s'abstenir de tous les aliments dont on ne se permettait pas autrefois l'usage en carême. Cet Ordre fut confirmé par Sixte IV en 1474, et par Jules II en 1507. Les Minimes de Niégon, près de Chaillot, étaient appelés *Bons-Hommes*, soit parce que Louis XI appelait *bonhomme* saint François de Paule, soit parce que les Minimes furent d'abord établis au bois de Vincennes, dans un monastère de religieux de l'Ordre de Grammont, que l'on nommait *Bons-Hommes*. Il y avait aussi des religieuses du même Ordre, et un Tiers-Ordre de personnes séculières de l'un et de l'autre sexe, à qui saint François de Paule a donné une règle. *Voy.* Louis Doni d'Attichy, *Hist. génér. de l'Ordre des Minimes.* Le P. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques*, etc., tom. VII. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 167-180. *Compar.* BONS-HOMMES, n° II, FRANÇOIS, n° IV.

MINIO CELSI. *Voy.* CELSE, n° III.

MINIS (Thomas de), de l'Ordre des Camaldules, né en Italie, vivait du XVI[e] au XVII[e] siècle. Il a donné : un *Catalogue des saints et des bienheureux de son Ordre;* Florence, 1606.

MINISTÈRE PASTORAL, expression dont on se sert dans l'Église pour désigner la charge d'âmes. Elle dérive de l'analogie qui existe entre un peuple et un troupeau. De là vient que chez toutes les nations, et nommément chez les Hébreux, on l'a appliquée aux rois et aux conducteurs des peuples en général. Et, sans parler des prophètes de l'Ancien Testament, qui ont annoncé le Messie sous l'image d'un pasteur qui paîtra son troupeau, le Messie lui-même, Jésus-Christ, nous déclare qu'il est le *bon pasteur*, et que, comme le *bon pasteur*, il *donne sa vie pour ses brebis*. Puis, quand il charge saint Pierre de continuer sa mission, il lui dit : *Pais mes agneaux, pais mes brebis*. A son tour, saint Pierre tient le même langage à ceux qui doivent gouverner l'Église après les apôtres : *Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié;* il appelle Jésus-Christ le *prince des pasteurs*. Voilà pourquoi, depuis les temps apostoliques, les chefs de l'Église catholique se sont toujours nommés *pasteurs*, leur charge étant une charge vraiment *pastorale*, un *ministère pastoral*. Voilà pourquoi les évêques donnent à leurs lettres le titre de *pastorales*. Voilà pourquoi enfin d'innombrables passages des saints Pères, des conciles, des auteurs ecclésiastiques, comparent le prêtre au pasteur, et expliquent cette analogie dans tous les sens. Ainsi le *ministère pastoral* de l'Église catholique émane de Dieu même; c'est Jésus-Christ qui l'a fondé; c'est la grâce divine qui l'assiste. Ceux à qui le Sauveur a confié ce ministère sacré sont : 1° le pasteur suprême de toute l'Église, le Pape, successeur de saint Pierre; 2° les premiers pasteurs de chaque diocèse, qui tiennent leur charge de Jésus-Christ par l'intermédiaire du Pape; 3° les prêtres, pasteurs, curés, doyens, préposés par les évêques aux paroisses de leurs diocèses. Chaque classe de pasteurs a ses attributions et ses obligations particulières, qui se rapportent à la sanctification des membres de l'Église. *Voy.* Ps. LXXVII, 70-71. Isaïe, XL, 11. Ézéch. XXXVII, 23. Jean, X, 11; XXI, 15-17. I Pierre, V, 2. 4. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MINISTRE** (*Minister*), signifie serviteur. Saint Paul nomme les apôtres *ministres* de Jésus-Christ, et dispensateurs des mystères de Dieu. Lorsqu'un ecclésiastique se dit *ministre de l'Église*, il se reconnaît serviteur de la société des fidèles; et s'il ne leur rendait aucun service, il manquerait essentiellement au devoir de son état. Il n'est pas nécessaire sans doute que tous remplissent les fonctions de pasteurs, mais il est du devoir de tous de contribuer en quelque chose au culte de Dieu et au salut des fidèles, au moins par la prière et le bon exemple. Selon la règle tracée par Jésus-Christ lui-même, l'homme le plus grand dans l'Église est celui qui rend le plus de services. « Que celui, dit-il, qui veut être le premier, soit le serviteur de tous... Le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir les autres. » Par la même raison, celui qui ne rend aucun service est le dernier de tous et le plus méprisable. Saint Paul nous fait remarquer qu'il y a des devoirs et des fonctions de plus d'une sorte : S'instruire soi-même pour se rendre capable d'instruire les autres, contribuer à la pompe et à la majesté du service divin, enseigner, catéchiser, prêcher, exhorter, assister les pauvres, consoler ceux qui souffrent, soulager les pasteurs d'une partie de leur fardeau : tout cela, dit l'Apôtre, sont des dons de Dieu; chacun doit en user selon la mesure de la grâce et du talent qu'il a reçus. *Voy.* Marc, IX, 34; X, 45. Rom., XII, 6. I Corinth., IV, 1. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **MINISTRE** (*Minister*), nom donné par les Mathurins ou Trinitaires à leur premier supérieur. Les jésuites appellent ainsi le second supérieur de chacune de leurs maisons; le général des Cordeliers prend le titre de *ministre général*. A la naissance de la prétendue-réforme, les prédicants prirent aussi le titre de *ministre de la parole de Dieu* ou *du saint Évangile*.

III. **MINISTRE DES SACREMENTS** (*Minister Sacramentorum*). En parlant de chacun des sacrements en particulier, nous avons dit qui en est le *ministre*, c'est-à-dire qui a le pouvoir de

Digitized by Google

l'administrer. Tout homme raisonnable qui sait ce que c'est que le baptême, peut le donner validement. Dieu a voulu que ce fût ainsi à cause de la *nécessité* de ce sacrement; mais les protestants *prétendent* à tort qu'il en est de même de tous les autres sacrements ; que pour en être *ministre* il n'est pas nécessaire d'être revêtu d'aucun caractère, puisqu'il est évident que c'est à ses disciples, et non à d'autres, que Jésus-Christ dit en instituant l'Eucharistie : *Faites ceci en mémoire de moi; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez*, etc. Les fidèles baptisés recevaient le Saint-Esprit par l'imposition des mains des apôtres, mais ils ne le donnaient pas. Saint Paul ne parlait pas du commun des chrétiens, mais des apôtres, lorsqu'il disait : « Que l'homme nous regarde comme les *ministres* de Jésus-Christ, et les dispensateurs des *mystères* ou des *sacrements* de Dieu. » C'est à Tite et à Timothée, et non aux simples fidèles, qu'il donnait la commission d'imposer les mains à ceux qu'il fallait destiner au sacerdoce. Saint Jacques veut qu'on s'adresse aux prêtres de l'Église, et non aux laïques, pour recevoir l'onction en cas de maladie. Le concile de Trente n'a donc pas eu tort de condamner les protestants qui soutiennent que tous les chrétiens ont le pouvoir de prêcher la parole de Dieu et d'administrer les sacrements. Eux-mêmes n'accordent pas à chaque particulier le droit de faire ce que font leurs *ministres* ou leurs pasteurs. Il est vrai que les fondateurs du protestantisme enseignèrent d'abord le contraire; mais c'était évidemment pour flatter leurs prosélytes, et persuader qu'ils n'avaient pas besoin de mission. Le concile de Trente a aussi décidé que, pour la validité d'un sacrement, il faut que le *ministre* ait au moins l'intention de faire, par cette action, ce que fait l'Église. Dès lors les protestants n'ont cessé de nous reprocher que nous faisons dépendre le salut des âmes de l'intention intérieure d'un prêtre, chose de laquelle on ne peut jamais avoir aucune certitude. Mais cette conséquence n'est nullement logique. D'abord il est faux de dire qu'on ne peut jamais avoir aucune certitude de l'intention intérieure d'un prêtre. Secondement, en demandant cette intention, nous ne mettons pas pour cela le salut des âmes à la discrétion des prêtres : nous croyons, comme les protestants eux-mêmes, que le désir du baptême en tient lieu lorsqu'il n'est pas possible de le recevoir en effet; à plus forte raison le désir des autres sacrements peut-il y suppléer, et obtenir la grâce divine lorsqu'on ne peut faire autrement. *Voy*. Luc, XXII, 18. Jean, XX, 23. Conc. Trident., sess. VII, can. X et XI. Bergier, *Diction. de théol.*

MINISTRERIE (*Ministerarius*), bénéfice ou charge de supérieur dans un couvent de l'Ordre des Mathurins.

MINISTRES DES INFIRMES, congrégation instituée par Camille de Lellis. Sixte V approuva, en 1586, cette congrégation, qui s'appelait alors la *Congrégation du Père Camille*, et permit aux clercs qui la composaient de faire des vœux simples de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, puis un quatrième, qui était d'assister les malades à l'article de la mort, même en temps de peste. Grégoire XIV les érigea en Ordre religieux l'an 1591. Leur habit est le même que celui des ecclésiastiques; ils portent de plus, au côté gauche, une croix tannée. *Compar*. LELLIS. *Voy*. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 180-195.

MINOIS. *Voy*. MENOIS.

MINORELLI (Thomas-Marie), dominicain, né à Padoue, fut appelé à Rome, en 1711, pour travailler à l'histoire générale de son Ordre, à laquelle il s'appliquait encore avec beaucoup d'assiduité en 1720. On a de lui : *Vie de saint Pie V*, en latin très-élégant; Rome, 1712. Il a paru, en 1714, un autre ouvrage sous son nom; mais le savant Père l'a désavoué. *Voy*. Richard et Giraud.

MINORI (*Minora, Rhegina Minor*), ville épisc. de la Principauté-Citérieure dans le royaume de Naples, sous la métropole d'Amalfi. Son premier évêque, Serge, fut sacré en 987. *Voy. Ital. Sacr.*, tom. II, p. 281. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 159. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 197-201.

MINORQUE (*Minorca, Minorica*), une des îles Baléares sur la Méditerranée, située près des côtes d'Espagne, au nord-est de l'île de Majorque. La religion chrétienne y fut introduite en même temps qu'à Majorque, et son premier évêque, saint Sévère, siégeait en 418. Malgré le séjour des Anglais dans cette île, le catholicisme s'y est conservé dans toute sa pureté. *Voy*. Flores, *Espag. Sagrada*. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 159. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 195-197.

MINOS. *Voy*. MIGNAULT.

MINTURNA, ancienne ville épisc. d'Italie, située dans le Latium, près du fleuve Liris. On croit que cette ville fut détruite vers l'an 590, et qu'à cette époque son siége fut uni à celui de Formies par S. Grégoire le Grand ; mais, en 840 ou 846, Formies ayant été elle-même détruite, le siége de Minturna fut établi à Trajetto, bourg que l'on avait bâti sur les ruines de Minturna. On en connait cinq évêques, dont le premier, Cœlius Rusticus, assista au concile de Rome en 499. *Voy. Ital. Sacra*, tom. X, col. 139. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 159-160. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 202-203. *Compar*. FORMIES.

MINUCCIO (*Minucci*), prélat italien, né à Serravalle en 1551, mort à Munich l'an 1604, fut successivement prévôt à Œttingen, conseiller du duc de Bavière, secrétaire d'Innocent IX et de Clément VIII, puis archevêque de Zara en Dalmatie. Il a laissé : *Vita sanctæ Augustæ de Serravalle*, insérée dans les Bollandistes au 27 mars, et dans Surius, *Supplément*. *Voy*. La *Nouv. Biogr. génér.*

MINUCIUS ou **MINUTIUS FELIX**, célèbre avocat à Rome, né, croit-on, en Afrique, vivait du IIe au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Il a laissé un excellent dialogue, intitulé : *Octavius*, et qui a pour but la défense de la religion chrétienne ; cet ouvrage, attribué trop longtemps à Arnobe, a paru quatre fois sous son nom. Le savant jurisconsulte Baudoin s'aperçut le premier de l'erreur, et le fit imprimer séparément à Heidelberg en 1560. Depuis cette époque, l'*Octavius* a eu un grand nombre d'éditions; les meilleures sont celles de Leyde, 1707, in-8°; de Langensalza, 1760, 1773, in-8° ; de Zurich, 1836, in-8°. L'*Octavius* a été traduit en allemand, Hambourg, 1824, in-4°; Leipzig, 1836, in-8°; et en français, Paris, 1660, in-12; Lyon, 1823; in-8°. *Voy*. S. Jérôme. *De Vir. illustr.*, c. LVIII. Lactance, *Divin. instit.*, l. I, c. II, et l. V, c. I. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. II, p. 222 et suiv. Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les erreurs de Barbeyrac sur Minutius Felix. Feller. Michaud. L'abbé Guillon, *Biblioth. choisie des Pères de l'Église*, tom. III. La *Nouv. Biogr. génér*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MINUTOLI (Nicolas), bénédictin de la congrégation des Observantins, fut abbé de Saint-

Digitized by Google

Ponthieu de Lucques, puis général de son Ordre. On a de lui un ouvrage sur la bulle *In Cœna Domini*: 1 vol. in-fol.; ouvrage publié sous le nom de l'abbé qui l'avait engagé à l'écrire.

MINUTOLO (Louis), dominicain, né à Messine l'an 1600, mort en 1673, se distingua autant par sa science que par sa piété. Il devint successivement docteur, qualificateur et censeur des livres, théologien et examinateur synodal de l'archevêque de Messine, prieur du couvent de cette ville, et provincial de la province de Sicile. Il a laissé : 1° *Brevis Notitia eorum quæ pertinent ad justitiam commutativam, et ad probabilitates opinionum in duas partes divisa;* Venise, 1665, in-4°; — 2° *Additiones ad primam et secundam partem eorum quæ pertinent ad justitiam commutativam et ad probabilitates opinionum*; ibid., 1665, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. III, p. 651. Richard et Giraud.

MINUTUM, petite pièce de monnaie qui valait le quart d'un as romain, et à peu près un sou de notre monnaie. *Voy.* Marc, XII, 42.

I. **MIPHIBOSETH**, fils de Jonathas et petit-fils de Saül, était tout jeune encore lorsque son père fut tué à la bataille de Gelboé; en apprenant cette nouvelle, sa nourrice, effrayée, le laissa tomber à terre, et Miphiboseth resta boiteux toute sa vie. Dès que David se vit paisible possesseur du trône, il donna à Miphiboseth tous les biens de Saül son aïeul, le fit manger à sa table, et ordonna à Siba de cultiver ses champs; mais, lors de la révolte d'Absalon, Siba dit à David que Miphiboseth était resté à Jérusalem dans l'espérance qu'on lui rendrait le royaume de son père, et David, prêtant l'oreille à la calomnie, adjugea à Siba tous les biens de son maître; cependant Miphiboseth, s'étant justifié, recouvra la moitié de ses biens. Il eut un fils, nommé Micha. *Voy.* II Rois, IV, 4; IX, 6; XIX, 17 et suiv.

II. **MIPHIBOSETH**, fils de Saül et de Respha, et que David abandonna aux Gabaonites avec Armoni son frère, et les cinq fils de Michol et d'Adriel. *Voy.* II Rois. XXI, 8.

MIRABAUD (Jean-Baptiste de), littérateur, né à Paris en 1675, mort l'an 1760, fut reçu à l'Académie française en 1726, et en fut nommé secrétaire perpétuel en 1742. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Opinion des anciens sur les Juifs;* ouvrage inséré dans Bernard, *Dissertations mêlées;* 1740, 2 vol.; — 2° *Réflexions sur l'Évangile*; Londres, 1769, in-8°, réimprimées, avec le nom de Fréret, sous ce titre : *Examen critique du Nouveau Testament;* ibid., 1773, ou 1777, in-12. On lui a faussement attribué : *Système de la nature, ou des Lois du monde physique et du monde moral;* ouvrage condamné par la Congr. de l'*Index* (décr. 9 nov. 1770), laquelle a déclaré que Mirabaud, mis en tête du livre, était un nom supposé : *ementitum nomen*. *Voy.* Feller. Michaud, la *Nouv. Biogr. génér.*

MIRABILIA. *Voy.* MARAVIGLIA.

MIRACLE, terme qui signifie : 1° dans un sens très-général, une chose admirable, singulière, extraordinaire, qui frappe, surprend, étonne, ou qui surpasse les forces des créatures visibles ou non; 2° dans un sens plus restreint, une chose extraordinaire qui surpasse les forces des créatures visibles, mais non pas des invisibles, comme les anges bons ou mauvais; 3° dans un sens propre et rigoureux, une chose ou un effet sensible, qui surpasse les forces de toutes les créatures visibles ou invisibles, et qui ne peut venir que de Dieu, agissant selon des lois supérieures à celles de la mécanique du monde; car, dit saint Thomas, un miracle doit surpasser l'ordre et les forces de toute la nature créée, soit visible, soit invisible. D'après le même docteur, les merveilles opérées par les anges, bons ou mauvais, sont des miracles dans un sens moins strict, et par rapport à nous, en ce qu'elles surpassent les forces de la nature qui nous sont connues; mais comme une chose miraculeuse peut être ou contre la nature (*contra naturam*), ou au-dessus de la nature (*supra naturam*), ou outre la nature (*præter naturam*), il en est résulté que la plupart des théologiens ont admis trois sortes de miracles : 1° le miracle contre nature est celui dans lequel la nature conserve une disposition contraire aux effets que Dieu produit, comme lorsque la mer se partagea pour laisser passer les Israélites, etc.; 2° un miracle est au-dessus de la nature lorsque la nature ne peut le produire en aucune sorte : la résurrection d'un mort, par exemple; 3° un miracle est outre la nature lorsque la nature pourrait absolument le produire, mais pas dans les circonstances ni de la manière que Dieu le produit; ainsi Dieu guérit, dans un moment et sans aucun remède, une personne dangereusement malade, tandis que la nature aurait pu la guérir avec le temps et les remèdes. — Ceux qui annoncent de faux miracles encourent l'excommunication. En 1452, les Cordeliers de Rouen furent obligés de faire satisfaction à l'archevêque pour avoir publié un miracle sans son approbation. Le concile de Trente défend d'admettre de nouveaux miracles, ainsi que de nouvelles reliques, avant que l'évêque s'en soit rendu certain, et y ait donné son approbation. Et pour cela, dès qu'il viendra sur ces matières quelque chose à sa connaissance, il prendra avis de théologiens et autres personnes pieuses, et il fera ensuite ce qu'il jugera conforme à la vérité et à la piété. Que s'il se rencontre quelque usage douteux à abolir, ou quelque abus difficile à déraciner, ou bien qu'il naisse quelque question importante sur ces mêmes matières, l'évêque, avant de rien décider, attendra qu'il ait pris le sentiment du métropolitain et des autres évêques de la même province dans un concile provincial, en sorte cependant qu'il ne se décide rien de nouveau et d'inusité jusqu'à présent dans l'Église, sans avoir auparavant consulté le très-saint Pontife romain. Il faut remarquer que le pouvoir d'approuver de nouveaux *miracles*, attribué aux ordinaires par le concile de Trente, ne regarde que les saints déjà canonisés ou béatifiés, et non les personnes éminentes en vertu qui ne sont point encore canonisées ou béatifiées; puisque, si les ordinaires avaient droit de publier et de proposer au peuple les *miracles* qu'on attribue à l'intercession de ces sortes de personnes, ils auraient droit aussi d'engager le peuple à leur rendre un culte religieux, qui est une suite de la sainteté attestée par les *miracles*, ce qui n'appartient qu'au Siége apostolique. *Voy.* Div. Thom. 1., q. 110, *art.* 4, *in corp.* Conc. Trid., sess. XXV, *De Invocatione, veneratione, et reliquiis*, etc. Le cardinal Lambertini, *De la Canonisation et Béatification des saints*, tom. II et IV. Duvoisin, *Démonstration évangélique*. Richard et Giraud, qui traitent : 1° du nom et de la nature des miracles; 2° des différentes sortes de miracles; 3° de la cause efficiente des miracles; 4° de la cause finale des miracles; 5° de la différence des vrais et des faux miracles; 6° de ceux à qui il appartient d'approuver les miracles. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissertation sur les vrais et sur les faux miracles, et sur le pouvoir des démons et*

Digitized by Google

des anges sur les corps; dissertation qui se trouve en tête du *Comment. littér. sur l'Exode*. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, examine et résout affirmativement les questions suivantes : 1° Un miracle est-il possible? 2° Si Dieu en faisait un, pourrait-on le distinguer d'avec un fait naturel, et le prouver? 3° Les miracles peuvent-ils servir à confirmer une doctrine et une religion? 4° Dieu en a-t-il fait véritablement pour servir de témoignage à la révélation? *L'Encyclop. cathol.* Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 205-208. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

MIRÆUS. *Voy.* Mire, n° II et III.

MIRAMION (Marie Bonneau, dame de) fondatrice d'Ordre religieux, née à Paris en 1629, morte en 1696, épousa, en 1645, Jean-Jacques de Beauharnais, seigneur de Miramion, qu'elle perdit la même année. Dès lors elle se consacra à Dieu, et se voua au soulagement des pauvres et des malades. Elle fit établir à l'Hôtel-Dieu une salle particulière pour les ecclésiastiques, nourrit, pendant plus de six mois, vingt-huit pauvres religieuses que la guerre avait chassées de la Picardie, établit la maison du Refuge et celle de Sainte-Pélagie, dont elle dressa les règlements, contribua à la fondation du séminaire des Missions étrangères, et fonda, en 1661, une communauté de douze filles destinées à tenir les petites écoles de campagne, à panser les blessés et à assister les malades. Elle les réunit plus tard aux filles de Sainte-Geneviève, qui avaient déjà été instituées dans le même but, et elle consentit à devenir supérieure de cette communauté, qu'elle établit dans une vaste maison sur le quai de la Tournelle. Enfin l'hôpital des Enfants trouvés et les Filles de la Providence eurent aussi part à ses bienfaits. *Voy.* l'abbé de Choisy, *Vie de Mme de Miramion*; Paris, 1706, in-4°, Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univ.* La *Nouv. Biogr. gén.*

MIRAMIONES, c'est le nom qu'on a donné à la congrégation de filles vertueuses, qui, sans faire de vœux, se consacrent à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe et au soin des malades. Elles furent fondées à Paris, en 1665, par Marie de Miramion, d'où leur est venu leur nom de *Miramiones*. *Voy.* l'art. précéd.

MIRANDA (*Miranda*), ville épisc. de la province de Tra-los-Montes, en Portugal, sous la métropole de Brague, située à la droite du Douro ou Diero, d'où elle a été surnommée *Miranda de Douro*. Ce siége fut établi, en 1545, sous le pape Paul III, et non en 155, comme le prétend De Commanville. Richard et Giraud disent qu'on ne connait que deux évêques de Miranda : Dom Toribius Lopez, aumônier de la reine Catherine, et Georges de Melliot, qui fut transféré à Coïmbre; mais Gaet. Moroni en cite un certain nombre d'autres, dont le premier, Diego, marquis de Mourasto de Lisbonne, fut préconisé, l'an 1740, par Benoît XIV, et le dernier, Antonio de Silva Rebello, fut fait évêque de Bragance et Miranda, en 1832, par Grégoire XVI. *Voy.* De Commanville, *1re Table alphabét.* Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 208-210.

MIRANDE (Louis de), franciscain, né à Valladolid, vivait du XVIe au XVIIe siècle; il fut successivement provincial, qualificateur du Saint-Office, et procureur général à Rome. On lui doit : 1° *De Sacris Monialibus*; Salamanque, 1614, in-fol.; — 2° *De Ordine judiciario ac modo procedendi in causis criminalibus, tam in foro ecclesiastico, quam in foro seculari agitandis*; 1601 et 1623, 2 vol. in-4°; — 3° *De Sacræ Scripturæ Sensibus*; ibid., 1625, in-4°; — 4° *Pro immaculata sacræ Deiparæ conceptione Defensio*; ibid., 1626, in-5°. Il a laissé, en espagnol, quelques autres ouvrages, parmi lesquels on remarque : 1° une *Exposition de la Règle de Saint-François, de Sainte-Claire et du Tiers-Ordre*; — 2° des *Conférences spirituelles*; — 3° un nouveau *Traité sur l'immaculée conception de la sainte Vierge*, etc. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.* Wading, *Biblioth. Francisc.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. Francisc.*, t. II, p. 301.

MIRANDOLE. *Voy.* Pic de la Mirandole.

MIRAPICIUM, MIRAPICUM, MIROPICUM, MIRAPISCÆ. *Voy.* Mirepoix.

MIRASSON (Isidore), barnabite, né vers l'an 1720, à Oléron, dans le Béarn, mort en 1787, professa les humanités et la rhétorique dans divers colléges. Son attachement au parti janséniste le fit interdire par l'archev. de Paris. Soupçonné d'avoir pris part à quelques écrits où ce prélat n'était pas ménagé, il fut arrêté au mois d'août 1772; mais, comme il ne se trouva aucune charge contre lui, il recouvra sa liberté. Outre une pièce littéraire qui a remporté le prix de l'Académie française, il a laissé : 1° *Toinette Le Vasseur, chambrière de J.-J. Rousseau, à la femme philosophe, ou Réflexions sur tout le monde a tort*; 1762, in-12; — 2° Le *Philosophe redressé*, ou *Critique impartiale du livre intitulé : Sur la destruction des jésuites en France* (par d'Alembert); Bois-Valon, 1765, in-12; — 3° *Histoire des troubles de Béarn au sujet de la religion dans le dix-septième siècle*, avec des notes historiques et critiques; Paris, 1768, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

MIRAT ou **LE MIROIR** (*Miratorium*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans la Bresse châlonaise, au diocèse de Lyon. Elle fut fondée, en 1131, par les sires de Coligny et de l'Aubespine. On l'unit plus tard à l'abbaye de Cîteaux, dont elle était fille. *Voy.* La Martinière, *Diction. géog.*

I. **MIRE**, ville de Lycie. *Voy.* Myre.

II. **MIRE** (Aubert **LE**), ou **LEMIRE**, en latin *Miræus*, doyen de l'église d'Anvers, né à Bruxelles en 1573, mort en 1640, fut reçu docteur à Douai l'an 1611. On l'envoya en Hollande et en France pour les affaires de la religion, et il devint premier aumônier et bibliothécaire de l'archiduc Albert d'Autriche. Il a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Origines monasteriorum Benedictinorum in Belgio*; Anvers, 1608; — 2° *Origines Carthusianorum*; Cologne, 1609; — 3° *Origines Ordinum equestrium*; Anvers, 1609; — 4° *Origines Carmelitani Ordinis et Augustinianorum*; ibid., 1610 et 1611; — 5° *Origines canonicorum regularium S. Augustini*; Cologne, 1614; — 6° *Originum monasticorum Lib. V*; ibid., 1620; — 7° *Chronicon Ordinis Præmonstratensis*; ibid., 1613; — 8° *Chronicon Cisterciense*; ibid., 1614; — 9° *Chronicon Benedictinum*; — 10° *De Congregationibus clericorum in communi viventium*; ibid., 1632; — 11° *De Collegiis canonicorum*; ibid., 1615; — 12° *Notitia episcopatuum orbis*; ibid., 1613; — 13° *Geographia ecclesiastica*; — 14° *Bibliotheca ecclesiastica*; Anvers, 1647; Hambourg, 1718, in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Sandrus, *De Scriptor. Flandr.* Richard et Giraud.

III. **MIRE** (Jean **LE**), en latin *Miræus*, évêque d'Anvers, né à Bruxelles en 1560, mort en 1611, était oncle du précédent. On a de lui : *Decreta synodi diœcesanæ Antuerpiensis mense maio anno 1610 celebratæ*, etc.; Anvers, 1610, in-8°; réimprimé dans le P. Labbe, *Concilia*. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*, art. Le Mire.

MIREPOIX (*Mirapicium*, *Mirapicum*, *Mira-*

Digitized by Google

pincien, Mirapicen), ancienne ville épisc. du comté de Foix, dans le haut Languedoc. L'an 1317, le pape Jean XXII l'érigea en évêché suffragant de Toulouse, et y nomma pour évêque, l'année suivante, Raimond d'Athon, abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, qui gouverna cette église jusqu'en 1325. Le dernier évêque fut François Tristan de Cambon, né à Toulouse en 1716, sacré le 10 juillet 1768. Le siége de Mirepoix, après une longue vacance, fut supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* la *Gallia Christ.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 160. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 425-427. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 212.

MIROCLE, MIROCLET. *Voy.* Mérocle.

MISAAM, fils d'Elphaal, et un des descendants de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 12.

MISACH, nom chaldéen donné à Misaël, un des trois compagnons de Daniel qui furent jetés dans la fournaise, et qui en sortirent miraculeusement. *Voy.* Daniel. I, 7; II, 49, etc. *Compar.* Daniel, n° I.

I. **MISAËL**, fils d'Oziel. *Voy.* Exode, VI, 22.

II. **MISAËL**, compagnon de Daniel. *Voy.* Misach.

MISENA. *Voy.* Meissen.

MISENO (*Misenum*), ancienne ville épisc. d'Italie, située au golfe des Bayes, entre Pozzuolo et Cumes. Les Sarrasins ayant détruit Miseno, son évêché fut uni à celui d'Aversa. On en connaît sept évêques, dont le premier, Concordius, assista aux conciles tenus à Rome, de l'an 501 à l'an 504, sous le pape Symmaque. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, col. 141. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 160. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 213-214.

MISÉRABLE. *Voy.* Pauvre.

MISERAY (*Miserayum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans le diocèse de Bourges, sur le territoire de Buzançois. Elle fut fondée, au XIe siècle, par quatre gentilshommes, qui cédèrent à Girard et Godefroi, pieux solitaires, un terrain qu'ils possédaient dans la forêt d'Ogne pour l'établissement de ce monastère, qui plus tard fut occupé par les chanoines réguliers de l'étroite observance. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

I. **MISÉRICORDE** (*Misericordia*), vertu qui nous inspire de la compassion pour le prochain, et qui nous porte à le secourir dans ses besoins. Ce terme se prend en outre : 1° pour les grâces et les bienfaits que nous recevons de Dieu ou des hommes; 2° pour la probité, la justice, la bonté et la piété; 3° enfin pour l'aumône. Dans l'Écriture, la miséricorde et la vérité sont ordinairement jointes ensemble pour désigner la bonté qui prévient, et la fidélité qui accompagne les promesses, ou bien une bonté, une clémence, une miséricorde constante et fidèle. *Voy.* Genèse, XXIV, 27. Proverbes, XVI, 6.

II. **MISÉRICORDE.** On nomme ainsi, dans quelques églises, l'avance de bois qui tient à chaque stalle des chaires du chœur, et sur laquelle on est, pour ainsi dire, assis lorsque la stalle est levée; de là lui vient le nom de miséricorde, parce que c'est un soulagement.

III. **MISÉRICORDE**, nom donné, chez les Chartreux, au lieu où l'on met les habits, et au repas que les Chartreux font, une fois par semaine, au pain et à l'huile. On dit aussi, dans le même Ordre, qu'un prieur demande miséricorde lorsqu'il désire être déchargé de sa supériorité, ce qui arrive tous les ans. Dans certains Ordres, on appelle aussi *miséricorde* quelque récréation qu'on accorde aux religieux, ainsi que la mesure de vin plus grande que la mesure ordinaire qu'on leur donnait, et qui s'appelait *juste* ou *justice*.

IV. **MISÉRICORDE (ŒUVRE DE LA)**, association qui a son symbole, ses observances et ses emblèmes, et qui s'est surtout révélée par un livre intitulé : *Opuscule sur des communications annonçant l'Œuvre de la Miséricorde.* Cet *opuscule* est l'exposé des communications surnaturelles qui auraient été faites à un habitant de Rilly-sur-Seulles, diocèse de Bayeux, nommé Pierre-Michel Vintras; on y lit que le monde a vécu sous l'empire de la *crainte* depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ; sous le règne de la *grâce*, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours; et qu'il va passer sous le règne de l'*amour* dans l'*Œuvre de la Miséricorde.* C'est dans cette troisième période que le Seigneur choisit pour organe Pierre-Michel Vintras, qu'il charge de recevoir, d'écrire et de répandre ses communications divines au sujet de l'alliance qu'il va renouveler avec les hommes, en les régénérant par le Saint-Esprit. De là le chef de l'association, simple laïque, choisit, parmi ses adeptes, des apôtres chargés de répandre ce qu'il nomme l'*Œuvre de la Miséricorde,* leur donne une sorte de consécration par l'imposition des mains et l'onction du *baume de la croix.* Le 8 novembre 1841, l'évêque de Bayeux, dans une lettre adressée à son clergé, déclara que l'*opuscule* contenait des principes contraires à l'enseignement et à la foi de l'Église catholique; que les révélations et les miracles dont on voulait se prévaloir ne pouvaient venir de Dieu; que l'évêque réprouvait et condamnait l'association établie pour la propagation de ces révélations et de ces principes. Cette circulaire, en dévoilant l'imposture et l'extravagance de la nouvelle secte, détacha de Vintras plusieurs de ses partisans, et un jugement du 20 août 1842, qui condamna ce visionnaire à cinq années de prison pour délit d'escroquerie, en diminua encore le nombre. Cependant la secte subsiste toujours, et elle publia, sous le titre de la *Voix de la septaine,* une série d'opuscules au moyen desquels elle cherche à propager ses dangereuses illusions. L'*Œuvre de la Miséricorde* a été condamnée par un bref du pape Grégoire XVI, adressé, le 8 novembre 1843, à l'évêque de Bayeux. *Voy.* ce bref dans le *Diction. de théol.* de Bergier, art. Miséricorde (œuvre de la).

V. **MISÉRICORDE** (religieuses de Notre-Dame de LA), Ordre fondé à Aix, en Provence, l'an 1637, par le P. Yvan de l'Oratoire, et par Marie-Madeleine de la Trinité. Ces religieuses n'avaient à lire que le petit Office de la sainte Vierge. Outre les trois vœux ordinaires, elles en faisaient un quatrième, qui était de recevoir sans dot les filles de qualité qui ne pouvaient entrer dans les autres ordres, et elles suivaient la règle de Saint-Augustin. Cet institut fut approuvé en 1642 par Urbain VIII, et, en 1648, par Innocent X. *Voy.* Gilles Gondon, *Vie du P. Yvan.* Le P. Groset, *Vie de la Mère Madeleine de la Trinité*; Lyon, 1696, in-8°. Le P. Alex. Pyny, *Vie* de la même; ibid., 1680, in-8°.

MISERICORDIA, terme de bréviaire qui désigne le deuxième dimanche qui suit Pâques, parce que l'introït de la messe de ce jour commence par ce mot.

MISINUM ou MIZINUM, autrefois *Druzipara* ou *Drusypara*, ville épisc. de la Thrace, sous la métropole d'Héraclée. Elle a eu cinq évêques latins, dont le premier, François, mourut vers l'an 1397. A l'article Druzipara, Richard et Giraud ne donnent à cette ville épiscopale que deux évêques, dont le premier, Théodore, assista

Digitized by Google

et souscrivit au ve concile général, et le second, Cyriaque, au septième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 971. *Compar.* DRUZIPARA.

MISNA ou MISNE, MISCHNA, mot hébreu qui signifie *répétition de la loi* ou *seconde loi*, et que les Grecs ont traduit par *Deutérosis*, qui a la même signification. La Mischna est, à proprement parler, le code ou le recueil du droit des Juifs, qu'ils appellent encore la *Loi orale*. Ce livre est ainsi appelé parce que les Juifs croient que Dieu, en donnant la loi écrite à Moïse, lui en donna une autre non écrite, qui se conserva par la tradition jusqu'au temps du fameux rabbin Judas le saint, qui la rédigea vers l'an 180 de J.-C. Ellisy, dans ses *Remarques* sur la Mischna, dit que l'étude de ce livre est d'une grande utilité pour l'éclaircissement des saintes Écritures; on trouve ces *Remarques* dans l'ouvrage intitulé : *Fortuita sacra, quibus subjicitur commentarius de cymbalis*; Rotterdam, 1727, in-8°. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Tillemont, *Mémoires*, tom. II. Le P. Lamy, *Traité de la Pâque des Juifs*. Guillaume Surenhusius, *Nouv. édit. de la Mischna*; Amsterdam, 1703, 6 vol. in-fol. Bartolocci, *Biblioth. rabbiniq.*, t. III. Voisin, *Traité de la Mischna*. J. Buxtorf., *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum*, col. 2474-2475. Domn. Petrus Guarin, qui, dans sa *Grammatica hebraica et chaldaica*, tom. II, fait très-bien connaître la nature de la *Mischna*, par qui et quand elle a été rédigée, quelles en sont les différentes parties ou quels sont les divers traités dont elle se compose, etc. Le chevalier P.-L.-B. Drach, rabbin converti, *De l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, tom. I, où l'on trouve aussi des notions sur la langue de la *Mischna* et les éléments dont elle se compose, de même que sur son plan, sa division, etc.

MISOR, ville de la tribu de Ruben qui fut donnée aux lévites de la famille de Mérari. *Voy.* Josué, XXI, 36.

MISPHAT (FONTAINE DE), lieu appelé aussi *Cadès*. *Voy.* Genèse, XIV, 7.

MISSEL ou **MESSEL** (*Missale*), livre d'église qui contient, outre les messes différentes qui se disent tous les jours de l'année, toutes les prières et les rubriques nécessaires pour dire la messe. Ainsi, il renferme : 1° les rubriques générales; 2° la préparation à la messe et les prières que récite le prêtre en revêtant chacun des ornements sacerdotaux; 3° les prières après la messe; 4° l'ordinaire de la messe; 5° le propre de toutes les messes de l'année; 6° les préfaces; 7° le canon; 8° le commun des saints; 9° le commun des messes votives; tel est le contenu du Missel romain; mais il y en a d'autres qui renferment de plus les bénédictions diverses des objets servant au culte ou à l'usage particulier des fidèles. — On donne aussi le nom de *Missel* au livre d'église à l'usage des laïques. Il contient le missel sacerdotal, à l'exception des rubriques, des prières de préparation et d'action de grâces du prêtre et des bénédictions. Le Missel romain a été d'abord dressé ou recueilli par le pape Zacharie, et perfectionné par saint Grégoire le Grand, qui l'appela le *Livre des Sacrements*. Plus tard quelques évêques en firent pour leurs diocèses, ou adoptèrent ceux qui avaient été faits par d'autres. Il y avait des Missels de trois sortes : 1° ceux qui ne contenaient que les collectes, les préfaces et le canon; 2° ceux qui renfermaient, en outre, ce qui se chante dans le chœur : l'introït, le graduel, l'*alleluia*, le trait, l'offertoire, le *sanctus* et la communion; 3° ceux enfin qui contenaient, de plus, les leçons, les Épîtres et les Évangiles. On appelait ces derniers *Missels pléniers*, parce qu'ils renfermaient entièrement tout ce qui se récitait à l'autel par les prêtres, au jubé par les lecteurs, et au chœur par les chantres. Chaque diocèse et chaque Ordre religieux a son Missel particulier. *Voy.* Du Cange, *In Glossar*. Bocquillot, *Liturg. sacr.*, p. 203 et suiv. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLIV, p. 283-285.

I. **MISSION** (*Missio*), terme théologique qui se dit d'une personne de la sainte Trinité à l'égard d'une autre. On distingue la *mission active*, par laquelle une personne en envoie une autre, et la *passive*, qui convient à la personne qui est envoyée. Le Père envoie le Fils, et le Fils et le Père envoient le Saint-Esprit; ou bien le Fils procède du Père, et le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; mais le Père ne procède point d'un autre. La seule mission active convient donc au Père, et la seule mission passive au Saint-Esprit; mais la mission active convient au Fils à l'égard du Saint-Esprit, et la mission passive au Fils et au Saint-Esprit, à l'égard du Père. Quant à ce qu'on lit dans Isaïe (LXI, 1) : *L'Esprit de Dieu m'a envoyé*, etc., cela doit s'entendre de Jésus-Christ en tant qu'homme, et non en tant que personne divine, puisqu'à cet égard il ne procède en aucune manière du Saint-Esprit. Les théologiens distinguent encore deux sortes de *missions passives* dans les personnes divines : l'une *visible*, telle qu'elle a été dans l'Incarnation, et celle du Saint-Esprit, lorsqu'il descendit sur les apôtres en forme de langues de feu; l'autre *invisible*, de laquelle il est dit que *Dieu a envoyé l'Esprit de son Fils dans nos cœurs*, etc. Toutes ces distinctions et précisions sont nécessaires pour rendre le langage théologique exact et orthodoxe, pour prévenir les erreurs et les sophismes des hérétiques. *Voy.* Richard et Giraud. *Le Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.*

II. **MISSION**, ordre, pouvoir, commission, envoi pour prêcher l'Évangile, administrer les sacrements et faire toutes les autres fonctions ecclésiastiques. Jésus-Christ donna la mission à ses apôtres lorsqu'il leur dit : « Allez dans tout l'univers, et prêchez l'Évangile à toute créature. Comme mon Père m'a envoyé, ainsi moi je vous envoie. » Cette mission, donnée par Jésus-Christ à ses apôtres, a passé aux évêques, qui sont leurs successeurs, et le droit de la conférer réside uniquement en leur personne. Les hérétiques n'ont pas cette mission divine, parce qu'ils n'ont point de commission des pasteurs légitimes, et que, n'ayant pas le don des vrais miracles, preuves nécessaires de la vocation extraordinaire, ils ne sont envoyés ni de Dieu immédiatement, ni de son Église. *Voy.* Marc, XVI, 14. Jean, XX, 21. Bergier, *Diction. de théol.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. MISSIONES et MISSIONARII. *Le Diction. de la théol. cathol.*, art. MISSIONS.

III. **MISSION**, terme qui désigne aussi une suite de prédications, de catéchismes, de conférences, de prières et d'autres exercices spirituels que font des prêtres ou des religieux dans les villes et les villages pour l'instruction des peuples, par l'ordre des évêques et avec l'agrément des curés des lieux. *Mission* se dit encore des établissements ou des exercices des prêtres zélés qui vont prêcher l'Évangile aux infidèles.

IV. **MISSION (PRÊTRES DE LA)**, congrégation de prêtres instituée par saint Vincent de Paul, et confirmée l'an 1626 par Urbain VIII, sous le titre de *Prêtres de la Congrégation de la*

Mission. Les membres de cette congrégation doivent travailler à l'instruction et au salut des peuples de la campagne; ils s'obligent à ne prêcher ni à administrer aucun sacrement dans les villes où il y a archevêché, évêché, etc., si ce n'est en cas de notable nécessité. Ils s'engagent à entretenir et à cultiver diverses œuvres de piété établies par leur saint instituteur, savoir : les séminaires, les exercices des retraites, les conférences, les confréries de dames de charité, etc. Avant la révolution française de 89, leur général, qui est à vie, résidait habituellement dans la maison de Saint-Lazare, à Paris, ce qui les a fait appeler *Pères de Saint-Lazare, Lazaristes. Voy.* Hermant, *Hist. des Ordres religieux*, et l'article VINCENT DE PAUL. *Compar.* LAZARISTES.

I. **MISSIONNAIRES**, ecclésiastiques séculiers ou réguliers qui s'adonnent aux missions, et qui sont envoyés par les évêques pour travailler au salut des âmes par la prédication, la confession, etc. L'évêque a droit d'ordonner des missions dans les cures et dans les autres églises de son diocèse, et d'y envoyer des missionnaires. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. II, p. 1611 et suiv.; tom. III, p. 1077 et suiv. *Le Missionnaire apostolique, ou Sermons utiles pour les missions;* Paris, 1682. *Le Missionnaire de l'Oratoire, Jean le Jeune, dit le Père aveugle;* ibid., 1671. Le P. J. Tiran, *Le Missionnaire, ou l'Homme apostolique.* Le P. Brullangham, *Opusculum de missioni et missionariis tractans;* Metz, 1747, in-8°. D. Ph. Rovenius, archevêque de Philippe, *Tractatus de missionibus ad propagandam fidem, et conversionem infidelium et hæreticorum instituendis;* ibid., 1747, in-8°. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. MISSIONES et MISSIONARII. Bergier, qui réfute victorieusement, dans son *Diction. de théol.*, les diverses attaques des ennemis de l'Église catholique contre les missionnaires. *Compar.* MISSION, n° II.

II. **MISSIONNAIRES APOSTOLIQUES.** On appelle ainsi les ecclésiastiques envoyés par le pape pour travailler à la conversion des infidèles et des hérétiques. Ce sont des espèces de légats du Saint-Siége dont les pouvoirs sont si étendus, qu'on les appelle ordinairement *vicaires* ou *légats apostoliques. Voy.*, dans l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, l'énoncé textuel de ces pouvoirs.

MISSIONS ÉTRANGÈRES, Ce sont des établissements formés pour amener les peuples des pays infidèles à la connaissance du christianisme. La mission que Jésus-Christ a donnée à ses apôtres d'instruire et de baptiser toutes les nations s'étend à tous les siècles; aussi le zèle apostolique n'a jamais cessé dans l'Église catholique, et il durera tant qu'il y aura sur la terre des infidèles et des mécréants à convertir, puisque le divin Sauveur a promis d'être avec ses envoyés jusqu'à la consommation des siècles. Dans les temps même les moins éclairés, le zèle pour la conversion des infidèles a produit d'heureux effets, et il s'est réveillé à la renaissance des lettres. Plusieurs ordres religieux ont rivalisé de zèle pour l'œuvre des missions étrangères, notamment la compagnie de Jésus, qui a eu ses gloires dans l'histoire de ces missions aussi bien que dans les sciences et les lettres; il faudrait des volumes pour dire les noms et les faits principaux de ceux de ses membres qui sont allés porter le nom de Jésus-Christ chez les nations idolâtres. Mais, entre les divers établissements qui se sont formés dans ce même but, il en est deux qui méritent principalement l'attention. Le premier est la *Congrégation et le Collége* ou *Séminaire de la Propagande* (*De Propaganda fide*) fondé à Rome par le pape Grégoire XV en 1622 (*Voy.* PROPAGANDE). Le second est le *Séminaire des Missions étrangères*, société de prêtres établis à Paris, et qui font profession d'aller prêcher l'Évangile dans les pays étrangers. Ce séminaire fut établi par Bernard de Sainte-Thérèse, évêque de Babylone, qui, ayant prêché avec succès dans plusieurs contrées de l'Asie, résolut de fonder à Paris une maison destinée à élever des missionnaires pour le même objet. On réunit dans ce séminaire un certain nombre d'ecclésiastiques et de laïques, que l'on envoie ensuite à Ispahan pour se perfectionner dans l'étude des langues et la connaissance des mœurs du pays. Leur fondateur avait dans cette ville une maison qu'il donna à la nouvelle société pour y établir un séminaire. Ce zèle des catholiques pour les missions, quoique très-conforme à l'ordre donné par Jésus-Christ et à l'esprit apostolique, n'a pas trouvé grâce aux yeux des protestants. Incapables de l'imiter, ils ont pris le parti de le rendre odieux, ou du moins suspect; ils en ont empoisonné les motifs, les procédés et les effets; les incrédules ont encore enchéri sur les reproches des protestants. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 254-257. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les erreurs et les calomnies des protestants et des incrédules. L'abbé J. de La Coste, qui, dans un excellent article de l'*Encyclop. cathol.*, donne un précis historique des diverses missions qui ont été entreprises depuis six siècles sur les divers points du globe, constate leur influence tant sur les peuples qui reçoivent la lumière évangélique que sur ceux qui travaillent à sa diffusion, et indique, en terminant son article, quelques-unes des raisons qui ont jusqu'ici paralysé tous les efforts de ce genre tentés par les cultes dissidents.

MISSON (Maximilien), protestant, né à Lyon, mort à Londres en 1722, fut d'abord conseiller au parlement de Paris, charge qu'il perdit lors de la révocation de l'édit de Nantes. Ayant passé en Angleterre, il fit l'éducation d'un jeune seigneur, qu'il accompagna dans ses voyages en Hollande, en Allemagne et en Italie. On a de lui, outre ses *Mémoires d'un voyageur en Angleterre :* 1° *Nouveau voyage d'Italie, avec un Mémoire contenant des avis utiles à ceux qui voudront faire le même voyage;* La Haye, 1691-1698, 3 vol. in-12; avec un *Supplément* d'Addisson; Utrecht, 1722, 4 vol. in-12; traduit en anglais, 1695; en allemand, 1701; en hollandais, 1724; cet ouvrage, qui, comme tous les autres de Misson, est rempli de contes faux et ridicules sur les croyances de l'Église romaine, a été mis à l'*Index* (decr. 18 julii 1729); — 2° *Le Théâtre sacré des Cévennes, ou Récit des prodiges arrivés dans cette partie du Languedoc et des petits prophètes;* Londres, 1707, in-8°; trad. en anglais la même année. Misson, qui s'élevait si fortement contre les miracles de l'Église catholique, raconte dans ce dernier écrit, avec le plus grand sérieux, des puérilités dont on ne trouve pas d'exemples même dans les plus absurdes légendes; ce qui décèle un petit esprit et un faux jugement. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Chalmers, *General biographical Dictionary.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MISSORI ou **MISSORIO** (Raimondi), franciscain, né à Barbarano, dans le diocèse de Viterbe, en 1691, mort l'an 1772, professa la théologie et le droit canon à Assise, à Urbino et à Viterbe. Il fut, dans cette dernière ville, théologien du cardinal-évêque, qui devint pape sous le nom

Digitized by Google

nocent XIII. Plus tard il professa l'éloquence ıcerata, et fut chargé à Venise de la censure ouvrages livrés à l'impression. Son principal ·age est intitulé : *In duas Epistolas SS. Firani et Cypriani adversus decretum S. Steni, papæ I, de non iterando hæreticorum bano Disputationes criticæ, quibus unam et altea Donatistis fuisse confictam, nunc primo onstrat F. Raymundus Missorius Franciscaconventualis;* Venise, 1733, in-4°. Le P. Saia, du même Ordre, a réfuté cet ouvrage un écrit intitulé : *Germana S. Cypriani et orum, necnon Firmiliani et Orientalium Opide hæreticorum baptismate*, etc.; Bologne, , in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1734 et . Richard et Giraud.

ISTHIE, siége épisc. de la province de Lyie, au diocèse d'Asie. D'après les Actes du ième concile général et de celui de Photius, ıraît qu'il fut érigé en archevêché. On en ıait quatre évêques, dont le premier, Da, se trouve parmi les Pères du premier congénéral de Constantinople. *Voy.* Lequien, *ns Christ.*, tom. I, p. 1088. De Commanville, *'able alphabét.*, p. 160. Richard et Giraud. :. Moroni, vol. XLV, p. 259-260.

ISTIA ou **MISTLÆ**, aujourd'hui *Monte-Ara*ou *Monte-Gioiosa*, ancien siége épisc. d'Italie la Grande-Grèce; on n'en connaît qu'un ιue, Séverin, nommé par le pape saint Grée Ier. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, 143.

ISUM. *Voy.* MNISUS.

MITRE (Saint). *Voy.* MERRE, n° I.

. **MITRE** (*Cidaris, mitra*). Il est parlé dans cien Testament de mitres de prêtres et de ·es de femmes. Nous avons fait connaître ɜs des prêtres à l'article CIDARIS. Quant à ɜs des femmes, Isaïe en fait mention par le hébreu *rehâlôth*, dérivé d'un verbe qui sie *trembler, chanceler*, et qu'on entend généament d'un *voile flottant*. La Vulgate l'a rendu *mitres*, sorte de turban ou de bonnet phry. avec des mentonnières. On connaît assez la forme des anciennes mitres; mais on sait lles étaient liées par le bas d'un ruban ou e espèce de couronne ornée de pierreries. oyageur Eugène Roger dit que les femmes ennes et arabes ont ordinairement sur leur une mitre d'argent nommée *arkié*, faite en ıe de pain de sucre; elle est entourée d'un ꞇ de soie noire, bordée de perles et de pierres ıieuses. Les autres voyageurs de l'Orient ent aussi de ce voile comme faisant partie a coiffure des femmes. *Voy.* Judith, x, 3. ɜ, III, 19. Baruch, v, 2. Eugène Roger, *La ·e-Sainte*, l. II. Th. Shaw, *Voyages*, tom. I. 17,378,380. Chardin, *Voyages*, tom. IV, p. 12, *Mémoires d'Arvieux*, tom. III, p. 295. Nier, *Descript. de l'Arabie*, part. I, c. XXVI, p. 93. :œder, *De Vestitu mulier. hebr.*, c. VI, p. 62-94. . Glaire, qui, dans son *Introd. histor. et crit.*, rapporte les textes de ces divers auteurs.

I. **MITRE** (*Mitra, infula sacra*), ornement ıfical que les évêques et les abbés réguliers ent sur la tête lorsqu'ils marchent ou offit pontificalement. C'est un bonnet rond, tu et fendu par le haut, avec deux fanons pendent sur les épaules. On est fort partagé les mitres des évêques; les uns disent lles ne sont pas antérieures au Xe siècle, car 'en voit aucun vestige ni dans les anciennes gies, ni dans les auteurs ecclésiastiques qui traité des rites jusqu'à cette époque; et, les es, que la mitre a toujours été en usage l'Église, mais qu'autrefois les évêques ne pouvaient la porter sans la permission spéciale des papes. Les cardinaux portaient aussi la *mitre* comme les évêques; mais, l'an 1245, Innocent IV leur donna le chapeau rouge dans le concile de Lyon. Malgré les plaintes des évêques, les abbés réguliers portèrent la *mitre*, et le même privilége fut accordé à plusieurs chanoines de cathédrales. Quelques chapitres d'Allemagne ont encore ce privilége. Le pape a le droit exclusif d'accorder la mitre à tous les prélats et ecclésiastiques, quoiqu'ils n'aient pas le caractère épiscopal. Les abbés ou chanoines qui ont reçu du pape la faculté de porter une mitre plus précieuse, ont la préséance sur les autres. On distingue ordinairement, à Rome, trois sortes de *mitres :* la précieuse, ornée de diamants, la dorée sans diamants, et la simple, faite de soie ou même de lin blanc. La *mitre* des évêques est un uniforme; on la leur met sur la tête à leur consécration, et les auteurs ecclésiastiques donnent plusieurs sens mystiques à cet ornement. C'est, dans l'esprit de l'Église, un vêtement de gloire et d'honneur, un casque de défense et de salut. *Voy.* Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. III, l. I, c. XXV. Le card. Bona, *Rerum liturgic. Libri II*, l. I, c. XXIV, § 14, p. 251, tom. II, édit. de Turin, 1749. Martenne, *Traité des anciens rites de l'Église.* Bocquillot, *Liturg. sacr.*, p. 166. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 260-281.

I. **MITRIDATE**, fils de Gazabar, ou bien *Mitridate trésorier*, selon la traduction littérale de *Gazabar*, comme l'a entendu l'historien Joseph, remit, par l'ordre de Cyrus, à Sassabasar, prince de Juda, les vaisseaux du temple que ce prince rendit aux Juifs lorsque ceux-ci s'en retournèrent à Jérusalem. *Voy.* I Esdras, I, 8, et III Esdras, *Apocryph.* Joseph, *Antiq.*, l. XI, c. I.

II. **MITRIDATE**, fut un de ceux qui signèrent la lettre écrite à Artaxerxès, roi de Perse, contre les Juifs, pour les empêcher de rebâtir les murs de Jérusalem. *Voy.* I Esdras, IV, 7.

MITRY. *Voy.* MERRE, n° I.

MITTARELLI (Nicolas-Jacques, en religion Jean-Benoît), un des plus savants hommes qu'ait produits l'Ordre des Camaldules, né à Venise en 1707, mort à Murano l'an 1777, professa la philosophie et la théologie au couvent de Saint-Michel, à Murano, fut envoyé à Trévise comme confesseur du monastère de S.-Parisio, et devint abbé du couvent de Saint-Michel de Murano, puis général de son Ordre. Doué d'un grand sens critique et d'une mémoire extraordinaire, il avait acquis les connaissances les plus étendues sur l'histoire ecclésiastique de l'Italie. Il a laissé : 1° *Memorie della vita di S. Parisio, monaco camaldolese e del monastero de' SS. Cristina e Parisio di Treviso;* Venise, 1748, in-4°; — 2° *Memorie del monastero della S. Trinità di Faenza;* Faenza, 1749, in-8°; — 3° *Annales Camaldulenses, quibus plura inseruntur tum cæteras italico-monasticas res, tum historiam ecclesiasticam remque diplomaticam illustrantia;* Venise, 1755-1773, 9 vol. in-fol., en collaboration avec le P. Calogera et le P. Costadoni; — 4° *Ad Scriptores rerum italicarum Cl. Muratorii Accessiones historiæ Faventinæ;* Venise, 1771, in-fol. *Voy.* Fabroni, *Vitæ Italorum.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. X, p. 140. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MITTENTES. *Voy.* LAPSES.

I. **MITYLÈNE**, île de la mer Égée ou de l'Archipel. *Voy.* MÉTELIN.

II. **MITYLÈNE**, capitale de l'île de Lesbos,

Digitized by Google

où saint Paul passa en allant de Corinthe à Jérusalem. *Voy.* Act., XX, 14.

MIXTE (*Mixtum*), terme consacré, dans la Règle de Saint-Benoît, pour signifier un coup à boire ou une tasse de vin que l'on donnait aux lecteurs de table, aux serviteurs de cuisine et à tous ceux qui, pour un motif quelconque, étaient obligés de prévenir l'heure du repas. Quoique *mixtum* vienne de *miscere,* mêler, il ne signifie pas toujours un mélange, puisqu'il se met simplement pour donner à boire, et que *miscere aquam* signifie donner de l'eau à boire. La plupart des commentateurs, tant anciens que nouveaux, entendent par le *mixte* dont il est parlé dans la Règle de Saint-Benoît, un coup à boire et du pain. Quant à la mesure du *mixte*, les usages de Cîteaux portent que le *mixte* est un quart de livre de pain et le tiers de l'hémine de vin. Les constitutions du Mont-Cassin permettent au lecteur de prendre le *mixte* même les jours de jeûne ecclésiastique; mais les Pères de Cîteaux le défendent ces jours-là. *Voy.* Dom Calmet, *Comment. sur le chap.* XXXVIII *de la Règle de Saint-Benoît.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MIXTUM.

MIZINUM. *Voy.* MISSINUM.

MIZPHA. *Voy.* MASPHA.

MNA. *Voy.* MINE.

MNASON, que saint Luc appelle *ancien disciple*, était de Chypre, selon cet évangéliste. Il se trouvait à Césarée, en Palestine, lorsque saint Paul y passa pour se rendre à Jérusalem. Il avait une maison dans cette dernière ville, et il y reçut saint Paul et ceux qui l'accompagnaient. Le Martyrologe romain place sa fête au 12 juillet, sous le faux nom de *Jason. Voy.* Actes, XXI, 16. Tillemont, *Vie de saint Paul,* dans ses *Mémoires*, tom. I.

MNESTHEUS, père d'Apollonius, dont il est question dans II Machab., IV, 21.

MNIZUS (*Misum* ou *Mnesum*), ville épisc. de la première Galatie, sous la métropole d'Ancyre. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Leucadius, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 481.

MOAB, fils de Lot et de sa fille aînée, fut le père des Moabites. *Voy.* LOT et MOABITES.

MOABITES, peuples issus de Moab, fils de Lot. Ils habitaient à l'orient du Jourdain et de la mer Morte, aux deux rives du fleuve Arnon, sur lequel était placée leur capitale Ar, ou Aréopolis, ou Ariel de Moab, ou Rabbath-Moab. Ce pays, d'abord au pouvoir des géants *Eonim,* fut conquis par les Moabites, et devint plus tard la proie des Amorrhéens, à qui les Moabites en enlevèrent une partie. Moïse s'empara de ce qui restait aux Amorrhéens et le donna à la tribu de Ruben. D'après l'ordre de Dieu, il épargna les Moabites, qui eurent de fréquentes guerres avec les Israélites. Le Seigneur avait ordonné que les Moabites n'entreraient pas dans l'assemblée de son peuple jusqu'à la dixième génération, pour avoir refusé aux Israélites le passage par leur pays. David assujettit les Moabites et les Ammonites, et ils furent soumis à son empire jusqu'à la séparation des dix tribus. A cette époque, ils passèrent sous la domination des rois d'Israël; mais, à la mort d'Achab, ils furent, à ce que l'on croit, emmenés par Nabuchodonosor au delà de l'Euphrate, et renvoyés par Cyrus, ainsi que les autres peuples captifs. Dans la suite, les rois de Perse, Alexandre le Grand, les rois de Syrie et d'Égypte, puis les Romains, les subjuguèrent tour à tour. Chamos et Béelphégor étaient les principales divinités des Moabites. *Voy.* Deutéron., XI, 11. Juges, XI, 13. II Rois, X. Bergier, *Diction. de théol.*

MOADIA, un des chefs des Lévites qui revinrent de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy.* II Esdras, XII, 17.

MOALLAK, monastère sous le nom de saint Serge, situé sur le mont Sajus, du côté de la ville de Bagdad, près du Tigre. C'était le siége d'un évêque jacobite qui, l'an 1330, fut uni à celui de Sigara. Voici deux évêques de Moallak : Jean, qui fut sacré par le maphrien Grégoire Bar-Hebræus, et N..., sacré évêque de Moallak et de Sigara par le maphrien Grégoire-Matthieu, en 133. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1588.

MOATRA ou **MOHATRA**, nom donné à un contrat par lequel on achète à crédit, mais fort cher, de la marchandise, à condition de la revendre aussitôt, argent comptant et à bon marché, au marchand même de qui on l'a achetée. Ce contrat, qui contient une usure manifeste, a été condamné par le premier concile de Milan, par celui de Bordeaux de 1583, par Innocent XI, et par l'assemblée générale du clergé de France de l'an 1700. Cependant les théologiens pensent communément que le contrat Mohatra est permis lorsqu'il n'y a ni scandale, ni fraude, ni convention explicite ou implicite de revendre à la même personne, au plus bas prix, la marchandise qu'on lui a achetée au plus haut prix, et que tout se passe de bonne foi. *Voy.* Pontas, au mot USURE, cas 39. *Conférences de Paris*, tom. II, p. 276. Collet, *Moral.*, tom. I.

MOBILES (FÊTES), en latin *festa mobilia*, *non stata festa*, nom donné aux fêtes qui ne se célèbrent pas le même jour, tous les ans, et qui sont : les dimanches de la Septuagésime, de la Sexagésime, de la Quinquagésime, les Cendres, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Trinité et la Fête-Dieu. Cela dépend de la fête de Pâques, fixée par l'Église au dimanche qui vient après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, ou le 21 mars.

MOBONNAI, un des trente vaillants capitaines de David. *Voy.* II Rois, XXIII, 27.

MOCÈSE (*Mocyssus, Justinianopolis*), ancienne ville de Cappadoce fondée par l'empereur Justinien, à l'endroit où il y avait auparavant un fort du même nom. Ce prince ayant érigé une troisième Cappadoce en divisant la deuxième en deux provinces, désigna pour métropole de cette troisième Cappadoce la ville de Mocèse, qu'il appela *Justinianopolis;* mais comme le concile de Chalcédoine avait réglé les provinces ecclésiastiques, et qu'aucune disposition du prince ne pouvait y porter atteinte, il en résulta que le siége de Mocèse ne jouissait pas encore des droits métropolitains vers la fin du VII[e] siècle. Mocèse a eu neuf évêques, dont le premier, Pierre, assista au concile tenu à Constantinople l'an 536, sous le patriarche Mennas. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 408. De Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 160. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 285.

MOCHONA, ville de la tribu de Juda. *Voy.* II Esdras, XI, 28.

MOCHORI, père d'Ozi, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., IX, 8.

MOCHETTI (Pierre), barnabite, né à Como en 1772, mort l'an 1849, a publié en italien : 1° *Considérations chrétiennes sur le peuple juif;* Milan, 1829; — 2° *Sermons;* ibid., 1820, 1839; — 3° *Défenses des miracles;* ibid., 1832.

MOCLONTA. *Voy.* MOGLENA.

MOCQUET (Jean), jésuite, né en Lorraine, mort à Insprock l'an 1642, professa la philoso-

hie et la théologie scolastique à l'université 'Ingolstadt, et devint recteur du collége de sa ociété à Dillingen, puis à Inspruck. Il était très-ersé dans l'Écriture sainte, les belles-lettres t les langues, tant anciennes que modernes. In a de lui : 1° *Tractatio de sponsalibus et ma-rimonio;* Dillingen, 1611, in-12; — 2° *Methodus anteriana disputandi cum hæreticis ex solo Dei erbo a calumniis vindicata;* Ingolstadt, 1618, n-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

MOCYSSUS. *Voy.* MOCÈSE.

MODE (*Vestium modus*). Les ouvriers qui in-entent de nouvelles modes pèchent, lorsque es modes sont immodestes ou lorsqu'ils ont une ntention dépravée en les inventant. Hors cela, est permis aux ouvriers d'inventer des modes ouvelles, dans le but de procurer aux femmes n légitime ornement; car, dit saint Thomas, est permis aux femmes de se parer selon leur tat; par conséquent, ceux qui inventent dans ette intention des parures raisonnables, ne se endent coupables d'aucun péché. *Voy.* saint 'homas, 2. 2., q. 169, art. 2, ad 4. Sainte-Beuve, om. I, cas 89. Pontas, au mot MODE. *Compar.* otre art. PARURE.

MODÈNE (*Mutina*), ville épisc. et capitale du lodénois, sous la métropole de Bologne, située ntre Bologne au levant, et Parme au couchant. a foi chrétienne fut d'abord prêchée à Modène ar saint Denys l'Aréopagite et ses disciples l'an 3, ou, selon d'autres, par saint Apollinaire, apô-re de toute l'Émilie, comme le rapporte Ughelli. 'eu de temps après elle fut érigée en évêché suf-ragant de Milan, et en 1582 elle fut soumise à ologne, lorsque le pape Grégoire XIII éleva ette dernière église à la dignité de métropole. 'ie VII confirma ce qu'avait fait Grégoire XIII ans le concordat qu'il conclut en 1803 avec la épublique italienne. Son premier évêque, Clet, iégeait en 108; on ignore quels furent ses suc-esseurs jusqu'en 339. Deux conciles ont été enus à Modène : l'un en 973, et l'autre en 1565. *'oy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. II, p. 73. La Re-ia, tom. XXV. Labbe, tom. IX. Hardouin, t. VI. lichard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, . 286-326.

MODERAMNUS, MODERANTUS. *Voy.* MO-AN.

MODESTA POZZO. *Voy.* FONTE MODERATA.

I. **MODESTE** (Saint), martyr de la Gaule larbonnaise, eut la tête tranchée dans le terri-oire de la ville d'Agde, du temps des empe-eurs Dioclétien et Maximien, en compagnie de aint Tibère ou Tibéry et de sainte Florence. 'n éleva à l'endroit où ils souffrirent une ab-aye de Bénédictins sous le nom de *Saint-Tu-éry.* On célèbre leur fête le 10 novembre. *Voy.* atel, *Hist. du Languedoc*, p. 279.

II. **MODESTE** (Saint), martyr et mari de ainte Crescence, nourrice de saint Vit, appelé rdinairement saint Guy, mourut avec eux pour foi pendant la persécution de Dioclétien et e Maximien, dans cette province du royaume e Naples qu'on appelle aujourd'hui la *Princi-auté ultérieure.* On célèbre leur fête le 15 juin.

III. **MODESTE** ou **MODESTUS** (Saint), abbé u monastère de Saint-Théodose, puis patriarche e Jérusalem en 632, a laissé trois *Homélies* ou *ermons* dont Photius a donné des extraits. ans le premier de ces extraits il est dit que larie-Madeleine, de laquelle Jésus-Christ hassa sept démons, était une vierge qui souf-it le martyre à Éphèse, où elle s'était rendue uprès de saint Jean l'évangéliste, après la mort e la très-sainte Vierge. Dans le second, Mo-este raconte la mort de la sainte Vierge, qu'il appelle un *dormir*, et son Assomption en corps et en âme, donne une explication orthodoxe et précise du mystère de la Trinité, et fournit des preuves évidentes de la doctrine de l'Église sur l'intercession des saints. Le troisième a pour objet la fête de la présentation de Jésus-Christ au temple. *Voy.* Photius, *Cod.* 275. Richard et Giraud, article MODESTUS. Feller, *Biogr. uni-vers.*

MODESTIE (*Modestia*), vertu qui règle les mouvements de l'esprit et du corps, et qui fait que chacun se renferme dans les bornes de son état. Saint Paul veut que la modestie des fidèles soit connue de tout le monde, et l'Église re-commande surtout à ses ministres de faire ré-gner cette vertu dans leurs gestes, leurs pa-roles, leurs actions, leur table, et toutes leurs démarches. Une femme mondaine qui recherche dans ses vêtements le luxe d'une parure im-modeste autorise la licence et le libertinage à lui préparer des repentirs bien amers. C'est d'ailleurs une vérité démontrée que la modes-tie, si nécessaire au salut, contribue, même dans ce monde, à notre bonheur. En effet, l'homme attentif à ne pas choquer ceux qui l'environnent par des airs avantageux, calme l'envie et la jalousie, et arrête les discours de l'homme chagrin et caustique, lesquels causent ordinairement mille désagréments divers, et quelquefois même de vrais tourments. *Voy.* l'É-pître de saint Paul aux Philippiens, IV, 5. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

MODESTUS, patriarche de Jérusalem. *Voy.* MODESTE, n° III.

MODIAD, siége épisc. jacobite, situé dans la Mésopotamie, au pays de Tur-Abdin, en deçà du Tigre. On n'en connaît qu'un évêque, Cy-rille, qui siégeait en 1478. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1513.

MODIN, bourg célèbre de la tribu de Dan; c'est la patrie de Mathathias et de ses fils les Ma-chabées. *Voy.* I Mach., II, 1.

MODIUS (François), philologue et jurisc., né à Oudenbourg, près de Bruges, en 1536, mort à Aire en Artois l'an 1597, se fit recevoir docteur en 1573, passa la plus grande partie de sa vie en Allemagne. Plus tard il retourna dans sa patrie, et devint chanoine à Aire. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous cite-rons : *Octosticha ad singulas cleri romani figu-ras; addito libro singulari de ordinis ecclesiastici origine, progressu, vestitu;* Francfort, 1585, in-4°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, t. I, édit. de 1739, in-4°, où l'on trouve une liste exacte des écrits de Modius, et Richard et Gi-raud, qui en indiquent quelques-uns.

MODOALD (Saint), évêque de Trèves, mort le 12 mai vers l'an 640, était frère de la bien-heureuse Ite ou Iduberge, femme du B. Pepin de Landen, maire du palais d'Austrasie. Obligé d'aller en 622 à la cour de Dagobert, roi d'Aus-trasie, il y donna une si haute idée de sa vertu, qu'il y fut nommé cette année-là même à l'évê-ché de Trèves. Modoald gouverna son diocèse avec une éminente sainteté, bâtit plusieurs mo-nastères, entre autres celui de Saint-Sympho-rien, et assista au concile de Reims tenu l'an 625. La plupart des martyrologes marquent sa fête au 12 mai. *Voy.* Bollandus, mois de mai, tom. III.

MODON. *Voy.* MÉTHONE.

MODRENA ou **MELAMELINA, JUSTINIANA**, ville épisc. de la seconde Bithynie, sous la mé-tropole de Nicée. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Macedonius, assista au cin-quième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens*

Digitized by Google

Christ., t. I, p. 660. De Commanville, *Ire Table alphabét.*

MODREVIUS (André-Fricius), secrétaire de Sigismond-Auguste, roi de Pologne, au milieu du XVIe siècle, avait beaucoup d'esprit, mais il le déshonora, comme on l'a justement remarqué, *dicendo quæ non oportuit, scribendo quæ non licuit, agendo quæ non decuit*. Il flotta toute sa vie entre les sociniens et les luthériens, et finit par être méprisé des uns et des autres. Il travailla beaucoup à réunir toutes les sociétés chrétiennes dans une même communion. Ses ouvrages ont été mis à l'*Index* par Clément VIII. Son traité *De Republica emendanda* le fit chasser de la Pologne et dépouiller de ses biens; cet ouvrage, en effet, conçu dans un très-mauvais esprit, respire la licence et la haine de l'ordre plus que le véritable amour d'une sage liberté. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud, qui donnent la liste complète des écrits de Modrevius.

MODRONI (Alphonse), barnabite, né à Milan en 1681, mort l'an 1753, a publié plusieurs ouvrages de piété dont les principaux sont : 1° *Impiego di santi pensieri*; Milan, 1738, 3 vol.; — 2° *Il Cuore a Dio*, 5 vol.

MŒHLER (Jean-Adam ou Adrien), célèbre théologien catholique, né à Igersheim, près de Mergentheim, en 1796, mort à Munich l'an 1838, enseigna la théologie à Tubingue, et fut nommé en 1835 professeur à l'université de Munich. Il a laissé en allemand plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *L'Unité dans l'Église, ou le Principe du catholicisme*; Tubingue, 1825, in-8°; trad. en français par Ph. Bernard; — 2° *Athanase le Grand et l'Église de son temps en lutte avec l'arianisme*; Mayence, 1827 et 1844, in-8°; trad. en français; Paris, 1841, 3 vol. in-8°; — 3° *Symbolik*; Mayence, 1832; in-8°, souvent réimprimé; trad. en français; Besançon, 1836, 2 vol. in-8°; — 4° *Nouvelles recherches sur les différences de doctrine entre les catholiques et les protestants*; Mayence, 1834 et 1835, in-8°, trad. en français; Besançon, 1840, in-8°; — 5° *Patrologie*, ou *Histoire littéraire des chrétiens*; Ratisbonne, 1839, 2 vol.; trad. en français; Paris, 1842, 2 vol. in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*, où l'on trouve des détails intéressants sur les principaux écrits de Mœhler. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MŒLLER** (Henri). *Voy.* MOLLER, n° I.

II. **MŒLLER** ou **MÖLLER** (Jean), en latin *Mollerus*, protestant, biographe et bibliographe, né l'an 1661 à Flensbourg en Danemark, mort l'an 1725, étudia la théologie, la philosophie et l'histoire. Il professa au collége de sa ville natale, et il en fut nommé recteur en 1701. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Isagoge ad historiam Chersonesi Cimbricæ, chorographicam, naturalem, antiquariam, civilem, genealogicam, ecclesiasticam et litterariam, tam vetustiorem quam modernam*, Hambourg, 1691-1692, in-8°. *Voy.* Feller et Michaud, au mot MOLLER. La *Nouv. Biogr. génér.*

MŒRCKENS (Michel), prêtre de la Chartreuse de Cologne, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Conatus chronologicus ad Catalogum episcoporum, archiepiscoporum, cancellariorum et electorum Coloniæ*; Cologne, 1745, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1747, p. 747.

MŒSIA. *Voy.* MÉSIE.

MŒURS. On appelle *mœurs* la manière de vivre ou d'agir, bonne ou mauvaise; mais on prend souvent ce mot en bonne part; ainsi on dit simplement : *Il a des mœurs*, pour *il a de bonnes mœurs*. La morale chrétienne n'est autre chose que ce corps de préceptes que prescrit la religion, et qui servent à diriger les actions des hommes conformément aux principes naturels de justice et d'équité. C'est dans ce sens que l'on regarde les canons que l'Église fait touchant les *mœurs* comme ceux qu'elle fait sur la foi, c'est-à-dire comme infaillibles et invariables. Un des paradoxes que les incrédules ont soutenus de nos jours avec le plus d'opiniâtreté est que la religion ne contribue en rien à la pureté des *mœurs*, que les opinions des hommes n'influent en aucune manière sur leur conduite. Mais alors par quel motif les philosophes enseignent-ils avec tant de zèle et d'opiniâtreté ce qu'ils appellent la *vérité?* Et si les opinions et les dogmes ne sont d'aucune utilité pour régler la conduite, que leur importe de savoir si les hommes sont croyants ou incrédules, chrétiens ou athées? il est aussi absurde de prêcher l'impiété que d'enseigner la religion. Pour sentir la fausseté de la maxime des incrédules il suffit de comparer les *mœurs* qu'ont eues, dans les divers âges du monde, les adorateurs du vrai Dieu avec celles des nations livrées au polythéisme et à l'idolâtrie. Or le résultat de cette comparaison est que, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, les peuples qui n'ont pas été éclairés des lumières de la vraie religion sont tombés dans un état de dépravation et d'avilissement tel, qu'on découvre à peine en eux quelques-uns des traits qui caractérisent la nature humaine, tandis que les anciens Hébreux et les chrétiens sont les seuls qui aient conservé cette même nature dans toute sa dignité. *Voy.*, pour preuve de notre assertion, non-seulement les écrivains sacrés de la Bible, les apologistes chrétiens, Bossuet, dans son *Discours sur l'histoire universelle*, et Bergier, dans son *Diction. de théologie*, mais les auteurs païens eux-mêmes, dont le témoignage ne saurait paraître suspect à nos adversaires.

MŒZEL. *Voy.* MEUSEL.

MOGILA (Pierre), théologien russe, né en Moldavie vers l'an 1597, mort en 1646, fit ses études à l'université de Paris, prit du service en Pologne, embrassa l'état monastique à Kief en 1625, et fut nommé en 1632 métropolitain de l'église de cette ville; il y introduisit l'enseignement de la théologie, avec le développement qu'il recevait à cette époque dans les universités d'Europe. On a de lui : 1° une *Profession de foi* qui a été ratifiée par les conciles de Kief et de Jassy. Elle est regardée comme le premier livre symbolique de l'Église d'Orient; elle a paru pour la première fois en 1640, et a été souvent réimprimée en russe, trad. en grec; Amsterdam, 1662; en latin; Leipzig, 1695; en allemand; Berlin, 1727, et Breslau, 1751; — 2° un *Catéchisme*; Kief, 1645, et quelques autres opuscules. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MOGILAVIA. *Voy.* MOHILAW.

MOGLENA ou **MOGLONTA**, ville épisc. de Macédoine, située près de Castorie, sous la métropole d'Achride, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connaît deux évêques, dont le premier, Niphon, siégeait du temps des empereurs Andronic, et le second, Théodoret, siégeait dans ce siècle. *Voy.* Cantacuz., *Hist.*, l. I, c. XLIV, 47. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 318.

MOGLIA. *Voy.* MOHILAW.

MOGUNTIA, MOGUNTIACUM. *Voy.* MAYENCE.

MOHADRA, ville épisc. du diocèse des Chaldéens, située dans le pays de Dormesane. Bar-Hebræus croit que c'est la même que *Seered* ou *Seert*, située dans la Mésopotamie, et érigée plus tard en métropole. On en connaît deux

Digitized by Google

ques, dont le premier, nommé Jean, est ntionné dans Thomas de Maraga, et le se- d, Élie, souscrivit la lettre synodale du ca- lique Élie à Paul V, sous ce titre : *Élie, ar- vêque de Sahert* ou *Seert*. Il se qualifie aussi *rchevêque d'Amid* dans la même lettre; ce porte à croire que Mohudra n'était pas bien ignée d'Amid. *Voy.* Thomas de Maraga, *Hist. nast.*, l. II, c. XI. *Oriens Christ.*, tom. II, 1324. Richard et Giraud.

MOHAMMED. *Voy.* MAHOMET.

MOHATRA. *Voy.* MOATRA.

MOHEDAM (Jean), évêque de Ravello, dans royaume de Naples, né à Pédroche, dans le cèse de Cordoue, mort l'an 1549, professa le it à l'université de Salamanque, et devint aire général de l'archevêque de Compostelle. arles-Quint l'envoya à Rome en qualité d'au- eur de Rote, et le nomma évêque de Ravello. a de lui : *Decisiones Rotæ Romanæ*. *Voy.* helli, *Ital. Sacra*. Nicolas-Antonio, *Biblioth. pan.*

MOHILAW ou **MOHILOW** (*Mohilovia*, *Mo- a* et *Mogilavia*), ville épisc. de la petite Rus- , bâtie sur les rives du Borysthène, et sous métropole de Kiovie. Ce siége a été uni à ix de Mscislaw et d'Orsa. On en connaît deux êques : Hilaire ou Hilarion, dont les Russes t la fête le 21 octobre, et Sylvestre, qui sié- ait en 1642. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, n. I, p. 1288. Gaet. Moroni, vol. XLVI, 7-23.

MOHOLA, petit-fils de Galaad. *Voy.* I Para- ., VII, 18.

MOHOLI, fils aîné de Mérari, et chef de la nille des Moholites. *Voy.* Exode, VI, 19.

I. MOINE, ÉTAT MONASTIQUE. Le mot moine *onachus*), est dérivé du grec *monachos*, seul, itaire, ou des deux termes également grecs : *nos*, seul, et *achos*, peine, tristesse. Quoi il en soit de son étymologie, *moine* est un me consacré dans le christianisme pour dé- ner une sorte de chrétiens qui vivent dans la itude et la pénitence, loin du commerce du nde. On ne s'accorde point sur l'origine de vie monastique; les uns la font remonter aux érapeutes, dont parle Philon, et les autres placent au IIe siècle; mais, selon l'opinion nmune, la vie monastique n'a pris naissance au IIIe siècle, époque à laquelle saint Nicon, êque de Cyzique, souffrit le martyre avec it quatre-vingt-dix-neuf moines qu'il gouver- t. Cependant la vie monastique ne fut guère nue et pratiquée en Occident que vers le lieu du IVe siècle. Vers l'an 340 saint Atha- se, étant venu à Rome, fit un tel éloge des igieux d'Orient, que plusieurs personnes se idèrent à embrasser leur genre de vie. Vers 1 350, saint Eusèbe de Verceil établit l'ordre nastique dans sa cathédrale, et saint Am- oise nourrissait une communauté de soli- res qui habitaient près de Milan. Enfin vers 1 360 saint Martin vint en France, après oir exercé la profession monastique en Italie, bâtit le monastère de Ligugé, dans le dio- e de Poitiers, puis celui de Marmoutiers, s de la ville de Tours. Il y avait autrefois is sortes de moines : les *cénobites*, les *ana- rètes* et les *sarabaïtes*. Les premiers vivaient communauté sous une règle et sous un abbé un supérieur; les seconds, appelés aussi *er- tes*, vivaient seuls dans les déserts; enfin les abaïtes habitaient deux ou trois dans les cel- es. Il n'y a plus aujourd'hui en Orient que cénobites et des ermites, et tous observent ègle de saint Basile, qu'ils regardent comme leur père. Jusqu'au temps de saint Benoît il n'y eut pas de règles fixes dans les monastères, chaque abbé choisissant parmi les diverses ob- servances celles qui leur paraissaient plus con- venables aux besoins et à la portée de leurs sujets. Ce fut seulement vers le VIIe siècle que la règle de saint Benoît commença à être en usage dans les monastères de France, d'Italie et d'Angleterre, et le concile d'Autun, tenu vers l'an 655, ordonna aux moines et aux abbés de se conformer à cette règle. L'ordre monas- tique n'était pas partagé en différents corps dis- tingués par leurs fonctions, leurs noms et leurs instituteurs, et il n'y avait pas non plus de dis- tinction entre les membres d'un même monas- tère. Vers le Xe siècle les religieux de Saint- Benoît étant communément élevés à la cléríca- ture et aux ordres sacrés, on distingua dès lors dans les monastères deux sortes de religieux, dont les uns, destinés au chœur et au sacer- doce, étaient nommés *clercs lettrés* ou *couron- nés*, parce qu'ils étudiaient et portaient la cou- ronne cléricale, et les autres, employés au travail des mains, s'appelaient *convers*, *lais*, *non-lettrés*, *barbus* et *idiots*. — A quelque point de vue que l'on considère l'état monastique, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il a rendu et qu'il rend encore au monde les services les plus signalés, et que les divers ennemis qui l'attaquent sont victimes d'injustes préjugés que rien ne justifie; car il faut que les mérites des corps religieux soient bien incontestables pour avoir été reconnus et même vantés par le co- ryphée de la philosophie moderne. « Ce fut longtemps, dit Voltaire dans son *Essai sur l'Hist. génér.*, une consolation pour le genre humain, des asiles ouverts à tous ceux qui voulaient fuir les oppressions des gouvernements goth et van- dale. Presque tous ceux qui n'étaient pas sei- gneurs de château étaient esclaves : on échap- pait dans la douceur des cloîtres à la tyrannie et à la guerre. Le peu de connaissances qui restait chez les barbares fut perpétué dans les cloîtres. Les Bénédictins transcrivirent quel- ques livres, peu à peu il sortit des monastères des inventions utiles; d'ailleurs les religieux cultivaient la terre, chantaient les louanges de Dieu, vivaient sobrement, étaient hospitaliers; leurs exemples pouvaient servir à mitiger la férocité de ces temps barbares... On ne peut nier qu'il n'y ait eu dans le cloître de grandes vertus. Il n'est guère encore de monastères qui ne renferment des âmes admirables qui font honneur à la nature humaine. Trop d'écrivains se sont plu à rechercher les désordres et les vices dont furent souillés quelquefois ces asiles de piété. Il est certain que la vie séculière a toujours été plus vicieuse, que les grands crimes n'ont pas été commis dans les monastères, mais ils ont été plus remarqués par leur contraste avec la règle. » Parlant encore de ceux qui ont déclamé contre les moines en général, Voltaire dit : « Il faut avouer que les Bénédictins ont donné beaucoup de bons ouvrages, que les jé- suites ont rendu de grands services aux belles- lettres; il faut bénir les Frères de la charité et ceux de la Rédemption des captifs. Le premier devoir est d'être juste... Il faut convenir, mal- gré tout ce qu'on a dit contre leurs abus (des religieux), qu'il y a toujours eu parmi eux des hommes éminents en science et en vertu; qu'ils ont rendu de grands services... Les instituts consacrés au soulagement des pauvres et au service des malades ont été les moins brillants, et ne sont pas les moins respectés. Peut-être n'est-il rien de plus grand sur la terre que le

Digitized by Google

sacrifice que fait un sexe délicat de la beauté, de la jeunesse, souvent de la haute naissance, pour soulager dans les hôpitaux ce ramas de toutes les misères humaines, dont la vue est si humiliante pour l'orgueil et si révoltante pour la délicatesse. Il est une autre congrégation plus héroïque; car ce nom convient aux Trinitaires de la Rédemption des captifs; ces religieux se consacrent depuis six siècles à briser les chaînes des chrétiens chez les Maures. Ils emploient à payer la rançon des esclaves leurs revenus et les aumônes qu'ils recueillent. On ne peut se plaindre de tels instituts. » Voilà le témoignage que Voltaire a rendu aux moines; il mérite sans doute plus de confiance que celui d'une foule ignorante et insensée qui semble n'avoir des yeux que pour les fermer volontairement à la lumière, et n'avoir un cœur que pour l'ouvrir à l'ingratitude. *Voy.* le *Can. Placuit, XVI, qu.* I. Isidor. Hispal., *Etymol.*, l. VII, c. XIII, Bocquillot, *Liturgie sacrée*, p. 333. D. Calmet, *Préface* de son *Comment. sur la Règle de Saint-Benoît*, et *Comment.*, p. 112, 249, 367. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MONACHUS. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 50-56. *Compar.* MONASTÈRE.

II. **MOINE** (Abraham LE), né en France sur la fin du XVII[e] siècle, mort l'an 1770 en Angleterre, où il s'était réfugié, et où il exerça le ministère. Ses écrits prouvent que, malgré les erreurs de la secte dans laquelle il s'était engagé, il avait du zèle pour le christianisme. On a de lui plusieurs traductions d'ouvrages anglais en français : 1° les *Lettres pastorales* de l'évêque de Londres; — 2° les *Témoins de la Résurrection*, etc., de l'évêque Sherlock, in-12; — 3° l'*Usage et les fins de la prophétie*, de Sherlock, in-8°. Ces traductions sont accompagnées de *Dissertations* curieuses et intéressantes sur les écrits et la vie des incrédules que ces évêques combattaient. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **MOINE** (Étienne LE), protestant, né à Caen en 1624, mort à Leyde l'an 1689, se fit recevoir docteur en théologie à Oxford en 1677. Il fut pasteur à Rouen, assista en 1675 au synode de Caen en qualité de vice-président, et devint professeur de théologie à Leyde. Son principal ouvrage est intitulé : *Varia sacra, seu Sylloge opusculorum græcorum ad rem ecclesiasticam spectantium*; Leyde, 1685, 1694, 2 vol. in-4°; on y trouve trois dissertations curieuses sur saint Polycarpe, saint Barnabé et saint Hippolyte. *Voy.* le *Journ. des Savants.*

IV. **MOINE** (Jean LE), cardinal, né à Cressy en Ponthieu, mort à Avignon en 1313. Après avoir pris le degré de docteur en théologie à l'Université de Paris, il fit le voyage de Rome, où il fut parfaitement accueilli, et même nommé auditeur de Rote. Boniface VIII l'aimait et l'estimait beaucoup. Ce pontife le fit cardinal; il l'envoya légat en France pendant son démêlé avec le roi Philippe le Bel. Le corps de Le Moine fut transporté d'Avignon à Paris, et enterré dans le collége qu'il avait fondé et qui porte son nom. On a du cardinal un *Commentaire sur le VI[e] livre des Décrétales*, ouvrage qu'il composa à Rome, et qui lui valut le cardinalat. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Chaudon et Delandine, *Diction. univers. histor., crit. et bibliogr.* Feller, *Biogr. univers.*

V. **MOINE** (Pierre LE), jésuite, né à Chaumont en Bassigni l'an 1602, mort à Paris en 1671, a laissé, outre des poésies : 1° *La Dévotion aisée*; 1652, in-8°; — 2° *Manifeste apologétique pour la doctrine des jésuites, contre le livre intitulé* : *La Théologie morale des jésuites*; Paris, 1644, in-8°; — 3° *Les Hymnes de la sagesse et de l'amour de Dieu*; — 4° *La Galerie des femmes fortes*, avec leurs portraits; Paris, 1647, in-fol. et in-12. *Voy.* Titon du Tillet, *Parnasse français.* Le *Journ. des Savants*, 1666. Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* L'abbé Goujet, *Biblioth. des Écrivains français.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MOIRE-MONT (*Mauri Mons*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située en Champagne, au diocèse de Châlons-sur-Marne. Elle fut fondée par un comte nommé Nautère, qui y établit des chanoines. Plus tard elle tomba en ruines, mais elle fut restaurée et cédée aux Bénédictins en 1074 par le prévôt et les chanoines de l'église de Reims, du consentement de l'archevêque Manassès. L'an 1622 cette abbaye fut unie à la congrégation de Saint-Vannes. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 931.

I. **MOIS** (*Mensis*), temps que le soleil met à parcourir un signe du zodiaque, c'est-à-dire un peu plus de trente jours; c'est ce qu'on appelle le mois solaire ou astronomique, qui fait la douzième partie de l'année. Le mois lunaire est périodique ou synodique; le périodique est le temps que la lune emploie à parcourir le zodiaque, et le synodique est le temps dans lequel la lune revient du soleil au soleil, c'est-à-dire 29 jours et demi. Les Hébreux et les Grecs se servaient de mois lunaires; mais les anciens Hébreux n'avaient pas de noms particuliers pour désigner leurs mois; ils disaient le premier, le second, etc. Il n'est question dans les livres de Moïse que du seul mois *abib*, c'est-à-dire des épis nouveaux ou des fruits nouveaux. Ce fut après la captivité de Babylone que les Juifs empruntèrent aux Chaldéens et aux Babyloniens les noms de leurs mois. Mais comme les douze mois lunaires ne faisaient que 354 jours et six heures, ils intercalaient dans leur année, de trois ans en trois ans, un treizième mois, qu'ils appelaient *ve-adar*, à la lettre *et adar*, c'est-à-dire *second adar*. Ce treizième mois se plaçait entre *adar* et *nisan*, de sorte que la Pâque fut toujours célébrée la première pleine lune après l'équinoxe. *Voy.* le P. Lami, *Introduct. à l'Écriture sainte.* D. Calmet, *Dissertat. sur la chronologie.* J.-D. Michaelis, *Comment. de mensib. Hebræorum*, où il est assez bien prouvé, ce nous semble, que le système des rabbins, qui fait commencer *abib* à la néoménie de mars, *ziv* à celle de mai, et ainsi des autres, est erroné. Nous saisissons cette occasion pour avertir le lecteur que, dans les différentes éditions, soit de notre *Introduction histor. et crit.*, etc., soit de l'*Abrégé d'Introduction*, tout en disant que pour l'indication de la correspondance des mois des Hébreux avec les nôtres, nous avions adopté l'opinion de Michaelis, nous avons, par inadvertance, suivi celle des rabbins. Il s'agit donc simplement, pour corriger cette erreur, de substituer *la nouvelle lune de février à la nouvelle lune de janvier*, et de même pour tous les autres mois.

II. **MOIS DE MARIE.** *Voy.* MAI.

III. **MOIS DU PAPE ET DE L'ORDINAIRE.** On appelle *mois du pape* les mois pendant lesquels le pape nomme à tous les bénéfices ecclésiastiques réguliers ou séculiers, avec charge d'âmes, lesquels viennent à vaquer en quelque lieu et de quelque manière que ce soit, et *mois de l'ordinaire*, ceux pendant lesquels les évêques, dans les pays d'obédience et en vertu d'une permission accordée par le pape, peuvent nommer

Digitized by Google

es mêmes bénéfices quand ils deviennent vats. Or les mois du pape sont : janvier, février, il, mai, juillet, août, octobre et novembre, et mois de l'ordinaire : mars, juin, septembre lécembre. La règle des *mois* établie par Mar-V, et qui a été adoptée, étendue et affermie ses successeurs, forme aujourd'hui la huine de la chancellerie. Cette règle excepte bénéfices réservés à la nomination du pape x qui vaquent par la résignation, ceux qui t à la disposition de la sainte Église romaine, ceux dont la disposition est réglée par des cordats particuliers passés entre le Saintge et les différentes puissances. Elle porte tous ceux qui impètreront les bénéfices dont réserve la disposition au pape, seront tenus aire mention expresse, dans leurs suppliques, mois dans lequel la vacance est arrivée, sous ne de nullité des provisions accordées, même *'u proprio*, sur des suppliques où manquerait te expression. Les mois, soit du pape, soit de dinaire, commencent à minuit du mois préent, et finissent à pareille heure du mois vant. On prend pour règle, à cet égard, le mier coup de l'horloge publique ou commune l'endroit. S'il n'y a point d'horloge, on a rers au témoignage des gens expérimentés, cours des étoiles, au chant du coq. Innot VIII apporta à cette règle une exception, , ayant été aussi réduite en règle, n'en a plus qu'une avec l'autre; c'est toujours la huine règle de chancellerie, mais appelée *Regula mensibus et alternativa*, parce que par cette eption le pape accorde aux patriarches, aux hevêques qui observeront la résidence, la faté de disposer librement de tous les bénés qui vaqueront dans les mois de février, vril, de juin, d'août, d'octobre et de décembre, *alternative* des autres mois avec le pape. *Voy.* not ALTERNATIVE, dans Richard et Giraud, *Diction. ecclés. et canon. portatif*, et l'abbé lré, qui rapporte dans leurs propres termes ègle des *mois du pape* et celle des *mois de lternative*. *Compar.* notre art. ALTERNATIVE.

MOÏSE, MOYSE. Comme les biographes et itres écrivains mettent indistinctement ces x mots l'un pour l'autre, on devra chercher *'oyse* les personnages qu'on ne trouvera pas à *Moïse*.

IOÏSE (François-Xavier), théologien, né aux s, en Franche-Comté, l'an 1742, mort à Mor-ı, près de Besançon, en 1813, professait la ologie à Dôle lorsque la révolution éclata. rêta serment à la constitution civile, fut élu que du Jura, et prit une part active aux dissions qui s'élevèrent dans les conciles natiox tenus à Paris en 1797 et en 1801. A cette que, il donna sa démission, et eut le titre chanoine honoraire de Besançon. On a de : 1° *Réponses critiques à plusieurs questions posées par les incrédules modernes sur divers roits des Livres saints*; Paris, 1783, in-12, nant le tom. IV des *Réponses critiques* de bé Bullet; mais, dans les nouvelles éditions, a fait disparaître le nom de Moïse; — 2° des *res pastorales*, des *Mandements*, et plusieurs ts écrits insérés dans les *Annales de la Rem* par Desbois de Rochefort. On lui attribue *Dissertation sur l'origine des fausses Décré-t*, qui se trouve dans la *Chronique religieuse*, . V. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. 'r.*

OISSAC (*Moisiacum*), abbaye de l'Ordre de it-Benoît située dans la ville du même nom, ii elle a donné naissance, au diocèse de Ca-s. Elle fut fondée en l'honneur de saint Pierre, sous les rois de la première race, et réformée au XI° siècle par saint Hugues, abbé de Cluny. L'an 1626, elle fut sécularisée et changée en collégiale. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VII, p. 46. Richard et Giraud.

MOISSON. Moïse avait ordonné aux Hébreux, lorsqu'ils moissonneraient un champ, de ne pas couper exactement tous les épis, mais d'en laisser une petite partie pour les pauvres et pour les étrangers; c'était une loi d'humanité. Nous en voyons l'exécution dans le livre de Ruth, où Booz invite cette femme moabite à glaner dans son champ, et lui fait encore une aumône. La moisson de l'orge ne devait se faire qu'après la fête de Pâques, pendant laquelle on offrait au Seigneur la première javelle; ni celle du froment qu'après la fête de la Pentecôte, pendant laquelle on devait offrir le premier pain de blé nouveau. Dans la suite, les Juifs ajoutèrent beaucoup de cérémonies à ce qui était ordonné par la loi pour l'ouverture des moissons. *Voy.* Levit., XXIII, 22. Ruth, II, 7 et suiv. Reland, *Antiq. sacræ veter. Hebræorum*, p. 234, 237. Bergier, *Diction. de théol.*

MOKET (Richard), anglican, né dans le Dorsetshire en 1578, mort à Oxford l'an 1618, était agrégé et docteur de l'université de cette ville; il y devint recteur du collége de Tous-les-Saints, et fut un des commissaires royaux pour les affaires ecclésiastiques. Il a donné une traduction latine de la *Liturgie*, des *Catéchismes*, de la *Constitution* et de divers autres points relatifs à la communion anglicane; Londres, 1616, in-fol. Cet ouvrage fut condamné à être brûlé, parce que le traducteur avait omis un des priviléges de l'Église d'Angleterre. Un des traités que ce livre renfermait a été réimprimé séparément; il a pour titre : *De Politia Ecclesiæ Anglicanæ*; Londres, 1683, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MOLADA, ville de la tribu de Juda qui fut cédée à la tribu de Siméon. *Voy.* Josué, XV, 26; XIX, 2. I Paralip., IV, 28. *Compar.* MALATHA.

MOLAI. *Voy.* MOLAY.

I. **MOLANUS** (Gérard-Walter), dont le nom de famille était originairement *Van der Muelen*, théologien luthérien, abbé de Lokkum, né à Hameln en 1633, mort l'an 1722, professa les mathématiques et ensuite la théologie, et obtint l'abbaye de Lokkum, avec la direction générale de toutes les églises protestantes du duché de Lunebourg. Il passait pour le plus habile et le plus conciliant des luthériens de son temps. Il a été quelque temps en correspondance avec Bossuet relativement à la réunion des luthériens et des catholiques provoquée par Christophe Spinola, évêque de Neustadt. On a de lui : 1° *Regula circa Christianorum omnium ecclesiasticam reunionem, tam a Sacra Scriptura quam ab universali Ecclesia, et Augustana confessione præscriptæ, et a nonnullis, usque professoribus, zelo pacis collectæ, cunctorumque Christianorum correctioni ac pietati subjectæ*; — 2° *Cogitationes privatæ de methodo reunionis ecclesiasticæ protestantum cum Ecclesia romana catholica, a Theologo quodam Augustanæ Confessioni sincere addicto, citra cujusvis præjudicium, in chartam conjectæ, et Superiorum suorum consensu, privatim communicatæ cum illustrissimo ac reverendissimo DD. Jacob Benigno S. R. E. Meldensi Episcopo*; opuscule qu'il adressa à Bossuet, parce que le savant théologien n'avait pas jugé le premier suffisant; — 3° *Nouvelle explication de la méthode qu'on doit suivre pour parvenir à la réunion des Eglises*; écrit adressé encore à Bossuet, et dans lequel l'auteur semble revenir sur ses premiers pas, craignant sans doute d'avoir déplu aux

Digitized by Google

princes de Hanovre, en s'avançant plus qu'il ne convenait aux intérêts de leur politique. Quoi qu'il en soit, Bossuet, dans une lettre à Leibniz, loue *le savoir, la candeur et la modération qui rendaient Molanus un théologien des plus capables pour avancer le beau dessein de la réunion*, etc. *Voy*. Strider, *Hist. littér. de la Hesse*. La *Vie de Molanus*, par J. Just. Von Einem; Magdebourg, 1734, in-8°, en allemand, où on trouve la confession de foi de Molanus, son testament et la liste de ses ouvrages, que Rotermund porte au nombre de 34, tant en latin qu'en allemand, outre plusieurs manuscrits. Les *Œuvres de Bossuet*, tom. XXV (édit. de Versailles), qui contient les deux premiers opuscules que nous venons de citer. Le card. de Bausset, qui, dans l'*Hist. de Bossuet*, tom. IV, l. XII (même édit.), donne des détails très-intéressants sur Molanus. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **MOLANUS** (Jean VER). *Voy*. MEULEN.

MOLARI DE FIVIZANO (Augustin), en latin *Augustinus Fivizanus*, de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Fivizano, dans la Toscane, l'an 1526, mort à Rome en 1595, se distingua par sa science et par sa piété. Il fut confesseur des papes Grégoire XIII et Clément VIII, sacristain de la chapelle apostolique, commandeur de l'hôpital du Saint-Esprit de Saxe, et vicaire général de son Ordre. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Ritu SS. Crucis romano Pontifici præferendæ*; — 2° *Vita S. Augustini*, etc. *Voy*. Cornelius Curtius, *Elog. viror. illustr.* Aubert Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVI. Richard et Giraud.

MOLATHI, qu'on lit dans la Vulgate comme nom de ville, au II° livre des Rois (XXI, 8), parait être la même que *Abelmehula*, mentionnée dans les Juges (VII, 23), et qui, en hébreu, se dit *Abel Mehola*; mais le texte original de II Rois, XXI, 8, porte *Meholathi*, adjectif dérivé de *Mehola*, et la Vulgate elle-même a rendu (I Rois, XVIII, 19) *Meholathi* par *Molathites*, c'est-à-dire *Molathite*, de *Molatha*.

MOLATHITE, qui est de Molathi. *Voy*. I Rois, XVIII, 19. *Compar*. l'art. précéd.

MOLAY ou **MOLAI**, **MOLÉ** (Jacques de), dernier grand maître de l'Ordre des Templiers, né de Jean, sire de Longuy ou Longvie, Longwy, et de Raon, dans le comté de Bourgogne, mort brûlé vif à Paris le 18 mars 1314. Le pape Clément V lui avait mandé d'aller en France se justifier des crimes dont son Ordre était accusé. Il quitta Chypre, où il faisait vaillamment la guerre aux Turcs, et vint à Paris suivi de soixante chevaliers des plus qualifiés, et du nombre desquels était Gui ou Guy d'Auvergne. Ils furent tous arrêtés le même jour, et la plupart périrent par le feu. L'Ordre des Templiers fut aboli en 1311, par Clément V, dans le concile de Vienne. Molay et Guy furent retenus en prison jusqu'en 1314, qu'on fit leur procès. Dans la séance, on donna lecture d'interrogatoires faits à Chinon du 17 au 20 août 1308, interrogatoires contenant leurs aveux; mais ils protestèrent hautement l'un et l'autre contre ces prétendus aveux. Le roi, promptement instruit de ce qui se passait, ordonna qu'on plaçât immédiatement les deux accusés récalcitrants sur un bûcher, élevé à la pointe occidentale de l'île de Notre-Dame, où ils furent, en effet, brûlés lentement et à petit feu. Les chroniqueurs, d'ailleurs assez peu nombreux, qui nous ont transmis le récit des faits, remarquent tous que le roi fit brûler les deux templiers sans prendre l'avis des prélats commis par le pape pour le jugement définitif, sans même consulter les clercs de son conseil. *Voy*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, et *compar*. TEMPLIERS.

MOLCHOM, fils de Saharaïm et descendant de Benjamin. *Voy*. I Paralip., VIII, 8.

MOLDAVIE (*Moldavia* ou *Moldoblachia*), contrée d'Europe et une des provinces qu'on nommait *Barbares*. Elle était comprise autrefois dans la Valachie, prise en général et plus anciennement pour la Dacie, où le christianisme fut introduit dès les premiers siècles de l'Église. Le concile de Chalcédoine la soumit au patriarche de Constantinople, et elle a pour métropole la ville de Setzaba. La religion dominante du pays est la religion grecque schismatique. La Moldavie est gouvernée, quant au spirituel, par un métropolitain et trois évêques soumis au patriarche de Constantinople; ce métropolitain, qui prend aussi le titre d'exarque, réside ordinairement à Jassy, qui est la principale ville du pays, et il a pour suffragants les évêques de Romaniwaivar, de Radants et de Chusi ou Chotza. Le nombre des catholiques dans la Moldavie, très-petit d'abord, était parvenu, en 1804, à 19,000, et il s'élève aujourd'hui au-dessus de 55,000. Cette église, après avoir été gouvernée par un évêque catholique, que le pape nommait à la recommandation du roi de Pologne, l'est maintenant par un vicaire apostolique. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1252; t. III, p. 1118. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 23-28. *Compar*. BACOU.

I. **MOLÉ** (Guillaume-François-Roger), né en 1742 à Rouen, mort l'an 1790, était avocat au parlement. Il a laissé, outre l'*Histoire des modes françaises* : 1° *La Légende ou histoire morale*; Paris, 1768, in-12; — 2° *Observations historiques sur les erreurs des peintres, sculpteurs et dessinateurs, dans la représentation des sujets tirés de l'Histoire sainte*; ibid., 1771, 2 vol. in-12. Ces ouvrages ont paru sans nom d'auteur. *Voy*. Quérard, *La France littéraire*.

II. **MOLÉ** (Jacques de). *Voy*. MOLAY.

MOLÉON (De), écrivain du XVIII° siècle, a donné : *Voyages liturgiques de France, ou recherches faites en diverses villes du royaume, contenant plusieurs particularités touchant les rites et les usages des Églises, avec des découvertes sur l'antiquité ecclésiastique et païenne*; Paris, 1718, in-8°. On trouve, à la fin de cet ouvrage, un opuscule intitulé : *Questions sur la liturgie de l'Église d'Orient, proposées en 1704 par le sieur de Moléon à M. Ph. Guailau, prêtre syrien et archidiacre d'Antioche, autrefois schismatique, et depuis 30 ans catholique romain, persécuté par les schismatiques orientaux de Damas, et emprisonné pendant 2 ans dans un cachot pour avoir ramené deux évêques, six prêtres et deux cents personnes à la communion de l'Église romaine*. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1709, p. 262.

MOLESME (*Molismus*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, au diocèse de Langres, à trois lieues de Châtillon-sur-Seine. Elle fut fondée, en 1097, par saint Robert, son premier abbé, qui a donné l'origine à l'Ordre de Citeaux. *Voy*. D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VI, p. 292.

MOLFETTA (*Melphictum*, *Molfetum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Bari, située dans une île, sur la côte du golfe de Venise. Son premier évêque, Jean, assista en 1179 au concile de Latran. *Voy*. Ughelli, *Italia Sacra*, tom. II, p. 916. De Commanville, Ire *Table alphabéth.*, p. 154. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 29-32.

MOLID, fils d'Abisur. *Voy*. I Paralip., II, 29.

MOLIEVORUM, siége épisc. arménien sous le catholique de Sis. On n'en connaît qu'un

Digitized by Google

que, Niersès, qui assista au concile d'Adane. y. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1437. Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 161.

. **MOLIN** ou **MOULIN** (Charles du), en latin *linæus*, célèbre jurisc., né en 1500 à Paris, il est mort l'an 1566, fit ses premières études aris, et son droit à Poitiers et à Orléans, où il fessa en 1521. Le parlement de Paris lui offrit place de conseiller, qu'il refusa pour conver plus de temps à ses études et à la comition de ses ouvrages. Le peuple de Paris, ormé de son attachement au parti protestant le la manière dont il traitait le Saint-Siége, a sa maison; ce qui l'engagea à quitter la nce et à faire des voyages. Partout où il rêtait il enseignait le droit avec une répuon extraordinaire. Charles du Molin était tainement un homme d'un grand savoir, is il était trop plein de lui-même, et ne fai- pas assez de cas des autres. Il se donnait titre de *docteur de la France et de l'Allegne*, et il mettait à la tête de ses consultais : *Moi qui ne le cède à personne, et à qui sonne ne peut rien apprendre*. Cependant sur in de sa vie il abandonna entièrement le ti protestant, et mourut dans des sentiments ns de soumission à l'Église catholique. Son figure dans l'*Index* de Clément VIII. Parmi écrits, dont on trouve la liste dans Nicéron, s mentionnerons seulement : 1° *Le Conseil le fait du concile de Trente;* Lyon, 1564, o; c'est une consultation en cent articles, s laquelle il examine en détail les décrets du cile, et prétend en démontrer l'abus, l'excès pouvoir, l'illégalité qui avait dominé dans e assemblée, et quel danger il y aurait pour libertés du royaume à recevoir ses décrets ime loi de l'État; — 2° *Conseil touchant les ntages et les inconvénients de la nouvelle secte, Religion factice des jésuites;* ouvrage qui a mis à l'*Index* avec le précédent par un déen date du 10 juin 1659. Quant aux ouvrages otés par Ch. du Molin, voici ce qu'on lit dans *lex* d'Alexandre VII : « Libri autem Juris nici et catholicorum auctorum, in quibus entur Postillæ et notæ ejusdem, non peruntur, nisi iis deletis et emendatis juxta uram jussu Clementis VIII, impressam æ anno 1602. » *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, . XLIII. L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv. Biogr. r.*, au mot Dumoulin.

. **MOLIN** (Laurent), protestant suédois, esseur et archidiacre à Upsal, né en 1657, t en 1724 ou 1729, était théologien, philoe et homme d'État souvent consulté. Outre ieurs ouvrages d'érudition, on a de lui une uction de la *Bible* en suédois, qu'on appelle uède la *Bible de Molin;* c'est une édition ative que Molin fit imprimer à ses frais pour oyageurs et les étudiants. *Voy.* Michaud, *r. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MOLINA (Alonso ou Alfonse de), francis- espagnol, vivait au XVIe siècle. Il passa la grande partie de sa vie dans le Mexique, étudia avec ardeur les langues du pays, de répandre le christianisme parmi les ines. Outre des ouvrages purement littés, on lui doit : 1° *Catecismo mayor y me-* Mexico, 1564, 1606; — 2° *Confesonario r y menor;* ibid., 1565. *Voy.* Nicolas Anto- *Biblioth. Hisp.*, tom. I. Wading. *Scriptor. Minor.*, p. 13-14. Michaud, *Biogr. univers. ouv. Biogr. génér.*

MOLINA (Antonio de), de l'Ordre des istins, né à Villa-Nueva-de-los-Infantes en lle, mort l'an 1612, professa la théologie dans son Ordre, et fut élu supérieur; mais le désir de mener une vie plus parfaite le détermina à se retirer à la chartreuse de Miraflores, où il mourut en odeur de sainteté. On a de lui : 1° *Instruccion de sacerdotes;* Barcelone et Madrid; cet ouvrage a eu sept éditions; trad. en latin; Anvers, 1618, in-8°; en français, 1639; en anglais, 1652, et en italien; — 2° *Ejercicios espirituales de las excelencias y provecho;* Burgos, 1615, in-4°; Madrid, 1653; trad. en italien. *Voy.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVII. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*, tom. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MOLINA** (Dominique de), dominicain, né à Séville en Espagne, vivait du XVIe au XVIIe siècle. Il a publié toutes les *Bulles* émanées du Saint-Siége touchant les priviléges des réguliers; Séville, 1626. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II.

IV. **MOLINA** (Louis), jésuite, né à Cuença, dans la Nouvelle-Castille, en 1535, mort à Madrid l'an 1601, professa pendant vingt ans la théologie à l'université d'Évora en Portugal. Il a laissé : 1° *Comment. in primam partem D. Thomæ;* Cuença, 1593, 2 vol. in-fol.; — 2° *De Liberi arbitrii cum gratiæ donis Concordia;* Lisbonne, 1588, in-4°. Cet ouvrage, qui au XVIe siècle donna lieu à de grandes discussions sur la prescience, la providence, la grâce et la prédestination de Dieu, fut attaqué par les dominicains, qui le déférèrent à l'Inquisition. La cause ayant ensuite été portée à Rome, Clément VIII établit la congrégation *de Auxiliis* pour l'examiner, et Paul V congédia les deux partis sans se prononcer pour l'un des deux; — 3° *De Justitia et jure;* Cuença, 1592, 6 vol. in-fol.; Mayence, 1659; Genève, 1732, 5 vol. in-fol. *Voy.* Ribadeneira et Alegambe, *De Scriptor. Societ. Jesu.* Le P. Lemos, Serri, etc., *Hist. de la congrég. de Auxiliis.* Richard et Giraud. *L'Encyclop. cathol. Compar.* Molinisme.

MOLINÆ. *Voy.* Moulins.

MOLINÆUS. *Voy.* Molin (Du).

MOLINE (Pierre), protestant, est auteur de : 1° *De Altaribus et sacrificiis christianorum;* Hanau, 1607; — 2° *De Peregrinationibus superstitiosis;* ibid., 1607; ces deux traités ont été réimprimés dans Struve, *Biblioth. des livres rares.* *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1729, p. 127 et suiv.

MOLINELLI (Jean-Baptiste), clerc régulier de la congrégation des Écoles Pies, né en 1730 à Gênes, où il mourut l'an 1799, professa successivement la philosophie à Oneilles et la théologie à Gênes, puis à Rome, et de nouveau à Gênes. On a de lui : 1° une *Thèse* (qu'on loua beaucoup) *sur les sources de l'incrédulité et sur la vérité de la religion chrétienne;* Rome, 1771, in-4° de 89 pages; — 2° *Traité sur la primauté du Pape;* ibid., 1788; — 3° des *Remarques* et des *Notes* ajoutées à la théologie de Lyon, publiée à Gênes en 1788 par Olzati; ce qui montre à quelle école appartenait Molinelli; — 4° *Préservatif contre la séduction;* — 5° *Du Droit de propriété des églises sur les biens ecclésiastiques;* ces deux derniers ouvrages avaient pour but de défendre le système démocratique, que l'auteur avait embrassé pendant la révolution qui régnait dans son pays; — 6° des *Mémoires* et des *Consultations* sur différentes matières; il les rédigea en qualité de théologien de l'État; — 7° beaucoup de manuscrits. *Voy.* Michaud. Feller.

MOLINET ou **MOULINET** (Claude du), chan. régulier de Sainte-Geneviève, né à Châlons en 1620, mort l'an 1687, devint procureur général de

Digitized by Google

sa congrégation et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève. On a de lui : 1° *Les Figures des différents habits des chanoines réguliers en ce siècle*, etc.; Paris, 1666, in-4°; — 2° *Réflexions sur l'origine des chanoines séculiers et sur l'antiquité des chanoines réguliers*; 1674; — — 3° *Historia summorum Pontificum a Martino V ad Innocentium XI*, etc.; 1678, in-fol.; — 4° *Magistri Stephani abbatis S. Genovefæ, tum episcopi Tornacensis Epistolæ, quæ auctiores, emendatiores ac notis illustratæ denuo prodeant*; 1679, in-8°; — 5° *Dissertations sur la vision que Constantin eut de la croix de N.-S., sur la mitre des anciens*, etc.; — 6° *Tractatus singulares bibliothecæ S. Genovefæ Parisiensis, de rebus sacris, antiquis et physicis*; — 7° *Le Cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève..., contenant les antiquités de la religion des chrétiens, des Égyptiens et des Romains*, etc. *Voy.* les *Mémoires du temps*. Le *Journ. des Savants*, 1666, 1678, 1679, 1681, 1684, 1687 et 1692. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

I. **MOLINIER** (Étienne), docteur en théologie, ainsi qu'en droit civil et canonique, né à Toulouse, mort en 1650, suivit d'abord la carrière du barreau; il entra peu après dans les ordres, et obtint de grands succès comme prédicateur. Il a laissé : 1° *Sermons pour les dimanches de l'année*; Toulouse, 1631, 2 vol. in-8°; — 2° *Sermons sur le mystère de la croix*; 1635, in-8°; — 3° *Sermons pour l'Octave du saint Sacrement*; 1640, in-8°; — 4° *Sermons pour le Carême*; Lyon, 1650, 2 vol. in-8°; — 5° *Sermons sur le symbole de la croix*; Rouen, 1650, in-8°; — 6° *Vie de Barthélemy de Donadieu, évêque de Comminges*; Paris, 1639, in-8°; — 7° *Le Lys du val de Garaison et les miracles qui s'y sont faits*; Toulouse, 1646; — 8° *Œuvres mêlées*; ibid., 1651, in-8°. Richard et Giraud.

II. **MOLINIER** (Jean-Baptiste), prédicateur, né à Arles en 1675, mort à Paris l'an 1745, professa la théologie dans sa ville natale, entra chez les Oratoriens, qu'il quitta au bout de vingt ans, et se livra avec succès à la prédication; mais elle lui fut interdite par M. Vintimille, successeur du cardinal de Noailles, à cause de son opposition à la bulle *Unigenitus*, et de ses liaisons avec les convulsionnaires. On a de lui : 1° *Traduction nouvelle de l'Imitation de Jésus-Christ*; Paris, 1725, in-12; — 2° *Sermons choisis*; 1732-1734, 9 vol. in-12; — 3° *Panégyriques*; 1732-1734, 3 vol. in-12; — 4° *Discours sur la vérité de la religion chrétienne*; 1732-1734, 2 vol. in-12; — 5° *Instructions et prières propres à soutenir les âmes dans les voies de la pénitence*, etc., in-12; — 6° *Prières et pensées chrétiennes*, souvent réimprimées; — 8° *Exercice du pénitent*, avec un *Office de la pénitence*; in-18; — 9° *Les Psaumes*, traduits en français, avec des *Notes littérales et morales*; in-12; — 10° *Paraphrase du psaume Miserere*; — 11° sur *l'Arianisme*; 1718, in-4°. *Voy.* le P. Bourgerel, *Histoire des hommes illustres*. Les *Mémoires de Trévoux*, juillet 1731. Le *Diction. portatif des prédicateurs*. Richard et Giraud. Chaudon et Delandine, *Diction. histor.* Feller. Michaud.

MOLINISME, doctrine de Molina, qui se réduit à trois chefs : le premier regarde les forces de la nature, qui, dit Molina, ne sont pas tellement affaiblies que l'homme ne puisse faire sans le secours de la grâce de bonnes œuvres morales, croire, espérer, aimer Dieu, etc., et obtenir la grâce, que Dieu ne refuse jamais à celui qui fait tout ce qui dépend de lui; le second est sur l'efficacité de la grâce, qu'il soumet au libre arbitre, de sorte qu'elle n'est point efficace par sa propre vertu, mais qu'elle le devient par la volonté de l'homme qui donne son consentement; le troisième est sur le décret de prédestination à la gloire, qui dépend de la connaissance du bon ou du mauvais usage que Dieu prévoit que les hommes feront des grâces qui leur sont destinées. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, 1704, 1705, 1710 et 1711. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'*Encyclop. cathol.*, art. MOLINA-MOLINISME, *Compar.* MOLINISTES.

MOLINOS (Michel), théologien, né près de Saragosse en 1627, mort à Rome l'an 1696, alla s'établir à Rome, où, sous un extérieur de piété, il acquit la réputation d'un grand directeur. Il y publia en 1675 un livre intitulé : *Le Guide spirituel*, ou *la Conduite spirituelle*, dans lequel il émit des opinions fausses et dangereuses sur la mysticité. Cet ouvrage jouit d'abord d'un grand succès, mais en 1685 il fut déféré à l'Inquisition romaine, et les examinateurs relevèrent soixante-huit propositions qui furent condamnées comme hérétiques, scandaleuses et blasphématoires. Par un décret du 28 août 1685, Molinos fut convaincu d'avoir enseigné des doctrines fausses et dangereuses, et, par une bulle du 29 novembre 1687, Innocent XI condamna tous ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits. L'idée de l'auteur était d'inspirer une tranquillité si parfaite que l'homme pût commettre les plus grands crimes sans se troubler, parce qu'il fallait se soumettre en tout à la volonté du Seigneur. Molinos fut obligé d'abjurer publiquement ses erreurs, et condamné à une prison perpétuelle. Ses doctrines ont été parfaitement réfutées par Fénelon et Bossuet. On a donné à ses disciples le nom de *quiétistes*, parce qu'ils faisaient consister la souveraine perfection à s'anéantir pour s'unir à Dieu, à se fixer dans une simple contemplation d'esprit, sans réflexion, et sans se troubler de ce qui peut se passer dans le corps; c'est ce qu'ils appellent : *Oraison de quiétude*. *Voy.* Fénelon, *Œuvres*, tom. IV, édit. de Versailles. Bossuet, *Œuvres*, tom. XXVII, p. 28, 29, 70, 76, 91, 114; t. XXIX, 413, 426, 435 et suiv., 472, édit. de Versailles. Moréri, *Diction. histor.* Pluquet, *Diction. des hérésies*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot MOLINOSISME. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér. Compar.* QUIÉTISTES.

MOLINISTES. On appelle ainsi les théologiens qui suivent le système de Louis Molina sur la concorde de la grâce et du libre arbitre. Le ministre protestant Jurieu a prétendu que les molinistes étaient des demi-pélagiens; mais Bossuet a détruit cette prétention par ces quelques mots : « Quant à ce que, pour récriminer, M. Jurieu nous objecte que nos *molinistes* sont *demi-pélagiens*, et que l'Église romaine *tolère un pélagianisme tout pur et tout crud* : pour ce qui regarde les molinistes, s'il en avait seulement ouvert les livres, il aurait appris qu'ils reconnaissaient pour tous les élus une préférence gratuite de la divine miséricorde, une grâce toujours prévenante, toujours nécessaire pour toutes les œuvres de piété; et dans tous ceux qui les pratiquent, une conduite spéciale qui les y conduit. C'est ce qu'on ne trouvera jamais dans les semi-pélagiens. Que si on passe plus avant, et qu'on fasse précéder la grâce par quelque acte purement humain à quoi on l'attache, je ne craindrais point d'être contredit par aucun catholique en assurant que ce serait de soi une erreur mortelle qui ôterait le fondement de l'humilité, et que l'Église ne tolérerait jamais, après avoir décidé tant de fois, et encore en dernier lieu

Digitized by Google

dans le concile de Trente, que tout le bien, jusqu'aux premières dispositions de la conversion du pécheur, vient d'une *grâce excitante et prévenante qui n'est précédée par aucun mérite;* et avoir ensuite prononcé : « Si quelqu'un dit « qu'on peut croire, espérer, aimer et faire péni- « tence sans la grâce prévenante du Saint-Es- « prit, et que cette grâce est nécessaire pour « faire plus facilement le bien, comme si on « pouvait le faire, quoique plus difficilement, « sans ce secours, qu'il soit anathème. » Voilà comme l'Église romaine *tolère un pélagianisme tout pur et tout crud,* pendant qu'elle en arrache jusqu'aux moindres fibres en attribuant à la grâce jusqu'aux moindres commencements du salut : et on ne veut pas revenir de calomnies si atroces et ensemble si manifestes. *Voy.* le conc. de Trente, sess. VI, cap. v, can. II et III. Bossuet, *Deuxième Avertissement sur les Lettres de M. Jurieu*, tom. XXI, n. XVIII, édit. de Versailles.

MOLINOSISME, doctrine de Molinos. *Voy.* l'art. précéd.

MOLINOSISTE, disciple de Molinos. *Voy.* MOLINOS.

MOLINS. *Voy.* MOULIN, n° V.

MOLINUS (François), professeur en droit à Lerida, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé : 1° *Traité du bras séculier, ou du secours qu'il doit donner à l'Église;* — 2° *De la Perte de l'immunité par l'homicide;* Barcelone, 1607; — 3° *Des Cérémonies des noces et des contrats de mariage*, ibid., 1616.

MOLISMUS. *Voy.* MOLESME.

I. MOLLER ou **MŒLLER** (Henri), luthérien, né vers 1528 à Hambourg, où il est mort l'an 1589, était très-savant dans les langues. Il professa pendant longtemps l'hébreu à l'académie de Wittemberg. Ayant refusé de signer les articles de foi dressés par le synode de Torgau, il perdit son emploi, et revint dans sa ville natale. On a de lui, outre des poésies latines : 1° des *Commentaires* en latin *sur Isaïe, Osée, Malachie, les Psaumes;* son *Comment. sur les Psaumes* a paru à Wittemberg, 1573, 3 vol. in-8°; à Genève, 1603, in-fol.; il y a ajouté une traduction dont Bèze s'est servi pour faire sa paraphrase en vers; — 2° *Dissertatio in cœna Domini;* — 3° *Scholia in omnes prophetas;* — 4° *Adhortatio ad cognoscendam linguam hebræam,* etc. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. MOLLER (Jean). *Voy.* MŒLLER.

MOLLESSE (*Mollities, pollutio*), incontinence secrète; c'est un péché mortel de sa nature, puisque, selon saint Paul, il exclut du royaume des cieux, et qu'il est contraire aux lois et à la fin de la nature. *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. VI, et les théologiens en général, dans le *Traité du Décalogue.*

MOLOCH ou **MELCHOM**, dieux des Ammonites à qui les Juifs rendaient aussi quelquefois un culte impie et cruel en faisant passer leurs enfants par le feu. On ne sait s'ils se contentaient de faire sauter ces enfants au-dessus d'un feu consacré à Moloch, ou s'ils les faisaient passer entre deux feux mis vis-à-vis l'un de l'autre, ou s'ils les brûlaient réellement, comme l'Écriture semble le marquer, quand elle dit que les Juifs immolaient quelquefois leurs enfants aux démons, à Moloch, aux dieux étrangers. On prétend assez généralement que cette divinité n'était autre que *Saturne*, à qui on offrait aussi des enfants vivants. *Voy.* Lévit., XVIII, 21; XX, 2-5. Psaume CV, 37. Isaïe, LVII, 5. Ézéch., XVI, 21. D. Calmet, *Dissertat. sur Moloch*, en tête de son *Comment. sur le Lévitique. Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. LXXI, p. 179 suiv. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 409.

MOLOÉ. *Voy.* MÉLOÉ.

MOLOME ou **MOLOSME** (*Molosmum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la Champagne, au diocèse de Langres. Elle fut, dit-on, fondée par le grand Clovis, et bâtie d'abord dans le bourg de Molome, dont elle a conservé le nom. Plus tard on la transféra à trois lieues de là, près d'un bourg appelé *Saint-Martin,* et qui est près de Tonnerre. C'est pour cela qu'on la nommait aussi *Saint-Martin près de Tonnerre,* quoiqu'elle fût dédiée à Saint-Pierre. Cette abbaye avait été réformée et presque entièrement rebâtie par les religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui y avaient été introduits en 1667. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. IV, col. 720. Richard et Giraud.

MOMBOIR. *Voy.* MAUBURNE.

MOMBRIZIO (Bonino), en latin *Monbritius*, hagiographe et philologue, né à Milan en 1424, mort vers l'an 1482, devint professeur d'éloquence à l'académie de sa ville natale. Outre un poëme latin sur la Passion de Jésus-Christ et une traduction en vers latins de la théogonie d'Hésiode, il a laissé : *Sanctuarium, sive Vitæ sanctorum;* Milan, vers 1479, 2 vol. in-fol.; ce livre est généralement estimé. *Voy.* Saffi, *Histor. topograph. Mediol.*, p. 146. Argellati, *Biblioth. Scriptor. Mediol.*, I part., p. 939, et II part., p. 2007.

MOMIERS, nom donné par dérision aux protestants qui, inconséquents aux principes du libre examen, refusent aux pasteurs de Genève le droit de se séparer aujourd'hui de Calvin, tout en déclarant que Calvin a eu à son époque le droit de se séparer de l'Église romaine. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, où l'on trouve des détails sur la séparation des *Momiers*, et les discussions auxquelles elle a donné lieu.

MOMMIUS (Evangéliste), né en Toscane, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : 1° *Le Directoire des réguliers;* Pistoie, 1644; — 2° *Sermons pour le Carême;* ibid., 1646.

MOMMOLEIN (Saint), en latin *Mummolenus*, évêque de Noyon et de Tournai, né à Constance en Souabe, mort le 16 octobre 685, quitta son pays avec deux jeunes gens, Ebertran et Bertin, et tous trois se rendirent à l'abbaye de Luxeuil en Bourgogne, où ils prirent l'habit monastique en 633. Ordonnés prêtres en 639, ils furent employés au ministère évangélique par saint Omer, évêque de Térouane, qui leur donna, quelques années plus tard, le monastère qu'il avait fait bâtir à Sithiu. Mommolein en fut le premier abbé, et il édifia tous ceux qui l'approchaient par sa mortification et sa charité. Contraint en 659 de succéder à saint Éloi sur le siége épiscopal de Noyon, il marcha sur les traces de son prédécesseur, et gouverna son diocèse pendant vingt-six ans. On célèbre sa fête le 16 octobre. *Voy.* D. Mabillon, *Vies de saint Omer et de saint Bertin*, IIe et IIIe siècles bénédict. Richard et Giraud.

MON (*Mona*). *Voy.* MAN.

MONACHO ou **MONACO** (Francesco-Maria del), de la congrégation des Somasques, né à Trapani en Sicile l'an 1598, mort à Paris en 1651, professa à Vicence et à Padoue, et vint en France en qualité de provincial. Nommé confesseur du cardinal Mazarin, il prêcha avec succès devant la cour, et il mourut au moment où il venait d'être appelé à l'archevêché de Reims. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Pa-*

Digitized by Google

trum clericorum regularium XIV Elogia; Padoue, in-8°; Milan, 1621, in-8°; — 2° *In Actores et spectatores comœdiarum nostri temporis Paræneses;* Padoue, 1621, in-4°; — 3° *Horæ subcisivæ;* ibid., 1625, in-4°; — 4° *De Paupertate evangelica;* Rome, 1644, in-fol.; — 5° *De Fidei Unitate, lib. III,* Paris, 1648, in-fol. *Voy.* L. Allatius, *De Viris illustr.* Mongitore, *Biblioth. Sicula,* tom. I. *Uomini illustri della Sicilia,* t. IV. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONALDE (*Monaldus*), de l'Ordre des Frères Mineurs, vivait au XIV° siècle. On a de lui : 1° une *Somme de cas de conscience,* appelée *Somme dorée;* Lyon, 1518; — 2° des *Questions sur les Sentences,* manuscr.; — 4° des *Sermons,* également manuscr.

MONARCHIE (CINQUIÈME). On lit dans le prophète Daniel une prédiction touchant les quatre *monarchies* qui devaient se succéder. Or, profitant de la faculté accordée à chaque individu d'entendre et d'expliquer l'Écriture selon ses idées particulières, des fanatiques anglais formèrent, sous Cromwell, une secte qui prétendait que Jésus-Christ allait descendre sur la terre pour y fonder un nouveau royaume, et, dans cette persuasion, ils conçurent le dessein de bouleverser le gouvernement et d'établir une monarchie absolue. C'est de là que leur est venu le nom d'*hommes de la cinquième monarchie. Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

MONARCHIQUES, hérétiques du II° siècle, ainsi nommés parce qu'ils n'admettaient qu'une seule personne dans la Trinité; ce qui leur faisait dire que le Père s'était incarné, qu'il avait été crucifié, etc. Ils tiraient leur origine de Praxéas, contre qui Tertullien a écrit.

MONASTÈRE, maison destinée à loger des religieux ou des religieuses, soit abbaye ou prieuré, ou autre sorte de couvent. Autrefois les monastères étaient des espèces de villes où les religieux trouvaient tous les métiers et toutes les autres choses nécessaires à la vie, telles étaient les abbayes de Saint-Gall, de Saint-Fulde, de Cluny, de Citeaux et de Clairvaux, et de nos jours celle de la Trappe. Pour fonder un monastère il fallait le consentement de l'évêque diocésain, celui des parties intéressées, c'est-à-dire des habitants, des curés, des supérieurs des monastères déjà établis dans le lieu, des maires, des patrons et des intendants des pauvres, la permission du roi par lettres patentes données en connaissance de cause, et l'enregistrement des lettres patentes au conseil d'État. Dans l'origine, les monastères étaient soumis aux puissances temporelles et spirituelles; mais bientôt les princes leur accordèrent des priviléges d'exemption des charges publiques, et les évêques les émancipèrent, pour ainsi dire, en les soumettant immédiatement soit au Saint-Siége, soit à leur archevêque, soit à celui des évêques qu'ils voudraient appeler pour leur service. Enfin les Papes les favorisèrent aussi, et saint Grégoire le Grand, dans le concile assemblé à Rome en 601, fit en faveur de tous les moines une constitution d'après laquelle il défendait généralement aux évêques de faire aucun règlement dans les monastères, et leur ordonnait d'en laisser l'entier gouvernement aux abbés. Cependant le concile de Trente ordonne aux évêques de visiter les monastères exempts ou non exempts, avec cette différence qu'ils doivent faire la visite des monastères exempts, *auctoritate apostolica,* et celle des monastères non exempts, *auctoritate propria. Voy.* le conc. de Chalcéd., can. IV. Le conc. de Trente, sess. VII, cap. VIII; sess. XXI, cap. VIII; sess. XXIV, cap. X; sess. XXV, cap. III. D. Calmet, *Préface de son Comment. sur la Règle de Saint-Benoît,* p. 35. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.,* art. MOINES, § 3. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 71-85. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

MONASTÉRIENS, hérétiques du XVI° siècle, ainsi nommés de *Monasterium,* c'est-à-dire *Munster,* parce qu'ils se rendirent maîtres de cette ville, où ils commirent d'horribles profanations. Ils étaient disciples d'un tailleur nommé *Jean Bocheldi,* surnommé *Jean de Leyde.* Ce sectaire, qui fut un des chefs des anabaptistes, se faisait appeler *roi de justice et d'Israël;* étant tombé au pouvoir de l'évêque de Munster, il périt, l'an 1535, avec ses principaux partisans.

I. **MONASTERIUM,** ville épisc. *Voy.* MUNSTER.

II. **MONASTERIUM AD CELLAM.** *Voy.* MOUTIER, n° III.

III. **MONASTERIUM ARREMARENSE.** *Voy.* MOUTIER, n° V.

IV. **MONASTERIUM IN ARGONA.** *Voy.* MOUTIER, n° I.

V. **MONASTERIUM IN DERVO.** *Voy.* MOUTIER, n° II.

VI. **MONASTERIUM NOVUM.** *Voy.* MOUTIER, n° IV.

MONASTIQUE (ÉTAT). *Voy.* MOINE.

MONCADA-BELLUGA-TORRE-RAMIREZ-CASTILLO Y HAXO (Louis-Antoine de), prélat espagnol, né à Motril, dans le royaume de Grenade, l'an 1662, mort à Rome en 1743, fut nommé évêque de Carthagène en 1704, d'où il fut transféré à Murcie l'année suivante. Pendant la lutte des armées impériale et espagnole, Moncada donna à Philippe V de si grandes preuves de dévouement et de fidélité, que ce prince le nomma vice-roi de Valence et capitaine général de Murcie. Promu au cardinalat en 1701, il n'accepta cette dignité que d'après le commandement formel de Clément XI, et l'an 1724 il se démit de son évêché pour se fixer à Rome, où il mena la vie la plus édifiante. Ce saint prélat défendit toujours avec une ardeur vraiment apostolique les droits, les immunités et les priviléges de l'Église, et il travailla constamment au salut des âmes. Il fonda à Cordoue une maison de la congrégation de Saint-Philippe de Néri, qu'il gouverna avant son élévation à l'épiscopat. Il établit à Carthagène une maison de refuge, une autre maison pour les orphelins des deux sexes; une pour les enfants trouvés, une pour les enfants de chœur de sa cathédrale, un collége pour les théologiens, un séminaire, un mont-de-piété pour secourir les familles pauvres. De plus il érigea, avec le consentement du pape et du roi d'Espagne, l'église paroissiale de Motril en collégiale, et donna lui-même les fonds nécessaires aux revenus des prébendes et des chapelles, y éleva une chapelle en l'honneur de Notre-Dame-des-Douleurs, laissa *in perpetuum* le bénéfice de la ville de Yecla dans l'évêché de Murcie pour augmenter les revenus des six premières chaires de l'université de Séville, et fonda, pour l'éducation de la jeunesse, un collége dont il confia la direction aux jésuites. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Disertacion dogmatica por los derechos de la santa Sede apostolica, è inmunidad ecclesiastica;* in-4°; — 2° *Representacion canonica por la inmunidad de los ecclesiasticos vulnerada en el sobreprecio de la sal;* in-fol.; — 3° *Alegacion canonica por la exencion del fuero laico de los fiscales de la*

Digitized by Google

curia episcopal, y otros ministros; in-fol.; — 4° *Memorial sobre la declaracion del misterio de la Concepcion de Maria santissima Nuestra Senora;* in-4°; — 5° *Declaracion de todo lo que contiene la doctrina christiana, y que se debe proponer á los neophitos;* in-8°; — 6° *Carta dogmatica á la Santidad de Clemente XI, de gloriosa memoria, sobre la admision de la bula Unigenitus;* in-4°; — 7° *Elucidatio unionis eucharisticæ assertæ á cardinali Cienfuegos;* in-fol. *Voy.* Richard et Giraud, qui indiquent tous les autres ouvrages de Moncada, tant imprimés que manuscrits, tant en latin qu'en espagnol. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759.

MONCÆJUS, MONCÆUS. *Voy.* MONCEAUX, n° I.

I. **MONCEAUX** (François de), en latin *Moncæus, Moncæjus*, littérateur, né à Arras, vivait au XVI° siècle; il fut envoyé en ambassade auprès de Henri IV par Alexandre Farnèse, duc de Parme. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Portis civitatis Judæ et fori judiciorumque in iis exercendorum prisco ritu;* Paris, 1587, in-4°; — 2° *Bucolica sacra, sive Cantici canticorum poetica paraphrasis*, etc.; ibid., 1587, in-4°; 1589, in-8°; — 3° *Apparitionum divinarum quæ de Rubo et quæ in Ægypto revertenti in diversorio Moysi factæ Historia;* Arras, 1592, in-12, et 1597, in-4°; — 4° *In Psalmum XLIV Paraphrasis poetica;* Douai, in-4°; — 5° *Aaron purgatus, seu de vitulo aureo, lib. II;* Arras, 1606, in-8°; réimprimé dans les *Antiquitates biblicæ;* Leipzig, 1689; et dans Pearson, *Critici sacri*, tom. IX; ouvrage mis à l'*Index* le 7 septembre 1609; — — 6° *Responsio pro vitulo aureo non aureo;* Paris, 1608, in-8°. *Voy.* la *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 301. Richard et Giraud, qui donnent la liste complète des écrits de Monceaux.

II. **MONCEAUX** (Jean du), jésuite, né à Hannut, dans le Brabant, en 1569, mort à Namur l'an 1651, professa dans plusieurs maisons de sa Compagnie. Il a laissé : 1° *Vie de sainte Adèle, vierge;* Liége, 1614, in-12; — 2° *Antidote du péché*, ou *Traité de la pénitence;* ibid., 1624, in-16. *Voy.* Sweert, *Biblioth. Belg.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Alegambe, *Scriptor. Societ. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONCREIFF (Sir Henry), théologien, né à Blackford, près de Perth, en 1750, mort à Édimbourg l'an 1827, était attaché à la doctrine presbytérienne. Il fut pasteur à Saint-Cuthbert, église d'Édimbourg. On a de lui, outre *Account of the Life and Writings of John Erskine:* 1° *Discourses on the evidence of the Jewish and Christian Revelations;* Édimbourg, 1815; — 2° *Sermons;* ibid., 1829-1830, 3 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MONDAIN. Les moralistes et les auteurs ascétiques appellent ainsi une personne livrée avec excès aux plaisirs et aux amusements du monde, et asservie à tous les usages de la société, bons ou mauvais; comme ils appellent *affections mondaines* les inclinations qui nous portent à violer la loi de Dieu. Saint Pierre exhorte les fidèles à fuir la convoitise corrompue qui règne dans le monde, et saint Jean leur recommande de n'aimer ni le monde ni ce qui est dans le monde, parce que quiconque l'aime n'est pas aimé de Dieu, parce que dans le monde tout est concupiscence de la chair, convoitise des yeux, etc. Le but de ces leçons n'est pas de nous détacher des affections louables, des devoirs, ni des usages innocents de la vie sociale, mais de nous préserver de l'excès avec lequel bien des personnes s'y livrent, et de l'oubli dans lequel elles vivent à l'égard de leur salut. *Voy.* II Pierre, I, 4. I Jean, II, 15-16. Bergier, *Diction. de théol.*

MONDE (*Mundus*), terme qui se prend dans l'Écriture : 1° pour tout l'univers, qui comprend le ciel, la terre, la mer, les éléments, les anges, les hommes, les animaux, enfin tous les êtres créés; 2° pour le globe de la terre et des eaux et tout ce qu'il contient; 3° pour tous les hommes; 4° pour ceux qui sont attachés au monde et à ses biens : *N'aimez point le monde*, dit saint Jean, *ni ce qui est dans le monde.* — On a formé différentes questions sur le monde : Est-il éternel? Et, s'il a commencé, a-t-il été créé tout à la fois? En quel temps et en quelle saison a-t-il été créé? Combien durera-t-il? A ces questions qu'ils posent, Richard et Giraud répondent : 1° Plusieurs ont cru que le monde était éternel pour la matière et pour la forme; qu'il avait toujours existé, et qu'il ne finirait jamais. 2° D'autres ont dit que la matière du monde était éternelle, mais non pas la forme; en sorte que la forme présente du monde a été introduite dans la matière éternelle, ou par des principes purement mécaniques et par les seules propriétés de la matière, ou par une intelligence suprême. 3° La vérité est que le monde a eu un commencement, et qu'il aura une fin. Dieu l'a tiré du néant quant à la matière et à la forme, par son infinie puissance, non qu'il l'ait formé de rien comme d'une cause matérielle, ce qui est impossible, mais parce qu'il l'a fait passer de la non-existence à l'existence, du néant à l'être; ce qui ne répugne en aucune sorte. Après ces observations, qui sont incontestables, Richard et Giraud disent, avec la plupart des interprètes, que Dieu créa d'abord la matière en général, dont il forma ensuite les divers corps. Mais cette interprétation est absolument contraire au texte sacré, qui lie le 1er verset du 1er chapitre de la Genèse au suivant, comme nous croyons l'avoir démontré dans le *Pentateuque avec une trad. franç.*, etc., et qui ne parle nulle part de la matière, mais partout de corps créés à l'état parfait et propres à remplir leur destinée. Cette interprétation n'est pas moins opposée à la science; car on ne saurait admettre scientifiquement une matière purement abstraite sans l'existence d'un corps quelconque auquel elle appartienne. La matière, telle qu'il faut nécessairement l'admettre dans l'opinion de nos adversaires, est un pur être de raison. 4° Suivant la supputation d'Usserius, ajoutent Richard et Giraud, supputation qui paraît la plus suivie aujourd'hui, nous comptons depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, 4000 ans juste. 5° La plupart des Pères croient que le monde fut créé au printemps, et la plupart de nos plus savants chronologistes, comme le P. Petau, Scaliger, Usserius, soutiennent que ce fut en automne, puisqu'il y avait du fruit sur les arbres du jardin où Adam et Ève furent placés aussitôt après leur création, et que les Hébreux, aussi bien que la plupart des Orientaux, commençaient leur année en automne, coutume qu'ils avaient reçue de leurs ancêtres et des premiers hommes, qui naturellement ont commencé à compter les années du temps où le monde commença. 6° Rien de plus incertain que le temps auquel le monde finira. D'après une tradition juive, le monde doit durer 6,000 ans, savoir : 2,000 sous l'état de nature, 2,000 sous la loi, et 2,000 sous le Messie. Cette tradition a été adoptée par plusieurs Pères, comme saint Cyprien, Lactance, saint Ambroise, saint Irénée, saint Hilaire, saint Gaudence de Bresse, et un très-grand nombre d'auteurs mo-

Digitized by Google

dernes. *Voy.* I Jean, II, 15. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, art. MUNDUS, article très-étendu où sont exposées toutes les questions qui se rattachent directement ou indirectement au mot MONDE; mais où l'on trouve bien des choses qu'une saine critique ne saurait admettre, parce que les unes sont fausses en elles-mêmes, et les autres dénuées de preuves suffisantes. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. I. L'abbé Maupied, *Dieu, l'homme et le monde connus par les trois premiers chapitres de la Genèse*. L'abbé Sorignet, *La Cosmogonie de la Bible devant les sciences perfectionnées*. Le P. Laurent, *Études géologiques, philologiques et scripturales sur la cosmogonie de Moïse*. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* les art. COSMOGONIE MOSAÏQUE, CRÉATION, JOUR, n° II.

MONDOLF ou **MONULFE** (Saint), évêque de Maestricht, mort le 26 juillet 609, succéda à saint Domitien en 570. Il marcha dignement sur les traces de son prédécesseur, bâtit et dédia, vers l'an 581, l'église de Saint-Servais, où il établit un chapitre et une communauté de clercs qu'il obligea de vivre dans une parfaite régularité. *Voy.* Henschenius, *Dissertat. des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liége. Prélimin.* au VII° tom. du mois de mai. Richard et Giraud.

MONDONEDO (*Mindonia*), ville épisc. d'Espagne située au pied des montagnes, sur le Validanadaras, sous la métropole et à vingt lieues de Compostelle. Son premier évêque, saint Martin de Dume, souscrivit au troisième concile de Bragne en 572. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 86-87.

MONDONVILLE (Jeanne **DE JULIARD**, dame de), morte à Coutances en 1703 ou 1704, fille d'un conseiller au parlement de Toulouse, fut distinguée de bonne heure autant par son esprit que par sa beauté. Devenue veuve de Turles, seigneur de Mondonville, qu'elle avait épousé en 1646, elle fonda la *Congrégation des Filles de l'Enfance*, que le pape Alexandre VII approuva l'an 1662, et que plusieurs évêques autorisèrent dans leurs diocèses. Cependant Mme de Mondonville éprouva des contrariétés. On l'accusa d'intrigues dans l'affaire du jansénisme et dans celle de la régale, et un arrêt du conseil en date du 12 mai 1686, supprima la congrégation. L'autorité ecclésiastique appuya cette mesure; les maisons furent détruites, et Mme de Mondonville, exilée à Coutances, y mourut. *Voy.* Feller. Michaud.

MONDOVI (*Mons vici* ou *Mons regalis*), ville épisc. d'Italie située sur une montagne auprès de la petite rivière d'Elero, sous la métropole et à quinze lieues de Turin. Elle fut érigée en évêché l'an 1388. Le pape Pie V établit une université dans cette ville. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. IV, col. 1084. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 87-91.

MONEGONDE (Sainte), recluse, née à Chartres, morte à Tours le 2 juillet 570, se maria malgré elle, et eut deux filles qui moururent en bas âge. Le chagrin qu'elle en éprouva la détermina à se retirer dans une cellule étroite, où elle vécut dans les plus grandes austérités; puis elle se rendit à Tours pour vivre de la même manière, près du tombeau de saint Martin. Le bruit des miracles qu'elle opérait attira dans cette ville son mari, qui la ramena à Chartres; mais, vaincu par ses sollicitations, il la laissa retourner à Tours, et il se forma autour d'elle une petite communauté de servantes de Jésus-Christ, qu'elle gouverna jusqu'à sa mort. L'Église honore sa mémoire le 2 juillet. On conservait son corps dans l'église du monastère qu'elle avait bâti, et qu'on appelait *Saint-Pierre-le-Puellier*. Ce monastère devint dans la suite une église collégiale de chanoines séculiers, soumise à la juridiction du chapitre de Saint-Martin. *Voy.* S. Grég. de Tours, *Vie de sainte Monegonde*, et son livre intitulé *De la Gloire des confesseurs*, c. XXIV. Richard et Giraud.

MONELIA (Antoine), de l'Ordre des Frères Mineurs, né dans les États de Gênes, professa la théologie dans la province de Bologne. On a de lui : 1° *Commentaria in Theologiam mysticam S. Dionysii*; Bologne, 1522; — 2° un directoire connu sous ce titre : *Sursum corda*; le 1er volume est intitulé : *Directorium inflammandi mentem in abyssum divini luminis per Sacrarum Scripturarum sensus refertos, et ad unguem materiæ applicatos*; ibid., 1522; le second a pour titre : *Sursum corda : tropheum israeliticum triregium mysticam vitiorum stragem significans*; ibid., 1529. *Voy.* le card. Bona, *Via compendii ad Deum*, c. IV. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 119.

MONEMBASIA, aujourd'hui **MALVASIA** et **NAPOLI DI MALVASIA**, ville épisc. de la province d'Hellade, au diocèse de l'Illyrie orientale, et située dans la Laconie. Les Grecs y ont un archevêque de leur rit. C'était d'abord le siége d'un évêque suffragant de Corinthe; mais on l'érigea plus tard en métropole, et on lui donna pour suffragants les évêchés de Cytherca ou Andrusa, d'Ælaüs ou Élus, de Mœna ou Mayna, et de Rhéon. Son premier évêque, Pierre, assista et souscrivit au septième concile général. Cette ville a eu aussi des évêques latins; on n'en connaît que deux, dont le premier, Sybert de Bospardia, de Troistorp, mourut en 1359. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 216; tom. III, p. 895. *Codices manuscripti bibliothecæ regii Taurinensis Athenæ*, etc.; Turin, 1749. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 161-162. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 166-167.

MONESTIER (Blaise), ex-jésuite, né à Antezat, au diocèse de Clermont-Ferrand, en 1717, mort à Toulouse l'an 1776, professa les mathématiques à Clermont-Ferrand, et la philosophie à Toulouse. Outre plusieurs ouvrages purement scientifiques, on a de lui : 1° *Principes de la piété chrétienne*; Toulouse, 1756, 2 vol. in-12; — 2° *La vraie Philosophie, par l'abbé M****; Bruxelles (Paris), 1774, in-8°; ouvrage dirigé contre la philosophie des encyclopédistes, et particulièrement contre *Le Système de la nature*, et publié par Needham. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MONETA, dominicain, né à Crémone, mort à Bologne vers l'an 1240, professa avec succès dans plusieurs villes d'Italie. Il a laissé, en latin, une *Somme des dogmes catholiques contre les Cathares et les Vaudois*; Rome, 1743; imprimée par les soins du P. Riccini, du même Ordre, lequel a enrichi son édition de deux savantes *Dissertations*, l'une sur les Cathares, et l'autre sur les Vaudois. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædicat.*, tom. I, p. 122. Le P. Touron, *Vie de saint Dominique*, p. 575. Richard et Giraud.

II. **MONETA** (Alexandre ou Jean-Pierre), barnabite, né à Milan en 1568, mort l'an 1654, était docteur en théologie et en droit. Il a laissé : 1° *De Distributionibus quotidianis*; Milan, 1600, in-4°; Rome, 1615, 1621; Cologne, 1620; — 2° *De Decimis tam spiritualibus quam papalibus*; Milan, 1602, in-8°; Rome, 1627; — 3° *De Optione canonica*; Milan, 1602, in-8°; Rome, 1621, in-4°, Marbourg, 1659, in-8°; les trois ouvrages réunis, Cologne, 1629, in-4°; — 4° *De Conservatoribus Judicibus*; Lyon, 1619, in-4°; — 5° *De Commuta-*

Digitized by Google

tione ultimarum voluntatum; Lyon, 1624, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Argelati, *Biblioth. des Écriv. milanais.* Le P. Ungarelli, *Biblioth. Barnab.* Richard et Giraud.

MONFA (**Mme DE JULIEN**, vicomtesse de), nouvelle convertie, morte en 1687, a laissé : *Élévation à Jésus-Christ sur des textes du Nouveau Testament*, avec des réflexions chrétiennes sur divers sujets; Montpellier, 1669. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1706.

MONGELLAZ (Fanny, née **BURNIER**), nièce de l'abbé Burnier-Fontanel, doyen de la faculté de théologie de Paris, née à Chambéry en 1798, morte en 1830, fut élevée à Genève, et se fit une grande réputation par quelques ouvrages. Outre quelques écrits purement littéraires, elle a laissé : 1° *De l'Influence des femmes sur les mœurs et les destinées des nations, sur leurs familles et la société, et de l'Influence des mœurs sur le bonheur de la vie*; Paris, 1828, 2 vol. in-8°; ouvrage qui a mérité les plus grands éloges; — 2° *Histoire de saint François de Sales*, restée en manuscrit. *Voy.* la *Revue encyclop.*, tom. XL, p. 185. Charles Nodier, *Notice sur Mme Mongellaz.* Le *Journal des Débats*, 19 octobre 1830. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONGIN (Edme), évêque de Bazas, né à Baroville, dans le diocèse de Langres, en 1668, mort à Bazas l'an 1746, acquit de la réputation comme prédicateur. Il entra à l'Académie française en 1708, fut nommé abbé de Saint-Martin d'Autun en 1711, et évêque en 1724. On lui doit un *Recueil*, qui contient des *Sermons*, des *Panégyriques*, des *Oraisons funèbres*, des *Mandements* et diverses *Pièces académiques*; Paris, 1745, in-4°. *Voy.* le *Diction. portat. des Prédicat.* Le *Journ. des Savants*, 1745. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONGINOT (François **DE LA SALLE**), plus connu sous le nom de), médecin, né à Langres en 1569, mort à Paris l'an 1637, fut médecin du prince de Condé et du roi Henri IV. En 1617, il embrassa le protestantisme. Outre un *Traité de la conservation et prolongation de la santé*, on a de lui : 1° *Résolution des doutes, ou sommaire décision des controverses de l'Église réformée et de l'Église romaine*; La Rochelle, 1617, in-8°; trad. en anglais en 1618. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MONGITORE (Antonino), docteur en théologie, né à Palerme en 1663, mort l'an 1743, fut chanoine de la cathédrale de Palerme, et devint un des consulteurs du Saint-Office; il était membre de l'académie des Arcades. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Bibliotheca Sicula, sive de Scriptoribus Siculis qui tum vetera, tum recentiora sæcula illustrarunt Notitiæ locupletissimæ*; Palerme, 1708-1714, 2 vol. in-fol.; ouvrage justement estimé, quoiqu'il s'y trouve un certain nombre d'erreurs signalées par Tiraboschi; — 2° *Breve compendio della vita di S. Francesco di Sales*; Palerme, 1695, in-12; — 3° *Palermo santificato della vita de' suoi santi cittadini*; ibid., 1708, in-12; — 4° *Memorie istoriche della fundazione del monastero di S. Maria di tutte le grazie*; ibid., 1710, in-4°; — 5° *Palermo divoto di Maria Vergine, e Maria Vergine protettrice di Palermo*; ibid., 1719, 2 vol. in-4°; — 6° *Sacræ domus mansionis S. Trinitatis, militaris Ordinis Teutonicorum urbis Panormi et magni ejus præceptoris*, *Monumenta historica*; ibid., 1721, in-fol.; réimprimé dans le *Thesaurus Antiq. Italiæ*, tom. XIV; — 7° *Bullæ, privilegia et instrumenta Panormitanæ metropolitanæ ecclesiæ collecta notisque illustrata*; ibid., 1734, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, 1710 et 1740. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONIGLIA (Tommaso-Vincenzo), dominicain, né à Florence en 1686, mort à Pise l'an 1767, se livra avec zèle à la prédication, et professa la théologie à Florence et à Pise. Très-versé dans la littérature sacrée et profane, il possédait des connaissances étendues dans presque toutes les sciences. Il a laissé : 1° *De Origine sacrarum precum rosarii B. M. Virginis*; Rome, 1725, in-8°; — 2° *De Annis Jesu Christi Servatoris et de religione utriusque Philippi Augusti, disputationes duæ*; ibid., 1741, in-4°; — 3° *Contro i fatalisti*; Lucques, 1744, in-8°; — 4° *Contro i materialisti e altri increduli*; Padoue, 1750, 2 vol. in-8°; — 5° *Osservazioni critico-filosofiche contro i materialisti*; Lucques, 1760, in-8°; — 6° *La Mente umana spirito immortale, non materia pensante*; Padoue, 1766, 2 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1741, p. 495. Fabroni, *Vitæ Italorum doctrina excellentium, qui sæculis XVII et XVIII floruerunt*, tom. XI. Bergier, *Biogr. univers.*, où l'on trouve des détails intéressants sur la personne du P. Moniglia, ainsi que dans Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONIQUE (Sainte), mère de saint Augustin, née en 332, morte à Ostie l'an 387, épousa un païen de la ville de Thagaste nommé Patrice, qui se convertit un an avant sa mort. Elle eut trois enfants, dont l'aîné fut saint Augustin, qu'elle suivit à Carthage et à Milan. Dans cette dernière ville elle connut saint Ambroise, qui félicitait saint Augustin d'avoir une telle mère; et c'est aussi à Milan qu'elle eut le bonheur de voir la conversion de son fils. Après le baptême de saint Augustin, Monique se rendait avec lui en Afrique; mais, s'étant arrêtée à Ostie pour se reposer des fatigues du voyage, elle tomba malade et mourut peu de jours après. Ses fils la firent inhumer à Ostie; mais en 1430 son corps fut porté à Rome, sous le pontificat du pape Martin V, qui a rédigé lui-même l'histoire de cette translation. Sa fête principale se célèbre le 4 mai. *Voy.* les *Confessions* de saint Augustin, *passim*; on y trouve les détails les plus touchants sur la vie et les vertus de sa mère. Le *Breviarium Romanum*. Les Bollandistes, au 4 mai. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 128-129. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONITION ou **ADMONITION** (*Monitio, admonitio*), avertissement donné par autorité ecclésiastique à un clerc de corriger ses mœurs scandaleuses. La *monition* diffère du *monitoire* en ce que la *monition* est un simple avertissement charitable, accompagné de la menace de quelque peine si on ne veut pas se corriger, tandis que le *monitoire* est un commandement fait par le supérieur ecclésiastique à tous les fidèles de révéler ce qu'ils savent de quelque crime caché sous peine d'excommunication. Les censures *ab homine* doivent être précédées de trois *monitions*; s'il n'y en a qu'une seule, il faut avertir qu'elle tient lieu de trois. *Voy.* Fagnan, *in cap. Tua Nobis, de Testam.*, n. I. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* *Compar.* CENSURE, n° II, et MONITOIRE.

MONITOIRE, ordre émané d'un juge ecclésiastique, qui oblige tous ceux qui ont connaissance du fait qui y est contenu à le révéler, sous peine d'excommunication, aux curés ou aux vicaires qui publient cet ordre aux prônes de leurs églises paroissiales. Plusieurs auteurs confondent le *monitoire* avec la *monition*, parce que ces deux mots ont la même étymologie; mais il y a entre eux cette différence que la

Digitized by Google

monition n'est employée que pour avertir une ou plusieurs personnes connues et certaines, tandis que le *monitoire* est employé pour un avertissement général sans désignation particulière. On voit communément que les *monitoires* sont en usage dans l'Église depuis que le pape Alexandre III, vers l'an 1170, décida qu'on pouvait contraindre par censure ceux qui refusaient de porter témoignage dans une affaire. (C. I, II, *de Testibus cogendis.*) *Voy.* Eveillon, *Traité des excommunications et des monitoires.* Le Père Théoph. Raynaul et M. Rouault, *Traité des monitoires.* Pontas, au mot MONITOIRE. Collet, *Moral.*, tom. IV, p. 213. *Confér. de Paris sur l'usure*, tom. III, p. 295. La Combe, *Jurisprud. canoniq.*, au mot *Monitoire.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. MONITORIUM. Les *Mémoires du clergé*, t. VII, p. 1076, 1121. Gavantus, *Summ. Bullar.* Navarre, *Concil.* VII. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 129-131. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes.*

MONLEZUN (Jean-Justin), chanoine titulaire de la cathédrale d'Auch, né à Saramon, près d'Auch, en 1800, mort l'an 1859, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *L'Église angélique*, ou *Histoire de l'église de Notre-Dame du Puy et des établissements religieux qui l'entourent;* Clermont, 1854, in-18; — 2° *Vies des saints évêques de la métropole d'Auch;* 1857, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MONTLUÇON (*Mons Lucius*), ville de France située dans le Bourbonnais, et où l'on tint un concile en 1286. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, p. 71.

MONMOREL (Charles **LE BOURG DE**), prédicateur, né à Pont-Audemer, mort en 1719, fut aumônier de la duchesse de Bourgogne, et obtint l'abbaye de Launoy en Flandre. Il a laissé : *Homélies sur les évangiles de tous les dimanches de l'année, sur la Passion, sur les Mystères et sur tous les jours du carême;* Paris, 1698, 10 vol. in-12; 1701 et 1706. La méthode que l'abbé Monmorel a suivie dans ses Homélies est à peu près la même que celle des saints Pères, qui expliquaient familièrement l'Écriture sainte, n'observant d'autre ordre, d'autre division et d'autre liaison dans le discours que ceux que fournissaient les Évangiles, en prenant les circonstances les unes après les autres. Ainsi de Monmorel paraphrase tous les versets des Évangiles des dimanches de l'année dans le même ordre qu'ils occupent, et tire de chacun quelque moralité. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.* Richard et Giraud.

I. **MONNAIE** (*Moneta, nummus, numisma*); il n'y eut de l'argent monnayé qu'assez tard chez les Hébreux. Abraham pesa 400 sicles pour le tombeau de Sara, et l'Écriture remarque qu'il donna de bon argent, de la monnaie publique et ayant cours. Depuis ce temps il est souvent parlé de monnaie dans l'Écriture, mais sans aucune mention de coin ou d'empreinte, et les premières monnaies hébraïques que l'on connaisse avec empreinte sont celles qu'Antiochus Sidétès, roi de Syrie, permit à Simon Machabée de frapper à son coin. Il y a une règle de chancellerie touchant la *monnaie* dont on se sert pour le paiement des droits de cette chancellerie; c'est la vingtième, elle a pour titre : *De Moneta;* en voici les termes : *Item declaravit D. N. quod libra turonensium parvorum et florenus auri de camera pro æquali valore in concernentibus litteras et Cameram apostolicam computari et æstimari debeant.* Sous la première race des rois de France, le droit de battre *monnaie* fut accordé à quelques célèbres églises et à de grandes abbayes. *Voy.* Genèse, XXIII, 15, 16. D. Calmet, *Dissertat. sur l'antiq. de la monnaie;* dissertation qui est en tête de son *Comment. sur la Genèse*, et dont on trouve un précis dans son *Diction. de la Bible.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. MONETA. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, tom. II, p. 129 et suiv. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **MONNAIE (FAUSSE), MONNAYEURS (FAUX).** Le pape Jean XXII déclare formellement que ceux qui falsifient la monnaie encourent par ce seul fait une excommunication qui est réservée au Saint-Siége. Quant aux clercs qui fabriquent de la *fausse monnaie*, le même pape dit non moins expressément qu'ils deviennent inhabiles à posséder des bénéfices, et que, s'ils en sont déjà pourvus, ils doivent en être privés · *Et si cleri fuerint delinquentes, ipsi, ultra prædictas pœnas, priventur beneficiis habitis, et prorsus reddantur inhabiles ad habenda.* Les empereurs romains ont mis les *faux-monnayeurs* au nombre des criminels de lèse-majesté. D'où vient que les auteurs, en France, ont attaché presque unanimement au crime de fausse monnaie une privation de plein droit des bénéfices possédés par le coupable. *Voy.* les *Extravag. in Crimine falsi, X, cap.* I. Le *Cod. Theod. de fals. monet.* Duperrai, *Traité de la capac.*, l. V, ch. IX. Piales, *Traité des vacances de plein droit*, p. III, ch. XXI, n° 2. Les *Conférences de Paris sur l'usure*, tom. IV, p. 494. Pontas, *Diction. des cas de conscience*, au mot MONNAIE. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. MONETA, MONETARIUS. Richard et Giraud.

MONNIER (Hilarion), bénédictin, né à Toulouse, village de la Franche-Comté, l'an 1646, mort à Morey, dans la même province, en 1707, professa la philosophie et la théologie à l'abbaye de Saint-Mihiel. Il se livra plus tard à la prédication et à la controverse religieuse. Il obtint en 1706 le prieuré de Morey. Il a laissé : 1° *Éclaircissements des droits de la congrégation de Saint-Vannes sur les monastères qu'elle possède dans la Franche-Comté;* 1688, in-4°; — 2° sept *Lettres*, publiées par Duguet dans les *Réflexions sur le traité de la grâce générale;* 1716, in-12, et contenant une réfutation du système de Nicole; — 3° deux *Lettres* sur les études monastiques, insérées dans D. Mabillon, *Œuvres posthumes;* 1724, 3 vol. in-4°. *Voy.* l'*Hist. de la congrég. de Saint-Vannes.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONNOIE ou **MONNOYE** (Bernard de **LA**), littérateur, né à Dijon en 1641, mort à Paris l'an 1728, était très-versé dans les langues grecque, latine, italienne et espagnole. Il fut reçu à l'Académie française en 1713. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Hymnes de saint Bénigne et de saint Mamers*, qui se chantent dans l'église de Langres; — 2° diverses *Hymnes* et autres pièces de Santeuil, trad. du latin; — 3° *Glose*, ou *Cantique de sainte Thérèse* après la communion, trad. de l'espagnol. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des écriv. de Bourgogne;* Dijon, 1742, in-fol. Richard et Giraud. Feller. Michaud, au mot MONNOIE. La *Nouv. Biogr. génér.*, art. LA MONNOYE.

I. **MONOBAZE**, roi de la province d'Adiabène, époux et frère d'Hélène, laquelle se convertit au judaïsme. Monobaze eut deux fils : Monobaze et Izate, qui se convertit aussi au judaïsme, selon l'historien Joseph, et au christianisme, suivant Paul Orose. Monobaze en mourant laissa le royaume à Izate, vers l'an 38

Digitized by Google

de l'ère commune. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XX, c. II. Orosius, *Historiarum adversus paganos*, l. VII, c. VI. *Compar.* l'art. suiv. et IZATE.

II. **MONOBAZE**, fils du précédent, eut tant de déférence pour les dernières volontés de son père, que, quoiqu'il fût l'aîné, non-seulement il ne voulut pas prendre le royaume, mais il le conserva religieusement pour son frère, qui se trouvait dans une province éloignée lorsque son père mourut. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XX, c. II. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MONOCULE (*Monocula* ou *Monocularis*), nom donné au bénéfice qui était à la collation d'une personne qui n'avait à pourvoir qu'à ce seul et même bénéfice, et qui pour cela s'appelait *collateur monocule*. Les impétrants étaient obligés de mentionner ces sortes de bénéfices *monocules* comme les autres; mais la nécessité de l'expression était plus grande dans le cas d'une union. Les *monocules* n'étaient pas sujets aux expectatives. *Voy.* Felin, *in c. in nostra de rescript. coroll. XXIII.* Sanleger, *Quæst. benef.* part. II, c. II, § VI, n° 3. Rebuffe, *In Tract. nominat. quæst. XV*, n°s 41, 42. Richard et Girand.

MONOD (Pierre), jésuite, né à Bonneville en Savoie l'an 1586, mort à Miolans en 1644, professa les belles-lettres et la philosophie dans plusieurs colléges de sa compagnie, et devint recteur de celui de Turin. Nommé confesseur de la duchesse Christine, sœur de Louis XIII, il prit une grande part aux affaires politiques. Outre plusieurs ouvrages historiques en faveur de la maison de Savoie, il a laissé : 1° *Hermes Christianus;* Lyon, 1619; traduction d'un ouvrage français du P. Jacquinot, jésuite, intitulé : *Adresse pour vivre selon Dieu dans le monde;* — 2° *Amedeus pacificus, seu de Eugenii IV et Amedei, Sabaudiæ ducis, in sua obedientia Felicis V nuncupati, controversiis;* Turin, 1624, in-4°; Paris, 1626, in-8°; reproduit dans Baronius, *Annales*, tom. XVII; — 3° *Extirpation de l'hérésie, ou Déclaration des motifs que le roi de France a d'abandonner la protection de Genève;* la seconde partie de cet ouvrage n'a pas été publiée; — 4° plusieurs autres ouvrages manuscrits déposés dans la biblioth. de l'université de Turin, entre autres : *Annales ecclesiastici et civiles Sabaudiæ, et Hierologium alphabeticum;* c'est un dictionnaire des rites religieux. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Michaud, *Biogr. univers.* Rosotti, *Scriptores Pedemontii.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONOPHYSISME, doctrine des monophysites. *Voy.* l'art. suiv.

MONOPHYSITES, mot dérivé du grec, et qui signifie *unité de nature;* nom donné à des hérétiques d'Orient qui ne reconnaissaient en Jésus-Christ qu'une seule nature, et qui condamnaient comme nestoriennes les expressions que l'Église a autorisées dans le concile de Chalcédoine. *Compar.* EUTYCHÉENS, JACOBITES.

MONOPOLE ou **ACCAPAREMENT**, **MONOPOLEUR** (*Monopolium*). Le mot *monopole*, dérivé du grec, veut dire *vendre seul.* C'est un trafic par lequel un ou plusieurs marchands, artisans ou autres, se rendent seuls maîtres de quelque marchandise, afin de ne la vendre qu'à un certain prix dont ils conviennent entre eux. On distingue deux sortes de *monopole :* l'un qui est autorisé par le souverain, et l'autre qui se fait sans cette autorité; ce dernier a lieu lorsque quelques personnes conviennent ensemble, de leur autorité privée, de faire enchérir ou baisser les marchandises. Ce monopole est contraire à la charité, puisqu'il fait souffrir tout le monde, et il est contraire à la justice, soit que les monopoleurs vendent leurs marchandises au-dessus du plus haut prix, soit qu'ils ne les vendent qu'au plus haut prix; ce qui est également injuste; car ils forcent les citoyens à acheter au prix qu'ils ont fixé eux-mêmes. Ceux qui s'en rendent coupables sont donc obligés à restitution. Les lois romaines condamnaient les monopoleurs au bannissement perpétuel et à la confiscation de tous leurs biens. *Voy. Leg. Jubemus unica, cod. de Monop.*, l. IV, tit. LIX. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Pontas, au mot MONOPOLE. *Conférences de Paris sur l'usure*, tom. II, p. 248. Collet, *Moral.*, tom. I, Richard et Giraud.

I. **MONOPOLI** (*Monopolis*), ville épisc., située dans la Pouille, sous la métropole de Bari. Le premier évêque de cette ville, Dieudonné, siégeait en 1059. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 961, où l'on trouve la liste des cinquante premiers évêques, liste continuée jusqu'en 1844 par Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 133-135.

II. **MONOPOLI** (Jérôme de), dominicain, né dans cette ville, mort à Viterbe en 1528, professa la métaphysique à Padoue. Nommé en 1516 provincial de la province de Naples, il y fonda un hôpital pour les incurables et un autre pour les malades. Clément VIII le nomma archevêque de Tarente en 1528, mais il mourut peu de temps après. On a de lui : *De Necessitate bonorum operum et de veritate sacramenti Eucharistiæ;* Naples, 1539, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 76.

MONOSELOI (André), d'une famille noble de Hongrie, fut élevé sur le siége épisc. de Vesprin après avoir rempli avec zèle plusieurs emplois. On a de lui : *De Invocatione et veneratione sanctorum;* Tyrnau, 1589, in-4°. La matière y est amplement et savamment discutée. Nicolas Gyarmati, ministre réformé, attaqua cet ouvrage; mais Pierre Pozman, depuis cardinal, mit à néant, dans une très-solide et élégante réfutation, tout ce que le téméraire ministre avait opposé à l'œuvre du savant et pieux évêque. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MONOTHÉLISME, doctrine des monothélites. *Voy.* l'art. suiv.

MONOTHÉLITES (*Monothelitæ*), mot dérivé du grec, et qui signifie *unité de volonté;* nom donné aux hérétiques qui ne reconnaissaient qu'une seule volonté en Jésus-Christ. Ils ne niaient pas que les facultés, les volontés et les opérations humaines ne fussent en Jésus-Christ, à cause des deux natures; mais ils les réduisaient à une seule opération théandrique ou déivirile qu'ils attribuaient au Verbe; parce que, disaient-ils, l'humanité lui était tellement unie qu'elle n'agissait point par elle-même, mais par le Verbe, qui lui donnait son mouvement comme à un pur instrument. Cette erreur, qui était un reste de celle d'Eutychès, fut enseignée vers l'an 620 par Théodore, évêque de Pharan. Plusieurs autres évêques adoptèrent cette opinion, que l'empereur Heraclius favorisa par une publication intitulée : *Ecthèse*, ou *Exposition de la foi qui établit l'unité de volonté en Jésus-Christ;* cette pièce fut condamnée par le pape Jean IV et par les évêques d'Afrique. L'an 648, l'empereur Constant publia un autre édit ou formulaire appelé *Type*, qui imposait silence sur la question de l'unité ou de la multiplicité des volontés en Jésus-Christ; mais ce type fut condamné également par les papes Théodore et Martin Ier; ce dernier pape tint à ce sujet un concile à Rome en 649. Plusieurs écrivains ecclésiastiques s'élevèrent fortement contre les monothélites, qui furent définitive-

Digitized by Google

ment condamnés, l'an 680, dans le concile de Constantinople, qui est le sixième général. On a prétendu que le pape Honorius Ier avait été un des partisans du *monothélisme*, et on en a conclu que le Pape n'est pas infaillible; mais l'assertion et la conséquence qu'on en a tirées sont aussi fausses l'une que l'autre. *Voy. Actes du VIe concile.* Hermant, *Hist. des hérés.*, t. II, p. 324. L'abbé Pluquet, *Histoire des hérésies.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 135. Le *Diction. de la théologie cathol. Compar.* HONORIUS, nº I.

MONROCQ (Michel-Charles-François), aumônier en chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, né à Trelly, près de Coutances, en 1763, mort à Paris l'an 1834, a laissé : 1º *Bibliothèque des pasteurs;* Paris, 1812, 4 vol. in-8º; recueil de prônes, d'homélies et de discours sur les vérités fondamentales de la religion et sur la morale; 2º — *Le Soldat chrétien;* ibid., 1823-1824, in-24; — 3º *Instructions sur la confession auriculaire;* ibid., 1827, in-18. *Voy.* Quérard, *La France littéraire.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONROY. *Voy.* MERLIN, nº III.

MONS. Ce mot latin, qui signifie *mont, montagne*, entre dans la composition d'un certain nombre de noms propres de lieux que nous croyons devoir rapporter ici, parce qu'on ne les trouve point dans les lexiques latins ordinaires. Ainsi : *Mons Albanus, Auriolus. Voy.* MONTAUBAN. — *Mons Alcinus. Voy.* MONTALCINO. — *Mons Altus. Voy.* MONTALTO, — *Mons Corbinus. Voy.* MONTECORBINO. — *Mons Feretri. Voy.* MONTEFELTRI. — *Mons Lucius. Voy.* MONTLUÇON. — *Mons Major. Voy.* MONT-MAJOUR. — *Mons Maranus. Voy.* MONTE MARANO. — *Mons Olivi. Voy.* MONTOLIEU. — *Mons Pellium. Voy.* MONTPELLIER. — *Mons Pelusius. Voy.* MONTE PELOSO. — *Mons Pessulanus. Voy.* MONTPELLIER. — *Mons Pesterius. Voy.* MONTPELLIER. — *Mons Petrosus. Voy.* MONTPAIROUX. — *Mons Politianus. Voy.* MONTE PULCIANO. — *Mons Puellarum. Voy.* MONTPELLIER. — *Mons Regalis,* ville archiépisc. de Sicile. *Voy.* MONTRÉAL, nº I. — *Mons Regalis,* ville épisc. du Piémont. *Voy.* MONDOVI. — *Mons Regalis,* ville épisc. du bas Canada. *Voy.* MONTRÉAL, nº II. — *Mons Viridis. Voy.* MONTE VERDE.

MONSNIER (Raoul), chanoine et théologal de Saint-Martin de Tours, vivait au XVIIe siècle, et était docteur en théologie. On a de lui : *Celebr. S. Martini Turon. ecclesiæ Jura propugnata;* 1663. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. historique de France.* Richard et Giraud.

MONSTIER (Artur ou Artus du), récollet, né à Rouen en 1607, mort en 1662, se consacra aux études historiques. Il a laissé : 1º des *Vies* de saints et de bienheureux, qui ont été insérées dans Ribadeneira, *Flores sanctorum;* — 2º *La Piété française envers la sainte Vierge Notre-Dame de Liesse;* Paris, 1637, in-8º; réimprimée sous ce titre : *De la Dévotion des Français envers la sainte Vierge*, avec la *Vie de sainte Lucrèce, vierge et martyre;* ibid.; — 3º *Martyrologium Franciscanum:* ibid., 1638 et 1653, in-fol.; — 4º *Sacrum Gynæceum, seu Martyrologium amplissimum;* ibid., 1657, in-fol.; — 5º *Neustria pia, seu de omnibus et singulis abbatiis et prioratibus totius Normanniæ,* etc.; Rouen, 1663-1665, 3 vol. in-fol. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. des Hist. de France,* l. II. Wading, *Biblioth. Scriptor. Ord. Minor.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 143 et suiv.

MONSTIERS ou **MOUTIERS**, bourg de Savoie situé à dix lieues de Chambéry; c'était la résidence des archevêques de Tarantaise. La cathédrale, dédiée à saint Pierre, était d'abord desservie par des chanoines réguliers, qui, au commencement du XVIIe siècle, ont été sécularisés. *Voy.* TARANTAISE.

I. **MONT** (Joseph-Marie), sieur de Holdres, né à Mons, dans le Hainaut, mort en 1699, fut premier échevin de sa ville natale. Il a laissé : 1º *L'Adoration perpétuelle de Jésus dans l'Eucharistie;* Mons, 1688; — 2º *L'Esprit de Jésus dans l'Eucharistie;* ibid., 1689. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **MONT** (Pierre du), évêque de Brescia, né à Venise, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : 1º *Traité de la monarchie du pape et de l'empereur;* Lyon, 1612; — 2º *De la Vérité d'une seule loi;* en XII livres; Milan, 1609.

III. **MONT-ALCINO** ou **MONTALCINO** (*Mons Alcinus*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Sienne, fut érigée en évêché par Pie II, l'an 1462; ce siége fut uni à celui de Pienza; mais il en fut séparé en 1528, 1554 et 1599. L'abbaye de Saint-Anthime, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut unie à la cathédrale de Saint-Sauveur de Mont-Alcino. Le premier évêque de Mont-Alcino fut Jean Chiragias, auparavant évêque de Chiusi, transféré aux églises de Mont-Alcino et de Pienza. *Voy. Ital. Sacr.*, tom. I, édit. de 1717. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 162. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, pag. 141-145.

IV. **MONT-CASSIN.** *Voy.* CASSIN. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. MONT-CASSIN.

V. **MONT-DE-PIÉTÉ** (*Mons pietatis*), nom donné à des établissements qui tiennent un fonds d'argent destiné à faire des prêts sur gage à ceux qui sont dans le besoin. On y exige un intérêt, non en vertu du prêt, mais à raison des frais nécessaires pour l'entretien de l'établissement. Cet intérêt n'est pas usuraire. Il y a de ces monts qui sont formés par les aumônes qu'on a amassées, et qu'on appelle *italiens*, parce qu'ils commencèrent l'an 1450 à Pérouse, en Italie; d'autres sont formés de l'argent qu'on a pris à rente, et on les appelle *flamands*, parce qu'ils furent érigés en Flandre l'an 1619; enfin il y en a de mixtes ou composés d'aumônes et d'argent pris à rente. Le Ve concile de Latran, tenu l'an 1515 sous Léon X, et celui de Trente, ont approuvé les monts-de-piété. Mais ne confondons pas les monts-de-piété approuvés et même encouragés par ces saints conciles, c'est-à-dire des institutions de charité, avec ceux qui, comme il y en a en France, ne sont autre chose, ainsi que le remarque judicieusement l'abbé André, que des banques instituées sans capital, gérées pour le compte des hôpitaux, et cherchant un bénéfice dans la différence de l'intérêt payé d'une part aux bailleurs de fonds, et de l'intérêt prélevé d'autre part sur les malheureux qui viennent leur emprunter. Aussi ces établissements seraient peut-être mieux nommés *monts d'impiétés;* car c'est une espèce d'impiété de tirer des pauvres un intérêt usuraire. *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. I. Le Ve conc. de Latran dans sa constitution *Inter multiplices.* Le conc. de Trente, sess. XXII, c. IX. *de Reform.* Labbe, tom. XIV, col. 250. Richard et Giraud. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 253-267. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

VI. **MONT-JOIE**, Ordre de chevalerie établi à Jérusalem par le pape Alexandre III, et confirmé l'an 1180 sous la règle de Saint-Basile. Le but de cet Ordre était de combattre les infidèles. Introduits en Espagne par Alphonse le Sage, les membres de cet Ordre reçurent le nom de *Chevaliers de Molfrac;* plus tard ils furent

Digitized by Google

unis à l'Ordre de Calatrava, avec lequel ils ne firent plus qu'un même corps. *Voy.* Hermant, *Hist. des Ordres de chevalerie*, p. 144-146. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 225.

VII. **MONT-LIBAN.** *Voy.* LIBAN, n° II.

VIII. **MONT-MAJOUR** (*Mons Major*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la Provence, au diocèse et à une lieue d'Arles. Sa fondation eut lieu vers l'an 948, époque à laquelle une dame, nommée Teucinde, donna cet emplacement à quelques ermites qui s'étaient retirés aux environs de la grotte où saint Trophime avait, dit-on, coutume de se reposer des travaux de l'épiscopat. L'abbaye de Mont-Majour fut unie plus tard à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II. Richard et Giraud.

IX. **MONTE-MARANO** (*Mons Maranus*), ville épisc. de la Principauté-Ultérieure, sous la métropole de Bénévent. Son premier évêque, saint Jean, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut sacré sous Grégoire VII. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VIII, col. 332. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 230-232.

X. **MONT-MOREL** (*Mons Morellus*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, en Normandie, au diocèse et à trois lieues d'Avranches. Vers l'an 1171, ce n'était qu'un prieuré; mais, à cette époque, Jean de Subligni, un de ses principaux bienfaiteurs, le fit ériger en abbaye, et le dota richement. Cependant on en attribue la fondation à Raoul, chanoine régulier de Saint-Victor de Paris, qui gouverna cette abbaye en qualité de prieur, puis d'abbé. L'an 1659, on y introduisit la réforme des chanoines réguliers de la congrégation de France. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 535. Richard et Giraud.

XI. **MONT-SAINT-ÉLOI** (*Mons Sancti Eligii*), abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, dans l'Artois, au diocèse et à deux lieues d'Arras. Elle tirait son nom d'une chapelle que saint Éloi, évêque de Noyon, avait fait bâtir, et où il allait souvent prier. Elle était appelée aussi quelquefois le *Monastère de Saint-Vindicien*, parce que ce saint y fut inhumé. Saint Éloi y réunit, dit-on, dix ou douze personnes, qui vécurent en ermites jusqu'en 880. A cette époque, ce lieu fut ravagé par les Normands; mais, en 950, Fulbert, évêque de Cambrai, fit rebâtir ce monastère, et y établit des chanoines séculiers, qui furent réformés et changés, vers l'an 1070, en chanoines réguliers. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. III, col. 425. Richard et Giraud.

XII. **MONT-SAINT-MARTIN** (*Mons Sancti Martini*), abbaye de l'Ordre de Prémontré située dans le diocèse de Cambrai, et fondée vers l'an 1118 par Guarimbert, qui en fut le premier abbé. L'an 1664, elle fut unie à l'archev. de Sens, pour dédommager ce siége de ce qu'il avait perdu par l'érection de l'église de Paris en métropole.

XIII. **MONT-SAINT-MICHEL** (*Mons Sancti Michaelis in periculo maris*), bourg avec une abbaye célèbre de l'Ordre de Saint-Benoît, située en Normandie, au diocèse d'Avranches, sur un rocher qui s'étend au milieu d'une grande grève que la mer couvre de son reflux. Ce mont s'appelait autrefois le *Mont de Tombe*, à cause de sa figure; mais il perdit ce nom lorsque saint Michel apparut, dit-on, en ce lieu, à saint Aubert, évêque d'Avranches. Des ermites avaient originairement habité cette montagne, sur laquelle on bâtit une église en 709; saint Aubert y établit douze chanoines pour célébrer le service divin; mais ils tombèrent dans un tel relâchement, qu'en 966 Richard Ier les remplaça par des moines de l'Ordre de Saint-Benoît. L'an 1236, on érigea un office d'archidiacre du Mont-Saint-Michel en faveur du monastère; et, l'an 1254, Alexandre IV donna à l'abbé le droit de porter la mitre, l'anneau, la tunique, etc., et de conférer la première tonsure et les ordres mineurs. Tous les princes ont rivalisé de zèle pour combler de bienfaits ce monastère, qui a donné lieu à l'institution de l'Ordre militaire des chevaliers de Saint-Michel, faite par Louis XI. L'an 1622, on y introduisit la réforme de Saint-Maur. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. La Martinière, *Diction. de géogr.* Richard et Giraud.

XIV. **MONT-SAINT-QUENTIN** (*Mons Sancti Quintini*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située aux environs de Péronne, dans le diocèse de Noyon. Elle fut fondée au Xe siècle par le comte de Vermandois, mais souvent ruinée. Elle fut restaurée en 1028 par Robert, comte de Péronne, et, l'an 1106, par la comtesse Adélaïde. Les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur s'y établirent en 1621. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. IX.

XV. **MONT-SAINTE-MARIE**, lieu du diocèse de Reims où l'on tint, en 972, un concile dans lequel Adalbéron, archevêque de Reims, substitua des moines aux chanoines de Mousson. *Voy.* La Reg., XXV. Labbe, tom. IX.

XVI. **MONT-SAINTE-MARIE** (*Mons Sanctæ Mariæ*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans la Franche-Comté, au diocèse de Besançon. Sa fondation remonte au XIIe ou au XIIIe siècle. Elle était de la filiation de Clairvaux. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*

MONTACUTIUS. *Voy.* MONTAGU.

MONTAGIOLI (Cassiodoro), bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, né à Modène en 1698, mort l'an 1783, professa la philosophie, et remplit diverses fonctions dans son Ordre. Ses principaux écrits sont : 1° *Esercizi di celesti affetti, tratti dal libro de' Salmi;* Rome, 1742; — 2° *Trattato pratico della carità cristiana in quanto è amor verso Dio;* Bologne, 1751; Venise, 1761; — 3° *Enchiridio evangelico;* Modène, 1755; — 4° *Maniera facile di meditare con frutto le massime cristiane;* Bologne, 1759, 2 vol. in-12; — 5° *Parobole del Figliuol di Dio;* Plaisance, 1772; — 6° *Il divino Sermone nel monte;* Rome, 1779. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MONTAGNE** ou **MONTAIGNE** (Claude-Louis), sulpicien et docteur de Sorbonne, né dans le diocèse de Grenoble vers 1617, a laissé, outre un traité *De Censuris, seu Notis theologicis et de Sensu propositionum* : 1° *Prælectiones theologicæ quas in scholis habuit Honoratus Tourneli ad usum seminariorum, sive Tractatus de Deo et attributis divinis;* in-12; — 2° *De Sanctissima Trinitate et de Angelis*; in-12; — 3° *De Opere sex dierum*; in-12; — 4° *De Gratia Christi Salvatoris*; publié en 1735 et 1737, ce traité fut réimprimé avec des additions; 2 vol. in-12; — 5° *De Sacramentis in genere, et in particulari;* 2 vol. in-12; — 6° *Compendiosæ Institutiones excerptæ ex contractis Prælectionibus theologicis Honorati Tourneli*; 2 vol. in-8°. *Voy.* Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés.*, tom. IV.

II. **MONTAGNE** ou **MONTAIGNE** (Michel de), célèbre moraliste, né au château de Montaigne, en Périgord, en 1533, mort l'an 1592, annonça dès son enfance d'heureuses dispositions, et reçut une éducation très-soignée; son père lui fit parler le latin avant le français. Montaigne, après avoir exercé pendant quelque temps la charge de conseiller au parlement de Bordeaux, s'en démit par dégoût pour cette profession. Il parcourut la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie; mais dans ses voyages il s'occupait

Digitized by Google

beaucoup plus de ses plaisirs que des objets qui devaient fixer son attention. A son retour il fut nommé maire de Bordeaux; après quatre ans d'exercice il se retira dans son château de Montaigne, où il se livra tout entier à la philosophie, qui chez lui était une espèce de scepticisme et une liberté de penser qui ne tenait à rien. Il s'est peint lui-même parfaitement quand il a dit : « Je suis tantôt sage, tantôt libertin; tantôt vrai, tantôt menteur; chaste, impudique; puis libéral, prodigue, avare, et tout cela, selon que je me vire. » Il ne suivait dans sa morale et dans sa conduite que la raison humaine, ou plutôt l'idée et le caprice du moment, et, fermant les yeux à la lumière de la foi, il flottait sans cesse dans un doute universel. Nous citerons de Montaigne : 1° une traduction française de la *Théologie naturelle* de Raimond de Sebonde, auteur espagnol; in-8°; — 2° *Essais*, dont les éditions sont très-nombreuses, mais qui n'en sont pas moins remplis d'inconséquences et de contradictions. Le désordre y règne dans la manière aussi bien que dans les choses elles-mêmes. Ce sont des digressions, des écarts continuels, des passages grecs, latins, italiens. Sa liberté y dégénère en licence : vrai cynique, il nomme toutes les choses par leur nom, brave tout et s'égaye de tout. Le succès prodigieux de cet ouvrage révèle une perversité peu commune des mœurs publiques. Il ne faut donc pas s'étonner s'il a été condamné par la S. Congrégation de l'*Index*. (Decr. 12 junii 1676.) *Voy.* Feller. Michaud. L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTAGNUOLI (Jean-Dominique), dominicain, né à Batignano, sur le territoire de Sienne, vivait au XVII° siècle. Il se distingua par sa piété, sa science et son attachement à la doctrine de saint Thomas. On lui doit : 1° *Defensiones theologicæ ac thomisticæ a recentioribus theologis universam theologiæ D. Thomæ Summam complectentes*, etc.; Naples, 1610, in-fol.; — 2° *Defensiones philosophicæ angelicæ thomisticæ*, etc.; Venise, 1609, in-fol.; — 3° *De Valore et fructu Missæ*. *Voy.* Le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 337.

MONTAGU ou **MONTAGUE, MONTAIGU, MOUNTAGU** (Richard), en latin *Montacutius*, anglican, né à Dorney, dans le comté de Buckingham, en 1578, mort à Norwich l'an 1641, fut pasteur de diverses paroisses, prébendier de Wells, chapelain de Jacques Ier, doyen et archidiacre d'Hereford, chanoine de Windsor, évêque de Chichester, puis de Norwich. Il fut accusé d'avoir voulu troubler la paix de l'Église en portant les fidèles à se réconcilier avec le papisme. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *The Two Invectives of Gregory Nazianzen against Julian*; Eton, 1610, in-4°; — 2° *On the Invocation of saints*; 1621; — 3° *Analecta exercitationum ecclesiasticarum;* Londres, 1622, in-fol.; ouvrage mis à l'*Index* le 15 janvier 1714; — 4° *Antidiatribæ ad priorem partem Diatribarum J.-C. Bulengeri contra Is. Casaubonum*; Londres, 1625, in-fol.; mis également à l'*Index* le même jour que le précédent; — 5° *Eusebii Pamphili lib. X de Demonstratione evangelica, gr. et lat., cum notis*; Paris, 1628, in-fol.; — 6° *Apparatus ad origines ecclesiasticas;* Oxford, 1635, in-fol.; mis à l'*Index* à la même date que les précédents; — 7° *Origines ecclesiasticæ*; Londres, 1636-1642, 2 vol. in-fol.; le tom. Ier a été aussi mis à l'*Index* le 15 janvier 1714. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Chalmers, *General biogr. Dictionary*. Chauffepié, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. gén.* Michaud, au mot MONTAIGU.

MONTAIGNE (Jean), sulpicien et docteur de Sorbonne, né en 1759 dans le diocèse de Cahors, mort au séminaire d'Issy l'an 1821, fit ses premières études à Toulouse, et les termina en 1774 à la petite communauté de Saint-Sulpice à Paris. Il professa la théologie à Toulouse, puis à Lyon; devint ensuite maître des études au grand séminaire de Paris, et enfin supérieur du séminaire d'Issy. On a de lui : *De Existentia Dei, opus posthumum D. Legrand, quondam doctoris sacræ facultatis parisiensis;* 1832, in-8°. L'abbé Montaigu a mis en tête de ce livre une Notice sur Legrand, son confrère à Saint-Sulpice. *Voy. L'Ami de la Religion et du Roi*, t. XXVII, p. 153. Feller, *Biogr. univers.*

MONTAIGU. *Voy.* MONTAGU.

MONTALA. *Voy*, MANTALA.

MONTALCINO. *Voy.* MONT, n° III.

MONTALDO (Barnabé de), de l'Ordre de Citeaux, vivait du XVI° au XVII° siècle. On a de lui : une *Chronique de Cîteaux;* Madrid, 1602.

I. **MONTALTO** (*Mons altus*), ville épisc. du duché de Castro, sous la métropole de Fermo. Sixte V l'érigea en évêché l'an 1586 selon Richard et Giraud et Gaet. Moroni, mais l'an 1571 suivant De Commanville. Richard et Giraud ajoutent que Montalto fut la patrie de Sixte V; mais c'est une question fort controversée; car plusieurs auteurs fort graves prétendent que ce pape est né à Grottammare. Le premier évêque de Montalto fut Paul-Émile Jouannin, mort en 1606. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. II, p. 747. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 162. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 145-150.

II. **MONTALTO** (*Mons altus*), ville épisc. presque ruinée, ou bourg de la Calabre citérieure où a été transféré l'évêché d'*Uffugum*. L'évêché a été uni à Cosenza dans le VI° siècle. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, p. 144. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 162. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 150.

I. **MONTAN** (Saint), martyr, né à Carthage, vivait au III° siècle. L'an 258 il fut arrêté comme chrétien, et, après avoir souffert la captivité et plusieurs tourments, il eut la tête tranchée. Luce, Flavien, Julien, Victoric, Primole, René et Donatien souffrirent le martyre avec lui. Le Martyrologe romain marque leur fête au 24 février; mais l'ancien calendrier de l'Église de Carthage, dressé au V° siècle, place la fête de saint Luce et de saint Montan au 23 mai, et celle de saint Flavien au 25 du même mois. *Voy.* Tillemont. Richard et Giraud.

II. **MONTAN**, hérésiarque. *Voy.* MONTANISTES.

III. **MONTAN** ou **MONTANO** (Léandre), capucin, né à Murcie en Espagne, vivait au XVII° siècle. Il se distingua par sa science, et devint successivement provincial de la province de Castille, qualificateur de l'Inquisition et prédicateur du roi. On a de lui : 1° *Commentaria litteralia et moralia in Esther*; Madrid, 1647, in-fol.; — 2° *Disquisitiones morales in primam secundæ S. Thomæ;* ibid., 1653 et 1660; — 3° *Quæstiones selectæ morales*; ibid., 1646, in-fol.; — 4° *Questiones selectæ regulares*; ibid., 1646, in-fol.; — 5° *Commentaires sur la règle des Frères Mineurs*; ibid., 1658, in-fol.; — 6° *Expositio bullæ cruciatæ*; ibid., 1648; — 7° *Expositio super Regulam Clarissarum;* ibid., 1648; — 8° *Expositio bullæ Innocentii X in anno sancto;* ibid., 1650, in-4°; — 9° quelques *Apologies* en faveur de son Ordre. *Voy.* Wading. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 279 et suiv.

MONTANI (Giovanni-Giuseppe), jésuite, né

Digitized by Google

à Pesaro vers l'an 1685, mort à Rome en 1760, professa la théologie morale avec tant de réputation qu'on venait le consulter de tous côtés. Il a publié : *Tractatus de monialibus;* Rome, 1755, in-4°; Venise, 1761; c'est un ouvrage du P. Pelizzari, auquel il a fait beaucoup d'additions, tirées en grande partie des bulles de Benoit XIV. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MONTANISTES (*Montanistæ*), hérétiques du IIe siècle qui avaient embrassé les erreurs de Montan, né à Ardaban, dans la Mysie, mort en 212. Cet hérésiarque, qui avait embrassé le christianisme pour parvenir aux dignités ecclésiastiques, prétendait être un prophète envoyé extraordinairement, et il s'était associé à deux femmes phrygiennes, nommées Priscille et Maximille. Les prophéties de Montan ayant été condamnées par les évêques et les fidèles d'Asie, ses partisans firent schisme, et formèrent une société séparée qui était gouvernée par ceux qui se disaient prophètes. Les montanistes prétendaient, entre autres choses : 1° que Montan était le Paraclet ou l'Esprit-Saint promis aux apôtres par Jésus-Christ, et que par conséquent les apôtres n'avaient pas reçu le Saint-Esprit; 2° qu'il n'y avait qu'une seule personne dans la Trinité; 3° qu'on ne devait baptiser qu'en mémoire de la mort de Jésus-Christ, qui, disaient-ils, était un pur homme; 4° que tous les anciens prophètes étaient possédés du démon, et que Dieu, n'ayant pu sauver le monde ni par eux, ni par Moïse, ni par Jésus-Christ, était descendu par l'Esprit-Saint dans Montan, Priscille et Maximille. Ces hérétiques furent condamnés dans plusieurs conciles. Leurs erreurs furent adoptées par diverses sectes, savoir : les artotyriens, les cataphrygiens, les phrygiens, les pépugiens, les quintulliens et les priscilliens. *Voy.* Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. V, c. XVI-XVIII. Tertullien, *De Fuga in persecut.* Saint Épiphane, *Hérés.*, *XXVIII.* Saint Jérôme, *Epist. LIV.* Saint Augustin, *Hérés. XXVIII.* Baronius. Prateole. Hermant, *Hist. des hérés.*, t. II, p. 350. L'abbé Pluquet, *Diction. des hérésies.* Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Feller, *Biogr. univers.*, art. MONTAN. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 150-151.

MONTANUS. *Voy.* ARIAS, n° IV.

MONTARGON (Robert-François de), en religion le *P. Hyacinthe de l'Assomption*, de l'Ordre des Augustins, né à Paris en 1705, mort l'an 1770, fut prédicateur de Louis XV et aumônier de Stanislas Ier, ex-roi de Pologne. Il a laissé : 1° *Dictionnaire apostolique*, etc.; Paris, 1752-1758, 13 vol. in-8°; cet ouvrage a été souvent réimprimé et traduit dans plusieurs langues; — 2° *Recueils d'éloquence sainte;* in-12; — 3° *Histoire de l'institution de la fête du Saint-Sacrement;* 1753, in-12. *Voy.* le *Diction. portat. des prédic.* Richard et Giraud.

MONTAUBAN (*Mons Albanus, Mons Aureolus, Montalbanum*), ville épisc. sous la métropole de Toulouse. Les habitants embrassèrent en grande partie le calvinisme en 1572, et fortifièrent leur ville. Louis XIII fut contraint d'en lever le siége l'an 1621; mais elle rentra dans le devoir en 1629. L'évêché de Montauban fut érigé dans le XIVe siècle. Bertrand du Puy, abbé de Saint-Théodore, fut chargé en 1317, par Jean XXII, de gouverner cette église, quoiqu'il n'eût pas été sacré évêque. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, part. II, p. 48 et seq., vet. edit. Richard et Giraud.

MONTAZET (Antoine de **MALVIN DE**), prélat, né au château de Quissac, près d'Agen, en 1713, mort à Paris l'an 1788, obtint d'abord plusieurs bénéfices, et devint aumônier du roi, évêque d'Autun, puis archevêque de Lyon. Il se déclara plusieurs fois en faveur des jansénistes, et eut avec Mgr de Beaumont, archevêque de Paris, de nombreux démêlés à propos des querelles religieuses du temps. Il eut fort à cœur de renouveler tous les livres liturgiques de son diocèse, afin qu'il n'y restât rien de contraire à ses sentiments. Il fit rédiger successivement un Catéchisme, un Rituel, un Bréviaire, une Théologie et une Philosophie, qui essuyèrent tous plus ou moins de contradiction. Ses principaux ouvrages sont donc : 1° *Lettres à l'archevêque de Paris;* Lyon, 1760, in-4°; — 2° *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion:* Paris, 1776, in-4°; — 2° *Catéchisme;* Lyon, 1768; — 3° *Rituel du diocèse de Lyon;* ibid., 1783, 3 vol. in-12. *Voy.* Feller, qui, dans sa *Biogr. univers.*, fait des réflexions très-justes sur la conduite et les publications de M. de Montazet. *L'Ami de la Religion et du Roi*, tom. XXII, p. 161-172. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTBAS (Jean **BARTON DE**), évêque de Limoges, né près de Guéret, mort en 1497, fut d'abord abbé du Dorat; il résigna ses fonctions en 1465, et se retira au château de l'Isle avec le titre honorifique d'archevêque de Nazareth. Il fit reconstruire la nef de la cathédrale de Limoges, et publia le *Missale ad usum Lemovicensis Ecclesiæ;* 1483, in-8°. Son neveu, Jean Barton de Montbas II, qui lui succéda, fit imprimer : 1° *Breviarium Lemovicense;* Paris, 1500, in-8°; — 2° *Breviarium diœcesis Lemovicensis;* 1504. *Voy.* la *Gallia Christ. nova*, tom. II, col. 536, 537. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTBOISSIER (Pierre de), ou *Pierre le Vénérable*, abbé de Cluny, né en Auvergne vers l'an 1092, mort à Cluny en 1156, fut d'abord prieur de Vézelay, puis abbé de Cluny en 1122. Jouissant d'une grande réputation et doué d'une activité extraordinaire, Pierre prit, comme saint Bernard, le parti d'Innocent II contre l'antipape Anaclet, présida en 1132 un chapitre général assemblé dans l'abbaye de Cluny, se rendit en Espagne, où il visita toutes les maisons de son Ordre, et aida souvent de ses conseils saint Bernard, Suger, plusieurs Papes, les rois de France, d'Espagne, de Sicile, de Jérusalem, et l'empereur de Constantinople. On a de Pierre le Vénérable : 1° soixante-douze *Lettres*, dont quelques-unes sont de véritables traités sur des questions dogmatiques; elles ont été insérées dans la *Bibliotheca Cluniacensis;* — 2° une *Réfutation* du Coran; les deux premiers livres se trouvent dans Martenne, *Amplissima Collectio*, tom. IX; — 3° quatre *Sermons;* on en lit un dans la *Biblioth. Cluniacensis*, col. 1231, et trois dans Martenne, *Anecdota*, tom. V, col. 1419-1450. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. IV, col. 1137. La *Biblioth. Cluniacensis.* L'*Hist. littér. de la France.* D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut.*, tom. XXIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTCHABLON (E.-J.), maître ès arts et de pension en l'université de Paris, vivait au XVIIIe siècle. Il a laissé : *Dictionnaire abrégé d'antiquités, pour servir à l'intelligence de l'histoire ancienne tant sacrée que profane, et à celle des auteurs grecs et latins;* Paris, 1760, in-12. On trouve à la tête de ce livre très-estimé des observations préliminaires sur l'étude des antiquités, et une liste des ouvrages qui ont été faits sur cette matière.

MONTCHAL (Charles de), archevêque de Toulouse, né à Annonay en Vivarais, mort à Car-

Digitized by Google

cassonne l'an 1651, est un des plus savants prélats qui aient occupé ce siége. Après avoir fait ses études avec une rare distinction au collége d'Autun, il en devint principal. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut pourvu d'un canonicat du chapitre d'Angoulême, et succéda en 1628 au cardinal de La Valette, archevêque de Toulouse, lequel donna sa démission en faveur de son ancien maître. On a de lui : 1° quelques *Lettres*, imprimées dans le tom. Ier de l'édit. du *Saint Jean Damascène* donnée par le P. Lequien; — 2° *Mémoires contenant des particularités de la vie et du ministère du cardinal de Richelieu;* Rotterdam, 1728, 2 vol. in-12, ces Mémoires renferment de curieux détails sur les assemblées de Mantes en 1641, 1645, et sur les affaires du clergé; mais l'édition de Rotterdam ayant été faite sur un manuscrit défectueux, et Le Courayer en ayant découvert un plus complet, a inséré dans l'*Europe Savante* des corrections et des additions; — 3° une *Dissertation* qui lui est attribuée, et qui est intitulée : *Dissertation pour prouver que les puissances séculières ne peuvent imposer aucunes tailles, taxes, subsides et autres droits sur les biens de l'Église sans son consentement; Dissertation* qui fait suite aux corrections et additions des *Mémoires. Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XIII, col. 61. Le Courayer, dans l'*Europe Savante*, novembre 1718. Du Mège, *Hist. des Institutions de la ville de Toulouse*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTDÉE (*Mons Dei*), abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Prémontré, située dans la basse Normandie, sur la petite montagne d'Aé, à deux lieues de Bayeux. Elle dépendait pour le spirituel du diocèse de Lisieux; elle avait été fondée au XIIIe siècle par Jourdain du Houmet, évêque de Lisieux. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 860. Richard et Giraud.

I. **MONTE** (Piero dal), canoniste, né à Venise, mort à Rome en 1457, se fit recevoir docteur en droit à Padoue. Nommé en 1433 protonotaire apostolique, il fut envoyé l'année suivante par Eugène IV au concile de Bâle, monta en 1442 sur le siége épiscopal de Brescia, vint en France en qualité de légat du Saint-Siége, fonda dans son diocèse plusieurs églises et quelques établissements pieux, et fut appelé en 1451 au gouvernement de Pérouse. Il a laissé : 1° *Repertorium juris utriusque;* Bologne, 1465, 3 vol. in-fol.; Nuremberg, 1477, 2 vol. in-fol.; Padoue, 1480, 2 vol. in-fol.; — 2° *Monarchia, in qua generalium conciliorum materia, de potestate et præstantia Romani Pontificis et Imperatoris discutitur;* Rome, 1496, in-4°; 1537, in-16; Lyon, 1512, in-8°; réimprimé dans le *Tractatus tractatuum juris*, tom. XIII, et dans le P. Labbe; — 3° une traduct. latine du *Miraculum Eucharistiæ* de saint Épiphane; Rome, 1523, in-8°. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. IV. Papaldapoli, *Gymnasium Patavinum*. Agostini, *Scrittori Veneziani*, t. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MONTE-PELOSO** (*Mons Pelusius*), ville épisc. sous la métropole d'Acerenza, située sur le Bradano, vers les frontières de la terre de Bari. Le premier évêque de Monte-Peloso, Léon, de l'Ordre de Saint-Benoît, fut sacré par Callixte II en 1123. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, t. I, édit. de 1717. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 232-233.

III. **MONTE-PULCIANO** (*Mons Politianus*), petite ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Florence, située sur une montagne, près des frontières de l'État ecclésiastique. Ce siége fut érigé par Pie IV en 1561. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 1002 et seq. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 238-241.

IV. **MONTE-VERDE** (*Mons-Viridis*), ville épisc. de la Principauté-Ultérieure, sous la métropole de Bénévent; l'an 1534, ce siége fut uni à perpétuité à ceux de Canne et de Nazareth. Le premier évêque de Monte-Verde, Marius, siégeait en 1175. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, t. VII, p. 802. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 242.

MONTEBOURG (*Montisburgus*), abbaye de Saint-Benoît, située dans la Normandie, au diocèse de Coutances, et à une lieue de Valogne. Elle fut fondée l'an 1080 par Guillaume Ier, roi d'Angleterre, qui céda la terre de Montebourg à Roger, moine de Sainte-Croix d'Évreux, qui y bâtit ce monastère, dont il fut le premier abbé. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XI. Richard et Giraud.

MONTECORBINO (*Mons Corbinus*), ancienne ville épisc. d'Italie, située dans la Capitanate et sous la métropole de Bénévent. Ce siége fut uni en 1433 à celui de Volturara, dont il était peu éloigné. Le premier évêque de Montecorbino fut Beatus, qui siégeait au XIe siècle. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, t. VIII, col. 326. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 185-186.

MONTEFELTRI (*Mons Feretri*), ville épisc. d'Italie située dans le duché et sous la métropole d'Urbino. La cathédrale fut d'abord établie dans l'église de Saint-Léon, qui donna son nom à une petite ville située sur une hauteur. Plus tard l'évêque résida à l'abbaye de Saint-Anastase de Vallo, de l'Ordre de Cluny, située au milieu du diocèse et unie à l'évêché. Pie V transféra cette résidence à Penna di Billi, bourg situé à quatre milles de Saint-Léon; enfin l'évêque s'établit à Saint-Marin, petite ville située à trois ou quatre lieues de Pesaro. Le premier évêque de Montefeltri, Agathon, assista au concile tenu en 826 sous Eugène II. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IV, col. 842. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 186-202.

MONTEFIASCONE, ville épisc. d'Italie située sur une montagne, près du lac de Bolsanna, à cinq lieues de Viterbe. Elle dépendit du diocèse de Bagnarea jusqu'en 1376, époque à laquelle elle fut érigée en évêché. Ce siége fut uni à celui de Corneto, qui fut établi en 1436. Le premier évêque de Montefiascone est Pierre d'Arsensis ou d'Anguiscen, Français de nation, de l'Ordre de Saint-Augustin; il fut nommé en 1376 par le pape Grégoire XI, et il fut ambassadeur auprès de la république de Sienne, sous Urbain VI, l'an 1384. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 975. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 202-225.

I. **MONTEIL** ou **MONTIL, MONTILLI, MONTELIMAR** (*Montilium Adhemari*), ville de France située sur le Rhône, en Dauphiné. L'an 1209, on y assembla un concile (*Concilium Montiliense*), dans lequel Milon, légat du Saint-Siége, soumit à la pénitence Raymond VI, comte de Toulouse, qui avait embrassé le parti des Albigeois. *Voy.* Hardouin, tom. VI. Labbe, tom. XI.

II. **MONTEIL (AYMAR DE).** *Voy.* ADHÉMAR.

MONTEIRO (Pierre), dominicain, né à Lisbonne, vivait au XVIIIe siècle. Il fut docteur et professeur en théologie, consulteur du Saint-Office et membre de l'Académie royale d'histoire. Il a laissé : *Historia da santa Inquisitione*, etc.; Lisbonne, 1750, in-8°. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1751, p. 564.

MONTELEONE. *Voy.* VIBONA.

MONTÉLIMAR. *Voy.* MONTEIL, n° I.

MONTELON. *Voy.* MONTHOLON.

Digitized by Google

MONTEMEDIO (Joannes de). *Voy.* JEAN, n° XCIX.

MONTEREUL. *Voy.* MONTREUIL.

MONTESA (NOTRE-DAME DE), Ordre militaire ainsi nommé parce qu'il fut établi à Montesa, ville d'Espagne située dans le royaume de Valence, l'an 1317, par Jacques II, roi d'Aragon. Les statuts de cet Ordre, qui ressemblaient beaucoup à ceux de Calatrava, sous la règle des Cisterciens, furent approuvés par Grégoire IX.

MONTESQUIEU (Charles **SECONDAT**, baron de **LA BRÈDE** et **DE**), philosophe et littérateur, né au château de la Brède, près de Bordeaux, en 1689, mort à Paris l'an 1755, fut reçu conseiller au parlement de Bordeaux en 1714, puis président à mortier en 1716, et membre de l'Académie française en 1728. Il est regardé comme un des plus beaux génies et des plus profonds jurisconsultes de son siècle. Parmi ses ouvrages, nous citerons seulement : 1° les *Lettres persanes*, où les choses les plus saintes ne sont pas plus épargnées que les vices, les travers, les ridicules, les préjugés et la bizarrerie des Français, et qui ont été mis à l'*Index* (decr. 24 maii 1745); — 2° *L'Esprit des lois;* cet ouvrage a été justement censuré par la Sorbonne, à cause des principes et des maximes qu'il renferme, et qui ont paru aussi favorables au déisme et à l'irréligion que contraires à la morale, à la religion et à la doctrine de l'Église catholique. De son côté, la S. Congrégation de l'*Index* l'a condamné par un décret daté du 2 mars 1752, comme elle a condamné par le même décret la traduction italienne intitulée : *Lo Spirito delle leggi, tradotto dal francese in toscano con alcune note dei traduttori.* On peut voir une juste appréciation de Montesquieu et de ses écrits dans Richard et Giraud, dans l'abbé La Mennais, *Essai sur l'indifférence en matière de religion,* tom. I, dans Feller, dans Michaud, et dans l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, où on montre le vide des théories de Montesquieu au point de vue du droit naturel et du droit civil. Ajoutons que beaucoup d'écrivains ont montré ce philosophe sous un aspect tout à fait faux et trompeur.

MONTFAUCON (D. Bernard de), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né au château de Soulage, au diocèse de Narbonne, en 1655, mort à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, l'an 1741, suivit d'abord la carrière des armes; mais, après la mort de ses parents, il prit l'habit religieux à Toulouse, et se livra à l'étude des langues grecque, hébraïque, chaldéenne et syriaque. Il apprit également le copte, et s'occupa de numismatique. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Analecta græca, sive varia opuscula græca hactenus non edita;* Paris, 1688, in-4°, en collaboration avec Antoine Pouget et Jacques Lopin; — 2° *La Vérité de l'histoire de Judith;* ibid., 1690, in-12; — 3° *Athanasii, arch. Alexandrini, Opera omnia;* ibid., 1698, 3 vol. in-fol.; — 4° *Vindiciæ editionis S. Augustini a Benedictinis adornatæ*, etc.; Rome, 1699; — 5° *Collectio nova Patrum et scriptorum græcorum, Eusebii Cæsariensis, Athanasii et Cosmæ Ægyptii;* Paris, 1706, 2 vol. in-fol.; — 6° *Le Livre de Philon, De la Vie contemplative, trad. du grec, avec des Observations, où l'on fait voir que les Thérapeutes dont il parle étaient chrétiens;* ibid., 1709, in-12; — 7° *Hexaplorum Origenis quæ supersunt,* etc.; ibid., 1713, 2 vol. in-fol.; — 8° *S. P. Joannis Chrysostomi, archiepiscopi Constant., opera omnia;* ibid., 1718 et ann. suiv., 13 vol. in-fol.; — 9° *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova;* 1739, 2 vol. in-fol. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur.* Noël Boyer, *Éloge du P. de Montfaucon;* on y trouve la nomenclature des ouvrages du savant bénédictin. D. Tassin, qui, dans son *Hist. littér. de la congrég. de Saint-Maur*, p. 591-616, en donne la liste très-détaillée. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, où B. Hauréau a inséré un savant article.

MONTFORT (**BORDEY** ou Gratien de), capucin, né vers 1570 à Montfort, en Franche-Comté, mort à Salins l'an 1650, fut un savant théologien et un habile prédicateur. Il exerça différents emplois dans son Ordre avec beaucoup de zèle; il fut élu provincial en 1618. On a de lui : 1° *La Tarentule du Guenon de Genève, ci-devant nommé Léandre, et à présent Constance Guénard, hérétique, etc., contenant une entière réponse aux causes impertinentes de sa conversion au calvinisme;* Saint-Mihiel, en Lorraine, 1620, in-8°; ouvrage dans lequel Montfort, sous le nom de *Denis de Formont*, anagramme du sien, dénonce au parlement de Dôle le P. Léandre, capucin, qui s'était enfui à Genève, où il avait apostasié ; — 2° *Axiomata philosophica quæ passim ex Aristotele circumferri solent illustrata;* Anvers, 1626, in-8°; — 3° *Axiomata theologica;* in-8°, en manuscrit à la Biblioth. de Besançon. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **MONTGAILLARD** (Jean-Jacques de **PERCIN DE**), dominicain, né à Toulouse en 1633, mort l'an 1711, a laissé : *Monumenta conventus Tolosani Ordinis FF. Prædicatorum;* Toulouse, 1693, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MONTGAILLARD** (Pierre-Jean-François de **PERCIN DE**), évêque de Saint-Pons, né à Toulouse en 1633, mort l'an 1713, était de la même famille que le précédent. Il se fit recevoir docteur de Sorbonne, et fut nommé évêque en 1664. Il était très-versé dans les antiquités ecclésiastiques. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Lettres à l'évêque de Toulon sur le rituel d'Alet;* 1678; — 2° *Directoire des offices divins;* 1681; — 3° *Du Droit et du pouvoir des évêques de régler les offices divins dans leurs diocèses, suivant la tradition de tous les siècles depuis Jésus-Christ jusqu'à présent;* 1686, in-8°; ouvrage qui fut mis à l'*Index*, avec la clause *Donec corrigatur;* — 4° *Instruction sur le sacrifice de la messe;* 1687, in-12; — 5° des *Lettres*, au sujet des affaires du jansénisme, adressées à Fénelon, et qui furent condamnées par un bref de Clément XI du 18 janvier 1710. Montgaillard, qui dans l'affaire du formulaire se déclara pour les quatre évêques réfractaires, et qui écrivit en faveur du *Rituel d'Aleth*, paraît être revenu, sur la fin de ses jours, à de meilleurs sentiments, comme le prouve une lettre de sa main trouvée dans les archives du Vatican. *Voy.* le *Supplém.* de Moréri. La *Gallia Christ.*, tom. VI. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTGERON (Louis-Basile **CARRÉ DE**), magistrat, né à Paris en 1686, mort à Valence l'an 1754, acheta, en 1711, une charge de conseiller au parlement. Il se faisait remarquer, à cette époque, par un scepticisme absolu, un esprit frondeur et une vie déréglée. Il dépeint lui-même « son âme basse et timide, son orgueil ridicule, son caractère ingrat. » Dans le but de convaincre les jansénistes d'imposture, il se rendit, le 7 septembre 1741, sur le tombeau du diacre Pâris, au cimetière Saint-Médard; mais il se déclara parfaitement convaincu; il entreprit même de réunir toutes les preuves des miracles de Saint-Médard. Il fit imprimer le 1er vol. d'un grand ouvrage intitulé : *La Vérité des mi-*

Digitized by Google

racles opérés par l'intercession du diacre Pâris; le 2e vol. parut en 1741, et le 3e l'an 1748. Mais, en 1749, un janséniste publia un écrit intitulé : *Illusion faite au public par M. de Montgeron sur l'état des convulsionnaires.* De son côté, le bénédictin La Taste a parfaitement réfuté l'œuvre de Montgeron, qui divinisait les convulsions et autorisait un fanatisme monstrueux, qui révolta plusieurs de ses admirateurs et de ses amis. *Voy.* Figuier, *Histoire du merveilleux,* tom. I. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTHOLON ou **MONTELON** (Jean de), chanoine de Saint-Victor, né à Autun, mort à Paris en 1528, se fit recevoir docteur en droit. Nommé cardinal par Clément VII, il mourut avant d'avoir reçu les insignes de cette dignité. On lui doit : *Promptuarium, seu breviarium juris divini et utriusqne humani;* Paris, 1520, 2 vol. in-fol.; c'est une sorte de dictionnaire alphabétique des matières de droit; 2° une édition du traité d'Étienne d'Autun : *De Sacramento altaris;* ibid., 1517, in-8°; il a été réimprimé dans la *Biblioth. des Pères,* tom. VI.

I. **MONTI** (Filippo-Maria), prélat italien, né à Bologne en 1675, mort à Rome l'an 1754, occupa plusieurs emplois honorables sous Clément XI et Clément XII; et, en 1743, Benoît XIV lui conféra la pourpre. Outre un discours sur les beaux-arts, il a laissé : *Elogia cardinalium pietate, doctrina, legationibus ac rebus pro Ecclesia gestis illustrium a pontificatu Alexandri III ad Benedictum XIII;* Rome, 1751, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MONTI** (Jean-Philippe), chanoine régulier de la congrégation des clercs de Saint-Paul, vivait au XVIIIe siècle. Il avait professé la théologie à l'université de Milan. On a de lui : *Dissertationes theologico-historicæ;* Paris, 1758, in-4°; ces dissertations sont au nombre de trois. *Voy.* Richard et Giraud.

MONTIA (Pierre **LOPEZ DE**), écrivain espagnol, est auteur de deux livres *De la Concorde des éditions sacrées;* Madrid, 1596; l'un de ces livres contient les questions qui servent pour l'introduction à l'étude de l'Écriture sainte, et l'autre la concorde du texte hébreu et de la version grecque des Septante.

MONTIGNOT (Henri), chanoine de Toul, né à Nancy vers l'an 1715, était docteur en théologie et membre de l'Académie de Nancy. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Remarques théologiques et critiques sur l'Histoire du peuple de Dieu du P. Berruyer;* 1755, in-12; — 2° *Réflexions sur les immunités ecclésiastiques,* en collaboration avec Chas; Paris, 1788, in-8°. *Voy.* Quérard, *La France littér.* La *Nouv. Biogr. ggénér.*

MONTIL, MONTILLI (*Monthilium Adhemari*). *Voy.* MONTEIL, n° I.

MONTISBURGUS. *Voy.* MONTEBOURG.

MONTJOSIEU (Louis de), en latin *Demontiosius,* érudit, né dans le Rouergue, vivait au XVIe siècle; il professa les mathématiques, et se livra à la recherche des antiquités. Outre des ouvrages sur la cosmographie et les beaux-arts, on a de lui : *Les Semaines de Daniel et les Jours d'Ézéchiel;* Paris, 1582. *Voy.* La Croix du Maine et Du Verdier, *Biblioth.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTLUC (Jean de), évêque de Valence et de Die, né vers l'an 1508, mort à Toulouse en 1579, entra chez les Dominicains, et fut amené à la cour par Marguerite, reine de Navarre, qui connaissait son penchant pour le calvinisme. Sa prudence, son savoir et son esprit souple et délié, lui gagnèrent la faveur de François Ier, et le firent charger de plusieurs négociations importantes. Promu à l'épiscopat en 1553, il n'en favorisa pas moins les calvinistes; il épousa même secrètement une personne avec laquelle il avait eu un fils naturel. Mais il revint de ses erreurs dans la suite, professa de bonne foi la religion catholique, et mourut dans les bras d'un jésuite. Montluc a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Deux Instructions et deux Épîtres au clergé et peuple de Valence;* Avignon, 1557, in-8°; souvent réimprimées et trad. en italien; elles furent condamnées par la Sorbonne; — 2° *Recueil des lieux de l'Écriture servant à découvrir les fautes contre les dix commandements de la loi;* Paris, 1559, in-8°; — 3° *Sermons;* ibid., 1559; Avignon, 1561, in-16; ils furent condamnés et supprimés par la Sorbonne; — 4° *Familière Explication des articles de la foi;* Paris, 1561, in-8°; — 5° *Sermons sur les articles de la foy et de l'Oraison dominicale;* ibid., 1561, in-8°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTLUN (Guillaume), bénédictin, né vers l'an 1270, mort à Toulouse en 1346, a laissé : *Glossæ in tres Extravagantes Johannis XII;* Rome, 1475, in-fol. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. Latina,* tom. III, p. 461. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTMÉLIER (Remi), barnabite, né en 1634, mort l'an 1712, a laissé : *L'Esprit de saint Paul;* Bologne, 1729; Rome, 1759; Turin, 1761, 1792; Milan, 1775; Bergame, 1778, 1798.

MONTMIGNON (Jean-Baptiste), théologien, né à Lucy, près de Château-Thierry, en 1737, mort à Paris l'an 1824, fut successivement secrétaire de l'évêché de Soissons, chanoine, vice-gérant de l'officialité, grand vicaire et archidiacre. Il prit part aux écrits publiés par l'évêque de Soissons au commencement de la révolution, fut obligé, à cette époque, de quitter la France, et, à l'époque du Concordat, il devint grand vicaire de Poitiers; en 1811, il vint à Paris, fut nommé chanoine de la métropole, puis grand vicaire du diocèse. Plus tard, l'archevêque le chargea d'examiner les livres pour lesquels on sollicitait l'approbation de l'autorité ecclésiastique. Outre des travaux sur les langues, l'abbé Montmignon a laissé : 1° *Crime d'apostasie; lettre d'un religieux à un de ses amis;* 1790, in-8°; — 2° *Vie édifiante de Benoît-Joseph Labre, mort à Rome, en odeur de sainteté, le 16 avril 1783,* etc., trad. de l'italien; Paris, 1784, in-12; — 3° *Préservatif contre le fanatisme, ou les nouveaux millénaires rappelés aux principes fondamentaux de la foi catholique;* ibid., 1806, in-8°; réponse à l'ouvrage du P. Lambert, intitulé : *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Église pour les derniers temps de la gentilité;* — 4° *Choix de Lettres édifiantes, écrites des missions étrangères,* etc.; 1808, 8 vol. in-8°; Paris, 1824 et 1825, 8 vol. in-8°; — 5° *De la Règle de vérité et des causes du fanatisme;* 1808, in-8°. *Voy.* la *Notice des livres de la Biblioth. de l'abbé Montmignon;* Paris, 1824, in-8°. Mahul, *Annuaire nécrologique,* p. 335. Feller. Michaud, *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTMORENCY (Nicolas de), né vers l'an 1556, mort à Gand l'an 1617, fut chef des finances, entra au conseil d'État, et fut employé plusieurs fois en qualité de commissaire pour le renouvellement des lois de Flandre. Il fut inhumé à Lille, dans l'abbaye des Brigittines, qu'il avait fondée. On lui doit quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Manuale principis;* Douai, 1597, in-12; — 2° *Exercices quotidiens et Méditations en l'honneur de saint Joseph;* 1609, in-12; — 3° *L'Amour de Marie;* Bruxelles, 1614, in-12; — 4° *Manna abscondita seu spiri-*

Digitized by Google

tualis dulcedinis. II partes; Louvain, 2 vol. in-12; Cologne, 1616, in-12; 5° *Diurnale pietatis*; Anvers, 1616, 2 vol. in-12; — 6° *Solemne Convivium*; ibid., 1617, in-12. *Voy.* André Duchesne, *Hist. généalog. de la maison de Montmorency*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTOIS. *Voy.* CAMPATOIS.

MONTOLIEU (*Mons Olivi*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, dans le Languedoc, au diocèse et à deux lieues de Carcassonne, au-dessous de la petite ville de Montolieu. Elle prit d'abord le nom d'un château voisin, appelé dans les anciens titres *Castrum Malasti* et *Castellum Malasci*, puis on lui donna le nom de *Vallis Siguerii* et *Vallis Secura*, parce qu'elle était située dans la vallée de Ville-Seguier, et elle reçut plus tard celui de *Montolieu*, qu'elle garda. Cette abbaye fut fondée au IXe siècle, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, par Olémond, son premier abbé, et comblée de bienfaits par Charlemagne et ses successeurs. Elle eut beaucoup à souffrir de la part des Albigeois, et elle fut unie à la congrégation de Saint-Maur en 1649. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, col. 970 et suiv. L'*Hist. génér. du Languedoc*. Richard et Giraud.

MONTPAIROUX (*Mons Petrosus*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans l'Auvergne, au diocèse de Clermont. Elle fut fondée au XIIe siècle par Foulques de Jaligny, et elle était fille de Bonnevaux, au diocèse de Vienne. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 400.

MONTPELLIER (*Mons Pellium*, *Mons Pesterius*, *Mons Pessulanus*, *Mons Pessulus*, *Mons Puellarum*), ville épisc. autrefois sous la métropole de Narbonne, aujourd'hui suffragante d'Avignon. L'évêché de Montpellier fut érigé l'an 1536, époque à laquelle l'évêché de Maguelone y fut transféré. Le premier évêque de Montpellier est Guillaume VIII Pellicier, neveu de Guillaume VII Pellicier, évêque de Maguelone, qui le prit pour coadjuteur en 1527. Ce fut Guillaume VIII qui réussit à transférer le siége de Maguelone à Montpellier, ayant obtenu à cet effet une bulle du pape Paul III. Il y a eu onze conciles à Montpellier, dont le premier fut tenu l'an 1134, et le dernier, l'an 1339. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, p. 49, 391, 449, 595, 604, 784. Labbe, tom. X, XI. Hardouin, tom. VI. Mansi, *Supplement. collect. concil.*, tom. II. Baluz., *Conc. Gall. Narbon.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 162. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XLVI, p. 281-285.

I. **MONTRÉAL** (*Mons Regalis*), ville archiépisc. d'Italie, en Sicile; elle doit son origine à une abbaye de bénédictins qui y fut fondée par le roi Guillaume II, dit le Bon. Ce monastère fut érigé en évêché l'an 1176, et en archevêché en 1182. Selon De Commanville, Montréal fut érigé en archevêché, avec Catane pour suffragant, en 1718; et l'on y ajouta Syracuse comme autre suffragant l'an 1188. *Voy.* Rocchus Pirrus, *Sicil. Sacr.*, l. I, p. 397. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 163.

II. **MONTRÉAL**, ville épisc. du bas Canada, dans l'Amérique septentrionale, dans la partie orientale de l'île qui porte le même nom que la ville, et dont les Sulpiciens sont seigneurs aujourd'hui. Montréal a été érigée en évêché sous le règne de Grégoire XVI, qui, par son bref *Apostolici ministerii*, du 13 mai 1836, y ajouta une partie du diocèse de Québec, et déclara que le nouvel évêché serait sous la dépendance immédiate du Saint-Siége. *Voy.* le *Bull. de prop. fide*, tom. V, p. 138. Gaet. Moroni, volume XLVI, p. 286-287. L'*Hist. de la colonie française au Canada*; Villemarie, *Biblioth. paroissiale*, 1865-1866, 3 vol. gr. in-8°. *Compar.* CANADA.

I. **MONTREUIL** ou **MONTEREUL** (Bernardin de), jésuite, né à Paris en 1596, mort l'an 1646, professa la philosophie et la théologie morale; il se livra ensuite avec succès à la prédication. Il a laissé : 1° *Vie de Jésus-Christ, tirée des quatre Évangélistes*; 1637, in-4°; 1639, 4 vol. in-12; 1741, 3 vol. in-12; cette *Vie*, qui a été retouchée par le P. Brignon, peut tenir lieu d'une bonne concorde des Évangiles; — 2° *La Vie glorieuse de Jésus-Christ et l'établissement de son Église par le ministère des apôtres*, ou *les Actes des apôtres et l'histoire de l'Église naissante*; Paris, 1640 et 1700, 2 vol. in-12; — 3° *Les derniers combats de l'Église dans l'explication de l'Apocalypse*; ibid., 1645, in-4° et in-12; ces trois ouvrages ont été publiés ensemble; Paris, 1650, 6 vol. in-12; — 4° une édition des *Méditations sur les mystères* de Louis Du Pont; Paris, 1650, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MONTREUIL** (**CARDON DE**), né à Lille en 1746, mort en 1832. On a de lui : 1° *Lectures chrétiennes en forme d'instructions familières sur les Épîtres et Évangiles des principales fêtes de l'année*; 2 vol. in-12 réimprimés en 3 vol.; ouvrage estimé et extrait en partie de Cochin; — 2° *Du Règne des vrais principes, moyens de le préparer et d'écarter les obstacles qui s'y opposent*; 1 vol. in-12 plusieurs fois réimprimé; — 3° *Pensées et prières tirées de l'Écriture, des Pères, de l'Imitation de Jésus-Christ et des Offices de l'Église*; in-12; ouvrage substantiel, et propre à servir d'aliment à la piété chrétienne; — 4° *Manuel du militaire chrétien*; in-4°; — 5° *Sentiments chrétiens*; in-24; — 6° *Hommages à la religion et aux mœurs*, par les poëtes français les plus célèbres; petit in-12; — 7° *Principes de l'homme raisonnable sur les spectacles*; in-32; — 8° divers autres *Opuscules de prières et de piété pour la jeunesse*. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MONTROCHER (Gui de), *Guido de Monte-Rocherii*, théologien espagnol, mort dans la seconde moitié du XIVe siècle, était, comme le fait présumer l'épître dédicatoire de son principal ouvrage, prieur-curé de Téruel, au diocèse de Valence en Espagne. On a de lui : 1° *Manipulus curatorum*; Savigliano, 1471; Augsbourg, 1471, in-fol.; Paris, 1473, in-fol.; Saragosse, 1475, in-fol.; Angers, 1477, in-4°; trad. en français; Orléans, 1490, in-4°; — 2° *Traité sur la manière de célébrer la messe*; Venise, 1590, in-4°. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. Græca*, tom. X, p. 786. Michaud, *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MONTVALLON (André **BARRIGUE DE**), magistrat, né à Marseille en 1678, mort à Aix l'an 1779, fut reçu en 1702 conseiller au parlement de Provence. Profondément versé dans le droit, il étudia en outre les sciences physiques et mathématiques. Outre des ouvrages purement scientifiques et littéraires, il a laissé : *Dissertation où l'on prouve que le mot* insuperabiliter *du passage* Subventum, *qui est au traité* De Correptione et gratia, ch. XII, *n'est point de saint Augustin, et que le mot* inseparabiliter *en est la véritable leçon*; La Haye, 1761, in-12. *Voy.* Achard, *Diction. de la Provence*. La *Nouv. Biogr. génér.*

MONULFE. *Voy.* MONDOLF.

MOONEN (Arnold), de la religion réformée, né à Zwoll en 1644, mort l'an 1711, exerça le ministère à Deventer, et se distingua comme prédicateur, comme poëte et comme grammairien. On a de lui, outre une grammaire et des

Digitized by Google

poésies hollandaises et *Poemata latina*, quelques volumes de sermons sur : 1° la *Vocation du patriarche Abraham*; Delft, 1715, in-4°; — 2° la *Passion de N.-S. J.-C.*; Deventer, 1702, in-4°; — 3° la *Prédication de saint Paul parmi les Gentils*; Delft, 1715, in-4°; — 4° le *XVII° chapitre du livre des Actes des apôtres*; la plupart, sinon tous, traduits en allemand. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **MOORE** (John), prélat anglican, né en 1662, mort à Londres l'an 1714, occupa successivement les siéges de Norwich et d'Ely. On a de lui : des *Sermons* qui eurent beaucoup de succès, et qui ont paru en 1715, 2 vol. in 8°. *Voy.* Chalmers, *General Biograph. Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MOORE** (Thomas), poëte anglais, né à Dublin, de parents catholiques, en 1779 ou 1780, acquit de bonne heure une certaine réputation sur les théâtres de société. Élève du collége de la Trinité, il n'y put prendre aucun degré à cause de sa qualité de catholique. Outre ses écrits purement littéraires, il a publié les *Voyages d'un gentilhomme irlandais à la recherche d'une religion*; ouvrage dans lequel il s'attache à prouver que les doctrines et les pratiques de la religion catholique datent des premiers temps du christianisme. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

MOOS, fils de Ram. *Voy.* I Paralip., II, 27.

MOPHIM, fils de Benjamin. *Voy.* Genèse, XLVI, 21.

MOPINOT (Simon), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Reims en 1685, mort l'an 1724, étudia les langues grecque et hébraïque, et professa à Pont-Levoy. En 1714 il travailla, avec D. Martin Didier, à une nouvelle traduction de Tertullien, et il rédigea avec dom Coustant la *Collection des lettres des Papes*, dont le premier volume parut en 1721. On a en outre de lui : 1° un *Mémoire* sur la vie de D. Coustant, inséré dans le *Journ. des Savants*, 12 janvier 1722; — 2° des *Hymnes*, que l'on chantait dans plusieurs monastères de la congrégation de Saint-Maur; — 3° l'*Épître dédicatoire* qui est à la tête du *Thesaurus anecdotarum* des PP. D. Martenne et Durand. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. histor.* Les *Mém. de Trévoux*, janvier 1725, p. 182, et septembre 1725, p. 1708. Goujet, *Mémoires de littér. et d'hist.*, tom. X, 1re part. Richard et Giraud.

MOPSUESTE, ancienne ville épisc. de Cilicie, située sur le fleuve Pyrame, au diocèse d'Antioche; quelques Notices la placent dans la seconde Cilicie, et par conséquent sous la métropole d'Anazarbe. Mopsueste a eu vingt et un évêques, dont le premier, Théodore Ier, assista au concile d'Antioche, où Paul de Samosate fut déposé. L'an 550, on a tenu un concile à Mopsueste par ordre de l'empereur Justinien. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 890. La Regia, tom. XI. Labbe, tom. V. Hardouin, t. II. Terzi, *Siria Sacra.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLV, p. 288-289.

MORÆ. *Voy.* MORES.

MORAINES (Antoine), est particulièrement connu par son *Anti-Jansenius, hoc est, selectæ disputationes de hæresi pelagiana et semi-pelagiana, deque variis statibus naturæ humanæ, et de gratia Christi Salvatoris; in quibus vera de illis doctrina proponitur, et Cornelii Jansenii Yprensis falsa dogmata refutantur*; Paris, 1651, in-fol. Cet ouvrage est cité dans le procès du P. Quesnel. L'auteur y refond avec beaucoup d'habileté tout ce qu'ont dit sur ces matières Sirmond, Petau, Étienne des Champs, Martinon, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MORALE (*Scientia morum, moralis ethica*), doctrine des mœurs, art de bien vivre, science qui enseigne à conduire sa vie et à régler ses actions. La théologie morale est celle qui traite des cas de conscience, et un théologien moral, c'est-à-dire un casuiste, est celui qui traite des choses qui concernent les mœurs selon les principes de l'Évangile et les règles de la morale chrétienne, la plus parfaite de toutes. On peut diviser la morale en *naturelle, divine et chrétienne.* La première est fondée sur les principes généraux et particuliers de la loi naturelle, tels que ceux-ci : *Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. On doit aimer un bienfaiteur.* La seconde est contenue en substance dans le Décalogue. La troisième est le corps de préceptes donné par Jésus-Christ, et compris dans l'Évangile et dans la tradition. Les préceptes de Jésus-Christ n'étant qu'un développement du Décalogue, et le Décalogue lui-même retraçant aux hommes les préceptes de la loi naturelle, il est aisé de voir que cette division de la Morale n'est pas strictement logique, mais qu'elle est seulement une distinction des préceptes dont la réunion forme un corps de règles qu'on nomme *Morale* ou *Science des mœurs*. *Voy.* le P. Mourgues, *Parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes*; Paris, 1702. *Idée de la morale chrétienne, tirée des propres paroles des Pères*; 2 vol. in-12. Le P. Lanoi, de l'Oratoire, *Démonstrat. de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MORALES** (Ambroise de), historien, né à Cordoue en 1513, mort à Alcala l'an 1591, entra dans les ordres, obtint plusieurs bénéfices, professa avec distinction à l'université d'Alcala, et fut nommé en 1570 historiographe de Philippe II. Outre plusieurs ouvrages sur l'histoire d'Espagne, il a laissé : *La Vida, el Martyro, la Invencion, las Grandezas y Translaciones de los gloriosos niños martyres san Justo y Paster*; Alcala, 1568, in-4°. *Voy.* André Schottus et Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MORALES** (Jean-Baptiste), dominicain, né à Ecija, dans l'Andalousie, vers 1597, mort en Chine l'an 1664, fut envoyé en 1618 à la mission des îles Philippines, fit d'inutiles efforts pour fonder dans le Mogol un établissement religieux, prêcha la foi en Chine, dans la province de Fokien, et travailla avec zèle à l'extinction de l'idolâtrie. On lui doit : 1° *Quæsita XVII proposita*; Rome, 1645, in-4°; — 2° *Catechismus sinice scriptus*; 1649; — 3° divers autres ouvrages manuscrits, tels qu'un *Diction. chinois*; une *Grammaire chinoise*; un *Traité sur l'amour de Dieu*; la *Vie de saint Dominique* en chinois; une *Relation de la prédication de l'Évangile dans la Chine*, etc. *Voy.* le P. Echard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 611. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MORAN, *Moderannus, Moderantus* (Saint), évêque de Rennes, né vers l'an 651, mort vers l'an 719 ou 730, monta sur le siége épiscopal de cette ville vers l'an 703, et gouverna son diocèse avec zèle et sainteté; il se rendit à Reims, où il visita le tombeau de saint Remy, puis à Rome, afin de rendre le même hommage à celui des saints apôtres. Il laissa à l'abbaye de Berzetto, située sur le territoire de Parme, une partie des reliques de saint Remy, dont on lui

Digitized by Google

avait fait présent à Reims; et Luitprand, roi des Lombards, lui ayant donné le monastère de Berzetto, le saint évêque soumit cette communauté à celle de Saint-Remy de Reims, et la gouverna jusqu'à sa mort. On célèbre la fête de saint Moran le 22 octobre. *Voy.* Flodoard, *Histoire de Reims*, l. I, ch. xx. D. Lobineau, *Vie des saints de Bretagne*, p. 174.

MORANGE (Bedien), théologien, né à Paris, mort à Lyon en 1703, se fit recevoir docteur de Sorbonne, et devint en 1660 chanoine de Lyon, puis vicaire général de ce diocèse. On a de lui : 1° *Summa universæ theologiæ catechistæ;* Lyon, 1670, 4 vol. in-8°; — 2° *Libri de Præadamitis brevis Analysis;* ibid., 1656, in-16; — 3° *Primatus Lugdunensis Apologeticon;* ibid., 1658, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MORASTHI, nom de lieu, patrie de Michée, dont nous avons un livre de prophéties. C'est ainsi que porte la Vulgate dans Jérémie, xxvi, 18, où le texte hébreu lit *le Moraschite*, aussi bien que dans Michée, i, 1, où la même version latine porte *Morasthite.* Ce qui prouve que *Morasthi* est un adjectif dérivé de *Morescheth*, qu'on trouve dans le texte original de Michée (i, 14), et que saint Jérôme a traduit par *héritage.* Or les uns prétendent que *Morescheth* est la même ville de Juda que *Marésa*, et les autres la distinguent, se fondant sur ce que Michée distingue formellement lui-même les deux villes, puisqu'au verset 14 du chapitre Ier de ses prophéties il appelle l'une *Morescheth*, et au verset 15 du même chapitre il nomme l'autre *Markscha.* *Voy.* Euseb., *Onomasticon.* Hieronym., *De Locis Hebraicis.* Reland, *Palæstina illustrata*, p. 902-903. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot Marésa. *Compar.* notre art. Marésa, n° II, et Michée, n° II.

MORASTHITE. *Voy.* l'art. précédent.

MORAVES (FRÈRES), secte ainsi nommée parce qu'elle s'est introduite vers le commencement du xviiie siècle en Moravie. Ses partisans sont les mêmes que les *Hernhutes.* *Voy.* ce dernier mot.

MORAVIA. *Voy.* Moural.

MORAWSKI (Jean), jésuite, né dans la petite Pologne en 1633, mort l'an 1700, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Quæstiones de Verbo incarnato, et de ejusdem admirabili Matre Virgine;* 1671, in-12; — 2° *Quæstiones de Deo uno et trino;* 1674, in-12; — 3° *Quæstiones theologicæ selectæ ad S. Thom. 1am et ad 1am 2æ;* 1688, in-12; — 4° *Quæstiones theologicæ selectæ ad 2am et 3am partem;* 1681, in-4°; — 5° *Pretiosa mors sanctorum, seu dispositio ad mortem bonam;* Posnanie, 1690, in-12, et 1698, in-8°; cet ouvrage est écrit en polonais; — 6° *Sancta romana Ecclesia ab antiquis hæreticorum calumniis de novo sanctitatis vindicata;* ibid., 1693, in-8°; — 7° *Theologia spiritualis, seu templum Spiritus sancti homo perfectus, ex doctrina Scripturæ Sacræ et sanctorum Patrum descriptus*, en polonais; ibid., 1695, et 1717, in-4°; — 8° *Fasti sanctorum meditationibus piis, necnon liturgia ac officii divini precibus coronati;* ibid., 1696, in-8°; — 9° *Scintillæ divini amoris ex variis societatis Jesu ascetis collectæ et auctæ;* ibid., 1696, et 1701, in-12; — 10° *Persuasiones Spiritus sancti in eremo sacra, seu lectiones piæ quæ sub tempus exercitiorum spiritualium evolvi possunt*, en polonais; ibid., 1700, in-4°; — 11° *Cathedra Spiritus sancti ad cor loquentis : Eremus contemplatrix divinorum, seu exercitia spiritualia per decem dies, cum additamento materiarum pro concionibus;* en polonais; ibid., 1700, in-4°. *Voy.* Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Morawski.

MORCELLI (Étienne-Antoine), jésuite, archéologue et épigraphiste, né à Chiari en Italie en 1737, mort dans la même ville l'an 1821, professa la grammaire, les humanités et l'éloquence. Il institua l'académie d'Archéologie, qui se réunissait à jour fixe dans les salles du musée Kircher, dont il était préfet. Après la suppression de la compagnie de Jésus, il occupa différents postes soit à Rome, soit à Chiari, où il fonda plusieurs établissements utiles. Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *Kalendarium Ecclesiæ Constantinopolitanæ DCCC annorum vetustate insigne, primitus editum, commentariis illustratum;* Rome, 1782, 2 vol. in-4°; document qui contient beaucoup de faits importants pour l'histoire des premiers temps de l'Église; — 2° *S. Gregorii II pontificis Agrigentinorum Libri X Explanationis Ecclesiastæ græce primum et cum latina interpretatione ac commentariis vulgati;* Venise, 1791, in-fol.; — 3° *Africana Christiana, inter partes distributa;* Brescia, 1816-1817, 3 vol. in-4°; ouvrage plein d'érudition; — 4° *Opusculi asceti;* ibid., 1820, 3 vol. in-8°; — 5° *Michaëleia, sive dies festi principis angelorum apud Clarenses*, edente J. Labusio; Milan, 1817, in-4°; — 6° *Electorum Libri II;* 1814; — 7° *Agapeja*, 1816; traité sur saint Agape, martyr, dont le corps fut donné par Pie VI à la ville de Chiari, et dont le culte fut établi par Morcelli dans son église. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani.* Baraldi, *Notizia di Marcelli;* Modène, 1825. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MORDECHAÏ. *Voy.* Mardochaï et Mardochée.

I. **MORE** (Alexandre), en latin *Morus*, ministre protestant, né à Castres en 1616, mort à Paris l'an 1670, se livra à la prédication, et professa successivement le grec, la théologie et l'histoire. Nommé, en 1659, pasteur de l'église de Charenton, il attira une grande foule à ses prêches; mais la légèreté de sa conduite le fit interdire peu de temps après. Il a laissé un certain nombre d'écrits, entre autres : 1° *De necessaria Dei gratia Disp. IV;* Genève, 1644, in-4°; Middelbourg, 1652; — 2° *Calvinus;* ibid., 1648, in-4°; — 3° *Causa Dei, id est de Scriptura Sacra exercitationes;* Middelbourg, 1653, in-4°. Bien que tous les ouvrages d'hérétiques qui traitent de religion tombent sous la IIe Règle générale de l'*Index*, celui-ci a été condamné par un décret particulier en date du 7 octobre 1673; — 4° *Notæ ad quædam loca Novi Fœderis;* Londres, 1661, in-8°; plusieurs édit.; — 5° *Sermons choisis;* Genève, 1694, in-8°; — 6° *Sermons sur le Catéchisme;* ibid., 1695, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de More. Feller, au mot Morus (Alexandre).

II. **MORE** (Hannah), anglicane, née en 1745 à Stappleton, près de Bristol, morte à Clifton l'an 1833, fit preuve dès ses premières années d'une grande intelligence. Comme elle était pauvre, quelques personnes riches l'aidèrent non-seulement à compléter son éducation, mais encore à élever une maison d'éducation pour les jeunes filles. Outre des *Drames sacrés* et d'autres poésies religieuses, on a de cette femme célèbre : 1° *Strictures on the modern system of female education;* Londres, 1799, 2 vol. in-8°; — 2° *Hints towards forming the character of a young princess;* ibid., 1805, 2 vol. in-8°; — 3° *Cœlebs in search of a wife;* ibid., 1805, 2 vol. in-8°; trad. en français, 1817, 4 vol. in-12; ouvrage devenu très-populaire; — *Practical Piety;* ibid., 1811, 2 vol. in-8°; 8e édit., 1812; — 5° *Christian Morals;*

ibid., 1812, 2 vol. in-8°; — 6° *Essay on the character and writings of saint Paul;* ibid., 1815, 2 vol. in-8°. Les *Œuvres complètes* d'Hannah More ont été publiées plusieurs fois. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MORE** (Henry), en latin *Morus*, anglican, philosophe et théologien, né à Grantham, dans le comté de Lincoln, en 1614, mort à Cambridge l'an 1687, fut admis au nombre des agrégés du collége du Christ, et refusa les plus hautes dignités de l'Église anglicane. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages de philosophie et de théologie, soit en anglais, soit en latin; le recueil complet n'existe qu'en latin, sous le titre de : *Opera omnia, tum quæ latine, tum quæ anglice scripta sunt, nunc vero latinitate donata;* Londres, 1679, 2 vol. in-fol. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum:* « Morus (Henricus), Cantabrigiensis, Opera omnia, tum quæ latine, tum quæ anglice scripta sunt. (Decr. 22 decembr. 1700, et 12 martii 1703.) » *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MORE** (Thomas). *Voy.* MORUS, n° VI.

MOREAU (Charles), de l'Ordre des Augustins, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *Défense de saint Augustin et des augustiniens;* Anvers, 1650.

MOREAUX ou **MOUREAUX** (*Beata Maria de Morellis*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit située dans le Poitou, au diocèse et à sept lieues de Poitiers. On ne connait ni l'époque de sa fondation, ni le nom de son fondateur.

I. **MOREL** (Andoche), jésuite, né à Dijon en 1599, mort à Grenoble l'an 1674, a laissé : 1° *Lettre d'un ecclésiastique d'Avignon sur l'année séculaire de sa compagnie;* 1640; — 2° *Réponse générale aux lettres répandues dans le public contre la doctrine des jésuites;* 1656; — 3° *Image de la noblesse chrétienne proposée dans la mort du vicomte Alexandre de Pasquier;* 1638; — 4° *Tractatus historicus de falso imposita SS. Patrum ratione docendi fideles tam in fide quam in moribus;* 1661; — 5° seize *Discours sur la canonisation de saint François de Sales;* 1665; — 6° *Relation de ce qui s'est passé à Saint-Pierre d'Avignon pour réprimer la licence du carnaval. Voy.* Sotwel, *Biblioth. Script. Societ. Jesu.*

II. **MOREL** (Claude), théologien, né à Châlons, mort à Paris en 1679, était docteur de Sorbonne, prédicateur ordinaire du roi et doyen de la Faculté. Il se montra toujours fort opposé aux jansénistes. On a de lui : 1° *Véritables sentiments de saint Augustin et de l'Église;* 1650; — 2° *Conduite de saint Augustin contre les Pélagiens;* 1658, in-12; — 3° *L'Oracle de la vérité, ou l'Église de Dieu contre toutes sortes d'hérésies;* 1666, in-12. *Voy.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MOREL** (Frédéric), dit l'*Ancien*, théologien et imprimeur, né dans la Champagne en 1523, mort l'an 1583, se fit remarquer par une solide érudition. Il a imprimé un nombre considérable de livres, dont on trouve la liste complète dans Mattaire; et il est l'auteur des ouvrages suivants : 1° *De la Providence, de Dieu, de l'Ame, de l'Humilité, oraisons prises de saint Jean Chrysostome;* 1557, in-16; — 2° *Traicté de la guerre continuelle et perpétuel combat des chrestiens, ou de la lutte chrestienne contre la chair, le monde et le diable, nos plus grands et principaux ennemis;* 1564, in-8°; — 3° *Traicté de saint Cyprien des douze manières d'abus, avec moyen d'iceux corriger;* 1571, in-8°. *Voy.* Mattaire, *Hist. Typograph. Parisiensis*, tom. I, p. 81. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MOREL** (Frédéric), fils aîné du précédent, imprimeur et savant helléniste, né à Paris en 1558, mort en 1630, montra dès sa jeunesse la plus grande aptitude pour les langues. Il fut professeur et interprète du roi de France, et son imprimeur ordinaire pour l'hébreu, le grec, le latin et le français. On lui doit : 1° plusieurs *Traités de saint Basile, de Théodoret, de saint Cyrille*, qu'il publia sur les manuscrits de la biblioth. royale, et qu'il accompagna de notes; — 2° une édition des *Œuvres d'Œcumenius et d'Aretas;* 2 vol. in-fol. *Voy.* Mattaire, *Hist. Typogr. Parisiensis*, tom. I, p. 192, 115. La Croix du Maine et du Verdier, *Biblioth. franç.*, tom. I, p. 196. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **MOREL** (Guillaume), savant imprimeur, né à Tilleul, en Normandie, l'an 1505, mort à Paris l'an 1564, a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° des *Notes sur saint Cyprien;* 1564, in-fol.; — 2° *Sur saint Ignace;* 1558, in-8°; — 3° *Sur saint Denys l'Aréopagite;* 1562, in-fol.; — 4° *Épîtres de saint Ignace*, trad. en latin et en français; 1562, in-8°; — 5° *Sententiæ Patrum de venerandis imaginibus*, en grec, en latin et en français; 1562, in-8°; — 6° *Le Traité des images de saint Jean Damascène*, trad. en français; 1562, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MOREL** (Robert), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à la Chaise-Dieu, en Auvergne, l'an 1653, mort à Saint-Denis en 1731, fut prieur à Meulan et à Saint-Crespin de Soissons, puis secrétaire du visiteur de France. Il se distingua autant par ses vertus que par sa science. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Effusions de cœur, ou Entretiens spirituels et affectifs d'une âme avec Dieu sur chaque verset des Psaumes et des Cantiques de l'Église;* Paris, 1716, 4 vol. in-12; — 2° *Méditations sur la Règle de Saint-Benoît;* ibid., 1717, in-8°; — 3° *Entretiens spirituels sur les Évangiles;* ibid., 1720, 4 vol. in-12; — 4° *Entretiens spirituels pour servir de préparation à la mort;* ibid., 1721, in-12; — 5° *Imitation de Jésus-Christ*, trad. nouvelle; ibid., 1723, in-12; — 6° *Méditation nouvelle sur les Évangiles;* ibid., 1726, 2 vol. in-12; — 7° *Du Bonheur d'un simple religieux et d'une simple religieuse qui aiment leur état et leurs devoirs;* ibid., 1727, in-12; — 8° *Retraite sur les principaux devoirs de la vie religieuse;* ibid., 1728, in-12; — 9° *De l'Espérance chrétienne;* ibid., 1728, in-12; — 10° *Effusion de cœur sur le Cantique des cantiques;* ibid., 1730, in-12; — 11° *Vérités de foi et de morale pour tous les états, tirées des seules paroles de l'Ancien et du Nouveau Testament;* 1 vol. in-12. *Voy.* D. Tassin, *Hist. littéraire de la congrégation de Saint-Maur.* Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759. Richard et Giraud, qui donnent les titres des autres écrits de Morel. Feller. Michaud.

MORELET (Laurent), doyen de l'église de Nuits, né à Dijon en 1636, fut aumônier du duc d'Orléans et prédicateur de la reine Marie-Thérèse. On a de lui : 1° *La Galerie de Saint-Cloud et ses peintures, expliquées sur le sujet de l'éducation des princes;* Paris, 1681, in-4°, et 1686, in-12, sous ce titre : *Traité de morale pour l'éducation des princes, tiré des peintures de la galerie de Saint-Cloud;* — 2° *De la Génération éternelle du Verbe incarné;* Nuits, 1720, in-8°; — 3° *Deuxième Discours tiré de l'ouvrage intitulé : Théologie éloquente ou le Prédicateur de Jésus-Christ;* ibid., 1720, in-8°. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, tom. II, p. 94.

MORELIUS. *Voy.* MORELLY.

MORELL ou **MORELLE** (Julienne), de l'ordre de Saint-Dominique, née à Barcelone en 1594, morte à Avignon en 1653, savait les langues an-

Digitized by Google

ciennes et modernes, la philosophie, la théologie, la jurisprudence et la musique. Ses vertus égalaient son savoir; aussi fut-elle nommée plusieurs fois maîtresse des novices et prieure. Elle a composé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : 1° une *Retraite de dix jours sur l'éternité;* — 2° une *Traduction française du Traité de la vie spirituelle de saint Vincent Ferrier;* Lyon, 1617, in-8°; — 3° *La Règle de saint Augustin*, avec des notes; Avignon, 1680. *Voy.* Lopès, *De Vega in Lauro Apoll.* André Schott, *Biblioth. Hispan.* Gretser, *Rer. vari.*, l. II, c. IV. Vincent Baron, *Apolog. de l'Ord.*, II part. Hilarion de Coste, *Éloges des femmes illustr.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

MORELLES (Côme), dominicain, né en Catalogne vers l'an 1555, mort en 1636, professa la théologie à Cologne, se rendit, en 1609, à Francfort, où il eut une conférence avec quelques ministres calvinistes, fut nommé, en 1618, inquisiteur général de la foi dans les trois électorats, et sut gagner l'amitié de l'électeur de Trèves. Mais les Espagnols, l'ayant pris pour l'espion de ce prince, l'arrêtèrent et l'enfermèrent dans la citadelle de Gand, où il mourut. Il a publié : 1° *Abrégé de la Vie de saint Louis Bertrand;* Cologne, 1609, in-4°; — *Relation de sa conférence avec quelques ministres protestants;* ibid., 1610, in-4°; — 3° *Relation de sa conférence avec un ministre calviniste nommé Bophorne;* Cologne et Gravenburik; 1610, in-4°; — 4° une nouvelle édition des *Œuvres de saint Thomas;* Anvers, 1612, 18 vol. in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 485. Richard et Giraud.

MORÉLY. *Voy.* MORELLY.

MORELLY ou **MORÉLY** (Jean-Baptiste), en latin *Morelius*, théologien protestant, né à Paris vers l'an 1510, s'est rendu célèbre par ses tentatives pour ramener l'Église, disait-il, à l'organisation démocratique; mais, condamné par plusieurs synodes et poursuivi par la haine de Calvin, il fut obligé de s'expatrier; on croit qu'il se retira en Angleterre. Il a publié : *Traicté de la discipline et police chrestienne;* Lyon, 1561, in-4°. On lui attribue : *De Ecclesia ab antichristo per ejus excidium liberanda;* Londres, 1589, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr génér.*

MORENAS (François), publiciste, né à Avignon en 1702, mort à Monaco en 1774, a laissé, outre quelques ouvrages purement littéraires : 1° *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique* de Fleury, avec la continuation jusqu'en 1750; 1750, 10 vol. in-12; — 2° *Abrégé du Dictionnaire des cas de conscience* de Pontas; Avignon, 1758, in-8°; — 3° *Précis du résultat des conférences ecclésiastiques d'Angers;* ibid., 1764, 4 vol. in-12. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

MORÉRI (Louis), docteur en théologie, né à Bargemont, dans le diocèse de Fréjus, en 1643, mort à Paris en 1680, a laissé, entre autres écrits : 1° *Pratique de la perfection chrétienne et religieuse*, trad. de l'espagnol d'Alph. Rodriguez; 1667, 3 vol. in-8°; — 2° *Le grand Dictionnaire historique, ou le Mélange curieux de l'histoire sacrée et profane;* Lyon, 1674, in-fol.; cet ouvrage, qui a été traduit en anglais, en allemand, en espagnol et en italien, a eu de nombreuses éditions; la 20° et dernière a paru à Paris, 1759, 10 vol. in-fol.; elle a été donnée par Drouet. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVII. Michaud. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

MORES (*Moræ*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située en Bourgogne, au diocèse de Langres, était fille de Clairvaux. Elle fut fondée au XII° siècle, du temps de Samson, archevêque de Reims, qui, à la demande de saint Bernard, engagea les chanoines réguliers de Saint-Denis de Reims à céder l'église de Mores et toutes ses dépendances pour l'établissement de ce monastère. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV.

MORESCHIN (Augustin), de l'Ordre des Augustins, né en Toscane, vivait au XVI° siècle. On a de lui : 1° *Du Purgatoire;* — 2° *Du Culte des saints;* — 3° *Des Reliques et des images;* — 4° *Des Prières, des aumônes et des sacrifices pour les morts;* — 5° *Du Chemin de l'éternité;* — 6° *De la Patience;* tous ces ouvrages ont été publiés à Naples en 1568.

MORESTEL (Pierre), docteur en théologie, né à Tournus, en Bourgogne, l'an 1575, mort en 1658, fut successivement curé de Saint-Nicolas-de-la-Taille, au pays de Caux, en Normandie, chanoine et doyen de la Saussaye, au diocèse d'Évreux, et curé de Saint-Martin de la Corneille. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Le Guidon des prélats et bouclier des pasteurs;* 1634; cet ouvrage fut condamné par l'archevêque de Rouen; — 2° *De Pompa ferali, seu justa funebria;* 1621; — 3° *Methodus ad acquirendas omnes scientias;* 1632. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MORET** ou **MURET** (*Murita* et *Muritum*), bourg du Gâtinais situé sur le Loing, et au diocèse de Sens. On y tint un concile en 850, et Loup de Ferrières écrivit, au nom de cette assemblée, une lettre à Erconrad, évêque de Paris; c'est la 115° épître de cet homme célèbre. Le P. Mansi parle d'un concile tenu à Moret vers l'an 1154, en faveur des moines de Vèselise, contre le comte de Nevers. *Voy.* le Père Mansi, *Supplém. à la Collect. des Conciles*, t. II, col. 491. Richard et Giraud.

MORETTI (Pierre), chanoine de l'église de Sainte-Marie, au delà du Tibre, vivait au XVIII° siècle. On a de lui : 1° *Patris Moretti, insignis basilicæ S. Mariæ trans Tiberim canonici, de ritu ostensionis sacrarum reliquiarum, a nemine hactenus peculiari dissertatione illustrato, Dissertatio historico-ritualis;* Rome, 1721; — 2° *De Ritu variandi choreale indumentum in solemnitate paschali apud clerum basilicarum Urbis usitato;* 1732; — 3° *Ritus dandi presbyterium papæ, cardinalibus et clericis nonnullarum ecclesiarum Urbis, nunc primum investigatus et explanatus, lucubratio æneis tabulis, notis et appendicibus ornata; quibus addenda alia et corrigenda in vulgatis ante ejusdem opusculis;* in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1742, p. 121 et suiv. Richard et Giraud.

MOREUIL (*Morolium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située en Picardie, entre Amiens et Mont-Didier. Elle fut fondée vers l'an 1109, en l'honneur de saint Waast, par Bernard, seigneur de Moreuil. Ce n'était primitivement qu'une celle dépendante de l'abbaye de Breteuil; mais, vers l'an 1140, elle fut érigée en abbaye, à condition que les religieux de Breteuil en nommeraient toujours l'abbé. Le monastère de Moreuil était occupé par les bénédictins non réformés. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. X, col. 1310.

MORGAN (Thomas), célèbre déiste anglais, mort à Londres en 1743, fut d'abord prédicateur d'une paroisse non conformiste; mais sa vie extrêmement déréglée et ses sentiments bien connus pour l'arianisme lui ayant fait perdre sa place, il se livra à l'étude de la médecine. Parmi ses écrits, dont les uns roulent sur la médecine et les autres sur l'arianisme, qu'il

Digitized by Google

défend, nous citerons seulement comme étant le principal : *The Moral philosopher, in a dialogue between Philalethes, a christian deist, and Theophanes, a christian jew*; Londres, 1737-1740, 3 vol., qui ont paru sous la voie de l'anonyme. Dans cet ouvrage, Morgan établit un antagonisme formel entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Il considère le Dieu des Juifs comme un Dieu purement national, subordonné, limité, tout à fait différent du vrai Dieu. Il dénature le caractère moral des plus saints personnages de l'Ancien Testament. Il ne voit généralement dans les miracles que des fourberies ou de pures légendes, bien qu'il les explique quelquefois d'une manière naturelle. Quant au christianisme, ce n'est aux yeux de Morgan qu'une doctrine morale et la restauration de la religion naturelle; et, pour les mystères de la foi, il les nie absolument. Enfin les sacrements ont été inventés par le clergé, qui a voulu par ce moyen se rendre nécessaire. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, qui expose plusieurs autres erreurs du déiste anglais.

MORGUES ou **MOURGUES**, sieur de **SAINT-GERMAIN** (Matthieu de), littérateur, né dans le Velay en 1582, mort à Paris l'an 1670, entra chez les Jésuites; mais il quitta ensuite la Société, et prêcha à Paris avec un tel succès, que Marguerite de Valois le choisit pour prédicateur. Plus tard il devint aumônier de Marie de Médicis. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Panégyrique en l'honneur de saint Joseph*, avec quelques *Sermons* de morale; 1665, in-4°; — 2° *Les Vérités chrétiennes*, connues sous le nom de *Manifeste d'Angers*; 1620; — 3° *Avis d'un théologien sans passion*; 1626, in-4°. *Voy.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. Richard et Giraud. Feller, et la *Nouv. Biogr. génér.*, art. MOURGUES.

MORIA, partie de la montagne de Sion sur laquelle Salomon bâtit le temple de Jérusalem. C'est une tradition très-ancienne que cette montagne est celle où Abraham conduisit Isaac son fils pour l'immoler à Dieu; quoique ce sentiment, selon D. Calmet, souffre quelque difficulté. Saint Augustin dit, à ce sujet, que saint Jérôme avait appris des anciens d'entre les Juifs que c'était là même qu'Isaac avait été immolé : *Jeronymus presbyter scripsit se certissime a senioribus Judæorum cognovisse quod ibi immolatus sit Isaac*. Ce même lieu fut désigné à David lorsqu'il y vit l'ange du Seigneur et qu'il y offrit un sacrifice, sur lequel Dieu fit descendre miraculeusement un feu du ciel. Les anciens interprètes, d'après la Vulgate et autres anciennes versions expliquent le mot *Moria* par *vision*; mais les modernes l'interprètent généralement par *vu de Dieu, choisi de Dieu*. *Voy.* Genèse, XXII, 2, 14. I Paralip., XXI, 15, 26, 28; XXII, 1, 2. II Paralip., III, 1. August., *De Civit.*, l. XVI, c. XXXII. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. sur le II° liv. des Paralip.*, chap. III. G. Gesenius, *Thesaurus*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MORICE DE BEAUBOIS (Pierre-Hyacinthe), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Quimperlé, dans la basse Bretagne, en 1693, mort à Paris l'an 1750, fut chargé de l'instruction des novices, et remplit plusieurs autres emplois. On lui doit : 1° *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique de Bretagne de D. Lobineau*; Paris, 1742-1746, 3 vol. in-fol.; — 2° *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*; ibid., 1750-1756, 2 vol. in-fol.; Morice fit paraître en 1750 le premier volume de cette histoire; la mort l'ayant surpris lorsqu'il préparait le second, D. Taillandier le publia en 1756. On a publié ces deux ouvrages réunis; Guingamp, 1836-1837, 2 vol. in-8°. *Voy.* D. Tassin, *Hist. littér. de la congrégation de Saint-Maur*. Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759. Le *Journ. des Savants*, 1741, 1742, 1745 et 1747. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MORIGGIA. *Voy.* MORIGIA, n° III.

I. **MORIGIA** (Jacques-Antoine de), fondateur des clercs réguliers de Saint-Paul, né à Milan en 1497, mort l'an 1546, entra d'abord dans une confrérie de pénitents établie à Milan, et connue sous le nom de *Confrérie de l'éternelle Sagesse*. Il refusa l'abbaye de Saint-Victor, et déploya la plus grande charité pendant la peste qui désola Milan en 1525. Plus tard il fonda, avec Antoine-Marie Zacharie de Crémone et Barthélemy Ferrari de Milan, la congrégation des clercs réguliers de Saint-Paul, ainsi appelée du nom de leur première chapelle à Milan, et qui plus tard prit celui de *Barnabites*, à cause de l'église de Saint-Barnabé. Cet institut fut approuvé par Clément VII, et Morigia, qui avait reçu la prêtrise, en fut nommé le premier prévôt. Cet Ordre ne tarda pas à se répandre dans presque tous les pays catholiques. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MORIGIA** (Jacques-Antoine), évêque de Pavie et cardinal, né à Milan en 1632, mort à Pavie l'an 1708, entra chez les barnabites, et acquit de la réputation comme prédicateur. Il devint successivement théologien du grand duc de Toscane, évêque de San-Miniato, archevêque de Florence, cardinal, archiprêtre de la basilique Libérienne et évêque de Pavie. Il a laissé, outre plusieurs *Oraisons funèbres* : *Lettere pastorali al popolo di Firenze*; in-fol. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.* Argelati, *Biblioth. Scriptor. Mediolanensium*, tom. II. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **MORIGIA** ou **MORIGGIA** (Paul), général des Jésuates de Saint-Jérôme, né à Milan en 1525, mort l'an 1604, fit réformer les statuts de son Ordre. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Calendario vulgare secondo il rito Ambrosiano*; Milan, 1591, 1598, 1662, in-4°; — 2° *Istorie dell' origine di tutte le religioni, libri III*; Venise, 1539, 1581, 1586, in-8°; — 3° *Paradiso di Gesuati, nel quale si racconta l'origine dell' Ordine de' Gesuati di S. Girolamo, et la vita del Giovanni Columbi, fondatore di esso Ordine, con parte delle sante vite d'alcuni de' suoi discepoli. Con due trattati, l'uno della Parola di Dio, e l'altro dell' Eccellenza dell' oratione*; Venise, 1582, in-4°; — 4° *Dello Stato religioso e via spirituale*; ibid., 1559 et 1569, in-8°; — 5° *Giardino spirituale*; Côme, 1597, in-8°; trad. en français avec la *Déclaration de la messe*; Arras, 1599; — 6° *Scala dei religiosi per la quale si salisce al colmo della perfezione della vita spirituale*, etc.; Pavie, 1551, in-4°; — 7° *Sommario cronologico delle vite dei pontefici romani*; Bergame, in-4°; — 8° *Elogi dei Pontefici romani, fondatori delle religioni*; ibid. *Voy.* Argelati, *Biblioth. Scriptor. Mediolanensium*. César Morigia, *Vita di P. Morigia*. J. Ghilini, *Teatro d'Uomini letterati*. Picinelli, *Ateneo de' Letterati Milanesi*. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MORIGNY (*Moriniacum*), abbaye de bénédictins non réformés, située dans la Beauce, près d'Étampes, au diocèse de Sens. Elle fut fondée au commencement du XII° siècle. *Voy.* Richard et Giraud.

MORILLON (Julien-Gatien), bénédictin de la

Digitized by Google

congrégation de Saint-Maur, né à Tours en 1631, mort à Rennes l'an 1694, remplit dans son Ordre plusieurs fonctions importantes. On a de lui, outre un poëme intitulé : *Joseph ou l'Esclave fidèle :* 1° *Paraphrase sur le livre de Job;* Paris, 1668; — 2° *sur le livre de l'Ecclésiaste;* ibid., 1670; — 3° *sur le livre de Tobie:* Orléans, 1674; Tours, 1679. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. hist. et crit. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MORIMOND (*Morimondus*), abbaye célèbre, une des quatre filles de Cîteaux, située vers les sources de la Meuse, à l'extrémité du diocèse de Langres, sur les frontières de la Lorraine. Elle fut fondée, l'an 1115, par Olderic d'Aigremont, seigneur de Choiseul, et par Adeline, sa femme. L'abbé, qui était régulier et électif, avait soixante-dix abbayes sous sa filiation immédiate, et était grand d'Espagne, en qualité de supérieur immédiat des cinq Ordres de chevalerie établis en Espagne et en Portugal. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VI, p. 289.

I. **MORIN** (Étienne), orientaliste et théologien protestant, né à Caen en 1625, mort à Amsterdam l'an 1700, exerça les fonctions de pasteur à Saint-Pierre-sur-Dive, près de Lisieux, puis à Caen. Plus tard il fut admis à l'académie de cette ville. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Dissertationes octo, in quibus multa sacræ et profanæ antiquitates monumenta explicantur;* Genève, 1683, in-8°; Dordrecht, 1700, in-8°; — 2° *Oratio inauguralis de linguarum orientalium ad intelligentiam Scripturæ Sacræ utilitate;* Leyde, 1686, in-8°; — 3° *Exercitationes de lingua primæva ejusque appendicibus, in quibus multa Scripturæ Sacræ loca exponuntur;* Utrecht, 1694, in-4°; — 4° *Explanationes sacræ et philologicæ in aliquot Veteris et Novi Testamenti locos;* Leyde, 1698, in-8°; on trouve à la fin de ce volume et à la suite de son *Oratio inauguralis*, une *Dissert. de horis salvificæ Passionis D. N. J. C.;* — 6° *Vita Sam. Bocharti*, en tête des *Opera Bocharti;* ibid., 1692, in-fol.; on trouve dans ce volume une dissertation de Morin intitulée : *De Paradiso terrestri;* — 6° *Epistolæ II de Pentateucho samaritano*, dans Van Dale, *De Origine idololatriæ;* Amsterdam, 1696, in-4°; cet ouvrage de Van Dale est à l'*Index*. (Decr. 14 jan. 1737.) *Voy.* Huet, *Origines de Caen*. P. Francius, *Recueil de discours*. Nicéron, *Mémoires*, t. XII. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MORIN** (Guillaume), bénédictin, né à Boiscommun, dans le Gâtinais, mort à Ferrières en 1640, fut grand prieur de l'abbaye de Ferrières, au diocèse de Sens. Il a laissé : 1° *Discours des miracles faits en la chapelle de Notre-Dame de Bethléhem, en l'abbaye de Ferrières en Gastinois, avec les antiquitez de cette abbaye;* Paris, 1605, in-12; 1647, in-8°; — 2° *Histoire de l'abbaye de Ferrières;* ibid., 1613, in-12; — 3° *Histoire générale des pays de Gastinois, Senonois et Hurepois*, etc.; ibid., 1630, in-4°; cet ouvrage peut être consulté avec fruit pour l'histoire ecclésiastique. *Voy.* la *Biblioth. histor. de France.* La *Nouvelle Biographie générale.*

III. **MORIN** (Guy de), littérateur, né dans le Maine, mort en 1536, entra d'abord dans un couvent; mais il en sortit à la mort de son frère aîné, et suivit la carrière des armes. On a de lui une traduction d'un traité d'Érasme, traduction dont François Sagon, ami de Morin, a donné une édition sous ce titre : *Préparatif à la mort, livre très-utile et nécessaire à chascun chrétien;* Paris, 1537, in-16. *Voy.* Franç. Sagon, *Discours de la vie et mort de Guy de Morin*, en tête du *Préparatif à la mort*. La Croix du Maine et Du Verdier, *Biblioth. Franç.* B. Hauréau, *Hist. littéraire du Maine*, tom. II, p. 345. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MORIN** (Henri), fils d'Étienne Morin, né à Saint-Pierre-sur-Dive en 1655, mort à Caen l'an 1728, abjura le protestantisme, et devint secrétaire de l'évêque de Blois; ce prélat facilita son admission à l'Académie des inscriptions. Morin a laissé quelques dissertations, parmi lesquelles on cite : 1° *De l'Usage de la prière pour les morts parmi les païens*, insérée dans les *Mémoires de l'Académie des belles-lettres;* tom III; — 3° *De l'Usage du jeûne chez les anciens par rapport à la religion*, dans les mêmes *Mémoires*, tom. IV; — 3° *Histoire critique de la pauvreté;* ibid. *Voy.* De Boze, *Hist. de l'Académie des belles-lettres*, tom. III; 1740, in-12. Richard et Giraud.

V. **MORIN** (Jean), oratorien, né à Blois en 1591, mort à Paris l'an 1659, était issu de parents calvinistes, qui l'envoyèrent à Leyde pour y étudier la philosophie et la théologie. De retour à Paris, il se convertit et entra chez les Pères de l'Oratoire, qui le nommèrent supérieur du collége d'Angers. En 1640, il fut appelé à Rome par Urbain VIII, qui s'occupait de la réunion des Églises grecque et latine; et, dans les discussions qui s'élevèrent à ce sujet, Morin montra les connaissances les plus étendues. De retour en France, il s'occupa uniquement de travaux d'histoire et de critique sacrée. Il a laissé : 1° *De Patriarcharum et primatum Origine;* Paris, 1626, in-4°; — 2° *Histoire de la délivrance de l'Église chrétienne par l'empereur Constantin, et de la grandeur et souveraineté temporelle donnée à l'Église romaine par les rois de France;* ibid., 1630, in-fol.; — 3° *Exercitationes ecclesiasticæ in utrumque Samaritanorum Pentateuchum;* ibid., 1631, in-4°; — 4° *Exercitationes biblicæ de hebraici græcique textus sinceritate, de germana LXX interpretum translatione dignoscenda;* ibid., 1633, in-4°; 1669, in-fol.; ces deux derniers ouvrages ont été réunis sous ce titre : *Exercitationes ecclesiasticæ et biblicæ;* ibid., 1686, 2 vol. in-fol.; — 5° *Commentarius historicus de disciplina in administratione sacramenti pœnitentiæ* XIII *primis sæculis in Ecclesia occidentali*, etc.; ibid., 1651, in-fol.; Anvers, 1682; Bruxelles, 1687, in-fol.; — 6° *Commentarius historico-dogmaticus de sacris Ecclesiæ ordinationibus secundum antiquos et recentiores latinos, græcos, syros et babylonicos, in quo demonstratur orientalium ordinationes conciliis generalibus et summis Pontificibus ab initio schismatis in hunc usque diem fuisse probatas;* Paris, 1655, in-fol.; — 7° *Opera posthuma de catechumenorum expiatione, de sacramento confirmationis, de contritione et attritione;* ibid., 1703, in-4°; — 8° *Antiquitates Ecclesiæ Orientalis clarissimorum virorum card. Barberini, L. Allatii, Lucæ Holstenii, Jos. Morini, etc., dissertationibus epistolicis enucleatæ, num ex ipsis autographis editæ. Quibus præfixa est Joann. Morini Vita;* Londres, 1682, in-12. Il a donné en outre une traduction du *Pentateuque* samaritain dans la Polyglotte de Le Jay; a dirigé l'édition de la traduction des Septante, qui parut avec une version latine et les notes de Nobilius; 1628, 3 vol. in-fol. *Voy.* la *Vie du P. Morin*, insérée à la tête de ses *Antiquités de l'Église orientale*. Lalouette, *Abrégé de la Vie du P. Morin*, imprimé dans les *Extraits des saints Pères de l'Église*, part. IV. Colomiès, *Gallia Orientalis*. Nicéron, *Mémoires*, tom. IX. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La

Digitized by Google

Nouv. Biogr. géner. Le *Diction. de la théol. cathol.*

VI. **MORIN** (Jean-Baptiste), astrologue, né à Villefranche, dans le Beaujolais, en 1583, mort à Paris l'an 1656, a publié un certain nombre d'ouvrages d'astronomie, dont plusieurs ont été attaqués par des savants qui ne partageaient pas ses opinions. Nous citerons seulement de lui : 1° *Quod sit Deus;* cette démonstration prétendue géométrique de l'existence de Dieu parut en 1635, et fut réimprimée avec additions sous le titre de : *De Vera Cognitione Dei ex solo naturæ lumine per theoremata adversus atheos mathematico more demonstrata;* Paris, 1655, in-12; ouvrage qu'on a prétendu n'être que la reproduction du discours de Richard de Saint-Victor sur le même sujet; — 2° *Refutatio compendiosa erronei ac detestandi libri De Præadimitis;* ibid. 1657, in-12. *Voy.* la *Vie de Jean-Baptiste Morin*, en latin, à la tête de l'*Astrologia Gallica*, et en français; Paris, 1660, in-12. Nicéron, *Mémoires*, tom. III. Grandjean de Fouchy, *Mémoire*, dans le *Recueil de l'Académie des sciences;* 1737. Delambre, *Hist. de l'astronomie moderne*, tom. II, p. 235-274. La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **MORIN** (Pierre), érudit, né à Paris l'an 1531, mort à Rome en 1608, était très-versé dans les langues, les belles-lettres et l'antiquité ecclésiastique. Il professa le grec et la cosmographie à Vicence et à Ferrare, puis il se rendit à Rome, où, à la recommandation de saint Charles Borromée, Grégoire XIII et Sixte V l'employèrent aux éditions des *Septante*, de la *Vulgate*, de la *Bible* en latin, trad. des *Septante*, des *Décrétales*, et à la *Collection des conciles généraux*, qui parut à Rome en 1608. Morin a laissé en outre quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Traité de l'aliénation des biens de l'Église;* — 2° *Exhortation aux Grecs*, pour servir de préface au concile de Florence; — 3° *Traité du bon usage des sciences;* — 4° une trad. latine des *Discours* de saint Basile sur les quarante martyrs, et de douze sermons de saint Jean Chrysostome; ces ouvrages ont paru à Paris en 1675. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MORING ou **MORINGE** (Gérard), docteur et professeur à l'université de Louvain, né à Bommel, dans la province de Gueldres, mort en 1556, devint chanoine et curé de Saint-Trond, dans le diocèse de Liége. On a de lui : 1° *Commentaire sur l'Ecclésiaste;* Anvers, 1553; — 2° *De la Pauvreté des ecclésiastiques;* ibid.; — 3° *Éloge de la tempérance;* ibid.; — 4° *Vies de saint Augustin, de saint Trond, du pape Adrien VI*, etc. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Le Mire, *De Script. sæc.* XVI.

MORINIACUM. *Voy.* Morigny.

MORINS (Robert de), chanoine régulier et prieur de Dunstable, né en Angleterre, mort l'an 1242, assista en 1215 au concile de Latran, sous Innocent III. Il a laissé une *Chronique du prieuré de Dunstaple*, qui commence avec l'ère chrétienne, et qui a été continuée jusqu'en 1381; elle a paru par les soins de Heam; Oxford, 1733, in-8°. *Voy.* Richard et Giraud.

MORLAY, lieu situé en Champagne où, l'an 678, on assembla un concile (*Concilium Morlacense*). *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. IX, p. 1064. Mabillon, *Annales S. Bened.*, tom. I, p. 541.

MORLEI ou **MORLEY** (Georges), évêque anglican de Worcester, puis de Winchester, né à Londres en 1597, mort à Farnham-Castle l'an 1684, fut d'abord chanoine d'Oxford. Il a laissé : 1° des *Sermons;* — 2° des *Lettres;* — 3° des *Mémoires*, en latin et en anglais; ces ouvrages réunis ont paru en 1684, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MORLIN (Joachim), ministre protestant, né à Wittemberg l'an 1514, mort en 1571, fut appelé à Kœnigsberg vers l'an 1551, à l'époque où l'on venait d'y fonder une université. Osiander ayant émis des opinions nouvelles au sujet de la justification, Morlin les réfuta de vive voix et par écrit; aussi Osiander le fit-il chasser de Kœnigsberg en 1552. Cependant Morlin fut rappelé en Prusse l'an 1556, et devint évêque de Samland. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *Explication des Psaumes de David;* — 2° *Traité du péché originel*, contre les Manichéens; — 3° *Lettres* à Osiander, avec les *Réponses*, etc. Tous ces écrits sont en latin. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

MORMONISME, MORMONS. Le Mormonisme, secte née de nos jours aux États-Unis, reconnait pour fondateur Joseph Smith, surnommé le Jeune, né dans la ville de Sharon (État de Vermont), le 23 décembre 1805. Dès l'âge de quinze ans, il prétendit avoir des visions célestes et des apparitions de personnages divins qui lui apprirent que les doctrines de toutes les confessions religieuses étaient entachées d'erreur, et qu'aucune d'elles n'était reconnue de Dieu comme son Église, comme son royaume. Ensuite, dans une vision, il reçut la promesse que la véritable doctrine, le complément de l'Évangile, lui serait un jour révélé à lui-même. Cette révélation eut lieu par le moyen du livre sacré que lui remit l'ange du Seigneur. C'est sans doute d'après les instructions contenues dans ce livre que Joseph Smith a enseigné à ses disciples que Dieu est une intelligence matérielle organisée, qui possède un corps et des parties; qu'il a la forme d'un homme, et qu'il est en réalité de la même espèce; mais qu'il est le modèle et le type de la perfection à laquelle l'homme doit atteindre; qu'il ne peut pas occuper deux espaces à la fois, et que par conséquent il ne saurait être présent partout. C'est sans doute encore le livre sacré qui a appris au chef des Mormons que les anges sont des intelligences issues de l'espèce humaine, que la plupart sont des enfants d'Adam et d'Ève, des êtres dieux ou fils de Dieu, doués de la même puissance, des mêmes attributs et facultés que le Père céleste et Jésus-Christ. Ainsi le matérialisme est au fond la véritable doctrine des Mormons; aussi l'une des brochures qu'ils répandent en plus grand nombre et avec plus de soin, a pour titre : *Les Absurdités de l'immatérialisme.* La première réunion de la secte se tint le 1er juin 1830, dans la petite ville de Fayette, et le premier établissement fut fondé à Indépendance, dans le Missouri. Là les divisions éclatèrent déjà entre les *saints*. Les Mormons, persécutés d'ailleurs par les sectes rivales, quittèrent le Missouri en 1838, et se rendirent dans l'Illinois, où ils fondèrent, en 1839, Nauvoo (*la Belle*). En 1844, Joseph Smith fut tué, avec son frère Hiram, par une multitude furieuse. Chassés de l'Illinois en 1846, ses disciples allèrent fonder en 1847 un vaste établissement, Deuret (*Ruche d'abeilles*), au sud du grand lac Salé et au nord du lac Utah. La communauté des biens et la pluralité des femmes forment la base de leur constitution. Brigham-Young, leur nouveau chef et le second prophète souverain des *saints des derniers jours*, comme ils s'appellent, a dit : *Je défie qu'on me prouve par la Bible que je n'aie pas le droit de prendre mille femmes, si cela me convient.* Sous un pareil pontife, le Mormonisme

Digitized by Google

ne pouvait manquer de faire de grands et de rapides progrès. Aussi il régna bientôt parmi les Mormons une dépravation telle, que les États-Unis songèrent à porter un peu de réforme dans la nouvelle Sodome. En 1858, la capitale de ces *saints* d'un nouveau genre fut occupée par les troupes fédérales, et ils cédèrent un instant à l'orage. Mais rien n'annonce que cette secte soit près de sa destruction, et la mollesse du gouvernement central américain n'est d'ailleurs que trop favorable à son extension. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, art. Brigham et Smith (Joseph), où l'on trouve beaucoup de détails sur les Mormons et un certain nombre d'ouvrages à consulter sur cette secte. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot Mormons, qui indique aussi quelques sources où l'on peut puiser d'utiles renseignements. L'*Encyclop. catholique*, au *Supplém.*, art. Mormonisme, Mormons.

MORNAY (Philippe de), en latin *Mornæus*, *Mornayus*, plus connu sous le nom de du Plessis-Mornay, baron de la Forêt-sur-Sèvre et seigneur du Plessis-Marly, né à Buhy, dans le Vexin français, en 1549, mort en 1623, fut un des plus fameux capitaines protestants de son siècle. Il se montra toujours fort attaché à Henri IV, qui le nomma conseiller d'état et gouverneur de Saumur. Mornay était très-versé dans les lettres et dans la théologie. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, qui sont tous à l'*Index* (I Cl. App. Ind. Trid., et decr. 16 martii 1621), et parmi lesquels nous citerons : 1° *Discours de la vie et de la mort;* Lausanne, 1576, in-8°; — 2° *Traité de l'Église*, etc.; Londres, 1578, in-8°; — 3° *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, etc.; Anvers, 1581, in-4°; plusieurs fois réimprimé jusqu'en 1617; — 4° *Advertissement sur la réception et publication du concile de Trente;* Paris, 1583; — 5° *De l'Institution, usage et doctrine du sainct Sacrement de l'Eucharistie en l'Église ancienne*, etc.; La Rochelle, 1598, in-4°; — 6° *Discours et Méditations chrestiennes;* Saumur, 1619, 2 vol. in-12; 1624, 3 vol. in-8°. *Voy.* David de Liques, *Vie de du Plessis-Mornay*, in-4°. Sponde, *Annal.* Dupleix, *Singularia plessiaca, sive memorabilia de vita et meritis, factis, controversiis et morte Ph. Mornæi du Plessis;* Hambourg, 1624, in-8°. René Mornai de Villetertre, *Vies de plusieurs anciens seigneurs de la maison de Mornai, avec leur généalogie;* Paris, 1689, in-4°. Richard et Giraud. Feller, qui rapporte quelques mots remarquables de Voltaire sur la religion de Calvin et de Luther. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MOROLIIS (BEATA MARIA DE). *Voy.* Moureilles.

MOROLIUM. *Voy.* Moreuil.

MORONE (Jean), évêque et cardinal, né à Milan en 1509, mort à Rome l'an 1580, fut nommé évêque de Modène en 1529, de Novare en 1553, et occupa successivement les siéges de Palestrine, de Frascati, de Porto et d'Ostie. Nommé plusieurs fois légat du pape, il fut promu au cardinalat en 1542, et chargé de clore, en 1563, le concile de Trente. A la mort de Pie IV, saint Charles Borromée donna sa voix au cardinal Morone, qui avait eu déjà vingt-huit voix dans un conclave précédent. Morone a laissé : 1° *Statuts synodaux du diocèse de Modène;* 1565, in-4°; — 2° un *Discours* prononcé au concile de Trente, et qui se trouve en tête des diverses éditions de ce concile; il a paru, en outre, à Milan, 1563 et 1576, in-4°; — 3° des *Lettres* relatives aux diverses missions dont il a été chargé. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Argelati, *Biblioth. Scriptor. Mediolanensium.* Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, tom. VII, part. I. Jacobelli, évêque de Foligno, *Vie du cardinal Morone.* Aubery, *Hist. des Cardinaux.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MOROSINI (Andrea), historien, né à Venise en 1558, mort l'an 1618, entra au sénat en 1600, fut nommé membre du conseil des Dix et historiographe de la république. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Opusculorum et Epistolarum Pars prima;* Venise, 1625, in-8°; ce recueil contient entre autres écrits : *De B. Thomæ Aquinatis Vita et scriptis;* — 2° *Imprese et espeditione di Terra Santa*, etc.; ibid., 1627, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. XII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MOROZZO** (Carlo-Giuseppe), en latin *Morotius*, prélat, né à Mondovi en 1645, mort à Saluces en 1729, entra dans la congrégation réformée de Saint-Bernard, et devint abbé de la Consola à Turin. Nommé évêque de Bobbio en 1693, il fut transféré à celui de Saluces en 1698; il fonda un séminaire dans ce dernier diocèse. Il a publié : 1° *Cursus vitæ spiritualis;* Rome, 1674, in-8°; trad. en italien, 1683; — 2° *Theatrum chronologicum Cartusiensis ordinis;* Turin, 1681, in-fol.; — 3° *Vita e virtu del B. Amadeo III, duca di Savoia;* ibid., 1686, in-fol.; — 4° *Cistercii reflorescentis, seu congregationum cistercio-monasticarum B. Mariæ Fuliensis in Gallia et reformatarum S. Bernardi in Italia, chronologica Historia;* ibid., 1690, in-fol. *Voy.* Cinelli, *Bibliotheca volante*, tom. III, p. 370. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, t. VIII, p. 108. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MOROZZO** (Giuseppe), prélat et cardinal, né à Turin l'an 1758, mort à Novare en 1842, se fit recevoir docteur en théologie en 1777. Il devint successivement protonotaire apostolique, vice-légat de Bologne, gouverneur de Pérouse et de Civita-Vecchia, archevêque de Thèbes *in partibus*, secrétaire de la Congrégation des Évêques, cardinal et évêque de Novare. Il a laissé : 1° *Statistique du patrimoine de Saint-Pierre;* Rome, 1797; — 2° *Éloge historique du cardinal Bobba;* Turin, 1799, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. gén.*

MORRISON (Robert), anglican, philologue, né en 1782 à Morpeth, dans le comté de Northumberland, mort à Canton en 1834, est devenu célèbre par ses travaux sur la langue chinoise. Après s'être livré à des études savantes, il partit pour Canton, où il apprit en peu de temps la langue du pays. Il fut nommé, en 1808, interprète de la factorerie anglaise à Macao. C'est surtout à lui qu'est due la fondation, en 1818, du collége anglo-chinois de Malacca, auquel il fit un don de 1000 livres sterling. Après un voyage en Europe, il retourna en Chine en 1826. Outre un *Dictionnaire chinois*, une *Grammaire chinoise*, et quelques autres ouvrages de philologie, il a laissé une *Version chinoise de la Bible*, qui parut depuis 1810 jusqu'en 1818, en parties détachées; elle forme environ 30 vol. in-12; elle a été fidèlement composée sur la version anglaise. Plusieurs des livres de l'Ancien Testament ont été traduits par le docteur Milne. Morrison, qui connaissait mieux que personne les imperfections de son ouvrage, travaillait à en donner une édition complétement nouvelle, lorsque la mort le surprit. *Voy.* A. de Rémusat, *Journ. des Savants*, août 1824. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MORT** (*Mors*), terme qui se prend dans l'Écriture : 1° pour la mort du corps, qui consiste dans la séparation de l'âme et du corps; 2° pour la mort de l'âme, qui consiste dans sa séparation d'avec Dieu par le péché mortel, et

Digitized by Google

la perte de la grâce sanctifiante; 3° pour la privation de la béatitude éternelle ou la damnation; c'est ce qu'on appelle une seconde mort; 4° pour un danger imminent de mort, la peste, les maladies contagieuses, le poison ou un grand malheur. — La mort est entrée dans le monde par la jalousie du démon; et le premier homme n'en subit la triste loi pour lui et pour sa postérité que parce qu'il mangea du fruit défendu. S'il n'eût point violé la défense que Dieu lui avait faite d'en manger, il ne serait pas mort, et l'usage du fruit de l'arbre de vie l'aurait conservé dans une santé constante pendant une longue et heureuse vie, après laquelle Dieu l'aurait transporté sans le faire mourir, comme Énoch et Élie, dans le séjour de l'immortalité. C'est la doctrine des conciles et des Pères, quoique plusieurs rabbins croient qu'après avoir très-longtemps vécu, son âme se serait séparée de son corps sans douleur et sans violence, par le baiser du Seigneur, pour aller jouir d'une vie éternelle et beaucoup plus heureuse encore. Jésus-Christ a vaincu la mort par sa mort même, et nous a mérité l'immortalité, non qu'il ait rendu notre âme immortelle de mortelle qu'elle fut auparavant, ni qu'il nous ait préservés de la mort, mais parce qu'il nous a rendu la vie de la grâce et mérité le bonheur éternel, pourvu que nous ayons soin de nous appliquer le mérite de sa mort par la foi, les sacrements et les bonnes œuvres. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute plusieurs erreurs des incrédules relativement à la mort. L'*Encyclop. cathol.*, art. MORT (*phys. et théol.*).

II. **MORT** (*Mortuus*). Les morts étaient traités avec beaucoup de respect chez les Hébreux, qui étaient convaincus de l'immortalité de l'âme et de la résurrection future. Ils se faisaient un devoir de les ensevelir, de faire leurs obsèques, de porter de la nourriture sur leurs tombeaux, afin d'en faire profiter les pauvres, et ils regardaient la privation de sépulture comme un grand malheur. Lorsqu'un Israélite mourait dans une maison ou dans une tente, ceux qui s'y trouvaient et les meubles qui y étaient, contractaient une souillure de sept jours, et il en était de même de ceux qui, à la campagne, touchaient le corps, ou les os, ou le sépulcre d'un homme mort. Aujourd'hui les Juifs ne se regardent pas comme souillés par un mort; ils se contentent de déchirer l'extrémité de leur habit de la largeur de la main. Les chrétiens rendent aussi de grands honneurs aux morts; ils les ensevelissent avec beaucoup de religion et de soin. *Voy.* dom Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* SÉPULTURE.

III. **MORT (CONFRÉRIE DE LA BONNE)**. Cette confrérie, très-répandue dans l'Église, a été fondée en 1620 par Philippe Holzhauser, commissaire des finances électorales à Munich. Elle a pour but immédiat de préparer à une mort chrétienne; elle se compose de fidèles des deux sexes; les papes Paul V, Benoît XIII et Clément XI y ont attaché de nombreuses indulgences. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

IV. **MORT (DÉCLARATION DE LA) D'UN ÉPOUX ABSENT**. La mort d'un époux absent ne peut autoriser l'époux survivant à convoler à de secondes noces, tant que ce dernier n'a pas établi la preuve de la mort réelle par un acte légal de décès, et que la mort n'a pas été déclarée judiciairement.

V. **MORT (PEINE DE)**. L'Église a toujours reconnu à la puissance temporelle le droit d'appliquer la peine de mort. L'Ancien Testament prescrit formellement, à maintes reprises, l'application de cette peine. Et quoique ces prescriptions aient été abolies par le Nouveau Testament, en tant qu'elles supposent l'état politique des Israélites, et qu'elles sont, d'après l'expression technique des moralistes, des lois judiciaires (*leges judiciales*), il ne s'ensuit pas que la peine de mort elle-même soit abolie. De là vient que Jésus-Christ reconnaît formellement le droit qu'a la puissance établie d'appliquer cette peine, lorsqu'il répond à Pilate, qui lui disait qu'il avait le pouvoir de le crucifier : « Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, s'il ne t'avait été donné d'en haut. » Saint Paul s'explique encore plus clairement, quand il dit : « Que si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas sans motif qu'elle (la puissance) porte le glaive, puisqu'elle est le ministre de Dieu dans sa colère contre celui qui fait le mal. » L'expression *porter le glaive* étant une figure qui ne peut s'appliquer qu'à celui qui a droit de vie et de mort, il est évident que l'Apôtre reconnaît aux puissances le droit d'appliquer la peine capitale. Ajoutons qu'on ne trouve rien dans la tradition de l'Église qui s'oppose à ce droit; que les Pères, au contraire, enseignent formellement que ni la proclamation ni l'application de la peine de mort ne violent le cinquième commandement de Dieu, et que le droit canon suppose le droit qu'a la puissance civile d'appliquer la peine capitale comme une chose qui se comprend d'elle-même. *Voy.* Genèse, IX, 6. Exode, XXI, 12, 14, 15, 16, 17, 23. Lévit., XXIV, 17, 21. Deutéron., XIX, 11, 12. Jean, XIX, 10, 11. Rom., XIII, 4. August., *De Civit. Dei*, l. I, c. XXI. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve d'autres preuves décisives en faveur de la peine de mort, les conditions voulues pour qu'elle soit légitimement appliquée, et la solution des difficultés qu'on y a opposées.

VI. **MORT CIVILE**, état d'une personne qui est retranchée de la société et de la vie civile, et qui la rend incapable de tout effet civil, comme de succéder, de disposer de ses biens par testament, etc. On distingue trois sortes de mort civile : 1° celle qui s'opère par la profession religieuse dans un monastère; 2° celle à laquelle donne lieu une condamnation à mort non exécutée; 3° celle qui résulte de quelques autres condamnations, comme les galères ou le bannissement perpétuel. La deuxième espèce de mort civile est regardée comme une image de la mort naturelle, et doit, par conséquent, opérer les mêmes effets; mais les deux autres genres de mort civile ne peuvent pas être regardés comme une fiction de la mort naturelle; car la personne est réputée morte à la société, mais non pas à la nature; aussi sa mort civile et politique ne saurait-elle influer sur des droits qui ne peuvent naître ou mourir que lorsque les personnes cessent réellement d'exister. En France, le Code civil statue relativement à la *mort civile*, dans ses articles 22-33. L'article 25 va même jusqu'à dissoudre un mariage précédemment contracté; mais une loi du 31 mai 1854 abolit la *mort civile*. Dans tous les cas, le mariage contracté par un mort civilement ne serait pas pour cela invalide aux yeux de l'Église; car il n'existe aucune loi canonique qui annule ces sortes de mariages. Ainsi la *mort civile* ne saurait être un empêchement canonique; elle peut bien dissoudre un mariage quant aux effets civils, mais non quant au lien : *Quod Deus conjunxit, homo non separet*. Les jurisconsultes le reconnaissent. Autrefois, en France, la profession religieuse emportait la *mort civile*, qui était encourue du moment de l'émission des vœux; et un religieux ne recou-

Digitized by Google

vrait même pas la *vie civile* par l'adoption d'un bénéfice, par la sécularisation de son monastère ou par la promotion à l'épiscopat. Aujourd'hui que le gouvernement ne reconnait plus de vœux perpétuels, ceux qui les contractent ne peuvent être privés de leurs droits civils. *Voy.* Richard et Giraud. Delvincourt, *Cours de Code civil*, t. I, p. 215, édit. de 1819. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* L'*Encyclop. cathol.*

VII. **MORT DE JÉSUS-CHRIST.** La *mort de Jésus-Christ* est un des principaux articles de notre foi contenu dans le Symbole des Apôtres, par lequel nous faisons profession de croire que Jésus-Christ est véritablement mort, c'est-à-dire que son âme a été séparée de son corps, quoiqu'en vertu de l'union hypostatique la divinité de Jésus-Christ n'ait été séparée, ni de l'âme, qui descendit aux enfers, ni du corps, qui fut mis dans le tombeau. L'Ecriture nous apprend que Jésus-Christ est mort généralement pour tous les humains, qu'il a satisfait pleinement pour tous les hommes, et le concile de Trente déclare que tous ne reçoivent pas le bienfait de sa mort, mais seulement ceux auxquels le bienfait de cette mort est communiqué. *Voy.* I Jean, II, 2. Conc. Trident., sess. VI, c. III. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

VIII. **MORT MYSTIQUE DE L'ÂME**, terme par lequel les mystiques entendent un détachement général du péché, soit mortel, soit véniel, des mauvaises habitudes, des défauts, des imperfections, de toutes les choses périssables et créées, qui rend l'âme comme insensible à leur égard, et qui fait qu'elle ne vit que pour Dieu et en Dieu, selon ces paroles de l'apôtre saint Paul : « Je vis, non plus moi, mais le Christ vit en moi... Vous êtes mort, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. » *Voy.* Galat., II, 20. Coloss., III, 3.

MORTEMER (*Mortuum Mare*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans la Normandie, au diocèse de Rouen. Elle était de la filiation d'Orcamp et de la ligne de Clairvaux. Les religieux de Mortemer habitèrent d'abord le monastère de Notre-Dame de Belmont, fondé en 1130 par Robert de Candos, châtelain de Gisors, et ils y suivirent la règle de Saint-Benoit; mais, l'an 1134, ils s'établirent à Mortemer, où quelques ermites habitaient déjà; et, s'étant tous réunis, ils embrassèrent en 1138 la règle de Cîteaux. Henri I[er], roi d'Angleterre et duc de Normandie, est regardé comme le fondateur de cette communauté. *Voy.* la *Gall. Christ.*, t. II, col. 307. Richard et Giraud.

MORTIER (Pierre-Nicolas du), général des clercs réguliers, né à Tournai en 1639, mort à Rome vers l'an 1710, professa la théologie dans cette dernière ville. Il a publié : *Etymologiæ græco-latinæ, seu e græcis fontibus depromptæ, in quibus omnia pene vocabula ab Hellade oriunda, ad theologiam positivam, scholasticam et moralem spectantia in didacticis, polemicis et historicis magis obvia explicantur, enucleantur, variis eruditionibus illustrantur*, etc.; Rome, 1703, in-fol. Cet ouvrage, d'ailleurs fort incomplet, est rempli d'étymologies forcées, quand elles ne sont pas entièrement arbitraires. *Voy.* les *Archives de Louvain*. Hélyot, *Hist. des Ord. religieux*, tom. IV, p. 263-274. Le *Journ. des Savants*, 1704. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MORTIFICATION (*Mortificatio, maceratio*). On entend par ce mot ce qui peut réprimer non-seulement les appétits déréglés du corps, la mollesse, la sensualité, la gourmandise, la volupté, comme le fait la macération, mais encore les vices de l'esprit, la curiosité, la vanité, la jalousie, etc. Par la mortification, on renonce non-seulement aux plaisirs illicites, mais même à ceux qui sont permis, pour l'amour de Dieu, afin d'expier ses péchés et d'acquérir de plus grandes grâces. Il faut n'avoir jamais lu l'Évangile ou les Épîtres de saint Paul pour mettre en doute la nécessité de la mortification. « Si quelqu'un veut venir après moi, dit le divin Sauveur, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et me suive. » Instruit à son école, le grand Apôtre s'écrie : « Si c'est selon la chair que vous vivez, vous mourrez; mais si par l'esprit vous mortifiez les œuvres de la chair, vous vivrez... Je châtie mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres je ne sois moi-même réprouvé. » Les premiers chrétiens suivirent cette morale à la lettre. « Pour nous, dit Tertullien, desséchés par le jeûne, exténués par toute espèce de continence, éloignés de toutes les commodités de la vie, couverts d'un sac et couchés sur la cendre, nous faisons violence au Ciel par nos désirs, nous fléchissons Dieu. » *Voy.* Matth., XVI, 24, etc. Rom., VIII, 13. I Corinth., IX, 27. Tertull., *Apologet.*, c. XL, sub fin. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, répond victorieusement aux objections des protestants et des incrédules contre la mortification. L'*Encyclop. cathol.*, où on lit d'excellentes considérations sur la mortification. *Compar.* MACÉRATION.

MORTON (Thomas), prélat anglican, né à York en 1564, mort à Easton-Mauduit, dans le comté de Northampton, l'an 1659, professa la logique à Cambridge, et devint successivement doyen de Glocester et de Winchester, évêque de Chester, de Coventry et de Durham. Il laissa la réputation d'un prélat savant, pieux et charitable. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Apologia catholica*; Londres, 1605-1606, in-4°; — 2° *An exact Discovery of Romish doctrine in the case of conspiracy and rebellion*; ibid., 1605, in-4°; — 3° *A Catholike appeale for protestants out of the confessions of the Romane doctors*; ibid., 1610, in-fol.; — 4° *Of the Institution of the sacrement by some called the mass*; ibid., 1631, 1635, in-fol.; — 5° *Confessions and proofs of protestant divines*; Oxford, 1644, in-4°; — 6° *Ezekiel's Wheels*; Londres, 1653, in-8°. Les écrits de Morton sont estimés des théologiens anglais, mais peu connus hors de l'Angleterre. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MORTS** (*Mortui*). *Voy.* MORT, n° II.

II. **MORTS (APPARITION DES).** *Voy.* APPARITION.

III. **MORTS (FÊTE ou JOUR DES).** La *Fête* ou le *Jour des Morts*, ou des *Trépassés*, est un jour de prières solennelles qui se font le 2 novembre pour les âmes du purgatoire en général. Amalaire, diacre de Metz, a placé l'office des Morts dans son ouvrage des *Offices ecclésiastiques*, dédié à Louis le Débonnaire l'an 827; mais il y a toute apparence qu'au IX[e] siècle cet office ne se faisait encore que pour les particuliers. C'est saint Odilon, abbé de Cluny, qui, en 998, institua dans tous les monastères de sa congrégation la fête de la Commémoration de tous les fidèles défunts, et l'office pour tous en général. Cette dévotion, approuvée par les papes, se répandit bientôt dans tout l'Occident. Dans plusieurs diocèses cette fête n'était que de dévotion; dans d'autres, tels que ceux de Vienne et de Tours, et dans l'ordre de Cluny, on la chômait tout le jour. Dans quelques autres elle n'était de précepte que jusqu'à midi. Le concile d'Oxford, tenu en 1222, la déclara fête de se-

Digitized by Google

conde classe, et permit seulement les travaux nécessaires et importants. *Voy.* le *Manuel catholique pour l'intelligence de l'Office divin;* Paris, 1802. L'*Encyclop. cathol.*, où l'on trouve des détails très-intéressants. *Compar.* PRIÈRE. PURGATOIRE.

IV. **MORTS (ŒUVRES, PRIÈRES, SACRIFICES POUR LES).** *Voy.* PURGATOIRE.

MORTUAIRE, ce qui regarde le mort. On appelle droits mortuaires ce que l'usage ou la loi adjuge aux curés ou aux vicaires pour l'enterrement et extrait mortuaire, le certificat du jour de l'enterrement. Il y avait en Angleterre un droit mortuaire consistant en une certaine quantité de meubles ou de bétail que l'église paroissiale prenait dans la succesion de chaque défunt. *Voy.* Richard et Giraud.

MORTULA. *Voy.* MARTA, n° I.

MORTUUM MARE, abbaye. *Voy.* MORTEMER.

I. **MORUS** (Alexandre). *Voy.* MORE, n° I.

II. **MORUS** (Henri). *Voy.* MORE, n° III.

III. **MORUS** (Humbert), écrivain du XVIe siècle, a donné : *Des Onctions saintes;* Paris, 1593; dans cet ouvrage l'auteur traite de la sainte ampoule.

IV. **MORUS** (Michel), théologien, né en Irlande, mort à Paris l'an 1726, dirigea le collége de Dublin, professa la théologie à Rome, fut nommé supérieur du séminaire de Montefiascone, puis recteur de l'université de Paris, professeur de philosophie grecque et latine au collége Royal, et principal du collége de Navarre. On a de lui : 1° *De Existentia Dei et humanæ mentis immortalitate, secundum Aristotelis et Cartesii doctrinam disputatio;* Paris, 1696; — 2° *Nova scientiarum Methodus;* ibid., 1718. *Voy.* les *Mém. du temps. Mél. de litt. et d'hist.*, tom. III, part. I, p. 202. Richard et Giraud.

V. **MORUS** (Samuel-Frédéric-Nathanaël), protestant, théologien et humaniste, né à Lauben, dans la haute Lusace, en 1736, mort à Leipzig l'an 1792, professa successivement dans cette dernière ville la philosophie, les langues grecque et latine, et la théologie. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Epitome theologiæ christianæ;* Leipzig, 1789, in-8°; trad. en allemand; 1795; — 2° *Commentarius exegetico-historicus in Mori Epitomen;* Halle, 1797-1798, 2 vol. in-8°; — 3° *Leçons académiques sur la morale théologique*, en allemand; Leipzig, 1794-1795, 3 vol. in-8°; — 4° *Dissert. theologicæ et philologicæ;* ibid., 1787-1794, 2 vol. in-8°; trad. en allemand; ibid., 1793-1794; — 5° *Super hermeneutica Novi Testamenti Acroases academicæ;* ibid., 1797-1802, 2 vol. in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **MORUS** ou **MORE** (Thomas), chancelier d'Angleterre, né à Londres en 1480, mort l'an 1535, était un homme pieux, savant, humble, équitable, prudent, ferme et charitable. Il sut se concilier l'affection et le respect de tous les gens de bien, et il se montra toujours le protecteur éclairé des lettres et des arts. Il refusa avec un courage invincible de reconnaître Henri VIII pour chef de l'Église anglicane; aussi ce prince, exaspéré de voir dans son royaume un seul homme s'opposer à sa tyrannie, le fit-il condamner à mort. On doit à Morus plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Expositio passionis Christi;* — 2° *Responsio ad convicia M. Lutheri;* — 3° *Quod pro fide mors fugienda non sit;* — 4° *Precatio ex Psalmis collecta*, etc.; ses œuvres latines ont paru à Bâle, 1563, 1 vol. in-fol.; à Louvain, 1566, et à Francfort, 1589. Ses écrits, rédigés en anglais, et qui contiennent sutout des ouvrages de controverse religieuse, ont paru à Londres, 1557, 1 vol. in-fol. *Voy.* Will. Roper, *Vita Mori;* Oxford, 1716, in-8°; trad. en anglais; Londres, 1732. Stapleton, *Tres Thomæ* (les deux autres sont l'apôtre et l'archevêque de Cantorbéry). Wordsworth, *Ecclesiastical Biography.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXV. A. Cayley, *Memoirs of sir Th. More.* Feller. Michaud, au mot MORE. La *Nouv. Biogr. génér.*

MORY (Louis), curé de Saint-Germain, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Motifs pour engager les ecclésiastiques à travailler au salut des âmes;* Lyon, 1702, 4 vol. Ces motifs sont au nombre de huit.

I. **MOSA**, fils de Caleb et de sa femme du second rang Épha. *Voy.* I Paralip., II, 46.

II. **MOSA**, fils de Saharaïm et de Hodès. *Voy.* I Paralip., VIII, 9.

III. **MOSA**, fils de Zamri et père de Banaa, appartenait à la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 36.

MOSANDER (Jacques), chartreux, né en Flandre, mort en Moravie l'an 1590, a donné : 1° une édition du *Martyrologe* d'Adon : 1581; édition plus correcte que toutes les précédentes; — 2° le VIIe vol. des *Vies des saints*, que Surius avait laissé imparfait; il a travaillé en outre à quelques autres ouvrages. *Voy.* Petreius, *Bibl. Carthus.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

MOSCHUS (JEAN). *Voy.* JEAN, n° CXXV.

MOSCHUS (Michel), chanoine régulier, né à Tarente, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *Le Régulier*, ou *De la Perfection religieuse;* Palerme et Venise, 1628, 2 vol.

MOSCOU (*Moscua*). *Voy.* MOSCOW.

MOSCOVIE. *Voy.* RUSSIE.

MOSCOVITES. *Voy.* RUSSES.

MOSCOW ou **MOSCOU** (*Moscua*), ancienne capitale de l'empire moscovite, située sur la rivière de *Mosca*. Elle fut érigée en métropole au XVe siècle, et devint, de l'an 1589 à l'an 1703, le siége du patriarche des Moscovites. A cette époque, la dignité patriarcale, mais non la métropolitaine, dont jouissait Moscow fut supprimée. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 163, 164. Richard et Giraud.

MOSEL, ville dont Ézéchiel fait mention, mais dont on ignore la situation. L'hébreu porte *Meouzzal*, les Septante, *Ex Asel*, le Syriaque, *Men Ouzel.* Ces deux versions supposent dans l'hébreu la leçon *Méouzel*, c'est-à-dire *de Ouzel;* d'où plusieurs interprètes modernes ont conclu que l'on doit lire dans le texte original *Méouzdl*, comme portent plusieurs manuscrits actuels, et que dans cette hypothèse *Ouzal*, qui est aussi le nom d'un des fils de Jectan (Gen., X, 26, 27), serait l'ancien nom de *Sanaa*, capitale de l'Arabie Heureuse. *Voy.* les commentateurs sur Ézéch., XXVII, 19. Bochart, *Geogr. sacr.*, part. I, l. II, c. XXI, p. 130 et suiv. J.-D. Michaelis, *Spicileg. Geogr. hebr. ext.*, tom. II, p. 164, seqq.

MOSENIGA. *Voy.* MESSÈNE.

I. **MOSER** (François-Joseph), célèbre prédicateur à la cathédrale, et professeur à l'université catholique de Strasbourg, né à Saverne en 1751, mort à Strasbourg l'an 1780, fit ses premières études chez les franciscains de Saverne. De là il fut envoyé au collége des jésuites de Molsheim, puis au collége royal de Strasbourg, où il fit sa physique. En 1769 il entra au séminaire de Strasbourg. Ordonné prêtre, il fut nommé prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, et convertit un grand nombre de protestants et plusieurs juifs. On a de lui un grand nombre de *Sermons*, dans lesquels on admire surtout l'ordre et la clarté des développements,

Digitized by Google

le feu et l'onction du style. La collection la plus complète est celle qui a paru à Francfort-sur-le-Mein, 1831-1834, 5 vol. in-8°. Outre cette collection, Moser a laissé beaucoup de manuscrits dont on ne saurait trop regretter la perte. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **MOSER** (Jean-Jacques), protestant publiciste, né à Stuttgart en 1701, mort l'an 1785, se fit recevoir licencié en droit à Tubingue, et professa dans cette ville, puis à l'université de Francfort-sur-l'Oder. Nommé conseiller intime du roi de Prusse, il fut chargé de plusieurs négociations importantes, et il accepta plus tard la place de directeur de la chancellerie à la cour de Hesse-Hombourg. Outre un grand nombre d'ouvrages traitant presque tous du droit public, il a laissé : *Corpus juris evangelicorum ecclesiasticum*; Zullichau, 1737-1738, 2 vol. in-4°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MOSÉRA, montagne de l'Arabie Pétrée, où Aaron mourut et fut enseveli. C'est la même montagne que Hor. *Voy.* Deutéron., x, 6. *Compar.* Hor.

MASÉROTH, lieu où les Israélites campèrent après avoir quitté Hesmona. *Voy.* Nombres, xxxiii, 30.

* **MOSES**. Ce mot latin étant souvent confondu avec *Moïse* ou *Moyse*, on devra chercher à ces deux derniers mots les personnages qu'on ne trouvera pas à *Moses*.

I. **MOSES BEN MAÏMON** ou **MAÏMOUN**. *Voy.* Maïmon.

II. **MOSES MENDELSSOHN**. *Voy.* Mendelssohn.

III. **MOSES MICOSTI**, célèbre rabbin espagnol du xiv° siècle, est un de ceux qui ont écrit le plus judicieusement sur les commandements de la loi judaïque. On a de lui un ouvrage hébreu intitulé : *Le Grand Livre des préceptes*; Venise, 1747, in-fol.

MOSETTE ou **MOZETTE**. C'était, dans l'origine, une espèce de manteau avec un capuchon dont on se servait au chœur pendant l'hiver. Ce manteau, auquel on donnait le nom de *camail* ou *cap de maille*, parce qu'il était tissu de mailles, étant devenu une marque de distinction, on trouva que dans sa forme primitive il était tout à fait incommode pendant l'été. On le raccourcit donc insensiblement, et il est devenu une espèce de pèlerine appelée *mosette*, où le capuce ou capuchon ne figure plus que pour la forme. Par un décret en date du 16 mars 1670, la Congrégation des Rites a décidé que les chanoines ne pouvaient porter leur *mosette* hors de leur diocèse : *Canonici extra diœcesim jus non habent uti insignis canonicalibus*. La mosette étant un des insignes propres aux évêques et aux chanoines, nul autre prêtre, dans un diocèse, fût-il doyen rural ou archiprêtre, n'a le droit de la porter, même avec la permission de l'évêque; car l'évêque peut bien nommer ce prêtre chanoine honoraire, mais il ne peut lui permettre sans cela de se revêtir d'un insigne qui n'appartient qu'aux membres du chapitre, que les canons appellent le *sénat de l'évêque*, et qui est incontestablement le corps le plus élevé en dignité qui soit dans l'Église. *Voy.* Gardellini, *Decreta Congr. Sacr. Rituum*, tom. III, p. 8. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 27-36.

MOSHEIM (Jean-Laurent de), en latin *Moshemius*, protestant, théologien et historien, né à Lubeck en 1694, mort à Gœttingue l'an 1755, professa la théologie à Kiel, à Helmstædt, puis à Gœttingue, où il eut le titre de chancelier de l'université. Il acquit une grande réputation comme prédicateur, et il est regardé comme le réformateur de l'histoire ecclésiastique. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° des *Sermons* en allemand; Hambourg, 1725-1739, 6 vol. in-8°; plusieurs ont été traduits dans presque toutes les langues de l'Europe; — 2° *Instruction sur l'art de prêcher d'une manière édifiante*, en allemand; Erlangen, 1760, in-8°; 1773, in-8°, 3° édit.; — 3° *Elementa theologiæ dogmaticæ*; Nuremberg, 1758, in-8°; 1781, 2 vol. in-8°, 3° édit.; — 4° *Polemische Theologie*; Bretzow, 1763 et 1764, 3 vol. in-4°; — 5° *Droit ecclésiastique général des protestants*, en allemand; 1760, in-8°; Leipzig, 1800, in-8°; — 6° *Morale de l'Écriture sainte*, en allemand; 9 vol. in-4°; on a publié deux Abrégés de cet ouvrage; Leipzig, 1777, in-8°; Quedlimbourg, 1771, 2 vol. in-8°; — 7° *Vindiciæ antiquæ christianorum disciplinæ, adversus Tolandi Nazarenum*; Kiel, 1720, in-4°; Hambourg, 1722, in-8°; — 8° *Institutionum historiæ ecclesiasticæ antiquioris et recentioris Lib. IV*; Francfort et Leipzig, 1726, in-8°; Helmstædt, 1737-1741, 2 vol. in-8°; cet ouvrage, mis à l'*Index* (decr. 22 febr. 1753), a été traduit en français, en anglais, en italien et en allemand; on en a donné une édition abrégée sous le titre de : *Institutionum historiæ christianæ Compendium*, auctore Joh. Petro Millero, et mise à l'*Index* le 14 avril 1755; — 9° *Institutiones historiæ ecclesiæ majores sæculi primi*; Helmstædt, 1739, in-4°; condamnées par la S. Congrégation de l'*Index* (decr. 11 sept. 1750); — 10° *De Rebus christianorum ante Constantinum magnum Commentarii*; ibid., 1753, in-4°; trad. en anglais; — 11° *Essai d'une histoire impartiale et approfondie des hérétiques*, en allemand; Leipzig, 1746, 1750, 2 vol. in-4°; — 12° *De Beghardis et Beguinibus*; ibid., 1790, in-8°; — 13° *Dissertationes ad historiam eccles. pertinentes*; Altona, 1733, 2 vol. in-8°; mis à l'*Index* avec la clause *Donec expurgentur*. (Decr. 22 febr. et 16 maii 1753.) *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MOSINOPOLIS, siége épisc. de la province de Rhodope, sous la métropole de Trajanopolis. On n'en connaît qu'un évêque, nommé Paul, qui assista au concile tenu au sujet du rétablissement de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1205.

MOSOBAB, prince dont il est question dans le Ier livre des Paralip., iv, 34.

MOSOCH, sixième fils de Japhet. Selon les uns il fut père des Marques, peuple qui habite entre l'Ibérie et l'Arménie, et, selon les autres, il donna naissance aux Moscovites. *Voy.* Genèse, x, 2, et les commentateurs sur ce passage.

I. **MOSOLLAM**, fils de Zorobabel. *Voy.* I Paralip., iii, 19.

II. **MOSOLLAM**, fils de Gad. *Voy.* I Paralip., v, 11, 13.

III. **MOSOLLAM**, un des descendants de Benjamin. *Voy.* I Paralip., viii, 17.

IV. **MOSOLLAM**, fils d'Oduïa et descendant de Benjamin. *Voy.* I Paralip., ix, 7.

V. **MOSOLLAM**, fils de Saphatias. *Voy.* I Paralip., ix, 8.

VI. **MOSOLLAM**, fils de Sadoc. *Voy.* I Paralip., ix, 11.

VII. **MOSOLLAM**, fils de Mosollamith. *Voy.* I Paralip., ix, 12.

VIII. **MOSOLLAM**, un des descendants de Caath. *Voy.* II Paralip., xxxiv, 12.

IX. **MOSOLLAM**, fils de Bani, et un des Juifs qui renvoyèrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité. *Voy.* I Esdras, x, 29.

X. **MOSOLLAM**, fils de Barachias, et un de

Digitized by Google

ceux qui travaillèrent à reconstruire les murs de Jérusalem au retour de Babylone. *Voy.* II Esdras, III, 4, 30; VI, 18.

XI. **MOSOLLAM**, fils de Bésodia, lequel rebâtit la porte ancienne de Jérusalem avec Joïoda, fils de Phaséa. *Voy.* II Esdr., III, 6.

MOSOLLAMIA, père de Zacharie, lévite et portier du temple. *Voy.* I Paralip., IX, 21.

MOSOLLAMITH, père de Mosollam et fils d'Emmer. *Voy.* I Paralip., IX, 12.

MOSOLLAMOTH, père de Barachias. *Voy.* II Paralip., XXVIII, 12.

MOSOMOM. *Voy.* MOUSON.

MOSSE. *Voy.* MAXIME, n° XI.

MOSTARABES. *Voy.* MOZARABES.

MOSTÈNE, siége épisc. de la province de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Julien, assista au concile de Constantinople (où Eutychès fut déclaré hérétique), et se trouva au brigandage d'Éphèse; et le second, Euthymius, assista et souscrivit au huitième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 885.

MOSUL, ville épisc. de la Mésopotamie, située sur la rive occidentale du Tigre. C'est la quatrième métropole du diocèse des Chaldéens, qui pendant quelque temps n'a fait qu'un seul siége avec Arbéla, métropole d'Adiabène. Mosul a reçu, dit-on, les lumières de la foi par saint Thaddée ou Addée, disciple de Notre-Seigneur. Cette ville a eu vingt-neuf évêques, dont le premier, Jesuiab Ier, obtint en 651 la dignité de catholique des Chaldéens. Mosul est aussi la métropole des jacobites, sous le maphrien ou primat d'Orient. Elle a eu dix-huit évêques de cette communion, dont le premier, Garmæus, fut ordonné vers le milieu du VIe siècle. *Voy.* Assémani, *Biblioth. Orient.*, tom. II, p. 420. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1216 et p. 1560. Richard et Giraud.

MOSYNA, siége épisc. de la Phrygie pacatienne, sous Hiérapolis, dans le patriarcat d'Asie. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Gennade, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 824. Richard et Giraud.

I. **MOTHE (GROSTÊTE DE LA)**, *Voy.* GROSTÊTE, n° I.

II. **MOTHE-LE-VAYER** (François de la), de l'Académie française, né à Paris en 1588, mort l'an 1672, fut précepteur du duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De l'Immortalité de l'âme;* Paris, 1637, in-8°; — 2° *De la Vertu des païens;* ibid., 1642, in-4°; — 3e édit., 1647; le docteur Arnauld a entrepris de réfuter cet ouvrage dans son traité *De la Nécessité de la foi en Jésus-Christ;* — 3° *La Morale du prince;* ibid., 1651, in-8°; — 5° *La Connaissance de soi-même;* ibid., 1668, in-12. Ses *Œuvres* ont paru en 15 vol. in-12 et 1 vol. in-fol. *Voy.* Pélisson, *Hist. de l'Académie française.* L'abbé d'Olivet, *Continuat. de cette hist.* Feller. Michaud. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, art. LA MOTHE.

III. **MOTHE-LE-VAYER DE BURIGNI** (François de la), jurisc. de la même famille que le précédent, mort en 1764, était maître des requêtes. On a de lui, outre une *Tragédie* et un *Roman :* 1° une *Dissertation sur l'autorité des rois en matière de régale;* imprimée sous le nom de *Talon*, avec ce titre : *Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de la justice*, et réimprimée sous son nom; 1756, in-12; — 2° *Traité de l'autorité des rois touchant l'âge nécessaire à la profession religieuse;* 1669, in-12; — 3° *Essai sur la possibilité d'un droit unique;* 1764, in-12. *Voy.* Chaudon et Delandine, *Diction. univers., histor., crit. et bibliogr.* Quérard, *La France littér.*

MOTHIER (Simon), jésuite, vivait au XVIIIe siècle. Il a publié : *Le Martyrologe romain pour chaque jour de l'année, selon la réformation du calendrier par le pape Grégoire XIII..., avec des remarques sur les mystères et sur plusieurs fêtes des saints, quelques décrets de la Congrégation des Rites*, etc.; Paris, 1705, in-4°.

MOTTE (Dominique de la), supérieur des Barnabites de Saint-Éloi, né à Montargis en 1631, mort l'an 1704. On a de lui : 1° *Conduite spirituelle contenant plusieurs maximes et pratiques de piété pour toute l'année;* Paris, 1685, in-8°; — 2° *Sermons de l'octave du Saint-Sacrement, des mystères de l'Ascension, de la Pentecôte et de la Trinité;* ibid., 1685, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1686 et 1695.

MOTTIN (N.), prêtre au XVIIIe siècle, a laissé : *Panégyriques de saint Joseph de Leonissa et de saint Fidèle de Sygmareni, capucins;* Paris, 1748. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.* Les *Mémoires de Trévoux*, février 1748, qui parlent très-avantageusement de cet écrit.

MOTU PROPRIO, termes d'une clause qu'on insère à Rome dans certains rescrits, et qui signifient que le Pape n'a été induit à faire grâce ou à accorder une faveur par aucun motif étranger, mais de son propre mouvement, *proprio motu.* Les canonistes traitent de cette clause et de deux ou trois autres également favorables à ceux qui les obtiennent, mais moins étendues dans leurs effets : telles sont les clauses *ex certa scientia, de plenitudine potestatis, de vivæ vocis oraculo.* Quand le Pape condamne quelque erreur, il emploie aussi ces clauses. Nous dirons un mot de chacune en particulier. — 1° Quand le Pape veut favoriser quelqu'un dans la dispensation de ses grâces, il use de la clause *motu proprio.* Les canonistes l'appellent la *mère du repos*, en disant : *Sicut papaver gignit somnum et quietem, ita et hæc clausula habenti eam.* Régulièrement les rescrits pour les bénéfices s'interprètent rigoureusement (*C. Quamvis, de Præb. in* 6°). Mais quand la clause *motu proprio* s'y trouve, la règle change, et l'interprétation se fait largement. La clause dont il s'agit ne peut jamais être nulle de droit, parce qu'elle a été insérée dans le rescrit par une fausse cause (*C. Susceptum, de Rescriptis, in* 6°). La clause *motu proprio*, en matière de dispenses, les fait interpréter le plus largement possible. La prorogation *motu proprio* du terme pour la confirmation et la consécration d'un prélat empêche la privation des bénéfices après le terme expiré. Le *motu proprio* dispense de l'omission d'une réserve faite par le Pape. Il dispense des défauts personnels (*tollit defectum personæ*), ainsi que de l'expression de la valeur du bénéfice. Il a quelquefois les mêmes effets que la clause *nonobstantibus.* Le rescrit accordé *motu proprio* produit son effet quand même il serait contraire aux lois. Ce que le Pape fait *motu proprio* en faveur d'un autre est valide, quoiqu'il soit contraire à ses propres décrets. Cette clause fait présumer que le Pape veut user de la plénitude de sa puissance. Le privilége accordé *motu proprio* déroge aux autres priviléges accordés pour le bien public, etc. Rebuffe, qui rapporte ces effets du *motu proprio*, en cite plusieurs autres reproduites dans Richard et Giraud, mais que nous ne mentionnerons point ici, parce

Digitized by Google

qu'ils ne peuvent avoir aucune application en France. Au reste, on distingue deux sortes de *motu proprio* : le *naturel* et le *feint*. Le premier n'est précédé d'aucune demande, le second est inséré dans le rescrit pour certaines considérations en faveur du suppliant. Ce dernier ne doit produire absolument que les effets qui sont marqués dans le droit. — 2° Les Papes usent souvent dans leurs rescrits de la clause *ex certa scientia*, et son principal effet est de dispenser l'impétrant de tous les défauts dont il pourrait être atteint, et que l'on suppose par le moyen de la clause avoir été connus du Pape, comme l'observe Staphilée. — 3° Il en est de même, dit cet auteur, quand le Pape emploie la clause *ex plenitudine potestatis*. Or, cette clause et la clause *nonobstantibus* produisent les mêmes effets. (*Voy.* NONOBSTANCES.) — 4° La clause *de vivæ vocis oraculo* a pour effet de donner une entière croyance à la simple parole, selon la Clémentine *Litteris*. C'est le chap. I du tit. VII du liv. II du Recueil des Clémentines; il est tiré du conc. génér. de Vienne, où présidait le pape Clément V. *Voy.* Peries, *In C. Si pluribus de Præb. in* 6°. Rebuffe, Traité sur le concordat *de forma mandati apostolici*, ad verb. MOTU PROPRIO. Staphileus, *Tract. de litter. grat. tit. de vi et effectu clausularum*, n° 2. Panorm., *In C. IV, De re jud.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

MOTULA ou **MUTYLA**, ville épisc., située au pied du mont Apennin, vers les frontières de la terre de Bari, sous la métropole de Tarente. Son premier évêque, N..., mourut en 1040. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. IX, col. 159, et tom. X, col. 286. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 164. Richard et Giraud, qui citent quarante-deux évêques de Motula.

MOUCHE, insecte mis au rang des animaux impurs dans la loi de Moïse. Les Philistins adoraient le dieu *Mouche* sous le nom de *Béelzébub*. Le Seigneur envoya, comme il l'avait promis, une armée de mouches et de guêpes contre les Chananéens pour les chasser de leur pays et faire place aux Israélites. *Voy.* Lévit., XI, 42. Josué, XXIV, 12. Sagesse, XII, 8.

I. **MOUCHY** (Antoine de), en latin *Demochares*, théologien, né à Ressons-sur-Matz, au diocèse de Beauvais, en 1494, mort à Paris l'an 1574, se fit recevoir docteur, et devint successivement professeur à la Sorbonne, chanoine et pénitencier de la cathédrale de Noyon, doyen de la faculté de théologie et *sénieur* de Sorbonne. Il assista en 1562 au concile de Trente, et l'an 1564, à celui de Reims. Outre le *Discours* qu'il prononça au concile de Trente, on a de lui un traité intitulé : *De Sacrificio missæ*; Paris, 1562, in-8°.

II. **MOUCHY** (De), chanoine régulier et prieur de Schiron-les-Chartres, vivait au XVIIIe siècle. Il a publié : *Instructions chrétiennes sur l'Eucharistie*; Paris, 1702, 2 vol. in-12.

I. **MOULIN** (*Moletrina, pistrinum*). Le droit de bâtir un moulin était un droit féodal. Il y avait des moulins banaux qui donnaient droit aux seigneurs qui en étaient les maîtres d'obliger tous les habitants de la seigneurie d'y venir moudre le blé. Cette banalité produisait au seigneur un profit qu'on appelait *droit de moute*, et, comme c'était une servitude pour les sujets, elle ne s'établissait pas sans titre. Les nobles et les gens d'Église, même les curés qui demeuraient dans l'étendue de la seigneurie étaient sujets à la banalité des moulins dans la coutume de Paris, parce qu'elle n'en faisait point d'exception; mais en Normandie les curés n'y étaient pas sujets. *Voy.* Pontas, au mot MOULIN, cas I. De Sainte-Beuve, t. III, cas CCXI. Les *Conférences de Paris sur l'usure*, tom. IV, p. 419. Richard et Giraud.

II. **MOULIN** (Alain du), linguiste, né en 1741 à Lanveoc, dans le Finistère, mort à Quimper l'an 1811, fut d'abord régent au collége de Plouquenevel, puis vicaire général du diocèse de Quimper. La révolution de 89 l'ayant forcé de s'expatrier, il ne rentra en France qu'en 1802. On lui doit, outre une *Grammaire latino-celtique*; Prague, 1800 : *Le Chemin du Paradis*, avec un *Abrégé de la Vie des saints de Bretagne* en breton; Quimper, 1805, in-18. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, tom. XV, col. 218.

III. **MOULIN** (Charles du). *Voy.* MOLIN, n° I.

IV. **MOULIN** (Cyrus du), ministre calviniste qui s'est distingué par un fanatisme des plus outrés. On a de lui : *Le Pacifique, ou de la Paix de l'Église*; ouvrage qui a été mis à l'*Index* par un décret en date du 30 juin 1671; — 2° un *Catéchisme de controverse*. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

V. **MOULIN** ou **MOLINS** (Jean du), de l'Ordre des Carmes, né en France, se distingua au XIVe siècle par son savoir, et publia, entre autres ouvrages : *Speculum historiale carmelitani Ordinis*. *Voy.* Lucius, *Biblioth. Carmelit.*

VI. **MOULIN** (Jean du), de l'Ordre des Carmes, né à Sens en 1571, mort à Rennes en odeur de sainteté l'an 1636, sous le nom de frère Jean de Saint-Samson. Quoique aveugle depuis l'âge de trois ans, il composa un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Le Vrai Esprit du Carmel*; — 2° *Le Miroir et les flammes de l'amour divin*; — 3° *Méditation pour les exercices de dix jours*; — 4° *De la Simplicité divine*; — 5° *De l'Effusion de l'homme hors de Dieu et de sa refusion en Dieu*; — 6° *De la Perfection et décadence de la vie religieuse*; — 7° *De la sainte Communion*; — 8° *Des Possessions et des exorcismes*; — 9° *De l'Excellence du sacerdoce*; — 10° *De la Force chrétienne et évangélique*. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Rennes, 1659, 2 vol. in-fol. *Voy.* Lucius, *Biblioth. Carmelit.*, tom. II, col. 86. Richard et Giraud.

VII. **MOULIN** (Louis du), calviniste, né en 1606, mort à Westminster en 1683, se fit recevoir docteur en médecine à Leyde, et professa l'histoire à Oxford. Il avait embrassé le parti presbytérien; aussi ne cessa-t-il d'attaquer la constitution de l'Église anglicane. Parmi ses écrits, qui tous respirent l'enthousiasme et le fanatisme le plus outré, nous citerons : 1° *Anatomia Missæ*; Leyde, 1637, in-8°; c'est la traduction d'un ouvrage de son père, Pierre du Moulin; — 2° *Jugulum causæ, seu ratio per quam Papa, ejus imperium totusque missæ, religionis et Ecclesiæ romanæ apparatus una ruina concidere debent*; Londres, 1671, 2 vol. in-4°; — 3° *Patronus bonæ fidei in causa puritanorum*; ibid., 1672; in-8°; — 4° *Pensées sur le nombre des élus*; 1680, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **MOULIN** (Pierre du), théologien protestant, père du suivant, né au château de Buhy, dans le Vexin, en 1568, mort à Sedan l'an 1658, était de la même famille que Charles du Moulin. Il professa la philosophie à Leyde, fut reçu ministre à Charenton, passa en Angleterre, où il dressa un plan de réunion des églises protestantes, présida le synode tenu à Alais en 1620, puis il se retira à Sedan, où il fut nommé pro-

Digitized by Google

fesseur de théologie et ministre ordinaire. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Apologie pour la saincte Cène, contre la présence corporelle et la transsubstantiation*; La Rochelle, 1607 et 1609, in-8°; — 2° *Théophile, ou Traité de l'amour divin*; ibid., 1609, in-12; — 3° *Anatome Arminiasmi*; Leyde, 1619, in-4°; trad. en anglais; Londres, 1620, in-4°; — 4° *De Notis veræ Ecclesiæ*; Sedan, 1622, in-4°; — 5° *De Cognitione Dei*; Leyde, 1625, in-24; — 6° *Nouveauté du papisme opposée à l'antiquité du vray christianisme*; Sedan, 1627, in-fol.; Genève, 1627, 2 vol. in-4°, et 1633, in-4°; — 7° *Enodatio gravissimarum quæstionum de providentia Dei, peccato originali, libero arbitrio et prædestinatione*; Leyde, 1632, in-8°; — 8° *Iconomachus, seu de imaginibus et earum cultu*; Sedan, 1635, in-8°; — 9° *Strigile adversus Grotii commentationem ad loca quædam Novi Testamenti de Antichristo*; Amsterdam, 1640, in-8°. On lit dans l'*Index libr. prohib.*, édit. de Malines, 1660 : « Molinius Petrus (1 Cl. Ind. Trid.) », et dans l'art. suivant, « Molinæus seu du Moulin Petrus. *Opera omnia.* » (Decr. 12 decembris 1624, et 10 maii 1757.) Nous ne savons pas si ces deux articles de l'*Index* concernent Pierre du Moulin le père, ou si le second ne s'applique pas au fils, qui a le même prénom que son père; mais ce que nous savons parfaitement, c'est que plusieurs écrits du fils méritent incontestablement les censures de l'*Index* aussi bien que ceux du père. *Voy.* Gérard Brand, *Hist. de la réformat.*, t. I. Pictet, *Théolog. franç.*, t. III. Aymond, *Synodes nation. des Églises prétendues réform.*, tom. II. Sax, *Onomasticon*, tom. IV, p. 179. Richard et Giraud. Feller. Michaud. *La Nouv. Biogr. génér.*

IX. **MOULIN** (Pierre du), fils aîné du précédent, né en 1600, mort à Cantorbéry l'an 1684, fut appelé à Oxford comme prédicateur, reçut le titre de docteur de cette université et de celle de Cambridge, devint chapelain de la cour en 1660, puis prébendaire de Cantorbéry. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Défense de la religion réformée et de la monarchie et Église anglicane*; 1650, in-8°; — 2° *Treatise of peace and contentment of mind*; Londres, 1657, in-8°; trad. en français sous ce titre : *Traité de la paix de l'âme et du contentement de l'esprit*; Sedan, 1660, in-8°; — 3° *Week of soliloquies and prayers*; Londres, 1657, 1677, in-8°; — 4° *Of the Right of Churches and of the magistrates power over them*; Londres, 1658, in-12; — 5° *Papa Ultrajectinus*; ibid., in-4°; — 6° *Vindication of the sincerity of the protestant religion in the point of obedience to sovereigns*; ibid., 1663, 1679, in-4°; — 7° *The Papal Tyranny as it was exercised over England*; ibid., 1674, in-8°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. *La Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres ouvrages de du Moulin. *Compar.*, dans l'art. précédent, ce qui est relatif à l'*Index*.

I. **MOULINET** (Claude du), chan. régulier de Sainte-Geneviève. *Voy.* Molinet.

II. **MOULINET** (Claude du), plus connu sous le nom de l'*Abbé des Thuileries*, né à Séez en 1661, mort à Paris l'an 1728, savait le grec, l'hébreu et les mathématiques. Il se livra spécialement à l'étude de l'histoire. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Lettres écrites à un ami sur les disputes du jansénisme et autres matières théologiques du temps*; Paris, 1710, in-12. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. histor. de la France. Le Mercure*, juin 1722 et 1731. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers. La Nouv. Biogr. génér.*

MOULINIÉ (Charles-Étienne-François), protestant, né à Genève en 1757, mort vers 1836, exerça les fonctions de pasteur dans sa ville natale. Il a laissé un grand nombre d'écrits, entre autres : 1° *La Chaîne des vérités évangéliques*; Genève, 1818, 1826, in-8°; — 2° *Leçons de la parole de Dieu sur les points les plus importants de la foi chrétienne*; ibid., 1821-1826, 5 vol. in-8°; — 3° *Homélies et Sermons*; ibid., 1830, 2 vol. in-8°; — 4 *Exposition dogmatique et morale de l'Épître de saint Paul aux Romains*; ibid., 1833, 2 vol. in-8°; — 5° *L'Homme selon la Bible*; ibid., 1835, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MOULINS** (*Molinæ*), ville épisc. dont l'évêché a été érigé à l'époque du concordat de 1817, mais n'a été occupé qu'après le concordat de 1822. Elle est sous la métropole de Sens. Le diocèse embrasse le département de l'Allier. Le premier évêque qui ait occupé le siége de Moulins est Antoine de Pons, né à Riom en 1759, sacré le 13 juillet 1823, ci-devant vicaire général de Clermont en Auvergne. *Voy.* Richard et Giraud, *Biblioth. Sacrée.*, tom. XXIX, p. 317.

II. **MOULINS** (Guyard des), chanoine de la collégiale de Saint-Pierre à Aire en Artois, né vers l'an 1251, fut élu en 1297 doyen de son chapitre, et mourut peu de temps après. On a de lui : *Les Livres historiaulx de la Bible translatés du latin en françois*; Paris, 2 vol. in-fol.; cette édition a été donnée par Jean de Rely, évêque d'Angers, et faite par ordre de Charles VIII. *Voy.* l'abbé Lebeuf, *Dissert. sur les premiers traducteurs français*, dans le *Recueil de l'Acad. des inscript.*, tom. XVII. L'abbé Rive, *Chasse aux bibliographes*, p. 247-297. Brunet, *Manuel du libraire*. Feller. Michaud, qui donne quelques détails sur cette trad. de la Bible. *La Nouv. Biogr. génér.*

MOUNTAGU. *Voy.* Montagu.

MOURAL ou **MURRAI** (*Moravia*), ville épisc. d'Écosse, sous la métropole d'Édimbourg; elle fut érigée en évêché au XIe siècle.

MOURE (Antoine-Fernandez de), théologien, né à Brague, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *Examen de la théologie morale*; Cologne, 1606 et 1630.

MOUREAUX. *Voy.* Moreaux.

MOUREILLES (*Beata Maria de Moroliis*), abbaye qui appartint d'abord à l'Ordre de Saint-Benoît, puis à celui de Cîteaux. Elle était située dans le Poitou, au diocèse et à cinq lieues de la Rochelle. On ignore l'époque de sa fondation; mais il est certain qu'elle existait déjà en 1109, puisqu'elle donna cette année naissance au monastère de Bois-Groland. Il est probable que l'année 1152, à laquelle on place ordinairement sa fondation, est l'époque de son agrégation à l'Ordre de Cîteaux. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1396. Richard et Giraud.

I. **MOURGUES** (Matthieu de). *Voy.* Morgues.

II. **MOURGUES** (Michel), jésuite, né en Auvergne vers l'an 1642, mort à Toulouse en 1713, se fit remarquer par sa piété et son érudition; il professa la rhétorique et les mathématiques à Toulouse, et mourut d'une maladie épidémique qu'il avait contractée en soignant les pauvres. Outre des ouvrages purement littéraires, il a laissé : 1° *Parallèle de la morale chrétienne avec celle des anciens philosophes*; Toulouse, 1701, in-12; Paris, 1701; Bouillon, 1769, in-12; on trouve à la suite de cet ouvrage une *Paraphrase chrétienne du Manuel d'Épictète*, composée en langue grecque par un solitaire d'Orient; — 2° *Plan théologique du pythagorisme et des autres sectes savantes de la Grèce, pour servir d'éclaircissements aux ouvrages polémiques*

Digitized by Google

des Pères contre les païens, avec la traduction de la Thérapeutique de Théodoret, où l'on voit l'abrégé de ces fameuses controverses, ibid., 1712, 2 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702 et 1713. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Sabatier de Castres, *Trois siècles de la littérature française*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MOUSON** ou **MOUZON** (*Mosomum*), ville de France en Champagne, au diocèse de Reims. On y a tenu trois conciles, de l'an 948 à l'an 1186. *Voy.* la Regia, tom. XV. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI. Mansi, *Supplém. à la collect. des conciles*, tom. II, col. 719. Richard et Giraud.

II. **MOUSON** ou **MOUZON** (*Mosomum*), abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, située dans la ville du même nom, au diocèse de Reims. Ce fut d'abord un monastère de filles sous l'invocation de Notre-Dame; mais les guerres l'ayant complétement ruiné, Herveus, archevêque de Reims, en rebâtit l'église, qu'il fit desservir par douze chanoines. Mais ces chanoines étant tombés plus tard dans un grand relâchement, l'archevêque Adalbéron les remplaça par des religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, en 971. L'année suivante, Jean XIII et le concile assemblé au Mont-Sainte-Marie, dans le diocèse de Soissons, approuvèrent ce changement. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 258.

I. **MOUTIER-EN-ARGONNE** (*Monasterium in Argona*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située au diocèse de Châlons-sur-Marne. Fondée en 1134 par Godefroi Ier, évêque de Châlons, pour des chanoines réguliers; elle fut unie vers l'an 1148 à l'Ordre de Cîteaux. Elle était de la filiation de Trois-Fontaines. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. X.

II. **MOUTIER-EN-DER** (*Dervum* ou *Monasterium in Dervo*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît au diocèse de Châlons-sur-Marne, dans la forêt de Der, dans le voisinage de Puisie (*Puteolus*). Elle fut fondée en 673 par saint Bercaire, premier abbé de Hautvilliers, sous le roi Childéric II, qui céda le lieu où le monastère a été bâti et y ajouta la terre de Puisie, dont l'abbaye de Moutier-en-Der portait d'abord le nom. Plus tard, saint Bercaire fonda à une lieue de cette abbaye un monastère pour les filles, qui n'existe plus depuis longtemps; le lieu où il était situé s'appelle encore *Pelle-Moutier* (*Puellare Monasterium*). Sous Charles-Martel, les religieux de Moutier-en-Der se sécularisèrent; mais, en 827, Louis le Débonnaire leur fit reprendre la vie monastique sous la règle de Saint-Benoît. Au xe siècle, cette maison était tombée dans un si grand relâchement, qu'on y envoya des moines de l'abbaye de Saint-Epvre de Toul pour y rétablir le bon ordre. En 1616, l'abbaye de Moutier-en-Der dépendait encore de la congrégation de Saint-Denis, et, l'an 1659, on l'unit à celle de Saint-Vannes. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 906. Richard et Giraud.

III. **MOUTIER-LA-CELLE** (*Monasterium ad Cellam*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans la Champagne, au diocèse et à une demi-lieue de Troyes. Elle fut fondée, vers l'an 660, par saint Frobert ou Frodobert, chanoine de l'église de Troyes. C'était d'abord un petit oratoire entouré de quelques cellules; mais le nombre des religieux s'étant promptement augmenté, saint Frobert fit construire une plus grande église, qui fut consacrée sous l'invocation de saint Pierre. Le monastère prit alors le nom de *Saint-Pierre-de-la-Celle*, et, après la mort de saint Frobert, on l'appela *La Celle de Saint-Frobert*. Bobin, évêque de Troyes, ayant augmenté les bâtiments et les revenus de cette maison, on la nomma *Celle de Bobin*, et plus tard on l'appela définitivement *Moutier-la-Celle*. Les religieux suivirent d'abord la règle de l'abbaye de Luxeuil; mais, dans la suite, ils adoptèrent celle de Saint-Benoît. L'an 1655, cette communauté reçut la réforme de la congrégation de Saint-Vanne. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*, au mot Celle. Richard et Giraud.

IV. **MOUTIER-NEUF** (*Monasterium Novum*), abbaye régulière de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Cluny, située à Poitiers. Elle fut fondée vers l'an 1073 par Guillaume VII, duc d'Aquitaine. D'après l'ordre de Grégoire VII, saint Hugues, abbé de Cluny, y envoya vers l'an 1076 dix-huit religieux, sous la conduite d'un abbé. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1263.

V. **MOUTIER-RAMCY** ou **RAMEY** (*Monasterium Arremarense*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Vannes, située dans la Champagne, au diocèse et à quatre lieues de Troyes. Elle fut fondée, vers l'an 837, par un saint prêtre nommé *Aremare* ou *Adremare*, qui avait reçu du comte de Troyes, Adeleran, une partie de la forêt de Der et quelques autres biens pour établir une communauté. Ce monastère fut alors appelé *La Nouvelle-Celle-en-Der* (*Nova Cella in Dervo*). L'an 847, saint Prudence, évêque de Troyes, dédia l'église sous l'invocation de saint Pierre et de saint Léon, pape. *Voy.* La Martinière, aux mots Moutier et Moutiers. Richard et Giraud.

VI. **MOUTIER-SAINT-JEAN** (*Reomaüs*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située en Bourgogne, dans le pays d'Auxois, sur la rivière de Reaumier, au diocèse de Langres et à cinq lieues de Flavigny. Elle fut fondée, vers l'an 440, par saint Jean, son premier abbé, dont les anciens martyrologes font mention au 28 janvier. On suivit d'abord, dans cette communauté, la règle de Saint-Macaire, et plus tard on y introduisit celle de Saint-Benoît. Elle avait autrefois sous sa dépendance deux monastères de filles situés dans le même pays de Langres : Puisdorbe et Rougemont. L'an 1631, l'abbaye de Moutier-Saint-Jean fut unie à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV. Richard et Giraud.

MOUTIERS. *Voy.* Monstiers.

MOUTON (Jean-Baptiste-Sylvain), prêtre janséniste, né à la Charité-sur-Loire en 1740, mort à Utrecht l'an 1803, se retira en Hollande en 1792, et publia, de 1793 à 1803, la continuation des *Nouvelles ecclésiastiques*, qui s'imprimaient alors à Paris, et qui finirent avec lui. Mouton fut le dernier des Français établis en Hollande par suite de leur attachement au jansénisme, et à sa mort se trouva dissoute cette colonie formée autrefois par Poncet et plusieurs autres *appelants*, et soutenue successivement par d'Étémare et Bellegarde. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

MOUZON. *Voy.* Mouson.

MOYA (Matthieu de), jésuite, né à Moral, dans le diocèse de Tolède, en 1607, professa la théologie à Alcala et à Madrid. Il a publié, sous le pseudonyme d'*Amadeus Guimenius*, un ouvrage intitulé : *Opusculum singularia universæ fere theologiæ moralis complectens adversus quorumdam expostulationes contra nonnullas Jesuitarum opiniones morales*; Palerme, 1657, in-4°; Valence, Madrid, Lyon, 1664, in-4°. Cet ouvrage fut censuré par la faculté de théologie de Paris, condamné au feu par Innocent XI en 1688, et mis à l'*Index* par un décret en date du 11 mars

Digitized by Google

1704. Le P. de Moya se soumit à la décision du pape, et donna une nouvelle édition de son livre avec la réfutation des passages incriminés. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*, tom. II, p. 93 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, au *Supplém.*

MOYEN-MOUTIERS (*Medianum Monasterium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la Lorraine, au diocèse de Toul. Elle fut fondée, vers l'an 671, par saint Hidulphe, qui, ayant quitté l'archevêché de Trèves, se retira sur le mont de Vosge, qui sépare la Lorraine de l'Alsace. Il s'établit dans un lieu alors désert, et qui était situé entre Nancy et Colmar; mais l'éclat de ses vertus ayant amené auprès de lui un grand nombre de disciples, il obtint de l'église de Sénones et d'un autre monastère quelques portions de terre; et, sur cet emplacement, il bâtit une maison qu'il appela, à cause de sa situation, *Medianum Monasterium*, c'est-à-dire monastère placé au milieu de quatre autres, qui étaient : Sénones, Estival, Jointures et Bodon-Monstier. L'abbaye de Moyen-Moutiers ne tarda pas à acquérir une grande célébrité; on y suivit d'abord la règle de Saint-Benoît et de Saint-Colomban; mais plus tard les religieux s'attachèrent à la seule règle de Saint-Benoît. L'an 896, cette abbaye ayant été donnée en bénéfice au comte Hilin, les moines furent remplacés par des chanoines; mais, vers l'an 959, on voulut y rétablir l'Ordre monastique, et on confia le gouvernement de ce monastère à Adalbert, moine de Gorze. Moyen-Moutiers s'unit en 1604 à l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, et donna la naissance et le nom à la congrégation réformée dite de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe. *Voy.* D. Humbert Belhomme, *Historia Mediani in monte Vosago Monasterii Ordinis S. Benedicti ex congregat. SS. Viton et Hidulphi;* Strasbourg, 1724. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

I. **MOYSE** ou **MOÏSE** (en hébreu *Mosché*, en grec *Môusês,* en latin *Moyses* ou *Moses,* signifie, en hébreu comme en égyptien, *tiré, sauvé de l'eau*), législateur des Hébreux, né en Égypte, était fils d'Amram et de Jocabed, de la tribu de Lévi. Il avait un frère nommé Aaron, et une sœur nommée Marie, tous deux ses aînés. Nous ne rapporterons pas ici les événements qui signalèrent la jeunesse et la vie de Moyse; on sait qu'il fit sortir les Israélites de l'Égypte, qu'il conduisit le peuple dans le désert, qu'il reçut du Seigneur les tables de la loi, et qu'il régla les cérémonies du culte. Moyse, sachant que sa dernière heure était proche, renouvela avec les anciens d'Israël l'alliance qu'ils avaient faite avec le Seigneur, composa un cantique que l'on peut regarder comme une prophétie de ce qui devait arriver à Israël, donna à chaque tribu une bénédiction particulière sur le mont Nébo, vit de loin la terre promise, et mourut. Il fut enterré dans la vallée du pays de Moab, vis-à-vis de Phogor, et aucun homme, selon l'Écriture, n'a connu le lieu où il a été enseveli. Selon l'Écriture, encore, il ne s'éleva plus dans Israël de prophète semblable à lui, que le Seigneur connut face à face, qui ait fait tant de miracles, ni qui ait agi avec autant de pouvoir. De là vient que les Juifs l'ont toujours appelé *Nebi nebiim,* c'est-à-dire *Prophète des prophètes.* Le peuple pleura Moyse pendant trente jours, et il honorait sa mémoire le 23 du mois de tisri et le 27 du mois d'Adar; les chrétiens célèbrent sa fête le 4 septembre. Moyse a été regardé comme un précurseur du Messie et une figure des plus parfaites de Jésus-Christ. Cependant il s'est trouvé des incrédules qui ont prétendu que ce n'était qu'un imposteur; d'autres n'ont pas rougi d'avancer qu'il n'avait jamais existé. Nous croyons avoir suffisamment justifié Moyse contre le reproche d'imposture, à l'art. PENTATEUQUE. Quant à la prétention aussi ridicule qu'absurde des incrédules qui veulent qu'il n'y ait jamais eu de personnage réel sous le nom de Moyse, nous nous bornerons à répondre : S'il n'y a jamais eu de Moyse, il n'y a jamais eu ni de Josué, ni de Juges, ni de Rois, ni de Temple, ni de Machabées, ni même de Juifs. Car dans la tradition de ce peuple tout est si étroitement lié, qu'il faut ou que tout soit vrai, ou que tout soit faux. Or les témoignages des auteurs païens prouvent à eux seuls, d'une manière incontestable, l'existence de Moyse, et il n'y a que la mauvaise foi de quelques incrédules du XVII[e] siècle qui ait pu essayer de la mettre en doute. Puisque nous avons nommé le *Pentateuque,* nous dirons, en passant, que cet ouvrage, qui, comme son nom l'indique, se compose de 5 volumes, a Moyse pour auteur, et forme le monument littéraire le plus ancien que l'on connaisse. Outre le Pentateuque, les Juifs attribuent onze Psaumes à Moyse; mais les preuves sur lesquelles ils appuient leur sentiment n'ont aucun fondement solide. On lui a attribué aussi le livre de Job; mais encore sans raisons suffisantes (*Compar.* JOB). L'histoire de Moyse se trouve dans ses livres mêmes, mais plus particulièrement dans Exode, I et suiv. Nombr., XII et suiv. Deutéron., I et suiv.; XXXIV. On peut dire que toute la Bible est remplie de ses éloges; cependant les rabbins enchérissent encore beaucoup sur toutes les merveilles qu'elle en raconte. Les écrivains profanes ont également exalté Moyse; mais ils ont mêlé dans leurs récits la fable à la vérité. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. II-IV, et *contr. Appion.*, l. I. Philon, *Vita Mois,* tom. II, édit. de Mangey. Diodor. Sicul., *Histor.*, l. I, et *Frag. apud Phot. Biblioth. cod.* 244. Strabo, l. XVI. Justinus, l. XXVI. Tacit., *Annal.*, l. V, c. V. Juvenal., *Sat. XIV.* Longin, *Traité du sublime,* c. VII. Et plusieurs autres écrivains profanes qui sont cités par les apologistes chrétiens, notamment par Huet, dans sa *Démonstration de l'Évangile.* D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible,* s'étend assez longuement sur Moyse. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui renferme quelques bonnes choses, mais qui en contient beaucoup qui ne le sont pas au point de vue théologique et même critique; car l'auteur de l'article a adopté légèrement les fausses idées des rationalistes sur l'authenticité du Pentateuque et les conséquences qui découlent naturellement de ces fausses idées.

II. **MOYSE** (Saint), prêtre de Rome et martyr, mort l'an 251, souffrit pour la foi divers tourments, en compagnie de saint Maxime et de plusieurs autres clercs et laïques. Ils adressèrent à saint Cyprien et aux confesseurs de Carthage une lettre dans laquelle ils les priaient d'accorder moins facilement la communion aux fidèles qui étaient tombés dans l'idolâtrie. Quelques compagnons de Moyse s'étant laissés séduire par les discours artificieux de Novat, Moyse retrancha de sa communion Novatien et cinq autres prêtres qui avaient fait schisme avec lui; et, vers la fin de l'année 251, Moyse, ayant été repris, termina sa vie par une mort glorieuse. Le Martyrologe romain moderne a placé sa fête au 25 novembre. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VI.

Digitized by Google

Tillemont, *Mémoires*, tom. III et IV. Richard et Giraud.

III. **MOYSE** (Saint), apôtre ou évêque des Sarrasins, né dans l'Arabie sous le règne de Constantin, vécut d'abord dans une solitude située entre l'Égypte et la Palestine; mais Dieu ayant fait éclater sa vertu, Mauvia, reine des Sarrasins, qui avait embrassé le christianisme, demanda que Moyse fût évêque de ses sujets. Le saint solitaire, après avoir reçu l'ordination des évêques catholiques bannis pour la foi, se rendit chez les Sarrasins, où il opéra de nombreuses conversions par sa doctrine, ses vertus et ses miracles. L'Église honore sa mémoire le 7 février. *Voy.* Rufin. Socrate. Sozomène. Théodoret. Richard et Giraud.

IV. **MOYSE** (Saint), solitaire et martyr, né en Éthiopie, vivait du IVe au Ve siècle. D'abord chef de voleurs, il commit les plus grands crimes; mais la crainte de la justice l'ayant déterminé à se réfugier en Égypte, il entra dans le monastère de Pétra, situé aux extrémités du désert de Scété. Touché de la grâce, il passa six années entières dans la prière et la pénitence, sans prendre aucun repos; au bout de ce temps, il se réduisit à la vie commune des autres pénitents de ce désert; mais Pierre, patriarche d'Alexandrie, ayant été instruit de sa sainteté, l'ordonna prêtre malgré lui, vers l'an 380. Obligé de prendre la direction d'un monastère, il le gouverna avec prudence, sagesse et charité, et, après avoir prédit la désolation des monastères de Scété par les Maziques, il prépara ses disciples à la mort ou à la fuite, et mourut de la main de ces barbares. Les Grecs célèbrent sa fête le 28 août. *Voy.* Pallade, *Hist. des Pères du désert*, c. XXII. Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. VI, c. XXIX. Cassien, *Collat. III*, c. V. Richard et Giraud.

V. **MOYSE BARCEPHA**, évêque des Syriens, vivait au Xe siècle. Il a composé en syriaque un *Traité du Paradis* qui a été traduit en latin par André Massius; Anvers, 1569; il a été réimprimé dans la *Bibliothèque des Pères*. *Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Génébrard, *In Chronic.* Richard et Giraud.

VI. **MOYSE-BEN-MAÏMON**. *Voy.* MAÏMON.

MOZARABES ou **MUZARABES**, **MOSTARABES**, c'est-à-dire *mêlés aux Arabes*. On nomme ainsi les chrétiens d'Espagne qui, après la conquête de ce royaume par les Maures au commencement du VIIIe siècle, conservèrent leur religion sous la domination des vainqueurs. Or ils la conservèrent, tant dans les montagnes de Castille et de Léon, où plusieurs se réfugièrent, que dans quelques villes où ils obtinrent ce privilége par capitulation. De là on a appelé *mozarabique* le rit qu'ils continuèrent à suivre, et *Messe mozarabique* la liturgie qu'ils célébraient; l'un et l'autre ont duré en Espagne jusque sur la fin du XIe siècle, époque à laquelle le pape Grégoire VII engagea les Espagnes à prendre la liturgie romaine. Pour remettre en usage cet ancien rit, le cardinal Ximenès fonda dans la cathédrale de Tolède une chapelle pour qu'on y célébrât l'office et la messe *mozarabiques* : il fit imprimer le Missel et le Bréviaire en 1500-1502, lesquels furent réimprimés à Rome, l'an 1755, par les soins du P. Leslée, jésuite, avec des notes et une ample préface, où le savant Père s'attache à prouver que la liturgie *mozarabique* remonte jusqu'aux temps apostoliques. Le P. Lebrun, de son côté, observe que dans le Missel du cardinal Ximenès il se trouve plusieurs rubriques et plusieurs prières tirées du Missel de Tolède, qui n'était pas le pur romain, mais qui était conforme en bien des choses au Missel gallican. Quelques protestants ont avancé que la croyance des chrétiens *mozarabes* était d'abord la même que la leur, mais qu'elle s'altéra sensiblement par le commerce qu'ils eurent avec Rome. La liturgie *mozarabique* dépose du contraire; il n'est pas un seul des dogmes catholiques contestés par les protestants qui n'y soit clairement professé. La doctrine en est exactement conforme aux ouvrages de saint Isidore de Castille et aux canons des conciles d'Espagne tenus sous la domination des Maures. *Voy.* le P. Le Brun, *Hist. du rite mozarabique*, t. III, des *Explicat. des cérémonies de la messe*. Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud, t. XV, p. 233. Gaet. Moroni, vol. XXXIX, p. 64 et seq. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot LITURGIES.

MOZARABIQUE (LITURGIE). *Voy.* l'article précédent.

MOZETTE. *Voy.* MOSETTE.

I. **MOZZI** (Luigi ou Louis), en latin *Mutius*, jésuite, né à Bergame en 1746, mort près de Milan l'an 1813, professa au collége des Nobles, dans cette dernière ville. Après la dissolution de sa société, en 1773, il rentra à Bergame, où il devint chanoine et archiprêtre. Il prit une grande part aux controverses suscitées en Italie par les jansénistes; et, ayant été appelé à Rome, il fut nommé missionnaire apostolique, puis membre de l'académie des Arcades. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Le Jansénisme dans son beau jour, ou Idée du jansénisme*; Venise, 1781, 2 vol. in-8°. — 2° *Histoire abrégée du schisme de la nouvelle Église d'Utrecht*; Ferrare, 1785, in-8°; Gand, 1829, in-8°; — 3° *Les Cinquante Raisons pour préférer l'Église catholique*; Bassano, 1789, in-8°; trad. de l'anglais du duc de Brunswick; — 4° *Les Projets des incrédules pour la ruine de la religion dévoilés dans les Œuvres de Frédéric, roi de Prusse*, Assise, 1791, in-8°, 3e édit.; — 5° *Abrégé historique et chronologique des plus importants jugements du Saint-Siége sur le baïanisme, le jansénisme et le quesnellisme*; Foligno, 1792, 2 vol. in-8°. *Voy.* Feller, où sont indiqués les autres ouvrages de Mozzi avec des détails intéressants; ce qu'on retrouve dans Michaud, au *Supplément*.

II. **MOZZI** (Marc-Antoine), en latin *Mutius*, savant littérateur, né à Florence en 1678, mort à Venise l'an 1736, étudia avec succès non-seulement la littérature, mais encore la théologie et le droit. Il devint chanoine archi-consul de l'académie de la Crusca et prédicateur distingué. Outre des poésies et quelques autres écrits purement littéraires, on lui doit : 1° *Istoria di S. Cresci et de' santi martiri suoi compagni, comme pure della Chiesa del medesimo santo posta in Volcava di Mugello*; Florence, 1710, in-fol. avec fig.; — 2° *Discorsi sacri*; ibid., 1717. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MOZZOLINO (Silvestre), dit de Prierio. *Voy.* SILVESTRE DE PRIERIO.

MSCISLAW (*Mscillavia* ou *Misteslavia*), ville épisc. du palatinat de Lithuanie, et dans la seigneurie de Moscow, sous la métropole de Kiovie. Ce siége a été uni à ceux d'Orsa et de Mohilow. Un de ses évêques, Silvestre Cossophe, assista en 1642 au concile tenu dans la Moldavie sous Parthenius Ier, patriarche de Constantinople. Depuis elle a été unie à Polock et à Mohilauw. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1288. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 160. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 36-37. *Compar.* MOHILAUW.

I. **MUCANTE** (François), Romain, maître

Digitized by Google

des cérémonies pontificales, qui vivait au XVI[e] siècle, a donné : *De sanctorum apostolorum Petri et Pauli Imaginibus, ad S. D. N. Gregorium XIII, Ps. M. Libellus*; Rome, 1573, in-4°. Feller, *Biogr. univers.*

II. **MUCANTE** (Jean-Paul), de la famille du précédent, et également Romain et maître des cérémonies pontificales au XVI[e] siècle, publia divers ouvrages, et en composa d'autres qui sont restés manuscrits. Nous citerons parmi les premiers : 1° *Relazione della reconciliazione, assoluzione e benedizione del serenissimo Enrico quarto, cristianissimo re di Francia e Navarra, fatta della Santità di N. S. Clemente XIII, nel portico di San-Pietro, il 17 di settembre* 1595, in-4°. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

MUCIANUS ou **MUTIANUS**, surnommé le *Scholastique*, écrivain du VI[e] siècle, a traduit en latin, à la demande de Cassiodore, les *XXXIV Homélies* de saint Chrysostome sur l'*Épître aux Hébreux*. Cette traduction a paru pour la première fois à Cologne, 1536, in-8°; elle a été insérée dans les éditions latines des *Œuvres* de saint Chrysostome. *Voy*. Fabricius, *Bibtioth. Belg.*, tom. VIII, p. 558, 559. La *Nouv. Biogr. génér.*

MUCIDUS (*Ægidius*). *Voy*. MUISIS (Gilles).

MUDSEART. *Voy*. l'art. suiv.

MUDZAERTS ou **MUDSEART**, **MUTSAERTS** (Denis), de l'Ordre de Prémontré, né à Tilburg, dans le Brabant, mort à Anvers en 1635, devint chanoine régulier de l'abbaye de Tongres. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Historia ecclesiastica ab orbe condito*; Anvers, 1624, 2 vol. in-fol.; — 2° *Historia Ecclesiæ Belgicæ*; ibid., 1624, 2 vol. in-fol.; — 3° *Vita S. Norberti*; ibid., in-4°; — 4° *Vitæ omnium sanctorum et sanctarum Ordinis Præmonstratensis*. *Voy*. Foppens, *Biblioth. Belg*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot MUTSAERTS.

MUET. Les muets sont irréguliers, c'est-à-dire qu'ils sont incapables de recevoir les ordres et de faire les fonctions de ceux qu'ils ont reçus (*Can. Apost. LXXVII*); et lorsqu'ils ne peuvent manifester au dehors leur consentement par signes d'une manière claire et intelligible, ils ne peuvent pas se marier. Quelques textes du droit canon feraient penser que les paroles sont essentiellement nécessaires pour exprimer le consentement dans le contrat de mariage (*C. Tuæ fraternitati, de Spons.*); mais le pape Innocent III, auteur de cette décrétale, décide le contraire dans une autre : *Videtur, quod, si mutus velit contrahere, sibi non possit vel debeat denegari; cum, quod verbis non potest, signis valeat declarare* (*C. Cum apud, de Spons.*). *Voy*. l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. III, p. 443.

MUGGLETON (Ludowicke), sectaire anglais, né en 1609, mort en 1697, s'associa avec John Reeve, et fonda avec lui une secte qui fut appelée *Muggletonians*. Ils prétendaient qu'ils pouvaient sauver ou damner tous ceux qu'il leur plairait, et qu'ils étaient les derniers et les plus grands prophètes du Christ. Dieu, disaient-ils, a un corps comme l'homme, la Trinité n'est qu'une variété de ses noms, etc. Les quakers les combattirent avec ardeur. Parmi les ouvrages publiés par ces sectaires on cite : *Divine Looking-glass of the third Testament of our Lord J.-C.* Les *Œuvres* de Muggleton ont paru en 1756, et à Londres, 1832, 3 vol. in-4° *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MUGNOS** ou **MUGNOZ** (Gilles), en espagnol *Muños* ou *Muñoz*, docteur en droit canon, chanoine de Barcelone, succéda à l'antipape Benoit XIII en 1424, et se fit nommer Clément VIII; mais il se soumit volontairement, l'an 1429, au pape Martin V, qui, en dédommagement de son abdication, lui donna l'évêché de Majorque. Cette abdication de Mugnos mit fin au grand schisme d'Occident, qui, depuis que Clément VII fut élu à Fondi en 1378, avait ravagé l'Église pendant cinquante et un ans de la manière la plus cruelle. *Voy*. Feller. Michaud.

II. **MUGNOS** ou **MUGNOZ** (Jean-Baptiste), en espagnol *Muños* ou *Muñoz*, philosophe, né à Museros, près de Valence en Espagne, l'an 1745, mort en 1799, fut un de ceux qui contribuèrent le plus au progrès de la philosophie dans les écoles d'Espagne. On lui doit, entre autres écrits : 1° *De Recto philosophiæ recentis in theologia Usu Dissertatio*; — 2° une édit. des *Œuvres latines du P. F.-Louis de Grenade*, avec des préfaces en tête de chaque volume; 1768; — 3° une nouvelle édit. du *Collectanea moralis philosophiæ*, du même religieux, en le faisant précéder d'un traité fort estimé, intitulé : *De Scriptorum gentilium Lectione et profanarum disciplinarum studiis ad christianæ pietatis normam exigendis*; 1775. *Voy*. Michaud, *Biographie univers.*

MUIS (Siméon **MAROTTE DE**), chanoine et archidiacre de Soissons, né à Orléans en 1587, mort à Paris l'an 1644, professa l'hébreu au collége royal. Il avait acquis la réputation d'un des plus savants interprètes de l'Écriture. Il a laissé : 1° *R. Davidis Kimhi Commentarius in Malachiam, hebr. et lat.*; Paris, 1618, in-4°; — 2° *In Psalmum XIX trium rabbinorum Commentarii hebraici cum lat. interpr.*; ibid., 1620, in-8°; — 3° *Annotationes in Psalmum XXXIV*, insérées dans les *Institut. hebraicæ* de Bellarmin; 1622, in-8°; — 4° *Commentarius litteralis et historicus in omnes Psalmos et selecta V. T. cantica, cum versione nova ex hebræo*; ibid., 1630, 1650, in-fol.; Louvain, 1770, 2 vol. in-4°; — 5° *Assertio veritatis hebraicæ adversus Joannis Morini Exercitationes in utrumque Samaritanorum Pentateuchum*; ibid., 1631, in-8°; — 6° *Assertio veritatis hebraicæ altera*; ibid., 1634, in-8°, accompagnée d'un *Specimen variorum sacrorum* que l'on réimprim. dans les *Critici Sacri*, tom. VII; — 7° *Castigatio Animadversionum Morini in censuram Exercitationum ad Pentateuchum*; ibid., 1639, in-8°. La plupart des ouvrages de Muis ont été publiés par Claude d'Auvergne; ibid., 1650, in-fol. *Voy*. Colomiès, *Gallia Orientalis*. Nicéron, *Memoires*, tom. XXXII. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MUISIS (Gilles), en latin *Ægidius Mucidus*, bénédictin, né à Rongy, près de Saint-Amand, en 1275, mort l'an 1353, devint prieur, puis abbé de Saint-Martin de Tournai. Il a laissé plusieurs ouvrages historiques, parmi lesquels on remarque : 1° une *Chronique*, qui commence à la naissance de Jésus-Christ et qui finit à l'an 1348; — 2° *Tractatus, registrationes, ordinationes et quædam incidentia*; cet ouvrage a été publié par M. de Smetz dans le *Corpus chronicorum Flandriæ*; 1837, in-4°, tom. II, p. 111-293; — 3° *Vies* des abbés ses prédécesseurs. *Voy*. la *Gallia Christ.*, tom. III. Vossius, *De Histor. lat.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

MULDRAC (François-Antoine), religieux de l'Ordre de Citeaux, né à Compiègne en 1605, mort à Longpont l'an 1667, professa la philosophie et la théologie dans son monastère, dont il devint prieur en 1652. On a de lui : 1° *Compendiosum abbatiæ Longi Pontis Suessionensis*

Digitized by Google

Chronicon; Paris, 1652, in-12; — 2° *Le Valois royal amplifié et enrichi de plusieurs pièces curieuses extraites des cartulaires et archives des abbayes, églises et greffes du Valois et de graves auteurs*; 1663, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MULEDUNUM. *Voy.* MELUN.

MULHAUSEN (Jean de), jésuite, né dans la Thuringe, mort en 1609, a publié : *Traité de controverse*, contre David Parée, *sur l'autorité de l'Écriture sainte*; Mayence, 1604; — 2° *Dispute du libre arbitre*; ibid., 1601.

I. **MÜLLER** (André), protestant orientaliste, né à Greiffenhagen, en Poméranie, en 1630, mort à Stettin l'an 1694, était très-versé dans les langues latine, grecque et hébraïque; il exerça les fonctions de pasteur à Kœnigsberg, à Treptow, puis à Bernow, et devint prévôt de l'église de Berlin. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Excerpta manuscripti cujusdam turcici quod de cognitione Dei et hominis a quodam Azizi vesephæo Tartaro scriptum est, cum versione latina*; Cologne, 1665, in-4°; — 2° *Oratio dominica sinice*; Berlin, 1676 et 1680, in-4°; cette version du *Pater* y est comparée avec des traductions en cent autres langues; — 3° *Glossarium sacrum, hoc est vocum peregrinarum, quæ in Vetere Testamento occurrunt expositio*; Francfort, 1680, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MÜLLER** (Jean), protestant, prédicateur célèbre de Zurich, vivait au XVIIe siècle. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Questiones miscellaneæ de Muhammedanorum Deo; persico Twari Pentateucho; de Sadducæis*; 1653; — 2° *Dyas quæstionum de nomine Jesu et versione æthiopica*; 1654; — 3° *De Sacris Scriptoribus in genere*; 1659; — 4° *De Evangelica magorum Historia*; 1660; — 5° *De Scriptis S. Matthæi*; 1660; — 6° *Heptas quæstionum de Nativitatis Christi festo*; 1672; — 7° *Vindiciæ locorum Vet. Testam. Geneseos, I, 3, 11*; Genes., XVII, 11; 1673; — 8° *Decas concionum*; — 9° *Horologium pœnitentiale*; — 10° *Tuba Joelis*; — 11° *Speculum pœnitentiale*; — 12° *Tractatus de monachatu et eucharistia*. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova*.

III. **MÜLLER** (Jean de), protestant, célèbre historien, né à Schaffhouse en Suisse l'an 1752, mort en 1809. Outre ses écrits historiques et politiques, il a laissé : 1° une dissertation intitulée : *Christo rege nihil esse Ecclesiæ metuendum*; Gœttingue, 1771, in-8°; — 2° *Voyages des Papes*, en allemand, 1782, sans lieu d'impression, in-8°; Aix-la-Chapelle, 1831. Cet écrit remarquable est une polémique contre les réformes de Joseph II; on y voit un auteur protestant proclamer la puissance ecclésiastique comme protectrice des peuples contre la tyrannie de leurs princes. A Rome et dans la partie catholique de l'Allemagne ce livre reçut des louanges sans bornes, tandis que les protestants allemands en faisaient de vifs reproches à l'auteur; — 3° *Lettres de deux chanoines*, en allemand; Francfort et Leipzig, 1787; — 4° *Sur le Droit des empereurs de présenter aux électeurs et de refuser les évêques*; en allemand, faisant suite aux *Lettres de deux chanoines*; Francfort et Leipzig, 1789, in-8°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **MÜLLER** (Pierre-Érasme), théologien et érudit, né à Copenhague en 1776, mort l'an 1834, professa la théologie dans sa ville natale, et fut nommé en 1830 évêque de Seeland. Outre des ouvrages purement littéraires, on a de lui : 1° *De Hierarchia et studio vitæ asceticæ in sacris et mysteriis Græcorum et Romanorum latentibus*; Copenhague, 1803; — 2° *Apologie chrétienne*, en allemand; ibid., 1810. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MULTIPLIANTS, nom donné à certains hérétiques issus des nouveaux adamites, et qui se sont confondus avec les anabaptistes. Ils ont été appelés ainsi parce qu'ils prétendent que la multiplication des hommes est nécessaire et ordonnée sans exception.

MUNCER ou **MUNTZER**, **MÜNZER** (Thomas), chef de la secte des anabaptistes, né vers la fin du XVe siècle à Zwickau, dans la Misnie, selon les uns, et à Stolberg, dans le Harz, selon les autres, mis à mort vers l'an 1525, fut successivement directeur de l'école d'Aschersleben, chapelain dans un couvent de femmes à Halle, et premier prédicateur à Zwickau. Peu satisfait du luthéranisme, qu'il regardait comme une réforme trop radicale, il secoua le joug de toute espèce d'autorité. De plus il annonça que le baptême des enfants ne pouvait les justifier; il proscrivit les images, et détruisit tous les restes du catholicisme que Luther avait laissés. Luther, informé des progrès des nouveaux sectaires, arma contre eux l'autorité des magistrats, et les fit proscrire pour des motifs qui renferment sa propre condamnation. Muncer fut bientôt à la tête de trente mille fanatiques, qu'il souleva en Allemagne. Mais les princes, qui sentirent la nécessité de se réunir contre lui, l'attaquèrent. Après une bataille sanglante, dans laquelle il fut mis en déroute, il se réfugia à Francknau, où il fut arrêté. Conduit à Mulhausen, il y eut la tête tranchée. On dit qu'avant de monter à l'échafaud il fit l'aveu de ses erreurs, et en témoigna le plus grand repentir. Son supplice n'arrêta pas les progrès de l'anabaptisme; de nouveaux chefs lui succédèrent d'intervalle à autre. *Voy.* le P. Catrou, *Hist. des Anabaptistes*. Pluquet, *Diction. des hérésies*, et Bergier, *Diction. de théol.*, art. ANABAPTISTES. Feller et Michaud, au mot MUNCER. La *Nouv. Biogr. génér.*, art. MÜNZER.

MUNCÉRIENS, disciples de Muncer. *Voy.* l'article précédent.

MUNIM, un des chefs des Natinéens. *Voy.* I Esdr., II, 50.

MUNKATS (*Munkacsia*), ville épisc. de Hongrie du rite grec uni. Elle fut érigée en évêché par Clément XIV, sur les instances de l'impératrice-reine Marie-Thérèse. Elle appartenait auparavant au diocèse d'Agria, et était la résidence d'un vicaire apostolique qui avait le titre d'évêque *in partibus*. La bulle d'érection *Eximia regalium principum* est datée du 13 octobre 1771. *Voy.* le *Bullar. de prop. fide*, tom. IV, p. 136. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 37-39.

MUNSCHER (Guillaume), protestant, né en 1766 à Herfeld, mort l'an 1814, fut professeur de théologie, et conseiller consistorial de Marbourg, inspecteur du clergé réformé de la principauté de Hesse. Pendant vingt ans consécutifs il captiva de nombreux auditeurs à son cours. On a de lui plusieurs écrits, dont le principal est : *Manuel de l'histoire des dogmes chrétiens*; Marbourg, 4 vol. Munscher s'y montre, comme dans ses autres ouvrages, franc rationaliste; il prétend que les dogmes chrétiens ont depuis leur origine subi d'innombrables modifications qui portent sur le fond de la doctrine, la manière de l'expliquer, de la démontrer et d'en proposer l'ordre et la suite. *Voy.* Fritz, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **MUNSTER** (*Monasterium*), ville épisc. sous la métropole de Cologne, et capitale de l'État de Munster. Selon De Commanville, elle fut érigée en évêché l'an 790, selon d'autres, l'an

Digitized by Google

794. Quoi qu'il en soit, elle doit son origine à Charlemagne, qui, pour favoriser la conversion des peuples idolâtres de ce pays, établit dans ce lieu, appelé alors *Mimingerode*, un évêché, puis un monastère, d'où elle a pris son nom. Le premier évêque de Munster, saint Ludger, moine du Mont-Cassin, fut nommé par Charlemagne en 802. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 161. Richard et Giraud. Baudran, *Diction. géogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 42-46. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **MÜNSTER** (Sébastien), hébraïsant et mathématicien, né à Ingelheim en 1489, mort à Bâle l'an 1552, entra chez les cordeliers; mais, ayant embrassé le luthéranisme, il quitta l'habit religieux pour prendre une femme. Il professa l'hébreu et la théologie à Bâle. Parmi ses ouvrages, qui tous ont été mis à l'*Index* par Clément VIII, nous citerons : 1° *Biblia hebraica, cum latina planeque nova translatione, adjectis insuper e rabbinorum commentariis annotationibus*; Bâle, 1534 et 1535, 2 vol. in-fol.; 1538 et 1545, 2 vol. in-fol.; — 2° *Fides christianorum sancta, recta et perfecta atque indubitata*; Bâle, 1537, in-fol.; Paris, 1550 et 1555; — 3° *Calendarium biblicum hebraicum, ex hebræorum penetralibus editum*; Bâle, 1527, in-4°; — 4° *Colloquium cum Judæo de Messia, hebr. lat.*; ibid., 1539, in-8°; — 5° *Horologiographia*; ibid., 1531 et 1555, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **MUNTER** (Balthasar), protestant, prédicateur et poëte, né à Lubeck en 1735, mort à Copenhague l'an 1793, fut successivement prédicateur à Gotha, surintendant à Tonna et premier prédicateur de la commune allemande de Saint-Pierre à Copenhague. Son principal ouvrage est intitulé : *Conférences sur les discours de Jésus, d'après les quatre Évangélistes. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **MUNTER** (Frédéric), protestant, orientaliste et archéologue, né à Gotha en 1761, mort à Seeland l'an 1830, était fils du précédent. Il professa la théologie à l'université de Copenhague, et devint en 1808 évêque de Seeland. Il a publié de nombreux écrits en danois, en latin et en allemand; nous citerons seulement: 1° une traduction du livre de *Daniel* en langue copte; 1786; — 2° *Manuel de l'histoire des dogmes*, en allemand; Copenhague, 1801; Gœttingue, 1802; — 3° *Histoire de la réforme danoise*, en allemand; Copenhague, 1802, 2 vol.; — 4° *Histoire de l'introduction du christianisme dans le Danemark et la Norwége*, en allemand; Leipzig, 1823-1832, 3 vol.; — 5° *Les Symboles et les œuvres d'art des anciens chrétiens*, en allemand; Altona, 1825. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Bigr. génér.*

MURANUM. *Voy.* MAURUM.

MURATORI (Ludovico-Antonio), archéologue et historien, né à Vignola, près de Modène, en 1672, mort à Modène l'an 1750, s'appliqua spécialement à la théologie morale, puis aux recherches de l'antiquité. Il fut nommé bibliothécaire du duc de Modène, garde des archives de ce duché et prévôt de Sainte-Marie de Pomposa. Les académies et les sociétés savantes se disputèrent l'honneur de le compter au nombre de leurs membres, et les savants de l'Europe s'empressèrent de lier commerce avec lui. On a de lui soixante-quatre ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Anecdota quæ ex Ambrosianæ bibliothecæ codicibus nunc primum eruit, notis et disquisitionibus auxit L. Ant. Muratorius*; Milan, 1697, 1698, 2 vol. in-4°; on trouve dans ce recueil les quatre poëmes de saint Paulin, évêque de Nole, avec des notes sur la vie de ce saint, sur celle de ses amis et sur plusieurs points de discipline ecclésiastique, etc.; — 2° *Anecdota græca, quæ ex manuscriptis codicibus nunc primum eruit, latio donat, notis et disquisitionibus auget L. A. M.*; Padoue, 1709, 1710, 1713, 3 vol. in-4°; — 3° *Liturgia romana vetus, tria sacramentaria complectens, Leonianum scilicet, Gelasianum et antiquum Gregorianum*; Venise, 1718, 2 vol. in-fol.; — 4° *Rerum Italicarum Scriptores ab anno æræ christianæ quingentesimo ad millesimum quingentesimum*; Milan, 1723-1738, 27 vol. in-fol.; — 5° *Antiquitates Italicæ medii ævi*, etc.; Milan, 1738-1742, 6 vol. in-fol.; — 6° *Novus Thesaurus veterum inscriptionum*, etc.; ibid., 1739-1742, 6 vol. in-fol.; — 7° *Annali d'Italia, dal principio dell' era volgare fine all' anno* 1500; Venise, 1744-1749, 12 vol. in-4°; Lucques, 1762-1770, 14 vol. in-4°; — 8° *De Paradiso regnique cœlestis gloria, non expectata corporum resurrectione, justis a Deo collata*, avec le traité de saint Cyprien *De Mortalitate*; Vérone, 1738, in-4°; — 9° *Trattato morale della carita cristiana, in quanto essa el amor del prossimo*; Modène, 1723, in-4°; trad. en français; — 10° *Cristianesimo felice nelle mission de' Padri della compagnia di Giesu nel Paraguay*; Venise, 1749, 2 vol. in-4°. Les *Œuvres* complètes de Muratori ont été publiées à Arezzo, 1767-1780, 36 vol. in-4°; Venise, 1790-1810, 48 vol. in-8°. Les journaux littéraires de presque toute l'Europe contiennent des Notices sur Muratori. *Voy.* l'abbé d'Artigny, *Nouveaux Mém. d'hist., de crit. et de littér.*, tom. VI. Tiraboschi, qui, dans sa *Biblioth. Modenese*, tom. III, p. 326-346, donne la liste détaillée des écrits de Muratori. Fabroni, *Vitæ Italorum*, tom. X. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. VII. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 59-60.

MURBACH (*Murbacum, Murbachium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans une petite ville du même nom, à quatre lieues de Colmar, dans la haute Alsace, au diocèse de Bâle; elle fut fondée au VIIIe siècle par saint Firmin. L'abbaye de Lure, située en Franche-Comté et au diocèse de Besançon, lui était unie; elles n'avaient toutes deux qu'un même abbé. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VIII, p. 89. Richard et Giraud. Baudran, *Diction. géogr. univers.*

MURCIE (*Murcia, Vergilia*), ville épisc. d'Espagne, située sur la Segura, à dix lieues de Carthagène, sous la métropole de Tolède. On la prend ordinairement pour l'ancienne *Vergilia*, ville des Bastitans. L'évêque de Murcie prend le titre d'évêque de Carthagène, parce que l'évêché de cette dernière ville fut transféré à Murcie dans le XIIIe siècle. Le premier évêque de Carthagène, saint Basile, mourut l'an 57, et le premier évêque de Murcie, Diègue Martinez, fut nommé en 1291. *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent le catalogue des évêques de Carthagène et de Murcie. Baudran, *Diction. géogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 65-67.

MURE (Jean-Marie de la). *Voy.* LA MURE.

MUREAU (*Miravallis*), abbaye réformée de l'Ordre de Prémontré, située dans la Champagne, à une lieue de Neuf-Château et à quatre de Vaucouleurs. Elle avait été fondée, l'an 1150, par les comtes de Champagne. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*

MURELLUM. *Voy.* MURET, n° II.

I. **MURET**, bourg du Gâtinois. *Voy.* MORET.

II. **MURET** (*Muretum* et *Murellum*), petite ville de France, située en Gascogne, dans le

Digitized by Google

comté de Cominges, à deux lieues de Toulouse. L'an 1213, Arnauld, archevêque de Narbonne et légat du Saint-Siége, y assembla un concile au sujet de Pierre, roi d'Aragon, fauteur des Albigeois. *Voy.* Labbe, t. XI. Hardouin, t. VI.

III. **MURET** (Pierre), oratorien, né à Cannes en Provence vers 1630, mort vers l'an 1690, fut aumônier du maréchal de Vivonne. Il a laissé, outre une *Oraison funèbre du maréchal de Vivonne :* 1° *Explication morale de l'Épître de saint Paul aux Romains;* Paris, 1677, in-8°; — 2° *Cérémonies funèbres de toutes les nations;* ibid., 1675, in-12; — 3° *Traité des festins;* ibid., 1682, in-12. *Voy.* Achard, *Diction. de la Provence.* Michaud, *Biogr. univers.*

MURITA. *Voy.* MORET.

MURITTE (Saint), martyr sous les Vandales, fut un des compagnons de saint Eugène, évêque de Carthage. *Voy.* EUGÈNE, n° VII.

MURITUM. *Voy.* MORET.

MURMURE. Ce mot, dans la Bible, ne signifie pas seulement une plainte, mais un esprit de désobéissance et de révolte, accompagné de paroles injurieuses à la Providence; c'est dans ce sens que saint Paul condamne les *murmures* dont les Israélites se rendirent souvent coupables. Ils murmurèrent, en effet, contre Moïse et Aaron dans la terre de Gessen, sur les bords de la mer Rouge, à Mara, à Sin, à Raphidim, à Pharan, après le retour des envoyés dans la Terre promise, etc. Or ces *murmures* séditieux de la part d'un peuple qui avait fait tant d'épreuves des attentions et des bienfaits surnaturels de la Providence, étaient très-dignes de châtiment; aussi Dieu ne les laissa-t-il pas impunis. Quelques incrédules ont voulu en tirer avantage contre la révélation, en disant que si Moïse avait donné autant de preuves qu'on le suppose d'une mission divine, les Israélites ne se seraient certainement pas révoltés si souvent contre lui. Mais la même histoire qui raconte leurs révoltes, nous apprend aussi qu'ils furent toujours punis, et souvent d'une manière surnaturelle, par une contagion, par le feu du ciel, par des serpents, par des gouffres subitement ouverts sous leurs pieds; qu'ils furent toujours forcés de revenir à l'obéissance et de demander pardon de leur faute; et c'était toujours Moïse qui intercédait pour eux auprès de Dieu. Ces sortes de murmures sont donc des preuves de sa mission divine, quelques objections qu'on puisse y opposer. *Voy.* Nombr., XI, XII, XIV, XVI, XXI. Psaume LXXXVII, 30. Sagesse, I, 11. I Corinth., X, 10. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.*

MURNER (Thomas), franciscain, né à Strasbourg en 1475, mort vers l'an 1536, se fit recevoir docteur en théologie, professa dans un couvent de son Ordre, et se retira à Lucerne, où il obtint une cure et une chaire. Zélé défenseur de la foi, il attaqua violemment Luther et stigmatisa ses prédications d'une manière si mordante, que la haine des sectaires le poursuivit partout. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *De la Papauté ou de l'autorité suprême en matière de foi chrétienne, contre le docteur Luther;* Strasbourg, 1520, in-4°; — 2° *Des Doctrines et des prédications du docteur Luther;* 1520, in-4°; — 3° *Adresse à la noblesse allemande pour qu'elle défende la foi chrétienne contre Martin Luther;* Strasbourg, 1520, in-4°; — 4° *Dispute sur l'unité en la foi chrétienne, tenue en 1526 à Bade, par les douze cantons de la confédération;* Lucerne, 1527, in-4°; — 5° *Attentat antichrétien des autorités de Berne contre les saintes Écritures;* ibid., 1528, in-4°; — 6° *La Sainte Messe divine;* ibid., 1528; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MURO (*Murum* ou *Murus*), petite ville épisc. d'Italie sous la métropole de Conza. Son premier évêque, Eustache, siégeait en 1059, sous le pape Nicolas II. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VI, p. 844. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 164. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 67-69.

MURRAI. *Voy.* MOURAL.

MURRIT, lieu du diocèse de Sens où l'on assembla un concile en 850. *Voy.* Labbe, t. VIII. Hardouin, tom. V.

MUSACH DU SABBAT, c'est-à-dire qui servait le jour du sabbat. Le *musach*, terme que la Vulgate a conservé, signifie, en hébreu, *qui est couvert;* la version grecque l'a rendu par *le fondement du siége*, c'est-à-dire la base sur laquelle était porté le siége du roi Achaz. Ce siége, qui probablement était couvert de tapis, orné de draperies, et qui était placé dans le parvis du peuple, fut transporté par l'ordre du roi dans le parvis des prêtres. *Voy.* IV Rois, XVI, 18. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, parle d'un *musach de Juda* (Isaïe, XXII, 8), que la Vulgate a rendu par *operimentum Judæ.* On peut voir les interprètes sur ce passage d'Isaïe.

MUSANZIO (Giovanni-Domenico), en latin *Musantius*, jésuite, qui vivait dans la seconde moitié du XVII° siècle, a laissé : *Fax chronologica, ad omnigenam historiam sacram et profanam, ab orbe condito ad annum Ær. Chr.* 1662 *primitus accensa a R. P. Joan. Dom. Musantio, societ. Jesu, nunc vero auctior reddita, a multis mendis purgata, et extensa ad annum Christi* 1707. *Accessit canon chronologicus juxta 70 Interpretum, Ecclesiarum orientalium et primitivorum Patrum supputationem;* 1708, 4 vol. in-12; Florence, 1732; Rome, 1750, 4 vol. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1732, p. 55.

MUSART (Charles), jésuite, né à Aire en 1582, mort à Vienne, en Autriche, l'an 1653, professa la rhétorique, la philosophie et l'Écriture sainte à Douai. Il montra un véritable talent pour la prédication, et se rendit à Vienne en 1631, où il fit des cours de morale, de controverse et de théologie. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Annulus æternitatis divini timoris;* Douai, 1621, in-12; — 2° *Lilium marianum, seu de Sodalium Marianorum castitate, in gratiam juventutis Parthenicæ;* ibid., 1622, in-12, réimprimé en abrégé, sous ce titre : *Liliolum Marianum;* Vienne, 1634, in-16; — 3° *Anima evigilans e somno peccati;* Douai, 1629; Vienne, 1631, in-12; — 4° *Speculum mortalitatis humanæ, ex subitis mortalium casibus;* Lille, 1630, in-18; — 5° *Tres Claves cœli aureæ, sive meditatio quotidiana Passionis Dominicæ, Cultus singularis B. Virginis, Auctus amoris Dei et contritionis;* Vienne, 1632, in-12; — 6° *Sunamitis christiana, sive affectus pii quibus anima disponitur ad rite et magno cum fructu recipiendum Christum in venerabili Eucharistia;* Vienne, 1637, in-16; — 7° *Manuale pastorum*, etc.; Douai, 1653; Mosheim, 1669; Vienne, in-12. *Voy.* Alegambe, *Scriptores Societ. Jesu*, p. 69. Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*, p. 130. La *Nouv. Biogr. génér.*

MUSAPH, qui signifie proprement, en hébreu, *ajouté*, est une des prières contenues dans le rituel juif. Lorsque autrefois les Israélites avaient leur temple à Jérusalem, ils y offraient, le matin des jours de sabbat et des autres fêtes, deux sacrifices, dont le premier était prescrit par la loi, et le second était volontaire. Ces sa-

Digitized by Google

crifices étaient accompagnés de certaines prières; et si une fête quelconque, comme, par exemple, celle de la néoménie ou du premier jour de l'année, tombait le jour du sabbat, ils offraient en plus les sacrifices et récitaient les prières propres à chacune de ces solennités. Or ce sont ces prières qui dans le rituel portent le nom de *Mousâph*, et au pluriel *Mousâphim*. Depuis la destruction du temple et l'abolition des sacrifices, ils continuent à faire les mêmes prières.

MUSARAIGNE. *Voy.* MYGALE.

MUSBADA, siége épisc. de la province d'Isaurie, sous la métropole de Séleucie, au diocèse d'Antioche. On en connaît deux évêques, dont le premier, Sisinnius, assista et souscrivit au septième concile général, et, le second, au concile de Photius, sous le pape Jean VIII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1034.

I. **MUSCULUS** (André), luthérien, dont le nom de famille était *Meusel* ou *Mœsel*, qu'il latinisa suivant l'usage des érudits de son temps, naquit à Schneeberg, en Misnie, l'an 1514, et mourut en 1580 ou 1581. Il professa la théologie à Francfort-sur-l'Oder, après y avoir été pasteur. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, qui ont été mis à l'*Index* par Clément VIII. Musculus était un des plus zélés défenseurs de l'*ubiquité;* il donnait dans des rêveries qui diminuaient beaucoup le prix que pouvaient avoir ses livres. Il enseignait que Jésus-Christ n'avait été médiateur qu'en qualité de Dieu; que la nature divine était morte comme la nature humaine; que le Sauveur n'était pas réellement monté au ciel, mais qu'il avait laissé son corps dans la nuée qui l'environnait. Il avait imaginé ces erreurs pour combattre Stauler, qui prétendait que Jésus-Christ n'avait été médiateur qu'en qualité d'homme, et non pas en qualité d'homme-Dieu. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **MUSCULUS** (Wolfgang). *Voy.* MEUSEL.

MUSÉE, prêtre de Marseille, mort vers l'an 458 ou 459, possédait une merveilleuse intelligence de l'Écriture sainte. On a de lui : 1° des *Leçons* appropriées aux fêtes de l'année et destinées à être chantées à l'église; — 2° un *Traité des sacrements. Voy.* Gennade, *De Vir. illustr.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. II. Richard et Giraud.

MUSI, fils de Mérari, et chef de la famille des Lévites nommés *Musites. Voy.* Exode, VI, 19. Nombr., III, 33.

I. **MUSIQUE DES HÉBREUX.** La musique était en usage, chez les Hébreux, dans les cérémonies religieuses, dans les réjouissances publiques et particulières, dans les festins et même dans les deuils. Jubal, qui vivait avant le déluge, fut père de ceux qui jouaient de la lyre et de l'orgue; après le passage de la mer Rouge, Moyse composa un cantique qu'il chanta avec les hommes, tandis que Marie, sa sœur, l'accompagnait en jouant des instruments avec les femmes et en dansant. Asaph, Héman et Idithum étaient les princes de la musique du tabernacle sous David, et du temple sous Salomon. Quant aux instruments, on ne s'accorde ni sur le nombre, ni sur la nature de ceux qui étaient en usage chez les anciens Hébreux. Cette diversité d'opinions vient de l'impossibilité de fixer d'une manière certaine la vraie signification de plusieurs termes hébreux. Les rabbins et la plupart des interprètes en comptent jusqu'à 34; nous croyons, avec D. Calmet, que ce nombre est exagéré; mais nous pensons qu'il s'est trompé lui-même en le déterminant comme il l'a fait. *Voy.* Genèse, IV, 21; XXXI, 26 et suiv. Exod., XV, 1. Juges, XI, 34. I Rois, X, 5, 6. I Paralip., XVI, 5. II Paralip., V, 12-17. I Esdr., III, 10. I Machab., IV, 54; XIII, 51. D. Calmet, *Diction. de la Bible,* et *Dissert. sur les instruments de musique des Hébreux,* en tête du tom. II de son *Comment. sur les Psaumes.* J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 160-166. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. MUSIQUE, et MUSIQUE ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE CHEZ LES HÉBREUX. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 133 et suiv.

II. **MUSIQUE DANS LES ÉGLISES, MUSIQUE SACRÉE.** La *musique* peut être employée dans les églises aux louanges de Dieu, mais celle-là seulement qui élève jusqu'à lui et porte à la piété. Le concile de Trente recommande aux évêques de *bannir de leurs églises toutes sortes de musiques dans lesquelles, soit sur l'orgue, soit dans le simple chant, il se mêle quelque chose de lascif et d'impur.* Il faut bien en convenir, on entend souvent dans les églises certaines *musiques* indignes de la maison de Dieu, et qui, au lieu d'édifier, scandalisent les vrais et pieux fidèles. Pourrait-on nier que les airs si graves et les mélodies si majestueuses de la liturgie catholique n'aient fait place à des airs et à des mélodies profanes, qui, par une inconvenance prodigieuse, les convertissent, pour ainsi dire, en théâtres mondains? Cet abus, déjà si déplorable, tend malheureusement à se propager chaque jour de plus en plus; des paroisses des grandes villes il se répand aujourd'hui jusqu'aux paroisses les plus humbles. *Voy.* Conc. Trid., sess. XXII, *Decretum de observandis et evitandis in celebratione Missæ.* Bergier, art. CHANT ECCLÉSIASTIQUE. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de Droit canon,* rapporte la circulaire que le cardinal vicaire a publiée pour les États de l'Église, le 18 novembre 1856, et l'instruction donnée par le même cardinal aux maîtres de musique. Ces règles et cette instruction, si sages, comme le remarque judicieusement l'abbé André, conviennent à toutes les églises catholiques; d'ailleurs l'autorité si haute et si digne de respect qui les donne, doit en faire comprendre l'importance et engager à les mettre à exécution. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 133 et suiv.

MUSITES. *Voy.* MUSI.

MUSSARD (Pierre), protestant, né à Genève, mort à Londres vers l'an 1680, fut ministre à Lyon, puis pasteur de l'église française à Londres. Il a laissé : 1° *Les Conformitez des cérémonies modernes avec les anciennes, où il est prouvé par des autoritez incontestables que les cérémonies de l'Église romaine sont empruntées des païens;* La Haye, 1667, in-12; trad. en anglais, en allemand, 1695 et 1703, in-8°; cet ouvrage, dont les protestants ont fait beaucoup de bruit, est bien au-dessous de sa réputation; la faiblesse des raisonnements ne saurait être rachetée ni par l'érudition ni par l'esprit, qu'on ne peut d'ailleurs refuser à l'auteur; nous dirons de même de ses autres écrits de controverse; les préjugés de secte dont il était imbu l'ont souvent empêché de saisir les choses sous leur véritable point de vue; — 3° *Sermons sur divers textes;* Genève, 1674, in-8°; — 4° *Jugement de Messieurs de la Propagation de la foy sur le Traité du Purgatoire de M. A. Bobye;* ibid., 1662, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MUSSO (Cornelio), en latin *Mussus Cornelius,* cordelier, né à Plaisance en 1511, mort à Rome l'an 1574, se fit recevoir docteur en théologie à Padoue, et acquit une grande réputation comme prédicateur. Il parut avec éclat au concile de Trente, et occupa successivement les siéges de

Digitized by Google

Bertinoro et de Bitonto. Parmi ses ouvrages, on cite surtout : 1° des *Sermons*, en latin et en italien; Venise, 1582-1590, 4 vol. in-4°; — 2° *De Visitatione et de modo visitandi, sive Synodus Bitontina*; Venise, 1579, in-fol.; — 3° *De Historia divina lib. V*; Venise, 1587; — 4° un *Commentaire* latin *sur l'Épître de saint Paul aux Romains*; Venise, 1581 et 1588. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. II, p. 614; tom. VII, p. 689. Ghilini, *Theatro d'Uomini letterati*, Ire part. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

MUSSON (Gabriel), docteur en théologie de la faculté de Paris. On a de lui : 1° *Lectiones theologicæ de religione*; Paris, 1743, 3 vol. in-12; — 2° *Lectiones theologicæ de sacramentis*; ibid., 1745, 4 vol. in-12.

MUSSUS. *Voy.* MUSSO.

MUSTIOLE (Sainte), martyre en Toscane, fut compagne de saint Irénée, diacre. *Voy.* IRÉNÉE (saint), n° II.

MUSULMAN, mot arabe qui signifie *livré entièrement à Dieu*. C'est le titre que se donnent les disciples de Mahomet. *Voy.* MAHOMÉTISME.

MUSZKA (Nicolas), jésuite, né à Schellitz, en Hongrie, l'an 1713, mort à Neusel vers 1780, professa la rhétorique, la philosophie et la théologie à Vienne, devint provincial de son Ordre, et fut nommé, en 1776, grand prévôt de l'évêché de Neusol. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *De Legibus, seu peccatis et peccatorum pœna libri III*; Vienne, 1759, in-4°; — 2° plusieurs autres *Traités de théologie et de morale*, qui, comme tous les ouvrages du savant jésuite, réunissent à la fois l'ordre, la clarté et l'élégance; ibid. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MUTI (Gianmaria), dominicain, né à Venise vers 1650, mort après 1716, a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels on remarque surtout : 1° *Le Isole fortunate della religione*; Venise, 1679, in-8°; — 1° *La Magia de' Caratteri*; ibid., 1682, in-12; — 3° *La Sacra Lega*; ibid., 1688, in-4°; — 4° *L'Accademia sacro-politica*; Milan, 1695, in-4°; — 5° *Le Gemme del Vaticano, panegiri sacri*; Venise, 1705, in-12. *Voy.* Échard, *Biblioth. Prædic.*, tom. II, p. 793. La *Nouv. Biogr. génér.*

MUTIA. *Voy.* MAZIO.

MUTIANUS. *Voy.* MUCIANUS.

MUTINA. *Voy.* MODÈNE.

MUTSAERTS. *Voy.* MUDZAERTS.

MUTYLA. *Voy.* MOTULA.

MUYART DE VOUGLANS (Pierre-François), avocat au parlement de Paris, né à Moirans, dans la Franche-Comté, en 1723, mort à Paris l'an 1791, a laissé quelques ouvrages sur le droit criminel; il a publié en outre : 1° *Motifs de ma foi en Jésus-Christ*, ou *Points fondamentaux de la religion chrétienne, suivant les principes de l'ordre judiciaire*; Paris, 1776, in-12; ouvrage qui valut à l'auteur un bref de félicitation de Pie VI, et qui a été traduit en espagnol; — 2° *Preuves de l'authenticité de nos Évangiles*, etc.; Liége et Paris, 1785, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Sabatier de Castres, *Trois Siècles de la littér. franç.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MUZARABES. *Voy.* MOZARABES.

MUZIO ou **MUTIO** (Girolamo ou Jérôme), littérateur, né à Padoue en 1496, mort à Pareneta ou Paneretta, près de Florence, l'an 1576, et dont le vrai nom était *Nuzio*, qu'il lui plut de changer en *Muzio*. Il combattit avec beaucoup de zèle les doctrines de Luther. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages dans les genres les plus opposés; nous citerons entre autres : 1° *Difesa della messa de' santi et del papato*; Pesaro, 1565 et 1568, in-8°; — 2° *Istoria sacra*; Venise, 1570, 2 vol. in-8°; — 3° *Il Coro pontificale; nel quale si leggono le vite di S. Gregorio papa e di 12 altri sancti vescovi*; ibid., 1570, in-4°; — 4° *Lettere cattoliche*; ibid., 1571, in-4°; — 5° *Tre Testimoni fedeli, Basilio, Cipriano et Ireneo*; Pesaro, 1555, in-8°. *Voy.* Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana*, vol. VII, part. I. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

MUZZARELLI (Alfonso), jésuite, né à Ferrare en 1749, mort à Paris l'an 1813, fut appelé à Rome par Pie VII, qui le nomma théologien de la Pénitencerie. Il devint membre de l'Académie catholique, et acquit une grande réputation de savoir en tout ce qui touchait les matières de piété et de controverse. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages et d'opuscules en latin et en italien. Nous citerons seulement : 1° *De l'Autorité du Pontife romain dans les conciles généraux*; Gand, 1815, 2 vol. in-8°; — 2° *Dissertations choisies*; Rome, 1807, in-8°; il y en a quatre : la première, sur la règle des opinions morales; la seconde, sur l'origine et l'usage des offrandes; la troisième, sur le règne de mille ans de Jésus-Christ, et la quatrième, sur le pouvoir du Pape de destituer un évêque malgré lui; elle a été traduite en français et publiée sous le titre de : *Dissertation sur cette question : Le souverain Pontife a-t-il le droit de priver un évêque de son siége dans un cas de nécessité pour l'Église ou de grande utilité?* Paris, 1809, in-8°; — 2° *Du Bon Usage de la Logique en matière de religion*; Foligno, 1787, 3 vol. in-8°; 1789, 6 vol.; 1810, 10 vol.; — 4° *L'Année de Marie*; ibid., 1791, 2 vol. in-12; — 5° *Recherches sur les richesses du clergé*; Ferrare, 1776, in-8°. *Voy.* Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, tom. I. Feller et Michaud, qui donnent la liste presque complète des écrits de Muzzarelli. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 152-153. La *Nouv. Biogr. génér.*

MYA ou **MIA**, bourg de la tribu de Gad, au-delà du Jourdain. Il est mentionné dans l'historien Joseph. C'est peut-être le même que *Zia*, dont parle Eusèbe, et qu'il met à quinze milles de Philadelphie, vers l'occident. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XX, c. I. Euseb., *Onomast.*, au mot ZÉM. Reland, *Palæst. illustr.*, p. 897. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

MYER (Paul), écrivain du XVIIe siècle, a laissé un ouvrage curieux sous le titre de : *Mémoires* touchant l'établissement d'une mission chrétienne dans le troisième monde, appelé *Terres Australes*; Paris, 1763, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

MYGALE, animal impur chez les Hébreux. Le mot *mygale*, dans la Vulgate, et *mugalê* dans les Septante, désigne un animal qui tient du rat et de la belette, la *musaraigne*. *Mygale* ou *migale* est, en effet, composé de *mus*, rat, et du grec *galê*, belette. Le terme hébreu que saint Jérôme a rendu par *migale* est *anâqâ*, qui très-vraisemblablement désigne le lézard étoilé que les Latins appelaient *stellio*; car il dérive du verbe *ânaq*, qui signifie *pousser des gémissements, des cris perçants*; ce qui convient parfaitement au *stellio*, dont Pline a dit : *Est enim hic plenus lentigine, stridoris acerbi.* Cependant les uns ont pris cet animal pour un *hérisson*, d'autres pour une *sangsue*, d'autres pour une *salamandre*. *Voy.* Lévit., XI, 30. Pline, *Hist. nat.*, l. XXIX, c. IV, J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 71.

MYGDONE (Saint), martyr et domestique de l'empereur Dioclétien, mourut à Nicomédie avec plusieurs autres pour la foi de Jésus-Christ en 303.

Digitized by Google

MYLASSE ou **MÉLASE, MILASE, MILASSE** (*Milasa, Mylasa, Mylassa*), ville épisc. de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrodisiade, au diocèse d'Asie. On en connaît six évêques, dont le premier, saint Éphrem, est mentionné dans la vie de sainte Eusébie, vierge romaine, et mis par Allatius au nombre de ceux qui ont composé les hymnes de l'Église grecque. *Mylasse* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, sous l'archevêché également *in partibus* de Stauropolis. *Voy.* les *Acta Sanctor.*, au 24 janvier. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 921. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 158. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 149.

MYLER (Nicolas), protestant publiciste, né à Urach, en Allemagne, en 1610, mort l'an 1677, fut chargé de plusieurs missions importantes par le duc de Wurtemberg, et devint en 1659 conseiller intime, puis directeur du conseil ecclésiastique. Outre quelques ouvrages purement littéraires, il a laissé : *De Jure asylorum tam ecclesiasticorum quam sæcularium*; Stuttgart, 1663, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MYLIUS (Jean-Christophe), protestant, biographe et bibliographe, né à Buttstædt, dans la principauté de Weimar, en 1710, mort l'an 1757, fut nommé en 1738 conservateur de la bibliothèque de l'université d'Iena, puis professeur adjoint de la faculté de philosophie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Veris et fictis binominibus in Scriptura*; Iena, 1738; — 2° *De Quibusdam Vitiis sermonis Scripturæ inique impactis*; ibid., 1738; — 3° deux éditions corrigées et augmentées de la *Clavis linguæ sanctæ* de Stock. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MYNDE, ville épisc. de la province de Carie, au diocèse d'Asie, située près d'Halicarnasse, entre les golfes Ceramicus et Jassius. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Archelaüs, assista et souscrivit au Ier concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 917. Richard et Giraud.

MYNSTER (Jacques-Pierre), protestant, né à Copenhague en 1775, mort en 1854, fut nommé en 1834 archevêque de Seeland et primat de Danemark. Parmi ses nombreux écrits, qui traitent principalement de dogmatique, de théologie pratique et de matières touchant l'exégèse du Nouveau Testament, on remarque : 1° *Dissertation sur l'auteur de l'Épître aux Hébreux*; 1808; — 2° *De l'Emploi que Justin, martyr, a fait des Évangiles*; 1809; — 3° *De la Notion de la foi*; 1820; — 4° *L'Idée de la dogmatique chrétienne*; 1832; — 5° *De la Dogmatique*; 1833; plusieurs de ces ouvrages, écrits en danois, ont été trad. en allemand; — 6° *Sermons et discours d'ordination*, trad. en allemand par Kœller; 1843. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

MYRE ou **MIRE, MIRRE** (*Myra, Myrra*), ville considérable de la Lycie. Dans le texte grec et dans la version syriaque des Actes des Apôtres (XXVII, 5), il est dit que saint Paul, venant par mer de Cilicie et de Pamphilie, aborda à *Myre*. Au lieu de *Myre*, la Vulgate porte *Lystre*, ville de Lycaonie, comme il est dit dans le même livre des Actes (XIV, 6). D'où plusieurs interprètes ont conclu qu'il y avait une faute dans la Vulgate, tandis que, selon d'autres, quoique Lystre soit en Lycaonie, la Lycie se prend ici dans un sens étendu, et comprend la Lycaonie. Quoi qu'il en soit, cette ville, qui n'était d'abord qu'un simple évêché suffragant d'Iconium ou Cogni, fut érigée en métropole de la nouvelle Lycie sous l'empereur Théodose le Jeune. Elle était presque entièrement ruinée sur la fin du XIe siècle. Le lieu où elle existait s'appelle aujourd'hui *Irumeta* ou *Strumita*. Le premier évêque de Myre fut Nicander, saint martyr dont il est fait mention dans le ménologe des Grecs le 4 novembre. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 965. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 165. Richard et Giraud.

MYRICIUM, ville épisc. de la seconde Galatie, sous la métropole de Pessinonte ou Pessène, Pessin (*Pessinus*). Il paraît, par quelques actes des conciles, qu'elle s'appelait aussi *Thermas S. Agapii* vel *Agapeti*, et qu'elle a eu pour évêques : Elpidius, qui assista au concile de Chalcédoine; Elpidius II, qui souscrivit les canons *in Trullo*; Michel, qui se trouva au concile pour le rétablissement de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 497.

MYRINE (*Miryna* ou *Mirina*), ville épisc. de la province et du diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus*, toujours suffragant de l'archevêché titulaire d'Éphèse. On connaît quatre évêques de Myrine, dont le premier, Dorothée, assista et souscrivit au concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 705. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XLV, p. 212-213.

MYRIOPHITUS, ville épisc. de la province d'Europe sous la métropole d'Héraclée. Curopalate et Cedrenus disent qu'elle fut renversée par un tremblement de terre en 565. Un de ses évêques, dont on ignore le nom, se trouva au concile tenu sous le patriarche Jérémie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1152.

MYRON, terme grec qui signifie en général un *parfum* ou une huile pour se parfumer. Dans l'Église grecque, on se sert de ce même mot pour désigner le saint chrême. *Voy.* Judith., X, 3. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MYRIUM. *Compar.* CHRÊME, n° I.

MYRRHE (*Myrrha*). Les Hébreux étaient dans l'usage de donner aux criminels du vin mêlé de myrrhe pour amortir en eux le sentiment de la douleur. C'est dans ce but que les Juifs en offrirent à Jésus-Christ pendant sa passion. Mais l'Évangile nous apprend que le divin Sauveur refusa d'en boire; c'était certainement pour ne rien diminuer des maux qu'il voulait souffrir. On a prétendu trouver du désaccord sur ce point entre saint Matthieu et saint Marc; car ce dernier dit que Jésus-Christ ne voulut point boire le vin mêlé de myrrhe, tandis que saint Matthieu affirme qu'il en goûta. Mais cette prétendue contradiction n'est qu'apparente. Les mots *il en goûta*, ajoutés par saint Matthieu, sont seulement un détail omis par saint Marc, et qui n'ôte rien à la vérité du récit évangélique, dont le fait principal est le refus que fit Jésus-Christ de boire le vin qu'on lui présentait. Or ce fait est également attesté par les deux évangélistes. *Voy.* Matth., XXVII, 34. Marc, XV, 23.

MYRUM. *Voy.* MÈRE, n° I.

MYSIE, province de l'Asie Mineure dans laquelle, selon les Actes des Apôtres, saint Paul prêcha l'Évangile. Or cette province se trouvait entre la Bithynie au septentrion, la Troade au midi, la Phrygie à l'orient, et l'Hellespont au couchant. *Voy.* Actes, XVI, 7 et suiv.

MYSTÈRE. Ce mot signifie en général quelque chose de caché, de secret, de sublime, de divin. En ce sens on appelle quelquefois les sacrements les *sacrés mystères*. Mais il signifie plus particulièrement toute vérité que la foi nous enseigne, et qui est au-dessus de la raison humaine. Telles sont l'unité d'un Dieu en trois

Digitized by Google

personnes, l'incarnation du Verbe, la présence réelle de Jésus-Christ sous les espèces eucharistiques, etc. On sait qu'une maxime adoptée par les incrédules est qu'il est impossible de croire ce qu'on ne peut pas comprendre. Mais quelle est la source de nos connaissances qui ne soit pleine de mystères? Il y en a partout autour de nous. Il y en a dans les phénomènes du magnétisme et de l'électricité. Il y en a dans la fleur que nous cueillons, dans l'insecte que nous écrasons; la végétation et la vie sont des problèmes insolubles. Il y a des mystères dans l'heure qui s'écoule, dans le lieu que nous occupons; qui nous donnera des notions bien précises du temps et de l'espace? Il n'y en a pas moins en nous-mêmes; car quels sont les liens qui unissent en nous l'âme et le corps? Quelle action exercent-ils l'un sur l'autre? Comment agissent les sens? Pourquoi la vue appartient-elle exclusivement à l'œil, l'ouïe à l'oreille, le goût au palais? Pourquoi la main est-elle dépourvue des sensations accordées aux autres organes; tandis que ceux-ci partagent avec elle la faculté de toucher. « Notre raison, dit le savant Nicolas de Malezieu, est réduite à d'étranges extrémités. La raison nous démontre la divisibilité de la matière à l'infini, et nous trouvons en même temps qu'elle est composée d'indivisibles. » Voltaire lui-même, qui se montre d'ailleurs si ennemi de la révélation divine, avoue que la religion n'offre pas à la raison humaine de plus grand mystère à croire que le phénomène géométrique des asymptotes; phénomène dans lequel on voit une ligne droite qui, indéfiniment prolongée, s'approche continuellement d'une courbe sans pouvoir jamais la couper. C'est le cas de répéter après de Malezieu, que nous venons de citer : « Humilions-nous, reconnaissons qu'il n'appartient pas à une créature, quelque excellente qu'elle puisse être, de vouloir concilier des vérités dont le Créateur a voulu lui cacher la comptabilité. Ces dispositions nous rendront plus soumis aux mystères, et nous accoutumeront à respecter des vérités qui sont par leur nature impénétrables à notre esprit, que nous venons de trouver assez borné pour ne pouvoir pas même concilier des démonstrations mathématiques. » *Voy.* les apologistes de la religion en général. Nicolas de Malezieu, *Éléments de géométrie* de M. le duc de Bourgogne; 1715, in-8°. Bergier, *Diction. de théol.* L'*Encyclop. cathol.*, où on trouve d'excellentes considérations mises à la portée de toutes les intelligences. *Compar.* notre art. MARIO-BETTINO.

MYSTICISME, MYSTICITÉ, qui ont la même étymologie que le mot *mystère*, peuvent se définir : vie cachée en Dieu, c'est-à-dire vie contemplative. Godescard dit judicieusement que c'est une connaissance expérimentale, un goût de Dieu, qui ne s'acquièrent point, et qu'on ne peut obtenir par soi-même, mais que Dieu communique à l'âme dans la prière et la contemplation. C'est un état surnaturel de prière passive dans lequel une âme qui a crucifié en elle les affections terrestres, qui s'est dégagée des choses visibles et qui s'est accoutumée à converser dans le ciel, est tellement élevée par le Seigneur, que ses puissances sont fixées sur lui sans raisonnement et sans images corporelles représentées dans l'imagination. Dans cet état, par une prière tranquille, mais très-fervente, et par une vie intérieure de l'esprit, elle regarde Dieu comme une lumière immense, éternelle, et, ravie en extase, elle contemple sa bonté infinie, son amour sans bornes et ses autres perfections adorables. Par cette opération, toutes ses affections et toutes ses puissances semblent transformées en Dieu par l'amour; ou elle reste tranquillement dans la prière de la pure foi, ou elle emploie ses affections à produire des actes enflammés de louange, d'adoration, etc. Saint François de Sales, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, et tous les autres auteurs de la vie spirituelle qui ont écrit sur la mysticité ont dit à peu près les mêmes choses. Il n'y a que des hommes entièrement ignorants de la religion qui ont tenu un langage contraire. *Voy.* la *Théologie mystique*, attribuée à saint Denis l'Aréopagite. Les *Œuvres de sainte Thérèse*. Les *Œuvres de saint Jean de la Croix*. Saint François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, l. VI, ch. I. L'*Encyclop. cathol.*, où sont parfaitement réfutées les idées aussi fausses que ridicules émises sur le *mysticisme* par les auteurs du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, et par Jouffroy, le professeur de philosophie, dans son *Cours de droit naturel*.

MYSTIQUE (SENS). *Voy.* SENS DE L'ÉCRITURE.

MYTHE. Ce mot, qui est grec, signifie proprement *fable*, *fiction*, mais, en termes d'Écriture sainte, il se prend pour une tradition allégorique destinée à transmettre un fait véritable, et qui dans la suite a été prise par erreur pour le fait lui-même. Ainsi, par exemple, l'histoire de la tentation et de la chute de nos premiers parents, et celle de la tour de Babel, si on les prenait pour des mythes, ne seraient qu'une fiction allégorique inventée et composée par quelque ancien philosophe pour expliquer le mal moral et physique, et la diversité des langues, et qui dans la suite aurait été prise pour ces faits mêmes. Depuis environ un siècle et demi on a fortement agité la question de savoir si l'Écriture ne renfermait point de mythes, et beaucoup de critiques ont soutenu qu'il y en avait dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Mais il est facile de montrer la fausseté de cette assertion par les considérations suivantes : 1° Les premiers chrétiens, juges les plus compétents de la matière, loin d'avoir reconnu des mythes dans l'Ancien Testament, n'y ont vu qu'une histoire pure et simple d'événements positifs et réels. 2° Il n'y a jamais eu chez les anciens Hébreux, comme chez tous les autres peuples de l'antiquité, des temps obscurs, incertains et fabuleux qui ont précédé les temps historiques, et par conséquent favorisé l'introduction des mythes. 3° Les histoires de l'Ancien Testament n'offrent rien de révoltant et même rien de choquant aux yeux d'un critique éclairé qui voudra se dépouiller de tout esprit de prévention; il en est bien autrement de tous les autres anciens peuples. 5° Les traditions bibliques ont pu facilement se conserver dégagées de mythes, tant par leur nature même que par la manière dont elles ont été rédigées. D'un autre côté il est également faux de prétendre qu'il y ait des *mythes* dans le Nouveau Testament. La raison que nos adversaires allèguent en faveur de leur opinion se réduit, en dernière analyse, à dire que les mystères et les miracles étant impossibles, tous ceux qui sont rapportés dans le Nouveau Testament doivent nécessairement être considérés comme de simples *mythes*. Mais cette prétendue impossibilité est une pure chimère (*Voy.* MIRACLE, MYSTÈRE). Les écrits du Nouveau Testament ont eu pour auteurs des témoins oculaires ou des contemporains qui touchent au temps des faits qu'ils racontent, nous croyons l'avoir suffisamment

Digitized by Google

prouvé aux articles qui concernent ces écrivains sacrés. Or, dans cette supposition, il est absolument impossible que les faits rapportés dans le Nouveau Testament soient des récits mythiques. Car, pour qu'un fait historique se dénature et prenne une couleur fabuleuse, il faut qu'il passe de bouche en bouche, qu'il se charge, au moyen de cette tradition, de nouvelles circonstances de plus en plus extraordinaires, jusqu'à ce qu'il ait entièrement perdu son caractère historique, et qu'il ait dégénéré en un fait vraiment fabuleux. Ce n'est pas autrement que les rationalistes expliquent la formation du mythe historique. A la vérité, cela peut se concevoir jusqu'à un certain point pour des faits anciens qui, ayant passé pendant longtemps par différentes bouches, ont pu se charger de circonstances étrangères et devenir fabuleux. Mais supposer une pareille transformation par rapport à des faits récents que les apôtres ont vus de leurs propres yeux, ou pu apprendre de la bouche de ceux qui les avaient vus, c'est ce que n'admettra jamais un critique, quelque peu de lumière qu'on lui accorde. *Voy.* le protestant Jean Henri Pareau, qui a dit d'excellentes choses dans son ouvrage intitulé : *Disputatio de mythica sacri Codicis interpretatione*, et dans son *Institutio Veteris Testamenti*. Jahn a également bien traité la matière, soit dans *Biblische Archeolog., Erst. Theil, Vorrede, S. 28 ff.*, soit dans *Einleitung in die gœttlichen Bücher* des A. T. II Theil, Abschitt. § 18; mais il donne dans plusieurs passages des explications que nous sommes loin d'approuver. Auguste-Louis-Chrétien Heydenrich, *Ueber die Unzulæssigkeit der mythischen Auffassung des historischen in Neuem Testament und in Christenthume ;* 1831-1835; l'auteur, dans cet ouvrage, traite d'une manière complète et convaincante tout ce qui concerne la matière des prétendus mythes du Nouveau Testament. Bergier, *Diction. de théol.* L'*Encyclop. cathol.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 250-256.

MYTHIQUE (SENS). *Voy.* SENS DE L'ÉCRITURE.

MYTHISME, doctrine, système des critiques ou des interprètes qui admettent des mythes dans la Bible.

MYTHOLOGUE, critique ou interprète qui admet des mythes dans la Bible.

N

NAALIENS ou **NAASIENS**, gnostiques issus de la secte des valentiens, et qui tirent leur nom de *Naalius* ou *Naasius*.

NAALOL, ville de Zabulon dont la situation n'est pas bien connue. Elle fut cédée aux Lévites et donnée à la famille de Mérari ; les enfants de Zabulon y laissèrent habiter les Chananéens. *Voy.* Josué, XIX, 15; XXI, 35. Juges, I, 30.

I. **NAAMA**, femme ammonite qui épousa Salomon, et fut mère de Roboam. *Voy.* III Rois, XIV, 21.

II. **NAAMA**, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 41.

I. **NAAMAN**, fils de Benjamin. *Voy.* Genèse, LXVI, 21.

II. **NAAMAN**, général de Bénadad II, roi de Syrie, vivait de l'an 897 à l'an 885 avant Jésus-Christ. Ayant été atteint de la lèpre, il se rendit à la cour de Joram, roi d'Israël, et reçut du prophète Élisée l'ordre de se laver sept fois dans le Jourdain. Naaman obéit, et se trouva parfaitement guéri; il offrit au prophète de grand présents; mais celui-ci les refusa, et le général demanda à Élisée la permission d'emporter de la terre du pays d'Israël, pensant qu'il ne pourrait offrir à Dieu des sacrifices agréables que sur une terre sainte et non sur la terre de Syrie, qu'il regardait comme souillée. Cette dévotion est ancienne parmi les Juifs et même chez les chrétiens. *Voy.* August., *De Civ.*, l. XXII, c. VIII, et *Epist.* Gregor. de Turon, *De Glor. Mart.*, l. I, c. VII. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissertation sur la prière que Naaman fait à Élisée*, en tête du IVe livre des Rois. Richard et Giraud.

III. **NAAMAN**, fils de Balé et petit-fils de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 4, 7.

NAAMANIA, ancienne ville épisc. de la Babylonie, au diocèse des Chaldéens, située entre Bagdad et Vasith. Amrus Nestorien croit que c'est la même que *Zuabia*, et n'en faisait qu'un évêché avec les églises de Nil et de Badraia. On connait dix évêques de Naamania, dont le premier N..., fut chassé de son siége vers l'an 554, par Joseph, catholique des Chaldéens, et le dernier, Emmanuel, fut sacré évêque de Naamania, de Nil et de Badraia par le catholique Élie II. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1324. Richard et Giraud.

NAAMATHITE (*Naamathites*), épithète qu'on donne à Sophar, un des amis de Job. Ce mot peut être formé, dans le texte hébreu, de *Nahama* ou de *Nahamath;* dans la Vulgate, il dérive immédiatement de *Naamath*. Dans tous les cas, on ne sait pas s'il s'agit du père, ou du pays, ou de la ville de Sophar. S'il s'agit d'un nom de lieu, ce lieu est inconnu. On peut cependant présumer qu'il était situé dans l'Idumée. *Voy.* Job, II, 1, etc.

NAARAI, un des braves guerriers de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XI, 37.

NAARATHA, ville de la tribu d'Éphraïm. *Voy.* Josué, XVI, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NAARIA, fils de Séméïa et petit-fils de Séchénias. Il fut du nombre de ceux qui, à la tête de cinq cents hommes de la tribu de Siméon, défirent les restes des Amalécites et demeurèrent dans leur pays. *Voy.* I Paralip., III, 22-23; IV. 42.

I. **NAAS**, roi des Ammonites, qui, un mois après l'élection de Saül, vint attaquer Jabès de Galaad. Saül ayant rassemblé une armée, fondit sur les Ammonites et les mit en déroute. *Voy.* I Rois, XI, 1, 2, 3, etc.

II. **NAAS**, roi des Ammonites et ami de Saül, était probablement fils du précédent. Après la mort de Naas, David envoya faire des compliments de condoléance à Hanon, son fils et son successeur ; mais celui-ci ayant outragé les am-

Digitized by Google

bassadeurs de David, attira sur son pays les armes des Israélites. *Voy.* II Rois, x, 2.

III. **NAAS**, père d'Abigaïl et de Sarvia, est, croit-on, le même qu'Isaï, père de David; les uns ont pensé que Naas était le surnom d'Isaï, les autres, que c'était le nom de la femme d'Isaï; mais la première explication a été plus généralement adoptée. *Voy.* II Rois, XVII, 25. I Paralip., II, 13, 15 et 16. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

IV. **NAAS**, père de Sobi et ami de David, était probablement le même que Naas II, roi des Ammonites. *Voy.* II Rois, XVII, 27. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* NAAS, n° II.

V. **NAAS**, ville de la tribu de Juda, fut peuplée par les descendants de Tehinna. *Voy.* I Paralip., IV, 12.

NABAÏOTH, premier fils d'Ismaël et petit-fils d'Abraham et d'Agar, fut le père des Arabes Nabathéens. *Voy.* Genèse, XXV, 13. I Paralip., XIX, 1. *Compar.* NABATHÉENS.

NABAL, homme très-riche de la tribu de Juda et de la race de Caleb. Durant sa disgrâce sous Saül, David ayant été obligé de se retirer dans le désert de Pharan, près du lieu où Nabal avait un grand nombre de troupeaux, eut soin que ses gens n'y fissent aucun tort, et donna des secours de toutes sortes aux pasteurs des troupeaux de Nabal. Ayant donc appris que Nabal était venu pour faire tondre ses troupeaux, David lui fit demander des rafraîchissements pour sa troupe; mais Nabal reçut mal les envoyés du prince, qui partit avec des hommes armés pour tuer Nabal et toute sa famille; mais Abigaïl, femme de Nabal, avertie de la conduite de l'un et de l'autre, réussit à calmer David; et, le lendemain, elle raconta à son mari tout ce qui s'était passé. Nabal en fut si ému, qu'il mourut subitement. Quelques jours après, David épousa Abigaïl. *Voy.* I Rois, XXV, 3 et suiv.

NABALLO, ville d'Arabie que les Juifs enlevèrent aux Arabes. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIV, c. II.

NABAT, homme de la tribu d'Éphraïm et de la race de Josué. Il fut père de Jéroboam, premier roi des dix tribus, et auteur de leur révolte contre la maison de David. *Voy.* III Rois, XI, 26.

NABATH, parent du vieux Tobie. *Voy.* Tobie, XI, 20.

NABATHÉENS ou **NABUTHÉENS**, Arabes issus de Nabaïoth, et dont le pays s'appelle *Nabathène*. Ce peuple n'est guère connu dans l'Écriture que du temps des Machabées, auxquels il témoigna d'abord de l'affection, puis de la haine. Jonathas Machabée se trouvant dans le pays d'Émath, et ayant chassé ses ennemis au delà du fleuve Éleuthère, entra dans l'Arabie, et vint à Damas. Saint Épiphane dit que les Ébionites venaient principalement du pays des Nabathéens et de Panéade. *Voy.* I Machab., V, 24, 25; IX, 35. Joseph, *Antiq.*, l. I, c. XIII; l. XIII, c. IX. Épiphane, *Hæres.*, l. X, vel XXX. Hieronym., *Quæst. in Genes.*, l. XXV, c. XIII. Diodor. Sicul., l. II. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* E. Quatremère, *Mémoire sur les Nabathéens* dans les *Mélanges d'histoire et de philologie orientale.*

NABLE (*Nablum*), instrument de musique que les Hébreux nomment *nébel*, et que les Septante et la Vulgate traduisent quelquefois par *nablum*, et d'autres fois par *psalterion*, ou *lyra*, ou *cythara*. Le nable était un instrument à cordes qui avait à peu près la forme d'un *delta*, et dont on jouait à deux mains ou avec une espèce d'archet. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, aux mots MUSIQUE, NABLE, et *Dissert. sur les instruments de musique des Hébreux*, en tête du tom. II de son *Comment. sur les Psaumes.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 162.

I. **NABO** ou **NEBO**, ville de la tribu de Ruben située près du pays de Moab. Les Moabites s'en emparèrent, et ils la possédaient du temps de Jérémie. *Voy.* Nombres, XXXII, 3, 38. Jérémie, XLVIII, 22.

II. **NABO**, montagne. *Voy.* NEBO, n° IV.

III. **NABO**, idole des Babyloniens. Au lieu de *Nabo*, les Septante lisent *Dagon*. *Voy.* Isaïe, XLVI, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NABONASSAR, roi de Babylone. L'époque de Nabonassar, si célèbre parmi les chronologistes, tombe l'an 3257 depuis la création du monde, 747 ans avant l'ère vulgaire, et 743 ans avant la naissance de Notre-Seigneur. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NABONIDE ou **NABONNÈDE**, appelé par Hérodote *Labynète*, est, selon la plupart des historiens et des chronologistes, le même personnage que Balthasar, dont il est fait mention dans le prophète Daniel. Mais le savant E. Quatremère a montré par plusieurs raisons assez fortes que cette opinion, quoiqu'elle semble au premier coup d'œil la plus naturelle et la plus conforme au récit de Daniel, ne repose cependant sur aucun fondement solide. *Voy.* ces raisons exposées dans son *Mémoire sur Darius le Mède et Balthasar, rois de Babylone*, mémoire qui fait partie des *Mélanges d'histoire et de philologie orientale*, œuvre posthume. *Compar.* BALTHASAR, n° I.

NABOPOLASSAR. *Voy.* NABUCHODONOSOR, n° II.

I. **NABOR** (Saint), martyr et compagnon de saint Basilide. *Voy.* BASILIDE, n° II.

II. **NABOR** (Saint), martyr, mort vers l'an 304, eut pour compagnon un nommé Félix. Leur histoire n'est pas parfaitement connue, mais leur culte est fort célèbre en Italie. On prétend que, dès l'an 310, leurs corps, qui avaient été enterrés sur le lieu de leur supplice, près du ruisseau appelé Silazo, furent transportés à Milan, où on bâtit une église en leur honneur. Le Martyrologe romain fait mention des deux saints le 12 juillet, jour qui passe communément pour le jour de leur mort. On célèbre à Milan, le 18 mai, avec beaucoup de solennité, la fête de leurs reliques. *Voy.* Richard et Giraud.

III. **NABOR** (Saint), martyr de Rome, était honoré dès le VIII[e] siècle; à cette époque, on transporta ses reliques dans cette partie de l'Austrasie qui depuis a été appelée *Lorraine*. Sa fête est marquée au 12 juin.

NABOTH, Israélite de la ville de Jezraël, vivait sous Achab, roi des dix tribus. Il irrita ce prince en refusant de lui vendre la vigne qu'il possédait. Son refus était cependant d'autant plus légitime, qu'il était fondé sur la loi mosaïque, et qu'il y avait d'ailleurs une espèce de déshonneur pour un Israélite de vendre le fonds de ses pères. *Voy.* Lévit., XXV, 23, 24. *Voy.* aussi III Rois, XXI et suiv., et IV Rois, IX, 21 et suiv., où se trouve l'histoire de Naboth. Ambros., *De Officiis*, l. III, c. IX. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* ACHAB, n° I, et JÉZABEL.

I. **NABUCHODONOSOR**, roi d'Assyrie, monta sur le trône de Ninive. Il y avait douze ans que ce prince régnait lorsqu'il vainquit, dans les plaines de Ragau, Arphaxad, roi des Mèdes. Plein d'orgueil, il fit sommer différents peuples de se soumettre à son empire; mais ses ambassadeurs ayant été reçus avec mépris, il résolut de conquérir toute la terre. Il donna le commandement de ses troupes à Holoferne, qui périt devant Béthulie. *Voy.* Judith, I, 5 et suiv.

Digitized by Google

II. **NABUCHODONOSOR** ou **NABOPOLASSAR**, père du grand Nabuchodonosor, né à Babylone, commanda d'abord l'armée de Saracus, roi d'Assyrie. Il est nommé *Nabuchodonosor* dans le grec de Tobie, XIV, 15, et *Nabopolassar* dans Alex. Polyhistor, cité par Syncelle. Il se ligua avec Astyages ou Assuérus contre Saracus; tous deux assiégèrent sa capitale, la prirent, et, sur les débris de l'empire d'Assyrie, ils établirent deux royaumes: celui des Mèdes, que posséda Assuérus, et celui des Chaldéens ou de Babylone, qui fut fondé par Nabopolassar vers l'an du monde 3378, avant J.-C. 622, avant l'ère chrétienne 626. *Voy.* dom Calmet, *Diction. de la Bible.* Ferdin. Hœfer, *La Phénicie, la Babylonie et l'Assyrie.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **NABUCHODONOSOR**, fils et successeur de Nabopolassar, avait été associé à l'empire par son père, qui le chargea de réduire Carchémise ou Karkemisch, que Néchao, roi d'Égypte, avait conquise quatre ans auparavant. Après avoir réussi dans cette expédition, le jeune prince marcha contre Joakim, roi de Juda, le vainquit, et le laissa en Judée à condition qu'il lui paierait un tribut annuel. Mais il enleva de Jérusalem plusieurs personnes de qualité, entre autres Daniel, Ananias et Mizaël, qui appartenaient à la famille royale, et qui furent élevés dans la langue et les sciences des Chaldéens. A la nouvelle de la mort de son père, Nabuchodonosor retourna à Babylone, mit dans le temple de Bel les vases sacrés du temple de Jérusalem et les riches dépouilles qu'il avait faites sur ses ennemis. Mais Joakim s'étant révolté contre les Chaldéens, Nabuchodonosor envoya contre lui des troupes nombreuses qui pillèrent la Judée; Joakim tomba lui-même au pouvoir de ses ennemis, qui le mirent à mort et jetèrent son corps à la voirie, selon les prédictions de Jérémie. La seconde année de son règne, Nabuchodonosor eut ce songe mystérieux que Daniel put seul lui rappeler et lui expliquer; aussi le roi l'éleva-t-il aux plus grands honneurs et lui donna-t-il le gouvernement de la Babylonie. Jéchonias, roi de Juda, s'étant révolté, Nabuchodonosor marcha contre lui, le fit prisonnier, emmena plusieurs captifs, parmi lesquels se trouvaient Mardochée, oncle d'Esther, et le prophète Ézéchiel, et plaça sur le trône Matthanias, qu'il nomma *Sédécias.* Cependant neuf ans après ce dernier voulut secouer le joug, et appela à son secours le roi d'Égypte; mais Nabuchodonosor les vainquit tous les deux, fit périr Sédécias et toute sa famille, mit le feu à la ville et au temple, laissa Godolias pour gouverner le reste du peuple, et donna la liberté à Jérémie. Les Sidoniens, les Moabites, les Ammonites, les Iduméens et les Tyriens furent tour à tour battus par Nabuchodonosor, qui, de retour dans ses États, se plut à embellir Babylone. C'est à cette époque que ce prince eut le songe prophétique que Daniel lui expliqua et qui lui présageait l'étrange humiliation dont il devait être bientôt accablé. En effet, Nabuchodonosor s'étant glorifié de la grandeur et de la prospérité de Babylone, tomba dans une maladie qui altéra tellement son imagination, qu'il crut être métamorphosé en bœuf; il en prit les habitudes et les allures; mais au bout de sept ans il reconnut sa dépendance, et il recouvra l'esprit et la dignité royale. Cependant, toujours enivré d'orgueil, Nabuchodonosor fit faire l'année même de son rétablissement une statue d'or, et ordonna à tous ses sujets de l'adorer, sous peine d'être jetés dans une fournaise ardente. Mais dès le commencement de cette cérémonie, on s'aperçut que les Juifs, et surtout les compagnons de Daniel, refusaient d'adorer la statue du roi. Nabuchodonosor fit donc jeter dans une fournaise ardente Sidrach, Misach et Abdenago. On sait comment Dieu les préserva miraculeusement, et comment ils sortirent sains et saufs du milieu des flammes. A la vue de ce miracle, Nabuchodonosor reconnut la puissance de Dieu, éleva les trois Hébreux aux plus hautes dignités, et publia un édit dans lequel il proclamait la grandeur du Dieu des Juifs. *Voy.* IV Rois, XXXIV, 1. II Paralip., XXXVI, 6. Daniel, I et IV. Jérém., XXII, 18, 19; XXXVI, 30. Joseph, *Antiq.*; l. X, c. X, XI, et *Contra Appion.*, l. I. D. Calmet; *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 176 et suiv., où l'on trouve la réfutation des difficultés qu'ont opposées au récit de Daniel sur Nabuchodonosor les rationalistes modernes d'Allemagne, Bleek, Bertoldt, etc

NABUNA ou **NABUNAL** (Élie ou Hélie de), de l'Ordre des Frères Mineurs, né dans le Périgord, mort à Avignon en 1367, devint successivement professeur de théologie, archevêque de Nicosie, patriarche de Jérusalem et cardinal. Il avait la réputation d'un habile théologien. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite surtout: 1° un *Commentaire sur le Maître des Sentences* en latin; — 2° un *Commentaire sur l'Apocalypse*; — 3° *Traité de la vie contemplative*; — 4° des *Sermons. Voy.* Egg., *Purpura docta*, part. II, p. 370. Wading, *Annal., ad ann. Christi* 1342, tom. III, n° IV. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 325. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

NABUSEZBAN, un des princes de la cour de Nabuchodonosor. *Voy.* Jérém., XXXIX, 13.

NABUTHÉENS (*Nabuthæi*). *Voy.* NABATHÉENS.

NABUZARDAN, général des armées de Nabuchodonosor qui dirigea le siége de Jérusalem, et s'empara de la ville tandis que ce prince était en Syrie. *Voy.* IV Rois, XXV, 8. Jérém., XXXIX, 11 et suiv.; XL, 1 et suiv., LII, 30.

NACARIA ou **NACCARIA**, capucin, né à Civita-di-Penna, mort à Naples en 1676, fut théologien et définiteur de sa province. Il a publié, outre une *Hist. de la peste de Naples*: 1° *Le Songe de Nabuchodonosor expliqué par douze paradoxes moraux*; Naples, 1666 et 1669, in-4°; — 2° des *Sermons*; Venise, 1673 et 1675; — 3° *Pentateucum mariale, id est, Conciones de B. Virgine*; in-8°; — 4° *Declamationes sacræ*, 3 vol.; — 5° *Parnassus in monte Albernia, id est, Problema sacrum gloriæ S. Francisci*; 1 vol.; — 6° *Sermons sur la Passion de Notre-Seigneur. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. francisc.*, tom. I, p. 120.

NACCHIANTE ou **NACCHIANTI** (Jacques), en latin *Naclantus*, dominicain, né à Florence, mort en 1569, professa la théologie à Rome, fut nommé en 1544 évêque de Chioggia, dans l'état de Venise, et assista au concile de Trente. Il a laissé: 1° *Scripturæ Sacræ Medulla*; Venise, 1561, in-4°; — 2° *Enarrationes in Epistolam Pauli ad Ephesios et in Epistolam ad Romanos*; ibid., 1570, 2 vol. in-8°; — 3° *Digressiones et Tractationes XVIII theologales variæ*, etc.; ibid., 1657, 2 vol. in-fol.; — 4° *Theoremata theologica, de ineffabili SS. Trinitatis arcano; de Incarnationis mysterio*, etc.; — 5° *Theoremata metaphysica, de divina materialium ac contingentium cognitione*, etc.; — 6° *Theoremata naturalia*, etc.; — 7° *Quæstio I, de creatione rerum; quæstio II, de immortalitate animæ*, etc.; tous ces ouvrages ont été réimprimés à Venise, 1657. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 202.

Digitized by Google

NACHMAN (Moïse BAR-), vulgairement *Nachmanide*, célèbre rabbin espagnol, né à Girone en 1194, mort à Jérusalem vers la fin du XIIIe siècle, est souvent appelé par les Juifs *Aramban*, abrégé de *Rabbi Moses-Bar-Nachman*. Il pratiqua d'abord la médecine avec succès; plus tard il s'appliqua à l'étude du Talmud, et il acquit tant de réputation, qu'en 1263 le roi Jacques d'Aragon l'appela pour discuter avec les PP. Paul Christiani et Raimond Martin, dominicains, sur la question de la venue du Messie. Il a laissé en hébreu un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Exposition de la loi*; Naples, 1490, in-fol.; Venise, 1545, in-fol.; — 2° *La Loi de l'homme*, divisée en trente chapitres; Constantinople, 1519; Venise, 1598, in-4°; l'auteur y traite de la manière dont l'homme doit se conduire dans la maladie, à la mort, dans le deuil, etc.; — 3° *Remarques sur Jad Chadzka (Main puissante)*, de Maïmonide; Constantinople, 1510, in-4°; — 4° *Commentaire sur Job*; Venise, 1518, in-4°; — 5° *La Lettre de sainteté*; Rome, 1546; Cracovie, 1594, in-12; c'est une exposition des règles de conduite à suivre dans le mariage pour avoir des enfants vertueux; — 6° *Fontaine de Jacob*; Venise, 1547; — 7° *La Porte de la récompense*; cet ouvrage, qui forme le XXXe chapitre de *La Loi de l'homme*, et qui traite de la récompense que l'homme doit obtenir après cette vie, a été imprimé séparément à Ferrare en 1556, in-4°, et à Cracovie l'an 1618. *Voy.* Wolf, *Biblioth. hebræa*, tom. I, p. 876-881, où on trouve la liste de vingt-sept ouvrages de Nachmanide. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei*, vol. II, p. 69-72.

NACHON, mot qu'on lit seulement dans le IIe livre des Rois, où il est question de l'aire de Nachon. On a pensé que ce devait être un nom d'homme, mais d'autres ont traduit par *l'aire préparée*, et ont pensé que c'était l'aire d'Obédédom que l'on trouva disposée pour recevoir l'arche. Dans les Paralipomènes on lit : *l'aire de Chidon*, et dans le Chaldéen : *un lieu préparé*. Quoi qu'il en soit, cet endroit était dans Jérusalem ou près de cette ville, et peu éloigné de la maison d'Obédédom. *Voy.* II Rois, VI, 10. Paralip., XIII, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* AIRE, n° V.

I. **NACHOR**, fils de Sarug, mort à l'âge de 148 ans, eut pour fils Tharé, père d'Abraham. *Voy.* Genèse, XI, 22, 24.

II. **NACHOR**, fils de Tharé et frère d'Abraham, épousa Melcha, fille d'Aran, dont il eut plusieurs fils. Nachor s'établit à Haran, qui est nommée la ville de Nachor. *Voy.* Genèse, XI, 26, 29; XX, 20, 21, 22, 24.

NACHTIGALL. *Voy.* LUSCINIUS.

NACLANTUS. *Voy.* NACCHIANTE.

NACOLIA, ancien siége épisc. de la Phrygie Salutaire, sous la métropole de Synnade, au diocèse d'Asie. Il fut érigé en archevêché au XIe siècle. Il a eu sept évêques, dont le premier, Basile, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 837. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 165. Richard et Giraud.

NACRAS. *Voy.* ACARASUS.

I. **NADAB**, fils d'Aaron et frère d'Abiu, fut, ainsi que son frère, frappé par le Seigneur pour avoir offert de l'encens avec un feu autre que celui qui avait été miraculeusement allumé sur l'autel des holocaustes. On pense que ces deux frères étaient pris de vin, parce que, aussitôt après cet événement, le Seigneur défendit l'usage du vin aux prêtres pendant leur service dans le tabernacle. *Voy.* Lévit., IX, 24; X, 1, 2, 3, 8 et 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **NADAB**, fils de Jéroboam, premier roi d'Israël, succéda à son père. Il fit le mal devant le Seigneur, dit l'Écriture, et il imita l'impiété de son père, qui avait fait pécher Israël. Après un règne deux ans il fut assassiné par Baasa, fils d'Ahia, de la tribu d'Issachar, qui usurpa son royaume. *Voy.* III Rois, XV, 25, 26 et suiv.

III. **NADAB**, fils de Séméi, fut le père de Saled et d'Apphaïm. *Voy.* I Paralip., II, 29, 30.

NADABIA, fils de Jéchonias. *Voy.* I Paralip., III, 18.

NADAL (Augustin), littérateur, né à Poitiers en 1664, mort l'an 1740, fut reçu en 1706 à l'Académie des inscriptions, et fut pourvu de l'abbaye de Doudeauville en Boulonnais. Outre plusieurs tragédies et quelques dissertations, il a laissé : une *Paraphrase sur le Cantique des cantiques*, que l'on trouve dans le recueil de ses œuvres; Paris, 1738, 3 vol. in-12; — 2° une *Lettre contre l'incrédulité*, insérée dans le *Mercure* du mois d'août 1694. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Dreux du Radier, *Hist. littér. du Poitou*. Quérard, *La France littéraire*. Feller. Michaud.

NADASI (Jean), jésuite, né à Tyrnau, en Hongrie, l'an 1614, mort à Vienne en Autriche l'an 1679, professa la rhétorique, la philosophie, la théologie morale et la controverse à Gratz, et fut assistant de deux généraux de son Ordre. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *Annus sanctissimæ Trinitatis cultui sacer, pro omnibus dominicis*; 1650, in-24; — 2° *Annus angelicus, pro omnibus feriis tertiis*; Anvers, 1653; — 3° *Annus eucharisticus*, etc.; 1681; — 4° *Vita S. Emerici*; 1644, in-fol.; — 5° *Heroes et victimæ charitatis Societatis Jesu, ab anno 1547*; Rome, 1637, in-fol.; — 6° *Annuæ Litteræ Societatis annorum 1650 et quatuor sequentium*; Dilingen, 1658. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Richard et Giraud, qui indiquent les autres ouvrages du P. Nadasi. La *Nouv. Biogr. génér.* Feller. Michaud.

NADAUD (Joseph), savant ecclésiastique, né à Limoges en 1712, mort l'an 1775, se consacra à l'histoire du Limousin. On a de lui : 1° *Tables chronologiques des évêques de Limoges*; 1770; — 2° *Tables chronologiques des papes et des cardinaux limousins*; 1774; — 3° plusieurs manuscrits qui sont restés au séminaire de Limoges. Il a collaboré en outre au *Dictionnaire des Gaules et de la France* de l'abbé d'Expilly, ainsi qu'à la *Bibliothèque historique de la France* du P. Le Long. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des manuscrits de Nadaud. Michaud, *Biogr. univers.*

NÆSUS. *Voy.* NAISSE.

NAGEL (Paul), luthérien fanatique, recteur de l'école de Torgau, mort en 1621, professa d'abord à Leipzig, et se livra à l'étude de l'astrologie. Il se crut appelé à expliquer les mystères de l'Apocalypse, et renouvela les erreurs des millénaires. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Prodromus astronomiæ apocalypticæ de moribus tam stellati firmamenti quam ecclesiastici*; Dantzig, 1620, in-4°; — 2° *De Quatuor mundi temporibus*; ibid., 1621, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

NAGGÉ, Israélite de la tribu de Juda, était fils de Mahath. Il donna le jour à Héli, et fut un des ancêtres de Joseph, époux de la sainte Vierge. *Voy.* Luc, III, 25.

NAGOLDE. *Voy.* NALGODE.

NAGOT (François-Charles), Sulpicien, né à Tours en 1734, mort à Baltimore l'an 1816,

Digitized by Google

professa la théologie au séminaire de Nantes, devint supérieur de la maison des Robertins à Paris, puis supérieur du petit séminaire de Saint-Sulpice et directeur du grand séminaire. En 1791 il se rendit à Baltimore, où Pie VI venait d'ériger un siége épiscopal, et il fonda dans cette ville un séminaire et un collége dont il fut supérieur. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Relation de la conversion de quelques protestants;* — 2° *La doctrine de l'Écriture sur les miracles;* Paris; 1808, 3 vol. in-12; trad. de l'anglais de Georges Hay; — 3° *Vie de M. Olier, curé de Saint-Sulpice;* 1813, in-8°. *Voy.* l'*Ami de la Religion*, 1816. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NAGRAN ou **NÉGRAN**, siége épisc. de l'Arabie Heureuse, au diocèse des Chaldéens. On n'en connait qu'un évêque, Silas, nestorien, qui siégeait du temps de saint Aréthas, martyr. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1325.

NAHABI, fils de Vapsi, fut un de ceux que Moïse envoya pour visiter le pays de Chanaan. *Voy.* Nombres, XIII, 15.

NAHALIEL, campement des Israélites dans le désert. Eusèbe dit que *Nahaliel* est sur l'Arnon, et que Mathana, d'où les Israélites allèrent à Nahaliel, est située au delà de l'Arnon vers l'orient, à douze milles de Médaba. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Nombres, XXI, 19.

I. **NAHAM**, fils de Caleb, fut un des descendants de Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 15.

II. **NAHAM**, père de Céila, et qui avait pour sœur Oduïa, fut un des descendants de Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 19.

NAHAMANI, un des chefs Israélites qui revinrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* II Esdr., VII, 7.

NAHARAÏ, natif de Béroth, fut un des trente vaillants capitaines de David, écuyer de Joab. *Voy.* II Rois, XXIII, 37.

NAHAROWAN, **NAHAROWIA** ou **NARHOWIA**, ville épisc. de la Babylonie, située entre Bagdad et Vasith, sur le bord oriental du Tigre, au diocèse des Chaldéens. Il n'y avait qu'un seul évêque pour cette église et pour celle de Kasr ou Kosr. *Voy.* KASR.

NAHARVANA, ville épisc. de la province patriarcale des nestoriens de Syrie, située dans la Babylonie suivant Assemani, et à quatre parasanges de Bagdad suivant Albuféda. *Voy.* Assemani, tom. III, p. 766. Albuféda, *Tabl. géogr.*, n° 282. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1397, qui dit que c'est peut-être la même que *Navarzana.*

I. **NAHASSON**, fils d'Aminadab et chef de la tribu de Juda à l'époque de la sortie d'Égypte. Deux ans après la sortie d'Égypte, il fit, le premier, son offrande au tabernacle; elle consistait en un bassin d'argent du poids de 130 sicles et en une coupe d'argent de 10 sicles. Il donna, en outre, des animaux pour être offerts en holocauste pour le péché et pour le sacrifice pacifique. *Voy.* Nombres, VII, 12, etc.

II. **NAHASSON**, ville de la tribu de Nephthali. *Voy.* Tobie, I, 1.

NAHATH, fils de Rahuel et petit-fils d'Esaü. *Voy.* Genèse, XXXVI, 13.

NAHUM, le septième des douze petits prophètes. L'inscription de son livre joint à son nom l'épithète de *Hâelqôscht*, que les Septante ont rendu par *Elkésaïos*, et la Vulgate par *Elcesæus*, c'est-à-dire *Elcéséen*, ou d'*Elcès*, ou d'*Elcésé*, village de Galilée dont on voyait encore les ruines du temps de saint Jérôme. L'inscription du livre de Nahum ne dit rien du temps auquel il a prophétisé; et il n'y a sur ce point de chronologie aucune tradition unanime, ni parmi les Juifs, ni parmi les Pères de l'Église chrétienne. Cependant la plupart des critiques disent que ce fut après la ruine du royaume des dix tribus. D'un autre côté, le contenu même du livre suppose que les oracles du prophète ont été composés avant la destruction de Jérusalem par les Chaldéens, puisqu'il invite les Juifs à se réunir dans le temple pour y célébrer les solennités. Les meilleurs interprètes pensent aussi que Nahum a prophétisé du temps d'Ézéchias, car il parle de la défaite de Sennachérib comme d'une chose passée, et l'on sait que cet événement eut lieu la quatorzième année du règne d'Ézéchias. La prophétie de Nahum consiste en trois chapitres, qui ne forment qu'un seul discours; il prédit la destruction de Ninive d'une manière vive et pathétique; son style est grand et figuré. L'authenticité des prophéties de Nahum n'a jamais été contestée; les critiques les plus hardis ne font pas difficulté de l'admettre. La fête de Nahum est généralement placée au 1er décembre. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. IX, c. XI; l. X, c. I. Hieronym., *Comment. in Nahum.* Epiphan., *De Vita et morte Prophet.* Clem. Alex., *Stromat.*, l. I. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. IV, p. 84 et suiv.

NAÏD, selon les Septante et l'historien Joseph, pays où se retira Caïn après le meurtre de son frère. *Voy.* Genèse, IV, 16.

NAIGEON (Jacques-André), philosophe, né à Paris ou à Dijon, mort l'an 1810 à Paris, où il s'était lié avec le baron d'Holbach et Diderot, et avait puisé dans leur société les principes d'incrédulité dont il devint un des apôtres les plus ardents. Mais, il faut bien le remarquer, Naigeon était ou feignait d'être incrédule en matière de vraie philosophie et de religion; car il était pour tout ce qui paraissait contre la religion d'une crédulité qui allait jusqu'à la bêtise, qu'on nous passe ce mot; nous en connaissons de plus relevé, mais pas de plus exact. Quant à ses ouvrages, assez nombreux, ils portent tous le cachet de son esprit incrédule et irréligieux; nous ne citerons que celui qui a pour titre *La Théologie portative*, parce qu'il résume son symbole de foi sur les vérités fondamentales de la philosophie et de la théologie. Or voici quelques-uns des articles de ce symbole : L'âme est « une substance inconnue, qui agit d'une façon inconnue sur notre corps, que nous ne connaissons guère. » La spiritualité est « une qualité occulte inventée par Platon, perfectionnée par Descartes, et changée en articles de foi par les théologiens. » Quant à l'immortalité, il dit : « Il est essentiel pour l'Église que notre âme soit immortelle, sans cela nous pourrions bien n'avoir pas besoin des ministres de l'Église, ce qui forcerait le clergé de faire banqueroute. » Il dit du libre arbitre : « Libre arbitre, sans lequel les prêtres ne pourraient pas nous damner, et à l'aide duquel nous jouissons, par-dessus les autres animaux et les plantes, du pouvoir de nous perdre nous-mêmes. » Les vertus chrétiennes ne sont pas mieux traitées : La charité, « c'est, dit Naigeon, la plus importante des vertus, qui consiste à aimer par-dessus toutes choses un Dieu que nous ne connaissons guère, ou ses prêtres, que nous connaissons très-bien; de plus, elle veut que nous aimions notre prochain comme nous-même, pourvu néanmoins qu'il aime Dieu et ses prêtres, et qu'il en soit aimé; sans cela il est convenable de le tuer par charité. » Ces extraits suffisent,

Digitized by Google

sans doute, pour donner une idée de la manière aussi légère qu'inconvenante dont Naigeon parle des plus belles vertus et des croyances tout à la fois les plus respectables et les plus nécessaires à l'homme. *Voy.* les *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. du* XVIII*e siècle,* tom. IV, p. 468. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NAÏM, ville de Palestine où Jésus-Christ ressuscita le fils d'une veuve. Eusèbe dit que cette ville était aux environs d'Endor et de Scythopolis, et, ailleurs, qu'elle est à deux milles du Thabor, vers le midi. Le torrent de Cison coule entre le Thabor et Naïm. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Luc, VII, 11. Euseb., *Onomast.*, ad voc. ENDOR, NAÏM.

I. **NAÏN**, ville ou bourg d'Idumée où Simon, fils de Gioras, se fortifia. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. V, c. VII.

II. **NAIN** (Pierre LE). *Voy.* LENAIN (Pierre).

III. **NAIN DE TILLEMONT (LE)**. *Voy.* TILLEMONT.

NAÏOTH, lieu situé près de Ramatha, où David se retira pour échapper à Saül, qui voulait le faire périr. Samuel y demeurait avec les enfants des prophètes. *Voy.* I Rois, XIX, 18 et suiv.; XX, 1.

NAIRON ou **NAIRONI** (Antoine-Fauste), maronite, né à Ban, dans le mont Liban, vers l'an 1635, mort à Rome en 1707, était neveu d'Abraham Ecchellensis. Il professa la langue syriaque au collége de la Sapience. On lui doit : 1° *Officia Sanctorum juxta ritum Ecclesiæ Maronitarum;* Rome, 1656, 1666, in-fol.; — 2° *Dissertatio de origine, nomine ac religione Maronitarum;* ibid., 1679, in-8°; — 3° *Enoplia fidei catholicæ romanæ, historico-dogmatica ex vetustissimis Syrorum, seu Chaldæorum monumentis eruta, ubi de christianis orientalibus, deque eorum ritibus, doctrina et fide quoad articulos a novatoribus nostri temporis impugnatos*, etc.; ibid., 1694, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1682 et 1695. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NAÏS, ville située dans le Grand-Champ. C'est peut-être la même que *Naïm. Voy.* Joseph, *Antiquit.*, l. XX, c. V.

NAÏSSE (*Næsus, Naissus* ou *Nessus*), ville épisc. de la province de Dardanie, sous la métropole de Sardique, au diocèse de l'Illyrie orientale. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bourg de Servie nommé *Nyssa.* On en connait six évêques, dont le premier, Gaudence, souscrivit la Lettre du concile de Sardique aux églises. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 314. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 166. Richard et Giraud.

NALDI (Antonio), en latin *Naldus,* théatin, né à Faenza, mort à Rome en 1645, se distingua par sa science et par sa piété. Il a laissé : 1° *Quæstiones practicæ in foro interiori usu frequentes;* Bologne, 1610, 1624, 1646, in-4°; — 2° *Resolutiones practicæ casuum conscientiæ, in quibus præcipue de justitia contractus livelli vulgo nuncupati, et de cambiis agitur;* Brescia, 1621, in-4°; — 3° *Adnotationes ad varia juris pontificii loca;* Rome, 1632, in-fol.; Lyon, 1671, in-fol., et dans le *Corpus juris canonici;* Lyon, 1661, 2 vol. in-4°; — 4° *Summa theologiæ moralis;* Brescia, 1623; Bologne, 1625. *Voy.* Mittarelli, *De Litteratura Faventiana,* p. 124. La *Nouv. Biogr. génér.*

NALGODE ou **NAGOLDE**, moine de Cluny, vivait au XI*e* siècle. Il a composé les *Vies de saint Odon et de saint Mayol,* qui ont été publiées par les Bollandistes et par le P. Mabillon, IV*e* *Siècle bénédict.*

NALIAN (Jacques), patriarche arménien de Constantinople, né à Zimara, dans la petite Arménie, vers l'an 1695, mort à Constantinople en 1764, fut d'abord évêque d'Ancyre, en Galatie. Il était profondément versé dans les lettres grecques et latines, et parlait la plupart des langues orientales. Ses principaux ouvrages sont : 1° *La Doctrine chrétienne,* à l'usage des Arméniens; Constantinople, 1757, in-12; — 2° *Le Fondement de la foi;* ibid., in-4°; — 3° *L'Arme spirituelle;* ouvrage mêlé de vers et de prose turque et arménienne; — 4° *Commentaire sur un Recueil de prières intitulé : Le Livre de Nareg,* composé au X*e* siècle par Grég. de Naregatzy. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NAMSI, père de Jéhu, roi d'Israël. *Voy.* III Rois, XIX, 16.

I. **NAMUEL**. *Voy.* JAMUEL.

II. **NAMUEL**, fils d'Éliab, de la tribu de Ruben, frère d'Athan et d'Abiron. *Voy.* Nombres, XXVI, 9.

III. **NAMUEL**, fils de Siméon, et chef de la famille des Namuélites. *Voy.* Nombres, XXVI, 12.

NAMUR (*Namurcum*), ville épisc. située à dix lieues de Bruxelles, au confluent de la Meuse et de la Sambre, était d'abord sous la métropole de Cambrai; elle devint plus tard suffragante de Malines; ce qu'elle est encore aujourd'hui. La cathédrale, qui était desservie autrefois par des bénédictins, fut changée en collégiale au XI*e* siècle, et érigée en cathédrale au XVI*e*. Le premier évêque de Namur, Antoine Havet, fut nommé en 1562. *Voy.* De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 166. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 155-157.

NANÆA. *Voy.* l'article suivant.

NANÉE (*Nanæa*), idole des Perses, que les uns ont prise pour Diane ou la lune, et les autres pour Vénus. On lit, dans les livres des Machabées, qu'Antiochus Épiphanes s'étant rendu à Elymaïs afin de s'emparer des richesses que renfermait le temple de la déesse Nanée, éprouva une telle résistance qu'il fut obligé de se retirer à Babylone. *Voy.* I Machab., VI, 1, 2, 3, etc.; II Machab., I, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NANCEIUM. *Voy.* NANCY.

NANCEL (Nicolas de), en latin *Nancelius*, humaniste et médecin, né à Nancel, village situé entre Noyon et Soissons, l'an 1539, mort à l'abbaye de Fontevrault en 1610, professa les langues latine et grecque, et se fit recevoir docteur en médecine. Il pratiqua cet art à Soissons, à Tours, puis à l'abbaye de Fontevrault. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *De Immortalitate animæ velitatio adversus Galenum, desumpta ex Nancelii opere, cui titulum fecit : Analogia microcosmi ad macrocosmum;* Paris, 1587, in-8°; — 2° *De Mirabili Nativitate J. C. ex B. Maria aïpartheno et theotoco;* Anvers, 1593, in-8°; — 3° *Nicolai Nancelii..... Epistolarum de pluribus reliquarum Tomus prior. Ejusdem Præfationes in Davidis Psalterium et in Novum Testamentum*, etc.; Paris, 1603, in-8°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXXIX. Scévole de Sainte-Marthe, *Elogia,* l. V. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NANCY, ville épisc. de France, a été érigée en évêché par Pie VI, en 1777, sous la métropole de Besançon, avec le titre de *primatiale de la Lorraine.* Le siége épiscopal de Toul, supprimé par le concordat de 1801, a été réuni à celui de Nancy. Le premier évêque de Nancy est Louis Apollinaire de la Tour-du-Pin-Montauban, sacré le 25 juin 1778, transféré à Auch l'an 1783. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 157-160.

NANGIS (Guillaume de). *Voy.* GUILLAUME, n° XXIII.

Digitized by Google

NANNETÆ, NANNETES, NANNETUM CONDOVICUM. *Voy.* NANTES.

NANNETIS, nom donné par quelques-uns au mauvais riche dont il est parlé dans saint Luc, XVI, 9; cependant ce nom ne lui est donné ni par l'Écriture ni par aucun bon auteur.

I. **NANNI** (Jean). *Voy.* ANNIUS, nº I.

II. **NANNI** (Michel-Archange), dominicain, né dans le diocèse d'Urbin vers 1593, mort en odeur de sainteté à Cagli, ville du duché d'Urbin, l'an 1671, se fit recevoir docteur en théologie, professa dans plusieurs couvents de la province de Lombardie, et exerça la charge de prieur dans diverses maisons de son Ordre. Il était fort estimé des papes Alexandre VII et Clément IX, qui voulurent l'élever à l'épiscopat. Il se distingua particulièrement par son zèle pour le salut des âmes et par une immense charité pour les pauvres. On a de lui, entre autres ouvrages : 1º *Vita di S. Domenico, patriarca e fondatore dell' Ordine dei Predicatori*; Rome; — 2º *Il Rosario della B. Vergene, madre di Dio*; ibid. *Voy.* Marchesius, *In Diario Domenic.*, au 9 août. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 640 et 641.

III. **NANNI** ou **NANNING** (Pierre), en latin *Nannius*, chanoine d'Arras, né à Alkmaer, en Hollande, l'an 1500, mort à Louvain en 1557, professa à l'université de cette dernière ville. Il était très-versé dans la théologie, la critique, la grammaire, le droit et les mathématiques. Outre des harangues et des notes sur presque tous les auteurs classiques, il a laissé : 1º *In Cantica canticorum Paraphrases et scholia*; Louvain, 1554, in-4º; — 2º *Declamatio quodlibetica de æternitate mundi*; ibid., 1550, in-12; — 3º *Athenagoræ de mortuorum Resurrectione, græce et latine*; ibid., 1541, in-4º; — 4º *Athanasii Magni Opera latine*; Bâle, 1556, 4 vol. in-fol.; cette traduction a été souvent reproduite; — 5º *A. Prudentii Opera*; Anvers, 1564, in-8º. *Voy.* Le Mire. Valère-André, *Biblioth. Belg.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVII. Richard et Giraud. Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas.* Feller. Michaud., au mot NANNIUS.

IV. **NANNI** (Remigio) ou *Remi de Florence*, dominicain, né à Florence vers 1521, mort l'an 1581, se distingua par sa science et par sa piété, et fut élevé dans son Ordre à différentes dignités. Il alla au secours de ses compatriotes pendant la peste qui désola Florence en 1547; et, l'an 1569, il fut appelé à Rome par le pape Pie V pour surveiller l'impression des œuvres de saint Thomas d'Aquin. Outre quelques ouvrages purement littéraires, il a laissé : 1º *Epistole e Evangeli, con annotazioni morali*; Palerme, 1575, 1584, 1597, 1599, 1639, in-4º; Turin, 1582, in-fol.; — 2º *Instituzione del buono e beato vivere*, de Marco Marulo; Palerme, 1580, 1610, in-4º; — 3º *Summa de' casi di conscienza* de Bart. Fumi; ibid., 1588, in-4º; — 4º *De Summi Pontificis Autoritate, de episcoporum residentia et beneficiorum pluralitate*; ibid., 1562, 2 vol. in-4º; c'est une collection de traités de saint Thomas d'Aquin, de Cajetan, de Nacchianti, etc.; — 5º *Historie universali* di Villani, avec des commentaires, des notes et des tables; Venise, 1559, in-4º. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIV. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 259, 325. Negri, *Fiorentini Scrittori*. La *Nouv. Biogr. génér.*

NANNING. *Voy.* NANNI, nº III.

NANNIUS. *Voy.* NANNI, nº III.

NANT (*Nantum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Rouergue, au diocèse et à quatre lieues de Vabres. Elle fut fondée en 878, sous l'invocation de Saint-Pierre, par Hulgarde et sa femme. Ce n'était d'abord qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Vabres. L'an 1134, Innocent II l'érigea en abbaye; et, en 1336, Urbain V la soumit à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I, col. 283.

NANTES (*Nannetæ, Nannetes, Nannetum Condovicum*), ville épisc. de France, érigée en évêché dans le IIIe siècle, sous la métropole de Tours. Son premier évêque fut saint Clair. Il y a eu cinq conciles à Nantes; le 1er fut tenu l'an 655 ou peu après, sous l'évêque Salappius ou Salapius, et le 5e, l'an 1431, sous l'évêque Jean II, dit de Château-Giron et de Malestroit. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 440 et suiv. La *Gallia Christ.*, *vet. edit.*, tom. II, part. II, p. 760 et seq. Chenu, *Archiep. et episc. Galliæ*, p. 140 et seq. Labbe, tom. IX, XI. Hardouin, tom. VI. D. Mabillon, *Annal. Bened.*, tom. VII. Lobineau, *Hist. de Bretagne*, tom. I, p. 202, 204. Travers, *Hist. abrégée de Nantes*, tom. VII des *Mém. de littér. et d'hist.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 162-165.

NANTEUIL-EN-VALLÉE (*Nantolum in Valle*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Poitou, au diocèse de Poitiers, et fondée, d'après ses anciens titres, par Charlemagne. Il est certain qu'elle existait avant l'an 1003, car à cette époque saint Abbon, abbé de Fleury, y passa lorsqu'il se rendait à son monastère de Squirs. Nous voyons par la chronique de Maillezais que cette abbaye fut rebâtie en 1046 par Adhémar de la Rochefoucauld; et on sait que dans le même temps Clément II exempta le monastère de Nanteuil de la juridiction de l'évêque de Poitiers, et le soumit immédiatement à l'archevêque de Bordeaux. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

NANTUM. *Voy.* NANT.

NAPHAR, siége épisc. de la province patriarcale, au diocèse des Chaldéens, uni aux églises de Nil, de Naamanie et de Badaïa. On en connait trois évêques, dont le premier, Maraname, fut ordonné en 990. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1179. Richard et Giraud.

NAPHEG, fils de David. *Voy.* I Paralip., XIV, 6.

NAPHIS, fils d'Ismaël. *Voy.* Genèse, XXV, 15, 16.

NAPIER ou **NEPAIR, NEPER**, baron de **MERCHISTON** (John), mathématicien, né au château de Merchiston, près d'Édimbourg, en 1550, mort l'an 1617, se rendit célèbre par l'invention des logarithmes. Il se livra pendant quelque temps à l'étude de la théologie, et prit une part active à tous les synodes presbytériens. Il a donné une interprétation mathématique de l'Apocalypse, et a publié son ouvrage sous ce titre : *A plaine Discovery of the whole Revelation of S. John, set down in two treaties; the one searching and proving the true interpretation thereof; the other applying the same paraphrasticallie and historicallie to the text*, etc.; Édimbourg, 1593, in-4º, et Londres, 1611. Cet ouvrage, dans lequel Napier désigne le Pape comme l'antechrist, devait trouver beaucoup de faveur parmi les protestants. C'est pour cela qu'ils l'ont traduit en plusieurs langues. La version française est intitulée : *Ouverture de tous les secrets de l'Apocalypse*, ou *Révélation mise en français par George Thomson*; La Rochelle, 1602, in-8º. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Feller, au mot NEPER.

NAPIONE DE COCCONATO (Gian-Francesco **GALEANI**, comte), littérateur, né à Turin en 1748, mort l'an 1830, était docteur en droit. Il devint conseiller d'État, attaché aux archives,

Digitized by Google

puis inspecteur général des finances. Il fut nommé en 1814 surintendant des archives royales. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Discorso intorno alle antichità cristiane ed agli scrittori di esse;* Florence, 1805, in-8°; — 2° *Dell' Origine dell' Ordine di San Giovanni di Gerusalemme;* Turin, 1809, in-4°; — 3° *Dissertazione intorno al manoscritto* de Imitatione Christi *detto il codice di Arona;* ibid., 1810-1829, in-4°; il se prononce en faveur de Jean Gerson; — 4° *Dei Templari e dell' abolizione dell' Ordine loro;* ibid., 1823, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NAPLES (*Neapolis*), ville archiépisc. d'Italie, située sur la côte de la mer de Toscane. Son premier évêque, saint Aspernus, fut baptisé et ordonné par l'apôtre saint Pierre. Dès l'an 733, les Grecs l'érigèrent en métropole; mais elle ne reçut cette dignité de l'autorité papale que vers la fin du IXe siècle. On a tenu à Naples trois conciles. L'an 1741 on a fondé dans cette ville une Académie qui a pour objet d'éclaircir l'histoire de l'Église, et de combattre les doctrines erronées des novateurs. C'est en cette même année 1741 que fut conclu le concordat qui, sous le rapport ecclésiastique, régissait le royaume de Naples. Mais ce concordat fut modifié, et en quelque sorte rétabli par celui du 16 février 1818, conclu entre Pie VII et Ferdinand Ier, roi des Deux-Siciles, lequel laisse aux évêques une liberté pleine et entière de remplir sans entraves leur ministère selon les sacrés canons. Ce concordat, tout favorable qu'il soit à l'Église, fut encore complété en 1857, dans le sens du concordat d'Autriche, par le roi Ferdinand II, qui publia dans ce but huit décrets, auxquels il ajouta divers rescrits royaux non moins favorables à la liberté de l'Église. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. III, p. 341. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 168. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 169-217. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, art. NAPLES ET SICILE, où se trouve non-seulement le susdit concordat du 16 février 1818, mais encore les *Lettres apostoliques* qui le confirment, et les décrets et rescrits royaux de Ferdinand II qui le complètent.

I. **NAPLOUSE** (*Neapolis*), ville épisc. de la première Palestine. *Voy.* NAPOLI, n° I.

II. **NAPLOUSE** (*Neapolis*), ancienne ville épisc. qui est devenue le chef d'un petit gouvernement de même nom. Cette ville fut rebâtie sur les ruines de Sichem par l'empereur Vespasien, qui l'appela *Flavia*, du nom de sa famille; plus tard on la nomma *Neapolis*, d'où s'est formé *Naplouse*. On dit que Naplouse a été un des oratoires d'Adam, et nous voyons par l'Évangile que les Sichimites disaient que les anciens patriarches avaient adoré Dieu sur leur montagne. L'an 1205, Saladin se rendit maître de Sichem, et, sous l'empire de Zénon, les Samaritains créèrent un roi à Naplouse; mais ce prince les punit sévèrement, et fit périr leur roi. *Voy.* l'Évangile de saint Jean, IV, 20. Dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **NAPOLI** (*Neapolis*), ville épisc. de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrodisiade, au diocèse d'Asie. Pline et les Notices en font mention. On en connaît quatre évêques, dont le premier, André, assista au VIIe concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 909. Richard et Giraud.

II. **NAPOLI** (*Neapolis*), ville épisc. de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie, suivant Hiérocle et les Notices. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Hesychius, assista au concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1043. Richard et Giraud.

III. **NAPOLI**, ville épisc. d'Arabie, sous la métropole de Bostra, au patriarcat d'Antioche, a eu deux évêques, dont le premier, Sévère, assista au premier concile général de Constantinople; le second, Chilon, pour lequel Constantin de Bostra souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 866.

IV. **NAPOLI**, qui a reçu dans la suite les noms de **LIMOCIUM, LIMICONIUM, NEMONICIUM, NIMOCIUM, NEMOSIA, LIMISSUS, LEMISSUS NOVA**, ville épisc. du diocèse d'Antioche, dans l'île de Chypre. Les anciens géographes et les Notices n'en parlent pas; mais elle est mentionnée dans les Actes de saint Barnabé et de saint Auxibius, et dans quelques autres monuments de l'église de Chypre. Étienne de Lusignan dit qu'on la nomma *Nouvelle Lémisse, Lémèse* et *Némosie*, après la destruction d'Amathonte, qu'on appelait *Vieille Lémisse*, et dont l'évêché fut transféré à Napoli. On en connaît sept évêques, dont le premier, Tychicus Ier, fut ordonné par Héraclide, archevêque de Chypre, suivant les Actes de saint Barnabé et de saint Auxibius. Cette ville a eu, en outre, vingt-quatre évêques latins, qui sont appelés *évêques de Némosie*. Le premier, Fulco, siégeait en 1215. Gérard, archevêque de Nicosie, tint à Napoli un concile provincial, en 1298. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1062; tom. III, p. 1223, sous le titre de *Nemosia*. Labbe, tom. XI, part. II, col. 2417. Le P. Échard, *Scriptor.*, tom. II, p. 300 et 998. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 168-169, art. NEAPOLIS NEMESI. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 166.

V. **NAPOLI** ou **NAPLOUSE** (*Neapolis*), ville épisc. de la Première Palestine située au fond d'une vallée, entre les monts Garizim et Hébal, dans le patriarcat de Jérusalem; plus tard elle fut érigée en archevêché et unie au siége de Sébaste ou Samarie. Quelques-uns ont cru que Naplouse s'était augmentée des ruines de l'ancienne Sichem, où Notre-Seigneur convertit la Samaritaine. On trouve encore dans cette ville quelques juifs samaritains, qui ont un souverain pontife, avec un temple sur le mont Garizim et un autre sur le mont Hébal. On connaît huit évêques de Naplouse, dont le premier, Germain, souscrivit en 314 aux conciles d'Ancyre et de Césarée, et, en 325, à celui de Nicée. L'an 1120, Guaramond ou Guermond, patriarche de Jérusalem, tint à Naplouse un concile qui avait pour but la réforme des mœurs. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 647. Hardouin, t. VI. Labbe, tom. X. La Regia, tom. XXVII. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 169. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 167-168.

VI. **NAPOLI DE ROMANIE** (*Nauplia, Nauplium*), ville épisc. située dans la partie orientale de la Morée, sous la métropole de Corinthe, au diocèse de l'Illyrie orientale; on y a transféré les droits métropolitains de la ville d'Argos, et de ces deux siéges on n'a fait qu'une seule église. On n'en connaît qu'un évêque, André, qui assista au concile assemblé pour le rétablissement de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 185. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 167, au mot NAUPLIA.

VII. **NAPOLI DI MALVASIA**. *Voy.* MONEMBASIA.

I. **NAPPE D'AUTEL**. L'usage des nappes sur l'autel est de la plus haute antiquité; cependant, avant le IIIe siècle, on ne couvrait ordinaire-

Digitized by Google

ment l'autel que d'une nappe, et seulement lorsqu'on allait dire la messe, tandis que maintenant on en met trois, ou au moins deux, dont il y en a une pliée en deux. On rapporte l'usage des trois nappes au IXe siècle, et, depuis le XVe siècle, il est presque universel, surtout dans les églises d'Occident. Avant le IXe siècle, on mettait indifféremment sur les autels des couvertures d'étoffes précieuses, et Léon IV fit faire une couverture de soie, mouchetée d'or, pour l'autel de Saint-Pierre. La rubrique veut que les nappes soient bénites par l'évêque ou par un prêtre qui en a reçu la permission. Cependant, dans un cas de nécessité, on pourrait se servir de nappes ordinaires ou communes. *Voy.* Bocquillot, *Liturg. sacrée*, p. 94 et 95. De Vert, *Explicat. des cérémon. de l'Église*, tom. III, p. 158. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

II. **NAPPE DE COMMUNION**, linge qu'on étend sur les mains pour recevoir la sainte communion. Le premier concile tenu à Auxerre l'an 578, ordonna aux femmes de ne pas recevoir la sainte Eucharistie la main nue, mais sur un voile appelé *dominical;* de là sont venues les nappes de communion pour les deux sexes. Le quatrième décret de la Congrégation de la visite apostolique, émané sous Urbain VIII, défend de présenter aux communiants le voile du calice ou le *luvabo*, en guise de nappe. *Voy.* Merati, part. II, titre X, nº 29. Moléon, *Voyage liturgique*, p. 160. Collet, *Examen et résolution des principales difficultés qui se rencontrent dans la célébration des saints mystères*, p. 441.

NARBATHA, capitale du canton nommé *Narbathène*, située à soixante stades de Césarée, en Palestine. Ruffin lit *Nabatha*, en Samarie. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NARBONNE (*Narbo, Narbona, Narbo Martius, Civitas Alacinorum, Colonia Deumanorum*), ancienne ville archiépisc. et capitale du Narbonnais, qui avait pour suffragants les évêchés de Béziers, Agde, Carcassonne, Nimes, Montpellier, Lodève, Uzès, Saint-Pons-de-Tomières, Aleth et Alais. Son premier évêque, saint Paul, dont les martyrologes font mention au 22 mars, est le même que le proconsul Sergius Paulus, gouverneur de Chypre, converti par l'apôtre saint Paul, et envoyé dans les Gaules, suivant la tradition de l'église de Narbonne. Il y a eu à Narbonne quarante-six conciles, dont le premier fut tenu vers l'an 260, et le dernier en 1706. *Voy.* la Regia, tom. XIII, XXV. Labbe, tom. II, V, VII, IX-XI, XV. Hardouin, tom. II, III, VI, VIII, XII. Martène, *Thesaurus Anecdot.*, tom. IV, et *Collectio,* tom. VII. La *Gallia Christ.*, tom. VI. Pagi, ad ann. 788. Baluze, *Conc. Gall. Narbon*. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 166. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 200-217.

I. **NARCISSE**, ami de saint Paul, était chrétien, selon les uns, et païen, selon les autres. Les Grecs le font évêque d'Athènes et martyr, et le mettent au nombre des soixante-dix disciples de Jésus-Christ. Baronius l'a placé au 31 octobre dans le Martyrologe romain. *Voy.* Romains, XVI, 11. Philippiens, IV, 22. Joseph, *De Bello Jud.*, l. II, c. XIV. Origen., *in Rom.*, XVI. Ambros., *in Rom.*, XVI, 11. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud.

II. **NARCISSE** (Saint), évêque et martyr, fut compagnon de sainte Afre. *Voy.* AFRE.

III. **NARCISSE** (Saint), évêque de Jérusalem, né vers la fin du Ier siècle, mort l'an 216, était déjà fort âgé lorsqu'il succéda à Dolichien sur le siége de Jérusalem. Il gouverna son diocèse avec zèle et fermeté, assista, vers l'an 195, au concile de Palestine, et opéra un grand nombre de merveilles. Cependant des hommes d'iniquité l'ayant indignement calomnié, Narcisse se retira dans la solitude, d'où il ne sortit qu'en 207. Dès qu'il revint on l'obligea de remonter sur son siége, qu'il gouverna avec Gorde, qui l'avait remplacé. Parvenu à une extrême vieillesse, et privé du concours de l'évêque Gorde, qui était mort, saint Narcisse se déchargea sur saint Alexandre de l'administration de son diocèse. On ignore l'époque précise de sa mort. Dans Adon et Usuard, sa fête est marquée au 29 octobre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. III. Richard et Giraud.

NARD, plante aromatique des Indes qui a plusieurs épis à fleur de terre, ce qui l'a fait appeler *spic-nard*. Il est jaune et tirant sur la couleur pourpre. Saint Marc parle d'un parfum d'épi de nard, et saint Jean d'un parfum de nard pistique, que plusieurs entendent du nard pur et non sophistiqué. Le spic-nard est le plus estimé pour faire des parfums. *Voy.* Marc, XIV, 3. Jean, XII, 3. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NARDI (Baldassare), théologien, né à Arezzo, vivait au XVIIe siècle. Il a réfuté Marc Antonio de Dominis, et s'est attaché à défendre le principe de la suprématie du pape. Outre des poésies en latin et en italien, il a laissé : *Expunctiones locorum falsorum de papatu romano;* Paris, 1616, 1618, in-4º. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana*, tom. VIII.

NARDIN (Jean-Frédéric), pasteur protestant, né à Montbéliard en 1687, mort à Blamont l'an 1728, fut pourvu du diaconat de l'église d'Héricourt, puis de celui de Blamont. Il s'était rallié aux doctrines des piétistes, et était assez versé dans la science ecclésiastique. On a de lui : 1º *Le Prédicateur évangélique;* Bâle, 1735, in-4º; Paris, 1821, 4 vol. in-8º, 4e édit.; — 2º *Psaumes et cantiques spirituels*, trad. en partie de l'allemand; Halle, 1740, 1755, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NARDO (*Neritona* ou *Neritum*), ville épisc. d'Italie située à quatre milles de la côte du golfe de Tarente, sous la métropole d'Otrante. C'était d'abord une célèbre abbaye de l'Ordre de Saint-Basile, située dans le diocèse de Brindes; en 1095, elle passa à l'Ordre de Saint-Benoît, et elle fut érigée en évêché l'an 1413, par le pape Jean XXIII. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 1035. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 222-226.

I. **NARDOT** (Adrien), dominicain, né à Dijon, qui vivait vers le milieu du XVIe siècle, savait le grec et l'hébreu. Il professa l'Écriture sainte, et se livra à la prédication. On a de lui : *Discours prédicables amplifiés par lieux communs, pour servir la plupart à sujets divers et extraordinaires;* Lyon, 1625, in-8º. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 436. Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.*

II. **NARDOT** (François-Antoine), curé de Saint-Pierre de Dijon, né dans cette ville, mort en 1682, a laissé : *Discours en l'honneur de messire André Fremyot, archevêque de Bourges;* Dijon, 1641, in-4º. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.*

NAREG ou **NAREGATSI** (Grégoire), écrivain ascétique arménien, né à Andevatsi, dans le Vasbouragan, en 951, mort l'an 1003, vécut dans un monastère dont un de ses parents était abbé, et eut une grande réputation de sainteté. On lui doit : 1º *Recueil de pièces de théologie mystique;* ouvrage qui a eu une multitude d'éditions; mais les meilleures sont celles de Constantinople,

Digitized by Google

1774, in-12, et de Venise, 1780, in-12; — 2° *Homélies;* — 3° *Hymnes;* — 4° *Commentaires sur le Cantique des cantiques. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NARES (Robert), anglican, littérateur, mort à Saint-Mary, en Angleterre, fut prédicateur à la société de Lincoln's-Inn, puis bibliothécaire adjoint au British-Museum, chanoine de Lichfield, etc. On a de lui, outre plusieurs ouvrages purement littéraires: 1° *An Essay on the demon or divination of Socrates;* Londres, 1782, in-8°; — 2° *A Connected chronological view of the profecies relating to the christian church, in XII sermons;* ibid., 1805. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NARHOWIA. *Voy.* NAHAROWAN.

NARI (Corneille), docteur en droit civil et canonique, né dans le comté de Kildare, en Irlande, l'an 1660, mort en 1738, dirigea la paroisse de Saint-Michan, à Dublin. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *État modeste et fidèle des principaux points controversés entre les catholiques romains et les protestants;* Anvers et Londres, 1699, in-8°; — 2° *Prières et Méditations;* Dublin, 1705, in-12; — 3° une traduction en anglais du *Nouveau Testament;* Londres, 1705, 1718, in-8°; — 4° *Règles et pieuses instructions pour l'avancement spirituel d'une veuve dévote qui a fait vœu de chasteté*, etc.; Dublin, 1716, in-16; — 5° *Histoire abrégée du Purgatoire de saint Patrice et de ses pèlerinages*, etc.; ibid., 1718; — 6° *Catéchisme à l'usage de sa paroisse;* ibid., 1718, in-12; — 7° *Nouvelle Histoire du monde, depuis la création jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, selon la supputation des Septante*, etc.; ibid., 1720, in-fol.; — 8° des *Lettres. Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud, qui donnent la liste complète des ouvrages de Nari. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

NARNI (*Narnia*), ville épisc. de la province de Rome située à huit lieues de Spolète. Le premier évêque de cette ville, saint Juvénal, fut nommé en 369 par le pape Damase. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacr.*, tom. II, nouv. édit., col. 1007, et tom. X, col. 289. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 167. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 226-235.

NARRATIVE, terme de chancellerie romaine qui signifie cette partie des rescrits où, soit l'orateur, c'est-à-dire le suppliant, soit le pape, racontent les faits qui servent de motif à la grâce. Cette narrative ne peut être uniforme, puisqu'elle dépend des faits et de leurs circonstances. Quand elle est faite par l'orateur, elle ne doit rien contenir de faux, ni passer sous silence aucune des vérités capables de mouvoir ou de démouvoir le pape à accorder ce qu'on lui demande. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

NARSÈS (Saint), martyr, était évêque de Sciaharcadat, capitale de la province de Beth-Germa, en Perse. Il fut arrêté la quatrième année de la grande persécution excitée par Sapor II. Ce prince se trouvait à Sciaharcadat lorsqu'on lui amena Narsès avec son disciple Joseph. Sapor fut d'abord touché en voyant l'air vénérable du saint vieillard et la bonne mine de son jeune pupille. Il les engagea avec les plus flatteuses promesses à sauver leur vie en adorant le soleil. Mais voyant qu'il ne pouvait vaincre leur constance, il les livra aux bourreaux, et ils furent décapités le 10 de la lune de novembre, en 343. L'Église honore leur mémoire le 30 novembre. *Voy.* Étienne-Évode Assemani, *Acta S. Martyrum Oriental*, tom. I, p. 97.

NARTHECE, NARTHEX, terme grec qui répond au *ferula* des Latins, et qui signifie littéralement une plante assez souple et assez forte pour frapper ceux qu'on veut corriger. Chez les Grecs, on appelait *narthex* le vestibule intérieur ou la partie basse de l'Église dans laquelle on plaçait les païens, les juifs, les hérétiques, les catéchumènes du premier degré, les pénitents de la seconde classe, nommés écoutants, et généralement tous ceux qui ne participaient pas aux saints mystères, parce qu'ils étaient regardés comme étant sous les censures et la férule de l'Église. *Voy.* Saumaise, *Commentaires sur Pline et sur Solin, Remarques sur les mots* NARTHEX et FERULA. De Vert, *Explicat. des cérém. de l'Église*, tom. I, p. 8. Le P. Le Brun, *Explicat. de la messe*, tom. I, p. 118. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. NARTHEX.

NARVA ou **NERVA**, siége épisc. de Moscovie qui a été uni à celui de Pleskow. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1318. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 237. *Compar.* PLESKOW.

NARZALE (Saint), martyr, était compagnon de saint Spérat. *Voy.* SPÉRAT.

NASHVILLE, ville épisc. de l'Amérique septentrionale, dans le Ténessée, un des États-Unis. Elle a été érigée en évêché par Grégoire XVI, l'an 1837, sous l'archevêché de Baltimore. Depuis 1834, Nashville dépendait en partie de l'évêché de Bards-Town, et en partie de celui de la Nouvelle-Orléans. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 238-239.

NASIA, un des chefs des Nathinéens. *Voy.* I Esdr., II, 54.

NASS (Jean), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Helman, au diocèse de Wurtzbourg, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° *Centuries des mensonges des hérétiques;* Ingolstadt, 1569; — 2° *Sermons* et *Traités;* — 3° *Traité de la Cène.*

NASSIA. *Voy.* NAXIA.

NASSO. *Voy.* NAXIA.

NATAL ou **NATALICE** (*Natalis, natalis dies, natalitium*), terme qui signifie littéralement : *le jour de la naissance*, mais les païens l'ont employé pour désigner toutes sortes de fêtes, et c'est pour cela que dans leurs fastes on trouve le *natal* ou la fête du soleil. Les chrétiens ont désigné par ce mot le jour du martyre ou de la mort d'un saint, parce qu'en mourant les saints ont commencé une vie nouvelle, et sont entrés en possession d'un bonheur éternel. Ils ont désigné aussi par ce même mot la fête célébrée pour un saint, quoique ce ne fût pas le jour de sa naissance. Par analogie ce mot a été appliqué à d'autres fêtes : ainsi on a nommé *natale episcopatus* le jour anniversaire de la consécration d'un évêque; *natalis calicis*, la fête de l'institution de l'Eucharistie; le *natal d'une église* (*natalitium ecclesiæ*), la fête de la dédicace d'une église; le *natal de la Chaire* (*natalis Cathedræ*), la fête de la Chaire de saint Pierre; les *quatre nataux* (*quatuor natalia*), les quatre grandes fêtes de l'année : Noël, Pâques, la Pentecôte et la fête de tous les saints. *Voy.* Chastelain, *Notes sur le Martyrologe*, tom. I, p. 100. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. NATALIS, NATALIS CALICIS. NATALITIUM. Ducange, *Glossarium*, ibid. Bergier, *Diction. de théol.*, art. NATIVITÉ. Le *Diction. de la théologie cathol.*, NATALITIA SANCTORUM. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 239-241.

NATALE (Jérôme), en latin *Natalis*, jésuite espagnol, né à Majorque en 1507, mort à Rome l'an 1580, était ami intime de saint Ignace de Loyola. Il remplit diverses missions au concile de Trente, en Afrique et en Sicile, fonda à Messine un collége dans lequel il professa l'hébreu et la théologie, fut chargé de promulguer en Sicile, en Portugal et en Espagne les consti-

Digitized by Google

tutions de sa société, devint assistant de Germanie et de France, et soutint énergiquement devant la diète d'Augsbourg les droits de l'Église et du Saint-Siége. Il a publié : *Adnotationes et meditationes in Evangelia quæ in sacrosancto missæ sacrificio toto anno leguntur cum eorumdem Evangeliorum concordantia historiæ integritati sufficienti*, etc.; Anvers, 1594, in-fol.; 1596; Mayence, 1607, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NATALI** (Martin), clerc régulier des Écoles pies, né dans le diocèse d'Albenga, État de Gênes, en 1730, mort à Pavie l'an 1791, fit profession à Rome en 1749. Chargé d'enseigner la théologie dans le collége Nazaréen, il fit soutenir une thèse qui contenait des opinions répréhensibles. Il fut privé de sa chaire; mais il reçut un dédommagement à Pavie, où il fut nommé professeur. Cependant, comme il enseignait le jansénisme, l'évêque de Pavie lança contre lui une sentence d'excommunication. En vain le Pape demanda sa destitution de professeur, le système de l'empereur Joseph II, qui prévalait dans les États de la maison d'Autriche en Italie, fit maintenir Natali dans sa place. Non-seulement on ne le destitua point, mais même on bannit un dominicain qui l'avait attaqué. Natali a publié : 1° *Sentiments d'un catholique sur la prédestination*; 1782; — 2° *Prières de l'Église pour obtenir la grâce*; 1788; — 3° *Complexiones Augustinianæ de gratia Dei*; 2 vol.; — 4° *Traité de l'existence et des attributs de Dieu, de la Trinité, de la création et de la grâce*, 3 vol.; — 5° *Lettre au Père Mamachi sur les limbes*; — 6° *Lettres contre la théologie de Collet*, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II **NATALI** ou **NATALIBUS** (Pietro de), évêque de Jesolo ou Cavallino, ou Equilium, dans la Marche Trévisane, né à Venise, vivait au XIVe siècle. On a de lui : *Catalogus sanctorum et gestorum eorum ex diversis voluminibus collectus*; Venise, 1493, in-fol.; trad. en français; Paris, 1523-1524, 2 vol. in-fol.; Strasbourg, 1502. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

NATALICE. *Voy.* Natal.

I. **NATALIE** ou **NATHALIE** (Sainte), martyre et compagne de saint Adrien. *Voy.* Adrien, n° II, 4°.

II. **NATALIE** ou **NOELE, SABIGOTHON** (Sainte), martyre et compagne de saint Georges. *Voy.* Georges, n° II.

I. **NATALIS** (Pierre), écrivain vénitien du XVe siècle, a laissé : *Histoire des Saints*; Lyon, 1542.

II. **NATALIS ALEXANDER.** *Voy.* Alexandre, n° XXXVI.

NATALIS DIES. *Voy.* Natal.

NATALIS HERVÉ. *Voy.* Hervé.

NATALITIUM. *Voy.* Natal.

NATHALIE. *Voy.* Natalie, n° I.

I. **NATHAN**, fils de David et de Bethsabée, fut père de Mathatha. *Voy.* II Rois, V, 14. Luc, III, 31.

II. **NATHAN**, fameux prophète, vivait du temps de David, mais on ignore le temps et la manière de sa mort. Nathan déclara à David que ce serait son fils qui bâtirait le temple; il lui reprocha le crime dont il s'était rendu coupable en faisant périr Urie et en abusant de Bethsabée, et il engagea ce prince à reconnaître Salomon pour son successeur à la place d'Adonias, qui s'était fait proclamer roi à son préjudice. Nous voyons, par les Paralipomènes, que Gad et Nathan avaient écrit l'histoire de David; les mêmes prophètes avaient aussi réglé avec David l'ordre et la disposition des ministres du temple; enfin Nathan et Ahias de Silo avaient composé l'histoire de Salomon. *Voy.* II Rois, VIII, 3, 4; XII, 12, etc.; III Rois, I, 8, 9, 10, etc.; II Paralip., IX, 29. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **NATHAN**, père d'Igaal. *Voy.* II Rois, XXIII, 36. Il est nommé Nathan, frère de Joël, I Paralip., XI, 38.

IV. **NATHAN**, prêtre, père de Zabud. *Voy.* III Rois, IV, 5.

V. **NATHAN**, père d'Azarias. *Voy.* III Rois, IV, 5.

VI. **NATHAN**, fils d'Éthéi et père de Zabad, de la race de Caleb. *Voy.* I Paralip., IV, 36.

VII. **NATHAN**, frère de Joël et père d'Igaal, était un des braves guerriers de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XI, 38. *Compar.* Nathan, n° III.

VIII. **NATHAN**, un des principaux des Juifs qui revinrent de Babylone avec Esdras, et qui furent envoyés par lui vers Eddo afin qu'il leur donnât des Nathinéens pour le service du Temple. *Voy.* I Esdr., VIII, 16, 17.

IX. **NATHAN** (Isaac). *Voy.* Mardochée, n° III.

X. **NATHAN-BEN-JÉCHIEL-BEN-ABRAHAM**, savant rabbin, mort à Rome en 1106, était président de la synagogue de cette ville. Il a donné un Lexique des deux Talmuds intitulé : *Aruch* ou *Arouch*, c'est-à-dire *disposé, rangé*. C'est, en effet, une explication des mots des deux Talmuds disposés par ordre alphabétique. Ce livre, qui lui a fait donner le nom de *Baal Aruch* (*Auteur d'Aruch*), et dont Buxtorf et Munster se sont beaucoup servis, a été imprimé pour la première fois en 1480, puis à Pesaro, 1517, in-fol.; Venise, 1531, in-4°, et 1553, in-fol.; Bâle, 1599, in-fol.; Amsterdam, 1655, in-fol.; Paris, 1629, in-fol. On a un supplément de l'*Aruch* dans les *Deux Mains* de Menahem de Lonzano. Il existe aussi un abrégé de ce livre intitulé *Aruch Qâtsour*; Cracovie, 1592; Constantinople, 1511, in-4°, décrits par de Rossi dans la continuation de ses *Annali ebreo tipografici del sec. XV*, p. 6. *Voy.* Bartolocci, *Biblioth. magna rabbin.* Wolf, *Biblioth. hebræa*, tom. I, p. 921-923. De Rossi, *Annali*, p. 123-124, et *Dizion. storico degli Autori Ebrei*, tom. II, p. 76.

XI. **NATHAN DE BABYLONE**, rabbin président de la synagogue de cette ville, et ensuite de celle de Jérusalem vers l'an 121. Nous avons de ce savant docteur : 1° *Pirké Avoth*, ou *Chapitres des Pères*; ouvrage imprimé dans le Talmud de Babylone, et traduit en latin par Taylor, qui le publia avec sa traduction et des notes explicatives; Londres, 1651, in-4°; — 2° *Massecheth Avoth*, ou *Traité des Pères*, traduit également en latin par le même Taylor; Londres, 1654, in-4°. *Voy.* De Rossi, *Dizion. storico degli Autori Ebrei*, t. II, p. 75-760. Michaud, *Biogr. univers.*

XII. **NATHAN, NATA SPIRA**, rabbin, né à Spire l'an 1585, mort en 1633, était chef de la synagogue à Cracovie. On a de lui : *Megallé hamouqoth*, c'est-à-dire *qui révèle des profondeurs*: Cracovie, 1636; on y lit deux cent cinquante observations cabalistiques. Bartolocci lui attribue : *Bien de la terre*; Venise, 1665; ouvrage dont le sujet est surtout un exposé cabalistique des priviléges de la Terre Sainte; mais, comme le dit Wolf, l'auteur de ce livre est Natan Spira de Jérusalem. *Voy.* Wolf, *Biblioth. hebræa*, t. I, p. 933-924.

I. **NATHANAËL**, fils de Suar, était chef de la tribu d'Issachar au temps de la sortie d'Égypte. Deux ans après son retour de ce pays il

Digitized by Google

ses présents au tabernacle comme chef de sa bu. *Voy.* Nombres, I, 8; VII, 18 et suiv.
II. **NATHANAËL**, quatrième fils d'Isaï de thléhem et frère de David. *Voy.* I Paralip., 14.
III. **NATHANAËL**, fils d'Obédédom, était de race des prêtres, et sonnait de la trompette ndant qu'on transportait l'arche à Jérusalem. y. I Paralip., XV, 24 et 26.
IV. **NATHANAËL**, lévite, père de Séméias. y. I Paralip., XXIV, 6.
V. **NATHANAËL**, docteur de la loi, fut enyé par Josaphat dans diverses villes de son aume pour instruire le peuple. *Voy.* II Paip., XVII, 17.
VI. **NATHANAËL**, lévite, frère de Séméias, ait du temps du roi Josias. *Voy.* II Paralip., xv, 9.
VII. **NATHANAËL**, un des Juifs qui renvoyèit les femmes étrangères qu'ils avaient épous pendant la captivité, en violation de la loi Moïse. *Voy.* I Esdr., X, 22.
VIII. **NATHANAËL**, disciple de Notre-Seiur dont parle l'évangéliste saint Jean; pluirs ont cru que c'était la même personne que it Barthélemy, mais cette assertion parait moins douteuse. Les Martyrologes latins n'en t point mention, et les Grecs, qui lui donit le titre d'apôtre, célèbrent sa fête le 22 il. *Voy.* Jean, I, 45, 46, etc.
. **NATHANIA**, père d'Ismaël, qui tua Godo-, appartenait à la race royale de Juda. *Voy.* Rois, XXV, 23.
I. **NATHANIA**, lévite, était chef de la cinème bande de musiciens. *Voy.* I Paralip., , 2, 12.
ATHANMÉLECH, eunuque ou officier de ıassé, roi de Juda. Il avait soin des chas que ce prince impie avait consacrés au il. *Voy.* IV Rois, XXIII, 11.
ATHINÉENS (*Nathinæi*), mot hébreu qui iifie *posés, donnés*. Les Nathinéens étaient és aux bas offices du Temple. Ils succédèrent r cela aux Gabaonites. Les Nathinéens furent ıés en captivité avec la tribu de Juda; Es- en ramena deux cent vingt, et Zorobabel, s cent quatre vingt-douze; mais, comme ils ent trop peu nombreux, eu égard aux charges leur étaient imposées, on croit que dans la on établit une fête, appelée *Xilophorie*, laquelle le peuple portait solennellement emple du bois pour entretenir le feu de el des holocaustes. *Voy.* Josué, IX, 22, 27. ralip., IX, 2; I Esdr., VIII, 17, 20; II Esdr., 73. Joseph, *De Bello Jud.*, l. II, c. XVII. Dom net, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. héol.*
ATION. *Voy.* GENTIL, n° I.
ATIVITAIRES, nom donné aux ariens, qui endaient que le Verbe avait pris naissance, était pas éternel.
NATIVITÉ (*Natalis dies*, *Nativitas*), mot pris absolument, doit s'entendre de la na- de Notre-Seigneur ou de la fête de Noël. par analogie on a donné ce nom à d'autres , comme on peut le voir à l'art. NATAL. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 241-242. *Com-* NOEL.
NATIVITÉ, terme qui, dans la liturgie ırabique, où l'on divise l'hostie en neuf es, signifie la seconde de ces parties.
. **NATIVITÉ** (Jeanne de la), religieuse ure, est auteur du *Triomphe de l'amour divin la vie de la bonne Armelle*.
NATIVITÉ (Jeanne **LE ROYER**, sœur de ée à la Chapelle-Sanson, près de Fougères, le 24 janvier 1732, morte à Fougères le 15 août 1798, appartenait à une famille de laboureurs. A l'âge de dix-huit ans elle entra comme domestique chez des religieuses de l'Ordre de Sainte-Claire, appelées *Urbanites*, établies à Fougères, et elle y fit de grands progrès dans la vertu. Elle fit part de certaines visions et révélations qu'elle assurait avoir eues à plusieurs confesseurs successivement; un seul la confirma dans sa pieuse croyance, ce fut l'abbé Genet, à qui elle disait tout ce qu'elle avait vu ou entendu dans ses visions. Mais la révolution francaise les ayant forcés de se séparer, l'abbé Genet se réfugia en Angleterre, où il communiqua ses manuscrits à plusieurs personnes qui varièrent d'opinion sur le degré de confiance que méritaient les prédictions qu'ils contenaient. Quoi qu'il en soit, à la mort de l'abbé Genet, arrivée en 1817, les manuscrits furent publiés sous le titre de : *Vie et Révélations de la sœur de la Nativité*, 3 vol. in-12, qui contiennent un *Discours préliminaire* de l'abbé Genet, qui tâche de prouver que la sœur était inspirée; un *Abrégé de la vie de la sœur*, par le même; une *Vie intérieure* de ladite sœur, dictée par elle, et ses nombreuses et extraordinaires *Révélations*, par lesquelles elle prédit beaucoup de choses sur l'Église et la fin du monde. Cet ouvrage a été réimprimé en 1819, 4 vol. in-8° et in-12. Le quatrième volume supplémentaire a été dicté par la sœur à des religieuses qui avaient sa confiance. *Voy.* la *Chronique religieuse*, t. V, p. 246, et surtout *l'Ami de la Religion et du Roi*, qui a donné une analyse et un extrait dudit ouvrage dans le t. XXIII, p. 321-383, et dans le t. XXIV, p. 193. Feller, *Biogr. univers.* Michaud.
V. **NATIVITÉ DE LA SAINTE VIERGE**. Sergius Ier, qui fut élu pape en 687, a mis le premier la nativité au nombre des fêtes de la sainte Mère de Dieu; car le natalice de Marie, que l'on célébrait autrefois en hiver, était la fête de son Assomption. Depuis cette époque on a placé au 7 septembre la fête de la Nativité de la sainte Vierge, et on la célèbre aujourd'hui le 8 de ce mois. « Dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire, publié par D. Ménard, dit Bergier, on trouve des collectes, une procession et une préface propre pour ce jour-là, de même que dans l'ancien *Sacramentaire* romain, publié par le cardinal Tomasi, et qui, au jugement des savants, est le même dont saint Léon et ses prédécesseurs se sont servis. Les Grecs, les Cophtes, et les autres chrétiens de l'Orient célèbrent cette fête aussi bien que l'Église romaine; son institution a donc précédé le schisme qui subsiste depuis plus de douze cents ans. Le Père Thomassin et quelques autres, qui ont cru qu'elle était plus récente, disent que ce qui s'en trouve dans les anciens monuments que nous venons de citer peut être une addition faite dans les siècles postérieurs; mais, outre qu'il n'y a point de preuve positive de cette addition, la pratique des chrétiens orientaux témoigne le contraire; ils n'ont pas emprunté une fête de l'Église depuis qu'ils en sont séparés. Voyez *Vies des Pères et des martyrs*, 8 septembre. On dit que les chrétiens orientaux n'ont commencé à la célébrer que dans le XIIe siècle : où sont les preuves de cette date? Les critiques trop hardis exigent qu'on leur prouve toutes les époques; euxmêmes se croient dispensés de prouver. » *Voy.* le P. Le Vallois, *Entretiens sur les mystères de Marie*. Les Pères d'Orléans, Crasset et Palu, *Traités sur la dévotion envers Marie*. Les Pères de La Colombière et Palu, *Sermons sur la nativité de la sainte Vierge*. Bergier, *Diction. de*

Digitized by Google

théologie. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 244.

NATTA (Marc-Antoine), jurisc., né à Asti, vivait au xvi[e] siècle. Il devint sénateur à Casale, et professa la jurisprudence à Pavie. Il a publié quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Dei Locutione*; Venise, 1558 et 1560, in-4°; — 2° *De Deo libri XV;* ibid., 1560, in-fol.; — 3° *De Eloquentia christianorum;* Francfort, 1562; — 4° *De Animæ Immortalitate;* — 5° *De Passione Domini libri VII;* Montréal, 1570, in-fol. *Voy.* Aubert Le Mire. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NATTAIRES (*Nattarii*), nom donné autrefois aux moines et aux solitaires, parce qu'ils couchaient sur des nattes. *Voy.* Augustin, *Contra Faustum.* l. V, c. v.

NATTIERS (*Nattarii*), nom de secte qui fut donné à une branche de Manichéens, parce qu'ils couchaient sur des nattes de jonc. Ce sont les mêmes que Tillemont appelle *Mattaires* ou *Mattariens. Voy.* Tillemont, *Mémoires,* tom. IV, p. 374.

NATURA, siége épisc. du patriarcat de Constantinople. Il a eu onze évêques, dont le premier, Thierri I[er], siégeait en 1350. *Voy.* Charles *a S. Paulo, Géogr. sacrée,* p. 76. Lequien, *Oriens Christ.,* tom. III, p. 1134. Richard et Giraud.

NATURALISER signifie rendre un étranger capable de tous les effets civils, de la même manière que ceux qui sont nés dans le pays où il se fait naturaliser. Les lettres de naturalisation donnent donc droit à celui qui en est pourvu d'exercer des charges dans le pays, d'y posséder des bénéfices ecclésiastiques, et de jouir de tous les droits qui sont accordés à ceux qui y sont nés. *Voy.* De Ferrière, *Diction. de droit et de prat.,* au mot NATURALISER.

NATURALISME et **NATURALISTE**, en théologie, sont synonymes de *déisme* et *déiste,* de *rationalisme* et de *rationaliste*, et sont l'opposé de *supernaturalisme* et *supernaturaliste. Voy.* ces différents mots.

I. **NATURE,** terme qui, dans l'Écriture, se prend : 1° pour l'ordre naturel établi dans le monde; c'est dans ce sens qu'on dit un *crime contre nature* (Juges, XIX, 24), parce qu'il est contraire à l'ordre que Dieu a établi pour la production des hommes; 2° pour la naissance, et c'est ainsi que saint Paul a dit : *Nous Juifs par nature* (Galat., II, 15), et : *Nous étions par nature enfants de colère* (Éphésiens, II, 3); 3° pour le sens commun, l'instinct naturel, la lumière que Dieu communique à tous les hommes en les créant : *La nature même ne vous apprend-elle pas?* etc. (I Corinth., XI, 14.) La nature des animaux est ce qui les distingue entre eux : *Toute nature de bêtes... a été domptée par la nature de l'homme.* (Jacques, III, 7.)

II. **NATURE CORROMPUE** ou **TOMBÉE** (*lapsa*). On appelle ainsi, en théologie, l'état où s'est trouvé Adam aussitôt après son péché, et dans lequel naissent tous les hommes depuis sa chute, c'est-à-dire coupables du péché originel. *Voy.*, pour cet article et les suivants, dans les théologiens, le *Traité de la Grâce* et le *Traité des Péchés. Compar.* PÉCHÉ ORIGINEL.

III. **NATURE DIVINE.** *Voy.* DIEU, n° I.

IV. **NATURE ENTIÈRE** (*Natura integra*); c'est l'état dans lequel on aurait les perfections naturelles sans imperfections naturelles; mais aussi sans aucun don spirituel.

V. **NATURE HUMAINE.** *Voy.* HOMME.

VI. **NATURE INNOCENTE** ou **ÉTAT D'INNOCENCE.** *Voy.* INNOCENCE.

VII. **NATURE PURE** ou **ÉTAT DE NATURE, ÉTAT DE PURE NATURE.** Par ces différentes expressions, les théologiens entendent l'état dans lequel l'homme serait créé innocent, mais sans la grâce sanctifiante et les autres dons surnaturels, sujet à la concupiscence, à l'ignorance, aux maladies et aux autres misères de notre vie présente, et destiné à une fin purement naturelle, qu'il devrait obtenir par les moyens de l'ordre naturel. Luther, Calvin, Baius, Jansenius et le P. Quesnel ont nié la possibilité de l'état de pure nature; mais elle est affirmée par tous les théologiens orthodoxes, qui appuient leur sentiment sur l'Écriture sainte, les Pères de l'Église, les papes Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII, qui ont solennellement condamné la doctrine de Baius touchant ce point, et sur la bulle *Unigenitus*, qui proscrit cette proposition du P. Quesnel : *La grâce d'Adam est une suite de la création, et était due à la nature saine et entière. Voy.*, outre le *Traité de la Grâce,* dans les théologiens, Romains, XI, 6. Athanas., *De Incarnat. Verbi Dei*, n. 4. August., *De Liber. Arbitr.*, l. III, c. v, n. 12, 13; *De Genesi ad litter.*, l. XI, c. VII, n. 9; *Epist. ad Paulin.*, c. VII, n. 22; *De Dono persever.*, c. XI, n. 26, etc. Bergier, *Diction. de théol.*, art. NATURE (ÉTAT DE).

VIII. **NATURE RÉINTÉGRÉE** ou **RÉPARÉE;** c'est l'état de tous ceux qui ont été lavés du péché originel par la grâce régénérante, quoiqu'ils restent sujets aux suites de ce péché, qui sont l'ignorance, la concupiscence, etc.

NAU (Michel), jésuite, né à Paris en 1631, mort dans la même ville l'an 1683, fut choisi pour les missions d'Orient. Il visita la Mésopotamie, la Syrie, la Perse et l'Arménie, où son zèle et les conversions qu'il opéra lui valurent de cruelles persécutions de la part des musulmans. Épuisé de fatigue, il revint en France. Il a laissé : 1° *Voyage nouveau de la Terre-Sainte, enrichi de plusieurs remarques servant à l'intelligence de la sainte Écriture;* Paris, 1679 et 1702, in-12; — 2° *Ecclesiæ romanæ græcæque vera Effigies et consensus, ex variis tum recentibus, tum antiquis monumentis. Accessit Religio christiana contra Alcoranum defensa;* ibid., 1680, in-4°; — 3° *L'État présent de la religion mahométane,* trad. du précédent; ibid., 1681, 1685, 1687, 2 vol. in-12. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Biblioth. des Écriv. de la Compag. de Jésus.* Le *Journ. des Savants*, 1685.

NAUCLERUS (Jean), chroniqueur, né en Souabe, mort vers l'an 1510, était de la noble famille des chevaliers de Vergen. Après s'être fait recevoir docteur en théologie et en droit, il entra dans les ordres. Il devint successivement prévôt de l'église de Stuttgart, puis de Tubingue, et professa le droit canon à l'université de cette dernière ville, dont il fut plus tard recteur, puis vice-chancelier. Il a laissé : 1° une *Chronique*, intitulée *Memorabilium omnis ætatis et omnium gentium chronici Commentarii,* continuée par Baselius jusqu'en 1514, et par Surius jusqu'en 1574; Tubingue, 1501, in-fol., 1516; Cologne, 1544, 1564, 1609 et 1614, in-fol.; — 2° *Tractatus de simonia;* Tubingue, 1500, in-4°. Cet ouvrage n'est qu'une compilation; mais elle est plus exacte que toutes celles qui avaient paru jusqu'alors. *Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Possevin, *In Appar. sacr.* D.-G. Moller, *De Nauclero;* Altdorf, 1697, in-4°. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NAUCRATIS, siége épisc. de la première Égypte, dans le patriarcat d'Alexandrie. On en connaît deux évêques : le premier, Harpocratien, assista au concile de Nicée, et le second, Isaïe, souscrivit la lettre du concile de sa pro-

Digitized by Google

nce à l'empereur Léon, touchant le meurtre
saint Protère d'Alexandrie, et le décret de
ennade, patriarche de Constantinople, contre
s simoniaques. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*,
m. II, p. 523. De Commanville, *Ire Table al-*
iabét., p. 167.

I. **NAUDÉ** (Gabriel), bibliographe et médecin,
à Paris en 1600, mort à Abbeville l'an 1653,
t bibliothécaire du cardinal Bagni, qui l'em-
ena à Rome en 1631. De retour en France l'an
i42, il devint bibliothécaire du cardinal Maza-
n, qui lui donna un canonicat à Verdun avec
prieuré de Lartigue, en Limousin. Plus tard,
iudé se rendit en Suède, où la reine Chris-
ie le combla de présents. Outre plusieurs au-
s ouvrages d'histoire et de critique, on lui
it : 1° *Instruction à la France sur la vérité de*
istoire des frères de la Rose-Croix; Paris, 1623,
-8°; 1624, in-4°; — 2° *Apologie pour les grands*
rsonnages faussement soupçonnés de magie; Pa-
, 1625, in-8°; 1652, 1669 et 1712; — 3° *Relation*
sieur Naudé à MM. Dupuy, de quatre manu-
its qui sont en Italie, touchant le livre De Imi-
tione Christi, faussement attribué à Jean Gersen;
19, in-8°. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Mi-
aud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NAUDÉ** (Philippe), protestant, théologien
mathématicien, né à Metz en 1654, mort à
rlin en 1729, professa les mathématiques, et
agrégé en 1701 à la Société des sciences de
rlin. Outre un Traité de géométrie, en alle-
nd, il a laissé un certain nombre d'ouvrages
ologiques, qui sont plutôt d'un homme em-
té par le fanatisme que d'un auteur qui
rche à éclaircir les matières de religion. Sans
ler des expressions les plus inconvenantes
abondent dans ses écrits, la sécheresse en
repoussante. On y remarque, il est vrai, du
nt et une certaine érudition acquise par
ucoup de travail; mais on y chercherait en
n, non-seulement de l'élégance, mais encore
l'ordre et de la clarté. Aussi, il faut bien le
onnaître, ses livres n'eurent aucun succès.
. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI. Chauffepié,
iv. Diction. histor. La *Nouv. Biogr. génér.* On
ive dans ces ouvrages la liste des écrits de
idé.

NAUFRAGE. Autrefois il était ordonné en
nce, aux curés, d'inhumer dans les cime-
es de leurs paroisses les cadavres de ceux
ont fait naufrage, pourvu qu'il fût reconnu
les naufragés étaient de la religion catho-
e, apostolique et romaine. *Voy.* Denisart,
lect. de jurisprud., au mot NAUFRAGE. Ri-
rd et Giraud.

NAUMBOURG (*Nauburgum, Neoburgum*),
épisc. d'Allemagne sous la métropole de
debourg, à douze lieues de Leipzig. Cet évê-
, qui avait été fondé à Zeitz, en 968, par l'empe-
Othon Ier, fut transféré à Naumbourg vers
ou 1130. Le premier évêque de Zeitz fut
ues, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît,
é en 968, mort l'an 979, et le premier de
mbourg fut Odon ou Othon, mort en 1148,
faisant le voyage de la Terre-Sainte. En
, les évêques de cette ville embrassèrent
ithéranisme, et le chapitre luthérien a élu
iis les électeurs de Saxe pour administrer
ché. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni,
XLVII, p. 245-247. Le *Diction. de la théol.*
ol.

. **NAUMBOURG (DIÈTE DE)** en 1561. Après
iort de Luther, en 1546, les dissentiments
pendant sa vie s'étaient élevés parmi ses
isans, furent portés à leur comble. Le dogme
a Cène fut surtout le point de discorde.
Depuis, en 1540 et 1542, les modifications apportées aux nouvelles éditions de la Confession d'Augsbourg, firent qu'il ne fut plus possible de décider quel parti parmi les contendants appartenait réellement encore à cette Confession. Cependant Auguste, électeur de Saxe, dans le désir de rétablir autant que possible l'unité parmi les protestants allemands, et de restituer à la Confession d'Augsbourg l'autorité qu'on lui contestait, invita les protestants à une diète, qui devait se tenir à Naumbourg. La diète eut lieu; mais de nouveaux dissentiments éclatèrent au sujet du dixième article de la Confession primitive, lequel n'exprimait pas assez formellement la doctrine luthérienne sur la Cène, et pouvait être interprétée dans le sens des calvinistes et des sacramentaires. Les luthériens stricts réclamèrent le rejet formel des erreurs relatives à l'Eucharistie; et, comme on ne voulut pas le leur accorder, le duc de Saxe quitta Naumbourg. Les autres tinrent, toutefois, à leur décision, et remirent à l'empereur l'exemplaire de la Confession qu'ils avaient signé, en le priant de leur assurer la jouissance des concessions de la paix de religion. *Voy.* Commendane et J.-H. Gelbke, *La Diète de Naumbourg*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

NAUPLIA, NAUPLIUM. *Voy.* NAPOLI, n° VI.

NAUPLIUS (Germain), patriarche de Constantinople, vivait au XIIIe siècle. On a de lui : 1° *Théorie mystique*, insérée sous le nom de Germain Ier dans les *Bibliothèques des Pères*; — 2° des *Sermons*, donnés par le P. Combefis dans l'*Addition à la Biblioth. des Pères*, et dans les *Origines de Constantinople*; — 3° deux *Sermons sur la Croix*, donnés par Gretser; — 4° deux *Lettres*, publiées par Cotelier dans les *Monuments de l'Église grecque*, tom. II; — 5° trois *Constitutions*, dans le *Droit grec-romain*. Allatius fait encore mention des ouvrages suivants, qui sont manuscrits ou perdus : *Traité de la procession du Saint-Esprit contre les Latins*; — *Opuscules sur les Azymes, sur le Purgatoire et sur le Baptême*; — *Lettre synodale*.

NAUSEA (Frédéric), évêque de Vienne, en Autriche, né à Bleichfeld ou Weissenfeld, près de Wurtzbourg, vers l'an 1480, mort à Trente en 1550, professa d'abord le droit canon, et acquit une grande réputation comme prédicateur. Il prenait en latin le titre de *Blancicampianus*, qui est l'équivalent du nom du lieu de sa naissance. Il assista au colloque de Spire, et fut envoyé au concile de Trente en qualité d'ambassadeur du roi des Romains. On lui doit un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Miscellaneorum Libri II, prior pro horis canonicis, alter pro missa apologeticus*; Mayence, 1527, in-4°; — 2° *Homiliarum Centuriæ Tres*; Cologne, 1530, 1532; — 3° *Sermons sur tous les Évangiles de l'année*, en allemand; Mayence, 1535, in-fol.; — 4° *Sermones quadragesimales*; Cologne, 1535, in-fol.; — 5° *Liber I responsorum ad aliquot Germanicæ nationis adversus Sedem Apostolicam gravamina*; ibid., 1538, in-fol.; — 6° *De Antichristo*; Vienne, 1550, in-4°; — 7° *De Novissima mortuorum Resurrectione*; ibid., 1551, in-4°; Cologne, 1555, in-8°. Les *Œuvres complètes* de Nausea ont paru à Cologne, 1616, in-fol. Richard et Giraud. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve la liste de tous les écrits de Nausea.

NAUZE (Louis **MOMBROUX** ou **JOUARD DE LA**), de l'Académie des inscriptions, né à Villeneuve-d'Agen en 1696, mort l'an 1773. Outre quelques travaux littéraires et historiques, il a donné : 1° *Le Directeur des âmes religieuses*, trad. du latin de Blosius; 1726, in-16; — 2° *Dis-*

Digitized by Google

sertation sur les années de Jésus-Christ, insérée dans les *Mém. de l'Academ. des inscript.*, t. IX. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1726, 1733, 1736, 1741 et 1743. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, art. La Nauze.

I. **NAVÆUS** (Joseph), docteur de Louvain, né à Viesme, près de Liége, en 1651, mort dans cette même ville l'an 1705, était intimement lié avec Opstraet, Arnauld et le P. Quesnel. Son principal ouvrage est intitulé : *Le Fondement de la vie chrétienne, selon les principes que la foi nous en donne dans l'Écriture sainte et la doctrine de l'Église. Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Feller, *Biogr. univers.*, où sont indiqués les autres écrits de Navæus.

II. **NAVÆUS** (Matthias), docteur en théologie, né à Liége vers l'an 1590, mort à Tournai en 1660, fut successivement curé de Saint-Pierre de Douai, chanoine de Seclin, puis de la cathédrale de Douai, et censeur; il montra toujours le plus grand zèle pour le culte de saint Joseph. On a de lui : 1° *Sponsus Virginis decoratus corona triginta gemmarum splendoribus coruscante, sive Encomium S. Josephi*; Douai, 1630, in-8°; — 2° *Orationes tres de signo crucis et orationis efficacia, et D. Thomæ Aquinatis laudibus*; ibid., 1630, in-4°; — 3° *Cathesis, sive de sacramentorum institutione, Confessione sacramentali, Extrema Unctione et Matrimonio, conciones sexdecim*; ibid., 1633, in-8°; — 4° *Prælibatio theologica in festa Sanctorum*; Tournai, 1635, in-8°; — 5° *Annotationes in Summæ theologicæ et Sacræ Scripturæ præcipuas difficultates, et Sermones duo de sanctis Piato et Eleutherio*; ibid., 1640, in-4°; — 6° *Trioctava sermonum de venerabili Sacramento et sacrificio*; 1645. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 877 et 878. Moréri, édit. de 1759.

NAVAGERO (Bernard), évêque de Vérone et cardinal, né à Venise en 1507, mort à Vérone l'an 1565, avait d'abord exercé les charges les plus importantes de la république. Le pape Pie IV l'envoya en qualité de légat à Trente, où il assista à la clôture du concile. Il a laissé : 1° des *Harangues*; — 2° *Vie du pape Paul IV. Voy.* August. Valerio, *In Vita card. Navag.* Bembo, *Hist.*, l. X. Aubery, *Histoire générale des cardinaux*. Moréri, *Diction. histor.* Ughelli, *Italia Sacra*.

* **NAVARETTE** ou **NAVARRÈTE**. Ces deux mots s'employant indistinctement l'un pour l'autre, on devra chercher à *Navarrète* les personnages qu'on ne trouvera pas à *Navarette*.

NAVARRE (Martin). *Voy.* Aspilcueta.

I. **NAVARRÈTE** (Alonzo ou Alphonse), dominicain espagnol, mort en 1617, au Japon, où il avait été envoyé en qualité de missionnaire. Les succès qu'il obtint ayant inquiété les prêtres japonais, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Il a laissé quelques *Lettres* aux missionnaires dominicains dans le Japon. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 405.

II. **NAVARRÈTE** (Baltazar), dominicain espagnol, vivait du XVIe au XVIIe siècle. Il professa les lettres et la théologie dans plusieurs colléges de son Ordre. On a de lui plusieurs ouvrages théologiques, dont le principal est intitulé *Controversiæ in D. Thomæ ejusque scholæ defensionem*; Valladolid, 1605, 1609, 1634, 3 vol. in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædicat.*, tom. II, p. 436, où sont mentionnés les autres écrits de Navarrète.

III. **NAVARRÈTE** (Domingo-Fernandez), dominicain, né à Peñafiel, dans la Vieille-Castille, en 1610, mort à Santo-Domingo en 1689, professa la philosophie et la théologie dans son Ordre, et partit en 1646 pour les missions de la Chine. Il prêcha la foi dans la Nouvelle-Espagne, aux Philippines, à Macassar, puis en Chine, d'où il fut expulsé par la persécution qui s'éleva contre les chrétiens. Le roi d'Espagne le nomma à l'archevêché de S.-Domingo, dans la Nouvelle-Espagne, et Navarrète gouverna pendant onze ans ce diocèse avec autant de sagesse que de zèle. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons, 1° *Explication des vérités de la religion*; — 2° un *Catéchisme*; — 3° *Traité des noms admirables de Dieu*; — 4° *Apologie des missionnaires*; tous ces ouvrages sont écrits en chinois. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova*, tom. III, p. 328. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 721. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de S.-Dominiq.*, tom. V, p. 627. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **NAVARRÈTE** (Juan-Batista), franciscain, né à Cordoue vers l'an 1550, mort en 1612, professa les humanités dans sa ville natale. Parmi ses ouvrages, qui ont tous rapport aux écrits bibliques, on remarque : *Commentarium ad Lamentationes Jeremiæ*; Cordoue, 1602.

NAVARZANA, ancien siége épisc. du diocèse de la grande Arménie, sous le premier catholique de cette nation. Un de ses évêques, dont on ignore le nom, siégeait sous Benoît XII. Ce pape lui écrivit, en 1341, d'engager le catholique d'Arménie à tenir un concile pour condamner les erreurs qu'on attribuait à sa nation. *Voy.* Raynald., ann. 1341, n° 46. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1437.

NAVAS Y PINEDA (Ferdinand de), dominicain, né à Cordoue, vivait au XVIe siècle. Il demeura quelque temps en Belgique, et passa ensuite à Naples. Il a publié, en espagnol : 1° *Traité de la Confrérie du Rosaire*; imprimé en Belgique, 1571; — 2° *Traité de la Confrérie du saint Nom de Dieu*; Naples, 1578. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 247.

NAVÉ, nom que les Grecs donnent à Nun, père de Josué. *Voy.* Ecclésiastique, XLVI, 1. Josué, I, 1.

NAVECHA ou **NAVECHUM**, siége épisc. d'Arménie sous le catholique de Sis. On n'en connaît qu'un évêque, Grégoire, qui siégeait du temps des empereurs Basile et Constantin, et qui se montra toujours zélé défenseur de la foi catholique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1440.

NAVETTE (*Navicula*, *naueta*), petit vaisseau de métal dans lequel on met l'encens qu'on brûle à l'église, et qui a la forme d'un petit navire. *Voy.* De Vert, *Explicat. des cérémon. de l'Église*, tom. III, p. 66.

NAVIRE (ORDRE DU). *Voy.* Croissant, et Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 249.

NAXERA (Emmanuel de), jésuite, né à Tolède en 1605, mort vers l'an 1675, a laissé : 1° *Commentaires littéraux et moraux sur Josué, les Juges et le Ier livre des Rois*; Lyon, 1672; — 2° des *Sermons pour le Carême*; in-4°.

NAXIA ou **NAXOS**, **NASSO**, **NASSIA**, siége épisc. et île de la mer Égée, est la plus grande de toutes les Cyclades. Ce siége était placé sous la métropole de Rhodes, et avait sous sa juridiction le siége de Paros; mais, en 1083, on a fait de ces deux églises un seul évêché, qui, sous le nom de *Paronaxia*, a été érigé en métropole. Il y a deux archevêques : l'un grec, et l'autre latin; ce dernier est nommé par le pape. Naxia a eu trois évêques, dont le premier, Barachus, assista au concile de Chalcédoine; Paros en a

Digitized by Google

eu également trois, dont le premier, Athanase, assista au premier concile d'Éphèse, puis à celui de Chalcédoine. Enfin le premier évêque grec de Paronaxia siégeait en 1151, et le premier évêque latin de cette ville fut nommé en 1345, par Clément VI. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 937; tom. III, p. 1002. De Commanville, *1re Table alphabét.*, p. 167-168. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 251-253.

NAXIVAN (*Naxivanum*), ville archiépisc. de la grande Arménie, située au pied du mont Ararat, à trente lieues d'Érivan; l'archevêque réside au monastère d'Abrener ou Abaraner, situé dans les environs; ce prélat est nommé par les Arméniens catholiques et confirmé par le pape. Le premier évêque de Naxivan, Thomas de Cihaux, fut sacré sous Innocent VI, en 1356. *Voy.* Clem. Galanus, *Conciliat. Eccl. Arm. cum Rom.*, tom. I, p. 524. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1403. De Commanville, *1re Table alphabét.*, p. 168. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 250-251.

NAXOS. *Voy.* NAXIA.

I. **NAZAIRE** (Saint), martyr, vivait au Ier siècle, et était fils de sainte Perpétue. Il renonça au monde, se fortifia dans la foi, et quitta son pays pour aller prêcher la foi aux Gentils. Il vint à Milan, où il fut arrêté et condamné à mort avec un enfant, nommé Celse ou Céols. Ils furent enterrés hors de la ville, et, vers l'an 395, saint Ambroise, évêque de Milan, trouva leurs corps. Le culte de saint Nazaire est fort ancien en Bretagne. On célèbre la fête de saint Nazaire et de saint Celse le 28 juillet. *Voy.* Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. II.

II. **NAZAIRE** ou **NAZARE** (Saint), martyr de Rome, fut compagnon de saint Basilide. *Voy.* BASILIDE, no II.

III. **NAZAIRE** (Jean-Paul), en latin *Nazarius*, dominicain, né à Crémone en 1556, mort à Bologne en odeur de sainteté l'an 1645, prêcha et professa avec succès dans les écoles de son Ordre. Il fut chargé, en 1592, par Clément VIII, d'accompagner en Bohême le nonce apostolique, afin de travailler à extirper les erreurs des Wiclefites, des Hussites et des Luthériens. En 1594 il revint en Italie, professa la théologie à Milan, et fut nommé par les états de cette ville ambassadeur près de la cour d'Espagne. On lui doit : 1o des *Commentaires sur la Somme de saint Thomas*; — 2o plusieurs *Traités théologiques*; 9 vol. in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Sriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 544. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. V, p. 258.

NAZARÉAT ou **NAZIRÉAT**, mots dérivés d'un verbe hébreu qui selon les uns signifie rigoureusement *être séparé*, *consacré*, et, selon d'autres, *faire un vœu* ou *garder son vœu*. Mais, quoi qu'il en soit de la signification primitive de son nom, le *Nazaréat* avait été institué par Dieu lui-même. Il consistait en trois choses principales : 1o à s'abstenir de vin et de toute autre liqueur enivrante; 2o à ne point se raser la tête ni à faire sa barbe, mais à la laisser croître, ainsi que les cheveux; 3o à éviter de toucher les morts et de s'en approcher. Or il y avait chez les Hébreux deux sortes de *nazaréat* : l'un perpétuel, et qui durait toute la vie, l'autre passager, qui ne durait que pendant un certain temps, et quelquefois ce temps était très-court, comme un mois, une semaine. On voit dans le livre des Nombres ce que devait faire à la fin du *Nazaréat* celui qui s'y était engagé. Quant aux Juifs qui faisaient le vœu hors de la Palestine, et qui ne pouvaient se présenter au Temple à la fin de leur vœu, ils se faisaient raser la tête à l'endroit où ils se trouvaient, et remettaient à un autre temps l'accomplissement des autres cérémonies. C'est tout à fait à tort que Spencer, dans son *Traité des lois cérémonielles des Hébreux*, et d'autres critiques ont prétendu que la coutume de nourrir la chevelure des jeunes gens à l'honneur de quelque divinité, et de la lui consacrer ensuite, était commune aux Égyptiens, aux Syriens, aux Grecs, etc., et que Moïse n'avait fait que purifier cette cérémonie en l'imitant, et en la destinant à honorer le vrai Dieu. D'abord nous défions ces critiques de prouver par des documents authentiques que cet usage fût pratiqué par les païens du temps de Moïse. En second lieu, la coutume des païens n'avait rien de commun avec le *Nazaréat* des Hébreux. Les jeunes Grecs nourrissaient leur chevelure jusqu'à l'âge de puberté : alors les cheveux les auraient embarrassés dans la lutte, dans l'action de nager et dans d'autres exercices : ils les consacraient donc à Hercule, qui présidait à la lutte, ou aux nymphes des eaux, protectrices des nageurs; ils les suspendaient dans les temples et les conservaient dans des boîtes; ils ne les brûlaient pas. Leur motif était donc tout différent. Sous un climat aussi chaud que la Palestine, la chevelure était incommode; c'était une mortification de la garder, aussi bien que de s'abstenir du vin, etc. *Voy.* Nombres, VI. Juges, XIII, 5, 7. I Rois, I, 11. Luc, I, 15. Actes, XVI, 18; XXI, 26, 27, 34.

I. **NAZARÉEN**, en latin *Nazaræus*, se lit onze fois dans l'Ancien Testament et une fois dans le Nouveau. Or, dans l'Ancien Testament, il signifie généralement celui qui s'était lié par le vœu du *Nazaréat* (*voy.* ce mot); excepté dans la Genèse (XLIX, 26) et dans le Deutéronome (XXXIII, 16), où il a très-probablement le sens de *élevé en dignité*, *chef*; sens qu'ont rendu les Septante dans ces deux endroits, et qui est aussi celui de l'hébreu *Nazir*. « Nous croyons, dit judicieusement D. Calmet, que *Nazir* était un nom de dignité dans la cour des rois d'Orient. Encore aujourd'hui, dans la cour de Perse, le *Nezir* est le surintendant général de la maison du roi, le premier officier de la couronne, le grand économe de sa maison, de son domaine, de ses trésors. Joseph était le *Nezir* de la maison de Pharaon. » Quant au passage de saint Matthieu (II, 23), nous pensons qu'on doit lire dans la Vulgate *Nazarenus* au lieu de *Nazaræus*, conformément au texte grec, qui porte *Nazôraios*, et conformément à la Vulgate elle-même, qui lit partout ailleurs (c'est-à-dire dix-huit fois) dans le Nouveau Testament : *Nazarenus*, qui signifie *natif de Nazareth*. *Voy.* Chardin, *Gouvernement des Perses*, ch. V, p. 236. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* l'art. suiv.

II. **NAZARÉEN**, en latin *Nazarenus*, qui est de Nazareth, natif de Nazareth. Ce mot ne se trouve que dans le Nouveau Testament, et il n'est appliqué qu'à Jésus seulement. *Voy.* Matth., XXVI, 71. Marc, I, 24, etc. *Compar.* l'art. précéd.

NAZARÉENS, hérétiques du IIe siècle de l'Église. C'étaient des docteurs juifs qui, ayant embrassé le christianisme, se persuadèrent que pour obtenir le salut ce n'était pas assez de croire en Jésus-Christ et de pratiquer sa doctrine, qu'il fallait encore observer la loi de Moïse; conséquemment ils voulaient que les gentils même convertis fussent assujettis à recevoir la circoncision, et à garder les pratiques cérémonielles de la loi. Les apôtres, assemblés à Jérusalem, décidèrent le contraire; ils écrivirent aux fidèles de la gentilité qu'il leur

Digitized by Google

suffisait de s'abstenir du sang, des chairs suffoquées et de la fornication. Vers l'an 137, l'empereur Adrien, irrité par une révolte des Juifs, prononça contre eux une proscription générale. Alors les chrétiens juifs d'origine sentirent la nécessité de s'abstenir de toute marque de judaïsme. Quelques-uns s'obstinèrent à garder leurs cérémonies et firent bande à part; on leur donna le nom de *Nazaréens*, soit que ce nom eût été déjà donné aux juifs chrétiens en général, comme on le voit dans les Actes des apôtres (XXIV, 5), soit que ce fût pour lors un terme nouveau destiné à désigner les schismatiques, et qui venait de l'hébreu *ndzar*, séparer. Bientôt ils se divisèrent en deux sectes; les membres de l'une gardèrent le nom de *Nazaréens*, et les membres de l'autre furent nommés *Ébionites*. Les Pères parlent souvent de l'*Évangile des Nazaréens*, qui ne diffère pas de celui de saint Matthieu, et qu'ils conservèrent dans sa pureté, mais qui dans la suite fut corrompu par les Ébionites. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol. Compar*. ÉBIONITES.

NAZARESCA, siége épisc. latin sous la métropole de Larisse, au patriarcat de Constantinople. Il en est question dans plusieurs lettres du pape Innocent III. Nazaresca a eu six évêques, dont le premier, N..., fut élu en 1208. *Voy. Oriens Christ.*, tom. III, p. 986. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 253.

NAZARETH, petite ville de la basse Galilée, située sur une éminence, à deux milles au levant du Thabor et à trois journées de Jérusalem. Elle n'est nommée ni dans l'Ancien Testament, ni dans Joseph, ni dans le Talmud; mais elle est devenue célèbre pour avoir été la demeure de Jésus-Christ, qui s'y est incarné, et de la très-sainte Vierge. Lorsqu'au XIIe siècle les Latins se furent rendus maîtres de la Palestine, ils établirent un évêque de leur rit à Nazareth, et y transportèrent les droits métropolitains de Scythopolis, qui était alors presque déserte. Mais, ayant été expulsé par les Sarrasins vers la fin du XIIIe siècle, l'archevêque de Nazareth se retira à Barlette, ville située dans la Pouille, au diocèse de Trani, et fixa son siége hors de la ville, dans l'église de Notre-Dame, d'où il fut transféré à l'abbaye de Saint-Barthélemy, où est le chapitre de cette métropole. Les anciens diocèses de Cannes et de Monte-Verde lui ont été unis, l'un en 1455, et l'autre en 1534. L'archevêque de Nazareth est sans suffragants, et relève immédiatement du Saint-Siége; il a le droit de marcher la croix levée partout où il va. Le premier prélat de cette ville fut Bernard, qui siégeait en 1120. L'an 1160, on assembla à Nazareth un concile dans lequel les Orientaux reconnurent la primatie du siége apostolique de Rome. Nazareth a eu aussi des évêques grecs sous le patriarche de Jérusalem. On en connait trois, dont le premier, Pachore, mourut en 1685. *Voy*. Matth., II, 23. Luc, IV, 16. *Oriens Christ.*, t. III, p. 695. Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VII, p. 769, nouv. édit. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 253-258.

NAZARI ou **NAZZARI** (Francesco), savant ecclésiastique, né dans le Bergamasque vers l'an 1634, mort à Rome en 1714, professa la philosophie au collége de la Sapience, dans cette dernière ville, où il fonda un collége pour les écoliers de sa province. D'après les conseils de Michel-Ange Ricci, depuis cardinal, il fonda en 1668, sur le modèle du *Journal des Savants*, le *Giornale de' letterati*, qui a été réimprimé à Bologne avec des additions. Il a publié en outre une traduction italienne de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique* de Bossuet; Rome, 1678, in-8°. *Voy*. Martel, *Mém. sur divers genres de littérat. et d'hist.*, p. 91 et 92. Le P. Nicéron, *Mém.*, tom. VI, art. de Ciampini. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, vol. VIII. La *Nouv. Biogr. génér.*, et Michaud, au mot NAZZARI.

NAZARIUS. *Voy*. NAZAIRE, n° III.

I. **NAZIANZE**, ville épisc. de Cappadoce, au diocèse du Pont, et patrie de saint Grégoire le théologien. Elle fut d'abord suffragante de Césarée, métropole de toute la Cappadoce, puis de Tyane, métropole de la IIe Cappadoce et de Mocèse, métropole de la IIIe Cappadoce. Au IXe siècle elle fut enfin élevée à la dignité métropolitaine. On en connait quatorze évêques, dont le premier, N..., eut pour successeur Grégoire, père de saint Grégoire le théologien, qui fut ordonné vers l'an 329. Aujourd'hui Nazianze est un archevêché *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 412. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 259-260.

NAZZARI. *Voy*. NAZARI.

NEAL (Daniel), anglican, né à Londres en 1678, mort à Bath l'an 1743, fut pasteur d'une congrégation dissidente. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *History of New-England, being an impartial account of the civil and ecclesiastical affairs of the country;* Londres, 1720, in-8°; — 2° *History of the puritans;* ibid., 1732-1738, 4 vol. in-8°; 1793-1797, 5 vol. in-8°; 3° des *Sermons*, dont plusieurs sont dirigés contre l'Église romaine, prêchés à Old-Jewry lors de la fondation faite à cet effet par les non-conformistes en 1735. *Voy*. Feller. *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. gén*.

I. **NEANDER** (Jean-Auguste-Guillaume), né à Gœttingue en 1789, mort à Berlin l'an 1850, était issu de parents juifs. Il embrassa le protestantisme, fut nommé professeur extraordinaire de théologie à l'université de Heidelberg, puis appelé à Berlin, où il a donné jusqu'à sa mort des leçons sur toutes les branches de la théologie, principalement sur l'histoire ecclésiastique. Il a laissé plusieurs écrits, entre autres : 1° *De Fidei gnoseosque christiana Idea et ea qua ad se invicem atque ad philosophiam ratione secundum mentem Clementis Alexandrini;* Heidelberg, 1811, in-8°; — 2° *Saint Bernard et son temps*, en allemand; Berlin, 1814; 1848; — 3° *Développement génétique des principaux systèmes gnostiques*, en allemand; ibid., 1818; in-8°; — 4° *Saint Chrysostome et l'Église, principalement celle d'Orient, pendant son siècle*, en allemand, ibid., 1821, 1822 et 1848, 2 vol. in-8°; — 5° *Antignostique, esprit de Tertullien et introduction à ses écrits*, en allemand; ibid., 1825 et 1849; — 6° *Choses mémorables de l'histoire du christianisme et de la vie chrétienne*, en allemand; ibid., 1822-1823, 3 vol. in-8°; 1825-1887; — 7° *Histoire générale de la religion et de l'Église chrétiennes*, en allemand; Hambourg, 1825-1845, 5 vol. in-8°; cet ouvrage est d'un haut intérêt; — 8° *Histoire de la propagation et de la direction de l'Église chrétienne par les apôtres*, en allemand; ibid., 1832, 1833; trad. en français; 1841; — 9° *Histoire de Jésus dans sa connexion historique*, en allemand; ibid., 1837, in-8°, plusieurs fois réimprimé; trad. en français; 1845; — 10° *Leçons de théologie*, en allemand, publiées par Muller; Berlin, 1857, 2 vol. in-8°; — 11° *Dogmatique chrétienne*, en allemand, publiée par Jacobi; ibid.; 1857, in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. géner*.

II. **NEANDER** (Michel), philologue allemand,

Digitized by Google

né à Sorau en 1525, mort l'an 1595, dirigea le collége d'Ilefeld. Outre un grand nombre d'ouvrages à l'usage des colléges, il a publié : *Theologia christiana, e scriptis Patrum græcorum et latinorum*. *Voy*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXX, et Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.*, qui donnent la liste complète des écrits de Neander, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui en indique les principaux.

I. **NEAPOLIS** est le nom latin de *Naples*, de *Naplouse* et de *Napoli*. *Voy*. ces mots.

II. **NÉAPOLIS**, ville de Macédoine, voisine des frontières de la Thrace. Saint Paul, comme on lit dans les Actes des apôtres, y passa en venant de l'île de Samothrace, et de là il se rendit à Philippes. *Voy*. Actes, XVI, 11. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

NEBAHAZ, idole des Hévéens; on ne sait précisément pas quel est ce dieu. Les rabbins et plusieurs commentateurs croient que Nebahaz avait la forme du chien, à peu près comme l'Anubis des Égyptiens. *Voy*. IV Rois, XVII, 31. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

NEBAÏ, de la tribu de Lévi, fut un des Israélites qui, après le retour de la captivité de Babylone, signèrent l'alliance que fit Néhémie avec le Seigneur. *Voy*. II Esdr., X, 19.

NEBALLAT, ville de la tribu de Benjamin. *Voy*. II Esdr., XI, 34.

NEBIO ou **NEBBIO** (*Nebium*), ville épisc. de Corse, sous la métropole de Gênes; ce n'est plus aujourd'hui qu'un village. L'évêque a transféré sa résidence à San-Fiorenzo, petite ville située sur un golfe auquel elle donne son nom. Le premier évêque de Nebbio, Martin, assista en 649 au concile de Latran. *Voy*. Ughelli, *Ital. Sacra*, t. IV, p. 1010. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 169. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 260.

I. **NEBO**, un des Israélites qui revinrent de Babylone en Judée avec Zorobabel. *Voy*. I Esdr., II, 29.

II. **NEBO**, père de plusieurs fils qui renvoyèrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité de Babylone. *Voy*. I Esdr., X, 43.

III. **NEBO**, ville mentionnée dans Nombres, XXXII, 3, la même que *Nabo*, n° I.

IV. **NEBO** ou **NABO**, montagne dans la terre de Moab, vis-à-vis de Jéricho, et dont le sommet était appelé *Phasga*. Elle faisait partie des monts Abarim. *Voy*. Deut., XXXII, 49; XXXIV, 1.

V. **NEBO**, ville de la tribu de Juda. C'est probablement le village de *Nabau*, situé à huit milles d'Hébron, vers le midi, et qui était désert du temps d'Eusèbe et de saint Jérôme. *Voy*. I Esdr., II, 29; II Esdr., VII, 33. Dans ce dernier passage, la Vulgate lit comme le texte hébreu : *une autre Nebo*, c'est-à-dire probablement différente de Nebo de la tribu de Ruben, mentionnée dans le livre des Nombres, XXXII, 33.

NEBRISSENSIS (*Antonius*). *Voy*. ANTOINE, n° XX.

NEBSAN, ville de la tribu de Juda, située près de la mer Morte. *Voy*. Josué, XV, 62.

NECEB, la même qu'Adami, ville de la tribu de Nephthali. *Voy*. Josué, XIX, 33.

NÉCESSARIENS, nom qu'on a donné aux sectateurs de Joseph Priestley, célèbre chimiste et philologue anglais, qui prétendait que les motifs d'agir de l'homme sont soumis nécessairement aux lois de la matière, et que, dans les moindres choses comme dans les plus importantes, toute violation, toute détermination est un effet nécessaire. *Voy*., dans le *Diction. de théologie* de Bergier, l'exposé et la réfutation des *Nécessariens*, et notre art. PRIESTLEY.

NÉCESSITANTS, terme dogmatique dont on se sert en parlant des causes de nos actions. Ainsi on dit : *motif nécessitant*, *grâce nécessitante*, pour exprimer une grâce ou un motif auxquels nous ne pouvons résister, et qui entraînent nécessairement le consentement de la volonté. Si on excepte les protestants et les jansénistes, il n'est personne qui ose soutenir que la grâce est *nécessitante*, et que la volonté humaine ne puisse résister à son impulsion. Nous sommes trop convaincus par notre expérience que l'homme résiste souvent à la grâce. Nous sentons que, quand nous faisons le mal avec remords et en nous condamnant nous-mêmes, nous résistons à un mouvement intérieur qui nous en détourne; ce mouvement vient certainement de Dieu, et c'est une grâce à laquelle nous résistons. L'Église a justement condamné cette proposition de Jansenius : *On ne résiste jamais à la grâce intérieure dans l'état de nature tombée*. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol. Compar*. l'art. suiv.

NÉCESSITÉ (*Necessitas*, *Necessitudo*), puissance à laquelle on ne peut résister, et qui entraîne la volonté d'une manière inévitable. On distingue plusieurs sortes de nécessité : 1° la *nécessité physique*, appelée aussi *impuissance simple et physique*, et qui est le défaut d'un principe ou d'un secours nécessaire pour agir; 2° la *nécessité morale*, qui consiste dans une grande difficulté de faire une chose ou de s'en abstenir; 3° la *nécessité simple et absolue*, qui accompagne l'agent partout, indépendamment des situations ou des circonstances particulières dans lesquelles il peut se trouver; 4° la *nécessité relative*, qui dépend des états et des circonstances; 5° la *nécessité de moyen* ou la *nécessité absolue*, comme est, par exemple, celle du baptême; car c'est le seul moyen que Jésus-Christ a institué pour obtenir le salut : tellement que quiconque meurt sans être baptisé, par sa faute ou autrement, ne peut être sauvé; 6° la *nécessité de précepte*, telle qu'est celle de recevoir l'Eucharistie; celui qui refuserait volontairement de la recevoir mériterait la damnation; mais s'il en était privé sans qu'il y eût de sa faute, il ne serait pas coupable. *Voy*., dans les théologiens, le *Traité des actes humains* et le *Traité de la grâce*.

NÉCHAO, fils et successeur de Psammetichus, roi d'Égypte. Il porta ses armes jusqu'à l'Euphrate, et s'empara de Carchémise. L'Écriture raconte avec un grand détail l'expédition de ce prince. *Voy*. IV Rois, XXIII, 29-35. II Paralip., XXXV, 20-22. Jérém., XLVI, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

NECODA, dont les fils revinrent de Babylone avec Zorobabel. *Voy*. I Esdr., II, 48. II Esdr., VII, 62.

NÉCROLOGIE ou **NÉCROLOGE** (*Necrologium*), **CALENDAIRE** (*Calendarium*) et **OBITUAIRE** (*Obitorium* ou *Obituarium*), terme qui est surtout en usage chez les moines, et qui signifie un livre dans lequel on écrit le nom et la mort des abbés, des prieurs, des religieux et des bienfaiteurs, avec le jour de leur commémoration. Les nécrologes qui sont à l'usage des séculiers contiennent la mort des chanoines et des dignitaires. Le P. Mabillon remarque que, chez les moines, le nécrologe a remplacé les diptyques. On a aussi nommé *Nécrologe* ce que nous appelons aujourd'hui *Martyrologe*, c'est-à-dire le catalogue des hommes morts en odeur de sainteté, quoique tous n'aient

Digitized by Google

pas été martyrs. *Voy.* le P. Mabillon, *Annales Benédict.*, tom. III, p. 76. Le P. Le Brun, *Explicat. de la Messe*, tom. IV, p. 114. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* CONFESSEUR, nº I.

NÉCROMANCIE ou MAGIE NOIRE consiste à évoquer les âmes des trépassés. L'Écriture parle de l'apparition de Samuel à Saül, mais elle n'emploie pas le mot de *nécromancie*. Moïse défend de consulter les devins, ainsi que ceux qui évoquent les morts, et, en exécution de cette loi, Saül chassa les nécromanciens. Les rabbins croient que les nécromanciens employaient surtout le crâne des morts pour faire leurs évocations; mais on ne voit pas que la nécromancienne d'Endor ait usé d'autre chose que de paroles. *Voy.* I Rois, XXVIII, 7 et suiv. Deutéron., XVII, 2. I Paralip., X, 13. II Paralip., XXXIII, 6, etc. D. Calmet, *Dissertat. sur l'apparit. de Samuel*, en tête de son *Comment. sur le livre des Rois*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **NECTAIRE** (*Nectarius*), patriarche de Constantinople, mort en 397, fut le successeur de saint Grégoire de Nazianze et le prédécesseur de saint Jean Chrysostome. Il n'était pas encore baptisé lorsque Théodose le choisit pour occuper le siége de Constantinople, et il fut déclaré évêque avant d'avoir quitté la robe du néophyte. Appelé aussitôt à présider le concile assemblé en 381, il s'associa aux mesures qui y furent prises contre les ariens, d'où il devint odieux à ces hérétiques. Ce fut dans ce même concile qu'on décréta que l'évêque de Constantinople viendrait en dignité aussitôt après celui de Rome, et occuperait la première place parmi les prélats d'Orient. Nectarius a composé une *Homélie de saint Théodose, martyr*, dont l'original grec est perdu; on en possède une traduction latine qui a été publiée avec quelques *Homélies* de saint Jean Chrysostome; Paris, 1554. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NECTAIRE** (*Nectarius*), patriarche de Jérusalem, né à Candie vers l'an 1605, mort à Jérusalem en 1674, entra chez les moines du mont Sinaï. Élu en 1660 évêque du mont Sinaï, il se rendit à Jérusalem pour y être sacré, mais il succéda au patriarche Paisius, qui venait de mourir. A l'aide des aumônes qu'il recueillit, il restaura l'église de la Résurrection et presque tout son monastère, fonda à Rama, en Palestine, un hospice destiné aux pèlerins de sa communion, abdiqua le patriarcat en 1672, et assista cette même année au concile tenu à Bethléhem par Dosithée, son successeur, contre Cyrille Lucar et les calvinistes, qui prétendaient que les Orientaux pensaient comme eux touchant la foi. Nectaire a laissé : 1º *Confutatio imperii Papæ in Ecclesiam*, en grec; Jassy, 1682, in-8º; trad. en latin; Londres, 1702, in-8º; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (decr. 4 martii 1709); — 2º un traité en grec contre les principes de Luther et de Calvin sur l'Eucharistie, trad. en latin par Eusèbe Renaudot, qui le publia, en grec et en latin, avec d'autres ouvrages de divers auteurs sur le même sujet, sous ce titre : *Gennadii, patriarchæ Constantinopolitani, Homiliæ de Eucharistia, Meletii Alexandrini, Nectarii Hierosolymitani, Meletii, Syrigi, et aliorum de eodem argumento opuscula*; Paris, 1709, in-4º; accompagné d'un commentaire, de notes et de dissertations pour mieux faire connaître la véritable doctrine de l'Église grecque, et d'un abrégé de la vie de ces divers auteurs. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NEEF (Jean), en latin *Neevius*, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Malines en 1576, mort l'an 1650, fut successivement prieur, définiteur et provincial pour la Flandre et la province de Cologne. On a de lui : 1º *Vita S. Monicæ*; Anvers, 1628; — 2º *Horologium monasticæ perfectionis*; Louvain, 1630; — 3º *De Tertiariis Ordinis S. Augustini*; Anvers, 1632; — 4º *Eremus Augustiniana floribus honoris et sanctitatis vernans*; Louvain, 1638; in-4º; — 5º *Le Nouveau Testament*, en flamand. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. II, p. 700, édit. de Bruxelles, 1739, in-4º. Richard et Giraud.

NÉÉLA ou NÉHÉLA, ÉLA, ALANA, et peut-être **ELEALÉ** chez les Moabites, siége épisc. d'Arabie, sous la métropole de Bostra, au patriarcat d'Antioche. On n'en connaît qu'un évêque, Gautier, pour lequel Constantin, métropolitain de Bostra, souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy.* Act., VI, Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 867. *Compar.* ÉLÉALÉ.

NÉELLE, en Vermandois, où l'an 1200 on tint un concile, *concilium Nigellense*. *Voy.* le *Diction. des conciles*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 261.

NÉERCASSEL (Jean de), oratorien, déjà mentionné au mot CASTORIE, mais dont nous compléterons ici l'article, naquit à Gorcum en 1623, et mourut à Zwoll l'an 1686. Il professa la théologie à Malines et à Cologne, et devint archidiacre d'Utrecht, puis évêque de cette ville sous le titre d'*évêque de Castorie*. Il administra son diocèse avec une extrême sollicitude, et y rétablit la discipline ecclésiastique. Il était en correspondance avec Bossuet, qui estimait beaucoup ses ouvrages; et, d'un autre côté, il avait les liaisons les plus intimes avec les chefs du parti janséniste. On a de lui : 1º *De Sanctorum et præcipue B. Mariæ Cultu*; Utrecht, 1675, in-8º; trad. en français par l'abbé Le Roy; Paris, 1679, in-8º; — 2º *Tractatus de lectione Scripturarum, in quo protestantium eas legendi praxis refellitur, catholicorum vero stabilitur*; Emmerich, 1677, in-8º; trad. en français; Cologne, 1680, in-8º; — 3º *Amor pœnitens, seu de recto usu clavium*; Emmerich, 1683, in-12; cet ouvrage ayant été mis à l'*Index*, l'auteur en donna une nouvelle édition corrigée; on en a publié une traduction française; Utrecht, 1741, 3 vol. in-12. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. II, p. 701 et suiv., édit. de Bruxelles, 1739, in-4º. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*, où on trouve quelques détails sur la personne de Neercassel et sur son *Amor pœnitens*.

NÉERDA, ville de la Babylonie ou de la Mésopotamie dans laquelle les Juifs avaient une école célèbre. Les deux frères Asinée et Anilée, dont parle Joseph, étaient originaires de cette ville, et les Juifs de Mésopotamie, persécutés à cause d'eux, furent contraints de se retirer à Nisibe et à Néerda vers l'an 40 de l'ère vulgaire. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVIII, c. XII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NEESSEN (Laurent), théologien, né à Saint-Trond, près de Liége, vers l'an 1611, mort à Malines en 1679, prit ses degrés à Louvain, professa la théologie au grand séminaire de Malines, et devint chanoine théologal, examinateur synodal et censeur des livres du diocèse. Ses Œuvres complètes ont paru sous ce titre : *Universa Theologia ad mentem SS. Augustini et Thomæ exposita*; Lille, 1693, 2 vol. in-fol.; Anvers, 1707; malgré son titre d'*universelle*, cette théologie ne fait qu'effleurer les matières de dogme; plusieurs personnes trouvent l'auteur trop sévère sur quelques points de morale. *Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Feller, *Biogr. univers.*

Digitized by Google

Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. XVI.

NEEVIUS. *Voy.* NEEF.

NEF D'ÉGLISE (*Pronaos, pronaon*), ainsi appelée parce qu'elle a la forme d'un navire renversé, est cette partie de l'église qui s'étend depuis le portail jusqu'au chœur.

NEGELEIN (Joachim), protestant érudit, né à Nuremberg en 1675, mort en 1749, remplit diverses fonctions ecclésiastiques, et professa l'éloquence et la langue grecque. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : *La Doctrine sur le ministère du prédicateur*, en allemand; Nuremberg, 1738, in-4°. Negelein possédait, entre autres curiosités, un très-ancien diptyque sur lequel son fils, Gustave-Adolphe, médecin distingué, a écrit une dissertation curieuse intitulée : *De Diptycho consulari et ecclesiastico;* Altorf, 1752.

NÉGOCE (*Negotium, negotiatio, mercimonium*). *Voy.* COMMERCE.

NEGRAN. *Voy.* NAGRAN.

NÉGREPONT, autrefois **CUBÆ** ou **CHALCIS**, île de l'Archipel située près de la côte septentrionale de la Livadie. La ville principale de l'île, qui s'appelle aussi *Négrepont*, a eu des évêques grecs suffragants de Corinthe, puis d'Athènes. Les Latins s'étant rendus maîtres de l'île au XIIIe siècle, y établirent des évêques de leur rit. Négrepont a eu six évêques latins, dont le premier, Théodore, évêque grec, s'unit à l'Église romaine, et fut confirmé par le légat du Saint-Siége. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. III, p. 846. Baluz., *Epistolæ Innocentii papæ III*, t. II, p. 228.

NÈGRES. Ces peuples ont donné lieu à deux questions qui tiennent à la théologie : 1° Les nègres sont-ils d'une espèce différente de celles des blancs, c'est-à-dire ont-ils avec ces derniers une origine commune? 2° L'état d'esclavage dans lequel on les retient est-il légitime? Nous avons répondu à cette seconde question au mot ESCLAVAGE, nous ne nous occuperons donc ici que de la première. Plusieurs savants naturalistes ont prétendu, il est vrai, que trois choses surtout, *le crâne*, *la membrane pigmentale* et *les cheveux laineux* des nègres, ne permettaient pas de leur assigner une origine commune avec les blancs. Mais cette prétention n'est nullement fondée. On se rappelle que dans la discussion qui eut lieu à la Chambre des communes, en Angleterre, au sujet de l'émancipation des nègres, plusieurs orateurs *non-abolitionistes* reproduisirent une opinion déjà ancienne, savoir que les nègres n'appartiennent pas, à proprement parler, à l'espèce humaine, ou plutôt qu'ils sont, dans l'échelle zoologique, plus voisins du genre *orang-outang* que de l'espèce humaine. Ce fut à cette occasion qu'un des plus célèbres anatomistes de notre époque, Fiedemann, publia un mémoire sur le crâne et le cerveau de l'Européen *comparés au crâne et au cerveau du nègre*. Or il résulte de ce travail qu'il n'y a aucune différence notable entre la capacité crânienne du nègre et celle de l'Européen. Quant à la *membrane pigmentale*, qui constitue la couleur foncée du nègre, quelques anatomistes l'ont considérée comme un caractère spécifique qui formerait du nègre, non pas une race, mais véritablement une espèce particulière, distincte de l'espèce européenne. Mais cette opinion, insoutenable sous d'autres rapports, si elle était admise rendrait inexplicables des faits incontestables qu'on peut observer tous les jours, et que nous avons cités dans les *Livres saints vengés*. D'ailleurs cette prétendue *membrane pigmentale* du nègre n'existe pas, ainsi que le prouvent les recherches des anatomistes les plus modernes, tels que Henle, Purkinje, Müller, Simon. Ce qui colore la peau du nègre, ce n'est pas une membrane particulière, mais simplement une matière colorante ou *pigment* contenu dans les cellules du réseau muqueux de Malpighi, situé au-dessous de l'épiderme. Or ce pigment se trouve aussi dans certaines taches de naissance, de couleur foncée, dans l'auréole mammaire, dans la mélanose, chez les Européens. Toutes ces colorations normales de la peau, remarque le docteur Simon, ont beaucoup de rapports avec les colorations normales ou naturelles que nous offrent chez le nègre l'ensemble de la surface du corps, et chez l'Européen certaines parties seulement de cette surface; et de plus elles forment une espèce de transition à cette affection générale de l'enveloppe cutanée qu'on désigne sous le nom de *mélanose*, affection dans laquelle, comme l'a prouvé Müller, il y a production de cellules pigmentaires, production qui augmente ou diminue, selon les progrès de l'état maladif. — On a donné les cheveux, dits *laineux*, du nègre, comme un caractère spécifique; mais on s'est également trompé à ce sujet. Car c'est aujourd'hui un fait acquis à la science, que, si l'on examine avec soin, au microscope, les cheveux du nègre, on restera pleinement convaincu que ce sont de véritables cheveux; des cheveux tortillés, il est vrai, et recourbés sur eux-mêmes, mais qui ne peuvent en aucune façon être assimilés à la laine, comme l'a démontré le savant Pritchard. La conclusion toute naturelle de l'exposé que nous venons de faire, c'est qu'il n'y a dans le nègre aucun caractère suffisant pour constituer une espèce particulière. Enfin, ce qui prouve d'une manière incontestable que les nègres appartiennent à la même espèce animale que les Européens, c'est qu'ils peuvent se féconder réciproquement et donner naissance à des êtres humains (*mulâtres*), qui eux-mêmes sont aptes à se reproduire indéfiniment; car c'est là le caractère fondamental d'une espèce, soit dans le règne animal, soit dans le règne végétal. *Voy.* Fiedemann, dans les *Annales d'anatomie et de physiologie* publiées par Laurent; Paris, 1839. H. Pritchard, *Hist. natur. de l'homme et des différentes races humaines;* Paris, 1843, in-8°, tom. I (trad. de Roulin). C. Starck, *Observationes medicinales de febribus intermittentibus*. J.-F. Blumenbach, *De generis humani Varietate nativa*. P. Royer, *Traité théorique et pratique des maladies de la peau;* Paris, tom. III, p. 553. Simon, *Ueber die Structur der Wurzen und über Pigment-Bildung in der Haut*, dans les *Archiv. de Muller*, 1840, p. 189. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 111 et suiv., où dans le paragraphe intitulé *De l'Unité de l'espèce humaine considérée sous le rapport physiologique*, on trouve réunis les passages de ces divers auteurs sur la question relative aux *nègres* en particulier. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, traite de l'origine et de l'esclavage des nègres.

I. **NEGRI** (Giovanni-Francesco), peintre et antiquaire, né à Bologne en 1593, mort l'an 1659, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Prima Crociata, overo lega di militie cristiane liberatrice del sacro Sepolcro;* Bologne, 1658, in-fol.; — 2° *Basilica Petroniana, overo Vita di S. Petronio, con la descrizione della chiesa a lui dedicata;* ibid., 1680, in-4°. *Voy.* Orlandi, *Bibliotheca Bologn.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NEGRI** (Salomon), en arabe *Soleyman Alsadi*, philologue grec, né à Damas, mort à

Digitized by Google

Londres l'an 1729. Instruit par les missionnaires jésuites dans les langues grecque et latine, il vint à Paris, où il suivit pendant quelque temps les cours de la Sorbonne. Il se rendit ensuite à Londres, puis à Halle, où il professa l'arabe. De là il passa à Constantinople, où il fut ordonné prêtre de l'Église grecque. Enfin il se fixa définitivement à Londres. Il y obtint un emploi d'interprète pour les langues orientales. Ses principaux ouvrages sont : 1° une traduction arabe des *Psaumes*; Londres, 1725, in-8°; — 2° une traduction arabe du *Nouveau Testament*; ibid., 1727, in-4°. Ces deux versions, qui ont été publiées sous les auspices de la Société anglaise pour la propagation des Livres saints, ont été vivement et justement critiquées par le savant Reiske; elles contiennent, en effet, beaucoup d'inexactitudes, dont quelques-unes ont été évidemment commises pour favoriser les doctrines protestantes. *Voy.* Rotermund, *Supplém. au Dict. de Jœcher.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **NEGRI** (Virginie-Angélique-Paule-Antoinette), religieuse du monastère des Angéliques de Saint-Paul, née à Milan en 1508, morte en 1555, devint maîtresse des novices dans sa communauté. Pleine d'ardeur pour le salut des âmes, elle parcourut Vicence, Udine, Padoue, Vérone et Brescia, prêchant la pénitence et la pureté des mœurs. Elle opéra de nombreuses conversions, ce qui n'empêcha pas ses ennemis de la faire passer pour visionnaire et de la faire enfermer dans le couvent des Clarisses; mais la fausseté de ces accusations fut bientôt reconnue. Elle a laissé : *Lettere spirituali della devota e religiosa Angelica Paula Antonia de' Negri*; Venise, 1547, in-4°; Milan, 1563, in-8°; Rome, 1576, in-12. Ces lettres, au nombre de 76, ont pour objet les principales solennités de l'année; elles sont pleines d'onction et de l'esprit de Dieu. Le concile de Trente les fit examiner par le P. Jacques Lainez, général des Jésuites, et par d'autres pieux et savants théologiens, qui en approuvèrent l'impression. On lui attribue : *Esercizio particolare d'una serva del Signore*; Brescia, 1577, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NÉHÉLA. *Voy.* NÉÉLA.

NÉHÉLESCOL, terme hébreu qui signifie *Torrent de la grappe.* C'est le nom donné au torrent de la Terre Promise où les espions de Josué coupèrent la grappe de raisin qu'ils rapportèrent aux Israélites au camp de Cadès. *Voy.* Nombres, XIII, 24, 25. *Compar.* ESCOL, n° III.

NÉHÉLAMITE, épithète donnée par Jérémie au faux prophète Sédécias. *Néhélamite* vient certainement de *Néhélam*; mais on ne sait si ce mot est un nom de famille, ou de lieu. *Voy.* Jérém., XXIX, 24, 32.

NÉHÉMIE, célèbre Israélite, né à Babylone pendant la captivité, et fils d'Helcias, était échanson du roi de Perse Artaxercès, qu'on croit généralement être le même qu'Artaxercès surnommé *Longue-Main*, lorsqu'il obtint de ce prince le gouvernement de la Judée et la permission de rebâtir les murs de Jérusalem. Malgré l'opposition des Samaritains, des Arabes et des Ammonites, il acheva son entreprise en cinquante-deux jours, fit la dédicace des murs, des tours et des portes de Jérusalem avec beaucoup de solennité, réprima la dureté des riches, fit rompre les mariages des Juifs avec les femmes étrangères, rétablit l'observation du sabbat, et renouvela l'alliance avec le Seigneur. Cette cérémonie eut lieu dans le Temple, et l'acte qu'on en dressa fut signé par les principaux des prêtres et du peuple. Tout ce qu'a fait Néhémie a été consigné dans un livre appelé *le Second d'Esdras*, parce qu'autrefois, chez les Hébreux, il n'en formait qu'un avec le premier. Mais on le nomme encore *le livre de Néhémie*, non-seulement parce qu'il contient l'histoire du gouvernement de Néhémie, mais parce que la plupart des interprètes s'accordent à le regarder comme l'auteur de ce livre. On honore la mémoire de Néhémie et celle d'Esdras le 13 juillet. *Voy.* I Esdr. et II Esdr., passim. II Mach., II, 13, 14. D. Calmet, *Préface sur le Second livre d'Esdras.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr.*, t. I, p. 108 et suiv. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introd. histor. et crit.*, etc., combat Spinosa, qui a prétendu que ce livre avait été fabriqué par quelque sadducéen longtemps après Judas Machabée, et les critiques d'Allemagne, tels que Bertholdt, de Wette, etc., qui en attribuent seulement une partie à Néhémie. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui répond aussi à plusieurs difficultés opposées à l'authenticité de ce livre.

NÉHIEL, ville de la tribu d'Aser. *Voy.* Josué, XIX, 27.

NEITRA ou **EREITRA** (*Nitria*), ville épisc. de la haute Hongrie, située sur la rivière de Neitra, d'où elle a pris son nom. Elle est suffragante de Gran ou Strigonium. De Commanville et plusieurs autres disent qu'elle fut érigée en évêché l'an 1000 par Étienne Ier, roi de Hongrie; mais Gaet. Moroni fait remarquer qu'elle fut établie suffragante de Moravia en 880 par le pape Jean VIII. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 172. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 45, et XLVI, p. 291.

NÉKAN (Alexandre). *Voy.* ALEXANDRE, XLVIII.

NELIA, ville épisc. de Thessalie, au patriarcat de Constantinople. On n'en connaît qu'un évêque, Pierre, qui siégeait sous Urbain V, en 1363. *Voy.* Daniel a V. M., *Spec. Carmel.*, t. II, p. 949. Lequien, *Oriens Christ.*, t. IX, p. 1135.

NELLER (Georges-Christophe), canoniste, né à Aub, dans l'évêché de Wurtzbourg, en 1710, mort à Trèves l'an 1783, entra dans les ordres, professa le droit canon à Trèves, où il fut pourvu d'un canonicat, devint conseiller de l'électeur, et fut nommé comte palatin. On a de lui un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Principia juris publici ecclesiastici catholicorum ad statum Germaniæ accommodata*; Francfort, 1746 et 1768, in-8°; — 2° *De Juribus parochi primitivi*; 1752; — 3° *De Sacro electionis processu*; 1756; — 4° *Dissertatio de varietate residentiarum canonicalium*; 1759; — 5° *Collectio methodica sanctorum canonum*; — 6° *Exercitium juridicum... thesibus ex jure vario præpositis, una cum Apologia historico-canonica pro Sancta Provincia Romana, Johannem XII papam, ut apostatam anno 963 reprobante, et coram Ottone M. Imperatore, Henrico I. Treviren., aliisque Germaniæ et Italiæ Archiep. et Episcopis, Leonem VIII canonice eligente*; ouvrage mis à l'*Index* (decr. 25 maii 1767); — 7° plusieurs autres écrits indiqués par Feller dans sa *Biogr. univers.* On ne saurait se dissimuler que cet homme savant n'ait eu un certain penchant pour les idées systématiques et paradoxales. *Voy.* Meusel, *Lexicon.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NELSON (Robert), anglican, né à Londres en 1656, mort à Kensington l'an 1714, déploya un grand zèle pour la propagande chrétienne, et fonda plusieurs établissements de bienfaisance. Il mérita, tant par le caractère de ses ouvrages que par sa conduite, le surnom de *Pieux*. Il épousa à Rome lady Theophila Lucy, que Bossuet avait convertie à la religion catholique, dans laquelle elle eut le bonheur de mourir.

Digitized by Google

ur Nelson, dans la révolution qui éclata en ıgleterre au milieu du XVII[e] siècle, il refusa prêter serment à Guillaume, et se joignit x catholiques, dont il embrassa le culte. Mais 1709 il rentra dans la communion de l'Église glicane, il a laissé plusieurs ouvrages de piété, rmi lesquels on cite surtout : *The Practice of ıe devotion;* Londres, 1708, in-8°. *Voy.* Feller, *ogr. univers.* Chalmers, *General Biogr. Dicnary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NEMAUSUS ou **NEMAUSUS VOLCARUM ECOMICORUM**. *Voy.* NIMES.

NÉMÈSE (Saint), martyr et compagnon de nte Symphorose, sa mère. *Voy.* SYMPHOROSE.

NÉMÉSI ou **NÉMOSIA**, ville épisc. de l'île Chypre, la même que Napoli, ville épisc. du cèse d'Antioche. Némési est aujourd'hui un ıple évêché *in partibus*. *Voy.* Gaet. Moroni,

. **NÉMÉSIEN** (Saint), martyr, vivait au siècle, et était évêque de Thubunes, dans Mauritanie césarienne. Il assista au grand ıcile assemblé à Carthage, et l'an 257, pent la persécution que l'empereur Valérien :ita contre l'Église, il fut pris avec huit autres :ques, savoir : Félix, évêque d'Utrines, dans province proconsulaire; Littée, évêque de nelles, dans la Numidie; Polien, évêque de ie ou de Milève, dans la même province; tor, évêque d'Assur, dans la province prosulaire; Jader, évêque de Midile, apparemnt dans la Numidie; Datif, évêque de Badée, ıs la Mauritanie césarienne. Tous ces évêques ient assisté au concile de Carthage, et y ient confirmé avec les autres prélats de l'Aıue le sentiment de saint Cyprien touchant ›aptême des hérétiques, dans les mêmes disitions cependant que saint Augustin attribue aint Cyprien leur patron. Némésien et ses ıpagnons furent condamnés à travailler aux ıes. Ils écrivirent trois lettres à saint Cyprien r le remercier des secours qu'il leur avait curés. On célèbre leur fête le 10 sepıbre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, *Vie nint Cyprien*, art. LV et LVI. Richard et Gid.

[. **NÉMÉSIEN** (Saint), enfant, souffrit le tyre en Afrique. L'ancien calendrier de :lise d'Afrique mentionne, le 20 décembre, saint Némésien que les uns ont pris pour le ıt évêque de Thubunes, mais qui, selon les es, est le jeune enfant dont il est parlé dans ıt Augustin. *Voy.* Richard et Giraud.

ÉMÉSION (Saint), martyr au IV[e] siècle, fut lé pour la foi de Jésus-Christ. Sa fête est 'quée au 19 décembre dans les Martyrologes lon, d'Usuard, dans le romain et les autres lernes.

EMESIUS, philosophe chrétien d'Émèse en ıe, et, selon quelques-uns, évêque de cette :, vivait vers la fin du IV[e] ou au comment du V[e] siècle. Il a laissé en grec : *De Nahominis;* Oxford, 1671; il a été inséré en : et en latin dans la *Bibliothèque des Pères*, . de Lyon, tom. VIII; trad. en latin; Halle, :, in-8°; en italien; en anglais; Londres, :, in-12; en allemand; Salzbourg, 1819, °; en français; Paris, 1844, in-8°. Nemesius bat dans ce traité les manichéens, les apolristes et les eunoméens; mais il y établit sentiments d'Origène sur la préexistence des s. *Voy.* Athanas., *Quæst. in S. Script.*, dans *iblioth. des Pères*, édit. de Paris, tom. VI. ıffepié, *Diction. histor.* Feller, *Biogr. uni-* . La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne un aperçu 'ouvrage de Nemesius.

EMONICIUM. *Voy.* NAPOLI, n° IV.

NÉMOSIA. *Voy.* NÉMÉSI. *Compar.* NAPOLI, n° IV.

NEMRA, ville forte de Palestine, sur le Jourdain, dans la tribu de Gad. *Voy.* Nombres, XXXII, 3.

NEMRIM, ruisseau ou torrent des Moabites qui coule dans la mer Morte. *Voy.* Isaïe, XV, 6. Jérém., XLVIII, 34.

NEMROD, fils de Chus, commença, dit l'Écriture, à se rendre puissant sur la terre, et fut un puissant chasseur devant l'Éternel. Non content de chasser les bêtes sauvages, il assujettit les hommes, et jeta à Babylone les fondements de son empire. Plus tard il étendit sa domination sur le pays voisin, et régna à Arach, à Achad et à Chalanne, dans la terre de Sennaar. Il y a apparence qu'il fut un des plus ardents entrepreneurs de la tour de Babel, et, qu'y étant resté après la dispersion des hommes, il bâtit Babylone à l'endroit où était cette fameuse tour. Quelques rabbins expliquent en bonne part ce qui est dit de Nemrod, qu'il fut un grand chasseur devant l'Éternel, en disant qu'il offrait au Seigneur le gibier qu'il prenait, mais la plupart des interprètes prennent ces mots : *devant le Seigneur*, en mauvaise part; de même qu'en parlant des habitants de Sodome, l'Écriture dit qu'ils étaient de grands pécheurs devant le Seigneur. Pour nous, il n'est pas douteux que l'expression *devant le Seigneur*, dans des phrases de cette nature, soit une des manières dont les Hébreux rendaient le superlatif. On sait en effet que, pour porter la qualité d'une chose à son plus haut degré, ils y ajoutaient le mot *Dieu;* ainsi ils disaient : *Montagne de Dieu, sommeil de Dieu*, pour : *Montagne extrêmement élevée, sommeil le plus profond.* De même : *Grand chasseur devant le Seigneur* veut dire : *chasseur extrêmement habile*; les mots devant le *Seigneur* fortifient l'idée de chasseur, mais ne lui donnent pas une autre signification. Ces mêmes mots, dans la phrase : *Les habitants de Sodome étaient de grands pécheurs*, n'expriment nullement par eux-mêmes la criminalité des habitants de Sodome; ce qui l'exprime, c'est le qualificatif *grands pécheurs.* On dirait parfaitement en hébreu : *Médecin devant le Seigneur*, pour dire : *Un médecin excellent. Voy.* Genèse, X, 8, etc.; XIII, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud.

NENNICHEN (Matthias), jésuite, né en Prusse, mort l'an 1656, a laissé : 1° un traité de controverse intitulé : *Où est-il écrit?* ou *De l'Autorité des traditions;* — 2° un *Traité de la communion sous les deux espèces;* Glogon, 1626.

NENNIUS, selon plusieurs, abbé du couvent de Bangor, disciple d'Elbodus ou Elvodug, écrivit vers 858 un ouvrage intitulé : *Historia Britonum*, et cite comme la source où il a puisé : *Annales Romanorum, Chronica S. Patrum et scripta Scotorum Anglorumque, et traditio veterum.* Plus tard cette histoire, intitulée aussi *Eulogium Britanniæ*, fut interpolée, et c'est ainsi, comme il paraît, qu'elle nous est parvenue. Il en existe au Vatican un manuscrit de la main de l'anachorète Marc, qui l'aurait copié vers 945; ce manuscrit ne contient pas la plupart des interpolations qui se trouvent dans les exemplaires imprimés. Mais tout le monde n'admet pas l'authenticité de ce manuscrit. Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, qui au fond n'est pas sans importance, fut publié pour la première fois par Gale, dans sa collection des historiens anglais, 1691, in-fol., tom. I. Bertram réimprima le texte de Gale à Copenhague, 1757, in-8°. Le R. P. W. Gunn, recteur d'Irstead, en a donné

Digitized by Google

une nouvelle édition avec une traduction anglaise et un commentaire sous le titre de : *The Historia Britonum, commonly attributed to Nennius: from a manuscript lately discovered in the library of the Vatican Palace, at Rome, edited in the tenth century by Mark the Hermit; with an english version:* Londres, 1819, in-8°. Depuis, J. Stevenson a publié d'après plusieurs manuscrits une nouvelle édition. *Voy.* Wright, *Biographia Britanica literaria*, tom. I. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve un aperçu historique de l'*Historia Britonum*.

NEOCASTRUM. *Voy.* Nicastro.

NÉOCÉPHA. *Voy.* Cépha.

I. **NÉOCÉSARÉE**, appelée aujourd'hui par les Grecs *Niksara*, ville épisc. et métropole du Pont Polémoniaque, située sur la rivière de Lycus. Elle fut érigée en évêché au IIIe siècle, elle devint métropole au IVe et exarchat au Ve. Son premier évêque, saint Grégoire le Thaumaturge, était originaire de cette ville. Néocésarée a eu aussi un évêque arménien, nommé Niersès, qui assista au concile de Sis. Vers l'an 313, on tint à Néocésarée un concile qui fut présidé par Vital d'Antioche, et dans lequel on fit quinze canons sur la discipline. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 500 et 1437. Labbe, tom. I. Hardouin, tom. I. La Regia, tom. II. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 169. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 266.

II. **NÉOCÉSARÉE ou ARISTA**, ville épisc. de la première Bithynie, sous la métropole de Nicomédie. Philippe de Chypre lui donne, dans sa Notice, le titre de métropole, mais sans suffragants. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Olympius, assista au premier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 628.

III. **NÉOCÉSARÉE**, ville épisc. du diocèse d'Antioche, dans la province de l'Euphrate, sous la métropole d'Hiérapolis. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Paul, assista au concile de Nicée, puis à celui d'Antioche en 341. *Voy.* *Oriens Christ.*, tom. II, p. 947. Procope, liv. II des *Édifices*, ch. IX.

NÉOMÉNIE, mot dérivé du grec, veut dire *nouvelle lune;* c'est le nouveau mois et le premier jour du mois lunaire. L'auteur de la Vulgate, accommodant son langage à la coutume des Romains, donne le nom de *Calendes* au premier jour de chaque mois des Hébreux, ou à la *néoménie*. Moïse avait ordonné que ce jour fût consacré à Dieu par certains sacrifices. Il paraît que, dès le temps de Saül, on faisait ce jour-là quelques repas de famille et de réjouissances. Moïse insinue qu'outre les victimes, offertes au nom de la nation, chaque particulier faisait aussi des sacrifices de dévotion. La néoménie s'annonçait au son des trompettes; mais la plus solennelle était celle du commencement de l'année civile, dans les premiers jours du mois de *tizri*, et celle-ci était chômée. Dans le royaume des dix tribus, les gens de bien se réunissaient quelquefois, aux jours de néoménie, chez les prophètes, pour entendre leurs instructions. Ézéchiel dit que les holocaustes s'offraient les jours de néoménie aux frais du roi. Aujourd'hui les Juifs regardent la *néoménie* comme une fête de dévotion. *Voy.* Nombres, X, 10. Lévitiq., XXIII, 24. Isaïe, I, 13, 14. Judith, VIII, 6. Psaume LXXX, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, tom. II, p. 373-374.

I. **NÉON** (Saint), martyr en Cilicie, était compagnon de saint Claude. *Voy.* Claude, n° IV.

II. **NÉON** (Saint), martyr à Rome, était compagnon de saint Hippolyte. *Voy.* Hippolyte, n° II.

III. **NÉON**, historien du IIe siècle, a composé les *Actes du martyre des saints frères Speusippe et Méleusippe*, qui ont été insérés dans Surius. On croit que cet ouvrage avait été écrit en grec, et que nous n'en possédons qu'une traduction latine. *Voy.* Baronius, *in Annal.* Surius, tom. I, au 17 janvier.

NÉOPATRAS. *Voy.* Patras.

NÉOPACENSIS ECCLESIA, église qu'on ne connaît que parce qu'elle a eu, au XIVe siècle, quatre évêques latins, dont le premier, N..., siégeait en 1345, sous Clément VI, et le quatrième en 1394, sous Boniface IX. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1011.

I. **NÉOPHYTE** (*Neophytus*), mot dérivé du grec, et qui signifie *nouvelle plante*. On a appelé *néophytes* les nouveaux baptisés, parce que le baptême est, par rapport à celui qui le reçoit, une naissance spirituelle qui le fait chrétien et enfant de Dieu. On a aussi donné ce nom à ceux qui étaient nouvellement reçus dans l'état ecclésiastique ou dans un Ordre religieux. Les néophytes ou nouveaux baptisés portaient des aubes ou habits blancs pendant huit jours, et les quittaient le samedi appelé *in albis depositis*. Saint Paul défend d'élever les néophytes à l'épiscopat pour leur faire éviter les piéges de l'orgueil, et les Pères leur cachaient avec soin les plus secrets mystères de la religion. L'état de néophyte, qui s'entend communément de nouveaux convertis à la foi, produit l'irrégularité. Il y a néanmoins dans l'histoire ecclésiastique quelques exemples du contraire, comme saint Ambroise lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat; mais ces exemples sont rares, et ils n'avaient lieu que dans des circonstances extraordinaires, et dans des occasions où la volonté de Dieu semblait se manifester d'une manière toute particulière. *Voy.* I Timoth., III, 6. Chrysost., *Homil.* X *in I ad Timoth.* Le pape Zozime, *Lettre à Patrocle.* Moléon, *Voyage liturgique*, p. 305. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 267-276. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **NÉOPHYTE**, prêtre et moine grec qui vivait vers l'an 1190. On lui doit : 1° un *Opuscule historique* sur les malheurs de l'île de Chypre, qui était tombée au pouvoir des Anglais; on le trouve dans Cotelier, *Ecclesiæ Græcæ Monumenta*, tom. II, p. 457-462; — 2° des *Sermons;* on en trouve trente parmi les manuscrits de la Biblioth. Colbertine. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

NÉOPLATONISME. *Voy.* Platonisme.

NEOSOLIO, ville épisc. de Hongrie appelée aussi *Neusohl*. Elle a été érigée en évêché par le pape Pie VI, l'an 1776, à la demande de l'impératrice reine Marie-Thérèse. Neosolio est suffragant de l'archevêché de Strigonie. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 276-277.

NEPER ou NEPAIR. *Voy.* Napier.

NEPERGHELTUM, siége épisc. d'Arménie sous le catholique de Sis. On n'en connaît qu'un évêque, Nuntius, qui assista au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1440.

NEPHAT DOR, canton de Palestine situé aux environs de la ville de Dor, sur la Méditerranée (III Rois, IV, 11). C'est probablement ce que la Vulgate appelle ailleurs (Josué, XII, 2; XIII, 23) *la contrée, la province de Dor*.

NÉPHEG, fils de David. *Voy.* II Rois, V, 15.

NEPHÉLIS, ville épisc. d'Isaurie située au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Séleucie. On n'en connaît qu'un évêque, Antoine, que Basile, son métropolitain, représenta au concile

Digitized by Google

de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1023.

NÉPHI et **NEPHTHAR**, nom donné par Néhémie au lieu où avait été caché le feu sacré, et où l'on trouva une eau boueuse qui, ayant été répandue sur le bois de l'autel, s'alluma sitôt que le soleil parut. *Voy.* II Machab., I, 36.

I. **NEPHTHALI**, patriarche hébreu, sixième fils de Jacob et de Bala, servante de Rachel. On ne sait aucune particularité de la vie de Nephthali. Il eut pour fils : Jaziel, Juni, Jézer et Sallem. Jacob dit en le bénissant : « Nephthali, cerf échappé; il donne des paroles pleines de beauté. » La plupart des commentateurs appliquent ces paroles à Barach, de la tribu de Nephthali, qui d'abord imita la timidité, puis la vitesse du cerf dans la poursuite des Chananéens, et signala son éloquence dans le cantique d'action de grâces qu'il composa avec Débora. Les Septante expliquent ainsi le texte de la Genèse : « Nephthali est comme un arbre qui pousse des branches nouvelles et dont les rejetons sont beaux. » Ce sens ne paraît pas mauvais; car, quoique Nephthali n'ait eu que quatre fils, sa tribu, à l'époque de la sortie d'Égypte, était composée de 53,400 hommes en état de porter les armes, et que Moïse dit, en bénissant la même tribu : « Nephthali jouira de l'abondance, et il sera rempli des bénédictions du Seigneur; il possédera la mer et le midi. » Son terrain, en effet, s'étendait dans la haute et basse Galilée, et était extrêmement fertile. Isaïe prédit aux Nephthalites qu'ils seront les premiers éclairés de la lumière de l'Évangile; le Seigneur prêcha effectivement plus souvent et plus longtemps dans la Galilée, et en particulier dans la tribu de Nephthali, qu'en aucun autre endroit de la Judée. *Voy.* Genèse, XXX, 8; XLVI, 24; XLIX, 21. Juges, IV, 6, etc. Deutéron., XXXIII, 23. Nombres, II, 25, etc. Juges, I, 33. IV Rois, XV, 29. Isaïe, IX, 1, 2. Matth., IV, 13, 15, 16. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **NEPHTHALI** ou **NEPHTHALIM**, tribu dont le patriarche Nephthali fut le fondateur, et qui eut son partage au nord de la Palestine, du côté du Jourdain. *Voy.* Josué, XIX, 32 et suiv. Matth., IV, 13, 15. *Compar.* l'art. précéd.

NEPHTHALITE, qui est de la tribu de Nephthali. *Voy.* I Paralip., XXVII, 19.

NEPHTHAR. *Voy.* NÉPHI.

NEPHTHIUM, quatrième fils de Mezraïm, habita l'Égypte et peupla, croit-on, cette partie de l'Éthiopie qui est située entre Siène et Méroé, et dont Napta ou Naptétée était la capitale. *Voy.* Genèse, X, 13. I Paralip., I, 11. D. Calmet, *Comment. sur la Genèse*, X, 13.

NEPHTOA, fontaine qui se trouvait dans la tribu de Benjamin. On montre aux voyageurs une fontaine que l'on dit être celle de Nephtoa, et près de laquelle il y avait autrefois une église dédiée à saint Jean-Baptiste, parce qu'on croyait que la demeure de Zacharie et d'Élisabeth avait été en cet endroit, et que cette fontaine leur avait servi. *Voy.* Josué, XV, 9; XVIII, 15. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NEPHUSIM, un des chefs des Nathinéens. *Voy.* I Esdr., II, 50; II Esdr., VII, 52.

NEPI (*Nepe*), ville épisc. du patrimoine de Saint-Pierre située sur la Triglia; ce siége fut uni par Eugène IV à celui de Sutri, en 1436. Son premier évêque, saint Romain, fut ordonné évêque par saint Pierre, l'an 46, et martyrisé l'an 51; c'est le patron et le titulaire de la ville. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 1023; tom. X, p. 290. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 169-170. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 278-292.

NÉPOMUCÈNE ou de **NEPOMUCK** (Saint Jean), confesseur et martyr, né à Nepomuck, en Bohême, vers l'an 1330, mort le 21 mars 1383, se fit recevoir docteur en théologie et en droit canon, acquit une grande réputation comme prédicateur, fut nommé chanoine, refusa l'évêché de Leutmeritz, puis devint doyen de la collégiale de Tous-les-Saints, à Prague, et aumônier de l'impératrice Jeanne, épouse de Wenceslas. Sommé par ce prince de lui révéler la confession de l'impératrice, saint Jean s'y refusa constamment, et Wenceslas, irrité, après lui avoir fait subir la torture, ordonna qu'il fût jeté dans la Moldau. Honoré comme martyr du vivant même de Wenceslas, saint Jean Népomucène fut canonisé en 1721. On a institué en son honneur une confrérie, pour laquelle on a composé un *Traité* latin qui a été imprimé à Mayence, 1725, in-8°; on y trouve la *Vie* de saint Jean et un *Office* pour sa fête. *Voy.* Antoine Passi, *Vie de saint Jean Népomucène*; Venise, 1731. Balbinus, *Vita Nepomuceni*. Cette vie du P. Balbin, jésuite, a été publiée avec des remarques par le P. Papebrock; le P. de Marne, jésuite, l'a publiée en français. Feller, qui termine son article par quelques réflexions très-justes sur le secret de la confession.

NÉPOS, évêque d'Égypte qui vivait à la fin de la première moitié du IIIe siècle, se distingua par sa science autant que par sa piété; mais il embrassa l'erreur des millénaires, et devint ainsi la cause d'une secte dont les partisans furent appelés *Néposiens*. Denis d'Alexandrie, son adversaire, le dépeint comme un homme pieux, remarquable par la clarté des explications qu'il donnait des saintes Écritures, et dont l'orthodoxie d'ailleurs était incontestable. Origène et son école ayant attaqué l'erreur de Népos, Népos opposa à cette attaque un livre dans lequel il insistait sur le sens littéral de l'Apocalypse et des prophéties de la nouvelle Jérusalem qu'il renferme. Il avait composé auparavant plusieurs *Psaumes* et plusieurs *Hymnes* à l'usage de l'Église. *Voy.* Dionys. Alex., apud Euseb., *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXIV. Hieronym., *Præf. in Isai.* Baronius, *Annal.*, ad ann. 264. Le *Diction. de la théol. cathol.* *Compar.* MILLÉNAIRES.

NÉPOTIEN (Saint), prêtre et ami de saint Jérôme, né dans la Gaule cisalpine, mort, comme on croit, vers l'an 396, fut élevé par son oncle Héliodore, prêtre de l'église d'Aquilée, qui l'initia à la science et à la piété. Le crédit dont il jouissait à la cour de Gratien et de Théodose lui fournit souvent l'occasion de soulager les veuves, les orphelins et les affligés; mais voulant mener une vie plus parfaite, il se retira auprès de son oncle, qui était devenu évêque d'Altino, et qui l'ordonna prêtre malgré sa résistance. Il remplit scrupuleusement tous les devoirs que lui imposait le sacerdoce, et vécut de la manière la plus pénitente. On a de lui : des *Lettres* adressées à saint Jérôme au sujet de la vie que les clercs et les prêtres doivent mener pour satisfaire à leurs obligations. Népotien mourut fort jeune; mais on ne sait pas précisément à quel âge. L'Église honore sa mémoire le 11 mai. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

NÉPOTISME (*Nepotismus*), se dit de l'affection déréglée des ecclésiastiques pour les enfants de leurs frères et de leurs sœurs. Rien n'est plus contraire à la nature des bénéfices que de les regarder comme un bien auquel un neveu a des droits acquis par sa naissance. Les

Digitized by Google

Italiens ont souvent employé ce mot pour exprimer le crédit et l'autorité que plusieurs papes ont accordés à leurs neveux.

NEPVEU (François), jésuite, né à Saint-Malo en 1639, mort à Rennes l'an 1708, se livra à l'enseignement, et devint recteur du collége de cette dernière ville. Il a laissé des ouvrages dans lesquels il a su joindre les agréments du langage à l'onction de la morale chrétienne. Les principaux sont : 1° *De l'Amour de Jésus-Christ;* Nantes, 1684, in-12; Paris, 1756, in-12, 5e édit.; — 2° *Exercices intérieurs pour honorer les mystères de Jésus-Christ;* Paris, 1791, 2 vol. in-12; Lyon, 1836, in-12; — 3° *Retraite selon l'esprit et la méthode de saint Ignace;* Paris, 1687, in-12; — 4° *Manière de se préparer à la mort;* Paris, 1693, 1697, in-12; — 5° *Pensées et réflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année;* Paris, 1695, 4 vol. in-12; 1850, in-8°; trad. deux fois en latin; Ingolstadt, 1727; Heidelberg, 1774, 4 vol. in-8°; en allemand, 1752 et 1829; en flamand, 1837-1839, 4 vol. in-4°; en italien, 1715 et 1842; — 6° *L'Esprit du christianisme, ou la conformité du chrétien avec Jésus-Christ;* Paris, 1700, in-12; — 7° *Conduite chrétienne:* ibid., 1704, in-12; — 8° *Retraite spirituelle;* ibid., 1708, in-12. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759; on y trouve la liste des autres écrits du P. Nepveu. Feller, *Biogr. univers.*

NER, fils d'Abiel et père d'Abner, général des armées de Saül et son proche parent. *Voy.* I Rois, XIV, 50, 51.

NÉRÉE, est mentionné par saint Paul dans son Épître aux Romains (XVI, 15); quelques-uns ont pensé que c'était saint Nérée, qui vivait sous Trajan, et dont on célèbre la fête le 12 mai. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NÉRÉE et **ACHILLÉE** (Saints), martyrs, vivaient sous Trajan; ils étaient eunuques ou chambellans de sainte Domitille, qu'ils suivirent dans son exil. Leurs Actes n'ont aucune autorité; mais leur culte est fort ancien dans l'Église; on honore leur mémoire le 12 mai; depuis le XVIe siècle, leur office est semi-double dans le Bréviaire romain. *Voy.* Bollandus, Henschenius et le P. Papebroch, tom. III et IV de mai. Tillemont, *Mémoires*, tom. V. Richard et Giraud.

NÉRÉGEL, un des généraux de l'armée de Nabuchodonosor, *Voy.* Jérémie, XXXIX, 3.

NERF. Les Hébreux ne mangeaient point du nerf de la cuisse des animaux, en souvenir du nerf de la cuisse de Jacob, qui, d'après le texte même de l'Écriture, « se dessécha dans la cuisse « de Jacob, parce que (l'ange) toucha le nerf « de sa cuisse, qui fut paralysé. » *Voy.* Genèse, XXXII, 32. JACOB.

NERGEL, dieu des Chutéens, qui, d'après les rabbins et quelques interprètes chrétiens, était adoré sous la forme d'une poule de bois. *Voy.* IV Rois, XVII, 30. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **NÉRI**, fils de Melchi, père de Baruch. *Voy.* Jérémie, XXXII, 12; XXXVI, 4.

II. **NÉRI** (Philippe de), saint, fondateur de la congrégation de l'Oratoire en Italie, né à Florence le 23 juillet 1515, mort à Rome dans la nuit du 25 au 26 mai 1595, fut placé en 1533 chez un de ses oncles, riche marchand qui voulait le faire son héritier. Mais Philippe, qui avait d'autres goûts, quitta son oncle, malgré tous les efforts que fit celui-ci pour le retenir, et se rendit à Rome, où il acheva ses études et où il se conserva toujours dans une pureté inviolable de corps et de cœur, au milieu de la corruption de ses condisciples et des piéges fréquents qui furent tendus à son innocence. Il y mena même une vie fort austère, et s'y livra à toutes sortes d'œuvres charitables. L'an 1548, il établit la confrérie de la Sainte-Trinité, pour le soulagement des étrangers qui n'avaient point de retraite, et, en 1551, il reçut la prêtrise. Peu de temps après il entra dans la communauté des prêtres de Saint-Jérôme appelée *de la Charité,* et s'y consacra tout entier à entendre les confessions. Parmi les conversions nombreuses qui se firent par son ministère, il gagna et s'attacha vingt excellents sujets qui se déclarèrent ses disciples, et qui, animés de son esprit, s'appliquaient à instruire sous sa direction. Il pratiqua un oratoire dans le lieu même des instructions où une multitude de personnes accourues de tous côtés se rendaient avec le plus grand empressement. C'est là que prit naissance la congrégation des prêtres de l'Oratoire à Rome, sur la fin de l'an 1558. Saint Philippe en fut élu supérieur général et perpétuel plusieurs années après; mais il abdiqua cette charge; l'an 1593 il eut pour successeur le savant Baronius. Cinq ans après sa mort, dont il avait prédit longtemps auparavant le jour et l'heure, il fut proclamé bienheureux par Paul V, et canonisé par Grégoire XV en 1622, et Urbain VIII fit mettre son nom dans le Martyrologe au 26 mai. *Voy.* la *Vie de saint Philippe de Néri;* Clermont-Ferrand, 1847, in-12. Le *Diction. de la théol. cathol.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui, à l'art. PHILIPPE DE NÉRI, indique plusieurs autres *Vies* du saint, tant en latin qu'en italien et en espagnol. *Compar.* ORATOIRE, n° II.

III. **NERI** (Antonio-Maria), mort en 1770, acquit à Rome beaucoup de réputation par son savoir en droit canon. Parmi ses divers écrits, nous citerons : *Thesaurus resolutionum concilii Tridentini;* Rome, 1753, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NERINI (Felice-Maria), de l'Ordre de Saint-Jérôme, né à Milan en 1705, mort à Rome l'an 1787, fut successivement abbé et procureur général de son Ordre. Sous Benoît XIV, il devint consulteur de la Congrégation du Saint-Office. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *De Templo et cœnobio sanctorum Bonifacii et Alexii historica Monumenta;* Rome, 1752, in-4°; — 2° *Hieronymianæ familiæ vetera Monumenta;* Plaisance, 1754, in-4°; le but de l'auteur est de prouver l'ancienneté de l'origine et les progrès de l'Ordre de Saint-Jérôme. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NERIO (Joseph), juriscons. italien, a laissé : *Analecta, in quibus, præter ea quæ ad jus pertinent, varia tam in sacra quam in profana historia, et quædam in Tacito, explicantur, illustrantur, emendantur*, inséré dans le P. Gaudent Roberti, *Miscellanea italica,* tom. IV; Parme, 1693, in-4°.

NÉRITE. *Voy.* LEUCA, n° IV.

NERITONA, **NERITON**. *Voy.* NARDO.

NERLI (Antoine), abbé de Saint-André de Mantoue au XVe siècle. On a de lui : *Breve Chronicon monasterii Mantuani S. Andreæ, Ord. Benedict., ab anno* 1017 *ad* 1418; on trouve cette chronique dans Muratori, *Rerum italicarum*, tom. XXIV; Milan, 1738, in-fol.

NÉRON, empereur romain, né l'an 37 de notre ère, mort l'an 68, est compté pour le premier persécuteur des chrétiens. On l'a surnommé *le monstre;* sa vie entière prouve jusqu'à l'évidence combien ce surnom est mérité. En lisant les infamies de tout genre dont il s'est souillé, on est tenté de se demander s'il appartenait à

Digitized by Google

l'espèce humaine. L'Écriture ne le nomme point; elle le désigne seulement par sa qualité d'*empereur* et par son surnom de *César*. Saint Paul salue les Philippiens au nom des frères qui étaient de la maison de César, c'est-à-dire de la cour de Néron. Sous le règne de ce prince, les apôtres saint Pierre et saint Paul furent arrêtés et condamnés à mort; les Juifs se révoltèrent, et, quoique la Judée ait eu beaucoup à souffrir de la part des généraux de Néron, Jérusalem ne fut assiégée que l'an 70, par Vespasien. *Voy.* Philipp., IV, 22. II Timoth., IV, 16, 17. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui lui a consacré un long et intéressant article.

I. **NERSÈS IV**, patriarche d'Arménie, né à Hromgla, en Cilicie, l'an 1098, mort en 1173, était regardé comme un des Pères les plus éloquents de l'Église d'Arménie. Ordonné prêtre en 1125, il fut chargé de prêcher des missions dans le pays, et assista en 1141 au concile latin d'Antioche. Promu au patriarcat en 1166, il mit tout en œuvre pour réunir les églises grecque et arménienne. Outre de nombreuses poésies, Nersès IV a laissé : 1° deux *Homélies;* — 2° des *Décrets* et des *Canons* touchant la discipline ecclésiastique; — 3° une *Déclaration de la foi de l'Église d'Arménie et ses décrets ecclésiastiques;* — 4° une *Histoire d'Arménie*, qui a été traduite par Matthieu de Veissière de la Croze; 1739, in-8°; — 5° les *Lettres* qu'il adressa à Manuel Comnène au sujet de la réunion des deux Églises, et les réponses de ce prince; — 6° vingt-quatre *Prières* ou *Oraisons*, dont on a donné une édition en quatorze langues à Venise; 1818, et en vingt-quatre langues; 1832, in-12. Les *Œuvres complètes* de Nersès ont été traduites et publiées en latin par l'abbé J. Cappelletti; Venise, 1833, 2 vol. in-8°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1399. L'abbé de Villefroi, *Notice des ouvrages arméniens qui se trouvent à la biblioth. du Roi.* Richard et Giraud. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NERSÈS LAMPRONETSI**, archevêque de Tarse, un des Pères de l'Église d'Arménie, né à Lampron, en Cilicie, l'an 1143, mort en 1198, appartenait par sa mère à la maison royale des Arsacides, et était neveu du précédent. Profondément versé dans les langues, ainsi que dans les sciences sacrées et profanes, il embrassa l'état monastique; mais en 1176 il fut obligé d'accepter l'archevêché de Tarse, et il prononça le discours d'ouverture du concile tenu dans cette ville en 1178 pour la réunion des Églises grecque et arménienne. L'année suivante il assista au concile de Hromgla, où il ne brilla pas moins par son éloquence; aussi Livon II, roi d'Arménie, lui confia-t-il des missions dont il s'acquitta avec succès. Il avait composé sur l'Écriture des travaux qui n'ont pas été publiés; on n'a imprimé que le discours qu'il prononça à l'ouverture du concile de Tarse; il a paru en italien sous ce titre : *Orazione sinodale di S. Nierses Lampronense, arcivescovo di Tarso, recata in lingua italiana dall' armena ed illustrata con annotazioni dal P. Pasquale Aucher;* Venise, 1812, in-8°; on en a donné la même année une édition en grec moderne; in-8°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1345. L'abbé de Villefroi, *Notice des ouvrages arméniens de la Biblioth. du Roi.* Richard et Giraud. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NERVA. *Voy.* NARVA.

NERVET (Michel), médecin, né à Évreux en 1663, mort en 1729, étudia spécialement les langues grecque et hébraïque. Il a laissé sur le Nouveau Testament des *Explications*, qu'il avait faites et qu'il voulait publier, parce qu'il avait vu un grand nombre de fautes dans toutes les versions françaises. Ces *Explications* ont été insérées dans le P. Desmolets, *Mémoires de littérature et d'histoire;* Paris, 1726-1731, t. III, part. Ire, p. 162 et suiv. *Voy.* les *Tables du Journ. des Savants*. Le Brasseur, *Hist. d'Évreux*, p. 5.

NESIB, ville de la tribu de Juda, située, dit saint Jérôme, à neuf milles d'Éleuthéropolis, du côté d'Hébron. *Voy.* Josué, XV, 43. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NÉSLE LA REPOSTE (*Nigella Reposta*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la Brie, au diocèse de Troyes, près de Villenaux, où elle fut transférée en 1560. Il y avait un monastère de filles, séparé de l'abbaye des religieux. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*

NESMOND (Henri de), prélat, né à Bordeaux vers l'an 1645, mort à Toulouse en 1727, se livra avec succès à la prédication, et devint successivement abbé de Chézi, évêque de Montauban, où il convertit beaucoup d'hérétiques, archevêque d'Albi, puis de Toulouse en 1719. En 1710 il avait remplacé Fléchier à l'Académie française. Il a laissé des *Discours* et des *Sermons* qui ont été réunis et imprimés à Paris, 1734, in-12. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XIII. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NESROCH, idole des Assyriens. Sennacherib fut tué par ses deux fils pendant qu'il adorait Nesroch dans son temple. *Voy.* IV Rois, XIX, 37.

NESSA. *Voy.* NISSA.

NESSE (Christopher), anglican, né à North-Cowes, dans le Yorkshire, en 1621, mort à Londres l'an 1705, obtint un bénéfice dans le voisinage de Hull. Rejeté de l'église établie pour non-conformité, il s'établit à Londres, où il dirigea une congrégation dissidente. Outre un grand nombre de traités de piété et de controverse, il a laissé : *History and mystery of the Old and New Testament, logically discussed and theologically improved;* Londres, 1690, 6 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NESSEL** (Daniel), en latin *Nesselius*, érudit, né à Uelzen, dans le Lunebourg, ou à Minden ou à Lutzen en 1644, mort à Vienne l'an 1700, embrassa le catholicisme, remplit les fonctions de secrétaire auprès de diverses ambassades impériales, et succéda à Lambecius dans la charge de conservateur de la bibliothèque de Vienne. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Supplementum ad Casp. Bruschii Chronologiam monasteriorum Germaniæ;* Vienne, 1692, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **NESSEL** (Nicolas), en latin *Nesselius*, protonotaire apostolique et chanoine de Saint-Paul de Liége, né à Maseich, dans le pays de Liége, en 1584, mort en 1642, a laissé : 1° un *Traité de l'avarice;* Liége, 1636; — 2° *Le Théâtre de l'éternité*, en vers; ibid.; — 3° *Le Trésor spirituel du chef de sainte Pétronille*, qui est dans la chapelle du château de Beckem; ibid., 1629.

NESSUS. *Voy.* NISSA et NAÏSSE.

NESTABLE (Saint), martyr et compagnon de saint Eusèbe, martyr de Gaze. *Voy.* EUSÈBE, n° III.

NESTEROWAN. *Voy.* SETHROÏTÈS.

NESTOR (Saint), martyr et compagnon de saint Eusèbe. *Voy.* EUSÈBE, n° III.

NESTORIANISME (*Nestoriana hæresis*), hérésie des nestoriens. *Voy.* NESTORIENS et NESTORIUS.

NESTORIENS (*Nestoriani*), hérétiques qui ont

Digitized by Google

adopté les opinions de Nestorius, patriarche de Constantinople. Ils prétendent, entre autres erreurs, qu'il y a deux personnes en Jésus-Christ; que le Verbe, Fils de Dieu, ne s'est pas fait homme en prenant de la sainte Vierge la nature humaine, mais qu'il est descendu sur l'homme né d'elle; qu'elle a enfanté le temple de Dieu, et non pas celui qui habite dans le Temple, et qu'ainsi elle n'est pas Mère de Dieu, mais Mère de Christ. L'union du Verbe avec la nature humaine n'est, selon eux, qu'une union morale, de bienveillance, de dignité, de communication, de puissance, une union d'inhabitation comme dans un temple. Les nestoriens, appelés aussi *Chaldéens* et *chrétiens orientaux*, se répandirent dans la Mésopotamie, dans l'Assyrie, dans les Indes, et jusqu'aux extrémités de l'Asie. Ils se sont réunis plusieurs fois à l'Église romaine, mais ces réunions n'ont pas été sincères ou n'ont pas subsisté longtemps. *Voy.* Bzovius. Sponde et Raynaldi, A. C. 1247, 1445. Strozza, *De Dogmatibus Chaldæorum*; Rome, 1617. Le P. Doucin, *Hist. du nestorianisme*; 1698. L'abbé Renaudot, *Perpétuité de la foi*, tom. V. Jos. Luidov. Assemani, *De Catholicis, seu patriarchatus Chaldæorum et Nestorianorum commentarius historico-chronologicus*; Rome, 1725. L'abbé Pluquet, *Diction. des hérésies*, au mot NESTORIANISME. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, considère l'hérésie dans son origine, et telle que Nestorius l'a enseignée, puis voit si c'est une hérésie réelle ou seulement apparente; ensuite il l'examine sous la nouvelle forme qu'elle prit dans la Perse et dans la Mésopotamie au Ve siècle; enfin il la suit aux Indes, sur la côte de Malabar, où elle a été retrouvée au XVIe.

NESTORIUS, hérésiarque, patriarche de Constantinople, né à Germanicie, en Syrie, mort en Lybie vers l'an 439, se livra à la prédication, et se fit remarquer par sa doctrine et sa piété. Élevé en 428 sur le siége de Constantinople, il combattit les ariens, les novatiens et les macédoniens; mais un prêtre d'Antioche, nommé Anastase, ayant prêché qu'on ne devait point appeler Marie Mère de Dieu, Nestorius soutint que, de même qu'il y avait deux natures en Jésus-Christ, il y avait aussi deux personnes, et par conséquent deux fils, l'un Dieu, et l'autre homme; d'où il résultait que Marie ne devait pas être appelée Mère de Dieu, *Theotocos*, mais Mère de Christ, *Christotocos*, etc. Saint Cyrille d'Alexandrie combattit ces erreurs, que le pape saint Célestin condamna dans un concile assemblé à Rome en 430. Le concile général d'Éphèse, tenu l'année suivante, les condamna également, et déposa Nestorius. Cet hérésiarque, relégué en Égypte par Théodose le Jeune, mourut en exil. Il nous reste de Nestorius : 1° des *Homélies*, qui se trouvent dans l'édition de Marius Mercator publiée par Garnier; — 2° des *Lettres* qui ont été insérées dans le *Recueil des Actes* du concile d'Éphèse. *Voy.* saint Cyrille, *Contr. Nestor.* Saint Augustin, *Hérés.*, LXXXIX. Les *Actes du concile d'Éphèse*. Baronius, ann. 428, n° 35. Vincent de Lérins, *In Commonitor.* Socrate, *Hist. ecclés.*, l. VII. Évagre, *Hist. ecclés.*, l. I. D. Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. XIII. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NESTREFIELD, lieu d'Angleterre où, l'an 703, on tint contre saint Wilfrid d'York un concile appelé *Concilium Nesterfieldense*. Saint Wilfrid, n'ayant pu obtenir satisfaction, se rendit à Rome, où le pape Jean VI assembla un concile dans lequel saint Wilfrid fut pleinement justifié. *Voy.* le *Diction. portatif des conciles.* Richard et Giraud.

NETCHAEF (Innocent), archevêque de Pskof et de Riga, né en 1722, mort à Saint-Pétersbourg l'an 1799, a laissé : 1° des *Sermons*; 1775; — 2° *De la Manière de confesser les enfants*; Moscou, 1769 et 1795, in-8°; — 3° *Conseils d'un évêque à un prêtre pour remplir les obligations de son ministère*; Saint-Pétersbourg, 1790 et 1795; — 4° *Préparation à la mort*; trad. du latin; ibid., 1793. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NÉTOPHATHI ou **NÉTOPHATI**, **NÉTUPHA**, ville voisine de Bethléhem de Juda. *Voy.* I Paralip., II, 54; IX, 16. I Esdr., II, 22. II Esdr., VII, 26. Jérém., XL, 8.

NÉTOPHATHITE (*Netophathites*), qui est natif ou habitant de Nétophathi. *Voy.* II Rois, XXIII, 28. I Paralip., XI, 30, etc. *Compar.* NÉTOPHATHI.

NETTER (Thomas), plus connu sous le nom de *Thomas Waldensis* ou *de Walden*, carme anglais, né à Walden, village d'Angleterre, dans la province d'Essex, mort en 1430, fut provincial de son Ordre, servit dans diverses affaires importantes Henri IV, Henri V et Henri VI, rois d'Angleterre, et parut avec éclat au concile de Constance, où il confondit les Hussites et les Wiclefites. Son principal ouvrage est intitulé : *Doctrina antiquitatum fidei Ecclesiæ catholicæ*. *Voy.* Trithème et Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Lucius, *In Biblioth. carmel.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptoribus*.

NÉTUPHA. *Voy.* NÉTOPHATHI.

NEUBURG (*Novum Castrum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située en Alsace, sur la Morère, à une lieue et demie de Haguenau, au diocèse de Strasbourg. Elle fut fondée en 1128 par les comtes de Lutzelbourg, qui y firent venir de l'abbaye de Lutzel douze religieux, sous la conduite de Walderick, qui fut le premier abbé de Neuburg. L'abbé de ce monastère recevait ses provisions et l'investiture de l'abbé de Lutzel, sur le brevet que le roi lui accordait après l'élection. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.* Richard et Giraud.

NEUENAR (Hermann comte de), prélat, né dans le duché de Juliers en 1491, mort à Augsbourg l'an 1530, fut successivement prévôt de la collégiale d'Aix-la-Chapelle, puis de la cathédrale de Cologne, et chancelier de l'université de cette ville. Il défendit Reuchlin contre les attaques des dominicains de Cologne, et vota contre les novateurs à la diète d'Augsbourg. Outre des *Discours*, des *Lettres* et quelques travaux historiques, Neuenar a laissé une traduction des *Psaumes* et de quelques autres morceaux de la Bible que l'on trouve dans les *Psalmi*, publiés à Haguenau, 1532, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NEUFCHATEAU (André de). *Voy.* ANDRÉ, n° XXIX.

NEUFME (*Nona Nonagium*), droit que les curés prenaient autrefois sur les biens des personnes décédées. C'était d'abord la neuvième partie des meubles, mais en 1559 on réduisit ce droit à la neuvième partie du tiers des meubles, d'où vient qu'il fut appelé tierçage; on le nomma aussi mortuage, parce qu'il s'exigeait comme un tribut sur les morts. Ce droit était surtout connu en Bretagne. *Voy.* Brillon, au mot NEUFME.

NEUMAGEN (Pierre de), chapelain de Saint-Léonard, près de Zurich, né à Neumagen, dans le diocèse de Trèves, au XVe siècle, fut secrétaire d'André, archevêque de Craine. On lui doit, entre autres ouvrages : 1° *Vie de saint Nicolas Subsylvain, solitaire*; — 2° *Traité des ap-*

Digitized by Google

aritions des esprits et des fantômes; — 3° *Actes du cardinal André, archevêque de Craine, au concile de Bâle*, avec des *Remarques* qui ont été imprimées dans le XVe siècle de l'*Histoire ecclésiastique* de Gesner; Zurich, 1654, in-8°. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

I. **NEUMANN** (Gaspard), protestant, théologien et orientaliste, né à Breslau en 1648, mort l'an 1715, remplit dans sa ville natale diverses fonctions ecclésiastiques, professa la théologie, et devint en 1706 membre de l'Académie des sciences de Berlin. Il a laissé : 1° *Genesis linguæ sanctæ Veteris Testamenti docens vulgo sic dictas radices non esse vera Hebræorum primitiva, sed voces ab alio quodam radicibus his priore et simpliciore principio deductas*; Nuremberg, 1696, in-4°; — 2° *Exodus linguæ sanctæ Veteris Testamenti*, etc.; ibid., 1697, 1698, 1699 et 1700, in-4°; — 3° *Biga dissertationum physico-sacrarum de gemmis Urim et Thummim et de cibo Samariæ obsessæ*; etc.; Leipzig, 1709, in-4°; — 4° *Clavis domus Heber, reserans januam ad significationem hieroglyphicam litteraturæ hebraicæ perspiciendam*; Breslau, 1712, 1715, 3 vol.; — 5° *De Scientia litterarum hieroglyphicarum*; — 6° *Essence de toutes les prières*, en allemand; ouvrage qui a eu en Allemagne vingt-deux éditions, et qui a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe et même en quelques langues orientales; on l'a imprimé à Munich et à Sultzbach pour l'usage des catholiques; — 7° *Trutina religionum*; Leipzig, 1716, in-8°; — 8° *Sermons* et *Oraisons funèbres*; Breslau, 1707, in-8°; — 9° des *Cantiques*. Il y a généralement dans tous les écrits de Neumann, mais surtout dans ses traités philologiques, beaucoup de choses hasardées; l'auteur se laissait souvent guider par son imagination. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1708, Supplément, et 1717. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NEUMANN** (Jean-Georges), protestant, né à Hertz, près de Mersbourg, en 1661, mort l'an 1709, professa la théologie à l'université de Wittemberg, et fut appelé à la dignité de prévôt de l'église du château. Outre un grand nombre de *Dissertations* historiques et littéraires, il en a laissé plusieurs sur des sujets théologiques; parmi ces dernières nous citerons : 1° *Theologia aphoristica, in qua sententia orthodoxa recentioribus potissimum adversariis opposita, argumentis confirmatur*, etc.; Wittemberg, 1718, in-8°; — 2° *De Retractationibus Patrum*; — 3° *Dissertationes de descensu Christi ad inferos*; — 4° *De Passione Christi vicaria*; — 5° *De Peccato sub spe veniæ commisso*; — 6° *De Parallelismo Scripturæ Sacræ*; — 7° *De Conditoribus Symboli apostolici*; — 8° *De Missionariis pontificiorum*. On trouve la plupart des ouvrages de Neumann dans ses *Primitiæ dissertationum*; Wittemberg, 1700, 1707 et 1716, in 8°, et dans ses *Programmata academica*; ibid., 1707 et 1722, in-4°. *Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. hist. portat.* Le *Journ. des Savants*, 1720. Richard et Giraud, qui indiquent plusieurs autres ouvrages de Neumann.

NEUMAYER (François), jésuite, né à Munich en 1697, mort à Augsbourg l'an 1765. Après avoir enseigné les belles-lettres et la théologie, et travaillé avec beaucoup de succès au salut des âmes, il devint prédicateur de la cathédrale d'Augsbourg, fonctions qu'il remplit pendant dix ans en acquérant une réputation extraordinaire. Il s'attacha surtout à réfuter les erreurs contemporaines, et à écrire à la fois sur les divers sujets qui pouvaient intéresser la religion. Ses ouvrages, écrits tantôt en allemand, tantôt en latin, ont été répandus dans toute l'Allemagne, et les derniers l'ont été dans toute l'Europe catholique. On distingue particulièrement parmi ces derniers : 1° *Gratia vocationis sacerdotis*; — 2° *Theatrum asceticum*; — 3° *Theatrum politicum*; — 4° *Correctio fraterna*; — 5° *Exterminium acediæ*; — 6° *Remedium melancholiæ*; — 7° *Virtutes theologiæ*. Le plus considérable de ses écrits allemands a pour titre : *Sermons de controverse*, 3 vol. in-4°; ils sont d'une solidité qui les a mis à l'abri de toute attaque. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

NEUME (*Neuma*), mot dérivé du grec *pneuma*, qui signifie *souffle*, *haleine*. C'est un terme de plain-chant qui désigne cette longue suite de notes ne formant qu'un même son, et que l'on chante sur la dernière syllabe de l'*alleluia*. La neume sert à donner au diacre le temps de se préparer pour l'Évangile, de sorte que le chœur ne reste pas vide; les jours où il n'y avait pas d'*alleluia*, on prolongeait pour la même raison les derniers mots du graduel; c'est ce qu'on appelait *neumatiser* à la fin du graduel. *Voy.* De Vert, *Explicat. des cérém. de l'Église*, tom. III, p. 407, et tom. IV, p. 95.

NEUMENIUS, fils d'Antiochus. *Voy.* I Machab., XII, 16.

NEUROCOPE, siége épisc. de la province de Dardanie, au diocèse de Servie. On n'en connaît qu'un évêque, nommé Josaphat. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 326.

NEUROCOPUS. *Voy.* NICOPOLIS.

NEUSER ou **NEUSSER** (Brunon), récollet, né en France au XVIIe siècle, se livra à l'enseignement, et fut custode de la province de Cologne. On a de lui : 1° *Tractatus de horis canonicis*; Mayence, 1669, in-8°; — 2° *Polyanthea theologo morali canonica*; ibid., 1680, in-fol.; — 3° *Prodromus velitaris adversus Historiam pelagianam Henrici de Noris*; ibid., 1676, in-fol.; — 4° *Hortus floridissimus variorum selectiorumque discursuum prædicabilium*; ibid, 1677, 4 vol. in-4°; — 5° *Encyclopedia, seu scientia universalis concionatorum*; ibid., 1676, in-4°; — 6° *Summa prædicabilium sermonum*; 1659, 2 vol. in-4°; — 7° une traduction latine de l'ouvrage italien intitulé : *Le Directoire des supérieurs réguliers et ecclésiastiques*. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 244.

NEUSTADT (*Neostadium*), ville épisc. de la basse Autriche, fut érigée en évêché, sous la métropole de Vienne, l'an 1468 par le pape Paul II. Sur la demande de Joseph, le pape Pie VI supprima cet évêché l'an 1784, et l'unit à Vienne. *Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, t. II. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 297-278. Le *Diction. de la théol. cathol.*

NEUSTRIA. *Voy.* NORMANDIE.

NEUTRAUX, nom donné à certains Zuingliens, parce qu'ils prétendaient qu'il était indifférent de communier sous une ou sous deux espèces, puisqu'on ne recevait rien ni sous l'une, ni sous l'autre; il suffisait, disaient-ils, d'avoir la foi. *Voy.* Prateole, tit. *Neutrales*. Gaultier, XVIe siècle, ch. CI.

NEUVAINE (*Novemdiale tempus*), terme d'église qui signifie l'espace de neuf jours continuels, pendant lesquels on fait quelque dévotion en l'honneur de quelque saint pour implorer son secours dans une nécessité. Il y a des neuvaines de messes, de prières, d'oblations, d'austérités, de pèlerinage, etc. On peut licitement fixer certaines prières et certaines dévotions au nombre de neuf, pour se régler et se prescrire des bornes; mais on ne peut ni attribuer aucune vertu particulière à ce nombre plutôt

Digitized by Google

qu'à un autre, ni en attendre un effet infaillible et certain. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **NEUVILLE** (Charles **FREY DE**), jésuite, né dans le diocèse de Coutances l'an 1693, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1774, où il s'était retiré après la dissolution de la compagnie de Jésus. Il professa les belles-lettres et la philosophie, et acquit une certaine réputation comme prédicateur. On a de lui, outre plusieurs *Oraisons funèbres*, des *Sermons;* Paris, 1777, 8 vol. in-12; Lyon, 1778, 8 vol. in-12; trad. en allemand; Vienne, 1777-1780, 8 vol. in-8°; Augsbourg, 1841, in-12; en espagnol; Madrid, 1784; en italien; 1774, 1786, 1793. Les biographes ont souvent confondu cet écrivain ecclésiastique avec son frère Pierre-Claude et avec le P. Anne Joseph de La Neuville. *Voy.* Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des écrivains de la compagnie de Jésus*, 1re série, p. 519-520. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NEUVILLE** (François de), abbé de Grandmont, vivait au XVIe siècle. Il a laissé : *Traité des hommes illustres de la généalogie de Jésus-Christ :* Paris, 1577.

III. **NEUVILLE** (Jean de), écrivain qui vivait en 1550, a laissé : 1° *Traité de la beauté de l'âme, contre les épicuriens et les athées;* Paris, 1554; — 2° *Commentaire sur les sept psaumes de la pénitence;* ibid., 1556.

IV. **NEUVILLE** (Jean de la), jésuite du XVIIIe siècle. On a de lui : *Le Livre de Judith, avec des réflexions morales sur tous les versets, et des notes critiques sur tous les endroits les plus difficiles;* Paris, 1728, in-12.

V. **NEUVILLE** (Pierre-Claude **FREY DE**), jésuite, né à Grandville en 1692, mort à Rennes l'an 1775, était frère de Charles Frey de Neuville. Il fut provincial de son Ordre, et se distingua comme prédicateur. Il a publié : 1° *Sermons;* Rouen, 1778, 2 vol. in-12; — 2° *Observations sur l'Institut de la société de Jésus;* Avignon, 1761, 1762, 1771, in-12; — 3° *Lettre d'un ami de la vérité à ceux qui ne haïssent pas la lumière*, ou *Réflexions critiques sur les reproches faits à la société de Jésus relativement à la doctrine;* in-12. *Voy.* Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des écrivains de la compagnie de Jésus.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NÈVE ou **NINÈVE**, **NÈBE**, **NIBA** et **NIVA**, ville épisc. de la province d'Arabie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Bostra. L'itinéraire d'Antonin la place sur la route entre Damas et Scythopolis. Elle fut érigée en évêché au Ve siècle. On en connait trois évêques, dont le premier, Petronius, fut excommunié pour s'être déclaré contre le concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 863. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 170. Richard et Giraud.

NEVERS (*Nevirnum, Nivernæ, Nivernum, Vindicassium Augustonometum*), ville épisc. de France, érigée en évêché sous la métropole de Sens, au IIIe siècle selon les uns, au IVe selon les autres. De Commanville dit qu'on ne la voit pas dans les Notices romaines, mais qu'elle ne laissa pas que d'avoir des évêques dès le IVe siècle. Le même écrivain fait remonter l'érection de Nevers au IIIe siècle. Cependant il n'y a pas eu d'évêque antérieur à Tauricien, qui souscrivit au concile d'Épaone en 517. Quelques catalogues, il est vrai, marquent avant lui saint Austremoine et Évotie; mais il parait qu'on s'est trompé de siége sur la conformité de noms. Quoi qu'il en soit, le siége de Nevers fut supprimé en 1801, et rétabli par le concordat en 1817. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 172. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XLVII, p. 298-299.

NEVIZAN (Jean), jurisc., né à Asti en Piémont, mort l'an 1540, professa le droit à l'université de Turin. Outre quelques ouvrages sur le droit civil, parmi lesquels *Sylvæ nuptialis libri sex*, mis à l'*Index* par Clément VIII avec la clause *Donec corrigatur*, il a laissé : 1° *Volumen conciliorum;* Lyon, 1559, in-fol.; Francfort, 1563; Venise, 1573; — 2° *Index Scriptorum in utroque jure;* Lyon, 1522; ouvrage souvent reimprimé. *Voy.* Gui Pancirole, *De Claris legum Interpretibus.* Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIV, p. 175 et suiv. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NEWCOME (William), prélat anglican, né à Barton-le-Clay, dans le comté de Bedford, en 1729, mort à Dublin l'an 1800, s'était livré à une étude approfondie de l'Écriture sainte. Il occupa successivement les siéges épiscopaux de Dromore, d'Ossory et de Waterford; il devint en 1795 archevêque d'Armach et primat d'Irlande. On a de lui : 1° *An Harmony of the Gospels;* Londres, 1778, in-8°; — 2° *Observations on our Lord's conduct as a divine instructor;* 1782, in-12; — 3° *An Attempt towards an improved version of the prophet Ezekiel;* 1788, in-4°; — 4° *An Historical View of the English biblical translations;* Dublin, 1792, in-8°; — 5° *Attempt towards revising our English translations of the Greek Scriptures, or the new covenant of Jesus-Christ. Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. gén.*

NEWMARKET, ville d'Angleterre à vingt lieues de Londres. L'an 1161 on y tint un concile contre l'antipape Victor. *Voy.* La Regia, t. XXVII. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. H. Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, édit. de Dav. Wilkins. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 299-300.

I. **NEWTON** (Isaac), un des plus grands génies, né à Woolsthorpe, petit village du comté de Lincoln, en 1642, mort à Londres l'an 1727, a laissé, comme on sait, des ouvrages scientifiques qui ont fait l'admiration du monde entier. Nous n'avons pas à nous en occuper dans ce dictionnaire; nous citerons seulement : *Observations upon the prophecies of Holy Writ, particularly the prophecies of Daniel and the Apocalypse of S. John.* Cet ouvrage, comme on l'a déjà remarqué, prouve que Newton croyait à la révélation divine; mais il prouve en même temps que les plus grands génies ne savent pas toujours se tenir à l'abri des plus grandes faiblesses, et qu'aveuglés par certains préjugés vulgaires, ils se réduisent aux proportions des esprits les plus étroits. C'est le sentiment qu'on ne peut pas ne point éprouver quand on voit le grand Newton affirmer avec tout son sérieux qu'il voit clairement dans l'Apocalypse que *le Pape est l'antechrist*, et les autres chimères que quelques protestants des plus passionnés y ont découvertes contre l'Église romaine. *Voy.* Feller. Michaud, mais surtout Ferd. Hoefer, dont l'article dans la *Nouv. Biogr. génér.* est vraiment remarquable.

II. **NEWTON** (Richard), anglican, chanoine de l'église du Christ à Oxford, né vers l'an 1676, mort à Lavendon-Grange, dans le comté de Buckingham, en 1751, se fit recevoir docteur à l'université d'Oxford, où il remplit avec distinction l'emploi de répétiteur. On a de lui, outre une traduction des *Caractères de Théophraste :* 1° *Pluralities indefensible;* 1744, in-8°; ouvrage dans lequel l'auteur a pour but de réfuter Henry Wharton, qui avait pris la défense de la pluralité des bénéfices; — 2° *Sermons;* 1784, in-8°,

Digitized by Google

ıprimés après sa mort. *Voy.* la *Nouv. Biogr. nér.*

III. **NEWTON** (Thomas), anglican, évêque de ·istol, né à Lichfield l'an 1704, mort à Londres ı 1782, se fit recevoir docteur en théologie. Il ·vint successivement chapelain du roi, prében-er de Westminster, précenteur de l'église York, doyen de Saint-Paul, puis évêque. Il se stingua par sa charité et son érudition. Parmi s ouvrages, nous citerons : *Dissertations on ; prophecies which have remarkably been ful-led and are at this time fulfilling in this world;* ındres, 1754-1758, 3 vol. in-8°; trad. en alle-ınd et en danois. Ses *Œuvres complètes* ont ru à Londres, 1782, 3 vol. in-4°; 1787, 6 vol. ·8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NEZ (*Nasus, nares*). Les Hébreux mettent mmunément la colère dans le nez. Dans plu-urs contrées de l'Orient, les femmes mettent ; étoiles d'or à une de leurs narines, et Sa-non, faisant allusion à cette coutume, dit u'une femme belle, mais insensée, est comme anneau d'or au grouin d'un pourceau. » On ttait aussi des anneaux aux naseaux des ufs et des chameaux pour les conduire. *Voy.* Rois, XXII, 9. IV Rois, XIX, 28. Prov., XI, 22.

IEZENIUS (Abel), florissait en 1610. Il a ısé des *Exercitations sur le Pentateuque, Josué, Juges, Ruth, les Livres des Rois et les Parali-ıènes. Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

IIBA. *Voy.* Nève.

. **NICAISE** (Saint), en latin *Nicasius*. On l'ap-le aussi *Nigaise* (*Nigasius*). C'est un martyr rt le 11 octobre, vers l'an 275; il est regardé ıme l'apôtre du Vexin français, où l'on croit il prêcha l'Évangile dans le temps que saint ıis le prêchait à Paris. Il souffrit le martyre les bords de la rivière de l'Epte, en compa-ɜ de saint Quirin ou Cerin, sainte Pientie ou ıche, et saint Scubicule ou Scuvicule, que s appelons saint Égobile. Le lieu de leur ·tyre est appelé *Vadiniac*, et l'on pense que t le village de Gany-sur-l'Epte, situé à une ıi-lieue environ de la Roche-Guyon. L'Église bre leur fête le 11 octobre. *Voy.* Tillemont, *l'Histoire de saint Denis.* Le P. Pommeroye, . *des archev. de Rouen.*

. **NICAISE** (Saint), en latin *Nicasius*, évêque Reims et martyr, mort le 14 décembre 407, :éda à Sévère sur le siége épiscopal de ns, vers la fin du IVe siècle. On dit qu'il a dans cette ville la première église en nneur de la sainte Vierge, et qu'il y trans-le siége de l'évêché, qui était auparavant glise des Saints-Apôtres. Lors de l'invasion Vandales, saint Nicaise exhorta son trou-ı à fléchir la colère divine et à mourir en tiens. Il souffrit le martyre avec beaucoup :ourage, et avec lui périrent Eutropie, sa ·, le diacre Florent et le lecteur Joconde. :élèbre le 14 décembre la fête de ces saints ·yrs. *Voy.* Surius, *Vitæ Sanctorum.* Richard ıraud.

. **NICAISE (SAINT-)**, en latin *S. Nicasius*, ye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans lle de Reims. Elle devait son origine à une e qui fut bâtie en 340 en l'honneur des s apôtres Agricole et Vital, par Jovinius, ral des armées romaines dans les Gaules. roit qu'elle a porté le nom de *Saint-Nicaise* is le VIe siècle. On ignore à quel Ordre ap-ıaient les religieux de ce monastère; mais ne il était tombé en ruines, Gervais, ar-ɜque de Reims, le fit rétablir au XIIe siècle, mit des religieux de l'Ordre de Saint-Be-L'an 1634, on y introduisit les religieux de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* Richard et Giraud.

NICANDRE et **MARCIEN** (Saints), martyrs, morts le 17 juin, au IVe siècle. Ils servaient dans les armées de Dioclétien et de Maximien; mais éclairés par la lumière de l'Évangile, ils se convertirent et menèrent une vie des plus saintes. Dénoncés au gouverneur Maxime, ils furent condamnés à avoir la tête tranchée. Ils moururent avec joie pour Jésus-Christ, et l'on croit que Darie, femme de Nicandre, qui avait exhorté son mari à demeurer fidèle à la foi, fut martyrisée avec son fils trois jours après. L'Église célèbre le 17 juin la fête de saint Nicandre et de saint Marcien. *Voy.* Tillemont, *Persécut. de Dioclétien*, art. 6. Richard et Giraud.

I. **NICANOR**, fils de Patrocle, général, était ami de Démétrius Ier, roi de Syrie, dont il partagea la captivité à Rome. De retour dans ses États, ce prince nomma Nicanor éléphantarque ou maître des éléphants, une des plus hautes dignités militaires, puis il l'envoya à la tête d'une armée nombreuse contre les Juifs, qui combattaient sous les ordres de Judas Machabée. Nicanor n'ayant pu par trahison s'emparer du chef Asmonéen, lui livra bataille à Capharsalem; mais l'armée syrienne éprouva de grandes pertes dans cette rencontre. Peu après, elle fut complétement taillée en pièces dans la seconde bataille, qui eut lieu près de Béthoron, et Nicanor périt les armes à la main. On lui trancha la tête et on lui coupa la main droite, qu'il avait insolemment étendue contre le temple; les Juifs les suspendirent à la vue de Jérusalem, et ordonnèrent que dans la suite ce jour serait célébré comme une fête dans Israël. *Voy.* I Machab., III, 38, 39; VII, 26, 27. II Machab., VIII, 9, 14 et 15, etc. Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. XVII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **NICANOR** ou **NICATOR.** *Voy.* Démétrius, n° II.

III. **NICANOR** (Saint), martyr dans l'île de Chypre, était un des sept premiers diacres qui furent établis à Jérusalem. Les Grecs célèbrent sa fête le 27 août, et son nom se trouve dans les Ménées au 28 décembre. Dans le Martyrologe romain, il est mentionné le 10 janvier. *Voy.* Actes, VI, 5, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NICARÈTE (Sainte), vierge de Constantinople, vivait du IIIe au IVe siècle, et appartenait à l'une des plus illustres familles de Nicomédie, en Bithynie. Elle vint à Constantinople, où elle fit profession de vivre dans une virginité perpétuelle; et, pleine d'humilité, elle refusa la charge de diaconesse de l'église de Constantinople, que son évêque, saint Jean Chrysostome, la pressa d'accepter, et elle ne consentit jamais à se charger de la conduite des vierges ecclésiastiques de la ville. Ses vertus et l'attachement qu'elle eut toujours pour ce saint évêque lui attirèrent de nombreuses persécutions, et elle quitta Constantinople après avoir perdu la plus grande partie de ses biens. Le Martyrologe romain moderne marque sa fête au 27 décembre. *Voy.* Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. VIII, ch. XXIII.

NICARIA. *Voy.* Nizeria.

NICASIUS. *Voy.* Nicaise.

NICASTRO (*Neocastrum*), ville épisc. située vers les frontières de la Calabre citérieure, sous la métropole de Reggio. Son premier évêque, Henri, siégeait en 1094. De Commanville croit qu'elle fut érigée en évêché du rit grec au VIIIe ou au IXe siècle, également sous la métropole de Reggio. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. IX, col. 400. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 169. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 303-305.

Digitized by Google

NICATOR. *Voy.* DÉMÉTRIUS, n° II.

NICAULÉ, nom que l'historien Joseph donne à la reine de Saba. Il dit que cette princesse était en même temps reine de l'Égypte et de l'Éthiopie. La reine de Saba, appelée dans l'Évangile la reine du Midi, vint à Jérusalem, attirée par la réputation extraordinaire de Salomon; elle proposa à ce prince diverses énigmes, et Salomon la satisfit de telle sorte, qu'elle avoua que sa sagesse surpassait de beaucoup sa réputation. Elle fut ravie de l'ordre qui régnait dans le temple, ainsi que dans le palais de Salomon, et elle retourna dans ses États après avoir fait à ce prince et avoir reçu de lui les présents les plus magnifiques. *Voy.* III Rois, X, 1, 2, 3, etc. Matth., XII, 42. Luc, XI, 31. Joseph, *Antiq.*, l. VIII, c. II. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

NICCOLAÏ ou **NICOLAÏ** (Alfonso), jésuite, né à Lucques en 1706, mort à Florence l'an 1784, professa l'Écriture sainte à Rome, et devint théologien impérial en Toscane, sous les grands-ducs François et Léopold. Il a laissé en italien quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Dissertations et Leçons sur l'Écriture sainte;* Rome, 13 vol. in-4°; — 2° *Mémoires historiques sur saint Blaise, évêque et martyr;* ibid., 1762, in-4°; — 3° *Entretiens sur la religion;* Gênes, 1770, 8 vol. in-8°; — 4° *Panégyriques et pièces en prose toscane;* Florence, 1753, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NICÈCE ou **NICET** (Saint), en latin *Nicetius*, évêque de Trèves, qui vivait du V° au VI° siècle, fut élevé dans un monastère dont il devint abbé. Nommé à l'évêché de Trèves en 527, il gouverna son diocèse avec zèle et fermeté, assista au concile d'Auvergne tenu l'an 535, puis au cinquième concile d'Orléans, en 549; mais il fut exilé par Clotaire, qu'il avait excommunié. Rappelé par Sigebert en 561, il reprit ses fonctions épiscopales à la grande satisfaction du peuple. Il écrivit à l'empereur Justinien pour le rappeler à la foi commune de l'Église; il écrivit aussi vers le même temps à la reine des Lombards pour l'engager à travailler à la conversion de son mari, qui était arien. On trouve ces deux *Lettres* parmi les conciles; saint Nicet a, en outre, composé deux petits traités : l'un *Sur les veilles des serviteurs de Dieu*, et l'autre *Sur l'utilité de la psalmodie;* ils ont été insérés dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. III. Un Martyrologe manuscrit qui a plus de 600 ans de date, attribue aussi à notre saint le *Te Deum;* mais ce célèbre cantique est plus ancien; on l'attribue généralement à saint Ambroise. Quelques Martyrologes ont placé sa fête au 1er octobre; mais le romain moderne mentionne ce saint évêque le 5 décembre. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Vies des Pères de France*, c. XVII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VI, p. 365 et suiv. L'*Hist. littér. de la France*, tom. III, p. 291. La *Gallia Christ.*, tom. XIII, p. 380. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 314-315.

NICÉE (*Nicæa*), ville épisc. de la Bithynie, sous la métropole de Nicomédie, au diocèse du Pont. Strabon dit qu'elle s'appelait auparavant *Antigonia*, du nom d'Antigonus, son fondateur, et que ce fut Lysimachus qui lui donna celui de *Nicée*. Les empereurs Valens et Valentinien ayant divisé la Bithynie en deux provinces, première et deuxième, la ville de Nicée devint métropole de la deuxième Bithynie, tant pour le gouvernement civil que pour la juridiction ecclésiastique. Cette ville est devenue fort célèbre par les deux conciles généraux qui s'y sont tenus. Celui de 325, qui est le premier concile œcuménique de l'Église, fut célébré sous le pontificat du pape saint Sylvestre et sous l'empire du grand Constantin. Trois cent dix-huit évêques y assistèrent. Le concile dressa contre Arius un symbole de foi dans lequel il définit que Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, est *consubstantiel* au Père. Ce symbole, souscrit par tous les évêques, moins dix-sept, qui se réduisirent à cinq et ensuite à deux, qui furent exilés par l'empereur avec Arius, est le même que le *Symbole de Nicée* qui fait encore aujourd'hui partie de la liturgie de l'Église. On y fixa la Pâque au dimanche après le 14 de la lune de mars, parce que Jésus-Christ ressuscita le dimanche qui suivit la Pâque des Juifs. Ce concile fit aussi plusieurs canons de discipline. Le deuxième concile général de Nicée, qui est le septième œcuménique de l'Église, eut lieu l'an 787, sous le pape Adrien Ier et sous l'empereur Constantin, fils de l'impératrice Irène; il s'y trouva trois cent soixante-dix-sept évêques d'Orient. Ce concile fut tenu pour réformer les décrets de celui de Constantinople qui, sous Constantin Copronyme, en 754, avait condamné le culte et l'usage des images. La plupart des évêques qui avaient assisté au concile de Constantinople et souscrit à ses décrets, se rétractèrent à Nicée. On trouve dans les Actes du second concile de Nicée, outre les décrets contre les Iconoclastes, vingt-deux canons de discipline. Ce concile fut un certain temps sans être reçu par les évêques de France, qui donnaient surtout pour motif de leur refus qu'il n'avait pas été assemblé de toutes les parties de l'Église, et que sa décision n'était pas conforme à la décision de l'Église universelle. Les Grecs répondaient que le pape y avait assisté par ses légats. Ces diverses raisons font la matière des livres appelés *Carolins*. On conçoit jusqu'à un certain point la résistance des évêques français, qui avaient été trompés par une mauvaise version des Actes du concile. Mais depuis la lettre d'Adrien Ier à Charlemagne, lettre dans laquelle ce souverain Pontife répond aux livres composés par son ordre (*Voy.* CAROLINS), ils ne pouvaient plus objecter la prétendue décision du concile. *Voy.*, pour les diverses questions qui se rattachent aux deux conciles, *De Vita Constantini*, l. III, c. VI, VIII, IX. Athanas., *Epist. ad Afros.*, c. II. Sozomen., *Hist. eccles.*, l. I, c. X. Socrat., *Hist. eccles.*, l. I, c. VIII, XIII. Théodoret, *Hist. eccles.*, l. I, c. VII. Rufin, *Hist. eccles.*, l. I, c. IV, v. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 640. Hardouin, tom. I, p. 345, 422; tom. II, p. 286; tom. IV, p. 21-23, 26 et suiv. Mansi, *Supplém. Collect. Concil.*, tom. II, col. 694, 696, 699, 702, 759, 806, 882-897, 901, 906, 919, 993, 1082. Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, répond aux objections contre le culte des images, objections tirées du prétendu concile œcuménique de Constantinople tenu l'an 754. Héfélé, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, rapporte, outre des détails historiques très-importants, les canons des deux conciles de Nicée. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 305-312. *Compar.* ARIANISME.

I. NICÉPHORE (Saint), martyr, né à Antioche, mort en 260, était intimement lié avec un prêtre nommé Saprice. Cependant leur amitié se changea en haine; mais Nicéphore, rentrant en lui-même, tâcha par tous les moyens de se réconcilier avec Saprice. Ce dernier résista à toutes ses instances, et, ayant été arrêté comme chrétien, fut condamné à perdre la tête. Comme il se rendait au lieu du supplice, Nicé-

Digitized by Google

phore le supplia encore de lui pardonner; mais il s'y refusa de nouveau, et, au moment de mourir, il s'écria qu'il était prêt à sacrifier aux faux dieux. Nicéphore ayant déclaré qu'il était chrétien, cueillit à la place de Saprice la palme du martyre. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 9 février. *Voy*. D. Thierry. Ruinart. Bollandus. Tillemont. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVII, p. 312-313.

II. **NICÉPHORE** (Saint), patriarche de Constantinople, né dans cette ville vers l'an 758, mort le 2 juin 828, était fils de Théodore, notaire ou principal secrétaire de Constantin Copronyme, et qui se montra toujours fort attaché à la foi. Nicéphore devint lui-même secrétaire de l'empereur Constantin, fils d'Irène, et assista au second concile de Nicée en qualité de commissaire de l'empereur; il y déploya beaucoup de zèle pour faire condamner les iconoclastes. Cependant il se retira peu de temps après dans un monastère situé à l'extrémité du Bosphore; mais, l'an 806, il fut obligé d'en sortir pour monter sur le siége patriarcal de Constantinople, vacant par la mort de saint Tarasius. Saint Nicéphore gouvernait en paix son diocèse, lorsqu'à l'avénement de Léon l'Arménien les iconoclastes troublèrent de nouveau l'Église. Ce prince ayant rendu un édit en leur faveur, Nicéphore essaya de le rappeler à des sentiments orthodoxes; mais tout fut inutile, et le saint patriarche, relégué dans une île de la Propontide, mourut dans l'exil. Il a laissé la réputation d'un des meilleurs écrivains de son siècle. Les Grecs célèbrent sa principale fête le 2 juin; mais le Martyrologe romain le mentionne au 13 mars, anniversaire de la translation de ses reliques à Constantinople. Ses principaux écrits sont: 1° *Breviarium historicum*; c'est une histoire abrégée de Constantinople, qui commence en 602 et qui finit en 770; elle a paru avec une traduction latine et des notes; Paris, 1616, in-8°; Paris, 1648, in-fol.; Venise, 1729; Bonn, 1837; trad. en français; Paris, 1618, in-8°, et 1634, in-12; — 2° *Chronologia compendiaria, seu tripartita*; la traduction latine qui en a été faite par Anastase le Bibliothécaire, se trouve dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Anastase; Paris, 1649, in-fol.; le texte grec a été inséré dans Scaliger, *Thesaurus temporum*; Leyde, 1606, in-fol.; en grec et en latin, dans Goarius, à la suite de la *Chronique* d'Eusèbe; Paris, 1652, in-fol.; Venise, 1729, in-fol.; Bonn, 1829; — 3° *Discours de réfutation contre Mammona*, c'est-à-dire contre Constantin Copronyme et contre les iconoclastes; on trouve les trois premiers dans Canisius, *Antiquæ Lectiones*, tom. IV, dans la plupart des *Bibliothèques des Pères* et dans Combefis, *Auctuarium*; Paris, 1648, in-fol.; — 4° *Index des livres sacrés*, dans Pierre Pithou, *Opera posthuma*; Paris, 1609, in-4°, et dans Pearson, *Critica sacra*; — 5° *Confession de foi au pape Léon III*; trad. en latin dans Baronius, *Annales*, ann. 811; on trouve le texte grec dans les *Actes* du synode d'Éphèse; Heidelberg, 1591, in-fol.; et avec Zonaras; Paris, 1620; — 6° *Canones breviculi XVII*, en grec et en latin dans Leunclavius, *Jus græco-romanum*, l. III, et dans Bonfinius, *Jus orientale*; 1583, in-8°; — 7° *Canones XXXVII*, en grec et en latin, dans Cotelier, *Monumenta Ecclesiæ Græcæ*, tom. III; — 8° *Lettres contenant dix-sept interrogations sur les affaires canoniques*, avec des *Réponses*. *Voy*. Théodore Studite, *in Epist*. Théophane, *In Orat. encomiastica apud Surium*, au 13 mars. Photius, *Cod*. 66. Bellarmin. Possevin. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XVIII, p. 467 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **NICÉPHORE**, professeur d'éloquence à Antioche, a écrit l'*Abrégé de la Vie de saint Siméon Stylite*. *Voy*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 565.

IV. **NICÉPHORE**, archevêque d'Astrakhan, né à Corfou en 1731, mort à Moscou l'an 1800, embrassa d'abord l'état monastique. L'an 1776, il vint en Russie, où le prince Potemkin le fit élever à la dignité archiépiscopale; il se retira en 1792, dans le monastère de Saint-Daniel, à Moscou. Il a écrit en grec plusieurs ouvrages, qui, presque tous, ont été traduits en russe; les principaux sont: 1° *La Chaîne, ou Commentaire sur les premiers livres de l'Ancien Testament*; Leipzig, 1772, 2 vol. in-fol.; — 2° *Sermons*; ibid., 1766, in-4°; — 3° *Commentaire sur les Évangiles des dimanches*; Moscou, 1796, 2 vol. in-8°; — 4° *Commentaire sur les Épîtres des dimanches*; ibid., 1800, in-4°; — 5° *Réponse d'un orthodoxe touchant les schismatiques de l'Église russe et les grecs-unis*; Halle, 1775, in-8°; — 6° quatre *Sermons de vêture*; Moscou, 1809. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres écrits de Nicéphore.

V. **NICÉPHORE-BLEMMIDAS** ou **BLEMMYDAS**, moine et prêtre grec du mont Athos, vivait au XIIIe siècle. Il refusa le siége patriarcal de Constantinople; et, dans les discussions religieuses, il adopta toujours les sentiments de l'Église romaine. Parmi ses ouvrages, nous citerons: 1° deux *Livres sur la procession du Saint-Esprit*, insérés par Oderius Ragnaldus, dans ses *Annales ecclesiastici*, tom. I, et par Leo Allatius, dans ses *Orthodoxæ Græcæ Script.*, tom. I; — 2° une *Lettre* écrite après qu'il eut expulsé du temple Marchésina, maîtresse de l'empereur Jean Ducas, en grec et en latin dans Leo Allatius, *De Consensu*, tom. II. *Voy*. Possevin, *in Appar. sacr*. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*, où sont indiqués plusieurs autres écrits de Nicéphore, et J.-Alb. Fabricius, qui, dans sa *Biblioth. græca*, en donne la liste la plus complète.

VI. **NICÉPHORE CALLISTE** (*Callistus Xanthopulus*), historien ecclésiastique, mort vers l'an 1350, a composé, entre autres ouvrages: 1° une *Histoire ecclésiastique*, en 23 livres; il ne nous en reste que 18; trad. en latin; Bâle, 1553, in-fol.; Anvers, 1560; Paris, 1562, 1566, 1573; Francfort, 1588; en grec et en latin; Paris, 1630, 2 vol. in-fol.; — 2° *Abrégé de l'Écriture*, en vers iambiques; Bâle, 1536; — 3° *Catalogue des patriarches de Constantinople*; inséré dans Labbe, *Histor. Protrept. Byzant.*; Paris, 1648, et à la suite des *Épigrammes* de Th. Prodrome; Bâle, 1536, in-8°. *Voy*. Guill. Eisengrein, *in Catal. eccl. Script*. Possevin, *in Appar. sacr*. Vossius, *de Hist. græc.*, l. II, c. XXIX. Bellarmin. Sixte de Sienne. Le *Journ. des Savants*, 1675, 1676 et 1718. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **NICÉPHORE CARTOPHYLAX**, c'est-à-dire garde des archives, écrivain que l'on croit avoir vécu vers l'an 800, est auteur de quelques ouvrages qui ont été traduits en latin, et que l'on trouve dans les *Bibliothèques des Pères* et dans le *Recueil du droit grec-romain*.

VIII. **NICÉPHORE GRÉGORAS**, historien byzantin, né vers 1295 à Héraclée, en Asie Mineure, mort vers 1360, étudia, outre l'histoire et la théologie, les mathématiques et l'astronomie. Il a écrit un nombre prodigieux d'ouvrages sur l'histoire, la théologie, la philosophie, l'astronomie. Il a composé de plus des panégy-

Digitized by Google

riques et des poëmes. Fabricius, dans sa *Biblioth. Græca*, a donné la liste complète de ces publications, qui pour la plupart sont restées manuscrites. Parmi les imprimés nous citerons seulement : 1° une *Histoire de Constantinople*, depuis l'an 1204 jusqu'en 1341, en grec et en latin; Paris, 1702, 2 vol. in-fol.; édition qui a été reproduite avec beaucoup de soin et des améliorations par Schopen; Bonn, 1829-1830, 2 vol. in-8°; — 2° *Vita sancti Codrati*, traduite par Reinold Dehn dans le second volume des *Acta Sanctorum*; — 3° *Paschalium correctum*, dans l'*Uranologium* du P. Petau et dans sa *Doctrina Temporum*; tom. III. *Voy*. Bellarmin. Possevin. Boivin, *Vita Nic. Gregor.* dans son édit. Fabricius, *Biblioth. Græc.*, tom. VII. Michaud et la *Nouv. Biogr. génér.*, art. GRÉGORAS NICÉPHORE.

NICÉRON (Jean-Pierre), barnabite, né à Paris en 1685, mort l'an 1738, se livra à l'enseignement, à la prédication et à l'étude des langues. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec le catalogue raisonné de leurs ouvrages*; Paris, 1727-1745, 44 vol. in-12; trad. en allemand; 1749-1777; — 2° *La Conversion de l'Angleterre au christianisme comparée avec sa prétendue réformation*; trad. de l'anglais; ibid., 1729, in-8°; — 3° *Géogr. phys.*, ou *Hist. natur. de la terre, trad. de l'anglais de M. Woodward par Noguès, docteur en médecine, avec la réponse aux objections de M. le docteur Camerarius; plusieurs lettres écrites sur la même matière et la distribution méthodique des fossiles*, traduites de l'anglais par le P. Nicéron; Paris, 1735, in-4°. *Voy*. l'abbé Goujet, *Éloge de J.-P. Nicéron*, à la fin des *Mém. des hommes illustres*, tom. L, p. 379 et suiv. Chaufepié, *Nouv. Dict. hist. et crit.* Les *Mémoires de Trévoux*, juin 1727, p. 1031-1032. Richard et Giraud. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NICET** (Saint), en latin *Nicetius*, archevêque de Trèves. *Voy*. NICÈCE.

II. **NICET** (Saint), en latin *Nicetius*, archevêque de Lyon. *Voy*. NISIER.

III. **NICET** (Saint), en latin *Nicetius*, archevêque de Besançon, vivait du VIe au VIIe siècle. Il donna l'hospitalité à saint Colomban lorsque ce dernier, chassé des Gaules, passa à Besançon. On célèbre le 31 janvier la fête de saint Nicet, mais Bollandus a publié ses *Actes* au 8 février. *Voy*. Dunod de Charnage, *Hist. de l'Église de Besançon*, tom. I. La *Gallia Christ.*, tom. XV, col. 12. L'abbé Richard, *Hist. des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NICÉTAS** (Saint), martyr goth, né sur les bords du Danube, mort en 372, fut converti par Théophile, évêque métropolitain des Scythes, des Sarmates et des Goths. Il périt sous Athanaric, roi des Goths, pour n'avoir pas voulu adorer l'idole que ce prince barbare avait fait promener sur un chariot à travers la ville. Avec lui souffrirent deux prêtres, *Barthus* et *Verca*, un solitaire nommé *Arpila* et vingt-trois autres personnes. Les Grecs et les Latins célèbrent le 15 septembre la fête de saint Nicétas. *Voy*. Bollandus, 15 septembre. Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. VI, ch. XXXVII. D. Thierry Ruinart, *Acta primorum martyrum*. Richard et Giraud. Drouet de Maupertuy, *Les Véritables Actes des martyrs* (Paris, 1732, 2 vol. in-12), tom. II; *Remarques*, p. 383. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NICÉTAS** (Saint), apôtre des Daces, né à à Romatiane ou Rémésiane (*Remetianiensis* ou *Romatianum civitas*), en Mysie, vers l'an 341, mort vers 414, devint évêque de sa ville natale, assista en 391 au concile de Capoue, et fit de nombreuses missions au delà du Danube afin d'y faire briller la lumière de l'Évangile. Saint Paulin, qui a composé en son honneur des vers pleins d'affection et de respect, lui donne la qualité de très-savant (*doctissimus*). Gennade dit que Nicétas a composé divers ouvrages qui lui ont fait donner rang parmi les saints Pères et les auteurs ecclésiastiques; il nomme, entre autres : 1° un *Traité pour l'instruction de ceux qui se préparaient au baptême*; — 2° un *Traité pour aider à relever une vierge qui était tombée dans le péché*. On honore sa mémoire le 22 juin, quoique son nom figure au Martyrologe romain à la date du 7 janvier. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 306. Richard et Giraud.

III. **NICÉTAS** ou **NICÈTE** (Saint), abbé, né à Césarée, mort à Constantinople le 3 avril 824, s'appliqua à l'étude des saintes Écritures, et se retira dans le monastère des Arémètes de Médice, fondé sur le mont Olympe, en Bithynie, par saint Nicéphore, qui en était supérieur. Il fut ordonné prêtre, et devint abbé de ce monastère à la mort de son fondateur. Exilé par Léon l'Arménien, qui n'avait pu lui faire adopter les erreurs des iconoclastes, il fut rappelé, et, sur son refus d'obéir aux ordres de l'empereur, il eut à souffrir les plus cruelles persécutions. Ces hérétiques, désespérant de le gagner à leur cause, réussirent à le tromper; mais Nicétas, découvrant la fraude dont on avait usé à son égard, se rétracta immédiatement. Déporté dans l'île de Sainte-Glycérie, située aux extrémités de la Propontide, il recouvra sa liberté sous Michel le Bègue. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 3 avril. *Voy*. Surius, *Vitæ Sanctorum*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **NICÉTAS**, moine de Constantinople vers l'an 1120, a écrit pour le concile de Chalcédoine contre un prince d'Arménie. *Voy*. Leo Allatius, *De Eccl. Occid. et Orient. consens.*

V. **NICÉTAS**, archevêque de Thessalonique, qui vivait vers l'an 1200, avait d'abord été bibliothécaire de l'Église de Constantinople. Il se montra assez favorable aux Latins. Il avait composé : un *Traité de la procession du Saint-Esprit*, contre celui d'Hugues Etherianus; on en trouve des fragments dans Leo Allatius; — 2° *Réponse aux demandes du moine Basile*; elle a été insérée dans Leunclavius, *Droit grec-romain*. *Voy*. Leo Allatius, *De Eccles. Occid. et Orient. Consensu.*

VI. **NICÉTAS ACOMINAT**. *Voy*. ACOMINAT, n° II.

VII. **NICÉTAS DAVID**. *Voy*. DAVID, n° XXII.

VIII. **NICÉTAS PECTORATUS**, moine du monastère de Stude, vivait au XIe siècle. Il prit le parti de Michel Cerularius contre les Latins, et composa un traité qui fut réfuté par le cardinal Humbert, légat du Saint-Siége en Grèce. On l'admit à la communion de l'Église romaine après qu'il eut rétracté son ouvrage. Il avait composé encore d'autres ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Traité de l'âme*, dont on trouve un fragment dans Leo Allatius; — 2° *Hymne en l'honneur de saint Nicolas*. *Voy*. Leo Allatius.

IX. **NICÉTAS SERRON**, évêque d'Héraclée dans le XIe siècle, avait été d'abord diacre de l'église de Constantinople. On a de lui : *Commentaires* sur une partie des œuvres de saint Grégoire de Nazianze; on les trouve en latin parmi les ouvrages de ce Père. On lui attribue : 1° une *Chaîne des Pères grecs sur le livre de Job*, en grec et en latin; Londres, 1637, in-fol.;

Digitized by Google

mais plusieurs auteurs la lui contestent ; — 2° une *Chaîne sur les Psaumes* et une sur le *Cantique des cantiques;* Bâle, 1552.

NICÈTE (Saint), abbé. *Voy.* NICÉTAS, n° III.

NICHES. Le prophète Amos dit que les Israélites, dans leur voyage du désert, ont porté la tente ou le pavillon de leur dieu Moloch, l'image de leurs idoles, l'astre de leur dieu; saint Étienne, comme on le voit dans les Actes des apôtres, leur adresse le même reproche. D'après cela, on conjecture que Moloch et les autres divinités païennes étaient portées dans des niches, sur les épaules des hommes ou dans des chariots couverts; car c'était l'usage des païens de mener leurs dieux en procession ou dans les marches publiques. *Voy.* Amos, v, 25, 26. Actes, VII, 43. Clém. Alex., *Strom.*, l. V, Philon de Biblos, dans Euseb., *Præparat.*, l. I. Sulpit. Sever., *De Vita S. Martini.* Herodot., *Hist.*, l. IV. Macrob., *Saturnal. dier.*, l. I. Tacit., *De Moribus German.* D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible,* rapporte les passages des auteurs que nous venons de citer, et ceux de plusieurs autres.

NICHILIANISTES (*Nichilianistæ*), hérétiques, selon Gauthier de Saint-Victor, qui niaient que Jésus-Christ comme homme fût quelque chose, et dont le chef était Pierre Abailard, qui prétendait que Jésus-Chrit *en tant qu'homme n'était rien* (*erat nihil*). *Voy.* Gauthier de Saint-Victor, *Des Quatre Labyrinthes de la France*, *Abailard*, *Gilbert de la Porée*, *Pierre Lombard et Pierre de Poitiers;* il y accuse ces quatre écrivains d'erreur sur la Trinité et l'Incarnation. *Compar.* Du Cange, *Glossar.*, ad voc. NIHILIANISTÆ.

NICHISOLA (Jérôme-Michel), évêque de Theano, né à Vérone, mort en 1566, entra d'abord chez les dominicains. Promu à l'épiscopat en 1557, il assista aux sessions du concile de Trente, qui se tinrent sous le pontificat de Pie IV. On a de lui : 1° *De Laudibus B. Virginis;* — 2° *Directorium synodi in sua ecclesia habendæ. Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 195.

NICHOLS (William), anglican, né à Donnington, dans le comté de Buckingham, en 1664, mort à Londres l'an 1712, se fit recevoir docteur en théologie à Oxford, et devint chapelain de Ralph, comte de Montague, puis recteur de Selsey, dans le comté de Sussex. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *The Religion of a prince, shewing that the precepts of the holy Scriptures are the best maxims of government;* Londres, 1704, in-8°; — 2° *The Duty of inferiors towards their superiors, in V discourses*; ibid., 1701, in-8°; — 3° *A Conference with a theist in V parts;* ibid., 1703, in-8°; 3° édit., augm.; 1723, 2 vol. in-8°; — 4° *Practical Essay on the contempt of the world;* ibid., 1694, 1704, in-12; — 5° une traduction de l'*Introd. à la Vie dévote par saint François de Sales. Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NICIA. *Voy.* NICIAS.

NICIAS, moine du VI° siècle, a composé : 1° un ouvrage contre sept articles que le philosophe Philoponus avait avancés dans son traité intitulé : *L'Arbitre* ou *le Juge;* — 2° un *Traité* contre Sévère; — 3° deux *Livres* contre les païens. *Voy.* Photius, *Cod.*, 50.

NICIAS ou **NICIUM, NICIUS**, ville épisc. de la première Égypte, au patriarcat d'Alexandrie, sur le bord oriental du fleuve Agathodémon, érigée en évêché au V° siècle. On en connaît huit évêques, dont le premier, Héraclide, fut ordonné par Mélèce, schismatique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 523. De Commanville, *Ire Table alphabét.*

I. **NICODÈME**, disciple de Jésus-Christ, était Juif de nation, et appartenait à la secte des pharisiens. L'Évangile le nomme *prince des Juifs*, et Jésus-Christ l'appelle *maître en Israël.* Nicodème vint pendant la nuit trouver Notre-Seigneur, afin d'apprendre de lui la voie du salut. Il défendit Jésus contre les pharisiens, et, avec Joseph d'Arimathie, il rendit les derniers devoirs au corps sacré du Sauveur. Nicodème reçut le baptême des disciples de Jésus; mais on ne sait si ce fut avant ou après la Passion. Les Juifs le déposèrent alors de la dignité de sénateur, et l'expulsèrent de Jérusalem. Gamaliel, son oncle, le reçut dans sa maison de campagne, et l'enterra avec saint Étienne. L'Évangile apocryphe qui porte son nom est plein d'erreurs et de faussetés; il a été composé par les manichéens. L'Église célèbre le 3 août l'invention de son corps. *Voy.* Jean, III. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **NICODÈME** (Adam-Burchard **SELLY**, en religion), de l'Ordre de Saint-Basile, né en Danemark, mort à Saint-Pétersbourg l'an 1746, était luthérien de naissance. L'an 1722 il vint en Russie, professa la langue latine, et l'an 1744 embrassa la religion de ce pays. On a de lui : 1° *Schediasma litterarium de scriptoribus qui historiam politico ecclesiasticam Rossiæ scriptis illustrarunt;* Revel, 1736; trad. en russe; 1815; — 2° *De Rossorum Hierarchia;* 5 vol.; trad. en russe, et insérée dans l'*Histoire de la hiérarchie russe*, tom. I. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NICOLAÏ** (*Alfonso*). *Voy.* NICCOLAÏ.

II. **NICOLAÏ** (Christophe-Frédéric), protestant, littérateur, né à Berlin en 1733, mort l'an 1811, étudia les langues, la philosophie, l'histoire et les mathématiques. Il a laissé en allemand un grand nombre d'ouvrages dans lesquels il montre une indépendance d'esprit qui va souvent jusqu'à l'excès. Il juge sévèrement et même avec injustice les institutions catholiques. Dans la *Bibliothèque allemande universelle* il n'attaque pas de front le christianisme, mais il le mine sourdement. Nous ne citerons de lui qu'une dissertation d'un mérite d'ailleurs assez médiocre, et intitulée : *Essais sur les accusations portées contre l'Ordre des Templiers et sur ses mystères, avec quelques observations sur l'origine de la franc-maçonnerie;* Berlin, 1782, 2 vol. in-8°; 1783; trad. en français; Amsterdam, 1782, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, où Nicolaï est justement apprécié au point de vue religieux. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne une longue liste, quoique incomplète, des écrits de Nicolaï.

III. **NICOLAÏ** (Érasme), évêque de Vesteras, en Suède, mort en 1580, fut du nombre des théologiens suédois qui se prêtèrent aux vues de Jean III, fils de Gustave Vasa, pour le rétablissement de la religion catholique en Suède; et il fut installé dans son diocèse suivant le rit romain. Sa carrière épiscopale fut très-orageuse, et il mourut peu regretté. On a de lui : *Paideion Mathêma, seu brevis ratio discendi theologiam;* Wittemberg, 1561. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

IV. **NICOLAÏ** (François), évêque de Capaccio, dans le royaume de Naples, a publié une dissertation sous le titre de : *Dissertatio historico-canonica de episcopo visitatore, seu de antiquo regimine Ecclesiæ vacantis ad intelligentiam verborum in registro epistolarum S. Gregorii Magni :* Visitator accedas. *Autore Franc. Nicolaï*

Digitized by Google

episcopo Caputaquensi; Rome, 1710, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710, p. 608.

V. **NICOLAÏ** (Jean), dominicain, né à Monza, près de Stenay, au diocèse de Verdun, en 1594, mort à Paris l'an 1673, se fit recevoir docteur en théologie, et professa cette science pendant vingt ans dans une maison de son Ordre, dont il fut nommé prieur en 1661. Il est auteur d'un certain nombre d'écrits, parmi lesquels : 1° *Judicium seu censorium suffragium de propositione Antonii Arnaldi : Defuit gratia Petro*; Paris, 1656, in-4°; ouvrage publié en français sous ce titre : *Avis délibératif*; 1656; — 2° *S. Thomæ Aquinatis Expositio continua super quatuor Evangelistas*, etc.; Paris, 1657, in-fol.; Lyon, 1670, in-fol.; — 3° *S. Thomæ Aquinatis præclarissima Commentaria in IV libr. sententiarum P. Lombardi*, avec des notes; Paris, 1659, 4 vol. in-fol.; — 4° *S. Thomæ Aquinatis Commentarius posterior super libros Sententiarum*, etc.; ibid., 1660, in-fol.; — 5° *S. Th. Aquinatis quodlibetales Quæstiones*, etc.; ibid., 1660, in-fol.; — 6° *Summa theologica S. Th. Aquinatis accuratius recognita*, etc., avec des notes; ibid., 1663, in-fol.; Lyon, 1685 et 1686; — 7° *De Jejunii christiani et christianæ abstinentiæ vero ac legitimo Ritu Dissertatio*, etc.; Paris, 1667 et 1775, in-12; — 8° *De Baptismi antiquo Usu ab Ecclesia instituto*, etc.; ibid., 1667, in-12; — 9° *In Catenam auream S. Thomæ ac P. Nicolai editionem novam apologetica Præfatio*; ibid., 1668; — 10° une édition de la *Théologie latine* de Rainier de Pise, avec des corrections et des suppléments; Lyon, 1655, 1670, 3 vol. in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 647. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIV. Richard et Giraud, qui donnent la liste des autres ouvrages de Nicolaï. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **NICOLAÏ** ou **NICOLAS** (Jean), antiquaire allemand, né à Ilm, en Saxe, l'an 1665, mort en 1708, fut nommé professeur d'antiquités à Tubingue en 1702. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Demonstratio qua probatur gentilium theologiam, deos, sacrificia ex fonte Scripturæ originem traxisse*; Helmstædt, 1681, in-8°; ouvrage condamné par la S. Congrégation de l'*Index* (decr. 14 aprilis 1682); — 2° *De Nimbis antiquorum imaginibus deorum, imperatorum olim et nunc Christi, Apostolorum et Mariæ capitis adpictis*; Iéna, 1699, in-12; — 3° *Sagan, seu vicarius Pontificis perpetuus, non datur in Scriptura, sed rabbinorum figmentum est*; ibid., 1699, in-4°; — 4° *De Juramentis Hebræorum, Græcorum, Romanorum aliorumque populorum*; Francfort, 1700, in-12; — 5° *Antiquitates ecclesiasticæ in quibus mores christianorum veterum ostenduntur*; Tubingue, 1705, in-12; — 6° *De Sepulchris Hebræorum*; Leyde, 1706, in-4°; — *De Mose Alpha dicto*; ibid., 1704, in-12; ouvrage dans lequel, comme le remarquent judicieusement Richard et Giraud, l'auteur réfute une ancienne calomnie des gentils contre Moïse, qu'ils appelaient *Alpha*, par une allusion maligne au mot grec *alphô*, qui signifie *lèpre* ou *gale*, faisant entendre que Moïse avait été lépreux; calomnie fort ancienne, puisque Justin, Tacite, Diodore de Sicile, Manéthon, Chærémon, Lysimachus, Apion, ont prétendu que Moïse et les Israélites n'étaient sortis de l'Égypte que parce qu'on les en avait chassés comme affectés de la lèpre et d'autres maladies sales et contagieuses; — 8° *De Luctu christianorum, seu de ritibus ad sepulturam pertinentibus*; ibid., 1739; — 9° *Adnotationes ad libellum D. de Fleury : De Moribus Patriarcharum*; ibid., 1740, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1708. Sax, *Onomasticon*, tom. V, p. 270. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des écrits de Nicolaï.

VII. **NICOLAÏ** (Jean-Frédéric), protestant, orientaliste, né à Querfurt, dans la haute Saxe, vers l'an 1639, mort en 1683, professa pendant quelque temps à l'université d'Iéna, puis devint pasteur de Lunebourg, et ensuite surintendant à Lauenbourg. Il a publié : 1° *De Litteris Hebræorum, Græcorum et Latinorum quibusdam mnemonicis*; Iéna, 1670, in-4°; — 2° *Hodegeticum orientale harmonicum quod complectitur lexicon linguarum ebraicæ, chaldaicæ, syriacæ, arabicæ, æthiopicæ et persicæ*; ibid., 1670, in-4°; — 3° *Fasciculus florum philosophicorum*; ibid., 1671. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **NICOLAÏ** (Laurent), jésuite, né en Norwége, mort à Wilna en 1622, professa la théologie dans le collége de Stockholm, et fut envoyé de Rome en Suède afin de travailler au rétablissement de l'orthodoxie dans ce royaume. Il a donné une savante *Apologie* pour la foi catholique, contre les écrits de deux luthériens. *Voy.* Maimbourg, *Hist. du luthéranisme.*

IX. **NICOLAÏ** (Philippe), luthérien, né à Hengershausen, dans le Landgraviat de Hesse, en 1556, mort l'an 1608, exerça les fonctions de pasteur à Hambourg. Il s'est fait remarquer par une sorte de fureur fanatique contre les catholiques et les calvinistes. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages de controverse religieuse, parmi lesquels on distingue surtout deux libelles dont la grossièreté égale la violence. Le soin avec lequel les amis de l'honnêteté publique les ont supprimés les a rendus rares, surtout le premier. Ces libelles sont : 1° *De Duobus Antichristis, Mahumete et pontifice romano*; Marpurg, 1590, in-8°; — 2° *De Antichristo romano perditionis filio conflictus*; Rostock, 1609, in-8°. Les *Œuvres complètes* de Nicolaï ont paru à Hambourg, 1717, 6 vol. in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NICOLAÏTES**, nom d'une des plus anciennes sectes d'hérétiques. Dieu dit dans l'Apocalypse que *les actions des Nicolaïtes lui sont odieuses : Facta Nicolaitarum, quæ et ego odi.* Ces hérétiques sont ainsi nommés de Nicolas, un des sept premiers diacres de l'église de Jérusalem. Cependant on ne sait au juste si ce Nicolas est l'auteur et le chef de la secte des Nicolaïtes. Saint Irénée, saint Épiphane, Tertullien et saint Jérôme le pensent; mais Clément d'Alexandrie, qui témoigne beaucoup d'estime pour Nicolas, dit qu'on a pris trop à la lettre une parole que ce diacre prononça sans réflexion. Cet auteur rapporte que Nicolas ayant une femme dont on le disait jaloux, la fit venir en présence de l'assemblée, et permit de l'épouser à quiconque la voudrait; il n'avait pas réellement l'intention de la donner en mariage à personne; mais il voulait seulement confondre ceux qui l'accusaient de jalousie. Quelques débauchés ayant saisi ce prétexte pour mépriser les règles du mariage, formèrent une hérésie à laquelle ils donnèrent le nom de Nicolas. Cette hérésie consistait seulement dans une conduite peu réglée. Plus tard il y eut de nouveaux Nicolaïtes, qui : 1° niaient la divinité de Jésus-Christ par l'union hypostatique, et disaient que Dieu avait seulement habité en lui; 2° prétendaient que les plus illégitimes voluptés du corps étaient bonnes et saintes; 3° reconnaissaient plusieurs espèces de puissances ou de divinités, et les honoraient par les actions les plus infâmes;

Digitized by Google

aussi les appelait-on *Barborites* ou *Bourbeux*, c'est-à-dire sales et obscènes; ce qui n'empêcha pas ces hérétiques de prendre le nom de *Gnostiques* et de *Phibionistes*, qui signifie *savants et fermes dans les sciences*. Ils se divisèrent en d'autres sectes qui furent appelées *Stratiotiques* et *Lévitiques*. Au XIe siècle, l'hérésie des Nicolaïtes fut renouvelée par l'incontinence de quelques clercs qui voulurent se marier; mais le cardinal Pierre Damien contribua puissamment à l'extirper. *Voy.* Apocal., II, 6, 15. Ignat., *Epist. ad Trallens. et ad Philadelph.* Iren., *Advers. hæres.*, l. I, c. XXVII, et l. III, c. II. Clément d'Alex., *Stromat.*, l. III. Eusèbe, *Hist.*, l. III. S. Epiphan., *Hæres.* 25. Théodoret, *Hæret. Fab.*, l. III. Baronius, ad ann. 68, 1059 et seq. Richard et Giraud. Pluquet, *Diction. des hérésies*. D. Massuet, *Dissertations sur saint Irénée*, p. 66-67. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les erreurs de Cocceius, d'Hoffman, de Witringa et de plusieurs autres critiques protestants sur les *Nicolaïtes*.

II. **NICOLAÏTES**, partisans d'Henri Nicolas. *Voy.* NICOLAS, n° XXII.

'**NICOLAS.** Ce nom étant commun à un grand nombre d'homonymes divers, nous avons placé d'abord un personnage mentionné dans la Bible, puis les papes, ensuite les saints, soit hommes, soit lieux, après, les bienheureux, enfin le reste des homonymes qui n'appartiennent à aucune de ces catégories.

I. **NICOLAS**, prosélyte d'Antioche qui, de païen s'étant fait juif, embrassa ensuite la religion chrétienne, et fut, comme on le lit dans les Actes des Apôtres, choisi pour être un des premiers sept diacres de l'église de Jérusalem. La mémoire de ce diacre a été obscurcie par l'accusation intentée contre lui d'être l'auteur de la secte des *Nicolaïtes*, ou du moins d'y avoir donné occasion. *Voy.* Actes, VI, 5. Feller, *Biogr. univers. Compar.* NICOLAÏTES, n° I.

II. **NICOLAS Ier** (Saint), surnommé *le Grand*, pape, né à Rome, mort en 867, succéda à Benoît III l'an 858. Il sut, par sa science et son habileté, démêler les affaires les plus difficiles, soutenir les intérêts de la religion et défendre avec fermeté les droits de l'Église. Il maintint en faveur de saint Anschaire l'union des églises de Brême et de Hambourg, confirma la doctrine catholique au sujet de la grâce et du libre arbitre, envoya des légats à Constantinople pour examiner l'affaire de saint Ignace, patriarche de cette ville, déposa l'usurpateur Photius dans le concile tenu à Rome en 863, excommunia Lothaire, roi de Lorraine, s'éleva avec force contre quelques hérétiques qui renouvelaient les erreurs des Théopaschites, travailla à la conversion des Bulgares, et assembla plusieurs synodes pour la réforme des mœurs. Il nous reste de Nicolas Ier des *Lettres*, qui ont été insérées dans les éditions des *Conciles*. Adrien II lui succéda. *Voy.* Anastase le Biblioth., *In Vita Nicolai I.* Muratori, *Scriptor. rerum Ital.*, tom. III, par. II. Hardouin, tom. V. Mansi, *Supplem. Collect. Concil.*, tom. XV. Baronius, *Annal.*, ad ann. 861, 863. Platina, *In Vitas summorum pontificum opus*. Duchesne, *Hist. des papes*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 160. *Voy.* encore Richard et Giraud. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.*, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qu'on peut consulter pour les papes suivants.

III. **NICOLAS II**, pape, né au château de Chevron, en Savoie, mort à Florence en 1061, se nommait Gérard de Bourgogne. D'abord évêque de Florence, il succéda à Étienne IX en 1058, et, dans un concile assemblé à Sutri, il déposa l'anti-pape Benoît X. L'an 1059, il célébra à Rome un concile dans lequel Bérenger rétracta ses erreurs. On y fit aussi de sages règlements pour prévenir les troubles qui pourraient survenir à l'élection des papes. Alexandre II lui succéda. Il nous reste de Nicolas II; 1° neuf *Lettres*, que l'on trouve dans Labbe, *Collection des Conciles*, tom. IX, p. 1092-1097; — 2° *Recueil de canons ou d'ordonnances*, daté de l'an 1060, qui a été inséré dans les *Mélanges*, tom. VIII. Le *Décret* de Nicolas II *sur l'élection des papes* a été publié dans G. d'Eckhard, *Corpus historiæ medii ævi*, tom. III. On a publié : *Epistolæ Stephani IX, Nicolai II et Alexandri II, pontificum romanorum, ad Gervasium, Remensem archiepiscopum*, etc.; Paris, 1610, in-8°. *Voy.* Baronius, *Annal.*, ad ann. 962, n. 3, seq.; ad ann. 1059, n. 72, seq. Hardouin, tom. VI. Muratori, *Scriptores rerum Ital.*, tom. II, par. II, et tom. III, par. I. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XX, p. 417 et suiv.

IV. **NICOLAS III**, pape, né à Rome, mort d'apoplexie à Surien, près de Viterbe, en 1280, se nommait *Jean-Gaëtan Orsini*; il était cardinal-diacre et inquisiteur de la foi. Il succéda à Jean XXI en 1277, et se distingua par sa science, sa prudence et sa gravité. Plein de zèle pour la conversion des païens et le retour des schismatiques, il envoya à cet effet des missionnaires en Tartarie, puis des légats à Michel VIII, empereur d'Orient. Il obligea Charles d'Anjou, roi de Sicile, à renoncer au vicariat impérial de Toscane, parce que ce titre ne lui avait été conféré par le Saint-Siége que pendant l'interrègne, qui n'existait plus, l'empereur Rodolphe ayant été reconnu chef de l'empire romain. Il l'obligea à renoncer aussi à la dignité de gouverneur de Rome, que le pape Clément IV lui avait donnée pour dix ans, terme qui était échu. Nicolas, par une nouvelle constitution, déclara qu'à l'avenir aucun prince étranger ne serait revêtu de cette dignité. Dès ce moment les habitants de Rome le proclamèrent lui-même gouverneur; mais il en fit remplir la charge en son nom par ses parents. Nicolas eut Martin IV pour successeur. On lui attribue un traité intitulé *De Electione dignitatum*. *Voy.* Platina et Duchesne, *Vie de Nicolas III*. Sponde. Bzovius. Raynaldi.

V. **NICOLAS IV**, pape, né à Ascoli, dans la Marche d'Ancône, mort en 1292, se nommait Jérôme d'Ascoli, appartenait à l'Ordre de Saint-François, et était cardinal-évêque de Palestrine lorsqu'il succéda à Honoré IV, en 1288. Savant philosophe, bon théologien et habile politique, il gouverna l'Église avec sagesse, apaisa les querelles qui troublaient ses États, pacifia les rois de Sicile et d'Aragon, ainsi que quelques autres princes, et mit tout en œuvre pour convertir les infidèles et recouvrer la Terre-Sainte. Ses *Lettres* ont été publiées par Bzovius et Wading. On lui attribue des *Commentaires sur l'Écriture sainte et sur le Maître des Sentences*. On a imprimé séparément : *Bulla Nicolai papæ IV ad Cluniacenses monachos*, dans *Bullæ tres romanorum Pontificum pro reformatione et observantia regulari monachorum Ord. S. Benedicti abbatis*; Paris, 1616, in-8°. Célestin V lui succéda. *Voy.* Bzovius. Sponde. Raynaldi. Wading, *Annal. Minor.*

VI. **NICOLAS V**, pape, né à Pise en 1398, mort l'an 1455, s'appelait *Thomas Parentucelli* ou *Thomas de Sarzane*, parce que son père avait longtemps habité cette ville. Il était cardinal de Sainte-Suzanne et évêque de Bologne lorsqu'il succéda à Eugène IV, en 1447. Il rendit la paix

Digitized by Google

à l'Église en déterminant l'anti-pape Félix V à renoncer à la papauté et en recevant à la communion le célèbre cardinal d'Arles, que son prédécesseur avait déposé. Dans le jubilé de l'an 1450, il canonisa saint Bernardin de Sienne, et, deux ans après, il couronna à Rome l'empereur Frédéric IV, avec son épouse Éléonore de Portugal. Doux, libéral, pacifique, bienfaisant, protecteur des savants et savant lui-même, il montra toujours le plus grand zèle pour la gloire de la religion, le bien du peuple et la prospérité des lettres. Calixte III lui succéda. *Voy.* Sponde. Raynaldi. Duchesne. D. Georgi, *Vie de Nicolas V*, en latin; Rome, 1742, in-4°.

VII. **NICOLAS V**, anti-pape. *Voy.* Jean, n° XXVII.

VIII. **NICOLAS** (Saint), évêque de Myre, en Lycie, vivait au IVe siècle. On pense communément qu'il assista au concile de Nicée en 325, et que son corps fut transporté à Bari, en Italie, au XIe siècle, puis dans un bourg de Lorraine appelé *Saint-Nicolas-du-Port*, lieu célèbre par le concours annuel des pèlerins. Les Actes de saint Nicolas ont été publiés par M. Falconi, archevêque de Sainte-Séverine, sous ce titre : *S. Confessoris, pontificis, et celeberrimi thaumaturgi Nicolai Acta primigenia, nuper detecta et eruta ex unico et veteri codice membraneo Vaticano, per Nicolaum Carminium Falconium, ab eodem latine reddita, et cum recentioribus aliis sancti Nicolai actis græco-latine, cum suis notis, edita;* Naples, 1751, in-fol. Mais d'après ces Actes, saint Nicolas serait un archimandrite, qui devint évêque de Pinara, en Lycie, et qui mourut au VIe siècle. *Voy.* Richard et Giraud.

IX. **NICOLAS** (Saint), studite ou archimandrite du monastère de Stude, né à Canée, en Candie, vers l'an 793, mort le 4 avril 868, fut élevé à Constantinople, dans le monastère de Stude, gouverné par saint Théodose Studite, qui l'éleva au sacerdoce malgré sa résistance. Nicolas convertit son frère Tite, et voulut être le compagnon de captivité et d'exil de saint Théodose, qui était cruellement persécuté par l'empereur Léon l'Arménien, fauteur de l'hérésie des iconoclastes. Rappelés de leur exil à la mort de ce prince, Nicolas et Théodose vécurent ensemble dans la solitude; mais les religieux du monastère de Stude ayant perdu leur supérieur, obligèrent Nicolas à se charger de leur conduite. Il se retira de nouveau dans la solitude trois ans après; mais il eut à souffrir une nouvelle persécution sous l'empereur Michel III, parce qu'il avait refusé de communiquer avec le fameux Photius, intrus sur le siége de Constantinople. Rendu à la liberté par la mort de l'empereur, il reprit le gouvernement de son monastère, à la sollicitation du saint patriarche Ignace. L'Église célèbre sa fête le 4 avril. *Voy.* Bollandus. Baronius, *Annales,* depuis l'an 814. Richard et Giraud.

X. **NICOLAS** (Saint), un des Frères-Mineurs martyrs, et compagnon de saint Daniel. *Voy.* Daniel, n° VI.

XI. **NICOLAS DE TOLENTIN** (Saint), ermite de Saint-Augustin, né à Saint-Ange, près de Fermo, dans la marche d'Ancône, vers l'an 1239, mort le 10 septembre, vers 1306, montra dès sa jeunesse une grande inclination à la vertu. Nommé chanoine de Saint-Sauveur dans son pays, il voulut mener une vie plus retirée et plus sainte encore; aussi entra-t-il bientôt chez les Ermites de Saint-Augustin, où il édifia ses frères par la sainteté de sa vie. Ses supérieurs le firent changer souvent de maisons, afin de mettre sous les yeux de tous les religieux un si rare exemple de vertu, et ils fixèrent définitivement sa demeure à Tolentin, ville dont saint Nicolas a pris son surnom. Il y termina ses jours dans les sentiments de la pénitence et de la plus tendre dévotion. Il fut canonisé sous le pape Eugène IV, et l'Église honore sa mémoire le 10 septembre. *Voy.* Surius, *Vitæ Sanctorum.* Richard et Giraud.

XII. **NICOLAS-AUX-BOIS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Nicolaus in Bosco,* abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît et de la congrégation de Saint-Maur située en Picardie, dans les bois de Couci, entre Laon et la Fère; on rapporte sa fondation à la fin du XIe siècle.

XIII. **NICOLAS-DES-PREZ (SAINT-)**, en latin *Sanctus Nicolaus a Pratis*, abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans la ville de Verdun. Elle fut fondée, en 1219, par Jean d'Apremont, évêque de Verdun, qui y fit venir des chanoines de Saint-Victor de Paris, et leur donna un terrain nommé le Pré-l'Évêque, et qui était situé hors des murs de la ville. Ce fut d'abord un simple prieuré; mais, en 1252, on l'érigea en abbaye. Elle était unie à la congrégation de Saint-Sauveur. *Voy.* l'*Hist. de Lorraine.*

XIV. **NICOLAS-LEZ-ANGERS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Nicolaus Andegavensis,* abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la ville d'Angers. Fondée au XIe siècle par Foulques Nerra, comte d'Anjou, elle fut unie dans la suite à la congrégation de Saint-Maur.

XV. **NICOLAS** (Le bienheureux), surnommé en latin *de Rupe*, anachorète, né en Suisse, dans le canton d'Unterwald, en 1417, mort le 21 mars 1487, montra dès son enfance les plus heureuses dispositions. Il éleva ses dix enfants dans la plus grande crainte de Dieu; et ayant pris deux fois les armes pour la défense de sa patrie, il sut, par son exemple et ses exhortations, retenir tous les soldats dans les bornes d'une juste modération et d'une honnête discipline. Plus tard il se retira dans une solitude où il vécut dans d'incroyables austérités, et il acquit une telle réputation de sainteté qu'on accourait en foule pour entendre ses instructions. Dieu l'honora du don des miracles avant et après sa mort. Les continuateurs de Bollandus mettent sa fête au 22 mars. *Voy.* Richard et Giraud.

XVI. **NICOLAS DE LONGOBARDI** (Le bienheureux), frère laïque dans l'Ordre des Minimes, né le 6 janvier 1649, mort le 12 février 1709, reçut de ses parents une instruction solidement chrétienne. Aussi, dès sa première enfance, il donna des marques de la plus tendre piété. En cultivant la terre avec ses parents, il sanctifiait son travail par la prière et la méditation, jeûnant au pain et à l'eau tous les vendredis et tous les samedis. Mais désirant s'unir plus étroitement à Dieu, il entra comme frère laïque chez les Minimes institués par saint François de Paule dans la Calabre Citérieure. Après avoir passé quelques années dans ce couvent, où il édifia tous ses frères par sa piété, son humilité, son obéissance et ses austérités, il se retira à Rome avec la permission de ses supérieurs. Pendant son séjour dans cette ville, il fit le voyage de Lorette, et il revint de ce sanctuaire vénéré avec un surcroit de ferveur admirable. Depuis ce moment il mena une vie semblable à celle des anges. Toujours absorbé dans la prière, il en rapportait les plus intimes communications dont Dieu favorise les âmes privilégiées; il avait même reçu le don des miracles. Il jeûnait rigoureusement, et châtiait sa chair par toute sorte d'austérités. Souvent affligé de cruelles

Digitized by Google

maladies, il les supportait avec une patience et une résignation qui édifiaient. Aussi vit-il arriver la mort avec la paix et le calme du juste. Nicolas fut déclaré bienheureux par le pape Pie VI le 12 septembre 1786. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 6-7.

XVII. **NICOLAS FATTORE** (Le bienheureux), Frère Mineur de l'Observance, né le 29 juin 1520 à Valence en Espagne, où son père, Syracusain, habitait depuis quelque temps, mort dans la même ville, au couvent de Jésus, le 23 décembre 1583, se montra dès son enfance d'une piété et d'une gravité ordinairement inconnues à cet âge. Il jeûnait régulièrement trois jours par semaine, et ses austérités augmentèrent toujours avec l'âge. Il se distingua surtout par son amour pour les pauvres et les malades, qu'il assistait selon ses moyens, se privant même souvent de sa nourriture pour eux. Son père ayant voulu le placer dans le commerce, et lui ayant proposé un mariage avantageux, il le refusa respectueusement, et pria son père de disposer en faveur des pauvres d'une partie considérable de la somme qu'il avait destinée pour l'établir. En 1537 il entra au couvent des Observantins de Valence, y fit son noviciat, reçut les ordres sacrés, et il se livra ensuite à la prédication avec un grand succès. Plus tard il fut appelé à Madrid pour y diriger les religieuses déchaussées nommées *Reales*. Il recueillit dans ce nouveau ministère les éloges les plus mérités. Mais, quelles que fussent ses occupations extérieures, il était toujours uni à Dieu par la prière et la méditation, ce qui lui valut des faveurs extraordinaires et surnaturelles. Il revint à Valence, où il mourut. Quand il se vit près de sa fin, il s'occupa du lieu de sa sépulture, et, par un sentiment d'humilité, il demanda à être enterré dans une étable. La grande réputation de sainteté dont il avait joui pendant sa vie ne diminua pas après sa mort; car le roi d'Espagne Philippe II, les magistrats et le peuple de Valence présentèrent en 1506 une supplique au pape Sixte V pour obtenir sa canonisation; Pie VI le mit au nombre des bienheureux le 26 août 1786. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 5-6.

XVIII. **NICOLAS**, évêque de Modon, dans le Péloponèse, vivait au XIe siècle, et était un des hommes les plus distingués de son temps. Il a laissé : 1° *Libellus de corpore et sanguine Christi*, inséré en grec et en latin dans la *Bibliotheca Patrum* de du Duc; 1624, in-fol.; — 2° *Réfutation de l'Institution théologique de Proclus le Platonicien*, en grec, édit. Wœmel; Francfort, 1825. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XIX. **NICOLAS**, évêque de Métone dans le XIIe siècle, a composé : 1° un *Traité de l'Eucharistie*, qui se trouve dans les *Bibliothèques des Pères;* — 2° trois *Traités de la Procession du Saint-Esprit*, contre les Latins; ils sont restés manuscrits dans la bibliothèque Vaticane.

XX. **NICOLAS**, capucin, né à Dijon, mort à Lyon en 1694, remplit dans son Ordre les fonctions de définiteur et de provincial. Il a laissé : 1° un *Avent* intitulé : *Pharaon réprouvé*, etc.; 1683, in-4°; — 2° *Octave du Saint-Sacrement;* 1688, in-8°; — 3° *Octave de l'Ascension de Notre-Seigneur;* 1687, in-8°; — 4° *Sur les Évangiles du carême;* 1688, 3 vol. in-8°; — 5° *Sur les Mystères de Notre-Seigneur;* in-8°; — 6° *Sur les Mystères de la sainte Vierge;* 1688, in-8°; — 7° *Sermons prêchés pendant l'Avent;* in-8°; — 8° *Sermons pour les quarante heures, contre le mauvais usage du sacrement de pénitence;* 1691, in-8°; — 9° *Panégyriques des saints*, 3 vol. in-fol.; — 10° *Sermons sur les Évangiles de tous les dimanches de l'année;* 1694, 3 vol. in-8°; — 11° *Sermons pour les vêtures et professions religieuses;* 1695, in-8°; — 12° *Octave des morts;* 1696, in-8°; — 13° *Lettre* contenant l'analyse de la nouvelle théologie mystique de Molinos; Dijon, 1688, in-12; son *Carême* a été traduit en italien; Venise, 1730, 2 vol. in-4°. *Voy.* Denis de Gênes, *Biblioth. des Capucins.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, tom. III, p. 112.

XXI. **NICOLAS** (Henri), hérésiarque hollandais, né à Leyde, vivait du XVe au XVIe siècle, et prétendait qu'il était appelé à fonder une religion nouvelle, qu'il appelait *la maison d'amour*. Moïse, disait-il, avait enseigné l'espérance; Jésus-Christ avait prêché la foi, et lui apportait la charité; ce qui ne l'empêchait pas d'exclure du ciel tous ceux qui ne croyaient pas en lui. Il trouva dans le bas peuple de Hollande des adhérents, que l'on appela *Nicolaïtes*. Ses ouvrages sont : 1° *Evangelium regni;* — 2° *Sententiæ documentales;* — 3° *Prophetia spiritus amoris*, et plusieurs autres qui tous, comme ces trois, sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XXII. **NICOLAS ARMELLE**, connue aussi sous le nom de la *Bonne-Armelle*, née le 19 décembre 1606 dans la paroisse de Campénéac, près de la ville de Ploërmel, dans le diocèse de Saint-Malo, morte à Vannes le 24 octobre 1671, était généralement regardée comme sainte, même de son vivant. Son père et sa mère étaient de simples paysans, mais animés de sentiments religieux qui leur servirent de règle pour élever leur fille. De son côté, Armelle répondit parfaitement aux soins que ses parents prirent d'inculquer dans son âme les principes des vertus chrétiennes. Dans la profession de domestique, qu'elle exerça toute sa vie, elle montra une piété et une charité ardentes qu'on ne voit guère briller que dans les saints consommés dans la perfection. C'est là ce qui lui attira tout naturellement la réputation de sainteté dont elle jouissait parmi tous ceux qui la connaissaient. La Vie ascétique de cette pieuse fille, Vie écrite avec beaucoup d'onction, et qui contient les principaux événements de sa vie, peut être considérée comme son œuvre propre, puisque c'est elle-même qui l'a dictée à la religieuse dont le nom figure sur le titre comme nom d'auteur. Or voici le titre de l'ouvrage : *Le Triomphe de l'amour divin dans la vie d'une grande servante de Dieu, nommée Armelle Nicolas, écrite par une religieuse du monastère de Sainte-Ursule de Vannes* (*Jeanne de la Nativité*); Vannes, 1676, in-8°, et 1707, in-12. D. Échallard, bénédictin, prieur-curé de Montchamps, en a publié un abrégé sous le titre de : *Les Sentiments et les pratiques de la Bonne Armelle;* Nantes, 1683, in-12. Le P. de la Marche, jésuite, en a fait un autre abrégé dans un recueil publié à Nantes en 1756. Enfin, ce qui atteste encore d'une manière éclatante la renommée de sainteté qu'avait acquise Nicolas Armelle, c'est qu'un écrivain protestant, Pierre Poiret, a cru devoir en faire le sujet d'un de ses ouvrages, en publiant sa Vie, qu'il a pourtant arrangée à sa façon, et qu'il a mise au jour dans son style habituel d'illuminé. Il a intitulé son livre : *L'École du pur amour de Dieu ouverte aux savants et aux ignorants dans la vie merveilleuse d'une pauvre fille idiote, paysanne de naissance et servante de condition, Armelle Nicolas, vulgairement appelée la Bonne Armelle, décédée en Bretagne, par une fille religieuse de sa connaissance*, nouvelle édition, augmentée d'un avant-propos; Cologne (Hollande), 1704, in-12.

Digitized by Google

Cet avant-propos renferme une des erreurs de Poiret; c'est le principe que toutes choses sont possibles à ceux qui croient, principe duquel il tire cette conséquence, que, si un fidèle croit que le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, il y est réellement pour lui, comme aussi il n'y est pas pour celui qui refuse de croire à la présence corporelle. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

XXIII. **NICOLAS AUXIMANUS**, de l'Ordre des Frères Mineurs, né dans la Marche d'Ancône, florissait vers l'an 1430. On a de lui : 1° une *Somme de cas de conscience;* Venise, 1484; — 2° *Interrogatoire des confesseurs;* ibid., 1489; — 3° *Commentaire sur la règle des Frères Mineurs;* — 4° *Abrégé du droit canon;* — 5° des *Sermons*. Ces trois derniers ouvrages n'ont pas été imprimés.

XXIV. **NICOLAS BARJAN**, ermite de Saint-Augustin, né à Plaisance, vivait au XVe siècle. Il a laissé : 1° un *Carême;* — 2° soixante-dix-sept *Questions quodlibétiques sur des matières prédicables;* ces ouvrages ont paru à Bologne, 1501; — 3° *Sur les Monts-de-Piété;* Crémone, 1496; — 4° un ouvrage dans lequel il défend *la préséance* de son Ordre sur celui des Frères Mineurs; ibid., 1500.

XXV. **NICOLAS DAMASCÈNE** ou **DE DAMAS**, philosophe, poëte et historien, né à Damas vers l'an 74 avant Jésus-Christ, fut élevé avec le plus grand soin par son père, Antipater. Aussi fit-il les plus grands progrès dans les lettres. Il cultiva avec succès la musique, les mathématiques et la philosophie. Parmi ses divers écrits nous citerons seulement son *Histoire universelle*, en 144 livres. Les fragments qu'on a de cet ouvrage nous sont parvenus, avec d'autres de différents écrivains, par un manuscrit de Peiresc apporté de l'île de Chypre; ils ont été publiés par Henri de Valois, Paris, 1634, in-4°. On y trouve des événements de la plus haute antiquité consignés dans l'Écriture sainte, tels que le déluge, l'arche de Noé, etc. Il dit simplement, en parlant de l'arche, qu'elle s'arrêta sur une montagne d'Arménie, où les débris s'en conservèrent longtemps. M. Coray a donné le texte le plus correct des fragments dans son *Prodromos Bibliothecæ græcæ;* Paris, 1805, in-8°. *Voy.* Feller, Michaud.

XXVI. **NICOLAS D'AMIENS**, philosophe scolastique, né probablement à Amiens, d'où son surnom *d'Amiens*, mort après 1204, parait avoir été un des disciples de Gilbert de la Porrée. On voit par une lettre du pape Alexandre III que, vers 1165, il ne possédait encore aucun bénéfice. Une prébende avait été promise à Nicolas par Thierry, évêque d'Amiens. Cet évêque étant mort, le pape ordonna que Robert, son successeur, acquittât au plus tôt cette promesse. On a de Nicolas : 1° une *Chronique*, signalée par Montfaucon dans la bibliothèque du Vatican; — 2° un traité inédit que possèdent la même bibliothèque et celle de Paris, sous le titre de *Ars fidei catholicæ*. Le but de l'auteur, dans cet ouvrage, est d'opposer une barrière à l'envahissement des hérésies; mais il déclare qu'il n'emploiera pour les combattre que des arguments puisés dans la logique. *Voy.* B. Hauréau, qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, donne un aperçu de ce traité de Nicolas.

XXVII. **NICOLAS DE AUTRICOURT** (*Nicolaus de Autricula*), docteur de Paris, vivait au XIVe siècle. On lui doit : 1° des *Propositions*, dont soixante ont été condamnées en 1348 par l'université, d'après l'ordre du Saint-Siége; l'acte de cette censure a été inséré dans la *Bibliothèque des Pères;* on trouve aussi ces propositions et leur censure dans M. d'Argentré, *Collectio Judiciorum de novis erroribus*, tom. I, p. 355; — 2° une *Lettre* latine, adressée à un nommé *Bernard*, et dans laquelle il s'explique sur quelques-unes de ces propositions; elle a été insérée dans le même ouvrage de d'Argentré. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

XXVIII. **NICOLAS DE CLAIRVAUX**, bénédictin, né en Champagne, mort vers l'an 1180, embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Moutier-Ramey, près de Troyes, puis il se rendit à Clairvaux en 1145, et devint secrétaire de saint Bernard. Il a laissé : 1° des *Lettres*, qui ont été publiées dans la *Bibliothèque des Pères*, tom. XXI; on en trouve deux dans Baluze, *Œuvres mélangées*, tom. II; — 2° dix-neuf *Sermons*, que l'on trouve dans la *Bibliothèque de Citeaux*, tom. III. *Voy.* Manriquez, *In Annal. Cisterc.* A. C. 1145, 1148, 1151 et 1171. L'*Hist. littér. de la France*, tom. XIII, p. 553. La *Nouv. Biogr. génér.*

XXIX. **NICOLAS DE CURBIO**, franciscain, vivait au XIIIe siècle. Il fut chapelain et confesseur du pape Innocent IV, et devint évêque d'Assise. Il a laissé : *Vita Innocentii papæ IV*, etc.; elle a été insérée dans Baluze, *Miscellanea*, tom. VII, p. 353-405.

XXX. **NICOLAS DE CUSA** ou **DE CUSEL**, **DE CUSS** (*Cusanus*), cardinal, né à Cusa, dans le diocèse de Trèves, en 1401, mort à Todi, dans l'Ombrie, vers l'an 1464, était fils d'un batelier nommé Jean Chryffts ou Krebs. Il entra au service du comte de Manderscheid, qui l'envoya à Deventer pour y faire ses études, et, après avoir visité les plus célèbres universités de l'Allemagne et de l'Italie, il se fit recevoir docteur en droit canon à Padoue. Il était très-versé dans les langues hébraïque et grecque, ainsi que dans les mathématiques, l'histoire de l'Église et l'Écriture sainte. Il entra chez les chanoines réguliers de Tartemberg, assista en 1431 au concile de Bâle en qualité d'archidiacre de Liége, et devint légat d'Eugène IV, qui l'envoya à Constantinople, en Allemagne et en France, où il réforma plusieurs monastères. L'an 1448 il fut nommé par Nicolas V cardinal, puis évêque de Brixen, dans le Tyrol, légat *a latere*, et c'est en cette dernière qualité qu'il se rendit vers les princes d'Allemagne, afin de les déterminer à déposer les armes. Dans cette dernière mission, le cardinal de Cusa mérita l'estime et la vénération de l'Allemagne. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Concordantia catholica;* — 2° *Dialogus de Deo abscondito;* — 3° *De Visione Dei;* — 4° *De Pace fidei;* — 5° *De Variatione sapientiæ;* — 6° *De Quærendo Deum;* — 7° *De Filiatione Dei;* — 8° *Sermones per totum annum*. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Bâle, 1565, 3 vol. in-fol. *Voy.* Trithème. Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Sponde et Raynaldi, *Annal.* Le P. Gaspard Hartzeim, *Vie du cardinal de Cusa*, en latin; Trèves, 1733. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot CUSA. Gaet. Moroni, vol. XIX, p. 63-64.

XXXI. **NICOLAS DE DAMAS**. *Voy.* NICOLAS, n° XXV.

XXXII. **NICOLAS DE HANAPS** ou **HANNAPES**. *Voy.* HANNAPES.

XXXIII. **NICOLAS DE INCKELSPUEL**, recteur de l'université de Vienne, né en Souabe, vivait au XVe siècle; il assista aux conciles de Constance et de Bâle. Il a laissé : 1° onze *Sermons;* — 2° *Discours sur le Décalogue*, l'*Oraison*

Digitized by Google

minicale, *les trois parties de la pénitence, les* *it béatitudes, les sept péchés mortels et le confes*-*nnal*; ces ouvrages ont paru à Strasbourg, 1516.

XXXIV. **NICOLAS DE LYRE** ou **DE LYRA** *yranus*), cordelier, né à Lyre, au diocèse d'Éeux, mort en 1340, était né de parents juifs. entra, en 1291, chez les cordeliers de Veruil, vint à Paris, où il professa longtemps, et rvint, grâce à son mérite, aux premières arges de son Ordre. On a de lui : 1° *Postilles* *petits Commentaires sur toute la Bible*; la eilleure édition est celle de Lyon, 1590; — *Des Différences de l'Ancien et du Nouveau Tesment*; Rouen, in-8°; — 3° *Commentaires mouxr sur l'Écriture*; — 4° une *Dispute contre les ifs*; — 5° *Traité* contre un rabbin qui se serit du Nouveau Testament pour combattre la ligion chrétienne; — 6° *Commentaires sur les aumes, les Cantiques et les Hymnes de toute nnée*; — 7° *Explication des préceptes du Décaque*; — 8° *Traité de celui qui donne et qui reçoit très-saint Sacrement de l'autel*; — 9° *De l'Art bien vivre et de bien mourir*; Paris, 1517; — *De Cura clericali*; ibid., 1513; — 11° *Postilles r les Épîtres et les Évangiles du Carême*; Vese, 1516; — 12° *Glossa in Apocalypsim*; — un *Comment. sur le livre des Sentences*, et sieurs autres ouvrages qui n'ont pas été imimés. *Voy.* Trithème et Bellarmin, *De Script. l.* Wading, *Biblioth. et Annal. Minor.* Le P. an de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, m. II, p. 388.

XXXV. **NICOLAS DE SICILE**. *Voy.* TUDESCHI.

XXXVI. **NICOLAS EYMERIC**, dominicain, à Girone, en Catalogne, vers l'an 1320, mort 1399, devint inquisiteur général sous Innont VI, puis chapelain de Grégoire XI, qui le mma juge des causes d'hérésie. Il a laissé usieurs ouvrages, dont le principal est intilé *Directoire des inquisiteurs*; Rome, 1587; nise, 1596; ces éditions, qui sont les meilres, renferment les corrections et les scos de Penna. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. ædic.*, tom. I, p. 709. Richard et Giraud. Fel-; *Biogr. univers.*

XXXVII. **NICOLAS LE GRAMMAIRIEN**, surmmé *Musalon*, patriarche de Constantinople, ort en 1111, succéda, en 1084, à Eustatius. Il laissé : 1° des *Décrets*; — 2° une *Épître synole*; — 3° quelques *Constitutions sur le mariage. y.* Zonara et Baronius, *Annal.* Photius, *Nox.*, tit. XIII, c. II, *in Concil. Antioch.*, c. III.

XXXVIII. **NICOLAS LE MYSTIQUE**, paarche de Constantinople, vivait du IXe au Xe ecle. Il a laissé quelques *Lettres* adressées aux pes; elles ont été insérées dans les *Collections s Conciles*.

NICOLE (Pierre), fameux janséniste, né à artres en 1625, mort à Paris en 1695, était s-versé dans les langues latine et grecque, si que dans la philosophie et la théologie. Il retira à Port-Royal, où il travailla avec Arud à plusieurs ouvrages que ce dernier publia ur sa défense. En 1677, il adressa au pape nocent XI une lettre contre le relâchement s casuistes; mais cet écrit excita contre lui tel orage, qu'il fut obligé de se retirer à uxelles, puis à Liége; il ne revint à Paris 'en 1683. Nicole a laissé un grand nombre ouvrages anonymes ou sous des noms emprun-, en latin et en français, tous bien écrits dans ne et l'autre langue, et qui prouvent le génie ofond et la vaste érudition de l'auteur; mais i ont été réellement plus nuisibles qu'utiles à glise; nous citerons seulement : 1° *Disquisines sex Pauli Irenæi*; 1658; — 2° *La Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*; Paris, 1664, in-12; l'auteur reprit cet ouvrage sur une plus large échelle, et publia : *La Perpétuité de la foi*, etc., *contre le livre du ministre Claude*; 1669, 1672, 1676, 3 vol. in-4°; les tom. IV et V, publiés en 1711 et 1713, sont de l'abbé Renaudot; — 3° *Traité de la foi humaine*; 1664, in-4°; — 4° *Préjugés légitimes contre les calvinistes*; Paris, 1671, in-8°; — 5° *Les Prétendus Réformés convaincus de schisme*; ibid., 1684; — 6° *Essais de morale* et *Instructions théologiques*; ibid., 1671 et ann. suiv., 25 vol. in-12; 1741 et 1744; — 7° *Explication des principales erreurs des quiétistes*; ibid., 1695, in-12; — 8° *Traité sur la grâce générale*; 1699; — 9° une *Traduction latine* des *Lettres provinciales*, avec des notes; nous en parlerons à l'art. PROVINCIALES. La Vie de Nicole a été publiée sous le titre de *l'Hist. de la vie et des ouvrages de Nicole*; Paris, 1733, in-12, par l'abbé Gouget, qui est souvent plus panégyriste qu'historien, et dont les éloges sont l'effet de son enthousiasme pour tout ce qui tenait au parti janséniste; par Jérôme Besoigne, dans l'*Hist. de Port-Royal*, tom. IV; par Alexandre Saverien, dans les *Vies des philosophes modernes. Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIX, où sont énumérés 88 écrits. Richard et Giraud, qui en indiquent 39. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NICOLET (Gabriel-François), est auteur d'un ouvrage intitulé le *Parfait adorateur du sacré Cœur de Jésus*, ou *Exercices très-nécessaires pour les associés à la dévotion du sacré Cœur de Jésus*; Paris, 1754, in-12.

NICOLLE (Vincent), dominicain, né dans les Pays-Bas, professa la théologie, et fut provincial de sa province. On a de lui : *Synopsis variarum resolutionum in historiam sacram Veteris et Novi Testamenti, per capita, articulos et quæstiunculas digesta et exposita, et in modum catechismi redacta, ad usum sacræ Theologiæ candidatorum. Adjecta est Appendix variarum propositionum a summis Pontificibus damnatarum*; Douai, 1725.

NICOLUCCI (Jean-Dominique), dominicain, né à Forli, florissait dans le XVIIe siècle. C'était un savant canoniste; ses écrits le prouvent. Il a laissé : 1° *Scrutinium sacerdotale*; — 2° *Novus Thesaurus sacerdotum*; Macerata, 1676; — 3° *Tractatus theologicus, de justificatione impii*; Bologne, 1691, in-4°; — 4° *De Paupertate religiosorum*; Forli, 1693, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 734.

NICOMÈDE (Saint), prêtre et martyr à Rome, vivait, comme on croit, sous Domitien. Pendant la persécution qui s'éleva sous cet empereur, Nicomède, non content de venir au secours des fidèles en leur procurant tous les secours nécessaires, avait encore soin de les ensevelir après leur mort. Ayant été pris dans l'exercice de la charité, et ayant refusé d'adorer les idoles, il périt sous les coups de bâton. Dans le Sacramentaire de saint Grégoire le Grand et dans les Martyrologes de saint Jérôme, de Bède, etc., son nom est marqué au 15 septembre.

NICOMÉDIE (*Nicomedia, Olbia, Olbium*), aujourd'hui *Isnikmid*, métropole de la première Bithynie, située sur la côte de la Propontide ou mer de Marmara. Avant la division de la Bithynie en deux provinces, elle était métropole de toute la Bithynie. Cette ville reçut la foi une des premières, et le grand nombre de martyrs qui y ont versé leur sang lui a donné un nouvel éclat. Son premier évêque, Prochorus, fut un des sept diacres que les apôtres établirent à Jérusalem. Nicomédie a eu, en outre, trois évê-

Digitized by Google

ques latins, dont le premier, N..., fut élu en 1208, sous le pape Innocent III; mais il mourut l'an 1211, sans avoir été sacré. Nicomédie est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, ayant pour suffragants les évêchés de Basilopolis et d'Hélénopolis, également *in partibus*. C'est aussi la résidence d'un métropolitain grec et d'un archevêque arménien. *Voy*. Actes, VI, 5. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 581, et tom. III, p. 1018. *Ital. Sacr.*, vet. edit. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 171. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 20-22.

I. **NICON** (Saint), solitaire et missionnaire évangélique, né dans la province du Pont appelée *Polémoniaque*, mort dans le Péloponèse, vers l'an 998, fut surnommé *Metanoëite*, c'est-à-dire *faites pénitence*, parce qu'il commençait ordinairement ses sermons par ces paroles. Il se retira dans le monastère de Pierre-d'Or, situé sur les limites du Pont et de la Paphlagonie. Il y vécut douze ans dans une rigoureuse pénitence, puis il alla travailler à la conversion des Arméniens. L'an 962, il fut envoyé dans l'île de Candie afin d'y rallumer la foi, et, après y être demeuré vingt ans, il visita le Péloponèse, l'Achaïe et l'Épire, où il opéra de nombreuses conversions. Les Grecs honorent sa mémoire le 26 novembre; les Latins les ont suivis sur ce point. Cependant quelques-uns remettent le jour de sa fête au 27 du même mois. On lui attribue : 1° un *Traité sur la religion des Arméniens, contenant un abrégé de leurs erreurs*, traité que Cotelier a donné en grec et en latin, avec des notes, dans les *Monuments des Pères apostoliques*; — 2° des *Sermons*, qui se trouvent dans deux exemplaires des *Pandectes des choses saintes* conservés à la bibliothèque du Roi. *Voy*. Baronius, *Annal.*, tom. X. Surius, *Vitæ Sanctor.*, au 27 nov. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

II. **NICON**, patriarche de Russie. *Voy*. NIKON.

I. **NICOPOLIS** ou **CASSIOPÉA**, aujourd'hui **PRÉVÉSA**, ville épisc. et métropole de l'ancienne Épire. L'apôtre saint Paul y prêcha l'Évangile, et il la mentionne dans son Épître à Tite. Au IXe siècle, les droits métropolitains de Nicopolis furent transférés à Lépante. Son premier évêque, Héliodore, souscrivit la Lettre du concile de Sardique aux églises. Cette ville a eu, en outre, douze évêques latins, dont le premier, Luc, eut pour successeur Pierre, qui fut nommé en 1390. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 134, et tom. III, p. 998. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 24.

II. **NICOPOLIS**, ville épisc. de la première Palestine, sous la métropole de Césarée, au diocèse de Jérusalem. Elle s'appelait autrefois *Emmaüs* ou *Ammaüs*. L'ancien Itinéraire de Jérusalem la met à 176 stades de cette ville. Elle est par conséquent différente du village d'Emmaüs dont parle saint Luc (XXIV, 13), et qui n'était éloigné de Jérusalem que de 60 stades. Elle a eu quatre évêques, dont le premier, Longin, souscrivit en 325 au concile de Nicée. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 590. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 24. *Compar*. EMMAUS, nos et II, et AMMAUS, no I.

III. **NICOPOLIS** ou **NEUROCOPUS** ou **USTODIZO**, ville épisc. de la Thrace située près du mont Hæmus, sous la métropole de Philippopoli. Au XIIe siècle, elle fut érigée en archevêché. Selon saint Hilaire, on l'appelait *Nica, Nice* ou *Nicée*, et les Ariens s'y assemblèrent pour dresser une profession de foi et la proposer ensuite aux fidèles sous le nom de celle qui avait été faite à Nicée de Bithynie. Cinq évêques y ont siégé. Le premier, Polycarpe, fut transféré du siége de Sexantapriste à celui de Nicopolis. *Voy*. Socrate, *Hist. ecclés.*, l. VII, c. IV. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1169. Richard et Giraud.

IV. **NICOPOLIS**, ville épisc. de la Mésie inférieure, sous la métropole de Marcianopolis, dans l'exarchat de Dace, en Bulgarie. Elle était située, à ce qu'on croit, à l'endroit où le fleuve Jatri se joint au Danube. Il y a aujourd'hui dans le même pays une ville appelée *Nigeboli* et *Seclero*, et qui est partagée en deux par le Danube; c'est la résidence d'un archevêque. Nicopolis a eu quatre anciens évêques, dont le premier, Marcel, souscrivit la Lettre du concile de la Mésie inférieure à l'empereur Léon, et le quatrième, N..., fut envoyé par le sultan des Turcs à Vienne, avec le prince de Valachie, sur la fin du XVIe siècle, pour traiter de la paix avec l'empereur. Aujourd'hui l'évêché latin de Nicopolis est suffragant de l'archevêché de Sofie ou Sophia. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1224. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 171. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 22-24.

V. **NICOPOLIS**, aujourd'hui **GIANICH**, ville épisc. de la Première Arménie, dans l'exarchat de Pont, sous la métropole de Sébaste, et située près du mont Argée. D'après les lettres de saint Basile, on pourrait croire que cette ville a joui de quelques droits métropolitains. On en connait huit évêques, dont le premier, Théodote, siégeait en 372. Un concile a été tenu à Nicopolis cette même année. *Voy*. Basil., *Epist.* 193 et 194. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 428. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des Conciles*, tom. I, col. 231. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 24-25.

NICOPSIS, siége archiépisc. de la province de Zichie. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1328.

NICOSIE (*Nicosia* ou *Leucosia*), ville épisc. de l'île de Chypre. Ce n'était d'abord qu'un évêché sous Salamine nommé *Leuctra* ou *Leucothéla*, *Leuchotcon*; mais elle devint métropole ecclésiastique et civile sur la fin du XIIe siècle, sous Guy de Lusignan, premier roi de Chypre. De l'an 1206 à l'an 1560, Nicosie a eu trente archevêques latins. Philippe Mocenico, mort en 1577, fut le dernier prélat qui ait occupé ce siége; car, dès l'an 1571, les Turcs s'étaient rendus maîtres de l'île de Chypre. Deux conciles ont été tenus à Nicosie : l'un en 1313, et l'autre en 1340. Nicosie est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, et a pour suffragants Famagouste et Némèse. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1202 et suiv. La Regia, tom. IX. Labbe, t. XI. Hardouin, tom. VIII. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 171. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 24-26.

NICOSTRATE (Saint), martyr à Rome, fut compagnon de saint Claude. *Voy*. CASTOR, no I, et CLAUDE, no V.

NICOTERA, ville épisc. située près de la côte de la mer de Toscane et du golfe Gioai, sous la métropole de Reggio, dans la Calabre ultérieure. Cet évêché existait avant l'an 600; mais la ville eut beaucoup à souffrir surtout des Sarrasins de Tunis, qui firent les habitants esclaves. En 1392, le pape Boniface IX rétablit l'évêché de Nicotera, et y nomma pour premier évêque Jacques de San-Angelo, de l'Ordre de Saint-Augustin, aussi distingué par son savoir que par sa piété. En 1818, Pie VII réunit le siége de Nicotera à celui de Tropea, d'où l'évêque a dû prendre le double titre de Nicotera et de Tro-

Digitized by Google

›ea. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra,* tom. IX, col. 412. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 171-172. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, ›. 27-29.

NICQUET ou **NIQUET** (Honorat), jésuite, né à Avignon en 1585, mort à Rouen l'an 1667, fut appelé à Rome, où il devint censeur des livres et théologien du prévôt général. De retour en France, il se livra à la prédication, et dirigea plusieurs colléges, entre autres celui de Rouen, où il fonda l'Œuvre de la Miséricorde, dont le but était de secourir les indigents et les malades. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Le Combat de Genève, ou falsifications faites pour Genève en la translation française du Nouveau Testament;* La Flèche, 1621, in-8°; Alençon, 1638, in-8°; — 2° *Histoire de l'Ordre de Fontevrauld;* Paris, 1642, in-4°; Angers, 1642, 1686, in-4°; — 3° *Titulus sanctæ crucis, seu historia et mysterium tituli crucis;* ibid., 1648, 1675, in-8°; Anvers, 1670, in-12; — 4° *De sancto Angelo Gabriele;* Lyon, 1653, in-8°; — 5° *Le Serviteur de la Vierge, ou Traité de la dévotion envers la Mère de Dieu;* Rouen, 1659, 1665, 1669, in-12; — 6° *Nomenclator Marianus, sive nomina V. Mariæ;* ibid., 1664, in-4°; — 7° *Iconologia Mariana;* ibid., 1667, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1665, p. 148, 1re édit., et p. 89, 2e édit. Sotwell, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Achard, *Diction. histor. de la Provence.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres écrits de Nicquet.

NIDARD ou **NIDHARD, NITHART** (Jean-Everard), jésuite, né au château de Falkenstein, en Autriche, l'an 1607, mort à Rome en 1681, professa la philosophie et le droit canon à Gratz, devint inquisiteur général, ambassadeur d'Espagne près de la cour de Rome, puis cardinal. Il a laissé : 1° *Responsio ad libellum supplicem R. P. magistri Fr. Joannis Martinez de Prado, etc., negantis a sui Ordinis prædicatoribus pronunciari posse consuetum illud in Hispania eloquium : Laudetur sanctissimum altaris Sacramentum et immaculata Deiparæ Virginis conceptio;* 1663; — 2° *Examen juridicum IV propositionum quorumdam autorum anonymorum, adversantium bullæ Alexandri VII, in favorem immacul. conceptionis Dei Matris, emanatæ;* 1665; — 3° *Sacra sacri mysterii immaculatæ conceptionis Deiparæ Virginis Apotheosis;* — 4° *Informatio seu allegatio theologica pro tuendo et retinendo juramento, ejusdemque formulæ universitatis Neapolitanæ, de credenda, tenenda et profitenda immaculata conceptione Deiparæ Virginis;* — 5° *Commentaire sur le Cantique des cantiques.* *Voy.* Eggs, *Purpura docta*, tom. III, p. 508. *Supplém. français de Bâle*, tom. III, p. 419.

NIDDE, rivière d'Angleterre située dans le pays de Northumberland, et près de laquelle on célébra un concile en 705. *Voy.* La Regia, t. XVII. Labbe, tom. VI. Hardouin, tom. III. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I, édit. de David Wilkins.

NIDDOUI ou **NIDDUI**, mot hébreu qui signifie *séparé, excommunié.* C'était, selon les rabbins, la moindre sorte d'excommunication usitée chez les Hébreux, et elle durait un mois. Si l'on ne s'en faisait pas relever dans le mois, on pouvait la prolonger jusqu'à soixante ou quatre-vingt-dix jours. Si dans ce terme l'excommunié ne satisfaisait pas, il tombait dans le *chérem*, qui était une seconde espèce d'excommunication, puis dans la *schammata*, la troisième et la plus terrible de toutes. *Voy.* EXCOMMUNICATION. Buxtorf, qui, dans son *Lexicon chald. talmud. rabbin.*, col. 1303-1307, indique les vingt-quatre causes pour lesquelles on méritait le *niddoui.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 327. *Compar.* ANATHÈME, n° I. EXCOMMUNICATION, n° II.

NIDECIUS (André-Patrice), évêque de Livonie, mort en 1583, a donné : 1° *Parallèle de l'Église catholique et des synagogues des hérétiques;* Cologne, 1577; — 2° *Traité de l'Église;* Cracovie.

NIDER, NIEDER ou **NYDER** (Jean), dominicain allemand, vivait du XIVe au XVe siècle. Il assista en 1414 au concile de Constance, professa l'Écriture sainte à Vienne en Autriche, devint prieur des couvents de son Ordre à Nuremberg et à Bâle. Il fut député en 1431 au concile assemblé dans cette dernière ville; il y parut avec distinction, et cette assemblée le choisit pour travailler à la conversion des Hussites. Malheureusement le succès ne répondit pas au zèle du P. Nider. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Præceptorium divinæ legis, seu de decem præceptis;* Cologne, 1472, in-fol.; Strasbourg, 1476; Paris, 1507, 1515; — 2° *Manuale confessorum;* Paris, 1473, in-fol.; 1489, 1513, in-4°; — 3° *Tractatus de lepra morali;* Paris, 1473, in-fol.; 1489, in-4°; 1514, in-8°; — 4° *Contra perfidos Judæos;* Essling, 1475, in-fol.; — 5° *Consolatorium timoratæ conscientiæ*, Paris, 1478, in-4°; Rome, 1604, in-8°; — 6° *Aurei Sermones totius anni;* Spire, 1479, in-fol.; — 7° *Alphabetum divini amoris;* Alost, 1487, in-8°; Paris, 1516, 1526, in-4°; — 8° *Sermones;* Strasbourg, 1489, in-fol.; — 9° *De Modo bene vivendi;* Paris, 1494, in-16; — 10° *De Reformatione religiosorum;* ibid., 1512, in-12; — 11° *Formicarium, seu Dialogus ad vitam christianam exemplo conditionum formicæ incitativus;* Strasbourg, 1517, in-4°; Paris, 1519, in-4°; Douai, 1602, in-8°. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur se sert de l'exemple de la fourmi pour instruire les chrétiens de leurs devoirs dans tous les états et toutes les conditions, cet ouvrage, disons-nous, est à la fois historique et moral, plein d'excellentes maximes, et d'un grand nombre d'exemples tirés de l'histoire sainte et de l'histoire profane. On y trouve une foule de faits curieux qui s'étaient passés sous les yeux de l'auteur ou de son temps. *Voy.* Bzovius, *Annal. eccles.* Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 792 et suiv. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique,* tom. III, p. 218 et suiv. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NIDHARD. *Voy.* NIDARD.

NIDI (Raymond), dominicain, né dans le duché de Milan, était inquisiteur général de la foi à Pavie en 1674. On a de lui : 1° *Lucerna confessariorum de absolutione hæreseos*; 1774, in-4°; — 2° *Tractatus de conservatoribus regularium;* 1676, in-4°; — 3° *Commentaria perpetua in titulum de regulis juris sexti decretalium;* 1679, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 696.

NIEDER. *Voy.* NIDER.

NIEM (Thierry), évêque allemand, né à Niem, dans le diocèse de Paderborn, mort vers 1417, après avoir obtenu en Italie le doctorat en théologie, reçut une prébende à Bonn, fut nommé ensuite chanoine à Lucques, plus tard protonotaire apostolique, puis évêque de Ferden ou Verden, et en 1396, évêque de Cambrai. Niem assista au concile de Constance. On lui doit : 1° *De Schismate libri III;* Nuremberg, 1592, in-8°; Bâle, 1560 et 1566, in-fol.; Nuremberg, 1592, in-8°; Strasbourg, 1609 et 1619, in-8°; ces

Digitized by Google

cinq dernières éditions contiennent un quatrième livre ; — 2° *Hist. Johannis XXIII pontificis*; Francfort, 1628, in-4°; — 3° *Vitæ Pontificum romanorum, a Nicolao IV usque ad Urbanum V;* dans Eccard, *Hist. medii ævi*; tom. I; — 4° *Invectiva in Johannem XXIII*; — 5° *De Necessitate reformationis Ecclesiæ*. Ces deux derniers ouvrages, ainsi que le second, se trouvent dans l'*Hist. concilii Constantiensis* de Hermann Von Der Hardt; mais cette Histoire a été mise à l'*Index*, comme nous l'avons déjà dit à l'art. HARDT, n° II. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum*, au sujet de Niem lui-même : « Niem *seu* Niemus (Theodoricus de). Historia de schismate inter Urbanum VI, Clementem antipapam et successores (App. Ind. Trid.). » *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NIEMEYER (Auguste-Hermann ou Hermès), théologien protestant et poëte, né à Halle en 1754, mort en 1828, fut nommé en 1779 professeur extraordinaire de théologie, puis, en 1784, professeur ordinaire et inspecteur du séminaire théologique de sa ville natale. Il devint en 1808 chancelier et recteur perpétuel de l'université de Halle. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés sur la théologie et sur l'éducation ; nous citerons seulement : 1° *Caractère de la Bible;* Halle, 1775-1782, 5 vol. in-8°; 6e édit., 1830; — 2° *Philotas*, ou *Moyens de consolation et d'instruction pour ceux qui souffrent;* — 3° *Timothée, ouvrage destiné à exciter et à augmenter la dévotion des chrétiens;* — 4° *Théologie populaire et pratique;* — 5° *Lettres à ceux qui enseignent la religion chrétienne;* — 6° *Le Guide des instituteurs;* Halle, 1802, in-8°; — 7° *Principes fondamentaux de l'éducation et de l'instruction, à l'usage des parents, des instituteurs et des maîtres d'école;* ibid., 1819, 3 vol. in-8°, 7e édit.; tous ces ouvrages sont en allemand; — 8° *De Isidori Pelusiotæ Vita, scriptis et doctrina, commentatio historico theologica;* ibid., 1825, in-8°; ouvrage dont on loue l'exactitude, et où l'on trouve des notices précieuses que l'on chercherait vainement ailleurs. *Voy.* Feller. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NIEREMBERG (Jean-Eusèbe de), jésuite, né à Madrid en 1590, mort l'an 1658, professa l'Écriture sainte dans sa ville natale. C'était un homme austère, laborieux et d'une grande piété ; il consacrait ses journées à la prière ou au confessionnal, et rédigeait ses ouvrages pendant la nuit. Il a laissé un grand nombre d'écrits, dont nous citerons : 1° *De Adoratione in spiritu et veritate, lib. IV*; Anvers, 1631; — 2° *Vida divina y camino real para la perfeccion;* Madrid, 1633, in-4°; — 3° *Practica del Catecismo romano y doctrina cristiana;* ibid., 1640, in-4°; — 4° *Theopoliticus, sive brevis elucidatio et rationale divinorum operum atque providentia humanorum*; Anvers, 1641, in-8°; — 5° *Stromata Sacræ Scripturæ;* Lyon, 1642, in-fol.; — 6° *Doctrinæ asceticæ, sive institutionum spiritualium pandectæ;* Lyon, 1643, in-fol.; — 7° *Claros varones de la compañia de Jesus;* Madrid, 1643, 4 vol. in-fol.; le P. Alonzo de Andrada y a ajouté 2 volumes; 1666; — 8° *Homiliæ catenatæ, cum erotematum curiosæ lectionis decadibus XXII;* Lyon, 1646, in-fol.; — 9° *Tratado de la constancia en la virtud;* Madrid, 1647, in-4°; — 10° *De Immaculata Conceptione V. Mariæ;* Valence, 1653, in-4°; — 11° *Differencia de lo temporal y eterno;* Madrid, 1654, in-24; trad. en français par le P. Brignon, et en arabe par le P. Fromage; — 12° *Trophæa Mariana lib. VI;* Anvers, 1655, in-fol.; — 13° *Theoria de solita veritate conceptæ Deiparæ absque labe originali;* Valence, 1656, in-8°; — 14° *Exceptiones concilii Tridentini pro omnimoda puritate Deiparæ expensi;* Anvers, 1656, in-8°; — 15° *Doctor evangelicus;* Lyon, 1659, in-fol.; — 16° *Opera parthenica;* ibid., 1659, in-fol.; — 17° *Succus prudentiæ sacropoliticæ;* ibid., 1659, in-12; — 18° *Hieromelissa Bibliotheca de doctrina Evangelii, imitatione Christi et perfectione spirituali;* ibid., 1659, in-fol.; — 19° *Sylloge axiomatum et institutionum spiritualium;* ibid., 1659, in-4°; — 20° *Vida de S. Ignacio de Loyola;* Madrid., 1631, in-8°, souvent réimprimée; mais mise à l'*Index* avec la clause *Donec corrigatur*. (Decr. 18 Dec. 1646.) *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Script. Societ. Jesu.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Le P. Tournemine, *Lettre* insérée dans le *Mercure de France*, tom. I, juin 1736. Les *Mémoires de Trévoux*, décembre 1708 et septembre 1714. Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NIETHAMMER (Frédéric-Emmanuel), protestant, né en 1766 à Beilstein, dans le Wurtemberg, mort l'an 1846, fut professeur de philosophie et de théologie à Iena, occupa une chaire à Wurtzbourg, devint membre du conseil supérieur de l'instruction publique à Munich, où il fut plus tard membre de l'académie des sciences, et en 1829, conseiller du consistoire supérieur. On a de lui : 1° *Essai d'une déduction de la loi morale des principes* (Formen) *de la raison pure;* Iena, 1793; — 2° *Sur la Religion considérée comme science;* Neustrelitz, 1795; — 3° *Essai de fonder, conformément à la raison, la croyance à la révélation;* Leipzig, 1798; — 4° *La Lutte entre le philanthropisme et l'humanisme;* Iena, 1808; — 5° *Journal philosophique;* ibid., 1795-1800, 10 vol.; depuis le 5e vol. en coopération avec Fichte. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NIETO (David), rabbin, né à Venise en 1654, mort à Londres l'an 1728, exerça la médecine à Livourne. Il fut nommé en 1701 président de la synagogue de Londres. Il a laissé : 1° *Pascalogia, ovvero discorso della Pasca, in cui se assegnano le ragioni delle discrepanze circa il tempo di celebrar la Pasca;* Londres, 1702, in-8°; Livourne, 1765, in-8°; — 2° *Della divina Providenza;* Londres, 1704, in-4°; 1716, in-8°; — 3° *Los Trionfos de la pobreza;* ibid., 1709, in-4°; — 4° *La Tribu de Dan*, en hébreu et en espagnol; ibid., 1774, in-4°; réimprimé à Metz en hébreu seulement; — 5° *Notitiæ reconditæ de processu Inquisitionum in Hispania et Lusitania adversus illos qui carceribus illarum detinentur*, en espagnol et en portugais; Londres, 1722, in-8°. *Voy.* Wolf, *Biblioth. hebræa*, t. I, p. 324. De Rossi, *Dizionario degli Autori Ebrei*, vol. II, p. 77-79, et *Biblioteca giudaica antieristiana*, p. 78. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NIEUIL (*Niolium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans le Poitou, au diocèse de la Rochelle, près de Fontenay-le-Comte. D'après la chronique de Maillezais, elle fut fondée vers l'an 1068 ou 1069 par Ayraud Gassadener, que les tables de Nieuil appellent seigneur de Vouvents. En 1705 on sécularisa les moines de cette abbaye, et on les incorpora au chapitre de la Rochelle. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr. et crit.*, et l'*Abrégé portatif* de ce Diction. Richard et Giraud.

NIEUWENTYT (Bernard), médecin et mathématicien hollandais, né à Westgraafdyk en 1654, mort près d'Amsterdam l'an 1718, a laissé, outre quelques ouvrages sur les mathématiques : 1° *Le Véritable Usage de la contemplation de l'uni-*

Digitized by Google

-s, en hollandais; Amsterdam, 1715, 1720, 27, in-4°; trad. en allemand, en anglais et en ançais sous ce titre : *L'Existence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*, etc.; ris, 1725; Amsterdam, 1760, in-4°. Chateaubriand en a donné un extrait dans le *Génie du christianisme*, part. I, l. V; — 3° une *Réfutation* *Spinosa*, en hollandais. *Voy.* le *Journ. des vants*, 1725 et 1726. Nicéron, *Mémoires*, t. XIII XX. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *uv. Biogr. génér.*

NIEVA (Dominique de), dominicain espagnol, rait du XVIe au XVIIe siècle, et était prieur du uvent de Manille, aux Philippines, lorsqu'il nommé en 1606 procureur général de cette ovince auprès du pape et du roi d'Espagne. Il noyé pendant la navigation. On a de lui en inois plusieurs ouvrages écrits et imprimés, rmi lesquels, outre une Grammaire et un ctionnaire : 1° un *Mémorial de la vie chrétienne*; — 2° un *Traité de l'Oraison*; — 3° une *éparation à la confession et à la communion*. *y.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, t. II, 361.

NIFANIUS (Chrétien), théologien allemand, à Lelingen, dans la Dithmarsie, en 1629, ort l'an 1689, fut successivement surintendant s églises luthériennes de Corbach, d'Eisenrg et de Ravensberg. Outre un grand nombre *Dissertations théologiques*, il a laissé plusieurs tres écrits, parmi lesquels on remarque surt : 1° *De Gentilium in Vetere Testamento ad gnum cœlorum Vocatione*; Rostock, 1655, in-4°; 2° *Commentarius in Joannem Anti-Grotiam*; — 3° *Ostensio quod Carolus Magnus in quam rimis fidei articulis formaliter non fuerit pata*; Francfort, 1670, in-8°; — 4° *Carolus Mas exhibitus confessor veritatis evangelicæ in gustana Confessione*; ibid., 1679, in-8°; — *Justinus philosophus exhibitus veritatis evanicæ testis et confessor*; ibid., 1688, in-8°. *Voy. Nouv. Biogr. génér.*

NIFO (Augustin), en latin *Niphus*, célèbre ilosophe, né à Jopoli, dans la Calabre, vers 1473, mort vers 1550, professa la philosoie dans plusieurs universités d'Italie. Léon X nomma comte palatin, et lui accorda divers viléges, entre autres ceux de créer des docrs en théologie, ainsi qu'en droit civil et caique, d'anoblir trois personnes, de porter nom et les armes des Médicis, etc. Nifo a ssé quelques ouvrages, parmi lesquels nous erons : 1° *De Intellectu libri sex, et de Dæmous libri tres*; Venise, 1492, 1503, 1527, in-fol.; 2° *De Immortalitate animæ adversus Petrum mponiatum*; dans cet ouvrage, entrepris par dre de Léon X, l'auteur s'est proposé de dentrer que, suivant les principes d'Aristote, ne est immortelle; — 3° *De Falsa diluvii gnosticatione*; Naples, 1519, in-4°; Bologne, 0, in-8°; Rome, 1521, in-4°; ouvrage écrit de rassurer les esprits que Stoffler avait ayés en annonçant un déluge pour l'an 1524; 4° *Opuscula moralia et politica*; Paris, 1645, 4°. *Voy.* Paul Jove, *Elogia*, n° 92. Toppi, *Bith. Napolitana*. Naudé, *Notice sur Nifo*, en des *Opuscula moralia et politica*. Nicéron, *noires*, tom. XVIII. Tiraboschi, *Storia della leratura italiana*, tom. VII, p. 340. Michaud. *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud, et ler, au mot NIPHUS.

IGAISE (*Nigasius*). *Voy.* NICAISE, n° I.

IGELLA REPOSTA. *Voy.* NESLE-LA-RETE.

NIGER, c'est-à-dire *Noir*, surnom de Sin, prophète et docteur, qui fut, comme on le voit dans les Actes des Apôtres, un de ceux qui imposèrent les mains à Saul et à Barnabé. Saint Épiphane parle d'un Niger qui était au nombre des soixante-dix disciples de Notre-Seigneur. L'Église ne fait aucune mention de Niger Simon ni dans ses offices, ni dans ses Martyrologes. *Voy.* Actes, XIII, 1. Epiphan., *Hæres.*, XX, c. IV. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. sur les Actes des Apôtres*, XIII, 1.

II. **NIGER** ou **LE NOIR** (Pierre), dominicain allemand, mort à Bude vers l'an 1484, visita la France et l'Espagne, et illustra l'université de Fribourg, qui avait été fondée en 1450 par Albert le Débonnaire, duc d'Autriche. Il acquit une grande réputation par les conférences religieuses qu'il eut en Allemagne avec les Juifs, et dans lesquelles il leur expliqua et leur prouva les vérités du christianisme. On a de lui : 1° *Discours* prononcés à l'assemblée de Ratisbonne; 1475; — 2° *Caractères du véritable Messie*; Estingen en Souabe; — 3° *Clypeus Thomistarum adversus omnes doctrinæ Doctoris angelici obtrectatores*; Venise, 1481 et 1504, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, t. I, p. 861 et suiv. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. III, p. 523 et suiv. Richard et Giraud.

NIGIDIUS (Placide), Sicilien, fleurit depuis l'an 1615 jusqu'en 1630. On lui doit : 1° *Commentaire sur le Cantique des cantiques*; — 2° des *Sermons*; ces ouvrages ont paru à Rome, 1616, et à Venise, 1617; — 3° *Le Marial*, ou *la Dévotion à la Vierge*; Palerme, 1631.

NIGRI (Philippe), évêque d'Anvers, né à Harlebek, mort en 1562 ou 1563, avait été chanoine et doyen de Bruxelles; il devint chancelier de l'ordre de la Toison d'or. On a de lui : *Traité de l'exemption canonique*; Anvers, 1593.

NIGRONI (Giulio), en latin *Nigronius*, jésuite, né à Gênes en 1553, mort à Milan l'an 1625, professa la philosophie et la rhétorique, et devint successivement préfet des études au collége de Milan, recteur des colléges de Vérone, de Crémone et de Gênes, puis supérieur de la maison professe de Gênes et de celle de Milan. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Regulæ communes Societatis Jesu, commentariis asceticis illustratæ*; Milan, 1613, 1616, in-4°; Cologne, 1617, in-4°; — — 2° *Tractatus ascetici X*; Milan, 1621, in-8°; Cologne, 1624, in-4°; — 3° *Dissertatio subcesiva de caliga veterum*; Milan, 1617, in-12; plusieurs fois réimprimée; — 4° *De Librorum amatoriorum Lectione, junioribus maxime vitanda*; Milan, 1622; Cologne, 1630, in-12; — 5° *Dissertatio de aula et aulicismi fuga*; Milan, 1626, in-8°, sous l'anagramme de *Livius Noringius*; — 6° *Historica Dissertatio de S. Ignatio Lojola et B. Cajetano Thieneo, institutore Ord. Clericorum regul.*; Cologne, 1630; Naples, 1631, in-4°. *Voy.* Sotwel, *De Scriptor. Soc. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NIGRUM MONASTERIUM. *Voy.* NOIRMOUTIER.

NIHIL TRANSEAT, On appelle ainsi un obstacle qu'on met à Rome pour l'expédition de certaines bulles ou autres rescrits. Ce sont de véritables oppositions qui se font et se vident, dans le style de la chancellerie, devant le cardinal dataire. Ce cardinal donne jour pour entendre les parties, et, sur leurs mémoires ou raisons il prononce. Si l'expédition à laquelle on s'oppose n'a rien de contraire aux décrets du concile de Trente, ni aux règles de la chancellerie, elle se fait nonobstant toute opposition;

Digitized by Google

sinon on la refuse. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

NIHULIUS ou **NIHUS, NIHUSIUS** (Barthold), controversiste, né à Wolpe, dans le duché de Brunswick en 1589, mort à Erfurt l'an 1657, embrassa le catholicisme à Cologne en 1622, entra dans les ordres, et devint successivement abbé d'Ilfeld, puis évêque de Myre. Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *Ars nova, dicto Scripturæ unico lucrandi e pontificiis plurimos in partes lutheranorum, detecta non nihil et suggesta theologis Helmstetensibus;* Hildesheim, 1633; — 2° *Anticriticus de fabrica crucis dominicæ;* Cologne, 1644, in-8°; — 3° *De Cruce epistola ad Bartholinum;* ibid., 1647, in-8°; — 4° *Hypodichma quo diluuntur nonnulla contra catholicos disputata in Corn. Martini tractatu de Analysi logica;* ibid., 1648, in-8°. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*, et la *Nouv. Biogr. génér.*, au mot Nihus.

NIKON ou **NICON**, patriarche russe, né à Velemanof en 1605, mort à Jaroslaf en 1681, embrassa l'état monastique, et fut nommé archimandrite d'un monastère de Moscou, puis métropolite de Novgorod, et enfin patriarche. Cependant, ayant été soupçonné d'incliner vers les dogmes latins, il fut déposé et condamné à une prison perpétuelle. Outre des travaux sur la Bible et les livres liturgiques, qu'il collationna sur les originaux hébreux et grecs, il a laissé : 1° une *Table d'études dogmatiques;* Moscou, 1656, in-4°; — 2° des *Sermons,* ou plutôt des *Mandements;* ibid., réimprimés dans Novikof, *Ancienne biblioth. russe,* tom. VI, 2e édit.; — 3° *Le Paradis intellectuel,* contenant la description des monastères du Mont-Athos et de Valdaï; Valdaï, in-4°; — 4° une *Épître* circulaire pour la fondation d'un monastère sur le lac d'Onéga, insérée dans l'*Histoire de la hiérarchie russe,* tom. IV; — 5° un *Canon,* ou *Livre de prières. Voy.* Feller. La *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, au mot Nicon.

I. **NIL** (Saint), martyr. *Voy.* Pélée.

II. **NIL** (Saint), surnommé *le Sage,* solitaire, vivait du IVe au Ve siècle. Il fut d'abord gouverneur de Constantinople sous Théodose le Jeune, et engagé dans le mariage. Dégoûté du monde, il se retira avec Théodule, un de ses fils, au mont Sinaï, et prit hautement la défense de saint Jean Chrysostome lorsque ce dernier fut relégué à Cucuse, en 404. L'Église célèbre la fête de saint Nil le 12 novembre, et celle de saint Théodule le 14 janvier. Saint Nil a composé un grand nombre de lettres et de traités ascétiques; mais tous ses ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous. Ceux qui nous restent ont eu plusieurs éditions; la meilleure est celle qui a été donnée par Suarez, sous ce titre : *S. Patris nostri Nili abbatis Tractatus, seu opuscula ex codicibus manuscriptis Vaticanis, Cassinensibus, Barberinis et Altæmpsianis eruta,* etc.; Rome, 1673, in-fol. Les *Lettres* de saint Nil ont été publiées par Allatius à Rome, 1668, in-fol.; enfin une nouvelle édition des *Œuvres complètes* du saint a été donnée à Paris, 1860, in-8°. *Voy.* Nicéphore Calliste, *Hist. ecclés.*, l. XIV, c. XIV et LIII. Sixte de Sienne, *Biblioth. sancta.* Leo Allatius, *Diatribe de Nilis et eorum scriptis,* dans l'édit. des *Lettres de saint Nil;* Rome, 1668. Tillemont, *Mémoires,* tom. XIV. Bollandus, au 14 janv. Bellarmin. Baronius. Possevin. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII, p. 146 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **NIL LE JEUNE** (Saint), né à Rossano, dans la Calabre citérieure, vers l'an 906, mort le 26 septembre 1002, était Grec d'origine. Après la mort de sa femme, il se retira dans un monastère dont les religieux suivaient la règle de saint Basile, et il ne tarda pas à être nommé supérieur de cette communauté. En 980, la Calabre étant menacée d'une invasion de la part des Sarrasins, saint Nil et ses religieux se retirèrent dans un monastère appelé *Val-Luce,* et qui dépendait du Mont-Cassin. Au bout de quinze ans, saint Nil se rendit dans un monastère situé près de Gaëte, puis près de Frascati, dans une solitude où se forma le célèbre monastère qui subsiste encore sous le nom de *Grotta-Ferrata.* Les Grecs et les Latins honorent sa mémoire le 26 septembre. Sa *Vie,* écrite en grec et en latin, a été imprimée à Rome, 1624, in-4°; on la trouve aussi dans les PP. D. Martenne et Durand, *Amplissima Collectio veter. Scriptor. et monumentorum,* tom. IV, p. 887 et suiv. *Voy.* Bollandus, au 26 septembre. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

IV. **NIL**, métropolitain de Rhodes, vivait au XIVe siècle. On a de lui une *Histoire des Conciles œcuméniques,* qui a été publié avec le *Nomocanon* de Photius dans Henri Justel, *Biblioth. juris canonici;* on la trouve aussi dans la dernière édition des *Conciles. Voy.* Richard et Giraud.

V. **NIL**, archevêque de Thessalonique dans le XIVe siècle, a attaqué la primauté du pape dans un ouvrage. Barlaam, moine grec, après avoir écrit en faveur du siége de Rome, adopta l'erreur de Nil, et la soutint dans un Traité semblable pour le fond à celui de ce schismatique, faute qu'il corrigea dans la suite. Ces deux Traités ont été réunis par Saumaise et imprimés en 1645, in-4°, chez Elzévir, avec des notes et quelques autres traités. Le *Traité* de Nil est à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Feller. *Compar.* Barlaam, n° III.

VI. **NIL**, fleuve d'Égypte qui a sa source dans la haute Éthiopie. Il est presque toujours nommé dans l'Écriture *yeôr,* c'est-à-dire *fleuve.* On n'y trouve qu'une seule fois le nom latin *Nilus,* c'est dans le prophète Isaïe. Josué et Jérémie l'appellent le *fleuve d'eau trouble.* Les Grecs lui donnent le nom de *Méla,* qui signifie aussi *noir* ou *trouble.* Les voyageurs nous apprennent, en effet, que l'eau de ce fleuve est ordinairement assez trouble. Le Nil traverse la Nubie et l'Égypte, après quoi il se jette dans la Méditerranée par deux grandes branches, reste des sept qu'il comptait autrefois. *Voy.* Josué, XIII, 3. Isaïe, XXIII, 3. Jérémie, II, 18. Reland, qui, dans sa *Palæst. illustrata,* p. 271, 274, 286, 287, 301, 589, 986, rapporte ce qui a été dit de ce fleuve par les divers auteurs qui en ont parlé, aussi bien que les récits des voyageurs. D. Calmet, *Diction. de la Bible,* où l'on trouve aussi beaucoup de détails sur le Nil.

VII. **NIL** ou **EL-NIL**, siége épisc. de la Babylonie, au diocèse des Chaldéens, uni aux églises de Naamania, de Naphar et de Badraïa. On en connaît cinq évêques, dont le premier, N..., se trouva à l'élection du catholique Élie Ier. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1328.

VIII. **NIL** (Saint), martyr égyptien en Palestine, fut compagnon de saint Pélée. *Voy.* Pélée.

NILAMMON (Saint), dit le *Reclus,* mort en 403, vivait dans une solitude en Égypte lorsque les habitants de la petite ville de Gères, ayant perdu leur évêque, vinrent l'enlever pour le mettre à sa place. Nilammon résista d'abord; mais, pressé de plus en plus, il se mit en prière et rendit le dernier soupir. Sa fête est marquée au 6 janvier dans le Martyrologe romain. *Voy.*

Digitized by Google

:hard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, 33.

ILOPOLIS, ville épisc. du Nil, dans l'Arca- Heptanome. Ce siége fut établi dès le IIIe cle, et placé sous le patriarche d'Alexandrie. ville ayant été détruite, on en bâtit une autre ses ruines, et on l'appela *Mélicha*. On en nait sept évêques, dont le premier, Chæré- n, siégeait du temps de la persécution de :e. Aujourd'hui Nilopolis est un simple évê- *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, ı. I, p. 587. De Commanville, *Ire Table alpha-*, p. 172. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, . XLVIII, p. 36.

ILUS DOXOPATRIUS, archimandrite ou é grec vers la fin du XIe siècle. A la demande Roger, roi de Sicile, il composa un *Traité cinq patriarcats* (Rome, Antioche, Alexan- :, Jérusalem et Constantinople), qui a paru ;rec et en latin par les soins d'Étienne Le ne, théologien de Leyde, 1685, in-4°. Leo tius en a donné un long fragment dans son rage intitulé *De Consensu Eccles. Occid. et nt. Voy*. Richard et Giraud.

IMBE (*Nimbus*), c'est proprement une sorte ıandeau (*vitta, fascia*) d'or dont les femmes naient anciennement leur front. En terme eligion, le *nimbe* est d'ordinaire un cercle ineux qui rayonne autour de la tête de Jé- Christ, de la très-sainte Vierge et des saints; : un signe de sainteté et du culte que l'É- rend aux serviteurs de Dieu. Quelquefois ercle est remplacé par un triangle; il y a ıe des *nimbes* de forme carrée. *Voy*. Macri *olexicon*, ad voc. NIMBUS. Gaet. Moroni, XLVIII, p. 36-37. Le *Diction. d'Antiquités iennes*, par MM. l'abbé Jacquin et Duesberg.

MES (*Nemausus* ou *Volcarum Arecomicorum ausus*), ville épisc. du Languedoc autrefois la métropole de Narbonne, et aujourd'hui celle d'Avignon. Le chapitre de la cathé- a été régulier de l'Ordre de Saint-Augustin ı'en 1539, époque à laquelle il fut sécularisé. :vêché, que l'on voit déjà l'an 473, fut dé- bré en faveur d'Alais l'an 1694. Son premier ıe, saint Félix, est connu par un fragment vie de saint Amasius, évêque d'Avignon, nent que l'on croit ancien, et dans lequel : dit que Félix fut massacré par les Van- , lorsqu'ils ravageaient les Gaules sous la uite de Chrocus, au commencement du ve e. Depuis l'an 386 jusqu'à l'an 1302, il s'est cinq conciles à Nimes. *Voy*. la *Gallia t.*, tom. VI. La Regia, tom. III, XXIV. e, tom. II, IX, X, XI. Hardouin, tom. I, VI, Mansi, *Supplem. Collect. Concil.*, tom. II, 147. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, 3. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 462- Germain, *Hist. de l'Église de Nimes*; Nimes, Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 37-40.

NGUARDA (Félicien), dominicain, né dans ıcèse de Côme, mort à Côme en 1595, as- au concile de Trente en qualité de pro- ır de l'archevêque de Saltzbourg. Plus tard rint commissaire et visiteur général apos- ıe de tous les Ordres religieux en Alle- e. Grégoire XIII lui donna successivement évêchés en Sicile, et, l'an 1588, il fut promu ıi de Côme. Il a laissé : 1° *Assertatio fidei icæ adversus confessionem fidei Annæbur- :*; Venise, 1553; — 2° *Defensio fidei majo- ostrorum*; Anvers, 1575; — 3° *Enchiridion ısuris, irregularitate et privilegiis*; Ingols- 1583; — 4° *Manuale visitatorum*; Rome, *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, II, p. 13.

NINIAN ou **NINIEN**, **NINYAS**, **NYNIA**, mort le 16 septembre 432, eut pour père un prince des Bretons Cambriens qui habitaient les comtés de Cumberland et de Galloway, donna dès son enfance des marques d'une vertu peu commune. Il fit le voyage de Rome pour s'y appliquer plus facilement à l'étude et à la pratique de la religion. Après y avoir passé plusieurs années, et, à ce qu'il paraît, y avoir été sacré évêque, il retourna dans son pays afin d'y instruire à fond ceux qui n'avaient du christianisme qu'une connaissance fort imparfaite, et d'arracher aux ténèbres de l'idolâtrie ceux qui y étaient encore plongés. Il adoucit la férocité de Tudoval, roi des Pictes, et bâtit une église de pierre dans le pays connu aujourd'hui sous le nom de Galloway. Jusque-là les Bretons n'avaient pas vu d'édifices de pierre; et ils appelèrent la ville où était la nouvelle église *Candida Casa*, c'est-à-dire *Maison-Blanche*, dans leur langue *Whitehern*. Le saint y fixa son siége épiscopal, et dédia, selon quelques-uns, l'église sous l'invocation de saint Martin. Il porta la lumière de la foi dans le pays des Cambriens, dans toutes les provinces habitées par les Pictes méridionaux, jusqu'au mont Grampus. L'église de Whitehern devint une école de saints et d'hommes apostoliques. Il y a eu un grand nombre de miracles opérés par l'intercession de saint Ninian. L'Église célèbre sa fête le 16 septembre, jour de sa mort. *Voy*. Beda, *Hist.*, l. III, c. IV. Alford, *Annal.*, ad ann. 432. Bolland., au 16 septembre. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 41. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **NINIVE**, capitale d'Assyrie fondée par Assur, fils de Sem. Cette ville, qui a été une des plus puissantes du monde, fut la demeure de Tobie. Elle est célèbre par la prédication de Jonas, qui nous apprend qu'elle était très-grande et très-peuplée. Nahum et Sophonie ont prédit d'une manière très-claire et très-pathétique la ruine de Ninive. Tobie l'avait aussi prédite. *Voy*. Jonas, III. Sophon. et Nahum. Tobie, XIV, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud.

II. **NINIVE**, petite ville épisc. de la cinquième province du diocèse des Chaldéens, sous la métropole de Mosul, et bâtie sur le bord oriental du Tigre, sur les ruines de l'ancienne Ninive. On en connait quatorze évêques, dont le premier, Barsohèbes, fut massacré avec plusieurs autres chrétiens parce qu'ils s'opposaient aux erreurs des nestoriens, que Barsumas, évêque de Nisibe, répandait alors dans l'Église des Chaldéens. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1224. Richard et Giraud.

NINOÉ MÉGALOPOLIS. *Voy*. APHRODISIADE.

NINYAS. *Voy*. NINIAN.

NIO, île et siége épisc. de la mer Égée, située entre Lemnos et l'Hellespont. Les Latins y ont eu des évêques de leur rit; on en connait quatre, dont le premier, Hector, eut pour successeur Michel Padrolo, dominicain, qui fut nommé par Eugène IV, en 1443. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1135.

NIOLIUM. *Voy*. NIEUIL.

NIPHUS. *Voy*. NIFO.

NIQUET. *Voy*. NICQUET.

I. **NISA**, siége épisc. de Lycie. *Voy*. NISSA.

II. **NISA**, ville épisc. de la première Cappadoce. *Voy*. NYSSE.

NISAN, mois des Hébreux qui s'appelait d'abord *Abib*. *Voy*. ABIB.

NISI. *Voy*. NYSSE.

NISIBE ou **NISIBI**, **NISIBIS**, **NESBIN**, ville épisc. de Mésopotamie sous la métropole d'A-

Digitized by Google

mide, au diocèse d'Antioche. Les Grecs l'appelaient d'abord *Antiochia Mygdonia*. D'après saint Jérôme, Eusèbe de Césarée et saint Éphrem d'Édesse, cette ville est la même qu'*Achad*, dont il est question dans la Genèse. Jovien ayant rendu Nisibe aux Perses, ce siége passa de la juridiction du patriarche d'Antioche à celle du catholique de Chaldée. Les erreurs de Nestorius s'y répandirent, et on établit à Nisibe une école nestorienne, dont l'impie Barsumas fut le premier maître. On ne connaît que deux évêques de ceux qui ont siégé à Nisibe sous les patriarches d'Antioche; le premier fut saint Jacques, qui siégeait sous Constantin et au commencement de la persécution de Dioclétien, et le second, Volageses, à qui on attribue une *Lettre* dans laquelle il rapporte comment la ville de Nisibe fut délivrée par les prières de Jacques, son prédécesseur, du siége que Sapor, roi de Perse, en faisait l'an 350. Nisibe a eu quarante-un évêques, qui ont gouverné sous les catholiques de Chaldée; le premier fut Barsumas, qui siégeait sous Phéroze et Cavade, rois de Perse. Les jacobites ont eu aussi dans cette ville des évêques de leur communion; on en connaît quatre, dont le premier, Abraham, assista en 631 au sacre de Jean Ier, patriarche des jacobites. D'après une lettre publiée par Assemani, on est porté à croire qu'un concile a été tenu à Nisibe en 645. De Commanville dit que *Nisibis* n'est plus qu'un gros village dans le Diarbékir, sous le Turc, tout habité d'arméniens et de nestoriens, qui y ont chacun un évêque de leur communion. Ce n'est aujourd'hui qu'un simple archevêché *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 995, 1196, 1589. Assemani, *Biblioth. orient.*, tom. II, p. 403 et seq., et tom. III, p. 142. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des Conciles*, tom. I, col. 477. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 172. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 43-44. Le *Diction. de la théol. cathol.*

NISIER ou **NICET** (*Nicetius*), archevêque de Lyon, né vers l'an 513, mort en 573, fut ordonné prêtre par saint Agricole, évêque de Châlon-sur-Saône, en 543. L'an 551, il succéda à son oncle, saint Serdot, sur le siége épiscopal de Lyon, et gouverna son église avec une vigilance et une charité vraiment apostoliques. On vit briller en lui toutes les vertus chrétiennes; mais celle dans laquelle il semble avoir excellé est la chasteté. Il assista, en 567, au concile de Lyon, et il mourut universellement regretté. Les Martyrologes le mentionnent au 2 avril; mais on célèbre sa fête à Châlon-sur-Saône le 4 de ce mois. *Voy*. Bollandus. Richard et Giraud.

NISSA, **NISA** ou **NESSA** (*Naissus*, *Nessus*, *Nisum*), siége épisc. de Lycie, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Myre. On n'en connaît qu'un évêque, Georges, qui assista et souscrivit au VIIe concile. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 988.

NITHART. *Voy*. NIDARD.

NITRE, sorte de sel ou de salpêtre qui était fort commun dans la Palestine. Les Hébreux, qui l'appellent *néther*, se servent de ce terme pour désigner un sel propre à ôter les taches des habits et même celles du visage. On faisait dissoudre le nitre dans du vinaigre lorsqu'on voulait s'en servir. Jérémie dit en parlant d'une épouse infidèle : « Quand tu te laverais avec le nitre, tu es trop souillée pour pouvoir te nettoyer. » *Voy*. Proverb., XXV, 20. Jérémie, II, 22. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

NITRIA. *Voy*. NEITRA.

NITZSCH (Charles-Louis), protestant, né à Wittemberg en 1751, mort l'an 1831, devint successivement prédicateur à Bencha, surintendant à Borna et à Zeitz, surintendant général et professeur à Wittemberg, puis directeur du séminaire des prédicateurs fondé dans cette ville. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Revelatione religionis externa eademque publica*; Leipzig, 1818, in-8°; — 2° *Sur le Salut du monde, sa base et ses progrès*; en allemand; Wittemberg, 1817, in-8°; — 3° *Sur le Salut de l'Église*; en allemand; ibid., 1822, in-8°; — 4° *Sur le Salut de la théologie par la distinction de la révélation, qui est le moyen, et de la religion, qui est le but*; en allemand; ibid., 1830, in-8°; — 5° *De Discriminatione revelationis imperatoria et didacticæ*; Wittemberg, 1831, 2 vol. in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

NIVA. *Voy*. NÈVE.

NIVARD ou **NIVON** (Saint), archevêque de Reims, mort l'an 669, selon les uns, ou en 673, selon quelques autres, était frère de Bilihilde, reine d'Austrasie, et femme de Childebert II. Plus recommandable par sa vertu et sa piété que par sa naissance, il vécut d'abord dans un monastère, qui est, à ce que l'on croit, celui de Luxeuil, puis à la cour d'Austrasie, qui se tenait à Metz, où il vécut d'une manière irréprochable. L'an 649, il monta sur le siége épiscopal de Reims, et il rétablit dans son diocèse la bonne discipline, en y faisant renaître la science et la piété. Il se distingua surtout par son amour pour les pauvres et pour les religieux. On célèbre sa fête le 1er septembre. *Voy*. D. Mabillon, *Acta Sanctor*. Le P. Le Cointe, *Annales*. Richard et Giraud.

NIVARDE DEL RICCIO, abbé de l'Ordre de Cîteaux, né à Florence, ci-devant lecteur au collége de Saint-Vincent et de Saint-Anastase d'*Acqua Salvia* ou des Trois-Fontaines de la ville, ensuite abbé de l'abbaye de l'Ordre de Cîteaux du même lieu. Nous avons de lui : *Theologia scholastica de Deo ad extra, seu creatore, sive de angelis et operibus sex dierum*; Florence, 1772, in-8°.

I. **NIVELLE**, petite ville du Brabant espagnol et du diocèse de Namur, située à cinq lieues de Bruxelles. L'an 1200, on y tint un concile sur l'interdit de France. *Voy*. Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VII.

II. **NIVELLE** (Gabriel-Nicolas), prêtre, né à Paris en 1687, mort l'an 1761, fut nommé prieur commendataire de Saint-Géréon, dans le diocèse de Nantes. Il termina ses études théologiques au séminaire de Saint-Magloire, et devint un des partisans les plus zélés de la secte des *Appelants*. Il a laissé : 1° *La Constitution Unigenitus déférée à l'Église universelle, ou Recueil général des actes d'appel interjetés au futur concile général de cette constitution et des Lettres Pastoralis officii*; Cologne, 1757, 4 vol. in-fol.; — 2° *Relation de ce qui s'est passé dans les assemblées de la faculté de théologie au sujet de la constitution Unigenitus*; 7 vol. in-12. Il a édité, en outre, deux ouvrages posthumes de Petitpied : 1° *Examen pacifique de l'acceptation et du fond de la constitution Unigenitus*; 1749, 3 vol. in-12; — 2° *Traité de la liberté*; 1754, 2 vol. in-12. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*

NIVERNÆ, **NIVERNUM**. *Voy*. NEVERS.

NIVON. *Voy*. NIVARD.

NIZÉRIA, autrefois *Icaria*, et aujourd'hui *Nicaria* ou *Nicouri*, île de la mer Égée avec une petite ville épisc. du même nom, sous la métropole de Rhodes. On en connaît six évêques, dont le premier, Jean, mourut en 1353. *Voy*. Lequien,

Digitized by Google

iens Christ., tom. III, p. 1054. Richard et Gi-
ud.

NIZIER, augustin déchaussé de Lyon. On a
lui : *Instruction pour l'intelligence et l'usage
s calendriers grégorien et julien, propre à les
rfectionner, et nécessaire aux chronologistes;*
on, 1724, in-12.

I. **NO**, dans le texte hébreu des prophètes, est
e des principales villes d'Égypte. Elle est
ujours nommée *Alexandrie* dans la Vulgate;
isi dans Jérém., XLVI, 25. Ézéch., XXX, 14-16.
hum, III, 8. Dans quelques-uns de ces textes,
ébreu la nomme *No Ammon*, ce qui peut si-
ifier *demeure, habitation d'Ammon*. D'où l'on
ut penser que c'est la ville appelée par les
ecs *Diospolis*, c'est-à-dire *ville de Jupiter;* car
mon était le Jupiter des Égyptiens. Les Sep-
nte ont traduit par *Diospolis*, dans Ézéchiel,
x, 14 et 16. Au verset 15, ils ont mis *Mem-
s;* mais c'est probablement parce qu'au lieu
l'hébreu *Noa*, ils ont lu *Noph*, qui se trouve
vers. 16, et qui, comme *Moph*, signifie *Mem-
s*.

I. **NO-AMMON**. *Voy.* No, n° I.

. **NOA**, fille de Salphaad. *Voy.* Nombres,
II, 33.

I. **NOA**, ville de la tribu de Zabulon. *Voy.*
ué, XIX, 13.

II. **NOA**, abbaye. *Voy.* Noé.

NOADAIA, fils de Bennoï, Lévite. *Voy.* I Esdr.,
, 33.

NOADIE (*Noadia*), mauvais prophète qui s'é-
laissé gagner par les ennemis de Néhémie
r tâcher de l'intimider. *Voy.* II Esdr., VI, 14.

NOAILLÉ (*Nobiliacum*), abbaye de l'Ordre de
nt-Benoît située au diocèse et à trois lieues
Poitiers. Fondée au VIe siècle par saint Ju-
n, elle fut d'abord établie dans un lieu appelé
ré; mais, à la demande d'Aton, évêque de
ntes, elle fut transférée à Noaillé par ordre
Charlemagne. L'an 1614, cette communauté
unie à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.*
Gallia Christ., tom. II, col. 1237.

NOAILLES (Jean-Baptiste-Louis-Gaston
, évêque de Châlons-sur-Marne, une des pai-
ecclésiastiques, né au château de Teissières
1669, mort à Châlons l'an 1720, était frère
suivant. Sacré évêque le 20 mai 1696, il fut
cessivement dom d'Aubrac, abbé de Montié-
ley et de Hautvilliers. Il se signala par son
osition à la bulle *Unigenitus;* mais il n'imita
son frère par une rétractation. On a de lui :
*re pastorale et Mandement au sujet de la con-
ntion de notre saint Père le Pape du* 8 *septem-*
1713; Châlons, le 15 de mars 1714; écrit qui
é mis à l'*Index* par un décret du 2 mai 1714.
. l'art. suiv.

. **NOAILLES** (Louis-Antoine de), cardinal,
hevêque de Paris, né l'an 1651 au château
Teissières, près d'Aurillac, mort à Paris en
). Il fut de bonne heure destiné à l'état ec-
iastique et pourvu de la domerie d'Aubrac
cèse de Rhodez), où il introduisit plus tard
ègle de Chancelade. Docteur de Sorbonne,
s avoir fait sa licence avec distinction, il
nt successivement évêque de Cahors, évêque
Châlons-sur-Marne, une des pairies ecclésias-
es, et archevêque de Paris. Étant évêque de
ons, il avait donné une approbation authen-
e aux *Réflexions morales* du P. Quesnel; de-
i archevêque de Paris, il condamna en 1696
vre de l'abbé Barcos, intitulé : *Exposition
a foi catholique touchant la grâce.* On vit pa-
e à cette occasion le fameux *Problème ec-
stique*, dans lequel on examinait : « Auquel
it-il croire, ou à M. de Noailles, archevêque
de Paris, condamnant l'*Exposition de la foi*, ou
à M. de Noailles, évêque de Châlons, approuvant
les *Réflexions morales?* Convaincu que c'était
l'œuvre d'un jésuite, l'archevêque conçut de
l'animosité contre la compagnie. Dans l'assem-
blée de 1700, à laquelle il présida, il fit con-
damner 127 propositions tirées de différents ca-
suistes, parmi lesquels plusieurs étaient jésuites,
mais qui n'avaient fait que suivre de plus an-
ciens. La même année, il fut nommé cardinal.
Il fut du nombre des théologiens qui préten-
daient que l'Église pouvait se tromper quand
elle affirmait que les cinq propositions extraites
de l'*Augustin* de Jansenius étaient réellement
contenues dans ce livre. Par un mandement du
25 février 1713, il défendit de recevoir la bulle
Unigenitus, qui avait paru le 8 du même mois.
Cependant, sept mois après, le 28 septembre,
il révoqua l'approbation qu'il avait donnée à
Châlons au livre de Quesnel. En 1717, il se mit
à la tête de plusieurs évêques qui appelaient de
la bulle *Unigenitus* à un futur concile. Il renou-
vela son appel, et, le 14 janvier 1719, il donna
une instruction pastorale qui fut condamnée à
Rome le 3 août 1719, par un décret du pape.
Cependant le moment du Seigneur arriva pour
le cardinal. Il reconnut tout à coup, comme il
s'en expliqua hautement, qu'on l'avait engagé
dans un parti de factieux. Les remords qu'il
éprouvait depuis longtemps, joints à près de
quatre-vingts ans d'âge qui le menaçaient d'une
mort prochaine, le déterminèrent à écrire au
pape Benoît XIII en termes les plus édifiants, et
il remplit fidèlement les promesses qu'il lui fit;
il rétracta son appel, et son mandement fut af-
fiché le 11 octobre 1728. On a de lui, outre ses
écrits contre la bulle *Unigenitus* : 1° *Heures à
l'usage du diocèse de Paris;* — 2° *Conduite pour
la confession et la communion;* — 3° un grand
nombre de *Mandements et d'Instructions pasto-
rales*. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I, VIII, IX.
De Bausset, *Hist. de Fénelon*. Picot, *Mém. pour
servir à l'Hist. ecclés. du* XVIIIe *siècle*. Feller, qui
rapporte une partie de la lettre du cardinal au
pape Benoît XIII. L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv.
Biogr. génér.*

NOB ou **NOBÉ**, la même qu'Anathoth, selon
quelques-uns, ville sacerdotale de la tribu de
Benjamin ou d'Éphraïm. David ayant été chassé
par Saül, se rendit à Nobé, et le grand prêtre
Achimélech, à qui il avait demandé à manger,
lui donna des pains récemment ôtés de dessus
la table sacrée, et l'épée de Goliath. Saül, l'ayant
appris, fit périr tous les prêtres de Nobé, et ra-
vagea cette ville. Saint Jérôme dit que de son
temps elle était détruite, et qu'on en voyait les
ruines non loin de Diospolis. *Voy.* II Esdras,
XI, 32. I Rois, XXI, 6-8; XXII, 9 et suiv. Euseb.,
Onomast., ad voc. NOMBRA. Hieron., *in Epita-
phio Paulæ*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.
Compar. ANATHOTH, n° II.

NOBÆ. *Voy.* NOVÆ.

NOBÉ, ville de la tribu de Benjamin. *Voy.*
NOB.

NOBÉ, ville de la demi-tribu de Manassé, la
même que *Canath* ou *Chanath*. *Voy.* CANATH.

NOBENUS (Gilles Paesmans), né à Hassels,
au diocèse de Liége en 1541, mort vers l'an
1621, prit le grade de docteur à Louvain, et
embrassa le Tiers-Ordre de Saint-François dans
un âge fort avancé. On a de lui : 1° *Catéchisme
sur les sacrements;* — 2° *Explication du Sym-
bole, de l'Oraison dominicale et de la Salutation
angélique;* — 3° *Défense du Salve Regina;* Bruxel-
les, 1622, en flamand et non en français, comme
le dit Ellies Dupin dans sa *Table des Aut. ecclés.*

Digitized by Google

du XVII[e] *siècle*, col. 1926; — 4° *Sermons sur la Passion de Notre-Seigneur*, au nombre de quinze. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, t. I, p. 32, édit. de 1739, in-4°.

I. **NOBILI** (Flaminio), plus connu sous le nom latin de *Nobilius Flaminius*, et dont nous avons déjà parlé à l'art. FLAMINIUS, n° II, a laissé, outre une *Traduction latine des Septante*, dont il est fait mention à ce même article : 1° une *Version* latine de la version grecque des Septante, avec des *notes*; Paris, 1628; une *Version* de quelques *Homélies* de saint Jean Chrysostome; Rome, 1576; — 2° *De la Félicité de l'homme*, trois livres; Lucques, 1563; — 3° *De la Vraie et de la fausse Volupté*, deux livres; ibid.; — 4° un livre *de l'Honneur*; — 5° un *Traité de la prédestination*; Rome, 1581. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1590, p. 299, 1[re] édit., et p. 229, 2[e] édit.

II. **NOBILI** (Giacinto de'), dominicain, né à Rome, entra dans l'Ordre de Saint-Dominique à Viterbe, l'an 1594. On a de lui : 1° *Il Vagabondo, ovvero Sferza de' vianti e vagabondi*; Pavie, 1628; — 2° *Chronique du monastère de Sainte-Marie dans le champ de Mars*; Viterbe, 1618. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, t. XI, p. 408.

III. **NOBILI** (Roberto de'), en latin *Nobilibus*, jésuite, né à Monte-Pulciano l'an 1577, mort à Méliapour, sur la côte de Coromandel, en 1656, était parent du pape Marcel II, et neveu du cardinal Bellarmin. Il fut envoyé en mission dans les Indes. Dès son arrivée en Asie, il s'appliqua à l'étude des langues sémitiques et de plusieurs autres très-répandues dans l'Inde, comme le bengali, le malabare, le tamoul, etc. Il prêcha dans les provinces de l'Inde méridionale, en deçà du Gange, et opéra de nombreuses conversions. Il a laissé dans les divers idiomes indiens plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Catechismus ad Gentilium conversionem in partem V divisus*; — 2° *Scientia animæ, liber in quo, præter catholicæ fidei veritates ad animam pertinentes, omnes Orientis errores, circa fatum et transmigrationem animarum, confutantur*; — 3° *De Vita æterna*; — 4° *Compendium Catechismi*; — 5° *Regulæ perfectionis*; — 6° *Vita B. V. Mariæ versu tamulico*, etc. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu*, p. 724-725. Francis Ellis, dans les *Asiatic Researches*, t. XIV. Jouvency, *Hist. des jésuites*. Les *Lettres édifiantes*, tom. X, p. 72, édit. de 1781. Le P. Norbert, *Mémoires histor. sur les missions du Malabar*, tom. II, p. 145. Michaud, au *Supplém.*, art. NOBILIBUS, et la *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on trouve, outre la liste des autres ouvrages du P. Nobili, quelques détails sur ses missions.

NOBILIACUM. *Voy.* LÉONARD, n° III, et NOAILLÉ.

I. **NOBILIBUS** (Christophe de), augustin déchaussé, né à Milan, mort vers l'an 1715, a laissé : 1° *Opuscula cœlestia, sive explanatio in Cantica canticorum*; Milan, 1677, in-4°; — 2° *Prediche per l'Avvento*; ibid., 1688; — 3° *Discorsi sacri*; 1690, in-4°; — 4° *Prediche quaresimali*; 1696, 2 vol. in-4°; — 5° *Discorsi sopra i dolori di Maria Virgine*; 1702, in-4°; — 6° *Discorsi sopra le eccellenze del santissimo rosario*; ibid., 1711, in-4°. *Voy.* la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*

II. **NOBILIBUS** (Roberto de). *Voy.* NOBILI, n° III.

NOBILISSIME se disait autrefois, dans le cours des études théologiques en Sorbonne, de celui qui était le premier de la licence ou du cours, non par la science, mais par sa naissance. *Voy.* le *Diction. de l'Académie française.*

I. **NOBLE** (Eustache **LE**), baron de Saint-Georges et de Tenelière, né à Troyes l'an 1643, mort à Paris en 1711, était procureur général au parlement de Metz. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Dissertation chronologique sur l'année de la naissance de Jésus-Christ*; Paris, 1693, 1698, in-12; — 2° une *Traduction des Psaumes*, en prose et en vers, avec le texte latin et des réflexions; 1 vol. in-8° à trois colonnes; — 3° un ouvrage intitulé dans quelques éditions : *Le Bouclier de la France, ou les Sentiments de Gerson et des canonistes touchant les différends des rois de France avec les Papes*, et dans d'autres : *L'Esprit de Gerson*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1685, 1690, 1694, 1699 et 1707. Richard et Giraud. Feller, qui donne la liste des divers écrits de Le Noble, et un aperçu de plusieurs de ces écrits.

II. **NOBLE** (M. **LE**), écrivain, a remporté en 1722 le prix d'éloquence proposé par l'Académie française, et dont le sujet était : *Qu'il vaut mieux être repris par un homme sage que d'être séduit par les discours des insensés*, selon les paroles de l'Ecclésiaste, VII, 6. Ce discours, qui est excellent et qu'on ne saurait trop lire, a été imprimé à Paris, 1722, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, p. 664.

III. **NOBLE THÉOLOGIEN** (Henri de **VICQ**, dit le), écuyer, seigneur d'Oosthove, etc., mort à Armentières en 1596, était issu d'une ancienne famille de la Flandre occidentale. Il a composé un grand nombre d'écrits, qui l'ont fait appeler *le Noble Théologien*. On a de lui, entre autres : 1° un *Traité sur les images*, en français; — 2° *De Sacramentorum Numero, officiis et natura*; Louvain, 1572; — 3° *De Descensu Jesu Christi ad inferos ex Symbolo Apostolorum*; Anvers, 1586; — 4° *Controversiarum hujus temporis*, etc.; Arras, 1596; — 5° *Consilium de alio opere substituendo in scholis theologicis, in locorum libri sententiarum Petri Lombardi*; Douai, 1595. *Voy.* Mayer, *Annal. Fland.*, l. XII, p. 127 de l'édit. d'Anvers, et p. 148 de l'édit. de Francfort. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739.

NOBLES, NOBLESSE. Jésus-Christ ne fait acception de personne dans son Église : *Petro successorem quærimus, non Augusto*, dit la Glose sur le chap. *Quoniam*, 24, *q.* 1. Grégoire IX, déclarant valide la collation que son légat avait faite à un roturier d'un canonicat de Strasbourg, dit, dans la fameuse décrétale *Venerabilis de Præb. et dignit*, etc. : *Non igitur attendentes quod non generis, sed virtutum nobilitas vitæque honestum gratum Deo faciunt et idoneum servitorem : ad cujus regimen, non multos secundum carnem nobiles, et potentes elegit, sed ignobiles, ac pauperes, eo quod non est personarum acceptio apud ipsum, et vix ad culmina dignitatum (nedum præbendas) viri eminentes scientia valeant reperiri, exceptiones hujus modi non duximus admittendas*. Abbas dit sur ce même chapitre : *Nobilitas sola est quæ animum moribus ornat*. Il semble que, d'après ces principes, on ne peut introduire, ni même conserver sans abus dans une église la règle de n'admettre aux charges et bénéfices que des *nobles*, et telle est, en effet, l'opinion des canonistes Barbosa, Felin, etc. Cependant les règlements qui attachaient autrefois des prérogatives à la condition et à la *noblesse* n'avaient rien que de légitime, d'utile et même de nécessaire. Le savant Thomassin, après avoir rappelé l'usage de l'Église de Lyon, où en 1345 il y avait soixante-quatorze chanoines, dont un fils d'empereur, neuf de rois, quatorze de ducs, trente de comtes, et vingt de barons, dit : « Il est fort vraisemblable

Digitized by Google

cette Église primatiale en a attiré d'autres son exemple à la même pratique, et qu'elle ut-être suivi elle-même l'exemple de quelque re. Mais il ne faut pas se persuader que ce le seul éclat de la *noblesse* qui ait ébloui premiers auteurs de cet usage ; ce serait un if trop humain et trop éloigné de la pureté c laquelle l'Église veut qu'on entre, et qu'on e entrer les clercs dans les dignités ecclétiques. On a eu égard à la protection que lise recevait des *nobles* ou qu'elle avait déjà ie de leurs ancêtres. On a considéré que l'éation des *nobles* était ordinairement plus ueuse que celle des roturiers, surtout au ps que ces statuts ou ces usages commenınt à avoir cours ; car les roturiers étaient s presque tous serfs. Enfin on a jugé que iété des personnes puissantes était aussi sante pour en attirer d'autres à leur imita. Ainsi, ce n'a nullement été par des intébas et charnels qu'on a affecté quelques ses et quelques bénéfices à la *noblesse,* mais des considérations religieuses, et par les de la nécessité ou de l'utilité de l'Église. il faut bien distinguer les dispositions vises de quelques particuliers, qui se jettent les dignités de l'Église avec des sentiments ments humains, d'avec les maximes saintes 'Église même, qui ménage les passions terres des hommes charnels pour les faire seri l'édifice spirituel et à la cité céleste qu'elle t sur la terre. » C'est, en effet, pour les nes raisons que le concile de Latran permet *nobles* de distinction, ainsi qu'aux gens de es (*sublimibus et litteratis*), de posséder ieurs dignités ou personnats dans une même se avec dispense du Saint-Siége ; que saint rles Borromée fonda pour des gentilshommes ollége dont il éprouvait beaucoup de consoins ; que saint Bernard disait que, sans faire injuste acception de personnes, on ne peut ipêcher d'avoir un peu plus de complaie pour la vertu quand elle est accompagnée a *noblesse : Minime quidem Deus est acceptopersonarum, nescio tamen quo pacto virtus iobili plus placet.* Le Père Thomassin reque judicieusement, sur les termes *nobilem berum* de la décrétale, que dans ce temps s roturiers étaient partout serfs, et que i qui était libre était *noble.* La coutume, l, en est restée en Allemagne. Elle a cessé rance depuis fort longtemps. Or une Église e, toute composée de serfs, eût été bientôt roie des usurpateurs. Cette dernière raison subsistant plus, on ne donne pas autant de ur à la naissance dans la distribution des es ecclésiastiques, et elles sont devenues munes au mérite et à la vertu. *Voy.* Berl, *Epist. CXIII.* Thomassin, *Discipline de lise*, part. IV, liv. II, chap. XXXVII. Les *Mées du clergé*, tom. III, p. 1097, et tom. X, 95, 504. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, XLVIII, p. 52-59. L'abbé André, *Cours alét. de droit canon,* auquel nous devons la grande partie de cet article.

OCE, NOCES. Ces deux mots s'emploient fféremment en français pour exprimer le n et les autres réjouissances du mariage ; le dernier seulement désigne le mariage ie. Après ce que nous avons dit des noces chrétiens aux divers articles du mot MA-E, nous ne parlerons dans celui-ci que de ianière dont se faisaient et se célébraient ioces chez les Hébreux. Il faut remarquer it tout que les femmes étant achetées à prix gent, leurs maris les regardaient généralement comme des esclaves, usage qui s'est perpétué dans une grande partie de l'Orient. On voit dans la Genèse, XXIV, 33 et suiv.; (XXXIV, 8-9), et dans Tobie (VII, 10, 11) la manière dont on demandait une fille en mariage. La cérémonie de la noce durait ordinairement sept jours pour une fille, et trois jours pour une veuve (Genèse, XXIX, 23. Juges, XIV, 17). Lorsque le jour du mariage était arrivé, l'époux faisait préparer chez lui un festin, et, vêtu d'habits de fête, accompagné de jeunes gens de son âge, au milieu des chants d'allégresse et au son des instruments de musique, il se rendait chez l'épouse, qui de son côté, après s'être lavée, se parait de ses plus brillants atours, ceignait sa tête d'une couronne (d'où elle était appelée *coronata*), et, escortée de jeunes filles de son âge, le suivait en pompe dans sa maison. Dans des temps moins anciens, cette marche de l'épouse, qui avait lieu le soir, était éclairée par des flambeaux qu'on portait devant elle, ainsi que le rapportent les talmudistes, et comme l'Évangile (Matth., XXV, 1-12) semble l'insinuer. Les hommes se livraient à toute la joie du festin, tandis que les femmes étaient à table de leur côté dans le gynécée. Vers la fin du repas, on souhaitait à la nouvelle mariée une postérité nombreuse ; c'était en cela seulement que consistait la bénédiction nuptiale (Ruth, IV, 11-12), dont on augmenta depuis la solennité (Tobie, VII, 15). Enfin l'épouse, qui était restée constamment voilée des pieds à la tête, était conduite au lit nuptial. Telles étaient les cérémonies qui, dans les Livres saints, sont désignées par les expressions : *Sponsam domum deducere, uxorem accipere,* etc. *Voy.* D. Calmet, dans sa longue et savante *Dissertation* sur les mariages des Hébreux, en tête de ses *Commentaires sur le Cantique des cantiques ;* dissertation dont il a donné un précis dans son *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, dans son *Introduction*, etc., tom. II, p. 252. *Compar.* notre art. MARIAGE, n° I, où nous assignons le véritable sens d'un passage de la Genèse (II, 24) sur la nécessité du mariage.

I. **NOCERA** (*Nuceria*), ville épisc. de la province de Rome, située au pied du mont Apennin, à quatre lieues au nord de Spolète. Son premier évêque, Félix, siégeait en 402, sous le pape Innocent Ier. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 1063, et tom. X, p. 302. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 59-65.

II. **NOCERA DE' PAGANI** (*Nuceria Paganica* ou *Paganorum*), ville épisc. du royaume des Deux-Siciles, dans la principauté Citérieure, à trois lieues de Salerne et à sept de Naples. Elle fut érigée en évêché dans les premiers siècles de l'Église, sous la métropole dont elle est suffragante encore aujourd'hui. Son premier évêque, saint Prisque, fut martyrisé sous Néron. Pie VII, par sa lettre *De utiliori*, supprima ce siége et l'unit à celui de Cava ; mais Grégoire XVI, par sa bulle *In vinea Domini electa*, en date du 3 décembre 1833, le sépara de Cava, et le rétablit dans son premier état. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VII, p. 524. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 65-68, où on peut voir les diverses opinions par rapport à la dénomination de *Nocera de' Pagani.*

I. **NOCES (SECONDES).** On appelle ainsi le mariage que contracte de nouveau une personne qui a déjà été mariée, mais qui est devenue libre par la mort de l'autre partie contractante. Les montanistes et d'autres hérétiques blâmaient autrefois les *secondes noces*, que saint Paul recommande aux jeunes veuves : *Je veux*

Digitized by Google

donc que les jeunes (veuves) se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles soient mères de famille (I Timoth., v, 11, 14). De là vient que le premier concile de Nicée ordonna que, quand les cathares et les novatiens voudraient revenir à l'Église catholique, on les obligerait de ne plus regarder comme des excommuniés ceux qui avaient passé à de *secondes noces*. Qu'on ne m'impute pas, dit saint Jérôme, d'avoir condamné les secondes noces; comment pourrais-je les condamner, puisque je ne condamne pas les troisièmes, ni même les huitièmes? Il est vrai que je loue ceux qui se contentent d'un premier mariage, et que j'exhorte ceux qui sont veufs à passer le reste de leur vie dans la continence; mais je ne crois pas qu'on doive ni qu'on puisse excommunier les personnes qui se remarient. Enfin les mêmes raisons qui prouvent que les premières noces sont permises, comme pour remédier à la concupiscence, pour s'entr'aider dans les besoins de la vie, pour avoir des enfants, etc., prouvent également que les secondes, les troisièmes et au delà sont permises. Néanmoins l'Église primitive tolérait plutôt qu'elle n'approuvait les secondes noces, surtout celles des veuves. Nous voyons encore de nos jours quelques restes de cette ancienne sévérité, puisque ceux qui ont été mariés deux fois sont exclus des ordres sacrés, et que le rituel romain défend qu'on bénisse les noces d'une veuve, quoiqu'elle épouse un homme qui n'a jamais été marié. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* BIGAME.

II. **NOCES DE CANA.** *Voy.* CANA, n° I.

NOCETI (Charles), jésuite, né vers 1695 à Pontremoli, dans le Génois, mort à Rome l'an 1759, enseigna la théologie au collége Romain, devint coadjuteur du P. Turano, pénitencier de Saint-Pierre, et un des examinateurs des évêques. On a de lui, outre des *Églogues* et des *Poëmes*, un ouvrage intitulé : *Veritas vindicata*, 2 vol. C'est une critique de la *Theologia christiana* du P. Concina, qui fit beaucoup de bruit; il y venge avec beaucoup de force ses confrères, attaqués par le dominicain, qui paraît avoir excédé en critique et en censure par un zèle quelquefois plus vif que réfléchi. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud.

NOCEY (Claude de), seigneur de Fontenay, mort à Paris en 1714, avait été sous-gouverneur du duc d'Orléans, qui fut régent du royaume. Il a laissé : neuf *Lettres* tout à fait chrétiennes sur l'éducation des princes; Paris, 1746, in-12. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

NOCTURNE (*Nocturnum*), terme de bréviaire; nom d'une des parties de l'office divin qu'on appelle *Matines*. Ce nom de *nocturne* vient de ce que cette partie de l'office se disait autrefois la nuit, comme il se dit encore dans certains couvents. Il y a des matines, telles que celles de la férie, qui n'ont qu'un nocturne, et d'autres qui en ont trois; telles sont les matines des fêtes doubles ou semi-doubles. Autrefois on récitait les trois nocturnes séparément, comme trois offices différents, et cette distribution répondait aux différentes veilles de la nuit. Le premier nocturne se disait vers les huit ou neuf heures; le second, vers minuit, et le troisième, vers les deux ou trois heures après minuit; mais cela n'avait lieu qu'aux nuits festives; dans les autres temps, on se contentait de dire un seul nocturne au milieu de la nuit. *Voy.* De Vert, *Explicat. des cérém. de l'Église*, tom. II, p. 218 et suiv. Moléon, *Voyage liturg.*, p. 125. Richard et Giraud.

NOD, mot hébreu qu'on lit dans la Genèse (IV, 16), et que le Chaldéen et l'auteur de la Vulgate ont pris dans son sens littéral, qui est *vagabond, fugitif* (*profugus*), mais que beaucoup d'interprètes ont considéré comme un nom propre de lieu. Les Septante et l'historien Joseph ont lu *Naïd* au lieu de *Nod*, et l'ont pris pour un nom propre. *Voy.* NAÏD.

I. **NODAB**, nom d'homme. *Voy.* I Paralip., v, 19.

II. **NODAB**, pays voisin de l'Iturée et de l'Idumée, et que l'on ne connaît pas aujourd'hui. On voit dans les Paralipomènes que la tribu de Ruben, secondée par les tribus de Gad et de Manassé, soutint contre les peuples de Nodab une guerre dans laquelle les Israélites eurent l'avantage. *Voy.* I Paralip. v, 19.

NOÉ, patriarche, mort âgé de 950 ans, était fils de Lamech. L'innocence de sa vie lui fit trouver grâce aux yeux du Seigneur, qui, par le déluge universel, détruisit la race humaine, mais le sauva lui et sa famille. Après sa sortie de l'arche, Noé éleva un autel sur lequel il offrit à Dieu en holocauste un de tous les animaux purs qui étaient dans l'arche. Le Seigneur agréa ce sacrifice, et promit de ne plus submerger la terre. Nous ne rapporterons point tous les éloges que les saints Pères ont donnés à Noé; disons seulement que, d'après saint Augustin, Noé a mérité la qualité de prophète autant qu'aucun de ceux qui l'ont portée avant l'avénement du Messie. Les Grecs honorent sa mémoire le 19 décembre ou le dimanche qui précède la naissance de Jésus-Christ, avec celle des patriarches de l'Ancien Testament; et Pierre Natal l'a placé à la Sexagésime, vers la fin de janvier, à la tête des patriarches du second âge du monde, dont l'Église fait l'histoire dans ses offices de ce temps. *Voy.* Genèse, VI, 1, 9; VII, 1, 3; VIII, 2, 13; IX, 1, 20. Bergier, qui, dans son *Diction.*, a pris la peine de réfuter quelques objections des incrédules, dont le simple exposé suffit pour en faire saisir tout le ridicule.

II. **NOÉ** (Marc-Antoine), évêque de Lescar, né en 1724 au château de la Grémenaudière, près de la Rochelle, aujourd'hui commune de Sainte-Soulle, dans la Charente-Inférieure, mort à Troyes l'an 1802. Il fit ses études à Paris, où il eut pour maître le célèbre Le Beau, puis sa théologie en Sorbonne. Au sortir de sa licence il devint grand vicaire de Rouen, et fut élu député à l'assemblée du clergé en 1762, et, l'année suivante, nommé par le roi évêque de Lescar; il était à ce titre président des états du Béarn. Pendant qu'il gouvernait ce diocèse, en 1765, il fut un des quatre évêques qui refusèrent de reconnaître la bulle *Unigenitus*; mais on ne voit de sa part aucune démarche en faveur du jansénisme. Son siége ayant été supprimé pendant la révolution, on nomma un évêque pour le département des Basses-Pyrénées, dans lequel est enclavé Lescar, et le siége fut transporté à Oléron. M. de Noé alla d'abord en Espagne, puis en Angleterre. En 1801 il donna sa démission de son siége pour faciliter l'exécution du concordat. Revenu en France, il fut nommé en avril 1802 évêque de Troyes; mais il eut à peine le temps de prendre possession de cet évêché, la mort l'ayant enlevé le 22 septembre de la même année, au moment où le gouvernement français venait de le présenter pour le cardinalat. Quoiqu'il n'ait fait que paraître dans le diocèse de Troyes, il y fut vivement regretté. Il était d'un caractère aimable, et joignait à de grandes vertus et à des talents rares une modestie encore plus grande et plus

Digitized by Google

e. Il aimait les lettres, et il les avait culti-s avec fruit. Il savait le grec, l'hébreu, et vait étudié à fond les grands modèles de tiquité; il leur devait cette élégance de style, te pureté qui fait le charme du peu d'ou-ges qu'il a laissés. On a de lui, outre un *cours prononcé à Auch pour la distribution des dons du régiment du roi*, discours très-im-tant au point de vue religieux, et quelques res écrits : 1° *Discours sur l'état futur de glise*, qui, destiné à être prononcé dans l'as-nblée du clergée en 1785, ne le fut pas à ise de certaines idées favorables au *milléna-me*, mais qu'on imprima depuis en y ajou-it un *Recueil de passages sur l'avénement in-médiaire de Jésus-Christ, avec des Remarques*; 2° *Lettre pastorale sur l'épizootie*, etc.; elle pleine d'onction, et révèle un cœur animé la charité la plus vive et la plus tendre; — *Discours pour la Confirmation*, prononcé à ndres en 1779; — 4° des *Mandements*, parmi quels il faut distinguer celui du 10 mai 1791, sujet de l'élection de l'évêque constitution-l qui lui succédait; il y prémunit son trou-au contre les dangers de l'intrusion et des iovations; il y explique les règles de l'Église; tout cela est accompagné des exhortations les is paternelles. Les *Œuvres* de Noé ont été cueillies et publiées à Londres, 1801, in-12; iis il en a été donné par le P. R Auguis une ition nouvelle et plus complète à Paris, sous titre : *Œuvres de Noé, ancien évêque de Les-r, mort évêque de Troyes, contenant ses dis-urs, mandements et traductions, précédées d'une tice sur la vie et les écrits de ce prélat, avec fac-simile de son écriture*; 1818, in-8°. *Voy.* ice de Lancival, *Éloge de M. Noé*; Paris, 1805, -8°. Auguis, *Notice histor.*, en tête de son édi-in. La *France pontificale*. Feller. Michaud. La *uv. Biogr. génér.*

NOË (LA), en latin *Nou*, abbaye de l'Ordre Citeaux, en Normandie, au diocèse d'Évreux, itre Évreux et Conches. Elle fut fondée en 1144 ir l'impératrice Mathilde, fille de Henri Ier, i d'Angleterre, et elle était de la filiation de iuy, ligne de Pontigny. *Voy.* la *Gallia Christ.*, m. XI, col. 665, nov. édit. Richard et Gi-iud.

I. **NOËL** (*Christi natalis dies, natalibus Do-iini sacer dies*), fête de la nativité de Notre-eigneur. Il est difficile de préciser l'époque laquelle cette fête a été instituée dans l'Église, iais on ne peut douter qu'elle ne soit de la lus haute antiquité, surtout dans les Églises 'Occident. Quelques auteurs ont dit qu'elle avait té instituée par le pape saint Télesphore, mort an 148; qu'au IVe siècle, le pape saint Jules Ier, la prière de saint Cyrille de Jérusalem, fit iire des recherches exactes sur le jour de la ativité du Sauveur, et que l'on trouva qu'elle tait arrivée le 25 décembre. Saint Jean Chry-ostome, dans une Homélie sur la naissance de ésus-Christ, dit que cette fête a été célébrée ès *le commencement* depuis la Thrace jusqu'à ladix, par conséquent dans tout l'Occident. Quoique la fête de Noël soit très-ancienne, elle ie se célébrait pas partout le même jour, parce u'on ne s'accordait pas encore sur le jour de a naissance de Notre-Seigneur. Nous voyons lans Clément d'Alexandrie que les uns plaçaient ette naissance au 25e jour du mois que les Égyptiens appellent *pachon*, ce qui revient à eu près à notre mois de mai, et que les autres a mettaient au 24 ou au 25 du mois *pharmu-hi*, qui se rapporte à notre mois d'avril. Au ui^e siècle, on célébra la fête de Noël sous le nom d'Épiphanie, le 6 janvier, conjointement avec celle de l'adoration des Mages et la mé-moire du baptême de Jésus-Christ; tel était l'usage de l'Église d'Orient au IIIe et au IVe siè-cle. Quant à l'Église d'Occident, Cassien nous apprend qu'au Ve siècle on y célébrait les deux mystères séparément en deux jours différents. En effet, la fête de Noël est marquée, pour l'É-glise de Rome en particulier, au 25 décembre dans l'ancien calendrier, qui fut dressé au IVe siècle. Cet usage passa de l'Église de Rome à celles d'Orient, et saint Augustin nous ap-prend que l'Église d'Afrique, par conformité à celle de Rome, célébrait le 25 décembre la nais-sance de Notre-Seigneur. La coutume de célé-brer trois messes le jour de Noël, l'une à mi-nuit, l'autre au point du jour, et la troisième le matin, est ancienne. Saint Grégoire le Grand en parle (*Homil. VIII in Evang.*), et Benoît XIV a prouvé par d'anciens monuments qu'elle re-monte plus haut que le VIe siècle. Cette cou-tume vient de Rome, où on les disait à cause des trois stations indiquées par les Papes pour le service divin : la première à Sainte-Marie-Ma-jeure, pour la nuit; la seconde à Saint-Anas-tase, pour le point du jour; et la troisième à Saint-Pierre, pour l'heure ordinaire des grandes fêtes. *Voy.* August., *Epist. CXIX*; *De Trinit.*, l. IV, c. v. Clem. Alex., *Strom.*, l. I, p. 294 vel 340. Richard et Giraud. Le *Manuel catholique pour l'intelligence de l'Office divin*; Paris, 1802, in-12. Le *Diction. d'antiquités chrétiennes*, par MM. l'abbé Jacquin et Duesberg. L'*Encyclop. cathol.*, où on trouve un grand nombre de belles considérations.

II. **NOËL** (*Natale*), terme qui se dit et d'un cantique spirituel en l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur, et d'un cri de joie qui marque le désir de son avénement. De là vient qu'au mot *Gaudeamus* de la première leçon du second nocturne de la fête de Noël, le peuple se met à chanter *Noël* en plusieurs endroits, et qu'à Saint-Maurice d'Angers, depuis qu'on a com-mencé à chanter les antiennes O pendant l'A-vent, le matin, après laudes, on chante jusqu'au jour de Noël exclusivement, *O Noel*, qu'on ré-pète douze ou quinze fois. C'est aussi pour cela qu'autrefois le peuple criait *Noël* dans les fêtes et les réjouissances publiques. *Voy.* De Vert, *Explicat. des cérém. de l'Église*, tom. II, p. 16. Moléon, *Voyage liturg.*, p. 90.

III. **NOËL** (Étienne), jésuite, né en Lorraine l'an 1581, mort à la Flèche vers 1660, devint un habile philosophe et un célèbre physicien. Il professa avec distinction à la Flèche, et de-vint recteur de divers colléges de la compagnie, notamment de celui de Clermont, aujourd'hui Louis-le-Grand. Il était très-lié avec Descartes. Richard et Giraud lui attribuent des ouvrages théologiques qui paraissent appartenir à Fran-çois Noël. *Voy.* l'art. suiv.

IV. **NOËL** (François), jésuite, né à Helstrud, dans le Hainaut, en 1651, mort l'an 1729, fut envoyé en Chine en qualité de missionnaire l'an 1684. Outre quelques ouvrages sur la physique, il a laissé : 1° *Theologiæ P. Francisci Suarez Summa*; Cologne, 1732, in-fol.; il y a joint un résumé du traité de Lessius : *De Justitia et jure*, et de celui de Sanchez : *De Matrimonio*; — 2° *Memoriale circa veritatem facti, cui innititur decretum Alexandri VII; editum die 23 martii* 1656; trad. en français et publié dans les *Lettres édifiantes*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NOËLE ou **NATALIE** (Sainte), martyre et compagne de saint Georges. *Voy.* GEORGES, n° II.

Digitized by Google

NŒLTING (Jean-Henri-Vincent), savant protestant, né à Schwarzenbeck en 1735, mort l'an 1806, professa la philosophie et l'éloquence au gymnase de Hambourg. Outre un grand nombre de *Sermons*, de *Discours*, d'*Opuscules théologiques et philosophiques*, il a laissé : *Idée sur l'influence de la philosophie sur l'exégèse*, en allemand; Hambourg, 1761, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NOÉMA**, fille de Lamech et de Pella, et sœur de Tubalcain. *Voy.* Genèse, IV, 22.

II. **NOÉMA**, femme de Noé, selon quelques rabbins; il ne faut pas la confondre avec la précédente. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

NOÉMAN, fils de Béla, de la tribu de Benjamin, et chef de la famille des Noémanites. *Voy.* Nombres, XXVI, 40.

NOÉMI, femme d'Élimélech, devint bellemère de Ruth, qui la suivit en Judée après la mort de son mari, et qui y épousa Booz, dont elle eut un fils nommé Obed. *Voy.* Ruth, I, 1 et suiv.; II, 6, etc. *Compar.* Booz, Ruth.

NŒSSELT (Jean-Auguste), protestant, né à Halle en 1734, mort en 1807, professa la philosophie et la théologie dans sa ville natale, et devint, en 1779, directeur du séminaire, et, en 1806, il fut nommé conseiller privé du roi de Prusse. Il a laissé : 1° *De Vera Ætate ac doctrina scriptorum Tertulliani;* Halle, 1757-1759 et 1768, in-4°; — 2° *Opuscula ad interpretationem Scripturæ;* ibid., 1777-1787, in-8°; — 3° *Historia Paraphraseon Erasmi in Novum Testamentum:* Berlin, 1780, in-4°; — 4° *Défense de la vérité et de la divinité de la religion chrétienne;* Halle, 1766, 1767, 1769, 1774 et 1783, in-8°; — 5° *Instruction pour la connaissance des meilleurs livres écrits sur toutes les branches de la théologie;* Leipzig, 1779, 1780, 1791 et 1800, in-8°; ces deux derniers ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* Feller. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NOET, hérésiarque du IIIe siècle, né à Smyrne ou à Éphèse, fut maître de Sabellius. Il prétendait, entre autres erreurs, qu'il n'y avait en Dieu qu'une seule personne, le Père; que le Verbe et le Saint-Esprit étaient seulement des dénominations extérieures qu'on lui avait données à cause de ses opérations visibles; que Dieu le Père avait souffert; ce qui fit donner à ses partisans le nom de *Patripassiens*. Il disait aussi qu'il était un nouveau Moïse que Dieu avait envoyé, et il avait donné à son frère le nom d'Aaron. Cet hérésiarque fut excommunié par l'Église d'Éphèse, et saint Hippolyte a écrit un traité pour réfuter ses erreurs. Ses sectateurs s'appelèrent *Noétiens*. *Voy.* saint Épiphane, *Hæres.*, LVII. August., *Hæres.*, XLI. Théodoret, *Hæret. fab.*, l. III. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les erreurs de plusieurs protestants au sujet des *Noétiens*.

NŒUD (ORDRE DU), en latin *Ordo nodi, a Nodo dictus*, Ordre militaire du royaume de Naples institué par la reine Jeanne Ire, l'an 1351, à l'occasion de son mariage avec Louis, prince de Tarente. Ce mariage, en effet, avait procuré la paix à son royaume et affermi la couronne sur sa tête. Cet Ordre, qui avait pris saint Nicolas pour protecteur, fut approuvé par Clément VI sous la règle de Saint-Basile; mais cette institution ne subsista que pendant la vie de Louis et de Jeanne. *Voy.* Justiniani, *Hist. des Ord. milit.*, tom. II, c. LVII. Richard et Giraud.

NOGA ou **NOGÉ**, fils de David. *Voy.* I Paralip., III, 7; XIV, 6.

NOGARO ou **NOGAROL** (*Nogariolum* ou *Nugariolum*), ville de France située dans le comté d'Armagnac, et où Amanée ou Amanieu, archevêque d'Auch, tint un concile provincial en 1290; le même prélat assembla plus tard d'autres conciles dans la même ville. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **NOGAROLA** (*Isotta*), italienne célèbre par son esprit et son savoir, née à Vérone vers 1420, morte en 1460 selon les uns, en 1466 selon les autres, et en 1440 selon quelques-uns, possédait les langues, la philosophie, la théologie et même les Pères de l'Église. Elle était en relation avec la plupart des savants de son temps. On a d'elle : 1° *Dialogus quo utrum Adam vel Eva magis peccaverit, quæstio satis nota, sed non adeo explicata, continetur;* Venise (Alde), 1563, in-4°; elle y prend le parti de la première femme; — 2° un *Recueil de Lettres*, manuscrites, qui sont à la *Biblioth. royale* de Paris. *Voy.* Maffei, *Verona illustrata*, tom. II. Tiraboschi, *Storia della Letterat. Italiana*, t. VI, part. II, p. 185. Feller, *Biogr. univers.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NOGAROLA** (Louis), chevalier de la république de Venise, né à Vérone, mort en 1559, avait acquis une grande réputation comme helléniste. Il assista au concile de Trente, où il prononça un discours le jour de Saint-Étienne. Il a publié la traduction latine d'un ouvrage attribué à saint Jean Damascène, et qui avait paru en grec à Vérone, 1531; cet ouvrage est intitulé : *De His qui in fide dormierunt;* ibid., 1532; — 2° *Apostolicæ Institutiones in parvum libellum collectæ;* Venise, 1549, in-4°; on y trouve le discours qu'il prononça au concile de Trente. *Voy.* le *Journ. de Venise*, tom. IX. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XII et XX. Le marquis Scipion Maffei, *Verona illustrata*, etc. Richard et Giraud.

III. **NOGAROLA** (Thaddée), jésuite, né à Vérone en 1729, professait la théologie à Bologne lorsque la compagnie de Jésus fut supprimée. On a de lui : 1° *L'Immortalité naturelle de l'âme démontrée;* publiée d'abord en latin, puis traduite en italien par lui-même; Venise, 1780; — 2° deux *Lettres* sur le même sujet; — 3° *Dissertation théologique sur la disposition nécessaire pour recevoir la grâce de la justification dans le sacrement de Pénitence;* il y soutenait que l'attrition suffit; — 3° *Explication et défense des quatre articles du clergé de France en 1682;* Vérone, 1808, in-8°. L'auteur y affaiblit la doctrine des quatre articles, et cherche à la concilier par des tempéraments ingénieux avec l'enseignement reçu en Italie. *Voy.* Michaud, *Beogr. univers.*

NOGENT-SOUS-COUCI (*Novigentum subtus Cociacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située au diocèse de Laon, à une demi-lieue de Couci. Fondée vers l'an 1076 sous l'invocation de Notre-Dame, elle fut ruinée par les calvinistes en 1567; mais les religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui y furent introduits en 1647, la rétablirent et lui rendirent son ancienne prospérité. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. IX, p. 602.

NOGHERA (Giambattista ou Jean-Baptiste), jésuite, né à Berbeno, dans la Valteline, en 1719, mort l'an 1784, professa la rhétorique à Milan et l'éloquence sacrée à Vienne. Parmi ses nombreux ouvrages, écrits presque tous en italien, nous citerons : 1° *De l'Éloquence sacrée moderne;* Milan, 1752; — 2° *De l'Infaillibilité de l'Église chrétienne;* Bassano, 1776. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Bassano, 1790, 17 vol. in-8°. *Voy.* Feller, qui, dans sa *Biogr. univers.*, donne la liste des divers ouvrages de Noghera.

NOGUEIRA (Louis), jésuite portugais au XVIe

Digitized by Google

iècle, a donné : *R. P. Ludovici Nogueira, Lusiani societ. Jes. theologi, Expositio Bullæ cruciatæ usitaniæ concessæ; Coloniæ Agrippinæ*, 1692, 1-fol.; on trouve dans ce commentaire une oule d'autorités du droit canonique concernant es indulgences, les absolutions, les réserves, es interdits, les censures et autres matières emblables. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1693, . 107, 1re édit., et p. 80, 2e édit. Richard et iraud.

NOGUERA (Jacques ou Diego de), doyen de Église de Vienne, en Autriche, né en Espagne, ivait au XVIe siècle. On a de lui : *De Ecclesia hristi ab hæreticorum conciliabulis dignoscenda*; 560, in-fol. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. ispan.*

NOGUIER (François), a publié : *Histoire chronologique de l'Église et des évêques et archevêques d'Avignon*; Avignon, 1659. *Voy.* le P. Le ong, *Biblioth. histor. de la France*.

NOHAA, quatrième fils de Benjamin. *Voy.* Paralip., VIII, 2.

NOHESTA, fille d'Elnathan et mère de Joaim, roi de Juda. *Voy.* IV Rois, XXIV, 8.

NOHESTAN, nom qu'Ézéchias, roi de Juda, onna au serpent d'airain que Moïse avait élevé ns le désert, et qui s'était conservé jusqu'à tte époque parmi les Israélites. *Voy.* IV Rois, III.

I. **NOIR** (Jean LE), chanoine théologal de ez, né à Alençon en 1622, mort à Nantes l'an 92, acquit une certaine réputation comme édicateur; mais, comme il était janséniste, il ait vu d'un mauvais œil. Il s'attira, en outre, fâcheuses affaires par sa hardiesse à reendre la doctrine et la conduite de ses supéurs. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesels nous citerons : 1° *Sermon sur la prédestition des saints*; 1650; — 2° une traduction de *'chelle du cloître*, ouvrage attribué à saint rnard; — 3° *Les Avantages incontestables de glise sur les calvinistes*; Paris et Sens, 1673, 12; — 4° *Les Nouvelles Lumières politiques* ou *vangile nouveau*; 1676 et 1687, in-12; ouvrage mprimé sous ce titre : *Politique et intrigues la cour de Rome*; 1696, in-12; — 5° *L'Évêque cour opposé à l'évêque apostolique*; Cologne, 82, 2 vol. in-12; — 6° *Lettre à Mme la duchesse Guise sur le sujet de l'hérésie de la dominai épiscopale qu'on établit en France*; 1679, 12; ouvrage qui a été mis à l'*Index* par un cret daté du 26 juin 1681. *Voy.* les *Mém. du ps.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. ler.

I. **NOIR** (Jérôme LE), de l'Ordre des Augus, né à Fossano, en Italie, vivait au XVIe siècle. a publié un *Traité de l'adoration de Jésusrist dans l'Eucharistie*, et *contre les Vaudois*; 0.

II. **NOIR** (Pierre LE), dominicain allemand. . NIGER, n° II.

V. **NOIR** (Raoul LE), moine de Saint-Ger, florissait vers l'an 1157. On a de lui vingt es de *Commentaires sur le Lévitique*; ils ont insérés dans la dernière Bibliothèque des es.

OIRMOUTIER (*Nigrum Monasterium*), île 'Océan occidental sur la côte de France, au èse de Luçon, s'appelait autrefois *Her, HeHerius, Ile-Dieu* (*Insula Dei*). Saint Filbert it été chassé de son monastère de Jumiéges saint Ouen, trompé par Ébroïn, maire du is, se retira dans le Poitou, où il fut bien ieilli par Ansoald, évêque de Poitiers, qui lonna un asile dans l'île de Her. Le saint y a, vers l'an 674, un monastère qu'on appela *Hermoutier*, puis par corruption *Noirmoutier*. Lors de l'invasion des Normands en 834, les religieux de cette abbaye errèrent dans diverses provinces, puis ils s'arrêtèrent à Tournus, sur la Saône. Ils conservèrent cependant leur ancienne maison de l'île, où ils avaient un prieuré conventuel. Au XIIe siècle, les moines de Citeaux, venus du monastère de Buzai, près de Nantes, s'établirent dans cette île, et c'est à cause de leur robe blanche que l'abbaye de Notre-Dame, située dans l'île de Noirmoutier, fut appelée *Abbaye-Blanche*. Le nom d'*Ile-Dieu* donné à cette île lui venait de ce que les moines qui y demeuraient vivaient dans une grande sainteté. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1425 et 1440, nov. edit. Richard et Giraud. *Compar.* FILBERT.

NOLASQUE. *Voy.* PIERRE NOLASQUE.

NOLDIUS (Chrétien), protestant, né à Hoybia, en Scanie, l'an 1626, mort à Copenhague en 1683, fut ministre et professeur de théologie dans cette dernière ville. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Concordantiæ particularum hebræo-chaldaicarum*; ouvrage justement estimé, et dont la meilleure édition est celle d'Iena, 1734, in-4°; — 2° *Historia Idumæa, seu de vita et gestis Herodum diatribe*; — 3° *Sacrarum Historiarum et antiquitatum Synopsis*; — 4° *Leges distinguendi, seu de virtute et vitio distinctionis*; ouvrage mis à l'*Index* par un décret en date du 10 juin 1659; — 5° une nouvelle édition de l'historien Joseph. *Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. hist. portat.* Witte, *Diar. biograph.*, tom. I. Freher, *Théâtre*, p. 649. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

NOLE (*Nola*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Naples, située à trois lieues du mont Vésuve. Son premier évêque, saint Félix, siégeait au IIIe siècle. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VI, p. 242. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 70-73.

NOLI (*Naulum*), petite ville épisc. sous la métropole de Gênes. Elle appartenait au diocèse de Savone, lorsqu'en 1239 Grégoire IX y établit un évêché dans l'église de Saint-Pargoire. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. IV, col. 1004. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 73-76.

NOLIN (Denis), avocat au parlement de Paris, né dans cette ville en 1648, mort l'an 1710, quitta de bonne heure le barreau pour étudier spécialement l'Écriture sainte. On lui doit : 1° *Lettre de N. Indès* (anagramme de *Denis N.*) *où l'on propose la manière de corriger la version grecque des Septante, avec des éclaircissements sur quelques difficultés*; Paris, 1708, in-8°; — 2° *Réponse aux réflexions du P. Tournemine*, etc., sur l'ouvrage précédent, dans les *Mém. de Trévoux*, janvier 1710, art. IX; — 3° deux *Dissertations* : l'une *sur les Bibles françaises*, et l'autre *sur l'Éclaircissement de la Dissertation anonyme de l'abbé de Longuerue et des Lettres choisies de Richard Simon touchant les antiquités des Chaldéens et des Égyptiens*; Paris, 1710, in-8°; — 3° *Lettre sur la nouvelle édition des Septante*, par J.-E. Grabe, dans le *Journ. des Savants*, Supplém. décembre 1710. Moréri, édit. de 1759. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NOLTEN (Jean-Arnold), en latin *Noltenius*, protestant, né à Sparemberg, en Westphalie, l'an 1683, mort à Berlin en 1740, exerça les fonctions de pasteur à Hanovre, professa la théologie à Francfort-sur-l'Oder, et devint, en 1720, chapelain du roi. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *De Judiciis sanctorum in mundum et angelos*; Brême, 1718, in-4°; — 2° *Argumentum pro veritate religionis christianæ; ex miraculis*

Digitized by Google

denemptum; Francfort-sur-l'Oder, 1718, in-4°; — 3° *In Prophetiam Ziphaniæ*; ibid., 1719-1720, in-4°; — 4° *Sermons choisis*, en allemand; ibid., 1727, in-4°. *Voy.* le *Journ. littér. d'Allemagne*, tom. I. *Supplém. franç. de Bâle*, tom. III. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NOM**, mis dans l'Ancien Testament sans addition, signifie le nom du Seigneur que l'on n'exprime pas par respect. Le nom de Dieu marque souvent Dieu même, ainsi qu'on le voit au psaume CXXIII. Les Juifs pensent que Moïse, les prophètes, Jésus-Christ même, opéraient des miracles au nom de Dieu, dont ils connaissaient la vraie prononciation, qui, selon eux, est oubliée aujourd'hui. *Imposer un nom* marque l'autorité, soit absolue, comme lorsque Dieu changea les noms d'*Abram* en *Abraham*, et de *Saraï* en *Sara*; soit subordonné, comme lorsque Adam nomma Ève et les animaux. Dans l'Exode, Dieu dit qu'il a mis son nom dans l'ange qui, de sa part, parlait à Moïse, pour signifier qu'il regardait comme fait par lui-même ce que ferait cet ange, et comme rendus à lui-même les honneurs qui lui seraient rendus. *Prendre le nom de Dieu en vain* est interposer, fausser, légèrement, présomptueusement le nom de Dieu dans ses discours. Dieu défend aussi de jurer par les noms des idoles, car c'est regarder comme quelque chose ce qui n'est que néant. *Connaître quelqu'un par son nom* est une marque de distinction et d'amitié dont Dieu use quelquefois dans l'Écriture. Les rois d'Orient agissaient ainsi envers ceux qu'ils honoraient de leur bienveillance. Le *nom* se met souvent pour la réputation. *Susciter le nom d'un homme mort* se dit du frère d'un homme décédé sans enfants qui donne à ceux qui naissent de la veuve de celui-ci le nom de ce frère défunt, et non pas le sien. *Effacer le nom de quelqu'un* signifie effacer sa mémoire, détruire sa race, ses enfants, ses ouvrages. *Un nombre de noms d'hommes* se met aussi pour autant de têtes. *Voy.* Lévitiq., XXIV, 11. Psaume CXXIII. Exode, XX, 7; XXIII, 13, 21. Isaïe, XLV, 4. Josué, VI, 27. II Rois, VII, 9. Ruth, IV, 5, 10, etc. Apocal., III, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Le Pentateuque avec une traduct. française et des notes philologiques*, etc. EXODE, p. 118, not. 3. *Compar.* ADONAÏ, ÉLOHIM, JÉHOVA.

II. **NOM DE BAPTÊME** (*Prænomen*), sorte de nom propre que le parrain et la marraine donnent à un enfant quand on le baptise, pour le mettre sous la protection spéciale du saint dont on lui donne le nom; aussi les catholiques doivent-ils prendre ce nom dans le catalogue des saints de la nouvelle loi. Il est défendu d'admettre des noms profanes, fabuleux, poétiques, ridicules, impies, etc., aussi bien que ceux que l'Écriture attribue particulièrement à Dieu, ceux des idoles et des fausses divinités, ceux de païens, de Juifs, de réprouvés, ou encore des noms de fêtes, ou ceux qui, joints à d'autres surnoms, pourraient avoir une signification ridicule. *Voy.* le *Sacramentaire* de saint Grégoire. Chrysostom., *Homil. XIII in Epist. ad Cor.* Thiers, *Traité des superstitions*, tom. II, l. I, c. X. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

III. **NOM DE JÉSUS**. Saint Paul, parlant de Jésus-Christ, dit que « Dieu l'a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. » Autrefois nos pères, profitant de la leçon du grand apôtre, ne prononçaient jamais le saint *nom de Jésus* sans donner une marque de respect; il est fâcheux que cette louable coutume se soit perdue parmi nous. C'est au *nom de Jésus* que les apôtres opéraient des miracles; c'est à lui qu'ils rapportaient toute la gloire de leurs succès; preuve évidente que ce n'étaient ni des imposteurs qui agissaient pour leur propre intérêt, ni des hommes crédules abusés par de fausses promesses. Dans plusieurs diocèses, on célèbre le 14 janvier une fête ou un office particulier à l'honneur du saint *Nom de Jésus*, parce que le 1er jour de ce mois est entièrement consacré au mystère de la Circoncision. Un décret du pape Innocent XIII, de 1721, ordonna que dans toute l'Église latine on célébrerait la fête du saint *Nom de Jésus* le second dimanche après l'Épiphanie. *Voy.* Actes, IV, 3, 8, etc. Philip., II, 9-10. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. catholique*. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 80-82, où l'on trouve les noms de plusieurs auteurs qui ont écrit sur le *nom de Jésus*.

IV. **NOM DE MARIE**, fête ou office qui se célèbre surtout dans les églises d'Allemagne le dimanche dans l'octave de la Nativité de la très-sainte Vierge Marie, en mémoire de la délivrance de la ville de Vienne, assiégée par les Turcs en 1683. Ce monument de piété et de reconnaissance fut institué par le pape Innocent XI. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 83-84.

V. **NOM DE RELIGION** (*Nomen professionis monasticæ*), nom que prennent beaucoup de religieux et de religieuses en entrant en religion, pour montrer qu'ils ont tout quitté, jusqu'à leur nom.

NOMANCE ou **NOMANCIE** (*Onomantia*), espèce de divination par laquelle on tire des conjectures sur la destinée d'une personne par les lettres de son nom de baptême, séparées, comptées d'une manière superstitieuse, et appliquées quelquefois à des figures bizarres de planètes ou d'autres corps.

I. **NOMBRE D'OR**, appelé aussi *Cycle lunaire*, appelé chez les Grecs *Ennéadécaétéride*, période de 19 ans inventée par Méthon, mathématicien d'Athènes, qui vivait 433 ans av. J.-C. Cette période avait pour but de remettre le soleil et la lune au même point à deux heures une minute vingt secondes près. On croit qu'il fut nommé *Nombre d'or* à cause de son utilité, ou parce que les Athéniens le firent écrire en caractères d'or dans la place publique. *Compar.* CYCLE.

II. **NOMBRE TERNAIRE**, nombre qui a toujours été consacré chez les Juifs, les païens et les chrétiens. Les chrétiens l'ont consacré à cause du mystère de la sainte Trinité. *Voy.* De Vert, *Explicat. des cérém. de l'Église*, t. III, p. 27. Richard et Giraud.

NOMBRES, livre canonique de l'Ancien Testament et le IVe du Pentateuque. On l'a nommé ainsi parce que les trois premiers chapitres contiennent le dénombrement des Hébreux et des Lévites, que l'on fit séparément après l'érection et la consécration du tabernacle. Dans les Bibles hébraïques, ce livre porte pour titre *Bammidbâr*, c'est-à-dire *dans le désert*; titre qui lui convient d'autant mieux qu'on y trouve les lois données aux Hébreux dans le désert et l'histoire de ce peuple dans le même désert. On voit dans les *Nombres* ce qui se passa depuis le départ des Juifs du mont Sinaï jusqu'à leur arrivée dans les campagnes de Moab, au delà du Jourdain, c'est-à-dire pendant l'espace de trente-neuf ans. On y voit aussi les guerres faites par Moïse aux rois Séhon et Og, ainsi qu'aux Madianites; puis diverses lois promulguées par ce grand

Digitized by Google

gislateur et les châtiments par lesquels Dieu mit les murmures des Juifs. *Voy.* D. Calmet, *iction. de la Bible.* Bergier, qui, dans son *Dicon. de théol.*, réfute quelques incrédules qui at voulu contester l'authenticité de ce livre : soutenir qu'il a été écrit dans les siècles pos- rieurs à Moïse. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et it.*, etc., tom. II, où l'authenticité des *Nombres* st établie avec celle des autres livres du Penteuque; et *Les Livres saints vengés*, qui dé- ndent la réalité et la véracité de certains réits, tels que ceux du serpent d'airain, de l'â- esse de Balaam et de l'extermination des Chaanéens, contre les attaques des incrédules, des tionalistes et des mythologues modernes.

NOMENCLATEUR (*Nomenclator*), nom donné ans l'Église romaine à l'officier qui appelait eux que le pape invitait à manger, et qui écoutit ceux qui lui demandaient audience. *Voy.* ichard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, . 90-92.

NOMENTUM ou **NOMENTA, NOMENTANA**, ncienne ville épisc. d'Italie située à douze illes de Rome. Cette ville n'existe plus, et on bâti sur son emplacement un petit bourg apelé *Lamentano*. Nomentum a eu seize évêques, ont le premier, Ursus, siégeait en 415. *Voy.* 'ghelli, *Ital. sacra*, tom. X, col. 146. Richard t Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 92-94.

NOMICUS. *Voy.* NOMIQUE.

NOMINATAIRE, personne nommée à quelque énéfice.

NOMINATEUR, celui qui nomme à un bénéice. *Voy.* BÉNÉFICE, COLLATEUR, PATRON.

I. **NOMINATION** (*Nominatio, nuncupatio*), erme qui, en matière bénéficiale; se dit du lroit de présentation à quelque bénéfice, et de elui que les gradués avaient de demander et l'impétrer les bénéfices qui venaient à vaquer lans les mois qui leur étaient destinés. Ces nominations devaient être concédées par les uniersités. Il y avait donc deux sortes de nominaions : l'une pour les bénéfices vacants (*vacantia*), et l'autre pour les bénéfices à vaquer (*vaatura*). Le droit de nomination des patrons aïques et ecclésiastiques se rapportait à la prenière espèce, et la nomination des gradués par es universités appartenait à la seconde, ainsi que la nomination des indultaires par ceux qui ivaient l'indult, et la nomination du roi dans e cas des expectatives. *Voy.*, sur le droit de omination, ce qui est dit dans l'art. suivant. *Compar.* BÉNÉFICE, ÉLECTION, EXPECTATIVE, GRADUÉS, INDULT, PATRON, PRÉSENTATION.

II. **NOMINATION ROYALE**, nomination faite par le roi aux prélatures, et sur laquelle ceux qui sont nommés se pourvoient à Rome pour obtenir des bulles. Nous savons par la tradition qu'autrefois les évêques étaient choisis par d'autres évêques, avec le consentement du clergé et du peuple. Celui qui doit gouverner le diocèse doit, dit saint Cyprien, être choisi en présence du peuple, et en être jugé digne par le témoignage et le suffrage publics. C'est une tradition divine et apostolique, dit-il ailleurs, que, pour l'ordination d'un évêque, ceux de la province s'assemblent, et qu'on nomme un prélat en présence du peuple, qui connaît la vie, les mœurs et la conduite de celui qu'on propose. Le concile de Laodicée ne défend que les assemblées tumultuaires, et le peuple paraît avoir eu plus d'autorité dans les élections depuis Constantin que sous les règnes précédents. Cependant, comme le nombre des chrétiens s'était considérablement augmenté, on eut égard aux suffrages des divers Ordres, des nobles, des magistrats et des moines, quoiqu'on regardât toujours principalement le jugement du clergé. Enfin, dans les royaumes qui se formèrent des débris de l'empire romain, il fallait avoir aussi le consentement des princes, qui, voyant l'autorité des évêques sur leurs peuples, étaient jaloux de ne laisser élire que ceux sur qui ils croyaient pouvoir compter. Sous les deux premières races des rois de France, les monarques étaient souvent les maîtres des élections; mais, depuis Charlemagne, elles devinrent plus libres. A cet exposé, qui n'est qu'une courte analyse de l'article de Richard et Giraud, nous croyons devoir ajouter quelques considérations extraites du *Cours alphabét. de droit canon*, par l'abbé André. L'Église ne pouvant se perpétuer que par le ministère pastoral, il fallait bien qu'elle eût reçu de Jésus-Christ le pouvoir de se choisir des ministres, de les consacrer, de les établir sur une partie du troupeau, d'étendre ou de borner leur juridiction, de les corriger, de leur infliger des peines spirituelles, ou même de les destituer, s'ils devenaient prévaricateurs. Et c'est aussi ce qu'elle a pratiqué, sans le secours de la puissance temporelle, soit dans les trois premiers siècles, soit dans les temps postérieurs, sous la domination des princes qui n'étaient pas chrétiens. Car certainement les Césars, les magistrats idolâtres, le peuple païen, n'intervenaient pas dans l'élection et la mission des évêques qui étaient préposés aux diverses églises répandues dans l'empire romain. Mais le mode d'élire les évêques n'est pas assez déterminé par la loi divine pour qu'il n'ait pas subi des variations qui ont pu être également salutaires, suivant les temps et les lieux. Seulement, et c'est une chose que bien des écrivains semblent avoir trop oublié, rien n'a été fait en cette matière autrement que de l'aveu exprès ou tacite de l'autorité compétente, c'est-à-dire du souverain Pontife, sans l'autorité duquel l'institution canonique n'a jamais pu être conférée validement. En permettant que le peuple fût appelé aux élections des évêques, l'Église a voulu montrer qu'elle ne faisait pas acception des personnes, qu'elle ne voyait, ne voulait et ne couronnait que le mérite, et cela dans un temps où les fidèles étaient entièrement libres des passions intérieures et des influences étrangères. Ajoutons que par cette concession l'Église s'assurait la confiance du peuple, et l'expérience a prouvé qu'elle n'avait pas eu tort, puisque les choix du peuple ont été pour la plupart des canonisations anticipées. Mais, il faut bien le remarquer, le peuple désignait son élu; mais l'acte constitutif de l'élection consistait dans l'assentiment des évêques voisins. On a prétendu, lors du concordat de 1817, qu'en France le privilége de nommer aux évêchés et aux archevêchés était un droit *inhérent à la couronne*. C'est une grande erreur, non-seulement dogmatique, mais encore historique. Car il est notoire que ce n'est pas un droit, mais un simple privilége accordé par le Saint-Siége dans le concordat de Léon X. La preuve c'est que, relativement aux pays conquis et qui ne se trouvaient pas dans ce concordat, les rois de France ont toujours demandé et obtenu successivement des indults particuliers de *nominations* postérieurs au susdit concordat. Ce fait montre clairement la nullité et la non-existence de ce droit supposé, sur lequel Napoléon lui-même n'a jamais osé élever aucune prétention. Ainsi c'est le souverain Pontife qui seul confère, de droit, aux évêques et aux archevêques, l'institution canonique, en vertu de la juridiction suprême

Digitized by Google

qu'il a reçue de Jésus-Christ même sur toute l'Église, et non pas, comme l'ont prétendu certains canonistes parlementaires, *au nom de l'Église;* erreur qui a été condamnée dans Richer. *Voy.* Chrysost., *Homil. III in Act. Apost.*, n. 2. Euseb., *Hist. ecclés.*, l. VII, c. XXX. Socrat., *Hist. eccles.*, l. II, c. XVII. Sozomen., *Hist. eccles.*, l. III, c. X. Labbe, tom. IV. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. I, l. I, c. XIV, XV; part. III, l. II, c. XXIV-XXVI; part. IV, l. II, c. XL et XLII.

NOMINAUX, philosophes et dialecticiens qui pensaient que la recherche et la possession de la vérité consistait à connaître et à expliquer les propriétés des noms. Ils eurent pour principal fauteur Guillaume Occam, surnommé le *Docteur invincible*. Indépendamment de ses erreurs philosophiques, il tomba dans des erreurs en matière de théologie; mais il est probable qu'il se rétracta, et qu'il mourut dans la paix de l'Église. *Voy.* Bergier, *Diction. de théologie. Compar.* OCCAM.

NOMIQUE (*Nomicus*), mot dérivé du grec, et qui signifie proprement *qui concerne*, *qui regarde la loi*, et, par extension, *habile dans la connaissance de la loi*. Nom donné, chez les Grecs, à un officier ecclésiastique qui était en quelque sorte le préfet des rites et des rubriques, qu'il devait faire scrupuleusement observer. Pour le rang, il suivait le primicier des lecteurs, et précédait le protocanonarque. Magri remarque que cet officier s'appelait aussi *Nomophulax*, c'est-à-dire *gardien des lois;* mais que dans les Vies des Pères il se prend pour *dispensateur*, parce que sans doute le religieux chargé de faire les distributions devait observer les règles monastiques. Magri ajoute que, selon d'autres, le *Nomique* était le maître de chœur, *Cantorum Præfectum*. *Voy.* Macri *Hierolexicon*, ad voc. NOMICUS.

NOMMER. *Voy.* APPELER.

NOMOCANON, mot dérivé du grec, et qui signifie *loi* et *règle*. Il se prend : 1° pour un recueil de canons et des lois impériales qui y ont rapport; 2° pour un recueil des anciens canons des apôtres, des conciles, des Pères, sans aucune relation avec les constitutions impériales; 3° pour les livres pénitentiaux des Grecs. L'an 554 ou 564, Jean d'Antioche ou le Scolastique compila le premier *Nomocanon* de la première espèce, et Photius, patriarche de Constantinople, en compila un autre de la même espèce en 885. Le plus célèbre commentaire est celui qui en a été donné par Balsamon en 1180. Cotelier a publié un *Nomocanon* de la seconde espèce, et les *Pénitentiels* de Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople, en est un de la troisième. Il y a encore trois autres *Nomocanons*, qu'on peut voir indiqués dans le *Diction. de la théol. cathol.*, où Permaneder fait remarquer que le *Nomocanon* publié par Cotelier dans ses *Monumenta Eccles. Græc.*, avec une traduction latine et des notes, ne vaut presque pas la peine d'être cité. *Compar.* JEAN, n° LXXXIX, JEAN, n° CXVIII, BALSAMON.

NOMOPHYLAX, mot dérivé du grec, et qui signifie *loi* et *gardien;* nom donné à l'officier de l'empire grec qui avait soin de faire observer les lois. *Compar.* NOMIQUE.

NON CONFORMISTE. *Voy.* CONFORMISTE.

I. **NONA**, petite heure canoniale. *Voy.* NONE.

II. **NONA**, **NONAGIUM**, droit curial. *Voy.* NEUFME.

NONANTULA (Abbaye de). Cette abbaye fut fondée vers 752 par Anselme, duc de Forojulium, dans le Modénais. Anselme s'étant rendu à Rome, le pape Étienne l'admit dans l'Ordre de Saint-Benoît, et le nomma abbé de son couvent. L'abbaye fut plus tard enrichie par les donations d'Astolphe, roi des Lombards, parent d'Anselme, et par celles de ses successeurs; ce qui fit que dans très-peu de temps il s'y trouva onze cent quarante-quatre religieux. *Voy.* D. Mabillon, *Annal. Ordin. S. Benedicti*, t. II. Gaet. Moroni, au mot MODERNA. Le *Diction. de la théol. cathol.*

NONCE (*Nuncius*), terme qui signifie en général tout ambassadeur, et plus spécialement l'ambassadeur que le Pape envoie vers un prince ou un État catholique, ou qui assiste de sa part à une assemblée de plusieurs ambassadeurs. Avant le concile de Trente, les nonces connaissaient en première instance des causes qui sont de la juridiction ecclésiastique; depuis ce concile, ils ne peuvent être que juges d'appel des jugements rendus par les ordinaires des lieux soumis à la discipline des décrétales et du concile de Trente. Dans les royaumes qui n'y sont pas soumis, les nonces n'ont aucune autorité ni aucune juridiction, et ils sont regardés comme de simples ambassadeurs. Le P. Thomassin parle des anciens apocrisiaires, et dit qu'ils étaient ce qu'ils sont aujourd'hui. Les *nonces*, en France, sont dans l'usage de faire les informations de vie et mœurs des ecclésiastiques nommés aux évêchés et archevêchés. Dans une réponse aux évêques d'Allemagne, Pie VI démontre que le Saint-Siége a le droit d'envoyer partout où il le juge convenable, dans tout l'univers catholique, des *nonces* soit ordinaires, soit extraordinaires, jouissant d'une juridiction stable; que jamais personne n'a refusé au Pape le droit d'envoyer des *nonces* dans les cas extraordinaires; que le droit d'envoyer des *nonces* ordinaires, jouissant d'une juridiction stable, est fondé sur la primauté divine du Saint-Siége; que les Papes ont toujours exercé ce droit depuis le commencement de l'Église jusqu'à nos jours, et que ce droit a été reconnu par les conciles, les évêques, et même les puissances civiles. *Voy.* Conc. Trid., sess. XXIV, cap. XX, *de Reform.* Les *Mém. du clergé*, tom. VII, p. 1427 et 1428. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. II, l. I, ch. L, LI. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 151-168.

NONCIATURE; c'est la fonction du nonce. On le dit aussi du temps que cette fonction dure, et de la juridiction du nonce. Il y a quatre *nonciatures* cardinalices, c'est-à-dire qui conduisent directement au cardinalat; c'est Paris, Madrid, Lisbonne et Vienne en Autriche. Le concile de Trente a restreint le pouvoir des légats et des nonces apostoliques. *Compar.* NONCE.

NONE (*Nonæ*), en terme de bréviaire, signifie la dernière des petites heures canoniales qui se disent avant vêpres. Elle répond à trois heures après midi.

NONES (*Nonæ*), terme du calendrier romain. Le mot de *nones* vient de ce que le jour des nones était neuf jours avant les ides, et pouvait s'appeler *nono idus*. Les nones sont le cinquième jour des mois de janvier, février, avril, juin, août, septembre, novembre et décembre; et le septième jour des mois de mars, mai, juillet et octobre, parce que ces quatre derniers mois ont six jours avant les nones, et les huit autres en ont quatre seulement. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, art. HEURES CANONIALES. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. HORÆ CANONICÆ. *Compar.* HEURES CANONIALES.

I. **NONNE** (Sainte), mère de saint Grégoire

Digitized by Google

e Nazianze, née dans la Cappadoce, morte en 73, épousa un homme, nommé Grégoire, ;u'elle eut le bonheur de convertir à la foi de ésus-Christ. Douée de toutes les vertus chréiennes, elle ne fut point, au rapport de saint irégoire, son fils, inférieure aux saintes femmes ;ui eurent la gloire de voir Notre-Seigneur près sa résurrection. Elle n'avait, dit ce saint locteur, que le corps d'une femme, et son âme tait élevée au-dessus même de la force et du ourage ordinaire des hommes. Les Grecs et es Latins célèbrent sa fête le 5 août. *Voy.* saint irégoire de Nazianze. Hermant, *Vies de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze.* Richard t Giraud.

II. **NONNE** ou **NONNUS**, évêque d'Édesse, n Mésopotamie. *Voy.* PÉLAGIE, n° II.

NONNES. *Voy.* RELIGIEUSES.

NONNI, du sing. *Nonnus*, terme qu'on trouve ans les anciens monuments, signifie, selon les ns, une dignité parmi les moines : *Ut qui pronuntur, Nonni vocentur;* selon les autres, 'est le nom qu'on donnait au moyen âge à de ieux moines qui étaient chargés d'un office ans un couvent; mais, suivant le P. Thomasin, ce terme signifie seulement une qualité onorable qu'on voulait donner à toutes les dinités en les nommant, comme on donnait celle e *Dom* aux simples religieux, et que saint Benoît voulait qu'on ne donnât qu'à l'abbé : *Abbas, quia vices Christi creditur agere. Domnus t Abbas vocetur. Voy.* Thomassin, *Discipline le l'Église*, part. III, l. I, c. XLIX. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

NONNOS (*Nonnus*), poëte grec, né à Panoolis, aujourd'hui Akhinon, sur les bords du Nil, vivait au v° siècle. Outre un poëme en ers héroïques, intitulé : les *Dionysiaques*, il a lonné une *Paraphrase de l'Évangile selon saint Jean;* dans cet ouvrage Nonnus combat l'ariaisme, et se montre d'une orthodoxie irréprohable. Cette Paraphrase, qui se trouve dans la Bibliothèque des Pères, a eu de nombreuses éditions; Venise, 1511, 1528, 1541-1542; Paris, 561, 1571, 1578, 1593, 1595; Leipzig, 1834; rad. en français; Paris, 1861. *Voy.* Suidas, au not NONNOS. Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta.* Le Mire, *De Scriptor. eccles.* Richard et Giraud. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NONNOTTE (Claude-François), jésuite, né à Besançon en 1711, mort dans la même ville 'an 1793, prêcha avec succès à Paris, à Versailles et à Turin. Il est surtout connu par ses lémêlés avec Voltaire, qui ne lui pardonna jaais d'avoir osé signaler quelques-unes de ses erreurs historiques, et ne cessa pendant près le vingt ans de l'accabler d'injures et de sarcasmes. Après la suppression de la société de Jésus il se retira à Besançon, et fut admis dans 'académie de cette ville. On lui doit, outre *L'Emploi de l'argent,* traduit de l'italien de Maffei : 1° *Examen critique*, ou *Réfutation du livre les Mœurs;* Paris, 1757, in-12; c'est une ébauche lu livre suivant; — 2° *Les Erreurs de M. de Voltaire;* Avignon, 1762, 2 vol. in-12; 5° édit., 1770; dans cet ouvrage, qui a été traduit en italien, en espagnol et en allemand, l'auteur y relève non-seulement les principes irréligieux, mais les fausses citations et les faits apocryphes; — 3° L'*Esprit de Voltaire dans ses écrits;* 1799; c'est un nouveau volume ajouté au précédent; les deux ouvrages réunis ont été réimprimés à Paris; 1822, 3 vol. in-12; — 4° *Lettre d'un ami à un ami sur les honnêtetés littéraires* (de Voltaire); 1767, in-8°; c'est une réplique de Nonnote aux *Éclaircissements historiques*, que le philosophe avait opposés à la *Réfutation du livre des Mœurs;* elle avait été précédée d'une *Réponse aux Éclaircissements historiques*, insérée dans la 2° édit. des *Erreurs de Voltaire;* — 5° *Diction. philos. de la religion, où l'on établit tous les points de la doctrine attaqués par les incrédules, et où l'on répond à toutes les objections;* Avignon, 1772, 4 vol. in-12; 2° édit., augmentée; Paris, 1834, 2 vol. in-8°; trad. en italien et en allemand, et quelquefois confondu avec l'*Anti-Dictionnaire philosophique* de Chaudon; — 6° *Les Philosophes des trois premiers siècles de l'Église;* ibid., 1789, in-12; trad. en allemand; c'est un abrégé de la vie et des doctrines des Pères de l'Église; — 7° *Le Gouvernement des paroisses;* ouvrage posthume; 1802, in-8°. On lui attribue aussi : *Principes critiques sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans les Gaules;* Avignon, 1789, in-12. On a réuni et publié sous le titre d'*Œuvres de Nonnotte*, les *Erreurs de Voltaire*, le *Diction. philos. de la religion*, et *les Philosophes des trois premiers siècles de l'Église;* Besançon, 1818, 7 vol. in-8° et in-12. *Voy.* l'*Éloge de Nonnotte*, par Grappin, dans les *Mém. de l'Académie de Besançon*, 1812. Sabatier de Castres, *Les Trois siècles. L'Ami de la Religion et du Roi*, t. XXV, p. 385, où on trouve une *Notice* intéressante. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NONNUS**, évêque d'Édesse. *Voy.* PÉLAGIE, n° II.

II. **NONNUS**, poëte grec. *Voy.* NONNOS.

NONOBSTANCES. Ce sont des clauses dérogatoires par lesquelles les actes émanés de la chancellerie romaine dérogent aux règles établies par les constitutions des Papes, par les conciles provinciaux, quelquefois même par les conciles généraux. Ces clauses dérogatoires sont ainsi appelées, parce qu'elles commencent ordinairement par le mot *nonobstantibus.* En matière de grâces les *nonobstances* détruisent les dispositions contraires à la teneur du rescrit, mais ne renferment aucune dispense. Il n'y a que le Pape qui puisse user de la clause de *nonobstances*, et dérogatoire aux constitutions canoniques. *Voy.* Rebuffe, *Praxis de dispens. ætat.*, *n.* 2. *Compar.* DÉROGATION, DÉROGATOIRE.

NONOBSTANT APPEL; terme de jurisprudence canonique, qui signifie que le jugement dont on appelle à un autre tribunal s'exécutera *nonobstant*, c'est-à-dire malgré l'appel. *Compar.* APPEL, n° I.

NOODT (Gérard), jurisc. protestant, né à Nimègue en 1647, mort près de Leyde l'an 1725, se fit recevoir docteur à Franeker en 1669, et professa le droit à Nimègue, à Franeker, à Utrecht, puis à Leyde; il fut deux fois recteur de l'université de cette dernière ville. Outre de nombreux ouvrages sur le droit civil, il a laissé : 1° *De Religione ab imperio, jure gentium, libera;* trad. en français par Barbeyrac, sous ce titre : *Discours sur la liberté de conscience, où l'on fait voir que, par le droit de la nature et des gens, la religion n'est pas soumise à l'autorité humaine;* 1707, 2° édit.; Amsterdam, 1714, in-8°, et inséré dans le *Recueil des discours sur diverses matières importantes;* ibid., 1731, 2 vol. in-12; — 2° un *Avis*, en flamand, concernant une difficulté qui regarde quelques questions sur le mariage; on le trouve trad. en latin dans Arnold Pengenstecher : *Irnerius injuria vapulans;* Groningue, 1702. Noodt prêche une tolérance absolue tant ecclésiastique que civile, et ne veut pas qu'on s'oppose à ceux qui s'efforcent d'introduire de nouvelles religions dans un État; il n'en excepte pas même l'ido-

Digitized by Google

lâtrie. Il faut remarquer que tous les ouvrages de Noodt ont été condamnés; car on lit dans l'*Index libror. prohibitorum* : « Noodt Gerardus. *Opera omnia, ab ipso recognita, et aucta, et emendata multis in locis.* » (Decr. 14 jan. 1737.) *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. XVI. J. Barbeyrac, *Historica vitæ auctoris Narratio*, en tête des Œuvres de Noodt, édit. de 1735. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NOPHÉ, ville des Moabites. *Voy.* Nombres, XXI, 30.

NOPHETH, que la Vulgate nomme ville (Josué, XVII, 11), était plutôt, selon l'hébreu, une contrée ou un canton, nommé ailleurs *Néphat Dor*. La tribu de Zabulon possédait les deux tiers de Nopheth, et celle de Manassé avait l'autre tiers. *Voy.* Josué, XI, 2; XII, 23; XVII, 11. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* NÉPHAT DOR.

NORAN, ville de la tribu d'Éphraïm. *Voy.* I Paralip., VII, 28.

NORBA ou **NORMA**, ancienne ville épisc. d'Italie, située dans le Latium; on en voit encore les ruines dans la plaine du côté de Sesse. Depuis la destruction de cette ville, on a bâti un bourg qu'on appelle *Norma*. On ne connaît qu'un évêque de Norba, Jean, qui assista en 963 au conciliabule de Rome où Jean XII fut déposé, et l'antipape Léon mis à sa place. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, p. 148. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 105-106.

NORBERG (Mathias), protestant, orientaliste suédois, né en Angermanie l'an 1747, mort à Upsal en 1826, fut reçu docteur en philosophie, et en 1776 adjoint à la faculté théologique d'Upsal. Il devint en 1781 professeur de langues orientales à l'université de Lund. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Religione et lingua Sabæorum*; Gœttingue, 1780; — 2° *Codex syriaco-hexaplaris, ambrosiano-mediolanensis, editus et latine versus*; Lund, 1787; — 3° *Codex Nazaræus, liber Adami appellatus, syriace transcriptus latineque redditus*; ibid., 1815-1816, 3 vol.; — 4° *Lexicon codicis Nazaræi*; Lund, 1816, in-4°; suivi d'un *Onomasticon codicis Nazaræi*; ibid., 1817, in-4°. *Voy.* le *Jour. des Savants*, 1819, où on trouve un article de Sylvestre de Sacy sur les travaux de Norberg touchant les Sabéens ou Nazaréens. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NORBERT** (Saint), archevêque de Magdebourg et fondateur de l'Ordre de Prémontré, né à Santen, dans le duché de Clèves, en 1080, mort le 6 juin 1134, se livra d'abord à tous les plaisirs du monde; mais Dieu lui ayant ouvert les yeux sur les vanités du siècle, il vécut dans la retraite, fit une austère pénitence, et reçut les ordres sacrés. Il parcourut l'Allemagne et la France, annonçant partout la parole de Dieu; mais, n'ayant pu réussir à réformer les chanoines réguliers de Laon, il se retira dans la forêt de Voas, où plusieurs personnes vinrent le trouver pour vivre sous sa conduite. Tel fut le commencement de l'Ordre de Prémontré, qui ne tarda pas à s'accroître; car, quatre ans après, saint Norbert gouvernait neuf monastères qui suivaient strictement la règle qu'il leur avait prescrite. L'an 1126, le comte de Champagne l'ayant chargé d'une mission auprès de l'empereur, saint Norbert se rendit à Spire, où il fut forcé d'accepter l'archevêché de Magdebourg. Cependant il conserva jusqu'en 1128 le titre d'abbé de Prémontré. En 1131 il assista au concile de Reims, où il eut plusieurs entretiens avec saint Bernard, et il embrassa avec ardeur la cause d'Innocent II. Il nous reste de saint Norbert : un *Sermon* qui a été inséré dans la *Biblioth. Patrum* de Lyon, tom. XXI, p. 118. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 642-643. La *Biblioth. Præmonstrat.*, p. 304. Bolland., junii, tom. I, p. 809. Bernard., *Epist. CCLIII. L'Hist. littér. de la France*, tom. XI, p. 243.

II. **NORBERT**, capucin, dont le nom de famille était Pierre Parisot, né à Bar-le-Duc en 1697, mort près de Commercy l'an 1769, accompagna à Rome le provincial de son Ordre, et fut nommé en 1736 procureur général des Missions étrangères. Plus tard il quitta son Ordre, et reçut de Clément XIII un bref de sécularisation. On a de lui : 1° *Mémoires historiques sur les missions des Indes Orientales*; 1744, 2 vol. in-12; Paris, 1766, 7 vol. in-4°; ouvrage qui a été condamné, ainsi que la traduction italienne, par un décret de l'*Index* en date du 1er avril 1745; — 2° *Mémoires historiques, apologétiques, présentés en 1751 au souverain pontife Benoît XIV*, tom. III; ouvrage qui a été aussi mis à l'*Index* (decr. 24 nov. 1751); — 3° *Lettres apologétiques*; Avignon, 1746, 2 vol. in-8°; — 4° *La Foi des catholiques*; Lisbonne, 1761, in-12. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Le *Journ. des Savants*, 1743, p. 55. *La France littér.* et son *Supplém.*, ann. 1759 et 1760. Chevrier, *Vie du fameux P. Norbert*, 1762, in-12. *Mandement de l'évêque de Sisteron* du 24 avril 1745. Le *Journ. histor. et littér.*, 1er juillet 1837. Benoît XIV, *Lettre à l'archevêque de Césarée*, nonce à Bruxelles, 17 novembre 1744; le Pape fait dans cette lettre le vrai portrait de cet aventurier cénobite. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot PARISOT.

NORCIA (*Nursia*), ancienne ville épisc. d'Italie, située dans l'Ombrie, au duché de Spolète. Ce siége a été uni à celui de Spolète. On ne connaît que trois évêques de Norcia. Le premier, Étienne, souscrivit aux conciles de Rome tenus, l'un sous le pape saint Gélase Ier, en 495, et l'autre sous le pape saint Symmaque, l'an 499. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. X, col. 149. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII. p. 98-102.

NORD. Il a fallu neuf siècles de travaux apostoliques pour amener au christianisme les peuples du *Nord*. Les Bourguignons et les Francs l'embrassèrent au Ve siècle, après avoir passé le Rhin; l'on commença au VIe d'envoyer des missionnaires en Angleterre et en d'autres contrées; l'ouvrage n'a été achevé qu'au XIVe par la conversion des peuples de la Prusse orientale et de la Lithuanie. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les erreurs des protestants touchant la conversion de ces peuples.

NORDBERG (Georges-André), protestant historien, né à Stockholm en 1677, mort l'an 1744, devint pasteur de l'église Sainte-Claire de Stockholm; et, aux diètes de 1719, de 1728 et de 1731, il fut chargé de la direction des affaires ecclésiastiques. Outre quelques écrits purement littéraires, il a laissé : *Documents sur l'ancien couvent de Sainte-Claire à Stockholm*, en suédois; Stockholm, 1727, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

NORDOVICUM. *Voy.* NORWICK.

NORIS (Henri), cardinal, né à Vérone en 1631, mort à Rome l'an 1704, avait reçu au baptême le nom de Jérôme, qu'il changea pour celui de Henri lorsqu'il entra dans l'Ordre de Saint-Augustin. Il acquit une grande réputation par l'étendue de son savoir; il professa la théologie à Pesaro, à Pérouse, à Padoue, à l'université de

Digitized by Google

se, et devint conservateur de la Bibliothèque du Vatican, puis cardinal. Outre d'excellents travaux archéologiques, il a laissé : 1° *Historia pelagiana*, etc.; Padoue, 1673, in-fol.; Leipzig, 1677, in-fol.; Louvain, 1702, in-fol.; — 2° *De paschali latinorum Cyclo annorum LXXXIV*; — *De Cyclo paschali Ravennate annorum XCV*; ces deux dissertations ont paru à Florence, 1692, in-fol. Les *Œuvres complètes* du cardinal Noris ont été publiées à Vérone, 1729-1741, 5 vol. in-8°; le 4° volume contient une *Histoire des Donatistes*. *Voy*. Fr. Bianchini, qui a écrit une vie du cardinal insérée dans *Le Vite degli Arcadi*. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. III, p. 247 et suiv. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.*, tom. III, p. 95 et suiv. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*. Richard et Giraud, qui donnent une analyse des ouvrages de Noris. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 103-105.

NORMANDIE (*Normania*, *Neustria*), grande province de France où l'on tint quatre conciles de l'an 588 à l'an 1070. *Voy*. Bessin, *In Conciliis Normaniæ*. Labbe, tom. IX. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 106-110.

NORRIS (John), anglican, né à Collingborne-Kingston, dans le Wiltshire, en 1657, mort à Bemerton, près de Sarum, l'an 1711, fut successivement curé de Newton-S.-Lo, dans le Somerset, puis de Bemerton. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *An Account of Reason and Faith in relation to the mysteries of christianity*; Londres, 1697, in-8°; — 2° *Tractatus adversus reprobationis absolutæ decretum*; ibid., 1683, in-4°; — 3° *Reason and Religion, or the grounds and measures of devotion considered from the nature of God and the nature of man*; ibid., 1689, in-8°; — 4° *Christian Blessedness*; ibid., 1690, in-8°; — 5° *Practical Discourses upon several divine subjects*; ibid., 1691-1698, 4 vol. in-8°; réimprimé plusieurs fois; — 6° *Two Treatises concerning the divine light*; ibid., 1692, in-8°; — 7° *Letters concerning the love of God*; ibid., 1695, 1705, in-8°; — 8° *A Philosophical Discourse concerning the natural immortality of the soul*; ibid., 1708, in-8°; — 9° *Treatise concerning christian Prudence*; ibid., 1710, in-8°; — 10° *Treatise concerning Humility*; ibid., in-8°. *Voy*. Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér*.

NORTHAMPTON, province d'Angleterre située dans l'ancien royaume de Mercie, avec titre de comté. De l'an 1133 à l'an 1265, on a tenu six conciles à Northampton. *Voy*. La Regia, tom. XXVII. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. H. Spelman, *Concilia Magnæ Britaniæ et Hiberniæ*, edit. Dav. Wilkins, tom. I. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles*, t. II, col. 673. Le *Diction. portat. des conciles*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 111-112.

NORTHAUSEN (*Northusia*), ville impériale d'Allemagne située dans la Thuringe, entre Erfort et Halberstadt. L'an 1105, on y célébra, dit le P. Mansi, un concile pour réformer les mœurs des ecclésiastiques. *Voy*. le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des Conciles*, tom. II, col. 217. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 112.

NORWICK ou NORDOWICK (*Norvicum* ou *Nordovicum*, *Ordovicum*), ville épisc. d'Angleterre située sur la rivière d'Yare, sous la métropole de Cantorbéry, et ancienne capitale du royaume d'Estanglie. L'évêché de Thetfort y fut transféré au XI° siècle. Son premier évêque, Hérebert ou Herbert Losinga, ou Guillaume Herbert, siégeait en 1085. De l'an 1169 à l'an 1272, on a célébré trois conciles à Norwick. *Voy*. l'*Anglia Sacr.*, tom. I. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conc.*, tom. II, col. 575. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 118-119.

NOTAIRE (*Notarius*). Dans les premiers siècles de l'Église, il y avait des notaires ou officiers ecclésiastiques qui étaient chargés de recueillir et de conserver les actes des martyrs. Ils étaient au nombre de sept, et chacun avait son quartier dans la ville de Rome; on en attribue l'établissement au pape saint Clément. A présent, les notaires sont ou royaux, ou apostoliques, ou épiscopaux : les premiers sont des officiers, dépositaires de la foi publique, qui reçoivent et écrivent les contrats que les parties passent par-devant eux, qui en gardent les notes et les minutes, et qui en délivrent les expéditions authentiques et obligatoires. Les seconds ont une commission du Pape, approuvée par l'évêque diocésain, pour expédier des actes en matières spirituelles et bénéficiales, comme les résignations des bénéfices, les concordats de permutation, etc. Selon le style présent de la chancellerie romaine, les lettres de création des notaires apostoliques s'expédient en forme commissoire, que le notaire créé présente à la personne ecclésiastique constituée en dignité, qu'il juge à propos de choisir pour subir son examen; cependant l'édit de Henri II, de l'an 1550, attribua cet examen aux archevêques, évêques ou grands vicaires et officiaux. Enfin les notaires épiscopaux recevaient leur institution des évêques pour leurs diocèses seulement. *Voy*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, traite de l'ancien et nouvel état des *notaires*, et de leurs différentes sortes, des notaires de la chancellerie et de la chambre. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, où sont exposées et discutées toutes les questions relatives aux *notaires*. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 120-126.

NOTARAS (Chrysanthe), patriarche de Jérusalem, né en Morée, mort à Constantinople l'an 1732, appartenait à une noble famille byzantine, et était neveu de Dosithée, patriarche de Jérusalem. Il fut d'abord archevêque de Césarée, puis patriarche. Il fit reconstruire, en 1719, le temple du Saint-Sépulcre, et laissa la réputation d'un des prélats les plus pieux, les plus bienfaisants et les plus instruits de l'Église grecque. Son principal ouvrage est un recueil de traités, en grec moderne, *Sur les Rites et les dogmes de l'Église orientale*; Tergovisk, en Valachie, 1715. Il a publié, en outre, l'*Histoire des patriarches de Jérusalem*, de son oncle Dosithée; 1715. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1726. La *Nouv. Biogr. génér*.

NOTARICON, qu'on écrit aussi, et plus correctement, *notarikon*, *notariaqon*, *notariékon*, *notariéqoum*, et qui vient du latin *noto*, *notatio*, *notarius*, est la seconde espèce de cabale artificielle pratiquée chez les Juifs. Elle consiste à prendre une seule lettre pour un mot entier, ou un mot entier pour une seule lettre. *Voy*. J. Buxtorf., *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum*, col. 1339-1340, où on en trouve des exemples. P. Guarin, qui, dans sa *Gramm. hébr. et chald.*, tom. II, p. 392 et suiv., donne aussi des exemples du *notaricon*, mais avec beaucoup d'explications.

I. NOTCHER ou NOTHER, abbé de Hautvilliers, au diocèse de Reims, mort vers l'an 1099, assista en 1093 au concile de Soissons, où Roscelin fut condamné, et, en 1095, au sacre de Philippe, évêque de Châlons-sur-Marne. Il a laissé : *Translatio corporis sanctæ Helenæ*, dont

Digitized by Google

on trouve des fragments plus ou moins étendus dans Mabillon, la *Gallia Christiana* et les Bollandistes. Cet ouvrage a pour but de soutenir la prétention de l'abbaye de Hautvilliers de posséder les reliques de sainte Hélène, mère de Constantin. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VIII. La *Gallia Christ.*, tom. IX. Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, l. LXVIII-LXIX, et *Acta Sanctor. Ordin. S. Benedicti*, t. VI. Bolland., augusti 18. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NOTCHER**, évêque de Liége. *Voy.* l'art. suiv.

NOTE. Outre plusieurs autres significations, le mot note se prend pour une tache dans l'honneur et la réputation. Il y a un titre dans le corps de droit sur cette espèce de note : *De His qui infamia notantur.*

NOTES DE L'ÉGLISE. On appelle ainsi certains caractères que possède la véritable Église, et qui ne conviennent qu'à elle seule; ce sont : l'unité, la sainteté, la visibilité perpétuelle, l'apostolicité et la catholicité. *Voy.* le *Traité de l'Église*, dans les théologiens.

NOTGER ou **NOTKER**, **NOTCHER**, **NOTEGAIRE**, évêque de Liége, né en Souabe, mort l'an 1008, avait fait profession de la règle de Saint-Benoît dans l'abbaye de Saint-Gal, dont il fut prévôt ou prieur. Il a travaillé à l'*Histoire des évêques de Liége* que l'on trouve dans le recueil de Chapeauville, et il paraît être l'auteur de la *Vie de saint Hadelin* ou *Hadalin*, prêtre d'Aquitaine, et fondateur de l'ancien monastère de Celles, près de Dinant. Cette Vie a été insérée par Bollandus au 3 février. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VII, p. 208 et suiv. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XX, p. 59 et suiv. Richard et Giraud.

NOTHER. *Voy.* NOTCHER, n° I.

NOTIFICATION, déclaration certaine et assurée de quelque fait ou de quelque acte dont on donne copie à quelqu'un. Autrefois, en France, tous les ans, pendant le carême, les gradués devaient faire notification de leurs nom et surnom au greffe du diocèse dans lequel étaient situés les bénéfices auxquels leurs lettres étaient adressées. D'après l'édit de 1691, les notifications et réquisitions des brévetaires devaient être faites par les notaires royaux apostoliques. Cependant si ces notaires refusaient ou différaient de faire lesdites notifications, on pouvait en charger les autres notaires ou tabellions. *Voy.* De Ferrière, *Diction. de droit et de prat.*, au mot NOTIFICATION. De la Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq. et bénéf.*, au même mot. Richard et Giraud.

NOTION, terme consacré dans l'école par lequel on entend un caractère propre qui fait connaître qu'une personne divine est distinguée d'une autre. Pour cette distinction, cinq *notions* sont nécessaires et suffisent, savoir : 1° l'*innascibilité*, 2° la *paternité*, 3° la *filiation*, 4° l'*aspiration active*, 5° l'*aspiration passive*. L'*innascibilité* convient au Père seul, en ce qu'il ne reconnaît point de principe d'où il procède. La *paternité* convient au Père, en ce qu'il engendre le Fils. La *filiation* convient au Fils, en ce qu'il procède du Père par voie de génération. L'*aspiration active* convient au Père et au Fils, en ce que le Père et le Fils s'aimant mutuellement, produisent par cet acte de leur volonté le Saint-Esprit, qui pour cela est appelé *Amour*, *Dilection*, *Esprit*. L'*aspiration passive* convient au Saint-Esprit.

I. **NOTKER** (Le bienheureux), moine de Saint-Gall, né à Elgau, en Thurgovie, vers l'an 830, mort le 6 avril 912, fut surnommé *Balbulus* ou *le Bègue*. Également versé dans les lettres divines et humaines, il compta parmi ses disciples les hommes les plus distingués de son temps. Son humilité le détermina à refuser les évêchés que l'empereur Charles le Gros lui offrit à plusieurs reprises. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Liber de interpretibus divinarum Scripturarum*; Hambourg, 1736, in-8°, et dans Bernard Pez, *Thesaurus Anecdotorum*, tom. I; — 2° *Liber sequentiarum*; — 3° *Notatio de illustribus viris*: ces deux ouvrages ont été insérés dans le même recueil; — 4° *Martyrologium*, dans Canisius, *Antiquæ Lectiones*; mais il ne nous est point parvenu tout entier; les manuscrits les plus complets finissent au 26 octobre; — 5° *S. Fridolini Historia*, dans les *Scriptores Alemannici de Melchior Goldast*; mais il faut se rappeler que tous les écrits de Goldast sont à l'*Index* en vertu d'un décret du 4 mars 1709. *Voy.* Bolland., *Acta Sanctor.*, april. Fabricius, *Biblioth. latin. med. et infim. ætatis*. L'*Hist. littér. de la France*, tom. VI, p. 134-144. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 590 et suiv. Richard et Giraud. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **NOTKER**, évêque de Liége. *Voy.* NOTGER.

III. **NOTKER LABEO** (*le Lippu*) ou **TEUTONICUS**, religieux du monastère de Saint-Gall, mort en 1022, se fit remarquer par son savoir, et fut placé à la tête de l'école du couvent. Son zèle pour sa langue maternelle le porta à traduire et à expliquer en allemand la Bible et les écrits des anciens. Outre des traductions de divers auteurs, il a donné une version allemande des *Psaumes*, qui a été insérée dans les *Denkmæler* de Hattemer, et dans Graff, *Windberger Psalmen*; Quedlimbourg, 1839. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **NOTOIRE, NOTORIÉTÉ**, mot dérivé du verbe latin *noscere*, connaître. La notoriété est donc une connaissance, acquise par les sens, d'un cas ou d'un fait sensible, éclatant, public, et opposé, par conséquent, à un cas ou à un fait secret, caché, occulte. Une chose peut être publique de trois manières, ou comme *notoire*, ou comme *manifeste*, ou comme *divulguée par le bruit commun*; c'est ce que les canonistes appellent *notorium*, *manifestum*, *famosum*. Il faut pourtant remarquer que l'on confond quelquefois le *manifeste* et le *notoire* avec l'*évident* : *Evidens quandoque ponitur pro notorio*, *quandoque pro manifesto*. Le *notoire* se divise en *notoire de droit* (*notorium juris*), et en *notoire de fait* (*notorium facti*). Le *notoire de droit* est ce qui est connu ou par la sentence du juge ou par l'aveu du coupable, et le *notoire de fait* est une chose qu'un nombre suffisant de personnes savent si pertinemment, qu'on ne peut leur faire illusion, ni leur donner le change. La *notoriété* d'un fait est, on le comprend, des plus importantes, soit par rapport à la note d'infamie qui résulte d'un crime notoire, soit par rapport aux dispenses des évêques et de la pénitencerie, soit par rapport à la collation des ordres et des bénéfices. Ainsi, en France, la seule notoriété du fait n'ayant pas été admise, les ministres de l'Église ne pouvaient refuser publiquement les sacrements aux fidèles que lorsque la censure avait été expressément et nommément dénoncée par sentence du juge ecclésiastique. *Voy.* le droit canon, cap. *Si forte, de Elect.*; cap. *Ab eo*, in 6°. Gamache, tom. III, *in III part. D. Thomæ*, q. 70, c. 1. Fagnan, *in part. Libri III. Decretal.*, ad cap. *Verb. de cohabit. cleric.*, etc., n. 93. Reiffenstuel, *Jur. canon.*, l. II, tit. I, § VIII, n. 194;

Digitized by Google

XXIX, § II, n. 37-42; tit. XXVIII, § XI, n. 297 seq.; l. III, tit. II, § I, n. 16-18. L. Ferraris, mpta Biblioth., ad voc. NOTORIUM. Collet, ité des Dispenses, l. III, c. I, nº 4. Richard et aud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit on.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **NOTOIRE (ART)**, en latin *Ars notoria*, art science chimérique qui fait, dit-on, parvenir connaissance de toutes choses par le moyen quelques cérémonies et sans aucun travail.

. **NOTRE-DAME** (*Domina Nostra*), nom qu'on ne souvent à la très-sainte Vierge Marie, re de Dieu, ainsi qu'aux églises qui lui sont liées. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de l.*, répond aux fausses imputations des protants contre les catholiques au sujet de ce n.

I. **NOTRE-DAME (CONGRÉGATION DE)**, en n *Congregatio monialium Dominæ Nostræ*, lre religieux de filles institué en 1597, pour struction gratuite des filles, par le B.P. Fourr de Mataincourt, réformateur des chanoines uliers de Lorraine, et par la mère Alix le rc, première religieuse de cet Ordre. *Voy.* P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. II, XIV.

II. **NOTRE-DAME-DE-CHARITÉ** (*Ordo S. Ma- a Charitate*), Ordre religieux de filles fondé aen, en 1641, par le P. Eudes, et confirmé en 6 par le pape Alexandre VII. *Voy.* le P. Hét, *Hist. des Ord. monast.*, tom. IV, c. LII.

V. **NOTRE-DAME-DE-L'AUMÔNE**, ancien euré de chanoines réguliers de Saint-Augus- situé près de Rumilly, en Savoie, et fondé s l'an 1249 par Amédée de Conzié. Les chanes de Saint-Bernard-de-Montjoux l'ont posé jusqu'en 1753, époque où cet Ordre ayant aboli en Savoie, ses biens et bénéfices furent nis à l'Ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. ncienne chapelle de ce prieuré, consacrée à sainte Vierge, est l'objet de plusieurs tradis pieuses et l'un des pèlerinages les plus frééntés de la Savoie et des cantons du département de l'Ain qui en sont voisins. *Voy.* l'*Encyo. cathol.*, au *Supplém.*

. **NOTRE-DAME-DE-LIESSE.** *Voy.* LIESSE.

I. **NOTRE-DAME-DE-LORETTE.** *Voy.* LoTE, nº I.

IOUE (François de la), religieux minime, né Paris en 1595, mort l'an 1670, remplit dans Ordre plusieurs charges importantes. Théoien, poëte, rhétoricien, historien, astronome, thméticien, chronographe, cosmographe et losophe, il était, en outre, profondément sé dans les langues anciennes et modernes. a de lui : 1º *Chronicon Ordinis Minimorum;* is, 1635, in-fol.; — 2º *Essai sur les Concor- ces hébraïques, grecques et latines de l'Ancien tament;* 1629. *Voy.* Thuillier, *Diarium Pam, fratrum et sororum Ordinis Minimorum vinciæ Franciæ*, etc., in-4º, IIº part., p. 7 et v., au 2 juillet.

IOUET (Jacques), jésuite, né au Mans en 5, mort à Paris l'an 1680, se livra à l'enseiement, puis à la prédication, et devint recteur colléges d'Alençon et d'Arras. On a de lui : *Réponse aux Provinciales;* Paris, 1647; — *La Présence de Jésus-Christ dans le très-saint rement*, etc.; Paris, 1667, in-18; — 3º *Réponse ministre Claude sur la présence réelle;* ibid., 8; — 4º *Traité de la dévotion de l'Ange garn;* ibid., 1661, in-12; — 5º *L'Homme d'orai-*, etc.; ibid., 1674; — 6º *Œuvres spirituelles;* l., 1677; — 7º *Dévotion envers Notre-Seigneur us-Christ;* ibid., 1680; — 8º *Méditations et retiens sur le bon usage des indulgences*, etc.; ibid., 1677 et 1701, in-4º; — 9º *Retraite pour se préparer à la mort;* ibid., 1679, in-8º; — 10º *Méditations spirituelles*, etc.; ibid., 1839, in-12. Tous ces ouvrages du P. Nouet sont admirablement bien pensés, et décèlent dans leur auteur une piété aussi tendre que solide et éclairée. Les hommes du monde, qui ne comprennent rien à la vie spirituelle, sont loin d'en comprendre le mérite; voilà pourquoi ces ouvrages n'ont pas eu grand succès auprès de certains esprits. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

NOUILLEAU ou **NOULLEAU** (Jean-Baptiste), oratorien, né à Saint-Brieuc en 1604, mort vers 1672, fut successivement archidiacre, puis théologal de sa ville natale. Son attachement au parti janséniste l'ayant engagé dans de fausses démarches, son évêque l'interdit de toutes fonctions ecclésiastiques dans son diocèse. Noulleau composa plusieurs écrits et factums pour sa défense, mais il ne put réussir à faire lever son interdit. Il avait acquis la réputation d'un homme pieux, savant, et de mœurs austères. Il a laissé sur la morale, la théologie et la réforme du clergé, un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1º *Pratique de l'Oraison;* Saint-Brieuc, 1645; — 2º *L'Esprit du christianisme, tiré de cent paroles choisies de Jésus-Christ*, Paris, 1664; — 3º *L'Idée du vrai chrétien;* ibid., 1664; — 4º *Politique chrétienne dans les exercices de piété de Mgr le Dauphin;* ibid., 1665, in-12; — 5º *De Gratia Dei et Christi;* ibid., 1665, in-4º. *Voy.* les *Mém. du temps.* Le P. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*, p. 120. Richard et Giraud. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

NOURRY (Nicolas LE), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Dieppe en 1647, mort à Paris l'an 1724, était très-versé dans l'antiquité ecclésiastique. On lui doit : 1º *Apparatus ad Bibliothecam Patrum;* Paris, 1703; c'est un supplém. à l'édit. de Lyon; — 2º un ouvrage sur les auteurs latins du IIIº siècle; 1715; on trouve dans ce livre des *Dissertations* savantes sur la vie, les écrits et les sentiments des Pères; — 3º *Lucii Cæcilii Liber ad Donatum confessorem de mortibus persecutorum hactenus Lactantio adscriptus, ad Colbertinum codicem demo emendatus*, etc.; Paris, 1710, in-8º; le P. Nourry prétend que cet ouvrage n'est pas de Lactance. Il a travaillé, en outre, à l'édition des Œuvres de saint Ambroise. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la Congrég. de Saint-Maur.* Le *Journ. des Savants*, 1694, 1703, 1712, 1716, 1722, 1724, 1736, 1738 et 1749. Le *Journ. littéraire*, tom. VII, p. 1. Nicéron, *Mémoires*, tom. I. Richard et Giraud. Feller. Michaud, art. LE NOURRY. La *Nouv. Biogr. génér.*, art. LE NOURRY.

NOUVELLES-CONVERTIES, sorte de communautés de filles catholiques qui instruisent celles qui sont nouvellement converties ou qui se disposent à faire abjuration.

NOVA AULA ou **THÉODOSIOPOLIS**, siége épisc. de la province d'Asie et au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. Les Notices grecques et Hiéroclе en font mention. On n'en connait qu'un évêque, Philippe, qui assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 709.

NOVÆ ou **NOBÆ**, ancien siége épisc. de la deuxième Mœsie, sous la métropole de Marcianopolis. On en connait quatre évêques, dont le premier, Petronius, signa la lettre que les partisans de Nestorius écrivirent à l'église d'Hiéropolis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1221. *Voy.* Richard et Giraud.

NOVALE (*Novalis, novalia*), terre nouvelle-

Digitized by Google

ment cultivée et semée. Tous les canonistes conviennent que, selon le droit commun, les dîmes des novales appartenaient aux curés et aux vicaires perpétuels, par préférence aux gros décimateurs, sans diminution de la portion congrue. Il y avait cependant de gros décimateurs, tels que les religieux de Cluny et les bénédictins de Saint-Denis en France, qui avaient des priviléges qui les autorisaient à percevoir la dîme des novales de préférence aux curés et aux vicaires perpétuels. *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. VI. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

NOVAMALA. *Voy.* Trovamala.

NOVARE (*Novaria*, *Novarra*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Milan, et capitale du Novarais ou Novarése, à qui elle donne son nom. Le premier évêque de cette ville, saint Gaudence, fut sacré en 397. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra*, tom. IV, col. 689. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 131-136.

NOVARIN (Louis) ou **NOVARINI** (Luigi), théatin, né à Vérone en 1594, mort l'an 1650, remplit divers emplois dans son Ordre, et se livra à l'étude des langues grecque, hébraïque et syriaque. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Electa sacra*, *in quibus, qua ex latino græco, hebraico, chaldaico fonte, quà ex antiquis Hebræorum, Persarum, Romanorum, aliarumque gentium ritibus, quædam divina Scripturæ loca noviter explicantur et illustrantur;* Venise, Lyon et Vérone, 1627-1645, 5 vol. in-fol.; — 2° *Schediasmata sacro-profana;* Lyon, 1635, in-fol.; — 3° *Adagia ex SS. Patrum ecclesiasticorumque scriptorum monumentis deprompta;* ibid., 1637, 2 vol. in-fol.; — 4° *Matthæus, Marcus, Lucas et Joannes expensi;* ibid., 1642-1643, 3 vol. in-fol.; — 5° *Paulus expensus;* Vérone, 1644, in-fol.; — 6° *Omnium scientiarum Anima, hoc est axiomata physico-theologica;* Lyon, 1644, 3 vol. in-fol.; — 7° *Moses expensus;* Vérone, 1646-1648, 2 vol. in-fol. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XL. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NOVARRA. *Voy.* Novare.

I. **NOVAT** (Saint), en latin *Novatus*, est fort honoré à Rome, où son culte est devenu très-populaire. Il était fils de saint Prudent, sénateur romain, et frère de saint Timothée, prêtre, ainsi que de sainte Pudentienne et de sainte Praxède, vierges. On célèbre sa fête le 20 juin.

II. **NOVAT** (*Novatus*), hérésiarque du IIIe siècle, était prêtre de l'église de Carthage. Il dépouilla les veuves et les orphelins, détourna les deniers de l'Église, embrassa le parti de Félicissime, diacre de l'église de Carthage, et s'éleva contre saint Cyprien, sous prétexte qu'il n'était pas assez indulgent envers ceux qui étaient tombés dans l'idolâtrie pendant les persécutions. Il se rendit à Rome en 251, s'y lia avec Novatien, qu'il fit ordonner antipape; puis, retournant en Afrique, il fit revivre l'erreur de Montan, et enseigna que le sacrement de pénitence était inutile pour la rémission des péchés, et que les secondes noces étaient criminelles. Saint Cyprien le combattit avec zèle, et les églises d'Orient et d'Occident le condamnèrent à l'unanimité. *Voy.* Cyprian., *Epist. XLVI* et *LII.* Epiph., *Hæres.*, LIX. Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VI. Richard et Giraud.

III. **NOVAT** (Jean-Baptiste), clerc régulier des infirmes, né à Milan, mort en 1648, a laissé, outre plusieurs ouvrages restés manuscrits : 1° *De Eminentia Deiparæ Virginis Mariæ;* Bologne, 1639-1650; — 2° *Eucharistici Amores;* Milan, 1645; Vittoria, 1726, 2 vol. in-fol.; — 3° *Adnotationes et decisiones morales pro opportuno infirmis et moribundis auxilio præstando;* Bologne, 1638, in-8°; trad. en italien; Milan, 1646, in-12. *Voy.* la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*

NOVATEUR. On appelle ainsi celui qui enseigne une nouvelle doctrine en matière de foi. Ainsi tous les hérétiques sont des *novateurs*, puisque tous ont enseigné quelque doctrine qui n'existait pas avant eux, et opposée à celle de Jésus-Christ. A la vérité, les *novateurs* des derniers siècles ont accusé l'Église romaine elle-même d'avoir innové en altérant la doctrine enseignée par les apôtres; mais ils n'ont jamais pu et ils ne pourront jamais prouver la légitimité de ce reproche. Au contraire, tous ceux qui parmi eux ont examiné la question de bonne foi, ont reconnu que l'Église romaine n'a d'autres croyances aujourd'hui que celles qu'elle a reçues de Jésus-Christ et des apôtres. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, et les autres apologistes de la religion, où la thèse que nous soutenons est prouvée jusqu'à l'évidence.

NOVATIEN (*Novatianus*), antipape, vivait au IIIe siècle. Après la mort du pape Fabien, Corneille ayant été élu pour lui succéder, Novatien déclara nulle cette nomination, et, secondé par l'hérésiarque Novat, se fit ordonner pape. Bientôt, joignant l'hérésie au schisme, il enseigna : 1° qu'il ne fallait pas admettre à l'absolution ceux qui avaient péché mortellement après le baptême; 2° qu'il fallait rebaptiser ceux qui avaient la même foi que le pape Corneille, et remettre la Pâque au 14 de la lune, avec les Juifs, etc. Condamné par les conciles de Carthage et de Rome, ainsi que dans plusieurs synodes, il fut combattu par saint Cyprien, saint Euloge, et presque tous les Pères qui ont vécu de son temps ou après lui, jusqu'au VIe siècle. Les ouvrages de Novatien ont paru sous ce titre : *Novatiani, presbyteri Romani, Opera quæ supersunt omnia*, etc.; Londres, 1728, in-8°. *Voy.* Cyprian., *Epist. XLVI, XLVII*, etc. S. Epiph., *Hæres.*, LXII. Hieron., *In Catal.*, c. LXX. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. III, p. 290 et suiv. Richard et Giraud.

NOVATIENS (*Novatiani*), hérétiques qui prirent aussi le nom de *Cathares* ou *Purs*, et qui avaient adopté les opinions de l'antipape Novatien. Ils subsistèrent en Orient jusqu'au VIIe siècle, et en Occident jusqu'au temps du pape saint Léon le Grand, qui fut élu en 440. Après le concile de Nicée, qui fit des règlements pour la forme de leur réception à l'Église, ils se divisèrent entre eux. Ces hérétiques poussèrent l'erreur jusqu'à ôter à l'Église tout pouvoir de lier et de délier. Cependant ils exhortaient les pécheurs à la pénitence, quoiqu'ils leur ôtassent toute espérance d'être reçus dans le sein de l'Église. Tous les historiens ecclésiastiques ont parlé de cette secte. Saint Cyprien, saint Pacien, saint Ambroise, saint Basile, ont écrit contre les Novatiens. Ils ont été condamnés dans plusieurs conciles tenus en Italie et en Afrique, et enfin par le concile général de Nicée. *Voy.* Euseb., *Hist. eccles.*, l. VI, c. XXXV; l. VII, c. VII. Socrat., *Hist.*, l. IV, c. XIII. Epiphan., *Hæres.*, LIX. Theodoret., *Hæret. Fab.*, l. III, c. V. Cyprian., *Epist. LXXIII ad Jubaianum.* Ambros., *De Pœnit.*, l. I, c. VI. Dyon. Alex., *Epist. ad Dyon. Rom.*, apud Euseb., *Hist.*, l. VII, c. VII. Photius, *Cod.* 182. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Pluquet, *Diction. des hérésies.*

NOVELLE, terme de jurisprudence qui se dit des constitutions de plusieurs empereurs, et surtout de celles de Justinien. Les canonistes

Digitized by Google

nt beaucoup les *Novelles*, et ils les citent
nairement par cette abréviation : *Nov.*

OVESIUM. *Voy.* NUYS.

OVICE (*Novitius*), religieux ou religieuse n'a pas encore fait ses vœux, et qui est dans année de probation, appelée *noviciat*, pen- laquelle on éprouve sa vocation. D'après le ement du concile de Trente, on ne doit ad- tre les novices à la prise d'habit que lors- ls ont atteint l'âge de puberté, qu'ils ont été samment éprouvés, et qu'ils peuvent rem- dignement les devoirs de l'état auquel ils rent, comme la santé, la science, la vertu, Enfin le même concile exige, comme une e absolument nécessaire à la validité de la ession, une année entière de probation. *Voy.* :. *Trid.*, sess. XXV, c. XV, *De Regul.*, et VII. Fagnan, in II part., III Decretal. *De Re- rib. C. D. apostoli.* Collet, *Moral.*, tom. V. Combe, *Jurisprud.*, au mot NOVICE, p. 422. et et Fromageau, au mot NOVICIAT, cas 3 Richard et Giraud, qui traitent : 1° *Des qua- des novices;* 2° *Des devoirs des novices;* 3° *De men des novices;* 4° *Du temps de probation novices;* 5° *Des dispositions dont les novices capables.* Le *Diction. ecclés. et canon. porta-* qui rapporte l'ancienne législation civile de ice relativement aux *Novices.*

OVICIAT, temps pendant lequel on éprouve ux qui se destinent à l'état religieux ont la tion et les qualités propres pour vivre dans ègle dont ils doivent vouer l'observation. Le *ciat* était autrefois de trois ans, suivant la e des anciens moines d'Égypte, que Justi- suivit dans sa *Novelle* V, cap. II : *In veste per triennium maneant.* Saint Benoît le iisit à un an. Le concile de Trente veut qu'en que religion que ce soit, tant d'hommes de femmes, on ne fasse point profession t seize ans accomplis, et qu'on ne reçoive onne à ladite profession, à moins qu'elle passé un an entier dans le *noviciat* après avoir pris l'habit. *Voy. Conc. Trid.*, XXV, c. XV, *de Regularibus.* L'abbé André, *s alphabét. de droit canon*, où on trouve létails utiles à connaître sur le *noviciat.*

IVIODUNUM. *Voy.* NOYON.

IVIOMAGUM BELGARUM. *Voy.* NOYON.

NOVIOMAGUS (Jean). *Voy.* BRONCHORST.

NOVIOMAGUS VADICASSIUM, ville épisc. NOYON.

IVIOMUS. *Voy.* NOYON.

IVIS (Augustin de), canoniste, né en Lom- e, qui vivait au XVe siècle, professa le à Pavie, et devint chanoine. Il a laissé, autres écrits : *Scrutinium tripartitum in iconsultum consilium;* Florence, 1500, in- *'oy.* Fabricius, *Biblioth. Latina med. æta-* om. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

VOGARDIA. *Voy.* NOVOGOROD, n° III.

IOVOGOROD ou **NOVOGRODEK**, ville ar- isc. de Moscovie, située entre Kiovie et ensk. L'archevêque de cette église gou- aussi celle de Tcheringow, ville située à milles de Novogorod ou Novogrodek. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1320. rd et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII,

NOVOGOROD ou **NIJ NOVOGOROD**; *No- d la Petite*, ville archiépisc. de Moscovie, au confluent du Volga et de l'Occa, et le du duché du même nom. L'archevêque te ville gouverne aussi l'église d'Alatura, qui s'étend le long de la rivière de Sura. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1321, Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII. p. 143.

III. **NOVOGOROD** ou **NOVOGOROD-VELIKI** (*Novogardia Magna*), *Novogorod la Grande*, ville épisc. de Moscovie, située sur la rivière de Volga, et capitale du duché du même nom. Cette ville fut érigée en évêché vers la fin du XIIIe siècle, puis en archevêché par le métropolitain de Kiovie; enfin elle devint métropolitaine après qu'on eut établi un patriarche à Moscou. Parmi les prélats de Russie, celui de Novogorod avait le second rang après le métropolitain de Kiovie, et le troisième après le patriarche. L'évêché de Veliki-Louki, ville ruinée de Lithuanie, ayant été uni à celui de Novogorod-la-Grande, l'évêque de ce siége prend le titre d'archevêque de Novogorod et de Veliki-Louki. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1304. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 173. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XLVIII, p. 141-142.

NOVOGRODEK. *Voy.* NOVOGOROD, n° I.

NOVUM CASTRUM. *Voy.* NEUBURG.

NOWELL (Alexander), anglican, né à Readhall, dans le comté de Lancastre, vers l'an 1507, mort à Londres en 1602, se livra à l'enseignement, puis à la prédication, et devint successivement archidiacre de Middlesex, doyen de Saint-Paul, et chanoine de Windsor. Outre des *Sermons* et des *Traités* de controverse contre l'Église romaine, il a laissé deux *Catéchismes* en latin, dont l'un est l'abrégé de l'autre; ils ont paru en 1570, in-4° et in-8°; ils ont été traduits en anglais et en grec. Il faut remarquer que les ouvrages de Nowell sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Churson, *Life of Alex. Nowell;* Oxford, 1809. La *Nouv. Biogr. génér.*

NOYER (Guillaume), avocat au parlement et banquier expéditionnaire en cour de Rome. On a de lui : 1° *Instruction en faveur de ceux qui commettent quelques affaires aux banquiers expéditionnaires en cour de Rome;* elle a été insérée à la fin d'un *Traité* de Pérard-Castel sur le même sujet; Paris, 1689, in-12; — 2° une nouvelle édition d'un ouvrage de Pérard Castel, intitulé : *Traité de l'usage et politique de la cour de Rome pour l'expédition des signatures et provision des bénéfices de France;* Paris, 1717, in-12; il y a joint des *Remarques*, un *Traité* pour la facilité de ceux qui veulent obtenir des provisions et autres expéditions, et une *Dissertation sur les vœux de religion.* *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1690 et 1716.

NOYERS (*Nuceriæ*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située en Touraine, au diocèse de Tours. Elle fut fondée en 1030, et on y introduisit la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

NOYON (*Noviodunum* ou *Noviomagum Belgarum*, *Noviomagus Vadicassium*, *Noviomus*), ancienne ville épisc. de France, sous la métropole de Reims, avait titre de comté, et était une des douze anciennes pairies du royaume. Le siége de cette Église était d'abord Vermande, capitale du Vermandois, dite *Augusta Veromanduorum;* mais cette ville ayant été détruite par les barbares en 530 ou 531, le siége épisc. fut transféré à Noyon. Les évêques de Noyon ayant aussi gouverné l'église de Tournay en même temps que celle de Noyon, ils furent titrés du nom de ces deux villes jusqu'en 1146. Le premier évêque de Vermande est Hilaire Ier; le premier de Noyon, et en même temps de Tournay, est saint Médard, et le premier des évêques de Noyon séparé de ceux de Tournay est Baudouin II. Il y a eu six conciles à Noyon; le premier s'est tenu

Digitized by Google

l'an 814, et le sixième, en 1344. Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, p. 978 et seqq. La Regia, tom. XX. Labbe, tom. VII, XI. Hardouin, t. IV, VII, VIII. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 173. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 467 et suiv. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 143-145.

NUBIE, vaste contrée d'Afrique, bornée au nord par l'Égypte, au couchant par Zaara, au levant et au midi par l'Éthiopie supérieure ou l'Abyssinie. Ce pays formait autrefois une province ecclésiastique au patriarcat d'Alexandrie; mais cette Église est aujourd'hui ruinée, et les habitants, qui dès le IVe siècle avaient embrassé le christianisme, sont à présent mahométans. Cependant leurs cérémonies sont mêlées de christianisme et de judaïsme. On ne connaît que trois métropolitains de Nubie, dont le premier, Cyriaque, siégeait du temps de Chaïl Ier, patriarche d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 662.

I. **NU, NUDITÉ**, termes qui, outre leur signification littérale, signifient quelquefois dans l'Écriture : *être dépourvu de secours* ou *désarmé*. Ainsi, après l'adoration du veau d'or, les Israélites se trouvèrent *nus* au milieu de leurs ennemis. *Nu* se met aussi pour *découvert*, *connu*, *éclairé*. La *nudité des pieds* était une marque de respect. Moïse se déchaussa, par ordre de Dieu, pour s'approcher du buisson ardent. On a pensé, d'après les paroles de l'Ecclésiaste, que les Israélites ôtaient leurs souliers en entrant dans le temple; coutume qui est encore en usage chez les Turcs, et parmi les chrétiens d'Éthiopie. Dans l'Écriture, la *nudité des pieds* se met aussi quelquefois pour la nudité de ce que la pudeur veut qu'on tienne caché. La *nudité de l'ignominie*, ou *découvrir la honte* d'une personne, marque ordinairement une action honteuse. La *nudité* se met encore pour être peu ou mal vêtu, ou demi-nu, à la façon des esclaves. *Voy.* Exode, III, 5; XXXII, 25. Jérémie, II, 25; XIII, 26. Thren., I, 9. Lévit., XX, 19. I Rois, XIX, 24. Isaïe, XX, 2, 3. I Cor., IV, 2. II Cor., XI, 27. Rom., VIII, 35. Job, XXVI, 6. Hébr. IV, 13.

II. **NU-PIEDS.** *Voy.* NUPÉDALES.

NUAGE. *Voy.* NUE.

NUCERIA. *Voy.* NOCERA, n° I et II.

NUCERIÆ. *Voy.* NOYERS.

NUDITÉ. *Voy.* NU, n° I.

NUE, NUÉE, NUAGE, terme qui se prend quelquefois pour le *brouillard du matin*. L'Écriture nous représente les *nuées* comme des réservoirs d'eau ou de pluie qui se répandent sur la terre d'après l'ordre de Dieu; et Job, parlant du chaos primitif, dit que Dieu avait enveloppé la mer comme d'une nuée. Isaïe prie le Seigneur d'ordonner aux nuées de pleuvoir le Juste sur la terre; et, lorsque l'Écriture parle du second avénement de Jésus-Christ, elle le représente descendant sur des nuées, environné de majesté. Lorsque les Israélites sortirent de l'Égypte, Dieu envoya une *colonne de nuée* pour les conduire dans leurs démarches. Ordinairement cette colonne était à la tête de l'armée d'Israël; mais, lorsqu'ils furent arrivés à la mer Rouge, elle se plaça entre le camp des Israélites et celui des Égyptiens, de sorte que ces derniers ne purent approcher des Israélites pendant la nuit. Le matin, voyant que la *nuée* suivait les Israélites, qui avaient passé la mer à pied sec, ils voulurent les poursuivre, mais ils furent tous engloutis sous les eaux. Cette *nuée*, qui suivit toujours les Israélites, était lumineuse pendant la nuit, afin de les éclairer; et durant le jour elle était sombre et épaisse, afin de les préserver de la chaleur excessive des déserts de l'Arabie. Par ses mouvements, cette *nuée* donnait aussi au peuple le signal pour asseoir ou lever le camp. Enfin, lorsque le Seigneur apparut sur le mont Sinaï, ce fut au milieu de la *nuée*; et, après que Moïse eut dressé et consacré le tabernacle, la *nuée* remplit son parvis, de sorte que Moïse ni les prêtres ne pouvaient y entrer; la même chose arriva à la dédicace du temple de Salomon. Lorsque la *nuée* paraissait sur la tente devant laquelle se faisaient les assemblées du peuple, on jugeait que le Seigneur était présent. Lorsqu'on parle, dans l'Écriture, des apparitions de Dieu, on le représente toujours environné de *nuages*. *Voy.* Exode, XIII, 21, 22; XIV, 19, 20; XXXIV, 35. Nombr., IX, 15-17. Isaïe, XIX, 1. Matth., XVII, 5 Ps., XVII, 12, 13; XCVI, 2. III Rois, VIII, 10-12. Osée, VI, 4; XIII, 3. Job, XXVI, 8; XXXVIII, 9. Isaïe, XLV, 8. Matth., XXIV, 30. Luc, XXI, 27. Apocal., XIV, 14, 15, 16. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les absurdités avancées par le fameux déiste anglais Toland au sujet de la *colonne de nuée*. Buffet, qui l'a fait avec plus de développements dans ses *Réponses critiques*, où nous avons puisé nous-même le fond de ce que nous avons dit dans *Les Livres saints vengés*, tom. Ier, p. 359-374, en faisant remarquer au lecteur que le grand ouvrage sur l'Égypte publié par l'ordre de Napoléon Ier contient dans le premier volume (*Antiquités*, *Mémoires*, p. 291 et suiv.), une *Notice sur le séjour des Hébreux en Égypte, et sur leur fuite dans le désert*, par Dubois-Aymé, laquelle semble n'être qu'une copie de la dissertation du philosophe anglais; car M. Dubois emploie les mêmes raisonnements, invoque les mêmes exemples.

NUGARIOLUM. *Voy.* NOGARO.

NUGNUS (Didace Cabezude), écrivain espagnol du XVIIe siècle, a donné : 1° un *Commentaire* sur la IIIe part. de la Somme de saint Thomas, des sacrements; Venise, 1662, 2 vol.; — 2° un *Traité de l'autorité du Pape, des conciles et des indulgences.*

NUHADRA ou **BENI-HUDRA**, peut-être la même que *Neerda*, ville épisc. sous le maphrien des jacobites, située sur les confins de la Mésopotamie et de la Babylonie. On trouve aussi l'église de *Nuhadra* parmi les évêchés du diocèse des Chaldéens, d'abord sous la métropole d'Adiabène, puis sous celle de Mossul. On connaît quatre évêques de *Nuhadra*, dont le premier, Daniel, assista en 630 à l'élection du maphrien Marutha. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1233 et 1592. Richard et Giraud. *Compar.* HONITA et MAALTA.

NUIT. Les anciens Hébreux commençaient le jour artificiel au soir, et le finissaient de même; de sorte que la nuit précédait le jour, et qu'on disait : *Factum est vespere et mane dies unus*. Ils donnaient douze heures à la nuit, et autant au jour; mais ces heures n'étaient égales qu'au temps de l'équinoxe, et elles différaient de beaucoup dans les autres temps, celles du jour étant fort longues dans l'été, et très-courtes dans l'hiver, tandis que celles de la nuit, au contraire, étaient courtes dans l'été, et longues dans l'hiver. — La *nuit* est mise, dans l'Écriture, pour le temps de l'adversité ou de la mort; et les *fils de la nuit* y sont pris, dans le sens moral, pour les *méchants*. *Voy.* Genèse, I, 5. Lévit., XXIII, 32. Ps. XVI, 3, 4. I Thessalon., V, 2, 5. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, qui répond à l'objection faite par les incrédules contre le passage de saint Matthieu (XII, 40),

Digitized by Google

l est dit que le Fils de l'homme sera trois
s et trois *nuits* dans le sein de la terre.

ULLITÉ. Il y a trois sortes de *nullités* en
ière de provision de bénéfice : la *nullité ab-
e*, la *nullité radicale* et la *nullité relative*.
a *nullité absolue* existe lorsqu'il y a un vice
:rent à la provision même, soit un défaut
ualité dans les témoins qui ont souscrit la
ition, soit un défaut d'insinuation. 2° La
ité radicale est celle qui naît d'un vice es-
:iel et intrinsèque à la provision; tel, par
mple, que celui qui résulte du défaut de
voir dans le collateur, ou de capacité dans
ollataire, etc. 3° La *nullité relative* est celle
n'annulle le titre que relativement au droit
ı certain nombre de personnes, par exemple,
collateurs et des expectants. Cette nullité
it point inhérente au titre, mais elle est, pour
ii dire, conditionnelle, c'est-à-dire que son
cution dépend d'une condition, et cette con-
on est que ceux qui ont droit au bénéfice
se plaindront point ou n'exerceront pas leur
it. *Voy.* Richard et Giraud.

. **NUMENIUS**, fils d'Antiochus, fut envoyé
Jonathas Machabée pour renouveler l'al-
ıce des Juifs avec les Romains et les Lacé-
noniens. Il fut encore député dans le même
, quelques années après, par Simon Macha-
:. *Voy.* I Machab., XII, 16; XIV, 22; XV, 15.

I. **NUMENIUS**, philosophe grec du IIe siècle,
à Apamée, ville de Syrie, fut un des pre-
ers philosophes qui tentèrent de concilier
grandes écoles grecques avec les doctrines
entales. « Je sais, dit Origène, que le pytha-
ricien Numenius, qui a si bien expliqué Pla-
ı, et qui était si versé dans la philosophie de
thagore, cite dans beaucoup d'endroits de
; ouvrages des passages de Moïse et des pro-
ètes, et qu'il en découvre habilement le sens
:hé. C'est ce qu'il fait dans l'ouvrage qu'il a
itulé *Epops*, dans son livre des Nombres et
ns son traité de l'*Espace*. Bien plus, dans son
e livre *Du Souverain bien* il cite un fragment
l'histoire de Jésus-Christ dont il cherche le
ns caché. » Il ne nous reste des écrits de Nu-
enius que des fragments, mais assez nom-
eux, qu'on trouve dans Origen., Théodoret
Eusèbe. *Voy.* Origen., *Adversus Celsum*. Eu-
b., *Præparatio evangelica*. Feller, *Biogr. uni-
rs.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NUMERICA ou **NUMERICUM**, siége épisc.
: la deuxième Bithynie, sous la métropole de
icée. On n'en connaît qu'un évêque, Constan-
ı, qui assista au huitième concile général. *Voy.*
equien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 661.

NUMIDICUS. *Voy.* NUMIDIQUE.

I. **NUMIDIE**, vaste contrée d'Afrique, bor-
ée par la mer Atlantique, le désert de Sahara,
Égypte, la Barbarie, et une partie de la Mé-
terranée. La religion chrétienne y a fait des
:ogrès merveilleux. Au IVe siècle, Cirte était la
ıétropole de la province ecclésiastique de Nu-
ıidie, avec cent trente-quatre évêchés suffra-
ınts, dont De Commanville cite un grand
ombre, et qui ont été décrits par Morcelli. De
ın 348 à l'an 646, cinq conciles ont été tenus
ıns ce pays. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém. à la
illect. des conc.*, tom. I, col. 217 et 309. La
egia, tom. XVI. Labbe, tom. V. Hardouin,
ım. III. De Commanville, *Hist. des archevêchés
' évêchés*, p. 153 et suiv. Richard et Giraud.
Iorcelli, *Africa christiana*. Gaet. Moroni, vo-
ıme XLVIII, p. 149-150.

II. **NUMIDIE**, siége épisc. de la Mauritanie
ésarienne, dans l'Afrique occidentale, sous la
ıétropole de Césarée. C'est aujourd'hui un
simple évêché *in partibus*. *Voy.* De Comman-
ville, *Ire Table alphabét.*, p. 174. Gaet. Moroni,
vol. XLVIII, p. 150.

NUMIDIQUE (Saint), en latin *Numidicus*,
prêtre de Carthage et confesseur, vivait au
IIIe siècle. Il se distingua particulièrement par
son humilité, sa douceur et sa charité, et se-
conda de tout son pouvoir saint Cyprien pen-
dant la persécution excitée contre les chrétiens
sous l'empereur Dèce. Ce saint évêque, voyant
les services importants qu'il rendait à son
Église, le nomma vicaire avec deux évêques et
le prêtre Rogatien; et, par l'ordre de saint Cy-
prien, ils excommunièrent Félicissime, qui
avait causé un schisme dans l'Église. On célèbre
la fête de saint Numidique le 9 août, avec celle
des autres martyrs d'Afrique. *Voy.* Tillemont,
Mémoires, dans la *Vie de saint Mappalique*, t. III.
Richard et Giraud.

NUMISMA CENSUS, pièce de monnaie de
l'empereur romain, qui, lorsque les disciples
des Hérodiens vinrent tenter Jésus-Christ, était
Tibère. Il paraît que cette espèce de tribut au
sujet duquel ces hypocrites voulaient surprendre
le Sauveur, était une capitation ou taxe par
tête. *Voy.* Matth., XXII, 16, 17, 18, etc. D. Cal-
met, *Diction. de la Bible.*

NUN, fils d'Élisama et père de Josué, appar-
tenait à la tribu d'Éphraïm. *Compar.* NAVÉ.

NUNCUPATIO. *Voy.* NOMINATION, n° I.

NUNILLON et **ALODIE** (Saintes), *Nunilo*, *Alo-
dia*, vierges et martyres en Espagne, vivaient
au IXe siècle. Elles étaient sœurs et issues d'un
père mahométan et d'une mère chrétienne;
mais elles furent élevées, avec la permission de
leur père, dans le christianisme. Après la mort
de celui-ci, leur mère se remaria avec un autre
mahométan, ce qui obligea les deux sœurs à se
retirer chez leur tante, afin d'éviter les persé-
cutions de leur beau-père. Leur vertu jeta un
si grand éclat, qu'elles furent arrêtées et con-
duites devant le juge, qui, n'ayant pu obtenir
qu'elles renonçassent à la foi, leur fit trancher
la tête. On honore leur mémoire le 22 octobre.
Voy. saint Euloge de Cordoue, *Mémorial*, l. II,
c. VII, auteur contemporain. Ambroise Moralès,
dans ses *Notes*, p. 286-288. Richard et Giraud.
Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 150-151.

NUNNING (Jodocus-Hermann), antiquaire
allemand, né à Schuttorp, dans le comté de
Bentheim, en 1675, mort l'an 1753, entra dans
l'état ecclésiastique, et devint protonotaire apos-
tolique, puis conseiller ecclésiastique de l'ar-
chevêque de Cologne. Parmi ses ouvrages, nous
citerons : 1° *Diplomatis Caroli Magni de scholis
græcis et latinis anno* 804 *Ecclesiæ Osnabru-
gensi concessi vindicata Veritas*; 1720, in-4°; —
2° *Monumentorum monasteriensium Decuria pri-
ma, loca diœceseos, ab A et B inchoantia, inscri-
ptionibus et exegesi topographica historica illus-
trans*; Wesel, 1742, in-4°. *Voy.* Meusel, *Lexicon.*
La *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on trouve indiqués
les autres écrits de Nunning.

NUNNIUS (Grégoire-Coronel). *Voy.* CORONEL.

NUPÉDALES ou **NU-PIEDS** (*Nupides*), héré-
tiques issus des Albigeois, qui disaient que,
pour être sauvé, il fallait marcher sans chaus-
sures. Leur erreur a été renouvelée par diffé-
rents fanatiques, entre autres par un parti d'a-
nabaptistes qui parut en Moravie à la fin du XVIe
siècle; ils vivaient à la campagne, faisant pro-
fession d'imiter la vie des apôtres. On les ap-
pela aussi *Spirituels* ou *Séparés*. *Voy.* Jean de
Parme. Jovet, tom. I, p. 470. Pratéole, *Hist. nudip.*

NURSIA. *Voy.* NORCIA.

NUSCO (*Nuscum*), ville épisc. d'Italie sous la

Digitized by Google

métropole de Salerne. Son premier évêque, saint Amat, fut sacré après l'an 1058, quoique l'évêché eût été érigé en 1048. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VII, p. 532. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 174. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 576-578.

NUSSIA. *Voy.* Nuys.

NUTU ou **AD NUTUM**; expression qui désigne la faculté qu'a un supérieur de révoquer les commissions dont il a favorisé quelqu'un. Ainsi on dit qu'un bénéficier est révocable *ad nutum*, pour dire à la volonté de celui qui a donné le bénéfice ou au moindre signe qu'il fera dans cette intention; car *nutus*, en latin, veut dire signe.

NUYS (*Novesium, Nussia*), petite ville du diocèse de Cologne où, l'an 1170, on établit une congrégation de chanoines réguliers, qui fut unie, en 1430, à la congrégation de Windesheim, avec douze couvents qui en dépendaient. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. II, p. 352.

NUZZI (Innocent), camérier d'honneur de Benoît XIV et neveu du cardinal Nuzzi, a donné une version italienne de l'*Histoire de la constitution Unigenitus*, de Lafitau; Cologne (Rome), 1757, in-4°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

NYCTACES ou **NYCTAGES** (*Nictazontes*), mot dérivé du grec *nux*, qui signifie *nuit*. On a donné ce nom à des hérétiques du ve siècle qui prétendaient que c'était une superstition de se lever la nuit pour prier, parce que la nuit, disaient-ils, a été faite pour le repos de l'homme, et qu'en user autrement c'est agir contre la volonté de Dieu. *Voy.* Isidor., *Origines*, l. VIII, c. I. Lutzrabert, *Catalog. hæretic.*, tit. Nyctages.

NYDER. *Voy.* Nider.

NYMPHA ou **NYMPHAS**, femme chrétienne que saint Paul salue, ainsi que l'église qui est dans sa maison, lorsqu'il écrit aux Colossiens. *Voy.* Coloss., IV, 15.

NYMPHE (Sainte), martyre. *Voy.* Tryphon, n° II.

NYMPHÉE EN BITHYNIE, lieu où, l'an 1234, on assembla un concile pour la réunion des Grecs et des Latins. Ce concile fut provoqué par le pape Grégoire IX, qui avait envoyé quatre apocrisiaires au patriarche de Constantinople pour tâcher de réunir les Grecs et les Latins; mais ni cette légation ni ce concile n'eurent l'effet désiré. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles*, tom. I, p. 995 et suiv. Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VIII. Richard et Giraud, qui font remarquer que les Actes dudit concile sont plus corrects dans le P. Mansi que dans le P. Labbe. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 40.

NYS (Jean), dominicain du couvent d'Anvers, mort à Cologne en 1622, fut directeur des religieuses du même Ordre à Auderghem, près de Bruxelles, puis vicaire subdélégué du P. Côme Morelle, inquisiteur de la foi à Cologne. On a de lui : 1° *Speculum religiosorum*; Anvers, 1616; Cologne, 1619, in-8°; — 2° *Vita S. P. Dominici*; Anvers, 1611, in-4°; — 3° *Miracula SS. Rosarii*; ibid., 1610, in-4°; — 4° *Vita S. Thomæ Aquinatis*; in-fol.

NYSA, ville épisc. de la province et du diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse, située près de Tralles et du mont Mésogide. On en connaît six évêques, dont le premier, Théodote, assista au premier concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 708. Richard et Giraud.

NYSSE ou **NISA** et **NISI**, ville épisc. de la première Cappadoce, sous la métropole de Césarée, située entre Ancyre et Césarée. On en connaît dix évêques, dont le premier, Grégoire Ier, est mentionné par saint Basile dans sa CCLXVIe lettre qui est adressée à saint Eusèbe de Samosate. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 392.

O

O (FÊTE DES). En 656, le dixième concile de Tolède ordonna que la fête de l'Annonciation se célébrerait huit jours avant Noël, parce que le 25 mars, jour auquel ce mystère a été accompli, arrive ordinairement en Carême, quelquefois dans la Semaine sainte ou pendant la solennité de Pâques, temps auquel l'Église est occupée d'autres mystères et de cérémonies différentes. Saint Ildefonse confirma ce décret et nomma cette fête *l'Attente des couches de Notre-Dame*. Elle fut encore appelée *la Fête des O* ou *de l'O*, parce que durant cette octave on chante chaque jour pour le *Magnificat* une antienne solennelle qui commence par *O*, comme *O Rex gentium*, *O Emmanuel*, etc. C'est une exclamation de joie et de désir. Dans l'Église de Rome et dans celle de France, cette dernière fête ne se fait point, si ce n'est dans quelques monastères d'Annonciades ou d'autres religieuses; mais depuis le 15 décembre jusqu'au 23, l'on chante tous les jours à vêpres une de ces antiennes que le peuple nomme les *O de Noël* ou les *O de l'Avent*, et que les rubricaires appellent *les grandes Antiennes*. Elles expriment les différents titres sous lesquels les prophètes ont annoncé le Messie. *Voy.* le *Manuel catholique pour l'intelligence de l'Office divin*; Paris, 1802, in-12.

OASIS, OUASIS et **OUACH.** Ptolémée fait mention de deux villes de ce nom dans la Thébaïde; il nomme l'une la *Grande Oasis* et l'autre la *Petite Oasis*; la grande est comptée parmi les évêchés de la première Thébaïde, sous le patriarche d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 603.

OBADIA, second fils d'Ozi, de la tribu d'Issachar. *Voy.* I Paralip., VII, 3.

OBADIAS-BEN-IAHACOB SPHORNO, rabbin, né à Bologne, mort en 1550, exerça la médecine à Cisène et professa l'hébreu à Rome, où il eut pour disciple Reuchlin. On a de lui : 1° *Lumière de Jehova* ou *du Seigneur*; ouvrage mentionné par Zémach David, qui ne dit rien du sujet ni de l'édition; Plantavit de La Pause (n. 34) dit que c'est un commentaire sur la Loi, imprimé à Ferrare; ce qu'a répété Bartolocci en ajoutant l'édition de Venise de 1567, in-4°; mais Wolff donne des raisons assez fortes pour faire croire qu'on a confondu cet écrit avec celui du rabbin Chasdaï Kreskas, qui porte le même titre et qui a paru à Ferrare l'an 1555, in-4°; — 2° *Lumière des peuples*; Bologne, 1550, selon Buxtorf et Bartolocci, 1512; mais, selon Schabtaï, 1537; c'est une réfutation d'Épicure, des Gentils et des athées, et un traité philosophique de l'âme, de

Digitized by Google

Dieu et de ses attributs; — 3° *Explication de la Loi, du Cantique des cantiques et de l'Ecclésiaste;* Venise, 1567, in-4°; — 4° *Jugement de justice* ou *Jugement Juste;* commentaire sur Job, imprimé à Venise, 1590, in-4°, avec celui de Siméon Barzémach ou Siméon Duran sur le même livre de Job; — 5° *Commentaire sur les Psaumes;* Venise, 1586, in-4°. On attribue plusieurs autres écrits à Obadias; mais il n'est pas certain qu'ils soient de lui. *Voy.* Wolff, *Biblioth. hebræa,* tom. I, p. 938-940.

OBASINE (*Obasina*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située au diocèse de Limoges. Elle fut fondée, au XII° siècle, par le bienheureux Étienne et un saint prêtre nommé Pierre, qui s'étaient retirés dans ce lieu solitaire afin d'y vivre d'une manière pénitente. Eustorge, évêque de Limoges, ayant secondé leurs pieux desseins, ils ne tardèrent pas à se trouver à la tête de deux communautés, l'une habitée par les hommes, et l'autre par les femmes. Elles observaient toutes deux une rigoureuse discipline. L'an 1144, le bienheureux Étienne prit l'habit monastique et fut élu abbé; puis, quelque temps après, il alla rendre visite au pape Eugène III, qui était venu en France, et le pria de le recevoir lui et les siens dans l'Ordre de Cîteaux. Le bienheureux Étienne fonda dans la suite deux autres monastères : celui de *la Garde-Dieu,* au diocèse de Cahors, et celui de *la Frenade,* au diocèse de Saintes. *Voy.* Baluze, *Vie du bienheureux Étienne,* dans les *Miscellanea,* tom. IV, et dans Bollandus, *Acta Sanct.,* au 8 mars. La *Gallia Christ.,* t. II, col. 635. Richard et Giraud.

I. **OBDIA**, fils d'Aman et père de Séchénias. *Voy.* I Paralip., III, 21.

II. **OBDIA**, fils d'Azel, appartenait à la famille de Saül. *Voy.* I Paralip., VIII, 38.

III. **OBDIA**, fils deSéméias, était de la race des Lévites. *Voy.* I Paralip., IX, 16.

IV. **OBDIA**, un de ceux que le roi Josaphat envoya dans les villes de Juda pour instruire le peuple. *Voy.* II Paralip., XVII, 7.

I. **OBDIAS**, guerrier de l'armée de David qui vint le joindre dans le désert avec plusieurs autres de la tribu de Gad. *Voy.* I Paralip., XII, 9.

II. **OBDIAS**, un des principaux de Juda qui signèrent l'alliance que Néhémie renouvela avec le Seigneur. *Voy.* II Esdr., X, 5.

I. **OBED**, père de Gaal. *Voy.* Juges, IX, 26.

II. **OBED**, fils de Booz et de Ruth, fut père d'Isaï et aïeul de David. *Voy.* Ruth, IV, 17.

III. **OBED**, fils d'Ophlal et père de Jéhu, de la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., II, 37.

IV. **OBED**, père du prophète Azarias. *Voy.* II Paralip., XXIII, 1.

OBÉDÉDOM, fils d'Idithun, Lévite, et père de Séméias, de Jozabad, de Joatha, etc., fut surnommé *Géthéen,* probablement parce qu'il était de Geth-Remmon, ville des Lévites, au delà du Jourdain. L'Écriture nous apprend qu'il eut une nombreuse famille, parce que le Seigneur le bénit lorsque l'arche fut mise en dépôt dans sa maison, après qu'Oza eut été frappé de mort en punition de sa témérité. Plus tard, Obédédom et ses fils furent destinés à garder les portes du temple. *Voy.* II Rois, VI, 10 et suiv. I Paralip., XVI, 38.

OBÉDIA, fils de Joab, revint de la captivité de Babylone avec Esdras. *Voy.* I Esdras, VIII.

OBÉDIENCE (*Obedientia*), terme qui se prend : 1° pour un acte par lequel un supérieur ecclésiastique accorde à un inférieur certaines permissions, comme d'aller en voyage, en mission, etc.; 2° pour l'envoi des religieux qui vont desservir des bénéfices dépendants de quelques monastères; 3° pour ces bénéfices mêmes, qu'on a aussi nommés *cellæ, præpositura, grangiæ,* et qu'on nommait *prieurés;* 4° pour l'envoi des ambassadeurs de quelques princes vers le pape, afin de lui rendre hommage pour quelques fiefs qui relèvent de lui; 5° pour la vertu d'obéissance; 6° pour les pays ou provinces du royaume qui n'étaient pas soumis au concordat ou qui n'y étaient assujettis que pour les bénéfices consistoriaux. Prise dans le premier et le second sens, l'*obédience* a été l'objet d'un règlement du concile de Trente, qui rappelle à ce sujet la disposition des canons, soit anciens, soit nouveaux. *Voy. Conc. Trid.,* sess. XXV, cap. IV, *De Regul.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, qui, dans son *Diction. de droit canon,* rapporte le règlement du saint concile et indique les divers canons qu'il rappelle. *Compar.* OBÉISSANCE et PAYS D'OBÉDIENCE.

OBÉDIENCIAIRE (*Obedientiarius*), nom de la première dignité de l'ancien chapitre de Saint-Just à Lyon.

OBÉDIENTIEL (*Obedientialis*). On a donné autrefois ce nom à un officier chargé de faire des distributions aux chanoines qui se trouvaient au chœur.

OBÉDIENCIER (*Obedientiarius*), religieux envoyé par son supérieur pour desservir un bénéfice dont il n'est pas titulaire, et qui est révocable *ad nutum.* Ces religieux ainsi envoyés étaient toujours deux ou trois, et vivaient comme dans leurs monastères.

OBÉISSANCE (*Obedientia*), vertu par laquelle on se soumet aux ordres de ses supérieurs en ce qu'ils commandent de juste et de raisonnable. Les religieux et les religieuses font un vœu solennel d'obéissance, qu'on peut appeler un lien spirituel qui les oblige à obéir à leurs supérieurs dans les choses qu'ils ont droit de leur commander. Il y a deux sortes d'obéissance : une *de nécessité,* et une *de perfection;* la première comprend seulement ce que le supérieur a droit d'ordonner, et la seconde, tout ce qui n'est pas mal. Afin d'être méritoire et parfaite, l'obéissance doit être aveugle, prompte, humble et courageuse. *Voy.* Collet, *Moral.,* tom. V. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.,* où l'auteur réfute les incrédules qui se sont récriés à l'envi contre la maxime des apôtres : *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes* (Actes, v, 29). L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon,* donne des détails sur l'obéissance des clercs, séculiers, et des religieux.

I. **OBERHÆUSER** ou **OBERHAUSER** (Benoît), bénédictin, né à Weissenkirchen, dans la haute Autriche, en 1719, mort à Saltzbourg l'an 1786, professa la philosophie à l'université de cette dernière ville, puis le droit canon à Fulde. Plus tard il retourna à Saltzbourg, où il fut nommé en 1776 conseiller archiépiscopal pour les affaires ecclésiastiques. De nouvelles opinions commençaient alors à prévaloir dans les écoles d'Allemagne : Honteim y avait préludé dans son *Febronius;* elles se répandirent dans les domaines de la maison d'Autriche. L'empereur Joseph II les favorisait, et des évêques complaisants se prêtaient à ses vues. Oberhæuser, entre autres, les avait adoptées. Il relevait les prérogatives des princes temporels au préjudice des droits et de l'autorité de l'Église, et il enseignait cette doctrine dans ses leçons, l'établissait dans ses ouvrages, et la faisait soutenir dans des thèses publiques. C'est

Digitized by Google

ainsi que, dans son *Thomassinus abbreviatus*, il enseigne que les princes seuls ont d'eux-mêmes le droit d'imposer des empêchements dirimants au mariage, et que si l'Église en impose, c'est par leurs concessions. Clément XIII adressa au prince évêque de Fulde un bref par lequel il lui enjoignait de destituer Oberhæuser. Celui-ci se soumit, et se retira à l'abbaye de Lambach, où il avait fait sa profession. La *Biogr. univers.* de Michaud donne la liste de ses ouvrages; pour nous, nous signalerons seulement ceux qui figurent dans l'*Index librorum prohibitorum*, tels que : 1° *Theses in Jure canonico; ex Historia de processu judicialis antiquo;* — 2° *Theses canonicæ in præmium Juris canonici, de legum Materia;* — 3° *Theses ex Jure canonico et civili; ex Historia juris ecclesiastici;* — 4° *Theses canonicæ de usu sacræ potestatis maxime in Germania;*— 5° *Generalia ex historia.* Propugnatæ fuerunt respective diebus 20 aprilis, 13 julii, 19 aug. 1761 et 26 jan. 1763, in perillustri Conventu ad S. Salvatorem Fuldæ; — 6° *Prælectiones canonicæ juxta titulos Libri I, II et III Decretalium, ex Monumentis, Auctoribus et Controversiis melioris notæ... hodierno eruditionis genio et studio accommodatæ. Vol. III.* Quas Theses, ac Prælectiones, juxta Decretum 16 febr. 1764 proscriptas, Auctor ipse laudabiliter ac solemniter reprobavit. *Voy.* Meusel, *Lexicon.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OBERHÆUSER** ou **OBERHAUSER** (Bernard), bénédictin, né dans les États du prince-évêque de Saltzbourg, avait fait profession dans l'abbaye d'Estal, en Bavière. Il enseigna la philosophie à Saltzbourg et à Frisingue. L'abbaye d'Estal étant devenue vacante, il en fut élu abbé. On a de lui un cours de philosophie sous le titre de : *Biennium philosophiæ thomisticæ*, 1725, 4 vol. in-4°. Il en parut un supplément l'an 1729, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

OBERNDORFER (Célestin), bénédictin, né à Landshut en 1724, mort l'an 1765, professa au lycée de Freysing la logique, la physique et la théologie. Il a laissé : 1° *Scholæ catholicorum, tum philosophia, tum theologia propter suam, quam in docendo usurpant, dialecticam, a nota pedantismi contra heterodoxos, nominatim J. Bruckerum, vindicatæ;* Freysing, 1756, in-4°; — 2° *Resolutiones ex psychologia et theologia naturali;* ibid., 1758, in-4°; — 3° *Brevis Apparatus eruditionis de fontibus theologiæ;* Augsbourg, 1760, in-8°; — 4° *Theologia dogmatico historico scholastica;* Fribourg, 1762-1765, 5 vol. in-8°; — 5° *Systema theologiæ dogmatico-historico-criticum;* Freysing, 1762-1765, 5 vol. in-8°; Zacherl y a ajouté sept autres volumes. *Voy.* Meusel, *Lexicon.* La *Nouv. Biogr. génér.*

OBERRAUCH (Antoine-Nicolas), franciscain, plus connu sous le nom de religion *Héraclien*, né dans le Sarnethal en 1728, mort au couvent de Schwaz, devint successivement lecteur en droit canon à Hall, dans le principal couvent d'Inspruck, et professeur de théologie morale à l'université de cette dernière ville. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Institutiones justitiæ christianæ, seu Theologia moralis;* Inspruck (Æni-Pons), 1774, 4 vol.; ouvrage mis à l'*Index* (decr. 11 jan. 1796); Haas dit que l'auteur se conduisit chrétiennement à cette occasion; — 2° *Theologia moralis;* 8 vol.; nouv. édit. augmentée; Nuremberg, 1796; — 3° *Vindiciæ Theologiæ moralis adversus recens. Friburg.;* 1776; sa *Théol. morale* avait été attaquée dans la *Nouv. Biblioth. de Fribourg;* — 4° *Théon et Amyntas*, 4 vol., 1788, 1792, et augm., 1804; — 5° *De la Contrition*, contre la critique d'Augsbourg, 1794; — 6° *Introd. à la Perfection chrétienne*, 1800; — 7° *De la Passion de Jésus-Christ;* 1800; — *Le saint Chemin de la Croix, ou les Quatorze Stations;* 1800; — 9° *De eligendo vitæ statu Tractatus;* 1800; — 10 *Dissertation sur la fin dernière;* 1801. Haas, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

OBERTHUR (François), prêtre, professeur de théologie, né à Wurtzbourg en 1745, mort l'an 1831, montra dès sa jeunesse une aptitude extraordinaire pour les études les plus sérieuses; aussi devint-il facilement un profond théologien et un habile canoniste. Malheureusement une imagination ardente, et une sorte de passion pour la nouveauté lui firent abandonner les routes les plus droites et les plus sûres pour se jeter à l'aventure dans des voies périlleuses qui ne pouvaient le conduire qu'à des aberrations. Tout réformer, tout changer, était son idée dominante. Et, comme le dit très-bien le savant Dux, qui lui a consacré un article dans le *Diction. de la théol. cathol.*, et que nous ne faisons guère que copier ici, si pendant son séjour à Rome l'idée du catholicisme s'imprima fortement dans son âme, elle prit cependant en lui une forme particulière et originale. Cette idée parla plus à son imagination qu'à sa raison; il la comprit plutôt au point de vue de l'esthétique et de la beauté de ses formes qu'au point de vue de la stricte théologie et de la rigueur des dogmes. Suivant lui, toutes les différences qui séparent les chrétiens des diverses confessions devaient s'évanouir; tous les partis devaient se réunir dans une fraternelle alliance en se faisant des concessions réciproques. C'est ainsi que le catholicisme d'Oberthur se transforma, sous cette inspiration d'ailleurs généreuse, en un vague cosmopolitisme, suivant lequel il formula son *Idée biblique de l'Église de Dieu*, en prenant les textes de la Bible pour servir de preuves à ses opinions, au lieu de puiser ses opinions dans les idées mêmes de la Bible. C'est ainsi que, fidèle au principe de Herder, qu'il avait adopté : « Plus de tradition; à chaque maître sa méthode », il altérait constamment la vérité dans ses leçons de dogmatique, et s'écartait sans scrupule des dogmes sacrés du catholicisme. Oberthur a publié des éditions communes et des écrits polémiques des Pères de l'Église, en prenant pour base les éditions des bénédictins de Saint-Maur. Comme les divers écrits d'Oberthur portent tous plus ou moins l'empreinte des aberrations de son esprit, nous croyons inutile de les citer ici; ils sont d'ailleurs indiqués dans le *Diction. de la théol. cathol.;* nous signalerons seulement l'opuscule allemand intitulé : *Mes Vues sur la destination des chapitres et sur le culte divin dans les cathédrales*, comme ayant été mis à l'*Index*. (Decr. 12 junii 1826.)

OBICIN ou **OBIZZINI** (Bernardin), connu aussi sous le nom de *Thomas Novariensis* ou de *Novaria*, de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Non, près de Novare, mort à Rome vers 1634, se livra à l'étude des langues orientales. Il se rendit à Jérusalem en qualité de commissaire apostolique, présida par ordre de Paul V un synode dans lequel les hérésies de Nestorius et d'Eutychès, encore influents en Orient, furent condamnées. De retour à Rome, il enseigna les langues orientales, et fut provincial de la province de Brescia. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Traité des quatre fins dernières, de l'Assomption et de la Nativité de la Vierge;* Bergame, 1601 et 1660, in-8°; — 2° *Couronne de la B. Vierge Marie*, avec des *Médita-*

Digitized by Google

›ns et des *Exercices spirituels*; Bergame, 1603; ilan, 1612; — 3° *Royaume chrétien*; Brescia, ›10; — 4° *Le Miroir de la confession*; — 5° des *omélies sur les Évangiles pour tout le carême*; - 6° des *Sermons* et d'autres livres de piété; ›us ces ouvrages sont écrits en italien; — ' *Isagoge id est breve introductorium arabicum › scientiam logices, cum versione latina, ac The-'s sanctæ fidei*; Rome, 1625, in-4°. *Voy.* Wa-ing, *Scriptor. Ordin. Minor.* Le P. Jean de aint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, . 211 et suiv. Tiraboschi, *Storia della Lettera-ıra Italiana*, tom. VIII. Richard et Giraud. La 'ouv. *Biogr. génér.*

I. **OBIT** (*Obitus, anniversarium*), messe fon-ée, et qu'on dit tous les ans pour un défunt à anniversaire de sa mort. Le plus ancien *obit* e France est celui du roi Childebert, qui était ›ndé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, Paris, et qui se disait la veille de Saint-homas. Il y avait des *obits* où l'on distribuait e l'argent, et d'autres où l'on donnait du pain, u sel, etc. A Notre-Dame de Rouen il y avait 'ois *obits* auxquels assistaient trente chanoi-esses, c'est-à-dire trente filles ou veuves qui ossédaient des prébendes nommées *les trente rébendes de Saint-Romain*. *Voy.* Moléon, *Voyage 'turg.*, p. 374. Richard et Giraud.

II. **OBIT**, terme qui se prenait aussi quel-uefois pour une chapelle ou chapellenie à titre c bénéfice, ou pour une simple fondation de ıesses ou de prières, sans désignation ou no-ıination du chapelain, ou pour l'émolument ıème qu'il produit, comme lorsqu'on disait ue les obits et fondations ne s'imputaient pas la congrue d'un curé, ou ne se réduisaient as en distributions manuelles dans un cha-itre.

I. **OBITUAIRE**, nom donné au livre sur ›quel on écrit la fondation des obits, et aux egistres qui servent à inscrire le nom des ıorts et le jour de leur sépulture.

II. **OBITUAIRE**, bénéficier pourvu d'un bé-éfice vacant par mort ou *per obitum*. Quand eux obituaires étaient pourvus du même béné-ice en cour de Rome, les contestations qui s'é-evaient entre eux pour être maintenus se dé-idaient par la règle *qui prior tempore, potior ure* : ainsi le premier pourvu devait être main-enu. Il en était autrement des bénéfices va-ants par mort, auxquels les patrons laïques vaient présenté; c'était la date de l'institution anonique qui devait opérer la maintenue. Un imple *obituaire* de cour de Rome n'était pas ›artie capable pour reprocher au pourvu d'un ›énéfice, qui en jouissait depuis un an, les dé-auts qui pouvaient se rencontrer dans les titres le ce pourvu; les provisions de l'*obituaire* de-aient contenir la clause de dévolu. *Voy.* Deni-art, *Collect. de Jurisprud.*, au mot OBITUAIRES.

OBJECTIONS. Il y a beaucoup de chrétiens l'une foi d'ailleurs sincère qui s'alarment trop acilement en voyant les objections des incré-lules contre la religion. Ils devraient se rappe-er que les objections contre le christianisme ont aussi anciennes que le christianisme lui-ıême; qu'elles ont été renouvelées à tous les ges de l'Église avec un acharnement toujours roissant, mais qu'elles ont été toujours im-uissantes, et que les victoires et les triomphes le l'Église ont constamment été en raison du ıombre et de la violence des attaques. Les in-rédules modernes n'ont fait que reproduire l'anciennes objections mille fois répétées par es Pères de l'Église et les autres apologistes lu christianisme. Au reste, si l'on veut y réflé-chir, il n'est aucune vérité contre laquelle on ne puisse faire des sophismes, aucun fait au-quel on n'oppose des probabilités, aucune loi dont un disputeur entêté ne conteste la justice, aucune institution qui n'entraine quelques in-convénients. La religion est incommode, elle gêne les passions; voilà son grand crime; voilà pourquoi on lui a fait de tout temps une guerre incessante. Tout a été mis à contribution pour la combattre : l'histoire, la chronologie, la géo-graphie, la physique, l'astronomie, l'histoire naturelle, la philologie, les découvertes de toute espèce, les relations des voyageurs, etc. Et lorsqu'on a cru découvrir une *objection* qui n'avait pas été faite, un système qui n'avait pas encore été proposé, une conjecture singulière et inouïe, on l'a présentée comme une victoire complète remportée sur la religion. Mais toutes ces objections de l'incrédulité n'ont pas ren-versé une seule des preuves du christianisme; celles-ci subsistent dans leur entier. *Voy.* les *Traités de la Religion et de l'Église* dans les théologiens, et les ouvrages des apologistes chrétiens.

I. **OBLAT** (*Oblatus*), enfant que les parents offraient autrefois à Dieu pour être religieux dans un monastère. Ces sortes d'oblats n'é-taient pas moins religieux que les autres, quoi-qu'ils eussent été offerts dès leur plus tendre enfance par la dévotion de leurs parents. *Voy.* Mabillon, *Acta SS. Benedict.*, t. V; *præf.*, p. 106; *præf.*, tom. VIII, p. 19. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **OBLAT** ou **FRÈRE CONVERS**. *Voy.* CONVERS.

III. **OBLAT** et **OBLATE**, personne séculière qui se donnait avec ses biens à quelque mo-nastère. Il y avait de ces *oblats* appelés aussi *donnés*. (*Voy.* DONNÉS.) Les oblats étaient des serfs de dévotion, différents de ceux qui l'étaient par leur naissance, et des simples valets. Ils différaient aussi des frères convers en ce que ces derniers étaient religieux, et en portaient l'habit, tandis que les oblats n'étaient pas reli-gieux, et portaient un autre habit que celui des religieux. Mabillon rapporte l'origine des oblats de l'Ordre de Saint-Benoit à un homme noble qui se donna avec sa femme à l'abbaye de Cluny vers l'an 948. *Voy.* les *Annal. Bened.*, l. LV, n° 8, et l. LVIII, n° 8.

IV. **OBLAT**, moine lai que le roi mettait autrefois dans chaque abbaye ou prieuré dé-pendant de sa nomination, auquel les religieux étaient obligés de donner une portion mona-cale à condition qu'il ouvrirait les portes de l'église, qu'il sonnerait les cloches, et ferait d'autres fonctions semblables. Ces places étaient destinées à des soldats estropiés et invalides. Les monastères qui ne voulaient pas recevoir ces sortes d'*oblats* leur payaient une pension. Les places des *oblats* ont cessé depuis la trans-lation qui en fut faite par Louis XIV à l'hôtel des Invalides, auquel contribuaient toutes les abbayes et tous les prieurés conventuels qui étaient à la nomination du roi. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'anti-quités chrétiennes.*

I. **OBLATE** ou **DONNÉE**. *Voy.* OBLAT, n° III.

II. **OBLATE** se dit, en style d'ancienne litur-gie, du pain qui servait à la messe. Il y avait de deux sortes d'*oblates* : les unes, appelées aussi *oblies* ou *hosties*, étaient destinées à être consacrées, et les autres étaient distribuées sans être consacrées, comme est aujourd'hui

Digitized by Google

le pain bénit. *Compar.* EULOGIES, HOSTIE, nº I, OBLIE.

OBLATES, religieuses d'une congrégation fondée à Rome en 1425 par sainte Françoise. Le pape Eugène IV approuva les statuts de cette congrégation l'an 1437. Ce sont des filles ou des veuves qui renoncent au monde pour servir Dieu. Elles ne font point de vœux, mais seulement une promesse d'obéir à la supérieure, et, au lieu de profession, elles nomment leur engagement *oblation*. Il y a dans le couvent qu'elles ont à Rome des dames de la première qualité; elles suivent la règle de Saint-Benoit. On les nomme aussi *Collatines*, probablement à cause du quartier où est situé leur monastère. *Voy.* les Bollandistes et les *Vies des Pères et des martyrs*, au 9 mars.

I. **OBLATION** (*Oblatio, oblatum, donarium*), terme qui se prend en général pour tout don volontaire fait à Dieu en la personne de ses ministres, et à l'usage de son Église. Dans ce sens, on peut appeler *oblations* les dîmes, les prémices, et généralement tout ce que les fidèles donnent volontairement à l'Église et à ses ministres. Cependant, dans un sens moins général, plus particulier et plus conforme à la manière de parler des canonistes, le mot *oblation* signifie les offrandes volontaires faites à l'autel ou hors de l'autel, au plat, à la quête, au tronc, par dévotion, ou à l'occasion de l'administration de quelques sacrements, ou enfin pour quelque autre motif pieux. L'usage de faire des oblations à l'autel date de la plus haute antiquité. Saint Cyprien en parle dans son *Traité de l'aumône*, et, d'après l'ancien ordre romain, on voit qu'il a subsisté pendant plusieurs siècles. Ces *oblations* consistaient surtout en pain et en vin, dont le prêtre prenait une partie pour la consécration de l'Eucharistie, et distribuait le reste après l'avoir béni. *Voy.* La Combe, au mot OBLATION. Les *Mém. du clergé*, tom. XI, p. 888; tom. XXXV, p. 234, 650, 782. D. Macri *Hierolexicon*, pour cet article et les suivants. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. I, l. III, c. VI; part. III, l. II, c. II; l. III, c. III, nº 2; part. IV, l. III, c. IV, et c. VII. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*.

II. **OBLATION**. Ce terme s'emploie encore pour exprimer l'action même par laquelle on offre quelque chose à Dieu.

III. **OBLATION**. On appelle aussi *oblation* la partie de la messe où commence le sacrifice, c'est-à-dire où se fait l'*oblation* ou l'offrande du pain et du vin destinés au saint sacrifice. C'est une partie essentielle de la messe; dans plusieurs anciennes liturgies, la messe entière est appelée *oblation*, en grec *anaphora*. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Manuel catholique pour l'intelligence de l'Office divin*; Paris, 1802.

OBLATIONNAIRE (*Oblationarius*), nom d'un officier ecclésiastique. C'était autrefois un diacre ou un sous-diacre qui recevait les oblations des fidèles. *Voy.* l'*Ordo romanus*.

OBLATOIRE (*Oblatorium*), fer qui autrefois servait à faire cuire les oblates ou pains de la messe, et avec lequel on imprimait dessus des figures. *Voy.* les *Acta SS. Benedict.*, tom. IV, p. 36.

I. **OBLATS DE MARIE IMMACULÉE**. Société de prêtres établie à Aix, en 1815, par M. Charles-Joseph de Mazenod, depuis évêque de Marseille, approuvée par lettres apostoliques du 17 février 1828, et dont l'objet principal est le ministère des missions. Ces ouvriers évangéliques sont répandus non-seulement dans les diocèses du midi de la France et en Corse, mais dans le comté de Cornouailles, en Angleterre, dans le Canada et aux États-Unis. Quand M. l'abbé de Mazenod passa à Marseille en qualité de grand-vicaire de M. Charles-François de Mazenod, son oncle, qui venait d'être appelé au siége de Marseille (1829), il amena avec lui les Oblats. Marseille devint dès ce moment leur maison-mère, qui depuis la mort de l'évêque a été transférée à Autun, où elle est aujourd'hui. *Voy.* Bergier et le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **OBLATS D'ITALIE**, association fondée en 1816 par quelques prêtres piémontais. D'après les Annales de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, publiées en juin 1845, trois maisons d'Oblats, celles de Turin, de Novare et de Pignerol, se firent inscrire parmi ses membres. Cette société a envoyé des missionnaires dans les Indes orientales; ils exercent leur zèle apostolique dans l'empire des Birmans, dans les provinces d'Ava et de Pégu. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

OBLAYE. *Voy.* l'art. suiv.

OBLIE ou **OUBLIE**, **OBLAYE** (*Oblatæ, Oblia*), mot dérivé du latin *oblata*, et dont les écrivains des derniers temps se sont servis pour signifier une hostie non consacrée. Ce nom est venu de ce qu'autrefois le pain destiné à la consécration était offert par le peuple. On appelait aussi *oblies* et *oublies* une cérémonie que l'on pratiquait dans quelques églises en jetant au peuple des *oublies* avec des étoupes enflammées.

OBLIGATION, devoir qu'on s'est imposé par une convention expresse ou tacite. Les promesses que les chrétiens font au baptême, ou que les parrains et marraines font pour eux, sont de véritables *obligations*, qui les lient même plus fortement que les vœux contractés par un religieux. Car ces vœux peuvent souffrir dispense, tandis que les promesses du baptême n'en peuvent pas souffrir. Les *obligations* imposées aux clercs et aux religieux de vivre suivant leur état, sont des *obligations* qu'ils ont contractées en entrant dans l'état ecclésiastique ou en religion. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*.

OBOLE, vingt-cinquième partie du sicle, selon D. Calmet. Dans le texte hébreu, on lit que le sicle vaut vingt *guérâ*. Or le *guérâ* est la plus petite des monnaies hébraïques; il vaut environ un sou et sept deniers. Pour nous, qui regardons l'*obole* comme égale au *guérâ*, nous pensons qu'elle est la vingtième partie du sicle. *Voy.* Exode, XXX, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 194, 197.

OBOTH, trente-sixième demeure ou station des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombres, XXI, 10.

OBREGON (Bernardin), fondateur de l'Ordre des Frères infirmiers Minimes, né à Las-Huelgas, près de Burgos, en 1540, mort à Madrid l'an 1599, avait embrassé la carrière des armes lorsqu'il se décida à se consacrer au soin des malades dans les hôpitaux. Plusieurs personnes pieuses vinrent bientôt se placer sous sa direction, et formèrent une congrégation qui fut approuvée, en 1569, par Decio Caraffa, nonce en Espagne. Deux ans après, l'archevêque de Tolède reçut leurs vœux de pauvreté, de chasteté, d'hospitalité et d'obéissance, et leur donna les règles et l'habit du Tiers-Ordre de Saint-François. En 1592, Bernardin se rendit à Lisbonne, où il réforma l'administration des hôpitaux de cette ville. Le peuple a nommé *Obrégons* les religieux établis par Bernardin. On a imprimé sous son nom un Manuel à l'usage des infir-

Digitized by Google

iers, et qui est intitulé *Instruccion de infermos*, :.; Madrid, 1607, in-8°. *Voy.* Fr. Herrera Malnado, *Vida de Bernardino de Obregon*.

OBREPTICE (DISPENSE). *Voy.* DISPENSE, I. *Compar.* l'art. suivant.

OBREPTION est opposée à *subreption*, et siifie la fraude qu'on a commise dans l'obtenın de quelque grâce, titre ou concession d'un périeur, en lui taisant une vérité; tandis que subreption est la faute qui se commet dans btention desdits actes en avançant des faits ntraires à la vérité. Cependant d'autres disent e l'*obreption* consiste dans un faux exposé, et, *subreption*, dans l'omission de la vérité. Quoi 'il en soit, *l'obreption* et la *subreption*, sount confondues dans le droit, produisent les èmes effets. Amydenius pense que toute *obrepn* ou *subreption* qui ne nuit pas au concédant, st-à-dire à celui à qui l'on expose les choses, qui est faite sans dol et sans fraude, n'annule ne vicie le rescrit. Ce qui est conforme à la claration d'Innocent III, qui excuse en pareil s les impétrants : *Venia dignus est qui nec not, nec deliquit.* Mais, comme en matière bénéiale la forme des provisions est toute de rieur, à cause des abus dont elle est suscepıle, il est difficile qu'on se trouve jamais dans cas de cette exception. *Voy.* Ferrière, *Dicn. de droit et de prat.* Amydenius, *De Stylo tariæ*, c. XXXIII, n. 24. Innoc., in cap. *Super teris*. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours phabét. de droit canon*.

OBRIN (*Obrinensis Ordo*), Ordre militaire stitué au XIII° siècle par Conrad, duc de Mavie et de Cujavie, que quelques historiens pellent duc de Pologne. Ces chevaliers, à qui ır instituteur avait donné le nom de *Chevars de Jésus-Christ*, se firent ensuite appeler *evaliers d'Obrin*, du nom d'un fort qu'on leur bâtir dans la terre de Cedeliz, en Cujavie. s Prussiens ayant assiégé ce fort de manière 'aucun chevalier n'en pût sortir, l'Ordre d'Oin, qui avait été fondé pour s'opposer aux inrsions de ce peuple dans la Mazovie et la Cuie, fut supprimé par le duc Conrad, qui apla à son secours les chevaliers Teutoniques, i reçurent de lui l'habit et la règle des cheliers de Livonie. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des d. monast.*, tom. VIII, c. XVI.

OBRIZUM, terme que l'on trouve assez sount dans l'Écriture, et que l'on traduit par *or*. pendant le texte hébreu qui est traduit par *rizum* n'est pas toujours le même; car, dans usieurs endroits, il porte simplement *bon or, pur*. Pline dit qu'on appelle *obrizum* l'or qui été plusieurs fois affiné au feu. *Voy.* II Para., III, 5. Job., XXVIII, 15; XXXI, 24. Isaïe, XIII, . Daniel, X, 5. Plin., *Nat. histor.*, l. XXXIII, III. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. OBRYZUM. Calmet, *Diction. de la Bible*.

OBSCÉNITÉ, parole ou action capable de esser la pudeur. Un des plus sanglants reproes qu'on ait pu faire aux écrivains de notre cle, même à plusieurs de nos philosophes, Bergier, dont nous ne faisons qu'abréger rticle, c'est d'avoir souillé leurs plumes par s *obscénités*. Non-seulement ils ont cherché à stifier par des sophismes la plus brutale de ıtes les passions, mais ils ont travaillé à la re entrer dans les cœurs par tous les moyens ssibles. Les livres, les tableaux, les gravures, statues, les spectacles licencieux, tout est posé au grand jour dans les rues et dans les ıces publiques. La pudeur est obligée de fuir ur n'avoir pas continuellement à rougir des jets dont ses regards sont frappés. C'est surtout à ce genre de scandale qu'on peut appliquer la terrible sentence de Jésus-Christ, qu'il vaudrait mieux être précipité au fond de la mer qu'être chargé et responsable de la perte de ses frères. C'est faire le mal pour le mal. De là saint Paul recommande instamment aux fidèles d'Éphèse de ne jamais se permettre aucune *obscénité*, aucune parole indécente, comme étant indigne de saints. De là les apologistes du christianisme ont donné pour preuve de la sainteté et de la divinité de cette religion le changement qu'elle a opéré dans les mœurs, la chasteté, la modestie, la retenue dans les paroles et dans les actions, qu'elle a fait régner parmi ceux qui l'ont embrassée. L'Église a conformé sa discipline aux lois de l'Évangile. Au IV° siècle, un évêque convaincu d'avoir écrit des livres licencieux dans sa jeunesse, et qui ne voulait pas les supprimer, fut déposé. Il était sévèrement défendu surtout aux clercs de lire ces sortes d'ouvrages. Saint Jérôme s'exprime sur ce sujet avec la véhémence ordinaire de son style. Une des raisons pour lesquelles la lecture des livres des païens fut interdite aux fidèles, c'était les *obscénités* dont la plupart étaient remplis. Au reste plusieurs auteurs païens, même parmi les poëtes, ont blâmé la licence qui régnait de leur temps dans les discours et dans les écrits; et en cela ils ont rendu hommage à la sainteté des lois du christianisme. *Voy.* Matth., XVIII, 7. Éphés., V, 3. Hieronym., *Epist. CXLI ad Damas.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, montre la nullité des arguments de certains écrivains licencieux, qui ont prétendu trouver leur justification dans les Livres saints et dans les Pères de l'Église.

OBSÉDÉ, OBSESSION. On appelle *obsédé* un homme que le démon, sans entrer dans son corps, tourmente, agite, poursuit et fait agir; et *obsession*, l'état de cet homme sur lequel le démon exerce ainsi son action diabolique. *Voy.* POSSÉDÉ.

OBSÈQUES (*Exequiæ, justa funebria, parentalia*), mot dérivé du latin *obsequium*, parce que les obsèques sont les derniers devoirs ou services qu'on rend aux défunts. Ce mot a aussi signifié en latin l'*office ecclésiastique* ou le *service qu'on fait dire pour les morts*. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, qui traite plusieurs questions qui se rattachent aux *Obsèques*. *Compar.* notre art. FUNÉRAILLES.

OBSERVANCE, terme qui se prend : 1° pour une action par laquelle on observe une règle, une loi, un statut; 2° pour la règle même, la loi, le statut, l'ordonnance qu'on observe; 3° pour les corps ou communautés religieuses qui observent certaines règles. C'est dans ce sens qu'on dit les *Cordeliers de la grande* ou *de la petite Observance*. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot OBSERVANTS. *Compar.* nos art. CAPUCINS, CONVENTUELS, CORDELIERS, FRANCISCAINS, OBSERVANTINS.

OBSERVANTS (*Observantes*), nom donné par quelques conciles, et notamment par le troisième d'Orléans (chap. V) aux clercs qui desservent une église.

OBSERVANTINS (*Observantini*), religieux cordeliers de l'Observance. Les *Observantins* ont suivi la réforme introduite par saint Bernardin de Sienne, qui tâcha d'y établir la première observance. Ils sont distingués des *Conventuels*, qui prennent leur nom des *Couvents* les plus célèbres de l'Ordre, dont ils sont en possession comme les plus anciens. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot OBSERVANTS. Bergier, au mot OBSER-

Digitized by Google

VANCE. *Compar.* nos art. CAPUCINS, CONVENTUELS, CORDELIERS, FRANCISCAINS, OBSERVANCE.

OBSERVATION, obéissance qu'on doit aux lois divines et humaines.

OBSESSION. *Voy.* OBSÉDÉ.

OBSOPŒUS ou **OPSOPŒUS** (Vincent), philologue, né en Bavière, mort à Anspach en 1539, devint, en 1529, recteur du gymnase de cette dernière ville. Outre un certain nombre d'écrits purement littéraires, il a laissé : *Basilii et Gregorii Nazianzeni Epistolæ nunquam antea editæ;* Haguenau, 1528, in-8°. Il faut remarquer qu'Obsopœus est à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

OBTENTE. *Voy.* l'art. suiv.

OBTENTES, terme de chancellerie romaine qui signifie les grâces ou bénéfices que l'on a déjà obtenus, et dont il faut faire ou ne pas faire mention dans des impétrations postérieures. On appelle aussi *obtente* toute grâce quelconque obtenue du pape. *Voy.* Amydenius, *De Stylo Datariæ*, c. XXII, n. 30. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

OCA ou **OCCA**, siége épisc. de l'Hellespont, sous la métropole de Cyzique, au diocèse d'Asie. On en connait trois évêques, dont le premier, Alexandre, souscrivit au concile de Chalcédoine et la lettre du concile de Cyzique à l'empereur Léon. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 169. Richard et Giraud.

OCBARA, ancienne ville épisc. de la Babylonie, située près du Tigre, dans la province patriarcale, au diocèse des Chaldéens; elle est ruinée aujourd'hui. On en connait sept évêques, dont le premier, Hachima, fut ordonné par le catholique Serge avant l'an 872. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1175. Richard et Giraud.

OCCA. *Voy.* OCA.

OCCAM, **OCCHAM** ou **OCKAM** (Guillaume d'), cordelier et philosophe, né à Ockam, dans le comté de Surrey, mort à Munich en 1347, fut disciple de Scot et chef des Nominaux. A la demande de Michel de Césène, général de son Ordre, il prit le parti de l'empereur Louis de Bavière, et écrivit contre le pape Jean XXII plusieurs ouvrages qui sont tous à l'*Index*. Il prit aussi le parti de son Ordre, qui soutenait que Jésus-Christ et les apôtres n'avaient rien possédé en propre, ni en commun, ni en particulier. On croit qu'avant de mourir il fut absous de l'excommunication lancée contre lui par Jean XXII. Outre plusieurs autres ouvrages de philosophie et des traités polémiques, il a laissé : 1° *Super IV libros Sententiarum subtilissimæ Quæstiones earumque decisiones;* Lyon, 1495, in-fol.; — 2° *Quodlibeta Septem;* Paris, 1487, in-4°; Strasbourg, 1491, in-fol.; — 3° *De Sacramento altaris;* Venise, 1516; — 4° *Centilogium theologicum, omnem ferme theologiam speculativam sub centum conclusionibus complectens;* Lyon, 1495, in-fol.; — 5° *De Prædestinatione et futuris contingentibus;* Bologne, 1496; — 6° *Opus nonaginta dierum;* ouvrage dirigé contre les quatre décrétales de Jean XXII, et qui lui a coûté 90 jours de travail; — 7° *Dialogus tres in partes distinctus;* ces deux derniers ouvrages sont à l'*Index* du concile de Trente. *Voy.* Luc Wading, *Annal. et Biblioth. Minor.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **OCCASION**, circonstance de lieu, de temps, de la disposition de la personne pour faire quelque chose; mais ce qui est occasion d'une chose n'en est pas pour cela la cause; la loi, par exemple, n'est jamais la cause du péché, quoiqu'elle en soit quelquefois l'occasion. *Voy.* Rom., VII, 8.

II. **OCCASION DE PÉCHÉ**. *Voy.* PÉCHÉ.

OCCULTES. *Voy.* CLANCULAIRES.

OCCURRENCE. En style de bréviaire et de rubriques, on dit que deux offices sont en *occurrence* lorsqu'ils se rencontrent le même jour; ainsi, lorsque la fête d'un saint tombe le dimanche, l'office du saint est en *occurrence* avec celui du dimanche; les rubriques enseignent auquel des deux on doit donner la préférence.

OCELLUS. *Voy.* OCHIN.

OCHIA, ville du Japon située dans l'île de Niphonia, où, l'an 1554, il y avait un évêque latin, Guillaume, de l'Ordre de Saint-Dominique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1414.

OCHIN ou **OCHINO**, **OCKIN** ou **OKIN** (Bernardin), en latin *Ocellus*, théologien, né à Sienne en 1487, mort à Schlakow, en Moravie, l'an 1564, entra dans l'Ordre des Franciscains de l'Observance, dont il devint définiteur général, puis il entra chez les Capucins en 1534. Le zèle qu'il déploya pour l'observance régulière le fit élire vicaire général dans le chapitre de Florence de l'an 1538, puis dans celui de Naples de l'an 1541. Cependant sa liaison avec Jean Valdès, partisan de Luther, lui fit avancer diverses propositions hétérodoxes, et, au lieu de se rendre à Rome, où il était cité, il alla à Genève, s'y maria et passa à Augsbourg. L'an 1555, on l'appela à Zurich pour y être ministre de l'Église italienne; mais il en fut chassé en 1563, parce que dans ses Dialogues il enseignait plusieurs erreurs, entre autres la polygamie. Ce moine apostat a laissé un certain nombre d'ouvrages, qui sont tous à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Sponde, *Annal.*, ad ann. 1547, n. 22. Hermant, *Hist. abrégée des hérésies*. Sander., *Hæres.*, XXXIII. Les *Annales des Capucins*. Varillas, *Hist. des hérésies*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XIX. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

OCHOSATH, ami d'Abimélech, roi de Gérare, qui vint avec ce prince et Phicol, général de son armée, pour faire alliance avec Isaac. *Voy.* Genèse, XXVI, 26.

I. **OCHOSIAS**, roi d'Israël, était fils d'Achab, qui, avant de mourir, l'avait associé à la royauté. Adorateur de Baal et d'Astarté, dont Jézabel, sa mère, avait introduit le culte dans Israël, il attira sur lui la colère du Seigneur. Josaphat, roi de Juda, ayant équipé une flotte à Asiongaber, Ochosias le pria de permettre que ses serviteurs allassent avec les siens à Ophir; Josaphat y consentit; mais la flotte fut anéantie par les vents, et le voyage n'eut pas lieu. Ochosias remporta quelques avantages sur les Moabites, qui s'étaient révoltés; mais une chute qu'il fit du haut de la plate-forme de son palais l'empêcha de poursuivre ses succès, et il mourut peu de temps après, selon la prédiction du prophète Élie. *Voy.* III Rois, XXII, 40, 50. IV Rois, I, 1-18.

II. **OCHOSIAS** ou **JOACHAZ**, roi de Juda, était fils de Joram et d'Athalie. Allié à la maison d'Achab, il fit le mal devant le Seigneur. Il s'unit à Joram, roi d'Israël, pour combattre le roi de Syrie, et les Hébreux eurent l'avantage dans la bataille qui fut livrée devant Ramoth de Galaad; mais Joram ayant été blessé, les deux rois revinrent à Jezraël. Pendant ce temps Jéhu, général des troupes de Joram, ayant reçu du prophète Élisée l'ordre d'exterminer la maison d'Achab, obéit, et tua Joram, puis Ochosias; cependant ce dernier eut assez de force pour aller jusqu'à Mageddo, où il mourut. Afin d'accorder ce récit avec celui des Paralipomènes,

Digitized by Google

l est dit que Jéhu ayant trouvé Ochosias ıé dans Samarie, le fit périr, on peut dire Samarie est mise non pour la ville, mais : le royaume de ce nom. *Voy.* IV Rois, IX, 15, etc. II Paralip., XXII, 2, 9, etc. D. Cal-, *Diction. de la Bible.*

:HRAN, père de Phégiel, appartenait à la ı d'Aser. *Voy.* Nombres, I, 13.

CKAM. *Voy.* OCCAM.

CKIN. *Voy.* OCHIN.

CKLEY (Simon), anglican, orientaliste, né à ter en 1678, mort à Swavesey, dans le comté Cambridge, l'an 1720, fut curé dans cette ıière ville, et professa à Cambridge la langue ›e. Parmi ses ouvrages, nous citerons : *ntroductio ad linguas orientales*, etc.; Cam-lge, 1706, in-8°; — 2° *The History of the pre-Jews throughout the world;* ibid., 1707, in-12; l. de l'italien du rabbin Léon de Modène, et menté d'un *Supplement concerning the Ca-es and Samaritans,* d'après Richard Simon; l° *An Account of south-west barbary contain-what is most remarkable in the territories ıe king of Fez and Morocco;* ibid., 1713, in-8°, c une carte; — 4° *The History of the Sara-r;* Londres, 1708, 1718; ouvrage très-inté-:ant, réimprimé plusieurs fois, trad. en alle-ıd et en français; — 5° *The Second apocryphal k of Esdras,* trad. d'après une version arabe; 6; — 6° des *Sermons. Voy.* Chalmers, *Gene-biographical Dictionary.* Feller. Michaud. La ıv. *Biogr. génér.*

ICHRIDA, la même qu'**ACHRIDA**, ville épisc. Macédoine, dans l'exarchat de Dace. C'est ourd'hui un archevêché *in partibus*, ayant ır suffragant Castoria, siége également *in tibus. Voy.* De Commanville, *Ire Table alpha-*., p. 4, au mot ACHRIDA. Gaet. Moroni, vo-ıe. XLVIII, p. 257. *Compar.* ACHRIDA.

ICTAPLES (*Octapla*), terme grec d'érudition rée, qui signifie *qui a huit rangs, huit co-ıes.* Les octaples étaient une espèce de bible yglotte à huit colonnes. On y trouvait : 1° le te hébreu en lettres hébraïques; 2° le même te en caractères grecs; 3° la version grecque quila; 4° celle de Symmaque; 5° celle des ›tante; 6° celle de Théodotion; 7° celle qu'on ›elait *la cinquième grecque;* 8° celle qu'on nmait *la sixième.* Origène est l'auteur des *aples. Voy.* ORIGÈNE. *Compar.* EXAPLES.

)CTATEUQUE (*Octateuchus*), terme composé deux mots grecs, dont l'un signifie *huit*, et ıtre *livre*. On a donné le nom d'*Octateuque* ‹ huit premiers livres de l'Ancien Testa-:nt, comme on a donné celui de Pentateuque ‹ cinq livres de Moïse. Ainsi l'*Octateuque* ıtient les cinq livres de Moïse et les trois vants, qui sont Josué, les Juges et Ruth. *y.* Procope de Gaze, qui a fait dix livres de mmentaires sur l'*Octateuque*.

)CTAVAIRE (*Octavarium*), livre qui contient qu'on doit réciter à l'office pendant les oc-es, c'est-à-dire les intervalles de huit jours ‹ant lesquels l'Église fait la fête, le service la commémoration d'un saint, ou de quelque e solennelle.

!. **OCTAVE** (Saint), martyr de la légion thé-ıenne, et compagnon de Saint Maurice. *Voy.* .URICE, n° I.

II. **OCTAVE**, espace de huit jours destiné à célébration d'une fête, pendant lequel on ré-te tous les jours une partie de l'office de la e, comme les hymnes, les antiennes, les :sets, avec une ou plusieurs leçons relatives sujet. Le huitième jour, que l'on nomme opremment l'*octave,* l'office est plus solennel que les jours précédents. Ordinairement les fêtes les plus solennelles, comme Noël, Pâques, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la fête du patron, sont accompagnées d'une *octave.*

III. **OCTAVE.** On appelle encore *octave* la station d'un prédicateur qui prêche plusieurs sermons pendant l'*octave* de la Fête-Dieu. Cette coutume a été établie en France depuis l'hérésie des protestants, dans le but d'instruire particulièrement les peuples sur le sacrement de l'Eucharistie, et de les affermir dans la foi de ce mystère. Ainsi l'on dit que tel prédicateur a prêché l'*octave* dans telle église. Dans quelques diocèses il y a des paroisses où l'on fait une *octave* des morts.

I. **OCTAVIEN** (Saint), était diacre de saint Eugène, évêque de Carthage. *Voy.* EUGÈNE, n° VII.

II. **OCTAVIEN**, antipape, mort à Lucques en 1164, appartenait à la famille des comtes de Frascati. Il était prêtre-cardinal du titre de Sainte-Cécile, lorsque deux cardinaux le nommèrent après la mort du pape Adrien IV, arrivée l'an 1159. Il prit le nom de Victor IV, et fut soutenu par l'empereur Frédéric V. *Voy.* Baronius, *Annal.* ad ann. 1160 et 1164, n. 11.

OCTOÈQUE (*Octoechus*), nom donné, chez les Grecs, à un livre d'église qui contient des tropaires, des canons et autres choses qui se chantent à l'office sur quelqu'un des huit tons, en commençant par le premier.

OCTOGAME (*Octogamus*), qui a été marié huit fois; il est question des *octogames* dans le droit canonique.

OCULI, terme de bréviaire qui signifie le troisième dimanche du carême; il a été ainsi nommé parce que *Oculi* est le premier mot de l'introït de la messe qu'on dit ce jour-là.

I. **ODAÏA**, sœur de Naham. *Voy.* I Paralip., IV, 19.

II. **ODAÏA**, appartenait à la race des Lévites. *Voy.* II Esdras, IX, 5.

ODARD, évêque de Cambrai. *Voy.* ODON, n° VI.

ODAREN, allié de Bacchides, ennemi des Juifs, fut tué par Jonathas Machabée avec quelques autres, qui étaient attachés comme lui au parti des Syriens. *Voy.* I Machab., IX, 66.

ODDENSÉE ou **ODENSÉE, ODENZÉE** (*Ottonia* ou *Othonium*), ville épisc. de Danemark, située dans l'île de Funen, sous la métropole de Londen. On prétend qu'elle doit son nom et son origine à l'empereur Othon, qui, au Xe siècle, engagea le roi Harold à la fonder. L'an 1257, les évêques du royaume s'y assemblèrent pour défendre l'autorité ecclésiastique, et on y fit des règlements que le pape Alexandre IV confirma par des lettres écrites à Viterbe. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 179, au mot OTHONIUM. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 260-261.

ODDI (Jacopo degli), évêque de Viterbe, né à Pérouse en 1679, mort à Viterbe l'an 1770, administra successivement les villes d'Ancône, de Civita-Vecchia et de Macerata, remplit plusieurs missions politiques à Parme et à Cologne, fut envoyé en Portugal en qualité de nonce, et devint cardinal, légat de Ravenne, puis évêque. Il a publié : 1° *Constitutiones editæ in diœcesana synodo habita in cathedrali ecclesia Sancti Laurentii Viterbiensis* anno 1662; Viterbe, 1763, in-4°; — 2° *Viterbiensis synodi Vindicatio;* Ibid., 1764, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ODEAU (N...), prédicateur du XVIIe siècle, a publié : 1° un Avent intitulé : *L'Illustre Crimi-*

Digitized by Google

nel, ou les Inventions merveilleuses de la colère de Dieu dans la punition du pécheur, représenté par le roi Balthazar; Lyon, 1694, in-4°; — 2° *Panégyriques des fondateurs des Ordres religieux;* 1693; — 3° *Panégyriques de la sainte Vierge.* *Voy.* le *Diction. portat. des Prédic.*

I. **ODED**, père du prophète Azarias. *Voy.* II Paralip., XV, 1.

ODED, prophète du Seigneur. Avec quelques-uns des principaux de Samarie, il engagea efficacement les Israélites des dix tribus à donner la liberté, et même des secours, aux captifs qu'ils amenaient de Juda. *Voy.* II Paralip., XXVIII, 9, etc.

ODENSÉE, ODENZÉE. *Voy.* ODDENSÉE.

ODERBORN (Paul), pasteur luthérien, originaire de la Poméranie, vivait dans la seconde moitié du XVIe siècle. Il a composé plusieurs ouvrages importants pour l'histoire de Russie; nous citerons seulement un tableau de la religion russe intitulé: *De Russorum Religione, ritibus nuptiarum, funerum victu, vestitu et deque Tartarorum religione ac moribus;* 1581, in-4°, sans nom de lieu; réédité; Pétersbourg, 1842. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ODERIC** ou **ODRI**, abbé de Vendôme, mort en 1082, se rendit célèbre par son exactitude à faire observer la discipline monastique. Nommé abbé en 1044, il reçut d'Alexandre II de grands priviléges. Ce pape mit l'abbaye de Vendôme sous la juridiction immédiate du Saint-Siége, et il y ajouta l'église de Sainte-Prisque sur le mont Aventin, avec le titre de cardinal-prêtre pour l'abbé Oderic et tous ses successeurs légitimes. La bulle qui contient ce privilége a été insérée dans Mabillon, *Annales*, l. LXIV. Il nous reste d'Oderic une *Lettre* adressée à Géraud, évêque d'Ostie et légat du Saint-Siége, pour lui apprendre l'issue du différend qui s'était élevé entre les abbayes de Vendôme et de Saint-Aubin d'Angers. Cette *Lettre* a été insérée dans D. Mabillon, *Annales*, l. LXV. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. VIII. Richard et Giraud.

II. **ODERIC DE PORDENONE**, franciscain, né à Pordenone, dans le Frioul, en 1286, mort à Udine l'an 1331, parcourut l'Asie et l'Inde, prêchant partout la parole de Dieu. Il donna le baptême à vingt mille infidèles. On l'honore comme un saint dans le patriarcat d'Aquilée. Il a laissé : 1° des *Sermons;* — 2° des *Lettres;* — 3° une *Chronique* abrégée depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du pontificat de Jean XXII; — 4° l'*Histoire de ses voyages*, qui a été publiée par les Bollandistes, avec sa vie, au 14 janvier. *Voy.* Carnejo, *Chronic. Francisc.*, tom. III. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.* tom. II, p. 404. Richard. et Giraud. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

ODERZO, bourg. d'Italie. *Voy.* OPITERGIUM.

ODESCALCHI (Benoit). *Voy.* INNOCENT, n° XI.

ODESDUN ou **ODESPUN, ODESPUNCK DE LA MESCHINIÈRE** (Louis), prêtre, né à Chinon en Touraine, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : 1° *Recueil des affaires du clergé;* 1638; édition augmentée; Paris, 1646, 2 vol. in-fol.; on a donné en 1652 un nouveau volume pour servir de continuation ou de supplément; — 2° *Collection des conciles de France* tenus depuis le concile de Trente; 1 vol. in-fol.; c'est la suite de la collection du P. Sirmond, 3 vol. in-fol., auxquels on a joint les Suppléments de Lalande; 1666, in-fol.; — 3° *Traité sur les Ordres de chevalerie.* *Voy.* Salmon, *Traité de l'étude des conciles*, p. 234. Aubert le Mire, *Écrivains du XVIIe siècle*, p. 330. Feller, *Biogr. univers.*

ODESSE, ville épisc. de la seconde Mésie, sous la métropole de Marcianopolis. Strabon la met près de la mer Noire, en deçà de l'embouchure du Danube. Elle s'appelait aussi *Bares.* On croit que c'est aujourd'hui le lieu qu'on nomme *Lemano.* Voilà ce que disent, d'après Lequien, Richard et Giraud. Après avoir répété ces paroles, et ajouté que cette ville épiscopale était dans l'exarchat de Dace, qu'elle fut érigée en évêché au Ve siècle, Gaet. Moroni dit qu'elle est nommée Tibériopolis ou Varna par de Commanville; mais que Baudran remarque que Varna et Lemano sont des lieux différents d'Odesse. Nous ferons remarquer à notre tour que de Commanville ne dit rien de ces villes : au mot *Odessus*, il renvoie simplement à *Varna*, qu'il ne nomme même pas dans ses *Tables alphabét.;* et à *Tibériopolis* il renvoie également à *Odessus.* Quant à Baudran, il est incontestable au moins qu'il ne fait qu'un seul et même lieu de *Lemano* et *d'Odesse*, puisqu'il dit textuellement : « LEMANO ou ODISSO. *Odessus.* Ancienne petite ville de la Bulgarie, etc. » C'est aussi le sentiment de l'auteur de l'*Indice* latin ajouté à son *Diction. géograph.;* car cet auteur traduit *Odessus* par *Lemano.* Quoi qu'il en soit de cette question, Odesse a eu six évêques connus, dont le premier, Amplias selon le texte grec, et Ampliat selon la Vulgate, est mentionné par saint Paul dans son Épître aux Romains, et a été ordonné évêque, à ce que l'on croit, par l'apôtre saint André, et le dernier, Métrophanes, souscrivit la réponse que Denis, patriarche de Constantinople, donna sur les erreurs des calvinistes en 1612. *Voy.* Rom., XVI, 8. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1224. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 276-277.

ODIA, un des Juifs qui faisaient faire silence au peuple pendant qu'Esdras lisait la loi devant la multitude. *Voy.* II. Esdr., VIII, 7.

ODILE (Saint). *Voy.* ODILON, n° I.

ODILLE ou **OTHILIE** (Sainte), vierge, abbesse d'Hohenburg ou Hombourg, en Alsace, morte le 13 décembre vers l'an 720, était fille d'Aldaric ou Athic, un des principaux seigneurs de l'Alsace. Elle naquit aveugle, et son père donna ordre de la tuer; mais sa mère la fit élever en Franche-Comté, dans un monastère qu'on appela depuis *Baume-les-Nonnes*, et Odille cessa d'être aveugle à l'époque de son baptême. L'éclat de ses vertus lui attira de nombreuses persécutions de la part de quelques religieuses, ce qui l'obligea à quitter ce monastère; et, après avoir vécu sous la conduite d'une vieille religieuse, puis dans une autre communauté, elle eut la direction du monastère de Hohenburg ou Hombourg, où elle gouverna jusqu'à cent trente religieuses. Elle fit bâtir un hôpital au bas de la montagne où était situé son couvent, et mourut après avoir donné à tous les plus beaux exemples de vertu. *Voy.* D. Mabillon, siècle III, part. II des *Act. des SS. Bénédic.* Richard et Giraud.

I. **ODILON** ou **ODILLON, ODILE, OLON DE MERCŒUR** (Saint), cinquième abbé de Cluny, né en Auvergne l'an 962, mort à Souvigny le 31 décembre 1048, succéda à saint Mayeul, abbé de Cluny, vers l'an 992. Dur pour lui-même, et plein de tendresse pour tous ses frères, il acquit un tel degré de sainteté, qu'en 1034 on lui offrit l'archevêché de Lyon; mais il refusa avec autant de modestie que de fermeté. Sa charité envers les pauvres était inépuisable, et on lui doit la *Commémoration des fidèles trépassés*, pratique qui passa de son Ordre à l'Église universelle. Les rois et les papes lui montrèrent

Digitized by Google

ıjours la plus grande estime. Il fit trois voyages Rome, introduisit la réforme dans plusieurs ɔnastères, tint à Cluny en 1047 une assemblée plus de cinq cents prêtres, et mourut après oir gouverné avec beaucoup de sagesse l'abye de Cluny, et toutes les maisons de son ·dre pendant cinquante-six ans. Sa fête prinɔale est au 2 janvier. Il a laissé : 1° *Vie de inte Adélaïde*, femme de l'empereur Othon Ier; ı la trouve dans Canisius, *Lectiones antiquæ*, m. III, et dans Duchesne et Marrier, *Biblioth. uniacensis*, p. 353; — 2° *Vie de saint Mayeul*, sérée dans Surius et Bollandus au 11 mai, et ns la *Biblioth. Cluniac.*, p. 279; — 3° quatorze *rmons* publiés dans la même bibliothèque, et ux autres dans D. Martenne, *Thesaurus novus ecdotarum*, tom. V, p. 621; — 4° des *Lettres*, e l'on trouve dans la *Biblioth. Cluniac.* et dans Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. II, p. 386. *y.* la *Gallia Christ.*, tom. IV, p. 1128. Saint erre Damien et Jotsaud, moine de Cluny, *ta S. Odilonis*. D. Rivet, *Hist. littér. de la ance*, tom. VII, p. 414 et suiv. D. Ceillier, *st. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XX, p. 251 suiv. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. nér.*

II. **ODILON**, religieux de Saint-Médard de issons, florissait vers l'an 920. On a de lui : *Récit de la translation des corps de saint Sébstien et de saint Grégoire le Grand à Saintédard de Soissons*, inséré dans Bollandus et ns Mabillon, *Acta Sanct. Ord. S. Bened.*; t. V, 383; — 2° *Histoire de la translation des reues de saint Marcellin, de saint Pierre l'exorte*, etc., publiée dans les mêmes *Acta*, etc., m. V, p. 411; — 3° *Lettre à Hucbald*, publiée r D. Martenne, *Ampliss. Collect.*, tom. I. *Voy.* Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VI, 173 et suiv.

ODOÏA, un des principaux de la tribu de ınassé, et distingué par sa valeur. *Voy.* I Palip., v, 24.

ODOLLAM, nom d'une caverne où David se tira (I Rois, XXII, 2. II Rois, XXIII, 13. I Paıip., XI, 15), et qui était probablement près la ville du même nom, dans la tribu de Juda l Paralip., XI, 7. II Esdr., XI, 30). Cette ville rait être la même qu'*Odullam*, ville royale s Chananéens (Josué, XII, 15), ou *Adullam*, le de la tribu de Juda (Josué, XV, 35). *Comr.* ADULLAM.

ODOLLAMITE (*Odollamites*), qui est de la le ou du territoire d'Odollam. *Voy.* Genèse, XVIII, 1, 12, 20.

ODOLRIC, abbé de Saint-Martial, mort vers n 1040, succéda à l'abbé Hugues en 1025. On i attribue la rédaction des *Actes* du concile semblé à Limoges en 1031; ils ont été insérés ns Labbe, *Concilia*, tom. IX, p. 870. *Voy.* la *llia Christ.*, tom. II, p. 558. L'*Hist. littér. de France*, tom. VII, p. 346. La *Nouv. Biogr. nér.*

I. **ODON** (Saint), second abbé de Cluny, né ns le Maine vers l'an 879, mort à Tours le 18 vembre 942, était fils d'Abbon, un des prinɔaux seigneurs de la cour de Guillaume le rt, duc d'Aquitaine. Il fit profession dans le ɔnastère de Baume, au diocèse de Besançon, ccéda en 927 à Bernon, qui en était abbé, et retira à Cluny, un des trois monastères qu'il ait sous sa direction. Il en acheva les bâtints, en fit consacrer l'église, rétablit l'obsernce et les études, et contribua beaucoup par sainteté à accroître sa congrégation. Les inces, les papes et les évêques le prirent sount pour arbitre dans leurs différends. L'Église honore sa mémoire le 18 novembre. Il nous reste de lui : 1° *Excerptio S. Odonis in Moralibus Job*, extraits des Morales de saint Grégoire sur Job; Paris, 1617, in-8°; réimprim. dans la *Biblioth. des Pères*, édit. de Lyon, tom. XVII; — 2° douze *Antiennes* sur saint Martin, insérées dans la *Bibliothèque de Cluny* et dans celle des Pères; — 3° des *Hymnes*, que l'on trouve dans la *Bibliothèque de Cluny* et dans Mabillon, *Annales*, tom. III, p. 712; — 4° *Conférences* ou *Entretiens*; — 5° *Sermons* et un *Panégyrique de saint Benoît*; ces ouvrages se trouvent aussi dans la *Bibliothèque de Cluny*. *Voy.* Flodoard, *in Chron.* Trithem., *De Viris illustribus*, l. II. Bellarmin, *De Scriptoribus ecclesiasticis*. Les *Veterum Testimonia de Odone*, dans *Biblioth. Cluniacensis*, p. 60. La *Vita S. Odonis a Joanne monacho*, ibid. Mabillon, *Acta Sanctor. Ordin. S. Benedicti*, *sæc.* v. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. VI. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XIX, p. 574 et suiv. Richard et Giraud. B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, tom. I, p. 133. Les *Vies des Saints de la Franche-Comté*. La *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve des détails très-intéressants sur les divers écrits de saint Odon.

II. **ODON SEVER** ou **SEGOD**, ou **THE GOOD**, c'est-à-dire *le Bon* (Saint), archevêque de Cantorbéry, né dans la province des Est-Angles, vers l'an 875, mort à Cantorbéry le 4 juillet 961, était d'origine danoise. Il se fit baptiser, malgré la défense de son père, passa quelque temps à la cour d'Édouard, roi d'Angleterre, où il acquit une grande réputation de sainteté, et il fut forcé, vers l'an 930, d'accepter l'évêché de Wilton, d'où il fut transféré à Cantorbéry l'année suivante. Il avait, peu de temps auparavant, revêtu l'habit de Saint-Benoît. Ce fut sous son épiscopat qu'on vit paraître en Angleterre les précurseurs des sacramentaires, qui niaient la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Odon fit tous ses efforts pour ramener ces hérétiques dans le giron de l'Église; et, pour garantir les fidèles de cette nouvelle erreur, il excommunia même le roi Edwin ou Edwy, qui régnait alors, et qui fut détrôné honteusement. Édouard, successeur de ce prince, montra toujours la plus grande estime pour le saint archevêque, que l'Église honore le 4 juillet. Il nous reste de lui : 1° des *Constitutions synodales*; — 2° une *Lettre synodale* à ses suffragants; ces écrits ont été insérés dans les *Conciles d'Angleterre*, t. I, et dans le P. Labbe, *Collection*, tom. IX. *Voy.* Mabillon, *Acta Sanctor. Ordin. S Benedict.*, *sæc.* v. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XX, p. 97 et suiv. Bolland., *Acta Sanctor.*, au 4 juillet. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **ODON**, moine de Saint-Maur-des-Fossés, près de Paris, vivait au XIe siècle, a composé : 1° *Vie de saint Burchard, comte de Melun*, insérée par Jacques du Breul dans son Supplément des *Antiquités de Paris*, par Duchesne, dans ses *Historiens de France*, dans la *Bibliothèque de Cluny*; on la trouve traduite en français par Rouillard, qui l'a publiée dans son *Histoire de Melun*; Paris, 1628; — 2° *Répons* pour le jour de la fête de saint Babolein. *Voy.* D. Mabillon, *Act.*, tom. V, p. 67. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. VII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XX, p. 402.

IV. **ODON**, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor au XIIe siècle, devint premier abbé de Saint-Pierre d'Auxerre; mais il quitta cette dignité, et mourut simple chanoine. On a de lui : 1° sept *Lettres*, insérées dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. II de l'ancienne édition, et tom. III de la nouvelle; — 2° un *Recueil de Ser-*

Digitized by Google

tences, imprimé à la fin de l'ouvrage de Hugues de Saint-Victor. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.* L'abbé Lebœuf, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. et civ. du diocèse d'Auxerre,* tom. II, p. 489.

V. **ODON**, abbé de Saint-Remi de Reims, mort en 1151, fut d'abord moine à Maurigni, près d'Étampes, abbé de Saint-Crépin-le-Grand à Soissons, puis abbé de Saint-Remi. Zélé défenseur des droits de ses religieux, il fit excommunier Guiter, comte de Réthel, puis il se rendit à Rome, passa par la grande Chartreuse, et fut tellement édifié de la régularité qui régnait dans cette maison, qu'il forma le projet d'instituer lui-même, sur ce modèle, une congrégation du même Ordre. Il établit donc, en 1130, la chartreuse du Mont-Dieu, qui fut terminée en 1137. On a de lui deux *Lettres,* que l'on trouve dans D. Mabillon, *Vetera Analecta,* tom. I, p. 334, et dans D. Martenne, *Amplissima Collect.*, t. II, p. 280. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXII, p. 301 et 302.

VI. **ODON** ou **ODARD**, évêque de Cambrai, né à Orléans, mort à l'abbaye d'Anchin en 1113, professa à Toul, puis à Tournay, avec beaucoup d'éclat, prit en 1092 l'habit de chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Martin, fut nommé évêque en 1105, et travailla avec zèle à l'édification de son troupeau. On lui donne le titre de bienheureux. On a de lui : 1° *Sacri canonis missæ Expositio;* Paris, 1490, 1496, in-12, souvent réimprimé; — 2° *De Peccato originali lib. III;* — 3° *Contra Judæum nomine Leonem, de adventu Christi;* — 4° *De Blasphemia in Spiritum sanctum;* — 5° *In Canones Evangeliorum;* — 6° *Homilia de villico iniquitatis;* ces ouvrages ont été insérés dans la *Bibliothèque des Pères. Voy.* Molanus, *In Natal. sanct. Belgii* et in *Auctuar.* Trithème, *De Viris illustribus.* Bellarmin, *De Script. eccles.* Gazey, *Hist. ecclés. des Pays-Bas.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. IX.

VII. **ODON**, abbé de Morimond, mort en 1200, a laissé cinq *Sermons,* qui ont été publiés par Combefis dans sa *Bibliothèque,* tom. I, p. 25, 299, 797. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **ODON DE CHATEAUROUX**, cardinal et évêque de Tusculum, né en France, mort à Civita-Vecchia en 1273, fut successivement chanoine de Paris, chancelier de cette église, cardinal, évêque, puis légat du pape; c'est en cette qualité qu'il revint en France l'an 1245, et qu'il prêcha la croisade; il s'embarqua pour la Terre-Sainte en même temps que saint Louis, et, l'an 1264, il était de retour en France, où il remplissait encore les fonctions de légat. Un seul de ses ouvrages a été imprimé; il est intitulé *Epistola ad Innocentium papam;* on trouve cette lettre dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium,* t. VII, p. 213. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **ODON DE DEUIL** (*De Diogilo*), abbé de Saint-Corneille de Compiègne, né à Deuil, dans la vallée de Montmorency, mort en 1168, succéda à Suger dans le gouvernement de l'abbaye de Saint-Denis. On a de lui : 1° une *Histoire de la seconde croisade,* publiée par le P. Chifflet dans son ouvrage intitulé *S. Bernardi Genus illustre assertum;* Paris, 1660; — 2° un *Jugement* porté par lui au sujet de la nomination des bénéfices de l'église de Chartres; on trouve ce jugement dans les PP. Martenne et Durand, *Amplissima collectio,* tom. I, p. 1282.

X. **ODON DE KENT** (*Cantianus*), bénédictin, né dans le comté de Kent, mort en 1200, se distingua par son savoir et par son éloquence. Il fut prieur, puis abbé des monastères de Saint-Sauveur et de Battle-Abbey. Il eut pour ami saint Thomas de Cantorbéry, et Jean de Salisbury pour apologiste. Ses commentaires sur l'Écriture sainte ne nous sont pas parvenus, et il ne nous reste de lui que deux *Épîtres,* insérées, l'une dans Mabillon, *Vetera Analecta,* t. I, et l'autre dans les P. Martenne et Durand, *Amplissima Collect.*, tom. I, p. 882. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Script.* Possevin, *In Appar. sacr.* Mabillon, *Vetera Analecta,* tom. I.

ODORANNE, moine de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, né en 985, mort après l'an 1045, cultiva les lettres avec succès et excella dans les arts mécaniques. On a de lui : 1° *Chronica rerum in orbe gestarum,* qui s'étend de l'an 675 à l'an 1032; on la trouve dans Duchesne, *Historiens français,* tom. II, et dans la grande *Collection des historiens de France,* tom. VIII et X; — 2° *Relation de la translation de saint Savinien,* insérée dans Mabillon, *Acta Sanct. Ordin. S. Bened.*, t. VIII, p. 254. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. VII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XX, p. 190 et 191.

ODOVIA, Lévite, père de Cedmihel, revint de la captivité de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* I Esdr., II, 40.

ODRI. *Voy.* ODERIC, n° I.

ODUIA, fils d'Élioénaï et descendant de David. *Voy.* I Paralip., III, 24, etc.

ODULLAM. *Voy.* ODOLLAM.

ŒCOLAMPADE, **ÉCOLAMPADE** (Jean), théologien protestant, né à Weinsberg, dans le Wurtemberg, en 1482, mort à Bâle l'an 1531, se nommait *Hausschein,* mot allemand qui signifie lumière domestique, et dont Œcolampade est une sorte de traduction en langue grecque. Profondément versé dans le latin, le grec et l'hébreu, il se livra à l'étude de la théologie, et entra dans le monastère d'Altenmunster, de l'Ordre de Sainte-Brigitte, situé à deux milles d'Augsbourg. Il en sortit pour se réunir aux disciples de Carlostad et de Zwingle, dont il adopta complétement la doctrine, et devint le premier ministre hérétique de l'église de Bâle. On ne voit pas qu'Œcolampade ait inventé aucune nouvelle hérésie. L'erreur en faveur de laquelle il insista le plus, est que l'Eucharistie ne contient que la simple image du corps de Jésus-Christ. Il écrivit un livre à cet effet; les luthériens y répondirent; Œcolampade répliqua; mais aucun des deux partis ne réussit à convaincre l'autre. Comment l'aurait-il pu? Œcolampade avait parfaitement raison de reprocher aux luthériens de traduire *Ceci est mon corps,* par *Avec* ou *Dans ceci est mon corps;* car c'est évidemment ajouter au texte ce qui n'y est pas. De leur côté, les luthériens n'étaient pas moins fondés à dire à leur adversaire qu'il faussait manifestement le sens de ce même texte en y introduisant d'une manière tout à fait arbitraire *image, représentation* ou *figure.* Érasme, qui avait beaucoup aimé et beaucoup loué Œcolampade, dit qu'après qu'il eut embrassé la réforme son nom devint si odieux, que les imprimeurs ne voulurent plus le laisser paraître en tête des écrits qu'il publiait, parce que ce nom était capable de nuire à la vente d'un livre. On a de lui des *Commentaires* sur plusieurs livres de la Bible, in-fol., et d'autres ouvrages qui tous respirent le fanatisme de sa secte, et sont d'ailleurs à l'*Index* de Clément VIII. La *Vie* d'Œcolampade a été écrite par Wolfgang Capiton, qui figure également dans le même *Index,* et elle se trouve dans les *Vitæ virorum eruditorum* de Fichard, et dans l'*Athenæ Rauricæ.* Elle a été aussi publiée en français; Lyon, 1562, in-12, et en allemand par

Digitized by Google

s; Zurich, 1793, in-8°. *Voy.* Pratéole, *Hist. olamp.* Sander., *Hæres.*, CCX. Sponde, *Annal.*, ınn. 1525, n. 17 et seq. Feller. Michaud. La *v. Biogr. génér.*

:CONOMAT, ŒCONOME, ŒCONOMIE. *Voy.* NOMAT, ÉCONOME, ÉCONOMIE.

:CUMÉNIQUE, qui signifie *général* ou *uni-el*, vient du grec *oikoumené*, c'est-à-dire *la e habitée* ou *habitable, toute la terre.* Ce terme peut légitimement s'appliquer qu'aux cons généraux, où tous les évêques de la terre : invités à se rendre. Le concile de Nicée ı en 325, est le premier concile *œcuménique* 'Église; mais ce ne fut qu'au concile de lcédoine, en 451, qu'on employa ce mot pour remière fois. Les prêtres et les diacres d'Andrie présentèrent au pape saint Léon, qui idait le concile par ses légats, une requête commençait ainsi : *Au très-saint et très-heu: patriarche œcuménique de la grande Rome,* :. De là les évêques de Constantinople prile titre de *patriarche œcuménique*, sous le :vais prétexte qu'on l'avait donné à saint ı. Aujourd'hui tous les patriarches grecs ınent le titre d'*œcuménique*, de même que jacobites, nestoriens et arméniens se nomt le *catholique*, qui signifie également *uni-el;* mais cette universalité ne comprend que ndue de leur secte. *Voy.* Du Cange, *Glossar.* Bergier, *Diction. de théol.*

CUMENIUS, écrivain ecclésiastique byzanvivait au IXe ou au Xe siècle. Il a donné : *'ommentaria in sacrosancta quatuor Christi ngelia..., auctore quidem* (*ut plurimi sentiunt*) *ımenio, interprete vero Joanne Hentenio;* Lou-, 1543, in-fol.; le texte grec a été publié à zig, 1792, 3 vol. in-8°; — 2° *Commentaires 'es Actes des Apôtres;* — 3° *Commentaires sur :s les Épîtres de saint Paul;* — 4° *Commen-'s sur les sept lettres dites catholiques;* — *omment. sur l'Apocalypse de saint Jean:* ces 'ages ont eu de nombreuses éditions; la leure est celle de Paris, 1631, 2 vol. in-fol. :ommentaire sur l'Apocalypse a été réimıé par Cramer; Oxford, 1840, in-8°. Il faut arquer qu'Œcumenius n'a fait qu'abréger t Jean Chrysostome. *Voy.* Sixte de Sienne, *ioth. sancta*, l. IV. Hentenius, *Præfat. ad ımen. Commentar.* Possevin, *Apparatus sa-* D. Ceillier, tom. XIX. La *Nouv. Biogr. génér.*

DER (Georges-Louis), exégète allemand, né :hollach, dans le pays d'Anspach, en 1694, t en 1760, fut co-recteur, puis recteur du nase d'Anspach, et il devint, en 1736, surinant ecclésiastique à Feuchtwangen. Il a é : 1° *Observationum sacrarum Syntagma;* sembourg, 1729, in-8°; cet ouvrage contient ›lication de deux cents passages difficiles de ible; — 2° *De novæ philosophiæ Leibnizii et fii in theologiam Injuria;* Onolzbach, 1730; ' *Conjecturarum de difficilioribus Sacræ Scri-æ locis Centuria;* Leipzig, 1733, in-8°; — *ibliographie des anciens ouvrages théologi-*, en allemand; Francfort, 1733-1734, in-8°; ° *Commentaires sur des passages difficiles de 'iture sainte*, en allemand; Onolzbach, 1739-, 2 vol. in-8°; — 6° *Animadversiones sacræ;* ıswick, 1747, in-8°; — 7° *Libre examen de ›calypse*, en allemand; Halle, 1769, in-8°; ° *Libre examen de quelques livres de l'Ancien ıment*, en allemand; ibid., 1771, in-8°. Dans ouvrage, le savant allemand attaque l'auticité des neuf derniers chapitres d'Ézéchiel, que cette authenticité ait été admise sans :ulté aucune par les plus habiles rationas de l'Allemagne, tels Eichhorn, Rosenmüller, Bertholdt, Gesenius, de Wette et Winer. Nous croyons avoir prouvé dans notre *Introd.*, etc., la faiblesse et la futilité des arguments d'Œder. Œder a donné, en outre, plusieurs ouvrages de controverse et une édition annotée du *Catéchisme socinien* de Rackau; Nuremberg, 1738, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. III, p. 456.

ŒDMAN (Samuel), protestant suédois, né à Wieslanda, dans la Smalandie, en 1750, mort à Upsal l'an 1829, fut nommé directeur du séminaire de cette dernière ville, et il y professa la théologie. Parmi ses écrits, on distingue surtout : 1° *Sermons de Jean Jérusalem*, trad. de l'allem.; Upsal, 1784-1785, 2 vol. in-8°; — 2° *Recueil de sujets concernant l'histoire naturelle pour éclaircir la sainte Bible;* ibid., 1785-1794, 4 vol. in-8°; trad. en allemand; 1799; — 3° *Histoire de la religion et de l'Église chrétiennes, avec des observations*, trad. de l'allemand de J.-M. Schrœck; ibid., 1792, in-8°; — 4° *Dictionnaire géographique sur les écrits du Nouveau Testament;* ibid., 1799, 1812, in-8°; — 5° *Essai sur le Nouveau Testament;* Linkœping, 1799-1822, 4 vol.; — 6° *Essai sur l'Apocalypse de saint Jean;* Upsal, 1803, in-8°; Stockholm, 1805, in-8°; — 7° *L'Évangile de saint Matthieu, avec des notes philosophiques;* Stockholm, 1814, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

ŒIL. Quiconque est privé d'un œil, et surtout de l'œil gauche, appelé l'*œil canonique*, ne peut recevoir les saints ordres. *Voy.* BORGNE.

I. **ŒLRICHS** (Jean), savant allemand, né à Brême en 1724, mort en 1801, fut premier pasteur à l'église Saint-Paul, puis recteur du gymnase. Outre une *Chrestomathie* anglo-saxonne, avec une traduction allemande, on a de lui : 1° *Collectio opusculorum historicorum, philologicorum, theologicorum selecti argumenti, imprimis in Germania et Belgio separatim editorum;* Brême, 1768, 2 vol. in-8°; — 2° *Germaniæ literatæ Opuscula philologica, historica, theologica, emendatius recusa;* ibid., 1772-1774, 2 vol. in-8°; — 3° *Belgii literati Opuscula historica, philologica, theologica;* ibid., 1774-1776, 2 vol. in-8°; — 4° *Daniæ et Sueciæ literatæ Opuscula histor., philol., theol.;* ibid., 1774-1776, in-8°; — 5° *Dissertatio antiquaria usui Cœnæ prævia;* ibid., 1776, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **ŒLRICHS** (Jean-Arnold), protestant, né à Hanovre l'an 1767, mort en 1791, suivit les cours de l'université de Gœttingue, devint l'ami de Heyne et de Heeren, et fut chargé de quelques éducations. On a de lui : 1° deux *Dissertations* sur la philosophie de Platon et sur celle des Pères de l'Église; — 2° *Commentarii de Scriptoribus Ecclesiæ latinæ priorum sex sæculorum, ad Biblioth. Fabricii latinam accommodati;* Leipzig, 1791, in-8°; l'auteur y traite des écrivains depuis Minucius Felix jusqu'à saint Grégoire le Grand, et finit par les Actes des conciles; sa mort prématurée l'ayant empêché de mettre cet ouvrage au jour, c'est Heeren qui l'a publié. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ŒLSCHLÆGER (Adam). *Voy.* OLEARIUS, n° I.

ŒNOANDA ou **ÉNOANDA**, siége épisc. de la province de Lycie, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Myre. On en connaît sept évêques, dont le premier, Patrice, assista au premier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 989. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 281.

ŒONISTICE (*Œonistice, augurium*), art d'après lequel on prétend connaître l'avenir au moyen des oiseaux.

ŒTINGER (Frédéric-Christophe), protestant

Digitized by Google

allemand, né à Gœppingen en 1702, mort l'an 1782, exerça le ministère du saint Évangile, et devint surintendant à Weinsberg, puis prélat du couvent de Murrhard. Il fit une lecture attentive des principaux mystiques, comme Jacob Bœhme et Swedenborg. Ses opinions, bizarre mélange d'idées profondes et de divagations chimériques, eurent un assez grand nombre d'adhérents. Il s'appliqua aussi longtemps à chercher la pierre philosophale. Il a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous remarquerons : 1° *Les Voies inexplicables de la condescendance de Dieu*; Leipzig, 1734; — 2° *Résumé des préceptes évangéliques pour la rénovation de l'homme*; ibid., 1735, in-8°; — 3° *Explication des Psaumes d'après le sens historique*; Esslingen, 1748; Heilbronn, 1756, in-8°; — 4° *Triple Morale selon la nature, selon l'Écriture et selon Jésus-Christ*; Heilbronn, 1753, in-8°; — 5° *Examen des doctrines sur l'état après la mort*; 1771, in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand; — 6° *Inquisitio in sensum communem et rationem pro judicandis philosophorum theoriis ad normam Scripturæ Sacræ*; Tubingue, 1753, in-8°; — 7° *Theologia ex idea vitæ deducta*; Francfort, 1765, in-8°; trad. en allemand; Stuttgart, 1852, in-8°. Voy. Meusel, *Lexicon*. La *Nouv. Biogr. gén.*

ŒTTING (ALTEN-), célèbre pèlerinage en Bavière appelé *la Notre-Dame de Lorette germanique*. Ce pèlerinage, en effet, est depuis des siècles le refuge, la consolation et la joie d'une multitude innombrable de fidèles qui s'y rendent de toutes les contrées. L'image de la sainte Vierge, appelée *Mère propice* (*Mater propitia*), est en bois et placée dans une chambre sombre qui, par son obscurité même, porte au recueillement. Les pèlerins attendent dans un portique qui entoure la nef, et qui est rempli d'*ex-voto*, de croix, de béquilles, etc. La chapelle est très-ancienne; on la fait communément remonter au temps de saint Rupert, l'apôtre de la Bavière, à la fin du VIIe siècle. On pense qu'elle était autrefois un temple païen que saint Rupert a transformé en sanctuaire chrétien. Ce qui est digne de remarque, c'est qu'en 907 les Hongrois ayant détruit Œtting, n'épargnèrent que la chapelle et l'image de la sainte Vierge. Voy. le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **ŒUVRE** (*Opus*), terme qui se prend : 1° pour la profession de laquelle on tire sa subsistance, comme lorsque Pharaon demande aux frères de Joseph à quoi ils gagnent leur vie (Genèse, XLVI, 33); 2° pour le salaire dû à l'ouvrage (Lévit., XIX, 13); 3° pour la conduite de la vie (Tobie, I, 4. Ps. XXVII, 4); 4° pour la punition (Ps. CVIII, 20), et quelquefois pour la récompense (Isaïe, XXXII, 17). On reproche souvent aux Juifs d'avoir adoré les œuvres de leurs mains (Isaïe, II, 8). L'*Œuvre de Dieu* marque quelquefois sa vengeance (Isaïe, V, 19).

II. **ŒUVRE D'ÉGLISE** se dit : 1° d'une construction de menuiserie (*clathri æditiuorum*) dans la nef des paroisses où se mettent les marguilliers, et où s'exposent les reliques; 2° de la fabrique ou du revenu d'une paroisse destiné à la construction, à la réparation des bâtiments, à l'entretien du service, etc. Voy. FABRIQUE.

III. **ŒUVRE DE LA MISÉRICORDE.** Voy. MISÉRICORDE, n° IV.

I. **ŒUVRES (BONNES).** On entend sous ce nom tous les actes, soit intérieurs, soit extérieurs, des vertus chrétiennes, comme de religion, de reconnaissance, d'obéissance envers Dieu, de justice et de charité à l'égard du prochain, de pénitence, de mortification, de patience, etc. Jésus-Christ lui-même a nommé ses miracles des *bonnes œuvres*, parce que c'étaient des actes de charité et de commisération envers les malheureux. Les *bonnes œuvres* ont fourni le sujet d'une vive dispute entre les protestants et les catholiques; il s'agissait de savoir si elles sont nécessaires au salut, et en quel sens, quelle en est l'utilité, comment on doit les envisager, soit lorsqu'elles sont faites dans l'état du péché, soit lorsqu'on les fait après la justification et en état de grâce. Or déjà au IVe siècle les aétiens et les eunomiens avaient enseigné que les *bonnes œuvres* ne sont pas nécessaires au salut, que la foi seule est suffisante; les flagellants renouvelèrent cette erreur au XIIIe siècle, et les beggards ou béguins au XIVe; vers le commencement du XVe siècle, Jean Hus prétendit que les *bonnes œuvres* sont indifférentes, que le salut et la damnation dépendent uniquement de la prédestination de Dieu et de la réprobation. Vers l'an 1520, Luther soutint que les *œuvres* des hommes, quelque saintes qu'elles soient, sont des péchés mortels : il adoucit ensuite cette proposition, en disant que toutes les *œuvres* des justes seraient des péchés mortels, s'ils ne craignaient pas qu'elles n'en fussent, parce qu'alors ils ne pourraient pas éviter la présomption. Ainsi, sous prétexte d'établir la liberté chrétienne, il affranchit les hommes des préceptes du décalogue. Les anabaptistes et les antinomiens suivirent cette doctrine. En 1530, Mélanchthon la réforma dans la confession d'Augsbourg, et, en 1535, Luther lui-même sembla changer d'avis, puisqu'il approuva la confession de foi des bohémiens, qui disent (art. VII), qu'il faut faire les *bonnes œuvres* que Dieu commande, et que les *œuvres* faites dans la foi sont agréables à Dieu, et auront leur récompense en ce monde et en l'autre. Quoi qu'il en soit, l'an 1567, les luthériens de l'assemblée de Worms condamnèrent la proposition de Mélanchthon, qui disait que les *bonnes œuvres sont nécessaires au salut*. L'an 1561, les calvinistes de France présentèrent à Charles IX une confession de foi dans laquelle on lit : « Nous croyons que par la foi seule nous participons à la justice de Jésus-Christ (art. XX); que cette foi est une grâce et un don gratuit de Dieu (art. XX), quoique Dieu nous régénère et nous forme à une vie sainte, afin de nous sauver pleinement; cependant nous professons que Dieu n'a point égard aux bonnes œuvres que nous faisons par le secours de son esprit pour nous justifier et nous faire mériter d'être mis au nombre des enfants de Dieu (art. XXII). » De cette doctrine il suit évidemment : 1° qu'il est inutile aux pécheurs de faire de *bonnes œuvres*, puisque Dieu n'y a point égard; 2° que Dieu nous excite par son esprit à en faire, sans vouloir nous en tenir aucun compte; 3° que les *bonnes œuvres* faites après la régénération ne sont pas plus méritoires que celles qu'on fait dans l'état de péché. Ce sont là autant d'erreurs palpables. En 1562, les anglicans dressèrent au synode de Londres une confession de foi, la même pour le fond que celle des calvinistes que nous venons de citer. Enfin, au synode de Dordrecht, tenu en 1618-1619, les calvinistes décidèrent que « les *œuvres* louables dont la foi est la racine sont bonnes devant Dieu et lui sont agréables, parce que tout est sanctifié par sa grâce; cependant elles n'entrent pas en compte pour notre sanctification. C'est par la foi en Jésus-Christ que nous sommes justifiés, même avant d'avoir fait de *bonnes œuvres*, puisque les fruits ne peuvent être bons avant que l'arbre ne soit bon lui-même. Nous faisons donc de *bonnes œuvres*, non pour mériter quelque

Digitized by Google

ose par là, car que méritons-nous? Au contraire, nous devenons plus redevables à Dieu ur les *bonnes œuvres* que nous faisons, puisque est lui qui nous fait vouloir et accomplir… us ne nions pas que Dieu ne les récompense; is nous disons que c'est par grâce qu'il veut n couronner ses dons… En effet, nous ne uvons faire aucune *œuvre* qui ne soit souillée r le vice de la chair, et qui, par conséquent, soit digne de châtiment; et, quand nous en urrions faire une, le souvenir d'un seul péché lirait pour la faire rejeter de Dieu (art. XXIV).» ns compter les autres erreurs de cette docne, elle renferme évidemment trois blasèmes: le premier, que Dieu commande à ceux ne sont pas encore justifiés des *œuvres* qui it des péchés; le second, qu'il récompense œuvres qui sont cependant dignes de châents; le troisième, que Dieu se souvient ore de nos péchés après nous les avoir parnés: l'Écriture sainte dit formellement le traire. Après la comparaison de toutes ces fessions de foi, il ressort cette vérité inconable, qu'il n'est pas aisé de savoir quelle est définitive la doctrine des protestants sur les *nes œuvres*; eux-mêmes ne l'ont jamais su; r unique dessein était de contredire la foi holique, sans se mettre en peine des conséences. Les équivoques sous lesquelles ils ont eloppé leurs erreurs, les changements qu'ils it faits, les contradictions dans lesquelles ils t tombés, sont de nature à déconcerter le habile théologien. *Voy.* le conc. de Trente, , dans sa session VIe (*De Justificatione*), plique sur la matière des *bonnes œuvres* de anière la plus nette et la plus précise, et ablit pas une seule proposition qu'il n'ait lée sur des passages formels de l'Écriture te, sans parler des témoignages nombreux , soit des Pères de l'Église, soit des autres iles. Bergier, dont nous n'avons fait qu'aer l'article. Le *Diction. de la théol. cathol.*

. **ŒUVRES DE LA CHAIR**; ce sont celles ont pour principe la concupiscence.

I. **ŒUVRES DE LA LOI**. On appelle ainsi, opposition aux œuvres de la grâce, les pras cérémoniales de la loi mosaïque.

. **ŒUVRES DE SURÉROGATION** ou **SURÉATOIRES**, se dit des œuvres qui ne sont précisément d'obligation, et qui peuvent tout au plus de simple conseil dans la vie tienne et la profession religieuse. Les anns, dans leur confession de foi, citée un plus haut, donnent évidemment un sens et absurde à l'expression *œuvres* de surétion, quand ils disent: « On ne peut sans ;ance et sans impiété admettre des *œuvres rérogation*; par là les hommes prétendent seulement rendre à Dieu ce qu'ils lui doi-, mais faire plus qu'ils ne doivent; au lieu ésus-Christ dit: Lorsque vous aurez fait ce qui vous est commandé, dites: Nous nes des serviteurs inutiles (art. XIV). » *Voy.* er, au mot ŒUVRES.

ŒUVRES MORTES. Cette expression, en s de théologie, signifie le péché.

ŒUVRES SATISFACTOIRES. Les théoloappellent ainsi les œuvres par lesquelles satisfaisons à Dieu pour nos péchés, ie la prière, l'aumône et le jeûne, partiement désignés dans l'Écriture, et recomés par les saints Pères. Or, on entend ici prière tous les exercices de piété et de on, comme la messe, l'office divin, l'oraientale, les pèlerinages, etc. Le jeûne ren- toutes sortes de peines corporelles et spirituelles, telles que l'abstinence, la pauvreté, le travail, les veilles, les mortifications, etc. L'aumône comprend tous les bons offices rendus au prochain dans ses besoins corporels ou spirituels. Mais, il faut bien le remarquer, pour que ces *œuvres* soient *satisfactoires* et méritoires devant Dieu, il n'est pas nécessaire qu'elles soient faites en état de grâce, puisqu'on les imposait autrefois, et qu'on les impose encore aujourd'hui assez souvent aux pénitents longtemps avant de les réconcilier avec Dieu par l'absolution; ce que l'on n'eût point fait, et ce que l'on ne ferait point encore, si on les jugeait entièrement inutiles et de nulle valeur; mais il faut qu'elles soient faites sinon en état de grâce habituelle, du moins sans affection au péché mortel; ou bien, ce qui est une même chose, en état d'une justice commencée et d'un amour de Dieu actuel, qui est une impulsion du Saint-Esprit, qui n'habite pas encore dans l'âme, mais qui l'excite, et lui fait rechercher l'amitié de Dieu par-dessus toutes choses, et qu'on commence à aimer, quoiqu'on ne soit pas encore réconcilié avec lui. C'est en ce sens qu'on doit entendre saint Thomas, quand il dit que les œuvres qui sont faites sans la charité ne sont pas satisfactoires: *Ideo sine caritate opera facta non sunt satisfactoria. Voy.* Thom., *Supplem. tertiæ part.*, q. XIV, art. 2. Le Conc. de Trente, sess. VI, *De Justificatione*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon.*, art. SATISFACTION.

VII. **ŒUVRES SERVILES**, littér. *Œuvres qui appartiennent à l'état d'esclave, de domestique.* Ainsi on peut dire en général que ce sont des œuvres auxquelles le corps a plus de part que l'esprit, comme les occupations extérieures et mécaniques, et que l'on confie ordinairement à des serviteurs, des ouvriers, des manœuvres. Ainsi labourer la terre, planter ou tailler des arbres, travailler en maçonnerie, menuiserie, serrurerie, etc., coudre, broder, filer, sont autant d'œuvres serviles. Et il importe peu qu'on les fasse par manière de récréation ou en vue d'un gain, parce que l'intention ne change nullement la nature de l'œuvre. Bien plus, travailler à des ouvrages de piété, comme faire des scapulaires, des chapelets, est encore une œuvre servile. Que les œuvres serviles soient défendues, sous peine de péché, les dimanches et les jours de fête, c'est une vérité prouvée par les Pères de l'Église, les décisions des conciles et la pratique constante de l'Église. Cependant la défense des œuvres serviles cesse d'être obligatoire dans les cas de nécessité; mais alors, s'il y a possibilité, on doit recourir à l'autorité ecclésiastique compétente pour obtenir une dispense. *Voy.*, dans les théologiens, le *Traité du Décalogue, troisième précepte.*

VIII. **ŒUVRES SURÉROGATOIRES**. *Voy.* ŒUVRES, no IV.

I. **OFFENSE FAITE A DIEU**. Les philosophes incrédules, qui ont écrit qu'un être aussi vil que l'homme ne peut offenser Dieu, ont évidemment joué sur une équivoque. Sans doute l'homme ne peut troubler la souveraine félicité de Dieu, ni lui causer aucune émotion capable d'altérer son immutabilité; mais il peut faire ce que Dieu défend, braver ses menaces, mériter punition. Or c'est ce que l'Écriture sainte appelle *offenser Dieu, faire une offense à Dieu,* déplaire à Dieu, provoquer sa colère, être son ennemi, etc. Nous demanderons à nos adversaires eux-mêmes s'il est possible d'exprimer la conduite de Dieu à l'égard des créatures par des termes différents de ceux qui expriment la conduite des

Digitized by Google

hommes. Le mot *offenser*, qui signifie à la lettre se trouver à la rencontre de quelqu'un, être en lutte contre lui ou lui barrer le chemin, est déjà métaphorique à l'égard d'un être humain, à plus forte raison l'est-il à l'égard de Dieu. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* ANTHROPOLOGIE.

II. **OFFENSE FAITE AU PROCHAIN**. Bien qu'à la rigueur il y ait quelque différence entre *offense* et *injure*, on les confond dans le langage ordinaire, en les considérant l'une et l'autre comme une violation en fait ou en parole du respect que nous devons au prochain. Il faut distinguer l'*offense* ou l'*injure* du reproche juste et légitime qui est adressé au prochain en vue de son bien, pour le corriger. *Voy.* INJURE. *Compar.* CORRECTION, n° II.

I. **OFFERTE** (*Oblatio*, *Oblata*, *Oblatum*), offre que le prêtre fait à Dieu du pain et du vin, avant qu'ils soient consacrés, par l'oraison qu'on appelle *Secrète* ou *Super oblata*, pour les préparer, comme par degrés, à être changés au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

II. **OFFERTE**. On appelle ainsi, en Espagne, la promesse de faire une bonne œuvre pendant un certain temps, afin d'obtenir de Dieu quelque bienfait spirituel ou temporel. L'*offerte* diffère essentiellement du vœu, en ce qu'elle n'est pas censée obliger, comme le vœu, sous peine de péché. *Voy.* Bergier.

I. **OFFERTOIRE** (*Offertorium*), antienne qu'on chante pendant que le peuple va à l'offrande. Autrefois l'offertoire consistait en un psaume intercalé de son antienne, que l'on finissait au signal du célébrant. Le prêtre ne le récitait pas aux messes hautes. Après l'antienne, le prêtre, ayant découvert le calice, élève le pain sur la patène en récitant une prière qui commence par : *Suscipe, sancte Pater*, etc. Ayant mis ensuite le vin et l'eau dans le calice, il élève également le calice en disant une autre oraison : *Offerimus tibi calicem*, etc. Or ces actions, jointes à ces prières, s'appellent aussi *Offertoire*, et plus proprement; car c'est dans ce moment qu'on offre le pain et le vin. *Voy.* le *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin.* De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. IV, p. 19 et 168. Le P. Le Brun, qui, dans son *Explicat. des cérém. de la messe*, t. II, p. 280, a remarqué les divers changements qui ont été faits dans cette partie de la messe dans les différents siècles et dans les différentes églises. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 281-282.

II. **OFFERTOIRE**. On a encore nommé *Offertoire* la nappe de toile dans laquelle les diacres recevaient les offrandes des fidèles. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **OFFICE (SAINT-)**. *Voy.* INQUISITION, n° I.

II. **OFFICE DIVIN** (*Res sacra, divina*). On peut entendre par *Office divin* un certain nombre déterminé de prières que les clercs engagés dans les ordres sacrés sont obligés de réciter chaque jour, et qu'on appelle *Bréviaire*, ou l'*office* de l'Église et le service divin en général. Ayant déjà parlé du *Bréviaire*, nous ne dirons ici que ce qui est relatif à l'*office divin* en général. Or, envisagé à ce point de vue général, l'*office divin*, nommé aussi *liturgie*, se dit des prières publiques que l'on fait dans l'Église pour honorer Dieu. Ces prières ont été établies dès le temps des apôtres, et réglées diversement par les usages de chaque pays. Autrefois les clercs et les moines chantaient les psaumes par cœur, et lisaient de suite les livres de l'Écriture marqués pour chaque temps, en observant le reste des cérémonies comme ils l'avaient vu pratiquer à leurs anciens. Les clercs, étant déchargés de la plupart des fonctions de la vie civile pour vaquer à l'oraison, devaient assister à l'office public; et, quand ils ne le pouvaient, ils faisaient les mêmes prières en particulier. C'est de là qu'est venue l'obligation de réciter l'office pour tous les clercs qui sont dans les ordres sacrés, et qui ont des bénéfices. Le concile de Trente attribue au synode de la province le soin de faire des règlements définitifs concernant l'*office divin*, et, en attendant la tenue du concile, à l'évêque diocésain, assisté de deux chanoines, l'un au choix de l'évêque, et l'autre au choix du chapitre. Mais en France l'autorité civile prit sur elle de modifier cette déclaration du saint concile. Selon l'art. 34 de l'édit de 1695, tout ce qui regarde la célébration du service divin dans un diocèse appartient à l'évêque, et non point aux chapitres, quoique exempts de sa juridiction. *Voy. Conc. Trident.*, sess. XXIV, cap. XII, *de Reformat.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Richard et Giraud. Bergier, qui fait de très-justes réflexions sur la témérité des protestants dans le retranchement de l'*office divin*. L'abbé André, qui, à l'art. OFFICE DIVIN, traite de l'origine et de l'histoire de cet office ou du Bréviaire; du temps et de la manière de le dire; de l'obligation de le dire; de la dispense; des rites divers; enfin, après avoir rapporté la bulle *Quod a nobis* de Pie V pour la récitation du Brévaire, et la bulle du même pape *Quo primum tempore* pour la publication du Missel romain; le bref de Grégoire XVI à l'archevêque de Reims (Mgr Gousset, aujourd'hui cardinal), qui l'avait consulté sur la situation d'un grand nombre d'églises de France par rapport à la liturgie, document qui est de la plus haute importance, raconte le retour à la liturgie romaine en France. *Compar.* notre art. LITURGIE.

I. **OFFICES CIVILS** ou **SÉCULIERS**, offices qui sont exercés par des laïques, et qui émanent d'une autorité purement séculière. Régulièrement, les ecclésiastiques sont incapables d'occuper ces sortes de bénéfices par la maxime sacrée : *Ne clerici vel monachi sæcularibus negotiis sese immisceant.* Ils ne peuvent donc, d'après les anciens et les nouveaux canons, être ni juges, ni avocats, ni notaires, etc. Cependant plusieurs canonistes établissent comme une maxime que rien n'empêche les ecclésiastiques de connaître et de juger les causes civiles, quand ils y sont obligés par un droit de juridiction temporelle, ou qu'ils sont choisis pour arbitres. On ne leur défend alors que les condamnations qui produisent l'irrégularité *ex defectu lenitatis*. Les défenses, disent-ils, que font les canons d'exercer des offices séculiers pour les princes, ne regardent que la personne même des ecclésiastiques, et ne sont nullement applicables aux cas où les offices sont attachés à leurs dignités mêmes ou prélatures. *Voy.*, outre les divers passages du droit canon cités dans tous les auteurs qui ont écrit sur la matière, saint Jérôme, *in Agg. prophet.* Saint Ambroise, *De Fuga sæculi*, c. II. Barbosa, *De Jure eccles.*, l. I, c. XL, n° 109 et seq. Rebuffe, *Tractat. de nomin.*, q. v, n° 14. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **OFFICES CLAUSTRAUX**. On appelle ainsi les offices qui sont exercés ou censés l'être dans l'intérieur d'un cloître, comme ceux de chambrier, d'aumônier, d'infirmier, de cellérier, etc. Ce n'étaient dans l'origine que de simples administrations que l'on confiait, par

Digitized by Google

forme de commission, à des religieux du monastère. Plus tard ils devinrent des titres de bénéfices, au moyen des résignations faites en cour de Rome par les religieux. Il y en a cependant qui sont demeurés des commissions, et l'on ne présume point des autres qu'ils soient des titres de bénéfice, à moins qu'on ne le prouve par une possession de trois titulaires pendant quarante ans. Les offices claustraux, qui étaient devenus titres de bénéfices, ne pouvaient être donnés en commende à des séculiers. *Voy*. les *Mém. du clergé*, tom. IV, p. 1227, et tom. XII, p. 994 et suiv. Lacombe, *Jurisprud. canonique*, à l'art. OFFICES CLAUSTRAUX. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. III, l. I, c. L, et part. IV, l. IV, c. XXIV, XXV. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

III. **OFFICES ECCLÉSIASTIQUES** ; terme par lequel on entend toutes les sortes d'offices en général qui sont dans l'Église, et qui ne conviennent qu'à des ecclésiastiques. Il est certain, dit Loyseau, qu'en la primitive Église toutes les charges ecclésiastiques étaient de purs offices. Les biens de l'Église étaient alors possédés en commun, et chaque clerc, dans son rang, exerçait un office (*officium ab efficiendo*) auquel il n'y avait ni prébendes, ni revenus attachés. L'évêque faisait la distribution du bien commun par le ministère des diacres ou des économes. A cette distribution manuelle succéda le fameux partage des canons, *Concesso et Quatuor*, XII, q. 1. Les possessions particulières se formèrent bientôt peu à peu, d'abord par concession d'usufruit, puis par annexe irrévocable : de là le bénéfice distingué de l'office. Les bénéfices une fois introduits, on perdit presque de vue l'*office*, qui en était ou devait toujours en être le fondement ; car tout bénéfice ecclésiastique suppose un office (*beneficium propter officium*). Mais, comme par l'abus des choses, cet office n'est presque rien à l'égard de la plupart des bénéfices, personne n'entend plus par office en général les fonctions spirituelles auxquelles sont attachés ces fruits et revenus. Ces revenus forment ce qu'on appelle *bénéfice*, et par ce nom on entend ordinairement celui d'*office* ; de sorte que ce dernier n'est maintenant appliqué qu'à des fonctions auxquelles il n'y a pas de revenu annexé, comme aux fonctions de chaque ordre, prises en elles-mêmes et indépendamment du bénéfice, et aux offices de pure juridiction. *Voy*. Richard et Giraud. L'abbé André.

IV. **OFFICES SÉCULIERS**. *Voy*. OFFICES, n° I.

OFFICIAL ; prêtre qui exerce la juridiction ecclésiastique contentieuse d'un diocèse : *Officialis ab officio quo fungitur quasi officialis ab efficiendo*. Cette charge fut créée lorsque les évêques, se trouvant accablés d'affaires, sentirent le besoin de se faire seconder par leurs archidiacres, ou par des prêtres à qui ils donnaient une commission révocable *ad nutum*. On les nomma *vicaires* ou *officiaux* (*vicarii generales, officiales*). Plus tard on partagea leurs fonctions, et l'on nomma *vicaires généraux* ou *grands vicaires* ceux à qui les évêques commirent la juridiction volontaire ; et *officiaux*, ceux à qui ils commirent la juridiction contentieuse. On croit que l'usage des *officiaux* ne commença que vers la fin du XIIIe siècle. Dans un diocèse on distinguait deux sortes d'*officiaux* : l'*official principal*, qui exerçait la juridiction ordinaire sur tout le diocèse, et qui, comme aujourd'hui, tenait son siége dans la ville épiscopale ; et les *officiaux forains* (*officiales foranei*), qui étaient répandus dans les divers cantons du diocèse, et qui exerçaient leur juridiction *foris et extra civitatem* ; ces derniers étaient de simples délégués ; ils jugeaient seulement des causes légères, et on pouvait appeler de leurs jugements à l'official principal. Il y avait aussi des *officiaux métropolitains* et *primatiaux* qui prétendaient soumettre les évêques de la métropole à leur juridiction en matière de correction et de discipline ecclésiastique ; mais ces prétentions étaient également contraires aux dispositions du concile de Trente et aux maximes de l'Église de France. De droit commun, l'évêque peut instituer et destituer des officiaux à son gré. Mais en France la jurisprudence a fort varié à cet égard. Les *officiaux* doivent être prêtres, d'après la disposition du concile de Tours de l'an 1583 ; disposition qui a été confirmée par le règlement des officialités fait par l'assemblée du clergé en 1605, et par l'article 5 du règlement spirituel de la chambre ecclésiastique des états de 1614. Le concile de Trente (sess. XXIV, c. XVI, *de Reform.*) veut qu'ils soient docteurs en droit canon ou licenciés. C'est ce qu'exige aussi l'ordonnance de Blois (art. XLV). A défaut de gradués, le concile de Trente demande que ce soient les plus capables. En général les officiaux connaissent des matières purement spirituelles. *Voy*. les *Mém. du clergé*, t. VII, p. 205, 207, 262 et suiv., 299, et tom. XI, p. 713. Le *Règlement du clergé de* 1625 et 1636, édit. de 1695. Le *Journ. des Savants*, 1692, p. 404 de la 1re édit., et 304 de la 2e. Le *Journal des Audiences, arrêt de février* 1690. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André.

OFFICIALITÉ. On entend par ce mot : 1° un tribunal ecclésiastique institué par les évêques ou archevêques pour exercer en leurs noms et places la juridiction contentieuse. Ainsi l'*officialité* n'est en quelque sorte qu'une émanation du pouvoir juridictionnel de l'évêque, qui, au lieu de décider et de punir par lui-même directement et immédiatement, juge par un tribunal émané de lui ; 2° l'auditoire (*auditorium*) où l'officialité rend la justice. Il y avait autrefois en France trois sortes d'*officialités* : les *ordinaires*, les *foraines* et les *privilégiées*. Les *officialités ordinaires* étaient celles qui étaient établies dans la ville de la cathédrale, et dont les appellations étaient portées au supérieur naturel ; les *foraines* étaient celles qui étaient établies hors de la ville de la cathédrale, parce que le diocèse s'étendait sur le ressort d'un autre parlement ou sur celui d'une autre monarchie ; les *privilégiées* étaient celles dont les appellations étaient portées au pape *omisso medio*. Il faut bien remarquer que quand on dit que les *officialités* ont été supprimées en France, cela ne peut s'entendre que des attributions temporelles dont les *officialités* jouissaient ; car la juridiction contentieuse qui est inhérente à la juridiction spirituelle de l'Église, et qui en est une conséquence nécessaire, ne saurait cesser d'exister. Ainsi la puissance civile, quelle qu'elle soit, ne peut empêcher, si ce n'est par la voie de fait ou par force majeure, c'est-à-dire par la persécution, que l'Église n'établisse des tribunaux pour juger ce qui regarde le personnel du clergé dans les matières purement religieuses, la discipline, la foi. Il arrive tous les jours aux évêques d'interdire les fonctions à des ecclésiastiques qu'ils jugent indignes de les exercer, sans que l'autorité civile s'y oppose ; bien plus, elle leur reconnaît ce droit. Or, si les évêques ont ce

Digitized by Google

droit, pourquoi ne pourraient-ils pas le conférer à des *officiaux ?* La loi de septembre 1790 n'a donc pu supprimer que les attributions temporelles et légales des *officialités*, qui par là même n'ont rien perdu de leur autorité spirituelle. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. VII, p. 1478, 1490, 1491, 1496, 1497. La *Biblioth. canon.*, addit. verb. OFFICIAL. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* L'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

OFFICIALITÉS (NOUVELLES). La plupart de nos derniers conciles provinciaux, tenus en 1849 et 1850, ont rétabli canoniquement les tribunaux ecclésiastiques ou *officialités* métropolitaines et diocésaines, en déterminant leurs droits, leurs pouvoirs et leurs attributions. Tels sont les conciles de Paris tenu en 1849, de Reims, tenu à Soissons, 1849, d'Avignon, 1849, de Tours, tenu à Rennes, 1849, de Lyon, 1850. *Voy.* l'abbé André, qui rapporte les paroles de ces divers conciles.

OFFICIANT est la même chose que célébrant. *Voy.* CÉLÉBRANT.

OFFICIERS DU ROI, autrefois, d'après les maximes de la jurisprudence de France, ne pouvaient être excommuniés ni interdits par le pape ou par les évêques pour la fonction de leurs charges. Les officiers des cours séculières du royaume n'étaient pas non plus justiciables des cours d'Église pour ce qui regardait l'exercice de leurs offices. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. VII, p. 596.

OFFRANDE (*Oblatio, donarium*), terme qui se prend : 1° pour les présents qu'on fait à Dieu ou à ses saints; 2° pour cette partie de la messe où le peuple fait son présent à l'autel; 3° pour les choses mêmes que le peuple donne en allant baiser la paix à l'autel pendant la messe. Les Juifs et les païens contribuaient aux sacrifices usités parmi eux, et les premiers chrétiens agissaient ainsi par rapport au sacrifice de la messe. Ils apportaient eux-mêmes du pain et du vin à l'église pour la célébration de l'Eucharistie, et le présentaient à l'évêque. Les anciens auteurs nous apprennent que cette coutume était en usage tant chez les Grecs que chez les Latins; chez les Grecs, on offrait seulement un pain pour être consacré et distribué au clergé et au peuple, pour la communion, tandis que chez les Latins tous les fidèles offraient du pain et du vin. On prenait là-dessus tout ce qui était nécessaire pour le saint sacrifice, et on gardait le reste pour la nourriture des clercs et des pauvres. Plus tard, on le distribua aux fidèles qui ne communiaient pas. Cette coutume d'offrir du pain et du vin pour servir de matière au sacrifice a duré, à ce que l'on croit, jusqu'au XIIIe siècle, et n'a cessé tout à fait que depuis le XVIe. *Voy.* De Vert, *Cérém. de l'Église*, t. I, p. 122. Bocquillot, *Liturg. sacr.*, p. 278.

OFFRANDES. Les Hébreux avaient plusieurs sortes d'offrandes qu'ils présentaient au temple. Il y en avait de libres, et il y en avait d'obligation : les prémices, les décimes, les hosties pour le péché, étaient d'obligation; les sacrifices pacifiques, les vœux, les offrandes de vin, d'huile, de pain, de sel, et d'autres choses que l'on faisait au temple ou aux ministres du Seigneur, étaient simplement de dévotion. Les offrandes de grains, de farine, de pains, de gâteaux, de fruits, de vin, de sel et d'huile étaient communes dans le temple. Offertes seules par les pauvres, elles étaient indispensablement jointes aux sacrifices des riches. Une partie de ces offrandes appartenait aux prêtres; mais l'encens qu'on y joignait devait être brûlé sans réserve. Si ces offrandes étaient d'épis, soit de froment, soit d'orge, on faisait griller ces épis, on les froissait dans la main, et on les offrait au prêtre dans un vase; il jetait par-dessus de l'huile, de l'encens, du vin et du sel, puis faisait brûler cela sur l'autel, après en avoir pris ce qui lui était dû. Il réduisait aussi en miettes ce qui devait être brûlé des pains ou gâteaux entiers qu'on avait offerts; il versait par-dessus l'huile et les autres assaisonnements, et jetait le tout sur l'animal offert en sacrifice pour être consumé avec lui, lorsqu'il se trouvait joint à ces sortes d'offrandes. *Voy.* Levitiq., II, 2, 11, 15. Nombres, XV, 4, 5. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

OFFREDUS, écrivain du XVIIe siècle, a donné une *Somme sur les Décrétales;* Padoue, 1631.

O'FIHELY (Maurice), connu aussi sous le nom de *Maurice de Portu*, prélat irlandais, mort à Galway en 1513, se fit recevoir docteur à Padoue, où il enseigna les arts libéraux. Nommé archevêque de Tuam en 1506, il assista, en 1512, aux deux premières sessions du concile de Latran. On lui doit, entre autres écrits : 1° *Dictionarium sacræ Scripturæ;* Venise, 1603, in-fol.; il n'a paru de ce dictionnaire qu'une partie, qui se termine au mot *extinguere;* — 2° *Enchiridion fidei;* ibid., 1509, in-4°; — 3° *De rerum Contingentia et divina prædestinatione;* ibid., 1505, in-4°; — 4° *Concordantiæ et castigationes in Metaphysicalia Doct. Subtilis;* ibid., 1501, in-fol.; — 5° des *Sermons;* Paris, 1587, 1589, 1591, in-4°. Wood, *Athenæ Oxonienses.* Possevin, *Apparatus sacer.* Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. Francisc.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique les autres écrits d'O'Fihely.

OG, roi de Basan, ou de cette partie de la terre promise qui est située au delà du Jourdain, entre les montagnes de Galaad à l'orient, le Jourdain au couchant, le Liban et les monts d'Hermon au septentrion, et le torrent de Jéboc au midi. Ce prince, d'une taille de géant, avait un lit de neuf coudées de long sur quatre de large. Moïse, après avoir vaincu Séhon, roi des Amorrhéens, s'avança du côté de Basan, où régnait Og; il défit ce prince, le mit à mort, lui, ses enfants et tout son peuple, et s'empara de son pays, conformément aux ordres de Dieu, qui voulait détruire ces nations abominables, dont les crimes justifiaient la punition, même selon les lumières naturelles. Le récit de Moïse sur Og a fourni aux incrédules le sujet de plusieurs objections, dont nous dirons un mot ici. Ainsi, dans le Deutér. (III, 11), les mots *On montre son lit*, etc., ne prouvent nullement que l'auteur du Deutéronome n'était pas contemporain; elle ne démontre pas davantage qu'il soit l'ouvrage d'une main plus récente; car Moïse écrivant le Deutéronome quelque temps après la mort d'Og, a très-bien pu citer à ceux qui ne l'avaient pas vu, comme une preuve de sa taille gigantesque, le lit de fer que ce roi avait fait transporter avec ses autres effets à Rabbath pour y être en sûreté. Quant à la taille gigantesque du roi de Basan, il n'y a rien qui doive surprendre; il faut être d'une bien grande ignorance pour nier l'existence des géants dont il est fait mention dans la Bible. Nous l'avons prouvée dans *Les Livres saints vengés*. Les dimensions de son lit n'ont rien non plus d'incroyable, si on considère que l'expression du texte, *coudée d'homme*, signifie naturellement la longueur de la coudée d'un homme ordinaire, et non la longueur prise à la mesure d'Og lui-même. *Voy.* Nombres, XXI, 33 et suiv. Deutér., III, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment.* sur ces passages de l'Écriture. J.-B. Glaire,

Digitized by Google

La sainte Bible, en latin et en français, etc.; Paris, 1834, note sur le Deutéron., III, 11, et *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 245 et suiv.

OGER, abbé de Lucedia dans le XIIe siècle. On a de lui quinze *Sermons sur la Cène*, qui ont été insérés dans les *Œuvres de saint Bernard*, tom. II.

OGERDIAS (Jérôme), moine de Cluny et bachelier en théologie, vivait au XVIIe siècle. Il a donné : *Oratio in comitiis generalibus Cluniacensium habita die 28 aprilis anni 1697. Præsid. ser. Pr. Em. Theod. a Turre Arveniæ, episcopo cardinale Bullonio, abbate Cluniacense*, etc.; Paris, 1697, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, p. 342, 1re édit., et p. 308, 2e édit.

OGIER (François), littérateur, mort à Paris en 1670, se fit connaître comme prédicateur, et obtint quelques bénéfices. Il ne manquait ni d'éloquence ni d'érudition. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Jugement et censure de la doctrine curieuse de François Garasse, jésuite*; Paris, 1623; — 2° un Recueil de sermons intitulé *Actions publiques*; Paris, 1652-1655, 2 vol. in-4°; — 3° *Inscription antique de la vraie croix de l'abbaye de Grandmont*, avec un *Sermon sur la Passion*; ibid., 1658, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1666 et 1724. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

OGILVIE (John), littérateur et poëte, né en Écosse l'an 1733, mort à Midmar, dans le comté d'Aberdeen, en 1814, administra la paroisse de Midmar. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Sermons*; 1767, in-8°; — 2° *Philosophical and critical Observations on compositions*; 1774, 2 vol. in-8°; — 3° *An inquiry into the causes of infidelity and scepticism*; 1783, in-8°; — 4° *Theology of Plato, compared with the principles of oriental and grecian philosophers*; 1793, in-8°; — 5° *Examination of the evidence of prophecy in behalf of the christian religion*; 1803, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

OGNON. *Voy.* POIREAU.

OHAM, roi d'Hébron, fut un des cinq rois qui assiégèrent Gabaon. Après la perte de la bataille, il fut pris et mis à mort par l'ordre de Josué. *Voy.* Josué, x, 1, 2, 3, etc.

OHOL, fils de Zorobabel et petit-fils de Josias. *Voy.* I Paralip., III, 20.

OHOLAÏ, fils de Sésan. *Voy.* I Paralip., II, 31.

OHOLI, un des braves de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XI, 41.

OIGNON. *Voy.* POIREAU.

OIGNY (*Ungiacum*), abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France, située à quelques lieues de Dijon, au diocèse d'Autun. Elle fut fondée au commencement du XIIe siècle. Les fondateurs de cette communauté s'étaient d'abord proposé de vivre en ermites; mais ils embrassèrent l'institut des chanoines réguliers, parce qu'ils ne le crurent pas contraire à leur esprit de retraite; on le voit par leurs premières constitutions, qu'ils ont puisées aussi dans la règle de Saint-Benoît. *Voy.* D. Martenne et Durand, *Voyage littér.*, tom. I, 1re part. Moréri, *Diction. histor.*

OINCT ou **OINT** (*Unctus*), terme qui se dit : 1° par l'excellence de Jésus-Christ; — 2° de toutes les personnes sacrées, comme les rois, les prophètes, les prêtres.

OINCTS ou **OINTS**, **OINGTS**, secte de calvinistes qui eut pour chef Writ, et qui s'éleva vers l'an 1570 à Banstede, dans le comté de Sutherland, en Angleterre. Ils prétendaient : 1° que ceux de leur secte ne pouvaient pécher, non plus que ceux à qui les péchés avaient été une fois pardonnés; 2° que le Nouveau Testament était seulement une prédiction de ce qui devait arriver, et que Jésus-Christ viendrait encore sur la terre avant le jugement dernier pour remplir toutes les promesses. *Voy.* Sander., *Hérés.*, CCXXX. Jovet, tom. I, p. 106. Génébrard, *Chronogr.*, XVIe siècle, c. v.

OINDRE. *Voy.* ONCTION, n° I.

OISEAUX, sont sortis de la terre, selon les uns, et des eaux, selon les autres. Ce dernier sentiment paraît bien mieux fondé dans l'Écriture et dans les Pères, et le texte de Moïse lui est favorable. En effet, dans la récapitulation des ouvrages du cinquième jour, le texte dit expressément que Dieu créa les poissons, les monstres marins et tous les oiseaux, selon leurs espèces. C'est dans ce sens que les Pères et la plupart des interprètes ont entendu le texte de Moïse, et ont cru que les poissons et les oiseaux avaient la même origine et avaient été créés le même jour. Les écrivains sacrés ne se bornent pas à parler des oiseaux toutes les fois que quelque fait historique ou tout autre motif analogue les y oblige; ils les citent fréquemment dans leurs comparaisons, et ils font mille allusions à leur nature, à leurs propriétés, à leurs mœurs, etc. Il est donc important d'avoir une idée des oiseaux pour bien entendre une partie assez considérable de la Bible. Moïse met tous les oiseaux de proie au nombre des animaux impurs ou immondes, c'est-à-dire de ceux qu'on ne pouvait ni manger ni offrir en sacrifice. Or on voit quels oiseaux étaient purs et impurs selon la loi, dans le Lévitique (XI, 13-24), et dans le Deutéronome (XIV, 11, 12 et suiv.). On offrait des sacrifices d'oiseaux en trois occasions : 1° pour le péché, lorsque la personne n'était pas assez riche pour offrir un animal à quatre pieds; 2° pour la purification des femmes après leurs couches; 3° pour ceux qui étaient purifiés de leur lèpre. *Voy.* Genèse, I, 20, 21, etc. Lévitiq., v, 7, 8, etc.; XI, 13-24; XII, 6, 7; XIV, 7 et suiv. Deutér., XIV, 11, 12 et suiv. Ambros., *in Hexamer.*, l. V, c. XIV. Cyrill., *In Genes.*, l. I. Chrysost., *Homil. in Genes. VII.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 73-83, où il est traité de toutes les espèces d'oiseaux mentionnés dans la Bible, et p. 292-294, où on voit celles qui étaient propres à être offertes en sacrifice.

OISSEL (*Oxella*), lieu situé près de Rouen où, l'an 1082, on tint un concile au sujet d'un différend qui s'était élevé entre l'archevêque de Rouen et l'abbé de Fontenelles. *Voy.* Dom Guillaume Bessin, *Conciliæ Rhotomagensis provinciæ.*

OKELY (Francis), théologien anglais, né en 1718, mort à Bedfort l'an 1794. Il reçut les ordres mineurs; mais il demeura toute sa vie attaché à la secte des Frères Moraves. On a de lui : 1° *The Nature and necessity of the new creature in Christ*; trad. de l'allemand; 1772, in-8°; — 2° *A Faithful narrative of God's gracious dealings with Hiel*; 1781, in-8°; — 3° *The Divine Visions of John Englebrecht*; 1781, 2 vol. in-8°, etc. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

OKIN. *Voy.* OCHIN.

OKOLSKI (Simon), dominicain polonais, mort en 1654, professa la théologie, fut préfet des études à Lemberg, prieur des couvents de Kaminiek et de Tysmeniek, puis provincial de son Ordre en Pologne. Il a laissé, outre son *Orbis Polonus* : 1° *Russia florida rosis et liliis, h. e., sanguine, prædicatione, religione, vita*; Léopol, 1646, in-4°; — 2° *Præco divini verbi Albertus*

Digitized by Google

Magnus, episcopus Ratisponensis; Cracovie, 1649, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 560.

OKSZI (Stanislas), en latin *Orichovius*, théologien polonais, né dans le diocèse de Premislaw au XVI[e] siècle, fut disciple de Luther et de Mélanchthon. Il devint chanoine de Premislaw; mais, son attachement aux erreurs de Luther lui ayant attiré des réprimandes, il abandonna son bénéfice, se maria, et attaqua violemment les ecclésiastiques. Cependant il rentra dans le giron de l'Église en 1561, et déploya le plus grand zèle contre les protestants. Outre plusieurs écrits purement littéraires, on a de lui : 1° *De Cœlibatus Lege;* Bâle, 1551, in-8°; — 2° *Oratio pro dignitate sacerdotali;* Cracovie, 1561, in-8°; — 3° *De Staneari Secta;* Cologne, 1563, in-8°; — 4° *De Bello adversus Turcas suscipiendo;* Cracovie, 1583, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

OLAF ou **OLAÜS II** (Saint), en latin *Olavus*, surnommé *le Gros*, roi de Norwége, mort en 1030, était fils d'un des rois ou princes de Norvége. Il se fit remarquer dès son enfance par une grande probité, beaucoup de modération, de prudence et une pénétration peu ordinaire. Il eut à combattre les Goths et les Danois, qui avaient envahi la Norwége; mais il ne put réussir à les chasser, et il se contenta de s'emparer du pays de Gothland et de ravager les côtes du Jutland et de la basse Saxe, jusqu'en Frise. De là il passa en Angleterre, où il aida le roi de ce pays à se débarrasser des Danois, et, à son retour en Norwége, il fut proclamé roi. Il marcha contre Olaf-Scot-Konung, roi des Danois et des Goths; mais ce prince lui fit des propositions de paix, et les deux rois formèrent le dessein de convertir à la foi de Jésus-Christ ce qui restait d'idolâtres parmi leurs sujets. Malheureusement Olaf-Scot mourut peu de temps après, et les Norwégiens demandèrent à leur roi le rétablissement de l'ancien culte. Olaf n'y voulut point consentir, et il perdit à la fois la couronne et la vie. Sa fête fut établie au 29 juillet, et célébrée solennellement parmi les peuples du Nord. Le Martyrologe romain le mentionne comme un martyr le 29 août. *Voy.* Adam de Brême, *Hist. ecclés. des peuples du septentrion.* Jean Magnus, *Hist. des Goths.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur Olaf.

I. **OLAFSEN** (Étienne), protestant islandais, né à Mule-Syssel au commencement du XVII[e] siècle, mort en 1688, devint successivement pasteur à Valtenaes et prévôt dans son lieu natal. On a de lui : *Voluspa, philosophia antiquissima norvago-danica; item Havamal, ex Biblioth. P. P. Resenii Islandi;* Copenhague, 1665, in-4°; — 2° une *Traduction islandaise des Psaumes de Kingoë;* Skalholt, 1646, et Holum, 1751 et 1772. *Voy.* Einari ou Einarsen, *Sciagraphia historiæ litterariæ Islandicæ.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OLAFSEN** (Jean), protestant islandais, né en 1731, mort à Copenhague l'an 1811, étudia dans cette dernière ville les belles-lettres et la théologie. Outre quelques écrits purement littéraires, il a laissé : 1° *De Baptismo sociisque sacris ritibus in boreali quondam ecclesia usitatis;* Copenhague, 1770, in-4°; — 2° *De Cognatione spirituali a nostris majoribus observata;* ibid., 1772, in-8°; — 3° *Disputatio metaphysica de nihilo;* ibid., 1758, in-4°. *Voy.* Einari ou Einarsen, *Sciagraphia historiæ litterariæ Islandicæ.* La *Nouv. Biogr. génér.*

OLAH ou **OLAHUS** (Nicolas), prélat hongrois, né à Hermanstadt en 1493, mort l'an 1568, fut successivement évêque d'Agram, chancelier du royaume, archevêque de Gran et primat de Hongrie. Il travailla avec succès à rétablir la discipline et à améliorer les études ecclésiastiques. Outre quelques écrits scientifiques et littéraires, il a laissé un excellent résumé de la doctrine catholique, intitulé *Catholicæ ac christianæ religionis præcipua Capita;* Vienne, 1560, in-4°, et dans Peterfy, *Concilia*, tom. II. *Voy.* Horanyi, *Memoria Hungarorum.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, et surtout le P. Muszka, *Histoire des Palatins de Hongrie;* Tyrnau, 1752, in-fol., source la plus abondante où l'on puisse trouver des renseignements sur la vie et les ouvrages de ce prélat.

OLAVIDÈ ou **OLAVIDÈS** (Don Pablo-Antonio-José), comte de Pilos, célèbre homme d'État et économiste espagnol, né à Lima en 1725, mort en Andalousie l'an 1803. Comme il ne respectait pas assez les idées et les coutumes religieuses de son pays, il donna lieu par sa conduite à des dénonciations. Il fut condamné par l'Inquisition à vivre exilé, après avoir d'abord passé huit ans dans un couvent pour y faire pénitence. Mais sa captivité ne dura que trois ans; une surveillance peu sévère lui permit de s'évader. Il vint en France, où il fut accueilli comme un martyr de la philosophie. Il embrassa d'abord les principes de la révolution, qu'il ne tarda pas à abjurer. Il revint de bonne foi à la religion qu'il avait dédaignée, et c'est pour la défendre qu'il composa un ouvrage qui lui obtint la permission de rentrer en Espagne. Cet ouvrage a pour titre : *El Evangelio en triumfo;* ce livre, qui en moins de deux ans a eu huit éditions, a été traduit en français par Buynand des Échelles; Lyon, 1805, 4 vol. in-8°; 1821, 3 vol. Feller, *Biogr. univers. L'Ami de la Religion et du Roi*, 6 février 1822, n° 782, tom. XX, p. 385. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

OLBE (*Olbus*), siége épisc. de la province d'Isaurie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Séleucie. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Eusèbe, assista au premier concile de Constantinople. Olbe n'est aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus*, sous l'archevêché de Séleucie, qui est également un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1030. De Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 175. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 286.

OLBERT. *Voy.* ALBERT, n° VII.

I. **OLBIA**, siége épisc. de la Libye Pentapole, au patriarcat d'Alexandrie. On en connaît trois évêques, dont le premier fut Athanase, le second Antoine, et le troisième Publius, qui assista au premier concile général d'Éphèse. *Voy.* Synesius, *Epist. LXXVI.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 630. De Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 175.

II. **OLBIA** ou **OLBIUM**, métropole de la première Bithynie. *Voy.* NICOMÉDIE.

OLBOR. *Voy.* OSBOR.

I. **OLDENDORP** (Chrétien-Georges-André), missionnaire, né à Grosslaffert, près de Hildesheim, en 1721, mort à Ebersdorf l'an 1787, entra dans la secte des Frères Moraves, visita les îles de Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean, parcourut l'Amérique du Nord, et, de retour en Europe en 1769, remplit les fonctions de prédicateur dans plusieurs villes d'Allemagne. Il a donné en allemand : *Histoire des missions des Frères évangéliques aux îles Caraïbes, Saint-Thomas, Sainte-Croix et Saint-Jean;* Barby, 1777, 2 vol. in-8°; trad. en suédois; 1786-1788,

Digitized by Google

in-8°. *Voy.* Meusel, *Lexicon.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OLDENDORP** (Jean), jurisc., né à Hambourg vers l'an 1480, mort à Marbourg en 1567, embrassa les erreurs de Luther. Il fut successivement professeur de droit à Greifswalde, à Rostock, à Cologne et à Marbourg. Oldendorp a fait plusieurs ouvrages, dont quelques-uns sur les matières de théologie. L'auteur, en 1559, a publié à Bâle, en 2 vol. in-fol., le recueil de ceux qu'il avait écrits jusqu'à cette époque. Il faut remarquer que Jean Oldendorp est un des écrivains dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Adami, *Vitæ jurisconsultorum.* Mœller, *Cimbria litterata*, t. I et III. La *Nouv. Biogr. génér.*

OLDOINI ou **OLDOINO** (Agostino ou Augustin), en latin *Oldoinus*, jésuite, né à La Spezzia en 1612, professa les humanités à Naples. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages qui ne se recommandent pas toujours par une grande exactitude, mais qui cependant ont été utiles aux biographes italiens qui l'ont suivi. Nous citerons seulement : 1° *Necrologium Pontificum et pseudo-pontificum Romanorum, cum notis;* Rome, 1671, in-8°; — 2° *Clementes titulo sanctitatis vel morum sanctimonia illustres, cum animadversionibus;* Pérouse, 1675, in-4°; — 3° *Athenæum Romanum, in quo Pontificum et cardinalium scripta exponuntur;* ibid., 1676, in-4°; — 4° *Catalogus eorum qui de Romanis Pontificibus scripserunt;* Francfort, 1732, in-4°. Il a donné en outre une édition augmentée des *Vitæ Pontificum et cardinalium* de Ciaconius; Rome, 1677, 4 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1692. Sax, *Onomasticon.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 286.

I. **OLEARIUS** (Adam), mot latin qui représente l'allemand *Œlschlæger*, est le nom du célèbre voyageur et orientaliste protestant d'Allemagne, né en 1599 ou 1600 à Aschersleben, dans la principauté d'Anhalt, mort à Gottorp en 1671. Olearius étudia la philosophie et les lettres à Leipzig, où il devint ensuite assesseur à la faculté de philosophie. Il s'appliqua avec soin aux langues, aux mathématiques et à la géographie ; ce qui le mit à même de recueillir les plus grands fruits de ses voyages. On peut voir, par l'usage que nous avons fait nous-même de ses travaux, combien ils sont propres à faire mieux comprendre un bon nombre de passages de l'Écriture. Parmi ses écrits nous citerons, comme étant le plus important, surtout pour nos lecteurs, sa Description d'un voyage en Moscovie et en Perse, en allemand : *Beschreibung des moscowitischen und persianischen Reyse;* Schleswig, 1647, in-fol., avec de nombreuses planches. La seconde édition, qui est de 1656, est considérablement augmentée; c'est d'après cette seconde qu'ont été faites les suivantes, ainsi que les diverses traductions de cet ouvrage. Quant à la traduction française, elle est d'Abraham Wicquefort; elle a paru sous ce titre : *Voyages très-curieux et très-renommés faits en Moscovie, Tartarie et Perse, par le sieur Adam Olearius;* Paris, 1656, in-4°, 1719 et 1727; ces dernières contiennent de plus que les précédentes des additions empruntées à l'auteur, et les figures de l'ouvrage original. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XL. Mollerus, *Cimbria litterata.* Chauffepié, qui, dans son *Diction. histor.*, donne le catalogue des écrits d'Olearius. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 60, 124, etc.

II. **OLEARIUS** (Georges-Philippe), protestant, né en 1681 à Leipzig, où il est mort l'an 1741, enseigna dans cette ville le grec et le latin. Il a laissé : 1° *De Scripturis profanis, a Paulo apostolo allegatis;* Leipzig, 1701, in-4°; — 2° *De Reverentia adversus angelos spurea et genuina;* ibid., 1725, in-4°. *Voy.* la *Nouvelle Biographie générale.*

III. **OLEARIUS** (Gottfried ou Godefroi), protestant, docteur en théologie, né à Halle en 1604, mort l'an 1685, fut professeur adjoint de philosophie à Wittemberg, pasteur et surintendant à Halle. Ses principaux écrits sont : 1° *Anti-Calvinistica Isagoge;* 1662; — 2° *Explication du livre de Job en cinquante-cinq sermons*, en allemand; Leipzig, 1633, 1645, 1672, in-4°; — 3° *Biblica theoretico-practica adnotata;* Halle, 1676, in-4°; — 4° *Homiliarum catecheticarum plus quam 700 Delineatio;* ibid., 1680, in-8°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

IV. **OLEARIUS** (Gottfried ou Godefroi), protestant, né à Leipzig en 1672, mort l'an 1715, professa la théologie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Analysis logica Epistolæ ad Hebræos, cum observationibus philologicis;* Leipzig, 1706, in-4°; — 2° *Observationes sacræ in Evangelium Matthæi;* ibid., 1713, 1734, in-4°; — 3° *Dissertatio de miraculo piscinæ Bethesdæ;* ibid., 1706, in-4°; — 4° *Dissertatio de adoratione Dei Patris per Jesum Christum;* ibid., 1709, in-4°; ouvrage dirigé contre les sociniens; — 5° *Jésus-Christ, le véritable Messie*, en allemand; — 6° *Histoire du Symbole des apôtres*, trad. en latin de l'anglais de Pierre King; Leipzig, 1708. *Voy.* le Père Nicéron, *Mémoires*, tom. VII. Le *Journ. des Savants*, 1710, 1725, 1743 et 1744. Chauffepié, *Diction. histor.*

V. **OLEARIUS** (Jean), protestant, né à Wesel, dans le comté de Clèves, en 1546, mort à Halle en 1623, professa l'hébreu à Helmstædt, puis à Halle, et devint surintendant de cette dernière ville. Parmi ses ouvrages, qui sont à l'*Index* de Clément VIII, on cite surtout : 1° *Disputationum theologicarum Partes II;* — 2° *Indication de deux cents erreurs calvinistes dans les livres ecclésiastiques d'Anhalt*, en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **OLEARIUS** (Jean), théologien, né à Halle en 1611, mort à Weissenfels en 1684, fut prédicateur à Halle, puis surintendant général à Weissenfels. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Adsertionum philologicarum Heptas ex historia Magorum;* Leipzig, 1671, in-4°; — 2° *Theologia exegetica;* ibid., 1674, in-8°; — 3° *Oratoria ecclesiastica methodice adornata;* Halle, 1665, in-8°; — 4° *Manuel spirituel des enfants de Dieu*, en allemand; Leipzig, 1674, in-8°; — 5° *Explication biblique*, en allemand; ibid., 1678-1681, 5 vol. in-fol.

VII. **OLEARIUS** (Jean), protestant, né à Halle en 1639, mort à Leipzig l'an 1713, professa la langue grecque, puis la théologie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Elementa hermeneuticæ sacræ;* Leipzig, 1698, in-8°; — 2° *De Stylo Novi Testamenti;* ibid. 1668, in-4°; 4e édit., 1699; — 3° *Doctrina theologiæ moralis;* ibid., 1688; — 4° *Synopsis controversiarum selectiorum;* ibid., 1710, in-8°; — 5° *Introductio in theologiam casualem;* ibid., 1703, in-fol.; — 6° *Exercitationes philologicæ græcum Epistolarum dominicalium textum concernentes;* ibid., 1672, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, p. 436. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **OLEARIUS** (Jean-Gottfried ou Godefroi), protestant, né à Halle en 1635, mort à

Digitized by Google

Arnstadt en 1711, fut pasteur à Halle, et surintendant à Arnstadt. Outre un grand nombre de *Dissertations*, il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est : *Abacus patrologicus*; Iena, 1673, in-8°; son fils, Jean-Gottlieb Olearius, en a donné une nouvelle édition de beaucoup augmentée, sous ce titre : *Bibliotheca Scriptorum ecclesiasticorum tomis duobus edita, cum præfatione Jo. Fr. Buddei, curante Jo. Gottlieb Oleario*; ibid., 1711, 2 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1711, p. 384, 1re édit., et p. 332, 2e édit. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **OLEARIUS** (Jean-Gottlieb ou Théophile), protestant, jurisc. et biographe, né à Halle en 1684, mort en 1734, professa le droit à Kœnigsberg, et devint assesseur au tribunal criminel. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Variis atheos convincendi Methodis*; Iéna, 1711; — 2° *De Luthero ex juris studioso theologo et Zieglero ex theologo jurisconsulto facto*; ibid., 1710. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

O'LEARY (Arthur), capucin irlandais, né à Cork en 1729, mort à Londres en 1802, fit ses études à Saint-Malo en Bretagne, embrassa l'Ordre de Saint-François, et, après avoir reçu les saints ordres, entra comme aumônier dans un régiment irlandais au service de France; mais il revint plus tard dans sa patrie, et se fixa à Londres, où il prononça en 1800 l'*Oraison funèbre* de Pie VI. On a de lui : 1° *Défense de la divinité de Jésus-Christ et de l'immortalité de l'âme*; Cork, 1776, en réponse à un ouvrage d'un médecin écossais, intitulé : *Pensées sur la nature et la religion*, où toute espèce de religion était attaquée; — 2° *Défense de sa conduite* (d'O'leary) *et de ses écrits*, 1782; ouvrage dirigé contre Woodward, évêque anglican de Cloyne; — 3° *Remarques sur la Défense de l'association protestante* de Wesley; — 4° *Défense de sa conduite dans l'insurrection de Munster en* 1787; — 5° un *Essai sur la tolérance*, — 6° *Examen de la controverse entre le docteur Caroll et MM. Warthon et Hawkins*; — 7° *Réplique sur l'absolution qu'on accorde dans l'Église catholique aux criminels condamnés à mort*; — 8° des *Sermons* et *Mélanges*. *Voy.* l'*Éloge funèbre* prononcé le 14 janvier 1802 par M. Morgan d'Arcy, et imprimé à Londres la même année; on y trouve des détails intéressants sur O'leary et sur ses ouvrages. Feller. Michaud.

OLEASTER ou **OLEASTRO** (Jérôme), dominicain portugais, né à Azambuja, mort en 1563, était philosophe, théologien, bon dialecticien, et très-versé dans les langues latine, grecque et hébraïque. Il fut un des théologiens que Jean III, roi de Portugal, choisit pour assister au concile de Trente; il devint inquisiteur de la foi, et occupa différentes charges de son Ordre. Il refusa l'évêché de Saint-Thomé, en Afrique. On a de lui : 1° *Commentaria in Pentateuchum Moysis*; Lisbonne, 1556, in-fol.; Anvers, 1568; Lyon, 1586; 1589, in-fol.; — 2° *In Esaiam Commentaria*; Paris, 1623, 1658, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 182 et suiv. Antoine de Sienne, *Biblioth. Dominic.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova.*

OLÈNE (*Olena* ou *Olenum*), aujourd'hui *Caminitza*, ancienne ville épisc. d'Achaïe, située dans le Péloponèse, sous la métropole de Patras, et située sur le fleuve Pirus, entre Patras et le cap Araxus. On en connaît neuf évêques, dont le premier, Guillaume, de l'Ordre de Cluny, fut élu en 1250. On trouve en outre un évêque grec d'Olène, nommé Sisoës, qui souscrivit en 1564 la déposition du patriarche Joasaph. Aujourd'hui Olène ou Caminitza est un simple évêché *in partibus* sous Patras, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 228; tom. III, p. 1042. La *Gallia Christ.*, tom. II, col. 918, édit. de 1720. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 175. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 287.

OLERIUS. *Voy.* Oller.

OLERON, ancienne ville épisc., suffragante de la métropole d'Auch. Les anciens la nommaient en latin *Elora, Elorona, Elorensium civitas, Illuro, Illurona*. Elle a eu cinquante-sept évêques, dont le premier, Gratus, assista au concile d'Agde en 506, et le dernier fut Jean-Baptiste-Auguste de Villoutrieux de Faye, sacré le 17 août 1783. L'évêché d'Oléron a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I, p. 1264 et seq. et *in addit.* Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 1 et suiv.

OLGA (Sainte), née à Izborsk, près de Pskof, morte à Kief en 969, épousa en 903 le fils de Rurik, Igor, qu'elle perdit en 945, et à qui elle succéda. Après avoir soumis les tribus voisines elle visita ses États, régla les impôts, éleva de nombreuses constructions, et remit les rênes du gouvernement, vers l'an 965, à son fils Sviatoslaf. Quant à elle, elle se rendit à Constantinople, où elle se fit instruire dans la religion chrétienne, et l'empereur Constantin Porphyrogénète la tint sur les fonts baptismaux, où elle prit le nom d'*Hélène*. L'Église grecque célèbre sa fête le 11 juillet. *Voy.* Nestor, *Chronique*. Joseph-Simon Assemani, *Kalendaria Ecclesiæ universæ*. Zonaras, *Annal.*, tom. II. p. 194. Cedrenus, *Chron. univers.*, tom. II, p. 638. Le *Diction. des saints de l'Église russe*, art. Olga. La *Nouv. Biogr. génér.*

OLIBA CABRETA, évêque de Vic, mort en 1047, était fils d'Oliba, comte de Cerdagne et de Besalu. Il embrassa l'état monastique, et devint abbé de Ripool et de Saint-Michel de Cusan, au diocèse d'Elne, puis évêque de Vic ou d'Ausone, dans la Marche d'Espagne, qui était alors sous la métropole de Narbonne. Il avait acquis la réputation d'un prélat instruit, discret, habile, et vigilant administrateur. Il nous reste de lui des *Lettres*, qui ont été insérées par Baluze dans son *Appendice* au *Marca Hispanica*. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XX, p. 204 et 205. La *Gallia Christ.*, tom. VI, col. 1098. L'*Hist. littér. de la France*, tom. VII, p. 566. Richard et Giraud.

OLIER (Jean-Jacques), fondateur du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, né dans cette ville en 1608, mort en 1657, prit le degré de bachelier en Sorbonne, accepta en 1642 la cure de Saint-Sulpice, fonda en 1645 le séminaire de Saint-Sulpice, en établit d'autres à Nantes, à Viviers, au Puy-en-Velay, à Clermont en Auvergne et à Québec, fit une mission générale dans le Vivarais, rétablit à Privas l'exercice de la religion, réforma l'abbaye de Pibrac, dont il était abbé, et refusa par humilité les évêchés qu'on lui offrit. Quand on examine sans prévention la vie et les écrits d'Olier, on ne peut qu'être saisi d'une vive admiration en voyant d'un côté tous les dons extraordinaires dont Dieu le favorisa, et de l'autre, la fidélité constante avec laquelle ce saint prêtre répondit à ces dons divins. On peut dire hardiment de lui que c'est une des plus belles et des plus vénérables figures de son siècle. Pour nous en particulier, nous ne saurions lire ses écrits sans le voir, comme le disciple bien-aimé, reposer sa tête sur la poitrine du Sauveur, et puiser dans son cœur des trésors de lumière. Aussi une

Digitized by Google

multitude d'écrivains de tous les Ordres et de toutes les sociétés ont-ils célébré unanimement ses vertus et ses travaux. Bénédictins, chanoines réguliers, dominicains, franciscains, minimes, jésuites, oratoriens, prêtres de la Mission et autres, l'appellent à l'envi l'ornement du clergé, un homme au-dessus de tout éloge par son zèle pour le rétablissement de la discipline, un prêtre qui a possédé dans le plus haut degré l'esprit de Jésus-Christ, un nouvel Élie, un homme apostolique, éminent en science, en grâce et en sainteté; un personnage très-connu, très-respecté dans toute l'Église, dont le nom seul rappelle l'idée d'un des plus dignes prêtres qui aient jamais été. Ajoutons que l'assemblée générale des évêques, écrivant en 1730 au pape Clément XII, ne craint pas d'appeler l'abbé Olier, dans le bel éloge qu'elle en fait, l'*ornement et la gloire insigne du clergé de France*. Et c'est ce même homme que Nicole est parvenu à faire envisager par les jansénistes comme *un visionnaire*, et à qui Feller aurait désiré *une dévotion moins minutieuse et plus éclairée*. On doit à l'abbé Olier : 1° *Traité des saints Ordres;* Paris, 1676 et 1834, in-12; — 2° *Lettres spirituelles;* ibid., 1672, in-8°; 1831, 2 vol. in-12; — 3° *Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes;* ibid., 1689; 1833, in-18; — 4° *Catéchisme chrétien pour la vie intérieure;* ibid., 1650, in-12; souvent réimprimé; — 5° *Journée chrétienne;* ibid., 1672, in-12; — 6° *Explication des cérémonies de la grand'messe de paroisse selon l'usage romain;* ibid., 1655, in-12; — 7° *L'Esprit directeur des âmes, ou Maximes et pratiques de M. Olier touchant la direction;* ibid., 1831, 1834, in-12. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VII, p. 1016. Le P. Giry, *Vie de M. Olier*, 1687, in-12. Simon de Dancourt, *Remarques historiques sur la paroisse de Saint-Sulpice;* 1773, in-18. Nagot, *Vie de M. Olier;* 1818, in-8°. De Bretonvilliers, *Mémoires sur M. Olier;* 1841, 2 vol. Ces deux dernières *Vies*, qui ont pour auteurs deux sulpiciens, sont des ouvrages posthumes. Michaud, *Biogr. univers.* H. Fisquet, dans la *Nouv. Biogr. génér.* Mais surtout la *Vie de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice, accompagnée de Notices sur un grand nombre de personnages contemporains;* Paris, 1841, 2 v. in-8°. C'est un ouvrage d'une érudition et d'une critique vraiment remarquables. Quant on le lit, on ne croit pas lire la vie d'un seul individu, d'un simple prêtre, mais bien l'histoire générale de l'Église de France dans une de ses périodes du XVIIe siècle.

OLINDE DE FERNAMBOUC ou **DE FERNANBUCO** (*Olinda*), ville épisc. de l'Amérique, sur la côte septentrionale du Brésil, sous la métropole de San-Salvador, située à un quart de lieue de la côte, sur la rivière de Bibidide. Ce siége a été érigé, sur les instances de Pierre II, roi de Portugal, par Innocent XI, dont la bulle d'érection *Ad sacram* est datée du 22 novembre 1676. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 289-290.

OLISSIPO. *Voy.* LISBONNE.

I. **OLIVA** (Alexandre), archevêque de Camerino et cardinal, né Sassoferrato, mort à Tivoli en 1463, fut d'abord général de l'Ordre de Saint-Augustin. Il était habile théologien, éloquent orateur, et écrivain estimé. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° *De Christi ortu Sermones centum;* — 2° *De Cœna cum apostolis facta;* — 3° *De Peccato in Spiritum sanctum;* — 4° *Orationes elegantes;* lib. I. *Voy.* Joseph Pamphylus, *Chron. Ord. S. Aug.* Auberi, *Hist. des cardin.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **OLIVA** (Jean-Paul), général des jésuites, né à Gênes en 1600, mort à Rome l'an 1681, fut prédicateur du palais apostolique sous les papes Innocent X, Alexandre VII, Clément IX et Clément X. Outre quelques ouvrages, qui ont été imprimés à Lyon, on lui doit : 1° un recueil de *Lettres* estimées; Venise, 1681; — 2° des *Sermons*, qui sont un monument de son éloquence; Lyon; — 3° des *Commentaires* moraux sur plusieurs livres de l'Écriture; ibid. *Voy.* les *Mém. du temps*. Le *Journ. des Savants*, 1682, p. 43, 1re édit., et p. 29, 2e édit. Feller, *Biogr. univers.*

OLIVARIÈS. *Voy.* OLIVIER, n° IV.

OLIVE (Pierre-Jean), cordelier, né à Sérignan, au diocèse de Béziers, l'an 1247, mort à Narbonne en odeur de sainteté l'an 1298, se fit recevoir bachelier en théologie à Paris. Il s'éleva avec force contre le relâchement de la discipline monastique, aussi ne tarda-t-il pas à se faire un grand nombre d'ennemis, qui l'accusèrent d'avoir formulé plusieurs propositions hétérodoxes. Olive parvint à se justifier en exposant sa doctrine dans le chapitre général de son Ordre, tenu à Paris en 1292; et il mourut en protestant de sa soumission aux décisions de l'Église catholique, apostolique et romaine. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages; deux seulement ont été imprimés : 1° *Expositio in Regulam S. Francisci;* Venise, 1513, in-fol.; — 2° *Quodlibeta;* ibid., 1509, in-fol. Quant au *Traité sur la pauvreté* et au *Commentaire sur l'Apocalypse*, ils furent d'abord brûlés avec d'autres écrits, après avoir été examinés par le cardinal Nicolas, évêque d'Ostie, et ils furent ensuite déclarés orthodoxes après un second examen fait par l'ordre du pape Sixte IV. Il faut remarquer que des théologiens de premier ordre ont justifié d'ailleurs les opinions du savant cordelier. *Voy.* Wading, *Annal. Minor.*, t. II. L'*Hist. littér. de la France*, tom. XXI, p. 41-55. Richard et Giraud. H. Fisquet, dans la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. OLIVA ou OLIVI.

OLIVET (*Olivetum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Bourges, à deux lieues de Romorantin. Elle fut fondée en 1144, et elle était de la filiation de la Cour-Dieu sous Cîteaux. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

OLIVÉTAINS. Congrégation de religieux et de religieuses assez répandue en Italie. Ils suivent la règle de Saint-Benoît, et sont habillés de blanc. Leur instituteur fut saint Bernard-Ptolémée, né à Sienne en 1272. Leurs constitutions ont été approuvées par les papes Grégoire IX, Jean XII et Clément. VI. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 299-303.

OLIVETAN (Pierre-Robert), parent de Calvin, né à Noyon, mort à Ferrare en 1538, contribua puissamment à répandre à Genève les opinions nouvelles, et entreprit pour les protestants des Vallées une traduction française de la Bible d'après les textes hébreu et grec; mais, comme il était fort peu versé dans ces deux langues, il eut souvent recours à la version de Lefèvre d'Étaples, qui venait de paraître à Anvers. L'ouvrage d'Olivetan a été imprimé sous ce titre : *La Bible, qui est toute la sainte Écriture;* Neufchâtel, 1535, 2 vol. in-fol. goth.; Calvin retoucha cette traduction, et en donna une nouvelle édition à Genève l'an 1540, in-4°. *Voy.* Richard et Giraud. Ambroise Lallouette, *Histoire des traductions françaises de l'Écriture sainte;* ch. II.

I. **OLIVIER**, évêque de Paderborn et cardinal, né en Westphalie, mort à Sabine, en Italie, l'an 1227, fut d'abord chanoine de l'église

Digitized by Google

de Paderborn, puis maître des écoles à Cologne. Il prêcha la croisade en France contre les Albigeois, et une autre contre les Sarrasins dans la Westphalie, la Frise, la Flandre et le Brabant. Il partit lui-même pour la Terre Sainte, et à son retour, en 1222, il fut nommé évêque de Paderborn. Le Pape l'éleva au cardinalat en 1225. On a d'Olivier : 1° une *Lettre* à Engelbert, archevêque de Cologne, insérée dans Bongars, *Gesta Dei per Francos;* — 2° *Historia regum Terræ Sanctæ*, dans Eckard, *Corpus historicum*, tom. II, p. 1355; — 3° *Historia Damiatina*, insérée dans la même collection; tom. II, p. 1398; *Voy.* Schatenius, *Annal. Paderbornenses.* Ughelli, *Ital. sacra*, tom. I. p. 167. L'*Histoire littér. de la France*, tom. XVIII, n° 14. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OLIVIER** (Jean). *Voy.* DUBOIS, n° II.

III. **OLIVIER** (Nicolas-Théodore), évêque d'Évreux, né à Paris en 1798, mort à Évreux l'an 1854, fut ordonné prêtre en 1822. Il prêcha une mission dans la Beauce, devint successivement vicaire à Saint-Denis, puis à Saint-Étienne-du-Mont, curé de Saint-Roch, et évêque d'Évreux. Outre des prônes, des sermons, des mandements et des instructions pastorales, et une *Oraison funèbre de M. l'abbé Philippe-Jean-Louis Desjardins, docteur de Sorbonne et vicaire général de Paris*, il a laissé : 1° *Le Catholique à la sainte table;* Paris et Lyon, 1839, in-18; — — 2° *Délices des âmes affligées*, ou *Lettres de consolation tirées des saints Pères;* Paris, 1840 et 1854, in-18; — 3° *Concordances de rapport de la théologie de Bailly avec le Code civil*, dans le *Traité de la justice et des contrats. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **OLIVIER** (Pierre), dominicain, né en Provence, vivait au XVIe siècle. Il a publié : *De Inventione dialectica;* Paris, 1540. On ne sait si cet écrivain est l'auteur de deux traités mentionnés par Du Verdier : 1° *Traité de la connaissance de Dieu et de nous-mêmes;* — 2° *De la Gloire de Dieu;* Paris, 1556. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 108.

V. **OLIVIER** ou **OLIVARIÈS** (Pierre-Jean), né à Valence en Espagne, vivait au XVIe siècle. On a de lui : *Traité de la prophétie et de l'esprit prophétique;* Bâle, 1543.

VI. **OLIVIER** (Placide), du Tiers Ordre de Saint-François, a publié : *Catéchisme évangélique, ou Éclaircissements par demandes et par réponses pour faciliter l'intelligence de l'Évangile et des Actes des Apôtres*, tirés de l'*Écriture*, des saints Pères et des meilleurs interprètes, auxquels on a joint des remarques étymologiques, historiques, chronologiques et géographiques touchant les noms des personnes, des villes, bourgs, villages, mers, rivières, etc., dont il est fait mention dans ces divins écrits. On y a ajouté la *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, rangée suivant l'ordre chronologique et la concorde;* Nancy, 1755, 3 vol. in-8°.

VII. **OLIVIER** (Séraphin), cardinal, né à Lyon en 1538, mort à Rome l'an 1609, était fils posthume de Pierre Olivier, bourgeois de Lyon, et d'une italienne qui se remaria à un citoyen de Bologne, nommé Rozali. C'est pour cela probablement que Séraphin Olivier a été surnommé *Rozalius*. Il se fit recevoir à Bologne docteur en l'un et l'autre droit, occupa une chaire dans l'université de cette ville, fut appelé à Rome par Pie IV, et admis en 1564 comme auditeur de rote pour la France. Il devint doyen de ce tribunal, fut préposé à la daterie par Clément VIII, et contribua beaucoup à obtenir, en 1495, l'absolution de Henri IV. Ce prince le nomma à l'évêché de Rennes en 1600, mais Olivier se démit de ce siége, et accepta en 1602 le patriarcat d'Alexandrie. On a de lui : 1° *Decisiones Rotæ Romanæ Mille quingentæ;* Rome, 1614, 2 vol. in-fol.; Francfort, 1615 et 1661, 2 vol. in-fol., avec des notes et des additions; — 2° *Responsionum decisivarum L. I. Voy.* Eggs, *Purpur. doct.*, tom. III, p. 231 et suiv. Lud. Cast. Rupipozæi *Nomenclator. Cardin.*, p. 180. Jan. Nicius Erythræus, *Pinacoth. viror. doctor.*, t. I, p. 145. La *Gallia Christ.*, tom. III. Oldoini, *Athen. rom.*, p. 600. Bumaldi, *Biblioth. Bonon.*, p. 214. Prosper Marchand, *Diction. histor.*, t. II, p. 107. Richard et Giraud. Henri Albi, *Hist. des cardinaux illustres qui ont été employés dans les affaires d'État.* La *France Pontificale.* Michaud, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XLVIII, p. 298-299. La *Nouv. Biogr. génér.*

OLIVIERI DEGLI ABBATI (Annibale), antiquaire, né à Pesaro en 1708, mort l'an 1789, se fit recevoir docteur en droit à Urbine, et se livra à l'étude de la numismatique et des antiquités. Il fut en commerce de lettres avec Benoît XIV et Clément XIV; ce dernier lui donna le titre honorifique de camérier. Outre un certain nombre d'écrits purement littéraires, on a de lui : 1° *Di San Terenzio martire;* Pesaro, 1776, in-4°; — 2° *Memorie per la storia della Chiesa Pesarese nel* XIII *secolo;* ibid., 1779, in-4°. *Voy.* Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

OLIVIERS (MONT ou MONTAGNE DES), ainsi nommé à cause de la grande quantité d'oliviers dont il est couvert. Il est situé à l'orient de Jérusalem, et séparé de cette ville par le torrent de Cédron et par la vallée de Josaphat, qui s'étend du septentrion au midi, appelée aussi *Montagne de corruption* parce que Salomon y éleva des temples aux dieux des Ammonites et des Moabites, afin de complaire à ses femmes, qui appartenaient à ces nations. Cette montagne est devenue l'objet de la vénération des chrétiens depuis que Notre-Seigneur y est monté au ciel. Eusèbe rapporte qu'à l'endroit où eut lieu l'ascension il y avait une caverne où l'on tenait, par une tradition certaine, que le Sauveur était entré pour communiquer à ses disciples les mystères les plus sacrés. Plusieurs Pères nous apprennent que le Sauveur, montant au ciel, avait laissé sur la terre les traces de ses pieds, et qu'on les y voyait encore de leur temps. Ainsi s'est accompli ce que dit Zacharie, que ses pieds demeureront un jour sur la montagne des Oliviers. Eusèbe ajoute qu'on ne put jamais couvrir exactement la terre, ni fermer le toit de la magnifique église qu'avait fait bâtir l'impératrice Hélène à l'endroit où ce mystère s'est opéré. *Voy.* III Rois, XI, 7. Zach., XIV, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

OLLA, père d'Arée, d'Aniel et de Résia, appartenait à la tribu d'Aser. *Voy.* I Paralip., VII, 39.

OLLER, dit communément *Olerius* ou *Ollensis* (Bernard), général de l'Ordre des Carmes, né à Manresa, en Catalogne, mort à Bruges l'an 1388, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De Origine Ordinis Carmelitani;* — 2° *De Immaculata Virginis Conceptione. Voy.* Possevin, *In Appar. sacr.*

OLLIÈRES (Jacques-François d'), jésuite, né à Longuyon, dans le duché de Bar, en 1722, mort à Péking en 1780, s'embarqua pour la Chine en 1758, et s'établit à Péking, où il évangélisa les infidèles. On a de lui : 1° une *Relation* de son voyage, qui a été insérée dans les *Lettres édifiantes*, tom. XIV, p. 545-563; Lyon, 1819; —

Digitized by Google

ı *Catéchisme chinois;* Péking. *Voy.* la *Nouv. r. génér.*
.LIERS, secte de libertins, ainsi nommés not latin *olla*, qui signifie *pot*, *marmite*, ɜ qu'ils étaient toujours dans la débauche, ı'ils prétendaient que la charité chrétienne ɜait qu'on se régalât par des festins conti-ꞩ. Ces sectaires, sortis de Quintin, parurent vı[e] siècle; mais ils furent bientôt anéantis. Pratéole, au mot OLLARII.
ıMUTZ (*Olomucum* ou *Olmucium*), ville au-is épisc. de la Moravie orientale, sous la opole de Prague, et située sur la gauche Morava, à quarante lieues de Vienne. Cet ıé fut fondé dans le pays au IX[e] siècle, et i à Olmutz en 1065. Frédéric ou Fretella nvoyé vers l'an 397 par saint Ambroise, ıe de Milan, dans la Pannonie et la Moravie y convertir les peuples idolâtres; mais, ; sa mort, ils retombèrent dans l'idolâtrie; ne trouve-t-on pas d'évêques de Moravie ant l'espace de plus de quatre siècles. Ol-a été élevée à la dignité d'archevêché par /II. *Voy.* De Commanville, *I[re] Table alpha-* p. 176. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, XLVIII, p. 303-315. Le *Diction. de la théol. l.*, et surtout l'important ouvrage intitulé *stini Olomucensis, Episcoporum Olomucen-Series, quam recensuit, continuavit, notisque ·ico-chronologicis illustravit Franciscus Xav. er, SS. theologiæ baccalaureus, historiæ uni-lis professor emeritus, nunc cæsareo regiæ rsitatis Olomucensis bibliothecarius et ar-isc. consist. consil.*; Olmutz, 1831.
)LON, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, 1. *Compar.* HÉLON, n° III.
OLON (Saint), abbé. *Voy.* ODILON, n° I.
ORIN. *Voy.* CYGNÉE.
OUROS (*Olurus*), village dans l'Idumée au de Juda. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. V, . Reland, *Palæst. illustr.*, p. 912. D. Cal-*Diction. de la Bible.*
SHAUSEN (Hermann), protestant, né à ılohe, dans le Holstein, en 1796, mort l'an , professa la théologie à l'université de gsberg, puis à celle d'Erlangen. Il a laissé: *storiæ ecclesiasticæ veteris Monumenta præ-;* Berlin, 1820-1822, 2 vol. in-8°; — 2° *Apo-a Evangelii Matthæi Origo defenditur;* Er-:n, 1835-1837, in-4°; — 3° *Opuscula theolo-ad interpretationem Novi Testamenti;* Ber-834, in-8°; — 4° *L'Authenticité des quatre giles canoniques;* Kœnigsberg, 1823, in-8°; *Commentaire biblique sur tous les écrits du ɜau Testament;* ibid., 1830-1840, 4 vol. in-8°; eux derniers ouvrages sont écrits en alle-l; — 6° divers petits écrits théologiques et ·tiques. Cet auteur s'est déclaré ouverte-pour la révélation; mais comme il est ɜ, en sa qualité de protestant, d'admettre ncipe établi par Luther, que le sens inté-de chaque homme en particulier peut seul er de la vérité ou de la fausseté d'une doc-tous ses arguments, excellents d'ailleurs, ıt sans force et sans effet contre le ratio-ne, qui ne manque jamais de se retrancher ɜre ce principe fondamental de la réforme. avons fait un grand usage de ses écrits dans *Introd. aux Livres du Nouveau Testament.*
JRUS. *Voy.* OLOUROS.
)LYMPE, ville épisc. de Lycie sous la mé-le de Myre, au diocèse d'Asie. On en con-ɿuatre évêques, dont le premier, Metho-était en même temps évêque de Patara. ıffrit le martyre dans la Chalcide, sous ereur Dioclétien. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 975. Richard et Giraud.

II. **OLYMPE** (Saint), évêque d'Ouène, en Thrace, vivait au IV[e] siècle. Il combattit les ariens avec tant de zèle, que ceux-ci inventèrent d'infâmes calomnies contre lui et contre l'évêque de Trajanople, et les fit tous deux condamner à mort par l'empereur Constance. On célèbre la fête de saint Olympe le 12 juin, tant en Orient qu'en Occident.

I. **OLYMPIADE** (Saint). *Voy.* OLYMPIAS.

II. **OLYMPIADE** (Sainte), veuve, née vers l'an 368, morte après l'an 407, appartenait à une des plus illustres familles de l'empire romain. Elle perdit ses parents de bonne heure, et fut élevée par Théodosie, sœur de saint Amphiloque, évêque d'Icône, qui lui donna une éducation très-chrétienne. Devenue veuve à dix-sept ans, elle se livra uniquement aux œuvres de charité, orna les églises de vases sacrés, donna aux monastères, aux hôpitaux, aux prisonniers et aux exilés, fournit aux dépenses occasionnées par la conversion des infidèles, envoya des sommes considérables aux évêques qui bâtissaient de nouvelles églises, affranchit des milliers d'esclaves, et répandit ses aumônes dans les villes, les campagnes, les îles, et jusque dans les déserts. Liée d'amitié avec les plus grands et les plus saints évêques, et particulièrement avec saint Jean Chrysostome, elle refusa, après l'injuste condamnation de ce prélat, de communiquer avec Arsace, qu'on avait mis à sa place, et, lorsque saint Chrysostome fut exilé, elle se retira à Cyzique, où elle reçut les lettres qu'il lui écrivit de Cucuse. Les Grecs célèbrent sa fête le 25 juillet, et les Latins le 17 décembre. *Voy.* Pallade, *Lauziaque* ou *Hist. relig.*, et *Dialog. de la Vie de saint Chrysost.* Sozomène, *Hist. ecclés.*, tom. VIII. Richard et Giraud. L'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

OLYMPIAS ou **OLYMPIADE**, fidèle d'une vertu et d'un mérite distingué, est salué par saint Paul dans son Épître aux Romains. On ne connaît aucune particularité de sa vie. Les Grecs honorent sa mémoire le 10 novembre. *Voy.* Rom., XVI, 15.

OLYMPIEN (*Olympius*), surnom de Jupiter. Antiochus Épiphane ayant profané le temple de Jérusalem, y fit placer la statue de Jupiter Olympien; elle y demeura pendant trois ans, jusqu'à ce que Judas Machabée l'en retira, et y rétablit le culte du Seigneur. A la même époque, on plaça dans le temple de Garizim, au pays de Samarie, le même Jupiter, mais sous le nom de *Jupiter Hospitalier*. Joseph dit que les Samaritains s'offrirent d'eux-mêmes à consacrer leur temple à *Jupiter le Grec*. *Voy.* II Machab., VI, 2. Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. VII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

OLYMPIODORE, diacre d'Alexandrie qui vivait vers le milieu du XVII[e] siècle, contribua par ses talents à répandre un grand éclat sur l'Église à laquelle il était attaché. On lui doit: 1° des *Commentaires sur le livre de Job*, qui se trouvent presque en entier dans la *Catena græcorum Patrum;* — 2° des *Commentaires sur la Prophétie et les Lamentations de Jérémie*, insérés par Michel Ghisleri dans la *Catena græca Patrum;* — 3° des *Commentaires sur l'Ecclésiaste*, que Sixte de Sienne appelle *courts et excellents;* ils se trouvent en grec et en latin dans la *Biblioth. des Pères grecs*, tom. IV; mais ils avaient été déjà imprimés à Paris en 1511, in-4°, à Bâle, 1551, in-8°; — 4° un *Commentaire sur le livre d'Esdras;* c'est du moins ce qui semble ressortir d'un passage de son *Commentaire sur Job;* mais quelques critiques conjecturent qu'il n'a-

Digitized by Google

vait fait que rassembler les observations des autres commentateurs des Livres saints. *Voy.* Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta.* D. Calmet, *Diction. de la Bible. Biblioth. sacrée*, IVe part., p. 414, 483, édit. in-fol. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **OMAR**, second fils d'Éliphaz et petit-fils d'Ésaü. *Voy.* Genèse, XXXVI, 11, 15. I Paralip., I, 36.

II. **OMAR** (Saint). *Voy.* OTHMAR.

OMBI ou **OMBOC, OMBOÉ, OMBOS**, siége épisc. de la deuxième Thébaïde, au patriarcat d'Alexandrie. On en connaît deux évêques : Silvain et Verrès. *Voy.* Theophil. Alex., *In fine homil. suæ paschalis.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 614. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 176.

OMBILICAINS. *Voy.* OMPHALOPSIQUES.

OMEIS (Magnus-Daniel), protestant, poëte et moraliste, né en 1646 à Nuremberg, mort l'an 1708 à Altorf, où il avait été professeur, a laissé de nombreux écrits, entre autres : 1° *De Eusebeia et autarkeia, virtutibus ab Aristotele omissis, commendatis tamen ab apostolo Paulo;* Altorf, 1681 ; — 2° *Theatrum virtutum et vitiorum ab Aristotele in Nomacho omissarum;* ibid., 1682, in-4° ; — 3° *De Stoïcorum Philosophia morali;* ibid., 1699 ; — 4° *De Expiationibus apud veteres gentiles usitatis;* ibid., 1700, in-4° ; — 5° *De Officiis erga bruta;* ibid., 1702. *Voy.* Sax, *Onomasticon.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **OMER** (Saint), en latin *Audomarius* ou *Audomarus*, évêque de Térouane, né à Orval ou Goldenthar, près de Constance, vers l'an 595, mort à Térouane le 9 septembre 668, appartenait à une famille noble et riche. Après la mort de Domitille, sa mère, il persuada à Friulfe, son père, de donner ses biens aux pauvres et de se retirer avec lui dans l'abbaye de Luxeuil. Les vertus d'Omer attirèrent l'attention de Dagobert Ier, qui lui confia, en 637, le gouvernement de l'église de Térouane. Le nouveau pasteur travailla avec zèle à réformer les mœurs de son peuple, et un gentilhomme lui ayant donné sa terre de Sithiu, sur l'Aa, il y fit bâtir une église et un monastère en 648. Bertin, moine de l'abbaye de Luxeuil, en devint abbé; et autour de cette communauté se forma une ville qui a été appelée *Saint-Omer*. On célèbre le 9 septembre la fête du saint évêque de Térouane. *Voy.* Bolland., *Acta Sanctor.*, 9 sept. Mabillon, *Annal. Ordin. S. Benedicti*, IX sæc. Richard et Giraud.

II. **OMER (SAINT-).** *Voy.* SAINT-OMER.

OMISSION, péché qui consiste à omettre ou à ne pas faire ce que la loi de Dieu nous commande. Comme la morale évangélique nous ordonne beaucoup de bonnes œuvres et les actes de toutes les vertus, la plus grande partie des fautes que commet le chrétien sont des péchés d'*omission*. Mais comme l'inadvertance et la faiblesse peuvent y avoir beaucoup de part, ordinairement ces fautes ne sont pas aussi griéves que les péchés d'*action* ou de *commission*, qui consistent à faire ce que la loi de Dieu nous défend. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, et le *Traité des péchés* dans les théologiens.

OMOPHORIUM, terme grec qui signifie *porté sur les épaules*. C'est le nom qu'on a donné à un ornement que portent dans l'Église grecque les métropolitains et les évêques. C'était dans les premiers siècles un manteau descendant jusqu'aux genoux, et orné de croix. Les empereurs de Constantinople l'accordaient à certains évêques comme une marque d'honneur. Plus tard les patriarches donnèrent ce manteau aux métropolitains et aux évêques, et il devint ainsi commun à tous les évêques de l'Orient. Ils le reçoivent encore de nos jours lors de leur sacre. Pendant la messe ils le déposent au moment de l'Évangile, et le remettent après la communion. Il ne faut pas confondre l'*omophorium* avec le *pallium*, que le pape seul confère dans l'Église latine aux prélats qu'il veut honorer. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. OMOPHORION, PALLIUM. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot OMOPHORIUM. *Compar.* notre art. PALLIUM.

OMPHALOPSIQUES ou **OMPHALOSICHES, OMBILICAINS**, mot dérivé du grec, et qui signifie *nombril*. Quelques écrivains ont cru que ce nom avait été donné aux bogomiles ou pauliciens de la Bulgarie, mais il est plus probable qu'on a voulu désigner par là les hésychastes du XIe et du XIIe siècle, lesquels croyaient voir sortir de leur nombril une lumière qu'ils disaient être céleste, et semblable à la gloire du Thabor. *Voy.* Sponde, *Annal.* ad 1337, n° 11. *Compar.* HÉSYCHASTES.

OMRAÏ, de la tribu de Juda, fut un des premiers habitants de Jérusalem après la captivité de Babylone. *Voy.* I Paralip., IX, 4.

ON, ville d'Égypte. *Voy.* HÉLIOPOLIS, n° I.

ONAM, fils de Soba. *Voy.* Genèse, XXXVI, 23. I Paralip., I, 40, etc.

ONAN, fils de Juda et petit-fils de Jacob. Il fut frappé de mort pour avoir empêché, par un crime abominable, que Thamar, veuve de Her, son frère aîné, et qu'il avait été obligé d'épouser, ne devînt mère. *Voy.* Genèse, XXXVIII, 8, 9 et suiv. D. Calmet, qui rapporte ce que dit à ce sujet le livre apocryphe connu sous le nom de *Testament des douze patriarches.*

I. **ONCTION, OINDRE**, se dit, en terme de religion, du caractère des choses sacrées qu'on leur a imprimé en les oignant d'huile. C'est dans ce sens qu'on dit l'*onction du baptême, de la confirmation*, l'*onction des prophètes, des prêtres*, etc. *Onction* se dit aussi, dans un sens figuré, des mouvements de la grâce, des consolations du Saint-Esprit, de toutes les choses qui portent à la piété et à la dévotion. Chez les Hébreux, les onctions étaient très-fréquentes. Ils s'oignaient et se parfumaient les cheveux, la tête et la barbe. On oignait aussi les morts pour les garantir de la corruption ; on oignait les rois et les grands prêtres pour la cérémonie de leur inauguration, et on oignait aussi les vases sacrés du tabernacle et du temple pour les consacrer au service du Seigneur. L'onction d'une pierre était une espèce de dédicace. Dans le christianisme nous reconnaissons l'onction spirituelle de Jésus-Christ, le vrai oint du Père, qui nous a oints par sa grâce. Saint Marc nous apprend que les apôtres, envoyés par Jésus-Christ pour prêcher dans toute la Judée, opéraient plusieurs merveilles, qu'ils oignaient les malades, et les guérissaient au nom du Seigneur. Saint Jacques veut qu'on joigne l'onction aux prières des prêtres pour les malades, afin qu'ils obtiennent tout à la fois du soulagement et la rémission de leurs péchés. *Voy.* Genèse, XXIII, 18. Exode, XXIX, 29; XXX, 26. Lévit., IV, 3. I Rois; IX, 16. III Rois, XIX, 15, 16. Psaume, XLIV, 6; CXXXII, 2. Matth., VI, 17. Marc, VI, 13; XIV, 8. Luc, IV, 18; VII, 38, 48. Jean, II, 20, 27; XII, 3. Actes, IV, 27; X, 28. II Corinth., I, 21. Jacq., V, 14. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les erreurs des protestants sur cette matière.

II. **ONCTION, EXTRÊME-ONCTION**, sacrement des mourants. *Voy.* EXTRÊME-ONCTION.

ONDOIEMENT, ONDOYER. L'*ondoiement* est un acte par lequel on baptise un enfant sans observer les cérémonies de l'Église. Quand l'en-

Digitized by Google

fant est en danger de mort, il peut être ondoyé par toutes sortes de personnes; mais, s'il n'est pas en danger, il ne peut être *ondoyé* que par le propre curé, avec la permission par écrit de l'évêque diocésain. Il faut bien remarquer que, pour que le baptême ainsi administré soit valide, il faut que la matière et la forme soient exactement gardées, c'est-à-dire qu'il faut qu'on verse de l'eau sur la tête de l'enfant en disant: *Je te baptise au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit.* « L'usage, dit Bergier, était établi en France d'*ondoyer* les princes à leur naissance, et de ne suppléer les cérémonies que plusieurs années après; le roi Louis XVI, par un motif de piété, a fait baptiser ses enfants avec toutes les cérémonies immédiatement après leur naissance. » Exemple qui devrait être imité par bien des pères de famille, qui, sans nécessité, mais par des considérations opposées à l'humilité chrétienne, demandent des permissions d'*ondoiement*. Le concile d'Avignon tenu l'an 1849 dit que les évêques ne doivent pas permettre facilement les ondoiements: *Non facile permittant episcopi ab illis ritibus separari sacramentum.* Nous ferons remarquer que celui qui tient un enfant *ondoyé* sur les fonts ne contracte pas d'affinité avec lui. *Voy.* le conc. d'Avignon, *titul. IV*, c. II, n° 6. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé Parial, *Diction. de liturgie.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

ONEIROCRITIE, art d'interpréter les songes. *Voy.* SONGE.

I. **ONÉSIME** (Saint), évêque et martyr, né en Phrygie, mort l'an 95 de Jésus-Christ, était esclave de Philémon, citoyen de Colosse. Il le vola et vint à Rome, où il vit saint Paul, qui était en prison. L'apôtre l'instruisit, le convertit, le baptisa, et le renvoya à Philémon avec une lettre touchante que nous avons, et qui est reconnue pour canonique. Philémon reçut Onésime avec la plus grande charité, le traita comme son frère et son ami, et le renvoya à Rome pour assister saint Paul. Onésime porta avec saint Tychique la lettre que l'Apôtre écrivit à cette époque aux fidèles de Colosses; et les constitutions apostoliques portent que saint Paul le fit plus tard évêque de Bérée, en Macédoine, où il couronna sa vie par le martyre. Le Martyrologe romain dit qu'il fut fait évêque d'Éphèse par saint Paul après saint Timothée, et place sa fête au 16 février. Les Grecs la célèbrent le 15 décembre. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **ONÉSIME** (Saint), deuxième évêque d'Éphèse, succéda, comme on croit, à Caius. L'an 107 il fut député par son église, avec son diacre Burrhus et quelques fidèles, pour aller rendre visite à saint Ignace d'Antioche, qui allait à Rome afin d'y consommer son martyre. Ce saint, qui était alors à Smyrne chez saint Polycarpe, remercia les fidèles d'Éphèse par une lettre, dans laquelle il professe la plus grande estime pour leur évêque; il le représenta comme un digne émule de saint Jean et de saint Timothée. On célèbre la fête de saint Onésime le 16 février. *Voy.* saint Ignace, *Lettre aux Éphésiens.* Tillemont, dans la *Vie de saint Paul.* Richard et Giraud.

ONÉSIPHORE (Saint), ami de saint Paul, est mentionné dans la seconde Épître que cet apôtre écrivit à Timothée. Il vint à Rome, où il assista de tout son pouvoir saint Paul, qui était en prison, et abandonné de tout le monde. Les Grecs célèbrent la fête de saint Onésiphore le 29 avril, et ils lui donnent le titre d'évêque de Colophon, en Asie. Ils le mentionnent aussi le 8 décembre, et ils le nomment évêque de Césarée. Le Martyrologe romain dit qu'il souffrit dans l'Hellespont, où il était allé prêcher la foi avec saint Porphyre, et place sa fête au 16 septembre. *Voy.* II Timoth., I, 16, 18. Theodoret., *in II Timoth.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **ONIAS I**er, grand prêtre des Juifs, fils et successeur de Jeddoa ou Jaddus, gouverna la république des Hébreux de l'an du monde 3682 à l'an 3702. Il eut deux fils: Simon le Juste, qui lui succéda, et Éléazar. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XI, c. ult., ad. finem.

II. **ONIAS II**, fils de Simon le Juste, grand prêtre des Juifs, succéda à son grand oncle Manassé, et gouverna de l'an du monde 3771 à l'an 3785. Joseph dit qu'il faillit causer la ruine de sa patrie en refusant de payer à Ptolémée Évergète le tribut que les Hébreux devaient aux rois d'Égypte, et que les grands prêtres avaient coutume de payer de leurs propres deniers. Le peuple, effrayé des menaces de Ptolémée, parlait de déposer son premier magistrat, lorsque Joseph, neveu d'Onias, calma ce monarque en prenant à ferme, pour un prix élevé, les tributs que l'Égypte percevait en Syrie et en Palestine. Simon II, fils d'Onias II, succéda à son père. *Voy.* Joseph., *Antiq.*, *l.* XII, c. III et IV. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud.

III. **ONIAS III**, grand prêtre des Juifs, assassiné à Daphné, près d'Antioche, l'an du monde 3838, était fils de Simon II, à qui il succéda l'an 3805. Il se rendit recommandable par sa piété et sa justice, et les rois ses voisins le prirent plusieurs fois pour arbitre dans leurs différends. Le second livre des Machabées nous apprend que ce fut sous son pontificat qu'eut lieu l'histoire d'Héliodore. Onias ayant été calomnié auprès du roi de Syrie, se rendit à Antioche afin de se justifier. Antiochus Epiphanes venait alors de succéder à Seleucus, et Jason, frère d'Onias, obtint du nouveau roi la sacrificature moyennant une forte somme d'argent. Trois ans après, Jason fut dépossédé par Ménélaüs, qui fut lui-même dépouillé par Lysimaque. Cependant Ménélaüs avait dérobé une partie des trésors du temple; il partagea le produit de son larcin avec Andronicus, lieutenant d'Antiochus, et il le décida à faire périr Onias, qui était instruit de ce crime. La mort d'un si saint homme indigna les païens eux-mêmes, et le roi fit périr Andronicus dans l'endroit même où Onias avait été tué. *Voy.* I Machab., XII, 5, 6, 7, etc. II Machab., III, 1-3; IV, 32 et suiv.; XII, 5 et suiv.; XV, 12 et suiv. Joseph., *Antiq.*, l. XII, c. IV et V. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, montre la différence qui existe entre le récit de Joseph et celui du second livre des Machabées sur l'histoire d'Onias III.

IV. **ONIAS IV**, fils d'Onias III, n'eut jamais la sacrificature, qu'il avait espérée jusqu'à la mort de Ménélaüs, son oncle. Cette dignité ayant été transportée dans une autre famille par le conseil de Lysias, régent du royaume de Syrie, il se réfugia en Égypte, où il obtint de Ptolémée Philométor la permission de bâtir un temple au vrai Dieu. Ce temple fut appelé *Onion*, du nom de ce grand sacrificateur. La fondation de ce temple est rapportée ainsi par l'historien Joseph; les talmudistes ont une tradition toute différente, mais qui n'a aucun fond de vérité. On pense qu'Onias, dont Cléopâtre s'était servie pour défendre les intérêts de son fils contre Ptolémée Évergète, périt, d'après l'ordre de ce prince, en même temps que ceux qui avaient favorisé le fils de Philométor. *Voy.* II Machab.,

Digitized by Google

xiii, 4, 8. Joseph., *Antiq.*, l. XII, c. xv; l. XX, c. viii, et *Contra Apion.*, l. II, c. ii. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Schegg, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, cite l'opinion des rabbins sur la fondation du temple *Onion*. *Compar.* notre art. Onion.

V. **ONIAS V**, ou *Ménélaüs*, mort l'an 3842, fut établi grand prêtre à la place de Jason l'an du monde 3822. N'ayant pu remplir toutes les promesses qu'il avait faites au roi, il fut, comme nous l'avons dit, remplacé par Lysimaque; mais Onias ne recula devant aucun moyen pour recouvrer la sacrificature, et il fut réintégré l'an du monde 3836. Cependant Lysias ayant fait entendre à Antiochus qu'Onias était l'auteur de tous les troubles de la Judée, ce prince le fit arrêter et conduire à Bérée, où on le précipita du haut d'une tour élevée de cinquante coudées. *Voy.* II Machab., iv, 23 et suiv.; v, 5; xiii, 2 et suiv.; xv, 23. Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. iv, v, xv. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

VI. **ONIAS**, juif d'une grande vertu qui vivait au temps qu'Aristobule faisait la guerre à Hircan, prince et grand prêtre des Juifs. Il avait déjà obtenu par ses prières de la pluie dans une extrême sécheresse, lorsque, voyant la guerre civile allumée dans la Judée, il s'était retiré dans une caverne. Les Juifs qui tenaient pour Hircan allèrent le chercher pour qu'il vînt maudire et dévouer à tous les malheurs Aristobule et ceux de son parti. Onias s'y refusa pendant longtemps; mais, forcé enfin par leurs instances, il se mit au milieu d'eux, et fit à Dieu cette prière : « Seigneur Dieu de l'univers, puisque ceux avec qui je suis sont votre peuple, et que ceux que l'on attaque sont vos prêtres, je vous prie de ne les écouter ni les uns ni les autres dans les prières qu'ils vous font contre leurs frères. » A ces mots, quelques-uns des Juifs qui étaient présents l'assommèrent à coups de pierres. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIV, c. iii.

ONINGIS. *Voy.* Jaen.

ONION. C'est, comme on l'a vu un peu plus haut, le nom que l'on donna au temple qu'Onias IV fit bâtir en Égypte avec l'agrément du roi Ptolémée, dont il avait su gagner la confiance. Il paraît, d'après Joseph, que ce qui détermina plus particulièrement Onias à cette entreprise fut un passage d'Isaïe, qui plus de six cents ans auparavant avait prédit que le Seigneur aurait un jour un temple dans l'Égypte. L'historien juif ne cite pas les paroles du prophète, mais on ne doute pas que ce ne soient celles des versets 18 et 19 du ch. xix. Ce temple, fait sur le modèle de celui de Jérusalem, et bâti dans le nome d'Héliopolis, subsista environ deux cent vingt-six ans. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. vi, et *De Bello Jud.*, l. VII, c. xxx, xxxvii. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, rapporte, d'après Joseph, le placet présenté à Ptolémée par Onias, et la description du temple. *Compar.* Onias, n° IV.

ONIROCRATIE. *Voy.* Songe.

ONKELOS était, selon le Talmud de Babylone, contemporain de Jésus-Christ et des apôtres. Des écrivains juifs ont prétendu qu'il avait été le disciple de Gamaliel, qui fut aussi le maître de saint Paul. Il est auteur d'un *Targum*, ou *Paraphrase chaldaïque du Pentateuque*, qui a été souvent imprimé avec ou sans le texte hébreu; la plus ancienne édition est celle de Bologne, 1482, et la dernière est celle de Jer. Heinemann; Berlin, 1831-1835, in-8°. Le *Targum* a été traduit par Alph. de Zamora; cette traduction se trouve dans les Polyglottes d'Alcala, d'Anvers, de Paris et de Londres, à la suite de la Vulgate de l'édit. de Venise, 1609, in-fol., et dans celle d'Anvers, 1616, in-fol.; et imprimée séparément, Anvers, 1539, in-8°. Paul Fagius en a donné aussi une traduction sous ce titre : *Paraphrasis Onkeli chaldaica, ex chaldæo in latinum fidelissime versa*; Strasbourg, 1546, in-fol. La Paraphrase d'Onkelos, qui est la plus estimée parmi les juifs et les chrétiens, rend en général si littéralement le texte, qu'on peut la regarder comme une version proprement dite. Le chaldéen dans lequel elle est écrite se rapproche beaucoup de celui de Daniel et d'Esdras; caractère certain d'antiquité qui ne permet pas de lui assigner une origine aussi récente que le font quelques critiques, notamment le P. Morin. Une autre preuve de sa haute antiquité, c'est qu'elle est exempte de toute fable talmudique, et qu'elle rend en quelques endroits le texte hébreu d'une manière favorable au christianime, en appliquant au Messie des prophéties que les Juifs des temps modernes sont bien loin de lui appliquer. *Voy.* Wolf, *Biblioth. hebræa*, tom. II, p. 1147 et suiv. De Rossi, *Dizionario storico degli autori ebrei*, tom. II, p. 81-82. Morinus, *Exercit. Bibl.*, *l. II. Exerc. VIII*, c. ii, p. 321 seqq., et c. iii, p. 333. G.-B. Winer, *De Onkeloso ejusque Paraphrasi chaldaica Dissertatio*; Leipzig, 1820. La *Nouv. Biogr. génér.* J.-B. Glaire, *Introd. histor.*, etc., tom. I. p. 184.

ONO, ville de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., viii, 12. I Esdr., i, 33. Reland, *Palæstina illustrata*, p. 912-913.

ONOCENTAURE (*Onocentaurus*), mot composé de deux termes grecs, dont l'un, *onos*, signifie *âne*, et l'autre *kentauros*, c'est-à-dire *centaure*, animal moitié homme et moitié cheval. L'*onocentaure* est un animal fabuleux, qui a le buste d'un homme, et les cuisses et les jambes d'un âne. Saint Jérôme a employé ce mot dans la Vulgate. *Voy.* Isaïe, xxxiv, 14.

ONOCROTALE ou **PÉLICAN**, mots par lesquels saint Jérôme a rendu l'hébreu *qâath*. Or *qâath*, à la lettre *vomisseur*, désigne dans l'Écriture un oiseau de proie qui fait sa demeure ordinaire dans les déserts, et qui pousse des cris lugubres et plaintifs. Aristote, Pline et Élien assurent que le *pélican* avale les coquillages qu'il trouve, et que, lorsque la chaleur de son estomac les a fait ouvrir, il les rejette et en tire le poisson, qu'il mange. Bochart croit que *qâath* désigne aussi le *butor*, qui vomit comme le *pélican*, et que l'on cite comme faisant retentir l'air de ses cris horribles, tandis qu'il n'est question nulle part des cris du *pélican*. Quoi qu'il en soit, Moïse met le *qâath* au nombre des animaux impurs. *Voy.* Lévit., xi, 18. Deutéron., xiv, 18. Ps. ci (Hebr., cii), 7. Isaïe, xxxiv, 11. Sophonie, ii, 14. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 81.

ONOMANCE ou **ONOMANCIE**, terme dérivé du grec, qui signifie proprement *divination par le nom*. C'est l'art, aussi ridicule que faux, qui enseigne à deviner par le nom d'une personne le bonheur ou le malheur qui doit lui arriver.

ONONYCHITE, terme grec dont le sens littéral est *qui a les pieds d'un âne*. C'était le nom injurieux que les païens donnèrent dans le iiie siècle au Dieu des chrétiens. Tertullien dit qu'ils le représentaient avec des oreilles et un pied d'âne, tenant un livre, et couvert d'une robe de docteur. Il ajoute qu'un juif apostat avait imaginé cette figure. Mais quelques critiques prétendent qu'il faut lire dans le texte *onokoïtis*, c'est-à-dire *engendré* d'un âne. Tertullien se moque avec raison de cette calomnie

Digitized by Google

·de, et il expose la croyance des chrétiens ıant la divinité. Cette calomnie vient, ıe on le croit, de ce que les païens savaient es chrétiens reconnaissaient le même Dieu es Juifs : or ils accusaient les Juifs d'ado- ı tête d'un âne. Dans ce cas, le juif apos- ınt parle Tertullien voulait tourner en ri- e le Dieu de sa propre nation aussi bien celui des chrétiens. *Voy.* Tertullien, *Apo-*, c. XVI, et *Ad Nationes*, l. I, c. XIV. Jo-, qui, dans sa réponse à Apion (*Contra*, l. II, c. III), réfute l'assertion de ce mairien, qui prétendait que, quand Antio- Épiphane pilla le temple de Jérusalem, il ıva une tête d'âne qui était d'or, et d'un grand prix, et que les Juifs adoraient. ıre de Sicile (*Fragm.* de son XXXIVᵉ livre), quelque chose de semblable; mais on sait es Juifs ne souffraient aucune statue dans temple; et Tacite convient que quand ıée y entra, il n'y trouva rien. Il est vrai Tacite rapporte (*Hist.*, l. V, nᵒˢ 3 e 4), s d'autres écrivains, que Moïse et son e ayant été chassés de l'Égypte parce étaient infectés de la lèpre, se retirèrent le désert d'Arabie, où ils étaient près de ir de soif, lorsqu'ils virent une troupe s sauvages qui allaient vers un rocher cou- 'arbres; que Moïse, les ayant suivis, trouva ıbondante source d'eau; qu'en reconnais- de ce service, les Juifs consacrèrent dans sanctuaire une figure de cet animal. Mais vrai aussi que le même Tacite, en racon- ces choses, n'y ajoutait aucune foi, puis- dit (*Ibid.*, nº 5) : « Les Égyptiens adorent eurs animaux, et des figures composées fférentes espèces; les Juifs admettent un Dieu, que l'on ne peut saisir que par la e; Être souverain, qui existe de toute éter- Être immortel et immuable. Ils regardent ıe des profanes ceux qui représentent les sous une forme humaine; ils ne souffrent de simulacres dans leurs villes, encore dans leurs temples; ils ne rendent cet eur ni aux rois ni aux césars. *Voy.* Ber- à qui nous avons emprunté le fond de ticle.

OSARTHE. *Voy.* ANASARTHE.

TOLOGIE. Ce terme grec, qui signifie pro- ent *discours de l'être* ou *sur l'être*, désigne partie de la philosophie qui traite des con- généraux au moyen desquels nous saisis- ous les êtres. Laissant aux autres parties philosophie l'étude spéciale des êtres envi- dans leur réalité concrète et déterminée, *logie* n'a pour but que d'étudier, dans un logique, les notions générales d'essence, stance et de mode, de relation, etc., qui iquent à tous les objets de la pensée. C'est cette raison qu'on définit quelquefois l'*on-* e la *science de l'être en général*, ou bien e la *science de l'être considéré d'une manière ite.* Ainsi l'*ontologie* répond à ce que les ıs appellent *métaphysique générale*, par ition à *métaphysique particulière* ou *pneu- gie*, qui comprend la *théodicée* et la *psy- ie*, c'est-à-dire l'étude particulière de Dieu l'âme.

TOLOGISME. Ce terme grec, qu'on pour- aduire assez littéralement par *système sur* désigne dans son acception la plus large octrine philosophique qui regarde comme ielle au phénomène de la connaissance la tion directe de Dieu. Mais remarquons-le e suite, l'*ontologisme* est un terme géné- sous lequel on a groupé trois systèmes qu'il importe de ne jamais confondre : l'*ontologisme panthéiste*, l'*ontologisme rationaliste*, l'*ontologisme proprement dit*. — L'*ontologisme panthéiste*, rejetant toute distinction substantielle entre la créature et Dieu, arrive par une conséquence logique de ce monstrueux principe à n'admettre que Dieu seul pour terme objectif de toutes nos connaissances, et donne à l'homme la perception directe de l'être divin, précisément à raison de l'identité substantielle de notre âme avec Dieu. Une telle doctrine, on le comprend aisément, ne révolte pas moins la raison que la foi. — L'*ontologisme rationaliste* réprouve l'identité substantielle des panthéistes; mais la perception directe qu'il exige, comme l'essentielle condition de la connaissance naturelle, ne s'arrêterait pas simplement à la vue de Dieu dans ses propriétés, et, pour ainsi dire, dans sa face extérieure; elle pénètrerait même jusqu'à son essence intime; elle saisirait Dieu dans l'intérieur de son être et dans le fond de sa substance. Mais cette théorie, par cela même qu'elle admet une vision naturelle de l'essence *intime* de Dieu, se trouve en désaccord avec la théologie catholique, qui fait de la perception de Dieu dans sa vie *intime* et en lui-même, le caractère exclusivement propre de la vision, et maintient entre les deux ordres de la nature et de la grâce une différence, non point seulement de *degré*, mais d'*espèce*. — L'*ontologisme proprement dit*, qui rejette également l'identité panthéiste et la perception naturelle de l'essence *intime* de Dieu, se subdivise à son tour en *ontologisme rigoureux* et en *ontologisme modéré*. L'*ontologisme rigoureux* défend la perception *directe* et même *unique* de l'être divin. Dieu, dans cette théorie, est le seul être qui tombe sous le regard de notre intelligence : c'est Dieu que nous voyons, quand nous entendons l'infini; c'est encore Dieu qui se pose comme l'objet unique de nos perceptions jusque dans les idées particulières que nous avons des êtres créés, et qui ne sont elles-mêmes que des limitations de l'idée du Créateur. L'*ontologisme modéré* réclame la perception directe de l'Être divin dans les conceptions que nous avons de l'infini; il soutient également que nous saisissons en Dieu seul les idées ou formes exemplaires des réalités contingentes; mais, à la différence de l'*ontologisme rigoureux*, il admet en outre la perception immédiate de la créature elle-même dans son existence individuelle. Tel est, si nous l'avons bien compris, l'état de la question de l'*ontologisme*, question si débattue de nos jours, et qui a acquis une nouvelle importance depuis que la Congrégation du Saint-Office, réunie en assemblée générale à Sainte-Marie de la Minerve le mercredi 18 septembre 1861, a condamné certaines propositions enseignées par les ontologistes. Mais comme ceux-ci prétendent n'être pas atteints par la solennelle décision de Rome, nous croyons devoir la mettre sous les yeux du lecteur; il jugera lui-même si cette prétention peut avoir quelque poids aux yeux de quiconque l'examinera sans prévention aucune, et sans y être intéressé d'une manière ou d'une autre. *Iʳᵉ Proposition :* « La connaissance immédiate de Dieu, au moins habituelle, est essentielle à l'esprit humain, de telle sorte que sans elle il ne peut rien connaître, attendu qu'elle est la lumière intellectuelle elle-même. » — *IIᵉ Proposition :* « Cet être qui est en tous, et sans lequel nous ne comprenons rien, est l'Être divin. » — *IIIᵉ Proposition :* « Les universaux *a parte rei* ne sont point distingués réellement de Dieu. » — *IVᵉ Proposition :* « La notion de Dieu, comme être sim-

Digitized by Google

plement, laquelle est née avec nous, renferme toute autre connaissance éminemment, de telle sorte que par elle nous connaissons implicitement tout être, sous quelque rapport qu'il puisse être connu. » — *Ve Proposition :* « Toutes les autres idées ne sont que des modifications de l'idée par laquelle Dieu est compris simplement comme Être. » — *VIe Proposition:* « Les choses créées sont en Dieu comme la partie dans le tout, non point, à la vérité, dans un tout formel, mais dans un tout infini, très-simple, qu'il pose hors de soi comme ses parties, sans aucune division ou diminution de lui-même. » — *VIIe Proposition :* « La création peut s'expliquer ainsi : Dieu, par l'acte même spécial par lequel il se comprend et il se veut comme distinct d'une créature déterminée, de l'homme, par exemple, produit la créature. » Il ne sera peut-être pas inutile, sous quelque rapport, de donner le texte même de la sacrée Congrégation. *Prop. I.* « Immediata Dei cognitio, habitualis saltem, intellectui humano essentialis est, ita ut sine ea nihil cognoscere possit : siquidem est ipsum lumen intellectuale. » — *Prop. II.* « Esse illud, quod in omnibus et sine quo nihil intelligimus, est Ens divinum. — *Prop. III.* Universalia, a parte rei considerata, a Deo realiter non distinguuntur. » — *Prop. IV.* « Congenita Dei, tanquam entis simpliciter, notitia omnem aliam cognitionem eminenti modo involvit, ita ut per eam omne ens, sub quocumque respectu cognoscibile est, implicite cognitum habeamus. » — *Prop. V.* « Omnes aliæ ideæ non sunt nisi modificationes ideæ qua Deus tanquam Ens simpliciter intelligitur. » — *Prop. VI.* « Res creatæ sunt in Deo tanquam pars in toto, non quidem in toto formali, sed in toto infinito, simplicissimo, quod suas quasi partes absque sui divisione et diminutione extra se ponit. » — *Prop. VII.* « Creatio sic explicari potest : Deus ipso actu speciali, quo se intelligit et vult tanquam distinctum a determinata creatura, homine, v. g., creaturam producit. »

ONUPHIS ou **ONUPHITÆ**, aujourd'hui *Nuph*, ancienne ville épisc. de la première Égypte, située sur la rive droite du Nil. On en connaît deux évêques, Adelphius Ier, qui souscrivit au concile d'Alexandrie présidé par saint Athanase l'an 362, et Adelphius II, qui assista au premier concile de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 627. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 176.

I. **ONUPHRE** ou **HONUPHRE** (Saint), solitaire, vivait du temps des empereurs Constance et Valens. Il demeura d'abord dans le monastère d'Abage, situé près d'Hermopolis; mais ayant entendu parler des prérogatives de la vie solitaire, il alla trouver un ermite d'un âge avancé, qui le conduisit dans un désert affreux, environné de montagnes. Le vieillard y resta un mois avec lui, puis il le recommanda à la grâce de Dieu, et retourna dans sa cellule. Onuphre vécut dans de telles austérités, qu'en le voyant on ne savait si on apercevait un homme ou un être d'une espèce inconnue. Il y avait soixante-dix ans qu'il menait cette existence, lorsque Paphnuce, l'auteur de sa vie, le rencontra. Onuphre l'édifia au dernier point par ses instructions, et il mourut en sa présence. Les Grecs et les Latins célèbrent, le 12 juin, la fête de ce saint solitaire. *Voy.* Surius, *Vitæ Sanctorum selectissimæ*. Le P. Janning, dans la *Continuat. de Bollandus*. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **ONUPHRE PANVINI**, de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Vérone en 1529, mort à Palerme l'an 1568, se fit remarquer par son érudition et par l'élégance de son style; il était profondément versé dans les antiquités ecclésiastiques. Il a laissé, en latin, un grand nombre d'ouvrages pleins d'une érudition profonde, et la plupart sur des matières qui n'avaient pas encore été traitées; nous citerons seulement : 1° *Traité de la primauté de saint Pierre;* Vérone, 1579; Venise, 1591; — 2° *Traité des anciens rites d'ensevelir les morts parmi les chrétiens, et de leurs cimetières;* Cologne, 1574; — 3° *Chronique ecclésiastique, depuis Jules César jusqu'à Maximilien II;* ibid., 1568; — 4° *Chronique des Papes et des Cardinaux;* Venise, 1557; — 5° *Traité des sept principales basiliques de la ville de Rome;* Rome, 1570; Cologne, 1584; — 6° *Traité du baptême pascal, et de l'origine de la consécration des pains de cire qu'on appelle des Agnus Dei;* Rome, 1556 et 1630. Il a, en outre, continué les *Vies des Papes* de Platina, depuis Sixte IV jusqu'à Pie V, et a annoté les *Vies des Papes* de cet auteur. *Voy.* Possevin, *Apparatus sacer.* Richard et Giraud.

ONYCOMANCE ou **ONYMANCE**, terme grec qui signifie proprement *divination par les ongles.* La superstition en a fait un art par lequel on prétend connaître l'avenir, en frottant les ongles avec de l'huile et de la suie, et en les présentant ainsi au soleil. Ainsi les figures que l'on croit voir sur les ongles ainsi préparés révèlent ce que l'on veut savoir.

ONYMUS (Adam-Joseph), né à Wurtzbourg en 1754, fut successivement professeur de théologie, sous-régent du grand séminaire de sa ville natale, professeur d'exégèse, conseiller ecclésiastique, chanoine de la cathédrale, régent du séminaire noble, directeur des gymnases de Wurtzbourg et Minnerstadt, et il était vicaire général et doyen du chapitre quand il mourut. On a de lui, outre un certain nombre de *Dissertations,* d'articles dans les journaux et d'opuscules : 1° près de 200 *Homélies sur la doctrine, la vie et les souffrances de Jésus-Christ,* formant un commentaire suivi; — 2° *La Sagesse de Jésus, fils de Sirach,* trad. du grec, avec des notes; Wurtzbourg, 1786; — 3° *Hist. de l'Ancien et du Nouveau Testament;* 1786-1802, 5 vol.; — 4° *Exposition pratique de la doctrine de l'Église cathol.*; Sultzbach, 1820; — 5° *Vues sur les guérisons miraculeuses opérées par le prince Alexandre Hohenlohe, depuis le 20 janvier 1820;* Wurtzbourg, 1821. *Voy.* Haas, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, dit qu'Onymus n'était pas exempt de quelques-unes des idées fausses de son siècle.

ONYX, mot grec qui signifie *ongle*, et qui se prend dans l'Écriture : 1° pour l'*ongle odorant;* 2° pour la pierre appelée *onyx* (*lapis onychinus*). Le texte hébreu que saint Jérôme traduit après les Septante par l'*ongle aromatique*, est entendu par d'autres du *laudanum* ou du *bdellium;* mais la plupart des commentateurs l'expliquent par *onyx* ou *ongle odorant,* qui est une coquille semblable à celle du poisson nommé *purpura.* On pêche l'*onyx* dans les marais des Indes, où croît le *spica nardi*, dont ce poisson se nourrit, et qui rend sa coquille si odorante. On recueille ces écailles lorsque la chaleur a desséché les marais. Le meilleur onyx se trouve dans la mer Rouge; il est blanc et gros; le babylonien est noir, et moins estimé. L'*onyx,* pierre précieuse, était la onzième dans le pectoral du grand prêtre; c'est une espèce d'agate blanchâtre et noire, et, comme le blanc qui s'y trouve tire sur la couleur de l'ongle, on lui a donné le nom d'*onyx* ou *ongle*. *Voy.* Genèse, II, 12, et les commentateurs sur ce passage. Exode, XXX, 34;

Digitized by Google

x, 6. I Paralip., xxix, 2. Ézéch., xxviii, 13, D. Calmet, *Diction. de la Bible*.
LIAB, fils d'Achisamech, de la tribu de fut désigné avec Béséléel pour travailler construction du tabernacle d'alliance. *Voy.* e, xxxi, 6, etc. *Compar*. Béséléel.
LIBA ou OOLLA,, sont deux noms supposous lesquels Ézéchiel désigne les deux ımes de Juda et de Samarie. Il les repré comme deux sœurs qui se sont prostituées Égyptiens et aux Assyriens, ce qui a été qu'elles ont été menées captives par ceux es pour qui elles avaient brûlé d'un amour ısé. *Voy.* Ézéch., xxiii, 4, 5, 11, etc.
OOLIBAMA, fille d'Ana, fils de Sébéon, ıe d'Ésaü, et mère de Jéhus, d'Hélon et de . On ne sait si elle donna son nom à la d'*Oolibama*, ou si c'est elle qui en prit le après qu'Ésaü eût conquis cette ville, parce paraît que c'est cette même femme qui est née *Judith* dans la Genèse, xxvi, 34. Rien plus commun, au reste, dans l'Écriture, le voir une même personne porter divers . *Voy.* Genèse, xxxvi, 2, 5, etc. D. Calmet, *m. de la Bible*.
OOLIBAMA, ville du pays d'Édom. *Voy.* se, xxxvi, 41. I Paralip., i, 52.
LLA. *Voy.* Oliba.
MS (Jean-Baptiste), théologien belge, né à , dans le Brabant, mort en 1710, professa ologie à Gand, et devint dans cette ville prêtre du doyenné. Il a laissé, en flamand: *e de Mme Françoise Taffin, fondatrice des euses pénitentes dites Carmélites*; Gand, 1717, ; — 2° *Explication de la vie et des mystères très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu*; 1703, 1706, in-12; — 3° *Pieuse Théologie iastique des vertus*; ibid., 1708-1712, 3 vol. *Voy.* Ant. Sanderus, *Flandria illustrata*, I, p. 241. Paquot, *Mémoires pour servir à . des Pays-Bas*, tom. XII. La *Nouv. Biogr.*
NSELL (Guillaume VAN), dominicain, né vers en 1571, mort à Gand l'an 1630, se avec succès à la prédication, professa la ogie dans sa ville natale, et devint successent sous-prieur à Maestricht, prieur à et à Bruges, puis définiteur de sa province. de lui: 1° *Clavis cellarii divinæ et humanæ tiæ*; Anvers, 1613, in-12; Gand, 1627, in-12; *Pratum floridissimum concionum de tem-* Anvers, 1617, in-12; — 3° *Enchiridion con- orum, ex Roseto aureo Silvestri Prieratis*; 1619, in-12; — 4° *Syntaxis instructissima ripturæ*; ibid., 1622, 1627, in-12; Paris, 2 vol. in-12; — 5° *Officina sacra Biblica*; , 1624, in-12; — 6° *Hieroglyphica sacra*, s, 1627, in-12; — 7° *Syntaxis ad expeditam Verbi tractationem*; ibid., 1622, in-12; — *spectiva christianæ nobilitatis*; ibid., 1626, — 9° *Paradisus concionum*; ibid., 1613, — 10° *Consolatorium animæ hinc migran-* and, 1617, in-16; — 11° *Victoria ac trium- ponsæ Christi, apostolicæ, catholicæ ac ro- Ecclesiæ*; ibid., 1625, in-8°; — 12° *Tuba* bid., 1629, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Scri- Ord. Prædic.*, tom. I, p. 551, 667, 668; I, p. 7, 9, 465, 466. Paquot, *Mémoires pour à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. X.
AM, fils d'Assur et de Naara, appartenait ibu de Juda. *Voy.* I Paralip., iv, 5, 6.
RANTE (GRACE). *Voy.* Grace, n° III.
RATION. Les théologiens expriment éga- t par ce terme les actions de Dieu et des hommes. Ainsi ils distinguent, en t des premières, les *opérations* miraculeuses d'avec celles de la grâce qui sont communes et journalières. A l'égard de celles de l'homme, ils distinguent aussi les *opérations* de l'âme d'avec les mouvements du corps, les *opérations* surnaturelles d'avec les actions naturelles, etc. Quant aux opérations dans le Christ, l'union hypostatique du Verbe divin avec la nature humaine, fait que l'on distingue en Jésus-Christ trois sortes d'*opérations*: 1° les *divines*, qui sont propres à Jésus-Christ comme Dieu; telles sont la création et la conservation des êtres; 2° les *humaines*, qui appartiennent à la nature humaine, telles que le boire, le manger, le sommeil, etc.; 3° les *mixtes*, c'est-à-dire celles où l'une et l'autre nature ont eu part, comme la guérison des malades par attouchement. Ces dernières sont appelées par les Pères grecs *théandriques*, et par les Pères latins *dei-viriles*, c'est-à-dire *divinement humaines*. *Voy.*, dans les théologiens, le *Traité de l'Incarnation*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, *Diction. de théol.*. aux mots Opération et Incarnation. *Compar*. Théandrique.

OPFERGELD (Frédéric), protestant, né à Breslau en 1668, mort l'an 1740, fut pasteur à Festenberg et à Nauen, et devint, en 1721, prévôt du couvent de Notre-Dame à Magdebourg. Il a publié: 1° *Bibliotheca sacra*; Magdebourg, 1728, in-8°; — 2° *Fêtes singulières*, en allemand; Brug, 1696, in-12; — 3° *Notices sur les rabbins et sur leurs écrits qui concernent l'exégèse*; Halle, 1738, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

OPHAZ, qu'on lit une seule fois dans la Vulgate (Jérém., x, 9), est, selon D. Calmet, Gesenius et autres interprètes, le même pays qu'Ophir, d'où l'on rapportait de l'or. C'est probablement l'or que l'on trouvait dans le Phasis et dans la Colchide, et qui se vendait ou s'échangeait autrefois dans quelque ville du pays d'Ophir. Dans le texte hébreu, le mot *Ouphaz* se lit Jérém., x, 9; Daniel, x, 5, et, avec une légère différence d'orthographe, I Rois, x, 18. Dans le premier de ces passages, le chaldéen, le syriaque et Théodotion lisent *Ophir* au lieu d'*Ophaz*, et, dans le dernier, le syriaque lit également *Ophir*. Quant à la Vulgate, elle porte, comme nous l'avons dit plus haut, *Ophaz*, dans Jérémie. Or saint Jérôme dit dans son Commentaire sur ce passage: *Septem nominibus apud Hebræos adpellatur aurum, quorum unum* Ophaz *dicitur, quod nos dicere possemus obrizum*. De là la même Vulgate lit dans Daniel *auro obrizo*. Mais dans le III (hébr., I) Rois elle porte *auro fulvo*; et, de son côté, le traducteur arabe a rendu le texte par: *De l'or qu'il* (Salomon) *avait apporté de l'Inde*. Ici les Septante, suivis de la plupart des traducteurs anciens et modernes, ont traduit par *d'or éprouvé*, c'est-à-dire épuré, passé par le creuset, et le chaldéen par *d'or bon, excellent*; ce qui s'accorde parfaitement avec l'endroit parallèle de II Paralip., x, 17, où l'hébreu dit *d'or pur*, et la Vulgate *mundo purissimo*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-D. Michaelis, *Supplementa ad Lexica hebraica*. W. Gesenius, *Thesaurus ling. hebr.*

OPHEL, mur. L'Écriture dit que Joathan, roi de Juda, fit divers bâtiments sur le mur ou dans le mur d'*Ophel*; que Manassé, roi de Juda, fit élever un mur à l'occident de Jérusalem et de la fontaine de Géhon, au delà de la ville de David, depuis la porte aux Poissons jusqu'à *Ophel*, et qu'au retour de la captivité les Nathinéens demeurèrent à *Ophel*; ce qui fait penser que ce mur et cette tour étaient dans le voisinage du temple, puisque les Nathinéens devaient être à portée d'y faire leur service à toute heure.

Digitized by Google

Voy. II Paralip., xxvii, 3; xxxiii, 14. II Esdras, iii, 26; xi, 21.

I. **OPHER**, second fils de Madian et petit-fils d'Abraham et de Céthura. *Voy.* Genèse, xxv, 4.

II. **OPHER**, ville royale des Chananéens que quelques géographes confondent mal à propos avec *Ophéra;* car dans le texte hébreu les deux noms sont différents. *Voy.* Josué, xii, 17.

III. **OPHER**, lieu situé dans la tribu de Zabulon, d'où prenait son nom la ville de *Geth d'Opher* ou *en Opher*, appelée aussi *Gethhépher*. *Voy.* Gethhépher.

OPHÉRA, ville de la tribu de Benjamin. *Voy.* Josué, xviii, 23.

OPHI, nom d'homme. *Voy.* Jérém., xl, 8.

OPHIM. *Voy.* Hupham.

OPHIOLÂTRIE (*Ophiolatria*), mot grec qui signifie *culte des serpents* ou *des dragons*. Daniel tua le grand dragon que les Babyloniens adoraient. Les Egyptiens pratiquaient aussi l'ophiolâtrie, et les Indiens le pratiquent encore aujourd'hui. *Voy.* Daniel, xiv, 22.

OPHIOMACUS, mot dérivé du grec, et qui signifie *celui qui combat les serpents*. Pline et Aristote parlent d'une espèce de sauterelles fort grosses qui combattent, en effet, contre les serpents. Moïse met l'*ophiomacus* au nombre des sauterelles dont on peut manger. *Voy.* Lévitiq., xi, 22. Plin., *Hist. nat.*, l. XI, c. xxix. Aristotel., *Hist. nat.*, l. XI, c. vi. Bochart, *Hierozoicon*, tom. III, p. 251 et seq., édit. de Leipzig. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littér. sur le Lévit.*, xi, 22. O.-G. Tychsen, *De Locustis biblicis;* dissertation ajoutée à l'édition allemande du *Discours* d'Asso y del Rio *sur les sauterelles*, intitulée *Abhandlung von den Heuschrecken und ihren Vertilgungsmitteln, aus dem Spanischen*, etc.; Rostock, 1787, in-8°. J.-D. Michaelis, *Supplementa ad Lexica hebraica*, p. 910-912. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 86 et suiv.

OPHIOMANCE ou **OPHIOMANTIE**, art par lequel on prétend connaître l'avenir en observant les serpents.

I. **OPHIR**, fils de Jectan. On ne sait ni quels furent ses descendants ni quelle province particulière il peupla entre Massa et Séphar, que Moïse appelle la demeure des fils de Jectan; cependant il est certain que le pays d'Ophir a été peuplé par les enfants du fils de Jectan. *Voy.* Genèse, x, 26-29. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **OPHIR**, pays célèbre dans l'Écriture. En consultant les passages où il en est question, on voit que les vaisseaux qui se rendaient à Tharsis allaient aussi à Ophir; que ces vaisseaux s'équipaient sur la mer Rouge, au port d'Asiongaber, qu'il fallait trois ans à la flotte de Salomon pour faire le voyage d'Ophir, et que cette flotte rapportait de l'or, des paons, des singes, des aromates, de l'ivoire, des bois d'ébène, etc.; enfin que l'or d'Ophir est le plus estimé de tous ceux dont parle l'Écriture, et que le pays d'Ophir était celui où l'or abondait le plus (III Rois, ix, 28; x, 11; xxii, 49. I Paralip., xxix, 4. II Paralip., viii, 18; ix, 10). Mais ces indications ne suffisent pas pour nous faire connaître la position de cette contrée. Parmi les nombreuses conjectures qui ont été faites et les opinions diverses qui ont été émises sur la question, il n'en est guère que deux qui présentent une certaine probabilité, celle qui place *Ophir* dans l'Inde, et celle qui la met dans l'Arabie. L'une et l'autre ont en leur faveur des partisans instruits et des raisons qui paraissent plausibles. Nous nous bornerons à citer les principaux auteurs qui les ont soutenues. Ainsi on compte parmi les partisans de la première opinion l'historien Joseph, *Antiq.*, l. VIII, c. ii. Joseph a rallié à son sentiment la plupart des anciens interprètes. La version arabe a rendu plusieurs fois le mot *Ophir*, du texte original, par *Inde*. Luc. Holstenius, *Annotationes in Geographiam sacram Caroli a S. Paulo, Italiam antiquam Cluverii et Thesaurum geographicum Ortellii*. Campége Vitringa, *Geogr. sacra*, p. 114 et seq. Varerius, *De Ophira*, in *Criticis sacris*, tom. VI, p. 459 et seq. Reland, *Dissertationum miscellanearum partes tres*, i, 4. Christophor. Cellarius, *Geogr. antiq.*, l. III, c. xxiii, p. 873-874. Mais si ces écrivains s'accordent à mettre *Ophir* dans l'Inde, ils sont loin de s'entendre sur la partie de l'Inde où il est situé. Parmi ceux qui veulent qu'*Ophir* se trouve dans l'Arabie, nous nommerons seulement Michaelis, *Spicilegium*, tom. II, p. 184 et seq. Gosselin, *Recherches sur la géogr. des anciens*, tom. II, p. 118. Vincentius, *Ad Nearchum*, tom. II, p. 237, 404, 412. Bredow, *Hist. Unters.*, tom. II, p. 253. Th. Chr. Tychsen., *De Commerc. hebr.*, in *Comment.* Soc. Gott., t. XVI, p. 150. U.-H. Seetzenius, *Zachii Monatl. Correspond.*, ann. 1809, p. 331 et seq. Ajoutons Volney et Niebuhr. Mais les partisans de cette seconde opinion ne s'accordent pas plus que ceux de la première quand il s'agit de fixer la partie de l'Arabie où est situé Ophir. Bochart (*Phaleg*, ii, 27) admet deux *Ophir*, l'un arabe, et l'autre indien; mais les raisons sur lesquelles il appuie son sentiment ne paraissent pas bien solides. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Gesenius, *Thesaur. ling. hebr.*, tom. I, p. 141-143. Nous disons volontiers avec lui : « India vero et Arabia argumentis tam gravibus commendari possunt, ut in tanta hujus rei ambiguitate certam sententiam dicere non ausim, malimque in argumentis æqua lance ponderandis acquiescere. »

OPHITES ou **OPHIOMORPHITES**, mot grec qui vient de *ophis*, c'est-à-dire *serpent*. Ce nom a été donné, ainsi que celui de *Serpentins*, à des hérétiques du iie siècle qui adoraient un serpent qu'ils cachaient dans une caverne derrière leur autel, croyant que Jésus-Christ était le serpent qui avait trompé Ève. Ils offraient à Dieu la matière que le serpent avait lâchée, et autour de laquelle il s'était entortillé, comme pour montrer que celle-là seule était agréable au Seigneur. Ces hérétiques eurent pour chef un Égyptien nommé *Euphrate*, qui, vers l'an 180, enseigna toutes les erreurs de Valentin. *Voy.* Origen., *Contra Cels.*, l. VI et VII. Epiphan., *Hæres.*, vii. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclésiastique*, etc., tom. II. Bergier, *Diction. de théol.* Pluquet, *Diction. des hérésies.*

OPHLAL, fils de Zabad. *Voy.* I Paralip., ii, 37.

I. **OPHNI**, fils du grand prêtre Héli, était, ainsi que Phinéès, son frère, un homme pervers et corrompu. Aussi sont-ils repris dans l'Écriture pour leur insatiable cupidité, passion qu'ils portèrent jusque dans l'exercice du sacerdoce. Ils périrent dans une guerre entreprise contre les Philistins, et l'arche du Seigneur tomba au pouvoir des ennemis. En apprenant ces tristes nouvelles, Héli tomba à la renverse et se brisa la tête contre le sol; telle fut la juste punition que le Seigneur lui infligea à cause de sa coupable faiblesse à l'égard de ses fils. *Voy.* I Rois, iii et iv.

II. **OPHNI**, ville de la tribu de Benjamin. *Voy.* Josué, xviii, 24.

OPHRA, fils de Maonathi, appartenait à la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., iv, 14.

Digitized by Google

OPINION, en théologie, se dit par oppo-
›n au mot *dogme*. Un dogme est pour le ca-
lique un point de doctrine fixé par l'autorité
'Église ou du Souverain Pontife. Il faut dis-
;uer dans les écrits des théologiens, et même
s ceux des Pères de l'Église, le dogme d'avec
opinions. Tout ce qui tient au dogme est sa-
; on ne doit jamais y donner atteinte : mais
opinions ou systèmes sont libres; il est per-
de les soutenir lorsque l'Église ne les a pas
damnés; aucun système ne mérite la pré-
nce sur l'*opinion* contraire qu'autant qu'il
iit s'accorder mieux avec les vérités déci-
; comme telles. Faute d'avoir égard à cette
inction, les ennemis de l'Église catholique
ont fait un crime de toutes les *opinions* ri-
iles qu'ils ont pu découvrir dans certains
ilogiens obscurs, et qui ne tirent pas à con-
ience. D'autre part, il y a des théologiens
mettent plus de zèle et de chaleur à sou-
r les *opinions* de leur école et les systèmes
iculiers qu'ils ont embrassés, qu'à défendre
ogme contre les attaques des hérétiques et
incrédules. Le chap. v des Décrétales, *Ne
taris*, au titre *Constitutionibus*, rappelle deux
ages, l'un de Salomon, l'autre de saint
me, qui défendent de se trop confier en son
ment, et de le préférer aux décrets des
ts Pères. C'est aussi une règle de droit que
ge doit faire céder sa propre *opinion* à l'au-
é des lois. Au reste, il est bon de ne jamais
ier la maxime déjà ancienne : *Dans les
's nécessaires, unité; dans les questions dou-
'5, liberté; en toutes choses, charité. Voy.*
;ier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours
abét. de droit canon.*

OPINION PROBABLE. *Voy.* PROBABILISME.

'INIONISTES (*Opinionistæ*), sectaires qui
rent au xve siècle, sous le pontificat de
II, et qu'on nomma ainsi parce qu'étant
ués de certaines *opinions* ridicules, ils les
enaient avec opiniâtreté. Leur principale
ır consistait à se vanter d'une pauvreté af-
e, et à enseigner qu'il n'y avait de véri-
: vicaire de Jésus-Christ sur la terre que
i qui pratiquait cette vertu. Sous ce pré-
: ils ne reconnaissaient pas le Pape. *Voy.*
ide, *Annal.* ad ann. 1467, n° 12.

'ITERGIUM, aujourd'hui **ODERZO**, an-
ıe ville épisc. d'Italie, dans l'état de Ve-
, siége uni à celui de Geneda. Cet évêché
établi du temps même des apôtres; mais
gnore les noms de la plupart des évêques
'ont occupé. On en connaît seulement sept,
le premier, Epodius, assista en 421 à la
écration de l'église de Saint-Jacques de Ri-
o. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. X, col. 151.
Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 176.
ard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVIII,
1-263.

ITZ (Henri), en latin *Opitius*, protestant,
Altembourg en 1642, mort l'an 1712, pro-
à Kiel. On a de lui plusieurs écrits, entre
s : 1° *Atrium linguæ sanctæ;* Hambourg,
in-4°; — 2° *Biblia parva hebræo-latina;*
1673; Leipzig, 1682, 1689, etc., in-12; —
nopsis linguæ chaldaicæ; Iena, 1614, in-4°;
*De Samaritanorum litterarum spuria Anti-
te;* Kiel, 1683, in-4°; — 5° *Novum Lexicon
›-chaldæo-biblicum;* Leipzig, 1692; Ham-
;, 1705 et 1714, in-4°; — 6° *De Statura et
resurgentium;* Kiel, 1707, in-4°; — 7° *Bi-
ebraica cum optimis impressis et manuscri-
't juxta Masoram emendata;* Kiel, 1709;
ig, 1712, in-4°; cette édition, à laquelle
travailla pendant trente ans, surpassa en
exactitude toutes les précédentes. *Voy.* Feller,
Biogr. univers. Chauffepié, *Nouv. Diction. his-
tor. et crit.* Thiess, *Gelehrten Geschichte der
Universitæt Kiel*, tom. I. Hetzel, *Geschichte der
hebraischen Sprache.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OPITZ** (Paul-Frédéric), en latin *Opitius*,
protestant, fils du précédent, né à Kiel en 1684,
mort l'an 1747, enseigna le grec, les langues
orientales et la théologie à l'université de Kiel.
Il a laissé : 1° *De Custodia templi Hierosolymi-
tani nocturna;* Kiel, 1704 et 1710, in-4°, et dans
Ugolino, *Thesaurus*, tom. IX; — 2° *De Hadriani
imperatoris Indole, virtutibus et vitiis;* ibid.,
1722-1723, 2 part. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr.
génér.*

OPMEER ou **OPMER** (Pierre **VAN**), historien,
né à Amsterdam en 1525, mort à Delft l'an
1595, étudia la médecine, la jurisprudence et
la théologie. Il ne fut pas moins célèbre par
sa science que par son zèle pour la religion
catholique. On a de lui : 1° *De Officio Missæ;*
— 2° *Historia martyrum Gorcomiensium, Hol-
landiæque;* — 3° *Assertio historica;* — 4° *Opus
chronographicum orbis universi, a mundi exor-
dio usque ad ann.* 1580; Anvers, 1611, in-fol.;
cet ouvrage a été continué par Laurent Beyer-
linck jusqu'en 1610; — 5° *Le Navire de la pa-
tience et de la pénitence*, en flamand. *Voy.* Mo-
réri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller,
Biogr. univers. Paquot, *Mémoires pour servir à
l'hist. littér. des Pays-Bas.* La *Nouv. Biogr.
génér.*

OPONTE (*Opus*), ancienne ville épisc. de la
province d'Hellade, sous la métropole de Co-
rinthe, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en
connaît trois évêques : le premier, Domnus,
souscrivit au concile d'Éphèse; le second, Atha-
nase, rétracta dans le concile de Chalcédoine
ce qu'il avait signé deux ans auparavant dans
le brigandage d'Éphèse; le troisième, Calli-
nique, assista et souscrivit au cinquième con-
cile général, second de Constantinople. *Voy.*
Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 206.

I. **OPPENHEIM**, anciennement **BONCANICA**,
ville capitale d'une des préfectures du palatinat
du Rhin, située à environ quatre lieues au-
dessus de Mayence. L'an 1076 on y tint un con-
cile, dans lequel on délibéra sur la déposition
de Henri, roi des Romains. *Voy.* Mansi, *Sup-
plém. à la collect. des conciles*, tom. II, col.
19, etc. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, au
mot TRIBUR.

II. **OPPENHEIM** (David-Ben-Abraham), en
allemand *Oppenheimer*, rabbin, né à Worms
en 1667, mort à Prague l'an 1737, dirigea l'école
juive de Nicolsbourg, en Moravie, fut rabbin
en Lithuanie, et devint chef de la synagogue de
Prague. On a de lui : 1° une *Préface*, qui est
en tête du *Pentateuque*, imprimé à Berlin, 1705;
— 2° plusieurs manuscrits sur différentes ma-
tières, mais spécialement sur l'Écriture et le
Talmud. *Voy.* Wolf, qui, dans sa *Biblioth. he-
bræa*, tom. I, p. 291, donne le titre de plusieurs
de ces manuscrits. De Rossi, *Dizionario storico
degli Autori ebrei*, tom. XI, p. 82, 83. La *Nouv.
Biogr. génér.*

OPPIDO (*Oppidum Mamerti*), ville épisc. de
la Calabre ultérieure, sous la métropole de Reg-
gio, située sur une montagne, au pied de l'Apen-
nin. Son premier évêque, N..., siégeait en 1301.
Voy. Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VII, col. 417,
et tom. X, col. 303. De Commanville, *Ire Table
alphabét.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vo-
lume XLIX, p. 30-33.

OPPORTUNE (Sainte), abbesse, née en Nor-
mandie, au diocèse de Séez, morte à Mon-

Digitized by Google

treuil, près d'Almenèches, le 22 avril 770, fit profession dans le monastère de Montreuil, dont elle devint abbesse. Elle intruisit et édifia ses sœurs par ses exemples et ses conseils, se distingua par une extrême douceur, une humilité profonde et une charité inépuisable. Elle eut la douleur de perdre son frère, Chrodegang ou Godegranc, évêque de Séez, qui fut assassiné à Nonnans, et dont on fait la fête le 3 septembre. Elle termina sa vie dans les exercices de la pénitence, et l'Église honore sa mémoire le 22 avril. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 22 avril. D. Mabillon, *Acta Sanctor. Ordin. S. Benedicti*. La *Gallia Christ.*, tom. XI. Nicolas Gosset, *Vie de sainte Opportune;* 1655, in-12. Richard et Giraud.

OPPOSANTS. *Voy.* DISSENTANTS.

OPPOSITION, obstacle qu'on met à la célébration d'un mariage. Il y a deux sortes d'opposition : celle qui vient d'une révélation secrète de quelque empêchement, et celle qui se fait juridiquement, par un acte exprès et juridique. La première de ces oppositions s'appelle ordinairement *révélation*. Quant à la seconde, c'est une grande règle que l'opposition à un mariage ne peut être faite que par des personnes qui y sont intéressées, et qui souffrent lésion dans sa célébration. Cette lésion peut regarder l'ordre public dans la discipline de l'Église, et les particuliers, pour leurs propres intérêts. Il n'y a que la partie publique qui soit recevable à se plaindre de la lésion qui regarde l'ordre public, comme les promoteurs dans les officialités. A l'égard des particuliers, les parents, tels que le père et la mère, les tuteurs et curateurs, sont fondés à s'opposer au mariage de leurs enfants et des mineurs, et cette *opposition* doit être faite entre les mains du curé de la paroisse. Les papes Alexandre III et Innocent III ont décidé que, quand l'Eglise défend à des personnes de se marier sur une *opposition* à leur mariage, elle ne croit pas que ce mariage soit nul précisément à cause de sa défense, à moins qu'il n'y ait quelque empêchement qui le rende nul. Alexandre III décide en outre que les *oppositions* à un mariage sont de la connaissance des juges ecclésiastiques. *Voy.*, dans le droit canon, *Cap. Cum ex litteris, de Const. et affin.; C. Litteræ; C. Tua nos; C. Ad dissolvendum, cod.; C. Cum in apostolica, de Spons.* Les *Conférences de Paris*, tom. I, l. IV, confér. IV; § I. Richard et Giraud, qui rapportent l'ancienne jurisprudence civile de France sur les *oppositions* au mariage. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, cite textuellement les articles du Code civil sur la même matière.

OPRICIUM. *Voy.* MÉONIE.

OPSTRAET (Jean), licencié en théologie, né à Beringhen, dans le pays de Liége, en 1651, mort l'an 1720, professa la théologie à Louvain, puis au séminaire de Malines, d'où son attachement à Jansenius et à Quesnel le fit renvoyer par l'archevêque comme étant un homme dangereux. De retour à Louvain, il prit part aux querelles excitées par les nouvelles erreurs, et fut banni par lettre de cachet, en 1704, de tous les États de Philippe V. Mais étant rentré deux ans après à Louvain, lorsque cette ville passa sous la domination de l'Empereur, il fut fait principal du collége de Faucon; c'est là qu'il mourut, après avoir reçu les sacrements moyennant une déclaration préalable de soumission à l'Église. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Dissertatio theologica de conversione peccatoris;* Louvain, 1687, in-4°; trad. en français sous ce titre : *Idée de la conversion du pécheur*, avec des additions; 1731, 1732; in-12; — 2° *Dissertatio theologica de praxi administrandi sacramentum pœnitentiæ;* Louvain, 1692, in-4°; — 3° *Doctrina de laborioso baptismo;* Liége, 1692 et 1696; — 4° *Appendix ad doctrinam de laborioso baptismo;* ibid., 1696 et 1697, in-12; — 5° *Doctrinæ de laborioso baptismo Expositio apologetica, cum triplici disquisitione;* ibid., 1696, in-12; — 6° *Locus Concilii Tridentini vindicatus adversus Martinum Steyaert;* ibid., 1697, in-12; — 7° *Doctrina de administrando sacramento pœnitentiæ collectis tum eminent. cardinal. tum illustr. episcoporum dissertationibus, etc.;* Louvain, 1791; Rouen, 1704; c'est un recueil d'instructions pastorales, dont la préface est d'Opstraet; — 8° *Pastor bonus, seu idea, officium, spiritus et praxis pastorum;* 1687, in-12; ouvrage condamné par un décret du Saint-Office en date du 27 février 1766; — 9° *Theologus christianus;* Louvain, 1692 et 1697, in-12; trad. en français sous ce titre : *Le Directeur d'un jeune théologien;* Paris, 1723; — 10° *Certitudo moralis in administratione sacramenti pœnitentiæ a Mart. Steyaert oppugnata, a Joanne Opstraet asserta;* Liége, 1694, in-4°; — 11° *Institutiones theologicæ de actibus humanis;* 1709, 3 vol. in-16; — 12° *Theologiæ dogmaticæ, moralis, practicæ et scholasticæ, Pars prima*, etc.; Louvain, 1726, 3 vol. in-12; — 13° *De Locis theologicis Dissertationes decem;* 1738, 3 vol. in-12. *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent la liste des autres ouvrages d'Opstraet. Feller, *Biogr. univers.*

OPTAT (Saint), évêque de Milève, en Numidie, né en Afrique vers l'an 315, mort après 386, ne nous est connu que par ses écrits, et par les éloges qu'ont faits de sa vertu et de son savoir saint Augustin et saint Fulgence. La fête de saint Optat se célèbre le 6 juin. On a de lui un ouvrage qui a pour but de confondre les donatistes; il est intitulé : *De Schismate donatistarum;* il a eu de nombreuses éditions; mais celle qui passe pour la meilleure a été donnée par Ellie Dupin; Paris, 1700, in-fol.; Amsterdam, 1701, in-fol.; Anvers, 1702, in-fol. August., *De Doctrina Christ.*, l. II, c. IV. *Contra Parmen.*, l. I, c. III, et *De Unitate Eccles., contra Petilian.*, c. XIX. Fulgent., *Ad Monimum*, l. II, c. XIII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. VI, p. 625. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud, qui donnent un aperçu de l'ouvrage du saint évêque. Feller, *Biogr. univers.* H. Fisquet, qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, donne aussi une idée du même écrit. Le *Diction. de la théol. cathol.*

OPTIMISME, système dans lequel on soutient non-seulement que tout est bien dans le monde, mais que tout est le mieux possible (*optimum*); en sorte que Dieu, avec toute sa puissance, n'a pu faire mieux que ce qu'il a fait, que chaque créature ne peut être ni plus parfaite, ni plus heureuse qu'elle n'est, eu égard à l'ordre général de l'univers. Cette hypothèse a été imaginée pour résoudre la grande question de l'origine du mal, et pour répondre aux objections que Bayle a faites sur ce sujet. Elle a été soutenue avec beaucoup d'esprit par plusieurs auteurs anglais, par Jacquelot, par Malebranche, par Leibniz. Ce sont surtout ces deux derniers qui paraissent l'avoir mieux développée que les autres : Malebranche dans ses *Entretiens sur la Métaphysique* et dans son *Traité de la nature et de la grâce* (ouvrages qui sont à l'*Index*, comme nous l'avons déjà remarqué à l'art. MALEBRANCHE); et Leibniz, dans ses *Essais de Théodicée*. Cependant il ne faut pas confondre l'optimisme des deux philosophes; il

Digitized by Google

-e sur deux chefs : 1° Selon Malebranche, ération fut entièrement libre; donc Dieu aupu s'abstenir : selon Leibniz, au contraire, que Dieu a créé, c'est qu'il y avait une raiprépondérante, et par conséquent infailliient déterminante de créer; 2° au sentit de Malebranche, plusieurs mondes d'une ie perfection étaient également possibles, et, suite, le choix de la création de celui-ci se rement; tandis que, dans l'opinion de Leibun seul monde d'une infinie perfection possible, d'où il résulte que le choix et la tion de celui-ci, quoiqu'ils se fissent libre-t, étaient toutefois exigés par les attributs ieu. Ainsi ce qui distingue dans un comoptimisme les deux illustres penseurs, que Malebranche reconnaît en Dieu une able liberté, soit pour la création en génésoit pour la création de ce monde en parier, tandis que, pour l'un et l'autre cas, niz n'admet en Dieu qu'une liberté nole. Quoique digne d'un profond métaphyn, et séduisant au premier coup d'œil, le me de Malebranche n'en est pas moins erreur formelle; car il ôte à Dieu l'un des beaux apanages de la Divinité, la liberté eraine, l'indépendance absolue; ce qui supde fausses notions des attributs divins. Il fondé d'ailleurs sur l'abus de plusieurs es, sur des suppositions qu'il est imposde prouver; il est de plus contraire à l'Ére sainte, et sujet à de dangereuses conséces. Nous pourrions ajouter qu'après avoir Dieu sa toute-puissance, et la liberté d'en comme il lui plaît, notre philosophe donne re atteinte à la liberté des actions huies, en supposant que l'ordre moral de vers est enchaîné à l'ordre physique, ou du is que le premier est une suite infaillible cond. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* *L'Enpéd. cathol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, n trouve l'indication de plusieurs auteurs nands qui ont écrit sur l'*optimisme*.

TION (*Optio*), terme qui a la même sication que le mot *choix*, et qui peut cepenrecevoir différentes applications en mas ecclésiastiques. Ainsi on peut entendre *ion* que doit faire un bénéficier possesseur eux bénéfices incompatibles; l'*option* ou le d'un expectant en divers cas, et l'*option* e maison canoniale ou d'une prébende de rt des chanoines dans les chapitres où cet e a lieu. C'est dans ce sens que les canos prennent plus communément le mot *op*-Ainsi ils disent que, parmi les chanoines, ion est le droit qu'ils ont, par la coutume ar les statuts, de choisir chacun successient, et par ordre d'ancienneté, la prébende nte qui s'offre à eux en se dépouillant de ur. Ce genre d'*option*, comme on sait, ste pas en France. *Voy.* Monata, *De Optione nica;* traité qui a paru séparément à Milan, me et à Marbourg, et qu'on a joint à deux es traités du même auteur, à Cologne. Gon-, *Gloss. XXXIV in Reg. de mens. et altern. idi majores.* Sawleger, *Quæst. benef.*, c. CX. rr., *Cons. XIV de rebus eccles. non alien.* osa, *De Can. et dignit.*, c. XXX, à n. 5 usque 5. Les *Mémoires du clergé*, tom. II, p. 1436. acri *Hierolexicon*, ad voc. OPTIO. Richard raud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

OPUS, ville. *Voy.* OPONTE.

OPUS OPERANTIS et OPUS OPERATUM, les formules théologiques : *Ex opere operan-Ex opere operato.* *Voy.* SACREMENT.

ORACLE se prend, dans l'Exode, pour le propitiatoire, ou couvercle d'or de l'arche d'alliance, aux extrémités duquel étaient deux chérubins d'or, dont les ailes étendues formaient une espèce de trône. *Voy.* Exode, XXV, 17-20. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ORACULUM.

II. **ORACLE** se prend aussi pour le sanctuaire, ou pour le lieu où était l'arche d'alliance. *Voy.* III Rois, VI, 5, 16, 17; VIII, 6, etc. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ORACULUM.

III. **ORACLE**, ou plutôt le correspondant latin *oraculum*, est quelquefois synonyme d'*oratoire* ou *chapelle* privée, domestique, qui n'est point paroisse. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ORACULUM. *Compar.* CHAPELLE, n° II, et ORATOIRE, n° I.

IV. **ORACLE** se met encore pour les oracles des faux dieux, dont le plus fameux était Béelzébub, dieu d'Accaron, que les Hébreux euxmêmes allaient consulter assez souvent. Malgré la supercherie dont les prêtres de ces idoles usaient fréquemment, il est certain qu'on obtenait quelquefois par ces oracles la connaissance de choses cachées ou futures, ainsi que nous l'apprend le témoignage des auteurs les plus graves et les plus dignes de foi. Chez les Hébreux on distinguait plusieurs sortes d'oracles véridiques : 1° l'*oracle de vive voix*, comme lorsque Dieu parla à Moïse; 2° *les songes prophétiques*, comme ceux de Joseph; 3° les *visions*, comme celles qu'eurent les prophètes; 4° l'*oracle d'Urim et de Thummim*, qui étaient joints à l'éphod du grand prêtre; 5° *la fille de la voix*, qui était, disent les Juifs, une manifestation surnaturelle de la volonté de Dieu par une voix intérieure ou sensible qui se faisait entendre par un nombre de personnes suffisant pour en rendre témoignage; par exemple, celle qu'on entendit au baptême de Jésus-Christ : « Celuici est mon Fils bien-aimé, » etc. Au commencement de l'Église chrétienne le don de prophétie était assez ordinaire, et, depuis la naissance de Notre-Seigneur, Dieu a réduit au silence la plupart des oracles païens. Jésus-Christ a promis que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son Église, et, comptant sur cette promesse, nous croyons l'Église infaillible dans ses oracles touchant les vérités de la foi. *Voy.* Genèse, XV, I; XXXVII, 5, 6; XLVI, 2. Nombres, XII, 6, 8. I Rois, XXIII, 9. IV Rois, I, 2, 3, 6, 16. Ézéch., XXI, 23. Joël, II, 28. Matth., III, 17; XVI, 18; XVIII, 20. Tertullien, *Apologet.*, c. XXII. Minutius Felix, *In Octavio.* Eusèbe, *Præpar. evang.*, l. IV. Le P. Baltus, jésuite, *Réponse à l'hist. des oracles* de Fontenelle, et la *Suite de cette réponse*; 1608. Le P. Honoré de Sainte-Marie, *Dissertat. sur les oracles.* L'abbé d'Artigny, *Nouv. Mém. d'hist., de crit. et de littérat.*; Paris, 1749, in-12. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, art. ORACULA VIVÆ VOCIS.

ORACLES DE VIVE VOIX (*Oracula vivæ vocis*). On appelle ainsi les priviléges, grâces et faveurs que le Souverain Pontife accorde de vive voix seulement (*sola voce*) et sans aucun écrit. On distingue ces oracles en *authentiques* et en *non authentiques*, c'est-à-dire ceux dont on peut prouver la vérité même au for extérieur, parce qu'ils ont été écrits par des personnes dont le témoignage est digne de foi, et ceux qui ne réunissent pas ces conditions. *Voy.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ORACULUM.

ORACULUM. *Voy.* ORATOIRE, n° III.

ORAIRE (*Orarium*), nom qu'on a donné autrefois au vêtement sacré que nous appelons *étole*, mais qui, dans les liturgistes, n'a pas

Digitized by Google

toujours la même signification. Il se prend quelquefois pour le rochet, et quelquefois aussi pour un linge que l'on portait autour du cou, et qui servait à essuyer la sueur de la bouche et du visage pour l'empêcher de salir la bordure de l'ancienne étole. *Voy*. S. August., *De Civit. Dei*, l. XXII, c. VIII. Pierre de Blois, *Serm. XLVI*. Jo. Durant, *De Rit. Eccles.*, l. II, c. IX, n. 14. Balsamon, *Comment. in can. XXII Laodicen*. Bocquillot, *Liturg. sacr.*, p. 149. Dom. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ORARIUM. Boissonnet, *Diction. alphabético-méthod. des cérémonies et des rites sacrés. Compar*. ÉTOLE.

I. **ORAISON**, prière qu'on fait à Dieu. *Voy*. PRIÈRE, CONTEMPLATION.

II. **ORAISON** se dit encore d'une certaine prière qui est propre pour l'office du jour ou pour les commémorations des fêtes et féries. Elle est presque toujours précédée d'une antienne et d'un verset. L'*oraison* du jour termine les Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None et Vêpres. Après le Magnificat on dit les *Oraisons*, les suffrages des saints, une *Oraison* pour la commémoration de la férie du saint, du patron, etc. Les rituels appellent *Oraisons* les prières qui commencent par le mot *Oremus*. On dit aussi des *Oraisons* à la messe, avant l'épître, à l'offerte et après la communion. *Voy*. le *Manuel catholique pour l'intelligence de l'Office divin*.

III. **ORAISON DOMINICALE** (*Oratio dominica*), nom donné par excellence au *Pater Noster*, parce que c'est la formule d'oraison que Jésus-Christ a enseignée lui-même de sa propre bouche à ses disciples (Matth., VI, 9. LUC, XII, 2). Depuis l'origine de l'Église chrétienne, cette prière a toujours fait partie essentielle du culte public; elle se trouve dans toutes les liturgies; on la récitait comme aujourd'hui non-seulement après la consécration de l'Eucharistie, mais encore dans l'administration du baptême; c'était pour les nouveaux baptisés un privilége de pouvoir la dire dans l'assemblée des fidèles, et d'appeler Dieu *notre Père*. On ne l'enseignait point aux catéchumènes avant qu'ils eussent reçu le baptême. Les *Constitutions* apostoliques, un concile de Gironne, le quatrième concile de Tolède, ordonnent de la réciter dans l'office divin au moins trois fois par jour. Les Pères de l'Église les plus anciens, Origène, Tertullien, saint Cyprien, ont fait les plus grands éloges de celle-ci; ils l'ont regardée comme un abrégé de la morale chrétienne, comme le fondement et le modèle de toutes nos prières; ils en ont expliqué toutes les demandes l'une après l'autre. Plusieurs auteurs modernes, tels que Bourdaloue, le P. Le Brun, etc., ont fait de même. D'un autre côté, les incrédules ont fait leurs efforts pour trouver quelque chose à reprendre. Les uns ont dit que Jésus-Christ n'en est pas le premier auteur, qu'avant lui cette formule était déjà en usage chez les Juifs. C'est une allégation hasardée dont ils n'ont pu donner aucune preuve positive. Quelques autres ont soutenu qu'en disant à Dieu : *Ne nous induisez point en tentation*, nous faisons injure à sa bonté souveraine, puisque nous le supposons capable de nous porter au mal, et d'être ainsi cause du péché. Mais pour faire un pareil reproche il faut ignorer que, dans l'Écriture, *tenter* signifie seulement *éprouver*, *mettre à l'épreuve l'obéissance*, *la fidélité*, *la vertu* de quelqu'un : or on peut l'éprouver autrement qu'en le portant au mal; savoir, en lui commandant quelque chose de fort difficile ou en lui envoyant des afflictions : c'est en ce sens que *Dieu tenta Abraham* (Genèse, XXII, 1); que l'aveuglement de Tobie et les malheurs de Job sont appelés une *tentation* (Tobie, II, 12). Ainsi, lorsqu'il est dit (Deutér., VI, 16) : « Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu, » il est évident que cela ne signifie pas : Tu ne porteras point Dieu au mal, mais tu ne mettras point sa puissance et sa bonté à l'épreuve en attendant de lui un miracle sans nécessité. La demande de l'*Oraison dominicale* signifie donc : Ne nous soumettez point à des épreuves au-dessus de nos forces, mais donnez-nous les secours nécessaires pour les supporter. *Voy*. Origène, Tertullien, saint Cyprien, dans leurs *Traités de la Prière*. Bourdaloue, dans le *Recueil de ses Pensées*. Le P. Le Brun, *Explication des cérémonies de la Messe*, tom. II, p. 534. Bergier, *Diction. de théol*.

IV. **ORAISON MENTALE**; prière qui se fait intérieurement sans proférer des paroles. On l'appelle aussi *Méditation* et *Contemplation*, ou simplement *Oraison*; ainsi faire *oraison*, l'*oraison*, s'entend de l'*oraison mentale*. Elle consiste à se frapper d'abord l'esprit de la présence de Dieu, à méditer une vérité du christianisme, à nous en faire à nous-mêmes l'application, à en tirer les conséquences et les résolutions propres à corriger nos défauts, et à nous rendre plus fidèles à nos devoirs, soit envers Dieu, soit envers le prochain. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol. Compar*. CONTEMPLATION, MÉDITATION, PRIÈRE.

ORAL (*Orale*, *orarium*), vêtement pontifical qui consiste dans une espèce de grand voile que le Pape met sur sa tête, et qui se replie sur ses épaules et sur sa poitrine. *Voy*. Innocent III, *Myster. missæ*, l. II, c. LII. Durand, *Rationale divinorum officiorum*, l. III, c. VI. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ORARIUM et FANON.

I. **ORAN** (Jean), jésuite, né à Liége, mort à Mons en 1603, professa la théologie dans cette dernière ville. On a de lui : 1° *Defensio brevis pro societatis innocentia*; — 2° *Epistola de rebus Japonicis, Mogorenicis et Chinensibus*; — 3° *De Officio principis christiani et institutione ejusdem*; trad. de l'espagnol de Pierre Ribadeneira; cet ouvrage est une réfutation de Machiavel. *Voy*. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, tom. II, p. 706.

II. **ORAN** (Nicolas), de l'Ordre des Frères Mineurs de l'Observance, vivait au XVIIe siècle. Il se livra à la prédication, professa la théologie, fut gardien des couvents de son Ordre à Liége et à Namur, et deux fois définiteur pour la province de Flandre. Il se rendit recommandable par sa piété, sa prudence et son savoir. On a de lui : 1° trente Sermons, sous ce titre : *Apostasie du traître Judas*; Mons, 1611, in-8°; — 2° *Exilium generis humani felicissimum*; ibid., 1611, in-8°; — 3° *Benjamin evangelicus, seu conversio S. Pauli*; 1624; — 4° *Conversio Cornelii Centurionis*; Mons, 1632, in-8°; — 5° *Mysteria Passionis dominicæ*; — 6° *Oratio moralis et historica de S. Alberto, sacræ romanæ Ecclesiæ card. episcopo Leodiensi et martyre*. *Voy*. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 917. Wading, *Annal*. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 392.

ORANGE (*Arausio*), ancienne ville épisc., fut érigée en évêché au commencement du IVe siècle, sous la métropole d'Arles. Son premier évêque fut saint Luce, qui souffrit le martyre durant l'irruption des Allemands, sous Crocus, leur général, vers l'an 312. Il s'est tenu trois conciles à Orange : le premier en 441, présidé par saint Hilaire d'Arles; le second, l'an 529, sous le pape Félix IV; saint Césaire d'Arles y présida; l'on y publia 25 articles en forme de

Digitized by Google

ns, qui avaient été envoyés du Saint-e et qui furent confirmés comme doctrine Saint-Siége par Boniface II, successeur de t; le troisième, en 1229. On propose comme eux un quatrième concile, qui aurait été en 501. Le siége d'Orange a été supprimé le concordat de 1801. D'après le concordat 817, il devait être rétabli; mais les arran-ents de 1823 entre la France et le Saint-e ont rendu sa suppression définitive. *Voy.* be, tom. III, IV, XI. Hardouin, t. I, II, VII. legia, tom. VII, XI. La *Gallia Christ.*, tom. I. Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 22, au ARAUSIO. Richard et Giraud, tom. XXIX, 9. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 37-39.

RANGISTES. Dénomination sous laquelle protestants irlandais, mécontents des con-ions faites aux catholiques en 1793, s'asso-ent à l'effet de contre-balancer la Société Irlandais-Unis, laquelle poursuivait l'éman-tion et la réforme. Comme la mémoire de llaume III, regardé par les protestants comme libérateur, leur est toujours chère, ils pri-le nom d'*Orange-Men* ou *Orangistes*, et ar-èrent des signes extérieurs de parti. Les ca-iques s'unirent à leur tour sous le nom de *nders*, pour résister aux agressions vio-es des *Orangistes*. *Voy.* le *Diction. de théol.* Bergier.

RANTES (François). *Voy.* HORANTS.

RATE, FRATRES, c'est-à-dire *Priez, mes res.* Après que le prêtre qui dit la messe a ses doigts, il revient au milieu de l'autel, l s'incline, fait une prière à la sainte Trinité, se l'autel, puis se tournant vers le peuple, il d'une voix un peu élevée : *Priez, mes frères ate, fratres*), et, se tournant vers l'autel, il rsuit secrètement : *Que mon sacrifice, qui est si le vôtre, soit agréable à Dieu le Père tout-ssant;* et le peuple lui répond par la bouche servant : *Que le Seigneur reçoive de vos mains acrifice pour l'honneur et la gloire de son nom, r notre utilité particulière et pour le bien de le son Église sainte.* *Voy.* le P. Lebrun, *Expli-on des prières de la messe.*

RATEUR (*Orator*), terme de chancellerie naine, qui signifie la personne qui demande grâce au Pape en le suppliant; dans les pliques qu'on adresse à Rome, on ajoute inairement au mot *orateur* celui *de dévot* : *votus illius orator, id est, deditus, addictissi-s Sanctitati Papæ.* *Voy.* Rebuffe, *Praxis formæ atur.*

. **ORATOIRE** (*Oratorium, sacellum, sacra ula*), terme qui désigne, à proprement par-, un lieu particulier destiné à la prière. On l'abord donné le nom d'*oratoires* aux petites pelles qui étaient jointes aux monastères, où les moines priaient avant qu'ils eussent églises. Plus tard, ce mot a passé aux au-s ou chapelles qui étaient dans les maisons ticulières, et même aux chapelles bâties à la npagne qui n'avaient pas droit de paroisse. sieurs conciles mentionnent ces sortes d'o-oires, dont quelques-uns avaient un prêtre-dinal pour y célébrer la messe quand le fon-eur le désirait, ou que le concours des fidèles demandait. *Voy.* du Cange, au mot ORATO-M. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ORATO-M. L'abbé André, qui, dans son *Cours alpha-. de droit canon*, montre par une décision de Congrégation du Concile et par d'autres auto-és, que le droit de concession d'*oratoires* pri-s n'appartient qu'au souverain Pontife, et qui ute avec raison que les *oratoires* des hôpi-x, des hospices de vieillesse, d'orphelins, de prisons, ceux des palais épiscopaux, des sémi-naires, couvents de réguliers, collèges, conser-vatoires, etc., ne sont point compris dans la décision de la Congrégation du Concile, et que l'évêque peut permettre d'y célébrer la sainte messe, lors même que son autorité ne serait point intervenue lors de l'érection de ces mai-sons; qu'ainsi l'a décidé la même Congrégation, parce que ce sont des lieux établis pour l'utilité publique.

II. **ORATOIRE (PRÊTRES DE L')** ou **ORA-TORIENS.** Il y a deux congrégations de prêtres de l'Oratoire : l'une, établie à Rome sous le titre de *Sainte-Marie en la Valicella*, a été instituée par saint Philippe de Néri; l'autre a été fondée en France par le cardinal Pierre de Bérulle, sous le titre d'*Oratoire de Jésus*. Saint Philippe ne donna aux membres de sa congrégation ni vœu, ni règle particulière; il voulut qu'elle fût établie dans une seule maison de Rome, et que les autres maisons qui se formeraient sur son modèle, dans les différentes villes, ne fissent point corps avec elle; cependant celles de Na-ples, de San-Severino et de Lanciano lui sont unies. Cette communauté est composée d'un supérieur, qu'on appelle *præpositus* ou père, et de quatre prêtres qui lui servent d'assistants; le supérieur et les autres officiers ne demeu-rent que trois ans en charge. Les sujets y jouis-sent de leurs biens, et ceux qui n'en ont pas sont entretenus aux frais de la congrégation; après y avoir vécu trois ans, ils sont censés membres de la congrégation. La congrégation de l'*Oratoire de France* a été établie l'an 1611, et détruite en 93. Elle formait un corps composé d'un grand nombre de maisons, et elle était gouvernée par un supérieur général, aidé de trois assistants. L'autorité suprême résidait dans le corps dûment assemblé, auquel le général demeurait soumis. Quoiqu'on ne fît pas de vœux dans cette congrégation, les membres étaient cependant tenus d'obéir aux statuts qui se faisaient dans les assemblées générales, qui avaient lieu tous les trois ans. Le but de cet institut était d'instruire, de prêcher, de confes-ser et de vaquer à toutes les fonctions du sacer-doce sous l'obéissance des évêques. On se char-geait aussi de missions, de cures et de sémi-naires. Tout en rendant justice aux services immenses qu'a rendus à la religion l'ancien *Oratoire de France*, on est obligé de reconnaître que le jansénisme trouva auprès de lui un ac-cès malheureusement trop favorable, au moins dans un certain nombre de ses membres. Ainsi la révolution de 93 semblait avoir fait dispa-raître à jamais de notre patrie cette congréga-tion vénérée, lorsqu'un ecclésiastique aussi zélé que pieux, M. l'abbé Pététot, curé de Saint-Roch à Paris, après avoir médité longtemps sur son rétablissement, pris les conseils les plus autorisés, et reçu directement de Rome un encouragement et une première bénédiction, réunit en son presbytère, le 16 août 1852, cinq autres ecclésiastiques animés du même esprit que lui, et ils reprirent tous les six le nom d'*Oratoriens*, que depuis soixante ans la France ne connaissait plus, en y ajoutant les mots *de l'Immaculée Conception*, pour satisfaire au désir qu'en avait manifesté Sa Sainteté Pie IX en bé-nissant le nouvel institut, dont le titre fut donc à dater de ce jour l'*Oratoire de l'Immaculée Con-ception*. Cependant, le 22 mars 1864, un décret de la Congrégation des Évêques et réguliers l'ayant canoniquement érigé, lui a donné le nom d'*Oratoire de Jésus et de Marie Immaculée*. L'es-prit et le but du nouvel *Oratoire* ne diffèrent

Digitized by Google

en rien de ceux de l'ancien, et quant à sa constitution, elle est absolument la même, sauf quelques modifications commandées par le changement des temps. *Compar.* BÉRULLE, CONDREN, NÉRI, n° II, et aux auteurs à consulter indiqués dans ces articles joignez le P. Adolphe Perraud, oratorien, *L'Oratoire de France au* XVII° *et au* XIX° *siècle;* Paris, 1866, in-12, seconde édition.

ORATOIRES DES HÉBREUX. *Voy.* PROSEUQUES.

ORATORIENS. *Voy.* ORATOIRE, n° II.

ORATORIUM, abbaye. *Voy.* LOROUX.

ORBAIS (*Orbacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la Brie, au diocèse de Soissons, à cinq lieues de Château-Thierry. Elle fut fondée vers l'an 680, sous l'invocation de Saint-Pierre, par saint Rieul, archevêque de Reims, qui y fit venir six religieux de l'abbaye de Rebais. Cette maison fut très-florissante au IX° siècle, et les Bénédictins de Saint-Maur, qu'on y introduisit en 1666, ne purent lui rendre son ancienne prospérité. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX. Richard et Giraud.

ORBELLIS (Nicolas de), cordelier, né à Angers, mort en 1455, a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Commentaria in IV Libros Sententiarum;* Paris, 1411 et 1498, in-fol.; — 2° *Expositio logicæ ad mentem Scoti;* Bâle, 1503, in-4°; — 3° *Super Summulas Petri Hispani;* Venise, 1516, in-4°; — 4° *Sermones in omnes epistolas quadragesimales;* Lyon, 1491; — 5° *Abrégé de théologie selon la doctrine de Scot:* Haguenau, 1503; Paris, 1511, 1517, 1520. *Voy.* Wading, *In Biblioth.* et *Annal. Francisc.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 392 et 393. Richard et Giraud.

ORBESTIER (*Orbisterium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans le Poitou, au diocèse de Luçon, à une demi-lieue des Sables-d'Olonne. Elle fut fondée au XI° siècle par Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers. Il ne restait plus de ce monastère que l'église, les calvinistes ayant détruit les autres bâtiments. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

ORBIBARIENS, hérétiques issus de la secte des Vaudois, et qui parurent vers l'an 1198. Ils furent, comme on croit, appelés ainsi du mot latin *orbis*, parce qu'ils couraient le monde comme des vagabonds, sans avoir de demeure fixe. Ils niaient la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, le jugement de Dieu, la résurrection des corps, et méprisaient l'usage des sacrements. Innocent III les condamna, comme nous le voyons par sa lettre LXXVIII adressée à l'évêque de Tarragone, au sujet de la foi des Vaudois. *Voy.* Eymeric, *In Directorio*, part. II, quæst. 14. Petrus Monach. Valissarnensis, *Ord. Cisterc. in hist. Albigens.* Sponde, *Annal.*, ad ann. 1192, n. 26. D'Argentré, *Collectio Judiciorum*, etc., tom. I.

ORBISTERIUM, abbaye. *Voy.* ORBESTIER.

ORCAMP (*Ursi Campus*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située au diocèse et à une lieue de Noyon, sur la gauche de l'Oise. Elle fut fondée en 1129 par Simon de Vermandois, évêque de Noyon, à l'endroit où l'on avait bâti autrefois un monastère sous l'invocation de Saint-Éloi. Cette abbaye fut d'abord habitée par douze religieux que saint Bernard y envoya de Clairvaux, à la demande du fondateur, sous la conduite d'un abbé, Waleran de Beaudemont. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 1129.

ORCÉLIS ou **ORCELLIS.** *Voy.* ORIGUELA.

ORCHAMPS (Claude d'), général des Minimes, né à Besançon en 1595, mort à Madrid l'an 1658, avait acquis une grande réputation comme prédicateur. Il mourut pendant la visite qu'il faisait en Espagne des maisons de son Ordre, et Philippe III suivit ses funérailles une torche à la main. On a de lui : 1° une édition de l'ouvrage du P Lallemandet, intitulé : *Cursus theologicus;* Lyon, 1656, in-fol.: — 2° *Les Perfections royales d'un jeune prince;* ibid., 1651, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

ORCISTUS, siége épisc. de la seconde Galatie, sous la métropole de Pessinonte. On en connaît trois évêques, dont le premier, Domnus, souscrivit au concile d'Éphèse tenu l'an 431 ; le second, Longinus, souscrivit à celui de Chalcédoine, et le troisième, Segermas, souscrivit les canons *in Trullo. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 493.

ORDALIE ou **ORDÉAL** (*Ordalium*), nom donné en Angleterre à ce qu'on appelait en France épreuve du feu, du fer chaud, de l'eau, du duel. *Voy.* ÉPREUVE, n° II.

ORDERIC ou **ORDRIC**, **OLDERIC VITAL** ou **VITALIS**, moine de Saint-Evroul, né à Atcham, sur la Saverne, en 1075, mort après l'an 1143, était d'origine française. L'an 1085, il prit l'habit monastique à Saint-Evroul, et on lui fit quitter le nom d'*Orderic* pour celui de *Vital*, en l'honneur de saint Vital, dont on célébrait la fête ce jour-là; et, l'an 1107, il reçut la prêtrise. Il était aimé et considéré de ses frères, qu'il édifia par ses exemples et éclaira par son érudition. On a de lui une *Histoire ecclésiastique*, qui contient beaucoup de faits très-intéressants, tant par rapport à la Normandie et à l'Angleterre que par rapport à la France, et qu'on ne trouverait pas ailleurs. Cette histoire a paru pour la première fois en 1619, dans le recueil de Duchesne : *Historiæ Normannorum Scriptores.* On trouve une grande partie de cet ouvrage dans la *Collection des histor. de France*, tom. IX-XII. Aug. le Prévost en a donné une excellente édition; Paris, 1838-1855, 5 vol. in-8°, et en 1853 et 1854. Thomas Forester a publié les trois premiers volumes d'une traduction du même ouvrage; Londres, in-12. *Voy.* l'*Hist. littér. de la France*, tom. XII, p. 190 et suiv. Richard et Giraud, au mot ORDRIC. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ORDINAIRE** (*Ordinarius*), terme qui, en jurisprudence canonique, signifie l'archevêque, l'évêque ou autre prélat qui a la juridiction ecclésiastique dans un territoire, parce qu'il y est établi et qu'il juge selon le droit commun et ordinaire. On appelle aussi *ordinaire* celui qui a la collation d'un bénéfice de droit commun; et on appelle le pape l'*ordinaire des ordinaires*, parce qu'il est l'évêque des évêques, et que de droit divin il a juridiction sur toute l'Église, et que par conséquent il a naturellement la collation des bénéfices sur tous les collateurs ordinaires. L'*ordinaire* a droit de bénir les mariages dans tout son diocèse, et c'est aussi l'ordinaire qui donne les visa des provisions qui ne sont point en forme gracieuse. *Voy.*, dans le droit canon, cap. I, *De Officio;* cap. *Cum Episcopus*, cod. tit. in 6°. Fagnan, in cap. *Post cessionem, de Probat.*, n. 5. Panorm., in cap. *Cum olim, de Major. et obed.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ORDINARIUS, EPISCOPUS, DIŒCESANUS.

II. **ORDINAIRE** ou **ORDO**, en terme de liturgie, se dit : 1° d'un livre qui apprend la manière de réciter l'office divin et de dire la messe (*Voy.* BREF, n° II); 2° d'une partie de la messe qui se récite *ordinairement tous les jours*, ce qui distingue cette partie de la messe du *propre*, qui ne se dit qu'à certains jours.

ORDINAL (*Ordinale*), terme qui se prend

Digitized by Google

lquefois, en termes de rubriques, pour Ri-l, comme on peut le voir dans D. Magri; is il est surtout en usage chez les Anglais ır désigner le livre qui contient la manière donner les ordres et de célébrer le service in. Il fut composé après la prétendue ré-nation d'Angleterre, sous le règne d'É-iard VI, successeur immédiat d'Henri VIII; le substitua au pontifical et au rituel romain. dit qu'il fut revu par le clergé en 1552, et : le parlement y donna la sanction de son orité pour qu'il servît de règle dans tout le 'aume. Les PP. Lequien et Hardouin, et les res théologiens catholiques qui ont attaqué validité des ordinations anglicanes, ont af-né que l'*ordinal* anglican était l'ouvrage de puissance séculière. Le Père le Courrayer, a soutenu la validité de ces mêmes ordina-ns, s'est vainement efforcé de prouver que livre fut l'œuvre du clergé, que le roi et le 'lement ne firent simplement que l'autori-; on a victorieusement réfuté ses preuves. illeurs on sait que le clergé d'Angleterre de te époque était composé d'hommes qui, en brassant l'hérésie, avaient perdu tout pou-r et toute juridiction ecclésiastique, dont la ıpart pensaient que l'ordre n'est pas un sa-ment, et qu'eux-mêmes n'avaient aucune issance spirituelle que celle qu'ils tenaient roi. La question est de savoir si la formule 'ils ont établie, quelle qu'elle soit, peut avoir cune force de conférer des devoirs spirituels vertu de l'autorité séculière. Les théolo-ens catholiques soutiennent que non, que tte formule d'ailleurs est insuffisante : le Père Courrayer n'a pas prouvé le contraire. *Voy.* rgier, *Diction. de théol.*, et l'*Encycloped. ca-ol.*, qui reproduit l'article de Bergier.

ORDINAND, celui qui se présente devant vêque pour recevoir les ordres. On voit par divers monuments de l'antiquité avec quel in l'Église voulait qu'ils fussent examinés. s le IIIe siècle Tertullien et saint Cyprien, et ns les suivants saint Basile, saint Léon et ıutres Pères en rendent témoignage, et cela t prouvé par les canons de plusieurs conciles. tte discipline parut si sage à l'empereur exandre Sévère, qu'il voulut qu'elle fût ob-rvée à l'égard des gouverneurs des provinces. examen concernait non-seulement la foi et la ctrine, mais encore les mœurs et la condi-n des *ordinands*. Ainsi on excluait des ordres us ceux qui étaient suspects d'hérésie, ceux ii avaient été soumis à la pénitence publique, s militaires, les esclaves; ceux que nous ap-lons *hommes d'affaires*, les bigames, les ac-urs de théâtre, etc. Et cependant, dans nos rniers siècles, une foule d'écrivains ont voulu us dépeindre les pasteurs de l'Église des iatre ou cinq premiers siècles comme des mmes sans mérite, ou comme des person-ges d'une vertu très-suspecte. *Voy.* Lampride, *Vita Alex. Sever.* Bergier, *Diction. de la théol. thol.* L'*Encyclop. cathol.*, qui a reproduit l'ar-cle de Bergier.

ORDINANT se dit de l'évêque qui confère les ints ordres.

ORDINATION; c'est l'acte ou la cérémonie ır laquelle on confère les saints ordres. Comme n confond assez ordinairement les termes *or-nation* et *ordre*, sacrement, nous traiterons ce dernier les questions qui se rattachent au 'emier. Nous dirons seulement ici que l'*ordi-ition* des évêques se nomme communément *cre* ou *consécration*. *Voy.* ORDRE, n° II. Le *iction. d'antiquités chrétiennes*, par MM. l'abbé Jacquin et Duesberg, où on trouve rapportées les cérémonies de l'*ordination*.

ORDINATIONS ANGLICANES. Ces *ordina-tions*, faites selon le rituel d'Édouard VI, fils et successeur d'Henri VIII, sont absolument nulles et invalides. 1° La forme de ces *ordinations*, qui consiste dans la prière que l'on fait sur les ordinands, est essentiellement vicieuse, parce qu'elle est intéterminée, qu'elle exclut l'effet principal et la fin de l'ordination, et qu'elle ren-ferme des erreurs manifestes. Elle est indéter-minée, puisqu'elle n'exprime ni directement, ni indirectement, ni formellement, ni virtuel-lement l'effet principal, la fin de l'*ordination*, qui consiste dans le sacerdoce et le sacrifice. Elle exclut même positivement l'effet princi-pal et la fin de l'*ordination*, puisque les Anglais rejettent le sacrifice, et croient que le sacer-doce et l'épiscopat ne sont qu'une simple com-mission révocable au gré du roi, pour instruire et gouverner le peuple. Elle contient des er-reurs manifestes, savoir : que le roi d'Angle-terre est le chef de l'Église, et le juge souve-rain des matières de foi; que la tradition n'est point nécessaire; que l'Écriture est la seule règle de foi; que l'ordre n'est pas un sacre-ment; que le Pape est un tyran. Après que l'or-dinand a fait serment qu'il croit, l'ordinant in-voque le Saint-Esprit pour le confirmer dans ces dispositions; ce qui est une prière impie, blasphématoire, pleine d'erreurs, injurieuse à l'Esprit-Saint; vicieuse par conséquent dans sa substance, uniquement propre à irriter le Sei-gneur et à annuller l'*ordination* à laquelle on prétend la faire servir. 2° L'Église romaine réor-donne les évêques et les prêtres anglais qui ont été ordonnés selon le rituel d'Édouard VI; ce qu'elle ne ferait certainement pas, si elle ne regardait ces sortes d'*ordinations* comme nulles et invalides. *Voy.*, dans les théologiens, le *Traité de l'Ordre*, et en particulier dans Tour-nely, Witasse, Musson, le P. Drouin, Billuart, Collet. *Voy.* aussi le P. Hardouin et le P. Le-quien, dans leurs *Traités de la nullité des ordi-nations anglicanes*. Bergier, art. ANGLICAN.

I. **ORDO**. *Voy.* BREF, n° II.

II. **ORDO ROMANUS**, ou *Ordre romain*, est la même chose que Bref. *Voy.* BREF, n° II. Le *Diction. de la théol. cathol.*

ORDONNANCE, terme général sous lequel on comprenait toutes les lois faites par les rois de France. *Ordonnance* désignait spécialement les lois qui contenaient un grand nombre de dispositions et de règlements généraux. *Édit* était une ordonnance que le roi faisait de son propre mouvement, et qui portait établissement ou défense. En matière ecclésiastique, la plu-part des *édits* étaient faits sur des remontrances du clergé. Les cours auxquelles les *ordonnances* étaient adressées étaient ordinairement les par-lements, le grand conseil et la cour des aides. Celle-ci ne connaissant que des aides, les *or-donnances* qui y étaient adressées ne pouvaient être que celles qui donnaient des franchises, immunités ou exemptions temporelles au clergé, ou qui les confirmaient, etc. Les parlements, au contraire, connaissaient de la plupart des matières ecclésiastiques, ou à raison de l'abus, ou à raison du possessoire des choses spiri-tuelles, ou du mélange du temporel qui s'y trou-vait; la plupart des *ordonnances* concernant l'É-glise leur étaient envoyées pour être vérifiées. Quant au grand conseil, il avait en partage la vérification d'un grand nombre d'*ordonnances* concernant l'Église, parce que les matières ecclésiastiques dont il connaissait étaient

Digitized by Google

d'une grande étendue. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **ORDRE**, terme qui se prend : 1° pour la disposition des choses, suivant l'état et le rang qui conviennent à leur nature ou à leurs fonctions ; 2° pour l'arrangement artificiel des choses qui n'ont ni rang, ni préséance naturelle les unes sur les autres ; 3° pour la distinction des personnes et des corps d'un état, tant pour les assemblées que pour les cérémonies ; 4° pour les lois et la police d'une ville, d'une communauté, etc. ; 5° pour la hiérarchie ecclésiastique, ou l'état des ministres sacrés, distingués des laïques, et établis par Dieu pour la dispensation des choses saintes ; 6° pour l'ordination ou le sacrement de l'Ordre, par lequel on consacre les ministres de l'Église. L'*Ordre*, pris dans ce dernier sens, est un sacrement de la nouvelle loi. *Voy.* l'art. suiv.

II. **ORDRE (SACREMENT DE)**. Quoi qu'en disent les wicléfistes, les luthériens et les calvinistes, l'*Ordre*, tel qu'il existe dans l'Église catholique, est un vrai sacrement de la nouvelle loi, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour donner le pouvoir et la grâce de consacrer son corps, et de remplir les autres fonctions ecclésiastiques. L'Écriture et la tradition des deux Églises grecque et latine ne permettent pas d'en douter. *Voy.* Luc, XXII, 19. Jean, XX, 22, 23. Actes, VI, 6. I Corinth., XI, 24. I Timoth., IV, 14. II Timoth., I, 6. Ignat., *Epist. ad Antiochens.* Gregor. Nyss., *Orat. de baptismo Christi.* Chrysostom., *De Sacerdotio*, c. IV, V. Hieronym., *Contr. Luciferianos*, part. II. Leo, *Epist. II*, alias *LXXXI, ad Dioscorum Alexandr.*, c. I. August., *Contra Parmenianum*, l. II, c. XXX, n° 30. Les conciles de Chalcédoine, tenus l'an 451, ceux de Reims et de Mayence, tenus sous le pape Léon IX vers le milieu du XIe siècle, et beaucoup d'autres déposent également en faveur de la tradition de l'Église sur l'existence du *sacrement de l'Ordre*, et le concile de Trente (sess. XXIII, c. II) la définit et la prouve contre les luthériens. Les anciens hérétiques eux-mêmes ont pensé sur ce point comme les catholiques. L'Église a toujours cru que la nature ou l'essence du *sacrement de l'Ordre* consistait dans la consécration légitime des ministres sacrés, faite par l'évêque avec la matière et la forme convenable. *Voy.* Musson, *Lect. theolog.*, tom. IV, p. 53. On divise le *sacrement de l'Ordre* en *ordres sacrés* ou *majeurs*, qui sont au nombre de trois, et en *ordres non sacrés* ou *mineurs*, qui sont au nombre de quatre. (*Voy.* MAJEURS et MINEURS) ; ce qui fait au moins sept ordres, comme le dit expressément le concile de Trente (sess. XXIII, c. II), contre les calvinistes, qui n'en admettent que trois, savoir : l'épiscopat, la prêtrise et le diaconat. Dans l'Église grecque, les théologiens varient sur le nombre des *Ordres*, que les uns portent à dix, et que les autres réduisent à quatre. Saint Thomas donne la raison de la division de l'Ordre en sept branches (*In Supplem.*, quæst. 37, art. 11 in corp.). Il est de foi que la prêtrise est un sacrement, puisqu'il est de foi qu'il y a un *sacrement de l'Ordre*, et que la prêtrise tient le premier rang entre les Ordres, et que par conséquent les textes de l'Écriture et de la tradition qui prouvent l'existence du *sacrement de l'Ordre*, regardent directement et principalement l'ordination sacerdotale. Il est certain, quoiqu'il ne soit pas de foi, que le diaconat est un sacrement, puisque c'est un signe sensible et sacré qui produit la grâce sanctifiante que les apôtres donnèrent aux sept premiers diacres en priant sur eux, et en leur imposant les mains (Actes, VI, 6). Mais il n'est pas également certain que l'épiscopat, le sous-diaconat et les quatre *Ordres* mineurs soient de véritables sacrements. Au reste, quand tous les *Ordres* en particulier seraient de vrais sacrements, il n'y aurait pas pour cela plusieurs *sacrements de l'Ordre*, parce que tous les autres *Ordres* se rapportent au sacerdoce comme à leur perfection ; toute la plénitude du *sacrement de l'Ordre*, ainsi que le dit saint Thomas (*in 4° Sentent.* dist. 24, quæst. 2, ad 1 ; quæst. 1, ad 2), est contenue dans le seul sacerdoce, et les autres n'en sont proprement qu'une participation, qui a été figurée par ce que Dieu dit à Moïse : « Je prendrai de ton esprit, et je le communiquerai à d'autres, pour qu'ils puissent t'aider dans la conduite de mon peuple (Nombr., XI, 17). » Ainsi tous les *Ordres* ensemble ne font qu'un seul *sacrement de l'Ordre* ; quant à leur nombre, il faut bien remarquer que ni le concile de Trente, ni aucun autre concile œcuménique n'a défini qu'il n'y avait pas ou qu'il n'y avait pas eu dans l'Église plus de sept *Ordres* ; mais que, comme les hérétiques se moquaient de plusieurs des sept que l'Église romaine a coutume de conférer, le saint synode de Trente a déclaré que tous étaient de vrais *Ordres*, et qu'on devait les conserver dans l'Église. — Il y a trois sentiments principaux parmi les théologiens catholiques sur la matière de l'*Ordre* : selon les uns, la seule imposition de l'évêque est la matière essentielle de ce sacrement, et la tradition (*porrectio*) des instruments n'en est que la matière accidentelle. Selon les autres, la seule tradition des instruments est la matière essentielle. Enfin le sentiment le plus commun, et qui paraît le plus sûr, est que l'imposition des mains et la tradition des instruments sont également essentielles et nécessaires à l'*Ordination*. — Les théologiens ne sont pas moins partagés sur la forme de l'Ordre que sur la matière. Ceux qui ne reconnaissent que la seule imposition des mains pour matière essentielle, ne reconnaissent pour forme essentielle que l'oraison qui accompagne l'imposition des mains ; et ceux qui regardent la tradition des instruments comme la matière essentielle, regardent aussi les paroles qui accompagnent cette tradition comme forme essentielle, soit totale, soit partielle. — Le *sacrement de l'Ordre* produit deux effets principaux, la grâce sanctifiante et le caractère indélébile, qui fait qu'un ordre validement conféré ne peut jamais être réitéré : c'est un point de foi défini par le concile de Trente contre les luthériens et les calvinistes. (Sess. XXIII, *de Sacram. Ord.*, cap. II.) — Le sujet de l'*Ordre* est toute personne capable de le recevoir, c'est-à-dire 1° l'homme, et non la femme ; 2° les seuls chrétiens baptisés ; 3° les enfants qui n'ont point encore l'usage de la raison ; c'est le sentiment le plus généralement reçu, et Benoît XIV le regarde comme certain ; mais ceux qui le soutiennent ajoutent que celui qui a été ainsi ordonné n'a pas contracté les obligations qu'entraîne l'*Ordination*. (Bened. XIV, *Instructio super dubiis ad ritus Ecclesiæ et nationis Cophtorum.* Le P. Morin, *De Sacr. Ordin.*, part. III, exercit. V. Le P. Martène, *De Antiq. Rit.*, cap. VIII, art. 3. Billuart, *De Ord.*, tom. XVI, p. 136 et sequ.) — Il y a neuf dispositions ou conditions principales nécessaires pour recevoir licitement les *Ordres* : 1° La vocation, Dieu s'étant choisi ses ministres dans tous les temps, comme le montre saint Paul (*Hébr.*, V) ; la bonne intention, c'est-à-dire des vues pures et désintéressées, qui consistent à se consacrer exclusivement à la gloire de Dieu,

Digitized by Google

à son propre salut et à celui des autres (Billuart, *ibid.*, p. 139); 3° une sainteté peu commune (Concil. Eliberit., can. xxx. Gregor. Nazianz., *Orat.*, I); 4° la science compétente (Conc. Trid., sess. XXIII, cap. IV, XI, XIII, XIV); 5° l'âge de vingt-deux ans commencés pour le sous-diaconat, de vingt-trois pour le diaconat, et de vingt-cinq pour la prêtrise. Le conc. de Trente, qui fixe ces âges (*ibid.*, cap. XII), n'en détermine ni pour la tonsure, ni pour les quatre *Ordres* mineurs; 6° l'observation des interstices dans la collation des Ordres; 7° un titre clérical (Conc. Trid., sess. XXI, c. II, *de Reform.*); 8° se faire ordonner successivement et par degrés, en sorte qu'on ne reçoive pas un ordre supérieur avant d'avoir reçu les inférieurs, ce que les canons appellent être promu *per saltum;* ordination valide, mais illicite (Innoc. III, cap. *Tuæ de clerico per saltum promoto*. Et cap. *Si quis baptisaverit, de clerico non ordinato ministrante*, extra l. V, tit. XXVIII. Conc. Trid., sess. IV, cap. XIV, *de Reform.*); 9° être exempt d'irrégularité. — Le seul évêque consacré est le ministre ordinaire du *sacrement de l'Ordre*. C'est un point de foi décidé par le concile de Trente, et fondé sur l'Écriture et la tradition. (Actes, VI, 6. Conc. Trid., sess. XXIII, cap. IV et can. VII. Conc. Carthag., I, can. V. Arelatense, V, can. VII. Florent., *in decret. ad Armenos.*) Un simple prêtre peut être le ministre extraordinaire des *Ordres* mineurs par commission du Pape (Conc. Trid., sess. XXIII, c. X, *de Reform.* Le P. Morin, *De Sacr. Ordinat.*, part. III, exercit. IV, cap. III); mais, selon le sentiment de saint Thomas, qui est d'ailleurs le plus commun, il ne peut, même avec la permission du Pape, conférer validement ni le diaconat, ni le sacerdoce, ni l'épiscopat. (Thom., *Supplem.*, q. XXXVIII, art. 1 et 3.) — Aux termes du concile de Trente (sess. XXIII, cap. VIII), les *Ordres* sacrés doivent être conférés publiquement au temps ordonné par le droit, et dans l'église cathédrale, en présence des chanoines, qui y seront appelés, ou, autant qu'on le pourra, dans l'église principale, et on y appellera le clergé du lieu. Chacun sera ordonné par son propre évêque, ou, s'il l'est par un autre, il sera toujours nécessaire que sa probité et ses bonnes mœurs soient certifiées par le témoignage de son ordinaire. Autrement, celui qui l'aura ordonné sera suspendu pour un an de la collation des Ordres, et celui qui aura été ordonné le sera lui-même de la fonction des Ordres aussi longtemps que son propre ordinaire le jugera à propos. *Voy.* Richard et Giraud, et le *Traité de l'Ordre* dans les théologiens. Les canonistes. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, venge l'Église catholique des accusations injustes dirigées contre elle par les hérétiques relativement à la collation des *Ordres*.

II. **ORDRE MILITAIRE** (*Ordo militaris*), compagnie de chevaliers instituée par un roi ou un prince pour la défense de l'Église ou de l'État. Ces sortes d'Ordres n'ont pas commencé avant le XII° siècle. Ils font partie de l'état ecclésiastique, et jouissent, comme les autres Ordres religieux, du privilége de cléricature. *Voy.* Papebrock, *Acta SS. aprilis*, tom. III, p. 155. Les *Mém. du clergé*, tom. VII, p. 549. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, parle des principaux de ces *Ordres* pour exposer les motifs de leur institution, et pour répondre à quelques reproches sans fondement faits à ce sujet. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 81-84, où on trouve indiqués les ouvrages de plusieurs auteurs qui ont écrit sur les *Ordres militaires*.

III. **ORDRE RELIGIEUX** (*Ordo religiosus*), congrégation de religieux qui ont un même chef, une même règle, un même habit, une même manière de vivre. On peut réduire les Ordres religieux à cinq genres : *moines, chanoines, chevaliers, mendiants* et *clercs réguliers*. *Voy.* ces mots, et particulièrement MOINE, n° I, en y ajoutant MONASTÈRE, articles où nous disons plusieurs choses qui conviennent également à celui-ci. *Voy.* aussi l'abbé André, qui, à l'art. ORDRES RELIGIEUX, expose, d'après Durand de Maillane, l'époque et le nom de ceux dont l'établissement précède et suit le règlement du quatrième concile de Latran, qui défend d'en fonder de nouveaux. *Voy.* aussi Bergier, *Diction. de théol.*

IV. **ORDRE ROMAIN**. *Voy.* ORDO, n° II.

ORDRES MAJEURS, MINEURS. *Voy.* MAJEURS, MINEURS.

ORDRIC VITAL. *Voy.* ORDERIC VITAL.

OREB, un des princes des Madianites, qui fut tué avec Zeb, autre prince du même peuple, par les Israélites de la tribu d'Éphraïm. Il est dit d'Oreb qu'il fut tué au *rocher d'Oreb*, et, de Zeb, qu'il le fut au *pressoir de Zeb*. On voit de là que ces deux endroits prirent chacun le nom du prince qui y avait péri. Outre ces deux chefs de l'armée de Madian, il y eut deux autres rois madianites, Zébié et Salmana, qui moururent dans cette guerre percés par le glaive de Gédéon. *Voy.* Juges, VII, 25; VIII, 5, 21. Ps. LXXXII, 10. Isaïe, X, 26.

ORÉBITES (*Orebitæ*), hérétiques hussites, ainsi nommés d'une montagne à laquelle ils donnèrent le nom d'*Oreb*, et où ils se vantaient d'avoir reçu leur foi comme Moïse. Cette branche de hussites avait pour chef un mauvais prêtre nommé Bédric, natif de Moravie. Ils professaient les mêmes erreurs que les autres hussites, et se distinguaient par leur cruauté à l'égard des prêtres et des religieux. *Voy.* Sponde, *Annal.*, ad ann. 1420. Æneas Sylvius, *De Ortu, regione ac gestis Bohemorum*, cap. XLIII.

OREGGI ou **OREGIO** (Agostino), en latin *Oregius*, cardinal et archevêque de Bénévent, né à Santa-Sofia, bourg de la Toscane, en 1577, mort à Bénévent l'an 1635, fut d'abord théologien du pape Urbain VIII. On a de lui : 1° *Aristotelis vera de rationalis animæ immortalitate sententia;* Bologne, 1621, in-4°; — 2° *De Deo;* — 3° *De Trinitate;* — 4° *De Incarnatione;* — 5° *De Angelis;* — 6° *De Peccatis*, etc. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Rome, 1637, in-fol.; 1642. *Voy.* Oldoini, dans son édition augmentée des *Vitæ pontificum et cardinalium* de Ciaconius. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 87-88.

OREILLES. Parmi les locutions bibliques dans lesquelles entre le mot *oreille*, il en est très-peu qui ne se comprennent aisément; nous n'indiquerons ici que celles qui pourraient présenter quelques difficultés aux lecteurs peu familiarisés avec le style de nos Livres saints. Ainsi : 1° l'expression *révéler, découvrir l'oreille* à quelqu'un, qui veut dire proprement *écarter les cheveux qui couvrent son oreille, la mettre à nu*, se prend métaphysiquement pour *faire savoir* quelque chose à quelqu'un, lui *apprendre* une chose qu'il ignore (I Rois, XX, 13); 2° *percer l'oreille*, c'est *inspirer* une obéissance entière (Ps. XXXIX, 7). Ce dernier sens fait allusion à l'usage établi chez les Hébreux de percer l'*oreille* avec une alène au serviteur qui renonçait au privilége de sortir de servitude en l'année sabbatique ou jubilaire (Exode, XXI, 6. Deutéron., XVI, 17); 3° pour désigner un grand malheur, on dit que les *oreilles* tinteront à tous ceux qui l'entendront

Digitized by Google

(I Rois, III, 2). Les *oreilles incirconcies* sont des oreilles sourdes aux paroles de Dieu (Jérémie, VI, 10).

OREMUS, terme latin et ecclésiastique qui signifie *prions*. En disant *oremus*, le prêtre étend, puis joint aussitôt les mains, comme pour inviter le peuple à prier avec lui. *Voy.* De Vert, *Explication simple, littérale et historique des cérémon. de l'Église*, tom. I, p. 226. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 89-91.

ORENS (Saint). *Voy.* ORIENT, n° II.

ORENSE, autrefois *Amphilocopolis, Aquæ calidæ* et *Vigentes*, ville épisc. d'Espagne située dans la Galice, sous la métropole de Compostelle. Les Espagnols prétendent que le premier évêque d'Orense fut saint Arcadius, disciple de saint Jacques; mais on n'en connait pas d'évêque avant Benoit, qui siégeait l'an 562. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 91-92.

ORESME (Nicolas ou Nicole), évêque de Lisieux, né à Caen, mort en 1382, fut élu, l'an 1355, grand maître du collége de Navarre. Il devint successivement archidiacre de Bayeux, doyen de la métropole de Rouen, trésorier de la Sainte-Chapelle, précepteur du dauphin depuis Charles VI, puis évêque. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° un *Discours* contre les déréglements de la cour de Rome, qu'il prononça devant le sacré collége à Avignon, où il avait été envoyé vers le pape Urbain V en 1363; — 2° *De Antichristo et ejus ministris, ac de ejusdem adventu, signis propinquis simul remotis, ex diversis Sacrarum Scripturarum testimoniis elegantissime compilatus*, etc.; inséré dans DD. Martenne et Durand, *Amplissima collectio*, etc., tom. IX; — 3° des *Sermons*; — 4° un *Traité sur l'Immaculée Conception*, etc. *Voy.* Launoi, *Hist. lat. du collége de Navarre*. Huet, *Origines de Caen*, 2e édit., p. 331 et 332. Du Tillet, *Chronique*. Moréri, *Diction. histor.* Le *Mercure*, octobre 1750. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ORESTE** (Saint), martyr dans la petite Arménie, fut compagnon de saint Eustrate. *Voy.* EUSTRATE, n° I.

II. **ORESTE** (*Orestis portus*), aujourd'hui *Porto Ravaglioso*, ancien siége épisc. situé dans la Calabre ultérieure, à l'embouchure du fleuve Mataure. On n'en connait qu'un évêque, Longien, qui assista au sixième concile tenu en 504, sous le pape Symmaque. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra*, tom. X, col. 155. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 177. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 92-93.

OREUS, ville épisc. d'Eubée située vers le golfe de Meliacum, sous la métropole d'Athènes. On croit que c'est la même que *Talantium*, siége épisc. uni à celui de Daulie, sous la même métropole. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Théophile, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 203. Richard et Giraud.

ORFANEL (Hyacinthe), dominicain, né à Jana, dans le royaume de Valence, l'an 1578, martyrisé au Japon l'an 1622, fut envoyé, en 1605, dans les îles Philippines, puis au Japon, afin d'y prêcher la foi. Il opéra de nombreuses conversions, et il y avait quinze ans qu'il évangélisait le pays, lorsqu'il fut arrêté et condamné à être brûlé vif. On a de lui : *Historia ecclesiastica de los successos de la christiandad de Japon*; Madrid, 1633, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II. Fernandez, *Historia eccles. de nuestros tiempos*, p. 289. Melchior Mançano de Haro, *Historia del insigne martyrio que diez y siete religiosos de la Orden de Santo-Domingo padecieron en el Japon*, c. XXXV, fol. 64. La *Nouv. Biogr. génér.*

ORGAS (DU CAMP D'), écrivain du XVIIe siècle, a publié : *Satyres* ou *Réflexions sur les erreurs des hommes et les nouvellistes du temps*; Paris, 1690, in-12; cet excellent ouvrage contient d'utiles instructions. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1690, p. 420, 1re édit., et p. 320, 2e édit. Richard et Giraud.

ORGE, grain qui mûrit le premier. Chez les Hébreux, on en commençait la moisson immédiatement après la fête de Pâque, et, le lendemain de cette fête, on en offrait au temple les prémices, qu'on avait été cueillir exprès à la campagne. Les rabbins appellent quelquefois l'orge la *nourriture des bêtes*, parce qu'on en effet on en nourrissait les animaux. Dans l'épreuve de la femme adultère, on n'offre que de l'orge, à cause du crime honteux dont elle est accusée. Cependant les Hébreux usaient souvent du pain d'orge. L'orge désigne aussi quelquefois une chose de peu de valeur. *Voy.* Lévitiq., XXIII, 10-12. Nombres, V, 15. II Rois, XVII, 28. III Rois, IV, 28. II Paralip., II, 15. Ezéch., XIII, 19. Osée, III, 2. Jean, VI, 9. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 110, où l'on trouve des passages de plusieurs voyageurs modernes qui montrent que les Orientaux font encore aujourd'hui le même usage de l'orge que les anciens Hébreux.

ORGUE (*Organum*), instrument de musique qui est en usage dans les églises pour célébrer l'office divin avec plus de solennité. Nous voyons dans saint Augustin, sur le psaume LVI, que cet instrument est fort ancien; mais on n'en connait pas l'inventeur. Les premières orgues que l'on vit en France furent envoyées, en 757, par l'empereur Constantin au roi Pépin. On ne touche point l'orgue au *Credo*, parce que c'est une profession de foi que chacun doit faire tout entière, et le concile de Trèves de l'an 1549 défend de toucher l'orgue et de chanter aucune antienne depuis la consécration jusqu'à l'*Agnus Dei*, afin de laisser les fidèles révérer en silence le mystère de la mort de Notre-Seigneur. Chez les Russes, on ne souffre ni orgue ni aucun instrument de musique dans les églises. Quant à l'instrument que les Hébreux appelaient *hougâb* ou *hugâb*, ou *hugyâb*, et qui est ordinairement traduit dans la Vulgate par *organum*, ce n'était pas un corps d'orgue comme les nôtres, mais un simple composé de plusieurs tuyaux collés ensemble, et dont on jouait en faisant passer successivement ces divers tuyaux le long de la lèvre inférieure. *Voy.* Minders, *Antiq. saxonnes et franç.*, tom. II. Le P. Lebrun, *Explic. de la messe*, tom. II, p. 443; tom. IV, p. 84. Moléon, *Voyage liturg.*, p. 167. J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. II, p. 163.

ORGUEIL (*Superbia*), désir déréglé de sa propre excellence, *inordinatus propriæ excellentiæ appetitus*, dit saint Thomas. L'orgueil est donc un désir, une complaisance, un amour déréglé de sa propre grandeur et de sa propre excellence, soit réelle, soit imaginaire, soit absolue, soit respective; car l'objet de l'orgueil est la propre grandeur, la propre perfection, la propre excellence du sujet superbe et orgueilleux, soit qu'il s'attribue des qualités qu'il n'a pas, soit qu'il s'approprie celles qu'il a véritablement, au lieu de les rapporter à Dieu; soit qu'il se préfère aux autres et qu'il s'élève audessus d'eux, soit que, sans penser aux autres, il s'arrête avec complaisance sur lui-même, contre l'ordre qui lui prescrit de ne s'attacher et de ne se complaire qu'en Dieu, en lui rapportant tous les avantages, comme au premier

Digitized by Google

principe et à la dernière fin de toutes choses. L'orgueil est un péché mortel de sa nature, car le péché mortel consiste dans l'aversion et dans l'éloignement de Dieu; c'est le premier de tous les péchés, parce que c'est le premier qui a été commis par les anges rebelles et par nos premiers parents; c'est le premier des péchés capitaux, parce qu'il est la source de tous les autres, et que nous en portons la racine dans notre cœur, comme l'enseigne saint Augustin. Enfin c'est le plus dangereux de tous les péchés, parce qu'il corrompt les meilleures actions, qu'il flétrit les plus belles vertus, et qu'il est la marque évidente de la réprobation, comme l'humilité est le caractère propre des prédestinés. Voilà pourquoi l'*orgueil* est un des vices les plus souvent condamnés dans l'Écriture sainte. Les remèdes contre l'orgueil sont : 1° la connaissance de soi-même, de ses misères et de ses péchés; 2° la vanité et le néant de ce qui enorgueillit; 3° la contemplation de Jésus-Christ, qui s'est humilié par amour pour nous. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **ORIA**, ville épisc. de l'Afrique occidentale dont la province est inconnue. C'est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* suffragant de Carthage, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 106.

II. **ORIA** (*Uria* ou *Uritanum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Tarente, située sur une montagne de l'Apennin. Cet évêché fut érigé, dans les premiers siècles de l'Église, sous la métropole de Brindes ou Brindisi. Au xe siècle, les deux diocèses furent réunis jusqu'en 1591, que Grégoire XIV les désunit. Le premier évêque d'Oria, après la séparation, fut Vincent Tufus, nommé en 1595. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra*, tom. IX, col. 163. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 261. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 106-109. *Compar.* BRINDES.

ORICHOVIUS. *Voy.* OKSZI.

I. **ORIENT**. C'est ainsi que le prophète Zacharie (III, 8; VI, 12) nomme le Messie, et le chaldéen emploie le mot même *Messie*. Le texte hébreu porte *Germe;* mais le nom de *Germe* se donne aussi au *Messie* (Isaïe, IV, 2. Jérém., XXIII, 5; XXXIII, 15); Rosenmüller le rationaliste en convient lui-même. Ceux qui cherchent à détourner le vrai sens des prophéties disent qu'il est question dans ces passages de Zorobabel, parce qu'il était venu de Babylone, qui est à l'orient de la Judée; mais il est incontestable que ni Zorobabel ni aucun personnage autre que le Messie n'a pu être appelé un *germe qui germera de lui-même*, aucun autre n'a effacé l'iniquité de Juda en un jour et rétabli la paix dans le monde. *Voy.* D. Calmet, *Comment. littér. sur Zacharie*.

II. **ORIENT** ou **ORENS**, **ORIENTIUS** (Saint), évêque d'Auch, né à Huesca, sur la frontière d'Aragon, mort à Auch le 1er mai 439, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et se retira dans la vallée de Lavedan, où il mena la vie érémitique. Nommé évêque d'Auch vers l'an 419, il travailla à abolir dans son diocèse les derniers débris du paganisme; il fut député par Théodoric Ier, roi des Goths, vers Aetius, général des Romains, afin de solliciter la paix, et il réussit dans cette négociation. L'Église célèbre sa fête le 1er mai. On a de saint Orient un poëme intitulé : *Commonitorium*, et dans lequel l'auteur trace le tableau des divers obstacles qui s'opposent à notre salut. Le premier livre de cet ouvrage a paru avec des notes du P. Martin Delrio; Anvers, 1599 ou 1600; Salamanque, 1604 et 1644, in-4°; Leipzig, 1651, in-8°. Il se trouve dans la *Bibliotheca maxima Patrum* et dans tous les recueils de ce genre imprimés à Lyon. L'ouvrage entier a été inséré par D. Martenne dans sa *Nouvelle Collect. des anciens écrivains;* Rouen, 1700, et dans son *Thesaurus anecdot.*, tom. V, édit. de 1717. *Voy.* Bollandus, au 1er mai, p. 61 et 62. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII, p. 503 et suiv. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*, art. ORIENTIUS.

ORIENTAUX (**CHRÉTIENS**). On comprend sous ce nom : 1° les Grecs schismatiques; 2° les Jacobites, Syriens, Égyptiens ou Cophtes, et les Éthiopiens; 3° les Nestoriens de la Perse et des Indes; 4° les Arméniens; tous ou presque tous sont séparés de l'Église catholique depuis plus de 1200 ans. Nous avons parlé de chacune de ces sectes sous leur nom particulier. On a montré dans le livre de la *Perpétuité de la foi*, par des témoignages incontestables, et surtout par la liturgie de ces différentes sectes, qu'elles ont la même croyance que l'Église romaine sur tous les dogmes que les protestants ont rejetés et contestés, tels que la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, la transsubstantiation, le sacrifice de la messe, l'adoration du sacrement, le culte et l'invocation des saints, le nombre des sacrements, etc. C'est pourquoi ces *chrétiens orientaux* regardent aussi bien que nous les protestants comme hérétiques. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

ORIENTIUS. *Voy.* ORIENT, n° II.

ORIFEX, **ORIFICUS**. *Voy.* AURIFEX.

ORIFLAMME (*Auriflamma, aurea flamma, oliflamma, oloflamma*), étendard de l'abbaye de Saint-Denis. C'était une espèce de bannière faite de soie couleur de feu, brodée d'or et attachée au bout d'une lance en guise de gonfanon. Elle ne servait d'abord qu'au comte de Vexin, avoué de Saint-Denis, pour défendre les biens de ce monastère; mais lorsque Louis VI eut acquis le comté de Vexin, il fit porter l'oriflamme dans les expéditions militaires, après l'avoir reçue des mains de l'abbé de Saint-Denis. Quelquefois les rois la portaient autour du cou, mais sans la déployer. Depuis la bataille de Rosbecque, gagnée sur les Flamands par Charles VI, en 1382, il n'est plus question de l'oriflamme. *Voy.* Galant, *Traité de l'oriflamme*. Du Cange, au mot ORIFLAMME.

ORIGÈNE, théologien, né à Alexandrie l'an 185, mort à Tyr l'an 253, fut surnommé *Adamantinus*, c'est-à-dire de *diamant*, à cause de son application infatigable au travail. En effet, il était, bien jeune encore, profondément versé dans les sciences divines et dans la piété; aussi dès l'âge de dix-huit ans il succéda à Clément d'Alexandrie, son maître, dans la place de catéchiste ou de chef de l'école chrétienne d'Alexandrie. Les chrétiens et les idolâtres accouraient en foule pour l'entendre; il raffermit les uns dans la foi et convertit les autres en grande partie; mais prenant trop à la lettre ce que Jésus-Christ dit des eunuques volontaires, il se fit lui-même eunuque. Il visita successivement Rome, l'Arabie, la Palestine, où Théoctiste, évêque de Césarée, le fit prêcher, quoiqu'il fût encore laïque; Antioche, où l'impératrice Mammée l'avait fait venir pour l'entendre discourir sur la religion chrétienne; puis il se rendit en Achaïe. C'est dans ce voyage que Théoctiste et plusieurs autres évêques de la province l'ordonnèrent prêtre. Cette ordination irrita Demetrius, évêque d'Alexandrie, qui déposa Origène du sacerdoce et le fit condamner par deux conciles. Origène se retira alors à Césarée de Palestine,

Digitized by Google

où il ouvrit une école qui acquit bientôt une grande célébrité, et il compta au nombre de ses disciples saint Grégoire Thaumaturge et saint Athénodore, son frère. Plus tard il se rendit à Athènes et en Arabie, où il ramena à la vérité Bérylle, évêque de Bostres, et il souffrit avec un courage héroïque pendant la persécution de Dèce. Les ennemis d'Origène l'ont accusé d'avoir approuvé la magie illicite et de n'y avoir trouvé aucun mal. Un protestant, Beausobre, a réfuté cette accusation; mais il a commis une injustice manifeste envers ce Père, en affirmant qu'il enseigna l'opinion de la transmigration des âmes. Le vrai malheur d'Origène est d'avoir eu des disciples obstinés à soutenir tout ce qu'il avait dit, bien ou mal, et à l'entendre dans un sens qui n'a jamais été le sien. La même chose est arrivée à saint Augustin. Origène a laissé un grand nombre d'ouvrages; saint Épiphane assure qu'on en comptait six mille; mais la plupart sont perdus. Tout ce qui nous reste de ses *Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, a été recueilli par Huet sous ce titre: *Origenis Opera exegetica*; Rouen, 1662; Paris, 1679; Francfort, 1685. Les Œuvres d'Origène ont eu de nombreuses éditions; la meilleure est celle qui a été donnée par le P. Charles de la Rue, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; Paris, 1733-1759, 4 vol. in-fol. *Voy.* Thomas du Fossé, *Hist. de Tertullien et d'Origène*, publiée sous le nom de *de la Mothe*. Le P. Doûcin, *Hist. de l'origénisme*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. II. D. Ch. de la Rue, *Préface de la nouvelle édit. des ouvrages d'Origène*. Richard et Giraud, qui donnent le catalogue des ouvrages d'Origène, exposent ses divers points de doctrine en indiquant les passages de ses écrits qui les contiennent, et citent les erreurs qu'on lui a attribuées, mais montrent en même temps qu'il n'est pas coupable de toutes celles qu'on s'est plu à lui imputer. Bergier, qui s'attache aussi à le justifier des fausses inculpations et des exagérations de certains protestants. Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*, où le Dr Héfélé donne la liste des différents ouvrages d'Origène, avec un aperçu et une appréciation de ce qui est contenu dans chacun d'eux.

II. **ORIGÈNE** l'*Impur*, né en Égypte, vivait au IIIe siècle. Il enseignait que le mariage était une invention du démon, qu'il était permis de suivre tout ce que la passion pouvait suggérer, et qu'il fallait empêcher la génération par tous les moyens possibles, même les plus exécrables. Il autorisait les livres apocryphes de l'Ancien et du Nouveau Testament, entre autres les *Actes de saint André* et de quelques autres apôtres. Ces doctrines horribles, qui auraient dû naturellement révolter à cause de leur excès même, trouvèrent cependant des partisans, qui, quoique rejetés avec horreur par toutes les Églises, se perpétuèrent jusqu'au Ve siècle. *Voy.* d'Argentré, *Collect. judicior.*, tom. I. Nicolas Eymeric, *Directorium inquisitorum*, part. II, quæst. XIV. Spond., *Annal.*, ad ann. 1192. Pluquet, *Diction. des hérésies*.

ORIGÉNISME, doctrine des Origénistes. Il y a eu deux sortes d'origénisme, comme on peut le voir par l'article suivant.

ORIGÉNISTES (*Origeniani*), sectateurs des erreurs d'Origène. Il y en a de deux sortes: 1° les disciples d'Origène l'Impur; 2° ceux d'Origène Adamantinus, le Père de l'Église. Les premiers, surnommés *Vilains*, pratiquaient toutes les abominations de leur chef et subsistaient encore au Ve siècle; les autres, qui avaient adopté toutes les erreurs attribuées à Origène, commencèrent à paraître en Italie l'an 397, par le moyen de Rufin d'Aquilée. Ces erreurs se répandirent aussi en Égypte, surtout parmi les moines; et, vers l'an 415, Avit, prêtre espagnol, les renouvela en Espagne. Les Origénistes furent condamnés, l'an 553, par le concile général de Constantinople. *Voy.* saint Épiphane, *Hæres.*, LXIII et LXIV. Saint Augustin, *De Hæres.*, c. XLIII. Saint Jérôme, *Epist. ad Pammach.* Pinchinat, au mot ORIGÈNE. Richard et Giraud. Bergier. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 118-120.

ORIGINEL (PÉCHÉ). *Voy.* PÉCHÉ.

ORIGUELA ou **ORCHUELA** (*Orcelis, Orcellis*), ville épisc. d'Espagne dans le royaume de Valence. On prétend qu'il y avait un évêché dans cette ville au temps des Romains et des Goths, sous l'antipape nommé Benoît XIII. L'église d'*Origuela* fut érigée en cathédrale dans le concile de Bâle, et elle eut pour premier évêque Pierre Ruiz de Corella, sous le titre de gouverneur; mais Eugène IV révoqua ce privilége. Jules II unit cette église à celle de Carthagène, en 1510; et, l'an 1553, Jules III l'en sépara. Grégoire Gallo, premier évêque d'Origuela, prit possession de ce siége en 1566. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 177, au mot ORCELLIS. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 118-120.

ORIOL (Pierre). *Voy.* AURIOL, n° II.

ORIOLO. *Voy.* FORUM CLAUDII, n° I.

ORION, signe du ciel qui est immédiatement avant celui du Taureau. Selon les anciens Hébreux, le mot *Kesil*, que la Vulgate a rendu par Orion, signifie cette étoile de la seconde grandeur que les astronomes appellent le *Cœur du Scorpion*. Elle paraît au commencement de l'équinoxe d'automne, et présage le froid. *Voy.* Job, IX, 9. Amos. V, 8. J.-D. Michaelis, *Supplementa ad Lexica hebraica*, p. 1319-1321.

ORISTAGNI, ville archiépisc. de Sardaigne. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 22, au mot ARBOREA. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 120-125. *Compar.* notre art. ARBORA.

ORLANDI ou **ORLENDI** (François), dominicain, vivait au XVIIIe siècle. Il professa l'histoire et la théologie à l'université de Pise. Il a publié: 1° *Duplex Lavacrum in Cœna Domini fidelibus exhibitum, alterum ex Christi mandato de sacra pedum lotione, alterum ex veteri Ecclesiæ disciplina de expiandis altaribus*; Florence, 1710, in-4°; — 2° *Orbis sacer et profanus illustratus, opus ecclesiasticæ et profanæ historiæ, necnon geographiæ studiosis apprime utile*; ibid., 1728, 1731 et 1732, 3 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710, 1711 et 1733.

ORLANDINI (Nicolas), jésuite, né à Florence en 1564, mort à Rome l'an 1606, dirigea le collége de Nola, puis le noviciat de Naples, et fut appelé à Rome pour être employé à la secrétairerie générale. Il a laissé: 1° *Annuæ Litteræ Soc. Jesu*, ann. 1583-1585; Rome, 1585-1587, 3 vol. in-8°; — 2° *Historia Soc. Jesu, pars I, sive Ignatius*; ibid., 1615, in-fol.; Cologne, 1615, 1621, in-4°; ibid., 1620, in-fol.; cet ouvrage a été continué jusqu'au milieu du XVIIe siècle; le t. VII et dernier parut en 1750; — 3° *Vita Petri Fabri, qui primus fuit e decem sociis S. Ignatii*; Lyon, 1617, in-8°. *Voy.* Sotwell, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Richard et Giraud. Feller. Michaud.

ORLANDO (Matthieu), évêque de Cefalu ou Cifalu, en Sicile, né l'an 1610, mort en 1695, avait fait profession dans l'Ordre des carmes. Il a laissé: 1° *Cursus theologicus in tertiam partem D. Thomæ ad methodum scholasticam ordinatus, tomus I*; — 2° *Constitutiones synodales*. *Voy.* la *Biblioth. Sicula*.

Digitized by Google

I. **ORLÉANS** (*Aurelia, Aureliæ, Aurelianum*), ville épisc. de France, érigée en évêché au IIIe siècle, sous la métropole de Sens; mais devenue suffragante de Paris en 1622, lorsque Grégoire XV érigea la capitale de la France en archevêché. Comme on ne sait rien de certain au sujet des trois premiers évêques d'Orléans, on porte comme premier Diopet, qui assista par ses députés au concile de Cologne en 346, et à celui de Sardique l'an 347. Depuis l'an 511 jusqu'à l'an 1411, il s'est tenu à Orléans treize conciles. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, p. 39; tom. IV, p. 342; tom. VIII, col. 410 et seq. La Regia, tom. X, XI, XIV, XVII. Labbe, t. IV, V, XI. Hardouin, tom. II, III, VI. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 10-22. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 125-131.

II. **ORLÉANS** (Laurent d'), capucin du XVIIe siècle, a publié : *La Mort mystique, ou la mort de l'âme propre, par soumission volontaire, en la main de Dieu;* Paris, 1684.

III. **ORLÉANS** ou **DORLÉANS** (Louis), fameux ligueur, né à Orléans, mort à Paris en 1629, a laissé, outre quelques écrits satiriques en faveur de la Ligue, quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Ludovici* d'Orléans *unius ex confederatis pro catholica fide Parisiensibus ad A. S. unum ex sociis pro hæretica perfidia Turonensibus Expostulatio;* Lyon, 1574; — 2° *Apologie, ou défense des catholiques unis les uns aux autres contre les impostures des catholiques associés à ceux de la religion prétendue réformée;* 1586, in-8°; — 3° *Avertissement des catholiques anglais aux Français catholiques du danger où ils sont de perdre leur religion*, etc.; 1586, 1587, 1588, in-8°. *Voy.* Goujet, *Biblioth. Franç.*, t. V. Lenglet-Dufresnoy, *Mémoires historiques*, t. IV, p. 107. Lelong, *Biblioth. histor. de la France*, tom. I, III, IV. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, art. DORLÉANS (Louis).

IV. **ORLÉANS** ou **DORLÉANS, D'ORLÉANS** (Pierre-Joseph), jésuite, né à Bourges en 1641, mort à Paris l'an 1698, professa la rhétorique. Outre des ouvrages d'histoire et des *Vies* de plusieurs Pères jésuites, il a laissé : 1° *Sermons et instructions chrétiennes;* Paris, 1696, 2 vol. in-12; — 4° *Vies du B. Louis Gonzague et du B. Stanislas Kostka. Voy.* le *Journ. des Savants*, 1681, 1683, 1693, 1695, 1696, 1712, 1734 et 1735. Le *Diction. portat. des Prédicat.* Richard et Giraud, aux art. ORLÉANS (Pierre-Joseph d') et DORLÉANS. Feller, *Biogr. univers.*

ORLENDI. *Voy.* ORLANDI.

ORMI ou **ORMIAH, OURMYAH** (*Ormia* ou *Urmia*), ville épisc. d'Adorbigane ou ancienne Médie, située dans les montagnes de la Perse, près du lac Kamadhan. L'Église des nestoriens s'étant divisée en trois partis, le catholique Siméon Denha établit son siége à Ormi sur la fin du XVIe siècle, et depuis ses successeurs ont pris le nom de Siméon. Les nestoriens et les jacobites y ont eu des évêques de leur communion. Les évêques nestoriens sont : 1° N..., qui assista à l'élection d'un nouveau catholique après la mort de Sebarjésu III; Ebedjésu, qui se trouva à l'élection du catholique Élie II; 3° N..., transféré du siége de Balada par le catholique Élie. On ne connaît qu'un évêque jacobite d'Ormi, c'est Ignace, qui siégeait en 1189. Ormi est sous le patriarcat des Chaldéens. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1528, et p. 1601. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 131.

ORNAN. *Voy.* ARÉUNA.

ORNEMENTS SACERDOTAUX. On désigne plus particulièrement par ces mots les ornements avec lesquels le prêtre dit la messe : l'amict, l'aube, la ceinture, le manipule, l'étole et la chasuble. Or ces ornements ont été en usage avant le temps même de Constantin, et il y aurait péché mortel à célébrer la messe sans ces ornements. Les novateurs ne peuvent se récrier contre cet usage sans s'élever contre la coutume du monde entier; car les luthériens eux-mêmes se servaient autrefois de chasubles dans quelques-unes de leurs églises en célébrant leur liturgie, et ceux qui suivent la liturgie anglicane sont vêtus à l'autel comme les prêtres de l'Église romaine. Ceux qui font la visite des églises paroissiales doivent veiller à ce qu'elles soient pourvues d'ornements convenables; ces ornements doivent être fournis par les fabriques. Autrefois, en France, quand les fabriques étaient trop pauvres, ils devaient être fournis par les bénéficiers qui jouissaient des dîmes, et subsidiairement par ceux qui possédaient des dîmes inféodées. Les ornements d'église ne sont point sujets aux exécutions de justice. D'après le règlement du concile de Bordeaux, approuvé par Grégoire XIII, les vases sacrés et les *ornements* neufs ne peuvent être employés dans l'Église sans avoir été consacrés ou bénits. Les *ornements sacerdotaux* perdent leur bénédiction lorsqu'ils perdent la forme sous laquelle ils ont été bénits. On doit prendre, pour dire la messe, les *ornements* qui conviennent à l'office, et un simple prêtre ne peut les prendre à l'autel que quand il n'y a ni sacristie ni crédence, et pour lors il doit les prendre au coin de l'autel, du côté de l'Évangile; les cardinaux et les évêques seuls ont le droit de les prendre au milieu de l'autel. *Voy.* Collet, *Examen des saints mystères*, p. 292. *Mémoires du clergé*, tom. VI, p. 1202. Richard et Giraud. Bergier, à l'art. HABITS. L'abbé André, au mot ORNEMENTS.

ORNITHOMANCIE (*Ornithomantia*), expression grecque qui veut dire divination au moyen des oiseaux. C'est, en effet, par le moyen du vol des oiseaux que certains hommes superstitieux prétendent découvrir les choses cachées, et naturellement inexplicables.

OROBIO (Isaac de Castro), fameux écrivain juif, né au commencement du XVIIe siècle en Portugal, selon Rodriguez de Castro, en Espagne suivant de Rossi, professait extérieurement, comme ses parents, la religion catholique, et avait reçu d'eux le nom de *Balthazar*. Il fit ses études à Salamanque avec tant de succès, qu'il fut nommé professeur de philosophie dans la célèbre université de cette ville. Il cultiva depuis la médecine. Comme il montra son attachement au judaïsme, il fut mis en prison; mais ayant été mis en liberté au bout de trois ans, il passa à Toulouse, professant toujours extérieurement le catholicisme. Ne pouvant plus se contraindre sur ses sentiments religieux, il se rendit à Amsterdam, où il abjura publiquement la foi catholique, reçut la circoncision, et prit le nom d'*Isaac*. On a de lui : 1° *Trois Écrits latins*, publiés et réfutés par Philippe Limborch, dans son livre intitulé : *De Veritate religionis christianæ*, etc. (*voy.* LIMBORCH); — 2° *Certamen philosophicum propugnatæ veritatis divinæ ac naturalis adversus Joannis Brendenburgii et Spinosæ principia*, en latin et en hollandais; Amsterdam, 1681, 1684, 1703, 1730, in-12; ouvrage qui est regardé comme un des plus forts contre le spinosisme; — 3° *Israël vengé;* Londres, 1720, in-12; — 4° plusieurs traités restés manuscrits. *Voy.* Rodriguez de Castro, *Escritores Rabinos españoles*. Feller. De

Digitized by Google

Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei*, t. II, p. 83-84, où sont indiqués les manuscrits d'Orobio. L'abbé Labouderie, qui indique également ces manuscrits dans la *Biogr. univers.* de Michaud, mais qui accuse l'article de de Rossi de manquer d'exactitude et de précision.

ORONAÏM, en hébreu *Horonaïm*, ville du partage de Ruben, occupée par les Moabites. *Voy.* Isaïe, XV, 5. Jérémie, XLVIII, 3, 5, 34. *Compar.* HORONITE.

ORORI, nom de lieu. *Voy.* D. Calmet, *Comment. littér.* sur II Rois, XXIII, 33. *Compar.* ARARI.

OROSCO ou **OROZCO** (Alphonse de), de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Oropesa, au diocèse d'Avila, en Espagne, l'an 1500, mort en odeur de sainteté en 1591, fut prédicateur de Charles V et de Philippe II son fils. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Commentaires sur le Cantique des cantiques et le Magnificat;* — 2° *Bonum Certamen, seu de perfectione religiosa;* — 3° *De Arte concionandi*. *Voy.* André Schottus, *Hispaniæ Bibliotheca*. Nicol.-Antonio, *Bibliotheca Hisp.* Richard et Giraud.

OROSE (Paul), théologien, né à Tarragone, en Espagne, vivait au commencement du Ve siècle. Rempli d'admiration pour saint Augustin, il se rendit en Afrique vers l'an 413, et il demeura un an auprès de l'évêque d'Hippone, qui l'envoya auprès de saint Jérôme afin de compléter son instruction. Orose a laissé : 1° *Historiarum adversus paganos Libri VII;* cet ouvrage a été publié pour la première fois par J. Schussler; Vienne, 1471, in-fol.; il a été souvent réimprimé depuis, et traduit dans la plupart des langues modernes; la meilleure édition est celle de 1615; — 2° *Liber apologeticus de arbitrii libertate*, publié avec l'*Épître* de saint Jérôme contre Pélage; Louvain, 1558, in-8°; l'*Apologeticus* a été inséré dans la *Bibliotheca Patrum maxima;* Lyon, 1677, in-fol., tom. VI, et dans Hardouin, *Collect. des conciles*, tom. I, p. 200; — 3° *Commonitorium ad Augustinum*, publié avec la réplique de saint Augustin : *Contra Priscillianistas et Origenistas Liber, ad Orosium*. *Voy.* Gennade, *In catal.*, c. XXXIX. Trithème et Bellarmin, *De Scriptor. eccl.* D. Ceillier, *Hist. des Auteurs sacr. et ecclés.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

OROUX, chanoine de Saint-Léonard de Noblac, a laissé : *Histoire de la vie et du culte de saint Léonard du Limousin;* Paris, in-12.

ORPHA, femme de Chélien, fils d'Élimélech et de Noëmi. *Voy.* Ruth., I, 4, 14.

ORPHELINS (*Orphani*), nom que prirent les sectateurs de Jean Zisca, appelés *Thaborites*, parce qu'après la mort de leur chef ils ne voulurent point lui donner un successeur. *Voy.* Jovet, *Histoire des religions de tous les royaumes du monde*, tom. I, p. 19. *Compar.* THABORITES.

ORPHONA. C'est ainsi que l'historien Joseph appelle le personnage connu sous le nom d'*Aréuna* ou *Ornan* dans la Bible. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. VII, c. III. *Compar.* ARÉUNA.

ORRÉA, lieu situé dans le Bigorre, où l'on tint en 1073 un concile pour l'abbaye de Simorra. *Voy.* D. Mabillon, *Annal.*, tom. V, p. 71.

ORSALLI (Augustin), clerc régulier italien, mort en 1753, avait acquis de la réputation comme prédicateur. On a de lui : *Prediche e panegirici di P. D. Agostino Orsalli, clerico regolare;* Venise, 1754, in-4°; ouvrage posthume publié par son confrère, le P. D. Giovani Merati. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1755, p. 687.

ORSI (Giuseppe-Agostino), cardinal, né à Florence en 1692, mort à Rome l'an 1761, fit profession chez les dominicains, enseigna la philosophie et la théologie au couvent de Saint-Marc à Florence, fut appelé à Rome comme théologien du cardinal Neri Corsini, devint maître du Sacré-Palais, puis cardinal. Il a publié : 1° *Dissertazione dogmatica e morale contra l'uso materiale delle parole, in cui dimostrasi colla tradizione de' Padri ed' altri antichi scrittori*, etc.; Rome, 1727; — 2° *Dissertatio apologetica pro sanctorum Perpetuæ, Felicitatis et sociorum martyrum orthodoxia*, etc.; Florence, 1728; — 3° *Dimostrazione teologica, colla quale si prova, che ad effetto di conciliare i diritti della veracità colle obligazioni del segreto, nè si può, nè si dee ricorrere ad alcuna di quelle leggi, che alcuni moderni teologi alla umana republica attribuiscono*, etc.; Milan, 1729; — 4° *Dissertatio historica, qua ostenditur catholicam Ecclesiam tribus prioribus seculis capitalium criminum reis pacem, et absolutionem neutiquam denegasse*, etc.; ibid., 1730; — 5° *Dissertatio theologica de invocatione Spiritus sancti in liturgiis Græcorum et Orientalium;* ibid., 1731, in-4°; — 6° *Liber apologeticus pro Petri a Sota doctrina;* Rome, 1734, in-4°; — 7° *Dissertationes duæ de baptismo in nomine Jesu Christi, et de chrismate confirmationis;* Milan, 1733, in-4°; — 8° *Vindiciæ Dissertationis de baptismo in nomine Jesu Christi;* Florence, 1735, in-4°; — 9° *De Irreformabili Romani Pontificis in definiendis fidei controversiis Judicio;* Rome, 1739, in-4°; — 10° *De Romani Pontificis in synodos œcumenicas et earum canones Potestate;* ibid., 1740; — 11° *Della Origine del dominio e della sovranità de' Romani Pontefici sopra gli stati loro temporalmente soggetti, dissertazione;* ibid., 1742, in-12; — 12° *Istoria ecclesiastica;* Ferrare, 1746-1761, 2 vol. in-8°. *Voy.* Fabroni, *Vitæ Italorum*, tom. VI. Richard Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 144-145.

ORSISE ou **ORSIESE** (Saint), en latin *Orsisis*, *Orsiesius*, *Oresiesius*, abbé en Thébaïde, vivait au IVe siècle. Disciple de saint Pacôme, il fut appelé l'an 349 à lui succéder, malgré ses larmes et sa répugnance. Il fit admirer alors son humilité, sa charité, sa mortification, son détachement de toutes choses, sa science et son zèle à rétablir partout la discipline monastique. On voit le nom de saint *Orsise* dans quelques synaxaires ou livres d'église, qui marquent sa commémoration au 15 juin. On a de lui : un *Traité spirituel de l'institution monastique* qui, comme on croit, est le même qu'un traité appelé la *Doctrine de saint Orsiese*, et intitulé : *S. Orsiesis abbatis Tabennensis Doctrina de institutione monachorum;* il se trouve dans la *Bibliothèque des Pères* et dans le *Code des règles anciennes*, recueillies par saint Benoît d'Aniane, et que Luc Holstenius a fait imprimer; Paris, 1663, in-4°. On attribue à saint *Orsise* un traité intitulé : *De Cogitationibus Sanctorum;* il a été inséré dans H. Canisius : *Lectiones antiquæ*, tom. I. *Voy.* Pabebroch, au 14 mai. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. V, p. 381 et suiv. L'abbé Guyon, *Apophthegmes*, ou *Belles paroles des saints*. Gennade, *De Viris illustribus*. Richard et Giraud.

ORTA (*Hortanum*), ville épisc. dont le siége est uni depuis l'an 1437 à Citta-Castellana, et située près du Tibre, sur les confins de l'Ombrie, dans le patrimoine de Saint-Pierre. La foi chrétienne fut prêchée à Orta dès les premiers temps du christianisme : « Ab apostolorum alumnis, dit Ughelli, fidem Christi accepit quam deinde Lucius papa (S. Luce I) in paucis fovit, conservavitque. » Cependant le premier

Digitized by Google

évêque connu d'*Orta* est Jean Montanus, qui fut ordonné vers l'an 880 par le pape saint Sylvestre. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra,* tom. I, p. 783. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 182-192. *Compar.* nos art. HORTA et CITTA CASTELLANA.

ORTEGA (Christophe), jésuite, né à Cuença, en Espagne, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé : 1° *Allégation théologique pour la défense de cette proposition fréquente dans saint Augustin, dans les autres Pères et dans les conciles : Dieu a pris l'homme*; Tolède, 1657; — 2° *Traité de la Trinité*, Lyon, 1664; — 3° *Traité de l'Incarnation*; ibid.; — 4° *Traité de la Divinité;* ibid., 1672, 2 vol.

ORTHODOXE, ORTHODOXIE. Ces deux mots sont formés du grec *orthos,* c'est-à-dire *droit*, et de *doxa*, qui signifie *opinion, jugement*. Ainsi on appelle auteur *orthodoxe* celui qui ne croit et n'enseigne rien que de conforme à la doctrine de l'Église, et *orthodoxie,* la conformité d'une opinion avec cette doctrine; c'est le contraire de l'*hétérodoxie* ou hérésie. *Compar.* HÉTÉRODOXE.

I. **ORTHODOXIE**, saine doctrine. *Voy.* l'art. précédent.

II. **ORTHODOXIE.** On appelle ainsi une fête qui se célèbre chez les Grecs le dimanche qui termine la première semaine de carême, au sujet du rétablissement des saintes images après la persécution des Iconoclastes. Cette fête a été établie en 842 par Methodius, patriarche de Constantinople, avec le concours de l'impératrice Théodora. *Voy.* Leo Allatius, *Traité des dimanches et des fêtes des Grecs.* Baronius, *Annal.*, ann. 842, n° 27 et suiv.

ORTHODOXOGRAPHE (*Orthodoxographus*), terme dogmatique dont on se sert pour désigner les auteurs qui ont écrit sur les dogmes catholiques et les ouvrages de ces auteurs.

ORTHOSIADE ou **ORTHOSIE, ORTHOSE**, ville maritime de la Phénicie vis-à-vis de l'île d'Arade, non loin de Tripoli. C'est là que Tryphon se retira après avoir été abandonné de ses propres troupes (I Machab., XV, 37). Cette même ville, appelée aujourd'hui *Tortose* (*Tortosa*), et qui a porté aussi anciennement le nom d'*Antarade*, et même de *Constancie*, est devenue dans la suite un évêché sous la métropole de Tyr, dans le patriarcat d'Antioche. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Phosphore, assista au concile d'Antioche, où l'on jugea pour la première fois la cause d'Athanase, évêque de Perrha. Il souscrivit aussi au concile de Chalcédoine. *Orthosiade* a eu aussi un évêque latin, Arnaud, de l'Ordre des Frères Mineurs, qui fut nommé en 1345 par Clément VI. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 826; tom. III, p. 1239. Wading, *Annal.*, tom. III. Richard et Giraud.

ORTHOSIE, ville épisc. de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrodisiade, au diocèse d'Asie, située près du fleuve Méandre. Strabon, Pline, Ptolémée et toutes les Notices en font mention. On n'en connaît qu'un évêque, Diogène, qui fut représenté au concile de Chalcédoine par un prêtre nommé Théoctiste. *Orthosie* n'est aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus*, sous la métropole de Stauropolis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 908. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 194. *Compar.* notre art. APHRODISIADE.

I. **ORTIZ** (Alonso ou Alphonse), chanoine de Tolède, né dans cette ville, mort vers 1530. Parmi ses écrits, nous citerons : 1° *Missale mixtum, secundum regulam B. Isidori, dictum Mozarabes*; Tolède, 1500, in-fol.; — 2° *Breviarium mixtum secundum regulam B. Isidori, dictum Mozarabes;* ibid., 1502, in-fol.; l'éditeur a enrichi ces deux ouvrages de savantes préfaces. *Voy.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova.* Ticknor, *History of Spanish litterature*, tom. I, p. 483. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **ORTIZ** (Blaise), parent et contemporain du précédent, né à Villarobledo, bourg dans le diocèse de Tolède, fut d'abord vicaire général à Calahorra; entré dans la maison du cardinal Florent (depuis le pape Adrien VI), il suivit ce pontife à Rome, et plus tard il devint chanoine théologal et vicaire général de Tolède. On a de lui : 1° *Itinerarium Adriani VI, ab Hispania Romam usque, ac ipsius pontificatus eventus;* Tolède, 1548, in-8°; et dans les *Miscellanea* de Baluze, tom. III; — 2° *Descriptio graphica summi templi Toletani*; Tolède, 1544, in-8°; et dans la *Collect. d'opusc. latins* de Franç. Cerda. *Voy.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

ORTOGRIN, moine de Werthin, vivait au IXe siècle. Il a composé la *Vie de saint Ludger*, qui a été insérée dans D. Mabillon, *Acta Sanctorum Ordin. S. Benedicti, in sæculorum classes distributa.*

ORTON (Job), théologien anglican non-conformiste, né à Shrewsbury en 1717, mort l'an 1783. Après avoir exercé les fonctions pastorales pendant quelques années, il renonça au ministère. Il a laissé beaucoup d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Sermon pour les vieillards;* in-12; — 2° *Discours sur les devoirs du chrétien;* in-12; — 3° *Discours sur plusieurs sujets de pratique;* in-8°; — 4° *Méditations sur les Sacrements;* in-12; — 5° *Exposition pratique de l'Ancien Testament;* 6 vol. in-8°; ouvrage posthume; — 6° *Lettres pour l'édification des fidèles. Voy.* Bergier, *Biogr. univers.*

ORTONE (*Ortona ad Mare*), ville épisc. de l'Abruzze citérieure, sous la métropole de Chieti, et située sur la côte du golfe de Venise. On en connaît deux anciens évêques : Calumniosus, qui siégeait sous Grégoire le Grand, et Victor, sous Martin Ier; ce qui a fait supposer que cet évêché avait été supprimé, puis rétabli par Pie V, qui y nomma Jean-Dominique Rebiba en 1570. Le siége d'Ortone fut uni à celui de Campli ou Campoli en 1624. De Commanville dit qu'Ortone eut un évêché dès le IVe siècle, jusqu'à saint Grégoire. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra,* tom. VI, p. 772, et tom. X, p. 311. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 177-178. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 192-194.

I. **ORVAL (AUREA VALLIS)**, abbaye de l'étroite observance de Cîteaux, située au diocèse de Trèves, à deux lieues de Chiny et à six de Sedan. Elle fut fondée en 1072 par Arnoul II, comte de Chiny, dans le Luxembourg, pour les moines bénédictins sortis de la Calabre; mais ils furent rappelés peu après dans leur pays, et Othon, fils d'Arnoul, donna cette maison à des clercs, à condition qu'ils vivraient sous la conduite d'un prévôt nommé Fulbert. Après la mort de celui-ci, les chanoines tombèrent dans un si grand relâchement, qu'Albert, fils d'Othon, demanda des religieux de Cîteaux à son oncle Alberon, évêque de Verdun. Saint Bernard, ami de ce prélat, chargea Guy, abbé de Trois-Fontaines, de pourvoir à ce monastère. Guy entra à Orval en 1131, et y établit Constantin pour premier abbé. Cette communauté devint extrêmement florissante; mais le zèle des religieux se ralentit sensiblement, et, l'an 1674, D. Charles de Bentzeradt, qui en était abbé, y introduisit la réforme. *Voy.* Richard et Giraud.

Digitized by Google

II. **ORVAL** (Gilles d'). *Voy.* GILLES, n° IV.

III. **ORVAL** (Marie-Éléonore de **BÉTHUNE D'**), abbesse de Notre-Dame du Val de Gif, au diocèse de Paris, née l'an 1658, morte en 1733, fut élevée à l'abbaye de Royal-Lieu. Elle y fit profession, fut transférée à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, dont sa sœur était abbesse, et prit possession, en 1687, de l'abbaye de Gif. Elle gouverna cette maison durant 47 années, avec prudence, charité et régularité. On a d'elle : 1° *Réflexions sur les Évangiles;* Paris, in-12; — 2° *L'Idée de la perfection chrétienne et religieuse pour une retraite de dix jours;* ibid., 1719, in-12; — 3° *Règlements de l'abbaye de Gif, avec des réflexions. Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

ORVIÈTE (*Orvietum, Urbevetum, Urbiventum,* anciennement *Urbs vetus, Oropitum, Orobitum, Orbitum, Herbanum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Rome, située près du confluent de la Paglia et de la Chiana, à seize lieues de Rome. Son premier évêque, Jean, siégeait en 590, du temps de Grégoire le Grand. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 1463. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 194-224. Baudrand, *Diction. géographique univers.*

ORY (Matthieu), dominicain, né dans le diocèse de Saint-Malo, mort à Paris en 1557, fut prédicateur ordinaire du cardinal de Tournon, inquisiteur en France, pénitencier apostolique et vicaire-général de la province. Il a publié : 1° *Ad hæresum redivivas affectiones Alexipharmacum;* Paris, 1544; Venise, 1551; — 2° *Opusculum de imaginibus;* — 3° *Septem Scholæ contra hæreticos;* dans cet ouvrage, il réduit toutes les hérésies à sept chefs. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 162 et 163.

ORYCANDA, siége épisc. de la province de Lycie, au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Aphrodisiade. Hiérocle et l'ancienne Notice en font mention. Voici deux de ses évêques : N..., qui assista et souscrivit au septième concile général, deuxième de Nicée, et Théodore, qui se trouva au concile de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 993.

ORYMMA, siége épisc. de la première Pamphylie, au diocèse d'Asie, et sous la métropole de Syde. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Paul, assista et souscrivit au concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1004. Richard et Giraud.

OSA (Barthélemy d'), né à Bergame, florissait vers l'an 1340. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite une *Histoire des Papes et des Empereurs. Voy.* Philippe de Bergame, *Supplem. in Chron.*, ann. 1334. Léandre Alberti.

OSAÏAS, père de Jézonias, était, du temps de Néhémie, un des principaux Juifs de Jérusalem. *Voy.* II Esdr., XII, 32.

OSANNE (La bienheureuse), vierge, du Tiers Ordre de Saint-Dominique, née à Mantoue en 1448, morte le 18 juin 1505, se consacra à Dieu dès l'âge de sept ans, et prit l'habit religieux à quinze ans. Pleine de pudeur, de modestie, de douceur et de charité, elle regardait comme perdu le jour où elle n'avait pu assister son prochain, soit en consolant les affligés, soit en soulageant les pauvres ou en servant les malades. Elle supporta avec courage les tentations auxquelles elle fut en butte et les persécutions dont elle fut l'objet; aussi Dieu récompensa-t-il sa vertu par les dons de miracle et de prophétie. Innocent XII a permis à l'Ordre des Frères Prêcheurs d'en faire mémoire tous les ans comme d'une bienheureuse, et de célébrer l'office et la messe du commun d'une Vierge. *Voy.* Franc. Sylvest. Ferrar. Seraphi-Razzi, et l'*Office de la sainte*. Richard et Giraud.

I. **OSBERNE** ou **OSBERT**, bénédictin anglais de la congrégation de Cluny au XI° siècle, devint précenteur de l'église de Cantorbéry, et eut pour ami Lanfranc, archevêque de la même église. Osberne a composé : 1° la *Vie et les miracles de saint Dunstan;* — 2° la *Vie de saint Odon, archevêque de Cantorbéry.* On lui attribue, en outre, des *Épîtres* familières et un livre intitulé *De la Consonnance des voix. Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XX, p. 94 et suiv. Richard et Giraud.

II. **OSBERNE** ou **OSBERT DE STOCKECLARE**, ou **DE CLARENCE**, bénédictin anglais du XII° siècle, fut prieur de Saint-Pierre de Londres. On a de lui : 1° *Vie de saint Édouard III, roi d'Angleterre;* — 2° *Histoire de la vie et du martyre de saint Ethelrède, roi des Anglais orientaux;* — 3° *Vie de sainte Elburge, vierge;* — 4° *Recueil des miracles de saint Edmond, martyr. Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXII, p. 302. Richard et Giraud.

OSBOR ou **OSBORI**, **OLBOR** (*Osborium*), lieu situé en Allemagne, et où saint Annon, archevêque de Cologne, tint un concile l'an 1062, en présence de l'empereur Henri IV. On condamna dans cette assemblée Cadaloüs, évêque de Parme, antipape sous le nom d'Honorius II, et on y approuva l'élection d'Alexandre II. *Voy.* la Regia, tom. XXV. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

I. **OSÉE**, le premier des douze petits prophètes, était fils de Béeri, que les rabbins ont pris faussement pour Beërah, chef des Rubénites, transporté en Assyrie par Téglathphalasar (I Paralip., v, 6); car, indépendamment de la forme des noms qui n'est pas la même, la chronologie ne permet pas de confondre ces deux personnages. C'est aussi sans fondement que les rabbins donnent pour patrie à notre prophète la ville de Jérusalem, et que le faux Épiphane le fait naître à Bélémoth. Osée vivait dans le royaume de Samarie. Quant aux arguments que Maurer a mis en avant pour prouver qu'il était du royaume de Juda, Hengstenberg les a suffisamment réfutés dans sa *Christologie de l'Anc. Testam.* L'inscription de la prophétie porte que le prophète a exercé son ministère sous Osias, Joathan, Achaz et Ézéchias, rois de Juda, et sous Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, c'est-à-dire Jéroboam II. Osée a principalement prophétisé contre le royaume des dix tribus; car toutes ses prédictions sont dirigées contre Éphraïm, Israël et Samarie; et, s'il parle de Juda, ce n'est qu'en passant et avec une sorte d'indulgence, afin de mieux faire ressortir l'iniquité d'Israël. Les prophéties d'Osée, composées de quatorze chapitres, se divisent naturellement en deux parties. La première, qui comprend les trois premiers, contient deux actions symboliques. La deuxième partie, dans ses onze chapitres, se rapporte en général aux mêmes objets que la première. Le prophète y tonne contre l'idolâtrie, les veaux d'or de Samarie, de Béthel et de Galgala; il reproche aux Israélites les mensonges, les parjures, les homicides, les vols, les spoliations, la fornication, l'adultère, etc. Tous les événements prédits dans ces derniers chapitres sont ceux qui ont été annoncés par des actions symboliques dans les trois premiers, c'est-à-dire la destruction du royaume d'Israël, la déportation de ses habitants en Assyrie, leur retour dans des temps plus heureux, la venue et le règne du Messie. Plusieurs critiques modernes, convaincus que les oracles de la deuxième

Digitized by Google

partie ne sont que différents morceaux séparés, se sont efforcés d'assigner à quelle époque du ministère prophétique d'Osée on devait rapporter chacun de ces morceaux; mais ils ne s'accordent nullement entre eux, en sorte qu'on n'en trouve pas deux du même sentiment. Le style et le ton du livre étant, en effet, absolument le même dans toutes ses parties, ce serait un vrai phénomène, dans l'hypothèse qu'il aurait été composé par pièces et par morceaux à des époques aussi distantes qu'on le suppose. Aussi de Wette, un des plus fameux rationalistes de ces derniers temps, est-il d'un sentiment tout à fait différent. Les Grecs célèbrent la fête d'Osée le 17 octobre, les Égyptiens le 20 février, et les Latins le 4 juillet. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, qui réfute les objections des incrédules contre certains récits du prophète. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introd. histor. et crit.*, etc. (tom. IV, p. 1-17), traite les diverses questions qui se rattachent au livre de notre prophète.

II. **OSÉE**, dernier roi d'Israël, fils d'Éla, régna de l'an 739 à l'an 730 avant J.-C. Il conspira contre l'usurpateur Phacée, le tua et s'empara du pouvoir. Il fit le mal devant le Seigneur, fut vaincu par Salmanasar, roi d'Assyrie, auquel il s'engagea à payer tribut; mais ayant plus tard cherché à s'affranchir, il attira de nouveau sur son royaume les armes des Assyriens. Osée, de nouveau vaincu, fut envoyé à Babylone, où il mourut dans les fers. Samarie dut, après un siége de trois années, se soumettre à Salmanasar, et les Israélites, transportés au delà de l'Euphrate, virent leur pays occupé par les Chutéens, qui y sont encore aujourd'hui connus sous le nom de Samaritains. Ainsi furent accomplies les menaces des prophètes, et le royaume d'Israël finit 250 ans après qu'il se fut séparé de celui de Juda. *Voy.* IV Rois, XV, 30; XVII, 1, 2, etc. Osée, XIV, 1. Michée, I, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **OSIANDER** (André), théologien protestant, né à Guntzhausen, près de Nuremberg, en 1498, mort à Kœnigsberg l'an 1552, prêcha un des premiers la doctrine de Luther, assista en 1529 au colloque de Marbourg et à la diète d'Augsbourg. Cependant il ne fut point d'accord avec Luther sur tous les points, et il devint chef de secte. Ses partisans furent appelés *Osiandriens.* On a de lui : 1° *Conjecturæ de ultimis temporibus ac de fine mundi;* Nuremberg, 1544, in-4°; — 2° *Harmoniæ evangelicæ Libri IV, græce et latine;* Bâle, 1537, in-fol.; 1561, grec et latin; Paris, 1545, latin seulement; trad. en allemand, Francfort, 1540, in-8°; — 3° *Biblia sacra*, etc.; Tubingue, 1660, in-fol.; cet ouvrage a eu quatre autres éditions. Tous les écrits d'André Osiander sont à l'*index* de Clément VIII.

II. **OSIANDER** (André), dit *le Jeune,* petit-fils du précédent, né à Blaubeuern, dans le Wurtemberg, en 1562, mort à Tubingue en 1617, devint surintendant général, puis chancelier de l'université de Tubingue. Outre des *Sermons* et des *Mémoires académiques*, il a laissé plusieurs ouvrages de théologie, dont le plus connu est intitulé *Papa non papa, hoc est, papæ et papicolarum de præcipuis christianæ fidei partibus lutherana confessio;* Tubingue, 1599, in-8°; Francfort, 1610, in-12. Quand bien même le décret de Clément VIII, qui a mis à l'*Index* les livres d'Osiander l'aïeul, n'aurait pas compris expressément ceux du petit-fils, ils n'en sont pas moins compris dans la deuxième règle générale de l'*Index* du concile de Trente, laquelle porte que *les livres des hérétiques lesquels traitent de religion, sont absolument défendus.*

III. **OSIANDER** (Jean-Adam), luthérien, mais d'une famille différente des précédents, né à Vaihingen, dans le Wurtemberg, en 1622 ou 1626, mort à Tubingue l'an 1697, professa la théologie, et devint chancelier de l'université de cette dernière ville. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Commentarius in Pentateuchum;* Tubingue, 1676-1678, 5 vol. in-fol.; — 2° *In Josuem;* ibid., 1681, in-fol.; — 3° *In Judices;* ibid., 1682, in-fol.; — 4° *In Librum Ruth;* ibid., 1682, in-fol.; — 5° *In primum et secundum Librum Samuelis;* Stuttgart, 1687, in-fol.; — 6° *Tractatus theologicus de magia;* Tubingue, 1687, in-8°; — 7° *Primitiæ evangelicæ, seu dispositiones in Evangelia dominiculia et festivalia;* ibid., 1665-1691, in-4°; — 8° *De Azylis Hebræorum, gentilium et christianorum;* ibid., 1673, in-4°; — 9° *Dissertatio de sacrificio Caini et Abelis;* 1678, in-4°; — 10° *Ultima Jacobi Oracula de duodecim filiis;* 1669, in-4°; — 11° *Disputationes academicæ in præcipua et maxime controversa Novi Testamenti loca;* 1680, in-8°; — 12° *Disputatio de raptu Pauli;* 1662, in-4°; — 13° *Disputationes de mysterio Trinitatis;* — 14° *De Jubilæo Hebræorum, gentium et christianorum;* — 15° *Theologia casualis.* Les écrits d'Osiander ont, sous plus d'un rapport, un mérite qu'on ne saurait leur contester sans injustice; mais ils sont remplis d'erreurs luthériennes. C'est de lui, sans doute, qu'il est dit dans l'*Index libror. prohibitor.*: « Osiander (Johannes Adamus). Systema Theologicum, seu Theologia positiva acroamatica in IV partes distincta. (Decr. 31 martii 1681.) — *Et cetera ejus opera de Relig. tractantia.* » (Decr. 10 maii 1757.) *Voy.* Kœnig, *Biblioth.* Le P. Le Long, *Biblioth. Sacra.*

IV. **OSIANDER** (Jean-Adam), luthérien, théologien et philologue, né à Tubingue en 1701, mort en 1756, était petit-fils du précédent. Il professa la langue grecque à l'université de Tubingue. Son principal ouvrage est intitulé *De Immortalitate animæ rationalis, ex lumine rationis probabili;* Tubingue, 1732, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

V. **OSIANDER** (Luc ou Lucas), dit l'*Ancien*, luthérien, né à Nuremberg en 1534, mort à Stuttgart l'an 1604, était fils d'André Osiander, chef des Osiandriens. Il devint surintendant général des églises de Wurtemberg. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Biblia latina ad fontes hebraici textus emendata, cum brevi ac perspicua expositione illustrata;* Tubingue, 1578-1580, 7 vol. in-4°; trad. en allemand; Stuttgart, 1609; — 2° *De Ratione concionandi;* ibid., 1582, in-8°; — 3° *Admonitio de studiis Verbi divini ministrorum privatis recte instituendis;* ibid., 1691, in-8°. C'est sans doute ce Lucas Osiander qui figure dans l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **OSIANDER** (Luc ou Lucas), dit *le Jeune*, chancelier de l'université de Tubingue, né à Stuttgart en 1571, mort à Tubingue en 1638, était fils du précédent. Il se montra très-zélé contre les Jésuites, les réformés, les anabaptistes et les Schwenkfeldiens, et fut un des défenseurs de l'ubiquisme les plus ardents. On a de lui, parmi plusieurs autres écrits : 1° *Justa Defensio de quatuor quæstionibus quoad omnipræsentiam humanæ Christi naturæ:* — 2° *Disputatio de omnipræsentia Christi hominis;* — 3° *De Regimine ecclesiastico;* — 4° *Orthodoxæ conciliationis Modi;* — 5° *De Enthusiasmo;* — 6° *De Viribus liberi arbitrii;* — 7° *De Baptismo,* — 8° *De Efficacia verbi*, etc. Nous ferons pour cet auteur la même réflexion que pour André Osiander le

Digitized by Google

Jeune : Quand bien même le décret de Clément VIII qui a mis à l'*Index* les livres du père, n'aurait pas compris expressément ceux du fils, ils n'en seraient pas moins compris dans la deuxième règle générale de l'*Index* du concile de Trente, laquelle porte textuellement que les *livres des hérétiques lesquels traitent de la religion, sont absolument défendus.*

OSIANDRIENS (*Osiandriani*), hérétiques protestants qui avaient adopté les erreurs d'André Osiander, disciple, collègue, mais ensuite rival de Luther, parce qu'il voulait avoir le plaisir de dogmatiser en chef. Les *Osiandriens* prétendaient : 1° que Jésus-Christ a été médiateur en qualité de Dieu seulement; 2° que l'homme n'est justifié formellement, ni par la foi, ni par la grâce, ni par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, comme le disent Luther et Calvin, mais par la justice essentielle de Dieu, par la nature divine communiquée à l'homme justifié. *Voy.* Sponde, *Annal.*, ad ann. 1549, n. 10, et ad ann. 1552, n. 20. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* OSIANDER, n° I.

OSIANDRIENS (DEMI-), en latin *Semi-Osiandriani*, nom donné à ceux des Osiandriens qui prétendaient avec Luther que l'homme fut justifié sur la terre par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, et, avec André Osiander, que l'homme fut justifié dans le ciel par la justice même essentielle de Dieu.

OSIANDRISME, se dit : 1° de la doctrine d'André Osiander (*voy.* OSIANDRIENS); 2° d'un recueil d'Actes du conseil de Nuremberg, dont les empiètements dans le domaine religieux déterminèrent André Osiander à quitter cette ville. Ce recueil, dont le nom est *Osiandrismus, seu Acta Norimbergæ*, est à l'*Index* de Clément VIII.

OSIMO (*Auximum*), ville épisc. des États pontificaux dans la délégation d'Ancône, et près de Musone. Le siége de Cingoli, qui existait dès le VI° siècle, a été uni à celui d'*Osimo*. Le premier évêque de cette ville, saint Léopard, fut nommé sous le pontificat d'Innocent Ier. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 496. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 32. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 245-277.

OSIO (Félix), en latin *Osius*, né à Milan en 1587, mort l'an 1631 à Padoue, où il était professeur de rhétorique. Il se distingua par son savoir dans les langues et les belles-lettres, et par son éloquence. Parmi ses ouvrages, purement littéraires, nous remarquerons seulement: *Romano-Græcia, tractatus de sepulcris et epitaphiis ethnicorum et christianorum. Voy.* Feller, art. OSIUS ou OSIO.

OSISMIENSIS LEONIA. *Voy.* SAINT-PAUL DE LÉON.

I. OSIUS ou HOSIUS, célèbre évêque de Cordoue, né l'an 257, mort en 358, mérita le titre de *confesseur* par la constance qu'il montra durant la persécution de Dioclétien et de Maximien. Il jouissait de l'estime de Constantin le Grand, qui, vers l'an 319, l'envoya à Alexandrie, où il assembla un concile dans lequel on traita des méletiens, des ariens et des sectateurs de Colluthe. Il présida, en 325, le premier concile de Nicée, et, en 347, celui de Sardique. L'empereur Constance s'efforça, mais en vain, de le gagner à l'arianisme, et lui écrivit à ce sujet. Appelé à Sirmich, on l'y retint captif, et il eut la faiblesse de souscrire, en 356, à la confession de foi que les hérétiques dressèrent dans cette ville; mais, avant de mourir, il protesta contre la violence qu'on lui avait faite à Sirmich, et il anathématisa l'arianisme. Nous avons d'Osius une *Lettre* adressée à l'empereur Constance, et qui nous a été conservée par saint Athanase. *Voy.* Athanas., *Epist. ad Solitar.*, et *Histor. Arian. ad Monach.*, c. XLII, XLIV. August., *Contr. Epistolam Parmeniani*, l. I, 7. Euseb., *De Vita Constantini*, l. II, c. LXIII; l. III, c. VII. Socrat., *Hist. eccles.*, l. I, c. VII, VIII; l. II, c. XX, XXIX, XXXI. Sozomen., *Hist. eccles.*, l. I, c. X, XVI, XVII; l. III, c. XI. Tillemont, *Mémoires*, tom. VII, p. 300. D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp. vet.* Baronius, *Annal.* Galland, *Biblioth. Patrum*, tom. V; *Prolegom.*, c. VIII. Richard et Giraud. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. OSIUS (Félix). *Voy.* OSIO.

OSLAVESHLEN ou **OSLAVESLIN**, ancienne place située dans le royaume de Mercie, en Angleterre; l'an 823, on y tint un concile qui fut présidé par Ulfrède, archevêque de Cantorbéry. *Voy.* La Regia, tom. XXI. Labbe, tom. IV. Hardouin, tom. VII. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I, edit. de Dav. Wilkins.

OSMA (*Oxoma, Uxoma*), ville épisc. d'Espagne sous la métropole de Tolède, et située sur le Duero. Cette ville fut presque entièrement ruinée par les Sarrasins au VIII° siècle; mais, à la fin du XI°, l'évêché fut rétabli par Alphonse VI, roi de Castille. Le premier évêque d'Osma, Jean Ier, souscrivit en 597 au concile de Tolède. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 179. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 260-261.

OSMOND (Saint), évêque de Salisbury, mort le 3 décembre 1099, était fils du comte de Séez. Il distribua au clergé la plus grande partie de ses revenus, et suivit en 1066 à la conquête de l'Angleterre le duc Guillaume, qui lui donna le comté de Dorset, puis la charge de grand chancelier, et, vers l'an 1078, l'évêché de Salisbury. Osmond fit paraître un rare désintéressement, une grande pureté de mœurs, et une remarquable exactitude de la règle; cependant à l'assemblée de Rockingham il abandonna par faiblesse les intérêts de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry. Osmond a été canonisé en 1458 par Calixte III; sa fête se célèbre le 4 décembre. On a de lui : un *Traité des offices ecclésiastiques* qui a été en usage jusqu'au temps de Henri VIII; il a été intitulé : *Liber ordinalis*, ou *Consuetudinarium ecclesiæ*, ou bien encore : *Honoraria Preces. Voy.*, outre les *Vies des saints*, l'*Hist. littéraire de la France*, tom. VIII, p. 574. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. XLIX, p. 261.

OSMOND dit *du Sellier*, et auparavant le *Père Tranquille*, capucin, né à Bayeux, vivait au XVIII° siècle. On a de lui : 1° *Instructions théologiques sur les promesses faites à la sainte Église*; 1733, in-12; — 2° *Défense de la doctrine de saint Augustin touchant la grâce efficace*; 1734, in-8°; — 3° *Éclaircissement de plusieurs difficultés sur les conciles généraux*; 1734, 2 vol. in-12; — 4° *Examen en forme de lettres de l'instruction pastorale de M. l'archevêque de Cambrai du 14 avril 1734*, in-4°; 1736; — 5° *Réponse à la Bibliothèque janséniste du P. Melonia*; 1740, in-12; — 6° *Justification de l'histoire ecclésiastique de M. Fleury*; 1736 et 1738, 2 vol. in-12. *Voy.* la *France littéraire.*

OSNABRUCK (*Osnabrucum*), ville épisc. d'Allemagne, située sur la rivière de Hase. Cet évêché fut établi, vers 1776, sous la métropole de Cologne par Charlemagne, qui fonda en même temps dans la ville une école considérée comme la première et la plus ancienne école d'Allemagne. Depuis la paix de Westphalie, le

Digitized by Google

siége fut possédé alternativement par un catholique et par un protestant. L'évêque catholique était nommé par le chapitre, et le protestant devait être choisi dans la maison de Brunswick-Lunebourg. L'évêque protestant n'avait que le gouvernement civil de l'évêché; et l'ecclésiastique était alors dévolu à l'archevêque de Cologne, qui tenait ordinairement à Osnabruck un évêque suffragant. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'à l'occupation française au commencement du siècle. L'évêché, qui existait depuis plus de mille ans, fut aboli, la principauté ecclésiastique fut sécularisée. Une organisation nouvelle fut décrétée en 1822 par le concordat conclu avec Léon XII, concordat d'après lequel l'évêque d'Osnabruck ne devait être nommé que lorsque les circonstances seraient jugées favorables, et jusque-là le diocèse devait être soumis a la juridiction de l'évêque de Hildesheim, et administré par un prélat suffragant de ce dernier siége. En 1830, Pie VIII fit suffragant d'Osnabruck l'évêque d'Anthédon, et l'an 1841 Grégoire XVI le nomma administrateur apostolique et vicaire apostolique des missions septentrionales d'Allemagne et de Hanovre. L'an 1538 on a tenu à Osnabruck un concile contre les hérétiques. *Voy.* Laurent Surius, *in Commentariis.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 178. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume XLIX, p. 261-263. Le *Diction. de la théol. cathol.*

OSORIO ou **OZORIO** (Jérôme), en latin *Osorius*, évêque de Silves, né à Lisbonne en 1506, mort à Tavilla l'an 1580, fut d'abord archidiacre d'Evora. Il se rendit remarquable par une grande charité, et son éloquence le fit surnommer le *Cicéron du Portugal.* Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° une *Paraphrase sur Job* et sur les *Psaumes;* — 2° des *Commentaires sur les Paraboles* et sur le *livre de la Sagesse;* — 3° *Paraphrases et Commentaires* sur quelques livres de l'Écriture; — 4° *De Vera Sapientia*, lib. V; — 5° *De Nobilitate christiana;* — 6° *De Gloria libri V;* — 7° *De Regis Institutione et disciplina;* — 8° *In Epist. B. Pauli ad Rom.*, lib. IV. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Rome, 1592, 4 vol. in-8°. Son neveu, Jérôme Osorio, chanoine d'Evora, a donné, outre la *Vie de l'évêque de Silves*, des *Paraphrases* avec des notes sur quelques livres de l'Écriture. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XI et XX. Richard et Giraud. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

OSORO. *Voy.* OSARA.

OSRHOËNE ou **OSROËNE**, région située au delà de l'Euphrate, et ainsi nommée d'Orrhoë ou Osrhoë, son premier roi. Elle formait la neuvième province du diocèse d'Antioche, et avait pour métropole la ville d'Édesse. Thaddée, un des soixante-douze disciples, y fut envoyé par l'apôtre saint Thomas pour y prêcher l'Évangile sous le roi Abgar, qui se convertit avec tous ses sujets. L'an 197, dix-huit évêques se réunirent à Tsisite, dans l'Osrhoëne, pour la célébration de la fête de Pâques. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II. La Regia, tom. I. Gaet. Moroni, vol. L, p. 32.

OSSÉENS ou **OSSÉNIENS**, **OSSONIENS**, sectaires juifs qui parurent vers l'an 50 de l'ère chrétienne, et qui firent profession de christianisme dans plusieurs articles. Vers l'an 106, Elcésaï, juif et philosophe, se mit à leur tête, et ils prirent le nom d'*Elcésaïtes*. Ils enseignaient qu'on pouvait dissimuler la foi ou y renoncer extérieurement, pourvu qu'on la conservât dans le cœur, et que le martyre était un suicide et un péché mortel. *Voy.* Épiphan., *Hæres.*, XIX et XXX. Nicéphore, *Hist. ecclés.*, l. V, c. IV. *Compar.* ELCÉSAÏTES.

OSSONABA ou **OSSONOBA**, ville épisc. de la Lusitanie, et de l'exarchat des Espagnes, qu'on croit être le village nommé *Estombar*, dans l'Algarve, à une lieue de Silves, en Portugal. C'est la première résidence de l'évêque des Algarves. Le siége d'Ossonaba a été transféré à Silves. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 178. Baudran, *Diction. géogr. univers.*, au mot ESTOMBAR.

OSSONIENS. *Voy.* OSSÉENS.

OSTENSOIR, vase sacré consistant en une boîte d'argent ou de vermeil, entourée de rayons, et dans laquelle on renferme la sainte Eucharistie pour l'exposer à la vénération des fidèles. Il se nomme aussi *soleil* en raison de sa forme. L'ostensoir à rayons n'est cependant pas d'un usage universel dans l'Église. Dans certains rites, et principalement dans le Milanais, il a la forme d'un reliquaire à tourelles monté sur un pied. On retrouve souvent la figure de ce dernier dans d'anciennes peintures ou gravures. L'*ostensoir* ne peut être touché que par des ecclésiastiques dans les ordres sacrés, ou par les personnes qui en ont reçu la permission. Il peut être bénit par un prêtre à qui l'évêque le permet, parce que cette bénédiction n'exige pas l'onction du saint chrême. Le croissant (*lunula*) doit être en or, ou du moins en argent doré; pour l'*ostensoir*, il peut être en matière moins précieuse, par exemple, en bronze doré ou argenté. L'usage de l'*ostensoir* remonte à l'époque où fut instituée la Fête-Dieu, au XIIIe siècle. À Lucerne, on porte depuis une haute antiquité le saint Viatique au malade dans un *ostensoir;* le pape Sixte IV approuva cet usage en 1479. *Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol L, p. 34-38. Le *Diction. de la théol. cathol.*

OSTERMANN (Jean-Éric), protestant, philologue et poëte, né à Zœrbig, dans le Mersebourg, en 1611, mort l'an 1668, professa la langue grecque à l'université de Wittemberg. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Positiones philologicæ græcum Novi Testamenti contextum concernentes;* Wittemberg, 1660; — 2° *De Astrolatria;* ibid., 1663. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **OSTERWALD** (Jean-Frédéric), protestant, né à Neufchâtel en 1663, mort l'an 1747, exerça les fonctions de pasteur dans sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Traité des sources de la corruption;* — 2° *Catéchisme, ou Instruction sur la religion chrétienne;* trad. en allemand, en hollandais et en anglais; l'abrégé de l'Histoire sainte, qui est à la tête de cet ouvrage, a été traduit et imprimé en arabe pour être envoyé aux Indes orientales; — 3° *Traité contre l'impureté*, in-12; — 4° une édition de la *Bible française de Genève, avec des arguments et des réflexions*, in-fol.; — 5° des *Sermons;* — 6° *Ethica christiana;* — 7° *Theologiæ Compendium;* — 8° *Traité du ministère sacré.* *Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. histor. portat.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **OSTERWALD** (Jean-Rodolphe), pasteur de l'Église française de Bâle et fils du précédent, a donné : *Les Devoirs des communiants*, in-12; ouvrage très-estimé parmi les protestants.

OSTIE (*Ostia*), ancienne ville épisc. de la campagne de Rome, située à l'embouchure du Tibre; elle est aujourd'hui presque entièrement ruinée, et il n'y reste que la cathédrale de Sainte-Aurée, où l'on dit la messe les dimen-

Digitized by Google

ches et les jours de fête. Elle sert de titre au doyen du sacré-collége, et au premier des six cardinaux évêques suffragants du Pape. L'évêque d'Ostie a l'usage du *pallium* et le droit de sacrer le Pape. L'an 1150, le siége d'Ostie a été uni à celui de Velletri; le premier évêque d'Ostie, saint Quiriace, souffrit le martyre en 230. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, col. 41; t. X, col. 311. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 178. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. L, p. 43-54.

OSTIENSIS. *Voy.* HENRI, n° XXX.

OSTRACINE, ville épisc. de la première Augustamnique, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connait trois évêques, dont le premier, Theoctistus, assista au concile de Séleucie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 546.

OSTRUDE. *Voy.* AUSTRUDE.

OSTUNI (*Ostunum*), ville épisc. d'Italie, située sur les frontières de la province de Bari, sous la métropole de Brindes. Son premier évêque, Dattus, assista en 1071 à la consécration de l'église du mont Cassin. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, t. VIII, col. 46. Gaet. Moroni, vol. L, p. 58-59.

I. **OSWALD** (Saint), roi de Northumberland, né en 604, mort à Maserfield le 5 août 642, fut obligé, après la mort de son père, Ethelfrid, de se retirer chez les Scots, car Edwin, son oncle, s'était emparé du royaume des Northumbres. C'est à cette époque qu'Oswald fut instruit de la religion chrétienne, et qu'il reçut le baptême. A la mort de son oncle il recouvra la couronne, et remporta une victoire signalée sur Cadwalla, roi des Gallois. Oswald s'appliqua dès lors à faire fleurir la religion chrétienne dans ses États, et il périt dans sa lutte contre Penda, roi de Mercie, qui voulait rétablir le paganisme. L'Église honore le 5 août la mémoire de saint Oswald. *Voy.* le V. Bède, *Hist. eccles. gentis Anglorum*, l. III. Surius, *Vitæ Sanctorum.*

II. **OSWALD** (Saint), archevêque d'York, mort l'an 992, appartenait à une famille originaire du Danemark, qui s'était établie en Angleterre au temps des conquêtes des Danois. Il fut élevé par son oncle, saint Odon, archevêque de Cantorbéry, et il devint chanoine de Winchester. Il devint bientôt par sa sage conduite doyen du chapitre; mais, voyant qu'on méprisait sa jeunesse, il se retira en France, dans l'abbaye de Fleury ou saint Benoît-sur-Loire, que dirigeait l'abbé Archambaud. Sa vertu émerveilla tous ses frères, et saint Odon le rappela auprès de lui; mais à son retour en Angleterre Oswald apprit la mort de son oncle; c'est alors qu'il se rendit auprès de son autre oncle, Osketille, archevêque d'York. L'an 962, Oswald fut placé sur le siége de Worcester. Il administra son diocèse avec tant de succès, qu'à la mort de son oncle il fut choisi pour lui succéder sur le siége d'York, et qu'on l'obligea à gouverner ces deux diocèses en même temps. La grande utilité qu'on vit dans cette mesure fit passer sur les règles ordinaires. On n'eut pas lieu de s'en repentir. Oswald obtint les succès les plus éclatants dans les efforts qu'il fit pour rétablir la pureté de la foi et des mœurs dans York et dans Worcester. La translation de ses reliques eut lieu l'an 1004, mais les Martyrologes ne s'accordent pas pour le jour; les uns la placent au 15 octobre, et les autres au 23 ou au 29 février. *Voy.* Surius. D. Mabillon, *Ve Siècle bénédict.* Richard et Giraud.

III. **OSWALD**, chartreux anglais, mort en 1450, vint à Paris pour y terminer ses études, et se lia d'amitié avec Gerson, qui lui persuada de prendre l'habit religieux. La vertu d'Oswald lui acquit la vénération des princes d'Angleterre, d'Irlande et d'Écosse; ce qui contribua beaucoup à la propagation de son Ordre dans ces États. Outre la traduction latine de quelques ouvrages de Gerson, Oswald a donné : 1° *Meditationes solitariæ;* — 2° *De Remediis tentationum;* — 3° *Portiferium.* *Voy.* Petreius, *Biblioth. carthus.* Possevin, *In Appar. sacr.* Pitseus, *De Scriptor. Angl.*

IV. **OSWALD** (Albert), dominicain, né à Mayence, vivait au XVIIe siècle; il fut appelé à Rome pour être un des théologiens de Casanate. On a de lui : *Spicilegium philosophicum collectum in agro thomistico.* *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 744.

OTERO (Jérôme-Ferdinand d'), écrivain espagnol du XVIIe siècle, a publié : *Traité des matières principales du droit pontifical;* Bologne, 1617.

OTFRIDE ou **OTFREI**, **OTFRIED**, **OTTFRIDE**, moine allemand, né en Franconie, mort vers 870, entra dans le monastère de Fulde, où il eut pour maitres Raban Maur et Salomon, qui devint évêque de Constance. Plus tard il vécut dans le monastère de Saint-Gall, et il se fixa définitivement dans celui de Wissembourg. Il a donné en vers tudesques une *Paraphrase* libre des Évangiles, entremêlée de réflexions morales. Cet ouvrage a paru à Bâle, 1571; Worms, 1631; Ulm, 1726; on le trouve dans le *Thesaurus* de Schiller, tom. I; Graff en a donné une édition critique; Kœnigsberg, 1831, in-4°. *Voy.* Lambecius, *Biblioth. Vindobon.*, l. II, c. v. p. 544. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XIX, p. 208 et suiv. Richard et Giraud. Feller, au mot OTFRIFE. La *Nouv. Biogr. génér.*, art. OTFRIED.

OTGER (Saint), compagnon de saint Wiron. *Voy.* WIRON.

OTHANA, ancienne ville épisc. de Sardaigne, sous la métropole de Torre. Ce siége a été uni au XVIe siècle à celui d'Algheri. Othane a eu seize évêques, dont le premier, Jean, siégeait vers l'an 1106. *Voy.* la *Sardinia Sacra*, p. 217. Richard et Giraud. *Compar.* ALGHERI.

OTHÉI, fils d'Amiud, appartenait à la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., IX, 4.

OTHELBOLD, abbé de Saint-Bavon de Gand, mort en 1084, a laissé : un *Abrégé de l'histoire de son monastère;* cet ouvrage a été publié par Aubert le Mire dans son recueil intitulé : *Donationum Belgicarum Libri duo.* *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VII.

OTHELIO (Marco-Antonio), en latin *Othelius*, professeur de droit à l'université de Padoue, né à Udine, dans le Frioul, mort en 1628, a laissé des *Commentaires sur le droit civil et canon.* *Voy.* Thomasini, *In Elog. Doct.*, part. II.

OTHILIE. *Voy.* ODILLE.

OTHIR, fils de Héman, était chef de la vingt et unième famille des Lévites. *Voy.* I Paralip., XXV, 4, 28.

OTHLON, prêtre et moine de Saint-Emmeramne de Ratisbonne, né dans le diocèse de Frisingen vers l'an 1013, mort l'an 1073, s'appliqua avec succès à l'étude des arts libéraux. Il étudia aussi les saintes Écritures, et fut chargé dans son monastère du soin de l'école, puis de l'office de doyen. Plus tard il demeura à l'abbaye de Fulde. Nous avons de lui : 1° *Des Tentations;* ouvrage publié par D. Mabillon dans ses *Analecta;* — 2° *Traité des trois questions;* dans ce livre, l'auteur traite de la bonté de Dieu, de l'équité de ses jugements, et des différents moyens qu'il nous donne de faire le bien; — 3° *Cours spirituel;* — 4° *Manuel*, ou *Avertisse-*

Digitized by Google

ment aux clercs et aux laïques; — 5° des *Poëmes* sur la Nativité du Sauveur et sur le jour du jugement; — 6° un livre intitulé : des *Proverbes;* — 7° le livre des *Visions;* — 8° des *Discours;* — 9° plusieurs *Vies* de saints. A l'exception du livre des *Tentations,* tous les ouvrages d'Othlon ont été insérés par D. Bernard Pez dans ses *Anecdota;* Augsbourg, 1721, in-fol. *Voy.* Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.,* tom. XX, p. 480 et suiv. Richard et Giraud.

OTHMAR ou **OMAR** (Saint), en latin *Otmarus* ou *Odomarus, abbas Durgangensis,* abbé de Saint-Gall, en Suisse, né en Souabe, mort le 16 novembre 759, gouverna d'abord l'église de Saint-Florin, où ses vertus lui concilièrent la vénération publique. Un seigneur du voisinage, nommé Waltram ou Gaudran, lui confia le gouvernement d'un monastère qu'il voulut établir dans ses propriétés; l'entreprise réussit à souhait; le monastère, qui fut nommé de *Saint-Gall* parce que le corps de ce saint y reposait, prit de grands accroissements grâce à la protection de Charles-Martel et de Pépin, son fils. Othmar y substitua la règle de Saint-Benoît à celle de Saint-Colomban, et s'appliqua à devenir pour ses disciples un modèle de perfection. Il se distingua surtout par son ardente charité envers les pauvres. Cependant ce saint abbé fut cruellement éprouvé : les comtes Warin et Rodard, qui gouvernaient alors la Souabe, s'emparèrent des biens du monastère de Saint-Gall, et lancèrent les plus indignes calomnies contre Othmar, qu'ils firent arrêter et enfermer dans le château de Bodmen. Un gentilhomme nommé Gozbert l'en fit sortir, et Othmar fut transféré dans l'île de Stein, sur le Rhin, où il put sans contrainte se livrer à la prière et à la contemplation des choses célestes. On célèbre sa fête le 16 novembre. *Voy.* Surius, *Vitæ Sanctorum.* D. Mabillon, *IIIe Siècle bénédict.,* part. II. Richard et Giraud,

OTHNI, fils de Séméias, était un des plus vaillants guerriers de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XXVI, 7.

I. **OTHO** (Georges), protestant, né à Sattenhausen, près de Cassel, en 1634, mort à Marbourg l'an 1713, se livra à l'enseignement, et devint bibliothécaire de l'université de cette dernière ville. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Accentuatione textus hebraici;* Marbourg, 1698, in-4°; — 2° *Palæstra linguarum orientalium;* Francfort, 1702, in-4°; — 3° *Virga Aharonis polyglottos;* Marbourg, 1692, in-4°; — 4° *Synopsis institutionum samaritanarum, rabbinicarum, arabicarum, æthiopicarum et persicarum, ex optimis auctoribus excerpta;* Francfort, 1701, in-8°; — 5° des Discours académiques, et des Dissertations latines sur divers points de philosophie et d'exégèse biblique. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OTHO WASLDSASSENSIS.** *Voy.* OTHON, n° V.

OTHOLIA appartenait à la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 26.

OTHOMENSE, lieu dans le Danemark où, l'an 1245, on tint un concile contre les usurpateurs des biens de l'Église. *Voy.* Hardouin, tom. VII.

I. **OTHON** (Saint), évêque de Bamberg en Franconie, et apôtre de la Poméranie, né en Souabe, mort le 30 juin 1139, fut promu à l'épiscopat l'an 1100. Il se rendit à Rome pour recevoir l'imposition des mains de Pascal II, qui lui donna le *pallium,* et le droit de faire porter la croix devant lui. De retour dans son Église, il travailla au rétablissement de la discipline et des mœurs, répara les temples et les hôpitaux, fonda un grand nombre de monastères, montra la plus grande charité à l'égard du peuple pendant une cruelle famine qui désola l'Allemagne; et, à la prière de Boleslas, duc de Pologne, il se rendit en Poméranie, où il convertit ces peuples idolâtres jusqu'alors. L'an 1131 il assista au concile de Mayence, et il prit une grande part à tout ce qui se fit d'important en Allemagne touchant les intérêts publics de l'Église. On célèbre sa fête le 2 juillet, et le 29 avril celle de sa canonisation. *Voy.* Surius, dans ses dernières additions. Meiller, *Recueil de pièces touchant la vie de saint Othon,* 1739, in-4°. Le *Journ. des Savants,* 1740, p. 528.

II. **OTHON** (Saint), prêtre et martyr, vivait au XIIIe siecle, et appartenait à l'Ordre des Frères Mineurs. François, son patriarche, l'envoya prêcher l'Évangile aux Maures, et lui donna pour compagnons de son apostolat Bérard de Carbio, Pierre de Saint-Géminion, Adjute et Accurse. Ces saints missionnaires se rendirent d'abord à Séville, où ils prêchèrent avec le plus grand zèle; mis en prison, ils furent bientôt relâchés, et ils allèrent dans le Maroc, où leur ferveur leur valut le même traitement. Au bout de trois semaines, pendant lesquelles on ne leur donna aucune nourriture, on voulut les renvoyer en Espagne; mais ils revinrent dans la ville, où ils recommencèrent leurs prédications. Le roi, outré de colère, les fit arrêter de nouveau, et, après leur avoir fait souffrir les plus cruels supplices, les tua de sa propre main. L'an 1481, Sixte IV les canonisa solennellement. Leur fête se célèbre le 16 janvier; l'Église de Coïmbre les a pris pour ses patrons. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum.* Richard et Giraud.

III. **OTHON Ier**, archevêque de Mayence. *Voy.* HATTON, n° II.

IV. **OTHON DE FRISINGEN**, évêque de Frisingen, mort à Morimond en 1158, était fils de saint Léopold, marquis d'Autriche, et d'Agnès, fille de l'empereur Henri IV. Ayant obtenu de son père le titre de prévôt de Neubourg en Autriche, il vint à Paris afin d'y terminer ses études, prit en 1126 l'habit religieux dans l'abbaye de Morimond, dont il fut élu abbé en 1131, et devint évêque en 1138. On a de lui : 1° une *Chronique,* qui a été continuée jusqu'en 1209 par Othon, abbé de Saint-Blaive; cet ouvrage a été souvent imprimé; — 2° *De Gestis Frederici I, cæsaris augusti;* cet écrit a eu aussi de nombreuses éditions; la première est de l'an 1515; il a été inséré dans le *Rerum italicarum,* tom. VI. *Voy.* Ch. de Visch, *Biblioth. de Citeaux.* Trithème. Possevin. Le *Journ. des Savants,* 1718 et 1732.

V. **OTHON** ou **OTHO WASLDSASSENSIS**, abbé de l'Ordre de Citeaux en Bavière, mort en 1808, a écrit les *Annales* de ses prédécesseurs. *Voy.* Ch. de Visch, *Biblioth. de Citeaux.* Possevin, *In Appar. sacr.*

OTHONIEL, fils de Cénez, appartenait à la tribu de Juda. Caleb ayant reçu son partage dans les montagnes de Juda, proposa sa fille Axa en mariage à celui qui prendrait Dabir, autrement Cariath-Sépher. Othoniel la prit, et épousa Axa. Après la mort de Josué, le Seigneur le choisit pour délivrer les Israélites du joug de Chusan Rasathaïm. Il gouverna les Hébreux pendant quarante ans. *Voy.* Josué, XV, 17. Juges, I, 13; III, 8-11.

OTRANTE (*Hydruntum*), ville archiépisc. d'Italie, et capitale de la province à qui elle a donné son nom. Elle est située sur la côte orein-

Digitized by Google

tale, à l'entrée du golfe de Venise. Son premier évêque, Benoît, assista en 481 à la mort de saint Paulin, évêque de Nole. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IX, col. 51; tom. X, col. 269. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 122, 123. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. L, p. 61-65.

OTRICOLI (*Otriculum* ou *Ocriculum*), ancienne ville épisc. d'Italie située dans l'Ombrie, au duché de Spolète et aux confins de la Sabine. Il n'en reste aujourd'hui que des ruines, non loin de la hauteur sur laquelle est bâtie une nouvelle ville qui porte le même nom. On n'en connaît que trois évêques, dont le premier, Herculius, assista en 487 au concile qui fut assemblé à Rome sous le pape saint Félix III. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra*, tom. X, col. 149. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 175. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. L, p. 60-65.

OTROKTSIFORIS (François), Hongrois, mort à Tyrnau en 1718, fit ses études à Utrecht, et fut ministre dans sa patrie. Après bien des disgrâces, occasionnées par son attachement à l'erreur, il embrassa la religion catholique et enseigna le droit à Tyrnau. On a de lui, outre plusieurs ouvrages polémiques imprimés en Hollande, dont il rougit ensuite et qu'il réfuta lui-même : 1° *Antiqua Religio Hungarorum, vere christiana et catholica :* Tyrnau, 1706, in-8°, que le même auteur fit lorsqu'il fut revenu de ses préjugés; — 2° *Examen reformationis Lutheri;* 1696; — 3° *Roma civitas Dei sancta;* — 3° *Theologia prophetica, seu clavis prophetiarum;* Tyrnau, 1705, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

OTRYS (*Othrum* ou *Otrum*, *Otrus*), ville épisc. de la Phrygie salutaire, sous la métropole de Synnade, au diocèse d'Asie. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Zoticus, était contemporain d'Apollinaire, évêque de Hiérapolis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 848. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 179.

I. **OTT** (Jean-Baptiste), en latin *Ottius*, protestant, fils du suivant, né à Zurich en 1661, se rendit habile dans les langues orientales et les antiquités. Il fut pasteur à Zollicken, professeur d'hébreu à Zurich, et, en 1715, archidiacre de la cathédrale de cette ville. Il a laissé divers écrits, entre autres : 1° *Spicilegium sive excerpta ex Flavio Josepho ad Novi Testamenti illustrationem;* ouvrage qui est à l'*Index* (decr. 22 maii 1745); — 2° une *Dissertation sur les vœux;* en latin; — 3° un traité en allemand sur les *Versions manuscrites et imprimées de la Bible* qui ont été faites avant la prétendue réforme. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

II. **OTT** (Jean-Henri), en latin *Ottius*, protestant, père du précédent, né à Zurich en 1617, mort en 1682, professa dans cette ville l'éloquence, l'hébreu et l'histoire ecclésiastique. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Oratio de causa jansenistica;* — 2° une *Dissertation* latine, où il examine si saint Pierre a été à Rome, et quand il y a été; — 3° une traduction du livre de la *Grandeur de l'Église romaine*, avec des remarques; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (decr. 20 nov. 1663); — 4° *Annales de l'histoire des anabaptistes;* en latin; — 5° *Examen des Annales de Baronius*, en latin; également à l'*Index* (decr. 30 julii 1678); — 6° une *Défense* latine de cet examen; — 7° *Traité sur la Résurrection;* en latin; un décret de la sacrée Congrégation de l'*Index* en date du 10 mai 1757, défend tous les autres ouvrages du même auteur qui traitent de la religion; ce qui n'est que l'application de la deuxième règle générale de l'*Index*. *Voy.* Richard et Giraud.

OTTFRIDE. *Voy.* OTFRIDE.

I. **OTTO** (André), savant allemand, né à Colberg, mort en 1670, exerça diverses fonctions ecclésiastiques à Kœnigsberg et à Marienwerder. Il a publié, outre plusieurs *Traités théologiques : Anthroposcopia, seu judicium de homine ex lineamentis corporis;* Kœnigsberg, 1647, in-12; Leipzig, 1664 et 1668. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OTTO** (Everard), protestant, jurisc., né à Hamm en 1685, mort à Brême en 1756, professa à Utrecht. Il a publié, entre autres ouvrages : 1° *De Diis vialibus plerorumque populorum;* Halle, 1714, in-8°; — 2° *De Statu Judæorum publico;* Utrecht, 1721; — 3° *De Jurisprudentia symbolica;* ibid., 1730, in-8°; — 3° *Thesaurus juris romani;* Leyde, 1725-1729, 4 vol. in-fol.; Utrecht, 1733-1735, 5 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **OTTO** (Henri-Frédéric), protestant, antiquaire, né à Ordruff, dans le comté de Gleichen, en 1692, a laissé, outre quelques écrits purement littéraires : *Thuringia Sacra*, en collaboration avec J.-M. Schamel; Leipzig, 1737, 2 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

OTTONELLI (Jean-Dominique), jésuite, né à Fanano, dans le duché de Modène, en 1584, mort à Florence l'an 1670, fut recteur des colléges de Recanati et de Fermo. Il a laissé : 1° *Magistero spirituale per gli esercizi di S. Ignazio;* Florence, 1669, in-8°; — 2° *Della cristiana Moderazione del teatro;* ibid., 1640, 1646 et 1652, 4 vol. in-4°; — 3° *Trattato della Pittura e Scultura, uso ed abuso*, etc.; ibid., 1652, in-4°; — 4° plusieurs autres ouvrages intéressants. *Voy.* Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana*, tom. VIII, p. 237. La *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* La *Nouv. Biogr. génér.*

OUACH et **OUASIS.** *Voy.* OASIS.

OUBLIE. *Voy.* OBLIE.

I. **OUDEAU** (Françoise), dominicaine, morte à Poissy en 1644, était très-versée dans la connaissance des saintes Écritures et des Pères de l'Église, et entendait parfaitement la langue latine. Elle a traduit en français : *Sermons méditatifs du dévot Père saint Bernard, abbé de Clairvaux, sur le Cantique des cantiques;* Paris, 16[illegible], in-8°. *Voy.* Hilarion de Coste, *Les Éloges et les Vies des reines, des princesses et des dames illustres*, tom. II, p. 731. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OUDEAU** (Joseph), jésuite, né à Gray, en Franche-Comté, en 1607, mort à Besançon en 16[illegible], se livra avec succès à la prédication. Il a publié : 1° *Panégyriques des instituteurs d'Ordres;* Paris, 1664, in-8°; — 2° *Des Peines infligées par Dieu à l'homme pécheur;* Lyon, 1665, in-8°; — 3° *Panégyriques de la sainte Vierge pour toutes les fêtes de l'année;* ibid., 1665, in-8°; — 4° *Le Prédicateur évangélique*, ou *Sermons pour tout le Carême et l'Octave du Saint-Sacrement;* ibid., 1665, in-8°. *Voy.* les PP. Augustin et Aloysius de Backer, *Biblioth. des Écriv. de la Comp. de Jésus*, 1859, ve série, p. 562. La *Nouv. Biogr. génér.*

OUDENBOSCH (Adrien den), en latin *Adrianus de Veteri Buscho*, religieux, né à Oudenbosch, dans le Brabant, vivait au xve siècle, et appartenait au couvent de Saint-Laurent de Liége. On a de lui : 1° *Brevis Historia Ecclesiæ collegiatæ S. Petri Aicuriensis;* — 2° une continuation de la *Chronique de Liége*, commencée par Jean de Stavelo, religieux du même monastère; — 3° une continuation de l'*Histoire du monastère de Saint-Laurent*, commencée par le célèbre Rupert, moine du même lieu, qui devint abbé de Deutsch, près de Cologne. Les ouvrages d'Oudenbosch ont été insérés dans les PP. Martenne et Durand, *Amplissima Collectio*, etc., tom. IV.

Digitized by Google

Voy. André-Valère, *Biblioth. Belg.*, tom. I, p. 22, édit. de 1739, in-4°. Richard et Giraud.

OUDENOT (Placide), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Raon-l'Étape, en Lorraine, vivait du XVII° au XVIII° siècle. Il fit profession à Moyenmoutier, et acquit beaucoup de réputation comme prédicateur. On lui doit, outre plusieurs *Oraisons funèbres* : 1° *Le Nouveau Bréviaire des dames bénédictines de Sainte-Glossinde de Metz*; Bar-le-Duc, 1740, in-4°; — 2° des *Stations d'Avent et de Carême*; — 5° *Octave des morts*; — 6° *Octave du Saint-Sacrement*. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*.

I. **OUDIN** (Casimir), érudit, né à Mézières-sur-Meuse en 1638, mort à Leyde en 1717, entra chez les Prémontrés, professa la théologie à l'abbaye de Moreau, dont il devint grand prieur, administra la cure d'Épinay sous Gamaches, au diocèse de Rouen; mais sa liaison avec le pasteur Jurieu changea ses dispositions, et il passa en Hollande, où il embrassa le protestantisme; il devint sous-bibliothécaire de l'université de Leyde. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Supplementum de scriptoribus vel de scriptis ecclesiasticis a Bellarmino omissis ad ann.* 1460; Paris, 1686, in-8°; — 2° *De Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, tam impressis quam manuscriptis; cum multis Dissertat., in quibus insigniorum Ecclesiæ Auctorum Opuscula, atque alia argumenta examinantur*; Leipzig, 1722, 3 vol. in-fol., qui ont été mis à l'*Index* (decr. 18 julii 1729); c'est une compilation pleine de fautes et d'inexactitudes qui viennent en partie de ce que Oudin ne savait pas assez de grec et de latin; elle n'est pas moins pleine d'injures grossières contre l'Église et contre l'Ordre religieux qu'il avait abandonné. Le savant anglican Guillaume Cave dit que son *Supplementum* fourmille également d'erreurs grossières; — 3° *Veterum aliquot Galliæ et Belgii scriptorum Opuscula sacra numquam edita*; Leyde, 1692, in-8°; — 4° *Historia abbatis Calvi-Montis*, dans les *Acta Sanctorum*, tom. III. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. I et X. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Moréri, *Diction. histor.* Hugo, *Annales Ordin. Præmonstr.*, tom. I, col. 55. Bouillot, *Biogr. ardennaise*, tom. II. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **OUDIN** (François), jésuite, né à Vignai, en Champagne, l'an 1673, mort à Dijon en 1752, était très-versé dans les langues anciennes et modernes, ainsi que dans l'étude de l'Écriture, des conciles, des Pères, des antiquités profanes et sacrées et des médailles. Il professa la rhétorique et la théologie, et montra toujours le plus grand zèle pour le progrès des lettres. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Synopsis theologica thesibus digesta*, etc.; Pont-à-Mousson, 1703, in-4°; — 2° *S. Francisco Xaverio Hymni novem et officium*; Dijon, 1705, in-12; — 3° *Bibliotheca Petri Ferreti*, etc.; Dijon, 1707, in-4°; — 4° *Hymni novi*, etc.; ibid., 1720, in-12; — 5° *Mémoire instructif* sur le bref de N. S. P. le pape Benoît XIII, qui commence par ces mots: *Demissas preces*; ibid., 1725, in-4°; — 6° *De Theologia græcanica Commentarius, ex gallico Jos. Oliveti*, dans l'édit. du Cicéron de l'abbé d'Olivet, tom. III; — 7° *Epistola B. Pauli apostoli ad Romanos explicata*; Paris, 1748, in-12. Le P. Oudin a donné, en outre, plusieurs dissertations théologiques et historiques, qui ont été insérées dans les *Mémoires de Trévoux*, le *Journal des Savants* et quelques autres recueils. *Voy.* les *Mémoires d'Artigny*, tom. V. Michault, *Mélanges histor. et philologiques*, tom. II. Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.*, édit. de 1760. Richard et Giraud. Feller. Michaud.

OUDRAADT (Jean), en latin *Gerobulus*, protestant, né à La Haye en 1540, mort à Utrecht l'an 1606, fut pasteur en plusieurs églises, notamment à Flessingue et à Utrecht. Il a laissé dans sa langue maternelle divers écrits, entre autres : *Histoire des églises réformées de la province d'Utrecht*; Utrecht, 1603, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **OUEN** ou **DODON** (Saint), en latin *Dado*, *Audoenus*, évêque de Rouen, né à Sancy, près de Soissons, en 609, mort à Clichy-la-Garenne le 24 août 683, était fils d'Authaire et d'Aige, personnages si illustres par leur piété, que, dans quelques endroits de la Brie et de la Normandie, ils sont honorés par un culte public. Placé à la cour de Clotaire II, il devint, sous Dagobert Ier, référendaire ou chancelier, et se lia intimement avec saint Éloi, qui lui conseilla de fonder, en 634, l'abbaye de Rebais, au diocèse de Meaux. Saint Ouen ne tarda pas à entrer dans les ordres, et il fut promu à l'épiscopat en 640. Le diocèse de Rouen changea alors de face : saint Ouen instruisit son peuple avec le plus grand zèle, embellit les églises, fonda des monastères, assista en 644 au concile de Châlon-sur-Saône, et réussit à rétablir la paix entre Thierry Ier et Pépin, duc d'Austrasie. L'Église honore le 24 août la mémoire de ce grand évêque. On a de saint Ouen : *La Vie de saint Éloi*, qui a été publiée par D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. V; par Ghesquière, dans les *Acta Sanctorum Belgii*, tom. III, p. 294-331; elle a été traduite en français; Paris, 1626, in-8°; 1693, in-8°; 1847, in-8°; Arras, 1851, in-12. *Voy.* le P. Le Cointe, de l'Oratoire, *Annal. ecclés. de France*. La *Gallia Christ.*, tom. XI. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. III, p. 623-628. Pommerey, *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen* L'*Hist. des archevêques de Rouen*. La *France pontificale*. Richard et Giraud. Michaud. H. Fisquet, dans la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OUEN** (SAINT-), en latin *Sanctus Audoenus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la ville de Rouen. Elle fut fondée, selon toute apparence, en 399, par saint Victrice, évêque de Rouen, et placée sous l'invocation des saints apôtres. Plus tard elle prit le nom de *Saint-Ouen*, parce que ce saint évêque y avait été enterré. Cette abbaye eut beaucoup à souffrir, au IX° siècle, lors de l'invasion des Normands; elle fut plusieurs fois détruite par divers incendies, et, l'an 1562, les calvinistes la pillèrent. Rétabli, cependant, le monastère de *Saint-Ouen* a jeté un grand éclat; il avait sous sa dépendance neuf prieurés, sept chapelles et quatre-vingts cures; plusieurs papes lui accordèrent de grands priviléges; Alexandre IV, entre autres, permit à l'abbé de se servir d'ornements pontificaux et de conférer les ordres mineurs. Cette communauté fut gouvernée par des abbés réguliers jusqu'en 1462, époque à laquelle elle tomba en commende; l'an 1660, elle fut unie à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* Farin, prieur du Val, *Hist. de la ville de Rouen*, tom. II, édit. de 1738. La *Gallia Christ.*, tom. XI. Richard et Giraud.

OUFLAY ou **VALFROIE** (Saint), en latin *Wilflaicus*, diacre solitaire, né en Lombardie, vivait au VI° siècle. Après avoir passé sa première jeunesse dans des exercices de piété, il alla se mettre sous la conduite de saint Yriez, abbé en Limousin, qui acheva de l'instruire dans les voies de la perfection. Pénétré d'une tendre dé-

Digitized by Google

votion pour saint Martin, il accompagna son abbé dans le voyage qu'il fit à Tours. Peu de temps après, Ouflay se rendit à Trèves, où il bâtit un petit ermitage, et il y éleva une colonne sur laquelle il se tenait debout, les pieds nus, pendant les hivers les plus rigoureux. Ses ferventes exhortations et sa grande vertu convertirent les idolâtres de ce pays, qui brisèrent eux-mêmes leurs idoles. Il acheva ses jours dans la communauté des frères de son monastère. On célèbre sa fête le 21 octobre, et, le 7 juillet, celle de la translation de ses reliques dans la ville d'Yvois. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Historia Francorum*, l. VIII, c. XV.

I. **OULTREMAN** (Philippe d'), jésuite, né à Valenciennes en 1585, mort en 1652, se livra à la prédication pendant vingt-six ans. On a de lui : 1° *Le Vrai Chrétien catholique;* Saint-Omer, 1622, in-8°; trad. en anglais, 1623, in-8°; — 2° *Le Pédagogue chrétien:* Luxembourg, 1629, in-8°, t. I; Mons, 1645 et 1650, tom. II et III; trad. en flamand; Anvers, 1637, in-8°. C'est un corps complet de la morale chrétienne, tirée de l'Écriture et des Pères de l'Église. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, tom. II. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OULTREMAN** (Pierre d'), frère du précédent. *Voy.* DOULTREMAN.

OURMYAH. *Voy.* ORMI.

I. **OURS** (*Ursus*), animal qui était fort commun en Palestine. La férocité de l'*ours* était passée en proverbe chez les Hébreux, aussi bien que sa ruse perfide. David dit qu'il a souvent lutté contre les *ours* et les lions. Quarante-deux enfants qui s'étaient moqués du prophète Élisée, furent déchirés par des *ours*; l'Écriture compare le transport d'un homme en colère au dépit d'une *ourse* à qui on a pris ses petits. Isaïe, décrivant le bonheur du règne du Messie, dit qu'alors on verra le bœuf et l'*ours* paître ensemble. L'*ours* désignait le peuple gentil, et le bœuf, le peuple juif. Ces deux peuples, réunis dans l'Église, ne formeront plus qu'un seul troupeau. Dans la description des quatre grandes monarchies, Daniel désigne celle des Perses sous la forme d'un *ours*, et il présente ordinairement Cyrus sous la figure de cet animal. La bête à sept têtes, par laquelle saint Jean semble désigner, dans l'Apocalypse, les sept empereurs qui ont persécuté l'Église depuis cet apôtre, avait les pieds de l'*ours*, le corps du léopard et la gueule du lion. On pense qu'il a voulu dire que ces princes avaient la force, la voracité et la malice de ces animaux. *Voy.* I Rois, XVII, 34. II Rois, XVII, 8. IV Rois, II, 24. Prov., XVII, 12. Isaïe, XI, 7. Jérém., *Lament.*, III, 10. Daniel, VII, 5. Osée, XIII, 8. Amos, V, 19. Apoc., XIII, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bochart, *Hierozoicon*, par. I, l. III, c. XI. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 64, 65.

II. **OURS** (Saint), martyr, appartenait à la légion thébéenne dont saint Maurice était le chef. *Voy.* MAURICE, n° I.

III. **OURS** (*Ursus*), saint, abbé, né à Cahors, mort vers l'an 508, alla dans le Berry, où il établit trois monastères, puis il passa en Touraine, et se fixa dans un lieu appelé Sénevières. Il y construisit un oratoire avec un petit ermitage. Mais comme le nombre de ses disciples augmentait de jour en jour, il se vit forcé de fonder un autre monastère à Loches, sur la rivière d'Indre. Il apprit à ses religieux à aimer la pauvreté, l'humiliation, le travail, l'abstinence, le détachement parfait de toutes les choses de la terre; en un mot, à vivre dans une grande pureté de cœur et d'esprit. Après sa mort, ceux qu'il avait commis pour diriger les monastères qu'il avait fondés dans le Berry et la Touraine, y furent nommés abbés. Ainsi, saint Leubasse ou Libasse fut le premier abbé de Sénevières. On a placé au 28 juillet la fête de saint Ours et celle de saint Libasse. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Vita Patrum*, c. XVIII.

IV. **OURS (ORDRE DE L')**, en latin *Equestris Ordo ab Urso*, Ordre établi en Suisse, l'an 1213, par l'empereur Frédéric II, en faveur de l'abbé de Saint-Gall, et en reconnaissance des services que les Suisses lui avaient rendus. Les chevaliers, qui avaient saint Gall pour patron, portaient un collier auquel était attachée une médaille qui représentait un ours élevé sur une éminence de terre. *Voy.* l'abbé Justiniani, *Hist. des Ordr. milit.*, c. XXXVIII.

I. **OUSEL** ou **OISEL, LOISEL** (Jacques), protestant, érudit, né à Dantzig en 1631, mort à Groningue l'an 1686, descendait de l'ancienne famille des *Loisel*, qui produisit dans le XVI° siècle le célèbre jurisc. de ce nom. Après avoir commencé ses études à Dantzig, il alla les continuer en Hollande sous la direction de Saumaise, de Golius et de Daniel Hensius. Il étudia aussi le droit à Utrecht, et il devint plus tard professeur de droit public à Groningue. Parmi ses divers écrits, nous citerons : *M. Minutii Felicis Octavius, cum integris omnium notis et commentariis; accedit liber J. Firmici Materni de Errore profanarum religionum;* Leyde, 1652, in-4°, et 1672, in-8°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. XLII. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Le *Journ. des Savants*, fevr. 1715. La *Nouvelle Biographie générale.*

II. **OUSEL** ou **OISEL, LOISEL** (Philippe), né à Dantzig en 1671, mort à Francfort-sur-l'Oder l'an 1724, neveu du précédent, devint ministre de l'église allemande de Leyde, puis professeur de théologie à Francfort. Il était très-versé dans les langues orientales; il pouvait l'être d'autant mieux qu'il conserva jusqu'à sa mort une mémoire prodigieuse. Nous avons de lui : 1° *De Lepra cutis Hebræorum Dissertatio inauguralis;* Franeker, 1709, in-4°, et dans les *Commentationes de Lepra* de Schilling; Leyde, 1778; — 2° *Introductio in accentuationem Hebræorum metricam;* ibid., 1714, in-4°; — 3° *De Accentuatione Hebræorum prosaica;* ibid., 1715, in-4°; l'auteur soutient dans ces deux derniers ouvrages que la ponctuation est aussi ancienne que les livres sacrés; — 4° *De Auctore Decalogi Dissertationes duæ;* Francfort, 1717 et 1718, in-4°; — 5° *De Nominibus Decalogi;* ibid., 1717, in-4°; — 6° *De Decalogo soli Israeli dato Dissertationes tres*, ibid., 1719, in-4°; — 7° *De Natura Decalogi Dissertationes duæ;* ibid., 1723, in-4°; — 8° *De Denario regni cœlorum, seu parabola Matth.*, XX, 1-16, *Dissertationes duæ;* ibid., 1720 et 1723, in-4°. *Voy.*, pour les auteurs à consulter, l'art. précéd. et l'abbé Labouderie, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

OUSTIOUG (*Ustinga, Ustiuga*), ville épisc. de Moscovie, et capitale de la province du même nom. Elle est située au confluent de la Suchana ou Dwina et de l'Ioug. Ce siége a été uni à celui de Totma. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1317. Gaet. Moroni, vol. L, p. 75-76.

OUTAIN (Saint), était frère de saint Foignan, martyr. *Voy.* FOIGNAN.

OUTRAM (Guillaume), théologien anglican du XVII° siècle, est auteur d'un traité estimé qui a paru sous le titre de *De Sacrificiis Judæorum libri duo;* Londres, 1677, in-4°. L'auteur y disserte sur les sacrifices de la loi ancienne, sur ceux des Gentils, et finit par celui de la croix.

Digitized by Google

Les préjugés de sa secte lui ont fait rejeter celui de la messe. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

OUTRE, sac fait avec le cuir du bouc, dont le poil est en dedans bien cousu et bien poissé; on s'en sert pour conserver les liqueurs. Abraham donna une outre à Agar en la renvoyant. Les Gabaonites trompèrent Josué par de vieilles outres. Le Psalmiste, afin de relever la puissance de Dieu, dit qu'il tient les eaux de la mer enfermées comme dans une outre. *Voy.* Genèse, XXI, 14. 15. Josué, IX, 4, 13. I Rois, I, 24. Psaume XXXII, 7. Dan., XIV, 2, etc.

OUTREIN (Jean d'), protestant, né à Middelbourg en 1662, mort ministre à Amsterdam l'an 1722, fut professeur en philosophie et en antiquités sacrées dans l'école de Dordrecht. On a de lui un grand nombre d'écrits ascétiques et philologiques, la plupart en flamand, et parmi lesquels on cite principalement : 1° *Courte Esquisse des vérités divines*; Amsterdam, 1736, que les protestants ont traduite en diverses langues; — 2° *Essai d'emblèmes sacrés*; 1700, 2 vol. in-4°; — 3° des *Dissertations* sur différents passages de l'Écriture sainte. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

OUTRILLE (Saint). *Voy.* AUSTRÉGISILE.

OUVILLE, ancienne abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, située au pays de Caux, en Normandie, dans le diocèse de Rouen. L'an 1603, ce monastère fut donné aux Feuillants.

OUVRARD (René), chanoine de l'église Saint-Gatien de Tours, né à Chinon, mort en 1694, était théologien, controversiste, mathématicien, musicien et poëte. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Studiosis Sanctarum Scripturarum Biblia sacra in lectiones ad singulos dies, per Legem, Prophetas, et Evangelium distributa, et 529 carminibus mnemonicis comprehensa*; Paris, 1668; en français, 1669; — 2° *Défense de l'ancienne tradition des Églises de France sur la mission des premiers prédicateurs évangéliques dans les Gaules du temps des apôtres ou de leurs disciples immédiats*, etc.; ibid., 1678; — 3° *Calendarium novum, perpetuum et irrevocabile*; 1682; — 4° *Breviarium Turonense, renovatum et in melius restitutum*; 1685. *Voy.* la *Biblioth. metropol. ecclesiæ Turonens.*, p. 110. Moréri, *Diction.*, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller. Michaud.

OUVRERIE est, dans quelques chapitres, une dignité dont les fonctions consistent à prendre soin de l'entretien et des réparations de l'église. Il y avait autrefois à Couserans une semblable dignité. Celui qui était revêtu de cet office ou de cette dignité était appelé *ouvrier*. Ce nom avait été aussi donné aux marguilliers dans quelques paroisses. *Voy.* Denisart, *Collect. de jurisprud.*, au mot OUVRERIE. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

OUVRIERS PIEUX, congrégation de prêtres fondée par Charles Caraffa, issu d'une des plus illustres maisons du royaume de Naples. Les *ouvriers pieux* sont employés aux missions, et vivent à la manière des religieux les plus austères, quoiqu'ils ne fassent pas de vœux. Ils ne portent pas de linge, couchent sur des paillasses, gardent une exacte pauvreté, observent trois carêmes par an, le jeûne du vendredi et du samedi, l'usage de la discipline deux fois par semaine, disent l'office ordinaire romain, le petit office de la sainte Vierge, les litanies des saints tous les jours, et matines à deux heures après minuit. Leur général et leurs quatre consulteurs sont nommés tous les trois ans. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ord. relig.*, tom. VIII, c. IX.

OVALLE ou **OVAGLIE** (Alphonse d'), jésuite chilien, né à Santiago en 1601, mort à Lima l'an 1651, dirigea la maison du noviciat de Santiago, devint procureur de son Ordre dans le Chili, assista à Rome, en 1640, à la huitième congrégation générale, retourna dans son pays, et entreprit quelques missions dans le Pérou. Il a laissé : 1° *Epistola ad præpositum generalem Societatis Jesu, qua statum in provincia Chilensi exponit*; Madrid, 1642, in-fol.; — 2° *Historica Relacion del reyno de Chile, y de las missiones y ministerios que exercita en el la Compañia de Jesus*; Rome, 1646, in-fol.; en italien; ibid., 1646, in-4°; trad. en anglais, dans la collection de Churchill, tom. III, p. 1-146; 1704, 4 vol. in-fol.; 1744-1746, 6 vol. in-fol. *Voy.* Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des Écriv. de la Comp. de Jésus*, 1854, II[e] série, p. 451. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

OVANDO (Jean d'), de l'Ordre des Frères Mineurs, né en Espagne, qui vivait du XVI[e] au XVII[e] siècle, professa la théologie à Salamanque. On a de lui : 1° *Commentaire sur le III[e] livre des Sentences*; Valence, 1593, in-fol.; — 2° *Exposition du Symbole des Apôtres*; Alcala, 1593, in-4°; — 3° *Pastoral*, ou *Traité de l'instruction des pasteurs*; Salamanque, 1601, in-4°; — 4° *Discours prédicables des mystères de la foi*; Alcala, 1598, in-4°; Paris, Lyon et Venise, 1606, in-8°; — 5° *Sermons sur tous les dimanches d'après la Pentecôte*; Lisbonne, 1609, in-fol.; — 6° *Traité de l'Incarnation*; Salamanque, in-4°. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, t. II, p. 196 et 197.

OVASADA. *Voy.* VASADA.

I. **OVIEDO** (*Ovetum*), anciennement *Britonia* ou *Brigetium*, ville épisc. d'Espagne sous la métropole de Compostelle, et située dans la principauté des Asturies. Son premier évêque est Vistremundus. De l'an 873 à l'an 1115, trois conciles ont été tenus à Oviedo. Dans le deuxième concile, tenu l'an 901, on érigea l'église d'Oviedo en métropole. *Voy.* Pagi, ad ann. 873. D'Aguirre, *Concil. Hispan.*, t. III, p. 324; t. IX, p. 482. De Commanville, I[re] *Table alphabét.*, p. 179. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. L, p. 76-77.

II. **OVIEDO** (André), jésuite espagnol, mort en 1557, fut reçu dans la compagnie de Jésus par saint Ignace lui-même, qui l'envoya en 1554 à la mission d'Éthiopie, dont il fut patriarche. Oviedo a laissé : *De Romanæ Ecclesiæ Primatu, deque erroribus Abassinorum*. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

III. **OVIEDO** (François d'), jésuite, né à Madrid, mort en 1651, a donné : 1° *Traité sur la première partie de la Somme de saint Thomas*; Lyon, 1646; — 2° *Traité de la foi, de l'espérance et de la charité*; ibid., 1651.

I. **OWEN** (Henry), théologien anglican, né près de Dolgelly, dans le comté de Merioneth, en 1716, mort à Londres l'an 1795, pratiqua d'abord la médecine, puis entra dans les ordres. Il eut quelques bénéfices, entre autres celui de Saint-Olaf à Londres. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Observations on the gospels*; Londres, 1764, in-8°; — 2° *The Intent and propriety of the Scripture miracles considered and explained*; ibid., 1773, 2 vol. in-8°; — 3° *Critica sacra*; 1774, in-8°; — 4° *Account historical and critical of the Septuagint version of the Old Testament*; 1787, in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **OWEN** (John), anglican, né à Stadham,

Digitized by Google

dans le comté d'Oxford, en 1616, mort à Ealing l'an 1683, administra les paroisses de Fordham et de Coggeshall, situées dans le comté d'Essex, devint doyen de l'église du Christ à Oxford, puis vice-chancelier de l'université. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Salus electorum sanguis Jesu, or the death of death in the death of Christ*; Londres, 1643, — 2° *Vindiciæ evangelicæ*; ibid., 1655; — 3° *De Natura, ortu, progressu et studio vere theologiæ*; ibid., 1661, in-4°; — 4° *Exposition upon the Epistle to the Hebrews*; ibid., 1684, 4 vol. in-fol., 2° édit.; — 5° *Discourse concerning the holy Spirit*; ibid., 1674; — 6° *On the doctrine of justification by faith*; ibid., 1677. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

III. **OWEN** (John), fondateur de la société biblique, né à Londres en 1765, mort à Ramsgate l'an 1822, se livra avec succès à la prédication, desservit la paroisse de Fulham, puis la chapelle du parc de Chelsea. Il rédigea les règlements de la société Biblique, dont il devint le secrétaire principal, et visita la France et la Suisse pour encourager l'établissement des sociétés Bibliques. Ses principaux écrits sont : 1° *The Christian Monitor*; Londres, 1779, 1808, in-8°; — 2° *History of the British and foreign Bible society*; ibid., 1816-1820, 3 vol. in-4°; trad. en français; Paris, 1819, 2 vol. in-4°. *Voy.* Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **OWEN** (Lewis), anglican, né en 1572 dans le comté de Merioneth. Après avoir passé quelque temps chez les jésuites, en Espagne, il rentra dans le monde, et cette illustre compagnie n'eut plus en lui qu'un ennemi qui ne cessa de la poursuivre avec un acharnement sans exemple; mais cet acharnement s'étendait au catholicisme lui-même. On a de lui : 1° *The Running Register, recording a true relation of the state of the english colleges, seminaries and cloysters of all foreign parts*; Londres, 1626; — 2° *The Unmasking of all popish monks, friars and jesuits*; ibid., 1628, in-4°; — 3° *Speculum jesuiticum, or the jesuit's looking glass*; ibid., 1629, in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **OWEN** (Robert). *Voy.* SOCIALISTES.

OXAMA. *Voy.* OSMA.

OXELLA. *Voy.* OISSEL.

OXFORD (*Oxonium, Oxonia, Oxfordia*), ville épisc. d'Angleterre, sous la métropole de Cantorbéry, située au confluent des rivières de Cherwell et d'Isis. Cet évêché fut érigé par le roi Henri VIII. De l'an 1161 à l'an 1408 on a assemblé dix conciles à Oxford. *Voy.* Labbe, tom. X et XI. Hardouin, tom. I et VI. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I, édit. Dav. Wilkins. Le P. Mansi, *Supplementum Collectionis concilior.*, etc., tom. III, col. 657 et 783. Henri Knighton, *De Eventibus Angl.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. L, p. 77-80.

OXYRYNQUE (*Oxyrynchus*), ville épisc. d'Égypte, située sur la rive occidentale du Nil, dans un nome dont elle était la capitale, et sous le patriarche d'Alexandrie. Au IV° siècle, cette ville était de la basse Thébaïde; mais depuis elle fit partie de la province d'Arcadie. Outre deux évêques mélétiens, Oxyrynque a eu sept évêques orthodoxes, dont le premier, Théodore, assista en 381 au premier concile général de Constantinople. Oxyrynque est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* sous Damiette, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 578. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 179. Gaet. Moroni, volume L, p. 80.

OYAND ou **OYEND, EUGANDE, EUGENDE** (Saint) en latin *Augendis* et *Augendus*, abbé dans le Mont-Joux, né vers 449, mort vers 510, fut offert par ses parents à l'âge de sept ans à saint Romain, fondateur et premier abbé de Condat. Dès lors il ne sortit plus du monastère, où il fit de grands progrès dans les lettres et dans la piété. Il refusa par humilité la prêtrise, qu'on voulait lui conférer, et plus tard il fit éclater la plus grande sagesse dans le gouvernement du monastère de Condat, dont il fut le troisième abbé. Dieu l'honora de son vivant du don des miracles. Le Martyrologe romain moderne et quelques autres mettent sa fête au 1er janvier. *Voy.* Surius, *Vitæ Sanctorum*. Bollandus, au 1er janvier. Mabillon, *Acta Sanctorum*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXII, p. 175. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. EUGENDUS.

OYEND (SAINT-), en latin *Sanctus Eugendus* ou *Sancti Eugendi Monasterium*. C'est le nom que porta l'abbaye de Condat jusqu'au XIII° siècle, qu'elle prit celui de *Saint-Claude*. La ville qui s'était formée dans le voisinage, et qui porte aussi le nom de *Saint-Claude*, fut érigée en évêché par Benoît XIV en 1742, et l'église abbatiale devint cathédrale. *Voy.* la *Géogr. des Légendes*, art. CONDATISCO. EUGENDI (SANCTI) MONASTERIUM.

I. **OZA**, fils d'Abinadab, fut frappé de mort pour avoir porté une main téméraire sur l'arche du Seigneur. *Voy.* II Rois, VI, 3 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **OZA**, fils de Géra, et un des descendants de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 7.

OZAÏAS, père de Jézonias. *Voy.* Jérémie, XLII, 1.

OZAN, père de Phaltiel. *Voy.* Nombres, XXXIV, 26.

I. **OZANAM** (Antoine-Frédéric), fils du suivant, né à Milan en 1813, mort à Marseille l'an 1853, montra dès sa jeunesse un grand goût pour l'étude; les relations intimes que nous avons eues avec lui pendant plusieurs années nous permettent d'affirmer que les sentiments de son cœur étaient aussi élevés que les conceptions de son esprit. Outre l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand, qu'il apprit avec une extrême facilité, il s'appliqua à l'hébreu et au sanscrit. Il prit une part active aux œuvres des Missions et de la propagation de la foi. En 1844, Ozanam fut nommé professeur titulaire de la littérature étrangère à la faculté des lettres de Paris, et, lors de l'insurrection de juin 1848, il fut un de ceux qui déterminèrent l'archevêque de Paris à se rendre auprès des insurgés. Ses divers ouvrages ont été réunis après sa mort et publiés à Paris, 1855, en 8 vol in-8°; nous citerons seulement : 1° *Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon*; Paris, 1831; — 2° *Dante et la philosophie catholique au XIII° siècle*; ibid., 1839 et 1845, in-8°, avec des corrections et des augmentations. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **OZANAM** (J.-A-F.), médecin, père du précédent, né dans un village de la Bresse en 1772, mort à Lyon l'an 1836. Établi à Milan en 1809, c'est là qu'il étudia la médecine; il fut reçu docteur à Pavie. A la chute de l'empire il se fixa à Lyon, où il devint médecin de l'Hôtel-Dieu. Outre plusieurs écrits relatifs à la médecine, il a laissé : *Mémoire statistique pour servir à l'histoire de l'établissement du christianisme à Lyon, depuis le*

Digitized by Google

IIe *siècle de l'Église jusqu'à nos jours;* Lyon, 1829, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

OZAZIU, un des musiciens qui accompagnèrent l'arche lors de son transport de la maison d'Obédédom. Il appartenait à la tribu d'Éphraïm. *Voy.* I Paralip., xv, 21; xxvii, 20.

OZENSARA, ville de la tribu d'Éphraïm qui fut bâtie par Sara, fille de Béria, et petite-fille d'Éphraïm. *Voy.* I Paralip., vii, 22 et suiv.

OZERAY (Michel-Jean-François), historien, né à Chartres en 1764, mort à Bouillon l'an 1859, a laissé quelques ouvrages, entre autres : 1° *Histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carnutes et du pays chartrain;* Chartres, 1834-1837, 2 vol. in-8°; — 2° *Discussion juste, franche et modérée;* 1841, in-8°; c'est une réponse à quelques érudits qui avaient attaqué son *Hist. générale;* — 3° *Histoire des doctrines religieuses;* Paris, 1843, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **OZI**, fils de Bocci, fut le sixième grand pontife des Juifs de la race d'Éléazar. *Voy.* I Paralip., vi, 5.

II. **OZI**, fils de Thola et père d'Israhia, appartenait à la tribu d'Issachar. *Voy.* I Paralip., vii, 23.

III. **OZI**, fils de Mochori et père d'Élu. *Voy.* I Paralip., ix, 8.

IV. **OZI**, père de Phalel. *Voy.* II Esdr., iii, 25.

I. **OZIAS**, roi de Juda, fils d'Amasias. *Voy.* Azarias, n° VIII.

II. **OZIAS**, fils d'Uriel et père de Saül. *Voy.* I Paralip., vi, 24.

III. **OZIAS**, fils de Micha, était le premier de la ville de Béthulie lorsque cette cité fut assiégée par Holopherne. Il soutint d'abord le siége avec vigueur; mais ayant promis de se rendre s'il ne lui venait du secours dans cinq jours, il en fut repris par Judith. Il resta en prière avec le peuple, pendant que cette sainte veuve alla tuer Holopherne. *Voy.* Judith, vii, 11, 12, etc.; viii, 9, 10, etc.

OZIAÜ, fils de Mérari et père de Benno. *Voy.* I Paralip., xxiv, 26.

I. **OZIEL**, fils de Caath, fut le chef des Oziélites. *Voy.* Nombr., iii, 27.

II. **OZIEL**, fils de Béla, appartenait à la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., vii, 7.

OZNI, fils de Gad, et chef de la famille des Oznites. *Voy.* Nombres, xxvi, 16.

OZRIEL, père de Jérimoth. *Voy.* I Paralip., xxvii, 19.

OZUBUM, siége épisc. d'Arménie, dans la province de Sciahabunensis, sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, Siméon, assista au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1440.

P

PABUT (Saint). *Voy.* Tugal.

PACÆUS ou **PACE**, **PACZ**, **PAS**, **PAZ** (Richard), doyen de Saint-Paul de Londres, né dans le diocèse de Winchester vers l'an 1482, mort à Stepney, près de Londres, en 1532, était très-versé dans les langues latine, grecque et hébraïque. Politique habile, il fut chargé de plusieurs négociations par Henri VIII; mais le succès ne répondit pas toujours à son attente. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Præfamen in Ecclesiasten recognitum et collatum cum LXX interpretum*, etc.; — 2° *De Lapsu Hebraicorum interpretum. Voy.* Moréri, édit. de 1759.

PACANDUS, siége épisc. de Lycie dans l'exarchat d'Asie, sous la métropole de Myre ou Mire, érigé au ixe siècle, selon de Commanville. *Pacandus* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, gouverné par un vicaire apostolique. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 179. Gaet. Moroni, vol. L, p. 85.

PACARAU (Pierre), évêque constitutionnel de la Gironde, né en 1716 à Bordeaux, où il mourut l'an 1797. Il fit d'excellentes études, et se rendit familiers non-seulement le latin et le grec, mais encore l'hébreu, le syriaque, l'anglais, l'italien et l'espagnol. Il se voua à la prédication, et les succès qu'il y obtint le firent nommer chanoine de Bordeaux. Lors de la révolution, il prêta serment à la constitution civile du clergé. On a de lui : 1° divers *Mémoires* en faveur de son chapitre; — 2° *Réflexions sur le serment exigé du clergé;* — 3° *Considérations sur l'usure;* — 4° des *Noëls*, que l'on chantait tous les ans dans l'église Saint-André, sa cathédrale, à la messe de minuit. *Voy.* Feller.

PACAUD ou **PACAUT** (Pierre), prêtre de la congrégation de l'Oratoire, né en Bretagne, mort l'an 1760, se voua à la prédication. Il a laissé : *Discours de piété sur les plus importants objets de la religion*, ou *Sermons pour l'Avent, le Carême et les principaux mystères;* Paris, 1745, 3 vol. in-12; ils furent d'abord approuvés; mais ensuite on crut y voir des propositions jansénistes, et le gouvernement n'en permit la publication qu'après y avoir fait mettre trente-cinq cartons. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1745, n° 184. Le *Diction. des Prédicat.* Les *Nouvelles ecclésiastiques* du 26 juin 1745. Feller, *Biogr. univers.*

PACCIUS (Antoine), cardinal et pénitencier, né à Florence, mort en 1544, a laissé, outre des *Discours* prononcés dans le concile de Latran : quatorze *Homélies* sur les paroles de la consécration; Bologne, 1541.

PACCORI (Ambroise), théologien, né à Ceaucé, dans le bas Maine, l'an 1649, mort à Paris l'an 1730, fut principal du collége de Ceaucé, puis supérieur du petit séminaire du diocèse d'Orléans, qui était alors à Meung. Après la mort du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans, il fut obligé de sortir du diocèse à cause de ses opinions jansénistes. Ses écrits eurent beaucoup de succès parmi les gens du parti. Nous citerons comme étant les principaux : 1° *Avis salutaires à une mère chrétienne;* Orléans, 1689, 1691, in-8°; — 2° *Avis salutaires aux pères et aux mères;* ibid., 1696, in-8°; cet ouvrage a eu quatorze éditions; — 3° *Règles chrétiennes pour faire saintement toutes ses actions;* 1700, in-12; — 4° *De l'Honneur qu'on doit à Dieu dans les mystères;* Paris, 1726, in-12; — 5° *Règles pour vivre chrétiennement dans l'engagement du mariage;* ibid., 1728, in-12; — 6° *Devoirs des vierges chrétiennes;*

Digitized by Google

ibid., 1727, in-18; — 7° *Épîtres et Évangiles*, avec des explications; ibid., 1727, 4 vol. in-12; — 8° *Journée chrétienne*; ibid., 1733, in-12; souvent réimprimée; — 9° *Pensées chrétiennes*; ibid., 1733, in-18. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud, qui donnent la liste de ses autres ouvrages. Feller, *Biogr. univers.*

PACHOME. *Voy.* PACOME.

PACHNAMUNI, ville épisc. de la deuxième Égypte, sous le patriarcat d'Alexandrie, et placée, selon Ptolémée, entre le nome Pharmuth et la rivière d'Athribitis. Cette église a eu autrefois sous sa dépendance une partie de l'éléarchie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Ammonius, assista en 362 au concile d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 567. Richard et Giraud.

PACHYMÈRE (Georges), historien grec, né à Nicée en 1242, mort vers l'an 1315, étudia le droit, entra dans les ordres, et devint procureur général de l'église de Constantinople et président de la cour de justice impériale. Il se prononça contre la réunion des Églises latine et grecque. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Histoire des empereurs Michel Paléologue et Andronic Paléologue l'ancien*; elle a été publiée pour la première fois avec une traduction latine et un bon commentaire par le P. Poussines, jésuite; Rome, 1666-1669, 2 vol. in-fol.; — 2° *Paraphrase des Œuvres de saint Denys l'Aréopagite*, publiée en grec; Paris, 1561; en grec et en latin, dans les éditions des *Œuvres* de Denys l'Aréopagite; Paris, 1615; Anvers, 1633; — 3° un *Traité sur la procession du Saint-Esprit*, dans le recueil d'Allatius; ce qui est remarquable, c'est que dans ce traité Pachymère, quoique schismatique, dit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. *Voy.* Leo Allatius, *Diatr. geograph.* Le P. Poussines, *In Præfat. Hist. Georgii Pach.* Le *Journ. des Savants*, 1666, 1671, 1675 et 1712. Richard et Giraud. Feller. Michaud.

PACIAIRE (*Paciarius*), ou conservateur de la paix, nom donné autrefois à ceux qui étaient commis par le Pape pour faire observer la paix à ceux à qui le Pape ou les conciles avaient ordonné de l'observer; ainsi Clément IV avait donné à Charles Ier, roi de Sicile, le nom et la dignité de paciaire dans la Toscane. *Voy.* le concile de Montpellier de l'an 1214, canon XXIII; concile de Toulouse de l'an 1229, canon XXXI.

PACIAIRES. *Voy.* TRÊVE DE DIEU.

PACIAUDI (Paolo-Maria), de l'Ordre des Théatins, né à Turin en 1710, mort à Parme l'an 1785, acquit une grande réputation comme savant et comme prédicateur. Il devint membre correspondant de l'Académie des inscriptions, et le pape Benoît XIV lui témoigna toujours la plus grande estime. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *De Cultu S. Joannis Baptistæ antiquitatis christianæ*, etc.; Rome, 1755, in-4°; — 2° *De Sacris Christianorum Balneis*; Venise, 1750; Rome, 1758, in-4°; — 3° *Memorie de' grun maestri del ordine Gerosolimitano*; Parme, 1760, 3 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1756, p. 690; 1759, p. 495. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

PACIEN (Saint), évêque de Barcelone, mort vers l'an 391, fut d'abord engagé dans le mariage, et eut un fils nommé Dexter, qui devint intendant du domaine sous Théodose et préfet du prétoire sous Honorius. Nommé évêque vers l'an 373, saint Pacien gouverna son diocèse avec une grande sagesse. Saint Jérôme lui accorda les plus grands éloges, et l'Église honore le 9 mars la mémoire de saint Pacien. Nous avons de lui : 1° *Adversus Sempronianum novatianum Epistolæ tres*; — 2° *De Catholico Nomine*; — 3° *De ejus Litteris*; — 4° *Contra Tractatus Novatianorum*; — 4° *Parænesis, sive exhortatorius libellus ad pœnitentiam*; — 5° *Sermo ad fideles et catechumenos de Baptismo*. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Paris, 1538, in-4°, et à Rome, 1604, in-fol., avec les *Œuvres* de Salvien et de Sulpice Sévère; on les trouve, en outre, dans les *Bibliothèques des Pères*, et dans le cardinal d'Aguirre, *Conciles d'Espagne*, tom. II; Rome, 1694, in-fol. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VI, p. 712 et suiv. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp. vetus*, tom. I, p. 194-196. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PACIFICATEURS. *Voy.* PACIFIQUES.

PACIFICO. *Voy.* PACIFIQUE, n° I.

PACIFICUS, archidiacre de la cathédrale de Vérone, né dans cette ville en 776, mort l'an 844, était versé dans la théologie et dans l'art de travailler les métaux. Il a laissé des *Gloses* sur l'Ancien et le Nouveau Testament, et a contribué à introduire ce genre de commentaires dans la théologie. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Maffei, *Verona illustrata*. Muratori, *Antiquitates Italiæ medii ævi*, tom. III, p. 837.

I. **PACIFIQUE** ou **PACIFICO**, de l'Ordre de Saint-François, né à Novare, florissait au XVe siècle. On a de lui : 1° une Somme de cas de conscience intitulée *Summa pacifica*, que François Tarvisini, carme, a traduite en italien, et qui parut à Venise en 1574 et en 1580; — 2° plusieurs traités de morale; Venise, 1580. *Voy.* Wading, *Scriptores Ordin. Minorum*. Michaud, *Supplém.*, au mot PACIFICO.

II. **PACIFIQUE**, missionnaire capucin, surnommé *de Provins*, probablement parce qu'il était natif de cette ville. Il mourut à Paris l'an 1653. Il fut envoyé, en 1622, prêcher la foi dans le Levant; il y fonda plusieurs couvents de son Ordre. Après quelque séjour en France, il repartit pour la Perse, où il établit de nouveaux couvents. Il revint en France, et passa ensuite aux Antilles en qualité de supérieur-préfet des missions en Amérique. Enfin il retourna à Paris, où il finit ses jours. On cite de lui plusieurs ouvrages, entre autres : *Voyage de Perse*, contenant des remarques particulières sur la Terre-Sainte et le Testament de Mahomet; Paris, 1631, in-4°, et 1642, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PACIFIQUE (HOSTIE).** *Voy.* SACRIFICE PACIFIQUE.

PACIFIQUES ou **PACIFICATEURS.** On a nommé ainsi : 1° au Ve siècle, ceux qui suivaient l'*Hénotique* (*Voy.* ce mot) de l'empereur Zénon, et qui, sous prétexte de réconcilier les catholiques avec les eutychiens, s'écartaient des décisions du concile de Chalcédoine; comme s'il était permis de changer quelque chose à la foi de l'Église par complaisance pour les hérétiques; 2° au XIIe siècle, ceux qui formèrent entre eux une association religieuse pour purger nos provinces méridionales d'une multitude de bandits, qui, sous le nom de brabançons et de cotereaux, y exerçaient des violences inouïes, pillaient le sacré et le profane, mettaient les villes et les villages à feu et à sang. C'était un reste de troupes anglaises que les fils du roi d'Angleterre avaient accoutumées au pillage; 3° au XVIe siècle, certains anabaptistes qui parcouraient les bourgs et les villages, en disant qu'ils annonçaient la paix, et qui, par cet artifice, séduisaient les peuples; 4° enfin les théologiens syncrétistes ou conciliateurs, qui ont cherché un milieu pour accorder, soit les catholiques avec les protestants, soit les différentes sectes

Digitized by Google

de ces derniers entre elles, et qui tous ont fort mal réussi. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, au mot PACIFIQUES. *Compar.* notre art. SYNCRÉTISTE.

PACIUCHELLI (Ange), dominicain, né à Monte-Pulciano, en Toscane, mort à Rome en 1660, se distingua par sa piété, son éloquence et son érudition. Il a laissé : 1° *Lezzioni morali sopra Giona propheta;* Venise, 1664, in-fol.; — 2° *Discorsi morali sopra la Passione di nostro Signore Giesu-Christo;* ibid., 1672, in-fol., 3e éd.; — 3° *Expositio in Epistolam B. Pauli apostoli ad Romanos;* Pérouse, 1656, in-fol.; — 4° *Exercitationes dormitantis animæ in psalmum* LXXXVI, *Misericordias Domini, canticum* Magnificat, *Salutationem angelicam et antiphonam* Salve Regina; Venise, 1659, in-fol.; — 5° *Trattato della patienza;* Pérouse, 1657, in-4°; Venise, 1661 et 1679; — 6° *Trattato della penitenza necessaria ad ogni stato di persone;* Venise, 1672, in-24. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 592.

PACIUS (Jules), jurisc. et philologue, né à Vicence en 1550, mort à Valence, en Dauphiné, l'an 1635, se fit recevoir docteur en droit à Padoue, et professa à Heidelberg, à Montpellier et à Valence; il était, en outre, très-versé dans les langues anciennes. Selon les uns, il était né catholique, et il abjura le catholicisme, et, suivant les autres, il abandonna le protestantisme, sa religion primitive, et se fit catholique à Valence. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Isagogica in corpus juris civilis et Decretales;* Lyon, 1606, in-8°; Erfurt, 1644; Amsterdam, 1647; Utrecht, 1662, 1680, in-8°. *Voy.* Thomasini, *Elog. doct.*, tom. II. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIX. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PACÔME ou **PACHOME** (Saint), le principal fondateur des communautés monastiques, né dans la Thébaïde en 292, mort le 9 mai 348, appartenait à une famille païenne. Forcé, à l'âge de vingt ans, de s'enrôler dans les nouvelles levées que Maximin fit faire en 312, il fut si touché de la charité qu'il vit pratiquer à quelques chrétiens, qu'à la fin de la guerre il revint dans la Thébaïde et embrassa le christianisme; puis il se plaça sous la conduite d'un anachorète nommé Palémon, et il fit de si grands progrès dans la vertu que sa réputation se répandit bientôt dans les villes voisines, et attira un assez grand nombre de chrétiens à Tabéna, lieu où Pacôme s'était établi. Peu à peu ses disciples augmentèrent, et il compta bientôt dix monastères observant les règles qu'il avait données aux religieux de Tabéna. Lorsque saint Athanase visita les églises de la haute Thébaïde, saint Pacôme alla au devant de lui avec tous ses religieux, qui chantaient des hymnes et des psaumes; et, en 348, le saint abbé assista au concile de Latople. L'Église honore sa mémoire le 14 mai. Il nous reste de saint Pacôme : 1° deux *Règles monastiques;* la plus courte se trouve dans Palladius, *Historia Lausiaca*, et la plus longue, dont on ne connaît que la traduction latine par saint Jérôme, a été publiée par Ach. Statius; Rome, 1575; elle a été insérée, en outre, dans les *Bibliothèques des Pères;* — 2° quelques *Traités* ascétiques qui ont été publiés dans les *Bibliothèques des Pères*. *Voy.* Bolland., *Acta Sanctorum*, au 14 mai. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. IV, p. 456 et suiv. Surius, *ad* 14 *maii*, n. 84, p. 212. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques, religieux*, etc., tom. I. Holstenius, *Codex regularum.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PACS. *Voy.* PACÆUS.

I. **PACTE**, accord, convention, alliance; terme que les Septante ont souvent traduit par *testament;* de sorte que, dans le texte latin de l'Écriture, on trouve assez indifféremment les mots d'*alliance*, de *pacte* et de *testament*.

II. **PACTE** (*Pactum*), terme qui se prend : 1° pour les alliances de Dieu avec les hommes; 2° pour un traité, un accord, une promesse, une convention de deux ou de plusieurs personnes sur une même chose. Le *pacte*, en ce sens, diffère du contrat en ce que le contrat produit une obligation réciproque entre deux ou plusieurs personnes, tandis que le *pacte* ne produit, de sa nature, obligation que dans l'une ou l'autre des personnes qui pactisent; 3° pour le consentement qu'on donne au démon pour faire des choses merveilleuses par sa puissance. Dans ce cas, on distingue un *pacte exprès*, qui consiste dans un consentement positif ou formel, et un *pacte tacite*, quand on pratique quelque cérémonie superstitieuse, sans renoncer expressément à tout commerce avec le démon. Les incrédules prétendent, il est vrai, que tout *pacte* et tout commerce avec le démon sont purement imaginaires; que si quelques insensés ont cru traiter réellement avec lui, ce n'a pu être qu'en rêvant; que tous ceux qui se sont vantés d'opérer des prodiges par son entremise, sont des imposteurs, et que tous ceux qui y ajoutent foi sont des esprits faibles; mais où sont les preuves de ces prétentions? Ont-ils démontré par des arguments positifs la fausseté de tout ce qu'ont dit à ce sujet les écrivains sacrés, les Pères de l'Église, les anciens philosophes, les voyageurs qui se donnent pour témoins oculaires de ce qu'ils rapportent? C'est ce qu'ils auraient dû faire; et, tant qu'ils ne l'auront pas fait, nous sommes en plein droit de ne point croire à leurs vaines assertions. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* notre art. MAGICIEN.

PACZ. *Voy.* PACÆUS.

PADERBORN (*Paderbonna, Paderbuna, Paterborna*), ville épisc. d'Allemagne sous la métropole de Mayence, et située sur la Lippe. Elle doit son origine à Charlemagne, qui y fit transférer, en 794, l'évêché qu'il avait établi à Burebourg. Le premier évêque de Paderborn, Harmar ou Hatumar, disciple de saint Burchard, fut nommé en 799. On a tenu deux conciles dans cette ville : l'un en 777, et l'autre en 786. *Voy.* La Regia, tom. XVIII. Labbe, tom. VI. Hardouin, tom. III. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. L, p. 101-102. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui a donné la liste des principaux évêques mentionnés dans Richard et Giraud, en y ajoutant ceux de la nouvelle circonscription du diocèse.

PADERNO (*Paternum*), ancienne ville épisc. d'Italie située dans la grande Grèce, sur la côte occidentale, vers le cap appelé aujourd'hui *Cap de Sainte-Alice*. Lorsque les Sarrasins envahirent l'Italie, cette ville fut complétement détruite; et, plus tard, on a bâti sur son emplacement une nouvelle ville, qui est connue aujourd'hui sous le nom de Ziro. On n'en connait qu'un évêque, Abundantius, qui fut un des trois légats que le pape Agathon envoya, l'an 680, au concile de Constantinople. On pense qu'après la destruction de Paderno son évêché fut transféré à Umbriatico, dont l'évêque réside aujourd'hui à Ziro. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, col. 157. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. L, p. 102.

PADET (Pierre), proviseur du collége d'Harcourt, à Paris, né en Normandie, mort vers l'an 1640, a publié : *Considérations sur un livre intitulé Raisons du désaveu fait par les évêques du royaume;* mis en lumière sous le nom du car-

Digitized by Google

dinal de la Rochefoucauld, dans lesquelles il a pris le nom de François Timothée, catholique; Paris, 1628.

I. **PADILLA** (François de), théologien et historien, né à Antequera en 1527, mort l'an 1607, professa la théologie à l'université de Séville, et devint chapelain du palais royal de Tolède, puis chanoine sacriste de l'église de Malaga. Il a laissé : 1° *Historia ecclesiastica de España, hasta el anno 700 de Christo*; Malaga, 2 vol. in-fol.; — 2° *Conciliorum omnium Index, chronographia, seu epitome*; Madrid, 1587, in-4°; — 3° *Tabulæ septem Ecclesiæ sacramentorum*; ibid., 1587, in-8°; — 4° *Historia de la santa Casa de Loreto*; ibid., 1588, in-8°; — 5° *Instruccion de Curas*; Malaga, 1603, in-8°. *Voy*. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp*. La *Nouv. Biogr. génér*.

II. **PADILLA** (Ildephonse de), de l'Ordre des Frères Mineurs, a donné : un *Commentaire sur le prophète Habacuc*; Rome, 1702.

III. **PADILLA** (Laurent de), archidiacre de Malaga, né à Antequera vers l'an 1485, mort vers l'an 1540, fut historiographe de Charles-Quint. Il a publié : *Catalogo de los Santos de España*; Tolède, 1538, in-fol. *Voy*. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp*.

PADOUE (*Patavium*), ville épisc. d'Italie sous la métropole d'Aquilée; ce diocèse est borné au nord par la Marche Trévisane, au levant par le Dogado, au midi par la Polésine, et au couchant par le Vicentin. Le premier évêque de Padoue fut saint Prosdocimus, Grec de nation, et disciple de saint Pierre; cet apôtre l'ordonna en 46. L'an 1340, on célébra à Padoue un concile qui fut présidé par Gui d'Auvergne, ou de Bologne, légat de Clément VI. *Voy*. Ughelli, *Italia sacra*, tom. V, col. 418, et tom. X, col. 322. Bzovius. Sponde. Rainaldus, A. C. 1350. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. L, p. 102-126. Le *Diction. de la théol. cathol*., qui cite les principaux évêques parmi les 119 mentionnés par Richard et Giraud, et ceux qui se sont succédé jusqu'en 1786.

I. **PAÈS** ou **PAEZ** (Balthasar), de l'Ordre de la Trinité, né à Lisbonne, où il est mort en 1638, se fit recevoir docteur à Coïmbre, professa dans son Ordre, prêcha avec réputation, et fut un des juges de l'Inquisition. On a de lui : 1° des *Sermons*; — 2° des *Commentaires sur l'Épître de saint Jacques, sur le cantique de Moïse* Cantemus Domino, qui se trouve dans l'Exode (XV), sur cet autre cantique de Moïse *Audite, Cœli, quæ loquor* (Deuteron., XXXII), sur celui d'Isaïe *Confitebor* (XII), et sur celui d'Ézéchias, qui se trouve dans Isaïe (XXXVIII, 10-20); Paris, 1638, 2 vol. in-fol. *Voy*. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp*.

II. **PAÈS** ou **PAEZ** (François), jésuite, né à Olmedo en 1564, mort à Gorgora, dans le royaume d'Amhara, en 1622, fut envoyé en mission dans l'Abyssinie. Il apprit en peu de temps les différents dialectes du pays, et prêcha avec tant de succès qu'il convertit le roi Za-Denghel et toute sa cour. Ce prince fut tué dans une sédition; son successeur, Méleck Seghed, se montra très-favorable aux missionnaires, et leur permit d'élever un vaste établissement à Gorgora; l'an 1621, il embrassa aussi le christianisme. Le P. Paez a laissé : 1° des *Lettres*, qui ont été insérées dans les *Litteræ annuæ*, de 1624 à 1626; — 2° une *Histoire d'Abyssinie*, de l'an 1555 à l'an 1622; elle a été donnée en latin par Kircher, dans son *Œdipus Ægyptiacus*, et trad. en français à la suite de la version d'un opuscule de Vossius, sous ce titre : *Dissertation touchant l'origine du Nil*, etc.; Paris, 1667, in-4°; — 3° une *Doctrine chrétienne*, en langue ghéez; — 4° un *Traité des mœurs des Abyssins*, en dialecte amharique. *Voy*. Bruce, *Travels to discover the sources of the Nile*. Job Ludolf, *Historia Æthiopica*. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*.

III. **PAÈS** ou **PAEZ** (François Alvar), prélat portugais, mort à Séville en 1352, professa d'abord le droit civil à Bologne. L'an 1304, il entra dans l'Ordre de Saint-François, devint pénitencier de Jean XXII, évêque de Coron, dans la Morée, puis évêque de Silves, et nonce en Portugal sous Benoît XII. On a de lui : 1° *De Planctu Ecclesiæ*; Ulm, 1474; — 2° une *Somme de théologie*; ibid.; — 3° *Apologie de Jean XXII*, contre Marsile de Padoue et Ockam; Lyon, 1517. *Voy*. Moréri, édit. de 1759.

PAESMANS (Gilles). *Voy*. NOBENUS.

PAEZ. *Voy*. PAÈS.

PAGANINUS (Gaudentius), professeur d'humanités à Pise, vivait au XVIIe siècle. Issu d'une famille protestante, il abjura à Rome. On lui doit : 1° une explication des passages les plus difficiles de Tertullien, intitulée : *Saburræ tertullianæ*; — 2° *De Moribus christianorum ante tempora Constantini*; — 3° *De Dogmatum Origenis cum philosophia Platonis Comparatione*, etc.

PAGANISANS. *Voy*. ETHNOPHRONES.

PAGANISME, PAÏENS ou **PAYENS**. Le *paganisme* est le polythéisme joint à l'idolâtrie, c'est-à-dire la croyance de plusieurs dieux et le culte qu'on leur rend dans les idoles ou simulacres qui les représentent. On croit que ce nom est venu de ce qu'après l'établissement du christianisme, les habitants de la campagne, que nous nommons les *paysans* (*pagani*), furent les derniers qui demeurèrent attachés au culte des faux dieux, et qui continuèrent à le pratiquer, pendant que les habitants des villes et tous les hommes instruits s'étaient faits chrétiens. De là il est arrivé que *polythéisme, idolâtrie, paganisme*, sont devenus synonymes. Nous devons signaler les erreurs principales dans lesquelles sont tombés de savants écrivains de différentes communions, mais surtout les incrédules, par rapport au paganisme. Ainsi : 1° on a soutenu, contre le témoignage de l'Écriture et les enseignements de l'histoire, que le polythéisme et l'idolâtrie ont été la première religion du genre humain. 2° On a soutenu encore que le culte des polythéistes se rapportait à un Dieu suprême, qui était servi et obéi par des dieux inférieurs, dont ils étaient les ministres; qu'en un mot les païens ne reconnaissaient qu'un seul Dieu, un Dieu unique; ce qui est d'autant plus faux, que tous les anciens monuments attestent unanimement que les païens accordaient la nature divine et les attributs divins à plusieurs êtres entièrement distincts, et prescrivaient un culte également divin en leur honneur. Un savant brahmane converti au monothéisme, Ram-Mohun-Roy, que nous avons connu à Paris en 1832, et qui a composé plusieurs ouvrages de controverse religieuse, enseigne lui aussi positivement que l'idolâtrie qui règne aujourd'hui chez la plupart des Hindous était inconnue à leurs pères; et la raison qu'il en donne est que les Védas proclament un Dieu unique. Mais son sentiment n'est nullement fondé; nous croyons l'avoir démontré dans *Les Livres saints vengés*, en réfutant chacun des arguments du célèbre brahmane. 3° Les protestants n'ont pas craint de comparer les catholiques aux *païens*, à cause du culte qu'ils rendent aux saints, à leurs images et à leurs reliques; mais cette comparaison est aussi ridicule que calomnieuse; elle marque de la part de

Digitized by Google

ceux qui l'ont établie une ignorance complète du sentiment catholique. 4° Les incrédules ont taxé d'injustice et de cruauté les lois de Moïse contre l'idolâtrie. Mais d'abord ils ont donné une fausse explication de ces lois et en ont tiré de fausses conséquences. En second lieu, nous reconnaissons que ces lois étaient non point injustes et cruelles, mais sévères. Or cette sévérité était d'autant plus nécessaire, que les Hébreux, très-enclins à l'idolâtrie, se trouvaient environnés de nations païennes, et que, dans leur république, le culte des idoles était non-seulement un crime de religion, mais un crime d'État. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 24 et suiv. Le *Diction. de la théol. cathol.* *Compar.* nos art. IDOLATRIE, IMAGES, n° I.

PAGANUS (Marc-Antoine), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Venise ou à Forli, mort vers l'an 1587, se distingua par sa science et sa piété. Il exerça les charges de visiteur apostolique et de provincial dans la province de Gênes. Il a laissé, outre des poésies religieuses, en italien : 1° *Tractatus de ordine, jurisdictione et residentia episcoporum*; Venise, 1570; — 2° *Discursus, sive tractatus de pœnitentia*; ibid., 1570, in-4°; — 3° *Traité de la pénitence sur la loi canonique*, en italien; 1570, in-4°; — 4° un *Discours sur les misères du temps*, en italien; — 5° *Règles de la confrérie de Sainte-Croix*, en italien; Venise, 1567; — 6° *Speculum viri christiani*; ibid.; — 7° *Brevis Summa triumphorum militantium pro perfecta reformatione interioris hominis*; ibid., 1587; — 8° *Examen de conscience pour les pénitents*; ibid., 1586, en italien. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 316.

I. **PAGET** (Ephraïm), fils du suivant, né l'an 1575, mort à Deptford en 1647, parlait et écrivait quinze ou seize langues, tant anciennes que modernes. Il se montra rigide puritain comme son père, et son attachement à la cause royale lui fit perdre ses bénéfices. Parmi ses écrits, nous citerons : 1° *Christianographia*, ou tableau de toutes les communions chrétiennes non soumises au Saint-Siége; Londres, 1635, in-4°; — 2° *Hæresiographia*; ibid., 1645, in-4°; il décrit dans cet ouvrage les hérésies de son temps. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Brook, *Lives of the Puritans*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PAGET** (Eusebius), anglican, père du précédent, né à Cranford vers l'an 1542, mort à Londres en 1617, fut recteur de Sainte-Anne à Londres. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres : 1° une traduction de *l'Harmonie des Évangiles* de Calvin; 1584, in-4°; — 2° *The History of the Bible briefly collected*, dont il y a eu plusieurs éditions. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PAGI** (Antoine), cordelier, célèbre critique, né à Rogues en 1624, mort à Aix l'an 1699, se livra avec succès à la prédication, et fut nommé quatre fois provincial de son Ordre. Il était très-versé dans l'histoire et dans la chronologie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° une édition en latin des *Sermons inédits* de Saint-Antoine de Padoue; Avignon, 1685; — 2° *Critica historico-chronologica in Annales ecclesiasticos Baronii, illustr. ac rev. H. Spondani, Apamiarum episcopi, ejus episcopi, ejus epitomatoris ordine servato, in qua rerum narratio defenditur, illustratur, suppletur, ordo temporum corrigitur, innovatur et periodo græco-romana, nunc primum concinnata, munitur*; Paris, 1689, in-fol.; Genève, 1724, 4 vol. in-fol., dernière édit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1682, 1684, 1686, 1689, 1707 et 1718. Nicéron, *Mémoires*, tom. I et XVII. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PAGI** (François), cordelier, né à Lambesc en 1654, mort à Orange l'an 1721, était neveu du précédent. Il se consacra à l'étude de l'histoire ecclésiastique. On a de lui : *Breviarium historico-chronologicum illustriora Pontificum Romanorum gesta, conciliorum generalium acta, nec non complura tum sacrorum rituum tum antiquæ Ecclesiæ capita complectens*; Anvers, 1717-1727, 4 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1717 et 1719. Moréri, édit. de 1759.

PAGNIN ou **PAGNINO** (Sante), en latin *Sanctes Pagninus*, dominicain, né à Lucques vers l'an 1470, mort à Lyon en 1536, était profondément versé dans la théologie et les langues orientales. Il se livra avec succès à la prédication, professa à Rome les langues orientales, et acquit une grande réputation par ses ouvrages. Il s'établit à Lyon en 1525, et les services qu'il rendit à cette ville lui firent décerner le titre de *citoyen*. Il a publié : 1° *Veteris et Novi Testamenti nova Translatio*; — 2° une *Traduction latine de la Bible*; Lyon, 1528, in-4°; réimprimée notamment dans la *Polyglotte* d'Anvers; — 2° *Thesaurus linguæ sanctæ*; ibid., 1529, in-fol.; Paris, 1548, in-4°; il a beaucoup servi à Gesenius pour la composition de son *Diction. hebr.*, comme l'a avoué Gesenius lui-même; mais il a été corrompu en plusieurs endroits par Jean le Mercier et Antoine Cavalleri; aussi leur édition (Genève, 1614, in-fol.) est-elle à l'*Index* de Clément VIII; — 3° *Isagoge ad Sacras Litteras*; Lyon, 1528, in-4°; — 4° *Hebraicarum institutionum Lib. IV, ex rabbi D. Kimchi*; Lyon, 1526; Paris, 1549, in-4°; — 6° *Catena argentea in Pentateuchum*; Lyon, 1536, 6 vol. in-fol.; c'est un recueil de commentaires hébreux, grecs et latins; — 7° *Isagoge græca*; Avignon, 1525, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædicat.*, tom. II, p. 113, 998. Le P. Touron, *Hist. des Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*. Sixte de Sienne, *Biblioth. sancta*, l. IV. Tiraboschi, *Storia della letteratura ital.*, t. VII. L'abbé Labouderie, qui, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, remarque avec raison que si les PP. Touron et Fabricy, et Buxtorf, ont trop loué la traduction de la Bible de Pagnino, Richard Simon l'a certainement trop déprimée. La *Nouv. Biogr. génér.*

PAIGE (LE), en latin *Paigius*. *Voy.* LE PAIGE.

PAIN, terme qui, dans l'Écriture, se prend pour toute sorte de nourriture. Les Hébreux faisaient cuire le pain dans un four (*tannour*) ou sous la cendre, ou sur des platines échauffées, etc. Ils ont encore à présent une espèce de four nommé aussi *tannour*, qui est fort semblable à une grande cruche de grès, autour de laquelle ils appliquent la pâte lorsque la cruche est échauffée. Dans la Palestine, on se sert d'une cruche à moitié remplie de petits cailloux blancs et luisants, sur lesquels on jette la pâte étendue en forme de galettes. Dans les contrées de l'Orient où le bois est rare, on fait cuire le pain entre deux brasiers de fiente de vache allumée. Durant toute l'octave de Pâque, les Hébreux conservent encore scrupuleusement l'usage de ne manger que des *pains azymes* ou sans levain. Moïse avait ordonné aux Israélites de donner à leur arrivée dans la terre promise, en offrande d'élévation au Seigneur, un gâteau de leurs pâtes. La quantité de ce pain qui était donnée au prêtre ou au lévite n'était pas déterminée par la loi; mais saint Jérôme nous apprend qu'on l'avait fixée entre la quarantième partie de la masse au plus et la soixantième au moins. L'expression si fréquente dans l'Écriture de

Digitized by Google

rompre le pain ne doit pas surprendre, lorsqu'on sait que les Hébreux avaient coutume de faire leur pain fort mince. Le *pain de larmes*, dont parle le Psalmiste, désigne une douleur aussi profonde que continuelle. L'expression *le pain de tribulation et l'eau d'angoisse*, dont il est question dans le IIIe livre des Rois (XXII, 27), a été rendue par saint Jérôme dans le IIe livre des Paralipomènes (XVIII, 26), par *un peu de pain et un peu d'eau*. C'est de la même manière que ce saint docteur a traduit le texte d'Isaïe (XXX, 20) : *le pain d'angoisse et l'eau d'affliction*. Le *pain d'impiété ou de mensonge* est un pain acquis par le crime ou la tromperie. « Envoyez, dit Salomon, votre pain sur les eaux qui coulent, et vous le retrouverez après un long temps » (Ecclésiaste, XI, 1) : c'est-à-dire que, comme le grain semé dans un champ bien arrosé fructifie avec abondance, les aumônes copieuses produisent une récompense proportionnée à l'étendue de la charité. L'Eucharistie est désignée sous le nom de *pain* dans plusieurs endroits de l'Écriture, qui nomme aussi la communion *fraction du pain*. *Voy.* Genèse, III, 19; XVIII, 5; XXVIII, 20. Exode, II, 20; XVI, 5. Nombres, XV, 2, 4. Ézéchiel, IV, 9. Deut., IX, 9, 18. I Rois, XXV, 18, *passim*. Psaume XLI, 4; LXXIX, 6; CXXVI, 2. Proverb., IV, 17; XX, 17; XXIII, 3. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 237-240. *Compar.* AZYME.

II. **PAIN A CHANTER** ou **PAIN D'AUTEL**, terme qui désigne le pain qui sert à la consécration de l'Eucharistie. Les prêtres furent longtemps chargés de préparer eux-mêmes ces pains. Théodulphe, évêque d'Orléans, qui vivait au IXe siècle, ordonna aux ecclésiastiques de son diocèse de les faire, ou d'être présents lorsqu'on les ferait. Le quatrième concile de Milan dit que ce pieux travail était réservé aux clercs. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes*.

III. **PAIN AZYME**. *Voy.* AZYME.

IV. **PAIN BÉNIT** (*Panis benedictus, lustratus, lustricus*), pain qu'on offre à l'église pour le bénir, le partager entre les fidèles et le manger avec dévotion. L'Église, dit le rituel d'Alet, a béni de tout temps du pain, comme elle a béni toutes sortes de choses pour la nourriture et les autres usages de l'homme, et l'on peut dire que cette coutume est de tradition apostolique; mais on pense que le pain bénit, comme il se fait aujourd'hui, n'est pas antérieur au VIIe siècle. Le pain bénit mangé dans l'esprit de l'Église, c'est-à-dire dans l'esprit d'union et de charité, efface les péchés véniels par les bons mouvements qu'il excite chez ceux qui en mangent; il peut même, par la vertu des prières de l'Église, guérir les maladies du corps. *Voy.* Richard et Giraud. Le Brun, *Explic. des cérém. de la messe*, tom. II, p. 288. Bergier, *Diction. de théol.*

V. **PAIN CÉLESTE**. *Voy.* PAIN, n° X.

VI. **PAIN D'AUTEL**. *Voy.* PAIN, n° II.

VII. **PAIN DE CHAPITRE** (*Panis capitularis*), pain qu'on distribuait autrefois tous les jours à chaque chanoine.

VIII. **PAIN DE PROPOSITION**. *Voy.* PROPOSITION.

IX. **PAIN DE SAINT-HUBERT, DE SAINTE-GENEVIÈVE, DE SAINT-NICOLAS DE TOLENTIN**, etc. Ce sont des pains bénits avec certaines prières et invocations de ces saints, auxquels on attribue la vertu de guérir de la rage, de la fièvre et d'autres infirmités.

X. **PAIN DES ANGES** ou **PAIN CÉLESTE**, se dit de la sainte Eucharistie.

XI. **PAIN SACRÉ** (*Panis sacer*), morceau de cire, de pâte ou de terre sur lequel on fait des cérémonies et bénédictions particulières, qu'on enchâsse dans des *Agnus Dei* ou des reliquaires, et qu'on garde avec respect.

PAINPONT (*Ponspanis*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, en Bretagne, au diocèse de Saint-Malo, à deux lieues de Rennes. C'était d'abord une dépendance de l'abbaye de Saint-Méen de Gaël, habitée par des religieux bénédictins. Vers la fin du XIIe siècle, Tual, qui en était prieur, ayant vu les chanoines s'opposer à sa nomination lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Jacques de Montfort, résolut de soustraire l'abbaye de Painpont à la juridiction de l'abbé de Saint-Méen, et d'y établir des chanoines réguliers; il y réussit, grâce à la protection de l'évêque de Saint-Malo et du pape Innocent III. Ce furent les chanoines réguliers de la congrégation de France qui possédèrent l'abbaye de Painpont jusqu'en 1789. *Voy.* l'*Hist. de la Bretagne*.

PAIR ou **PATIER**, **PATERNE**, **POIX** (Saint), en latin *Paternus*, évêque d'Avranches, né à Poitiers en 482, mort le 16 avril 565, fit profession dans le monastère d'Ansion, appelé depuis de *Saint-Jouin*, au diocèse de Poitiers. Plus tard il résolut de vivre dans la solitude, et il se rendit dans le diocèse de Coutances, accompagné d'un seul religieux, Scubilion ou Escouvillon; il s'arrêta à Sesciac, lieu qui fut ensuite nommé *Chezay*, et il y mena la vie la plus austère. Cependant il reçut quelques disciples, à qui il éleva de petites cellules écartées. Ordonné diacre, puis prêtre, saint Pair convertit beaucoup de païens, fonda un grand nombre de monastères dans le Cotentin, le diocèse d'Avranches, le Maine, la Bretagne, etc., et succéda en 552 à Gilles, évêque d'Avranches. Il fit paraître dans cette nouvelle charge les plus éminentes vertus, assista en 557 au troisième concile de Paris, et mourut pendant une visite qu'il avait voulu faire à ses religieux de Chezay. Ce monastère ayant été ruiné, dans la suite, on construisit non loin de là une nouvelle église de Saint-Pair, dont on fit une paroisse qui avait conservé le titre de doyenné de Saint-Pair dans l'évêché de Coutances. L'Église honore le 16 avril la mémoire de ce saint. *Voy.* Fortunat, évêque de Poitiers. D. Luc et D. Mabillon, *Supplém. du IIe Siècle bénédict*. Richard et Giraud.

PAIRS DE FRANCE, officiers de la couronne qui, autrefois, étaient les premiers conseillers du parlement de Paris, qui pour cela s'appelait la *cour des Pairs*. Il n'y eut d'abord que douze pairs : six ecclésiastiques et six laïques; les ecclésiastiques étaient : l'archevêque de Reims et les évêques de Langres et de Laon, qui étaient ducs et pairs; ceux de Beauvais, de Noyon et de Châlons-sur-Marne, comtes et pairs. Quand le roi tenait son lit de justice, les six anciens pairs ecclésiastiques étaient à la gauche du monarque, et les laïques à sa droite, après les princes du sang; ailleurs ces pairs ecclésiastiques précédaient tous les pairs qui n'étaient pas de la maison royale. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **PAIX**, nom donné à ce que l'on baise par vénération à l'offrande ou après la consécration, soit image, soit patène, soit reliquaire. *Voy.* BAISER, n° I.

II. **PAIX**, terme qui se prend dans l'Écriture : 1° pour la tranquillité publique ou particulière; 2° pour la paix intérieure ou extérieure; 3° pour

Digitized by Google

la prospérité éternelle ou temporelle; 4° pour l'union qu'on doit conserver les uns avec les autres, ou qu'on doit éviter d'entretenir avec les méchants d'une manière qui soit préjudiciable au salut. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PAJON (Claude), théologien protestant, né à Romorantin en 1626, mort à Carré, près d'Orléans, l'an 1685, professa la théologie à Saumur, et exerça les fonctions de pasteur à Marchenoir et à Bionne, près d'Orléans. Il eut, au sujet de la prédestination et de la grâce, de vives disputes avec le ministre Jurieu, qui le mettait au nombre de ces sociniens et de ces indifférents cachés qui « formaient dans les églises réformées de France, depuis quelques années, ce malheureux parti où l'on conjurait contre le christianisme. » On donna le nom de *pajonisme* au parti de ceux qui avaient embrassé ses opinions. On a de Pajon : 1° *Sermon sur II Cor.*, III, 17; Saumur, 1666, in-8°; — 2° *Examen des Préjugés légitimes de Nicole*; Bionne, 1675, 2 vol. in-12; — 3° *Remarques sur l'Avertissement pastoral*; Amsterdam, 1685, in-12. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Bossuet, *Sixième Avertissement sur les Lettres de M. Jurieu*, n. V, tom. XXII, p. 181-182, édit. de J.-A. Lebel.

PAJONISTES (*Pajonistæ*), nom donné par les calvinistes aux disciples du ministre Pajon, qui raffinait sur l'arminianisme. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* l'art. précéd.

I. **PALACIOS** (Michel de), théologien, né à Grenade, vivait au XVI° siècle. On a de lui : 1° *Disputes sur les trois premiers livres des Sentences*; Salamanque, 1574, et, *sur le quatrième*, 1577; — 2° *Commentaire sur Isaïe*; ibid., 1572; — 3° *Sur saint Jean*; ibid., 1581; — 4° *Sur l'Épître aux Hébreux*; ibid., 1590; — 5° *Pratique théologique des contrats et des restitutions*; ibid., 1585; — 6° *Objections contre les paradoxes de Gometius Pereyra. Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

II. **PALACIOS** (Paul de), frère du précédent, né à Grenade, mort en 1582, a publié : 1° *Commentaire sur l'Évangile de saint Matthieu*; Anvers, 1572; — 2° *Chaînes sur saint Matthieu et les douze petits Prophètes*; Cologne, 1588; — 3° *Commentaires sur l'Ecclésiastique*; ibid., 1593. *Voy.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

PALACIUS (Ange), de l'Ordre des Carmes, et docteur en théologie, né dans le diocèse de Pampelune, vivait au XVII° siècle. Il professa la théologie en Espagne et en Italie, fut provincial de la province d'Aragon, visiteur des provinces d'Andalousie et de Catalogne, et consulteur des congrégations du Saint-Office et de l'Index à Rome. Il a publié : 1° *Sententiæ theologicæ*; Rome, 1613, in-4°; — 2° *In D. Thomæ Summam theologicam Commentaria*; Saragosse, 1670, 4 vol. in-4°. Denis Blasco, qui appartenait au même Ordre, a donné un *Abrégé* de ces commentaires. *Voy.* la *Biblioth. Carmelit.*, tom. I, col. 120.

PALAFOX DE MENDOSA (Jean de), prélat, né dans le royaume d'Aragon en 1600, mort en 1659, fut nommé en 1639 évêque d'Angelopolis, dans le Mexique, avec des pouvoirs administratifs étendus, puis évêque d'Osma en 1653. Il montra toujours beaucoup de sagesse, de régularité et de zèle pour les droits de l'épiscopat. Il a laissé en espagnol plusieurs ouvrages, parmi lesquels on remarque : 1° *Mémorial sur la dignité épiscopale*; — 2° des *Homélies sur la Passion*; — 3° *Le Pasteur de la nuit de Noël*, etc.; la plupart de ces ouvrages ont été traduits en français. Les *Œuvres complètes* de Palafox ont été publiées à Madrid, 1762, 15 vol. in-fol. *Voy.* le P. Antoine Gonzalès de Résende, *Vie de Palafox*; Madrid, 1666, in-fol.; trad. en français; Paris, 1690. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.* Feller. Michaud.

PALAIRET (Élie), protestant, né en 1713 à Rotterdam, mort vers 1770, descendait d'une famille française réfugiée en Hollande par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Il devint successivement prédicateur à Tournay, pasteur de l'église de France à Londres et vicaire de l'évêque de Bangor, dans la principauté de Galles. Outre des ouvrages de grammaire, il a publié : *Observationes philologico-criticæ in sacros Novi Fœderis libros, quorum plurima loca ex auctoribus potissimum græcis exponuntur, illustrantur ac vindicantur*; Leyde, 1752, grand in-8°. Quelques-unes des explications de Palairet ont été réfutées par les auteurs des *Acta eruditorum Lipsiensium*, ann. 1757, 451-458, et par Ch. Louis Bauer, dans *Stricturarum Periculum*, tom. I. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

I. **PALAIS** ou **PALLADE** (Saint), évêque de Saintes dans le VI° siècle, succéda à Didyme. Il assista au quatrième concile de Paris, en 573, à celui de Saintes, l'an 580, et au II° concile de Mâcon, en 585. L'Église de Saintes l'honore comme un saint et en fait la fête le 6 septembre; plusieurs paroisses même l'ont pris pour patron. Cependant son nom n'est marqué dans aucun martyrologe, excepté dans le martyrologe moderne de France, où l'on s'est réglé sur l'usage de l'église de Saintes.

II. **PALAIS** (*Palatium*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, sous le titre de Notre-Dame, située dans le diocèse de Limoges, et fondée l'an 1162.

III. **PALAIS PATRIARCAL.** On lit dans les Actes du concile de Sis et d'Adana, qu'Étienne, prélat arménien, y prit le titre d'évêque du *palais patriarcal* ou *catholique. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1440.

PALAMAS (**GRÉGOIRE**). *Voy.* GRÉGOIRE, n° XLV.

PALAMITE. *Voy.* HÉSYCHASTE.

PALANCO (François), évêque de Xaca, né en Espagne l'an 1657, mort en 1720, avait fait profession chez les Minimes. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Traité de la providence de Dieu*; Salamanque, 1692; — 2° *Traité de la foi théologique sur la II° part. de saint Thomas*; Madrid, 1701; — 3° *De la Conférence en commun et en particulier*; Salamanque, 1694.

PALANTIER (Jean-Paul), évêque de Cedogna, dans le royaume de Naples, né dans le Bolonais, mort en 1614, appartenait à l'Ordre des Frères Mineurs, où il fut bachelier, maître ès arts et régent à Crémone. Il professa aussi la théologie chez les bénédictins de Sainte-Justine de Padoue. On a de lui : 1° *Leçons sur les quatre livres des Sentences*; Reggio, 1593, 3 vol. in-4°; Venise, 1594 et 1599, 4 vol. in-4°; — 2° *Commentaire sur les Psaumes*; Brescia, 1600, 2 vol. in-4°; — 3° *Prælectiones in lib. primum Posteriorum*; 1580; — 4° *Explication des Hymnes ecclésiastiques*; Bologne, 1606; — 5° *Lecture sur la puissance du Pape*; Venise, 1680. *Voy.* Wading, *Scriptor. Ordin. Minorum.* Le P. J. de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 198.

PALATIN. On nommait ainsi autrefois les acolytes qui servaient le Pape dans son palais.

PALATIUS ou **PALAZZI** (Giovanni), historien, né à Venise vers l'an 1640, fut docteur, professeur de droit à Venise, professeur en droit canon à Padoue, et curé de la collégiale de Sainte-Marie-Mère-de-Dieu. Il reçut de Léopold I[er] le titre d'historiographe impérial. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Gesta Pontificum Romanorum*; Venise, 1687-1690, 5 vol. in-fol.; François Pagi en a donné un *Abrégé*; Anvers, 1717, 2 vol. in-4°; — 2° *Aristocratia ecclesiastica*

Digitized by Google

cardinalium; Venise, 1763, in-fol.; — 3° *Vie de saint Pierre*, en italien.

PALDO SPHYRA. *Voy.* ALTHAMER.

PALE. *Voy.* PALLE.

PALEA, mot qui se trouve en tête de plusieurs canons ou chapitres du décret de Gratien. On n'est pas d'accord sur la signification de ce titre. Les uns ont prétendu qu'on avait nommé ainsi les canons dont on faisait peu de cas, ou qui n'étaient plus en usage; les autres l'ont fait venir d'un mot grec qui a la même signification que le mot latin *iterum*, pour faire comprendre que ces canons sont répétés et rapportés en plus d'un endroit. Enfin on a aussi pensé que *Palea* en latin, ou *Paglia* en italien, était le nom d'un savant canoniste disciple de Gratien, et que l'auteur, en revoyant son ouvrage, voulut lui faire l'honneur de marquer de son nom les additions qu'il y fit. D'autres veulent que ce soit après la mort de Gratien que ces canons furent ajoutés au décret par ce Palea, dont on mit le nom pour distinguer ce qui venait de lui et ce qui était de Gratien. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PALEARIUS (*Aonius*), nom latinisé de *Antonio della Paglia*, érudit et controversiste, né à Veroli, dans la campagne de Rome, pendu à Rome en 1570, était très-versé dans la théologie, la philosophie et les langues. Il professa à Lucques, puis à Milan; mais il se montra trop favorable aux luthériens. Accusé de nier le purgatoire, de mépriser l'état monastique et d'enseigner plusieurs autres erreurs, il fut jugé et condamné à mort. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Immortalitate animarum, lib. III*; Lyon, 1531, in-16; — 2° *Actio in Pontifices Romanos et eorum assεclas*, etc.; Leipzig, 1606, in-8°; discours qui est une défense formelle du protestantisme; — 3° *Aonii Palearii ad Lutherum, Calvinium aliosque de concilio Tridentino Epistola*. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Amsterdam, 1696, in-8°; Iena, 1728, in-8°. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XVI. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Ital.*, tom. VII, p. 111. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PALÉMON (Saint), en latin *Palæmon*, anachorète, un des premiers anachorètes de la Thébaïde, mort vers l'an 330. Il est principalement connu pour avoir été le directeur de saint Pacôme, qu'il aida dans son nouvel établissement de Tabenne. Il mourut entre les bras de saint Pacôme, qui lui rendit les derniers devoirs et le pleura comme son père. L'Église latine célèbre sa fête le 11 janvier; les Grecs semblent avoir eu l'intention de le joindre à saint Paul, premier ermite. *Voy.* le P. Papebroch, au 14 mai. Richard et Giraud.

PALENCIA (*Palentia*), ville épisc. d'Espagne située vers les frontières de la Vieille-Castille, fut érigée dans les premiers siècles de l'Église sous la métropole de Tolède, dont elle fut suffragante jusqu'à ce que Grégoire XIII ayant fait de Burgos une métropole, lui donna pour suffragant l'évêché de Palencia, qui l'est encore aujourd'hui. Son premier évêque, Nestorio, fut, dit-on, disciple de saint Jacques. On a tenu deux conciles à Palencia : l'un en 1114, et l'autre en 1386. *Voy.* Hardouin, tom. VI. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 180. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 10.

I. **PALÉOLOGUE** (Jacques), fameux hérétique, né vers 1520 dans l'île de Scio, mort à Rome l'an 1585, descendait des Paléologues qui ont occupé le trône de Constantinople. Envoyé en Italie pour y faire ses études, il embrassa les nouvelles opinions, qui y comptaient alors de nombreux partisans. Cependant il quitta l'Italie pour se réfugier en Allemagne, où il espérait trouver une plus grande liberté de conscience. Après avoir erré pendant quelque temps en différentes provinces, il se fixa dans la Transylvanie, et succéda, en 1569, à Jean Sommer dans la place de recteur du gymnase de Clausenbourg. Ce fut alors qu'il adopta les principes de Budnée, principes dont les conséquences étaient si dangereuses pour la tranquillité publique, que Fauste Socin lui-même s'empressa de les réfuter. Le scandale qu'occasionnait la doctrine de Paléologue éveilla l'attention des magistrats; il fut arrêté sur la demande du pape Grégoire XIII, conduit à Rome, et livré à l'Inquisition, qui le condamna à mort. On ne connaît de Paléologue que quelques Opuscules, dont on trouve la liste dans la *Biblioth. anti-trinitariorum* de Sandius. Le plus remarquable est intitulé *De Magistratu politico*; Loso, en Lithuanie, 1573, in-8°, dans lequel l'auteur soutient, contre l'opinion des Unitaires, que Jésus-Christ n'a point abrogé la magistrature civile, et qu'il est permis à un chrétien de remplir des fonctions publiques. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **PALÉOLOGUE EMMANUEL** ou **MANUEL**. *Voy.* MANUEL, n° III.

PALÉONYDORE (Jean), en latin *Palæonidorus*, de l'Ordre des Carmes, né en Hollande, vivait du XVe au XVIe siècle. Il a laissé : 1° *Fasciculus temporum tripartitus*; — 2° une histoire de son Ordre intitulée *Trismegistus anaphoricus, panegyricus, de origine, statu et progressu Ordinis Carmelitani*; — 3° un *Traité sur l'Immaculée Conception*; — 4° un *Manuel* de son Ordre; — 5° *Le Bouclier des Carmes*. *Voy.* Trithème. Valère-André, *Biblioth. Belg.*

I. **PALÉOPOLIS**, ville épisc. de la province et du diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. Il n'en est fait mention que dans les anciennes Notices et dans les Actes des conciles. Paléopolis a eu sept évêques, dont le premier, Rhodon, assista et souscrivit au concile d'Éphèse, lequel se tint en 431. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un simple évêché *in partibus*, mais toujours sous la métropole d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 729. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 12.

II. **PALÉOPOLIS**, ville épisc. de la deuxième Pamphylie, au diocèse d'Asie et sous la métropole de Perge. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Libanius, assista et souscrivit au premier concile général d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1021.

PALEOTTI ou **PALEOTTO** (Gabriel), cardinal, né à Bologne en 1524, mort à Rome l'an 1597, fut successivement professeur de droit, auditeur de Rote, cardinal, évêque de Bologne, que Grégoire XIII érigea pour lui en métropole, puis évêque de Sabine. Il parut avec distinction au concile de Trente. Ami particulier de saint Charles Borromée et de Sixte-Quint, il obtint plus de trente voix dans le conclave qui fut assemblé pour nommer un successeur à ce souverain pontife. Il fut non moins estimé de Clément VIII, qui avait été son disciple. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Bono senectutis*; Anvers, 1598, in-8°; — 2° *De Imaginibus sacris et profanis*; Rome, 1594, in-4°; — 3° *Archiepiscopale Bononiense*; ibid., 1594, in-fol.; — 4° *De Consistorialibus Consultationibus*; in-8°; — 5° *Acta concilii Tridentini*; relation des sessions auxquelles il avait assisté; cette relation n'a pas été publiée en entier; mais Pallavicini, dans son *Hist. du concile de Trente*, et Oldericus Rainal-

Digitized by Google

dus, dans ses *Annales ecclésiastiques*, en ont fait un grand usage. *Voy.* Sigonius, *De Episcopis Bonon.* Bumaldi, *Biblioth. Bonon.* Ledesma, *De Vita et rebus gestis Gabrielis Paleotti*; Bologne, 1647, in-4°. Aubery, *Hist. générale des cardinaux*, tom. V, p. 328-339. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. générale.* Gaet. Moroni, vol. LI, p. 12-13.

I. **PALERME** (*Panormus*), ville archiépiscop. d'Italie et capitale de la Sicile. Son premier évêque, saint Maximilien, martyr, siégeait l'an 297. Un concile provincial fut célébré dans cette ville, l'an 1388, par D. Louis, archevêque de Palerme. *Voy.* la *Sicilia Sacra*, l. I, p. 49. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des Conciles*, t. III, col. 665 et suiv. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 181. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 14-22.

II. **PALERME (NICOLAS DE).** *Voy.* TUDESCHI.

PALESTINE, ou Terre de Chanaan, Terre promise, Terre des Hébreux, des Israélites, Royaumes de Juda et d'Israël, Judée, Terre Sainte. Or la *Palestine* peut se prendre dans un sens étendu ou dans un sens limité. Prise dans un sens limité, la Palestine désigne le pays des Philistins ou Palestins, peuples qui habitaient cette partie de la Terre promise qui s'étend le long de la Méditerranée, depuis Gaza au midi, jusque vers Lydda au septentrion. Prise dans un sens étendu, la Palestine désigne tout le pays de Chanaan, toute la Terre promise, tant en deçà qu'au delà du Jourdain; de sorte que, dans la suite, la Judée et la Palestine ont passé pour le même pays. Moïse parle de la Palestine comme d'un pays très-fertile, et on ne peut nier qu'elle ne conserve encore des traces de sa fécondité. — Plus tard la Palestine est devenue un gouvernement ecclésiastique dépendant du patriarche de Jérusalem. On la divise en trois provinces, dont chacune a sa métropole avec des évêchés suffragants. Les métropoles sont: Césarée, pour la première Palestine; Scythopolis ou Nazareth pour la seconde, et Pétra pour la troisième. L'an 318, on a tenu dans la Palestine un conciliabule en faveur d'Arius, et, l'an 1115, on y célébra un concile au sujet de la déposition d'Arnoul, patriarche de Jérusalem. *Voy.* Nombres, XIV, 8. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Baluze, *Conciliorum nova Collectio.* La Regia, tom. XXVI. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. Hadriani Relandi, *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata*; excellent ouvrage, divisé en trois livres, dont le premier traite des noms, du site, des limites, de la division, des eaux, des montagnes et des plaines de la *Palestine*; le deuxième, des intervalles des lieux de la Palestine; le troisième, des villes et des bourgs ou villages. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 11-30, où, en quatorze paragraphes, il est également traité, mais plus sommairement, de tout ce qui a rapport à la Palestine. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 22-26. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne beaucoup de détails sur cette contrée, et cite les principaux auteurs, soit anciens, soit modernes, qui s'en sont occupés.

PALESTRINE (*Præneste, Polystephanos*), ville épisc. d'Italie, et siége d'un des six évêques-cardinaux suffragants du pape. Son premier évêque, nommé Second ou Jocond, souscrivit au concile de Rome assemblé l'an 313, sous le pape Melchiade. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. I, p. 191. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 26-43.

PALEY (William), anglican, né en 1743 à Peterborough, mort à Sunderland l'an 1805, acheva à Cambridge son éducation, que son père avait dirigée avec le plus grand soin. Il devint répétiteur du collége du Christ, archidiacre de Carlisle, et obtint une prébende à la cathédrale de Saint-Paul, et une chaire d'Écriture sainte, où il donna sur le Nouveau Testament grec des leçons qui servirent de canevas à des ouvrages qu'il publia dans la suite, et qui sont justement estimés, tant à cause de la force de pensée et de l'enchainement logique des idées qui les distinguent, que de la beauté de son style clair et abondant. Ses principaux écrits sont: 1° *The Principles of moral and political philosophy*; Londres, 1785, in-4°; cet ouvrage, qui a eu seize éditions, a été traduit en allemand par Grave, et en français par Vincent; Paris, 1817, 2 vol. in-8°; l'auteur y donne pour fondement à la morale la volonté de Dieu manifestée par l'intérêt général; ce qui est au fond la doctrine de l'utilité professée par Hume et développée plus tard par Bentham; — 2° *Horæ Paulinæ, or the truth of the Scripture history of S. Paul evinced*; Londres, 1787, in-4°, traduit en français par Levade, pasteur de Nîmes; Nîmes, 1809, in-8°; — 3° *The Young christian instructed in reading and the principles of religion*; Londres, 1788, in-12; c'est une compilation, mais très-judicieuse; aucun recueil n'est plus capable d'éclairer les jeunes esprits sur les principes et les vérités de la religion chrétienne; — 4° *A View of the evidences of christianity*; ibid., 1794, 3 vol., in-12, et ensuite in-8°; trad. en français par Levade sous le titre de: *Tableau des preuves évidentes du christianisme, en trois parties. Part. Ire: De l'évidence historique et directe du christianisme, distinguée de celle qu'on allègue en faveur d'autres miracles. Part. IIe: Des preuves auxiliaires en faveur du christianisme. Part. IIIe: Examen abrégé de quelques objections rebattues*; Paris, 1806, 2 vol. in-8°; — 5° *Natural Theology, or evidences of the existence and attributes of the Deity, collected from the appearances of nature*; Londres, 1802, in-8°; trad. librement par Charles Pictet, sous le titre de: *Théologie naturelle, ou Preuves de l'existence et des attributs de la Divinité tirées des apparences de la nature*; Genève, 1815 et 1818, in-8°. Il n'y a aucun de ces ouvrages qui n'ait obtenu au moins dix éditions; — 6° *Sermons*, publiés par sa veuve et accueillis du public avec le même empressement que ses autres écrits. *Voy.* George-Wilson Meadly, *Mémoires de Paley*, et sa *Vie* dans *Gentleman's Magazine*, vol. LVII, LVIII, LXII, LXXV, LXXVI. Feller. Michaud. L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PALINGÉNÉSIE. Ce mot grec, qui signifie *renaissance*, est devenu célèbre parmi les philosophes modernes depuis la publication de l'ouvrage intitulé *Palingénésie philosophique* par Charles Bonnet. *Voy.* RENAISSANCE.

PALISSE (Bernard de la), dominicain, né à Gimont, dans la Gascogne, en 1599, mort à Paris en 1666, professa la théologie à Paris, à Bordeaux et à Toulouse, fut antécesseur dans l'université de cette ville, et exerça les fonctions de prieur dans plusieurs couvents de son Ordre. On a de lui: 1° *Expositio in omnes Davidicos Psalmos*; — 2° *Opus eximium in utriusque Testamenti pertractatione diligenter versatis verbique Dei concionatoribus perutile*; Toulouse, 1665, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 617. Richard et Giraud.

PALITHI, lieu d'Allemagne où, l'an 1029, on tint un concile pour la réconciliation de l'archevêque de Mayence avec l'évêque d'Hildesheim.

Digitized by Google

Voy. La Regia, tom. XXV. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

PALIZ (Jean de la), dominicain, vivait à Cologne au XVIe siècle, et jouissait d'une grande réputation comme prédicateur. On a de lui des *Sermons;* Leipzig, 1516; le premier volume est en latin, et le second en allemand. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 33.

I. **PALLADE** (Saint), apôtre des Scots, né à Rome, mort à Fordun, près d'Aberdeen, en Écosse, le 6 juillet, vers l'an 450, était diacre de l'église de Rome lorsqu'il proposa au pape Célestin d'envoyer en Angleterre saint Germain, évêque d'Auxerre, pour y combattre l'hérésie de Pélage. D'après la chronique de saint Prosper, saint Pallade fut sacré en 431, par ce souverain pontife, premier évêque des Scots établis dans l'Hibernie; il éprouva dans cette mission de grandes fatigues, et il réussit à former une église nombreuse. Le Bréviaire d'Aberdeen et les calendriers d'Écosse ont placé sa fête au 6 juillet; mais, dans quelques calendriers d'Angleterre, elle est fixée au 15 décembre. *Voy.* les *Acta Sanctorum*, au mois de juillet. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PALLADE** (Saint), évêque de Saintes. *Voy.* PALAIS, n° I.

III. **PALLADE** ou **PALLADIUS**, évêque d'Hélénopolis, en Bithynie, né vers l'an 367, mort vers l'an 430, embrassa la vie monastique à l'âge de vingt ans, résida dans divers couvents de la Palestine et de l'Égypte, et devint évêque d'Hélénopolis, puis d'Aspona, en Galatie. Il se montra toujours zélé défenseur de saint Jean Chrysostome, pour lequel il essuya de cruelles persécutions. On a de lui : *Historia Lausiaca, sive paradisus de Vitis Patrum;* cette histoire est appelée *Lausiaque* parce qu'il la composa à la prière de *Lausius*, gouverneur de Cappadoce, auquel il la dédia. Chassé de son église, Pallade parcourut les différentes provinces, recueillant avec soin les actions édifiantes des anachorètes. C'est d'après ces mémoires qu'il forma son histoire des solitaires. Cet ouvrage ne fut connu jusqu'au XVIe siècle que par des traductions latines; le texte grec a été publié par Meursius; Leyde, 1616, in-4°. Fronton du Duc en a donné une édition plus complète dans son *Auctarium*, tom. II, et il a été imprimé depuis dans les éditions des Pères de l'Église, ainsi que dans Rosweyd, *Vitæ Patrum.* On attribue à Pallade : *Dialogue historique de Palladius d'Hélénopolis avec Théodore, diacre de Rome, sur la vie et la conduite du B. Jean Chrysostome, évêque de Constantinople;* il a paru d'abord traduit en latin par Ambroise le Camaldule; Venise, 1532, in-8°. Bigot a donné une bonne édition du texte grec; Paris, 1680, in-4°; 1738, in-4°. *Voy.* Baronius. Bellarmin. Possevin. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. X, p. 66 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PALLADINI ou **PALLADINO** (Jacopo), connu aussi sous le nom de *Jacques de Teramo* ou de *Giacomo d'Ancarano*, prélat, né à Teramo, dans l'Abruzze ultérieure, l'an 1349, mort en 1417, professa le droit à l'université de Padoue, et devint successivement chanoine de Teramo, archidiacre d'Averse, secrétaire des brefs et de la pénitencerie de Rome, évêque de Monopoli, archevêque de Tarente, puis de Florence, évêque de Spolète et administrateur de ce duché pour Alexandre V et Jean XXIII. L'an 1417, il fut envoyé en Pologne comme légat du Saint-Siége. On a de lui : 1° *In Clementinas Liber I;* — 2° un dialogue sur la puissance du Pape, intitulé : *Monarchialis, id est, de Pontificis Romani monarchia Lib. I;* — 3° *De Remediis conversorum lib. XII;* — 4° *Commentarius in IV libros Sententiarum M. Petri Lombardi;* Augsbourg, 1472; — 5° *Dialogus de Redemptione generis humani, Belial vulgariter nuncupatus, quem vocavit consolationem peccatorum;* Augsbourg, 1472, in-fol.; 1481, 1482, 1487; Strasbourg, 1488, in-fol.; Vienne, 1506, in-fol.; cet ouvrage a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. *Voy.* Trithème, *De Scriptor. eccles.* Prosper Marchand, *Diction. histor.*, p. 117 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, et la *Nouv. Biogr. génér.*, art. TERAMO.

PALLADIUS. *Voy.* PALLADE, n° III.

PALLAS, une des femmes d'Hérode le Grand, dont ce prince eut un fils nommé Phazaël. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVII, c. I.

I. **PALLAVICINI** ou **PALLAVICINO** (Baptiste), évêque de Reggio, né à Venise, mort en 1466, fut d'abord archidiacre à Turin. Il a laissé : *Historia flendæ crucis et funeris D. N. J. C., ad Eugeniam IV Papam;* Palerme, 1477, in-4°; Brescia, 1493; Trévise, 1494, in-4°; Vienne, in-4°. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PALLAVICINI** ou **PALLAVICINO** (Jean-Baptiste), de l'Ordre des Carmes déchaussés, né à Milan en 1629, mort en 1714, prit le nom de *Cassien de Saint-Élie* lorsqu'il fit profession. Il se fit connaître comme prédicateur, et fut examinateur synodal de l'archevêque de Bologne. Il a laissé : 1° *Centum historiarum Examen cum sententia definitiva in utroque jure et pro utroque foro, in quibus pro confessariis et pænitentibus ac pro juris utriusque doctoribus dubia pene innumera non facilis resolutionis copiosis doctrinis expurgatis ab erroribus propositionum a Pontificibus damnatarum, abunde resolvuntur;* Bologne, 1682, in-fol.; — 2° *Arbor opinionum moralium, cujus flores sunt voces cujus fructus sunt centum et viginti conciones, pro totius anni dominicis;* Venise, 1688, in-fol.; — 3° *Arbor omnium opinionum moralium totam continens theologiam moralem ordine alphabetico dispositam, adjectis auctoritatibus canonistarum atque jurisperitorum, cum summorum Pontificum decretis;* 6 vol. in-fol.; les deux premiers ont paru à Bologne, 1691, 1693, et les autres à Ferrare, 1705; — 4° *Itinerarium historico-morale;* Milan, 1612, in-4°; — 5° *Discorsi sopra le Feste mobili di tutto l'anno;* Côme, 1570, in-8°; — 6° *Il Tempo alternato dell' anima, impiegandolo in celebrare le feste di tutto l'anno, e contiene i Discorsi sopra gli Evangelj di tutte le feste immobili di tutto l'anno, con atti di preparazione e ringraziamento alla santa Communione;* Alexandrie, 1674, in-8°. *Voy.* la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.* Richard et Giraud.

III. **PALLAVICINI** ou **PALLAVICINO** (Niccolo-Maria), jésuite, né à Gênes en 1621, mort à Rome l'an 1692, fut théologien de Christine de Suède, occupa divers emplois à la cour de Rome, et devint cardinal. Outre un Panégyrique en l'honneur de Christine, il a laissé : *Difesa del pontificato romano e della Chiesa cattolica;* Rome, 1686, 3 vol. in-fol.; ouvrage remarquable par l'érudition, et qui a beaucoup d'éditions. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **PALLAVICINI** ou **PALLAVICINO** (Pietro-Sforza), jésuite, né à Rome en 1607, mort en 1667, professa la philosophie, puis la théologie, et fut nommé cardinal par Alexandre VII en 1657. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Istoria del concilio di Trento;* Rome, 1656-1657, 2 vol. in-fol.; 1664, 3 vol. in-4°; trad. en latin;

Digitized by Google

Anvers, 1672, 3 vol. in-4°; en français, Paris, 1844, 3 vol. in-4°; cette histoire, que Pallavicini composa pour l'opposer à celle de Fra-Paolo Sarpi, est bien écrite, en italien, et elle a été faite sur de bons mémoires; — 2° *Vindicationes Soc. Jesu*; Rome, 1649, in-4°; — 3° *Gli Fasti sacri*; ibid., 1637; — 4° *Massime ed espressioni di civile ed ecclesiastica prudenza*; ibid., 1713, in-8°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana*, t. VIII, p. 132-136.

PALLE ou **PALE**. Ce mot, dit le P. Lebrun, vient de *pallium*, manteau, couverture. On prétend que dans l'origine c'était une pièce de toile ou d'étoffe de soie assez grande pour couvrir l'autel entier, et on l'en couvrait en effet lorsque le prêtre y avait placé le calice et ce qui était nécessaire au sacrifice. Dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire, le corporal et la *palle* sont appelés *pallæ corporales*, pour les distinguer des nappes d'autel, qui sont simplement nommées *pallæ*; dans la suite, on a donné le nom de *corporal* au linge qui est au-dessous du calice, et celui qui est dessus a retenu le nom de *palle*; en l'accourcissant pour la commodité, on y a mis un carton pour le tenir plus ferme. De sorte qu'aujourd'hui la *palle* est un carton carré revêtu d'une toile de lin. En Italie, la *palle* est sans carton. La *palle* doit être d'une toile unie dans la partie de dessous, c'est-à-dire celle qui touche le calice. Il est nécessaire que la *palle* soit bénite avant qu'on la fasse servir au saint sacrifice. Cette bénédiction doit être faite par l'évêque ou par un prêtre qui en a reçu la permission. Or la *palle* perd sa bénédiction quand elle est assez déchirée pour ne pouvoir plus servir convenablement. *Voy.* le Brun, *Explication des cérémonies de la messe*, tom. II, p. 25. Bocquillot, *Liturgie sacrée*. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PALLA. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 47-48.

PALLIÈRES (François de **REBECQ DE**), dominicain, né à Paris en 1678, mort en 1750, acquit une grande réputation de sainteté, et mérita par ses vertus la vénération de tous ceux qui le connaissaient. Fidèle disciple de saint Thomas, dont il imitait la pureté, il professa pendant plusieurs années la philosophie et la théologie dans plusieurs couvents de son Ordre. Il a mis la dernière main à l'*Oriens christianus*, que le P. Lequien avait laissé imparfait, et il le publia; Paris, 1740, 3 vol. in-fol. *Voy.* Richard et Giraud.

PALLIUM, ornement pontifical propre aux papes, aux patriarches, aux primats et aux métropolitains, qui le portent sur leurs habits pontificaux. Il est en laine blanche, et a la forme d'une bande large de trois doigts, qui entoure les épaules, ayant des pendants longs d'une palme par devant et par derrière, avec de petites lames de plomb arrondies aux extrémités, couvertes de soie noire avec quatre croix rouges. Les uns prétendent que le *pallium* était originairement un manteau impérial dont les empereurs accordèrent l'usage au pape et aux patriarches, qui, plus tard, s'attribuèrent le droit d'en honorer d'autres prélats. Les autres disent que le *pallium* est un ornement purement ecclésiastique, et que l'usage en fut introduit par saint Lin, qui succéda à saint Pierre l'an 66. D'autres enfin assurent qu'il n'en est pas fait mention avant l'an 336. Il n'appartient qu'au pape d'accorder le *pallium*. Trois mois après leur consécration, les archevêques sont obligés, selon le droit, d'en faire la réquisition, et, jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenu, ils ne peuvent exercer leurs fonctions, si ce n'est pour accorder des démissoires. Chez les Grecs, tous les évêques portent le *pallium*; mais, parmi les Latins, il n'y a que ceux à qui les papes l'ont accordé par un privilége particulier. Le *pallium* n'est point la marque essentielle de l'archiépiscopat, et il ne se porte pas hors le service divin sans un privilége particulier. Le *pallium* s'est dit autrefois d'un habit long semé de croix que portaient les chrétiens; il s'est dit aussi d'un habit propre aux moines, d'un voile de religieuse, et du drap nommé *poêle* qu'on étend pendant la messe sur les personnes qu'on marie. *Voy.* Thomassin, *Discipline de l'Église*. Bocquillot, *Liturgie sacr.*, p. 170. Du Cange, *Glossarium*. Le P. de Bralion, *Pallium archiepiscopale*. D. Thierry Ruinart. Richard et Giraud. Bergier. D. Macri *Hierolexicon*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 53-65.

I. **PALLU** (François), évêque d'Héliopolis, né à Tours en 1625, mort l'an 1684, résigna son canonicat de la collégiale de Saint-Martin pour se consacrer à l'œuvre des missions étrangères. Nommé évêque, puis vicaire apostolique de la province de Fo-Kien, en Chine, il eut à supporter les plus grandes contrariétés. Cependant sa conduite fut approuvée par le Saint-Siége, et on lui donna le titre d'*administrateur général des missions*. On a de Pallu : *Relation abrégée des missions et des voyages des évêques français envoyés aux royaumes de la Chine, Cochinchine, Tonquin et Siam*; Paris, 1682, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PALLU** (Martin), jésuite, de la même famille que le précédent, né à Tours en 1661, mort à Paris en 1742, prêcha d'abord avec succès, et devint directeur de la congrégation de la Vierge. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Les Quatre Fins de l'homme*; Paris, 1739, 1828, in-12; — 2° *Du Fréquent Usage des sacrements de pénitence et d'eucharistie*; ibid., 1739, 1846, in-12; — 3° *Sermons*; ibid., 1744, 1750, 6 vol. in-12; — 4° *De l'Amour de Dieu*; ibid., 1737, in-12. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.* Moréri, *Diction. histor.* Feller. Michaud, qui, au *Supplém.*, indique plusieurs autres écrits de Pallu. La *Nouv. Biogr. génér.*

PALLUELLE (Joseph-André de la), licencié en théologie et en droit au XVIII° siècle, était curé de Clinchamps et syndic du diocèse de Coutances. Il a publié : *Résolutions de plusieurs cas de conscience et des plus importantes questions du barreau*; Caen, 1710; Rouen, 1746. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1711 et 1746. Richard et Giraud.

I. **PALMA**, ville épisc. et capitale de l'île de Majorque, sous la métropole de Valence. Son premier évêque, Raimond Torella, dominicain, fut élu en 1240. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 180. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 71, 72.

II. **PALMA** (Blaise), barnabite, né à Fara en 1577, mort l'an 1635, a publié en italien plusieurs ouvrages de piété, entre autres : 1° *Vie de sainte Françoise Romaine*; Rome, 1626, in-8°; — 2° *Méditations pour l'Avent*; ibid., 1625, 1639, in-12; Bologne, 1627; — 3° *Méditations pour le Carême*; Macerata, 1668, in-12; — 4° *Palmier spirituel*; Milan, 1662, in-12, 1676; en latin, Munich, 1600; Bologne, 1677; Paris, 1653; traduit aussi en allemand, en espagnol et en français, et inséré en partie dans le *Paradisus* d'Horstius; — 5° *Liber Vitæ*; Milan, 1612, 1662; Rome, 1623. *Voy.* Ungarelli, *Biblioth. Barnabit.*

PALMATA, genre de mortification corporelle

Digitized by Google

en usage chez les religieux. Baronius croit que c'était une sorte de pénitence qui consistait à se frapper la paume de la main avec une férule; mais Gretserius dit, avec plus de raison peut-être, que la *palmata* n'était que l'action de frapper violemment la terre avec la paume de la main, quand on faisait certaines prostrations. Pierre Damien confirme cette explication quand, décrivant quelques espèces de macérations, il dit qu'on frappe fortement les mains contre le pavé : *Lorica est homo indutus ad carnem, ferreis membra divisa, circulis ambit, mittit cum labore metanœas, allidit in pavimentum sæpius manus*, etc. D'autres cependant croient qu'il s'agit de coups dont on se frappait la poitrine. D'autres enfin veulent que cette pénitence consistât à se prosterner de manière que la paume de la main touchait la terre, ainsi que les genoux; ce qui se rapproche beaucoup du sentiment de Gretserius et de Pierre Damien. *Voy.* Baronius, *Annal.*, ad ann. 1055, n. 11. Mabillon, *Acta Sanctor. Ordin. S. Benedicti*, tom. IX, p. 260. D. Macri *Hierolexicon*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PALME, terme qui se prend : 1° pour une mesure nommée *palme* ou *paume*, et qui est haute de quatre doigts; ce terme revient à l'hébreu *téphah* ou *tophah*, qui contient trois pouces trente-sept quatre-vingt neuvièmes de pouce; 2° pour un arbre qui était fort commun dans la Palestine; les plus beaux palmiers étaient aux environs d'Engaddi et de Jéricho; cette dernière ville est appelée quelquefois la *ville des Palmiers*. Ce que dit Job : « Je multiplierai mes jours comme le palmier », fait entendre que cet arbre dure fort longtemps. La *palme* ou la branche de palmier est un symbole de victoire; on en offrait au temple de Jérusalem; on en portait devant un conquérant qu'on recevait dans une ville, et on envoyait une branche de palmier d'or aux rois de Syrie, comme une espèce de tribut. Saint Chrysostome croit que c'est du vin de palmier que Moïse a voulu exprimer sous le nom de *Sicera*. *Voy.* Exode, xxv, 25. Deutér., xxxiv, 3. Juges, i, 16. Job, xxix, 18. I Machab., xiii, 51; II Machab., x, 7. S. Jean, xii, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissert. sur Job*. *Compar.* PAUME et SICERA.

PALMER (Thomas), dominicain anglais au xv° siècle, fut prieur de la maison de Londres, et signala son zèle contre les sectateurs de Wiclef, qu'il confondit dans plusieurs discussions publiques. Parmi ses ouvrages, on cite surtout : 1° *Tractatus de unione facienda, sive de tollendo schismate*; — 2° *De Veneratione imaginum*; — 3° *De Originali Peccato*; — 4° *De Veneratione sanctorum*. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 753.

PALMERAN (Thomas), docteur de la maison de Sorbonne, né en Irlande, vivait au xiii° siècle. On a de lui deux recueils intitulés *Fleurs de la Bible et des Pères*; Paris, 1556; Lyon, 1678 et 1679.

PALMES. *Voy.* RAMEAUX.

PALMIER ou **PALMIERI** (Matthieu), historien, né à Florence en 1405, mort l'an 1475, fut chargé de plusieurs ambassades et devint gonfalonier de justice. Son principal ouvrage est une *Chronique générale*, depuis la création du monde jusqu'à son temps; elle a été continuée par Matthias Palmer jusqu'en 1481; cette chronique a été imprimée, pour la première fois, à la suite d'Eusèbe et de saint Prosper, vers l'an 1475; Venise, 1483, in-4°; Bâle, 1529 et 1536, in-fol.

I. **PALMYRE**, ville de Syrie, bâtie par Salomon dans un désert, et sur les confins de l'Arabie déserte. Elle s'appelle en hébreu *Tadmor*, qui signifie *palme*, *palmier*. Les Arabes lui ont conservé son nom hébreu. On l'appelait aussi *Adrianopolis* en l'honneur de l'empereur Adrien, qui l'avait restaurée et agrandie. Elle est devenue dans la suite un siége épiscopal de la Phénicie du Liban ou de la seconde Phénicie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Damas. On en connaît trois évêques, dont le premier, Marin, figure parmi les Pères du concile de Nicée. *Palmyre* est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, mais sans suffragants. *Voy.* III Rois, ix, 18. II Paralip., viii, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 846. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 180. Richard et Giraud. Terzi, *Syria sacra*. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 72-74.

PALTOS ou **PALTUS**, siége épisc. de la première Syrie, au diocèse et sous la métropole d'Antioche. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Cymatius, assista en 362 au concile d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 799. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 180. Richard et Giraud.

PALU (Pierre de la), en latin *Paludanus* ou *Petrus de Palude*, patriarche de Jérusalem, né à Varambon, dans la Bresse, vers 1277, mort à Paris en 1342, fit profession chez les dominicains, professa avec succès dans l'université de Paris, devint en 1317 définiteur de la province de France, et fut nommé par Jean XXII nonce en Flandre. L'an 1330, ce souverain pontife le nomma patriarche et administrateur de l'évêché de Nicosie, en Chypre. La Palu mit tout en œuvre pour engager le sultan d'Égypte à se montrer plus favorable aux chrétiens; mais, n'ayant pu y réussir, il revint en France, où il prêcha une nouvelle croisade. Il fut nommé à cette époque administrateur apostolique de l'évêché de Couserans. Parmi ses principaux ouvrages on remarque : 1° *Commentaires sur le IIIe et le IVe livre des Sentences* de P. Lombard; Venise, 1493; Paris, 1414, 1517, in-fol.; 1530, 2 vol. in-fol.; — 2° *Concordances sur la Somme* de saint Thomas; Salamanque, 1552, in-fol.; — 3° Sermons, *De Tempore et sanctis*; Anvers, 1571, in-fol.; — 4° *Traité de la puissance ecclésiastique*; Paris, 1506, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 603. Le Père Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. II, p. 233.

I. **PALUDANUS** (Arnold ou Arnould), religieux de l'étroite observance des Frères-Mineurs, né à Liége, vivait au xv° siècle. Il fut provincial de son Ordre en Flandre, et professa la théologie. Il a donné : *De Foro animæ, id est de potestate quam habent Sacerdotes confessarii, tum regulares, tum seculares, juxta concilii Tridentini formam legitime approbati*, etc.; Liége, 1636, in-8°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

II. **PALUDANUS** (Henri), récollet, né à Liége, vivait au xvii° siècle. Il a traduit de l'espagnol de Didier de la Vega : 1° *Conciones et exercitia pia*; Cologne, 1610, 2 vol. in-12; — 2° *Paradisus gloriæ sanctorum*; ibid., 1610, in-8°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér. des Pays-Bas*. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PALUDANUS** (Jean Van den Broek), théologien, né à Malines en 1565, mort à Louvain l'an 1630, professa la théologie et l'Écriture sainte dans cette dernière ville, fut successivement curé de Sainte-Gertrude, de Notre-Dame de Malines, puis de Saint-Pierre et Saint-Paul dans la même ville. Il a laissé :

Digitized by Google

1° *Vindiciæ theologicæ adversus verbi Dei corruptelas*; Anvers, 1620 et 1622, 2 vol. in-8°; — 2° *Apologeticus marianus*; Louvain, 1623, in-4°; — 3° *De S. Ignatio Concio sacra*; ibid., 1623, in-8°; — 4° *Officina spiritualis sacris concionibus adoptata*; ibid., 1624, in-4°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de Bruxelles, 1739, t. II, p. 708. Richard et Giraud.

IV. **PALUDANUS** (Michel), de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Gand en 1593, professa dans son Ordre, et y exerça les premières charges. Il a laissé : 1° des *Commentaires sur la Somme de saint Thomas*; — 2° *Sacra et theologica Concordantia regum Judæ et Israel. Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

PAMBON (*Pambo*), abbé de Nitrie, né en 315, mort l'an 385, se mit dès sa jeunesse sous la conduite de saint Antoine, et devint un de ses plus illustres disciples. Sous un pareil maître, Pambon parvint bientôt à un haut degré de perfection. Il s'attacha surtout à veiller sur sa langue. Son amour pour les humiliations était tel, qu'il pria Dieu pendant trois ans de ne le point glorifier devant les hommes, mais de le rendre, au contraire, un objet de mépris a leurs yeux. Cependant Dieu le glorifia pendant sa vie, mais il lui accorda la grâce de profiter des applaudissements qu'il recevait pour s'établir de plus en plus dans l'humilité. Pambon quitta saint Antoine pour se retirer dans le monastère des Cellules, où Rufin reçut sa bénédiction en 374; mais il était abbé de celui de Nitrie lorsque Mélanie l'Ancienne (*voy.* ce nom) lui apporta trois cents livres d'argent pour assister les frères qui étaient dans le besoin. Pambon, qui était occupé à faire des nattes, n'interrompit point son travail; et, sans regarder Mélanie ni son présent, il lui dit que Dieu récompenserait sa charité; puis se tournant vers Origène, son disciple, il le chargea de distribuer la somme tout entière aux frères de la Libye et des îles, dont les monastères étaient fort pauvres, et de ne rien réserver pour ceux d'Égypte, parce qu'ils pouvaient se passer de secours. A la prière de saint Athanase il se rendit à Alexandrie pour confondre les ariens, et rendre témoignage à la divinité de Jésus-Christ. Pambon mourut, sans maladie et sans douleur, pendant qu'il faisait une corbeille de nattes, qu'il légua à Pallade, son disciple. Mélanie se chargea du soin de ses funérailles, et, ayant obtenu la corbeille léguée à Pallade, elle la conserva précieusement jusqu'à sa mort. Les Grecs honorent saint Pambon le 18 juillet; quelques calendriers placent sa fête à d'autres jours, et plusieurs hagiographes la mettent au 6 septembre. *Voy.* Pallade, *Historia Lausiaca*. Ruffin, *Hist. Patr.* Sozomen., *Hist. ecclés.* Tillemont, *Mémoires*, tom. VIII, p. 445.

PAMÈLE (Jacques de), en latin *Pamelius*, théologien et critique, né à Bruges en 1536, mort à Mons l'an 1587, fut successivement chanoine de Bruges, archidiacre de Saint-Omer et prévôt d'Utrecht. Il mourut en allant prendre possession de l'évêché de Saint-Omer, auquel il venait d'être nommé. On lui doit : 1° *Liturgia latinorum*; Cologne, 1571-1576, 2 vol. in-4°; — 2° *De non admittendis una in republica diversarum religionum Exercitiis*; Anvers, 1589, in-8°; — 3° *Micrologus de ecclesiasticis observationibus*; — 4° *Catalogus commentar. veterum selectorum in universa Biblia*; — 5° *Conciliorum Paralipomena*; — 6° une édition des *Œuvres* de saint Cyprien; Anvers, 1568, 1589, in-fol.; — 7° de Tertullien; ibid., 1579, in-fol.; — 8° de Raban Maur; Cologne, 1627, 3 vol. in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Le Mire, *in Elog. Belg.* Swert, *Athenæ Belg.*

PAMIERS (*Pamiæ*, *Apamiæ*), ville épisc. de France, sous la métropole de Toulouse, dans l'Ariége. Elle n'était d'abord à son origine qu'une abbaye fondée au milieu du x° siècle, et qu'on appelait *Saint-Antonin de Fredelas*. Elle passa aux chanoines réguliers. Dans la suite, les comtes de Foix ayant bâti tout auprès le château de Pamiers, ce château donna naissance à la ville, dont les comtes et les abbés furent coseigneurs. A la fin du XIII° siècle, l'abbaye fut érigée en cathédrale, et le nouveau diocèse fut distrait de celui de Toulouse. Le premier évêque de Pamiers fut saint Louis, fils de Charles II, roi de Sicile, religieux franciscain. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 22 et suiv.

PAMMAQUE (Saint), prêtre de Rome, mort en 409, appartenait à la noble famille Furia. Il devint le gendre de sainte Paule, dont il épousa la seconde fille, Pauline, et après la mort de sa femme il distribua ses biens aux pauvres, embrassa la vie monastique, et établit à Porto, près de Rome, un hôpital en faveur des étrangers. Ami intime de saint Jérôme, il lui adressa plusieurs de ses ouvrages, et ce fut à sa prière qu'il fit une nouvelle traduction des *Principes* d'Origène. On conserve une *Lettre* que lui adressa saint Paulin de Nole, son ami. Le Martyrologe romain moderne a placé au 30 août la fête de saint Pammaque. *Voy.* saint Jérôme, *Lettres XXVI, XXX, XXXIII, L, LII.*

PAMPEIOPOLIS, ancienne ville épisc. de la Paphlagonie, sous la métropole de Gangre. Elle fut érigée en archevêché avant l'an 869, puis élevée à la dignité de métropole. On en connaît quatorze évêques, dont le premier, Philadelphe, eut pour successeur Sophronius, qui assista au concile de Séleucie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 557. Richard et Giraud.

PAMPELUNE (*Pampelona*, *Pompeiopolis*), ville épisc. d'Espagne, sous la métropole de Burgos, située dans le voisinage des Pyrénées. Elle fut fondée par le grand Pompée, lorsque ce capitaine faisait la guerre en Espagne contre Sertorius. Le premier évêque de Pampelune est saint Firmin, qui souffrit le martyre à Amiens. De l'an 1032 à l'an 1459 on a assemblé trois conciles à Pampelune. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 180. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 90-92.

I. **PAMPHILE** (Saint), martyr, prêtre de l'église de Césarée, né à Béryte, en Phénicie, vers l'an 240, mort à Césarée, dans la Palestine, le 16 février 309, exerça d'abord dans son pays les premiers emplois de la magistrature. Plus tard il se consacra uniquement à l'étude des saintes Écritures, et à la lecture des ouvrages d'Origène, dont il transcrivit la plus grande partie de sa propre main. Plein d'amour pour la science, saint Pamphile se plut toujours à protéger les savants, et il forma une bibliothèque contenant plus de trente mille volumes, qu'il donna à l'église de Césarée. Enfin il associa Eusèbe à ses travaux, et tous deux collationnèrent avec soin les diverses copies de la Bible. L'Église célèbre le 16 février la fête de saint Pamphile. Il nous reste de lui : 1° son premier livre de l'*Apologie* d'Origène, dont Ruffin a donné une traduction en 397; — 2° un *Commentaire sur les Actes des apôtres*, que Montfaucon a publié dans la *Biblioth. Coisliana*. *Voy. Acta pass. S. Pamphil. apud. Fabric.* c. II, *Oper. S. Hippolyt.* Saint Jérôme, *Epist. ad Marcellam*, t. II, p. 711. Eusèbe, *De Vit. Pamphil. apud. Hieron.*, l. I et II. *In Ruffin.*, tom. IV, p. 359. *Hist.*, l. VI,

Digitized by Google

VII et VIII, et *Lib. de martyr*. Photius, *In Biblioth.*, cod. CXVIII et CXIX. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. III, p. 435 et suiv. Richard. et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud.

II. **PAMPHILE** (*Pamphilus*), siége épisc. de la province d'Europe, sous la métropole d'Héraclée. On en connaît trois évêques, dont le premier, Michel, souscrivit au septième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1133.

III. **PAMPHILE** (Joseph), en italien *Panfilo* (*Giuseppe*), évêque de Signi, né à Vérone, vivait au XVIe siècle. Il entra dans l'Ordre des Augustins, et fut promu à l'épiscopat vers l'an 1579. On a de lui : 1° une *Chronique* de son Ordre; Rome, 1581; — 2° *De l'Origine des cérémonies;* — 3° *Traité sur les canons des apôtres et les lettres des premiers Papes;* — 4° *Des Cérémonies anciennes dans l'administration du baptême, du saint chrême et de l'Eucharistie;* — 5° *Des Exorcistes, et de l'ancien rite pour chasser les démons.*

PAMPHILIE, province ecclés. d'Asie, bornée à l'orient par la Cilicie, au couchant par la Syrie, au nord par la province d'Asie, et au midi par la Méditerranée. Saint Paul et saint Barnabé prêchèrent à Perges de *Pamphilie*. Sous l'empereur Théodose le Jeune, la Pamphilie fut partagée en deux provinces : la première avait pour métropole la ville de Side, et la seconde, Perges, qui avait été la métropole de la *Pamphilie* tout entière avant la division de ce pays en deux provinces; plus tard on érigea dans la seconde Pamphilie d'autres métropoles : Sylæum et Attalie. *Voy.* I Machab., XV, 23. Actes, XXVII, 5; XIII, 13; XIV, 2 et 42. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 84. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PANAGIE (*Panagia*), terme grec qui signifie *toute sainte*, et qui s'applique proprement à la sainte Vierge. Les Grecs l'emploient pour désigner une cérémonie que font les moines dans leur réfectoire, surtout durant le temps pascal. On sait que Jésus-Christ, après sa résurrection, apparut à ses disciples pendant qu'ils étaient à table, et qu'il mangea avec eux. Or, selon une tradition de l'Église grecque, les apôtres, en mémoire de ce fait, lorsqu'ils habitaient encore à Jérusalem avec la Mère de Jésus, laissaient toujours une place vide à leur repas, et déposaient à cette place un morceau de pain destiné au Sauveur, qu'ils attendaient toujours pour présider leur repas. Après l'Ascension, les apôtres conservèrent cet usage, qui se perpétua et se répandit dans l'Église grecque, et il fut pratiqué non-seulement par les prêtres, les religieux et les religieuses, mais encore par l'empereur de Constantinople, comme le disent Codin, du Cange et Leo Allatius. Quant au pain dont on se servait, il devait avoir une forme triangulaire, comme symbole de la Trinité des personnes dans l'unité de la nature divine. Il était placé sur la table, devant une image de la sainte Vierge, dans un vase particulier nommé *Panagiarion*. Celui qui présidait levait le pain en l'air, et disait : « Grand est le nom...; » les assistants répondaient : « de la sainte Trinité. » L'officiant reprenait : « Venez à notre secours, très-sainte Vierge, Mère de Dieu; » et on répondait : « En vertu de son intervention, ayez pitié de nous, ô Dieu, et sauvez-nous! » On disait alors dix oraisons, parmi lesquelles la *Salutation angélique*, ce qui prouve que le pain était bénit surtout en l'honneur de la Mère de Dieu. En distribuant le pain on chantait encore une hymne à la sainte Vierge. C'est de là sans doute que vient la coutume de manger du pain bénit à certains jours de fête, surtout à Pâques, usage qui d'ailleurs s'observe chez les Latins aussi bien que chez les Grecs. *Voy.* Marc, XVI, 14. Luc, XXIV, 30, 41-43. Jean, XXI, 5, 13. Actes, I, 14; II, 45; X, 41. Codin, *De Officialibus palatii Constantinopolitani et de Officiis magnæ Ecclesiæ*. Goar, *Eucologium Græcorum*. Leo Allatius, *De Ecclesiæ orient. et occident. perpetua Consensione*. Du Cange, *Glossarium*. D. Macri *Hierolexicon*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PANAGIOTTI ou **PANAJOTTI** (Nicusi), drogman de la Porte, né dans l'île de Chio, mort en 1673, contribua beaucoup, par son adresse et son éloquence, à la reddition de Candie. Chrétien zélé, il parvint à améliorer le sort de ses coreligionnaires, et obtint que les saints lieux fussent confiés à leur garde; il avait des connaissances très-étendues dans la théologie. On a de lui : *Confession de foi orthodoxe de l'Église apostolique d'Orient*, en grec vulgaire, publiée avec une traduction latine; Leipzig, 1695, in-8°. Cet ouvrage, dans lequel l'auteur soutient l'ancienne foi de l'Église grecque, est dirigé contre le patriarche Cyrille Lucar, et péremptoire contre les calvinistes, qui, comme on sait, avaient cherché chez les Grecs quelques conformités d'opinions avec leurs erreurs. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PANAMA (*Panama*), ville épisc. de l'Amérique méridionale, sous la métropole de Lima, et capitale de la province de Panama; elle est située sur la mer du Sud et le golfe de son nom. L'évêché de Sainte-Marie, le premier qu'on érigea, en 1515, dans la terre ferme de l'Amérique, y fut transféré quatre ans après. Selon de Commanville, Panama fut érigée en évêché l'an 1515 par Léon X, et soumise à Lima l'an 1545; mais, selon d'autres, elle ne le fut qu'en 1534 par Clément VII. Maintenant Panama est suffragante de Santa-Fe-de-Bogota. Le premier évêque de Panama fut Vincent de Pedroso, dominicain. *Voy.* de Commanville Ire *Table alphabét.*, p. 181. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 92.

PANARÈTE, terme grec qui signifie *toute vertu*. C'est le nom que les Grecs donnent à trois livres de l'Écriture, que nous appelons *Sapientiaux*, et qui sont les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste et la Sagesse. Les Grecs donnent à entendre par là que ces livres enseignent toutes les vertus. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PANCIROLE ou **PANCIROLI** (Gui), en latin *Pancirolus* (*Guido*), jurisc., né à Reggio l'an 1523, mort à Padoue en 1599, professa le droit à Padoue, et acquit une grande réputation par la profondeur de son génie et l'étendue de sa science. On a de lui des écrits sur divers sujets; nous citerons seulement : 1° *Thesaurus variarum lectionum utriusque juris;* Venise, 1610, in-fol.; Lyon, 1617, in-4°; — 2° un *Commentaire sur Tertullien*, dont on trouve un fragment dans Muratori, *Anecdota latina*, tom. III; — 3° *Rerum memorabilium deperditarum et nuper inventarum Libri III;* Amberg, 1599, 2 vol. in-8°; Leipzig, 1707, in-4°. Ce traité fut composé par Panciroli en italien; ce fut Henri Salmuth qui le mit en latin avec des commentaires de sa façon, où on retrouve en plusieurs endroits l'expression de ses sentiments d'hérétique. Aussi son édition a-t-elle été mise à l'*Index* par deux décrets différents, datés l'un du 7 août 1603, et l'autre du 16 décembre 1605. *Voy.* Ph. Thoma-

Digitized by Google

sini, *Elogia*. Le *Journ. des Savants*, 1707; Supplém., 1712, 1722 et 1755. Nicéron, *Mémoires*, tom. IX. Chauffepié, *Nouveau Diction. histor. et crit.* Tiraboschi, *Storia della Letterat. Italiana* et *Biblioteca Modenese*. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PANCRACE (Saint), martyr, mort à Rome vers l'an 304, fut enterré dans le cimetière de Saint-Calépode, qui prit ensuite son nom. Saint Grégoire de Tours l'appelle le vengeur des parjures, et dit que Dieu, par un miracle continuel, punit visiblement les faux serments qui ont été faits en présence de ses reliques. Une partie de ces précieuses reliques fut envoyée en 657 à Oswi, roi d'Angleterre, par le pape Vitaliën. Il y a dans ce royaume, ainsi qu'en France, en Italie et en Espagne, un grand nombre d'églises qui portent le nom de *Saint-Pancrace*. Le Martyrologe romain fait mention du martyre de saint Pancrace le 12 mai. *Voy.* Gregor. Turon., *De Gloria martyr.*, c. XXXIX. Gregor. Magn., *Epist.*, l. VI, epist. XLIX. Beda, *Hist. eccles.*, l. III, c. XXXIX. Bollandus, t. III, maii. Tillemont, *Mémoires*, tom. V. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 94.

PANDULPHE, né à Pise, vivait au XIIe siècle. Il a donné : *La Vie du pape Gélase II*, Rome, 1638.

PANÉADE ou **PANÉAS**, ville épisc. de la première Phénicie, au diocèse d'Antioche et sous la métropole de Tyr; c'est la même que *Césarée de Philippe*, dont il est question dans l'Écriture. Elle était située au pied du Liban, près des sources du Jourdain. On l'appela d'abord *Laïs*, puis *Dan*, du nom de ce patriarche; cependant saint Jérôme distingue *Dan* de *Panéas*. On dit qu'il y avait dans cette ville une statue de Notre-Seigneur que la femme hémoroïsse y avait fait ériger après sa guérison, mais elle fut abattue par Maximin ou Julien l'Apostat. On connaît cinq évêques de Panéade, dont le premier, Éraste, est mentionné dans l'Épître de saint Paul aux Romains (XVI, 23). Cette ville a eu en outre quatre évêques latins sous le patriarche de Jérusalem; le premier, Adam, fut nommé vers l'an 1132. Panéas est maintenant un simple évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Tyr. *Voy.* Matth., XVI, 13 et suiv. Joseph., *Antiq.*, l. V, c. II. Hieronym., *In Loc. Hebr.* Reland, *Palæstina illustrata*, p. 918. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 831, et t. III, p. 1338. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, art. *Cæsarea Paneæ*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 97. *Compar.* CÉSARÉE, n° VI, DAN, n° II, LAÏS, n° I.

I. **PANÉGYRIQUE** (*Panegyricus, Panegyris*), terme grec qui signifie proprement *assemblée publique, réunion générale, solennelle*, se dit aussi d'un discours public fait à la louange de quelqu'un. En matière religieuse, *panégyrique* se dit d'un discours public et solennel dont le but direct est de louer la personne d'un saint ou quelqu'une de ses actions, de ses vertus, etc., ou bien de glorifier quelque mystère de la religion. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LI, p. 97-98. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PANÉGYRIQUE** (*Panegyricus*), livre ecclésiastique à l'usage des Grecs, et ainsi appelé parce qu'il contient plusieurs panégyriques ou discours à la louange de Jésus-Christ et des saints. Ils sont disposés selon l'ordre des mois, et renferment souvent douze volumes, qui répondent à chaque mois de l'année.

PANEION. *Voy.* PANION.

PANEL (Alexandre-Xavier), jésuite, né à Nozeroi, dans la Franche-Comté, en 1699, mort à Madrid l'an 1777, professa dans plusieurs colléges de son Ordre, et fut appelé en Espagne, où il devint précepteur des infants et garde du cabinet des médailles. Il était fort versé dans la numismatique. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Remarques sur le premier verset du premier livre des Machabées*; Lyon, 1739, in-4°; trad. en espagnol, 1753. *Voy.* La Serna Santander, *Catalogue*. Chaudon, *Diction. histor. univ.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PANEMOTICHUS ou **PANEMOTICUS**, siége épisc. de la seconde Pamphilie, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Perge. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Fauste, assista au premier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1032. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 181. Richard et Giraud.

PANEPHYSUS, en arabe *Bana*, ville épisc. de la première Augustamnique, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connaît huit évêques, dont le premier, Philippe, se trouve parmi les Pères du premier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 547. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 181. Richard et Giraud.

PANEUS ou **PANIUS**, montagne, autrement nommée *Hermon*, faisant partie du mont Liban, et au pied de laquelle était située la ville de Panéade. Il y avait sur cette montagne un ancien temple païen fort vénéré; elle était couverte de neige pendant tout l'été. *Voy.* Euseb., *Onomasticon*, ad voc. HERMON. Hieronym., *ibid.* Reland., *Palæst. illustr.*, p. 323, 919. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PANIBERGA. *Voy.* BAMBERG.

PANFILO (Giuseppe). *Voy.* PAMPHILE, n° III.

PANGE LINGUA. On appelle ainsi une hymne magnifique, composée par saint Thomas d'Aquin en l'honneur de l'institution de la divine Eucharistie, et qui commence par ces mots. On la chante le jeudi saint, aux processions solennelles et aux fêtes du saint Sacrement. Des six strophes dont elle se compose, on ne chante, à la *bénédiction du saint Sacrement* ordinaire, que les deux dernières, qui commencent l'une par *Tantum ergo*, et l'autre par *Genitori Genitoque*. Quant à l'auteur de cette hymne, Gaet. Moroni dit que Gennade et un ancien scoliaste de Sidonius l'attribuent à Claudien Mamert, frère de saint Mamert, évêque de Vienne, d'autres à Venance Fortunat, saint François de Sales à Théodulphe, évêque d'Orléans en 835, et Noël Alexandre à saint Thomas d'Aquin. Le savant écrivain confond le *Pange lingua gloriosi corporis* dont nous parlons ici avec le *Pange lingua gloriosi lauream* ou *prælium certaminis*, hymne qui se chante pendant le temps de la Passion en l'honneur des souffrances du Sauveur, que les uns attribuent en effet à Mamert, et les autres à Venance Fortunat. *Voy.* MAMERT, n° II.

PANICARIO (Dorotheo), barnabite, né à San Severino, dans la Marche d'Ancône, l'an 1585, mort en 1665, est auteur de plusieurs ouvrages en italien, parmi lesquels nous citerons : 1° *Pensées spirituelles*; Macerata, 1629, in-8°; — 2° *Les Aphorismes du cloître*; Ancône, 1638. *Voy.* Ungarelli, *Biblioth. Barnabit.*

PANICASÉITES, terme dérivé des mots latins *panis*, pain, et *caseus*, fromage; on a donné ce nom aux montanistes, parce qu'ils pétrissaient du pain avec du fromage pour en faire la matière de leurs sacrifices.

PANIERI (Ferdinando), théologien, né à Pistoie en 1759, mort l'an 1822, fut nommé professeur de dogme au séminaire de sa ville na-

Digitized by Google

tale aussitôt après son ordination. Il assista au synode de Pistoie en 1786, et seconda son évêque dans la propagation des doctrines jansénistes. Mais un peu plus tard il envoya au Saint-Siége une rétractation complète de ses erreurs. On lui donna alors un canonicat, et la direction des conférences ecclésiastiques du diocèse. On a de lui : 1° *Examen pratique et instructif sur les péchés qui se commettent dans les fêtes et les plaisirs du siècle;* Pistoie, 1808-1813, 4 vol.; — 2° *Exposition des lois de Dieu et de l'Église sur l'usure;* 1813; — 3° *Catalogue des saints de Pistoie;* ibid., 1818, 2 vol. Panieri a laissé plusieurs manuscrits sur des matières ecclésiastiques. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PANIGAROLA (François), évêque d'Asti, né à Milan en 1548, mort l'an 1594, entra dans l'Ordre des Cordeliers, et acquit une grande réputation comme prédicateur. Il professa la théologie dans plusieurs couvents de son Ordre, passa deux ans auprès de saint Charles Borromée, qui l'estimait beaucoup, et fut promu à l'épiscopat en 1587. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Lezioni XX contro Calvino*, Venise, 1583, in-4°; — 2° *Prediche spezzate;* Asti, 1591, in-4°; — 3° *Compendio degli Annali ecclesiastici del Baronio;* Venise, 1593, in-4°; — 4° *Sei Quaresimali fatti in Roma;* Rome, 1596, 2 vol. in-4°; — 5° *Homiliæ Romæ habitæ anno* 1580; Venise, 1604, in-8°; — 6° *Rhetoricæ ecclesiasticæ Lib. III;* Cologne, 1605, in-8°; — 7° *Homiliæ pro dominicis post Pentecosten, usque ad Adventum, et principalibus illius temporis solemnitatibus;* Venise, 1600, 1604, in-16; 1617, in-4°; — 8° *Theses generales singulari methodo ex universa theologia desumptæ;* Ingolstadt, 1584; — 9° *Paraphrase sur les Psaumes de la pénitence*, en italien; Venise, 1586 et 1627; Rome, 1587; — 10° *Paraphrase et notes sur les Lamentations de Jérémie;* Vérone, 1583; Rome, 1586. *Voy.* Wading. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 418 et suiv. Richard et Giraud. Bongratia de Varenna, *Vita di Panigarola*, Milan, 1617, trad. en français dans la *Biblioth.* de Belluart. Ughelli, *Italia Sacra*, t. IV. Argelati, *Scriptores Mediolanenses*, où on trouve quatre-vingt-dix-sept écrits de Panigarola indiqués. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PANION ou **PANEION** (*Panium*), grande caverne dans la montagne de Paneus, près de la source du Jourdain, où Hérode le Grand fit bâtir un temple de marbre blanc en l'honneur d'Auguste. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XV, c. XIII.

PANIUM ou **PHANARIUM**, ville épisc. de la Thrace, située aux environs d'Héraclée. Au Ve siècle elle faisait partie de l'évêché de Périnthe, c'est-à-dire d'Héraclée, métropole de la province d'Europe; mais dans le siècle suivant elle eut des évêques particuliers qui, plus tard, étendirent leur juridiction sur l'église de Rodosto ou Rudesto (*Rhœdesti*). Dans la suite, l'église de Panium fut érigée en archevêché, et celle de Neochorium lui a été unie. On en connaît dix évêques, dont le premier, André, siégeait en 536. Sous le pontificat d'Innocent III, il y avait au patriarcat de Constantinople un évêché appelé *Panidensis;* on ne sait si c'est le même que Panis, Panium ou Phanarium. Cette église a eu quelques évêques, dont le premier, N..., siégeait en 1208, époque à laquelle Innocent III lui écrivit. *Voy. Oriens Christ.*, tom. I, p. 1120, tom. III, p. 966. Innocent III, *Epist. XIII, XVII et LXXVII*, l. II, tom. II, édit. de Baluze.

PANIUS. *Voy.* PANEUS.

PANNORMIE, recueil de lois ecclésiastiques dressé par Yves de Chartres; ce recueil ne doit pas être confondu avec l'abrégé du décret d'Yves fait par Hugues le Catalan, et intitulé : *Somme des décrets d'Yves. Voy.* YVES, n° II.

PANOPOLIS, ville épisc. de la première Thébaïde, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connaît sept évêques, tant orthodoxes que jacobites; le premier, Arius, prélat orthodoxe et pieux, est mentionné dans la Vie de saint Pacôme. Panopolis n'est aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus* sous Antinoé. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 602. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 181. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, tom. LI, p. 100.

PANORME et **PANORMITAIN**. *Voy.* TUDESCHI.

PANORMUS. *Voy.* PALERME.

PANSA (Muzio), érudit, né à Penara, dans les Abruzzes, vers l'an 1560, se fixa à Chieti, où il exerça la médecine. On a de lui : 1° *Della libreria Vaticana Ragionamenti diversi;* Rome, 1590, in-4°; on y trouve l'histoire des principaux conciles; — 2° *De Osculo seu consensu ethnicæ et christianæ theologicæ philosophicæ;* Chieti, 1601, in-8°; Marbourg, 1603 ou 1605. *Voy.* Tuppi, *Biblioth. Napoletana.* Sax, *Onomasticon.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PANTALÉÉMON, *Voy.* PANTALÉON, n° II.

I. **PANTALÉON** ou **PANTALEO** (Henri), protestant, né à Bâle en 1522, mort l'an 1595, étudia la théologie, les langues anciennes, les mathématiques et les sciences naturelles. Diacre de l'église de Saint-Pierre de Bâle, il professa dans cette ville, se fit recevoir docteur en médecine à Valence, et devint doyen de la faculté de médecine de Bâle. Il a laissé sur divers sujets un assez grand nombre d'ouvrages, qui sont à l'*Index* de Clément VIII. Nous citerons, entre autres : 1° *Historia martyrum Galliæ, Germaniæ et Italiæ;* Bâle, 1551, 1563, in-fol.; — 2° *Commentarii rerum in Ecclesia gestarum;* 1559, 1563, in-fol.; — 3° *Historia Johannistarum, Rhodiorum et Melitensium equitum;* ibid., 1580 et 1581, in-fol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PANTALÉON** ou **PANTALÉÉMON** (Saint), martyr de Nicomédie, mort l'an 305, était médecin de l'empereur Galère Maximien. Instruit des vérités de la religion chrétienne par un vieillard nommé Hermolaüs, il fut dénoncé à l'empereur, qui, après lui avoir fait subir les plus cruels supplices, le condamna à avoir la tête tranchée. Hermolaüs, ainsi que deux autres chrétiens, Harmippe et Hermocrate, souffrirent avec lui. Plusieurs martyrologes latins marquent au 27 juillet la fête de ces saints martyrs. *Voy.* Surius, *Vitæ Sanctorum.* Richard et Giraud.

III. **PANTALÉON**, diacre, puis prêtre de Constantinople, vivait au VIIe siècle, selon les uns, et, selon les autres, au XIIIe. On ne sait si les *Sermons* qui se trouvent sous son nom dans les *Bibliothèques des Pères* sont de lui, mais il paraît que le *Traité contre les erreurs des Grecs sur la procession du Saint-Esprit*, et qui a été donné par Stewart, est l'ouvrage d'un écrivain du XIIIe siècle. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PANTALIA, ville épisc. de la Dace-Méditerranée, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Sardique. On n'en connaît qu'un évêque, nommé Evangelus, qui siégeait sous

Digitized by Google

l'empereur Anastase. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 306.

PANTÈNE (Saint), Père de l'Église, né en Sicile vers 155, mort à Alexandrie, le 7 juillet, vers 216, s'était d'abord livré à l'étude de la philosophie stoïcienne. Après sa conversion, il lut avec soin les saintes Écritures, et alla se fixer à Alexandrie, où il fut mis en 179 à la tête de l'école de cette ville; il compta parmi ses disciples Clément d'Alexandrie et saint Alexandre de Jérusalem. Sa réputation étant parvenue jusque dans les Indes, les peuples de ce pays le firent prier de venir leur annoncer la foi. Demetrius, évêque d'Alexandrie, l'établit apôtre des nations orientales, et, à son retour, il n'enseigna plus qu'en particulier. Pantène a laissé, au rapport de saint Jérôme, divers *Commentaires sur les Écritures*, dont il ne nous reste qu'un court fragment cité par Clément d'Alexandrie. L'Église célèbre le 7 juillet la fête de saint Pantène. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. V, c. IX, X. Hieronym., *in Catalog.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. II, p. 237 et suiv. Richard et Giraud.

PANTHÉISME. *Voy.* SPINOSA.

PANTHÉON, temple de l'ancienne Rome bâti en forme de dôme pour représenter le ciel, la demeure de tous les dieux. Il fut construit l'an de Rome 729, par Agrippa, gendre de l'empereur Auguste. Boniface IV, qui fut élevé au pontificat l'an 608, en fit une église qu'il consacra à la sainte Vierge et à tous les martyrs. De là son double nom de *Santa Maria ad Martyres* et *Santa Maria Rotunda*, à cause de sa forme ronde. C'est la dédicace du *Panthéon* qui a donné lieu à la fête de Tous les Saints. Le Panthéon existe encore à Rome sous le nom de *Notre-Dame de la Rotonde. Voy.* Franç. Pagi, *Breviarium historico-chronologicum*, etc., *in Bonif. IV et Gregor. IV.* Bolland., au 25 mai, *Vie de saint Boniface.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, aux art. CHIESA DI S. MARIA AD MARTYRES, MUSEO CAPITOLINO, PALAZZO APOSTOLICO DI S. MARIA AD MARTYRES. *Compar.* TOUSSAINT, n° I, BONIFACE, n° IV, GRÉGOIRE, n° IV.

PANTHUSA (Jean-Antoine), né à Cosenza, florissait vers le milieu du XVIe siècle. On a de lui : 1° *Traité de la Cène de Notre-Seigneur;* Rome, 1534; — 2° *Commentaire sur l'Épître aux Romains;* Venise, 1596; — 3° des *Opuscules;* ibid.

PANTIN (Pierre), né à Tielt, en Flandre, l'an 1555, mort à Bruxelles en 1611, se rendit habile dans les langues, et les enseigna à Tolède et à Saragosse. Il devint ensuite chapelain de Philippe II, chanoine d'Ypres, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, et prévôt de Condé. On a de lui : 1° des *Traductions* de plusieurs auteurs et saints Pères grecs; — 2° *De Dignitatibus et officiis regni ac domus regiæ Gothorum;* ce petit traité, savant et utile, se trouve dans les Conciles de Loaysa, et dans l'*Hispania illustrata*, 4 vol. in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **PANVINI** ou **PANVINIO** (Onuphre). *Voy.* ONUPHRE, n° II.

II. **PANVINI** (Pantaléon), écrivain italien du XVIIe siècle, a laissé : 1° *Le Miroir de l'âme;* Trévise, 1610; — 2° *Exposition des endroits difficiles de l'Écriture;* Vicence, 1612.

PANZANI (Gregorio), ecclésiastique italien, vivait au XVIIe siècle. Il fut envoyé par Urbain VIII en Angleterre, afin de concilier les différends qui s'étaient élevés entre les catholiques. Il avait composé sur cette mission des Mémoires qui n'ont jamais paru en italien; mais Joseph Berington, prêtre catholique anglais, en a donné une traduction sous ce titre : *Memoirs of Gregorio Panzani, giving an account of his mission in England in the years 1634-1636;* Birmingham, 1794, in-4°. Berington y blâme la conduite du Saint-Siége à l'égard de l'Église catholique d'Angleterre, et il donne au clergé les conseils les plus imprudents, et qui ne pouvaient tendre qu'à rendre schismatique l'Église catholique d'Angleterre. C'était d'ailleurs violer manifestement le respect dû au premier pasteur, qu'on devait supposer savoir ce qui convenait le mieux à une Église établie dans un pays non catholique et où des mesures d'exception pouvaient être nécessitées par des circonstances qu'il était, plus que personne, en état de juger. *Voy.* Michaud.

PANZER (Georges-Wolfgang), protestant, né à Sulzbach en 1729, mort en 1804 ou 1805, fit ses études à l'université d'Altdorf, y prit, en 1749, le grade de docteur en philosophie, et, plus tard, celui de docteur en théologie. Il devint pasteur de Saint-Sébald à Nuremberg. Parmi ses ouvrages, on remarque surtout : 1° *Notice sur les plus anciennes Bibles allemandes imprimées au XVe siècle et conservées à la bibliothèque de Nuremberg;* Nuremberg, 1777, in-4°; — 2° *Histoire des éditions de la Bible faites à Nuremberg depuis l'invention de l'imprimerie jusqu'à nos jours;* ibid., 1778, in-4°; — 3° *Description détaillée des plus anciennes éditions de la Bible publiées à Augsbourg;* ibid., 1780, in-4°; — 4° *Essai d'une histoire succincte de la traduction allemande de la Bible par les catholiques;* ibid., 1781, in-4°; — 5° *Esquisse d'une histoire littéraire des traductions luthériennes de la Bible en allemand,* écrites de 1517 à 1581; ibid., 1783 et 1791, in-8°; — 6° *Additions ou Contingent* (*Beitræge*) *à l'histoire de la Confession d'Augsbourg* de Weber; ibid., 1783; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PAOLETTE (Ferdinand), est auteur d'une *Dissertation* italienne sur la *théologie des Chaldéens. Voy.* le *Journ. des Savants,* 1743.

PAOLI (Sebastiano), de l'Ordre des clercs réguliers de la Mère de Dieu, né à Villa-Basilica, près de Lucques, en 1684, mort à Naples l'an 1751, devint procureur général de sa congrégation, acquit de la réputation comme prédicateur et comme antiquaire, et fut nommé, en 1740, recteur du collége de Sainte-Brigitte, à Naples. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Della poesia de' SS. Padri greci e latini ne' primi secoli;* Naples, 1714, in-12; — 2° *Vita di Ambrogio Salvio, vescovo di Nardo;* ibid., 1716, in-4°; — 3° *Codice diplomatico dell' Ordine di Malta;* Lucques, 1733-1737, 2 vol. in-fol.; — 4° *Codice diplomatico del sacro militare Ordine Gerosolimitano, oggidì Malta;* ibid., 1740, 2 vol. in-4°; — 5° *Prediche sacro-politiche;* Venise, 1754, in-4°; — 6° une édition des *Sermons* de saint Pierre Chrysologue; ibid., 1750, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1740, p. 654. Tipaldo, *Biografia degli Italiani illustri,* tom. VIII. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PAOLO (FRA). *Voy.* SARPI.

PAPADOPOLI (Nicolas-Comnène), érudit, né dans l'île de Candie en 1655, mort à Padoue en 1740, étudia avec ardeur les belles-lettres, la théologie et le droit canon. L'an 1672, il entra chez les jésuites; mais il rentra peu après dans le clergé séculier, et il devint successivement recteur du collége de Capo-d'Istria, puis professeur de droit canon à Padoue. Il a publié : 1° *Prænotiones mystagogicæ ex Jure canonico,* Padoue, 1697, in-fol.; — 2° *Nicolai Comneni Pa-*

Digitized by Google

padopoli adversus hæreticam Epistolam Joannis Hokstoni, responsio ad sacratissimum et sapientissimum antistitem Chrysantum Notaram, metropoliten Cæsariensem Palæstinæ primatem; adjecta est in calce ipsa Jo. Hokstoni epistola; Venise, 1703, in-8°; — 3° *Historia gymnasii Patavini*; ibid., 1726, 2 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1706 et 1727.

PAPAI-PARIZ (François), protestant, né à Deez, en Transylvanie, l'an 1649, mort au lieu même de sa naissance l'an 1716, étudia la médecine à Francfort et à Marbourg, et fut fait docteur à Bâle. De retour dans sa patrie, il enseigna cette science jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quarante ans. Outre des ouvrages de médecine, de lexicographie, etc., il a laissé : 1° une *Traduction en latin de la Paix de l'âme* de Pierre du Moulin; — 2° un *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Hongrie et de Transylvanie*; Zurich, 1723, in-8°; ouvrage au sujet duquel Feller fait cette remarque : « On ne doit s'attendre à rien de fidèle sur cette matière de la part d'un protestant, surtout à l'égard d'une province que ceux de la secte ont à différentes reprises bouleversée de fond en comble. » *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PAPAS, *père*. C'est le nom que les Grecs schismatiques donnent à leurs prêtres, même à leurs évêques et à leur patriarche. Le père Goar met une distinction entre *papas* et *pappas*; il dit que le premier désigne un pontife principal; que le second se donne aux prêtres et même aux clercs inférieurs. Les Grecs nomment *protopapas* le premier d'entre les prêtres. Dans l'église de Messine, en Sicile, il y a encore une dignité de *protopapas* que les Grecs y introduisirent lorsque cette île était sous la domination des empereurs d'Orient. Le prélat de l'Église de Corfou prend aussi le même titre. Acosta rapporte que les Indiens du Pérou nommaient aussi leur grand prêtre *papas*. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PAPAUTÉ. On entend par ce mot la dignité du pape, qui est l'épiscopat du Saint-Siége, c'est-à-dire le suprême apostolat. On entend aussi par ce même mot le temps pendant lequel un pape a occupé le Saint-Siége. Il faut remarquer que la *papauté*, le *patriarcat* et l'*archiépiscopat* ne sont pas des ordres, mais seulement des degrés différents de dignité, de puissance et de juridiction dans la hiérarchie ecclésiastique. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, à l'art. PAPE.

I. **PAPE**, terme qui signifie *père*. Ce nom, ainsi que celui de *sainteté*, se donnait à tous les évêques dans les premiers siècles de l'Église; mais, dans le synode romain tenu en 1076, Grégoire VII les restreignit à l'évêque de Rome, privativement à tous les autres, comme des titres d'autorité, à cause de son éminence et de sa primauté. Le pape est le premier des évêques, le chef visible et ministériel de l'Église universelle, le vicaire de Jésus-Christ, qui en est le chef essentiel et invisible, et le successeur de saint Pierre. Ces prérogatives lui appartiennent de droit divin et de la manière que Jésus-Christ les accorda à saint Pierre, le chef des apôtres, auquel le pape succède dans le siége de Rome, qui est le centre et le lien visible de la communion ecclésiastique. Ces privilèges du pape ont été universellement reconnus par les conciles et par les Pères. Dans les sept premiers siècles de l'Église, l'élection du pape se faisait par le clergé et le peuple, et était confirmée par les empereurs; mais, l'an 1130, Innocent II fit une constitution pour exclure le peuple, qui troublait souvent les élections. Alexandre III, dans le concile de Latran assemblé en 1179, attribua l'élection aux cardinaux seuls; Grégoire X, dans le concile général de Lyon, introduisit l'usage du conclave, et Clément V, dans le concile de Vienne tenu l'an 1311, établit les formalités qui s'observent encore aujourd'hui pendant la vacance du siége de Rome et dans le conclave. *Voy.* Matth., x, 2; xvi, 18. Luc, xxii, 29. Jean, x, 16; xxi, 16, 17. Actes, i, 15; ii, 14, 37; iii, 12; iv, 8; v, 3; viii, 19; ix, 32; x, 19; xv, 7. Le concile de Sardique, l'an 347, dans sa lettre au pape Jules Ier; celui d'Éphèse, de l'an 431, act. i; celui de Chalcédoine, tenu en 451; celui de Constantinople, de l'an 688, qui est le sixième général; celui de Constance, tenu en 1414; celui de Florence, en 1439. Saint Irénée, *Adversus hæreses*, l. III, c. iii. Saint Cyprien, *Epist. XLV, ad Cornelium rom. pontif.* Saint Ambroise, *Epist. LXXVIII.* Saint Jérôme, *Epist. LVII, ad Damasum papam.* Saint Augustin, *Epist. CLVII* et *CLXII*, l. I, *ad Bonifac.*, c. i, etc. Richard et Giraud. Bergier, qui répond à toutes les objections des protestants. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 146-152, où l'on trouve indiqués aussi bien que dans le *Diction. de la théol. cathol.*, un certain nombre d'auteurs à consulter. L'abbé André, qui traite des différentes qualités du pape, de ses droits et de son autorité, de l'élection et du couronnement des papes; donne la liste des papes par ordre alphabétique, établit ensuite la suprématie du pape, son infaillibilité, sa souveraineté temporelle, cite l'Encyclique de Pie IX en faveur de cette souveraineté (18 juin 1859), et son allocution dans le consistoire secret du 20 juin 1859, sur le même sujet; enfin il fait connaître les vêtements du pape.

II. **PAPE** (Gui). *Voy.* GUI, n° XIII.

PAPEBERGA. *Voy.* BAMBERG.

PAPEBROCH ou **PAPEBRUK**, et mieux **PAPEBROUK** (Daniel), jésuite, né à Anvers en 1628, mort en 1714, professa en Belgique dans plusieurs colléges de son Ordre, et travailla avec Henschenius à la rédaction des *Acta Sanctorum*, commencés par Bollandus. Il rédigea tout seul le mois d'avril, ainsi que les trois premiers volumes de mai, et il collabora aux sept volumes du mois de juin. On a imprimé à part sa *Vita S. Ferdinandi, regis Castellæ et Legionis*; Anvers, 1684, in-4°. Il eut de grands démêlés avec les religieux de l'Ordre des Carmes, parce qu'il avait traité de fabuleuse l'opinion qui attribuait au prophète Élie la fondation de cet Ordre, et il se défendit dans un ouvrage intitulé : *Responsio ad exhibitionem errorum*; Anvers, 1696-1699, 3 vol. in-4°. Le P. Papebroch avait laissé, en manuscrit, les *Annales Antwerpienses*, dont le premier volume a paru à Anvers, 1845, in-8°. *Voy.* les *Mém. de Trévoux*, janv. 1718. Le *Journ. des Savants*, 1670, 1696, 1716, 1724 et 1733. Nicéron, *Mémoires*, tom. II. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PAPENDRECHT (VAN). *Voy.* HOYNEK.

PAPERIANUM. *Voy.* PERPIGNAN.

PAPERTUM, ancien siége épisc. d'Arménie sous le catholique de Sis. On n'en connaît qu'un évêque, Isaac, qui assista au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1441.

PAPHLAGONIE, province du diocèse du Pont. L'empereur Justinien l'unit à l'Honoriade, et n'en fit qu'une seule province; mais la disposition des provinces ecclésiastiques ne fut point changée; la ville de Gangres fut toujours la métropole de la Paphlagonie, et Claudiopolis celle de l'Honoriade.

Digitized by Google

PAPHNUCE (Saint), disciple de saint Antoine, né en Égypte, mort le 11 septembre, vers l'an 360, fit profession dans le monastère de Pispir, d'où il sortit pour être évêque d'une ville de la haute Thébaïde dont on ignore le nom. Pendant la persécution de Galère Maximien et de Maximin Daïa, il fut du nombre des confesseurs que l'on condamna aux mines après leur avoir fait subir mille tortures, et, lorsqu'il eut recouvré la liberté, il combattit énergiquement l'arianisme. Il assista au concile de Nicée, et se montra toujours le défenseur zélé de saint Athanase. Son nom se trouve au 11 septembre dans le Martyrologe romain. *Voy.* Ruffin. Socrate. Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. I, c. x; l. II, c. xxv. Richard et Giraud.

PAPHOS et **PAPHUS**, nom de deux villes situées dans l'île de Chypre. L'ancienne était à dix stades de la mer; la nouvelle, nommée aujourd'hui *Baffo*, est sur la côte. C'est dans cette dernière ville que saint Paul convertit le proconsul Sergius Paulus. L'évêché, qui y fut établi du temps même des apôtres, a été successivement sous les métropoles de Salamine, de Famagouste et de Nicosie. On en connaît onze évêques, dont le premier, saint Épaphras, disciple de saint Paul, fut ordonné par Héraclide. Cette ville a eu, en outre, quinze évêques latins, dont le premier, Nicolas, siégeait en 1298. *Paphos* est aujourd'hui un évêché *in partibus* sous l'archevêché de Nicosie, également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1059, et tom. III, p. 1218. Richard et Giraud. Terzi, *Syria Sacra*. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 181. Gaet. Moroni, vol. L, p. 178.

I. **PAPIA**, ville épisc. d'Italie. *Voy.* Pavie, n° I.

II. **PAPIA** ou **PUPIA**, évêché de la province proconsulaire de Carthage, dans l'Afrique occidentale, suffragant de la métropole de Carthage. *Papia* est aujourd'hui un évêché *in partibus*, toujours suffragant de Carthage. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 181. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 153.

PAPIANISTES, manichéens, ainsi nommés d'un certain Papien qui défendait le système de Manès. *Voy.* Lutzemberg, tit. Papianistæ.

PAPIAS (Saint), évêque d'Hiérapolis, en Asie, vivait dans le IIe siècle. Il fut, selon saint Irénée, auditeur de l'apôtre saint Jean et compagnon de saint Polycarpe. C'est lui qui fut l'auteur du *millénarisme*. Il souffrit le martyre à Pergame, et l'Église honore sa mémoire le 22 février. Papias avait composé : *Explications des paroles du Seigneur*, en cinq livres; il ne nous en reste que des fragments, conservés par saint Irénée, Eusèbe, Maxime le confesseur, etc. Les *Fragments* de Papias ont été publiés par Halloin, *Illustr. orient. Eccles. Scriptor. Vitæ*; par Grabe, *Spicilegium SS. PP.*, tom. I; par Munster, *Fragmenta Patrum græcorum, fascic. I*, p. 13; par Galland, *Bibliotheca Patrum*, tom. I, et par Routh, *Reliquiæ sacræ*; Oxford, 1814, in-8°. *Voy.* saint Irénée, *Adversus hæreses*, l. V, c. xxxiii. Eusèbe, *Hist.*, l. III, c. ult. Saint Jérôme, *De Viris illustribus*, c. xviii, et *Epist. LXXV, al. XXIX ad Theod.* Tillemont, *Mémoires*, tom. II, p. 296. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **PAPILLON** (Philibert), chanoine de la Chapelle-aux-Riches de Dijon, né dans cette ville en 1666, mort en 1738, étudia spécialement le droit, la botanique et l'anatomie. Son principal ouvrage est intitulé : *Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne*; Dijon, 1742 ou 1745, 2 vol. in-fol. Il a fourni, en outre, des matériaux ou des articles aux *Mémoires* des PP. Desmolets et Nicéron, et à la *Bibliothèque française* du P. le Long. *Voy.* l'abbé Joly, *Éloge histor. de Papillon*; Dijon, 1738, in-8°.

II. **PAPILLON DU RIVET** (Nicolas-Gabriel), jésuite, né à Paris en 1717, mort à Tournai l'an 1782, acquit une grande réputation comme prédicateur. Lors de la suppression de la compagnie de Jésus, il se retira à Tournai. Outre des poëmes latins, on a de lui des *Sermons*, dans lesquels on remarque un style châtié et correct; Tournai, 1770, 4 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Quérard, *la France littér.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PAPIN (Isaac), protestant converti, né à Blois en 1657, mort en 1709, était neveu du ministre Claude Pajon. Il passa en Angleterre, où il reçut le diaconat et la prêtrise de l'évêque d'Ely, prêcha dans différentes villes d'Allemagne, et, étant venu à Paris, abjura entre les mains de Bossuet. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Essai de théologie sur la Providence et la grâce*; Rotterdam, 1687, in-8°; — 2° *La Vanité des sciences*, ou *Réflexions d'un philosophe chrétien sur le véritable bonheur*; Bordeaux, 1688; — 3° *La Tolérance des protestants et l'autorité de l'Église*; Paris, 1692, in-12; réimprimée sous ce titre : *Les deux Voies opposées*; Liége, 1713. La meilleure édition de ses *Œuvres* est celle qui a été donnée à Paris, 1723, 3 vol. in-12. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud.

PAPINIEN et **MANSUET**, évêques africains, souffrirent le martyre sous les Vandales à l'époque où Genséric passa d'Espagne en Afrique, sous prétexte de secourir le comte Boniface, qui s'était révolté contre Valentinien III. L'Église honore le 28 novembre la mémoire de ces deux martyrs. *Voy.* Victor de Vite, *Hist. de la persécut. des Vandales*. Richard et Giraud.

PAPIRE-MASSON. *Voy.* Masson, n° IX.

PAPON (Jean), jurisc., né à Croizet, près de Roanne, en 1505, mort à Montbrison en 1590, fut juge royal, lieutenant général du bailliage de Montbrison et maître des requêtes de Catherine de Médicis. Outre des ouvrages sur la littérature et le droit civil, il a laissé : *In sextum Decalogi præceptum : Non mœchaberis, lib. IV*; Lyon, 1552, in-4°. *Voy.* l'abbé Leclerc, dans sa *Biblioth. des Aut.*, mise en tête du *Diction.* de Richelet. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. La Croix du Maine, *Biblioth. française*.

I. **PAPOUL** (Saint), en latin *Papulus*, prêtre et martyr près de Toulouse, en Languedoc, est regardé comme un des principaux compagnons de l'apostolat de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse. Ce prélat avait remarqué en lui tant de zèle et de ferveur, qu'il lui confiait le soin de son église lorsqu'il était obligé d'entreprendre quelque voyage. On n'a aucun détail sur la vie de saint Papoul. Il fut martyrisé sur le territoire même de Toulouse, dans le canton appelé maintenant *Lauraguais*. Dans la suite on bâtit une église, puis un monastère autour de son tombeau; et il s'y est formé un bourg qui devint le siége d'un évêque en 1317, époque à laquelle Jean XXII changea l'abbaye en évêché. On célèbre le 3 novembre la fête de saint Papoul. *Voy.* Bosquet, *Hist. de l'Église gallicane*, l. III. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 153-154.

II. **PAPOUL (SAINT-)**, évêché. *Voy.* Saint-Papoul.

PAPPA, ville épisc. de la province de Pisidie, au diocèse d'Asie et sous la métropole d'Antioche. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Eugène, est au nombre des Pères du premier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1057.

Digitized by Google

PAPULI SANCTI FANUM. *Voy.* Saint-Papoul.

PAPULUS (Sanctus). *Voy.* Papoul, n° I.

PÂQUE ou **PÂQUES** (*Pascha*), mot hébreu qui signifie proprement *saut* (*saltus*), *passage*. On donna ce nom à la fête qui fut établie en mémoire de la sortie d'Égypte, parce que la nuit qui précéda cette sortie l'ange exterminateur, qui mit à mort les premiers-nés des Égyptiens, passa (littéral. *sauta par-dessus*), épargna les maisons des Hébreux, parce qu'elles étaient toutes marquées du sang de l'agneau qu'on avait immolé la veille, et qui, pour cette raison, est appelé l'*Agneau pascal*. On voit dans l'Exode (xii) la manière dont cette fête devait être célébrée. L'obligation de la Pâque était telle, que quiconque aurait négligé de la faire était condamné à mort; cependant on pouvait la différer au second mois de l'année ecclésiastique, qui, selon le sentiment général, répond à avril et à mai. Quant à la *Pâque chrétienne*, elle a été instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lorsque, dans le dernier souper qu'il fit avec ses apôtres, il leur donna, sous les espèces du pain et du vin, son corps à manger et son sang à boire. Cette fête, qui doit se célébrer dans la sincérité, l'innocence et la vérité, figurées par les pains sans levain, a lieu tous les ans, avec une grande solennité, le dimanche après le quatorzième de la lune de mars. Dans les premiers siècles de l'Église, il y a eu une grande diversité de sentiments et de pratiques dans la célébration de la Pâque; mais, dans le concile de Nicée tenu en 325, on décida qu'on célébrerait partout la Pâque le dimanche qui suivrait le quatorzième de la lune de mars. Ceux qui résistèrent furent regardés comme hérétiques et appelés *quartodecimans* ou *quatuordecimans*, en grec *tessaresdécatites*, c'est-à-dire partisans du quatorzième jour. Pour donner aux fidèles la facilité de satisfaire au précepte de la communion pascale, l'Église accorde une quinzaine, c'est-à-dire la semaine qui précède la fête de Pâques et celle qui la suit; cette quinzaine, par là même, s'appelle la *Quinzaine de Pâques*. On a discuté aussi fort longtemps pour savoir si Jésus-Christ a fait la Pâque légale et judaïque la dernière année de sa vie; le sentiment le plus commun est qu'il l'a faite le jeudi soir, de même que tous les Juifs. Il est clair, d'après cet exposé, que le mot *Pâques* a été employé en divers sens; mais ceux qu'on vient de voir ne sont pas les seuls; on lui en a donné encore plusieurs autres; ainsi il se prend : 1° pour le passage de l'ange exterminateur; 2° pour l'agneau pascal; 3° pour le repas où on le mangeait; 4° pour la fête instituée en mémoire de la sortie d'Égypte et du passage de l'ange exterminateur; 5° pour toutes les victimes particulières qui s'offraient pendant la solennité pascale; 6° pour les pains sans levain dont on usait pendant toute l'octave de la Pâque; 7° pour toutes les cérémonies qui précédaient ou qui accompagnaient cette solennité; 8° chez les chrétiens, pour la fête qui se célèbre en mémoire de la Résurrection de Notre-Seigneur; 9° dans le langage ancien de l'Église, pour toutes les fêtes solennelles. *Voy.* Exod., xii. Lévit., xxiii. Nombr., ix, xxviii. Deutéron., xvi, 5 et suiv. II Paral., xxx. I Esdr., vi. Ézéch., iv, 31. Matth., xxvi. Marc, xiv. Luc, ii, xxii. Jean, ii, vi, xi, xii, xiii, xviii. xix. I Corinth., v. Hebr., xi. Euseb., *Vita Constant.*, l. III, c. xviii, xix. *Hist. eccles.*, l. V, c. xv, xx, xxiii, xxiv. Epiphan., *Panar. hæres.*, lii. Petavius, *In Animadvers. Epiphan.*, et *De Doctr. Temp.*, c. xv. Le P. Lami, *Lettre sur la Pâque*. Thoynard, *L'Harmonie* ou *la Concorde des Évangiles*. D. Calmet, *Dissert. sur la dernière Pâque de N.-S. Jésus-Christ*. D. Macri *Hierolexicon*. Plumyoen, *Dissert. de supremo Christi paschate*; c'est une réfutation de la *Dissert.* de D. Calmet. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. II, p. 375-376. Weizel, *La Solennité pascale des chrétiens des premiers siècles*; c'est ce qui a été écrit de mieux sur la controverse pascale, dit Héfélé dans son savant article du *Diction. de la théol. cathol.*, Paques (Controverse sur la fête de). *Compar.* notre art. Communion, n° XI.

PAQUOT (Jean-Noël), historien et biographe, né à Florennes, dans la principauté de Liége, en 1722, mort à Liége en 1803, se fit recevoir en 1751 licencié en théologie. Il professa l'hébreu au collége des Trois-Langues, devint chanoine de Saint-Pierre de Louvain, et fut nommé historiographe par l'impératrice Marie-Thérèse. Outre quelques ouvrages sur l'histoire profane, il a donné : *De Historia sanctarum imaginum et picturarum lib. IV, auctore Joanne Molano*; Louvain, 1771, in-4°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PARA DU PHANJAS (François), philosophe et mathématicien, né au château du Phanjas, dans le Dauphiné, en 1724, mort à Paris l'an 1797, entra chez les jésuites, et professa avec éclat les mathématiques et la philosophie dans plusieurs maisons de son Ordre. En 1791 il prêta serment à la constitution civile du clergé; mais il s'empressa de le rétracter dès la publication des brefs pontificaux. Il a laissé, outre des écrits sur la physique, les mathématiques, etc. : 1° *Éléments de métaphysique sacrée et profane*, ou *Théorie des êtres insensibles*; Besançon, 1767, in-8°; Paris, 1779, 3 vol. in-8°; trad. en allemand; Manheim, 1781 et 1788; — 2° *Les Principes de la saine philosophie conciliés avec ceux de la religion, ou la Philosophie de la religion*; Paris, 1774, 2 vol. in-8°; — 3° *Institutiones philosophicæ*; ibid., 1800, in-8°; — 4° *Tableau historique et philosophique de la religion*; ibid., 1784, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, où l'on trouve des détails importants sur les écrits du savant jésuite.

PARABOLAINS ou **PARABOLANS**, **PARABOLAIRES**, nom donné, dans les premiers siècles de l'Église, à certains clercs d'Alexandrie qui allaient dans les hôpitaux soigner les malades, et même les pestiférés. Il est probable que le nom de *parabolains* fut donné à ces clercs à cause de la fonction périlleuse qu'ils exerçaient. Les Grecs appelaient *paraboloi*, et les Latins *paraboli* et *parabolarii*, ceux qui dans les jeux de l'amphithéâtre s'exposaient à combattre contre les bêtes féroces. Les païens donnèrent aux chrétiens ce même nom par mépris et par dérision, soit parce qu'on les condamnait souvent aux bêtes, soit parce qu'ils s'exposaient eux-mêmes à une mort presque certaine en embrassant le christianisme. *Voy.* le *Code théodosien, De Episc. et cler.*, l. XXII. Baronius, A. C. 416. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. Parabolus. Bergier, *Diction. de théol.*

PARABOLE, mot dérivé du grec, et qui signifie comparer quelque chose, en faire le parallèle et la comparaison avec une autre chose. Le langage parabolique était la manière de parler des sages et des savants. Les prophètes se sont servis de paraboles pour rendre sensibles aux princes et aux peuples les menaces ou les promesses qu'ils leur faisaient. Dans l'Évangile, Notre-Seigneur ne parlait au peuple qu'en paraboles, afin de vérifier la prophétie

Digitized by Google

d'Isaïe qui disait que ce peuple verrait sans connaître, et ouïrait sans entendre. Dans le Nouveau Testament, il y a certaines paraboles que l'on soupçonne être de véritables histoires, comme celle du mauvais riche, du Samaritain de Jéricho, de l'enfant prodigue, etc.; d'autres paraissent faire allusion à quelque point d'histoire de ce temps-là. Enfin le mot de *parabole* se met assez souvent, dans l'Écriture, dans un sens de dérision, de mépris, comme lorsque le Seigneur dit qu'il rendra son temple la *parabole* de tous les peuples, si Israël ne lui reste pas fidèle. *Voy.* Juges, IX, 7, 8 et suiv. II Rois, XII, 2, 3 et suiv.; XIV, 2, 3, etc. II Paralip., VII, 20. Matth., XIII, 10, 24 et *alibi passim.* D. Macri *Hierolexicon.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. III, p. 324, où l'on montre, contre la prétention de l'exégèse rationaliste de ces derniers temps, que les prophéties ne doivent pas être expliquées comme de simples *paraboles.*

PARACELLAIRE (*Paracellarius, Subpulmentarius*), nom que l'on donnait autrefois à un officier du Pape qui distribuait aux pauvres les restes de la table du souverain Pontife. Il y avait plusieurs *paracellaires* qui faisaient aux pauvres des distributions de vivres, soit de la table immédiatement, soit seulement du palais du Pape. *Voy.* Anastase le Bibliothécaire, *Vie du pape Zacharie.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PARACELLARIUS.

PARACHMUCHI. *Voy.* CHARACMOBA.

PARACHRONISME; composé de deux mots grecs, dont l'un signifie *contre, en opposition, au delà*, et l'autre *temps.* C'est une espèce d'anachronisme qui consiste à placer un fait, un événement dans un temps postérieur à celui où il est réellement arrivé. Il est opposé à *prochronisme. Compar.* PROCHRONISME, ANACHRONISME.

PARACLET, mot dérivé du grec, et qui signifie *celui qui exhorte, qui défend, qui console, qui prie, qui intercède* pour un autre. C'est le nom que l'on donne ordinairement au Saint-Esprit, et que Notre-Seigneur lui a donné. Jésus-Christ se nomme aussi *paraclet* ou *consolateur*, lorsqu'il dit : « Je prierai mon Père, et « il vous donnera un autre *paraclet.* » Saint Jean dit que nous avons un avocat (en grec un *paraclet*, auprès du Père, et cet avocat, ce *paraclet*, ce défenseur, ce médiateur est Jésus-Christ. Cependant le nom de *paraclet* est surtout affecté à la personne du Saint-Esprit. Au IXe siècle on a agité la question suivante : Doit-on dire *paraclet* ou *paraclit ?* Érasme ayant prétendu qu'on devait écrire *paracletus*, fut condamné par la faculté de théologie de Paris; et Thiers dit qu'il fut condamné, malgré le peu d'importance de la question, parce que de tout temps l'Église latine a été dans l'usage d'écrire *paraclitus. Voy.* Jean, XIV, 16, 26; XV, 26. I Jean, II, 1. J.-B. Thiers, *De Retinenda in libris ecclesiasticis Voce Paraclitus*; 1669. Le *Journ. des Savants*, 1669, p. 142, 1re édit., et p. 28, 2e édit. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PARACLITUS. Bergier, *Diction. de théol.*

PARACLÉTIQUE (*Liber paracleticus*), livre ecclésiastique en usage chez les Grecs; il est ainsi nommé parce que la plupart des discours qu'il contient ont pour but de consoler les pécheurs, et de les exhorter à la pénitence. *Voy.* Allatius, *Dissert. I de lib. eccl. Græcorum.*

PARADES (Jacques de). *Voy.* CLUSA.

PARADIN (Guillaume), chanoine de Beaujeu, né à Cuiseaux en 1510, mort à Beaujeu l'an 1590, était frère du précédent. Parmi ses ouvrages historiques on remarque : 1° *Historiarum memorabilium ex Genesi Descriptio tetrastichis versibus*; Lyon, 1558, in-8°; — 2° *Histoire de l'Église gallicane*; — 3° *Histoire d'Aristée touchant la tradition de la loi et Moïse. Voy.* Louis Jacob, *De Scriptor. Cabilonens.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.*

I. **PARADIS** (*Paradisus*), terme dérivé de l'hébreu *pardês*, et qui signifie proprement un *verger*; il veut dire quelquefois un bois de haute futaie; il y a trois endroits du texte hébreu où le mot paradis a cette dernière signification. Les Septante ont employé ce terme en parlant du jardin d'Éden, où le Seignenr plaça Adam et Ève. Dans le Nouveau Testament, le mot de *paradis* se met pour un lieu de délices, où les âmes des bienheureux jouissent de la béatitude éternelle. Les Juifs appellent ordinairement le *paradis* le jardin d'Éden, et ils croient qu'après la venue du Messie ils y goûteront des délices de toutes sortes; et ils pensent qu'en attendant la résurrection et la venue du Messie les âmes y demeurent dans un état de repos. *Voy.* Genèse, II, 8. Ecclésiastique, II, 5. Cantiq., IV, 13. Luc, XXIII, 43. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* D. Macri *Hierolexicon.* Bergier, *Diction. de théol.* Relandi, *Dissert. de situ Paradisi terrestris.* Bertheau, *Des Opinions géographiques servant de base à la description du Paradis de la Genèse.* Hardouin, *De Situ Paradisi terrestris.* Bochart, *Phaleg et Chunaan.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol LI, p. 156-158.

II. **PARADIS**, se dit aussi quelquefois d'une chapelle provisoire, ornée avec magnificence, érigée soit dans l'intérieur d'une église, soit dans les rues, et qui sert de reposoir dans la procession de la Fête-Dieu, et, pendant la semaine sainte, pour y déposer les présanctifiés. *Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes.*

III. **PARADIS**, siége épisc. *Voy.* ÉDEN, n° III.

IV. **PARADIS** (Léonard), curé de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle à Paris, né à Moulins, mort à Paris en 1831, fit ses études avec succès aux Robertins à Paris, fut vicaire dans le diocèse d'Autun, dont Moulins dépendait alors, revint à Paris. On a de lui : 1° *De l'Obéissance due au Pape*, ou *Réfutation de l'adresse aux deux chambres de l'abbé Vinson*; 1815, in-8°; l'abbé Vinson était un prêtre anticoncordataire; l'abbé Paradis lui prouva de la manière la plus évidente par l'Écriture, la Tradition et le témoignage d'un grand nombre d'évêques français, que le Pape n'avait fait qu'user de son droit en signant le concordat de 1801; — 2° *Tradition de l'Église sur l'infaillibilité du Pape*; 1820, in-8°. *Voy.* Feller.

V. **PARADIS** ou **PARADISI** (Paul), appelé *Le Canosse*, né à Venise d'une famille juive, vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il embrassa de bonne heure la religion catholique, qu'il professa toujours avec la plus grande sincérité. Il fut nommé en 1530 professeur d'hébreu au collége de France à Paris. Il eut beaucoup de succès dans son enseignement; sa bonne méthode attirait à son cours une foule d'auditeurs. On a de lui : *De Modo legendi hebraice dialogus*; Paris, 1534, in-8°. *Voy.* l'abbé Goujet, *Mémoire historique et littéraire sur le Collége royal de France*, tom. I. Michaud, *Biogr. univers.*

VI. **PARADIS DE RAYMONDIS** (Jean-Zacharie), homme de lettres, né à Bourg-en-Bresse l'an 1746, mort à Lyon en 1800. Il se lia avec Lalande, qui crut devoir le mettre dans sa liste des athées, tandis qu'il était tout l'opposé d'un athée. Paradis demanda à défendre Louis XVI; mais la Convention n'eut aucun égard à sa de-

Digitized by Google

mande. Outre quelques écrits sur l'agriculture, on lui doit : 1° *Traité élémentaire de la morale et du bonheur;* Lyon, 1784, 2 vol. in-18; Paris, 1795, 2 vol. in-16; très-estimé; — 2° *Des Prêtres et des cultes; toute prédication doit se réduire à la prononciation du précepte : Aimez Dieu plus que tout, et le prochain comme vous-mêmes;* Paris, 1797, in-8°; ouvrage également estimé; c'est pourtant celui sur lequel s'est fondé Lalande pour mettre l'auteur au nombre des athées. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, au *Supplém.*

I. **PARADISO**, ville épisc. *Voy.* PARIUM.

II. **PARADISO** (Jacques de). *Voy.* CLUSA.

PARÆTONIUM, ville épisc. de la seconde Lybie ou de la Lybie Marmorique, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Tite, assista au premier concile de Nicée. Parætonium est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* sous Dardanis ou Darnis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 631. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 182. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LI, p. 181.

PARAGUAY (*Paraguaia*). *Voy.* ASSOMPTION, n° VI.

PARALAIS ou **PARALAUS**, selon de Commanville, siége épisc. de la province de Pisidie, au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Antioche. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Academius, assista au 1er concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1057. De Commanville *Ire Table alphabét.*, p. 182. Richard et Giraud.

I. **PARALAUS.** *Voy.* l'art. précédent.

II. **PARALAUS**, siége épisc. de la seconde Égypte. *Voy.* PARALIUS.

PARALIPOMÈNES, mot dérivé du grec, et qui signifie *choses omises.* C'est le nom que les Septante ont donné aux deux livres qui suivent les Rois, sans doute parce que ces deux livres, qui répètent d'ailleurs une quantité de faits contenus dans ces derniers, renferment quelques événements et quelques particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans l'Écriture. Les Juifs, qui anciennement n'en faisaient qu'un seul livre, les appelaient *paroles* ou *faits des jours, annales,* nom qui répond parfaitement à celui de *Chroniques,* que saint Jérôme leur a donnés. Le premier livre renferme une récapitulation de l'Histoire sainte, par les généalogies, depuis le commencement du monde jusqu'à la mort de David; le second contient l'histoire des rois de Juda et d'une partie de ceux d'Israël, depuis l'avénement de Salomon jusqu'au retour de la captivité. Quoique les *Paralipomènes* aient été assez négligés par la plupart des commentateurs, saint Jérôme remarque que ces livres contiennent des choses très-importantes pour l'explication des Livres saints, que la tradition des Écritures y est contenue, et qu'on y trouve au sujet de l'Évangile une infinité de questions toutes résolues. *Voy.* saint Jérôme, *Epist. ad Dommionem, ad Paulinum et Rogatian.* D. Calmet, *Préface sur les Paralip.* J.-B. Glaire, qui, soit dans son *Introduction*, etc., t. III, p. 149 et suiv., soit dans *Les Livres saints vengés,* tom. II, p. 113 et suiv., montre : 1° qu'il est très-probable que l'auteur des *Paralipomènes* n'est autre qu'Esdras, puisque c'est l'opinion commune parmi les rabbins, les interprètes chrétiens, soit catholiques, soit protestants; que les caractères intrinsèques de ces livres favorisent cette opinion, et que les difficultés qu'on y oppose sont plus spécieuses que solides; 2° que de Wette, Gramberg et les autres rationalistes d'Allemagne qui ont attaqué la véracité des *Paralipomènes* ont complétement échoué dans leurs attaques, leurs divers arguments n'étant d'aucun poids aux yeux d'une saine critique, et les reproches qu'ils adressent à l'auteur des *Paralipomènes* étant, au contraire, aussi peu fondés en vérité qu'injurieux à sa personne; 3° que les objections faites par les incrédules et les rationalistes contre la divinité des *Paralipomènes* ne sauraient balancer l'autorité de Jésus-Christ, des apôtres et de toutes les Églises chrétiennes, qui les regardent comme faisant partie intégrante des livres écrits par des hommes divinement inspirés.

PARALIUS ou **PARALUS**, et **PARALAUS** selon de Commanville, siége épisc. de la seconde Égypte, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Athanase, assista et souscrivit au concile général d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 570. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 182. Richard et Giraud.

PARALLÈLES (ENDROITS), PARALLÉLISME. On entend par *endroits parallèles* des passages qui, quoique éloignés les uns des autres, sont néanmoins semblables, soit parce qu'ils contiennent les mêmes mots, soit parce qu'ils expriment le même fait ou la même doctrine, et par *parallélisme*, l'état des *endroits parallèles.* Quand les *endroits parallèles* contiennent les mêmes mots, le *parallélisme* est *verbal,* et, lorsqu'ils expriment une histoire ou une doctrine, le *parallélisme* est *réel.* Or, l'un et l'autre sont très-utiles pour déterminer la signification des mots et le sens des écrivains sacrés; car il est manifeste que si le sens d'un des deux *endroits parallèles* est clair et déterminé, on peut s'en servir pour expliquer celui de l'autre passage qui est obscur et moins déterminé. Mais, pour ne pas se méprendre dans l'usage de ce moyen, il faut que les endroits soient véritablement parallèles, c'est-à-dire ou que les mots soient non-seulement les mêmes, mais qu'ils soient encore employés dans les mêmes circonstances, ou qu'il s'agisse dans les deux endroits de la même chose. Il faut ensuite examiner le passage qui est le plus clair, et s'en servir pour expliquer celui qui renferme de l'obscurité. Les *endroits parallèles* tirés du même auteur ou du même livre sont préférables à ceux qui appartiendraient à des auteurs différents, puisqu'alors on explique un auteur par lui-même, ce qui est un moyen très-direct et très-certain de connaître sa pensée; néanmoins les *endroits parallèles* tirés de livres différents peuvent être employés quand ils sont clairs et bien déterminés, puisqu'il est permis d'expliquer les uns par les autres des auteurs qui ont écrit dans la même langue. Cependant, si les auteurs avaient vécu dans un temps très-éloigné de celui de l'écrivain qu'on veut expliquer, et s'il y avait quelque raison de penser que les mots ont pu acquérir quelque nouvelle signification dans cet intervalle de temps, on ne saurait s'en servir en toute sûreté. Outre le *parallélisme verbal* et *réel*, il y a encore le *parallélisme poétique*, qui pour les livres poétiques est un grand moyen d'interprétation. Or il y a deux espèces principales de parallélisme poétique. L'une consiste à répéter dans le second membre de phrase l'idée énoncée dans le premier, comme dans ces mots du psaume CIII, 1 : *In exitu Israel de Ægypto, domus Jacob de populo barbaro.* L'autre espèce consiste à énoncer dans le second membre l'idée contraire à celle du premier, comme dans ce passage des Proverbes (X, 7) : *Memoria justi*

Digitized by Google

cum laudibus, et nomen impiorum putrescet. Il est évident que ce double *parallélisme* est d'un grand secours dans l'interprétation des passages poétiques de la Bible. Ainsi, pour déterminer le sens des mots ambigus, on doit toujours préférer, parmi les significations dont ils sont susceptibles, celle qui conserve le parallélisme. C'est par ce moyen que, dans ces derniers temps, on a fixé d'une manière sûre et satisfaisante, le sens de plusieurs passages ambigus qui jusqu'ici avaient échappé à la sagacité des interprètes. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 318, 319. Le *Diction. de la théol. catholique.*

PARALYTIQUE, PARALYSIE. Le *paralytique*, comme on sait, est un individu atteint de *paralysie*. Or la *paralysie* connue dans les temps les plus anciens, tire sa signification du grec *paraluein*, c'est-à-dire *relâcher, dissoudre, affaiblir.* On peut donc la définir : l'*affaiblissement ou l'abolition de la sensibilité et du mouvement, ou d'une seule de ces propriétés, dans une partie quelconque du corps.* Jésus-Christ a guéri plusieurs paralytiques par sa seule parole. Un centurion, selon saint Matthieu, ayant dit à Jésus-Christ que son serviteur, *paralytique, souffrait violemment,* les incrédules ont cru donner un démenti à l'évangéliste, en disant que dans la paralysie on ne saurait souffrir de grandes douleurs, puisque la maladie elle-même ôte tout mouvement et tout sentiment. Strauss, tout en admettant une *paralysie douloureuse*, affirme que cette *acuité du mal* dont parle saint Matthieu, *est évidemment supposée.* Mais les incrédules qui ont fait cette objection, et Strauss lui-même, ignorent sans doute que dans la paralysie imparfaite qui prive du mouvement seul, un paralytique peut souffrir extrêmement, même dans les parties paralysées, puisqu'il suffit que les nerfs moteurs soient seuls affectés, tandis que les nerfs sensitifs sont entièrement libres, et peuvent par là même servir d'instrument à la douleur. Cette considération, dont l'exactitude ne saurait former le plus léger doute pour quiconque possède les premiers éléments de l'anatomie et de la physiologie, prouve que saint Matthieu, ou plutôt le centurion dont il rapporte les paroles, a pu dire, sans blesser la vérité, que son serviteur paralytique était en proie à de violentes douleurs. *Voy.* Matth., IV, 24; VIII, 6; IX, 2. Marc, II, 3 et suiv. Luc, V, 18 et suiv. *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 344-347, où nous prouvons par le témoignage des médecins et par divers faits authentiques, l'exactitude de nos assertions dans cet article.

PARAMO (Luiz de), théologien, né à Borox, près de Tolède, vers l'an 1545, fut archidiacre et chanoine de la cathédrale de Léon, puis inquisiteur de la foi en Sicile et en Espagne. Il a laissé, entre autres écrits : *De Origine et progressu officii sanctæ Inquisitionis ejusque dignitate et utilitate Libri III;* Madrid, 1598, in-fol.; Anvers, 1614; ouvrage qui a été traduit en français par Morellet, sous ce titre : *Manuel des inquisiteurs;* Paris, 1762, in-12. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*, tom. II. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PARANYMPHE,** mot dérivé du grec, et qui signifie *celui qui est auprès de l'époux*, qui fait les honneurs de la noce et qui conduit l'épouse chez l'époux. D'après les rabbins, le paranymphe devait avoir soin qu'il n'y eût pas de fraude dans les marques de la virginité de l'épouse, dont parle Moïse. Quelques interprètes ont pensé que l'*architriclinus*, dont il est question dans l'Évangile à la cérémonie des noces de Cana, était le *paranymphe;* mais ce sentiment nous paraît peu fondé. Les chrétiens, comme les Juifs, avaient autrefois des paranymphes; le quatrième concile de Carthage ordonne que, lorsque l'époux et l'épouse vont demander la bénédiction au prêtre, ils lui soient présentés par leurs père et mère, ou par les paranymphes. Il en est question dans les *Capitulaires* de Charlemagne, et les Grecs en parlent aussi dans leurs Eucologes. Dans la suite, le mot de paranymphe n'a été en usage que dans l'université; il se disait de la cérémonie qui avait lieu en théologie lorsque les bacheliers, après la fin de leur licence, se disposaient à demander la bénédiction du chancelier de l'université. *Voy.* Deutéron., XXII, 14, 15. Conc. Carthag., ann. 398, can. XIII. Les *Capitulaires*, l. VIII, c. CCCLXIII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Jacques Goar, *Eucologium*, p. 385-399. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **PARANYMPHE.** Dans les écoles de théologie de Paris, on donnait autrefois le nom de *paranymphe* à une cérémonie qui se faisait à la fin de chaque cours de licence. Un orateur appelé *paranymphe*, choisi parmi les bacheliers, après avoir fait une harangue, apostrophait chacun de ses confrères, quelquefois par des compliments, plus souvent par des épigrammes satiriques auxquelles ceux-ci répondaient de même. La faculté de théologie a sagement réprimé cet abus, et a réduit les *paranymphes* à de simples harangues. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **PARAPHRASE.** C'est une des méthodes qu'on emploie pour expliquer l'Écriture sainte; elle consiste à rendre le texte original en d'autres termes, d'une manière plus étendue, et en y ajoutant ce qui peut servir à l'éclaircir. Cette méthode est très-ancienne parmi les Juifs. Elle a été moins en usage parmi les anciens chrétiens, et ce n'est guère que dans ces derniers temps que quelques interprètes s'en sont servis. Mais tout en jetant du jour sur les passages obscurs, elle a l'inconvénient de déterminer le sens du texte sans en rendre raison. C'est pourquoi il faut joindre un commentaire à la *paraphrase* pour rendre raison de l'interprétation qu'on a donnée dans la *paraphrase*.. Telle que la demande l'herméneutique, la *paraphrase* doit être claire, ne contenir que la pensée de l'auteur; car elle irait au delà des bornes qui lui sont prescrites, si, en développant cette pensée, elle ajoutait quelque chose qui y serait étranger. Enfin elle ne doit pas être trop longue, parce que la prolixité fatiguant l'intelligence, l'empêche de retenir aussi facilement le sens du texte. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, tom. I, p. 257, 330. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PARAPHRASE CHALDAÏQUE.** *Voy.* TARGUM.

PARASCÈVE, mot dérivé du grec, et qui signifie *préparation*. Les Juifs donnent ce nom au vendredi, parce que, comme il n'est pas permis de préparer à manger le jour du sabbat, ils le préparent la veille. Saint Jean dit que le vendredi, jour auquel Jésus-Christ souffrit la mort, était la *parascève* de la Pâque, la Pâque devant être célébrée le lendemain. On voit, dans les Évangélistes, qu'on se hâta de descendre Jésus-Christ de la croix, parce que c'était la *parascève* au soir, et que le sabbat allait commencer. *Voy.* Exode, XVI, 23; XXXV, 2, 3. Jean, XIX, 14; XXI, 42. D. Macri *Hierolexicon.*

PARASCHA, mot hébreu qui signifie *séparation, division;* il désigne chez les Juifs une sec-

Digitized by Google

tion du Pentateuque, telle qu'on la lit dans les synagogues. *Compar.* Haphtara.

PARATHÈSE (*Parathesis*), nom donné par les Grecs à une oraison que l'évêque récite sur les catéchumènes, en étendant les mains sur eux, pour leur donner la bénédiction, qu'ils reçoivent en courbant la tête sous les mains du pontife.

PARATITLE (*Paratitlum*), terme de jurisprudence qui signifie des abrégés ou sommaires de ce que contient un livre de jurisprudence civile ou canonique, qui donnent une explication précise de tous les titres, et qui renferment les principales décisions avec de courtes notes. D. Macri *Hierolexicon*. Richard et Giraud.

I. **PARAVICINI** (Jean-Matthieu), barnabite milanais, né en 1639, mort l'an 1707, a publié: *Il vero Divoto di Maria;* Naples, 1700, 8 vol. in-4°.

II. **PARAVICINI** (Jean-Paul), barnabite, né à Milan en 1641, mort en 1711, a laissé: *Concordantia sacrorum canonum;* Naples, 1708, 3 vol. in-fol.

PARCEVAL (Jean), prieur de la Chartreuse de Paris, vivait au XVIe siècle. Il a publié: *Abrégé de l'amour divin;* Paris, 1530.

PARD (*Pardus*). *Voy.* Léopard.

I. **PARDON**. Fête chez les Juifs qui se confond avec celle des *Expiations*. *Voy.* Léon de Modène, *Traité des cérémonies des Juifs*, et *compar.* notre art. Expiation, n° II.

II. **PARDON**, est la prière que nous nommons aujourd'hui plus communément *Angelus*. *Voy.* Angelus.

PARDONS se dit, dans l'Église catholique, des indulgences qui sont accordées aux fidèles. *Voy.* Indulgence.

PARDOU (Saint), en latin *Pardulfus Waractensis*, abbé de Guéret, dans la Marche, né à Sardène, près de Guéret, vers 658, mort l'an 737, devint aveugle bien jeune encore, et parvint à une profonde connaissance des choses saintes. Dès qu'il eut recouvré la vue, il ne changea rien à sa conduite, et médita constamment sur les grandeurs de Dieu. Plus tard, il se retira dans la solitude, où il continua à vivre dans la pénitence; et, peu après, il fut choisi pour diriger le monastère que Lanthaire, comte de Limoges, avait fait élever dans un lieu appelé Waract. La discipline que saint Pardou établit dans cette maison rendit ce lieu extrêmement célèbre, et, plus tard, il s'y forma une ville qui reçut le nom de *Guéret*. Dieu favorisa Pardou du don des miracles. L'Église honore sa mémoire le 6 octobre, que l'on croit être le jour de sa mort. *Voy.* D. Menard, sur le *Mart. des bénédict.* Le P. Labbe, *Biblioth. des manuscr.*

I. **PARÉ, PARÉE**. Ce terme s'emploie, dans la langue du droit, pour exprimer tout ce qui est prêt à recevoir son exécution, et qui est exécutoire par lui-même, sans autre ordonnance de justice. Quand on dit qu'une chose n'a pas d'exécution parée, on veut dire qu'elle n'a aucune autorité légale. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **PARÉ** (Gui), de l'Ordre de Cîteaux, né en France, mort à Gand en 1206, fut élevé à la dignité d'abbé. Nommé, en 1204, archevêque de Reims par Innocent III, il fut promu au cardinalat et employé dans diverses légations à Cologne, puis en Flandre. On a de lui: *Constitutiones et leges novæ pro militibus Calatravæ*, publiées par le P. Henriquez dans le *Traité des priviléges de Cîteaux;* Anvers, 1630. On lui attribue plusieurs autres ouvrages, entre autres: *Summa theologiæ*. *Voy.* Ch. de Wisch, *Biblioth. Scriptor. Cisterc.* Auberi, *Hist. des cardin.* Le Mire, *Biblioth. ecclés.*

PAREATIS, terme latin usité en chancellerie et en pratique; il signifie une lettre de chancellerie qui s'obtient pour faire exécuter un contrat ou un jugement hors du ressort de la justice où il a été rendu. Autrefois il n'était pas nécessaire de prendre *pareatis* des juges royaux ou seigneuriaux pour l'exécution des sentences, jugements et décrets du juge d'église, et il n'en fallait pas non plus pour exécuter les jugements des chambres ecclésiastiques des décimes, parce qu'elles étaient considérées comme des siéges royaux. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. VI, p. 241; tom. VIII, p. 2139, 2140, 2019, 2020. De la Combe, au mot Pareatis.

PARÉCOPOLIS. *Voy.* Parthicopolis.

PAREGOIRE (Saint), martyr de Patare, en Lycie, et compagnon de saint Léon. *Voy.* Léon, n° XIII.

PAREMBOLE (*Castrum Saracenorum*), siége épisc. dont on rapporte ainsi l'origine: Il y avait au Ve siècle, dans l'Arabie déserte, une troupe de Sarrasins qu'on nommait Nomades ou Scenitæ, parce qu'ils habitaient sous des tentes, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre; de là vient aussi le nom de *Parembole*, mot grec qui a la même signification que le mot latin *castrum*, camp. Ces infidèles, poussés par l'inspiration divine, se rendirent auprès de saint Euthyme, abbé, qui vivait alors dans la Palestine, et qui les convertit. Juvénal, patriarche de Jérusalem, leur donna un évêque suffragant du métropolitain de Patras. On connaît six de leurs évêques, dont le premier, Pierre, assista et souscrivit en 431 au concile d'Éphèse. *Voy.* Cyril. Scythopolit., *Monum. eccl. græc.*, tom. II, n. 18 et suiv. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 767. Richard et Giraud. Terzi, *Syria Sacra*, p. 112.

PAREMENT D'AUTEL, terme qui s'emploie spécialement en parlant de la couverture qui est devant la table d'autel. Ce n'était originairement qu'un simple rideau qui servait à empêcher que la poussière ne gâtât les châsses qui renfermaient les reliques des saints qui étaient sous les autels. *Voy.* Moléon, *Voyage liturg.*, p. 232. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 159-162.

PARÉNÈSE. Ce mot, qui est très-peu usité d'ailleurs, désigne une exhortation morale faite pour une circonstance particulière, telle qu'une prise d'habit dans un Ordre religieux, la présentation d'un nouveau régent dans un établissement d'éducation, un discours avant la confession ou la communion des élèves d'un petit séminaire, etc. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, où on explique les qualités que doit avoir la *parénèse*.

I. **PARENT**. L'Écriture applique proprement ce mot aux pères et aux mères. Or elle ordonne aux enfants d'honorer leurs parents, c'est-à-dire de les respecter autant intérieurement qu'extérieurement, de leur obéir et de les secourir de toutes les manières possibles. Mais si les enfants doivent respecter leurs parents et leur obéir, les parents à leur tour sont obligés d'instruire, d'élever et d'entretenir leurs enfants. Dans l'Évangile, Jésus-Christ condamne la mauvaise explication que donnaient les docteurs de la loi afin de se dispenser de secourir leurs parents. Cependant le mot *parent* s'étend aussi à tous ceux qui sont unis par les liens du sang. Les mariages entre parents étaient défendus par la loi à certains degrés. *Voy.* Exode, XX, 12. Lévitiq., XVIII, 7, etc. Matth., XV, 5, 6. Bergier. *Compar.* Empêchements, n° II.

Digitized by Google

II. **PARENT** (Nicolas), de l'Ordre de Cîteaux, né à Lille, mort vers l'an 1650, a laissé : 1° *L'Abeille mystique*, tirée des Œuvres de saint Bernard; Tournai, 1639; — 2° *L'Aiguillon de l'amour divin*; Lille, 1630; — 3° *Exercices de piété*; ibid.

PARENTÉ. On distingue trois sortes de parenté : la *naturelle*, la *spirituelle* et la *légale*. La première, appelée en latin *consanguinitas*, est le lien qui unit entre elles les personnes qui descendent d'une même tige ou souche, et qui sont d'un même sang. La *parenté spirituelle* est ce qu'on appelle alliance ou affinité spirituelle, et la *parenté légale* est celle qui se contracte par l'adoption. Dans la *parenté*, on considère la *souche*, la *ligne* et le degré. *Par souche* et *tige*, comme disent les canonistes, *per truncum, stipitem et radicem*, on entend le père et la mère, ou le père seulement, ou la mère seulement, quand il y a des enfants de différents mariages dont les descendants tirent leur origine. Par *ligne*, on entend l'ordre des personnes qui sont d'un même sang, et, par *degrés*, les distances qui existent entre les parents, tant en ligne directe que collatérale. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. Le *Diction. de la théol. cathol*. *Compar*. DEGRÉS, n° III.

PARENTIN (Bernard), dominicain et docteur, né dans le Béarn, vivait au XIVe siècle. Il a laissé un traité de la messe intitulé : *Lilium missæ*; Paris, 1581, 4e édit. *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic*., tom. I, p. 611.

PARENZO (*Parentium*), ville épisc. de l'Istrie vénitienne, sous la métropole d'Aquilée, située sur la côte, dans une presqu'île. Son premier évêque, Jean, assista en 579 au concile de Grado, tenu sous Élie, patriarche de cette église. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. V, col. 394, et tom. X, col. 311. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 182. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 174-181.

PARERMÉNEUTES ou mieux **PARHERMÉNEUTES**, c'est-à-dire faux interprètes, hérétiques qui parurent en Syrie vers l'an 671, et qui expliquaient l'Écriture sainte à leur façon, sans avoir égard au sens qui était reconnu par l'Église. C'est probablement ce qui donna lieu au quatorzième canon du concile *in Trullo*, tenu l'an 692, qui défend d'expliquer l'Écriture sainte d'une autre manière que les saints Pères et les docteurs de l'Église. Mais cet abus a été commun à toutes les sectes d'hérétiques. *Voy.* saint Damascène, *Hær.*, XCVII. Pratéole, tit. *Parerméneutes*. Sander., *Hæres.*, CXXVII. Bergier, *Diction. de théol.*

PARÈS. *Voy*. PÉREZ.

PARESSE (*Acedia, pigritia*), un des sept péchés capitaux qui cause les péchés d'omission, en inspirant le dégoût des devoirs et de la pratique de la vertu, à cause de la peine que l'on trouve à s'en acquitter. On pèche donc par paresse : 1° quand on se laisse aller au dégoût de ses devoirs par la crainte de la peine qui les accompagne; 2° quand on omet ce qu'on est obligé de faire ou qu'on ne le fait pas comme il faut, afin de ne pas se gêner; 3° quand on passe son temps dans l'oisiveté, et que, par un trop grand amour du repos, on ne fait pas profiter ses talents; 4° quand on se laisse aller au désespoir de vaincre les tentations et d'acquérir les vertus nécessaires au salut par une crainte lâche.

I. **PAREUS** (Daniel Wængler), protestant, philologue et petit-fils de Jean-Philippe, né à Neuhaus en 1606, mort l'an 1635, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Universalis historiæ ecclesiasticæ Medulla*; Francfort, 1633, in-12. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PAREUS** (David Wængler), protestant, né à Franckenstein en 1548, mort à Heidelberg l'an 1622, exerça le ministère évangélique, et professa l'exégèse à l'université de Heidelberg. Il abandonna la religion luthérienne pour embrasser le calvinisme. Parmi ses ouvrages, qui sont tous à l'*Index* de Clément VIII, on cite comme étant les principaux : 1° *Calvinus orthodoxus de sancta Trinitate*; Neustadt, 1595; — 2° *Exercitationes philosophicæ et theologicæ*; Heidelberg, 1609, in-8°; — 3° *Disputationes theologicæ*; Francfort, 1610, in-8°; — 4° *Irenicus, seu de unione evangelicorum*; Heidelberg, 1614, in-4°; — 5° *Commentarius in Epistolam ad Romanos*; Francfort, 1609, in-4°; — 6° *Thesaurus biblicus*; Heidelberg, 1621, in-8°; — 7° une *Traduction allemande de la Bible*; Neustadt, 1587; traduction qui l'engagea dans une ardente polémique. Ses *Opera theologica* ont paru à Genève, 1642-1650, 4 vol. in-fol., et à Francfort, 1647. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PAREUS** (Jean-Philippe Wængler), protestant, philologue, fils du précédent, né à Hemsbach en 1576, mort en 1648, professa la théologie, la philosophie et l'hébreu à Hanau, et eut en même temps la direction du gymnase de cette ville. Outre des travaux philologiques, il a publié : 1° *Theatrum philosophiæ christianæ*; Francfort, 1623; — 2° *Theologia symbolica de sacramentis*; ibid., 1643, in-12; — 3° *De Deo et ejus agnitione*; ibid., 1647, in-4°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

PARÉZ. *Voy*. PÉREZ.

I. **PARFAIT** (Saint), prêtre et martyr, né à Cordoue, dans l'Andalousie, mort le 18 avril 850, fut élevé dans la communauté des prêtres qui servaient l'église de Saint-Acisclo. Il y fit de tels progrès dans la science et dans la vertu, que, joignant l'intégrité des mœurs à la pureté de la doctrine, il fut élevé aux ordres sacrés jusqu'à la prêtrise. Plein de zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, il instruisit et consola les fidèles qui gémissaient sous le joug des Musulmans; mais ceux-ci, s'étant emparés de sa personne, le conduisirent devant le juge des Arabes, qui le condamna à mort. L'Église célèbre le 18 avril la fête de saint Parfait. *Voy.* saint Euloge, *Mémorial des saints martyrs de Cordoue*. Richard et Giraud.

II. **PARFAIT** (*Perfectus, perfectio*). Le Fils de Dieu veut que nous soyons parfaits comme notre Père céleste, c'est-à-dire que nous nous efforcions d'exprimer dans notre conduite la plus fidèle copie de la sienne, autant que notre faiblesse peut le permettre. — *Parfait* signifie aussi *complet, entier*. Ainsi une *captivité parfaite* a lieu lorsqu'on transporte tout un peuple dans un pays étranger, sans laisser personne pour cultiver la terre. Dans le Deutéronome, *perfectio tua* et *doctrina tua* désignent l'*urim* et le *thummim* que le grand prêtre portait sur lui. *Voy.* Genèse, VI, 9, 17. Deutéron., XVIII, 13; XXXIII, 8. Josué, XXIV, 14. IV Rois, XX, 3. Matth., V, 48. I Cor., I, 10. Hébr., VII, 19.

PARFUM. Moïse donne la composition de deux espèces de parfums; l'un devait être offert au Seigneur sur l'autel d'or qui était dans le saint, et il était défendu, sous peine de la vie, à quelque homme que ce fût, de s'en servir pour son usage; l'autre servait à oindre le grand prêtre et ses fils, ainsi que le tabernacle et les vases destinés à son service. Les Hébreux employaient pour embaumer les morts d'autres parfums, dans la composition desquels entraient la myrrhe et l'aloès. On parle encore dans l'Écriture de plusieurs autres parfums; par exemple, ceux qu'Ézéchias gardait dans ses tré-

Digitized by Google

sors, et ceux qui furent consumés avec le corps du roi Asa. Dans le Cantique des cantiques, il est question du nard, du safran, de la canne aromatique, du cynname, de la myrrhe et de l'aloès. Dans les prophètes, on trouve plusieurs reproches sur l'usage excessif du parfum; et on voit, dans l'Écriture, l'abstinence de cette délicatesse rapportée comme une chose méritoire. Enfin Salomon dit que, comme une mouche morte dans une boîte de parfum en perd tout le prix, de même une faute peut détruire la meilleure réputation. *Voy.* Exode, XXX, 23, 34, 35, etc. IV Rois, XX, 13. II Paralip., XVI, 14. Jean, XIX, 39. Cant., IV, 10, 14. Amos, VI, 6. Esther, IV, 2. Dan., X, 3. Ecclésiaste, X, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* notre art. AUTEL, nº I.

PARHERMÉNEUTES. *Voy.* PARERMÉNEUTES.

I. **PARIO**, ville épisc. de l'Hellespont. *Voy.* PARIUM.

II. **PARIO**, ville épisc. de l'Afrique proconsulaire. *Voy.* Hardouin, tom. III, p. 749. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 211.

I. **PARIS** ou **PARISSE** (Le bienheureux), en latin *Parisius*, de l'Ordre des Camaldules, né à Bologne en 1180, mort le 11 juin 1267, se retira de bonne heure dans une solitude de l'Ordre, et il y mena une vie si exemplaire, que ses supérieurs l'ordonnèrent prêtre et le nommèrent chapelain des religieuses de Sainte-Christine de la ville de Trévise. Il ne cessa jusqu'à son dernier jour de pratiquer les plus grandes austérités; et, après sa mort, il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Le Saint-Siége a permis d'honorer sa mémoire par un culte public; on l'honore, en effet, le 11 juin. *Voy.* Surius.

II. **PARIS** (*Leucotetia, Lutetia Parisiorum, Parisii*), ville archiépisc. dont l'évêché, érigé l'an 250, devint archevêché en 1622. Il a pour suffragants les siéges de Chartres, de Meaux, d'Orléans, de Blois et de Versailles. Tout le monde convient que le premier évêque de Paris avait pour nom *Denis* ou *Denys*; mais la question est de savoir si ce premier évêque était Denys l'Aréopagite. Depuis l'an 360 jusqu'à l'an 1811, il y a eu quarante-deux conciles de Paris, en y comprenant ceux de 1797 et 1801, qui sont plutôt des conciliabules que de vrais conciles. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 25 et suiv. Gaet. Moroni, tom. LI, p. 181-211. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui contient un article très-détaillé. *Compar.* DENYS, nºs I et V.

III. **PARIS** (Anselme), chanoine régulier de Sainte-Geneviève, né à Reims en 1631, mort l'an 1683, professa la philosophie et la théologie. On a de lui : 1º *La Créance de l'Église grecque touchant la transsubstantiation*, défendue contre la réponse du ministre Claude à M. Arnaud; Paris, 1672 et 1675, 2 vol. in-12; — 2º *Dissertation* sur le livre de Bertram, insérée dans la *Perpétuité de la foi*, tom. III; — 3º *Dissertations sur Jean Scot et Bertram*, publiées dans le même ouvrage, même tome.

IV. **PARIS** (Crassus), maître des cérémonies, a laissé un traité intitulé *Ordo romanus*, qui a été publié par D. Martenne à la suite de son traité *De Antiqua Ecclesiæ Disciplina.*

V. **PARIS** (François), sous-vicaire à Saint-Étienne-du-Mont, né à Châtillon, mort à Paris en 1718, a laissé, entre autres ouvrages : 1º *De l'Usage des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie*; Paris, 1673, 1674, in-12; — 2º *Les Psaumes, en forme de prières*; ibid., 1690, in-12; cet ouvrage a eu plus de dix éditions; — 3º *Explication des Commandements de Dieu*; ibid., 1693, 2 vol. in-12; — 4º *Martyrologe, ou Idée de la vie des saints*; ibid., 1694, in-12; — 5º *L'Évangile expliqué*; ibid., 1693-1698, 4 vol. in-8º; — 6º une traduction de l'*Imitation*; ibid., 1706, 1728, in-12; — 7º *Règles chrétiennes pour la conduite de la vie*; ibid., 1674. *Voy.* les *Mém. du temps*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **PARIS** (François de), diacre devenu célèbre par les prétendues guérisons miraculeuses qui furent opérées sur sa tombe et par les convulsions auxquelles elles donnèrent lieu, naquit à Paris en 1690, et mourut l'an 1727. Il était fils d'un conseiller au parlement de Paris. Dans les disputes soulevées au sujet de la bulle *Unigenitus*, il prit le parti des jansénistes; il se glorifiait même d'être un des opposants les plus zélés à cette bulle. On attribue à Paris : 1º *Explications des Épîtres aux Romains et aux Galates*; 1732, 1733; — 2º *Méditations sur la religion et sur la morale*; 1740. On a écrit plusieurs *Vies* du diacre Paris. *Voy.* le *Journ. histor. et littér.*, 1er septembre 1787, p. 19. Les *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XIXe *siècle*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **PARIS** (Jérôme de), ancien grand vicaire et official de Nevers, vivait au XVIIIe siècle. Il a publié : 1º *Sermons et Homélies sur les mystères de Notre-Seigneur, les mystères de la sainte Vierge et les panégyriques des saints*; 1738 et suiv., 3 vol. in-12; — 2º *Sermons sur les Évangiles du Carême*; Paris, 1749, 3 vol. *Voy.* le *Diction. portat. des Prédicat.* Richard et Giraud.

VIII. **PARIS** (Matthieu). *Voy.* MATTHIEU, nº X.

PARISIÈRE (Jean-César **ROUSSEAU DE LA**), évêque de Nîmes, né à Poitiers en 1667, mort à Nîmes l'an 1736, devint membre de l'Académie française, et succéda à Fléchier en 1710. Il a laissé : *Harangues, Panégyriques et Sermons*; Paris, 1740, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Diction. portat. des Prédicat.* Richard et Giraud.

I. **PARISIO** (Flaminio), évêque de Bitonto, né à Cosenza, mort en 1603, professa à Rome le droit civil et canonique. On a de lui un traité des bénéfices intitulé *Advocatus romanus*; Rome, 1581-1599, 2 vol. in-fol.; cet ouvrage a eu plusieurs éditions. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PARISIO** (Pietro-Paolo), prélat et cardinal, né à Cosenza en 1473, mort à Rome en 1545, était oncle du précédent. Il professa le droit civil et canonique à Bologne et à Padoue, devint auditeur de rote, cardinal, évêque de Nusco et d'Anglone, et fut désigné, en 1542, pour présider le concile de Trente. Parmi ses recueils sur le droit canonique, on cite *Consilia*; Venise, 1570, 4 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PARISOT**, conseiller du roi, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *La Foi dévoilée par la raison dans la connaissance de Dieu, de ses mystères et de la nature*; Paris, 1682, in-8º. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1682, p. 302, 1re édit., et p. 197, 2e édit.

II. **PARISOT** (Pierre), en religion le P. Norbert. *Voy.* NORBERT, nº II.

PARIUM ou **PARIO**, **PARADISO**, ville épisc. de la province de l'Hellespont, sous la métropole de Cyzique, au diocèse d'Asie. Elle a été érigée en archevêché au IXe siècle, et en métropole au siècle suivant. Plus tard les évêques de ce siége prirent le titre d'évêques de Pége (*Pegarum*), nom d'un bourg qui était situé près de *Parium*. Cette ville a eu quatorze évêques, dont le premier, Eustathius, assista aux obsèques de saint Parthenius, évêque de Lampsaque; il eut pour successeur Hesychius, qui siégeait l'an 400. Parium a eu aussi un évêque latin au XIIIe siècle, ainsi que le prouve la

Digitized by Google

CXLIVe lettre d'Innocent III. Ce n'est aujourd'hui qu'un évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Cyzique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 947. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 211.

PARJURE, faux serment, jurement contre la vérité. La loi de Dieu condamne sévèrement le parjure, les faux serments, les vœux et les promesses faits sans dessein de les exécuter, ou les faux serments faits au nom des faux dieux. Dans le Lévitique, Moïse semble assigner des sacrifices pour expier le parjure; mais saint Paul, assurant que les sacrifices ne remettraient point les péchés intérieurs, il faut dire que ces sacrifices, ordonnés par Moïse, ne regardent que l'ignorance et la précipitation de celui qui a promis seulement le serment secret; ou qu'il suppose le péché déjà expié par une parfaite contrition, et que ce sacrifice est ordonné pour l'expiation des fautes légales qu'aurait pu commettre le coupable en s'approchant des choses saintes en cet état. On sait d'ailleurs que, même selon Moïse, le faux serment public ne se remettait point par les sacrifices. Le droit canon a établi des peines très-sévères contre ceux qui se parjurent; il veut qu'on les éloigne de l'autel, et qu'on les traite comme des voleurs et des adultères. Il défend même de recevoir leur témoignage. *Voy.* Lévitiq., v, 1, 4, 5, 6; vi, 2, 3, etc.; i, 24, 15. Galat., ii, 16. Droit canon, can. ix, caus. 3, qu. 5; can. xvii, caus. 6, qu. 1; can. vii, caus. 22, qu. 5, cap. xvii et liv, *de Test.* Bergier. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. *Compar.* notre art. Jurement.

I. **PARKER** (Matthieu), archevêque intrus de Cantorbéry, né à Norwich en 1504, mort à Cantorbéry en 1575, était très-versé dans la théologie et l'histoire ecclésiastique. Sa réputation de prédicateur lui valut la place de chapelain d'Anne de Boulen; il obtint, en 1534, le doyenné de Stoke-Clare, dans le Suffolk; dut à son zèle contre les catholiques plusieurs bénéfices et la place de vice-chancelier de l'université de Cambridge. Il fut même promu à l'épiscopat sous Élisabeth; mais son ordination est nulle. Le Courayer lui-même dit « qu'il est constant que sous Élisabeth les catholiques anglais refusèrent de reconnaître Parker pour évêque aussi bien que ceux qu'il avait consacrés. Sanderus, ajoute le Courayer, Stapleton, Harding, en fournissent des preuves authentiques. » Aussi l'*Index* de Clément, où il figure, le nomme-t-il *Pseudo-Archiepiscopus Cantuarensis*. Outre des éditions de Matthieu Paris, de Matthieu de Westminster, de Thomas Walsingham, d'Asher, de la *Bible anglaise* de 1568 et des *Évangiles* en langue saxonne, il a donné : *De Antiquitate Britannicæ Ecclesiæ;* Londres, 1572, 1574, 1729, in-fol.; c'est un recueil des vies des archevêques de Cantorbéry. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PARKER** (Samuel), anglican, évêque d'Oxford, né à Northampton en 1640, mort l'an 1687, fut admis, en 1665, dans la Société royale de Londres, et promu à l'épiscopat en 1686. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Tentamina physico-theologica, sive theologia scholastica;* Londres, 1665, in-4°; — 2° *Discourse of ecclesiastical polity;* Londres, 1669, in-8°; — 3° *Disputationes de Deo et providentia divina;* ibid., 1678, in-4°; — 4° *Demonstration of the divine authority of the law of nature and the christian religion;* ibid., 1681, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PARKER** (Samuel), fils du précédent, né en 1680, mort à Oxford en 1730, a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels on cite surtout : *Bibliotheca biblica;* Oxford, 1720-1735, 5 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **PARKER** (Théodore), théologien, né à Lexington, dans le Massachussetts, l'an 1810, mort à Florence en 1860, fut attaché à l'église de Roxbury. Cependant la nouveauté de ses idées le fit proscrire par ses coreligionnaires, et il ne tarda pas à organiser à Boston une société dont il fut le chef, et qui prit le nom de Vingt-huitième Société congrégationnelle. Il a publié : 1° *Discourse of matters relating to religion;* 1842, in-8°; c'est une sorte de manifeste religieux en faveur de l'autorité de l'Église, du caractère sacré des Écritures et de la divinité de Jésus-Christ; — 2° *Sermons of theism, atheism and the popular theology;* — 3° *Ten Sermons of religion;* — 4° *Discourses, addresses and occasional sermons;* 1852, 2 vol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PARKHURST (Jean), anglican, né à Catesby, dans le Northamptonshire, en 1728, mort à Epsom, en Surrey, l'an 1797, vécut dans la retraite, uniquement occupé de l'étude. On a de lui : 1° un *Lexique hébreu et anglais sans points, suivi d'une Grammaire méthodique hébraïque, sans points*, à l'usage des commençants; Londres, 1762, 1778, 1792, 1813, in-4°; — 2° *Lexique grec et anglais du Nouveau Testament, avec une Grammaire grecque claire et facile;* 1769, 1794, in-4°, et deux ou trois édit. in-8°, données par une de ses filles; — 3° *La Divinité et la préexistence de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, démontrée d'après l'Écriture;* 1787, in-8°, contre le docteur Priestly. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PARLEMENT (*Suprema curia, supremus senatus*), compagnie souveraine établie pour juger en dernier ressort les différends des particuliers, et prononcer sur les appellations des sentences rendues par les juges inférieurs. Aux termes des ordonnances royales, les anciens *parlements* ne devaient pas connaître des matières purement spirituelles. Cela n'a pas empêché qu'ils n'aient porté de graves atteintes aux droits de la puissance spirituelle, et qu'ils n'aient fait des plaies profondes à la religion et à l'État. Ils visaient à dissoudre les liens de la hiérarchie ecclésiastique et à rendre impraticables les rapports de communion qui unissent les évêques au vicaire de Jésus-Christ, chef de l'Église et centre de l'unité catholique. Ils ont disparu dans la tempête qu'ils avaient en grande partie appelée en usurpant les droits de l'Église et ceux de la couronne. Mais leur doctrine, qu'on appelle *gallicanisme parlementaire*, vit toujours, et exerce même une certaine influence, grâce à l'ignorance générale qui existe en matière de religion. *Voy.* l'*Ordonnance de* 1610, art. 4. Les *Arrêts du conseil d'État* du 9 janvier 1657, en faveur de l'évêque d'Angers; du 16 juillet et du 24 décembre, pour l'évêque de Sarlat. Les *Mémoires du clergé*, tom. IV, p. 1434. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

PARME (*Parma*), ville épisc. d'Italie située dans une plaine, sur la rivière de son nom. Ughelli regarde comme probable que la foi y fut annoncée par saint Barnabé ou par saint Lucien, et que le premier évêque fut Philippe, Romain de nation, qui siégeait en 362. Mais d'autres prétendent que Parme ne fut érigée en évêché qu'au viie siècle. De son côté, de Commanville dit qu'on la voit évêché sous Milan dès le ve siècle. Il est certain au moins que l'évêché

Digitized by Google

de Parme fut d'abord suffragant de Milan, ensuite de Ravenne, que Grégoire XIII le soumit à Bologne en 1582, que plus tard Pie VII l'assujettit à Gênes, et puis la mit sous la dépendance immédiate du Saint-Siége, comme elle y est encore aujourd'hui. L'an 1187, on tint à Parme un concile dans le but de réprimer les violences faites par des laïques contre des ecclésiastiques. L'an 1062, l'antipape Cadalous, évêque de Parme, y avait tenu un conciliabule pour sa prétendue confirmation. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. II, p. 140. La Regia, t. XXVIII. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. V. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles* du P. Labbe, tom. I, p. 1367. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 182. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 212-239.

PARMÉNAS (Saint), un des sept premiers diacres. On ne sait rien de certain ni sur sa vie ni sur sa mort. Les Grecs disent qu'il s'endormit aux yeux des apôtres. L'Écriture fait l'éloge de ces sept diacres en disant qu'on choisit « sept hommes de bon témoignage, pleins de l'Esprit-Saint et de sagesse. » On a placé la fête de saint Parménas au 23 janvier. *Voy.* Actes, VI, 3, 5, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PARMENTIER (Antoine), né à Nivelle, dans le Brabant, mort à Namur l'an 1722, était docteur en théologie à Louvain. Il se distingua surtout par son zèle pour la foi. On a de lui quelques écrits composés en faveur de la bulle *Unigenitus*, et dirigés contre Jean Opstraet et d'autres réfractaires; Louvain, 1718, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PARNASE ou **PARNASSE**, siége épisc. de la troisième Cappadoce, sous la métropole de Mocèse (*Mocyssus*). On en connait neuf évêques, dont le premier, Pancrace, souscrivit à la lettre circulaire des ariens qui s'étaient assemblés à Philippopolis après s'être séparés du concile de Sardique. Parnase est maintenant un simple évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Mocèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 416. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 239.

PAROISSE (*Parochia, parœcia*), mot dérivé du grec *paroikia*, c'est-à-dire *habitation voisine*, et, par extension, *réunion d'habitations voisines*. C'est une église desservie par un curé, où s'assemblent les habitants du territoire sur lequel s'étend la juridiction spirituelle du curé, pour assister au service divin et s'acquitter des autres devoirs de la religion. Il n'y avait originairement, dans les grandes villes, qu'un seul endroit où les fidèles s'assemblaient pour remplir les devoirs de la religion; plus tard on multiplia ces lieux, et Baronius dit que, dès l'an 250, il y avait déjà à Rome quarante-six paroisses. La division des paroisses devait se faire par territoire et à proportion du nombre des habitants, par l'évêque, en présence de l'autorité séculière. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PAROCHIA. L'abbé André. *Compar.* CURE.

I. **PAROISSIEN** (*Parochianus*), habitant du territoire d'une paroisse. Les paroissiens doivent écouter leurs pasteurs ou leurs curés en assistant au service divin dans leurs paroisses; ils doivent aussi les honorer, leur obéir dans tout ce qui regarde leur salut, et leur fournir les choses nécessaires à la vie, selon ce principe fondé sur le droit naturel et divin, que le ministre qui sert le peuple dans les choses de la religion, doit vivre de son ministère. De là le commandement fait aux Juifs de payer la dîme aux prêtres de l'ancienne loi. *Voy.* DIME.

II. **PAROISSIEN** ou **EUCOLOGE**, se dit aussi d'un livre de prières dont on se sert principalement pour suivre l'office de l'église, et qui contient tout l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année.

I. **PAROLE** (*Verbum* ou *sermo*). Ce mot, en hébreu, a une signification aussi étendue que *res* en latin, qui vient évidemment du grec *réo*, c'est-à-dire *je parle*, et que notre mot français *chose*, qui est le *causa* des Latins; nous disons encore *causer* pour *parler*. Comme presque tout se fait par la *parole* parmi les hommes, dans nos versions latines de l'Écriture sainte le mot *verbum*, qui est la traduction de l'hébreu *dâbâr*, signifie non-seulement *parole, promesse, volonté déclarée, révélation*, mais encore *chose, action, événement*, etc. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

II. **PAROLE DE DIEU**. Lorsque Dieu a fait connaître sa volonté aux hommes, soit par lui-même, soit par des hommes mêmes, auxquels il a donné des signes certains d'une mission surnaturelle, ce qui nous a été ainsi révélé est censé être la *parole de Dieu*. Conséquemment nous donnons ce nom à l'Écriture sainte, parce qu'elle a été ordinairement écrite par des hommes auxquels Dieu avait donné commission expresse de nous parler de sa part. Il n'est pas nécessaire que Dieu ait révélé ou inspiré immédiatement aux écrivains sacrés toutes les expressions et tous les termes dont ils se sont servis; il suffit que Dieu leur ait révélé ce qu'ils ne pouvaient pas savoir naturellement, qu'il les ait excités par un mouvement de sa grâce à écrire, et qu'il n'ait empêché, par une assistance particulière, à ce qu'ils n'enseignassent aucune erreur. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 38-40. *Compar.* nos art. ÉCRITURE SAINTE. INSPIRATION, n° II.

PARPAILLOT, nom injurieux qu'on a donné aux protestants dans quelques endroits de la France. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **PARR** (Catherine), sixième femme d'Henri VIII, roi d'Angleterre, née en 1509, morte en 1547 ou 1548, avait reçu une bonne éducation, et se distinguait des femmes de son temps par une connaissance assez étendue des matières religieuses. On a de cette princesse, outre des *Lettres* insérées dans les *Annales* de Strype et dans d'autres recueils : 1° *Prayers or Meditations*; 1545, in-12; — 2° *Lamentation of a sinner*; publiée par lord Burleigh, et réimprimée en 1563. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PARR** (Richard), né à Fermoy, dans le comté de Cork, mort à Camberwell en 1691, refusa par modestie un des évêchés d'Irlande, qu'on lui offrit après le rétablissement des Stuarts. Il a laissé : 1° *Christian Reformation*; Londres, 1660, in-8°; — 2° *Life of archbishop Usher*, insérée en tête des *Lettres* de ce prélat; 1686, in-fol. *Voy.* Chalmers, *General biographical Diction.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PARR** (Samuel), théologien anglican et critique, né à Harrow-Hill, dans le Middlesex, en 1747, mort en 1825, fut curé de Hatton, puis chanoine de Saint-Paul. Les opinions émises par Priestley ayant surexcité les esprits, Parr écrivit pour les calmer sa *Lettre d'Irénopolis aux habitants d'Éleuthéropolis*. On remarque en outre, parmi ses ouvrages, un *Sermon* prononcé en 1800 à Christ-Church, et qui eut un grand retentissement. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 8 vol.; on y trouve des dissertations sur l'histoire, la critique et la métaphysique. Chalmers, *General biographical Diction.*, et les autres biogr. anglais. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PARRAIN** ou **PARREIN**, **COMPÈRE** (*Pater*

Digitized by Google

lustratus, lustricus parens, sponsor, patrinus, susceptor, gestator, offerens), celui qui tient et lève un enfant sur les fonts baptismaux, et qui lui impose le nom. Lorsqu'on baptisait beaucoup d'adultes et qu'on les plongeait presque tous nus dans les eaux du baptême, il n'y avait ordinairement que des hommes qui levassent les hommes, et des femmes qui levassent les femmes. Plus tard, quand on donna le baptême par infusion, et qu'on commença à ne baptiser presque que des enfants, on donna des *parrains* et des marraines aux nouveaux baptisés, de quelque sexe qu'ils fussent. On prenait autrefois autant de parrains et de marraines qu'on voulait; mais aujourd'hui il n'y a qu'un *parrain* et qu'une marraine. Ils doivent avoir l'un et l'autre l'âge nécessaire pour comprendre les engagements qu'ils contractent, et qui, outre la parenté spirituelle, consistent surtout à instruire et à élever chrétiennement les enfants qu'ils ont tenus sur les fonts baptismaux. En Orient, on donne aux garçons un *parrain* et une marraine, et, aux filles, une marraine seulement. Les religieux et les religieuses, les hérétiques et les excommuniés, ne peuvent servir de parrains et de marraines. Les *parrains* et les marraines contractent une alliance spirituelle avec les enfants qu'ils tiennent sur les fonts de baptême, en sorte qu'ils ne peuvent pas se marier avec eux. La même alliance se contracte entre le confirmé, son parrain et sa marraine de confirmation; mais il n'est plus d'usage de donner un parrain et une marraine aux enfants qu'on présente à la confirmation. L'usage de nommer des *parrains* est fort ancien dans l'Église, puisque Tertullien, saint Chrysostome et saint Augustin en font mention. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PARRAIN** se dit aussi du saint dont on a reçu le nom au baptême.

III. **PARRAIN** (Jacques). *Voy.* COUTURES.

IV. **PARRAIN DE CLOCHE.** *Voy.* CLOCHE.

V. **PARRAIN DE DUEL.** On appelle ainsi celui qui assiste à un duel comme témoin et avocat de l'un des deux combattants. *Voy.* DUEL, nº II.

PARRE. *Voy.* PATROCLE.

PARRICIDE. Sous ce nom les auteurs entendent non-seulement le meurtre d'un père et d'une mère commis par un enfant, mais celui d'un enfant commis par son père ou par sa mère. Ce crime a toujours été puni par les lois de l'Église aussi bien que par les lois civiles; la peine ordinaire était l'excommunication ou l'état de pénitence perpétuelle; dans plusieurs églises, il était défendu autrefois d'accorder la communion aux coupables de ce crime, même à la mort. A l'égard des peines canoniques, celles qui s'appliquent au *parricide* consistent, comme celles qui sont attachées à l'homicide en général, dans l'irrégularité et dans la privation des bénéfices. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud. *Compar.* HOMICIDE.

PARRIPALMA (Filibero de). *Voy.* CABALLERO.

PARRY (Richard), anglican, né à Londres en 1722, mort à Market-Harborough, dans le comté de Leicester, en 1780, desservit cette paroisse depuis l'an 1754. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1º *The Christian Sabbath as old as the creation*; 1753, in-4º; — 2º *Dissertation on Daniel's prophecy of the seventy weeks*; 1762, in-8º; — 3º *Harmony of the IV Gospels*; 1765, in-4º; — 4º *Genealogy of Jesus-Christ explained*; 1771, in-8º. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PARSES, PARSIS, PARSISME. *Voy.* ZOROASTRE.

PARSONS (Robert), jésuite, né à Nether-Stowey, près de Bridgewater, en 1546, mort à Rome l'an 1610, montra de bonne heure une grande intelligence dans les disputes théologiques. Protestant zélé, il visita Louvain, où il se lia avec le P. Goed, son compatriote. De là il passa à Padoue, étudia quelque temps la médecine; puis il se rendit à Rome, où il abjura le protestantisme. Il ne tarda pas à entrer chez les Jésuites. Pendant le reste de sa vie, il fut un zélé défenseur de la foi catholique. La plupart de ses écrits sont pseudonymes ou anonymes; nous citerons : 1º *A Brief Discourse containing the reasons why catholics refute to go to Church*; Londres, 1580, in-8º; — 2º *De Persecutione anglicana*; Rome, 1582, in-8º; — 3º *Christian Directory, guiding men to their salvation*; Louvain, 1598, in-8º; souvent réimprimé; — 4º *Treatise of the three conversions of paganism to the christian religion*; Saint-Omer, 1603-1604, 3 vol. in-8º; — 5º *The Liturgy of the sacrament of the mass*; 1620, in-4º. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* Wood, *Athenæ Oxonienses.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PARTAGE DES FRUITS d'un bénéfice, dans le cas de la succession d'un ecclésiastique bénéficier. *Voy.* FRUITS.

PARTAGE DES MENSES entre l'abbé commendataire et les religieux. Il se faisait en trois lots aussi égaux que possible. L'abbé choisissait un lot, les religieux un autre, et le troisième était destiné aux charges; l'administration en appartenait à l'abbé. Les frais de partage devaient être pris sur le tiers-lot qui existait lors de la demande en partage; et s'il n'y en avait pas, et que la jouissance fût en commun, les frais du partage devaient être avancés par celui qui le demandait, à la charge d'en être remboursé sur le tiers-lot à faire. Tous les biens qui appartenaient à l'abbaye devaient entrer dans ce partage; on en exceptait les biens du petit couvent, ceux qui étaient attachés à des offices claustraux, et les biens qui avaient été aliénés et qui avaient été retirés, soit par l'abbé commendataire, soit par les religieux. On appelait *biens du petit couvent* ceux qui avaient été acquis par les religieux, ou qui leur avaient été aumônés ou donnés pour des fondations depuis l'introduction de la commende d'une abbaye. Ceux qui avaient été aumônés ou donnés pour fondation avant l'introduction de la commende entraient en partage, à la charge de payer par l'abbé aux religieux, sur le tiers-lot, l'honoraire des messes, obits et services qu'ils devaient acquitter dans l'abbaye, d'après le règlement du diocèse dans lequel l'abbaye était située ou suivant les conventions faites entre l'abbé et les religieux. *Voy.* de la Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.*, au mot PARTAGE.

PARTHENIUM, évêché de la Mauritanie de Sitifi, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Sitifi. *Voy.* de Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 183.

PARTHES; ce sont les mêmes que les anciens Perses; on les appelait *Perses* du temps des prophètes et *Parthes* du temps du Sauveur. Il n'est question d'eux dans les Livres saints que vers l'époque de Cyrus. Ézéchiel en met dans les troupes du roi de Tyr, ainsi que dans l'armée de Gog et de Magog. Le nom de *Parthes* ne se trouve que dans les Actes des Apôtres, où ils

Digitized by Google

semblent distingués des Élamites, quoique originairement ils ne fissent qu'un seul peuple. Dans plusieurs manuscrits, la première Épître de saint Jean porte le titre d'*Épître aux Parthes*. *Voy.* Ézéchiel, XXVII, 10; XXXVIII, 5. Act., II, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* ÆLAM, n° II.

PARTHICOPOLIS ou **PARÉCOPOLIS**, ville épisc. de la première Macédoine, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Thessalonique. On en connaît deux évêques, dont le premier, Jonas, souscrivit la lettre du concile de Sardique aux églises. *Parécopolis* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours suffragant de Thessalonique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 75. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 163.

PARTIBUS (IN). L'expression latine *in partibus*, qui s'écrit d'une manière complète *in partibus infidelium*, se dit : 1° d'un évêché situé dans un pays occupé par les infidèles; 2° de l'évêque qui est pourvu d'un pareil évêché. Aujourd'hui l'on donne un titre *in partibus* à ceux à qui l'on accorde la coadjutorerie d'un évêché, par la raison qu'un coadjuteur doit avoir été sacré évêque, puisqu'il est obligé d'exercer toutes les fonctions de l'épiscopat; 3° d'un abbé dont le monastère est détruit ou occupé par des ennemis.

PARTICULAIRE (*Particularius*), nom d'un officier qui, chez les anciens moines, distribuait les portions aux religieux. *Voy.* du Cange, *Glossarium.*

PARTICULARISTES, nom que quelques théologiens ont donné à ceux qui tiennent pour la grâce particulière, c'est-à-dire à ceux qui soutiennent que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes, mais pour les prédestinés seulement. Cette doctrine des *particularistes* est opposée à l'Écriture sainte, aux enseignements des Pères de l'Église, et à ceux de l'Église ellemême. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PARTICULES, terme dont on se sert dans l'Église latine pour exprimer les miettes ou petites parties de l'hostie consacrée qui tombent sur la patène ou sur le corporal. Les Grecs ont une cérémonie qu'ils appellent la *cérémonie des particules*, et qui consiste à offrir de petites parties d'un pain non consacré, en l'honneur de la sainte Vierge, de saint Jean-Baptiste et de plusieurs autres saints. Gabriel, archevêque de Philadelphie, a publié un *Traité des particules*, dont il fait remonter la cérémonie au temps de saint Basile et de saint Jean Chrysostome. Quelques auteurs ont prétendu que l'usage de ces particules n'était pas si ancien. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

PARURE. Les parures ne sont pas mauvaises de leur nature, et elles ne le deviennent qu'à raison de quelques circonstances, telles que l'indécence, le danger pour soi et pour les autres, la vanité, l'orgueil, l'amour profane, etc. Une femme ou une fille peut donc se parer selon l'usage de son pays et sa position, pourvu que ces parures n'aient pas un but illicite, et qu'elle n'ait pas elle-même d'intention vicieuse. *Voy.* saint Thomas, 2. 2., quæst. 169, art. 1 et 2. *Compar.* FARD, HABIT, n° II, LUXE, MODE.

I. **PARVIS** (*Atrium*), en hébreu *hâtsêr*, qui signifie proprement *cour formée par une enceinte*, est le nom donné aux trois grandes cours qui tenaient au temple de Jérusalem. Les Gentils pouvaient entrer dans la première; il était permis aux Israélites d'entrer dans la seconde, pourvu qu'ils fussent purifiés; ils pouvaient aussi amener les victimes qu'ils offraient jusqu'à un certain mur qui se trouvait dans la troisième; mais ils ne devaient jamais passer au delà de ce mur, et même entrer dans ce parvis des prêtres hors l'occasion de leurs sacrifices. C'était à proportion la même chose lors du tabernacle, avant la construction du temple. Il y avait de ces sortes de *parvis* dans les palais des rois et dans les maisons des grands. Esther parle de ceux d'Assuérus, et les Évangélistes, de celui du grand prêtre. *Voy.* Esther, IV, 11; V, 1; VI, 4. Matth., XXVI, 58. Jean, XVIII, 15.

II. **PARVIS** (*Parvisium*), partie extérieure de l'église où se tenait autrefois l'école des garçons. De là plusieurs ont conclu que le mot latin *parvisium* venait du français *parvis*, c'est-à-dire cette grande place qui s'étend devant la porte principale d'une église, et que ce terme adopté en français n'était que l'adjectif latin signifiant *pour les petits*, et concordant avec le substantif latin *pueris*, enfants, garçons, sous-entendu. D'autres prétendent que le *parvisium* où l'on instruisait les enfants se trouvait dans l'intérieur de l'église. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PARVISIUM. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes.*

PARZEPERTE ou **PARZEPERTUM**, siége épisc. de la grande Arménie, sous le catholique de Sis. On n'en connaît qu'un évêque, Étienne, qui assista au concile de Sis et à celui d'Adana. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1441. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 183.

I. **PAS** (Angelo de), religieux réformé de l'Ordre de Saint-François, né à Perpignan en 1540, mort à Rome, en odeur de sainteté, l'an 1596. Quelques-uns de ses ouvrages ont été publiés après sa mort; on remarque, entre autres : 1° des *Commentaires sur saint Marc et sur saint Luc*; — 2° un *Traité sur le Symbole*, etc. *Voy.* Wading, *Annal. Minor.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*

II. **PAS** (Richard). *Voy.* PACÆUS.

* **PASCAL** étant un nom commun à des homonymes de divers genres, nous avons placé d'abord les papes et les antipapes, puis les saints non papes, ensuite les écrivains, enfin tout ce qui a rapport à la fête de Pâques.

I. **PASCAL** ou **PASCHAL Ier** (Saint), en latin *Paschasius*, pape, né à Rome vers le milieu du VIIIe siècle, mort en 824, succéda à Étienne IV ou V en 817. Savant et pieux, Pascal possédait toutes les vertus ecclésiastiques. Il envoya des légats à Louis le Débonnaire, qui confirma les donations qui avaient été faites au Saint-Siége par ses prédécesseurs; excommunia l'empereur Léon V avec les iconomaques; reçut à Rome les Grecs exilés pour le culte des saintes images, et couronna Lothaire empereur le jour de Pâques de l'an 822. On trouve dans les *Conciles* quatre *Lettres* qui portent son nom. *Voy.* Anastase le Biblioth., *Liber pontificalis.* D. Cellier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 658 et 659. Pagi, *Breviarium historico-chronologicum*, etc. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 261-262.

II. **PASCAL** ou **PASCHAL II**, pape, né à Bleda, près de Viterbe, vers le milieu du XIe siècle, mort en 1118, se nommait auparavant *Rainier*. Il succéda à Urbain II en 1099, excommunia l'antipape Guibert, rendit la paix à l'Italie, assembla plusieurs conciles, et eut au sujet des investitures de grands démêlés avec Henri Ier, roi d'Angleterre, et avec l'empereur Henri IV; cependant il finit par s'accorder avec le premier de ces princes, et il contribua au détrônement du second. Henri V, fils et succes-

Digitized by Google

seur de Henri IV, tint en captivité le souverain Pontife jusqu'à ce que celui-ci l'eût couronné. Pascal II voulut abdiquer, mais il ne put y réussir; et, après sa mort, Gélase II fut appelé à lui succéder. Nous avons deux *Vies* de Pascal; l'une écrite par Pierre Pisan, son contemporain, et insérée dans Papebroch, *Propylæum antiquarium*, p. 202, et l'autre par Jean-Adolphe Hartmann, sous le titre de *Vita Paschalis II, cum Vitis Victoris III, et Urbani II;* Marbourg, 1727. Il nous reste de Pascal un grand nombre de *Lettres*, qui ont été publiées par Labbe dans sa *Collection des Conciles*, tom. X. *Voy.* Baronius, *Annal.*, tom. X. Sigebert. Ciaconius. Platina. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 263-265.

III. **PASCAL** ou **PASCHAL**, antipape, mort en 694, était archidiacre de l'Église romaine lorsque, pendant la dernière maladie du pape Conon, il s'entendit avec l'exarque de Ravenne, Jean Platys, pour que ce dernier le fit élire. La faction de l'exarque nomma, en effet, Pascal, pendant qu'une autre partie du peuple romain acclamait Théodore. Sur ces entrefaites, la majorité du clergé, des magistrats et du peuple, reporta ses suffrages sur Sergius; Théodore se soumit; mais Pascal, qui tenta d'allumer la guerre civile, fut relégué dans un monastère. *Voy.* Anastase le Bibliothécaire, *Liber pontificalis.* Artaud de Montor, *Hist. des souver. Pontifes rom.*, tom. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **PASCAL** ou **PASCHAL** (Gui de Crème), antipape, né à Crème, en Lombardie, mort à Rome en 1168, fut nommé cardinal diacre par Adrien IV, qui le députa en Allemagne auprès de Frédéric Ier, afin d'amener ce prince à un accord avec le Saint-Siége; mais Gui favorisa secrètement l'Empereur, au détriment de l'Église; aussi l'Empereur le fit-il proclamer pape sous le nom de Pascal III, puis il l'emmena avec lui à Wurtzbourg, où il présida un conciliabule contre le pape Alexandre III. Introduit à Rome par Frédéric, Gui mourut misérablement. C'est alors que l'Empereur fit élire Jean, abbé de Strumm, en Hongrie, qui prit le nom de Calixte III. *Voy.* Baronius, *Annal.*, ad ann. 1170. Aubéry, *Hist. des cardinaux.* La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **PASCAL** ou **PASCHAL** (Pierre-Nicolas), saint, évêque et martyr, né à Valence, en Espagne, l'an 1227, mort le 6 décembre 1300, se fit recevoir à Paris docteur en théologie; puis, de retour dans son pays en 1252, il fut admis dans l'Ordre de Notre-Dame de la Merci par saint Pierre de Nolasque, qui l'employa à la prédication et à l'enseignement de la théologie. Il fut précepteur du prince Sanche, fils du roi d'Aragon, qui fut religieux de la Merci, archevêque de Tolède et martyr. Sacré évêque de Grenade en 1262, il exerça les fonctions épiscopales dans le diocèse de Tolède pour le jeune archevêque, son élève, jusqu'à l'an 1275, époque à laquelle celui-ci fut tué par les Maures. Pascal se retira alors dans un couvent de son Ordre, fit plusieurs missions dans les provinces d'Espagne, et fonda quelques monastères. Élu évêque de Jaën en 1292, il gouverna ce diocèse avec vigilance et sagesse; mais étant allé à Grenade pour y soutenir les chrétiens et racheter les esclaves retenus par les Maures, il fut fait prisonnier et assassiné au pied de l'autel. On célèbre sa fête le 23 octobre. *Voy.* Richard et Giraud.

VI. **PASCAL** ou **PASCHAL BAYLON** (Saint), franciscain, né à Torre-Hermosa, dans le royaume d'Aragon, l'an 1540, mort le 17 mai 1592 à Villa-Réal, près de Valence, garda les troupeaux jusqu'à l'âge de vingt ans. Il profita de ses moments de loisir pour apprendre à lire et à écrire; puis il lut avec fruit des livres de piété, et il ne tarda pas à acquérir cet esprit de ferveur, de prière et de recueillement qui le distingua toujours. Il fit profession à Valence, dans un couvent de religieux déchaussés de Saint-François nommé *Notre-Dame-de-Lorette.* Ses grandes austérités, l'éclat de ses vertus, et surtout son obéissance aveugle à la volonté de ses supérieurs, lui gagnèrent la vénération de tous ceux qui l'approchaient. Il désira ardemment souffrir le martyre; mais Dieu agréa son sacrifice, sans en permettre l'entier accomplissement. En effet, dans un voyage qu'il fit en France, il fut souvent attaqué par les huguenots, qui le poursuivirent à coups de pierre, et il reçut de cruelles blessures qui l'estropièrent pour le reste de sa vie. Il opéra un grand nombre de conversions, et il fut honoré du don de prophétie et de celui des miracles. Pascal a été canonisé en 1690, par Alexandre VIII. On célèbre sa fête le 17 mai. *Voy.* Bolland., dans sa continuation. Richard et Giraud. Nous avons deux *Vies* de saint Pascal, l'une écrite par Jean Ximenès, son compagnon, et l'autre par Christoval ou Christophe d'Arta, pour servir à sa canonisation. *Voy.* le P. Papebroch, dans les *Acta Sanctor.*, tom. IV maii, p. 48, 132. Richard et Giraud.

VII. **PASCAL** (Blaise), un des plus grands génies des temps modernes, né à Clermont, en Auvergne, l'an 1625, mort à Paris en 1662, était, tout jeune encore, profondément versé dans la physique et les mathématiques; mais, à l'âge de trente ans, il renonça aux sciences profanes, et travailla avec ses intimes amis Arnauld et Nicole. Retiré à Port-Royal-des-Champs, il se consacra dans cette retraite à l'Écriture sainte. Les solitaires qui l'habitaient étaient alors dans l'ardeur de leurs disputes avec les jésuites. Ils cherchaient tous les moyens de rendre ces hommes honorables odieux; Pascal fit plus aux yeux des Français, il chercha à les rendre ridicules par la publication de ses *Provinciales*, qui révoltèrent toutes les âmes honnêtes, et furent condamnées par la puissance civile aussi bien que par l'autorité ecclésiastique. Parmi les ouvrages de Pascal nous citerons : 1° les *Dix-huit lettres Provinciales*, dont nous rendons compte dans un article spécial, qui ont eu de nombreuses éditions et qui ont été traduites en plusieurs langues; — 2° *Pensées sur la religion;* — 3° plusieurs écrits pour les curés de Paris contre l'*Apologie des casuistes* du P. Pirot, jésuite; — 4° des *Opuscules*, dans lesquels on trouve *Questions sur les miracles;* — 5° *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies;* — 6° *Comparaison des chrétiens des premiers temps avec ceux d'aujourd'hui;* — 7° *Sur la Conversion du pécheur;* — 8° *Lettre sur la possibilité d'accomplir les Commandements de Dieu.* Les *Œuvres complètes* de Pascal ont été publiées en 1779, 5 vol. in-8°; Paris, 1819, 6 vol. in-12; ibid., 1861, 2 vol. in-12. Il a paru une foule d'ouvrages sur Pascal et ses écrits. Chaque écrivain les a jugés à son point de vue particulier, par conséquent d'une manière plus ou moins exacte; c'est par la confrontation des uns et des autres qu'on pourra arriver à une juste appréciation. Nous citerons seulement : Arnaud-Prosper Faugère, *Éloge de Blaise Pascal*, 1842; *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal, publiés pour la première fois conformément aux manuscrits originaux;* Paris, 1844, 2 vol. in-8°, trad. en allemand et en an-

Digitized by Google

glais; *Lettres, opuscules et mémoires de Mme Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal, et de Marguerite Périer, sa nièce, publiés sur les manuscrits originaux*; ibid., 1845, in-8°; *Abrégé de la vie de Jésus-Christ, par Blaise Pascal, publié d'après un manuscrit récemment découvert, avec le Testament de Blaise Pascal*; ibid., 1846, in-8°; *Génie et Écrits de Pascal*; ibid., 1847, in-8°; c'est un art. de l'*Edinburgh Review* (n° de janvier 1847), traduit en franç. par M. Faugère. D. Clémencet, *Hist. génér. de Port-Royal*; Amsterdam, 1757, 10 vol. in-12. Besoigne, *Hist. de l'abbaye de Port-Royal*; Cologne, 1752, 6 vol. in-12. L'abbé Flotte, *Étude sur Pascal*, 1845. L'abbé Maynard, *Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie*; Paris, 1850, 2 vol. in-8°; excellent résumé des travaux faits jusqu'à ce jour sur Pascal; le fond, la forme, l'esprit, le style, tout dans ce livre est également recommandable. Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'*Hist. de Port-Royal*, par Charles-Augustin Sainte-Beuve. Sans nier qu'elle ait un certain mérite littéraire, nous sommes obligé d'avouer qu'elle renferme bien des choses répréhensibles. Aussi ne doit-on pas s'étonner de la voir au nombre des livres prohibés par l'*Index*. (Decr. 13 jan. 1845.) *Voy.* encore PROVINCIALES.

VIII. **PASCAL** (Jean-Baptiste-Étienne), prêtre, né à Marvejols en 1789, mort à Paris en 1859, devint successivement desservant de la succursale de Saint-Étienne du Valdonnès, principal du collége d'Uzès, professeur et aumônier au collége de Châlons-sur-Marne, puis de Tours, vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs et de Sainte-Élisabeth à Paris. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Gabalum christianum*; Paris, 1853, in-8°; cette histoire du diocèse de Mende a obtenu, en 1854, une mention honorable de l'Académie des inscriptions; — 2° *Entretiens sur la liturgie*; 1834, in-12; — 3° *Origines et raison de la liturgie catholique......* suivies d'un *Traité de liturgie arménienne*; 1844-1845, in-8°; — 4° *Guide ascétique*, trad. du P. Scaramelli; 1856-1857, 4 vol. in-8°; — 5° *Collection complète des costumes de la cour de Rome et des Ordres religieux des deux sexes*; 1852, in-4°; — 6° *Institutions de l'art chrétien*; 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **PASCAL**, se dit de tout ce qui a rapport à la fête de Pâques.

X. **PASCAL (AGNEAU)**. *Voy.* PAQUE.

XI. **PASCAL (CANON)**. *Voy.* CANON, n° II.

XII. **PASCAL (CIERGE)**. *Voy.* CIERGE, n° II.

XIII. **PASCAL (TEMPS)**. C'est le temps qui s'écoule depuis le jour de Pâques jusqu'au dernier jour de l'octave de la Pentecôte inclusivement; c'est un temps de joie et d'allégresse que l'Église chrétienne consacre à célébrer la Résurrection de Jésus-Christ. Il est surtout marqué par la répétition fréquente du mot *alleluia*; il n'y a qu'un nocturne à matines pendant la première semaine; on ne jeûne point pendant le *temps pascal*, et l'on ne prie pas à genoux. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PASCALES (LETTRES). Ce sont les lettres que le patriarche d'Alexandrie écrivait aux autres métropolitains pour leur désigner le jour auquel on devait faire la fête de Pâques; il était chargé de cette commission, parce que c'est dans l'école d'Alexandrie que se faisait le calcul astronomique pour savoir quel serait le quatorzième jour de la lune de mars. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **PASCH** (Georges), protestant, né à Dantzig en 1661, mort l'an 1707, au moment où il venait d'être nommé professeur de théologie à Kiel. Il visita l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et l'Angleterre, recherchant le commerce des principaux savants de ces pays. On a de lui plusieurs écrits : 1° *De Pluralitate mundorum, contra Cartesianos*; Wittemberg, 1684, in-4°; — 2° *De Brutorum Sensibus atque cognitione*; ibid., 1686, in-4°; — 3° *De Curiosis hujus sæculi inventis quorum accuratiori cultu facem protulit antiquitas*; ibid., 1695, in-8°; Leipzig, 1700, in-4°; — 4° *De Paradoxe morali : Et qui accipit, et qui nihil vel pauca dat, liberalis est*; Kiel, 1702; — 5° *De Philosophia characteristica et parænetica*; ibid., 1705; — 6° *Brevis Introductio in rem litterariam pertinentem ad doctrinam moralem*; ibid., 1706, in-4°; — 7° *De Re litteraria pertinente ad doctrinam moralem Socratis*; ibid., 1606, in-4°; — 8° *De Re litteraria potissimum morali Platonis*; 1707; — 9° *De Scepticorum præcipuis Hypothesibus*; 1707; — 10° *Programma de difficultate muneris theologici*; ibid., 1707, in-4°; — 11° plusieurs autres ouvrages indiqués dans Michaud et la *Nouv. Biogr. génér.* *Voy.* Moller, *Cimbria litterata*, tom. II. Thiess, *Gelehrtengeschichte der Universitæt Kiel*, tom. II. H. Dœring, *Die Gelehrten Theologen Deutschlands*, tom. III. Nicéron, *Mémoires*, tom. VII. Weiss dit, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, que la notice sur Pasch, que l'on trouve dans Nicéron, est inexacte et incomplète.

II. **PASCH** (Jean), protestant allemand, né à Ratzebourg, dans la basse Saxe, mort en 1709, professa la philosophie à Rostock, et exerça à Ribnitz les fonctions de pasteur, dont sa mauvaise conduite l'obligea de se démettre. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : 1° *Mysterium Masorethicum, seu de Tikkun Sopherim*; Wittemberg, 1684, in-4°; — 2° *De Angelorum Lingua*; ibid., 1684, in-4°; — 3° *De Georgio martyre*; ibid., 1685, in-4°. *Voy.* Moller, *Cimbria litterata*, tom. II. Thiess, *Hamburgisches Lexicon*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PASCHAL (Charles). *Voy.* PASQUALI.

I. **PASCHASE** (Saint), martyr sous les Vandales, en Afrique, fut le compagnon de saint Arcade. *Voy.* ARCADE, n° II.

II. **PASCHASE** (Saint), cardinal diacre, mort l'an 498, florissait sous les papes saint Gélase Ier, en 492, saint Anastase II et saint Symmaque. C'était un homme aussi remarquable par son savoir que par la sainteté de sa vie. Il lui arriva de soutenir par erreur le parti de l'antipape Laurent contre saint Symmaque; mais il s'en repentit, et en fit pénitence avant sa mort. Il est auteur de deux livres sur la *Divinité du Saint-Esprit*, livres pleins d'une saine doctrine, comme l'affirme saint Grégoire le Grand. Ils ont été insérés dans les *Bibliothèques des Pères*, et on en conserve les manuscrits dans la biblioth. du Vatican. On lui attribue quelques autres traités. Le Martyrologe romain met saint Paschase au 31 mai. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 254.

III. **PASCHASE RADBERT** (Saint), bénédictin, né dans le Soissonnais sur la fin du VIIIe siècle, mort le 26 avril 865, se retira dans le monastère de Corbie, où il fut chargé d'instruire ses confrères. Il devint abbé de ce monastère en 844, assista au concile de Paris en 846, à celui de Quercy en 849, et abdiqua sa charge d'abbé en 851. Il a été canonisé en 1073. On a de lui : 1° *Commentaires sur saint Matthieu et sur le Psaume* XLIVe; — 2° *Commentaire sur les Lamentations de Jérémie*; — 3° un traité intitulé *Du Corps et du sang du Sauveur*; — 4° *Traité de la foi, de l'espérance et de la cha-*

Digitized by Google

rité; — 5° *Lettre à Frudegard* ou *Fredugard, moine de la nouvelle Corbie, sur la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrement de l'eucharistie;* — 6° *Vie de saint Adolard* ou *Adelard, abbé de Corbie, et celle de Vala, son frère;* — 7° *Histoire du martyre de saint Rufin et de saint Valère;* — 8° *Traité sur l'enfantement de la sainte Vierge.* Le *Traité du corps du Seigneur* se trouve dans la grande collection des PP. Martenne et Durand, tom. IX. Les *Œuvres complètes* de Paschase ont été publiées par le P. Sirmond; Paris, 1618, 1 vol. in-fol. *Voy.* Bellarmin. Vossius. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 87 et suiv. Bergier, *Diction. de théol.*

IV. **PASCHASE**, diacre du VIe siècle, traduisit, à la prière de Martin, évêque de Brague, des *Demandes et des Réponses* de quelques moines grecs, qui font le VIIe livre des *Vitæ Patrum* du P. Rosweyde.

PASCHASIN, évêque de Lilybée, maintenant Marsala, en Sicile, vivait au Ve siècle. Il assista en 451 au concile de Chalcédoine, en qualité de légat de saint Léon le Grand, et on croit qu'il écrivit les Actes de ce concile. On a de lui : deux *Lettres à saint Léon. Voy.* Isidore, *De Vit. illustr.*, c. XI. Adon, *In Chronic.* Baronius, *In Annal.*

PASENUM, siége épisc. de la Grande Arménie, sous le catholique de Sis. On en connaît deux évêques, dont l'un fut Dieudonné, qui souscrivit au concile de Sis, et l'autre fut Thaddée, à qui le pape Jean XXII écrivit en 1321. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1441.

PASINI (Giuseppe-Luca), né à Padoue en 1687, mort à Turin en 1770. Pendant qu'il était séminariste à Padoue, il s'appliqua avec tant de succès aux langues sémitiques, qu'il fut chargé de les enseigner à ses condisciples. Plus tard, il devint conseiller royal et bibliothécaire de l'université. Outre quelques écrits purement littéraires, on lui doit : 1° *De Præcipuis SS. Bibliorum Linguis et versionibus;* Padoue, 1716, in-8°; — 2° *Grammatices linguæ sanctæ Institutio;* Padoue, 1721, 1739, in-8°; — 3° *Dissert. X selectæ in Pentateuchum;* Turin, 1722, in-4°; — 3° *Storia del Nuovo Testamento con alcune riflessioni morali;* ibid., 1749, in-12; 1770, 4e édit. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Ital. illustri*, tom. V, p. 362. La *Nouv. Biogr. génér.* Feller, *Biogr. univers.*

PASINUS (Adéodat), capucin italien, vivait au XVIIe siècle. Il a publié : *Renversement de l'ouvrage de Pierre du Moulin contre les capucins et du Commentaire de Jean à Lovinio;* Brescia, 1656.

PASOR (Georges), protestant, né à Ellar, dans le comté de Nassau, en 1570, mort à Franeker l'an 1637, après avoir enseigné l'hébreu à Herborn pendant dix-neuf ans, devint professeur de littérature grecque à Franeker. On a de lui : 1° *Etyma nominum propriorum;* Herborn, 1626, in-8°; — 2° *Lexicon græco-latinum in Novum Testamentum;* ibid., 1622, 1626, 1632, 1648, 1663, in-8°; Leipzig, 1647, 1702, 1717, in-8°; Amsterdam, avec des additions de Schœttgen, 1641, 1650, in-8°; — 3° *Syllabus, seu Idea græco-latina omnium Novi Testamenti dictionum; accedit libellus de septem Novi Testamenti dialectis;* Amsterdam, 1633, in-12; Francfort, 1671; Leipzig, 1699, in-12; — 4° *Manuale græcarum vocum N. T.;* Herborn, 1633, 1677; Amsterdam, 1645, 1672, in-12, etc.; — 5° *Grammatica græca N. T.;* Groningue, 1655. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PASQUALI (Charles), né à Coni, dans le Piémont, en 1547, mort près d'Abbeville, en Picardie, l'an 1625, s'appliqua à l'étude du droit, et se fixa en France, où il obtint des lettres de naturalisation. Il fut chargé de plusieurs ambassades, et devint, en 1592, avocat général au parlement de Rouen. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : *Christianarum precum Lib. II;* Paris, 1609, in-8°; ce recueil de prières a été réimprimé dans Colomiès, *Biblioth. choisie. Voy.* Michaud, art. PASCHAL (Charles Pasquali). La *Nouv. Biogr. génér.*

PASQUALIS (Martinez), chef de la secte d'illuminés dits *Martinistes*, né vers 1715, en Portugal, mort à Saint-Domingue en 1779, était d'origine juive. Il s'annonça, en 1754, par l'institution d'un rite cabalistique d'élus dit *cohens*, mot hébreu qui signifie *prêtres*, rite qu'il parvint à introduire dans quelques loges maçonniques de France. C'est à Bordeaux qu'il initia à ses opérations, qu'il appelait *théurgiques*, Louis-Claude de Saint-Martin, alors officier au régiment de Foix, qui s'attacha à lui, mais sans conserver toutes ses idées. Martinez, qui présentait sa doctrine comme un enseignement biblique secret dont il avait reçu la tradition, l'apporta en 1768 à Paris, et fit un assez grand nombre d'adeptes, qui, en 1775, prirent le nom de *Martinistes*. C'est dans la cabale judaïque que Martinez trouvait la science qui nous révèle tout ce qui concerne Dieu et les intelligences créées par lui. Il admettait la chute des anges, le péché originel, le Verbe réparateur, la divinité des saintes Écritures; mais il prétendait que, quand Dieu créa l'homme, il lui donna un corps matériel; qu'*auparavant* (c'est-à-dire *avant sa création*) l'homme avait un corps élémentaire, que le monde aussi était dans l'état d'élément, et que Dieu coordonna l'état de toutes les créatures physiques à celui de l'homme. Quoiqu'on les confonde ordinairement, les *Martinistes* formaient deux sectes distinctes; les uns suivaient la doctrine de Pasqualis, et les autres celle de Saint-Martin, qui n'était pas absolument la même. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, au mot MARTINEZ. *Compar.* SAINT-MARTIN, n° II.

PASQUELIN (Guillaume), jésuite, né à Beaune en 1575, mort en 1632, professa le grec à Milan et la philosophie à Rome. Il quitta la société en 1613, fut pourvu de la prébende théologale de l'église de Beaune, et contribua à établir dans cette ville les Pères de l'Oratoire et les religieuses Ursulines. Il a laissé : 1° *Protocatastasis, seu prima Societatis Jesu institutio restauranda summo Pontifici;* 1614, in-8°; Paul V condamna ce livre par une bulle du 16 mars 1618; — 2° *Officia propria insignis ecclesiæ collegialis B. Mariæ Virginis apud Belnam;* Dijon, 1628, in-8°; — 3° *Catéchisme pour les enfants*, souvent imprimé; — 4° *Ouranologie*, ou *Traité du ciel; hiéro-théologie des Ordres religieux, montrant la source des plus renommés. Parallèle des modernes religieux avec les anciens et le spécial parallèle de l'Ordre des Jésuites;* Paris, 1615, in-12; cet ouvrage, dédié à Louis XIII, fut supprimé dès qu'il parut. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, tom. II, p. 127, édit. in-fol.

PASSÆUS. *Voy.* PACÆUS.

PASSAGIENS ou **PASSAGIERS**, **PASSAGINIENS**, **PASSAGINS** (*Pasagii, Pasagini, Passagii, Passagini, Passugeni, Passagerii, Passagieri, Passageres*), terme qui, selon les uns, vient du grec *pasagios*, c'est-à-dire *tout saint*, et, selon les autres, de *passagio* ou *passagium*, c'est-à-dire *passage*, vie errante. On a donné ce nom à plusieurs fanatiques de diverses sectes qui se di-

Digitized by Google

saient purs ou cathares, et principalement à des hérétiques qui prétendaient qu'il fallait rejeter le mystère de la sainte Trinité, les Pères, l'Église romaine, pratiquer la circoncision, et observer toute la loi de Moïse, à l'exception des sacrifices; ce qui les fit nommer *circoncis*. Le pape Lucius III les condamna par sa constitution de l'an 1184, faite au concile de Vérone. *Voy*. Bonacurce, *Adversus hæreticos qui Passagii nuncupantur*, dans le *Spicilegium* de d'Achéry. Muratori, *Antiq. Ital. medii ævi*, tom. V, p. 152. Mansi, *Sacror. Concilior. nova et amplissima Collectio*, tom. XXII, p. 477. Du Cange, *Glossarium*. D. Macri *Hierolexicon*. Bergier, *Diction. de théol*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PASSALORYNCHITES ou **PASSALORYNQUITES**, **PATTALORYNCHITES**, mot dérivé du grec, et qui signifie *pieu* et *nez*. On a donné ce nom à certains hérétiques issus des montanistes, qui croyaient que, pour être sauvé, il fallait garder un silence perpétuel. Ils tenaient continuellement le pouce sur la bouche, et l'élevaient jusqu'au nez, pour marquer leur silence; c'est à peine s'ils osaient entr'ouvrir les lèvres pour faire leurs prières. Saint Jérôme atteste qu'il en avait rencontré quelques-uns de son temps. *Voy*. saint August., *Hær.*, LXIII. Philastrius, *De Hær.*, c. LXXVII. Du Cange, *Glossarium*, ad voc. PASSALORINCHITÆ. Tillemont, *Mémoires*, tom. II, p. 418. Bergier, *Diction. de théol.*, art. MONTANISTES.

PASSAU ou **PASSAW** (*Passavia, Patavia*), ville épisc. d'Allemagne sur le Danube. Depuis l'an 1732, l'évêque de Passau relevait immédiatement du pape. Cet évêché fut fondé par Théodon III, duc de Bavière, vers l'an 450, après qu'Attila eut ruiné la ville de Lorch (*Laureacum*), dont le siége épiscopal fut transféré à Saltzbourg; ce qui causa dans la suite de grands différends entre les archevêques de Saltzbourg et les évêques de *Passau*. Ces derniers prirent le titre d'archevêque de Lorch ou de Passau. Ce différend fut terminé par Innocent XII, l'an 1693, en faveur de l'église de Salzbourg. Le premier évêque connu, Erchenfrid, siégeait vers 598. L'an 955, un concile fut assemblé à Passau par Adalbert, évêque de cette ville. Par le concordat de 1817, conclu entre S. S. Pie VII et le roi Maximilien Joseph, le siége de Passau est devenu suffragant de Munich, et doit être désormais à la nomination du roi, ainsi que tous les autres siéges du royaume. *Voy*. le P. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 1129. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 266-267. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui cite un certain nombre d'auteurs à consulter sur *Passau*. L'abbé André, qui, à l'article BAVIÈRE, rapporte le concordat de 1817; concordat qui règle les affaires ecclésiastiques concernant *Passau*.

PASSAVANTE ou **PASSAVANTI** (Jacopo), dominicain, né à Florence, mort en 1357, a laissé: *Specchio della vera penitenza*; 1585. L'Académie de la Crusca en a donné, l'an 1681, une édition qui a été reproduite à Florence, 1725, in-4°; mais avec des améliorations. *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 294.

PASSAVIA et **PASSAW**. *Voy*. PASSAU.

PASSELIÈRE. *Voy*. PESSELIÈRE.

PASSERANI (Alberto Radicati, comte de), seigneur Piémontais, mort en Hollande vers 1740. Attaché à la maison de Victor-Amédée II, il prit une part très-active aux discussions qui s'élevèrent entre le monarque et le Saint-Siége relativement à la nomination aux bénéfices consistoriaux. Passerani écrivit contre le Saint-Siége des pamphlets si violents, qu'à la suite d'un procès qui lui fut intenté, et où il fut condamné comme contumace, le tribunal de l'inquisition ordonna la saisie de ses biens. Il se sauva en Angleterre, où il emporta une haine ardente contre l'Église romaine, et où il se lia avec Collins, Tyndal et autres esprits forts. Mais un de ses ouvrages dans lequel il fait l'éloge du suicide, ayant été traduit en anglais, lui attira des poursuites de la part de la justice. L'écrit fut saisi, et l'auteur mis en prison, ainsi que le traducteur et l'imprimeur. Quand il eut recouvré sa liberté, il quitta l'Angleterre, se rendit en France et puis en Hollande, où il resta jusqu'à la fin de ses jours. On dit qu'avant sa mort il rétracta ses erreurs contre le christianisme, devant des ministres protestants; mais on ne dit pas qu'il renonça à la haine mortelle qu'il avait vouée au catholicisme et aux pontifes romains. Ses écrits touchant la religion sont: 1° *Récit fidèle et comique de la religion des cannibales modernes, par Zelim Moslem, dans lequel l'auteur déclare les motifs qu'il eut de quitter cette idolâtrie abominable*, traduit de l'arabe; écrit dirigé en entier contre l'Église romaine; — 2° *Dissertation sur la mort*; Rotterdam, 1733; c'est l'ouvrage qui le fit mettre en prison; — 3° *Pièces curieuses sur les matières les plus intéressantes*; ibid., 1736; c'est un *Parallèle entre Mahomet et Sosem* (anagramme de *Moses* ou Moïse); une *Hist. abrégée de la profession de foi ancienne et moderne*; il y soutient, entre autres choses, que Jésus-Christ et saint Jean se sont fait initier par les Égyptiens dans les mystères des prêtres d'Osiris; — 4° *La Religion mahométane comparée à la païenne de l'Indostan, par Aly-Ben-Omar-Moslem; Épître à Cinkuin, bramine à Visapour, traduite de l'arabe, avec un Sermon prêché dans la grande assemblée des quakers, à Londres, par le fameux frère Ellwell, dit l'Inspiré*; Londres (Hollande), 1737, in-8°. *Voy*. Feller. Michaud.

PASSEREAU (*Passer*), en hébreu *tsippôr*, terme qui se prend non-seulement pour le *passereau*, mais aussi pour toutes sortes d'oiseaux dont la loi ne défend pas l'usage. Dans la plupart des passages où l'on trouve ce mot, il faut donc entendre un oiseau, en général. S'il s'était agi seulement du *passereau*, il n'eût pas été nécessaire d'ajouter: *dont il est permis de manger*, dans l'offrande que devaient faire les lépreux, car le *passereau* était pur selon la loi. Il y avait d'autres sacrifices où l'espèce d'oiseau était déterminée, et dans lesquels Moïse avait expressément demandé des colombes. *Voy*. Lévitiq., I, 14; XIV, 4, etc. Psaume X, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar*. COLOMBE, n° I.

PASSERIN ou **PASSERINO** (Pierre-Marie de Sextula), dominicain du couvent de Crémone, né en 1595, mort l'an 1677, fut non moins remarquable par son érudition que par sa piété et sa prudence. Il était docteur en théologie, et devint successivement assistant du général de son Ordre, provincial de la Terre-Sainte, inquisiteur de Bologne, procureur général à la cour de Rome, professeur de théologie au collége de la Sapience et vicaire général de son Ordre. Il a publié: 1° *De Electione canonica Tractatus*; Rome, 1661, in-fol.; — 2° *De hominum statibus et officiis Inspectiones morales, ad ultimas septem quæstiones secundæ Summæ S. Thomæ*; ibid., 1663 et 1667, 3 vol. in-fol.; — 3° *Commentaria in I, II ac III libros sexti Decretalium*; 1667-1670, 2 vol. in-fol.; — 4° *De Electione summi Pontificis Tractatus*; ibid., 1670, in-fol.; —

Digitized by Google

5° *Tractatus de indulgentiis*; ibid., 1672, in-fol.; — 6° *Regulare Tribunal, seu praxis formandi processus, nedum in foro regularium, sed et secularium*; ibid., 1677, in-fol.; — 7° *Commentaria theologica de Incarnatione, de Sacramentis, de Eucharistia*; ibid., 1669, 3 vol. in-fol.; — 8° *Sermones habiti coram SS. PP. Innocentio X et Alexandro VII, primis Adventus et Quadragesimæ dominicis*; ibid., 1666. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 674 et 827. Richard et Giraud, qui donnent les titres de plusieurs ouvrages manuscrits de Passerin, conservés dans la bibliothèque des dominicains de Modène.

PASSIBLE, capable de souffrir. Les plus anciens hérétiques, les valentiniens, les gnostiques, les sectateurs de Cerdon et de Marcion, ne purent se persuader que le Fils de Dieu se fût revêtu d'une chair *passible*, et qu'il eût réellement souffert. Les uns distinguèrent Jésus et le Fils de Dieu : ils dirent que le Christ, Fils de Dieu, était descendu en Jésus au moment de son baptême, mais qu'il s'en était retiré au moment de sa passion; les autres prétendirent que le Fils de Dieu n'avait été revêtu que d'une chair apparente, n'avait souffert, n'était mort et ressuscité qu'en apparence. Mais l'apôtre saint Jean a condamné les uns et les autres quand il a dit : « Ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et touché par nos mains, du Verbe de la vie, nous vous l'annonçons (I Jean, I, 1, 2) »; ce n'était donc pas de simples apparences. « Qui est le menteur, sinon celui qui nie que Jésus soit le Christ (I Jean, II, 22). Nous avons connu la charité de Dieu en cela qu'il a donné sa vie pour nous (I Jean, III, 16). » Jésus et le Fils de Dieu ne sont donc pas deux personnes différentes; « Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair est de Dieu; et tout esprit qui divise Jésus n'est point de Dieu, et celui-là est l'Antechrist (I Jean, IV, 2, 3). » Les Pères de l'Église, surtout saint Irénée et Tertullien, ont également réfuté ces hérétiques; ils ont fait voir que si le Fils de Dieu n'avait pas souffert réellement, il ne serait ni notre Rédempteur ni notre modèle; il nous aurait donné un très-mauvais exemple, en voulant paraître ce qu'il n'était pas, et en feignant de souffrir ce qu'il ne souffrait pas. Nous ne serions pas obligés d'avoir pour lui la moindre reconnaissance, et toutes les prédictions des prophètes touchant les souffrances du Fils de Dieu seraient fausses. Quant à ce que disaient ces hérétiques, qu'il est indigne de Dieu de souffrir, d'être couvert d'opprobres, de mourir sur une croix, Tertullien leur répond que rien n'est plus digne de Dieu que de sauver des créatures et que de leur inspirer l'amour, la reconnaissance, le courage dans les peines de cette vie, par l'excès même de ce qu'il a souffert pour elles. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. PASSION DE JÉSUS-CHRIST. Cette expression se prend en plusieurs sens. Ainsi elle se dit : 1° des souffrances corporelles de Notre-Seigneur; 2° de la fête que l'on fait en mémoire du mystère de la *Passion* de Jésus-Christ; 3° de l'office et du sermon de la *Passion*; 4° de la partie de l'Évangile où est racontée la *Passion* ou la série des souffrances du Sauveur; c'est ainsi que l'on dit : la *Passion* selon saint Matthieu, selon saint Marc; 5° des souffrances des saints et des adversités de la vie. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, résoud toutes les difficultés que les païens et les incrédules ont opposées à la *Passion de Jésus*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

II. PASSION (DIMANCHE DE LA). Le *dimanche de la Passion* est celui qui suit le quatrième dimanche de carême. A partir de ce jour, l'Église prend le deuil dans ses vêtements sacrés, ses chants et ses cérémonies. Elle retranche plus sévèrement encore que dans le carême tout passage de ses prières et de ses chants qui pourrait exprimer l'allégresse, comme le *Gloria Patri*, le *Gloria in excelsis*, l'*Alleluia*, etc. Elle couvre d'un voile violet les tableaux et les croix de tous les autels; elle supprime le psaume *Judica*, que le prêtre récite ordinairement au bas de l'autel en commençant la messe. Le *dimanche de la Passion* s'appelle aussi le dimanche *Judica*, parce que l'*Introït* commence par ce dernier mot. La quinzaine entre ce dimanche et la veille de Pâques se nomme le *Temps de la Passion*. *Voy.* le *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin.* L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes*. Le *Diction. de la théol. catholique.*

PASSIONALIA, mot latin qui désigne des livres dans lesquels on écrivait les actes des martyrs. On les nommait aussi *Sanctoralia*, parce qu'ils contenaient les Vies des saints dont l'Église fait la fête dans le cours de l'année. C'est de là qu'est venu le *Martyrologe romain*. *Voy.* du Cange, *Glossarium*. D. Macri *Hierolexicon*.

PASSIONARIUS, mot latin qui désigne la partie des Évangiles qui contient la Passion de Jésus-Christ, qu'on chante dans la semaine sainte. *Voy.* du Cange, *Glossarium*. D. Macri *Hierolexicon*.

PASSIONEI (Dominique), cardinal, né à Fossombrone en 1682, mort près de Rome l'an 1761, fut successivement agent diplomatique du pape à la Haye, député près des congrès d'Utrecht et de Bade, nonce en Suisse, puis auprès de la cour impériale, secrétaire des brefs et directeur de la bibliothèque du Vatican. Promu au cardinalat en 1738, il eut dix-huit voix au conclave de 1758. Il a laissé, outre une *Oraison funèbre* : 1° *Acta apostolicæ legationis Helveticæ*; Zug, 1729; Rome, 1738, in-4°; — 2° des *Lettres*, qui ont été insérées dans la *Tempe helvetica*, tom. IV, et dans le *Commercium epistolicum* d'Uffenbach. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1726 et 1731. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. LI, p. 271-272.

I. PASSIONISTES, ou clercs déchaussés de la Sainte-Croix et de la Passion de Notre-Seigneur, ont été fondés en Italie par le vénérable Paul de la Croix. En 1725, à l'occasion du grand jubilé, Benoît XIII approuva l'institut naissant des Passionistes, qui comptait alors dix individus. L'an 1741, le pieux fondateur obtint un nouveau bref d'approbation de Benoît XIV; approbation qui fut confirmée par celles de Clément XIII et de Clément XIV. Il eut la consolation de voir, sous ce dernier pape, sa congrégation établie à Rome, sur la colline Célienne, où le supérieur général fixa depuis lors sa résidence. A partir de 1775, année de la mort de Paul de la Croix, la congrégation se répandit de plus en plus. En 1782, on lui confia la mission de Bulgarie et de Valachie, et, de cette époque à 1841, vingt-quatre membres, dont quatre évêques, y furent envoyés. Depuis 1841, la Belgique, l'Angleterre, la France et la Nouvelle-Hollande ont été dotées, à leur grand avantage, d'établissements de *Passionistes*. *Voy.* les *Annales de la Propagation de la foi*, 1842, 1845. Le *Diction. de la théol. cathol.*

Digitized by Google

II. **PASSIONISTES**, hérétiques. *Voy.* PATRIPASSIENS.

PASSIONS (*Animi affectiones, affectus, passiones*), terme qui, en morale, se dit des mouvements et des différentes agitations de l'âme, selon les divers objets qui se présentent. Saint Augustin remarque que les stoïciens et les péripatéticiens ne s'accordaient pas au sujet de la nature des *passions;* ceux-ci soutenaient que la vertu pouvait subsister avec les passions modérées; ceux-là, ne mettant point de différence entre la partie raisonnable et la partie sensitive de l'homme, ne reconnaissaient aucune passion dans le sage. Les *passions* ne sont pas mauvaises de leur nature; mais, dit saint Thomas, elles empêchent les opérations de l'esprit en trois manières : elles partagent les forces de l'âme, elles interrompent les actions de l'esprit et empêchent son application par l'impression violente qu'elles font sur le corps. Les *passions*, dit le même docteur, ne peuvent être entièrement déracinées, ni par la vertu acquise, ni par la vertu infuse, si Dieu, par un miracle de sa grâce, n'accorde ce privilége, parce que la révolte de la chair contre l'esprit reste dans l'homme, même après qu'il a acquis les vertus morales. *Voy.* Richard et Giraud.

PASSIVETÉ, terme de dévotion mystique qui signifie l'état d'une âme contemplative et passive sous l'opération de Dieu. Ce n'est point un état de souffrance opposé à la joie; il n'est opposé qu'au mouvement propre, et à l'action qu'on se donne à soi-même. On dit donc qu'une âme est dans un état passif, et qu'elle souffre ou reçoit les choses divines, lorsque, Dieu agissant en elle d'une façon non commune et par les impressions surnaturelles, les puissances de cette âme, savoir l'entendement et la volonté, opèrent avec tant de douceur et de tranquillité, qu'elles semblent ne pas agir, et ne faire que souffrir ou recevoir l'opération divine. *Compar.* CONTEMPLATION.

PASTEUR, en matière théologique, est celui qui a reçu de Dieu caractère et mission pour enseigner les fidèles, et leur administrer les moyens de salut que Dieu a établis. Dieu lui-même n'a pas dédaigné de prendre ce titre à l'égard de son peuple ; les prophètes l'ont donné au Messie en prédisant sa venue; Jésus-Christ se l'est attribué, et s'est proposé pour modèle des devoirs d'un bon *pasteur;* il a revêtu ses apôtres et ses successeurs de ce caractère pour en continuer les fonctions jusqu'à la fin des siècles. En les chargeant de ce gouvernement doux, charitable, paternel, il a ordonné aux fidèles d'avoir pour eux la docilité, la soumission, la confiance qui caractérisent ses ouailles. *Voy.* Isaïe, XL, 11. Jérém., XXIII, 4, 5. Ézéch., XXXIV, 23. Zachar., XI, 7 et suiv.; XIV, 7. Matth., XI, 27; XVI, 18, 19; XXVIII, 18-20. Jean, X, 11 et suiv. Hébreux, XIII, 17. Bergier, qui réfute victorieusement tout ce que les hérésiarques modernes ont mis en avant pour contester aux pasteurs de l'Église catholique leur autorité et leur mission. *Compar.* les art. CARACTÈRE. CLEF. CURÉ. JURIDICTION, n° III.

PASTEUR D'HERMAS. *Voy.* HERMAS.

PASTILLIERS (*Pastillarii*), nom donné par dérision aux ministres luthériens de Souabe, qui, vers le milieu du XVIe siècle, décidèrent parmi eux que le corps de Jésus-Christ était dans le pain au sacrement de l'Eucharistie comme la viande dans un pâté. *Voy.* Pratéole, au mot PASTILLARII.

PASTOPHORIA, mot dérivé du grec *pastos*, et qui signifie, selon quelques-uns, ces voiles qu'on mettait aux portes des temples, surtout en Égypte. Les prêtres qui levaient ou tiraient ce voile étaient appelés *pastophores*, et les appartements où ils logeaient, et qui joignaient le temple, *pastophoria*. Ce mot, qui est fréquemment employé par les Septante, ne se trouve dans la Vulgate qu'au premier livre des Machabées. Souvent il est parlé du temple de Jérusalem, et des *pastophoria* ou chambres qui y étaient contiguës. Au lieu de *pastophoria*, on trouve quelquefois *gazophilacia* pour désigner les logements des prêtres. *Voy.* I Mach., IV, 38 et 57. Ezéch., XL, 17, etc. Du Cange, *Glossarium*. Dom Macri *Hierolexicon*, ad voc. CUBICULUM. Bergier, art. PASTOPHORION. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littéral sur I Machab.*, IV, 38.

PASTOR (Melchior), écrivain du XVIIe siècle, a laissé : 1° *Traité de la juridiction ecclésiastique des cas privilégiés et communs, et des appellations comme d'abus;* Aix, 1656; — 2° *Traité des bénéfices et des censures ecclésiastiques;* ibid., 1660.

PASTORICIDES, nom qui fut donné dans le XVIe siècle aux anabaptistes d'Angleterre, parce qu'ils exerçaient leurs fureurs contre les pasteurs, et qu'ils les tuaient partout où ils les trouvaient. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PASTOUR (Saint), enfant martyr en Espagne, et compagnon de saint Just. *Voy.* JUST, n° II.

PASTOUREAUX. *Voy.* JACOB, n° V.

PASTOURELLE, office des pasteurs qui se faisait autrefois avec personnages, ou comédie spirituelle, dans plusieurs églises aux laudes de Noël. La faculté de théologie de Paris fit abroger ces sortes de représentations; mais dans beaucoup d'églises on en a conservé les paroles, qui ont servi encore d'antiennes aux laudes de Noël. *Voy.* Moléon, *Voyage litturg.*, p. 76.

PASTUREL (Toussaint), minime, vivait au XVIIIe siècle, et professait la théologie. Il a publié : *Justification du Mandement de M. l'archevêque d'Arles, rendu en* 1720, *au sujet des calamités publiques;* Avignon, 1724, in-8°. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1726, p. 23.

PATARE, ville épisc. de Lycie, sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie. Pline et Strabon disent qu'elle n'était pas fort éloignée de Xantus. On en connaît sept évêques; dont le premier, saint Methodius, était en même temps évêque d'Olympe et de Patare, selon saint Jérôme. Patare est aujourd'hui un évêché *in partibus*, suffragant de Myre. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 977. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 284.

PATARÉENS ou PATARINS, PATRINS (*Patareni, Patarini*), nom donné dans le XIe siècle aux pauliciens ou manichéens qui avaient quitté la Bulgarie, et étaient venus s'établir en Italie. Les uns disent qu'ils ont été ainsi nommés de la ville de Patare en Lycie; les autres, d'un hérétique nommé *Paterne*, qui sema ses erreurs en Bosnie; d'autres, du *Pater noster*, parce qu'ils ne récitaient que cette prière, même pour consacrer; d'autres, du verbe latin *pati*, souffrir, parce qu'ils se vantaient de souffrir la persécution pour la vérité; d'autres croient qu'ils tirent leur nom des anciens *paterniens*, dont ils renouvelaient la principale erreur, qui consistait à dire que le démon avait créé l'homme et tout ce qui est visible. Dans le XIIe et le XIIIe siècles, le nom de *Patarins* fut donné à tous les hérétiques en général; c'est pour cela que l'on a confondu ces manichéens dont nous parlons avec les Vaudois, quoique leurs erreurs fussent très-différentes. Le concile général de Latran ;

Digitized by Google

tenu l'an 1179 sous Alexandre III, dit anathème aux hérétiques nommés *cathares*, *patarins* ou *publicains*, *albigeois* et autres; mais le concile général suivant, célébré au même lieu l'an 1215, sous Innocent III, dirigea aussi ses canons contre les Vaudois. *Voy*. Bergier, au mot PATARINS. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 284. *Compar*. ALBIGEOIS et VAUDOIS.

PATAVIA. *Voy*. PASSAU.

PATAVIUM. *Voy*. PADOUE.

PATELIERS. On nomma ainsi, dit Bergier, au XVIe siècle quelques luthériens qui disaient fort ridiculement que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie comme un lièvre dans un pâté. Les *Pateliers* sont probablement les mêmes que les *Pastilliers*. *Voy*. ce mot.

PATÈNE (*Patena*), vase sacré d'or ou d'argent fait en forme de petit plat, et qui sert à couvrir le calice et à recevoir les particules de l'hostie. On donne la patène à baiser au peuple quand il va à l'offrande. Cependant cet usage est défendu par le concile d'Aix de l'an 1585, et par celui de Toulouse de l'an 1590. Dans les premiers siècles de l'Église les patènes étaient grandes et épaisses, parce qu'on y mettait les oblations des fidèles. *Voy*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 279. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **PATER**. *Voy*. ORAISON DOMINICALE.

II. **PATER**, gros grain de chapelet. *Compar*. AVE MARIA, no

III. **PATER** (Paul), protestant, né à Menhardsdorf ou à Obermenersdorf, dans la haute Hongrie, en 1656, mort à Dantzig en 1724, professa les mathématiques aux gymnases de Thorn et de Dantzig. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Disputatio de cruce in luna visa die 30 decembr*. 1680; Iena, 1628; — 2° *De Eclipsi Christo patiente Hierosolymis visa*; Thorn, 1700. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PATERBORNA. *Voy*. PADERBORN.

PATERIUS, notaire de l'église de Rome, et disciple de saint Grégoire, vivait du VIe au VIIe siècle. Il a composé : un *Recueil des explications des passages difficiles de l'Ancien et du Nouveau Testament*, tirées des *Œuvres* de saint Grégoire le Grand; ce recueil se trouve dans les *Œuvres* de ce saint, 2e part., tom. IV. *Voy*. Moréri, édit. de 1759. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 307. Préface de la 2e part. du tom. IV des *Œuvres* de saint Grégoire, par les RR. PP. bénédictins.

PATERMUTHE (Saint), martyr égyptien, fut exilé en Palestine, et brûlé pour la foi avec Pélée, Nil et Hélie. L'Église latine célèbre le 19 septembre la fête de ces saints. *Voy*. Eusèbe, *Des Martyrs de la Palestine*, ch. XIII.

I. **PATERNE** (Saint), évêque de Vannes, né dans le diocèse de Vannes vers l'an 490, mort vers 555, s'embarqua l'an 512 avec un grand nombre d'ecclésiastiques bretons, qui se rendirent dans la Grande-Bretagne pour y faire des missions évangéliques. Il s'arrêta dans le pays de Galles, où il embrassa la vie monastique. Nommé supérieur des religieux de cette contrée, il bâtit des monastères et des églises, dont la principale, qui porta depuis son nom, devint le siége d'un évêché, et fut appelée Lhan-Padern-Vaur, c'est-à-dire l'église du grand Paterne. Plus tard il visita la Palestine avec saint David de Menévé et saint Teliau; ils furent sacrés évêques par Jean III, patriarche de Jérusalem, et à leur retour ils commencèrent leurs fonctions épiscopales parmi les peuples du pays de Galles. Paterne fut promu à l'épiscopat en 540, et fit beaucoup de bien dans son diocèse. Cependant il le quitta, parce qu'il était en mésintelligence avec les prélats bretons. Dans les églises de Bretagne on honore sa mémoire le 16 avril. *Voy*. Bollandus.

II. **PATERNE** (Saint), martyr, né dans le territoire de Coutances, en Normandie, mort le 12 ou le 13 novembre 726, embrassa la vie religieuse dans le monastère de Chezai ou de Saint-Pair d'Avranches; mais, désirant mener une vie plus retirée, il alla habiter le monastère de Saint-Pierre-le-Vif, près de Sens, qui était alors gouverné par le bienheureux Chrodolin. Les honneurs qu'on rendait à sa vertu l'importunèrent bientôt, et il voulut se retirer dans le petit monastère d'Yonne, mais il fut tué en chemin, dans la forêt de Sergines, par des malfaiteurs qu'il avait essayé de convertir. On célèbre sa fête le 12 novembre. *Voy*. D. Mabillon, *IIIe Siècle bénédict.*, part. I.

PATERNIENS (*Paterniani*), hérétiques du IVe siècle, que quelques-uns nommaient aussi *Venustiens* ou *Venustiniens*. Ils avaient adopté les erreurs de Paterne de Paphlagonie. Ils prétendaient que le démon avait créé la chair et tout ce qui était visible; ils condamnaient le mariage, et se livraient à toutes les voluptés charnelles sans croire, prétendaient-ils, qu'ils fissent aucun péché, pourvu qu'ils empêchassent la génération. *Voy*. August., *Hæres.*, LXXXV. Sander., *Hæres.*, LXXI.

I. **PATERNITÉ**, relation d'un père à l'égard de son fils. Dans le mystère de la sainte Trinité, la *paternité* est la relation par laquelle le Père est rapporté au Fils qu'il engendre. D'où il résulte que la *paternité* est la propriété particulière de la première Personne, qui la distingue des deux autres. *Voy*. Bergier. *Compar*. TRINITÉ.

II. **PATERNITÉ SPIRITUELLE** (*Affinitas, cognatio spiritualis*), alliance qui se contracte entre celui qui baptise ou qui confirme avec celui qui reçoit le baptême ou la confirmation.

PATERNE. *Voy*. PAIR.

PATERNUM. *Voy*. PADERNO.

PATERNUS. *Voy*. PAIR.

PATHOS. *Voy*. APATHOS.

I. **PATIENCE**, terme qui, dans l'Écriture, se prend ou pour la tranquillité avec laquelle l'homme supporte les adversités de cette vie, ou pour sa confiance dans le secours de Dieu. Il désigne aussi la miséricorde que Dieu exerce envers les hommes en les attendant à la pénitence. *Voy*. Jacques, V, 11. Psaume LXX, 5. Pierre, III, 20 et alibi passim. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **PATIENCE** (*Patientia, tolerantia*), vertu qui fait souffrir l'adversité et la douleur avec courage, et sans murmure. L'impatience lui est opposée par défaut, et l'insensibilité par excès; car, si l'on pèche souvent en souffrant avec impatience, on peut pécher aussi, et même mortellement, en souffrant trop patiemment les choses qu'on ne doit point souffrir. *Voy*. Richard et Giraud.

PATIENT (Saint), évêque de Lyon, mort vers l'an 491, fut promu à l'épiscopat vers 467. Il avait, dit Sidoine Apollinaire, toutes les vertus qui font un grand et saint prélat. Il travailla à l'extirpation des hérésies, à la conversion des barbares et à la réformation des mœurs; il orna et répara plusieurs églises de la ville et du diocèse de Lyon, en bâtit de nouvelles, et assista au concile d'Arles de l'an 475. On célèbre sa fête le 11 septembre. *Voy*. saint Sidoine Apol-

Digitized by Google

linaire, l. VI, lettre XII. Saint Grég. de Tours, *Hist.*, l. II.

PATIER. *Voy.* Pair.

PATIN (Gui), célèbre médecin, né à Hodenc, près de Beauvais, en 1602, mort à Paris l'an 1672, fut nommé professeur au collége de France, et acquit une grande réputation par sa science et par son esprit. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons ses *Lettres;* Cologne, 1692; La Haye, 1715-1716; Rotterdam, 1725, 5 vol. in-12; pour faire remarquer qu'elles manquent d'exactitude pour la plupart des faits, et surtout sur les matières de religion. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PATIN** (Joseph-Henri), dominicain, né à Chabreuil, près de Valence, dans le Dauphiné, vivait du XVIIe au XVIIIe siècle. En 1682 il professa la théologie à Paris, dans le couvent du noviciat général; puis il fut appelé à Avignon, où pendant quarante ans il professa la philosophie et la théologie. Il avait acquis la réputation d'un saint et savant religieux. On a de lui : 1° *Theologia evangelica, seu opuscula de vita, morte, resurrectione et ascensione Christi, quæ ab Evangelistis enarrantur : sumptibus discipulorum Doctoris angelici;* Avignon, 1705, in-12; — 2° *Theologia clericalis seu opuscula moralia de habitu et disciplina clericorum, scilicet de beneficiis, simonia, censuris, horis canonicis;* ibid., 1710, in-12; — 3° *Theologia exegetica, seu opuscula de sacris Bibliis;* ibid., 1712, in-12. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 806 et 807.

II. **PATIN** (Magdeleine **HOMANET**, dame), belle-fille de Gui Patin, née en 1640, morte en 1682, résidait à Padoue, et était membre de l'académie des sciences de Ricovrati. Elle a donné : un *Recueil de réflexions morales et chrétiennes;* Padoue, 1680, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1680.

PATMOS, île de la mer Égée où saint Jean l'évangéliste fut relégué, et où il écrivit son Apocalypse. *Voy.* Apocal., I, 9 et suiv. J.-B. Glaire, *Introduction,* etc., tom. V, p. 256.

PATORNAY (Léonard), jésuite, né à Salins en 1569, mort à Besançon l'an 1639, professa dans diverses maisons de son Ordre la théologie et l'Écriture sainte. Il combattit avec talent l'hérésie luthérienne, et Richelieu le chargea plusieurs fois de répondre aux écrits des ministres protestants. Il a publié sous un pseudonyme : *Declarationes aliquæ multorum deductorum ad Ecclesiæ castra. Voy.* Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des écriv. de la Comp. de Jésus.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PATOUILLET** (Louis), jésuite, né à Dijon en 1699, mort à Avignon l'an 1779, professa la philosophie à Laon, et se fit connaître comme prédicateur. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Diction. des livres jansénistes;* Lyon, 1752, 4 vol. in-12; cet ouvrage, qui n'est qu'une édition augmentée de la *Biblioth. Janséniste* du Père Colonia, fut mis à l'*Index* (decr. 11 martii 1754), et réfuté par le P. Rulié; — 2° *Le Progrès du jansénisme;* Quiloa, 1753, in-12; — 3° *Histoire du pélagianisme;* Avignon, 1763 ou 1767, 2 vol. in-12. Il a été un des principaux rédacteurs du *Supplément aux Nouvelles ecclésiastiques*, que les jésuites opposèrent à la publication de la *Gazette janséniste,* et, après la mort du P. du Halde, il fut chargé de continuer le recueil des *Lettres édifiantes,* dont il a publié quelques volumes. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1750, p. 402. *La France littéraire.* Feller, *Biogr. univers.* Augustin et Aloïs, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus.*

II. **PATOUILLET** (Nicolas), jésuite, né à Salins en 1622, mort à Besançon l'an 1710, fut pendant longtemps supérieur de la mission française à Londres. On a de lui : 1° *Sentiments d'une âme pour se recueillir à Dieu;* 1700, in-12; — 2° *Beato Francisco de Sales, episcopo Genevensi Panegyricus, dictus Camberii, postr. idus novembr.* 1662; *præmittitur epist. ad Franc. de Bertrand de Chamousset;* ouvrage inédit, mais dont le manuscrit, conservé à la Bibliothèque royale de Paris, est catalogué : IV, 404, n. 7858. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PATRÆ NOVÆ et **PATRÆ THESSALICÆ.** *Voy.* Patras, n° II.

PATRAS (*Patræ veteres*), ville épisc. du Péloponèse ou de l'Achaïe proprement dite, située sur une colline, à un quart de lieue de l'entrée du golfe de Lépante. Saint André y prêcha la foi et y souffrit le martyre. Jusqu'au IXe siècle, *Patras* n'était qu'un simple évêché suffragant de Corinthe; mais à cette époque elle fut érigée en métropole par l'empereur Nicéphore Ier. Cette ville a eu vingt-trois évêques, dont le premier, Stratocle, frère du proconsul d'Achaïe, fut baptisé par saint André, puis ordonné évêque de Patras. Elle a eu en outre vingt-deux évêques latins, dont le premier, N..., siégeait en 1207. *Patras* est maintenant un archevêché *in partibus,* ayant pour suffragants les évêchés de Caminitza, Olène, Augustopolis et Modon. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 178, et t. III, p. 1023. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 290-291.

PATRAS ou **NÉOPATRAS** (*Novæ Patræ* ou *Patræ Thessalicæ*), ville épisc. de la province de Thessalie, sous la métropole de Larisse, au diocèse de l'Illyrie orientale. Saint Paulin, évêque de Nole, met cette ville près des Thermopyles; la notice de l'empereur Léon en fait la cinquième métropole. D'après les Actes des conciles, il paraît qu'elle fut élevée à cette dignité vers le IXe siècle. Cette ville a eu huit évêques, dont le premier, Hérodion, un des soixante-douze disciples, parent de saint Paul, fut ordonné évêque par les apôtres. Cette ville a eu en outre dix évêques latins, dont le premier siégeait sous Innocent III. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 123, et tom. III, p. 1014. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LI, p. 291.

PATRIARCAT, mot dérivé du grec, et qui signifie proprement *dignité de patriarche.* Ce nom a été donné à ce qu'on appelait anciennement *diocèse,* c'est-à-dire plusieurs provinces qui ne faisaient qu'un corps sous une ville plus considérable, qui était gouvernée par un même vicaire du préfet du prétoire. L'Église, s'étant établie suivant la forme de l'empire, a fait de même un corps des églises de ces provinces, sous la juridiction de l'évêque de la principale ville, appelé *exarque* ou *patriarche.* Il y avait en Orient cinq diocèses de cette nature : l'Égypte, sous l'évêque d'Alexandrie; l'Orient proprement dit, sous celui d'Antioche; l'Asie, sous celui d'Éphèse; le Pont et la Thrace, qui dans les premiers temps n'avaient pas d'évêques qui eussent juridiction sur tout le diocèse. Depuis, la ville de Byzance, ayant été érigée en ville royale, et nommée *Constantinople,* devint la capitale du diocèse de Thrace, puis du Pont et de l'Asie même. On attribua à l'évêque de Jérusalem, par honneur pour la ville où la religion était née, quelques provinces de la Palestine; de sorte qu'il y eut quatre patriarcats en Orient :

Digitized by Google

celui d'Alexandrie, celui de Constantinople, qui eut le second rang; celui d'Antioche et celui de Jérusalem. En Occident, le patriarcat de Rome, qui a toujours été au-dessus de ceux d'Orient, renfermait l'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, les îles comprises entre ces provinces, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Illyrie et même la Thrace, au moins par succession de temps. Henri de Valois attribue aux apôtres l'établissement des *patriarcats* de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche; cependant d'autres auteurs prétendent que ce qu'en dit le VIe canon du concile de Nicée ne doit pas s'entendre des droits et des prérogatives des PATRIARCATS, mais seulement des églises métropolitaines. *Voy.* Scheelstrate, *Dissert. sur les cinq patriarcats d'Orient et sur le patriarcat d'Occident*. Le P. Ch. de Saint-Paul, *Geographia Sacra;* Amsterdam, 1704, in-fol. Le P. Thomassin, part. I, c. VII et suiv. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Gaet. Moroni, vol. LI, p. 302 e seg. *Compar.* ALEXANDRIE, n° VI, CONSTANTINOPLE, ANTIOCHE, n° I, JÉRUSALEM, n° I, et l'art. suiv. PATRIARCHE.

PATRIARCHE (*Patriarcha*), mot dérivé du grec, et qui signifie *chef de famille*. Il se dit : 1° des anciens pères ou chefs des générations qui sont nommés dans l'Ancien Testament, depuis Adam jusqu'à Jacob; 2° des souverains magistrats des Juifs après la destruction de Jérusalem; 3° par extension, de tous les évêques des villes capitales des cinq diocèses d'Orient; 4° des évêques des cinq principaux siéges de l'Église : Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem; 5° de quelques métropolitains, et de quelques autres évêques d'Occident; 6° des évêques des nations qui se sont converties; 7° des évêques des nations qui se sont séparées de l'Église grecque ou de l'Église romaine; 8° des principaux fondateurs d'Ordres religieux, comme saint Basile, saint Benoît, etc. Les patriarches ont des droits d'honneur et de juridiction. Le droit d'honneur est la préséance sur les autres métropolitains; le droit de juridiction est celui d'ordonner les métropolitains de leur patriarcat, de convoquer des conciles de tous les évêques du patriarcat, et d'avoir une inspection générale sur toutes les provinces qui en dépendent. De tous les évêques de France, il n'y avait que celui de Bourges qui prenait la qualité de *patriarche*, quoiqu'elle eût été donnée autrefois à plusieurs autres. Il y a aujourd'hui douze *patriarches*, qui sont les *patriarches :* 1° de Constantinople; 2° d'Alexandrie; 3° d'Antioche; 4° de Jérusalem; 5° de Venise; 6° de Lisbonne; 7° d'Antioche des Grecs Melchites; 8° d'Antioche des Maronites; 9° d'Antioche des Syriens; 10° de Babylone de la nation des Chaldéens en Mésopotamie; 11° de Cilicie; 12° des Arméniens. *Voy.* le P. Thomassin. De la Combe, *Recueil de jurisprudence canonique*, au mot PATRIARCHE. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. LI, p. 294-302. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* PATRIARCAT et LONGÉVITÉ DES PATRIARCHES ANTÉDILUVIENS.

I. **PATRICE** (Saint), apôtre de l'Irlande, né à *Bonaven Tabernæ*, le bourg de Kill-Patrick, en Écosse, selon les uns, ou un lieu de la Bretagne Armorique, suivant les autres, l'an 372, mort à Town-Patrick, en Irlande, le 17 mars de l'an 465 ou 464, ou 483, ou 493, était fils de Concesse, nièce de saint Martin de Tours. A l'âge de seize ans il fut enlevé par des barbares, qui le conduisirent en Irlande, où il garda les troupeaux. Après un esclavage de six années il retourna en Écosse, entra dans les ordres, et fut ordonné évêque. Cependant il alla en Irlande y prêcher la foi, et y opéra de nombreuses conversions. Il fonda aussi plusieurs monastères, dont un à Armagh, établit des églises et des écoles où la piété et les bonnes études ne tardèrent pas à fleurir, et, après avoir établi son siége à Armagh, dont les autres églises devinrent suffragantes, il se démit de ses fonctions épiscopales en faveur de Bénigne, prince irlandais qu'il avait converti. L'Église honore le 17 mars la mémoire de saint Patrice. Il nous reste de lui : 1° *La Confession de saint Patrice;* — 2° une *Lettre à Corotic*, prince du pays de Galles; ces ouvrages, écrits en latin, ont été publiés par Jacques Ware; Londres, 1656, in-8°; réimprimés dans Galland, *Bibliotheca Patrum;* l'édition la meilleure et la plus récente est celle de Dublin, 1835, in-8°. On attribue à saint Patrice le *Traité des douze abus*, que l'on trouve parmi les ouvrages de saint Augustin et de saint Cyprien, et les *canons* d'un concile qu'il présida vers l'an 463. *Voy.* Bollandus, au 17 mars. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XV, p. 209 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PATRICE** (André), premier évêque de Wenden, né en Pologne, mort en 1583, avait été d'abord prévôt de Varsovie et archidiacre de Wilna. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Paralleli Ecclesiæ orthodoxæ cum synagoga hæreticorum;* — 2° *De Vera et falsa Ecclesia libri quinque. Voy.* Simon Starovolscius, *In Elogiis centum Polonorum.*

III. **PATRICE** (Augustin Piccolomini), en latin *Patricius*, évêque de Pienza, dans la Toscane, né à Sienne, mort en 1496, fut successivement chanoine de sa ville natale, secrétaire de Pie II, maître de la chapelle du Pape et évêque. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Le Traité des rites de l'Église romaine*, en latin, que Christophe Marcel, archevêque de Corfou, fit imprimer sous son nom à Venise, 1516; Rome, 1750; — 2° *La Relation de l'assemblée de Ratisbonne*, en latin, publiée par le P. Mabillon dans son *Musæum italicum*, et par Muratori, dans le *Rerum italicarum*, tom. XXIII. *Voy.* Sponde, *Annal.* Le *Journ. des Savants*, 1689 et 1737. Richard et Giraud, qui rapportent les inexactitudes que Muratori a reprochées au P. Mabillon touchant Patrice.

PATRICIENS (*Patriciani*), nom donné à des hérétiques qui avaient adopté les erreurs de Patrice ou Patricius, qui vivait vers l'an 195. Il était marcionite et précepteur de Symmaque. Il soutenait que la chair de l'homme ayant été créée par le démon, on devait la haïr et la détruire, et que c'était une bonne œuvre de se tuer soi-même. *Voy.* August., *Hæres.*, LXI. Baronius, ad ann. 203, n° 16.

PATRICK (Simon), né à Gainsborough, dans le comté de Lincoln, en 1626, mort à Ely en 1707, se fit recevoir docteur à Oxford, devint doyen de Peterborough, puis évêque de Chichester et d'Ely. Fougueux protestant, il ne cessa d'attaquer de vive voix et par écrit les doctrines catholiques. Outre un grand nombre de *Sermons*, de *Commentaires* sur les Livres saints, d'écrits de dévotion et de controverse qui ont eu de nombreuses éditions, il a augmenté et publié l'ouvrage du chanoine Gunton, intitulé : *History of the Church of Peterborough;* Londres, 1686, in-fol. *Voy.* Chalmers, *General and biographical Dictionary*. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

PATRIE. Dieu, dans l'ancienne loi, a consacré, en quelque sorte, l'amour de la *patrie*. Moïse exhorte sans cesse les Juifs à estimer leurs lois, à chérir leur nation, à s'attacher au sol de la terre promise; et l'on sait jusqu'à quel point ce peuple porta dans la suite le patriotisme. L'auteur du livre de l'Ecclésiastique fait l'éloge de tous les personnages qui ont contribué à la force et à la prospérité de la nation juive. Si Jésus-Christ n'a pas commandé l'amour de la patrie dans l'Évangile, c'est qu'il est venu pour former entre tous les peuples une société religieuse universelle, par conséquent pour inspirer à tous les hommes une charité générale; il savait d'ailleurs que le patriotisme, mal réglé chez les païens, les avait rendus ennemis, injustes et souvent cruels les uns envers les autres. Mais le Sauveur lui-même versa des larmes en annonçant les malheurs qui allaient bientôt fondre sur sa nation. Et, de son côté, saint Paul dit que dans le Christ Jésus il n'y a plus ni Gentil, ni Juif, ni Barbare, ni Scythe, parce que tous ne sont qu'une seule chose en lui. *Voy.* Ecclésiastique, XLIV et suiv. Galat., III, 28. Coloss., III, 11. Bergier, qui réfute les attaques dirigées par les philosophes et les incrédules contre les chrétiens au sujet du patriotisme.

I. **PATRIMOINE, PATRIMONIAL.** On nommait autrefois *patrimoine* le titre sacerdotal d'un clerc, parce qu'il était composé ou censé composé des biens *patrimoniaux* de sa famille. On distingue aussi parmi les biens d'un ecclésiastique ceux qu'il tient de sa famille et ceux qu'il a de son bénéfice. Les premiers sont nommés *patrimoniaux*, et les autres *ecclésiastiques*. On appelle aussi *patrimoine de l'Église* les biens fonds qu'elle possède pour son entretien et pour le soulagement des pauvres. La plupart des grandes églises avaient des patrimoines plus ou moins considérables; mais la plus riche en ce genre de propriété était l'Église romaine. Quant aux bénéfices patrimoniaux, c'étaient ceux qui devaient être conférés à des personnes d'une famille, d'une ville, d'un lieu, d'une paroisse; ils ne pouvaient être ni résignés, ni permutés. *Voy.* de la Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.*, au mot PATRIMONIAUX, TITRE CLÉRICAL. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Gaet. Moroni, vol. LII, p. 7.

II. **PATRIMOINE DE SAINT-PIERRE.** Province d'Italie dans les États du pape. On l'appelle *patrimoine de Saint-Pierre* parce que l'empereur Constantin la donna au Saint-Siége pour l'entretien de l'Église qu'il fit bâtir en l'honneur de saint Pierre et pour celui des papes. Les lieux principaux de ce *patrimoine* sont Viterbe, Montefiascone, Civita-Vecchia. Par la suite, ces possessions de l'Église furent agrandies par les donations de Pépin et de Charlemagne. *Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. des Antiquités chrétiennes*. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 3-6.

PATRINGTON (Étienne), évêque de Saint-David, né à York, mort en 1417, appartenait à l'Ordre des Carmes, et était confesseur de Henri IV, roi d'Angleterre. Il avait acquis de la réputation comme prédicateur, et il combattit les hérétiques avec zèle. On a de lui : 1° *In D. Paulum ad Titum*; — 2° *Sermones de sanctis*; — 3° *Super Magistrum Sententiarum*; — 4° *De Sacerdotali Functione*; — 5° *Contra Wiclefitas*; — 6° *Contra Lolkardos*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Script. Angl.*

PATRINS. *Voy.* PATARÉENS.

PATRIPASSIENS ou **PATROPASSIENS**, hérétiques ainsi appelés parce qu'ils croyaient qu'il n'y avait qu'une seule personne en Dieu, et qu'elle se nommait le Père, le Fils et le Saint-Esprit, selon la différence de ses opérations au dehors. Le Père, disaient-ils, a souffert comme le Fils. De là le nom de *Passionistes* qu'on leur a aussi donné. *Voy.* Bergier. *Compar.* PRAXÉENS.

PATROBE (Saint), disciple des apôtres, dont saint Paul fait mention. On ne connaît aucune particularité de sa vie; les Grecs disent qu'il fut évêque de Pouzzoles, dans la Campanie ou dans le royaume de Naples, et mettent sa mort au 4 ou au 5 novembre. Le Martyrologe romain l'a placé au 4 de ce même mois. *Voy.* Rom., XVI, 11. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **PATROCLE**, vulgairement **PARRE** (Saint), martyr à Troyes, mort le 21 janvier 259, suivit d'abord la carrière des armes. Il vivait retiré dans une terre de son patrimoine située près de la ville de Troyes, lorsqu'il fut dénoncé comme chrétien à Aurélien, gouverneur de la province de Sens. Ce juge n'ayant pu l'obliger à changer de religion, le fit décapiter. Son culte est fort ancien, et sa mémoire a été célébrée par saint Grégoire de Tours. L'an 960, on transféra ses reliques de Troyes à Cologne et de Cologne à Soest, en Westphalie, dans le comté de la Marck, dont il est le principal patron. Son chef a été conservé à Troyes. Son nom est marqué au 21 janvier dans le Martyrologe d'Usuard et dans le romain. *Voy.* Gregor. Turon., *De Gloria martyrum*, l. I, c. LXIV. Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 21 janvier.

II. **PATROCLE** (Saint), reclus, né dans le Berry vers l'an 496, mort en 576, garda les troupeaux de son père dans sa jeunesse. Après la mort de son père, ayant été ordonné prêtre à Bourges, il s'établit dans le village de Méré, où il tint une école pour les enfants. Il s'enfonça dans la solitude vers l'an 558, et s'arrêta à My-Cant, où il bâtit un ermitage, et où il vécut pendant dix-huit ans d'une manière très-austère, puis il bâtit à quelques lieues de là le monastère de Colombiers, dans lequel il finit ses jours. Le Martyrologe de France marque sa fête au 19 novembre, que l'on croit être le jour de sa mort. *Voy.* Gregor. Turon., *Vitæ Patrum*, c. IX, et *Hist. Fr.*, l. V, c. X.

PATROCLUS, père de Nicanor. *Voy.* II Machab., VIII, 9.

I. **PATRON, PATRONNE** (*Patronus, patrona*), terme qui signifie *qui tient lieu de père, tuteur*, du latin *pater*, et qui s'emploie en parlant du saint ou de la sainte dont on porte le nom, ou sous la protection desquels on s'est placé. Il se dit aussi des saints sous le nom desquels les églises sont fondées, de ceux qui ont établi certains Ordres, et de ceux qu'on a choisis pour protecteurs de confréries, de communautés, de royaumes, de provinces, de corps de métiers. Le nom de patron se donne encore à ceux qui ont fondé ou doté des églises. *Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes*, où on trouve la liste des noms des patrons des principaux arts libéraux et des métiers. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* INVOCATION, n° III.

II. **PATRON, PATRONAGE**, en matière bénéficiale. Le *patronage* consiste dans le pouvoir de nommer ou de présenter à un bénéfice vacant, et le *patron* est celui qui a pouvoir de nommer ou de présenter à un bénéfice vacant. Dans les premiers siècles, les évêques seuls avaient le droit de choisir les ministres de l'Église, et ce fut seulement au IVe ou au Ve siècle que l'on commença à accorder le droit de patronage à ceux qui fondaient ou qui dotaient des églises. On voit des preuves de ce droit

Digitized by Google

lans les conciles d'Orange de l'an 441, d'Arles le l'an 452, et d'Orléans, tenu en 541. Il est dit lans les canons de ces conciles que celui qui oudra avoir une paroisse dans sa terre donnera in revenu suffisant et des clercs pour faire l'office. Le *patronage* se divisait en *ecclésiastique*, *aïque* et *mixte*. Le *patronage ecclésiastique* était elui qui appartenait à un clerc, soit à raison e son bénéfice, soit à raison de sa dignité, soit arce qu'il avait bâti, fondé ou doté une église vec des biens ecclésiastiques. Le *patronage aïque* était celui qui appartenait à un laïque qui vait fondé ou doté une église, ou à un clerc ui avait fondé ou doté une église avec des biens éculiers. Enfin le *patronage mixte* était celui ui appartenait à une communauté ou à une onfrérie composée de clercs et de laïques. *Voy.* *émoires du clergé*. De la Combe, *Recueil de jusprud. canoniq.*, aux mots PATRON et PATRONAGE. Richard et Giraud, qui traitent : 1° De origine des patronages; 2° De leurs diverses spèces; 3° De la manière d'acquérir le droit e patronage; 4° De l'aliénation et de la transtion du droit de patronage; 5° De l'extinction e ce droit; 6° Des droits et des prérogatives es patrons; 7° Des devoirs des patrons; 8° Des ges qui peuvent connaître des causes de paonage; 9° Des personnes capables d'exercer s droits de patronage. L'abbé André, et en énéral tous les canonistes.

I. **PATTI** (*Pactæ*), ville épisc. de Sicile située ır la côte septentrionale de l'île, à vingt-cinq eues au couchant de Messine, et à cinquanteng au levant de Palerme. Roger, comte de cile, fonda en cet endroit, l'an 1094, une abaye de bénédictins qui a donné l'origine à la lle, sous l'invocation de Saint-Barthélemy. ette abbaye fut unie dès son origine avec une itre du même nom et du même Ordre, fondée ns l'île de Lipari, et ces deux abbayes, gournées par un même abbé, furent érigées en éché au XIIe siècle. Le chapitre de la cathéale de Saint-Barthélemy de Patti demeura gulier jusqu'en 1602, époque à laquelle il fut cularisé. L'an 1399, les évêchés de Patti et de pari furent désunis par Boniface IX. *Voy.* Pirro, *cilia Sacra*, l. III. Richard et Giraud.

II. **PATTI** (Antoine de), de l'étroite observnce des Frères Mineurs, né en Sicile, mort Rome l'an 1617, était un homme recommanble par ses éminentes vertus. Il professa la éologie, et fut établi par Clément VIII vicaire ostolique pour la réforme de la terre de Laur. Il a laissé, en italien ; 1° *Considérations exposition de la Règle de Saint-François;* nise, 1617, in-4°; — 2° des *Sermons* intitulés *Verger des Prédicateurs*; ibid., 1617; — 3° *Ene facile et sûre dans le paradis;* Lyon, 1644, -12. *Voy.* Pirro, *Sicilia Sacra*, fol. 481. Le Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Franc.*, tom. I, p. 191.

PATUZZI (Giovanni-Vincenzo), dominicain, à Conegliano en 1700, mort à Vicence en 69, professa la théologie à Venise, et acquit r son savoir une grande réputation. On a de : 1° *Vita della venerabile serva di Dio, Fialetta sa, del terz' Ordine di san Domenico*, etc.; Vee, 1740, in-4°; — 2° *Difesa della dottrina dell' gelico Dottor San Tommaso sopra l'articolo rto della q.* 154, 2, 2; 1746, in-4°; — 3° *De turo impiorum Statu libri tres*, etc.; Vérone, 8, in-4°; il y a joint un supplément intitulé *Sede inferni in terris quærenda*, etc.; — *Lettere teologico-morali di Eusebio Eraniste l' autore della raccolta delle molte proposizioni, ., in difesa dell' Istoria del probabilismo del P. Daniello Concina, ad i suoi adversari*, etc.; Venise, 1751, 1752, 1754, 6 vol. in-8°; — 5° *Trattato della regola prossima delle azioni umane, nella scelta delle opinioni*, etc.; Venise, 1758, in-4°; trad. en latin; ibid., 1761, 2 vol. in-4°; — 6° *Compendio della precedente opera sia breve istruzione*, etc.; ibid., 1759, in-8°; réimprimé à Venise en latin; — 7° *Lettera Enciclica del Sommo Pontifice Benedetto XIV, diretta all' assemblea generale del Clero Gallicano*, etc.; Venise, 1758, in-8°, et 1761; — 8° *De Indulgentiis, et requisitis ad eas recipiendas dispositionibus*; in-12; — 9° *Lettere ad un Ministro di Stato sopra le morali dottrine de' moderni casuisti ed i gravissimi danni che ne risultano al publico bene*, etc.; Venise, 1761, 2 vol. in-8°. *Voy.* le P. de Rubeis, *De Rebus congregat.*, etc., p. 489. Richard et Giraud.

* **PAUL.** Ce nom s'appliquant à des homonymes divers, nous avons placé d'abord celui qui est mentionné dans le Nouveau Testament, puis les papes, ensuite les saints non papes, après ceux-ci une congrégation religieuse et les lieux qui portent le nom de saint, puis un bienheureux, enfin les autres homonymes qui n'appartiennent à aucune de ces catégories.

I. **PAUL** (Saint), apôtre des Gentils, né à Tarse, en Cilicie, mort à Rome l'an 65 ou 66 de J.-C., se nommait d'abord *Saul*, était Juif et appartenait à la tribu de Benjamin. Dès son plus jeune âge il étudia la loi aux pieds de Gamaliel, fameux docteur des Juifs, et montra un si grand zèle pour l'observance de la loi de Moïse, que, dès le commencement de l'Église, il fut un de ses plus cruels persécuteurs. Un jour, se trouvant près de Damas, porteur d'ordres sévères contre les chrétiens, il entendit une voix qui lui dit : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? » Saul, frappé de crainte en entendant la voix du Sauveur, se rendit à Damas, où il resta trois jours sans prendre de nourriture. Au bout de ce temps, Ananie vint le trouver d'après l'ordre du Seigneur, et lui imposa les mains; puis Saul, s'étant levé, fut baptisé et rempli du Saint-Esprit. A partir de ce moment, Saul ne cessa d'annoncer partout l'Évangile, à Damas, à Tarse, où il demeura jusqu'à l'an 43, et dans l'île de Cypre, où il convertit le proconsul Serge-Paul. C'est à peu près à cette époque qu'il commença à être appelé *Paul*. De l'île de Cypre, il se rendit avec saint Barnabé à Perge, en Pamphilie, et à Antioche de Pisidie, où le peuple accourut en foule pour l'entendre; mais les Juifs ayant suscité une persécution contre les apôtres, ceux-ci se retirèrent à Antioche, puis à Icône. Ils y convertirent beaucoup de personnes, et opérèrent de grands prodiges; cependant les Juifs ayant recommencé le cours de leurs persécutions, Paul et Barnabé allèrent à Lystres, où, à la vue des miracles de saint Paul, le peuple regarda ces apôtres comme des dieux et voulut leur offrir des sacrifices; mais les Juifs soulevèrent la multitude, et saint Paul fut lapidé et traîné hors de la ville. L'apôtre visita la Pisidie, la Pamphilie, la Syrie, et demeura assez longtemps à Antioche avec les disciples. On ne sait pas ce qu'il fit depuis l'an 45 de J.-C. jusqu'à l'an 50, époque à laquelle eut lieu le concile de Jérusalem; on pense que lui-même pendant cet intervalle il porta l'Évangile jusqu'en Illyrie, comme il nous l'apprend lui-même dans l'Épître aux Romains. Ce fut pendant le cours de ces prédications qu'il reçut cinq fois des Juifs trente-neuf coups de fouet, qu'il fut battu trois fois de verges par les Romains, qu'il fit deux naufrages, et qu'il resta un jour et une nuit en pleine mer à lutter

Digitized by Google

contre les flots. Saint Paul et saint Barnabé étaient à Antioche lorsque quelques personnes venues de Judée soutinrent qu'on ne pouvait être sauvé sans la circoncision et l'observation des cérémonies de la loi ; ce qui donna lieu aux apôtres de s'assembler à Jérusalem et décider qu'on n'obligerait pas les Gentils à porter le joug de la loi, mais seulement à éviter l'idolâtrie, la fornication, ainsi que l'usage des chairs étouffées et du sang. Saint Paul et saint Barnabé, députés de l'Église d'Antioche dans cette affaire, y furent donc renvoyés avec des lettres des apôtres qui marquaient la résolution qu'on avait prise dans cette assemblée. Ce fut dans ce même voyage que saint Paul exposa publiquement devant les fidèles la doctrine qu'il prêchait aux Gentils, et saint Pierre, saint Jacques et saint Jean n'y ayant rien trouvé à ajouter, conclurent que saint Paul et saint Barnabé continueraient le cours de leurs prédications. Saint Paul, accompagné de Silas, parcourut la Syrie et la Cilicie, passa par Derbes et Lystres, visita la Lycaonie, la Phrygie, la Galatie, la Mysie, vint à Troade, d'où il aborda à Néapoli, en Macédoine, près des frontières de Thrace. De cette ville il se rendit à Philippes, où il fit des conversions et des miracles, mais où il eut aussi à souffrir une cruelle persécution. A Thessalonique, l'apôtre prêcha trois jours de sabbat de suite ; mais il dut quitter cette ville à la suite d'une sédition qui y avait été fomentée par les Juifs. A Bérée, il convertit beaucoup de Juifs et de Gentils ; mais il fut encore obligé de quitter cette ville, et on le conduisit à Athènes, où il prêcha dans la synagogue aussi souvent qu'il le put. Mené devant l'Aréopage, il parla devant ce tribunal, dont il convertit plusieurs membres, et de là il se rendit à Corinthe. C'est dans cette ville qu'il écrivit ses deux Épîtres aux Thessaloniciens. L'apôtre visita Jérusalem, traversa la Galatie et la Phrygie, parcourut les hautes provinces de l'Asie, revint à Éphèse, où il séjourna de l'an 54 à l'an 57, prêchant toujours avec le plus grand zèle, opérant de nombreux miracles, et travaillant de ses mains, afin de n'être à charge à personne. Il eut beaucoup à souffrir de la part des Juifs et des Gentils, et fut même exposé aux bêtes. C'est très-probablement à Éphèse, et l'an 56 ou 57 de J.-C., qu'il écrivit aux Galates, que de faux docteurs avaient séduits. L'année suivante, c'est-à-dire l'an 57 ou 58, ayant appris que la division régnait à Corinthe, il écrivit sa première Épître aux Corinthiens, et, dans le courant de la même année, sa seconde, composée en Macédoine. L'an 58, selon le sentiment le plus suivi, saint Paul écrivit de Corinthe son Épître aux Romains, puis il se rendit à Jérusalem, où il eut à supporter mille tourments de la part des Juifs. On le fit comparaître devant plusieurs juges, puis on l'envoya à Rome, où sa parole fut écoutée avec fruit. Les chrétiens de Philippes ayant appris que l'apôtre était captif à Rome, lui envoyèrent Épaphrodite, leur évêque, pour lui porter de l'argent et l'assister en leur nom ; et c'est à cette occasion que saint Paul écrivit son Épître aux Philippiens, vers l'an 62. Vers la fin de cette même année, il écrivit son Épître à Philémon, afin de lui demander la grâce d'Onésime, esclave dont Philémon avait eu à se plaindre, et il chargea aussi Onésime d'une lettre pour les Colossiens. Mis enfin en liberté, saint Paul écrivit pendant son séjour en Italie son Épître aux Hébreux ; mais il est impossible de déterminer au juste le lieu où il la composa. Quoi qu'il en soit de cette question, l'apôtre adressa sa lettre aux fidèles de la Palestine pour les affermir contre les maux qu'ils souffraient de la part des Juifs incrédules. Saint Paul parcourut donc l'Italie, visita les églises qu'il avait établies, se rendit en Macédoine, où il écrivit probablement sa première Épître à Timothée, épître dans laquelle il lui trace les devoirs d'un évêque. Peu de temps après, il écrivit à Tite ; et, l'an 65, après avoir parcouru l'Asie, visité Troade, Éphèse et Milet, il vint à Rome, où les Pères croient que Dieu lui avait révélé qu'il souffrirait le martyre. L'apôtre fut bientôt jeté en prison, et ce fut là qu'il écrivit sa seconde Épître à Timothée, puis son Épître aux Éphésiens et aux autres Églises d'Asie ; cette lettre, la plus sublime de toutes celles que saint Paul à écrites, a pour but d'instruire les fidèles des principaux mystères de la foi. Quelque temps après, ce grand apôtre consomma son martyre, et eut la tête tranchée au lieu nommé les *Eaux-Salviennes*. L'Église célèbre, le 29 juin, sa fête avec celle de saint Pierre ; et elle fait le lendemain une commémoration particulière de cet apôtre, dont elle célèbre la conversion le 25 janvier. *Voy.* les Actes des Apôtres, VIII et suiv. Les Épîtres de saint Paul. Clem., *Epist. I ad Corinth.*, n. 47. Origen., *In Matth.*, tom. XVII. Saint Jérôme, saint Ambroise, saint Chrysostome, et tous les interprètes des Épîtres de saint Paul. Baronius, *In Annal.* Godeau, *Vie de saint Paul* et *Hist. de l'Église*. Tillemont, *Mémoires*, tom. I. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 379 et suiv. Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, s'attache surtout à réfuter les objections des incrédules contre la vérité de l'histoire de saint Paul, ses miracles et sa doctrine. Feller, qui rapporte des exemples très-intéressants de l'effet produit par la lecture des Épîtres de saint Paul. Michaud, qui cite le portrait que fait de l'apôtre saint Chrysostome. La *Nouv. Biogr. génér.*, où on lit d'excellentes réflexions sur plusieurs points. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où le savant Aberlé considère saint Paul au double point de vue de son histoire et de ses épîtres. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. V, p. 1-172, non-seulement traite toutes les questions qui se rattachent aux Épîtres du grand apôtre, soit envisagées sous un point de vue général, soit considérées chacune en particulier, c'est-à-dire l'authenticité de ces Épîtres, leur divinité, l'ordre des temps dans lequel elles furent composées, les difficultés qui leur sont particulières, les sources de ces difficultés et les moyens de les lever, le lieu et le temps où chaque épître fut composée, l'occasion et le sujet ; mais encore signale les beautés littéraires sans nombre qu'elles renferment, et donne la liste des meilleurs commentaires anciens et modernes qui en ont été faits, tant par les catholiques que par les protestants.

II. **PAUL I**er (Saint), pape, né à Rome, mort en 767, succéda, l'an 757, à son frère Étienne II ou III. Doux et charitable, il visitait souvent les pauvres et les prisonniers, et il fit bâtir des églises et des oratoires. Il entretint de bonnes relations avec Pépin, roi des Francs, dont il implora souvent le secours contre les Grecs et les Lombards, et il travailla avec zèle, quoique inutilement, à la conversion de l'empereur Constantin Copronyme. Il a laissé des *Lettres*, qui ont été insérées en partie dans le P. Labbe, *Collect. des Conciles*, et en partie dans la *Collection* de Gretser. *Voy.* Anastase, *Vie de Paul I*er. Baronius, *Annal.* Anastas. Biblioth., *Liber ponti-*

Digitized by Google

ficalis. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 191 et suiv.

III. **PAUL II**, pape, né à Venise en 1418, mort à Rome en 1471, se nommait *Pierre Barbo*, et était, par sa mère, neveu d'Eugène IV. Il devint successivement archidiacre de Bologne, évêque de Cervia, en Romagne, puis cardinal. Il succéda à Pie II en 1464, accorda plusieurs priviléges aux cardinaux, tenta de liguer les princes chrétiens contre les Turcs, mit tout en œuvre pour soulager ses sujets et pacifier l'Italie, réduisit le jubilé à vingt-cinq ans, attaqua la simonie, défendit les extorsions, et n'accorda les charges qu'aux hommes d'une probité éprouvée. Sixte IV lui succéda. Il nous reste de Paul II les *Lettres* et des *Ordonnances;* on lui attribue un *Traité des règles de la chancellerie. Voy.* le ard. Querini, *Pauli II, Pontif. max., Vindiciæ adersus Platinam aliosque obtrectatores;* Rome, 740, avec la *Vie* de ce pape par Michel Canenio de Viterbe. Bzovius. Sponde et Rainaldi, *nnal.*

IV. **PAUL III**, pape, né à Rome en 1468, mort an 1549, se nommait *Alexandre Farnèse.* Il deint, en 1499, évêque de Montefiascone, puis ardinal, et succéda en 1534 à Clément VII. Il 'opposa surtout aux protestants, et indiqua à et effet un concile, qui se réunit d'abord à lantoue, puis à Trente. Il fit avec l'empereur t les Vénitiens une ligue contre les Turcs, qui choua. Il engagea le roi François Ier et l'empereur Charles V à se trouver à Nice, en Proence, où ils firent une trêve de dix ans, qui it rompue par l'ambition de Charles V. Il conamna l'*intérim* de ce prince, établit l'Inquision, approuva la société des Jésuites, ainsi que lusieurs autres congrégations, et traita comme le méritait Henri VIII, roi d'Angleterre. Il a issé plusieurs *Lettres.* Jules III lui succéda. *oy.* Pierre Bembo, *Lettere.* Sadolet, *Epistol.* nuphre. Ciaconius.

V. **PAUL IV**, pape, né à Capriglio en 1476, ort à Rome l'an 1559, nommé auparavant *Jeanerre Caraffa.* Il occupa successivement les éges de Chieti et de Brindisi, fut promu au rdinalat en 1536, et fonda, avec Gaetano de iène, l'Ordre célèbre des Théatins. Il sucda, en 1555, au pape Marcel II, travailla à la forme du clergé, abolit les abus qui se comettaient dans les expéditions par l'avarice des ticiers, fit dresser un *Index librorum prohibirum*, défendit les lieux infâmes, punit les blasiémateurs, chassa de Rome ses neveux, qui usaient de leur autorité contre les lois de ustice et de la religion, confirma l'Inquisition, ligea les évêques à résider dans leurs diocèses, es religieux à demeurer dans leurs monastères; gea dans les Indes les archevêchés de Goa et Cranganor, et, dans les Pays-Bas, ceux de mbrai, de Malines et d'Utrecht, avec divers èchés pour leur servir de suffragants; tralla à rétablir la religion catholique en Anglere, sous le règne de la reine Marie, et s'unit lenri II, roi de France, contre les Espagnols, i ravageaient l'Italie. Pie IV lui succéda. ul IV a laissé plusieurs traités, parmi lesels on cite : 1° *De Symbolo;* — 2° *De Emenıda Ecclesia, ad Paulum III;* — 3° *Regulæ Theaorum*, etc. *Voy.* Duchêne, *Vie de Paul IV.* lolet, *Epistol.* Sponde, *Annal.*

'I. **PAUL V**, pape, né à Rome en 1552, mort ı 1621, nommé auparavant *Camille Borghèse.* ut d'abord avocat consistorial, prélat abréeur, vice-légat à Bologne, légat en Espagne, dinal, gouverneur de Rome, et fut appelé ıccéder à Léon XI en 1605. Il reprit et termina les fameuses congrégations *de Auxiliis*, en défendant aux deux partis de se censurer, lança un interdit contre la république de Venise pour avoir fait des lois contraires aux libertés des ecclésiastiques, approuva de nouveaux instituts, entre autres la congrégation des prêtres de l'Oratoire de France, l'Ordre des religieuses de la Visitation et celui de la Charité; canonisa saint Charles Borromée, et envoya des missionnaires dans les Indes et au Japon. Grégoire XV lui succéda. *Voy.* Victorel, *Addit. ad Ciacon.* Bzovius et Sponde, *Annal.* Duchêne, *Hist. des Papes.* Louis Jacob, *Biblioth. Pontif.* Muratori, *Annal. d'Italie*, ann. 1606 et suiv. Artaud de Montor, *Hist. des Souv. Pontifes rom.*

VII. **PAUL** (Saint), premier ermite, né dans la basse Thébaïde, vers l'an 228, mort vers l'an 342, s'enfuit dans le désert l'an 250, à l'époque de la persécution de Dèce. Il se renferma dans une caverne, où il passa le reste de ses jours, uniquement occupé de la contemplation de Dieu. Il reçut la visite de saint Antoine, lui annonça le moment de sa mort, et le pria de l'ensevelir dans le manteau que saint Athanase lui avait donné. On célèbre, le 10 janvier, la fête de saint Paul. Il y a un Ordre religieux appelé communément les *Ermites de Saint-Paul*, ou les *Frères de la Mort*, et qui reconnaissent saint Paul, premier ermite, pour leur patron. Cet Ordre fut institué en Hongrie, vers l'an 1215, par Eusèbe de Strigonie, et réformé vers l'an 1563 par Paul, évêque de Vesprim. En 1553, il s'est établi en Espagne et en Italie une autre congrégation d'Ermites de Saint-Paul. *Voy.* Bollandus. Polydore, *Hist. des Ordres relig.*, l. VII; 1715, in-4°.

VIII. **PAUL** (Saint), martyr du désert de Raïte, à trois lieues des montagnes d'Horeb et de Sina, était supérieur de quarante-deux anachorètes, lorsqu'il fut massacré, avec une grande partie de ses religieux, par des barbares de la côte d'Éthiopie nommés Blemmyens. On honore le 14 janvier la mémoire de ces saints martyrs. *Voy.* Bulteau, *Hist. monast. d'Orient*, l. II, c. II.

IX. **PAUL** (Saint), évêque de Narbonne, fut envoyé dans cette ville, dit saint Grégoire de Tours, pour y prêcher l'Évangile, à l'époque où saint Saturnin portait à Toulouse la lumière de la foi, c'est-à-dire vers le milieu du IIIe siècle. Sa vie est complétement inconnue. On célèbre sa fête le 22 mars. *Voy.* Bollandus. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, à l'art. de saint Denis.

X. **PAUL** (Saint), martyr de Césarée, en Palestine, fut compagnon de saint Pamphile. *Voy.* PAMPHILE, n° I.

XI. **PAUL** (Saint), martyr de Césarée, en Palestine, vivait au IVe siècle. Il eut la tête tranchée le 25 juillet, jour auquel les Latins célèbrent sa fête. *Voy.* Eusèbe, *Des Martyrs de la Palestine.*

XII. **PAUL** (Saint), évêque de Constantinople et martyr, né à Thessalonique vers 285, mort à Cucuse, en Cappadoce, le 7 juin 351, fut exilé dans le Pont par l'empereur Constantin, à la sollicitation des ariens. Rétabli sur son siége, il en fut chassé de nouveau sous l'empereur Constance; il se retira alors dans les pays qui étaient soumis à l'empereur Constant, et vint, dit-on, à Trèves, pour trouver ce prince. Plus tard il se rendit à Rome, fut rétabli encore sur son siége, d'où on le chassa peu de temps après. L'an 351, on le conduisit chargé de chaînes à Cucuse, petite ville située dans les déserts du mont Taurus, et ses ennemis l'y étranglèrent.

Digitized by Google

Les Latins célèbrent sa fête le 7 juin. *Voy.* Socrate. Sozomène. Théodoret. Bollandus.

XIII. **PAUL** (Saint), martyr, frère de saint Jean. *Voy.* JEAN, n° XXXI.

XIV. **PAUL** (Saint), premier évêque de Léon, en Bretagne, né dans le pays de Galles, en Angleterre, l'an 492, mort le 12 mars 579, se retira d'abord dans un désert des extrémités de l'île, puis dans l'Armorique ou petite Bretagne, vers l'an 522. Nommé évêque en 529, il fit disparaître de son diocèse jusqu'aux derniers vestiges de l'idolâtrie, bâtit plusieurs monastères, et mourut dans celui de Bas. On honore sa mémoire le 12 mars. *Voy.* Bollandus. Le P. le Cointe, *Annales*.

XV. **PAUL** (Saint), évêque de Verdun, né en France, mort en 649, se retira d'abord parmi les ermites des monts des Vosges, du côté de Trèves, où il demeura quelque temps autour du mont Gebenne, qui depuis fut appelé *Paulberg* ou *Posherg*, du nom de ce saint. Plus tard il entra dans l'abbaye de Tholey, au diocèse de Trèves, et fut sacré évêque vers l'an 630. Sous son administration, le diocèse de Verdun changea complétement de face. Paul acquit une si grande réputation de sainteté, qu'il fut en grande faveur à la cour de Dagobert et de Sigebert, son fils. On célèbre sa fête le 8 février. *Voy.* Bollandus.

XVI. **PAUL** (Saint), diacre et martyr de Cordoue, mort le 20 juillet, vers l'an 850, alla se présenter au palais du prince et au conseil des magistrats pour y confesser la foi de Jésus-Christ. Il fut exécuté dans la place, devant le palais. On célèbre sa fête le 20 juillet. *Voy.* saint Euloge de Cordoue, *Mémorial*, l. II.

XVII. **PAUL DE LAMPSAQUE** (Saint), martyr, fut compagnon de saint André de Lampsaque. *Voy.* ANDRÉ DE LAMPSAQUE (Saint).

XVIII. **PAUL LE SIMPLE** (Saint), disciple de saint Antoine, dut son surnom à sa simplicité naturelle. Il se maria, et vécut jusqu'à l'âge de soixante ans dans un village de la Thébaïde, faisant le métier de laboureur pour subvenir aux besoins de sa famille; puis il se retira auprès de saint Antoine, qui, pour l'éprouver, lui ordonna souvent les choses les plus ridicules, et qui l'envoya dans une cellule située à une lieue de la sienne. Il n'y avait pas un an que saint Paul vivait dans cette retraite, lorsque Dieu le récompensa en lui accordant le don des miracles. On honore sa mémoire le 7 mars et le 18 décembre. *Voy.* Pallade, *Lausiaque*. Sozomène, *Hist. ecclés.*, tom. I, c. XIII.

XIX. **PAUL TRICASTRIN** (Saint), évêque des Trois-Châteaux, en Dauphiné, n'est connu que par son nom, qui est fort célèbre dans l'Église de France. On croit qu'il souscrivit au premier concile de Valence de l'an 374. La cathédrale des Trois-Châteaux l'honore comme son patron titulaire, et célèbre sa fête le 1er février.

XX. **PAUL** (SAINT-), congrégation de clercs réguliers. *Voy.* BARNABITES.

XXI. **PAUL** (SAINT-), en portugais *San-Paulo*, ville épisc. de la côte méridionale du Brésil, située dans la partie septentrionale de la capitainerie de Saint-Vincent. Benoît XIV y a érigé un évêché en 1745.

XXII. **PAUL DE BESANÇON** (SAINT-), en latin *Sanctus Paulus Bisuntinensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans la ville de Besançon. Elle fut fondée au VIIe siècle par saint Donat, archevêque de cette ville, pour des moines qu'on fit venir de Luxeuil, et qui suivaient la règle de Saint-Colomban. Hugues Ier, un des successeurs de saint Donat sur le siége de Besançon, et qui avait été pourvu auparavant de l'abbaye de Saint-Paul, fit des donations considérables à ce monastère, y établit des chanoines et un doyen, et défendit d'y mettre jamais ni abbé, ni prévôt. Plus tard, quelques chanoines de ce chapitre ayant embrassé la règle de Saint-Augustin, ceux qui ne voulaient pas vivre avec tant de régularité refusèrent de se soumettre à cette règle, et il en résulta des contestations qui furent apaisées en 1131 par Anseric, archevêque de Besançon. Ce prélat décida que les chanoines séculiers seraient soumis à un doyen, et les réguliers à un prieur. Innocent IV ordonna qu'on ne reçût désormais dans ce chapitre personne qui ne suivît la règle de Saint-Augustin; de sorte que, dès l'an 1252, il n'y avait pas un seul chanoine qui ne fût régulier. Le premier abbé régulier de cette communauté fut Étienne de Cicons. Vers l'an 1466, le titre d'abbé cessa d'être un titre régulier, et Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, fut le premier abbé commendataire de Saint-Paul. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr., histor.*, etc. Richard et Giraud.

XXIII. **PAUL DE NARBONNE** (SAINT-), en latin *Sanctus Paulus Narbonensis*, abbaye séculière dédiée à saint Paul, premier évêque de Narbonne; elle était d'abord située hors de la ville, mais dans la suite elle fut renfermée dans l'enceinte de Narbonne. D'après la tradition et le nécrologe de cette église, l'abbaye de Saint-Paul devait sa fondation à Charlemagne. Il paraît, par un bref du pape Urbain II, qu'en 1088 on tenta de réformer ce monastère en y introduisant la vie régulière; mais la plupart des chanoines s'y opposèrent, et ceux qui voulurent l'embrasser se retirèrent dans un lieu appelé Saint-Martin de Vernète, que le chapitre leur assigna en 1114. Alexandre IV accorda à l'abbé de Saint-Paul la permission de porter la crosse, prérogative qui était commune aux autres abbés du diocèse. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, col. 141.

XXIV. **PAUL DE VERDUN** (SAINT-), abbaye de l'Ordre de Prémontré, située à Verdun, en Lorraine. Elle fut fondée, vers l'an 982, pour des bénédictins par Wilfride, évêque de Verdun; elle tomba dans un grand relâchement, et l'an 1135 on y envoya des Prémontrés pour la réformer. Cette abbaye, située d'abord hors de la ville, fut rebâtie dans l'enceinte de Verdun en 1552. *Voy.* D. Calmet, *Hist. de Lorraine*.

XXV. **PAUL-SUR-VANNE-LÈS-SENS** (SAINT-), abbaye de l'Ordre de Prémontré, située près de la ville de Sens, sur la rivière de Vanne. Elle doit sa fondation à Pierre de Corbeil, archevêque de Sens.

XXVI. **PAUL** (Le bienheureux), dominicain, né en Hongrie, mort en 1242, se fit recevoir docteur à Bologne, et professa le droit dans cette ville. Il reçut l'habit des mains de saint Dominique, et fut bientôt jugé capable de travailler utilement à la propagation de la foi dans le royaume de Hongrie. Accompagné de quatre autres religieux il parcourut l'Italie, l'Autriche, la Hongrie, fonda des couvents dans les villes de Gever et de Vesprim, situées dans la basse Hongrie, et parcourut la Croatie, l'Esclavonie, la Transylvanie, la Valachie, la Moldavie, la Bosnie et la Servie, pays remplis de païens, d'hérétiques, de schismatiques et de mauvais catholiques. On assure qu'il obtint de grands succès dans ces missions. Il établit dans ces contrées plusieurs maisons de son Ordre. Le P. Paul se dirigea ensuite vers la Cumanie; les habitants de ce pays se montrèrent d'abord fort

Digitized by Google

ostiles aux missionnaires; ils en massacrèrent lusieurs, et opposèrent aux autres une si rande résistance, que les compagnons du bien-eureux Paul étaient sur le point de renoncer l'entreprise; mais celui-ci les exhorta si élouemment, qu'ils se dévouèrent au salut des umains. Tant et de si pénibles travaux furent ıtin récompensés; les princes et les grands du ıys se convertirent, la plupart des Cumains nbrassèrent aussi la foi. De tous côtés on fon-ıit des couvents et on bâtissait des églises, rsque les Tartares, faisant irruption dans la ımanie, mirent tout à feu et à sang, se saisi-ınt du P. Paul et de ses compagnons, et les ent périr dans les plus cruels supplices. Lorsque Cumanie eut recouvré la tranquillité, l'Ordre Saint-Dominique y envoya de nouveaux mis-ınnaires, qui convertirent le reste de la nation. ıy. Sigismond Ferrari, *De Rebus Hungaricæ ovinciæ sacri Ordin. Prædicatorum*, part I, II, apud Bolland., tom. I aug., p. 116, n° 318. *Bullar. Ord. FF. PP.*, tom. I, p. 22, etc. Le Touron, *Vie de saint Dominique*, p. 638, etc. chard et Giraud.

XXVII. **PAUL**, évêque d'Émèse, vivait au siècle. Il assista en 431 au concile d'Éphèse, dressa avec saint Cyrille la formule de foi i devait être approuvée par les évêques d'O-ınt. Il composa en outre : 1° deux *Homélies* r la paix qu'il avait procurée; — 2° une *Lettre* ressée à Anatole.

XXVIII. **PAUL**, diacre d'Aquilée, nommé ssi *Paul Diacre*, et quelquefois *Warnefride*, nom de son père, noble Lombard, né dans Frioul vers 730 ou 750, mort au Mont-Cassin rs 790 ou 796. Il était secrétaire de Didier, rnier roi des Lombards, lorsque, pressé par parents, il revint dans le Frioul, et fut or-ıné diacre de l'église d'Aquilée. Après la ıquête du royaume lombard par les Francs, ıtra dans le monastère du Mont-Cassin. L'an il adressa à Charlemagne une supplique en s en faveur de son frère, qui avait été jeté prison pour avoir pris part à une révolte ıtre les Francs; ce prince l'appela à sa cour, e chargea d'initier plusieurs clercs à la con-ssance du grec. L'an 787 Paul retourna au nt-Cassin, et passa le reste de ses jours dans exercices de la piété et la composition de ers ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Liber de episcopis Mettensibus*, inséré dans her, *Corpus Franciscæ historiæ*, et dans Pertz, *ıumenta*; — 2° *Vita S. Gregorii, papæ*, en des *Œuvres* de ce Pape, dans l'édition des édictins de Saint-Maur; — 3° *Vita S. Scho-icæ*, et *Vita S. Mauri*, insérées dans Prosper 'tingius, *Poemata*; — 4° des *Homélies*, tirées Pères de l'Église, pour toutes les fêtes de née, et dont deux ont été imprimées dans . Maï, *Collectio*, tom. VI; — 5° des *Hymnes* 'honneur de saint Jean-Baptiste et de saint cure; elles se chantent encore aujourd'hui; ° *Expositio super Regulam S. Benedicti*, qui é remaniée par plusieurs auteurs, et insérée divers recueils. *Voy.* Moller, *De Paulo Dia-*; Altdorf, 1686, in-4°. Tiraboschi, qui a con-é à Paul une excellente Notice dans sa *Sto-della Letteratura Italiana*. Richard et Gi-. Feller, art. Paul WARNEFRIDE. Michaud, *Vouv. Biogr. génér. Compar.* LANDULPHE.

XXIX. **PAUL**, moine de Saint-Père-en-Vallée, un des faubourgs de Chartres, vivait au iècle. Il a laissé : un *Recueil de toutes les es et de tous les priviléges* de son monastère avait pu recouvrer. Plusieurs savants ont cité ce recueil sous ce titre : *Liber aganonis* ou *Apotheca*, parce que c'est un recueil de divers monuments. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VIII.

XXX. **PAUL**, prévôt de Benrieden vers la fin du XI° siècle. On a de lui : 1° *Histoire des actions de Grégoire VII*; — 2° *Vie de sainte Herbuce*, qui a été insérée dans Gretser.

XXXI. **PAUL BOIS**, curé de Noyers, vivait au XVIII° siècle. Il a donné : *Vies des cinq premières Mères de l'Ordre de la Visitation*; 1756, in-12.

XXXII. **PAUL DE BURGOS** ou **PAUL DE SAINTE-MARIE**, théologien, né à Burgos vers l'an 1350, mort en 1435, professait le judaïsme, lorsqu'en 1390 la lecture de la Somme de saint Thomas le décida à demander le baptême avec ses trois fils. Il prit à Paris le grade de docteur en théologie, devint en 1402 évêque de Carthagène, puis de Burgos en 1415. Plus tard on lui conféra la dignité de chancelier de Castille. Il a laissé : 1° un traité de controverse destiné à l'instruction de ses anciens coreligionnaires, intitulé : *Scrutinium Scripturarum*; Rome, vers 1470; Mantoue, 1475, in-fol.; Burgos, 1591; — — 2° des *Additions aux Postilles de Nicolas de Lyre sur toute l'Écriture*; — 3° un *Traité sur la Cène du Seigneur*; — 4° *La Généalogie de Jésus-Christ*; — 5° *Dialogue sur les erreurs des Juifs*. *Voy.* Mariana, *Hist.*, l. XIX, c. VIII. Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta*, l. IV. Trithème, *De Scriptor. eccles.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.*

XXXIII. **PAUL DE FLORENCE** (*Paulus Florentinus*), de l'Ordre des Servites au XV° siècle, est auteur d'un dialogue sur l'origine de son Ordre, intitulé : *Dialogus de origine Ordinis Servitarum, seu servorum B. Mariæ*; on le trouve dans les PP. Martenne et Durand, *Amplissima Collectio*, tom. VI.

XXXIV. **PAUL DE GÊNES**, moine du Mont-Cassin, vivait du XI° au XII° siècle. Il a publié : 1° des *Commentaires sur les Psaumes*, *sur Jérémie*, sur les *Évangiles*, les *Épîtres de saint Paul* et *l'Apocalypse*; — 2° un *Traité sur les disputes des Grecs et des Latins*; — 3° quelques *Vies de saints*. *Voy.* Possevin, *Apparat. sacr.*

XXXV. **PAUL DE LA CROIX** (Paul-François Danei, connu sous le nom de), fondateur de l'Ordre des Passionistes, né à Ovada, dans les États de Gênes, en 1694, mort à Rome l'an 1775, fut chargé par son évêque, quoique simple laïque, de faire le catéchisme aux enfants. Il forma le dessein d'établir un Ordre religieux qui travaillerait au salut des âmes, et dans ce but il revêtit un habit de couleur noire sur lequel il attacha les insignes de la Passion de Jésus-Christ, puis il se retira dans un ermitage, où il se prépara par d'austères mortifications à écrire les règles de la nouvelle société. Il alla à Rome pour les faire approuver, reçut en 1727 la prêtrise des mains de Benoît XIII, et vit son institut approuvé par Benoît XIV. Nommé général de sa congrégation, Paul établit un noviciat, forma douze maisons de son Ordre dans diverses villes de l'Italie, et une de femmes à Corneto. En 1775 Pie VI confirma cet institut. Paul de la Croix, déclaré vénérable en 1821, a été béatifié en 1852. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér. Compar.* PASSIONISTES, n° I.

XXXVI. **PAUL DE LYON**, capucin du XVIII° siècle, fut définiteur de sa province. On a de lui : 1° *Totius theologiæ Specimen ad usum theologiæ candidatorum, scholastica methodo compendiose delineatum*; Lyon, 1729-1731, 6 vol. in-8°; Venise, 2 vol. in-4°; — 2° *Lettres instructives sur les erreurs du temps*; Lyon, 1716, in-12; trad. en latin par le P. Martin de Lucerne, sous ce

Digitized by Google

titre : *Jansenius examinatus*; 1720, in-4°; — 3° *Les ennemis déclarés de la constitution Unigenitus privés de toute la juridiction spirituelle dans l'Église*; Nancy, 1720, in-12; — 4° *Antihexaples*, ou *Analyse des cent une propositions*, etc., *pour servir de réponse aux Hexaples*; Lyon, 1721, 2 vol.; — 5° *Réponse à la dissertation de l'auteur des Mémoires de Trévoux*; 1723, in-12. *Voy.* le Père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 420. Richard et Giraud.

XXXVII. **PAUL DE MIDDELBOURG.** *Voy.* MIDDELBOURG, n° II.

XXXVIII. **PAUL DE PÉROUSE** (*De Perusio*), de l'Ordre des carmes, au XIVe siècle, était docteur de Paris. On a de lui : 1° un *Traité sur le maître des Sentences*; — 2° des *Questions quodlibétiques*. *Voy.* Trithème, *De Scriptor. eccles.* Lucius, *Biblioth. Carm.*

XXXIX. **PAUL DE SAINTE-MARIE.** *Voy.* PAUL, n° XXXII.

XL. **PAUL DE SAMOSATE**, fameux hérésiarque, né à Samosate, capitale de la Comagène. Élevé sur le siége épiscopal d'Antioche vers l'an 262, il fut bientôt et justement accusé d'avarice, de mauvaises mœurs et d'hérésie. Il cumulait avec ses fonctions ecclésiastiques la charge de percepteur des impôts, et affectait plutôt les manières d'un magistrat que celles d'un évêque. Sa conduite fut examinée dans deux synodes, assemblés en 264 et en 269, et il ne tarda pas à être excommunié. Paul ne voulut pas se soumettre, mais il continua à propager ses doctrines. Cependant on le fit expulser de son siége sous Aurélien. Ses sectateurs, appelés *Paulianiens* ou *Paulianistes*, furent condamnés par le concile de Nicée, qui ordonna de rebaptiser ceux qui avaient été baptisés selon leurs rites. Il nous reste très-peu de chose des ouvrages de Paul de Samosate; ou trouve quelques fragments d'un écrit adressé à Sabianus dans Labbe, *Concilia*, III, p. 338. On lui attribue : dix Questions adressées à saint Denys, patriarche d'Alexandrie, et qui ont été publiées, avec les réponses de ce patriarche, dans les *Bibliothèques des Pères*. *Voy.* Euseb., *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXVII-XXX. Athanas., *Histor. Arianor. ad monachos*, c. LXI; *Ad Episcopos Ægyptiæ et Libyæ*, c. IV; *de Synodis*, c. IV; *Contr. Appollinar.*, l. II, c. III. Epiphan., *Hæres.*, LXV. August., *De Hæresibus*, c. XLIV. Theodoret., *Hæret. Fabul.*, l. II, c. VIII, XI. Philastr., *Hæres.*, LXV. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

XLI. **PAUL DE TOUS LES SAINTS**, carme déchaussé, né à Cologne en 1611, mort l'an 1683, a laissé : 1° *Histoire des miracles de Notre-Dame du Mont-Carmel*, en allemand; Vienne, 1664, in-4°; — 2° *Clavis aurea thesauri partheno-carmelitici, seu de antiquitate, origine, beneficiis, privilegiis confraternitatis Sacri Scapularis*; ibid., 1669, in-4°; — 3° *Vie du B. Jean de la Croix*, en latin; Gratz, 1675, in-8°; — 4° une édition du tom. IV des ouvrages du P. Jean de Jésus-Marie, religieux du même Ordre; Cologne, 1650; — 5° une édition des *Œuvres du P. Thomas de Jésus*, carme; ibid., 3 vol. in-fol. *Voy.* le P. Martial de Saint-Jean-Baptiste, *Biblioth. des Écriv. des Carmes de la réforme*, en latin; Bordeaux, 1730, in-4°.

XLII. **PAUL DE VENISE.** *Voy.* SARPI.

XLIII. **PAUL DE VENISE** (Paolo-Nicoletti), de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Udine, mort en 1429, se fit recevoir docteur en philosophie et en théologie à Padoue, acquit de la réputation comme prédicateur, et ramena dans le sein de l'Église un grand nombre d'hérétiques. Outre des ouvrages de philosophie, il a laissé : 1° un *Traité contre les Juifs*; — 2° des *Sermons*. *Voy.* Philippe de Bergame, l. XIV. Pamphile, *In Chronic.. Eremit. S. Augustini.*

XLIV. **PAUL DIACRE.** *Voy.* PAUL, n° XXVIII.

XLV. **PAUL LE SILENTIAIRE** ou *Cyrus Florus*, poëte grec, vivait dans le VIe siècle de l'ère chrétienne, et était chef des silentiaires ou secrétaires de l'empereur Justinien. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Description de l'église de Sainte-Sophie*, en grec, avec la traduction latine et les notes de du Cange; Paris, 1670, in-fol.; elle a été réimprimée dans le *Corpus historiæ Byzantinæ* de Venise, 1729, et dans le *Corpus* de Bonn; — 2° *Description de la chaire*, suite de l'ouvrage précédent; ce poëme a été édité par Graefe et Bekker. *Voy.* Agathias, *De Justinian.*, l. V, p. 106, edit. venet., ann. 1729. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVI, p. 618.

XLVI. **PAUL WARNEFRIDE.** *Voy.* PAUL, n° XXVIII.

I. **PAULE** (Sainte), dame romaine, née en 347, morte à Bethléhem le 26 janvier 404, était fille des Scipions, et descendante des Gracques. Après la mort de Toxotius, son époux, elle se consacra à Dieu, répandit dans Rome d'abondantes aumônes, et, accompagnée de sa fille Eustochie, elle se rendit à Bethléhem en 383. Sous la direction de saint Jérôme elle se voua à une pénitence austère, apprit l'hébreu pour mieux entendre l'Écriture sainte, et fonda à Bethléhem quatre monastères, un pour les hommes, et trois pour les filles. Saint Jérôme lui écrivit une lettre pour la consoler de la mort de Blésille, sa fille ainée; Pauline, seconde fille de sainte Paule, épousa le sénateur Pammaque, que l'Église honore, et ce fut à Eustochie, qui ne quitta jamais le monastère de Bethléhem, que saint Jérôme adressa cette lettre, que l'on appelle l'épitaphe de sainte Paule. On célèbre le 26 janvier la fête de cette pieuse vierge. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PAULE (FRANCOIS DE)**, saint. *Voy.* FRANÇOIS, n° IV.

PAULET, instituteur des Frères Mineurs de l'Observance, né à Foligni en 1309, mort l'an 1390, était fils d'un gentilhomme suédois, nommé Vagnotius de Tirnci, qui s'était établi à Foligni. Il avait reçu au baptême le nom de *Paul*, mais on l'appela *Paulet* à cause de sa petite taille. Il voulut par humilité rester frère lai, et il jeta en 1368 les fondements de l'Observance dans l'ermitage de Brulliano, où il s'était retiré. Il donna pour chaussures aux religieux réformés des soques ou sandales de bois, ce qui les fit appeler *soccolanti* ou *porte-soques*. *Voy.* le Père Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. VII, p. 71 et suiv.

I. **PAULI** (Benoît), dominicain de Florence, disciple de Jérôme Savonarole, sur la fin du XVe siècle. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Fons vitæ*; — 2° une *Chronique* courte, mais exacte, *de l'Ordre de Saint-Dominique*. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I.

II. **PAULI** (Jérôme), chanoine de Barcelone, né en Catalogne, vivait au XVe siècle, et était camérier du pape Alexandre VI. Il a publié, entre autres ouvrages : *Practica cancellariæ*. *Voy.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.*, XVI.

III **PAULI** (Sébastien), religieux de la congrégation de la Mère-de-Dieu, né à Lucques, a laissé un ouvrage dont le but est la description du vase sacré que l'on conserve à Imola sous le nom de *patène de saint Pierre Chryso-*

Digitized by Google

logue; ce livre est intitulé : *De Patena argentea, Foro Corneliensi, ut fertur, S. Petri Chrysologi Dissertatio, cujus occasione nonnulla disseruntur de SS. Eucharistia, de vasis ad ipsam spectantibus, præcipue de calicibus, de imagine boni pastoris in eis insculpi solita, item de monogrammate Christi christianorum sepulchris apposito, contra Jacobum et Samuelem Basnagios*; Naples, 1746, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1747, p. 318.

I. **PAULIAN** (Aimé-Henri), jésuite, né à Nîmes l'an 1722, mort l'an 1801 à Manduel, village voisin de Nîmes, était petit-fils de Pierre Paulian, ministre protestant converti (*Voy.* l'art. suiv.). Il professa longtemps la physique avec succès à l'université d'Avignon. Après la suppression de la compagnie il exerça les fonctions sacerdotales, qu'il n'interrompit même pas pendant la révolution. Outre plusieurs ouvrages élémentaires sur les sciences naturelles, on lui doit : 1° *Système général de philosophie*; Avignon, 1769, 4 vol. in-12; — 2° *Le Véritable Système de la nature*; ibid., 1788, 2 vol. in-12; — 3° *Diction. philosopho-théologique*; Nîmes, 1770, 1774, in-8°. Paulian a pris part avec un frère qu'il avait à la réimpression des *Mémoires chronologiques et dogmatiques* du P. d'Avrigny. *Voy.* Chaudon et Delandine, *Diction. histor. univers.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PAULIAN** (Pierre), protestant converti, mort en 1669, était aïeul du précédent. Avant son retour à l'Église catholique il avait exercé les fonctions de pasteur. Nous avons de lui : *Critique des lettres pastorales de M. Jurieu*; Lyon, 1689, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1689, p. 465, 1re édit., et p. 393, 2e édit. Richard et Giraud, qui donnent des détails intéressants sur le contenu de ce livre.

PAULIANISTES (*Paulianistæ*), hérétiques appelés aussi *Samosatiens*, parce qu'ils avaient adopté les erreurs de Paul de Samosate. Ils distinguaient deux personnes en Jésus-Christ : le Verbe et le Christ. Celui-ci, disaient-ils, n'était appelé Dieu qu'improprement, à raison de sa sainteté, de ses vertus et de ses prodiges. Ces hérétiques subsistèrent jusque vers le milieu du ve siècle. *Voy.* Epiphan., *Hæres. LXV.* August., *Hæres. XLIV.* Le P. Labbe, *Sur les conciles d'Antioche* de l'an 264 et 270. Le *Journ. des Savants*, 1703, p. 381. Richard et Giraud. Bergier, art. SAMOSATIENS. *Compar.* PAUL, n° XL.

PAULICIENS (*Pauliciani*), hérétiques qui avaient embrassé les erreurs d'un nommé *Constantin*, natif d'Arménie, et fauteur des doctrines de Manès. « Cette secte, dit Bossuet, si cachée, si abominable, si pleine de séduction, de superstition et d'hypocrisie, malgré les lois des empereurs, qui en avaient condamné les sectateurs au dernier supplice, ne laissait pas de se conserver et de se répandre. » Comme le nom de *manichéen* était devenu odieux à toutes les nations, il donna à ses partisans le titre de *pauliciens* vers l'an 688, sous prétexte qu'ils ne suivaient que la doctrine de saint Paul. L'empereur Nicéphore les protégea, et ils s'accrurent beaucoup sous la conduite de Paul et de Jean, et sous le nom de *Pauli-Joanistes. Voy.* August., *Hæres. XLVI.* Cedrenus, *Chron.*, tom. I, p. 432; tom. II, p. 434, 480, 541. Pierre de Sicile, *Hist. des manich.* Bossuet, *Hist. des variations*, l. XIII, n. XIII et suiv. Bergier, au mot MANICHÉENS. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* l'art. PAULI-JOANISTES.

PAULIENS. *Voy.* PAULISTES.

PAULI-JOANISTES, hérétiques du VIIIe siècle qui avaient pour chefs Paul et Jean, Arméniens, et qui, vers l'an 790, publièrent les erreurs de Valentin et de Manès. Ils enseignaient en outre : 1° que ces paroles du Fils de Dieu : *Ego sum aqua viva*, faisaient seules toute la vertu du baptême; 2° que ces paroles de Jésus-Christ : *Prenez, mangez et buvez*, étaient les seules nécessaires pour la consécration; 3° que c'était une idolâtrie que d'adorer la croix; aussi la détruisaient-ils partout où ils la trouvaient. Ils refusaient aussi l'aumône aux pauvres, afin de ne pas entretenir des créatures qui étaient l'ouvrage du mauvais Dieu. *Voy.* Sander., *Hæres.*, CXXXII. Baronius, ann. 535, n° 14 et 745, n° 37. Bossuet, *Hist. des variations*, l. II.

I. **PAULIN**, successeur de Lupus dans le gouvernement de la ville d'Alexandrie et de l'Égypte de la part des Romains, obligea les sacrificateurs du temple qu'Onias IV avait fait bâtir à Héliopolis, à lui remettre les ornements et les vases précieux qui y étaient, en fit fermer les portes, et défendit aux Juifs d'y pratiquer leur religion. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. VII, c. XXXVII. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* ONION.

II. **PAULIN** (Saint), évêque de Trèves, né à Poitiers ou aux environs, mort en Phrygie le 31 août 359, fut nommé évêque en 349. Saint Athanase l'appelle un homme véritablement apostolique, et saint Jérôme, un homme heureux par ses souffrances : *Virum beatæ passionis*, et l'Église de Trèves le révère comme martyr. L'an 353 il assista au concile d'Arles, où l'empereur Constance essaya de l'intimider en se prononçant contre saint Athanase; mais saint Paulin déclara qu'il consentait volontiers à la condamnation de Photin et de Marcel, et qu'il refusait d'approuver celle de saint Athanase. Déposé par les ariens, il termina ses jours au milieu de peuplades barbares. Il avait composé en faveur de la vérité catholique des ouvrages qui sont aujourd'hui perdus. On célèbre le 31 août la fête de saint Paulin. *Voy.* Athanase, *Orat. prima contra Arianos.* Bollandus, au 31 août. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. II. Feller, *Biogr. univers.* Christophe Brower, *Antiquitatum annal. Trevisensium Libri XXIII.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PAULIN** (Saint), en latin *Meropius Pontius Anicius Paulinus*, évêque de Nole, né à Bordeaux en 353, mort à Nole l'an 431, comptait une longue suite d'aïeux parmi les consuls et les sénateurs romains. Il eut pour maître le célèbre Ausone, fut consul l'an 378, et épousa une femme, nommée Thérasie, qui lui apporta de grands biens. Cependant il se dégoûta bientôt du monde, fut baptisé par saint Delphin, évêque de Bordeaux, vers l'an 380, se retira en Espagne, vendit ses biens, en distribua le prix aux églises et aux pauvres, et acquit une si grande réputation de vertu, que le peuple de Barcelone le fit ordonner prêtre le jour de Noël de l'an 393. Saint Paulin se retira peu de temps après à Nole, dans le but de finir ses jours près du tombeau de saint Félix de Nole, afin d'être le portier de son église, d'en balayer le pavé tous les matins, et de veiller la nuit pour la garder. Il pratiqua dès lors toutes les austérités de la vie monastique, jeûnant, veillant, priant et lisant avec soin l'Écriture sainte. Élu évêque de Nole vers l'an 409, il gouverna son diocèse avec zèle, vigilance, douceur, piété et charité; en un mot, sa vie était un modèle dont la vue animait tout le monde à la vertu. L'Église honore sa mémoire le 22 juin. Il nous reste de saint Paulin : 1° des *Lettres*; — 2° un *Discours sur l'aumône*; — 3° *Histoire du martyre de saint Genès d'Arles*; — 4° trente-deux *Poëmes*; Paris,

Digitized by Google

1516; Cologne, 1560; Bâle, 1569; Cologne, 1618; Anvers, 1622; Paris, 1685. *Voy.* Ausone, *Epist. XIX, XXIII, XXIV.* August., *De Civitate Dei.* Uranius, *De Paulini Obitu.* S. Jérôme, *Epist. XIII.* Saint Ambroise, *Epist. XXXVI.* Idace et Prosper, *In Chronic.* Trithème et Bellarmin, *De Script. eccles.* Baronius. Possevin. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. II. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. X, p. 543 et suiv. D. Gervaise, *Vie de saint Paulin;* Paris, 1743. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite un certain nombre d'auteurs à consulter. Souiry, *Études histor. sur la vie et les écrits de saint Paulin;* Bordeaux, 1853. Richard et Giraud, qui, après avoir indiqué les ouvrages de l'évêque de Nole, tant ceux qui nous sont restés que ceux qui ont été perdus, et ceux qui lui ont été faussement attribués, cite les endroits les plus remarquables de la doctrine du saint touchant le dogme, la morale et la discipline, comme la Trinité, l'Incarnation, le péché originel et le libre arbitre, la grâce, le baptême, le culte des reliques, la consécration des églises, l'invocation et l'intercession des saints, l'Eucharistie, le mariage, les peintures dans les églises et autres ornements, les prières pour les morts, enfin le jeûne du carême. Richard et Giraud rapportent encore les sentences spirituelles de saint Paulin, et les jugements qu'on a portés sur ses écrits.

IV. **PAULIN** (Saint), évêque de Rochester, en Angleterre, mort le 10 octobre 644, fut envoyé dans ce pays, l'an 601, par saint Grégoire le Grand pour y prêcher la foi avec saint Augustin, qui avait déjà converti un grand nombre d'infidèles. Il accompagna la princesse Édelburge, qui avait été accordée à Éduin, roi de Northumbrie, qui était encore païen. Saint Paulin eut le bonheur de convertir ce prince avec ses deux fils, et les seigneurs de sa cour. Le pape Honorius lui envoya le *pallium*, et félicita le roi au sujet de sa conversion. Après la mort d'Éduin, saint Paulin ramena Édelburge à Cantorbéry, où le roi lui fit accepter l'évêché de Rochester. L'Église honore le 10 octobre la mémoire de saint Paulin. *Voy.* Surius, *Vita Sanctorum.*

V. **PAULIN** (Saint), patriarche d'Aquilée, né en Austrasie ou dans le Frioul vers l'an 726, mort à Aquilée le 11 janvier 804, professait les lettres avec tant de distinction en Italie, que Charlemagne, se trouvant à Loredo, lui donna une terre en Lombardie. Peu de temps après, Paulin fut promu au siége d'Aquilée, et il devint bientôt la lumière de l'Italie. Il annonça l'Évangile dans la Carinthie et dans la Styrie, où il contribua beaucoup à la conversion des Avares; assista en 792 au concile de Ratisbonne, et en 794 à celui de Francfort, où il condamna hautement l'hérésie d'Élipand de Tolède et de Félix d'Urgel; en assembla un dans le Frioul vers l'an 791, afin de condamner des erreurs qui tendaient à renouveler celles de Nestorius, et l'an 802 il présida, en qualité de légat du Saint-Siége, le concile convoqué par Charlemagne à Aix-la-Chapelle. L'année suivante il en tint un autre à Altino contre Jean, duc de Venise, qui avait précipité du haut d'une tour Jean, patriarche de Grado. On célèbre le 28 janvier la fête de saint Paulin. Il nous reste de ce saint patriarche : 1° un traité de la Trinité, intitulé : *Sacro-Syllabus;* 1549, in-16; — 2° trois livres contre Félix d'Urgel; — 3° un poëme intitulé : *Règle de foi;* — 4° une *Exhortation* à Henri, duc de Frioul, ou *le Livre d'instructions salutaires*, qui a été longtemps attribué à saint Augustin; Sigismond Ropartz l'a traduit en français; Paris, 1844, in-18. Les *Œuvres complètes* de saint Paulin ont été publiées par le P. Madrisio, de l'Oratoire; Venise, 1737, in-fol. *Voy.* Alcuin, *Epist. LXXXI.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Pagi, *Crit. de Baron.*, ann. 802. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 262 et suiv.

VI. **PAULIN** (Jean-Philippe Weredin, dit le Père), carme déchaussé, né à Hof sur la Leitha, en Autriche, l'an 1748, mort en 1806, étudia à Rome les langues orientales, fut envoyé au Malabar en 1774 en qualité de missionnaire, et il devint plus tard visiteur apostolique dans cette contrée. Il retourna à Rome en 1790, et fut nommé en 1800 consulteur de la Congrégation de l'*Index*, puis inspecteur du collége de la Propagation de la foi. Il étudia un des premiers la langue et la littérature indiennes. Il était correspondant de l'Institut de France et de plusieurs académies d'Italie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *India orientalis christiana, continens fundationes ecclesiarum, seriem episcoporum, persecutiones, viros illustres;* Rome, 1793, in-4°; — 2° *Systema Brahmanicum liturgicum, mythologicum et civile;* ibid., 1791, in-4°; — 3° *Vita cardinalis Stephani Borgia;* ibid., 1805, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PAULINIER (Jean), théologien, né à Pézenas en 1646, mort à Pavie l'an 1727, fit profession en 1664 dans le prieuré de Notre-Dame de Cessan, au diocèse de Béziers, où il enseigna la philosophie et la théologie. Il devint successivement prieur de Saint-Quentin de Beauvais, de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, à Paris, de Sainte-Geneviève, puis abbé et supérieur général de sa congrégation. Il a laissé : 1° *Paraphrase*, ou *Traduction suivie des Psaumes, avec arguments et réflexions;* Paris, 1698, 3 vol. in-12; — 2° *Explication littérale et morale des Évangiles;* ibid., 1699-1702, 5 vol. in-8°. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

PAULINS (*Paulini*), nom qui fut donné à certains hérétiques de la Bulgarie qui préféraient saint Paul à Jésus-Christ, ce qui leur fit donner le nom de *Paulins*. Ils baptisaient non pas avec de l'eau, mais avec du feu. *Voy.* Ricaut, *Description de l'empire ottoman.*

PAULISTES ou **PAULITES**, **PAULIENS**, sorte de sévériens qui s'élevèrent dans le VIe siècle, et qui eurent pour chef un nommé Paul, qui leur donna son nom. *Voy.* Baronius, ann. 535, n° 84.

PAULLINI (Chrétien-François), littérateur et naturaliste, né à Eisenach en 1643, mort l'an 1712, étudia la théologie et la médecine, visita les pays du Nord, exerça la médecine, et devint médecin et historiographe de l'évêque de Munster. Il a laissé sur divers sujets un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Discursus historicus de advocatis et œconomis monasticis*, Iena, 1686, in-4°; — 2° *Dissertationes XVIII variorum monasteriorum Germaniæ origines explicantes;* Giessen, 1694, in-4°. *Voy.* Moller, *Ambria litterata*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

PAULMY. *Voy.* Voyer.

PAULUCCI (Antoine), en latin *Paulutius*, jurisc. vénitien du XVIIe siècle, professa à Padoue. On a de lui : *Jurisprudentia sacra;* Rome, 1685, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1685, p. 211, 1re édit., et p. 127, 2e édit.

PAULULUS (Robert), prêtre de l'église d'Amiens, vivait au XIIe siècle. Il a laissé : 1° *Le Canon de l'offrande mystique;* — 2° trois livres des *Cérémonies, des sacrements, des offices et des*

Digitized by Google

s ecclésiastiques; des trois livres, qui parut d'abord sans nom d'auteur, ont été publiés s celui de Hugues de Saint-Victor dans la bliothèque des Pères; Paris, 1644, puis dans le n. III de ses Œuvres de l'édition de Rouen, 8; mais, dans un manuscrit de l'abbaye de rbie, ils portent le nom de *Robert Paululus*, tre d'Amiens. *Voy*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. r. et ecclés.*, tom. XXII, p. 216 et suiv. Richard Giraud, qui donnent un aperçu des sujets ités dans les trois livres des *Cérémonies*, etc.

PAULUS (Heinrich-Eberhard-Gottlob), protant célèbre, né à Leonberg, près de Stuttgart, 1761, mort à Heidelberg en 1850, professa Iena les langues orientales et la théologie, is l'exégèse et l'histoire ecclésiastique à l'uersité de Heidelberg. Il a laissé sur le droit blic, la critique biblique et la théologie, un and nombre d'ouvrages, dans lesquels il se ontre rationaliste très-avancé. Nous avons eu, ns notre *Introd. histor. et crit.*, etc., plus ıne occasion de combattre ses opinions, aussi néraires qu'erronées. Nous citerons seulement : 1° *Clef des psaumes;* Iena, 1791, 1815, 8°; — 2° *Clef d'Isaïe;* ibid., 1793, in-8°; — *Commentaires philologiques, critiques et hisiques sur le Nouveau Testament;* Leipzig, 1800-04, 4 vol. in-8°; — 3° *Vie de Jésus pour servir fondement à une histoire vraie du christiaıme primitif;* Heidelberg, 1828, 2 vol in-8°; 4° *Notes explicatives sur l'histoire des dogmes, s églises et de la religion;* Brême, 1830, 1 vol.; 5° *Manuel exégétique sur les trois premiers angiles;* Heidelberg, 1830-1833, 3 vol.; tous s ouvrages sont écrits en allemand. *Voy*. la uv. *Biogr. génér*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, ii donne une juste appréciation de la personne des écrits de Paulus, et cite comme ouvrage consulter : *Paulus et son temps, d'après ses uvres posthumes, ses lettres inédites et ses conrsations*, par Reichlin-Meldegg; Stuttgart, 52-1853, 2 vol. en allemand.

PAULUTIUS. *Voy*. PAULUCCI.

PAUME. *Voy*. PALME.

PAUSE. *Voy*. PLANTAVIT.

PAUSOLA (*Pausolæ*), ville épisc. d'Italie siée dans le Picenum. D'après Cluverius, elle trouvait dans l'endroit où l'on voit aujourhui Citta-Nova, bourg bâti sur la côte, entre ermo et Loretto. D'autres croient que le bourg Monte dell' Olmo, qui est à cinq milles de acerata, a été bâti sur les ruines de Pausola. n n'en connait qu'un évêque, Claude, qui assista au concile tenu à Rome en 465, sous le pe Hilaire. *Voy*. Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, l. 158.

I. PAUVRES, PAUVRETÉ. La pauvreté vontaire est louée, dans l'Évangile, comme la emière des béatitudes; Jésus-Christ l'a sancfiée dans sa personne, dans celle de ses pants, de ses apôtres et de ses plus parfaits disples. Mais la pauvreté involontaire, surtout rsqu'elle est extrême, est un si grand écueil our la vertu, que Salomon, priant Dieu de le éserver de celui auquel exposent les grandes chesses, le suppliait aussi de ne point l'exposr à une misère extrême. L'aumône et la comission pour les pauvres ont toujours été remmandées dans la loi, tant ancienne que ouvelle. Moïse donna à cet égard plusieurs éceptes d'une grande sagesse, et Jésus-Christ escrit d'excellentes règles pour pratiquer l'auıône sans en perdre le fruit par vanité. Il conille même à ses disciples de vendre tout ce u'ils possèdent pour en distribuer le prix aux auvres. Dans l'Écriture, la pauvreté est regardée tantôt comme un châtiment, tantôt comme une épreuve. *Voy*. Matth., v, 3. Proverb., xxx, 8. Deut., xvii, 11, 12, 15, etc. Lévitiq., xix, 10, 22. Exode, xxiii, 11. Matth., vi, 1-4; xix, 21. Job, xxxvi, 8. Isaïe, xlviii, 10. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. PAUVRES, PAUVRETÉ, relativement à certaines faveurs que la pauvreté reçoit dans l'expédition des affaires. A Rome, on a toujours accordé des expéditions aux *pauvres*, ou gratuitement, ou à moins de frais qu'aux riches; mais comme cette faveur donnait lieu à des abus qui blessaient la justice, Corrado nous apprend qu'on a exigé comme une condition de ceux qui y prétendent, qu'ils joignissent la qualité de *misérable* à celle de *pauvre* (*Dummodo pauperes et miserabiles existant*); car le mot *misérable* signifie quelque chose de plus que celui de *pauvre*. Il signifie aussi autre chose que ce qu'on entend par *miserabiles personæ*, quand on parle de veuves, d'orphelins, de vieillards, d'infirmes, d'incurables, etc. On expédie aussi à la chancellerie des dispenses gratuitement, c'est-à-dire *in forma pauperum*, sur une attestation de pauvreté de l'ordinaire ou de son official. L'usage présent de la cour de Rome est d'accorder des dispenses *in forma pauperum* à des gens qui n'ont pas de biens en fonds, ou qui n'en ont que pour vivre selon leur naissance. Quoi qu'il en soit, l'évêque ou son vicaire atteste les facultés de l'impétrant, telles qu'on les lui rapporte. *Voy*. Pyrrhus Corradus, *Praxis dispensationum apostolicarum*, l. VIII, c. vi, n° 68. Richard et Giraud.

III. PAUVRES CATHOLIQUES, nom de religieux. Les Vaudois, ou pauvres de Lyon, ayant été excommuniés par le pape Luce III, il y en eut qui se convertirent et qui se rendirent, en 1208, auprès d'Innocent III. Ce pape les accueillit fort bien et approuva leur règle, dont les principaux articles consistaient à ne rien posséder, à recevoir la nourriture jour par jour, à observer la continence, à jeûner deux carêmes par an, et à discuter contre les hérétiques. Ces pauvres catholiques furent réunis, en 1256, aux Ermites de Saint-Augustin. *Voy*. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. III, c. iv.

IV. PAUVRES DE LA MÈRE DE DIEU DES ÉCOLES PIES, congrégation de clercs réguliers qui doit sa fondation à un gentilhomme espagnol, Joseph Calasanza, né dans le royaume d'Aragon en 1556. Il se fit recevoir docteur à Alcala, puis il se rendit à Rome l'an 1598, où il entra chez les Frères de la Doctrine. Il assembla quelques enfants, leur enseigna à lire, à écrire et à compter, et leur fournit par charité les livres, l'encre et le papier dont ils avaient besoin. Quelques Pères se joignirent à lui, et Paul V érigea leur institut en congrégation en 1617; il lui donna le nom de congrégation Pauline, permit à ceux qui y entreraient de faire leurs vœux simples d'obéissance, de chasteté, de pauvreté, et en établit Joseph Calasanza supérieur sous le titre de préfet. L'an 1621, Grégoire XV mit cette congrégation au nombre des Ordres religieux, lui donna le nom de congrégation des *Clercs réguliers de la Mère de Dieu des Écoles pies*, nomma Calasanza général, et approuva les constitutions qu'il avait faites. Cette congrégation fut établie successivement dans les États de Gênes, de Toscane, de Naples, de Sicile, de Sardaigne, en Allemagne, en Pologne et en Espagne. En 1689, Innocent XI l'exempta de la juridiction des ordinaires. Le but de cet institut est d'instruire gratuitement les enfants; dans

Digitized by Google

les villes, ces clercs professent aussi les humanités, les langues grecque et latine, la philosophie, la théologie et les mathématiques; chaque régent est obligé de donner à ses élèves quelques leçons spirituelles pendant le dernier quart d'heure de la classe; et, le samedi, on leur fait dans une chapelle un sermon d'une demi-heure. Ces clercs sont au nombre des mendiants, et quêtent dans les villes. *Voy.* Hélyot, *Hist. des Ordr. monast.*, tom. IV. Richard et Giraud.

V. **PAUVRES DE LYON.** *Voy.* VAUDOIS.

VI. **PAUVRES VOLONTAIRES** (*Pauperes voluntarii*), nom d'un Ordre religieux qui ne subsiste plus. Cet Ordre prit naissance en Allemagne au XIV° siècle; mais ce fut seulement en 1470 qu'il fut mis au nombre des Ordres religieux et qu'il suivit la règle de Saint-Augustin. En 1471, les membres de cet Ordre firent des vœux solennels entre les mains de leur supérieur, qui prit à cette époque le titre de prieur. C'était une congrégation de simples laïques qui s'occupaient à différents métiers, et qui allaient servir les malades lorsqu'ils les appelaient. Ils ne vivaient que d'aumônes, se levaient à minuit pour dire un certain nombre de *Pater* et d'*Ave* au lieu de matines, faisaient deux heures d'oraison mentale sur la Passion, entendaient à l'église matines, la messe, une partie des heures canoniales et vêpres. *Voy.* Hélyot, *Hist. des Ordr. monast.*, tom. IV, c. VII.

PAUWELS (Nicolas), né en 1655 à Louvain, mort l'an 1713, fut curé de Saint-Pierre, président du collége d'Arras et professeur royal du catéchisme à Louvain, est auteur d'une *Théologie pratique;* Louvain, 1715, 5 vol. in-12; ouvrage posthume et estimé. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **PAVIE** (*Papia* ou *Ticinum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Milan, située à six ou sept lieues de Milan, sur le Tésin. Le premier évêque de cette ville, saint Cyr, disciple de saint Pierre, fut ordonné évêque par cet apôtre. De l'an 850 à l'an 1423, quatorze conciles ont été assemblés à Pavie. *Voy.* La Regia, t. XXI, XXVII, XXIX. Labbe, tom. VIII, IX, XI. Hardouin, tom. IV, V, VI et VIII. La *Gallia Christ.*, tom. III, p. 678, et tom. IV, p. 367. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 181. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 16-28.

II. **PAVIE** (Jean-Baptiste **RAIMOND DE**), abbé de Fourquevaux, né à Toulouse en 1693, mort au château de Fourquevaux l'an 1768, suivit d'abord la carrière des armes. L'an 1717, il entra dans la communauté de Saint-Hilaire, à Paris, prit part aux querelles religieuses de son temps, et écrivit un grand nombre de livres de dévotion ou de controverses. Parmi ses ouvrages on cite surtout : 1° *Traité de la confiance chrétienne;* Paris, 1728, 1781; — 2° *Catéchisme historique et dogmatique;* ibid., 1729, 2 vol. in-12; 1766, 5 vol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PAVILLON (Nicolas), évêque d'Aleth, né à Paris en 1597, mort à Aleth l'an 1677, fut employé par saint Vincent de Paul, son directeur, à diverses missions, et placé à la tête des assemblées de charité et des conférences de Saint-Lazare. Il se fit connaître comme prédicateur, et Richelieu le nomma à l'évêché d'Aleth en 1637. Il travailla avec zèle à la réforme de son clergé et de son peuple; mais il fut un des quatre évêques qui prirent hautement la défense de Jansenius. On a de lui : 1° *Rituel à l'usage du diocèse d'Aleth;* Paris, 1667 et 1670, in-4°; cet ouvrage fut condamné par Clément XI, dont le décret est du 9 avril 1668; — 2° *Ordonnances et Statuts synodaux;* Toulouse, 1670; Paris, 1675, in-12; — 3° *Lettre au roi;* 1664, in-4°; elle fut supprimée par un arrêt du parlement de Paris du 12 décembre 1664.

PAVIN (Saint), en latin *Paduinus*, abbé au pays du Maine, mort le 15 novembre, vers l'an 580, se consacra de bonne heure au service de Dieu. Il fit plusieurs voyages de dévotion aux tombeaux des saints, puis il se renferma dans un monastère. Il fut nommé, en 572, prieur de l'abbaye de Saint-Vincent, située près du Mans, puis abbé d'un monastère bâti par saint Domnole, évêque du Mans, en l'honneur de la sainte Vierge, et situé entre la Sarthe et la terre de Beaugé. Saint Pavin y trouva l'occasion de déployer son humilité, sa vigilance, son zèle et sa charité. L'Église célèbre sa fête le 15 novembre. *Voy.* D. Mabillon, *I*er *Siècle bénédict.*

PAVONI (François), jésuite, né à Catanzaro, dans la Calabre ultérieure, mort en odeur de sainteté l'an 1639, a laissé : 1° *Summa ethicæ;* — 2° *Introductio in sacram doctrinam, part. III;* — 3° *Tractatus de ethicis, politicisque actionibus;* — 4° *Commentarius dogmaticus, sive theologica interpretatio in Pentateuchum, in Evangelia*, etc. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Script. Societ. Jesu.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVII.

PAX, ville de l'Amérique. *Voy.* PAZ, n° III.

PAYENS ou **PAÏENS** (*Pagani*), terme qui, d'après son étymologie, signifie les paysans qui demeuraient dans les villages. D'après cela, on appelait *pagani* ceux qui n'étaient point inscrits dans le catalogue des soldats, et qui, pour cette raison, étaient censés *esse in paganico*, c'est-à-dire relégués dans les champs et éloignés du monde. Aussi Alciat et les autres, s'attachant au sens de cette loi, disent-ils qu'on donnait le nom de *pagani* aux gentils, parce qu'ils n'étaient point enrôlés dans la milice chrétienne. Baronius dit, pour expliquer ce mot, que, du temps des empereurs chrétiens, l'idolâtrie commençant à disparaître, et même à n'être plus permise dans les villes, les gentils se retiraient à la campagne, où ils professaient librement leur culte avec les campagnards attachés à la superstition de leurs fêtes, qu'ils appelaient *festa paganalia* ou *feriæ paganicæ*. Selon d'autres auteurs, le mot *paganus* vient immédiatement de *pagus*, village, et l'on donna le nom de *païens* aux idolâtres, non parce qu'ils se retiraient à la campagne, mais parce que les chrétiens s'étant d'abord attachés à prêcher dans les villes, ceux qui y habitaient furent convertis avant les habitants de la campagne. *Voy.* Alciat. Baronius, *In Martyrol.*, ad ann. 1. Serre, *De Lingua lat.*, l. V. Vossius, *Epist. Plin. ad Trajan. de Christ.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. DISCOLA, ETHNICUS, FORASTICUS, IDOLATRA, INFIDELIS, PAGANUS. *Compar.* notre art. PAGANISME.

PAYRINIACUM. *Voy.* PÉRIGNAC.

PAYS, par rapport à la cour de Rome. On en distingue de quatre sortes : 1° les *pays de liberté* ou *de droit commun;* 2° les *pays de concordat;* 3° les *pays d'obédience;* 4° les *pays d'usages*. Les *pays de liberté* étaient ceux où l'on suivait autrefois la plus pure discipline de l'Église. Le clergé et le peuple, les chapitres et les monastères y jouissaient du droit d'élire, et les collateurs ecclésiastiques, de celui de nommer aux bénéfices de leurs patronages, sans autre joug que celui de la dévolution, lorsqu'ils étaient trop longtemps à remplir les églises vacantes. Les *pays de concordat* sont ceux dont une convention entre le Saint-Siége et les souverains, ou des nations libres, a réglé le sort. Les *pays d'obédience* sont ceux où le Saint-Siége exerce seul le pouvoir des règles de la chancellerie romaine, ainsi que de tous les conciles et de toutes les constitutions

Digitized by Google

tificales attributives de collations et de juridiction à l'Église. Mais ces pays, aussi bien que ceux de *liberté*, ont conservé des usages dont ils ne se sont jamais départis. Les États de la chrétienté qui n'avaient pas de concordat avaient des indults; ainsi Charles V et Philippe II en obtinrent pour nommer aux bénéfices d'Espagne et des Pays-Bas, et le Saint-Siége en accorda aux rois de Portugal et aux ducs de Savoie. Les pays *d'usages* sont ceux où la cour de Rome exerce ses réserves sur quelques églises et non sur d'autres; où plusieurs décrets des conciles et constitutions des papes ont leur effet et d'autres ne l'ont pas; où la juridiction séculière est maintenue dans la connaissance au possessoire des affaires bénéficiales et de quantité d'autres matières canoniques; où enfin les bulles, les brefs, les rescrits de Rome ne sont reçus qu'avec le consentement du souverain ou de ses tribunaux, comme cela se pratique en France, par exemple, en vertu des *Articles organiques*, dont le premier porte : « Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que des particuliers, ne pourront être reçus, publiés, imprimés, ni autrement mis à exécution, sans l'autorisation du gouvernement. » *Voy.* ARTICLES ORGANIQUES.

PAYVA. *Voy.* ANDRADA, n° III.

I. **PAZ** (Augustin du), dominicain, né en Bretagne, mort à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé en 1631, a laissé, outre plusieurs histoires généalogiques de quelques maisons illustres de Bretagne : une *Histoire de l'Église britannique*. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædicat.*, t. II, p. 469.

II. **PAZ** (Diego ou Jacques **ALVAREZ DE**), jésuite espagnol, mort dans le Pérou, en odeur de sainteté, en 1620, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De Vita spirituali*, l. V; — 2° *De vita religiosa;* — 3° *De Inquisitione pacis;* — 4° *De Exterminatione mali;* — 5° *De Sacerdotum Institutione*. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*

III. **PAZ** (Richard). *Voy.* PACÆUS.

IV. **PAZ, LA PAZ DE CHUQUYAPO** (*Pax*), ville épisc. de l'Amérique sous la métropole de la Plata de los Charcas, et située dans une des vallées de la Cordillère, entre les deux villes de la Plata et d'Arequipa. L'an 1608, elle fut distraite du diocèse de la Plata et érigée en évêché. Le premier évêque de la Paz fut Dominique de Valderama, dominicain, mort en 1615. Voilà ce que remarquent Richard et Giraud; mais de Commanville, qui appelle cette ville tantôt *Paz de Chuguiago*, tantôt *Paz de Chuquiaga*, dit qu'elle fut érigée en évêché l'an 1605. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 184. Richard et Giraud.

PAZMANI ou PAZMANN, PAZMANY (Pierre), cardinal et archevêque, né à Grosswardein en 1570, mort à Presbourg l'an 1637, se convertit au catholicisme, entra chez les jésuites, et professa la théologie à Gratz. Il combattit avec succès les progrès du protestantisme, fut promu en 1616 à l'archevêché de Gran, puis au cardinalat, fonda plusieurs établissements d'enseignement, entre autres l'université de Tyrnau, qui fut plus tard transportée à Pesth; et, l'an 1632, il se rendit à Rome, afin de travailler au rétablissement de la paix. Il a laissé, en latin et en hongrois, un grand nombre d'ouvrages de controverse et de piété, parmi lesquels nous citerons : 1° *Hodegus, seu dux ad veritatem, in quo ostenditur vanitas sectarum catholicæ fidei adversantium;* Pesth, 1613, 3 vol. in-fol.; — 2° *Conciones in Evangelia omnium dominicarum;* 1636 et 1767, in-fol.; — 3° *Diatriba ecclesiastica;* — 4° *De Visibili Christi in terris Ecclesia;* — 5° *Vindiciæ ecclesiasticæ*. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Horanyi, *Memoria Hungarorum*, tom. III. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PAZZI (MADELEINE DE). *Voy.* MADELEINE, n° II.

PEACOCK (Reynold), prélat anglais, né dans le pays de Galles vers l'an 1390, mort vers 1460, fut successivement évêque de Saint-Asaph, puis de Chichester. Accusé d'avoir enseigné plusieurs erreurs au sujet de l'infaillibilité de l'Église et du caractère sacré des Écritures, il fut déféré devant la haute cour ecclésiastique, qui le déposséda de son siége et le relégua dans l'abbaye de Thorney. Il rétracta toutes ses erreurs par un acte public, le 4 décembre 1457. Un seul de ses ouvrages a été imprimé; il est intitulé : *Treatise of faith;* 1688, in-4°. *Voy.* Sponde, *Annal.*, ad ann. 1486. Richard et Giraud, qui citent un certain nombre des propositions erronées qui méritèrent condamnation. La *Nouv. Biogr. génér.*

PÉAN, janséniste, né l'an 1684, mort en 1764, passa toute sa vie à composer des écrits, aujourd'hui complétement oubliés, et que ses adversaires ne prirent pas même la peine de réfuter. Ces écrits sont au nombre de six; on peut en voir les titres dans la *Biogr. univers.* de Michaud, au *Supplém.*

PEARCE (Zachary), anglican, né à Londres en 1690, mort à Little-Ealing l'an 1774, acquit de bonne heure la réputation d'un excellent philologue classique. Il embrassa l'état ecclésiastique, occupa plusieurs cures importantes, et fut nommé successivement doyen de Winchester, évêque de Bangor, puis de Rochester, et doyen de Westminster. Outre quelques écrits purement littéraires, on a de lui : 1° *A Commentary with notes on the four Evangelists and the Acts of the Apostles, together with a new translation of S. Paul's first Epistle to the Corinthians, with a paraphrase and notes, to which are added other theological pieces;* Londres, 1777, in-4°; — 2° *Sermons on various subjects;* 1777, in-8°; — 3° Pearce a fait encore une *Défense des miracles de Jésus-Christ;* ibid., 1732, in-8°; cet ouvrage est dirigé contre Woolston, qui les avait attaqués. *Voy.* Chalmers, *General and biographical Dictionary*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PEARSALL (Richard), anglican dissentant, né à Kidderminster en 1698, mort à Taunton en 1762, exerça le ministère évangélique dans les paroisses de Bromyard, de Warminster et de Taunton, et se fit une certaine réputation par les ouvrages intitulés : 1° *Contemplations on the Ocean;* 2 vol. in-12; c'est une imitation des *Méditations* de James Hervey; — 2° *Reliquiæ sacræ;* 1765, 2 vol. in-12; choix de méditations religieuses, publié par Gibbons. *Voy.* Chalmers, *General and biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PEARSON** (Jean), anglican, évêque de Chester, né à Snoring, dans le comté de Norfolk, en 1613, mort à Chester l'an 1686, devint successivement prébendaire d'Ely, archidiacre de Surrey, maître du collége de Jésus à Cambridge, passa en la même qualité à celui de la Trinité, et fut promu à l'épiscopat en 1672. Ses principaux écrits sont : 1° *Exposition of the Creed;* Londres, 1650, in-4°; cet ouvrage, de-

Digitized by Google

venu classique dans l'Église anglicane, a été traduit en latin; or la traduction latine faite sur la cinquième édition anglaise a été mise à l'*Index* le 4 mars 1709; — 2° *Vindiciæ epistolarum S. Ignatii*, etc.; Cambridge, 1672, in-4°; — 3° *Annales Cyprianici, sive tredecim annorum quibus sanctus Cyprianus inter Christianos versatus est, Historia chronologica*; ouvrage qui est à l'*Index*, ainsi que l'édition des *Œuvres de saint Cyprien*, donnée par J. Fell, à Oxford, en 1684. (Decr. 2 julii 1686.) Pearson a contribué au recueil *Critici sacri*; Londres, 1660-1661, 2 vol. in-fol. Ses *Œuvres posthumes* ont été publiées à Londres, 1688, in-4°; on y trouve des Dissertations sur l'avénement et la succession des premiers évêques de Rome, et une Dissertation critique sur la série des événements de la vie de saint Paul. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1675, 1683 et 1710. Chalmers, *General and biographical Dictionary*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PEARSON** (Richard), mort en 1670, était frère du précédent. Il enseigna le droit civil au collége de Gresham, et devint conservateur de la Bibliothèque royale de Saint-James. On dit qu'il mourut dans le sein de l'Église catholique romaine. On a de lui: *Prælectiones theologicæ*; Londres, 1661, in-fol. Il travailla avec son frère aux *Critici sacri*. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

PÉBRAC (*Piperacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située près de Langeac, au diocèse de Saint-Flour. Elle fut fondée au XI° siècle par le B. Pierre de Chavanon, archiprêtre de Langeac. Ce n'était d'abord qu'une prévôté que le pape Urbain II érigea en abbaye vers 1097. L'an 1649, on y introduisit la réforme des chanoines réguliers de la congrégation de France, dite de *Sainte-Geneviève*. *Voy.* Richard et Giraud.

PECCAM ou **PECKAM** (John), archevêque de Cantorbéry, né dans le Sussex vers l'an 1240, mort en 1292, entra chez les Frères Mineurs, et fut disciple de saint Bonaventure. Il professa la théologie à Oxford, à Paris et à Rome, et acquit une immense réputation. Il devint provincial de son Ordre, chanoine de Lyon, puis archevêque. Il avait composé un grand nombre d'ouvrages; deux seulement ont été imprimés : 1° *Collectanea* ou *Collectorium Bibliorum*; Paris, 1514; Cologne, 1541; — 2° *Perspectiva communis*; Venise, 1504, in-4°. *Voy.* Wading, *Annal.* Pitseus, *De Scriptor. Angl.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 199 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent les titres de quatre-vingt-huit ouvrages de Peckam restés manuscrits.

PECCENUM, siége épisc. arménien sous le catholique de Sis. Il est question d'un de ses évêques dans une lettre que Grégoire de Sis, patriarche des Arméniens, écrivit à Hayton, père de Léon, roi d'Arménie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1441.

PECCI (Giovanni-Antonio), érudit, né à Sienne en 1693, mort l'an 1768, se livra à l'étude des antiquités de la Toscane. Outre diverses dissertations archéologiques, il a publié : *Storia del vescovado di Siena*; Lucques, 1748. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PECH, docteur en théologie, a publié une *Dissertation sur la métropole de Narbonne*; Paris, 1691, in-4°. Dans cette dissertation il s'attache à démontrer que l'évêché de Perpignan est de la dépendance de Narbonne. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1692, p. 56, 1re édit., et p. 42, 2e édit.

PÉCHÉ, libre transgression de la loi. C'est une action ou une omission librement faite contre la loi divine ou humaine, car il n'est pas nécessaire pour le péché que la loi violée vienne immédiatement de Dieu, il suffit qu'elle vienne de quelqu'un de ceux que Dieu nous a donnés pour nous gouverner. Il n'est pas nécessaire non plus, pour pécher, de connaître actuellement que l'action que l'on fait est contre la loi, ni même d'en avoir actuellement quelque doute ou quelque soupçon; il suffit qu'on doive le savoir et qu'on l'ignore par sa faute. Il n'est pas nécessaire encore d'avoir actuellement le pouvoir de s'abstenir d'une action mauvaise pour s'en rendre coupable, il suffit qu'on se soit mis par sa faute dans l'impuissance de l'éviter, et qu'on ait pu et dû la prévoir. Il y a deux choses à considérer dans le péché : le *matériel* et le *formel*; le *matériel du péché* est la substance même de l'action considérée précisément en elle-même comme un être physique; le *formel du péché* est l'opposition ou le rapport de difformité qu'a l'action avec la loi éternelle, cette souveraine règle des mœurs. Le péché se divise en *originel* et en *personnel*. Le *péché originel* est celui qui a passé du premier homme à tous ses descendants, et le *personnel* est celui que chacun commet par sa propre volonté; ce dernier se subdivise en *péché actuel* et *habituel*: l'*actuel* est une action ou une omission contraire aux règles des mœurs, et l'*habituel* est la tache qui demeure dans l'âme par suite du *péché actuel*. Le *péché actuel* se divise aussi en *mortel* et en *véniel* : le *mortel* est celui qui donne la mort à l'âme en la privant de la grâce sanctifiante, qui est la vie de l'âme dans l'ordre surnaturel, et en la détournant de Dieu comme fin dernière. Le *véniel* est celui qui ne prive point de la grâce sanctifiante, mais qui diminue seulement la ferveur de la charité. On distingue encore les *péchés capitaux*, qui sont la source des autres, et ceux qui en proviennent; les *péchés propres*, que l'on commet soi-même, et les *péchés d'autrui*, auxquels on coopère, soit en les commandant, soit en les conseillant, soit en y consentant, etc. Il y a des protestants qui ont pensé que tous les *péchés* d'un juste sont véniels, que tous ceux d'un pécheur, quelque légers qu'ils soient en eux-mêmes, sont mortels; d'autres ont dit que, quoique tous les *péchés* soient mortels en eux-mêmes, Dieu ne les impute pas aux justes, mais qu'il les impute aux pécheurs. C'est sur ce sentiment absurde que les calvinistes ont fondé leur dogme de l'inamissibilité de la justice. Suivant leur opinion, dès qu'un homme est véritablement justifié, il ne peut plus déchoir de cet état; les crimes les plus énormes ne peuvent lui faire perdre entièrement la grâce de l'adoption; d'où il suit qu'un enfant qui a reçu cette grâce par le baptême ne peut plus en être privé par aucun des *péchés* qu'il commettra dans la suite. Doctrine impie et abominable, qui a été adoptée et confirmée par le synode de Dordrecht (can. VIII, 1 et suiv.), et professée par toutes les églises calvinistes; les arminiens, qui soutenaient le contraire, ont été condamnés. Bossuet et Arnauld ont fait voir l'absurdité de cette opinion. La première proposition, condamnée dans Quesnel, est conçue en ces termes : *Que reste-t-il à une âme qui a perdu Dieu et sa grâce, sinon le péché et ses suites... une impuissance générale au travail, à la prière et à toute bonne œuvre?* Suivant cette doctrine, l'homme dans l'état du péché mortel ne peut plus rien faire qui ne soit un nouveau *péché*; c'est à tort

Digitized by Google

que l'Écriture sainte exhorte les pécheurs à prier, à faire des aumônes et d'autres bonnes œuvres, afin d'obtenir de Dieu leur conversion. Jamais doctrine n'a été plus fausse et n'a mieux mérité d'être proscrite. Il n'est aucun *péché*, quelque grief qu'on le suppose, qui ne puisse être effacé et remis par le sacrement de pénitence. *Voy.* le *Traité des péchés*, dans les théologiens. Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. XIV, nº 5. Arnauld, *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes.* Richard et Giraud, qui traitent de la nature, des propriétés, du sujet, des causes, des occasions, des circonstances, des effets du *péché*, et des péchés en particulier. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, donne les différentes acceptions du mot PÉCHÉ dans l'Écriture sainte, et réfute les objections des incrédules au sujet du *péché*. *Compar.* CALVINISME, INAMISSIBILITÉ.

I. **PÉCHEUR**. Ce terme se prend dans plusieurs sens; il signifie : 1° celui qui est capable de pécher; c'est dans ce sens qu'il est dit dans l'Écriture (Psaume CXV, 11), que *tout homme est menteur;* 2° celui qui est enclin au péché; c'est ainsi que nous naissons tous *pécheurs* ou portés au péché par la concupiscence qui nous y entraîne; 3° celui qui est souillé par le péché; c'est l'aveu du publicain : « Seigneur, soyez-moi propice, à moi, *pécheur;* » 4° celui qui est dans l'habitude du péché et qui persévère dans l'impénitence; David a dit de cette sorte de *pécheurs:* « Dieu perdra tous les *pécheurs* (Ps. CXLIV, 20, etc.); » 5° les Juifs appelaient ainsi les idolâtres : « Nous, dit saint Paul, de naissance nous sommes Juifs et non *pécheurs* d'entre les gentils (Galat., II, 15); » 6° un homme engagé dans un état qui est une occasion de péché, tel qu'un publicain (Luc, VII, 34). *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

II. **PÉCHEUR PUBLIC**. Les théologiens regardent comme *pécheur public* un homme dont le crime est notoire : 1° par l'évidence du fait, comme sont les voleurs publics, les concubinaires; 2° par une sentence ecclésiastique ou séculière; 3° par la propre confession et la jactance du coupable lui-même. Le concile de Trente veut qu'on enjoigne publiquement aux pécheurs publics une pénitence proportionnée à leurs fautes, et les canons défendent de recevoir à la sainte table les pécheurs publics et notoires. *Voy.* conc. Trid., sess. XXIV, c. VIII, *De Reform.* Cabassut., *Praxis*, l. III, c. VII, n. 3. *Les Mémoires du clergé*, tom. V, p. 111. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*, art. PÉCHEUR PUBLIC. COMMUNION, § IV.

PECHIA, métropole du diocèse de Servie, et ancienne capitale du royaume de Rascie et de Servie; elle est située sur les frontières de l'Albanie. Le primat ou patriarche des Rasciens y faisait autrefois sa résidence. *Voy.* SERVIE.

PECK (Pierre), en latin *Peckius*, né dans l'île de Zierikzee, en Zélande, mort à Malines l'an 1589, se fit recevoir docteur en droit l'an 1553, professa avec succès à Louvain, et fit partie des conseils de Brabant et de Malines. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *De Catholicis Ecclesiis reparandis;* Douai, 1574, in-4°; — 2° *Partitio studiorum utriusque juris;* Cologne, 1608, in-4°. Les *Œuvres complètes* de Peck ont paru à Anvers, 1666, in-fol., et 1679, in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PECHAM. *Voy.* PECCAM.

PECQUET (Antoine), grand-maître des eaux et forêts de Rouen, et intendant de l'école militaire en survivance, né en 1704 à Paris, où il est mort l'an 1762. Il a composé plusieurs ouvrages sur des sujets divers, nous citerons seulement : 1° *Pensées sur l'homme;* La Haye, 1738, in-12; — 2° *Discours sur l'emploi du loisir;* Paris, 1739, in-8°; — 3° *Parallèle du cœur, de l'esprit et du bon sens;* ibid., 1740, in-12. *Voy.* Desessarts, *Siècles littéraires.* Feller, Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PECULAT (*Peculatus*), larcin de deniers publics par ceux qui en ont le maniement. Le péculat se dit, en droit, de tout larcin fait d'une chose sacrée, religieuse, publique ou fiscale. *Voy.* la *Confér. d'Angers sur le Décalogue*, t. III, p. 395. Richard et Giraud.

PÉCULE (*Peculium*), fonds que celui qui est en puissance d'autrui peut acquérir par sa propre industrie, avec la permission de son père ou de son maître, mais sans aucun secours de sa part. Le droit canonique reconnaît deux espèces de pécule, celui des clercs, et celui des moines ou religieux. Le pécule des clercs était encore de deux sortes : l'un qu'on appelait profectice, et l'autre qu'on nommait adventice. Le pécule profectice était celui que les clercs acquéraient à l'occasion de leurs bénéfices; l'adventice consistait dans les biens qu'ils acquéraient autrement qu'à l'occasion de leurs bénéfices. Le pécule des religieux était de deux sortes : l'un, des religieux, curés ou bénéficiers, qui consistait dans les choses provenant de leurs cures ou autres bénéfices; l'autre, des religieux non bénéficiers, qui consistait dans les choses qu'on leur donnait par aumônes, et qu'ils acquéraient par leurs prédications ou autrement. Les conciles, les Papes, les Pères de l'Église et tous les bons théologiens ont toujours condamné le pécule des simples religieux, c'est-à-dire l'usage absolu et indépendant de quelque temporel, parce qu'un tel usage est essentiellement contraire au vœu de pauvreté. Le pécule d'un religieux abbé appartenait à la communauté dont il était abbé. Le pécule des chanoines réguliers qui desservaient, dans les églises cathédrales ou collégiales, les prébendes affectées à leurs abbayes, appartenait aux monastères dont ils avaient été tirés. *Voy.* Duperray, *Traité du partage des fruits*, p. 236 et 238. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où on trouve les textes des Papes et des conciles relatifs au *pécule*. *Compar.* BÉNÉFICE. BÉNÉFICIER. COTTE-MORTE. RELIGIEUX.

PÉDAGOGUE, terme grec qui signifie à la lettre *gouverneur d'enfants*, et par extension, *précepteur, maître, guide, conducteur*. C'est dans ce dernier sens qu'il a été employé par l'apôtre saint Paul. Dans l'ancien cours des études, on appelait à Paris *pédagogues* ceux qu'on appelle aujourd'hui les *principaux de colléges;* ils devaient être maîtres ou docteurs ès arts, et on les considérait comme autant de régents ou professeurs de l'université. Ces *pédagogues* ou régents étaient la plupart ecclésiastiques, et la meilleure partie de la jeunesse leur était confiée, parce que chaque collége était, pour ainsi dire, une maison particulière dans laquelle on n'élevait et on n'instruisait que les jeunes gens du diocèse ou de la province pour laquelle le collége avait été fondé. Ces jeunes gens étaient appelés *boursiers*, à cause des bourses qu'on y avait fondées pour leur éducation gratuite. Les *pédagogues* étaient des hommes extrêmement précieux; aussi l'université les favorisait-elle de toutes les manières, et les appuyait-elle de tout son crédit. C'est principalement en leur faveur qu'elle avait obtenu le privilége de nommer aux patrons et aux collateurs des sujets pour remplir les bénéfices vacants dans les mois de janvier et de

Digitized by Google

juillet. *Voy.* I Corinth., IV, 15. Galat., III, 24, 25. Piales, *Nouveau Traité de l'expectative des gradués,* tom. I, part. I, ch. XIV. Richard et Giraud, au mot PÉDAGOGIE. Bergier, *Diction. de théol.*

PÉ-DE-GENEREZ (SAINT-), en latin *Sanctus Petrus Generensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le diocèse de Tarbes, au confluent du ruisseau de Generez, dont elle porte le nom, et à cinq lieues de Pau et de Tarbes; elle appartenait autrefois au diocèse de Lescar. Elle fut fondée au XIe siècle par Sanche, duc de Gascogne. L'an 1659 cette abbaye a été unie la congrégaiion de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I. Richard et Giraud.

PEDENA ou **PÉDINE** (*Petinum*), ancienne ville épisc. de l'Istrie autrichienne, sous la métropole d'Aquilée; on y suivait la liturgie illyrienne. Son premier évêque, Martial, assista en 579 au concile d'Aquilée, et son dernier, Aldrago Antonio de Picardi; car à sa mort, c'est-à-dire en 1786, l'évêché de Pedena fut uni à Gorizia, dont il était déjà suffragant depuis 1752, époque à laquelle Benoît XIV érigea Gorizia en archevêché. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra,* tom. V, col. 479, et tom. X, col. 322. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 31.

PEDEROBA (Pierre-Marie de), religieux mineur réformé de Saint-François, né à Pederoba, gros bourg du territoire de Trévise, l'an 1703, mort à Trévise en 1785. Son nom était *Pierre Rossa.* Il professa avec beaucoup de succès la rhétorique, la philosophie et la théologie. Son talent pour la chaire augmenta sa célébrité. Il prêcha pendant plus de quarante ans à Rome, à Trévise, et dans les principales villes d'Italie. Benoît XIV l'honora du titre de *prédicateur des prédicateurs.* Il est certain qu'il réunissait les principaux caractères de l'éloquence, la véhémence, la force et l'onction. On lui doit : 1° un *Carême;* Vienne, 1786, 2 vol. in-4°; — 2° *Panégyriques et Sermons;* ibid., 1786, 1 vol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PEDREDAN, lieu d'Angleterre où, l'an 1071, on tint un concile pour la nomination de quelques évêques. *Voy.* Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britaniæ et Hiberniæ,* tom. I, édit. Dav. Wilkins.

PEDROSSA (Pierre Cedro Cornejo de). *Voy.* CORNEJO.

PEFFENCOR (Jean), juif converti, né en Almagne, a laissé des *Traités contre les Juifs;* Cologne, 1508, 1509 et 1510.

PÉGASE (Manuel Alvarès), jurisc., né à Estremos, en Portugal, l'an 1636, mort à Lisbonne en 1696, est auteur de quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité de la compétence entre les archevêques et évêques, et le nonce ou légat à latere, avec ce qui regarde les exempts:* Lyon, 1675. *Voy.* les *Mémoires de Portugal.* Richard et Giraud.

PEGNA (François), jurisc. espagnol, mort en 1612, était doyen de la rote de Rome. On a de lui : 1° une édition des *Lettres des Papes pour l'Inquisition, depuis Innocent III jusqu'à l'an* 1579; Rome, 1579; — 2° un *Traité de la forme de procéder des Inquisitions;* Venise, 1584; — 3° *Notes sur le directoire des inquisiteurs;* ibid., 1607; — 4° *Notes sur le livre des hérétiques* de Jean Roias; ibid., 1583; — 5° *De la Vie, des miracles et des actes de la canonisation de saint Didace;* Rome, 1589; — 6° *Vie de saint Charles Borromée*; Cologne, 1611; — 7° *Relation sommaire de la vie et des miracles de Raimond de Pennafort;* Brescia, 1602; — 8° *Actes de la congrégation de Auxiliis sous Clément VIII et Paul V.*

PEGNAFLOR ou **PEIGNAFORT.** *Voy.* RAIMOND, n° I.

PEIGNÉ (Étienne), né en 1748 à Paris, où il est mort l'an 1822, littérateur, se consacra de bonne heure à l'enseignement, et fut professeur à Reims, à Amiens, à Liége et à Moulins. Outre un traité de mythologie, on lui doit : *Précis de la vie de Jésus-Christ, extrait de l'Évangile et des meilleurs auteurs qui ont écrit sur cette matière, avec des notes historiques, géographiques et chronologiques à l'usage de la jeunesse, particulièrement destiné aux établissements d'instruction publique; ouvrage autorisé par Mgr l'archevêque de Paris;* Paris, 1821, in-12 et in-18; — seconde édit., revue, corrigée et augmentée de la citation en marge des textes de l'Évangile et des saintes Écritures; ibid., 1822. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. PEINE DU DAM. *Voy.* DAM.

II. PEINE DU SENS. On appelle ainsi, en théologie, les tourments que les damnés souffrent dans l'enfer. *Voy.* ENFER.

III. PEINES CANONIQUES ou **ECCLÉSIASTIQUES.** On distingue dans le droit canonique deux sortes de peines : les *spirituelles* et les *temporelles.* Les premières comprennent les censures ecclésiastiques, les irrégularités, la déposition, la dégradation, et certains exercices de piété qu'on impose à un ecclésiastique pour le corriger de quelque mauvaise habitude. Les *temporelles* sont : les aumônes, les amendes, la privation du rang dans une église, de la voix dans un chapitre, des fruits d'un bénéfice, la prison, le bannissement, la question, le fouet, les galères et l'amende honorable. L'Église abhorre le sang, et les peines que peut infliger un évêque ou un official ne doivent jamais aller jusque-là. Quand le crime mérite une peine afflictive ou temporelle, le juge d'église, après avoir imposé la plus forte des peines ecclésiastiques, qui est la déposition et la privation des bénéfices, doit recourir au bras séculier. C'est de là qu'est venue la distinction des *délits communs* et privilégiés. On a prétendu que l'Église, ayant toujours eu l'autorité d'imposer des peines ou pénitences, suivant la qualité des crimes et la condition des pénitents, n'a procédé, pendant les onze premiers siècles, contre les criminels et les pécheurs que relativement au for intérieur et pénitentiel; que c'est la distinction qui se fit, vers le XIIe siècle, du for extérieur qui a donné lieu d'imposer par forme de peine et par sentence du juge ecclésiastique, pour la vengeance publique, les pénitences qui étaient imposées au for intérieur; que c'est aussi de là qu'est venu, par succession de temps, le changement de la discipline touchant l'imposition des peines. Mais l'histoire même de l'Église prouve que de tout temps elle a infligé des peines temporelles aussi bien que des peines spirituelles. Toutefois, dans l'imposition des peines un official doit considérer : 1° la coutume du lieu ou du diocèse; 2° les statuts des synodes, au défaut des lois et des canons; 3° les statuts provinciaux; 4° les statuts et usages des diocèses voisins. *Voy.* Morin, *De Aministr. sacr. pœnitent.*, l. X, c. IX et X. *Recueil. de Jurispr. canonique,* au mot PEINES. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* L'abbé J. Stremler, *Traité des peines ecclésiast., etc.*, p. 8 et suiv., où sont cités les divers monuments qui montrent que, depuis les temps apostoliques jusqu'à nous, l'Église a constamment fait usage du pouvoir d'infliger des peines spirituelles et temporelles. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* LÉGISLATION.

Digitized by Google

II. PEINES CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX. es peines peuvent se réduire à deux classes, :s peines corporelles, et celles qui sont de)ute autre nature; nous ne mentionnerons ici ue les principales. — I. Les peines corporelles taient : 1° le *crucifiement*, c'est-à-dire l'action 'attacher un criminel à la croix avec de simples ordes ou avec des clous, comme cela a eu lieu our Jésus-Christ, conformément à la prophétie e David et à celle de Zacharie (Psaume, XXI Hebr., XXII), 17); 2° la *prison*, qui parmi les lébreux, de même que parmi les autres peules, était quelquefois simplement pour la garde e ceux qui étaient accusés ou soupçonnés de rime, mais qui souvent aussi était un châtiient, et un châtiment ignominieux et rigoueux par les autres peines dont elle était accomagnée (Genèse, XXXIX, 20. Juges, XVI, 21. V Rois, XVII, 4. Ecclésiastique, VI, 26. Isaïe, XIV, 22. Jérémie, XXXII, 2, etc.); le *tympanum* u *tympanisme*, qui consistait à attacher le paent à une potence, et à le frapper de verges II Machab., VI, 19, à comparer avec Hébreux, I, 35); 4° le *fouet*, qui a assez de rapport avec : *tympanisme*. était infligé au coupable penant qu'il était couché par terre; le nombre de oups ne devait point passer quarante (Deuéron., XXV, 2, 3); saint Paul dit qu'il a reçu inq fois des Juifs quarante coups de *fouet* moins n, et qu'il a été trois fois déchiré de verges II Corinth., XI, 24, 25); on frappait ordinaireient les criminels sur le dos, souvent sur les ôtés, quelquefois sur le visage (Proverb., X, 3; XXVI, 3. Ecclésiast., XXX, 12, etc.); 5° la *'écapitation*, qui consistait à couper simplement ı tête avec un glaive ou une hache (II Rois, x, 21, 22. IV Rois, X, 6-8. Matth., XIV, 8-11. ıctes, XII, 2); 6° le *feu*, qui compte, en effet, ans la législation mosaïque parmi les supplices orporels, mais qui était en usage antérieureıent à cette législation, et qui ne s'appliquait as toujours de la même manière (Genèse, XXVIII, 24. Lévit., XX, 14. IV Rois, XXIII, 16, 0. Jérém., XXIX, 22. Daniel, III, 21. II Machab., 'II, 13); 7° la *privation de l'honneur de la sépulure*, un des plus grands et des plus ignominieux :hâtiments chez les Juifs; selon l'historien Joeph, on ne l'appliquait qu'à ceux qui s'étaient lonné la mort; on les enterrait la nuit, après es avoir laissés tout le jour à la voirie (*De Bello*, l. III, c. XIV); Moïse n'ordonne cette ɪeine contre aucune espèce de crime; il veut nême que le cadavre du pendu soit enseveli le our même où celui-ci aura été attaché à la poence (Deutéron., XXI, 22, 23); cependant quelquefois, pour des causes particulières, et pour nspirer une plus grande horreur du crime, on aissait les corps des suppliciés plusieurs jours ɪu même plusieurs mois sur le poteau (II Rois, XXI, 8 et suiv.); 8° la *lapidation*, qui était une ɪeine aussi infamante que douloureuse (*voy.* LAPIDATION); 9° la *précipitation du haut d'un rober ou d'une tour* (Juges, VII, 25. IV Rois, IX, 3. II Paralip., XXV, 12. Luc, IV, 29. Joseph, *De Bello*, l. V, c. I), ou *précipitation* d'un homme *wvec une grosse corde au cou au fond de la mer* Matth., XVIII, 6); mais ces deux genres de suplices n'étaient ni commandés par la loi moaïque, ni pratiqués dans les jugements réglés; ɪt, quant à ce dernier en particulier, il paraît ı'avoir été en usage que chez les Syriens seuement; et si les Hébreux l'employèrent, ce ne 'ut que depuis la domination des rois de Syrie sur la Judée; 10° la *scie* (II Rois, XII, 31. Hébreux, XI, 37); c'est très-probablement au supplice de la *scie* que Daniel fait allusion (XIII, 55) lorsque, parlant à un des accusateurs de la chaste Susanne, il lui dit que l'ange de Dieu le *coupera en deux* (*scindet te medium*); et c'est un sentiment fort commun parmi les Juifs et les chrétiens qu'Isaïe a été déchiré par le milieu du corps avec une scie de bois; 11° les *épines* et les *ronces* (Juges, VIII, 7, 16); le terme hébreu *barqanîm*, rendu dans la Vulgate par *ronces*, et qui signifie littéralement *pierres à feu*, semble désigner des machines qui servaient à fouler le grain, de même que le mot *harîtsîm*, littér. *aigus*, *tranchants*, que la même Vulgate a traduit par chariots, *carpenta* (II Rois, XII, 31. I Paralip., XX, 3); 12° les *cheveux coupés*. On coupait les cheveux à certains coupables pour leur faire souffrir une peine humiliante et ignominieuse (II Esdr., XIII, 25. Isaïe, III, 17). Une tête chauve et pelée était aux yeux des Hébreux une difformité des plus honteuses, et le titre de chauve réveillait en eux les idées les plus déshonorantes (IV Rois, II, 23). — II. Les peines de seconde classe, chez les anciens Hébreux, étaient : 1° l'*excommunication*; il y en avait, selon les uns, de deux sortes, selon les autres, de trois, nommées *Niddoui* ou *Niddui*, *Cherem* et *Schammata* (*voy.* ces mots. *Compar.* EXCOMMUNICATION); 2° l'*hypothèque* ou la *caution*, que le créancier pouvait exiger de son débiteur, excepté pendant l'année sabbatique, parce que le chômage des terres laissait le débiteur sans revenu; 3° les *sacrifices* prescrits par la loi, quand la transgression d'une loi n'avait été qu'un effet de l'ignorance ou de la légèreté. La peine, pour un dépôt que l'on déniait ou que l'on taisait aux héritiers, consistait dans la restitution du dépôt, plus un cinquième de sa valeur à titre d'indemnité. Si le propriétaire du dépôt ou ses héritiers étaient morts ou inconnus, la restitution était faite au grand prêtre, en sa qualité de ministre du Seigneur; 4° les *amendes*, qui étaient réglées par la loi, par des arbitres, ou même par la personne qui avait été lésée; 5° la *réparation de tout dommage causé*, soit que ce dommage fût l'effet du vol, soit qu'il le fût de la supercherie, et le voleur et le trompeur rendaient au moins le double de ce qu'ils avaient pris ou obtenu par des moyens illégitimes. Toute blessure ayant occasionné une impossibilité momentanée de travail donnait droit contre celui qui l'avait faite à une indemnité proportionnée à la durée de la maladie. Le droit du talion n'était applicable que là où la volonté de blesser et la préméditation étaient supposables. En vertu du même droit du talion, on appliquait au faux témoin la peine réservée au crime qu'il avait faussement dénoncé. *Voy.*, sur ces différentes peines, Exod., XXI, XXII. Lévit., V. Deutéron., XXII, XXIV. D. Calmet, *Dissertation sur les supplices dont il est parlé dans l'Écriture*, tom. I, p. 241 et suiv.; cette *Dissertation* se trouve encore en tête du *Comment. littéral sur le Deutéronome*. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 318 et suiv., a reproduit le fond de la *Dissertation* du savant commentateur, en y ajoutant toutefois une explication des mots hébreux *barqanîm* et *harîtsîm*, laquelle, comparée à deux passages du voyageur Niebuhr, également par lui ajoutés, donnent une juste idée de ces deux instruments de supplices. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui cite plusieurs genres de supplices dont il est parlé dans l'Écriture, et que nous n'avons pas mentionnés nous-même, et qui donne, comme D. Calmet, des détails empruntés aux rabbins.

III. PEINES ECCLÉSIASTIQUES. *Voy.* PEINES, n° I.

Digitized by Google

PEIRCE (James), anglican, né à Londres en 1674, mort à Exeter l'an 1726, acquit de la réputation comme prédicateur, et fut choisi en 1713 comme ministre d'une église non conformiste d'Exeter. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Paraphrases and notes on the Epistles of S. Paul to the Colossians, Philippians and Hebrews;* Londres, 1725-1727, 3 vol. in-4°; — 2° *Defence of the dissenting ministry and ordination;* ibid., 1717, in-8°; — 3° *Plain christianity defended;* ibid., 1719-1728, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PÉLAGE Ier**, pape, né à Rome vers l'an 495, mort en 560, était diacre de l'Église romaine lorsque le pape Vigile l'envoya, en 546, auprès de l'empereur Justinien, qui le chargea de déposer Paul, patriarche d'Alexandrie. Il succéda en 555 à Vigile, condamna les trois chapitres dont il avait pris auparavant la défense, et travailla à faire recevoir le cinquième concile. Il rendit de grands services aux Romains, assiégés par les Goths, et écrivit seize Épîtres que nous possédons encore. Jean III lui succéda. *Voy.* Anastase le Biblioth., *Liber Pontificalis.* Baronius, *Annal.* Gaet. Moroni, vol. LII, p. 38, 39. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PÉLAGE II**, pape, né à Rome vers l'an 520, mort en 590, était religieux du monastère du Mont-Cassin, lorsqu'il succéda à Benoît Ier en 578. Il fit de vains efforts pour ramener à l'unité de l'Église les évêques d'Istrie et de Vénétie, qui faisaient schisme pour la défense des trois chapitres, s'opposa à Jean, patriarche de Constantinople, qui prenait le titre d'évêque œcuménique, et fut le premier pape qui, dans les diplômes de sa chancellerie, marqua le temps par les indictions que Constantin le Grand avait instituées en 312. Il fit de sa maison un hôpital pour recevoir les pauvres. On a de lui quelques *Épîtres.* Saint Grégoire le Grand, son diacre et son apocrisiaire, lui succéda. *Voy.* Anastase le Biblioth., *Liber Pontificalis.* Baronius, *Annal.,* ad ann. 777, 586. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 39-40.

III. **PÉLAGE** (Saint), évêque de Laodicée, en Syrie, était originaire de cette province, et vivait au IVe siècle. Il fut marié dans sa jeunesse; mais, le premier jour de ses noces, il persuada à son épouse de garder la continence pendant le reste de leur vie. Élevé en 360 sur le siége de Laodicée, il assista en 363 au concile d'Antioche, et en 367 à celui de Tyanes. Il fut un des cent quarante-six évêques qui confirmèrent par leurs souscriptions la foi du concile de Rome tenu par le pape saint Damase en 371, et il se montra toujours un zélé défenseur de la foi de l'Église contre les ariens. Exilé en Arabie par l'empereur Valens, il fut rappelé sous Gratien, et il assista en 381 au second concile œcuménique de Constantinople. L'Église célèbre sa fête le 25 mars. *Voy.* Socrate, *Hist. ecclés.,* l. III, c. XXV. Sozomen., l. VI, c. XII; l. VII, c. IX. Theodoret., l. IV, c. III; l. V, c. VIII. Henschenius, au 25 mars. Hermant, dans la *Vie de saint Basile.*

IV. **PÉLAGE** (*Pelagius*), hérésiarque, né en Angleterre, vivait du IVe au Ve siècle. Il embrassa l'état monastique, quitta son pays pour se fixer en Italie, où dès l'an 400 il commença à enseigner : 1° que l'homme peut opérer son salut par les seules forces naturelles du libre arbitre, et sans le secours de la grâce; 2° que la grâce n'est nécessaire que pour agir plus facilement et plus parfaitement; 3° qu'elle est donnée aux œuvres et au propre mérite de l'homme; 4° que l'homme peut de lui-même parvenir à un état de perfection dans lequel il ne soit plus sujet aux passions, ni au péché; 5° qu'il n'y a point de péché originel; que les enfants qui meurent sans baptême ne sont pas damnés, et qu'ils jouiront d'une espèce de félicité éternelle hors le royaume de Dieu; 6° que la charité n'est point un don de Dieu; 7° que la prière n'est pas nécessaire pour acquérir la grâce de la conversion ou de la persévérance, parce que tout cela est au pouvoir du libre arbitre; 8° qu'Adam n'était pas mort par suite du péché originel, mais par la seule condition de la nature. Plus tard Pélage passa en Afrique avec Celestius, le plus fameux de ses disciples, et de là en Palestine. Dénoncé au concile de Diospolis, il trompa les Pères de ce concile par ses réponses ambiguës, et fut absous; cependant le pape Zozime le condamna, et Honorius le chassa de l'Italie en 418; Pélage se retira alors en Palestine, d'où il fut encore expulsé, et on pense qu'il retourna en Angleterre, où il enseigna ses erreurs, ce qui détermina les évêques des Gaules à y envoyer saint Germain d'Auxerre pour les réfuter. Il nous reste de cet hérésiarque une *Lettre à Démétriade* et quelques autres écrits. Saint Jérôme et saint Augustin ont combattu avec énergie la doctrine de Pélage. *Voy.* August., *Heres.,* LXXXVIII. Saint Prosper. Saint Fulgence. Sander., *Hæres.,* XCIX. Baronius, ann. 405. Le card. Noris, *Hist. pelag.,* et plusieurs autres ouvrages à consulter indiqués dans Pluquet, *Diction. des hérésies.* Richard et Giraud, art. PÉLAGIENS. Bergier, au mot PÉLAGIANISME. Feller, au mot PÉLAGE. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 37-38. Le *Diction. de la théol. cathol.,* qui traite la matière d'une manière assez développée, et indique aussi un bon nombre d'auteurs à consulter.

PÉLAGIANISME, doctrine de l'hérétique Pélage. *Voy.* l'art. précéd.

I. **PÉLAGIE** (Sainte), vierge et martyre, née à Antioche, morte vers l'an 312, fut arrêtée par des soldats pour être conduite devant le juge, qui avait conçu pour elle une passion coupable; mais ayant réussi à leur échapper, elle se précipita du toit de sa maison. Saint Chrysostome dit que cet acte fut le fruit d'une inspiration particulière de Dieu; autrement il eût été répréhensible. L'Église honore sa mémoire le 9 juin. *Voy.* saint Ambroise, *De la Virginité,* l. III. Saint Chrysostome, *Panégyriques en l'honneur de sainte Pélagie.*

II. **PÉLAGIE** (Sainte), célèbre pénitente du Ve siècle, était la principale comédienne de la ville d'Antioche, et le peuple la nommait *Marguerite* ou *Perle,* soit à cause de sa grande beauté, soit parce qu'elle était toujours couverte de perles. Ayant entendu un jour un sermon prononcé par saint Nonnus, évêque d'Édesse, en Mésopotamie, qui se trouvait alors à un concile d'Antioche, elle fut profondément touchée par la grâce, se fit baptiser, distribua son bien aux pauvres, et alla se renfermer dans une grotte de la montagne des Oliviers. Elle y vécut d'une manière très-austère, sous le nom de Pélage, car elle s'était déguisée en homme. Les Grecs célèbrent sa fête le 8 octobre. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud.

PÉLAGIENS (*Pelagiani*), disciples de l'hérétique Pélage. *Voy.* PÉLAGE, n° IV.

PELAGONIA. *Voy.* HÉRACLÉE, n° VII.

PELARGUS. *Voy.* STORCH.

PELBART (Oswald), franciscain, né à Temeswar, en Hongrie, dans le XVe siècle, se rendit célèbre par son talent pour la prédication aussi bien que par ses écrits théologiques. On a de

Digitized by Google

lui : 1° *Pomœrium sermonum de tempore*; Paris, 1517, 7e et dern. édit.; — 2° *Pomœrium sermonum de sanctis*, en 2 part.; Lyon, 1514, in-fol., 7e et dern. édit.; — 3° *Quadragesimale triplex de pœnitentia, de vitiis, de præceptis Decalogi*; Paris, 1517, in-4°, 6e et dern. édit.; — 4° *Stellarium coronæ gloriosissimæ Virginis, seu Pomœrium sermonum de B. Virgine*; Paris, 2 vol. in-8°, 6e édit.; Venise, 1587; — 5° *Expositio compendiosa sensum litteralem et mysticum complectens libri Psalmorum, scilicet Psalterium, liber hymnorum, liber soliloquiorum regii Prophetæ; item expositio Canticorum V. T., Canticorum N. T., Symboli Athanasii, hymni universalis creaturæ*; Haguenau, 1513, in-fol., 2e édit.; — 6° *Aurei Rosarii Theologiæ ad Sententiarum IV libros pariformiter quadripartiti Libri IV*; Brescia, 1594, 4 vol. in-fol., 5e édit. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

PELECIUS (Jean), jésuite, né à Ulm, en Souabe, mort en 1623, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Traité des sacrements de la nouvelle loi*; — 2° *Du Sacrifice et du sacrement de l'Eucharistie*, etc.; tous les ouvrages du P. Pelecius ont été imprimés à Dillingen, 1591.

PÉLÉE (Saint), martyr du IVe siècle, fut arrêté dans la dernière persécution avec plusieurs chrétiens. Ces serviteurs de Jésus-Christ ayant été condamnés aux mines dans la Palestine, y bâtirent de petits oratoires, où ils s'assemblaient pour louer Dieu. Dès que l'empereur Galère en fut informé, il les fit disperser en différents endroits; mais il y en eut quatre d'entre eux condamnés à être brûlés vifs. Ces bienheureux martyrs furent Pélée, Nil, Élie et Patermuthe, tous quatre Égyptiens. Patermuthe était un homme d'un rare savoir et d'une grande réputation. C'est à lui qu'Eusèbe et saint Pamphile adressèrent leur apologie d'Origène. *Voy.* Eusèbe, *De Martyrib. in Palæstina*, c. XIII. *Compar.* ÉLIE, n° II.

PÈLERIN (Saint). *Voy.* PÉRÉGRIN, n° I.

PÈLERINAGE, voyage de dévotion que l'on fait aux tombeaux des martyrs et des autres saints, aux églises, aux chapelles et aux autres lieux de piété. Les *pèlerinages* sont très-anciens, car les Juifs éloignés de Jérusalem visitaient au moins une fois l'année cette ville sainte, capitale de la Judée et centre de la religion judaïque. Les chrétiens les commencèrent sous le règne de Constantin, et ils devinrent beaucoup plus fréquents dans les siècles suivants, jusqu'au dixième, qui fut célèbre par ceux de la Terre-Sainte, et qui donnèrent naissance aux croisades. Les *pèlerinages* sont fort utiles lorsqu'on les fait dans un esprit de piété; plus tard il s'y introduisit des abus et des superstitions; aussi les rois avaient défendu les pèlerinages hors du royaume sans leur permission et sans l'approbation des évêques diocésains. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, qui réfute en quelques mots les fausses idées que les protestants se sont faites sur les *pèlerinages*. *L'Encyclop. cathol.*, dont l'excellent article se termine par la réponse à deux objections que des catholiques peu éclairés ont coutume de faire contre cette pieuse pratique. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, cite une formule de la permission que l'évêque donne pour un *pèlerinage* à Rome ou ailleurs. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **PÉLETIER** (Claude LE), magistrat, né à Paris en 1630, mort l'an 1711, fut prévôt des marchands, et succéda à Colbert dans la charge de contrôleur général des finances. On lui doit : 1° *Le Corps de droit canon*; — 2° *L'Ancien Code ecclésiastique*; — 3° des *Observations* sur le Code et les Novelles, d'après les manuscrits de P. Pithou; — 4° une édition du *Comes theologus* de P. Pithou. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PÉLETIER** (Claude LE), curé et chanoine de Saint-Pierre à Reims. *Voy.* PELLETIER, n° I.

III. **PÉLETIER** (Laurent LE). *Voy.* PELLETIER, n° VII.

PELHESTRE (Pierre), théologien, né à Rouen en 1635, mort à Paris en 1710, fit des missions dans les Cévennes, puis il entra chez les Cordeliers de Paris, dont il devint bibliothécaire. On a de lui, entre autres écrits : 1° la seconde édition du *Traité de la lecture des Pères de l'Église*, et des *Notes* excellentes; Paris, 1697, in-12; — 2° *De l'Indulgence de la Portioncule*, dans les *Mémoires de Trévoux*; 1703; — 3° *Notes sur la bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques de Cave*; — 4° *Critique de la Bibliothèque de M. Dupin*; cet ouvrage est resté manuscrit. *Voy.* les *Mémoires du temps*. Feller, *Biogr. univers.* Michaud.

PÉLICAN *Voy.* ONOCROTALE.

PÉLICIENCE ou **SAINT-FÉLIX DE CARMAN**, lieu du diocèse de Toulouse où l'on tint un concile en 1167. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. VI, p. 876.

PÉLISSON DE FONTANIER. *Voy.* FONTANIER.

PELLA, ancienne ville épisc. de la Décapole sous Césarée, métropole de la première Palestine; cette ville servit de retraite aux chrétiens lors du siége de Jérusalem par Vespasien. On en connait trois évêques, dont le premier, Zebennus, assista en 451 au concile de Chalcédoine, où il rétracta ce qu'il avait approuvé trois ans auparavant dans le brigandage d'Éphèse. *Pella* n'est aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus* suffragant de Scythopolis. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. III, c. v. Epiph., *adv. Hæres.*, *hær.* XXIX, l. I. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 698. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 184. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 40-41.

I. **PELLEGRINI** (Camillo), historien et archéologue, né à Capoue en 1598, mort en 1663, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Historia principum Longobardorum, cum serie abbatum Cassinensium, ab anno* 720 *ad annum* 1137; Naples, 1643, in-4°; et 1749, 2 vol. in-4°; inséré dans le *Thesaurus antiquitatum Italiæ*, tom. IX, et dans Muratori, *Corpus Scriptor. Italiæ*, tom. II et V. Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PELLEGRINI** (Giuseppe-Luigi), jésuite, né à Vérone en 1718, mort l'an 1799, acquit une grande réputation comme orateur, et il prêcha plusieurs fois à Vienne, devant la cour impériale. Il se livra également à la poésie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Debora, Giepte e Giona, lezioni sacre*; Venise, 1804, 2 vol. in-8°; — 2° *Prediche*; ibid., 1818, 5 vol. in-8°; — 3° *Panegirici*; ibid., 1820, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PELLE-MOUTIER. *Voy.* MOUTIER, n° II.

PELLEPRAT (Pierre), jésuite, né à Bordeaux en 1606, mort au Mexique l'an 1667, professa la philosophie et la théologie dans plusieurs colléges de son Ordre, et il se fit connaître comme prédicateur. Il s'embarqua en 1639 pour les missions, et demeura onze ans au Mexique. Outre quelques ouvrages de grammaire et de

Digitized by Google

lexicographie, on a de lui : *Relation des missions des Jésuites dans les îles et dans la terre ferme de l'Amérique méridionale;* Paris, 1655, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PELLETIER** ou **PÉLETIER** (Claude **LE**), docteur en théologie, né près de Faucogney, dans la Franche-Comté, vers l'an 1670, mort à Faucogney en 1743, exerça les fonctions sacerdotales dans le diocèse de Lyon, et fut nommé par l'archevêque de Reims curé de Saint-Pierre et chanoine de la métropole. Il termina ses jours dans la solitude de Sept-Fonts. On a de lui un grand nombre d'écrits, la plupart en faveur de la soumission aux décisions de l'Église, et en particulier à la bulle *Unigenitus.* Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *La Pratique et la règle des vertus chrétiennes, tirées de l'Écriture;* Lyon, 1713, 3 vol. in-12; — 2° *Réfutation du Mémoire publié en faveur de l'appel des quatre évêques;* Bruxelles, 1718, 2 vol. in-8°; — 3° une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ;* Paris, 1731, in-12; — 4° *Traité dogmatique de la messe;* ibid., 1727, in-12; — 5° *Traité dogmatique et moral de la pénitence;* ibid., 1728, in-12; — 6° *Traité de la charité envers le prochain;* ibid., 1729, in-12; — 7° *Traité de la charité envers Dieu;* ibid., 1729, in-12; — 8° *Traité des récompenses et des peines éternelles;* ibid., 1739, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1727, 1728, 1729, 1730, 1731 et 1739. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

II. **PELLETIER** (François), écrivain du XVIIe siècle, a publié : 1° *La Religion catholique soutenue en tous ses points de doctrine contre le livre adressé aux rois et aux potentats de la chrétienté;* Paris, 1610; — 2° *Ma Conversion à la foi catholique;* ibid.

III. **PELLETIER** (Gérard), jésuite, né dans le diocèse de Toul, mort à Paris en 1648, professa les humanités et la rhétorique. On a de lui : *Palatium reginæ eloquentiæ;* Paris, 1641, in-fol.; Francfort, Mayence, Lyon, 1653 et 1657, in-4°; Paris, 1663, in-4°. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

IV. **PELLETIER** (Jacques **LE**), conseiller du roi au XVIIe siècle, fut avocat au parlement et banquier expéditionnaire de la cour de Rome. Il a publié : 1° *Instruction très-facile et nécessaire pour obtenir en cour de Rome toutes sortes d'expéditions, les mettre à exécution, les savoir lire,* etc.; Paris, 1680, 5e édit.; — 2° *Recueil général de tous les bénéfices et commanderies de France, et de ses dépendances par ordre alphabétique,* etc.; ibid., 1690, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1680 et 1691.

V. **PELLETIER** (Jean **LE**), né à Rouen en 1633, mort l'an 1711, était versé dans les langues italienne, espagnole, latine, grecque, hébraïque, ainsi que dans l'antiquité sacrée et profane. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Dissertation sur l'arche de Noé;* Rouen, 1700, in-12; — 2° *Dissertation sur l'hémine ou la livre de saint Benoît;* — 3° *Dissertations sur la chevelure d'Absalom, les poids et les mesures des anciens,* etc.; — 4° *Explication du temple d'Ezéchiel et de celui de Salomon. Voy.* le *Journ. des Savants*, 1683, 1701. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

VI. **PELLETIER** (Jean-Baptiste), prieur de Saint-Gemme et de Pouancé, en Anjou, mort l'an 1700, était membre de l'Académie d'Angers. On a de lui : 1° *Histoire de la guerre de Chypre,* trad. du latin de Gratiani, évêque d'Amélie; Paris, 1685, in-4°; — 2° *Vie de Sixte V,* trad. de l'italien de G. Leti; ibid., 1685, in-12. 2e édit.; — 3° *Histoire de la Chine,* trad. du latin du P. Martin, jésuite; ibid., 1692, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1685 et 1692.

VII. **PELLETIER** (Laurent **LE**), bénédictin, né dans l'Anjou, vivait du XVIe au XVIIe siècle, et était sacristain de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. On a de lui : 1° *Breviculum fundationis et series abbatum S. Nicolai Andegavensis;* Angers, 1616, in-4°; réimprimé sous ce titre : *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii S. Nicolai Andegavensis ad hunc usque diem Epitome, necnon ejusdem monasterii abbatum series;* ibid., 1635; — 2° *Histoire des Ordres religieux et des congrégations ecclésiastiques;* ibid., 1626, in-8°; — 3° un *Traité de la chasteté des femmes illustres;* — 4° une *Légende de Robert d'Arbrissel,* avec le *Catalogue des abbesses de Fontevrault;* ibid., 1586; — 5° *La Chasteté, et combien l'incontinence est dommageable, et de la dignité et excellence du mariage, et de la sainteté de plusieurs femmes et filles illustres;* ibid., 1634, in-8°; — 6° *Le second Cartulaire de Saint-Nicolas;* c'est un manuscrit de Pelletier très-important, où parmi les pièces authentiques se trouvent insérées de curieuses notes sur l'histoire provinciale; la bibliothèque d'Angers possède encore ce manuscrit. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*, p. 252 et 280. Le P. Hélyot, *Hist. des Ordr. monast.*, tom. I, p. 36 du *Catalogue des Auteurs.* Richard et Giraud. La *Revue de l'Anjou*, 1re année, tom. II, p. 3. La *Nouv. Biogr. génér.*, art. **LE PÉLETIER** (Dom Laurent).

PELLICIA (Alessio-Aurelio), né en 1744 à Naples, où il est mort l'an 1822, fut professeur d'antiquités et de morale à l'université de Naples, et, sous le règne de Murat, professeur de diplomatique et vicaire général. En 1820, il fit partie du gouvernement constitutionnel. On a de lui, outre une *Chronique du royaume de Naples* et des *Institutions de la science diplomatique :* 1° une *Traduction italienne de la Vie de Jésus-Christ par Tillemont, avec des Notes;* — 2° *De Publicata et privata Prece pro principibus;* Naples, 1789, in-8°; c'est la traduction d'un ouvrage que Pellicia composa en italien à l'âge de seize ans; — 3° *De Christianæ Ecclesiæ primæ, mediæ et novissimæ Politia;* ibid., 1777-1781, 5 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PELTAN ou **PELTE** (Théodore-Antoine), en latin *Peltanus*, jésuite, né à Pelte, dans le pays de Liége, mort à Augsbourg en 1584, professa le grec et l'hébreu à Ingolstadt, puis la théologie à Augsbourg. On a de lui : 1° *Paraphrasis et scholia in Proverbia Salomonis;* Anvers, 1606, in-4°; — 2° une traduction latine des *Concilii Ephesini primi Acta;* Ingolstadt, 1576, in-fol.; — 3° *Græcorum XVIII Patrum Homiliæ in præcipua festa;* ibid., 1579, in-8°; — 4° *De Peccato originali tract. XVIII;* — 5° *De Satisfactione Christi et nostra, et de Purgatorio, lib. III;* — 6° *De Christianorum Sepulturis, exequiis et anniversariis;* — 7° *De Tribus bonorum operum Generibus;* — 8° *Theologia naturalis et mystica;* — 9° *De Sanctorum Origine, cultu et invocatione, reliquiis et imaginibus;* — 10° *De Matrimonio. Voy.* Ribadeneira et Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVI.

PELTE, ville épisc. de la Phrygie Pacatienne sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie. On en connaît quatre évêques, dont le premier est Philippe; son métropolitain, Nunechius, souscrivit pour lui au concile de Chalcé-

Digitized by Google

doine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 801.

PELTRE (Hugues). *Voy.* Hugues, n° XXXVII.

PÉLUSE (*Pelusium*), ancienne ville d'Égypte contre laquelle Ézéchiel a prophétisé (xxx, 15-16). Depuis elle est devenue un évêché de la première Augustamnique, sous le patriarcat d'Alexandrie. *Pelusium* était située à la première embouchure orientale du Nil, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui un village nommé *Belbais* ou *Belbeis*. Quelques auteurs prétendent que Damiat ou Damiette s'est accrue des ruines de Péluse. On en connaît huit évêques, dont le premier, Callinice, fut ordonné par Meletius, et se montra toujours fort contraire à saint Athanase. Péluse est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, et d'où dépendent trois évêchés. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 531. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 184-185. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 46-47.

PELVERT (Bon-François **RIVIÈRE**, dit), théologien *appelant*, né à Rouen en 1714, mort à Paris en 1781, était membre d'une société de clercs formée sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. Il obtint plusieurs bénéfices, professa la théologie au séminaire de Troyes, assista en 1763 au prétendu concile d'Utrecht, et se retira dans la communauté de Saint-Josse, à Paris, où le curé Bournisien rassemblait les *appelants*. Il refusa d'adhérer au formulaire, ce qui l'empêcha d'exercer aucune fonction ecclésiastique. On a de lui : 1° *Dissertations sur l'approbation nécessaire pour administrer le sacrement de pénitence*; 1755, in-12; — 2° *Dénonciation de la doctrine des Jésuites*; 1767; — 3° *Lettres sur la distinction de la religion naturelle et de la religion révélée*; 1769-1770, 2 vol. in-12; — 3° *Lettres où l'on examine la doctrine de quelques écrivains modernes contre les incrédules*; 1776, 2 vol. in-12; — 4° *Dissertation sur la nature et l'essence du sacrifice de la messe*; 1779, in-12; — 5° *Exposition et comparaison de la doctrine des anciens et des nouveaux philosophes*; 1787, 2 vol. in-12; l'auteur établit la nécessité de la révélation. Il a donné, en outre, une édition du traité *De Gratia*, de l'abbé Gourlin; 1781, 3 vol. in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, art. Rivière. La *Nouv. Biogr. génér.*

PÉMEN (Saint), abbé en Égypte, vivait du IVe au Ve siècle. Il embrassa la vie monastique à Scété, avec six de ses frères, et, dans le commencement de sa retraite, il passait plusieurs jours et quelquefois des semaines entières sans manger. Il se dérobait à la vue de tout le monde et même de ses plus proches parents. Les Vies des Pères sont remplies d'excellentes maximes sous le nom de Pémen, qui sont des preuves de sa sagesse, de ses lumières et de sa discrétion. Les Latins et les Grecs le qualifient de flambeau de l'univers et de modèle des moines; ils honorent sa mémoire le 27 août. *Voy. Vit. Patrum*, l. III, V, VI et suiv. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII, p. 584 et suiv. Richard et Giraud.

PENA (François), auditeur de Rote, né en Espagne, mort à Rome l'an 1612, a laissé : 1° *Instructio sive praxis inquisitorum*; — 2° *De Formu procedendi contra inquisitos*; — 3° *De Temporali Regno Christi*; — 4° des commentaires sur le livre de Nicolas Eimeric intitulé : *Directorium inquisitorum*, et sur quelques autres ouvrages qui traitent de l'Inquisition. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

PEÑA-FIEL. *Voy.* Penna-Fiel.

PENDERACHI. *Voy.* Héraclée, n° IV.

PENFENTENION. *Voy.* Cheffontaines.

PÉNISCOLE, ville de la province de Valence, en Espagne, où Pierre de Lune tint un conciliabule en 1415. *Voy.* Raynaldi, *Annal.* ad hunc ann.

I. **PÉNITENCE.** La *Pénitence* peut être considérée comme une vertu particulière ou comme un sacrement de l'Église. La *pénitence*, considérée comme vertu, est une douleur des péchés que l'on a commis, jointe à l'amendement de vie et au ferme propos de satisfaire à la justice de Dieu pour l'injure qu'on lui a faite en péchant. Ainsi la vertu de *pénitence* contient trois choses : la douleur ou le regret du péché passé; la résipiscence ou la conversion et l'amendement des mœurs; la peine ou le châtiment propre à expier et à réparer l'injure que le péché fait à Dieu. Telle est l'idée que les écrivains sacrés et ecclésiastiques nous donnent de la pénitence, soit qu'ils l'appellent simplement *résipiscence*, *conversion*, *amendement*, *exomologèse*, *peine*, *punition*, *châtiment*, *vengeance*, soit qu'ils se servent de quelque autre terme pour l'exprimer. Comme sacrement, la *pénitence* est un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour remettre les péchés commis après le baptême à ceux qui en sont contrits, qui les confessent et qui se proposent d'y satisfaire par le ministère d'un prêtre qui a la juridiction nécessaire à cet effet. *Voy.*, pour la *pénitence* comme vertu, Isaïe, I, 16, 17. Jérémie, XXXI, 18. Joël, II, 12 et 13. Job, XLII, 6. Matth., III, 2, 8. II Corinth., VII, 10. Bergier, qui réfute parfaitement la fausse et ridicule assertion de Luther, que le mot *métanoïa* dont se sont servis les Pères grecs pour exprimer la *pénitence*, signifie un simple changement de conduite, et nullement la douleur, la contrition d'avoir péché. Richard et Giraud, qui traitent les différentes questions qui se rattachent à la *pénitence* comme vertu et comme sacrement. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LII, p. 48-53. *Compar.* Confesseur, n° II, Confession, n° III, Contrition.

II. **PÉNITENCE (BAPTÊME DE).** Le *baptême de pénitence* est celui que saint Jean-Baptiste prêchait aux Juifs en les exhortant à faire de *dignes fruits de pénitence*. *Voy.* Matth., III, 8, 11. Marc, I, 4. Luc, III, 8. *Compar.* Baptême, n° III, où l'on fait voir la différence du baptême de saint Jean avec celui de Jésus-Christ.

III. **PÉNITENCE (ORDRE DE LA).** *Voy.* Dominique, n° V.

IV. **PÉNITENCE CANONIQUE.** *Voy.* Pénitence, n° VIII.

V. **PÉNITENCE CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX.** Les textes de l'Écriture que nous avons indiqués dans l'article Pénitence, n° I, suffiraient seuls pour prouver que la *pénitence* était une des vertus que les anciens Hébreux pratiquaient fidèlement toutes les fois qu'ils se rendaient coupables de quelque prévarication. On peut même dire que la fête de l'expiation solennelle, que la Bible appelle *Jour des expiations*, les établissait dans un état presque permanent de pénitence. Quant à la confession, il est certain par l'Écriture que, lorsqu'un Israélite avait transgressé le commandement du Seigneur, il était obligé de confesser son péché (Nombr., V, 6-7); il est certain encore que le grand prêtre devait confesser *toutes les iniquités des enfants d'Israël, tous leurs délits et tous leurs péchés* (Lévit., XVI, 21); mais rien ne nous dit que cette confession se fît aux prêtres; ce dernier texte prouve même le contraire. On voit par là combien sont dans l'erreur ceux qui, se fondant sur ces passages, prétendent que ce

Digitized by Google

n'est pas Jésus-Christ qui a institué la confession. *Voy.* P.-L.-B. Drach, *De l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, tom. Ier, p. 548 et suiv.

VI. PÉNITENCE CHEZ LES JUIFS MODERNES. Léon de Modène nous apprend que, chez les Juifs, les jours destinés à la *pénitence* commencent au premier du mois d'Élul, et continuent jusqu'au jour des Pardons ou expiation solennelle; mais plus souvent depuis le commencement de l'année jusqu'aux Pardons, et que cette pénitence consiste dans l'abstinence, ou le jeûne, ou la discipline, ou l'aumône, ou les prières, ou enfin les œuvres pies, suivant ce qui convient le mieux aux péchés qu'on a commis. Le même auteur remarque que les Juifs n'ont d'autre confession que celle qu'ils adressent à Dieu dans leurs prières; qu'ils en ont d'ordinaire une composée suivant l'ordre de l'alphabet; que chaque lettre renferme un péché capital, et qui se commet le plus fréquemment; mais que, quand ils sont habiles, ils font la suite et le détail de leurs péchés, et marquent leurs espèces et leurs circonstances; qu'ils ont coutume de faire cette confession le lundi et le jeudi, et tous les jours de jeûne; qu'enfin ils la font aussi plusieurs fois en particulier au jeûne des Pardons. *Voy.* Léon de Modène, *Cérémonies et coutumes des Juifs*. J. Buxtorf, *Synagoga Judaica*, c. XVIII, XX, XXXV, où l'on trouve des détails sur la manière dont les Juifs se confessent. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot CONFESSION. *Compar.* ÉLUL. EXPIATION, n° II. PARDON, n° I.

VII. PÉNITENCE DES NINIVITES. La *pénitence* des Ninivites a été préconisée par Jésus-Christ même, qui dit aux Juifs que les Ninivites s'élèveront contre eux au jugement, parce qu'ils ont fait pénitence à la prédication de Jonas, tandis qu'eux-mêmes n'ont pas voulu se convertir à la sienne, quoiqu'il soit bien au-dessus du prophète. *Voy.* JONAS, III, 5 et suiv., où se trouve le récit de la pénitence du roi de Ninive et du peuple. Matth., XII, 41. Luc, XI, 32.

VIII. PÉNITENCE PUBLIQUE ou CANONIQUE. La *pénitence canonique* ou *publique*, qui existait autrefois, consistait à faire exclure les pécheurs même des prières de la liturgie, et de l'assistance au saint sacrifice. Le corps des divers exercices de cette *pénitence* était appelé *Exomologèse*. (*Voy.* ce mot.) Dans le IVe siècle on rédigea des canons pénitentiaux très-étendus, qui reproduisirent les règles établies antérieurement dans l'Église. (*Voy.* CANONS, n° II.) Saint Basile, qui a fait un recueil de ces canons, nous apprend qu'on ordonnait de son temps deux ans de pénitence pour le larcin, sept pour la fornication, onze pour le parjure, quinze pour l'adultère, vingt pour l'homicide, toute la vie pour l'apostasie. Le pécheur à qui la *pénitence publique* était imposée se présentait à la porte de l'église avec toutes les marques du deuil, tel qu'il se portait dans l'antiquité; ses habits étaient sales et déchirés; ses cheveux négligés, sa barbe en désordre; puis il entrait dans l'église : l'évêque lui mettait des cendres sur la tête, et lui donnait des cilices pour s'en couvrir. Il se prosternait ensuite humblement, pendant que les fidèles faisaient pour lui des prières publiques. L'évêque lui adressait une exhortation pathétique, et l'avertissait en terminant qu'il allait le renvoyer de l'église pour un temps, comme Dieu renvoya Adam du paradis terrestre pour son péché. Alors on le conduisait hors de l'église, dont les portes étaient aussitôt refermées sur lui. Il passait le temps de sa *pénitence* dans le jeûne, dans la prière, et dans la séquestration à peu près absolue. Les jours de fête ou de station, il venait se présenter à la porte de l'église, et restait pendant l'office exposé aux injures de l'air. On l'appelait *pleurant*, et quelquefois *mendiant*, parce qu'il implorait en gémissant les prières des fidèles qui entraient dans le lieu saint. Au bout d'un temps déterminé on l'admettait à pénétrer dans l'église pendant la lecture et les instructions, mais il devait sortir avant les prières. Plus tard on lui permettait de prier avec les fidèles dans la posture de la prosternation. Enfin, dans la quatrième et dernière période de sa *pénitence*, il priait debout comme les autres. Ainsi on distinguait quatre ordres de pénitents : les *pleurants*, les *auditeurs*, les *prosternés* et les *consistants*. *Voy.* Gregor. Thaumaturg., *Ep. Can.*, c. X. Basil., *Ep. ad Amphiloch.*, c. LVI, LXXV. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LII, p. 49-53.

PÉNITENCERIE (*Camera pœnitentiaria*), office ou tribunal en cour de Rome, dans lequel s'examinent et se délivrent les bulles ou grâces et dispenses secrètes qui regardent la conscience, comme les dispenses des vœux de chasteté perpétuelle et de religion, l'absolution des censures, etc. Ce tribunal, qui a existé dans la plus haute antiquité, sans qu'on puisse préciser l'époque de son institution, se compose aujourd'hui : 1° d'un grand pénitencier, qui est cardinal; 2° d'un régent, qui fait les fonctions du grand pénitencier; 3° d'un dataire; 4° de trois procureurs ou secrétaires; 5° de deux consulteurs; 6° d'un officier qui signe et qui scelle les bulles; 7° d'un correcteur ou réviseur qui lit et qui corrige, quand il en est besoin, les suppliques dressées par les procureurs, et qui signe les bulles; 8° et de trois écrivains. Quand un pénitent veut obtenir du Pape une dispense, ou l'absolution de quelque censure qui regarde le tribunal de la *pénitencerie*, il peut écrire ou faire écrire en quelque langue que ce soit au cardinal grand pénitencier du Pape, en lui spécifiant la chose dont il désire la dispense, et les raisons qu'il a de la demander, ou le cas dont il demande l'absolution. Celui à qui un bref de la pénitencerie est adressé ne peut commettre un autre pour l'exécuter; mais il doit l'exécuter lui-même dans le confessionnal, après avoir entendu la confession du pénitent. *Voy.* la *Conduite des confesseurs*, p. 198 et suiv. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 58 e seq. L'abbé J. Stremler, *Traité des peines ecclésiastiques*, etc., p. 615 et suiv. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, rapporte une partie de la bulle *Pastor bonus* de l'an 1744, bulle dans laquelle Benoit XIV explique ce que c'est que le tribunal de la *pénitencerie*, et les divers pouvoirs qui lui sont attribués.

PÉNITENCIEL ou **PÉNITENTIEL** (*Codex pœnitentialis*), livre ecclésiastique qui renferme ce qui concerne l'imposition de la pénitence et la réconciliation des pénitents. Il y a le Pénitentiel romain, le Pénitentiel du vénérable Bède, etc. *Voy.* CANONS, n° II, PÉNITENCE, n° III.

PÉNITENCIER se dit : 1° du cardinal grand pénitencier qui préside au tribunal de la pénitencerie de Rome; les uns disent qu'il fut établi au IIIe siècle, du temps du pape saint Corneille, et les autres en placent la fondation l'an 684, sous le pape Benoît II; 2° des prêtres établis pour confesser dans les trois églises patriarcales de Rome : celle de Latran, du Vatican et de Sainte-Marie-Majeure. Ces péniten-

Digitized by Google

ciers, qui appartiennent à différents Ordres religieux, demeurent et vivent régulièrement dans une maison située près de la basilique à laquelle ils appartiennent. Ceux de Latran sont des franciscains réformés, qu'on appelle observantins; ceux du Vatican étaient autrefois des jésuites, et ceux de Sainte-Marie-Majeure sont des dominicains. Lorsqu'ils confessent ils ont une verge à la main, comme pour marquer l'étendue de leurs pouvoirs. Ils sont soumis au grand pénitencier pour ce qui regarde leur office, et aux supérieurs de leur Ordre pour ce qui concerne la vie régulière. 3° Pénitencier se dit encore des prêtres établis dans les églises cathédrales pour absoudre des cas réservés à l'évêque. Leur office est ordinairement une dignité dans les chapitres. Autrefois on n'approuvait pas généralement des confesseurs pour toute l'étendue d'un diocèse, et chacun n'était pas libre de choisir indifféremment un des confesseurs approuvés; les évêques déterminaient les confesseurs, les uns pour les laïques, les autres pour les clercs, les autres pour les religieuses, etc.; de sorte que les fidèles ne pouvaient se confesser qu'aux prêtres qui leur étaient destinés en particulier, mais ils pouvaient toujours s'adresser aux évêques. Le nombre de ceux qui s'y adressaient croissant de jour en jour, les évêques choisirent un prêtre recommandable par sa doctrine et par sa piété pour tenir leur place. Ils le nommèrent *confesseur* ou *pénitencier général,* et permirent à tous les fidèles de s'y adresser, comme à leur personne même, pour en recevoir l'absolution des cas réservés. Il est fait mention de ces sortes de *pénitenciers généraux* dans le concile d'Oxford de l'an 1280, et dans celui de Chester de l'an 1289. Le concile de Trente ordonna que chaque évêque établirait dans sa cathédrale un *pénitencier* qui serait âgé de quarante ans, et docteur ou licencié en théologie ou en droit canon. *Voy.* concile de Trente, sess. XXIV, c. VIII, *de Reform.* Benedict. XIV, Const. *In Apostolicæ,* idib. april. 1744. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. I, l. I, c. XIX. et part. IV, l. I, c. LXIX. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. CANONICUS, n° LXI. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 6 e seg. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* L'abbé J. Stremler, *Traité des peines ecclés.*, etc., p. 617, 618.

PÉNITENT se dit, dans l'Église romaine, de celui qui fréquente le sacrement de pénitence. Il y avait autrefois des *pénitents publics. Compar.* PÉNITENCE, n° III.

PÉNITENTES D'ORVIÈTE, Ordre de religieuses d'Italie qui ont les mêmes observances et le même habillement que les carmélites déchaussées. Elles ont été établies par Antoine Simoncelli, gentilhomme d'Orviète, qui fit bâtir dans cette ville une maison d'abord destinée à recevoir de pauvres filles abandonnées par leurs parents. L'an 1662, cette maison fut érigée en monastère, et on y reçut les femmes et les filles débauchées qui voulaient faire pénitence. On leur donna la règle des carmélites, avec des constitutions particulières. Ces religieuses ne font point de noviciat; elles restent quelques mois dans le monastère en habit séculier, et, quand on leur donne l'habit religieux, elles renoncent publiquement à l'année d'épreuve, et prononcent leurs vœux. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. I, p. 374.

PÉNITENTIEL. *Voy.* PÉNITENCIEL.

I. **PÉNITENTS** se dit des religieux du Tiers Ordre de Saint-François, qui diffèrent des autres franciscains par le petit capuchon, la haute chaussure, etc. *Voy.* TIERS ORDRE.

II. **PÉNITENTS** se dit aussi de certaines confréries de laïques qui s'assemblent dans certains temps de l'année, et surtout dans le carême, pour faire des prières et des processions publiques, se donner la discipline, etc. Ils marchent les pieds nus et le visage couvert d'un linge. Il y en a qui portent sur la tête une couronne d'épines, d'autres qui se chargent de croix ou de chaînes, etc. Il y a de ces sortes de pénitents en Languedoc, à Avignon, et principalement en Italie, où ils forment plusieurs confréries sous le nom de pénitents bleus, verts, violets, gris, noirs et blancs. *Voy.* l'*Hist. des cérém. relig.*, tom. II, p. 30. Gaet. Moroni, volume LII, p. 48. *Compar.* FLAGELLANTS.

III. **PÉNITENTS (ORDRE DES).** *Voy.* DOMINIQUE, n° V.

PENN (William), législateur de la Pensylvanie, et un des chefs des *quakers* ou *trembleurs,* né en 1644 à Londres, où il est mort l'an 1718, fit ses études à l'université d'Oxford. S'étant attaché à la secte des *trembleurs,* il en propagea les doctrines avec le plus grand zèle. Son père le bannit à plusieurs reprises de la maison paternelle; mais rien ne put le gagner; il semblait même redoubler d'ardeur à chaque rigueur qu'on exerçait envers lui. Pendant un emprisonnement de huit mois il composa des ouvrages en faveur de sa secte. En 1670, peu après sa mise en liberté, il fut arrêté de nouveau pour le fait d'une prédication en pleine rue, faite à des quakers dont on avait fermé la chapelle; mais le jury devant lequel il fut traduit l'acquitta. Enfin le gouvernement lui ayant donné la propriété et la souveraineté d'une province d'Amérique, il s'y établit, et donna des lois dont aucune n'a été changée depuis. On appela dès lors ce pays, qui était couvert de bois, *Pennsylvanie.* Il revint en Angleterre, fit un second voyage en Pennsylvanie, d'où il revint encore pour ne plus y retourner. Sa *Vie* a été écrite par Hepworth Dixon. Penn a laissé de nombreux *opuscules* qui ont été recueillis et publiés d'abord en 1728, 2 vol. in-fol., puis en 3 vol. in-8°. *Voy.* Chalmers, *Gener. Biogr. Dictionary.* Feller, *Biogr. univers.* *La Nouv. Biogr. génér.*

PENNA ou **CIVITA DI PENNA** (*Pinna*), ville épisc. de l'Abruzze ultérieure, sous la métropole de Chieti, et située près de Salina. L'an 1252 Innocent IV érigea l'église d'Atri en cathédrale, et l'unit à celle de *Penna.* Le premier évêque de *Penna* fut saint Patras, un des soixante-douze disciples. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra,* t. I, p. 4. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 189. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 81-83.

PENNA-FIEL ou **PENA-FIEL** (*Pena Fidelis*), ville d'Espagne, située dans la Vieille-Castille, à six lieues de Valladolid. L'an 1302 on y assembla un concile où l'on fit quinze canons de discipline. *Voy.* La Regia, tom. XXVIII. Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VII. Richard et Giraud.

PENNAFIEL (Léonard de), jésuite espagnol, mort en 1657, a laissé des *Traités de théologie;* Lyon, après 1660, 4 vol. in-fol.

PENNALOSE (Ambroise de), jésuite espagnol, mort à Madrid en 1656, a publié: 1° *Traité de la divinité de Jésus-Christ et du Saint-Esprit, et du mystère de la sainte Trinité, contre les Juifs, les photiniens et les sociniens;* Vienne en Autriche, 1635; — 2° *Défense de la Vierge, Mère*

Digitized by Google

de Dieu, touchant le péché originel, et l'obligation de le contracter; Anvers, 1650.

PENNI (Pierre), dominicain du XIVe siècle, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite principalement : 1° *Thalamot*, ou le *Carquois contre les Juifs*; — 2° un *Traité contre le mahométisme*; ces deux ouvrages étaient si estimés de Pierre Subert, évêque de Saint-Papoul, qu'il les joignit à son traité *De Visitatione episcopali*, comme les meilleurs de ceux qu'il connaissait sur ces matières. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 569.

PENNOT (*Gabriel*), chanoine régulier de Saint-Augustin, de la congrégation de Latran, né à Novarre, vivait en 1625. Il s'éleva par son propre mérite aux premières charges de sa congrégation. On lui doit : 1° *Generalis totius ordinis clericorum canonicorum Historia tripartita*; Rome, 1624; Cologne, 1645; — 2° *Propugnaculum humanæ libertatis*, etc. *Voy.* Janus Nicius Erythræus, *Pinacotheca imaginum illustrium virorum qui auctore superstite diem suum obierunt*, c. LV.

I. **PENSÉE** (*Cogitatio*), terme qui se prend souvent, non-seulement pour la simple opération de l'esprit qui pense, mais encore pour le dessein formé de faire quelque chose. Les Hébreux donnent le nom d'*ouvrage de pensée* à ceux qui demandent une industrie particulière. *Cogitare, cogitatio* se prennent souvent en mauvaise part pour *machiner* et *tramer le mal*. *Voy.* Genèse, XI, 6. Jérémie, XI, 19. Exode, XXXV, 31, 32. Nahum, I, 9.

II. **PENSÉE MAUVAISE.** *Voy.* DÉLECTATION, n° I.

PENSION CLÉRICALE ou ECCLÉSIASTIQUE, PENSIONNAIRE. *La pension cléricale* est une certaine portion des fruits d'un bénéfice assigné pour un temps ou pour une juste cause à un ecclésiastique qui ne le possède pas, à prendre sur celui qui le possède. On trouve des exemples de ces sortes de pensions dès le concile général de Chalcédoine, qui consentit avec joie que Maxime, qui avait été nommé évêque d'Antioche à la place de Domnus, fît à ce dernier une *pension* sur l'Église d'Antioche. Saint Grégoire, pape, ordonna aussi qu'on assignât une *pension* sur l'évêché de Lipari à Agathon, qui en avait été déposé. Il y a des *pensions* sur des bénéfices qu'on accorde à des laïques à titre d'aumônes ou de gratifications, et qui sont différentes des *pensions cléricales*. Les *pensions cléricales* ne sont permises et canoniques qu'aux conditions suivantes : 1° Celui à qui on les accorde doit être légitime, clerc, exempt de censure et d'irrégularité; 2° la *pension* doit être fondée sur de justes causes, telles que la pauvreté d'un clerc, une transaction sur un droit litigieux, la récompense des services qu'on a rendus ou qu'on rendra à l'Église, la résignation soit pure et simple, soit à cause de permutation pour l'utilité de l'Église, enfin tout autre avantage réel de l'Église. 3° Il est nécessaire que celui qui crée la *pension* ait pouvoir de la créer, et ce pouvoir n'appartient qu'au Pape, selon beaucoup de théologiens, et aux évêques selon d'autres. 4° La *pension* ne devait point passer le tiers du revenu des bénéfices qui demandaient résidence. 5° On ne pouvait résigner un bénéfice à charge d'âmes, ni une prébende de cathédrale ou de collégiale avec réserve de *pension*, à moins qu'on n'eût desservi ces bénéfices pendant quinze ans, ou qu'on ne fût notablement infirme, et qu'on n'eût point d'autres bénéfices suffisants pour vivre cléricalement. 6° Quoiqu'un résignant eût desservi pendant quinze ans, il ne pouvait retenir une *pension*, quand il résignait pour cause d'incompatibilité. 7° Les bénéfices simples pouvaient se résigner avec une *pension* de la moitié du revenu, quoiqu'on ne les eût pas desservis pendant quinze ans. La *pension* ne pouvait être créée qu'en conférant le bénéfice, et par les mêmes lettres de provision; mais elle subsistait pendant toute la vie du *pensionnaire*, quoique le bénéfice passât à un autre. Les *pensionnaires* qui avaient résigné leurs cures après quinze ans de desserte ou par infirmité, étaient ordinairement déchargés de contribuer aux décimes ordinaires et extraordinaires, même pour dons gratuits; les autres contribuaient aux dons gratuits. *Voy.* Lamet et Fromageau, *Résolutions de cas de conscience touchant la morale et la discipline de l'Église*, art. PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES. Collet, *Morale*, tom. II. La Combe, au mot PENSION. Les *Conférences d'Angers*, tom. I. Les *Mémoires du clergé*, tom. VIII, p. 1238 et suiv. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

PENTACONTARQUE (*Pentacontarchus*), mot grec qui signifie *chef, commandant de cinquante*. On lit dans le second livre des Machabées (III, 55), qu'au moment de livrer une bataille, Judas établit dans l'armée différentes classes d'officiers, entre autres des *pentacontarques*, c'est-à-dire des chefs de cinquante hommes, des officiers qui devaient commander à cinquante hommes. *Compar.* DÉCURION.

PENTAPOLE, mot grec qui signifie *cinq villes*. Ce nom fut donné aux cinq villes criminelles : Sodome, Gomorrhe, Adama, Séboïm et Ségor; elles étaient toutes les cinq condamnées à une perte certaine, mais Lot obtint la conservation de Ségor. A la place où les quatre autres étaient situées se forma le lac Asphaltite ou lac de Sodome. *Voy.* Genèse, XIX, 22. Sagesse, X, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction. histor. et crit.*, etc., t. II, p. 21-23.

I. **PENTATEUQUE JUIF.** Le mot *Pentateuque* est dérivé du grec, et signifie littéralement *cinq instruments* ou *livres*. Or ces cinq livres sont : la *Genèse*, l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres* et le *Deutéronome*. On l'appelle *Pentateuque juif* ou *hébreu* pour le distinguer du *Pentateuque samaritain*. Ce que nous avons dit à chacun de ces mots et à l'article MOÏSE nous dispense d'entrer ici dans de certains détails; nous nous bornerons donc à quelques questions générales les plus importantes. Ainsi le *Pentateuque*, que les Juifs désignent par le mot de *Loi*, parce que toutes les lois des anciens Hébreux s'y trouvent contenues, a été composé en hébreu par Moïse. Son authenticité est tellement constatée, que nous ne craignons pas de mettre au défi les critiques les plus habiles et les plus sévères de fournir en faveur de l'authenticité d'un livre quelconque, composé sous le règne du roi Louis XIV, autant de preuves solides que celles qui militent en faveur de celle du Pentateuque. Or dire que le *Pentateuque* est l'œuvre de Moïse, c'est affirmer qu'il est le livre le plus ancien du monde; car tous les efforts des rationalistes indianistes et des sinologues modernes n'ont pu jusqu'ici démontrer le contraire; encore ici nous défions les plus savants d'entre eux de nous donner un démenti fondé. Nous dirons de même de l'intégrité du *Pentateuque*; on ne saurait montrer qu'il n'est pas aujourd'hui tel qu'il est sorti de la plume de Moïse pour le fond et la substance. Tout, au contraire, conspire à prouver qu'il n'a pas été interpolé dans les choses

Digitized by Google

essentielles ; car les meilleurs critiques conviennent que dans les choses d'une moindre importance, qui n'intéressent ni le dogme, ni la morale, il a pu subir de légères interpolations. Voltaire, dans sa *Philosophie de l'histoire*, l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Les Trois Imposteurs : Moïse, Jésus-Christ, Mahomet*, et les déistes en général, ont porté l'impiété jusqu'à prétendre que la mission de Moïse, ses entretiens avec Dieu, ses miracles, etc., sont autant de mensonges qu'il a inventés. Quelque impies, quelque absurdes même que paraissent ces assertions, elles ont été soutenues avec un acharnement qu'on a peine à imaginer. Mais la véracité du *Pentateuque* devient un fait démontré incontestable dès qu'il est prouvé que Moïse, qui en est l'auteur, a pu connaître toutes les choses qu'il rapporte ; qu'il n'a pas voulu tromper les Juifs, et que, lors même qu'il eût été lui-même dans l'erreur sur les événements qu'il raconte, il lui aurait été tout à fait impossible de les tromper. Le raisonnement que nous faisons ici est celui de tous les apologistes de la religion, qui en ont prouvé la vérité jusqu'à l'évidence. La véracité du *Pentateuque* une fois admise, on ne saurait lui refuser un caractère divin ; car il contient une doctrine révélée de Dieu, et de véritables prophéties, et de plus il est plein de faits miraculeux. — Ces titres suffisent certainement pour assurer au *Pentateuque* une supériorité bien marquée sur tous les autres livres de l'antiquité ; cependant nous croirions manquer à notre tâche si nous ne disions un mot de son mérite littéraire. Or il suffit de lire quelques pages à livre ouvert pour se convaincre que Moïse a écrit d'une manière également naïve, touchante, claire et élevée, et qu'il sait se montrer, avec un admirable à-propos, simple ou majestueux, grave ou animé. Sa narration plaît par sa justesse ; ses instructions sont agréables par la manière vive et noble dont elles sont proposées ; il n'y a rien de bas, rien de superflu. A la vérité, il fait des descriptions et des comparaisons hardies, à la manière des Orientaux ; mais elles ne manquent jamais de justesse et d'une noble grandeur. C'est surtout dans les pièces poétiques qu'il s'élève jusqu'au plus haut degré de l'éloquence humaine, et qu'il la dépasse même quelquefois ; animé en effet par le souffle divin, il prend un sublime essor, et est bientôt emporté et élevé au-dessus de toute la nature. Qu'on lise (mais surtout dans le texte original) 1° le discours prophétique de Jacob bénissant de son lit de mort ses douze fils, qui vont devenir les chefs de douze peuples (Genèse, XLIX) ; 2° le Cantique de Moïse après le passage de la mer Rouge (Exod., XV) ; 3° les Discours prophétiques de Balaam (Nombr., XXIII, XXIV) ; 4° le Cantique du Deutéronome (XXXII) ; 5° les Bénédictions de Moïse (XXX) ; on ne pourra s'empêcher de reconnaître que ces morceaux sont de vrais chefs-d'œuvre d'éloquence par les beautés de tout genre dont ils étincellent. *Voy.* les théologiens, dans les traités *De Vera Religione* et *De Verbo Dei*, les *Interprètes de l'Écriture* et les *Apologistes de la religion*, qui tous généralement ont traité les diverses questions qui se rattachent au *Pentateuque*, et en particulier D. Calmet et la Bible de Vence, *Dissertation sur le Pentateuque*. Du Voisin, *L'Autorité des livres de Moïse établie et défendue contre les incrédules*. Bergier, *Diction. de théol.*, dans lequel, à l'occasion d'un écrit impie intitulé : *Dieu et les hommes*, on a inséré une excellente réfutation des erreurs contemporaines par rapport au *Pentateuque*. J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. I, où une partie de ce qui est dit de l'Écriture sainte en général s'applique parfaitement au *Pentateuque* en particulier, tom. III, p. 3-92. *Les Livres saints vengés*, dont le premier volume tout entier est consacré à défendre l'œuvre de Moïse contre les diverses attaques des rationalistes et des mythologues modernes. *Compar.* les art. GENÈSE, EXODE, etc., CHINE, INDE, n° I, MOÏSE, n° II.

II. **PENTATEUQUE SAMARITAIN.** Le *Pentateuque samaritain* n'est autre, pour le fond, que le *Pentateuque juif* ou *hébreu*, tel qu'il était avant la captivité de Babylone et avant Esdras, c'est-à-dire écrit en caractères hébreux, appelés aujourd'hui *samaritains ;* tandis que le *Pentateuque juif* proprement dit contient le texte hébreu, mais en caractères chaldaïques. L'origine du *Pentateuque samaritain* a donné lieu à plusieurs sentiments, parmi lesquels trois seulement méritent l'attention de la critique : le premier suppose que les anciens Samaritains n'ont connu le *Pentateuque* qu'après la captivité de Babylone, lorsque Manassé, gendre de Sanaballat, se retira à Samarie, parce que ce fut alors qu'ils le firent copier en caractères samaritains sur des exemplaires juifs ; le second est de ceux qui veulent que le prêtre qui fut envoyé par Assaradon pour enseigner aux Samaritains la loi de Dieu, leur apporta un exemplaire du *Pentateuque ;* le troisième est soutenu par les critiques qui prétendent que le *Pentateuque* n'a jamais cessé d'exister, et d'être connu dans le royaume d'Israël, formé par les dix tribus schismatiques, et que par conséquent il n'a pas été nécessaire que ce prêtre y apportât ce livre. Quoi qu'il en soit de ces opinions, tout bon critique sera obligé de convenir que le *Pentateuque samaritain* est d'une autorité fort respectable, tant à cause du soin avec lequel les Samaritains l'ont toujours conservé, que parce qu'il est pour le fond des choses d'une conformité parfaite avec celui des Juifs et avec les anciennes versions. Mais si, d'un côté, ce *Pentateuque* confirme puissamment l'authenticité et la véracité des écrits de Moïse, l'usage qu'on peut en faire doit être borné et renfermé, ce nous semble, dans ces limites : 1° Toutes les fois que la pureté du texte hébreu est attaquée par de téméraires critiques dans les passages où le samaritain porte la même leçon, ce *Pentateuque* offre une preuve irrécusable de la fidélité de ce texte. 2° Il sert encore à concilier quelques contradictions apparentes du texte hébreu, et à découvrir le véritable sens de plusieurs endroits difficiles et obscurs de l'Écriture. 3° Il nous faut souvent connaître la manière dont les anciens interprètes qui s'en sont servis entendaient certains passages, que les exemplaires hébreux nous présentent comme amphibologiques. — Outre le *Pentateuque samaritain*, il existe une version des livres de Moïse en langue samaritaine dont nous parlerons à l'article SAMARITAINE, n° II. *Voy.* le *Pentateuque samaritain*, D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Les *Nouveaux éclaircissements sur l'origine et le Pentateuque des Samaritains*, par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur ; Paris, 1760, in-12 ; ouvrage très-estimé, dont Richard et Giraud ont donné une analyse, t. XXI, p. 451 et suiv. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introd.*, etc., tom. I, p. 118 et suiv., donne un aperçu de l'histoire des Samaritains, histoire dont la connaissance est nécessaire pour apprécier le *Pentateuque*, et cite les principaux auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur le *Pentateuque samaritain*.

Digitized by Google

PENTECOSTAIRE (*Pentecostarium*), livre ecclésiastique des Grecs, ainsi nommé parce qu'il contient leur office depuis la fête de Pâques jusqu'à celle de la Pentecôte. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon.*

PENTECÔTE (*Pentecoste*), terme dérivé du grec, et qui signifie *cinquantième,* parce que cette fête se célébrait le cinquantième jour après la Pâque. Ce cinquantième jour était pour les Hébreux le 16 du mois d'*abib* ou de *nisan,* qui était le second jour de la fête de Pâque. Ils l'appelèrent la *fête des semaines,* parce qu'on la célébrait sept semaines après Pâques. On offrait les prémices des moissons du froment qui s'achevaient alors, ce qui la fit appeler aussi la *fête solennelle de la moisson et des prémices.* L'offrande consistait en deux pains levés de deux décimes, ou trois pintes environ de farine chacun. On présentait en outre, au temple, sept agneaux de l'année, un veau et deux béliers pour être offerts en holocauste; deux agneaux en hosties pacifiques et un bouc pour le péché. On ne voit pas dans l'Écriture que cette fête eût une octave, quoiqu'elle fût une des trois solennités où tous les mâles devaient paraître devant le Seigneur. Outre les victimes ordonnées au Lévitique pour être offertes le jour de la Pentecôte, on lit dans les Nombres qu'on offrait aussi deux veaux et un bélier en holocauste, sept agneaux en hosties pacifiques, et un bouc pour le péché. La fête de la Pentecôte était instituée parmi les Juifs : 1° pour obliger les Israélites à venir au temple du Seigneur et y reconnaître son domaine absolu sur leur pays et sur leurs travaux, en lui offrant les prémices de leurs moissons; 2° pour rappeler et pour rendre grâces au Seigneur de la loi qu'il avait donnée sur le mont Sinaï, à pareil jour, le cinquantième après la sortie d'Égypte. L'Église chrétienne célèbre aussi la fête de la Pentecôte cinquante jours ou sept semaines après Pâques ou la Résurrection du Sauveur, en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et les disciples assemblés à Jérusalem, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu de Jésus-Christ avant son Ascension. *Voy.* Exod., XIX, 1; XXIII, 16. Lévit., XXIII, 15, 16. 18, 19. Nombres, XXVIII, 27. Deutéron., XVI, 9, 10. Actes, II et III. Joseph, *Antiq.*, l. IV, c. VIII. Bergier, *Diction. de théol.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* D. Macri *Hierolexicon.* J.-B. Glaire, *Introduction,* etc., tom. II, p. 176. *Les Livres saints vengés,* tom. II, p. 486-488; l'auteur y réfute les incrédules qui accusent de fausseté le récit des Actes des Apôtres sur le lieu où s'opéra le miracle de la descente du Saint-Esprit (I, II), et celui des Juifs accusant les apôtres de s'être enivrés. L'*Encyclop. cathol.*, qui contient une foule de considérations importantes. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 85-88, où l'on trouve cité un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur la *Pentecôte.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne beaucoup de détails divers sur la *fête de la Pentecôte.*

PENULA, terme sur la signification duquel on est très-partagé. Les uns, d'après le sentiment de quelques Pères grecs, croient qu'il signifie une *cassette* à mettre des livres; les autres veulent que l'apôtre désigne par ce mot un *vêtement,* une espèce de *manteau;* cette interprétation nous paraît la mieux fondée. D. Calmet pense que *penula* doit s'entendre d'un habit qui avait la forme des anciennes chasubles sans manches, et qui enveloppaient tout le corps, n'ayant d'ouverture que par le haut pour passer la tête. *Voy.* II Timoth., IV, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* D. Macri *Hierolexicon.*

PEPANO ou **PEPANUS**. *Voy.* DEMETRIUS, n° XII.

PEPARETHUS, île avec une ville épisc. du même nom, dans la province de Thessalie, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Larisse. Parmi les évêques qui ont souscrit la Lettre du concile de Sardique adressée aux Églises, on trouve le nom d'*Hymenius a Thessalia de Operata.* Le P. Lequien croit qu'il était évêque de *Peparethus.* *Voy. Oriens Christ.*, t. II, p. 131.

I. **PEPIN** (Alphonse), publiciste, né à Paris, mort en 1842, exerça la profession d'avocat, et fut attaché à la bibliothèque du Palais-Royal. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *État du catholicisme en France;* Paris, 1841, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PEPIN** (Guillaume), dominicain, né dans le diocèse d'Évreux, mort à Évreux en 1533, se fit recevoir, l'an 1500, docteur en théologie à la faculté de Paris. Il a laissé : 1° *Commentaires sur la Genèse et l'Exode;* — 2° *Traité de la confession;* — 3° des *Sermons.* *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 87.

PÉPINOCOURT, écrivain du XVII° siècle, a laissé : *Réflexions et pensées;* Paris, 1696, in-12; on y trouve des pensées sur la religion et sur toutes sortes de sujets. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1696, p. 276, 1re édit., et p. 227, 2e édit.

PÉPUZIENS, anciens hérétiques qui sont les mêmes que les *phrygiens* ou les *cataphrygiens.* Ils ont été appelés *pépuziens,* parce qu'ils disaient que Jésus-Christ était apparu à l'une de leurs prophétesses dans la ville de *Pépuze,* en Phrygie, laquelle était leur ville sainte. *Compar.* CATAPHRYGIENS.

PÉQUIGNY. *Voy.* BERNARDIN, n° VI.

PERADI. *Voy.* FERADI, n° II.

PERALDUS. *Voy.* PÉRAULT.

PÉRARD-CASTEL. *Voy.* CASTEL, n° III.

PÉRAU (Gabriel-Louis CALABRE-), licencié de Sorbonne, né à Paris en 1700, mort l'an 1767, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *L'Ordre des Francs-Maçons trahi et leur secret révélé;* Lorient, in-12, 2e édit.; Amsterdam, 1745, in-12; — 2° une édition des *Œuvres* de Bossuet; 1743-1753, 20 vol. in-4°; — 3° une édition de la *Démonstration de l'existence de Dieu,* par Jacquelot; 3 vol. in-12; — 4° *Sujets de méditation pour tous les jours de l'année;* 1736, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1749. *La France littér.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

I. **PÉRAULT** ou **PEYRAUD** (Guillaume), en latin *Peraldus,* dominicain, né à Peyraud, village du Vivarais, vers 1190, mort à Lyon en 1255, était docteur de l'université de Paris. Sa doctrine et ses talents pour la chaire lui avaient acquis l'estime générale. Philippe de Savoie, qui, sans avoir reçu les ordres sacrés, posséda l'archevêché de Lyon depuis 1245 jusqu'en 1267, choisit Peyraud pour coadjuteur. On a de Pérault : 1° *Summa de vitiis et virtutibus;* Paris, 1668, in-4°, dernière édit.; — 2° *Commentarium de Regula S. Benedicti;* 1500, in-8°; — 3° *De Eruditione religiosorum,* souvent imprimé à Paris, à Lyon et ailleurs; — 4° un recueil de sermons *De Diversis et de festis;* Orléans, 1674, in-8°, 12e édit. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 132. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de S.-Dominiq.*, tom. I, p. 132. La *Gallia Christ.*, tom. V. Feller, qui dit de *Pérault,* au mot PÉRALDUS, « que plusieurs écrivains de son Ordre ont cru à tort avoir été archevêque de Lyon. » Michaud, *Biogr. univers.*

II. **PÉRAULT** (Raymond), en latin *Peraldus,* évêque et cardinal, né à Surgères, dans la Sain-

Digitized by Google

tonge, en 1436, mort à Viterbe l'an 1505, fut reçu docteur et prieur de Saint-Gilles, à Surgères. Dans un voyage qu'il entreprit à Rome, il se rendit utile aux papes Paul II, Sixte IV et Innocent VIII, et il fut récompensé de ses travaux par l'évêché de Gurck, en Carinthie. Alexandre VI le nomma cardinal en 1493. En 1503, il fut promu à l'évêché de Saintes, et Jules II le nomma légat du patrimoine de Saint-Pierre. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° *De Dignitate sacerdotali super omnes reges*; — 2° *De Actis suis Lubeci, et in Dania epistolæ*, — 3° des *Harangues*. *Voy.* Sainte-Marthe, *Gall. Christ.* Aubery, *Hist. des cardinaux*.

PERBÈNE, siége épisc. de la seconde Pamphylie, sous la métropole de Perge, au diocèse d'Asie. On n'en connaît qu'un évêque, Polémon, qui souscrivit la lettre du concile de Pamphylie à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1033.

PERBUONO (Girolamo), érudit italien, né à Alexandrie-della-Paglia vers l'an 1480, mort à Pavie en 1540, était très-versé dans le droit et la théologie. L'empereur Maximilien le créa, en 1516, marquis d'Incisa, puis comte palatin, et, en 1526, il entra au sénat de Milan. Il a laissé : 1° *Chronicon ab orbe condito ad sua tempora*; Milan, 1531, in-fol.; — 2° *Ovillarum Opus*; ibid., 1533, 2 vol. in-fol.; cet ouvrage contient la réfutation des doctrines de Luther. *Voy.* Philip. Argellati, *Biblioth. Scriptor. Mediolanensium*, etc., tom. II, p. 2142. La *Nouv. Biogr. génér.*

PERCHAMBAULT (René de la BIGOTIÈRE DE), président au parlement de Bretagne, né dans l'Anjou vers la fin du XVIIe siècle, mort en 1727, eut avec la Sorbonne des démêlés de controverse assez vifs au sujet de l'usure et de l'intérêt. Outre plusieurs écrits sur le droit civil, on a de lui : 1° *Factum pour savoir si l'usage qui permet aux tuteurs de colloquer les deniers pupillaires à intérêt est autorisé*; Rennes, 1709, in-4°; écrit qui fut condamné par la faculté de théologie de Nantes, que l'auteur avait consultée; — 2° *Second Factum* sur le même sujet; ibid., 1713, et un *Traité de l'usure et de l'intérêt*. La faculté répondit de nouveau, caractérisa la doctrine de Perchambault, et la réfuta. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, art. LA BIGOTIÈRE.

PERCOTO (Jean-Marie), barnabite, né à Udine en 1729, mort l'an 1776, fut vicaire apostolique dans les royaumes d'Ava et Pégu. Il a publié un ouvrage sous le titre de : *Sur la Vraie Religion*, en langue birmane. *Voy.* sa *Vie* par Griffini, son confrère; Udine, 1782, in-4°. Michaud, *Biogr. univers.*

PERCUSSION. Ce mot est consacré, dans le droit canon, à l'acte par lequel on encourt, en frappant violemment un clerc, la censure exprimée par le canon *Si quis, suadente diabolo*, etc. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabétique de droit canon*.

PERCY (Thomas), évêque anglican de Dromore, en Irlande, né à Bridgenorth, dans le Shropshire, l'an 1728, mort à Dromore en 1811, prit ses degrés à Oxford, obtint deux bénéfices situés dans le comté de Northampton, en 1756; il devint plus tard chapelain du duc de Northumberland, puis du roi, doyen de Carlisle et évêque. Il se voua entièrement aux intérêts de son diocèse. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° une nouvelle version commentée du *Cantique des cantiques*; 1764, in-8°; — 2° un manuel souvent réimprimé et intitulé : *A Key to the New Testament*; 1765, in-8°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PERDITION (*Perditio*), terme qui se prend d'ordinaire dans l'Écriture pour une mort funeste ou pour l'enfer. Les méchants reconnaissent, au livre de la Sagesse, qu'ils se sont lassés dans la voie de la perdition. Judas et l'Antechrist sont appelés *fils de perdition*. *Perdition* se prend assez souvent pour une simple perte. *Voy.* Deutér., XXXII, 35. Job, XXVI, 6. Sagesse, V, 7. Ecclésiastique, XX, 27. Jean, XVII, 12. II Thessal., II, 3. Marc, XIV, 4.

PERDOULX (François), a publié : *Les Épîtres et les Évangiles, avec des explications*; 1701, 1727, 4 vol. in-12, et 1737, 3 vol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PERDUCCIUS, jésuite flamand, mort en 1671, a laissé en français des *Œuvres de piété*; Douai, 1642 et ann. suiv.

PERDUYN (Gislin), jésuite, a publié : *Le Symbole des Apôtres, avec des explications pour servir de méditation aux âmes chrétiennes*; Bruxelles, 1703, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1704, p. 560, 1re édit., et p. 461, 2e édit.

I. **PÈRE** (*Pater*), terme sous lequel on désigne : 1° la première personne de la sainte Trinité; 2° les patriarches; 3° les anciens docteurs de l'Église qui nous en ont conservé la tradition dans leurs écrits; 4° les évêques assemblés en concile; 5° les religieux prêtres; 6° ceux qui ont excellé dans quelque science; 7° ceux qui sont vénérables par leur âge, leur vertu, leur qualité, les services rendus au public; 8° et plus particulièrement ceux qui ont engendré un enfant. Le quatrième précepte du *Décalogue* ordonne aux enfants d'aimer leurs pères et leurs mères, et à ceux-ci d'aimer leurs enfants. Les devoirs des pères et des mères envers leurs enfants, et des enfants envers leurs pères et leurs mères, sont donc des devoirs réciproques qui sont renfermés dans le quatrième précepte. *Voy.* Richard et Giraud, qui indiquent les différents devoirs des pères et mères envers leurs enfants, et réciproquement. Bergier, qui dans son *Diction. de théol.*, réfute les erreurs des protestants relativement aux Pères de l'Église.

II. **PÈRE** se prend aussi, dans le style de l'Écriture, pour l'*aïeul*, le *bisaïeul*, ou même pour le *premier père d'une famille*. Ainsi, les Juifs se disent *enfants d'Abraham*, et Jésus-Christ est appelé *fils de David*, quoiqu'il en fût éloigné par un grand nombre de générations.

III. **PÈRE** se prend encore pour l'instituteur d'une certaine profession; ainsi Jabel fut le *père des pasteurs*; Jubal, des *joueurs d'instruments*; Hiram, fameux fondeur, est appelé *père de Salomon*, parce qu'il était le principal ouvrier dans les entreprises de ce prince. Les principaux prophètes étaient regardés comme les *pères* de leurs disciples.

IV. **PÈRE**, terme de respect que les inférieurs donnent souvent à leurs supérieurs. Rechab, instituteur des Rechabites, est nommé leur *père* (Jérém., XXXV, 8). On dit qu'un homme est le *père* des pauvres et des orphelins lorsqu'il a soin de subvenir à leurs nécessités (Job, XXIX, 16. Psaume LXVII, 6). On donne souvent à Dieu le nom de *Père céleste*, et simplement de *Père* (Deutér., XXXII, 6. Rom., VIII, 15). Job lui donne le nom de *Père de la pluie*, parce que c'est lui qui la produit (XXXVIII, 28); et ailleurs il appelle la *pourriture*, *son père*, reconnaissant que, sorti du sein de la corruption, il doit retourner dans la pourriture du tombeau (XVII,

Digitized by Google

14). Joseph dit que Dieu l'a établi le *père de Pharaon,* pour marquer l'autorité qu'il avait reçue dans le royaume de ce prince (Genèse, XLV, 8). Le diable est regardé comme le *père des impies,* parce que ces derniers suivent ses suggestions et se laissent pénétrer de ses sentiments (Jean, VIII, 44). Les prophètes reprochent aux Juifs de dire aux idoles : *Vous êtes mon père;* et, ne l'eussent-ils pas dit de bouche, ils le disaient par le culte impie qu'ils leur rendaient (Jérém., II, 27). *Se réunir à ses pères, s'endormir avec ses pères, aller à ses pères,* est dit pour aller rejoindre par la mort, dans une autre vie, ceux qui ont vécu avant nous. Jésus-Christ est appelé le *Père du siècle futur,* parce qu'il nous engendre pour l'éternité. Dieu est nommé *le Père des esprits,* non-seulement parce qu'il les a créés, mais encore parce qu'il les sanctifie; et Jésus-Christ ne veut pas que nous connaissions d'autre *Père* que Dieu, parce que, quelque respect que nous devions à nos *pères* selon la nature, Dieu doit trouver en notre cœur une préférence universelle au-dessus de ceux-ci (Isaïe, IX, 6. Matth., XXIII, 9. Hébreux, XII, 9). Le *premier père,* le *père des vivants,* c'est Adam; le *père des croyants,* le *père de la circoncision,* c'est Abraham, qui est aussi nommé le *père de beaucoup de nations,* puisque les Juifs, les Ismaélites, les Iduméens et plusieurs autres sont sortis de lui (Genèse, XVII, 4. Rom., IV, 12, 17).

V. **PÈRE-MAÎTRE**. *Voy.* MAÎTRE, n° II.

PÉRÉASLAVE (*Pereaslavia*), ville épisc. de la petite Russie, sous l'archevêque de Kiovie; elle est située près du fleuve Trukicz, au delà du Borysthène et à dix milles de Kiovie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1288.

PÉRÉE. Ce mot, dérivé du grec *péran,* c'est-à-dire *au delà,* désigne la contrée qui est au delà du Jourdain et à l'orient de ce fleuve. Quelquefois le nom de *Pérée* se prend, dans un sens plus étendu, pour tout le pays qui est au delà du Jourdain. Ce pays, vers l'orient, était bordé de montagnes qui le séparaient de l'Arabie déserte. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PÉRÉFIXE (Hardouin de **BEAUMONT DE**), archevêque de Paris, né en 1605 à Beaumont, près de Châtellerault, mort à Paris l'an 1671, fit ses études à Poitiers, puis à Paris, fut reçu docteur de Sorbonne, et prêcha avec succès dans la capitale. Il devint précepteur du dauphin, depuis Louis XIV, puis évêque de Rodez, membre de l'Académie française, chancelier et commandeur des ordres du roi, et archevêque de Paris. Outre quelques ouvrages purement littéraires, on lui doit : 1° un *Mandement* pour la signature pure et simple du *Formulaire* du pape Alexandre VII; Paris, 1664; ce qui lui attira l'animosité des jansénistes; — 2° *Institutio principis;* Paris, 1647, in-16; recueil de maximes qui renferment les devoirs d'un roi enfant. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VII. Martignac. *Elog. des archevêques de Paris.* Le *Journ. des Savants,* 1698 et 1749. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PÉRÉGRIN** ou **PÈLERIN** (Saint), premier évêque d'Auxerre et martyr, vivait du III° au IV° siècle. Envoyé par Sixte II dans les Gaules pour y prêcher la foi, en compagnie d'un prêtre nommé Marse et d'un diacre nommé Corcodème, il remplit ce ministère avec autant de zèle que de fruit parmi le peuple d'Auxerre. La plupart des martyrologes marquent sa fête au 16 mai, que l'on croit être le jour de sa mort. *Voy.* Bolland.

II. **PÉRÉGRIN** (Alexandre), chanoine régulier ou théatin, né à Capoue, vivait au XVII° siècle. On a de lui : 1° *Commentaires sur les Constitutions de son Ordre;* Rome, 1628; — 2° *Recueil des priviléges de son Ordre;* Modène, 1615; — 3° *De l'Immunité ecclésiastique;* Crémone, 1621; — 4° *Traité du duel,* où il explique la bulle de Clément VIII; Venise, 1614. *Voy.* le P. Silos, clerc régulier, *Historia clericorum regularium,* tom. III.

III. **PÉRÉGRIN** (Camille), né dans la campagne de Rome, vivait au XVI° siècle. Il a publié les *Vies des Papes;* Rome, 1596.

PEREGRINI (Marc-Antoine), jurisc., né à Vicence en 1530, mort en 1616, était profondément versé dans le droit civil et canonique; il fut docteur et professeur de ces facultés, devint secrétaire de la république de Venise et professeur doyen en droit canon à l'université de Padoue. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De Jure fisci, lib. VIII;* — 2° *De Fideicommissis,* etc. *Voy.* Thomasini, *In Elog. illustr. viror. Patav.* Richard et Giraud.

I. **PEREIRA** (Bento ou Benoit), en latin *Pererius,* jésuite, né à Valence, en Espagne, l'an 1535, mort à Rome l'an 1610, professa avec honneur les sciences et la philosophie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Commentaria in Danielem;* Rome, 1586, in-4°; — 2° *Commentaria in Genesim;* ibid., 1589-1598, 4 vol. in-4°; — 3° *De Magia et divinatione astrologica;* Ingolstadt, 1591, in-8°; — 4° *Selectæ Disputationes in Sacram Scripturam;* Ingolstadt, 1601-1610, 5 vol. in-4°; tous ces ouvrages ont eu de nombreuses éditions. *Voy.* Possevin, *In Appar. sacr.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.*

II. **PEREIRA** (Bento ou Benoit), jésuite portugais, né à Borba, dans L'Alentejo, en 1605, mort en 1681, professa les belles-lettres à Evora. Il a laissé plusieurs ouvrages de théologie, de poésie et de morale, parmi lesquels nous citerons : 1° *Promptuarium theologicum;* Evora, 1671-1676, 2 vol. in-fol.; — 2° *Éclaircissement de la théologie morale;* Lisbonne, 1668. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1725, p. 713.

III. **PEREIRA DE CASTRO** (Gabriel), jurisc. portugais, né à Brague d'une famille illustre, vivait du XVI° au XVII° siècle. Il était membre du collége de Saint-Paul à l'université de Coïmbre, expéditeur des appels, sénateur du concile suprême de Portugal. On a de lui : *De Manu regia, seu de legibus regiis quibus regni Portugalliæ in causis ecclesiasticis cognitio est ex jure, privilegio, consuetudine;* Lisbonne, 1622, in-fol.; Lyon, 1673 et 1698, in-fol. Cet ouvrage, que Feller vante beaucoup, a été mis à l'*Index* par un décret daté du 26 octobre 1640.

IV. **PEREIRA DE FIGUEIREDO** (Antonio), littérateur portugais, né au bourg de Maçao en 1725, mort à Lisbonne en 1797, fit ses études au collége des Jésuites à Villa-Viçosa. Plus tard il prit l'habit religieux dans la congrégation de l'Oratoire de Lisbonne, où il enseigna la grammaire, la rhétorique et la théologie. Dans les différends qui s'élevèrent entre Rome et la cour de Portugal, il se déclara d'abord pour le Saint-Siége; mais il suivit bientôt la bannière opposée; il publia et défendit les fameuses thèses du pouvoir des rois sur les personnes et les biens ecclésiastiques. En 1759, il fut nommé premier interprète dans le bureau des affaires étrangères et de la guerre. Alors il quitta l'habit religieux. Il devint membre, puis doyen de l'Académie des sciences. Il a publié un grand nombre de thèses et d'écrits théologiques, de dissertations et de mémoires sur la grammaire, la lexicographie, l'histoire, etc. Parmi ces écrits

Digitized by Google

nous citerons seulement : 1° *Principios da historia ecclesiastica em forma de dialogo;* Lisbonne, 1765, 2 vol. in-8°; — 2° *Doctrina veteris Ecclesiæ de suprema regum etiam in clericos potestate;* ibid., 1765, in-fol.; réimpr. dans la *Collectio thesium;* 1768, 1774, in-8°; ces thèses ont été traduites en français sous ce titre : *Traité du pouvoir des évêques;* Paris, 1772, in-8°; — 3° *Tentativa theologica;* Lisbonne, 1766, 1769, in-4°; trad. en latin par l'auteur; 1769; en français, en italien, en allemand, en espagnol, et suivie d'un *Appendix;* 1768, in-4°; — 4° *Vida de Joao Gerson;* ibid., 1769, 2 vol. in-8°; — 5° *Demonstraçao theologica;* ibid., 1769, in-4°; — 6° *Testamento Novo e Velho em Portuguez;* ibid., 1778-1790, 23 vol. in-8°; et avec des notes, des préfaces et des variantes, 1794, dans le format in-4°; — 7° *Analyse da Professao da Fè do santo Padre Pio IV;* Lisbonne, 1791; — 8° *Analisi della Professione di Fede del santo Padre Pio IV, ora tradotta dal Portoghese con alcune dilucidazioni;* Naples, 1792. L'*Analyse* et la traduction italienne ont été condamnées par la S. Congrégation de l'*Index*. (Decr. 26 jan. 1795.) *Voy.* L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.* Feller et Michaud, art. FIGUEIREDO.

V. **PEREIRA DE SAINTE-ANNE** (Joseph), de l'Ordre des Carmes, vivait au XVIIIe siècle; il se distingua par son érudition. On a de lui : 1° *Dissertatio apologetica, historica, liturgica*, etc.; Lisbonne, 1751, in-fol.; c'est un traité histor. des rites sacrés, dans lequel l'auteur a fait un grand usage des excellents écrits du pape Benoît XIV; — 2° *Chronica de religiosos Carmelitas*, etc.; ibid., 1751, 2 vol. in-fol. Ces deux ouvrages sont très-estimés en Portugal; on y trouve surtout beaucoup de jugement et d'érudition. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1751, p. 696.

PEREIRET (Jacques), docteur et professeur en théologie de la faculté de Paris, mort en 1658, a publié : *Apparat* ou *Traité de la grâce*, avec des réflexions; Paris, 1650.

PÉREMPTION, fin de non-recevoir ou espèce de prescription qui détruit et annule les procédures d'une instance quand on a été trois ans sans la poursuivre. Le roi n'était pas sujet à la péremption, et l'Église jouissait de la même faveur quand il s'agissait du fonds des héritages, et non pas des fruits qui ne regardaient que l'intérêt du bénéficier. *Voy.* le *Diction. de droit*. Mellenet, *Traité des péremptions des instances;* Dijon, 1750, in-8°.

PERERIUS. *Voy.* PEREIRA, n° I.

PERÈS. *Voy.* PEREZ.

PÈRES DE L'ÉGLISE. La qualité de *Pères* qu'on a donnée aux anciens patriarches parce qu'ils étaient les *pères* et les docteurs de leurs familles, a passé de l'Ancien dans le Nouveau Testament. L'Église a honoré de ce titre les docteurs qui ont fleuri pendant les douze premiers siècles, c'est-à-dire depuis les Apôtres jusqu'à saint Bernard, qu'on appelle le *dernier des Pères*. Après les Apôtres, les *Pères de l'Église* sont les premiers interprètes des divines Écritures, et, quoiqu'ils n'aient pas reçu l'infaillibilité des auteurs divinement inspirés, ils étaient néanmoins remplis du même Esprit, qui communément parlait en quelque sorte par leur bouche, et dirigeait, pour ainsi dire, leur plume pour l'instruction et l'édification des fidèles. Plus leur suffrage est unanime, plus il est recommandable. Car, comme le remarque Bossuet, « le concile de Trente n'établit sa tradition constante, ni l'inviolable autorité des saints Pères pour l'intelligence de l'Écriture, que dans leur consentement unanime. » Le même Bossuet ajoute quelques lignes après : « Il faut distinguer les conjectures des Pères d'avec leurs dogmes, et leurs sentiments particuliers d'avec leur sentiment unanime. » On distingue parmi les *Pères de l'Église* ceux dont les écrits remontent jusqu'aux temps des apôtres, et qu'on a appelés en conséquence *Pères apostoliques*, comme saint Barnabé, saint Clément, saint Ignace, etc. On distingue encore les *Docteurs de l'Église*, c'est-à-dire les *Pères* qui, comme dit Benoît XIV, n'ont pas seulement enseigné dans l'Église, mais ont enseigné l'Église elle-même; tels sont saint Athanase, saint Ambroise, etc. *Voy.* Richard et Giraud. Bossuet, qui, dans sa *Préface sur l'Apocalypse* (n°s XIII et XIV), montre quelle est leur autorité, et, dans sa *Défense de la Tradition et des saints Pères*, s'attache à les venger particulièrement des fausses imputations de Richard Simon et des calomnies du ministre Jurieu. Bergier, qui a également réfuté les attaques des protestants les plus célèbres et des incrédules leurs disciples sur ce point. L'*Encyclop. cathol.*, dont l'art. signé Eugène de Genoude contient en grande partie celui de Bergier, mais avec de nouvelles et excellentes considérations. *Compar.* AUTEURS, n° I, DOCTEUR, n° IV, ÉCRIVAINS, n° I.

PÉRESTAT, lieu où, l'an 1085, on célébra un concile pour apaiser les différends qui s'étaient élevés entre l'État ecclésiastique et l'État politique d'Allemagne. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des Conciles*, tom. II, p. 65.

* **PEREZ**. Ce mot s'écrit encore PERÈS, PARÈS, PAREZ.

I. **PEREZ** (Antonio), prélat espagnol, né à Saint-Dominique de Silos en 1559, mort à Madrid l'an 1637, entra d'abord chez les Bénédictins, devint général de sa congrégation en Espagne, et contribua à ranimer chez ses confrères le goût des bonnes études. Il occupa successivement les évêchés d'Urgel, de Lerida, de Tarragone et d'Avila. On a de lui : 1° *Commentaria in Regulam S. Benedicti;* Lyon, 1624, 2 vol. in-4°; — 2° *Pentateuchus fidei de Ecclesia*, etc.; Madrid, 1620, in-fol.; — 3° *Authentica Fides Matthæi et Pauli super primam et secundam ad Corinth.;* Barcelone, 1632, in-fol.; — 4° *Authentica Fides quatuor Evangelistarum, Actuum Apostolorum et Epistolæ ad Romanos*, etc.; — 5° *De Conciliis;* — 6° *De Scriptura Sacra;* — 7° *De Traditionibus sacris;* — 8° *De Romano Pontifice;* — 9° *Apuntamientos quadragesimales*, ou *Sermons sur le Carême;* Barcelone, 1608, 3 vol. in-4°; — 10° *Apuntamientos de los sermones dominicales;* 1603; trad. en italien par un augustin, et en latin par Romain Muller; Saltzbourg, in-8°. *Voy.* Ziegelbauer, *Hist. littér. Ord. S. Benedicti*, part. III, c. IV, p. 375 et *alibi passim*. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova*. Richard et Giraud.

II. **PEREZ** (Antonio), jésuite, mort en 1651, enseigna la théologie à Salamanque et à Rome. Le cardinal Pallavicini a dit de lui qu'il ne le cédait pour le génie à aucun mortel, et qu'il était illustre par sa religion et par sa piété : *Virum ingenio mortalium nulli secundum, simulque religione ac pietate inclytum*. Perez a publié divers *Traités de théologie scolastique et morale*. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **PEREZ** (Jacques) ou **JACQUES DE VALENCE**, de l'Ordre des Augustins, né à Valence, en Espagne, mort en 1491, devint évêque de Chrysopolis. On a de lui : 1° des *Commentaires sur les Psaumes, sur le Cantique des cantiques*, etc.; — 2° un *Traité contre les Juifs;* — 3° *De Christo reparatore generis humani;* —

Digitized by Google

4° *Quæstionis finalis Discussio. Voy.* Bellarmin, *De Scriptorib. eccles.*

IV. **PEREZ** (Jérôme), religieux de la Merci, né en Espagne, qui vivait vers l'an 1555, a laissé quelques ouvrages, entre autres des *Commentaires sur saint Thomas. Voy.* Alph. Raimond, *Hist. de l'Ordre de la Merci.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*

V. **PEREZ** (Joseph), en latin *Perezius*, bénédictin espagnol, mort vers la fin du XVIIe siècle, professa la théologie à l'université de Salamanque, et s'appliqua à éclaircir l'histoire d'Espagne, et principalement celle de son Ordre. Il a publié des *Dissertations* latines contre le P. Papebroch, qu'il trouvait trop rigide sur certains points, et en particulier sur les *Actes de saint Éleuthère*; 1688.

VI. **PEREZ** (Martin d'**UNANOA**), jésuite, né à Valence, en Espagne, mort en 1660, a laissé : 1° *Traité des attributs divins*; — 2° *Traité de la sainte Trinité*; — 3° *Traité de l'Incarnation*; — 4° *Du Sacrement de mariage*; ces ouvrages ont paru à Lyon en 1654.

VII. **PEREZ** (P.), chapelain d'honneur du roi, a publié : *De la Vanité de la cène de Charenton*, ou *Réfutation du titre du livre d'Aubertin*; Paris, 1643 et 1645.

PERFECTIBILITÉ CHRÉTIENNE. Pour justifier les variations de leur doctrine et de leur culte, les protestants disent que la religion chrétienne est indéfiniment perfectible, et que dès lors il n'est pas étonnant d'y voir des changements progressifs, qui sont la suite nécessaire de sa constitution. A la vérité, la religion peut sous certains rapports être susceptible de perfectionnement. Ainsi à telle ou telle époque il sera possible d'exposer sa doctrine avec plus de clarté, d'augmenter les solennités de son culte, de détruire plus facilement les superstitions de l'ignorance au milieu des populations. La morale sera perfectionnée dans la pratique si l'on est plus fidèle à l'observer, si l'on trouve les moyens d'en rendre l'application plus utile, plus profitable à l'humanité, et, sous ce rapport, le mode d'exercer la bienfaisance chrétienne pourra vraiment être amélioré. Si les protestants s'étaient bornés à introduire de pareilles réformes dans la religion, le concile de Trente n'aurait certainement pas lancé ses anathèmes contre leurs innovations; il y aurait, au contraire, applaudi au nom de l'Église universelle, qu'il représentait; nous n'aurions pas la douleur de nous voir désunis comme nous le sommes; un seul pasteur nous conduirait, un seul bercail nous réunirait tous. Mais il en a été tout autrement. Leur prétendu perfectionnement, c'est la mutilation dans la foi, le rejet des sacrements et d'une foule d'autres points qui appartiennent à l'essence même de la religion fondée par Jésus-Christ. C'est évidemment le perfectionnement du barbare, qui, pour embellir une statue, lui briserait des membres, lui déformerait les autres, et lui déprimerait le front. Mais si les protestants ont retranché à la religion de Jésus-Christ, d'un autre côté ils y ont fait des additions; ce qui ne sort pas moins des limites d'un simple perfectionnement. Car d'où ont-ils tiré, par exemple, l'inamissibilité de la justice, la tolérance de la polygamie, la terrible réprobation absolue, la rémission du péché par la seule croyance qu'il est remis? Y a-t-il dans la doctrine de Jésus-Christ quelque chose qui conduise à ces principes? Non, leur christianisme réformé n'est pas celui du divin Sauveur, celui des apôtres; ils l'ont altéré, défiguré par les retranchements arbitraires qu'ils lui ont fait subir, et par les additions monstrueuses qu'ils lui ont imposées. Il est donc manifeste que les protestants sont sortis des conditions d'un véritable perfectionnement. Ce qui constitue la religion chrétienne, c'est le dogme, la doctrine, les sacrements et le ministère sacré; toutes choses que Jésus-Christ a lui-même établies, déterminées, réglées; par conséquent elles sont inaltérables, immuables. Les apôtres, qui ont reçu leur mission immédiatement de l'Homme-Dieu, n'ont jamais rien changé aux instructions qu'ils avaient reçues de leur maître. Dans leurs prédications ils n'ont jamais prétendu perfectionner, en augmentant ou diminuant le dépôt qui leur avait été confié; ils se faisaient gloire de n'enseigner que ce qu'ils avaient reçu de Jésus-Christ. « Je m'étonne, écrit saint Paul aux Galates, que vous ayez passé si vite de celui qui vous a appelé à la grâce du Christ à un autre Évangile, quoiqu'il n'y en ait point d'autre; seulement quelques personnes sèment le trouble parmi vous et veulent renverser l'Évangile du Christ. Mais si nous-même ou un ange du ciel vous évangélisait autrement que nous vous avons évangélisés, qu'il soit anathème. Comme nous l'avons déjà dit, ainsi je le répète : Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème (Galat., I, 6-8). » Ainsi elle ne saurait être de Jésus-Christ cette religion où l'on retranche des dogmes, des sacrements que le divin Sauveur a prescrit à ses apôtres de prêcher, de faire observer, et que ceux-ci ont enseignés fidèlement. Il est vrai que, suivant les protestants, ce sont les catholiques qui ont inventé des dogmes et un culte inconnus aux chrétiens de la primitive Église. Mais c'est une assertion dont les protestants cherchent la preuve depuis plus de trois siècles que l'assertion a été faite pour la première fois. Quant à nous, nous pouvons leur prouver, pièces en mains, que notre symbole de foi d'aujourd'hui est absolument le même que celui des premiers fidèles du christianisme. On objecte que le dogme de l'Immaculée Conception ne date que de quelques années seulement. Mais ceux qui font cette objection ignorent sans doute que proclamer un dogme, c'est-à-dire déclarer que la vérité qu'il exprime existe déjà dans l'Écriture ou la tradition, qu'il est déjà l'objet de la croyance des fidèles, n'est pas le créer, l'inventer. Sous ce rapport le pape Pie IX n'a pas plus créé l'Immaculée Conception que le concile de Trente n'a créé la confession, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, etc. Ainsi l'Église catholique ne fait pas de nouveaux articles de foi; elle se borne à définir ceux que nous tenons de Jésus-Christ. Nous ne croyons pour la foi, nous ne pratiquons pour les sacrements que ce qui a été cru, ce qui a été pratiqué toujours et partout depuis les temps apostoliques. Ainsi la religion de Jésus-Christ n'est pas perfectible dans le sens où l'entendent aujourd'hui plusieurs sectes protestantes; et ainsi disparaît comme réprouvée, comme criminelle, cette faculté de modifications incessantes, qui est cependant la suite nécessaire, visible, du système de l'examen privé et de l'inspiration individuelle. *Voy.* Bossuet, *Histoire des variations des églises protestantes.* L'abbé Barran, *Exposition raisonnée des dogmes et de la morale du christianisme*, tom. I, p. 254, dans Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. PERFECTIBILITÉ DU CHRISTIANISME.

PERGA. *Voy.* PERGE.

PERGAME (*Pergamus* ou *Pergamum*), ville

Digitized by Google

épisc. de l'Asie Mineure située dans la grande Mysie, sur les bords du Caïque et du Titan, et à quinze lieues au nord de Smyrne. Cette ville, qui n'était d'abord qu'un simple évêché suffragant d'Éphèse, fut érigée en métropole au IXe siècle, selon de Commanville, mais, selon d'autres, sur la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe. Elle a eu seize évêques, dont le premier, Caius, fut ordonné par saint Jean l'Évangéliste, suivant les constitutions apostoliques. Pergame a eu aussi des évêques latins; on n'en connaît qu'un, Agnisius, dominicain, qui siégeait vers l'an 1297. Il s'est tenu deux conciles à Pergame : l'un en 152, et l'autre en 1301. *Pergame* est aujourd'hui un évêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 713; tom. III, p. 959. Vincent-Marie Fontana, *Sacrum Theatrum Dominicanum*, p. 262. Baluze. *Collect. Muratorii*, tom. IX. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 185. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 94.

I. **PERGE** ou **PERGA, PIRGI** (*Pyrgus, Pyrgium*), ville épisc. située sur la rive du fleuve Cestrus, et métropole de la seconde Pamphylie; elle l'était de toute la Pamphylie avant que ce pays fût partagé en deux provinces, première et seconde. Il paraît, d'après les Actes des Apôtres, que cette ville reçut les lumières de la foi par le ministère de saint Paul et de saint Barnabé. L'Église de Perge fut unie dans la suite à celle de *Silæum*, et, vers l'an 812, on ne fit de ces deux siéges qu'une seule métropole. Perge a eu onze évêques, dont le premier, Épidaure, souscrivit au concile d'Ancyre; c'est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, qui a pour suffragants les évêchés de Magyde, Eudocias, Termessus, Paléopolis et Codri. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1013. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 250-251.

II. **PERGE** ou **PERGA, PIRGI** (*Pyrgus* ou *Pyrgium*), ville épisc. de Messénie, dans la province d'Hellade, au diocèse de l'Illyrie orientale. La Notice d'Hiéroclès lui donne le quatrième rang parmi les siéges qui étaient sous la métropole de Patras, et la notice de l'empereur Andronic le Vieux, le cent septième rang parmi les métropoles. On en connaît trois évêques, dont le premier assista et souscrivit au huitième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 224. Richard et Giraud.

PERGÉTÈNE, siége épisc. de Lycaonie, sous la métropole d'Icône. On ne connaît cette église que parce que Jean de Sirans en fut nommé évêque le 18 avril 1412. *Voy.* Wading, *Annal. Ord. Minor.*, tom. V, p. 78. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1135.

PERIÆCIS, siége épisc. d'Égypte qu'on ne connaît que parce qu'un de ses évêques, Agathus, souscrivit le décret synodal de Gennade, patriarche de Constantinople, contre les simoniaques. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 639.

PERIBOLUS, mot dérivé du grec, et qui signifie *une enceinte*. Ézéchiel se sert de ce terme pour désigner un mur du parvis des prêtres qui avait cinquante coudées de long, ce qui était la longueur des appartements qui environnaient ce parvis. *Voy.* Ézéch., XLII, 7, 10. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PÉRICOMÉ. *Voy.* AURIOPOLIS, n° II.

PERIERUS (Jean), jésuite, né à Courtrai l'an 1711, mort en 1762, se distingua dans l'étude de l'antiquité ecclésiastique, et mérita d'être associé aux savants hagiographes d'Anvers qui ont écrit les *Acta Sanctorum*. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PÉRIGNAC (*Payriniacum*), abbaye de l'Ordre de Citeaux située dans la vallée de Montpesat, au diocèse d'Agen. Elle fut fondée au XIIe siècle par les moines et l'abbé de Bonnefons, dont elle était fille en ligne de Morimond. Cette abbaye a été détruite pendant les guerres des Albigeois et par les hérétiques des derniers siècles. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 952. Richard et Giraud.

PÉRIGUEUX (*Petrigorium, Petrocorii, Petrocorium, Petrogorium, Vesuna, Vesunna, Vesunnæ Petrocoriorum*), ville épisc. sous la métropole de Bordeaux. Le premier évêque de Périgueux fut saint Front (*voy.* ce mot). La cathédrale de Saint-Étienne ayant été ruinée par les huguenots, on la transféra à la collégiale de Saint-Front, située dans la ville, et on unit les deux chapitres. Érigé dans le IIIe ou IVe siècle, l'évêché de Périgueux fut supprimé en 1801 et rétabli en 1817. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 186, au mot PETROCORIUM. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 53 et suiv.

PÉRIN (Léonard), jésuite, né à Stenai, en Lorraine, l'an 1567, mort à Besançon en 1638, professa à Pont-à-Mousson la théologie scolastique et l'Écriture sainte. Plus tard il fut chargé de réfuter par ses sermons les calvinistes, qui cherchaient à répandre leurs erreurs dans le Barrois. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Trasonica Pauli Ferrii Metensis calviniani ministri in specimine ab eo edito scholastici orthodoxi dispecta, castigataque amice*; Pont-à-Mousson, 1619, in-8°; — 2° *Sacra atque hilaria Mussipontana, ob relatos a Gregorio XV autoritate apostolica, in ecclesiasticum sanctorum Album et Canonem, Ignatium Loyolam et Fr. Xaverium, sanctitate et miraculis claros, societatis Jesu soles geminos*, etc.; Pont-à-Mousson, 1623, in-4°; cet ouvrage avait d'abord été donné en français par le P. Louis Wapy, jésuite; — 3° *Vita S. Nicolai, myrensis episcopi*, etc.; ibid., 1627, in-12. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

PERINDE VALERE. Lorsqu'un acte de provision peut être annulé pour quelque défaut, le pourvu obtient un rescrit du pape appelé *perinde valere*, par lequel le pape ordonne que l'acte soit aussi valable que s'il avait été fait comme il faut; et, par le moyen de ce rescrit, l'acte est valide et a effet du jour même de la provision; mais ce rescrit n'a point lieu lorsque le droit est déjà acquis à un tiers. Il ne supplée point non plus aux défauts qui n'y sont pas exprimés, et l'expression de l'un ne supplée pas aux autres. Un défaut naturel, tel que la démence, quoique exprimé dans le rescrit, ne peut pas être effacé. *Voy.* Rebuffe, *In Prax. benef., part. II, tit. de Rescript. etiam et perinde valere*, nos 2, 3, 4, 27, 37, 54. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

PÉRIODE JULIENNE. Cette *période*, inventée par Joseph Scaliger, a été ainsi nommée parce qu'elle est accommodée à cette forme d'année que l'on appelle *année de Jules César*, et qui est composée de 365 jours, forme d'année établie chez les Romains par César, et transmise jusqu'à nous. Les trois cycles solaire, lunaire et d'indiction, multipliés les uns par les autres, composent la *période Julienne*, c'est-à-dire une révolution de 7980 années. En effet, le cycle solaire est une révolution de 28 années, le cycle lunaire une révolution de 19, et le cycle de l'indiction une révolution de 15. Or si l'on multiplie 28, 19 et 15 l'un par l'autre, on aura une révolution de 7980 années. Depuis la réfor-

Digitized by Google

mation du calendrier, la *période Julienne* est devenue inutile.

PÉRIODEUTE (*Periodeuta*), nom donné chez les Grecs à des espèces de doyens ruraux qui étaient toujours en chemin pour visiter les fidèles et les contenir dans le devoir; c'est pour cela que Grégoire de Thessalonique les appelle *Ambulants*. Balsamon les nomme *Exarques*. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PERIODEUTES.

PÉRION ou **PERRION** (Joachim), bénédictin, né à Cormery, dans la Touraine, vers 1499, mort vers 1559, se fit recevoir docteur en théologie à Paris l'an 1542; il se livra spécialement à l'étude des langues anciennes. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *Topicorum theologicorum Lib. II;* Paris, 1549, in-8°; il y prouve la doctrine catholique par des extraits bien choisis de l'Écriture et des Pères; — 2° *De Vitis et rebus gestis apostolorum;* ibid., 1551, in-16; trad. en français, 1552; — 3° *De Vita rebusque gestis J. C., Mariæ Virginis et Johannis Baptistæ;* ibid., 1553, in-16; — 4° *De Sanctorum virorum qui patriarchæ ab ecclesia appellantur Rebus gestis ac Vitis;* ibid., 1555, in-4°; trad. en français; — 5° une version latine du *Traité des hérésies* de saint Jean Damascène; 1548, in-fol. *Voy.* le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVI. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVI. La *Vie de Périon*, dans les *Essais de littérature*, nov. edit., 1702, tom. Ier. Teissier, *Éloges*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PERIPOT-DURAND, célèbre rabbin aragonais qui vivait à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. Il est appelé aussi *Ephodi*, du nom de deux de ses ouvrages. Il se convertit au christianisme, ou du moins il le professa extérieurement pendant quatre années, après lesquelles il se retira en Orient, où il reprit ouvertement l'exercice de la religion de ses pères. On a de lui : 1° *Lettre à Bonet*, juif converti d'Avignon, nommé auparavant *David-Ben-Garon* ou *Goren;* cette lettre, dont le titre est dans le manuscrit de Leyde : *Magistri Pourpeth Avenionensis, ex judæo-christiani, ad conversionis suæ socium magistrum Bonet ben Goren, Avenionensem*, fut imprimée à Constantinople, mais sans date et sans indication de l'année de l'impression, avec un Commentaire de Rabbi Joseph-Ben-Schem Tob; Peripot semble d'abord approuver Bonet; mais ensuite il se déchaîne contre lui, et attaque violemment le christianisme; — 2° *Ouvrage de l'Éphod* ou *du Pectoral;* c'est une grammaire philologique et critique de la langue hébraïque très-estimée. Dans une préface longue et bien raisonnée, l'auteur parle de différentes classes de rabbins et de leurs travaux; il établit ensuite quinze règles pour diriger les études de la langue sacrée, et donne des conseils excellents à ceux qui se proposent de la cultiver; cet ouvrage a été traduit en latin par Pagnino; — 3° *Ceinture de l'Éphod* ou *du Pectoral;* c'est un livre d'astronomie, comme l'affirme de Rossi, et non d'arithmétique, comme d'autres l'ont prétendu; il se compose de XXIX chap., dont le XXIIIe, qui traite de l'année bissextile, est une pièce de poésie; — 4° *Opprobre des gentils*, confondu mal à propos avec la *Lettre à Bonet;* c'est une attaque contre le christianisme qui n'a jamais été imprimée, mais qui est assez connue, parce que les exemplaires manuscrits n'en sont pas bien rares; — 5° un *Commentaire sur le More Nevochim* de Maïmonide, imprimé à Venise et à Sabionetta; — 6° quelques opuscules cités par de Rossi. *Voy.* Joseph Rodriguez de Castro, *Escritores Rabinos Españoles*. J. Buxtorf, *Biblioth. rabbinica*. Bartolocci, *Biblioth. magn. rabb.* Wolf, *Biblioth. hebræa*, tom. I, p. 992-994. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori ebrei*, vol. II, p. 89-91. *Annali ebreo-tipogr. di Sabioneta*, p. 17 e seg. *Biblioteca giudaica anticristiana*, p. 88, 90. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot ÉPHODI.

PÉRIPSÉMA, terme grec dont saint Paul se sert pour marquer que lui et les chrétiens de son temps étaient considérés par les païens comme les ordures et les balayures du monde. Les plus savants interprètes croient que saint Paul fait allusion en cet endroit à une coutume qu'avaient les païens de prendre quelquefois des hommes pour servir d'expiation à toute une ville ou à tout un peuple dans les calamités publiques. *Voy.* I Cor., IV, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. D. Macri *Hierolexicon*.

PERISCÈLIDES, terme grec qui signifie un ornement que les femmes mettaient autour de leurs jambes. C'était probablement une petite chaîne qui empêchait les femmes de faire de trop grands pas. Les Septante le traduisent par *bracelet*. *Voy.* Nombres, XXXI, 50. II Rois, I, 10. Isaïe, III, 20. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. D. Macri *Hierolexicon*. Guillem. Gesenius, *Thesaurus philologicus criticus*. etc. p. 1176.

PERISTACIUM et **PERISTASI** (*Peristasium*), ville épisc. de Thrace située sur la Propontide, sous la métropole d'Héraclée, érigée au IXe siècle. On n'en connait qu'un évêque, César, qui appartenait à l'Ordre des Frères Mineurs et qui siégeait en 1526 sous Clément VII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 975. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 185.

PERITHEORIUM, siége épisc. de la province de Rhodope, sous la métropole de Trajanopolis, au diocèse de Thrace, érigé au IVe siècle. Cette église est unie aujourd'hui à celle de Xanthia. On n'en connait que cinq évêques, dont le premier, Jacques, assista au concile de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1205.

PERITZOL ou **FARISSOL** (Abraham), rabbin, né à Avignon, vivait au XVe siècle. Il a laissé : 1° un *Commentaire sur Job*, imprimé dans la *Biblioth. rabbinique* de Venise, 1517, in-fol., et dans celle d'Amsterdam, 1724; — 2° une *Lettre* intitulée *Chemins du monde*, en hébreu; Venise, 1587, in-8°; Offenbach, 1720; Oxford, 1720; réimprimé dans Ugolini, *Tesoro delle antichità sacre;* dans cet ouvrage, Peritzol parait avoir eu pour but principal de prouver qu'il existait, dans plusieurs contrées de l'Asie, des communautés juives autonomes gouvernées par des princes de leur croyance; — 3° plusieurs autres ouvrages inédits, dont on trouve les titres dans Wolf, *Biblioth. hebræa*, tom. I, p. 90-91, et dans De Rossi, *Dizionario storico degli Autori ebrei*, vol. I, p. 117-118. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, *Biogr. univers.*, art. FARISSOL.

PÉRIZOMA (*Subligaculum*), espèce de culotte ou de ceinture très-large qui couvrait les reins. Moïse dit qu'après avoir péché, nos premiers parents joignirent ensemble de larges feuilles de figuier, afin de s'en faire une ceinture qui couvrît leur nudité. *Voy.* Genèse, III, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. D. Macri *Hierolexicon*.

PÉRIZONIUS (Jacques **VOORBROEK**), protestant, né à Dam, dans la province de Groningue, en 1651, mort à Leyde en 1715, devint successivement recteur du gymnase de Delft, professeur d'éloquence et d'histoire à Franeker, puis professeur d'histoire et de langue grecque à Leyde. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : 1° *Origines Babylonicæ et Ægyptiacæ*, etc.;

Digitized by Google

Leyde, 1711, in-8°; — 2° *Dissertationum Trias, quarum in prima de constitutione divina super ducenda fratris uxore;* — 3° *Laudatio funebris Mariæ II, Angliæ reginæ;* — 4° *Dissertatio de morte Judæ. Voy.* la *Biblioth. Perizoniana;* 1715. Nicéron, *Mémoires,* tom. I, et tom. X, part. Ire, p. 6, et part. IIe, p. 3. Le *Journ. littér. de la Haye,* tom. VII. Richard et Giraud. Feller. Michaud. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PERKINS (Guillaume), en latin *Perkinsus* ou *Perkinsius,* théologien anglican, né en 1558 à Morsion, dans le comté de Warwick, mort à Cambridge, se rendit habile dans l'Écriture sainte, et devint professeur de théologie à Cambridge. On a de lui : 1° des *Commentaires* sur une partie de la Bible; — 2° un grand nombre de *Traités théologiques,* 3 vol. in-fol. Il faut remarquer que tous les ouvrages de Perkins traitant de la religion ont été mis à l'*Index.* Decr. 10 maii 1757.) *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PERLE (*Unio, margarita*). Jésus-Christ défend à ses apôtres de jeter des perles devant les pourceaux, c'est-à-dire d'exposer les vérités et les mystères de la religion à la raillerie des incrédules. Salomon n'a rien de plus beau et de plus précieux que les perles pour relever le prix et la beauté de la sagesse. *Voy.* Matth., VII, 6. Prov., XX, 15. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PERM ou **PERMSKI** (*Permia*), ville archiépisc. de la province du même nom, située en Moscovie, près de Vescora, à dix milles du confluent de cette rivière avec le Kama, et à deux cent cinquante de Moscou. Les habitants de ce pays embrassèrent la foi chrétienne vers le XVIe siècle. Lequien parle de trois évêques de Perm : le premier, N..., envoyé dans ce pays pour y prêcher l'Évangile, fut écorché tout vif par ses peuples encore barbares; le second, Étienne, qui les civilisa, et leur fit embrasser le christianisme; les Moscovites l'ont depuis honoré comme saint, et font sa fête le 26 avril; et le troisième, N..., mentionné dans Olearius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 1313. Adam Oléarius, *Voyages très-curieux et très-renommés, faits en Moscovie,* etc., p. 194. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 108.

PERMETTRE, PERMISSION. Ces deux termes ont un sens équivoque dont les incrédules ont souvent abusé, et qu'il est important par là même de distinguer. *Permettre* signifie quelquefois consentir, ne point défendre, ne point désapprouver; dans ce sens, nous appelons permis ce qui n'est défendu par aucune loi : personne ne peut être justement puni pour avoir fait une chose ainsi *permise;* un maître qui a donné à son domestique la *permission* de sortir, serait injuste s'il le punissait de ce qu'il est sorti. *Permettre* signifie aussi ne point ôter à quelqu'un le pouvoir ni la liberté physique de faire une chose qu'on lui a défendue : dans ce sens, Dieu *permet* le péché; il n'ôte point à l'homme le pouvoir de transgresser les lois qu'il lui a imposées, et il ne lui donne pas toujours la grâce efficace qui le préserverait du péché; mais il ne s'ensuit pas de là que Dieu veut positivement le péché, et qu'il ne peut pas punir le pécheur avec justice. Les incrédules, qui ont dit qu'à l'égard de Dieu *permettre* le péché et vouloir positivement le péché, c'est la même chose, en ont imposé à ceux qui n'entendent pas les termes. Si dans le discours ordinaire on dit quelquefois *Dieu l'a voulu,* au lieu de dire *Dieu l'a permis,* cet abus de langage ne prouve rien. Dieu sans doute peut toujours empêcher l'homme de pécher, il peut l'en préserver par des grâces puissantes qui produisent leur effet sans nuire à la liberté de l'homme; mais il ne s'ensuit nullement que, quand Dieu ne donne point ces grâces, il veut positivement que l'homme pèche; un pareil raisonnement viole évidemment les règles les plus simples de la logique. Quand l'homme pèche, c'est qu'il veut bien pécher. On objecte qu'un sage législateur doit prévenir et empêcher, *autant qu'il le peut,* la violation de ses lois; qu'il serait coupable s'il *permettait* à quelqu'un de les violer. A la vérité, un législateur humain doit empêcher le mal *autant qu'il le peut,* parce que son pouvoir est borné, et que ce n'est pas exiger de lui l'impossible que de l'obliger à faire *tout ce qu'il peut;* mais à l'égard de Dieu, dont la puissance est infinie, c'est une absurdité de vouloir qu'il fasse *tout ce qu'il peut,* qu'il procure le bien, et qu'il empêche le mal *autant qu'il le peut,* puisque son pouvoir n'a point de bornes. Ainsi voilà les deux sophismes sur lequels sont fondées toutes les objections des incrédules touchant la *permission* du mal physiquement : 1° Ils envisagent le mal comme un terme absolu et positif, au lieu que, dans les ouvrages du Créateur et dans l'ordre de ce monde, rien n'est bien ou mal que par comparaison; 2° ils comparent la conduite de Dieu à celle des hommes; ils lui prescrivent les mêmes règles et les mêmes devoirs, sans faire attention qu'il n'y a aucune ressemblance, ni aucune proportion entre un être dont tous les attributs sont infinis, et les êtres bornés. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* LIBERTÉ, n° II, MAL, GRACE, n° III.

PERMIA, PERMSKI. *Voy.* PERM.

PERMUTATION est, en matière bénéficiale, le changement qui se fait d'un bénéfice pour un autre par l'autorité et la permission du supérieur. La permutation d'un bénéfice, telle qu'elle s'est pratiquée dans la suite des temps, était inconnue dans l'Église avant le XIIe siècle, et le pape Urbain III, sur la fin du même siècle, ayant écrit que l'évêque pouvait, pour des causes nécessaires, transférer un bénéficier d'un lieu à un autre, on se servit, quoique mal à propos, de cette décision pour autoriser les permutations. L'usage des permutations commença donc à s'introduire par suite de la décrétale *Quæsitum* d'Urbain III, et il est certain qu'il était complétement établi dès l'an 1294. Dès lors il y eut des évêques qui prétendirent pouvoir disposer des bénéfices permutés comme de ceux qui leur étaient remis entre les mains dans les simples démissions; et, sur ce fondement, ils les conféraient à d'autres qu'aux permutants. Clément V condamna leurs prétentions, et déclara nulles les provisions expédiées sur résignation, pour cause de permutation en faveur d'autres personnes que des permutants. Cette disposition de Clément V a donné occasion de considérer l'admission des permutations comme forcée et nécessaire. Sur ce fondement, c'est une opinion commune que les collations des métropolitains, pour cause de permutation donnée sur le refus des ordinaires, doivent être reçues. En France il n'y a que des *permutations* proprement dites, il n'y a que des démissions pures et simples. *Voy.* les *Mém. du clergé,* tom. X, p. 1716 et suiv. Richard et Giraud, qui traitent : 1° de la nature et de l'origine de la permutation; 2° des bénéfices qui peuvent être permutés; 3° des causes pour lesquelles on peut admettre la permutation; 4° des supérieurs qui peuvent admettre la permutation; 5° des conditions et des formalités de la per-

Digitized by Google

mutation. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad verb. RESIGNATIO SEU RENUNTIATIO BENEFICIORUM, ET PERMUTATIO EORUM.

PERNETTI ou **PERNETTY, PERNETY** (Jacques), chanoine de la cathédrale de Lyon, né à Chazelles-sur-Lyon en 1696, mort à Lyon l'an 1777, était membre de l'Académie de cette ville. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° *Les Abus de l'éducation sur la piété, la morale et l'étude;* Paris, 1728, in-12; — 2° *Conseils de l'amitié à Ariste;* Francfort, 1738, in-12; cet ouvrage a eu quatre éditions; — 3° *Tableau de la ville de Lyon;* Lyon, 1760, in-8°; on y trouve une liste de tous les chanoines comtes de Lyon de 1020 à 1758. *Voy.* le *Jour. des Savants*, 1746 et 1750. Sabatier. *Les Trois siècles littér.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PERNETY (Antoine-Joseph), érudit, neveu du précédent, né à Roanne en 1716, mort à Valence dans la Drôme, en 1801, entra chez les bénédictins, et accompagna en qualité d'aumônier l'expédition que Bougainville conduisit aux îles Malouines. Plus tard il quitta l'habit religieux, et se rendit en Prusse, où le roi le nomma conservateur à la bibliothèque de Berlin. Il obtint ensuite l'abbaye de Burgel en Thuringe; cependant il fut obligé de quitter la Prusse, à cause de l'admiration qu'il professait pour Swedenborg, dont il avait adopté les idées; et à son retour en France il forma une secte dont on ne connait pas bien les principes, et qui comptait une centaine d'affiliés. Il a laissé sur divers sujets quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Manuel bénédictin;* Paris, 1754, in-8°; — 2° *La Vertu, le pouvoir, la clémence et la gloire de Marie, Mère de Dieu;* ibid., 1790, in-8°. Il a travaillé à la Diplomatique avec Dom Tassin. *Voy. La France littér.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PER OBITUM, terme de la chancellerie romaine qui s'applique aux vacances des bénéfices par la mort des titulaires. *Voy.* DATAIRE, n° II.

I. **PÉROUSE** (*Perusia*), ville épisc. de l'État ecclésiastique, située sur une colline élevée à la droite du Tibre. Le Pape fait gouverner cette ville et son territoire par un vice-légat. Le premier évêque de Pérouse, saint Herculanus, d'Antioche, disciple du prince des apôtres, fut ordonné l'an 57, et martyrisé sous Domitien vers l'an 90. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra*, t. I, p. 1153. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 132-180.

II. **PÉROUSE** (André de), religieux de l'étroite observance de Saint-François, né dans la province de la Marche, en Italie, vivait au XVIIe siècle; il avait la réputation d'un théologien subtil. Il a laissé : 1° *Analysis purissimæ conceptionis Deiparæ;* Venise, 1634, in-4°; — 2° *Speculum de conceptione B. Virginis;* Padoue, 1627; — 3° *Disputationes de prædestinationis causa;* — 4° *Explanatio in mortuorum hymnum dictum Sequentia. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 68.

III. **PÉROUSE** (Thaddée de), général des augustins, vivait du XVIe au XVIIe siècle; il assista au concile de Trente. On a de lui : 1° *Exposition sur Isaïe;* Pérouse, 1598, 2 vol.; — 2° *Traité du triple festin;* Rome, 1608.

PERPÉRÈNE, ville épisc. de la province d'Asie, au diocèse d'Asie, située dans l'Éolide, suivant Strabon et Ptolémée. On en connaît deux évêques, dont le premier, Pollion, assista au premier concile de Nicée, en 325, et le second, Paulin, assista au concile de Constantinople, où Eutychès fut condamné. On le trouve aussi dans les Actes du concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 709. Richard et Giraud.

PERPET ou **PERPÉTUE** (Saint), en latin *Perpetuus*, évêque de Tours, mort le 8 avril 491, fut élevé sur ce siége vers la fin de l'an 460. Il se rendit recommandable par sa piété, et par le zèle qu'il montra pour la pureté des mœurs, la discipline des canons de l'Église et le culte de Dieu. Il fit bâtir en l'honneur de *saint Martin* une nouvelle église dont il fit lui-même la dédicace, assembla en 461 le premier concile de Tours, et en célébra un autre à Vannes en 465. L'Église honore sa mémoire le 30 novembre, que l'on croit être le jour de son ordination. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Hist.*, l. X, c. XXXI. Bollandus.

PERPÉTUE (Sainte), martyre, née à Carthage, morte vers l'an 202, était mariée, et avait un jeune enfant qu'elle nourrissait lorsqu'on l'arrêta comme chrétienne. Elle confessa généreusement la foi de Jésus-Christ, malgré les instances de sa famille, et fut exposée aux bêtes dans l'amphithéâtre. Mais, comme elle ne mourut pas de ce supplice, elle reçut le dernier coup de la main du gladiateur. Avec elle souffrirent Revocat, Félicité, Saturnin, Secondule et Satur ou Satyre. Sainte Perpétue a écrit la première partie des actes de son martyre et de celui de ses compagnons. On célèbre la fête de ces martyrs le 7 mars. *Voy.* D. Ruinart, *Actes de sainte Perpétue et de sainte Félicité.* Tillemont, *Mém. eccl.*, tom. III. Fleury, *Hist. ecclés.*, l. V.

I. **PERPÉTUITÉ** se dit, en matière bénéficiale, d'un bénéfice irrévocable et perpétuel, de sorte que le bénéficier ne peut être révoqué hors les cas marqués par le droit. La perpétuité des bénéfices est clairement établie par les anciens canons, et l'on y voit que les prêtres sont inséparablement attachés à leurs églises comme par un mariage spirituel. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* notre art. INAMOVIBILITÉ.

II. **PERPÉTUITÉ DE L'ÉGLISE.** La *perpétuité* est une des propriétés essentielles à l'Église. De même que depuis l'établissement de l'Église il y a toujours eu des pasteurs qui ont instruit, prêché, exercé les fonctions du saint ministère, de même aussi il y en aura toujours jusqu'à la fin des siècles qui rempliront ces mêmes fonctions. Cette *perpétuité* de l'Église est appuyée sur les paroles de saint Paul, qui dit que Jésus-Christ a donné des ministres à son Église pour la consommation des élus, pour exercer l'œuvre du ministère, et pour l'édification du corps de Jésus-Christ. *Voy.* Éphés., IV, 11-12. *Diction. ecclés. et canon. portatif*, art. VISIBILITÉ DE L'ÉGLISE.

PERPIGNAN (*Perpinianum* et *Papertanum*), ville épisc. de France, ancienne capitale du Roussillon, était autrefois suffragante de la métropole de Narbonne; elle l'est aujourd'hui de la métropole d'Alby. En 1600 ou 1602, aux instantes prières de Philippe II, le pape Clément VIII transféra le siége d'Elne dans la collégiale de Saint-Jean de Perpignan, dont les chanoines ne firent plus qu'un corps avec ceux d'Elne. Le premier évêque d'Elne fut Domne, qui gouvernait cette Église en 568, et le premier de Perpignan, Antoine Gallart, qui fut élu le 29 mars 1609, et qui en 1610 fut nommé à l'évêché de Vich. *Voy.* Richard et Giraud, t. XXIX, p. 57 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 109-111.

Digitized by Google

PERPINIACO (Guido de), mort à Avignon en 1342, fut appelé *Perpiniaco*, selon Feller, parce qu'il était de Perpignan. Il se fit carme, devint général de son Ordre l'an 1318, et évêque de Majorque en 1321. On a de lui, entre autres écrits : 1° une *Concordance des Évangiles*; — 2° une *Somme des hérésies* avec leur réfutation; — 3° des *Statuts synodaux*. Voy. Feller, *Biogr. univers.*

PERPINIAN ou **PERPINIEN** (Pierre-Jean), savant jésuite, né à Elché, dans le royaume de Valence, en 1530, mort à Paris l'an 1566, professa l'éloquence à Coïmbre et à Rome, puis l'Écriture sainte à Lyon et à Paris. Il avait acquis une grande réputation par son éloquence. On a de lui : 1° *Orationes quinque*; Rome, 1565; — 2° *De Retinenda veteri Religione et falsa recentium hæreticorum rejicienda ad Lugdunenses, Oratio*; Lyon, 1565; — 3° *De Humana divinaque Philosophia discenda*; Paris, 1566, in-8°; — 4° *Orationes sex*; — 5° *Orationes duodeviginti*; Rome, 1585; Lyon, 1603, etc. Le P. Lazeri a donné une édition des *Œuvres complètes* du Père Perpinien; Rome, 1739, in-12. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Southwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*, p. 637. Tiraboschi, *Storia della Letterat. Ital.*, tom. VII, p. 130. Le P. Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, tom. II. Le *Journ. des Savants*, 1683. Les *Mém. de Trévoux*, mai, 1754, p. 1072 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PERPONCHER (W. E. de), protestant, né dans les Pays-Bas, d'une famille noble, mort à Utrecht en 1819, dans un âge fort avancé, outre un volume de *Poésies hollandaises*, a laissé plusieurs ouvrages de morale et de théologie fort estimés des protestants, et parmi lesquels on remarque : 1° *Observations sur les Épîtres de saint Paul, avec des notes*; — 2° une *Traduction en langue hollandaise de l'Ancien Testament* de Michaëlis. *Voy.* Michaud, au *Supplém.*

PERQUIRATUR. Par ce mot latin, qui signifie littéralement *qu'il soit recherché*, on désigne, dans la daterie de Rome, un ordre ou commission que donne le dataire pour voir si dans les registres il n'a pas été retenu telle ou telle date dans un tel temps. Cet ordre est remis à l'officier ou préfet des petites dates, lequel en conséquence, ou son commis, cherche dans le mémoire des petites dates si celle qui est contenue au *perquiratur* a été prise ou non, afin de conformer sa réponse à l'un ou à l'autre cas. *Voy.* l'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, donne la formule adoptée pour les différentes lettres de la daterie relatives au *perquiratur*. *Compar.* nos art. DATAIRE, n° I. DATE, n°s I et II.

PERRARIUS (François-Bernardin), docteur du collége Ambrosien, né à Milan, vivait au XVII° siècle. On a de lui : *De Ritu sacrarum Ecclesiæ catholicæ concionum Libri tres*; Paris, 1665, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1665, p. 49, 1re édit., et p. 34, 2° édit.

PERRAY-NEUF (LE), abbaye de Prémontré, située au diocèse d'Angers. Elle fut fondée en 1150 par Robert de Sablé et Pierre de Brion, dans un lieu appelé le *Bois-Renou*, autrement le *Gast*. En 1209 elle fut transférée au Perray-Neuf; et on l'appela ainsi à cause de Perray-aux-Nonains, dont l'abbaye était plus ancienne que celle-ci. C'est encore pour distinguer ces deux abbayes que celle de *Perray-Neuf* était appelée le *Perray-Blanc*, parce que, dans le Perray-aux-Nonains, il y avait autrefois des bénédictins ou moines; ce dernier monastère fut occupé plus tard par des religieuses de l'Ordre de Cîteaux. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.* Richard et Giraud.

PERPHA ou **PERTE**, ville épisc. de l'Euphrate, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Hiéropolis, située à vingt-quatre milles de Samosate, dans l'itinéraire d'Antonin. Selon Richard et Giraud, elle a eu cinq évêques, dont le premier, Jobin, assista au premier concile général de Constantinople, en 381. De Commanville et Gaet. Moroni mettent son érection au V° siècle, et ce dernier lui donne six évêques. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 943. De Commanville, II° part., p. 269, et *I*re *Table alphabét.*, p. 185. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 112-113.

PERRIER (Marie-Victorine-Patras, veuve), née en 1780, morte à Paris l'an 1821, cultiva les lettres, et publia, entre autres ouvrages : *Récréation d'une bonne mère avec ses filles*, ou *Instructions morales sur chaque mois de l'année, à l'usage des jeunes demoiselles*; Paris, 1804, 1 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, où on lit que les *Récréations* contiennent des leçons d'une saine morale, et qu'elles ont obtenu du succès.

PERRIMEZZI (Giuseppe-Maria), de l'Ordre des Minimes, né à Paula, dans la Calabre, en 1670, mort à Rome l'an 1740, acquit une grande réputation comme prédicateur. Il devint successivement provincial de son Ordre, consulteur du Saint-Office et de la Congrégation de l'*Index*, puis évêque de Scala et Ravello, d'où il fut transféré en 1714 dans le diocèse d'Oppido. Le pape Benoît XIII l'ayant honoré du titre d'archevêque de Bostra *in partibus*, Perrimezzi fixa sa résidence à Rome. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Panegirici*; Rome, 1702-1703; Naples, 1722, 4 vol. in-12; — 2° *Vita di S. Francisco de Paula*; Rome, 1707, 2 vol. in-4°; — 3° *Raggionamenti pastorali*; Naples, 1713-1721, 6 vol. in-4°; — 4° *In sacram de Deo scientiam Dissert. selectæ*; *ibid*, 1730-1733, 8 vol. in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

I. **PERRIN** (Charles-Joseph), jésuite, né à Paris en 1690, mort à Liége l'an 1768, a laissé : 1° *Sermons sur la morale et les mystères*; Paris, 1768; 4 vol. in-8° et in-12; — 2° *Manuale theologicum, seu theologia dogmatica et historica*; 1710; Paris, 1714. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1714, p. 417, 1re édit., et p. 264, 2° édit. Chaudon et Delandine, *Diction. histor. univers.*

II. **PERRIN** (Jean-Paul), ministre protestant, né à Lyon, vivait au XVI° siècle. On a de lui : 1° *Histoire des chrétiens albigeois*; Genève, 1618, in-8°; — 2° *Histoire des Vaudois*; ibid., 1619, in-8°; ces deux ouvrages ont été traduits en anglais. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PERRION. *Voy.* PÉRION.

PERRON (Jacques **DAVY DU**), cardinal, né en 1556, dans le canton de Berne, selon plusieurs biographes, mais plus probablement à Saint-Lô, en Normandie, mort à Paris l'an 1618, était issu de parents calvinistes; mais la lecture des Pères, particulièrement celle de saint Augustin et de saint Thomas, le pénétra profondément; il se convertit, et reçut les ordres sacrés. Il sut, par son éloquence, ramener à l'Église un grand nombre d'hérétiques, entre autres le savant Henri Sponde, qui fut depuis évêque de Pamiers. Il devint successivement évêque d'Évreux, cardinal, archevêque de Sens et grand aumônier de France. Il eut à Fontainebleau une célèbre discussion avec Duplessis-Mornay, sur le traité que ce calviniste avait composé contre l'Eucharistie. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous

Digitized by Google

citerons : 1° *Traité de l'Eucharistie*; — 2° *Des Caractères de l'Église catholique;* — 3° *De la Confession auriculaire;* — 4° *Du Jeûne du carême;* — 5° *Du Célibat des prêtres*, et plusieurs Traités contre les hérétiques. Ses *Œuvres complètes* ont été imprimées à Paris, 1620 et 1622, 3 vol. in-fol. *Voy.* De Thou, *Hist.* Sponde. Richard et Giraud. Feller. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 113. La *Nouv. Biogr. génér.*, art. DUPERRON.

I. **PERRONET** (Denys), de l'Ordre des Carmes, né à Melun, mort en 1609, se fit recevoir docteur en théologie, et devint successivement vicaire général de la congrégation d'Alby, chanoine de Saint-Avit de Périgueux, puis chanoine, pénitencier et vicaire général d'Auxerre sous Jacques Amyot, évêque de cette église. Perronet a laissé : 1° *Sermons pour la déclaration des cérémonies de l'Église de Dieu;* Paris, 1577, in-8°; Rouen, 1686; — 2° *Sermons pour les fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ;* Paris, 1686, in-8°; — 3° *Sermons et exhortations catholiques pour les fêtes des saints;* ibid., 1584 et 1598; Lyon, 1684; — 4° *Sermons pour le carême;* Paris, 1601 et 1603, in-8°; — 5° *Sermons et exhortations catholiques sur les Évangiles dominicales;* Paris, 1583 et 1599; Lyon, 1594 et 1606, 3 vol. in-8°; — 6° *Manuel général et instructions des curés et des vicaires;* Paris, 1577, in-8°; Rouen, 1589; Anvers, 1582 et 1586, in-12. Il a fait imprimer, en outre, l'ouvrage d'Arnold de Bonneval : *De Opere sex dierum;* Auxerre, 1609. *Voy.* la *Bibl. Carmelit.*, tom. I, col. 402.

II. **PERRONET**, chanoine régulier, né à Paris, vivait au XVIIIe siècle, et était prieur-curé de Melun. On a de lui : *Élévations du chrétien malade et mourant, conforme à Jésus-Christ;* 1756, in-12.

PERROT (Charles), ministre protestant, né à Paris en 1541, mort à Genève l'an 1608, exerça les fonctions de pasteur à Genève, où il remplit, en outre, les fonctions de recteur de l'Académie et de professeur de théologie. Il prêcha surtout la tolérance, ce qui le rendit suspect à ses coreligionnaires. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De la Foi;* — 2° *De Extremis in Ecclesia vitandis. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PERRUQUE (*Coma adscititia, fictitia, subdititia*). On croit qu'en France les ecclésiastiques n'ont point porté de perruque avant l'an 1660. Ils peuvent encore la porter aujourd'hui, mais en cas de nécessité et avec la dispense de l'évêque; encore doivent-ils la porter fort simple et fort modeste; car rien n'est plus contraire à l'esprit des Pères et des conciles qu'une parure mondaine et affectée dans un ecclésiastique, dont la tête ornée d'une chevelure naturelle ou artificielle, longue, frisée, bouclée, chargée de poudre, parait un monstre à tous ceux qui connaissent les lois de l'Église et l'extrême modestie qu'elle exige de ses ministres. Voilà ce que disent Richard et Giraud; mais il faut remarquer que la défense faite aux prêtres de porter une *perruque* s'entend seulement du temps de la célébration de la messe; car, hors de là, ils peuvent la porter sans avoir besoin d'une autorisation quelconque. Ainsi pour pouvoir célébrer les saints mystères avec une perruque, il faut la même permission que pour les célébrer avec une calotte. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LI, p. 248-252. *Compar.* notre art. CALOTTE.

PERRY (Claude), jésuite, né à Châlons-sur-Saône en 1602, mort à Dijon l'an 1684, suivit d'abord la carrière du barreau, qu'il abandonna pour entrer dans l'état ecclésiastique. Pourvu d'un canonicat à la cathédrale de Châlons, il y renonça pour entrer chez les Jésuites, qui l'envoyèrent professer les humanités et la rhétorique au collége de Dijon. Outre un grand nombre de poésies latines, on a de lui : 1° *Vie de saint Eustase, abbé de Luxeu;* Metz, 1845, in-12; — 2° *Théandre, ou Semaine sainte par dialogues;* Lyon, 1653, in-4°, et Châlons, la même année, in-8°; — 3° *Extrait d'une Lettre sur la période julienne*, dans le *Journ. des Savants*, 1666. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.* Richard et Giraud.

PER SALTUM, expression latine qui signifie *par saut*, et qui se dit particulièrement de l'acte d'une personne qui a pris des degrés ou les ordres sans observer la gradation prescrite, comme la licence avant le baccalauréat, la prêtrise avant les quatre ordres mineurs. Dans un sens étendu, on dit encore de quelqu'un qu'il a été promu *per saltum*, quand il a reçu certains ordres sans avoir rempli le temps prescrit pour les interstices. Les canons ont prononcé diverses peines contre ceux qui ont été promus *per saltum*, suivant les degrés de malice ou d'ignorance de la part de ceux qui sont tombés dans ce cas. *Voy.* c. *Sicut*, dist. 48; c. *Legimus*, dist. 92, *tot. titul. de Cleric. per saltum promot.* C. I, *de Cleric. per salt. promot.*, *tit. de Eo qui furtive, ord. suscep. per tot.* L'abbé André, au mot PROMOTION.

PERSANE (VERSION). *Voy.* VERSIONS DE L'ÉCRITURE.

I. **PERSE** (*Persia, Persis*). Ce mot, dont l'étymologie est fort obscure, désigne cette vaste contrée de l'Asie qui donna anciennement son nom à l'empire des Perses. Selon Ptolémée, elle avait pour limites au nord la Médie, au sud une partie du golfe Persique, au levant la Caramanie, et au couchant la Susiane. Dans un sens plus étendu, elle comprenait la Susiane et l'Élymaïde, dont le nom vient de *Élam* ou *Œlam*, fils de Sem, et qui se prenait anciennement pour toute la Perse, quoiqu'elle ne fût qu'une province de cet empire. Les Perses, devenus fameux depuis Cyrus, fondateur de leur monarchie, s'appelaient d'abord *Élamites* ou *Œlamites*. Du temps des empereurs romains on les nommait *Parthes;* on les appelle communément aujourd'hui *Persans. Voy.* Richard et Giraud, qui donnent la liste des rois de Perse qui ont eu quelque rapport à l'histoire sacrée et à l'Écriture; nous les avons mentionnés nous-même dans ce Dictionnaire, à leurs articles respectifs. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 115-131. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PERSE** (*Persia, Persis*). C'est une tradition constante chez les Orientaux que saint Pierre, saint Thomas, saint Matthieu et saint Jude, apôtres, ont prêché l'Évangile dans les parties orientales de l'Asie, dans la Chaldée, la Mésopotamie et la Perse; que saint Thomas est allé jusqu'aux Indes; que dans la suite les disciples de ces apôtres ont porté le christianisme dans la Tartarie et jusqu'à la Chine. Joseph-Simon Assémani a donné de cette tradition des preuves telles qu'on ne saurait y opposer aucune raison solide. La Perse est devenue neuvième province du diocèse des Chaldéens, qui comprend tout le pays qu'on appelle le *Farsistan*, avec la Carmanie. Sciraz en est la capitale pour le civil, mais on ignore quelle était sa métropole ecclésiastique, quoiqu'on trouve plusieurs prélats sous le titre de métropolitains de Perse, qui n'ont jamais eu peut-être de siége fixe. Bar-Hebræus nous apprend que les évêques de Perse, refusant de reconnaître l'autorité du catholique ou patriarche chaldéen de Séleucie, le catholique Timothée Ier les soumit, en laissant au

Digitized by Google

métropolitain de Perse le droit d'ordonner les évêques de sa province. Marc, nestorien, attribue ce fait, non à Timothée Ier, mais à Jésuiab III, qui vivait longtemps avant Timothée. On voit en effet, dans l'Histoire monastique de Thomas de Maraga, plusieurs lettres de Jésuiab au sujet de la désobéissance des évêques de *Perse*. On connait onze métropolitains de *Perse*, dont le premier, Mahna ou Maanès, siégeait sous le catholique Jaballaha Ier. Un évêque de Perse nommé Jean assista au concile de Nicée, et un autre souscrivit au concile de Chalcédoine; mais on ne sait s'ils ont été en même temps métropolitains de Perse. De l'an 499 à l'an 605, six conciles ont été tenus en Perse par les patriarches des nestoriens. L'an 632, les mahométans, devenus maîtres de la Perse, accordèrent d'abord aux nestoriens l'exercice libre de leur religion; mais quoiqu'ils aient toujours eu moins d'aversion pour les hérétiques que pour les catholiques, ils n'ont jamais cessé d'exercer contre les uns et les autres leur caractère oppresseur. De siècle en siècle, le nombre des chrétiens a diminué dans la Perse; les nestoriens y ont été réduits presque à rien, et les catholiques qui s'y trouvent ont été convertis dans les derniers temps par les missionnaires de l'Église romaine. *Voy*. Assémani, *Biblioth. oriental.*, tom. IV, *Dissertation sur les nestoriens ou Chaldéens*, en tête du volume. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1252. Mansi, tom. I, col. 317, 421, 425, 457, 459, 465. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol*. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 115-116. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PERSÉCUTEUR. On a ainsi nommé les empereurs et les autres souverains qui ont usé de violence contre les chrétiens pour leur faire abjurer leur religion, ou contre les catholiques pour leur faire embrasser l'hérésie. Mais l'on abuse du terme lorsqu'on nomme *persécuteurs* les princes qui ont employé les lois pénales pour réprimer les hérétiques séditieux et turbulents qui voulaient se rendre les maitres, détruire les lois et la religion établie. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* MARTYR, nº I.

I. **PERSÉCUTION** a été, de tous temps, le partage des gens de bien. Saint Paul assure qu'elle est inséparable de la pratique de la piété, et Jésus-Christ déclare bienheureux ceux qui souffrent pour la justice. Cependant le verbe *persécuter* (*persequi*), dans l'Écriture, ne se prend pas toujours dans ce sens; il signifie souvent suivre ses ennemis dans leur fuite ou s'attacher constamment à quelque chose. *Voy*. II Timoth., III, 12. Matth., v, 10. Deut., XVI, 20. Psaume XXXIII, 15.

II. **PERSÉCUTION DE L'ÉGLISE**, temps fâcheux pendant lesquels les chrétiens ont été tourmentés par les empereurs infidèles ou par les hérétiques, appuyés de la faveur des souverains. Le Sauveur avait prédit à ses disciples qu'ils seraient haïs et persécutés pour son nom, et que ceux qui les mettraient à mort croiraient faire une œuvre agréable à Dieu. Le P. Riccioli compte vingt-six *persécutions*, dont la première est celle qui eut lieu à Jérusalem contre saint Étienne et les nouveaux chrétiens, et la vingt-sixième est celle qui commença dans le Japon l'an 1587, et fut renouvelée en 1616, puis en 1631. *Voy*. Matth., XI, 21; XXIII, 34. Jean, XVI, 2, etc. Actes, VII, VIII, XII. Le père Riccioli, *Chronologia reformata*, tom. III. Richard et Giraud, qui indiquent les vingt-six *persécutions* de Riccioli. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, cite aussi les vingt-six *persécutions*, et réfute victorieusement les raisons que plusieurs protestants ont fait valoir pour justifier les Romains qui persécutaient les chrétiens. Hœfler, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, complète la liste des persécutions fournie par le P. Riccioli, et donne, en particulier, le détail de celles qu'exerce de nos jours l'impie gouvernement de Turin.

PERSEIGNE (*Persegnia*), ancienne abbaye de l'Ordre de Citeaux située dans le Maine, au diocèse du Mans, entre Alençon et Bellesme. Elle fut fondée l'an 1145 par Guillaume Talvas, comte de Bellesme, de Ponthieu et d'Alençon. *Voy*. la Martinière, *Diction. géogr.*

PERSÉPOLIS, ancienne ville de Perse, et capitale de ce royaume; elle était située sur une rivière que Strabon et Quinte-Curce nomment l'*Araxes*, et Ptolémée *Rhogomanes*. Antiochus Epiphane en fut chassé lorsqu'il y vint dans le but de piller le temple de la déesse Nannée. Il y a apparence que *Persépolis* est pris, à cet égard, génériquement pour la capitale de la Perse, plutôt que pour son nom propre; car, du temps d'Épiphane, Élymaïs était la capitale de ce pays. On dit qu'Alexandre le Grand la brûla après l'avoir prise; mais l'abbé Bannier prétend que le palais seul fut consumé, et que la ville n'éprouva pas le même sort. *Voy*. II Machab., IX, 1, 2, etc. Bannier, dans son édit. du *Voyage de Corneille Bruyn*, tom. IV, p. 382; Paris, 1725, in-4º. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Thomas Hubert, *Voyage de Perse*. Le *Journ. des Savants*, 1725, p. 512 et suiv. Richard et Giraud.

PERSÉVÉRANCE. Courage et constance d'une âme qui persiste dans la pratique de la vertu, malgré toutes les tentations et tous les obstacles qui s'y opposent. On nomme *persévérance finale* la vertu chrétienne qui donne la force de se maintenir dans la voie du salut jusqu'à la fin de la vie, et de mourir dans l'état de grâce sanctifiante. Ainsi il y a deux sortes de *persévérance :* l'une *purement passive*, qui est la mort de l'homme en état de grâce; l'autre *purement active*, qui consiste dans la correspondance de l'homme aux grâces que Dieu lui donne pour continuer à faire le bien et à s'abstenir du péché. Que la *persévérance* soit une grâce, rien n'est mieux établi sur plusieurs passages de l'Écriture, sur les prières de l'Église, sur le témoignage des Pères et des conciles. Le concile de Trente, en particulier, prononce anathème contre quiconque dira qu'un homme justifié peut, sans un secours particulier de Dieu, persévérer dans la justice qu'il a reçue, ou qu'au contraire il ne le peut pas même avec ce secours. *Voy*. Ézéch., XVIII, 24. Matth., X, 22; XXIV, 13. Galat., v, 22. August., *De Corrept. et Gratia*, c. XVI, et *De Dono perseverantiæ*, c. XIII. Concil. Arausiens., can. XXV. Concil. Trident., sess. VI, c. XIII, et can. XVI. Le *Diction. ecclés. et canon portatif*. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **PERSIS** ou **PERSIDE**, dame romaine que saint Paul salue dans son Épître aux Romains, et dont il loue les travaux pour le Seigneur. *Voy*. Rom., XVI, 12.

II. **PERSIS.** *Voy*. PERSE.

PERSON (Robert), jésuite, né à Somerset, mort à Rome l'an 1610, exerça le saint ministère en cachette dans sa patrie, avec son confrère et compatriote le P. Campian. Celui-ci ayant été découvert par trahison et mis à mort, le P. Person abandonna l'Angleterre pour passer en Espagne, où il fut parfaitement accueilli par le roi Philippe II, qui voulut le proposer pour le cardinalat au pape Clément VIII; mais l'humble jésuite conjura le monarque de n'en rien faire. Quoique éloigné de son pays, le

Digitized by Google

P. Person ne cessa de s'occuper de ses intérêts religieux, soit en établissant en Allemagne et en Espagne des séminaires où de jeunes Anglais étaient préparés au sacerdoce pour retourner plus tard comme missionnaires dans leur patrie, soit en composant une foule d'écrits religieux dont il inondait l'Angleterre. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Epistola de persecutione Anglicana;* — 2° *Responsio ad edictum reginæ Angliæ;* — 3° *De Causa adventus sui in messem Anglicanam;* — 4° *Directorium hominis Christiani;* c'est son principal ouvrage, qui porte aussi le titre de *Resolutiones;* — 5° *De Tribus Angliæ Conversionibus;* — 6° *Apologia;* — 7° *De Disputationibus publicis;* — 8° *Contra Calendarium Pogianum,* — 9° *Contra librum Hastingi;* — 10° *Contra libros Clarki et Hummeri;* — 11° *Contra Coquum;* — 12° *Contra Braloum.* Voy. le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **PERSONA** (Christophe), de l'Ordre des Guillelmites, né à Rome en 1416, mort l'an 1485, devint prieur du couvent de Sainte-Balbine, sur le mont Aventin. Innocent VIII le nomma, en 1484, préfet de la bibliothèque Vaticane. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° une *Traduction* latine des vingt-cinq *Homélies de saint Jean Chrysostome;* Rome, in-4°; — 2° une *Traduction de quelques Traités* ou *Commentaires* de saint Athanase sur les *Épîtres* de saint Paul; ibid., 1477 et 1496, in-fol.; réimprim. dans les *Œuvres de saint Athanase;* Lyon, 1532; — 3° une *Trad. des livres d'Origène contre Celse;* Rome, 1481, in-fol.; Venise, 1514, in-fol., et dans les *Œuvres d'Origène;* Bâle, 1536. Voy. la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PERSONA** (Gobelinus), chroniqueur allemand, né en Westphalie l'an 1358, mort après l'an 1418, entra dans les ordres, et devint successivement recteur d'une chapelle dans la cathédrale de Paderborn, curé de l'église du marché dans cette même ville, et doyen de l'église de Bielefeld. Il se retira dans le couvent de Bodicheim, où il mourut. On a de lui divers écrits, entre autres : 1° *Cosmodromium, seu Chronicon universale, ab orbe condito ad annum* 1418; Francfort, 1599; réimpr. dans les *Scriptor. rerum germanicarum,* tom. I; — 2° *Vie de saint Mainulfe, archidiacre de Paderborn;* 1616. Voy. Surius, qui a publié cette Vie au 5 octobre, avec des changements dans le style. Le P. Brower, qui l'a donnée dans son recueil intitulé *Sidera illustrium,* telle qu'elle est sortie de la plume de Persona. Les Bollandistes, qui l'ont insérée dans le tom. III, p. 216-225, du mois d'octobre, revue sur un manuscrit de Bodeken, par le P. George Garnefeldt, et accompagné d'un commentaire. Nicéron, qui, dans ses *Mémoires,* tom. XV, a mis une *Vie* de Persona, tirée de son *Éloge* par Meiborn, qu'ont abrégé tous les biographes. Le *Journ. des Savants,* 1689, p. 453, 1re édit., et p. 383, 2e édit. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PERSONNALITÉ. C'est ce qui rend une substance incommunicable, ou ce qui la constitue dans la qualité de personne. Dans le mystère de la sainte Trinité, ce sont les relations qui font la distinction des personnalités. Voy. le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* PERSONNE, n° II.

PERSONNAT (*Personatus*), bénéfice qui donne quelque prérogative, séance ou prééminence dans une église ou dans un chapitre, mais sans juridiction. Les mots *personnat* et *dignité,* pris dans un sens étendu, sont synonymes, et l'on voit communément qu'on appelle *personnats,* dans plusieurs chapitres, les *dignités* qui n'ont aucune administration dans l'église; de sorte qu'il faut entendre le terme de *personnat* selon l'usage de chaque église. Il y en a où l'on donne ce nom aux archidiacres et aux archiprêtres; on le donne, en d'autres, à tous ceux qui ont quelque prérogative dans le chœur ou dans le chapitre au-dessus des autres chanoines, soit dans les processions, soit dans les options, soit dans les suffrages; enfin il y en a où l'on donne ce nom à de simples curés, et d'autres à des curés primitifs. On ne voit point qu'il soit fait mention de *personnat* avant le XIe siècle, temps auquel on a commencé à appeler *personne* les ecclésiastiques qui, ayant des cures, en abandonnaient le spirituel à d'autres, et en conservaient seulement les revenus temporels, avec quelques prérogatives d'honneur, tels que sont les curés primitifs; ce qui s'était aussi introduit dans les chapitres et dans les monastères. Voy. c. I, *De Consuetud. in* 6°; c. II, *Dudum, de Elect.* Rebuffe, *Sur le Concordat, tit. de Collation,* au mot PERSONATUS. La Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.,* au mot PERSONNAT. Denisart, *Collect. de jurisprud.,* au même mot. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.,* ad voc. BENEFICIUM, art. I, num. 27. D. Macri *Hierolexicon.*

I. **PERSONNE**, dans le droit canonique, se dit de tout homme sans distinction aucune. Les *personnes* peuvent, d'après les saints canons, se diviser : 1° en fidèles et infidèles; 2° en clercs et laïques; 3° en orthodoxes et hétérodoxes. Les clercs se subdivisent : 1° en clercs majeurs, comme sont les évêques; 2° en réguliers, qui vivent dans un cloître, et séculiers, qui vivent hors du cloître; 3° en clercs proprement dits, et ceux qui ne le sont qu'improprement et qui portent l'habit clérical sans être tonsurés. Dans cette classe de clercs improprement dits, on range des *personnes* qui jouissent des priviléges de la cléricature. Tels sont les moines profès, quoiqu'ils n'aient reçu aucun ordre; les convers et les tertiaires vivant en communauté; les religieuses avec leurs novices et leurs converses. Toutes ces *personnes* ont les priviléges cléricaux du for et du canon. Voy. l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **PERSONNE DIVINE.** En théologie aussi bien qu'en philosophie, on entend généralement par *personne* une substance individuelle, raisonnable, complète et incommunicable à toute autre personne. Ainsi l'idée de personne ou la personnalité ne convient ni aux accidents, ni aux êtres privés de raison, ni aux universaux, ni à l'essence divine qui est communiquée aux trois *personnes divines* réellement distinctes, ni à l'humanité de Jésus-Christ, parce qu'elle subsiste par la personne du Verbe; ni à l'âme raisonnable, parce qu'elle est incomplète. La foi nous enseigne qu'il y a trois *personnes divines,* le Père, le Fils, et le Saint-Esprit; que ces trois personnes n'ont qu'une seule et même essence ou nature; que cette essence n'est point distinguée des *personnes;* que ces *personnes* sont réellement distinctes. Quoique l'essence ou la nature divine, considérée en soi ou absolument, ne soit point une *personne,* cependant considérée relativement au Père, au Fils, et au Saint-Esprit, elle constitue trois *personnes* consubstantielles et réellement distinctes. La *personne* du Père ne peut, à raison de sa paternité, être communiquée au Fils. La *personne* du Fils ne peut, à raison de sa filiation, être communiquée au Saint-Esprit, etc. C'est cette unité d'un Dieu en trois *personnes* qu'on appelle le *mystère de la sainte Trinité.* Les théologiens remarquent quatre propriétés des *personnes divines :* l'appropriation, la circumincession, la notion et la

Digitized by Google

mission. Chaque *personne divine* a plusieurs noms qui lui sont propres; ainsi on nomme la première *Principe, Auteur, Racine, Source, Chef, Père, Incréé;* la seconde *Verbe, Fils, Sagesse, Image du Père;* la troisième *Esprit-Saint, Don, Amour. Voy.* le *Traité de la Trinité* dans les théologiens. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les objections des incrédules et des sociniens contre le mot PERSONNE, en tant qu'appliqué à Dieu. *Compar.* notre art. TRINITÉ.

PERTA ou **PERTE**, et par corruption *Phria*, ville épisc. de la province de Lycaonie, sous la métropole d'Iconium, au diocèse d'Asie. Elle a eu trois évêques, dont le premier, Léonce, assista au premier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1088. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 185. Richard et Giraud.

PERTE, ville épisc. de l'Euphrate. *Voy.* PERRHA.

I. **PERTH** (*Perthum*), ville d'Écosse appelée aussi *Saint-Johnstown.* On y a tenu onze conciles de l'an 1201 à l'an 1436. *Voy.* Labbe, t. XI. Hardouin, tom. VI. Henri Spelman, *Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I-III, edit. de Dav. Willkins. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 131.

II. **PERTH**, ville épisc. de l'Océanie dans la partie appelée *Australie occidentale.* Elle dépendait d'abord du vicariat apostolique de Galles, mais Grégoire XVI l'érigea, le 6 mai 1845, en évêché suffragant de Sydney. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LII, p. 131-132.

PERTUSATI (François), comte, né à Milan en 1741, mort l'an 1824, resta toute sa vie très-attaché aux jésuites, chez lesquels il avait été élevé. L'invasion des Français lui suscita des persécutions. Pertusati ne s'est pas illustré par des actions d'éclat, mais il a rendu sa vie très-utile par ses œuvres de charité; il a contribué surtout à répandre de bons livres de morale et de piété; il en a même traduit beaucoup du français en italien; nous citerons: 1° *La Consolation du chrétien*, par le P. Boissard, jésuite; — 2° les *Circonstances de la mort de Voltaire;* — 3° des *Pensées chrétiennes tirées du Trésor du chrétien*, par l'abbé Champion de Pontarlier; — 4° *Pieux soliloques sur les souffrances de Notre-Seigneur*, par le P. Compans; — 5° *Mentor des enfants*, de l'abbé Reyre; — 6° *La Vérité défendue et prouvée par des faits contre les calomnies anciennes et nouvelles, qui est une apologie des jésuites;* Reggio, 1819; — 7° *Exercices pour la communion*, du P. Griffet; — 8° *Le Chrétien catholique fermement attaché à la religion*, par le P. Diesbach. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PÉRUSSEAU ou **PÉRUSSEAUT** (Silvain), jésuite, mort en 1751 ou 1753, prêcha le carême devant le roi en 1731. On a de lui, outre une *Oraison funèbre du duc de Lorraine* et un *Panégyrique de saint Louis*, prononcé en 1737 devant l'Académie française : *Sermons choisis;* 1758, 2 vol. Ces *Sermons* ont souvent touché les cœurs et produit des conversions. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.* Feller, *Biogr. univers.*

PESARO (*Pisaurum*), ville épisc. d'Italie dans le duché et sous la métropole d'Urbin, située à trois lieues de Fano. Le légat du Pape pour le duché d'Urbin y fait sa résidence ordinaire. On ne connaît point d'évêque de Pesaro avant Florentius, qui siégeait en 247. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. II, p. 857. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 180-207.

PESCHERIA (Le bienheureux **ANDRÉ DE**). *Voy.* ANDRÉ, n° XXX.

PESCHITO. *Voy.* VERSIONS DE L'ÉCRITURE.

PESCIA (*Piscia*), petite ville épisc. d'Italie dans la Toscane, située sur la rivière du même nom, entre Lucques et Pistoie. L'an 1519, Léon X accorda la juridiction spirituelle au prévôt de la collégiale de cette ville sur plusieurs paroisses des environs, qui, ainsi que la ville de Pescia, dépendaient auparavant du diocèse de Lucques. Cette prévôté fut enfin érigée en évêché par Benoît XIII, dont le bref, daté du 17 mars 1726, déclare cet évêché immédiatement soumis au Saint-Siége, comme il l'est encore aujourd'hui. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 207-210.

PESENTIUS DE BERGAME (Élisée), capucin de la province de Brixen, mort en 1637, enseigna l'arabe avec succès pendant trente ans. L'étendue de ses connaissances dans la langue sainte lui procura l'avantage de convertir un nombre extraordinaire de Juifs. On a de lui une multitude d'ouvrages de philologie hébraïque justement estimés, entre autres : 1° *Sal Elisei viri divini, sive Dictionarium hebraicum*, etc., in-fol.; — 2° *Favus mellis ex floribus delibatus horti clausi, seu Grammatica hebræa*, in-fol.; — 3° *Anatomia alphabeti hebraici*, in-fol.; — 4° *Lectiones de antiquitate, nobilitate, necessitate, ac facilitate sanctæ linguæ;* un vol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PESSANS (*Pessanum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située au diocèse et près de la ville d'Auch. Elle existait dès le IXe siècle, puisqu'on la trouve parmi les abbayes de Gascogne dans le règlement qui fut fait touchant les monastères par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817. *Voy.* la *Gallia Christ.*

PESSE (Nicolas **LA**), jésuite de la province de Lyon, vivait du XVIIe au XVIIIe siècle; il se livra spécialement à la prédication. On a de lui des *Sermons;* Lyon, 1708, 6 vol. in-12. *Voy.* le *Diction. portat. des prédicat.*

PESSELIÈRE ou **PASSELIÈRE** (Pierre), moine de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, fut prieur de cette maison depuis l'an 1544 jusqu'en 1597. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° une *Traduction du Traité* de saint Jean Chrysostome *Quod nemo læditur nisi a seipso;* Paris, 1543, in-8°; — 2° une édition du *Commentaire* de Claude de Turin sur l'*Épître de saint Paul aux Galates.* L'abbé Papillon lui attribue le *Livre des Miracles de saint Germain*, publié par le P. Labbe dans sa *Biblioth. des manuscrits*, tom. I, p. 531; mais ce livre, dit l'abbé Lebeuf, est sûrement du moine Héric. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, tom. II. Lebeuf, *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. et civile d'Auxerre*, tom. I; tom. II, p. 505, in-4°. Richard et Giraud.

PESSIER (Jean **LE**), jésuite, né à Tournay en 1596, mort dans la même ville l'an 1646, professa longtemps les belles-lettres et la philosophie à Douai, et dirigea le collége de Cambrai. Outre trois Dissertations astronomiques relatives à la lune, il a laissé quelques ouvrages religieux, parmi lesquels on cite surtout : *Incitatio ad amplexum Crucis;* écrit composé des paroles de l'*Imitation de Jésus-Christ. Voy.* Moréri, édit. de 1759. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*, p. 263.

PESSINONTE ou **PESSINO, PESSINUNTE** (*Pessinus*), ville épisc. de la Galatie située auprès des fleuves Sangari et Gallus. L'empereur Théodose le Grand ayant divisé la Galatie en deux provinces, la ville de Pessinonte devint métropole civile et ecclésiastique de la seconde Galatie. Elle est maintenant ruinée, et on voit à sa place un village nommé *Pessene.* On en

Digitized by Google

connaît dix évêques, dont le premier, Demetrius, ami et défenseur de saint Jean Chrysostome, siégeait au ve siècle. Cette ville est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, qui a pour suffragants les évêchés de *Pitanissus* ou *Petinessus*, *Orcissus* et *Amorium* ou *Æorium*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 489. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 186. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 219.

PESTE, terme qui, dans le langage des Hébreux comme en tout autre, désigne toutes sortes de fléaux et de maladies contagieuses. L'homme pestilent est celui qui, par sa prétendue force d'esprit et ses raisonnements spécieux, est capable de faire tomber les faibles, de détruire toute une ville et d'attirer sur elle la colère de Dieu. Aussi, lorsqu'il est puni comme il le mérite, est-ce un grand secours pour les faibles et les petits. *Voy.* Proverb., XV, 12; XIX, 25; XXIX, 8.

PESTO (*Pestum*), ancienne ville épisc. d'Italie dans la Lucanie, dans le golfe d'Agropoli, située entre Salerne et Velia. Les Grecs l'appellent *Mosidonia;* ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit village. Pesto était un des plus anciens évêchés d'Italie. Beaucoup de chrétiens y ont été martyrisés, entre autres Vite, Modeste et Crescence, dont le Martyrologe romain fait mention au 15 juin. Pesto a eu six évêques, dont le premier, Florentius, assista aux conciles assemblés en 499 et en 501 sous le pape Symmaque. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, col. 157. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 243.

I. **PETAU** (Denis), en latin *Petavius*, jésuite, né à Orléans en 1583, mort à Paris l'an 1652, professa la rhétorique à Reims, à la Flèche, puis à Paris, et occupa ensuite la chaire de théologie positive, qu'il garda pendant vingt-deux ans. Sa vaste et profonde érudition lui avait acquis une réputation extraordinaire. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Orationes;* Paris, 1620, in-8°; 1653; — 2° *De Doctrina temporum;* ibid., 1627, 2 vol. in-fol.; — 3° *Paraphrasis Psalmorum omnium necnon Canticorum;* ibid., 1637, in-12; — 4° *Dissertationum ecclesiasticarum Lib. II; in quibus de episcoporum dignitate ac potestate disputatur;* ibid., 1641, in-8°; — 5° *Theologica Dogmata;* ibid., 1644-1650, 5 vol. in-fol.; Amsterdam, 1700, 6 vol. in-fol.; Venise, 1757, 7 vol. in-fol.; — 6° *De la Pénitence publique et de la préparation à la communion;* Paris, 1644, in-4°; 1645, 3e édit.; c'est une réfutation du *Traité de la fréquente communion*, par Arnauld et Nicole; — 7° *De Ecclesiastica Hierarchia;* 1645, in-fol.; ouvrage très-savant, bien propre à réfuter des erreurs que quelques faux canonistes tâchent d'accréditer de nos jours. — 8° une édition des *Œuvres de Synesius;* Paris, 1612, 1633, 1651, in-fol.; — 9° une édition des *Œuvres de saint Épiphane;* ibid., 1622, 2 vol. in-fol. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVII. Moréri, *Diction. histor.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PÉTAU** (Paul), antiquaire, né à Orléans en 1568, mort à Paris l'an 1614, était conseiller au parlement de Paris. On a de lui plusieurs ouvrages sur la jurisprudence et des traités sur les antiquités et la chronologie; parmi ces derniers écrits nous citerons : *Dissertatio de epocha annorum incarnationis Christi, de indictionibus et variis ab annis Christi suppulandi modis;* Paris, 1604, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PETELIA. *Voy.* STRONGOLI.

PETENISSUS ou **PITANISSUS**, siége épisc. de la seconde Galatie, sous la métropole de Pessinonte. On n'en connaît qu'un évêque, nommé Pie, qui assista au concile de Chalcédoine. *Petenissus* n'est aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 493. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 244. *Compar.* PESSINONTE.

PETERPY ou **PETERFFI** (Charles), jésuite hongrois, mort en 1746, enseigna les belles-lettres à Tyrnau et la philosophie à Vienne. On a de lui : *Sacra Concilia Ecclesiæ romanæ catholicæ in regno Hungariæ, celebrata ab anno Christi* 1045 *usque ad annum* 1715; *accedunt Regnum Hungariæ et Sedis apostolicæ legatorum Constitutiones ecclesiasticæ;* Presbourg, 1742. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1744, p. 506. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

PETERSON (Laurent). *Voy.* PETRI, n° VI.

PETHOR, selon le texte hébreu, ville de Mésopotamie et patrie du prophète Balaam. *Voy.* Nombres, XXII, 5. Deutéron., XXIII, 5. Dans les Nombres, la Vulgate porte *devin* (*ariolum*), au lieu de *Pethor*, et, dans le Deutéronome, elle a omis entièrement le mot hébreu. *Voy.* aussi D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PÉTILIENS, branche des Donatistes. *Voy.* DONATISTES.

PETINUM. *Voy.* PEDENA.

I. **PETIT** (Jean), né dans le pays de Caux vers l'an 1360, mort en 1411, étudia le droit civil et canonique, devint licencié dans l'un et l'autre droit, puis docteur en théologie. Plusieurs écrivains ont prétendu qu'il était cordelier; mais beaucoup d'autres l'appellent *docteur séculier*. Quoi qu'il en soit, il exerça son talent oratoire dans la carrière du barreau et de la chaire, puis il entra au service du duc de Bourgogne Jean sans Peur, dont il devint l'avocat consultant, maître des requêtes et conseiller intime. Ce prince ayant fait assassiner son cousin Louis, duc d'Orléans, chargea Jean Petit de justifier ce crime dans l'assemblée qu'il convoqua en 1408; ce dernier s'acquitta de cette tâche, et prononça en faveur de son maître un plaidoyer qui parut en 1408, sous le titre de *Justification du duc de Bourgogne*, et dans lequel il avança sur le tyrannicide de monstrueuses propositions qui furent condamnées par la faculté de Paris, par Gérard de Montaigu, évêque de Paris, par l'inquisiteur général de France, et par le concile de Constance assemblé en 1414. Jean Petit a laissé, en outre, plusieurs opuscules qui roulent sur des matières théologiques, et qui n'ont pas été imprimés. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne les titres des opuscules inédits de Petit. Quant à son *Plaidoyer*, Monstrelet l'a inséré dans sa *Chronique*, l. I, c. XXXIX, et Dupin l'a publié dans son édition des *Œuvres* de Gerson, tom. V, p. 15-42.

II. **PETIT** (Samuel), protestant, né à Nîmes en 1594, mort dans cette même ville l'an 1643, fit ses études à Genève avec un succès peu commun. Il remplit les fonctions de pasteur à Nîmes, et professa le grec au collége des arts de cette ville, dont il fut aussi principal. Outre le grec et l'hébreu, il savait le chaldéen, le syriaque, le samaritain et l'arabe. On a de lui divers écrits, entre autres : 1° *Eclogæ chronologicæ;* Paris, 1631, 1632, in-4°; il y traite des années des Juifs, des Samaritains et de plusieurs autres peuples; — 2° *Variarum lectionum Lib. IV in Ecclesiæ utriusque Fœderis scriptores;* Paris, 1633, in-4°, et dans les *Critici sacri*, tom. IX; — 3° *Observationum Lib. III;* Paris, 1641, in-4°; — 4° *Diatribe de jure principum edictis Ecclesiæ*

Digitized by Google

quæsito nec armis vindicato; Amsterdam, 1649, in-4°; — 5° *Traité touchant la réunion des chrétiens;* Paris, 1670, in-12; — 6° *Commentarius in canonem paschalem,* inséré par Fabricius dans son édition des *Œuvres* de saint Hippolyte; 1718, in-fol. *Voy.* Colomiès, *Gallia orientalis.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PETIT-CHATEAU** (Laurent-Pierre-Marie-Nicolas **CHEBROU DU**), docteur de Sorbonne, né à Niort, vivait au XVIIIe siècle. Il a laissé : 1° *Idée de la vérité et de la grandeur de la religion;* 1750, in-12; — 2° *Concilium Tridentinum, cum indicibus novis et adnotationibus;* 1754, in-12; — 3° *Nécessité de la religion dans la politique,* dans les *Lettres sur les ouvrages de piété,* t. IV.

IV. **PETIT-DIDIER** (Jean-Joseph), jésuite, né à Saint-Nicolas, en Lorraine, l'an 1664, mort en 1756, dirigea le séminaire de Strasbourg, devint chancelier de l'université de Pont-à-Mousson, puis chef du conseil de conscience de la duchesse Élisabeth-Charlotte, veuve de Léopold Ier, duc de Lorraine. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Paraphrasis canonica de jure clericorum;* 1700, in-4°; — 2° *Paraphrasis canonica libr. IV Decretalium;* 1701, in-fol.; — 3° *Remarques sur la Théologie du P. Gaspard Juénin;* Nancy, 1708, in-4°; — 4° *Réflexions sur le Mandement de M. l'évêque de Metz, pour la publication de la nouvelle constitution Unigenitus;* 1714, in-12; — 5° *Dissertation théologique et canonique sur l'effet de l'appel interjeté de la constitution Unigenitus au futur concile général;* Nancy, 1718, in-12; — 6° *Les Saints enlevés et restitués aux Jésuites;* Luxembourg, 1738, in-12; il s'agit de saint François Xavier et de saint François Régis; — 7° *Traité de la clôture des maisons religieuses de l'un et de l'autre sexe;* Nancy, 1742, in-12; — 8° *Lettres critiques sur les Vies des Saints par Baillet;* in-12; elles sont au nombre de treize, qui ont été publiées séparément, sans nom d'auteur, sans date, et sans indication du lieu de l'impression. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Richard et Giraud, qui donnent la liste complète des écrits de Petit-Didier.

V. **PETIT-DIDIER** (Matthieu), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes et frère du précédent, né à Saint-Nicolas, en Lorraine, l'an 1659, mort à l'abbaye de Sénones en 1728, professa la philosophie et la théologie au noviciat de l'abbaye de Saint-Mihiel, et fut élu abbé de Sénones en 1715. Il se rendit à Rome en 1725, et reçut de Benoit XIII l'accueil le plus affectueux; ce souverain Pontife le nomma évêque de Macra *in partibus,* le sacra lui-même, et lui fit présent d'une mitre précieuse. Petit-Didier se livra spécialement à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, et montra dans ses ouvrages une grande érudition. Ses principaux écrits sont : 1° *Remarques sur les premiers tomes de la Bibliothèque ecclésiastique* de Dupin; Paris, 1691-1696, 3 vol. in-8°; — 2° *Apologie des Lettres provinciales de Pascal;* 1697-1698, in-12; il désavoua cet ouvrage, bien qu'il en fût l'auteur, parce qu'on y avait fait beaucoup de changements en le reproduisant; — 3° *Dissertations critiques, historiques et chronologiques sur l'Ancien Testament,* en latin; Toul, 1700, in-4°; — 4° *Traité théol. sur l'infaillibilité et l'autorité du Pape;* Luxembourg, 1724, in-12; — 5° *Dissertation historique et théologique, dans laquelle on examine quel a été le sentiment du concile de Constance sur l'autorité des papes et sur leur infaillibilité;* ibid., 1725, in-12. L'auteur y soutient avec raison que les Pères ne décidèrent la supériorité du concile sur le Pape que relativement au temps de trouble et de schisme où se trouvait l'Église; — 6° *Justification de la morale et de la discipline de l'Église de Rome;* 1727, in-12. On lui attribue : *Traité des privilèges et exemptions ecclésiastiques;* 1699, in-4°. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Richard et Giraud, qui donnent la liste d'un certain nombre d'écrits de Petit-Didier. Feller, qui fait de justes réflexions sur le caractère et sur plusieurs ouvrages de Petit-Didier. Michaud, *Biogr. univers.,* où sont indiqués, comme dans Richard et Giraud, ceux du savant bénédictin restés manuscrits. La *Nouv. Biogr. génér.*

PETITE ÉGLISE. C'est ainsi qu'on appelle la secte de ceux qui, n'ayant pas voulu reconnaître le concordat de 1801, ont formé un schisme qui, pendant plus d'un demi-siècle, a exercé des ravages en France, surtout dans la partie de l'ouest. Le pape Pie VII, après avoir conclu le concordat avec Bonaparte, premier consul, demanda à tous les anciens titulaires des évêchés, par le bref *Tam multos,* qu'ils donnassent la démission de leurs siéges. Sur 81 évêques, reste vénérable de 142 que possédait l'Église de France avant la révolution, 36 refusèrent d'abord d'adhérer au bref; mais ils finirent par s'y soumettre. Celui qui persista le plus dans son refus fut M. de Thémines, évêque de Blois; car il ne rentra dans l'unité qu'en 1829. La raison sur laquelle se fondaient ces sectaires, c'est que les libertés de l'Église gallicane s'opposaient à la démission forcée de leurs siéges. Il nous souvient, en effet, qu'en 1816 (nous avions alors 18 ans) un de ces évêques, qui nous faisait les plus vives instances pour nous laisser ordonner prêtre par lui, alléguait ces libertés gallicanes. Et comme il mettait beaucoup en avant le nom de Bossuet, nous lui répondîmes : « Vous avez sans doute oublié, Monseigneur, que le même Bossuet déclarait formellement que, dans les cas de nécessité ou d'utilité évidente, le Pape peut tout. » *Compar.* ANTICONCORDATAIRES.

PÉTITION, acte ou contrat qui se faisait autrefois dans les monastères de Saint-Benoit avec la profession, et qui en différait en ce que la profession était l'acte par lequel le nouveau religieux s'engageait à Dieu, et la *pétition* était un autre acte par lequel il s'engageait avec les hommes, c'est-à-dire avec le monastère. *Voy.* Mabillon, *Acta SS. Bened.,* sæc. IV, part. I, *Præf.,* n. 53.

PÉTITOIRE (*Petitoria disceptatio*), action par laquelle on demande le fonds ou la propriété d'une chose. Il se dit par opposition à *possessoire,* où il ne s'agit que de la possession. Autrefois, en France, le *pétitoire* des bénéfices appartenait au juge d'église. Quand le *possessoire* était décidé, les parties allaient au juge d'église pour raison du *pétitoire.* Mais cette jurisprudence avait subi des changements; car lorsque les juges royaux avaient prononcé sur le *possessoire,* ce qu'ils ne faisaient pas sans qu'on leur communiquât les titres, les parties n'étaient plus renvoyées au juge d'église pour le *pétitoire. Voy.* la Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.,* aux mots PÉTITOIRE et POSSESSOIRE.

PETITOT (D. Jean-Claude), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né en Bourgogne, mort à l'abbaye de Faverney l'an 1690, a laissé : *La Divine Providence;* Dole, 1656. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

I. **PETIT-PIED** (Nicolas), docteur de Sorbonne, né à Paris en 1627, mort en 1705, était conseiller clerc au Châtelet. Il devint curé de Saint-Martial à Paris, paroisse qui fut réunie

Digitized by Google

plus tard à celle de Saint-Pierre-des-Arcis, puis sous-chantre et chanoine de l'église métropolitaine. On a de lui : *Traité du droit et des prérogatives des ecclésiastiques dans l'administration de la justice séculière;* Paris, 1705, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1705, p. 623, 1re édit., et p. 543, 2e édit. Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor. portatif.* Richard et Giraud.

II. **PETIT-PIED** (Nicolas), docteur de Sorbonne et neveu du précédent, né à Paris en 1665, mort l'an 1747, professa l'Écriture sainte à la Sorbonne; mais, ayant signé avec trente-neuf autres docteurs le fameux cas de conscience qui fut condamné à Rome en 1703, il ne voulut pas se rétracter, et il fut en même temps privé de sa chaire et exilé. Son dévouement à la cause janséniste lui valut plusieurs exils, et il ne cessa de soutenir son parti dans de nombreuses brochures. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° une *Dissertation latine sur l'inspiration des Livres saints,* publiée par M. d'Argentré, évêque de Tulle, dans ses *Elementa theologica;* 1702; — 2° *Praeloquium ad opus Antonini Reginaldi, Ordinis Praedicatorum, de mente Concilii Tridentini circa gratiam, se ipsa efficacem,* imprimé à la tête de l'ouvrage de Reginaldus; Anvers, 1706, in-fol.; — 3° *Dogma Ecclesiæ circa usuram expositum et vindicatum,* etc.; Utrecht, 1730, in-4°; en collaboration avec M. le Gros, chanoine de Reims; — 4° *Examen théologique de l'instruction pastorale approuvée dans l'assemblée du clergé... pour l'acceptation de la bulle;* Paris, 1713, 3 vol. in-12. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PETITS-FRÈRES DE MARIE. *Voy.* MARISTES.

PETITS-PÈRES. *Voy.* AUGUSTINS.

PETITY (Jean-Raymond de), littérateur, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux, dans le Dauphiné, vers l'an 1715, mort à Paris en 1780, entra dans les ordres, et obtint le titre de prédicateur de la reine Marie Leczinska. Outre quelques ouvrages purement littéraires, et les *Panégyriques de saint Jean Népomucène* et *de sainte Adélaïde,* il a laissé : *Sagesse de Louis XVI;* ouvrage moral et politique sur les vertus et les vices de l'homme; Paris, 1775, 2 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* mars 1766, p. 188. Barbier, *Diction. des anonymes,* t. IV, p. 435. Quérard, *La France littéraire.* Feller. Michaud, La *Nouv. Biogr. génér.*

PETNÉLISSE, ville épisc. de la seconde Pamphylie, sous la métropole de Perge, au diocèse d'Asie, selon les Notices. Strabon la met près du fleuve Eurymédon. Elle est appelée *Pleteniсse* dans Pline, et *Pednélisse* dans Ptolémée. On en connaît deux évêques, dont le premier, Héraclée, assista au premier concile général de Constantinople; le second, Martin, souscrivit la lettre des évêques de Pamphylie à l'empereur Léon. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 1024.

PETOLIO (Marc-Antoine), jurisc., né à Monte-Corvino, dans la Pouille, fleurit vers l'an 1620. On a de lui, entre autres écrits : 1° *De Exarchia principis,* c'est-à-dire *des Devoirs du prince envers ses sujets;* — 2° *Isarchon principis,* c'est-à-dire *Devoirs du prince envers soi-même;* — 3° *Abrégé des constitutions des Papes,* en treize livres; — 4° *Raison de la fable de la papesse Jeanne;* — 5° *Notes orthodoxes sur quelques cas de la Cène et du manger de l'Agneau pascal;* — 6° *De la Notice du Paradis terrestre;* — 7° *Du Conflit de l'Église militante;* — 8° *Du Progrès de la communion ecclésiastique.* *Voy.* JANUS NICIUS ERYTHR., *Pinacoth.* II. Richard et Giraud.

* **PETRA.** Ce mot étant commun à plusieurs homonymes, dont les uns sont des noms propres d'hommes, et les autres des noms propres de lieux, nous avons placé les noms propres d'hommes avant les noms propres de lieux.

I. **PETRA** ou **PETRI** (Hermann), chartreux, né à Bruges, mort en 1428, a laissé : 1° *De Regimine monialium;* — 2° *De Immaculata Conceptione,* etc. *Voy.* Trithemius, *Catalog. Scriptor. ecclesiast.* Arnold Bostius, *De Præcipuis Carthusianæ familiæ Patribus.* Possev., *Apparat. sacer.* Sixtus Senensis, *Biblioth. Sancta.*

II. **PETRA** (Vincent), cardinal, né à Naples en 1662, mort à Rome l'an 1747, remplit à Rome plusieurs charges considérables, et fut promu au cardinalat en 1724, puis à l'évêché de Préneste. On a de lui : 1° *De Sacra Pœnitentiaria apostolica;* Rome, 1712, in-4°; — 2° *Commentaria ad Constitutiones apostolicas;* Rome, 1705; Venise, 1729, 3 ou 4 vol. in-fol. Cette collection de bulles commence à saint Léon le Grand. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1714, p. 352, 1re édit., et p. 307, 2e édit. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 244-245.

III. **PETRA-SANCTA** (Silvestre), jésuite, né à Rome, mort en 1637, avait acquis une grande réputation de doctrine et d'éloquence. Parmi ses ouvrages on cite : 1° *Roma pia;* — 2° *Thaumasia veræ religionis;* — 3° quelques écrits contre les ministres protestants du Moulin et Rivet. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Le Mire, *De Scriptor. sæc. decimiseptimi.*

IV. **PÉTRA**, lieu situé sur les frontières de Chanaan, près de la montagne du Scorpion (Juges, I, 36). L'hébreu porte *Sélah,* littér. *pierre, rocher.* Beaucoup d'interprètes pensent que dans ce passage des Juges, aussi bien que dans IV Rois, XIV, 7; II Paralip., XXV, 12; Isaïe, XVI, 1, XLII, 11, il s'agit de *Pétra,* ville capitale de l'Arabie Pétrée. Dans Isaïe, XVI, 1, elle est appelée *Pierre du désert* (*Petra deserti*). Cette ville, quoique isolée au milieu des sables du désert, acquit une grande importance et des richesses immenses, parce qu'elle a longtemps servi d'entrepôt aux marchands de Gaza. Or elle a dû sa puissance et sa célébrité aux Nabatéens, peuple qui appartenait par son origine à la grande famille des nations araméennes, comme l'a prouvé le savant E. Quatremère, mais qui était venu habiter les régions de l'Arabie, où il resta fixé pendant plusieurs siècles. *Voy.,* outre les Commentaires sur les passages bibliques ci-dessus, Reland, *Palæst. illustr.,* p. 70, 71, 72, 81, 84, 86, 93, 115, 463, 667, 926, seqq. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* E. Quatremère, *Mémoire sur les Nabatéens,* p. 11 et suiv., 51 et suiv. *Compar.* JECTÉHEL, PÉTRA, n° V.

V. **PÉTRA**, ville épisc., connue aujourd'hui sous les différents noms de *Arcé, Cruch, Harac* ou *Hérac, Mont-Royal, Sélah,* en latin *Petra seu Rabba; Petra Deserti, Cyriacopolis,* est la même ville que celle mentionnée dans l'article précédent. Elle est devenue métropole de la troisième Palestine ou de la première Arabique. Elle fut érigée en évêché dans les premiers temps de l'Église, et en métropole au Ve siècle, avec un grand nombre de suffragants. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Asterius, se sépara des Eusébiens dans le concile de Sardique, en 347, et souscrivit la sentence que les Pères de ce concile prononcèrent en faveur de saint Athanase. Le Martyrologe romain fait mention d'Asterius le 10 juin. *Pétra* a eu aussi quelques

Digitized by Google

évêques latins; on n'en connaît qu'un, nommé *Guerricus;* il est mentionné dans Guillaume de Tyr. *Pétra* est aujourd'hui un archevêché *in partibus* ayant dix évêchés pour suffragants. *Voy*. Guillaume de Tyr, *Hist.*, l. XX, c. III. Terzi, *Syria Sacra*, p. 279. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 722, 1305. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 186. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 245-246.

VI. **PÉTRA**, ville épisc. de la province de Lazique, située sur la côte de la mer Noire, sous la métropole de Trébizonde. Procope dit qu'après avoir été prise par Chosroës, roi de Perse, elle fut reprise par les Romains, qui la ruinèrent. Il paraît que du temps du concile *In Trullo* elle était rétablie, puisqu'un de ses évêques, nommé *Jean*, souscrivit les canons de ce concile. Cette ville a eu aussi un évêque arménien, nommé *Joachim*, qui fut envoyé par Constantin, catholique, au concile qui se tenait en Italie pour l'union des Églises grecque et latine, sous le pape Eugène IV. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1345, 1441.

VII. **PÉTRA**, ville épisc. de la première Macédoine, la même que *Cithron*. *Voy*. ce dernier mot.

VIII. **PÉTRA**, ville épisc. de la seconde Asie, dans l'exarchat de ce nom, érigée au IXe siècle sous la métropole de Smyrne. *Voy*. de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 186.

IX. **PÉTRA**, surnommée *Acrabbim*, ville épisc. de la province de Palestine, sous la métropole de Césarée, est, selon quelques auteurs, différente de *Pétra* d'Arabie ou *Pétra*, n° V. Il est certain qu'on trouve un évêque de *Pétra* dans la Palestine, nommé *Arius* ou *Macarius*, et qui souscrivit en 347 les actes du concile de Sardique, puis la lettre synodale de Maxime, patriarche de Jérusalem, au peuple d'Alexandrie, touchant le rétablissement de saint Athanase. Il fut exilé en Afrique, sous l'empereur Constance, avec Asterius, évêque de Pétra d'Arabie, et il eut beaucoup à souffrir pour la foi. Il est question de ce saint prélat dans les ouvrages de saint Athanase, et dans le Martyrologe romain au 20 juin. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 667. Richard et Giraud. tom. XIX, p. 276.

X. **PETRA HONORII**. *Voy*. Bertinoro.

PÉTRARQUE (François), un des grands poëtes italiens, né à Arezzo en 1308, mort à Arqua l'an 1374, fit ses études à Carpentras, étudia la jurisprudence à Bologne, et acquit une si grande réputation, qu'il reçut le même jour, du sénat de Rome et du chancelier de l'université de Paris, des lettres d'invitation pour aller recevoir la couronne de poëte; mais il préféra Rome à Paris. Il fut nommé conseiller d'État par Galéas Visconti, puis archidiacre de Parme et chanoine de Padoue. Il a composé en italien et en latin un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Vita solitaria;* — 2° *De Otio religiosorum;* — 3° *De Vera Sapientia;* — 4° *De Contemptu mundi*, etc.; l'édition la plus complète des *Œuvres* de Pétrarque a été publiée à Bâle, 1554 et 1581; Lyon. 1601. *Voy*. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, tom. V. Feller. Michaud, qui donne des détails sur les différentes éditions de Pétrarque. Léo Joubert, qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, cite un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur le poëte italien, rapporte aussi, en les appréciant, les diverses éditions de Pétrarque, et donne de justes appréciations de ses écrits.

PETREIUS, PETREI ou **PÉTRÉE** (Théodore), chartreux, né à Kempen, dans les Pays-Bas, mort à Cologne en 1640, et dont le vrai nom est *Peeters*, devint prieur de Dulmen, dans l'évêché de Munster. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Confessio Gregoriana;* Cologne, 1596 ou 1605, in-12; — 2° des *Compilations* semblables pour le recueil des passages extraits de Tertullien et de saint Cyprien; 1603; — 3° de saint Léon le Grand; 1604; — 4° de saint Bernard; 1607; — 5° *Bibliotheca Cartusiana;* Cologne, 1609, in-12; — 6° *Chronologia, tam romanorum Pontificum quam imperatorum, historica;* ibid., 1626, in-4°; — 7° *Catalogus hæreticorum;* ibid., 1629, in-4°. Il a donné en outre une édition des *Opera omnia* de saint Bruno; ibid., 1640, 3 vol. in-fol. *Voy*. André-Valère, *Biblioth. Belg.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XL. Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littér.*, etc., tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PETRI** ou **CUNERUS PETRUS**, premier évêque de Leuwarden, né à Duivindick en Zélande, mort à Cologne en 1580, montra constamment une grande aversion pour les nouveautés, et fut un des principaux adversaires de Michel Baius. Les protestants le chassèrent de son siége. Il a laissé : 1° *De Sacrificio missæ;* — 2° *De Meritorum Christi et sanctorum consensu, quæstiones pastorales, et de cælibatu sacerdotum; veræ ac germanæ Ecclesiæ Christi Designatio;* — 3° *De Principis christiani Officio;* — 4° *De Gratia, libero arbitrio, prædestinatione, justificatione, indulgentiis, et D. Petri cathedræ firmitate*, etc. *Voy*. Gazey, *Hist. ecclés. des Pays-Bas.* Le Mire, *De Scriptor.* 16 *sæc.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **PETRI** (Antoine), bénéficier dans la basilique du Vatican au commencement du XVe siècle, a écrit un *Journal de la ville de Rome* de l'an 1404 à l'an 1417. Ce journal a été inséré par Muratori dans ses *Rerum italicarum*, t. XXIV. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1739, p. 115.

III. **PETRI** (Barthélemy), théologien belge, né à Op-Linter, près de Tirlemont, vers l'an 1547, mort à Douai en 1630, professa la philosophie à Louvain; mais la guerre l'obligea de se retirer à Douai, où il obtint un canonicat et une chaire de théologie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Commentaire sur les Actes des apôtres;* Douai, 1622, in-4°; — une bonne édition de la *Somme de saint Thomas;* ibid., 1614, in-fol.; — 3° une édition des *Commentaires d'Estius sur les Épîtres de saint Paul*, auxquels il a ajouté les *Épîtres de saint Jean;* ibid., 1614-1616, 2 vol. in-fol. *Voy*. André-Valère, *Biblioth. Belg.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. littéraire*, etc., tom. VIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

PETRI (Charles), dominicain du couvent d'Anvers, mort à Rotterdam en 1703, était licencié en théologie; il fut employé dans les missions. Il a laissé : 1° *Conciones thomisticæ, sive discursus morales super omnes totius anni dominicas;* Anvers, 1693, in-8°; — 2° *Conciones thomisticæ, sive discursus morales in omnes totius anni solemnitates ac festa;* Cologne, 1698, in-8°; — 3° *Conciones thomisticæ, sive discursus morales de Ordinis Sancti Dominici festivitatibus præcipuis*, etc.; ibid., 1698.

V. **PETRI** (Herman). *Voy*. Petra, n° I.

VI. **PETRI** ou **PETERSON** (Laurent), premier archevêque protestant d'Upsal, né à Œrebro en 1499, mort l'an 1573, suivit à Wittemberg l'enseignement de Luther et de Mélanchthon, et à son retour en Suède il y répandit les doctrines hérétiques. Il professa la théologie à l'université d'Upsal, dont il devint recteur, et fut élevé en 1531 sur le siége archiépiscopal de cette ville. Outre une traduction de la Bible (*voy*. l'art. suiv.) et quelques ouvrages, il a laissé : 1° *Postille sur les Évangiles;* Stockholm, 1555, 1641,

Digitized by Google

in-8°; — 2° *Refutatio D. Beurei pertinens ad articulum de Cœna Domini*; Upsal, 1563; — 3° *Discipline de l'Église suédoise*; Stockholm, 1571, in-4°; — 4° *Sermons sur la Passion*; ibid., 1573, in-8°; — 5° quelques autres *Sermons*, des ouvrages liturgiques, polémiques et dogmatiques. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **PETRI** (Olaüs-Phase), protestant suédois et frère du précédent, né à Œrebro en 1497, mort à Stockholm l'an 1552, embrassa, comme Laurent, les doctrines de Luther, et devint successivement prédicateur à Stockholm, chancelier et premier pasteur de la capitale. Il travailla avec son frère à une version suédoise de la Bible, basée sur la traduction de Luther, et qui est connue sous le nom de *Bible de Gustave*; elle a été imprimée en 1541. Olaüs a laissé en outre, en suédois: 1° *Brief Enseignement sur le mariage, pour savoir s'il est permis aux ecclésiastiques*; Stockholm, 1524, 1528, in-4°; — 2° *Réponse aux douze questions sur lesquelles la doctrine évangélique diffère de l'Église romaine*; ibid., 1527, 1605, in-4°; — 3° *Des Devoirs des ecclésiastiques et des laïques*; ibid., 1528, in-4°; — 4° *Des Inconvénients de la vie monastique*; ibid., 1528, in-4°; — 5° *Postille sur tous les Évangiles*; ibid., 1530; — 6° *Introduction à l'Écriture sainte*; ibid., 1538, in-4°; — 7° des *Sermons*. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **PETRI** (Suffridus), érudit, né à Ryntsmageest, en Frise, l'an 1527, mort à Cologne en 1597, devint bibliothécaire et secrétaire du cardinal de Granvelle, professa le droit à Cologne, et fut nommé historiographe des États de Frise. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : 1° *Historia veterum episcoporum Ultrajectinæ sedis et comitum Hollandiæ*, etc.; Franeker, 1612, in-4°; — 2° *Gesta pontificum Leodiensium*, dans Chapeauville, *Gesta*, tom. III; — il a traduit du grec en latin : *Hermiæ Sozomeni Historiæ ecclesiasticæ Lib. III posteriores*; 1567, in-12. Il a donné en outre une édition du recueil intitulé : *De Illustribus Ecclesiæ Scriptoribus Auctores præcipui veteres*; 1580, in-12. *Voy*. De Thou, *Hist*. Aubert Le Mire, *Elogia Belgica*, p. 182-184. Valère-André, *Biblioth. Belg*. Nicéron, *Mémoires*. t. XXX. Paquot, *Mémoires*, etc., tom. VII, p. 267 et suiv. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*. Félix Nève, *Relations de saint Petri avec l'université de Louvain*.

PETRICA (Ange de), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Sonnino, dans la campagne de Rome, florissait vers 1650. Il était docteur en théologie. Il devint théologien de la sacrée Congrégation préposée à la correction de l'Eucologe, et vicaire du patriarche de Constantinople. On a de lui : 1° *Turris David, seu de militante ac triumphante Ecclesia Disputationes adversus hujus temporis hæreticos*, etc.; Rome, 1647, in-fol.; — 2° *De Appellationibus omnium Ecclesiarum ad Romanam*; ibid., 1649, in-fol.; — 3° *Redargutio dissertationis, quam nuper David Blondellus pro jure plebis in regimine ecclesiastico addidit*, insérée dans le P. Thomas de Rocaberti, *Biblioth. maxim. pontif.*, tom. III; — 4° *De Triplici Philosophia Aristotelis, rationali, naturali et divina, disputationes*; Rome, 1672, in-4°; — 5° *Disputationes adversus hæreses, et aliquorum Græcorum errores, ac etiam contra gentes quæ christianam religionem non assumunt, et Judæorum perfidiam*; ibid., 1671, in-4°; — 6° *De Nobilitate, ejusdem origine, et de recta forma regnandi, ad principes laicos*; ibid., 1657, in-8°. *Voy*. le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 83 et 84.

PÉTRICOVIE (*Petricovia*), ville de la basse Pologne, dans le palatinat de Siradie, où, de l'an 1412 à l'an 1628, on a assemblé quinze conciles qui avaient pour but l'extinction des hérésies, la réforme du clergé, et la liberté de l'Église de Pologne. *Voy*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 246.

PETRIGORIUM. *Voy*. PÉRIGUEUX.

PÉTROBUSSIENS (*Petrobussiani*), hérétiques ainsi nommés de Pierre de Bruys, né dans le Dauphiné, et qui vers l'an 1126 passa dans le Languedoc, où il enseigna : 1° que le baptême donné aux enfants leur était inutile pour le salut, parce que ce n'est que la foi propre qui nous sauve avec le baptême; 2° que l'Eucharistie n'était rien, et ne pouvait être matière de sacrifice; 3° qu'il fallait détruire les églises, parce que c'était une superstition de croire que Dieu fût attaché à un lieu plutôt qu'à un autre; qu'il fallait briser et brûler les croix comme des instruments horribles de la Passion et de la mort du Sauveur; 5° que les sacrifices, les prières, les aumônes et toutes les bonnes œuvres étaient inutiles aux morts. Comme les manichéens, les Pétrobussiens admettaient deux dieux. Combattu par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, et par saint Bernard, Pierre de Bruys fut condamné par le second concile de Latran, assemblé en 1139, et les habitants de Saint-Gilles le brulèrent vif vers l'an 1146. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol. Compar*. BRUYS, n° II.

PÉTRO-JOANNITES (*Petro Joannitæ*), hérétiques qui avatent adopté les erreurs de Pierre-Jean ou Pierre Joannis, né dans le Périgord, et qui, vers l'an 1197, enseigna que Jésus-Christ était encore vivant sur la croix lorsqu'il reçut le coup de lance. On dit qu'il a soutenu aussi les rêveries de l'abbé Joachim, et qu'il a prétendu que le baptême était seulement une cérémonie extérieure qui ne donnait aucune grâce; que l'âme raisonnable n'était point la forme de l'homme; qu'il avait seul l'intelligence du vrai sens dans lequel les apôtres avaient prêché l'Évangile, etc. *Voy*. Pratéole, *Elenchus Hæreticorum omnium*. Durand, *De Fide vindicata*.

PÉTRONE (Saint), évêque de Bologne, né, à ce que l'on croit, à Constantinople, vivait au v[e] siècle. L'amour de la solitude le détermina à visiter l'Égypte, puis la Palestine, et, l'an 430, Théodose le Jeune l'envoya à Rome pour annoncer au pape Célestin la convocation d'un concile général qui devait être assemblé à Éphèse l'année suivante, afin d'examiner l'affaire de Nestorius. Sur ces entrefaites, des députés de la ville de Bologne ayant demandé un évêque au Pape, Célestin décida Pétrone à se charger de cette Église. Celui-ci la gouverna pendant quinze ans, et fit refleurir dans son diocèse la pureté de la foi et des mœurs. On célèbre sa fête le 4 octobre, que l'on regarde comme le jour de sa mort. *Voy*. Gennade, *Hommes illustr.*, c. XLI. Surius, au 4 octobre. Richard et Giraud.

PÉTRONILLE (Sainte), vierge romaine que quelques auteurs font fille de l'apôtre saint Pierre, quoique, selon l'opinion la plus probable, elle ne fût que sa fille spirituelle. Ce qui est certain, c'est qu'elle se distingua parmi les premiers chrétiens de Rome par ses vertus et ses bonnes œuvres. Elle mourut dans cette ville, et elle fut enterrée sur la voie d'Ardée, où l'on bâtit dans la suite un cimetière et une église de son nom qui devinrent célèbres par la dévotion des fidèles. Le pape saint Paul I[er] fit transporter son corps dans l'église de Saint-Pierre au Vatican. La fête de la sainte se célèbre le 31

Digitized by Google

mai. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. I, dans la *Vie de saint Pierre.*

PETROSA. *Voy.* Peyroase (La).

I. **PETRUS (SANCTUS) AD MONTES.** *Voy.* Pierre, nº XV.

II. **PETRUS (SANCTUS) ANTISSIODORENSIS.** *Voy.* Pierre, nº XVI.

III. **PETRUS (SANCTUS) APUD PODIUM.** *Voy.* Pierre, nº XXI.

IV. **PETRUS (SANCTUS) CABILONENSIS.** *Voy.* Pierre, nº XVII.

V. **PETRUS (SANCTUS) DE TURRE.** *Voy.* Pierre, nº XVIII.

VI. **PETRUS (SANCTUS) IN VALLE.** *Voy.* Pierre, nº XXII.

VII. **PETRUS (SANCTUS) MELODUNENSIS.** *Voy.* Pierre, nº XIX.

VIII. **PETRUS (SANCTUS) VIENNENSIS.** *Voy.* Pierre, nº XX.

IX. **PETRUS (SANCTUS) VIVUS SENONENSIS.** *Voy.* Pierre, nº XXIII.

PETZOL ou **PETZOLD, PEZOLD** (Charles-Frédéric), protestant allemand, né à Ottendorf en 1675, mort à Leipzig en 1731, professa la philosophie dans cette dernière ville. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1º *Miscellanea Lipsiensia*, etc.; Leipzig, 1716-1723, 12 vol. in-8º; il a donné, dans le tom. V de cet ouvrage, une savante dissertation intitulée : *De Laboribus Otfridianis*; il s'agit d'Otfroi, qui vivait au ixe siècle, et qui a composé l'Histoire évangélique en vers allemands; — 2º *De Constitutionibus apostolicis dissertationes duæ;* ibid., 1698; — 3º *De Sancti, ut vocant, Christi, Larvis et munusculis;* ibid., 1699; — 4º *De Promiscua vestium utriusque sexus Usurpatione, ad Deuteronomii* xxii, 5; ibid., 1702. *Voy.* les *Miscellanea Lipsiensia*, Préfaces. *Supplém. français de Bâle.* Richard et Giraud.

PEUCER (Gaspar), mathématicien et médecin, né à Bautzen en 1525, mort à Dessau l'an 1602, étudia en outre les belles-lettres, la philosophie et la théologie. Il devint le gendre de Mélanchthon, et mit tout en œuvre pour faire prévaloir en Allemagne les principes philosophiques et théologiques de ce dernier; mais ces tentatives lui valurent de cruelles persécutions. Il a laissé sur divers sujets un grand nombre d'écrits, entre autres : 1º *Commentarius de præcipuis divinationum generibus in quo a prophetiis divina auctoritate traditis et physicis prædictionibus separantur diabolicæ fraudes et superstitiosæ observationes;* Wittemberg, 1553, in-8º; — 2º *Doctrina fidei justificantis in Ecclesia vera omnium temporum;* Genève, 1594; — 3º *Tractatus historicus de Melanchthonis sententia de controversia Cœnæ;* Amberg, 1596, in-4º. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVI. Feller. Michaud. Ersch et Gruber, *Encyclopædie.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PEUCETIA. *Voy.* Agnazzo.

PEUPLE DE DIEU. Ce titre, souvent donné aux Israélites dans l'Écriture sainte, scandalise les incrédules; c'est, disent-ils, une absurdité de croire que le Créateur de tous les hommes était le Dieu des Israélites plutôt que le Dieu des Chinois, des Indiens, des Grecs et des Romains; qu'Israël était son fils aîné, son bien-aimé, son héritage, pendant qu'il abandonnait les autres nations. Ces façons de parler, injurieuses à la providence de Dieu, ont rendu les Juifs orgueilleux et insociables; elles leur ont inspiré du mépris et de l'aversion pour les autres peuples; elles ont contribué à les rendre incrédules à la prédication de l'Évangile; ils n'ont pas pu souffrir que les gentils fussent appelés comme eux à la grâce de la foi. Mais 1º il est dit et répété continuellement dans l'Écriture que le Dieu d'Israël est le souverain Seigneur de toute la terre; qu'il règne sur tous les peuples; que ses miséricordes éclatent sur tous ses ouvrages; qu'il conserve, qu'il nourrit et protége toutes ses créatures; qu'il a établi des chefs sur toutes les nations; que ses anges sont les protecteurs des monarchies, etc. 2º Moïse ne pouvait pas prendre plus de précautions qu'il n'a fait pour étouffer l'orgueil chez les Israélites; il leur dit que Dieu les a choisis pour son *peuple*, non parce qu'ils sont meilleurs et plus estimables que les autres, mais parce qu'il lui a plu, et parce qu'il l'avait promis à leurs pères. Il les avertit que le seul moyen de conserver la protection et les bienfaits de Dieu, c'est de lui être constamment soumis et fidèles; qu'autrement il les punira de manière à faire trembler tous les autres peuples (Deutér., vii, etc.). Lorsque les prophètes ont annoncé le Messie, ils l'ont promis, non pour les Juifs seuls, mais pour toutes les nations. Ç'a donc été de la part des Juifs une opiniâtreté inexcusable de vouloir que la grâce de l'Évangile fût pour eux seuls. 3º Quoi qu'en disent les incrédules, il est démontré par le fait que Dieu avait accordé aux Israélites des bienfaits qu'il n'avait point départis aux autres nations. Les promesses faites à Abraham, la multiplication étonnante de sa postérité en Égypte, la manière dont Dieu avait tiré les Israélites de l'esclavage, dont il les avait nourris, instruits et conservés dans le désert, les prodiges qu'il avait opérés en leur faveur, la possession de la Palestine, qu'il leur avait accordée, etc., étaient certainement des bienfaits particuliers dont aucun autre peuple ne pouvait se glorifier. Moïse n'avait donc pas tort de leur dire qu'ils étaient spécialement le *peuple*, l'héritage, la possession chérie du Seigneur, etc. 4º Il est encore incontestable que, pendant toute la république juive, tous les peuples connus ont été polythéistes et idolâtres, tandis que les Israélites rendaient leur culte au seul vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre. Il était donc à la lettre le *Dieu d'Israël.* Les incrédules auront beau dire que cette prédilection était de la partialité, de l'injustice de la part de Dieu; il est démontré par le fait et par les principes que Dieu, sans partialité et sans injustice, peut partager inégalement les dons naturels entre les peuples et entre les hommes; donc il peut aussi, sans partialité et sans injustice, leur distribuer inégalement les bienfaits surnaturels, dès qu'il ne leur demande compte que de ce qu'il leur a donné. Jamais les incrédules ne parviendront à détruire cette démonstration, qui sape par les fondements tous les systèmes d'incrédulité. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* nos art. Abandon, Inégalité.

PEY (Jean), né l'an 1720 à Solliès, diocèse de Toulon, mort en 1797 à Constance, selon les uns, et à Venise suivant les autres, occupa plusieurs postes dans son diocèse, puis devint chanoine de la métropole de Paris. La révolution de 1789 l'obligea de quitter la France. Il se prononça fortement pour les droits de l'Église dans les disputes qui eurent lieu, vers 1754 et 1755, entre les magistrats et le clergé. Il est connu par de nombreux écrits, dont les principaux sont : 1º *Vérité de la religion chrétienne prouvée à un déiste;* 1770, 2 vol. in-12; — 2º *Le Philosophe catéchiste*, ou *Entretien sur la religion entre le comte de *** et le chevalier de ****; 1799, in-12; — 3º *Observations sur la théologie de Lyon*, intitulée : *Institutiones theologicæ*; Lyon, 1784-1785, in-8º; — 4º *Le Sage dans la solitude*, imité

Digitized by Google

d'Young, 1787, in-8°; — 5° *De l'Autorité des deux puissances;* Strasbourg et Liége, 1781, 3 vol. in-8°; Strasbourg et Bruxelles, 1788, 2 vol. in-8°; il a été traduit en italien et en espagnol; c'est le plus connu des ouvrages de l'abbé Pey, qui y réfute par des raisons solides les ennemis de l'autorité de l'Église; il n'est cependant pas exempt d'un certain gallicanisme; l'auteur lui-même l'a reconnu; c'est pourquoi il voulait y faire quelques changements; — 6° *Le Philosophe chrétien considérant les grandeurs de Dieu dans ses attributs et dans les mystères de la religion;* Louvain, 1793, in-8°; — 7° *Lettre pastorale du prince de Saxe, Venceslas, archevêque de Trèves, à son Église d'Augsbourg, traduite de l'allemand;* Paris, 1782, in-12; — 8° *De la Tolérance chrétienne opposée au tolérantisme philosophique;* — 9° *Dévouement du chrétien à la sainte Vierge. Voy.* Feller, *Biogr. univers.* L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon* (t. VI, p. 469-470), fait de justes réflexions sur l'abbé Pey et sur quelques-uns de ses écrits.

PEYRAT (Guillaume du). *Voy.* DUPEYRAT.

PEYRAUD. *Voy.* PERAULT, n° I.

PEYRÈRE (Isaac LA). *Voy.* LA PEYRÈRE.

PEYRONET (Simon de), docteur en théologie, et curé de Notre-Dame-du-Tura à Toulouse, vivait au XVIIe siècle. On a de lui: 1° *Catalogus sanctorum et sanctarum in quo continentur eorum nomina latina ac gallica qui celebrantur in universa Ecclesia, quinam fuerint an apostoli, martyres, pontifices, confessores, virgines, viduæ; quo in loco quave die celebratur festum, et ex quibus autoribus hæc omnia deprompta; opus posthumum D. Simonis* de Peyronet, *doct. theol. ac parochi B. M. de Tauro Tolosæ, notis exquisitissimis ab eodem illustratum;* Toulouse, 1706, in-4°; — 2° *Onomasticon sanctum gallico-latinum, ex variis probatisque sanctorum hagiologiis excerptum, una cum notis;* 1658; — 3° quelques ouvrages de piété et de discipline ecclésiastique; Toulouse, 1650-1671. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1707. Richard et Giraud.

PEYROUSE (LA), en latin *Petrosa,* abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le diocèse et à six lieues de Périgueux, fut fondée en 1153 sous l'invocation de Notre-Dame. Renversée par les hérétiques, cette abbaye fut rétablie dans la suite par les prieurs de la maison. *Voy.* la *Gallia Christ.,* tom. II.

I. **PEZ** (Bernard), bénédictin allemand, né à Ips en 1683, mort l'an 1735, entra de bonne heure dans le monastère de Molk, et il voyagea avec son frère dans diverses contrées de l'Allemagne, afin de recueillir les chroniques, les chartes et d'autres documents du moyen âge. Il a laissé: 1° *Acta et vita Wilburgis virginis cum notis;* Augsbourg, 1715, in-4°; — 2° *Bibliotheca Benedictino-Mauriana, seu de vitis et scriptis Patrum e congregatione S. Mauri;* ibid., 1716, in-8°; — 3° *Thesaurus anecdotorum novissimus, seu veterum monumentorum præcipue ecclesiasticorum collectio;* ibid., 1721-1723, 5 vol. in-fol.; — 4° *Bibliotheca ascetica antiquo-nova;* Ratisbonne, 1723-1740, 12 vol. in-8°; — 5° *Acta S. Truperti martyris;* Vienne, 1731, in-4°; — 6° des *Notes à l'Anonymus Mellicensis de scriptoribus ecclesiasticis,* publié par Fabricius; — 7° quelques articles dans divers recueils. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1716, 1720, 1721, 1732, 1740 et 1744. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PEZ** (Jérôme), bénédictin allemand, né à Ips en 1685, mort l'an 1762, appartenait au même monastère que son frère D. Bernard. Il fut placé à la tête de la bibliothèque de son couvent. Il a publié: 1° *Acta S. Colomani, Scotiæ regis;* Krems, 1713, in-4°; — 2° *Scriptores rerum Austriacarum veteres, cum notis et observationibus;* Leipzig, 1720-1725, 2 vol. in-fol., suivis d'un 3e vol.; Ratisbonne, 1745; — 3° *Historia S. Leopoldi, Austriæ marchionis, id nominis IV, ex diplomatibus adornata;* Vienne, 1747, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PEZENNE (N.), abbé, né en 1663, mort en 1692, prêcha avec succès à Paris. On a de lui: *Panégyriques de saint Charles Borromée, de saint Joseph, de saint Benoît, de saint Jean-Baptiste et de saint Louis, roi de France;* Paris, 1698, in-12. *Voy.* le *Diction. portat. des Prédicat.*

PEZOLD. *Voy.* PETZOL.

PEZRON (Paul), bernardin, né à Hennebon, en Bretagne, l'an 1639, mort en 1706, fit profession dans l'abbaye de Prières, où on le chargea des novices. Il fut nommé, en 1677, sous-prieur du collége de son Ordre à Paris, où il se fit recevoir docteur; puis il professa la théologie jusqu'en 1690, époque à laquelle on le nomma vicaire général et visiteur des maisons réformées de l'Ile-de-France, de Champagne et de Picardie. Il devint, en 1697, abbé de la Charmoye; mais il se démit de cette charge en 1703. Parmi ses ouvrages nous citerons: 1° *L'Antiquité des temps rétablie et défendue contre les Juifs et les nouveaux chronologistes;* Paris, 1687, in-4°; — 2° *Essai d'un Commentaire sur les prophètes;* ibid., 1693, in-12; — 3° *L'Histoire évangélique confirmée par la judaïque et la romaine,* ibid., 1696, 2 vol. in-8°. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Nicéron, *Mémoires,* tom. I. Les *Mémoires de Trévoux,* juillet 1707. Le *Journ. des Savants,* 1687, 1689, 1690, 1692, 1693, 1696 et 1703. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PFAFF** (Christophe-Matthieu), luthérien, né à Stuttgart en 1686, mort à Giessen l'an 1760, devint successivement professeur de théologie à Tubingue, doyen de la faculté et chancelier de l'université, abbé de Loch, chancelier de l'université de Giessen, doyen de la faculté de théologie et surintendant général des églises. Il reçut le titre de comte palatin, et fit partie de l'Académie de Berlin. C'est sous sa direction qu'a été publiée en 1729, in-fol., la nouvelle traduction allemande de la Bible, connue chez les protestants sous le nom de *Bible de Tubingue.* Pfaff a laissé, de plus, un grand nombre d'ouvrages dont on peut voir la liste complète dans les biographes allemands. Richard et Giraud, ainsi que la *Nouv. Biogr. génér.,* en indiquent quelques-uns; la *Biogr. univers.* de Michaud en cite trente-deux. Pour nous, nous ferons remarquer que tous les ouvrages du savant luthérien qui traitent de la religion, ont été condamnés par la S. Congrégation de l'*Index* le 10 mai 1755, et que, déjà auparavant, quelques-uns l'avaient été par des décrets particuliers, comme: 1° *S. Irenæi Episcopi Lugdunensis Fragmenta anecdota, cum notis et duabus dissertationibus de oblatione et consecratione Eucharistiæ;* — 2° *Primitiæ Tubingenses. Pars prior et posterior* (decr. 21 janv. 1721); — 3° *Institutiones Historiæ ecclesiasticæ.* (Decr. 11 martii 1754.)

II. **PFAFF** (Jean-Christophe), luthérien, né à Pfullingen, dans le duché de Wurtemberg, en 1651, mort à Tubingue l'an 1720, était père du précédent. Il fut docteur et professeur de théologie à l'université de Tubingue, puis pasteur et doyen de l'église de la même ville. Il a laissé en latin un assez grand nombre d'ouvrages et de dissertations, entre autres: 1° *Sylloge quæ-*

Digitized by Google

stionum theologicarum, etc.; in-4°; — 2° *Dogmata protestantium ex jure canonico et conciliis*; Tubingue, 1722, in-4°; — 3° *Dissertatio de allegatis Veteris Testamenti in Novo*; ibid.; — 4° *Annotationes in Sinopsin Theodori Thummii*; Théodore Thummius, professeur de théol. à Tubingue et collègue de Pfaff, est connu par une multitude d'écrits polémiques, dont quelques-uns lui occasionnèrent des désagréments. *Voy.* le P. Le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

PFANNER (Tobie), historien, né à Augsbourg en 1641, mort en 1716, fut successivement secrétaire de la chancellerie à Gotha, bailli à Saalfeld, et conservateur des archives à Gotha. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Systema theologiæ gentilis purioris*; Bâle, 1679, in-4°; — 2° *De Charismatibus antiquæ Ecclesiæ*; Gotha, 1680, in-12; — 3° *De Catechumenis antiquæ Ecclesiæ*; ibid., 1688, in-12; — 4° *Observationes ecclesiasticæ*; Iena, 1694-1695, in-4°; — 5° *De Ritibus Ecclesiæ antiquæ*; Leipzig, 1698; Nordhausen, 1723, in-8°; — 6° *Principium fidei historicæ*; 1698, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univ.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PFEFFERCORN ou **PFEFFERKORN** (Jean), juif célèbre, natif de Cologne, embrassa le christianisme au temps de la prétendue réforme. Avant sa conversion, il se donna pendant longtemps pour le Messie parmi ceux de sa nation. Dès qu'il eut été baptisé, il publia plusieurs écrits contre ses anciens coreligionnaires, et s'efforça de persuader à l'empereur Maximilien de faire brûler tous les livres hébreux, à l'exception de la Bible, « parce que, disait-il, ils contiennent des blasphèmes, de la magie et autres choses aussi dangereuses. » L'empereur publia en effet, l'an 1510, un édit conforme à la demande de Pfeffercorn. Mais Reuchlin, chargé par l'empereur de lui donner son avis sur la question, se montra tout à fait opposé à Pfeffercorn, qui, pour soutenir son sentiment, publia en 1511 un livre intitulé *Handspiegel* ou *Miroir manuel*, dans lequel il accusait Reuchlin d'avoir reçu de l'argent des Juifs et de n'avoir aucune notion de l'hébreu. Reuchlin répondit par son fameux *Augenspiegel* ou *Miroir oculaire*, dans lequel il raconta les faits et donna les raisons de sa façon de penser sur les livres des Juifs, et releva jusqu'à trente-quatre mensonges dans le livre de Pfeffercorn. Cette dispute dura fort longtemps; mais l'édit de l'empereur ne fut pas exécuté. Outre le *Miroir manuel*, on a encore de Pfeffercorn : 1° *Narratio de ratione celebrandi Pascha apud Judæos*; — 2° *De Abolendis Scriptis Judæorum*, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot REUCHLIN. *Compar.* notre art. REUCHLIN.

I. **PFEIFFER** (Auguste), protestant, né à Sachsenlauembourg en 1640, mort à Lubeck en 1698, professa les langues orientales à Wittemberg, remplit les fonctions de pasteur en divers lieux, devint archidiacre à l'église Saint-Thomas de Leipzig, où il professa la théologie et les langues orientales, et fut nommé surintendant à Lubeck en 1689. Il est auteur de soixante-dix ouvrages et dissertations, parmi lesquels nous citerons : 1° *Commentarius antirabbinicus in Obadiam*; Wittemberg, 1666, in-4°; — 2° *Critica sacra*; Dresde, 1680, 1688, in-8°; Leipzig, 1702, 1712, 1721, in-8°; Altorf, 1751, in-8°; — 3° *Invitatio ad lectiones privatas atheisticas*; Leipzig, in-8°; — 4° *Pansophia Mosaica*; ibid., 1685, in-12; — 5° *Hermeneutica sacra, sive legitima Sacras Litteras interpretandi ratio*; ibid., 1684, 1687, 1694, in-12; — 6° *Antiquitates hebraicæ selectæ*; ibid., 1687, in-12; — 7° *Theologia medica*; Lubeck, 1693, 1697, in-8°; — 8° *Theologia mystica Veteris Testamenti*; Stralsund, 1727, in-8°; — 9° *Decades duæ de antiquis Judæorum ritibus*, etc.; 1664; — 10° *Dubia vexata Scripturæ Sacræ, sive loca difficiliora Vet. Test., circa quæ auctores dissident, vel hærent, adductis et modeste expensis aliorum sententiis, succincte decisa, tamque dilucide expedita, ut cuivis de vero sensu et diversis interpretamentis, constare facile queat, nec non ebraica atque exotica Novi e suis fontibus derivata; cui accedit decas selecta exercitationum biblicarum*; Leipzig, 1713, in-4°, 5° édit.; ouvrage mis à l'*Index* (decr. 31 martii 1681); — 11° *Critica sacra, quæ agit de Sacri Codicis partitione, editionibus variis*, etc., *cui subjunguntur tractatus quatuor* : 1° *De Antiquis Ritibus Ebræorum*; 2° *De Natura, usu et subsidiis linguarum orientalium omnium*; 3° *De Compendiaria Ratione legendi scripta rabbinico-talmudica*; 4° *De Accentuatione tam prosaica quam metrica facile discenda*; Leipzig et Dresde, 1680, in-8°; — 12° *Actio rei amotæ contra Papam in puncto subtracti calicis instituta; una cum decisione triginta casuum conscientiæ*; ouvrage qui a été mis à l'*Index* le 21 avril 1693. Les écrits philologiques de Pfeiffer ont été recueillis et publiés sous le titre d'*Opera philologica*; Utrecht, 1704, 2 vol. in-4°; ils sont très-estimés; et, il faut bien en convenir, à quelques exceptions près, ils méritent de l'être; leur auteur était aussi remarquable par son habile critique que par sa profonde érudition. *Voy.* le P. Lelong, *Biblioth. sacra*, et Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.*, qui donnent la liste des divers écrits d'Auguste Pfeiffer.

II. **PFEIFFER** (Auguste-Frédéric), protestant, orientaliste et paléologue, né à Erlangen en 1748, mort en 1817, professa la philosophie et les langues orientales à l'université de sa ville natale. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : 1° *Sur la Musique des anciens Hébreux*, en allemand; Erlangen, 1778, in-4°; — 2° *Manuale bibliorum hebraicorum et chaldaicorum*; ibid., 1809, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PFLUG (Jules), trente et unième évêque de Naumbourg, dans le Palatinat, mort en 1564, fit partie du conseil des empereurs Charles-Quint et Ferdinand Ier. Il se trouva à presque toutes les assemblées qui se tinrent de son temps sur les affaires de la religion, et il présida les diètes de Ratisbonne au nom de Charles-Quint. Il fut un des plus grands adversaires des luthériens. Élu évêque de Naumbourg en 1540, il fut chassé de son siége par l'électeur de Saxe. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Explanatio singulorum missæ rituum*; — 2° *Institutio christiana Ecclesiæ Numburgensis*; — 3° *De Vero Dei Cultu*; — 4° *De Sacrificio missæ*; — 5° *De Deo et sancta Trinitate*; — 6° *De Justitia et salute christiani hominis*; — 7° *De Pœnitentia, fide et charitate*; — 8° *De Lapsu hominis in peccatum originale*, en allemand; — 9° *Summarium præcipuorum religionis christianæ articulorum*, en allemand. *Voy.* les *Miscellanea Lipsiensia*, tom. XII; Leipzig, 1723, in-8°. Moréri, édit. de 1759. *Neuere Geschichte der Deutschen*, tom. II, p. 215, 275, 372, 385; tom. III, p. 186, 242; tom. VI, p. 95. Richard et Giraud, tom. XVII, p. 356; tom. XIX, p. 289. Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PFOCHEN (Sébastien), protestant, est connu par une dissertation publiée en 1629 sur le style du Nouveau Testament; il y prétend que le texte grec est d'une élocution aussi pure que celle des meilleurs écrivains de la Grèce. Gataker attaqua cette prétention, et lui opposa *De*

Digitized by Google

Novi Testamenti stylo Dissertatio, où il montre les hébraïsmes dont le texte grec abonde; « mais, dit Feller, sa critique est quelquefois exorbitante et tombe à faux. » *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PHACÉE, roi d'Israël, était fils de Romélie. Devenu général de Phacéia, roi d'Israël, il se révolta contre ce prince, le tua dans son palais, se fit proclamer à sa place, déclara la guerre à Achaz, roi de Juda, ravagea le royaume de ce monarque; mais comme il retournait à Samarie suivi de deux cent mille captifs, le prophète Obed vint à sa rencontre et lui reprocha sa conduite cruelle envers des frères. Phacée rendit aux prisonniers la liberté et leurs biens; cependant il fut vaincu, peu de temps après, par Téglath-Phalazar ou Ninus II, roi d'Assyrie, et, quatre ans plus tard, assassiné par Osée, fils d'Éla, qui lui succéda. *Voy.* IV Rois, xv, 25, etc.

PHACÉIA, roi d'Israël, était fils de Manahem, à qui il succéda. Il fit le mal devant le Seigneur, qui, afin de venger sur Phacéia les crimes de ses pères, suscita contre lui Phacée, dont il est parlé à l'art. précéd. *Voy.* IV Rois, xv, 22, etc. *Compar.* PHACÉE.

PHACUSA, ville épisc. de la première Augustamnique, dans le patriarcat d'Alexandrie, érigée en évêché au IVe siècle. Les Notices n'en font pas mention, et on n'en connaît qu'un évêque, Moïse, qui fut nommé par Mélèce. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 546. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 186.

I. **PHADAÏA**, père de Zébida, qui devint mère de Joachim, roi de Juda. *Voy.* IV Rois, xxiii, 36.

II. **PHADAÏA**, fils de Jéchonias, roi de Juda, et père de Zorobabel et de Séméi. *Voy.* I Paralip., iii, 18, 19.

III. **PHADAÏA**, fils de Pharos. *Voy.* II Esdr., iii, 25.

PHADASSUR, père de Gamaliel, qui était chef de la tribu de Manassé lorsque les Hébreux sortirent de l'Égypte; il fit en cette qualité des présents au tabernacle au nom de sa tribu. *Voy.* Nombres, i, 10; ii, 20; vii, 54.

PHADON, un des pères ou des chefs des Nathinéens. *Voy.* I Esdr., ii, 44. II Esdr., vii, 48.

PHÆNICE, ville épisc. de l'ancienne Épire, sous la métropole de Nicopolis, au diocèse de l'Illyrie orientale. Ptolémée et Strabon la mettent dans la Chaonie, près de Buthroth. On en connaît trois évêques, dont le premier, Peregrinus, assista au concile de Chalcédoine tenu l'an 451. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 139. Richard et Giraud.

PHÆNIX ou **PHŒNIX**, petite ville épisc. de l'île de Crète, sous la métropole de Gortyna, au diocèse de l'Illyrie orientale. Quoique cette ville ait eu des évêques depuis le VIIIe siècle, on n'en connaît qu'un, nommé Léon; on le trouve dans les Actes du VIIe concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 268. Richard et Giraud.

PHÆNUS ou **PHÆNON**, ancien siége épisc. d'Idumée faisant partie de la troisième Palestine, et sous la métropole de Pétra. Eusèbe nous apprend que, sous l'empereur Maximin II, plusieurs chrétiens furent condamnés à y travailler aux mines. Ce siége a eu quatre évêques, dont le premier, Saïdas, assista au concile d'Éphèse en 431. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 747. Richard et Giraud.

PHAHATH-MOAB, nom d'un chef ou capitaine des Moabites. *Voy.* I Esdr., ii, 6; viii, 4; x, 30.

PHALAÏA, lévite, était un des principaux d'entre ceux qui revinrent de la captivité de Babylone, et qui signèrent l'alliance que Néhémie renouvela avec le Seigneur. *Voy.* II Esdr., viii, 7; x, 10.

PHALANGE (*Phalanx*), terme grec de la milice de Macédoine. La phalange était un bataillon de deux mille ou même de huit mille hommes de pied, des meilleures troupes de l'armée. Saint Jérôme se sert quelquefois de ce terme pour désigner les troupes d'Israël, quoique alors les phalanges macédoniennes ne fussent pas encore connues. *Voy.* I Rois, xvii, 8. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PHALÉA, nom d'un des principaux prêtres qui signèrent l'alliance que Néhémie renouvela avec le Seigneur. *Voy.* II Esdr., x, 24.

PHALEG, fils d'Héber, reçut, dit l'Écriture, le nom de *Phaleg*, parce que de son temps on commença à partager la terre, soit que Noé ait commencé à partager la terre à ses neveux quelques années avant la construction de Babel, soit que Phaleg ait vu le jour l'année même de l'entreprise de Babel, soit que, par un esprit prophétique, Héber ait donné à son fils le nom de *Phaleg* quelques années avant la tour de Babel. *Phaleg* eut pour fils Réu. *Voy.* Genèse, x, 25, 26, etc.; xi, 16 et 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PHALEL, fils d'Ozi. *Voy.* II Esdr., iii, 25.

PHALET, fils de Jahaddaï. *Voy.* I Paralip., ii, 47.

PHALETH, fils de Jonathan. *Voy.* I Paralip., ii, 33.

PHALIER (Saint), en latin *Pharetrius*, prêtre et solitaire, né à Limoges vers l'an 465, mort vers 525, fut élevé au diaconat par l'évêque de Limoges. Il fit un pèlerinage à Rome et à Jérusalem, et, de retour en France, il visita plusieurs villes, afin d'y honorer les saints. Il y opéra divers miracles, puis il entra dans le monastère de Fleury-sur-Loire, d'où il se retira ensuite à Chabris, sur les limites du diocèse de Blois. Il reçut quelques disciples, avec lesquels il mena une vie contemplative. Sa réputation de sainteté était telle, que de tous côtés on lui amenait des malades pour les guérir. Sa mémoire est honorée le 25 novembre, et plusieurs églises et chapelles portent son nom. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PHALLET, fils d'Azmoth, était un des vaillants guerriers de l'armée de David; il vint joindre ce prince à Siceleg. *Voy.* I Paralip., xii, 3.

PHALLU, second fils de Ruben, fut père d'Éliab et chef de la famille des *Phalluites*. *Voy.* Genèse, xlvi, 9. Nombres, xxvi, 5, 8. I Paralip., v, 3.

PHALONITE. Ce mot, qui se trouve au premier livre des Paralipomènes (xi, 27), veut dire : *qui est de Phalon*. Or *Phalon* est le nom d'un lieu inconnu. Dans l'endroit parallèle (II Rois, xxiii, 26), on lit *de Phalti* au lieu de *Phalonite*.

I. **PHALTI**, fils de Rapha, fut un des douze qui allèrent considérer la terre promise. *Voy.* Nombres, xiii, 10.

II. **PHALTI** ou **PHALTIEL**, fils de Laïs, épousa Michol après que Saül l'eut ôtée à David; mais David l'enleva ensuite à Phalti. Quelques interprètes prétendent que Phalti ne toucha point Michol; mais comme l'Écriture assure qu'elle n'a pas eu d'enfants de David, il est vraisemblable que ceux que l'Écriture lui attribue ailleurs sont aussi les enfants de Phalti. *Voy.* I Rois, xxv, 44. II Rois, iii, 15; vi, 23. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

III. **PHALTI**, qu'on lit au second livre des

Digitized by Google

Rois (XXIII, 26), est le nom d'un lieu inconnu et le même que Phalon. *Voy.* PHALONITE.

PHALTIAS, fils d'Hananias et père de Jéséias, appartenait à la tribu de Siméon. Il défit les Amalécites sur le mont Séir. On ignore l'époque de cet événement. *Voy.* I Paralip., III, 21; IV, 42, 43. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **PHALTIEL**, fils d'Ozan, de la tribu d'Issachar, fut un de ceux que l'on choisit pour faire le partage de la terre promise. *Voy.* Nombres, XXXIV, 26.

II. **PHALTIEL**, fils de Laïs, le même que Phalti. *Voy.* PHALTI, n° II.

PHANAGORIA, siége épisc. de la province et sous la métropole de Zichie. Un de ses évêques, Jean, souscrivit la relation que le concile de Constantinople fit à Jean, archevêque de cette ville, au sujet des patriarches Euphemius et Macedonius, en 519. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1325.

PHANARIUM. *Voy.* PANIUM.

PHANASUS. *Voy.* PHANNIAS.

PHANATIQUE. *Voy.* FANATIQUE.

PHANIAS ou **PHANASSUS**, fils de Samuel, de la race des sacrificateurs, natif du bourg d'Aphtasi. Après s'être rendus maîtres du temple, les séditieux s'arrogèrent le pouvoir d'établir et de déposer les grands prêtres. C'est ainsi qu'ils substituèrent à Matthias Phannias, élu par le sort. Or Phannias était un homme ignorant, qui ne savait pas même ce que c'était que la dignité de souverain Pontife. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XX, c. VIII. *De Bello Jud.*, l. IV, c. V. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

· **PHANTASIASTES** ou **PHANTASTIQUES**, nom donné aux disciples de Julien d'Halicarnasse, parce qu'ils prétendaient que le corps de Jésus-Christ étant incorruptible, avait paru souffrir lors de sa Passion, mais qu'il n'avait souffert qu'en apparence.

PHANTÔME. *Voy.* FANTÔME.

I. **PHANUEL**, fils de Hur, de la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 4.

II. **PHANUEL**, fils de Sésac. *Voy.* I Paralip., VIII, 25.

III. **PHANUEL**, de la tribu d'Aser, père d'Anne la prophétesse. *Voy.* Luc, II, 36-38.

IV. **PHANUEL**, ville située au delà du Jourdain. Elle fut bâtie à l'endroit où Jacob lutta contre un ange et qui fut donnée à la tribu de Gad. Gédéon renversa la tour de Phanuel, et fit mourir les habitants de cette ville, qui lui avaient refusé de la nourriture pour lui et pour ses gens. Jéroboam, fils de Nabat, rétablit cette ville, et Joseph dit qu'il y bâtit un palais. *Voy.* Genèse, XXXII, 30. Juges, VIII, 17. III Rois, XII, 25. Joseph, *Antiq.*, l. VIII, c. III. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **PHARA**, serviteur de Gédéon, alla avec lui reconnaître le camp des Madianites. *Voy.* Juges, VII, 10-12.

II. **PHARA**, et, selon le grec, *Pharathôn*, est un nom de lieu mentionné au premier livre des Machabées (IX, 50), et très-probablement le même que *Pharathon*, qu'on voit dans le livre des Juges (XII, 15) être situé dans la terre d'Éphraïm. *Compar.* PHARATHON.

III. **PHARA**, ville épisc. *Voy.* LÉSINA, n° II.

PHARAÏ, un des braves de l'armée de David. *Voy.* II Rois, XXIII, 35.

PHARAM, roi de Jérimoth, étant venu au secours d'Adonibésech, roi de Jérusalem, fut vaincu par Josué, qui le tua et le fit pendre après sa mort. *Voy.* Josué, X, 3, 24, 25, 26.

I. **PHARAN**, désert de l'Arabie Pétrée situé au midi de la terre promise, au nord et à l'orient du golfe Élamitique. Chodorlahomor et ses alliés ravagèrent le pays de la Pentapole jusqu'aux campagnes de Pharan. Agar, chassée de la maison d'Abraham, se retira dans ce désert avec son fils. Les Israélites y vinrent après avoir quitté le Sinaï. C'est de là que Moïse envoya considérer la terre promise. David s'y retira aussi lorsqu'il fut persécuté par Saül. Adad, fils du roi d'Idumée, fuyant en Égypte, passa aussi par ce désert, dont toutes les demeures sont creusées dans le roc. *Voy.* Genèse, XIV, 6; XXI, 21. Nombres, X, 12. I Rois, XXV, 1. III Rois, XI, 18.

II. **PHARAN**, ville épisc. de la troisième Palestine, sous la métropole de Pétra, au patriarcat de Jérusalem. Cette ville ayant été ruinée, son siége fut transféré dans un monastère situé au mont Sinaï; de là vient que l'on trouve des évêques sous le titre de Pharan ou du mont Sinaï. On connaît treize évêques de Pharan, dont le premier, Nétra ou Nétéras, eut pour successeur Macaire, qui siégeait vers l'an 451. *Voy.* Cotelier, *Monum. Eccles. græc.*, tom. I, p. 479. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 751. Assemani, *Biblioth. Orient.*, tom. II, p. 511. Renaudot, *Perpétuité de la foi*, tom. IV, p. 128. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. catholique.*

PHARAON, nom commun des rois d'Égypte. Les plus connus dans l'Écriture sont : 1° celui sous lequel Abraham descendit en Égypte; 2° celui sous lequel Joseph fut élevé au gouvernement de l'Égypte; 3° celui qui persécuta Israël et des mains de qui Dieu délivra ce peuple; 4° celui qui donna asile à Adad, fils du roi d'Idumée; 5° celui qui donna sa fille à Salomon; 6° celui qui reçut dans son royaume Jéroboam, sujet rebelle de Salomon, et qui assiégea Jérusalem du temps de Roboam; 7° celui auquel Ézéchias s'allia pour combattre les Assyriens; 8° celui qui emmena Joachaz captif en Égypte; 9° celui qu'Ézéchiel menace de la ruine de son royaume. Il y a apparence qu'outre le nom de Pharaon, les rois d'Égypte en avaient un autre qui les distinguait. *Voy.* Genèse, XII, 10, 15, 16, etc.; XLI. Exode, I, etc., IV. III Rois, III, 1; XI, 18, 40; XIV, 25. IV Rois, XVIII, 21. II Paralip., XII, 2, 5, etc. Ézéchiel, XXIX, 3, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PHARATHON, ville de la tribu d'Éphraïm dans la montagne d'Amalec. Abdon, juge d'Israël, naquit dans cette ville et y fut enterré. *Voy.* Juges, XII, 15.

PHARATHONITE, qui est de Pharathon. *Voy.* Juges, XII, 13. II Rois, XXIII, 30, etc. *Compar.* l'art. précéd.

PHARBETHI, en arabe **PHARBEITH**, siége épisc. de la deuxième Augustamnique, sous le patriarche d'Alexandrie. On trouve un de ses évêques, Albérion, parmi les Pères du concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 562.

PHARE (*Pharum*), aujourd'hui *Withie*, lieu situé en Angleterre où l'on tint un concile touchant la Pâque en 664. *Voy.* La Regia, tom. XV. Labbe, tom. VI. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I.

I. **PHARÈS**, fils de Juda et de Thamar, dont le nom signifie *division, rupture*, fut ainsi appelé à cause de la circonstance de sa naissance. *Voy.* Genèse, XXXVIII, 29.

II. **PHARÈS**, fils de Machir et de Maacha. *Voy.* I Paralip., VII, 16.

III. **PHARÈS**, un des trois mots que Balthazar vit écrits sur la muraille pendant le festin dans lequel il profana les vases sacrés. Ce mot,

Digitized by Google

qui signifie à la lettre ce qui est *divisé, séparé*, fut ainsi expliqué par le prophète Daniel : « Votre royaume a été divisé, et il a été donné aux Mèdes et aux Perses. » Dans le style prophétique, le passé s'emploie souvent pour exprimer l'avenir. *Voy*. Daniel, v, 28.

PHARÉSITES, descendants de Pharès, fils de Juda. *Voy*. Nombr., XXVI, 20. *Compar*. PHARÈS, n° I.

PHARIA, ville épisc. *Voy*. LÉSINA, n° II.

PHARIDA, chef d'une des familles attachées au service de Salomon. *Voy*. II Esdras, VII, 57.

PHARISIENS, secte dont l'origine n'est pas bien connue, mais qui était une des plus anciennes et des plus considérables parmi les Juifs. Leur nom veut dire *séparés;* et il leur convient d'autant mieux, qu'ils affectaient de se séparer du peuple par leur genre de vie, et qu'ils tenaient à honneur de différer de toutes les sectes qui divisaient le peuple juif. Les pharisiens donnaient beaucoup au destin et aux décrets éternels de Dieu, mais ils laissaient à l'homme la liberté de faire ou de ne pas faire le bien. La réputation qu'ils s'acquirent par leur savoir et leur régularité les rendit redoutables aux rois eux-mêmes, de sorte qu'Alexandre Jannée conseilla en mourant, à la reine son épouse, de les gagner, si elle voulait régner heureusement. Lorsque Jésus-Christ parut dans la Judée, les pharisiens jouissaient d'un grand crédit parmi le peuple, à cause de l'opinion qu'on avait de leurs lumières et de la réputation de régularité qu'ils s'étaient acquise par la quantité de leurs jeûnes et de leurs mortifications; mais tout cela était corrompu par l'esprit d'orgueil dont ils étaient remplis. Ils avaient surchargé la loi d'une infinité de pratiques frivoles et gênantes, et ils l'avaient même altérée par leurs interprétations dangereuses dans des articles importants, comme Jésus le leur reproche dans l'Évangile. L'observance du sabbat est un des points sur lesquels ils ont le plus raffiné, et le Sauveur a eu souvent des contestations avec eux à ce sujet. Notre-Seigneur leur reproche aussi leurs longues oraisons en public, puis de se donner beaucoup de peines pour faire un prosélyte et le rendre ensuite plus grand pécheur qu'il n'était. Les pharisiens ne condamnaient que l'action consommée du péché, et croyaient que les mauvais désirs, les pensées, les desseins qui n'avaient pas été suivis de leur effet étaient permis. Ils croyaient à l'immortalité de l'âme, à l'existence des esprits et des anges, admettaient une espèce de métempsycose des âmes des gens de bien, qui pouvaient passer d'un corps dans un autre, tandis que celles des méchants étaient condamnées à demeurer éternellement dans des cachots ténébreux. C'est par une suite de ces principes qu'ils ont cru que Jésus-Christ était Jean-Baptiste ou quelqu'un des anciens prophètes. Ils soutenaient aussi, contre les sadducéens, la résurrection des morts. La secte des pharisiens n'a pas été éteinte par la chute du temple; car maintenant la plupart des juifs appartiennent à cette secte, et leurs sentiments sont les mêmes que ceux des anciens. Les Pères qui ont écrit sur les hérésies en ont fait une de la secte des pharisiens. *Voy*. Act. des Ap., XXIII, 8. Marc, VII, 10; XII, 12. Matth., XVI, 14; XXII, 23. D. Calmet; *Diction. de la Bible. Comment. sur le* VIII*e chap. de saint Matthieu. Dissertat. sur les sectes des Juifs, à la tête du Comment. sur saint Marc*. Bergier, *Diction. de théol*. L'*Encyclop. cathol*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 356. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PHARNACH, père d'Éliphasan, de la tribu de Zabulon. *Voy*. Nombres, XXXIV, 25.

I. **PHAROS**, un des chefs des familles qui revinrent de Babylone avec Zorobabel, dont les descendants étaient au nombre de deux mille cent soixante-douze. *Voy*. I Esdr., II, 3.

II. **PHAROS**, ville épisc. *Voy*. LÉSINA, n° II.

PHARPHAR, un des fleuves de Damas, dont la source est dans les montagnes du Liban, et qui, étant arrivé près de la ville, se partage en trois bras, dont l'un traverse Damas, et les deux autres arrosent les jardins qui environnent cette ville. Les trois bras se réunissent ensuite, et vont se perdre à quatre ou cinq lieues de la ville du côté du nord. *Voy*. IV Rois, v, 12. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PHARSALE, ville épisc. de Thessalie, sous la métropole de Larisse, au diocèse de l'Illyrie orientale; cette ville fut érigée dans la suite en archevêché, puis en exarchie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Perrebius, assista au concile d'Éphèse. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 115. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 187.

PHARSANDATHA, fils aîné d'Aman, fut attaché à la potence comme son père, l'ennemi des Juifs. *Voy*. Esther, IX, 7.

PHARUDA, nom d'un Israélite dont les enfants revinrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. *Voy*. I Esdras, II, 55.

PHARUÉ, père de Josaphat, de la tribu d'Issachar. Salomon établit ce Josaphat gouverneur de la tribu d'Issachar. *Voy*. III Rois, IV, 17.

PHARUM. *Voy*. PHARE.

PHARURIM, nom de lieu. Nathanmélech, eunuque du roi Josias, demeurait à Pharurim, près du temple. *Voy*. IV Rois, XXIII, 11.

I. **PHASAEL**, frère d'Hérode le Grand, et fils aîné d'Antipater l'Iduméen, fut établi par son père général des troupes de la Judée, et gouverneur de Jérusalem et du pays d'alentour. Il donna dans plusieurs rencontres des marques de bravoure. Trahi et arrêté par Barzaphernes, général des armées de Pachore, roi des Parthes, et arrêté par ce général, il se brisa la tête de désespoir contre une pierre. *Voy*. Joseph, *De Bello Jud.*; l. I, c. VIII et X. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **PHASAEL**, fils de Phasaël, qui épousa dans la suite Salampso, sa cousine germaine, fille d'Hérode le Grand. *Voy*. Joseph, *De Bello Jud.*, l. I, c. XI. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PHASAELIS, ville qu'Hérode bâtit en l'honneur de son frère au nord de Jéricho, selon l'historien Joseph, qui ne dit pas cependant qu'elle fût située au delà du Jourdain, comme on le fait croire aux voyageurs. *Voy*. Joseph, *Antiq.*, l. I, c. XVI, et l. XVII, c. IX. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PHASE, ancienne métropole de la province de Lazique. *Voy*. LAZIQUE.

I. **PHASÉA**, Israélite dont les fils revinrent de la captivité avec Zorobabel. *Voy*. I Esdras, II, 49.

II. **PHASÉA**, dont le fils, Joïada, travailla à la reconstruction de la porte ancienne de Jérusalem après la captivité. *Voy*. II Esdras, III, 6.

I. **PHASÉLIS** ou **PHASÉLIDE**, ville maritime sur les confins de la Lycie et de la Pamphylie. *Voy*. I Machab., XV, 23.

II. **PHASÉLIS**, ville épisc. de Lycie, sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie, située sur le penchant d'une colline. On en connaît trois évêques, dont le premier, Fronto, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy*. Le-

Digitized by Google

quien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 985. Richard et Giraud.

PHASÉRON, dont la famille fut exterminée par Jonathas Machabée, parce que ses enfants étaient du parti des Bacchides. *Voy.* I Machab., IX, 66.

PHASGA, sommet de la montagne de Nébo, qui était située dans le partage de Ruben, autrefois occupé par les Moabites. *Voy.* Nombr., XXI, 20; XXIII, 14. Deutéron., III, 17, 27.

I. **PHASIANA**, siége épisc. sous Trébizonde, métropole de la province de Lazique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1341.

II. **PHASIANA**, ville épisc. de Sardaigne. *Voy.* PHAUSANIA.

PHASPHA, fils de Jéther. *Voy.* I Paralip., VII, 38.

PHASSUR, fils d'Emmer, qui fit mettre Jérémie en prison après l'avoir frappé, et dont ce prophète prédit aussi les humiliations. Ce Phassur fut envoyé par Sédécias à Jérémie, pour savoir si le Seigneur délivrerait son peuple des mains de Nabuchodonosor; mais Jérémie lui annonça qu'Israël serait livré, ainsi que son roi, entre les mains de l'ennemi. Les fils de Phassur revinrent dans la suite de Babylone, au nombre de douze cent quarante-sept. *Voy.* I Paralip., IX, 12. Jérémie, XX, 1, 2; XXI, 1, 2. Esdras, VII, 41.

PHATAÏA, un des Lévites qui renvoyèrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité en violation de la loi. *Voy.* I Esdr., X, 23.

PHATHAHIA, un des Lévites qui, après l'exil de Babylone, renouvelèrent l'alliance avec le Seigneur. *Voy.* II Esdr., IX, 5, etc.

PHATHURÈS, canton de la haute Égypte. *Voy.* Jérémie, XLIV, 1. Ézéchiel, XXIX, 14; XXX, 14. C'est probablement le même que *Phétros* dans Isaïe, XI, 11; car le texte hébreu lit partout *Phatros*.

PHATUEL, père du prophète Joël. Les Hébreux croient que les pères des prophètes sont aussi prophètes lorsque leur nom se trouve marqué dans l'Écriture. *Voy.* Joël, I, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PHAÜ, ville d'Idumée où demeurait le roi Adad. *Voy.* Genèse, XXXVI, 30. I Paralip., I, 50.

PHAUSANIA ou **PHASIANA**, **FAUSINA**, ancienne ville épisc. de Sardaigne, sous la métropole de Cagliari. Les anciens géographes n'en parlent pas, et les nouveaux croient que c'est la même ville que Terra-Nova, au diocèse de Castel-Aragonèse ou d'Ampuriès. *Phausania* fut ruinée au IXe siècle, et son évêché fut supprimé ou transféré ailleurs. On n'en connait que deux évêques, dont le premier, saint Simplicius, souffrit le martyre vers l'an 304. *Voy.* Ferrarius, *In Catal. SS. Italia*, au 15 mai. La *Sardinia Sacra*, p. 118.

PHÉBADE (Saint), en latin *Phœbadius*, évêque d'Agen, appelé en Gascogne *Fiari*, était natif de la province d'Aquitaine; il mourut vers l'an 398. C'était un homme rempli de science et de piété, le fléau des hérétiques, et surtout des ariens. Il assista au concile de Rimini, en Italie, l'an 359, il présida à celui de Valence en 374, et à celui de Sarragosse l'an 380; sur quoi il faut remarquer qu'Agen appartenait alors à la province d'Espagne. Il gouverna l'Église d'Agen pendant quarante ans, c'est-à-dire depuis 347, qu'il composa son livre contre les ariens, jusqu'en 392, que saint Jérôme parlait de lui. On célèbre la fête de saint Phébade le 25 avril. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 8-9.

PHEBONI (Mutio), jurisc., né dans l'Abruzze, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *Historiæ Marsorum Libri tres, una cum eorumdem episcoporum catalogo. Voy.* le *Journal des Savants*, 1677, p. 224, 1re édit., et p. 124, 2e édit.

PHÉDAEL, fils d'Ammiud, de la tribu de Nephthali, fut un de ceux que choisit Moïse pour faire le partage de la Terre Sainte. *Voy.* Nombres, XXXIV, 28.

PHÉGIEL, fils d'Ochan, chef de la tribu d'Aser. *Voy.* Nombres, I, 13, etc.

PHELDAS, fils de Nachor et de Melcha. *Voy.* Genèse, XXII, 22.

I. **PHÉLÉIA**, fils d'Elioénaï. *Voy.* I Paralip., III, 24.

II. **PHÉLÉLIA**, aïeul d'Adaïa. *Voy.* II Esdras, XI, 12.

PHÉLETH, père de Hon et de Jéhiel, de la tribu de Ruben. *Voy.* Nombres, XVI, 1.

PHÉLÉTHI ou **PHÉLÉTHIEN**, nom collectif pour *Phéléthiens*. Nous pensons avec Gesenius que ce mot signifie proprement *coureurs*. Mais, quoi qu'il en soit de l'étymologie, les *Phéléthiens* formaient avec les *Céréthiens*, auxquels ils sont toujours joints, la garde particulière du roi; c'étaient les gardes du corps de David. *Voy.* II Rois, VIII, 18; XX, 23, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* CERETHEI.

I. **PHELIPPEAUX** ou **PHILIPPEAUX** (Jean), jésuite, né à Blois en 1577, mort l'an 1643, se fit connaître comme prédicateur, et professa la rhétorique et la théologie. On lui doit : 1° *Commentaires sur les petits Prophètes;* Paris, 1633, 2 vol.; — 2° *Commentaire sur le prophète Osée*, avec une *Préface sur les versions grecques de la Bible;* ibid., 1636, in-fol. Richard et Giraud.

II. **PHELIPPEAUX** ou **PHILIPPEAUX** (Jean), docteur en théologie, né à Angers, mort à Meaux en 1708, fut précepteur de l'abbé Bossuet, neveu du grand Bossuet, et qui devint évêque de Troyes. Phelipeaux fut chanoine, official et grand vicaire de Meaux On a de lui : 1° *Relation de l'origine, du progrès et de la condamnation du quiétisme répandu en France;* 1732-1733, in-12; — 2° *Discours, en forme de méditations, sur le sermon de Jésus-Christ sur la montagne;* Paris, 1730, in-12. *Voy.* D. Toussaint du Plessis, *Préface de son Hist. de l'Église de Meaux*. Le *Journ. des Savants*, 1731, p. 461. Richard et Giraud. De Bausset, *Hist. de Fénelon.* Feller, *Biogr. univers.*

PHELLUS, ville épisc. de la province de Lycie, sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie. On en connait trois évêques, dont le premier, Lucien, est mis par Basile au nombre des évêques zélés pour la foi catholique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 901. Richard et Giraud.

PHÉLONITE. Ce mot, qui se trouve dans le premier livre des Paralipomènes (XI, 36), veut dire : *Qui est de Phélon ;* mais *Phélon* est le nom d'un lieu inconnu. Au vers. 27 on lit *Phalonite*, qui a probablement la même signification, d'autant plus que le texte hébreu présente le même mot dans les deux endroits.

PHELTI, un des prêtres ou lévites qui revinrent de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy.* II Esdr., XII, 17.

PHELTIA ou **PHELTIAS**, fils de Banaïas, mourut dans le temps même qu'Ézéchiel prophétisait sa ruine, ainsi que celle des autres princes du peuple. *Voy.* Ézéch., XI, 13.

PHÉNENNA, seconde femme d'Elcana, père de Samuel. Phénenna avait insulté Anne, première femme d'Elcana, parce que celle-ci était stérile. D'après les paroles du cantique d'Anne, on croit que Phénenna devint elle-même sté-

Digitized by Google

rile, ou qu'elle perdit ses enfants. *Voy.* I Rois, I et II.

PHÉNICE (*Phœnice*), port de l'île de Crète, situé au couchant de cette île. Saint Paul ayant mouillé à Phénice lorsqu'on le menait à Rome, était d'avis qu'on y passât l'hiver. *Voy.* Actes, XXVII, 12.

PHÉNICIE, province de Syrie, bornée au nord par la Syrie proprement dite, au levant et au midi par l'Arabie déserte et la Palestine, et au couchant par la Méditerranée. L'Écriture ne la nomme pas; mais elle parle souvent de Tyr et de Sidon, qui en étaient les principales villes. Ce pays, qui a joui d'une grande célébrité dès les temps les plus anciens, fut éclairé des lumières de la foi par les disciples, qui se dispersèrent après le martyre de saint Étienne. Saint Pierre y établit des prêtres avec un évêque. On la divisait autrefois en deux parties. La première occupait la partie occidentale du pays le long de la Méditerranée, et formait la seconde province du diocèse d'Antioche. La ville de Tyr était la métropole de cette province. La *Phénicie*, ou *Phénicie du Liban*, occupait la partie orientale de la *Phénicie* prise en général. On la nommait *du Liban* pour la distinguer de la première *Phénicie*, parce que cette célèbre montagne se trouve dans son étendue. Elle formait la troisième province du diocèse d'Antioche, et avait la ville de Damas pour métropole. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui consacre à la *Phénicie* un article très-développé.

PHERBUTE ou **TARBULE** (Sainte), vierge martyre en Perse, était sœur de saint Siméon, archevêque de Séleucie et de Ctésiphon, qui mourut pour la foi avant sa sœur. La reine de Perse étant tombée malade à l'époque de la mort de saint Siméon, les Juifs accusèrent *Tarbule* et sa sœur d'avoir empoisonné cette princesse pour venger la mort de leur frère. Cependant on voulut leur sauver la vie à condition qu'elles adoreraient le soleil; mais elles refusèrent généreusement, et on les scia en deux. Avec elles souffrit une servante de Tarbule, qui était vierge comme sa maîtresse. Les Latins célèbrent leur fête le 22 avril. *Voy.* Sozomène, *Hist. ecclés.* Bollandus, *Acta Sanctorum.*

PHÈRE, ville épisc. de la province de Thessalie, au diocèse de l'Illyrie orientale. L'Église de *Phère* jouissait au XIVe siècle des droits métropolitains. Un de ses évêques, dont on ignore le nom, siégeait du temps de l'empereur Jean Cantacuzène. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 130. Richard et Giraud.

PHÉRÉSÉENS, anciens peuples qui, avec les Chananéens, habitaient la Palestine. Il y a même assez d'apparence qu'ils étaient eux-mêmes Chananéens; mais, comme ils n'avaient point de demeures fixes, et qu'ils vivaient dispersés tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, ils furent appelés *Phéréséens*, c'est-à-dire *épars, dispersés.* L'Écriture les joint assez souvent aux Chananéens. *Voy.* Genèse, XIII, 7. III Rois, IX, 20, 21.

PHERMESTA, septième fils d'Aman, ennemi des Juifs; il fut mis à mort avec son père. *Voy.* Esther, IX, 9.

PHERNANDUS. *Voy.* FERNAND.

PHÉRORAS, fils d'Antipater et frère du grand Hérode, n'est guère connu dans l'histoire des Juifs que par ses mauvais artifices et le désordre qu'il mit dans la famille de son frère. Il fut la principale cause de la mort de Mariamne, épouse d'Hérode, et de celle de ses deux fils, Alexandre et Aristobule, et il entra dans la conspiration d'Antipater contre Hérode, qu'il résolut de ne plus voir. Il quitta, en effet, Jérusalem, et se retira au delà du Jourdain. Cependant à sa mort Hérode lui fit des obsèques magnifiques. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVII, c. V, VI; *De Bello Jud.*, l. I, c. XIX. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PHÉROZSAPOR ou **ANBARA**, ville épisc. sous le maphrien des Jacobites, située sur l'Euphrate, non loin de Bagdad. On n'en connaît qu'un évêque, Acha, qui fut ordonné en 639. *Voy.* Albufeda, *Tab. geogr.*, n° 272. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1593.

PHESDOMIM, lieu de la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., XI, 13. APHESDOMIM.

PHÉSHUR, dont les fils revinrent de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy.* I Esdr., II, 38.

PHÉTÉIA, chef de la dix-neuvième famille de l'ordre sacerdotal. *Voy.* I Paralip., XXIV, 16.

PHÉTHROS ou **PHÉTROS**, nom égyptien dont les Septante ont fait Babylone d'Égypte. *Voy.* Isaïe, XI, 11. PHATHURÈS.

PHÉTROS, canton de la haute Égypte (Isaïe, XI, 10), probablement le même que *Phathurès.* *Compar.* PHATHURÈS.

PHÉTRUSIM, cinquième fils de Mizraïm, peupla le canton nommé *Phathurès*, dans la haute Égypte. *Voy.* Genèse, X, 14. *Compar.* PHATHURÈS.

PHIALA, mot que l'on traduit ordinairement par *fiole;* il signifie plutôt une *coupe* ou *cassolette* à mettre des parfums. *Voy.* Exode, XXV, 29. Nombres, VII, 13. Juges, V, 25. Apoc., V, 8.

PHIALÈ (*Phiala*), fontaine ou lac très-célèbre au pied du mont Hermon, d'où le Jourdain prend sa source. On lui a donné le nom grec de *Phialè* à cause de sa ressemblance avec un grand bassin. On a donné ce nom à plusieurs autres lacs ou réservoirs d'eaux. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. III, c. XVIII. Plin., *Hist.*, l. V, c. IX; l. VIII, c. XLVI. Margino Sanuto, *Liber secretorum fidelium super Terræ Sanctæ recuperatione*, p. 246 seqq. Reland, *Palæst. illustr.*, p. 264, 265. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PHICOL, général de l'armée d'Abimélech. *Voy.* Genèse, XXI, 22.

PHICOLA, village voisin de Jérusalem, d'où était Joseph, fils de Tobie et neveu du grand prêtre Onias Ier. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. IV.

PHIDÉAS, fils d'Axioram, fut, selon Joseph, le dix-septième grand prêtre des Juifs, et eut pour successeur Sudéas. Les noms de ces deux pontifes ne se trouvent pas dans l'Écriture. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. X, c. XI.

PHIGELLE (*Phigellus*), abandonna avec Hermogène la doctrine de saint Paul après l'avoir suivie pendant quelque temps. D'après Tertullien, ils sont fauteurs de l'hérésie qui nie la résurrection des morts. *Voy.* II Timoth., I, 15. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* HERMOGÈNE, n° I.

PHIHAHIROTH, lieu entre Magdalum et la mer : quatrième campement des Israélites dans le désert. *Voy.* Exode, XIV, 2. Nombres, XXXIII, 7, 8. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* P.-E. Jablonski, *Dissert. Ve de terra Gosen*, § IX.

PHILACTÈRE. *Voy.* PHYLACTÈRE.

I. **PHILADELPHIE**, ville épisc. de la Lydie, située à vingt-sept milles de Sardes, au pied du mont Tmolus. C'est une des sept villes dont parle saint Jean dans l'Apocalypse, et qui reçut l'Évangile des apôtres eux-mêmes. C'était d'abord un simple évêché suffragant de Sardes, mais il fut érigé en métropole, et il paraît, d'après une lettre de Nicéphore, patriarche de

Digitized by Google

Constantinople, au pape Léon III, que *Philadelphie* jouissait de cette dignité dès le IXe siècle. Cette ville obtint au XVe siècle tous les droits métropolitains de l'église de Sardes, lorsque cette dernière cité fut détruite par Tamerlan. Au XVIe et au XVIIe siècle, le métropolitain de *Philadelphie* résidait à Venise; mais plus tard il établit son siége à Constantinople. Le premier évêque de *Philadelphie*, Luce, fut ordonné par saint Paul. *Philadelphie* est aujourd'hui un évêché *in partibus* sous la métropole, également *in partibus*, de Bostra. *Voy.* Romains, XVI, 21. Les *Const. Apost.*, l. VII, c. XLVI. Lequien, *Oriens Christ.*, p. 868. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 187. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 263-264.

II. **PHILADELPHIE**, ville épisc. de la province d'Isaurie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Séleucie. Lequien y mentionne quatre évêques, dont le premier, Hypsistius, assista au premier concile général de Constantinople; mais Terzi en nomme un cinquième. Ammianus, qui souscrivit la lettre synodale adressée à l'empereur Léon. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1022. Richard et Giraud. Terzi, *Siria Sacra.* Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 265.

III. **PHILADELPHIE**, ville épisc. de la seconde province d'Arabie, au diocèse de Jérusalem, sous la métropole de Bostra. C'est la célèbre capitale des Ammonites, que David assiégea et prit. Son nom oriental, au temps de saint Jérôme, était *Rabatanama d'Arabie* ou *Rabbat-Ammon*; ce fut, dit-on, Ptolémée Philadelphe qui lui donna celui de *Philadelphie.* Ammien Marcellin la met au nombre des grandes villes d'Arabie; aujourd'hui c'est un archevêché *in partibus*, qui a pour suffragant Mennith, évêché également *in partibus.* On en connait quatre évêques, dont le premier, Cyrion, assista aux conciles de Nicée et d'Antioche. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 862. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 265.

IV. **PHILADELPHIE**, ville épisc. des États-Unis d'Amérique, qui a été érigée en évêché le 8 avril 1808, par Pie VII, sous la métropole de Baltimore. Depuis son érection, *Philadelphie* comprenait l'État de Pensylvanie et celui de Delaware; mais Grégoire XVI ayant créé un nouvel évêché à Pittsbourg, dans la Pensylvanie, celui de *Philadelphie* a perdu de son étendue. *Voy.* l'abbé André, art. ÉTATS-UNIS. Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 265-268.

PHILALÈTHES, terme grec qui signifie *amis de la vérité*, désigne une secte religieuse qui s'est formée à Kiel, dans le Holstein. Cette secte réclame une liberté absolue en matière de religion, et professe un déisme pur. La société est gouvernée par un chef spirituel et deux anciens, assistés d'une commission de dix membres. Le pouvoir suprême appartient à la communauté. Elle a un temple sans ornements et sans images. Le culte se compose d'une prière et d'un sermon prononcé par le chef, et de cantiques chantés par les membres; il est célébré chaque septième jour de la semaine, et à certains jours de fête. Ces fêtes sont : la fête de la Conscience ou de la Pénitence, le jour de l'An; les fêtes de la Nature, au commencement des quatre saisons; l'anniversaire de la fondation de la société, et les fêtes publiques ordonnées par l'État. La société consacre en outre, par des rites particuliers, certains événements de la vie privée, comme l'imposition d'un nom au nouveau-né, l'admission dans la communauté, le mariage, le divorce, l'inhumation, le serment. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **PHILARÈTE**, professeur de belles-lettres, vivait du XVIIe au XVIIIe siècle. On a de lui : *Ethica duobus libris comprehensa, quorum prior, aretologia, virtutis tum cognoscendæ principia, materiem, indolem et officia, tum comparandæ adminicula docet; posterior, eudæmonologia, virtutis præmia edisserit*, etc.; Amsterdam, 1708, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, p. 718, 1re édit., et p. 658, 2e édit.

II. **PHILARÈTE** (Théodore Romanof), troisième patriarche de Russie, mort à Moscou en 1633, était par sa mère proche parent du dernier tzar du sang de Rurik. Élevé en 1605 au siége épiscopal de Rostof, il fut en 1610 envoyé en ambassade en Pologne, où on le retint prisonnier pendant neuf ans. De retour à Moscou en 1619, il y trouva tzar son fils, qui le nomma patriarche, et partagea avec lui la souveraineté. En 1620, Philarète établit que tout membre d'une confession chrétienne qui embrasserait la religion russe devrait être rebaptisé, ce qui se pratique encore maintenant. Ses *Épîtres pastorales* ont été recueillies dans l'*Ancienne Bibliothèque russe*, tom. XVI. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PHILARQUE, compagnon de Timothée, général des troupes syriennes. On ignore les circonstances de sa vie et l'année de sa mort. *Voy.* II Machab., VIII, 32. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et son *Commentaire sur II Machab.*, VIII, 32.

PHILAS, ancien siége épisc. de la seconde Thébaïde, sous le patriarcat d'Alexandrie. On n'en connaît qu'un évêque, Marc, qui assista au concile que saint Athanase tint à Alexandrie l'an 362, après la mort de l'empereur Constance. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 614.

PHILASTRE (Saint), évêque de Brescia, mort l'an 387 ou 388. On ignore le lieu et l'époque de sa naissance; mais on sait qu'ayant été ordonné prêtre, il parcourut presque toutes les provinces de l'empire pour combattre les Juifs, les païens et les ariens. Il prit soin de l'église de Milan avant que saint Ambroise en eût été nommé évêque, et il s'opposa énergiquement à l'arien Auxence, qui prenait le titre d'évêque de cette ville. S'étant arrêté à Brescia, dont il fut le septième évêque, il gouverna ce diocèse avec fruit. Il assista au concile d'Aquilée en 381, et vit saint Augustin à Milan en 384. L'Église l'honore le 18 juillet. On a de saint Philastre : 1° un *Catalogue des hérésies*, qui a été inséré dans toutes les *Bibliothèques des Pères*, et qui a été publié plusieurs fois séparément; les meilleures éditions sont celles de Hambourg, 1721, et de Brescia, 1738, in-fol.; — 2° *Actes de saint Faustin, de saint Jovite et de sainte Aphre.* Quelques auteurs ont pensé que saint Philastre était l'auteur du *Symbole* qui porte le nom de saint Athanase. *Voy.* Surius, au 18 juillet. Possevin, *In Appar. sacr.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VI, p. 739 et suiv. Le *Journ. des Savants*, 1739, p. 648 et suiv. Richard et Giraud, qui, outre quelques observations critiques fort judicieuses sur les écrits de saint Philastre, citent les endroits remarquables de ces mêmes écrits.

PHILÉAS (Saint), évêque de Thmuis, mort vers l'an 309, appartenait à une famille noble et riche de Thmuis, dans la basse Égypte. Il quitta tout pour embrasser le christianisme, et fut nommé évêque pendant les premières années de la persécution de Dioclétien et de Maximien Galère. On l'arrêta sous Maximien, et on le conduisit à Alexandrie, où il eut la tête tranchée. Avec lui souffrit saint Philorome, intendant de

Digitized by Google

l'Égypte, et receveur général des finances dans cette province. L'Église honore leur mémoire le 4 février. Nous avons de saint Philéas une *Lettre pastorale* qu'il adressa à son peuple pendant sa captivité. Eusèbe nous l'a conservée dans son *Histoire*. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, ch. IX et X. Tillemont, *Mémoires*, tom. V.

PHILÉLEUTHÈRE. *Voy.* BENTELEY.

PHILELLEN, c'est-à-dire *ami des Grecs*. On a donné ce surnom à Aristobule, roi des Juifs, fils et successeur de Jannée. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. XIX.

PHILELPHE (François), en italien *Filelfo*, humaniste, né à Tolentino en 1398, mort à Florence l'an 1481, acquit une grande réputation comme poëte latin, et professa à Venise, à Bologne, à Rome, à Sienne, à Pavie, etc. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Dell' Immortalità dell' anima*; Cosenza, 1478, in-4°; — 2° *De Multarum disciplinarum Ortu et incremento*; Spire, 1508, in-4°; — 3° *De Morali Disciplina*; Venise, 1552, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. VI et X. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PHILÉMON** (Saint), riche citoyen de Colosses, en Phrygie, fut converti avec Appia, sa femme, par Apaphras, disciple de saint Paul. Sa charité, sa libéralité et sa miséricorde étaient inépuisables, et il avait fait une église de sa maison. C'est à lui que saint Paul écrivit au sujet d'Onésime. Les *Constitutions apostoliques* le font évêque de Colosses, mais les *Ménées* portent qu'il fut apôtre, et premier évêque de Gaze en Palestine; de là il revint à Colosses, où il souffrit le martyre. On célèbre sa fête le 22 novembre. *Voy.* Philém., vers. 1, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **PHILÉMON** (Saint), martyr et compagnon de saint Apollonius, diacre. *Voy.* APOLLONIUS, n° V.

PHILÈTE. Saint Paul écrivant à Timothée peu de temps avant son martyre, l'exhorte à fuir ceux qui tiennent des discours vains et profanes, parmi lesquels il nomme *Philète*. *Voy.* II Timoth., II, 16, 17, 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PHILIARQUE (Côme), chanoine et théologal de Florence, né à Pistoie, vivait à la fin du XVI° siècle. On lui doit : *Du Devoir des prêtres*; Venise, 1597, 2 vol.

PHILIBERT (Emmanuel-Robert de), ecclésiastique, né à Toulouse en 1717, mort vers la fin du XVIII° siècle, a publié les *Annales de la Société des Jésuites*, 1764-1765, 4 vol. in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PHILIEUL (Vasquin), littérateur, né à Carpentras en 1522, mort vers l'an 1582, était docteur en droit, chanoine de Notre-Dame-des-Doms et juge de la cour temporelle d'Avignon. Outre plusieurs ouvrages purement littéraires, il a laissé un *Traité de l'Eucharistie*; 1565. *Voy.* Goujet, *Biblioth. franç.*, tom. VII. Du Verdier, *Biblioth. franç.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PHILIPOTEAU. *Voy.* DUCHESNE, n° IV.

* **PHILIPPE.** Ce mot étant un nom commun à des personnages divers, nous avons placé d'abord ceux qui sont mentionnés dans la Bible, puis les saints modernes, enfin les autres homonymes, en commençant par les noms propres de personnes.

I. **PHILIPPE**, roi de Macédoine et père d'Alexandre le Grand, est mentionné dans l'Écriture, mais seulement par incident, à l'occasion d'Alexandre son fils. *Voy.* I Machab., I, 1. Dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **PHILIPPE**, frère de lait d'Antiochus Épiphanes, était Phrygien d'origine, et fort en faveur auprès d'Antiochus. Ce prince le nomma gouverneur de Jérusalem, où il persécuta les Juifs pour les obliger à renoncer à leur religion. Quelque temps après, Antiochus, se voyant près de sa fin, l'établit régent du royaume et lui confia les ornements royaux pour les remettre à son fils Antiochus Eupator. Mais, se voyant trop faible contre Lysias, qui avait usurpé le gouvernement, il alla en Égypte, portant avec lui le corps d'Épiphanes, afin de demander du secours à Ptolémée Philométor; et, l'année suivante, pendant que Lysias était occupé contre les Juifs, il s'empara d'Antioche. Cependant Lysias revint en toute hâte dans le pays, reprit Antioche, et fit mourir Philippe. *Voy.* I Machab., VI, 14, 55; II Machab., IX, 29. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **PHILIPPE**, fils d'Hérode le Grand et de Cléopâtre, mort l'an 37 de J.-C., épousa Salomé, fille d'Hérodiade, si fameuse par le meurtre de saint Jean-Baptiste. Pendant que son frère Archélaüs était allé à Rome pour faire confirmer par Auguste le testament d'Hérode, leur père, il gouverna la Judée; puis il se rendit à Rome pour soutenir son frère et veiller à ses propres intérêts. Lorsque Auguste eut confirmé le testament d'Hérode, Philippe revint dans sa tétrarchie de la Trachonite, de la Gaulonite, de la Batanée et de Panéade, et se montra plein de zèle pour le bonheur de ses sujets. Il entoura de murs Panéade, qu'il nomma Césarée de Philippe, augmenta Bethzaïde, patrie de saint Pierre, et lui donna le nom de Juliade, en l'honneur de Julie, fille d'Auguste. *Voy.* Matth., XIV, 3. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

IV. **PHILIPPE** ou **HÉRODE-PHILIPPE.** *Voy.* HÉRODE, n° II.

V. **PHILIPPE** (Saint), apôtre, né à Bethzaïde, en Galilée, mort vers l'an 80 de J.-C., exerça d'abord, croit-on, la profession de pêcheur. Il fut appelé par Jésus-Christ au commencement de la mission de ce divin Sauveur, et il détermina Nathanaël, son ami, à suivre aussi Jésus. Il assista aux noces de Cana, au sermon de la montagne, à la Cène, et accompagna son divin maître sur la montagne des Oliviers. Après l'Ascension, il resta à Jérusalem jusqu'au moment où les apôtres se dispersèrent; puis il prêcha la foi dans les deux Phrygies, eut saint Polycarpe pour disciple, et fut crucifié à Hiéraple pour s'être opposé au culte des serpents. Les Orientaux célèbrent sa fête le 14 novembre, et les Occidentaux avaient d'abord choisi le 22 avril pour honorer sa mémoire; mais sa fête est le plus ordinairement marquée au 1er mai. Dans quelques Martyrologes, on a marqué au 28 février la fête de la vocation de saint Philippe. *Voy.* Luc, VI, 13. Jean, I, 44, etc.; VI, 5; XII, 20-22; XIV, 8, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 484, 488 et 492.

VI. **PHILIPPE** (Saint), le second des sept diacres que les apôtres choisirent après l'Ascension, né, croit-on, à Césarée en Palestine, mort vers l'an 45, prêcha la foi à Samarie, où il convertit un grand nombre de personnes; il en donna avis aux apôtres saint Pierre et saint Jean, qui vinrent leur imposer les mains afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. On voit dans les Actes que saint Philippe reçut d'un ange l'ordre d'aller sur le chemin de Jérusalem à Gaza; il y rencontra l'eunuque de la reine d'Éthiopie, et le baptisa; on croit que cet eunuque

Digitized by Google

fut le premier apôtre de l'Éthiopie, et les Grecs célèbrent sa fête le 27 août. Quant à saint Philippe, il se rendit à Azot, puis à Césarée, et, selon quelques auteurs, il fonda l'église de Tralles, dans l'Asie Mineure. Les Grecs honorent la mémoire de saint Philippe le 11 octobre, et les Latins, le 6 juin. *Voy.* Actes, VI, 5; VIII, 5, etc., 26, 27, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

VII. **PHILIPPE** (Saint), évêque de Gortyne, en Candie, vivait au IIe siècle. Il se fit remarquer par son zèle à garantir son église de la fureur des gentils et des piéges des hérétiques. Il avait composé contre l'hérésiarque Marcion un ouvrage qui ne nous est point parvenu. On célèbre le 11 avril la fête de ce saint évêque. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. IV, c. XXIII et XXV.

VIII. **PHILIPPE** (Saint), évêque d'Héraclée, en Thrace, mort le 22 octobre 362, fut arrêté par l'ordre du gouverneur Bassus, qui, après l'avoir soumis à mille tourments, le fit brûler vif avec son diacre saint Hermès. On célèbre leur fête le 22 octobre. Saint Sévère, prêtre et disciple de saint Philippe, souffrit le martyre le lendemain. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, t. V.

IX. **PHILIPPE DE NÉRI** (Saint). *Voy.* NÉRI, n° II.

X. **PHILIPPE**, prêtre et disciple de saint Jérôme, a fleuri vers l'an 450, et est mort sous l'empire de Marcien. On a de lui un *Commentaire sur Job*, qui a paru à Bâle, 1527. *Voy.* Gennade, *De Scriptor. eccl.*, c. LXIII.

XI. **PHILIPPE**, évêque de Tarente, mort vers l'an 1160, embrassa le parti de l'antipape Léon, ce qui le fit déposer dans le concile de Latran assemblé en 1139. Il se retira à Clairvaux, où il reçut l'habit des mains de saint Bernard, et devint en 1150 prieur de ce monastère, puis abbé du monastère de l'Aumône dans le diocèse de Chartres. On trouve vingt-cinq *Lettres* de lui, qui ont été insérées dans la *Bibliothèque de Cîteaux.*

XII. **PHILIPPE** ou **PHILIPPI** (Henri), jésuite, né à Saint-Hubert, dans les Ardennes, mort à Ratisbonne l'an 1636, professa la philosophie et la théologie à Gratz, à Vienne, à Prague, etc., et fut précepteur, puis confesseur de Ferdinand III, roi de Hongrie. Il a laissé en latin quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Introduction chronologique* ou *Calendrier ecclésiastique*; Cologne, 1621; — 2° *Abrégé chronologique de l'histoire sacrée des temps*; ibid., 1624; — 3° *Nouveau Manuel chronologique du Nouveau Testament*; ibid., 1635; — 4° *Examen de la chronologie de l'Ancien Testament*; ibid., 1637; — 5° *Questions sur l'année de la naissance et de la mort de Notre-Seigneur*; ibid.; — 6° *Questions chronologiques sur le Pentateuque et sur les prophètes*; Anvers, 1638. Tous ces ouvrages sont écrits en latin. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Richard et Giraud.

XIII. **PHILIPPE** (Le marquis de **SAINT-**), écrivain du XVIIIe siècle, a publié : *La Monarchie des Hébreux*, trad. de l'espagnol; La Haye, 1727, 4 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1720, p. 269 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent un aperçu de l'excellente méthode qu'a suivie l'auteur pour rendre l'étude de l'histoire sainte utile par rapport à l'esprit et au cœur.

XIV. **PHILIPPE BENITI.** *Voy.* BENITI.

XV. **PHILIPPE D'AQUIN.** *Voy.* AQUIN, n° III.

XVI. **PHILIPPE DE BERLAYMONT**, jésuite, né à Huy, dans le diocèse de Liége, en 1576, mort en 1637, a laissé : 1° *Le Paradis des enfants*; Douai, 1618; — 2° une *Bibliothèque morale.*

XVII. **PHILIPPE DE BONNE-ESPÉRANCE.** *Voy.* PHILIPPE, n° XIX.

XVIII. **PHILIPPE DE GRÈVE** ou **GREVIUS**, professeur et chancelier de l'université de Paris, né dans cette ville, mort en 1237, a laissé cent trente *Sermons sur les Psaumes*; Paris, 1523; Bresse, 1600.

XIX. **PHILIPPE DE HAVINGE** ou **DE BONNE-ESPÉRANCE**, de l'Ordre de Prémontré, né à Havinge, vivait au XIIe siècle, et était si charitable envers les pauvres qu'on le surnomma l'Aumônier. D'abord prieur de l'abbaye de Bonne-Espérance, il en devint abbé vers l'an 1162; il gouverna ce monastère avec beaucoup de sagesse et y fit fleurir les lettres. On a de lui : 1° des *Lettres*; — 2° *Commentaire sur le Cantique des cantiques*; — 3° *Réflexions morales* sur ce même *Cantique*; — 4° *De la Dignité des clercs*; — 5° *De l'Obéissance et du silence des clercs*; — 6° *Vie de saint Amand, évêque d'Utrecht*, insérée dans Bollandus au 6 février; — 7° *Vie de saint Landelin*, réimprimée à Douai, 1642, in-8°; — 8° *Vie de sainte Ode*, insérée dans Bollandus au 20 avril, etc. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par le P. Nicolas Chamart, un des successeurs de Philippe dans l'abbaye de Bonne-Espérance; Douai, 1621, in-fol. *Voy.* la *Chroniq. de l'abbaye de Bonne-Espérance*; 1704. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXIII, p. 285 et suiv. Richard et Giraud.

XX. **PHILIPPE DE LA SAINTE-TRINITÉ**, carme déchaussé, né à Malaucène, au diocèse de Vaison, dans le Comtat, l'an 1603, mort à Naples en 1671, partit pour les missions des Indes en 1629, et revint en Europe vers l'an 1639. Il gouverna d'abord la province de Lyon en qualité de provincial, et, l'an 1665, il fut nommé général de tout son Ordre. Il a laissé : 1° *Summa philosophiæ*; Lyon, 1648, in-fol.; — 2° *Summa theologiæ thomisticæ*; ibid., 1653, 5 vol. in-fol.; — 3° *Summa theologiæ mysticæ*; ibid., 1656, in-fol.; — 4° *De Immaculata Conceptione*; ibid., 1657, in-8°; — 5° *Divinum Oraculum S. Cyrillo Constantinopolitano, tertio Carmelitarum priori generali, per Angelum a Deo missum*, etc., *cum commentariis*; Lyon, 1663, in-8°; — 6° *Itinerarium orientale*, etc.; ibid., 1649, in-8°; — 7° *Vita venerab. patris Dominici a Jesu Maria*, etc.; ibid., 1656, in-8°; — 8° *Decor carmeli religiosi*, etc.; ibid., 1665, in-fol.; — 9° *Historiæ Carmelitarum compendium*; ibid., 1656, in-8°; — 10° *Theologia Carmelitarum*, etc.; Rome, 1665, in-fol. *Voy.* la *Biblioth. Carmelit.*, tom. II, col. 651. Le *Journal des Savants*, 1696. Chardin, *Voyage de Perse*, tom. II, p. 237, édit. d'Amsterdam, 1711. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

XXI. **PHILIPPE DE MONTCALIER**, de l'Ordre des Frères Mineurs, né dans le Piémont, mort vers l'an 1350, fit profession dans le couvent de Toulouse, fut lecteur en théologie et pénitencier à Padoue. On a de lui : 1° *Dominicale*; Milan, 1496, in-4°; réimprimé sous ce titre : *Sermones dominicales tum Epistolarum, tum Evangeliorum enucleationem et declarationem continentes*; Lyon, 1541, in-8°; — 2° *Quadragesimale*; ibid., 1515 et 1541, in-4°; — 3° *Sermones de sanctis et de Eucharistia*; ibid.; — 4° *Postilla in Evangelia totius anni*; ibid., 1501; — 5° *Postilla, seu Expositio Evangeliorum dominicarum ab Adventu Domini usque ad dominicam Paschalis*; — 6° *Super Genesim et super alias sacrorum Bibliorum partes. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 486.

XXII. **PHILIPPE GAUTIER DE CHÂTILLON**, né à Lille, vivait au XIIIe siècle, et était, disent

Digitized by Google

les auteurs des Pays-Bas, évêque de Maguelonne; cependant les écrivains qui ont donné le catalogue des prélats de cette église n'en font pas mention. Outre un poëme sur Alexandre le Grand, Philippe Gautier a laissé quelques traités, parmi lesquels on remarque : 1° *Flores super Psalterium;* — 2° *Morale Dogma philosophorum;* — 3° *De Mahumete. Voy.* Henri de Gand, *In Catal.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*

XXIII. **PHILIPPE GREVIUS.** *Voy.* PHILIPPE, n° XVIII.

XXIV. **PHILIPPE LE SOLITAIRE**, moine grec du XII° siècle, a laissé : *La Dioptre* ou *la Règle de la vie chrétienne;* cet ouvrage, traduit en latin par Jacques Pontanus, a été inséré dans les *Bibliothèques des Pères,* avec des notes du P. Gretser.

XXV. **PHILIPPE** ou **PHILIPPES**, ville épisc. de la seconde Macédoine située dans les montagnes, vers les frontières de la Thrace. Elle fut d'abord suffragante de Thessalonique; mais, au IX° siècle, on l'érigea en métropole de la seconde Macédoine; elle est aujourd'hui au pouvoir des Turcs. Saint Paul y porta lui-même la lumière de la foi. *Philippe* a eu dix-huit évêques, dont le premier, Épaphrodite, fut ordonné par saint Paul. Les Latins s'étant rendus maîtres de *Philippe* au XIII° siècle, y établirent un archevêque de leur communion. Guillaume, élu évêque de Nazoresca, y fut transféré en 1212 par Innocent III, qui le sacra et lui donna le *pallium* de ses propres mains. C'est à Guillaume que ce pape a adressé ses lettres L°, LIX°, LXIX° et LXXVIII°, édit. de Baluze, l. XV, t. II. *Philippe* est aujourd'hui un archevêché *in partibus. Voy.* Philipp., II, 25; IV, 18. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 66, et tom. III, p. 1046. *Compar.* PHILIPPIENS, n° I et II.

PHILIPPEAUX. *Voy.* PHELIPPEAUX.

PHILIPPES. *Voy.* PHILIPPE, n° XXV.

I. **PHILIPPI** (Henri). *Voy.* PHILIPPE, n° XII.

II. **PHILIPPI** (Jacques), curé de Saint-Pierre de Bâle, né à Kilchhfen, dans le Brisgau, vivait au XV° siècle. On a de lui : *Reformatorium vitæ morumque clericorum;* Bâle, 1444. *Voy.* le *Mercure suisse,* août 1734, p. 45 et suiv., et novembre 1734, p. 62 et suiv. Richard et Giraud.

III. **PHILIPPI** (Jean), jurisc., né à Montpellier en 1518, mort vers 1603, devint président de la cour des aides de sa ville natale. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Responsa juris;* Montpellier, 1603, in-fol., 2° édit. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PHILIPPIENS**, habitants de Philippes, ville de Macédoine, qui reçurent la foi par le ministère de saint Paul. Ils assistèrent cet apôtre en tout ce qu'ils purent; aussi les loue-t-il de leur libéralité à son égard dans la lettre qu'il leur écrivit. Les *Philippiens* adressèrent une *Lettre* à saint Polycarpe pour le prier de leur communiquer les lettres qu'il avait reçues de saint Ignace et les autres du même saint qu'il pourrait avoir. *Voy.* Philipp., IV, 16. *Compar.* PHILIPPE, n° XII, et PHILIPPIENS, n° II.

II. **PHILIPPIENS (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX).** Quelques critiques allemands, tels que Heinrichs et Paulus, sans nier que toute cette Épître soit l'ouvrage de saint Paul, ont prétendu que c'était un composé de deux Épîtres différentes. Mais le désaccord qui existe entre eux quand il s'agit de déterminer la fin de la Ire et le commencement de la II°, suffit seul pour prouver le peu de solidité de leur opinion. C'est le sentiment de toute l'antiquité que cette *Épître* a été composée à Rome pendant que saint Paul y était prisonnier. Mais comme il y a été en prison deux fois différentes, reste à savoir si c'est dans le premier ou le second emprisonnement qu'il a écrit son Épître. Pour nous, nous regardons comme plus probable que c'est dans le premier. Quoi qu'il en soit de cette question, dès que les Philippiens apprirent que saint Paul était prisonnier à Rome, ils lui députèrent Épaphrodite, leur évêque, tant pour lui porter de l'argent que pour l'aider de sa personne en leur nom. Épaphrodite donc, étant arrivé à Rome, servit le grand apôtre au péril de sa vie. Saint Paul, en le renvoyant à Philippes, le chargea de cette Lettre, dans laquelle il leur expose les sentiments dont il est animé pour eux; il les instruit de sa situation et des progrès de l'Évangile, et, employant les expressions les plus tendres, il les exhorte à persévérer dans la foi et les exercices des vertus chrétiennes. *Voy.* Philipp., I, 1 et suiv.; IV, 1 et suiv. *Compar.* ÉPAPHRODITE, PHILIPPE, n° XXIV, PHILIPPIENS, n° I.

PHILIPPINES, religieuses oblates. Il y a à Rome un monastère de religieuses appelées *Philippines,* parce qu'elles sont sous le patronage de saint Philippe de Néri, fondateur des prêtres de la congrégation de l'Oratoire, nommés vulgairement en italien *Filippini. Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 276 e seg. *Compar.* NÉRI, n° II, ORATOIRE, n° II.

PHILIPPISTES, disciples de Philippe Mélanchthon. *Voy.* MÉLANCHTHON, MÉLANCHTHONIENS.

I. **PHILIPPOPOLI**, ville épisc. et métropolit. de la province de Thrace, au diocèse de Thrace; elle l'était de tout le diocèse avant que cette dignité fût transférée à Héraclée. Les ariens et les eusébiens, s'étant séparés du concile de Sardique, s'assemblèrent dans cette ville et écrivirent de là aux évêques d'Afrique contre saint Athanase et les autres évêques catholiques qu'ils avaient condamnés auparavant et que le concile de Sardique avait absous. Philippopoli a eu vingt-sept évêques, dont le premier, Hermas, est mentionné par saint Paul dans son Épître aux Romains (XVI, 14). Les *Acta Sanctorum* de Bollandus en parlent aussi au 9 mai. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1156. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 299-300.

II. **PHILIPPOPOLI**, siége épisc. de la Phrygie Pacatienne, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Laodicée. On n'en connait que deux évêques, dont le premier fut Tatien; son métropolitain, Nunechius, souscrivit pour lui au concile de Chalcédoine; le second évêque de Philippopoli fut André, qui souscrivit aux canons *in Trullo. Voy.* le *Concilii Chalcedon.*, act. VI et XVI. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 821.

III. **PHILIPPOPOLI**, ville épisc. de la province d'Arabie, sous la métropole de Bostra, au diocèse d'Antioche. Ce n'était d'abord qu'un petit village du territoire de Bostra; mais l'empereur Philippe, qui y avait pris naissance, en fit une ville; si toutefois ce qui est dit ici de Philippe ne s'applique pas plutôt à Philippopoli, métropole de la province de Thrace dont nous venons de parler (n° I). On n'en connait qu'un évêque, Hormisdas, qui assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 862. Terzi, *Italia sacra,* p. 112. Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 300-301.

PHILISTINS, peuple issu de Chasluim, fils de Mesraïm, fils lui-même de Cham. Du temps d'Abraham, les Philistins étaient déjà puissants

Digitized by Google

dans la Palestine, puisqu'ils y avaient des rois et y possédaient plusieurs villes considérables. Josué donna leur pays aux Hébreux et les attaqua par l'ordre du Seigneur; cependant sous les Juges, sous Saül et au commencement du règne de David, ils opprimèrent souvent les Israélites, et ce fut seulement après que ce prince eut été sacré pour régner sur tout Israël, qu'il les réduisit sous son empire. Ils demeurèrent soumis aux rois de Juda jusqu'au règne de Joram, pendant lequel ils firent de grands ravages dans son royaume. Ozias les réprima et les contint dans le devoir. Les Philistins dévastèrent encore les terres de Juda durant les malheurs du règne d'Achaz, mais Ézéchias les subjugua de nouveau. Plus tard ils furent en proie aux plus grandes calamités, probablement à cause des maux qu'ils avaient fait subir aux Israélites. Les menaces des prophètes Isaïe, Jérémie, Amos et Sophonie contre les Philistins ne furent que trop certaines pour eux, car Assaraddon ou Sargon, roi des Assyriens, assiégea Azoth et la prit par les armes de Thartan, son général. *Voy.* Genèse, x, 13, 14. Deutér., II, 23. Josué, XIII, 2, 3; XV, 45, etc. II Rois, V, 17; VIII, 1, etc.; IV Rois, XVIII, 8. II Paralip., XXVI, 6, 7; XXVIII, 18. Isaïe, XI, 14; XX, 1. Jérémie, XLVII, 4. Amos, I, 8. Sophon., II, 5, *Voy.* aussi les commentateurs sur le ch. X de la Genèse. D. Calmet et Hiller, *Dissertat. sur l'origine et les divinités des Philistins.* Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* nos art. CAPHTORIM, CHASLUIM, MESRAÏM.

I. **PHILLIPS** (Georges), jurisc., né à Kœnigsberg en 1804, mort l'an 1860, embrassa le catholicisme, dont il devint un des plus zélés défenseurs en Allemagne. Il professa successivement le droit à Munich, le droit canonique à Inspruck, et l'histoire du droit à Vienne. En 1838, il a fondé avec Gœrres un Recueil périodique qui se publie encore, et qui est intitulé : *Feuilles historico-politiques pour l'Allemagne catholique.* Il a laissé, en outre, plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire d'Allemagne, par rapport surtout à la religion, au droit et à la constitution politique;* Berlin, 1832-1834, 2 vol. in-8°; — *Le Droit canonique;* Ratisbonne, 1845-1857, 5 vol. in-8°; trad. en français; — 3° *Les Synodes diocésains;* Fribourg, 1849, 1850, in-8°; — 4° *L'Élection des rois en Allemagne jusqu'à la bulle d'or;* Vienne, 1858, in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres ouvrages de Philipps. L'abbé André, *Cours alphabet. de droit canon.*, où on trouve des réflexions très-justes sur les écrits de Georges Philipps.

II. **PHILLIPS** (Thomas), savant ecclésiastique catholique, né à Ickford, dans le comté de Buckingham, en 1708, mort à Liége l'an 1774, ne put, quoiqu'il fût l'aîné de la famille, prétendre à la succession paternelle, à cause de son attachement au catholicisme. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *The Study of sacred litterature;* 1756, 1758, 1765, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PHILOGONE (Saint), évêque d'Antioche, mort vers l'an 322, exerçait la profession d'avocat avec une grande réputation d'honneur et de conscience lorsqu'il fut élu évêque d'Antioche, vers l'an 318. Il fut un des plus zélés adversaires d'Arius, et mérita pendant la persécution de Licinius le titre de *Confesseur.* On célèbre sa fête le 20 décembre. *Voy.* saint Chrysostome, *Oraison XXXI*e. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV.

I. **PHILOLOGIE BIBLIQUE.** Elle a pour but la connaissance des langues de la Bible. Or la Bible a été composée en deux langues principales, l'hébreu et le grec. On confond souvent dans le langage ordinaire la *philologie biblique* avec la *philologie sacrée*, dont il est question dans l'article suivant. *Voy.* BIBLE, où nous indiquons les livres qui ont été écrits en hébreu et ceux qui l'ont été en grec. *Voy.* aussi HÉBREU, n° II, HELLÉNISME, HELLÉNISTIQUE (LANGUE).

II. **PHILOLOGIE SACRÉE.** On nomme ainsi la partie de la critique qui s'attache principalement à examiner les mots et les expressions du texte sacré et des versions, et à en juger suivant les règles de la grammaire, de la rhétorique, de la poétique et de la logique. Bergier fait sur la *philologie sacrée* des réflexions si justes et si importantes, que nous croyons devoir les reproduire ici. Cette manière d'étudier l'Écriture sainte, dit donc Bergier, est utile sans doute à quelques égards, mais elle est sujette à de grands inconvénients. 1° Quand on pousse cette critique trop loin, elle devient minutieuse et ridicule. A quoi servent de longues dissertations pour expliquer des choses que tout le monde entend d'abord? Il semble que les écrivains sacrés parlent un langage si extraordinaire, qu'il est besoin d'un commentaire sur chaque mot. Les incrédules en prennent occasion de dire que l'Écriture sainte est un recueil d'énigmes inintelligibles auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut; que ces livres, loin d'instruire les hommes, ne sont propres qu'à les tromper, à faire naître des erreurs et des disputes interminables. 2° Cette manière d'envisager l'Écriture sainte semble la mettre au niveau des écrits des auteurs profanes dont le sens ne peut être connu que par la finesse de la critique; mais cet art n'était pas né lorsque les anciens Pères de l'Église se sont servis des Livres saints pour instruire les fidèles. Or, s'ils ont pu s'en passer, nous pourrions l'ignorer encore sans courir aucun danger pour notre salut. La tradition constante, l'enseignement commun et universel de l'Église, nous paraissent un fondement plus sûr pour appuyer notre foi que toute la sagacité des philologues. Dieu, sans doute, n'a pas attendu jusqu'au XVIe siècle pour donner à son Église une intelligence suffisante des Écritures et pour fixer sa croyance. Saint Paul condamne la manie de ceux qui s'amusent à des questions et à des disputes de mots; elles ne servent, dit-il, qu'à faire naître des haines, des dissensions, des blasphèmes et des imaginations absurdes (I Timothée, VI, 4) : l'expérience de tous les siècles ne l'a que trop prouvé. De là est venue la hardiesse de ceux qui ont voulu expliquer et même corriger le texte sacré d'après le style et les idées des auteurs profanes. Les protestants eux-mêmes ont déploré cet abus : Érasme l'avait condamné, et on le lui a reproché à son tour, de même qu'à Grotius et à d'autres. Mosheim a fait une longue dissertation pour en montrer les funestes conséquences; il reproche au moins vingt défauts différents à la plupart des critiques et des philologues, tant par rapport aux faits qu'aux expressions de l'Écriture sainte. 4° A force de subtilités de grammaire, de figures de rhétorique, de comparaisons et de conjectures, il n'est aucun passage de l'Écriture sainte duquel on ne puisse détourner et pervertir le sens. Les protestants, après s'être servis de cet art perfide contre les théologiens catholiques, en ont ressenti le contre-coup dans leurs disputes avec les sociniens; toutes les fois qu'ils ont voulu argumenter par l'Écriture seule,

Digitized by Google

leurs adversaires leur ont fait voir qu'ils ne redoutaient pas ce genre de combat; qu'avec les armes défensives des critiques protestants ils étaient sûrs de triompher. Preuve évidente que tout commentaire et toute observation qui nous conduisent à donner à l'Écriture un sens opposé à la croyance de l'Église, partent certainement d'une critique fausse et ne méritent aucune attention. *Compar.* nos art. CRITIQUE, EXÉGÈSE, HÉBREU, n° II.

PHILOLOGUE (Saint), ami de saint Paul, que l'Apôtre salue dans son Épître aux Romains. Les Grecs le font évêque de Sinope, dans le Pont, et marquent sa fête au 4 novembre. *Voy.* Rom., XVI, 15. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PHILOMELIUM, ville épisc. du diocèse d'Asie, dans la province de Pisidie, selon la Notice d'Hiérocle et les autres Notices grecques, qui mettent une autre ville du même nom dans la Phrygie Salutaire, mais qu'on ne trouve dans aucun auteur. De Commanville porte l'érection de la première au Ve siècle, et l'érection de la seconde au IXe. Il y a apparence que cette ville a été attribuée, tantôt à la Pisidie, tantôt à la Phrygie. Quoi qu'il en soit, Philomelium de la province de Pisidie a eu sept évêques, dont le premier, Theosebius, souscrivit au premier concile général de Constantinople. Aujourd'hui *Philomelium*, dans la grande Phrygie, est un évêché *in partibus* suffragant de Synnade, métrop. également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1060. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 288. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 304.

PHILOMÈNE (Sainte), vierge et martyre à Rome sous l'empereur Dioclétien, était, si l'on s'en rapporte à des révélations particulières qui paraissent réunir tous les caractères d'une source divine, fille d'un prince qui gouvernait un petit État dans la Grèce. Dioclétien l'ayant vue lorsqu'elle n'avait encore que treize ans, conçut pour elle une passion, et voulut l'épouser; mais comme elle s'y refusa, en disant qu'elle avait voué à Dieu sa virginité, le prince lui fit trancher la tête. Le nom même de cette sainte était inconnu dans les fastes des martyrs, lorsqu'en 1802 on découvrit, dans les catacombes de Sainte-Priscille, une pierre sépulcrale en terre cuite, avec une inscription portant les mots *Lumena Pax Tecum Fi.* Sous la pierre se trouvaient les restes précieux de la sainte, à côté desquels était un vase de verre à demi brisé, et dont les parois étaient couvertes de sang desséché. Le corps de sainte Philomène fut donné, en 1805, à un missionnaire nommé François de Lucia, qui le fit transporter à Mugnano, près de Naples. Les nombreux miracles opérés par l'intercession de la sainte y attirent un grand concours de pèlerins. Grégoire XVI autorisa, le 20 janvier 1837, une messe et un office en son honneur, et fixa le 11 août pour la célébration de sa fête. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XXIV, p. 304-306, où sont indiqués beaucoup d'écrits historiques et de livres de piété sur sainte Philomène. Le *Diction. de la théol. catholique.*

PHILON, évêque de Carpasia ou Carpasso. *Voy.* CARPASIA.

PHILON D'ALEXANDRIE ou **PHILON LE JUIF**, philosophe grec, hébreu de nation, né à Alexandrie, vivait dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Frère de Lysimaque, alabarque ou prince de la synagogue de la ville d'Alexandrie, il fut chef de la députation que les Juifs de cette ville envoyèrent à Caligula vers l'an 40 de Jésus-Christ. Il a laissé des ouvrages qui sont divisés en trois parties : la première regarde la création du monde; la seconde, l'Histoire sainte, et la troisième, les lois et les coutumes des Juifs. Ces ouvrages ont eu plusieurs éditions; mais la meilleure est celle de Th. Mangey; Londres, 1742, 2 vol. in-fol. Quelques-uns lui attribuent faussement le livre de la *Sagesse*. *Voy.* Joseph., *Antiq.*, l. XVIII, c. X. Clem. Alex., *Stromat.*, l. I. Euseb., *Hist.*, l. II, c. XVIII; *Præpar. Evang.*, l. VII, et *In Chronic.* Saint Jérôme, *In Catal.*, *et alibi*. Photius, *Cod.* CIII, CIV, CV. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 543 et suiv. Fabricius, *Biblioth. Græc.*, tom. IV, p. 721-754, édit. de Harles. Mangey, *Préface* de son édition. Dan. God. Werner, *De Philone Judæo teste integritatis scriptorum mosaicorum*; Stargard, 1743, in-fol. J.-C.-G. Dahl, *Chrestomathia Philoniana*; Hambourg, 1800, in-8°. Jac. Bryant, *The Sentiments of Philo Judæus*; Londres, 1797, in-8°. Richard et Giraud. Feller. Michaud, qui donne les titres de vingt-huit ouvrages de Philon, avec quelques notions utiles sur presque chacun d'eux. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PHILON DE BYBLOS** est un Juif plus ancien que le précédent, et dont l'historien Joseph parle dans son ouvrage contre Apion. Saint Jérôme et plusieurs autres écrivains lui ont attribué le livre de la *Sagesse*; mais ce sentiment est généralement rejeté par les critiques. Il avait écrit une *Histoire des Juifs* qui est citée par Clément d'Alexandrie et par Eusèbe. *Voy.* Joseph, *Contr. Apion.*, l. I. Clem. Alexandr., *Stromat.*, l. I. Euseb., *Præpar. Evang.*, l. IX. S. Jérôme, *Préface sur les livres de Salomon*. Michaud, *Biogr. univers.*

PHILOROME (Saint), martyr et compagnon de saint Philéas. *Voy.* PHILÉAS.

PHILOSOPHE, PHILOSOPHIE, mots dérivés du grec, et dont le premier signifie *ami de la sagesse*, et le second, *amour de la sagesse*. En s'arrêtant à cette explication, on ne saurait trouver de meilleure philosophie que celle qui se fait admirer dans Job et les livres sapientiaux, puisque ni les anciens, ni les modernes ne renferment des leçons si capables de procurer une vraie sagesse à quiconque veut les mettre en pratique. Les philosophes modernes ont accusé saint Paul de condamner avec trop de rigueur les anciens philosophes. Il est vrai que le grand Apôtre fait un triste tableau de la philosophie païenne, qu'il représente comme toujours opposée à la sagesse de Jésus-Christ et à la vraie religion; mais qui pourrait prouver que ce tableau est trop chargé? N'est-il pas aisé, au contraire, de montrer par le témoignage même des auteurs profanes qu'il est de la plus grande fidélité? Les *philosophes* ont été assez éclairés pour connaître Dieu par l'inspection des ouvrages de la nature; mais ils ont défiguré les attributs divins en supposant, contre toute évidence, que Dieu ne se mêle point des choses de ce monde, qu'il en a laissé le soin à des esprits inférieurs, que c'est à eux et non à lui que le culte doit s'adresser. Premier crime. Ils n'ont point fait connaître Dieu au peuple, parce qu'ils craignaient de l'irriter en attaquant le polythéisme et l'idolâtrie; ils ont même confirmé l'erreur publique par leur suffrage, quoique plusieurs soient convenus que c'était une absurdité et une insulte faite à la majesté divine. Second trait d'impiété. Quant au déréglement de leurs mœurs, il est de notoriété publique; il faudrait être d'une ignorance crasse pour essayer de le nier. Où est donc alors l'exagération et l'injustice de la censure de saint Paul?

Digitized by Google

Mais cet apôtre, disent nos adversaires, ne s'est pas borné à attaquer les *philosophes*, il a décrié la philosophie elle-même; il la nomme la *sagesse de ce monde*, et il prétend que Dieu l'a réprouvée; il l'envisage comme un obstacle à la foi et au salut; il canonise ainsi l'ignorance et le mépris des connaissances utiles. Il y a dans ce reproche une fausseté manifeste. Ce que saint Paul appelle *la sagesse de ce monde* n'est point la vraie *philosophie*, mais l'abus que les *philosophes* en ont fait. Puisqu'il dit que l'étude de la nature fait connaître les attributs de Dieu, il ne la condamne donc pas; et, puisqu'il traite les *philosophes* d'insensés, il ne les aurait pas blâmés s'ils avaient été véritablement sages. Mais il les voyait déjà fermer les yeux à la vérité que Dieu leur montrait, et s'élever contre elle; dernier trait de méchanceté de leur part. Ajoutons que, sans compter ceux qui dès les premiers temps troublèrent l'Église par leurs hérésies, comme Cérinthe, Ménandre, Saturnin, etc., il y en eut un bon nombre, encore plus pervers, qui préférèrent les erreurs et la corruption du paganisme à la sainteté de l'Évangile : ils se déclarèrent ennemis de notre religion; non-seulement ils l'attaquèrent par leurs écrits, comme Celse, Lucien, Porphyre, Julien, Hiéroclès; mais ils enflammèrent la haine des persécuteurs. Ainsi saint Justin fut livré au supplice sur l'accusation d'un certain Crescent, *philosophe* cynique, qui en voulait aussi à Tatien. Lactance se plaint de l'animosité de deux *philosophes* de son temps, qu'on croit être Porphyre et Hiéroclès. Ceux qui obsédaient l'empereur Julien, loin de diminuer sa haine contre le christianisme, travaillèrent à l'augmenter. D'autres employèrent l'astuce pour nuire plus efficacement au christianisme; ils rapprochèrent leurs dogmes des nôtres; ils rectifièrent une partie de leurs opinions, prétendirent que la doctrine de Jésus-Christ n'était pas fort différente de celle des anciens *philosophes*; que le paganisme épuré, tel que ceux-ci l'enseignaient, pouvait très-bien s'accorder avec la doctrine de l'Évangile; mais que les chrétiens entendaient mal l'un et l'autre. Tel fut l'artifice de la secte des éclectiques ou nouveaux platoniciens. C'est d'après ce tableau perfide que les *philosophes* modernes voudraient nous faire juger de l'ancien paganisme. Nous demandons, sur ce simple exposé, si saint Paul n'a pas eu raison d'inspirer aux fidèles de la défiance contre les *philosophes*. *Voy.* Actes, XVII, 18. Rom., I, 20 et suiv. Coloss., II, 8. Just., *Cohort. ad Græc.*, n° 3, et *Dialog. cum Tryph.*, n. 8, etc. Lactant., *Divin. Instit.*, l. V, c. II. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, montre la supériorité de la philosophie de la Bible sur celle des païens, et traite deux questions fort débattues parmi les théologiens et les interprètes : 1° Si les *philosophes* païens ont puisé dans la sainte Écriture ce qu'il y a de juste dans leurs sentiments; 2° si ces mêmes *philosophes*, en suivant les lumières naturelles, et vivant moralement bien aux yeux des hommes, ont pu, indépendamment de la loi et de l'Évangile, éviter la damnation éternelle. Bergier, *Diction. de théol.*, auquel nous devons presque tout cet article, et qui contient de plus les deux questions : 1° *Les Pères de l'Église ont-ils eu tort de mêler les notions et les systèmes des philosophes avec les dogmes du christianisme?* 2° *Les incrédules modernes méritent-ils le nom de philosophes?* questions auxquelles il répond avec raison négativement. L'*Encyclop. cathol.*, où, après l'exposé et la discussion des principales définitions de la philosophie, il est traité : 1° *de l'Examen de la faculté de connaître;* 2° *de la Psychologie;* 3° *de la Théologie naturelle;* 4° *des Premiers Principes;* 5° *de l'Histoire de la philosophie.*

PHILOSOPHIE ORIENTALE. *Voy.* PLATONISME.

PHILOSTORGE, historien ecclésiastique grec, né à Borissus, en Cappadoce, vers l'an 360, mort vers l'an 430, adopta avec ardeur les principes de l'arianisme. Il a composé une *Histoire ecclésiastique* depuis l'hérésie d'Arius, en 300, jusqu'à l'avénement de Valentinien à l'empire d'Occident, en 425. Cet ouvrage est perdu; mais Photius en a donné un extrait étendu qui a été publié par Godefroy; Genève, 1643, in-4°, et par H. de Valois, avec l'*Histoire ecclésiastique* de Théodoret, Evagrius et Théodose; Paris, 1673. Reading en a donné une autre édition; Cambridge, 1720. *Voy.* Photius, *Cod. XL.* Fabricius, *Biblioth. Græc.*, tom. IV, p. 116. Dom Ceillier, *Hist. génér. des Aut.*, etc., tom. XIII, où on trouve une analyse très-étendue de l'ouvrage de Philostorge. Michaud, *Biogr. univers.*

PHILOSTRATE (Flavius), sophiste, né à Lemnos dans la première moitié du II° siècle de l'ère chrétienne, enseigna la rhétorique à Athènes, ce qui a fait probablement qu'Eusèbe, le Syncelle et quelques autres ont dit qu'il était natif de cette dernière ville. Il enseigna ensuite à Rome, où, à l'instigation de l'impératrice Julie, femme de Sévère, il se chargea de mettre en ordre, et de revêtir d'un meilleur style les *Mémoires* ou plutôt les contes qu'un certain Damis, partisan fanatique d'Apollonius de Tyane, avait recueillis sur ce célèbre imposteur. C'est ainsi que nous est parvenue la prétendue *Vie d'Apollonius de Tyane*, ramas de mensonges grossiers contre le christianisme et l'Évangile. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* notre art. APOLLONIUS, n° III.

PHILOTHÉE, moine et abbé du Mont-Athos, mort en 1376, devint successivement archevêque d'Héraclée et patriarche de Constantinople. On a de lui : 1° *Traité du ministère et des fonctions du diacre*, inséré en latin dans la dernière *Bibliothèque des Pères;* — 2° *Panégyriques de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Chrysostome*, en grec et en latin, dans l'*Auctuarium* de Fronton du Duc; — 3° *Sermons sur la croix et sur le III° dimanche de carême*, publiés en grec et en latin par Gretser, dans *De Sancta Cruce*, tom. II. Richard et Giraud, qui donnent les titres des manuscrits de Philothée, qui se trouvent dans la bibliothèque du Roi de Bavière et dans celle du Vatican.

PHILOXÈNE ou **XÉNAÏAS**, évêque d'Hiérapolis, né à Tahal, bourg du pays de Garm, qui fait partie de la Susiane, mort vers 522, après avoir siégé trente-sept ans, fut un des plus savants et des plus célèbres écrivains de la secte des monophysites ou Jacobites syriens. Il fut consacré par Pierre, surnommé *le Foulon*, qui venait d'être élevé au trône patriarcal d'Antioche, et qui, comme lui, partageait les erreurs des monophysites. Ils firent ensemble tous leurs efforts pour détruire dans la Syrie l'autorité du concile de Chalcédoine, et après la mort de Pierre il continua à troubler les catholiques, et à les persécuter toutes les fois qu'il en eut les moyens. Il a composé beaucoup de livres en syriaque, fort élégamment écrits; ils sont tous théologiques et polémiques. On y distingue : 1° beaucoup de *Lettres* adressées aux moines de différents couvents de la Syrie et de la Mésopotamie; — 2° un *Commentaire sur*

Digitized by Google

l'Écriture; — 3° trois *Traités sur la Trinité et l'Incarnation*; — 4° deux *Traités contre les nestoriens et les eutychiens*; la plupart de ces ouvrages se trouvent manuscrits dans la bibliothèque du Vatican; — 5° une *Nouvelle Version syriaque du Nouveau Testament*, connue dans la critique sous le nom de *Philoxénienne*. Cette version, faite sur le texte grec, est la seule que lisent les Syriens jacobites; elle fut retouchée l'an 616 par Thomas d'Héraclée, évêque de Germanicia ou Marasch. Joseph White a publié à Oxford, 1778, en 2 vol. in-4°, la Version des quatre Évangiles avec une traduction latine et des notes, et l'an 1779, la Version des Actes des apôtres et celle des Épîtres de saint Paul, également avec une traduction latine et des notes, 2 vol. in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* Thomas Hartwell Horn, *An Introduction to the critical Study and Knowledge to the holy Scriptures*, vol. II, part. II, p. 49, 8e édit.

PHILOXÉNIENNE (VERSION). *Voy.* l'article précédent.

PHILPOT (John), théologien, né à Compton, dans le Hampshire, mort à Londres l'an 1555, fut archidiacre de Winchester, et se montra sous Henri VIII un des promoteurs zélés du schisme. Sous le règne de Marie, il ne cessa de parler et d'écrire contre les catholiques, et son acharnement le fit condamner à périr dans les flammes. Outre de nombreux écrits sur des matières politiques et religieuses, il a donné une version des *Homélies* de Calvin. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PHINÉÈS**, fils d'Éléazar et petit-fils d'Aaron, fut le troisième grand prêtre des Juifs, et exerça cette charge 1410 ans avant Jésus-Christ. On voit dans les Nombres le zèle de Phinéès contre l'action abominable d'un Israélite avec une Madianite, et l'alliance que Dieu fit avec lui en lui donnant pour toujours le sacerdoce. Dans Josué, nous voyons le zèle de Phinéès à l'occasion du monument qu'avaient élevé au delà du Jourdain ceux des peuples qui y avaient fixé leur demeure; il ne se tranquillisa à ce sujet qu'après avoir entendu et pesé leurs justes raisons. Enfin Jésus, fils de Sirach, fait le plus grand éloge de *Phinéès* dans l'Ecclésiastique. Ce fut sous son pontificat qu'arrivèrent les histoires de Michas, de la conquête de Laïs par les hommes de la tribu de Dan, et de l'outrage fait à la femme du lévite de la montagne d'Éphraïm. *Phinéès* eut pour successeur dans la grande sacrificature Abiézer ou Abi-Sué. Les Grecs célèbrent le 12 mars la fête de *Phinéès*, et en font mémoire le 2 septembre, jour de la fête de son père, Éléazar. Pierre Natal a placé son nom au 1er juillet. *Voy.* Nombres, XXV. Josué, XXII. Juges, XVII, 6; XVIII, 1; XX, 28; XXI, 24. I Paralip., VI, 50. Ecclésiastique, XLV, 8. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **PHINÉÈS**, fils du grand prêtre Héli, et frère d'Ophni. *Voy.* HÉLI, n° II, OPHNI, n° I.

PHINON, nom d'un des chefs de la postérité d'Ésaü. *Voy.* Genèse, XXXVI, 41.

PHISON, un des fleuves du paradis terrestre. Moïse dit qu'il coule autour de la terre d'Hévilath, et que l'on y trouve de l'or excellent. *Voy.* Genèse, II, 11, 12.

PHITHOM, une des villes que les Hébreux bâtirent pour Pharaon, dans l'Égypte, pendant leur servitude. *Voy.* Exode, I, 11.

PHITHON, fils de Micha. *Voy.* I Paralip., VIII, 35.

PHLÉGON (Saint), ami de saint Paul, dont il parle aux Romains, était, selon les Grecs, évêque de Marathon, dans l'Attique. Ils célèbrent sa fête le 8 avril, et les Latins en font mémoire le même jour. *Voy.* Rom., XVI, 14. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PHLIUS, ville épiscop. du Péloponèse, située au milieu de la Sicyonie, était probablement sous la métropole de Corinthe. Les Notices ecclésiastiques ne le mentionnent pas. On en connaît seize évêques, dont le premier, Jean, siégea quatre ans. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 327. Richard et Giraud.

PHOCAS (Saint), martyr à Sinope, était jardinier. Dénoncé comme chrétien, les soldats qui furent envoyés pour le prendre entrèrent chez lui sans le connaître. Il les reçut avec la plus grande charité, et leur donna à manger; vers la fin du repas, ayant appris qu'ils cherchaient le jardinier Phocas afin de le faire périr, il se fit connaître, et les exhorta à exécuter leur commission; ce qu'ils firent en lui abattant la tête d'un coup d'épée. On n'est nullement d'accord sur l'époque à laquelle saint Phocas fut martyrisé. Les uns veulent que ce soit sous Trajan, qui mourut l'an 117 de Jésus-Christ; les autres prétendent que ce fut au temps de Licinius, qui vivait deux cents ans après. Les Grecs célèbrent la fête de saint Phocas le 23 juillet, et les Latins, le 14 du même mois. *Voy.* Richard et Giraud.

PHOCÉE, aujourd'hui *Fochia-Vechia*, ville épisc. de la province d'Asie, située dans l'Ionie, à vingt milles de Smyrne; elle fut d'abord sous la métropole d'Éphèse, puis sous celle de Smyrne; ce n'est plus maintenant qu'un petit village. Elle a eu huit évêques grecs, dont le premier, Marc, souscrivit la lettre adressée par le concile de Sardique au pape Jules; puis sept évêques latins, dont le premier, Barthélemy, de Cassino, de l'Ordre des Frères Mineurs, fut nommé par Clément VI. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 736, et tom. III, p. 1079. Le P. Brémond, *Bullarium*, tom. II, p. 706. Wading, *Annales Ord. Minor.*, tom. III et VI.

PHOCHÉRETH, un des chefs des Nathinéens qui revinrent de Babylone avec Esdras. *Voy.* Esdr., II, 57.

PHŒBÉ, diaconesse de Cenchrée, que saint Paul recommande aux Romains. Les Martyrologes en font mémoire le 3 septembre. *Voy.* Rom., XVI, 1, 2.

PHŒNICE. *Voy.* PHÉNICE.

PHŒNIX. *Voy.* PHÆNIX.

PHOGOR, montagne dans le partage de Ruben, autrefois occupée par les Moabites. Elle faisait partie des monts Abarim. *Voy.* Nombres, XXIII, 28.

PHOLLATHI, huitième fils d'Obédédom. *Voy.* I Paralip., XXVI, 5.

PHORATHA, fils d'Aman. *Voy.* ESTHER, IX, 8.

PHOSECH, fils de Jéphlat. *Voy.* I Paralip., VII, 33.

PHOTICES, ville épisc. de l'Illyrie orientale, dans la province de l'ancienne Épire. Plus tard elle reçut le nom de Balla, et fut soumise au métropolitain de Janina. On en connaît six évêques, dont le premier, Jean, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Procope, *Edific.*, l. IV, ch. I. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 143. Richard et Giraud.

I. **PHOTIN** ou **POTHIN** (Saint), évêque et martyr de Lyon, né, comme on croit, à Smyrne l'an 87 de Jésus-Christ, mort à Lyon le 2 juin 177, était disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne, avec qui il se rendit à Rome, l'an 158, sous le pontificat d'Anicet. Ce pape l'ayant envoyé dans les Gaules afin d'y porter la lumière de la foi, il s'arrêta à Lyon, où il forma une

Digitized by Google

Église, qui devint bientôt très-florissante. Il gouvernait ce diocèse depuis vingt ans, lorsque, pendant la persécution qui s'éleva sous Marc-Aurèle, il fut arrêté et jeté dans un cachot, où il expira deux jours après. Avec lui souffrirent quarante-sept fidèles. L'Église célèbre leur fête le 2 juin. Leur histoire a été écrite en grec, au nom des fidèles des églises de Lyon et de Vienne, et attribuée à saint Irénée, successeur de saint Pothin. Eusèbe l'a insérée en partie dans son *Histoire ecclésiastique*, l. V, c. I. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. III. Richard et Giraud.

II. **PHOTIN**, hérésiarque. *Voy.* PHOTINIENS.

PHOTINE, nom donné par les Grecs à la Samaritaine que Jésus-Christ convertit. *Voy.* Jean, IV, 7, 8, 9, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PHOTINIENS (*Photiniani*), hérétiques du IVe siècle qui niaient la divinité de Jésus-Christ, et qui avaient pour chef Photin, né à Ancyre, mort en 376, et qui était évêque de Sirmich en Pannonie. Il soutenait, avec Paul de Samosate, que Jésus-Christ était vrai homme, mais non pas Dieu, et qu'il n'avait été Christ que lorsque le Saint-Esprit était descendu sur lui le jour de son baptême. Vers l'an 342 il enseigna une erreur qui lui était particulière, en disant que Dieu n'était pas immense. Condamné en 347 par le concile de Milan, il fut déposé en 351, et exilé sous l'empire de Constance; rappelé sous Julien, il fut de nouveau exilé sous Valentinien. Il avait composé plusieurs ouvrages, dont les principaux étaient : 1° un *Traité contre les Gentils*; — 2° des livres adressés à l'empereur Valentinien. Au rapport de Socrate, il avait écrit dans son exil un livre en grec et en latin, dans lequel il réfutait toutes les autres hérésies afin d'établir la sienne. *Voy.* Epiphan., *Hæres.*, *XXXIII, LXXI.* Augustin,, *Hæres.*, *XLIV* et *XLV.* Hieronym., *De Scriptor. eccl.* Sander., *Hæres.*, *LXV.* Socrat., *Hist. eccles.*, l. I, c. XXIX. Sozom., *Hist. eccles.*, l. IX, c. VI. Vinc. Lyrin., *Commonit.*, c. CCXIV. Baronius, *Annal.*, ad ann. 347. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Pluquet, *Diction. des hérésies.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot PHOTIN.

PHOTIUS, patriarche schismatique de Constantinople, né dans cette ville vers l'an 815, mort à Bordi, en Arménie, en 891, appartenait à une famille illustre alliée au sang impérial. Profondément versé dans toutes les branches des connaissances humaines, il fut regardé, même par ses ennemis, comme le premier homme de son siècle pour son esprit, son savoir et son éloquence. Son mérite l'éleva aux plus grands emplois : il devint successivement capitaine des gardes de l'empereur, ambassadeur en Perse, et secrétaire d'État. Saint Ignace ayant été chassé du siége de Constantinople, Photius, qui n'était que laïque, se fit élire patriarche, et sacrer en 857 par Grégoire Asbeste, évêque de Syracuse. Il fit approuver son ordination, condamner saint Ignace dans un synode assemblé à Constantinople en 861, et dans un autre synode il fit condamner le pape Nicolas, qui avait improuvé son ordination. L'empereur Michel étant mort en 867, Basile, son successeur, rétablit saint Ignace et expulsa Photius, qui fut déposé et excommunié dans le huitième concile général, assemblé en 869. Cependant, à la mort de saint Ignace, Photius, qui s'était réconcilié avec Basile, se fit rétablir sur le siége de Constantinople. Il en fut chassé en 886 par Léon, fils de Basile, et mourut quelques années après. Nous avons de Photius un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont, outre son *Myriobiblon* ou *Bibliothèque*, ouvrage qui l'a rendu le plus célèbre dans l'histoire des lettres, et qui est l'analyse sommaire, générale et critique de tous les livres qu'il avait lus : 1° *Traité contre les nouveaux manichéens ou les pauliciens*, inséré par Christophe Wolf dans ses *Anecdota sacra et profana*; Hambourg, 1722; on en trouve quelques fragments dans Montfaucon, *Bibliotheca Coisliana*; — 2° *Lexicon græcum;* Leipzig, 1808, in-4°; curieux glossaire qui n'était guère connu que par le manuscrit, qui avait fait partie de la bibliothèque de Marquard Gude, et que l'on appelait pour cela *Codex Gudianus*; on le cite encore par le simple mot abregé *Cod.* (pour *Codex*), quand il est question des ouvrages de Photius; — 3° une *Collection des canons de l'Église*, publiée par le cardinal Maï dans son *Spicilegium romanum*, tom. VII; — 4° une *Collection sur les droits des métropolitains;* — 5° *Le Nomocanon*, trad. en latin par Gentien Hervet; Paris, 1561; Bâle, 1562. Justel en a donné une édition en grec et en latin; Paris, 1615 et 1620, in-4°, et l'a inséré depuis dans sa *Bibliothèque canonique;* ibid., 1661; — 6° *Commentaire sur l'Épître de saint Paul*, et des *Notes sur les prophètes;* — 7° deux cent quarante-huit *Épîtres*, publiées en grec et en latin par Montagu; Londres, 1641, in-fol.; — 8° une *Bibliothèque*, qui contient l'examen d'environ deux cent quatre-vingts auteurs, en grec; Augsbourg, 1601, in-fol.; en grec et en latin; ibid, 1606, in-fol.; Genève, 1613; Rouen, 1653; — 9° *Dissertations et divers traités théologiques*, traduits en latin par Currian, et publiés par Canisius dans ses *Antiquæ Lectiones*, tom. V. *Voy.* les *Lettres de Nicolas Ier et d'Adrien II.* Veccus., *De Processione Spirit.*, V. Leo Allatius, *De Synodo Photiana.* Nicolas, *In Vita S. Ignatii.* Anastase, *In Vita Pontif.*, Zonaras, *Annal.*, tom. III. André Schot, *In Proleg. Biblioth.* Baronius, *Annal.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 426 et suiv. Pluquet, *Diction. des hérésies*, Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PHRAGONÉOS (*Phragonïs*), siége épisc. de la seconde Égypte, sous le patriarcat d'Alexandrie. Une partie de l'éléarchie était soumise à cette église, et l'autre partie à celle de Pachnamuni. Phragonéos a eu trois évêques, dont le premier, Agathus, siégeait en 362. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 565. Richard et Giraud.

PHRANZA ou **PRANZÈS, FRANTZÈS** (Georges), historien grec, né en 1401, mort vers 1478, s'attacha à Constantin, qui le nomma protovestiaire. Il eut beaucoup de peine à sauver sa vie lors de la prise de Constantinople par les Turcs, et il termina ses jours dans un monastère. On a de lui une *Chronique* qui s'étend de l'an 1259 à l'an 1477. Jacob Pontanus en a donné une traduction latine qui a été publiée à la fin de Théophylacte Simocatta; Ingolstadt, 1604, in-4°; Alter en a donné le texte à Vienne, 1796, in-fol.; enfin Bekker en a publié une nouvelle édition, avec une traduction latine, qui a été insérée dans la collection byzantine de Bonn; 1838, in-8°. *Voy.* Vossius, *De Hist. græc.*, l. II, c. XXX. Leo Allatius. Alter, *Proœmium* de son édition. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PHRÉNOLOGIE ou **CRANOLOGIE, CRANIOSCOPIE**, science qui, procédant de l'inspection du crâne, apprécie les penchants, les facultés de l'homme, d'après les saillies, les protubérances, les bosses ou les dépressions de cet organe, et dont les partisans, trouvant la *cranioscopie* insuffisante, ont adopté la méthode de

la *cérébroscopie*, c'est-à-dire étudié les circonvolutions cérébrales. Les leçons du docteur Gall, auteur de ce système, furent interdites à Vienne en 1801, comme tendant à propager le matérialisme et le fatalisme, principes subversifs de l'ordre social; elles furent, au contraire, tolérées à Paris, où il y eut des cours publics de *phrénologie*, comme d'anatomie et de pathologie. Dans le système phrénologique, tout se résume dans la constitution physique, tout est soumis à l'empire fatal de l'organisation. Il n'y a donc évidemment ni vice ni vertu. Ce système est la négation de toute loi morale; c'est la négation du libre arbitre. Gall veut que le libre arbitre ne soit qu'un résultat; donc il le détruit. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PHRIA. *Voy.* PERTA.

PHRONTISTE (*Phrontista*), nom qu'on a donné quelquefois aux chrétiens contemplatifs occupés à méditer la loi de Dieu; et on a appelé *Phrontistères* les monastères dans lesquels on la médite plus particulièrement qu'ailleurs. Ces deux mots sont dérivés du grec *phrontizô : je pense, je médite*. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PHRONTISTERIUM.

PHRYGASTES. *Voy.* PHRYGIENS.

PHRYGIE, contrée d'Asie qu'on divisait autrefois en *Phrygie Pacatienne* ou *Capatienne* et en *Phrygie Salutaire*. La *Phrygie Pacatienne* avait pour métropole la ville de Laodicée, qui l'était auparavant de toute la *Phrygie*, et la *Phrygie Salutaire* avait pour métropole la ville de Synnade. La *Phrygie Pacatienne* ayant été subdivisée en deux provinces, la première eut la ville de Laodicée pour métropole, et on assigna pour métropole de la seconde la ville de Hiérapolis, qui n'était auparavant qu'un simple évêché suffragant de Laodicée. Les anciens divisaient la *Phrygie* en *grande* et *petite Phrygie*; cette dernière était subdivisée en deux provinces, dont l'une s'appelait la *Phrygie de l'Hellespont*, à cause de sa situation le long de l'Hellespont, et l'autre, située aux environs du mont Olympe, vers la Bithynie, s'appelait *Phrygia Epictetus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, in ind., p. 13, et tom. III, in ind., p. 13. Richard et Giraud.

PHRYGIENS ou PHRYGASTES, hérétiques qui professaient les mêmes erreurs que les cataphrygiens ou montanistes. *Voy.* CATAPHRYGIENS et MONTANISTES.

PHTHÉNOTH, nome ou gouvernement de la première Égypte, dont Buti était la capitale, selon Ptolémée, avec titre d'évêché, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Pininuthès, mélétien, eut pour successeur Caius, qui assista au concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 530. Richard et Giraud.

I. **PHUA**, fils d'Issachar, devint le chef de la grande famille des *Phuates*. *Voy.* Nombres, XXVI, 23.

II. **PHUA**, de la tribu d'Issachar, fut père de Thola, qui fut juge d'Israël. *Voy.* Juges, X, 1, 2.

III. **PHUA et SÉPHORA**, sages-femmes d'Égypte auxquelles Pharaon ordonna de faire mourir tous les enfants mâles qui naîtraient aux Israélites; il y a apparence que ces femmes étaient Israélites elles-mêmes, à cause de l'éloignement que les Hébreux avaient pour les Égyptiens; mais il n'est pas probable que Phua fût la mère de Moïse, et Séphora sa sœur. Il paraît encore certain que ces deux sages-femmes ne furent pas les seules qui reçurent cet ordre de Pharaon; et il est certain que si, comme la plupart des interprètes le pensent et qu'il paraît assez clairement par le texte de la Vulgate, cette parole : « Il leur bâtit des maisons », regarde ces sages-femmes, ce n'est point que le mensonge qu'elles firent soit approuvé en aucune sorte par l'Écriture, mais seulement pour récompenser leur compassion envers les enfants hébreux. *Voy.* Exode, I, 15, 17... 21. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud.

PHUAÏTES (*Phuaitæ*), nom d'une famille dont le fondateur fut Phua. *Voy.* Nombr., XXVI, 23. *Compar.* PHUA, n° I.

PHUL, roi d'Assyrie, régna de l'an 759 à 748 av. J.-C. Il succéda à Sardanapale, dont la fin tragique fut amenée par la révolte d'Arbacès, satrape de Médie, et de Bélésis, gouverneur de Babylone. *Phul* prit le nom de *Sardanapale II*, et secourut Manahem, roi d'Israël, qui avait peine à se maintenir sur son trône; ce prince lui donna mille talents d'argent pour reconnaître ce service. Vers l'an 742, Phul s'associa Téglath-Phalasar, qui lui succéda. *Voy.* IV Rois, XV, 19, 20. I Paralip., V, 26.

PHULLA. *Voy.* BULLA.

PHUNON, station des Hébreux dans le désert. Il y avait des mines de métaux si dangereuses, dit saint Athanase, que les criminels qu'on condamnait à y travailler n'y pouvaient vivre que peu de jours. On croit que ce fut à *Phunon* que Moïse éleva le serpent d'airain; d'autres pensent que ce fut à Salmona. Quoique l'Écriture n'indique pas le lieu de cet événement, il est probable que ce fut à l'un ou l'autre de ces deux endroits; car, ayant placé le murmure des Israélites après leur sortie de Hor, elle marque par là même qu'ils campèrent à Salmona, et de là à *Phunon*. *Voy.* Nombres, XXI, 4, etc.; XXXIII, 42, 43. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PHUR, et plur. **PHURIM**, ou **POUR**, plur. **POURIM**, mots dérivés du persan, et adoptés par les Hébreux; ils signifient proprement *sort, sorts*. On les a employés pour désigner une fête solennelle instituée par les Juifs en mémoire de leur délivrance de la fureur d'Aman, qui, ayant usé de la superstition des sorts pour déterminer le temps auquel il avait dessein de faire périr les Juifs, subit lui-même, avec ses enfants et tous ceux de sa faction, le sort qu'il avait préparé à Mardochée et à tout Israël. La fête des sorts fut fixée par Mardochée aux 14e et 15e jours du mois adar. Elle consistait en des divertissements qui avaient beaucoup de rapport avec les anciennes bacchanales des païens. Lorsqu'il se trouve deux mois d'adar, ce qui arrive tous les trois ans, on suit au 14e jour du second adar ce qu'on appelle le *petit purim*, mais qui n'en a proprement que le nom. Quoiqu'on puisse travailler pendant les deux jours de cette fête, dont le premier seulement est solennel, on s'en abstient cependant surtout le premier jour. L'an 408, Théodose II défendit aux Juifs d'élever pendant cette fête des gibets, d'y attacher une figure nommée *Aman*, puis de brûler ensuite l'un et l'autre, parce que cette cérémonie dégénérait en insultes pour les mystères de la religion chrétienne. *Voy.* Esther, III, 7, 9, 26, 28; XI, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 378.

PHUTH, troisième fils de Cham. Si, avec Pline et plusieurs autres, on regarde les enfants de *Phuth* comme habitants de l'Éthiopie, on voit qu'il en est souvent parlé dans les prophètes. Ainsi, du temps de Jérémie, *Phuth* obéissait à Néchao, roi d'Égypte. Nahum met ce peuple au nombre de ceux qui doivent venir au se-

Digitized by Google

cours de No-Ammon ou Diospolis, et Ézéchiel les met aussi avec les peuples d'Égypte (Genèse, x, 6. I Paralip., 1, 8). *Voy.* Jérém., xlvi, 2, 9. Ézéch., xxx, 5. Nahum, iii, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PHUTIEL, père de la mère du grand prêtre Phinées. *Voy.* Exod., vi, 25.

PHYLACTÈRE ou PHILACTÈRE, terme grec qui signifie proprement un préservatif contre certains maux ou certains dangers, tels que s'en servent encore les Orientaux, soit pour eux, soit pour leurs bestiaux. Chez les Israélites, les phylactères étaient des petites boites ou des rouleaux de parchemin sur lesquels certaines paroles de la loi étaient écrites; ils les portaient sur le front et sur le poignet gauche. Maintenant les Juifs se contentent de mettre ces phylactères à la prière du matin; quelques-uns les portent aussi à la prière de midi, mais cela n'est pas obligatoire. Quelques auteurs ecclésiastiques donnent aussi le nom de phylactères aux reliquaires dans lesquels on mettait les ossements des saints; mais on entend plus ordinairement par ce terme les préservatifs ou remèdes superstitieux que l'on attache à quelque membre pour chasser certaines maladies ou pour détourner certains accidents. Les conciles et les Pères en ont condamné l'usage. *Voy.* Thiers, *Traité des superstitions*, Ire part., l. V, c. i et suiv. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

PHYSCON, mot grec qui signifie *ventru*; c'est le surnom donné à un des Ptolémées rois d'Égypte. *Voy.* Ptolémée Physcon.

PHYTIA, ville épisc. de la Phrygie Salutaire, au diocèse d'Asie, sous la métropole de Synnade. On en connaît deux évêques, dont le premier, Nicolas, assista et souscrivit au viie concile général, et le second, Theodegetus, se trouva au concile de Photius, sous le pape Jean VIII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 844.

PIALÈS (Jean-Jacques), canoniste, né à Mur-de-Barrez, dans l'Aveyron, en 1720, mort à Paris l'an 1789, fut reçu en 1747 avocat au parlement de Paris, et soutint les doctrines jansénistes qu'il avait adoptées. Il a laissé: 1° *Traité de la collation des bénéfices*; Paris, 1754 et 1755, 5 vol. in-12; — 2° *De la Provision de la cour de Rome à titre de prévention*; 2 vol. in-12; — 3° *De la Dévolution, du dévolu et des vacances de plein droit*; 3 vol. in-12; — 4° *De l'Expectative des gradués*; 1758, 6 vol. in-12; — 5° *Des Commendes et des réserves*; 3 vol. in-12; — 6° *Des Réparations et reconstructions des églises*; Paris, 1762, 4 vol. in-12; 1788, 5 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. chrétien*, 1758 et 1759. Richard et Giraud. Feller. Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, etc., tom. IV. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI. *Notices biogr. et bibliogr.*

PIASECKI (Paul), évêque de Przemislaw, né en 1583, mort l'an 1649, séjourna à Rome, où il reçut de Clément VIII le titre de protonotaire apostolique. On a de lui: 1° *Praxis episcopalis*; Venise, 1611, in-4°; — 2° *Chronicon gestorum in Europa singularium*; 1571-1645; Cracovie, 1645, in-fol.; Amsterdam, 1657, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Ladvocat, *Diction. histor. portat.*, 2e édit.

PIAT (Saint), apôtre de Tournai, né à Bénévent, martyrisé à Seclin le 1er octobre 286, quitta, à ce que l'on croit, l'Italie pour évangéliser les Gaules avec saint Denis, qui s'arrêta à Paris et l'envoya prêcher à Tournai sous la conduite de saint Chryseuil. Saint Piat convertit un grand nombre de païens, et souffrit le martyre sous Maximien Hercule. On célèbre sa fête le 1er octobre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, art. vii. La *Notice historique sur saint Piat*; Chartres, 1816. Michaud, *Biogr. univers.*

PIATTI (Girolamo), jésuite, né à Milan en 1547, mort à Rome l'an 1591, fut un des secrétaires du P. Aquaviva, général de l'Ordre. Plus tard il fut chargé du noviciat, et il compta saint Louis de Gonzague au nombre de ses élèves. On a de lui: 1° *De Bono status religiosi lib. III*; Rome, 1590, in-4°; cet ouvrage, qui a eu plusieurs éditions, a été trad. en français; 1607, in-4°, et en italien; — 2° *De Cardinalis Dignitate et officio*; Rome, 1592; Mayence, 1621, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PIAZZA** (Carlo-Bartolommeo), de la congrégation des Oblats de Milan, vivait du xviie au xviiie siècle; il devint consulteur de la Congrégation de l'*Index*. Il a laissé: 1° *Diarium Vaticanum*; Rome, 1687, in-4°; — 2° *La Gerarchia cardinalizia*; Rome, 1703, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1704.

II. **PIAZZA** (Francesco), dominicain, né à Bologne, mort en 1460, était profondément versé dans le droit canon. On a de lui: *De Restitutionibus, usuris et excommunicationibus*; Crémone, 1472, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PIBRAC. *Voy.* Faur, n° I.

I. **PIC** (Jean), chartreux, né à Paris, vivait au xvie siècle. Il a laissé: 1° *Commentaires sur le Cantique des cantiques*; — 2° *Paraphrases et Notes sur les Psaumes*; ces ouvrages ont été publiés par Josse Badius en 1524. *Voy.* Petreius, *Biblioth. Carthus.*

II. **PIC DE LA MIRANDOLE** (Jean), philosophe et théologien, né en 1463, mort l'an 1494, appartenait à une des plus illustres maisons d'Italie. A l'âge de dix-huit ans, il savait vingt-deux langues. Il soutint à Rome de savantes thèses, qui contenaient neuf cents propositions de dialectique, de physique, de mathématiques, de théologie, etc. Innocent VIII condamna treize de ces propositions, que *Pic* chercha à défendre dans une *Apologie*, par des explications qui ne satisfirent pas entièrement. Parmi ses ouvrages nous citerons: 1° *Heptaplus, id est de Dei creatoris opere sex dierum libri septem*; Strasbourg, 1574, in-fol.; trad. en français; Florence, 1480; Paris, 1578, in-fol.; — 2° *Conclusiones philosophicæ, cabalisticæ et theologicæ*; Rome, 1486, in-fol.; — 3° *Apologia J. Pici Mirandulani, Concordiæ comitis*; 1489, in-fol.; — 4° *Disputationes adversus astrologiam divinatricem libri XII*; Bologne, 1495, in-fol.; — 5° *De Ente et uno opus, in quo plurimi loci in Moise, in Platone et Aristotele explicantur*; — 6° *De Hominis Dignitate*, Bâle, 1580, in-8°. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Bologne, 1496, in-fol.; Venise, 1498, in-fol.; Strasbourg, 1504, in-fol.; Bâle, 1557, 1573, 1601, in-fol. *Voy.* Trithème. Bellarmin. Sponde.

III. **PIC DE LA MIRANDOLE** (Jean-François), prince, neveu du précédent, né vers 1469, mort en 1533, cultiva aussi la philosophie et la théologie. Chassé plusieurs fois de ses États, il périt assassiné par son neveu Galeotti. On a de lui, en latin, plusieurs écrits, entre autres: 1° *Traité de l'étude de la philosophie divine et humaine*; — 2° *Traité pour prouver qu'il faut penser à la mort de Jésus-Christ et à la sienne propre*; — 3° *Traité de l'unité et de l'être*, pour la défense de celui de son oncle; — 4° vingt-six *Théorèmes de la foi*; — 5° *De l'Examen de la vanité de la doctrine des Gentils et de la vérité de celle de la religion chrétienne.* Ses *Œuvres* ont été publiées avec celles de son oncle; Bâle, 1573, 1601, 2 vol. in-fol. *Voy.* Paul Jove, *In Elog.*

Digitized by Google

doct.. c. LXXXVII. Bellarmin. Sponde. Possevin.

I. **PICARD** ou **PIKARD**, hérétique, né dans les Pays-Bas. Vers l'an 1414, il renouvela les maximes impures des adamites et des nicolaïtes; il y ajoutait même que l'innocence de l'homme ayant été rétablie par la venue du Messie, tous les hommes devaient être dans la même nudité que dans l'état d'innocence. Picard eut bientôt une secte nombreuse composée de gens de mauvaise vie, qu'il conduisit en Bohême, où, sous prétexte qu'il n'y avait qu'eux de libres devant Dieu, ils firent d'étranges ravages, pillant les maisons et tuant les habitants, qu'ils appelaient esclaves du démon. Jean Zisca les fit passer au fil de l'épée en 1420. Ces sectaires n'admettaient que la Bible sans interprétation; ils tiraient au sort les recteurs de leurs églises, rejetaient la prière pour les morts et la présence réelle. *Voy.* Æneas Sylvius, *Bohem.*, c. XLII. Pratéole, *Elenchus hæreticorum*. Sander., *Hæres.*, CLXXIV. Sponde, ad ann. 1420, nº 4.

II. **PICARD** ou **PICART** (Benoît), capucin, né à Toul en 1663, mort l'an 1720, fut définiteur général de la province de Lorraine. On a de lui : 1º *Vie de saint Gérard, évêque de Toul;* Toul, 1700, in-12; — 2º *Dissertation pour prouver que la ville de Toul est le siége épiscopal des Leuquois;* ibid., 1701, in-4º; réimprimé sous ce titre : *Défense de l'antiquité*, etc.; 1702; — 3º *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul;* ibid., 1707, in-4º; — 4º *Veteris ordinis Seraphici monumenti nova Illustratio;* ibid., 1708, in-12; — 5º *Pouillé du diocèse de Toul;* ibid., 1711, 2 vol. in-8º; — 6º *Apologie de l'histoire de l'indulgence de Portioncule;* ibid., 1714, in-12. *Voy.* D. Calmet, *Hist. de Lorraine, dans le Catalogue des Auteurs*, et *Biblioth. Lorraine*. Le P. Le Long, *Biblioth. histor. de la France*. Lenglet, *Méthode pour étudier l'hist.*, dans le *Catal. des historiens*.

III. **PICARD** (Jean), chanoine régulier de Saint-Victor, né à Beauvais, mort à Paris en 1617, a publié en latin : 1º une édition de la *Chronique* de Guillaume de Neubourg; Paris, 1610, in-8º; — 2º une édition des *Œuvres* de saint Bernard; ibid., 1615, in-fol.; — 3º une édition des *Œuvres* de saint Anselme; Cologne, 1612, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1756.

IV. **PICARD** ou **PICART DE SAINT-ADON** (François), docteur de Sorbonne, vivait au XVIIIº siècle, et était doyen-chanoine de l'église royale de Sainte-Croix d'Étampes. On lui doit : 1º *Histoire suivie des voyages de Jésus-Christ;* Paris, 1740, in-12; — 2º *Livre des affligés pénitents;* 1741, in-12; — 3º *Recueil des vérités pratiques concernant le dogme et la morale;* 1754, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1740, p. 318. *La France littéraire*.

I. **PICART** (Benoît). *Voy.* PICARD, nº II.

II. **PICART** (François **LE**), doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, né en 1504 à Paris, où il est mort l'an 1556, était très-versé dans les lettres et la théologie. Il travailla avec ardeur à arrêter la propagation des doctrines de Luther. Aussi fut-il fort maltraité par les théologiens protestants. On a de lui : *Sermons de François le Picart, excellent zélateur de l'honneur de Dieu;* Reims, 1557 ou 1559, et Paris, 1574. Le P. Hilarion de Coste a écrit sa vie sous ce titre : *Le Parfait Ecclésiastique;* Paris, 1658, in-8º. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PICART** (François **LE**), doyen de Saint-Martin de Tours, mort en 1557, était docteur de Paris et du collége de Navarre. Il a laissé : 1º *Instruction en forme pour prier Dieu en vraie et parfaite oraison;* Paris, 1557; — 2º *Sermons*: ibid., 1564, 3 vol.; — 3º *Sermons sur l'Oraison dominicale;* Reims, 1566.

IV. **PICART DE SAINT-ADON.** *Voy.* PICARD, nº IV.

PICCINARDI (Serafino) ou **PICINARD** (Séraphin), né à Brescia en 1634, mort à Padoue l'an 1695, professa la théologie à Bologne, à Vérone, à Gênes, puis à Milan, et occupa la chaire de métaphysique à Padoue. On a de lui : 1º *Philosophiæ dogmaticæ peripateticæ christianæ Lib. IX;* Padoue, 1671-1676, 2 vol. in-4º; — 2º *De Approbatione doctrinæ S. Thomæ lib. VII;* ibid., 1683, 3 vol. in-fol.; — 3º *Prædestinatus;* ibid., 1686, in-4º. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PICCOLOMINI** (Alessandro), archevêque de Patras et coadjuteur de Sienne, né à Sienne l'an 1508, mort en 1578, était très-versé dans la théologie, les mathématiques, la physique et la philosophie. Il a laissé en italien, et sur divers sujets, un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1º *Philosophie morale;* — 2º *L'Institution du prince chrétien;* — 3º *Rafaella* ou *Della Creanza delle donne;* ce livre, qui a été imprimé en plusieurs endroits, a été aussi traduit en français, mais sous divers titres. Nous ne le citons ici que pour prévenir le lecteur qu'il contient des maximes très-dangereuses. L'auteur lui-même a fini par le sentir, puisqu'il le refondit tout entier, et le publia sous le titre de : *Dell' Instituzione morale*, lib. XIII, etc. *Voy.* Thevet, *Éloges des hommes illustres*, tom. VIII. Ghilini, *Teatro d'uomini letterati*, tom. I. Tiraboschi, *Storia della letteratura ital.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIII. De Thou, *Éloges*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PICCOLOMINI** (Francesco), érudit, né à Sienne en 1520, mort l'an 1604, appartenait à la même famille que le précédent. Il professa la philosophie à Sienne, à Macerata, à Pérouse et à Padoue. On a de lui, outre plusieurs ouvrages qui ne sont en général que des travaux sur Aristote : *Universa Philosophia de moribus, nunc primum in decem gradus redacta et explicata;* Venise, 1583, in-fol.; Francfort, 1601, 1611, in-8º. *Voy.* Thomasini, *Elogia*, tom. I, p. 208. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PICCOLOMINI** (Giacomo-Ammanati), évêque et cardinal, né près de Lucques en 1422, mort l'an 1479, fut promu au cardinalat par Pie II, et occupa successivement les siéges de Pavie, de Frascati et de Lucques : On lui doit : 1º *Commentarii et epistolæ;* Milan, 1506, 1521, in-fol.; Francfort, 1614, in-fol.; les Commentaires sont une suite de l'ouvrage historique de Pie II, publié sous le même titre, et contiennent les événements de l'Europe de 1464 à 1469; — 2º *Historica Narratio de Hussitis et Georgio Podiebradio;* — 3º *De Leodiensium Dissidio cum episcopo suo Ludovico Borbonio;* ces deux ouvrages ont été insérés à la suite des *Commentarii* de Pie II, édit. de 1616. *Voy.* Paul Jove, *Elogia*. Seb. Paoli, *Disquisizione della vita del cardinale Piccolomini;* Lucques, 1712, in-4º. Nicéron, *Mémoires*, t. XV. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PICENINI (Jacques), protestant, né à Samadeno, au pays des Grisons, vivant au XVIIIº siècle, est auteur des ouvrages suivants : 1º *Apologie des Églises réformées;* Coire, 1706; c'est une réponse au livre du P. Segneri, jésuite, intitulé : *L'Incrédule sans excuse;* — 2º *Trionfo della vera religione*. Picenini opposa cet ouvrage à celui que le P. André Semeri, jésuite aussi, avait publié sous ce titre : *Courte Défense de la religion*, et qui était une réfutation de l'*Apolo-*

Digitized by Google

gie des églises réformées. Picenini trouva un autre redoutable adversaire dans le cardinal Vincent-Louis Gotti, dominicain, qui écrivit contre lui trois gros volumes; Bologne, 1748, où toutes les assertions du ministre calviniste sont complétement réfutées. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PICHEREL (Pierre), savant ecclésiastique, né près de la Ferté-sous-Jouarre, mort en 1590, était très-versé dans les langues latine, grecque et hébraïque; il assista au célèbre colloque de Poissy. On a de lui : 1° des Opuscules théologiques en latin; Leyde, 1629, in-12; — 2° *In Cosmopeiam, ex quinque primis Geneseos capitibus Paraphrasis;* Paris, 1579, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

PICHLER (Gui ou Veit), en latin *Vitus*, jésuite, né à Berchofen en Bavière, mort l'an 1736, professa le droit canonique à Dillingen, et le droit à Ingolstadt, puis à Munich. On a de lui : 1° *Iter polemicum ad Ecclesiæ catholicæ veritatem;* Augsbourg, 1708, in-8°; — 2° *Examen polemicum super Augustana Confessione;* ibid., 1708, in-8°; — 3° *Papatus numquam errans in proponendis fidei articulis;* ibid., 1709, in-8°; — 4° *Lutheranismus constanter errans in fidei articulis;* ibid., 1709, in-8°; — 5° *Theologia polemica;* ibid., 1719, in-4°; souvent réimprimé; — 6° *Summa jurisprudentiæ sacræ;* ibid., 1723, 5 vol. in-8°; — 7° *Jus canonicum practice explicatum;* ibid., 1728, in-4°; 1735, 1746, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1740 et 1749. Richard et Giraud. Feller. Michaud. Les PP. Augustin et Aloïs de Baker, *Biblioth. des écrivains de la compagnie de Jésus.* La *Nouvelle Biographie générale.*

PICHON (Jean), jésuite, né à Lyon en 1683, mort à Sion, dans le Valais, l'an 1751, se livra à la prédication, et fit des missions à Reims, à Langres et à Metz; il devint plus tard grand vicaire et visiteur général du diocèse de Sion. On a de lui : *L'Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la communion fréquente;* 1745, in-12. Ce livre, qui avait pour but de combattre les jansénistes, fut condamné, parce qu'en combattant les erreurs de ses adversaires, l'auteur était tombé dans des erreurs non moins grandes. Il y a deux décrets de la S. Congrégation de l'*Index* qui condamnent le livre du P. Pichon : l'un est daté du 13 août 1748, et l'autre, du 11 septembre 1750. Mais l'auteur n'avait pas attendu les différentes censures portées contre lui pour avouer ses torts. Dès le 24 janvier 1748, c'est-à-dire à une époque où très-peu d'évêques s'étaient encore déclarés contre lui, il écrivit de Strasbourg à M. de Beaumont, archevêque de Paris, une lettre dans laquelle il témoignait désavouer, rétracter et condamner son livre. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Les *Nouv. ecclésiastiques*, ann. 1746-1751. Le *Calendrier ecclésiastique* pour 1757. La *Nouv. Biogr. génér.*

PICHON (Thomas-Jean), chanoine et chantre de la Sainte-Chapelle du Mans, né au Mans en 1731, mort l'an 1812, était docteur en théologie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *La Raison triomphante des nouveautés;* Paris, 1756, in-12; — 2° *Traité historique et critique de la nature de Dieu;* ibid., 1758, in-12; — 3° *Les Droits respectifs de l'État et de l'Église rappelés à leurs principes;* ibid., 1766, in-12; — 4° *Des Études théologiques;* Avignon, 1767, in-12; — 5° *Les Arguments de la raison en faveur de la religion et du sacerdoce;* ibid., 1776, in-12; — 6° une édition des *Principes de la religion et de la morale* de Saurin; Amsterdam, 1768, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1758, p. 389. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PICINARD (Séraphin). *Voy.* PICCINARDI (Serafino).

PICINELLI ou **PICINELLO** (Filippo), chanoine régulier de Latran, né à Milan en 1604, se fit recevoir docteur en théologie, acquit une grande réputation comme prédicateur, et devint abbé de son Ordre. Il a laissé un certain nombre d'écrits sur divers sujets, entre autres : 1° *Panegirici;* Venise, 1649, t. I; Milan, 1658-1675, tom. II et III, in-8°; — 2° *Il Mondo simbolico;* Milan, 1653, 1680, in-fol.; trad. en latin; — 3° *Feminarum Sacræ Scripturæ Elogia;* ibid., 1657, in-8°; — 4° *Fatiche apostoliche;* ibid., 1672-1674, 3 vol. in-4°; réimprimé en latin; 1711; — 5° *Massime de' sacri chiostri;* ibid.. 1678, in-4°; — 6° *Lumi et riflessi, cive 4,000 Scritture illustrate con erudizioni profane;* ibid., 1667, in-fol.; trad. en latin en 1703. *Voy.* Argelati, *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*, tom. II, p. 1075. Richard et Giraud.

PICONIO (Bernardinus a). *Voy.* BERNARDIN, n° VI.

I. **PICOT** (Jean), en latin *Picus*, conseiller au parlement de Paris, mort dans cette ville en 1565, employa ses loisirs à traduire du grec en latin ou en français quelques ouvrages des Pères, tels que : 1° *Contra Marcionitas* d'Origène; Paris, 1556, in-4°; — 2° *De Selectis Scripturæ Quæstionibus ambiguis;* 1558, in-4°; — 3° *Commentarius in Jeremiam, Baruch et Threnos;* 1564, in-4°; la version de ces deux traités de Théodoret a été conservée dans l'édition de 1642 donnée par le P. Sirmond; — 4° *Homiliæ* de saint Macaire; 1559, in-8°; — 5° *Varia opuscula* de saint Maxime. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. XXXIV. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PICOT** (Michel-Joseph-Pierre), littérateur, né à Neuville-aux-Bois, près d'Orléans, en 1770, mort à Paris l'an 1841, se livra spécialement à l'étude de l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle. Il fut chargé en 1806 de rédiger le *Mémorial catholique*, journal mensuel que l'abbé de Boulogne, devenu depuis évêque de Troyes, avait fondé, et en 1814 il dirigea *l'Ami de la religion et du roi*, qui devint bientôt l'organe officiel du clergé. On a de Picot : 1° des *Mémoires;* 1806; — 2° *Mémoire pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le XVIIe siècle;* Paris, 1806; 1815-1816, 4 vol. in-8°; 6 vol. in-8°, 3e édit.; — 3° *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVIIIe siècle;* ibid., 1824, 2 vol. in-8°; — 3° une édition des *Œuvres* de l'abbé de Boulogne; 1827; il y a ajouté un *Tableau religieux de la France sous le Directoire*, et un *Précis historique sur l'Église constitutionnelle. Voy.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PICPUS ou **PICPUSSES**, religieux du Tiers Ordre de Saint-François, appelés aussi *Pénitents.* On les nomme *Picpus* à cause d'un de leurs couvents qui fut bâti en 1601 à Picpus, petit village qui touchait au faubourg Saint-Antoine à Paris. Ce couvent, qui n'est que le second de l'Ordre, a donné son nom à l'Ordre entier. Ces franciscains se nomment à Paris *religieux pénitents de Nazareth*, et dans quelques provinces on les appelle *Tiercelins.* Le couvent de Picpus a été fondé par Jeanne de Sault, veuve de René de Rochechouart, comte de Mortemar; Henri IV y accorda des lettres-patentes, et Louis XIII posa la première pierre de l'église, et, dans les lettres-patentes par lesquelles il confirme l'érection de ce monastère, en 1624, il prit la qualité de fondateur. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

Digitized by Google

I. **PICQUET** ou **PIQUET** (Claude), cordelier de l'étroite observance de la province de Saint-Bonaventure, né à Dijon, vivait au commencement du XVIIe siècle. Il était docteur en théologie, et il devint gardien d'une maison de son Ordre à Châlons. Il a publié : 1° *Commentaria super evangelicam fratrum minorum regulam et S. Francisci testamentum*, etc.; Lyon, 1597; — 2° *Provincia S. Bonaventuræ, seu Burgundiæ, fratrum minorum regularis observantiæ, ac cœnobiorum ejusdem initium, progressus, et descriptio*; Tours, 1610, in-8°; ibid., 1621, in-8°, 2e édit. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourg.*, t. II, p. 1555, in-fol. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I. p. 269. Richard et Giraud.

II. **PICQUET** (François), missionnaire, né à Lyon en 1626, mort à Hamadan, en Perse, l'an 1685, voyagea en France, en Italie et en Angleterre, devint consul d'Alep en Syrie pour la France et la Hollande. Il rendit de grands services à ces deux nations et aux chrétiens du Levant, ramena à l'Église catholique un grand nombre de schismatiques, et se montra aussi zélé missionnaire que consul fidèle et intelligent. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint vicaire apostolique de Bagdad, puis évêque de Césarople, dans la Macédoine. Il a fourni plusieurs pièces importantes à Nicole pour sa *Perpétuité de la foi de l'Église touchant l'Eucharistie*. *Voy.* la *Vie de Picquet*; Paris, 1732, in-12. Les *Mémoires du chevalier d'Arvieux*, tom. VI. Les *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des Missions étrangères*. Feller, *Biogr. univers.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PICTAVIUM. *Voy.* POITIERS.

PICTET (Bénédict ou Benoît), pasteur et docteur en théologie, né à Genève en 1655, mort l'an 1724, professa la théologie dans sa ville natale, et se distingua par un véritable talent oratoire. En 1714 il fut nommé membre de l'Académie de Berlin. On a de lui un grand nombre d'écrits, entre autres : 1° *Traité contre l'indifférence des religions*; Neufchâtel, 1692, in-12; Genève, 1711, in-12; trad. en anglais; — 2° *La Morale chrétienne*, ou *l'Art de bien vivre*; Genève, 1695-1698, 8 vol. in-12; 1710; — 3° *Theologia christiana*; Genève, 1696, 2 vol. in-8°; trad. en français par l'auteur; Amsterdam, 1701, 2 vol. in-4°; Genève, 1708, 3 vol.; — 4° *Lutheri et Calvini Consensus de prædestinatione*; Genève, 1701, in-12; — 5° *Histoire de l'Eglise et du monde au XIe siècle*; ibid., 1712, in-4°, faisant suite à l'*Histoire de l'Église et du monde* de Lesueur, dont Pictet a donné une nouvelle édition; — 6° quatorze *Sermons sur divers sujets*; ibid., 1721, in-8°. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. I et X, part. I, II. Le *Journ. des Savants*, 1705, 1714 et 1750. Sénebier, *Hist. littér. de Genève*, t. II, p. 249-256. Richard et Giraud, qui donnent les titres de vingt ouvrages différents de Pictet. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PIDOU DE SAINT-OLON (Louis-Marie), théatin, frère du précédent, né à Paris en 1637, mort à Ispahan l'an 1717, fit profession à Rome en 1659, et s'appliqua à l'étude des langues orientales, et principalement de l'arménien. Chargé l'an 1663 d'une mission apostolique en Pologne, il eut à Léopol plusieurs entrevues avec des prélats de l'Église arménienne, et les décida à reconnaître la suprématie du Pape. Innocent XI le nomma en 1687 évêque de Babylone, et, vers la même époque, le roi de France le chargea de représenter ses intérêts près de la cour d'Ispahan. Pidou a laissé : 1° *Version de la liturgie arménienne*, dans le tom. III de l'*Explication littérale des cérémonies de la messe*, par le P. Lebrun; Paris, 1726; — 2° *Courte Relation de l'état de la mission apostolique aux arméniens de Pologne, de Valachie*; 1669. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PIDOUX (Charles), sieur du Chaillou, né à Poitiers, vivait au XVIIe siècle, et était lieutenant général en la sénéchaussée de Civray. Il est le principal auteur d'une *Vie de sainte Radégonde*; Poitiers, 1621, in-12; Niort, 1844. *Voy.* Dreux du Radier, *Hist. littér. du Poitou*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PIE Ier** (Saint), pape, né à Aquilée, mort à Rome le 11 juillet 157, était frère de saint Hermas, surnommé le Pasteur. Pie Ier succéda à saint Hygin en 142, et, avec le secours de saint Justin le philosophe, il combattit les hérésies de Valentin et de Marcion, qui niait la résurrection des morts, et condamnait le mariage. A la prière de sainte Praxède, fille du sénateur saint Pudens, il érigea dans le palais de cette chrétienne, où avait autrefois habité saint Pierre, un titre pastoral, et y fonda une église connue sous le nom *Sainte-Vierge-Pudentienne*, sœur de sainte Praxède. On attribue à ce Pape des *Décrets* et des *Lettres* que quelques critiques regardent comme apocryphes. Pie Ier eut saint Anicet pour successeur, et on honore sa mémoire le 11 juillet. *Voy.* Baronius, *In Annal.* Ciaconius. Platina. Duchêne, *In Vit. Pontif.* Juste Fontanini, *Hist. littér. d'Aquilée*; Rome, 1742, in-4°. Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 11 juillet. Artaud de Montor, *Hist. des souverains Pontifes*, et Gaet. Moroni, vol. LIII, sur ce Pape et les suivants. Feller, *Biogr. univers.*

II. **PIE II**, pape, né à Corsignano en 1405, mort à Ancône l'an 1464, se nommait auparavant *Eneas Sylvius Piccolomini*. A l'âge de vingt-six ans il assista au concile de Bâle, où il fut secrétaire de Dominique Capranica, dit le cardinal de Fermo; dans la suite il fut chargé de plusieurs missions importantes, et devint successivement évêque de Trieste, puis de Sienne. Promu au cardinalat par Calixte III en 1456, il succéda à ce pape en 1458. Il changea le nom de *Corsignano*, lieu de sa naissance, en celui de *Pienza*, et y érigea un évêché. Il donna en 1460 la bulle *Execrabilis* contre les appels au futur concile, abrogea la pragmatique-sanction, rétracta ce qu'il avait écrit autrefois en faveur du concile de Bâle, attaqua les ennemis du Saint-Siége. Il méditait une guerre contre les Turcs lorsqu'il mourut. Paul II lui succéda. Pie II a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Commentariorum de gestis Basileensis concilii Lib. II*; Bâle, 1535, in-fol.; 1577, in-8°, et dans Orthwinus, *Fasciculus rerum expetendarum*, tom. II; — 2° *Pentalogus de rebus Ecclesiæ et Imperii*, dans B. Pez, *Thesaurus Anecdotorum*, lib. II; — 3° *Orationes politicæ et ecclesiasticæ*; Lucques, 1755-1759, 3 vol. in-8°. La plus grande partie des *Œuvres* de Pie II a paru à Bâle, 1551, 1571, 1 vol. in-fol. Ses écrits historiques et géographiques ont été publiés à Helmstædt, 1697, 1707, in-4°. *Voy.* Trithème. Bellarmin. Ciaconius. Onuphre. Duchêne. Bzovius. Sponde. Raynaldi. Louis-Jacob, *Biblioth. pontif.* Le *Journ. des Savants*, 1702. Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud, et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donnent la liste des autres écrits de Pie II.

III. **PIE III**, né à Sienne en 1439, mort à Rome l'an 1503, se nommait *Francesco Todeschini*. Pie II, son oncle maternel, lui fit prendre le nom et les armes des Piccolomini; et, après avoir obtenu le grade de docteur en droit, il

Digitized by Google

fut promu à l'archevêché de Sienne en 1460, et créé cardinal peu de temps après. Il succéda à Alexandre VI en 1503. Il préparait des réformes, lorsqu'il mourut, vingt-six jours après son élévation au souverain pontificat. Jules II fut appelé à lui succéder. *Voy.* Ciaconius, Victorel et Duchêne, *Vie de Pie III.* Raynaldi.

IV. **PIE IV**, pape, né à Milan en 1499, mort à Rome l'an 1565, se nommait *Gianangelo de' Medici*. Il fut protonotaire sous Clément VII, et légat de l'armée contre le duc de Parme, sous Jules III. Il succéda à Paul IV en 1559, pardonna aux Romains, qui avaient outragé la mémoire de son prédécesseur, fit mourir le cardinal Caraffa et le duc de Mortorio, son frère, sollicita les princes chrétiens contre les Turcs, qui menaçaient l'île de Malte, et mit tout en œuvre pour détruire l'hérésie en France et en Allemagne. Sous son pontificat, le concile de Trente fut heureusement conclu, en 1563, par les soins de saint Charles Borromée, son neveu. Pie V lui succéda. *Voy.* Muratori, *Annales Ital.*, t. X. Sponde, *Annal.* Aubert, *Hist. des cardinaux.* Feller, *Biogr. univers.*, sur ce Pape et les suivants.

V. **PIE V** (Saint), pape, né à Bosco, en Lombardie, l'an 1504, mort à Rome en 1572, se nommait *Michele Ghislieri*. Il fit profession chez les dominicains, forma ses frères à la science et à la vertu, fut inquisiteur de la foi, puis commissaire général du Saint-Office, et vicaire de l'inquisiteur général. Il devint successivement évêque de Népi et de Sutri, cardinal, inquisiteur général de la chrétienté, et fut transféré à l'évêché de Mont-Réal ou Mondovi en Piémont. Il succéda en 1566 à Pie IV, régla sa famille, retrancha la débauche des cabarets, le luxe, le scandale, défendit les combats des bêtes, obligea les évêques et les curés à résider ou à se démettre, rétablit et purifia le culte divin, fit imprimer le Catéchisme romain en plusieurs langues, publia les Bréviaires et les Missels corrigés, abolit les indulgences pécuniaires, voulut que les cardinaux qui ne paieraient pas leurs dettes y fussent contraints, comme les autres, par la justice, et fit plusieurs règlements salutaires au clergé séculier et régulier. Il envoya des légats dans toutes les églises affligées par l'hérésie, soutint l'Ordre de Malte, que les Turcs avaient beaucoup affaibli, et ligua contre eux les Espagnols et les Vénitiens, qui remportèrent en 1571 la célèbre bataille de Lépante. Il rétablit les Caraffa dans leurs biens, fit observer le concile de Trente, excommunia Élisabeth, reine d'Angleterre, consola et secourut Marie Stuart, ainsi que tous les catholiques persécutés, condamna la doctrine de Baius, abolit l'*Ordre des Humiliés*, et mit tout en œuvre pour réprimer les abus et faire fleurir la religion. Il eut Grégoire XIII pour successeur. On célèbre sa fête le 5 mai. On a de ce saint Pape des *Lettres*; Anvers, 1640, 1 vol. in-4°. *Voy.* Jérôme Catena, Antoine Gabutius, *Vie de Pie V.* Sponde, *In Annal.* Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. IV, p. 305. De Falloux, *Hist. de saint Pie V, pape*; Paris, 1844, 2 vol. in-8°.

VI. **PIE VI**, pape, né à Césène, dans la Romagne, en 1717, mort à Valence, dans la Drôme, en 1799, se nommait Jean-Ange Braschi. Il quitta l'épée pour embrasser l'état ecclésiastique, fut nommé trésorier par Clément XIII, et devint cardinal sous Clément XIV, auquel il succéda en 1775. Il réforma l'habillement et la mollesse, qui s'était introduite dans les mœurs des ecclésiastiques, fit disparaître les abus qui s'étaient glissés dans l'administration du trésor, récompensa les agriculteurs les plus industrieux, adoucit le sort des jésuites qui étaient détenus au château Saint-Ange, et leur rendit la liberté peu de temps après. A la demande de Frédéric II, roi de Prusse, il conserva l'institut de ces religieux en corps dans les États de ce prince, et montra toujours un zèle ardent pour le bien-être des peuples; mais les soins de l'administration temporelle ne lui firent pas négliger les institutions charitables; il chargea les Frères des écoles chrétiennes de l'éducation des enfants du peuple, et il érigea de pieux asiles pour les jeunes filles pauvres. Le règne de Pie VI fut affligé par les plus cruelles épreuves : les cours de Naples et de Vienne, puis le grand duc de Toscane, lui suscitèrent les plus graves difficultés, et Pie VI était à peine sorti de ces embarras lorsque la révolution française lui en créa de nouveaux. C'est alors que le souverain Pontife vit Avignon et le comtat Venaissin réunis à la France, les annates supprimées, et la fameuse constitution civile du clergé jeter le désordre dans l'Église de France. Il réclama dans plusieurs écrits, mais surtout dans un bref doctrinal, daté du 10 mars 1791, qui est un chef-d'œuvre d'éloquence et de saine théologie. Enfin le territoire pontifical fut envahi à plusieurs reprises, et le Pape se vit obligé de signer le traité de Tolentino, qui lui enlevait les trois légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, et par lequel il renonçait à la souveraineté d'Avignon et du comtat Venaissin. En 1798 une armée française vint camper sous les murs de Rome, et Pie VI fut conduit successivement à Sienne, à la chartreuse de San-Cassiano, près de Florence, à Parme, à Plaisance, à Turin, puis à Valence, où il termina ses jours dans la captivité. Pie VII lui succéda. *Voy.* Richard et Giraud. Ferrari, *Vita Pii VII*; 1802, in-4°. Tavanti, *Fasti del papa Pio VI.* Merck, *La Captivité et la mort de Pie VI.* Bourgoing, *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI et son pontificat.* Picot, *Mémoires ecclés.* L'abbé Aimé Guillon, *Les Martyrs de la foi*; c'est l'ouvrage le plus complet et le plus instructif sur les derniers moments de Pie VI.

VII. **PIE VII**, pape, né à Césène en 1742, mort à Rome l'an 1823, se nommait auparavant *Grégoire-Barnabé-Louis Chiaramonti*. Il prit l'habit de Saint-Benoît dans le monastère de Sainte-Marie, de la réforme du Mont-Cassin, à Césène, et, après avoir successivement professé la philosophie et la théologie dogmatique, il fut nommé abbé de son monastère, puis évêque de Tivoli en 1782, et cardinal en 1785. C'est à cette époque qu'il fut transféré au siége d'Imola. Pendant quinze ans il gouverna ce diocèse avec la plus grande sagesse, et il défendit toujours avec courage les prérogatives de son Église, à laquelle il épargna beaucoup de malheurs. L'an 1800, il fut appelé à succéder à Pie VI, et son premier soin fut de rétablir l'ordre dans les finances du gouvernement pontifical; puis il publia la bulle *Post diuturnas*, qui contient des règlements très-sages sur l'administration civile et l'organisation judiciaire. Pie VII vit avec bonheur la religion catholique rétablie en France, les provinces de Bénévent et de Ponte-Corvo rendues au Saint-Siége, et il ne put refuser de venir à Paris afin de sacrer le nouvel empereur. Cependant la mésintelligence ne tarda pas à éclater entre le gouvernement français et Rome; le pape n'ayant pas voulu accéder à d'injustes prétentions, fut en butte aux persécutions les plus cruelles; tous ses États

Digitized by Google

lui furent enlevés pour être réunis à l'empire français, et, sur son refus formel de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et des États de l'Église, on l'enleva de son palais et on l'amena captif à Grenoble, à Savone, puis à Fontainebleau. Le souverain Pontife ne cessa de montrer le calme le plus héroïque et la plus grande énergie, protestant de toute sa force contre les violences auxquelles il était en butte. Il supporta courageusement ses malheurs, et on ne put lui arracher rien qui fût contraire à sa conscience. En 1814, Pie VII revit l'Italie, et fit sa rentrée solennelle à Rome, le 25 mai de cette même année. Il s'occupa dès lors à réparer les maux qu'avait causés sa longue absence, rétablit les Jésuites, condamna la franc-maçonnerie, anathématisa les carbonari, encouragea les missions, abolit la torture, et offrit une généreuse hospitalité à la famille de celui qui l'avait tant persécuté. Léon XII fut appelé à lui succéder. *Voy.* Richard et Giraud, où l'art. Pie VII est terminé par une *Observation générale* dont le but est de montrer que la différence qui semblait exister entre le règne de Pie VI et celui de Pie VII n'était qu'apparente, et que la comparaison établie par l'auteur de l'article entre l'époque de ces deux pontificats et les premiers siècles de l'Église, est historiquement aussi exacte qu'une comparaison peut l'être. Sous les deux papes, on a commencé comme Julien, et l'on a fini ou essayé de finir comme Dioclétien et les autres persécuteurs du christianisme. A. de Beauchamp, *Hist. des malheurs et de la captivité de Pie VII*. Artaud de Montor, *Histoire de Pie VII*.

VIII. **PIE VIII**, pape, dont le nom était *François-Xavier Castiglioni*, né à Cingoli, dans la marche d'Ancône, en 1761, mort à Rome l'an 1830, devint évêque de Monte-Alto en 1800, cardinal et évêque de Cesena en 1816, d'où il fut transféré à Frascati en 1821; Pie VII le nomma peu après grand pénitencier et préfet de la Congrégation de l'*Index*. Succédant à Léon XII en 1829, il confia la charge de secrétaire d'État au cardinal Albani. Frappé des maux faits à l'Église, le nouveau Pontife adressa à tous les prélats de la chrétienté une lettre encyclique dans laquelle il s'élevait contre la liberté de la presse, les sociétés bibliques, etc. Le gouvernement français n'en voulut pas permettre la publication, et refusa explicitement l'*exequatur*. Les sociétés secrètes qui s'étaient formées dans les États romains fixèrent aussi l'attention de Pie VIII, et plusieurs des membres qui en faisaient partie furent jugés. Le pape adressa aussi une lettre aux évêques de la nouvelle province ecclésiastique de Fribourg, en Brisgau, lesquels supportaient sans réclamer les envahissements de la puissance temporelle, et dont quelques-uns, par leur conduite, paraissaient conniver avec les ennemis secrets du catholicisme. Il les rappelait avec force à leurs devoirs comme évêques, et proclamait de nouveau que l'*Église est libre par l'institution divine*. Après la révolution qui éleva, en 1830, Louis-Philippe sur le trône, le chef suprême de l'Église déclara, dans plusieurs brefs adressés à différents évêques, que chacun pouvait, sans blesser sa conscience, prêter serment au nouveau pouvoir, et que rien ne s'opposait à ce qu'on fît dans les églises les prières publiques pour le roi des Français, puisqu'il régnait paisiblement (*nunc tranquillitatis rebus*). Le pontificat de Pie VIII fut de courte durée; il mourut après un règne d'un an et huit mois. Il eut Grégoire XVI pour successeur. *Voy.* l'*Hist. du pape Pie VIII, ouvrage faisant suite aux Hist. de Pie VII et de Léon XII*, par le même auteur; Paris, 1844. Les *Memorie* de Modène, où on trouve des détails importants sur Pie VIII. Antoine Nodari, *Vitæ Pontificum Romanorum Pii VI, Pii VII, Leonis XII, Pii VIII, addito commentario de Gregorio feliciter regnante;* Patavii, typis Seminarii 1840; ce livre renferme des détails curieux. Feller. Michaud, au *Supplém.*

PIE (ŒUVRE); c'est une œuvre de charité faite en vue de Dieu.

PIED, terme dont les Hébreux se servent, soit au singulier, soit au pluriel, pour exprimer des choses ou des actions que la pudeur ne permet pas de nommer. Dans le style des auteurs sacrés, les pieds se prennent souvent pour les *inclinations*, les *affections*, les *penchants*. *Être aux pieds* de quelqu'un se met pour obéir à quelqu'un, écouter et suivre sa doctrine. *Être sous les pieds* de quelqu'un marque l'état d'un sujet envers son souverain, du serviteur envers son maître, d'un ennemi vaincu à l'égard de celui qui l'a subjugué. *Mettre le pied* dans un lieu signifie qu'on en prend possession. La *nudité des pieds* était une marque de deuil ou de respect. *Laver ses pieds dans l'huile* marque une abondance universelle. *Laver ses pieds dans le sang du pécheur* signifie qu'on en tire une vengeance éclatante. *Voy.* Isaïe, VII, 20; XXXVI, 12; XLIX, 23. Deut., XXXIII, 3, 24; XI, 24. Ézéch., XVI, 25; XXIV, 17. Exode, III, 5. I Rois, XXV, 24. Psaume XXXV, 12; VIII, 8, 17, 39; LIX, 10; LXVII, 24; CVII, 10; CXVIII, 59. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.*

PIÉMONT (*Pedemontium*). L'Église gémit depuis quelques années du triste état où un gouvernement impie tient la religion dans ce pays. Déjà, en 1803, Pie VII se vit obligé de réduire les siéges à ceux de Turin, de Saluces, d'Acqui, d'Asti, d'Alexandrie, d'Ivrée, de Verceil et de Mondovi, Bonaparte ayant exigé une nouvelle circonscription ecclésiastique. Mais en 1818, alors que le Piémont avait recouvré son indépendance, Pie VII donna, le 7 juillet, des lettres apostoliques en vertu desquelles Verceil et Chambéry furent élevées au rang des métropoles, et Albe, Aoste, Bielle, Bobbio, Fossano, Pignerol, Suse, Alexandrie et Coni furent érigées en évêchés. Ces nouveaux siéges et les anciens étaient, comme ils le sont à peu près aujourd'hui, répartis ainsi qu'il suit : Turin a pour suffragants Acqui, Asti, Ivrée, Mondovi, Saluces, Albe, Coni, Fossano, Pignerol et Suse. Les suffragants de Verceil sont Alexandrie, Bielle, Casal, Novare et Vigevano. Chambéry, qui n'avait d'abord qu'un suffragant, Aoste (qui appartient aujourd'hui à Turin, ainsi que Tortone, évêché de nouvelle création), en a eu trois autres plus tard par le rétablissement des évêchés d'Annecy, de Moutiers et de Saint-Jean-de-Maurienne. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

PIENTI. *Voy.* PIENZA, n° II.

PIENUD (Jean), professeur de l'université de Paris, vivait au XVII[e] siècle, et enseignait le grec au collége royal. On a de lui : 1° *Dissertations sur la prison de saint Jean-Baptiste et sur la dernière Pâque de Jésus-Christ;* Paris, 1690; — 2° *Réponse à une lettre touchant une Dissertation sur la dernière Pâque de Jésus-Christ*, contre le P. Lamy; — 3° *Lettre au R. P. D. Paul Pezron, religieux de l'abbaye de Prières;* il propose à ce religieux plusieurs difficultés contre son système sur l'année de la Passion de Jésus-Christ. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1690, 1655 et 1696.

Digitized by Google

I. **PIENZA** (*Corsinium*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Sienne. Ce n'était d'abord qu'un bourg nommé *Corsiniano*, lorsque Pie II, qui en était originaire, y érigea un évêché en 1462, et lui imposa son nom. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. I, p. 1174. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 1-6.

II. **PIENZA** ou **PIENTI** (Ange), dominicain, né à Corsiniano, mort à Florence en 1589, professa la théologie, et se fit recevoir docteur en 1585. Il fut successivement prédicateur d'Antoine Altovit et d'Alexandre de Médicis, archevêques de Florence, théologien du cardinal Delphin et supérieur en diverses maisons de la province romaine. Il a laissé : 1° *Tractatus de Jubilæo in quatuor libros distinctus*; Rome, 1575; Venise, 1600, in-4°; — 2° *Traité du Rosaire*, en italien; Florence, 1585; — 3° *Traités contre la secte des Mahométans*, en italien; ibid., 1588 et 1603; Rome, 1596, in-4°; — 4° des *Sermons. Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 293.

I. **PIERIUS** ou **HIERIUS** (Saint), prêtre d'Alexandrie, vivait au IIIe siècle. D'après saint Jérôme, il mérita d'être appelé un *second Origène*, tant par la multitude que par l'excellence de ses ouvrages. On dit qu'il fut le maître de saint Pamphyle, et qu'il gouverna pendant quelque temps l'école d'Alexandrie. Saint Jérôme nous apprend qu'après la persécution il alla passer le reste de ses jours à Rome. Il avait composé sur la prophétie d'Osée et sur l'Évangile de saint Luc des ouvrages qui ne nous sont point parvenus. On célèbre sa fête le 4 novembre. *Voy.* Eusèbe, *Hist.* S. Jérôme, *Homm. illustr.* Photius, *Biblioth.*, cod. CXIX. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, à l'art. de S. THÉONAS, évêque d'Alexandrie. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. III, p. 348 et suiv. Richard et Giraud.

II. **PIERIUS VALERIANUS**, nom latin sous lequel principalement est connu *Valeriano* (*Giampietro*), protonotaire apostolique, né à Belluno, dans la marche Trévisane, mort à Padoue en 1588, fut honoré de l'estime de Léon X et de Clément VII. Il refusa les évêchés de Justinopolis et d'Avignon, et fut chargé cependant de plusieurs négociations importantes dont il s'acquitta toujours avec honneur. Il a laissé en vers et en prose divers ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement : 1° *Hiéroglyphes* ou *Commentaires latins sur les lettres saintes des Égyptiens et des autres nations*; 1579, in-fol.; Lyon, 1686, in-fol.; on en a donné un *Abrégé*; Leipzig, 1606, in-12; — 2° *Pro sacerdotum barba Apologia*; 1533, in-8°; réimprim. avec les traités de Musonius et d'Hospinien, sur l'usage de se raser la barbe et de se couper les cheveux; Leyde, 1639, in-12. *Voy.* Joan. Imperialis, *Musæum historicum*, p. 39 et suiv. Mencken, *Préface* qui est en tête des *Analecta de calamitate litteratorum*. Corn. Tellius, à la fin de son traité *De Infelicitate litteratorum*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVI. Chauffepié, *Nouv. Diction. Hist.* Tiraboschi, *Storia della letterat. Ital.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. générale*.

PIERQUIN (Jean), curé de Châtel, dans les Ardennes, né à Charleville en 1672, mort l'an 1742, s'occupa toute sa vie d'œuvres de charité et de travaux littéraires. On a de lui : 1° *Vie de saint Juvin, ermite*; Nancy, 1732, in-8°; — 2° *Dissertations physico-théologiques sur la conception de Jésus dans le sein de la Vierge Marie, sa mère*; Amsterdam, 1742, in-12; — 3° *Œuvres physiques et géographiques*; Paris, 1744, in-12; — 4° *Dissertation sur les apparitions et les revenants. Voy.* le *Journ. des Savants*, 1745. Les *Mémoires de Trévoux*, août 1746. Moréri, édit. de 1759. J.-B.-Jos. Bouillot, *Biographie ardennaise*, tom. II. Richard et Giraud. Michaud. Feller, qui fait cette juste remarque sur les *Œuvr. phys. et géogr.* : « Elles offrent des choses singulières, dont plusieurs ne sont pas assez vérifiées, d'autres fausses, et d'autres plus vraies qu'on ne le pense communément aujourd'hui. »

* **PIERRE**. Ce mot étant commun à des homonymes divers, nous avons placé d'abord ceux qui portent le nom de saint, soit hommes, soit lieux, puis les bienheureux, ensuite les personnes, et enfin les choses qui n'ont pas la qualité de saintes.

I. **PIERRE** (Saint), prince des apôtres et vicaire de Jésus-Christ sur la terre, né à Bethsaïde, en Galilée, mort à Rome le 29 juin, l'an 66 de l'ère vulgaire, habitait avec sa femme et sa belle-mère le bourg de Capharnaüm, sur le lac de Génésareth, et exerçait le métier de pêcheur. André, son frère, le conduisit à Jésus, qui lui dit en l'apercevant : « Tu es Simon, fils de Jona; tu seras appelé Céphas. » Or *céphas*, en syriaque, veut dire *pierre*. Après avoir passé un jour avec le Sauveur, ils s'en retournèrent à leur occupation habituelle; mais l'Évangile insinue cependant qu'ils assistèrent avec lui aux noces de Cana. Sur la fin de la même année, saint Pierre fit en un moment, par l'ordre de Jésus, une pêche si abondante, que son bateau et celui des fils de Zébédée en furent remplis; et, peu de temps après, ils quittèrent leurs barques et suivirent Jésus. Vers la même époque, Jésus guérit de la fièvre la belle-mère de saint Pierre, et, avant la fête de Pâque de l'année suivante, il choisit douze apôtres, à la tête desquels saint Pierre est toujours marqué. Une nuit que Jésus marchait sur les eaux du lac de Génésareth, saint Pierre, qui avait obtenu la permission d'aller à lui, commença d'enfoncer par la crainte qu'il eut d'une vague qui s'éleva; mais Jésus le retint et lui reprocha son peu de foi; puis Notre-Seigneur ayant parlé au peuple qu'il avait nourri le jour précédent, du dessein qu'il avait de donner son corps et son sang à manger et à boire à ses disciples, plusieurs en furent scandalisés et le quittèrent; mais Pierre, prenant la parole, dit à Jésus qui leur demandait s'ils voulaient aussi s'en aller : « Seigneur, à qui irions-nous? Vous avez des paroles de vie éternelle. » L'Évangile rapporte le témoignage que saint Pierre rendit à la divinité de Jésus-Christ pendant que d'autres le regardaient seulement comme un prophète; ce qui engagea ce divin maître à lui donner les clefs du royaume des cieux et à promettre à l'Église, dont il établissait Pierre comme le fondement, cette assistance infaillible qui est une de ses principales prérogatives. Huit jours après, environ, saint Pierre fut témoin du miracle de la Transfiguration, et ce fut à lui que Jésus fit trouver dans la gueule d'un poisson la pièce d'argent destinée à payer la capitation perçue à l'usage du temple. Le jeudi, veille de la Passion de Jésus, saint Pierre fut envoyé avec saint Jean afin de disposer toutes choses pour la Pâque; et, après la Cène, Notre-Seigneur voulant donner à ses disciples un exemple d'humilité, se mit en devoir de leur laver les pieds; Pierre, par lequel le Sauveur voulut commencer, s'y opposa d'abord avec opiniâtreté; mais le désir de demeurer toujours uni à son maître ne lui permit pas de persister dans son refus. Le Sauveur fit ensuite pressentir à saint Pierre

Digitized by Google

la faute qu'il devait commettre dans peu d'heures, et la prière qu'il avait faite afin qu'il s'en relevât au plus tôt et fût ensuite en état de confirmer ses frères. Pierre ayant, en effet, renoncé son maître, en éprouva une extrême douleur; mais Jésus étant apparu aux saintes femmes après sa Résurrection, les chargea d'en avertir spécialement Pierre; et, le jour même, il se montra à cet apôtre comme pour l'assurer qu'il agréait sa pénitence. Peu de jours après, saint Pierre fit, par l'ordre du Sauveur, une pêche très-abondante, et répara son triple renoncement par un semblable témoignage de l'amour le plus ardent; ce fut dans cette occasion que Jésus-Christ lui fit pressentir le genre de mort par lequel il devait sceller son apostolat. Après l'Ascension, saint Pierre, de retour à Jérusalem avec les autres apôtres, proposa aux fidèles l'élection d'un apôtre à la place du traître, et le sort étant tombé sur Matthias, il fut dès lors compté au nombre des douze apôtres. Peu de temps après, saint Pierre rendit un heureux témoignage de la Résurrection et de l'Ascension du Sauveur, et trois mille personnes se convertirent à cette occasion. Quelques jours s'étaient à peine écoulés que le saint guérit un homme qui était perclus depuis sa naissance. Ayant reproché alors au peuple le crime qu'il avait commis en faisant mourir Notre-Seigneur, il convertit cinq mille personnes. Pierre parlait encore lorsque les prêtres et les sadducéens se saisirent de lui et de Jean pour les faire comparaître devant l'assemblée des sénateurs, des magistrats, des docteurs de la loi et du souverain pontife; mais leur fermeté obligea les Juifs à les renvoyer sans leur faire aucun mal. Cependant Pierre et les autres apôtres devenaient si puissants en œuvres et en paroles, que les prêtres et les sadducéens résolurent de les faire périr; mais on se contenta de les renvoyer après les avoir fait fouetter et leur avoir de nouveau défendu de prêcher l'Évangile. Quelque temps après, les Samaritains ayant été baptisés par le diacre saint Philippe, saint Pierre, qui était demeuré avec les apôtres à Jérusalem, à cause de la persécution, vint à Samarie avec saint Jean pour communiquer aux fidèles la grâce du Saint-Esprit. Ce fut dans cette circonstance qu'il exhorta à la pénitence Simon le Magicien, qui avait cru pouvoir acquérir par argent le même pouvoir que les apôtres. Après la persécution, Pierre sortit de nouveau de Jérusalem pour visiter de ville en ville tous les disciples, et il opéra un grand nombre de miracles. Après avoir fondé l'Église d'Antioche, dont on le regarde comme le premier évêque, saint Pierre vint à Rome la seconde année de l'empire de Claude, et on croit qu'en quittant Antioche il y établit saint Ignace à sa place. L'an 44, saint Pierre fut arrêté par l'ordre d'Hérode Agrippa, qui avait déjà fait mourir saint Jacques le Majeur; mais cet apôtre fut miraculeusement délivré de sa prison, comme le raconte saint Luc, et on ignore ce qu'il fit jusqu'à l'an 51, époque où fut assemblé le concile de Jérusalem. Il y prononça un discours pour empêcher qu'on n'imposât aux gentils le joug que les Juifs n'avaient pu supporter; puis il vint à Antioche, où il vécut avec des gentils qui s'étaients convertis à la foi; mais, craignant de scandaliser quelques chrétiens venus de Jérusalem, il se décida à les quitter. Saint Paul n'approuvant pas cette contrainte, l'en reprit ouvertement. L'an 54, saint Pierre vint à Rome, et, en passant par Naples, il y implanta la foi en donnant à cette ville saint Aspernus pour premier évêque. C'est à cette époque qu'il connut, par une révélation, que le temps de sa mort était proche. Il opéra un grand nombre de miracles et confondit Simon le Magicien, qui, ne pouvant survivre à sa honte, se précipita du haut du logis où il s'était retiré. Les païens, irrités de cet accident, se saisirent de l'apôtre et le crucifièrent sur le chemin d'Ostie, le même jour et au même endroit où saint Paul fut décapité. On assure que, par humilité, il voulut être crucifié la tête en bas. L'Église célèbre le 29 juin la fête principale de saint Pierre; elle solennise en outre, le 1er août, la mémoire de ses liens; le 18 novembre, celle de la dédicace de sa basilique au Vatican; le 22 février, celle de sa Chaire à Antioche; et, le 18 janvier, celle de sa Chaire à Rome. On a faussement attribué à saint Pierre un *Évangile*, des *Actes* et une *Apocalypse*, etc.; les seuls écrits authentiques que nous ayons de lui sont deux *Épitres*, qui font partie des *Épitres catholiques* du Nouveau Testament. La première, ayant été de tout temps reconnue pour authentique, est classée parmi les écrits *proto-canoniques* du Nouveau Testament; la deuxième, au contraire, n'ayant pas toujours été regardée par toutes les Églises comme faisant partie essentielle des saintes Écritures, et ne se trouvant point par là même dans tous les canons sacrés des premiers siècles, a été rangée parmi les *deutéro-canoniques*. Pour connaître plus en détail les travaux de saint Pierre, son zèle, ses miracles et tout ce qu'il a fait pour la cause de la foi, il faut lire surtout les chap. I-V, VIII-XII et XIV des Actes des Apôtres. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. V, p. 194-226. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 13-23. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PIERRE** (Saint), martyr de Lampsaque, fut compagnon de saint André de Lampsaque. *Voy.* ANDRÉ, n° III.

III. **PIERRE** (Saint), martyr, exorciste, et compagnon de saint Marcellin. *Voy.* MARCELLIN, n° II.

IV. **PIERRE** (Saint), patriarche d'Alexandrie et martyr, mort le 25 novembre 311, fut placé, l'an 300, sur le siége de cette ville. Pendant la persécution de Dioclétien, il montra autant de courage que de prudence, et sa sollicitude s'étendit sur les Églises de l'Égypte, de la Thébaïde et de la Libye, qui étaient sous sa juridiction. L'an 306, il assembla un concile dans lequel il déposa Mélèce, évêque de Lycopolis, qui, entre autres crimes, avait sacrifié aux idoles; celui-ci fit un schisme, et se sépara de la communion de saint Pierre, qui fut décapité par l'ordre de Maximin. Ce prélat peut être mis avec raison au nombre des Pères qui, avant le concile de Nicée, ont rendu témoignage par leur sang et par leurs écrits à la divinité de Notre-Seigneur. On célèbre sa fête le 26 novembre. Il nous reste de saint Pierre quinze *Canons pénitentiaux*, que l'on trouve en grec et en latin dans toutes les collections des canons, dans l'édition des *Conciles* du P. Labbe, et parmi les *Œuvres* de saint Grégoire le Thaumaturge; Paris, 1623, in-fol. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. VII et VIII. Baronius, *Annal.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. IV, p. 17 et suiv.

V. **PIERRE** (Saint), évêque de Sébaste, en Arménie, mort vers l'an 387, était frère de saint Basile le Grand et de saint Grégoire de Nysse. Il se mit dans un monastère, sous la discipline de son frère saint Basile; il lui succéda dans le

Digitized by Google

gouvernement de ce monastère; et, en 390, il fut promu à l'épiscopat. On célèbre sa fête le 9 janvier. *Voy.* saint Grég. de Nazianze, *Orat.* XX. Saint Grég. de Nysse, *Vit. Macrin.* Théodoret, *Hist.*, l. IV. Hermant, *Ve die saint Basile.*

VI. **PIERRE** (Saint), prêtre et martyr de Cordoue, mort le 7 juin 851, se trouvait dans cette ville lors de la persécution que les Sarrasins y excitèrent contre les chrétiens, en 851. Il se présenta au juge en compagnie de cinq autres chrétiens; et, comme on les trouva inébranlables dans la foi, ils furent condamnés à perdre la tête. On célèbre leur fête le 7 juin. Pendant la même persécution, les bienheureux Isaac et Sance ou Sanche cueillirent aussi la palme du martyre. *Voy.* saint Euloge de Cordoue, *Mémorial des Saints.*

VII. **PIERRE** (Saint), prélat, né à Saint-Maurice-de-l'Exil, dans le diocèse de Vienne, en 1102, mort à Bellevaux, dans le diocèse de Besançon, le 3 mai 1174, fut un des premiers religieux de l'abbaye fondée en 1117, à Bonnevaux, par Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne. En 1132, son supérieur l'envoya en Savoie pour y fonder l'abbaye de Tamié, qu'il dirigea pendant dix ans, au bout desquels il fut nommé, d'après le conseil de saint Bernard, à l'archevêché de Tarentaise, aujourd'hui Moutiers. Durant treize années, il réprima les désordres dont ce diocèse était le théâtre, puis il alla se cacher dans un monastère d'Allemagne, dans l'espérance d'y vivre inconnu; mais, ayant été découvert, il fut contraint de revenir dans son église. Plus tard, il embrassa le parti d'Alexandre III, lors des démêlés de ce pape avec l'empereur Frédéric. Le souverain Pontife l'ayant attiré en Italie, il acquit un grand empire sur les esprits, et on le chargea de négocier la paix entre Henri le Jeune, couronné roi d'Angleterre, et le roi Henri, son père. Célestin III canonisa ce saint évêque en 1191, et l'Église honore sa mémoire le 8 mai. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VIII. **PIERRE** (Saint), martyr, dominicain, né à Vérone vers l'an 1205, mort en 1252, appartenait à des parents nobles, mais manichéens. Il montra dès l'enfance les plus heureuses dispositions; et, après avoir fait d'excellentes études à l'université de Bologne, il accourut auprès de saint Dominique et le pria de l'admettre au nombre de ses disciples. Il reçut l'habit, et fit profession dans le couvent de Saint-Nicolas de Bologne, où sa charité, sa modestie, sa pureté angélique, son zèle pour le salut des âmes le rendirent pour tous ses frères un modèle achevé. Chargé de travailler à l'instruction des fidèles et d'attaquer toutes les hérésies, particulièrement celle des manichéens, il opéra de si nombreuses conversions que les hérétiques les plus obstinés, désespérant de pouvoir le réduire au silence, résolurent de le faire périr, projet qu'ils mirent à exécution lorsque Pierre retournait de Côme à Milan. Dieu l'avait honoré du don de prophétie; et, après sa mort, plusieurs miracles eurent lieu par son intercession. Innocent IV l'a mis au nombre des martyrs, en 1253. *Voy.* le P. Touron, *Abrégé des Vies des premiers disciples de saint Dominique. La Vie de saint Dominique.*

IX. **PIERRE APSELAM** ou **BALSAME** (Saint), martyr, né en Palestine, vivait au IVe siècle. Il menait une vie ascétique lorsque, vers l'an 309, il fut arrêté et conduit à Césarée, devant le tribunal de Firmilien, gouverneur de la Palestine, qui, après lui avoir fait subir divers tourments, le condamna à mort. On célèbre sa fête le 3 janvier. Quelques auteurs prétendent qu'il y a deux martyrs de ce nom, et qu'il faut distinguer *Pierre Apselam* de *Pierre Balsame. Voy.* Surius. Bollandus. Tillemont. Eusèbe, *Hist.*, l. VIII, c. x. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. IV, p. 60.

X. **PIERRE CHRYSOLOGUE** (Saint), archevêque de Ravenne, né à Imola, mort le 2 décembre 450, fut ordonné diacre, embrassa l'état monastique, et devint archevêque en 433. Il réforma les abus qui s'étaient introduits dans son diocèse, et extirpa les restes des superstitions païennes. L'an 448, saint Germain d'Auxerre étant venu à Ravenne, Pierre le reçut avec honneur. Peu de temps après, l'hérésiarque Eutychès lui ayant écrit pour se plaindre du jugement rendu contre lui par saint Flavien de Constantinople, Pierre lui témoigna sa douleur de voir que les disputes sur le mystère de l'Incarnation ne finissaient point. L'Église de Ravenne célèbre sa fête le 2 décembre. Il nous reste de lui des *Sermons*, qui ont été recueillis vers l'an 708 par Félix, archevêque de Ravenne; ils ont paru à Cologne, 1541, 1607, 1678; Paris, 1585; Anvers, 1618; Lyon, 1636; Rouen, 1640; Bologne, 1643; Toulouse, 1670; Paris, 1614 et 1670, avec les *Œuvres* de saint Léon, et dans la *Bibliothèque des Pères. Voy.* Trithème, *Catalog. de Script. eccl.*, c. CLIX. D. Ceillier, *Hist. des Auteurs sacrés et ecclésiastiq.*, tom. XIV, p. 2 et suiv.

XI. **PIERRE D'ALCANTARA** (Saint), de l'Ordre de Saint-François, né à Alcantara, en Espagne, l'an 1499, mort le 18 octobre 1562, prit l'habit religieux en 1524. Envoyé au couvent de Bellaviza, puis à Badajoz, il fut nommé supérieur de son Ordre. Il devint ensuite gardien du monastère de Notre-Dame-des-Anges. Attiré par Jean III à la cour de Portugal, Pierre revint bientôt dans son pays, et fut élu, en 1538, provincial de l'Estramadure. C'est à cette époque qu'il travailla à réprimer les désordres qui régnaient chez les moines Mineurs; mais n'ayant pu faire prévaloir ses idées, il se retira en Portugal, où, avec le concours du P. Martin de Sainte-Marie, il fonda sur la montagne d'Arabida la congrégation des Franciscains déchaussés, qui fut approuvée en 1554 par Jules III. En 1559, Pierre était commissaire général de son Ordre, lorsqu'il connut sainte Thérèse, qu'il dirigea dans la réforme qu'elle introduisit chez les Carmélites. Grégoire XV le béatifia en 1622, et Clément IX le canonisa en 1669. L'Église célèbre sa fête le 19 octobre. On a de saint Pierre: 1° *De la Oracion y meditacion*; Saragosse, 1560; Salamanque, 1578; Valladolid, 1620; — 2° *Tractatus pacis animæ*; Rome, 1600. Le P. Bouix a publié une traduction française des Œuvres du saint; Paris, in-8°. *Voy.* Jean de Sainte-Marie, Martin de Saint-Joseph, Antoine Huart, et le P. Courtot, *Vie de saint Pierre d'Alcantara.*

XII. **PIERRE DAMIEN** ou **DAMIANI** (Saint). *Voy.* DAMIEN, n° III.

XIII. **PIERRE NOLASQUE** (Saint), fondateur de l'Ordre de la Rédemption des Captifs ou de la Merci, né à Mas-Saintes-Puelles, dans le Languedoc, vers l'an 1189, mort en 1256, fit ses études dans le monastère de Citeaux, et servit sous les ordres de Simon de Montfort, qui lui confia plus tard l'éducation de son prisonnier Jacques, fils de Pierre, roi d'Aragon. Après la mort de son père, Jacques étant devenu roi, Pierre Nolasque le suivit, et c'est pendant son séjour en Espagne que la vue des chrétiens esclaves des Maures lui inspira le dessein de travailler à la délivrance de ces captifs. L'an 1218, il fonda donc à Barcelone un Ordre nou-

Digitized by Google

veau, avec le concours du roi, qui l'institua commandeur de cet Ordre, et de Bérenger de la Palu, évêque de cette ville. Treize gentilshommes s'associèrent à cette œuvre, et Grégoire IX, après leur avoir conféré plusieurs priviléges, leur prescrivit en 1235 la règle de Saint-Augustin. Saint Pierre Nolasque fut canonisé en 1628, et son nom se trouve dans le Martyrologe au 31 janvier. *Voy.* Bernard de Vergas, *Chron. sacr. et milit. Ord. B. M. de Mercede.* Franç. Olignagno, *Vita di S. Pietro Nolasco.* Le P. Hélyot, *Hist. des Ord. relig.*, tom. III, c. XXXIV. Le P. Touron, *Homm. illustr. de l'Ord. de Saint-Dominique*, tom. I.

XIV. **PIERRE-AUX-LIENS (SAINT-)**, fête qui fut instituée lorsque l'impératrice Eudoxie, femme de Valentinien III, fit bâtir à Rome en 439 un palais magnifique, pour y garder une des chaînes dont saint Pierre avait été lié dans la prison d'Hérode à Jérusalem, et celle dont il avait été lié à Rome. L'église fut appelée *Temple d'Eudoxie*, du nom de sa fondatrice, et *Saint-Pierre-aux-Liens*, à cause des chaînes de cet apôtre. C'est maintenant un titre de cardinal. La fête en a été établie au 1er août. *Voy.* Baronius, *In Annal.*, ad ann. 439. Surius, au 1er août. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

XV. **PIERRE-AUX-MONTS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus ad Montes*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située à Châlons-sur-Marne. Elle fut fondée ou rétablie, vers l'an 1028, par Roger, évêque de Châlons, qui y fit venir des religieux de l'abbaye de Verdun. Ce monastère n'était d'abord qu'une simple église ou chapelle qui, d'après la tradition du pays, avait été bâtie par les premiers chrétiens de Châlons, et consacrée par saint Memi ou Menge, premier évêque de cette ville. L'an 1627 cette abbaye fut unie à la congrégation de Saint-Vannes. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

XVI. **PIERRE D'AUXERRE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus Antissiodorensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans la ville d'Auxerre, et fondée l'an 749. On y avait introduit la réforme des chanoines réguliers de la congrégation de France.

XVII. **PIERRE DE CHÂLONS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus Cabilonensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, qui était d'abord située hors de la ville de Châlons-sur-Saône. Elle fut fondée au VIe siècle par Flavius, qui devint évêque de Châlons, et rebâtie par Gerbault, évêque de la même ville. L'an 1562, les religieux de Saint-Pierre ayant été obligés de quitter leur maison pendant les ravages des hérétiques, se retirèrent dans un faubourg de la ville, nommé Saint-Jean-de-Meizelle, et s'y établirent définitivement. L'an 1662, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur prirent possession de ce monastère. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, col. 961. Richard et Giraud.

XVIII. **PIERRE-DE-LA-TOUR (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus de Turre*, abbaye séculière, située dans la ville du Puy. L'église était paroissiale. L'abbé de Saint-Pierre, qui était une des principales dignités de la cathédrale, nommait à cette cure, ainsi qu'à plusieurs autres chapellenies. *Voy.* la *Gallia Christiana*, tom. II.

XIX. **PIERRE DE MELUN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus Melodunensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le faubourg de Melun, au diocèse de Sens. Elle fut fondée au VIe siècle, et dans la suite on y introduisit la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

XX. **PIERRE DE VIENNE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus Viennensis*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située à Vienne en Dauphiné. Sécularisée en 1612, elle était devenue un chapitre composé d'un abbé et de vingt-quatre chanoines, qui étaient obligés de faire preuve de noblesse de trois quartiers du côté paternel, et d'autant du côté maternel. L'abbé officiait avec la crosse et la mitre, et il avait la collation de toutes les dignités et de tous les offices du chapitre, avec lequel il conférait alternativement les canonicats. Il avait en outre la collation de six prieurés, et d'un prieuré de filles qui était à Sainte-Colombe-lez-Vienne. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*, art. VIENNE. Richard et Giraud.

XXI. **PIERRE DU PUY (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus apud Podium*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville du Puy-en-Velay, et fondée au IXe siècle. Ce n'était plus qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Chaffre.

XXII. **PIERRE-EN-VALLÉE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus in Valle*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, qui était d'abord située près de la ville de Chartres; plus tard elle fut renfermée dans l'intérieur de cette ville. Sa fondation remonte au VIe ou au VIIe siècle. Elle eut beaucoup à souffrir au IXe siècle, durant l'incursion des barbares, et, vers l'an 930, Agan, évêque de Chartres, la répara, et y mit des chanoines à la place des moines. Ragenfroi, successeur de ce prélat, y rétablit la discipline monastique; mais cette abbaye étant tombée dans le relâchement, on la soumit à différentes réformes, dont la plus utile fut celle de la congrégation de Saint-Maur, qui eut lieu en 1630. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. VIII. Richard et Giraud.

XXIII. **PIERRE-LE-VIF (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus Vivus Senonensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Sens. Elle était dans le premier cimetière des chrétiens, où un grand nombre de martyrs ont été enterrés; on dit que Théodecilde, fille de Clovis, avait fait bâtir cette abbaye, et qu'elle y avait été enterrée. Ce monastère fut détruit neuf ou dix fois, et les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur s'y établirent dans la suite. *Voy.* La Martinière, *Diction. géogr.*, art. SENS. Richard et Giraud.

XXIV. **PIERRE-MONT (SAINT-)**, abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Lorraine, située entre Bricy et Sancy, à peu près à distance égale de Metz et de Thionville. Ce monastère fut fondé, vers l'an 1090, par Lubricius, chanoine de la cathédrale de Metz. *Voy.* D. Calmet, *Hist. de Lorraine.* Richard et Giraud.

XXV. **PIERRE-SUR-DIVE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Petrus supra Divam*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans un bourg du même nom, sur la rivière de Dive, en basse Normandie, au diocèse de Séez, et à six lieues de Caen. Elle fut fondée au XIe siècle par la comtesse du lieu, qui y fut enterrée en 1057. On y mit d'abord des religieuses, puis des religieux, sous la conduite du bienheureux Aynard, que la comtesse établit premier abbé de ce monastère. L'abbaye de Saint-Pierre fut très-florissante sous le gouvernement de l'abbé Aynard; mais, en 1077, les troupes de Henri Ier, roi d'Angleterre, la détruisirent de fond en comble. Rétablie peu de temps après, elle reprit un nouveau lustre; mais à l'époque de l'établissement des commendes la discipline régulière y tomba entièrement. L'an 1668 on y introduisit les religieux

Digitized by Google

de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* Moréri, tom. VIII, à la fin. Richard et Giraud.

XXVI. **PIERRE** (Le bienheureux), dominicain, né à Palerme en 1381, mort le 3 mars 1452, fit ses premières études à Palerme, et étudia le droit en Lombardie. L'an 1400 il prit l'habit religieux, et son attention continuelle à atteindre la perfection de son état le mit bientôt en état de travailler avec fruit au salut des âmes. Il opéra de nombreuses conversions dans les principales villes d'Italie, et saint Vincent Ferrier fut souvent l'admirateur de son zèle. L'an 1427, le général de son Ordre le chargea de rétablir l'observance régulière dans les couvents de Sicile; et, à force de prudence et de zèle, il parvint en quelques années à faire refleurir la régularité et la ferveur dans plusieurs monastères. Appelé au concile de Florence par Eugène IV, il fit admirer son éloquence lorsqu'il réfuta les erreurs des Grecs. Obligé d'accepter la charge de visiteur apostolique en Sicile, il remplit ces fonctions avec fruit, et il exerça avec non moins de succès les charges de prieur et de maître des novices dans le couvent de Palerme. Il assista en 1444 au chapitre provincial de son Ordre, assemblé à Catane, et Dieu lui permit d'opérer plusieurs miracles. Peu de temps après sa mort on l'invoqua publiquement sous le titre de *Bienheureux*, et son nom a été mis dans le Martyrologe de Sicile. Il a laissé : 1° plusieurs *Recueils de Sermons pour toute l'année et les fêtes des saints;* — 2° *Traité de la passion de Notre-Seigneur;* — 3° *Traité de la foi ou des douze articles du symbole;* — 4° *Explication de l'Oraison dominicale;* — 5° vingt-cinq *Sermons* sur le même sujet; tous ces écrits ont été souvent imprimés à Bresse, à Haguenau et à Lyon. *Voy.* Leand. Albert., *De Vir. illustr.*, l. IV, fol. 145. Thom. Fazel, *De Reb. Siculis*, l. II, dec. I, col. 4. *Act. Sanctor.*, t. I, *martis*, p. 294, etc. Le P. Échard, t. I, p. 810. Le P. Touron, *Hist. des homm. illustr.*, t. III, l. XIX, p. 304 et suiv. Richard et Giraud.

XXVII. **PIERRE DE SIENNE** (Le bienheureux), né au commencement du XIII° siècle à Sienne, mort le 4 décembre 1289, était fabricant de peignes; il épousa une femme qui partageait ses sentiments de piété et s'associait à toutes ses bonnes œuvres. Quoiqu'il eût toujours mené la vie la plus édifiante, cependant, étant devenu veuf, il forma la résolution de travailler à son salut avec plus de ferveur encore que par le passé; et, après avoir distribué aux pauvres tout ce qu'il possédait, il entra chez les Frères Mineurs de Sienne, mais sans s'engager par des vœux; il continua même à exercer son état dans le couvent. Il fut favorisé du don des miracles. Toute la ville le regardait comme un saint : chacun s'empressait d'aller le consulter comme un oracle, et de suivre ses avis, qui étaient toujours dictés par une haute sagesse. Mais son humilité égalait ses autres vertus; et jamais il ne se prévalut de l'ascendant qu'il exerçait sur ses compatriotes, ni de la vénération que ceux-ci lui témoignaient. A sa mort, les magistrats de Sienne lui firent élever aux dépens de la ville un tombeau magnifique dans l'église de Saint-François, où il avait été enterré. Pie VII autorisa en 1802 le culte qu'on lui rendait dans sa ville natale. Sa fête se célèbre le 16 mars.

XXVIII. **PIERRE II**, patriarche d'Alexandrie, mort en 381, succéda à saint Athanase, dont il avait partagé les travaux. Chassé de son siége par les païens et par les ariens, il se retira à Rome, où il demeura jusqu'en 377. Le pape Damase l'ayant rétabli sur son siége, il revint à Alexandrie; mais il se déshonora en faisant ordonner Maxime le Cynique, évêque de Constantinople, à la place de saint Grégoire de Nazianze, dont il avait d'abord approuvé l'élection. Théodoret nous a conservé un fragment de la *Lettre* qu'il avait écrite touchant les violences commises par Lucius, que les païens et les ariens avaient mis à sa place. Il écrivit une autre *Lettre* aux évêques, aux prêtres et aux diacres qui étaient relégués à Diocésarée, sous Valens. Facundus en a inséré des fragments dans ses ouvrages, l. II, c. II, p. 469. *Voy.* Gregor. Nanz., *Oratio XXIV de Vita sua.* Socrate, l. IV. Sozomène, l. VI. Théodoret, l. IV. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. VIII, p. 464 et suiv. Richard et Giraud.

XXIX. **PIERRE**, archidiacre, a laissé : *Quæstiones in Danielem prophetam a Petro archidiacono enodatæ*, insérées dans les PP. Martenne et Durand, *Amplissima Collectio*, tom. IX, p. 275 et suiv.

XXX. **PIERRE**, diacre et garde-chartes de l'église de Constantinople, vivait au XI° siècle. Il a laissé de courtes *Réponses* à différents cas qui lui avaient été proposés; ces réponses se trouvent dans le *Recueil du droit grec et romain.*

XXXI. **PIERRE**, moine des Vaux-de-Cernai, de l'Ordre de Cîteaux, mort après l'an 1218, alla avec Gui, son oncle, et supérieur de son monastère, rejoindre à Venise l'armée des croisés, assista à la prise de Zara, et revint en France. L'an 1206, il fut choisi par son oncle pour l'accompagner dans le Languedoc, et y prêcher contre l'hérésie des Albigeois. Il a composé : une *Histoire de la guerre des Albigeois;* Troyes, 1615, in-8°; elle a été insérée dans les *Bibliothèques des Pères;* on en trouve une traduction française dans les *Mémoires sur l'hist. de France* de M. Guizot.

XXXII. **PIERRE**, moine de Saint-Pierre-sur-la-Dive, au diocèse de Séez, a écrit : la *Vie des sept premiers abbés du Bec;* cet ouvrage se trouve dans les PP. Durand et Martenne, *Amplissima Collectio*, tom. VI. On lit dans le même tome un *Dialogue* de Pierre de Florence, religieux servite, qui contient l'histoire du commencement de son Ordre.

XXXIII. **PIERRE** (Barthélemy), né dans le Brabant, mort en 1630, professa à Louvain et à Douai. On a de lui : 1° une édition de l'ouvrage de Vincent de Lérins, avec des notes; Douai, 1611; — 2° *Commentaire sur les Actes des apôtres;* ibid., 1622; — 3° *Définition du Saint-Siége sur la grâce*, avec des *notes sur l'Épître de saint Célestin;* ibid., 1616 et 1627; — 4° *Continuation du Commentaire d'Estius sur saint Paul.*

XXXIV. **PIERRE (CORNEILLE de la)**. *Voy.* CORNEILLE, n° IV.

XXXV. **PIERRE** (Jean de la), en latin *de Lapide*, né en Allemagne, vivait au XV° siècle. Il fut recteur de l'université de Paris, docteur de Sorbonne, puis théologal de Bâle, et enfin chartreux. Il a laissé plusieurs ouvrages sur la grammaire, la philosophie et la théologie; parmi ces derniers se trouve un traité intitulé : *Resolutiones dubiorum circa missarum solemnia;* Padoue, 1499. *Voy.* Petreius, *Biblioth.*, p. 207. Le *Journ. des Savants*, 1695, p. 155, 1re édit., et p. 126, 2° édit. Michaud, *Biogr. univers.*

XXXVI. **PIERRE** (Jean des). *Voy.* DESPIERRES.

XXXVII. **PIERRE COMESTOR**, doyen de l'église de Troyes, et chancelier de l'église de Paris, né à Troyes, mort en 1178, fut surnommé *Comestor*, en français le *Mangeur*, à cause de la quantité de livres qu'il avait lus avec rapidité.

Digitized by Google

Chargé de la chaire de théologie à Paris, il l'occupa jusqu'en 1169, époque à laquelle il la laissa à Pierre de Poitiers, mais sans abandonner sa qualité de chancelier. Il termina ses jours à l'abbaye de Saint-Victor. Il était regardé comme un des plus habiles docteurs de son temps. Nous avons de lui : 1° *Scholastica Historia super Novum Testamentum, cum additionibus atque incidentiis,* histoire qui s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 63 de Jésus-Christ. Elle a été regardée pendant plus de trois siècles comme ce qu'il y avait de plus parfait dans ce genre, et on l'a appelée *scholastique*, à cause de l'usage qu'on en faisait dans les écoles; Reutling, 1471, in-fol.; Strasbourg, 1483 et 1502; Bâle, 1486, in-fol.; Paris, 1513, in-4°; Hagenau, 1519, in-fol.; Lyon, 1526, in-4°, et 1543, in-8°; Venise, 1728; traduite en français, l'an 1494, par Guyart des Moulins, sous le titre de *la Bible historiée*, dédiée à Charles VIII; Paris, sans date (1695), 2 vol. in-fol. avec grav. sur bois, et sous le titre de *Bible Escolastre;* traduite aussi en flamand; — 2° *Sermones*, qui ont d'abord été attribués à Pierre de Blois; Mayence, 1600 et 1605; on les trouve aussi dans la *Bibliothèque des Pères*, Lyon, 1677; — 3° un *Sermon sur la conception immaculée de la sainte Vierge;* Anvers, 1536. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXIII, p. 305 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent certains détails sur les ouvrages de *Pierre Comestor*. Papillon, *Biblioth. des auteurs de Bourgogne*. Chaudon et Delandine, *Diction. histor.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

XXXVIII. **PIERRE DE BAUNIQUEL**, évêque de Neustadt, né à Bauniquel, vivait au XV° siècle; il avait fait profession chez les religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, et était un des hommes de son temps qui possédaient le mieux l'Écriture. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament;* — 2° des *Commentaires sur les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques*, etc. *Voy.* Trithème, *De Scriptor. eccl. collectanea.*

XXXIX. **PIERRE DE BÉNÉVENT**, surnommé *Morra*, cardinal, vivait du XII° au XIII° siècle. Il professa longtemps le droit canon à Bologne, puis devint secrétaire du pape Innocent III, qui le nomma quelques années après cardinal et légat du Saint-Siége dans le midi de la France. C'est en cette dernière qualité qu'il présida en 1215 un concile tenu à Montpellier, et auquel assistaient cinq archevêques, vingt-huit évêques, beaucoup d'abbés, d'autres ecclésiastiques, et un grand nombre de barons. On a de ce cardinal : *Compilatio,* ou recueil des Décrétales d'Innocent III, fait par l'ordre de ce Pape, et qui parut en 1210. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

XL. **PIERRE DE BLOIS**, théologien et historien, né à Blois vers l'an 1130, mort vers 1200, était profondément versé dans les belles-lettres, la philosophie, la théologie et le droit. Il acquit bientôt une grande réputation par son savoir, et, vers 1167, Guillaume du Perche l'emmena en Sicile, où il devint précepteur du jeune prince Guillaume II, et garde du sceau royal. Il eut une si grande part au gouvernement que les Siciliens en furent extrêmement jaloux; ce qui l'obligea à revenir en France, où il enseigna les arts libéraux. En 1175 il se rendit en Angleterre, où le roi Henri II le chargea de plusieurs négociations importantes; puis il entra au service de l'archevêque de Cantorbéry, qui le nomma son chancelier et archidiacre de Bath. Plus tard il devint archidiacre de Londres. Pierre de Blois montra toujours le plus grand zèle pour l'honneur de la religion; mais son peu de modération lui suscita de nombreux ennemis. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° un recueil de cent quatre-vingt-trois *Lettres;* — 2° soixante-cinq *Sermons* ou *Exhortations;* — 3° *De Transfiguratione Domini;* — 4° *Compendium in Job;* — 5° *De Jerosolymitana Peregrinatione accelerenda;* — 6° *De Confessione sacramentaria;* — 7° *De Pœnitentia;* — 8° *De Institutione episcopi;* — 9° *De Judæorum Perfidia.* Ses *Œuvres complètes* ont paru à Paris, 1519, in-fol.; Mayence, 1600, in-4°; ibid., 1605, in-8°; la meilleure édition est celle qui a été donnée par Goussainville; Paris, 1677, in-fol.; elle a été reproduite dans la *Bibliotheca maxima Patrum,* tom. XXIV. *Voy.* Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XXIII; p. 206 et suiv.

XLI. **PIERRE DE CELLE.** *Voy.* CELLE, n° III.

XLII. **PIERRE DE CLUGNY** ou **CLUNY**, surnommé le *Vénérable*, né en Auvergne l'an 1093, mort le 24 décembre 1156, appartenait à la famille des comtes Maurice ou de Montboissier. Il prit l'habit religieux à Cluny, et l'an 1121 succéda à saint Hugues, qui en était abbé, et travailla à faire revivre dans son monastère la discipline monastique, qui y était fort affaiblie. En l'absence de Pierre, Ponce, un de ses prédécesseurs, entra à main armée dans l'abbaye de Cluny; mais Honoré II excommunia Ponce, qui mourut à Rome en 1126. Pierre reçut à Cluny le pape Innocent II, puis le fameux Abélard; il assista au concile de Pise en 1134, fit un voyage à Rome en 1146, dans le but de renoncer à sa dignité; mais le pape Luce II n'y ayant point consenti, il revint dans son monastère, où il combattit les erreurs de Pierre de Bruys et de Henri, le fondateur de la secte des *henriciens* (*voy.* HENRI, n° IV). Il eut un différend avec saint Bernard au sujet d'un moine de Cluny qui avait été élu évêque de Langres, et il fut obligé de prendre la défense de son Ordre contre l'apologie du même saint. Quoiqu'il n'ait pas été canonisé dans les formes, son nom est placé au 25 décembre dans les Martyrologes des bénédictins et dans celui de France. On a de lui : 1° des *Lettres;* — 2° un *Traité contre les Juifs;* — 3° quatre livres *contre la secte des sarrasins;* il ne nous en reste que deux, qui ont été insérés dans les PP. Martenne et Durand, *Amplissima Collectio,* tom. IX; — 4° *Traité contre Pierre de Bruys;* — 5° un *Sermon sur la Transfiguration;* — 6° deux livres de *Miracles* arrivés de son temps; — 7° *Statuts de Cluny;* — 8° des *Proses*, des *vers*, des *hymnes*, etc.; ces ouvrages ont été publiés par le P. Martin Marier, *Biblioth. de Cluny;* 1614. *Voy.* Trithème, *De Scriptor. eccl.* Le *Journ. des Savants*, 1719, 1720 et 1734. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*, art. PIERRE LE VÉNÉRABLE.

XLIII. **PIERRE DAMIEN** ou **DAMIANI**, **DE DAMIEN**. *Voy.* DAMIEN, n° IV.

XLIV. **PIERRE DE DRESDE**, hérésiarque, né à Dresde, mort à Prague en 1440, fut chassé de son pays pour y avoir propagé les doctrines des vaudois. Il se retira à Prague, où il déclama surtout contre la communion sous une seule espèce, puis il s'unit aux hussites contre la suprématie du Pape, et répandit leurs idées sur la nature de l'Église. Il a écrit des ouvrages qui sont aujourd'hui complétement oubliés. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

XLV. **PIERRE DE HERENTALS**, chanoine régulier de Prémontré et abbé de Floreff, né

Digitized by Google

dans le Brabant, mort vers l'an 1436, a laissé : 1° un *Commentaire sur les Psaumes;* Cologne, 1487; plusieurs fois réimprimé; — 2° un *Abrégé des Vies des Papes d'Avignon*, publié par Baluze. Nous rappellerons que les *Vies des Papes d'Avignon*, publiées par Baluze, ont été mises à l'*Index* par un décret du 22 décembre 1700.

XLVI. **PIERRE DE LAODICÉE**, prêtre de cette église, vivait au VIIe siècle. On lui attribue quelques ouvrages, entre autres celui qui est intitulé : *Expositio Orationis Dominicæ*, que l'on trouve dans la *Bibliothèque des Pères. Voy.* Le Mire, *Auctuar. de Scriptor. eccl.*

XLVII. **PIERRE DE LA RÉSURRECTION**, religieux carme de la province de Touraine, mort à Rennes en 1673, a laissé : 1° *De l'Amour et de la connaissance de Jésus et de Marie;* 2 vol. in-4°; — 2° *Manuel des religieux;* — 3° *Soliloques de l'homme sage;* — 4° *Exercices de la solitude;* Rennes, 1664; in-8°; — 5° *Le Gouvernement des passions;* Nantes, 1662; — 6° *La Vie spirituelle traitée avec méthode;* — 7° *De la Conversation des religieux. Voy.* la *Biblioth. Carmelit.*, tom. II, col. 597.

XLVIII. **PIERRE DE MAILLEZAIS**, chroniqueur du XIe siècle, embrassa la règle monastique sous la discipline de Goderanne, abbé de Maillezais, dans le bas Poitou. Il avait la réputation d'un homme d'esprit, de mérite et de savoir. Nous avons de lui un récit intéressant pour l'histoire de son époque, principalement pour celle des comtes de Poitiers et de l'abbaye de Maillezais; le P. Labbe l'a compris (*Malleacense Chronicon*) au nombre des documents qu'il a recueillis pour l'histoire d'Aquitaine. Ce qui a rapport à la *Translation de saint Rigomer* a été publié de nouveau par D. Mabillon et les Bollandistes. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. VI, p. 509. La *Nouv. Biogr. génér.*

XLIX. **PIERRE DE POITIERS**, religieux de l'Ordre de Cluny, mort après l'an 1141, fit profession dans un monastère d'Aquitaine, et devint secrétaire de Pierre le Vénérable, qu'il accompagna en Espagne l'an 1141. On a de lui, outre des *Poëmes* en vers élégiaques : 1° trois *Lettres* adressées à Pierre le Vénérable; ces écrits ont été recueillis dans la *Bibliothèque de Cluny;* — 2° une *Lettre* adressée également à Pierre le Vénérable, et qui a été insérée par DD. Martenne et Durand dans l'*Amplissima Collectio*, tom. II, p. 11. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. XII, p. 49 et suiv. Richard et Giraud.

L. **PIERRE DE POITIERS**, disciple de Pierre Lombard, vivait du XIIe au XIIIe siècle. Il succéda à Pierre Comestor dans la chaire de théologie de Paris en 1169, ce qui lui acquit une grande réputation, et il devint chancelier de Paris. Innocent III et Célestin le prirent souvent pour arbitre dans divers procès. On a de Pierre de Poitiers cinq livres des *Sentences;* Paris, 1655. Il s'est montré fort attaché à la doctrine de son maître, mais il n'en a pas suivi la méthode. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXIII, p. 53 et suiv. Richard et Giraud, vers la fin de l'art. PIERRE COMESTOR.

LI. **PIERRE DE SAINT-ANDRÉ** (Jean-Antoine Rampalle en religion), carme déchaussé, né à l'Isle, dans le comtat Venaissin, en 1624, mort à Rome l'an 1671, professa la philosophie et la théologie, et devint vers l'an 1667 définiteur général de son Ordre. On lui doit quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Historia generalis Fratrum discalceatorum Ord. de Monte Carmelo*; Rome, 1668-1671, 2 vol. in-fol.; c'est la continuation de celle qu'avait entreprise le P. Isidore de Saint-Joseph; — 2° *Le Religieux dans la solitude;* Lyon, 1668, in-12; — 3° *Vie du B. Jean de la Croix;* Aix, 1675. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

LII. **PIERRE DE SAINT-ROMUALD.** *Voy.* GUILLEBAUD, n° II.

LIII. **PIERRE DE SAINTE-FOIX**, de l'Ordre des Carmes, né en Angleterre, mort au couvent de Norwich en 1462, était docteur de Paris. Il se fit connaître comme prédicateur, professa et fut inquisiteur en Angleterre. On a de lui : 1° des *Sermons;* — 2° des *Commentaires sur les Épîtres de saint Paul et de saint Pierre;* — 3° *Præconia sententiarum;* — 4° *Alphabetum theologiæ;* — 5° *Placita theologiæ;* — 6° *Determinationes variæ*, etc. *Voy.* Lucius, *in Biblioth. Carm.* Pitseus, *De Script. angl.*

LIV. **PIERRE DE SICILE** (*Petrus Siculus*), chroniqueur italien du IXe, se rendit à Byzance en 830, afin d'échapper à la persécution des Sarrasins; l'empereur Basile et ses fils lui donnèrent plusieurs bénéfices ecclésiastiques. Il a laissé en grec : *Historia de vana et stolida Manichæorum hæresi;* Ingolstadt, 1604, in-4°; Paris, 1639, in-fol.; — cette traduction latine est du P. Matthieu Raderus. *Voy.* Le Mire, *in Auctuar.* Baronius, *Annales*, tom. X. Possevin, *Apparat. sac.* Mongitore, *Biblioth. Sicula.*

LV. **PIERRE DIACRE**, écrivain grec, vivait au VIe siècle. L'an 519, il vint à Rome en qualité de député au sujet d'une dispute qui s'était élevée entre Victor, défenseur du concile de Chalcédoine, et les moines de Scythie, qui voulaient qu'on dit qu'une personne de la Trinité avait été crucifiée pour nous. On a de lui : un *Traité de l'Incarnation et de la grâce de Jésus-Christ*, qui a été inséré dans la *Bibliothèque des Pères. Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccl.* Possevin, *In Apparat. Sacro.*

LVI **PIERRE D'OSMA**, professeur de théologie à Salamanque, vivait au XVe siècle. Il a composé un *Traité de la confession*, dans lequel il avançait, entre autres erreurs : 1° que l'Église de Rome pouvait errer dans ses décisions; 2° qu'il faut se confesser des péchés secrets, et non de ceux qui sont connus; 3° que le sacrement de pénitence, quant à la grâce qu'il produit, est un sacrement de la loi de nature, nullement établi dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, etc. L'archevêque de Tolède condamna ce livre à être brûlé, et Sixte IV confirma ce jugement en 1479. *Voy.* d'Argentré, *Collect. judic.*, tom. I, p. 146. Feller, *Biogr. univers.*

LVII. **PIERRE LE BIBLIOTHÉCAIRE**, chroniqueur, né à Rome en 1107, mort après l'an 1159, prit l'habit de Saint-Benoit au couvent du Mont-Cassin. Exilé en 1128 à l'instigation de quelques moines jaloux de son savoir, il revint peu de temps après dans son couvent, où il exerça les fonctions de bibliothécaire. Admis en présence de Lothaire, qui désirait rétablir l'accord entre les moines du Mont-Cassin et le pape Innocent II, Pierre déploya tant d'éloquence et d'habileté en plaidant la cause de son couvent, que Lothaire l'éleva aux dignités de *logotheta a secretis*, d'*auditor*, de *chartulaire* et de chapelain impérial. Plus tard, Alexandre III chargea Pierre de diriger provisoirement le monastère du Mont-Cassin pendant une vacance du siége abbatial. On a de Pierre : 1° le IVe livre du *Chronicon S. Monasterii Casinense*, dont il a aussi revu et corrigé les trois premiers livres, dus à Léon d'Ostie; Venise, 1513; Paris, 1668, dans les *Scriptores* de Muratori, tom. III; 2° *Li-*

Digitized by Google

bellus de viris illustribus Casinensibus; Rome, 1655; Paris, 1666, dans la *Bibliotheca Patrum*, tom. XXII, et dans Muratori, *Scriptores*, t. IV; — 3° *Disciplina monastica*, dans la *Collectio auctorum Ordinis S. Benedicti;* Paris, 1726; — 4° *Vita S. Aldemarii, Acta S. Guinizonis et Januarii*, dans le recueil des Bollandistes; — 5° *Vita S. Placidi*, dans les *Acta Ord. S. Benedicti*, tom. I. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et eccl.*, tom. XXIII, p. 78 et suiv.

LVIII. **PIERRE LE CHANTRE**, théologien, né dans le Beauvoisis, mort à l'abbaye de Longpont en 1197, professa la théologie à Paris, où il devint grand chantre de la cathédrale. Nommé en 1191 à l'évêché de Tournai, il vit son élection cassée pour vice de forme, et il ne fut pas plus heureux en 1196, lorsqu'il fut appelé au siége épiscopal de Paris. Sa santé ne lui permettant pas de prêcher la croisade en France, Pierre en chargea son disciple, Foulques, curé de Neuilly. Il prit l'habit religieux à Longpont, et il mourut au moment où il venait d'être nommé doyen de Reims. On a de lui : *Verbum abbreviatum;* Mons, 1639, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Henri de Gand, *De Scriptor. eccl.*, c. xv. *Chronic. Alberic.*, p. 411. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et eccl.*

LIX. **PIERRE L'ERMITE**, chef de la première croisade, né à Amiens vers 1050, mort en 1115 à l'abbaye de Neu-Moutier, près de Huy, dans le diocèse de Liége, quitta la profession des armes pour embrasser la vie érémitique, et ensuite celle-ci pour la vie de pèlerin. Il entreprit en cette qualité un pèlerinage à Jérusalem l'an 1093. Profondément touché de l'état déplorable où étaient réduits les chrétiens, et de la profanation des lieux saints, il résolut de travailler à la délivrance de Jérusalem, et en particulier à celle du saint sépulcre; il soumit son plan à Siméon, patriarche de Jérusalem, qui lui remit une lettre adressée à l'Église romaine et à tous les grands de l'Occident. Encouragé par cette lettre, et surtout par une apparition de Jésus-Christ, dans laquelle, comme il le raconte lui-même, le divin Sauveur lui promettait le succès de son entreprise, il se rendit plein de joie en Italie, où il fut accueilli favorablement par Urbain II. Ainsi reconnu député du Pape et de l'Église de Jérusalem, et muni de lettres adressées aux grands de la chrétienté, Pierre parcourut toutes les contrées de l'Occident, traçant le tableau le plus émouvant de l'oppression des chrétiens, de la cruauté des Turcs, et du déshonneur infligé à la foi chrétienne. A la même époque, c'est-à-dire en 1095, Comnène, empereur des Grecs, demandait qu'on l'assistât contre les Turcs; et c'est ainsi que la croisade fut décidée dans le concile de Clermont. Après la prise de Jérusalem, Pierre revint en Occident, et se retira dans l'abbaye de Neu-Moutier, où il finit ses jours. Il a été diversement jugé. Tandis que de son temps il fut regardé comme un saint, les temps modernes n'ont voulu voir en lui qu'un fanatique. Le savant Haas, qui fait cette réflexion, ajoute judicieusement : « La vérité n'est dans aucun de ces extrêmes; l'Église ne l'a pas canonisé; mais l'histoire en sait assez sur son compte pour qu'on ne puisse pas le confondre avec un fanatique ou un séducteur. » *Voy.* Guillaume de Tyr, *Gesta Dei per Francos*, l. I, c. xi-xviii. Baronius, *Annal. ecclesiast.* Pagi, *Critica*, ad ann. 1095 e seqq. Labbe, *Concilia generalia*, tom. IX. Michaud, *Hist. des Croisades*, tom. I. Feller, qui réfute complétement les objections des philosophes modernes et des autres ennemis de la religion catholique. Haas, dans le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*, dont cependant plusieurs réflexions sont empreintes d'un esprit de malveillance.

LX. **PIERRE LE VÉNÉRABLE**. *Voy.* PIERRE, n° XLII.

LXI. **PIERRE LOMBARD**, évêque de Paris, né à Novare ou sur le territoire de Novare, mort en 1160, fut surnommé le *Maître des Sentences*. Après avoir étudié à Bologne, à Reims, puis à Paris, il professa la théologie dans cette dernière ville, et acquit une telle réputation, qu'il fut élu en 1159 évêque de Paris, à la recommandation de Philippe, frère du roi Louis VII, qui s'était déclaré lui-même indigne de cette haute position. On a de Pierre Lombard : 1° *Sententiarum Libri IV;* ouvrage qui a été souvent imprimé et commenté; Nuremberg, 1474, 1478, 1499, in-fol.; Venise, 1477, 1480, in-fol.; Bâle, 1507, in-4°; 1513, in-fol.; Paris, 1528, 1536 et 1548, in-8°; Louvain, 1546, in-fol.; Paris, 1550, 1567; Louvain, 1568, in-4°; Venise, 1570, in-8°; Cologne, 1566, 1575, in-8°; Lyon, 1594, 1618, 1636; Genève, 1580, in-8°; — 2° *Commentaire sur les Psaumes;* Nuremberg, 1478, in-fol.; Bâle, 1486; Paris, 1541; — 3° *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul;* Paris, 1535, 1537, in-fol.; 1541, 1543, 1555, in-8°; — 3° *Commentaire sur la concordance des quatre Évangiles;* 1483 et 1551. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom XII, p. 585 et suiv. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXIII, p. 12 et suiv. Richard et Giraud. La *Gallia Christ.*, tom. VII. Feller.

LXII. **PIERRE MORRA**. *Voy.* PIERRE, n° XXXVIII.

LXIII. **PIERRE TUDEBODE**, chroniqueur, né à Civray, dans le Poitou, mort en 1099, partit en 1096 avec Hugues de Lusignan, seigneur de Civray, assista aux siéges de Nicée et d'Antioche, ainsi qu'à la prise de Jérusalem. On a de lui : *Historia de Hierosolymitano itinere;* l'édition la plus exacte est celle qui a été donnée par Duchesne, *Historiens de France*, t. IV. *Voy.* l'*Hist. littér. de la France.* La *Nouv. Biogr. gén.*

LXIV. **PIERRE**. Ce mot, dans l'Écriture sainte, qu'on le prenne littéralement ou métaphoriquement, a plusieurs acceptions différentes, dont nous indiquerons ici les principales seulement. Ainsi il se prend pour : 1° *Dieu*, qui est, en effet, souvent qualifié de *pierre* ou de *rocher*, pour marquer sa protection toute-puissante; de là Joseph, devenu tout-puissant en Égypte, est appelé la *pierre d'Israel* (Genèse, xlix, 24. II Rois, xx, 2. Ps. xvii, 1. 2; xxx, 4); — 2° un *lieu pierreux* (Luc, viii, 6); — 3° un *trophée*, un *monument* (Gen., xxxi, 45. Deutéron., xxvii, 4); — 4° une *idole de pierre* (Jérém., iii, 5); — 5° les *poids* dont les Hébreux se servaient dans le commerce (Lévit., xix, 36. Deutéron., xxv, 13. Michée, vi, 11); — 6° de la *grêle* (*voy.* PIERRES, n° II); — 6° *saint Pierre*, représentant la pierre sur laquelle l'Église est bâtie (Matth., xvi, 18). *Voy.* le *Diction. portat., histor., théol., géogr., crit. et moral de la Bible.*

LXV. **PIERRE ANGULAIRE** se dit de Jésus-Christ, qui a réuni la synagogue et la gentilité dans l'union d'une même foi. *Voy.* Actes, iv, 11. Le *Diction. portat. histor., théol., géogr., crit. et moral de la Bible.*

LXVI. **PIERRE DE BOEN**. *Voy.* BOEN et ABEN-BOEN.

LXVII. **PIERRE DE DIVISION**, ou, selon la lettre du texte, *Pierre qui divise*, nom donné au rocher sur lequel Saül, poursuivant David, se vit obligé de le laisser pour aller se défendre

Digitized by Google

contre les Philistins. *Voy.* I Rois, XXIII, 28.

LXVIII. **PIERRE DE REMMON**, lieu où se réfugièrent les restes des Benjamites qui échappèrent à leur défaite, près de Gabaa. *Voy.* Juges, XX, 45, 47.

LXIX. **PIERRE DE SCANDALE.** Saint Pierre et saint Paul ont dit, conformément à la prophétie d'Isaïe, que Jésus-Christ a été la *pierre de scandale* pour les Juifs qui n'ont pas cru en lui. *Voy.* Isaïe, VIII, 14. Romains, IX, 33. I Pierre, II, 8.

LXX. **PIERRE D'ÉZEL**, près de laquelle David et Jonathas renouvelèrent leur amitié, et se séparèrent. *Voy.* I Rois, XX, 19.

LXXI. **PIERRE DE ZOHÉLETH**, nom de lieu près de la fontaine de Rogel. *Voy.* III Rois, I, 9. *Compar.* ROGEL, n° I.

LXXII. **PIERRE D'ODOLLAM**; roche où il y avait une caverne dans laquelle David se retira. *Voy.* I Paralip., XI, 15. *Compar,* ODOLLAM.

LXXIII. **PIERRE D'OREB**, lieu où fut tué Oreb, prince de Madian. *Voy.* Juges, VII, 25.

LXXIV. **PIERRE DU DÉSERT**, dont il est parlé dans Isaïe (XVI, 1). Quelques interprètes pensent que par *Pierre du désert* il faut entendre les rochers en général qui se trouvaient dans le pays des Moabites; mais, selon beaucoup d'autres, c'est la ville de Pétra, dans l'Arabie, que cette expression désigne. *Voy.* PÉTRA, n° IV.

LXXV. **PIERRE DU SECOURS**, lieu ainsi nommé à cause du secours que Dieu y donna aux Israélites contre les Philistins, sous la conduite de Samuel. *Voy.* I Rois, VII, 12.

LXXVI. **PIERRE QUI DIVISE.** *Voy.* PIERRE, n° LXVII.

LXXVII. **PIERRE SPIRITUELLE** (*Spiritalis Petra*); cette pierre désigne Jésus-Christ (*Petra autem erat Christus*), représenté par le rocher d'où Moïse tira des sources d'eau pour les Hébreux. *Voy.* Exod., XVII, 6. Nombr., XX, 11.

I. **PIERRES (NOTRE-DAME-DES-),** *Beata Maria de Petris*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située au diocèse de Bourges, près de Culent; sa fondation eut lieu en 1149; elle était réformée et régulière.

II. **PIERRES (PLUIE DE).** Josué parle d'une pluie de pierres de grêle qui tomba sur les Chananéens, et qui en tua un plus grand nombre que l'épée des Israélites. Ce récit n'est, aux yeux des mythologues, qu'une pure fiction imitée de la fable d'Hercule, qui, dans sa guerre contre Albion et Bergion, obtint de Jupiter une pluie de pierres qui écrasa ces fils de Neptune. Les rationalistes y reconnaissent un fait réel et vraiment historique; mais ils prétendent qu'il n'y a dans ce fait rien de miraculeux. Quant à la version des mythologues, elle se trouve suffisamment démentie par les preuves les plus solides, qui établissent l'authenticité du livre de Josué; car, si ce livre est authentique, il remonte à une époque où la fable d'Hercule n'avait pas encore été inventée. D'ailleurs la lecture la plus superficielle de ces deux récits démontre jusqu'à l'évidence qu'il n'y a pas entre eux le moindre rapport fondé. Il est vrai que les interprètes sont partagés sur le sens du texte; les uns, prenant à la lettre l'expression *de grosses pierres*, l'entendent d'une véritable pluie de pierres ordinaires; les autres, et c'est le plus grand nombre, prétendent qu'il ne s'agit que d'une simple grêle, mais dont les grêlons étaient d'une grosseur extraordinaire. Mais, quelque opinion qu'on adopte, il faut nécessairement admettre un miracle; car une pluie de grêlons qui sont assez gros et assez durs pour tuer un nombre infini d'hommes à l'ennemi seulement, en épargnant les Israélites, et qui tombe sans discontinuer depuis Béthoron jusqu'à Azéca, c'est-à-dire pendant six ou sept heures de chemin, n'est pas moins contraire au cours ordinaire de la nature qu'une pluie de pierres qui aurait le même effet. En vain les mythologues prétendent-ils que l'imagination poétique de l'écrivain qui nous a transmis cette histoire a converti en miracle un fait purement naturel, on ne découvre ni la couleur du mythe dans le récit, ni dans l'historien, sous la plume duquel se serait opérée cette singulière métamorphose, l'imagination vive et ardente dont parle le mythologue Ilgen (*ingenio vivido et ardore*). *Voy.* Josué, X, 11, et les commentateurs sur ce passage biblique. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 13 et suiv.

III. **PIERRES PRÉCIEUSES.** Il y avait sur le rational du grand prêtre des Hébreux douze pierres précieuses sur chacune desquelles était inscrit le nom d'une des douze tribus : sur la *sardoine*, était gravé le nom de Ruben; sur la *topaze*, le nom de Siméon; sur l'*émeraude*, Lévi; sur le *saphir*, Dan; sur le *jaspe*, Nephthali; sur le *ligur*, Gad; sur l'*agate*, Aser; sur l'*améthyste*, Issachar; sur la *chrysolithe*, Zabulon, sur l'*onyx*, Joseph; et sur le *bérylle*, Benjamin. La nouvelle Jérusalem a aussi pour fondements des pierres précieuses, comme on le voit dans l'Apocalypse : le premier est de *jaspe*, le second, de *saphir*, le troisième, de *calcédoine*, le quatrième, d'*émeraude*, le cinquième, de *sardonyx*, le sixième, de *sardoine*, le septième, de *chrysolythe*, le huitième, de *bérylle*, le neuvième, de *topaze*, le dixième, de *chrysoprase*, le onzième, d'*hyacinthe*, le douzième, *d'améthyste*. Les douze fondements de pierres précieuses s'expliquent des douze apôtres, qui ont fondé et soutenu l'Église par leur prédication. *Voy.* Exod., XXVIII, 9 et suiv. Apocalyp., XXI, 19, 20. Le *Diction. portat. histor.*, etc., *de la Bible*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PIES, nom donné à des chevaliers institués par le pape Pie IV en 1560. Ils avaient la charge de porter le Pape lorsqu'il sortait en public, et ils étaient appelés les *chevaliers dorés*, parce qu'ils portaient l'épée et les éperons dorés. *Voy.* Favin, *Théâtre d'honneur et de chevalerie.* Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 52-53.

I. **PIÉTÉ.** *Voy.* DÉVOTION, et Bergier, art. PIÉTÉ.

II. **PIÉTÉ DE DIEU.** *Voy.* ESPAH.

PIÉTISTES (*Pietistæ*), nom de sectes parmi les protestants d'Allemagne. Les piétistes sont des espèces de luthériens qui se distinguent des autres par des sentiments particuliers d'une piété mystique outrée et guindée. Ils croient, comme les donatistes et les hussites, que l'effet des sacrements dépend de la probité du ministre; que l'état de grâce est une possession réelle des attributs de Dieu, et une véritable déification; que les créatures sont des émanations de la substance de Dieu; que nulle erreur ne nuit au salut, pourvu que la volonté ne soit pas déréglée; que la grâce prévenante et naturelle et que la volonté commencent l'ouvrage du salut; qu'on peut avoir la foi sans aucun secours surnaturel; que tout amour de la créature est mauvais; qu'un chrétien peut éviter tous les péchés; qu'on peut dès cette vie posséder le royaume de Dieu et la béatitude des saints. Ils méprisent la juridiction ecclésiastique, la théologie scolastique, et n'estiment que la contemplation et la théologie mystique. Ils renouvellent aussi les erreurs des origénistes et des anabaptistes, et s'étudient à en imposer aux simples

Digitized by Google

par un extérieur de piété. Schwenfeld avait ébauché le plan du piétisme, et Weigel l'avait perfectionné. Il fut longtemps oublié, et ce fut seulement vers le milieu du XVIIe siècle qu'il se renouvela dans les universités luthériennes. Cette secte est aussi répandue en Hollande. *Voy.* Poiret, *Manipuli observationum antipietisticarum*, etc.; Tubingue, 1707, in-8°. Le P. Catrou, *Hist. des trembleurs*, l. III. Richard et Giraud. Bergier, *Dict. de théol.* Le *Dict. de la théol. cathol.*

PIETRA SANTA (Salvestro), jésuite, né à Rome en 1590, mort en 1647, fut recteur du collége de Lorette. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels : *Sacræ Bibliorum Metaphoræ;* Cologne, 1631, in-4°; — 2° *Thaumasia veræ religionis contra perfidiam sectarum;* Rome, 1643-1655, 8 vol. in-4°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Rossi, *Pinacotheca*, c. LXXIII. Le Mire, *De Scriptor. sæculi* XVII. La *Nouv. Biogr. génér.*

PIETREQUIN DE GILLAY, né à Langres, était membre de la société littéraire-militaire de Besançon. On a de lui : *Histoire civile et ecclésiastique de Langres;* 2 vol. in-4°.

PIETRE (Charles), de l'Ordre des carmes, né à Saint-Benoit, vivait au XVIIIe siècle. Il a publié : *La Vraie et la fausse Religion, par forme d'entretiens, entre un religieux et un protestant qui, doutant de sa religion, médite son retour dans l'Église romaine;* in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1728.

PIEUX LEGS. *Voy.* LEGS.

PIGEON. *Voy.* COLOMBE.

PIGGHE (Albert), plus connu sous le nom latin de *Pighius*, controversiste et mathématicien, né à Kempen, dans les Pays-Bas, vers 1490, mort à Utrecht en 1542, se fit recevoir docteur en théologie à Cologne l'an 1517, acquit une grande réputation de savoir et d'éloquence. Clément VII et Paul III le chargèrent de diverses négociations en Allemagne, et il assista aux diètes de Worms et de Ratisbonne. Ce dernier pontife le pourvut, en 1535, de la prévôté de Saint-Jean d'Utrecht; depuis l'an 1524 Pigghe était chanoine de cette église. Il défendit toujours avec ardeur les prérogatives du Saint-Siége. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Hierarchiæ ecclesiasticæ Assertio;* Cologne, 1538, 1544, 1558, 1572, in-fol.; — 2° *Adversus prognosticatorum vulgus, qui annuas prædictiones edunt, astrologiæ Defensio;* Paris, 1518, in-8°; — 3° *De Æquinoctiorum solstitiorumque Inventione;* ibid.; — 4° *Adversus novam Marci Beneventani Astronomiam;* ibid., 1522, in-4°; — 5° *Controversiarum præcipuarum in comitiis Ratisponensibus tractatarum Explicatio;* Venise, 1541, in-4°; Paris, 1542, 1586, in-8°; — 6° *De Libero hominis Arbitrio lib. X, adversus Lutherum et alios;* Cologne, 1542, in-fol.; — 7° *Ratio componendorum dissidiorum et sarciendæ in religione concordiæ;* ibid., 1542, in-4°. *Voy.* Paul Jove, *Elog. doct.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIX. Sweert, *Athenæ Belgicæ.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas.* Possevin, *Apparatus sacer.* Le Mire, *Auctuarium.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **PIGNATELLI** (Antoine). *Voy.* INNOCENT, n° XII.

II. **PIGNATELLI** (Jacques), docteur en théologie et en droit dans le royaume de Naples, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : 1° *Consultationes canonicæ;* Rome, 1668, 1675, 8 vol. in-fol.; Venise, 1605, 5 vol. in-fol.; Lyon, 1700, 1 vol. in-fol.; une dernière, 12 vol. in-fol.; — 2° *Jacobi Pignatelli Ecriptaleis in Salentinis sacr Theolog. ac J. U. doctoris. Novissimæ Consultationes canonicæ præcipuas controversias quæ ad fidem ejusque regulam spectant, in quibus errores athæorum, infidelium, schismaticorum, hæreticorum, et aliorum Ecclesiæ catholicæ hostium referuntur et repelluntur, præsertimque illas quæ circa S. inquisitionis tribunal versantur. Ubi de inquisitoribus, eorumque officialibus et ministris, de reis in quos jus et potestatem habent deque pœnis pro casuum varietate istis infligendis et quam plurima alia ad hoc argumentum facientia complectentes.* Il y a dans ces 2 vol. trois cent trente-deux consultations sur la foi chrétienne et sur les hérésies qui la combattent; Porto-Ferrajo, 1711 ou 1712, 2 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1712, p. 438, 1re édit., et p. 306, 2e édit.

PIGNEROL (*Pinarolium*), ville épisc. de Piémont sous la métropole de Turin, située sur le Cluson, à l'entrée de la vallée de La Pérouse. Il y avait une abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît qui avait été fondée en 1064, et qui fut érigée en évêché en 1748. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 59-61.

PIGNORIA (Lorenzo), en latin *Pignorius*, curé de l'église Saint-Laurent et chanoine de Trévise, né à Padoue en 1571, mort l'an 1631, était profondément versé dans le droit canon. Il fut secrétaire de Marco Cornaro, évêque de Padoue, qu'il accompagna à Rome. Il s'appliqua dans cette ville à l'étude des monuments et à l'examen des bibliothèques. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Mensæ Isiacæ, seu vetustissimæ tabulæ æneæ sacris Ægyptiorum simulacris cælatæ Explicatio, cum auctuario de variis veterum hæreticorum amuletis, ex antiquis gemmis et sigillis;* Venise, 1605, in-4°; Francfort, 1608, in-4°; Amsterdam, 1669, in-4°; — 2° *La Vita di S. Giustina;* Venise, 1626, in-4°; — 3° *Symbolorum epistolicorum Liber;* ibid., 1628, 1629, in-8°. *Voy.* Thomasini, *In Vit. Pign. et in Elog. doctor.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXI. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PIKARD. *Voy.* PICARD, n° I.

PILA, lieu de Palestine dont Sophonie parle lorsqu'il s'écrie : *Jetez des cris de douleur, habitants de Pila.* Au lieu de *Pila*, l'hébreu porte *Machtesch*, que la Vulgate a traduit par *dent molaire* dans le livre des Juges (XV, 19), mais que plusieurs habiles interprètes ont considéré, d'après la paraphrase chaldaïque de Jonathan et l'historien Joseph, comme un nom propre de lieu, qui tire son origine de la victoire que Samson remporta sur les Philistins avec une mâchoire d'âne. Quant au prophète Sophonie, quelques-uns prétendent qu'il s'exprime ainsi à cause du ravage que Samson allait faire dans cette ville, après avoir tiré, par le secours de Dieu, de l'eau d'une dent mâchelière, ou d'un rocher qui en avait la forme. D'autres croient qu'il a en vue Jérusalem, où devaient être comme broyés ceux qui s'y rencontreraient à l'époque de la prise de cette ville par Nabuchodonosor. *Voy.* Juges, XV, 15 et suiv. Sophonie, I, II. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littéral sur les Juges*, p. 240. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 62-65, où sont réfutées les objections des incrédules contre le récit de la victoire de Samson.

PILARIK (Étienne), théologien hongrois, né à Otschova en 1615, mort à Neusalza en 1693, était fils d'un ministre protestant. Il acquit beaucoup de réputation comme prédicateur. En

Digitized by Google

1668, il tomba entre les mains des Tartares, qui le réduisirent en esclavage. Ses principaux écrits sont : 1° *Currus Jehovæ mirabilis;* Wittemberg, 1678, in-4°; — 2° *Turcico-Tartarica Crudelitas;* Bude, 1681, in-4°; c'est une relation touchante de sa captivité. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PILATE (Ponce), gouverneur de la Judée, né en Italie, mort à Vienne, en Dauphiné, l'an 39 de J.-C., succéda à Valerius Gratus dans l'administration de la Judée, l'an 27. Des troubles sérieux s'élevèrent dès le commencement de son gouvernement, et saint Luc nous apprend qu'il avait mêlé le sang de quelques Galiléens à leurs sacrifices. Les uns prétendent que ces Galiléens étaient les disciples de Judas le Galonite, qui enseignait que les Juifs étaient exempts de payer le tribut aux princes étrangers; mais les autres pensent que c'étaient des Samaritains que Pilate tailla en pièces comme ils se disposaient à monter sur le mont Garizim, où un imposteur leur avait promis de leur découvrir des trésors. Du reste, on ne sait rien de positif à cet égard. On connait la lâcheté de Pilate pendant le cours de la Passion de Notre-Seigneur, puisque sa conscience l'avait obligé de reconnaître l'innocence de Jésus, et il en montra plus encore au sujet du titre de la croix. Il permit à Joseph d'Arimathie d'ensevelir le corps du Sauveur, et refusa de le faire garder. Un an environ après la mort de Jésus, Pilate voulant conduire des eaux à Jérusalem par un aqueduc, s'empara du trésor sacré. Il en résulta une sédition, et Pilate employa la violence pour rétablir l'ordre. Des plaintes s'étant élevées contre lui, il dut se rendre à Rome pour rendre compte de sa conduite. Exilé à Vienne, en Dauphiné, il se tua de désespoir. Cependant, comme c'était une coutume observée par les gouverneurs de faire connaître à l'empereur ce qui se passait d'extraordinaire dans l'étendue de leur province, Pilate informa Tibère du bruit qui s'était répandu dans la Palestine au sujet de la Résurrection du Sauveur, des miracles qu'il avait opérés, ainsi que des prodiges qui étaient arrivés à sa mort. Tibère alors engagea le sénat à mettre Jésus-Christ au rang des dieux, et il menaça de mort quiconque entreprendrait de calomnier les chrétiens. Voilà ce que saint Justin, martyr, et Tertullien, nous ont conservé des lettres de Pilate à Tibère et de Tibère au sénat. Eusèbe, dans son *Histoire ecclésiastique*, confirme l'existence de la relation de Pilate par le récit de Tertullien; mais il ne dit pas qu'il l'a vue. S'il y a eu des critiques protestants et des incrédules pour traiter de fable la relation de Pilate, il s'en est trouvé aussi, même parmi les protestants, qui ont montré qu'il n'y a rien d'incroyable dans cette relation. *Voy.* Luc, XIII, 1, 2, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. S. Justin, *Apolog. II*, p. 76. Tertullien, *Apolog.*, c. XXI. Eusèbe, *Hist.*, l. II, c. II. Hieronym. Xaverius, *In Hist. Christi*, p. 538. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 495 et suiv. Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, expose et réfute les raisons qui ont porté des protestants et des incrédules à nier la vérité des faits contenus dans la relation de Pilate, et à rejeter en conséquence le témoignage des Pères. La *Bible de Vence*, tom. XIII, p. 513; Avignon, 1773. Dupin aîné, *Jésus devant Caïphe et Pilate*, 1828, 1855.

PILÉ (Denys), prêtre du diocèse de Paris, mort en 1772, fut *appelant*. Il a composé plusieurs ouvrages pour soutenir le parti janséniste. Il paraît qu'à l'exemple de Jubé, curé d'Asnières, et de quelques autres jansénistes, Pilé se permettait de son propre chef, dans la liturgie, des changements et des innovations qu'aucune autorité privée n'a droit d'introduire, et qui ne pouvaient que scandaliser les fidèles. On a de lui : 1° *Réponse aux lettres théologiques de dom La Taste;* ce savant religieux, dans 21 lettres, se moquait des convulsions ainsi que des miracles du cimetière de Saint-Médard, et en montrait le ridicule; — 2° un écrit *en l'honneur du diacre Paris;* — 3° *Lettre* sur le discours de J.-J. Rousseau *De l'Origine et des fondements de l'inégalité;* — 4° *Lettre d'un Parisien à M. l'archevêque;* — 5° une *Traduction des livres de saint Augustin à Pollentius;* — 6° *De l'Indissolubilité absolue du lien conjugal;* 2 vol.; dissertation posthume. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PILLON, ecclésiastique, vivait au XVII° siècle. Il a publié : *Exposition de la doctrine catholique sur seize points;* Paris, 1690, in-12. C'est un ouvrage de controverse où l'auteur explique d'une manière très-claire et très-convaincante les points de la doctrine catholique sur lesquels les protestants ont fait le plus de bruit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1690, p. 480, 1re édit., et p. 365, 2e édit.

PILON. *Voy.* BILON.

PIMOLISSA. *Voy.* IBONA.

I. **PIN (LE)**, en latin *Pinus*, ancienne abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Cîteaux, fille de Pontigny, dans le diocèse de Poitiers, sur la petite rivière de Boesvre. Elle fut commencée en 1120, et achevée en 1141. La chronique de Maillezais met ce monastère au nombre de ceux qui ont été fondés par le bienheureux Géraud de Sala. Titio de Bares fut un des principaux bienfaiteurs. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1350.

PIN (Louis Ellies du), docteur en théologie, né à Paris en 1657, mort l'an 1719, professa au collége de France; mais le parti qu'il prit dans l'affaire du fameux cas de conscience le fit exiler à Châtellerault, et on le priva de sa chaire. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Nouvelle Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques, contenant l'hist. de leur vie, le catalogue, la critique et la chronologie de leurs ouvrages, le sommaire de ce qu'ils contiennent, un jugement sur leur style et sur leur doctrine, et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages;* Paris, 1686-1704; réimprimée en Hollande en 19 vol. in-4°; condamnée par deux décrets de la Sacrée Congrégation de l'*Index*, l'un du 1er juillet 1693, et l'autre du 10 mai 1757; — 2° *Table universelle des Auteurs ecclésiastiques;* 1704, 5 vol. in-8°; — 3° *Prolégomènes sur la Bible;* 3 vol. in-8°; — 4° *Bibliothèque des Auteurs séparés de la communion de l'Église romaine du XVII° siècle;* 2 vol. in-8°; — 5° *De antiqua Ecclesiæ disciplina Dissertationes historicæ;* 1686, in-4°; ouvrage condamné par un bref d'Innocent XI, daté du 22 janvier 1688; — 6° *Liber Psalmorum cum notis quibus eorum sensus litteralis exponitur;* 1691; — 7° *Livre des Psaumes*, trad. en français d'après l'hébreu, avec des notes; 1691, in-12; — 8° *Notæ in Pentateuchum;* 2 vol. in-8°; — 9° *Dissertations historiques, chronologiques et critiques sur la Bible;* 1711, in-8°; — 10° *Traité de la doctrine chrétienne et orthodoxe;* in-8°; — 11° *S. Optati Opera;* 1700, in-fol.; — 12° *Joannis Gersonii Opera;* 1703, 5 vol. in-fol.; — 13° *Traité de la puissance ecclésiastique et temporelle;* in-8°; — 14° *Histoire de l'Église en abrégé;* 4 vol. in-12; — 15° *Lettre sur l'ancienne discipline de l'Église touchant la célébration de la messe;* 1708, in-12; — 16° *Analyse de l'Apocalypse;* 1714 et 1720; — 17° *Traité historique des excommunications;* 2 vol.; le se-

Digitized by Google

cond vol. a été supprimé par arrêt du conseil d'État; — 18° *Traité philosophique et théologique sur l'amour de Dieu;* 2 vol. in-8°; — 19° *Traité philosophique et théologique de la vérité;* Paris, 1731, in-12. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, dans la *Préface.* Goujet, *Continuat. de la Biblioth. de M. du Pin*, tom. I, p. 1 et suiv. Nicéron, *Mémoires*, tom. II. Moréri, *Diction. histor. et crit.* Feller, qui dit, en parlant de la *Nouv. Biblioth.* de du Pin : « Les principales erreurs qu'on lui reprocha en flétrissant son ouvrage étaient : 1° d'affaiblir la piété des fidèles envers la sainte Vierge, et de ne paraître corriger ou prévenir des exagérations et des abus qu'en donnant dans des excès contraires; 2° de favoriser le nestorianisme; 3° d'affaiblir les preuves de la primauté du Saint-Siége; 4° d'attribuer aux saints Pères des erreurs sur l'immortalité de l'âme et sur l'éternité des peines de l'enfer; 5° de parler d'eux avec trop peu de respect, etc. »

PINA (Jean de), jésuite, né à Madrid en 1582, mort l'an 1657, fut provincial à Tolède. Il a publié : 1° *Commentaires sur l'Ecclésiastique;* Lyon, 1630-1648, 5 vol. in-fol.; — 2° *Commentaires sur l'Ecclésiaste;* 2 vol. in-fol.; — 3° *Éloge de la sainte Vierge;* 2 vol.; ces ouvrages sont en latin. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PINACLE DU TEMPLE, où Jésus-Christ fut porté par le démon, n'est autre chose que la galerie ou le parapet qui régnait autour du toit du temple; car on sait que dans la Palestine les toits étaient couverts de plates-formes, autour desquelles on faisait un petit mur pour empêcher de tomber, ainsi que la loi le prescrit. *Voy.* Deutéron., XXII, 8. Matth., IV, 5. Joseph, *Antiq.*, l. V, c. VI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PINAMONTI (Giovanni-Pietro), jésuite, né à Pistoie en 1632, mort à Orta, dans le diocèse de Novare, l'an 1703, se consacra avec le P. Segneri aux missions de la campagne, et devint confesseur de la duchesse de Modène et du grand-duc de Toscane. Il a laissé en italien un grand nombre d'ouvrages de piété, dont trois ont été traduits en français : 1° *Lectures chrétiennes sur les obstacles du salut*, etc.; — 2° *Directeur dans les voies du salut;* — 3° *Retraite spirituelle pour les religieuses.* Ses Œuvres ont paru à Parme, 1706, 1708, in-fol.; Venise, 1724, 1742, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1728, p. 125 et suiv. Moréri, édit. de 1759. Feller, qui remarque fort judicieusement que dans la *Sinagoga disinganata*, c'est-à-dire la *Synagogue détrompée*, l'aveuglement des Juifs et la vérité du christianisme sont prouvés avec autant de précision que de force, et que dans l'opuscule latin *Exorcista rite instructus, seu accurata methodus omne maleficiorum genus probe ac prudenter curandi*, on trouve le discernement et la prudence unis au respect qu'on doit aux pratiques et aux sentiments de l'Église.

PINARA, ville épisc. de Lycie sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie, située près du mont Gragus, au milieu des terres. L'évêque de Pinara avait aussi sous sa dépendance l'île de Didyma, et se qualifiait d'évêque de Pinara et de Didyma. On connaît cinq évêques de Pinara, dont le premier, Eustathius, assista au concile de Séleucie et souscrivit la formule d'Acace de Césarée et de Georges d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 976. Richard et Giraud.

PINAROLIUM. *Voy.* PIGNEROL.

PINART (Michel), orientaliste, né à Sens en 1659, mort dans cette même ville l'an 1717, donna d'abord des leçons particulières d'hébreu, puis il obtint une place de sous-maître au collége Mazarin, fut nommé en 1706 membre de l'Académie des inscriptions, et, en 1712, théologal du chapitre de Sens. On a de lui : 1° *Dissertation sur les Bibles hébraïques*, dans le *Journ. des Savants;* elle est estimée pour l'exactitude et les recherches qu'elle renferme; — 2° *Mémoire sur* Applica ephod, passage du I[er] livre des Rois (XXIII, 9); — 3° *Mémoire sur les Médailles samaritaines* qui portent le nom de *Simon;* — 4° divers autres *Mémoires*, dans le Recueil de l'Académie des inscriptions. Pinart a de plus aidé le P. Thomassin à mettre en ordre les matériaux de son *Glossaire. Voy.* les *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, tom. III; tome qui renferme aussi l'*Éloge de Pinart* par Boze. Le *Journ. des Savants*, Supplém., ann. 1707. Michaud, *Biogr. univers.*

PINCHINAT (Barthélemy), cordelier de l'étroite observance de la province de Saint-Louis, vivait au XVIII[e] siècle; il était lecteur jubilé, docteur en théologie et prédicateur du roi. On a de lui : *Dictionnaire chronologique, historique, critique, sur l'origine de l'idolâtrie, des sectes des samaritains, des juifs, des hérésies, des schismes, des antipapes et de tous les principaux hérétiques et fanatiques qui ont causé quelque trouble dans l'Église;* Paris, 1736, in-4°.

PINCHON (Guillaume), saint, évêque, né près de Saint-Brieuc en 1184, mort en cette ville l'an 1234, fut successivement chanoine de Saint-Brieuc, puis de Saint-Gatien de Tours, et évêque de Saint-Brieuc en 1220. Il défendit les priviléges de son clergé contre les prétentions de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, et il s'unit aux autres prélats bretons pour excommunier le duc. Le duc ayant exilé les évêques, Guillaume se retira à Poitiers, où il remplit les fonctions de coadjuteur de Philippe, évêque de cette ville, qui était gravement malade. À son retour dans son diocèse, il réforma les abus qui s'y étaient introduits en son absence, et il continua les travaux de reconstruction de sa cathédrale. Guillaume Pinchon a été canonisé en 1247 par Innocent IV; l'église de Saint-Brieuc et celle de Tréguier honorent sa mémoire le 29 juillet. *Voy.* Tresvaux, *Vies des saints de Bretagne*, tom. II. Ch. Guimart, *Hist. des évêques de Saint-Brieuc.* La *France pontificale.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PINCIACUM. *Voy.* PASSY.

PINEAU (Gabriel du), en latin *Pinellus*, jurisc., né à Angers en 1573, mort au Pin, près d'Angers, l'an 1644, se fit distinguer par sa probité autant que par son talent. Il devint conseiller au présidial de sa ville natale, puis maître des requêtes de l'hôtel de Marie de Médicis. Outre de nombreux ouvrages sur le droit civil, il a laissé des *Notes* savantes contre le *Commentaire* de du Moulin sur le *Corpus juris canonici;* elles ont été imprimées à la suite de l'ouvrage de du Moulin, édit. de 1681. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XIV. Michaud, *Biogr. univers.*

1. **PINEDA** (Juan de), de l'Ordre des jacobins, né à Medina del Campo, vivait du XVI[e] au XVII[e] siècle. Il a été confondu avec le suivant, dont il était contemporain. On a de lui, outre un grand nombre de manuscrits : 1° *Historia maravillosa de S. Juan Baptista;* Salamanque, 1574, in-4°; — 2° *La Monarquia ecclesiastica, o historia universal del mundo;* ibid., 1588, 14 vol. in-fol.; Barcelone, 1594, 1620; — 3° *Agricultura christiana que contiene XXXV dialogos familiares;* ibid., 1589, 2 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr.*

Digitized by Google

génér. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispana nova.* Wadding, *De Scriptor. Ord. Minorum.*

II. **PINEDA** (Juan de), jésuite, né à Séville en 1557, mort l'an 1637, professa la philosophie et la théologie dans divers colléges. Il fut chargé de défendre auprès du Saint-Siége les intérêts de la province d'Andalousie, et à son retour on le nomma consulteur général de l'Inquisition. Il était versé dans les langues orientales. Ses principaux ouvrages sont : 1° *La Monarchie ecclésiastique*, ou *Hist. univers. du monde depuis la création*, en espagnol; Salamanque, 1588, 4 vol. in-fol.; Barcelone, 1620, même format; — 2° *Commentarius in Job*; Madrid, 1597-1601, 2 vol. in-fol.; cet ouvrage a eu trois éditions; — 3° *Prælectio sacra in Cantica canticorum*; Séville, 1602, in-4°; — 4° *Salomo prævius, sive de rebus Salomonis regis lib. VIII*; Lyon, 1609, in-fol.; — 5° *Comment. in Ecclesiastem*; Venise, 1616, in-fol.; — 6° *Index novus librorum prohibitorum et expurgatorum*; Séville, 1631, in-fol. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Feller. Michaud.

PINEL, oratorien, né vers la fin du XVII° siècle en Amérique, probablement à Saint-Domingue, mort dans un village vers 1777, professa dans plusieurs colléges de sa congrégation, notamment à Juilly et à Vendôme, où il se trouvait en 1736. Outre sa classe, il faisait des instructions aux domestiques et aux enfants. Sa doctrine étant devenue suspecte, il lui fut défendu de les continuer. En effet, il était attaché au jansénisme au point qu'il quitta sa congrégation lorsqu'elle accepta la bulle *Unigenitus*. Il était de plus fortement prévenu en faveur du règne de mille ans et du prochain avénement d'Élie. On a de lui : 1° *Horoscope des temps, ou conjectures sur l'avenir*; ouvrage fait pour accréditer le millénarisme; — 2° *De la Primauté du Pape*, en latin et en français; Londres, ou plutôt La Haye, 1770, in-8°; ibid., 1770, in-12, en français seulement; dans la préface, Pinel s'élève fortement contre la bulle *Unigenitus*; il prétend surtout que saint Pierre n'avait aucune autorité sur les autres apôtres; que les Papes ne sont pas les successeurs de saint Pierre, et que leur primauté n'est pas divine, et n'emporte point de juridiction. *Voy.* la *Notion de l'œuvre des convulsions et des secours*; Lyon, 1788, généralement attribuée au P. Crèpe, dominicain. Feller. Michaud.

PINELLI (Luca), jésuite, né à Melfi, mort à Naples en 1607, professa la théologie à Ingolstadt, puis à Pont-à-Mousson, et fut recteur à Florence, à Pérouse et à Palerme. Ses écrits ont toujours joui d'une grande faveur. Nous citerons entre autres : 1° *Meditazioni del Sacramento*; Brescia, 1599, in-12; trad. en français sous ce titre : *Pieux entretiens*, etc.; Tournay, 1850, in-18; — 2° *Gersonne, overo della perfezione religiosa, lib. IV*; les dernières éditions de ce livre sont : en italien, Rome, 1839, in-8°; en latin, 1710, in-16; en français, 1847, in-18, etc.; — 3° *Meditazione della Vergine Maria*; Brescia, 1599, in-12; trad. en portugais; — 5° *De Sacramento pœnitentiæ*; Cologne, 1602, in-12; — 6° *Trattato dell' altra vita e dello stato delle anime in essa*; Venise, 1604, in-4°; trad. en français, 1607, in-12; — 6° *Meditationes de IV hominis novissimis, quæ sunt mors, judicium, infernus, paradisus*; Cologne, 1605, in-12; — 7° *Trattato della messa*; Naples, 1606, in-12. Les *Œuvres spirituelles* de Pinelli ont paru à Venise, 1604, in-12; Cologne, 1604, 3 vol. in-12; cette dernière édition est en latin, et est la plus complète. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* La *Nouvelle Biographie générale.*

PINELLUS. *Voy.* PINEAU.

PINELO (Antonio de Leon et), littérateur espagnol, né au Pérou vers la fin du XVI° siècle, mort entre 1672 et 1680, dès qu'il eut terminé ses études à Lima, montra une ardeur extrême à recueillir tout ce qui était relatif à l'histoire des Indes. Il passa pour cela en Espagne, où il exerça longtemps les fonctions d'avocat ou de rapporteur au conseil des Indes. A ses vastes connaissances il joignait les sentiments les plus religieux; aussi composa-t-il sur la sainte Vierge, pour laquelle il professait une dévotion particulière, plusieurs ouvrages latins. Outre une foule d'écrits très-savants, la plupart relatifs à la géographie, à l'histoire et à la politique des Indes, on lui doit : 1° *Relation des fêtes de la congrégation de l'Immaculée Conception*; Lima, 1618, in-4°; il publia aussi un *Poëme* sur le même sujet; — 2° la *Vie de D. Toribio Alfonse Mogrovejo, archevêque de Lima*; Madrid, 1633, 1653, in-4°; traduit en italien par A. Cospi, 1655, in-4°, à l'occasion du procès de la canonisation de ce saint prélat; — 3° *Question morale : Le chocolat rompt-il le jeûne ecclésiastique?* ibid., 1641, in-4°; — 4° *Annales Immaculatæ Conceptionis, ab orbe condito ad nostra tempora*; — 5° *Bibliotheca seu Catalogus Marianus*, volumineuse bibliographie divisée en soixante-douze classes et plus de trente Appendices; — 6° *Musæum Marianum*, qui semble être un abrégé du précédent; — 7° *Kalendarium Marianum*, où l'on trouve pour chaque jour de l'année les dévotions particulières instituées en l'honneur de la sainte Vierge dans tous les pays du monde; — 8° *Compendium devotionum erga B. V. Mariam.* Ces cinq derniers ouvrages sont restés inédits; probablement que l'auteur aura jugé inutile de les mettre au jour, quand il aura eu connaissance des immenses travaux du P. Maracci sur le même sujet. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispana nova.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PINET (Du). *Voy.* DUPINET.

PINI (Ermenegildo), barnabite, né à Milan en 1739, mort dans cette ville l'an 1825, après avoir étudié la théologie à Rome et à Naples, obtint la chaire de mathématiques au collége de Saint-Alexandre de Milan. Il devint ensuite professeur d'histoire naturelle dans ce même établissement. Chargé par son gouvernement de voyager en France, en Italie, en Suisse et en Allemagne, il rapporta dans sa patrie de nombreuses productions des trois règnes amassées à grands frais. Sous l'Empire il fut membre de l'Institut d'Italie, et inspecteur général de l'instruction publique. Outre un certain nombre d'ouvrages sur les sciences naturelles et la géologie, on a de lui : 1° *Protologia analysim scientiæ sistens ratione prima exhibitam*; Milan, 1803, 2 vol. in-8°; — 2° *Sistemi geologici*; ibid., 1811, in-8°. Le but de l'auteur, dans ce livre, est de chercher à établir que la fluidité primitive du globe était aqueuse, s'appuyant sur ces mots de la Genèse : *L'Esprit de Dieu reposait sur les eaux*; sentiment qu'il oppose à celui de Breislak, qui soutenait que cette fluidité primitive était ignée. Pini veut aussi prouver dans ce livre, contre le même Breislak, que le phénomène des corps organiques fossiles s'explique très-bien par le déluge mosaïque, inondation extraordinaire et passagère, et qu'il n'est pas nécessaire pour cela que la mer fût jadis et longtemps élevée bien au-dessus de son niveau actuel; — 3° *Sulla Felicità, dialogo*; ibid., 1812, in-8°. *Voy.* César Bovida, *Elogio biografico e*

Digitized by Google

breve analisi delle opere di Ermenegildo Pini, etc.; Milan, 1852. Feller. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PINIUS (Jean), savant jésuite, né à Gand en 1678, mort l'an 1749, a travaillé aux *Acta Sanctorum* à Anvers, et a enrichi cet ouvrage de plusieurs dissertations estimées. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PINNA. *Voy.* PENNA.

PINNACLE. *Voy.* PINACLE.

PINS (Jean du), en latin *Pinus*, évêque de Rieux, né à Toulouse vers 1470, mort l'an 1537, fut nommé en 1511 conseiller clerc au parlement de sa ville natale. Il se lia avec Antoine Duprat, qui l'emmena avec lui en Italie, et le fit nommer conseiller au parlement créé à Milan par François Ier. Il montra tant de prudence et d'habileté dans la négociation de plusieurs affaires difficiles, que le roi l'envoya à Venise, puis à Rome, en qualité d'ambassadeur. Il déploya toujours le plus grand zèle pour les intérêts de la religion et la gloire de la France. Il fut nommé en 1520 évêque de Pamiers, mais il ne gouverna jamais ce diocèse. En 1523 on le transféra à l'évêché de Rieux. Il fonda et dota, en 1527, le chapitre de Saint-Ybars. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Vita S. Catharinæ Senensis*; Bologne, 1505, in-4°; — 2° *Divi Rochi Narbonensis Vita*; Venise et Paris, 1516, in-8°. *Voy.* Sadolet, *Epist. XVIII*, l. IV. Érasme, *In Ciceroniano*. Vossius, *De Hist. lat* La Faille, *Annales de Toulouse*, tom. II, p. 19, in-fol. Les *Mém. pour servir à l'éloge histor. de Jean Du Pins, évêque de Rieux*, etc.; Avignon, 1748. Richard et Giraud.

PINSKO (*Pinscium*), ville épisc. de Lithuanie, au palatinat de Brzecie. Ce siége a été uni à celui de Turow. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Léonce, assista au concile de Michel, métropolitain de Kievie, et souscrivit la lettre de ce prélat au pape Clément VIII, au sujet de l'union avec l'Église romaine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1235. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIII. *Compar.* TUROW.

PINSON (François), jurisc., né à Bourges, mort à Paris en 1691, acquit une grande réputation, et fut élu en 1672 bâtonnier de la communauté des avocats et procureurs du parlement. Il se distingua surtout dans le droit canonique et les matières bénéficiales. On a de lui : 1° *Tractatus de beneficiis ecclesiasticis*; Paris, 1654, in-fol.; cet ouvrage est en partie l'œuvre de son grand oncle maternel, Antoine de Bengy, qui succéda à Cujas, à Bourges; — 2° *S. Ludovici, Franciæ regis, Pragmatica Sanctio, cum Glossis Cosmæ Guymia*, etc.; ibid., 1666, in-fol.; — 3° *Notes sommaires sur les indults accordés au roi et à d'autres par Alexandre VII et Clément IX*; ibid., 1673, 2 vol. in-12; — 4° *Dissertation historique de la régale, pour savoir si elle peut et doit être étendue sur les abbayes*; ibid., 1676, in-fol.; — 5° *Manuale juris pontificii, cæsarei et gallici*; Paris, 1681, in-fol., formant le tom. IV des *Œuvres* de Du Moulin, de l'édition donnée par Pinson en 1681; — 6° *Traité singulier des régales ou des droits du roi sur les bénéfices ecclésiastiques*; ibid., 1688, 2 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1688, IIe part. L'abbé André, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, tom. V, p. 474, fait cette juste remarque : « Cet ouvrage, fait dans un esprit parlementaire, est rempli de savantes recherches, et enrichi d'un grand nombre d'actes originaux qui sont d'une grande utilité pour l'étude du droit. On peut lire comme contrepoids le traité de la régale imprimé en 1680, in-4°, par l'évêque de Pamiers, qui défendait les priviléges de l'Église. »

PINSSONAT (Jacques), curé de Saint-Sauveur-des-Petites-Maisons, né à Châlons-sur-Saône, mort à Paris en 1723, était docteur en théologie de la faculté de Paris. Il professa l'hébreu, et devint censeur royal des livres. Il se distingua par sa piété, son zèle et son érudition. Outre une grammaire hébraïque, il a laissé : *Considérations sur les mystères, les paroles et les actions de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, avec des *prières pour s'entretenir en la présence de Dieu*; Paris, 1720, in-12, 2e édit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1720, p. 411 et suiv.

PINTERVILLE, lieu situé en Normandie, et où l'on tint en 1304 un concile sur la discipline. *Voy.* Guillaume Bessin, *Concilia Rothomagensis Provinciæ*.

I. **PINTO** (Hector), de l'Ordre des hiéronymites, né à Villa de Covilhão ou de Mello, mort en 1584, se rendit si recommandable, qu'on fonda en sa faveur une chaire de théologie positive à l'université de Coïmbre. On a de lui : 1° *Commentaires sur Isaïe, Ézéchiel et Daniel*; Paris, 1617, 3 vol. in-fol.; — 2° *Imagem da vida christam, ordenada per dialogos*; Coïmbre, 1563-1565, in-8°; 1572, II part. in-4°; ouvrage traduit en diverses langues; en français, par Guillaume de Coursol; 1580 et 1584. *Voy.* les *Mém. de Portugal*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PINTO** (Isaac), juif portugais, né en 1715, mort à La Haye l'an 1787, s'établit d'abord à Bordeaux, passa ensuite à Amsterdam, puis à la Haye. C'était un homme instruit; ce ne fut qu'à l'âge d'environ cinquante ans qu'il se mit à écrire pour défendre ses coreligionnaires et compatriotes contre Voltaire; ce qui lui acquit une certaine célébrité. Il a écrit en français. Outre quelques ouvrages sur le commerce et la politique, il a laissé : 1° *Essai sur le luxe*; Amsterdam, 1762, in-8° et in-12; — 2° *Apologie pour la nation juive*, ou *Réflexions critiques sur le premier chapitre du septième tome des Œuvres de M. de Voltaire au sujet des Juifs*; ibid., 1762, in-12; tout en justifiant les Juifs de certains défauts, et en les excusant sur leur position dans la société, Pinto s'attache surtout à distinguer les Juifs espagnols et portugais des Juifs allemands et polonais. La ligne de démarcation est telle, selon lui, qu'un juif portugais serait déshonoré s'il épousait une juive allemande, et qu'il serait déchu de toutes ses prérogatives, tant religieuses que civiles, et ne pourrait pas même être enterré parmi ses frères; — 3° *Réponse de l'auteur de l'Apologie de la nation juive à deux critiques qui ont été faites de ce petit écrit*; 1766; c'était dans le *Monthly Review* et dans la *Biblioth. des sciences et des arts* que Pinto avait été attaqué; — 4° *Du Jeu de cartes*, lettre à M. Diderot, 1768, in-8°; — 5° *Précis des arguments contre les matérialistes*, 1773, in-8°. *Voy.* Quérard, *La France littéraire*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PINUS. *Voy.* PINS.

PINY (Alexandre), dominicain, né à Barcelonnette en 1640, mort à Paris l'an 1709, professa la théologie à Aix. Il fut appelé à Paris en 1676, et y dirigea le noviciat dans les maisons de son Ordre. La sainteté de sa vie le rendit fort recommandable. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Cursus philosophicus thomisticus*, etc.; Lyon, 1670, 5 vol. in-12; — 2° *Summæ S. Thomæ Compendium resolutorium*; ibid., 1680, 4 vol. in-12; — 3° *La Clef du pur amour*; ibid., 1682, in-12; — 4° *La Vie cachée*, Paris, 1685, in-12; — 5° *Vie de la Mère Made-*

Digitized by Google

leine de la Sainte-Trinité, fondatrice de l'Ordre de Notre-Dame-de-la-Miséricorde; Lyon, 1680; — 6° *L'Oraison du cœur*, etc.; Paris, 1683, in-12. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, t. II, p. 772. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. V, p. 774 et suiv. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

PINYTE (Saint), évêque de Gnosse ou Cinose, dans l'île de Crète, vivait au IIe siècle. Il déploya le plus grand zèle pour établir ou maintenir la pureté de la foi et des mœurs, et il combattit vigoureusement les hérétiques. C'était, au rapport d'Eusèbe, un des premiers hommes de l'Église pour sa doctrine. Il avait écrit à saint Denis de Corinthe une *Lettre*, qui était regardée comme un monument considérable de l'antiquité. L'Église honore le 10 octobre la mémoire de saint Pinyte. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. IV, c. XXI et XXIII.

PIO DE SAVOIE (Albert), prince de Carpi, né vers l'an 1475, mort à Paris en 1531, était, par sa mère, neveu du célèbre Pic de la Mirandole. Dévoué à la politique impériale, il accepta les fonctions d'ambassadeur de Maximilien Ier auprès de la cour de Rome, et il les exerça encore au nom de Charles-Quint; cependant ce prince se montra peu reconnaissant pour les services de Pio de Savoie, qui se réfugia en France l'an 1527, lorsque l'armée de Charles s'empara de Rome. Pio a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *XXIII Libri in locos lucubrationum variorum Erasmi;* Paris et Venise, 1531, in-fol.; — 2° un *Traité contre Luther*. *Voy.* Paul Jove, *Elogia illustr. viror.* Sponde, *Annales*. Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana*, tom. VIII, Ire part., p. 257-273. La *Nouv. Biogr. génér.*

PIOMBINO (*Populonia*), ancien siége épisc. d'Italie. *Voy.* MASSA, n° I.

PIONE (Saint), prêtre et martyr de Smyrne, mort l'an 250, convertit un grand nombre de païens et affermit beaucoup de chrétiens qui étaient ébranlés par la persécution. Il fut pris et conduit à la place publique, où il exhorta à la conversion les gentils et les juifs. Après avoir subi divers supplices, il fut brûlé vif. Les Grecs font sa fête le 11 mars, et les Latins le 1er février. Avec lui souffrit un prêtre nommé Métrodore. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, Tillemont, *Mémoires*, tom. III.

PIONIA, ville épisc. de l'Hellespont, sous la métropole de Cyzique, au diocèse d'Asie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Aetius, souscrivit au concile d'Éphèse; il était du nombre de ceux qui ne voulaient pas qu'on ouvrît le concile avant l'arrivée de Jean d'Antioche. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 780. Richard et Giraud.

PIPERACUM. *Voy.* PÉBRAC.

PIPERNO ou **PRIVERNO**, ancien siége épisc. d'Italie situé dans la campagne de Rome; cette ville fut bâtie après la destruction de l'ancien *Privernum*; son siége a été réuni à celui de Terracine. Piperno a eu cinq évêques, dont le premier, Eleutherius, souscrivit au concile de Rome en 826, sous le pape Eugène II. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. X, col. 160. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 239-249.

PIPEWEL, lieu d'Angleterre où, l'an 1189, on tint un concile au sujet de quelques différends qui s'étaient élevés entre les évêques. *Voy.* La Regia, tom. XXVIII. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I.

PIPIN (François), dominicain du XIVe siècle, visita la Palestine, l'Égypte, la Syrie et Constantinople. On a de lui : 1° la traduction latine de l'*Histoire de la conquête de la Terre-Sainte* de Bernard le trésorier; cette version se trouve dans Muratori, *Rerum italicarum*, tom. VII; — 2° une *Chronique*, qui commence à l'origine des rois de France, et qui finit à l'an 1314; on trouve dans le tom. IX du *Rerum italicarum* la partie de cette chronique qui commence à l'an 1176. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1733, p. 37 et 154. Richard et Giraud.

PIPPING (Henri), luthérien, né à Leipzig en 1670, mort en 1722, était docteur en théologie, premier prédicateur de la cour et premier membre de l'église et du consistoire de Dresde. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Arcana bibliothecæ Thomanæ Lipsiensis sacra;* Leipzig, 1703, in-8°; — 2° *Sacer decadum Septenarius memoriam theologorum nostra ætate clarissimorum exhibens*, ou *Memoria centum theologorum;* Leipzig, 1705 et 1707, in-8°; Depping dit en parlant de cet ouvrage : « C'est une compilation sans critique, puisée dans les Éloges et Oraisons funèbres »; — 3° *Epist. ad Thomam Crenium, de iterata et solida pupillæ Evangelicæ defensione*, etc. *Voy.* Richard et Giraud. Depping, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

PIPRE ou **PIPPRE** (Louis LE), capucin, né à la Bassée, petite ville des Pays-Bas, mort au couvent de Saignies, dans le Hainaut, l'an 1650, prit en entrant en religion le nom de *Bonaventure de la Bassée*. Il fut successivement professeur de théologie à Douai, chanoine régulier à Hénin, près d'Arras, et capucin. On a de lui : *Parochianus obediens, seu de duplici debito parochianorum audiendi verbi et Missæ parochialis;* Douai, 1633, in-12, puis sous le titre de *Theophilus parochialis, seu de quadruplici debito in propria parochia persolvendo...;* Anvers, 1635, in-12; Rouen, 1635, in-8°; Rome, 1638, in-12; et sous le titre de *Parochophilus, seu libellus de quadruplici debito...;* Paris, 1657, in-12, 3e édit.; ibid., 1679, in-16. Cet ouvrage a eu plusieurs trad. franç. également sous des titres différents. Le P. Henri Albi, jésuite, y opposa l'*Anti-Théophile paroissial;* Lyon, 1649, in-12. Benoît-Puys, un des trad. du P. Bonaventure, répliqua; le Père jésuite revint à la charge. Cette dispute, continuée avec une grande vivacité, se termina par une réconciliation qui se fit entre les parties, en présence de dix-sept personnes. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PIQUET (Claude). *Voy.* PICQUET, n° I.

PIRGI. *Voy.* PERGE.

PIRHING (Ehrenreich), jésuite, né à Sigarten, en Bavière, en 1606, mort après l'an 1676, professa, dans divers colléges de sa compagnie, la morale, le droit canon et l'exégèse. Il a laissé : 1° *Apologia Cæsaris, principum catholicorum, et Ordinum religiosorum adversus Balduini calumnias;* Ingolstadt, 1652, in-8°; — 2° *De Jurisdictione prælatorum et rectorum episcopis inferiorum;* Dillingen, 1663, in-8°; — 3° *De Jurisdictione judicis delegati;* ibid., 1664, in-8°; — 4° *De Constitutionibus et consuetudine;* ibid., 1666, in-8°; — 5° *De Renuntiatione beneficiorum;* ibid., 1667, in-8°; — 6° *Commentaria in Decretales;* ibid., 1674, 3 vol. in-fol.; — 7° *Jus canonicum in V Libros Decretalium distributum, nova methodo explicatum, omnibus capitulis titulorum, qui in antiquis et novis libris Decretalium continentur, promiscue et confuse positis, in ordinem doctrinæ digestis; adjunctis aliis quæstionibus connexis quæ ad plenam cujusque tituli, aut materiæ cognitionem et expositionem pertinent;* ibid., 1674-1678, 5 vol. in-fol.; Venise, 1759; — 8° *Facilis et succincta sanctorum canonum Doctrina*, Venise, 1639,

Digitized by Google

in-4°. *Voy.* Feller, qui dit avec raison du *Jus canonicum*, que « le temps et les livres du même genre qui ont paru depuis n'ont pas diminué sa réputation. » L'abbé André, tom. VI, p. 474.

PIRKHEIMER (Willibald), né à Eichstædt en 1470, mort à Nuremberg l'an 1530, fréquenta les universités de Padoue et de Pise, où il étudia les langues anciennes, le droit, la théologie, la médecine, les mathématiques et plusieurs autres branches des connaissances humaines. A son retour il occupa des places importantes; mais sa vaste érudition le rendit plus célèbre que les honneurs et les dignités. Quand Luther parut, Pirkheimer se montra d'abord son chaud partisan, persuadé que la réforme rendrait véritablement les services dont elle se vantait, et qu'elle apporterait un remède suffisant à tous les maux qui affligeaient l'Église. Mais il finit par ouvrir les yeux; et à partir de 1527 jusqu'à la fin de sa vie, il s'éloigna de plus en plus du luthéranisme, et il est certain qu'il mourut dans la foi et les pratiques de l'Église catholique. Ses écrits divers ont été recueillis et publiés par Goldast; Francfort, 1610, in-fol.; mais nous devons ajouter qu'ils sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PIRMIN (Saint), abbé et chorévêque en Allemagne, mort le 3 novembre 758, se rendit à Rome vers l'an 726, où il reçut sa mission du pape Grégoire II pour prêcher dans la Souabe, l'Alsace, la Suisse, la Bavière, la Franconie et le Palatinat. Il opéra de nombreuses conversions, bâtit ou rétablit plusieurs monastères, entre autres celui de Richenow, dans une île du Rhin appelée Ow, au-dessus de Constance, et il en fut le premier abbé. Il mourut dans le monastère de Hornbach, qu'il avait élevé dans un lieu appelé *Gomond*, sur le confluent des rivières de la Sarre et de Bliesse, et qui plus tard fut nommé *Saint-Pirmin*. On célèbre le 3 novembre la fête de ce saint abbé. *Voy.* D. Mabillon, *III° Siècle bénédict.*, part. II.

PIROMALLI (Paolo), en latin *Piromallus*, dominicain, né à Siderno, dans la Calabre ultérieure, vers l'an 1591, mort à Bisignano en 1667, se livra à la prédication, et fut appelé à Rome, en 1628, pour professer la philosophie au couvent de la Minerve. L'an 1631, on le plaça à la tête des missions de l'Arménie majeure, et il ramena à l'orthodoxie un grand nombre de schismatiques et d'Eutychiens, entre autres les patriarches Cyriaque et Moyse III. Après avoir parcouru la Géorgie, où il calma les agitations causées par les disputes des Arméniens, il se rendit en Perse, prêcha l'Évangile dans l'Inde, et passa ensuite en Afrique, où pendant quatorze mois il demeura captif des corsaires algériens. Promu à l'archevêché de Naschivan en 1655, il fut transféré, en 1664, sur le siége épiscopal de Bisignano. Il a laissé, outre quelques ouvrages de grammaire et de lexicographie arménienne et persane : 1° *Theanthropologia*; Vienne, 1656, in-8°; — 2° *Apologia de duplici natura Christi*; ibid., 1656, in-8°. *Voy.* Échard, *Biblioth. Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PIROT** (Edme), docteur et professeur de Sorbonne, né à Auxerre en 1631, mort à Paris l'an 1713, fut chanoine et chancelier de l'église de Paris. On lui doit : 1° *Discours* latin *prononcé à l'ouverture des écoles de Sorbonne*; Paris, 1670; — 2° *Lettre à Leibnitz sur la tolérance des religions*, insérée par Pélisson dans son *Traité sur la tolérance*; — 3° *Jugement sur la baguette divinatoire*, inséré dans le traité du P. Lebrun sur cette matière. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*. Lebeuf, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. et civile du diocèse d'Auxerre*, tom. II, p. 522 et 523, in-4°. Le *Journ. des Savants*, 1692 et 1693. Feller, *Biogr. univers.*

II. **PIROT** (Georges), jésuite, né dans le diocèse de Rennes en 1599, mort l'an 1659, devint un profond casuiste; mais son imagination ardente et un zèle mal entendu lui attirèrent beaucoup de désagréments. Il a publié : *Apologie des casuistes contre les calomnies des jansénistes*; 1657; cet ouvrage a été condamné par Alexandre VII, par plusieurs évêques français, et par la faculté de théologie de Paris. *Voy.* les *Mémoires chronologiques et dogmatiques* du P. d'Avrigny, ann. 1659. Feller. Michaud.

I. **PIRRO**, en religion *Barthélemi de Saint-Fauste*, de l'Ordre de Cîteaux, mort à Naples en 1636, dirigea plusieurs couvents de l'Italie et de la Savoie. Ses Œuvres ont été recueillies sous ce titre *Theologia moralis*; Naples, 1633-1634, 3 vol. in-fol. *Voy.* Mongitore, *Biblioth. Sicula.*

II. **PIRRO** (Rocco), en latin *Pirrus*, historien sicilien, né à Neto en 1577, mort à Palerme l'an 1651, était docteur en théologie et en droit. Il fut chapelain de Philippe IV, chanoine de Palerme, protonotaire apostolique et abbé de Saint-Élie à Néto. Il consacra une partie de ses revenus à des fondations pieuses et au soulagement des pauvres. Il a laissé : 1° *Historia del glorioso S. Corrado piacentino*; Palerme, 1595, in-8°; — 2° *Notitiæ Siciliensium Ecclesiarum*; ibid., 1630-1633, in-fol.; réimprimé sous ce titre *Sicilia Sacra*; ibid., 1644-1647, 3 vol. in-fol., et inséré dans le *Thesaurus Antiq. Italiæ*, tom. X; Mongitore en a donné une édition plus complète; 1733, 2 vol. in-fol.; on lit dans l'*Index librorum prohibitorum* : « Pirrus Rocchus. Notitiæ Sicilensium Ecclesiarum. Pars I et II. *Donec corrigantur* (Decr. 23 aug. 1634); » — 3° *Annales Panormitani*; — 4° *Chronologia regum penes quos Sicilia fuit imperium post exactos Sarracenos*; Palerme, 1630, in-fol. *Voy.* Mongitore, *Biblioth. Sicula.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PISA (Alphonse), en latin *Pisanus*, jésuite, né à Tolède, mort à Kalich en 1598, professa la philosophie et la théologie à Rome, en Allemagne et en Pologne. On a de lui : 1° *Concilium Nicænum*; — 2° *De Abstinentia et continentia*; — 3° *De Quæstionibus fidei controversis*, etc. *Voy.* Ribadeneira et Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*

PISANT (Louis), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Sassetot, près de Fécamp, en 1646, mort à Rouen l'an 1726, fut supérieur de plusieurs abbayes. Il a laissé : 1° *Sentiments d'une âme pénitente*; 1711, in-12; — 2° *Traité historique et dogmatique des priviléges et exemptions ecclésiastiques*; Luxembourg, 1715, in-4°. *Voy.* D. Le Cerf de la Viéville, *Biblioth. histor. et crit. des Aut. de la Congrég. de Saint-Maur*, p. 406 et suiv. Richard et Giraud.

PISAURUM. *Voy.* PESARO.

PISCATOR (Jean), théologien réformé, né en 1546 à Strasbourg, où il est mort, après y avoir professé la théologie. Son attachement au calvinisme l'obligea de quitter sa ville natale. Il se rendit alors à Herborn, où il enseigna pendant de longues années les principes calvinistes. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Biblia Latina ex versione Joan. Piscatoris*; Herborn, 1601-1618, 24 vol. in-8°; cette traduction est accompagnée de commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament; ces commentaires ont été

Digitized by Google

réimprimés en 1643, 1645, 1658; — 2° *Amica Collatio de religione cum C. Vorstio;* Gouda, 1613, in-4°. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible,* tom. IV, *Biblioth. sacrée.* Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PISCIA. *Voy.* PESCIA.

I. PISCINE. C'est une fosse d'une certaine profondeur, revêtue de maçonnerie, couverte d'une cuvette de pierre de taille de figure ronde ou ovale, et percée par le milieu. Il doit y avoir dans chaque église au moins une *piscine* destinée à recevoir l'eau qui a servi, soit au baptême, soit à purifier les vases et les linges sacrés. On y jette aussi les cendres des ornements et linges d'autel et les choses sacrées qu'on doit brûler quand elles sont hors de service. C'est encore là qu'on jette l'eau bénite qu'on ôte des bénitiers et en général toutes les choses qui, ne pouvant plus servir au culte, doivent être soustraites à la profanation. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. PISCINE PROBATIQUE ou DES BREBIS. Le mot *probatique* vient du grec *probaton,* c'est-à-dire *brebis.* Ainsi la *piscine probatique* était une piscine où on lavait les brebis qu'on devait immoler dans le temple. L'évangéliste saint Jean nous apprend (v, 2 et suiv.) que de temps en temps un ange du Seigneur descendait dans cette *piscine,* en faisait mouvoir l'eau, et que le premier malade qu'on y plongeait après ce mouvement était guéri, quelle que fût sa maladie. Nous avons prouvé ailleurs l'authenticité de ce récit, que beaucoup de critiques modernes considèrent comme une addition intercalée dans l'Évangile de saint Jean par une main étrangère. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.,* etc., tom. IV, p. 310-311. *Compar.* BÉTHESDA.

PISE (*Pisæ*), ville archiépisc. d'Italie, à dix-huit lieues de Florence, vers l'embouchure de l'Arno. Ce siége, qui est ancien, a été érigé en archevêché à la fin du XIe siècle. Le premier évêque de Pise, saint Périn, fut ordonné, dit-on, par saint Pierre, prince des apôtres, l'an 45. De l'an 1134 à l'an 1423, trois conciles ont été tenus dans cette ville. Le premier de ces conciles, dont l'ouverture se fit le 25 mars 1409, ne saurait être regardé comme un concile général; 1° parce qu'il ne représentait pas l'Église entière, puisque les obédiences de Grégoire XII et du soi-disant Benoît XIII refusèrent d'y envoyer leurs représentants; 2° parce que ce concile ne fut ni convoqué ni confirmé par l'autorité des souverains Pontifes. *Voy.* le P. Noris, *Dissertat. sur l'origine de la ville de Pise.* La *Chroniq. contenant les actions mémor. des Pisans.* Les *Monuments de la ville de Pise* de l'an 1089 à l'an 1389. Ughelli, *Italia Sacra,* tom. III, p. 341. Bossuet, *Défense de la déclaration du clergé de France,* l. V, c. x. La *Gall. Christ.,* p. 705. Le P. Mansi, *Collect.,* tom. II, p. 415 et suiv. La Regia, tom. XXVII, XXIX. Labbe, tom. X, XI. Hardouin, tom. VI, VIII. Martenne, *Collect.,* tom. VII. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon,* art. PISE, et *Histoire des Conciles,* tom. V, p. 430. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 251-283. Quant à l'*Hist. du concile de Pise,* par Jacques Lenfant, elle a été mise à l'*Index,* ainsi que tous ses autres ouvrages qui traitent de la religion. (Decr. 10 maii 1757.)

II. PISE (Barthélemi de), dominicain, né à Pise, mort vers l'an 1347, a laissé : 1° *Summa de casibus conscientiæ;* Cologne, 1474, in-fol.; — 2° *De Documentis antiquorum Opus morale:* Trévise, 1601, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PISIDÈS (Georges), diacre et garde des chartes, vivait au VIIe siècle, et était référendaire de l'Église de Constantinople. Il a laissé : 1° *L'Ouvrage des six jours* ou *la Création du monde,* en vers grecs; trad. en latin par Frédéric Morel; 1584; — 2° *De la Vanité de la vie:* poëme inséré, ainsi que le précédent, dans les diverses *Biblioth. des Pères;* de plus les deux ouvrages et plusieurs autres du même auteur ont été publiés avec une savante préface, une trad. latine et des notes par Joseph Maria Foggini, dans le *Corporis Historiæ Byzantinæ nova Appendix;* Rome, 1777, in-fol.; — 3° *Sermons en l'honneur de la Vierge,* publiés par le P. Combefis. *Voy.* Nicéphore Calliste, *Histor. eccles.,* l. XVIII, c. XLVIII. Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.,* art. GEORGES PISIDÈS.

PISIDIE, province de l'Asie Mineure bornée par la Lycaonie au septentrion, la Pamphylie au midi, la Cilicie et la Cappadoce à l'orient, et la province d'Asie au couchant. Au IVe siècle, la Pisidie fut séparée de la Lycaonie, avec laquelle elle ne faisait auparavant qu'une même province. La Lycaonie eut la ville d'Icône pour métropole, et on assigna pour métropole de la Pisidie la ville d'Antioche, connue sous le nom d'*Antioche de Pisidie,* où saint Paul prêcha. *Voy.* Act., XIII, 14; XIV, 25.

PISONDA. *Voy.* ISINDE.

PISSOT (Noël-Laurent), littérateur, né à Paris vers l'an 1770, mort en 1815, a laissé, outre quelques romans et divers ouvrages purement littéraires : *Manuel du culte catholique;* Paris, 1810, in-12, 2e édition; la 1re, qui est de 1802, a pour titre *Manuel catholique,* ne porte pas de nom d'auteur, et est divisée en trois parties, contenant, la première : l'explication historique et détaillée des Fêtes, Cérémonies et Prières de l'Église romaine, l'Origine et les Causes de leur Institution et Création; la Signification et Étymologie des Mots ou Noms qu'on leur a donnés; la deuxième, la Liste alphabét. et détaillée des Vases, Ornements, Lieux et autres Objets qui servent au culte divin; la troisième, les Ministres du culte catholique, l'Origine de leur ministère, leurs Dignités, Rangs et Fonctions. Dans la 2e édit., ces trois parties n'en font qu'une seule, et tous les mots de la deuxième et de la troisième partie y ont été intercalés dans l'ordre alphabétique. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PISTES. *Voy.* PISTRES.

PISTIQUE. *Voy.* NARD.

PISTOIE (*Pistoria* ou *Pistorium*), ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Florence, située près de la rivière de Stella, entre Lucques et Florence. On ne connaît pas d'évêque de Pistoie avant Restaud, qui siégeait l'an 600. L'an 1308 on y tint un concile, dans lequel on régla que les clercs et religieux porteraient l'habit et la tonsure convenables; 2° qu'on ne recevrait aucun chanoine ni religieux sans la permission de l'évêque. En 1786, le 15 septembre, se fit l'ouverture d'un synode devenu fameux par le scandale qu'il a donné, et l'affliction qu'il a causée à tous les catholiques sincères dans leur foi. Ce synode fut présidé par Scipion Ricci, évêque de Pistoie, qui dit entre autres choses, dans son discours d'ouverture, que le Saint-Esprit serait au milieu de l'assemblée, et que ses décisions seraient celles de Dieu même. L'Église n'en a pas jugé ainsi; le pape Pie VI, dans sa bulle *Auctorem fidei,* datée du 28 août 1795, censura et condamna soixante-quinze propositions du synode comme absolument hérétiques, d'au-

Digitized by Google

tres comme erronées, criminelles, frauduleuses, calomnieuses, perverses, entachées des principes de Jansenius, de Baius et de Quesnel, des opinions de Calvin, de Wiclef et de Luther. *Voy.* l'*Hist. de la ville de Pistoie*, écrite en latin par un anonyme du XIVe siècle. La *Chronique de Pistoie*, depuis la fondation de cette ville jusqu'en 1446. Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. III, p. 282. Le P. Mansi, *Supplém. à la collect. des conciles*, tom. III, col. 303. L'*Encyclop. cathol.*, tom. IX, p. 228-230, où se trouve une partie de la bulle *Auctorem fidei*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui rapporte les actes du synode.

PISTORIUS (Jean), théologien et historien, né à Nidda, dans la Hesse, en 1544, mort à Fribourg vers l'an 1607, était d'abord protestant; plus tard il embrassa la religion catholique, se fit recevoir docteur en théologie, et devint conseiller de l'empereur, prévôt de la cathédrale de Breslau, et prélat domestique de l'abbé de Fulde. Outre des ouvrages d'histoire et de médecine, il a laissé : 1° plusieurs *Traités* de controverse contre les luthériens; — 2° *Artis cabalisticæ, hoc est reconditæ theologiæ et philosophiæ, Scriptores;* Bâle, 1587, tom. I, in-fol.; le tom. II n'a pas été publié; il devait comprendre les principaux cabalistiques hébreux. *Voy.* l'abbé Langlet. Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, ou *Catalogue qui est à la suite du* IIIe *et du* IVe *siècle*, édit. in-4°. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PISTRES ou **PISTES**, lieu situé près du Pont-de-l'Arche en Normandie, au diocèse de Rouen. De l'an 861 à l'an 868 on y assembla trois conciles. *Voy.* D. Bessin, *Concilia Rothomagensis provinciæ*. Le P. Mansi, *Supplém. à la collect. des conciles*, tom. I, col. 1001.

PITANCERIE, bénéfice ou office claustral. Celui qui en était chargé s'appelait *pitancier*, et distribuait aux moines la pitance ou portion monacale.

PITANE, ville épisc. de la province d'Asie, au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse, située dans l'Éolide, près du fleuve Caïque. On en connait quatre évêques, dont le premier, Hesperius, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 705. Richard et Giraud.

PITAVAL. *Voy.* GAYOT.

PITHOIS. *Voy.* PITHOYS.

I. **PITHOU** (François), avocat au parlement de Paris, né à Troyes en 1544, mort l'an 1621, appartenait à une famille calviniste. Il se convertit vers l'an 1578, et fut un des commissaires désignés par Henri IV pour assister aux conférences de Fontainebleau. Il travailla avec son frère, Pierre Pithou, à éclaircir le *Corpus Juris canonici;* Paris, 1687. François a laissé en outre quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Comes theologus;* — 2° *Comparaison des lois romaines avec celles de Moïse;* Paris, 1672, in-12, en latin; mais Feller et plusieurs auteurs prétendent que c'est Pierre Pithou, frère de François, qui est le véritable auteur de ce dernier ouvrage. *Voy.* Perrault, *Hommes illustres*. Grosley, *Vie de Pierre Pithou*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PITHOU** (Nicolas), jurisc., né à Troyes en 1524, mort l'an 1598, a laissé : *Thesaurus a monumentis Bernardi, Clarevallensis abbatis, erutus;* Lyon, 1589, in-8°; recueil des plus beaux passages de saint Bernard. Il a publié, en collaboration avec son frère Jean Pithou : *L'Institution du mariage chrétien;* ibid., 1565, in-8°. *Voy.* Grosley, *Vie de Pierre Pithou*. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PITHOU** (Pierre), jurisc. et érudit, né à Troyes en 1539, mort à Nogent-sur-Seine l'an 1596, était frère des précédents. Il se convertit, comme son frère François, et il devint en 1581 procureur général dans la chambre de justice de Guyenne. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Opera sacra, juridica, historica, miscellanea collecta;* Paris, 1609, in-4°; — 2° *Les Libertés de l'Église gallicane;* ibid., 1591, in-12; réimprimé dans ses *Opera sacra* et dans le *Recueil des libertés de l'Église gallicane;* Dupin aîné en a donné deux éditions annotées; Paris, 1824 et 1825; cet ouvrage de Pithou a été mis à l'*Index* (decr. 26 oct. 1610); — 3° *Notes sur le chap.* XXVI *de saint Matthieu;* — 4° *Notes sur le Martyrologe d'Usuard;* — 5° des *Histoires de controverse sur la procession du Saint-Esprit et l'état de l'Église gallicane pendant le schisme:* — 6° *Mosaicarum et Romanarum legum Collatio;* Paris, 1673; ouvrage que quelques-uns attribuent à son frère François; — 7° un grand nombre d'ouvrages sur le droit canonique et civil. Les *Œuvres* de François et de Pierre Pithou ont paru en latin l'an 1715. *Voy.* Grosley, *Vie de Pierre Pithou*. Nicéron, *Mémoires*, tom. V. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PITHOYS ou **PITHOIS** (Claude), littérateur, né dans la principauté de Sedan vers l'an 1587, mort à Sedan en 1676, embrassa la règle des Minimes, et se distingua comme prédicateur. L'an 1632 il professa ouvertement le protestantisme, se fit recevoir avocat, et obtint une chaire de philosophie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Découverte des faux possédés*, etc.; Châlons-sur-Marne, 1621, in-8°; — 2° *L'Apocalypse de Méliton*, ou *Révélation des mystères cénobitiques;* Sedan, 1662, 1665, 1668, in-12; c'est une espèce d'*Abrégé* du *Saint Augustin* de Camus, évêque du Belley. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PITHUSSA ou **PITYUSA**, autrefois *Hityus* et *Opius*, ville épisc. du Pont-Polémoniaque, sous la métropole de Néocésarée. C'est peut-être *Priuvitus*, où est l'église patriarcale de Mingrel. On n'en connaît qu'un évêque, Stratophile, qui assista au concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 520. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 190, au mot PITYUSA.

PITIÉ, compassion pour les malheureux, inclination à les soulager. L'Évangile est une leçon continuelle de cette vertu. Jésus-Christ y exhorte sans cesse l'homme à compatir aux afflictions de ses semblables; à les consoler, à les secourir, et il a confirmé cette morale par les exemples les plus touchants; tous ses miracles ont eu pour but de soulager des personnes souffrantes, et souvent la vue des malheurs d'autrui lui a tiré des larmes. Mais sur ce point la morale de plusieurs anciens philosophes était inhumaine et scandaleuse; non-seulement ils ne recommandaient pas la *pitié*, mais ils la regardaient comme une faiblesse. « Zénon, avec tout son esprit, dit Lactance, et les stoïciens ses sectateurs, disent que le sage est inaccessible à toute affection; qu'il ne fait grâce à aucune faute; que la compassion est une marque de légèreté et de folie; qu'une âme forte ne se laisse ni toucher ni fléchir. » Saint Augustin et Cicéron lui-même leur en font un semblable reproche. La plupart de nos épicuriens modernes sont très-stoïciens sur ce point. *Voy.* Lactant. *Divin. Instit.*, l. VI, c. X. August., *De Morib. Eccles.*, l. I. c. XVII. Cicer., *Orat. pro Murena.* Bergier, *Diction. de théol.*

PITIGIANIS (François de), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Arezzo, mort à Mantoue

Digitized by Google

en 1616, fut définiteur général de sa province, théologien et confesseur de Ferdinand Ier, grand-duc de Toscane, conseiller, théologien et prédicateur du duc de Mantoue et de Montferrat, et examinateur de l'évêque de Mantoue. Il a laissé : 1° *Commentaire sur la Genèse*; Venise, 1615, in-4°; — 2° *Explication de la Règle de Saint-François*; — 3° une *Somme de théologie spéculative et morale*; Venise, 1581-1622; — 4° *Pratique criminelle et pratique*; 1617 et 1621. *Voy.* le Père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 424 et suiv.

PITINUM, ancienne ville épisc. d'Italie, peu éloignée du fleuve Amiternus; on en trouve des vestiges dans un lieu situé près d'Aquila, et appelé *Torre di Pitino*. Un des anciens évêques de cette ville, Romain, assista en 499 au concile assemblé à Rome sous le pape saint Symmaque. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, col. 158.

PITIOT, jurisc. du XVIIe siècle, a laissé : *Démonstrations théologiques pour établir la foi chrétienne et catholique contre les superstitions et les erreurs de toutes les sectes infidèles*; Metz, 1675, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1675, p. 250, 1re édit., et p. 144, 2e édit.

PITS (John), en latin *Pitseus*, anglican érudit, né à Alton, dans le Hampshire, en 1560, mort à Liverdun, en Lorraine, l'an 1615, était neveu du docteur Sanderus. Il embrassa à Reims la religion catholique, puis il se rendit à Rome, où il étudia la philosophie et la théologie. Dès qu'il eut reçu les ordres sacrés il retourna à Reims, où il professa la rhétorique et la langue grecque, et il habita successivement à Pont-à-Mousson, à Trèves et à Ingolstadt, où il se fit recevoir docteur en théologie. Vers l'an 1610 il revint en Lorraine; l'évêque de Toul, qui avait été son disciple, lui donna le doyenné de Liverdun avec un canonicat. Outre divers traités, il a laissé : *The Lives of the kings, bishops, apostolical men and writers of England*, 4 vol. in-fol.; le tom. IV, affecté surtout aux écrivains, a été publié par W. Bishop, sous ce titre : *Relationum historicarum de rebus Anglicis*; Paris, 1619, 1623, in-4°; il est cité ordinairement sous ce titre : *De Illustribus Angliæ Scriptoribus*. *Voy.* l'*Hist. de Verdun*, 1745. Wood, *Athenæ Oxonienses*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XV. Chalmers, *General biographical Dictionary*. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*

PITTON (Jean Scolastique), médecin et littérateur, né à Aix en Provence l'an 1621, mort en 1689, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Annales de la sainte Église d'Aix*; Lyon, 1668, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

PITTONI (Giambattista), canoniste, né à Venise, mort dans la même ville en 1748, a laissé : 1° *Recueil des constitutions pontificales et des décisions des différentes congrégations romaines*; Viterbe, 1745 et ann. suiv., 14 vol. in-8°; — 2° *Vita de Benedetto XIII*; Venise, 1730, in-4°; — 3° *De Commemoratione omnium fidelium defunctorum*; ibid., 1739, in-8°; — 4° *De Octavis festorum*; ibid., 1746, 2 vol. in-8°, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PITYUSA. *Voy.* PITHUSA.

PIZART (Henri), prieur des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, près de Ruremonde, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Sacerdos evangelicus ad sancta sanctorum accinctus, sive paraphrases et observationes in regulas et leges pontificias sacrificii novæ legis directricæ, id est Missalis romani rubricæ*, etc.; Cologne, 1708, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, *Supplém.*, p. 28, 1re édit., et p. 20, 2e édit.

PLACÆUS. *Voy.* LA PLACE.

PLACCIUS (Vincent), protestant bibliographe, né à Hambourg en 1642, mort l'an 1699, exerça dans sa ville natale la profession d'avocat, et y professa la morale et l'éloquence. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Diæta moralis philosophico-christiana*; Hambourg, 1686, in-8°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. I. Moller, *Cimbria litteraria*, tom. III. La *Nouv. Biogr. génér.*

PLACE (De la). *Voy.* LA PLACE.

PLACE MONACALE, nom donné à l'état d'un religieux dans les monastères où le nombre des sujets est fixe. Ces places monacales avaient principalement lieu dans les congrégations non réformées, où, par une suite des partages des biens, les religieux jouissaient de certaines portions de biens comme des bénéficiers. Suivant la pratique la plus ordinaire dans l'Église de France, c'était aux abbés et aux prieurs commandataires que, de droit commun, appartenait la disposition des *places monacales* dans les monastères qui n'étaient point en congrégation. Les *places monacales* étaient aussi peu susceptibles de commende que les offices claustraux, parce qu'étant sujets ou censés sujets à résidence et à un service personnel, on ne pouvait le confier à des clercs séculiers sans introduire dans les monastères un mélange de séculiers et de réguliers, ce qui aurait été préjudiciable aux monastères. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. IV, p. 10, 70, 129 et suiv. Richard et Giraud.

I. **PLACENTIA**, ville épisc. d'Espagne, située dans l'Estramadure septentrionale, sous l'archevêché de Compostelle. Cette ville doit son origine à Alphonse IX, roi de Castille, qui la fonda en 1170, et y établit un évêché en 1180. Deux conciles ont été tenus à Placentia; l'un en 1129, et l'autre en 1132. *Voy.* Labbe, t. II, p. 1206. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 190. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LIII, p. 308-309.

II. **PLACENTIA**, ville d'Italie. *Voy.* PLAISANCE.

PLACENTIUS (Jean-Leo), dominicain, né à Saint-Tron, dans le pays de Liége, à la fin du XVe siècle, passa la plus grande partie de sa vie à Maestricht, où on croit qu'il mourut vers l'an 1548. Il s'appelait *Plaisant*; le mot *Placentius* est son nom latinisé, et celui sous lequel il est plus connu. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Catalogus omnium antistitum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium*; Anvers, 1529; Amsterdam, 1635, in-24. C'est un abrégé historique des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liége jusqu'à Erard, comte de La Mark. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

1. **PLACET**. On entend par ce mot, aussi bien que par *Exequatur, Parentis* : 1° la déclaration du pouvoir civil accordant la publication des lois de l'Église, et en général de tous les actes juridictionnels de l'autorité ecclésiastique; 2° le droit revendiqué par ce même pouvoir de faire cette déclaration. Or si l'État était investi d'une semblable prérogative, dit judicieusement l'abbé André, dont nous copions textuellement l'article, ce ne serait plus aux évêques institués par le Saint-Esprit, mais à la puissance séculière, qu'appartiendrait en fait le gouvernement de l'Église. Toute loi ayant besoin de promulgation, il ne peut dépendre du bon plaisir d'un gouvernement étranger de paralyser l'action gouvernementale de l'Église en lui refusant de promulguer ses dispositions législatives. (*Voy.* INDÉPENDANCE, LÉGISLATION.)

Digitized by Google

Le motif que l'on allègue le plus ordinairement en faveur du droit de *placet*, c'est le devoir qui incombe à tout souverain de prémunir ses sujets contre les atteintes que les lois de l'Église pourraient porter à leurs droits; mais n'est-ce pas la marque incontestable de la plus grande défiance, disons mieux, de la plus grande hostilité, en contradiction flagrante avec les principes du droit divin, entre l'Église et l'État, que celui-ci se mette en garde contre la puissance spirituelle, comme si les canons, dictés par l'esprit de sagesse, dit Devoti, et n'ayant d'autre but que le salut du peuple chrétien, pouvaient renfermer quelque danger pour la tranquillité de l'État? Et pourtant l'on est allé jusqu'à soutenir que le *placet* pouvait s'étendre jusqu'aux censures et défenses de livres, et même, tout en paraissant les excepter, jusqu'aux définitions dogmatiques. En accordant que l'État n'a pas à s'ingérer dans l'examen des questions de doctrine, on a prétendu qu'il fallait néanmoins lui reconnaître le droit d'examiner si dans un décret dogmatique il ne se trouvait pas mêlé quelque chose d'étranger à la compétence ecclésiastique. Tel est le sentiment de Van-Espen et de Portalis dans les rapports relatifs aux articles organiques. Poussée jusqu'à ce point d'exagération, la dépendance du pouvoir spirituel vis-à-vis du pouvoir temporel dégénère en servitude; c'est la guerre ouverte entre l'État et l'Église, et il serait superflu de prouver que tel n'est point l'état normal de la situation respective des deux puissances. Le *placet* peut devenir une attribution du pouvoir temporel par le fait d'une concession librement consentie de la puissance spirituelle, et à certaines conditions déterminées par un concordat des deux pouvoirs; mais il n'est point un droit inhérent, en vertu de l'institution divine, à l'autorité séculière. Le *placet*, disent quelques canonistes, vient des derniers empereurs bysantins, qui finirent en dogmatisant sans cesse. Les rois de France l'empruntèrent à Byzance, et les souverains d'Allemagne, à nos rois (*Restauration du droit canonique*). Du *Jus cavendi*, les États passèrent au *Jus agendi*, puis au *Jus regnandi*, en vertu des doctrines bysantines. Voici, selon le cardinal de Richelieu, quelle fut l'origine du *placet royal*. « Cependant il y a très-grand lieu de croire, dit-il (*Testament politique*, 1re part., chap. II, sect. II), que le premier fondement de cet usage vient de la confiance que les ecclésiastiques prirent en l'autorité royale, lorsque, étant maltraités par les antipapes Clément VII, Benoît XIII et Jean XXIII, réfugiés à Avignon, ils eurent recours au roi Charles VI, lors régnant, pour être déchargés des annates, des pensions et des subsides extraordinaires qu'ils leur imposaient fort souvent. Les plaintes du clergé de France ayant porté ce roi à faire une ordonnance qui défendait l'exécution des *rescrits, mandats* et *bulles* que les Papes pourraient donner à l'avenir au préjudice des franchises et des libertés dont l'Église gallicane était jouissante, cet ordre donna lieu aux *premières* entreprises des officiers du roi sur la juridiction ecclésiastique. » Le savant bénédictin allemand Zallwein donne aussi à l'usage du *placet* une origine, et le regarde comme une invention de la politique : nous empruntons ses propres paroles : « Quant au *placet royal*, dit-il (*Princip. jur. eccles.*, I, p. 77), si nous examinons la chose de bonne foi, nous découvrirons que toutes les discussions par rapport à la réception des bulles, etc., tirent leur origine de ce que les docteurs et les grands savent que le *placet royal* est l'ouvrage de la politique. Il en résulte qu'ils en deviennent plus hardis, et prennent à tâche de contrarier, censurer et vilipender tous les décrets qui ne sont pas de leur goût. Certainement, dans les pays où l'usage du *placet royal* n'est pas en vigueur, on n'a jamais entendu, ou du moins bien rarement, semblable chose. Le *placet royal* est donc l'œuvre des politiques, qui, par esprit d'adulation et par le désir de plaire aux princes, et d'étendre leur juridiction propre et celle de leur maître, peut-être même par une jalousie ou haine secrète contre l'autorité ecclésiastique, forgent je ne sais quels dangers, et les font valoir aux yeux des princes sous les prétextes les plus spécieux, comme redoutables au bien public. Chose vraiment étonnante! les *seules lois ecclésiastiques*, les *seules bulles des souverains Pontifes* sont si dangereuses, qu'elles ont besoin d'être soumises au *placet royal* et au *jugement des politiques*, qui, ne tenant aucun compte du bien de l'Église, n'envisagent jamais que le bien politique, sous des rapports souvent antichrétiens, et d'après des principes futiles, dictés souvent par les passions. Je le demande à ceux qui sont de bonne foi, si les souverains ecclésiastiques, que *Dieu a établis lui-même pour gouverner l'Église de Dieu*, voulaient aussi apposer leur *placet* aux ordonnances émanées de l'autorité politique, qui sont souvent *pernicieuses* à l'état ecclésiastique, *ennemies* des libertés de l'Église, *contraires* à la juridiction des souverains Pontifes et du corps épiscopal, et quelquefois même *usurpatrices* de ses droits les plus sacrés, que diraient-ils?... » Oliva, célèbre canoniste portugais, disait longtemps auparavant dans le même sens (*De Foro Ecclesiæ*, part. I, quæst. XII, n. 19) : « Le souverain Pontife pourrait aussi ordonner par une constitution générale qu'aucun rescrit de grâce ou de faveur, émané du prince séculier, ne serait mis à exécution que lorsqu'il aurait été présenté aux évêques pour vérifier ou examiner s'il ne renferme rien de contraire aux droits du Saint-Siége ou des Églises, ou qui puisse porter préjudice à la puissance spirituelle; car si la puissance séculière avait quelque droit sur la puissance spirituelle, certainement la puissance spirituelle a sur elle un droit plus incontestable. » Aussi les souverains Pontifes n'ont cessé de réclamer contre l'usage du *placet* ou *exequatur*. Nous pouvons citer le bref adressé en 1487 par Innocent VIII au roi de Portugal Jean II; la lettre de Clément VIII, en date du 5 octobre 1596, au vice-roi de Naples; la bulle de Léon X *In supremo apostolico Sedis solio*, où, après avoir renouvelé la bulle de Boniface IX, il ajoute : « Qu'il est *indécent, absurde* et même téméraire, que quelqu'un ose présumer de *vouloir examiner*, dans quelque occasion que ce soit, les lettres apostoliques sans la permission spéciale du souverain Pontife. » Nous citerons encore la bulle *In Cœna Domini*, § XIII, considérée comme l'ouvrage de plusieurs souverains Pontifes (*voy.* BULLE). Cette bulle proteste contre l'usage du placet, et menace d'excommunication ceux qui se rendront coupables de la révision et de l'examen des lettres apostoliques. « Nous excommunions et anathématisons tous les ecclésiastiques ou séculiers qui, prétextant... de la future exécution des lettres apostoliques, même en forme de bref, soit de justice, soit de grâce, empêchent leur exécution si le *placet* et le consentement ou l'examen n'ont précédé. De même nous excommunions et anathématisons tous et chacun de ceux qui, par eux ou par d'autres, de leur propre autorité et de fait, empêchent

Digitized by Google

l'exécution des lettres apostoliques..., quand même les auteurs seraient présidents des conseils, chancelleries et parlements, etc. « L'article 2 du concordat d'Autriche déclare que la communication mutuelle, en ce qui touche les choses spirituelles et les affaires ecclésiastiques des évêques, du clergé, des peuples avec le Saint-Siége, ne sera soumise à aucune nécessité d'obtenir le *placet royal*, mais qu'elle sera entièrement libre. Plusieurs autres concordats ont stipulé comme de droit strict la même chose, car le *placet royal* a pour but d'anéantir la juridiction ecclésiastique. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, art. PLACETUM REGIUM; cet article est tout à fait dans le même sens que celui de l'abbé André; on y trouve des réflexions particulièrement applicables à la France aussi intéressantes que vraies.

II. **PLACET** (François), religieux prémontré et prieur d'Arthous, vivait au XVII[e] siècle. On a de lui : 1° *La Superstition du temps reconnue aux talismans*, etc.; in-12; — 2° *Traité de la corruption des cieux par le péché*. *Voy.* le *Journ. des Savants;* 1672. *Supplém.*, p. 84 et 1696.

PLACETTE (Jean de la). *Voy.* LA PLACETTE.

PLACIDE (Saint), disciple de saint Benoit, fils de Tertulle, sénateur romain, fut mis dès son enfance dans le monastère de Subiac ou Subiaco. Il y profita si bien des instructions de son saint abbé, qu'il devint bientôt un modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes et religieuses. On dit qu'ayant été envoyé en Sicile pour y bâtir un monastère, il y fut massacré par des brigands avec la plus grande partie de ses religieux, deux de ses frères, Eutyque et Victorin, et sa sœur Flavie, qui étaient venus de Rome pour le visiter. On les honore comme martyrs le 5 octobre. *Voy.* saint Grég. le Grand, *Dialogues*, l. II. D. Thierry Ruinart, *De la Mission de Saint-Maur*.

PLAGIAIRE, celui qui s'empare d'un homme libre ou d'un esclave qui appartient à un autre. Les lois divines et humaines ont établi des peines contre les plagiaires, et la loi de Moïse rend sujet à la même peine que l'homicide celui qui sera convaincu d'avoir dérobé un homme, et de l'avoir vendu. Les Romains condamnaient les plagiaires aux mines, et quelquefois à la mort; en France ce crime était aussi puni très-sévèrement. On a étendu le mot de plagiaires à ceux qui s'approprient les ouvrages d'autrui, et les donnent pour leurs propres ouvrages. *Voy.* Exode, XXI, 16. De Ferrière, *Traduct. des Institutes*.

PLAIDEUR, homme qui est en procès, et qui, trop souvent séduit par l'amour-propre, l'ambition, l'avarice ou quelque autre passion, est incapable d'écouter la raison. *Voy.* les *Causes célèbres*, tom. VII. *Réflexions morales pour les personnes engagées dans les affaires;* Paris, 1690, in-12.

I. **PLAIES (FÊTE DES CINQ)**. La *fête des Cinq Plaies* parait ne s'être généralement répandue dans l'Église qu'au XVI[e] siècle. Benoit XIV cite divers décrets de la congrégation des Rites qui autorisent des Églises particulières à la célébrer; et parmi ces Églises se trouve celle de Paris, qui reçut, en effet, cette autorisation le 13 juillet 1658. Mais il est certain que cette fête était célébrée antérieurement dans plusieurs diocèses. Le Missel romain, imprimé à Lyon en 1507, contient (fol. CCXLII), une messe spéciale *De Quinque Plagis*, mais tout à fait différente de la messe de nos jours, et que Pie V n'a pas admise dans le nouveau Missel. Aussi, quoique répandue dans l'Église, la *fête des Cinq Plaies* n'a plus qu'un office particulier, *Offic. quorumdam locorum*. En général elle se célèbre le vendredi après le mercredi des Cendres. *Voy.* Bened. XIV, *De Canonizat. sanctor.*, t. IV, part. II, c. XXXI, n. 18. Grancolas, *Comm. in Brev. Rom.*, c. XLIV, p. 274; Venise, 1734. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PLAIES D'ÉGYPTE**. On nomme ainsi les fléaux par lesquels Dieu, à la parole de Moïse, punit le refus obstiné de Pharaon et de ses sujets, qui ne voulaient pas mettre les Israélites en liberté. Ces *plaies* sont au nombre de dix : la première fut le changement des eaux du Nil en sang; la seconde fut la quantité innombrable de grenouilles dont l'Égypte fut remplie; la troisième, les moucherons qui tourmentèrent cruellement les hommes et les bêtes; la quatrième, les mouches qui infestèrent tout ce royaume; la cinquième, une peste subite qui tua la plus grande partie des animaux; la sixième, des ulcères pestilentiels qui attaquèrent les Égyptiens; la septième, une grêle épouvantable qui ravagea les campagnes, excepté la terre de Gessen, habitée par les Hébreux; la huitième, une nuée de sauterelles qui achevèrent de détruire les fruits de la terre; la neuvième, des ténèbres épaisses qui couvrirent l'Égypte pendant trois jours; la dixième fut la mort des premiers-nés des Égyptiens, frappés par un ange exterminateur. Cette *plaie* vainquit enfin la résistance des Égyptiens et de leur roi; ils laissèrent partir les Israélites. Pour retenir plus aisément ces dix *plaies*, on les a renfermées dans les cinq vers suivants :

Prima rubens unda est; ranarum plaga secunda;
Indè culex terris, post musca nocentior istis,
Quinta pecus stravit, anthraces sexta creavit;
Post sequitur grando, post bruchus dente nefando;
Nona tegit solem, primam necat ultima prolem.

Les rationalistes n'ont pas manqué d'objecter que ces différentes plaies ont été considérées à tort comme de vrais miracles, attendu que les magiciens de Pharaon n'ont pu faire de vrais miracles, et que cependant, d'après le récit biblique même, ils ont eux aussi changé leurs verges en serpents et l'eau en sang, et qu'ils ont même produit des grenouilles. D'où il résulte que les prétendus prodiges opérés par Moïse ne sont pas plus réels. Les rationalistes ont ajouté qu'il n'est pas une seule de ces plaies qui ne soit en elle-même un fait purement naturel, surtout si l'on considère l'état physique de l'Égypte. Disons d'abord que rien n'empêche d'accorder aux rationalistes que les effets étonnants produits par les mages de Pharaon n'étaient réellement point miraculeux; d'autant plus que le texte sacré dit expressément que ce ne fut que *par des enchantements* qu'ils changèrent leurs verges en serpents (Exod., VII, 11); et que d'ailleurs la connaissance de l'art sacré, qu'ils possédaient, pouvait leur permettre au moins d'imiter jusqu'à un certain point, dans leurs opérations, les vrais miracles. On peut même leur accorder que les trois premiers prodiges, c'est-à-dire le changement de la verge d'Aaron en serpent, celui des eaux en sang ou en un liquide de couleur sanguine, et enfin la production des grenouilles, prodiges opérés par Aaron et Moïse, n'étaient que des effets purement naturels, comme nous avouons sans peine nous-même que, dans toutes les autres plaies, il se trouve des faits qui ne sont point surnaturels, si on les considère uniquement en soi, et chacun pris séparément, en faisant abstraction de ses circonstances, telle que la manière dont il

Digitized by Google

fut opéré, et la fin à laquelle il se rapportait; mais si, au contraire, on a égard à ces circonstances, comme on le doit dans l'examen de tout fait historique, il en sera bien autrement. A qui, en effet, paraîtra-t-il naturel que des fléaux si nombreux et si terribles, qui n'ont aucun rapport entre eux, fondent à la fois sur un même pays, et cela dans l'espace de cinq ou six semaines, et que les seuls Israélites, réunis dans la petite terre de Gessen, en soient exempts? Comment, par des moyens naturels, Moïse aurait-il pu prévoir, prédire, produire tous ces fléaux en élevant ou abaissant sa verge, les prolonger à son gré, puis les faire cesser d'un seul mot? Quant à la fin à laquelle ces miracles se rapportaient, elle était vraiment digne de Dieu. Ces miracles devenaient nécessaires pour que Moïse, obtenant de Pharaon la liberté des Hébreux, les formât en un corps de nation, leur donnât des lois justes, et leur enseignât le culte du vrai Dieu. Mais, si d'un côté nous soutenons contre les rationalistes que les *plaies d'Égypte* doivent s'entendre de faits vraiment surnaturels, de l'autre nous ne voulons pas nier les rapports naturels qu'ont ces plaies avec l'état physique de l'Égypte; car ces rapports montrent clairement contre les mythologues que ces terribles calamités ne sont pas des fictions imaginées par un écrivain postérieur. Un poëte étranger à l'événement, et qui aurait vécu longtemps après l'époque à laquelle on suppose qu'il a eu lieu, n'aurait jamais songé, en décrivant ces plaies désastreuses, à faire intervenir les magiciens de Pharaon pour en produire quelques-unes; jamais il n'aurait imaginé le récit de la mort des premiers-nés tel qu'il est raconté dans l'Exode : des traits de cette nature ne s'inventent pas. D'ailleurs, tout dans cette narration porte le cachet d'un fait réel et historique, inimitable, parce que tout se trouve en harmonie parfaite et avec les personnes et les choses du pays qui a été le théâtre de l'événement, et avec les circonstances du temps auquel il a eu lieu. Au reste, et c'est un fait digne d'attention, ceux-là mêmes qui cherchent à dépouiller le récit de Moïse de tout le caractère miraculeux dont il est pourtant visiblement empreint, sont obligés d'avouer qu'il y a néanmoins dans les dix *plaies d'Égypte* quelque chose qui surpasse l'ordre des phénomènes naturels. Car voici comment s'exprime Dubois-Aymé, un des déistes déclarés de l'école philosophique du XVIIIe siècle : « Que l'on écarte donc de la description des plaies d'Égypte les exagérations poétiques permises à celui qui décrit avec transport les phénomènes qui ont servi à la délivrance de son peuple, et l'on verra tout prestige s'évanouir; mais le concours de tant d'événements extraordinaires, quoique naturels, et leur résultat sur le cœur endurci de Pharaon *pourront néanmoins être considérés comme une preuve frappante de la protection divine.* » Voy. Exod., VII, VIII, IX, X, XII. Bergier, *Diction. de théol.* Dubois-Aymé, *Notice sur le séjour des Hébreux en Égypte, dans la description de l'Égypte*, t. I, *Antiquités, Mémoires*, p. 307. Ferd. Hœfer, qui, dans son savant ouvrage intitulé *Hist. de la chimie*, tom. I, p. 220 et suiv., Paris, 1842, donne des détails curieux sur *l'Art sacré*. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, t. II, p. 348-359, où on trouve les preuves détaillées des assertions faites ici dans cet article, et la conciliation des prétendues contradictions où est tombé l'auteur du récit des *plaies d'Égypte*.

PLAIN-CHANT. *Voy.* CHANT, n° III.

PLAINE-SELVE (*Plana Silva*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, dans la Guienne, au diocèse de Bordeaux, dans l'archiprêtré de Blaye. D'après les annales manuscrites de l'Ordre de Prémontré, que l'on conservait dans la bibliothèque de Saint-Jean d'Amiens, cette abbaye reconnaissait pour fondateur Godefroi, archevêque de Bordeaux. *Voy.* la *Gallia Christ.*

PLAISANCE (*Placentia*), ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Bologne, située sur le bord méridional du Pô, à quinze lieues de Parme et de Pavie. On n'en connaît point d'évêques avant saint Victor, qui fut ordonné par saint Sylvestre en 322. On a tenu deux conciles à Plaisance : l'un en 1095, et l'autre en 1132. *Voy.* Jean de Mussis, *Chronique de la ville de Plaisance*, depuis l'an 222 jusqu'en 1402. Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. II, p. 194. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 190. Richard et Giraud.

PLAISANT. *Voy.* PLACENTIUS.

PLAISIR. Les ennemis du christianisme reprochent à l'Évangile de nous interdire toute espèce de *plaisir* quelconque. C'est une fausseté et un abus grossier des termes. En effet, tout ce qui est conforme à notre goût, à notre inclination, est un *plaisir* pour nous. Or, si notre goût et notre inclination ont pour objet une chose bonne, utile, louable; si, par exemple, nous trouvons de la satisfaction dans la pratique des bonnes œuvres, l'Évangile, loin de nous interdire ce *plaisir*, nous exhorte, au contraire, à nous le procurer. Saint Paul nomme ce *plaisir sa joie, et la paix dans le Saint-Esprit, la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence et tout sentiment.* L'Évangile ne nous défend pas non plus les délassements innocents. Jésus-Christ lui-même ne s'y est pas refusé : il voulut bien assister aux noces de Cana, à la table de Simon le pharisien, aux repas que lui donnait Lazare. Il se laissa parfumer par la pécheresse de Naïm et par Marie, sœur de Lazare. Il se promenait avec ses disciples; il conversait cordialement avec eux. Les pharisiens, censeurs austères et hypocrites, lui firent un crime de ces *plaisirs* honnêtes, qui étaient toujours pour le Sauveur une occasion d'instruire et de faire du bien; aussi méprisa-t-il leurs reproches. Mais les *plaisirs* que l'Évangile a défendus, et défendus avec raison, ce sont les *plaisirs* mondains et dangereux, tels que le jeu, les spectacles, les bals, les assemblées nocturnes, les repas somptueux : 1° parce que chez les païens tous ces *plaisirs* étaient très-licencieux, presque toujours infectés d'idolâtrie, et un foyer d'impudicité; il n'était pas possible d'y prendre part sans être vicieux. 2° Pour modérer un penchant aussi impétueux et aussi aveugle que l'amour du *plaisir*, il faut des maximes rigoureuses, la plupart des hommes n'en rabattront toujours que trop; tel est le principe sur lequel les philosophes mêmes ont dirigé leur morale; celle des stoïciens était pour le moins aussi austère que celle de l'Évangile. 3° Jésus-Christ a paru dans un siècle aussi voluptueux et aussi corrompu que le nôtre; le sadducéisme chez les Juifs, l'épicuréisme chez les païens, étaient la philosophie régnante. Or, pour décréditer cette doctrine pernicieuse, qui nourrissait la volupté en feignant de la modérer, il fallait poser des maximes directement contraires, et couper le mal à la racine. 4° Dans des circonstances où les chrétiens étaient exposés tous les jours au martyre, il fallait les y préparer par un stoïcisme habituel; ce n'était pas là le moment d'enseigner une morale indulgente. Aussi Tertullien, fâché contre ceux qui ne voulaient pas renoncer aux spectacles du paganisme, leur demandait si c'est au théâtre que l'on fait l'apprentissage du martyre. Puisque le

Digitized by Google

danger de l'épicuréisme se renouvelle dans tous les siècles, une morale austère est la seule qui convienne à tous les temps; il se trouvera toujours assez de voluptueux prêts à la contredire, et de philosophes accommodants disposés à la mitiger. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, auquel nous avons emprunté cet article.

PLANA SILVA. *Voy.* PLAINE-SELVE.

PLANAT (Jacques), docteur en droit canon, était grand vicaire de l'évêque de Béziers en 1656. Il est auteur d'un excellent ouvrage ascétique intitulé : *Schola Christi*, ou *École du Christ*. On en a donné une traduction libre en français; Paris, 1791, 3 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PLANATUM. *Voy.* PLOAGUE.

PLANCHE (Joseph), helléniste, né à Ladinhac, dans le Cantal, l'an 1762, mort à Paris en 1853, se consacra d'abord à l'enseignement, et devint en 1844 conservateur-administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne. Outre de nombreux ouvrages classiques, il a laissé : *Esprit de saint Jean Chrysostome, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile*; Paris, 1823, in-12, et 1827. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PLANCHETTE (Bernard), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Aubigny-lès-Pothées, dans les Ardennes, en 1609, mort à Reims l'an 1680, se livra avec succès à la prédication. Il a publié : 1° *Vie de saint Benoît*; Paris, 1562, in-4°; — 2° *Panégyrique des saints*; ibid., 1675, in-8°; — 3° une traduction de l'ouvrage latin intitulé : *Histoire des miracles faits à l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dive*: Caen, 1671, in-12. *Voy.* D. Le Cerf de la Viéville, *Biblioth. hist. et crit. des Aut. de la congrégat. de Saint-Maur.*

I. **PLANCK** (Gottlieb-Jacob ou Jacques), protestant, né à Nurtingen, dans le Wurtemberg, en 1751, mort à Gœttingue l'an 1833, professa la théologie dans cette dernière ville, où il fut promu en 1805 aux fonctions de surintendant général. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Anecdota quædam ad historiam concilii Tridentini pertinentia*; Gœttingue, 1761-1801, in-4; — 2° *Histoire de la formation des doctrines protestantes au temps de la réforme*; Leipzig, 1781-1800, 6 vol. in-8°; une 2° édit. des trois premiers volumes parut en 1791; — 3° *Sur la Scission entre les principales communions chrétiennes, et sur les moyens de les réunir*; Tubingue, 1803, in-8°; — 4° *Histoire de l'origine et du développement de l'organisation de l'Église chrétienne jusqu'au commencement du* VII° *siècle*; Hanovre, 1803-1805, 5 vol. in-8°; — 5° *Considérations sur les changements récents survenus dans l'Église catholique en Allemagne*; ibid., 1808, in-8°; — 6° *Sur la Situation actuelle des communions catholique et protestante en Allemagne*; ibid., 1816, — 7° *Histoire du christianisme dans sa période de propagation par les apôtres*; Gœttingue, 1819, in-8°; — 8° *Sur la Valeur des preuves historiques en faveur de la divinité du christianisme*; ibid., 1822, in-8°; — 9° *Histoire de la théologie protestante jusqu'au milieu du* XVIII° *siècle*; ibid., 1831, in-8°; tous ces ouvrages sont en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne la liste des autres écrits de Planck.

II. **PLANCK** (Henri-Louis), protestant, né en 1785 à Gœttingue, où il est mort l'an 1831, était fils du précédent. Il étudia la théologie sous Staeudlin, Ammon, Eichhorn, et suivit les cours de philologie de Heyne et de Heeren. Il obtint en 1805 et 1806 les prix de théologie et de philosophie proposés par l'université de Gœttingue. En 1806 il devint répétiteur de théologie à l'université en même temps que Gesenius. Nommé professeur de théologie en 1810, il enseigna d'abord l'exégèse et l'hébreu, et prépara dès lors ses recherches critiques sur le Nouveau Testament. Ses ouvrages sont partie en allemand et partie en latin. Voici la liste qu'en donne Dux dans le *Diction. de la théol. cathol.*: 1° *Observations sur la première Épître de saint Paul à Timothée*, en allemand; Gœttingue, 1808; Planck y défend l'authenticité de cette Épître contre Schleiermacher; — 2° *Sur la Révélation et l'inspiration, par rapport aux nouvelles opinions de Schleiermacher*, en allemand; ibid., 1817; — 3° *Dissert. de principiis et causis interpretationis Philonianæ allegoricæ*; 1806; — 4° *Ennii Medea*; 1807; — 5° *Essai d'une nouvelle fusion synoptique des trois premiers Évangélistes*, en allemand; 1809; — 6° *De Vera Natura atque indole orationis græcæ N. T.*; 1810; — 7° *Negatur philosophiæ platonicæ exstare in Ep. ad Hebræos*; 1810; — 8° *Exponuntur quædam de fundamento theol. recentioris, ejusque cum doctrina N. T. consensu*, 2 p.; 1812-1815; — 9° *Quædam de recentiss. Lucæ Evang. analysi critica*; 1819; — 10 *De Significatu canonis in Ecclesia antiqua*; 1820; — 11° *Fragmenta lexici S. Script. N. T. recens adornandi*; 1814, 1825, 1827.

PLANTAVIT DE LA PAUSE (Jean), évêque de Lodève, né en 1576 au château de Marcassargues, dans le Gévaudan, mort au château de Margon, près de Béziers, l'an 1651, était issu de parents calvinistes. Il exerça d'abord les fonctions de ministre à Béziers; mais, ayant abjuré dans cette ville en 1605, il se livra à l'étude de l'Écriture sainte et de la théologie, et il fut promu à l'épiscopat en 1625. Il a laissé : 1° *Chronologia præsulum Lodovensium in Gallia Narbonensi*; Aramon, 1634, in-4°; — 2° *Planta vitis, seu Thesaurus synonymicus hebraico-chaldaico-rabbinicus*; — 3° *Florilegium rabbinicum*; — 4° *Florilegium biblicum*; Lodève, 1644 et 1645, 3 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*; 1746, p. 218. Colomiès, *Biblioth. Orient.* Moréri, *Diction. histor.* Poitevin-Peltavi, *Notice sur J. Plantavit de la Pause*; Béziers, 1817, in-8°. Richard et Giraud.

PLAT ou **PLAET** (Josse LE). *Voy.* LEPLAT.

PLATA ou **LA PLATA DE LOS CHARCAS** (*Argentea, Argentina*) ou **CHUQUISACA**, ville archiépisc. de l'Amérique méridionale, située à quatre-vingt-dix lieues de la côte de la mer du Sud. Cette ville fut fondée en 1539 par François Pizarre, et son premier évêque, Thomas de Saint-Martin, fut sacré en 1553. Elle a été érigée en archevêché l'an 1608. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 312-313.

PLATANE, village des Sidoniens, près de la ville de Béryte. Hérode y laissa ses deux fils pendant qu'il faisait examiner leur cause. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVI, cap. ultim.

PLATÉA, ville épisc. de Béotie, située au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Corinthe. On en connait trois évêques, dont le premier, Athénodore, souscrivit la lettre du concile de Sardique aux églises. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 207. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 313.

PLATEL ou **PLATELLE** (Jacques), jésuite, né à Bersée, dans l'Artois, en 1608, mort à Douai l'an 1681, professa à Douai la philosophie et la théologie scolastique. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Synopsis cursus theologici*; Douai, 1654, in-fol.; 1706, 6° édit.; — 2° *Auctoritas contra physicam prædeterminationem diligenter recognita, et in variis locis locupletata*;

Digitized by Google

cui accedit synopsis synopseos, seu index compendio exhibens omnes assertiones, probationes et objectionum solutiones, quæ in hac cursus theologici synopsi fusius explicantur; ibid., 1669-1673, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1706, p. 622, 1re édit., et p. 514, 2e édit.

PLATINA (Barthélemy de' Sacchi, plus connu sous le nom de), né à Piadena ou Platina, près de Crémone, mort en 1481. Pie II le nomma abréviateur apostolique, et lui donna quelques bénéfices ; mais Paul II ayant aboli cette charge sans rembourser ceux qui en étaient pourvus, Platina lui écrivit une lettre menaçante, et le Pape le fit jeter en prison. Accusé plus tard d'avoir conspiré contre le souverain Pontife, on le mit à la question, et il ne fit aucun aveu. Enfin Sixte IV le nomma bibliothécaire du Vatican. Outre des ouvrages de morale, on a de lui les Vies des Papes depuis Jésus-Christ jusqu'à Sixte IV, sous le titre de : *In Vitas Summorum Pontificum Opus*: Venise, 1479; Nuremberg, 1481; Lyon, 1512, avec la continuation d'Onuphre; Louvain, 1572; Cologne, 1600 et 1610. *Voy.* Richard et Giraud, au mot PLATINE. Nicéron, *Mémoires*, tom. VIII. Tiraboschi, *Storia della letteratura. Ital.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PLATNER (Ernest), protestant, médecin et philosophe, né à Leipzig en 1744, mort en 1818, professa à l'université de sa ville natale la médecine, la physiologie et la philosophie. Outre des ouvrages sur la médecine et la philosophie, il a laissé : *Dialogue sur l'athéisme*, en allemand; Leipzig, 1783, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PLATO (Jérôme), jésuite, né à Milan, mort en 1591, fut secrétaire du P. Aquaviva, général de la société. Il a laissé : 1° *De Bono Statu religiosi lib. III*; Rome, 1590; Ingolstadt, 1590; Venise, 1591; Lyon, 1592; Trèves, 1593; Cologne, 1608, in-4°, etc.; trad. en français; Paris, 1607, in-4°; — 2° *De Cardinalis Dignitate et officio;* Rome, 1592, in-4°; Mayence, 1621, in-8°. *Voy.* la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*

PLATON (Saint), abbé, né, comme on croit, à Constantinople, mort le 19 mars 813, était issu de parents nobles et illustres par leur vertu. Vers l'an 758, il se retira vers le mont Olympe, en Bithynie, où il se mit sous la conduite de Théoctiste, supérieur du monastère des Symboles. Il y donna l'exemple de toutes les vertus; et, en 770, il devint abbé de cette communauté, qu'il gouverna avec la plus grande sagesse. L'an 782, il se chargea de la conduite du monastère de Saccude ou de Sacudion, près de Constantinople; et, l'an 786, il s'éleva énergiquement contre les iconomaques dans un concile tenu dans cette ville. L'année suivante, il assista au concile œcuménique transporté à Nicée, et y contribua puissamment à rétablir le culte des saintes images. L'an 794, il se démit de ses fonctions de supérieur entre les mains de saint Théodore Studite, son neveu. Ayant refusé d'approuver l'alliance adultère de l'empereur Constantin et de Théodote, il fut jeté en prison. Ce fut seulement en 797 qu'il recouvra la liberté. Il se retira alors dans le monastère de Stude, situé dans la ville de Constantinople, et il fut de nouveau en butte à des persécutions de toutes sortes pour n'avoir pas voulu communiquer avec l'économe de l'église patriarcale, qui avait célébré le mariage de Constantin et de Théodote. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 4 avril. *Voy.* Bollandus, au 4 avril. Richard et Giraud.

PLATONISME et NÉOPLATONISME. On appelle *platonisme* la doctrine et le système philosophique de Platon, et *néoplatonisme* une secte philosophique qui, dans les premiers siècles du christianisme, aspira à former, d'après les idées de Platon, un système réunissant tout ce qui lui semblait vrai dans les autres systèmes. Nous n'aurions rien dit de ces deux systèmes, s'il ne s'était trouvé des hommes, d'ailleurs sérieux et instruits, mais assez aveuglés pour les comparer au christianisme, et même en faire découler les doctrines catholiques; prétention aussi ridicule que fausse en elle-même. Les notions pures, positives et sublimes des Pères de l'Église, qu'on s'est plu à métamorphoser en disciples du philosophe chrétien, notions relatives soit à la religion en général, soit à Dieu, soit à l'homme en particulier, surpassent infiniment en élévation et en justesse les affirmations douteuses, incohérentes, contradictoires de Platon et de l'école dite d'Alexandrie, foyer du *néoplatonisme*. Certainement Platon a écrit sur Dieu des lignes admirables que les Pères ont citées avec éloge et que les siècles relisent encore comme pour se consoler des erreurs du génie humain durant l'ère misérable du paganisme. Mais en même temps il a gravement altéré la notion de la Divinité, en admettant d'abord des idées absolues, substantielles, indépendantes de Dieu, puis une matière nécessaire, éternelle, et qui échappe ainsi à toute action divine. Quant au dogme de la Trinité, c'est en vain qu'on prétend que Platon y fait quelque allusion : l'incertitude même des commentateurs les mieux intentionnés, qui sont loin de s'accorder sur l'essence et la constitution intime de la trinité platonique, la discussion des textes qu'on allègue, ne permettent pas de penser que le philosophe athénien ait été plus instruit en ce point que les autres philosophes de l'antiquité. Les alexandrins, qui s'agitaient dans l'indépendance de leur raison pour créer un système de doctrine qu'on pût opposer au symbole chrétien, auraient-ils pu prêter quelque chose aux Pères de l'Église? La théorie des attributs divins, telle qu'on peut la déduire des Ennéades de Plotin et des écrits de Proclus, est-elle plus élevée, plus pure et plus complète que celle qu'ont donnée nos saints docteurs? Cette unité primordiale, source et terme de toute réalité, n'est-elle pas trop semblable, dans l'éternelle inertie qu'on lui prête, au Saturne enchaîné de la mythologie grecque, au Brahma des Indous, au Bythos des gnostiques? Qu'est-ce que cette triade imaginée tout exprès pour faire concurrence à la Trinité chrétienne, et dont les éléments ne furent jamais assignés et reconnus d'un commun accord, Alcinoüs, Eumenius et Plotin ayant fourni chacun des indications diverses? Est-ce autre chose qu'une reproduction de la doctrine orientale des émanations, qui implique nécessairement ou bien la pluralité de dieux inégaux, ou bien la multiplicité des formes purement nominales d'une même substance? Le nouveau *platonisme*, qui était un perfectionnement de l'ancien, n'a pas même su copier le christianisme : comment donc l'ancien aurait-il pu inspirer et préparer le symbole chrétien? De plus, en matière de dogme, l'Église enseigne, et ne discute pas; elle arrive avec sa richesse originelle, et n'emprunte pas; comment donc aurait-elle mendié ou même accepté, pour vêtir ses splendeurs, des lambeaux d'un platonisme proscrit par elle? *Voy.* le P. Baltus, *Défense des saints accusés de platonisme;* ouvrage dirigé spécialement contre le socinien Jean Leclerc, mais qui contient implicitement la réfutation des admirateurs mo-

Digitized by Google

dernes du *platonisme*. Au reste, les *Dogmata theologica* des PP. Thomassin et Petau, les préfaces des *Œuvres* des anciens Pères, par les éditeurs si savants et si consciencieux des XVIe et XVIIe siècles, sont un arsenal où l'on peut s'armer d'une manière invincible contre les assertions téméraires d'écrivains irréfléchis ou prévenus, et, en tout cas, peu versés dans la connaissance de l'histoire ecclésiastique et des monuments de l'antiquité chrétienne. *Voy.* encore Bergier, *Diction. de théol.*, où l'auteur montre : 1° combien est erronée l'opinion de Platon touchant la nature divine et la formation du globe; 2° que *la Défense des saints Pères accusés de platonisme, par le P. Baltus, est solide et non insuffisante;* 3° que les *protestants n'ont opposé aucune raison solide aux preuves du Père Baltus;* 4° que *le nouveau platonisme des éclectiques n'a pas causé dans l'Église autant de trouble que Mosheim l'a prétendu.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui cite textuellement les passages des Pères de l'Église relatifs au *platonisme.* L'*Encyclop. cathol.*, aux mots PLATONISME, NÉOPLATONISME, deux articles excellents. Feller et Michaud, au mot PLATON.

PLAUCUM. *Voy.* PLOCSKO.

PLAZZA ou **PIAZZA** (Benoît), jésuite, né à Syracuse vers la fin du XVIIe siècle, mort, selon les uns, dès 1761, et, suivant d'autres, seulement en 1765. Il se distingua par ses talents et ses vertus. Après avoir professé plusieurs années la théologie à Palerme, il y fut préfet des études; enfin il devint censeur et consulteur de l'Inquisition de Sicile. On a de lui un grand nombre d'écrits remarquables par la piété et la science qui y dominent; nous citerons seulement : 1° *Il Purgatorio, istruzione catechista dello stato e pene del purgatorio e de' rimedi apprestatici da Dio in questa vita, afin di sodisfare si per noi, come per i nostri defunti al debito di quelle pene contracte per i peccati,* etc.; Palerme, 1654; — 2° *Christianorum in sanctos, sanctorum Reginam, eorumque festa, imagines, reliquias, propensa Devotio a præpostera cujusdam scriptoris reformatione, sacræ potissimum antiquitatis monumentis ac documentis vindicata, simul et illustrata,* etc.; *accesserunt Jesu Christi monita maxime salutaria, de cultu dilectissimæ matri Mariæ debito exhibendo, a Duacensi doctore olim proposita;* ibid., 1751, in-4°; ouvrage dirigé contre la *Regolata Divozione de' christiani*, publiée à Venise en 1747, par le célèbre Muratori, sous le nom de *Lamindo Pritannio;* — 3° *Causa immaculatæ conceptionis B. V. sacris testimoniis utrinque allegatis, et ad examen theologico-criticum revocatis, agitata et conclusa; accedit sancti Petri Argorum episcopi oratio, in conceptionem sanctæ Annæ, ex græcis mss. edita;* Palerme, 1747; Cologne, 1751; — 4° *Lettera al Padre fra Daniello Concina, del ordine de' predicatori, in riposta a due impugnazioni da lui fatte nell' opera contra gli atersti;* Palerme, 1755, in-4°; Venise, 1756; c'est une réponse à Concina, qui avait attaqué quelques points de l'ouvrage de Plazza contre *Lamindo Pritannio;* — 5° *Dissertatio anagogica, theologica, parænetica, de paradiso, opus posthumum,* etc.; *accedit Josephi Mariæ Gravinæ caput quintum et ultimum de electorum hominum numero, respectu hominum reprobatorum;* Palerme, 1770. Cette addition de Gravina fut prohibée par un décret émané de Rome en date du 22 mai 1772. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PLEIN DROIT (DE), en latin *ipso jure*, est une expression qui marque que la peine prononcée par un canon sera encourue par la disposition du droit, sans qu'il soit nécessaire de prononcer une sentence. *Compar.* CENSURE, n° II.

PLEIN-PIED (*Plenus Pes*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, dans le Berry, au diocèse et à deux lieues au midi de Bourges, sur la rivière d'Auron. Elle fut fondée vers l'an 1080 par Richard, archevêque de Bourges, qui y fut inhumé dans le chœur.

PLESCOVIA. *Voy.* l'art. suivant.

PLESKOU ou **PLESKOW, PSKOW** (*Plescovia*), ville archiépisc. de la Livonie, située près du lac d'où la rivière du même nom prend sa source, à 30 milles de Novogorod et à 60 de Riga. Elle était autrefois fort renommée, et elle se gouvernait en république lorsque le czar Jean Basile la conquit, en 1509. C'est aujourd'hui le siége d'un archevêque russe, qui a aussi sous sa juridiction l'église de Narva. On en connaît deux évêques, dont le premier, Théophane Procopowitz, siégeait sous Pierre Ier, et fut transféré ensuite à l'archevêché de Novogorod; et le second, qu'on ne nomme point, était fort renommé par son éloquence, suivant les gazettes du 9 juillet 1725 et du 9 décembre 1726. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1317. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 190. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 315.

PLESSING (Frédéric-Victor-Lebrecht), protestant, philosophe, né à Belleben, aux environs de Magdebourg, en 1752, mort l'an 1806, étudia la théologie dans différentes universités, et ensuite la philosophie à Kœnigsberg, sous la direction de Kant; depuis 1788 il enseigna cette science à Duisbourg. On a de lui, entre autres écrits : 1° *De la Nécessité du mal et de la douleur chez les êtres sentants;* Dessau, 1783, in-8°, — 2° *Recherches historiques sur la théologie et la philosophie des plus anciens peuples jusqu'aux temps d'Aristote;* Elbingen, 1785, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PLESSIS** (Michel-Toussaint-Chrétien **DU**). *Voy.* DUPLESSIS, n° I.

II. **PLESSIS-RICHELIEU** (Armand-Jean **DU**), cardinal et principal ministre d'État sous Louis XIII, né à Paris en 1585, mort en 1642, fut un des plus habiles politiques et un des plus grands génies que la France ait produits. A l'âge de 22 ans il fut reçu de la maison de Sorbonne, obtint de Paul V une dispense pour posséder l'évêché de Luçon, et fut promu au cardinalat par Grégoire XV. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Les Principaux points de la foi catholique défendus contre l'écrit adressé au roi par les quatre ministres de Charenton;* Poitiers, 1617, in-8°; Paris, 1618, in-8°; 1629, in-4°; 1642, in-fol.; Rouen, 1630, in-8°; trad. en latin; Paris, 1623, in-8°; — 2° *L'Instruction du chrétien;* Lyon, 1654, in-12, 24e édit.; — 3° *Perfection du chrétien;* Paris, 1646, in-4°; 1662, in-8°; trad. en latin, 1651; — 4° *Traité qui contient la méthode la plus facile et la plus assurée pour convertir ceux qui se sont séparés de l'Église;* Paris, 1651, in-fol.; 1547 et 1663, in-4°; — 5° des *Lettres;* 1696, 2 vol. in-12. *Voy.* le P. Le Moine, *Vie du cardinal de Richelieu;* Amsterdam, 1695. Perault, *Homm. illustr. de la France pendant le XVIIe siècle.* L'abbé Joly, *Éloges.* Richard et Giraud.

PLESSIS-PRASLIN. *Voy.* CHOISEUL.

PLEUREURS, PLEUREUSES. Chez les Hébreux, il était d'usage d'avoir dans les funérailles des pleureurs et des pleureuses à gage; on y joignait aussi des joueurs d'instruments. Après avoir prédit quelque malheur, les prophètes ont coutume de composer un cantique

Digitized by Google

lugubre comme pour être chanté par les pleureurs et les pleureuses au jour de l'événement. La *vallée de pleurs* signifie, dans le sens moral, ce monde et les désordres qui y règnent; mais, à la lettre, cette vallée était assez près de Jérusalem, et renommée par sa stérilité; elle est nommée aussi le *lieu des pleurs*. Le Psalmiste marque la disposition d'une âme pénétrée de componction, en disant que ses pleurs lui servent de nourriture. Isaïe, parlant du malheur de Moab, dit : « Je t'enivrerai de mes larmes. » Malachie reproche aux Juifs d'avoir couvert l'autel de larmes, parce qu'ils avaient été cause des larmes de leurs épouses, qu'ils avaient répudiées sans sujet. *Voy*. Jérém., IX, 10, 17, 18, 20. Ezéch., XXVI, 17; XXVII, 2; XXXII, 2, etc.; LXXXIII, 7. Juges, II, 5. Psaume LXXIX, 6; Isaïe, XVI, 9. Malach., II, 13 et 14.

PLEUVRI ou **PLEUVRY** (Jacques-Olivier), littérateur, né au Havre en 1717, mort à Paris l'an 1788, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Sermons sur les mystères et sur la morale*; Paris, 1778, in-12; — 2° *Sermons sur la morale et Panégyriques*; ibid., 1780, in-12. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1747, p. 638. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. genér*.

PLOAGUE (*Plovaca, Plubium, Pluvium* et *Planatum*), ancienne ville épisc. de Sardaigne sous la métropole de Torre. Ce siége fut uni à Torre au commencement du XVI° siècle par le pape Alexandre VI. Ploague a eu quinze évêques, dont le premier, Jacentinus, siégeait en 1090. *Voy*. la *Sardinia Sacra*, p. 224. De Commanville, Ire *Table alphabét*., p. 190. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 315.

PLOCSKO ou **PLOCZKO, PLOKO** (*Plocum, Ploscum, Plaucum*), ville épisc. de Pologne dans la Masovie, avec titre de palatinat, et située sur la rive droite de la Vistule, fut érigée en évêché au X° siècle, sous la métropole de Gnesme; mais, en 1818, le pape Pie VII ayant fait une nouvelle circonscription des évêchés de la Pologne, mit Plocsko sous l'archevêché de Varsovie. *Voy*. de Commanville, Ire *Table alphabét*., p. 190. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 315.

PLOMB. C'est un grand principe en chancellerie romaine que les bulles ne sont censées expédiées que lorsqu'elles sont plombées. Il y a, à cet effet, un moulinet et un officier qu'on appelle le caissier du plomb, auquel on paie certains droits. Cet officier n'est pas le seul institué pour la formalité du plomb; c'est une espèce de tribunal composé de divers officiers qui forment deux classes; les uns sont officiers du *plomb*, les autres du registre. Les officiers du *plomb* sont le président, les collecteurs, les maîtres du gonfalon, qui reçoivent un droit destiné au rachat des captifs; le receveur ou caissier du *plomb*, et le plombateur, qui dépend du président. A Rome, on distingue le *plomb de la chambre* et le *plomb de la chancellerie*. Le premier est ordonné et bénit par le pape; l'autre, par le vice-chancelier ou régent; il coûte plus cher que le précédent. Ces *plombs* représentent d'un côté les images de saint Pierre et de saint Paul, et de l'autre celui du pape qui accorde la grâce : *Pontificis concedentis, sine quo plumbo, bulla non dicitur expedita*. *Voy*. Amydenius, *De Stylo Datariæ*, c. XV, n° 32. Mendosa, *Reg. VIII cancell*., qu. 3. Rebuffe, *Praxis in tert. part. signat*., n. 3.

PLOMBATEUR ou **PLOMBEUR** (*Plombator*), officier de la chancellerie romaine qui plombe les bulles, c'est-à-dire qui y met les sceaux. Il a droit de porter la soutane violette, et il est cependant amovible.

PLONGEON, oiseau aquatique qui se nourrit de poissons. C'est le *schâlâch* des Hébreux, la *katarraktês* des Grecs, le *mergulus* de la Vulgate. Pour pouvoir mieux plonger et poursuivre sa proie avec succès, il s'élève d'abord en l'air, d'où il se précipite dans l'eau avec plus de force, et y pénètre par là même beaucoup plus avant. *Voy*. Levit., XI, 17. Deutér., XIV, 17. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit*., etc., tom. II, p. 80.

PLOSCUM. *Voy*. PLOCSKO.

PLOTINOPOLI, siége épisc. de la province d'Hæmimont, sous la métropole d'Haniatropolis. On en connaît deux évêques; le premier, Hiérophile, fut, suivant Socrate, transféré du siége de Trapézopolis, et le second, Georges, souscrivit au septième concile. *Voy*. Socr., *Hist. ecclés*., l. VII, c. XXXVI. Lequien, *Oriens Christ*., tom. I, p. 1185.

PLOUCQUET (Godefroi), né d'une famille protestante d'origine française, en 1716, à Stuttgart, où il est mort l'an 1790. Il était étudiant à Tubingue, lorsqu'il se laissa séduire par les écrits de Wolf, à tel point que, sans renoncer absolument à la théologie, il se livra avec ardeur à la philosophie et aux mathématiques. Il devint successivement professeur de logique, de métaphysique et d'économie politique à Tubingue, puis il fut appelé à Stuttgart pour faire un cours à l'école militaire. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Dissertatio qua Cl. Varignonii demonstratio geometrica possibilitatis transsubstant*., etc.; 1740; thèse où il essaie de concilier les principes de Wolf avec les enseignements de la religion chrétienne; — 2° *Primaria monadologiæ capita*, Berlin, 1748, in-4°; mémoire qui lui ouvrit les portes de l'Académie des sciences de Berlin; — 3° *De Materialismo*; 1750, in-4°; c'est une réfutation du matérialisme; — 4° *Principia de substantiis et phænomenis*; Francfort, 1758, in-8°; — 5° *Fundamenta philosophiæ speculativæ*; 1759, in-4°; plusieurs fois réimpr.; c'est une exposition claire et précise du système de Leibnitz; — 6° *Problemata de natura hominis ante et post mortem*; 1766, in-4°; — 7° *Institutiones philosophiæ theoreticæ*; 1772, 1782, in-4°; — 8° *Elementa philosophiæ contemplativæ, sive de scientia ratiocinandi*; Stuttgart, 1778, in-4°; — 9° *Variæ Quæstiones metaphysicæ*; 1782, in-4°. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

PLOVACA. *Voy*. PLOAGUE.

PLOVE (Nicolas), en latin *Plovæus*, docteur en droit, né en Flandre, vivait au XV° siècle. Il a laissé : 1° *Traité des sacrements de l'Église*; — 2° *Du Sacrifice de la messe*; — 3° *Des Heures canoniales*; — 4° *De l'Excommunication*; — 5° *De l'Interdit et de l'irrégularité*; ces ouvrages ont paru à Strasbourg, 1498, et à Paris, 1510. On lui attribue des *Sermons*; Strasbourg, 1485.

I. **PLOWDEN** (Charles), jésuite, né en Irlande l'an 1743, mort à Jougne, village dans la Franche-Comté, l'an 1821, professa la théologie au séminaire de Stonyhurst, et fut curé d'une chapelle à Bristol. Parmi ses écrits nous remarquerons : 1° *Considérations sur l'opinion moderne de l'infaillibilité du Saint-Siége dans les décisions des questions dogmatiques*; Londres, 1790, in-8°; — 2° *Observations sur les questions proposées aux catholiques anglais*; 1791; — 3° *Lettre à M. Charles Butler sur la protestation des catholiques*; 1796, in 8°. Tous ces écrits sont en anglais. *Voy*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*.

II. **PLOWDEN** (Francis), historien et publiciste irlandais, mort à Paris en 1829, fut élevé

Digitized by Google

au collége anglais de Saint-Omer, et, lorsque les lois anglaises s'adoucirent en faveur des catholiques, il fut un de ceux qui profitèrent de la liberté qui leur fut accordée d'entrer au barreau. Plowden exerça pendant plusieurs années avec beaucoup de distinction les fonctions d'avocat à Londres. Ayant violemment attaqué dans plusieurs écrits la conduite de quelques agents du gouvernement, il fut condamné à une amende qu'il ne put payer; ce qui l'obligea à se retirer en France. On a de lui, outre plusieurs écrits historiques et politiques : 1° *L'Église et l'État*, ou *Recherches sur l'origine, la nature et l'étendue de l'autorité ecclésiastique et civile dans ses rapports avec la constitution anglaise*; 1795, in-4°; — 2° *Subordination humaine*; Paris, 1824, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **PLOWDEN** (François), mort à Paris en 1788 ou 1790, était un ecclésiastique originaire d'Angleterre et fils d'une dame d'honneur de la femme du roi Jacques II. Il fut élevé auprès de sa mère à Saint-Germain-en-Laye, et placé ensuite au séminaire des Anglais à Paris. Il y fit sa licence en théologie et y reçut les ordres sacrés. Mais, s'étant lié avec le docteur appelant Boursier, celui-ci lui persuada de renoncer au doctorat plutôt que de signer le nouveau formulaire et de donner son adhésion à la bulle *Unigenitus*; ce qui lui ferma l'entrée de toutes les carrières. Plowden se logea dans la maison des doctrinaires de Saint-Charles, à Paris. Il a laissé : 1° *Traité du sacrifice de Jésus-Christ*; Paris, 1778, 3 vol. in-12; ce livre fit naître de vives discussions parmi les *appelants* seulement, et donna lieu à des écrits pour et contre; — 2° *Élévations sur la vie et les mystères de Jésus-Christ*; œuvre posthume; Paris, 1804, 4 vol. in-12; mais tout le monde ne convient pas que cet ouvrage soit de Plowden. *Voy.* Feller. Michaud.

PLUBIUM. *Voy.* PLOAGUE.

PLUCHE (Noël-Antoine), littérateur et naturaliste, né à Reims en 1688, mort à la Varenne-Saint-Maur l'an 1761, reçut les ordres sacrés, et devint directeur du collége de Laon, place dont il fut forcé de se démettre à cause de son refus d'adhésion à la bulle *Unigenitus*. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Harmonie des Psaumes et de l'Évangile*, ou *Traduction des Psaumes et des Cantiques de l'Église*, avec des *Notes relatives à la Vulgate, aux Septante et au texte hébreu*; Paris, 1764, in-12; — 2° *Lettre sur la sainte Ampoule et sur le sacre de nos rois à Reims*; Laon, 1719; Paris, 1775, in-8°; — 3° *Le Spectacle de la nature*; Paris, 1732, 9 vol. in-12; il a été réimprimé un grand nombre de fois; mais on recherche les éditions les plus anciennes, pour avoir de bonnes épreuves des figures dont l'ouvrage est rempli; il a été traduit en anglais, en italien, en hollandais, en espagnol et en allemand, et on en a fait des abrégés; — 4° *Histoire du ciel*, considéré selon les idées des poëtes, des philosophes et de Moïse; Paris, 1739, 2 vol. in-12, fig.; La Haye, 1740, même format; trad. en anglais et en allemand. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PLUIE. D'après quelques expressions de l'Écriture, il paraît que les anciens Hébreux croyaient que les pluies venaient de certains grands réservoirs qu'ils supposaient être au-dessus des cieux; ce que Moïse appelle les eaux supérieures, opposées aux eaux inférieures, qui sont celles de la mer. Les auteurs sacrés parlent souvent de la pluie de la nouvelle saison et de la pluie de l'arrière-saison. Les rabbins croient que la première signifie la pluie de l'automne, et la seconde la pluie du printemps; mais leur sentiment paraît plutôt fondé sur ce que les Juifs commencent leur année à l'automne que sur la véritable signification des mots. Entre les autres avantages que Moïse attribue à la terre de Chanaan au-dessus de l'Égypte, il ne manque pas d'y mettre les pluies qui y tombaient en abondance à l'automne et au printemps, tandis que l'Égypte n'était arrosée que par les débordements du Nil. Dieu promet les pluies à son peuple comme une récompense de leur fidélité, et les menace de pluies de sable et de poussière, plus capables de dessécher que de rafraîchir la terre, s'ils deviennent prévaricateurs. Les Hébreux comparent souvent la parole et le discours à la pluie. *Voy.* Genèse, VII, 11. Deut., XI, 14; XXVIII, 24; XXXII, 2. Osée, VI, 3. Lévit., XXVI, 3. Eccl., XXXIX, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PLUMARIUS, brodeur. Il en est question dans plusieurs passages de l'Exode, à l'occasion de divers ornements que Moïse fit faire, soit pour le tabernacle, soit pour les prêtres. Le mot hébreu signifie, à proprement parler, un ouvrage de plumes en broderie; cependant il ne paraît pas que les brodeurs dont parle l'Écriture aient fait usage de laine, de lin, de coton et d'or. Ce mot *plumarius* paraît avoir été pris seulement à cause de la variété de couleurs qui se trouve dans la broderie, comme dans les plumes des oiseaux. *Voy.* Exode, XXVI, 36, etc.; XXVII, 16; XXXIX, 3, 28. D. Calmet, *Comment. sur l'Exode. Compar.* POLYMITARIUS.

PLUNKET (Olivier), prélat catholique anglais, né au château de Rathmore, dans le comté de Meath, l'an 1629, mort à Tyburn en 1681, termina ses études à Rome, professa la théologie, et fut promu à la double dignité d'évêque d'Armagh et de primat d'Irlande. Son zèle le rendit suspect aux protestants, qui l'accusèrent d'avoir ourdi un complot contre la cour. Malgré sa loyauté bien connue, il fut condamné à mort. On a de lui : *Mandements* et *Lettres pastorales*; Londres, 1686, 2 vol. in-4°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PLUQUET (François-André-Adrien), savant ecclésiastique, né à Bayeux en 1716, mort à Paris l'an 1770, se fit recevoir licencié en Sorbonne, professa la philosophie morale au collége de France, et devint chanoine de Cambrai. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Examen du fatalisme*; Paris, 1757, 3 vol. in-12; — 2° *Mémoires pour servir à l'histoire des égarements de l'esprit humain par rapport à la religion chrétienne*, ou *Dictionnaire des hérésies, des erreurs et des schismes*; Paris, 1762, 2 vol. in-8°; Besançon, 1817, 2 vol. in-8°. *Voy.* Feller et Michaud, qui donnent quelques détails sur les écrits de Pluquet. La *Nouv. Biogr. génér.*.

PLUTARQUE (Saint), martyr d'Alexandrie, mort vers l'an 304, était frère de saint Héracle, évêque d'Alexandrie, et premier disciple d'Origène. Il fut arrêté pendant la persécution de Sévère, et cueillit la palme du martyre. L'Église honore sa mémoire le 28 juin. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VI.

PLUTUS (Jérôme), jésuite italien, a laissé : *De Cardinalis Dignitate et officio Hier. Pluti, Presbyt. Societ. Jesu, Tractatus additionibus, notis et dissertationibus opportunis auctus, ac distinctis capitibus illius tractatus a Jo. Andrea Tria, archiepiscopo Tyri... editio quarta cæteris exactior, Romæ, ex typographia Joannis Zempel*; 1746, in-4°. Cette quatrième édition du traité du Père Plutus a si fort augmenté l'ouvrage, qu'il peut passer pour un nouveau travail sur la dignité

Digitized by Google

et les fonctions du cardinal. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1746, p, 698.

PLUVIAL (*Trabea sacra*, *pluvialis*), grande chape que portent les chantres à la messe et à vêpres, et l'officiant à la procession, et lorsqu'il encense. Il entoure toute la personne, et est attaché par devant au moyen de deux agrafes. C'était autrefois la chape ou manteau que les ecclésiastiques, ainsi que les religieux, portaient à la campagne pour se garantir de la pluie. *Compar.* CHAPE. nº I.

PLUVIUM. *Voy.* PLOAGUE.

PLYMOUTH, ville épisc. d'Angleterre, fut érigée en évêché par Pie IX en 1850; cet évêché est suffragant de l'archevêché de Westminster. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LIII, p. 316.

PNEUMATIQUES, terme grec qui signifie *spirituels*. On a donné ce nom aux anabaptistes parce qu'ils se disaient éclairés par le Saint-Esprit; ces hérétiques rejetaient l'Ancien et le Nouveau Testament. *Voy.* Jovet, *Hist. des religions de tous les royaumes du monde*, tom. I, p. 471.

PNEUMATOMAQUES, mot grec qui signifie *qui combattent le Saint-Esprit, ennemis du Saint-Esprit;* nom donné aux Macédoniens parce qu'ils niaient la divinité du Saint-Esprit. *Voy.* saint Épiphane, *Hæres. LXXI.* Baronius, *Annal.* ad ann. 373, nº 5. *Compar.* MACÉDONIEN, nº II.

POBLICAINS (*Poblicani*). *Voy.* POPLICAINS.

POCCIANTI (Michele), de l'Ordre des Servites, né en 1535 à Florence, où il est mort l'an 1576, acquit de la réputation comme théologien, prédicateur et historien. Ses principaux ouvrages sont : 1º *Historia seu Chronicum rerum totius ordinis Servorum Mariæ Virginis;* Florence, 1567, 1614, in-4º; — 2º *Vite de' VII beati Florentini, fondatori del ordine de' Servi;* ibid., 1589, in-8º; — 3º *Mystica Corona annorum B. Mariæ Virginis numero LXIII miraculorum respondentium;* ibid., 1596, in-8º. *Voy.* Negri, *Storia degli Scrittori Florentini.* Ghilini, *Theatro d'Uomini letterati.* Nicéron, *Mémoires,* t. VIII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

POCH (Bernard), prêtre génois, mort à Rome en 1785, cultiva les langues orientales avec beaucoup de succès, et s'y rendit très-habile. On a de lui : 1º *Del Pentateucho stampato in Napoli l'anno* 1491, *e saggio di alcune varianti lezioni estratte da esso da Libri antichi della Synagoga;* Rome, 1780, in-4º; — 2º *Bouclier de la foi*, en hébreu et en italien; c'est une réfutation du livre d'Isaac, rabbin caraïte, livre qui porte le même titre, et qui est dirigé contre la religion chrétienne. Plusieurs savants s'étaient déjà occupés de réfuter cet horrible ouvrage; mais Poch essaya de le combattre avec plus de force, et il y réussit; tous les hommes capables qui ont connu son travail lui ont rendu cette justice; il paraît qu'il n'a jamais été imprimé; — 3º une édition du *Pugio fidei* de Raimon Martin, la plus complète et la mieux soignée. *Voy.* le P. Fabricius, *Titres primitifs de la Révélation,* t. I, p. 191. Michaud, *Biogr. univers.*

POCHARD (Joseph), prêtre, né à la Cluse, dans le bailliage de Pontarlier, en 1715, mort à Besançon l'an 1786, professa la théologie dans cette ville, pendant plus de trente ans, aux nombreux élèves attirés par sa réputation de toutes les parties de la Franche-Comté, de l'Alsace, de la Suisse et de la Bourgogne. Plus tard il fut nommé supérieur du séminaire de ce diocèse. On lui doit la révision du *Missel* et du *Bréviaire* du diocèse de Besançon, que l'on regarde comme des modèles en ce genre, et il a eu la plus grande part à l'ouvrage d'Urbain Grisot, intitulé : *Méthode pour la direction des âmes;* Neuchâteau, 1772, 2 vol. in-12; ouvrage qui a eu de nombreuses éditions. *Voy.* le *Journal ecclés.* de l'abbé Barruel, mai 1788. Feller. Michaud.

POCIEY (Hypatius), prélat russe, né à Rojantsé en 1541, mort à Vladimir en 1613, occupa une grande place dans l'histoire religieuse de la Russie par la part qu'il prit en 1595 au retour des provinces occidentales de cet empire à leur foi primitive. Il fut député à Rome pour faire acte d'obédience au Saint-Siége entre les mains de Clément VIII, et il devint évêque de Vladimir et de Bresc. Nous avons de lui : 1º un grand nombre d'*Homélies*, qui ont été publiées par Léon Kiszka; Suprasl, 1714, in-4º; — 2º *L'Union*, exposé des principaux articles qui concernent l'union des Grecs avec l'Église romaine; Wilna, 1595; — 3º *Relation de l'ambassade que les Ruthènes envoyèrent en* 1476 *à Sixte IV;* ibid., 1605; — 4º *Privilèges accordés aux Uniates par les rois de Pologne;* ibid., vers 1706. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **POCOCK** (Richard), anglican, né à Southampton en 1704, mort l'an 1765 à Meath, dont il venait d'être nommé évêque, a laissé une relation de s es voyages en Orient intitulée : *A Description of the East, and of some other countries;* Londres, 1743-1745, 2 t. en 3 vol. in-fol., avec 179 planches; trad. en français sous le titre de : *Voyages en Crimée;* Paris, 1772-1773, 7 vol. in-12. La description de la Terre-Sainte, de la Syrie et de la Mésopotamie contenant des documents utiles pour l'intelligence de certains passages de la Bible. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **POCOCK** (Edward), anglican, théologien et orientaliste, né à Chivaly, dans le Berkshire, en 1604, mort à Oxford l'an 1691, entra dans les ordres en 1629, et fut nommé successivement chapelain de la factorerie anglaise d'Alep, puis professeur d'arabe et d'hébreu à Oxford. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1º une traduction arabe du *Traité de la vérité de la religion chrétienne* de Grotius; — 2º des *Notes* sur les Épîtres de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude; — 3º *Commentaires* sur Osée, Joël, Michée et Malachie; ces notes et ces commentaires ont été imprimés avec quelques autres ouvrages de théologie, sous ce titre : *Theological Works;* Londres, 1740, 2 vol. in-fol.; — 4º *Porta Mosis;* Oxford, 1655, in-4º; c'est un ouvrage de Maimonides, imprimé en caractères hébreux, et accompagné d'une traduction latine et de notes. Il a pris en ontre une grande part à la *Polyglotte* de Walton; on lui doit les parties de la version syriaque du Nouveau Testament, qu'il a accompagnées d'une version latine et de notes; Vossius a publié ce travail; Leyde, 1630, in-4º. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxoniens.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **POCOCK** (Thomas), fils du précédent, a traduit en anglais un traité hébreu de Manassès-Ben-Israël, qu'il a publié sous ce titre : *Of the term of life;* Londres, 1699, in-12. *Voy.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PODALÉA ou **PODALIA**, **PODALLA**, ville épisc. de la province de Lycie, sous la Métropole de Myre, au diocèse d'Asie, située près des sources du fleuve Xantus. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Callinicus, assista au premier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 973. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 190. Richard et Giraud.

PODERIS, terme qui signifie, à proprement parler, une robe traînante; cependant on l'em-

Digitized by Google

ploie pour désigner une aube ou robe de lin qui descend jusqu'aux pieds. Les prêtres juifs étaient revêtus de ces sortes de robes dans leur service au temple. L'auteur du livre de la Sagesse donne aussi le nom de *poderis* à la robe du grand prêtre, au bas de laquelle il y avait des sonnettes et des grenades. *Voy.* Exode, XXVIII, 4. Sagesse, XVIII, 24. Apocal., I, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PODONSKI, siége archiépisc. de Moscovie qui a été uni à celui de Sarki. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1317. *Compar.* SARKI.

POÊLE. Ce mot, qui vient de *palla*, et qui signifiait autrefois un tapis, un manteau, se donne maintenant à plusieurs objets en usage dans les cérémonies de l'Église. Ainsi on appelle *poêle* le voile que l'on tient suspendu sur la tête des mariés pendant la bénédiction nuptiale, et le drap mortuaire que l'on étend sur la bière des défunts. Quelques liturgistes nomment ainsi l'écharpe qu'on met sur les épaules de l'officiant qui donne la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement. Autrefois on donnait aussi le nom de *poêle* au dais que l'on porte à la procession du saint Sacrement, et à la réception des rois et des évêques. Il n'est plus usité en ce sens. *Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes.*

POEMANIUM ou **POEMANITICUM**, siége épisc. de l'Hellespont, sous la métropole de Cizique, au diocèse d'Asie. Cette ville a eu cinq évêques, ou six, selon Gaet. Moroni, dont le premier, Étienne, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 769. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 4.

POÉSIE HÉBRAÏQUE, POÈMES ET POÈTES HÉBREUX. Ce que nous avons à dire sur ce sujet concerne la nature du vers hébreu, le caractère du style, et les différentes espèces de poëmes hébreux. — I. C'est une question depuis longtemps fort agitée de savoir si les ouvrages des Hébreux qu'on appelle poétiques sont écrits en vers. Plusieurs anciens auteurs ont cru y trouver des vers hexamètres, pentamètres, alcaïques, etc.; quelques modernes ont aussi prétendu y découvrir le rhythme de ces vers. Robert Lowth, tout en se riant de ces prétentions, admet néanmoins quelque mesure dans les vers hébreux, ce qui a paru extrêmement hasardé à l'illustre orientaliste Sylvestre de Sacy, qui nous a dit en plusieurs circonstances qu'il regardait comme certain que les livres poétiques de l'Écriture ne contenaient aucun mètre proprement dit, mais qu'ils offraient seulement à l'oreille des propositions harmonieuses et cadencées dans lesquelles un nom correspondait à un nom, un verbe à un verbe, de manière à ce que les formes grammaticales, en se reproduisant aux mêmes places, présentaient dans leur sens un parallélisme régulier. Herder ne reconnait également dans les vers hébreux aucune syllabe mesurée et cadencée, mais simplement des périodes pleines d'art, et semblables à des guirlandes bien tressées ou à des rangées de perles disposées dans de justes proportions. Mais, quand bien même les vers hébreux auraient un mètre proprement dit, comment en déterminer la nature? Dépendant essentiellement du nombre et de la quantité des syllabes, le mètre suppose nécessairement la connaissance des voyelles qui entrent dans la composition des syllabes. Or, qui peut assurer que nous avons les voyelles des anciens Hébreux, puisque les points qui sont censés les représenter dans l'hébreu actuel ne datent que d'une époque moderne? On ne saurait en douter, ce semble, les Hébreux, de même que les Syriens et les Arabes, n'avaient que trois voyelles; cela posé, vouloir trouver l'ancien mètre des vers hébraïques avec les dix voyelles actuelles, ce serait prétendre réussir à scander les vers arabes composés des pieds *faïlun*, *faïlatun*, etc., non pas avec les trois sons *fatha*, *kesra* et *dhamma*, mais avec dix voyelles, dont sept se trouveraient entièrement étrangères à la langue arabe. Ainsi, sans nier précisément que les Hébreux aient eu un certain mètre, nous regardons comme très-probable que ce mètre n'était pas rigoureux. Il consistait vraisemblablement dans une proportion et une symétrie de sentences égales, et nullement dans la mesure régulière des vers grecs et latins. — II. Quant au style poétique des Hébreux, il a trois caractères principaux : il est sententieux, figuré et sublime. 1° Dans le style sententieux, le poëte répète et accumule diverses sentences qui ont le même sens, ou qui enchérissent les unes sur les autres, ou enfin qui forment entre elles des contrastes. Le style sententieux est très-ancien chez le peuple hébreu; on en trouve un exemple dans les discours de Lamech à ses femmes, et dans les bénédictions de Noé à ses enfants (Genèse, IV, 24; IX, 25, 27). 2° La poésie hébraïque est figurée; elle abonde en effet en métaphores, en allégories et en prosopopées; et les sources où les poëtes hébreux vont puiser leurs métaphores sont les choses naturelles, ce qui regarde la vie commune, les objets religieux et l'histoire sacrée. 3° La poésie hébraïque est surtout remarquable par le style sublime. Or ce style, pour lequel elle semble faite plus particulièrement, se trouve ou dans la diction, ou dans les pensées, ou dans les sentiments. C'est surtout dans ce dernier genre de sublime que les poëtes sacrés semblent exceller. — III. Les différentes espèces de poëmes hébreux sont la poésie prophétique, l'élégie, la poésie didactique, l'ode, l'idylle et le drame. 1° La prophétie est presque toujours exprimée en style poétique; on y trouve, en effet, le parallélisme, les images et le sublime, qui sont les véritables caractères de la poésie hébraïque. 2° De tous les peuples qui ont cultivé la poésie, il n'en est aucun qui n'ait eu une espèce de poésie destinée à peindre la douleur, et uniquement réservée à la plainte. Le plus grand nombre l'a appelée *élégie* avec les Grecs; les Hébreux l'ont désignée par deux noms différents, *qînâ et nehi,* mots qui signifient également l'un et l'autre *lamentation*, *complainte.* 3° La poésie didactique, en hébreu *mâschâl*, a pour but d'enseigner la vertu. Or, les leçons des anciens ne se donnaient ni par de longs discours, ni par les détours du raisonnement. Elles amenaient les hommes à des sentiments et à des actions justes et honnêtes par la voie la plus directe. 4° L'*ode*, en hébreu *schîr*, qui à la lettre signifie *chant*, *cantique*, est un poëme destiné à être chanté soit par la voix seule, soit par la voix accompagnée d'instruments. Elle indique elle-même son origine; elle est née des affections joyeuses de l'âme, la reconnaissance, l'amour et l'admiration. 5° L'idylle se trouve comprise parmi les cantiques désignés chez les Hébreux par le mot *schîr*. Tous les psaumes historiques destinés à célébrer les louanges de Dieu par l'exposition des événements et des miracles qu'il avait opérés en faveur de son peuple, appartiennent à ce genre de poésie. 6° Le drame est un poëme qui ne décrit pas les actions des hommes, mais qui les met en scène, et les fait parler et agir. Il y a deux espèces de drame, l'un parfait, qui con-

Digitized by Google

tient une action unique, réelle ou feinte, qui, se développant par degrés, arrive à un dénoûment; l'autre imparfait, qui introduit des personnages, décrit leurs mœurs, les fait agir et parler. Il y a plusieurs morceaux dans les livres sacrés qui sont dramatiques de cette dernière manière; par exemple, des psaumes et des pièces prophétiques où il y a des interlocuteurs; mais les deux pièces dramatiques les plus remarquables sont, sans aucun doute, le Cantique des cantiques et Job. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Disssertation sur la poésie des Hébreux*, qui est en tête du livre des Psaumes, dans la Bible de Vence, ainsi que le *Discours sur la poésie, et en particulier sur celle des Hébreux*, par l'abbé Fleury. Bergier, *Diction. de théol.* Les *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. VIII, in-12, p. 392, 404, 415. Robert Lowth, *De sacra poesi Hebræorum Prælectiones*; edit. d'Erns.-Frid.-Car. Rosenmuller. Johann.-Gottfried von Herder, *Vom Geist der ebræischen Poesie;* Leipzig, 1825. Ce dernier ouvrage doit être lu avec d'autant plus de précaution, qu'il contient des erreurs sur la divinité de nos Livres saints. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 153-160, a donné un abrégé de R. Lowth sur la poésie des Hébreux. Le *Diction. de la théol. cathol.*

POGGI (François-Marie), général des Servites et évêque de San Miniato, vivait du XVIIe au XVIIIe siècle. Il a publié : *Synodus diœcesana Miniatensis, celebrata in ecclesia cathedrali*, etc.; 1707, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, p. 749, 1re édit., et p. 686, 2e édit.

POGGIANI (Giulio), érudit, né à Sana, sur le lac Majeur, en 1522, mort l'an 1568, fut secrétaire de divers prélats, puis du cardinal Charles Borromée; il fit aussi partie de la Congrégation qui avait été instituée pour expliquer la doctrine du concile de Trente. Il a donné : 1° une traduction du traité *De Virginitate* de saint Chrysostome; Rome, 1562; — 2° une édition du *Bréviaire* de Pie V; ibid., 1568, in-fol.; 3° *Epistolæ* et *Orationes*, publiées avec des notes par le P. Lagomarsini; Rome, 1756-1762, 4 vol. in-4°. Il a donné en outre une version latine des *Actes* du premier concile de Milan, et il a revu et corrigé le texte du catéchisme appelé ad *Parochos*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

POGGIANA, siége épisc. de la province de Macédoine, sous la métropole de Thessalonique, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connait trois évêques, dont le premier, Gabriel, eut pour successeur Joachim, qui siégeait vers l'an 1720, et le troisième, Euthyme, siégeait l'an 1721. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 94.

I. **POIDS DU ROI.** *Voy.* l'art. suiv.

II. **POIDS DU SANCTUAIRE ou POIDS DU TEMPLE.** Pour fixer et conserver la régularité des poids et des mesures, Moïse en fit déposer des étalons dans le tabernacle, afin que les prêtres pussent vérifier les autres poids d'après ceux-là, et veiller à leur régularité comme à une chose sacrée. Cet usage existait en Égypte et chez les Romains. Anciennement, chez les chrétiens eux-mêmes, c'était dans les églises que l'on conservait les modèles des poids et des mesures. Ces étalons relatifs aux poids, qu'on gardait d'abord dans le sanctuaire, furent dans la suite transportés dans le temple de Jérusalem, où nous voyons, par le premier livre des Paralipomènes, que les prêtres avaient l'intendance des poids et mesures. C'est pour cela qu'on les a nommés *poids du sanctuaire* et *poids du temple*. Il est aussi question dans l'Écriture du *poids du roi*, parce que c'était aux rois à empêcher toute falsification et toute fraude à cet égard. Le temple de Jérusalem ayant été brûlé par les Chaldéens sous le roi Sédécias, ces étalons périrent dans l'incendie; et les Juifs, devenus successivement sujets des Perses, des Grecs et des Romains, adoptèrent les poids, les mesures, et la monnaie de ces différents peuples. *Voy.* Exod., XXX, 13. Lévit., XXVII, 25. Clem. Alex., *Strom.*, l. VI. Justinien, *Novelle CXXVIII*, ch. XV. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. II, p. 190.

III. **POIDS-MONNAIES.** Les anciens Hébreux n'ayant point d'argent monnayé pour leur commerce, divisaient l'or et l'argent en lingots plus ou moins forts, qu'ils mettaient dans une balance, et qu'ils pesaient avec des pierres; de là l'expression de Moïse, qui, voulant prohiber l'usage des faux poids, dit : « Tu n'auras point dans ton sachet divers poids, l'un plus gros, et l'autre plus petit. » C'était pour ce motif que le vendeur et l'acheteur portaient toujours à leur ceinture une balance et des pierres d'un certain poids. *Voy.* Deutéron., XXV, 13. Proverb., XVI, 11. Michée, VI, n° 7. J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. II, p. 190.

POINTER. *Voy.* POYNTER.

POINTEUR. Il existe encore aujourd'hui un pointeur dans tous les chapitres canoniquement institués, et leurs fonctions sont très-réelles partout où une partie du traitement des chanoines leur est assignée sous la forme de distributions quotidiennes. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

POINTS-VOYELLES. Les signes qui peignent les sons et ceux qui représentent les articulations sont chez la plupart des peuples les mêmes; on les comprend tous sous la dénomination commune de *lettres;* mais les Hébreux, comme les Chaldéens, les Syriens et les Arabes, n'emploient les lettres que pour représenter les consonnes, et, quand ils veulent peindre les voyelles, ils ont recours à des figures étrangères à leur alphabet. Ces figures, qu'on nomme *points-voyelles*, parce qu'elles se trouvent presque toutes formées au moyen de points, sont d'une invention moderne. Selon l'opinion la plus probable, c'est au commencement du VIe siècle qu'il faut en chercher l'origine, époque à laquelle les Juifs de Tibériade, appelés depuis *Massoréthes*, se rassemblèrent pour revoir le texte hébreu, marquer les principales variantes, etc. Il est très-vraisemblable que ces signes, qui sont aujourd'hui au nombre de dix voyelles, cinq longs et cinq brefs, et au nombre de quatorze, en admettant quatre voyelles très-brèves, étaient dans l'origine restreints à trois, comme ils l'ont été anciennement dans la langue syriaque, et comme ils le sont encore aujourd'hui dans l'arabe. On pense assez généralement qu'avant l'invention de ces *points*, plusieurs consonnes ont fait, au moins en certains cas, les fonctions de voyelles : ce sont surtout l'*alef*, le *vav* et le *yod*. *Voy.* les *Grammaires* et les *Traités sur la langue hébraïque*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 266, et tom. II, p. 147. Le *Journ. des Savants*, août, 175, p. 532.

POIREAU ou **PORREAU** (*Porrum*). On lit dans le livre des Nombres (XI, 5), que les Hébreux se plaignaient, dans le désert, que la manne leur causait du dégoût, et qu'ils regrettaient les poireaux et les oignons d'Égypte. Les incrédules se sont inscrits en faux contre le récit mosaïque, prétendant qu'on ne peut souhaiter avec tant d'empressement des oignons, cette plante ne paraissant guère propre à faire naître de si ardents désirs. La témérité des in-

Digitized by Google

crédules, en cette circonstance, vient uniquement de leur ignorance. Ils ont jugé des oignons de l'Égypte par les nôtres. S'il faut en croire ceux qui en ont pu faire la comparaison, il en est tout autrement. Spon dit dans son *Voyage de Grèce* (t. I) qu'il a mangé dans ce pays des oignons si excellents, qu'ils ne le cédaient en rien aux meilleurs fruits de France. Belon écrit (*Observ.*, l. III, c. XXXIII) que les grands seigneurs turcs sont tellement accoutumés à manger des oignons crus, qu'ils ne font point de repas qu'ils n'y en mangent. Mais ceux d'Égypte sont bien supérieurs. « Que vous dirai-je, démande M. Maillet, qui a été dix ans consul au Caire, que vous dirai-je de ces fameux oignons autrefois si chers aux Égyptiens, et que les Israélites regrettaient si fort dans le désert? Ils n'ont certainement rien perdu aujourd'hui de leur bonté, et ils sont plus doux qu'en aucun lieu du monde, etc. (*Descript. d'Égypte*, tom. II, p. 103). » — « Les oignons de la Thessalie, remarque Brown dans son *Voyage* (pag. 96), sont plus gros que deux ou trois des nôtres. Ils ont un bien meilleur goût, et l'odeur n'en est pas du tout désagréable... Je demandai à un *chiaoux* qui était avec moi, et qui avait été dans presque tous les pays des Turcs, s'il avait jamais mangé d'aussi bons oignons que ceux de Thessalie; mais il me répondit que ceux d'Égypte étaient encore meilleurs, ce qui me fit entendre pour la première fois l'expression de la sainte Écriture, et ce qui m'empêcha de m'étonner davantage pourquoi les Israélites désiraient si passionnément de manger des oignons de ce pays. » *Voy.* l'abbé du Clot, *La sainte Bible vengée*, Nombres, note III.

POIRET (Pierre), théologien protestant, né à Metz l'an 1646, mort à Rheinsbourg, près de Leyde, en 1719, acquit une certaine réputation comme prédicateur. Grand partisan des idées mystiques, il donna des éditions des ouvrages d'Antoinette Bourignon, de Mme Guyon, etc. Nous avons fait remarquer à l'art. BOURIGNON (Antoinette), que tous les écrits de cette illuminée ont été mis à l'*Index* le 10 mai 1757. Il a composé, en outre, un assez grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Cogitationes morales de Deo, anima et malo;* Amsterdam, 1677, in-4°, et 1715; — 2° *L'Économie divine*, ou *Système universel et démontré des œuvres et des desseins de Dieu envers les hommes;* ibid., 1687, 7 vol. in-8°; trad. en latin; Francfort, 1705, 2 vol. in-4°; trad. en allemand; — 3° *La Paix des bonnes âmes dans toutes les parties du christianisme;* ibid., 1687, in-12; — 4° *Idæa theologiæ christianæ juxta principia J. Bohemi;* ibid., 1687, in-12; — 5° *Theologiæ mysticæ Idea;* ibid., 1702, in-12; — 6° *Bibliotheca mysticorum selecta;* ibid., 1708, in-8°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. IV et X. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

POIREY (François), jésuite, né à Vesoul en 1584, mort à Dôle l'an 1637, enseigna successivement les humanités, la rhétorique, la philosophie et l'Écriture sainte. Il devint recteur de la maison professe de Nancy, puis recteur du collége de Lyon et de celui de Dôle. Il a laissé : 1° *Ignis holocausti;* Pont-à-Mousson, 1629, in-16; — 2° *La Manière de se disposer à bien mourir;* Douai, 1638, in-16; trad. en latin; — 3° *Le Bon Pasteur;* Pont-à-Mousson, 1630, in-12; — 4° *La Science des saints;* Paris, 1638, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

POISSENOT (Philibert), de l'Ordre de Cluny, né à Jouhe, près de Dôle, vers l'an 1492, mort à Dôle en 1556, était docteur en droit canon. Charles-Quint lui confia plusieurs missions honorables, à la suite desquelles il le nomma principal du collége, puis vice-chancelier de l'université de Dôle. Poissenot a publié pour la première fois l'Histoire de Guillaume de Tyr, sous ce titre : *Belli sacri Historia lib. XXIII comprehensa, de Hierosolyma ac terra promissionis;* Bâle, 1549, in-fol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **POISSON** (Nicolas-Joseph), prêtre de l'Oratoire, né à Paris en 1637, mort à Lyon en 1710, était profondément versé dans la théologie, les mathématiques et la philosophie. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Delectus actorum Ecclesiæ universalis, seu nova summa Conciliorum, Epistolarum, Decretorum sanctorum Pontificum, Capitularium*, etc., *quibus Ecclesiæ fides et disciplina niti solent;* Lyon, 1706, 2 vol. in-fol.; — 2° *Acta Ecclesiæ Mediolanensis sub sancto Carolo;* ibid., 1681-1683, 2 vol. in-fol. *Voy.* Salmon, *Traité de l'étude des conciles*, p. 275 et suiv., 617, 621. Moréri, *Diction. histor.* Le *Journ. des Savants*, 1706, p. 385, 1re édit., et 317 de la 2e. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **POISSON QUI ENGLOUTIT JONAS.** Il s'agit ici d'un vrai miracle, tel que celui de la conservation des trois jeunes Hébreux dont il est parlé dans le prophète Daniel. Ainsi tombent d'elles-mêmes plusieurs objections que les incrédules ont élevées contre la vérité de ce fait. Quelques remarques suffiront pour écarter des préventions fondées sur une fausse interprétation. Ainsi nous ferons observer que le texte sacré dit simplement un *grand poisson*, sans déterminer quelle était l'espèce de poisson qui engloutit Jonas; ainsi c'est fort gratuitement qu'on a cru pendant longtemps que c'était une *baleine;* ce qui dispense de répondre à l'objection faite sur l'impossibilité que la baleine, qui a le gosier si étroit, ait pu avaler un homme tout entier. En supposant que ce *grand poisson* soit le chien marin ou le requin, on n'aura pas de peine à admettre que Jonas ait pu être avalé par un de ces monstres. On concevra aussi très-facilement que ce poisson ait pu s'approcher assez du rivage pour y saisir Jonas, puisque les naturalistes conviennent que le chien marin peut venir au bord de la mer. Que si l'on veut se dépouiller de tout préjugé, on conviendra qu'il n'était pas plus difficile à Dieu de conserver Jonas dans le ventre d'un énorme poisson, qu'il ne lui est de faire vivre pendant neuf mois un enfant dans le sein de sa mère. Quant au motif du miracle, nous dirons qu'un tel prodige était digne de Dieu, puisqu'il s'agissait de la punition d'un prophète rebelle à ses ordres et de la conversion de tout un peuple; car le bruit d'un semblable miracle était assurément très-propre à hâter la conversion des Ninivites.

POISSONS, animaux que les Hébreux mettent au nombre des reptiles. On a très-peu de noms hébreux qui marquent des poissons en particulier. Moïse se contente de dire en général que l'on peut manger de toutes sortes de poissons de rivière, d'étang et de mer, pourvu qu'ils aient des écailles et des nageoires. *Voy.* Lévit., XI, 9 et suiv. Deut., XIV, 9, 10.

POISSY (*Pinciacum*), ancienne petite ville de l'Ile-de-France, département de Seine-et-Oise, à six lieues de Paris. Elle est devenue célèbre par l'assemblée qui s'y tint le 4 septembre 1561, entre les prélats catholiques et les ministres calvinistes. Dans cette assemblée, connue sous le nom de *Colloque de Poissy*, les évêques firent

Digitized by Google

un grand nombre de règlements de discipline, avec une profession de foi dans laquelle on rejette particulièrement les erreurs des luthériens et des calvinistes. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 11-12.

POITEVIN (N. HERVÉ LE), prêtre de la congrégation des Eudistes, né à Vologne en 1665, mort l'an 1750 à Senlis, où il était chanoine et supérieur du séminaire, a laissé : 1° *Conduite chrétienne ;* — 2° un *Catéchisme ;* — 3° *Méthodes ;* — 4° *Instructions ;* livres qui tous respirent la piété et sont propres à l'inspirer. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

POITIERS (*Pictavium*), ville épisc. de France, capitale du Poitou, sous la métropole de Bordeaux. L'évêché qui se voit dès l'an 260, dit de Commanville, avait un diocèse très-vaste qu'on a démembré en faveur de Maillesais et de Luçon. Le premier évêque connu de Poitiers est saint Hilaire, le grand docteur de l'Église, qui fut élu évêque l'an 353. Il y avait une université fondée en 1431 par le pape Eugène IV et le roi Charles VII. On compte vingt-quatre conciles tenus à Poitiers, le premier l'an 355, et le vingt-quatrième l'an 1405. Les quatre derniers ne se trouvent pas dans les collections des conciles. *Voy.* Grég. de Tours, *Hist.*, l. X, col. 8. La *Gallia Christ.*, tom. II, p. 1064, 1187, 1212, 1265, et nov. edit., p. 344. Labbe, tom. IX-XI. Hardouin, tom. VI. La Regia, tom. XXV. Pagi, *Annal.*, ad ann. 1023. Martenne, *Thesaur.*, tom. IV. Jean de la Mainferme, *Clypeus Fontebrald.*, tom. I, p. 2, 128, in-8°. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 188-189. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 12-15.

I. **POIX** (Saint). *Voy.* PAIR.

II. **POIX (LOUIS DE)**. *Voy.* LOUIS, n° X.

POLA (*Pola* et *Julia Pietas*), ville épisc. de l'Istrie vénitienne, sous la métropole d'Aquilée, située à l'extrémité méridionale de l'Istrie, à quinze lieues au midi de Capo d'Istria. Son premier évêque, Antoine, eut pour successeur Venerius, qui assista aux conciles tenus à Rome sous le pape Symmaque, en 501 et en 502. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. V, col. 474, et tom. X, col. 323. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 15-25.

POLACCHUS (Georges), écrivain du XVIIe siècle, a laissé : 1° *Traité de la puissance du Pape et des prélats dans le for intérieur;* Venise, 1625 et 1629 ; — 2° *Explication de la bulle d'Urbain VIII pour l'année du jubilé;* ibid., 1625 ; — 3° *Ordre et cérémonies de la prise d'habit d'une religieuse ;* ibid., 1612.

POLÆCASTRUM. *Voy.* POLICASTRO.

POLALLION (Marie de **LUMAGUE**, dame de). *Voy.* LUMAGUE.

POLAN (Armand), protestant, né à Oppau, en Silésie, l'an 1561, mort en 1610 à Bâle, où il était devenu professeur de théologie. On a de lui : 1° des *Commentaires sur Ézéchiel, Daniel, Osée ;* — 2° des *Dissertations ;* — 3° des *Thèses ;* — 4° des *Écrits de controverse contre Bellarmin*, etc. Tous ces ouvrages sont en latin. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **POLE** ou **POOL**, **POOLE**, **POLI** (Matthieu), plus connu sous le nom latin de *Polus*, anglican, écrivain, né à York, ou, selon quelques-uns, à Londres, en 1624, mort en Hollande l'an 1679, fut nommé, en 1648, recteur de Saint-Michel-le-Quern, à Londres. Ayant perdu sa place en 1662, il se retira en Hollande. Son principal ouvrage est intitulé : *Synopsis Criticorum, aliorumque Sacræ Scripturæ interpretum summo studio adornata ;* Londres, 1669 et 1674 ; Francfort, 1681, 1694, in-4° ; 1709, 6 vol. in-fol., et 1712. Cet ouvrage contient en abrégé les remarques des plus savants critiques et des plus habiles commentateurs de l'Écriture sainte, et surtout celles des protestants. Dans les dernières éditions, on a ajouté un supplément pour les livres apocryphes et un appendix. Mais il faut remarquer que les protestants rangent parmi les *apocryphes* les *deutéro-canoniques*, qui ont la même autorité que tous les autres livres canoniques. Il faut remarquer aussi que la *Synopsis* a été mise à l'*Index* en vertu d'un décret en date du 21 avril 1693. *Voy.* Richard et Giraud, art. POLE et POLI. Feller, art. POOLE.

II. **POLE** ou **POOL**, **POOLE**, **POLI** (Reginald ou Renaud), plus connu sous le nom latin de *Polus*, archevêque de Cantorbéry et cardinal, né au château de Stoverton, dans le Staffordshire, en 1500, mort à Londres en 1558, était proche parent des rois Henri VII et Édouard IV. Après la mort de Paul III, il refusa la tiare, fut employé dans diverses légations, présida au concile de Trente, et, de retour en Angleterre, d'où il avait été obligé de sortir parce qu'il n'avait pas voulu flatter la passion de Henri VIII, il fut nommé par la reine Marie archevêque et président du conseil royal. Il ne cessa d'employer ses talents et son autorité pour ramener les protestants à l'Église et rendre le calme à l'État. Il a laissé : 1° *Pro unitate Ecclesiæ, ad Henricum VIII;* Rome, in-fol.; Strasbourg, 1555, et insérée dans la *Bibl. maxima Pontificia*, tom. XVIII ; — 2° *Reformatio Angliæ;* Rome, 1556, 1562, in-8° ; c'est un recueil des statuts qu'il fit pendant sa légation ; — 3° *De Concilio Tridentino;* Rome, 1562, in-4° ; — 4° *De Summi Pontificis Officio et potestate;* Louvain, 1569, in-8° ; — 5° *De Justificatione;* ibid., 1569, in-8°. Le cardinal Quirini a publié la correspondance du cardinal Pole ; Brescia, 1744-1757, 5 vol. in-4°. *Voy.* Becatelli, *Vie du card. Polus.* Pitseus, *De Scriptor. Angl.* Feller et Michaud, art. POLUS. La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot POLE. Le *Diction. de la théol. cathol.*

POLEMAR (Jean), archidiacre de Barcelone et docteur de Vienne, assista en 1433 au concile de Bâle, où il prononça une harangue contre les Hussites. Henri Canisius a publié cette harangue sous ce titre : *De Civili Dominio clericorum. Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.*

POLÉMIENS, hérétiques qui parurent vers l'an 373, et qui avaient pour chef un certain Polemius, défenseur des erreurs d'Apollinaire. Sa principale erreur était la mixtion qu'il disait avoir été faite du Verbe et de la chair. Ses disciples furent confondus avec les apollinaristes. *Voy.* Théodoret, *Hæret. Fabul.*, l. IV. Baronius, *Annal.*, ad ann. 373.

POLÉMIQUE. *Voy.* CONTROVERSES.

POLÉMISTES. *Voy.* CONTROVERSISTES.

POLEMONIUM, ville épisc. du Pont-Polémoniaque, sous la métropole de Néocésarée. On en connaît six évêques, dont le premier, Aretius, eut pour successeur Jean Ier, qui assista au concile de Chalcédoine. *Polemonium* est aujourd'hui un évêché *in partibus* sous l'archevêché de Néocésarée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.* tom. I, p. 516. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 25.

POLENTONE (Secco ou Xico), érudit, né à Padoue, mort vers l'an 1463, fut nommé, en 1405, notaire, et, en 1413, chancelier du sénat de sa patrie. Il a laissé, outre quelques ouvrages purement littéraires et quelques manuscrits : *Vita sive legenda mirabilis sancti Antonii de Padua*, 1476, in-4°. *Voy.* Papadapoli, *Historia gymnasii Patavini.* Fabricius, *Biblioth. Lat. mediæ et*

Digitized by Google

infimæ ætatis. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

POLI. *Voy.* Pole.

POLIANA ou **POLIANINA**, appelée aussi *Bardioritæ*, ville épisc. de la province de Macédoine, érigée au IXe siècle sous la métropole de Thessalonique, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connaît trois évêques, dont un, Macaire, souscrivit à la déposition du patriarche Joasaph en 1564. Il y est qualifié d'*episcopus Polianinæ* et *Bardioritarum*. *Voy.* Lequien. *Oriens Christ.*, t. II, p. 91. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 36, art. Bardioritæ. Richard et Giraud.

POLICASTRO (*Policastrum* et *Polæcastrum*, *Paleocastrum*), ville épisc. du royaume de Naples, située dans la principauté citérieure, sous la métropole de Salerne. Ce siége fut établi en 1079, et l'évêque réside au bourg d'Osaïa. *Policastro* a été bâtie sur les ruines de Buxentum. *Voy. Italia sacra*, tom. VII, p. 542. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 180, art. Paleocastrum. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 26-29. *Compar.* notre art. Buxentum.

I. POLICE DES HÉBREUX. *Voy.* Juges. Sanhédrin. Tribunaux.

II. POLICE ECCLÉSIASTIQUE. Nous entendons par cette expression la forme extérieure du gouvernement de l'Église. C'est un terme fréquemment employé en ce sens dans les décrets, les lois et les ordonnances. Quant à la *police intérieure* de l'Église, elle appartient exclusivement à l'autorité ecclésiastique. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

POLIDORI (D. Pierre), écrivain du XVIIIe siècle, a publié : *Vie du pape Clément XI;* Urbin, 1731, 1 vol. in-fol.

POLIEN (Saint), martyr et compagnon de saint Némésien. *Voy.* Némésien, no I.

I. POLIER (Antoine). *Voy.* l'art. suiv.

II. POLIER (Georges), protestant, né à Lausanne en 1675, mort l'an 1759, enseigna à l'Académie de cette ville les langues grecque et hébraïque. Il fonda à Lausanne plusieurs écoles de charité d'où sont sortis, pendant près d'un siècle, la plupart des instituteurs primaires du pays de Vaud. Parmi ses ouvrages on cite surtout : 1° *Les Sermons de Tillotson*, trad. de l'anglais; Amsterdam, 1729, 6 vol. in-8°; — 2° *Pensées chrétiennes;* La Haye, 1746, in-8°; — 3° *Le Nouveau Testament mis en catéchisme;* Lausanne, 1756, 6 vol. in-8°. Ce dernier ouvrage a été complété par Antoine, son fils, qui y a ajouté l'*Ancien Testament éclairci;* ibid., 1764-1766, 11 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. POLIER (Jean-Pierre), protestant, bourgmestre de Lausanne, mort en 1672, était grand-père du précédent. Il a laissé quelques ouvrages traitant de matières religieuses, entre autres un Commentaire sur l'Apocalypse, intitulé : *Le rétablissement du royaume;* Genève, 1662-1665, 3 vol. in-4°. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*

POLIGNAC (Melchior de), archevêque d'Auch et cardinal, né au Puy-en-Velay l'an 1661, mort en 1741, fut reçu à l'Académie française en 1704, à celle des sciences l'an 1715, et à celle des belles-lettres en 1717. Il passa une partie de sa vie dans les plus importantes négociations. On a de lui un poëme latin intitulé : *L'Anti-Lucrèce*, qui a pour but de réfuter les arguments des sceptiques contre les vérités de la religion et de la morale; Paris, 1745, 2 vol. in-8°; trad. en français, 1749; en italien, Vérone, 1767, 3 vol. in-4°. *Voy.* De Mairan, *Éloge du card. de Polignac;* Paris, 1742. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. LIV., p. 31-32.

POLIGNANO (*Polinianum* et *Pulinianum*), ville épisc. d'Italie, dans le royaume de Naples, fut érigée en évêché, sous la métropole de Bari, au Xe siècle. Le premier évêque qu'on en connaisse est Pierre, mais on ne sait à quelle époque. Le second se nommait Richard, et siégeait en 1035. Cet évêché a été supprimé par Pie VII l'an 1818, et uni à Monopoli. *Voy. Italia Sacra*, tom. VII, col. 748, et tom. X, col. 323. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 191. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 32-34. *Compar.* Monopoli, no I.

POLINTIUS (François Vita), de l'Ordre des Frères-Mineurs, né à Patti en Sicile, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° *De la Justification;* — 2° *De la Confession;* — 3° *De l'Eucharistie;* ces ouvrages ont paru à Venise, 1548.

I. POLITI (Alexandre), clerc régulier des écoles Pies, né à Florence en 1679, mort l'an 1752, professa la rhétorique, la philosophie et la théologie à Gênes, et fut appelé à Pise en 1733 pour y enseigner la langue grecque, puis l'éloquence. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Philosophia peripatetica ex mente S. Thomæ Aquinatis;* Florence, 1708, in-12; — 2° *Selecta christianæ theologiæ Capita;* ibid., 1708, in-4°; — 3° *Epistola ad Ubaldum Mignonium de tribus martyribus Bononiensibus;* Lucques, 1746, in-8°; — 4° *Martyrologium romanum commentariis castigatum ac illustratum;* Florence, 1751, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Le *Journ. des Savants*, 1712, 1727, 1730, 1743 et 1745. La *Storia letteraria d'Italia;* Modène, 1754, in-8°, t. VI, p. 733 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent la liste des ouvrages de *Politi*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. POLITI (Ambroise). *Voy.* Catharin.

III. POLITI (Giovanni ou Jean), canoniste, né à Pinzano, dans le Frioul, en 1738, mort à Concordia, près de Venise, l'an 1815, se fit recevoir docteur en droit civil et canonique, et professa au séminaire de Portogruaro les belles-lettres et la jurisprudence ecclésiastique. On a de lui : *Jurisprudentiæ ecclesiasticæ universæ Lib. IX;* Venise, 1787, 9 vol. in-4°; cet ouvrage a été approuvé par un bref du pape Pie VI. *Voy.* Tipaldo, *Biog. degli Italiani illustr.* La *Nouv. Biogr. génér.*

POLITIUS (Vincent), ecclésiastique, né à Rome, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé : 1° *Miroir de la vie et de l'honnêteté des clercs;* Rome, 1623; — 2° *Le Mémorial des clercs;* ibid.; — 3° *Avis de saint Charles Borromée;* ibid., 1622.

POLLALIUM. *Voy.* Lumague.

POLLINI (Girolamo ou Jérôme), dominicain, né à Florence, mort en 1601, professa la théologie à Civita-Castellana, et devint en 1596 prieur du couvent de San-Geminiano. Il a publié : 1° *Istoria ecclesiastica della rivoluzione d'Inghilterra;* Bologne, 1591, in-4°; Rome, 1594, in-4°; — 2° *Vita della B. Margherita di Castello;* Pérouse, 1601, in-8°; trad. en latin, et insérée dans les *Acta Sanctorum*, tom. II, au 13 avril. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

POLLION (Saint), martyr en Pannonie ou en Hongrie, vivait au IVe siècle. Il était premier lecteur de l'église de Cibales lorsqu'il fut pris et mené au gouverneur de la province, qui le fit brûler vif, le 27 ou le 28 avril 304. C'est à ce dernier jour qu'on célèbre sa fête. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum.*

POLLUCHE (Daniel), antiquaire, né à Orléans en 1689, mort en 1768, était membre de la société littéraire de sa ville natale. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous cite-

Digitized by Google

rons : 1° *Description de l'entrée des évêques d'Orléans, et des cérémonies qui l'accompagnent*; 1734, in-8°; — 2° *Discours sur l'origine du privilége accordé aux évêques d'Orléans de délivrer les prisonniers le jour de leur entrée solennelle dans cette ville*; 1734, in-8°; — 3° *Dissertation sur l'offrande de cire, appelée les gouttières, que l'on présente tous les ans, le 2 mai, à l'église d'Orléans, et sur l'usage où sont les évêques de cette ville d'être portés le jour de leur entrée*; 1734, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1734. Quérard, *La France littéraire*.

I. **POLLUTION**. Ce mot, qui signifie *souillure*, se dit de l'incontinence secrète qu'une personne commet sur elle-même. *Voy.* MOLLESSE.

II. **POLLUTION** se dit encore de la profanation d'une église. Or une église ainsi profanée encourt l'*interdit*. (*Voy.* ce mot.) Les canonistes distinguent cinq causes de la *pollution* d'une église : 1° *Si in templo homicidium voluntarium perpetretur*; 2° *Si per violentiam effundatur magna copia sanguinis humani*; 3° *Si sponte emittatur semen humanum, sive effusio sit secundum naturam, sive contra, sive per copulam alias licitam, sive per illicitam, dummodò sit publica, juxta communem sententiam*; 4° *Si excommunicatus evitandus sepeliatur*; 5° *Si itidem sepeliatur ethnicus vel infidelis*. En cas de *pollution* des églises, les évêques avaient coutume autrefois de les consacrer de nouveau; mais présentement la simple *réconciliation* suffit. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

POLOCA, POLOCIUM, POLOCK, POLOCKSKA, POLOCTIUM, POLOCZ, POLOCZA, POLOCZIA, POLOCZKO. *Voy.* POLOSKO.

POLOGNE. Ce royaume n'a reçu les lumières de la foi qu'au x° siècle; jusqu'alors les Polonais n'avaient été guère mieux policés que ne le sont encore aujourd'hui les Tartares. Ils furent redevables de leur conversion au zèle et à la piété d'une femme. Dambrowka ou Dombrawa, fille de Boleslas, duc de Bohême, avait épousé Micislas ou Miecyslaw, duc de Pologne : par ses instructions et par ses exemples elle engagea d'abord son époux à renoncer au paganisme; l'un et l'autre travaillèrent ensuite à en détacher leurs sujets; on rapporte cet événement aux années qui s'écoulèrent entre 963 et 968. Le pape Jean XIII, qui en fut informé, envoya promptement en Pologne Ægidius, évêque de Tusculum, et bon nombre d'ecclésiastiques pour cultiver cette mission, et les fruits en augmentèrent de jour en jour. Plusieurs évêchés furent successivement établis. La religion catholique était demeurée pure depuis son établissement en *Pologne* jusqu'à la naissance du protestantisme, au xvi° siècle. Quelques disciples de Luther allèrent y prêcher leur doctrine, et y firent des prosélytes; peu de temps après les frères moraves ou bohémiens, descendants des hussites, s'y réfugièrent; plusieurs disciples de Calvin, sortis de la Suisse, y répandirent aussi leurs erreurs; enfin des anabaptistes et des antitrinitaires ou sociniens y formèrent des sociétés, et s'y maintinrent pendant assez longtemps. Aujourd'hui on y connaît encore au moins quatre religions : le catholicisme, qui est la dominante, des Grecs schismatiques, des protestants et des Juifs. Mais, et il est de toute importance de le rappeler ici, à côté ou plutôt au-dessus de ces quatre religions s'élève le gouvernement fanatique russe, qui, renonçant de fait au Dieu souverainement juste du ciel et de la terre, ne reconnaît plus pour divinité qu'un despotisme aussi lâche que cruel. Profitant de ce que le lien de la fraternité qui devrait unir si étroitement les peuples est entièrement, et, ayons le courage de le dire, honteusement rompu, il n'a que l'exil, les tourments et la mort pour les malheureux enfants de la *Pologne* qui refusent de fléchir le genou devant la nouvelle idole, et de lui offrir leur encens. En vain les souverains pontifes Grégoire XVI et Pie IX ont-ils essayé de mettre un terme aux souffrances des catholiques polonais, la persécution n'a ni cessé, ni même diminué; elle a plutôt augmenté en se cachant sous le manteau de l'hypocrisie. En effet, pendant que les agents de l'empereur Nicolas signaient à Rome un concordat en faveur des catholiques, le czar publiait contre eux en Russie, pour le royaume de Pologne, un code criminel dont les dispositions ne peuvent être comparées qu'à celles de la fameuse Élisabeth, reine d'Angleterre. Quant à l'état présent de l'Église catholique, les provinces de l'ancienne *Pologne* incorporées à la Russie forment l'archevêché de Mohilew, et les cinq évêchés de Vilna, de Samogitie, de Minsk, de Zytoniers et de Kameniec; et le royaume actuel de *Pologne* comprend l'archevêché de Varsovie, et les sept évêchés de Cracovie, de Sandomir, de Lublin, de Podlachie, de Kalisch, de Plock et d'Augustow. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les diverses faussetés émises par certains protestants au sujet des conversions faites en Pologne par les premiers missionnaires catholiques qui y prêchèrent le christianisme. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 43-79. Gams, dans le *Diction. de la théol.*; ces deux derniers écrivains ont donné en abrégé une excellente histoire religieuse de la *Pologne*, et une liste des ouvrages à consulter. Pour nous, nous citerons seulement : Mart. Cromer, évêque d'Ermeland (*Varmia*), *Polonia, sive de origine et rebus gestis Polonorum*, de 550 à 1506. Possevin, *Nota divini verbi et apostolicæ Ecclesiæ Poloniæ*, 1566. Pertz, *Chronicæ Poloniæ*, dans *Monumenta Germaniæ historicæ*, l. XI, p. 1851. Le P. Louis Lescœur, prêtre de l'Oratoire, *L'Église catholique en Pologne sous le gouvernement russe*; Paris, 1860. *Compar.* RUSSIE.

POLOSKO ou **POLOCK, POLOCZ, POLOCZKO, POLOTSK, POLOTZK** (*Poloca, Polocium, Polockska, Poloctium, Polocza, Poloczia*), ville archiépisc. de la Russie Blanche, et capitale du palatinat de Lithuanie. Il y a deux évêques : un latin et un grec; le premier est soumis à l'archevêque de Léopold, et le second, au métropolitain de Kiovie. Les patriarches de Constantinople ont élevé ce dernier à la dignité d'archevêque. On connaît six évêques de Polosko : le premier, Grégoire, prélat grec, siégeait en 1594. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 281. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 191. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 79-83, où l'on trouve l'histoire religieuse de Polosko jusqu'en 1842. *Compar.* notre art. RUSSIE.

POLUS. *Voy.* POLE.

POLYBOTUM, siége épisc. de la Phrygie Salutaire, situé au diocèse d'Asie. Il fut d'abord sous la métropole de Synnade, puis sous celle d'Amorium. On en connaît trois évêques, dont le premier, Strategius, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 844. Richard et Giraud.

I. **POLYCARPE** (Saint), évêque de Smyrne et martyr, mort dans cette ville le 23 février 166, selon le sentiment le plus généralement reçu; quoique, suivant les actes de son martyre (c. XXI), ce fût le second jour du mois syriaque de Xantique, c'est-à-dire le 26 mars. Quoi qu'il en soit

Digitized by Google

de cette question, saint Polycarpe était disciple de saint Jean l'évangéliste, qui l'ordonna évêque en 96. Il reçut saint Ignace lors de son voyage d'Antioche à Rome; aussi saint Ignace, voulant lui donner une dernière preuve de son affection, lui écrivit-il plus tard, ainsi qu'aux fidèles de Smyrne. A la demande des habitants de Philippes en Macédoine, saint Polycarpe leur envoya toutes les lettres qu'il avait reçues de saint Ignace, et il accompagna cet envoi d'une épître remplie de l'esprit apostolique, et qui a été de tout temps un objet de vénération pour les chrétiens. Vers l'an 158, ce saint évêque se rendit à Rome pour conférer avec le pape Anicet sur le jour auquel on devait célébrer la Pâque, et, pendant son séjour dans cette ville, il ramena à la foi un grand nombre d'hérétiques marcionites et valentiniens. Il gouvernait l'Église de Smyrne depuis soixante-dix ans lorsqu'il versa son sang pour la foi. On célèbre sa fête chez les Latins le 26 janvier, et, chez les Grecs, le 23 février. Il ne nous reste de saint Polycarpe que sa *Lettre aux Philippiens*, lettre, disons-le en passant, qui renferme deux passages très-clairs: l'un sur la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, l'autre sur la hiérarchie, ou sur les différents ordres des ministres de l'Église. Cette *Lettre* a été imprimée en latin avec les écrits attribués à saint Denys l'Aréopagite; Paris, 1498, in-fol.; elle a été insérée dans divers recueils; Strasbourg, 1502 et 1520, dans les *Biblioth. des Pères* de Cologne et de Lyon, et dans le tom. IV de la *Bible* de Desprez; 1717, in-fol. et in-12; enfin Cotelier en a donné une nouvelle version; Paris, 1672, in-fol. *Voy.* Iren., *Adversus hæres.*, l. III, ch. III. Euséb., *Hist.*, l. V, ch. XXIV. Hieron., *Catalog.*, c. XVII et XXIV. Tillemont, *Mémoires*, tom. II. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 672 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **POLYCARPE (SAINT-)**, S. *Polycarpus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans le bas Languedoc, au diocèse de Narbonne. Ce monastère fut fondé par Attala, seigneur espagnol, qui, ne pouvant se résoudre à vivre parmi les Sarrasins, s'établit dans le Rasez avec ses serfs et ses affranchis. Charlemagne approuva cette fondation, et lui donna tout le terrain qui environnait l'abbaye. Dans la suite, Charles le Chauve confirma cette donation. Dans les derniers temps, on avait établi dans l'abbaye de Saint-Polycarpe une réforme aussi austère que celle de la Trappe. *Voy.* l'*Hist. génér. du Languedoc*, tom. I, p. 435.

III. **POLYCARPE**, mot qui en grec signifie *recueil* ou *amas de plusieurs fruits*, a donné son nom à un recueil de canons, de constitutions et d'ordonnances touchant les affaires ecclésiastiques, qui fut composé, vers l'an 1120, par Grégoire, prêtre espagnol. *Voy.* Doujat. *Hist. du droit canonique.* Richard et Giraud.

POLYCRATE, évêque d'Éphèse, vivait du IIe au IIIe siècle, et passait pour le chef de tous les évêques d'Asie. Eusèbe le met au nombre de ceux qui avaient attesté par leurs écrits la pureté et l'orthodoxie de leur foi. Il était le huitième évêque de sa famille, et avait déjà passé soixante-cinq ans dans la religion chrétienne lorsqu'il écrivit à l'Église romaine pour justifier la pratique où il était de célébrer la Pâque le quatorzième de la lune, et il n'écrivit cette lettre qu'à la suite d'un concile qu'il avait assemblé à la prière du pape Victor. Quoique cette lettre porte seulement le nom de *Polycrate*, saint Jérôme lui donne le titre de synodique; mais on ne peut douter qu'elle n'ait été écrite par l'évêque d'Éphèse, au nom et avec l'approbation de ses collègues. Eusèbe nous en a conservé un fragment assez considérable. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. V, c. XXIV. Hiéron., *Catalog.*, c. XXV. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. II, p. 203 et suiv.

POLYEUCTE (Saint), premier martyr de l'Arménie, mort l'an 257, servait dans les troupes de l'armée romaine qui avaient leur quartier à Mélitène-sur-l'Euphrate, lorsqu'il fut converti à la religion chrétienne par Néarque, un de ses amis. Il fut pris peu de temps après sa conversion, et, après avoir subi divers supplices, il eut la tête tranchée. Le Martyrologe romain moderne en fait mémoire le 13 février. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum*. Tillemont, *Mémoires*, tom. III.

POLYGAMIE, mariage d'un homme avec plusieurs femmes, ou d'une femme avec plusieurs hommes en même temps. La polygamie était tolérée parmi les Hébreux, et autorisée par l'exemple des patriarches. On ne la voit cependant établie par aucune loi; et l'Écriture, qui nous donne le nom du premier bigame et de ses deux femmes, semble insinuer que son action ne fut pas approuvée par les gens de bien. Les rabbins prétendent que la polygamie était en usage dès le commencement du monde; mais Tertullien et saint Jérôme sont d'un avis contraire, et le pape Nicolas Ier soutient qu'elle ne fut jamais permise sans une révélation particulière de Dieu, ce qui excuse la *polygamie* des patriarches. Les lois de Moïse la supposent cependant, mais ne la condamnent pas. Le Sauveur du monde a rétabli le mariage dans son premier et légitime état, révoquant entièrement la polygamie et le divorce. De là vient que le saint concile de Trente dit anathème à ceux qui prétendent qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes, et que cela n'est défendu par aucune loi divine. La *polygamie* n'est plus permise à présent, même aux Juifs. On la divise en *simultanée* et *successive*: la première, qui consiste à avoir en même temps plus d'une femme, est condamnée par les lois canoniques et civiles; la seconde, qui consiste à en avoir plusieurs, l'une après la mort de l'autre, est soufferte avec tant de peine dans l'Église, qu'elle exclut des ordres sacrés ceux qui sont dans ce cas, à moins qu'ils n'obtiennent une dispense. *Voy.* Genèse, IV, 19. Marc, X, 6-9. Conc. Trident., *session XXIV, can.* II. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* INDISSOLUBILITÉ DU MARIAGE.

POLYGAMITES, nom donné à tous ceux qui, depuis l'établissement du christianisme, ont prétendu que l'homme pouvait avoir plusieurs femmes à la fois; tels ont été les ébionites, les valentiniens, etc.

POLYGLOTTE, terme grec qui signifie à la lettre *plusieurs langues*. On donne le nom de *Polyglottes* aux Bibles qui sont imprimées au moins en trois langues, dont les textes sont rangés en diverses colonnes. Les unes contiennent tous les livres de la Bible, c'est-à-dire l'Ancien et le Nouveau Testament; les autres n'en contiennent qu'une partie, comme l'Ancien ou le Nouveau Testament, ou même quelques livres seulement. Les premières s'appellent *Polyglottes générales*, et les dernières, *Polyglottes particulières*. Les *Polyglottes générales* sont: 1° celle du cardinal Ximenès, imprimée en 1515 à Alcala de Hénarès, en Espagne; on la nomme communément la *Bible de Complute* ou *d'Alcala*,

Digitized by Google

6 vol. in-fol., en quatre langues, l'hébreu, la Paraphrase chaldaïque d'Onkelos sur le Pentateuque seulement, la version grecque des Septante, et l'ancienne version latine ou italique; 2° celle qui parut chez Plantin à Anvers, 1569-1572, par l'autorité et aux frais de Philippe II, roi d'Espagne; on la nomme la *Polyglotte royale de Philippe II*, ou la *Polyglotte d'Anvers*; outre ce qui était déjà dans la Bible de Complute, on y a mis les paraphrases chaldaïques du reste de l'Écriture; pour le Nouveau Testament, outre le grec et le latin de la *Bible d'Alcala*, on a joint à cette édition l'ancienne version syriaque; 3° une troisième *Polyglotte* est celle de 1586, 2 vol. in-fol., contenant l'hébreu, le grec, la version latine de saint Jérôme, et celle de Santès-Pagnin, avec les notes de Vatable; ce qui lui a fait donner le nom de *Bible de Vatable*; 4° la quatrième est celle d'Élie Hutter. *Voy.* Hutter, n° I; 5° la cinquième est celle de le Jay. *Voy.* Jay, n° III; 6° la sixième *Polyglotte générale* est celle qui fut imprimée à Londres l'an 1657, en 6 vol. in-fol., et qui porte les différents noms de *Polyglotte de Londres*, *Polyglotte d'Angleterre*, et *Polyglotte* ou *Bible de Walton*, parce que Bryan Walton, devenu depuis évêque de Winchester, prit le soin de la faire imprimer. C'est de toutes les *Polyglottes* la plus complète et la plus commode. *Voy.* Walton. — II. Parmi les *Polyglottes* particulières nous citerons : 1° un *Psautier* en hébreu, en grec, en arabe et en chaldéen, avec les traductions latines et des gloses, par Augustino Giustiniani ou Augustin Justiniani, dominicain; Gênes, 1516, in-fol.; 2° un *Psautier* hébreu, grec, latin et éthiopien; Cologne, 1518, par Jean Potken; 3° deux *Pentateuques*, que les Juifs de Constantinople firent imprimer, l'un en 1546, en quatre langues, mais en caractères hébreux de différents corps, contenant le texte hébreu, la paraphrase chaldaïque d'Onkelos, une paraphrase en persan, composée par un juif nommé Jacob, avec le surnom de sa ville, la version arabe de Saadias, avec le commentaire hébreu de Raschi; l'autre en 1547, composé d'une traduction en grec vulgaire, d'une traduction en langue espagnole, de la paraphrase chaldaïque d'Onkelos, et du commentaire de Raschi; le tout en caractères hébreux; 4° les *Psaumes*, les *Proverbes*, *Michée* et *Joël*, en hébreu, en chaldéen, en grec, en latin et en allemand; Wittemberg, 1566, par Jean Dracontès ou Draconitès de Carlstad, ministre protestant; 5° *Quatuor Evangelia gothice, ex versione Ulphilæ, item suecico, islantico, et latino idiomatibus*; Stockholm, 1671, par Georges Stiernhielm, protestant. Telles sont les *Polyglottes* principales. *Voy.* Le Long, *Biblioth. Sacrée*, où les autres Polyglottes sont indiquées. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., t. I, p. 224-228.

POLYHISTOR. *Voy.* Alexandre, n° XLIX.

POLYMARTIUM, ancienne ville épisc. d'Italie. *Voy.* Bomarzo.

POLYMITA, ouvrages de plusieurs fils et de plusieurs couleurs. Il est dit dans la Genèse que Jacob fit à son fils une tunique de plusieurs couleurs, *tunicam polymitam*. Saint Jérôme met quelquefois *opere polymito* au lieu de *opere polymitario*. L'hébreu porte à la lettre *opere cogitantis*, d'un ouvrage de tapissier. Dans un endroit d'Ézéchiel, saint Jérôme rend par *polymito* le mot hébreu *meschi*, qu'on traduit généralement par *ouvrages de soie*, et ailleurs il emploie le mot *polymitarius* pour désigner des ouvrages en broderie. *Voy.* Genèse, xxxvii, 3, 23. Exode, xxviii, 6, 15. Ézéch., xvi, 10 et 13; xxvii, 24. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

POLYMITARIUS, terme qui, dans plusieurs endroits de la Vulgate, répond au mot hébreu qui signifie proprement un ouvrier qui travaille d'esprit. D'après l'examen des passages où il se trouve, il paraît qu'il désigne un tisseur, un ouvrier qui fait des voiles de différentes couleurs, et d'une tissure de différents fils. Ces ouvrages s'appellent aussi *phrygia* ou *phrygionina*, *babylonica*, *alexandrica*, et même *plumaria*, à cause de la ressemblance qui existe entre l'art du brodeur et celui de tisseur. *Voy.* Exode, xxxv, 35; xxxvi, 35; xxxviii, 23; xxxix, 3. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*.

POLYSTÉPHANOS. *Voy.* Palestrine.

POLYTHÉES, hérétiques qui ont admis le polythéisme ou la pluralité des dieux. Depuis l'établissement du christianisme, Basilide est regardé comme le premier *polythée*, parce qu'il est le premier qui ait reconnu plusieurs principes souverains. *Voy.* Durand, *Fidei vindicatæ*, l. I. art. 2.

POLYTHÉISME. *Voy.* Paganisme.

POMARIUS (Samuel Baumgarten, plus connu sous le nom latin de), protestant, né à Winzig, dans la Silésie, en 1624, mort à Lubeck en 1683, exerça les fonctions de pasteur à Magdebourg, et professa la théologie à Éperies. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Noctambulis*; Wittemberg, 1649, 1650, in-4°; — 2° *De Moderatione theologica*; ibid., 1674, in-4°; — 2° *In Epistolam S. Judæ Commentarius*; ibid. 1684, in-4°. *Voy.* Moller, *Cimbria litterata*. Chauffepié, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

POMENSE. *Voy.* Épaone.

POMÈRE (Julien), en latin *Pomerius*, abbé, né en Mauritanie, vivait au ve siècle. Il passa dans les Gaules, où sa piété et son savoir le firent considérer de saint Rurice, évêque de Limoges, et de plusieurs autres personnes distinguées. Il est auteur de trois livres de la *Vie contemplative*, que l'on a longtemps attribués à saint Prosper, et qui ont paru sous le nom de ce saint; Cologne, 1536. *Voy.* saint Isidore, *De Scriptor. ecclés.*, c. xii. Gennade, *De Vir. illustr.*, c. xcviii. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XV, p. 451 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

POMIS (DAVID DE). *Voy.* David, n° XVIII, en observant que son livre *De Medico Hebræo Enarratio apologetica*, a été mis à l'*Index* avec la clause *Donec emendetur*.

POMME (*Pomum*, *malum*), **POMMIER** (*Malus*). Le mot *malus* ou *malum*, outre sa signification particulière, se prend aussi quelquefois pour un fruit, de quelque espèce qu'il soit. Dans la bénédiction qu'il donne à la tribu de Joseph, Moïse lui souhaite les fruits du ciel, les fruits du soleil et de la lune : c'est-à-dire les fruits produits par les pluies et les rosées du ciel, et par les douces influences du soleil et de la lune : *De Pomis cœli, de pomis fructuum solis et lunæ*. Afin de marquer le triste état de Jérusalem après sa ruine, le Psalmiste se plaint au Seigneur que les ennemis l'ont rendue semblable à une cabane de sentinelle qui garde des vergers ou des vignes. Dans l'Écriture, il se trouve encore un assez grand nombre d'autres endroits où le mot de pomme et de pommier se prend génériquement. *Voy.* Deutér., xxxiii, 13 et 14. Psaume lxxviii, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

POMMERAYE (Jean-François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Rouen en

Digitized by Google

1617, mort l'an 1687, a laissé : 1° *Histoire de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Amand et de Sainte-Catherine de la même ville;* Rouen, 1662, in-fol.; — 2° *Histoire des archevêques de Rouen;* ibid., 1667, in-fol.; — 3° il a publié l'ouvrage de D. Godin intitulé : *Recueil des conciles et des synodes de Rouen;* ibid., 1667, in-4°; 4° *Histoire de la cathédrale de Rouen;* ibid., 1668; — 5° *La Pratique journalière de l'aumône. Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. hist. et crit. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur*, p. 410 et suiv. Le *Journ. des Savants*, 1567, 1678 et 1687.

I. **POMPÉIOPOLIS**, appelée Soloï ou Soloé avant que Pompée lui donnât son nom, ville épisc. de la première Cilicie, sous la métropole de Tarse, au diocèse d'Antioche. Au XIIe siècle elle fut élevée à la dignité d'archevêché honoraire. On en connait cinq évêques, dont le premier, Séphrone, assista au concile d'Antioche, sous Mélèce. *Pompéiopolis* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* sous la métropole de Séleschie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 875. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 192. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LIV, p. 83-84.

II. **POMPÉIOPOLIS**, évêché de Paphlagonie érigé au IVe siècle, sous la métropole de Gangres. Au IXe siècle il devint archevêché honoraire. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Gangres. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 192. Gaet. Moroni, vol. XL, p. 84.

III. **POMPÉIOPOLIS**, ville épisc. d'Espagne. *Voy.* PAMPELUNE.

POMPES DU DÉMON ou **DE SATAN**. On appelle ainsi les maximes corrompues et les vanités criminelles du monde : telles sont l'ambition, l'arrogance, la vaine gloire, l'orgueil, le faste, la sensualité, la luxure, etc. : tels sont encore les opéras, bals, ballets, comédies, et autres spectacles publics où brillent pompeusement tous les attraits de la concupiscence et de la nature corrompue, et qui sont directement opposés à l'esprit du christianisme. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

POMPEUSE ou **POMPOSE** (Sainte), vierge et martyre en Espagne, née à Cordoue, morte le 19 septembre 853, se fit religieuse dans le monastère de Pignamellar ou Pillemellar, que ses parents avaient bâti à deux ou trois lieues de Cordoue. Elle conçut un si grand désir de souffrir le martyre, qu'elle alla trouver le juge de Cordoue, et fit en sa présence une généreuse confession de sa foi. Ce magistrat lui fit trancher la tête. On célèbre le 19 septembre la fête de sainte Pompose. *Voy.* saint Euloge, *Mémorial*, l. III, c. II.

POMPIGNAN (Jean-Georges **LE FRANC DE**). *Voy.* FRANC, n° IV.

POMPONACE ou **POMPONAZZI** (Pierre), en latin *Pomponatius*, philosophe, né à Mantoue en 1462, mort à Bologne l'an 1524 ou 1526, professa à Padoue, à Ferrare et à Bologne avec une réputation extraordinaire. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : 1° *Tractatus de immortalitate animæ;* Bologne, 1516, in-8°; Tubingue, 1791, in-8°; avec une *Vie* de l'auteur par le professeur C.-G. Burdili; daus cet ouvrage Pomponace soutient, entre autres choses, que l'on ne peut prouver l'*immortalité* de l'âme que par l'Écriture sainte et par l'autorité de l'Église; ce qui est d'autant plus faux, que les notions de morale, l'idée ineffaçable du vice et de la vertu, en forment une démonstration complète, indépendamment de plusieurs autres preuves philosophiques qui l'établissent aussi d'une manière incontestable; — 2° *De Naturalium effectuum admirandorum Causis, seu de incantationibus liber;* Bâle, 1567, in-8°; dans ce livre, qui a été mis à l'*Index* par Clément VIII, l'auteur veut prouver que ce qu'on dit de la magie et des sortiléges ne doit être aucunement attribué au démon. Mais, par une inconséquence singulière, en même temps qu'il combat la magie, il donne un pouvoir fort étrange aux astres; il leur attribue tous les effets miraculeux, et en fait dépendre les lois et la religion. Quoique beaucoup d'écrivains catholiques et protestants l'aient accusé d'irréligion, et qu'il se soit fait illusion sur certains points, il ne paraît nullement avoir abandonné la foi, puisqu'il croyait sincèrement et fortement à l'immortalité de l'âme sur le témoignage de l'Écriture sainte et l'autorité de l'Église. Au reste sa mort édifiante répara suffisamment tous les torts qu'il aurait pu avoir à se reprocher jusque-là. L'édition des *Œuvres complètes* de Pomponace, donnée à Venise l'an 1625, in-fol., ne contient ni son livre *De Naturalium effectuum*, etc., cité un peu plus haut, ni son traité *De Fato, libero arbitrio, prædestinatione, providentia Dei;* Bâle, 1567, ni ses *Dubitationes in Meteorologicorum Aristotelis librum;* Venise, 1563, in-fol. *Voy.* Paul Jove, *Elogia.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXV. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana.* Flacciolati, *Fasti gymnasii Patavini.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **PONCE** (Saint), en latin *Pontius*, diacre de saint Cyprien, évêque de Carthage, a écrit : *Vie et histoire du martyre de saint Cyprien;* cet ouvrage se trouve à la tête des *Œuvres* du saint évêque, ainsi que dans Surius. On célèbre la fête de saint Ponce le 8 mars, jour de sa mort. Il ne faut le confondre ni avec un autre *Ponce*, qui souffrit le martyre dans les Gaules, et qui a été mentionné par Honorat d'Autun, ni avec le diacre *Ponce. Voy.* Dusaussai, *Martyrologe de France.*

II. **PONCE** (Jean), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Cork en Irlande, mort à Paris vers l'an 1660, fut premier professeur au collége de Saint-Isidore à Rome. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Belingii Vindiciæ eversæ;* réfutation du livre de Richard Belling intitulé : *Vindiciæ catholicorum*, etc.; Paris, 1653, in-8°; — 2° *Deplorabilis populi Hibernici, pro sancta religione, rege et libertate contra sectarios Angliæ parlamentarios depugnantis Status;* 1651, in-8°; — 3° *Cursus philosophiæ ad mentem Scoti;* Lyon, 1695, in-fol.; — 4° *De Doctrina SS. Augustini et D. Thomæ;* Paris, 1657, in-8°; — 5° *Commentarii theologici quibus Joannis Duns Scoti Quæstiones in libros sententiarum elucidantur et illustrantur;* ibid., 1661, 4 vol. in-fol.; — 6° *Cursus theologiæ justa Scoti doctrinam;* Lyon, 1667, in-fol. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 205 et suiv. Richard et Giraud.

II. **PONCE DE LÉON** (Basile), de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Grenade, mort à Salamanque en 1629, était très-versé dans la théologie et dans le droit canon, qu'il professa à Alcala. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Sacramento confirmationis;* — 2° *De Impedimentis matrimonii;* — 3° *De Sacramento matrimonii*, — 4° *Variæ Disputationes ex theologia scholastica et ex positiva;* — 5° *Quæstiones quatuor expositivæ ut vocantur, id est, de Scriptura Sacra exponenda selectæ. Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*, tom. I, p. 160.

III. **PONCE-PILATE.** *Voy.* PILATE.

I. **PONCET DE LA RIVIÈRE** (Mathias),

Digitized by Google

évêque de Troyes, né à Paris en 1707, mort l'an 1780, fut d'abord grand-vicaire de Séez. Il donna sa démission du siége de Troyes, et fut pourvu de l'abbaye de Saint-Bénigne, à Dijon. Il parut plusieurs fois dans la chaire avec succès, et devint doyen de la collégiale de Saint-Marcel, à Paris. On a de lui, outre des *Oraisons funèbres : Instruction pastorale sur le schisme*; 1755, in-4°. *Voy.* les *Mém. de Trévoux*, 1781. Le *Diction. des Prédicateurs.*

II. **PONCET DE LA RIVIÈRE** (Michel), évêque d'Angers, né vers l'an 1672, mort en 1730, fut promu à l'épiscopat en 1706. Il avait acquis de la réputation comme prédicateur, et il entra à l'Académie française en 1729. On a de lui, outre deux *Oraisons funèbres : Avis instructif aux curés*; Angers, 1717, in-4°. *Voy.* le *Dict. des Prédic.*

PONCHER (Étienne), prélat, né à Tours en 1446, mort à Lyon l'an 1524, fut pourvu de divers canonicats, obtint une charge de conseiller-clerc au parlement de Paris, et y devint, en 1498, président aux enquêtes. Élu évêque de Paris en 1503, Poncher fut chargé par Louis XII de diverses missions en Allemagne; et ce prince le nomma peu après chancelier du duché de Milan, puis garde des sceaux de France. Sous François Ier, Poncher remplit les fonctions d'ambassadeur auprès des cours d'Espagne et d'Angleterre, et il fut transféré en 1519 à l'archevêché de Sens. On a de lui des *Constitutions synodales*, qui sont encore fort estimées, surtout pour la matière des sacrements; Paris, 1514, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PONCTUATION DE LA BIBLE. La *ponctuation* et les autres signes paraissent avoir été inconnus aux auteurs sacrés. On ne sait positivement à quelle époque ces signes furent inventés; ce qu'il y a de certain, d'après les différentes manières dont les mots sont joints ou divisés dans les anciens manuscrits et d'après saint Augustin, c'est que jusqu'au ve siècle on ne trouve rien qui y ressemble dans les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Vers l'an 462, Euthalius, diacre d'Alexandrie, partagea les Livres saints en petites sections ou incises, et en mettant dans la même autant de mots qu'on devait en lire de suite pour avoir un sens. Plus tard, pour ménager l'espace, après chaque incise ou fin de ligne, on mit un signe comme une croix, un point, deux points, et l'on continuait la ligne. Enfin, vers le IXe ou Xe siècle, fut inventée la ponctuation régulière, et la *stichométrie* fut tout à fait abandonnée. *Voy.* August., *De Civit. Dei*, l. I, c. III. J.-B. Glaire, *Introd.*, tom. I, p. 100.

PONENT (*Ponens*), nom que l'on donne à Rome au cardinal que le pape nomme pour avoir soin de la béatification ou de la canonisation de quelque saint. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 93.

I. **PONS** (Jean), écrivain protestant, né à Nimes en 1747, mort l'an 1816, fut juge de paix à Nimes, puis directeur de la poste dans cette ville. Outre quelques notices biographiques, on a de lui : *Réflexions philosophiques et politiques sur la tolérance religieuse*; Paris, 1808, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PONS** (Jean-François de), connu sous le nom de l'*Abbé* de Pons, littérateur, né à Marly-le-Roi en 1683, mort à Chaumont l'an 1732, embrassa l'état ecclésiastique, mais ne s'éleva pas au-dessus du diaconat. Il fut pourvu, en 1706, d'un canonicat à la collégiale de Chaumont. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Réflexions sur l'origine des âmes.* Ses *Œuvres complètes* ont été publiées par Melon; Paris, 1738, in-12. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PONS ALTUS.** *Voy.* PONTAULT.

IV. **PONS AUDEMARI.** *Voy.* PONTEAU DE MER.

V. **PONS ORTRANDI.** *Voy.* PONTRON.

VI. **PONS THEOFREDI.** *Voy.* PONTIFROL.

PONSSEMOTHE DE L'ÉTOILE (Pierre), chanoine et abbé régulier de Saint-Acheul d'Amiens, mort en 1718, a laissé, outre deux *Oraisons funèbres* : 1° *Lettre sur d'anciens tombeaux découverts sous le grand autel de l'église d'Acheul*; in-4°; — 2° *Réponse à la Dissertation de M. Lestocq sur la translation de saint Firmin, troisième évêque d'Amiens*, avec une *Critique de la Vie de saint Salve, évêque de la même ville*; Paris, 1712, in-12; — 3° *Remarques critiques sur le livre de M. Lestocq : Justification de la translation de saint Firmin*; Reims, 1714, in-12; — 4° *Projet d'un Bréviaire*, avec des notes, inséré dans le *Journ. des Savants*, 1698, p. 488 et suiv.

I. **PONT**, région d'Asie située le long de la côte du Pont-Euxin, qui lui a donné son nom, ou de la mer Noire, depuis le Bosphore jusqu'à la Colchide. Le Pont fut érigé en diocèse ou exarchat après la nouvelle division de l'empire d'Orient, sous Constantin le Grand et Constance, son fils, et on lui assigna les provinces suivantes : la Galatie, la Bithynie, la Cappadoce, la petite Arménie, l'Hélénopont, le Pont-Polémoniaque et la Paphlagonie. Dans la suite, on partagea quelques-unes de ces provinces en deux ou trois, ce qui en augmenta le nombre jusqu'à treize : savoir : la Cappadoce première, seconde et troisième; l'Arménie première et seconde; la Galatie première et seconde; le Pont-Polémoniaque, l'Hélénopont, la Paphlagonie, l'Honoriade, et la Bithynie première et seconde. La ville de Césarée, métropole de la première Cappadoce, l'était de tout le diocèse du Pont au milieu du IIIe siècle. Son évêque, à cause de la dignité de son siége, avait la préséance sur tous les évêques des autres provinces; mais, sur la fin du ve siècle, il fut soumis au patriarche de Constantinople. Le *Pont* a été éclairé des lumières de la foi du temps des apôtres; mais il paraît que ce fut seulement au IIIe siècle que la religion y fit beaucoup de progrès. L'adresse de la 1re Épître de saint Pierre donne lieu de penser qu'il avait prêché dans cette province et dans celles qui l'avoisinent. Saint Jérôme met Arioth, roi de Pont, avec Chodorlahomor et ses alliés, qui vinrent faire la guerre aux habitants de la Pentapole; mais l'hébreu porte *roi d'Ellasar*, et les Septante ont conservé ce terme de l'original. Le paraphraste chaldéen Jonathan met *roi de Thalassar*, et le syriaque, *roi de Dalasar*. Isaïe, parlant des enfants d'Éden qui étaient à Thalassar, insinue que ce pays était dans celui d'Éden ou aux environs. *Voy.* Genèse, XIV, 1. Isaïe, XXXVII, 12. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PONT**, lieu situé près de Saintes, où, en 1294, on tint un concile dans lequel on accorda une décime à Philippe le Bel. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. II, p. 1076. *Pontanum Concilium.*

III. **PONT** (Laurent du), de la congrégation des Clercs réguliers mineurs, né à Naples en 1575, mort en odeur de sainteté à Alcala, l'an 1639, illustra cette congrégation par le brillant éclat de sa vie édifiante, de son zèle et de sa doctrine. Il prêcha et enseigna l'Écriture sainte avec succès, fut supérieur de la maison de Sainte-Marie-Majeure de Naples, et se retira à Tolède dans une maison de sa congrégation, afin de s'y livrer tout entier à la contemplation

Digitized by Google

des choses célestes et à la composition de quelques ouvrages, qui sont : 1° *In D. Matthæi Evangelium commentariorum litteralium et moralium, cum moralibus additionibus, Tomi duo;* Lyon, 1641, in-fol.; — 2° *In Sapientiam, t. III, cum homiliis, digressionibus scholasticis et paraphrasi;* Paris, 1629-1640, 1651; — 3° *Vita regis Davidis. Voy.* Toppi, *Biblioth. Neapol.,* p. 191. Crouvæus, *Elenchus in Sacr. Script.,* p. 249. Richard et Giraud.

IV. **PONT** ou **PONTE** (Louis du), jésuite, né à Valladolid, mort en 1624, professa la théologie et la philosophie avec beaucoup de réputation, et fut un excellent maître de la vie spirituelle. On a de lui : 1° *Expositio moralis et mystica in Cantica canticorum;* — 2° *Traité du sacerdoce et de l'épiscopat;* — 3° *Traité de la perfection chrétienne;* — 4° un *Directoire spirituel;* — 5° des *Méditations;* ces derniers ouvrages sont écrits en espagnol. On a donné un abrégé latin de ses Méditations : *Compendium Meditationum;* Paris, 1668, in-12. Ses *Œuvres spirituelles* ont été traduites en français par François du Rosset; Paris, 1612, 1613, 1614 et 1617, par René Gaultier; ibid., 1621, in-fol., et par le P. Jean Brignon, jésuite; ibid., 1689, 1700, 1703. Richard et Giraud.

PONTAC (Arnaud de), évêque de Bazas, né à Bordeaux, mort au château de Jouberthes en 1605, assista l'an 1579 à l'assemblée du clergé, et fut choisi par celle de Melun pour faire à Henri III des remontrances que nous avons dans les *Mémoires du clergé.* Il a composé, en outre : 1° des *Commentaires sur le prophète Abdias;* 1566, in-4°; — 2° des *Notes sur la chronique d'Eusèbe;* — 3° un ouvrage de controverse contre du Plessis-Mornay. *Voy.* Possevin, *Appar. sacer.* La *Gallia Christ.*

I. **PONTANUS** (Georges-Barthold de Braitenberg), prélat bohémien, né à Brux, mort en 1616, acquit beaucoup de réputation comme prédicateur et comme poëte latin. Nommé en 1582 chanoine à la cathédrale de Prague, il y devint plus tard prévôt et vicaire général. Il exerça une grande influence sur les importantes questions religieuses qui étaient alors agitées en Bohême. Il a écrit dans sa langue maternelle quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Bibliothèque des Prédicateurs, tirée des auteurs anciens et modernes;* Cologne, 1608, in-fol.; — 2° *La Bohême pieuse;* Francfort, 1608, in-fol.; recueil des plus remarquables traits de piété des princes et des prélats de ce pays. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PONTANUS** (Jacques), jésuite, habile humaniste et laborieux philologue, né en 1542 à Brugg ou Brück, dans la Bohême, mort à Augsbourg l'an 1626, professa les langues anciennes et la rhétorique avec le plus grand succès. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Colloquiorum sacrorum Libri quatuor cum notis;* Augsbourg, 1609, in-8°; — 2° *Philocalia sive excerpta e sacris et profanis auctoribus;* Francfort, 1626, in-fol.; — 3° plusieurs traductions, entre autres celle de l'*Histoire de Jean Cantacuzène,* celle de la *Règle chrétienne* de Philippe le Solitaire; celle de la *Vie de Jésus-Christ,* par Nicolas Cabasilas, etc.; ces différentes traductions ont été insérées dans la *Biblioth. magna Patrum. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

III. **PONTANUS** (Roger ou Rover), de l'Ordre des Carmes, né à Bruxelles, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° *De Rebus mirabilibus;* traité dans lequel il découvre quelques faussetés de l'histoire de Sleidan et de celles d'autres auteurs hérétiques; — 2° *Véritable Histoire de ce qui s'est passé dans la république chrétienne de l'an 1500 à l'an 1559;* Cologne, 1559. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belge.*

PONTAS (Jean), célèbre casuiste, né à Saint-Hilaire du Harcouët, dans le diocèse d'Avranches, en 1638, mort à Paris l'an 1728, se fit recevoir, en 1663, docteur en l'un et l'autre droit, et devint vicaire de la paroisse de Sainte-Geneviève-des-Ardents, à Paris, puis sous-pénitencier de Notre-Dame. On a de lui : 1° *Dictionnaire des cas de conscience;* l'édition la plus complète de cet ouvrage est celle qui a été donnée à Paris, 1741, 3 vol. in-fol.; — 2° *Exhortations aux malades sur les attributs de Jésus-Christ dans l'Eucharistie;* 1 vol. in-12; — 3° *Exhortations sur le baptême, les fiançailles, le mariage et la bénédiction du lit nuptial;* 1 vol. in-12; — 4° *Exhortations sur les Évangiles du dimanche, pour la réception du saint viatique et de l'Extrême-Onction;* 2 vol. in-12; — 5° *Entretiens spirituels pour instruire, exhorter et consoler les malades,* etc.; 2 vol. in-12; — 6° *Sacra Scriptura ubique sibi constans;* Paris, 1698, in-4°; — 7° *Examen des péchés qui se commettent en chaque état;* ibid., 1728, in-12. Richard et Giraud. Feller. Michaud.

PONTAULT (*Pons Altus*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans la Gascogne, au diocèse d'Aire, sur le bord de la rivière de Luy, qui sépare le diocèse d'Aire de celui de Lescar. Vers l'an 1115, elle fut fondée pour des bénédictins par Géraud, abbé de Dalon, suivant la chronique de Maillesai, et elle fut unie à l'ordre de Cîteaux en 1151. *Voy.* la *Gallia Christ.,* tom. I.

PONTBRIAND ou **PONTBRIANT** (René-François du **BREIL DE**), abbé de Saint-Marien d'Auxerre, né à Rennes, mort en 1760, a laissé : 1° *Projet d'un établissement déjà commencé pour élever dans la piété les petits Savoyards qui sont à Paris;* Paris, 1735-1743, 4 part. in-8°; — 2° *Pèlerinage du Calvaire sur le mont Valérien;* ibid., 1745, in-12; 1751, in-16; 1816, in-12; — 3° *L'Incrédule trompé et le chrétien affermi dans la foi;* 1752, in-8°; cet ouvrage obtint un grand succès. *Voy.* Feller. Michaud.

PONTE. *Voy.* Pont, n° IV.

PONTEAU DE MER (*Pons Audemari*), ville de France située en Normandie, où, de l'an 1257 à l'an 1305, on assembla quatre conciles. *Voy.* Labbe, tom XI. Hardouin, tom. VIII. Bessin, *Concilia Rothomagensis provinciæ.* Richard et Giraud.

PONTECORVO (*Pontis Curvi*), ville épisc. des États pontificaux dans la délégation de Frosinone. Elle est enclavée dans la terre de Labour, province du royaume de Naples. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 94-104.

PONTEVEZ (M. de), chanoine d'Avignon, ci-devant de la congrégation de la Mission, a laissé : *Réflexions et Élévations pour chaque jour de l'octave du saint Sacrement.* On en a donné un abrégé dans un livre intitulé *La Religion chrétienne méditée dans le véritable esprit de ses maximes. Voy.* le *Journ. des Savants,* 1745, p. 735.

I. **PONTIEN** (Saint), pape, né à Rome, mort le 19 novembre 235, succéda à Urbain Ier en 231. Il fut relégué par l'empereur Alexandre Sévère sur une fausse accusation, dans l'île de Sardaigne, et il expira peu après dans les supplices. Dans l'ancien Martyrologe, sa mort est marquée au 13 août. Saint Antère lui succéda. *Voy.* Eusèbe, *Chron.* et *Hist.,* l. VI. Anastase, *Vit. Pontif.* Baronius, *Annal.*

II. **PONTIEN**, évêque du VIe siècle, a écrit à l'empereur Justinien une *Lettre* contre la condamnation des trois chapitres. Elle a été insérée dans les *Conciles,* tom. V.

Digitized by Google

I. **PONTIFE DES JUIFS.** *Voy.* PRÊTRE.

II. **PONTIFE ROMAIN.** *Voy.* PAPE, n° I.

PONTIFES ou **FAISEURS DE PONTS**, religieux hospitaliers qui furent institués par saint Bénezet à la fin du XIIe siècle. Ils furent ainsi nommés parce que le but de leur institut était de prêter main-forte aux voyageurs, de bâtir des ponts ou d'établir des bacs pour leur commodité, et de les recevoir dans les hôpitaux sur le bord des rivièr.s. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ordres monast.*, tom. II, c. XLII.

PONTIFICAL, nom donné au rituel des évêques ou livre dans lequel sont prescrites toutes les fonctions épiscopales. *Voy.* l'abbé André.

PONTIFROI (*Pons Theofredi*), abbaye régulière de l'Ordre de Cîteaux située dans la ville de Metz. Elle fut fondée. vers l'an 1321, par Jean Louviat et Ponce, sa femme, bourgeois de Metz. Bâti d'abord à la porte du Pontifroi, ce monastère fut transféré dans la ville en 1565. *Voy.* D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, tom. II, p. 490.

PONTIGNY (*Pontiniacum*), célèbre abbaye, la seconde des quatre filles de Cîteaux, située au diocèse d'Auxerre, sur les bords de la rivière du Serain; elle fut fondée, en 1114, par Thibaud II, comte de Champagne. Elle était régulière et élective, et elle a eu autrefois une nombreuse filiation en France, en Italie, en Pologne et en Angleterre. Le schisme et l'hérésie lui avaient enlevé les monastères d'Angleterre; les diverses réformes en avaient séparé les monastères d'Italie et de Pologne, de sorte qu'il ne lui restait que les monastères de France, au nombre de quarante environ. Cette abbaye a servi d'asile à plusieurs saints personnages, entre autres de trois archevêques de Cantorbéry : saint Thomas, Étienne de Langton et saint Edme. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

PONTIQUE (Saint), martyr de Lyon et compagnon de saint Photin. *Voy.* PHOTIN, n° I.

PONTIUS MEROPIUS. *Voy.* PAULIN, n° III.

PONT-LEROI (*Pontilerium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans un bourg du même nom qui faisait partie d'abord du diocèse de Chartres et plus tard de celui de Blois. Elle fut fondée en 1034 par Gelduin, seigneur de Chaumont et de Pont-Leroi, qui y fit venir des religieux de Saint-Florent de Saumur. Pillée et brûlée en 1562 et en 1568 par les calvinistes, cette abbaye a été rebâtie et réformée par les bénédictins de Saint-Maur, qu'on y introduisit en 1631. La mense abbatiale de Pont-Leroi était unie depuis 1730 à l'évêché de Blois. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. VIII, col. 1379 et suiv.

I. **PONTOPPIDAN** (Eric), protestant, évêque de Drontheim, né à Biergegard, en Fionie, l'an 1621, mort à Drontheim en 1678, remplit d'abord les fonctions de pasteur à Antvorskov et à Kjoge. Outre des pièces de poésie, il a laissé : 1° des *Thèses* sur différentes questions théologiques ou philosophiques; — 2° *Theologiæ practicæ Synopsis;* Sora, 1656, in-4°; ibid., 1673, in-4°; — 3° des *Méditations* et plusieurs autres ouvrages ascétiques. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PONTOPPIDAN** (Eric), protestant, évêque de Bergen, né à Aarhus, dans le Jutland, en 1698, mort à Bergen en 1764, était petit-neveu du précédent. Il exerça d'abord les fonctions de pasteur à Makenberg, devint prédicateur de la cour à Copenhague, où il professa la théologie, fut promu à l'épiscopat en 1748, puis à la dignité de vice-chancelier de l'université de Copenhague. Il a laissé dans sa langue maternelle un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Dialogue sur la religion et la pureté de la foi;* Flensborg, 1727, in-4°; — 2° *Clair Miroir de la foi;* Francfort, 1727, 3 part. in-8°; — 3° *Histoire abrégée de la réforme de l'Église danoise;* Lubeck, 1734, in-8°; — 4° *La Force de la vérité employée à la réfutation de l'incrédulité des athées et des partisans de la religion naturelle;* Copenhague, 1758, trad. en allemand; — 5° *Traité de l'immortalité de l'âme et de son état après la mort;* ibid., 1762, in-8°; trad. en allemand; — 6° *Annales Ecclesiæ Danicæ diplomatici;* ibid., 1741-1752, 4 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PONTOUX (Claude de), littérateur, né à Châlons-sur-Saône vers l'an 1530, mort en 1579. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels : 1° *Harangue de saint Basile sur la lecture des livres grecs des auteurs profanes*, trad. du grec; 1552, in-8°; — 2° *Huictains français pour l'interprétation et l'intelligence des figures du Nouveau Testament;* Lyon, 1570, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PONT-POLÉMONIAQUE, province du diocèse du Pont, ainsi nommée de Polémon, ancien roi de ces contrées; elle avait pour métropole la ville de Néocésarée. Dans la suite, l'empereur Justinien n'en fit qu'une même province avec l'Hélénopont; mais cet arrangement ne changea rien à la disposition des provinces ecclésiastiques à l'égard des droits métropolitains; car la ville d'Amaséa demeura toujours métropole de l'Hélénopont, et Néocésarée fut aussi celle du Pont-Polémoniaque. *Compar.* POLEMONIUM.

PONTRON (*Pons Ortrandi*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située au diocèse et à quatre lieues d'Angers, sur les confins de la Bretagne; elle avait été fondée en 1134.

PONT-YON, maison royale située à deux lieues de Vitri-le-Brûlé, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, en Champagne, et qui est célèbre par le concile que Charles le Chauve y fit tenir en 876. *Voy.* Labbe, t. IX. Hardouin, t. IV.

PONZETTI ou **PONZETTA** (Ferdinand), cardinal et évêque de Molfetta, né à Naples l'an 1436, mort à Rome en 1527, a publié : 1° *Traité de l'origine de l'âme;* Rome, 1521; — 2° *Traité des sacrements;* ibid., 1522; — 3° une *Somme de théologie;* ibid.; — 4° une *Philosophie morale;* ibid., 1524. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 133.

POOL, POOLE. *Voy.* POLE.

POPAYAN (*Popayanum*), ville épisc. de l'Amérique méridionale, sous la métropole de Santa-Fé, située à quatre-vingts lieues environ au nord-est de Quito. Son premier évêque, Augustin de Corugnan, mourut vers l'an 1580. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 134-135.

POPLICAINS ou **POBLICAINS**, **POPULICAINS** et **PUBLICAINS** (*Poplicani*, *Poblicani*, *Populicani*, *Publicani*), hérétiques manichéens et albigeois qui parurent en France vers l'an 1195. On est fort partagé sur leur origine; les uns prétendent qu'ils sont sortis des *Pauliciens*, et que le peuple les a appelés *Poplicains*, par corruption du mot *Pauliciens;* les autres croient qu'on leur donna le nom de *Poblicains* ou *Publicains*, parce que ce n'étaient que des gens de la lie du peuple qui avaient embrassé les erreurs des albigeois pour se livrer plus hardiment à leurs brutales passions. Ils prétendaient qu'il ne fallait ni baptiser les enfants, ni prier pour les morts, ni invoquer les saints, ni se marier; qu'il n'y avait point de purgatoire; que ce monde visible était gouverné par l'ange apostat; que tous les hommes seraient sauvés à la fin des siècles, etc. Ils se répandirent dans

Digitized by Google

diverses contrées de l'Europe, et ils ne furent exterminés qu'avec le reste des albigeois. *Voy.* Pinchinat, *Diction. des hérés.*, au mot POPLICAINS. Le *Journ. des Savants*, 1708, Supplém., p. 7, 8 et suiv.

POPPON (Saint), abbé de Stavelo, au pays de Liége, né en Flandre l'an 978, mort à l'abbaye de Marchiennes le 25 janvier 1048, était fils de sainte Adelwise. Il porta d'abord les armes, mais il se dégoûta bientôt de cette profession et entreprit le pèlerinage de Jérusalem, puis un voyage à Rome, pour visiter le tombeau des saints apôtres. De retour en Flandre, il prit l'habit religieux dans le monastère de Saint-Thierri et habita successivement les abbayes de Saint-Vannes de Verdun, de Saint-Vaast d'Arras, de Saint-Wafloy ou Saint-Maurice, au diocèse de Verdun, où il fut supérieur ou prévôt, et enfin de Stavelo et de Malmédi, dont il devint abbé. L'empereur saint Henri le pourvut de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves; il refusa l'évêché de Strasbourg, mais on l'obligea de se charger des abbayes de Saint-Vaast d'Arras et de Marchiennes. L'Église célèbre sa fête le 25 janvier. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 25 janvier. Richard et Giraud.

POPULICAINS (*Populicani*). *Voy.* POPLICAINS.

PORC ou **PORCQ** (**Jean le**), prêtre de l'Oratoire, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Les Sentiments de saint Augustin sur la grâce opposés à ceux de Jansenius*; Lyon, 1700, in-4°, 2e édit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1700, p. 45, 1re édit., et p. 363, 2e édit.

PORCACCHI (Tommaso), savant littérateur, né à Castiglione Aretino, dans la Toscane, vers l'an 1530, mort à Venise en 1585. On lui doit, outre un certain nombre d'écrits purement littéraires, des éditions de plusieurs ouvrages dans lesquelles il a ajouté des préfaces, des notes, etc. Nous citerons seulement : 1° *Raccoltà di prediche di diversi illustri predicatori*; 1565, in-8°; — 2° *Antichità di Roma* de B. Gamucci; 1569, in-4°. *Voy.* Ghilini, *Teatro d'uomini letterati*, tom. I, p. 217. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIV. La *Nouv. Biogr. génér.*

PORCAIRE ou **PORCHAIRE** (Saint), martyr et abbé de Lérins, vivait au VIIIe siècle. Les Maures d'Espagne y ayant fait irruption, Porcaire assembla sa communauté, composée de cinq cents moines environ, et les exhorta au martyre, qu'ils souffrirent tous, à l'exception de quatre, que les barbares épargnèrent, et d'un autre, nommé Éleuthère, qui se cacha dans une grotte. La Martyrologe romain a placé au 12 août la fête de ces saints martyrs. *Voy.* Surius. D. Mabillon, *IIIe Siècle bénédict.*, 1re partie.

PORC-ÉPIC (**ORDRE DU**), en latin *Ordo Hystricis*, Ordre militaire qui avait été institué par Louis, duc d'Orléans, fils de Charles V, à la cérémonie du baptême de son fils Charles, en 1394. Cet Ordre fut appelé aussi *Ordre du Camail*, ou *Camaïeu*, ou *Camée*, parce que le duc d'Orléans donnait avec le collier une bague d'or garnie d'un *camaïeu* ou pierre d'agate sur laquelle était gravée la figure d'un porc-épic. Louis XII abolit cet Ordre.

PORCHE, PORTIQUE (*Porticus*), galerie couverte. Le mur des parvis du temple, chez les Hébreux, avait des portiques dont chacun était soutenu des deux côtés par un triple rang de colonnes, et ce triple support était porté lui-même sur quatre autres rangées de colonnes, dont les dernières touchaient à la muraille. On appelait *portique de Salomon* celui des gentils, qui ouvrait du côté de l'orient. C'est sous le *portique* du parvis des gentils que se tenaient les changeurs et les marchands de victimes. C'est aussi dans ce parvis que se trouvaient les garde-meubles, et tout ce qui servait à l'entretien et au service du temple. *Voy.* III Rois, VI, 3; VII, 6, etc. I Paralip., XXVIII, 11, etc. Ézéch., XLII, 3, etc. Jean, X, 23. Actes, III, 11, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot TEMPLE. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, t. II, p. 365-367.

PORCHERON (David-Placide), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Châteauroux en 1652, mort à Paris l'an 1694, se livra à de laborieuses recherches sur l'histoire et la géographie. Outre des travaux sur ces matières, il a travaillé avec D. Ruinart aux notes des *Acta primorum martyrum*, et il a eu part à l'édition des *Œuvres de saint Hilaire* donnée par les bénédictins. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1688, 1690 et 1703. Moréri, *Diction. histor.* Le Long, *Biblioth. histor.* Le Cerf, *Biblioth. histor. et crit. des Auteurs de la congr. de Saint-Maur.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PORCHETTI SALVAGIO (Victor), en latin *De Silvaticis*, ou, selon d'autres, *Salvatii* (Vittore Porchetto de'), chartreux, né à Genève, mort vers l'an 1315, a laissé : 1° *Victoria adversus impios Hebræos ex Sacris Litteris, tum ex dictis Talmud, ac cabalistarum, et omnium authorum quos Hebræi recipiunt. monstratur veritas catholicæ fidei*; Paris, 1620, in-fol.; l'auteur a pris beaucoup de choses dans le *Pugio fidei* de Raimond Martin, comme il en convient lui-même; — 2° *De Entibus trinis et unis*; — 3° *De Sanctissima Virgine Maria*. Ces deux derniers ouvrages sont restés manuscrits; le premier a été publié par Augustin Justiniani, évêque de Nebbio, qui eut beaucoup de peine à le mettre en ordre. *Voy.* Soprani, *Scrittori della Liguria*. Morozzo, *Theatrum Chronol. sacri Cartusiensis Ordinis*. Bartolocci, *Supplém. ad magn. Biblioth. rabbin.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, passim. Feller. Michaud, qui donne des détails intéressants. La *Nouv. Biogr. génér.*

PORCQ (Jean le). *Voy.* PORC.

I. **PORÉE** (Charles), jésuite, né dans la paroisse de Vendes, près de Caen, en 1675, mort à Paris l'an 1741, professa la rhétorique au collége Louis le Grand. Outre des tragédies latines, on a de lui : 1° *Éloges. Oraisons funèbres et discours latins*; Paris, 1735, 2 vol. in-12; 1747, 5 vol. in-12; 2° des *Catéchismes latins*, exhortations que les professeurs de rhétorique font à leurs disciples la veille des grandes fêtes. *Voy.* la *Vie abrégée du P. Porée*, à la tête du *Recueil* de ses tragédies latines; 1745.

II. **PORÉE** (Charles-Gabriel), oratorien, né à Caen en 1685, mort l'an 1770, se fit recevoir licencié en droit civil et en droit canon, et occupa successivement les cures de Noyant et de Louvigny. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Lettres sur la sépulture dans les églises*; Paris, 1743, in-12; Caen, 1745, 1749, in-12; — 2° *Examen de la prétendue possession des filles de la paroisse de Landes, diocèse de Bayeux*, ou *Réfutation du mémoire par lequel on s'efforce de l'établir*; Rouen, 1737, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1748. Quérard, *La France littér.* Feller. Michaud, qui rapporte le témoignage que Voltaire rendait du P. Porée, son ancien maître. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique un certain nombre d'ouvrages à consulter sur le P. Porée.

PORI, siége épisc. de la province de Rhodope, sous la métropole de Trajanopolis. On en connait un évêque, Nicéphore, qui assista au con-

Digitized by Google

elle tenu au IXe siècle pour le rétablissement de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1200.

PORMORANT (Alexandre Colas de), né à Orléans au commencement du XVIIe siècle, mort l'an 1675, fut curé de Notre-Dame de la ville de Calais, puis abbé commendataire de l'abbaye de la Madeleine de Pleine-Selve, au diocèse de Bordeaux. Il consacra ses talents, sa fortune et tout son temps à l'instruction de la jeunesse. Il nous reste de lui : 1° *Le Triomphe de la charité*, contenant l'institution, les règlements et exercices de la compagnie des dames de la Charité, établie en l'église paroissiale de Calais; Paris, 1640; — 2° *Idée de la Famille de Saint-Joseph, établie au faubourg de Saint-Victor de Paris;* Paris, 1644, in-12. Le but de cet établissement, formé sous la protection du roi et de la reine régente, était de nourrir charitablement, et d'élever chrétiennement des enfants des nobles et honnêtes familles peu favorisées de la fortune, de retirer ceux qui étaient sans condition, pour en former de bons maîtres d'école ecclésiastiques au service du diocèse. L'abbé Pormorant a publié plusieurs autres ouvrages; mais ils sont tombés tellement dans l'oubli, qu'on ignore jusqu'au titre de ces ouvrages. *Voy.* Feller. Michaud.

PORNID (*Pornidium*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située au diocèse de Nantes, dans le duché de Retz, près de la Loire. On ignore dans quel temps, et par qui elle fut fondée.

I. **PORPHYRE** (Saint), évêque de Gaza en Palestine, né à Thessalonique, en Macédoine, l'an 353, mort le 26 février 420, se consacra au service de Dieu dans le monastère de Scété, en Égypte, l'an 378, passa à Jérusalem en 383, et se retira dans une caverne située près de la rivière du Jourdain, où il passa cinq ans dans de si grandes incommodités qu'il tomba dangereusement malade. Il se fit alors reconduire à Jérusalem, dont l'évêque l'ordonna prêtre, et lui confia la garde de la vraie croix. Nommé évêque de Gaza en 396, il réforma les mœurs des catholiques, confondit les hérétiques, surtout les manichéens, et y extermina presque entièrement l'idolâtrie. Il obtint aussi de l'empereur Arcade qu'on y démolirait tous les temples des idoles. On célèbre le 26 février la fête de saint Porphyre. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 26 février.

II. **PORPHYRE** (Saint), martyr de Palestine, et compagnon de saint Élie. *Voy.* ÉLIE, n° II.

III. **PORPHYRE**, célèbre philosophe néoplatonicien, né l'an 233 de Jésus-Christ à Batanéa, colonie phénicienne de Syrie, ou à Tyr, selon d'autres, mort à Rome en 304. Son véritable nom était *Malchus*, c'est-à-dire *roi* dans la langue syriaque; Longin, son maître, le changea en celui de *Porphyre*, qui signifie en grec *revêtu de la pourpre*. Outre Longin, Porphyre eut aussi Origène pour maître. Il étudia d'abord l'éloquence et la philosophie à Athènes. De là il passa à Rome, où il reçut les leçons de Plotin. Après la mort de ce philosophe il enseigna lui-même avec succès, et eut un grand nombre de disciples. Il paraît certain qu'il avait embrassé le christianisme, et qu'il le quitta par un motif peu digne d'un vrai philosophe. Socrate l'historien dit formellement que le Platonicien de Batanée abandonna le christianisme pour avoir été maltraité par quelques chrétiens de Césarée en Palestine. La plupart de ses écrits ne nous sont pas parvenus; dans les fragments que nous possédons, nous trouvons des idées dignes d'un philosophe chrétien, malgré l'élément païen qui s'y trouve souvent mêlé. C'est ainsi qu'il regarde *notre séjour ici-bas dans la maison* (le corps) *que nous occupons comme un enchantement*, et que, pour nous procurer la véritable paix de l'âme, il nous conseille de nous dépouiller, comme de mauvais vêtements, de tous les désirs qui nous portent vers la possession des biens matériels; « c'est, dit-il, nus et sans tunique que nous devons entrer dans la lice des jeux olympiques de l'âme. » Le plus célèbre de ses écrits est celui qu'il composa, pendant son séjour en Sicile, contre les chrétiens; il était divisé en dix-sept livres. Nous ne l'avons plus; mais il fallait qu'il fût bien répandu, puisqu'il a été réfuté par saint Methodius, évêque de Tyr, par Eusèbe, Apollinaire, saint Augustin, saint Jérôme, saint Cyrille et Théodoret. Le philosophe avait lu l'Écriture pour la combattre; et, en comparant avec les historiens profanes les prophéties de Daniel, il les trouva si claires, si détaillées et si conformes à l'histoire, qu'il s'imagina que Daniel n'en avait pu être l'auteur, mais qu'elles avaient été composées par un écrivain qui avait vécu depuis Antiochus Épiphanes, et qui avait emprunté le nom de Daniel. On lui démontra le contraire en exposant la tradition constante des Juifs, et la manière dont s'est formé le canon des Livres saints. Mais cette imagination de Porphyre, outre qu'elle fournit une excellente preuve de la clarté et de l'évidence frappante des prophéties, fut cause qu'on vit les Juifs combattre pour les chrétiens, et la religion de Jésus-Christ avoir pour défenseurs ses plus cruels ennemis. *Voy.* August., *De Civit. Dei*, l. X. Euseb., *Præpar. Evang.*, l. III, c. V; l. XI, c. XXVIII; l. XV, c. X et suiv. Eunape, *Vie de Porphyre*. Fabricius, *Biblioth. græca*, tom. V, p. 725. Tillemont, *Mémoires*, tom. III, p. 517-518. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* On trouve dans ces deux derniers ouvrages des détails très-intéressants sur les écrits de *Porphyre*.

PORPHYRÉON, autrefois *Helpha*, aujourd'hui *Caypha*, ville épisc. de la première Phénicie, sous la métropole de Tyr, au diocèse d'Antioche. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Thomas, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine. *Porphyréon* est maintenant un simple évêché *in partibus* sous l'archevêché titulaire de Tyr. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 830. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 192. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 137-138.

PORPHYRION, sorte d'oiseau de rivière, ainsi nommé à cause de son bec rouge. Moïse en défend l'usage aux Juifs. *Voy.* Lévitiq., XI, 18. Deuter., XIV, 17. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

PORPHYRIENS, nom qui fut donné aux ariens dans le IVe siècle, en vertu d'un édit de Constantin, où il est dit : « Puisque Arius a imité Porphyre en composant des écrits impies contre la religion, il mérite d'être noté d'infamie comme lui; et comme Porphyre est devenu l'opprobre de la postérité et que ses écrits ont été supprimés, de même nous voulons qu'Arius et ses sectateurs soient nommés *porphyriens*. » Plusieurs critiques pensent que l'empereur nota ainsi les ariens, parce qu'ils semblaient, à l'exemple de Porphyre, autoriser l'idolâtrie en approuvant que Jésus Christ fût adoré comme Dieu, quoique, suivant leur opinion, ce fût une créature. D'autres jugent plus simplement que ce nom fut donné aux sectaires d'Arius parce que celui-ci avait imité dans ses livres la malignité, le fiel, l'emportement de Porphyre contre

Digitized by Google

la divinité de Jésus-Christ. *Voy.* Bergier. *Compar.* PORPHYRE, n° III.

PORREAU. *Voy.* POIREAU.

PORRÉTAINS (*Porretani*), disciples de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers, qui, vers le milieu du XII° siècle, fut accusé et convaincu de plusieurs erreurs touchant la nature de Dieu, ses attributs et le mystère de la sainte Trinité. Son défaut, comme celui d'Abailard, son contemporain, fut de vouloir expliquer les dogmes de la théologie par les abstractions et les précisions de la dialectique. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, cite quelques-unes des erreurs qui ont fait condamner le prélat. *Compar.* notre art. GILBERT, n° XIII.

PORRÈTE (Marguerite), née dans le Hainaut, morte à Paris en 1310, débitait des erreurs qui tendaient à soutenir le libre usage des plus infâmes passions; celle qui fit plus d'éclat consistait à dire que quand l'homme était arrivé véritablement au parfait amour de Dieu, quelque action opposée à la loi qu'il pût commettre ensuite, il n'y avait plus de crime en lui; qu'il devait se tranquilliser et favoriser la nature en tout ce qu'elle pouvait désirer, de quelque genre que fussent ses désirs. Elle fut condamnée au feu; mais elle mourut pénitente. *Voy.* Richard et Giraud.

PORRUS (Alexis), de l'Ordre des Carmes, vivait au XVI° siècle, et était inquisiteur à Venise. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Réflexions spirituelles sur ces paroles de l'Ecclésiaste : Vanité des vanités;* — 2° *Oraison sur saint Hyacinthe;* — 3° *Discours sur le purgatoire;* ces ouvrages ont paru à Parme, 1594; — 4° *Réponses sur des questions touchant l'enlèvement de saint Paul;* Crémone, 1595; — 5° *Traité de l'Antechrist;* — 6° *Des Signes et de la mort de Jésus-Christ;* Venise, 1597; — 7° *Antidote contre les démons;* ibid., 1599. *Voy.* Richard et Giraud.

PORT (Gilles du). *Voy.* DUPORT.

PORTA (Henri de la), dominicain et docteur en théologie au XVIII° siècle, professa les langues orientales à l'université de Pavie. On a de lui : *De Linguarum orientalium ad omne doctrinæ genus Præstantia. Accedunt Exercitationes duæ in quarum prima invocatio sanctorum adversus Theodoricum Hackspanium, in altera purgatorii veritas adversus eumdem Hackspanium, Joseph. Binghamum, Isaacum Beausobrium aliosque, ex prisca Patrum et Ecclesiarum traditione, Sacr. Script. documentis apprime consona, atque ex Judæorum etiam consensione vindicatur et asseritur;* Milan, 1758, in-4°.

PORTAGLORIUM. *Voy.* BOUILLAS.

PORTALÈGRE (*Portus Alacris*), ville épisc. de Portugal sous la métropole d'Evora, située à trente-cinq lieues au nord-est de Lisbonne. Paul III y érigea un évêché au XVI° siècle, par un démembrement du diocèse de Guarda. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 192. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 156-157.

I. **PORTALIS** (Auguste), homme politique, né à la Ciotat en 1801, mort près de Dijon en 1855, a occupé dans la magistrature une position élevée. On a de lui : *La Liberté de conscience et le statut religieux;* Paris, 1846, 1 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PORTALIS** (Jean-Étienne-Marie), né au Bausset, en Provence, l'an 1745, mort à Paris en 1807, fit ses études aux colléges des Oratoriens de Toulon et de Marseille, et son droit à Aix, où il fut reçu au parlement, et où, dès son début, il se plaça parmi les jurisconsultes et les orateurs les plus distingués de cette époque. Au commencement de la révolution, il se retira à la campagne; mais les troubles du midi et les préambules des persécutions révolutionnaires le forcèrent d'en sortir. Dans les derniers mois de 1793, il vint à Paris, où il ne tarda pas à être arrêté; il ne recouvra sa liberté qu'après la chute de Robespierre, et il fut bientôt après obligé de quitter la France. Rappelé dans sa patrie, il y fut chargé en 1801 de toutes les affaires concernant les cultes. C'est lui qui fit reconduire à Rome le corps de Pie VI, qui était resté jusque-là à Valence. Il ordonna d'effacer les inscriptions païennes qui étaient sur le frontispice des temples sacrés, fit rentrer en France les évêques démissionnaires qui en étaient exilés depuis des années. En 1803, il fut élu candidat au sénat conservateur, et, l'année suivante, nommé ministre des cultes. On a de Portalis : 1° plusieurs *Mémoires*, entre autres sa *Consultation sur la validité des mariages protestants en France;* Paris, 1770, in-12; — 2° *Discours sur l'organisation des cultes et exposé des motifs du projet de loi relatif à la convention faite entre le Saint-Siége et le gouvernement français;* ce discours, rapporté dans l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, sous le mot CONCORDAT, renferme, aussi bien que le rapport qui le précède, des principes qu'un catholique ne saurait admettre; — 3° *Traité sur l'usage et l'abus de l'esprit philosophique pendant le* XVIII° *siècle*, précédé d'une Notice très-intéressante sur l'auteur; Paris, 1820, 2 vol. in-8°; ce livre posthume, publié par le fils de l'auteur, est remarquable par la philosophie religieuse qui y règne, par l'esprit de méthode, d'analyse et d'impartialité qui a présidé à sa composition, et par un style noble et élégant; — 4° *Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat de* 1801, *les articles organiques publiés en même temps que ce concordat, et sur diverses questions de droit public concernant la liberté des cultes*, etc.; 1845; 1 vol. in-8°. Ce volume, publié par les soins du petit-fils de l'auteur, est précédé d'une introduction où l'on trouve, contre l'indépendance de l'Église, toutes les préventions des gallicans parlementaires. *Voy.* Feller. Michaud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 476-478. La *Nouv. Biogr. génér.*

PORTALLIER (Claude-Joseph), ecclésiastique, né en 1788 à Meximieux, diocèse de Lyon, mort l'an 1831, exerça le ministère à Poncin, et fut ensuite employé dans les séminaires de Meximieux, d'Alix, de l'Argentière et de Saint-Irénée à Lyon. Il fut ensuite chargé par Mgr l'évêque de Belley de tous les soins relatifs à la formation du grand séminaire de son diocèse, qu'il établit à Brou. Le jeune ecclésiastique s'acquitta de cette charge avec autant de zèle que d'intelligence; mais sa faible santé l'ayant empêché de la continuer, il alla à Brou pour diriger le noviciat des sœurs de Saint-Joseph, pour lesquelles il a composé quelques ouvrages, parmi lesquels on distingue : 1° le *Manuel des cérémonies lyonnaises;* — 2° le *Mois de Marie.* On a aussi de lui une nouvelle édition de l'*Histoire de l'église de Brou. Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PORTALUPO (Ignace), barnabite, né à Vigevano, dans le Milanais, l'an 1793, a publié en italien, outre plusieurs autres ouvrages de piété : *Des Scrupules et de leurs remèdes;* Bologne, 1636, in-12. *Voy.* Ungarelli, *Biblioth. Barnab.*

PORT D'ARMES. *Voy.* ARMES, n° II.

PORT-MAURICE. *Voy.* LÉONARD, n° IV.

I. **PORTE**. Chez les anciens Hébreux, les maisons particulières, aussi bien que les palais et les temples, avaient des portes à un ou à

Digitized by Google

deux battants. Les portes des maisons, de même que celles des villes, devaient, d'après l'ordre de Dieu, être ornées d'une inscription tirée du texte même de la loi (Deutér., VI, 9). L'Écriture nous apprend que les portes se fermaient en dedans par le moyen d'une barre ou d'un verrou; cette barre, qui était de bois ou de métal, s'attachait à la porte avec un lien. Ainsi, pour ouvrir la porte, il fallait délier les barres et les liens. C'est sans doute à cet usage que font allusion les écrivains sacrés, quand ils se servent, en certaines occasions, des mots *lier* et *délier*, pour exprimer l'idée de *fermer, cacher, ouvrir* (Daniel, V, 16. Matth., XVI, 19). Les livres des Rois font mention de certaines chaînes qui servaient à fermer les portes du sanctuaire (II Rois, VI, 21). Or on voit encore aujourd'hui en Orient l'usage des chaînes pour fermer les portes. Dans l'Écriture aussi, le nom de *porte* se trouve souvent employé pour désigner le lieu des assemblées et où l'on rendait la justice. Ce lieu était commode, tant pour les habitants des villes, qui étaient pour la plupart employés aux travaux de la campagne, que pour les étrangers, qui, par ce moyen, n'étaient pas exposés à perdre leur temps en entrant dans les villes; cette façon de rendre la justice en retranchait encore les lenteurs. On voit des exemples de ces sortes de jugements à l'occasion de Ruth la Moabite, et de l'achat d'un champ que fit Abraham pour la sépulture de Sara. Le nom de *porte* se met aussi quelquefois pour marquer la puissance. Dieu promet à Abraham que sa postérité possédera les *portes* de ses ennemis, au lieu de dire ses villes et ses forteresses; de même que Jésus-Christ dit à saint Pierre : « que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son Église. » Le nom de *porte* se prend encore pour le médiateur ou le modèle de quelque entreprise, si c'est une personne; ou le moyen de parvenir à quelque but, si c'est une chose. Jésus-Christ, par exemple, se nomme lui-même la *Porte* par laquelle seule on entre utilement dans le sacré bercail, qui est son Église, ou dans le saint ministère. Et, tous les jours, on dit de l'argent ou des assiduités, qu'ils sont la *porte* de tel ou tel succès. L'Écriture remarque que les mains de l'idole de Dagon s'étant trouvées sur le seuil de la *porte* de son temple lorsque cette idole fut renversée par la présence de l'arche du Seigneur, les prêtres de Dagon s'abstinrent, dans la suite, de mettre le pied sur le seuil; et le prophète Sophonie semble faire allusion à cette pratique. *Voy.* Juges, XVI, 3. Ruth, IV, 1. Genèse, XXIII, 10, 18; XXII, 17. Matth., XVI, 18. Jean, X, 7, 9. I Rois. V, 5. Sophonie, I, 9, selon le texte hébreu. Hieronym., *In Zachar.*, VIII. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, cite plusieurs exemples du respect des Orientaux pour le seuil de la *porte*.

II. **PORTE** (Barthélemi de la), prêtre, né vers 1699 à la Ciotat, en Provence, suivant le *Diction. des Anonymes*, mort l'an 1786. Il paraît que, n'ayant pas voulu signer le *Formulaire*, il s'était attaché au diocèse de Montpellier, où M. Colbert lui conféra les ordres. Il paraît aussi qu'il est le même que la Porte, qui fut exilé sur une accusation d'intrigues, en 1741, à Auxerre, et, en 1743, à Bordeaux. Quoi qu'il en soit, l'abbé de la Porte a publié sous le voile de l'anonyme plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Le Conciliateur pacifique* ou *Remarques succinctes d'un théologien de province sur la lettre de l'abbé Joubert au P. de Saint-Gènes sur les Indulgences*; 1760, in-12; à l'occasion des écrits de Mariette sur cette matière; — 2° *Lettre d'un Bordelais sur la Vie et les Mystères de la sainte Vierge, de Lafitau*; 1759, in-12; de concert avec le P. Eymar; — 3° *Lettres philosophiques et théologiques, avec la réfutation d'une Instruction pastorale de M. de Beaumont*; 1760; — 4° *Inscription en faux contre le texte cité sous le nom de Bossuet dans la réclamation de l'assemblée du clergé de* 1760, 1761, in-12; — 5° *Principes théologiques, canoniques et civils sur l'usure*: 3 vol. in-12; l'ouvrage commence par une *Introduction* intéressante sur les écrits pour et contre le prêt, et finissent par six *Lettres* contre le *Traité des prêts de commerce*; — 6° *Nouvelles lettres à un ami sur les prêts usuraires de commerce*; 1769, in-12; — 7° *Lettre instructive d'un théologien romain sur la nouvelle dévotion au Sacré-Cœur*; 1773; c'est la trad. d'un ouvrage italien publié à Rome; — 8° *Le Défenseur de l'usure confondu* ou *Réfutation de la théorie de l'intérêt de l'argent*; 1782, in-12, avec un recueil d'ordonnances par Moltrot. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **PORTE** (Joseph de la), ecclésiastique du XVIII° siècle, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels : *Pensées sur différents sujets de morale et de piété, tirées des ouvrages de Massillon*; Paris, 1749, in-12.

IV. **PORTE-CLEF** (*Claviger*), nom d'un Ordre supposé dont parle Schoonebeck dans son *Histoire des Ordres religieux*; 1700, 2° édit.

V. **PORTE-CROIX**, congrégation de chanoines réguliers. *Voy.* CROISIER.

VI. **PORTE-CROIX** (*Crucifer*), nom d'un Ordre de chevaliers en Hongrie qui ne subsiste plus, et que l'on dit avoir été institué par saint Étienne, premier roi de Hongrie. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. I, c. XXXIX.

VII. **PORTE-CROIX**, en terme de liturgie, se dit d'un clerc ou chapelain d'un évêque, archevêque ou primat, qui porte une croix devant le prélat dans les occasions solennelles. Le Pape a une croix qu'il fait porter partout devant lui. On porte aussi celle d'un patriarche partout devant lui, excepté à Rome. Les primats et métropolitains, et les prélats qui ont droit de *pallium*, la font porter devant eux dans tous les lieux de leur juridiction, si ce n'est en présence des cardinaux. La croix des évêques est simple, celle des archevêques a deux branches en travers, et celle du Pape en a trois. *Voy.* Mabillon, *Acta Sanctorum Ord. S. Bened. sæcul. prim.*, p. 265. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, art. CROIX (PORTE-).

VIII. **PORTE-ÉPÉE** (*Ensifer*), nom d'un Ordre supposé de chevaliers, nommés autrement *Gladiateurs*. *Voy.* le P. Hélyot, *Préface*, p. 10.

IX. **PORTE-GLAIVE** (*Ensifer*), nom d'un Ordre militaire qu'on appelle autrement les *Chevaliers de Livonie*. Il fut fondé, en 1201, par Albert Ier, troisième évêque de Livonie, pour s'assurer l'acquisition de cette province, et approuvé par Innocent III, selon les règles des Templiers. En 1234 ou 1238 cet Ordre fut uni à celui des *Chevaliers teutoniques*; il en fut séparé en 1525, et finit entièrement en 1561. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. III, c. XVII et XVIII. Bonanni, *Catalogo degli Ordini*, p. 37. L'*Encyclop. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 157, art. PORTA-SPADA.

X. **PORTE-LOUP**. *Voy.* LUPIFÈRE.

XI. **PORTE-SACS**. *Voy.* SACCOPHORES.

XII. **PORTE-SOCQUES**. *Voy.* SOCCOLANTS.

PORTEL (Laurent), de l'Ordre des Frères-Mineurs, né dans le Portugal, vivait du XVI° au XVII° siècle. Il a laissé : 1° *Responsiones aliquorum casuum moralium spectantium præcipue ad*

Digitized by Google

personas regulares, ac etiam seculares; Lisbonne, 1629. 2 vol. in-8°; Lyon, 1633, 1640, 1642, 1644 et 1651; Louvain, 1635; — 2° *Dubia regularia, sive accurata brevisque discussio circa religiosam personam, ac familiam, ac etiam circa sacerdotem regularem confessiones secularium excipientem;* Lisbonne, 1618, in-4°; Lyon, 1634 et 1643, in-8°; — 3° *De Impensis factis in templo Salomonis;* Lisbonne, 1617, in-4°; — 4° *De Scrupulis, et opinione dubia eligenda;* — 5° des *Exhortations monastiques*, Lisbonne, 1617, in-4°; — 6° *De Triplici Voto solemni;* ibid., 1626, in-4°; — 7° *Expositio casuum reservatorum;* ibid., 1671; — 8° des *Sermons pour toute l'année;* Anvers, 1651. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 278.

PORTEOUS. *Voy.* Porteus.

I. **PORTER** (François), religieux de l'étroite observance de Saint-François, né dans le comté de Meath, en Irlande, mort à Rome en 1702, fut provincial de la province d'Irlande et lecteur jubilé. Il se rendit à Rome, où il professa longtemps la théologie dans le couvent de Saint-Isidore, et il gouverna aussi cette maison en qualité de gardien. Il était aussi théologien de plusieurs cardinaux. On a de lui : 1° *Securis evangelica ad hæresis radices posita*, etc.; Rome, 1674 ou 1675; — 2° *Palinodia religionis prætensæ reformatæ;* Rome, 1679; — 3° *Compendium annalium ecclesiasticorum regni Hiberniæ;* ibid., 1690, in-4°; — 4° *Systema decretorum dogmaticorum, ab initio nascentis Ecclesiæ, per summos Pontifices, concilia generalia et particularia huc usque editorum, juxta septemdecim sæculorum ordinem distributum; in quo insuper recensentur præcipui cujuslibet sæculi errores, et adversi impugnatores orthodoxi. Item recursus et appellationes hactenus ad Sedem apostolicam habitæ, cum notis historicis et copiosis indicibus;* Avignon, 1693 ou 1698, in-fol.; c'est probablement le même ouvrage que celui qui a été mis à l'*Index* le 26 août 1682, sous le titre de : « Porterus Franciscus. Syntagma variarum Ecclesiæ definitionum in materia fidei et morum a sæculo IV ad præsens tempus editarum; » mais que l'auteur aura revu et corrigé en modifiant le premier titre; — 5° *Opusculum contra vulgares quasdam prophetias... S. Malachiæ, archiepiscopo Armachano attributas*, etc.; Rome, 1698, in-8°; — 6° *De Abolitione consuetudinis præstandi juramentum reis;* ibid., 1696, in-4°; — 7° *Interpretatio numeri 666;* — 8° *De Amphibologia. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 426 et suiv. Le *Journ. des Savants*, 1679, 1692 et 1696. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

II. **PORTER LE PÉCHÉ.** Dans l'Écriture, cette expression signifie quelquefois *ôter, effacer, pardonner le péché. Voy.* I Rois, XV, 25. Isaïe, LIII, 4, 12 Jean, I, 29.

III. **PORTER L'INIQUITÉ**, veut dire aussi, dans le style de l'Écriture, l'*expier.* Les prêtres sont chargés, par la loi de Moïse, d'expier l'iniquité du peuple. Lorsqu'on parle des simples Israélites, ce terme signifie *porter la peine de sa faute, en être châtié*, ce qui regarde aussi ceux qui, appelés en jugement, refusent de découvrir ce dont ils ont été témoins. Quelquefois, cependant, *porter son iniquité* veut dire seulement *expier son péché et offrir les hosties prescrites par la loi de Moïse. Voy.* Exode, XXVIII, 38. Lévitiq., V, 1; XIX, 8; XX, 17, etc.; XXIV, 15. Nombres, XIX, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PORTES, lieu situé près de Nîmes, et où l'on assembla trois conciles de l'an 823 à l'an 897. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, p. 735. La Regia, tom. XXIV. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

PORTÈSE. *Voy.* Porthaise.

PORTEUS ou **PORTEOUS** (Beilby), anglican, évêque de Londres, né à York en 1731, mort à Londres l'an 1808, acquit de la réputation comme prédicateur. Il fut d'abord chapelain du roi, puis curé de Lambeth, et ensuite évêque de Chester, d'où il passa à l'évêché de Londres. Il fit plusieurs fondations pour le soulagement des ecclésiastiques pauvres, et institua deux prix destinés à la meilleure *Dissertation* sur les preuves du christianisme et la morale de l'Évangile. Il a laissé divers ouvrages de théologie et de controverse qui ont été publiés par son neveu Robert Hodgson; Londres, 1811, 5 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Feller, qui indique plusieurs des ouvrages de *Porteus.* Michaud, qui en donne la liste complète, à l'exception de quelques essais de poésie.

PORTHAISE ou **PORTÈSE**, **PORTHAIS**, **PORTHÆIS**, **PROTHAIS** (Jean), en latin *Prothæsius, Protasus, Protesis*, cordelier, né à Saint-Denis-des-Gastines, près de Laval, mort au commencement du XVIIe siècle, était profondément versé dans les langues hébraïque, grecque, latine, et dans la théologie. Il prêcha dans plusieurs villes de France et des Pays-Bas, se rendit à Anvers en 1567, eut dans cette ville plusieurs discussions avec les calvinistes, et, de retour en France, il devint provincial de son Ordre. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *Les Catholiques Démonstrations sur certains discours de la doctrine ecclésiastique, en suivant simplement la divine parole et sainte Écriture canonique*, etc., Paris, 1767, in-8°; — 2° un Opuscule sur la Cène : *De Verbis Domini:* « Hoc facite in meam commemorationem », *pro Conc. Trid. adversus Illyrici tenebras;* Anvers, 1567, in-8°; — 3° *Chrétienne Déclaration de l'Église et de l'Eucharistie, en forme de réponse au livre nommé la Chute et ruine de l'Église romaine;* ibid., 1567, in-8°; — 4° *De la Vanité et vérité de la vraie et fausse astrologie, contre les abuseurs de notre siècle;* Poitiers, 1578; — 5° *Interdits des catholiques, vrais et légitimes enfants de l'Église de Jésus-Christ, où sont déduits certains points contre les modernes hérétiques;* Bordeaux; — 6° *Défense à la réponse faite aux interdits de Bernard de Pardieu par les ministres de la religion prétendue réformée;* Poitiers, in-8°; — 7° *De l'Imitation de l'Eucharistie:* ibid., 1602, in-8°; — 8° *Parascève générale à l'exact examen de l'institution de l'Eucharistie, contre la particulière interprétation des religionnaires de notre temps;* ibid., 1602, in-8°; — 9° *Traité de l'image et de l'idole;* ibid., 1608. *Voy.* D. Liron, *Singularités histor. et littér.*, tom. III. Wadding, *Scriptor. Ordin. Minor.* Richard et Giraud. N. Desportes, *Bibliogr. du Maine.* B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*, t. I, p. 306. La *Nouv. Biogr. génér.*

PORTHMANN (Jules-Louis-Melchior), imprimeur, né en 1791, mort à Paris en 1820, a laissé, outre quelques ouvrages purement littéraires : 1° *Essais sur les persécutions que la religion catholique a éprouvées en France pendant la révolution;* 1805, in-8°; — 2° *Manuel des Pasteurs, ou recueil des maximes et des écrits des saints Pères sur les différentes situations de la vie sociale, à l'usage des curés et des jeunes ecclésiastiques:* 1810, in-12; il y a eu trois édit.; l'auteur a été secondé, pour la partie théologique, par l'abbé Cottret, bachelier de l'ancienne Sorbonne, et mort évêque de Beauvais. *Voy.* Michaud, *Biogr.*

Digitized by Google

univers., où on donne la liste des autres écrits de l'auteur.

PORTHMUS, ville épisc. d'Eubée située près d'Érétrie, sous la métropole d'Athènes, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connaît deux évêques : Théodore, qui assista au cinquième concile général, et Léon, qui se trouva au septième. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 203. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 192.

PORTIEN ou **POURÇAIN** (Saint), abbé en Auvergne, mort vers l'an 540, fut esclave d'un barbare dans sa jeunesse. Lorsqu'il eut recouvré la liberté, il embrassa la vie religieuse dans un monastère dont il devint abbé, et qu'il gouverna avec zèle et sagesse. L'an 520, Thierry, roi d'Austrasie, fils aîné de Clovis, ayant fait irruption en Auvergne, saint Pourçain alla à sa rencontre pour le prier d'épargner le peuple, et il obtint de ce prince tout ce qu'il lui demanda. Le Martyrologe romain a placé sa fête au 24 novembre. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Vitæ Patrum*, c. v.

PORTIER (*Ostiarius, janitor, æditwus*). Nous voyons dans l'Écriture que les Lévites étaient chargés de garder soigneusement la porte du tabernacle. Or cette fonction devint très-importante lorsque le temple de Salomon fut bâti. Les *portiers* avaient la garde des trésors du temple et de ceux du roi; ils étaient obligés de veiller aux réparations de ce vaste édifice. Quelquefois ils exercèrent les fonctions de juges dans des cas qui concernaient la police du temple; ils devaient surtout veiller soigneusement à ne laisser entrer dans la maison du Seigneur personne qui fût impur. *Voy.* I Paralip., XVI, 42. II Paralip., XXIII, 19. — Dans l'Église chrétienne, il y a toujours eu des *portiers*. Les Grecs ne paraissent pas les regarder comme un ordre ecclésiastique, puisque dans leurs rituels on ne trouve pas d'ordination particulière pour les *portiers*; et le concile *in Trullo*, qui fait mention de tous les ordres, ne parle pas de celui-là. L'Église latine, au contraire, les a toujours regardés comme un des ordres mineurs. Il en est fait mention dans la lettre de saint Corneille à Sabin d'Antioche, rapportée par Eusèbe; dans saint Cyprien; dans le quatrième concile de Carthage, tenu en 398; dans le premier concile de Tolède, can. IV; dans le *Sacramentaire de saint Grégoire*; dans Isidore de Séville, Alcuin, Amalaire, Raban-Maur, et tous les anciens liturgistes. Suivant le Pontifical romain, les fonctions des *portiers* marquées dans l'instruction que leur fait l'évêque et dans les prières qui l'accompagnent lorsqu'il les ordonne, sont de sonner les cloches, de distinguer les heures de la prière, de garder fidèlement l'église jour et nuit, d'avoir soin que rien ne s'y perde, d'ouvrir et de fermer à certaines heures l'église et la sacristie, d'ouvrir le livre à celui qui prêche. Pendant l'ordination, l'évêque leur fait toucher des clefs, en leur disant : *Conduisez-vous comme devant rendre compte à Dieu des choses qui sont renfermées sous ces clefs.* Or l'attouchement des clefs est considéré comme la matière de cet ordre, et les paroles prononcées par l'évêque, comme la forme. *Voy.* Euseb., *Hist. eccles.*, l. VI, c. XLIII. Cypr., *Epist. XXXIV*. Le *Traité de l'Ordre*, dans les théologiens. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, au mot ORDRE, § IV. ORDRES MINEURS. *Compar.* notre art. MINEURS.

PORTIFORIUM. *Voy.* GONFALON.

I. PORTION CANONIQUE. La *portion canonique* est plus connue sous le nom de *quarte canonique* ou *funéraire*. Les canonistes en distinguent de deux sortes : l'une qui est due à l'évêque, et qui peut, par conséquent, se nommer *épiscopale*, et l'autre qui se paie au curé, et qu'on appelle *quarte paroissiale*. *Compar.* QUARTE CANONIQUE.

II. PORTION CONGRUE (*Pensio congrua, congruens*), terme qui se lit dans le droit canon, et qui signifie la pension que le curé primitif ou le gros décimateur devait à un vicaire perpétuel ou à un curé qui desservait une cure. La *portion congrue* a dû son origine aux causes qui ont amené la division des fonctions pastorales d'avec l'émolument qui y était anciennement attaché. Originairement le soin d'un troupeau d'un diocèse était confié à la vigilance d'un prêtre ordonné à cet effet par l'évêque, et que nous appelons aujourd'hui *curé*. Ce prêtre était nourri d'abord de la portion des biens de l'Église que l'évêque ou l'archidiacre lui faisait. Dans la suite, il trouva la subsistance dans la portion de ces mêmes biens qui lui furent accordés pour sa vie, et enfin dans les dîmes qui lui appartenaient tout entières. Cependant les religieux de Saint-Benoît et les chanoines réguliers de Saint-Augustin ayant été appelés au secours de l'Église, à cause de l'ignorance du clergé, et étant ensuite rentrés dans leur cloître, avaient, en abandonnant les fonctions de curés aux prêtres séculiers, remporté les domaines et les dîmes de ces cures. Les curés desservants furent d'abord des prêtres mercenaires et adjudicataires à qui on donnait les cures au rabais. On leur substitua ensuite des curés amovibles *ad nutum*, des curés primitifs et gros décimateurs qui leur fournissaient un salaire réglé par l'évêque. A ces curés amovibles ont été substitués des curés ou vicaires perpétuels, à qui on a assigné une *portion* suffisante ou *congrue*. *Voy.* le droit canon, *Cap. Extirpandæ, de Præb.* § *Qui vero.* Conc. Trident, sess. VII, cap. VII, et sess. XXIV, cap. III, *de Reform.* Les *Traités sur la portion congrue* de Rebuffe et de Dupéray. Le *Recueil des arrêts, édits et déclarations sur les portions congrues.* De la Combe, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, art. PORTION CONGRUE. Richard et Giraud, qui traitent : 1° De la nature et de l'origine de la portion congrue; 2° De la fixation de cette portion; 3° De ceux à qui elle était due; 4° De ceux qui la devaient; 5° De la manière dont ceux qui la devaient pouvaient s'en décharger; 6° Des charges de la portion congrue. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

III. PORTION PRIVILÉGIÉE, nom donné dans les chapitres à une certaine portion que les chanoines retiraient de la mense capitulaire. D'après Rebuffe, la portion privilégiée était ainsi appelée quand un seul du chapitre percevait les fruits pour en faire part ensuite au bout de l'année à chacun des chanoines par un privilége ou un statut tout particulier. *Voy.* Rebuffe, *Concord. de collat.*, § 1, au mot DISTRIBUTION.

PORTIQUE. *Voy.* PORCHE.

PORTIUNCULE (*Portiuncula*), petit champ ainsi nommé parce qu'il n'était qu'une partie des héritages appartenant aux bénédictins du Mont-Subiac, près d'Assise, en Italie. Du temps de saint François, il y avait une petite église sous le nom de *Notre-Dame-des-Anges* ou de *Notre-Dame de la Portiuncule*. Il y a dans cette église une célèbre indulgence nommée *de la Portiuncule*, qui fut accordée en 1221, à la prière de saint François d'Assise, par le pape Hono-

Digitized by Google

rius III, et qui a été confirmée et étendue depuis par Sixte IV, Léon X, Paul V et Grégoire XV, à toutes les églises du premier, du second et du tiers ordre de Saint-François. *Voy.* Wading, *Annales*, ad ann. 1221. Le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. VII, c. I. Le P. Benoit de Toul, capucin, *Apologie de l'indulg. de la Portiuncule*; Toul, 1714. Le P. Candide Chalippe, *Dissertat. sur l'indulgence de la Portiuncule*, insérée à la suite de la *Vie de saint François*; Paris, 1728, in-4°. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **PORTIUS** (Simon), écrivain napolitain, mort en 1554, a publié: *Traité du libre arbitre, du destin et du célibat*; Florence, 1551.

II. **PORTIUS FESTUS.** *Voy.* Festus.

I. **PORTO** (*Portus Augusti* ou *Portus Romanus*), ville épisc. d'Italie sous la métropole et à douze milles de Rome, située sur la côte, à la droite du Tibre. Elle a un ancien titre d'évêché auquel fut annexé, au XII° siècle, celui de Sylva-Candida. Sylva-Candida ou Saintes-Rufine-et-Seconde, a eu vingt-quatre évêques, dont le premier, Dieudonné, assista au troisième concile tenu à Rome en 501, pour la cause du pape Symmaque, et au sixième, tenu en 504. Le premier évêque de Porto est saint Hippolyte, martyr, qui souffrit l'an 229. C'est sous l'épiscopat de Pierre le Vieux, trente-troisième évêque de Porto, que l'évêché de Sylva-Candida fut uni à ce siége. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. I, col. 78, et tom. X, col. 323. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 192. Richard et Giraud.

II. **PORTO** (*Portus Calensis*), ville épisc. de Portugal sous la métropole de Bragues, située sur le Douro. D. Basco ou Bascus, premier évêque de cette ville, fut transféré à Brague.

III. **PORTO-RICO.** *Voy.* Saint-Jean-de-Port-Ric.

PORT-ROYAL, célèbre abbaye située près de Chevreuse, au couchant de Paris. On sait que Philippe-Auguste, s'étant égaré en chassant près de Chevreuse, trouva une petite chapelle où il s'arrêta, en attendant que quelques-uns de ses officiers vinssent le retrouver, ce qui ne tarda pas à arriver. Pour ce motif le roi nomma ce lieu *Port-du-Roi* ou *Port-Royal*, et résolut d'y faire bâtir un monastère; mais Odon de Sully, alors évêque de Paris, ayant connu les intentions du roi, les prévint, et fit bâtir cette abbaye en 1204, et y installa des religieuses de l'Ordre de Cîteaux. En 1628, ces religieuses obtinrent la permission de se transporter à Paris, au faubourg Saint-Jacques, dans la rue de la Bourde. Ainsi abandonné des religieuses, l'ancien monastère prit le nom de *Port-Royal-des-Champs*, et devint, en 1636, un lieu de retraite d'hommes pieux et savants distingués, qui s'y livraient à l'étude des lettres, à l'éducation de quelques jeunes gens d'élite, aux exercices de piété et à des travaux manuels. Ces doctes cénobites, parmi lesquels se trouvaient les deux Arnauld, Lemaistre de Sacy, Pascal, le Nain de Tillemont, Racine et plusieurs autres. Bientôt la grande question du jansénisme, qui vint soulever la France entière, trouva un accès facile dans la maison de Port-Royal. De sorte que cette paisible retraite, consacrée à la prière et aux études, fut transformée en un camp où s'agitaient les passions les plus violentes et les discussions les plus fâcheuses. Rien ne put rappeler les savants docteurs de leurs erreurs, condamnées par le Saint-Siége; ils furent obligés de quitter leur chère solitude en 1656. La maison de *Port-Royal-des-Champs* fut définitivement fermée le 20 octobre 1709, et, en 1710, les bâtiments en furent rasés par ordre du roi. Les religieuses de Paris soutenaient les mêmes erreurs; elles eurent le même sort que les solitaires de *Port-Royal-des-Champs*. La résistance qu'elles opposèrent à la signature du formulaire du Pape, qui condamna les propositions de Jansenius, força l'autorité à fermer leur maison. Quelques-unes d'entre elles, cependant, restèrent au couvent, et ne le quittèrent qu'à la suppression de tous les Ordres religieux, en 1790. Depuis, les bâtiments ont été transformés en prison, sous la Convention, et aujourd'hui on y a installé l'hospice de la Maternité, sous le nom de *la Bourbe*. *Voy.* Bossuet, *Lettre à la Révérende Mère abbesse et aux religieuses de Port-Royal*, tom. XXXVII, p. 126-165, édit. de Versailles. L'*Encyclop. cathol.*

PORTUGAL. Les possessions que les Portugais ont dans les Indes étaient depuis quelque temps dans un état de schisme qui affligeait les Églises de ces contrées, au préjudice de la paix des fidèles. Voulant mettre fin à cet état de choses, qui ne pouvait d'ailleurs être plus longtemps toléré, Sa Sainteté Pie IX et le roi de Portugal conclurent, l'an 1857, un concordat relatif au droit de patronage exercé par Sa Majesté Très-Fidèle dans les Indes et en Chine. Quoique conclu et signé le 21 février 1857, ce concordat ne fut approuvé par la chambre des députés du Portugal que deux ans après sa conclusion, c'est-à-dire au mois de février 1859. *Voy.* l'abbé André, qui donne le texte même du concordat.

I. **PORTUS ALACRIS.** *Voy.* Portalègre.

II. **PORTUS AUGUSTI.** *Voy.* Porto, n° I.

III. **PORTUS CALENSIS.** *Voy.* Porto, n° II.

IV. **PORTUS PACTORUM.** *Voy.* Symbolon.

V. **PORTUS ROMANUS.** *Voy.* Porto, n° I.

POSADAS (François), dominicain, né à Cordoue en 1639, mort l'an 1720, professa la théologie et l'Écriture sainte, et se livra avec succès à la prédication. Jusqu'à l'âge le plus avancé il ne cessa d'instruire les pauvres gens de la campagne, et il témoigna toujours un grand amour pour les malheureux. Il refusa plusieurs fois d'être élevé à l'épiscopat. Pie VII l'a béatifié l'an 1817. On a de lui: 1° *Le Triomphe de la chasteté contre les erreurs de Molinos*; in-4°; — 2° *Vie de saint Dominique de Guzman*; in-4°; — 3° des *Sermons doctrinaux*; in-4°; — 4° *Sermons sur la sainte Vierge Marie*; in-4°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. L'*Ami de la Religion*, 1817.

POSAREL (Jean-Baptiste), jésuite, né à Bergame, vivait au XVII° siècle. On a de lui: 1° *La Couronne des douze étoiles, ou de l'excellence de la Vierge*; Vienne, en Autriche, 1634, 1638; — 2° *Le Cœur des héros errants, ou des quatre causes qui empêchent les protestants d'embrasser la foi catholique*; Cologne, 1631.

POSIDONIUS, fut un de ceux que Nicanor envoya vers Judas Machabée pour traiter de la paix. *Voy.* II Machab., XIV, 19.

POSITIF (DROIT). *Voy.* Droit, n° I.

POSNA ou **POSNANIE**, ville épisc. de Pologne sous la métropole de Gnesne, et située sur la rive méridionale de la rivière de la Varta. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 290-2 3.

POSNANIE (Pierre de), de l'Ordre des Frères Mineurs, né en Pologne, vivait au XVII° siècle. Il a laissé: 1° *Decisiones totius theologiæ speculativæ et moralis*; Venise, 1629, in-4°; — 2° *Commentaria in lib. I Sentent. Scoti*; Venise, 1628; — 3° *Institutionum sacrarum moralium, in dominicas totius anni*; Anvers, 1638, 2 vol. in-fol.; — 4° *Sermons sur toutes les fêtes de l'année*; —

Digitized by Google

5° *Quæstiones in secundum, tertium et quartum librum Sententiarum. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine. *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 466.

POSONIUM. *Voy.* PRESBOURG.

POSSÉDÉ et POSSESSION DIABOLIQUE. On appelle *possédé diabolique* ou *démoniaque* et *énergumène*, un homme tourmenté par le démon qui est entré dans son corps, et *possession diabolique* l'état de cet homme; parce que la *possession* diffère de l'*obsession*, dans laquelle le démon, tout en agissant et tourmentant l'homme, n'entre cependant pas dans son corps, comme dans la *possession*. Autrefois les sadducéens et les épicuriens, et aujourd'hui les athées et les matérialistes, révoquant en doute l'existence des esprits, nient, en conséquence, non-seulement la réalité, mais encore la possibilité des possessions diaboliques. Sans être obligés par leurs principes de nier l'existence des esprits, les déistes prétendent néanmoins qu'il serait contraire à la sagesse de la Providence de permettre aux esprits malfaisants de s'emparer réellement du corps des hommes, attendu que ce serait bouleverser l'économie du gouvernement de cet univers. Nous ne pouvons nous arrêter ici à prouver contre les athées et les matérialistes l'existence de Dieu et la spiritualité de l'âme. Quant aux déistes qui admettent ces deux vérités, il n'est pas difficile de leur montrer la possibilité des *possessions diaboliques*. 1° D'abord il est de toute évidence que Dieu a pu créer des substances distinguées de la matière; car il est certain, par le fait, qu'il a tiré du néant notre âme, qui est une substance spirituelle unie à son corps. Mais s'il a pu créer une substance unie à la matière, quel obstacle pouvait s'opposer à la création d'une autre substance de même nature, c'est-à-dire spirituelle, mais dégagée de toute matière, séparée de tout corps? Remarquons-le bien, la raison elle-même conçoit bien plus aisément ce dernier mode de création que le premier, puisque l'union substantielle de notre âme et de notre corps est déjà un profond mystère qu'elle a bien de la peine à expliquer, même imparfaitement. 2° On conçoit comme chose très-possible que Dieu, ayant créé des substances spirituelles intelligentes, ait voulu s'en servir dans le gouvernement de cet univers; car comme il peut tout gouverner immédiatement par lui-même, il peut aussi se servir d'agents intermédiaires et subalternes pour mettre plus de variété et de dépendance dans le gouvernement de ses créatures; c'est ainsi que, dans le gouvernement des empires de la terre, il ne gouverne pas tout par lui-même, mais il se sert des causes secondes pour les gouverner. Or dans cette hypothèse, très-possible et même assez conforme au plan que nous voyons assez généralement suivi par la Providence, Dieu a dû donner à ces substances spirituelles le pouvoir d'agir sur la matière, puisque sans ce pouvoir elles n'auraient ni action ni influence sur le gouvernement de ce monde visible. De même que notre âme a la faculté qui lui est nécessaire pour le mouvoir et le gouverner, de même aussi les substances spirituelles dont Dieu veut se servir pour le gouvernement du monde physique doivent avoir un pouvoir d'action sur la matière. 3° Ces substances spirituelles étant douées de liberté, il peut se faire encore que quelques-unes en aient abusé et soient tombées dans un état de dégradation et de perversité, d'où résulte nécessairement la possibilité qu'il y ait de bons et de mauvais anges. 4° Qui oserait nier, sans se rendre même ridicule, que Dieu ait pu permettre que ces mauvais anges conservassent le pouvoir naturel d'agir sur la matière qu'ils avaient reçu au moment de leur création, en les contenant néanmoins dans de justes bornes et en empêchant qu'ils ne contrarient les desseins de sa providence? Qui serait assez téméraire et assez insensé pour lui refuser le pouvoir de se servir de ces esprits malfaisants, comme il se sert tous les jours des hommes méchants pour éprouver les bons et punir les pécheurs? Si donc, comme nous venons de l'établir, Dieu a pu créer des substances auxquelles il a accordé le pouvoir d'agir sur la matière, et s'il ne leur a pas ôté ce pouvoir naturel après que, par le mauvais usage de leur liberté, elles sont devenues mauvaises, il suit évidemment que le démon, qui est un de ces esprits malfaisants, pourra agir sur le corps d'un homme, agiter son sang, remuer ses humeurs, influer sur son cerveau, présenter des images à son imagination, renverser et transporter son corps, produire, en un mot, tous les phénomènes qui se présentent dans les possessions. Mais les possessions ne sont pas seulement possibles, leur existence ne saurait être raisonnablement contestée. « Qu'il y ait dans le monde un certain nombre d'esprits malfaisants, que nous appelons des démons, dit Bossuet, c'est une chose qui a été reconnue par le consentement de toutes les nations et de tous les peuples. » Les Chaldéens, en effet, aussi bien que les Égyptiens, les Juifs, les Grecs et les Romains, etc., étaient imbus de cette opinion; nos adversaires eux-mêmes en conviennent. Or comment expliquer un sentiment aussi général et aussi unanime, s'il n'y a jamais eu de possession réelle? Une croyance aussi universelle doit nécessairement venir ou d'une révélation primitive faite aux hommes sur le pouvoir du démon, ou être le résultat de quelque possession certaine; car tous les peuples, si opposés sur tant de choses, n'auraient jamais pu s'être si unanimement accordés à admettre des possessions du démon, s'ils n'avaient pas été convaincus par quelque raison qu'il existait des démons et qu'ils pouvaient agir sur les hommes. De même que le consentement de tous les hommes à admettre des miracles prouve, comme dit Pascal, qu'il y en a eu de véritables, de même aussi le consentement de tout le genre humain à admettre des possessions doit prouver qu'il y en a eu quelques-unes de réelles. En second lieu la réalité des possessions se démontre d'une manière plus efficace par le récit des évangélistes; nous croyons l'avoir clairement démontré dans *Les Livres saints vengés*, etc. *Voy.* Bossuet, *Premier sermon sur les Démons*, et *Préface de l'Apocalypse*. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ENERGUMENUS. Gaet. Moroni, vol. XX, p. 278-279. Bergier, *Diction. de théol.*, art. DÉMONIAQUE. J.-B. Glaire, qui, dans *Les Livres saints vengés*, etc., tom. II, p. 317-394, traite : 1° De la possibilité des possessions diaboliques; 2° De la réalité des possessions en général; 3° De la réalité des possessions en particulier; c'est-à-dire qu'après avoir envisagé sous un point de vue général les possessions diaboliques dont il est parlé dans l'Évangile, nous avons cru devoir les reprendre l'une après l'autre, en suivant l'ordre des évangélistes; ce qui nous a permis de fournir en faveur de chacune d'elles quelques preuves spéciales, et de ne laisser sans réponse aucune des objections proposées par les critiques rationalistes et par certains exégètes, qui, bien que catholiques, sont d'une hardiesse et d'une témérité

Digitized by Google

que condamne l'orthodoxie. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. ENERGUMÈNE et POSSESSION. *Compar.* ANGE, n° I, DÉMON, EXORCISME.

POSSELT (Ernest-Louis), protestant, né à Durlach en 1763, mort à Heidelberg en 1804, exerça d'abord la profession d'avocat à Carlsruhe, devint, en 1784, professeur d'histoire et d'éloquence au gymnase, et fut chargé, en 1791, de fonctions administratives à Gernsbach. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Historia corporis Evangelicorum;* Kehl, 1784, in-8°. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

POSSESSEUR est, en termes de jurisprudence, le détenteur d'une chose corporelle. On distingue le *possesseur de bonne foi* et le *possesseur de mauvaise foi.* Le premier est celui qui est détenteur du bien d'autrui, qu'il croit sincèrement être le sien. Le second est, au contraire, celui qui est détenteur du bien d'autrui sachant certainement que ce bien n'est pas à lui, mais qu'il appartient à autrui. *Voy.* les canonistes, notamment L. Ferraris, qui examine soixante-dix questions relatives aux deux sortes de *possesseurs. Compar.* POSSESSION, n° I.

I. **POSSESSION** est, en termes de jurisprudence, la détention d'une chose corporelle. On ne peut régulièrement prendre *possession* d'un bénéfice sans avoir une institution canonique. Ceux qui violent cette règle sont regardés comme des intrus. Il y a des cérémonies pour les prises de *possession* des bénéfices qui sont en usage dans chaque pays, et dont il doit être fait mention dans l'acte. Par rapport aux bénéfices-cures, les symboles de la possession sont l'entrée de l'église, l'aspersion de l'eau bénite, le baiser du maitre-autel. A l'égard des bénéfices simples, c'est l'attouchement du Missel, de l'Antiphonaire ou de quelques autres livres des sacrements. Quant aux chanoines, c'est l'assignation d'une place dans le chapitre, et d'une stalle au chœur. Il fallait autrefois, en France, que la prise de *possession* des bénéfices fût solennelle et publique; mais il suffisait, pour cette solennité et cette publicité, que l'acte de réception fût rédigé par les greffiers des églises cathédrales, collégiales ou conventuelles, s'il s'agissait de bénéfices de ces églises; et, s'il s'agissait de bénéfices dont la réception n'appartenait pas à ces églises, comme cures, prieurés, la prise de *possession* devait avoir lieu devant notaires et témoins, et la publication au prône de l'église paroissiale desdits bénéfices, ou aux places ordinaires où étaient leurs juridictions, etc. *Voy.* la Combe, *Recueil de jurisprud. canonique,* au mot POSSESSION. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **POSSESSION DIABOLIQUE.** *Voy.* POSSÉDÉ.

III. **POSSESSION PAISIBLE** ou **TRIENNALE.** Il y a une règle de la chancellerie, connue sous le titre de *triennali possessore*, et formée sur le décret *de pacificis possessoribus*, selon laquelle le possesseur d'un bénéfice, qui en aurait joui pendant trois ans non interrompus, et qui avait un titre coloré, ne pourrait être inquiété ni au possessoire ni au pétitoire, sous prétexte même d'un droit nouvellement découvert ou impétré, si ce n'est que celui qui prétendait être le véritable titulaire n'eût été légitimement empêché d'agir. Cette règle n'avait lieu que pour les régalistes, à moins que le titulaire n'eût été pourvu, pendant l'ouverture de la régale, par un autre que par le roi. Durand de Maillane dit qu'il ne faut pas confondre la *paisible possession* d'un bénéfice avec la *possession triennale*, qui met le titulaire à l'abri de toute recherche. On est paisible possesseur d'une chose, disent les canonistes, quand on la possède sans aucune sorte de trouble de fait et de droit : *Quis dicitur pacifice possidere*, remarque Rebuffe, *quando nullam patitur controversiam juris vel facti, nec in judicio nec extra judicium.* Il ne faut pas trois ans pour former ce que les canonistes appellent *possessio pacifica;* car certains docteurs pensent qu'un ou deux mois de *possession* sans procès caractérisent ce qu'on appelle la *paisible possession.* Les canonistes ont beaucoup écrit sur la *possession pacifique* et *triennale*, relativement aux anciens bénéfices, mais cette question n'a plus d'application. *Voy.* Lacombe, au mot *De Pacificis Possessoribus.* Les *Mém. du clergé,* t. III, p. 297; tom. XII, p. 1566 et suiv. Rebuffe, *Tract. de pacif. possess.*, n° 165. Gomez, *Regul. de public. resign., quæst. VIII*, in fin. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

POSSESSOIRE (*Possessorium*), action personnelle intentée par celui qui se prétend troublé dans la possession d'une chose. Ainsi le possessoire est une poursuite qui ne regarde que la possession d'une chose, comme d'un héritage ou de quelque droit, tandis que le pétitoire est une poursuite qui concerne le fonds et la propriété d'un héritage ou de quelque droit. Pendant l'instance d'un possessoire bénéficial on accordait la récréance, c'est-à-dire la maintenue provisionnelle à celui qui faisait voir qu'il avait le droit le plus apparent, afin que le bénéfice fût desservi, et que les fruits ne périssent point pendant la discussion du pétitoire. Le possessoire ecclésiastique se portait toujours devant le juge royal à l'exclusion du juge d'église et des juges des seigneurs. *Voy.* la Combe, au mot POSSESSOIRE.

POSSEVIN ou **POSSEVINO** (Antoine), jésuite, né à Mantoue en 1534, mort à Ferrare l'an 1611, était extrêmement versé dans les lettres, ainsi que dans les langues anciennes. Il prêcha avec succès en Italie et en France, et remplit les fonctions de nonce apostolique en Pologne, en Russie et en Suède, où il convertit le roi Jean III. Il fut aussi à Padoue le directeur de saint François de Sales. On a de lui : 1° *Apparatus sacer ad Scriptores Veteris et Novi Testamenti, eorum interpretes; synodos et Patres latinos et græcos, horum versiones*, etc.; Cologne, 1608, 2 vol. in-fol.; — 2° *De Sanctissimo Sacrificio missæ;* Lyon, 1563, in-8°; suivi, en 1564, d'une réponse aux attaques du P. Viret; — 3° *Theologia catechetica;* — 4° *Moscovia, et alia opera de statu hujus sæculi adversus catholicæ Ecclesiæ hostes*, etc.; Cologne, 1595, in-fol.; — 5° *Bibliotheca selecta de ratione studiorum;* Rome, 1592, in-fol.; Venise, 1603; Cologne, 1607. *Voy.* le P. Dorigny, jésuite, *Vie du P. Possevin;* Paris, 1712. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XX. Tiraboschi, *Storia della letter. Ital.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **POSSEVIN** ou **POSSEVINO** (Jean-Baptiste), théologien de l'évêque de Ferrare, et neveu du précédent, vivait au XVI° siècle. Il a publié : *Discorsi della vita e di azioni di Carlo Borromeo, cardinale;* Rome, 1591, in-8°; — 2° *Dichiarazioni delle lezioni di tutti li matutini dell' anno del Breviario romano;* Ferrare, 1592, 2 part. in-8°; — 3° *Inni sacri tradotti;* Pérouse, 1594, in-4°; — 4° *Vite de' Santi di Todi nelle quali si scoprono l'antichità e grandezza di*

Digitized by Google

detta cità; ibid., 1597, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

POSSIDIUS (Saint), évêque de Calame en Afrique, mort après l'an 431, était disciple de saint Augustin. Promu à l'épiscopat en 397, il tenta de s'opposer aux assemblées que les païens et les donatistes tenaient malgré les édits impériaux. Ceux-ci mirent le feu à son église, et le forcèrent de s'enfuir à Hippone. Possidius ayant été rappelé quelques années après, assista à toutes les assemblées importantes qui se tinrent en Afrique sur les affaires de l'Église, et fut un des chefs de la conférence qui eut lieu à Carthage en 411, et dans laquelle, après saint Augustin, il parut avec le plus d'éclat. Il se trouva aussi aux conciles de Carthage et de Milève, où Pélage et Celestius furent condamnés. Chassé de Calame par Genséric, roi des Vandales, en 428, Possidius se retira à Hippone, où il assista saint Augustin à son lit de mort, en 430; il a écrit la *Vie* de ce grand docteur, et il a donné le catalogue de ses ouvrages. L'Église célèbre le 17 mai la fête de saint Possidius. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctor.*

POSSINUS. *Voy.* Poussines.

POSTCOMMUNION, oraison que le prêtre dit à la messe après la communion, pour remercier Dieu, tant pour lui-même que pour ceux qui ont communié, d'avoir participé aux divins mystères, et pour lui demander la grâce d'en conserver les fruits. Elle est précédée d'une antienne ou verset qui est appelé *communion*, parce qu'on le chantait autrefois, avec un psaume, pendant que le peuple communiait. La *postcommunion* est aussi appelée, dans les auteurs liturgistes : *Oratio ad complendum*, l'oraison pour finir, parce que c'est la dernière oraison de la messe. Dans les premiers siècles, la *postcommunion* était une action plus longue et plus solennelle. D'abord le diacre exhortait le peuple à remercier Dieu des biens qu'il avait reçus dans la participation aux saints mystères; ensuite l'évêque recommandait à Dieu, par une action de grâces, tous les besoins spirituels et temporels des fidèles; on le voit par les *Constitutions apostoliques*. Cela se fait encore, mais plus en abrégé aujourd'hui, par l'oraison dont nous parlons, et par la prière *Placeat*, que le prêtre dit immédiatement avant de donner la bénédiction. *Voy.* les *Constitutions apostoliques*, l. VIII, c. XIV et XV. Le P. Le Brun, *Explication des cérémonies de la Messe*, tom. I, p. 637. Bergier, *Diction. de théol.* Pissot, *Manuel du culte cathol.*

POSTEL (Guillaume), célèbre visionnaire dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, né à Dolerie, près de Barenton en 1505, mort à Paris l'an 1581, fut nommé par François I[er] professeur de mathématiques et de langues orientales au collége royal. L'excentricité de ses opinions lui attira plusieurs disgrâces, et il termina sa vie au monastère de Saint-Martin des-Champs. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Alcorani seu legis Mahometi et Evangelistarum concordiæ Liber*; Paris, 1543, in-8°; — 2° *Sacrarum apodexeon, seu Euclidis christiani Lib. II*; ibid., 1543; — 3° *De Rationibus Spiritus sancti*; ibid., 1543, in-8°; — 4° *De Nativitate Mediatoris ultima, nunc futura, et toti orbi terrarum in singulis ratione præditis manifestanda opus*, etc.; Bâle, 1547, in-8°; — 5° *Candelabri typici in Mosis tabernaculo jussu divino expressi Interpretatio*; en hébreu, en latin et en français; Venise, 1548; — 6° *Eversio falsorum Aristotelis dogmatum*, trad. de Justin le Martyr; Paris, 1552, in-16. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

POSTEL (Henri), jésuite, né en 1707 à Binche, petite ville de Hainaut, mort l'an 1788 à Douai, où il avait professé la philosophie et la théologie pendant un grand nombre d'années. On a remarqué dans ses leçons une solidité, une précision et une clarté qui en font désirer la publication. Il en a donné une partie sous le titre de : *L'Incrédule conduit à la religion par la voie de la démonstration*; Tournay, 1772, 2 vol. in-8°, dont le premier est dirigé contre les athées, les déistes et autres incrédules, et le second n'est qu'un précis de controverses contre les sectaires. L'élégance et la légèreté du style n'égalent pas la force du raisonnement répandu dans cet ouvrage. L'auteur, en l'annonçant par la voie des publications périodiques, a porté le défi formel de faire voir quelque défaut de logique dans les divers arguments qu'il opposait aux erreurs dominantes. Ce défi n'a pas été accepté, et l'ouvrage est resté sans réponse. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

POSTROPHÆA. *Voy.* Tropéa.

POSTULANT, celui qui demande à entrer dans un couvent. *Voy.* Novice.

POSTULANTS se dit, dans quelques chapitres, de ceux qui nomment un sujet dont l'élection ne peut être canonique à cause de quelque défaut d'âge, de naissance, etc.; cela s'appelle *procéder par voie de postulation*, c'est-à-dire que le chapitre supplie le supérieur qui a droit de confirmer l'élection, d'approuver la nomination qu'il a faite, et de la rendre canonique par son approbation. *Voy.* d'Héricourt, *Lois ecclésiast.*, l. II, ch. III. *Compar.* l'art. suiv. Postulation.

POSTULATION. Les canonistes distinguent deux sortes de postulations : 1° la *postulation solennelle*; 2° la *postulation simple*. La première consiste à demander au supérieur à qui appartient le droit de confirmer l'élection, la grâce de pourvoir de la dignité élective une personne qu'on lui nomme, et qui, pour quelque défaut d'âge, d'ordre ou de naissance, ne peut être élue. La seconde est celle qui se fait auprès d'une personne intéressée dans l'élection pour avoir son consentement; comme dans le cas où, pour élever un religieux à quelque prélature, on doit postuler le consentement de l'abbé. Il en était de même autrefois en France pour un patron. Cette sorte de postulation, bien différente de l'autre, n'est proprement qu'une simple demande de ce consentement. *Voy.* Cuccus, *In Instit. de postulat.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

POTAMIE (Sainte), martyre en Afrique, et compagne de sainte Crispine. *Voy.* Crispine.

POTAMIENNE (Sainte), vierge et martyre d'Alexandrie, vivait au III[e] siècle, et avait pour mère une sainte femme, nommée *Marcelle*, qui l'éleva dans la religion chrétienne, et qui fut depuis la compagne de son martyre. Elle était esclave d'un homme qualifié d'Alexandrie, qui, n'ayant pu triompher de sa vertu, la dénonça comme chrétienne au préfet d'Égypte. Celui-ci la condamna à mourir dans une chaudière de poix bouillante, et dans le même temps Marcelle, sa mère, fut consumée par le feu. Un soldat, nommé Basilide, qui avait conduit la sainte au supplice, fut converti par ses prières, et obtint peu de jours après la couronne du martyre. Les anciens Martyrologes latins célèbrent le 28 juin la fête de sainte Potamienne et de sainte Marcelle, avec celle des autres martyrs d'Alexandrie qui souffrirent sous le préfet d'Aquila, du temps de l'empereur Sévère. *Voy*

Digitized by Google

Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VI. Tillemont, *Mémoires*, tom. III.

POTAMON ou **POTAMMON** (Saint), évêque d'Héraclée en Égypte, et martyr, vivait au IVe siècle. Durant la persécution de Maxime Daia, il eut l'œil droit crevé pour la foi. En 325 il assista au concile de Nicée, où il signala son zèle contre les ariens, et l'an 335 il se trouva au concile de Tyr, où il prit avec zèle la défense de saint Athanase. L'arien Grégoire ayant usurpé en 342 le siége d'Alexandrie, commit des cruautés inouïes contre tous les catholiques, sans en excepter les évêques. Pour saint *Potamon*, ayant été frappé à coups de bâtons, il mourut peu de temps après. Le Martyrologe romain moderne fait mention de ce saint évêque au 18 mai. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 18 mai. Hermant, *Vie de saint Athanase*.

POTENTIA, nom latin de deux villes épisc. *Voy.* POTENZA.

POTENTIEN (Saint), martyr et compagnon de saint Sabinien, premier évêque de Sens. *Voy.* SABINIEN, n° I.

POTENTIENNE ou **PUDENTIENNE** (Sainte), vierge romaine, vivait au IIe siècle, et était sœur de sainte Praxède, dont on célèbre la fete le 21 juillet. On ne sait rien de leurs actions, mais il est certain que le culte de sainte *Potentienne* était établi dans les anciens calendriers et les Martyrologes dès le siècle qui a suivi celui de saint Grégoire le Grand. Ces anciens calendriers et ces Martyrologes ont marqué sa fête au 19 mai. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 19 mai. Tillemont, *Mémoires*, notes du t. II.

POTENZA (*Potentia*), ville épisc. du royaume de Naples, située dans la Basilicate, sous la métropole d'Acerenza. Son premier évêque, Amand, souscrivit aux conciles de Rome en 501, 502, 503 et 504. L'an 1818, Pie VII unit cet évêché à celui de *Marsico Nuovo*; et dès lors l'évêque prit le titre d'évêque de *Marsico Nuovo* et *Potenza*. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VII, col. 132, et tom. X, col. 324. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 193. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIV, p. 315-316.

II. **POTENZA** (*Potentia*), ancienne ville épisc. d'Italie, située dans le Picenum, entre Ancône et Fermo. On en voit encore les ruines dans le voisinage du port de Recanati, où il y a une abbaye qui porte encore le nom de S. *Maria ad pedem Potentiæ*. On en connait un évêque, Faustin, qui fut envoyé en Afrique en qualité de légat *à latere* en 418, sous le pape Zozime. *Voy. Ital. Sacr.*, tom. X, col. 159. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 193. Gaet. Moroni, vol. VII, p. 111, et vol. XL, p. 270, 287-288.

POTER (John). *Voy.* POTTER, n° III.

I. **POTHIER** (Remi), théologien, né en 1727 à Reims, où il est mort l'an 1812, était curé de Betheniville et chanoine de Laon. A des idées très originales il joignait un caractère très-opiniâtre. Ergoteur intrépide, il était la terreur de tous les ecclésiastiques, qu'il traitait d'ignorants lorsqu'ils n'étaient pas de son sentiment. Les plus célèbres traducteurs de l'Écriture sainte avaient, suivant lui, mal entendu et mal rendu la Bible. Bossuet lui-même n'était pas épargné. Tel est le tableau que trace de Pothier la *Biogr. univers.* de Michaud. On a de lui : 1° *Explication de l'Apocalypse*; Douai, 1773, 2 vol. in-8°; trad. en latin; Augsbourg, 1797 et 1798; ouvrage qui fut brûlé par la main du bourreau, sur le réquisitoire de l'avocat général Séguier; — 2° *Explication des Psaumes de David*, en latin; Augsbourg, 1802, in-8°; il se proposait de donner aussi l'explication de toutes les prophéties; — 3° *Éclaircissement sur le prêt, l'usure et le trafic de l'argent*; 1809; cet opuscule, où il combat l'opinion commune des théologiens, lui attira quelques disgrâces; — 4° deux brochures *contre les quatre articles de l'Église gallicane*; Reims, 1810 et 1812; dénoncées au ministère public, elles furent saisies par l'ordre du gouvernement. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **POTHIER** (Robert-Joseph), savant jurisc., né à Orléans en 1699, mort l'an 1772, fut conseiller au présidial de sa ville natale, et professeur de droit à l'université de la même ville. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Traité du contrat de vente selon les règles, tant du for de la conscience que du for extérieur*; Paris et Orléans, 1762, 1 vol. in-12; — 2° *Traité des obligations*; 1761, 2 vol. in-12, et avec des augmentations, 1765; — 3° *Traité du contrat de mariage*; 1768, in-12 : tout n'y est pas exact; quoique Pothier s'éloigne de l'erreur de Launay, et qu'il reconnaisse à l'Église le pouvoir de mettre des empêchements dirimants, il n'est pas toujours d'accord avec les plus sages jurisconsultes, ni avec lui-même : on peut consulter là-dessus l'excellent traité : *Apologie du mariage chrétien*; Liége, 1788, in-12; et le *Jour. histor. et littér.*, 15 févr. 1791, p. 247. *Voy.* aussi Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

POTHIN (Saint). *Voy.* PHOTIN, n° I.

POTHON, moine de Prom, vivait au XIIe siècle. On a de lui : 1° cinq livres sur *l'état de la maison de Dieu*; — 2° *Traité de la grande maison de la Sagesse*; ces ouvrages ont été insérés dans les *Bibliothèques des Pères*.

POTIER (Champ du), champ que l'on acheta avec l'argent de la vente de Jésus-Christ, que Judas rapporta au Temple. *Voy.* HACELDAMA.

POTIER DE TERRE. Il est souvent mentionné dans l'Écriture. Jérémie nous le représente travaillant assis sur deux pierres, et l'auteur de l'Ecclésiastique, assis près de son ouvrage, tournant la roue avec ses pieds. Encore aujourd'hui, les potiers de terre travaillent à peu près de la même manière, et dans une posture semblable. Dieu, pour marquer son souverain domaine sur les hommes, se sert assez souvent de la comparaison du *potier de terre*, qui fait de son argile ce qu'il juge à propos. *Voy.* Jérém., XVIII, 3 et suiv. Psaume II, 9. Ecclésiastique, XXXIII, 13. Rom., IX, 21.

I. **POTTER** (Christopher), anglican, né dans le Westmoreland vers l'an 1591, mort à Oxford en 1646, était neveu de Barnaby Potter, évêque de Carlisle, et lui succéda dans la présidence du collége de la reine à l'université d'Oxford, dont il devint vice-chancelier en 1640; il fut aussi doyen de Worcester. Il se distingua par une charité inépuisable envers les pauvres, et par sa fidélité à Charles Ier. Il a laissé : 1° des *Sermons*; — 2° des ouvrages de controverse; — 3° une traduction anglaise de l'*Histoire de Paul V avec la république de Venise* de Paolo Sarpi; Londres, 1626, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **POTTER** (François), anglican, né en 1594, mort l'an 1678 à Kilmington, où il a été curé, après avoir professé à Oxford. On a de lui, parmi plusieurs autres ouvrages : *An Interpretation of the number* 666; Oxford, 1642, in-4°, trad. en français, en allemand, en latin. L'auteur pousse le fanatisme jusqu'à prétendre trouver dans le nombre de la bete de l'Apocalypse Rome, le Pape, les cardinaux, et toute la hiérarchie de l'Église catholique. *Voy.* *Athenæ Oxo-*

Digitized by Google

nienses. Chalmers, *General. biograph. Dictionary*. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **POTTER** ou **POTER** (John), prélat anglican, né à Wakefield, dans le Yorkshire, en 1674, mort à Lambeth l'an 1747, professa la théologie à Oxford, et devint successivement évêque de cette ville, puis archevêque de Cantorbéry. Parmi ses ouvrages on cite : 1° *S. Clementis Alexandrini Opera omnia*; Venise, 1715, 2 vol. in-fol.; — 2° *Theological Works*; ibid., 1753, 3 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1760, p. 47. Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Chalmers, *General biographical Dictionary*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **POTTER** (Louis-Joseph-Antoine de), publiciste et historien, né à Bruges en 1786, mort l'an 1859, se fixa à Rome, où il remplit depuis 1815 les fonctions d'attaché à la légation des Pays-Bas. Il avait acquis une grande popularité par les brochures qu'il publia dans le but d'amener la chute de la domination hollandaise. Il a laissé sur divers sujets un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Considérations sur l'histoire des principaux conciles, depuis les apôtres jusqu'au grand schisme entre les Grecs et les Latins*; Bruxelles, 1816, 2 vol. in-8°; Paris, 1818; ouvrage mis à l'*Index* le 19 janvier 1824; — 2° *Esprit de l'Église, ou Considérations philosophiques et politiques sur l'histoire des conciles et des Papes*; Paris, 1821, 6 vol. in-8°, également condamné par l'*Index* (decr. 12 junii 1826); ces deux ouvrages ont été refondus sous ce titre : *Histoire philosophique, politique et critique du christianisme et des Églises chrétiennes, depuis Jésus jusqu'à nos jours*; Paris, 1836-1837, 8 vol. in-8°; mise à l'*Index* le 13 février 1838; l'auteur en a donné un *Abrégé* dans son *Résumé de l'histoire du christianisme*; Bruxelles, 1856, 2 vol. in-8°; — 3° *Vie de Scipion Ricci, évêque de Pistoie*; Bruxelles, 1825, 3 vol. in-8°; Paris, 1826, 4 vol. in-8°; Vie condamnée par un décret du pape Léon XII en date du 26 novembre 1825; — 4° *Lettres de Pie V sur les affaires religieuses de son temps en France*; ibid., 1827, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **POUGET** (Antoine), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Bélarga, dans le diocèse de Béziers, en 1650, mort à Sorrèze l'an 1707, fut habile mathématicien, et professa la langue hébraïque. Il travailla avec D. Martianay à l'édition des *Œuvres de saint Jérôme* dite des bénédictins; Paris, 1693-1706, 5 vol. in-fol., dont il dirigea seul le premier volume. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. des écriv. de la congrég. de Saint-Maur*. La *Nouv. Biogr. génér.*.

II. **POUGET** (François-Aimé), théologien, né à Montpellier en 1665, mort à Paris l'an 1723, fut nommé vicaire de Saint-Roch, et ce fut en cette qualité qu'il administra les derniers sacrements à la Fontaine. Il se fit recevoir docteur en théologie, entra en 1696 dans la congrégation de l'Oratoire, dirigea le séminaire de Montpellier à la demande de Colbert, évêque de cette ville, fit au séminaire de Saint-Magloire, à Paris, des conférences publiques sur les cas de conscience, et devint membre de la commission chargée de la réforme liturgique du diocèse de Paris. On a de Pouget : 1° *Le Catéchisme de Montpellier*; Paris, 1702, in-4°, ou 5 vol. in-12; cet ouvrage a été traduit dans plusieurs langues, notamment en latin, sous ce titre : *Institutiones catholicæ*; 1725, 2 vol. in-fol.; Venise, 1768; — 2° *Instructions chrétiennes sur les devoirs des chevaliers de Malte*; Paris, 1712, in-12. Le P. Pouget a en outre travaillé au *Bréviaire de Narbonne*; Paris, 1708. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

POUILLARD (Jacques-Gabriel), secrétaire de la chapelle des Tuileries, né à Aix en Provence l'an 1751, mort à Paris en 1823, entra l'an 1780 dans l'Ordre du Mont-Carmel. Quelques années après il fit le voyage de Rome, où il s'adonna à l'étude des médailles et des antiquités en général. En 1814 le cardinal de Talleyrand, devenu grand aumônier, lui donna la place de sacristain des Tuileries. Il a laissé parmi plusieurs ouvrages très-savants : *Dissertazione sopra de' sommi Pontefici; all' introduzione della croce sulle loro scarpe*; Rome, 1807. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

POUILLÉ ou **POUILLIÉ**, mot dérivé, d'après Saumaise et Ménage, de *polyticarium*, qui signifie *registre*; ils disent qu'on l'a appelé *puleticum, poleticum, pullare, pullarium, polypticon, polegium*. Ces termes désignent les registres où l'on écrivait les actes publics et particuliers, les annales et papiers terriers; enfin le catalogue des églises et bénéfices d'une province.

POULAIN ou **POULLAIN DU PARC** (Augustin-Marie), avocat au parlement de Bretagne, né à Rennes en 1703, mort en 1782, devint professeur royal en droit français à la faculté de cette ville, et obtint en 1765 le cordon de l'Ordre de Saint-Michel. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Journal des audiences et arrêts du parlement de Bretagne rendus sur les questions les plus importantes touchant le droit civil, les coutumes, les matières criminelles, bénficiales, et le droit public*; Rennes, 1737. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1730.

POULLE (Nicolas-Louis), prédicateur, né à Avignon en 1703, mort en 1781, prononça le *Panégyrique de saint Louis* devant l'Académie française, fut nommé prédicateur ordinaire du roi et grand vicaire de Laon. On a de lui : des *Sermons*; Paris, 1778, 1781, 1818, 1821, 2 vol. in-12. La *Bibliothèque des Orateurs chrétiens* contient les *Œuvres choisies* de l'abbé Poulle; 1828, in-18. *Voy.* le *Diction. des Prédicateurs*. Feller, *Biogr. univers.* Michaud.

POULLIN DE LUMINA (Étienne-Joseph), historien, né à Orléans, mort en 1772, a laissé, outre quelques ouvrages purement littéraires : *Histoire de l'Église de Lyon*; Lyon, 1770, in-4°. On lui attribue de plus : *Histoire de l'établissement des moines mendiants*; Avignon, 1767, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

POUMENSE. *Voy.* ÉPAONE.

POUR. *Voy.* PHUR.

POURÇAIN. *Voy.* PORTIEN.

POURCEAU, animal dont l'usage était interdit aux Juifs; ils ont tant d'horreur de la chair de cet animal, qu'ils ne prononcent pas même son nom; ils disent : *cette bête, cette chose*. On sait avec quel courage le saint vieillard Éléazar refusa de faire même semblant d'en manger. Quoi qu'en disent quelques anciens, l'Évangile nous assure qu'il y avait dans la Judée des troupeaux de ces animaux. L'horreur du porc n'était pas particulière aux Juifs : les Égyptiens l'avaient si fort en horreur, qu'ils ne voulaient pas même avoir le moindre commerce avec les porchers. On assure que les Arabes scénites ne mangeaient pas non plus de porc, et que, si on en portait dans leur pays, il mourait aussitôt. Le Sauveur défend à ses disciples de jeter des perles devant les pourceaux, etc., c'est-à-dire qu'il ne faut pas inconsidérément parler des choses divines devant des auditeurs mal disposés. C'est aussi ce qui a engagé les Pères à ne parler qu'a-

Digitized by Google

vec une très-grande circonspection devant les païens au sujet des mystères. Saint Pierre compare le pécheur qui retombe dans son péché au pourceau qui, après s'être lavé, va de nouveau se vautrer dans la boue. *Voy* Lévit., XI, 7. Deutér., XIV, 8. II Machab., VI, 18, etc. Matth., VII, 6; VIII, 30, 31. Marc, V, 11. Luc, VIII, 32, 33. II Pierre, II, 22. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

POURIM. *Voy.* PHUR.

POUSSIÈRE. Pendant leur deuil les Hébreux se chargeaient la tête de poussière, ou se jetaient le visage contre terre. *Jeter la poussière en l'air* marque l'indignation, et le désir de réduire en poussière celui qui en est l'occasion. La *poussière* marque aussi la multitude dans un sens soit avantageux, soit désavantageux. Dieu tire le pauvre de la *poussière* lorsqu'il veut récompenser son humilité, et il réduit aussi en *poussière* le pécheur qui s'élève contre lui. Jésus-Christ ordonne à ses disciples de secouer la *poussière* de leurs pieds contre ceux qui ne voudraient pas les écouter, pour marquer l'horreur de tout ce qui leur appartient. *Voy.* Josué, VII, 6. Lament., III, 29. Actes, XXII, 23. Psaume I, 4; LXXVII, 17. I Rois, II, 8. Matth., X, 14. Marc, VI, 11. Luc, IX, 5.

POUSSINES (Pierre), en latin *Possinus*, jésuite, né à Laurac, dans le diocèse de Narbonne, en 1609, mort à Toulouse l'an 1686, professa dans cette dernière ville, puis à Montpellier, les humanités, la rhétorique et l'Écriture sainte. Appelé à Rome en 1654, il y travailla à l'*Histoire de la Société*, et il professa ensuite l'Écriture sainte au Collége Romain. Il donna des leçons de langue grecque à l'abbé Albani, qui devint pape sous le nom de Clément XI. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Nicetæ Laudatio sanctorum archangelorum Michaelis et Gabrielis;* Toulouse, 1637, in-8°; — 2° *Sancti Nili Opera quædam;* Paris, 1639, in-4°; — 3° *S. Methodii Convivium virginum;* ibid., 1657, in-fol.; — 4° *Catena græcorum Patrum in Evangelium secundum Marcum;* Rome, 1673, in-fol.; — 5° *Thesaurus asceticus;* Paris, 1684, in-4°. *Voy.* les *Mém. de Trévoux*, novembre 1750, tom. II, p. 2536. Le *Journ. des Savants*, 1666, 1671, 1679, 1685, 1692, 1712 et 1719. Moréri, édit. de 1759. Papebrock, *ad Acta Sanctor.*, mensis maii. Richard et Giraud. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

POUTHIÈRES (*Pultariæ* et *Pulleriæ*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit située dans la Bourgogne, au diocèse de Langres, près de Mussy-l'Évêque. Elle fut fondée, avant l'an 868, par Gérard, comte de Roussillon. L'an 878, le pape Jean VIII fit la dédicace de cette abbaye, et Innocent III la soumit immédiatement au Saint-Siége. Elle était unie à la congrégation de Saint-Vanne. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV.

POUZZOL ou **POUZZOLES, POUSSOL, POUZZUOLO, POZZUOLI, PUZZUOLO** (*Puteoli*), ville épisc. d'Italie située à huit milles et sous la métropole de Naples. Le premier évêque de ce siége est saint Pantrobas, un des soixante-douze disciples, qui avait été élève des apôtres saint Pierre et saint Paul. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VI, p. 267, 286. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 195. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 21-25.

POVODOVIUS (Jérôme), archidiacre de Cracovie, issu d'une famille noble, mort en 1613, se distingua par son érudition et par ses talents pour la chaire. On a de lui : 1° *Instruction des confesseurs;* — 2° *Traité de la Cène;* — 3° *Traité de la Résurrection;* — 4° des *Écrits polémiques contre les ariens*, etc. Tous ces ouvrages sont en latin, et ils ont été imprimés à Cracovie en 1610, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

POWELL (Edward), controversiste anglais, mort en 1640, acquit une grande réputation, et devint chanoine des églises de Salisbury et de Lincoln. A la demande de Henri VIII, il réfuta Luther dans l'ouvrage intitulé *Propugnaculum summi sacerdotii evangelici ac septenarii sacramentorum numeri;* Londres, 1523, in-4°; mais ce prince ne lui pardonna pas d'avoir pris la défense de Catherine d'Aragon et du Saint-Siége; il fut poursuivi, pendu, puis écartelé. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Dictionary.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

POYET (François), docteur de Sorbonne, dominicain, né vers le commencement du XVIe siècle. Il était prieur d'Angoulême lorsque l'amiral Coligny s'empara de cette ville. Les hérétiques n'ayant pu l'entraîner dans leur parti, le mirent en prison avec Jean Chauveau, âgé de soixante-dix ans, lequel y mourut mangé des vers. Ensuite ils tâchèrent de le vaincre dans la dispute et par des conférences réitérées; mais voyant qu'ils n'en remportaient que de la confusion, ils le retirèrent de sa prison, le promenèrent par la ville, en lui faisant déchirer le dos et la poitrine avec des tenailles ardentes; ils l'habillèrent ensuite de haillons en forme de chasuble, lui mirent des brides au cou et aux bras, en forme d'étole et de manipule, et le précipitèrent dans la Charente, où ils achevèrent de le tuer à coups de fusil. Telle fut la fin de Poyet, fin glorieuse, mort d'un vrai martyr; car c'est uniquement à sa foi que ses bourreaux en voulaient. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

POYNET (John), anglican, évêque de Rochester, né dans le Kent vers l'an 1516, mort à Strasbourg en 1556, dut son élévation à son zèle pour la propagation des réformes introduites en Angleterre sous Henri VIII; aussi, à l'avénement de Marie Tudor, se retira-t-il à l'étranger. On a de lui : 1° *King Edward's Catechism;* 1553; — 2° *Defence for marriage of priests;* 1549, in-8°; — 3° *De Eucharistia;* 1557, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

POYNTER ou **POINTER** (M.-Guillaume), vicaire apostolique de Londres, né à Petersfield, dans le Hampshire, mort à Londres l'an 1827, dans un âge peu avancé, fit ses études et reçut les ordres au collége de Douai, où il professa la philosophie. Il y était directeur des études lorsque la révolution le força, après une détention pénible de plus d'un an, de retourner dans son pays, où il se fit bientôt distinguer par son mérite. En 1803, Poynter devint coadjuteur de l'évêque et vicaire apostolique du district de Londres, et fut sacré évêque d'Halie. Son zèle éclairé, sa capacité pour les affaires, ses grandes connaissances, ses talents pour la controverse, lui donnèrent une grande influence sur les catholiques de son pays. Aussi ses instructions n'ont pas peu contribué à faire rentrer un assez grand nombre de protestants dans le sein de l'Église. En 1815, Poynter fit le voyage de Rome pour l'intérêt des catholiques anglais; partout il se fit estimer autant par les qualités de son cœur que celles de son esprit. Il a composé plusieurs ouvrages théologiques, dont un des plus remarquables est intitulé : *Le Christianisme* ou *Preuves et caractères de la religion chrétienne;* il a été traduit en français par M. Taillefer, inspecteur de l'Académie de Paris, et publié à Paris l'an 1818, un vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.*, au Supplément.

POZZO (Modesta). *Voy.* FONTE MODERATA.

Digitized by Google

POZZOBONELLI ou **POZZOBONELLO** (Jean-Claude), clerc régulier, barnabite, né à Milan en 1655, mort l'an 1718, s'était rendu fort recommandable par sa science. On a de lui : 1° *In primam partem D. Thomæ Quæstiones selectæ;* Milan, 1703, in-fol.; — 2° *In primam secundæ D. Thomæ;* ibid., 1705, in-fol.; — 3° *In secundam secundæ D. Thomæ;* ibid., 1707, in-fol.; — 4° *In tertiam partem D. Thomæ;* ibid., 1708, in-fol.; — 5° *Moralia de sacramentis in genere et de Eucharistia;* ibid., 1710, in-fol.; — 6° *Moralia de sacramento Pœnitentiæ;* ibid., 1714, in-fol. *Voy.* la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*

POZZOLO, écrivain cité par l'abbé André comme auteur des deux ouvrages suivants : 1° *De Papa et symbolo opus theologicum, canonicum et historicum;* Rome, 1727, in-fol.; — 2° *Rationale romani Pontificis;* Rome, 1710, in-fol. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 478, 3e édition.

POZZUOLI. *Voy.* POUZZOL.

PRADES (Jean-Martin de), théologien, né à Castel Sarrazin vers l'an 1720, mort à Glogau en 1782, s'est rendu célèbre par une thèse qu'il soutint en Sorbonne pour le doctorat en théologie, et qui excita un grand et juste scandale. Cette thèse contenait, en effet, les propositions les plus fausses et les plus scandaleuses sur l'essence de l'âme, sur les notions du bien et du mal, sur la loi naturelle et la religion révélée, sur les marques de la véritable religion, sur la certitude des faits historiques, sur la chronologie et l'économie des lois de Moïse, sur la force des miracles pour prouver la révélation divine, sur le respect dû aux saints Pères; mais ce qui indigna surtout, c'est le parallèle impie des guérisons d'Esculape et des guérisons miraculeuses de Jésus-Christ. Le parlement et l'archevêque de Paris, la Sorbonne et Benoît XIV condamnèrent également la thèse. Mais craignant qu'on ne s'en tînt pas à cette condamnation, Prades se retira en Hollande, puis à Berlin, où il obtint deux canonicats, l'un à Oppeln, et l'autre à Glogau. Ce fut alors qu'il publia une Apologie remplie d'invectives contre ses divers censeurs. Cependant il finit par rougir de ses excès, et songea à se réconcilier avec l'Église. L'évêque de Breslau rendit compte à Benoît XIV de ses dispositions, et le coupable lui-même signa, le 6 avril 1754, une rétractation solennelle, où il disait, entre autres choses, « qu'il n'avait pas assez d'une vie pour pleurer sa conduite passée et pour remercier le Seigneur de la grâce qu'il lui accordait. » Il envoya des exemplaires à l'évêque de Montauban et à la faculté de Paris. Benoît XIV obtint de la Sorbonne qu'il fût rétabli dans ses degrés. Il fut fait ensuite archidiacre d'Oppeln. Il a publié : 1° son *Apologie;* 1752, in-8°; — 2° un *Abrégé de l'Histoire ecclésiastique de Fleury;* Berlin, 1767, 2 vol. pet. in-8°. *Voy.* le P. Brotier, *Examen de l'Apologie de l'abbé de Prades. Le Journ. histor. et littér.*, 1er octobre 1791, p. 192. Feller, dont l'article est très-justement pensé. La *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on trouve un éloge assez singulier de l'abbé de Prades fait par Voltaire.

PRADIEL (François), de l'Ordre des Frères-Mineurs, qui vivait du XVIIe au XVIIIe siècle, fut licencié en théologie et prédicateur de Louis XIII et de Louis XIV. On a de lui : 1° *Traité de la volonté de Dieu touchant le sacrement de l'autel*, contre Pierre du Moulin; Paris, 1617; — 2° *Le Triomphe de la parole de Dieu pour la défense de la foi catholique*, contre les ministres; ibid., 1618; — 3° *De l'Excellence et de la dignité de l'oraison;* ibid., 1620. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Franc.*, t. I, p. 427.

PRADILLON (D. Jean), religieux feuillant, né à Esmoutier l'an 1640, dans le Limousin, mort à Paris en 1701, fut quatre fois général de sa congrégation. On a de lui : 1° *Praxis juris Fuliensis;* — 2° *Conduite de D. Jean de la Barrière, abbé et instituteur des Feuillants durant les troubles de la ligue, sous Henri III;* Paris, 1689, in-12.

PRADO (Jean de). *Voy.* MARTINEZ, n° VI.

II. **PRADO** (Jérôme), jésuite, né à Baëza, en Espagne, mort en 1595, professa les Lettres saintes à Cordoue avec beaucoup de réputation. On a de lui : *Commentaires sur les vingt-six premiers chapitres d'Ézéchiel;* Rome, 1596. Philippe II, roi d'Espagne, chargea les jésuites Prado et Villalpand d'expliquer les vingt-six premiers et les trois derniers chapitres d'Ézéchiel qui concernent le temple. Ces deux savants Pères travaillèrent durant seize années, et leur commentaire, au jugement d'Ellies Dupin, est un des meilleurs qu'on ait faits sur les prophètes. De son côté, Rosenmüller affirme sans hésitation que Prado et Villalpand surpassent de beaucoup tous les interprètes qui ont expliqué Ézéchiel avant eux, tant par l'érudition dont ils ont fait preuve et par les soins extraordinaires qu'ils y ont consacrés, que par les secours tout particuliers qu'ils ont heureusement eus à leur disposition. *Voy.* Ribadeneira et Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

PRADOVENTURA (Antoine), de l'Ordre des Mathurins, né à Cordoue en 1701, mort l'an 1753, se fit recevoir docteur en théologie, acquit une grande réputation comme prédicateur, et remplit avec distinction les premiers emplois de son Ordre. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° *Sermons des saints;* — 2° *Vie du martyr Fr. Marc Criado;* in-8°; — 3° diverses *Consultations;* in-fol. *Voy.* Richard et Giraud.

PRÆJECTUS. *Voy.* PRIX.

PRÆNESTE. *Voy.* PALESTRINE.

PRÆNETUS ou **PRONECTUS**, siége épisc. de la première Bithynie, sous la métropole de Nicomédie. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Sisinnius, assista au cinquième concile général.

PRÆPENESSUS, siége épisc. de la Phrygie Salutaire, au diocèse d'Asie. On n'en connaît qu'un évêque, Axanon, pour lequel Marinianus de Synnade souscrivit au concile de Chalcédoine. *Voy.* Act., VI. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 621.

PRÆPOSITUS. *Voy.* PRÉVOT, n° III.

PRÆVALIS, PRÆVALITANA. *Voy.* PRÉVALITAINE.

PRAGMATIQUE-SANCTION (*Pragmatica Sanctio*), vient du grec *pragma*, c'est-à-dire *affaire*, et du latin *sanctio* ou *sanction*. Ce terme a été consacré par l'usage aux ordonnances qui concernent les grandes affaires de l'état de l'Église, des communautés, ou aux ordonnances qui se faisaient dans des affaires publiques par le conseil de plusieurs savants jurisconsultes, ou enfin à celles que les rois faisaient dans une assemblée des grands du royaume. Nous avons en France deux célèbres ordonnances sous le nom de *Pragmatique-Sanction*. La première fut faite par le roi saint Louis, en 1268, lorsqu'il se préparait à son voyage d'outre-mer; elle est divisée en six articles. Tout porte à croire que cette *Pragmatique* est l'œuvre d'un faussaire, et non une loi émanée d'un saint roi. La seconde *Pragmatique* est celle que Char-

Digitized by Google

les VII publia solennellement, et qui n'est à proprement parler qu'un recueil des règlements dressés par les Pères du concile de Bâle, auxquels on ajouta quelques modifications relatives aux usages du royaume ou aux circonstances du moment. Cette *Pragmatique* est divisée en vingt-trois titres. Elle est précédée d'une préface dont le commencement explique le dessein de Dieu dans l'institution de la puissance temporelle; on y établit qu'une des principales obligations des souverains est de protéger l'Église et d'employer leur autorité pour faire observer la religion de Jésus-Christ dans les pays soumis à leur obéissance. Eugène IV et Pie II, son successeur, se déclarèrent ouvertement contre cette *Pragmatique*, et en demandèrent vivement, mais vainement, l'abrogation. Après la mort de Charles VII, Pie II renouvela ses instances auprès de Louis XI, qui consentit à l'abolition de la *Pragmatique*, reconnaissant « qu'elle était attentatoire à l'autorité du Pape, à celle du Saint-Siége; que, née dans des temps de schisme et de sédition, elle finirait par amener le renversement de l'ordre et des lois, puisqu'elle empêchait le Pape d'exercer la souveraine puissance que Dieu lui a déférée. » Louis XI ajoute : « C'est par la *Pragmatique* que la subordination est détruite, que les prélats de notre royaume élèvent un édifice de licence, que l'unité qui doit lier tous les chefs chrétiens se trouve rompue. Nous vous reconnaissons, très saint Père, pour chef de l'Église, pour le grand prêtre, pour le pasteur du troupeau de Jésus-Christ, et nous voulons demeurer uni à votre personne et à la chaire de saint Pierre. Ainsi nous cassons dès à présent et nous détruisons la *Pragmatique Sanction* dans tous les pays de notre domination. etc. » Les parlements rendirent nulles les bonnes dispositions du roi et celles de ses successeurs. Les choses restèrent en cet état jusqu'au concile de Latran, qui, en 1512, condamna formellement la *Pragmatique Sanction*, avec défense, sous peine d'excommunication, de l'invoquer et d'en faire usage dans aucune cause quelconque. Léon X l'abrogea par une bulle dans laquelle le Pontife dit, entre autres choses : « Désirant donc finir cette affaire, de notre science certaine et par la plénitude de notre puissance et autorité apostolique, avec l'approbation du saint concile, nous déclarons que la *Pragmatique Sanction*, ou plutôt corruption, n'a eu ni n'a aucune force. En outre, pour plus grande sûreté et précaution, nous la révoquons, l'abrogeons, l'annulons, la condamnons, avec tout ce qui s'est fait en sa faveur, etc.» Ainsi le prétendu droit royal de faire des règlements ecclésiastiques, alors même qu'il s'entoure d'une imposante assemblée de prélats gallicans, n'a rien de fondé, rien de canonique, et doit être repoussé comme ouvrant la porte au schisme. *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent le texte des deux *Pragmatiques Sanctions*, mais font quelques assertions que nous sommes loin d'admettre. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. PRAGMATICA SANCTIO GALLORUM, où l'on trouve l'histoire et le sort de la *Pragmatique Sanction* de Charles VII, et montre que celle qu'on attribue à saint Louis, roi de France, n'est pas authentique. Mgr Denis Affre, archevêque de Paris, *De l'Appel comme d'abus*, p. 52. R. Thomassy, ancien élève de l'école des Chartes, *De la Pragmatique Sanction attribuée à S. Louis IX.* L'abbé André, qui trace également l'histoire des deux *Pragmatiques*, les rapporte textuellement l'une et l'autre, mais en faisant ressortir tout ce qui combat l'authenticité de celle qui est attribuée à saint Louis. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 31-35. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **PRAGUE** (*Morobudum, Bugienum, Casurgis, Praga* et *Prag*), ville capitale et archiépisc. du royaume de Bohême, située sur la Moldau. Il n'y eut d'abord à Prague qu'un évêché établi sous la métropole de Mayence en 971 ; mais le pape Clément VI l'érigea en archevêché en 1343 ou 1344, et accorda à l'archevêque le titre de primat, avec le droit de couronner les rois de Bohême. L'archevêque y ajouta ensuite la qualité de prince de l'empire. De l'an 1346 à l'an 1434, quatre conciles ont été assemblés à Prague. *Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. II, p. 131 et suiv. Mansi, *Supplem. Collectionis Concil.*, tom. III, col. 543 et suiv. Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VII. Cochlæus, *Hist. Hussit.* De Commanville, Ire *Table alphabét.*. p. 192. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 25-31. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PRAGUE** (Jérôme de). *Voy.* JÉRÔME, nos III et IV.

PRATEA. *Voy.* PRÉE (LA).

PRATEIUS (*Pardulphus*). *Voy.* DUPRAT.

PRATELLUM. *Voy.* PRÉAUX.

PRATÉOLE ou **DUPRÉAU** (Gabriel), en latin *Prateolus*, curé de Saint-Sauveur de Péronne, né à Marcoussi, près de Montlhéri, mort en 1588, était docteur de la maison de Navarre. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire de l'Église;* Paris, 1583, 2 vol. in-fol.; — 2° *Traité de l'autorité des conciles;* — 3° *Elenchus hæreticorum omnium;* — 4° *Les Épîtres de saint Paul et les Épîtres canoniques disposées par ordre de matières;* Louvain, 1568; — 5° *Catéchisme* ou *Somme chrétienne, avec un recueil de passages de l'Écriture pour l'intelligence de l'Oraison dominicale, des articles de foi et des dix préceptes du Décalogue;* Paris, 1559; — 6° *La Connaissance de soi-même pour parvenir à celle de Dieu;* ibid., 1559; — 7° *Manuel ou Instruction des curés;* ibid.; — 8° *Enchiridium* ou *Abrégé sommaire de l'instruction d'un fidèle chrétien;* ibid., 1567; — 9° *L'Autorité du concile, avec les signes pour distinguer la synagogue de Jésus-Christ d'avec la synagogue de l'antechrist;* ibid., 1564; — 10° *Les Épîtres de saint Paul et les canoniques réduites en IV livres par lieux communs;* ibid., 1557; — 11° *Les Décrets et Canons du concile touchant les mariages*, trad. du latin; ibid., 1564. *Voy.* Sponde, *Annal.* Possevin, *Appar. sacer.* Du Verdier et La Croix du Maine, *Biblioth. franç.* Le Mire, *De Script. sæc.* XVI. Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PRATO** (*Pratum*), ville épisc. d'Italie située entre Florence et Pistoie. L'an 1653, Innocent X érigea en évêché la prévôté collégiale de Saint-Étienne de cette ville, et unit cet évêché à celui de Pistoie *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LV, p. 53-58. *Compar.* PISTOIE.

II. **PRATO** (Arlotto), frère mineur, élu général de son Ordre l'an 1225. Barthélemy Albizzi prétend qu'il est l'auteur des *Concordantiæ Bibliorum sacrorum*, que l'opinion commune attribue à Hugues de Saint-Cher; sur quoi on peut consulter Échard, *Scriptor. Ord. Prædicat.*, tom. I, p. 203; Wadding, *Scriptores Ordinis Minorum*, qui cite en faveur de Prato Trithème et plusieurs autres. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **PRATO** (Jérôme de), prêtre de la congrégation de l'Oratoire, né vers 1710 à Vérone, où il est mort l'an 1782, a laissé : 1° *De Chronicis Libris ab Eusebio Cæsariensi scriptis, cum fragmentis olim excerptis a Syncello;* Vérone, 1750, in-8°; — 2° *Sulpicii Severi Opera ad mss. codices*

Digitized by Google

emendata, notis, observationibus et dissertationibus illustrata; Vérone, 1741-1756, 2 vol. in-4°; édition qui passe pour une des meilleures, malgré le jugement très-sévère qu'en ont porté les rédacteurs des *Acta eruditorum. Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PRATUM.** *Voy.* PRATO, n° I.

II. **PRATUM BENEDICTUM.** *Voy.* PRÉ-BENOÎT.

PRAXÉENS ou **PRAXÉIENS** (*Praxeani*), hérétiques qui avaient adopté les erreurs de Praxéas, philosophe du IIIe siècle, né en Phrygie, qui soutenait qu'il n'y avait en Dieu qu'une seule personne, qui était Père, Fils et Saint-Esprit, sous différents offices; de là il concluait que le Père s'était incarné et avait souffert sur la croix. Tertullien, contemporain de Praxéas, le combattit, et toutes les églises d'Afrique l'excommunièrent. *Voy.* Tertullien, *Contra Praxeam*, et *De Præscript.* S. Optat de Milève, *Contra Parmen.*, l. I. Baronius, *Annal.*, ad ann. 196, n° 17. Bergier, *Diction. de théol.*

PRAXÈDE (Sainte), vierge romaine et sœur de sainte Potentienne. *Voy.* POTENTIENNE.

PRAY (Georges), jésuite, né à Presbourg en 1724, mort à Pesth l'an 1801, professa dans plusieurs colléges de sa compagnie, et devint successivement historiographe du royaume de Hongrie, conservateur de la bibliothèque de Bude et chanoine de Grosswardein. Parmi ses ouvrages nous citerons: *Specimen hierarchiæ Hungaricæ, complectens seriem chronologicam archiepiscoporum et episcoporum Hungariæ, cum diœcesium delineatione;* Presbourg, 1778, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PRÉ** (Jacques du), docteur en théologie, mort vers l'an 1580, fut grand-vicaire de Nantes. On a de lui: 1° *Conférence avec les ministres de Nantes;* — 2° *Homélie sur le baptême de Marie de Luxembourg;* Paris, 1572.

II. **PRÉ** (Jacques du), professeur à l'université de Caen. *Voy.* DUPRÉ, n° 1.

PRÉ-BENOÎT (*Pratum Benedictum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Limoges, sur les frontières de la Marche et du Berri, près de la Creuse; elle était fille de Dalon. Elle avait été fondée en 1140 par les seigneurs de Maleval, et dotée par les vicomtes de Bresse. *Voy.* la *Gallia Christ.*

PRÉADAMITES, nom qu'on a donné: 1° à ceux qui, comme Isaac de La Péreyre, ont prétendu qu'il y a eu avant Adam des habitants de la terre; 2° à ces prétendus habitants eux-mêmes. Isaac de La Péreyre appela *Adamites* les Juifs, qu'il suppose descendus d'Adam, et *Préadamites* les Gentils, qui, selon lui, existaient déjà longtemps avant Adam. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* LAPÉREYRE.

PRÉAUX (*Pratellum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît dans le diocèse de Lisieux, près de Pont-Audemer. Elle fut commencée, vers l'an 1034, par Onfroi des Vieilles, sur les ruines d'un ancien monastère qui avait été détruit par les Normands, et achevée par Roger de Beaumont, fils aîné d'Onfroi. Ce monastère, qui compta au nombre de ses bienfaiteurs plusieurs rois de France et d'Angleterre, avait autrefois sous sa juridiction trente-six paroisses situées dans ces deux pays. Les bénédictins de Saint-Maur, qui y furent introduits en 1650, le rebâtirent et le réformèrent. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XI, col. 834. Richard et Giraud.

PRÉBENDALE (MAISON). La *maison prébendale* est le logement attaché à la prébende d'un chanoine. D'où il suit que la *maison prébendale* se confond avec la *maison canoniale. Voy.* le *Diction. ecclés. et canon portatif*, au mot MAISON. *Compar.* notre art. MAISON.

I. **PRÉBENDE, SEMI-PRÉBENDE** (*Præbenda, semipræbenda*), mot qui, dans la latinité du moyen âge, signifiait les distributions de vivres que l'on faisait aux soldats; de là il a passé aux distributions qui se faisaient aux chanoines et aux moines, puis aux portions des revenus des biens de l'Église qu'eurent les ecclésiastiques après le partage qui fut fait de ces biens. Ainsi la *prébende* est une portion des biens d'une église cathédrale ou collégiale assignée à un ecclésiastique, à la charge par lui de remplir certaines fonctions; en quoi elle diffère de la *chanoinie* ou *canonicat*, qui est un titre spirituel et indépendant du revenu temporel. De sorte que la *prébende* peut subsister sans le *canonicat*, et que la *chanoinie* est inséparable de la *prébende*. Ce n'est pas à la *prébende* que le droit de suffrage et les autres droits spirituels sont attachés, mais à la chanoinie; et lorsque la *prébende* est jointe au canonicat, elle devient spirituelle à cause du canonicat auquel elle est attachée. La prébende ainsi distincte du canonicat pouvait être divisée et transférée même à des laïques, et de là les *semi-prébendes* que l'on voyait dans la plupart des chapitres affectées à des chapelains; les *prébendes laïcales* en certains chapitres. Les *semi-prébendes* possédées par des ecclésiastiques formaient un titre de bénéfice irrévocable ou amovible, selon les différents usages des chapitres. *Voy.* la Combe, au mot PRÉBENDE. Les *Mémoires du clergé*, t. XI, p. 1260 et suiv. Thomassin. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **PRÉBENDE PRÉCEPTORIALE.** C'était celle qui était assignée à un maître ou précepteur pour instruire les jeunes clercs de l'église. Un ecclésiastique à qui cette prébende était conférée jouissait des honneurs et des revenus comme les autres chanoines, même des distributions manuelles. Mais un laïque qui la possédait profitait seulement des droits temporels, tels que les revenus des prébendes, etc.

III. **PRÉBENDÉ.** C'était le titulaire d'une prébende; on l'appelait aussi *pléni-prébendé* quand il possédait une prébende entière, pour le distinguer de celui qui ne possédait qu'une *semi-prébende. Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

PRÉCAIRE, espèce de contrat qui était autrefois fort commun dans l'Église. Il consistait en une donation que les particuliers faisaient de leurs biens aux églises ou aux monastères, et d'après laquelle ils obtenaient de ces mêmes églises ou monastères, sur des lettres qu'ils appelaient *precarias* ou *precatorias*, les mêmes biens, pour les posséder par une espèce de bail emphytéotique pendant cinq, six ou sept générations, à condition de donner un certain revenu annuel à l'église ou au monastère. Le bail fini, les biens passaient en propre aux églises ou aux monastères. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PRÉCENTEUR ou **PRÉCHANTRE** (*Præcentor*), premier chantre et maître du chœur; c'est une dignité dans certaines églises cathédrales et collégiales. *Voy.* l'abbé André, au mot CHANTRE. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 60. *Compar.* notre art. CHANTRE, n° I.

PRÉCEPTE. C'est un acte par lequel un supérieur intime sa volonté à un inférieur, avec obligation de s'y conformer. La qualité de la puissance législative détermine la qualité du

Digitized by Google

précepte; de là cette distinction des *préceptes* en *divins, ecclésiastiques* et *civils*. Les *préceptes divins* sont énoncés dans la loi divine, soit ancienne, soit nouvelle. Les *préceptes ecclésiastiques* sont contenus dans le droit canon. Le droit civil renferme les *préceptes civils*. Tout *précepte* est ou *affirmatif* ou *négatif*. Un *précepte affirmatif* est celui qui commande un acte positif. Le *précepte négatif* défend une action positive. Les *préceptes affirmatifs* n'obligent pas *pour toujours*, c'est-à-dire qu'ils n'exigent pas qu'on produise toujours les actes qu'ils commandent. Les *préceptes négatifs* obligent *toujours et pour toujours*, c'est-à-dire qu'il n'est jamais permis de faire ce qu'ils défendent. La loi évangélique contient non-seulement des *préceptes*, mais encore des conseils. Les *préceptes* sont d'une étroite obligation pour chaque chrétien. Les conseils ne sont proposés que comme des moyens pour parvenir à la perfection chrétienne, et qu'il est libre à chacun de suivre ou de ne pas suivre. Ces conseils ont force de *préceptes* pour ceux qui s'y sont une fois volontairement assujettis par la loi du vœu.

PRÉCEPTES DES NOACHIDES. Les rabbins prétendent que Dieu donna à Noé et à ses fils, appelés *Noachides*, certains préceptes qui, selon eux, comprennent le droit naturel, et dont l'observation seule peut les sauver. Depuis la loi de Moïse, les Hébreux ne permettaient à aucun étranger de demeurer dans leur pays, à moins qu'il n'observât ces préceptes. On faisait mourir à la guerre tous ceux qui les ignoraient. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot NOACHIDES, où sont rapportés ces mêmes préceptes.

PRÉCEPTEUR, PRÉCEPTORIALE. L'Église ayant toujours regardé l'ignorance comme la source d'une infinité de maux, a cherché à y remédier en favorisant l'éducation publique, surtout dans les temps où les colléges étaient rares et où les séminaires n'étaient pas encore établis. Les pauvres clercs et les jeunes écoliers furent l'objet de ses soins. Des évêques se firent un devoir de former des écoles destinées à leur instruction. Les conciles le leur prescrivirent comme une loi. On établit des maîtres d'école dans les monastères et les chapitres. Or ce sont ces maîtres d'école qui ont reçu parmi nous le nom de *précepteurs*, et la prébende qui était affectée à leur entretien a été appelée *préceptoriale*. *Voy.* Concil. Trident., sess. V, *de Reform.*, c. I, *De Instituenda Lectione Sacræ Scripturæ et liberalium*, où sont rappelées les anciennes constitutions. L'abbé André, qui cite également ces mêmes constitutions.

PRECES, nom latin de l'abbaye de Prières. *Voy.* PRIÈRES.

PRÉCHANTRE. *Voy.* PRÉCENTEUR.

PRÊCHEURS (FRÈRES). *Voy.* DOMINICAINS.

PRECHTL (Maximilien), bénédictin, né en 1757 à Hahnbach, dans le haut Palatinat de Bavière, mort à Vilseck l'an 1832, fit ses premières études chez les jésuites d'Amberg, et fut, à l'âge de dix-huit ans, admis au couvent de Saint-Michel, où il fit sa philosophie et sa théologie, se livra aussi à l'étude du droit. Il enseigna la théologie morale et dogmatique. En 1798 il fut nommé recteur à Amberg, et, en 1800, le couvent de Saint-Michel l'élut abbé à l'unanimité. Après la suppression de son couvent, il se retira à Vilseck, où il se consacra à la science et au soin des pauvres. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Positiones juris ecclesiastici, Germaniæ ac Bavariæ accommodati*; Amberg, 1787; — 2° *Paroles de paix pour servir à la réconciliation des Églises catholiques et protestantes*; Salzbourg, 1810; — 3° *Documents sur la sagesse de Martin Luther*; Salzbourg, 1810; — 4° *Réponse à la circulaire de Martin Luther aux éditeurs de son livre De la Papauté fondée à Rome par le diable*; ibid., 1817; — 5° *Courte Réponse à la seconde circulaire de Martin Luther*; ibid., 1818; — 6° *Coup d'œil critique sur les éclaircissements de M. Bubert relatifs aux documents sur la Sagesse de M. Luther*; ibid., 1818. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, où sont indiqués les autres écrits du savant bénédictin.

PRÉCONISATION. La *préconisation*, en France, est la déclaration que le cardinal-patron fait dans le consistoire à Rome, de celui que le roi a nommé à quelque prélature, en vertu des lettres dont il est porteur, pour le faire agréer au pape, qui donne ensuite sa collation. C'était une maxime reçue en France que la *préconisation* qui se faisait à Rome pour les bénéfices consistoriaux, sur le brevet du roi, ne donnait point droit au bénéfice. Un évêque qui s'est démis de son évêché n'en est dépouillé qu'après que sa démission a été admise par le pape et qu'on fixe à la préconisation qui est faite de son successeur en plein consistoire. Celui-ci n'a cependant dès lors aucune fonction à exercer dans le diocèse; il ne peut y exercer les fonctions spirituelles qu'après sa consécration et sa prise de possession. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. II, p. 383. Lancelot, *Instit. juris canon.*, l. I, *De Consecratione*. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, cite les termes dans lesquels se fait la *préconisation*.

PRÉCONNÈSE (*Præconnesus*), aujourd'hui **MARMORA** ou **MORMORA**, ancien siége épisc. de l'Asie Mineure sous la métropole de Cyzique. D'après les Actes des conciles, il paraît que cette église fut érigée en archevêché au IXe siècle. Son premier évêque, Jean, assista et souscrivit au concile général d'Éphèse. Cette église a eu aussi des évêques latins; on n'en connaît qu'un, Garterus de Argentina, dominicain, qui siégeait sur la fin du XIVe siècle. *Préconnèse* est aujourd'hui un simple évêché sous Cyzique. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 786; tom. III, p. 946. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 27. Le P. Bremond, *Bullar.*, tom. II, p. 463. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 194. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 62.

PRÉDESTINIANISME, PRÉDESTINATIENS. On comprend sous le premier de ces noms certaines erreurs sur la grâce et la prédestination, qu'on peut réduire aux chefs suivants : 1° Qu'on ne doit point joindre le travail de l'homme à la grâce de Dieu; 2° que depuis le péché du premier homme le libre arbitre est entièrement éteint; 3° que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes; 4° que la prescience divine force les hommes, et les damne nécessairement, et que ceux qui sont damnés le sont par la volonté de Dieu; 5° que de toute éternité les uns sont destinés à la mort, comme les autres à la vie. — Les *prédestinatiens* sont les hérétiques qui défendent le *prédestinianisme*. On ne s'accorde pas à leur sujet : les uns, avec le Père Sirmond, soutiennent qu'il y a eu une secte de *prédestinatiens* dont l'auteur fut un prêtre gaulois, nommé *Lucide*, qui vivait, à ce que l'on croit, vers l'an 470. Les autres prétendent que l'hérésie des *prédestinatiens* est une hérésie imaginaire, et que c'est seulement un nom que les semi-pélagiens donnaient aux disciples de saint Augustin. Quoi qu'il en soit de cette question, il est certain que l'Église a condamné et qu'elle condamne les erreurs attribuées aux *prédestinatiens*, et qu'on doit croire : 1° que le libre ar-

Digitized by Google

bitre n'a point été éteint dans l'homme par le péché; 2° que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes sans exception; et qu'il a voulu sincèrement le salut de tous; 3° que la prescience divine ne nécessite personne, et que ceux qui sont damnés ne le sont point par la volonté de Dieu, ou pour avoir été prédestinés à la mort. *Voy.* le P. Sirmond, *Prædestinatus*. Le président Mauguin, *Réfutation du Prædestinatus*. Le cardinal Noris, *Hist. des Pélagiens*, l. II, ch. XV. Richard et Giraud. Pluquet, *Diction. des hérésies*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*.

I. **PRÉDESTINATION.** Ce terme signifie à la lettre *destination antérieure;* mais, dans le langage théologique, la prédestination proprement dite, par opposition à la réprobation, est un décret de Dieu par lequel il a résolu de toute éternité de donner la gloire à un certain nombre de créatures raisonnables, et les moyens pour y parvenir. Cette définition, qui est générale, convient à la prédestination des anges et des hommes avant et après leur chute. Saint Augustin définit plus particulièrement la prédestination de l'homme après le péché, la prescience et la préparation des bienfaits de Dieu, par lesquels il sauve très-certainement tous ceux qui sont sauvés. Selon saint Thomas, la *prédestination* est la manière dont Dieu conduit la créature raisonnable à sa fin, qui est la vie éternelle. Comme Dieu ne conduit l'homme au salut éternel que par la grâce, les théologiens distinguent la *prédestination à la grâce* d'avec la *prédestination à la gloire;* celle-ci, disent-ils, est une volonté absolue par laquelle Dieu fait choix de quelques créatures pour les faire régner éternellement dans le ciel avec lui, et leur accorde conséquemment les grâces efficaces qui les conduisent infailliblement à cette fin. La *prédestination à la grâce* est de la part de Dieu une volonté absolue et efficace d'accorder à telles de ses créatures le don de la foi, de la justification, et les autres grâces nécessaires pour arriver au salut, soit qu'il prévoie qu'elles y parviendront en effet, soit qu'il sache qu'elles n'y parviendront pas. Tous ceux qui sont prédestinés à la grâce ne sont pas pour cela prédestinés à la gloire, parce que plusieurs résistent à la grâce, et ne persévèrent pas dans le bien. Au contraire, ceux qui sont prédestinés à la gloire le sont aussi à la grâce; Dieu leur accorde le don de la vocation à la foi, de la justification et de la persévérance, comme l'explique saint Paul dans son Épître aux Romains. Remarquons en terminant qu'il est de foi que la *prédestination à la grâce* est purement gratuite, c'est-à-dire qu'elle précède en Dieu la prévision de nos mérites. Mais, que la *prédestination à la gloire* soit également gratuite, ou précède pareillement la prévision des mérites ou non, c'est une question agitée dans l'école, ou l'affirmative et la négative sont également permises. *Voy.* Rom., VIII, 30. August., *De Dono perseverantiæ*, c. VII, n. 15; c. XIV, n. 35; c. XVII, n. 41. S. Thomas, 1a, q. 23, art. 1. *Voy.* aussi D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.* L'*Encyclop. cathol.*, qui contient un excellent article, et les théologiens en général; car tous ont traité les diverses questions qui se rattachent à la *prédestination*. *Compar.* notre art. GRACE, n° III.

II. **PRÉDESTINATION DE JÉSUS-CHRIST.** Jésus-Christ a été véritablement prédestiné; car Dieu, de toute éternité, a voulu que Jésus-Christ vînt dans le temps, c'est-à-dire que son Fils, le Verbe éternel, s'incarnât et s'unît hypostatiquement à la nature humaine. Saint Paul le dit expressément dans son Épître aux Romains. La *prédestination de Jésus-Christ* est le modèle et la cause méritoire de notre prédestination soit à la grâce, soit à la gloire, selon le concile de Trente. *Voy.* Rom., I, 3, 4. Conc. Trident., sess. V, c. VI. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*.

PRÉDÉTERMINATION ou PRÉMOTION (*Prædeterminatio*, *Præmotio*), c'est-à-dire action qui détermine. Dans le langage des théologiens scolastiques, ces termes signifient une opération de Dieu qui fait agir les hommes, qui les détermine ou les fait se déterminer dans toutes les actions bonnes ou mauvaises. On appelle autrement cette opération de Dieu *prémotion physique* ou *décret de Dieu prédéterminant*. Tous les catholiques conviennent que, pour faire une bonne œuvre, une action méritoire et utile au salut, l'homme a besoin du secours de la grâce: or la grâce est une lumière surnaturelle donnée à l'entendement, et une motion que Dieu imprime à la volonté pour la rendre capable d'agir; rien n'empêche donc d'appeler la grâce une *prémotion* ou une *prédétermination*, puisqu'elle nous prévient et influe sur nos actions. Mais cette *prémotion* ou *prédétermination* doit-elle être considérée comme réellement *physique*, et par conséquent porter ce nom? Les thomistes le soutiennent; mais la plupart des philosophes et des théologiens sont d'une opinion contraire. *Voy.* le *Traité de la Grâce* dans les théologiens.

I. **PRÉDICATEUR, PRÉDICATION.** Le droit d'approuver les prédicateurs n'appartient qu'aux évêques dans leurs diocèses. Ils peuvent refuser la permission de prêcher à qui bon leur semble, sans qu'on puisse les forcer à l'accorder, ni à déclarer les raisons de leur refus; et les religieux, quoique exempts, ne peuvent prêcher dans les églises même de leurs monastères sans la bénédiction de l'évêque, ni contre sa volonté. Les curés n'ont pas besoin de l'approbation de l'évêque pour prêcher dans leurs paroisses, parce que la prédication est une fonction attachée au titre de leur bénéfice. Les *prédicateurs* étant par leur ministère la lumière du monde, le sel de la terre, les docteurs des peuples, les dispensateurs des vérités divines, les hérauts et les ambassadeurs de Dieu même, ils doivent participer aux qualités de Celui dont ils exercent les fonctions, à sa science, à sa pureté, à sa sainteté, n'avoir en vue que sa gloire et le salut des âmes, soutenir leurs discours par une vie exemplaire, et par la pratique de toutes les vertus. La *prédication* ou dispensation légitime de la parole de Dieu est un des moyens nécessaires pour la conserver dans sa pureté. C'est par la prédication que la foi s'est établie, qu'elle a passé de génération en génération, qu'elle subsistera jusqu'à la fin des siècles, et de là cette succession continuelle de la prédication, dont Jésus-Christ a confié le ministère aux évêques en la personne des apôtres. La prédication est donc la propre fonction des évêques; et elle est si particulièrement attachée à l'épiscopat, qu'en plusieurs lieux il n'y avait autrefois que l'évêque qui prêchât; et qu'en d'autres les prêtres ne prêchaient qu'en sa présence; d'où est venu la coutume de demander la bénédiction de l'évêque présent. Les évêques doivent donc remplir ce devoir par eux-mêmes, et, lorsqu'ils ne le peuvent, ils doivent le faire remplir par des personnes capables. *Voy.* Matth., XXVIII, 19. Actes, VI. Rom., X. Conc. Trident., sess. V, c. II, *De Reform.* Les *Mémoires du clergé*,

Digitized by Google

tom. III, p. 863 et suiv. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. PRÆDICARE, PRÆDICATOR. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* L'*Encyclop. cathol.*

II. **PRÉDICATEUR APOSTOLIQUE** (*Pontificiæ Aulæ Orator, Concionator Palatii apostolici*). C'est une place de la cour pontificale réservée depuis longtemps aux capucins. Elle conduit presque toujours à l'épiscopat ceux qui l'occupent, et bien souvent elle les élève jusqu'à la pourpre. Le *prédicateur apostolique* prêche l'avent et le carême. Le Saint-Père, le sacré collége, et un certain nombre de prélats qui en ont le privilége assistent seuls à ces prédications. *Le prédicateur apostolique* fait partie de la famille pontificale. *Voy.* l'abbé André. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 74-81.

PRÉE (LA), en latin *Pratea*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fille de Clairvaux, dans le diocèse et à six lieues de Bourges, sur le bord de la rivière d'Arnon. Elle fut fondée ou commencée, vers l'an 1128, par Raoul, seigneur d'Issoudun et de Mareil, mais elle ne fut achevée que vers l'an 1145. On y honorait d'un culte particulier sainte Fauste, vierge et martyre, dont on y conservait les reliques. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 207.

PRÉEXISTANT, PRÉEXISTENCE. Comme les anciens philosophes n'admettaient pas la création, ils enseignaient que Dieu avait fait toute chose d'une manière *préexistante* et éternelle comme lui. Quelques-uns ont dit que Dieu a tout fait de ce qui n'existait pas (*ex non extantibus*); or, les critiques modernes soutiennent que par *non extantia* il faut entendre la matière, et que cela signifie seulement que Dieu a donné une forme à ce qui n'en avait pas. Mais une matière *préexistante*, éternelle et sans forme, est pour le moins aussi difficile à concevoir que la création; car la matière n'a pas pu exister sans dimensions ou sans étendue. Or les dimensions ne sont-elles pas une forme? Les pythagoriciens et les platoniciens ont cru à la *préexistence* des âmes humaines : c'est-à-dire qu'ils ont cru que les âmes avaient existé dans une autre vie avant d'être envoyées dans des corps pour les animer; ils ajoutaient que l'union de ces âmes à des corps, qui sont pour elles une espèce de prison, était une punition des péchés qu'elles avaient commis dans une vie précédente. On accuse Origène d'avoir eu la même opinion, et il semble, en effet, quelquefois la soutenir; mais le savant Huet a observé qu'Origène, aussi bien que saint Augustin, est demeuré dans le doute touchant la véritable origine de l'âme. D'ailleurs les philosophes qui ont admis la préexistence des âmes ont cru qu'elles étaient sorties de la substance de Dieu par émanation, au lieu qu'Origène, de même que tous les autres Pères de l'Église, a certainement admis la création des esprits aussi bien que celle des corps, comme nous l'avons prouvé à l'art. ÉMANATION. *Voy.* Huet, *Origenian.*, l. II, c. VI, n. 1. Bergier, *Diction. de théol.*

PRÉFACE (*Præfatio*), partie de la messe qui se dit à voix haute, et se chante dans les grand'messes; c'est un des plus beaux récitatifs qui existent, et qui a été ainsi nommé parce que c'est une prière préparatoire aux grands mystères de la consécration. La *Préface* est très-ancienne, comme il paraît par les constitutions des apôtres et par saint Cyprien, qui appelle préface le *Sursum corda*. Elle a eu autrefois, et en différentes églises, différents noms. Dans le rite gothique ou gallican on l'appelait *immolation*; dans le rite mozarabique, *illation*; ailleurs, *contestation*, etc. Dans le *Sacramentaire* de saint Grégoire il y a des *Préfaces* propres, comme des Collectes, presque pour toutes les messes; on n'en a retenu que neuf dans le Missel romain; mais dans les nouveaux Missels des divers diocèses on en a mis de propres pour toutes les grandes fêtes, et qui ont été composées sur le modèle des anciennes. *Voy.* les Bollandistes, V[e] t. de juin, p. 220. De Vert, *Cerém. de l'Église*, tom. I, p. 118. Bergier, *Diction. de théol.* Pissot, *Manuel du culte catholique.* L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes.*

I. **PRÉFET.** Il y a dans la chancellerie romaine trois officiers à qui l'on donne le nom de *préfet* : l'un est appelé *préfet de la daterie*; l'autre, *préfet de la signature de grâce*, et le troisième, *préfet de la signature de justice*. On donne encore le nom de *préfet* aux chefs ou présidents des Congrégations romaines. Ainsi on dit : *Le préfet de la Congrégation des Rites*, le *préfet de la Congrégation de l'Index*, etc.

II. **PRÉFET APOSTOLIQUE.** On appelle ainsi les chefs de missions qui ne sont pas revêtus du caractère épiscopal, comme le sont les vicaires apostoliques. C'est du Pape même qu'ils tiennent leur juridiction. Ils ont tous les pouvoirs d'un évêque, excepté celui de conférer les ordres sacrés, c'est-à-dire le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. Ils peuvent tonsurer, donner les ordres mineurs, placer et déplacer les sujets soumis à leur juridiction; étendre, restreindre, retirer les pouvoirs des missionnaires, inspecter leur église, etc. Ils ont même le pouvoir d'adresser des mandements aux fidèles, et de leur administrer le sacrement de confirmation. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **PRÉJUGÉS DE RELIGION.** Les incrédules nomment ainsi les notions religieuses qu'un homme a reçues dans son enfance; on les prend, disent-ils, sans connaissance, on les conserve par habitude; sans réflexion et sans examen; d'où ils concluent que cette foi ne saurait être méritoire. Mais d'abord les incrédules oublient qu'ils sont eux-mêmes athées, déistes, matérialistes, sceptiques, indifférents, suivant l'opinion des maîtres qui les ont endoctrinés. En second lieu, s'il n'y a pas de mérite d'avoir reçu dès l'enfance les notions de la religion, il y en a du moins à les conserver au milieu des piéges que leur tendent constamment les incrédules, et des efforts qu'ils font pour les détruire. Nous savons très-bien que les idées et les opinions que l'on a reçues dès l'enfance ont une très-grande force, et qu'il est très-difficile de s'en détacher; c'est pour cela que nous aimons à excuser autant que possible l'aveuglement de ceux qui ont été élevés dans une fausse religion; mais il ne nous appartient pas de décider jusqu'à quel point ils sont innocents ou criminels, excusables ou punissables devant Dieu; lui seul est leur juge. C'est aussi ce qui doit nous inspirer la plus vive reconnaissance pour la grâce qu'il nous a accordée en nous faisant naître dans le sein de la vraie religion.

II. **PRÉJUGÉS LÉGITIMES.** *Voy.* PRESCRIPTION.

PRÉLAT. On appelle *prélat* (*prælatus, quasi præ aliis latus*), tous ceux qui ont une juridiction ordinaire. Dans un sens plus étendu, on peut appeler *prélats* ceux qui sont chargés de la conduite des âmes, et même de quelque administration honorable. (*C. Quæ episcopatum VII, qu.* 1, *c. Cum ob ecclesiarum, de Officio ord.*; c.

Digitized by Google

De rectoribus, in fin.; c. Tua, de Cler. ægrot.) Les supérieurs réguliers, comme prieurs et gardiens, peuvent aussi être appelés *prélats.* (*C. Nullus, de Elect. in* 6°.) Mais par les mots *Prælatus Ecclesiæ* on n'entend que l'évêque (Fagnan, *in c. Cum contingat, de Foro competenti*). On distingue donc les grands *prélats* des moindres. Dans l'usage on ne donne guère le nom de *prélat* qu'aux cardinaux, archevêques, évêques, et aux autres supérieurs séculiers et réguliers revêtus de charges éminentes, ou jouissant des droits comme épiscopaux. Les qualités, les devoirs et les obligations des *prélats* font la matière de plusieurs titres du droit canonique, auxquels nous renvoyons le lecteur. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **PRÉMICES**, nom donné aux présents que les Hébreux faisaient au Seigneur d'une partie des fruits de leur récolte, pour témoigner leur soumission et leur dépendance, et reconnaître le souverain domaine de Dieu, auteur de tout bien. On offrait ces *prémices* au temple, d'abord avant de toucher aux moissons, et ensuite après les moissons, avant que les particuliers commençassent à en user; et c'est pour cela qu'on les appelait *prémices*. Les premières *prémices*, qu'on offrait au nom de toute la nation, étaient une gerbe d'orge, que l'on cueillait le soir du 15 du mois de nisan, et que l'on battait dans le parvis du temple. Après l'avoir bien vannée et nettoyée, on en prenait environ trois pintes, que l'on rôtissait et concassait dans le mortier; puis on jetait par dessus de l'huile; on y ajoutait une poignée d'encens; et le prêtre prenant cette offrande, l'agitait devant le Seigneur vers les quatre parties du monde; il en jetait une poignée sur le feu de l'autel, et le reste était à lui. Après cela, chacun pouvait mettre la faucille dans sa moisson. Lorsque la moisson du froment était achevée, c'est-à-dire le jour de la Pentecôte, on offrait encore au Seigneur, au nom de la nation, des *prémices* qui consistaient en deux pains de deux assarons, c'est-à-dire de trois pintes de farine chacun. Les pains devaient être de pâte levée. Outre ces *prémices*, chaque particulier était obligé d'apporter ses *prémices* au temple. L'Écriture n'en prescrit ni le temps, ni la quantité; les uns donnaient la quarantième partie de leur récolte; les autres, la cinquantième ou la soixantième partie. Il y avait encore une autre espèce de *prémices* qui se payait au Seigneur : c'était une partie de la pâte qu'on avait pétrie dans chaque famille, et que l'on offrait au prêtre ou au lévite qui demeurait dans la ville. S'il ne se trouvait ni prêtre, ni lévite, on la laissait consumer dans le four. Enfin, dans l'Écriture, on donne souvent le nom de *prémices* aux offrandes de dévotion que les Israélites apportaient au temple pour y faire des repas de charité. Les *prémices* étaient, avec les dîmes, le revenu le plus solide et le plus assuré des prêtres et des lévites. On leur donnait les *prémices* de tous les fruits de la campagne, et de tous les animaux premiers-nés. Les enfants, même premiers-nés, appartenaient au Seigneur. Le mot de *prémices* (*Primitiæ*) se prend aussi pour ce qu'il y a d'excellent dans chaque chose. *Voy.* Lévit., XXIII, 17. Deutér., XXVI, 3, 4, 5, etc. Exode, XIII, 2, 3, 12, 13. Rom., VIII, 23. I Corinth., XV, 20. Apoc., I, 5. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introducion*, etc., tom. III, p. 396-397.

II. **PRÉMICES** se dit, en termes de droit canon, d'un droit ecclésiastique qui consistait, dans quelques paroisses, en une portion des fruits convenus entre le curé et les habitants; dans d'autres, ce droit consistait en un certain nombre de gerbes que les paroissiens donnaient à leurs pasteurs; et, dans d'autres enfin, il consistait en une portion de dîme. Ce droit de *prémices* se nommait aussi *pacaire;* il était principalement connu dans le Béarn, et il se percevait conformément à la possession, qui devait tenir lieu de titre sur cette matière. *Voy.* Denisart, *Collect. de Jurisprud.*, au mot *Prémices*.

PREMICIER. *Voy.* PRIMICIER.

PREMIER-NÉ, terme qui ne se prend pas toujours dans la rigueur de la lettre; il désigne quelquefois ce qu'il y a de plus excellent dans chaque chose. Ainsi on dit que Jésus-Christ est le *premier-né de toute créature*. La Sagesse dit de même qu'elle est sortie de la bouche du Tout-Puissant avant qu'il eût produit aucune créature : *primogenita ante omnem creaturam.* Ainsi, dans Isaïe, *primogeniti pauperum* marque, par la raison des contraires, les plus malheureux des pauvres. Et dans Job, *primogenita mors*, la plus affreuse de toutes les morts. En prenant le terme de *premier-né* à la lettre, depuis que Dieu eut fait mourir par l'épée de l'ange exterminateur les *premiers-nés* des Égyptiens, il ordonna que tous les *premiers-nés*, tant des hommes que des animaux domestiques et de service, lui fussent consacrés; mais si le *premier-né* n'était point mâle, on n'était obligé à rien, ni pour celui-là, ni pour les suivants. Si c'était un animal pur, on ne pouvait le racheter; on le tuait, on répandait son sang autour de l'autel, on brûlait les graisses sur le feu de l'autel, et les chairs étaient pour les prêtres. Si c'était un animal impur, on le rachetait soit par argent, soit par échange de quelque autre, ou on le tuait. Les enfants *premiers-nés* étaient rachetés pour la somme de cinq sicles, ou huit livres deux sous un denier. A l'égard des premiers fruits des arbres, les trois premières années le fruit était censé impur; la quatrième année, tout le fruit appartenait au Seigneur, et le propriétaire n'avait le droit de les cueillir pour lui que la cinquième année. Au sujet de Jésus-Christ, *premier-né* de Marie, les uns croient qu'il n'était pas sujet au rachat, parce qu'il vint au monde sans rompre le sceau de la virginité de sa mère; les autres croient qu'il y était obligé par les termes de la loi, qui ne marquent autre chose, sinon que tous les enfants *premiers-nés* doivent être consacrés au Seigneur. Le rachat du *premier-né* mâle se faisait trente jours après sa naissance, et ce jour-là était un jour de réjouissance dans la famille. Si le père ou la mère appartenait à la race des sacrificateurs ou des lévites, les parents ne rachetaient pas leur fils. Outre les *premiers-nés* des hommes et des animaux qu'on offrait ou que l'on rachetait, il y avait une autre sorte de *premiers-nés*, que l'on conduisait au temple pour en faire des repas de charité. Il y a apparence qu'on entend ici par *premier-né* ce qu'il y a de meilleur et de plus excellent dans les animaux qu'on destinait aux repas de religion, qui devaient avoir lieu devant le Seigneur. Les priviléges des *premiers-nés* consistaient : 1° au droit de sacerdoce, lorsque les frères demeuraient dans le même lieu; 2° en ce qu'il avait la double portion entre ses frères. Il est vrai que Jacob transporta le droit de *premier-né* de Ruben à Joseph; Isaac, celui d'Ésaü à Jacob, et David, celui d'Adonias à Salomon; mais tout cela se fit par un ordre particulier de la Providence, et par une révélation de Dieu. *Voy.* Coloss., I, 15. Eccli., XXIV, 5. Isaïe, XIV, 30. Job, XVIII, 13. Exode,

Digitized by Google

XII, 29; XIII, 2, 3, 12, 13. Lévit., XXVII, 6. Nombres, XVIII, 16, 17, 18, 19. Deutér., XII, 17. 18; XV, 19, 20. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot AÎNÉ. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 260, 396.

PREMISLIA. *Voy.* PREZMYSLIE.

I. **PRÉMONTRÉ** (*Ordo Præmonstratensis*), Ordre religieux. Les Prémontrés étaient des religieux chanoines réguliers, ainsi nommés de l'abbaye de *Prémontré*, chef de leur Ordre, située au diocèse de Laon, en Picardie, et fondée en 1120 par saint Norbert. On appela cette abbaye *Prémontré*, parce qu'elle fut bâtie dans un pré découvert et montré par les bénédictins de Saint-Vincent de Laon. Ils suivaient la règle de Saint-Augustin. Ceux qui étaient réformés observaient l'abstinence de la viande, et les non-réformés ne l'observaient pas, si ce n'était depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques, l'Avent et certains jours de la semaine. Les uns et les autres possédaient des cures. L'Ordre des *Prémontrés* se multiplia fort vite, et le nombre de ses monastères, dans tous les pays du monde, a été si grand, qu'on y a compté mille abbayes et trois cents prévôtés, sans les prieurés, divisés en trente-cinq cyrcaries ou provinces. Ce fut surtout en Allemagne que les *Prémontrés* s'étendirent et devinrent puissants. La cyrcarie d'Espagne forme une congrégation particulière; les abbés, qui étaient auparavant perpétuels, y sont triennaux, et ne peuvent être continués dans les mêmes monastères. Une autre congrégation où l'on observait les premiers usages de *Prémontré*, avait été formée en Lorraine au commencement du XVIIe siècle, par les soins des Pères Daniel, Picart et Servais de Servels. Ses constitutions furent approuvées, en 1617, par Paul V, et, en 1621, Louis XIII leur permit de mettre la réforme dans tous les monastères du royaume qui voudraient la recevoir. Le vicaire général de cette congrégation en était supérieur et juge immédiat; on l'élisait tous les trois ans. *Voy.* le P. Paige, *Biblioth. Præmonstr.*, l. II, c. II. Le P. Hélyot, tom. II, c. XXIII. Le P. Hugo, *Annales de l'Ordre de Prémontré*. La *Vie de saint Norbert*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **PRÉMONTRÉ** (Adam). *Voy.* ADAM, n° XX.

PRÉMONTRÉES, religieuses chanoinesses de l'Ordre de Prémontré. Elles étaient aussi anciennes que les Prémontrés, et il y en avait beaucoup en Allemagne, où quelques-unes des abbesses ont été princesses souveraines; mais elles s'étaient éteintes en France, les abbés ayant refusé de recevoir les novices.

PRÉMORD (Charles-Léonard), ecclésiastique, né à Honfleur en 1760, mort à Colwich, dans le comté de Stafford, l'an 1837, obtint, en 1790, un canonicat dans la collégiale de Saint-Honoré, à Paris. Dépossédé peu de temps après, il se retira en Angleterre, où on lui confia la direction spirituelle des religieuses bénédictines françaises. De retour en France, il fut nommé chanoine-honoraire de Notre-Dame, chapelain par quartier de Charles X, puis vicaire général de Strasbourg et de Quimper. En 1830, il alla rejoindre en Angleterre la communauté bénédictine qu'il avait si longtemps dirigée. On a de lui : 1° une édition anglaise des *Rules of a christian life*; — 2° la publication des *Œuvres choisies de M. Asseline, évêque de Boulogne*; Paris, 1823, 6 vol. in-12. *Voy.* Feller, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PRÉMOTION. *Voy.* PRÉDÉTERMINATION.

PRÉNOM. La pieuse coutume de l'Église veut qu'on donne pour *prénom*, aux enfants qu'on baptise, un nom pris dans le Martyrologe; et, dans les actes publics de l'Église, les *prénoms* doivent toujours précéder le nom de famille. *Voy.* l'abbé André, au mot PRÉNOM, et à l'art. BAPTÊME, § VI.

PRÉPARER (*Præparare* ou *parare*), terme qui se met souvent dans l'Écriture pour fonder, établir, affermir. *Voy.* Psaume XCII, 2.

PRÉPUCE, peau que l'on coupe aux enfants mâles dans la circoncision. Les Hébreux regardent comme un privilége de la Providence ce qui arrive à quelques enfants de naître sans prépuce, et qu'ils prétendent être arrivé à Moïse. Il est parlé, dans l'Écriture, de certains mauvais Juifs qui emploient l'art des chirurgiens pour effacer les marques de la circoncision; ce que quelques auteurs, entre autres Origène, regardent comme impossible. Les vrais Juifs, au contraire, regardaient comme la chose la plus déshonorante de n'être pas circoncis; aussi se servaient-ils du terme d'*incirconcis* pour marquer leur mépris envers les Gentils et les étrangers. Ils appliquent aussi le mot d'*incirconcision* à ce qu'ils regardent comme impur, défectueux, inutile, dangereux. Ainsi, Moïse dit qu'il est incirconcis des lèvres pour marquer un empêchement de parler. Jérémie dit que les Juifs ont les oreilles incirconcises, pour désigner leur résistance aux instructions qu'on leur donne. Il les exhorte à ôter les *prépuces* de leur cœur, au lieu de dire : soyez dociles et attentifs. Moïse se sert même du mot de *prépuce* pour marquer des fruits impurs. *Voy.* I Machab., I, 16. I Corinth, VII, 18. Exode, VI, 12, 30. Jérémie, VI, 10; X, 9, 26. Lévit., XIX, 23; XXVI, 41. Act., VII, 51. Rom., II, 26. Galat., II. Hieronym., *in cap.* LIII *Isai.*, et *in Jovian.*, l. I. Lyran, *in Machab.*, I, 16. Rupert, *De Victoria Verbi*, c. XVIII. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littéral* sur I Machab., I, 16. Richard et Giraud. Bergier, au mot CIRCONCISION. *Compar.* notre art. CIRCONCISION.

PRÉSANCTIFIÉS, MESSE DES PRÉSANCTIFIÉS, nom donné aux hosties que le prêtre offre et consomme à la communion, mais qui ont été consacrées la veille ou quelques jours auparavant. La *messe des présanctifiés* est une messe sans consécration, mais dans laquelle on communie avec des hosties qui ont été consacrées la veille ou quelques jours auparavant. Le concile de Carthage de l'an 692 ordonne qu'en carême on célèbrera tous les jours la messe des *présanctifiés*, excepté les samedis, les dimanches et le jour de l'Annonciation. En Occident, on ne dit plus de messe des *présanctifiés* que le Vendredi saint; mais, chez les Grecs, on en dit encore pendant tout le carême, excepté le samedi, le dimanche, et le jour de l'Annonciation. *Voy.* De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. I, p. 80. Ménard, *Notes sur le Sacramentaire de saint Grégoire*, p. 75. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, qui, vol. LV, p. 158-159, cite un certain nombre d'auteurs à consulter.

PRESBOURG (*Posonium*), ville capitale de la haute Hongrie où le cardinal Gentil de Montfiore, cordelier et légat en Hongrie pour le pape Clément V, tint un concile en 1309. On y fit neuf canons sur la discipline. *Voy.* Labbe, t. IX. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 170-171. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **PRESBYTÈRE** (*Presbyterium*), se disait autrefois de ce que nous appelons aujourd'hui le *chœur* d'une église. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*. De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. IV, p. 18. *Compar.* CHŒUR, n° I.

Digitized by Google

II. **PRESBYTÈRE**. On appelait ainsi anciennement dans l'Église le conseil permanent institué près d'un siége épiscopal, composé de prêtres et de diacres que l'évêque consultait dans les affaires les plus importantes de son diocèse. *Voy*. D. Macri *Hierolexicon*. Le P. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. I, liv. I, c. XLII. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où, dans un article très-savant, on voit l'origine et l'histoire du presbytère.

III. **PRESBYTÈRE**. On a donné encore ce nom au collége des cardinaux qui forme le conseil du Pape. *Voy*. CONSISTOIRE, n° I.

IV. **PRESBYTÈRE**, don en argent que les anciens Papes faisaient au clergé et aux églises de Rome, de même qu'aux officiers du palais apostolique et de la cour romaine; et, suivant Macri, don également en argent que le Pape faisait autrefois à l'église de Latran le jour où il en prenait possession. *Voy*. D. Macri *Hierolexicon*. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 165.

V. **PRESBYTÈRE** signifie aussi une maison située près de l'église pour loger ceux qui la desservent. Chaque église paroissiale doit avoir un presbytère pour loger le curé, aux dépens des habitants et biens-tenans des paroisses. C'est la disposition des conciles anciens et nouveaux, et en particulier du concile de Trente (sess. VII, c. VIII, et sess. XX, c. VIII). La jurisprudence des arrêts était conforme sur ce point aux ordonnances des conciles. Le concile de Rouen de l'an 1581 ordonne aux curés d'habiter le presbytère, et leur défend de le louer à d'autres personnes. Aujourd'hui, d'après le décret du 30 décembre 1809, art. 92, les communes sont obligées de fournir au curé ou desservant un *presbytère*, ou, à défaut de *presbytère*, un logement, ou, à défaut de *presbytère* et de logement, une indemnité pécuniaire. *Voy*. les *Mémoires du clergé*, tom. III, p. 224 et suiv. Richard et Giraud. L'abbé André.

PRESBYTÉRIENS (*Presbyteriani*), nom qui a été donné aux calvinistes rigides qui suivent à la lettre les erreurs et les maximes de Calvin. Ils prétendent que l'Église ne doit être gouvernée que par des prêtres; que l'Écriture ne met point de différence entre les prêtres et les évêques, et qu'ainsi l'épiscopat, tel qu'il est établi dans l'Église, n'est point d'institution divine; que si, dans le commencement de l'Église, il y a eu des prêtres que l'on a nommés *évêques*, c'était seulement une dénomination extérieure que les prêtres avaient donnée d'eux-mêmes à leurs confrères, et qu'ils pouvaient révoquer. Leur ministre n'est distingué que par un manteau noir qu'il a sur les épaules lorsqu'il fait ses instructions. Ils n'estiment pas plus les épiscopaux de l'Église anglicane que les évêques de l'Église romaine, et les épiscopaux ne les ménagent point. Il y a eu entre ces deux sectes des dissensions qui ont souvent troublé l'Angleterre. *Voy*. Salmonet, *Hist. des troubles de la Grande-Bretagne*. Bergier, art. ANGLICANS. Pluquet, *Diction. des hérésies*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PRESCIENCE, connaissance certaine et infaillible de l'avenir. Une des vérités que la révélation nous enseigne, est que Dieu de toute éternité a connu certainement tout ce qui arrivera dans toute la durée des siècles, soit les événements qui dépendent des causes physiques et nécessaires, soit les actions libres des créatures intelligentes : « Je sais, dit le Seigneur, tout ce que feront les Israélites lorsqu'ils seront dans le pays que je leur ai promis (Deutér., XXI, 31). » En effet, Dieu venait de le prédire dans les versets précédents. « Le Seigneur est le Dieu des connaissances, nos pensées lui sont présentes d'avance (I Rois, II, 3). » Le Psalmiste dit à Dieu : « Vous avez connu de loin mes pensées, et vous avez prévu toutes mes actions (Ps. CXXXVIII, 3, 4). » Isaïe défie les faux dieux des nations de prédire l'avenir, parce que cette connaissance est réservée au seul vrai Dieu. « Annoncez-nous, dit-il, ce qui doit arriver dans l'avenir, et nous saurons que vous êtes des dieux (Isaïe, XLI, 23). » Nous pourrions multiplier des passages semblables; mais ceux-là suffisent sans doute pour montrer que la *prescience* de Dieu nous est manifestement enseignée par la révélation. Il y a ici une observation importante à faire : Quoique ce que Dieu prévoit devoir arriver arrive infailliblement, sa prescience ne nécessite pas les événements, et n'ôte nullement à l'homme sa liberté d'action : 1° parce qu'elle n'est point la cause de ces événements; 2° parce que Dieu prévoit non-seulement les choses, mais encore la manière dont elles doivent arriver; Dieu connait l'ordre des causes : or nos volontés tiennent un rang dans cet ordre, et ces volontés sont la cause de nos actions : ainsi notre volonté étant libre, Dieu prévoit qu'elle se déterminera librement à agir. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol.*, et le *Traité de Dieu et de ses attributs*, dans les théologiens. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'*Encyclop. cathol.*, qui contient un excellent article.

PRESCRIPTION (*Prescriptio*, *usucapio*), manière d'acquérir la propriété d'une chose par la possession non interrompue pendant un temps que la loi détermine. C'est pour assurer l'état des familles, lever l'incertitude des possessions, finir les contestations et établir la paix entre les citoyens, que la *prescription* a été introduite et approuvée par le droit civil et le droit canon. Les canonistes exigent cinq conditions pour que la prescription soit légitime, savoir : 1° la matière prescriptible; 2° la possession; 3° le titre; 4° la bonne foi; 5° le temps marqué par la loi. Les biens meubles sacrés ou non sacrés se prescrivaient, avec le titre, par l'espace de trois ans; et, sans titre, par l'espace de trente ans. Il y avait des endroits où il fallait cinq ans pour la prescription des biens meubles. Les biens immeubles de l'Église romaine ne se prescrivent que par cent ans; ceux des autres églises, des monastères et des hôpitaux, par quarante ans. Il y avait des monastères dont les biens immeubles ne se prescrivaient chez nous que par soixante ans. Quant aux choses imprescriptibles, c'est-à-dire contre lesquelles la *prescription* ne peut avoir lieu, ce sont : 1° le droit naturel; ainsi toute *prescription* ou coutume qui y serait contraire devrait être rejetée; 2° l'abus; car, dit Tertullien, l'abus réclame sans cesse : *Abusus enim perpetuo clamat;* 3° l'obéissance qu'on doit à ses supérieurs; 4° les choses purement spirituelles ou sacrées; mais si une chose sacrée changeait de destination, elle deviendrait par là même prescriptible. On ne peut prescrire que les choses qui sont dans le commerce, c'est-à-dire qui sont susceptibles d'être possédées par des particuliers. Ainsi les églises, les cimetières, les places publiques, les rues, etc., ne peuvent s'acquérir par *prescription*. Le code civil est conforme en cela au droit canon; car il dit : « Art. 2226. On ne peut prescrire le domaine des choses qui ne sont point dans le commerce. » *Voy*. Collet, *Moral.*, tom. I. De la Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.*, au mot PRESCRIPTION. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

Digitized by Google

PRESCRIPTIONS CONTRE LES HÉRÉTIQUES. Tel est le titre d'un ouvrage célèbre de Tertullien. Le savant Père entend sous ce nom ce que l'on appelle au barreau *fin de non-recevoir*, c'est-à-dire raisons par lesquelles il est prouvé, sans entrer dans le fond des questions, que l'adversaire ne doit pas être admis à discuter. C'est ce que les controversistes modernes ont nommé *préjugés légitimes* contre les hérétiques. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, fait un exposé de l'ouvrage de Tertullien, cite et combat les efforts tentés par les protestants pour en atténuer l'importance.

PRÉSÉANCE, a été l'objet de grandes contestations entre le clergé et les autres corps de l'État, et entre les différents membres du clergé. D'après l'édit de l'an 1695, les archevêques, évêques et autres ecclésiastiques devaient être honorés comme les premiers des Ordres du royaume... et les corps des chapitres des églises cathédrales devaient précéder en tous les lieux ceux des bailliages et siéges présidiaux... Le même édit défend à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elle puisse être, d'occuper, pendant le service divin, les places destinées aux ecclésiastiques, et veut que, lorsque les officiers des cours allant en corps dans les églises cathédrales ou autres se placeront dans les chaires destinées aux dignitaires et aux chanoines, ils en laissent un certain nombre vides de chaque côté pour les dignitaires et les chanoines qui ont l'habitude de les remplir. Suivant les conciles et l'ancienne jurisprudence du royaume, l'évêque était le juge des contestations qui s'élevaient sur la préséance entre les gens d'Église dans le service divin, les processions, les enterrements, etc. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. V, p. 1534; tom. VIII, p. 151 et suiv.; tom. II, p. 1423, 1426, 1428; tom. V, p. 1455, 1456. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, qui rapporte les décisions et les règlements relatifs à la *préséance*, telle qu'elle s'observe aujourd'hui dans les différents Ordres du clergé.

PRÉSENT. En Orient, les *présents* ont toujours été un des liens les plus puissants des relations sociales : c'était tantôt hommage de respect et d'amitié, et tantôt marque d'amour. Cette coutume, qui remonte à la plus haute antiquité et qui annonce des mœurs primitives aussi douces qu'aimables, s'est toujours fidèlement observée chez les Hébreux, comme on peut facilement en juger par leur histoire. L'usage de ne jamais paraître devant les princes sans leur offrir quelque *présent*, était devenu obligatoire pour les Hébreux qui se présentaient devant Jehova, leur Monarque (Deutér., XVI, 16-17). Les rois eux-mêmes s'en envoyaient réciproquement, de même qu'ils en faisaient aux personnes qu'ils voulaient honorer. Les anciens prophètes ne refusaient ordinairement pas les *présents* qu'on leur offrait; mais depuis que les faux prophètes se furent laissés corrompre par des dons, les vrais prophètes ne voulurent plus en recevoir. Quant aux *présents* destinés à corrompre les juges, ils furent regardés comme infâmes dans tous les temps. De là vient qu'aujourd'hui même tout *présent* fait par une partie à son juge, est réputé avec raison être un *présent captatoire;* et, de leur côté, les juges ne doivent point en recevoir de leurs clients, ni directement, ni indirectement, pour le motif qu'en donne l'Écriture, quand elle dit : « Tu ne recevras point de présents, qui aveuglent même les sages et corrompent les paroles des justes. (Exod., XXIII, 8. Deutér., XVI, 19.) Les présents et les dons aveuglent les yeux des juges. (Ecclésiastique, XX, 31.) » *Voy.* Genèse, XXXIII; XLIII, 11. I Rois, IX, 7, etc. Esther, IX, 19. Amos, V, 12, etc. Matth., II, 11, etc. La Rocheflavin, *Des Parlements de France*, tom. I, p. 34-35. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 270-271.

I. **PRÉSENTATION**, terme par lequel on entend d'ordinaire la *présentation* des premiers-nés, ou des autres enfants, ou des choses vouées. Ainsi Samuel fut présenté au Seigneur pour cette double raison; s'il n'eût été que premier-né, il eût pu être racheté; mais, comme voué, il devait tous les jours de sa vie être employé au service du Seigneur. La sainte Vierge présenta le Sauveur au temple, au jour de sa purification, comme on lit dans saint Luc (II, 22, etc.). Il est certain que la sainte Vierge fut aussi présentée au temple, qu'elle fit vœu de virginité, et qu'elle n'épousa saint Joseph que comme gardien de ce trésor qu'elle avait consacré au Seigneur; mais rien de plus incertain que les circonstances que les différents auteurs joignent à ces faits qu'enseigne la tradition de l'Église. La fête de la Présentation de la Vierge est beaucoup plus ancienne chez les Grecs que chez les Latins. L'empereur Emmanuel Comnène, qui régnait en 1150, en fait mention dans une de ses ordonnances, et elle était déjà fort célèbre. Elle n'est passée en Occident qu'en 1372, lorsque Philippe de Maizières, chancelier de Chypre, y étant venu, donna avis de cette solennité au pape Grégoire XI et à Charles V, roi de France. Le pape fit alors célébrer la fête de la Présentation dans l'Église romaine, et le roi la fit aussi solenniser à Paris, dans la Sainte-Chapelle, en présence du nonce. On n'en voit cependant aucun vestige dans les calendriers, ni dans les offices de l'Église des siècles suivants, jusqu'au cardinal Quignonès, qui mit cette fête dans son bréviaire. Mais ce bréviaire ayant été supprimé par Pie V, la fête de la Présentation ne fut reçue à Rome que sous Sixte V, qui la prescrivit par un décret de l'an 1585. Elle fut néanmoins établie en divers lieux; on l'a mise depuis dans les Martyrologes, et on en fait la solennité dans toutes les églises d'Occident le 11 novembre. *Voy.* I Rois, I, 2, etc. Lévit., XXVII, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Baronius, *Préface de ses Annales.* PURIFICATION.

II. **PRÉSENTATION**, en matière bénéficiale, est un acte de nomination par lequel le nominateur présente une personne capable pour être instituée dans le bénéfice vacant.

III. **PRÉSENTATION DE NOTRE-DAME.** C'est le nom de trois Ordres de religieuses; 1° le premier fut projeté en 1618 par une fille pieuse appelée *Jeanne de Cambrai*; mais il ne fut pas établi; 2° le second le fut en France vers l'an 1627, par Nicolas Sanguins, évêque de Senlis; il fut approuvé par Urbain VIII, mais il ne fit pas de progrès; 3° le troisième fut institué en 1664 par Frédéric Borromée, visiteur apostolique de la Valteline. Ayant obtenu des habitants de Morbegno, bourg de cette contrée, un lieu retiré et solitaire, ce prélat y établit une congrégation de filles sous le titre de la *Présentation de Notre-Dame*, et il leur donna la règle de Saint-Augustin. Celles qui ont eu une maison à Paris sous le même titre étaient des bénédictines mitigées. *Voy.* Hélyot, *Histoire des Ordres religieux*, tom. IV, p. 324. Bergier, *Diction. de théol.*

PRÉSIDENT (*Præses*), terme qui se donne, en général, à tous ceux qui président à quelque chose ou à quelque ouvrage, mais en particu-

Digitized by Google

lier, dans l'Écriture, aux gouverneurs de la Judée, depuis que ce pays avait été réduit en province par les Romains. *Voy.* Matth., XXVII, 2; XXVIII, 14. Luc, II, 2, 20; XX; XXI, 12. Actes, XXIII, 24, etc.

PRÉSIDENTS des assemblées générales du clergé. Ces assemblées prenaient leurs présidents parmi les députés du premier ordre, sans égard à l'ancienneté du sacre ni aux distinctions que plusieurs archevêques prétendaient être attachées à leurs siéges. L'archevêque président n'étant pas le plus ancien en sacre des archevêques qui étaient dans l'assemblée, devait cependant signer le premier les actes qui étaient signés de toute l'assemblée. On pouvait nommer pour présidents des prélats députés qui étaient absents, aussi bien que les présents; mais les assemblées n'avaient point réglé précisément par des délibérations particulières les pouvoirs de leurs présidents. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. VIII, p. 185, 188 et suiv.

PRESLES (Raoul de), fils naturel du fondateur du collége de Presles, mort en 1382, fut successivement avocat général au parlement de Paris, maître des requêtes de l'hôtel du roi Charles V, historien et poëte de ce prince. On a de lui : 1° *La Cité de Dieu* de saint Augustin; Abbeville, 1486; 2 vol. in-fol.; Paris, 1531; c'est la première version française de ce savant traité; c'est par l'ordre de Charles VII qu'elle fut composée; — 2° *Traité des puissances ecclésiastique et séculière*, que Goldast a fait imprimer dans le tom. I[er] de sa *Monarchia*, etc., comme favorable aux principes protestants; la *Monarchia*, ainsi que les autres ouvrages de Melchior Goldast, a été mise à l'*Index;* — 3° une *Traduction française de la Bible*, laissée manuscrite, mais qui n'est qu'une copie de celle de Guyard des Moulins; — 4° *Songe du Vergier;* 1491, in-fol., et qu'on trouve encore dans les *Libertés de l'Église gallicane;* si on n'est pas sûr que cet écrit soit de Presles, il y a au moins les plus fortes raisons de le croire. *Voy.* Feller, *Biogr. univers. Compar.* notre art. GOLDAST DE HEIMINSFELD.

I. **PRÉSOMPTION**, sorte d'orgueil et de bonne opinion de soi-même qui fait que l'on entreprend des choses au-dessus de sa force et de sa capacité. Elle est péché mortel lorsque le mauvais succès des choses que l'on entreprend nuit considérablement à la personne qui les entreprend ou autres, ou que l'on s'expose à quelque danger considérable, soit pour l'âme, soit pour le corps.

II. **PRÉSOMPTION EN MATIÈRE DE SALUT.** C'est l'opposé du désespoir, et, comme le désespoir, c'est le contraire de la vertu d'espérance. On commet ce péché en se livrant à une confiance abusive en la miséricorde de Dieu; or cette confiance est trompeuse quand on se flatte de parvenir au salut, quoiqu'on néglige d'en prendre la voie, qu'on s'expose volontairement au danger d'offenser Dieu, dans l'espérance que Dieu en préservera; qu'on se permet des choses défendues, sous prétexte que Dieu est bon et miséricordieux; qu'on diffère sa conversion de jour en jour, par la fausse persuasion où l'on est qu'on sera toujours à temps de se convertir lorsqu'on voudra, ce qui est formellement contraire à ces paroles de l'Écriture : *Ne diffère pas à te convertir au Seigneur, et ne remets pas de jour en jour; car soudain viendra sa colère, et au jour de la vengeance il te détruira. Voy.* Ecclésiastique, V, 8-9. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

PRESSIGNY (DE). *Voy.* CORTOIS.

PRESSOIR (*Torcular*), terme qui est souvent employé dans l'Écriture, et qui désigne non-seulement la machine sous laquelle on écrase le raisin, mais encore la cuve ou le réservoir où le vin qui coule du pressoir était reçu et conservé, jusqu'à ce qu'on le mît dans des cruches ou des tonneaux d'argile ou de bois. On lit dans le Psautier plusieurs titres des psaumes qui portent *Pro torcularibus*, pour les pressoirs, ce qui est expliqué diversement. Les uns croient que ces psaumes étaient des cantiques faits principalement pour la fête des Tabernacles, après les vendanges; les autres le traduisent par un instrument de musique. Les Pères expliquent ces mots, dans un sens spirituel, de l'Église de Jésus-Christ, qui est la vigne mystique dans laquelle le pressoir est bâti, suivant la description du Sauveur. Nous ferons remarquer que cueillir les raisins et les fouler dans le pressoir sont, dans la langue des prophètes sacrés, le symbole et la figure de grands combats, d'affreuses calamités. *Voy.* Matth., XXI, 33. Joël, II, 24. Prov., III, 10. Agg., II, 17. Juges, VII, 25. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. sur Jérémie*, XLVIII, 11. Isaïe, XVII, 6; XLVIII, 33, etc. Jérém., XLIX, 9. Lament., I, 15.

PRESSY (François-Joseph-Gaston de **PARTZ DE**), évêque de Boulogne, né au château d'Écuire, dans le diocèse de Boulogne, en 1712, mort en 1789, gouverna son diocèse pendant près de quarante-sept ans, avec un zèle qui ne se démentit jamais. Il consacra des sommes considérables au rachat des chrétiens captifs chez les musulmans et à la propagation de la foi par les missions étrangères. Ce fut lui qui procéda aux premières informations sur la vie de Benoît-Joseph Labre, son diocésain, qui a été béatifié depuis. Ses principaux ouvrages sont : 1° des *Statuts synodaux;* 1746, in-4°; — 2° *Instructions pastorales* et *Dissertations théologiques;* 2 vol. in-4°; — 3° *Rituel du diocèse de Boulogne;* Boulogne, 1780, in-4°; — 4° un livre de prières en français, intitulé : *Heures;* Lille, 1820, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, où l'on trouve une appréciation de plusieurs ouvrages du savant évêque. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PRESTIMONIE (*Præstimonia, Præstimonium*), se disait : 1° de la desserte d'une chapelle sans titre ni collation; 2° de certains offices perpétuels donnés à des prêtres habitués dans des chapitres ou autres églises, ou à des religieux, qui n'étaient que des commissions de messes à dire pour les aider à subsister; 3° pour un revenu affecté par un fondateur à l'entretien d'un prêtre, sans être érigé en titre de bénéfice, auquel le patron nommait de plein droit; 4° pour certaines portions de revenus tirés de certains bénéfices, et affectés à quelques jeunes clercs pour les aider à faire leurs études ou à servir l'Église. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 186. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

PRÉTEXTAT (Saint), archevêque de Rouen, mort le 14 avril 586, était Gaulois d'origine. Promu à l'épiscopat vers l'an 555, il fut le parrain de Mérovée, second fils de Chilpéric. Vers l'an 576, Brunehaut, veuve de Sigebert, ayant été exilée à Rouen par Chilpéric, qui se laissait dominer par Frédégonde, Mérovée devint tellement épris de la reine d'Austrasie, sa tante, qu'il lui proposa de l'épouser, et Prétextat eut la faiblesse de bénir cette union. Transporté de colère, Chilpéric fit arrêter ce prélat, qui fut déposé dans le concile assemblé à Paris en 577, malgré les efforts de saint Grégoire de Tours. Exilé dans l'île de Jersey, il ne reprit possession

Digitized by Google

de son siége qu'après la mort de Chilpéric; mais Frédégonde, ne pouvant supporter les remontrances qu'il lui avait adressées, afin de l'exhorter au repentir, fit assassiner ce saint prélat. Prétextat avait assisté, en 557, au IIIe concile de Paris; en 566, au IIe concile de Tours, et, en 585, au IIe concile de Mâcon. Le Martyrologe romain lui donne la qualité de martyr au 24 février; mais on ne l'honore aujourd'hui que comme confesseur pontife. *Voy.* saint Grég. de Tours, l. V, VII et VIII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVI, p. 576 et 577. Richard et Giraud.

PRÉTOIRE, nom donné dans l'Évangile à la maison du gouverneur de Jérusalem de la part des Romains. C'est là qu'il rendait la justice et où Jésus-Christ lui fut présenté. Saint Paul parle aussi du prétoire où, étant à Rome, il rendit témoignage à Jésus-Christ. Il paraît que l'Apôtre se sert de ce terme par l'usage dans lequel il était d'appeler ainsi l'hôtel du gouverneur de la province à Jérusalem, puisque le palais de l'empereur ne se nommait certainement pas *prétoire*. Quelques-uns disent que saint Paul a voulu, sous le nom de *prétoire*, désigner le camp des soldats prétoriens où cet apôtre a pu être mené par le soldat qui l'accompagnait, et qui était attaché à lui par une chaine, à la manière des Romains. *Voy.* Philipp., I, 13.

I. **PRÊTRE** (*Presbyter, sacerdos*), mot dérivé du grec, et qui signifie proprement *ancien, vieillard;* cependant, dans le texte latin de l'Écriture, le mot *presbyter* ne signifie pas toujours *prêtre* (Judith, VIII, 9. Ecclésiastique, IV, 7; VI, 35. Daniel, XIII, 28). Dans l'Ancien Testament, le sacerdoce ne fut attaché à une certaine famille que depuis la loi de Moïse. Dans la cérémonie même de l'alliance que le Seigneur fit avec son peuple au pied du mont Sinaï, Moïse y fit l'office de médiateur, et on choisit pour faire celui de *prêtre* de jeunes hommes du milieu des enfants d'Israël. Auparavant, les premiers-nés, les pères de famille, les princes et les rois étaient *prêtres*-nés dans leur famille ou les terres de leur domination. Caïn et Abel, Noé, Abraham et Job, Abimélech et Laban, Isaac et Jacob offrent eux-mêmes leurs sacrifices. (Genèse, IV, 3, 4; VIII, 20; XII, 8; XXVI, 25; XXXV, 3. Job, I, 5.) Mais depuis que le Seigneur eut choisi la tribu de Lévi pour le servir dans son tabernacle, et que le sacerdoce fut fixé dans la famille d'Aaron, le droit d'offrir des sacrifices fut dès lors réservé aux *prêtres* de cette famille, les autres enfants de Lévi, même ceux de Moïse, étant demeurés dans le simple rang des Lévites. Dans des occasions particulières, les rois et les juges, ou les prophètes, en offrirent sans que l'Écriture les en reprenne; quelquefois aussi, une punition terrible suivit de près la transgression (Nombr., XVI). Le *grand prêtre* était chef de la religion et le juge ordinaire des difficultés qui la concernaient, et même de tout ce qui regardait la justice et les jugements de la nation des Juifs. Il avait aussi seul le privilége d'entrer dans le sanctuaire une fois l'année, qui était le jour de l'expiation solennelle et générale. Il devait être né d'une personne de sa tribu, que son père eût épousée vierge, et être exempt de tous les défauts corporels marqués dans le Lévitique. (Lévit., XVI, 2, 4, etc.; XXI, 13, 17, 18, etc. Deutér., XVII, 8-10.) Dieu avait attaché à la personne du grand-prêtre l'oracle de sa vérité; en sorte que, lorsqu'il était revêtu des ornements de sa dignité et de l'*urim* et *thummim*, il répondait aux demandes qu'on lui faisait, et Dieu lui découvrait les choses cachées et futures. (I Rois, XXIII, 9.) Il lui était défendu de porter le deuil d'aucun de ses proches, pas même de son père ou de sa mère, et d'entrer là où il y avait eu un mort. (Lévit., XI, 13, etc.) Il ne pouvait épouser qu'une vierge de sa race, et il devait garder la continence pendant tout le temps de son service. Les *prêtres* particuliers servaient immédiatement à l'autel, offraient les sacrifices, égorgeaient les hosties, les dépouillaient, et les lévites en versaient le sang au pied de l'autel. Ils entretenaient le feu perpétuel sur l'autel des holocaustes et les lampes du chandelier d'or qui étaient dans le Saint, pétrissaient les pains de proposition, les faisaient cuire, les offraient sur l'autel d'or qui était dans le Saint, et les ôtaient chaque jour de sabbat pour en mettre d'autres. Tous les jours, soir et matin, un *prêtre* désigné par le sort au commencement de la semaine portait dans le Saint un encensoir fumant, et le posait sur la table d'or, autrement nommée l'*autel des parfums*. Il n'était pas permis aux *prêtres* d'offrir de l'encens au Seigneur avec un feu étranger, c'est-à-dire qui ne fût pas tiré de l'autel des holocaustes. On sait avec quelle rigueur Dieu châtia Nadab et Abiu pour avoir manqué à ce devoir. Le Seigneur n'avait point donné de partage dans le pays à la tribu de Lévi; mais il pourvut abondamment, soit au logement, soit à l'entretien des *prêtres* et des lévites, par les quarante-huit villes qu'il leur avait assignées, avec mille coudées au delà des murailles de chacune, et par ce qu'il leur donna dans les victimes et les prémices, soit des hommes, soit des animaux et des fruits de la terre. (*Voy.* PRÉMICES, n° I. PREMIER-NÉ, et Lévit., VII, 6, 7, 33, 34. Deutér., XVIII, 3, 45. Nombr., XVIII, 10, 17, 26; XXX, 1, 2, 3, etc. Josué, XXI, 19, 20.) Une des principales fonctions des prêtres après les sacrifices dans le temple, était l'instruction des peuples et le jugement des affaires. Quant aux prêtres de la nouvelle alliance, leur dignité est infiniment plus relevée que celle des prêtres hébreux, par le pouvoir qu'ils ont, tant sur le corps mystique que sur le corps naturel de Jésus-Christ, et par le caractère sacré et inviolable dont ils sont revêtus. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, s'attache surtout à réfuter les erreurs des protestants et des incrédules concernant les prêtres. Le card. de La Luzerne, *Droits et devoirs respectifs des évêques et des prêtres.* L'abbé André, qui envisage les prêtres au point de vue du droit canon.

II. **PRÊTRE ASSISTANT.** *Voy.* ASSISTANT.

III. **PRÊTRE HABITUÉ.** *Voy.* HABITUÉ.

IV. **PRÊTRE PROPRE** (*Proprius sacerdos*). Cette expression du canon *Omnis utriusque sexus* du IVe concile de Latran, dont il est parlé au mot CONFESSION, a donné lieu à la question de savoir ce que l'on doit entendre par le *propre prêtre*, dans le sens de ce règlement. Les canonistes disent que régulièrement le *proprius sacerdos* signifie le curé de la paroisse; mais que, par une juste appréciation, on a compris sous ce nom le Pape, son légat, son pénitencier, l'évêque, son vicaire et l'archiprêtre de la grande église; d'autres disent le grand pénitencier; en sorte qu'on se confesse comme au *propre prêtre* quand on se confesse, dans la quinzaine de Pâques, à une de ces personnes en dignité, ou même à quelque autre de leur aveu. Mais, d'après ce qui se pratique généralement aujourd'hui, on peut dire que le *propre prêtre* est tout *prêtre* approuvé dans le diocèse.

Digitized by Google

D'ailleurs Clément X, dans sa constitution *Superna magis patrisfamilias*, dit expressément que tout prêtre approuvé peut entendre les confessions des fidèles dans le diocèse de l'évêque qui l'a approuvé, même dans le temps de Pâques : *Semel simpliciter approbatos posse in diœcesi episcopi approbantis quovis omni tempore, etiam paschali, et quorumcumque etiam infirmorum confessiones audire, absque ulla parochorum licentia.* Dans l'hypothèse que ces derniers mots *quorumcumque etiam infirmorum* doivent s'entendre des malades et des infirmes qui seraient dans un diocèse étranger à celui de leur confesseur, ils ne nuisent en rien à notre thèse. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

PRÊTRES DE LA MISSION. *Voy.* MISSION, n° IV.

PRÊTRISE, un des trois ordres majeurs, le premier après l'épiscopat. Les théologiens le définissent : ordre sacré qui donne le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, de l'offrir en sacrifice, et de remettre les péchés. Remarquons que le concile de Trente dit anathème à quiconque ose enseigner que, dans le *Nouveau Testament*, il n'y a point de sacerdoce extérieur et visible; que l'ordination ne donne point le Saint-Esprit, que vainement les évêques se flattent de ce pouvoir, que l'imposition de leurs mains n'imprime aucun caractère, que celui qui est prêtre peut redevenir simple laïque, etc. (*Sess. III, can.* I *et* IV.) C'était la doctrine des protestants, et ils la soutiennent encore. Bergier fait justement remarquer que, « dans le temps même que les prétendus réformateurs s'attachaient ainsi à déprimer le sacerdoce de l'Église catholique, ils se créaient à eux-mêmes un pontificat et une autorité bien supérieure à celle des prêtres. Luther se qualifiait évangéliste de Wittemberg par l'autorité de Dieu même; il décidait à son gré du culte religieux; Calvin agissait à Genève d'une manière plus despotique, et chaque prédicant faisait de même partout où il trouvait des sectateurs assez dociles pour se ranger sous sa conduite. Pendant que ces pasteurs de nouvelle création enseignaient que les prêtres ne peuvent tenir leurs pouvoirs que du peuple, ils auraient fait un beau bruit si le peuple avait entrepris de leur ôter l'autorité de laquelle ils s'étaient eux-mêmes revêtus. » *Voy.*, pour la matière, la forme, etc., de l'ordre de la *prêtrise*, Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Le *Traité de l'Ordre*, dans les théologiens. *Compar.* ORDRE, n° II.

PREUILLY. *Voy.* PRULLI, n° I.

PREUTZ. *Voy.* PROTAIS, n° II.

I. PREUVE en matière de droit canon. Il y a deux sortes de *preuves*, savoir : celles que les canons veulent qu'on tienne pour sûres, et celles dont ils laissent l'effet à la prudence des juges. Les canons veulent, par exemple, qu'on prenne pour une *preuve* sûre d'un crime ou d'un autre fait les dépositions conformes des témoins contre lesquels on n'a pas fourni de reproches valables, et qui sont au nombre voulu par les canons eux-mêmes. Mais lorsqu'il n'y a que des présomptions, des indices, des conjectures, des témoignages imparfaits ou d'autres sortes de *preuves* que les canons n'ont pas ordonné que l'on tînt pour sûres, ils laissent à la prudence des juges de discerner ce qui peut tenir lieu de *preuves*, et ce qui ne doit pas avoir cet effet. Il ne faut pas oublier que c'est des canonistes et des anciennes officialités qu'on tient toutes les formes de la procédure civile; il est donc difficile d'en bien juger sans remonter jusqu'à leur origine. *Voy.* l'abbé André, et surtout Lancelot, *Institutiones juris canonici*, tit. XIV, où on trouve développées avec méthode toutes les différentes sortes de *preuves* qu'on a voulu exprimer par ces deux vers :

Aspectus, sculptum, testis, notoria, scriptum.
Jurans, confessus, præsumptio, fama probabant.

II. PREUVE en matière de théologie. *Voy.* LIEUX, n° IV.

PRÉVALITAINE (*Prævalis, Prævalitana*), ancienne province du diocèse de l'Illyrie orientale. D'après Sextus Rufus, elle faisait partie de l'ancienne Macédoine, s'étendait depuis Epidamnum jusqu'à la Dalmatie, et comprenait même, suivant Procope, une grande partie de la Dalmatie. La province Prévalitaine avait pour métropole, du temps de saint Grégoire le Grand, Scodra, aujourd'hui Scutari, capitale de l'Albanie; mais cette église passa ensuite successivement sous les métropolitains de Durazzo, de Diocléa et d'Antivari. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 275.

PRÉVENANTE (GRÂCE). *Voy.* GRACE, n° III.

PRÉVENTION, en jurisprudence canonique, se dit du droit qu'a le Pape de prévenir les collateurs ordinaires en nommant aux bénéfices avant eux. Comme ordinaire des ordinaires, le Pape peut conférer tous les bénéfices par préférence aux collateurs ordinaires : *Beneficiorum collatio generaliter spectat ad Papam, qui est ordinarius ordinariorum et dominus omnium beneficiorum.* (*C. II, de Præb., in* 6°.) D'après les vrais principes, toute la juridiction ecclésiastique dérive du Pape. La *prévention* n'a pas lieu en France; mais elle a donné lieu à un grand nombre d'écrits. Parmi les canonistes qui ont écrit sur cette matière, quelques-uns l'ont fait d'une manière peu favorable au Pape; c'est la juste et judicieuse remarque de l'abbé André, qui ajoute : « Cependant l'un d'eux, qui n'est pas suspect, car il était avocat au parlement, s'exprime ainsi (*Encyclopédie méthodique, jurisprudence*) : « Au reste, quelque odieuse que la prévention paraisse, on ne peut nier qu'elle ne remédie à plusieurs abus qui viennent assez souvent de la part des ordinaires eux-mêmes, qui négligent les petits bénéfices, et les laisseraient vaquer des années entières s'ils n'appréhendaient d'être prévenus. Dumoulin assure que de son temps ils allaient encore bien plus loin, et que les exactions qu'ils faisaient sur leurs collataires étaient si grandes, qu'on aimait mieux avoir affaire aux officiers de la cour de Rome qu'à eux. » *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. X, p. 811 et suiv. La Combe, *Recueil de jurisprud. canon.*, au mot PRÉVENTION. Richard et Giraud.

PREVESA. *Voy.* NICOPOLIS.

PRÉVOST (Claude), né à Auxerre en 1693, mort à Paris l'an 1752, religieux profès à l'abbaye de Sainte-Geneviève, y enseigna la philosophie et la théologie, et fut chargé de la bibliothèque. Outre plusieurs autres manuscrits, il en a laissé un intitulé : *Hist. de l'abbaye de Sainte-Geneviève*; travail dont les bénédictins ont extrait presque tout ce qu'ils ont dit de cette maison dans le tom. VI de la nouvelle *Gallia Christiana*. Prévost fournit aussi des matériaux à l'abbé Lebeuf, son compatriote, pour le catalogue des écrivains auxerrois, inséré dans l'*Histoire d'Auxerre*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. PRÉVÔT, PRÉVÔTÉ (*Præpositus, Præpositura*). Nous voyons dans la Règle de Saint-Benoît que ce saint promet à l'abbé d'établir

Digitized by Google

un *prévôt* (*præpositum*) pour l'aider et le soulager dans son gouvernement, mais sans pourtant rien perdre de son autorité. On a conservé dans plusieurs monastères et plusieurs chapitres le nom de *prévôt* à la première dignité, préférablement à celui de doyen, et de cette différence viennent dans certains diocèses le nom de *prévôté*, c'est-à-dire dignité de prévôt, plutôt que celui de doyenné ou dignité de doyen. En France autrefois la dignité de *prévôt* était généralement la première dans les cathédrales et les collégiales du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence, comme celle de doyen l'était dans les autres provinces de France, à quelques exceptions près. Les *prévôts* de plusieurs cathédrales jouissent des mêmes droits honorifiques que les abbés. Presque tous les prévôts de l'Allemagne sont crossés et mitrés. La Congrégation des Rites a reconnu cette coutume dans une déclaration qui remonte à 1610 : *Præpositi ecclesiarum cathedralium in Germania solent habere usum mitræ et baculi*. Plusieurs des nouveaux chapitres ont rétabli l'ancienne *prévôté*. *Voy*. l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PRÉVÔT**, grand officier, dans les Ordres militaires, qui a le soin des cérémonies, et porte le cordon et la croix de l'Ordre. Il y en a eu dans ceux de Saint-Michel, du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de Saint-Lazare et du Mont-Carmel.

III. **PRÉVÔT**. On appelait aussi de ce nom des laïques qui étaient des protecteurs des églises. *Voy*. AVOCAT, n°. I.

IV. **PRÉVÔT** (Jean **LE**), en latin *Præpositus*, jésuite, né à Arras, mort à Mons en 1634, fut reçu docteur en théologie l'an 1617; il professa la théologie à Louvain et à Douai. Il a laissé : 1° *Commentaria in tertiam partem Summæ theologicæ S. Thomæ*, etc.; Douai, 1629; — 2° *In Primam partem, de Deo uno et trino*, etc.; ibid., 1631, in-fol.; — 3° *In Primam secundæ*; etc. *Voy*. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, t. II, p. 174, édit. de 1739, in-4°.

V. **PRÉVÔT** (Jean **LE**), chanoine et bibliothécaire de l'église cathédrale de Rouen, mort en 1648, a laissé : 1° *Calendrier historique*, imprimé à la suite du Rituel de Rouen; 1640; — — 2° une édition de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, sur les *Offices ecclésiastiques*; Rouen, 1642, in-8°, en collaboration avec Georges Ridel et Jacques Malet; — 3° *Series archiepiscoporum Rothomagensium*; Rouen, 1653, in-8°. *Voy*. Le P. Le Long, *Biblioth. des histor. de France*.

VI. **PRÉVÔT SÉCULIER**. *Voy*. AVOCAT, n° I.

PREX. *Voy*. PROTAIS, n° II.

PREZMYSLIE (*Premislia*), ville épisc. de la petite Russie, située près du fleuve Sana. On la compte aussi parmi les castellanies de Pologne. Il y a deux évêques : un latin, et un du rite grec ruthène. Le premier est soumis à l'archevêque de Léopold, et le second, à celui de Kiovie; l'évêché de Sambor lui est uni. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1284. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 193. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LV, n° 155.

PRIAPE, faux dieu qui était honoré par les gentils comme protecteur des jardins. Asa, roi de Juda, voulant purger le pays des idoles que ses pères avaient fabriquées, éloigna jusqu'à sa mère, Maacha, qui présidait aux sacrifices de Priape, et était préposée à la garde de son bois sacré, qu'elle avait consacré elle-même. Ce prince fit démolir le temple, et briser la statue de cette infâme divinité, et obligea la reine, sa mère, à renoncer à son culte. *Voy*. III Rois, XV, 13. II Paralip., XV, 16. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

I. **PRICE** (John), en latin *Pricæus*, érudit, né à Londres en 1600, mort à Rome l'an 1676, embrassa le catholicisme en quittant l'université d'Oxford. Il fut nommé par le grand-duc de Toscane garde du cabinet des médailles, et professeur de grec à Pise. Parmi ses écrits, qui révèlent dans leur auteur un profond savoir, nous citerons : 1° *Acta Apostolorum illustrata*; Paris, 1647, in-12; — 2° *Commentarii in varios N. T. libros*; Londres, 1660, in-fol., et dans les *Critici Sacri*, tom. V. *Voy*. Colomies, *Biblioth. choisie*. Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. II. Chalmers, *General biogr. Dictionary*. Feller. Michaud, qui donne la liste complète des ouvrages de Price. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PRICE** (Richard), anglican, né à Tynton, dans le pays de Galles, en 1723, mort à Londres l'an 1791, était versé dans la théologie, la philosophie et les mathématiques. En 1757 il fut attaché comme prédicateur à l'église d'une congrégation dissidente, et il devint en 1765 membre de la société royale de Londres. Il est auteur d'un certain nombre d'ouvrages, entre autres de : 1° *Review of the principal questions and difficulties in morals*; Londres, 1758, 1787, in-8°; — 2° *Four Dissertations on Providence, prayer, the state of virtuous men after death, and christianity*; ibid., 1766-1768, in-8°; — 3° *The Nature and dignity of the human soul*; ibid., 1766, in-8°; — 4° plusieurs volumes de *Sermons*. *Voy*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PRIDEAUX** (Humphrey), anglican, historien et archéologue, né à Padstow, dans les Cornouailles, en 1648, mort à Norwich l'an 1724, professa l'hébreu au collége de Christ-Church, obtint plusieurs bénéfices, se fit recevoir docteur en théologie, et s'établit en 1681 dans la prébende de Norwich. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *L'Origine et le droit des dîmes pour la subsistance des ministres de l'Église chrétienne*, en anglais; 1710; — 2° *The Old and New Testament, connected in the history of the Jews and neighbouring nations*; Londres, 1616-1718, 6 vol. in-8°; la meilleure édit. est celle de 1720, 2 vol. in-fol.; trad. en français sous ce titre : *Histoire des Juifs et des peuples voisins*; Amsterdam, 1722, 5 vol. in-12; 1728, 6 vol. in-8°; Paris, 1726, 7 vol. in-12; en allemand et en hollandais; cette *Histoire* a été mise à l'*Index* avec la clause : *donec corrigatur*; — 3° un *Discours sur la divinité du christianisme*; — 4° divers traités théologiques. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1699, 1710, 1717. 1726, 1741 et 1742.

II. **PRIDEAUX** (John), théologien, né à Stowford, dans le Devonshire, en 1578, mort à Bredon, dans le comté de Worcester, l'an 1650, devint recteur du collége d'Exeter et professeur de théologie, puis évêque de Worcester. Parmi ses divers écrits on cite surtout : 1° *XXII Lectiones de totidem religionis capitibus, præcipue hoc tempore controversis*; Oxford, 1648, in-fol.; — 2° *Fasciculus controversiarum theologicarum*, suivi d'un *Conciliorum Synopsis*; ibid., 1649, 1651, in-4°; — 3° *Scholasticæ theologiæ Syntagma mnemonicum*; ibid, 1651, in-4°. Les ouvrages de Prideaux ont été réunis et publiés sous ce titre : *Opera theologica omnia*; Zurich, 1692, in-4°. Tous les ouvrages théologiques de Prideaux ont été mis à l'*Index* par un décret daté du 13 mars 1679. *Voy*. Wood, *Athenæ Oxonienses*. La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

PRIÈNE ou **CADMÆA**, selon quelques auteurs, ville épisc. de la Carie, dans la province et au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Theosebius, assista et souscrivit au concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 717. Richard et Giraud.

I. **PRIÈRE**, en général, est une élévation de l'âme à Dieu; dans ce sens toute pensée de Dieu, jointe à un bon mouvement de la volonté, est une prière : l'adoration, la louange, l'action de grâces, l'offrande de soi-même, les saints désirs, les bonnes résolutions, tout cela s'appelle prière dans un sens général. L'Écriture sainte nous fournit de nombreux exemples de toutes ces sortes de prières; on en trouve surtout dans les Psaumes, puis dans l'Exode, xv; le Lévit., VII; le Deutér., XXVI, 13-15. Daniel, III. Actes, IV, 23-30; XVI; 25. Éphés., I, 16; VI, 18. Coloss., I. Timot., II, 1. Mais la *prière* proprement dite est une demande que nous faisons à Dieu des choses convenables, et qui peuvent servir à sa gloire et à notre salut. Telle est la définition donnée par saint Jean Damascène et par saint Thomas. Jésus-Christ dit qu'il faut prier toujours, et ne jamais se lasser; il en a donné lui-même l'exemple. Les quarante jours qu'il passa dans le désert furent employés sans doute à ce saint exercice; c'est ainsi qu'il se préparait à remplir son divin ministère. Après avoir consacré les jours à instruire et à secourir les affligés par des miracles, il passait encore les nuits en *prières*, comme nous l'apprend saint Luc dans son Évangile (VI, 12). Les apôtres firent de même. Pendant les quarante jours qui s'écoulèrent depuis l'Ascension du Sauveur jusqu'à la descente du Saint-Esprit, ils persévérèrent unanimement dans la *prière* (Actes, I, 14). Ils allaient au temple aux heures ordinaires de la *prière* (III, 1). Saint Pierre venait de prier lorsqu'il reçut les envoyés du centurion Corneille (X, 9). Saint Paul recommande souvent ce saint exercice aux fidèles, et les premiers chrétiens suivirent exactement ses leçons; leurs assemblées fréquentes se passaient à s'instruire et à prier, parce qu'ils étaient persuadés que la *prière* publique est la plus agréable à Dieu; de là l'institution des *Heures canoniales*. Ce n'est donc pas sans raison que l'Église approuve les instituts monastiques, dans lesquels on consacre à la *prière* une grande partie du jour et de la nuit. Cependant les incrédules prétendent que la *prière* est injurieuse à Dieu. Ce grand Être, qui sait tout, disent-ils, n'a pas besoin de nos demandes pour connaître ce qu'il nous faut, et ce qui est le plus avantageux; lui exposer nos désirs, c'est lui témoigner de la défiance et du mécontentement. Lorsque nous lui demandons d'être délivrés des maux de ce monde, nous exigeons qu'il change pour nous par des miracles le cours de la nature. Comment peut-il exaucer deux hommes ou deux nations qui lui font des *prières* contraires? Si nous le supplions de nous guérir de nos vices, et de nous donner les vertus que nous n'avons pas, nous voulons qu'il fasse notre propre ouvrage, puisqu'il dépend de nous d'éviter le mal et de pratiquer le bien. Ainsi, suivant les incrédules, tout homme qui, croyant en Dieu, l'invoque, est un insensé. A ce prix c'est la folie du genre humain tout entier. Quoi qu'en disent les incrédules, nous devons prier, et une des prières les plus avantageuses que nous puissions adresser au Seigneur est celle de nous préserver de leur fausse sagesse. Si Dieu nous ordonne de lui exposer nos besoins, ce n'est pas pour les lui faire connaître, mais pour lui témoigner notre dépendance, notre soumission, notre confiance, et reconnaître ainsi son souverain domaine. Un enfant fait-il donc injure à son père lorsqu'il lui demande une grâce? Celles que nous attendons de Dieu sont sans doute assez précieuses pour valoir la peine d'être demandées. Sans faire des miracles, Dieu peut nous préserver ou nous délivrer des fléaux de la nature. La marche de l'univers n'est point le jeu nécessaire et purement mécanique des causes physiques; Dieu le conserve et le dirige par son action immédiate, ou bien il règle et conduit par sa volonté, et dans sa sagesse, les causes physiques elles-mêmes. D'ailleurs nous ne connaissons point toutes les causes physiques, ni tous leurs effets, comment pourrions-nous donc discerner ce qui est ou n'est pas le résultat d'un simple mécanisme? Lorsque Dieu nous suggère des pensées pour notre bien spirituel ou temporel, ce n'est pas un miracle, mais le plan ordinaire de bonté et de sagesse suivant lequel il gouverne habituellement les esprits; or ces pensées nous font prendre des précautions, employer des remèdes, consulter d'autres hommes, éviter des malheurs, etc. Qui de nous n'en a point fait l'épreuve? Les insensés attribuent ces événements au hasard, l'homme sensé s'en croit redevable à Dieu. Des vœux contraires en apparence ne le sont pas réellement, lorsqu'ils sont accompagnés de résignation à la Providence. Acquérir et pratiquer des vertus, nous corriger de nos vices, est sans doute l'ouvrage de notre volonté, mais non de notre volonté seule, puisque nous avons besoin du secours surnaturel de la grâce. Or il dépend de Dieu de nous donner des grâces plus ou moins fortes et abondantes; il les a promises à la *prière;* c'est à nous d'obéir avec reconnaissance. Pour un cœur qui aime Dieu, la *prière* est un exercice doux et consolant; il nous distrait du sentiment de nos maux, il ranime l'espérance et le courage; il tranquillise l'esprit, et calme les passions; il touche les pécheurs, et soutient les justes. Cette expérience, attestée par tous les saints, est d'un tout autre poids que les fausses réflexions des incrédules. *Voy.* Bergier, à qui nous avons emprunté presque tout cet article. Richard et Giraud, qui donnent un excellent petit Traité de la *prière* divisé en dix paragraphes, contenant les questions : 1° de la nature de la *prière;* 2° de la division ou des différentes espèces de la *prière;* 3° de la nécessité de la *prière;* 4° du temps auquel le précepte de la *prière* oblige; 5° des choses que l'on doit ou que l'on peut demander dans la *prière;* 6° de la vertu ou efficacité de la *prière;* 7° des conditions de la *prière;* 8° de ceux qu'on doit prier; 9° des abus qui se glissent dans l'invocation des saints; 10° de ceux pour qui on doit prier. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui traite aussi plusieurs de ces questions, en insistant principalement sur les diverses objections faites contre la *prière*.

II. **PRIÈRE AU NOM DE JÉSUS-CHRIST.** Nous lisons dans l'Écriture qu'il n'y a de salut en aucun autre qu'en Jésus; que nul autre nom n'a été donné sous le ciel aux hommes, par lequel nous devions être sauvés. Nous y lisons encore qu'il n'y a qu'un Dieu, et qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, savoir le Christ Jésus homme, et que c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres auprès du Père. Ce n'est donc pas sans raison que nous offrons toutes nos prières à Dieu le Père par Jésus-Christ. D'ailleurs c'est d'après la recommandation du Sauveur lui-même que nous prions au

Digitized by Google

nom de Jésus-Christ, puisqu'il dit formellement : Quelque chose que vous demandiez à mon Père en mon nom, je le ferai; et si vous me demandez quelque chose en mon nom, je le ferai. Mais non-seulement nos demandes, mais nos louanges et nos actions de grâces doivent être faites, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à Dieu son Père. Il en est de même des prières que nous adressons aux saints; car, comme nous l'enseigne l'Église par l'organe du concile de Trente, les saints aussi n'ont accès auprès de Dieu, et ne prient Dieu que par Jésus-Christ son Fils. C'est pourquoi, dans la liturgie catholique, toutes les oraisons se terminent par cette formule : *Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils*. Aussi ne saurait-on trop s'étonner de la persistance des protestants à nous accuser d'invoquer les saints sans tenir aucun compte des mérites de Jésus-Christ. *Voy*. Actes, IV, 12. I Timoth., II, 5. Éphés., II, 18. Jean, XIV, 13, 14. Coloss., III, 17. Éphés., V, 20. Conc. Trid., sess. XXIV, *de Invoc. sanctor*. Le *Diction. de la théol. cathol*.

III. **PRIÈRE AUX SAINTS**. *Voy*. INVOCATIONS, n° III.

IV. **PRIÈRE CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX ET CHEZ LES JUIFS MODERNES**. Les premières prières de l'homme ne furent sans doute, comme ses actions de grâces, que des effusions de son cœur, des aspirations de son âme vers Dieu. Mais cependant ces élans pieux ne tardèrent pas à se faire jour; car la Genèse, dès les premiers chapitres (XII, 8, etc.), parle de prières et de supplications faites à haute voix. La loi mosaïque ne prescrivit aucune prière particulière; elle régla seulement la formule de bénédiction que le prêtre devait donner au peuple, et les actions de grâces qu'il fallait rendre à Dieu en lui offrant les prémices des champs. Cependant nous voyons le peuple, dans les circonstances importantes, chanter des cantiques, et s'accompagner d'instruments de musique. Les Hébreux se tenaient debout en priant, et cet usage est passé dans la synagogue, et même dans la primitive Église, et il se conserve encore dans l'Église d'Orient. Cependant ils fléchissaient quelquefois les genoux, ou même se prosternaient entièrement à terre. Ils levaient les mains au ciel, et se frappaient la poitrine. Les anciens Hébreux, comme les Juifs modernes, se tournaient vers Jérusalem pour prier. L'usage de prier trois fois par jour, le matin, le soir, et à midi, paraît être assez ancien, puisque David le pratiquait (Ps. LIV, 18). Nous savons que Daniel priait trois fois par jour (Dan., VI, 10), c'est-à-dire à la troisième heure, à la sixième et à la neuvième, lesquelles, du temps des apôtres, étaient, en effet, consacrées à la prière (Actes, II, 15; III, 1; X, 3, 9). Le repas était précédé de prières. On croit remarquer des traces de cette louable coutume dans le premier livre des Rois (IX, 13). Mais au temps de Jésus-Christ elle s'observait avant et après le repas. C'était le père de famille qui bénissait les mets servis, et qui rendait au Seigneur des actions de grâces avant de quitter la table. On ne sait point précisément en quels termes étaient conçues ces prières; mais la formule rapportée dans les Talmuds revient à ceux-ci : *Béni sois-tu, Seigneur, notre Dieu, Roi du monde, qui produis le pain de la terre. Béni sois-tu*, etc., *qui as créé le fruit de la vigne*. Or, cet usage de commencer et de finir le repas par des prières a toujours été religieusement observé non-seulement par les Juifs, mais encore par les Turcs et les Arabes, comme le prouvent les témoignages de tous ceux qui ont voyagé en Orient. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, où l'on trouve beaucoup de détails intéressants sur la *prière* telle qu'elle existe chez les Juifs modernes. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., t. II, p. 243, 400; tom. III, p. 519-520, où l'auteur prouve, contre les rationalistes modernes, entre autres Berthold, que la coutume de prier trois fois le jour ne vient pas des Juifs modernes, et que, par conséquent, l'argument tiré de cette circonstance, et qu'on oppose à l'authenticité du livre de Daniel, est de nulle valeur.

V. **PRIÈRE DE L'ÉGLISE**. *Voy*. PRIÈRE, n° XII.

VI. **PRIÈRE DE MANASSÉ**. *Voy*. MANASSÉ, n° II.

VII. **PRIÈRE DE QUARANTE HEURES**. *Voy*. QUARANTE HEURES.

VIII. **PRIÈRE JACULATOIRE**. *Voy*. JACULATOIRE.

IX. **PRIÈRE MENTALE**. *Voy*. ORAISON, n° IV.

X. **PRIÈRE PARTICULIÈRE ou PRIVÉE**; c'est celle que chacun fait en son particulier. *Compar*. PRIÈRE, n° I et XIII.

XI. **PRIÈRE POUR LES MORTS**. *Voy*. PURGATOIRE.

XII. **PRIÈRE PRIVÉE**. *Voy*. PRIÈRE, n° X.

XIII. **PRIÈRE PUBLIQUE ou DE L'ÉGLISE**. C'est celle que les fidèles réunis font ensemble dans l'assemblée publique de l'Église. La prière particulière ou privée est bonne et agréable à Dieu; mais la prière publique est plus efficace, parce que toute l'Église qui prie a plus de force pour obtenir ce qu'elle demande, et que ceux qui prient avec une certaine tiédeur participent à la ferveur des parfaits. Jésus-Christ a dit : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux (Matth., XVIII, 20). » Il se trouve donc, à plus forte raison, au milieu de l'Église quand elle est toute réunie. *Compar*. OFFICE, n° II, et PROCESSION, n° II.

XIV. **PRIÈRE VOCALE**. On appelle ainsi la *prière* qui se produit au dehors par le moyen de la parole et de l'expression. Elle suppose nécessairement la *prière mentale;* et l'une et l'autre deviennent un acte de la vertu de religion, parce que par elle, dit saint Thomas, nous rendons à Dieu la révérence qui lui est due, en nous soumettant à lui et en protestant du besoin que nous avons de son secours, comme l'auteur de tous les biens; ce qui est propre à la religion.

PRIÈRES (*Preces*), abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Cîteaux située dans la Bretagne, au diocèse de Vannes, dans la paroisse de Belaire. Elle fut fondée en 1250 par Jean Ier, duc de Bretagne. *Voy*. la *Gall. Christ*. La Martinière, *Diction. géogr*. Richard et Giraud.

PRIESTLEY (Joseph), ministre anglican unitaire et savant chimiste, né à Fieldhead, près de Leeds, mort l'an 1804 à Northumberland, en Pensylvanie, ne s'est pas moins rendu célèbre par ses opinions religieuses et politiques que par ses découvertes en chimie. Zélé pour l'*unitarianisme*, il rejetait les dogmes et les mystères qui sont opposés à ce mystère. Ainsi, pour lui, il n'y avait ni Trinité, ni Incarnation, ni par conséquent divinité de Jésus-Christ. Il voulait néanmoins un culte, des prières, une liturgie, et il donna tout cela de sa façon au petit troupeau qu'il gouvernait. Il eut des démêlés avec presque tous les écrivains de son temps. Il s'éleva aussi contre les incrédules du jour. Homme bizarre et inconséquent, il était rarement d'accord avec lui-même. Tous les défauts qu'on a reprochés à Priestley peuvent

Digitized by Google

accuser son manque de justesse d'esprit, mais l'ensemble de sa conduite révèle en lui des intentions pures et une grande bonne foi, même dans ses erreurs les plus graves. C'est ainsi qu'il croyait très-sincèrement que les motifs d'agir de l'homme sont soumis nécessairement aux lois de la matière; ce qui a donné lieu à la secte des *nécessariens*. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *The Scripture doctrine of remission*; 1761; ouvrage dans lequel il cherche à prouver que la mort du Christ n'a pas suffi pour racheter entièrement le pécheur; — 2° *Considerations on Church authority*; 1769, in-8°; — 3° *Institutes of natural and revealed religion*; Londres, 1772-1774, 3 vol. in-8°; trad. en allemand; — 4° *History of the corruptions of christianity*; 1782, 2 vol. in-8°; — 5° *History of early opinions concerning Jesus-Christ*; 1786, 2 vol. in-8°; — 6° *General history of the christian Church, from the fall of the western empire to the present time*; 1802-1803, 4 vol. in-8°. Il a écrit encore des *Lettres à un philosophe incrédule*; il a adressé d'autres lettres aux juifs, les pressant de reconnaître le Christ pour le Messie; il a aussi écrit contre Gibbon, contre les disciples de l'illuminé Swedenborg, contre Thomas Payne, contre les *Ruines* de Volney, contre l'*Origine des cultes* de Dupuis. Beaucoup d'auteurs ont écrit sur la vie et les écrits de Priestley, mais la plupart s'en sont occupés surtout au point de vue de la chimie et de la physique. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller, celle de Michaud, et la *Nouv. Biogr. génér.*; on trouve dans ces trois ouvrages des notions suffisantes pour se former une juste idée du savant anglais, envisagé comme chimiste, philosophe et théologien. *Compar.* notre art. NÉCESSARIENS.

PRIERIO. *Voy.* SILVESTRE DE PRIERIO.

I. PRIEUR. C'est le possesseur d'un *prieuré*. On a donné le nom de *prieurs* aux religieux qui avaient la priorité sur plusieurs autres; et comme il y avait plusieurs espèces de *prieurés*, il y avait aussi plusieurs sortes de *prieurs*. On a donc distingué le *prieur claustral*, le *prieur conventuel* et le *prieur-curé*. Le premier gouvernait les religieux dans les abbayes, sous les abbés, soit réguliers, soit commendataires; on l'appelait *prieur claustral*, parce qu'il avait la supériorité dans le cloître ou le monastère. Il était amovible *ad nutum* de l'abbé régulier, mais non pas de l'abbé commendataire. Le *prieur conventuel* était celui qui gouvernait le monastère comme chef et premier supérieur, avec la même autorité que l'abbé. Il n'était amovible que pour raison et selon la forme du droit. Le *prieur-curé* remplissait les fonctions curiales dans une paroisse. *Compar.* PRIEURÉ.

II. PRIEUR (Philippe le), en latin *Priorius*, érudit, né à Saint-Waast, dans le pays de Caux, mort à Paris en 1680, était très-versé dans les belles-lettres, la théologie, les langues orientales, l'histoire et le droit canon. Il professa à l'université de Paris. On a de lui : 1° *Animadversiones in librum præadamitarum*; Paris, 1656, in-12; ce petit traité, joint d'ordinaire à l'ouvrage de la Peyrère, et publié sous le nom d'*Eusèbe Romain*, a été quelquefois attribué à Mabillon; — 2° *De Litteris canonicis, cum appendice de tractoriis et synodicis*; ibid., 1675, in-8°; — 3° une édition nouvelle des *Œuvres de saint Optat*; ibid., 1676, in-fol.; il a retouché, en outre, les éditions de Tertullien; ibid., 1664, in-fol., et de saint Cyprien; ibid., 1666, in-fol., données par Rigaut. *Voy.* les *Mém. du temps*. Le *Journ. des Savants*, 1666 et 1700. L'*Hist. de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes*, p. 228. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PRIEURÉ, bénéfice dont était pourvu un prieur. Il y avait des *prieurés simples*, des *prieurés* qui étaient *dignités*, et qui avaient la puissance de conférer des bénéfices; des *prieurés-cures*, qui étaient des cures desservies par des chanoines réguliers de Saint-Augustin et dépendantes de quelques-unes de leurs maisons. Dans l'origine, les *prieurés* n'étaient pour la plupart que de simples fermes dépendantes des abbayes. Ces fermes s'appelaient alors *obédiences* ou *prieurés*, et celui des religieux qui avait le commandement sur les autres s'appelait *prévôt* ou *prieur*. Au commencement du XIIIe siècle, les religieux envoyés dans les fermes dépendantes des abbayes commencèrent à s'y établir, et, à la faveur de ces demeures perpétuelles, ils s'accoutumèrent à se regarder comme usufruitiers des biens dont leurs prédécesseurs n'avaient eu qu'une administration momentanée. L'abus augmenta de manière qu'au siècle suivant les prieurés furent regardés et réglés comme de véritables bénéfices; telle est l'origine des *prieurés simples*. Les *prieurés-cures*, qui étaient aussi devenus des bénéfices, de simples administrations qu'ils étaient auparavant, ne se sont pas formés de la même manière : les uns étaient des paroisses avant qu'ils tombassent entre les mains des religieux; les autres ne le devinrent que depuis que les monastères en furent les maîtres. Cette seconde espèce de prieurés-cures n'était d'abord que la chapelle particulière de la ferme, qu'on nommait *grange* dans l'Ordre de Prémontré; les religieux y célébraient le service, et les domestiques y assistaient les dimanches et les jours de fête. On permit ensuite au prieur d'administrer les sacrements à ceux qui demeuraient dans la ferme, puis on étendit ce droit sur les personnes qui s'établirent aux environs de la *grange*, et ainsi on vit la plupart des chapelles qui étaient dans les fermes devenir des églises paroissiales, puis des titres perpétuels de bénéfices. *Voy.* la Combe, *Recueil de jurisprud.*, au mot PRIEUR. D'Héricourt, *Dissertat. sur l'origine des bénéfices*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. *Compar.* PRIEUR, n° I.

PRIEZAC (Daniel de), littérateur, né au château de Priezac, dans le bas Limousin, en 1590, mort à Paris l'an 1662, se fit recevoir docteur en droit à Bordeaux, professa la jurisprudence dans cette ville, et devint conseiller d'État, puis membre de l'Académie française. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Vindiciæ Gallicæ adversus Alexandrum patricium Armachanum theologum*; Paris, 1638; Amsterdam, 1638, in-12; trad. en français par Beaudoin; Paris, 1639, in-8°; c'est, suivant Feller, une réponse qu'il fit par ordre de la cour au *Mars Gallicus* du fameux Jansénius; — 2° *Les Priviléges de la Vierge, Mère de Dieu*; 1648-1651, 3 vol. in-8°; — 3° *Le Chemin de la gloire*; 1660, in-12. *Voy.* Pélisson, *Hist. de l'Acad. française*. Goujet, *Biblioth. française*, tom. II, p. 336. Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PRILESZKY (Jean-Baptiste), jésuite hongrois, né à Priless en 1709, mort après l'an 1773, était docteur en philosophie et en théologie. Il professa dans plusieurs colléges de sa compagnie, et fut pendant cinq ans chancelier de l'université de Tyrnau. Il a laissé : 1° *Acta Sanctorum Hungariæ*; Tyrnau, 1743-1744, in-8°; — 2° *Notitia Sanctorum Patrum trium priorum sæculo-*

Digitized by Google

rum; ibid., 1759, in-8°; — 3° *Acta et Scripta S. Cypriani*; ibid., 1761, in-fol.; — 4° *Acta et Scripta S. Theophili, patriarchæ Antiocheni, et Minutii Felicis*; Vienne, 1764, in-8°; — 5° *Acta et Scripta S. Irenæi*; Caschau, 1765, in-8°; — 6° *Acta et Scripta S. Gregorii Neo-Cæsariensis, Dionysii Alexandrini et Methodii Lycii*; ibid., 1766, in-8°. *Voy*. Horany, *Memoria Hungarorum et Provincialium scriptis editis notorum*, tom. III. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PRIMA MENSIS, se disait d'une assemblée de docteurs de la faculté de théologie de Paris qui se tenait le premier jour de chaque mois en Sorbonne pour conférer des affaires de la faculté.

PRIMASE (*Primasius*), évêque d'Adrumète, en Afrique. L'an 551, il assista au concile que le pape Vigile assembla à Constantinople contre Théodore, évêque de Césarée, et il se trouvait encore dans la même ville en 553, lorsqu'on y tint le cinquième concile général, auquel il n'assista pas, quoiqu'il y eût été plusieurs fois invité. Dans la suite, il abandonna cependant la défense des *Trois Chapitres*, et devint primat de la Byzacène, sa province, à la place de Boëce; mais il fut déposé par les défenseurs des *Trois Chapitres* de la même province. Il nous reste de lui : 1° un *Commentaire sur l'Apocalypse*; — 2° *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul*, tiré en partie des écrits de saint Augustin et de saint Ambroise, et du commentaire qui porte le nom de saint Jérôme; Lyon, 1543, in-8°; Bâle, 1544. *Voy*. Cassiodore, *De Div. Lect.*, c. IX, Trithème et Bellarmin, *De Scriptor. eccl.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVI, p. 508 et suiv. Richard et Giraud.

PRIMAT, PRIMATIE (*Primas*, *antistes primus*). On appelle *primat* un archevêque qui a une supériorité de juridiction sur plusieurs archevêchés ou évêchés. Le nom de *primat* et celui de *premier siége d'Église mère*, qui sont donnés dans les plus anciens monuments, soit aux évêques, soit à de certaines Églises des Gaules, ne signifiaient pas autrefois ce que nous entendons aujourd'hui par ces noms, et ne désignaient que l'ancienneté de l'ordination des évêques et l'antiquité des Églises. C'est ainsi que, selon la coutume d'Afrique, on voit quelquefois le nom de *primat* donné à l'évêque d'une bourgade. On prétend qu'avant Grégoire VII, qui fut élu pape en 1073, on ne connaissait dans les Gaules l'autorité d'aucun *primat*, et que ce fut ce pape qui accorda le droit de primatie à l'archevêque de Lyon sur les quatre provinces lyonnaises, qui sont celles de Lyon, de Rouen, de Tours et de Sens. Le concordat de 1801 ayant aboli tous les anciens titres, et n'ayant point rétabli celui de *primat*, mais seulement celui de métropolitain, on en a conclu que ces titres n'existaient plus, même honorifiquement. Cependant les titulaires des anciens siéges qui jouissaient du droit de primatie prennent encore le titre de *primat*, et on a pu remarquer que dans nos derniers conciles provinciaux approuvés par le Saint-Siége, l'archevêque de Lyon s'intitule encore *primat des Gaules*, celui de Bordeaux *primat d'Aquitaine*, et celui de Rouen *primat de Normandie*. Mais, dans les conciles de Sens, de Reims, de Tours et de Bourges, aucun des titulaires de ces siéges n'a pris la qualification de *primat*. En 1851, le pape Pie IX reconnut, par un bref spécial, le titre de *primat des Gaules* que l'archevêque de Lyon prend dans ses actes officiels. Ce titre, il est vrai, n'emporte pas comme autrefois une juridiction sur les quatre lyonnaises, savoir : sur les provinces ecclésiastiques de Tours, de Rouen, de Paris, de Sens; mais c'est un souvenir, un monument de la haute puissance que l'Église de Lyon a longtemps exercée sur les quatre métropoles que nous venons de nommer. *Voy*. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.* L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, donne quelques détails historiques sur la *primatie* en France.

PRIMATICCI (Grégoire), en latin *Primaticius* ou *De Primaticiis*, dominicain de Sienne, mort en 1518, était docteur de Padoue, où il professa la philosophie et la théologie. Il prêcha avec succès dans plusieurs villes d'Italie, telles que Venise, Naples, Gênes, Florence, etc., et François Bondini, archevêque de Sienne, le prit pour son théologien en allant au concile de Trente. Il a laissé : *Expositio litteralis omnium Epistolarum D. Pauli*; Venise, 1564, in-4°. *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 248.

PRIMATIE. La *primatie* peut s'entendre ou de la dignité même du primat, ou du ressort de la juridiction primatiale. *Compar.* PRIMAT et PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIMAUTÉ. La *primauté* est le droit d'occuper la première place. En qualité de successeur de saint Pierre sur le siége de Rome, le Souverain Pontife a, dans l'Église universelle, une *primauté* non-seulement d'honneur et de préséance, mais encore d'autorité et de juridiction. C'est un dogme de la foi catholique, dit le pape Pie VI, que Jésus-Christ a choisi Pierre entre tous les autres pour lui donner la *primauté* dans le corps apostolique. *Voy*. le *Traité de l'Église* dans les théologiens catholiques. *Compar*. PAPE, n° I.

I. **PRIME** (*Prima*), la première des heures canoniales, qui se dit après laudes. Bulteau prétend que l'heure de *prime* était inconnue aux monastères de Cappadoce du temps de saint Basile, et il se fonde sur ce qui est dit dans le premier des deux *Discours ascétiques* de ce Père; que la prière de sexte ou de midi était partagée en deux parties, l'une avant, l'autre après le repas, afin de trouver les sept heures dont parle le Psalmiste. Mais saint Basile, dans la XXXVII° règle, parle clairement de l'heure du matin, autrement des *primes*; il la distingue bien nettement de celle des matines et de celle de laudes, et la place avant celle de tierce. Si, dans le premier *Discours ascétique*, il a eu recours au partage de l'heure de sexte en deux pour trouver les sept heures de prières dont il est question dans l'Écriture, il n'a pas agi de même dans la XXXVII° des grandes règles, où, au lieu de sept heures de prières, il en marque huit. *Voy*. Louis Bulteau, *Essai de l'histoire monastique de l'Orient*, l. II. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VI, p. 184. *Compar.* HEURES CANONIALES.

II. **PRIME** (Saint), martyr de Rome, mort le 9 juin, vers l'an 286, fut arrêté avec son frère Félicien, et présenté aux empereurs Dioclétien et Maximien, qui les firent déchirer à coups de fouet, et les renvoyèrent ensuite à Promote, juge de Nomento ou Lamentano, ville située à quatre ou cinq lieues de Rome. Ce magistrat, n'ayant pu les ébranler, les condamna à perdre la tête. *Voy*. Bollandus, au 9 juin.

PRIMEROSE (David), théologien protestant, né à Saint-Jean-d'Angély vers l'an 1602, fut pasteur à Rouen, et dirigea l'église française de Londres après son père Gilbert Primerose. On a de lui : 1° des *Thèses* sur des matières religieuses; — 2° des *Sermons*; — 3° un *Traité du*

Digitized by Google

sabbat; Londres, 1636, in-4°; trad. en latin et en anglais. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

II. **PRIMEROSE** (Gilbert), prélat anglican et père du précédent, né en Écosse, mort l'an 1642 ou 1643, fut successivement desservant de l'église de Mirambeau, pasteur à Bordeaux; mais ayant été expulsé de France par Louis XIII, il se retira à Londres, où il devint chapelain du roi, chanoine de Windsor et évêque d'Ely. Il a laissé en français : 1° *Le Vœu de Jacob*, ou *Opposition aux vœux des moines*; Bergerac, 1610, 4 vol. in-8°; — 2° *La Trompette de Sion*; ibid., 1620, in-8°; c'est un recueil de dix-huit sermons; — 3° d'autres *Sermons* en anglais. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

PRIMICIER (*Primicerius*), nom donné particulièrement à ceux qui présidaient aux finances, puis aux premiers officiers dans chaque Ordre, et enfin aux ecclésiastiques. On appelait *primicier de la chapelle du palais* le premier officier de la chapelle impériale. Dans les églises cathédrales, c'était celui qui avait soin de l'ordre de l'office public et qui présidait au chœur, où il faisait les fonctions de chantre. Il signifiait aussi celui qui possédait une dignité ecclésiastique qu'on appelait *primiceriat*. Dans l'église de Metz, le *primicier* ou princier était celui qui possédait la première dignité du diocèse; à Venise, le *primicier* de Saint-Marc est indépendant du patriarche, et jouit des prérogatives épiscopales. Autrefois le préchantre ou premier chantre s'appelait *primicier*, parce qu'il était marqué le premier sur la tablette enduite de cire qui contenait le nom des chantres, *primus in cera*, c'est-à-dire *in catalogo*. Le nom et l'office de *primicier* ne se sont conservés que dans un très-petit nombre de chapitres. On dit encore aujourd'hui le *primicier* de Saint-Denis. La dignité de *primicier* de Saint-Denis a été rétablie par un bref de Pie IX en date du 31 mars 1857. *Voy*. De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. IV, p. 27. Le P. Thomassin, *De la Discipline de l'Église*. Richard et Giraud. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, rapporte une *Lettre* de saint Isidore de Séville insérée dans les Décrétales de Grégoire IX, laquelle contient le détail des fonctions du *primicier*. *Compar*. Chapitre, n° IX.

PRIMISLIA. *Voy*. Prezmyslie.

I. **PRIMITIF** (Saint), martyr et compagnon de saint Gétule. *Voy*. Gétule.

II. **PRIMITIF** (Saint), martyr et fils de sainte Symphorose. *Voy*. Symphorose.

I. **PRINCE** (*Princeps*), nom qui, dans l'Écriture, se prend quelquefois pour le premier, le principal. Ainsi on dit les *princes des familles*, *des tribus*, *des maisons d'Israël*, etc. Souvent il se prend aussi pour le roi, le souverain du pays, et, pour les principaux officiers, on dit les *princes de l'armée de Pharaon*, Phicol, *prince de l'armée d'Abimélech*, et ainsi des autres.

II. **PRINCE DE CE MONDE**, nom que saint Jean donne assez souvent au diable, qui se vante d'avoir à sa disposition tous les royaumes de la terre. *Voy*. Matth., IV, 9. S. Jean, XII, 31; XIV, 30; XVI, 11.

III. **PRINCE DE LA CAPTIVITÉ**, nom donné aux Juifs de delà l'Euphrate qui présidaient à ceux de leur pays qui, à cette époque-là, étaient sous la domination des Perses. Dans la Genèse, *Princeps exercitus* veut dire un général d'armée peu nombreuse ou un capitaine des gardes du prince. Abraham est appelé un grand prince : *princeps Dei*. Le prince des panetiers de Pharaon était le premier de ses boulangers. Les princes des familles des Lévites étaient les chefs de ces familles. *Voy*. Genèse, XXI, 33; XXIII, 6; XL, 20. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

IV. **PRINCE DE LA SYNAGOGUE**, dans l'Ancien Testament, signifie ceux qui président aux assemblées du peuple, les principaux des tribus et des familles d'Israël. Mais, dans le Nouveau, le *prince de la synagogue* est celui qui préside aux assemblées de religion qui se font dans la synagogue. Il y avait quelques officiers que l'on appelait aussi *princes de la synagogue*. *Voy*. Nombres, IV, 34; XXXI, 13. Luc, VIII, 41. Act., XIII, 15, 17, 18.

V. **PRINCE DE LA VILLE** (*Princeps civitatis*). Il avait dans la ville la même autorité que l'intendant du temple dans le temple. Il veillait à la conservation de la paix, du bon ordre, de la police. *Voy*. II Paralip., XVIII, 25; XXXIV, 8.

VI. **PRINCE DES PRÊTRES** marque quelquefois le grand prêtre actuellement en exercice, ou celui qui avait autrefois possédé cette dignité; quelquefois celui qui était à la tête des prêtres servant dans le temple, ou les chefs des familles sacerdotales. De là vient que, dans l'Évangile, il est si souvent parlé des princes des prêtres au pluriel. *Voy*. Jérémie, XX, 1. II Machab., III, 4. Matth., XXVI, 59. Act., IV, 6.

I. **PRINCIPE** (*Principium*), qui signifie primitivement et ordinairement le *commencement* de quelque temps ou de quelque chose, marque aussi quelquefois dans l'Écriture l'*éternité* (Ecclésiastique, XXIV, 14. Jean, I, 1), ou un temps très-éloigné (Isaïe, LII, 4). Il désigne encore le premier des enfants d'une famille, le chef d'une nation, le fondement de l'autorité (Genèse, XLIX, 3. Daniel, XI, 41. Psaume CXVIII, 160). *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **PRINCIPE** (Saint), évêque de Soissons, vivait au VI° siècle, et était frère aîné de saint Remi, évêque de Reims. Il succéda à saint Édibe sur le siége épiscopal de Soissons, et gouverna saintement son diocèse durant plusieurs années. Cependant on ignore le détail de ses actions et l'année de sa mort. Le Martyrologe romain a placé sa fête au 25 septembre. Saint Sidoine Apollinaire lui a adressé la quatorzième lettre de son VIII° livre, et la huitième de son IX°.

III. **PRINCIPE** (*Principium*), nom d'un ancien acte public de la faculté de théologie de Paris qui était nécessaire pour être reçu docteur.

PRINCIPERIE. C'est ainsi qu'on appelait autrefois la première dignité de la cathédrale de Metz. *Voy*. le *Diction. ecclés. et canon. portatif*.

PRIORIUS. *Voy*. Prieur, n° II.

I. **PRISCA** (Sainte). *Voy*. Priscille.

II. **PRISCA** ou **PRISNA**, ville épisc. de Macédoine sous la métropole de Durazzo. Le Père Brémond dit que c'est la même ville que la première Justinienne, nommée aussi *Lochrida* ou *Achrida*, ou *Ochrida*, et *Giustandil* par les Turcs. Elle est aujourd'hui archiépiscopale sous le patriarche de Constantinople. On en connaît deux évêques latins, dont le premier, André, mourut en 1404, et le second, Georges Pandusius, dominicain, nommé le 12 mai de la même année 1404 par Boniface IX. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ*., tom. III, p. 954. De Commanville, *Ire Table alphabét*., p. 194. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 252. *Compar*. Achrida.

PRISCILLE ou **PRISQUE** (Sainte), en latin *Priscilla*, *Prisca*, femme chrétienne fort connue dans les Actes et les Épîtres de saint Paul par l'estime que cet apôtre témoigne pour elle et pour son mari. Ils reçurent saint Paul à Co-

Digitized by Google

rinthe et le suivirent à Éphèse, où ils annoncèrent l'Évangile; leur maison était si réglée, que l'Apôtre l'appelle une église. On croit qu'ils moururent en Asie, et les Martyrologes romains placent leur fête au 8 juillet. Les Grecs célèbrent, le 14 du même mois, la fête de saint Aquila. *Voy.* Actes, XVIII, 2, 3, 18. II Timoth., IV, 19. II Rom., XVI, 3. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Feller, *Biogr. univers.*

PRISCILLIANISTES (*Priscillianistæ*), hérétiques du IVe siècle qui avaient adopté les erreurs de Priscillien. *Voy.* PRISCILLIEN.

PRISCILLIEN, hérésiarque, né près de Cordoue, mort à Trèves en 385, était noble, riche, docte, éloquent, austère dans ses mœurs et dans sa façon de vivre. Il fut instruit par un certain Marc, né à Memphis, en Égypte, et qui était venu en Espagne, où il opéra plusieurs prestiges. Priscillien ne le céda à son maître ni en science magique ni en hypocrisie, et il soutint les principales erreurs des manichéens, de Noët, ainsi que les abominations des gnostiques; mais l'erreur qui lui paraît propre est d'avoir enseigné qu'il est permis de faire de faux serments pour ses intérêts. Ayant attiré dans son parti un grand nombre de personnes et quelques évêques, il se fit ordonner évêque d'Avila. Condamné avec les siens dans le concile de Saragosse de l'an 380, et dans celui de Bordeaux de l'an 385, il en appela à Maxime, qui avait usurpé l'empire et qui résidait à Trèves; mais il fut condamné à être décapité avec ses partisans, ce qui fut exécuté. *Voy.* Sulpice Sévère, *Hist. sacra*, l. II, c. XLVI. Ambros., *Epist. LII.* Hieronym., *Epist. XLIII. ad Ctesiph.* August., *Epist. CCXXXVII*, n. 3. Simonis de Uries, *Dissertatio critica de Priscillianistis, eorumque factis, doctrinis et moribus;* Utrecht, 1745, in-4°. François Girvesius, évêque d'Urgel, *Historia Priscillianistarum;* Rome, 1749, in-8°. Sander., *Hœres.*, LXXXIV. Baronius, *Annal.*, ad ann. 381. Tillemont, *Mémoires*. Godeau, *Hist. ecclés.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Feller. Michaud. Pluquet, *Diction. des hérésies*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PRISE A PARTIE**, moyen extraordinaire accordé à une partie contre son juge, à l'effet de le rendre responsable de tous dépens, dommages et intérêts. L'édit du mois d'avril 1695 porte: Les archevêques, évêques ou leurs grands vicaires ne pourront être *pris à partie* pour les ordonnances qu'ils auront rendues dans les matières qui dépendent de la juridiction volontaire; et à l'égard des ordonnances et jugements que lesdits prélats ou leurs officiaux auront rendus, et que les promoteurs auront requis dans la juridiction contentieuse, ils ne pourront pareillement être *pris à partie*, ni intimés en leurs propres et privés noms, si ce n'est en cas de calomnie apparente et lorsqu'il n'y aura aucune partie capable de répondre des dépens, dommages et intérêts, qui ait requis ou qui soutienne leurs ordonnances et jugements, et ne seront tenus de déférer à l'intimation qu'après que nos cours l'auront ainsi ordonné en connaissance de cause. *Voy.* la Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.*, au mot PRISE A PARTIE. Richard et Giraud.

II. **PRISE DE POSSESSION** se dit, en matière bénéficiale, de l'acte par lequel on se met en possession du bénéfice dont on est pourvu. Certains conciles ont désiré que le pourvu d'un bénéfice en prît possession dans l'espace de six mois au plus tard, à peine de privation du droit acquis; cependant les canonistes disent qu'il n'y a à cet égard aucun temps fixé par le droit: *Non invenitur a jure tempus præfixum ad capiendam possessionem beneficii.* Régulièrement on ne peut prendre *possession* d'un bénéfice sans avoir une institution canonique, c'est-à-dire des provisions d'un supérieur ecclésiastique. (Cap. I, *de Reg. jur.*, in 6°.) Ceux qui violent cette règle sont de vrais intrus. Communément la manière de prendre possession consiste dans l'entrée de l'église, l'aspersion d'eau bénite, le baiser du maître-autel, l'attouchement du missel, de l'antiphonaire ou de quelques autres livres des sacrements. Quant aux canonicats, c'est dans l'assignation d'une place dans le chapitre et d'une stalle au chœur, etc. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

III. **PRISE D'HABIT**. La *prise d'habit* a lieu lorsqu'une personne qui postule pour entrer dans un Ordre religieux est admise à prendre l'habit qui est propre à cet Ordre. Cette cérémonie s'appelle aussi vêture. *Voy.* VÊTURE.

PRISNA. *Voy.* PRISCA, n° II.

PRISON. La première fois qu'il est question de prison dans l'Écriture, c'est à l'occasion de Joseph, qui était faussement accusé d'un crime qu'il avait rejeté avec horreur. L'Église, de même que l'État, a eu ses prisons, moins pour punir les clercs coupables que pour leur donner les moyens de faire pénitence. Tel était le but de ces prisons si connues dans les anciennes constitutions ecclésiastiques sous le titre de *decanica*, et que plusieurs auteurs ont confondu mal à propos avec le *diaconium*, qui n'était autre que ce que nous appelons maintenant la *sacristie*. Le concile de Verneuil de l'an 844 ordonna que les moines apostats que l'on reprendrait de force seraient enfermés dans les *prisons*. Dans la suite, on inventa une espèce de *prison* affreuse où l'on ne voyait pas le jour; et, comme ceux qu'on y renfermait devaient ordinairement y terminer leur vie, on l'appela à cause de cela *Allez en paix* (*Vade in pace*). L'Église a toujours regardé la visite des *prisons* comme une œuvre de miséricorde. Le concile de Toulouse, tenu en 1590, ordonne aux évêques de visiter très-souvent les *prisons* par eux-mêmes ou par d'autres, et de ne préposer à la garde des *prisons* épiscopales que des gens pieux, charitables, vigilants. Le cinquième concile d'Orléans, canon 20, s'exprime ainsi: « Ceux qui seront en *prison* pour crime seront visités tous les dimanches par l'archidiacre ou le prévôt de l'église pour connaître leurs besoins et leur fournir la nourriture et les choses nécessaires aux dépens de l'Église. » *Voy.* Antoine Bombardini, *De Carcere et antiquo ejus usu;* pars I; Padoue, 1713, in-12. Le P. Mabillon, *Œuvres posthumes*, tom. II. D. Thierry Ruinart. Les *Capitulaires de Charlemagne*, tom. II, édit. de Baluze. Les *Mém. du clergé*, tom. VII, p. 473, et p. 1291 et suiv. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **PRISQUE** (Saint), martyr de Césarée, en Palestine, mort l'an 260, demeurait à la campagne avec Malch et Alexandre pendant la persécution de l'empereur Valérien. Ils se présentèrent d'eux-mêmes au juge de Césarée, qui les fit déchirer par les bêtes. Le Martyrologe romain a placé leur fête au 28 mars. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. VII.

II. **PRISQUE** (Saint), martyr de l'Auxerrois, fut décapité pour la foi dans le village de Coucy ou Toussy, en 273 ou 274, sous le règne d'Aurélien. Un chrétien nommé Cot s'étant enfui avec la tête du saint, fut atteint par les soldats à cinq quarts de lieues de là, et martyrisé sur la place. On honore le 26 mai la mémoire de

Digitized by Google

ces deux saints. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 26 mai. Tillemont, *Hist. de la persécut. d'Aurélien*.

III. **PRISQUE** (Sainte), dont il est parlé dans les Actes des Apôtres et dans les Épîtres de saint Paul. *Voy.* PRISCILLE.

IV. **PRISQUE** (Sainte), vierge et martyre, qui souffrit la mort sous Claude Ier, selon les uns, et, ce qui est plus probable, sous Claude II, selon les autres, c'est-à-dire entre l'an 267 et l'an 270. Quoi qu'il en soit, elle fut décapitée le 18 janvier, après avoir souffert divers tourments. Ses reliques se gardent à Rome dans une ancienne église qui porte son nom, et qui est un titre. *Voy.* les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, au 18 janvier, jour de la fête et de la mort de la sainte.

PRITZ (Jean-Georges), en latin *Pritzius*, *Pritius*, protestant, né à Leipzig en 1662, mort en 1732, exerça le ministère évangélique à Leipzig et à Zerbst, devint surintendant à Schleitz, professeur de théologie à Greifswald ou Gripswald, et fut appelé en 1711 à Francfort, comme *senior ministerii*. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Introductio in Novum Testamentum*; Leipzig, in-8°; il y a eu plusieurs édit.; la meilleure est celle de 1724; — 2° une édition des *Opuscules* de saint Macaire; grec et latin; ibid., 1698, 1699, 2 vol. in-8°; — 3° un *Nouveau Testament grec*, avec cartes géographiques; Leipzig, 1702, 1709, 1714, in-12; — 4° *De Immortalitate hominis*; ibid., 1702, in-4°; contre Asgill, avocat anglais, qui avait soutenu dans un livre qu'un homme pouvait, sans passer par la mort, être transféré de cette vie mortelle à la vie éternelle; — 5° sur le même sujet : *De Translatione in vitam æternam sine transitu per mortem*; ibid., in-4°; — 6° *De Statu religionis christianæ in regno Sinensi*; — 7° *Dissertatio de atheismo et in se fœdo et humano generi noxio*; ibid., 1595, in-4°; — 8° *De Usu rationis*; — 9° *De Causis finalibus, in rerum essentiis explicandis attendendis*; — 10° *De Amore Dei puro, in causa Fenelonii*, in-4°; — 11° une traduction du latin en français de l'ouvrage de Huet sur la *Situation du Paradis terrestre*; Leipzig, 1694, in-12, et à la suite de la *Demonstratio evangelica* du même auteur; ibid. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Supplém.*

PRIULA. *Voy.* BRIULA.

PRIVAT (Saint), évêque du pays de Gévaudan, dans les montagnes des Cévennes, et martyr, vivait à la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe. Il gouvernait en paix son troupeau lorsque les Allemands, ayant envahi les Gaules sous la conduite de leur roi Chrocus, mirent tout à feu et à sang. Ces barbares trouvèrent le saint dans une grotte où il se retirait ordinairement, et l'assommèrent pour avoir refusé de sacrifier à leurs idoles. On célèbre la fête de saint Privat le 21 août. *Voy.* S. Grég. de Tours, *Historia Francorum*, l. I, c. II. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV.

PRIVATAIRE (*Privatarius*), nom d'office et de dignité de l'Église chez les Grecs. Il n'est question d'un *privataire* ecclésiastique que dans Scylitzès, qui parle du *privataire* de saint Demetrius de Thessalonique, p. 705. Le P. Goar croit que le *privataire* était le garde du trésor d'une église.

PRIVATION DE BÉNÉFICE, peine dont la loi canonique frappe des bénéficiers coupables de délits graves et réitérés contre la discipline. Elle enlève temporairement à un ecclésiastique sa charge et son bénéfice. Elle diffère : 1° de la translation, par laquelle le coupable reçoit en place d'un bénéfice qu'on lui retire, un bénéfice moindre; 2° de la déposition, dans le sens strict du mot, en vertu de laquelle un ecclésiastique perd à jamais sa fonction et ses revenus, et est déclaré incapable de toute nouvelle fonction; tandis que la *privation* lui laisse l'espérance d'être un jour pourvu d'un nouveau bénéfice. La *privation*, étant une peine, ne peut être décrétée par simple voie administrative, il faut qu'elle soit prononcée à la suite d'une instruction canonique, par une sentence judiciaire. Parmi les fautes qui entraînent la *privation* de bénéfice, les unes l'entraînent *ipso jure latæ sententiæ*, les autres ne l'entraînent que *ferendæ sententiæ*. Les premières sont principalement : 1° le meurtre du recteur d'une église dans laquelle le meurtrier possède un bénéfice; 2° frapper ou emprisonner un cardinal, ou coopérer à l'un ou à l'autre; 3° battre ou maltraiter gravement son évêque; 4° la détention d'un clerc, dans le but de lui extorquer une renonciation à son bénéfice, ou de l'empêcher de se rendre à Rome pour comparaître au tribunal du Pape. Le nombre des fautes qui entraînent la *privation* de bénéfice *ferendæ sententiæ* est plus considérable que le nombre de celles qui méritent cette peine *ipso jure*; nous citerons seulement les principales : 1° une négligence continue dans l'exercice des fonctions; 2° l'habitude du commerce; 3° manquer fréquemment à la résidence; 4° une conduite immorale et scandaleuse, lorsque les avertissements et les corrections sont restés infructueux; 5° l'ivrognerie qui persévère malgré les avertissements. *Voy.* l'abbé J. Stremler, *Traité des peines ecclésiastiques, de l'appel et des congrégations romaines*, p. 31-34. Le *Diction. de la théol. cathol.* On trouve dans ces deux ouvrages les autorités sur lesquelles sont fondées les différentes assertions que nous avons émises dans notre article.

PRIVERNO (*Privernum*). *Voy.* PIPERNO.

PRIVILÉGE ou **LOI FAVORABLE**, prérogative, ou avantage, ou droit particulier attaché à certaines personnes, à certains emplois, à certains états, à l'exclusion des autres. D'où il suit que les *priviléges* dérogent au droit commun. Les ecclésiastiques et autres communautés séculières et régulières ont eu plusieurs *priviléges* qui regardaient leurs personnes ou leurs biens. *Voy.* Richard et Giraud, qui nous donnent une idée du *privilége* tel qu'il existait autrefois en France, en traitant : 1° Des priviléges des ecclésiastiques en général; 2° Des priviléges des ecclésiastiques en matière criminelle; 3° Des priviléges des ecclésiastiques en matière civile; 4° Des priviléges des ecclésiastiques concernant la taille; 5° Des priviléges des ecclésiastiques concernant les aides; 6° Des priviléges des ecclésiastiques concernant les taxes et les charges municipales et domaniales, banalités et corvées; — 7° De la cessation du privilége. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, qui nous donne également une idée de ce qu'était autrefois le *privilége* des clercs. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui traite du *privilége* en général, du privilége de compétence, c'est-à-dire du privilége qu'ont les ecclésiastiques de ne pouvoir être privés des revenus de leur bénéfice que jusqu'à la concurrence de ce qui est nécessaire à un entretien conforme à leur état; qui traite ensuite du privilége canonique, et enfin des priviléges du clergé. L'abbé André, qui, après avoir cité la définition du *privilége* telle qu'elle est dans le *Droit canon*, consacre trois paragraphes : un aux priviléges en général, un second aux priviléges des ecclésiastiques, et

Digitized by Google

un troisième à l'abolition des priviléges du clergé. *Compar.* DISPENSE, EXEMPTION, IMMUNITÉS.

I. **PRIX** (Saint), en latin *Præjectus, Projectus*, évêque de Clermont, en Auvergne, et martyr au VIIe siècle, était né en Auvergne de parents catholiques, sous le roi Clotaire II. Il fit ses études dans le monastère de Saint-Austremoine, à Issoire, et fut placé sous la discipline de saint Genès, alors archidiacre, et qui devint évêque de Clermont. Saint Genès le fit entrer dans le clergé et lui donna le gouvernement de la paroisse d'Issoire. L'an 662, il devint supérieur d'un monastère de filles appelé *Candelin* ou *Champdain*, et, en 665, il fut promu à l'épiscopat. Il employa tous ses biens et ceux du comte Genès à bâtir des monastères et des hôpitaux, et à faire diverses autres œuvres de charité. Mais ayant été obligé de se rendre à la cour pour se justifier d'une indigne accusation, il fit punir le patrice Hector, comte de Marseille, qui avait enlevé une jeune fille, et les parents du comte firent assassiner le saint évêque. On célèbre le 25 janvier la fête de saint Prix. *Voy.* Bolland., *Acta Sanctorum*, au 25 janvier. Mabillon, *Actes des SS. Bénédict.* du IIe siècle. Richard et Giraud.

II. **PRIX (SAINT-)**, en latin *Sanctus Præjectus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, en Picardie, au diocèse de Noyon. Elle fut fondée près de Saint-Quentin par l'abbé Fulrad, du temps de Charlemagne, et rétablie ensuite par Albert Ier, comte de Vermandois, qui fit de nouvelles donations à ce monastère en 986. Selon les uns, Louis XI transféra cette abbaye dans la ville de Saint-Quentin en 1475; mais, selon les autres, cette translation n'eut lieu qu'en 1557. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 1094.

PROBABILIORISTE, celui qui croit qu'on est obligé, sous peine de péché, de prendre toujours le parti le plus probable. Il est opposé à *probabiliste*. *Voy.* l'art. suiv.

PROBABILISME, PROBABILISTE. Le *probabilisme* est la doctrine qui enseigne qu'il est permis de suivre une opinion moins probable qui favorise la liberté, dans le concours d'une autre opinion opposée plus probable qui favorise la loi. On appelle *probabiliste* le partisan du *probabilisme*, et *opinion probable* le consentement donné à un sentiment qui nous paraît vrai, après l'avoir pesé mûrement et sans passion. Si ce consentement est fondé sur des motifs intrinsèques, c'est-à-dire sur des raisons tirées de la nature même de la chose, l'opinion est *probable intrinsèquement*. S'il est fondé sur des motifs extrinsèques, tels que le témoignage et l'autorité des auteurs, l'opinion est *probable extrinsèquement*. Si enfin il a pour fondement des motifs de ces deux sortes, l'opinion est *probable intrinsèquement et extrinsèquement*. L'opinion probable est encore ou *spéculative* ou *pratique;* la première se borne à la simple théorie; la seconde regarde les mœurs et passe à l'action. Il y a sur le *probabilisme* différents systèmes qui divisent les théologiens en rigoristes, mitigés, probabilistes, relâchés, etc. Sans chercher à discuter ces systèmes, nous nous bornerons à rapporter les règles que donnent à cet égard les meilleurs théologiens : 1° Il est permis de suivre une opinion intrinsèquement ou extrinsèquement probable, lorsque après un mûr examen il ne s'en présente point d'autre plus probable. La raison est qu'on a pour lors une certitude morale de la bonté de son action, ce qui suffit pour être exempt de péché. *Certitudo quæ requiritur in materia morali*, dit saint Antonin, *non est certitudo evidentiæ, sed probabilis conjecturæ.* (Pars. I, tit. III, cap. 2.) — 2° Il n'est pas permis de suivre une opinion moins probable dans le concours d'une opinion plus probable, c'est-à-dire qui a en sa faveur des motifs plus forts, plus nombreux, plus solides, et plus capables, par conséquent, d'attirer l'assentiment d'un homme prudent et sage. — 3° Lorsqu'on a deux opinions probables, et que l'une favorise la loi et l'autre la liberté, on est obligé, selon un grand nombre de théologiens, de suivre dans tous les cas celle qui favorise la loi et qui est la plus sûre, suivant cette règle du droit canonique : *In dubiis tutior pars eligenda.* D'après plusieurs autres docteurs, au nombre desquels se trouve saint Liguori, quand deux opinions contradictoires sont également ou à peu près également certaines, on peut suivre l'opinion la moins sûre. La raison qu'il en donne est que, dans le doute, on n'est pas tenu de prendre le parti le plus sûr, soit parce qu'une loi douteuse n'étant fondée que sur une opinion n'est pas suffisamment promulguée pour être obligatoire, soit parce que l'homme demeure en possession de la liberté, dont l'exercice ne peut être gêné que par une loi claire et certaine. — 4° En matière de foi et dans les choses nécessaires de nécessité de moyen, aussi bien que lorsqu'il s'agit de la validité d'un sacrement, on doit toujours, dans le concours de deux opinions également probables, suivre l'opinion la plus sûre; il en est de même lorsqu'il s'agit de l'intérêt du prochain : les juges, par exemple, les notaires, les médecins, doivent toujours, entre deux moyens, choisir celui qui leur paraît plus conforme aux intérêts qui leur sont confiés. Le sentiment contraire a été formellement condamné par le pape Innocent X en 1670. — 5° Il est permis de suivre une opinion bien plus probable, quoique moins sûre que l'opinion opposée. La raison est qu'en suivant une opinion bien plus probable on agit prudemment, parce qu'on n'est point dans le doute, et qu'on est moralement certain de la bonté de son action. — 6° L'autorité d'un homme docte et pieux ne suffit pas pour rendre une opinion probable et sûre dans la pratique. *Voy.* Richard et Giraud, dont l'article forme un vrai traité théologique sur la matière, et qui ont cité les noms de plus de cent théologiens qui ont combattu le *probabilisme*. L'abbé André, qui, au mot PROBABILITÉ, PROBABILISME, donne un abrégé de Richard et Giraud.

PROBATA, siége épisc. de la province d'Hémimont, sous la métropole d'Adrianopolis, au diocèse de Thrace. On n'en connaît qu'un évêque, Manuel, qui assista au concile de Photius, sous le pape Jean VIII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1185.

PROBATION, épreuve, année de noviciat qu'on fait faire à un religieux ou à une religieuse pour éprouver sa vocation. *Voy.* NOVICE.

I. **PROBE** (Saint), martyr et compagnon de saint Taraque. *Voy.* TARAQUE.

II. **PROBE** (Saint), martyr et compagnon de saint Arcade. *Voy.* ARCADE, n° II.

PROCÉDURE. Comme dans les premiers siècles de l'Église les jugements ecclésiastiques n'étaient que des arbitrages pour les matières temporelles, et de simples jugements de charité pour les choses spirituelles, on n'y suivait pas les formules des tribunaux séculiers, mais seulement les règles de l'Écriture sainte et celles des canons. Cette distinction entre les jugements ecclésiastiques et les jugements séculiers se voit manifestement dans la Conférence de

Digitized by Google

Carthage. (Art. I, n. 41.) Les clercs, depuis plusieurs siècles en possession de rendre presque tous les jugements, y introduisirent des formes judiciaires dont on peut attribuer l'établissement au droit canon même, et de là tant de décrets et de décrétales des Papes sur cette matière. Ainsi ce sont les juges ecclésiastiques qui ont commencé à procéder à la rigueur et suivant toutes les formes du droit, à une époque où les juges séculiers en observaient peu, parce que c'étaient des nobles et des gens de guerre qui la plupart n'avaient pas de lettres et ne suivaient dans leurs jugements que les anciennes coutumes. Depuis ils se firent assister par des clercs, à qui ils ont enfin laissé l'exercice de la justice; et les clercs ont introduit leurs formules en tous les tribunaux, principalement dans les parlements; en sorte que toute la *procédure* moderne des cours séculières vient des canonistes; si donc on voulait l'étudier sérieusement, c'est dans les décrétales qu'il faudrait en chercher les origines. (*C. Quoniam II, de Probat.*) On peut voir les *procédures* qui étaient le plus en usage au commencement du XIIIe siècle, par le décret du concile de Latran, qui oblige le juge à se faire assister d'une personne publique pour rédiger par écrit toute la *procédure*. Ainsi l'ancienne procédure fut à peu près la même dans les tribunaux civils et dans les tribunaux ecclésiastiques jusqu'à la loi de septembre 1790, époque à laquelle les tribunaux ecclésiastiques furent supprimés. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **PROCÈS.** Il est permis à un chrétien d'intenter et de soutenir un procès pour défendre ou répéter un droit, pourvu que ni la cupidité, ni la vengeance, ni aucun autre motif vicieux ne l'y engage. Quant aux paroles de Jésus-Christ : « Et à celui qui veut t'appeler en justice pour t'enlever ta tunique, abandonne-lui encore ton manteau (Matth., v, 40), » elles doivent s'entendre des dispositions du cœur et de certains cas où l'on ne pourrait plaider sans blesser la charité qu'on doit à son prochain. Autrement, et s'il n'était jamais permis à un chrétien de plaider, pourquoi les tribunaux et les juges publics seraient-ils établis? quelles bornes aurait la violence des scélérats? quel ordre pourrait se soutenir dans les États? Le faible serait continuellement la victime du plus fort. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

II. **PROCÈS CRIMINELS DES CLERCS.** *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. VII, p. 406 et suiv., où l'on trouve les ordonnances de nos anciens rois et les remontrances du clergé sur la compétence des cours d'Église et laïques en ce qui concerne les actions criminelles de clercs.

PROCESSE et **MARTINIEN** (Saints), étaient, à ce qu'on croit, du nombre des soldats qui gardaient saint Pierre et saint Paul dans leur dernière prison à Rome; ils furent convertis par leurs prisonniers, et reçurent bientôt après la couronne du martyre. Les martyrologes ont placé leur fête au 2 juillet, et leurs noms ont toujours été fort célèbres dans l'Église. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. I, *Vie de saint Pierre.*

I. **PROCESSION** se dit, en théologie, pour signifier la manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. *Voy.* PROCESSIONS DIVINES.

II. **PROCESSION** (*Processio, supplicatio*), se dit aussi d'une cérémonie ecclésiastique que le peuple fait à la suite du clergé, soit en partant d'un lieu saint pour y retourner, soit en faisant le tour d'une église au dedans et au dehors, soit en allant visiter quelque église, et toujours en chantant les louanges de Dieu. De ce que les *processions* étaient en usage chez les païens, il ne s'ensuit nullement, comme l'ont prétendu certains critiques, que les processions des chrétiens soient un emprunt fait au paganisme. Il serait plus naturel d'en faire remonter l'origine à l'ancien peuple de Dieu. Car ces marches solennelles qui se faisaient avec tant de pompe pour transporter l'arche d'alliance d'un lieu dans un autre, qu'était-ce, sinon de vraies *processions?* On prétend qu'elles furent introduites dans l'Église sous le règne du grand Constantin, et saint Ambroise en fait mention. Quoi qu'il en puisse être, voici des raisons qui très-probablement ont donné lieu à cette pieuse coutume. 1° Dès que la paix fut rendue à l'Église, on allait chercher en cérémonie les reliques des saints martyrs au lieu où elles avaient été cachées pendant la persécution, et on les apportait comme en triomphe à l'église en chantant des hymnes et des cantiques. Théodoret en cite un exemple dans son *Hist. ecclés.* (L. III, c. x.) 2° Dans les calamités publiques, il se faisait des prières extraordinaires; on allait en pèlerinage aux tombeaux des martyrs et des confesseurs, et aux autres lieux où Dieu avait donné des marques particulières de sa protection et de sa présence; on y allait en *procession* en chantant des psaumes, et on revenait de même. 3° Pendant longtemps, dans les villes mêmes où se trouvaient plusieurs églises, il n'y eut qu'une seule messe, qui était ordinairement célébrée par l'évêque; alors le clergé s'assemblait dans une église pour aller processionnellement dans une autre. 4° Chaque fois que l'évêque officiait, tous les prêtres qui devaient l'assister et tout le clergé allaient le prendre à sa maison, et le conduisaient en *procession* à l'église. On conçoit aisément qu'une pareille origine de nos *processions* est aussi simple que naturelle, et qu'il n'est nullement besoin de recourir au paganisme ancien pour en trouver l'explication. — C'est à l'évêque à indiquer et à régler les *processions* et les autres prières publiques, comme l'a décidé le concile de Trente. Les arrêts du conseil et les déclarations royales sont conformes à cette décision, avec cette modification que les évêques auront soin d'avertir les gouverneurs, les cours de parlements, etc., pour s'entendre au sujet du jour, de l'heure et du lieu le plus convenable. Ils en avertiront aussi gracieusement leurs chapitres, qui, quoique exempts, sont obligés d'y assister, ainsi que les réguliers, à l'exception de ceux qui gardent une clôture perpétuelle. La même autorité qui ordonne aux clercs séculiers et réguliers d'assister aux processions générales, leur défend de faire des processions solennelles sans l'ordre exprès de l'évêque. *Voy.* le conc. de Trente, sess. XXV, c. VI, *de Reform.* Les *Mémoires du clergé*, tom. V, p. 1391; tom. VI, p. 1498 et 1502. Le P. Lebrun, *Explicat. des cérémonies de la messe*, tom. I. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LV, p. 256-268, où l'on trouve indiqués une foule d'auteurs qui ont traité des *processions*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne l'historique des *processions*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

PROCESSIONS DIVINES. Le mot *procession* signifie proprement émanation d'une chose d'une autre, comme de sa source, de son principe; il se prend aussi activement pour la production ou l'acte par lequel elle est produite. Les théologiens reconnaissent en Dieu deux sortes de *processions* : l'une *extérieure et active*, par laquelle Dieu agit hors de lui par la créa-

Digitized by Google

tion, la conservation, les effets de la providence, etc.; l'autre *intérieure,* qui est *active ou passive.* La *procession intérieure active* est l'acte par lequel une personne divine est produite, tel que la connaissance et l'amour. La *procession intérieure passive* est l'émanation d'une personne divine de son principe. Dieu le Père est la source de la divinité; il ne reconnaît point de principe; il ne procède donc point passivement, mais par la connaissance qu'il a de lui-même il communique la nature divine à son Verbe, qui est une image parfaite de lui-même, consubstantielle à lui, parce que le propre de l'entendement divin est de rendre formellement semblable à l'objet. Le Père et le Fils s'aimant comme bonté infinie, produisent par cet acte de leur volonté le Saint-Esprit, qui, pour cela, est appelé *amour, dilection, esprit,* et non pas *fils* ou *engendré,* parce qu'il n'est point de la volonté de rendre formellement semblable à l'objet. Ainsi il y a dans les personnes divines deux *processions actives,* la connaissance du Père, qui produit le Fils, et l'amour mutuel du Père et du Fils, qui produit le Saint-Esprit; car le Père et le Fils ne sont qu'un seul et même principe du Saint-Esprit, parce que le Saint-Esprit ne procède pas d'eux, en tant qu'ils sont deux personnes, mais en tant qu'ils sont le même Dieu. — Il y a aussi deux *processions passives :* 1° celle par laquelle le Verbe émane du Père; elle s'appelle *génération,* parce qu'elle a pour terme la filiation; ce qui est fondé sur ces paroles d'Isaïe : *Qui pourra raconter sa génération* (LIII, 8)? et sur ces autres de David : *Vous êtes mon Fils; c'est moi qui aujourd'hui vous ai engendré* (Ps. II). 2° Celle par laquelle le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; elle ne s'appelle pas *génération,* mais simplement *procession,* parce que nous n'avons pas d'autres termes pour l'exprimer. Les textes que nous venons de citer prouvent que le Fils procède du Père. Jésus-Christ le dit lui-même dans saint Jean : *C'est de Dieu que je suis sorti et que je suis venu* (VIII, 42). Ce dogme est confirmé par le concile de Nicée : *Je crois... en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, engendré, non fait,* et suivi par toute la tradition. Il est également certain par l'Écriture que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; car saint Jean dit : *Mais le Paraclet, l'Esprit-Saint que mon Père enverra en mon nom* (XIV, 26). Saint Jean dit encore : *Mais lorsque sera venu le Paraclet que je vous enverrai du Père, l'Esprit de vérité qui procède du Père* (XV, 26), *il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera* (XVI, 14). On voit dans ces passages que le Saint-Esprit est envoyé tout ensemble par le Père et par le Fils, et par conséquent qu'il procède autant de l'un que de l'autre. Aussi ce dogme est-il appuyé sur la tradition la plus ancienne et la plus unanime. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif,* qui nous a fourni cet article, et qui donne d'autres preuves en faveur de la *procession* du Saint-Esprit.

I. **PROCHAIN** (*Propinquus ou proximus*), signifie les proches parents, les compatriotes, ceux de la même tribu, les voisins, et, en général, tous les hommes que la charité veut qu'on regarde comme frères. Dieu est proche de ceux qui le craignent ou l'invoquent. *Voy.* Genèse, XXIV, 41. Lévitiq., XXV, 25. Juges, VII, 13. Luc, X, 29. Ps. CXLIV, 18. Jérém., XXIII, 23.

II. **PROCHAIN (AMOUR DU).** *Voy.* AMOUR, n° VII.

PROCHAZKA (Franz-Faustin), barnabite, né à Neupaka, en Bohême, l'an 1749, mort à Prague en 1809, se rendit utile à sa congrégation en prêchant et en professant l'hébreu et le grec. Lorsque les barnabites furent supprimés en Bohême, il devint successivement censeur théologique, professeur et directeur du gymnase de Prague, puis bibliothécaire de l'université de cette ville. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Nouveau Testament,* en bohême, avec des *Commentaires;* 1786; — 2° une édition de la *Bible,* dans le même dialecte. Il a coopéré, en outre, à la *Bible dite des Barnabites. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PROCHORE. *Voy.* PROCORE.

PROCLAMATION, se dit des publications qui se font solennellement, soit pour les ordres, soit pour les mariages, soit pour les monitoires. Il se dit aussi, parmi les religieux, de l'accusation qu'ils font de leurs fautes en chapitre. *Voy.* BANS DE MARIAGE, MONITOIRE.

PROCLE (Saint), patriarche de Constantinople, né vers l'an 390, mort vers l'an 446, fut successivement lecteur, diacre et prêtre de cette ville. Sisinnius, patriarche de Constantinople, le nomma à l'évêché de Cyzique, métropole de l'Hellespont; mais les Cyzicéniens s'étant opposés à cette nomination, saint Procle resta à Constantinople, où il acquit beaucoup de réputation par son zèle, sa science et ses vertus. L'an 434, il succéda au patriarche Maximien, montra beaucoup de bonté et de douceur dans son gouvernement, et combattit avec force les hérétiques, principalement Nestorius. L'an 438, il transféra de Comane à Constantinople le corps de saint Jean Chrysostome, et ordonna divers évêques. On a sous son nom : 1° des *Homélies;* — 2° une *Liturgie* ou un *Traité de la divine messe;* — 3° des *Lettres.* Le recueil le plus complet de ses *Œuvres* est celui qui a été donné par Vincent Richard, clerc régulier d'Italie; Rome, 1630, in-4°. *Voy.* Nicéphore, *Hist.,* l. XIV et XXXVIII. Photius, *Cod.* LII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.,* tom. XIII, p. 472 et suiv.

PROCLIANITES ou **PROCLIENS,** hérétiques phrygiens qui étaient issus de la secte de Montan; ils avaient une grande vénération pour Proclus, défenseur de cet hérésiarque. L'erreur qu'ils soutenaient avec plus de zèle est que Jésus-Christ n'avait une chair qu'en apparence. *Voy.* Sander., *Hæres.,* LXXXIII. Prateole, au mot PROCLIANITÆ.

I. **PROCOPE** (Saint), lecteur de Scythopolis, en Palestine, et martyr, mort le 7 juillet 303, fut arrêté, conduit à Césarée et présenté au gouverneur, qui, n'ayant pu l'engager à sacrifier ni aux dieux ni aux empereurs, lui fit trancher la tête. Les martyrologes romains ont placé sa fête au 8 juillet. *Voy.* Eusèbe, *Hist. des martyrs de Palest.,* c. I et II.

II. **PROCOPE DE GAZE,** rhéteur, né à Gaze, en Phénicie, vivait au VIe siècle. Dans les dernières années de sa vie il se livra tout entier à l'étude de l'Écriture. On a de lui : 1° *Commentaire sur l'Heptateuque,* c'est-à-dire sur les cinq livres de Moïse, sur Josué et sur les Juges, trad. en latin par Conrad Clauserus; Zurich, 1555, in-fol.; — 2° *Scholies sur les livres des Rois et des Paralipomènes;* en grec et en latin; Leyde, 1620, in-4°; — 3° *Commentaire sur Isaïe,* en grec et en latin; Paris, 1580. *Voy.* Photius, *Cod.,* CLX, CCVI et CCVII. Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta,* l. IV. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.,* tom. XVI, p. 320 et suiv.

PROCORE ou **PROCHORE** (Saint), était un des sept premiers diacres. Les Grecs croient qu'il fut premier évêque de Nicomédie, et Adon

Digitized by Google

dit qu'il souffrit le martyre à Antioche le 9 août, après s'être rendu fort célèbre par ses miracles. On lui a attribué une *Histoire de saint Jean l'Évangéliste;* mais cet ouvrage est apocryphe. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **PROCULE** (Saint), martyr, compagnon de saint Janvier. *Voy.* JANVIER, nº V.

II. **PROCULE** (Saint), martyr de Bologne, souffrit, comme on croit, sous Dioclétien. Il y a à Bologne, en Italie, une église qui lui est dédiée. *Voy.* Baronius, *Martyrol. romain.*

PRO CUPIENTI PROFITERI. Ces mots latins font partie d'une clause insérée dans les rescrits de la cour de Rome, par lesquels le Pape accorde à un ecclésiastique séculier un bénéfice régulier, sous la condition expresse de faire profession dans l'Ordre ou dans la maison d'où dépend le bénéfice. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **PROCURATION (DROIT DE)**, nom donné à une certaine somme d'argent ou à une quantité de vivres que les églises fournissaient aux évêques ou aux autres supérieurs dans leurs visites. La discipline de l'Église a varié sur ce droit, qui n'a pas été le même partout, et qui devait toujours être modéré, conforme aux canons des conciles, aux usages des églises et aux traités des églises avec leurs visiteurs. Il y avait beaucoup d'églises où les évêques avaient perdu le droit de visite; et, dans celles où ils l'avaient conservé, l'usage de France était qu'ils ne pouvaient le percevoir qu'une fois l'année, quand même ils visiteraient plusieurs fois leurs diocèses. Ils n'en pouvaient pas non plus demander les arrérages, ni exiger ce droit des laïques. Ils ne pouvaient non plus obliger les églises par censure à leur payer ce droit. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. VII, p. 7 et suiv. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **PROCURATION AD RESIGNANDUM**, acte par lequel le titulaire d'un office donnait pouvoir spécial à une personne, dont le nom était en blanc, de résigner et de remettre entre les mains du roi ou autre collateur son office, pour, au nom et en faveur toutefois de la personne avec qui on en avait traité, que l'on nommait, et non d'autre personne ni autrement; et, à cette fin, on donnait pouvoir au procureur, dont le nom était en blanc, de consentir que toutes lettres de provision et autres nécessaires fussent expédiées en faveur de qui la *procuration ad resignandum* était faite. Mais cette *procuration*, après l'an, était non valable, quand celui au profit de qui elle était faite n'avait pas en conséquence obtenu dans ce temps des provisions. La *procuration ad resignandum* ne donnait que *jus ad rem* et non pas *jus in re. Voy.* de Ferrière, *Diction. de droit et de pratique.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

PROCUREUR (*Actor*), celui qui traite pour autrui. Il fallait autrefois un rescrit du roi pour pouvoir agir par *procureur*. Depuis on l'a pu sans cette précaution dans les tribunaux tant ecclésiastiques que civils. Les *procureurs* des cours d'Église étaient justiciables de ces cours pour les fautes par eux commises dans l'exercice de leur office, lorsqu'il ne s'agissait que de manquements de respect, mais non pas lorsqu'il s'agissait de crimes qualifiés. Un laïque pouvait être établi *procureur* pour résigner des bénéfices, en lui désignant le sujet en faveur duquel la résignation devait être faite. Il le pouvait aussi être pour en accepter, mais il ne pouvait être constitué *procureur* pour procéder et délibérer dans les élections ecclésiastiques. Un gradué pouvait donner sa procuration à un laïque pour requérir des bénéfices. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. VII, p. 610; tom. X, p. 291.

PRODICUS, chef des hérétiques appelés *Adamites*, se fit connaître dans le XIᵉ siècle par ses extravagances. La principale, et celle qui a donné le nom d'*Adamites* à ses sectateurs, fut que l'homme devait être nu, du moins dans la prière, parce qu'Adam avait été toujours tel dans l'état d'innocence. *Voy.* Feller, *Biogr. univers. Compar.* ADAMITES, PICARD, nº I.

PRODIGALITÉ (*Prodigalitas*), vice opposé à l'avarice, et qui consiste dans une profusion vaine, qui donne, qui dépense avec excès. Elle est péché mortel quand elle est accompagnée d'un scandale considérable ou du violement de quelque précepte, tel que celui de payer ses dettes, de faire l'aumône, etc.; elle est péché véniel lorsque le prodigue ne viole aucun précepte et ne fait tort à personne pour contenter sa prodigalité. *Voy.* Collet, *Morale*, tom. I.

PRODIGE, événement extraordinaire que la foule ignorante, qui en ignore la cause, regarde comme surnaturel, bien qu'il ne s'écarte pas des lois de la nature. Les incrédules confondent à tort de pareils événements avec les vrais miracles qui sont rapportés par les auteurs sacrés de l'Ancien et du Nouveau Testament, par les écrivains ecclésiastiques. Ceux-ci, en effet, sont ordinairement attestés par des témoins oculaires ou par des monuments authentiques qui ne laissent aucun doute sur la réalité de ces faits, et ils sont de telle nature qu'on ne peut les attribuer à aucune cause physique. Ils ont été opérés d'ailleurs dans des circonstances où ils étaient nécessaires pour intimer aux hommes les volontés de Dieu, pour leur imposer de nouveaux devoirs, pour établir un nouvel ordre de choses; et l'effet qui en est résulté leur servira d'attestation jusqu'à la fin des siècles. Les incrédules seraient bien en peine de justifier quelque chose de semblable dans les *prodiges* de l'antiquité païenne. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PRODIGUE est celui à qui, par sentence de juge, a été ôtée l'administration de ses biens pour cause de dissipation. Les prodigues sont de même condition que les furieux; ils ne peuvent ni administrer leurs biens, ni en disposer entre-vifs, ou à cause de mort. *Voy.* de Ferrière, *Diction. de droit et de pratique*, au mot PRODIGUE.

PROFANATION D'UNE ÉGLISE. *Voy.* POLLUTION, nº II, RÉCONCILIATION, nº II.

PROFANE, PROFANER, se dit du mépris et de l'abus des choses. Ainsi toucher une chose sacrée, lorsqu'on est souillé, c'est la *profaner*. On appelle aussi *profane* celui qui n'a aucun caractère sacré; c'est pourquoi un laïque ne doit pas toucher les vases sacrés. C'est se rendre encore *profane* d'une façon plus coupable, que se railler des choses saintes ou se souiller par des actions honteuses. L'Écriture appelle Ésaü un *profane* parce qu'il avait vendu son droit d'aînesse, qui était considéré comme une chose sacrée. Les Égyptiens regardaient les Hébreux comme *profanes*, et à cause de cela ils ne mangeaient pas avec eux. Les prêtres étaient chargés de discerner entre le sacré et le *profane*, entre le pur et le souillé. Manger d'une hostie le troisième jour après qu'elle avait été offerte, était pour eux une profanation. Les animaux impurs rendaient *profanes* ceux qui les touchaient ou en mangeaient; aussi Isaïe appelle-t-il *profanes* ceux qui avaient du bouillon *profane*, c'est-à-dire de porc. Le ter-

Digitized by Google

rain de la ville de Jérusalem est appelé *profane*, par comparaison avec le temple. Les soldats du général Timothée sont appelés *profanes*. Saint Paul appelle *profanes* les nouveautés d'expressions en fait de religion. *Profaner le temple, le sabbat, l'autel*, marque le violement du repos du sabbat, l'entrée des païens dans le temple, les irrévérences qui s'y commettent, les sacrifices impies. *Profaner les justices* ou *les commandements de Dieu*, *l'alliance* ou *les promesses jurées avec serment*, c'est les violer. *Profaner sa race*. L'Ecclésiastique dit que Salomon a *profané sa race* en éloignant par ses péchés l'esprit de Dieu de dessus son fils. *Profaner une vigne* ou *un arbre*, c'est les rendre communs et propres aux usages ordinaires. Les premiers fruits d'un arbre étaient impurs pendant trois ans, ceux de la quatrième étaient dus au temple, enfin la cinquième année ils devenaient alors *profanes* ou communs. *Voy*. Hébr., XII, 16. Genèse, XLIII, 32. Lévit., X, 10; XIX, 7. Isaïe, LXV, 4. Ézéch., XLVIII, 15. II Machab., XII, 23. I Tim., VI, 20. Ps. LXXXVIII, 32, 35. Eccli., XLVII, 22. Deutér., XX, 6. Lévit., XIX, 23, 24, 25.

PROFÈS, PROFESSE, se dit de celui ou de celle qui a fait les vœux par lesquels on s'engage dans un Ordre religieux, après que le temps du noviciat est expiré. *Compar*. NOVICE, NOVICIAT, PROFESSION, n° II.

PROFESSEUR, docteur-régent qui enseigne publiquement les arts et les sciences dans les universités. Le premier qui institua les professeurs royaux à Paris fut François Ier. Le concile général de Vienne veut que les appointements des professeurs soient payés à la cour de Rome par le Pape; dans l'université de Paris, par le roi de France; dans celle de Bologne, par les évêques, monastères, chapitres, couvents, colléges et curés d'Italie, etc. Le concile de Toulouse de l'an 1590 veut que les professeurs et régents dans les universités fassent publiquement leur profession de foi selon la tenue de la bulle de Pie IV. *Voy*. les *Mémoires du clergé*, tom. I, p. 845 et suiv. L'abbé André, qui, t. V, art. PROFESSION, § I, rapporte la bulle de Pie IV en français, et cite le texte latin dans l'*Appendice*, n. 5, du même tom. V.

I. **PROFESSION DE FOI**, déclaration publique et solennelle que l'on fait de sa croyance religieuse; on l'appelle aussi *symbole* ou confession de foi lorsqu'elle est par écrit. L'Église n'admet personne à recevoir le baptême sans qu'il ait fait sa profession de foi; quand on baptise les enfants, les parrains et les marraines la font au nom du baptisé; on l'exige encore des hérétiques qui veulent se réconcilier à l'Église. La plus ancienne *profession de foi* que nous connaissions est le *Symbole des Apôtres*. On sait la multitude des *professions* ou *confessions de foi* dressées par les ariens, sans qu'ils aient su jamais se contenter d'aucune et s'y fixer; il en a été de même des protestants. Plus constante dans sa croyance, l'Église catholique conserve encore aujourd'hui le *Symbole de Nicée*, qui n'est que le simple développement de celui des apôtres. Le concile de Trente a ordonné que tous les pourvus de bénéfices à charge d'âmes seraient tenus de faire *profession* publique de leur foi entre les mains de l'évêque ou de son grand vicaire, s'il est lui-même absent, dans deux mois à compter du jour de leur prise de possession, sous peine d'être privés du revenu desdits bénéfices; ce qui doit avoir lieu, suivant le même concile, à l'égard des chanoines ou dignitaires dans les églises cathédrales, lesquels sont tenus de faire *profession* non-seulement en présence de l'évêque ou de son vicaire, mais aussi dans le chapitre. Depuis longtemps au moins, et dans la plupart des diocèses, cette *profession de foi* de Pie IV était entièrement tombée en désuétude, bien qu'elle existât dans plusieurs rituels. Quelques-uns des derniers conciles, c'est-à-dire des conciles qui ont pu se tenir en France en vertu de la liberté accordée par le gouvernement républicain de 1848, ont renouvelé l'obligation de faire cette *profession de foi*. Le concile de Bordeaux veut même que tous les évêques de la province l'exigent des chanoines, des directeurs de séminaires, de tous les prêtres qui ont charge d'âmes. Il prescrit en outre aux confesseurs de l'imposer aussi aux laïques comme satisfaction de leurs péchés. *Voy*. l'abbé André, qui, comme nous l'avons dit à l'article précédent, rapporte la *Profession de foi de Pie IV*, en français et en latin.

II. **PROFESSION RELIGIEUSE**, c'est la promesse authentique que fait un novice d'observer fidèlement les vœux qu'il prononce et la règle de l'Ordre qu'il embrasse. « Celui qui est entré dans un monastère avant l'âge de quatorze ans n'est pas pour cela engagé, si, étant parvenu à l'âge de puberté, il ne fait alors une profession expresse, ou s'il ne prend l'habit que l'on a accoutumé de donner aux profès, ou enfin s'il ne ratifie la profession qu'il a déjà faite. (*C. I, de Regul.*, in 6°.) *Voy*. l'abbé André. *Compar*. NOVICE, NOVICIAT.

PROFOND, PROFONDEUR (*Profundus, profundum*), mot qui, en latin, se met souvent pour le *tombeau* ou pour le *lieu où les âmes sont détenues après la mort*. *Profundum* se met aussi pour la *mer*. La *profondeur des pensées* se met ordinairement en bonne part pour une *profonde sagesse*, mais elle se prend aussi en mauvaise part pour un *déguisement dans les sentiments*. *Profond* signifie encore *inconnu, caché, secret*. *Pécher profondément*, c'est-à-dire grièvement, être dans l'habitude du péché. *Voy*. Job, XVII, 16. Exode, XIV, 25; XV, 5. Ps. CVI, 24. Prov., XX, 5. Isaïe, XXIX, 15. Ézéch., III, 5, 6. I Cor., II, 10. Dan., II, 22. Isaïe, XXXI, 6. Osée, IX, 9.

PROHIBÉ, PROHIBITION. Le mot *prohibé* se dit de ce qui est défendu par les canons ou par quelqu'un qui a autorité. *Prohibition* signifie la défense de faire quelque chose. Il y a différentes sortes de *prohibitions* prononcées par les canons ou par les lois : les unes sont relatives au mariage, d'autres ont pour but d'empêcher de donner certains biens ou de les donner à certains, ou, en général, de les aliéner. *Voy*. l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

PRO-LÉGAT. *Voy*. VICE-LÉGAT.

PROLÉGOMÈNES DE L'ÉCRITURE SAINTE. *Voy*. INTRODUCTION A L'ÉCRITURE SAINTE.

PROMESSE (*Promissio*). Une promesse acceptée, faite avec délibération, exempte de dol, de surprise et de contrainte, oblige par justice et sous peine de péché mortel, en matière grave, parce que c'est un véritable contrat qui donne droit à celui à qui on a promis d'exiger la chose promise. Mais, quand elle n'est pas acceptée, elle n'oblige que par véracité, en ce qu'on doit accomplir sa parole lorsqu'on n'a point de bonne raison pour ne point l'accomplir, et cette obligation n'oblige ordinairement que sous peine de péché véniel. L'obligation de la promesse cesse : 1° quand la chose promise devient impossible ou illicite à celui qui a promis, ou inutile ou pernicieuse à celui à qui on a promis; 2° quand celui à qui l'on a promis remet l'obligation; 3° quand la promesse a été faite pour une cause qui n'a pas été ou qui n'est

Digitized by Google

plus; 4° lorsque la promesse est réciproque, et qu'il y en a un qui manque à sa promesse; 5° lorsque l'état des choses est tellement changé, que l'on juge prudemment que celui qui a promis ne l'aurait point fait s'il eût prévu ce changement. *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. I. Richard et Giraud.

I. PROMESSES DE JÉSUS-CHRIST A SON ÉGLISE. Rien n'est plus honorable et plus consolant pour l'Église que les *promesses* que Jésus-Christ lui a faites. Il lui a promis, en effet, qu'elle serait toujours animée de l'Esprit-Saint, l'Esprit de vérité : *Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Paraclet (avocat) pour qu'il demeure éternellement avec vous, l'Esprit de vérité... L'Esprit-Saint que mon Père enverra en mon nom vous enseignera toutes choses* (Jean, XIV, 16, 17, 27). Il lui a promis encore de l'assister jusqu'à la consommation des siècles pour l'empêcher de tomber dans l'erreur : *Tu es Pierre,* dit-il au prince des apôtres, *et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (Matth., XVI, 18); et, s'adressant à tous ses apôtres : *Voici*, leur dit-il, *que je suis tous les jours avec vous jusqu'à la consommation des siècles*, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde (Matth., XXVIII, 20); d'où il est manifeste que cette promesse ne regarde pas les seuls apôtres, mais qu'elle s'étend à leurs successeurs dans le ministère jusqu'à la fin des siècles. Ainsi il y aura toujours une Église qui instruira, qui baptisera, qui subsistera, qui sera toujours assistée par Jésus-Christ, son chef, son époux et son maître. *Voy.* Bossuet, *Seconde Instruction sur les promesses faites à l'Eglise.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

II. PROMESSES DU BAPTÊME. Les *promesses du baptême* sont celles que l'Église exige des catéchumènes avant que de leur conférer le baptême. Elles consistent à renoncer à Satan, à ses œuvres, à ses pompes, et à croire en Jésus-Christ. C'est-à-dire que celui qui doit être baptisé déclare qu'il abandonne le parti du démon, qu'il a en horreur les maximes et les vanités du monde, qu'il déteste le péché, s'attache à Jésus-Christ, se soumet à croire les mystères qu'il a révélés, à suivre sa doctrine et ses exemples, à l'écouter comme son maître et à lui obéir comme son disciple. Quand le baptisé est un jeune enfant incapable d'exprimer ces promesses, le parrain et la marraine les font pour eux. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

PROMOTEUR (*Promotor, syndicus, procurator*), celui qui requiert pour l'intérêt public dans les cours ecclésiastiques, comme les procureurs dans les cours laïques. Il informe d'office contre les ecclésiastiques qui sont en faute, les dénonce à l'évêque, veille à la conservation des droits, des libertés, de la discipline de l'Église. Il y a des pays où l'office de *promoteur* est confié à des laïques, même mariés; mais en France on ne le donne qu'à des prêtres; c'est ce qu'a décidé un concile de Tours tenu l'an 1582. Les *promoteurs* doivent aussi être recommandables par leur savoir. Ils ne peuvent posséder ni cure, ni bénéfice qui demande résidence hors la ville épiscopale. Ils ne peuvent ni accorder des monitoires, ni prononcer des censures, ni en absoudre. Ils ne peuvent être pris à partie en cas d'appel comme d'abus du jugement du juge ecclésiastique, si ce n'est en cas de calomnie apparente et lorsqu'il n'y aura aucune partie capable de répondre des dépens, dommages et intérêts qui ait requis ou qui soutienne leurs ordonnances et jugements. *Voy.* les *Mémoires du clergé,* tom. VII, p. 241 et suiv. La Combe, au mot PRISE A PARTIE. L'abbé André, qui donne la formule de *provision du promoteur.*

PROMOTION. La promotion aux ordres n'est autre chose que l'ordination; de même que la *promotion* à l'épiscopat ou à une dignité quelconque est l'élection ou la nomination. Quant à la *promotion per saltum*, *voy.* l'art. PER SALTUM.

PROMPSAULT (Jean-Henri-Romain), ecclésiastique, né à Montélimart, diocèse de Valence, en 1798, mort à Paris l'an 1858, professa la théologie dogmatique au grand séminaire de Valence, desservit une petite cure, et vint à Paris, où il fut attaché à l'hospice des Quinze-Vingts en qualité de chapelain. Outre plusieurs écrits purement littéraires, l'abbé Prompsault a publié quelques ouvrages religieux, qui ont tous plus ou moins une mauvaise tendance, que n'ont pas comprise certains écrivains peu versés d'ailleurs dans les connaissances théologiques. Pour nous, qui avons connu particulièrement cet ecclésiastique, et qui par là même avons pu apprécier en lui d'estimables qualités, nous n'hésitons pas à porter sur ses écrits le jugement qu'en ont déjà porté les savants et honorables ecclésiastiques MM. Crouzet et André. L'abbé Prompsault a donc laissé, entre autres écrits théologiques : 1° *Du Siége du pouvoir ecclésiastique dans l'Église de Jésus-Christ; lettres à M. le marquis de Regnon, fondateur et rédacteur de l'Unité catholique;* ouvrage mis à l'*Index* par un décret en date du 22 mars 1855; — 2° *Dictionnaire raisonné de droit et de jurisprudence en matière civile et ecclésiastique;* Petit-Montrouge, 3 vol. in-4°; ouvrage dont M. l'abbé André a dit avec raison : « Ce *Dictionnaire*, qui peut être utile à ceux qui possèdent déjà d'autres ouvrages du même genre, renferme pourtant bien des décisions fausses, inexactes et dangereuses, de sorte qu'on ne peut s'en servir qu'avec une extrême réserve. Seul, il ne pourrait qu'induire en erreur. » De son côté, M. l'abbé Crouzet remarque judicieusement « que cet ouvrage renferme plus de soixante articles répréhensibles, et que l'auteur suppose que l'État peut réglementer les matières mixtes sans le concours et l'intervention de l'Église; qu'il émet plusieurs propositions qui sont en opposition directe avec la bulle *Auctorem fidei.* » — 3° *Observations sur l'Encyclique du 21 mars* 1853. L'auteur y parle en termes inconvenants, et avec une témérité vraiment scandaleuse, du chef de l'Église. Voici quelques-unes de ses propres paroles : « Nous connaissons tous la sagesse du souverain Pontife, le désintéressement de ses affections, la pureté de ses désirs, et la droiture de ses intentions. S'il arrivait donc que l'encyclique adressée aux évêques de France *fût mal motivée, comme nous le craignons*, et renfermât des avis pernicieux pour nos Églises, ce serait bien certainement contre le vœu de son cœur. Dire librement et franchement ce que nous pensons à cet égard ne doit ni le contrister, ni passer aux yeux de qui que ce soit pour un *manque de respect*. Il serait sans doute *fâcheux* qu'une autorité aussi élevée *tombât dans l'erreur;* mais il serait *plus fâcheux encore* qu'on laissât la société chrétienne *subir la conséquence funeste de ses actes*, plutôt que d'oser se permettre de les *critiquer* : la vérité est au-dessus de tout. Nous n'avons été choisis de préférence à tant d'autres, pour être ses ministres, qu'afin de lui rendre témoignage en toute chose *selon notre conscience*, dans la sin-

Digitized by Google

cérité de nos convictions. Ayons *le courage* de remplir fidèlement notre devoir, servons-le dans la vérité, et de tout notre cœur; car si nous marchions avec persévérance dans la mauvaise voie nous péririons, et *celui qui nous dirige.* » *Voy.* l'abbé Crouzet, *Essai de bibliographie canonique.* L'abbé André, *Cours de législation civile ecclésiastique*, tom. III, et *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 479-480.

PROMULGATION. La *promulgation* est la même chose que la publication. Mais le mot *promulgation* est principalement usité en parlant de la publication des lois nouvelles. Ainsi on dit : *La loi a été promulguée*, c'est-à-dire qu'elle a été publiée. *Voy.* PUBLICATION. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PRÔNE, dérivé du latin *præconium*, d'où l'on a fait d'abord *præonium*, puis *pronium*, et enfin *prône*, qui signifie *cri public, annonce, publication.* Le *prône* est donc une espèce de sermon familier qu'on fait tous les dimanches après l'Évangile de la messe, dans les églises paroissiales, pour instruire le peuple, et l'avertir des fêtes, des jeûnes, des bans ou annonces des ordres sacrés, des mariages, et des autres choses qui regardent la discipline ecclésiastique. On publie aussi au prône les excommunications, mais on n'y doit point publier de choses profanes. On y recommande encore de prier pour toutes sortes d'états, et l'on y dit deux psaumes et quelques oraisons, ce que l'on renvoyait autrefois au *Memento. Voy.* De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. 1, p. 17. Moléon, *Voyage liturg.*, p. 418.

PRONECTUS. *Voy.* PRÆNETUS.

PROPAGANDE (CONGRÉGATION DE LA). Établie par Grégoire XIII, et augmentée par Clément VIII et Grégoire XV, pour propager la foi dans les pays infidèles, la Propagande a pour attribution d'envoyer dans les pays infidèles ou hérétiques des missionnaires qu'elle distribue dans les diverses missions, selon les qualités des sujets, et selon les sociétés religieuses auxquelles ils appartiennent. Elle propose au Pape les évêques, les vicaires apostoliques. Elle accorde directement aux missionnaires tous les pouvoirs spéciaux, les dispenses dont ils ont besoin; elle répond à tous leurs doutes, leur donne des conseils, leur trace certaines règles, et fixe les limites des diverses missions pour éviter la confusion. Enfin elle est le juge ordinaire des controverses qui s'élèvent entre les missionnaires, entre les religieux des divers Ordres, ou bien entre les missionnaires et le clergé indigène; ou bien entre les religieux qui sont en mission et leurs supérieurs. La Propagande a aussi juridiction sur tous les évêques dans les pays hérétiques et schismatiques, comme les États-Unis, les Églises d'Orient. *Voy.* la bulle *Inscrutabili divinæ Providentiæ*, 22 juin 1622, de Grégoire XV. L'abbé L. Pallard, *Les Ministres ecclésiastiques du Saint-Siége*, p. 44 et suiv. L'abbé J. Stremler, *Des Congr. romaines*, p. 537-538. Le *Diction. de la théol. cathol.*

PROPHÉTANTES. *Voy.* PROPHÈTES, n° III.

I. PROPHÈTES, PROPHÉTISER. Le mot *prophète* vient du grec *prophétés*, c'est-à-dire *qui prédit l'avenir.* Il y avait chez les Hébreux deux classes bien distinctes de ces hommes privilégiés, que l'Écriture appelle encore *hommes de Dieu, anges* ou *envoyés du Seigneur :* les *nebiim* ou *prophètes* proprement dits, et les *rôïm* ou *hôzim*, c'est-à-dire *voyants.* Les premiers, n'ayant d'autres fonctions que celle de messagers extraordinaires de Dieu, s'appliquaient entièrement à diriger le peuple sous le rapport religieux, surtout quand les prêtres se rendaient indignes de leur saint caractère, et que le peuple était plongé dans le péché et dans l'idolâtrie. Leur unique tâche était l'œuvre du Seigneur; ils s'occupaient exclusivement de son peuple, et leur ministère, sous ce rapport, était une profession publique. Les derniers étaient des hommes auxquels Dieu se révélait, sans que du reste ils fussent enlevés à leur état et à leur condition ordinaire. Ils demeuraient dans la position qu'ils avaient dans le monde; il ne leur était point adressé de vocation particulière. Sans être chargés des fonctions des prophètes, ils prophétisaient pourtant; ils recevaient des visions, et même les révélations les plus importantes. Ainsi, par exemple, David et Salomon, étant rois, furent favorisés de révélations divines; mais ils restèrent à leurs places respectives. Ces deux classes de prophètes sont clairement distinguées dans plusieurs livres de l'Ancien Testament. — Le mot *prophétiser* a dans le langage des anciens Hébreux un certain nombre d'acceptions diverses : il signifie non-seulement *prédire l'avenir*, mais encore révéler ce qui est arrivé dans les temps passés, et ce qui se passe loin de nous dans le temps présent (Isaïe, XLIV, 7-9), et quelquefois aussi : *être inspiré*, parler de la part de Dieu (Exode, VII, 1). Comme les vrais *prophètes*, lorsqu'ils étaient transportés par le mouvement de l'Esprit de Dieu, s'agitaient quelquefois d'une manière violente, on appela *prophétiser* les mouvements que faisaient ceux qui étaient remplis du bon ou du mauvais esprit. Ainsi Saül, dit l'Écriture, ému du mauvais esprit, prophétisait dans sa maison, c'est-à-dire s'agitait avec violence comme faisaient les prophètes (I Rois, XVIII, 10). *Prophétiser* se met aussi pour *chanter, danser, jouer des instruments* (I Rois, X, 5, 6. I Paralip., XXV, 1), selon l'interprétation commune; mais nous pensons avec Hævernick que la seule signification qui convient au verbe hébreu, et au texte des divers passages où il se trouve, est *agir comme prophète, faire les fonctions de prophète.* Dans saint Paul, ce même terme s'emploie pour *expliquer l'Écriture, parler en public dans l'Église* (I Corinth., XI, 4, 5; XIV, 1, 3, 4, etc.). L'Église se sert de ce terme dans un sens extraordinaire, pour dire : *faire un miracle* et *ressusciter un mort* (Ecclésiastique, XLVIII, 14). Enfin il est dit dans l'Écriture que les *os de Joseph prophétisèrent après sa mort* (Ecclésiastique, XIX, 18), parce qu'ils furent comme un gage de la promesse que Joseph avait faite à ses frères de leur délivrance de la servitude, et de leur entrée dans la terre promise. — La voie la plus ordinaire par laquelle Dieu se communiquait aux prophètes était l'inspiration, éclairant leur esprit, et excitant leur volonté à publier ce qu'il leur faisait connaître intérieurement. C'est dans ce sens que nous tenons pour prophètes tous les auteurs des livres canoniques, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Dieu se communiqua aussi par des songes et des visions, comme à Jacob et à saint Pierre; dans une nuée, comme à Abraham, à Job, à Moïse, et encore à ce dernier par une voix articulée dans le buisson ardent et sur le mont Sinaï, et à Samuel pendant qu'il dormait dans le temple. — Dans l'Ancien Testament, nous avons les écrits ou livres de seize prophètes, dont quatre sont appelés *grands* parce que leurs prophéties sont plus longues et plus étendues; et douze sont nommés *petits* parce qu'ils ont moins écrit que

Digitized by Google

les premiers. Les quatre grands sont : Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel. Les douze petits sont : Osée, Joël, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie. On pourrait compter Baruch pour un dix-septième, mais il est ordinairement compris avec Jérémie. Aux art. consacrés à ces prophètes, nous avons fait connaître leurs prophéties, en en défendant l'authenticité, l'intégrité, etc., contre les incrédules, et surtout les exégètes rationalistes de ces derniers temps. Dans le Nouveau Testament, l'Apocalypse est regardée avec raison comme une prophétie des différents états de l'Église et des derniers temps. Il y a eu, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament, un assez grand nombre d'autres prophètes, mais il n'est resté d'eux aucun écrit, au moins qui soit parvenu jusqu'à nous. Les prophètes étaient, selon saint Augustin, les théologiens, les docteurs, et les conducteurs du peuple hébreu dans la voie de la vertu. *Voy.* August., *De Civit.*, l. XVIII, c. XLI. D. Calmet, *Dissertat. sur les prophètes*, et *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 384 et suiv.; tom. III, p. 305 et suiv. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PROPHÈTES (ÉCOLE DES)**. Sous Josué, dit D. Calmet, nous voyons des espèces d'académies de prophètes, où les *enfants des prophètes*, c'est-à-dire leurs disciples, vivaient dans l'exercice d'une vie retirée et austère, dans l'étude de la méditation et la lecture de la loi de Dieu. Il y avait de ces écoles de prophètes à Naïoth de Ramatha sous Samuel; David et Samuel s'y retirèrent (I Rois, XIX, 19 et suiv.). Nous en voyons encore sous les prophètes Élie et Élisée à Béthel, et dans la plaine de Jéricho (IV Rois, II, 3, 5). Il y en avait un grand nombre dans le royaume d'Israël (II Rois, XVIII, 4, 23; XIX, 1; XX, 35, etc.). Ces écoles subsistèrent jusqu'à la captivité de Babylone; et il semble même que les captifs allaient encore entendre les prophètes lorsqu'il s'en trouvait dans les lieux où ils étaient (Ézéch., XX, 1-23; XIV, 1, 2; XXV, 31). Après avoir énuméré les différentes choses qu'il pense avoir fait partie de l'enseignement dans ces écoles, Welte ajoute : « Cependant il ne faut pas s'imaginer un enseignement méthodique et formel; c'étaient probablement des leçons accidentelles, des enseignements donnés suivant l'occasion, le but principal de l'instruction étant de communiquer le sens, l'esprit et l'enthousiasme théocratiques. Une autre opinion, évidemment fausse, qu'on a conçue de ces écoles, c'est de croire qu'on y formait des prophètes uniquement par l'enseignement, comme, par exemple, on forme des jurisconsultes et des médecins dans nos facultés; car les vrais prophètes, tels que Samuel, Élie, etc., savaient mieux que personne que les dons, la mission, l'illumination, l'inspiration prophétique procèdent de Dieu, et ne peuvent se transmettre par le simple enseignement, au gré de l'homme à son semblable. » *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Welte, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **PROPHÈTES (FAUX)**. Il est souvent parlé dans l'Écriture sainte de *faux prophètes* qui se disaient envoyés et inspirés de Dieu, et qui ne l'étaient pas; qui faisaient de fausses prédictions pour plaire aux rois et aux peuples; qui contredisaient et décriaient les vrais *prophètes*. Moïse (Deutér., XIII) avait défendu aux Israélites d'écouter un prétendu *prophète* qui aurait voulu les entraîner dans l'idolâtrie; il avait ordonné qu'il fût mis à mort. Les prêtres de Baal se donnaient pour prophètes; ils trompaient Achab en ne lui annonçant que des prospérités. Michée, *prophète* du Seigneur, dit à ce roi que Dieu a envoyé un esprit de mensonge dans la bouche de tous ces *prophètes* (III Rois, XXII, 22, 23). Dieu dit par Ézéchiel (XIV, 9) : *Lorsqu'un prophète s'égare, c'est moi, le Seigneur, qui l'ai trompé.* Forts de ces textes, les incrédules demandent si Dieu peut tromper un prophète, s'il peut envoyer un esprit de mensonge dans sa bouche, et quel signe nous restera pour distinguer un vrai d'avec un *faux prophète*, et pour savoir si nous devons croire ou non à un homme qui prétend nous parler de la part de Dieu. Cette objection des incrédules est beaucoup plus spécieuse que solide. Et d'abord, les incrédules eux-mêmes regardent comme indigne de la sainteté de Dieu qu'il trompe, et qu'il engage à faire une mauvaise action. En cela nous partageons entièrement leur avis; et, d'un autre côté, nous sommes certain que pour le reste ils se rangeraient complétement au nôtre, s'ils avaient quelque notion de la langue sainte; ils verraient, en effet, qu'ici, comme dans bien d'autres passages de la Bible, les verbes qui indiquent proprement une action, se prennent aussi par métonymie dans le sens d'une simple permission. Ainsi les phrases : *Dieu a envoyé un esprit de mensonge dans la bouche des prophètes*, et *J'ai trompé ce prophète*, signifient simplement que Dieu a permis à ces prophètes de tromper, comme ils en avaient l'intention, il les a laissés librement commettre leurs mensonges. Ajoutons que dans Ézéchiel même (XIII, 6, 7), Dieu se plaint de ce que les *faux prophètes* osent parler en son nom, quoiqu'il ne les ait pas envoyés, et qu'il ne leur ait rien dit. Dieu n'avait donc aucune part aux faussetés qu'ils débitaient. C'est de cette manière que ces mêmes phrases que nous venons de citer ont été expliquées non-seulement par Théodoret, mais encore par des hébraïsants modernes distingués, tels que Dathe, dans son édition de la *Philologie sacrée de Glassius*; par Storr, dans ses *Observationes*; par Rosenmüller, dans ses *Scholia in Vetus Testamentum*, etc. Quant au signe par lequel on pouvait distinguer un vrai d'avec un *faux prophète* dans cette circonstance, il était manifeste et palpable : les *prophètes* d'Achab étaient des idolâtres; Michée adorait le vrai Dieu, et prophétisait en son nom. Moïse avait donné ce signe aux Israélites pour distinguer un vrai d'avec un *faux prophète* (Deutér., XIII). *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

III. **PROPHÈTES DE HOLLANDE**, hérétiques enthousiastes du XVIIe siècle, ainsi nommés parce qu'ils ont paru en Hollande, où on les appelait aussi *prophetantes*; il y a lieu de croire que c'étaient des quakers. La plupart s'appliquaient à l'étude du grec et de l'hébreu : tous les premiers dimanches de chaque mois ils se rassemblaient dans un village, près de Leyde, y passant tout le jour à la lecture de l'Écriture sainte, à former différentes questions, et à disserter sur le sens de divers passages. On dit qu'ils affectaient une exacte probité, qu'ils avaient horreur de la guerre et des armes, qu'en beaucoup de choses ils étaient dans les sentiments des arminiens ou remontrants. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

IV. **PROPHÈTES DES CÉVENNES**. *Voy.* CAMISARDS.

V. **PROPHÈTES HÉBREUX (ÉCRITS ou LIVRES DES)**. La liste des écrits prophétiques que nous avons donnée un peu plus haut (PRO-

Digitized by Google

PHÈTES, n° I) est celle que les chrétiens ont adoptée; les Juifs en ont une dans leur canon qui en diffère sous plusieurs rapports. Nous rappellerons d'abord que les Juifs divisent en trois classes les vingt-quatre livres qui composent leur canon ou recueil de leurs divines Écritures. La première contient la Loi mosaïque, en hébreu *Tórá;* la seconde, les Prophètes, en hébreu *Nebiim*. Or les Prophètes sont divisés, dans les Bibles hébraïques : 1° en *premiers* ou *antérieurs* (*rischônim*), qui sont : Josué, les Juges, les deux livres de Samuel, les deux des Rois; 2° en *derniers* ou *postérieurs* (*aharônim*), qui sont : Isaïe, Jérémie (ses Prophéties seulement), Ézéchiel, et les douze petits Prophètes. La troisième renferme les Hagiographes, en hébreu *Kethoubim* ou *Écrits* par excellence, c'est-à-dire *Écrits* divins, qui sont les Psaumes, les Proverbes, Job, le Cantique des cantiques, Ruth, les Lamentations, et la Prière de Jérémie, l'Ecclésiaste, Esther, Daniel, Esdras, Néhémie; les deux livres des Chroniques ou Paralipomènes. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd. hist. et crit.*, etc., tom. I, p. 46-47. *Compar.* Esther et Daniel, où nous montrons la différence que présentent ces deux livres dans le texte hébreu et la Vulgate.

PROPHÉTESSE, femme qui a reçu de Dieu le don de prophétie, soit pour prédire l'avenir, soit pour instruire. On peut mettre au nombre des *prophétesses* Sara, Rébecca, Marie, sœur de Moïse, Débora, Holda, Anne, mère de Samuel, Judith, dans l'Ancien Testament; et dans le Nouveau, Anne, fille de Phanuel, Élisabeth, Marie, mère de Dieu, et les filles de Philippe le Diacre. *Voy.* Exode, xv, 20. Isaïe, viii, 3. Luc, ii, 36, etc. Le *Diction. portatif histor., théol., géogr., crit. et moral de la Bible.*

PROPHÉTIES, écrits et prédictions des prophètes. On a toujours regardé dans l'Église les prophéties comme une des preuves les plus constantes et les plus sensibles de la vérité de la religion chrétienne. On peut les comparer avec justice à un flambeau qui éclaire tous ceux qui ne ferment pas obstinément les yeux à ses vives et perçantes lumières. L'apôtre saint Pierre avait pour l'autorité des prophéties une si grande déférence, qu'il n'a pas craint de préférer les paroles des prophètes à la vue même de ses propres yeux; car, après avoir rapporté le grand miracle de la Transfiguration de Jésus-Christ, dont il fut témoin, il ajoute que nous avons encore une plus grande certitude de la divinité de Jésus-Christ, de son règne et de sa gloire, dans les écrits des prophètes. La raison qu'il en donne, c'est que la connaissance de l'avenir n'appartient qu'à Dieu, et qu'il est impossible qu'elle vienne jusqu'aux hommes d'une autre manière que par l'inspiration divine. Ainsi les paroles des prophètes sont les paroles de Dieu même. C'est pourquoi Jésus-Christ dans l'Évangile, les apôtres dans leurs Épîtres, et les Pères dans les apologies qu'ils ont faites pour la défense du christianisme, prennent un soin très-particulier de faire voir que les prédictions des prophètes ont été vérifiées par l'établissement de la religion chrétienne. Ils ne pouvaient, en effet, convaincre les incrédules d'une manière plus efficace; et saint Augustin remarque que les païens ne trouvaient point d'autre moyen de résister à la force de ces preuves, qu'en disant que les *prophéties* avaient été faites après l'événement des choses. Mais ce saint fait voir en plus d'un endroit la fausseté de cette objection. Il en appelle au témoignage même des Juifs, les ennemis les plus irréconciliables de notre religion; et il prouve par leur aveu l'antiquité de nos prophéties, dont ils ont toujours été les dépositaires, et qui ont été dès le commencement écrites en leur langue. Ce saint docteur ne craint pas même d'avancer que les Juifs ne subsistent encore aujourd'hui qu'afin qu'ils soient des témoins irréprochables de la vérité de nos Écritures. *Voy.* II Pierre, i, 16 et suiv. Augustin., *Serm. CC* et *CCI in Epiphan. et Tract. XXXV in Joann.*, l. I, *de consensu Evangelist.*, c. ii, *Epist. CXLIX ad Paulin.* Le Père Pezron, *Essai d'un comment. littér. et hist. sur les prophètes.* Dupin, *Sur la Prophétie en général, et sur les différentes sortes de prophétie.* Le P. Baltus, *Défense des prophéties de la religion chrétienne.* L'abbé Houtteville, *La Religion chrétienne prouvée par les faits.* Bergier, *Diction. de théol.*, où on trouve une liste des principales prophéties de l'Ancien Testament qui regardent directement et littéralement Jésus-Christ. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introd.*, etc., traite de la Nature des *prophéties* (tom. III, p. 310); de leur Élocution (p. 312); des Principes à suivre, et des Règles à observer dans leur explication (p. 317, 524); des Fausses Règles auxquelles les rationalistes soumettent les prophéties en général, et réfutation de ces règles (p. 320); de la Citation faite par les apôtres dans le sens littéral de l'Ancien Testament (p. 246); des Erreurs des rationalistes allemands sur le sens accommodatice des prophéties, et réfutation (tom. I, p. 250, 349, 353); des Fausses Règles d'interprétation qu'ils appliquent aux prophéties concernant le Messie, et réfutation (tom. III, p. 323).

PROPINE, nom donné à un certain droit qui se paie à Rome en forme de service. La *propine* s'est conservée dans l'expédition des bulles, pour les bénéfices consistoriaux, au profit du cardinal protecteur. On ne le payait autrefois que lorsque les expéditions passaient par le consistoire; aujourd'hui on le paie pour toutes les matières consistoriales, quoique l'expédition en soit faite par la chambre ou par la voie de la daterie.

PROPITIATION (FÊTE SOLENNELLE DE). C'est la même fête que celle de l'Expiation. *Voy.* Expiation, n° II.

PROPITIATOIRE (*Propitiatorium, Oraculum*), couvercle de l'arche d'alliance ou du coffre sacré dans lequel étaient renfermées les tables de la loi. Ce couvercle était en or, et à ses deux extrémités on voyait deux chérubins également en or, dont les ailes semblaient former un trône à la majesté de Dieu. C'est de là que le Seigneur rendait ses oracles au grand prêtre qui le consultait. Dans le style ecclésiastique de l'Église chrétienne, on a donné le nom de *propitiatorium* au couronnement ou à une espèce de dais qui couvrait l'autel, et qu'on appelait autrement *ciborium* ou *confessio*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.*, art. Propice. *Compar.* Oracle, n° I.

PROPOS (BON). On appelle communément ainsi la résolution formée par un pénitent de ne plus retomber dans le péché, et d'en éviter les occasions. Ce *bon propos* est nécessairement renfermé dans la contrition; sans cela elle ne serait pas suffisante. On ne peut pas dire d'un homme avec vérité qu'il se repent d'avoir offensé Dieu, et qu'il déteste son péché, à moins qu'il ne soit dans la ferme résolution de changer de conduite, et d'éviter autant qu'il le pourra tout sujet de tentation. C'est la décision du concile de Trente, fondée sur l'Écriture sainte.

Digitized by Google

Voy. Ézéchiel, XVIII, 31. Conc. Trid., sess. XIV, c. IV. Bergier, *Diction. de théol.*

PROPOSITION (PAINS DE) ou **PAINS DES FACES, DE LA FACE**, nom donné aux pains que le prêtre de semaine mettait tous les jours de sabbat sur la table d'or qui était dans le saint, devant le Seigneur. Il y en avait douze, pour désigner les douze tribus, et on employait pour chacun deux assarons de farine, qui font environs six pintes. On les servait tout chauds, et on ôtait en même temps ceux qui avaient été exposés pendant la semaine précédente; ils ne pouvaient être mangés que par les prêtres. La nécessité seule a pu exempter David de péché lorsqu'il en mangea. L'offrande de ces pains était accompagnée d'encens et de sel. Moïse semble dire que les Israélites fournissaient ces pains; mais cela doit s'entendre qu'ils étaient pris sur les prémices et les décimes qu'ils donnaient aux prêtres, et sur lesquels ceux-ci prenaient de quoi faire ce qui était à leur charge dans le service du temple. Du temps de David, les lévites de la famille de Caath avaient soin des pains de proposition ou d'arrangement. C'étaient apparemment les lévites qui les préparaient; mais c'étaient assurément les prêtres qui les offraient. Saint Jérôme dit que les prêtres ne les offraient pas seulement, mais qu'ils semaient, recueillaient et faisaient moudre le blé dont ils les pétrissaient, et les faisaient cuire. *Voy.* Lévit., XXIV, 8. I Paralip., IX, 32; XXIII, 29. Hieronym, *In Malach.*, I. D. Calmet, *Comment. sur les Paralip.*, et *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.*

PROPRIÉTÉ est, chez un religieux, un vice essentiellement contraire à son vœu de pauvreté. *Voy.* RELIGIEUX. VŒUX.

PROPRIO MOTU. *Voy.* MOTU PROPRIO.

PROROGATION est, en chancellerie romaine, la concession de temps, à titre de seconde grâce, lorsque le temps fixé par la première grâce se trouve trop court. Cette prorogation ne s'accorde ordinairement que deux fois, et toujours pour un temps plus court de moitié que le premier. Elle avait lieu en France en plusieurs cas, mais principalement pour la promotion aux ordres ou aux grades; dans ce cas, l'impétrant était obligé d'exprimer la cause de la prorogation qu'il demandait; et l'effet de cette expression, qui n'était pas nécessaire lorsqu'il ne s'agissait que d'un règlement de style, était tel, que le tiers ne pouvait s'y opposer, *etiam lite pendente*. Cette prorogation s'accordait contre la disposition du droit non-seulement pour acquérir, mais aussi pour ne pas perdre un droit acquis. Ainsi un patron voulait présenter son fils, à qui il manquait quelques mois pour atteindre l'âge prescrit par le concile de Trente, soit pour posséder un bénéfice simple, soit pour être promu aux ordres dans l'année; la daterie accordait au patron une prorogation de trois ou de quatre mois, quoique très-difficilement, si c'était un bénéfice à charge d'âmes : *ne beneficia curata diu vacent*. Elle en accordait aussi dans le cas d'une promotion ordonnée par la fondation, mais jamais au delà de six mois sans une entière dérogation. *Voy.* Amydenius, *De Styl. dat.*, l. I, c. XI. Rebuffe, *In Prax. de non promotis*, nº 18. Durand de Maillane, *Diction. de droit canonique*, au mot PROROGATION. Richard et Giraud.

PROSE, sorte d'hymne en vers qui se chante aux messes solennelles après le graduel et l'*Alleluia*, et qui en est censée la suite; c'est pour cela que, dans plusieurs missels, les *proses* sont nommées *sequences* (*sequentia*). On en attribue l'invention à Notker, moine de Saint-Gall, qui écrivait vers l'an 880; mais ce moine dit dans la préface où il en parle qu'il en avait vu dans un antiphonaire de l'abbaye de Jumiéges, qui fut brûlée par les Normands l'an 841. D'autres en firent à son exemple, et bientôt il y en eut pour toutes les fêtes et les dimanches de l'année, excepté depuis la Septuagésime jusqu'à Pâques. L'Église romaine n'en admet que quatre principales, celle de Pâques, *Victimæ paschali;* celle de la Pentecôte, *Veni sancte Spiritus;* celle du Saint-Sacrement, *Lauda Sion*, et celle qui se dit pour les morts, *Dies iræ*. *Voy.* Lebrun, *Explicat. des cérémon. de la messe*, tom. Ier, part. II, art. VI, p. 209. Bergier. Pissot, *Manuel du catholique*.

PROSÉLYTE, mot dérivé du grec, et qui signifie *étranger*. Chez les Juifs, on donne ce nom à ceux qui demeurent dans leur pays, ou qui ont embrassé leur religion, quoiqu'ils ne soient pas Juifs d'origine. On distingue deux sortes de *prosélytes* : les *prosélytes de la porte*, et les *prosélytes de justice*. Les premiers sont ceux qui demeuraient dans le pays d'Israël, ou même hors de ce pays, sans s'obliger à autre chose qu'à observer les préceptes imposés aux enfants de Noé. Leurs priviléges étaient : 1º de pouvoir prétendre à la vie éternelle par l'observation des préceptes de la justice naturelle, et par l'exemption de l'idolâtrie, du blasphème, de l'inceste, de l'adultère et de l'homicide; 2º ils pouvaient demeurer dans la terre d'Israël, et avoir part au bonheur extérieur du peuple de Dieu; 3º il leur était permis d'entrer dans la première enceinte du temple, mais seulement par la porte des gentils; ce qui leur a fait donner le nom de *prosélytes de la porte*. C'étaient des espèces de catéchumènes. Les *prosélytes de justice* étaient ceux qui, se convertissant au judaïsme, s'engageaient à observer toutes les lois de Moïse; aussi avaient-ils part à toutes les prérogatives du peuple du Seigneur, tant dans cette vie que dans l'autre. Quand le prosélyte était éprouvé et bien instruit, on lui donnait la circoncision, et lorsque la plaie était guérie on lui donnait le baptême, en lui plongeant tout le corps dans un grand bassin d'eau par une seule immersion. Pour les femmes, si elles consentaient à se convertir, on leur donnait le baptême comme aux hommes, sinon on les vendait à d'autres. Le baptême ne se réitérait ni dans la personne du prosélyte, ni dans celle de ses enfants, si ce n'est qu'il fussent nés d'une femme païenne. Les rabbins veulent trois choses pour un parfait *prosélyte*, savoir : le baptême, la circoncision et le sacrifice. On croit que Jésus-Christ, parlant à Nicodème, a voulu faire allusion au baptême des *prosélytes*. Dans le Deutéronome, Moïse exclut de l'assemblée du Seigneur certaines personnes, les unes pour toujours, les autres pour un temps; mais la porte de la conversion ne fut jamais fermée à personne, seulement on était exclu des dignités jusqu'à un certain temps. Les Juifs croient que les Égyptiens qui suivirent les Israélites à leur sortie de ce pays étaient tous convertis et *prosélytes de justice*. Ils veulent que Jéthro, beau-père de Moïse, ait aussi embrassé leur religion. Quant au sacrifice que devait offrir le *prosélyte*, on remarque que Jéthro offrait des holocaustes et des hosties pacifiques au Seigneur. On dit qu'autrefois les *prosélytes* offraient en holocauste une hostie de gros bétail ou deux tourterelles, ou deux jeunes pigeons. Mais le défaut de temple et d'autel dispense depuis longtemps de ces sortes de sacrifices. *Voy.* saint Jean, III, 5-10. Deut., XXIII,

Digitized by Google

2. Judith., XIV, 6. Exode, XII, 38; XVIII, 10, 12. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *tion. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., t. II, 359-360.

PROSEUQUE, en grec *prière*, désigne les ux de prières des Juifs. C'était à peu près la ème chose que les synagogues; seulement lles-ci étaient dans les villes et dans des enoits couverts, au lieu que les autres étaient rs des villes et sur les rivières, sans autre uverture que l'ombre de quelques arbres ou elques galeries couvertes. Dans les synagoes, les prières se faisaient en commun; mais, ns les *proseuques*, chacun faisait la sienne en rticulier, comme il le jugeait à propos. Il est rlé dans les Actes des Apôtres de la *proseuque Philippes* en Macédoine, qui était hors de la le. Maimonides dit que les proseuques deient être bâties de manière que ceux qui y traient tournassent le visage du côté du teme de Jérusalem, eu égard à la situation du u où l'on se trouvait. L'auteur du IIIe livre s Machabées parle d'une *proseuque* des Juifs Égypte bâtie hors de la ville, comme on vient le dire, et saint Épiphane d'une autre bâtie r les Samaritains, à l'imitation des Juifs. Il nt toutefois convenir que Joseph et Philon nfondent les *proseuques* avec les synagogues, les mettent dans les villes. *Voy.* Actes, XVI, . D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, art. RATOIRE DES HÉBREUX. D. Macri *Hierolexicon*, l voc. PROSEUCHA. Le *Diction. de la théol. caol.*, art. PROSEUCHE, où on remarque que . Calmet prétend que les *proseuques* étaient nbragées et *limitées* par des arbres, mais qu'il prouve pas son assertion.

I. **PROSPER** (Saint), surnommé *d'Aquitaine*, our le distinguer de quelques autres personages du même nom, né près de Bordeaux rs l'an 403, mort après l'an 455, était trèsrsé dans la connaissance des ouvrages des res de la primitive Église. Il se trouvait à arseille vers 426, lorsqu'on y apporta le livre *e la Correction* et *De la Grâce* que saint Auistin avait composé pour répondre à quelques ifficultés que ses livres contre les pélagiens vaient fait naître parmi plusieurs fidèles de ette ville, et il prit avec autant de force que e modestie la défense de ce saint docteur. Il lla à Rome pour ce sujet, et, à son retour ans les Gaules, il écrivit contre Cassien. On roit qu'il a été évêque de Rhége, en Italie, ou e Riez, en Provence; mais comme le pape élase, Gennade, saint Fulgence et Cassiodore, ui parlent de ses écrits, ne le qualifient ni de iacre, ni de prêtre, ni d'évêque, on peut dire u'il n'a été que laïque, et rejeter tout ce qu'on ouve de son épiscopat. L'Église honore le 25 uin la mémoire de saint Prosper. Ce docteur laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi squels nous citerons : 1° *Epistola ad Augustium de reliquiis pelagianæ hæreseos in Gallia;* — 2° *Epistola ad Rufinum de gratia et libero artitrio;* — 3° *Carmen de ingratis;* — 4° *In Obectatorem S. Augustini duo Epigrammata;* — 5° *Pro Augustini doctrina Responsiones ad capila objectionum Vincentianarum;* — 6° *De Graa Dei et libero arbitrio liber;* — 7° *Psalmorum C usque ad CL Expositio;* — 8° *Sententiarum x operibus S. Augustini delibatarum Liber unus*. es ouvrages de saint Prosper ont été plusieurs is publiés; mais les meilleures éditions sont elles qui ont été données par Maugeant et ebrun des Marettes; Paris, 1711, in-fol., et par oggini, qui a enrichi son édition de notes; ome, 1752, in-fol. *Voy.* Gennade, *De Scriptor. eccl.*, c. LXXXIV. Gelas., pap., *De Lib. apocr. can.* S. *Rom. Eccl.*, dist. 15. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIV, p. 518 et suiv. Tillemont, *Mémoires*, tom. XIV. *L'Hist. littér. de la France*, tom. II. Richard et Giraud, qui donnent des détails utiles sur les ouvrages de saint Prosper et sur les éditions qu'on en a publiées. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **PROSPER** (Saint), évêque d'Orléans, succéda vers l'an 454 à saint Aignan, et s'efforça de marcher sur les traces de son illustre prédécesseur. Il professait pour lui la plus grande vénération, comme nous l'apprenons d'une *Lettre* que lui écrivit saint Sidoine Apollinaire. Après s'être fait admirer par ses vertus et par sa science, il mourut avant la fin du Ve siècle, mais on ignore en quelle année. Il est nommé dans le Martyrologe le 29 juillet. Quelques auteurs, comme le remarque Feller, l'ont pris, mais sans fondement, pour l'évêque de ce nom qu'on sait avoir assisté aux conciles qui se tinrent à Vaison et à Carpentras dans le VIe siècle. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LV, p. 309.

III. **PROSPER**, écrivain du Ve siècle, qui, pour éviter la persécution des Vandales, avait passé d'Afrique, sa patrie, en Italie. Plusieurs critiques lui attribuent le *Traité de la vocation des gentils* et l'*Épître à la vierge Démétriade*, dans l'*Appendix Augustiniana;* Anvers, 1703, in-fol. Quelques-uns lui attribuent aussi l'ouvrage intitulé *De Prædictionibus et promissionibus Dei*, qui se trouve dans la collection des ouvrages de saint Prosper d'Aquitaine. C'est une explication de plusieurs prophéties relatives à Jésus-Christ, à l'Antechrist; mais plusieurs savants ne regardent pas comme suffisamment fondée la distinction de Prosper l'Africain et de Prosper d'Aquitaine. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PROSTAMA, ville épisc. de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie, située près de Séleucie et d'Adada, suivant Ptolémée. On en connaît un évêque, Attale, qui assista au premier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I. p. 1066.

PROSTERNEMENT, PROSTERNATION, PROSTRATION. C'est l'action de se jeter à genoux, de frapper la terre avec le front, ou de se coucher de son long aux pieds de quelqu'un; action qui a toujours été la marque du plus profond respect, surtout parmi les Orientaux. C'est ce que les écrivains sacrés expriment ordinairement par le terme d'*adorer*. Ainsi, lorsqu'il est dit qu'Abraham *adora* les habitants de Heth et les anges qui lui apparurent, que Judith *adora* Holopherne, qu'Achior *adora* Judith, que les mages *adorèrent* Jésus enfant, cela signifie qu'ils se prosternèrent en signe de respect. Nous nous prosternons donc pour *adorer* Dieu, pour lui témoigner notre respect et notre soumission, parce que nous ne pouvons témoigner à Dieu nos sentiments par d'autres signes que par ceux dont nous nous servons à l'égard des hommes. Il ne s'ensuit pas de là que quand nous nous prosternons devant les hommes nous leur témoignons le même degré de respect et de soumission que nous avons pour Dieu; par conséquent le mot *adorer*, dans ces différentes circonstances, ne peut pas avoir le même sens. C'est néanmoins sur cette équivoque que les protestants nous font un crime de ce que nous nous prosternons devant les saints et devant leurs images. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* *Compar.* ADORATION, n° I, GÉNUFLEXION.

Digitized by Google

PROSTERNÉS. *Voy.* PÉNITENCE, n° VIII.

PROSTITUTION. Ce désordre a été toléré chez toutes les nations païennes; il y en a même plusieurs qui ont poussé l'aveuglement jusqu'à en faire une pratique de religion. Mais, chez les Hébreux, il était sévèrement défendu par la loi divine. Pour rendre l'idolâtrie odieuse, les écrivains sacrés la désignent souvent par le nom de *prostitution.* Quelques philosophes modernes ont vainement affecté de nier que chez les Babyloniens et chez d'autres peuples la *prostitution* ait été pratiquée par motif de religion. Non-seulement Jérémie écrivant aux Juifs captifs à Babylone les prévient contre ce scandale, mais Hérodote et Strabon en parlent comme témoins oculaires. La même coutume existait dans quelques endroits de la Phénicie, selon Lucien, à Sicca Veneria, ville d'Afrique, qui était une colonie de Phéniciens, suivant Justin, dans l'île de Chypre, au rapport d'Athénée, etc. Ce désordre infâme durait encore au commencement du IVe siècle de l'Église dans quelques temples de la Phénicie; Constantin, devenu chrétien, les fit détruire. A la honte de notre siècle, un philosophe incrédule n'a pas rougi d'approuver cette infamie, qui est en usage au Japon. Un autre sujet de confusion pour nous est que l'on tolère dans le christianisme un désordre public qui était sévèrement puni chez les Hébreux. *Voy.* Deutéron., XXIII, 17. Baruch, VI, 42. Hérodote, l. I, § 199. Strabon, l. XVI. Lucien, *De Dea Syria.* Justin, l. XVII. Valère-Maxime, l. II, c. VI, § 15. August., *De Civit. Dei,* l. IV, c. X. Athen., *Deipnosophist.,* l. XII. Euseb., *De Vita Constantin.,* l. III, c. LVIII. Socrat., *Hist. eccles.,* l. I, c. XVIII. Bergier, dont l'*Encyclop. cathol.* a, comme nous, reproduit l'article.

PROSTRATION. *Voy.* PROSTERNEMENT.

PROTADE ou **PROTHADE** (Saint), évêque de Besançon, mort le 10 février 624, succéda sur ce siége à saint Nicet, et mérita par ses vertus la confiance des souverains. Il fut inhumé à Besançon, dans l'église Saint-Pierre, où on conserve une partie de ses reliques. On a de lui un *Rituel* à l'usage des deux églises cathédrales de Besançon, Saint-Étienne et Saint-Jean. Ce rituel est toujours cité sous son nom, malgré les nombreux changements qu'on y a introduits. Saint Protade est honoré le 10 février, jour de sa mort. *Voy.* la *Gallia Christ.,* tom. XV, col. 13. L'abbé Richard, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude,* tom. I. Chifflet, qui a inséré la *Vie* du saint dans les *Acta Sanctorum,* au 10 février. D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. III, p. 591. Feller, *Biogr. univers.*

I. **PROTAIS** (Saint), en latin *Protasius,* martyr de Milan, fut compagnon de saint Gervais. *Voy.* GERVAIS, n° I.

II. **PROTAIS** ou **PREUTS**, **PREX** (Saint), en latin *Protasius,* né à Venise, mort en 507, est le premier évêque d'Avenche dont on ait conservé le souvenir. Le siége d'Avenche, en Suisse, ayant été transféré plus tard à Lausanne, Boniface, évêque de cette ville, établit en 1234 la fête de saint Protais, qui fut dès lors célébrée le 6 novembre. *Voy.* les *Vies des Saints.*

PROTAPOSTOLAIRE (*Protoapostolarius*), nom donné dans l'Église d'Orient au chef de ceux qui expliquaient au peuple les ouvrages des Apôtres et les livres du Nouveau Testament. C'était aussi le premier de ceux qui lisaient l'Épître à la messe.

PROTASIUS. *Voy.* PROTAIS.

PROTASUS. *Voy.* PORTHAISE.

PROTE et **HYACINTHE** (Saints), martyrs, étaient, comme on croit, deux frères jumeaux. Leur culte était célèbre à Rome dès le IVe siècle. On prétend qu'ils étaient eunuques de sainte Eugénie, et qu'ils souffrirent le martyre sous l'empereur Valérien, qui commença à persécuter l'Église l'an 257. On célèbre leur fête le 11 septembre. *Voy.* Surius.

PROTECTEUR, PROTECTION. Le concile de Trente a fait un décret (sess. XX, c. XI), où la *protection* des droits et immunités de l'Église est fortement recommandée à tous les princes chrétiens, ce qui n'est qu'un renouvellement de ce que l'Église a toujours fait de siècle en siècle. Voici les canons que l'on trouve dans le droit à ce sujet, et que nous copions d'après l'abbé André. *C. Boni, dist.* 96; *c. Principes,* 23, *qu.* 5; *c. Concilia sacerdotum, dist.* 17; *c. Quis dubitet; c. Duo sunt, dist.* 96; *c. fin. de Constit.; c. Pervenit, dist.* 86; *Si quis sua dente,* 17, *qu.* 4, *tot. de Immunit. Eccles.; concil. Lateran. sub Leone, sess. IX et X; c. Valentinianus, dist.* 63; *c. Ecclesiæ, in fin., dist.* 97; *c. Constantinus, et cap. ult. dist.* 96; *c. fin. de Reb. eccles.,* etc.

PROTÈRE (Saint), martyr, vingt-sixième patriarche d'Alexandrie, fut ordonné prêtre par saint Cyrille, et nommé archiprêtre de l'église d'Alexandrie par Dioscore, successeur de saint Cyrille, qui voulait le gagner au parti d'Eutychès; mais Protère resta toujours fidèlement attaché à la foi catholique. Dioscore ayant été déposé dans le concile de Chalcédoine, en 451, Protère fut élu pour le remplacer, et reçut l'onction épiscopale l'année suivante. Cette ordination excita la fureur des eutychiens partisans de Dioscore contre son successeur. Ils s'en vengèrent pleinement; ils massacrèrent Protère le vendredi saint de l'an 457, traînèrent ensuite son cadavre dans les rues, et, après l'avoir brûlé, ils jetèrent ses cendres au vent. Dans une lettre adressée peu de temps après à l'empereur, les évêques de Thrace rendirent le plus glorieux témoignage au saint patriarche, avouant qu'ils l'honoraient comme martyr. La fête de saint Protère se célèbre le 28 février et le 28 mars. *Voy.,* outre les *Vies des Saints,* Richard et Giraud, tom. Ier, p. 456.

PROTESIS. *Voy.* PORTHAISE.

PROTESTANTISME. *Voy.* RÉFORMATION PROTESTANTE.

I. **PROTESTANTS** (*Protestantes*), nom qu'on donna aux luthériens d'Allemagne parce qu'ils protestèrent contre l'intérim de Charles-Quint et qu'ils en appelèrent à un concile général. L'on a nommé aussi en France *protestants* les disciples de Calvin, et l'usage s'est établi d'appeler de ce même nom tous les prétendus réformés : les anglicans, les luthériens, les calvinistes et les autres sectes nées parmi eux. Nous avons parlé de chacune sous son nom particulier; mais, à l'article RÉFORMATION PROTESTANTE, nous examinerons le protestantisme en lui-même; nous montrerons que cette prétendue religion nouvelle a été l'ouvrage des passions humaines, et qu'elle ne mérite à aucun égard ni le nom de *réforme* que ses sectateurs lui ont donné, ni même le titre de religion.

II. **PROTESTANTS (MARIAGE DES).** *Voy.* MARIAGE, n° XVI.

I. **PROTÉVANGILE**, nom donné à la première promesse que Dieu a faite de la rédemption du genre humain, et qui est renfermée dans les paroles que Dieu prononça contre le serpent après la chute d'Adam, lorsqu'il lui dit que la postérité de la femme lui écrasera la tête. Car par la *postérité de la femme* tous les Pères de

Digitized by Google

l'Église ont entendu Jésus-Christ Fils de Dieu, né d'une femme par l'opération du Saint-Esprit, et sans le concours d'aucun homme. Conséquemment plusieurs interprètes ont dit avec raison que ces paroles sont le *protévangile*, c'est-à-dire la première nouvelle de la rédemption. Cette croyance d'ailleurs est fondée sur la pensée de saint Paul, qui a dit que le Fils de Dieu a participé à la chair et au sang, afin de détruire par sa mort celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon, et sur le témoignage de saint Jean, qui assure que le diable est l'auteur du péché dès le commencement, et que le Fils de Dieu est venu pour détruire ses œuvres. Il est dit aussi dans l'Apocalypse que le grand dragon, l'ancien serpent, qui est le démon et Satan, a été précipité sur la terre, etc. De là les Pères ont conclu que la rédemption du monde est aussi ancienne que le péché d'Adam, et qu'il n'y a eu aucun intervalle entre le péché et le pardon. *Voy.* Genèse, III, 15. Hébreux, II, 14. I Jean, III, 8. Apocal., XII, 9. Bergier. *Compar.* RÉDEMPTION.

II. **PROTÉVANGILE ou ÉVANGILE PRIMITIF.** Semler, Eichhorn, Marsh et un grand nombre d'autres habiles critiques de ces derniers temps, pour prouver que nos Évangiles ne sont pas authentiques, ont prétendu : 1° qu'il y a eu primitivement un Évangile original beaucoup plus ancien que les nôtres; 2° qu'on a tiré différentes copies de ce document primitif en y faisant plusieurs additions, soit d'après la tradition orale, soit d'après des monuments écrits; 3° enfin que ces différentes copies sont tombées entre les mains des trois premiers évangélistes, de manière que saint Matthieu a adopté une de ces copies, saint Marc une autre, et saint Luc une troisième. Au moyen de cette hypothèse, on explique très-bien, selon ces critiques, les concordances et les discordances de ces Évangélistes, en supposant d'un côté qu'ils se sont servis tous les trois d'un document commun, et, de l'autre, que les copies qu'ils ont adoptées outre le document commun contenaient des additions assez différentes. Cette hypothèse d'un *Protévangile* ou *Évangile primitif*, quoique présentée par Eichhorn et Marsh, évêque anglican, sous les couleurs les plus séduisantes, ne s'appuie sur aucun fondement solide. Le savant Hug surtout a montré jusqu'à l'évidence qu'elle était absolument fausse dans son principe, et qu'elle n'atteignait nullement le but que son auteur s'est proposé en l'imaginant. Mais, depuis, André Norton lui a porté un nouveau coup plus terrible encore. Sans entrer dans le détail de tous les arguments irrésistibles de ces savants critiques, nous nous bornerons aux considérations suivantes, empruntées de ce dernier. L'hypothèse du *Protévangile* a été surtout imaginée pour expliquer le phénomène des concordances verbales qui se trouvent dans les trois premiers évangélistes; mais on ne doit pas oublier celui des discordances, qui ne sont pas moins nombreuses, et qu'il faut aussi expliquer. Quant aux concordances, elles se trouvent en grande partie dans les récits des paroles prononcées par des personnages différents des évangélistes qui les rapportent, et particulièrement dans le récit des discours de Jésus-Christ. Ainsi il n'y a guère que la dixième partie de l'Évangile de saint Matthieu qui contienne ces concordances verbales, et encore dans les sept huitièmes de cette sixième partie les concordances verbales se remarquent dans les paroles de personnes autres que cet évangéliste. D'où il résulte qu'un seul huitième de la sixième partie de saint Matthieu contient des concordances verbales dans ce qui est de la pure narration de cet évangéliste, et où, racontant lui-même les choses en son propre nom, il était plus libre dans le choix de ses expressions. Les concordances forment également la sixième partie de l'Évangile de saint Marc; mais il n'y a pas même un cinquième de ces concordances qui se trouvent dans la narration proprement dite. Saint Luc contient encore moins de ces concordances que les deux autres évangélistes. Les passages où elles se rencontrent ne forment guère que la dixième partie de son Évangile, et encore la plupart se lisent dans le récit des paroles du divin Sauveur et de ses apôtres. On peut à peine compter six mots semblables dans la narration proprement dite; elles n'en forment pas la vingtième partie. Ainsi l'*Évangile primitif* doit, en bonne critique, être considéré comme une pure chimère qui n'a jamais existé que dans l'imagination de ses partisans; et par conséquent il ne saurait prouver que saint Matthieu, saint Marc et saint Luc ne sont réellement point les auteurs des Évangiles qui portent leur nom. Cette hypothèse du *Protévangile*, qui semblait être abandonnée pour toujours, a été reprise en sous-œuvre par plusieurs critiques d'Allemagne, mais expliquée diversement. Nous nous bornerons à citer Ewald, qui, par une inconséquence assez singulière, admet en même temps l'authenticité des trois derniers Évangiles, et jusqu'à un certain point celle de saint Matthieu. Mais toutes les combinaisons de ces derniers critiques n'ont pas fait faire un seul pas à la question; et quand on examine attentivement leurs conjectures futiles, on voit qu'elles se trouvent réfutées par les arguments mêmes des anciens adversaires du *Protévangile*. *Voy.* Moïse Stuart, professeur de littérature sacrée à Andover, dans le *Biblical Repository*, avril 1838; New-York; où il rend compte de l'ouvrage sur l'authenticité des Évangiles publié à Boston par André Norton. C'est dans cet ouvrage qu'André Norton réduit à néant tous les arguments allégués en faveur du *Protévangile*. Mais, tout en le louant d'avoir défendu victorieusement l'authenticité des Évangiles en général, M. Stuart lui reproche d'avoir traité d'interpolation les deux premiers chapitres de saint Matthieu, ainsi que plusieurs autres endroits des Évangiles, et de ne pas croire à l'inspiration de ces divins écrits.

III. **PROTÉVANGILE DE SAINT JACQUES,** nom donné à un livre plein de fables et faussement attribué à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem. Il y est parlé de la naissance de la sainte Vierge et de celle de Notre-Seigneur. Guillaume Postel est le premier qui nous ait fait connaître ce livre, qu'il apporta d'Orient écrit en grec, et dont il donna une version latine qui a été imprimée à Bâle, 1552, avec quelques réflexions de Théodore Bibliander, qui surveilla cette impression. Ce livre a été publié depuis, en grec et en latin, dans l'*Orthodoxographia*.

PROTHADE. *Voy.* PROTADE.

PROTHÆSIUS, PROTHAIS. *Voy.* PORTHAISE.

PROTHÈSE, mot grec qui signifie *préparation*. Les Grecs appellent *autel de Prothèse* un petit autel sur lequel ils préparent tout ce qui est nécessaire pour le saint sacrifice, le pain, le vin, les vases, etc.; ensuite ils portent le tout en procession et avec beaucoup de respect sur l'autel principal sur lequel on doit célébrer. Ce respect a paru excessif à quelques théologiens

Digitized by Google

latins; mais les Grecs n'ont pas eu de peine à justifier leur pratique. Anciennement les empereurs assistaient le jour de leur couronnement à cette procession, qui se faisait avec beaucoup de pompe. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PROTHESIS.

PROTOAPOSTOLARIUS. *Voy.* PROTAPOSTOLAIRE.

PROTO-CANONIQUE (*Protocanonicus*), mot dérivé du grec, et qui signifie *premier* et *canonique*, et se dit des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont toujours fait partie du canon ou recueil des livres sacrés. (*Voy. Deutéro-canonique.*) Or les *proto-canoniques de l'Ancien Testament* sont ceux que la synagogue elle-même a admis dans son canon, tels que les cinq livres de Moïse, Josué, les Juges, Ruth, les deux de Samuel, les deux des Rois, les deux des Paralipomènes, le premier et le deuxième d'Esdras ou de Néhémie, les neuf premiers chapitres d'Esther et les trois premiers versets du xe chapitre, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, Isaïe, Jérémie, Ézéchiel, les douze premiers chapitres de Daniel et les douze petits Prophètes. Les *proto-canoniques du Nouveau Testament* sont tous les livres contenus dans nos Bibles; il n'y a de *deutéro-canoniques* que le dernier chapitre de saint Marc, depuis le verset 9 jusqu'à la fin; les versets 43 et 44 du chap. XXII de saint Luc; les versets 2-12 du chap. VIII de l'Évangile de saint Jean; l'Épître de saint Paul aux Hébreux; celle de saint Jacques; la deuxième de saint Pierre; la deuxième et la troisième de saint Jean; celle de saint Jude, enfin l'Apocalypse. *Compar.* CANON, n° VI, PROPHÈTES, n° V.

PROTOCTISTES (*Protoctistæ*), mot dérivé du grec *avant* et *créé*. Ce sont des hérétiques origénistes, qui soutenaient que les âmes avaient été créées avant le corps. Vers le milieu du VIe siècle, après la mort du moine Nonus, chef des origénistes, ils se divisèrent en deux branches, l'une des *protoctistes*, l'autre des *isochristes*. Les *protoctistes* furent aussi nommés *tétradites*.

PROTOGÈNE (Saint), évêque de Carrhes, en Mésopotamie, fut relégué à Antinoüs avec saint Euloge, évêque d'Édesse, par l'empereur Valens, prince arien. *Voy.* EULOGE, n° I.

PROTOMARTYR, mot grec qui signifie *premier témoin*. C'est le titre qu'on a donné à saint Étienne, parce qu'il est le premier qui ait souffert la mort pour Jésus-Christ et pour l'Évangile. Quelques auteurs ont aussi donné ce nom à Abel; mais improprement, ce nous semble, car, quoique le fils d'Adam soit mort innocent, l'Écriture ne dit pas qu'il a souffert pour la religion. Parmi les femmes chrétiennes, le même titre est donné à sainte Thècle, car le Ménologe la mentionne en ces termes : *Sanctæ protomartyris et paris apostolis Theclæ*. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* D. Macri *Hierolexicon*.

I. **PROTONOTAIRE** (*Protonotarius*), officier de l'Église chrétienne de Constantinople qui écrit les lettres et qui envoie les ordres du patriarche de Constantinople aux autres patriarches, archevêques et évêques qui reconnaissent son autorité. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*.

II. **PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE** (*Pontificius notarius*), officier de cour de Rome qui a un degré de prééminence sur les autres notaires. Il y a un collége de douze *protonotaires* qu'on appelle *participants*, parce qu'ils participent aux droits des expéditions de la chancellerie. Ils portent le violet, sont mis au rang des prélats, et précèdent tous les prélats non consacrés. Leur office consiste à expédier dans les grandes causes les actes que les simples notaires apostoliques expédient dans les petites, comme les procès-verbaux de prise de possession du Pape. Ils assistent à quelques consistoires et à la canonisation des saints. Ils peuvent créer des docteurs et des notaires apostoliques pour exercer hors de la ville. *Voy.* Jean-Baptiste Sachetto, *Traité sur les priviléges des protonotaires apostoliques*. Baronius, *Annal.*, ad ann. 44, n. 19; ad ann. 98, n. 3; ad ann. 238, n. 2; ad ann. 598, n. 16; et *in notis Martyrol.*, c. I. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PROTONOTARIUS. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, continue l'historique des *protonotaires apostoliques* jusqu'à nos jours; il rapporte le bref de Pie IX, en date du 9 février 1853, lequel restreint leurs priviléges. *Le Diction. de la théol. cathol.*

PROTOPASCHITES (*Protopaschitæ*), hérétiques du Ier siècle qui faisaient la Pâque comme les Juifs, le 14 de la lune de mars, par conséquent avant les chrétiens orthodoxes, qui ne la faisaient que le dimanche suivant, et ne mangeaient, comme eux, que des azymes. On les nommait aussi *Sabbathiens*, d'un certain *Sabbathius*, juif, qui fut auteur de cette secte. Baronius dit que les *Protopaschites* sont les mêmes que les Novatiens. *Voy.* Baronius, *Annal.*, ad ann. 413, n. 28. D. Macri *Hierolexicon*. Bergier, *Diction. de théol.*

PROTOPLASTE, terme grec qui signifie *premier formé*; c'est un surnom que l'Église donne à Adam, le premier homme. Saint Augustin l'a aussi appliqué à Ève; car on ne saurait, ce nous semble, expliquer autrement sa phrase lorsque, parlant de la sainte Vierge, il dit : *Per cujus partum mutatur natura protoplastorum, deletur culpa* (Serm. XVIII). Cependant D. Magri l'entend des successeurs ou descendants d'Adam : *Pro Adami successoribus aliquando usurpatur*, et il cite pour exemple cette même phrase de saint Augustin.

PROTOPOPE. C'est, dans l'Église russo-grecque, un membre de la hiérarchie intermédiaire entre le simple prêtre et l'évêque, dont la situation et les attributions sont analogues, quant au fond, à celles des archiprêtres dans les cathédrales et aux doyens ruraux des campagnes chez les catholiques. Il y a dans chaque cathédrale un *protopope*, comme il y en a un dans d'autres églises considérables de certaines grandes villes où il y a plusieurs popes. Les *protopopes* sont les plus influents des fonctionnaires inférieurs de l'évêque, et forment le degré le plus élevé qui puisse être occupé par un ecclésiastique séculier; car l'épiscopat et les hautes dignités de l'Église ne peuvent être occupés que par des prêtres non mariés ou séparés de leurs femmes par la mort, par un renoncement volontaire, ou appartenant à un Ordre religieux. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

PROTOSYNCELLE (*Protosyncellus*, *patriarchæ vicarius*), chef des syncelles ou de ceux qui logeaient dans le palais du patriarche de Constantinople. C'était l'une des premières dignités ecclésiastiques chez les Grecs, et le vicaire du patriarche dans la grande église de Constantinople. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*.

PROTOTHRONE. C'était, dans l'Église grecque, le premier évêque d'une province ecclésiastique ou celui qui tenait la première place après le patriarche ou après le métropolitain. Ces sortes de distinctions avaient été introduites pour rétablir un ordre constant dans la discipline, et afin que l'on pût savoir, dans le cas de la vacance du siége patriarcal ou métropo-

Digitized by Google

litain, auquel des évêques la juridiction était dévolue. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol.*

PROU ou **PROUST** (Claude), religieux célestin, né à Orléans, mort au monastère de Verdelays en 1722, a laissé : 1° *Regrets d'une âme touchée d'avoir abusé longtemps de la sainteté du Pater;* Orléans, 1691, in-12; — 2° *Vie de saint Lié* ou *Lyé* (*Lætus*), *solitaire de Beauce;* ibid., 1694, in-8°; — 3° *Réflexions chrétiennes sur la virginité;* ibid., 1693, in-8°; réimprimées sous ce titre : *Réflexions importantes sur la virginité;* 1700; — 4° *Le Guide des pèlerins de Verdelays;* Bordeaux, 1700; — 5° *Dispositions nécessaires pour gagner le jubilé de l'année sainte;* ibid., 1700; — 6° *Instructions morales touchant l'obligation de sanctifier les dimanches et les fêtes;* ibid., 1703, in-8°. *Voy.* l'*Historia congreg. Celestinorum in Gall.*, p. 242, et Feller, qui dit que c'est à tort que l'auteur de cette *Histoire de la congrégation des Célestins* le nomme *Proust.*

PROUSTEAU (Guillaume), jurisc., né à Tours en 1626, mort l'an 1715, professa le droit à Orléans, où il devint non moins célèbre par sa science que par sa charité à l'égard des pauvres. Il a laissé divers ouvrages, entre autres : 1° *De Pœnitentia;* Orléans, 1680, in-4°; — 2° plusieurs *Institutes du droit canon. Voy.*, dans le catalog. de la bibliothèque qu'il légua aux bénédict., *Éloges de M. Prousteau.* Moréri, édit. de 1759.

PROVENCE (*Provincia*), province méridionale de France que Charles VIII réunit à la couronne en 1487; mais comme cette réunion n'avait pas encore eu lieu à l'époque de la Pragmatique, à laquelle se rapportent les dispositions du concordat, les papes prétendaient avec raison qu'elle devait rester pays d'obédience, c'est-à-dire dans la même soumission où elle était sous les comtes de Provence envers le Saint-Siége apostolique. En conséquence, l'an 1516, François Ier reçut de Léon X un indult pour la nomination aux évêchés et autres bénéfices consistoriaux de Provence. Cet indult contenait une clause particulière sur l'obligation de nommer, dans l'espace de six mois, *a die vacationis.* La Provence étant soumise à la légation d'Avignon, les collateurs de ce pays eussent été entièrement privés de l'exercice de leurs droits de collation, si, pouvant être prévenus par le vice-légat, on ne les eût déchargés de la règle *de mensibus et alternativa.* L'expectative des gradués n'avait pas lieu en Provence. *Voy* les *Mém. du clergé*, tom. XI, p. 1677 et suiv. Richard et Giraud.

PROVERBE. Ce mot, dans l'Écriture, a un certain nombre d'acceptions différentes; ainsi il signifie : 1° *sentence commune* et *populaire,* et même *chanson* (Nombr., XXI, 27); 2° *railleries, dérision* (Deutér., XXVIII, 27); 3° *énigme, sentence obscure* (Ecclésiastique, XXIX, 3); 4° *parabole, discours figuré* (Jean, X, 6).

PROVERBES (LIVRE DES). C'est un des livres de l'Ancien Testament, qui est intitulé en hébreu *Mischlé Schelômô,* et en grec *Paroimiai Solomôntos,* c'est-à-dire les *Similitudes,* les *Paraboles,* les *Proverbes* ou *Sentences, Maximes de Salomon;* titre qui convient d'autant mieux que le sujet général du livre consiste, en effet, en des leçons courtes et instructives, écrites d'un style concis et sentencieux. Il se compose de 31 chapitres, dont les 29 premiers ont toujours été attribués à Salomon. D'abord ils lui sont attribués par le livre lui-même (I, 1; X, 1; XXV, 1). En second lieu, il n'y a rien dans ces 29 chapitres qui ne convienne à Salomon, dont la sagesse est passée en proverbe, et qui était très-exercé dans ce genre, puisque l'auteur du IIIe livre des Rois (IV, 32), nous apprend que ce prince composa 3000 paraboles. Enfin la constante uniformité du style qu'on y remarque vient à l'appui du sentiment général. Ainsi il ne peut y avoir de doute que pour les 2 derniers chapitres, à cause des inscriptions qui semblent attribuer le 29e à Agur, fils de Jaké, et le 31e au roi Lamuel. Encore la plupart des critiques conviennent-ils que ce *Lamuel,* dont le nom en hébreu signifie *qui est à Dieu, qui a Dieu avec lui, consacré à Dieu* ou *consacré de Dieu,* n'est autre que Salomon lui-même. Quant aux mots *Agur* et *Jaké,* le plus grand nombre des Pères et des auteurs catholiques pensent que ce sont des noms appellatifs, dont le premier signifiant *qui assemble* (*congregans*), convient d'autant mieux à Salomon que, dans le titre de l'Ecclésiaste, il s'appelle lui-même *Qôhéleth* ou *Ecclésiaste,* c'est-à-dire le maître de l'assemblée ou celui qui y préside et qui harangue; et, le second, *qui répand les vérités* (*vomens*), désigne David, qui a été rempli de l'Esprit de Dieu et a répandu de sa bouche un grand nombre de cantiques sacrés. La plupart des nouveaux critiques qui contestent à Salomon ces deux derniers chapitres, se fondent sur le style, qui est différent de tous les chapitres précédents; mais nous soutenons, nous, que cette différence n'est pas assez considérable pour qu'en bonne critique on puisse les refuser à Salomon. Au reste, quelque opinion que l'on embrasse sur cette question, il paraît indubitable que les *Proverbes,* tels que nous les avons, sont un recueil fait en divers temps et par différentes personnes. — Quant à la divinité du livre des *Proverbes,* Théodore de Mopsueste est le seul dans l'antiquité qui ait osé la nier, en prétendant que Salomon l'avait composé, non en vertu du secours de l'Esprit-Saint, mais uniquement par une sagesse toute naturelle. Mais il ne l'a pas fait impunément, le Ve concile général, IIe de Constantinople, tenu en 553, l'a frappé d'anathème. Nous dirons en terminant que le livre des *Proverbes* est un beau poëme didactique dans lequel l'auteur a su présenter d'une manière admirable les préceptes de la morale sous une forme également facile à saisir et à retenir. C'est ce qu'ont reconnu les écrivains aussi habiles que nombreux qui l'ont commenté, et dont on trouve la liste dans J.-B. Glaire, *Introduction,* etc., tom. IV, p. 172 et suiv.

I. PROVIDENCE (*Providentia*), n'est autre chose que la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu, par rapport à la conservation et au gouvernement du monde et de toutes les créatures; c'est cette action perpétuelle de Dieu sur sa créature pour la conserver et la diriger à sa fin, selon l'ordre marqué dans les décrets éternels. La foi, l'expérience, la raison nous apprennent qu'il y a une Providence, parce qu'il y a un premier être; un être infiniment bon et souverainement parfait qui veille à la conservation et à l'administration du monde qu'il a créé; qui fait tout, ordonne, gouverne et arrange tout pour la fin marquée dans le secret de ses décrets éternels; conduit toutes choses à leurs fins particulières et à la fin générale de l'univers, avec une sagesse souveraine et un succès infaillible. Rien de créé ne peut être indépendant, et il n'est pas moins impossible que le monde se conserve et se régisse lui-même, qu'il a été impossible qu'il se donnât à lui-même l'existence. Il faut donc, dit saint

Digitized by Google

Thomas, que tout ce qui est sorti des mains du Créateur soit renfermé dans l'ordre de sa Providence. On ne peut donc nier la Providence sans détruire la Divinité; et les nations les plus barbares, qui ont reconnu l'existence d'un Dieu, ont rendu hommage à sa providence, en lui adressant des vœux et des prières, en réclamant son assistance dans les dangers, et en lui rendant grâce du succès de leurs entreprises. *Voy.* le *Traité de Dieu et de ses attributs* dans les théologiens. S. Thomas, 1a, q. 22, a. 2, in corp. Le P. Touron, *Traité de la Providence*, p. 122 et suiv. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* L'*Encyclop. cathol.*

II. **PROVIDENCE (FILLES DE LA)**, nom donné en France à différentes communautés de filles établies en plusieurs villes. La première maison fut fondée à Paris en 1643, par Mme de Lumague, veuve de M. Polaillon. Les Filles de la Providence font deux ans d'épreuve, et, à l'âge de vingt ans, elles font des vœux simples de chasteté, d'obéissance, de stabilité dans la maison, et de servir le prochain selon leurs constitutions. La supérieure est triennale. *Compar.* LUMAGUE.

PROVILLIACUM. *Voy.* PRULLI, no I.

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE. On entend par cette expression une étendue de pays où se trouvent des évêchés soumis à un métropolitain qui exerce une surveillance et une juridiction sur ces évêchés, dont les évêques sont appelés ses suffragants. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PROVINCES RHÉNANES. Sous la dénomination générale de provinces rhénanes, on comprend les États du roi de Wurtemberg, du grand duché de Bade, de l'électeur de Hesse, du grand duc de Hesse, et du duc de Nassau. Il ne faut pas confondre ces provinces avec la *province rhénane* des États prussiens, dont font partie Cologne, Trèves, Coblentz, etc. Les affaires ecclésiastiques des *provinces rhénanes* ont été organisées par Pie VII, en vertu de la bulle *Provida solerque*, du 16 août 1821, après s'être préalablement concerté avec leurs gouvernements respectifs. *Voy.* l'abbé André, qui rapporte la bulle *Provida solerque.*

PROVINCIAL, nom donné au supérieur d'une province de religieux. Vers le XIIIe siècle environ, les Ordres religieux commencèrent à se diviser en provinces, auxquelles ils donnèrent pour titre ou le nom d'un saint qu'ils prirent pour patron, ou celui de la province séculière ou même ecclésiastique; de là vient le nom de *provincial* ou de supérieur, établi au-dessus des supérieurs particuliers des monastères qui forment une de ces provinces. Le *provincial* a plus ou moins d'autorité, selon les dispositions particulières des statuts et des règlements de chaque Ordre.

PROVINCIALES (LES) ou **LETTRES PROVINCIALES.** La haine et l'acharnement même dont certains hommes poursuivent sans relâche une illustre société religieuse qui n'a d'autre tort réel à leurs yeux que d'avoir rendu, et de rendre encore tous les jours à la religion les services les plus signalés, cette haine et cet acharnement, disons-nous, nous font un devoir de consacrer un article aux *Provinciales*, puisque ces mêmes hommes s'en font un titre pour justifier leurs mauvais sentiments particuliers, et défendre des doctrines erronées. Lorsque les solitaires de Port-Royal étaient dans l'ardeur de leurs disputes avec les jésuites, et qu'ils cherchaient par toutes les voies à rendre ces Pères odieux, Pascal fit plus aux yeux des Français, il les tourna en ridicule. Ses dix-huit *Lettres provinciales* parurent toutes in-4o, l'une après l'autre, depuis le mois de janvier 1656 jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Elles offrent un mélange de plaisanterie fine et de satire violente. Arnauld et Nicole fournirent tous les matériaux, parce que Pascal n'était pas assez théologien pour composer un ouvrage de cette nature; ils revirent même les *Provinciales* avant leur apparition. Pascal ne fit donc que prêter sa plume élégante et habile; et, malgré toute la sévérité de sa morale janséniste, il se prêta de très-bonne grâce à couvrir des charmes et des agréments de son style un tissu de calomnies et d'injures, pour complaire à ses deux savants amis. Cette œuvre inique eut le sort qu'elle méritait; l'autorité ecclésiastique et la puissance civile la foudroyèrent d'un commun accord. Le Pape, le conseil d'État, des parlements même et des évêques la condamnèrent comme un libelle diffamatoire. Le parlement d'Aix, en particulier, fit brûler les *Provinciales* par le bourreau, le 9 février 1657; mais il semble que tous ces anathèmes ne servirent qu'à les répandre, à augmenter leur succès. Cependant l'admiration ne fut pas absolument universelle : « Vous semble-t-il, dit Racine, que les *Lettres provinciales* soient autre chose que des comédies? L'auteur a choisi ses personnages dans les couvents et dans la Sorbonne. Il introduit sur la scène tantôt des jacobins, et tantôt des docteurs, et toujours des jésuites. Le monde en a ri pendant quelque temps, et le plus austère janséniste aurait cru trahir la vérité, que de n'en pas rire. » A ce jugement de Racine joignons celui de Voltaire : « Il est vrai, dit-il, que tout le livre porte à faux. On attribuait adroitement à toute la société des opinions extravagantes de quelques jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi bien chez les casuistes dominicains et franciscains; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait, dans ces Lettres, de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les hommes; dessein qu'aucune société n'a jamais eu, et ne peut avoir. » Dans un autre endroit, Voltaire va jusqu'à ravir à Pascal le mérite du style des *Provinciales* tant prôné, et prouve, dans une lettre au P. de la Tour, que si Pascal a écrit avec beaucoup de sel et d'agrément, il n'a pas écrit avec toute la pureté que l'on peut exiger; il fait de ces Lettres avec les écrits de quelques hommes célèbres un parallèle qui n'est pas du tout à l'avantage de Pascal. M. l'abbé Maynard est parfaitement de l'avis de Voltaire sur ce point, et il justifie pleinement son opinion dans les notes de sa *Réfutation des Provinciales*. M. Rigoley de Juvigny n'en parle pas plus favorablement : « Si ces Lettres, dit-il, ont fait dans le temps la plus grande sensation, c'est qu'elles attaquaient une compagnie puissante alors dans l'Église, dans l'État et dans les lettres. On les répandit dans toute l'Europe. La manière agréable dont elles sont écrites, assaisonnée surtout de ce sel dont se nourrit volontiers la malignité, les fit lire et rechercher, malgré la sécheresse et le sérieux des matières qu'on y traite. » On peut donc dire en toute assurance avec M. l'abbé Maynard : « Nous voyons maintenant où Pascal voulait en venir. Il nous a livré le mot d'ordre de sa secte : Guerre aux jésuites! Oui, la haine des jésuites est le principe et le fond des *Provinciales*, comme elle le fut en grande partie du jansénisme et du vrai Port-Royal, du Port-Royal historique. » *Voy.* la

Digitized by Google

Lettre de M. Racine, ou réplique aux Réponses de MM. Dubois et Barbier d'Aucour, dans l'*Abrégé de l'Histoire de Port-Royal;* Cologne, 1770, p. 78. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, et *Lettre au P. de la Tour;* 1767, in-8°. Rigoley de Juvigny, *De la Décadence des lettres et des mœurs*. Feller, art. PASCAL. L'abbé Maynard, *Les Provinciales, ou les Lettres écrites par Louis de Montalte* (pseudonyme de Pascal) *à un provincial de ses amis et aux révérends Pères jésuites; publiées sur la dernière édition, revue par Pascal, avec les variantes des éditions précédentes,* ET LEUR RÉFUTATION, *consistant en introductions et nombreuses notes historiques, littéraires, philosophiques et théologiques;* Paris, 1851, 2 vol. in-8°; ouvrage sans contredit le meilleur que nous ayons sur les *Provinciales;* c'est une *Réfutation* sans réplique possible. L'abbé Maynard avait publié l'année précédente : *Pascal, sa vie et son caractère, ses écrits et son génie*. On peut voir ce que nous en avons dit à l'article PASCAL, n° VII.

PROVINS (*Provinum*), ville de France située en Brie, et où, l'an 1251, on tint un concile sur l'excommunication. *Voy.* D. Martenne, *Collect. VII.*

PROVISION, en matière bénéficiale, est le titre qu'accorde le supérieur légitime à un ecclésiastique capable, en vertu duquel il possède un bénéfice; et, sans ce titre, il ne peut en aucun cas obtenir légitimement de bénéfice. Les provisions sont accordées ou par le Pape et ses légats, ou par les collateurs ordinaires, ou sur une simple démission, ou sur une résignation *in favorem*, ou pour cause de permutation, ou en titre, ou en commende. On appelle *provision en titre*, lorsque le bénéfice est conféré à un sujet qui par son état est capable d'en être pourvu, suivant la règle : *Regularia regularibus, secularia secularibus*. La provision en commende est donnée par dispense de la règle qui affecte les bénéfices réguliers aux religieux, et les titres séculiers aux ecclésiastiques séculiers. Le Pape pourvoit aux bénéfices en forme gracieuse, *in forma gratiosa*, et en *forme commissoire* (*in forma dignum*). La *provision en forme gracieuse* est celle par laquelle le Pape instruit de la qualité de l'impétrant, lui confère le bénéfice *par son autorité propre* (*propria autoritate*). La *provision en forme commissoire* est celle par laquelle le Pape commet les ordinaires, pour conférer le bénéfice *par autorité apostolique* (*autoritate apostolica*), après qu'ils ont examiné et trouvé capables les impétrants. La *provision en forme commissoire* ne donne aucun titre au pourvu avant la collation de l'ordinaire; de là il ne peut ni prendre possession du bénéfice dont il a été pourvu, ni le résigner à un autre. Il y a une *provision libre*, une *provision forcée*, et une *provision colorée*. La première est celle qui dépend de la seule volonté du collateur; la seconde est celle que le collateur ne peut refuser, et la troisième est celle qui n'a que la couleur et l'apparence d'un titre légitime, quoiqu'il y ait des nullités et des défauts couverts par une possession paisible de trois ans, pourvu qu'elle n'ait point été prise et retenue par force et par violence. En France, les *provisions* que les ecclésiastiques nommés aux évêchés reçoivent de Rome consistent en six bulles. La première, qui est la principale, est la bulle des *provisions;* la seconde est une commission pour consacrer le pourvu; on l'appelle *munus consecrationis;* la troisième oblige le pourvu de se transporter chez le nonce ou chez un autre délégué pour y renouveler sa profession de foi, de quoi il dresse procès-verbal; la quatrième n'est qu'une recommandation que le Pape fait au souverain pour qu'il assiste le nouvel évêque de sa protection; la cinquième est adressée au métropolitain si la *provision* est d'un évêché, et aux suffragants si elle est d'une métropole; la sixième est adressée au chapitre, au clergé et au peuple du diocèse. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Le *Diction. de la théol. cathol.* L'Abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

PROYART (Liévin-Bonaventure), né vers 1743 à Arras, où il est mort l'an 1808, acheva ses études théologiques au séminaire de Saint-Louis de Paris. Il se consacra à l'éducation de la jeunesse. Appelé au collége Louis-le-Grand quelque temps après l'expulsion des jésuites, il s'efforça de maintenir dans cet établissement l'esprit religieux qui y régnait sous les illustres maîtres que la persécution arrachait à l'enseignement. De Louis-le-Grand, où il était sous-principal, l'abbé Proyart passa au Puy-en-Velay en qualité de principal du collége, et fut chargé d'organiser cet établissement. Il venait d'être nommé chanoine d'Arras lorsque la révolution éclata. Il se réunit alors au petit nombre d'écrivains qui restèrent fidèles aux saines doctrines. Forcé de s'expatrier, il ne rentra en France qu'après la signature du concordat. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages qui tous témoignent de beaux sentiments; nous citerons seulement : 1° *L'Écolier vertueux*, ou *Vie édifiante de Décalogne, écolier de l'université de Paris;* Paris, 1772, in-18; ce livre, très-propre à inspirer le goût de la piété et de la vertu, a eu plus de trente éditions; — 2° *Le Modèle des jeunes gens*, ou *Vie de Claude Pelletier de Sousy;* ouvrage qui a eu aussi le plus grand succès; — 3° une édition de l'*Hist. abrégée de l'Église*, par Lhomond, continuée jusqu'à Pie VII; Lyon, 1806, in-12. Les *Œuvres complètes* de l'abbé Proyart ont été publiées, Paris, 1819, 17 vol. in-8°, et 17 vol. in-12. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **PRUDENCE**, première des vertus cardinales, qui enseigne ce qu'il faut faire ou ce qu'il faut éviter en toutes choses. La *prudence* dirige les autres vertus; elle les retient dans leur ordre et leurs limites, les empêche de s'émanciper, et les conduit à leur fin par des moyens légitimes. Ses actes ou ses fonctions sont de bien consulter, de bien juger, et de bien commander ou procurer l'exécution. La *prudence* se divise en *personnelle*, qui regarde le bien propre de la personne qui agit; et en *politique*, qui regarde le bien des autres et le gouvernement. L'une comme l'autre est naturelle ou surnaturelle, générale ou particulière, parfaite ou imparfaite. Les vices opposés à la prudence sont, d'une part, la précipitation, l'inconstance, la légèreté, la négligence; et de l'autre, le dol, la fraude, les ruses, les artifices, la trop grande sollicitude, etc. Ces défauts sont mortels, ou véniels, selon que la matière est grave ou légère. *Voy.* Matth., x, 16. Luc, xvi, 8. Romains, viii, 7. I Corinth., i, 19. Collet, *Moral.*, tom. I. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **PRUDENCE** (Saint), surnommé *le Jeune*, évêque de Troyes, né en Espagne, mort le 6 avril 861, se nommait *Galindo;* mais il prit le nom de *Prudence*, sous lequel il est plus connu. Il passa plusieurs années à la cour, mais il s'en dégoûta bientôt, et il succéda à Adalbert, évêque de Troyes, mort en 847; deux ans après, Prudence assista aux conciles assemblés à Paris et

Digitized by Google

à Tours; puis en 853 au second concile de Soissons, où l'on décida l'affaire des clercs ordonnés par Ebbon, et déposés par Hincmar. Il eut beaucoup de part à la dispute qui s'éleva de son temps sur la grâce et la prédestination, et prit de vive voix, et par écrit, la défense du moine Gothescalc. Plus tard Charles le Chauve lui donna commission, ainsi qu'à Loup, abbé de Ferrières, de visiter quelques monastères, afin d'y rétablir la discipline. L'Église de Troyes célèbre le 6 avril la fête de saint Prudence. On a de lui : 1° *Recueil des passages des Pères* pour prouver la double prédestination; il a été inséré dans l'histoire de Gothescalc, 1655, et dans la *Biblioth. des Pères*, tom. XV; — 2° *Traité de la prédestination*, contre J. Scot, dans Mauguin, *Vindiciæ prædestinationis;* Paris, 1650, in-4°; — 3° une *Lettre* à son frère, qui était évêque en Espagne, dans D. Mabillon, *Analecta;* — 4° *Panégyrique de sainte Maure*, trad. en français; Paris, 1725 et 1736, etc.; — 5° divers *Traités théologiques*, un *Pénitentiel*, et un fragment d'un *Commentaire sur la Psychomachie* du poëte Prudence, inséré dans le *Spicilegium Solesmense* de D. Pitra, tom. III, 1856, in-4°. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom XII. Loup de Ferrières, *Epist. LXIII et XCIX.* Camusat, *Annales de Troyes.* Dom Rivet, *Hist. littér. de la France.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 27 et suiv. Breyer, *Vie de saint Prudence.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **PRUDENCE** (Aurelius-Prudentius-Clemens), célèbre poëte latin, né à Saragosse en 338, mort après l'an 405, exerça d'abord la profession d'avocat, et devint gouverneur de province. On l'attacha ensuite à la cour par un emploi honorable, puis il entreprit un voyage à Rome, et termina ses jours dans la solitude et la prière. Il a laissé un grand nombre de poésies, parmi lesquelles nous citerons : 1° *Psychomachia*, ou *Combat de l'esprit contre les passions;* — 2° *Cathemerinon*, recueil d'hymnes et de prières; — 3° *Apotheosis*, défense de la foi contre les hérétiques; — 4° *Enchiridion Veteris et Novi Testamenti*; c'est un abrégé de l'histoire sainte; — 5° *Peri Stephanôn*, ou *Des Couronnes des martyrs*, composé de quatorze hymnes. Le Clerc, fameux critique protestant, fait sur ce livre une observation importante, citée par Feller, et que voici : « Il paraît clairement, par plusieurs endroits de ces hymnes, que depuis ce temps-là on invoquait les martyrs, et qu'on croyait qu'ils avaient été établis de Dieu patrons de certains lieux. Quelques protestants, qui se sont imaginé que l'on doit joindre à l'Écriture la tradition des quatre ou cinq premiers siècles, ont nié que l'on invoquât les saints dans le IVe siècle; mais ils ont eu tort de se former un système en idée avant que d'être bien instruits des faits, puisqu'on peut les convaincre de celui-ci par divers endroits de Prudence. » Les *Œuvres* de Prudence ont eu de nombreuses éditions; parmi celles qui sont le plus estimées on cite les éditions d'Amsterdam, 1667; de Paris, 1687; de Tubingue, 1845, in-8°, et de Leipzig, 1860, in-8°. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. X, p. 560-566. Fabricius, qui, dans sa *Biblioth. Latina*, et dans sa *Biblioth. mediæ et infimæ latinitatis*, donne la liste complète des écrits du poëte latin. Gennade, *In Catal.*, c. XIII. Trithème et Bellarmin, *De Scriptor. eccl.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 66 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud, qui cite les principales éditions de Prudence, et signale comme la plus complète et la meilleure celle de Bodoni; Parme, 1789, 2 vol. grand in-8°; édit. revue sur les manuscrits du Vatican, augmentée de variantes et de diverses leçons.

PRUDENS ou **LE PRUDENT** (Henri), chartreux, prieur du Val-de-Grâce, près de Bruges, mort en 1484, est, croit-on, le même auteur que celui qui est appelé Voedins par Sutor. Il a composé : un *Tetralogue de dévotion;* dans cet ouvrage il fait parler un ange et un moine, Jésus, le Père céleste et la Vierge. *Voy.* Sutor, l. II, *Vitæ Cart. Tract. III*, c. VII. Bostius, 36.

I. **PRULLI** ou **PREUILLY** (*Prulliacum, Provilliacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située sur la Claise, au diocèse de Tours. Elle fut fondée au commencement du XIe siècle, par Effroi, seigneur de Prulli, qui chargea Hervé, trésorier de Saint-Martin de Tours, d'y mettre des religieux. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Géogr. des Légendes;* Paris, 1740.

II. **PRULLI**, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, près de Provins, dans le diocèse de Sens. Elle était réformée, et elle fut fondée, dès le commencement de l'Ordre de Cîteaux, par la comtesse Adèle et son fils, Thibaud, comte de Blois et de Champagne. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.*

PRÜM, abbaye princière de bénédictins, fondée en 720 par une noble dame du nom de Bertrade (Berthe), située dans la ville de Prüm. Elle est devenue une des abbayes les plus considérées et les plus riches des bénédictins. Elle a subsisté jusqu'à la révolution française, époque à laquelle elle fut sécularisée. Après l'aliénation de tous ses biens, Napoléon (1803) érigea l'église abbatiale en église paroissiale, et gratifia la ville de Prüm des bâtiments et des jardins du couvent en faveur des écoles municipales. *Voy.* le *Diction. de la théol. catholique.* Baudrand, *Diction. géographique.*

PRUSE (*Prusa, Prusa ad Olympum*) ou **CHERPOLI**, aujourd'hui **BOURSE** ou **BURSE** (*Bursa*), ville épisc. de la province de Bithynie, au diocèse du Pont; elle fut érigée en métropole vers le XIe siècle. Les Grecs y ont un archevêque honoraire. Le premier évêque de Pruse est Alexandre, martyr, dont les ménologes font mention le 9 juin. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 616. Baudrand, *Diction. géographique.* Richard et Giraud.

PRUSIAS, ville épisc. de l'Honoriade, sous la métropole de Claudiopolis, et située près du fleuve Hypius, dans le pays des Héracléotes. On en connaît sept évêques, dont le premier, Hésychius, assista au premier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 580. Richard et Giraud.

PRUSSE. Les affaires ecclésiastiques de Prusse ont été réglées par la bulle *De salute animarum*, du 16 juillet 1821. Par cette bulle, le Pape supprime les évêchés d'Aix-la-Chapelle et de Corvey, et les abbayes de Neuenzell et d'Oliva, mais rétablit l'archevêché de Cologne, auquel il donne pour suffragants Trêves, Munster et Paderborn. Il élève l'évêché de Posen au rang de métropole, et l'unit à l'archevêché de Gnesne; le titulaire de ce dernier siége ayant donné sa démission, l'évêque de Posen devient archevêque de Gnesne et Posen. L'évêché de Culm devient suffragant de cette métropole. Les évêchés de Breslau et de Warmie doivent relever immédiatement du Saint-Siége. *Voy.* l'abbé André, qui rapporte la bulle *in extenso* en latin, et en donne une analyse en français.

PRYMNÉSIA, ville épisc. de la Phrygie Salutaire, située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Synnade. On en connaît sept évêques, dont le premier, Vitus, assista en 380 au concile

Digitized by Google

Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, n. I, p. 844. Richard et Giraud.

PRYNN ou **PRYNNE** (William), jurisc. ancan, né à Swanswick, dans le comté de Soerset, l'an 1600, mort à Lincoln's Inn en 1669, leva avec violence contre les épiscopaux, et ntre les femmes qui se livrent au théâtre; ce i lui suscita de violentes persécutions. Il a issé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous terons : 1° *Du Violement du sabbat, et de l'état s évêques;* publication qui lui suscita beauup d'ennemis; — 2° *Histrio-mastix*, ou *Fouet s comédiens;* comme la reine avait applaudi ns une pièce, et devant la cour, l'on persuada roi que Prynne avait voulu insulter la reine ns son ouvrage. Bien qu'il fût constant que la blication de cet ouvrage avait précédé de dix maines le divertissement royal, il fut conamné à une amende de 5,000 livres, à être atché au pilori en deux endroits différents, et à erdre une oreille à chacune des stations; enfin une prison perpétuelle; mais la révolution de 340 le rendit à la liberté; — 3° *Antiquæ Constitiones regni Anglici sub Joanne II, Henrico III t Eduardo I, circa juridictionem ecclesiasticam;* ondres, 1672, 2 vol. in-fol. Wood, *Athenæ Oxoienses*, tom. II, et *Fasti Oxon.*, tom. I. Feller. lichaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PRZIBRAM (Jean), pasteur de la paroisse de aint-Gilles de Prague, et professeur de théologie lans cette ville, mort l'an 1447, eut un grand rédit parmi les hussites. Ayant abjuré leurs rreurs, il écrivit contre eux un traité; mais, lans la *Profession de foi* qu'il dressa depuis sur a Trinité, il montra que, pour avoir rejeté la loctrine des hussites, il n'en était pas plus caholique, et qu'il n'avait paru quitter ses erreurs que pour les reprendre. On trouve ses ouvrages lans l'*Histoire des Hussites* de Cochlée. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PRZIPCOVIUS (Samuel), un des plus ardents défenseurs du socinianisme en 1590, mort en Prusse l'an 1670, fut chassé de Pologne avec les unitaires en 1658, et se réfugia chez l'électeur de Brandebourg, qui le mit au rang de ses conseillers. Il a laissé en faveur de sa secte un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ont été imprimés dans la *Biblioth. des Frères Polonais;* 1656, 9 vol. in-fol.; *Bibliothèque* qui est à l'*Index*. (Decr. 10 maii 1757.) *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

PSALLIENS (*Psaliani*), moines euchites ou massaliens, ainsi nommés parce qu'ils prétendaient qu'il fallait toujours chanter les louanges du Seigneur et se dispenser du travail. *Voy.* Messaliens.

PSALMEUS. *Voy.* Psaume, n° II.

PSALMISTE, terme grec qui signifie *auteur de psaumes.* Le nom de *Psalmiste* a été donné particulièrement et par excellence à David, comme auteur des psaumes. *Compar.* Psaumes.

PSALMODI (*Psalmodium*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le diocèse de Nîmes, à une demi-lieue au nord d'Aigues-Mortes. Cette abbaye ayant été sécularisée en 1537, fut transférée à Aigues-Mortes; en 1694, son chapitre fut uni à la cathédrale d'Alais. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VII, p. 291.

PSALMODIE, PSALMODIER, termes grecs, dont le premier signifie manière de chanter ou de réciter, à l'église, les psaumes et le reste de l'office; et le second, réciter des psaumes dans l'église sans inflexion de voix, et toujours sur une même note. *Voy.* le card. Bona, *Tractatus historicus symbolicus asceticus de divina Psalmodia. Compar.* Psaumes.

PSALTÉRION ou **PSALTERIUM**, mots dont le premier est grec, et le second latin. Ils signifient tous deux ou un instrument de musique nommé *psaltérion*, ou le *Psautier*, le livre des psaumes. Le *psaltérion*, ancien instrument mentionné dans l'Écriture, était un instrument de bois ayant des cordes, et dont on se servait avec d'autres dans les cérémonies de la religion. Il n'était distingué de la cythare qu'en ce que le psaltérion, touché par le bas, rendait le son par le haut, tandis que la cythare, touchée par le haut, rendait le son par le bas. Le *psaltérion* moderne est plat et a la figure du triangle. Il est monté de treize cordes de fil de fer ou de laiton, accordées à l'unisson ou à l'octave, montées sur deux chevalets qui sont des deux côtés. Ces cordes sont tendues d'un côté à l'autre et se touchent avec une espèce d'archet. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 162. *Compar.* Lyre.

PSATYRIENS, mot dérivé du grec, et qui signifie *faiseur de gâteaux.* On a donné ce nom à quelques hérétiques issus des ariens, qui avaient pour chef un faiseur de gâteaux nommé Théotiste. Ils se déclarèrent dans le synode d'Antioche, qu'ils tinrent vers l'an 360, et soutinrent que le Fils n'était pas semblable en volonté à son Père, et qu'il avait été fait de rien. Ils ajoutaient que, dans Dieu, engendrer et créer étant la même chose, la génération du Verbe était sa création. *Voy.* Théodoret, *De Hæret. Fabul.*, l. IV. Baronius, *Annal.*, ad ann. 360. Le P. Pinchinat, *Dictionnaire*, au mot Psatyriens.

I. **PSAUME**, mot grec qui signifie *cantique* ou *hymne sacré. Voy.* Psaumes.

II. **PSAUME** ou **PSEAUME** (Nicolas), en latin *Psalmeus*, évêque de Verdun, né à Chaumont-sur-Aire en 1518, mort à Verdun l'an 1575, fut élevé par son oncle François Psaume, abbé de Saint-Paul-de-Verdun, et qui résigna son abbaye en sa faveur. Il entra dans l'Ordre de Prémontré, fut promu à l'épiscopat en 1548, assista au concile de Trente, et y opina contre l'abus des commendes. Psaume a laissé : 1° *Collectio actorum et decretorum Concilii Tridentini;* Étival, 1725, in-fol.; — 2° *Préservatif contre le changement de religion;* Verdun, 1563, in-8°; — 3° une édition des *Canons du concile provincial de Trèves;* 1548; — 4° *Missale Virdunense;* 1557; — 5° *Portrait de l'Église;* 1573, in-8°. *Voy.* Roussel, *Hist. ecclés. et civile de Verdun;* Paris, 1745, in-4°. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* La *Gallia Christ.*, tom. XIII. Feller, au mot Pseaume.

I. **PSAUMES** ou **LIVRE DES PSAUMES, PSAUTIER.** Le *livre des Psaumes*, appelé en hébreu *Séfer tehillîm* ou *livre de prières, d'hymnes*, tire son nom du grec *psalmos*, poëme que l'on chante en s'accompagnant sur un instrument à cordes. Les Grecs ayant donné le nom de *psaumes* aux hymnes sacrées des Hébreux, ont appelé *Psautier* (*Psaltérion*) la collection de ces hymnes, au nombre de 150. Dans les Bibles hébraïques, le *livre des Psaumes* est classé parmi les *Qethoubîm* ou *Hagiographes.* Dans l'Évangile, on nomme le *Psautier* tantôt le *livre des Psaumes*, et tantôt simplement le *Prophète* ou *David*, du nom de son principal auteur. Ce livre est regardé à juste titre comme un précis de toute l'Écriture; il contient en abrégé tout ce que l'on trouve dans les autres livres sacrés. C'était autrefois une règle presque générale que les ecclésiastiques sussent les

Digitized by Google

Psaumes par cœur, et l'Église en a fait la principale partie de l'office de tous les jours. — Les Hébreux partagent ordinairement le *Psautier* en cinq parties ou sections : la première contient les 41 premiers *Psaumes*; la seconde, les suivants, jusqu'au 71ᵉ inclusivement; la troisième, jusqu'au 90ᵉ; la quatrième, jusqu'au 106ᵉ, et la cinquième, jusqu'au 150ᵉ. Plusieurs Pères admettent cette division et la croient très-ancienne; cependant il est certain que ni les chrétiens, ni les juifs, n'ont jamais compté que pour un livre le recueil des *Psaumes* dans le dénombrement des livres de l'Écriture. Le nombre des *Psaumes* canoniques a toujours été fixé, chez les uns et chez les autres, à 150. La collection du livre des Psaumes est assez universellement attribuée à Esdras. Il y en avait cependant déjà un recueil avant la captivité, puisque Ézéchias les fit chanter en rétablissant le culte du Seigneur dans le temple. La version grecque ne fait qu'un seul *Psaume* du IXᵉ et du Xᵉ, qui, dans les exemplaires hébreux, chaldéens et syriaques, en fait deux différents; de là vient que le Psaume XIᵉ des Hébreux n'est que le Xᵉ des Grecs. La même version réunit les Psaumes XCIVᵉ et CXVᵉ; d'où il résulte que le CXIVᵉ des Grecs est le CXVIᵉ des Hébreux. Mais comme les CXVᵉ et CXVIᵉ n'en forment qu'un dans le texte hébraïque, le CXVIIᵉ des Hébreux se trouve le CXVIᵉ des Grecs. Ensuite les Psaumes grecs diffèrent d'une unité jusqu'au CXLVIᵉ, qui, en hébreu, se trouve joint au CXLVIIᵉ. Enfin les Grecs et les Hébreux se trouvent d'accord pour le numéro des trois derniers Psaumes CXLVIIIᵉ, CXLIXᵉ et CLᵉ. La Vulgate, faite sur la version grecque, donne aux Psaumes le même ordre numérique que cette version grecque. L'authenticité et la canonicité du livre des Psaumes ont toujours été reconnues par les Juifs et par les chrétiens, quoi qu'aient pu dire certains hérétiques. Bien que le sentiment de ceux qui soutiennent que tous les *Psaumes* sont de David soit fondé sur les citations qui en sont faites en divers autres livres de l'Écriture et sur une tradition assez constante, on ne manque pas de raisons pour soutenir le contraire, surtout si on regarde les titres des Psaumes comme inspirés. Néanmoins, si nous admettons que tous les *Psaumes* ne sont pas de David, nous repoussons en même temps l'opinion qui a prévalu parmi les critiques allemands, que le roi-prophète n'est l'auteur que de 70 Psaumes tout au plus. Nous voudrions, pour l'honneur d'Henri Ewald, ne point dire ici qu'il ne lui attribue que 16 Psaumes seulement; mais cette aberration d'esprit de la part d'un des orientalistes les plus distingués d'Allemagne, pourrait, si nous ne la signalions pas, tromper les esprits confiants et trop peu instruits pour découvrir la faible critique de ce savant sur ce point. Pour tenir un juste milieu sur la question de l'inspiration des titres, il faut : 1° parler de ces titres avec beaucoup de respect, puisqu'il y en a beaucoup d'authentiques; 2° reconnaître que ceux qui sont des premiers auteurs ou d'Esdras sont inspirés et canoniques; 3° que ceux qui ont été ajoutés par des auteurs non inspirés, ou qui sont contraires à l'histoire ou à l'esprit du Psaume, ne méritent aucune considération particulière; 4° enfin, que le respect des Pères pour ces titres ne tombe que sur ceux qui étaient dans le texte original et écrits de la main d'Esdras ou des anciens prophètes.

Comme non-seulement les incrédules de profession, mais encore beaucoup de chrétiens d'une foi faible et peu éclairée trouvent un sujet de scandale dans les malédictions et les imprécations que le Psalmiste lance souvent contre ses ennemis, nous avons pensé que les considérations suivantes étaient propres à détruire ce faux préjugé. Ainsi, quand David lance des malédictions et des imprécations contre ses ennemis, quand il demande à Dieu de les perdre et de les faire périr avec toute leur postérité, il n'est nullement animé de l'esprit de vengeance; car : 1° S'il eût été, comme on le suppose, un homme haineux, emporté et vindicatif, aurait-il épargné Saül, qui machinait sa perte? aurait-il vengé et pleuré amèrement sa mort? aurait-il vengé aussi celle d'Isboseth, et recherché dans tout Israël quelqu'un de la famille de ce prince, son ennemi déclaré, pour le combler de bienfaits? Aurait-il pardonné si généreusement à Séméi, qui l'avait outragé de la manière la plus atroce? Ainsi on a toute raison de penser que ces imprécations ne procédaient pas d'un sentiment de vengeance, mais d'un grand zèle pour la gloire de Dieu que ces ennemis outrageaient. Fallût-il une nouvelle preuve de notre assertion, nous la trouverions dans ces deux passages des Psaumes mêmes : « Est-ce que je ne haïssais pas, Seigneur, ceux qui vous haïssent, et, à la vue de vos ennemis, ne séchais-je point de douleur? Je les haïssais d'une haine entière (Ps. CXXXVIII, 21, 22)... Si j'ai rendu le mal à ceux qui m'en avaient fait, que je tombe sans défense devant mes ennemis, je l'ai mérité. Que l'ennemi poursuive mon âme, qu'il l'atteigne, qu'il me foule vivant contre terre et qu'il ensevelisse ma gloire dans la poussière (Ps. VII, 5, 6). » 2° Saint Chrysostome et saint Augustin, suivis de plusieurs interprètes, pensent que ces imprécations ne sont pas réelles, mais qu'elles n'expriment que de simples prophéties énoncées dans la forme imprécatoire. Il est certain que quelques-unes au moins peuvent très-bien s'expliquer de cette manière. Un cœur si bon, une âme aussi généreuse, ne peut avoir formé ces désirs de vengeance; c'est une prédiction que lui suggère l'Esprit-Saint, dont il est animé; le même Dieu qui l'associera un jour à son jugement veut bien avancer à son égard l'exercice de ce pouvoir, en le chargeant d'annoncer de sa part les arrêts de sa justice contre les méchants. 3° Plusieurs de ces imprécations ne sont que conditionnelles, et ne renferment le souhait d'un mal qu'autant que le coupable ne se corrigera pas, mais qu'il persévèrera dans son iniquité. 4° Les maux que parait souhaiter le Psalmiste n'ont pas précisément pour objet la ruine personnelle du pécheur, mais se rapportent quelquefois à sa propre correction : « Remplissez leurs faces d'ignominie, et ils chercheront votre nom, Seigneur (Ps. LXXXII, 17). » D'autres fois ils se rapportent au bien général de la religion et de la société. Le prophète, brûlant de zèle pour la gloire de Dieu, craignait que si la prospérité et les persécutions des méchants persévéraient, les justes ne fussent découragés, l'honneur de Dieu ne fût compromis et la religion ne souffrît un notable dommage; ce qui paraîtra évident à quiconque jettera un simple coup d'œil sur les prophéties de Malachie. Le Psalmiste demande donc à Dieu que par sa puissance il veuille bien réprimer les efforts des méchants. Or c'est ce que demande l'Église chrétienne elle-même, quand elle prie contre ses persécuteurs, et quand elle ordonne des prières contre les ennemis de l'État. Il faut encore bien remarquer que les ennemis de David ne s'attaquaient pas à lui personnellement, mais à Dieu,

Digitized by Google

qui l'avait établi dans sa théocratie, et dont il était le vice-gérant, et à tout le peuple hébreu dont il était le chef. Ainsi, sans faire attention à ses injures particulières, qu'il était disposé à pardonner, il considérait dans ses persécutions l'honneur de Dieu, dont il tenait la place, et le bien de l'État, dont il était le roi. Ainsi, ce n'était pas par le sentiment d'une vengeance particulière, mais par le zèle de la gloire de Dieu, qu'il désirait l'humiliation et l'extermination de ses ennemis. 5° Le prophète ne parle pas en son propre nom, mais au nom de Dieu, qui l'inspire et dont il est l'organe. Or répugne-t-il aux attributs de Dieu qu'il souhaite de tirer vengeance de tout homme qui refuse opiniâtrément de se soumettre à sa volonté? Ce désir n'est-il pas lié avec l'amour de l'ordre et de la justice dont il ne saurait se départir? Mais si ces sentiments peuvent se supposer en Dieu, pourquoi paraîtraient-ils choquants dans celui qui n'est que son interprète, qui ne fait que déclarer au dehors ce qu'il lui révèle lui-même au dedans? N'oublions pas que les saints prophètes entrent dans les sentiments de Dieu même. Plus ils sont remplis de son amour, plus ils haïssent et détestent les crimes qui attaquent sa sainteté infinie; et Dieu leur découvrant par sa lumière divine l'endurcissement et l'impénitence des méchants, et la résolution infiniment juste où il est de les punir, ils entrent dans les sentiments de sa justice vengeresse, ils les approuvent et désirent la punition des coupables; mais ils la désirent comme Dieu lui-même, c'est-à-dire sans passion, sans mouvement de haine, sans emportement de colère, par le seul amour de l'ordre et de la justice éternelle. 6° Enfin il faut se rappeler que ces imprécations sont exprimées dans un style poétique, style beaucoup plus véhément et plus hyperbolique chez les Orientaux qu'il ne l'est parmi nous, dont l'imagination infiniment plus froide et plus calme ne se permet pas toutes ces exagérations. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. IV, p. 144 et suiv.

II. **PSAUMES GRADUELS**, nom donné à quinze Psaumes, qui sont le CXIXe et les suivants, jusqu'au CXXXIVe inclusivement. Les interprètes sont très-partagés d'opinion sur le vrai sens de cette expression. D. Calmet a pensé qu'elle devait s'entendre du retour de la captivité. Nous traduisons l'hébreu, dit-il, par *Cantique de la montée*, ou du retour de la captivité de Babylone. L'Écriture emploie ordinairement le verbe monter lorsqu'elle parle de ce retour. Dans le Psaume CXXI, qui est un des *graduels*, il est dit que les tribus sont montées à Jérusalem. Enfin Jérémie, prédisant le retour de la captivité, dit : « Alors je les ferai monter et revenir dans leur pays. Ézéchiel s'exprime de même. Ainsi il est fort naturel de nommer *Cantiques des montées* les Psaumes composés à l'occasion de la délivrance de la captivité de Babylone; et c'est ce qu'on remarque dans les *Psaumes graduels*. D'autres, cités par Rosenmüller, croient, et peut-être avec plus de probabilité, que ces Psaumes avaient été, les uns composés, les autres recueillis pour être chantés dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le premier retour de la captivité de Babylone et le rétablissement de la religion et de la république des Juifs. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. GRADUELS, tom. IX.

III. **PSAUMES MACHABAÏQUES**. On a donné ce nom à certains *Psaumes* que le critique allemand Bertholdt présente dans son *Introduction* comme ne remontant que jusqu'au temps des Machabées. Cette opinion, aussi étrange que fausse, se trouve contredite par des écrivains dont la hardiesse en matière de critique est assez connue. En effet, Jahn, Eichhorn et De Wette lui-même assurent que le canon des Écritures était déjà clos à cette époque. Mais non-seulement les preuves extrinsèques s'opposent formellement à cette opinion, tous les caractères extrinsèques de ces *Psaumes* montrent de plus, jusqu'à l'évidence, aux yeux des critiques sans prévention, qu'ils appartiennent à une époque bien antérieure. Au reste, comme nous l'avons remarqué ailleurs, cette opinion a singulièrement perdu de son crédit depuis que Gesenius et surtout Hassler l'ont combattue. On peut même dire qu'elle est aujourd'hui tout à fait abandonnée. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. IV, p. 152-153.

IV. **PSAUMES MESSIANIQUES**. On a donné le nom de *messianiques* à certains *Psaumes* applicables à Jésus-Christ, le Messie, dans le sens littéral. Il y a incontestablement plusieurs Psaumes prophétiques qui regardent le Messie, et tous les efforts de l'incrédulité et du rationalisme pour prouver le contraire sont entièrement impuissants. Jésus-Christ lui-même s'en est fait l'application. Il y a renvoyé plus d'une fois les Juifs incrédules; ses apôtres leur ont opposé la même preuve. Plusieurs, en effet, ne peuvent convenir qu'au divin Sauveur, et il faut faire violence aux termes pour les adapter à un autre personnage. Les Juifs eux-mêmes ont toujours cru y voir le Messie futur; nous avons encore les explications de leurs anciens docteurs. Enfin c'est le sentiment des Pères de l'Église qui ont succédé immédiatement, aussi bien que de ceux qui sont venus à la suite; de sorte que c'est une tradition de laquelle il n'est pas permis de s'écarter. David annonce la génération éternelle et la naissance temporelle du Fils de Dieu, ses miracles, ses humiliations, ses souffrances, sa mort, sa résurrection, sa gloire, son sacerdoce éternel, l'établissement de son règne, malgré les efforts de toutes les puissances de la terre, la réprobation des Juifs, la vocation des gentils. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PSAUTIER, nom qui signifie le *livre des Psaumes*, et qui est donné, tant dans l'Église grecque que dans l'Église latine, à ces mêmes Psaumes divisés en plusieurs parties, que l'on chante dans l'office divin. *Compar.* PSAUMES, n° I.

PSEAUME (*Psalmeus*). *Voy.* PSAUME, n° II.

PSELLUS (Michel), célèbre écrivain grec, né à Constantinople en 1020, mort vers l'an 1110, fut précepteur de l'empereur Michel Ducas ou Parapinace; et, après la déposition de cet empereur, en 1078, il se retira dans un monastère. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Paraphrase en vers sur le Cantique des cantiques*, donnée par Meursius; en grec, Leyde, 1617; en latin, Venise, 1573; — 2° *Commentaire* sur le même livre, inséré parmi les Œuvres de Théodoret; — 3° *Questions sur la Trinité et l'Incarnation;* Augsbourg, 1608; — 4° *Dialogue sur l'opération des démons;* Bâle, 1615; Paris, 1625, in-8°; Kiell, 1688, in-12. *Voy.* Cédrène et Zonare, *In Annal.* Leo Allatius, *Dissert. de Psellis.* Possevin, *In Appar. sacr.* Le *Journal des Savants*, 1676, p. 198, 1re édit., et p. 113, 2e édit.

PSÉPHINA. L'historien Joseph parle d'une tour de Jérusalem et d'une porte de la même ville qui s'appelaient *Pséphina* ou *Pséphinos*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

Digitized by Google

PSEUDO-APOSTOLI, PSEUDO-CHRISTI, PSEUDO-PROPHETÆ, faux apôtres, faux christs, faux prophètes. Le terme *pseudo*, dérivé du grec, signifie *mensonge*. *Voy.* II Cor., XI, 13. Matth., XXIV, 24. Marc, XIII, 22. Zach., XIII, 2.

PSEUDONYMES (LIVRES), nom donné aux ouvrages des faussaires qui se déguisent de différentes manières : les uns en prenant des noms illustres, pour donner du crédit à leurs ouvrages, les autres en se faisant honneur des ouvrages d'autrui. Daniel-Georges Morhof traite fort au long des livres pseudonymes dans son *Polyhistor, sive de notitia auctorum et rerum commentarii.....*; in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1691, p. 453, 1re édit., et p. 343, 2e édit.

PSKOW. *Voy.* PLESKOU.

PSYCHIQUE ou **ANIMAL**, nom odieux que Tertullien donna aux catholiques après qu'il les eût abandonnés.

PSYCHOMANCE ou **PSYCHOMANTIE**, sorte de divination et de magie par laquelle on prétendait évoquer les âmes des morts.

PSYNCHUS, ville épisc. de la deuxième Thébaïde, sous le patriarche d'Alexandrie. On en connaît deux évêques, dont le premier, Théon, fut un des évêques d'Égypte qui se trouvèrent au premier concile d'Éphèse, et le second, Jean, assista au concile de Chalcédoine avec Dioscore d'Alexandrie, à la condamnation duquel il ne voulut pas souscrire. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 616.

I. **PTOLÉMAÏDE** ou **ACCA, ACCO, ACRE, SAINT-JEAN-D'ACRE** (*Acon, Acra, Colonia Claudia, Ptolemaïs*), ville épisc. de Phénicie, dans la Syrie, située entre Tyr, au nord, et Césarée de Palestine, au midi. L'Écriture en fait mention sous le nom d'*Accho*, dans la tribu d'Aser (Judith, I, 31), et sous celui de *Ptolémaïde*; il est dit dans les Actes des Apôtres que saint Paul vint de Tyr à *Ptolémaïde*, et qu'il y demeura un jour avec ses frères (Actes, XXI, 7). Après la prise de Jérusalem par les Turcs, en 1187, la ville d'*Acre* servit de retraite aux rois et aux patriarches latins de Jérusalem jusqu'en 1291, époque à laquelle elle retomba au pouvoir des infidèles. *Ptolémaïde* n'était d'abord qu'un simple évêché suffragant de Tyr, au diocèse d'Antioche; mais plus tard elle fut élevée à la dignité de métropole et attribuée au diocèse de Jérusalem. *Ptolémaïde* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* sous l'archevêché de Tyr. Son premier évêque, Clair, siégeait à la fin du IIe siècle, et son premier évêque latin, Jean, siégeait au XIIe siècle, sous Innocent II. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 814, et t. III, p. 1330, au mot ACON. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 194. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 274-276. *Compar.* notre art. ACCHO.

II. **PTOLÉMAÏDE**, ville épisc. de la deuxième Thébaïde, sous le patriarcat d'Alexandrie, suffragante de la métropole de Cyrène. D'après Ptolémée, elle s'appelait *Thinis* ou *This*, du nome de ce nom, dont elle était la capitale. C'est à cette église qu'il faut attribuer les évêques de Thinéos, qu'on trouve dans les Actes des conciles. On en connaît trois évêques, dont le premier, Héraclide, assista et souscrivit au premier concile d'Éphèse. *Ptolémaïde* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* de l'archevêché de Cyrène, siége également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 606. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 194-195. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 276-277.

III. **PTOLÉMAÏDE** (*Ptolemaïs Hermii*), ville épisc. de la Libye Pentapole, sous le patriarcat d'Alexandrie. Strabon et Pline lui donnent aussi le nom de *Barce*, mais Ptolémée la distingue de cette dernière ville. On en connaît neuf évêques, dont le premier fut Basilide; c'est à lui que Denis d'Alexandrie écrivit qu'il avait fait un *Commentaire sur l'Ecclésiaste*. Ptolémaïde est maintenant un archevêché *in partibus*, qui a pour suffragants les évêchés de Ténýra et de Térénuth, également *in partibus*. *Voy.* Euseb., *Hist.*, l. VII, c. XXVI. Synesius, *Epist. LVII, LVIII*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 618. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 195. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 273-274. *Compar.* notre art. BARCÉ.

I. **PTOLÉMAÏS** ou **ROZETTE**, ville d'Égypte, à soixante milles à l'orient d'Alexandrie. Les Juifs d'Égypte, délivrés de la persécution de Philopator, s'y assemblèrent, et y bâtirent une proseuque. *Voy.* III Machab., VII. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **PTOLÉMAÏS**, ville épisc. *Voy.* PTOLÉMAÏDE, n° III.

PTOLÉMAÏTES, sortes de gnostiques, ainsi nommés de Ptolémée, leur chef, philosophe égyptien qui parut vers l'an 147, et qui ne fit que donner un nouveau tour à la fable de la pluralité des dieux, que Valentin avait inventée. Son erreur particulière consistait à croire qu'une partie de l'Acien Testament était impie, parce qu'elle avait été composée par les Juifs. *Voy.* Epiphan., *Hæres.*, XXXIII.

* **PTOLÉMÉE**. Ce nom étant commun à des personnages divers, nous avons placé d'abord ceux qui sont mentionnés soit dans la Bible, soit dans l'historien Joseph, puis les saints, et ensuite les autres homonymes, en suivant non l'ordre chronologique, mais l'ordre alphabétique.

I. **PTOLÉMÉE**, fils d'Abubi ou d'Abobi, gendre de Simon Machabée, gouverneur du château de Dog ou Doch, et de la plaine de Jéricho, voulant s'emparer seul du gouvernement de la Judée, conçut le dessein de se défaire de son beau-père. Simon, qui était alors occupé à visiter les places fortes de son État, se rendit à Jérusalem l'an 135 avant Jésus-Christ, avec sa femme et ses fils, Mathatias et Judas, et alla loger chez son gendre. Ptolémée leur fit un grand festin; mais, au milieu du repas, des gens qu'il avait apostés entrèrent dans la salle, tuèrent Simon et quelques-uns des siens, et retinrent sa belle-mère et ses deux fils. Aussi il manda à Antiochus Sidètes ce qu'il avait fait, et le pria de lui envoyer du secours pour délivrer le pays du joug des Machabées. Il envoya en même temps des gens à Gazara pour tuer Jean Hircan, dernier fils de Simon, et d'autres pour s'emparer du temple et de la montagne de Jérusalem. Mais Hircan, averti à temps, se sauva à Jérusalem, fit fermer les portes du temple, et vint assiéger Ptolémée dans son château. Le barbare le força à lever le siége en faisant déchirer à coups de fouet sa mère et ses frères, et s'enfuit près de Zénon, tyran de Philadelphie. Voilà ce que racontent le IVe livre des Machabées et Joseph l'historien (*Antiq.*, l. XIII, c. XIV et XV. *De Bello Jud.*, l. I, c. II), tandis que le Ier livre des Machabées, livre canonique, sans parler de la mère d'Hircan, dit expressément (XVI) que Ptolémée fit tuer au milieu du repas non-seulement Simon, mais encore ses deux fils. *Voy.*, pour ce Ptolémée et les suivants, D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **PTOLÉMÉE ÉPIPHANE**, c'est-à-dire il-

Digitized by Google

lustre, roi d'Égypte, fils de Philopator, succéda à son père à l'âge de quatre ans, selon saint Jérôme, ou de cinq suivant Justin. Antiochus le Grand, roi de Syrie, voulant profiter de la faiblesse de l'âge de ce prince pour s'emparer de ses États, envahit la Syrie et la Palestine, que les généraux de Ptolémée reprirent quelque temps après. Mais l'année suivante, le roi de Syrie ayant battu l'armée des Égyptiens, conquit de nouveau la Célésyrie et la Palestine, et les Juifs, s'empressant de lui porter les clefs de toutes leurs villes, l'aidèrent encore à chasser les garnisons des Égyptiens, et lui demeurèrent attachés jusqu'à ce qu'ils retournèrent sous l'obéissance du roi d'Égypte, par le mariage de ce prince avec Cléopâtre, fille d'Antiochus, qui céda les deux provinces contestées pour la dot de la princesse. Ptolémée mourut empoisonné par les officiers, l'an 180 avant Jésus-Christ, après avoir régné vingt-quatre ans, selon Eusèbe, Clément d'Alexandrie, Porphyre et saint Jérôme, et laissant deux fils, Ptolémée Philométor, qui lui succéda, et Ptolémée Physcon, son cadet. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. III. Hieron., *in Dan.*, XI. Justin., l. XXX. c. I. Diodor. Sicul., l. XV. Tit. Liv., l. LXXXI. Polyb., l. III, XVI.

III. **PTOLÉMÉE ÉVERGÈTE**, c'est-à-dire *bienfaisant*, roi d'Égypte, fils de Ptolémée Philadelphe, monta sur le trône l'an 246, et mourut l'an 222, de maladie selon Polybe, mais assassiné, suivant Justin, par ordre de Ptolémée, son fils et son successeur. Joseph dit que ce prince étant venu à Jérusalem, y offrit des sacrifices au Seigneur en action de grâces de toutes les faveurs qu'il lui avait faites. Évergète se distingua par son amour pour les livres et pour les savants. C'est à lui que le grand prêtre Onias II, homme avare et de peu d'esprit, refusa de payer le tribut de 20 talents d'argent, que ses prédécesseurs avaient toujours payés au roi d'Égypte. Les Juifs, par suite de ce refus, auraient éprouvé les derniers malheurs, si Joseph, neveu du grand prêtre, n'eût détourné l'orage par sa prudence. Il se fit députer en Égypte, et se rendit si agréable au roi et à la reine, qu'il fut nommé receveur général des deniers du roi dans la Célésyrie et la Palestine. Il s'enrichit pendant vingt-deux ans qu'il occupa cet emploi, et rendit au roi 16,000 talents au lieu de 8,000, que ce prince levait ordinairement. *Voy.* Daniel, XI, 5, 6, et le *Comment.* de saint Jérôme sur ce passage. Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. III, IV, et *Contr. Appion*, l. II. Polyb., l. II. Justin, l. XXIX, c. I. Appien, *Syriaca*, c. LXV.

IV. **PTOLÉMÉE LAGUS.** *Voy.* PTOLÉMÉE, n° XI.

V. **PTOLÉMÉE LATHURE** ou **LATHYRE** (en grec *Lathuros*), roi d'Égypte, fils aîné de Ptolémée Physcon et de Cléopâtre, régna depuis 117 avant Jésus-Christ jusqu'en 81. A peine eut-il succédé à son père, que Cléopâtre, sa mère, soutenue des forces de Jannée, roi des Juifs, le chassa du trône, et le força de se retirer en Chypre. Ptolémée, pour se venger, entra en Judée avec des troupes innombrables, et, après avoir emporté Azot, il livra bataille à Alexandre, rompit l'armée des Juifs, dont il fit un grand carnage; puis, s'étant répandu dans les bourgs, il égorgea les femmes et les enfants, et les jeta dans des chaudières d'eau bouillante pour inspirer plus de terreur à l'ennemi. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. XVII, XVIII, XX, XXI. Justin, l. XXXIX, c. IV. Euseb., *Chron.* Letronne, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, etc., tom. I, p. 64-65 et suivantes.

VI. **PTOLÉMÉE MACER** ou **MACRON**, fils de Dorymène, avait reçu de Ptolémée Philométor le gouvernement de l'île de Chypre. Il livra ensuite cette ville à Antiochus Épiphane, qui lui donna le commandement des troupes qu'il avait dans la Phénicie et la Célésyrie. C'est ce Ptolémée qui, gagné par une somme d'argent, défendit l'usurpateur Ménélaüs et le fit déclarer innocent, et condamner à mort ses accusateurs. Après la mort d'Antiochus Épiphane, Ptolémée ne jouit plus de la faveur comme auparavant. Ses ennemis le noircirent dans l'esprit du jeune Eupator, fils et successeur d'Antiochus Épiphane, disant et répétant sans cesse qu'un homme qui avait manqué une fois de fidélité à son prince ne méritait pas qu'on eût jamais confiance en lui. Il s'était aussi rendu suspect aux courtisans, parce que dans plus d'une occasion il avait blâmé la conduite qu'on tenait envers les Juifs. C'est pourquoi, ne pouvant supporter plus longtemps ces reproches, il mit fin à ses jours par le poison. L'auteur de la Vulgate du second livre des Machabées (X, 12), le nomme *macer*, qu'il ne faut pas prendre pour l'adjectif latin qui signifie *maigre*, mais bien pour la transcription pure et simple en latin du mot grec *makron*, c'est-à-dire *long*, *grand*, de *haute taille*. *Voy.* I Machab., III, 38, 39. II Machab., VIII, 8; X, 12-14. Polyb., l. XXVII, *in Excerpt. Vales.*

VII. **PTOLÉMÉE PHILADELPHE**, roi d'Égypte, fils de Ptolémée Soter et de Bérénice, né en 309 avant Jésus-Christ, mort l'an 246 ou 247, succéda à son père, qui déjà de son vivant l'avait associé à l'empire. Justin dit même que Ptolémée, son père, se démit entièrement entre ses mains, et qu'il se faisait un honneur de paraître parmi les gardes de son fils; mais d'autres historiens pensent qu'il continua à régner avec lui jusqu'à sa mort. Quelques-uns croient qu'il fut surnommé *Philadelphe*, c'est-à-dire *qui aime ses frères*, par ironie, parce qu'il en avait fait tuer deux. Cela nous paraît peu probable; nous pensons plutôt que ce surnom est une allusion à son amour pour sa sœur Arsioné; du reste il ne figure pas sur ses médailles. Rien n'a plus fait d'honneur à son règne que son amour pour les lettres, la bibliothèque formée par ses soins à Alexandrie, et la Version dite des *Septante*, qu'il procura aux Juifs grecs. Joseph donne à ce prince trente-neuf ans de règne, Clément d'Alexandrie lui en donne trente-sept, Ptolémée, Porphyre et Eusèbe, trente-huit. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. II. Justin, l. XVI, c. II. Plutarch., *apud. Athæn.*, l. XII, c. XVII. Tertul., *Apolog.*, c. VIII. Hieronym., *in Dan.*, XI. Epiphan., *Lib. de ponderib. et mensur.*

VIII. **PTOLÉMÉE PHILOMÉTOR**, fils aîné de Ptolémée Épiphane et de Cléopâtre, roi d'Égypte, monta sur le trône l'an 181 avant Jésus-Christ, et mourut en 145 ou 146. C'est sous son règne qu'on bâtit en Égypte le temple surnommé *Onion*, dont nous avons parlé aux art. ONIAS IV et ONION. Joseph nous apprend que Ptolémée Philométor et la reine Cléopâtre, sa femme, eurent une si grande confiance aux Juifs d'Égypte, qu'ils leur confièrent la garde de tout leur royaume. Sous le même règne, on vit en Égypte le philosophe péripatéticien Aristobule, juif de nation, dont Clément d'Alexandrie et Eusèbe nous ont conservé quelques fragments. C'est encore sous le règne de Philométor que s'éleva la fameuse dispute entre les Juifs et les Samaritains d'Alexandrie. Les Juifs soutenaien que le temple de Jérusalem était le seul où

Digitized by Google

Dieu devait être honoré, selon la loi de Moïse, et les Samaritains prétendaient, au contraire, que c'était celui de Garizim. Ptolémée Philométor mourut des suites d'une blessure reçue dans une bataille qu'il gagna contre Alexandre Balès. *Voy.* I Machab., x, 67, 69; xi, 1-13. Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. vi, viii, et *Contr. Appion*, l. II. Clem. Alex., *Stromat.*, l. I. Euseb., *Præpar.*, l. III, c. vii, et l. VIII, c. iii. Justin, l. XXXV, c. ii. Polyb., l. XXVII, c. xvii; l. XXVIII, c. i, xvi, xvii, xix; l. XXIX, c. viii, xi; l. XXXI, c. xviii, 25-27; l. XXXII, c. i; l. XXXIII, c. v; l. XL, c. xii. Appien, *Syriaca*, c. lxvi, lxvii. Letronne, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, etc., tom. I, p. 10, 24.

IX. **PTOLÉMÉE PHILOPATOR**, fils aîné et successeur sur le trône d'Égypte de Ptolémée Évergète, né l'an 242 avant Jésus-Christ, mort en 205, était un prince perdu de débauches, et chargé de crimes qui le rendirent odieux à tous ses sujets. On dit qu'il fut surnommé *Philopator*, c'est-à-dire *qui aime son père*, par antiphrase, parce qu'il avait empoisonné son père; mais, comme il prend ce surnom sur ses médailles, il est peu probable qu'il eût une pareille origine. Quoi qu'il en soit du crime, qui paraît douteux, et du surnom, qui n'était pas heureusement choisi, ce prince commença son règne en 222 avant Jésus-Christ, en faisant mourir sa mère, Bérénice, son frère Magas, dont il redoutait la popularité dans l'armée, et son oncle Lysimaque. Après avoir reconquis sur Antiochus le Grand, roi de Syrie, la Célésyrie et la Palestine, Ptolémée vint à Jérusalem, entra dans le temple, y offrit des sacrifices et des dons considérables; mais ayant voulu, malgré la résistance des prêtres, pénétrer dans l'intérieur et jusque dans le Saint des saints, où le seul grand prêtre avait droit d'entrer une fois, Dieu étendit son bras vengeur sur ce prince impie, et, l'agitant avec violence comme un faible roseau devenu le jouet des vents, il le renversa par terre sans force et sans mouvement. Ses serviteurs l'emportèrent demi-mort; et quand il eut repris ses esprits, loin de témoigner du repentir de son crime, il fit en partant d'horribles menaces aux Juifs. Il ne tarda pas à les exécuter quand il fut de retour en Égypte; car il les priva de tous les priviléges dont ils jouissaient à Alexandrie. Il leur défendit l'entrée de son palais s'ils ne se faisaient initier aux mystères de ses dieux. Mais, parmi tant de milliers de Juifs qui étaient établis à Alexandrie, il ne s'en trouva que trois cents qui abandonnèrent leur loi pour gagner la faveur du prince; comme tous les autres résistèrent, le roi résolut de faire périr tous les Juifs qui étaient en Égypte. C'est pourquoi il les fit venir à Alexandrie de toutes les parties de son royaume. Il les exposa aux éléphants, qu'on avait rendus furieux. De leur côté les Juifs, levant les mains au ciel, imploraient le secours du Dieu tout-puissant. Les éléphants furent lâchés; mais, contre l'attente générale, au lieu de se jeter sur les Juifs ils revinrent sur leurs conducteurs, et en firent un horrible carnage. Frappé de ce prodige, le roi rentra en lui-même, fit sur-le-champ relâcher les Juifs, et les renvoya avec défense aux gouverneurs de les maltraiter à l'avenir. Les Juifs, avant de partir, demandèrent et obtinrent la permission de punir ceux de leur nation qui avaient abandonné Dieu. En conséquence ils tuèrent tous ceux qu'ils purent découvrir. Philopator mourut après dix-sept ans de règne. Il eut pour successeur son fils, Ptolémée Épiphane. *Voy.* III Machab., i-vii; ce livre contient l'histoire de la persécution de Ptolémée Philopator contre les Juifs d'Égypte. Clem. Alex., *Strom.*, l. Euseb. Porphyr. Les *Notes* de D. Calmet ajoutées à la traduction du IIIe livre des Machab.

X. **PTOLÉMÉE PHYSCON**, c'est-à-dire *ventru*, roi d'Égypte, frère de Ptolémée Philométor, lui succéda l'an 146 avant Jésus-Christ, et mourut en 117. Ce prince avait d'abord régné quelque temps avec son frère; il s'empara après sa mort du trône d'Égypte, au préjudice de la veuve et du fils de son frère. Ceux-ci, soutenus d'Onias et d'une petite armée de Juifs, marchèrent sur Alexandrie pour disputer la couronne à l'usurpateur; mais un ambassadeur romain qui se trouvait alors à Alexandrie amena les partis à un accommodement. On convint que Physcon épouserait Cléopâtre, veuve de son frère, dont le fils serait déclaré héritier de la couronne, et qu'en attendant Physcon en jouirait toute sa vie. Leur mariage ayant été conclu, Physcon fut reconnu pour roi; mais le jour même des noces il tua le jeune prince entre les bras de sa mère. Ce roi fut un monstre d'injustice, de perfidie et de cruauté. Toute sa vie ne fut qu'un tissu affreux de crimes de toute espèce, de crimes qu'on ne peut lire sans horreur. Il donna en mourant le gouvernement du royaume à Cléopâtre, sa sœur et sa femme, avec pouvoir de choisir celui de ses trois fils qu'elle jugerait le plus propre à régner. Elle avait d'abord choisi Alexandre, le plus jeune, espérant qu'il lui serait plus soumis; mais les habitants d'Alexandrie la forcèrent de prendre Ptolémée Lathure, qui était l'aîné, et qui régna avec elle pendant dix ans. *Voy.* Joseph, *Contra Appion*, l. II. Justin, l. XXXVIII, c. viii. Diodor. Sicul., *in Excerptis Valesii*.

XI. **PTOLÉMÉE SOTER**, c'est-à-dire *Sauveur*, appelé aussi *Ptolémée Lagus* parce qu'il était fils de Lagus, Macédonien de basse naissance, qui fut depuis un des gardes d'Alexandre le Grand. Ptolémée est né vers l'an 360 avant Jésus-Christ selon les uns, ou vers 367 selon les autres; sa mère, nommée Arsinoé, était une concubine de Philippe de Macédoine. Ptolémée, élevé à la cour d'Alexandre le Grand, devint un de ses plus intimes favoris, et eut grande part à ses conquêtes; dans la distribution qui fut faite de ses États, l'an 325 avant Jésus-Christ, il eut l'Égypte en partage. Pour s'assurer la possession de ce royaume par la conquête des provinces voisines, il se rendit maître de la Célésyrie et de la Palestine par ses généraux, et entra lui-même dans la Judée, prit Jérusalem d'assaut un jour de sabbat, où les Juifs ne se croyaient pas permis de prendre les armes pour se défendre. Il emmena plus de cent mille captifs en Égypte, du nombre desquels il en choisit trente mille, à qui il donna la garde des places les plus importantes de ses États. Il invita aussi les Juifs à venir s'établir à Alexandrie pour achever de la peupler; et il leur accorda le droit de bourgeoisie. Grand nombre de Juifs cédèrent à ses invitations, et vinrent habiter non-seulement Alexandrie, mais plusieurs autres villes de ce royaume, de la Lybie et de la Cyrénaïque. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XII, c. ii. *Contr. Appion.*, l. I. Justin, l. XII, c. x; l. XIII, c. ii, iv; l. XV, c. i, ii, iv; l. XVI, c. ii. Appien, *Syriaca*, c. xlii, liv.

XII. **PTOLÉMÉE** (Saint), martyr de Rome, vivait au IIe siècle. Il fut condamné à la prison, puis à la mort, pour avoir confessé généreusement la foi devant le tribunal du préfet Urbice.

Digitized by Google

Avec lui souffrirent deux chrétiens, dont l'un est appelé Luce. Les martyrologes ont placé leur fête au 19 octobre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. II.

XIII. **PTOLÉMÉE** (Saint), martyr d'Alexandrie, souffrit avec saint Épimaque et ses compagnons. *Voy.* ÉPIMAQUE (Saint).

XIV. **PTOLÉMÉE DE LUCQUES**, dominicain, né à Lucques, vivait du XIIIe au XIVe siècle, et appartenait à la noble famille des Fiadoni. Il fut supérieur d'un couvent de son Ordre à Lucques, puis à Florence. Plus tard il devint évêque de Torcello, dans le duché et sous le patriarche de Venise. Outre des *Annales de l'histoire profane*, il a laissé une *Histoire ecclésiastique*, depuis Jésus-Christ jusque vers l'an 1312; ces deux ouvrages, écrits en latin, se trouvent dans Muratori, *Scriptor. rer. ital.*, t. II; Milan, 1727, in-fol.; mais ce dernier a été réimprimé à Lyon, 1619, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. I. Richard et Giraud.

PUBERTÉ, âge auquel on est réputé capable de se marier, c'est-à-dire ordinairement quatorze ans pour les garçons, et douze pour les filles. Chez les Hébreux, comme le dit D. Calmet, l'âge de puberté pour les garçons était entre treize ans et treize ans et six mois; en sorte qu'à treize ans ils étaient encore enfants. Depuis treize ans jusqu'à treize ans et six mois ils étaient *pubères*. Au delà de cet âge ils étaient des hommes, soumis à tous les préceptes de la loi, et en particulier à l'obligation de se marier. Pour les filles, l'âge de puberté commençait à douze ans, et finissait à douze ans et six mois, à moins qu'à cet âge la nature n'eût pas encore révélé les marques de puberté; ce qui apportait une exception à la loi commune. Ainsi, dès qu'une fille était *pubère* elle était par là même émancipée, et son père n'était plus maître de l'empêcher de se marier; elle était entièrement maîtresse de sa conduite. Mais les rabbins conseillent fort aux pères de se hâter de marier leurs filles dès qu'elles sont pubères. Saint Paul, au reste, semble faire allusion à cela lorsqu'il dit : « Si quelqu'un donc pense que ce lui soit un déshonneur que sa fille, déjà plus qu'adulte, reste vierge, et qu'il doit la marier, qu'il fasse ce qu'il voudra (I Corinth., VII, 36). » — On distingue plusieurs sortes de *puberté*, ou plutôt différents degrés de la *puberté;* ainsi il y a : 1° *La pleine puberté* (*plena pubertas*), qui est pour les femmes quatorze ans complets, et pour les hommes, dix-huit. 2° La *puberté plus pleine* (*plenior pubertas, firma ætas*), qui est dix-huit ans pour les femmes, et vingt ans pour les hommes. C'est le temps auquel autrefois on obtenait ordinairement des lettres de bénéfice d'âge et d'émancipatiou dans les pays coutumiers. 3° La *puberté très-pleine* (*plenissima pubertas*), qui est, tant pour les hommes que pour les femmes, vingt-cinq ans, époque à laquelle commence l'âge viril. *Voy.* Richard et Giraud, et l'abbé André, qui traitent quelques questions pratiques relatives à la puberté.

PUBLIC, PUBLIQUE. *Voy.* NOTOIRE, n° I.

PUBLICAIN (*Publicanus*), fermier, receveur des deniers publics. Chez les Juifs, le nom et la profession de *publicain* étaient plus en horreur qu'en aucun lieu du monde, ce peuple se piquant particulièrement de liberté : *Nous n'avons jamais été esclaves de personne* (Jean, VIII, 33), et souffrant impatiemment de se voir obligé de payer les impôts ordonnés par les Romains. De là les pharisiens prirent occasion de tenter le Seigneur, en lui demandant s'il était permis de payer le tribut à César, et ils furent scandalisés de le voir manger avec les *publicains*. Les Juifs ne pouvaient donc voir qu'avec une extrême répugnance dans leur pays les publicains, qui exigeaient avec rigueur les droits et les impôts ordonnés par les Romains. Mais, outre qu'il est certain que Zachée et saint Matthieu étaient de la race d'Israël, quoique odieux à leurs frères en conséquence de leur profession, les Hébreux n'expliquent pas dans ce sens l'endroit cité du Deutéronome; et les disciples de Judas le Gaulonite fondaient leur refus de payer les impôts sur ce qu'il n'était pas permis à un vrai Israélite de reconnaître d'autre souverain que Dieu. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVIII, c. II. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PUBLICAINS (*Publicani*), hérétiques. *Voy.* POPLICAINS.

PUBLICATION. La *publication* est l'acte par lequel on rend une chose publique. Régulièrement parlant, une loi civile ou ecclésiastique n'oblige qu'après sa *publication*. C'est un principe que Notre-Seigneur a consacré quand il a dit dans l'Évangile que la loi nouvelle qu'il était venu établir n'aurait pas obligé les Juifs s'il ne la leur avait pas annoncée hautement (Jean, XV, 22). Ce principe est dans la nature même. Les lois sont des règles de conduite que les hommes doivent suivre. Or comment pourraient-ils les suivre, si on ne les leur faisait pas connaître par les voies légitimes et ordinaires? De là vient la maxime du droit canon : Les lois sont instituées lorsqu'elles sont promulguées : *Leges instituuntur cum promulgantur* (Cap. III, distinct. 4, nov. 66). Quant à la forme de cette *publication*, elle n'est pas déterminée d'une manière générale; c'est l'usage qui sert de règle à cet égard. Quant aux lois ecclésiastiques en particulier, il faut distinguer les décrets qui regardent la foi et ceux qui n'ont pour objet que la discipline. Les premiers sont d'un concile général ou du pape; comme ils émanent d'une autorité infaillible, il suffit que les fidèles en aient connaissance pour qu'ils soient obligés de s'y soumettre. Les bulles dogmatiques du pape obligent universellement dès qu'elles sont publiées à Rome, quoiqu'elles ne l'aient point été ailleurs. Quant aux canons de pure discipline, les uns sont observés par toute l'Église, les autres ne le sont que dans certaines églises particulières. Une bulle du souverain Pontife n'est reçue en France qu'autant que la publication en a été autorisée par le gouvernement. Mais ce n'est qu'une formalité purement extérieure; les constitutions du pape tirent toute leur force de l'autorité qu'il a reçue de Jésus-Christ. Lorsque les lois ecclésiastiques ont pour objet des choses qui regardent les simples fidèles, il est d'usage de les publier aux prônes des messes paroissiales, sur le mandement des évêques. On les affiche aussi aux portes des églises. On les publie encore dans les synodes diocésains, et l'on se contente même quelquefois de cette *publication* quand les lois ne concernent que les ministres de l'Église. *Voy.* Gibert, *Instit. ecclés.*, tit. III. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. *Compar.* BANS DE MARIAGE, PRÔNE.

I. **PUBLIE** (Saint), abbé en Syrie, né à Zeugma, sur l'Euphrate, vivait au IVe siècle. Il vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, et se retira sur une colline située à une ou deux lieues de sa ville natale. Il eut bientôt un grand nombre de disciples, pour lesquels il bâtit deux monastères destinés, l'un aux Syriens, et l'autre aux Grecs; il y établit une discipline rigoureuse qui les rendit très-florissants.

Digitized by Google

Les Grecs célèbrent le 25 janvier la fête de saint Publie. *Voy.* Théodoret, dans son *Philothée*, c. v.

II. **PUBLIE** (Sainte), veuve et abbesse à Antioche au IVe siècle. Elle fut mariée, et eut un fils nommé Jean, qui fut longtemps le premier des prêtres de l'église d'Antioche, et qui eut souvent des suffrages pour être promu à l'épiscopat. Après la mort de son mari, elle se consacra au service de Dieu, et devint supérieure d'une communauté de vierges qui affectaient de chanter des psaumes qui relevaient la faiblesse des idoles lorsque Julien l'Apostat passait devant leur maison. Ce prince leur ordonna de se taire; mais comme elles ne voulurent point lui obéir, il fit souffleter Publie. On ne sait ce qu'elle devint depuis ce temps. Les martyrologes ont placé sa fête au 9 octobre. *Voy.* Théodoret, *Hist. ecclés.*, l. III, c. XIX.

I. **PUBLIUS**, le premier ou un des principaux habitants de l'île de Malte, reçut chez lui saint Paul et ses compagnons lorsqu'ils furent jetés dans l'île par la tempête. Il les traita avec beaucoup d'humanité pendant trois jours. Saint Paul guérit le père de Publius de la fièvre et de la dyssenterie, en priant pour lui et en lui imposant les mains. *Voy.* Actes, VIII, 7-8. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **PUBLIUS LENTULUS**. On a une lettre, dit D. Calmet, d'un prétendu Publius Lentulus que l'on fait gouverneur de la Judée avant Pilate, dans laquelle il rend au sénat romain un témoignage très-avantageux de Jésus-Christ. Cette pièce se trouve dans plusieurs manuscrits et dans divers imprimés. Elle commence par ces mots: *Apparuit temporibus istis, et adhuc vivit vir præditus potentia magna, nomine Christus Jesus*, etc. Mais c'est une pièce absolument fausse, inconnue aux anciens, et digne d'un souverain mépris. Publius Lentulus ne fut jamais gouverneur de la Judée; Pilate l'a été tout le temps de la prédication de Jésus-Christ; or avant que Jésus-Christ fût allé au baptême de Jean-Baptiste, il n'était nullement célèbre dans la Judée. (*Vide, si placet., Fabric. Apocryph. N. Test., p.* 301, *et Autores ab eo laudatos.*) *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PUCCI (Francesco), en latin *Puccius*, théologien, né à Florence, mort l'an 1600, prit en 1574 le grade de maître ès arts à Oxford. Il adopta la plupart des opinions qui avaient cours en Angleterre, ne s'affilia à aucune secte, mais il prit de chacune ce qui lui convenait le mieux. Il allait être pourvu d'une chaire à Oxford, lorsqu'il ameuta contre lui ses futurs collègues par la publication de son traité *De Fide in Deum,* dans lequel il combattit ouvertement le calvinisme. Il se retira alors à Bâle; mais n'ayant pu s'accorder avec Socin au sujet de la grâce universelle, il fut obligé de se réfugier dans les Pays-Bas, puis en Pologne, où il se livra à l'étude des sciences occultes. Cependant l'influence du nonce du Pape le fit rentrer dans le sein de l'Église, et il rétracta les opinions qu'il avait émises dans un livre qu'il avait dédié au pape Clément VIII, et qui était intitulé *De Christi Salvatoris Efficacitate;* Gouda, 1592, in-8°. Puccius prétendait dans cet ouvrage que Jésus-Christ, par sa mort, avait satisfait pour tous les hommes, de manière que tous ceux qui avaient une connaissance naturelle de Dieu seraient sauvés, quoiqu'ils n'aient aucune connaissance de Jésus-Christ. Puccius fut réfuté par Osiander, Lyserus et plusieurs autres théologiens allemands. *Voy.* Stockman, *Lexic.*, au mot PUCCIANISTÆ. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

PUCCIANISTES, sectateurs de Pucci. *Voy.* PUCCI.

PUCCINELLI (Placido), bénédictin, né à Pescia, en Toscane, vers l'an 1609, mort à Florence en 1685, parvint à la dignité d'abbé; il s'appliqua surtout à l'histoire ecclésiastique; pendant le séjour qu'il fit à Milan, il fut reçu dans l'académie des *Faticosi*. Parmi ses divers ouvrages nous citerons: 1° *De Illustribus abbatiæ Florentinæ Viris;* Milan, 1645, in-4°; — 2° *Chronologia prælatorum monasterii Casinensis;* ibid., 1647, in-4°; — 3° *Vita di S. Barnaba apostolo;* ibid., 1649, in-4°; — 4° *Il Zodiaco della Chiesa Milanese;* ibid., 1650, in-4°; c'est un recueil des Vies des premiers archevêques de Milan; — 5° *Vita di S. Mauro, abbate*, ibid., 1655, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

PUCELLE D'ORLÉANS. *Voy.* JEANNE, n° VII.

PUDENTIENNE (Sainte). *Voy.* POTENTIENNE.

PUEBLA DE LOS ANGELOS ou **VILLE DES ANGES**, ville épisc. de la Nouvelle-Espagne, dans les Indes orientales, sous la métropole de Mexique, située à quatre ou cinq lieues de Tlascala, et à vingt environ de Mexique. Elle fut fondée par les Espagnols vers l'an 1520. L'évêché de Tlascala y fut transféré. Le premier évêque de Puebla, Julien Garcès, fut nommé en 1527. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **PUER**, terme latin qui marque ordinairement le bas âge. L'Écriture le donne cependant à de jeunes hommes assez âgés. Quelquefois il signifie simplement le fils d'une personne, sans faire attention à son âge. D'autres fois il marque un serviteur. *Voy.* Jérém., I, 6. Genèse, XXI, 16; XXXVII, 30; XLIV, 20.

II. **PUER**, terme latin qui se prend quelquefois pour marquer l'ignorance et la simplicité. C'est sans doute dans ce sens que l'Écriture dit que c'est un malheur de voir un roi enfant, et que le Seigneur en menace les Juifs par la bouche d'Isaïe. *Voy.* I Cor., XLV, 20. Ecclésiaste, X, 16. Isaïe, III, 4.

PUERI, se dit aussi pour des soldats. Isaïe reproche aux Juifs de s'être attachés à des enfants étrangers; quelques-uns l'entendent d'un crime abominable, et d'autres l'entendent seulement d'avoir imité leur idolâtrie. *Voy.* II Rois, III, 22. Isaïe, II, 6.

PUELLA, se prend à proportion pour les filles, dans les mêmes sens que *puer*.

PUELLARE MONASTERIUM. *Voy.* MOUTIER, n° II.

PUFFENDORF (Samuel), publiciste et historien, né à Chemnitz, en Saxe, l'an 1632, mort à Berlin en 1694, se livra à l'étude du droit public, et devint conseiller d'État de l'électeur de Brandebourg. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres: 1° *De Jure naturæ et gentium;* Lund, 1672, in-4°; Francfort, 1684, 1706, 1716, in-4°; Amsterdam, 1715, in-4°; trad. en allem., en anglais et en français; ouvrage qui a été mis à l'*Index*, ainsi que la traduction française de Jean Barbeyrac (decr. 16 janv. 1714); — 2° *Description historique et politique de la domination du Pape*, en allemand; Hambourg, 1679, in-12; traduit en latin; Francfort, 1688, in-8°; cette *Description*, tout à fait partiale, a été réimprimée dans l'ouvrage suivant, édit. de 1742; — 3° *Introduction à l'Histoire des principaux États qui sont aujourd'hui dans l'Europe;* en allemand; 1682, trad. en franç. par Claude Rouxel; traduction qui a été mise à l'*Index* le 21 avril 1693; — 4° *De Habitu religionis christianæ ad vitam civilem;* Brême, 1687, in-4°.

Digitized by Google

Voy. le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XVIII. Chauffepié, *Nouv. Diction*. Saxius, *Onomasticon*, t. V, p. 61. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PUGILLARIS. *Voy*. CHALUMEAU.

PUGLA, ville épisc. de la deuxième Pamphylie, sous la métropole de Perge, au diocèse d'Asie. On en connaît deux évêques, dont le premier, Paul, souscrivit au concile de Chalcédoine et à la lettre du concile de Pamphylie à l'empereur Léon, et le second, Nicéphore, souscrivit au VIIe concile général. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1028.

PUISSANCE. On distingue deux sortes de *puissances*, la *puissance temporelle* et la *puissance spirituelle*. Tout ce que nous pourrions dire ici de ces deux *puissances* a déjà été dit aux articles INDÉPENDANCE DE L'ÉGLISE et LÉGISLATION. Nous ajouterons seulement un mot sur la nécessité de se soumettre aux puissances temporelles. L'Église a prêché dans tous les temps la soumission aux *puissances temporelles*, quelles qu'elles soient, puisque l'apôtre saint Paul, divinement inspiré, dit expressément : « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et celles qui sont ont été établies de Dieu. C'est pourquoi qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. » Il va sans dire que si la *puissance temporelle* commandait des choses contraires à la loi de Dieu, non-seulement elle perdrait tout droit à cette soumission si formellement recommandée par saint Paul, mais elle devrait s'attendre à une résistance invincible, puisque l'autorité qui commande cette résistance n'est pas inférieure à celle de saint Paul; car c'est l'apôtre saint Pierre et ses frères dans l'apostolat qui ont dit en présence des outrages, des tourments et des menaces d'une mort violente : « Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes. » *Voy*. Romains, XIII, 1-2. Actes, V, 29. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

II. PUISSANCE DE DIEU ou **PUISSANCE DIVINE.** C'est un attribut de la Divinité que l'on exprime par *toute-puissance*, afin de donner à entendre que Dieu peut non-seulement tout ce qu'il veut, mais tout ce qui est possible, tout ce qui ne renferme point de contradiction, et que sa *puissance* n'a point de bornes. Cette vérité peut se démontrer par la notion même de Dieu : il est l'Être nécessaire existant de soi-même; il n'a point de cause, et il est lui-même la cause de tous les êtres; comment donc l'Être divin serait-il borné ? Rien n'est borné sans cause. Les êtres contingents et créés sont bornés, parce qu'ils ont une cause; Dieu, en les créant, leur a donné tel degré d'être et de facultés qu'il lui a plu; mais Dieu, qui n'a point de cause, ne peut être borné par aucune raison. Sa nécessité d'être est absolue : or une nécessité absolue et une nécessité bornée seraient une contradiction. Puisque l'Être divin n'est pas borné, aucune des facultés, aucun des attributs qui lui conviennent n'est borné; tous ces attributs tiennent à son essence; ils sont infinis comme cette essence même; ainsi la *puissance* divine est infinie comme toutes les autres perfections de Dieu. Quoique cette vérité soit démontrable, il faut convenir qu'elle n'a été bien connue que par la Révélation; car les anciens philosophes, qui ont attribué la *toute-puissance* à Dieu, n'ont pas compris toute l'énergie de ce terme; ils l'ont restreinte, au contraire, en niant, par exemple, la possibilité de la création. Y a-t-il un pouvoir plus grand que celui de créer, de produire des êtres par le seul vouloir? C'est donc l'idée de la création reçue par révélation qui nous a donné la notion la plus claire de la *toute-puissance divine;* et alors ce n'est pas sans raison que notre symbole réunit ces deux idées : Je crois en Dieu, le Père *tout-puissant, Créateur* du ciel et de la terre. Suivant l'opinion des anciens philosophes, comme on sait, Dieu, pour produire le monde, a eu besoin d'une matière préexistante et éternelle comme lui; et parce qu'il ne lui a pas été possible d'en corriger les défauts, de là sont venues les imperfections de son ouvrage : voilà donc en Dieu une double impuissance. Mais, malgré leur grand génie, ces philosophes n'ont pas compris que si la matière est éternelle, nécessaire, incréée, l'état dans lequel elle était avant la formation du monde était aussi éternel et nécessaire, par conséquent essentiel et immuable : Dieu n'aurait donc pas pu le changer, et il n'aurait donc eu aucun pouvoir sur la matière. C'est l'argument que les Pères de l'Église ont opposé aux philosophes, et par lequel ils ont démontré que la *toute-puissance* divine emporte nécessairement le pouvoir de créer la matière. Autrement il faudrait retrancher du nombre des attributs divins non-seulement la *toute-puissance*, mais encore l'infinité. Or que reste-t-il à une divinité qu'on a dépouillée de sa *toute-puissance* et de son infinité? *Voy.*, outre le *Traité de Dieu et de ses attributs*, dans les théologiens, saint Justin, *Cohort. ad gentes*, n. 23. Saint Théophile, *ad Autolic.*, l. II, n. 4, etc. Bergier, qui ajoute d'autres considérations sur la *puissance divine*.

I. PUISSANCES CÉLESTES. On appelle ainsi les anges, en général, mais plus particulièrement ceux qui forment le troisième ordre de la seconde hiérarchie, c'est-à-dire ceux d'entre les esprits bienheureux desquels Dieu se sert pour faire éclater sa puissance sur la terre, pour faire des miracles, soit afin de récompenser les justes, soit afin de punir les méchants. *Compar*. ANGE, n° I.

II. PUISSANCES DE L'AIR. *Voy*. AIR.

I. PUITS. Il est souvent parlé de *puits* dans l'Écriture, et sous ce nom on entend quelquefois des fontaines dont la source sortait de terre et bouillonnait comme du fond d'un *puits*. Il y avait autrefois dans la plaine qu'occupe à présent le lac de Sodome quantité de *puits* de bitume qui se trouvent maintenant dans les eaux de ce même lac. Moïse parle aussi du *puits du vivant et du voyant*, que l'ange montra à Agar pour désaltérer son fils Ismaël, et des disputes qui s'élevèrent entre les gens d'Abimélech et ceux d'Isaac pour des *puits* que l'on cachait afin que les étrangers ne les vissent point. Les eaux des puits et des sources, qu'on appelle en hébreu *eaux vives, vivantes*, étaient plus particulièrement estimées; c'est pourquoi les auteurs sacrés nous les représentent comme un symbole du bonheur et de la prospérité, et qu'ils comparent Dieu lui-même à une source d'eau vive. *Voy*. le Cant. des cantiq., IV, 15. Genèse, XIV, 10; XVI, 7; XXVI, 15, 20, 21, 32. Lévit., XIV, 5, 50. Isaïe, XLIII, 19, 20. Jean, IV, 10-14, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 97.

II. PUITS DE JACOB. *Voy*. JACOB, n° II.

PUJOL (Bernard), écrivain du XVIIe siècle, a publié quatre *Disputes sur le culte de l'adoration;* Perpignan, 1608.

PULCHÉRIE. *Voy*. PULQUÉRIE.

PULCHRO PONDERE (A). *Voy*. DUPOIX.

PULINIANUM. *Voy*. POLIGNANO.

PULLEN (Robert), en latin *Pullus*, célèbre théologien anglais, mort en 1150, fit ses études

Digitized by Google

à Paris, d'où il retourna en Angleterre vers l'an 1130. Il rétablit l'université d'Oxford, professa l'Écriture, devint archidiacre de Rochester. Innocent II l'appela à Rome; et, après la mort de ce pontife, il fut promu au cardinalat par Célestin II, en 1144, et devint, sous Luce II, chancelier de l'Église romaine. Il nous reste de lui: *Sententiarum Liber*; Paris, 1655. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* Possevin, *In Appar. sacr.*

PULQUÉRIE ou PULCHÉRIE (Sainte), impératrice, née l'an 399, morte vers l'an 453, était fille de l'empereur Arcade et de l'impératrice Eudoxe. L'an 414, son frère la nomma Auguste pour gouverner l'empire avec lui, ou plutôt pour s'en décharger sur elle. Cette princesse n'avait pas encore seize ans, mais ses vertus et son mérite suppléèrent au défaut de son âge, et elle se servit du pouvoir pour faire fleurir la religion et soulager les pauvres. C'est par ses soins que le concile général de Chalcédoine fut assemblé en 451. Les ménologes et le Martyrologe romain ont placé sa fête au 10 septembre. *Voy.* Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. IX, c. I. Socrate, *Hist. ecclés.*, l. VII, c. XXII. Nicéphore, *Hist. ecclés.*, l. XIV, c. II. Théodoret, *Epist. XLIII.* Baronius, *Annal.*, ad ann. 431, 439, 444, 453. Richard et Giraud.

PULSANO (ORDRE DE), en latin *Ordo Pulsanensis*, Ordre religieux qui fut établi au XIIe siècle par saint Jean de Matera à Pulsano, lieu situé dans la Pouille, en Italie. Cet Ordre ne subsiste plus. *Voy.* JEAN, n° XLV.

PULSICTUS (Camille), écrivain du XVIIe siècle, a publié: 1° *Concordance de l'Ancien et du Nouveau Testament*; Venise, 1628; — 2° *Exposition sur les Psaumes*; 1618 et 1628.

PULTARIÆ, PULTERIÆ. *Voy.* POUTHIÈRES.

PUNITION. *Voy.* JUSTICE, n° II.

PUPIA. *Voy.* PAPIA.

I. **PUR**, sort. *Voy.* PHUR.

II. **PUR, PURETÉ.** Dans l'Ancien Testament, ces mots expriment plus ordinairement la netteté du corps que la *pureté* ou sainteté de l'âme. La loi de Moïse ne se contentait pas de prescrire les pratiques du culte de Dieu et les devoirs de religion. Comme les Hébreux habitaient un pays assez borné, très-peuplé, et qui aurait été malsain si l'on n'avait pas pris des précautions pour prévenir toute infection, Moïse fit des lois très-détaillées sur la *pureté* et l'impureté du corps, sur la propreté à l'égard des hommes et des animaux; et il prescrivit différentes purifications pour remédier à toute espèce de souillure. Au reste la sagesse de cette conduite de Moïse est pleinement approuvée par l'effet qui s'ensuivit. Tacite avoue que les Juifs, en général, étaient sains et vigoureux: *Corpora hominum salubria et ferentia laborum.* Cependant on se tromperait beaucoup si l'on croyait que la *pureté* intérieure n'était point commandée aux Hébreux; la loi leur défendait toute espèce de crime; elle leur ordonnait d'aimer Dieu de tout leur cœur, d'accomplir sa loi avec exactitude, et de ne s'en écarter en rien; or un Israélite qui observait ces commandements avait certainement l'âme *pure*, exempte de péché. Plusieurs, à la vérité, se bornaient à l'extérieur; mais Dieu leur a souvent reproché cette hypocrisie par ses prophètes, Isaïe (I, 16; LVIII, 5), Jérémie (VII, 5), Amos (V, 14), etc. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

PURGATION CANONIQUE, serment par lequel on se purge de quelque accusation, en présence d'un nombre de témoins dignes de foi qui affirment qu'ils croient le serment véritable. Elle est ainsi appelée parce qu'elle se fait selon le droit canonique. Ce nom la distinguait autrefois de la *purgation vulgaire*, qui se faisait par le combat ou par des épreuves de l'eau, du feu, etc. *Voy.* Lancelot, *Institutiones juris canonici*, l. IV, tit. II. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* ÉPREUVE, n° II.

PURGATOIRE, lieu de douleur où les justes qui meurent en état de grâce, mais qui n'ont pas pleinement satisfait à la justice divine en ce monde pour leurs péchés, souffrent la peine qui est due à ces péchés, jusqu'à ce qu'entièrement purifiés ils entrent au ciel dans la société des bienheureux. Telle est l'idée que l'Église nous donne du purgatoire lorsqu'elle prie le Seigneur de délivrer les âmes des fidèles défunts des peines de l'enfer ou des lieux souterrains et du lac profond. C'est un point de foi décidé par le concile de Trente qu'il y a un purgatoire où les justes morts en état de grâce, mais non assez purs pour aller aussitôt jouir de la présence de Dieu dans la céleste patrie, achèvent de se purifier. Et ce point de foi est appuyé: 1° sur le XIIe chapitre du IIe livre des Machabées, où il est dit que Judas Machabée recueillit une somme d'argent qu'il envoya à Jérusalem, afin qu'on y offrît des sacrifices pour ceux qui étaient morts dans le combat, parce que c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts; 2° sur la parole de Jésus-Christ, qui déclare qu'il y a des péchés qui ne seront remis ni en ce monde ni dans l'autre; d'où les Pères ont conclu avec raison qu'il y a un purgatoire dans l'autre monde, où les peines des péchés non expiés en celui-ci peuvent être remises; 3° sur le témoignage de l'antiquité chrétienne, qui a toujours cru au purgatoire, puisqu'elle a toujours offert des prières, des aumônes et des sacrifices pour les fidèles morts dans la communion de l'Église, avec une foi certaine qu'ils peuvent être aidés par ces moyens; 4° sur la croyance que les Juifs ont dans le purgatoire, comme il est aisé de s'en convaincre par leurs livres liturgiques. La vérité du purgatoire est donc également fondée sur l'Écriture, les Pères, les conciles, les liturgies et l'usage constant des deux Églises. *Voy.* II Machab., XII, 43-46; Matth., XIII, 32. I Corinth., III, 11-15. Conc. Trid., sess. V, can. 30; sess. XXII, can. 3. Holden, *De Resol. fidei*, l. II, c. VI, § 1-2. Véron, *Regul. fid. cathol.*, c. II, § 3, n. 5. Bossuet, *Expos. de la foi catholique*, art. VIII. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Le P. Scheffmacher, *Lettres*. Mgr de Trevern, *Discussion amicale sur l'Église anglicane*, etc., tom. II, lettre XV. L'*Encyclop. cathol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

PURICELLI (Giovanni-Pietro), érudit, né à Gallarate, dans le Milanais, en 1589, mort à Milan l'an 1659, reçut les ordres sacrés, et professa la théologie, la philosophie et l'éloquence au grand séminaire de Milan. Il obtint, entre autres dignités, celle d'archiprêtre de Saint-Laurent; et, lorsqu'en 1630 la peste désola Milan, Puricelli se dévoua au service des malades. Il fut le seul chanoine de son chapitre que la contagion épargna. On a de lui: 1° *Ambrosianæ Mediolanæ basilicæ Monumenta*; Milan, 1645, in-4°, ou 1648, in-fol.; et dans Grævius, *Antiq. Italiæ*, tom. IV; — 2° *Laurentii Littæ, archiepiscopi Mediolanensis, Vita*; ibid., 1653, in-4°; — 3° *De SS. Martyribus Nazario et Celso ac Protasio et Gervasio*; ibid., 1656, in-fol.; — 4° *De SS. Martyribus Arialdo Alciato et Herlembaldo Cotta*; ibid., 1657, in-4°; — 5° *S. Satyri*

Digitized by Google

confessoris et SS. Ambrosii et Marcellinæ Tumulus; ibid., 1658, in-4°; — 6° de nombreux écrits qui n'ont pas été publiés, mais dont Argelati donne la liste détaillée; parmi ces manuscrits se trouve l'*Hist. de l'Ordre des Humiliés*, pour laquelle il avait rassemblé un grand nombre de documents et de pièces intéressantes qui ont beaucoup servi à Tiraboschi pour compléter l'histoire de cet Ordre. *Voy.* Argelati, *Biblioth. Mediolanensis*, tom. II, col. 1135-1142. Tiraboschi, *Storia della Letterat. Italiana*, tom. VIII, p. 397. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

PURIFICATION. Il y avait parmi les Hébreux diverses espèces de *purifications*, selon les différentes sortes d'impuretés que l'on avait contractées. L'impureté que contractaient les femmes dans leurs couches et la manière dont elles devaient s'en purifier, sont décrites dans le Lévitique (XII, 1-4, etc.). Les Juifs qui étaient trop éloignés du temple et qui ne pouvaient s'y rendre pour se purifier de certaines souillures inévitables, se servaient de la cendre de la vache rousse qu'on immolait à cet effet, et qui était distribuée aux Israélites éloignés. Les Hébreux avaient une infinité d'autres purifications, et on voit dans l'Évangile qu'ils avaient de grandes cruches destinées à cet usage. On y lit aussi les reproches qu'ils faisaient à Jésus-Christ et à ses disciples de manquer à ces sortes d'observances. Quoique la sainte Vierge ne fût pas soumise à la loi de la *purification*, qui n'y obligeait que les femmes ordinaires, elle ne laissa pas de l'observer par une humilité bien digne d'elle, et c'est pour en conserver la mémoire que l'Église a institué la fête du 2 février. Cette solennité honore aussi la Présentation de Jésus-Christ au temple comme premier-né de Marie, quoique le rachat prescrit par l'Exode ne le regardât pas plus que l'obligation de se purifier n'astreignait sa sainte Mère. On porte des cierges dans cette fête, nommée en conséquence *Chandeleur*. *Voy.* Nombr., XIX, 5. Matth., XV, 2. Marc, VII, 2, 3, 4, 7, 8. Jean, II, 6. Bergier, *Diction. de théol.* Les Bollandistes, au 2 février. *Compar.* CHANDELEUR.

PURIFICATOIRE (*Purificatorium linteum*), petit linge qu'on met sur le calice pour l'essuyer et le purifier après l'ablution. Il sert aussi à essuyer les doigts et la bouche du prêtre.

PURIM. *Voy.* PHUR.

PURITAINS (*Puritani*), nom donné aux calvinistes rigides, parce qu'ils se vantent d'être plus purs dans leur doctrine que les autres, en ce qu'ils suivent à la lettre le sentiment de Calvin, qu'ils rejettent absolument tous les rites de l'Église romaine, et qu'ils ont ainsi conservé fidèlement la pureté évangélique primitive. Les *puritains* d'Angleterre sont ennemis des épiscopaux, et condamnent la liturgie anglicane comme une invention humaine; ce qui fait qu'on les nomme aussi *presbytériens* Les *puritains* ont commencé à paraître en Angleterre vers l'an 1565, ou, selon d'autres, en 1568 ou 1569. Louis Capel les combat dans son *Recueil* des thèses défendues à Saumur depuis le calvinisme. *Voy.* Sponde, *Annal.*, ad ann. 1565, n. 22. Sander., *Hær.*, CCXXI. Richard et Giraud. Bergier, au mot ANGLICANS. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* notre art. PRESBYTÉRIENS.

PURS, nom que les gnostiques, les tatianistes, les montanistes et les novatiens avaient pris pour se faire une réputation de justes.

PURVER (Antoine), quaker anglais, né à Up-Husborn, dans le comté de Hants, vers l'an 1702, mort à Andover, dans le même comté, en 1777, se livra à l'étude de la langue hébraïque, adopta les principes et la croyance des quakers, fut chargé du ministère de cette secte, et parcourut divers comtés de l'Angleterre. On a de lui une *Traduction complète de la Bible*; 1765, 2 vol. in-fol. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*, La *Nouv. Biogr. génér.*

PUSÉYSME, mot par lequel on désigne un système moderne de théologie anglicane dont le fondateur est le docteur Édouard Bouverin Pusey, chanoine de l'Église du Christ, et professeur d'hébreu à l'université d'Oxford, et un des principaux et des plus célèbres chefs de la tendance catholique qui s'est révélée il y a trente et quelques années. Le fond de ce système est donc un rapprochement vers l'Église catholique romaine, rapprochement nécessairement amené par le triste état où en est venue l'Église anglicane, état qui empire de jour en jour. Le puséysme a déjà fait quelques pas; mais il ne paraît pas, du moins pour le moment, rompre entièrement avec l'erreur. Nous croyons connaître l'obstacle qui arrête sa marche; aussi ne craignons-nous pas de le dire, il est plus spécieux que réel; et si nous avons quelque vœu à former à cet égard, c'est celui de voir des hommes à l'âme droite et généreuse comme l'est le Dr Pusey, ne pas se laisser séduire plus longtemps par de vaines apparences, et ouvrir entièrement leur cœur à la voix du Ciel, qui a si bien commencé à s'y faire entendre. *Voy.* quelques détails sur le *puséysme* dans les dernières éditions du *Diction. de théol.* de Bergier, et dans le *Diction. de la théol. catholique.*

PUSILLANIMITÉ (*Pusillanimitas*), vicieuse défiance de ses propres forces, crainte excessive, faiblesse de courage qui fait omettre les conseils ou les préceptes divins. C'est un péché mortel quand on refuse opiniâtrément de se rendre aux commandements des supérieurs par bassesse d'âme, quoique sous prétexte d'incapacité. *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. III.

PUSINNE (Sainte). *Voy.* LUTRUDE.

PUTEANUS. *Voy.* DUPUY, n° VIII.

PUTEOLI. *Voy.* POUZZOL.

PUTEUS. *Voy.* DUPUIS, n° II.

PUTHERBÆUS. *Voy.* PUY, n° III.

PUTIPHAR, eunuque de Pharaon, général de ses troupes, auquel des Ismaélites vendirent Joseph. *Voy.* Genèse, XXXVI, 28, 36. *Compar.* l'art. suiv.

PUTIPHARE, prêtre du temple d'Héliopolis, dont la fille épousa Joseph lorsqu'il fut devenu intendant de la maison de Pharaon. La plupart des anciens et des nouveaux interprètes pensent que *Putiphare* n'est pas le même personnage que *Putiphar*. C'est ce que nous sommes porté à croire nous-même, après avoir examiné mûrement la question au point de vue philologique et sous les autres rapports. *Voy.* Genèse, XLI, 45, 50; XLVI, 20.

I. **PUY (DU).** *Voy.* DUPUY.

II. **PUY (LE)**, en latin *Podium* ou *Anicium*, ancienne capitale du Velay. L'évêque avait le droit du *pallium*, et prenait le titre de *comte du Velay*. La cathédrale est devenue célèbre par la dévotion des peuples à l'image de la sainte Vierge qu'on y conserve, et qui est très-connue sous la dénomination de *Notre-Dame-du-Puy*. Le premier évêque, saint Georges, fut envoyé, à ce qu'on prétend, de Rome dans les Gaules, par l'apôtre saint Pierre, et il est regardé comme l'apôtre du Velay. Depuis l'an 990 jusqu'en 1222, il s'est tenu cinq conciles au Puy. Dans le IVe, tenu l'an 1130, l'antipape Anaclet fut condamné

Digitized by Google

et le pape Innocent II, confirmé. Le siége, supprimé par le concordat de 1801, a été rétabli par suite de celui de 1817. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, p. 130, 618. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 74 et suiv.

III. **PUY-HERBAULT** (Gabriel), en latin *Putherbœus*, religieux de Fontevrault, né en Touraine, mort au monastère de Notre-Dame-de-Colmance ou Colinance, en Picardie, en 1566, était docteur de Sorbonne. Il fut un des plus célèbres prédicateurs et des plus habiles controversistes de son temps. On le nommait ordinairement *le docteur et le réformateur de Hautes-Bruyères*, à cause des grands services qu'il rendit à cette maison, située à quatre lieues de Versailles, et qui a été occupée depuis par des religieuses de l'Ordre de Fontevrault. On a de lui : 1° *Théotime* ou *Les Livres mauvais qu'il faut supprimer ou effacer*, en latin; trad. en français; Paris, 1549; — 2° *L'Art ou manière de parvenir à la vraie tranquillité par le sacrement de Pénitence;* ibid., 1549; — 3° *Le Paradis de l'âme;* ibid., 1550; — 4° *Traité de la Pénitence;* ibid., 1555; — 5° *Supplément de dévotion pour les religieuses de Fontevrault*; ibid., 1555; — 6° *La Règle de prier Dieu;* ibid.; — 7° *Le Miroir de l'homme chrétien;* ibid., 1558; — 8° *Exhortations sur les Épîtres et les Évangiles;* ibid., 1564, 8 vol.; — 9° *Postilles sur le Carême;* ibid., 1565; — 10° *Exposition de cinquante-deux dimanches;* ibid.; 1565; — 11° *Consolation chrétienne;* ibid., 1568; — 12° deux *Épîtres;* ibid.; — 13° *Le Manuel des gens de religion;* ibid., 1562; — 14° *Expositions sur cinquante-trois dimanches;* ibid., 1573; — 15° *Histoire, vie et légende des Saints;* ibid., 1577. *Voy.* Possevin, *In Appar. sacr.* Niquet, *Hist. de Fontevrault*, l. V, c. XXV.

PUZZUOLO. *Voy.* POUZZOL.

PYDNA. *Voy.* CITHRON.

PYGMÉES. Ézéchiel (XXVII, 11), parlant de la ville de Tyr, de ses forces, de ses armées, dit que des *gammâdîm* étaient sur ses tours et suspendaient leurs carquois contre ses murailles. Comme l'hébreu *gômêd* signifie *coudée*, saint Jérôme a traduit dans la Vulgate *pigmæi*. Il faut convenir que ce passage a beaucoup exercé les interprètes. Pour nous, nous pensons que le terme hébreu *gammâdîm* doit s'expliquer par les langues arabe et syriaque, et qu'il signifie *audacieux, intrépides, courageux*, ce qui convient parfaitement au contexte, tandis que *pygmées* ne paraît nullement y convenir.

I. **PYLE**, nom commun à trois villes de l'Achaïe. La première était située dans la Messénie; la deuxième, dans l'Elide, et la troisième, dans l'Arcadie ou Triphylie. La première, nommée aujourd'hui *Navarin*, était épisc., sous la métropole de Monembasie, au diocèse de l'Illyrie orientale. Les nouvelles Notices n'en font pas mention. On n'en connaît qu'un évêque, Nicolas, qui siégeait en 1578. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 237. Richard et Giraud.

II. **PYLE** (Thomas), anglican, né à Stodey, dans le comté de Norfolk, en 1674, mort l'an 1756, eut une prébende à Salisbury; mais il ne put parvenir à une dignité éminente à cause de son penchant pour le socinianisme. Il a laissé : 1° *Historical Books of the Old Testament*; Londres, 1715-1725, 1738, 4 vol. in-8°; la plupart des commentaires de Pyle ont été reproduits dans la *Bible* de Chais; la Haye, 1742-1790, 8 vol. in-4°; — 2° *Paraphrase on the Acts and all the Epistles;* Londres, 1737, 2 vol. in-8°, 2° édit.; trad. en allemand; — 3° *Paraphase on the Revelation of S. John;* ibid., 1735, 1795, in-8°; — 4° *Sixty sermons;* ibid., 1773-1783, 3 vol. in-8°. Ce dernier ouvrage a été édité par son fils Philip, qui est l'auteur de la collection des *CXX popular Sermons;* Londres, 1789, 4 vol. in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biographical Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

PYRGIUM, PYRGUS. *Voy.* PERGE.

PYROMANCIE (*Pyromantia, ignispicium*), divination qui se fait par le feu.

PYRRHONISME. *Voy.* SCEPTICISME.

PYRRHUS CORRADUS. *Voy.* CORRADO.

PYTHON. Les Grecs donnent à Apollon le surnom de Pythius parce qu'il tua le serpent *Python*, et, comme Apollon était le dieu de la divination et des oracles, on dit que ceux qui ont le don de prédire l'avenir sont remplis de l'esprit de Python. Les Septante et la Vulgate se sont servis de cette expression pour marquer les devins, les magiciens, les ventriloques. Dieu avait défendu sous peine de mort de consulter ces sortes de devins. Moïse veut qu'on lapide ceux qui seront remplis de l'esprit de *Python*. Saül les extermina des terres d'Israël, mais il eut la faiblesse d'aller consulter une pythonisse. Les rois de Juda qui abandonnèrent le Seigneur, comme Manassès, multiplièrent le nombre des devins; et les rois pieux, comme Josias, les exterminèrent de leur pays. Le terme hébreu que l'on traduit par *Python* signifie aussi *une outre* ou *vase de peau* où l'on mettait des liqueurs. Peut-être a-t-on donné ce nom aux devins parce que, dans leur enthousiasme, ils s'enflaient comme une outre, et semblaient tirer leur parole de l'estomac; d'où vient qu'ils furent appelés *ventriloques*. Isaïe dit que Jérusalem, affligée et humiliée, parlera comme du creux de la terre, ainsi qu'une Pythonisse. *Voy.* Deut., XVIII, 11. Lévit., XX, 6. I Rois, XXVIII, 7, 8, etc.; IV Rois, XXI, 6; XXIII, 24. Isaïe, XXIX, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

PYTHONIEN (*Pythonicus*), qui est de Python; ce mot se dit d'un esprit. *Voy.* Lévit., XX, 27. *Compar.* PYTHON.

PYTHONISSE, devineresse, magicienne. Nous lisons au Ier livre des Rois (XXVIII, 7), que Saül, inquiet au sujet de la bataille qu'il allait livrer aux Philistins, et ne recevant point de réponse du Seigneur, alla consulter pendant la nuit une *pythonisse*, à laquelle il ordonna d'évoquer Samuel, mort depuis quelque temps; que ce prophète lui apparut en effet, et lui prédit que le lendemain il perdrait la bataille, et qu'il y serait tué; ce qui arriva. Parmi les interprètes tant anciens que modernes, il en est plusieurs qui pensent que Samuel n'a pas véritablement apparu à Saül, et que ce n'est qu'un jeu et qu'une supercherie de la part de la magicienne, qui feignit de voir Samuel, et parla en son nom à Saül. Mais les Pères de l'Église, la plupart des Juifs et des interprètes catholiques soutiennent que, par une intervention surnaturelle du pouvoir de Dieu, Samuel a réellement apparu en personne à Saül. Ce sentiment est d'ailleurs plus conforme à la lettre de l'Écriture et à tout le contexte. *Voy.* Bergier, qui répond aux diverses objections dont le récit biblique a été l'objet.

Digitized by Google

Q

QUADE (Michel-Frédéric), protestant, né à Zechau, dans la Poméranie, en 1682, mort à Stettin l'an 1757, commença en 1706 à faire à Greifswalde des cours de philosophie et de théologie, fut nommé en 1710 adjoint à la faculté de théologie, et fut appelé en 1716 au Vieux-Stettin comme recteur de gymnase. Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *De Dionysio Areopagita scriptisque eidem suppositis;* Greifsvalde, 1708; — 2° *De Jurisconsultis ex theologis factis;* ibid., 1720, in-fol.; — 3° *De Prudentia philosophiæ, imprimis christianæ, circa injurias;* 1734, in-4°; — 4° *De Meritis academiæ Regiomontanæ in rem Pomeraniæ publicam, ecclesiasticam et litterariam;* 1744, in-fol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. générale.*

QUADRAGENA, terme dont se sert saint Paul pour exprimer les trente-neuf coups de fouet qu'on donnait dans les synagogues à ceux qui étaient convaincus de certains violements de la loi. Souvent on diminuait ce nombre, ou à cause de la faiblesse du coupable, ou à cause de la légèreté de la faute; mais on n'excédait jamais le nombre de trente-neuf, pour observer plus exactement ce qu'avait ordonné Moïse de ne point dépasser le nombre de quarante. *Voy.* Deuter., xxv, 3. II Corinth., xi, 24.

QUADRAGÉSIME. Nom par lequel on désigne maintenant le premier dimanche du Carême. Il signifie *quarantaine;* il se donnait autrefois en français au Carême tout entier, comme on le fait encore aujourd'hui en latin. Au lieu de dire le premier dimanche de Carême, on disait le premier dimanche de la *Quadragésime. Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes.*

QUADRAGINTAIRE (*Quadragintaria*), nom de religieuses ou de quelques communautés de femmes pieuses abolies depuis longtemps. Il en est question dans une charte de Philippe Ier, roi de France.

I. **QUADRAT** (Saint), en latin *Quadratus*, disciple des apôtres et prophète, vivait au IIe siècle. Vers l'an 125 il succéda à Publius, évêque d'Athènes, rassembla les fidèles, que la terreur de la persécution avait dispersés, et ralluma le feu de leur foi, qui commençait à s'éteindre. Il composa pour la défense de la religion chrétienne une *Apologie,* qu'il présenta à l'empereur Adrien l'an 126 ou 131, et cet écrit fit cesser la persécution dont l'Église était alors agitée. Eusèbe nous en a conservé un fragment. Saint Jérôme faisait grand cas de cette apologie. *Voy.* Eusèbe, *Hist.,* l. IV, c. III. Saint Jérôme, *Epist. LXXXIV ad Magnum,* et *in Catal.,* c. XIX. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.,* tom. I, p. 688 et suiv. Richard et Giraud.

II. **QUADRAT** (Saint), martyr en Afrique. Le Martyrologe romain en fait mémoire, et saint Augustin prononça son panégyrique le jour de sa fête, dans un sermon dont parle Possidius, et dont il est fait mention dans l'ancien calendrier de Carthage au mois d'août. *Voy.* Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclés.,* tom. II.

QUADRIO (Francesco-Saverio), jésuite, né à Ponte, dans la Valteline, en 1695, mort à Milan l'an 1756, professa les humanités à Padoue, la théologie à Bologne, et l'Écriture sainte à Venise, puis à Modène. Quelque temps après il quitta les jésuites, et se retira dans un couvent de barnabites. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire civile, politique et ecclésiastique de la Valteline, du Tyrol, de la Rhétie,* etc., en italien; Milan, 1755-1756, 3 vol. in-4°; — 2° une édition nouvelle des *Psaumes de la pénitence,* traduits par Dante; Bologne, 1752, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1759, p. 180. Richard et Giraud.

QUADRI-SACRAMENTAUX, disciples de Mélanchthon, ainsi appelés parce qu'ils n'admettent que quatre sacrements, qui sont : le Baptême, la Cène, la Pénitence, et l'Ordre. Du reste, Mélanchthon a souvent varié sur le nombre des sacrements.

QUADRUPANI (Charles), barnabite, né à Varèse l'an 1740, mort en 1807, s'est distingué comme prédicateur. Il a publié en italien : 1° *Instructions pour les âmes timorées;* Turin, 1795; — 2° *Instructions pour vivre chrétiennement dans le monde;* Milan, 1807. Ces deux opuscules ont eu de nombreuses éditions, et ils ont été traduits en beaucoup de langues.

QUAGLIA ou **QUAYE** (Gian-Genefio), franciscain, né à Parme, et nommé aussi quelquefois à cause de cela *Frère Jean de Parme,* mort dans sa ville natale en 1398, alla faire sa théologie en Angleterre, d'où il revint en 1391 professer la théologie à Pise. On a de lui : 1° *Liber de civitate Christi, compilatus a Joanne Genefio Quaye de Parma, Ordinis Minorum,* etc.; Reggio, 1501, in-4°; Rome, 1523; l'auteur l'avait composé à Pise; — 2° *Incipit Rosarium editum a fratre Joanne Quaye de Parma, Ordinis Minorum;* manuscrit conservé dans la Biblioth. Barberine à Rome, cod. 246; dans la Biblioth. royale de Parme, dans celles de Saint-Jean et Saint-Paul à Venise; dans celle des Augustins de Padoue, et dans quelques autres. L'auteur embrasse dans ce livre toute la philosophie chrétienne; — 3° *De Incarnatione Christi, seu de secretis philosophiæ;* ouvrage savant, conservé dans la biblioth. du Vatican sous le n° 5,129. *Voy.,* sur le P. Quaglia, le P. Affo, récollet, dans ses *Memorie degli scrittori et letterati Parmigiani,* vol. II, p. 97. Le P. Wading, historiographe de l'Ordre de Saint-François, nous donne sa vie d'une autre manière. Selon lui, Jean Genefio prit naissance dans l'État de Bologne, quoiqu'il l'appelle aussi *Jean de Parme;* il ne parle pas de son voyage en Angleterre, mais il dit qu'il professa à Paris, et qu'Innocent IV l'ayant fait venir de France, ce religieux fut élu ministre général de son Ordre l'an 1247; qu'il fut envoyé en Orient vers l'empereur des Grecs et vers Manuel, patriarche de Constantinople; que, s'étant démis du généralat, il eut pour succes-

Digitized by Google

seur saint Bonaventure; qu'il se retira dans une cabane de la vallée de Rieti, bâtie par saint François; où il vécut d'une manière pénitente; que Jean XXI l'avait en grande estime; que Nicolas IV l'envoya une seconde fois vers les Grecs, et que, s'étant mis en chemin, il mourut à Camerino en 1289, c'est-à-dire au moins cent ans avant l'époque fixée par le P. Affo, et qu'il fut enterré dans le couvent de Saint-François de cette ville. Wading lui attribue les ouvrages suivants : 1° *In Libros Magistri Sententiarum*; — 2° *De Conversatione religiosorum libri duo*; — 3° *De Beneficiis Creatoris*; — 4° *De Civitate Christi*; le même ouvrage sans doute que celui du même titre que nous avons cité quelques lignes plus haut; — 5° *Sacrum Commercium sancti Francisci cum domina paupertate*; — 6° *Officium Passionis Christi*, qui commence par ces mots : Regem Christum crucifixum. Wading ajoute que quelques-uns distinguent Jean-Gen. de Quaglia, de Jean de Parme; mais il assure que c'est la même personne : *Idem prorsus est Joannes hic cum Joanne Parmensi*. Dans ce cas, Wading ou le P. Affo a commis plus d'une erreur dans la notice sur ce personnage. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, édit. Perennès; Besançon, 1846. *Compar.* notre art. JEAN, n° CIV.

QUAINO (Jérôme), religieux de l'Ordre des Servites, né à Padoue, mort en 1582, était un savant théologien, et un prédicateur distingué. Il professa pendant plusieurs années l'Écriture sainte à Padoue. Le P. Quaino jouissait d'une si grande estime dans son Ordre, que ses confrères lui firent dresser dans leur église une statue de marbre, qu'ils accompagnèrent d'un éloge en son honneur. Il a laissé : 1° des *Commentaires* sur quelques livres de la Bible; — 2° des *Traités de théologie*; — 3° des *Oraisons latines*; — 4° des *Sermons*, dont plusieurs ont été publiés dans le recueil intitulé : *Le Prediche di diversi illustri theologi, raccolte da Tommaso Porcachi*; Venise, 1566, 1re partie. Feller, *Biogr. univers.*

I. QUAKERS, mot anglais qui signifie trembleurs. On a donné ce nom à une secte de fanatiques d'Angleterre, parce qu'ils tremblent de tout leur corps en faisant leurs prières. Ils commencèrent à paraître vers l'an 1655, et eurent pour chef Georges Fox, né à Dreton, dans le comté de Leicester. Il était anabaptiste, et exerçait le métier de cordonnier. Lui et sa femme, Marguerite Selle, s'étant mis en tête que Dieu leur parlait par des révélations, s'érigèrent en prédicants, feignirent des miracles, et commencèrent à débiter au peuple toutes les folies qu'ils imaginaient. Ils affectent un extérieur grave et sévère, beaucoup de frugalité, de désintéressement et de modestie. 1° Ils enseignent, entre autres choses, que toutes les cérémonies de l'Église ne sont que des superstitions, et qu'il ne faut point prier dans le temple, parce que Jésus-Christ a dit de prier dans le secret, et la porte de l'oratoire fermée. 2° Ils rejettent les sacrements, blâment la guerre comme une fureur, et le serment comme un outrage fait à Dieu, en quelque rencontre et pour quelque sujet que ce soit. 3° Ils soutiennent que l'âme est une partie de la substance de Dieu, et que Jésus-Christ n'a point d'autre corps que son Église. 4° Ils prétendent que tous les hommes ont une lumière suffisante pour le salut, que nous sommes justifiés par notre propre justice, que tout doit être commun, et que tous les chrétiens sont égaux, sans qu'aucun puisse prendre le titre de supérieur. 5° Ils prétendent aussi qu'ils ont l'esprit de Dieu; d'où quelques-uns infèrent qu'ils sont Dieu; d'autres, qu'ils sont au moins semblables à Dieu, et d'autres, seulement qu'ils sont le Christ. 6° Ils admettent enfin toutes les erreurs de Socin, et celles des anabaptistes. *Voy.* Gérard Croëte, *Hist. des quakers*; ibid., 1695. Le P. Catrou, jésuite, *Hist. des quakers*; Paris, 1733, 1 vol. in-12. L'abbé Pluquet, qui dit que l'*Apologie des Quakers*, par Barclay, est sans contredit le meilleur ouvrage qu'on ait fait en leur faveur, et il ajoute qu'elle a été attaquée : 1° par Jean Broan, théologien presbytérien d'Écosse, dans un ouvrage intitulé : *Le Quakérisme, le vrai chemin du paganisme*; 2° par Nicolas Arnold, professeur en théologie à Franeker en Frise, *Exercitations contre les thèses théologiques de Barclay*; 3° par Georges Baier, théologien luthérien, docteur et professeur à Iena, dans un ouvrage intitulé : *L'Origine de la véritable et salutaire connaissance de Dieu*; 4° par Loltusius, dans son *Anti-Barclay allemand*; 5° par L.-Ant. Reiser, dans son *Anti-Barclayus*, etc. Nous ferons observer que l'ouvrage de Barclay, dont le titre est : *Apologie de la véritable théologie chrétienne, ainsi qu'elle est soutenue et prêchée par le peuple appelé par mépris les trembleurs*, traduit en français, a été mis à l'*Index*. (Decr. 22 junii 1712.) Bergier, qui examine et apprécie à sa juste valeur le *Symbole des quakers*, combat les incrédules de nos jours qui ont pris la défense de cette secte, et montre la fausseté et l'absurdité du parallèle que l'auteur des *Questions sur l'Encyclopédie* a voulu établir entre les *quakers* ou prétendus *primitifs*, et les premiers chrétiens. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne les titres de plusieurs ouvrages sur les *quakers*.

II. QUAKERS FRANÇAIS. Il existe des *quakers* aux environs de Nîmes. Dans l'origine, cette secte avait non pas un système de culte bien déterminé, mais seulement une propension vers le quakérisme, dont elle a progressivement adopté les maximes et les usages, par le moyen des visites que lui ont faites les Anglais et les Américains. Avant que Louis XVI, par son édit de 1787, rendît l'état civil aux protestants, les assemblées de ces séparatistes étaient secrètes : depuis elles cessèrent d'avoir lieu les portes fermées. Au commencement de la révolution, plusieurs refusèrent de prendre les armes; ils faisaient des patrouilles avec des bâtons; mais cela dura peu de temps. Ils virent avec plaisir l'abolition du culte extérieur, l'offre faite aux administrations par les clubs des vases sacrés et des ornements d'église. Quoique moins rigoureux sur leur costume que les *quakers* anglais, leur doctrine est la même. Leurs livres sont la Bible, et quelques ouvrages de la secte traduits en français, spécialement ceux de R. Barclay et de G. Penn. Leurs mariages sont célébrés dans l'assemblée générale. Les *quakers* d'Angleterre répugnent à se marier hors de leur secte : les *quakers* français, au contraire, s'allient avec les protestants et, quoique plus rarement, avec des catholiques. Ces mariages mixtes résultent de leur petit nombre, et de leur répugnance à s'allier entre trop proches parents. *Voy.* Pluquet, *Diction. des hérésies*. Cet article de Pluquet a été reproduit dans les dernières éditions du *Diction. de théol.* de Bergier.

QUALIFICATEUR (*Qualificator, Censor*), théologien préposé pour qualifier ou déclarer la qualité des propositions qui sont déférées à un tribunal ecclésiastique, et surtout à celui de l'inquisition. Les *qualificateurs* ne sont pas juges;

Digitized by Google

ils ne font que donner leur avis aux inquisiteurs, qui ne sont pas obligés de les suivre. On les prend de différents Ordres séculiers et réguliers, et ils ne se trouvent à la congrégation du Saint-Office que pour faire le rapport des choses dont on leur a commis l'examen.

QUALIFICATION, attribution d'une qualité. Ainsi on dit d'une proposition théologique qui a été justement censurée comme étant scandaleuse : La *qualification* de cette proposition est juste. *Compar.* l'art. précédent.

QUALITÉS se dit : 1° de ce qui forme en général l'aptitude des ecclésiastiques et des religieux aux ordres et aux divers offices; les conditions requises pour exercer telle ou telle charge, telle ou telle fonction. Or les *qualités* requises pour les ordres, les offices, etc., sont différentes, selon l'espèce d'ordre, de fonction, etc.; et, pour connaître ces différentes *qualités*, il faut recourir aux articles où sont traités les ordres, les fonctions, etc.; 2° des titres que l'on donne dans les actes ecclésiastiques, ou même dans le langage, aux divers dignitaires. Ainsi la *qualité* du Pape est *Beatissimus Pater, Sanctitas*, c'est-à-dire *Très-heureux Père, Sainteté;* celle d'un nonce apostolique : *Excellentissime et revérendissime père en J.-C.;* celle des patriarches, primats, archevêques et évêques est : *Illustrissime et révérendissime*, etc. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

QUANTIN. *Voy.* QUENTIN, n° II.

I. **QUARANTA** (Saint). *Voy.* ASSON.

II. **QUARANTA** (Étienne), archevêque d'Amalfi, vivait au XVIIe siècle. On a de lui en latin : 1° quatre *Traités de l'aliénation des biens d'Église, de l'autorité archiépiscopale, du concile provincial, du pouvoir du chapitre, le siége vacant;* Naples, 1586; Venise, 1600; Lyon, 1612; 2° *Somme du Bullaire;* Venise, 1607; Lyon, 1612. Feller, *Biogr. univers.*

QUARANTAINE DU ROI, nom donné aux trêves de quarante jours ordonnées par saint Louis, pendant lesquelles il était défendu de se venger des parents et des amis de ceux qui s'étaient entre-battus, blessés ou offensés de fait ou de paroles. *Voy.* De Laurière, *Recueil chronologique des Ordonnances des rois de France*, etc.

I. **QUARANTE (SAINTE-MARIE DE)**, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans le diocèse et à trois lieues de Narbonne, vers le nord. Il en est question dans un testament de Raymond Ier, comte de Rouergue, qui est de l'an 961, et dans d'autres actes du Xe siècle. Au XIe siècle, les chanoines de *Quarante* embrassèrent la règle de Saint-Augustin, et en 1037 ils étaient gouvernés par un abbé. Dans la suite, cette abbaye a été desservie par les chanoines réguliers de la congrégation de Sainte-Geneviève. *Voy.* l'*Hist. génér. du Languedoc.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

II. **QUARANTE HEURES**, nom que l'on donne à des prières qui se font pour apaiser la colère de Dieu et implorer sa miséricorde. Elles ont été instituées par Pie IV et Clément VIII. Le saint Sacrement est exposé pendant trois jours de suite, et pendant treize à quatorze heures par jour. Ces prières sont ordinairement accompagnées de sermons, de saluts, etc. On les fait pendant le jubilé, dans les calamités publiques, dans les jours de carnaval, pour implorer le pardon des offenses faites à Dieu pendant ces jours. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités religieuses.*

I. **QUARESIMA** ou **QUARESIME** (François), en latin *Quaresmius*, de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Lodi, dans le Milanais, mort l'an 1650. On a de lui en latin : 1° *Éclaircissement historique, théologique et moral sur la Terre-Sainte;* Anvers, 1639, 2 vol.; — 2° *Des Cinq plaies sacrées de Notre-Seigneur;* Venise, 1647; — 3° *La Jérusalem affligée et humiliée, implorant le secours du roi d'Espagne pour être délivrée de la tyrannie des Turcs;* Milan, 1631. Michaud, au *Supplém.*

II. **QUARESIMA** (Valens), prêtre italien, se fit remarquer par ses connaissances littéraires autant que par son érudition dans les sciences sacrées et profanes. On a de lui : 1° *Convivium quadragesimale;* Naples, 1572, in-8°; — 3° *Discorsi de' significati delle vesti, atti, gesti ed altre ceremonie della messa;* ibid., 1572, in-8°, et 1576, in-12; Mantoue, 1578, in-12. *Voy.* Michaud, au *Supplém.*

I. **QUARRÉ** (Barthélemy), chanoine de la Chapelle-au-Riche à Dijon, mort en 1623, a laissé : 1° *Manière de vivre angéliquement;* Dijon, 1624, in-8°; — 2° *Discours spirituels pour consoler les malades et parents des défunts*, avec un *Traité pour administrer le sacrement de l'Extrême-Onction;* ibid., 1627, in-12; — 3° *La Garde angélique;* ibid., 1631, in-8°, et 1633; — 4° *Le Chariot angélique pour conduire les âmes au ciel;* ibid., 1632; — 5° *Explication de l'office et des cérémonies que l'Église et le peuple observent aux obsèques, vigiles et messes des trépassés;* ibid., 1634, in-8°; — 6° *Ordre de piété inspiré par le Saint-Esprit*, etc. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.*

II. **QUARRÉ** (Jacques ou Jean-Hugues), prêtre de l'Oratoire, né à Poligni, dans la Franche-Comté, en 1580, mort à Bruxelles en odeur de sainteté, l'an 1656, était docteur de Sorbonne. Il se distingua comme prédicateur, et fut le premier supérieur ou prévôt des maisons de sa congrégation de la Flandre espagnole. On a de lui : 1° *Vie de la B. Mère Angèle, première fondatrice des Mères de Sainte-Ursule;* Paris, 1648, in-12; — 2° *Traité de la pénitence chrétienne;* ibid., 1648, in-12; — 3° *Réponse à un écrit intitulé : Avis donné en ami à un certain ecclésiastique de Louvain au sujet d'Urbain VIII, qui condamne le livre : Augustinus Cornelii Jansenii;* ibid., 1649; — 4° *Trésor spirituel, contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu, et les vertus qui nous sont nécessaires pour vivre en chrétien parfait;* ibid., 1654, in-8°; — 5° *Direction spirituelle pour les âmes qui veulent se renouveler en la piété*, avec des *méditations;* ibid., 1654, in-8°. *Voy.* Bougerel, *Biblioth. manuscr. des écriv. de l'Oratoire.* Le P. Swert, prêtre de l'Oratoire, *Necrologium aliquot utriusque sexus romano-catholicorum, qui vel scientia, vel pietate*, etc., *apud Belgas claruerunt ab ann.* 1600 *usque ad ann.* 1739. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud.

QUARS. *Voy.* CYRRHUS, n° II.

QUARTE CANONIQUE ou **FUNÉRAIRE.** On distinguait deux sortes de quartes canoniques : 1° celle qui est due à l'évêque, et que les canonistes appellent *portion canonique épiscopale;* 2° celle qui est due au curé, et qui était appelée *portion canonique paroissiale.* On donne à l'une et à l'autre de ces portions canoniques le nom de *quarte*, parce que, tant pour l'évêque que pour le curé, la portion canonique n'est autre chose que la quatrième partie de certains biens délaissés à l'Église par chaque défunt. D'où venait parmi nous la dénomination générale de *quarte funéraire.* *Voy.* Covarruvias, *in C. ult. de Testam.*, n. 6. Barbosa, *De Jure ecclé-*

Digitized by Google

siastico, l. III, c. XXIX, n. 37. *Mémoires du clergé*, tom. III, p. 431, 437, 494, 495, 496, 1450. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

QUARTI (Paul-Marie), né à Andria, dans le royaume de Naples, vivait vers l'an 1670. On a de lui : 1° deux *Dissertations* intitulées : *Riga æthereu;* l'une traite des processions et des litanies, et l'autre des bénédictions sacrées; Venise, 1665; Cologne, 1672; — 2° *Commentaire sur les rubriques du missel*, en latin; Venise, 1727. *Voy.* Collet, *Examen des saints mystères*.

QUARTODÉCIMANS (*Quartodecimani*), nom donné à ceux qui prétendaient qu'on devait faire la pâque le 14e jour de la lune de mars, en quelque jour de la semaine qu'il arrivât. C'est ainsi que le pratiquaient les Asiatiques, prétendant être appuyés sur l'autorité de saint Jean, leur apôtre, tandis que les Romains ne célébraient la pâque que le dimanche qui suivait le 14e jour de la lune. Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, fit un voyage à Rome vers l'an 160, pour conférer à ce sujet avec le pape Anicet, qui, n'ayant pu le persuader, le laissa dans son usage, sans rompre la paix avec lui ni avec les autres évêques d'Asie. Cette dispute s'étant renouvelée avec plus de chaleur vers l'an 188, sous le pontificat de Victor Ier, ce pape traita les Asiatiques beaucoup plus sévèrement, et leur adressa des lettres dans lesquelles il les menaçait au moins de l'excommunication, s'il ne les déclarait pas excommuniés. Cette rigueur, qui déplut à ceux mêmes qui suivaient l'usage de Rome, n'empêcha pas plusieurs églises d'Asie de s'en tenir à leur ancienne pratique, sans qu'elles perdissent pour cela la communion de l'Église universelle; et cette différence de pratique subsista jusqu'au premier concile général de Nicée, qui fixa la pâque au dimanche qui suivrait le 14 de la lune, pour tout le monde chrétien. Il y eut cependant quelques églises et quelques évêques qui s'obstinèrent à célébrer la pâque le 14 de la lune, et ce sont ceux que l'on appela proprement *tessarécatides* ou *quartodécimans;* ils furent regardés comme rebelles et schismatiques. Il y en eut même qui les traitèrent d'hérétiques, quoiqu'ils n'errassent que sur un point de discipline, parce que c'était assez l'usage dans ce temps-là de traiter d'hérésies les erreurs sur les cérémonies principales, comme on le voit par saint Épiphane, saint Philastre et plusieurs autres; à moins qu'on ne veuille dire qu'il y a eu des *quartodécimans* qui ont été vraiment hérétiques, parce qu'ils ont prétendu qu'on devait célébrer la pâque le 14 de la lune, à l'imitation des Juifs et en vertu de la loi judaïque. *Voy.* Epiphan., *Hæres.*, L. Philastr., *lib. de Hæres.*, tom. V, p. 708, *Biblioth. Patr.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. V, c. XXIV. Le P. Petau, *Notes sur les quartodécimans*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. III, p. 668 et 669. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, au mot PAQUES.

QUARTUS (Saint), disciple des apôtres, est mentionné par saint Paul dans son Épître aux Romains (XVI, 23). Les Grecs, qui le mettent au nombre des soixante-douze disciples et qui le font évêque de Béryte, célèbrent sa fête le 10 novembre; les Latins honorent sa mémoire le 3 du même mois. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

I. **QUASI-CONTRAT** (*Quasi contractus*), c'est-à-dire *presque contrat*. C'est un acte qui a l'effet d'un contrat sans en avoir la forme, et qui consiste dans le consentement mutuel des contractants. *Compar.* CONTRAT, n° I.

II. **QUASI-CRIME** ou **QUASI-DÉLIT** (*Quasi crimen, Quasi delictum*), c'est-à-dire *presque crime, presque délit*, action de celui qui cause du dommage ou fait du mal sans en avoir la volonté.

QUASIMODO ou **PÂQUE CLOSE** (*a claudendo*), jour de l'octave de Pâques, ainsi nommé du premier mot de l'*Introït* de la messe qu'on dit ce jour-là : *Quasi modo geniti infantes*. Il est aussi appelé *Dominica in albis*, parce qu'autrefois ceux qui avaient reçu le baptême allaient, le jour de l'octave, déposer en cérémonie dans la sacristie de l'église les robes blanches dont ils avaient été revêtus à leur baptême. *Voy.* le *Manuel du catholique pour l'intelligence de l'office divin*.

QUATREMAIRE (Jean-Robert), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Courseraux, dans le diocèse de Séez, en 1611, mort en 1671, avait acquis la réputation du plus savant religieux de son Ordre. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Jo. Gersen librorum De Imitatione Christi auctor assertus;* Paris, 1649-1650, in-4°; — 2° *Privilegium S. Germani adversus J. Launoii inquisitionem propugnatum;* ibid., 1657, in-8°; — 3° deux *Dissertations* latines pour autoriser les droits des abbayes de Saint-Médard, de Soissons et de Saint-Valéry; 1659 et 1663; — 4° *Histoire abrégée du Mont-Saint-Michel;* Paris, 1668, in-12. *Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. hist. et crit. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur*. D. Thuillier, *Hist. de la contestat. au sujet de l'auteur du livre de l'Imitation*, au commencement du tom. I des *Œuvres posthumes* du P. Mabillon et du P. Ruinart. D. Tassin, *Hist. littér. de la congrégation de Saint-Maur*. Feller. Michaud. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

QUATREMÈRE (Étienne), né en 1782 à Paris, où il est mort l'an 1857, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur d'hébreu, de chaldéen et de syriaque au collége de France, et professeur de persan à l'École spéciale des langues orientales vivantes, est sans contredit un des orientalistes les plus distingués de ces derniers temps. A une érudition prodigieuse il joignait une foi de chrétien ferme, solide, courageuse, telle, en un mot, qu'on la trouve rarement de nos jours dans les hommes qui se piquent de quelque savoir. Toutefois nous reconnaissons qu'il appliquait souvent aux matières religieuses des règles de critique auxquelles, par leur nature même, ces matières ne peuvent et ne doivent pas être soumises; mais, nous devons le reconnaître aussi, dans ce cas même il apportait une franchise et une bonne foi telles, qu'il suffisait de lui proposer un argument de quelque valeur qui lui était échappé, et il s'avouait vaincu sans peine. C'est du moins ce que nous avons expérimenté plus d'une fois durant les trente et quelques années que nous avons passées dans la plus grande intimité, et surtout pendant les douze dernières, où nous préparions en commun des travaux que sa mort prématurée a fatalement interrompus. Ainsi, par exemple, les rationalistes s'étant réjouis de la publication de ses *Observations sur un passage du livre de Josué*, et l'en ayant félicité, il fut confirmé dans la persuasion que toutes ses preuves étaient incontestables. Cependant dès que nous lui eûmes soumis certaines considérations, non pas seulement théologiques, mais encore purement philologiques, considérations que, du reste, il avait provoquées lui-même, il reconnut que le texte sacré pouvait, en effet, recevoir une explication bien différente de la

Digitized by Google

sienne. Nous le répétons, ce n'est pas le seul aveu de cette nature que nous ayons recueilli de sa bouche. Pour affaiblir sans doute l'autorité imposante d'Étienne Quatremère dans ses jugements littéraires, un jeune écrivain très-intéressé dans la question a prétendu contre toute vérité que *sa critique était parfois empreinte d'une regrettable partialité*. Ce même écrivain a dit, de plus, et aussi faussement, « qu'il ne suivit guère les immenses travaux qui depuis un demi-siècle se sont accumulés en Allemagne. » L'auteur de ces lignes a complétement interverti les rôles; il a prêté à son illustre maître sa propre ignorance et sa mauvaise foi. La seule chose qu'on puisse légitimement reprocher à la critique d'Étienne Quatremère, c'est d'avoir été impitoyable envers de prétendus savants dont tout le mérite consistait dans la faveur de l'autorité et dans un charlatanisme déhonté, ennemi jaloux et persécuteur constant du vrai savoir. Parmi une foule innombrable d'écrits qui font la juste admiration du monde savant, nous citerons : 1° *Recherches critiques et historiques sur la langue et la littérature de l'Égypte*; — 2° *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte et sur quelques contrées voisines*; — 3° *Observations sur quelques points de la géographie de l'Égypte, pour servir de Supplément aux Mémoires géogr. et histor. sur l'Égypte*; — 4° *Mémoires sur les Nabatéens*; — 5° *Mémoire sur le pays d'Ophir*; — 6° *Considérations sur le cours du Jourdain et sur la mer Morte*; — 7° *Mémoire sur le monument qui, à Jérusalem, est appelé le tombeau des rois*; — 8° *Mémoire sur Darius le Mède et Balthasar, rois de Babylone*; — 9° *Addition au Mémoire précédent*, etc. Ces divers ouvrages sont très-utiles à consulter quand on veut faire une étude sérieuse des Livres saints; les sept derniers ont été recueillis et publiés à Paris, avec plusieurs autres écrits du même auteur, en un vol. in-8°, sous le titre de : *E. Quatremère, Mélanges d'histoire et de philosophie orientale, précédés d'une Notice sur l'auteur*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Cette *Notice*, qui avait déjà paru séparément dans le *Journ. des Savants* (novembre 1857), donne la liste d'un certain nombre d'écrits d'Étienne Quatremère, et ne contient que des idées justes et exactes, tant sur la personne et le caractère du savant académicien que sur ses divers ouvrages. Nous voudrions pouvoir en dire autant de l'article de la *Nouv. Biogr. génér.*, lequel, parmi une foule de bonnes choses, en contient pourtant plusieurs inexactes. Au moment où la mort l'a surpris, Étienne Quatremère préparait une réfutation complète de l'*Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, par Ernest Renan, de l'Institut, ouvrage qui, au dire de l'illustre orientaliste, accuse un manque visible de connaissance des idiomes sémitiques et de la science orientale, et abonde en contradictions frappantes, mais que l'auteur était incapable d'apercevoir. Au reste, ce qu'Étienne Quatremère méditait à Paris, a été exécuté à Rome, du moins en partie, par un savant barnabite, le P. Pierre Vercellone. Cependant, il faut en convenir, cela n'empêchera pas certains esprits ignorants, mais fortement prévenus en faveur de la prétendue science de l'auteur, d'admirer encore son œuvre, quelque pauvre et chétive qu'elle soit.

QUATRE-TEMPS (*Jejunium Quaternarium*), jeûnes commandés par l'Église aux quatre saisons de l'année, où on est obligé de jeûner le mercredi, le vendredi et le samedi de la semaine. Le jeûne des *Quatre-Temps* était établi dans l'Église romaine du temps de saint Léon, puisqu'il distingue nettement dans ses sermons les jeûnes qui se pratiquaient pendant les trois jours nommés ci-dessus aux *Quatre-Temps* de l'année, savoir : celui du printemps, de l'été, de l'automne et de l'hiver. Ce jeûne des *Quatre-Temps* a passé de l'Église romaine dans les autres églises d'Occident; mais il n'y a pas toujours été uniforme pour le temps et les jours de jeûne. Le jeûne des *Quatre-Temps* du printemps s'observait dans la première semaine du mois de mars; celui de l'été, dans la seconde semaine du mois de juin; celui de l'automne, dans la troisième semaine du mois de septembre, et celui de l'hiver, dans la quatrième semaine du mois de décembre. Vers la fin du XI° siècle, Grégoire VII ordonna que le jeûne de mars serait observé dans la première semaine du Carême; celui de juin, dans l'octave de la Pentecôte; ceux de septembre et de décembre demeuraient aux jours où ils étaient fixés auparavant. Le concile de Mayence de l'an 813 parle des *Quatre-Temps* comme d'un établissement nouveau qui se faisait en France, à l'imitation de l'Église romaine. Les jeûnes des *Quatre-Temps* ont été institués pour consacrer à Dieu les quatre parties de l'année par la pénitence, pour obtenir sa bénédiction dans ces quatre saisons, et pour implorer la grâce du Saint-Esprit dans les ordinations des prêtres et des diacres, qui se faisaient le samedi de ces *Quatre-Temps*, comme on le voit par l'Épître IX du pape Gélase, vers la fin du V° siècle. *Voy.* le P. Thomassin, *Traité histor. et dogmatiq. des jeûnes de l'Église*. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 126-128, où on trouve les noms de plusieurs auteurs qui ont écrit sur les *Quatre-Temps*.

QUATROFRATI (François-Marie), jésuite, né à Modène en 1646, mort à Plaisance l'an 1704, obtint des succès dans l'art oratoire et la poésie. Il était membre de l'Académie de Parme dite des *Innominati*. Il a publié un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Prediche, panegiriche, co sermoni per le otto feste principali di Maria Virgine*; Plaisance, 1698; — 2° *Le Lamentazioni di Geremia, volgarizzate da F. M. Q., academico innominato*; ibid., 1701; — 3° *Prosæ et carmina*; Modène, 1706, in-4°. *Voy.* Feller.

QUAYE. *Voy.* QUAGLIA.

QUÉBEC (*Quebecum*), ville arch. sous l'immédiation du Saint-Siége, et capitale du Canada ; elle est située sur la rive septentrionale ou à la gauche du fleuve Saint-Laurent. Son premier évêque, François de Laval de Montmorency, fut nommé en 1675; il se démit en 1685, après avoir érigé un chapitre et un séminaire, et il mourut le 6 mars 1708, en odeur de sainteté. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 128-132.

QUEDLINBOURG (*Quedelinburgum* et *Quintineleburgum*), ville d'Allemagne située dans la Saxe, près d'Halberstadt. De l'an 1085 à l'an 1121, on y a assemblé trois conciles. *Voy.* la Regia, tom. XXVI. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 132-134. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui a consacré un assez long article à l'abbaye de Saint-Servatius, à Quedlinbourg.

QUENSTEDT (Jean-André), luthérien, né à Quedlinbourg en 1617, mort à Wittemberg en 1688, professa dans cette dernière ville la morale, la métaphysique, la géographie et la théologie. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Disputationes exegeticæ in Epistolam ad Colossenses*;

Digitized by Google

Wittemberg, 1664, in-4°; — 2° *Ethica pastoralis;* ibid., 1678, in-8°; cet ouvrage a eu plusieurs éditions; — 3° *Theologia didactico-polemica, sive systema theologicum;* ibid., 1685-1696, 2 vol. in-fol.; plus. édit.; — 4° *Antiquitates biblicæ et ecclesiasticæ;* ibid., 1688, in-4°; 1699, 2° édit.; — 5° *Dialogus de Patriis illustrium doctrina et scriptis virorum;* Wittemberg, 1654, in-8°; mis à l'*Index* le 10 juin 1659; — 6° *Sepultura veterum, sive Tract. de antiquib. ritibus sepulcralibus Græcorum, Rom., Judæorum et Christianorum;* ibid., 1648, in-8°, et 1660, in-8°; ouvrage mis également à l'*Index* le 18 mai 1677. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXII. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

QUENTAL (Bartholomeu do), théologien, né dans l'île de Saint-Michel, une des Açores, en 1626, mort à Lisbonne en 1698, se livra avec succès à la prédication, et devint un des confesseurs de la chapelle du roi. Son humilité lui fit refuser l'évêché de Lamego. Il introduisit en Portugal la congrégation de l'Oratoire, dont il rédigea les statuts, et reçut de Clément XI le titre de *Vénérable*. On a de lui : 1° *Meditações;* Lisbonne, 1666-1695, 6 vol. in-8°; — 2° *Sermões;* ibid., 1692, in-4°; ces ouvrages, qui ont eu plusieurs éditions, ont été traduits en latin. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLII. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **QUENTIN** (Saint), martyr, né à Rome, mort, selon l'opinion commune, le 31 octobre 287, était fils du sénateur Zénon. Il vint dans les Gaules avec saint Lucien pour y prêcher la foi, et s'arrêta à Amiens et dans les pays environnants. On ignore le détail des actions qui le préparèrent au martyre, qu'il souffrit dans la ville d'Augusta, alors capitale du Vermandois. Ce fut le préfet du prétoire qui, après l'avoir fait tourmenter de diverses manières, tant à Amiens qu'à Augusta, ordonna qu'on lui tranchât la tête. Ses reliques reposent dans la capitale du Vermandois, appelée aujourd'hui Saint-Quentin. L'Église célèbre sa fête le 31 octobre. *Voy.* Surius. Tillemont, *Mémoires*. Claude Hémeré, *Hist. de la ville de Saint-Quentin.*

II. **QUENTIN** ou **QUINTIN**, hérétique. *Voy.* QUINTINIENS.

III. **QUENTIN** ou **QUANTIN** (M. G.), prêtre de Tours, a laissé : *Nouveau Traité pour servir à l'instruction des nouveaux convertis, et à la conversion de ceux qui sont encore dans l'égarement;* in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1686, p. 48, 1re édit., et p. 40, 2e édit.

IV. **QUENTIN-EN-L'ISLE** (**SAINT-**), en latin *Sanctus Quintinus in Insula*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située en Picardie, au diocèse de Noyon, et près de l'ancienne ville de Vermandois, appelée aujourd'hui Saint-Quentin. Cette abbaye ayant été détruite par les Normands en 882, fut rétablie pour des moines, vers l'an 970, par un chanoine nommé Anselme. Elle fut encore ravagée et brûlée en 1557, époque à laquelle les Espagnols se rendirent maîtres de la ville; en dernier lieu, ce monastère fut occupé par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

V. **QUENTIN-LEZ-BEAUVAIS** (**SAINT-**), en latin *Sanctus Quintinus Bellovacensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située près de Beauvais en Picardie. Gui, doyen de Saint-Quentin-de-Vermandois, ayant été élevé sur le siége de Beauvais, voulut faire fleurir dans cette ville le culte de saint Quentin, et dans ce but il fit bâtir, près de Beauvais, une église sous l'invocation de ce saint martyr. Il en fit la dédicace en 1069, et y mit des chanoines auxquels Yves, premier abbé de ce monastère, puis évêque de Chartres, fit embrasser la règle de Saint-Augustin en 1078. Cette abbaye devint si florissante, qu'elle donna naissance à plusieurs autres maisons religieuses, et que plusieurs de celles qui subsistaient déjà en adoptèrent les règlements et l'observance. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 818. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

QUERAS (Mathurin), docteur en théologie, né à Sens l'an 1614, mort à Troyes en 1696, se montra fort attaché au jansénisme, et aima mieux être exclu des assemblées de la faculté que de souscrire à la censure prononcée en 1656 contre Antoine Arnaud. L'archevêque de Sens le choisit pour son grand vicaire, et, après la mort de ce prélat, Queras se retira à Troyes, où il possédait le prieuré de Saint-Quentin. On a de lui : 1° *Éclaircissement de cette célèbre et importante question : Si le concile de Trente a décidé ou déclaré que l'attrition conçue par la seule crainte des peines de l'enfer, et sans aucun amour de Dieu, soit une disposition suffisante pour recevoir la rémission des péchés, et la grâce de la justification au sacrement de pénitence;* Paris, 1683, in-8°; — 2° *Recueil sommaire des principales preuves de la thèse de Sens sur la dépendance des réguliers;* — 3° *Conférences ecclésiastiques de Sens;* 1658 et 1659. Il a dirigé en outre son disciple, M. Baugrand, prêtre de Troyes, dans l'ouvrage intitulé : *S. Augustini doctrinæ christianæ Praxis catechistica;* Troyes, 1678, in-8°.

QUERBEUF (Yves-Mathurin-Marie de), jésuite, né à Landernau en 1726, mort en Allemagne vers l'an 1799, professa la rhétorique dans sa compagnie. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Histoire des intrusions les plus mémorables, tirées des Livres saints;* Paris, 1792, in-8°; — 2° une édition des *Sermons* du P. Charles Frey de Neuville; 1776, 8 vol. in-12; et ceux du P. Claude Frey de Neuville; 1778, 2 vol. in-12; — 3° *Les Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères;* 1780-1783, 26 vol. in-12; — 4° *Les Psaumes*, trad. par le P. Berthier, avec la biographie de l'auteur; 1785, 5 vol. in-12; — 5° *Les Œuvres de Fénelon*, avec la *Vie* de ce prélat; 1787-1792, 9 vol. in-4°. *Voy.* Quérard. *La France littéraire.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

QUERCETUM. *Voy.* AISCHSTADT.

QUERCULUS. *Voy.* CHESNEAU, n° II.

QUERINI ou **QUIRINI** (Girolamo, en religion Angelo-Maria), bénédictin, né à Venise en 1680, mort à Brescia l'an 1759, prit l'habit religieux à Florence en 1696. Il fut chargé d'expliquer l'Écriture sainte aux novices, et il leur donna en même temps des leçons de langue hébraïque. L'an 1710, voulant étendre le domaine de ses connaissances, il parcourut l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et la France, visita les bibliothèques de ces divers pays, et lia des relations avec tous les savants de l'Europe. Sacré archevêque de Corfou par Innocent XIII en 1723, il gagna par sa douceur et sa tolérance la vénération des Grecs schismatiques; Benoît XIII le nomma en 1727 évêque de Brescia et cardinal, et Clément XII le choisit pour bibliothécaire du Vatican. *Querini* était membre de l'Académie française des inscriptions, ainsi que des Académies de Berlin, de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Bologne. Ce savant prélat a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Monastica Italiæ Historia conscribenda;* Rome, 1717, in-4°; — 2° *Officium quadragesimale Græ-*

Digitized by Google

corum; ibid., 1721, in-4°; — 3° une édition de la *Vie de saint Benoît,* attribuée à Grégoire le Grand; Venise, 1723, in-4°; — 4° *Enchiridion Græcorum;* Bénévent, 1725, in-4°; — 5° *Pauli II Vita;* Rome, 1740, in-4°; — 6° *Imago optimi pontificis expressa in gestis Pauli III, qualiter exhibentur in Reginaldi Poli epistolis;* Brescia, 1745, in-4°; — 7° une édition des *Œuvres des anciens évêques de Brescia;* 1738, in-fol.; — 8° une édition des *Œuvres de saint Éphrem;* 1736-1746, 6 vol. in-fol. *Voy.* Le Beau, *Éloge,* dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions,* tom. XXVII. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri,* t. VIII. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. gén.*

QUESNEL (Pasquier), prêtre de l'Oratoire, né à Paris en 1634, mort à Amsterdam en 1719, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1657, après avoir fait son cours de théologie à la Sorbonne. Son attachement au P. de Sainte-Marthe, général de sa congrégation, que l'archevêque de Paris avait fait exiler, fut cause qu'on l'envoya à Orléans en 1681. N'ayant pas voulu, quatre ans après, signer un formulaire de doctrine dont l'assemblée générale de l'Oratoire avait ordonné la signature, le P. Quesnel se rendit à Bruxelles, auprès d'Arnaud, et demeura avec lui jusqu'à sa mort. L'archevêque de Malines fit arrêter et mettre en prison le P. Quesnel; mais celui-ci parvint à s'enfuir, et se fixa à Amsterdam. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Lettres contre les nudités, adressées aux religieuses qui ont soin de l'éducation des filles;* 1686, in-12; — 2° *L'Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ;* 1688, in-12, plusieurs fois réimprimée; — 3° *Réflexions morales sur le Nouveau Testament;* 1699, 1708, 4 vol. in-8°; cent une propositions de cet ouvrage ont été condamnées par la bulle *Unigenitus,* donnée en 1713 par Clément XI; — 4° *Tradition de l'Église romaine sur la prédestination des saints et sur la grâce efficace;* Cologne, 1687, 4 vol. in-12; — 5° *Histoire abrégée des congrégations De Auxiliis;* 1686; — 6° *La Discipline de l'Église tirée du Nouveau Testament et de quelques anciens conciles;* Lyon, 1689, 2 vol. in-4°; — 7° une édition de l'ouvrage du P. Darcis, de l'Oratoire, intitulé *Règles de la discipline ecclésiastique, recueillies des conciles, des synodes de France et des SS. Pères de l'Église, touchant l'état et les mœurs du clergé;* 1679; — 8° *Les trois Consécrations : la baptismale, la sacerdotale et la religieuse;* in-18; — 9° une édition des *Œuvres du pape saint Léon;* Paris, 1675, 2 vol. in-4°; elle fut mise à l'*Index* le 22 juin 1676. *Voy.* Moréri, qui donne la liste complète de ses écrits. Richard et Giraud, qui donnent les titres de 67 ouvrages. Feller. Michaud. Picot, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclés. pendant le* XVIII° *siècle,* tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **QUESTION**, dispute. Saint Paul veut que l'on évite les vaines questions ou les vaines disputes, plus propres à scandaliser qu'à édifier. *Voy.* II Timoth., II, 23. Tite, III, 9. *Compar.* ECCLÉSIASTE, VII, 30.

II. **QUESTION**, supplice qui était en usage chez les Romains, et qui consistait dans un certain nombre de coups de fouet ou d'escourgées que l'on appliquait aux criminels. Saint Paul eût subi ce supplice par l'ordre du tribun Lysias, s'il ne se fût fait connaître comme citoyen romain. *Voy.* Act., XXII, 24 et 25.

III. **QUESTION**, torture qu'on donne aux criminels pour savoir la vérité au sujet de quelque crime. Il est clairement décidé par le droit canon que le juge d'Église peut faire donner la question aux clercs par le ministère d'autres clercs. Quelques auteurs ont avancé que cette peine était autrefois en usage dans les officialités de France, et que cet usage avait commencé dès le XV° siècle. Brodeau assure qu'il a été jugé par plusieurs arrêts du parlement de Paris que les juges d'Église peuvent condamner à la question, et qu'il a vu dans la chapelle de l'officialité de Paris les boucles et les anneaux de fer dont on se servait pour cela; mais quelle qu'ait été la discipline de France sur ce point, il est constant que cet usage était entièrement abrogé longtemps même avant la révolution de 1789. *Voy.*, pour le droit canon, *c. Gravis, de Deposit.; c. Si res,* 14, *qu.* 6; *c. Fraternitas,* 12; *c.* 1, 23, *qu.* 1; *c. Illi qui* 5, *qu.* 5. Les *Mémoires du clergé,* tom. VII, p. 1264 et suiv. La Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.,* au mot QUESTION.

IV. **QUESTION**. On entend aussi par ce mot une des divisions du décret de Gratien.

QUÊTE, QUÊTEUR. Après que le pape Urbain II eut établi la guerre sainte vers la fin du XI° siècle, il y eut un grand nombre de quêteurs établis en titre d'office, et envoyés par les papes et par les évêques pour prêcher partout les indulgences et recueillir les aumônes des fidèles qui voulaient contribuer à la guerre ou à quelques autres bonnes œuvres, telles que la réparation des églises ou des hôpitaux. Ces *quêteurs* commirent bientôt des excès qui les firent abolir par le concile de Trente. Les évêques ont seuls le droit de permettre des *quêtes* dans leurs diocèses, et aucun religieux ne peut quêter dans les diocèses sans la permission de l'évêque diocésain. Le concile de Latran veut que les personnes autorisées à quêter dans les églises soient irréprochables, de bonne réputation, et qu'elles édifient par leur modestie et leur discrétion. *Voy.* le conc. de Trente, sess. XXI, *de Reform.,* c. v. Les *Mém. du clergé,* tom. VI, p. 1549 et suiv. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **QUÉTIF** (Jacques), dominicain, né à Paris en 1618, mort l'an 1698, était très-versé dans le droit canon et avait des connaissances bibliographiques très-étendues. Après avoir rempli diverses fonctions dans des maisons de son Ordre à Amiens, à Caen et à Tulle, il revint à Paris en 1652, et fut chargé du soin de la bibliothèque du couvent de Saint-Honoré. Il a laissé : 1° *Hieronymi de Medicis formalis Explicatio Summæ theologicæ D. Thomæ Aquinatis;* Paris, 1657, in-fol.; — 2° *Concilii Tridentini Canones;* ibid., 1666, in-12; — 3° *Vita Hieronymi Savonarolæ Ferrariensis, Ord. Prædicat., auctore Pico Mirandulæ Concordiæque principe;* ibid., 1674, 3 vol. in-12; — 4° *Petri Morini Opuscula et epistolæ;* ibid., 1675, in-12; — 5° *Scriptores Ordinis Prædicatorum recensiti;* ibid., 1719-1721, 2 vol. in-fol.; — 6° *Abrégé de la Vie du P. Jean de Saint-Thomas, dominicain portugais,* inséré à la tête du VIII° vol. de sa *Théologie;* Paris, 1667, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. FF. Prædicat.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXIV. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **QUÉTIF** (Jacques), bourgeois de Paris, était probablement de la même famille que le précédent. Il est auteur d'un ouvrage intitulé *La Vie et les miracles de sainte Aure,* abbesse de l'Ordre de Saint-Benoît; Paris, 1623, et avec des additions; Paris, 1625, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

QUEUE DE VICTIMES. Moïse avait ordonné que l'on mît sur le feu de l'autel la queue et

Digitized by Google

la graisse des moutons que l'on offrait en sacrifice pacifique. Les voyageurs parlent des queues de moutons de Syrie et d'Arabie, qui sont si grosses, que l'on en voit qui pèsent jusqu'à trente livres, et ont jusqu'à quatre pieds et demi de longueur. *Voy.* Exode, XXIX, 22. Lévit., III, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 60.

QUEUX (Claude LE), chapelain de Saint-Yves à Paris, mort en 1768, a laissé, outre des *Traductions* de plusieurs traités de saint Augustin et de saint Prosper sur la grâce et le petit nombre des élus : 1° *Les Dignes Fruits de la pénitence;* 1742, in-12; — 2° *Le Chrétien fidèle à sa vocation;* 1748 et 1761, in-12; — 3° *Le Verbe incarné;* 1759, in-12; — 4° *Tableau d'un vrai chrétien;* 1748, in-12; — 5° *L'Année chrétienne de M. le Tourneux*, rédigée en 6 vol. in-12; — 6° *Instructions chrétiennes de M. Singlin*, rédigées en 6 vol. in-12; — 7° *Mémoires justificatifs de l'Exposition de la doctrine chrétienne de Mésenguy;* — 8° un *Traité du petit nombre des élus;* traduit du latin de Foggini. Le Queux a travaillé aussi avec l'abbé le Roi, ex-oratorien, à une édition de l'*Histoire des variations*, par Bossuet; 1772, 5 vol. in-12, avec la *Défense*, les *Avertissements aux protestants*, etc. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, mais ce dernier à l'art. LEQUEUX.

QUE-VEUT-DIEU. *Voy.* QUOD VULT DEUS.

QUICK (Jean), théologien presbytérien, né à Plymouth en 1636, mort à Londres l'an 1706, fut ordonné ministre en 1658. Quand le bill de 1662 fut porté, il se déclara *non-conformiste*, et fut jeté en prison. Rendu bientôt à la liberté, il devint ministre d'une congrégation presbytérienne de Londres. Outre des sermons et divers opuscules théologiques, il a publié : *Synodicon in Gallia reformata;* Londres, 1692, 2 vol. in-fol.; c'est un recueil des synodes des églises protestantes de France, analogue à celui qui fut publié plus tard par Aymond. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **QUIEN** (Antoine **LE**). *Voy.* ANTOINE, n° XXXII.

II. **QUIEN** (Michel **LE**), dominicain, né à Boulogne-sur-Mer en 1661, mort à Paris l'an 1733, était profondément versé dans la théologie, l'antiquité ecclésiastique, la critique et les langues grecque, hébraïque et arabe. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Défense du texte hébreu et de la version Vulgate*, contre le P. Pezron, etc.; 1690; — 2° *L'Antiquité du temps détruite*, ou réponse au même Père, qui avait réfuté la *Défense du texte hébreu;* 1693; — 3° *Remarques* sur un livre du P. Pezron intitulé *Essai de commentaire sur les prophètes*, insérées dans les *Mémoires de Trévoux*, mois de mars 1711; — 4° une édition grecque et latine des *Œuvres de saint Jean Damascène;* Paris, 1712, 2 vol. in-fol.; — 5° un traité contre le schisme des Grecs, sous ce titre : *Stephani de Altimura Ponticensis contra schisma Græcorum Panoplia*, etc.; Paris, 1718, in-4°; — 6° *Nullité des ordinations anglicanes;* Paris, 1725-1730, 4 vol. in-12; — 7° *Oriens Christianus, in quatuor patriarchatus digestus, quo exhibentur Ecclesiæ, patriarchæ, cæterique præsules Orientis;* Paris, 1740, 3 vol. in-fol.; dans cet excellent ouvrage, que nous citons continuellement dans ce Dictionnaire, le P. Le Quien a pris pour modèle la *Gallia Christiana* de Sainte-Marthe, et l'a très-bien imitée. Ainsi l'on y trouve non-seulement les titres de toutes les églises orientales, sous les quatre grands patriarcats de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, mais encore la description géographique de chaque diocèse, les villes épiscopales, l'origine et l'établissement des églises, leur étendue, leur juridiction, leurs droits, leurs prérogatives, leurs prétentions, la succession et la suite de leurs évêques, le gouvernement politique, les changements qui y sont survenus, etc. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1690, 1692, 1693, 1708, 1712, 1725, 1726, 1730, 1733, 1742. Richard et Giraud. Feller. Michaud, mais ce dernier à l'article LEQUIEN. L'abbé André, *Cours de droit canon*, tom. VI, p. 480.

QUIERCI ou **QUIERZY** (*Carisiacum*), village de France, en Picardie, devenu célèbre par les conciles qui s'y sont tenus. *Voy.* CHIERZY.

QUIÉTISME, QUIÉTISTE. Le *quiétisme* est la doctrine de quelques théologiens mystiques dont le principe fondamental est qu'il faut s'anéantir soi-même pour s'unir à Dieu; que la perfection de l'amour pour Dieu consiste à se tenir dans un état de contemplation passive, sans faire aucune réflexion ni aucun usage des facultés de notre âme, et à regarder comme indifférent tout ce qui peut nous arriver dans cet état. On nomme *quiétude* ce repos absolu; de là est venu le nom de *quiétistes*, nom qui, au XIV° siècle, fut donné particulièrement dans l'Église grecque à une sorte de personnes qui se vantaient d'une tranquillité d'esprit extraordinaire, qu'ils avaient, disaient-ils, acquise dans la prière. Dans le même siècle, il y eut aussi des *quiétistes* en Occident. Jean Rusbrock dit qu'ils demeurent assis et entièrement oisifs, sans aucune occupation intérieure ni extérieure; mais, ajoute cet orateur, ce mauvais repos produit chez l'homme l'ignorance, l'aveuglement et la paresse, par laquelle il se contente de lui-même, oubliant Dieu et tout autre chose. On ne peut trouver Dieu dans ce repos, où peuvent arriver les plus grands pécheurs s'ils étouffent les remords de leur conscience et se délivrent de toutes les images et de toutes sortes d'actions. Au contraire, cette mauvaise quiétude produit la complaisance en soi-même et l'orgueil, source de tous les autres vices. De là, sur la fin du XIII° siècle et au commencement du XIV°, les beggards enseignèrent que les *parfaits* n'avaient plus besoin de prière, de faire des bonnes œuvres, d'accomplir aucune loi, et qu'ils pouvaient, sans offenser Dieu, accorder à leur corps tout ce qu'il demandait. Voilà donc deux espèces de *quiétisme :* l'un spirituel, et l'autre très-grossier. C'est le premier qui a été renouvelé par Molinos. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* HÉSYCHASTE, MOLINOS.

QUIGNONÈS ou **QUINONÈS** (Francisco de), savant prélat espagnol, né à Léon, mort à Veruli en 1540, fut page du cardinal Ximenès, et entra chez les Cordeliers. Nommé en 1522 général de son Ordre, et admis dans le conseil de conscience de Charles-Quint, il déploya dans l'exercice de ses fonctions une charité inépuisable et un zèle ardent pour le maintien de la discipline. Il obtint de son souverain l'élargissement de Clément VII, détenu au château Saint-Ange depuis le sac de Rome; aussi ce souverain Pontife le récompensa-t-il de ce service par le titre de cardinal. L'an 1539, *Quiñones* fut pourvu de l'évêché de Cauria ou Coria (*Corium*), en Espagne, et, en 1540, de celui de Palestrina. Il a laissé : 1° *Compilatio omnium privilegiorum Minoribus concessorum;* Séville, 1530, in-fol.; — 2° *Breviarium romanum, ex Sacra potissimum Scriptura et probatis Sanctorum historiis confectum;* Rome, 1535, in-8°. On a fait

Digitized by Google

de cet ouvrage de nombreuses réimpressions; mais la plus curieuse est celle qui a pour titre : *Breviarium Colbertinum;* Paris, 1679, in-8°. Le Bréviaire de Quignonès, composé par ordre de Clément VII, obtint successivement l'approbation des papes Paul III, Jules III et Paul IV; mais il ne put obtenir celle de la Sorbonne, à laquelle l'auteur l'avait soumis. Les docteurs chargés de l'examiner signalent, entre autres défauts, dans leur rapport, la différence de ce nouveau Bréviaire d'avec ceux qui sont en usage dans toutes les autres Églises, et notamment dans celle de Rome. On n'y voit point, disent-ils, le petit Office de la Vierge, les antiennes, les répons, les capitules, les homélies, l'ordre et le nombre des psaumes, tels qu'on les lit dans l'Église, ni même l'ordre à suivre pour lire l'Écriture sainte aux matines. Tous ces changements, ajoutent-ils, sont contraires aux anciennes pratiques; en sorte que c'est une grande témérité à l'auteur d'avoir ôté tout cela. Ce qui excita surtout les plaintes de ces docteurs, c'est que la vie des saints dont on fait l'office est si abrégée, qu'on ne pourrait être instruit ni de leurs vertus ni des miracles que Dieu a faits par leur ministère pour l'édification de l'Église. Cette censure de la Sorbonne se trouve dans la *Collection des jugements,* etc., par d'Argentré, tom. II, p. 121 et suiv. En 1568, Pie V s'étant aperçu que plusieurs ecclésiastiques avaient abandonné le Bréviaire romain, défendit la récitation de celui-ci par une bulle. *Voy.* Wading, *Annal. Minor.* Ughelli, *Ital. Sacr.* Zaccaria, *Biblioth. Ritual.*, tom. I. Claude Joly, *De Reformandis Horis canonicis,* 2e édition. Aubery, *Hist. des Cardinaux.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 137-138.

QUIMPER ou **KEMPER-CORENTIN**, ville épisc. de France en basse Bretagne, sous la métropole de Tours. C'est le *Corisopitum Curiosolitarum* de César et de Pline. On la nomme aujourd'hui pour l'ordinaire *Quimper-Corentin* ou *Kemper-Corentin; Kemper* ou *Quimper* est le nom de la ville, et *Corentin* celui de son premier évêque. Enfin elle s'est aussi appelée *Cornouaille. Voy.* Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 83 et suiv. Gaet. Moroni, au mot CORNOUAILLE. *Compar.* CORENTIN.

QUIMPERLÉ (*Quimperleum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située au diocèse de Quimper-Corentin, en Bretagne. Elle fut fondée vers l'an 1034, en l'honneur de la sainte Croix, par Alain Cagnard, comte de Cornouaille. Quelques auteurs mettent la fondation de cette abbaye à l'an 1029, et son union à la congrégation de Saint-Maur au temps du cardinal de Retz, qui posséda cette abbaye depuis l'an 1624 jusqu'en 1668. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. *Hist. de Bretagne,* tom. II. Richard et Giraud.

I. **QUINCY** (*Quinciacum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, de la filiation de Pontigny, située au diocèse de Langres, près de Tonnerre; sa fondation n'est pas antérieure au XIIe siècle. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

II. **QUINCY**, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située à une lieue et demie de Poitiers, sur la petite rivière de Mioson. Elle fut fondée au VIIe siècle par les parents de saint Aicarde, vulgairement Achard, et pour ce saint même. Saint Philibert en prit la direction, selon l'intention des fondateurs, fit venir des religieux de l'abbage de Jumiéges pour habiter ce nouveau monastère, et y établit Achard pour premier abbé. Peu de temps après il envoya Achard pour gouverner Jumiéges à sa place, et l'on mit à *Quincy* un religieux de grande vertu nommé *Probe. Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

QUINET (Louis), religieux de l'Ordre de Cîteaux, né à la Houblonnière, dans le diocèse de Lisieux, vers l'an 1595, mort à Barbery en 1665, se fit recevoir à Paris docteur en théologie, fut mis à la tête de l'abbaye de Royaumont, et devint en 1638 abbé de Barbery. Il introduisit dans ces deux maisons une discipline plus régulière. On a de lui : 1° *Éclaircissements sur la Règle de Saint-Benoît;* Caen, 1651, in-8°; — 2° *Trésor de piété contenant divers sujets pour s'entretenir avec Dieu dans l'oraison sur les devoirs de la vie chrétienne et sur les principaux mystères de notre religion;* Paris; — 3° *Les États pénibles et humiliants de Jésus-Christ sur la terre;* Caen, 1651, in-12; — 4° *Le Noviciat des Bénédictins expliqué par diverses conférences entre le père et l'enfant;* Paris, 1653, in-12; — 5° *La Direction et conduite des supérieurs;* — 6° *Les Vérités de la foi;* — 7° des *Méditations.* et d'autres traités ascétiques. Richard et Giraud.

QUINIDE ou **QUINIZ**, en latin *Quinidius,* (Saint), évêque de Vaison, né dans cette ville, mort le 15 février, vers l'an 578 ou 579, fut mis par sa mère, qui l'avait offert à Dieu avant sa naissance, entre les mains de pieux ecclésiastiques, sous la conduite desquels il fit de rapides progrès dans toutes les vertus chrétiennes. Saint Théodose, son évêque, le nomma diacre de son église, l'envoya en qualité de son député au concile d'Arles de l'an 552, puis il le choisit pour son coadjuteur. Après la mort de saint Théodose, il gouverna son église avec la plus grande sagesse, supporta avec courage toutes les épreuves que Dieu lui envoya, et assista au concile de Paris de l'an 572. L'Église honore sa mémoire le 15 février. *Voy.* Bollandus, au 15 février. Richard et Giraud.

QUINISEXTE (CONCILE). On a ainsi appelé le concile tenu à Constantinople l'an 692, douze ans après le VIe concile général. Il est aussi nommé souvent le concile *in Trullo,* parce qu'il fut tenu dans une salle du palais des empereurs nommée *Trullum* ou *le Dôme.* Ce concile est regardé comme le supplément des deux précédents. Comme on n'y avait point fait de canons touchant les mœurs ni la discipline, les Orientaux y suppléèrent dans celui-ci. Ainsi les 102 canons attribués au Ve et au VIe concile général sont l'ouvrage du concile *quinisexte. Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.,* réfute les déclamations injustes que le célèbre protestant Mosheim a faites contre les papes à l'occasion de ce concile.

QUINQUAGÉSIME, mot latin qui signifie *cinquantième;* c'est, en effet, le cinquantième jour avant Pâques ou le dimanche avant le mercredi des Cendres et avant le Carême; le jour que le peuple appelle le *dimanche gras,* parce que c'est le dernier dimanche jusqu'à Pâques où il soit permis d'user d'aliments gras. On appelait aussi autrefois *Quinquagésime* le dimanche de la Pentecôte et les cinquante jours qui sont entre Pâque et la Pentecôte; mais pour distinguer cette *Quinquagésime* de celle qui est avant Pâques, on l'appelait *Quinquagésime pascale. Voy.* Raban, *De Instit. cleric.*, l. II, c. XXXIV et XLI.

QUINQUARBRES (*Quinquarboreus*). *Voy.* CINQ-ARBRES.

QUINTAL (Antoine-Lopez de), de l'Ordre des Feuillants, né à Santarem, dans le Portugal, mort vers l'an 1670, a laissé : 1° *Notes sur les Constitutions de son Ordre;* — 2° *Réponse au*

Digitized by Google

libelle d'André le Blanc; Gênes, 1642; Madrid, 1645; Crémone, 1646; — 3° *Traité des opinions probables dans la pratique;* — 4° une *Réponse* au *Traité de l'opinion probable* fait par Prosper Fagnani au Traité d'Antoine Marimarius; — 5° *Vie de saint Romain*, en italien.

QUINTANADVENNAS (Antoine), jésuite, né à Alcantara, en Espagne, vers l'an 1600, mort en 1651. On a de lui : 1° *Théologie morale sur les sept sacrements;* Séville, 1645; — 2° *Théologie morale sur les Commandements de l'Église et sur les censures;* Madrid, 1652; — 3° *Vies des saints de Tolède, de Séville, et des martyrs d'Osone;* Séville, 1634; — 4° des *Cas sur le jubilé;* ibid., 1641; — 5° *Instructions pour ceux qui doivent être ordonnés;* ibid., 1640; — 6° *Du Saint Nom de Marie;* ibid., 1643; — 7° *Explication de la bulle d'Urbain VIII qui défend l'usage du tabac dans les églises;* ibid., 1641.

QUINTE (Sainte), martyre et compagne de sainte Apolline. *Voy.* APOLLINE.

QUINTIEN (Saint), évêque de Rhodez, puis de Clermont, né en Afrique, mort le 13 novembre 527, vint en France vers l'an 495, et s'arrêta dans le Rouergue, où il servit l'Église avec beaucoup d'édification. Nommé évêque de Rhodez vers l'an 502, il assista en 506 au concile d'Agde, et, en 511, à celui d'Orléans. La ville de Rhodez s'étant divisée en deux partis après la mort de Clovis, ceux qui avaient embrassé le parti des Visigoths voulurent attenter à la vie de saint Quintien; mais ce prélat se retira secrètement à Clermont, en Auvergne, l'an 512. Trois ans après il devint évêque de cette ville, qu'il gouverna avec zèle, prudence et sagesse. Il la délivra même par ses larmes, ses jeûnes et ses prières, de la fureur du roi Thierri, qui l'assiégeait et qui voulait la détruire. La fête de saint Quintien a lieu le 13 novembre à Clermont, et on la célèbre le 14 juin à Rhodez. *Voy.* saint Grégoire de Tours, *Vies des saints Pères.*

QUINTILIEN ou QUINTINIEN (Saint), abbé célèbre par sa sainteté, vivait au VII° siècle, à ce que l'on croit. Il gouverna avec une grande piété les religieuses que saint Éloi établit à Paris, et qui y ont subsisté longtemps. Le même saint fit aussi bâtir une église hors de la ville de Paris, sous l'invocation de saint Paul, pour la sépulture des religieuses : c'est aujourd'hui l'église paroissiale qui porte le nom de ce saint apôtre, et qui est une des plus considérables de Paris. Saint Quintilien y fut enterré. *Voy.* le P. le Cointe, *Annales de l'Hist. ecclés. de France.* Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, l. IX.

QUINTILIENS, hérétiques montanistes qui avaient adopté les illusions de Quintille, femme de mauvaise vie, qui se disait prophétesse et qui avait été amie de Montan. Ils parurent vers l'an 189, et l'erreur qui les distinguait des autres sectes montanistes était d'enseigner qu'il fallait élever les femmes au sacerdoce et à l'épiscopat, parce que Jésus-Christ avait apparu à Priscille sous la figure d'une femme et s'était mis dans le lit avec elle pour montrer que l'homme et la femme étaient également choisis de Dieu pour l'ordre du sacerdoce. Le concile de Laodicée condamna les *Quintiliens* en 320, et saint Épiphane écrivit contre eux. *Voy.* Epiph., *Hæres.*, XLIX. Baronius, *Annal.*, ad ann. 173. Le P. Pinchinat, *Diction. des hérésies*, au mot QUINTILLE.

QUINTILIUS VARUS, suivant l'opinion la plus commune était gouverneur de Syrie lorsque Jésus-Christ vint au monde. Il gouverna cette province avec beaucoup de sagesse et d'équité. Il succéda à Saturnin, et il eut pour successeur Quirinus ou Cyrenius. Il présida l'assemblée où l'on jugea Antipas, fils d'Hérode. Il appuya Archelaüs, autre fils d'Hérode, auprès d'Auguste, pour lui faire obtenir le royaume de Judée. Il apaisa ensuite les troubles que l'avarice de Sabin avait excités dans ce pays. Enfin, ayant été rappelé de son gouvernement de Syrie, il périt en Allemagne avec toute son armée, l'an 9 de Jésus-Christ. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVII, c. XII. *De Bello*, l. I, c. XX; l. II, c. V, VII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **QUINTIN**, hérétique. *Voy.* QUINTINIENS.

II. **QUINTIN** (Jean), canoniste, né à Autun en 1500, mort à Paris l'an 1561, voyagea dans le Levant, fut chevalier servant dans l'Ordre de Malte, étudia la théologie à Paris, reçut les ordres sacrés, et devint, en 1536, professeur de droit canon. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Exegesis concilii cujusdam generalis in uno beneficiorum multitudinem vetantis, tert. lib. decretal. Greg.*, c. XXVIII, tit. V; Paris, 1539, in-4°; — 2° *De Juris canonici Laudibus : ecclesiasticorum canonum defensio breviter et simpliciter duobus conciunculis, autoritus, theoria simul et praxis ad ecclesiasticæ œconomiæ, ordinisque tabernaculi consecrationem*; ibid., 1544 et 1601, in-4°; Nuremberg, 1671; — 3° *De Juris canonici Laudibus;* Paris, 1549 et 1550, in-4°; — 4° *Speculum sacerdotii apostoli describentis episcoporum, presbyterorum et diaconum mores;* Paris, 1559, in-4°; — 5° *Joannis Zonaræ Commentarii in canones conciliorum tam œcumenicorum quam provincialium;* ibid., 1558, in-4°; Milan, 1613; — 6° *Octoginta quinque Regulæ, seu canones apostolorum, cum vetustis Joannis Monachi Zonaræ scholiis, latine modo versis:* Paris, 1558, in-4°; — 7° *Synodus Gangrensis evangelicæ promulgationis..... explicata commentariolis;* Paris, 1560, in-4°; — 8° *Hæreticorum Catalogus et historia;* ibid., 1560 et 1561, in-4°. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.*

III. **QUINTIN** (Jean), docteur de Paris, vivait au commencement du XVII° siècle. Il a publié : *Sermons moraux sur les Évangiles des dimanches de toute l'année:* Cologne, 1608 et 1630.

QUINTINIEN. *Voy.* QUINTILIEN.

QUINTINIENS et QUINTINISTES, sectateurs de Quentin ou Quintin, tailleur d'habits, né en Picardie, et qui parut vers l'an 1525 à la tête d'une secte composée de toutes sortes d'hérétiques qui furent nommés *libertins*, parce qu'ils s'abandonnaient aux vices les plus honteux. *Voy.* LIBERTINS.

QUINTODECIMUM, ancien siége épisc. d'Italie. *Voy.* ÆCULANUM.

QUINTUS MEMMIUS. *Voy.* MEMMIUS, n° III.

QUIRIN (Saint), martyr et évêque de Siscie ou Sisseg, dans la haute Pannonie, aujourd'hui Sisseg, dans la Croatie impériale, vivait au IV° siècle. L'an 309, il fut arrêté et présenté à Maxime, lieutenant du gouverneur de la Pannonie, qui le fit fustiger et jeter en prison. Quirin ayant prié Dieu de se faire connaître de ceux qui étaient dans la prison, on vit, vers minuit, une grande lumière, qui fut suivie de la conversion du geôlier, nommé Marcel, que le saint baptisa. Trois jours après, Quirin fut précipité dans la rivière de Sabarie. Les martyrologes latins ont marqué sa fête au 4 juin, jour de sa mort. *Voy.* Bolland., au 4 juin. D. Thierry. Ruinart.

QUIRINI. *Voy.* QUERINI.

QUIRINIUS ou QUIRINUS. *Voy.* CYRINUS.

Digitized by Google

QUIRION. *Voy.* Cyrien.

I. **QUIROS** (Antoine-Bernard de), jésuite espagnol, mort en 1668, a laissé : 1° *Traité de Dieu;* 1654; — 2° *Traité des anges;* 1658; — 3° un *Cours de philosophie;* 1656.

II. **QUIROS** (Augustin de), jésuite, né à Andujar en 1566, mort à Mexico l'an 1622, fut employé dans les missions du Mexique. Il a donné des *Commentaires* latins sur quelques livres de la Bible; Séville, 1622, in-fol.; Lyon, 1633, in-fol. *Voy.* Alegambe, *Scriptor. Societ. Jesu.*

III. **QUIROS** (Hyacinthe-Bernard de), historien espagnol, mort à Lausanne en 1758, fut agrégé à l'Ordre des Dominicains sous les prénoms d'Augustin-Thomas, et professa à Rome la théologie, puis le droit canon. Plus tard il apostasia et obtint une chaire d'histoire ecclésiastique à l'académie de Lausanne. Il a laissé : 1° *De Malis ex Ecclesiæ romanæ dogmatibus, disciplina et praxi diatribæ XII;* 1752, in-4°; — 2° *Histoire de l'Église*, en allemand; Lausanne, 1756, 3 vol.; — 3° *De Mysterio Trinitatis revelato;* Berne, 1757, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **QUIROS** (Louis-Bertrand de), religieux de l'Ordre de Cîteaux, né en Espagne, vivait au XVIIe siècle, et professait à Salamanque. Parmi ses principaux ouvrages on cite : 1° *Respublica monastica*, ou commentaires sur la Règle de Saint-Benoît; — 2° *Commentaires sur les petits Prophètes, les Épîtres de saint Paul*, etc. *Voy.* Ch. de Visch, *Biblioth. Cisterc.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

V. **QUIROS** (Théodore de), dominicain, né à Vivero, dans la Galice, en 1599, mort à Manille l'an 1662, fut chargé en 1637 de professer la philosophie à Manille. Plus tard il se rendit dans l'île Formose, où il prêcha l'Évangile pendant dix ans. Il a rédigé, dans l'idiome des Indiens tagals, plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° un *Catéchisme;* — 2° un *Traité de la dévotion au Rosaire*, etc. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 604.

QUISARD ou **GUISARD** (Sigismond), barnabite, né à Genève, mort en 1734, a publié en italien : 1° des *Sermons sur les Évangiles du Carême;* Annecy, 1720, 2 vol. in-8°; — 2° des *Panégyriques* et autres *Sermons;* ibid., 1727, 2 volumes in-8°.

QUISTELLIUS (Ambroise), vicaire général de l'Ordre des Augustins, né à Padoue, mort en 1549, a laissé : *Traité contre ceux qui prétendent qu'on ne peut entendre l'Écriture sans la philosophie d'Aristote et des autres philosophes;* Venise, 1537.

I. **QUISTORP** (Jean), luthérien, né à Rostock en 1584, mort en 1648, professa la théologie dans sa ville natale, où il fut aussi pasteur de l'église Sainte-Marie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Articuli formulæ concordiæ illustr., Manuductio ad studium theologicum;* — 2° *Annotationes in omnes libros biblicos;* — 3° *Commentarius in Epistol. S. Pauli. Voy.* Witte, *Memor. theolog.*, dec. I et IV.

II. **QUISTORP** (Jean), luthérien, fils du précédent, né en 1624, mort l'an 1669, suivit la même carrière que son père. Il obtint une chaire de théologie à Rostock, et en même temps une place de pasteur. On a de lui : 1° *Catechesis antipapistica;* il y attaque le Pape et l'Église romaine; — 2° *Pia Desideria;* — 3° *Repetitiones decalogi antipapisticæ;* — 4° *Le Trésor dans le champ;* — 5° *Disputationes theologicæ.* Dans tous ses écrits, surtout dans ceux contre le Pape, Quistorp mêle le fiel à l'érudition. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **QUISTORP** (Jean-Nicolas), luthérien, né à Rostock en 1651, mort l'an 1715, professa la théologie dans sa ville natale, où il devint pasteur et surintendant. On a de lui : 1° *Explications ou considérations sur les Épîtres de saint Jean;* in-4°; — 2° *De Sanctissima et omni tempore sufficientissima Christi Satisfactione;* 1682; — 3° *De Bellarmini in Ecclesiam Notis non notis;* Rostock, 1682; — 4° *De Principio theologiæ cognoscendæ unico;* ibid., 1683; — 5° *De Privata Confessione;* ibid., 1684; — 6° *De Pœnitentia;* — 7° *De Quæstione, an peccatum originis formaliter sit mere privativum, an positivum simul?* Rostock, 1685.

QUITO (*Quitum*), ville épisc. de l'Amérique, dans le Pérou, située sur le penchant de la montagne de Pichincha. Ce fut le pape Paul III qui l'érigea en évêché, le 8 janvier 1545 ou 1546, aux instances du roi Charles V, et fit ce nouvel évêché suffragant de la métropole de Lima. Le premier évêque de Quito fut Garcidias, qui eut pour successeur Pierre de la Pegna, dominicain, sacré en 1568, et mort l'an 1583. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 145-147.

QUOD-VULT-DEUS ou **QUE-VEUT-DIEU** (Saint), évêque de Carthage. L'an 439, il fut mis sur un vaisseau à demi-brisé avec un grand nombre d'ecclésiastiques, par l'ordre de Genséric, roi des Vandales. Ils arrivèrent heureusement à Naples, où le saint évêque acheva de se sanctifier, dans la retraite et la pénitence, jusqu'à sa mort, arrivée le 26 octobre, jour auquel sa fête est marquée dans le Martyrologe romain. *Voy.* Saint-Victor de Vite, *Hist. de la persécution de l'Église en Afrique sous les Vandales*, l. I.

R

RAAÏA, un des Juifs dont les fils ou descendants retournèrent de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* I Esdras, II, 47. II Esdras, VII, 50.

RAAMIAS, un des chefs des familles qui revinrent de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* II Esdras, VII, 7.

RABACHE (Étienne), réformateur des augustins en France, et premier religieux de la congrégation de Saint-Guillaume de Bourges, né à Vauves, dans le diocèse de Chartres, en 1556, mort au couvent d'Angers l'an 1616, était docteur de Paris. Il fit profession dans le monastère d'Orléans en 1570, s'y distingua par son habileté dans les sciences, ainsi que par son talent pour la prédication; aussi ne tarda-t-il pas à être nommé prieur. S'étant rendu à

Digitized by Google

Bourges, il y commença la réforme de son Ordre, et l'établissement de sa congrégation en 1504. Il s'appliqua aussi avec un zèle ardent à la conversion des pécheurs et des hérétiques. Il mourut de la mort des justes. *Voy.* D. Liron, *Biblioth. Chartraine*, édit. in-4°, p. 339 et 340.

RABAN MAUR (*Rabanus Maurus Magnentius*), archevêque de Mayence, né à Mayence ou à Fulde vers l'an 786, mort à Winfel, dans le diocèse de Mayence, en 856, fit ses études dans le monastère de Fulde, et y prit l'habit religieux. Ordonné diacre en 801, il prit soin de l'école de son monastère, et la mit en réputation par le grand nombre de savants qui en sortirent. Haistulphe, archevêque de Mayence, l'ordonna prêtre en 814, puis il entreprit un voyage en Terre-Sainte, fut nommé en 822 abbé de Fulde, et succéda en 847 à Otgaire, archevêque de Mayence. La même année il tint un concile dans le monastère de Saint-Alban, en assembla un autre l'année suivante à Mayence, au sujet du moine Gothescalc, qu'il renvoya à Hincmar; et, pendant la famine qui désola l'Allemagne en 850, il témoigna la plus grande charité envers les pauvres. Son nom se trouve dans quelques ouvrages monastiques et dans un calendrier d'Allemagne; mais jusqu'ici l'Église ne lui a point décerné de culte public, quoique plusieurs écrivains lui aient donné le titre de saint. Raban Maur a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De l'Univers;* traité qui ne renferme que des définitions de noms et de termes qui ont rapport à l'Écriture; — 2° des *Commentaires* sur plusieurs livres de la Bible; — 3° *Recueil d'homélies;* — 4° *Traité des allégories de l'Écriture;* — 5° *Traité de l'institution des clercs et des cérémonies de l'Église;* — 6° *Traité des ordres sacrés, des sacrements et des habits sacerdotaux;* — 7° *Traité de la vision de Dieu, de la pureté du cœur, et de la manière de faire pénitence;* — 8° un *Pénitentiel*, composé des canons des conciles et des décrets des Pères; — 9° un *Traité de l'âme;* — 10° un *Commentaire sur Josué*, etc. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Cologne, 1532 et 1626. *Voy.* Trithemius, *Scriptor. eccles.* Loup de Ferrières, *Epist. XL.* Sixte de Sienne. Baronius. Bellarmin. D. Mabillon, *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 736 et suiv. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. V. La *Gallia Christ.*, tom. III. Richard et Giraud. Feller. Michaud. B. Hauréau, *Phil. scolast.*, tom. I. Le *Diction. de la théol. cathol.*

RABARDEAU (Michel), jésuite, né à Orléans en 1572, mort à Paris l'an 1649, professa la philosophie et la théologie morale, et devint recteur du collége de Bourges, puis de celui d'Amiens. On a de lui : *Optatus Gallus, benigna manu sectus;* Paris, 1640, in-4°; c'est une réponse à l'ouvrage de Claude Hersent, intitulé : *Optati Galli de cavendo schismate Liber paræneticus.* L'ouvrage de Rabardeau fut condamné par un décret de la S. Congrégation de l'*Index* (18 mars 1643). L'assemblée du clergé de France reçut ce décret le 19 septembre 1645, et le fit enregistrer dans son procès-verbal. Le P. Rabardeau soutenait, dans son ouvrage, que la création d'un patriarche en France n'avait rien de schismatique, et que le consentement de Rome n'était pas plus nécessaire pour cela qu'il ne l'avait été pour établir les patriarches de Jérusalem et de Constantinople. Il y soutenait encore que les princes ont droit de faire des lois irritantes, et de mettre des empêchements au mariage. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1691, p. 65, 1re édit., et p. 50, 2e édit. Richard et Giraud. Sotwell, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu. Les Hommes illustres de l'Orléanais*, tom. II. D'Avrigny, *Mémoires, chronol. et dogm.*, ann. 1640. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RABAUDI ou **RABAUDY** (Bernard de), dominicain, né à Toulouse en 1631, mort l'an 1731, professa la théologie à Limoges et à l'université de Toulouse, fut nommé en 1706 définiteur de la province de Bologne, et revint en 1716 prendre possession de la chaire créée à Toulouse par Antoine Cloche, général de l'Ordre. Il a laissé : 1° *Exercitationes theologicæ;* Toulouse, 1714, 2 vol. in-8°; — 2° *Quæstiones de Deo uno;* ibid., 1718, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ordin. Prædic.*, tom. I. *Supplementi novissimi*, p. 4.

RABAUT (Paul), pasteur protestant, né à Bédarieux, dans le département de l'Hérault, en 1718, mort à Nîmes l'an 1794, remplit les fonctions de pasteur dans cette dernière ville, et présida tous les synodes du bas Languedoc. On a de lui quelques opuscules, entre autres : 1° *Précis du Catéchisme d'Osterwald*, qui a eu un grand nombre d'éditions; — 2° *Exhortation à la repentance et à la profession de la vérité;* Genève, 1761; — 3° *La Livrée de l'Église chrétienne;* Paris, 1829, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RABAUT-DUPUIS (Pierre-Antoine), protestant, fils du précédent, né à Nîmes en 1746, mort l'an 1808, fut nommé en 1804 conseiller de préfecture du Gard. On a de lui : 1° *Détails historiques, et recueil de pièces sur les divers projets qui ont été conçus depuis la réformation pour la réunion de toutes les communions chrétiennes;* Paris, 1806, in-8°; — 2° *Annuaire*, ou *Répertoire ecclésiastique à l'usage des Églises réformées;* ibid., 1807 in-8°. *Voy.* Michel Nicolas, *Biogr. du Gard.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RABBA**, ville située vis-à-vis d'Aroër. *Voy.* Josué, XIII, 25.

II. **RABBA**, ville des Ammonites, assiégée par Joab, et prise par David. *Voy.* II Rois, XI, 1 et suiv. I Paralip., XX, 1. Elle est aussi nommée Rabbath. II Rois, XII, 26.

RABBATH ou **RABBATH-AMMON**, **RABBATH-AMMANA** ou **RABBATH FILIORUM AMMON**, nommée depuis *Philadelphie*, capitale des Ammonites, située au delà du Jourdain, et fameuse dès le temps de Moïse. Urie y fut tué d'après l'ordre secret de David, et, lorsque la ville fut réduite à l'extrémité, ce prince y alla lui-même pour avoir l'honneur de la reddition. Depuis ce temps elle fut soumise aux rois de Juda, puis les rois d'Israël s'en rendirent maîtres, ainsi que du reste des tribus qui habitaient au delà du Jourdain. Sur la fin du royaume d'Israël, Téglath-Phalasar ayant enlevé une grande partie des Israélites de ces cantons-là, les Ammonites exercèrent diverses cruautés contre ceux qui restaient : de là les prophéties de Jérémie et d'Ézéchiel contre Rabbath, capitale des Ammonites. On croit que c'est de cette ville, nommée dans la suite *Philadelphie*, que saint Ignace écrivit peu de temps avant son martyre. *Voy.* Deut., III, 11. II Rois, XI, 1, 15, etc.; XII, 28, 29. Jérémie, XLIX, 1, 2, 3. Ézéch., XXI, 20; XXV, 5. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **RABBI**, mot hébreu qui signifie littéralement *mon maître*, mais qu'on traduit simplement par *maître*. Quand Jésus-Christ reproche aux pharisiens d'aimer à être appelés *Rabbi*, il veut blâmer la vanité avec laquelle ils recher-

Digitized by Google

chaient les titres. *Voy.* Matthieu, XXIII, 7. Marc, IX, 4, etc. Jean, I, 38, etc. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 184, où l'on trouve les analogues de *Rabbi*.

II. **RABBI** (Charles-Constance), savant religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Bologne en 1678, mort à Rome l'an 1746, cultiva presque toutes les sciences. Il professa la philosophie et la théologie à Bologne, à Rome, et dans plusieurs couvents de son Ordre. Il mérita la bienveillance de Benoît XIV, et son extrême modestie le tint toujours écarté des dignités ecclésiastiques. Il a laissé, entre autres ouvrages : *De Mathematicarum disciplinarum ad theologiam Utilitate, ipsarumque in ea usu dissertatio;* Venise, 1745. *Voy.* Feller. *Biogr. univers.*

RABBIN est un pluriel du mot hébreu *Rab*, qui signifie *maître*, docteur. Chez les Juifs, c'est aux rabbins qu'il appartient de décider en matière de religion, de prêcher dans les synagogues, de faire la prière publique, et d'interpréter la loi. Il y a plusieurs degrés pour arriver à la qualité de rabbin, comme parmi nous pour parvenir au doctorat. On appelle *hâcâm* ou *sage* le chef de l'école; *bâhour* ou *élu* celui qui aspire au doctorat; *habar de rab,* ou *compagnon de maître*, celui qui est le plus versé dans les sciences de la loi et de la tradition. Parmi les Juifs, on regarde comme une vanité de rechercher le doctorat: aussi ne les examine-t-on pas; mais la voix publique donne le titre de *hâcam* ou sage à ceux qui ont spécialement et assidument étudié la loi. C'est au moins l'usage dans le Levant; tandis qu'en Allemagne, c'est le plus ancien *rabbin* qui donne le titre de *habar de rab*, c'est-à-dire *compagnon de maître*, ou *rab*, ou *morena*, notre maître. Le *hâcâm rab*, ou maître *rabbin*, prononce sur toutes sortes de différends, et est chef des académies. Il occupe la première place dans les synagogues, et peut même excommunier les désobéissants. Dans les écoles, les *rabbins* étaient assis dans des chaires élevées, et leurs écoliers étaient assis à leurs pieds, comme il est dit de saint Paul par rapport à Gamaliel. Le Sauveur leur reproche leur vanité et leur empressement pour les préséances. Les études des *rabbins* ont pour objet ou le texte simple de la loi, ou les traditions, ou la cabbale, c'est-à-dire la théologie mystérieuse de l'Écriture; ce qui forme autant d'espèces de *rabbins*, dont les uns sont appelés *caraïtes* ou *littéraux*, c'est-à-dire *attachés à la lettre du texte sacré;* les autres *rabbanistes*, et les derniers, *cabbalistes*. *Voy.* IV Rois, XXV, 8. 20, etc. Jérémie, XXXIX, 9, 10, etc. Daniel, I, 3, 11, 48; V, 11. Actes, XXII, 3. Matth., XXIII, 6. J. Buxtorf., *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum*, et *De Abbreviaturis hebraicis*. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*. etc., tom. I, p. 332, 346.

RABBONI, terme hébreu qui a la même signification que *Rabbi*, nº I. *Voy.* Marc, X, 51. Jean, XX, 16.

I. **RABBOTH**, mot qui signifie *choses excellentes*. Les Juifs donnent ce nom à d'anciens commentaires sur le Pentateuque et sur quelques autres livres de la Bible. Ce sont des recueils des explications allégoriques des docteurs juifs.

II. **RABBOTH**, ville de la tribu d'Issachar. *Voy.* Josué, XIX, 20.

RABDOMANCE, divination qui se fait par le moyen des baguettes. Saint Jérôme en parle dans son Commentaire sur Osée et sur Ézéchiel, et il prétend que c'est la divination que les Grecs appellent *rabdomancie*. *Voy.* Osée, IV, 12. Ézéch., XXI, 21 et 22. *Voy.* BÉLOMANCE.

RABESANO (Livio), né en 1605 près de Vienne, où il est mort vers 1680, fut un des hommes les plus éclairés de son siècle. Il entra dans l'Ordre des Frères Mineurs de l'Observance, y remplit plusieurs emplois importants, et fut pendant plusieurs années professeur de philosophie. On a de lui : 1º *Cursus philosophicus ad mentem Doctoris subtilis pro tyronibus scotiscis*, Venise, 1665, in-4º; — 2º *Cursus philosophicus*, etc., *continens tres libros Aristoteli de anima*; ibid., 1665; — 3º *De Cœlo et mundo;* ibid., 1672; — 4º *De Generatione et corruptione;* ibid., 1674. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RABSACÈS, en hébreu **RABSCHÂQÊ**, c'est-à-dire *grand échanson*. C'est un terme de dignité, et non pas un nom propre. L'insolence de Rabsacès à l'égard d'Ézéchias, et la défaite de Sennachérib, dont il vantait le pouvoir avec tant d'excès, sont rapportés au long dans IV Rois, XVIII, 17, 18, etc.; XIX, 4, 8, et dans Isaïe, XXXVI, 2; XXXVII, 4, 8.

RABSARÈS, c'est-à-dire *chef d'eunuques*, nom de dignité donné au prince des eunuques de Nabuchodonosor, roi de Babylone. *Voy.* Jérém., XXXIX, 3, 13. *Compar.* l'art. suiv.

RABSARIS, c'est-à-dire *chef d'eunuques*, nom de dignité donné au prince des eunuques de Sennachérib, qui fut envoyé avec Rabsacès pour sommer Ézéchias de se rendre. *Voy.* IV Rois, XVIII, 17. *Compar.* l'art. précéd.

RABUS (Jacques), jésuite, né à Cracovie, mort dans cette ville en 1612, était fils d'un ministre protestant. Il étudia à Wittemberg, à Leipzig, à Strasbourg et à Dantzig. Attiré à Paris par la réputation de Maldonat, il abjura ses erreurs, et entra chez les jésuites. Il servit très-utilement l'Église en Allemagne, en Pologne et en Suède. Outre plusieurs ouvrages contre les hérétiques, il a donné une traduction de la *Bible* en polonais. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

RABUSSON (Paul), religieux de l'Ordre de Cluny, né à Gannat en 1634, mort à Paris l'an 1717, professa la théologie dans les abbayes de Saint-Martial à Avignon, et de Saint-Martin-des-Champs à Paris; il remplit deux fois la charge de supérieur général. Il a laissé : 1º *Du Droit d'élection de l'abbé de Cluny;* — 2º *Breviarium Cluniacense;* Paris, 1686, in-8º. Ce *Bréviaire* a servi de modèle à un grand nombre d'ouvrages de ce genre. *Voy.* les *Mémoires de Trévoux*, févr. 1718. Nicéron, *Mémoires*, tom. I. La *Nouv. Biogr. génér.*

RABUTIN (Roger de), comte de Bussy, né à Épiry, dans le Nivernais, en 1618, mort à Autun l'an 1693, fut reçu à l'Académie française en 1665. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels : 1º *Instruction sage et pieuse pour se conduire dans le monde;* — 2º *Abrégé de la vie de Mme de Chantal*, Paris, 1697; — 3º *Abrégé de la vie de saint François de Sales;* ibid., 1699. Ces deux derniers ouvrages sont de Louise-Françoise de Bussy Rabutin, qui pria son père de les adopter. *Voy.* Richard et Giraud. *Compar.* BUSSY, nº II.

RACA est un terme de mépris, quelque étymologie qu'on lui donne. Il faut qu'au temps de Jésus-Christ ce mot fût bien injurieux chez les Juifs, puisque ce divin Sauveur assure que « celui qui dira à son frère : Raca, sera soumis au *conseil*. » Or le conseil était le tribunal souverain, composé de soixante-douze membres, et qui jugeait en dernier ressort les crimes contre la religion et l'État. Ainsi le sens des paroles de Jésus-Christ est que, dire à son

Digitized by Google

frère des paroles telles que *raca*, c'est se rendre coupable devant Dieu des mêmes peines dont le conseil punit les grands crimes. *Voy.* Matthieu, v, 22. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J. B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 315-316.

RACCA, appelée par les Grecs **CALLINICUM**, ville épisc. de la Mésopotamie, au diocèse des Chaldéens, à dix stades de Bagdad. On n'en connaît qu'un évêque, Élie, qui assista à l'élection du catholique Machicha Ier. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1328.

RACEBURGUM. *Voy.* RATZEBOURG.

RACES HUMAINES. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, édit. de Lille, 1844, et notre article ESPÈCE HUMAINE.

RACHAL, ville méridionale de la tribu de Juda, où David envoya du butin qu'il avait pris sur ceux qui avaient pillé Siceleg. *Voy.* I Rois, XXX, 29.

I. **RACHAT DES PREMIERS-NÉS.** *Voy.* PREMIER-NÉ.

II. **RACHAT DU GENRE HUMAIN.** *Voy.* RÉDEMPTEUR.

RACHEL, fille cadette de Laban et sœur de Lia. L'histoire du mariage de Rachel et de Jacob, de sa stérilité, de sa délivrance de cette infirmité si fâcheuse dans le temps de l'ancienne alliance; de son départ de la Mésopotamie avec Jacob; de sa mort en couches de son fils Benjamin; de sa sépulture à Hébron, près de Bethléhem, autrement Éphrata, est décrite au long dans la Genèse, XXIX, 1, 2, et suiv.; XXX, 1, 2, 3, et suiv., 22-24; XXXI, 1, 2, 3, et suiv.; XXXIII, 1, 2, 3 et suiv.; XXXV, 1, 2, 3, 4 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud.

RACHLÉNA, que De Commanville appelle *Arachléa* ou *Marachléa*, siége épisc. de la première Phénicie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Tyr. Ce siége paraît avoir été uni à celui de Zénopoli, car Élie, qui assista en 518 au concile de Tyr, est nommé évêque de Zénopoli et de Rachléna; c'est le premier des deux que nous connaissons; le second évêque connu de Rachléna est Anastase, qui assista et souscrivit au cinquième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 831. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 22, au mot ARACLÉA. Richard et Giraud.

RACINE (Bonaventure), chanoine de la cathédrale d'Auxerre, né à Chauny, dans le diocèse de Noyon, en 1708, mort à Paris l'an 1755, était parent de l'illustre poëte de ce nom. Il fut très-versé dans les langues latine, grecque et hébraïque, ainsi que dans les sciences ecclésiastiques. Il résida successivement à Alby, où il rétablit le collége de Rabastens; dans le diocèse de Montpellier, où il dirigea le collége de Lunel; puis à Paris, au collége d'Harcourt. Ces différentes résidences, qui étaient autant de changements forcés, vinrent de son opposition violente à la bulle *Unigenitus.* Il a publié : 1° *Simple Exposé de ce qu'on doit penser sur la confiance et la crainte;* — 2° *Mémoire sur la confiance et la crainte;* — 3° *Suite du Mémoire;* — 4° *Instruction familière sur la crainte et l'espérance chrétienne;* 1735; — 5° *Abrégé d'histoire ecclésiastique, contenant les événements considérables de chaque siècle*, avec des réflexions; Paris, 1748-1756, 13 vol. in-12; cet ouvrage, qui eut un grand succès auprès des jansénistes, est une apologie ardente de ce parti, et un tissu de déclamations les plus injurieuses contre tous ceux qui n'y appartenaient pas. On a joint à cette *Histoire* des *Lettres à Morenas*, qui font le XIVe vol.; et une suite formant les XVe et XVIe vol.; Paris, 1762. On a aussi publié de l'abbé Racine un abrégé de son grand ouvrage sous le titre de : *Réflexions sur l'histoire ecclésiastique*, 2 vol. in-12. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RACONIS** (Ange de), capucin, mort à Paris en 1650, était issu d'une famille calviniste. Il se convertit, et se signala par son zèle ardent pour ramener les hérétiques dans le sein de l'Église. Il a laissé cinq ou six ouvrages de controverse.

II. **RACONIS** (Charles-François **D'ABRA DE**), évêque de Lavaur, né au château de Raconis, près de Montfort-l'Amaury, dans le diocèse de Chartres, mort en 1646, était cousin du précédent. S'étant converti, ainsi que toute sa famille, il fut nommé en 1609 professeur de philosophie au collége des Grassins, puis au collége du Plessis, professa la théologie au collége de Navarre, se fit recevoir docteur, et devint prédicateur et aumônier de Louis XIII, qui le nomma évêque en 1637. Il assista en 1643 à l'assemblée du clergé qui se tint à Paris. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Traité contre le livre de la fréquente communion d'Arnauld*, 1644 et 1645, 3 vol. in-4°; — 2° *Traité pour se trouver en conférence avec les hérétiques;* Paris, 1618, in-12; — 3° une *Théologie* en latin, in-8°; — 4° *Riches et excellents Parallèles entre Dieu et l'âme, le prototype et son image;* ibid., 1625, in-8°; — 5° *Réponse à l'Épître des quatre ministres de Charenton, et à deux écrits de Pierre du Moulin;* ibid., 1617, in-8°. *Voy.* de Launoy, *Histor. colleg. Navarr.* D. Liron, *Biblioth. Chartraine.* L'abbé d'Artigny, *Nouv. Mém. d'hist., de crit.*, etc., tom. VII, art. 10. Richard et Giraud, qui donnent la liste complète des écrits de Raconis.

RACTIUS. *Voy.* RAZZI, n° II.

RADA (Jean de), franciscain, né dans le royaume d'Aragon, mort en Calabre l'an 1605, professait avec distinction la théologie à Salamanque, lorsque Clément VIII l'appela à Rome pour le mettre au nombre des consulteurs dans les fameuses congrégations *De Auxiliis.* Il devint successivement procureur-général de son Ordre, archevêque de Trani, dans le royaume de Naples, enfin évêque de Patti en Sicile; mais il mourut en allant prendre possession de ce siége. Il a laissé : des *Controverses théologiques* entre saint Thomas et Scot, sur les quatre livres des Sentences; Venise, 1599; Rome, 1614; Cologne, 1620, 4 vol. in-4°. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Wading, *In Annal. Minor.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 208.

RADAN, ville épisc. de la Babylonie, avec titre d'évêché de la province patriarcale, au diocèse des Chaldéens. On en connaît trois évêques, dont le premier, Georges, refusa de contribuer à l'élection du catholique Israël. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1175. Richard et Giraud.

RADANTS (*Rhadantzium*), siége épisc. de la Moldavie. On en connaît un évêque, Anastase, qui assista en 1642 au concile tenu dans la ville de Jassi ou Giasi, sous Parthenius Ier, patriarche de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1256.

RADBERT PASCHASE. *Voy.* PASCHASE, n° III.

RADBOD. *Voy.* RATBOD.

RADDAI, cinquième fils d'Isaïe et frère de David. *Voy.* I Paralip., II, 14.

RADÉGONDE (Sainte), reine de France, morte le 13 août 587, était fille de Berthaire,

Digitized by Google

fils de Basin, roi de Thuringe, et épouse de Clotaire Ier. Ce prince lui ayant permis de se faire religieuse, elle fut consacrée à Dieu par saint Médard, en 554; après avoir visité à Tours le tombeau de saint Martin, elle se fixa à Poitiers, où elle fonda l'abbaye de Sainte-Croix; mais elle ne voulut jamais, par humilité, accepter la direction de cette communauté, et elle y fit établir pour abbesse une fille nommée *Agnès*, qu'elle avait élevée. Elle s'occupa sans cesse des soins les plus pénibles et les plus bas de la maison, et sortit victorieuse des calomnies par lesquelles on essaya de ternir sa réputation. Dieu l'honora de son vivant du don des miracles. L'Église célèbre le 13 août la fête de sainte Radégonde. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Hist. de France*, et *Recueils de la gloire des martyrs et de la gloire des confesseurs*. D. Mabillon, *Recueil des actes des saints de l'Ordre de Saint-Benoît*. Bulteau, *Hist. de l'Ordre de Saint-Benoît*.

RADER (Matthieu), en latin *Raderus*, jésuite, né à Inichingen, dans le Tyrol, en 1561, mort à Munich l'an 1634, professa la rhétorique et l'éloquence dans plusieurs colléges de son Ordre. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Viridarium sanctorum ex Menæis Græcorum collectum, annotationibus illustratum*; Augsbourg, 1604-1612; 3 vol. in-8°; — 2° *Aula sancta Theodosii junioris imperatoris, e græcis et latinis scriptoribus concinnata*; Augsbourg, 1608; Munich, 1614, in-8°; — 2° *Vita P. Canisii*; Munich, 1614, 1623, in-8°; — 4° *Bavaria Sancta*; ibid., 1625-1627, 3 vol. in-fol.; on y ajouta un IVe volume en 1704; l'ouvrage entier a été traduit en allemand par Rassler; ibid., 1714, 3 vol. in-fol.; — 2° *Auctarium ad libros V. N. Trigaltii De christianis apud Japonios Triumphis*; Munich, 1623, in-4°; — 6° *Historia manicheismi* de Pierre de Sicile, texte et trad. latine; Ingolstadt, 1604, in-4°; — 7° *Acta concilii œcumenici VIII Constantinopolitani*; ibid., 1604, in-4°; — 8° les *Œuvres* de saint Jean Climaque, texte et trad. latine; Paris, 1633, in-fol.; édition très-estimée. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Le *Journ. des Savants*, 1689 et 1711.

RADHOD, prévôt de l'église de Dol en Bretagne, n'est connu que par une *Lettre* qu'il écrivit à Adolstan ou Etelstan, roi d'Angleterre, en lui envoyant les reliques des saints sénateurs Paterne et Scubilion; cette lettre a été insérée dans la Vie de saint Adhelme, évêque de Schirburn, par G. de Malmesbury. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 557.

RADICE (IN). *Voy.* DISPENSE, n° II.

RADING, lieu d'Angleterre où l'on a tenu trois conciles, de l'an 1206 à l'an 1240. *Voy.* Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I.

RADINGIUS (Guillaume), carme anglais, vivait au XIVe siècle. Il fut un des examinateurs de quelques articles qui concernaient l'affaire des Templiers. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Templariorum Examinationes*; — 2° *Quæstionum quarumdam L. I*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustribus Angliæ Scriptoribus*.

RADINO (Thomas), dominicain, né à Plaisance, mort en 1527, professa la théologie à Rome, et devint substitut de Sylvestre Mozolin, maître du Sacré-Palais. Il était théologien, philosophe, astronome et poëte. On a de lui : 1° *Callipsychia*, ou *De la Beauté de l'âme*; Milan, 1511; — 2° *Sideralis Abyssus*; Pavie, 1513; Paris, 1514; — 3° un *Discours* contre Luther, adressé aux princes d'Allemagne, et la *Défense* de ce discours contre Mélanchthon, qui l'avait attaqué; — 4° des *Discours*, dont quelques-uns furent prononcés dans la chapelle du Pape. *Voy.* Possevin, *Appar. sac.* Le Mire, *Biblioth. ecclés.* Le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, t. II, p. 73.

RADIUS. *Voy.* RAZZI.

RADLINSKI (Jacques-Paul), chanoine régulier, né en Pologne l'an 1684, mort en 1762, professa la théologie et la philosophie au couvent de Sainte-Hedwige, à Cracovie. Parmi ses écrits principaux nous citerons : 1° *Norma vitæ apostolicæ ordini canonicorum regularium proposita*; Cracovie, 1725; Lublin, 1732, 2 vol. in-8°; — 2° *Officium de sepultura Christi*; Lublin, 1730, in-8°; — 3° *Sepulcrum parasceves ex figuris V. et N. T.*; Sandomir, 1730, 1733, 1736, in-8°; — 4° *De Dignitate sacerdotali*; Lublin, 1735, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RADOSSANYI (Ladislas), camaldule, né à Neytra, en Hongrie, fit ses études avec succès à Presbourg, et remplit plusieurs charges dans son Ordre. Il est auteur d'une *Histoire des saints ermites camaldules*, en latin; Neustadt, 1736, in-4°. Cette histoire est pleine de recherches, et renferme plusieurs vies, entre autres celles de saint Romuald, de Paul Justinien, fondateur de la congrégation du Mont-Couronné, de saint Dominique l'Encuirassé, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RADULFE (*Radulfus*). *Voy.* RAOUL.

RADUS. *Voy.* RÉ.

RÆGINALDUS. *Voy.* RAYNAUD.

RÆTHEL (Wolfgang-Christophe), savant allemand, né à Selbitz en 1663, mort en 1729, professa le grec et l'hébreu au gymnase de Baireuth, devint surintendant à Neustadt-sur-Aisch, et s'établit à Neustadt, où il exerça les fonctions ecclésiastiques, faisant tous ses efforts pour arrêter les progrès du piétisme. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *De Bibliothecis universalibus, præsertim theologicis*; Neustadt, 1714, in-fol.; — 2° *De Bibliotheca Patrum*; ibid., 1726, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. gén.*

RAFOË (*Rafoa*), ancienne ville épisc. d'Irlande sous la métropole d'Armagh. Cet évêché a été supprimé.

I. RAGAÜ, fils de Phaleg. *Voy.* I Paralip., I, 25. Luc, III, 35. Il est nommé par la Vulgate *Réu* (Genèse, XI, 18-21). Le texte hébreu le nomme *Rehou*, et les Septante *Ragaü*. C'est, au fond, le même mot, mais prononcé d'une manière différente.

II. RAGAÜ, grande plaine où Nabuchodonosor, roi de Ninive, vainquit Arphaxad, roi des Mèdes. Elle tire probablement son nom de *Ragaü*, fils de Phaleg. *Voy.* Judith, I, 5, 6.

RAGÈS, ville de Médie située sur les montagnes d'Ecbatane. Tobie l'ancien ayant confié un dépôt de dix talents à Gabélus, habitant de Ragès, ou lui ayant prêté cette somme, envoya son fils pour la lui demander. Mais cette commission fut exécutée par l'ange Raphaël, que Tobie ne prenait que pour un homme, tandis que celui-ci célébrait son mariage à Ecbatane avec Sara, fille de Raguel. *Voy.* Tob., V, 8; VI, 6; IX, 3. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

RAGGI (François), capucin, né à Gênes, mort dans cette ville en 1657, était frère d'Octavien Raggi, cardinal sous le pape Urbain VIII. On a de lui : *Dubiorum Centuria de regimine regularium*; Lyon, 1649; Gênes. *Voy.* Wading, *Annal. Minor.*

RAGGRAVE. *Voy.* REAGGRAVE.

RAGINALDUS. *Voy.* RAYNAUD.

RAGNEBERTUS (Sanctus). *Voy.* RAMBERT (Saint).

Digitized by Google

RAGNOBERTUS. *Voy.* RAIMBERT.

RAGUEAU (François), jurisc., né à Bourges, mort en 1605, professa le droit à l'université de sa ville natale, et acquit une grande réputation. Outre plusieurs ouvrages sur le droit civil, on a de lui : *Leges politicæ ex S. Scriptura libris collectæ, cum Laurentii Bochelli additamentis;* Paris, 1615, in-4°.

I. **RAGUEL**, beau-père de Moïse. *Voy.* JETHRO.

II. **RAGUEL**, père de Sara et beau-père du jeune Tobie. Il demeurait à Ecbatane, et possédait de grands biens. Il ne consentit qu'avec peine à donner sa fille au jeune Tobie, à cause du malheur qui était arrivé aux sept maris qu'elle avait déjà eus, d'être tués par le démon. Mais le Seigneur ayant conservé Tobie, Raguel le retint chez lui pendant quinze jours, et lui assura par un contrat le reste de ses biens, dont il lui avait déjà donné la moitié. *Voy.* Tobie, VI, 11-14; VIII, 22-24.

RAGUENET (François), littérateur, né à Rouen vers l'an 1660, mort en 1722, reçut les ordres sacrés, devint précepteur des neveux du cardinal de Bouillon, et suivit ce prélat à Rome en 1698. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels : 1° *Du Mérite et de l'utilité du martyre;* discours qui remporta le prix d'éloquence à l'Académie française en 1687, et qui a été inséré dans le recueil de cette société; — 2° *Histoire abrégée de l'Ancien Testament;* Paris, 1708, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1690, 1691, 1700, 1702 et 1739. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RAGUET (Gilles-Bernard), érudit, né à Namur en 1668, mort à Paris l'an 1748, fit ses études à Paris, et prit les ordres chez les Sulpiciens. Fleury, ancien évêque de Fréjus, et chargé de l'éducation de Louis XV, s'attacha l'abbé Raguet, et lui conféra le prieuré d'Argenteuil, puis la direction spirituelle de la compagnie des Indes françaises. La *Gallia Christiana* le désigne sous le titre de *Regis antescholanus.* Parmi ses ouvrages nous citerons : *Histoire des contestations sur la Diplomatique, avec l'analyse de ce livre,* composé par le P. Mabillon, et les objections du P. Germon; Paris, 1708, in-12; Naples, 1767, in-8°. Raguet penche pour le P. Germon. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

RAGUINUS (Antoine), jurisc. du XVII° siècle, a publié : 1° *Des Voix des chanoines en chapitre; de l'office dans le chœur et de la messe dans l'église,* Naples, 1621; — 2° *Le Vase de la discipline ecclésiastique;* 1625.

RAGUSA (Giuseppe), jésuite, né à Giuliano, en Sicile, vers 1560, mort à Palerme l'an 1624, enseigna la philosophie à Paris et la théologie à Padoue, à Messine et à Palerme; il gouverna aussi quelques colléges en qualité de recteur, et prêcha avec un grand succès. Il a laissé : 1° *Commentaria ac Disquisitiones in tertiam divi Thomæ partem;* Lyon, 1619-1620, 2 vol.; dans le 1er il traite du mystère de l'Incarnation, dans le 2° de N.-S. Jésus-Christ *per se,* c'est-à-dire *de ejus unitate et officio;* — 2° *De Justificatione et pœnitentia,* 2 vol.; — 3° *De Baptismo et Eucharistia commentarium in primam Secundæ;* — 4° *De Natura et gratia,* etc. *Voy.* Michaud, au *Supplém.*

II. **RAGUSA** (Geronimo), jésuite, né à Modica, en Sicile, l'an 1655, mort vers 1715, professa avec éclat la philosophie, la théologie et les belles-lettres. Outre un certain nombre d'ouvrages inédits, il a laissé : 1° *Problemata philosophica;* Venise, 1706, in-12; — 2° *Fragmenta progymnasmatum diversorum;* ibid., 1706, in-8°; — 3° *Elogia Siculorum qui veteri memoria literis floruerunt;* Lyon, 1690, in-12; réimprimé avec des additions, sous ce titre : *Siciliæ Bibliotheca vetus;* Rome, 1700, in-4°, et dans Burmann, *Thesaurus antiq. Italiæ,* tom. X. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1691 et 1709. Mongitore, qui, dans sa *Biblioth. Sicula,* tom. I, p. 284-285, donne les titres des ouvrages restés manuscrits. Feller, qui en cite plusieurs sur les matières théologiques. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RAGUSE (*Ragusia, Ragusium*), nommée par les Turcs *Dobronika,* capitale de la Dalmatie Ragusienne, située au pied d'une grande montagne à 500 milles de Venise. L'évêché de l'ancienne Épidaure, transféré au milieu du VII° siècle, fut érigé en archevêché vers le milieu du X°. Les Ragusiens suivent en tout la croyance et les cérémonies de l'Église romaine, si ce n'est qu'après avoir dit à la messe l'Évangile en latin, ils le répètent pour le peuple en langue esclavonne ou illyrienne. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 196. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 156-159, où on trouve la liste des évêques jusqu'en 1843.

I. **RAHAB**, nommée dans le texte hébreu *Zônâ,* mot que saint Jérôme, les Septante, saint Paul et saint Jacques, et la plupart des Pères et des interprètes, entendent d'une femme débauchée, fut celle qui cacha les espions que Josué avait envoyés pour considérer la ville de Jéricho, et qui fut conservée dans la ruine de cette ville avec tous ceux qui se trouvèrent dans sa maison. Quelques commentateurs, entre autres D. Calmet, veulent qu'elle ait été simplement hôtelière, et non une prostituée, se fondant sur ce qu'elle épousa dans la suite Salmon, prince de la tribu de Juda, ce qui eût été contraire à la loi, et sur ce qu'il n'est pas vraisemblable que des personnes chargées d'une mission aussi délicate que celle des espions de Josué, se soient logés chez une femme publique. Mais quelque spécieuse que soit cette interprétation, nous ne la croyons pas bien fondée; car, outre ce que nous venons d'alléguer en faveur du sentiment contraire, nous ferons observer que partout où le terme hébreu *Zônâ* se rencontre, comme Genèse, XXXVIII, 15; Lévit., XXI, 7; Deutéron., XXIII, 19 (Sept. et Vulg., 18); Josué, II, 1, etc.; Juges, XI, 1, etc., il est rendu dans les Septante et la Vulgate par *prostituée.* Nous ajouterons qu'elle pouvait très-bien être hôtelière, comme le veulent nos adversaires; or, dans ce cas rien n'empêchait que les espions n'allassent loger chez elle. Enfin il peut se faire que le service signalé qu'elle avait rendu au peuple d'Israël lui ait mérité une dispense de la Loi, malgré sa conduite passée; car rien ne dit qu'elle ait continué sa vie criminelle. Nous voyons dans Osée que Dieu ordonne à ce prophète de prendre pour femme une prostituée, c'est-à-dire, selon le texte hébreu, une *femme de fornications,* une femme qui jusque-là était une prostituée, comme nous l'avons remarqué ailleurs. *Voy.* Josué, II et VI. Hébreux, XI, 31. Jacques, II, 25. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* L'abbé Glaire, *La sainte Bible,* etc. tom. III. *Notes sur Osée,* I, 2.

II. **RAHAB**, mot hébreu qu'on lit au psaume LXXXVI (selon l'hébreu LXXXVII), 4, et qui signifie proprement *orgueil, fierté,* désigne très-probablement et poétiquement l'*Égypte,* ici aussi bien que dans le psaume LXXXVIII (hébr.,

Digitized by Google

LXXXIX), 11; dans Isaïe, XXX, 7; LI, 9; passages où la Vulgate elle-même a rendu le même terme hébreu par *orgueil, superbe*. Quelques anciens l'ont entendu (Ps. LXXXVI, hébr., LXXXVII) de la femme de Jéricho, dont il est parlé à l'art. précéd.; mais d'abord le nom de cette femme n'est pas le même en hébreu; en second lieu, dans tous les passages que nous venons d'indiquer, le contexte prouve clairement qu'il s'agit de l'Égypte. Aussi la paraphrase chaldaïque lit les *Égyptiens*, et c'est l'interprétation des commentateurs les plus habiles.

RAHABIA, fils d'Éliézer, était, ainsi que ses frères, garde des trésors du temple. *Voy*. I Paralip., XXVI, 25.

RAHAM, fils de Samma et père de Jercaam, de la race de Caleb. *Voy*. I Paralip., II, 44.

RAHÉLAIA, un des chefs de famille qui revinrent de Babylone en Judée avec Zorobabel. *Voy*. I Esdras, II, 2.

RAHUEL, fils d'Ésaü et de Basémath, fille d'Ismaël. Rahuel fut père de Nahath, de Zara, de Samma et de Méza. *Voy*. Genèse, XXXVI, 4, 17.

I. **RAÏA**, fils de Sobal, père de Jahath et petit-fils du patriarche Juda. *Voy*. I Paralip., IV, 2.

II. **RAÏA** ou **RAY** (*Raius*), seizième métropole ecclésiastique du diocèse des Chaldéens, d'après la table d'Élie de Damas, située sur les confins de la Perse, dans le Tabaristan. On croit que c'est la même ville que celle dont il est question dans le livre de Tobie sous le nom de *Ragès des Mèdes*, et qui est appelée *Rhœa* par Étienne de Byzance, et *Rhagœa* par Strabon et Ptolémée. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Abibus, siégeait sous le catholique Timothée Ier vers l'an 778. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1292. Richard et Giraud.

RAILLERIE (*Jocus, facetiæ*), discours plaisant, enjoué, agréable, qui fait rire. Les *railleries* innocentes et permises sont celles qui n'offensent personne, et qui d'ailleurs ne choquent ni la religion ni les mœurs. Les *railleries* criminelles sont celles qui blessent, ou les personnes, ou la religion, ou les mœurs, etc. Ces dernières sont plus ou moins graves, à proportion de l'injure qu'elles font aux personnes, ou du tort qu'elles causent à la religion, ou des mauvaises suites qu'elles ont par rapport aux mœurs, ou enfin de la maligne intention, du scandale et des autres circonstances qui les accompagnent. Nous n'aimons pas voir les autres rire à nos dépens, c'est pourquoi nous ne devons donc jeter sur personne un ridicule que nous ne voulons pas souffrir nous-mêmes. Saint Ambroise interdit la raillerie surtout aux ecclésiastiques : « Quoique les *railleries* honnêtes, dit ce Père, plaisent souvent et soient agréables, elles sont cependant contraires aux devoirs des ecclésiastiques; comment pouvons-nous nous permettre ce que nous ne voyons point dans l'Écriture sainte. » *Voy*. Ambros., *De Offic.*, l. I, c. XXIII. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les objections du protestant Barbeyrac contre cette pensée de saint Ambroise.

RAILLON (Jacques), archevêque d'Aix, né en 1762 à Bourgoin, en Dauphiné, mort l'an 1835 à Hyères, où il s'était retiré dans l'espoir d'améliorer sa santé, fut attiré très-jeune dans le diocèse de Luçon par M. de Mercy, son compatriote, qui en était évêque. Il y fit son cours de philosophie, et professa au petit séminaire. Forcé d'émigrer l'an 1792, il se rendit en Italie. Après dix années d'exil, il rentra en France, où il fut nommé chanoine honoraire, puis titulaire de Notre-Dame de Paris, et professeur suppléant d'éloquence sacrée à la faculté de théologie. Promu à l'évêché d'Orléans, il remplit les fonctions épiscopales comme administrateur, sans avoir pu recevoir ses bulles. Il quitta Orléans en 1816 pour venir se fixer à Paris, où il s'occupa d'une Vie de saint Ambroise restée inédite. En 1829, il fut appelé à l'évêché de Dijon, et l'année suivante à Aix. On a de lui : 1° *Appel au peuple catholique;* Paris, 1792; c'est une apologie éloquente des prêtres insermentés; — 2° *Idylles;* ibid., 1803, in-16; ces *Idylles*, composées à Venise dans le genre de celles de Gessner, offrent à la jeunesse une excellente morale; — 3° de nombreux *Discours* non moins remarquables par la sagesse et l'élévation des pensées que par le mérite d'un style toujours élégant et pur, notamment son *Mandement* du 28 novembre 1833 pour le jubilé; c'est une belle profession de foi qui peut être comptée parmi les plus honorables témoignages de l'attachement inviolable de l'Église de France au Saint-Siége. *Voy*. Feller, au *Supplém*. Michaud, au *Supplém*.

RAIMBAUD, doyen de l'église de Liége, né dans cette ville vers la fin du XIe siècle, mort avant l'an 1158, a laissé, entre autres ouvrages : 1° une *Lettre* adressée à tous les fidèles en faveur du pape Anaclet, contre les religieux de Cluny, trop zélés partisans d'Innocent II; cette lettre a été publiée par Baronius, *Annales*, ad ann. 1139; — 2° plusieurs autres *Lettres* insérées par D. Martenne dans ses *Anecdota*, tom. I; — 3° une pièce de vers en l'honneur de saint Maïeul, et que les Bollandistes ont publiée dans leur tom. II du mois de mai. *Voy*. la *Gallia Christ.*, tom. III, p. 926. *L'Histoire littéraire de la France*, tom. XII, p. 512. La *Nouv. Biogr. génér.*

RAIMBERT ou **RENOBERT** (Saint), en latin *Ragnobertus*, évêque de Bayeux, assista au concile assemblé à Reims en 625. L'histoire ne nous apprend rien autre chose de lui, sinon que sa mémoire a toujours été en grande vénération dans l'église de Bayeux et dans les lieux où on a gardé de ses reliques. On trouve son nom dans divers martyrologes au 16 mai. *Voy*. Richard et Giraud.

RAIMON. *Voy*. RAMON, n° I.

* **RAIMOND** ou **RAYMOND** étant un nom commun à divers personnages homonymes, nous avons placé d'abord les saints, puis les bienheureux, et enfin les autres homonymes qui n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre de ces deux catégories.

I. **RAIMOND** (Saint), chanoine de Saint-Sernin de Toulouse, mort l'an 1159, fut offert de bonne heure par ses parents à l'église de Saint-Sernin, où il fit l'office de chantre et de choriste. Plus tard il se maria, et, après la mort de sa femme, il ne s'occupa plus que d'œuvres de charité. Il fonda, entre autres, un hôpital pour l'entretien de trente pauvres, fit construire un pont vers l'embouchure du Lers, et pendant plusieurs années employa une grande partie de ses revenus à la construction de l'église de Saint-Sernin. Peu après il prit l'habit régulier dans cette église, et plusieurs ayant suivi son exemple, la vie canonique y fut établie. Dieu attesta par des miracles la sainteté de son serviteur; aussi, dès le milieu du XIIe siècle, la ville de Toulouse lui rendit-elle un culte public. Ce culte diminua beaucoup dans la suite; mais les Toulousains le rétablirent en 1652, après

Digitized by Google

avoir éprouvé la puissante intercession du saint durant la peste qui désolait alors le pays, ce qui donna lieu de transférer aussi ses reliques du collége de son nom dans l'église de Saint-Sernin. Il est honoré chez les chanoines réguliers le 8 juillet, ailleurs le 4 juillet. *Voy.* Bollandus, au tom. Ier de juillet. DD. de Vic et Vaissette, *Hist. génér. du Languedoc*, l. XV.

II. **RAIMOND** ou **RAYMOND DE PEGNAFORT** ou **PENNAFORT** (Saint), troisième général des Dominicains, né au château de Pegnafort, en Catalogne, l'an 1175, mort à Barcelone le 6 janvier 1275, professa dès l'âge de vingt ans les arts libéraux dans cette dernière ville. Il se fit recevoir docteur en droit civil et canonique à l'université de Bologne; et, de retour en Espagne, Béranger, évêque de Barcelone, lui donna un canonicat et un archidiaconé dans sa cathédrale. L'an 1222 il prit l'habit religieux, et son exemple fut suivi par plusieurs personnes d'un rang élevé. Grégoire IX l'appela à Rome et l'employa à la collection des Décrétales; il voulut même l'élever au siége métropolitain de Tarragone, mais saint Raymond refusa et préféra retourner dans sa solitude. Nommé général de son Ordre en 1238, il donna sa démission deux ans après, et contribua beaucoup à l'établissement de l'Ordre de la Merci. Il opéra plusieurs conversions; mais la plus utile à l'Église et à l'État fut celle de Jacques Ier, roi d'Aragon, dont il avait la confiance et la direction. Clément VIII le canonisa en 1601, et Clément X fixa sa fête au 23 janvier. On a de saint Raymond : 1° une *Collection des Décrétales*, qui forme le Ve vol. du droit canon; — 2° une *Somme de cas de conscience*, dont la meilleure édition est celle du P. Laget; Lyon, 1718; — 3° deux *Lettres* adressées à saint Pierre de Nolasque; — 4° *Les Constitutions de l'Ordre de la Merci*; — 5° *Explication* de celles de saint Dominique. *Voy.* le P. Touron, *Hist. des Homm. illustres de l'Ordre de Saint-Dominiq.*, tom. I, p. 1 et suiv.

III. **RAIMOND NONNAT** (Saint), cardinal, né à Portel, en Catalogne, l'an 1204, mort le 31 août 1240, reçut l'habit de l'Ordre de la Merci des mains de saint Pierre Nolasque, son fondateur. Il fut ensuite envoyé à Alger pour le rachat des chrétiens captifs; l'an 1237, Grégoire IX l'éleva à la dignité de cardinal, et l'appela à Rome pour se servir de ses conseils; mais Raimond mourut en chemin. Benoit XIII l'a mis, ainsi que le concile de Constance, au nombre des saints. On célèbre sa fête le 31 août.

IV. **RAIMOND** (Le bienheureux), instituteur de l'Ordre militaire de Calatrava, en Espagne, était abbé de Hitero, monastère de l'Ordre de Citeaux, dans le royaume de Navarre. Il mourut à Cerueles, près de Tolède, l'an 1163, et il est honoré dans son Ordre et dans celui de Citeaux le 1er février.

V. **RAIMOND DE CAPOUE** (Le bienheureux), vingt-troisième général des Dominicains, né à Capoue, mort en 1399, prit l'habit religieux à Capoue ou à Bologne, et fut dès l'an 1350 directeur des religieuses du monastère du Mont-Pulcien. Il enseigna l'Écriture sainte et la théologie dans quelques maisons de son Ordre, fut prieur de la Minerve, et devint directeur de sainte Catherine de Sienne, qu'il aida dans toutes ses entreprises. Urbain VI l'envoya en France en qualité de nonce; mais il fut contraint de s'arrêter à Vintimille, et de là il retourna à Gênes, où le pape le chargea de faire dans ce diocèse tout ce qu'il aurait fait en France. L'an 1380, il fut élu général de son Ordre, et le pape Boniface IX le chargea d'apaiser les dissensions qui s'étaient élevées entre les républiques d'Italie. L'an 1594, Clément VIII donna à Raimond de Capoue le titre de bienheureux. On a de lui : 1° *Vies de sainte Agnès du Mont-Pulcien et de sainte Catherine de Sienne*; — 2° un *Traité sur le Magnificat*; — 3° quelques *Lettres*; — 4° *Traité sur la nécessité et les moyens d'introduire la réforme parmi les religieux. Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 679. Le P. Touron, *Homm. illustr. de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. II, p. 660.

VI. **RAIMOND** ou **RAYMOND** (Georges-Marie), littérateur et savant distingué, né à Chambéry en 1769, mort l'an 1839, fut dominé toute sa vie par une passion ardente, le double désir d'apprendre et d'enseigner. De là vient qu'à peine sorti du collége il se livra laborieusement à l'étude approfondie de la haute littérature et des sciences exactes, sans autre maître que les bons livres et les impulsions d'une forte intelligence. Il occupa dans l'administration plusieurs emplois qu'il abandonna pour se livrer à l'enseignement. Il obtint en 1794 la chaire d'histoire et de géographie à l'école centrale du Mont-Blanc, qui avait remplacé l'ancien collége. En 1800, il joignit à cette chaire l'enseignement des mathématiques. Quelques années après, revêtu du titre de préfet honoraire du collége des Jésuites, qui fut substitué à l'ancienne école secondaire, il y professa la géographie et les mathématiques jusqu'à soixante-dix ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Rien ne saurait mieux faire comprendre les vertus, les doctrines et l'esprit de Raymond, que les paroles suivantes, extraites de son testament : « Que mes enfants ne cherchent point les richesses, et qu'ils redoutent la funeste influence d'un seul denier acquis injustement. Piété solide, intégrité rigoureuse, travail, courage et résignation dans les peines, soumission sans murmure aux volontés du Ciel, combat soutenu des passions dangereuses et des penchants désordonnés, mépris des vanités mondaines, privation de tout superflu, afin de pouvoir exercer le précepte de la charité chrétienne en venant au secours des infortunés, dans toutes les occasions : voilà, en peu de mots, les règles de conduite que mes enfants doivent se prescrire, et qui seules peuvent amener leur félicité. » Outre un grand nombre de Mémoires et de Notices insérées dans les recueils de la Société royale académique de Savoie, dont il fut le secrétaire perpétuel depuis sa fondation, Raymond a laissé d'autres écrits non moins nombreux sur la littérature, l'histoire, la philosophie, les sciences exactes, la musique, etc.; nous citerons seulement : 1° *Lettre à M. de Chateaubriand sur deux chapitres du Génie du christianisme*; Genève, 1806; — 2° *De la Musique dans les églises, considérée dans ses rapports avec l'objet des cérémonies religieuses*; Chambéry, 1809; — 3° *Lettres à M. Millin sur l'utilité de l'établissement des maîtrises de chapelle dans les églises cathédrales de France, et sur l'usage de la musique dans les églises*; ibid., 1810; — 4° *Observations sur le principe philosophique de M. de Lamennais touchant le fondement de la certitude*; — 5° *Saint François de Sales considéré comme écrivain.* Ces deux derniers écrits font partie des recueils dont nous venons de parler. Nous devons ajouter qu'indépendamment de ces diverses productions, Raymond a fourni un grand nombre d'articles à la *Biogr. univers.* de Michaud, au *Magasin encyclopéd.* de Millin, aux *Annales de*

Digitized by Google

mathématiques publiées par Gergonne, et au *Journal de Savoie*, qu'il a fondé et dirigé sans interruption. *Voy.* Michaud, au *Supplém.*

VII. **RAIMOND** ou **RAYMOND D'AGILES.** *Voy.* AGILES.

VIII. **RAIMOND DE SABONDE** ou **DE SEBEIDE**, écrivain espagnol du XVe siècle, fut professeur à Toulouse. Il a laissé un traité intitulé *Théologie naturelle de l'homme et des créatures*, ou *Trésor des considérations divines* : Strasbourg, 1496; Paris, 1509; Lyon, 1540; Venise, 1581; Francfort, 1631. Ce même ouvrage a été imprimé en forme de dialogue sous ce titre : *La Violette de l'âme;* Cologne, 1501; Lyon, 1568.

IX. **RAIMOND JOURDAIN**, chanoine régulier du XIVe siècle, fut prévôt d'Uzès, puis abbé de Celles, en Berry. On a de lui : 1° onze livres de *Contemplations;* — 2° un *Traité de la Vierge;* — 3° *De la Vie religieuse;* — 4° *L'Œil spirituel ou mystique des règles de la vie chrétienne;* — 5° *Paraphrase sur le* XVe *Psaume;* ces ouvrages ont été publiés par les soins du P. Théophile Rainaud, jésuite. Ils avaient déjà paru dans les *Bibliothèques des Pères* sous le nom de l'Idiot.

X. **RAIMOND** ou **RAYMOND LULL** ou **LULLE.** *Voy.* LULL, n° II.

XI. **RAIMOND** ou **RAYMOND MARTIN.** *Voy.* MARTIN, n° XXX.

RAIMONDI (Jean-Baptiste), orientaliste et philosophe italien, né à Crémone vers 1540, mort vers l'an 1630, passa plusieurs années en Asie, où il fit une étude approfondie de l'arabe, de l'arménien, du syriaque et de l'hébreu. Il revint en Italie au moment où le cardinal Ferdinand de Médicis établissait une imprimerie magnifique de caractères orientaux, laquelle a été comme le berceau de la célèbre typographie de la Propagande. Le cardinal appela en même temps auprès de lui tous les hommes dont les talents pouvaient faire prospérer sa noble entreprise. Il mit à leur tête Raimondi. Parmi les ouvrages qu'il publia, nous citerons : 1° une *Grammaire syriaque* et une *Grammaire arabe;* cette dernière se répandit considérablement en Asie; mais, comme elle ne traite guère que de la conjugaison des verbes, elle n'est plus en usage aujourd'hui; — 2° les *Évangiles*, en arabe, avec une traduction interlinéaire, 1591. Après la Bible polyglotte du cardinal Ximenès, ce sont les plus belles productions typographiques que l'on connaisse. Ces éditions se conservent à Florence. Raimondi voulait encore imprimer la Bible en langues arabe, syriaque, persane, éthiopienne, cophte et arménienne, ayant en regard le grec, le latin, l'hébreu et le chaldéen, conjointement avec les grammaires et les dictionnaires de ces diverses langues; mais il fut forcé de renoncer à son projet par la mort du pape Grégoire XIII, sous les auspices duquel il devait être exécuté. *Voy.* Arisi, *Cremona litterata.* Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana.* Erpenius, *Orationes tres de linguarum ebrææ atque arabicæ dignitate.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RAIMUNDETTO (Raimond), célèbre magistrat, né à Saint-Martin de Catane en 1630, mort à Palerme l'an 1690, acquit un grand renom par son savoir dans la jurisprudence, et occupa les places les plus distinguées dans son pays. Les rois d'Espagne, alors maîtres des deux Siciles et d'une partie de l'Italie, l'employèrent successivement dans les affaires les plus délicates. Raimundetto avait aussi étudié le droit canon; il a publié les ouvrages suivants : 1° *Responsum juridicum super spoliis ac fructibus viduarum Ecclesiarum regni Siciliæ Sacræ Catholicæ Majestati competentibus;* — *De Omnibus Prælatis cæterisque ecclesiasticis beneficiis regio juri patronatui addictis; An scilicet possit de iis in usus mere profanos disponere? Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RAINALD, abbé de Cîteaux, mort en 1151, était fils de Milon, comte de Bar. Il fit profession à Clairvaux, où il eut saint Bernard pour maître. L'an 1113, à la mort d'Étienne, Rainald le remplaça comme abbé de Cîteaux, et ayant rencontré Abélard à l'abbaye de Cluny, il le réconcilia avec saint Bernard. L'an 1148, Rainald présida un chapitre général de son Ordre, auquel le pape Eugène III assista. Il nous reste de cet abbé : 1° une *Lettre* au pape Innocent II, qui a été publiée par D. Martenne dans ses *Anecdota*, tom. I, p. 392; — 2° un *Recueil*, en 87 chapitres, des divers statuts de l'Ordre de Cîteaux, qui a été inséré par Manriquez dans ses *Annales Cistercienses* à l'année 1134, et par Julien Paris dans son *Monasticon Cisterciense*, p. 245. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV, p. 985. L'*Hist. littér. de la France.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RAINALDI** (Francesco), jésuite, né à Matelica, dans la marche d'Ancône, en 1600, mort à Rome l'an 1677, passa toute sa vie à Rome dans la maison professe de son Ordre. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Lumen hominis devoti;* Rome, 1633, in-24; — 2° *Cibo dell' anima;* ibid., 1637, in-12; ce recueil de méditations sur la Passion de Jésus a eu, ainsi que l'ouvrage précédent, de nombreuses éditions. *Voy.* Sotwell, *Biblioth. Societ. Jesu*, p. 246. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RAINALDI** ou **RAINAUD, RENAUD** (Gautier), archevêque de Cantorbéry et chancelier d'Angleterre au XIVe siècle, a écrit : *Constitutiones de appellationibus*, et *Constitutiones provinciales*, où l'auteur traite *de scrutinio in ordine faciendo; de clericis peregrinis; de temporibus ordinandorum; de sacra unctione; de sacramentis iterandis; de officio archidiaconi; de celebratione missarum; de sponsalibus; de pœnitentiis et remissionibus. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* Godwin, *Epist. Angl.*

III. **RAINALDI** (Oderic), oratorien, né à Trévise d'une famille patricienne, mort en 1671, s'appliqua au même genre d'étude que son confrère Baronius. On a de lui une *Continuation des Annales* de ce savant cardinal; il y a beaucoup de recherches et d'érudition, une manière de voir sage, équitable et parfaitement orthodoxe; mais sa critique n'est pas assez sévère et assez éclairée, et sa narration n'est pas toujours exacte. On en a imprimé un *Abrégé* à Rome, 1669, in-fol., et 1670, 3 vol. in-4°. Sa *Continuation*, imprimée à Rome, 1646-77, 9 vol. in-fol., s'étend depuis 1199 jusqu'en 1569. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RAINALLUCHI. *Voy.* CORVARIA.

I. **RAINAUD** (Gautier). *Voy.* RAINALDI, n° II.

II. **RAINAUD** (Guillaume), général des Chartreux, mort en 1402, refusa le titre d'abbé et le chapeau de cardinal qui lui avaient été offerts par Urbain V. Il a laissé : 1° de *Nouveaux Statuts* de son Ordre; — 2° quelques *Lettres. Voy.* Dorland, *Chronic. Cartusiense*, l. IV, c. XXIV. Sponde, *Annal.*

I. **RAINIER DE LOMBARDIE**, dominicain, mort en 1249, devint vice-chancelier de l'Église romaine et évêque de Maguelonne. Il accompagna Innocent IV au premier concile général de Lyon. On a de lui : 1° des *Statuts synodaux;* —

Digitized by Google

2° un *Traité théologique*, en forme de dictionnaire. *Voy*. le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de S.-Dominiq*.. tom. I, p. 310.

II. **RAINIER DE PISE**, profès du couvent de Saint-Dominique de Pise, né vers la fin du XIIIe siècle, mort en odeur de sainteté l'an 1351, professa la théologie, et acquit une grande réputation par ses vertus, sa science et ses écrits. Son principal ouvrage est intitulé *Pantheologia;* Jacques de Florence l'a augmenté et publié; Nuremberg, 1473; Venise, 1486; Lyon, 1519; Brescia, 1580; Paris. *Voy*. Trithème, *Catalog*. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I. Le P. Touron, *Homm. illustr. de l'Ord. de Saint-Dominique*, tom. I.

III. **RAINIER DE PLAISANCE**, dominicain, mort après l'an 1262, se laissa d'abord séduire par les Vaudois, dont il fut longtemps le chef et le docteur; mais ayant été converti par saint Pierre martyr, il prit l'habit religieux et combattit les hérétiques. Le seul ouvrage qui nous reste de lui est une *Somme contre les Cathares ou nouveaux Manichéens, et contre les Vaudois;* on la trouve dans la *Bibliothèque des Pères*, édit. de Paris, de Cologne et de Lyon. *Voy*. le P. Touron.

RAINOLD ou **RAINOLDS** (Guillaume), théologien et philosophe anglais, mort à Anvers en 1594, abjura l'hérésie à Rome, vint en France, et professa à Reims l'Écriture sainte et l'hébreu. Parmi ses ouvrages on cite : *De Justa christianæ reipublicæ in reges impios et hæreticos Auctoritate, justissimaque catholicorum ad Henricum Navarræum, et quemcumque hæreticorum a regno Galliæ repellendum confœderatione. Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptoribus*. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers*.

RAINSSANT (Jean-Firmin), bénédictin, né à Suippes, près de Châlons-sur-Marne, en 1596, mort au couvent de Lehon, près de Dinan, en Bretagne, l'an 1651, devint en 1627 prieur de Breuil, au diocèse de Reims. L'un des dix-huit religieux chargés, en 1630, par le cardinal de Richelieu, abbé de Cluny, d'introduire la réforme dans cette abbaye, il fut nommé prieur de Ferrières, en Gâtinais, l'an 1633; mais lorsqu'en 1644 la réunion de Cluny et de Saint-Maur cessa, il préféra cette dernière congrégation. Nommé, en 1645, prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, il assista en qualité de définiteur au chapitre de l'Ordre tenu en 1648, et il devint en 1651 visiteur de la province de Bretagne. Il a laissé : 1° *Méditations pour tous les jours de l'année;* Paris, 1633, in-12; 1647, 1699, in-4°; — 2° *Les Merveilles de Notre-Dame de Bethléem en l'abbaye de Ferrières, en Gâtinais;* ibid., 1635; — 3° *Lettre adressée au prince François de Lorraine, évêque de Verdun, pour l'éclaircissement du différend mû entre les bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hidulphe;* 1630, in-8°. *Voy*. D. le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur*. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Feller, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

RAISIN (*Racemus*). Il y avait dans la Palestine quantité de belles vignes et d'excellents raisins. On en peut juger par celui que rapportèrent au camp d'Israël deux hommes d'entre ceux qui avaient été envoyés pour examiner ce pays. Les voyageurs racontent qu'on fait dans ce pays trois vendanges par an. Moïse avait ordonné qu'on ne fût pas trop exact à ne laisser aucun raisin aux ceps, et que ce qui restait fût pour les pauvres. Il permettait aux passants d'entrer dans les vignes et de manger autant de raisin qu'ils voulaient, mais il défendait d'en emporter. *Voy*. Nombres, XIII, 24. Deutér., XXIII, 24; XXIV, 21, 22. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 122-123.

RAISON. C'est une lumière naturelle de l'âme qui lui fait discerner le vrai du faux, le bien du mal. C'est ce rayon de la lumière divine communiquée à l'homme pour le conduire dans toutes ses actions. C'est sur ce fondement lumineux qu'est établi le droit naturel, droit immuable et imprescriptible; c'est de cette source féconde que découlent les principes du juste et de l'honnête. C'est sur cette base unique que portent toutes les sciences, même celles dont les objets sont surnaturels, parce que la raison fournit à l'homme des preuves qui lui persuadent la nécessité de captiver son sentiment sous le joug de la foi. Il existe une double erreur par rapport à la raison : l'une est celle des déistes, qui prétendent que la *raison* est le seul guide que Dieu ait donné à l'homme pour se conduire, pour se diriger et pour connaître Dieu lui-même, en sorte qu'ils rejettent entièrement toute révélation divine; l'autre erreur est celle de certains philosophes et certains théologiens qui refusent à la *raison* toute espèce d'autorité : *Utrique errant*, dit le pape Grégoire XVI, *et ii qui omnia tribuunt fidei, rationi nil relinquunt, et ii qui omnia vindicant rationi, fidei nihil reliquum facientes*. Beaucoup plus sage, l'Église veut qu'on fasse un usage légitime de la raison; elle encourage ceux qui défendent le christianisme contre ses ennemis, et elle proclame non-seulement possible, mais nécessaire, la réfutation par la raison des doctrines antichrétiennes. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol*. Le *Diction. de la théol. cathol*.

RAISS ou **RAISSE** (Arnold), chanoine de l'église de Saint-Pierre de Douai, né dans cette ville, mort en 1644, a laissé : 1° *Auctarium ad natales sanctorum Belgii Joannis Molani;* Douai, 1626, in-8°; — 2° *Hierogazophilacium Belgicum;* ibid., 1628, in-8°; c'est un traité des reliques conservées dans les Pays-Bas; — 3° *Peristromata sanctorum*, ibid., 1630, in-8°; — 4° *Origines Cartusiarum Belgii;* ibid., 1632, in-4°; — 5° *Belgica christiana;* ibid., 1634, in-8°; — 6° *Vita B. Mariæ Raggiæ;* ibid., 1636; — 7° *Cœnobiarchia Crispiniensis;* ibid.; — 8° *Cœnobiarchia Ogniacensis Fr. Moschi;* ibid., 1642, in-8°; — 9° *Vita S. Landelini, abbatis et fundatoris Crispiniensis;* ibid.; — 10° *Vita S. Ayberti*, etc. *Voy*. André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 101. Feller, *Biogr. univers*.

RAÏTHU ou **RAÏTHO**, lieu aux environs du mont Sina, célèbre dans les auteurs du moyen âge. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

RAIUS. *Voy*. RAÏA, n° II, et RAY, n° II.

I. **RAM**, fils d'Esron et père d'Aminadab, de la tribu de Juda. *Voy*. I Paralip., II, 9.

II. **RAM**. Eliu-Buzite, de la race de Ram. Dans cet endroit, *Ram* est mis, selon quelques-uns, pour *Aram*. Eliu était de la race de Buz, fils de Nachor Araméen ou Syrien. *Voy*. Job, XXXII, 2, et les commentateurs sur ce passage de Job. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

* **RAMA** et tous ses dérivés, comme *Ramath, Ramatha, Ramoth*, etc., signifie *hauteur, lieux élevés*. De là vient qu'il y a tant de lieux dans la Palestine ainsi nommés.

I. **RAMA**, ville de la tribu de Benjamin, située entre Gabaa et Béthel, vers les montagnes d'Éphraïm, à six ou sept milles de Jérusalem, du côté du septentrion. Elle subsistait encore du temps de saint Jérôme, et n'était plus qu'un

Digitized by Google

village. Baasa, roi d'Israël, la fit fortifier, afin qu'on ne pût passer de Juda en son pays. On pense assez généralement qu'elle est la même que *Ramathaïmsophim*, patrie du prophète Samuel, et que celle dont parle Jérémie, lorsqu'il dit que Nabuzardan, général des Chaldéens, lui donna la liberté d'aller où il voudrait. C'est encore de cet endroit qu'on explique la consolation que le Seigneur donne à Rachel de l'enlèvement de ses enfants par la bouche du même prophète. Mais il est visible que le sens littéral de ce passage ne regarde point le meurtre des saints Innocents. *Voy*. Josué, XVIII, 25. III Rois, XV, 17. II Paralip., XVI, 1. I Rois, I, 1, etc.; XIX, 21, 22, etc. Jérém., XL, 1-3. Matth., II, 18. Joseph, *Antiq.*, l. VIII, c. VI. Euseb., *Onomasticon*. Hieronym., *In Locis hebr.*, *in Osee*, *V*, et *in Sophon.*, *I*. Reland, *Palæst. illustr.*, p. 448, 498, 963. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **RAMA** ou **RAMTA**, **RAMOLA**, **RAMOTHA**, **RAMULA**, **REMPTIS**, **RUMA**, ville située au couchant de Jérusalem, entre Lidda et Joppé, selon saint Jérôme, ou entre Joppé et Jérusalem, selon les nouveaux voyageurs. Plusieurs circonstances donnent lieu de croire que c'est la même que saint Jérôme et Eusèbe ont prise pour *Arimathie*. On la regarde aussi comme ayant été démembrée de la Samarie pour être attribuée à la Judée. Ainsi, quand on dit qu'elle a été bâtie depuis les croisades, cela signifie qu'elle a été seulement rétablie, fortifiée de nouveau. *Voy*. Matth., XXVII, 57. I Machab., XI, 34. Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. VIII. Euseb., *Onomasticon*, ad voc. *Armathém*, *Armatha-Sophim*. Hieronym., *in Epitaphio Paulæ*. Le P. Bernard, dans sa *Relation de la Terre-Sainte*, à l'année 870. Reland, *Palæst. illustrata*, p. 8, 288, 580, 595, 959. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

III. **RAMA**, ville de la tribu de Nephthali, sur les frontières d'Aser, qu'Eusèbe et saint Cyrille de Jérusalem partagent en deux, en mettant l'une dans Aser, et l'autre dans Nephthali. *Voy*. Josué, XIX, 29, 36. Les Septante, saint Cyrille de Jérusalem (*Comment. in Zachariam*), Eusèbe et saint Jérôme lisent, en effet, *Rama*, mais le texte hébreu porte dans les deux endroits *hârâmâ*. Quant à la Vulgate, elle lit *Harma*, au vers. 29, et *Arama* au vers. 36. *Voy*. Reland, *Palæstina illustrata*, p. 963. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

IV. **RAMA** ou **RAMULA**, ville située entre Lydda et Joppé, à vingt-quatre milles de Jérusalem, et la même que *Rama*, n° II. Les Latins y établirent un évêque de leur rite sur la fin du XIe siècle.

RAMATHA ou **RAMATHAÏMSOPHIM**, ville située dans les montagnes d'Éphraïm, et patrie du prophète Samuel. *Voy*. I Rois, I, 19. *Compar*. RAMA, n° I.

RAMATHLÉCHI. *Voy*. LÉCHI.

RAMBACH (Jean-Jacques), protestant, né à Halle en 1693, mort à Giessen l'an 1735, fut nommé professeur ordinaire de théologie à Iena en 1727. Il devint plus tard premier professeur de théologie, et premier surintendant à Giessen. Outre quelques ouvrages en allemand, il a laissé : 1° *Annotationes uberiores in hagiographa*; 3 vol.; — 2° *Institutiones hermeneuticæ sacræ*; — 3° *Commentatio de sensus mystici criteriis*; Iena, 1728, in-8°; — 4° *Exercitationes hermeneuticæ*; ibid., 1728, in-8°; — 5° *Introductio historico-theologica in Epistolam Pauli ad Romanos, cum Lutheri ad hanc Epistolam præfatione variis observationibus illustrata*; Halle, 1727, in-8°; — 6° *Variæ Dissertationes*. *Voy*. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne les titres d'un certain nombre d'écrits de Rambach.

RAMBAM. *Voy*. MAÏMOUN.

RAMBERT ou **RAGNEBERT** (Saint), en latin *Sanctus Ragnebertus*, abbaye devenue de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Bugey, au diocèse de Lyon, entre Bourg-en-Bresse et Belley. Elle fut fondée au Ve siècle par saint Domitien, son premier abbé, dans un fonds qui lui fut cédé par un seigneur nommé *Latin*, que le même saint Domitien avait converti de l'arianisme au catholicisme. Cette abbaye porta d'abord le nom de *Saint-Geniez*, martyr; puis elle prit ensuite celui de *Saint-Rambert*, qui y fut enterré, après avoir été massacré, non loin de là, par l'ordre d'Ébroïn. De tous les anciens monuments, il n'y a que le testament de saint Ansegise, abbé de Fontanelle en 841, qui fasse mention de ce monastère. Il était autrefois de l'Ordre de Cluny, et les bénédictins non réformés avaient fini par l'occuper. *Voy*. la *Gallia Christ.*, tom. IV, col. 244.

RAMBOUR (Abraham), protestant, né à Sedan vers l'an 1590, mort en 1651, dirigea la paroisse de Francheval, fut admis en 1616 au nombre des pasteurs de Sedan, et y obtint en 1620 la chaire de théologie et d'hébreu. L'Académie lui décerna quatre fois les honneurs du rectorat. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Christo Redemptore*; Sedan, 1620, in-4°; — 2° *Traité de l'adoration des images*; ibid., 1635, in-8°. Ses thèses, au nombre de soixante et une, ont été insérées dans le *Thesaurus theologiæ Sedanensis* de J. de Vaux, tom. II. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

RAMEAUX (DIMANCHE DES), dimanche qui précède celui de Pâques, et qui est le dernier du Carême. On l'appelle aussi *dimanche des Palmes*, *Pâques fleuries*, parce que les fidèles y portent des palmes ou des *rameaux* bénits en procession, pour honorer l'entrée triomphante que Jésus-Christ fit dans la ville de Jérusalem huit jours avant Pâque, et dans laquelle le peuple alla au-devant de lui des palmes à la main, comme le rapportent les évangélistes. Ce même dimanche a été appelé autrefois *Dominica competentium*, parce que ce jour les catéchumènes venaient tous ensemble demander à l'évêque la grâce du baptême, qui devait être administré le dimanche suivant. Et comme pour les y préparer on leur lavait la tête ce même jour, il fut encore nommé *Capitilavium*. Enfin la coutume des empereurs et des patriarches d'accorder des grâces ce jour-là le fit nommer le *Dimanche d'indulgence*. La cérémonie des *Rameaux* a passé très-vraisemblablement de la Palestine au reste de l'Orient, et de l'Orient à l'Occident. Elle était en usage dans l'Orient dès le commencement du Ve siècle au plus tard; mais il n'y a pas de preuve très-évidente qu'elle ait été établie dans les Églises d'Occident avant le VIe siècle. Saint Adhelme, qui mourut en 709, témoigne qu'elle se célébrait de son temps en Angleterre, et qu'on était fondé pour ce sujet sur l'autorité légitime des anciens. Autrefois on portait à la procession des *Rameaux* le livre des saints Évangiles pour représenter Jésus-Christ. En quelques endroits, et surtout en Normandie, on y portait même le saint Sacrement. *Voy*. De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. II, p. 377 et suiv. Richard et Giraud. Ménard, *Notes sur le Sacramentaire de saint Grégoire*. Thomassin, *Traité des Fêtes*. Bergier, *Diction. de théol.* Pissot, *Manuel du catholique*. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Dictionnaire d'antiquités chrétiennes*.

Digitized by Google

RAMERU (*Ramerucum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans un bourg du même nom, au diocèse de Troyes en Champagne. Fondée pour des filles en 1260, par Érard, comte de Brienne, et Philippine de Champagne, sa femme, elle fut donnée à des religieux en 1440. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.*

I. **RAMESSÈS**, ville que Joseph donna à son père et à ses frères, selon l'ordre de Pharaon. *Voy.* Genèse, XLVII, 11.

II. **RAMESSÈS**, ville qui fut bâtie par les Hébreux pendant qu'ils étaient en Égypte; et qui prit apparemment son nom du roi du pays qui les faisait travailler, et qui fut submergé dans la mer Rouge en poursuivant les Israélites. *Voy.* Exode, XI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RAMETH, la même que *Ramoth*, et probablement la même aussi que Jaramoth, ville de la tribu d'Issachar qui fut attribuée aux Lévites. *Voy.* Josué, XIX, 21; XXI, 29. I Paralip., VI, 73.

I. **RAMIREZ** (André-Pinto), jésuite, né à Lisbonne, mort en 1654, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Commentaire sur le Cantique des cantiques;* — 2° *Traité de la préservation de la Vierge du péché originel;* — 3° *Commentaire sur les sept lettres de l'Apocalypse;* Lyon, 1652; — 4° *Choix des choses tirées de l'Écriture*, ou *Spicilége des choses sacrées;* ibid., 1648.

II. **RAMIREZ** (Jean), dominicain, né à Morillo, dans la Vieille-Castille, mort en 1690, professa pendant vingt-quatre ans la théologie morale au Mexique, et s'appliqua en même temps à instruire les Indiens et les nègres. En 1595, il revint en Espagne pour se plaindre à Philippe II des mauvais traitements que les vice-rois faisaient souffrir à ces pauvres peuples; et, comme il se disposait à retourner au Mexique, il fut nommé en 1660 à l'évêché de Guatemala. Il a laissé : *Exemples des saints*, en espagnol; Madrid, 1658, 2ᵉ édit. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 368.

III. **RAMIREZ** (Louis-Antoine). *Voy.* MONCADA.

IV. **RAMIREZ** (Vincent), jésuite, né à Madrid, vivait au XVIIIᵉ siècle; il était docteur en théologie, et professeur à l'université d'Alcala. Il a laissé : 1° *Traité de la prédestination des saints et de la réprobation des impies*, en latin; Alcala, 1702; — 2° *Tractatus de scientia Dei;* Madrid, 1708. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710, p. 59, 1ʳᵉ édit., et p. 55, 2ᵉ édit.

RAMOLA. *Voy.* RAMA, n° II.

I. **RAMON** ou **RAIMON** (Alfonse), religieux de l'Ordre de la Merci, né à Vara de Rey, mort vers l'an 1633, était docteur en théologie. Il se distingua dans les sciences et dans la prédication. On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *La Espada sagrada y arte para los nuevos predicadores*; Madrid, 1616, in-8°; — 2° *Psalterio virginal*, trad. du latin de saint Bonaventure; ibid., 1616, in-16; — 3° *Interpretatio nominum quæ in Bibliis hebraice et græce leguntur;* ibid., 1617, in-4°; — 4° *Historia general de la Orden de Nuestra Senora de la Merced;* ibid., 1618-1633, 2 vol. in-fol.; l'ouvrage n'a pas été achevé; — — 5° *Proverbios de Salomon, con comentos y paraphrases Castellanas;* ibid., 1625, in-8°; — 6° *Epitome theologiæ Sacræ Scripturæ;* — 7° *Resolutiones conciliorum*, etc. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

II. **RAMON** (Thomas), dominicain, né dans l'Aragon, vivait au XVIIᵉ siècle. Ses principaux ouvrages sont : 1° un recueil de sermons intitulé : *Vergel de plantas divinas;* Barcelone, 1611-1612, 2 vol. in-4°; — *De Primatu summorum Pontificum romanorum;* Toulouse, 1617, in-4°; — 3° *Nueva Pramatica de reformacion;* Saragosse, 1635, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 480.

I. **RAMOTH**, ville célèbre, située dans les montagnes de Galaad. On l'appelle souvent *Ramoth de Galaad*, et quelquefois *Ramoth de Maspha* ou de la Sentinelle. Elle appartenait à la tribu de Gad assignée aux Lévites, et elle était aussi une ville de refuge de delà le Jourdain. Elle devint célèbre du temps des derniers rois d'Israël. *Voy.* Deutér., IV, 43. Josué, XIII, 26; XX, 8; XXI, 37. III Rois, XXII, 3, 4, etc. IV Rois, VIII, 28, 29; IX, 1, 2, 3, etc. II Paralip., XVIII, 3, 4, 5, etc.; XXII. 5.

II. **RAMOTH**, fils de Boni, et un des Israélites qui avaient épousé des femmes étrangères pendant la captivité de Babylone. *Voy.* I Esdr., X, 29.

RAMOTHA. *Voy.* RAMA, n° II.

I. **RAMPALLE** (Jean-Antoine). *Voy.* PIERRE DE SAINT-André, n° LI.

II. **RAMPALLE** (Jeanne), fondatrice d'Ordre, née à Saint-Remi en Provence l'an 1583, morte en odeur de sainteté à Avignon l'an 1636, fut admise, fort jeune encore, chez les Ursulines d'Avignon, communauté dont sa mère, sa sœur et ses deux cousines faisaient partie. Secondée par son frère, Antoine Rampalle, docteur en théologie et chanoine de l'église d'Apt, elle parvint, en 1624, à engager par des vœux solennels les filles de sa congrégation, qui vécurent depuis cloîtrées sous la règle de Saint-Augustin. Elle prit à cette occasion le nom de *Jeanne de Jésus.* Elle a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : 1° des *Constitutions;* — 2° une *Retraite spirituelle;* — 3° *Pratiques de dévotion*, etc. *Voy.* la *Vie* de la Mère Jeanne de Jésus; Avignon, 1751, in-12. Barjavel, *Histoire de Vaucluse.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RAMPELOGO ou **RAMPELOCO**, **RAMPEGOLO**, **RAMPIGOLI**, **AMPELOGO** (Antonio), de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Gênes, vivait au XVᵉ siècle, et passait pour un des controversistes les plus instruits de son temps. D'après quelques écrivains modernes, il fut appelé au concile de Constance pour y disputer contre les hussites. Il a composé un recueil qui a obtenu un grand succès, et qui a paru sous ces titres divers : *Aurea Biblia*, *Figuræ Bibliorum*, ou *Repertorium biblicum*, dont il se fit au XVᵉ et au XVIᵉ siècles plusieurs éditions, toutefois avec des corrections; car l'ouvrage en avait grand besoin. En le composant, l'auteur voulait faciliter aux prédicateurs de son temps leur travail, en réunissant et leur mettant, pour ainsi dire, sous les yeux un grand nombre de textes de l'Écriture dont il indiquait le sens moral. Malheureusement son livre manquait d'exactitude; il s'y glissa beaucoup de fautes, et même des erreurs graves, de sorte que Clément VIII le mit à l'*Index* avec la clause *donec corrigantur.* Or cette clause ne fut exécutée qu'en 1628, c'est-à-dire vingt-trois ans après la mort de ce pape. *Voy.* Possevin, *Apparatus sacer*, tom. I, p. 104. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RAMPEN (Henri), théologien belge, né à Hui en 1572, mort à Louvain l'an 1641, étudia à Cologne, à Mayence et à Louvain, où il professa le grec et la philosophie au collége du Lys; de 1620 à 1637 il enseigna l'Écriture sainte à l'université, dont il fut nommé recteur; peu

Digitized by Google

après il eut un canonicat à Breda, devint président du collége Sainte-Anne, d'où il passa au grand collége, qu'il administra jusqu'à sa mort. Il a laissé : *Commentarius in quatuor Evangelia*; Louvain, 1631-1634, 3 vol. in-4°. Ce Commentaire contient d'excellentes remarques. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'hist. des Pays-Bas*, tom. IX. La *Nouv. Biogr. génér.*

RAMPERT, évêque de Brescia, fit l'an 838 la cérémonie de la translation du corps de saint Philastre. Il a écrit l'histoire de cette translation, et des miracles que Dieu opéra à cette occasion. On y trouve les noms et la succession de plus de trente évêques qui, depuis saint Philastre jusqu'à l'auteur, avaient gouverné l'Église de Brescia. Baronius et le P. Papebroch se sont servis utilement de ce catalogue, qui se trouve dans les *Vies des Saints* de Lipoman, tom. IV, au 18 janvier, de Surius, et dans le *Recueil* des ouvrages de saint Philastre et de saint Gaudence, par Paul Galeardi; Brescia, 1738. Cette dernière édition est la seule qui soit exacte et correcte.

RAMSAY (André-Michel, chevalier de), littérateur, né à Ayr, en Écosse, l'an 1686, mort à Saint-Germain-en-Laye l'an 1743, était docteur de l'université d'Oxford. Après avoir passé de la religion anglicane au socinianisme, puis au tolérantisme et au pyrrhonisme, il se fixa définitivement à la religion catholique par les soins de l'illustre Fénelon. Ramsay a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon*; La Haye, 1723, in-12; — 2° *Philosophical Principles of natural and revealed religion, explained and unfolded in a geometrical order*; Glascow, 1749, 2 vol. in-4°. « On trouve dans cet ouvrage, dit Feller, et Weiss après lui, des opinions pour le moins très-singulières, telles que la métempsycose, l'animation des brutes par les démons, la fin des peines de l'enfer, etc.; ce qu'il y a de plus singulier encore, c'est que Ramsay prétend qu'en tout cela il est parfaitement d'accord avec la croyance de Fénelon, et même *avec les décisions de l'Église...* Du reste, il n'est pas inutile d'observer que quelques critiques regardent cet ouvrage comme faussement attribué à Ramsay, ou du moins comme essentiellement altéré. La qualité de *posthume* autorise ce sentiment. On sait que ces ouvrages servent souvent à déchirer la mémoire des gens de bien, qui n'ont plus de voix pour réclamer contre l'imposture. » *Voy.* Richard et Giraud. Bausset, *Hist. de Fénelon*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RAMTA. *Voy.* RAMA, n° II.

RAMULA. *Voy.* RAMA, n°s II et IV.

I. **RAMUS**, nom latin de **TACK** (Jean), jurisc. hollandais, né à Ter-Goes, en Zélande, l'an 1535, mort à Dôle en 1578, professa la rhétorique et le grec à Vienne en Autriche, se fit recevoir docteur en droit à Louvain en 1559, y obtint l'année suivante la chaire des *Institutes*, professa pendant trois ans à Douai, et fut rappelé à Louvain par les États de Brabant, qui le chargèrent d'expliquer le *Digeste*. Il venait d'être nommé professeur à Dôle lorsqu'il mourut. En désapprouvant l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas, comme le remarque Feller, et en parlant avantageusement de la *Pacification de Gand*, il a fait naître des soupçons sur sa religion. Outre plusieurs autres écrits de littérature et de jurisprudence, on a de Ramus : *Œconomia, seu dispositio regularum utriusque juris*; Louvain, 1557, in-12. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belgica*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, tom. VI. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RAMUS** (Pierre), nom latinisé de LA RAMÉE, savant philosophe, né en 1515 dans un village du Vermandois qu'on croit être Cuth ou Cuthe, massacré à Paris le 26 août 1572, une des journées de la Saint-Barthélemy. Il visita l'Allemagne en 1568; il refusa une chaire qu'on lui offrit; il consentit seulement à donner quelques leçons de mathématiques à l'université de Heidelberg. Ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il fit profession publique de la religion réformée; mais il ne partageait pas toutes les opinions des disciples de Calvin, et il proposait, dans le mode d'administration des églises, différents changements que Théodore de Bèze fit rejeter par le synode de Nîmes comme trop favorables à la démocratie. Parmi ses nombreux écrits nous citerons seulement : *Commentarius de religione Christiana, libri IV*; Francfort, 1576, in-8°. Cet ouvrage est précédé de la *Vie* de l'auteur, par Th. Banosius : le premier livre traite de la foi; le deuxième, de la loi; le troisième, de la prière; et le quatrième, des sacrements, c'est-à-dire du baptême et de l'eucharistie selon le rite des réformés. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XIII et XX, où l'on trouve les titres de tous les écrits de Ramus. L'abbé Goujet, *Histoire du collége de France*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RANAY (Jean de). *Voy.* LAVARDIN.

RANCÉ (Armand-Jean le Bouthillier de), abbé et réformateur de la Trappe. *Voy.* BOUTHILLIER.

I. **RANCHIN** (Étienne), professeur de droit à l'université de Montpellier, et conseiller à la cour des aides, mort en 1583, a laissé quelques ouvrages, dont le principal est intitulé : *Miscellanea decisionum juris tam civilis quam canonici, ex magis approbatis et receptis autoribus*; 1580, in-fol.; trad. en français; Genève, 1709. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

II. **RANCHIN** (Guillaume), jurisc., parent du précédent, né à Montpellier en 1560, mort dans la même ville, professa le droit, et remplit en 1605 les fonctions d'avocat général à la cour des aides de Montpellier. Outre plusieurs ouvrages sur le droit civil, on a de lui : *Révision du concile de Trente, contenant les nullités d'icelui, les griefs du roi de France et autres princes chrétiens de l'Église gallicane, et autres catholiques*; Genève, in-8°. « Ce livre, imprimé en 1600, dit Feller, a inspiré des soupçons sur la catholicité de son auteur : plusieurs ont même assuré que Ranchin était réellement protestant. Il est certain qu'il a donné lieu dans son ouvrage à cette assertion, et que, dans les prétendues nullités qu'il trouve dans ce concile œcuménique, il a employé le langage des novateurs de ce temps-là. » *Voy.* Prosper Marchand, *Diction. histor.*, tom. II, p. 155 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

RANÇONNIER (Jacques ou Jean), jésuite, né en Bourgogne l'an 1600, mort vers l'an 1640, partit en 1625 pour le Paraguay, et alla, sept ans plus tard, prêcher la foi chez les Indiens, qu'il convertit au catholicisme. Il termina ses jours au milieu de cette peuplade, dont il fut l'apôtre et le législateur. Il a laissé : *Literæ annuæ* (1626 et 1627) *provinciæ Paraguariæ Societatis Jesu*; Anvers, 1636, in-8°, trad. en français sous ce titre : *Relation des progrès de la religion chrétienne faits au Paraguay*; 1636 et

Digitized by Google

1627; Paris, 1638, in-8°. *Voy.* Sotwell, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Charlevoix, *Hist. du Paraguay*, l. VIII. Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des Écrivains de la compagnie de Jésus.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RANDOALD ou **RANDAU** (Saint), martyr et compagnon de saint Germain, abbé de Granfel. *Voy.* GERMAIN, n° VI.

RANDOLPH (Thomas), théologien, né à Canterbury en 1701, mort à Oxford l'an 1783, se fit recevoir docteur en théologie à Oxford, entra dans les ordres, professa quelque temps comme agrégé, et reçut de l'archevêque Potter deux bénéfices dans le Kent. Nommé en 1748 président du collége Corpus-Christi d'Oxford, il y fut chargé en 1768 d'une chaire de théologie. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *The Christian's Faith*: 1744; — 2° *Doctrine of the Trinity*; 1753-1754. On a publié un choix de ses ouvrages sous ce titre : *Wiew of our blessed Saviour's ministry*; Londres, 1784, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RANFAING (Marie-Élisabeth de, ou *Élisabeth de la Croix de Jésus*), fondatrice d'Ordre, née à Remiremont en 1592, morte en odeur de sainteté à Nancy l'an 1649, épousa contre son gré un gentilhomme nommé Dubois, prévôt d'Arches, dont elle eut trois filles. Après la mort de son mari elle voulut se consacrer à Dieu; mais, ne pouvant entrer dans un monastère, elle se contenta d'accueillir dans sa maison de malheureuses victimes de la débauche qui désiraient mener une vie plus chrétienne. Le nombre de ces filles ayant augmenté, le prince Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul, jugea à propos d'en faire une communauté religieuse sous le titre de *Notre-Dame-du-Refuge*, et la mère de Ranfaing, ainsi que ses trois filles, y prit l'habit religieux en 1631. Approuvée en 1634 par Urbain VIII, cette congrégation s'étendit dans plusieurs villes du royaume, principalement à Avignon, à Toulouse, à Montpellier, à Rouen, etc. *Voy.* Bondon, *Triomphe de la croix en la personne de la vénérable Mère Marie-Élisabeth de la Croix*; 1686, in-8°. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

RANST (François Van), dominicain du couvent d'Anvers et licencié de l'université de Louvain, vivait encore en 1721. Il a laissé : 1° *Oratio panegyrica in laudem D. Thomæ*; Anvers, 1711; — 2° *Veritas in medio, seu D. Thomas... propositiones omnes circa theoriam et praxim, rigorem ac laxitatem versantes, a Baianis usque ad Quesnellianas, CI inclusive... prædamnans*, ibid., 1715, in-8°; — 3° *De Hæresibus ab incunabulis Ecclesiæ ad hæc usque tempora, per D. Thomam e Scriptura Sacra prædebellatis*; ibid.; — 4° *Responsio brevis ad Patrem Quesnel*; ibid., 1718, in-8°; — 5° *Lux fidei, D. Thomas, doctor angelicus, splendidissimus catholicæ fidei athleta*; ibid., 1717, in-8°; — 5° *Carmina et Orationes in festo S. Thomæ de Aquino pronunciatæ et editæ*; ibid. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 798.

I. **RAOUL**, abbé de Saint-Trond, né à Moutier-sur-Sambre, au diocèse de Liége, mort à Saint-Trond l'an 1138, prit l'habit des bénédictins dans une abbaye voisine d'Aix-la-Chapelle, où il fut sacristain, maître d'école et grand prévôt. Mais, trouvant que la discipline était fort négligée dans cette maison, il passa dans celle de Saint-Trond. Il en devint prieur, et il y introduisit les usages de Cluny. Élu abbé en janvier 1108, il prit parti pour le pape dans la querelle qui divisait alors le diocèse de Liége, ce qui lui attira des désagréments. Il fit deux fois le voyage de Rome. On a de lui : 1° *Gesta abbatum Trudonensium Ord. Sancti Benedicti*, dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. VII, p. 344-512; — 2° *De Susceptione puerorum in monasteriis*, dans D. Mabillon, *Analecta. Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. III, p. 958-960. D. Ceillier, *Hist. générale des Auteurs sacrés et ecclésiastiques*, tom. XXII, p. 68. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, tom. XII. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RAOUL** ou **RADULFE**, moine de Saint-Germer-de-Flaix, dans le diocèse de Beauvais, mort en 1157, composa, d'après le témoignage d'un auteur ancien, des commentaires sur tous les livres de la Bible; mais on ne sait si tous ces ouvrages sont réellement de lui. Cependant il est incontestablement auteur d'un *Commentaire sur le Lévitique*, qui a été publié pour la première fois par Euchaire Cervicone, sous ce titre : *Radulphi Flaviacensis, Ordinis S. Benedicti, viri incomparabilis eruditorumque sui temporis omnium sine controversia principis, in mysticum illum Moisis Leviticum Lib. XX*, etc.; Cologne, 1536, in-fol.; ce Commentaire a été donné aussi par les éditeurs de la *Bibliothèque des Pères*, t. X, édit. de Cologne, et t. XVII, édit. de Lyon. *Voy.* Possevin, *Apparatus sacer.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. XII, p. 486 et suiv. Le Long, *Biblioth. sacra.* Richard et Giraud, qui donnent quelques détails sur cet ouvrage et sur ceux qui sont restés manuscrits. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **RAOUL ARDENT**, prêtre, né à Beaulieu, au diocèse de la Rochelle, se distingua par la vivacité de son esprit et l'ardeur de son zèle, ce qui l'a fait surnommer *Ardent.* En 1101, il accompagna à la croisade Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine. Il a laissé un recueil latin qui contient plus de deux cents *Homélies sur les Épitres et les Évangiles des dimanches et des fêtes de l'année*; Paris, 1568; Anvers, 1571 et 1576; Cologne, 1604, etc. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXI, p. 225.

IV. **RAOUL DE CAEN**, né à Caen en Normandie vers l'an 1080, était disciple du célèbre Arnoul, qui devint patriarche de Jérusalem. Il rejoignit Tancrède et Boëmond en Syrie, et devint gouverneur d'Acre sous leur neveu Roger. On a de lui : *Les Gestes de Tancrède à l'expédition de Jérusalem*; cet écrit a été inséré dans le *Thesaurus Anecdotorum*, tom. III; Paris, 1717, 5 vol. in-fol.; on en trouve une édition plus exacte dans Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, tom. V. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* L'*Histoire littéraire de la France*, tom X, p. 67-73. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. générale.*

V. **RAOUL DE RIVO** ou **RADULPHE**, doyen de l'église de Tongres, mort à Rome l'an 1401 ou 1403, a laissé : 1° *De l'Observation des canons*; Louvain, 1568; cet ouvrage a été réimprimé dans les *Bibliothèques des Pères*; — 2° *De Psalterio observando*; — 3° *Historia episcoporum Leodiensium*, de l'an 1347 à l'an 1386; — 4° *Calendarium ecclesiasticum*, etc. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Possevin, *Apparatus sacer.*

VI. **RAOUL L'AUMÔNIER**, bénédictin anglais, mort à Westminster vers l'an 1160, a laissé : 1° des *Sermons*; — 2° des *Homélies*; — 3° un *Traité du pécheur*. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptorib.*

Digitized by Google

I. **RAPHA**, fils de Béria et petit-fils d'Éphraïm. *Voy.* I Paralip., VII, 27.

II. **RAPHA**, cinquième fils de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 2.

III. **RAPHA**, fils de Banna, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 37.

I. **RAPHAËL**, un des sept anges qui sont continuellement devant le trône de Dieu, prêts à exécuter ses ordres. Il n'est connu en particulier dans l'Écriture que par les services qu'il a rendus aux deux Tobie et à Sara, femme du jeune Tobie. L'histoire en est rapportée tout au long dans le livre de Tobie. Nous ferons seulement observer ici que l'ange *Raphaël* ayant pris la forme d'Azarias, fils d'Ananias (V, 18), et par conséquent le représentant et tenant sa place, a pu, sans blesser la vérité, se qualifier d'enfant d'Israël (vers. 7). C'est ainsi qu'un autre ange disait au patriarche Jacob : *Je suis le Dieu de Béthel* (Genèse, XXXI, 13), parce qu'il représentait le Seigneur, et parlait en son nom. *Raphaël* pouvait encore d'autant mieux prendre le titre d'*Azarias*, fils d'*Ananias*, que le premier de ces noms signifie *Dieu aide*, et le second, *Dieu est propice, miséricordieux. Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **RAPHAËL**, fils de Séméi, était un des chantres du temple. *Voy.* I Paralip., XXVI, 7.

RAPHAÏA, fils de Jéséias, et descendant de David. *Voy.* I Paralip., III, 21.

I. **RAPHAÏM**, anciens géants du pays de Chanaan, dont il y avait plusieurs familles dans ce pays. On croit communément qu'ils étaient descendus de Rapha ; mais d'autres pensent que le nom de *Raphaïm* signifie *géants* dans l'ancien langage de ces peuples. Il en est question dans l'Écriture. *Voy.* Genèse, XIV, 5. Josué, XII, 4. XVII, 15. I Paralip., XX, 6, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **RAPHAÏM (VALLÉE DE)**. Elle était fort célèbre sous Josué et sous le règne de David. *Voy.* Josué, XV, 8; XVIII, 16. II Rois, V, XVIII, 22; XIII, 13. I Paralip., IX, 15; XIV, 9.

RAPHANÉA, siége épisc. de la deuxième Syrie, dans le patriarcat d'Antioche, sous la métropole d'Apamée. On en connaît six évêques, dont le premier, Bassianus, assista au premier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 922. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 167.

RAPHANÉE, ville de Syrie. Entre cette ville et Arcé ou Arac, ville de Judée, et qui était du royaume d'Agrippa, coulait le fleuve Sabbatique. Selon D. Calmet, *Raphanée* est peut-être la même qu'*Arphad*, dont il est parlé IV Rois, XVIII, 34, etc. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. VII, c. XXIV. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* ARPHAD.

RAPHELENGIUS. *Voy.* RAVLENGHIEN.

RAPHIA, ville épisc. de la première Palestine, sous la métropole de Césarée, située entre Anthédona et Rhinocolura. Joseph, saint Jérôme, Strabon et Polybe en font mention. C'est près de cette ville qu'Antiochus le Grand fut vaincu et son armée défaite par Ptolémée IV Philopator. Cette ville a eu trois évêques, dont le premier, Romain, assista en 431 au premier concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 630.

RAPHIDIM, station ou campement des Israélites dans le désert, près du rocher d'Oreb. Ce fut de ce rocher que Moïse tira de l'eau, en le frappant par l'ordre de Dieu, pour soulager la soif qu'endurait le peuple dans ce désert. Saint Paul dit que ce rocher les suivait dans leur voyage, et qu'il était la figure de Jésus-Christ, soit que l'eau les suivît, ou qu'ils suivissent le courant de cette eau, ou que, comme le pensent les rabbins et quelques anciens Pères, on traînât la partie de ce rocher d'où l'eau sortait, à la suite du camp. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'eau manqua encore au campement de Cadesbarné, ce qui excita de nouveaux murmures dans Israël. Ce fut dans le même campement que Josué remporta la fameuse victoire sur les Amalécites. *Voy.* Exode, XVIII, 1-7. I Corinth., X, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, qui, dans les *Livres saints vengés*, tom. I, p. 429 et suiv., s'attache à maintenir la vérité du miracle contre les rationalistes, et la réalité du fait historique contre les mythologues.

RAPHOE (*Raphoa*). *Voy.* RAPOE.

RAPHON, ville située au delà du Jourdain, sur un torrent, près de Carnaïm. Ce fut là que Judas Machabée défit l'armée de Timothée. *Voy.* I Machab., V, 37-45; XII, 20. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible,* fait quelques observations assez étendues sur le passage du torrent de Jabok et sur la défaite de Timothée, près de Raphon, par Judas Machabée.

RAPHU, de la tribu de Benjamin, et dont le fils Phatti fut un de ceux que Moïse envoya pour explorer la terre de Chanaam. *Voy.* Nombr., XIII, 10.

RAPIN (René), jésuite, né à Tours en 1621, mort à Paris l'an 1687, excella dans la poésie latine. Outre beaucoup de poésies, il a laissé un grand nombre d'autres ouvrages, parmi lesquels : 1° *De Nova Doctrina dissertatio, seu Evangelium Jansenistarum;* Paris, 1656, in-8°; — 2° *L'Esprit du christianisme;* ibid., 1672, 1683, in-12; — 3° *La Perfection du christianisme;* ibid., 1673, 1677, in-12; — 4° *L'Importance du salut;* ibid., 1675, 1690, in-12; — 5° *La Foi des derniers siècles;* ibid., 1679, 1702, in-12; trad. en allemand et en espagnol; — 6° *Les Artifices des hérétiques;* ibid., 1681, 1726, in-12, c'est une traduction libre du traité *De Fraudibus hæreticorum* du P. Gilles Estrix; — 7° *La Vie des prédestinés dans l'éternité;* ibid., 1684, in-4° et in-12. Tous ces écrits ont eu de nombreuses éditions; Amsterdam, 1693, 2 vol. in-12; 1709-1710, 3 vol. in-12; La Haye, 1725, 3 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1665, 1666, 1671, 1677, 1679, 1681, 1682, 1684, 1705, 1709 et 1713. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXII. Le P. Bouhours, *Vie du P. Rapin*, tom. II des *Poemata*, édit. de 1723. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RAPINE** (*Rapina*), usurpation violente du bien d'autrui qui se fait en présence et contre la volonté du maître auquel il appartient. Ainsi la rapine ajoute au vol une injure faite à la personne à laquelle on arrache ignominieusement son bien; d'où il peut arriver qu'un voleur pèche mortellement à raison de la rapine, et non point à raison du vol. On se rend coupable de rapine en refusant aux mercenaires leur juste salaire, en vendant la justice ou en exerçant l'usure, en fraudant ses créanciers, etc. *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. I.

II. **RAPINE** (Charles), religieux récollet, né à Nevers, vivait au XVII° siècle. Il fut professeur en théologie et provincial des Récollets de la province de Saint-Denis, en France. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Les Constitutions* de sa province; 1629; — 2° *Exposition de la Règle de saint François*, tirée *de ses paroles et de sa*

Digitized by Google

doctrine; Paris, 1640; — 3° *Annales ecclésiastiques de Châlons en Champagne;* ibid., 1636, in-8°; — 4° *Histoire générale des Frères Mineurs appelés Récollets, Réformés ou Déchaux;* ibid., 1631, in-fol.; — 5° *Exposition mystique des cinquante premiers Psaumes;* ibid., 1632, in-8°; — 6° *Paraphrase sur toutes les Épîtres de saint Paul, avec une introduction à la doctrine de cet apôtre. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 256. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud.

III. **RAPINE** (Claude), religieux célestin, né dans le diocèse d'Auxerre, mort en 1493, fut supérieur de son Ordre, et travailla à la réforme de plusieurs monastères d'Italie. On a de lui : 1° *De Studiis monachorum;* — 2° *Traité de la vie contemplative;* — 3° *De Studiis philosophiæ et theologiæ;* — 4° *De Contractibus pensionariis vel censualibus*, etc. *Voy.* le P. Becquet, *Hist. des Célestins de la congrégat. de France.* L'abbé Lebeuf, *Mém. concernant l'Hist. ecclés. et civile d'Auxerre*, tom. II, p. 500. Richard et Giraud.

RAPOE ou **RAPHOE** (*Raphoa*), ville épisc. ou gros bourg d'Irlande, appelé aussi *Tirconnel*, parce qu'il est situé dans le comté de Tirconnel. L'évêché fut érigé au VIe siècle sous la métropole d'Armagh, dont il est encore aujourd'hui suffragant. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 196. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 168.

RAPOLLA, petite ville épisc. du royaume de Naples, dans la Basilicate, située sur une montagne près du mont Apennin. Son évêché fut uni à celui de Melfi, en 1528, par le pape Clément VII. Son premier évêque, Ursus, siégeait en 1779, sous le pape Grégoire VII. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. VII, p. 878. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 168-171.

RAPSODOMANCE, divination qui se faisait en tirant au sort dans un poëte, et prenant l'endroit sur lequel on tombait pour une prédiction de ce que l'on voulait savoir. Saint Augustin en parle dans ses *Confessions*, l. IV, c. XXIII.

RAPT (*Raptus*), enlèvement qu'on fait d'une personne d'un lieu en un autre, soit pour l'épouser, soit pour avoir avec elle un commerce illicite, soit que l'enlèvement se fasse par le ravisseur même ou par d'autres de sa part, soit qu'on enlève la personne par une violence physique ou morale et la voie de la crainte et des menaces graves. Le *rapt* peut se faire à l'égard d'un jeune homme de même qu'à l'égard d'une femme ou d'une fille. Il y a deux sortes de *rapt*, l'un forcé, l'autre volontaire. Le volontaire, qu'on appelle aussi *rapt de séduction* ou *de subornation*, est celui par lequel on engage une personne, à force de sollicitations, de présents ou de promesses, à sortir de la maison paternelle, ou de celle dans laquelle elle est placée par autorité, pour se mettre sous la puissance du ravisseur. Ces deux espèces de *rapt* étaient autrefois également punies de mort par les lois civiles, comme on le voit par la loi de Justinien. Le *rapt*, considéré par rapport au mariage, est un empêchement dirimant dont l'origine est très-ancienne. Aussi, comme le disent les canonistes, quand le concile de Trente a déterminé que le *rapt* serait un empêchement dirimant, il n'a fait que renouveler les canons de l'Église. (*Gloss. in C. Accedens de Raptoribus*). Quant à la question de savoir si le *rapt de séduction* est un empêchement dirimant, les théologiens ne s'accordent pas; les uns se prononcent pour l'affirmative, les autres, pour la négative. On peut voir dans les *Traités du mariage* les raisons qu'on fait valoir de part et d'autre. *Voy.* Conc. Trident., sess. XXIV, c. VI, *De Reformatione Matrimonii.* La Combe, *Jurisprud. canoniq.*, au mot RAPT. Lamet et Fromageau, *Diction.*, au mot RAPT. Collet, *Moral.*, tom. IV, p. 701 et suiv. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

RASCHI. *Voy.* JARCHI.

RASER. Il y avait plusieurs circonstances dans lesquelles les Hébreux se rasaient la barbe, les cheveux et quelquefois tout le corps. 1° Une femme prise à la guerre se rasait la tête, lorsqu'elle devait épouser un Juif. Pendant le deuil et les calamités, les Hébreux et les peuples voisins de la Palestine se rasaient; mais il était défendu aux prêtres et aux nazaréens de le faire; et un nazaréen qui se trouvait obligé par quelque raison de se raser, devait recommencer les exercices de son nazaréat. *Voy.* Nombres, VI, 9, 18; VIII, 9. Lévitiq., XIV, 8, 9; XXI, 5. Deutér., XXI, 12. Jérémie, XLVIII, 37. — 2° *Raser* toute la barbe et tous les cheveux, ou la moitié de la barbe et des cheveux, était une insulte qu'on sait que David vengea sur Hanon, roi des Ammonites, qui avait fait cette injure à ses ambassadeurs. *Voy.* II Rois, X, 4. I Paralip., XIX, 4. — 3° *Raser* signifie encore, dans l'Écriture, exercer sa vengeance contre quelqu'un. Jérémie désigne les Arabes voisins de la Judée par leur manière de se raser la tête. Dieu défend à son peuple de les imiter, sans doute parce qu'ils agissaient ainsi en l'honneur d'une divinité profane. *Voy.* Isaïe, VII, 20. Jérém., IX, 26. Lévitiq., XIX, 27.

RASET (Anselme), capucin de la province de Toulouse, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *Entretiens spirituels de Théophile et d'Olympe*; Toulouse, 1687, 4 vol. in-8°. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 88.

RASIN, roi de Syrie. Ce prince se ligua avec Phacée, fils de Romélie, contre Achaz, et tous deux remportèrent sur ce dernier de grands avantages. Rasin fut enfin mis à mort par Téglath-Phalasar, qu'Achaz avait engagé à venir à son secours. *Voy.* IV Rois, XV, 37, 38; XVI, 5, 6, etc.

RASKOLNIKS. *Voy.* ROSKOLNIKS.

RASPERGER (Christophe), protestant allemand du XVIe siècle, a donné deux cents *Explications* de ces paroles de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps*, contre les erreurs de ceux qui se disent évangéliques; Ingolstadt, 1577.

I. **RASPONI** (Cesare), cardinal, né à Ravenne en 1615, mort à Rome l'an 1675, étudia le droit canonique, se fit recevoir docteur, et prit possession, en 1636, d'une prébende de la collégiale de Saint-Laurent *in Damaso*, qu'il échangea en 1643 contre un canonicat de Saint-Jean-de-Latran. Chargé de plusieurs négociations importantes par Innocent X et Alexandre VII, il s'en acquitta toujours avec la plus grande prudence; aussi fut-il nommé cardinal en 1666, et chargé l'année suivante de gouverner le duché d'Urbin. Il a publié : *Historia basilicæ S. Joannis Laterani;* Rome, 1656, 4 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RASPONI** (Dona Felicie), née à Ravenne en 1523, d'une famille illustre, morte l'an 1579, se rendit célèbre par son savoir. Elle apprit la langue latine, étudia la philosophie de Platon et celle d'Aristote, l'Écriture sainte, les Pères de l'Église, et soutint des thèses latines avec les hommes les plus savants de son époque. Douée d'une beauté rare, et comblée des biens de la fortune, elle ne voulut cependant jamais se marier. Félicie était extrêmement pieuse,

Digitized by Google

et, pour mieux se mettre à l'abri de tous les appâts des grandeurs, elle se retira dans un couvent de bénédictins, dans le monastère de Saint-André. Elle y fit sa profession, et y mena une vie exemplaire le reste de ses jours. Elle a laissé en italien, outre quelques pièces de vers : 1° *De la Connaissance de Dieu*, discours; Bologne, 1670; — 2° *Dialogue sur l'excellence de l'état monacal et de plusieurs de ses exercices;* ibid., 1672, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.*

RASSICOD (Étienne), jurisc., né à La Ferté-sous-Jouarre en 1645, mort l'an 1718, fut reçu avocat au parlement en 1674. Choisi l'an 1692 par la faculté de droit pour être docteur agrégé d'honneur, il fut nommé censeur pour les livres de droit, et chargé, de 1702 à 1706, de la rédaction des articles de jurisprudence au *Journal des Savants*. Il a laissé, outre un ouvrage de droit civil : *Notes sur le concile de Trente touchant les points les plus importants de la discipline ecclésiastique et le pouvoir des évêques;* Cologne, 1706, in-8°; plusieurs éditions. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1718 et 1739. Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Michaud, au *Supplém.*

RASTALL (John), imprimeur anglais, né à Londres, où il est mort en 1536. Après avoir terminé ses études à Oxford, il retourna dans sa ville natale et y établit une imprimerie. Il épousa la sœur de Thomas Morus, qui, selon Wood, tira de lui beaucoup de secours dans la composition de ses ouvrages. A la suite d'une controverse avec le sectaire John Frith, il embrassa la religion réformée. On lui attribue généralement : 1° *Dialogues sur le purgatoire*, suivis d'une défense de ces dialogues contre John Frith; — 2° *Des Indulgences;* — 3° les *Règles d'une bonne conduite;* — 4° le *Rosaire des bonnes œuvres. Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. générale.*

I. **RASTIGNAC** (Armand-Anne-Auguste-Antonin **SICAIRE DE CHAPT DE**), prêtre, né au château de Laxion, près de Sarlat, dans le Périgord, en 1726, massacré à Paris le 3 septembre 1792, se fit recevoir docteur, et fut immédiatement choisi pour vicaire général par l'archevêque d'Arles. Sa modestie lui fit refuser plusieurs fois l'épiscopat, et, aux états généraux de 1789, où il représentait le clergé d'Orléans, il signa les déclarations et les protestations contre les actes de l'Assemblée constituante en matière ecclésiastique. Parmi ses ouvrages, qui tous témoignent d'une solidité, d'une érudition et d'une sagesse remarquables, nous citerons : 1° *Questions sur la propriété des biens-fonds ecclésiastiques en France;* Paris, 1789, in-8°; — 2° une traduction du grec en français de la *Lettre synodale de Nicolas, patriarche de Constantinople, à l'empereur Alexis Comnène;* ibid., 1790, in-8°; — 3° *Accord de la révélation et de la raison contre le divorce;* ibid., 1791, in-8°. *Voy.* Picot, *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RASTIGNAC** (Louis-Jacques **DE CHAPT DE**), prélat, né à Rastignac, dans le Périgord, en 1681, mort au château de Véret, près de Tours, l'an 1750, se fit recevoir docteur en 1714, fut prieur de Sorbonne, et aussitôt après il alla à Luçon en qualité de grand vicaire. Nommé à l'évêché de Tulle en 1721, il fut transféré à l'archevêché de Tours l'an 1723, et député en 1726 à l'assemblée du clergé, qui le chargea des principales affaires. En 1746, il fonda à Tours l'hospice de la Madeleine pour les enfants trouvés. Doux, bienfaisant, généreux, charitable, il n'usa de son crédit et de sa fortune que pour secourir les malheureux. Outre des harangues, des lettres, des discours et des mandements, il a laissé des instructions pastorales, parmi lesquelles on remarque surtout celles qui traitent *De la pénitence; de la Justice chrétienne par rapport aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie; et de la Communion;* 1749, in-12 et in-4°. Elles méritent, en effet, d'être remarquées, parce que l'auteur ne se borne pas à y condamner le livre du P. Pichon, l'*Esprit de Jésus-Christ et de l'Église sur la communion fréquente;* mais il combat les principes des jésuites en mêlant dans sa polémique des réflexions et des maximes dignes des théologiens *appelants*, tels que Boursier et Gourlin, auxquels d'ailleurs on attribue généralement la *Justice chrétienne*, etc. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* La *Gallia Christ.*, tom. II et XIV. Richard et Giraud. Picot, *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés.*, et son excellent article dans la *Biogr. univers.* de Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RATBOD** ou **RADBOD** (Saint), évêque d'Utrecht, mort le 29 novembre 918, comptait parmi ses aïeux maternels un autre *Radbod*, duc ou roi des Frisons. Choisi par les clercs d'Utrecht, en 899, pour gouverner leur église, Radbod se montra toujours plein de zèle pour le salut de ses peuples, et l'austérité de ses mœurs servit de modèle au clergé des deux ordres. Nous avons de lui : 1° un fragment d'une *Chronique*, insérée par Guillaume Heda dans son *Historia veterum episcoporum Ultrajectinæ urbis;* — 2° *Sermon sur saint Suritberg*, publié par les continuateurs de Bollandus et par Mabillon, *Acta*, tom. III, p. 244; — 3° *Homélie sur sainte Amalberge*, dans Bollandus, au 10 juillet; — 4° *Homélie sur saint Lebwin*, dans le *Supplément de Surius. Voy.* l'*Hist. littér. de la France*, tom. VI. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RATBOD II**, évêque de Noyon et de Tournai, mort en 1098, a laissé : 1° *Vie de saint Médard*, un de ses prédécesseurs; les Bollandistes l'ont donnée au 8 juin; — 2° *Vie de sainte Godeberte, vierge*, qui a été publiée par les mêmes auteurs au 11 avril; — 3° des *Sermons;* — 4° *Office de l'Annonciation de la sainte Vierge;* — 5° une *Lettre* adressée à saint Lambert, évêque d'Arras. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VIII.

RATCLIFE (Nicolas), bénédictin anglais, mort en 1390, appartenait à l'abbaye de Saint-Alban, dont il fut archidiacre. Il a laissé : 1° *Viaticum animæ salubre;* — 2° *De Cultu imaginum;* — 3° un *Livre* de diverses questions. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

RATHÈRE ou **RATHIER** (*Ratherius*), évêque de Vérone, né à Liége, mort à Namur en 974, fut d'abord moine de l'abbaye de Lobes, au diocèse de Cambrai. Il était très-versé dans les sciences ecclésiastiques. Il fut promu au siége épiscopal de Vérone en 931; le roi Hugues, qui ne cessa de le persécuter, l'envoya en prison à Pavie deux ans après, et le relégua à Côme. Cependant il recouvra la liberté en 939; mais Béranger II, qui s'était rendu maître de l'Italie, l'emprisonna une seconde fois. Vers l'an 942, il se retira en Provence, où il fut pourvu d'un évêché, qu'il quitta pour retourner au monastère de Lobes; puis il se rendit à la cour d'Othon, roi d'Austrasie et d'Italie, devint évêque de Liége en 953, et retourna successivement à Lobes, à Vérone, à Liége, au monastère de Saint-Amand, à Alne, à Lobes et à Namur. Il

Digitized by Google

a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Agonisticon*, ou *Volumen proloquiorum;* traité de morale pour tous les états de la vie; il a été inséré par DD. Martenne et Durand dans l'*Amplissima Collectio*, tom. IX; — 2° *Vita S. Ursmari*, dans Surius, au 18 avril, et dans Mabillon, *Acta*, tom. III; — 3° des *Lettres*, insérées par D. Luc d'Achéry dans son *Spicilegium*, tom. II, p. 241-255; par Martenne, dans l'*Amplissima Collectio*, tom. IX, p. 965-970; par Bernard Pez, dans les *Anecdota*, tom. VI, part. I, p. 93-100, et par Campagnola, à la suite de son *Traité du droit civil de la ville de Vérone;* — 4° *Synodica ad presbyteros et Ordines cæteros forinsecos, id est per universalem diœcesim constitutos*, dans le *Spicilegium*, t. II, p. 256; — 5° des *Sermons*, dans le *Spicilegium*, tom. II, p. 281-335. *Voy.* Baronius, *Annal.* Possevin, *Apparatus sacr.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 633 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne le catalogue de ses nombreux écrits. Le *Diction. de la théol. cathol.*

RATIFICATION. En prenant ce terme relativement à la chancellerie de Rome, on doit plutôt se servir du mot de *révalidation* ou de *réhabilitation*, ou même de *confirmation*, qu'on a aussi appelé *gratia revalidatoria*. Il y a cette différence entre la *révalidation* et la *confirmation*, que celle-ci n'a effet que du jour qu'elle est faite, tandis que la *révalidation* se rapporte au premier temps de l'acte révalidé : *oculos habet retro ad principium actus invalidi*. Il en est de même de la *ratification*.

RATIONAL DU JUGEMENT, nom donné à une pièce de broderie de forme carrée, et d'un tissu fort précieux, que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine, et qui était chargée de quatre rangs de pierres précieuses, sur chacune desquelles était gravé le nom des tribus d'Israël. Le rational était doublé, c'est-à-dire d'un tissu double et épais, ou composé de deux pièces repliées l'une sur l'autre, comme une espèce de malle, dans laquelle étaient renfermés l'*urim* et le *thummim*, selon les rabbins. On donne à cette pièce le nom de *rational* ou *rational du jugement*, probablement parce qu'il découvrait le jugement et la volonté de Dieu, ou parce que le grand prêtre qui le portait était le chef de la justice et se revêtait de cet ornement lorsqu'il prononçait des jugements en matière grave. *Voy.* Exode, XXVIII, 16. Ézéch., XLIII, 13, 17. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* ÉPHOD, URIM et THUMMIM.

RATIONALISME, RATIONALISTE. Nous entendons par *rationalisme* le système qui, comme le déisme et le naturalisme, ne reconnait, en fait de religion, que ce que la raison laissée à elle-même peut découvrir, et qui par là même nie toute révélation divine, tout ordre surnaturel, et, par *rationaliste*, le partisan de ce système. Or le *rationalisme* s'attaque surtout au dogme et à l'Écriture sainte : au dogme, dont il rejette toutes les vérités, parce qu'elles appartiennent à l'ordre surnaturel, et à l'Écriture sainte, dont il nie l'inspiration divine. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* L'*Encyclop. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 256-257. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* nos art. ÉCRITURE SAINTE, INSPIRATION, n° II, SURNATUREL.

RATIONI CONGRUIT, expression latine qui signifie *il est conforme à la raison*, et qui fait partie de la xe règle de chancellerie. Or cette xe règle, qui a pour titre ou rubrique *De litteris in forma rationi congruit expediendis*, nous apprend que les Papes, après leur couronnement, sont dans l'usage de valider par cette règle les grâces accordées par leurs prédécesseurs, dont la mort a empêché l'exécution. Amydenius observe sur cette règle qu'elle est toujours nécessaire, parce qu'inévitablement, à la mort du Pape, plusieurs affaires restent suspendues; on brise alors tous les sceaux, et les expéditions ne peuvent avoir lieu. Or, ajoute-t-il, comme il serait injuste qu'une grâce accordée restât sans effet par un défaut de forme dont l'impétrant ne peut être responsable, les Papes ont établi cette règle dans des termes qui en marquent l'équité : *Rationi congruit et convenit honestati, ut ea quæ de romani Pontificis gratia processerunt*, etc. Il suffit donc de prouver à Rome que la grâce a été accordée *sive scripto, sive verbo*, avant la mort du Pape, pour que l'on soit fondé à en requérir l'expédition dans les six mois à compter du jour du couronnement du nouveau Pape, *ad sex menses, dumtaxat a die assumptionis*. Que si celui à qui la grâce a été accordée laisse passer ces six mois, il demeure déchu de ses droits; la grâce est absolument éteinte, à moins qu'il n'ait pu obtenir l'expédition après l'avoir sollicitée inutilement à la daterie, ce qu'il doit prouver. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, art. COURONNEMENT DU PAPE.

RATISBONNE (*Tiberii Augusta, Castra Regina, Reginum, Reginoburgum, Rhatobonna, Rhatopolis, Ratisbonna* et *Ratispona*), ville épisc. d'Allemagne dans la basse Bavière, sur le Danube, était autrefois sous la métropole de Saltzbourg. Ce siége fut établi vers l'an 540, et rétabli vers l'an 740 par saint Boniface, apôtre d'Allemagne. De l'an 768 à l'an 1104, on a tenu quatre conciles à Ratisbonne. Depuis la convention passée entre Pie VII et Maximilien-Joseph, roi de Bavière, le 5 juin 1817, Ratisbonne est devenu évêché suffragant de l'archevêché de Munich et Frésingue. *Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. II, p. 27 et suiv. Le P. Mansi, *Supplém. aux conciles du P. Labbe*, t. I, col. 625. La Regia, tom. XX. Labbe, tom. VII. Hardouin, tom. IV. Le *Diction. des conciles*. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 196-197. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.* L'abbé André, art. BAVIÈRE. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 172-175.

RATRAMNE, moine de Corbie, mort vers l'an 868, fit profession de la vie monastique sous l'abbé Vala ou sous saint Adalard. Sa vertu le fit élever au sacerdoce, et il fit de grands progrès dans l'étude des belles-lettres et de la théologie. Charles le Chauve et les évêques des Gaules l'honorèrent de leur estime et de leur confiance. On a de Ratramne : 1° *De Corpore et sanguine Domini;* Cologne, 1532, 1551, in-8°; Steinfurt, 1601, in-8°; Paris, 1712, in-12; trad. en français; Lyon, 1558, in-12; Rouen, 1647, in-8°; Paris, 1672 et 1686; Amsterdam, 1717, in-12; et en anglais, Londres, 1686, in-8°; — 2° *De Prædestinatione*, dans Mauguin, *Vindiciæ*, et dans la *Bibliotheca Patrum*, tom. XV, dernière édition; — 3° *De Partu Virginis*, dans le *Spicilegium*, tom. I; — 4° *Tractatus contra Græcos*, dans le *Spicilegium*, tom. II. *Voy.* Sigebert, *De Scriptor. eccl.* Trithème, *In Catal. vir. illustr.* D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 136 et suiv. L'*Hist. littér. de la France*, tom. V. Mabillon, *Annal. Ordin. S. Benedicti*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RATZEBOURG (*Raceburgum, Razeburgum, Ratzeburgum*), ville épisc. d'Allemagne, érigée

Digitized by Google

en évêché sous la métropole de Brême, par un démembrement de celui d'Oldembourg, en 1060. L'évêque de Ratzebourg ayant embrassé la confession d'Augsbourg en 1566, et ses successeurs étant protestants, l'évêché fut sécularisé et cédé au duc de Meckelbourg par la paix de Westphalie. La cathédrale, qui était desservie par des religieux de l'Ordre de Prémontré, avait été sécularisée en 1515. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 196. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 175.

I. **RAU** (Chrétien), en latin *Ravius*, protestant orientaliste, né à Berlin en 1613, mort à Francfort-sur-l'Oder l'an 1677, se rendit à Smyrne, où il étudia le turc, le persan et le grec moderne; professa les langues orientales à Utrecht et à Oxford, enseigna l'arabe à Upsal, puis à Kiel et à Francfort-sur-l'Oder. Sous le règne de Charles-Gustave, il occupa pendant quelques années à Stockholm les fonctions d'interprète et de bibliothécaire du roi. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Chronologia infallibilis biblica;* Upsal, 1669; Kiel, 1770, in-fol.; — 2° *Synopsis chronologiæ biblicæ;* Berlin, 1670, in-fol.; — 3° *De Adventuali Plenitudine temporis Jesu Christi in carnem;* Francfort-sur-l'Oder, 1673, in-fol.; — 4° *XXX Arcana biblica contestantia æram Christi anno mundi 4140, non 4000;* ibid., 1675, in-fol.; — 5° *Quinquaginta Testes biblici de vera plenitudine temporis adventualis Christi;* ibid., 1676, in-fol. *Voy.* Chauffepié, *Diction.* Mœller, *Cimbria Litterata.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RAU** (Jean-Eberhard), protestant orientaliste, né à Allenbach en 1695, mort l'an 1770, professa successivement la philosophie, les langues anciennes et la théologie à l'université de Herborn. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Notæ et animadversiones in Relandi Antiquitates Hebræorum;* Herborn, 1743, in-8°; — 2° *Dissertationes sacræ antiquariæ;* Utrecht, 1760. *Voy.* Meusel, *Lexicon.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **RAU** (Joachim-Juste), protestant, né à Berlin en 1713, mort l'an 1745, fit pendant trois ans des cours d'histoire et d'exégèse à Iena, et devint en 1736 professeur de théologie et de langues orientales à Kœnigsberg. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *De Philosophia Justini Martyris et Athenagoræ;* Iena, 1732; — 2° *De Philosophia Lactantii;* ibid., 1733; — 3° *Historia vocis Omoousios;* ibid., 1733; — 4° *Vindiciæ promissionum de Messia Abrahamo factarum;* ibid., 1735. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **RAU** (Sébald), protestant orientaliste, fils de Jean Eberhard, né à Herborn en 1724, mort après 1810, professa à l'université d'Utrecht les langues orientales et les antiquités judaïques; il devint, en 1765, bibliothécaire de l'université. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *De Monumentis veteris Ecclesiæ orientalis;* Utrecht, 1750, in-4°; — 2° *De Autore atque usu antiquissimi in Leviticum commentarii Judæis Siphra dicti;* ibid., 1750, in-4°; — 3° *De Vindemia et torcularibus veterum Hebræorum;* ibid., 1755; — 4° *Observationes ad varia Veteris Testamenti loca;* ibid., 1774, in-4°. *Voy.* Sax, *Onomasticon*, tom. VII, p. 107 et 444. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **RAU** (Sébald-Foulques-Jean), protestant orientaliste, fils du précédent, né à Utrecht en 1763, mort à Leyde en 1807, fut ministre de l'église wallonne à Harderwyk et à Leyde, où il occupa les chaires de théologie et des langues orientales. On a de lui, outre quelques autres écrits, cinq discours académiques : 1° *De eo quod jucundum est in studio theologico;* Leyde, 1788. — 2° *De Jesu Christi Ingenio et indole perfectissimis, per comparationem cum ingenio et indole Pauli apostoli illustratis;* ibid., 1798; — 3° *De poeseos hebraicæ et Arabum Præstantia, tam veritatis quam divinitatis religionis in Veteri Codice Sacro traditæ argumento*, ibid., 1800; — 4° *De poeticæ facultatis Excellentia et perfectione, spectata in tribus poetarum principibus, scriptore Jobi, Homero et Ossiano;* ibid., 1800; ces deux derniers discours ont paru ensemble, et le premier est accompagné de savantes notes; — 5° *De Natura optima eloquentiæ sacræ magistra;* 1806, in-4°; — 6° *Sermons sur divers textes de l'Écriture;* ibid., 1809-1811, 3 vol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RAUFFING (Élisabeth de), veuve d'un gouverneur d'Arches nommé du Bois; s'étant retirée avec ses trois filles en Lorraine, où elle était née, y fut l'objet de l'édification publique, et devint l'institutrice des religieuses de *Notre-Dame de Refuge.* Elle établit pour les malheureuses femmes qui avaient trahi l'honneur de leur sexe un institut que le pape Urbain VIII approuva le 20 mars 1634. Les évêques de Toul, de Verdun, le cardinal de Bérulle et une quantité d'ecclésiastiques et de laïques s'employèrent vivement à consommer et à cimenter cet établissement. Dès l'année 1627, le duc de Lorraine, Charles IV, donna ses lettres patentes pour le refuge de Nancy. Deux ans après, le cardinal Nicolas-François de Lorraine, évêque de Toul, dont Nancy dépendait, établit cette maison en forme de monastère, lui donna la règle de Saint-Augustin, et fit dresser les constitutions, qui, approuvées d'abord par Urbain VIII, furent confirmées dans la suite par Alexandre VII. La fondatrice fut appelée en différentes villes de France pour y établir des maisons de son institut. De retour à sa maison de Nancy, et épuisée d'austérités plus encore que de travaux, elle y mourut en odeur de sainteté. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RAULENGHIEN. *Voy.* RAVLENGHIEN.

I. **RAULIN** (Hippolyte), religieux minime, né vers 1560 à Réthel, mort à Reims l'an 1628, possédait à un degré éminent l'art d'émouvoir par la parole, et il s'appliqua avec succès à la prédication pendant une longue suite d'années. Il gouverna en qualité de provincial de son Ordre la province de Lyon, puis celle de Lorraine. Il a laissé : *Panégyrique orthodoxe, mystérieux et prophétique sur l'antiquité, dignité, noblesse et splendeur des fleurs de lys;* Paris, 1626, in-8°. *Voy.* La Noue, *Chron. Minimor.*, p. 413, 503, 593. Thuillier, *Diarium Minimor.;* tom. I, p. 168. Boulliot, *Biogr. ardennaise.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RAULIN** (Jean), de l'Ordre de Cluny, né à Toul en 1443, mort à Paris en 1514, prit le bonnet de docteur dans cette dernière ville, et fut employé par le cardinal d'Amboise à la réforme de cet Ordre. On a de lui : 1° *Sermons* et *Œuvres morales;* — 2° *Doctrinale mortis Sacrarum Litterarum;* Paris, 1520, in-4°; — 3° *Opus sermonum de Adventu;* ibid., 1519, in-12; — 4° *Epistolæ illustrium virorum;* ibid., 1521. Ses *Œuvres complètes* ont été imprimées à Anvers, 1611 ou 1612, 6 vol. in-4°. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. latin. mediæ et infimæ ætatis*, tom. II, p. 353. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. II. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **RAULIN** (Jean-Facond), Espagnol de nation, a publié au XVIIIe siècle un ouvrage intitulé *Histoire ecclésiastique du Malabar;* Rome, in-4°. Selon Feller, cette histoire est pleine de

Digitized by Google

particularités qui semblent n'avoir d'existence que dans l'imagination de l'auteur. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RAUSIN (Étienne), docteur en droit, né dans le duché de Luxembourg, mort à Liége en 1659, fut député par cette dernière ville vers l'empereur Ferdinand II, pour des affaires importantes. Il a laissé : 1° *Récit abrégé de sa députation et de la contestation qui s'était élevée entre la ville de Liége et l'évêque prince de la même ville;* Liége, 1629, in-4°; — 2° *Leodium Ecclesia cathedralis, sive de dominio, regalibus, mero mixtoque imperio, et omnimodo jurisdictione episcopo et principi Eburonum competentibus in urbe Leodiensi S. R. imperio mediate subjecta, libri duo;* Namur, 1639, in-4°; Liége, 1660. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 1108.

RAUTENSTRAUCH (François-Étienne de), bénédictin allemand, né l'an 1734 à Platten, en Bohême, mort à Erlau, en Hongrie, l'an 1785, enseigna dans son Ordre la philosophie, le droit canon et la théologie. On sait qu'à cette époque une nouvelle doctrine qui rabaissait l'autorité spirituelle pour relever celle des princes, s'introduisait en Allemagne. Dom Rautenstrauch en avait adopté les principes, il les enseignait dans ses leçons et les consacrait dans ses livres. C'était un joséphiste accompli. On explique facilement ainsi la promptitude avec laquelle il devint prélat de Braunau, directeur de la faculté de théologie, membre de la commission des livres et des études à Prague, enfin conseiller de la chancellerie austro-bohémienne à Vienne. On a de lui : 1° la traduction d'une brochure française intitulée *Représentation à S. S. le pape Pie VII;* représentation dans laquelle on demandait au pape, entre plusieurs autres choses semblables, de *bannir aussi bien la tyrannie des croyances que l'incrédulité;* — 2° *Considérations patriotiques;* l'auteur y dépouille le Pape de tous ses droits pour les attribuer aux empereurs; — 3° *Institutio juris eccles.;* Prague, 1769, 1774. *Synopsis juris eccles.;* Vienne, 1776; — 4° des *Prolégomènes sur le droit ecclésiastique universel et sur le droit ecclésiastique d'Allemagne;* — 5° *Instruction adressée à toutes les facultés de théologie des États héréditaires de l'empereur;* 1776, 1784. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

RAVANEL (Pierre), théologien protestant, né à Uzès, mort vers l'an 1680, fut ministre à Sauzet, dans le département du Gard. On a de lui : 1° *Bibliotheca sacra, sive thesaurus Scripturæ canonicæ amplissimus;* Genève, 1650, 1660, 2 vol. in-fol.; — 2° *Additamenta nova ad Bibliothecam sacram;* ibid., 1685, in-fol. Cette *Bibliothèque*, en forme de dictionnaire, indique le sens propre et le sens figuré de tous les mots contenus dans l'Ancien et le Nouveau Testament; elle résout les difficultés archéologiques, historiques et dogmatiques auxquelles a donné lieu un grand nombre de ces expressions. *Voy.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RAVARDSCIR ou **RIVARDSCIR**, siége épisc. de la province de Perse, au diocèse des Chaldéens. On en connaît deux évêques, Siméon et Babæus, qu'on trouve parmi les métropolitains de la province de Perse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1260.

RAVELLO (*Ravellum* et *Rabellum*), ville épisc. de la principauté Citérieure, dans le royaume de Naples, située à deux milles de la Scala. Ce siége fut établi en 1086, et uni en 1603 à celui de la Scala. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra*, tom. I, p. 1181. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vo LVI. p. 175-177.

RAVENNE (*Ravenna*), ville archiépisc. de l'État de l'Église, et capitale de la Romagne. Son église a eu, dès le IIIe siècle, des évêques qui, dès le VIe, ont pris le titre de métropolitains; ils ont toujours été en grande réputation en Occident, à cause de la dignité temporelle dont cette ville a joui. Le premier évêque de Ravenne fut saint Apollinaire, un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ. Saint Pierre l'ordonna l'an 50. De l'an 419 à l'an 1317, vingt-trois conciles ont été tenus à Ravenne. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra,* tom. II, p. 323. Baluze, *in Collect.* La Regia, tom. XXIV, XXVIII, XXIX. Labbe, tom. VI, IX, XI. Hardouin, tom. VI, VII. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 1815. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 197. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 177-256. Le *Diction. de la théol. cathol.*

RAVESTEIN ou **RAVESTEYN** (Josse), en latin *Jodocus Tiletanus*, théologien, né à Tielt, en Flandre, vers l'an 1506, mort à Louvain en 1571, professa la théologie dans cette dernière ville, et fut envoyé par Charles-Quint au concile de Trente, puis au colloque de Worms, où il se distingua par son savoir et sa modération. Il se montra toujours zélé défenseur de l'Église et fort opposé aux erreurs de Baïus. Ses principaux écrits sont : 1° *Confessionis editæ a ministris Antwerpiensibus Confutatio;* Louvain, 1567, in-8°; — 2° *Apologia catholicæ confutationis*, etc.; ibid., 1568, in-8°; apologie dirigée contre les *Centuries de Magdebourg;* — 3° *Apologiæ Decretorum concilii Tridentini de Sacramentis;* ibid., 1568-1570, 2 vol. in-12. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas.*

RAVIGNAN (Gustave - François - Xavier **DELACROIX DE**), jésuite, né à Bayonne en 1795, mort à Paris l'an 1858, fut reçu licencié en droit, et nommé conseiller-auditeur à la cour royale de Paris, puis substitut près le tribunal de la Seine. Il nous souvient encore de l'impression profonde que fit sur l'esprit de ses collègues le talent du jeune magistrat. Eh bien, c'est au moment même où le monde lui offrait le plus brillant avenir, qu'il donna sa démission pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice, et de là au noviciat des Jésuites à Montrouge. Il fut bientôt choisi pour enseigner la théologie à Saint-Acheul, puis à Brieg, en Suisse. Mais, justement persuadés que le ministère de la parole était le mieux assorti à son talent, ses supérieurs l'appliquèrent à la prédication. Le P. de Ravignan commença donc par évangéliser quelques villages suisses, et parut ensuite dans les chaires de Chambéry, de Monthey, de Saint-Maurice, etc. En 1835, il prêcha dans la cathédrale d'Amiens, l'année suivante dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, pendant le carême. Enfin, en 1837, M. de Quélen le chargea des conférences qu'il avait établies à Notre-Dame spécialement pour les hommes, et qui avaient été faites auparavant par l'abbé Lacordaire. Ainsi le P. Ravignan s'acquitta de ces conférences pendant dix années de suite, de 1837 à 1848, et ce fut là surtout que par la force de sa pensée, par la logique de ses raisonnements, il acquit une réputation incontestée d'orateur sacré. On a du P. de Ravignan : 1° *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites;* Paris, 1844, in-8°, et in-12, 1855, in-8°, 7e édit.; ouvrage inspiré par les circonstances; on sait qu'à cette époque la compagnie de Jésus se trouva en butte à des attaques incessantes, mais,

Digitized by Google

comme toujours, aussi niaises que fausses et injustes; — 2° *Conférence prêchée à Toulouse*; Paris, 1845, in-8°; — 3° *Clément XIII et Clément XIV;* ibid., 1854, 2 vol. in-8°. On a encore du P. de Ravignan une *Oraison funèbre de M. Quélen, archevêque de Paris;* mais, il faut le dire, cette Oraison funèbre n'a pas été imprimée telle qu'elle était sortie de la main de l'auteur; le roi Louis-Philippe, monarque très-libéral, comme on sait, ayant exigé que le manuscrit lui fût soumis et y ayant fait plusieurs retranchements. *Voy.* le P. de Ponlevoy, *Le R. P. de Ravignan*. H. de Saint-Albin, *Vie du R. P. de Ravignan*. Marie de Dampierre, *Le R. P. de Ravignan*. L'*Ami de la Religion*, ann. 1858. La *Nouv. Biogr. génér.*

RAVIR. Ce mot, qui signifie communément *ôter* à quelqu'un quelque chose *par violence*, se prend dans la Bible en différentes acceptions. Ainsi : 1° il exprime quelquefois le rapt d'une femme, comme dans Genèse, XXXIV, 2. Proverb., XI, 24; — 2° *être ravi au ciel*, ainsi que saint Paul le dit de lui-même, c'est être élevé dans un état surnaturel jusque dans le paradis, quoique le corps demeure sur la terre; — 3° ce que dit Jésus-Christ, que, depuis Jean-Baptiste, *le royaume du ciel souffre violence*, signifie ou les violences dont il faut user envers soi-même pour arriver au souverain bonheur, ou la violence que font les méchants à la vérité que le Sauveur a annoncée, et qu'on peut appeler son royaume, ou enfin cela veut dire que Dieu ne refuse l'entrée du ciel à aucun de ceux qui se font de justes violences pour y arriver. *Voy.* III Rois, XXII, 38. II Corinth., XII, 2, 4. Matth., XI, 12. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

RAVISSEMENT, en terme de théologie mystique, est un transport de l'âme causé par une forte opération du Saint-Esprit, qui tire l'âme tout à coup hors d'elle-même, l'enlève et lui fait perdre l'usage des sens. *Voy.* EXTASE.

RAVIUS (Chrétien). *Voy.* RAU (Chrétien).

RAVLENGHIEN ou **RAULENGHIEN** (François), en latin *Raphelengius*, hébraïsant et imprimeur, né à Lannoy, dans la Flandre wallonne, en 1539, mort à Leyde en 1597, enseigna le grec à Cambridge, et se rendit dans les Pays-Bas, où il entra comme correcteur dans l'imprimerie de Christophe Plantin, dont il épousa la fille en 1565. Il rendit de grands services à son beau-père en enrichissant de préfaces et de notes les livres qu'il publiait, et surtout en l'aidant dans l'impression de la Bible polyglotte, entreprise en 1571 par ordre de Philippe II. Plus tard il dirigea l'imprimerie qui avait été établie à Leyde par son beau-père. Dans la suite, il étudia l'arabe, et il fut chargé par les curateurs de l'université de Leyde d'enseigner la langue hébraïque, ce dont Ravlenghien s'acquitta avec beaucoup de succès. On a de lui plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Thesauri linguæ hebraicæ S. Pagnini Epitome;* Anvers, 1572, in-8°, et dans l'*Apparatus*, tom. I; il a été plusieurs fois réimprimé depuis; — 2° *Variæ Lectiones et emendationes in chaldaicam Bibliorum paraphrasim*, dans la Polyglotte d'Anvers; — 3° une édition du Nouveau Testament syriaque, en lettres hébraïques, sans points-voyelles; Anvers, 1575, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVI. Teissier, *Éloges*. Sweert, *Athen. Belgicæ*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RAY**, métropole ecclés. *Voy.* RAIA, n° II.

II. **RAY** ou **WRAY** (Jean), en latin *Raius*, botaniste, physicien, littérateur et théologien, né à Black-Notley, dans le comté d'Essex, en 1628, mort l'an 1704, était membre de la Société royale de Londres. Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *The Wisdom of God manifested*, etc.; 1691, in-8°; 1758, in-8°, 12° édit.; trad. en français; Utrecht, 1714 et 1729, in-8°; — 2° trois discours sur le *Chaos*, la *Création du monde*, le *Déluge et l'embrasement futur du monde;* 1692-1693, in-8°; — 3° *A Persuasive to a holy life*, etc.; Londres, 1700, in-8°; — 4° plusieurs *Discours* sur diverses matières théologiques; ibid., 1692. *Voy.* J.-Alb. Fabricius, *Delectus argumentorum et syllabus scriptorum qui veritatem religionis christianæ asseruerunt*. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

RAYMOND. *Voy.* RAIMOND.

RAYNAL (Jean), avocat au parlement, né à Toulouse en 1723, mort à Argeliers, dans le département de l'Aude, l'an 1807, a publié : *Histoire de la ville de Toulouse, avec une Notice des hommes illustres, une Suite chronologique et historique des évêques et archevêques de cette ville*, etc.; Toulouse, 1759, in-4°.

RAYNALDI (Oderic), prêtre de l'Oratoire de Rome, a donné : *Annales ecclesiastici ab anno* 1198, *ubi cardinalis Baronius desinit;* in-fol. Baronius n'ayant fait que l'histoire des douze premiers siècles de l'Église, le P. Raynaldi fut chargé de la continuer, et l'a poussée jusqu'en 1534. Il en a publié un abrégé sous ce titre : *Annales ecclesiastici ex tomis octo ad unum pluribus auctum redacti*, etc. Le P. Mansi de Lucques a donné une nouvelle édition des *Annales* de Baronius et de la continuation de Raynaldi, avec des notes critiques et historiques. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1667, 1689, 1748, 1750. Richard et Giraud.

I. **RAYNAUD** (*Raynaldus, Reginaldus* et *Raginaldus*), maître d'école, né, croit-on, en Touraine, vivait en 1074; il avait étudié sous Fulbert de Chartres, et entendait parfaitement les affaires ecclésiastiques et civiles. Il a laissé : 1° un *Traité des miracles de saint Florent;* — 2° les *Répons* de son office; — 3° deux *Hymnes* à sa louange; — 4° une *Chronique* qui finit à l'an 1075. *Voy.* D. Mabillon, *Veter. Annal.*, tom. I, p. 421.

II. **RAYNAUD** (Guillaume), dominicain, né à Barcelonnette, mort à Rome en 1704, était théologien et prédicateur célèbre. Il a laissé, outre un ouvrage de lexicographie : 1° *Vie de la B. Marguerite de Savoie, de l'Ordre de Saint-Dominique*, etc.; ibid., 1674, in-12; — 2° *Le Livre du Verbe mis au jour dans la naissance de Marie, Mère de Dieu*, etc.; Lyon, 1668, in-8°; — 3° *Instructions chrétiennes sur les caractères des saints* ou *Panégyriques des Saints;* Paris, 3 vol. in-8°; — 4° *Adversus Petri de Valleclausa librum de Immunitate Cyriacorum*, etc.; Grenoble, 1670. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 763. Richard et Giraud.

III. **RAYNAUD** (Théophile-Rainaud), jésuite, né à Sospello, dans le comté de Nice, en 1583, mort à Lyon l'an 1663, professa la philosophie et la théologie à Lyon, devint, en 1631, confesseur du prince Maurice de Savoie, fit deux fois le voyage de Rome, et professa la théologie dans cette ville, où il assista à l'assemblée générale de son Ordre. Le P. Raynaud avait l'esprit pénétrant, une imagination vive et une mémoire prodigieuse. Il avait l'esprit fort caustique et naturellement porté à la satire; ce qui lui attira beaucoup de désagréments. Il n'y a pas eu dans tout le XVII° siècle un seul auteur qui ait traité plus de matières différentes, ni si singulières, ni si singulièrement; ainsi, par

Digitized by Google

exemple, il a intitulé le chapitre sur la bonté de Jésus-Christ *Christus bonus, bona, bonum.* Toutes ses *Œuvres*, recueillies et publiées à Lyon, 1665-1669, 20 vol. in-fol., n'eurent d'abord que très-peu de succès. La plupart des livres avaient déjà été publiés séparément, et quelques-uns, mis à l'*Index*. Voici, en effet, ce qu'on lit dans l'*Index librorum prohibitorum :* « Error popularis de Communione pro mortuis. — Gustus Operis, cui titulus : Heteroclita spiritualia et canonale pietatis. — De Martyrio per pestem, ad martyrium improprium et proprium comparato. (Decr. 18 dec. 1646.) — Raymundus (sic) Theophilus. Erotemata de bonis ac malis libris, deque justa, aut injusta eorumdem confixione. *Donec corrig.* (Decr. 10 junii 1659.) — Apopompæus admodum rara continens. Tomus XX, et posthumus Operum. *Excipiuntur tamen Tractatus in eodem tomo comprehensi, quibus titulus :* Hipparchus, de religioso negociatore Disceptatio; et ΑΥΤΟΣ ΕΦΑ, Os Domini locutum est; qui separati permittuntur. (Decr. 23 martii 1672.) *Voy.* le *Journal des Savants*, mars 1667. Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Moréri, *Diction. histor.* Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, tom. VIII, p. 132. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVI', où on trouve la liste complète des écrits de *Raynaud*. Feller. Michaud. *La Nouv. Biogr. génér.*, qui indique un certain nombre d'écrits de ce père.

IV. **RAYNAUD DE SEMUR**, moine de Cluny, qui vivait au XIIe siècle, devint archevêque de Lyon et légat apostolique. On a de lui : 1° *Vie de saint Hugues*, son oncle; — 2° *Synopsis vitæ metricæ. Voy.* le P. le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Le P. Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, tom. II.

RAZEBURGUM. *Voy.* RATZEBOURG.

RAZIAS, un des plus considérables docteurs qui fussent à Jérusalem du temps de la persécution d'Antiochus. Razias ayant été accusé auprès de Nicanor d'être fort attaché à Judas Machabée, et contraire à Alcime, qui avait usurpé la grande sacrificature, fut poursuivi de telle sorte, que, se voyant sur le point d'être pris par les soldats de Nicanor, il se tua. Quoique les Juifs et les nouveaux théologiens louent Razias de cette action, saint Augustin et saint Thomas ont soutenu que son exemple n'étant point approuvé, mais seulement rapporté dans l'Écriture, on n'en peut rien conclure pour le justifier au point de vue de la morale. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sans approuver positivement l'action en elle-même, on peut louer l'intention du courageux Israélite, qui crut voir dans sa mort volontaire un moyen d'affermir la foi et la constance de ses compatriotes. En effet, envisagée sous un certain rapport, la résolution du vieillard a quelque chose de grand et de noble, puisqu'il préfère la mort à la lâcheté d'abandonner sa religion. Enfin, dans les circonstances où il se trouvait, Razias ne pouvait-il pas croire que le suicide lui était permis? Ne pouvait-il pas être dans la bonne foi sur ce point? *Voy.* II Machab., XIV, 37, 38. August., *Epist. LXI*, aliàs CCIV, et *Contra Gaudent.*, l. I, c. XXXI. Thom. 2. 2., qu. 64, art. 5, ad 5. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RAZON, fils d'Éliada, qui, s'étant enfui d'auprès d'Adrézer, roi de Soba, son maître, pendant que David lui faisait la guerre, commença avec une troupe de voleurs à faire des courses dans le pays de Damas. Il se rendit enfin maître de cette ville, et y fut reconnu roi. Cependant il y a apparence qu'il demeura tributaire de David et de Salomon jusque vers la fin du règne de ce dernier. *Voy.* III Rois, XI, 23. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **RAZZI** (Girolamo, en religion *Silvano*), dominicain, né à Florence, mort en 1611, s'était distingué dans le monde par quelques ouvrages dramatiques. Il a laissé en outre plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Trattato dell' opere di misericordia corporali e spirituali;* Florence, 1576, in-8°; — 2° *Vita della Vergine Maria;* ibid., 1594, et Rome, 1609, in-8°; — 3° *Vite de' Santi e beati dell' Ordine de' Camaldoli;* ibid., 1600, in-4°; — 4° une version italienne de la *Summa sacramentorum* du P. François de Victoria; Florence, 1575, in-12. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers. La Nouv. Biogr. génér.*

II. **RAZZI** (Serafino), en latin *Ractius* ou *Radius*, dominicain, né à Florence en 1531, était frère du précédent. Il professa la théologie, et se distingua comme orateur, poëte, historien, mathématicien et théologien. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Sermoni ;* Florence, 1575-1590, 3 vol. in-4°; — 2° *Vite de' Santi e beati dell' Ordine de' Predicatori ;* ibid., 1577, 1588, in-4°; trad. en français; Paris, 1516, in-4°; — 3° *Cento casi di coscienza ;* ibid., 1578, in-4°; plusieurs éditions; — 4° *Istoria degli uomini illustri, così nelle prelature come nelle dottrine dell' Ordine de' Predicatori;* ibid., 1596, in-8°; — 5° *De Locis theologicis prælectiones ;* Pérouse, 1603, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 386. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RÉ (*Radus*), île de l'Océan, située à trois lieues de la Rochelle, dont elle dépend, tant pour le spirituel que pour le temporel. Eudes, duc d'Aquitaine, y fonda au VIIIe siècle un monastère en l'honneur de la sainte Vierge; il y fut inhumé, et son fils, Hunold, y prit l'habit monastique. Ce monastère fut ruiné par les Normands dans le siècle suivant. Au XIIe siècle, les religieux de Cîteaux fondèrent un autre monastère qui, ayant été détruit pendant les guerres de religion, fut uni en 1625 aux PP. de l'Oratoire de Saint-Honoré de Paris. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VI, p. 506.

I. **READING** ou **REDING**, ville d'Angleterre, située sur la Tamise. Un concile y fut assemblé l'an 1270 par l'archevêque de Cantorbéry, légat du pape, et ses suffragants. On y renouvela les constitutions du concile de Latran de l'an 1215, et de celui de Londres de l'an 1268, contre la pluralité des bénéfices à charge d'âmes. On y fit encore un règlement pour les religieuses. *Voy.* Labbe, tom. II, p. 1062. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 264.

II. **READING** (John), théologien, né dans le comté de Buckingham en 1588, mort à Chatham, dans le Kent, l'an 1668, fut ministre desservant à Douvres, puis chapelain de Charles Ier. Il déploya tant de zèle pour la cause de ce prince, qu'il fut jeté en prison l'an 1642. L'archevêque Laud lui ayant conféré la cure de Chatham et une prébende à Canterbury, il ne put entrer en possession de ces bénéfices, et il eut à subir un nouvel emprisonnement. Parmi ses ouvrages on cite : 1° *A Guide to the holy city;* Oxford, 1651, in-4°; — 2° *An Antidote to unabaptism ;* 1654, in-4°; — 3° *Commentar. in quatuor Evangelistas ;* — 4° des *Sermons. Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, p. 375.

RÉAGGRAVE ou **RAGGRAVE**, **RÉAGGRAVATION** (*Reaggravatio*), dernière des monitions que l'on fait en fulminant l'excommunication; c'était autrefois un nouveau degré d'excommu-

Digitized by Google

nication. L'excommunication, prise en elle-même, ne privait que du sacrifice, des sacrements, et des suffrages de l'Église. Si l'excommunié persévérait dans son endurcissement, on y ajoutait l'*aggrave*, qui le privait du commerce civil des fidèles, et enfin le *réaggrave*, qui défendait, sous peine d'excommunication, aux autres fidèles tout commerce avec l'excommunié. Aujourd'hui l'excommunication majeure produit tous ces effets ensemble, et par conséquent l'*aggrave* et la *réaggrave* deviennent sans effet. *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. IV. *Compar.* Excommunication, n° I, et Aggrave.

I. **RÉAL** (César **VICHARD DE SAINT-**), fils d'un conseiller au sénat de Chambéry, né en 1639, mort à Chambéry l'an 1692, vint à Paris fort jeune, et y prit la tonsure chez les jésuites. Depuis il ne fut connu que sous le nom d'abbé de *Saint-Réal.* De retour dans sa patrie en 1675, il fut chargé par Charles-Emmanuel II d'écrire l'histoire d'Emmanuel Ier, son aïeul. Cependant il n'est pas certain qu'il reçût réellement cette mission. Quoi qu'il en soit, il passa en Angleterre, et de là à Paris, où il demeura jusqu'à l'année de sa mort. Outre quelques ouvrages purement littéraires, on a de lui : 1° *Vie de Jésus-Christ;* Paris, 1689; il y a à la fin des remarques qui sont estimées; — 2° *Relation de l'Apostasie de Genève;* ouvrage curieux et intéressant, mais qui n'est qu'une nouvelle édition du livre intitulé : *Levain du calvinisme*, composé par Jeanne de Jussie, religieuse de Sainte-Claire à Genève. *L'abbé de Saint-Réal* en retoucha le style, et le publia sous un autre titre. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **RÉAL DE CURBAN** (Gaspard de), grand sénéchal de Forcalquier, né à Sisteron en 1682, mort à Paris l'an 1752, reçut le titre de conseiller du roi. On a de lui : *La Science du gouvernement;* Paris, 1751-1764, 8 vol. in-4°; dans cet ouvrage, l'auteur traite de la société civile en général, des gouvernements anciens et modernes, du droit public et ecclésiastique, etc. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1761, p. 218.

RÉALE (LA) ou **NOTRE-DAME-DE-LA-RÉALE** (*B. Maria Regalis*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans la ville de Perpignan. Ce ne fut d'abord qu'une communauté de chanoines réguliers qui vivaient sous un prieur, en 1136. Érigée en abbaye vers la fin du xive siècle, elle fut changée enfin en collégiale.

RÉALISTES, philosophes qui mettaient des distinctions partout, tandis que les nominaux n'en voulaient reconnaître que dans les termes. Les premiers se piquaient de juger les choses par ce qu'elles sont en elles-mêmes, et les seconds, par les noms qu'elles portent. On voit par ce seul exposé la source d'où dérivait cette étroite dispute, toute métaphysique et aristotélique. Les rois même s'occupèrent de ces questions; car Louis XI intervint dans une dispute qui dégénérait presque en guerre civile. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

RÉAU (LA) ou **LA RÉALE** (*S. Maria Regalis*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin et de la congrégation de France, située dans le Poitou, au diocèse et à dix lieues de Poitiers.

REBAIS (*Resbacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans une petite ville du même nom, au diocèse et à sept lieues de Meaux. Elle fut fondée vers l'an 634 par saint Ouen, référendaire du roi Dagobert, puis archevêque de Rouen. Deux ans après, saint Aile, moine de Luxeuil, en fut nommé le premier abbé. Cette abbaye porta d'abord le nom de Jérusalem, que lui avait donné saint Ouen; mais elle devint plus célèbre sous celui du ruisseau ou du torrent sur lequel elle fut construite. L'an 1661 on y établit les religieux de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* l'*Hist. de l'Église de Meaux.* La *Gallia Christ.*, tom. VIII.

REBAPTISANTS. On appelle ainsi tous ceux qui ont prétendu ou qui prétendent encore que l'on doit rebaptiser les personnes qui ont reçu le baptême des hérétiques, sous prétexte que les hérétiques ne peuvent conférer validement ce sacrement. Cette erreur a été d'abord soutenue par Agrippin, ensuite par saint Cyprien, évêque de Carthage au commencement du iiie siècle, et elle a été adoptée au ive par les donatistes. Le pape saint Étienne a constamment résisté à saint Cyprien et à ceux de son parti. Saint Augustin a réfuté cette erreur dans son livre du Baptême. *Voy.* Bergier, *Diction. de theol.*

REBBIUS (Nicolas), docteur en théologie, né à Ath, dans le Hainaut, en 1565, devint protonotaire du Saint-Siége et chanoine théologal de Saint-Pierre à Lille. Il a laissé : 1° *Discours* latins sur *l'Annonciation* et la *Conception immaculée de la sainte Vierge;* Bruxelles, 1598, in-4°; — 2° *De Homicidio;* ibid., in-4°; — 3° *Tractatus de utilitate lecturæ theologiæ et regularibus, ecclesiis metropolitanis, cathedralibus, collegiatis et regularibus, et de præbendæ theologalis primæva fundatione et origine;* Douai, 1611, in-4°; — 4° *De Dignitatibus et officiis ecclesiasticis;* ibid., 1612, in-4°. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 918.

RÉBÉ, un des princes des Madianites qui furent tués dans la guerre que Moïse, par l'ordre du Seigneur, leur fit faire par Phinées, fils du grand prêtre Éléazar, en punition du crime où ils avaient engagé les Israélites, lorsqu'ils envoyèrent leurs femmes dans le camp d'Israël pour les inviter aux fêtes de Phégor. *Voy.* Nombres, xxxi, 8. Josué, xiii, 21.

RÉBECCA, fille de Bathuel et femme d'Isaac. Éliézer, intendant de la maison d'Abraham, alla la chercher à Haram, ville de Mésopotamie, et l'amena à Isaac, qui demeurait alors à Bersabée, dans la terre de Chanaan. Après vingt ans de stérilité, le Seigneur accorda aux prières d'Isaac qu'elle devînt enceinte. Elle enfanta ensuite les deux jumeaux dont il lui avait été révélé que l'aîné serait assujetti au plus jeune. Rébecca ayant conçu plus d'affection pour Jacob que pour Ésaü, trouva le moyen de lui faire obtenir la bénédiction d'Isaac à l'exclusion de son frère. Une famine ayant obligé Isaac de passer dans les terres d'Abimélech, roi des Philistins, il arriva au sujet de Rébecca un événement assez semblable à celui qui s'était passé autrefois à l'occasion de Sara, femme d'Abraham, que celui-ci avait fait passer pour sa sœur. La dernière occasion où l'Écriture parle de Rébecca est lorsque, dans la crainte que Jacob n'éprouvât l'effet de la colère d'Ésaü, elle fit consentir Isaac à envoyer Jacob en Mésopotamie, afin qu'il n'épousât pas, comme son frère, une fille du pays de Heth. On ignore l'époque de sa mort; mais il est sûr qu'elle mourut avant Isaac, puisqu'il est dit qu'Isaac fut mis dans le tombeau avec Rébecca, sa femme. *Voy.* Genèse, xxiv-xxviii. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

REBECQUE. *Voy.* Constant, n° III.

RÉBELLION. Les bénéficiers qui autrefois étaient déclarés coupables de rébellion par un des juges compétents, étaient privés *ipso facto* de leurs bénéfices et des droits qui en dépendent, tels que ceux de présentation, de colla-

Digitized by Google

tion, etc. Ces droits appartenaient pour lors ou aux rois ou aux évêques et aux autres collateurs particuliers. La jurisprudence n'était pas uniforme sur ce point; mais le bon ordre des diocèses paraissait demander qu'en cas de *rébellion* de la part de quelques abbés, on laissât au moins la pleine disposition des cures qui dépendaient de leurs abbayes aux évêques des diocèses où elles étaient situées. La *rébellion* d'un évêque faisait vaquer son évêché *ipso facto*, et cette vacance donnait lieu à la régale aussitôt que la *rébellion* était notoire, ou du moins déclarée par le jugement d'un tribunal compétent. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. X, p. 1798, 1790; tom. II, p. 682, 683, 684 et suiv.

RÉBIANUM. *Voy.* FEBIANUM.

RÉBLA ou **RÉBLATHA**, ville située sur les frontières orientales de la Terre Promise, près de la fontaine de Daphné; ce qui a porté saint Jérôme à croire que ce pouvait être Antioche de Syrie, près de laquelle était le fameux bois de Daphné. *Voy.* Nombr., XXXIV, 11. IV Rois, XXV, 6, 20. Hieron., *in Isaiam*, XIII, 1; *in Amos; in Locis Hebr.*, ad voc. REBLATA; *in Ezech.*, XLVII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

REB-MAG, un des officiers généraux de l'armée de Nabuchodonosor, qui assista, avec Nabuzardan, à la prise de Jérusalem. *Voy.* Jérém., XXXIX, 3.

REBOULET (Simon), historien, né à Avignon en 1687, mort l'an 1752, entra chez les jésuites, qu'il quitta au bout de quatre ans pour se faire avocat. Il se maria, et devint primicier de l'université d'Avignon, puis auditeur de rote. Il a laissé, entre autres ouvrages: 1° *Histoire de la congrégation des Filles de l'Enfance de Jésus-Christ;* Avignon, 1734, 2 vol. in-12; Toulouse, 1735, in-12; — 2° *Histoire de Clément XI, pape;* Avignon, 1752, 2 vol. in-4°. *Voy.* d'Artigny, *Mémoires de littérature*. Achard, *Diction. de Provence*. Barjavel, *Biogr. de Vaucluse*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

REBREVIETTES (Guillaume de), sieur de Genly, mort à Bruxelles en 1633, a laissé: 1° *Vie de sainte Gertrude;* Bruxelles, 1612; — 2° *Le Miroir des pasteurs;* ibid., 1612; — 3° divers autres ouvrages de piété.

REBUFFE ou **REBUFFI** (Pierre), jurisc., né à Baillargues, près de Montpellier, en 1487 ou 1500, mort à Paris l'an 1557, professa le droit avec beaucoup de réputation à Montpellier, à Toulouse, à Cahors, à Bourges et à Paris. Il embrassa l'état ecclésiastique en 1547, et s'appliqua à l'étude de l'hébreu, afin de mieux entendre l'Écriture sainte. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Praxis beneficiorum;* Paris, 1664, in-fol.; — 2° *Bulla* Cœna Domini, *Pauli III, cum elucidationibus;* ibid., 1537, in-8°; — 3° *Traité sur le concordat entre Léon X et François Ier;* — *Notes sur les règles de la chancellerie.* Ses ouvrages, tous écrits en latin, ont été recueillis et publiés à Lyon, 1586, 5 vol. in-fol. *Voy.* Aigrefeuille, *Hist. ecclés. de Montpellier*, l. XII, p. 368. Taisant, *Vies des plus célèbres jurisc.*, 2e édit., p. 482. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RECANATI (*Recinetum*), ville épisc. de l'État de l'Église, en Italie, située dans la Marche d'Ancône, à cinq milles au couchant de Lorette. Cet évêché, qui ne relève que du Saint-Siége, fut érigé en 1240, et uni en 1591 à celui de Lorette. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 1217. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVI, p. 265-298, où l'on trouve mentionnés plusieurs auteurs qui ont écrit sur Recanati, entre autres Morici, qui, dans son ouvrage intitulé: *Serie dei vescovi di Recanati*, etc., donne, depuis la p. 238, une liste de livres qui traitent de *Recanati.*

RECCATH, ville de la tribu de Nephthali. *Voy.* Josué, XIX, 35.

RECCO (Giuseppe), publiciste, né à Ripatransone, dans les États de l'Église, en 1743, mort à Castel-Madama, près de Tivoli, en 1801, reçut les ordres sacrés, et passa la plus grande partie de sa vie à Rome. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons: 1° *Dell' esistenza d'una Giurisdizione nella Chiesa cattolica stabilita nell' autorità del Pontefice;* Rome, 1791, in-8°; — 2° *Delle due Podestà, spirituale e temporale;* ibid., 1793, in-8°. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. VII. La *Nouv. Biogr. génér.*

RECÈLEMENT des corps des bénéficiers morts après avoir résigné leurs bénéfices, *causa mortis*. Ces sortes de *recèlements* se faisaient pour donner le temps au courrier d'arriver à Rome et de prendre date, afin que le bénéficier ne parût pas mort avant l'expiration des vingt jours entiers qui devaient s'écouler depuis la résignation faite. Les ordonnances royales défendaient le *recèlement* des corps des bénéficiers morts, sous peine d'inhabileté à posséder leurs bénéfices pour ceux qui contribuaient au *recèlement*. *Voy.* Rebuffe, *Gloss.*, q. n. 15, *De Regiis Constitut.* Lamet et Fromageau, *Diction.*, art. RECÈLEMENT DES CORPS DES BÉNÉFICIERS. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, au mot RECÉLÉ.

I. **RECEM**, un des princes de Madian, mis à mort par Phinées après l'abomination de Béelphégor. *Voy.* Nombres, XXXI.

II. **RECEM**, fils de Coré. *Voy.* I Paralip., II, 43.

III. **RECEM**, fils de Sarès, de la tribu de Gad, de la famille de Machir. *Voy.* I Paralip., VII, 16.

IV. **RECEM**, ville de la tribu de Benjamin. *Voy.* Josué, XVIII, 27.

RECENSEMENT. *Voy.* DÉNOMBREMENT.

RECEVEUR (François-Joseph-Xavier), chanoine honoraire de Paris, né à Longeville, dans le diocèse de Besançon, en 1800, mort au lieu de sa naissance l'an 1854. Après avoir fait d'excellentes études au grand séminaire de Besançon, il vint à Paris, où son talent, ses connaissances profondes en philosophie et en théologie le firent bientôt distinguer parmi les ecclésiastiques les plus instruits de la capitale. C'est du moins ainsi que l'ont jugé les hommes les plus capables de l'époque, tels que M. Frayssinous, l'ancien ministre des affaires ecclésiastiques, et grand maître de l'université, les savants sulpiciens MM. Garnier, Boyer, Carrières, enfin les illustres archevêques de Paris, MMgrs de Quélen et Affre. Entièrement étranger à tout esprit d'intrigue et d'ambition, il n'a jamais rien dû à la faveur dans les différents postes qu'il a occupés. Ainsi c'est son mérite seul qui lui a valu, dès 1824, d'être nommé sous-chef au ministère des affaires ecclésiastiques, et de devenir, en 1828, chef de bureau du secrétariat au même ministère. Nous savons pertinemment que c'est encore uniquement son savoir théologique qui, en 1831, l'a fait nommer chargé du cours de dogme à la faculté de théologie de Paris, et en 1841, professeur titulaire de morale. C'est par erreur sans doute que l'auteur de l'article RECEVEUR, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, dit que peu de temps avant sa mort, *il se démit des fonctions de doyen*, qu'il exerçait depuis 1850. Il est

Digitized by Google

vrai de dire qu'il en a eu un instant la pensée, en voyant les intrigues qui se formaient autour de lui pour le supplanter; mais, dès qu'on lui eut mis sous les yeux les conséquences d'une pareille démarche, il changea tout à fait et promptement d'avis. Mais cette résolution ne put détruire, ni même diminuer en rien le chagrin profond qu'il avait éprouvé; ses plaintes, qui devenaient chaque jour plus vives et plus amères, aggravaient encore son mal. L'abbé Receveur est le dernier ecclésiastique qui ait été reçu docteur par des membres de l'ancienne Sorbonne, et, après avoir subi pour le baccalauréat, la licence et le doctorat, les diverses épreuves longues et sévères de l'ancienne faculté de Paris, lesquelles comprenaient toute la théologie dogmatique et morale, l'histoire ecclésiastique et l'Écriture sainte. Il a laissé : 1° *Recherches philosophiques sur le fondement de la certitude*; Paris, 1821, in-12; — 2° *Accord de la foi avec la raison*, ou *Exposition des principes sur lesquels repose la foi catholique*; ibid., 1830-1833, in-12; — 3° *Essai sur la nature de l'âme, sur l'origine des idées, et le fondement de la certitude*; ibid., 1834, in-8°; — 4° *Tractatus theologicus de justitia et contractibus*; ibid., 1835, in-12; — 5° *Introduction à la théologie*; Besançon, 1839, in-8°; — 6° *Histoire de l'Église depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI*; Paris, 1840-1847, 8 vol. in-8°. Mgr Mioland, ancien archevêque de Toulouse, assurait que Fleury, qu'il avait lu douze fois, et Berault-Bercastel, qu'il avait lu onze, ne renfermaient pas dans leurs nombreux volumes autant de faits que l'abbé Receveur dans ses huit, et que les grandes et difficiles questions, comme le *pélagianisme*, etc., étaient présentées dans ce dernier historien d'une manière bien plus claire et bien plus nette. Quoique souscrivant sans peine au jugement du savant archevêque, nous devons dire pourtant que nous sommes loin de partager toutes les idées de notre ancien collègue à la Sorbonne, notamment sur les faits relatifs à l'héroïque Jeanne d'Arc et à Notre-Dame-de-Lorette. Comme éditeur, l'abbé Receveur a publié la *Théologie dogmatique et morale* de Bailly, 1830, et la *Théologie morale* de Liguori, à laquelle il a ajouté des notes, 1833. L'abbé Receveur a été de plus rédacteur en chef de l'*Encyclopédie du XIX° siècle*, et collaborateur de la *Nouvelle Biographie générale*.

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CLERGÉ, était autrefois un officier chargé par le clergé de France de faire le recouvrement des décimes et autres impositions reçues par les receveurs provinciaux. C'est dans les caisses de ceux-ci que les receveurs diocésains, établis dans chaque diocèse, versaient leurs deniers. Ces *receveurs* étaient réputés officiers du clergé, et en cette qualité ils pouvaient être compris dans les taxes imposées par les officiers royaux. Le *receveur général* rendait ses comptes aux syndics et aux députés généraux du clergé, lesquels en connaissaient en dernier ressort. Plusieurs arrêts, rapportés dans les *Mém. du clergé*, tom. VIII, ont décidé que c'était au clergé seul, et non aux cours séculières, de prendre connaissance de ce qui regardait les *receveurs* et autres officiers des décimes. *Voy.* la *Déclaration du* 8 *avril* 1666. Les *Mémoires du clergé*, imprimés en 1721, où l'on trouve tout ce qui concerne ces *receveurs*, leurs droits, leur création et leurs priviléges. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

RÉCHA, ville dont la position n'est pas connue; on sait seulement qu'elle fut peuplée par des descendants du patriarche Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 12.

I. RÉCHAB, fils de Remmon, assassina, avec le concours de Baana, Isboseth, fils de Saül. *Voy.* II Rois, IV, 2. *Compar.* BAANA.

II. RÉCHAB, RÉCHABITES. *Réchab*, fils de Jonadab, fut l'instituteur des *Réchabites*. On ne sait en quel temps il vivait, ni quelle est son origine. Quelques-uns le font sortir de la tribu de Juda; d'autres croient qu'il était prêtre, ou au moins *lévite*, parce qu'il est dit dans Jérémie que l'on verra toujours des descendants de Jonadab attachés au service du Seigneur. Quelques rabbins disent que les Réchabites ayant épousé des filles des prêtres, leurs enfants furent employés au service du temple, mais seulement en qualité de ministres des prêtres et des lévites, comme les Gabaonites et les Nathinéens. On lit dans les Paralipomènes qu'ils étaient Cinéens d'origine, et chantres dans la maison de Dieu. Quoi qu'il en soit, le règlement de vie que leur avait laissé Jonadab consistait à ne jamais boire de vin, à ne point bâtir de maisons, à ne semer aucun grain, à ne point planter de vignes, à ne posséder aucun fonds, et à demeurer sous des tentes toute leur vie. Ils persévérèrent dans un tel attachement à cette règle, que Jérémie, durant le siége de Jérusalem, leur ayant présenté du vin par ordre du Seigneur, ils refusèrent constamment d'en boire; aussi ce prophète reproche-t-il à son peuple d'être moins fidèle aux ordres de Dieu que ces hommes ne l'étaient aux volontés d'un autre homme. Les *Réchabites* furent emmenés captifs par les Chaldéens après la prise de Jérusalem, et, au retour de la captivité, ils s'établirent dans la ville de Jabès, au delà du Jourdain. Il n'est plus parlé d'eux dans les livres écrits depuis la captivité. *Voy.* I Paralip., II, 55. Jérémie, XXXV, 1, 2, 3-6, 7, 14, 19. Hieronym., *Ad Paulin. Epist. XLIX* alias *XIII*. D. Calmet, *Dissertation sur les Réchabites*; cette *Dissertation*, qui se trouve en tête de son *Commentaire sur Jérémie*, a été reproduite dans la *Bible de Vence*, dite d'Avignon. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 338.

RECHAT (Jean-Giffre de), en religion Jean de Sainte-Marie, dominicain, né à Quillebeuf, dans la haute Normandie, en 1604, mort à Saint-Symphorien, dans le Forez, l'an 1660, professa le grec et l'hébreu à Paris, puis à Bordeaux. Il passa comme missionnaire en Orient, d'où il revint à Paris vers la fin de 1631. En 1637 il fut nommé prieur d'un couvent de dominicains de Rouen, et envoyé de nouveau à Bordeaux. On a de lui : 1° *Les Vrais Exercices et solides pratiques de la vie spirituelle et religieuse*; Rouen, 1638, 1640, 4 vol. in-12; — 2° *Vie de saint Hyacinthe*; Paris, 1643, in-12; — 3° *Vies de trois bienheureux de Bretagne, Yves Mayeux, évêque de Rennes, Alain de la Roche, Pierre Quintin*; 1645, in-12; — 4° *Vie de saint Dominique, avec la fondation de tous les couvents des Frères Prêcheurs de l'un et de l'autre sexe, en France et dans les Pays-Bas*; Paris; 1647, in-4°; — 5° *Les Vies et actions mémorables des saintes et bienheureuses de l'Ordre des Frères Prêcheurs*; ibid., 1635, 2 vol. in-4°; — 6° un grand nombre d'autres ouvrages imprimés ou manuscrits. *Voy.* Échard et Quétif, *Scriptor. Ordin. Prædic.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RECHEMBERT (Adam), protestant, né à Meissen, dans la haute Saxe, en 1642, mort l'an 1702, se fit recevoir docteur à Leipzig, et acquit une grande réputation par ses leçons publiques. Il enseigna successivement les langues,

Digitized by Google

l'histoire et la théologie. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Fundamenta veræ religionis prudentum adversus atheos, deistas et profanos homines asserta et vindicata;* in-12; — 2° *Hierolexicon reale, hoc est, biblio-theologicum et historico-ecclesiasticum;* 2 vol. in-4°; — 3° *Schediasma de prudentia et decore ecclesiasten in suggestu decente;* in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1693, 1709 et 1717.

RECINETUM. *Voy.* RECANATI.

RECLAM (Pierre-Christian-Frédéric), pasteur protestant, né à Magdebourg en 1741, mort à Berlin l'an 1789, remplit gratuitement la chaire de théologie au séminaire français de Berlin. Outre quelques travaux historiques, il a laissé : 1° *Sermons;* Berlin, 1782 et 1790, in-8°; — 2° *Pensées philosophiques sur la religion;* ibid., 1785, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RÉCLAMATION, action par laquelle on revient contre quelque acte. On peut réclamer contre les ordres sacrés et contre les vœux solennels. Les sujets qu'on peut avoir pour réclamer contre les ordres sacrés sont surtout la crainte et la force. Quelques auteurs croient que, lorsqu'on réclame contre les ordres sacrés parce qu'on prétend qu'on les a reçus par force, il suffit de se pourvoir devant l'ordinaire; mais, suivant Ducasse, le parti que l'on prend généralement est de s'adresser au Pape pour en obtenir un rescrit qui est adressé à l'official. La réclamation des vœux solennels se tire de tous les différents cas où la profession religieuse se trouve nulle. Or elle est telle : 1° quand on a été obligé de la faire; c'est la disposition du droit canonique, et particulièrement du concile de Trente; 2° quand elle est faite avant l'âge de seize ans accomplis; 3° quand elle est faite avant que l'année du noviciat soit finie, à moins que l'on n'ait obtenu dispense du Pape pour abréger ce temps, qui doit être continu et non interrompu; 4° quand la personne est incapable de faire profession ou de la faire dans tel monastère; 5° quand la profession a été faite entre les mains d'un supérieur qui n'est point légitime, ou qui n'a pas un titre coloré pour exercer la charge de supérieur. On reconnaissait en France toutes ces espèces de nullités. La suppression des monastères, pour quelque cause que ce soit, ne décharge pas les religieux de leurs vœux. *Voy.* Conc. de Trente, sess. XXV, ch. XVIII du décret de *Réformation touchant les réguliers et les religieuses.* Les *Mémoires du clergé*, tom. IV. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **RECLUS**, solitaires qui demeuraient enfermés ou dans des cellules contiguës aux monastères, ou dans des lieux déserts et éloignés des villes. Celui qui désirait mener la vie de reclus ne pouvait le faire sans le consentement de l'évêque ou de l'abbé et des moines du monastère dans lequel il avait été élevé. La permission obtenue, il passait un an entier sans sortir du monastère, s'il était moine, et deux s'il était laïque. Après ce temps de probation il promettait, en présence de l'évêque et de tout le clergé, dans l'oratoire, la stabilité et la conversion de ses mœurs; puis, lorsqu'il était entré dans la cellule qui lui était destinée, l'évêque en scellait la porte de son sceau. Si le *reclus* était prêtre, il avait au dedans un oratoire consacré par l'évêque, d'où, par une fenêtre qui donnait dans l'église du monastère, il pouvait offrir ses oblations par les mains des prêtres, entendre le chant et la lecture, psalmodier avec les frères, et répondre à ceux qui avaient à lui parler. Il y avait dans le voisinage de la cellule un jardin où il pouvait prendre l'air, cultiver des légumes et des racines, et en faire usage. Les infirmes usaient de viande; on ôtait même le scellé de leurs portes, afin qu'ils pussent recevoir la visite de leurs frères. Les *reclus* pouvaient avoir deux ou trois disciples; leurs heures étaient réglées pour la prière, la lecture et le travail des mains. Ils poussaient l'étude jusqu'à se rendre capables de réfuter les ennemis de la foi, hérétiques ou juifs, et il arrivait quelquefois que les séculiers venaient les consulter sur des cas de conscience. Ils pouvaient communier ou célébrer la messe tous les jours. *Voy.* la *règle des reclus ou solitaires*, publiée par D. Luc d'Achéry; Paris, 1653, 1 vol. in-16. Le *Code des règles anciennes;* Rome, 1661; Paris, 1663. Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis,* ad voc. INCLUSI. Richard et Giraud.

II. **RECLUS** (*Reclusium*), abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Cîteaux, située en Champagne, au diocèse de Troyes. Elle fut fondée en 1164 par Henri Ier, comte de Champagne.

RECLUSION DANS UN COUVENT (*Detrusio in monasterium*). Ce genre de *reclusion* a été autrefois en usage, et surtout au moyen âge, et elle l'a été : 1° comme peine légale décrétée contre des ecclésiastiques ou laïques coupables, soit de violence à l'égard de jeunes filles ou de veuves recommandables, soit de commerce charnel avec des religieuses ou des personnes consacrées à Dieu; 2° comme peine accessoire ajoutée à d'autres châtiments graves, édictés contre des ecclésiastiques qui ne pouvaient se justifier de l'accusation de quelque faute capitale, telle que l'hérésie, l'adultère, un faux serment, etc. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, qui indique les différents textes du droit canon sur lesquels il appuie ses assertions.

RÉCOLLETS, ou **FRÈRES MINEURS DE L'ÉTROITE OBSERVANCE**, congrégation de religieux réformés de l'Ordre de Saint-François. Cette congrégation, qui prit naissance en Espagne, fut introduite en Italie en 1525, et en France, l'an 1584 ou 1592. On les appelle *Récollets* parce qu'ils font profession de mener une vie plus austère et plus recueillie que les religieux de la commune observance. Ils vont déchaussés, et portent le soc ou hautes sandales. *Voy.* Sponde, ann. 1532. Ch. Rapine, *Hist. génér. de l'origine et des progrès des Frères Mineurs récollets réformés ou déchaussés.*

I. **RÉCONCILIATION** se dit du raccommodement de personnes qui étaient mal ensemble. La *réconciliation* fait cesser l'action d'injure, et l'éteint entièrement. Le mari, après la cohabitation et la réconciliation avec sa femme, ne peut pas l'accuser d'adultère, pas plus qu'il ne peut accuser celui qui a commis le crime avec elle. *Voy.* Boniface, tom. II, part. III, tit. VII, ch. IV. Richard et Giraud.

II. **RÉCONCILIATION D'UNE ÉGLISE**, cérémonie ecclésiastique qui a lieu quand une église est polluée, pour la remettre dans l'état où elle était avant la pollution, c'est-à-dire telle que l'on puisse y faire l'office divin. Une église est polluée ou souillée : 1° par une effusion notable du sang faite injurieusement; 2° par un meurtre qui s'y commet, quoiqu'il n'y ait pas d'effusion de sang, et quoiqu'il ne soit fait qu'en exécution d'une sentence juridique. L'assassinat ou le martyre d'un fidèle serait même capable de produire cette pollution, si on le faisait dans l'église même; 3° quand un hérétique ou un infidèle quelconque est inhumé dans l'église; 4° lorsque l'église a été consacrée par un évêque excom-

Digitized by Google

munié, dénoncé ou notoire. La réconciliation des églises violées est une des fonctions épiscopales que l'évêque peut cependant commettre, quoiqu'on doute s'il peut donner cette commission à un simple prêtre. Plusieurs réguliers ont obtenu du Pape, entre autres priviléges, de réconcilier leurs églises violées quand l'évêque serait éloigné *ultra duas dietas*. Du reste, en attendant la réconciliation, l'évêque peut permettre la célébration des offices des saints mystères dans l'église polluée, quoiqu'il soit plus convenable qu'il la transfère ailleurs, même sur des autels portatifs. Une église non consacrée, mais seulement bénite, peut être réconciliée par un simple prêtre. *Voy.* Barbosa, *De Officio et potestate episc.*; et *De Jur. eccles.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

III. RÉCONCILIATION D'UN HÉRÉTIQUE se dit, chez les catholiques, de l'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église, et absous des censures qu'il avait encourues. Le simple prêtre ne peut procéder à un pareil acte sans une autorisation particulière de l'évêque.

IV. RÉCONCILIATION D'UN PÉNITENT; c'est l'acte par lequel, au temps où régnait une discipline sévère dans l'Église, un pénitent public, après avoir achevé sa pénitence, était officiellement réconcilié avec l'Église, et solennellement admis à la communion de l'Église. Cette réconciliation n'avait lieu qu'après que le pénitent avait passé par les différents degrés de la pénitence jusqu'au jeudi saint, qui par ce motif est appelé *jour d'absolution, jour d'indulgence* (*dies absolutionis, dies indulgentiæ*). *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, qui décrit la cérémonie usitée pour cette *réconciliation*.

RECONNAISSANCE DES BIENFAITS DE DIEU. C'est une des vertus les plus nécessaires aux hommes, et malheureusement c'est une de celles dont nos moralistes parlent le moins. Elle est le germe de l'amour de Dieu. Si nous étions plus attentifs aux bienfaits de Dieu, nous serions moins mécontents du passé, plus satisfaits du présent, moins inquiets de l'avenir; notre sort nous paraîtrait meilleur, nous serions plus soumis à la Providence. Mais, environnés, comblés, pénétrés des soins, des attentions, des faveurs de cette tendre mère, nous en jouissons sans les sentir. Le riche, engraissé de ses biens, y est moins sensible que le pauvre, qui mange avec action de grâces le pain grossier qu'il en reçoit : tous en général nous sommes plus portés à murmurer contre elle qu'à la remercier. Les païens eux-mêmes ont senti l'excès de cette ingratitude. Le genre humain, dit un d'entre eux, a tort de se plaindre de son sort, *falso queritur de natura sua genus humanum*. Un autre dit que la nature nous a traités en enfants gâtés, *usque ad delicias amati sumus*. Les épicuriens seuls blasphémaient contre la nature; ils en exagéraient les rigueurs; ils en concluaient qu'il n'y a point de Dieu; ainsi l'athéisme est tout à la fois la maladie et la punition du cœur ingrat. C'est pour nous en préserver que les livres de l'Ancien Testament remettent sans cesse sous nos yeux les bienfaits de Dieu dans l'ordre de la nature; une partie des psaumes de David sont des cantiques d'action de grâces destinés à célébrer la bonté et la libéralité du Créateur. Moïse et les prophètes sont transportés d'admiration quand ils considèrent les bienfaits dont Dieu avait comblé son peuple; ils ne cessent de reprocher aux Israélites infidèles leur ingratitude, lorsque ceux-ci portent à de fausses divinités l'encens qu'ils ne doivent offrir qu'au Seigneur. Mais l'Évangile nous apprend à fonder notre *reconnaissance* sur des motifs plus sublimes, en nous faisant connaître les bienfaits de Dieu dans l'ordre de la grâce. Il nous représente que Dieu a aimé le monde jusqu'à donner son Fils unique, afin que celui qui croit en lui ne périsse point, mais obtienne la vie éternelle; il nous montre la charité infinie de ce divin Sauveur, qui s'est livré lui-même pour la rédemption de tous; il relève le prix de cette immense bonté par la multitude des secours, des bienfaits, des moyens de salut qu'elle nous accorde; il fait, pour ainsi dire, retentir sans cesse à nos oreilles le nom de *grâce*, afin de nous rendre reconnaissants, et de nous attacher à Dieu par amour. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

RECOURS DE FORCE. On appelle ainsi, en certains lieux, l'appel comme d'abus. *Voy.* APPEL, nº III.

RÉCRÉANCE (*Recredentia, sententia provisoria*), jugement provisoire en matière bénéficiale qui maintenait ou envoyait en la jouissance d'un bénéfice litigieux, pendant le procès, celui des contendants qui avait un droit ou un titre coloré, et le plus apparent. Il fallait au moins cinq juges pour donner une sentence de *récréance*. Le bénéficier qui avait une sentence de *récréance* en sa faveur n'était pas le maître des fruits du bénéfice contesté; il n'en était que l'économe et le dépositaire, et il était obligé de les rendre de bonne foi à sa partie adverse si elle venait à gagner. *Voy.* la Combe, *Jurisprud. ecclés.*, au mot RÉCRÉANCE. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*.

RECROSIUS (Raimond), barnabite, né à Verceil l'an 1658, mort en 1732, fut évêque de Nice. Il a publié : 1º *Theologia ethico-theoretica, e maximo et primo dilectionis mandato*; Milan, 1712-1720, 2 vol. in-fol.; — 2º *Retraite spirituelle*; Avignon, 1713, et en italien, Milan, 1737; — 3º *Sentiments de componction*; Lyon, 1709, traduit en italien, et souvent réimprimé; — 4º *Instructions à l'usage des Missions*; Annecy, 1712.

RECTEUR, dérivé du mot latin *regere*, signifie *régir, gouverner*. Or *recteur* se dit : 1º dans quelques provinces, du curé d'une paroisse, comme à Strasbourg, par exemple, où le curé cantonal est appelé *recteur*; en Allemagne on nomme ainsi le prêtre préposé à une église qui n'a pas de curé proprement dit, ou dont le curé est une corporation religieuse ou un dignitaire ecclésiastique; 2º dans plusieurs communautés, recteur se dit de celui qui gouverne un couvent ou un hôpital; 3º du chef ou premier officier électif d'une université. Le *recteur* de l'université de Paris était pris dans la faculté des arts. On l'élisait autrefois toutes les six semaines et tous les trois mois.

REDADE. *Voy.* ROUX, nº III.

REDEMPT ou **REDEMTE** (Sainte), vivait à Rome du temps de saint Grégoire le Grand, avec sainte Romule et une autre compagne. Elles s'occupaient uniquement de la prière, et des autres exercices de la vie intérieure. Romule surtout se distingua par sa douceur, son humilité et son obéissance. Atteinte de paralysie, elle demeura pendant plusieurs années sur son lit sans témoigner la moindre impatience. Le Martyrologe romain mentionne ces deux saintes le 23 juillet, et il leur joint sainte Hérondine, qui avait instruit sainte Redemte, et mené une vie solitaire sur les montagnes voisines de la ville de Palestrine. *Voy.* saint Grégoire le Grand, *XLe Homélie sur les Évangiles* et *Dialogues*, l. IV.

Digitized by Google

RÉDEMPTEUR, RÉDEMPTION. Dans l'Écriture, comme dans le langage ordinaire, *rédemption* et *rachat* sont synonymes; *rédempteur* est celui qui rachète. Or l'hébreu *goël* ou *rédempteur* est le nom que, dans le style de la loi de Moïse, on donne à celui qui est en droit de racheter l'héritage (Lévit., xxv, 25) ou même la personne de son proche parent (Lévit, xxv, 47-48), et de les retirer des mains de quiconque les aurait achetés, sans qu'on fût obligé d'attendre l'année sabbatique ou du jubilé. On voit la pratique de cette loi dans l'histoire de Booz, qui épousa Ruth, et retira ses héritages, qui étaient passés dans des mains étrangères (Ruth., ii, 20; iii, 9 et suiv.). Jérémie rachète de même un champ qu'Hananéel, son neveu, était sur le point de vendre à un autre (Jérém., xxxii, 7-8). On appelle aussi *rédempteur du sang* celui à qui il appartient de poursuivre la vengeance du sang de son parent mis à mort, même involontairement. Pour éviter les excès de ces sortes de vengeances, Dieu avait ordonné qu'on établît des villes de refuge dans tous les cantons d'Israël (Nombr., xxxv, 6, 12, 19, 21. Deutér., xix, 5 et suiv.). Nous lisons de même dans le Nouveau Testament que Jésus-Christ est le *Rédempteur* du monde, qu'il a donné sa vie pour la *rédemption* d'un grand nombre, c'est-à-dire de tous, ce qui forme un grand nombre (Matth., xx, 28. I Timoth., ii, 6); que nous avons été rachetés par un grand prix I Corinth., vi, 20); que notre rachat, c'est-à-dire le rachat du genre humain, n'a pas été fait à prix d'argent, mais par le sang de l'agneau sans tache, qui est Jésus-Christ (I Pierre, i, 18). Les bienheureux lui disent dans l'Apocalypse (v, 9) : « Vous nous avez rachetés pour Dieu par votre sang. » *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

RÉDEMPTION DES CAPTIFS. *Voy.* MERCI.

RÉDEMPTORISTES. *Voy.* LIGUORIENS.

REDING. *Voy.* READING, n° I.

REDOANO (Guillaume), évêque de Nebbio, né à Vernazza ou à Cinque, mort en 1572, était très-versé dans le droit. Il fut nonce apostolique à Naples, et Grégoire XIII le nomma évêque en 1572. Il mourut deux mois après. L'article que Richard et Giraud ont consacré au même prélat, en parlant de l'évêché de *Nebio*, présente quelques différences; on y lit, en effet : « Guillaume Rodanus de Vernaccia, nommé (évêque de Nebio) en 1573, prit possession de son siége en 1574, et mourut la même année. C'était un prélat fort savant. » On peut supposer que *Rodanus* et *Vernaccia* ne sont autres que *Redoano* et *Vernazza* latinisé. Quant à la prise de possession de son siége et à l'année de sa mort, elles portent cette dernière date, c'est-à-dire l'an 1574, dans Ughelli. On a de lui : 1° *De Simonia*; — 2° *De Spoliis ecclesiasticis*; — 3° *De Alienationibus rerum ecclesiasticarum*. *Voy.* Foglieta, *Claror. Ligurum Elogia.* Ughelli, *Ital. Sacra.* Richard et Giraud, art. REDOANO, et tom. XVII, p. 377.

REDON ou **RHEDON** (*Rothonum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît sous l'invocation du Saint-Sauveur, située en Bretagne, au diocèse et à neuf lieues de Vannes. Saint Convoion ou Convoyon, prêtre de l'église de Vannes, s'étant retiré dans la forêt de Redon avec quelques personnes de piété, y jeta en 823 les fondements de cette abbaye. Un moine de Saint-Maur-sur-Loire se joignit aux nouveaux habitants du désert, et leur apprit pendant deux ans à pratiquer la règle de Saint-Benoît. Le nombre des religieux augmenta promptement; mais, à l'époque de l'invasion des Normands, le saint fondateur fut obligé d'abandonner son monastère et de se retirer au château de Plélan avec ses disciples. Il fonda en ce lieu un nouveau monastère, et confia celui de Redon à Ritcand, son disciple, qui obtint du roi Salomon plusieurs priviléges. Ce prince lui soumit le monastère de Plélan, et voulut que ce dernier fût appelé le *monastère de Salomon*. En 1628, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur furent introduits dans l'abbaye de Redon. En 848, Noménai ou Noménoé, duc de Bretagne, fit assembler un concile (*concilium Redonense* ou *Rothonense*) dans l'abbaye de Saint-Sauveur. Il obligea quatre évêques bretons à renoncer à leurs siéges, en mit d'autres à leur place, et érigea trois nouveaux évêchés, Dol, Saint-Brieuc et Tréguier, en donnant à Dol, pour séparer de Tours ces sept évêchés, le nom de métropole, qu'il a conservé malgré Tours pendant 300 ans. Les sept évêques furent sacrés à Dol, et Noménoé déclaré roi, ce qu'il s'était proposé dans tous ces changements. Le concile de Paris tenu en 849, et composé de vingt-deux évêques, écrivit à Noménoé pour lui reprocher tous ces changements; mais celui-ci ne tint aucun compte de ces reproches. *Voy.* l'*Histoire de Bretagne*, tom. II. Le *Diction. des Conciles.* Richard et Giraud. L'*Encyclop. cathol.*, tom. IX, p. 148, col. 1.

RÉDUCTION DES FÊTES. *Voy.* FÊTES, n° XX.

RÉDUCTION DES MESSES se dit de la diminution du nombre des messes qu'on est obligé d'acquitter par une fondation. Le concile de Trente donne pouvoir aux évêques de faire la réduction des messes dans leur synode diocésain, et aux généraux d'Ordre, dans leur chapitre général, lorsque les fondations ont péri, ou que ce qui faisait un honoraire suffisant parce que l'argent était rare, et que tout se donnait à bon compte, ne fait plus qu'une partie de la rétribution taxée par les supérieurs. En France, l'usage était que les évêques fissent ces sortes de réductions de leur propre autorité, et sans synode diocésain, parce que, dit l'abbé André, le malheur des temps empêchait les évêques de convoquer leurs synodes. Mais aujourd'hui qu'ils le peuvent facilement, continue l'abbe André, nous croyons qu'ils doivent suivre la prescription du concile de Trente pour la *réduction des messes* ou fondations. D'ailleurs la faculté accordée autrefois aux évêques par le concile de Trente a été révoquée par les décrets apostoliques, qui réservent la *réduction des messes* au souverain Pontife. Les évêques peuvent encore la faire comme délégués du Saint-Siége, en obtenant des indults; et ils se conforment alors aux instructions dont on a coutume de les accompagner. Quant aux réguliers, ils ont coutume de recourir au Saint-Siége pour cela. *Voy.* le Conc. de Trente, session XXV, ch. iv, *de Reformatione*. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, art. MESSE, § VI.

RÉÉMA, ville ou région de l'Arabie apparemment habitée par les descendants de *Regma*, fils de Chus. *Voy.* Ézéchiel, xxvii, 22. *Compar.* REGMA.

REEVE (Joseph), jésuite anglais, né en 1733, mort l'an 1820, professa les humanités avec distinction dans la société, exerça ensuite les fonctions de missionnaire, et devint chapelain de lord Clifford, dans la famille duquel il a vécu plus de cinquante-trois ans, partageant

Digitized by Google

son temps entre l'étude et les travaux du saint ministère. On lui doit, outre des *Poésies* latines et anglaises : 1° un *Abrégé de la Bible*, 2 vol. in-12, qui n'était d'abord qu'une traduction libre de la *Bible de Royaumont*; mais que l'auteur a ensuite entièrement refondu; ce nouvel ouvrage a été très-souvent réimprimé; — 2° des *Sermons*, 2 vol., plus recommandables pour la solidité que pour l'élocution; — 3° *Tableau abrégé de l'histoire de l'Église*, 3 vol. in-12. Reeve s'y attache principalement à réfuter les assertions inexactes des historiens protestants anglais. *Voy.* Feller, *Biog. univers.*

I. **REEVES** (John), anglican, jurisc., né à Londres en 1752, mort l'an 1829, exerça dans l'île de Terre-Neuve les fonctions de président de la justice, puis celles de clerc légiste près le bureau du commerce et des colonies. Outre plusieurs travaux sur l'histoire, il a laissé : *La sainte Bible, imprimée d'une nouvelle manière, avec des notes;* Londres, 1802, 10 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **REEVES** (William), théologien anglican, né en 1668, mort l'an 1726, était gradué et agrégé à l'université de Cambridge. Il fut pourvu des bénéfices de Cranford et de Sainte-Marie. On a de lui : 1° *The Apologie of the Fathers;* Londres, 1709, 2 vol.; — 2° des *Sermons;* 1729, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RÉFÉRENDAIRE (*Referendarius*, *relator*), prélat de la chancellerie romaine; le nombre des référendaires n'est point fixé; c'est le cardinal patron qui les nomme avec l'agrément du Pape. Il faut qu'ils soient docteurs en l'un et l'autre droit, habitant à Rome depuis deux ans; qu'ils aient l'âge de vingt-cinq ans, et assez de fortune pour pouvoir soutenir avec honneur la dignité de prélat. Les douze plus anciens référendaires sont appelés *Votanti di signatura*, parce qu'ils ont voix délibérative dans les assemblées où ils se trouvent; les autres ont le titre de *Proponenti*, c'est-à-dire rapporteurs, et n'ont point voix délibérative. Les premiers ont l'habit violet, et les autres l'habit noir. La juridiction des référendaires est de proposer les commissions et les requêtes litigieuses ou gracieuses à la signature de justice et à celle de grâce, et de connaître des causes qui leur sont adressées chaque jour, pourvu qu'elles n'excèdent pas la valeur de cinq cents écus d'or, parce qu'étant d'une plus forte somme elles vont à la rote. Le nombre des référendaires était autrefois plus grand qu'aujourd'hui; c'est Sixte V qui, par sa bulle de l'an 1586, les réduisit à cent, *ne referendariorum dignitas ob eorum multitudinem vilescat*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 1-10.

RÉFORMATEUR se dit particulièrement de celui qui, dans un Ordre religieux, ecclésiastique, etc., rétablit l'ancienne discipline, ou en introduit une nouvelle meilleure. *Voy.* les art. suiv.

I. **RÉFORMATION** ou **RÉFORME** se dit du rétablissement de la discipline monastique dans les Ordres religieux. La réforme des Ordres religieux appartenait autrefois aux évêques et aux abbés, comme on le voit par un grand nombre de conciles qui ont fait des règlements à ce sujet, et entre autres par celui de Mayence de l'an 813. Plus tard, les évêques ne purent entreprendre ces sortes de réforme qu'au défaut des supérieurs réguliers, et avec l'aide des religieux de l'Ordre qu'ils prétendaient réformer. L'autorité du prince était même souvent nécessaire, et les généraux d'Ordre qui ne résidaient point en France ne pouvaient ni visiter ceux de leurs couvents qui étaient situés dans ce pays sans la permission du roi, ni y envoyer des visiteurs qui ne fussent point régnicoles. *Voy.* la Combe, au mot RÉFORME. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*, art. RÉFORME DE RELIGIEUX. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, aux mots MOINE, MONASTÈRE.

II. **RÉFORMATION** ou **RÉFORME DE L'ÉGLISE**. L'Église étant une institution toute divine, ne peut jamais avoir besoin de *réforme* en elle-même, c'est-à-dire dans ses éléments constitutifs et essentiels, qui sont ses dogmes, les principes de sa morale, ses sacrements, son triple pouvoir doctrinal, sacerdotal et gouvernemental, qu'elle tient de son divin fondateur; car ces éléments constitutifs procédant de Dieu même, et ne renfermant dans leur nature rien de défectueux, ne doivent jamais être réformés. Ainsi sous ce rapport l'Église est immuable, et soustraite aux influences du temps et de tout ce qui est temporaire. Mais, par cela même qu'elle a été établie comme nécessaire au salut des hommes, et qu'elle est destinée à les conduire à travers tous les degrés du développement historique des peuples, elle présente un côté variable; elle est, dans ses membres et ses formes extérieures, soumise de bien des manières aux influences du temps et de ce qui est temporaire. Or ces influences agissent sur elle tantôt pour l'aider dans son action, tantôt pour l'entraver; elles exigent tantôt telle mesure, tantôt telle autre, aujourd'hui telle disposition, demain telle autre pour rendre son action féconde et salutaire. Non-seulement les membres de l'Église en général, mais les dépositaires de sa puissance en eux-mêmes sont faillibles dans leur conduite religieuse et morale, exposés aux séductions du mal. En outre, des mesures et des institutions qui, quoique d'origine humaine, sont dans le principe parfaitement conformes à l'esprit de l'Église, peuvent finir par s'user avec le temps, et, après avoir été utiles durant une période plus ou moins longue, devenir nuisibles par les éléments impurs qui s'y sont insensiblement mêlés. Il peut donc arriver, et il est arrivé que des influences défavorables, agissant à la longue sur les événements comme sur l'esprit des peuples, altèrent les formes extérieures de l'Église, ébranlent la situation religieuse et morale d'une grande portion de ses membres, et les mettent en désaccord avec l'idée de l'Église et les exigences de sa mission. Dans ce cas ce n'est pas la grâce même qui est altérée ou qui manque; car cela n'est pas possible; mais ce sont les organes qui distribuent et administrent cette grâce qui se sont affaiblis. Que si, dans son développement temporel, l'Église tombe dans un pareil état, le droit d'y porter remède et d'opérer une *réforme* n'appartient qu'à elle-même; car elle a la conscience de sa vocation et de sa destination, et seule elle peut reconnaître si, dans la situation où elle se trouve, elle répond ou non à l'idée qu'elle doit réaliser; seule par conséquent elle a droit de prendre les mesures nécessaires, et d'opérer les changements propres à rétablir l'harmonie entre son état réel et l'idée qui a présidé à sa naissance, et qui fixe sa destinée. Aussi est-ce d'après la conviction qu'elle a que seule elle a le droit de se réformer, que l'Église a agi dans tous les temps, comme le prouvent tous les actes législatifs qui, à travers les siècles, sont émanés d'elle dans les conciles et les constitutions des souverains Pontifes, ses chefs suprêmes. *Voy.*, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, d'où nous avons emprunté cet article, quelques-uns de ces actes.

Digitized by Google

III. **RÉFORMATION** ou **RÉFORME DES RESCRITS ET PROVISIONS.** On se sert du mot de *réformation* pour désigner la correction des rescrits apostoliques dans les principes de la chancellerie. Or la *réformation* des rescrits et provisions est du nombre des secondes grâces qu'on accorde à la chancellerie romaine; elle a pour but de suppléer ce qui a été omis, ou de corriger ce qui a été mal écrit ou mal exprimé. C'est une règle de chancellerie, que les grâces de réformation sont toujours de date courante pour ne pas nuire au tiers; il n'y a à cet égard d'exception que pour les *réformations* où il plait au Pape de mettre *fiat sub prima data*, au lieu de mettre simplement *fiat*, comme il fait ordinairement. Quand on doute de la validité des provisions qu'on a reçues de l'ordinaire, on a recours à Rome pour en obtenir ce qu'on appelle une nouvelle provision, et que Rebuffe définit ainsi : *Nova provisio est prima Papæ provisio ad alterius jam factæ ab alio confirmationem.* Cette nouvelle provision s'appelle, par opposition, simple, en ce que celle-ci ne se rapporte point, comme l'autre, à une grâce précédente. Les *perinde valere et etiam valere* sont aussi des grâces de *réformation*, comme les appelle les officiers de la cour de Rome, qui approchent beaucoup de la nouvelle provision. Quand le solliciteur des expéditions à Rome s'aperçoit de quelque faute ou omission dans la supplique déjà enregistrée, mais non encore expédiée, il présente à cet effet une nouvelle supplique, avec copie de la date, attachée à la précédente, et demande que tel ou tel défaut qu'il certifie y soit réformé; si l'expédition est déjà faite, et qu'il soit encore dans le temps favorable du *cui prius*, il en use. *Voy.* Durand de Maillane, *Diction. de droit canonique*, etc. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* PERINDE VALERE et CUI PRIUS.

IV. **RÉFORMATION** ou **RÉFORME PROTESTANTE**, et plus justement **PRÉTENDUE RÉFORMATION, PRÉTENDUE RÉFORME.** Au commencement du XVIe siècle, il s'éleva un grand nombre de prédicants qui publièrent que l'Église catholique avait dégénéré, et ne professait plus le christianisme dans sa pureté; que sa doctrine était erronée, son culte superstitieux, sa discipline abusive; qu'il fallait la réformer. Sans autre examen, cette prétention était déjà une injure faite à Jésus-Christ, puisque ce divin Sauveur a promis à son Église d'être avec elle jusqu'à la consommation des siècles, de la fonder sur la pierre ferme de manière que les portes de l'enfer ne puissent jamais prévaloir contre elle, de lui donner l'Esprit de vérité, pour qu'il demeure toujours avec elle, etc. : peut-il manquer à sa promesse? Cependant ces nouveaux docteurs trouvèrent des partisans, formèrent des sociétés séparées, et établirent un nouveau plan de religion, et le schisme qu'ils ont opéré dure depuis plus de trois siècles. A les croire, c'est une des plus étonnantes et des plus heureuses révolutions qui aient pu arriver dans le monde. Pour nous, nous croyons que quiconque lira l'histoire, et surtout les œuvres de Luther, sans prévention aucune, restera pleinement convaincu de ces faits; savoir, que la *prétendue réformation* a été illégitime dans son principe, criminelle dans ses moyens, funeste dans ses effets, et que par conséquent elle a été l'œuvre des passions, et non celle de la grâce divine. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, a prouvé ces divers points d'une manière irréfutable.

RÉFORMÉS, PRÉTENDUS RÉFORMÉS. C'est le nom que l'on donne aux calvinistes, parce qu'ils prétendent que Calvin a réformé les abus de l'Église romaine, tant sur la foi que sur la discipline. *Compar.* l'art. précédent et CALVIN.

I. **REFUGE (NOTRE-DAME-DU-)**, congrégation régulière composée de plusieurs couvents de filles, dans chacun desquels il y a un certain nombre de religieuses filles d'honneur, de filles pénitentes admises à la profession, et ne formant qu'une seule communauté avec les filles d'honneur, et de pénitentes volontaires ou forcées qui, ne paraissant pas propres à la vie religieuse, sont gouvernées par les premières. Celles-ci, outre les vœux ordinaires, font encore celui de ne consentir jamais que le nombre réservé aux pénitentes soit diminué. Chaque communauté a un supérieur choisi par la supérieure en charge et par le conseil, tant du dedans que du dehors, qui est composé d'ecclésiastiques et de laïques, et confirmé par l'évêque diocésain; c'est ce supérieur qui nomme seul la supérieure et les principales officières. Cet institut, établi d'abord à Toul en 1631, a eu pour principale fondatrice la Mère Marie-Élisabeth de la Croix-Jésus, née à Remiremont, en Lorraine, l'an 1592. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques*, tom. IV. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **REFUGE (VILLES DE).** Le Seigneur voulant pourvoir à la sûreté de ceux qui, par hasard et sans le vouloir, avaient tué un homme, de quelque manière que ce fût, ordonna à Moïse d'établir six villes de refuge ou d'asile où le coupable réel ou prétendu pût se retirer et eût le temps de se justifier. De ces villes il y en avait trois qui étaient situées en deçà et trois au delà du Jourdain; elles servaient aux étrangers aussi bien qu'aux Hébreux. On ne sait si les rabbins, qui restreignaient le nom d'étrangers aux prosélytes, suivaient en cela l'esprit de la loi. Le Seigneur veut, de plus, qu'après la multiplication du peuple, on ajoute trois villes d'asile aux premières; les rabbins renvoient l'exécution de cet ordre à l'arrivée du Messie. Le temple jouissait aussi du droit d'asile et surtout l'autel des holocaustes, mais seulement pour ceux qu'on avait reconnus innocents; et alors on les faisait conduire avec sûreté dans une ville de refuge. Il fallait que celui qui s'y réfugiait sût un métier, pour n'être pas à la charge de la ville. Quoiqu'on n'oubliât rien pour porter les parents du mort à la clémence, on discutait l'affaire avec toute sorte d'exactitude pour punir l'homicide s'il se trouvait coupable; et lors même qu'il était innocent, il était comme exilé dans la ville de refuge, d'où il ne pouvait sortir sûrement qu'à la mort du grand-prêtre. Le droit d'asile passa du temple de Jérusalem aux églises des chrétiens; cependant on fut obligé dans la suite de modérer ce droit en certains cas. *Voy.* Exode, XXI, 13. Deutér., XIX. Nombres, XXXV. Josué, XX. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* ASILE.

RÉGALE (*Regalia*), terme qui signifie généralement les droits temporels qui appartenaient au roi, et moins généralement les grandes terres et seigneuries que les églises tenaient de la libéralité des princes chrétiens. Dans l'usage, la *régale* était le droit qu'avait le roi de jouir des revenus des évêchés vacants dans ses États, et de disposer des bénéfices qui en dépendaient, n'ayant pas charge d'âmes, pendant que le nouvel évêque n'avait pas pris possession de l'évêché, prêté le serment de fidélité et satisfait aux autres formalités requises

Digitized by Google

en France pour la clôture de la *régale*. La *régale* se divisait en *spirituelle* et en *temporelle*. La *spirituelle*, qu'on nommait aussi *honoraire*, consistait dans le droit du roi de conférer les bénéfices pendant la vacance des évêchés. La *temporelle*, qu'on appelait encore *utile*, était le droit qu'avait le roi de jouir des revenus de l'évêché vacant. Depuis plusieurs siècles, les rois de France n'avaient pas voulu profiter de ces revenus; ils les avaient d'abord laissés à la Sainte-Chapelle de Paris pour certain nombre d'années, puis pour la vie de chaque roi, et enfin à perpétuité. Mais Louis XIII, par un édit de 1641, ayant fait unir l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims à la Sainte-Chapelle, en retira le droit de *régale*, et en fit don et remise aux successeurs archevêques et évêques, qui les percevaient par les mains de l'économe, qui leur en rendait compte après qu'ils avaient prêté serment de fidélité. *Voy*. Richard et Giraud, qui traitent : 1° *Du nom, de la définition et de l'origine de la régale*; 2° *Des espèces et des qualités de la régale*; — 3° *Des priviléges, usages et effets du droit de régale*; 4° *Des églises et des bénéfices qui étaient sujets à la régale*; 5° *De l'ouverture de la régale*; 6° *Des juges de la régale*. Les *Mémoires du clergé*, t. II, col. 386; t. XI, col. 66. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

REGALIS (SANCTA MARIA). *Voy*. Reau (La).

RÉGÉNÉRATION, terme qui se prend : 1° pour la naissance spirituelle que nous recevons au baptême; 2° pour la vie nouvelle que nous attendons à la résurrection générale. La première *régénération* nous rend enfants de Dieu, d'enfants de colère que nous étions en entrant dans le monde; mais la seconde *régénération*, la résurrection, nous fait entrer en possession de l'héritage qui nous est préparé par l'adoption divine. *Voy*. Jean, III, 4, 5. Matth., XIX, 28. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Dict. de théol.*

I. RÉGENT, professeur public des arts ou des sciences qui tient une classe dans un collége. Les *régents*, qui autrefois avaient rempli ces fonctions pendant sept ans continuels dans un collége de Paris, étaient préférés aux gradués pour la réquisition des bénéfices.

II. RÉGENT DE LA CHANCELLERIE APOSTOLIQUE. C'est un prélat qui, après le cardinal vice-chancelier, préside la chancellerie apostolique. C'est lui qui commet toutes les causes des appellations aux référendaires et aux auditeurs de rote; ce qu'il fait en les leur distribuant par ordre, afin que chacun ait à son tour de l'occupation. Il est établi par une patente du vice-chancelier. *Voy*. Aimon, *Tableau de la cour de Rome*. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 22-25.

III. RÉGENT DE LA PÉNITENCERIE. C'est comme le vicaire général du grand-pénitencier, et un des prélats les plus distingués de la cour de Rome, et le plus souvent auditeur de rote. C'est lui qui préside le tribunal après le grand-pénitencier. Il expédie plusieurs affaires par lui-même, et réfère celles pour lesquelles il n'a pas de pouvoir au grand pénitencier, à la signature ou congrès de la Pénitencerie. *Voy*. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 25-26.

REGEON APATHUS. *Voy*. Apathos.

I. REGGIO (*Regium Julium*), ville archiépisc. du royaume de Naples, et capitale de la Calabre ultérieure, est située sur le bord de la mer et du détroit de Messine, à l'extrémité du mont Apennin. Le premier évêque de Reggio, saint Étienne, né à Nicée, en Bithynie, fut ordonné du temps des apôtres, et souffrit le martyre en 74. *Voy*. Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. IX, col. 315. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, v. LVII, p. 26-33.

II. REGGIO (*Regium Lepidi*), ville épisc. de la haute Italie et capitale du duché de Reggio, sous la métropole de Bologne, et située à six lieues de Modène. Le premier évêque de cette ville, Protais, siégeait vers l'an 60. *Voy*. Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. II, p. 238. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 33-47.

RÉGICIDE. *Voy*. Tyrannicide.

REGIENSIUM CIVITAS. *Voy*. Riez.

REGINA CASTRA. *Voy*. Ratisbonne.

REGINÆ GRADECIUM. *Voy*. Konisgratz.

I. REGINALD (Antonin), dominicain, né à Albi, mort à Toulouse en 1676, professa avec distinction la théologie dans cette dernière ville, et fut choisi en 1671, par l'université de Toulouse, pour l'un de ses professeurs royaux. Il se montra toujours un zélé défenseur du thomisme et de la grâce efficace par elle-même. Il la défendit en particulier à Rome, où il fut appelé par le père Jean-Baptiste de Marinis, général de son Ordre, lorsqu'on y examinait les cinq fameuses propositions de Jansenius, sous le pape Innocent X; et ce même pape lui ordonna de vive voix de continuer à la soutenir, lorsqu'il fut sur le point de revenir en France. On a de Reginald : 1° *Opusculum de vero sensu composito et diviso*; Paris, 1638, in-4°; — 2° *Quæstio theologica, historica et juris pontificii, quæ fuerit mens concilii Trident. circa gratiam efficacem et scientiam mediam*; 1644; — 3° *Theses apologeticæ adversus solutionem quæstionis theologicæ, historicæ, quæ fuerit mens concilii Trident.*, etc.; Paris, in-4°; — 4° *Vindiciæ thesium apologeticarum*; — 5° *Dissertatio de Catechismi romani autoritate*; 1648, in-8°; — 6° *Doctrinæ D. Thomæ Aquin. tria Principia cum suis consequentiis*; — 7° *De Mente concilii Trident. circa gratiam se ipsa efficacem*; 1706, in-fol.; — 8° *Tractatuli II in defensionem doctrinæ thomisticæ, seu potius Ecclesiæ catholicæ, de gratia Christi*; ils se trouvent dans le *Journal de Saint-Amour*, part. II, p. 59-79; — 9° *Attestatio authentica coram D. Dufour Arch. Tolos. vicario generali, anno 1674, juramento firmata de disputatione ab ipso habita in capit. gener. valent. ann.* 1647; — 10° *Traité sur la confrérie du saint Nom de Jésus*; Toulouse, 1644. *Voy*. le P. Jacques Percin, *Hist. du couv. de Toulouse*, p. 169 et suiv. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, part. II, p. 661. Le *Journal des Savants*, 1702, 1708 et 1736. Richard et Giraud.

II. REGINALD (Valère), en latin *Reginaldus*. *Voy*. Regnauld.

REGINOBURGUM. *Voy*. Ratisbonne.

REGINON, abbé de Prum, de l'Ordre de Saint-Benoît, mort à Trèves en 915, fut élu abbé l'an 892, et céda par force à la faction de quelques moines mécontents, vers 899. Il devint abbé de Saint-Hubert, en Ardennes, et de Saint-Martin de Trèves. Il a laissé : 1° une *Chronique* qui commence à la naissance de J.-C. et qui finit à l'an 905; elle a été continuée jusqu'en 967; la 1re édit. est de Strasbourg, 1518; — 2° *Libri duo de disciplina ecclesiastica veterum, præsertim Germanorum*; Helmstædt, 1659, in-4°; Baluze en a donné une édition sous ce titre : *De Disciplinis ecclesiasticis et religione christiana*; 1671, in-8°, et y a ajouté des notes pleines d'érudition. C'est une collection de canons des conciles et des décrets des Pères, rangée suivant l'ordre des matières; — 3° *Lettre* à l'archevêque Ratbod sur la nécessité de réformer le chant dans son église, et qui servait de préface à un opuscule intitulé *Tonarius, sive octo*

Digitized by Google

toni musicæ artis cum differentiis; cette lettre a été publiée par Gerbert dans le tom. Ier des *Scriptor. ecclesiastici de musica*, p. 230-247; mais l'opuscule dont elle est l'introduction est resté inédit; il en existe deux copies : l'une dans la biblioth. de Leipzig, et l'autre à Ulm. *Voy*. la *Gallia Christ.*, tom. XIII, col. 594. Du Boulay, *Historia universitatis*; Paris, tom. I, p. 294. Trithème, *De Script. eccles.*, c. CCXCV, et *In Catal. Scriptor. Germaniæ*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 510 et suiv. L'*Histoire littér. de la France*, tom. VI, p. 148. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

REGINUM. *Voy*. RATISBONNE.

RÉGIONNAIRE, titre que, depuis le ve siècle, on a donné dans l'Église à ceux à qui on confiait le soin de quelque région ou l'administration de quelque affaire dans un certain district. Il y avait des évêques, des diacres, des sous-diacres, des notaires, des défenseurs *régionnaires*. Les évêques *régionnaires* étaient des missionnaires qui avaient le caractère épiscopal, mais qui n'étaient attachés à aucun siége particulier, afin qu'ils pussent aller exercer le saint ministère partout où l'Esprit de Dieu et le besoin des peuples les demanderaient. Les sept diacres *régionnaires* de Rome gouvernaient les hôpitaux ou bureaux que l'on nommait *diaconies*, et qui étaient affectés à la distribution des aumônes. Enfin on donnait encore autrefois le nom de *régionnaire* aux acolytes qui aidaient les diacres dans les fonctions qu'ils exerçaient dans les divers quartiers de la ville.

REGIPOLIS. *Voy*. KINGSTON, no II.

I. **RÉGIS** (Saint Jean-François), jésuite, né à Font-Couverte, dans le diocèse de Narbonne, en 1597, mort à la Louvesc, dans l'Ardèche, le 31 décembre 1640, enseigna au Puy les lettres humaines, et son principal but était de former des saints plutôt que des savants. En 1630, il se dévoua au service des pestiférés, à Toulouse, et il se consacra tout entier aux missions : le bas Languedoc, le Vivarais, le Velay, et surtout la ville du Puy, devinrent les objets de son zèle. Son ardente charité le fit surnommer le père des pauvres, et il serait difficile de rappeler toutes les merveilles que Dieu opéra par le ministère de cet homme vraiment apostolique. Clément XI le béatifia en 1716, et Clément XII le canonisa le 16 juin 1737, jour où l'Église honore sa mémoire. *Voy*. le P. Daubenton, jésuite, *Vie de saint Jean-François Régis*; Paris, 1716, in-4o.

II. **RÉGIS** (Pierre-Sylvain), philosophe cartésien, né à la Salvetat de Blanquefort, dans l'Agenais, en 1632, mort l'an 1707, professa à Toulouse, à Montpellier, puis à Paris, et devint en 1699 membre de l'Académie des sciences. On a de lui : 1o *Système de philosophie, contenant la logique, la métaphysique et la morale*; 1690, 3 vol. in-4o; c'est une compilation judicieuse des différentes idées de Descartes, que l'auteur a développées et liées; — 2o *Usage de la raison et de la foi*; Paris, 1704, in-4o; — 3o *Traité de l'amour de Dieu*, à la suite de son *Discursus philosophicus*, etc.; 1705, in-12; — 4o plusieurs autres écrits philosophiques, qui sont tombés avec la philosophie de Descartes. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1704. Nicéron, *Mémoires*, tom. VI. Fontenelle, *Éloge de Régis*, prononcé dans l'Académie des sciences. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **REGIS** (Pietro), clerc régulier, né à Roburento, près de Mondovi, en 1747, mort à Turin en 1821, se fit recevoir docteur en théologie dans cette ville, et professa successivement l'Écriture sainte, la théologie, la philosophie, puis le droit naturel et celui des gens. Il a laissé : 1o *Moses legislator*; Turin, 1779, in-4o; — 2o *De Judæo Cive lib. III*; ibid., 1793, 2 vol. in-8o; — 3o *De Re theologica, ad Subalpinos*; ibid., 1794, 3 vol. in-8o. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

REGISTRATEURS. Ce sont certains officiers de la chancellerie romaine. Pour se faire une idée de leurs fonctions, il faut se rappeler le nombre et l'espèce de registres qu'on tient dans la daterie, et que ceux où les supplications apostoliques sont enregistrées dépendent de trois classes d'officiers qui en sont chargés, savoir : les clercs du registre, les *registrateurs* et les maîtres du registre. Or les clercs du registre sont en titre d'office au nombre de six : deux exercent chaque mois, et leur fonction consiste à distribuer également toutes les signatures qui doivent être registrées par chacun des *registrateurs* de cette manière : ils ont un livret dans lequel les noms de tous les *registrateurs* sont écrits pour distribuer à chacun d'eux les signatures également. Au moment de cette distribution, ils marquent au dos de la signature le jour qu'elle est faite, par un simple chiffre qui sert de numéro, et qui tient lieu du *missa* anciennement établi, lequel n'est plus en usage. Lorsque la signature est registrée, ces officiers mettent au dos de la signature le jour du *registrata* et le nom du *registrateur*. Tous les quinze jours, ou environ, ces mêmes clercs du registre donnent à chaque *registrateur* un cahier de huit feuilles de papier marqué chacun d'un numéro; et comme il y a vingt *registrateurs*, il y a aussi vingt cahiers qui composent un livre de l'office du registre. Ce premier livre est commencé dès le premier jour du pontificat, et se trouve à peu près rempli dans la quinzaine, auquel temps recommence un second livre en la même manière que le premier, et on continue ainsi jusqu'à la fin de l'année, en sorte que tous les ans il y a vingt-quatre livres ou environ. Les registrateurs sont aussi en titre, et au nombre de vingt, comme on vient de le voir : or toute leur fonction consiste à transcrire *de verbo ad verbum* dans les cahiers qui leur sont donnés les suppliques distribuées, au dos desquelles ils mettent *lib. tali, fol. tali*. Quant aux maîtres du registre, ils sont quatre en titre d'office, et leur fonction est de collationner, ou, comme ils appellent, *osculter* le registre avec les suppliques, et mettre au dos, dans un R majuscule qui tient toute la page, avec la première lettre de leur nom et le surnom entier; et à la marge de chaque matière collationnée ils mettent aussi le surnom; c'est à ces officiers que l'on s'adresse pour l'expédition du *sumptum*. *Voy*. l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **REGISTRE**, livre public qui sert à garder des mémoires, ou des actes ou minutes pour la justification de plusieurs faits dont on a besoin dans la suite. L'Église et l'État, y étant intéressés, avaient également pourvu à ce qu'il se tînt des registres fidèles des baptêmes, mariages, sépultures, ordres, professions, etc. Suivant le concile de Rouen de l'an 1581, et celui de Bordeaux de l'an 1583, les curés devaient tenir chez eux quatre registres : le premier pour les baptêmes, le deuxième pour ceux qui se confessaient et communiaient au temps prescrit par l'Église, le troisième pour les mariages, et le quatrième pour les sépultures. *Voy*. Durand de Maillane, au mot REGISTRE. Richard et Giraud, qui rapportent *in extenso* la déclaration de Louis XV, en date du 9 avril

Digitized by Google

1736, laquelle a renouvelé l'ordonnance de 1667 et plusieurs autres postérieures concernant les registres. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

II. **REGISTRE (CLERCS DU)**. *Voy*. REGISTRATEURS.

III. **REGISTRE (MAÎTRES DU)**. *Voy*. REGISTRATEURS.

I. **REGIUM**. *Voy*. RIEZ.

II. **REGIUM JULIUM**. *Voy*. REGGIO, nº I.

III. **REGIUM LEPIDI**. *Voy*. REGGIO, nº II.

I. **RÈGLES DE LA CHANCELLERIE ROMAINE**, règlements que chaque pape fait au commencement de son pontificat pour être observés dans la disposition des bénéfices, dans l'expédition des provisions et dans le jugement des procès sur les matières bénéficiales. Elles expirent à la mort du pape, ou par sa renonciation à la papauté, et se renouvellent par celui qui est élu, dès le lendemain de son élection. Jean XXII, qui fut élu en 1316, fit rédiger par écrit des règlements concernant les fonctions des officiers de sa chancellerie. Telle est la première origine des règles de la chancellerie romaine, qui, par conséquent, ne sont pas plus anciennes que le XIVe siècle. Les *règles de la chancellerie apostolique*, comme tous les autres décrets du Saint-Siége, doivent être considérées comme de véritables lois de l'Église, et elles sont en vigueur et obligatoires partout où il n'y a point été dérogé par des lois contraires, des concordats ou une coutume *légitime*. Quant à la question de savoir si elles sont actuellement en vigueur en France, l'abbé Bouix s'est déclaré pour l'affirmative; le cardinal Gousset est d'un sentiment contraire au moins en théorie, car pour la pratique le savant cardinal pense qu'on peut continuer de *faire comme on a fait jusqu'ici*. *Voy*. les *Mémoires du clergé*, tom. XII, p. 1338. La Combe, *Recueil de jurisprudence canonique*, article RÈGLES DE LA CHANCELLERIE ROMAINE. Richard et Giraud, qui font observer que parmi les règles de la chancellerie romaine il y en avait trois qui ont été reçues expressément en France; c'était celle *de infirmis resignantibus*, celle *de publicandis resignantibus*, et celle *de verisimili notitia obitus*, et qui ajoutent que du Moulin, Louet et Vaillant ont fait de savantes notes sur ces trois règles. J.-B. Riganti, dont les *Commentaires sur les règles de la chancellerie* sont cités parmi les meilleurs. L'abbé Bouix, *Tractatus de principiis iuris canonici*, p. 292 et sqq. Le card. Gousset, *Exposition des principes du droit canonique*.

II. **RÈGLES DU DROIT**. Ces règles, publiées par Boniface VIII le 3 mars 1298, sont exprimées en forme de sentences ou de maximes, et composées avec précision sur les dispositions les plus communes et les moins incertaines du droit. Il y en a 88 dans la collection du Sexte, au dernier titre de *Regulis juris*, et 11 seulement dans la collection des décrétales. Comme ces règles sont d'un grand usage, nous avons cru devoir les rapporter dans notre *Dictionnaire;* et comme, d'un autre côté, il en est un certain nombre qui, pour être bien comprises dans le texte latin, exigent des connaissances déjà acquises de la science du droit, nous avons préféré les citer en français, d'autant que la traduction offre partout où il semble qu'il en est besoin les avantages d'un commentaire. A quelques légers changements près, notre traduction n'est autre que celle de l'abbé André.

RÈGLES DU DROIT CANON.

Règle 1. On ne peut posséder licitement des bénéfices sans une institution canonique.

Règle 2. Un possesseur de mauvaise foi ne peut acquérir la prescription.

Règle 3. Il n'y a point de prescription sans possession.

Règle 4. On n'obtient la rémission des péchés qu'en réparant le tort qu'on a fait.

Règle 5. On n'obtient la rémission des péchés qu'en se corrigeant.

Règle 6. Personne n'est obligé à l'impossible.

Règle 7. Le privilége personnel suit la personne, et il s'éteint avec la personne *privilégiée*.

Règle 8. On a droit de présumer que celui qui a été convaincu d'un crime peut en avoir commis un autre.

Règle 9. Un homme ne peut ratifier ce qu'on n'a pas fait en son nom.

Règle 10. La ratification a un effet rétroactif, et n'a pas moins de force qu'aurait eu une procuration.

Règle 11. Dans le doute, il faut plutôt se déterminer pour le défendeur que pour le demandeur.

Règle 12. En justice, il ne doit point y avoir d'acception de personnes.

Règle 13. L'ignorance de fait excuse, mais non celle de droit.

Règle 14. Celui qui succède au droit d'autrui peut avoir un prétexte légitime d'ignorance.

Règle 15. Il faut restreindre tout ce qui est odieux, et étendre tout ce qui est favorable.

Règle 16. La grâce que le prince accorde doit être fixe et stable.

Règle 17. On ne doit priver personne du droit que la loi accorde.

Règle 18. Ce qui est nul dans le principe ne devient pas valable dans la suite.

Règle 19. Il y a toujours de la faute de la part de celui qui se mêle des affaires d'autrui sans en avoir un ordre.

Règle 20. Il est permis d'employer différents moyens de défenses.

Règle 21. On ne peut désapprouver ce qu'on a une fois approuvé.

Règle 22. Il n'est pas permis de faire retomber sur une personne ce qu'il y a d'odieux dans l'action d'une autre.

Règle 23. Il faut qu'une personne ait commis un crime pour pouvoir la punir.

Règle 24. Ce qu'on fait par ordre du juge ne peut pas être regardé comme dol, parce qu'on est obligé de lui obéir.

Règle 25. Le retardement nuit à celui qui est en demeure.

Règle 26. Ce que fait un juge au delà des fonctions de sa charge est nul.

Règle 27. On ne peut se plaindre de ce qu'on a su et approuvé, ni dire qu'il y a eu dol.

Règle 28. On ne doit pas tirer à conséquence ce qui est contre le droit commun.

Règle 29. Ce qui concerne tout le monde doit être approuvé par tout le monde.

Règle 30. Dans les choses obscures, il faut prendre le parti le moins sévère.

Règle 31. Celui qui est assuré d'un fait ne peut exiger de nouvelles preuves.

Règle 32. Ce qui n'est pas permis au défendeur ne l'est pas non plus au demandeur.

Règle 33. Il n'est pas permis de changer de résolution au préjudice d'un tiers.

Règle 34. Les règles particulières dérogent aux règles générales.

Règle 35. Le plus contient toujours le moins.

Règle 36. Celui qui cesse par fraude de posséder, est toujours regardé comme possesseur.

Digitized by Google

Règle 37. Les clauses inutiles ne vicient pas ce qui est valable.

Règle 38. Celui qui attaque ne doit pas en tirer avantage.

Règle 39. La loi, en défendant une action, est censée défendre tout ce qui est une suite de l'action.

Règle 40. Le nombre de deux suffit pour qu'on puisse dire plusieurs (*ou* se servir du pluriel).

Règle 41. On ne doit point imputer à une personne de n'avoir pas fait ce qu'elle devait faire, quand cela n'a point dépendu d'elle.

Règle 42. L'accessoire suit le principal.

Règle 43. Celui qui se tait est censé consentir.

Règle 44. Celui qui se tait n'avoue point les faits, mais il ne les dénie point.

Règle 45. Dans les choses obscures, il faut examiner ce qui est plus vraisemblable ou ce qu'on a coutume de pratiquer.

Règle 46. Celui qui exerce les droits d'un autre doit se conduire comme l'aurait dû faire la personne à laquelle il succède.

Règle 47. Quand on ne prouve pas qu'une personne a su un fait, on présume qu'elle l'a ignoré.

Règle 48. Personne ne doit s'enrichir aux dépens d'autrui.

Règle 49. Dès qu'il s'agit de prononcer des peines, il faut suivre l'interprétation la plus douce.

Règle 50. Les actes approuvés par la loi ne dépendent ni du jour ni de la condition.

Règle 51. Il n'est pas permis d'employer à des usages profanes ce qui est consacré au Seigneur.

Règle 52. Ce qui est nul de plein droit ne peut former aucun empêchement.

Règle 53. Qui peut le plus peut le moins.

Règle 54. En certaines matières, le premier en date a le plus de droit.

Règle 55. Celui qui porte les charges doit avoir les profits, et réciproquement.

Règle 56. Dans une chose que plusieurs personnes prétendent contradictoirement leur appartenir, la condition de celui qui en a la possession est la plus avantageuse.

Règle 57. A celui qui donne à la loi un sens trop clair *qu'elle n'a pas*, il faut opposer l'interprétation.

Règle 58. Le serment fait contre les bonnes mœurs n'est pas obligatoire.

Règle 59. C'est un dol de demander ce qu'on est obligé de restituer.

Règle 60. Celui-là n'est pas en demeure qui a une excuse légitime.

Règle 61. Ce qui est accordé par grâce à une personne ne doit pas tourner à son préjudice.

Règle 62. Le simple conseil n'oblige point, pourvu qu'il ne soit point donné en fraude.

Règle 63. En proposant une exception, on n'est pas censé renoncer aux moyens qu'on a pour le fond.

Règle 64. On doit regarder comme non fait tout ce qui s'est fait contre le droit.

Règle 65. Quand tout est égal, la condition du possesseur est la meilleure.

Règle 66. Lorsqu'il ne dépend point d'une partie qu'une condition ne soit exécutée, on doit agir comme si elle avait été exécutée.

Règle 67. Il n'est pas permis de faire sous le nom d'autrui ce qu'on peut faire sous son propre nom.

Règle 68. On peut faire par un autre ce qu'on peut faire soi-même.

Règle 69. Dans les mauvaises promesses, il ne convient pas de tenir sa parole.

Règle 70. Lorsqu'il y a alternative, le choix dépend de l'électeur, et il suffit de satisfaire à une des choses qui sont proposées.

Règle 71. Celui qui est recevable à intenter une action doit, à plus forte raison, être admis à proposer des exceptions.

Règle 72. C'est la même chose de faire par un autre que de faire par soi-même.

Règle 73. Ce qui est valable dans son principe ne peut devenir nul dans la suite, quoiqu'il soit arrivé depuis des choses qui auraient rendu nul ce qui a été fait.

Règle 74. Ce qu'on accorde à une personne par une faveur particulière ne doit pas servir d'exemple aux autres pour demander la même grâce.

Règle 75. Celui qui refuse de tenir ce qu'il a promis à une personne ne doit pas demander que cette personne exécute ce qu'elle lui a promis.

Règle 76. Le délit d'une personne ne doit pas tourner au détriment de l'Église.

Règle 77. Il est conforme à la raison de succéder aux charges quand on succède à l'honneur et au profit.

Règle 78. On ne doit pas tirer à conséquence ce qui s'accorde par nécessité.

Règle 79. On ne peut donner à un autre plus de droit qu'on reconnaît n'en avoir soi-même.

Règle 80. La partie est indubitablement contenue dans le tout.

Règle 81. On ne comprend pas dans une concession générale ce qu'on n'aurait vraisemblablement pas accordé en particulier.

Règle 82. On ne présume point de bonne foi dans celui qui fait un traité contre les lois.

Règle 83. La bonne foi ne souffre point que ce qui a été exigé une première fois le soit une seconde.

Règle 84. Ce que la loi défend directement ne doit pas être fait d'une manière indirecte.

Règle 85. Les contrats doivent se régler sur les conventions, qui font loi pour *les parties contractantes*.

Règle 86. On doit s'imputer à soi-même, et non aux autres, la perte qu'on fait par sa propre faute.

Règle 87. Les infâmes doivent être exclus des dignités.

Règle 88. Il est certain que c'est pécher contre la loi que d'en observer la lettre et de n'en pas suivre l'esprit.

Il y a aussi dans les Décrétales un titre des *règles* du droit divisé en 11 chapitres. Voici la traduction et le sens de ces *règles* tels qu'ils sont donnés par l'abbé André :

Règle 1. Tout engagement se détruit par les mêmes causes qui l'ont formé. (Cap. *Omnis res.*)

Règle 2. Quand les actions ne sont pas mauvaises en elles-mêmes, et qu'on peut douter de l'intention, il faut toujours les prendre en bonne part. (Cap. *Estote misericordes.*)

Règle 3. Il vaut mieux s'exposer à causer du scandale que d'abandonner la vérité. (Cap. *Qui scandalizaverit.*)

Règle 4. La nécessité rend quelquefois licite ce qui est défendu, comme de ne point observer le jeûne commandé par l'Église lorsqu'on est malade. (Cap. *Quod non est licitum.*)

Règle 5. On n'est pas obligé d'exécuter les conventions illicites ou qui sont l'effet de la violence ou de la clandestinité. (Cap. *Quod latenter.*)

Règle 6. Il faut qu'il y ait des commence-

Digitized by Google

ments de preuves avant de condamner à la question. (Cap. *Cum in contemplatione.*)

Règle 7. C'est un sacrilége de s'emparer des droits et des biens de l'Église. (Cap. *Quæ multoties.*)

Règle 8. Celui qui n'accomplit un précepte que par une crainte servile est regardé de même que s'il ne l'accomplissait pas. (Cap. *Qui ex timore.*)

Règle 9. Le pécheur doit pleurer, parce qu'en commettant un seul péché *il peut perdre son salut éternel* comme s'il les avait tous commis.

Règle 10. Le pasteur qui ne veille pas sur son troupeau est responsable du mal qui y arrive. (Cap. *Quamvis.*)

Règle 11. Il n'est pas permis de faire foi et hommage *à la puissance séculière* pour les choses spirituelles. (Cap. *Indignum.*) »

Voy., pour l'intelligence de toutes ces règles, L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. BENEFICIA, art. IX-X, et *Regulæ juris canonici* in V et VI *Decretalium*. Reiffenstuel, *Jus canon. univers.*, tom. V et VI. J.-B. Dantoine, *Les Règles du droit canon*, et, en général, les *Traités de droit canon*.

III. **RÈGLES MONASTIQUES**, lois qui sont observées dans les différents Ordres religieux. La plupart des anciennes règles monastiques n'étaient autre chose que des instructions particulières que les fondateurs des monastères donnaient à leurs disciples, et qui se communiquaient aux autres avec le temps, et par tradition; car dans les commencements on ne les écrivait presque jamais. De là les divers changements arrivés dans ces règles, et l'usage d'observer quelquefois différentes règles dans un même monastère. Le P. Mabillon croit que ce fut saint Benoit qui arrêta le premier ces changements de règles, en en donnant une particulière qu'il ne fut pas permis de changer. Autrefois on ne faisait aucune distinction entre règles et constitutions monastiques. Voici les différences que l'on fait aujourd'hui : 1° les règles sont les lois qui ont été prescrites par les fondateurs d'Ordre ou les anciens évêques, et qu'on a coutume de renfermer dans la formule de la profession sous le nom de règles. Les constitutions sont les statuts qui ont été faits en différents temps par les chapitres généraux ou les congrégations des Ordres religieux; 2° la règle ne change jamais ou presque jamais; les constitutions changent souvent, selon les circonstances des temps et des lieux; 3° la règle oblige plus étroitement que les constitutions. *Voy.* le P. Mabillon, *In Præf. ad I part.*, *Sæc.* IV *Bened.* n. 55. Holstenius, *In Codice regularium.* Haeftenus, *Disquisition. monast.*, l. I, *disquis. II.* L'abbé André, art. RÈGLE, § I.

REGMA, quatrième fils de Chus, dont les descendants se répandirent dans l'Arabie (Genèse, X, 7. I Paralip., I, 9). La région qu'ils habitèrent est apparemment celle que la Vulgate désigne sous le nom de *Rééma* dans Ézéchiel (XXVII, 22); car, dans ce prophète comme dans la Genèse et les Paralipomènes, le texte hébreu porte *Rahmâ.*

REGNAULD ou **RÉGINALD** (Valère), en latin *Reginaldus*, jésuite, né à Usie, près de Pontarlier, en 1543, mort à Dôle l'an 1623, professa la philosophie à Bordeaux. Ses supérieurs l'envoyèrent successivement à Pont-à-Mousson, à Paris, puis à Dôle, où pendant vingt ans il enseigna la théologie morale avec un tel succès, que de tous côtés on accourait pour l'entendre. Il a laissé : 1° *De Prudentia et cæteris in confessario requisitis;* Lyon, 1610, in-8°; Cologne, 1611, in-12; trad. en français; Lyon, 1616, 1619, in-8°; — 2° *Tractatus de officio pœnitentis in usu sacramenti pœnitentiæ;* Lyon, 1618, in-12; — 3° *Compendiaria Praxis difficiliorum casuum conscientiæ;* ibid., 1618, in-12; trad. en français; ibid., 1623, in-12; — 4° *Praxis fori pœnitentialis;* ibid., 1620; Cologne, 1622, 2 vol. in-fol. Saint François de Sales en recommande la lecture dans son *Avis aux confesseurs.* *Voy.* le P. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RÉGNIER** (Claude-François), sulpicien, né en Auvergne en 1718, mort l'an 1790, vint faire ses études de théologie à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice. Après avoir pris le bonnet de docteur en Sorbonne, il s'agrégea à la société des Sulpiciens, et devint un des professeurs du séminaire de Paris. On a de lui : 1° *Certitude des principes de la religion contre les nouveaux efforts des incrédules;* Paris, 1778-1782, 6 vol. in-12; — 2° *Tractatus de Ecclesia Christi;* ibid., 2 vol. in-8°. Ces ouvrages sont justement estimés. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **REGNIER-DESMARAIS** ou **DES-MARETS** (François-Séraphin), littérateur et grammairien, né à Paris en 1632, mort l'an 1713, entra dans les ordres, eut plusieurs bénéfices, entre autres l'abbaye de Saint-Laon de Thouars, fut reçu à l'Académie en 1670. Parmi ses écrits nous citerons : 1° une traduction de l'ouvrage du P. Rodriguez : *Pratique de la perfection chrétienne;* Paris, 1676, 3 vol. in-4°; 1716, 4 vol. in-8°; traduction plus fidèle que celle de Port-Royal, selon Feller, qui remarque avec raison que les traducteurs de Port-Royal font souvent dire à l'auteur espagnol tout le contraire de ce qu'il dit en effet. Regnier lui-même fait aussi ce reproche aux solitaires de Port-Royal; il se plaint, en effet, de ce qu'ils ont altéré le texte espagnol dans plusieurs endroits de leur version, et surtout dans le X° chapitre du premier Traité, où, en parlant de la grâce, on prête à l'auteur des sentiments entièrement contraires aux siens. Il n'y a rien là qui doive étonner de la part des jansénistes; — 2° *Histoire des démêlés de la cour de France avec celle de Rome au sujet de l'affaire des Corses;* Paris, 1707, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. V. D'Olivet, *Hist. de l'Académie française.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **REGNIER-DESTOURBET** (François-Hippolyte), homme de lettres, né à Langres, dans la Haute-Marne, en 1804, mort l'an 1832, fut élevé par ses parents dans des principes religieux qu'il abandonna pendant une partie de sa vie, mais auxquels il se rattacha à la fin de ses jours; car il mourut très-chrétiennement. A la révolution de juillet 1830, il se démit de la place d'auditeur au tribunal de Châlons-sur-Marne, qu'il occupait depuis quelques années. Outre quelques romans et quelques pièces de théâtre, il a laissé : 1° *Les Jésuites en France;* 1825, in-8°; opuscule composé à l'âge de vingt et un ans, et dans lequel il répondait aux accusations dirigées contre cette illustre société; — 2° *Histoire du clergé de France pendant la révolution;* 1828, 3 vol. in-12; on y remarque la même pureté de doctrine que dans le précédent; mais l'auteur s'y montre un peu superficiel; la dernière partie surtout est négligée; — 3° *Histoire abrégée de la constitution civile du clergé;* 1828, in-8°. L'esprit religieux empreint dans cet ouvrage fait pardonner à l'écrivain les erreurs et les omissions qu'on y rencontre. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RÉGOM, fils de Jahaddaï. *Voy.* I Paralip., II, 47.

REGOURD (Alexandre), jésuite, né à Castelnaudary en 1585, mort à Toulouse l'an 1635,

Digitized by Google

professa la philosophie et la théologie, se livra avec succès à la prédication, devint recteur du collége de Cahors, et s'appliqua spécialement à la conversion des hérétiques. On lui doit : 1° *Démonstrations catholiques, ou l'Art de ramener les hérétiques à la foi orthodoxe;* Paris, 1635, in-8°; — 2° *Recueil d'œuvres théologiques sur des matières de controverse;* 3 vol.; — 3° divers autres traités, entre autres : *l'Anti-Calvin catholique. Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

RÉGRADATION, terme latin dont nous avons fait *dégradation*, et qui, en matière de droit canonique, exprime l'état d'un dégradé, qui, sans perdre le caractère de l'ordre, est néanmoins rejeté comme indigne d'en exercer les fonctions. *Voy.* la *Bibliothèque canonique*, au mot RÉGRADATION.

REGRÈS (*Regressus*), terme qui signifie proprement *retour*, et qui, en matière canonique, désigne la révocation de la renonciation faite à un bénéfice. Le *regrès* avait lieu autrefois en France : 1° dans les résignations, soit pures et simples ou en faveur, faites en maladies, lorsque le résignant revenait en convalescence, quand même le résignataire aurait eu pris possession du bénéfice; 2° dans les résignations faites par dol, force ou violence, contre la justice et les bonnes mœurs; 3° lorsque le résignataire avait manqué de payer plusieurs années la pension que le résignant s'était retenue sur le bénéfice résigné; 4° lorsque celui qui avait résigné pour cause de permutation était évincé du bénéfice, ou qu'il venait à découvrir que le bénéfice était chargé de pensions qu'il ignorait; 5° lorsque celui qui, possédant deux bénéfices, et en résignant un, soit parce qu'ils étaient incompatibles, soit parce qu'il n'en voulait pas garder plusieurs, venait dans la suite à être évincé de l'autre. Trois conditions étaient nécessaires pour que le *regrès* fût permis en conscience : la première, que le résignant agît de bonne foi, et qu'il déposât toute espérance et tout désir de *regrès;* la seconde, qu'il eût besoin de son bénéfice pour vivre; et la troisième, qu'il pût remplir les fonctions de son bénéfice. C'est un principe de droit canon que, quand une renonciation a été une fois faite dans les formes requises, il n'y a plus de *regrès* au bénéfice (*Cap. Ex transmissa, C. Super hoc, de Renunc.; C. Quam periculorum*, 7, qu. I). Cependant on trouve dans le droit même quelques textes favorables au *regrès* (*C.* I, 17. qu. 2; *c.* IV, *de Regul. in* 6°; *c.* V, *de Renunc.*). D'un autre côté, le concile de Trente s'élève contre le *regrès*. Toutefois, suivant les canonistes, le Pape peut approuver la stipulation du *regrès* de la part du résignant, et il peut encore mieux accorder *motu proprio* le *regrès* même. *Voy.* le conc. de Trente, sess. XXIV, ch. VII, *de Reform.* La Combe, *Recueil de jurisprud. canonique*, au mot REGRÈS, sect. 2, n° 14. Le P. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. IV, l. II, c. VII. Cabassut, l. I, c. XVIII. Drapier, tom. II, c. XIX. Pontas, au mot REGRÈS. Collet, *Moral.*, tom. II. Rebuffe, *Praxis de Regressibus.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* ACCÈS, INGRÈS.

REGUIS, prédicateur, vivait dans la seconde moitié du XVIII° siècle. Sa vie est inconnue, mais on sait seulement qu'il fut curé à Auxerre, à Gap et à Lisieux. On a de lui : 1° quatre-vingt-seize sermons qui ont paru sous ce titre : *La Voix du pasteur; discours familiers d'un curé à ses paroissiens pour tous les dimanches de l'année.* Ce recueil se divise en deux *Dominicales;* la première a eu les éditions suivantes; Paris, 1766, 2 vol. in-12; 1771, 1803; Lyon, 1804; Avignon, 1823; Genève, 1829-1832; trad. en allemand; Leipzig, 1769, 2 vol. in-8°; Vienne, 1774, 3 vol. in-8°; la seconde a été publiée à Paris, 1773, 4 vol. in-12; — 2° *Lettre à un jeune curé, avec l'examen critique d'une dissertation sur l'objet des psaumes;* Rouen et Paris, 1787, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

REGULARIA REGULARIBUS. Ces mots signifient qu'il faut être régulier pour posséder un bénéfice régulier, comme l'expression *sæcularia sæcularibus* veut dire qu'il faut être séculier pour posséder un bénéfice séculier. Cette règle, qui est ancienne, et qui avait autrefois de l'importance, est devenue à peu près inutile pour nous depuis la suppression des bénéfices. *Compar.* BÉNÉFICE ECCLÉSIASTIQUE.

I. **RÉGULIER** se dit d'un chrétien qui s'applique à conformer ses actions aux grandes règles prescrites par l'Évangile; mais il s'entend plus particulièrement de celui qui a fait vœu de vivre sous une règle dans un Ordre approuvé. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

II. **RÉGULIER (BÉNÉFICE).** On appelle *bénéfice régulier* le bénéfice qui ne peut être impétré que par un religieux. *Voy. le Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* BÉNÉFICE ECCLÉSIASTIQUE.

I. **REGULUS** (Saint). *Voy.* RIEULE.

II. **REGULUS**, sorte de serpent. *Voy.* BASILISCUS.

III. **REGULUS** se prend aussi pour un petit roi, un prince tributaire. *Voy.* JOSUÉ, XIII, 3.

IV. **REGULUS** se met encore pour un officier du roi. *Voy.* Jean, IV, 46, 49.

RÉHABILITATION, RÉHABILITER (*Rehabilitatio, Rehabilitare*), c'est-à-dire rendre habile; on applique ordinairement ce mot à l'état d'une personne que l'on remet dans ses droits et honneurs qu'elle avait perdus. On s'en sert encore en parlant d'un mariage nul que l'on rend valide. *Réhabiliter un mariage*, c'est donc rendre bon et valide un mariage qui était nul, et qui néanmoins avait été contracté ou de bonne foi, ou de mauvaise foi par les parties. On peut *réhabiliter* un mariage nul dans tous les cas où la nullité n'est pas de droit naturel ou divin; on le peut même sans dispense, quand la nullité ne provient pas d'un empêchement que l'Église seule peut lever, comme la parenté. Ainsi, quand le mariage est nul par défaut de consentement, ou à cause d'une erreur quant à la personne, on n'a pas besoin de dispense; il suffit que les parties consentent librement, et avec connaissance, à se prendre pour mari et femme. Quand la nullité du mariage est publique, la *réhabilitation* doit se faire en face de l'Église, et en présence du curé et des témoins. Quand, au contraire, un mariage contracté en face de l'Église se trouve nul à cause d'un empêchement dirimant secret, il n'est pas nécessaire de le célébrer une seconde fois d'une manière publique et solennelle; les parties en ce cas, après avoir obtenu dispense ou de Rome à la pénitencerie, ou de l'évêque, n'ont qu'à se donner l'une à l'autre un nouveau consentement. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. V, p. 1128, 764. Les *Confér. de Paris*, tom. II, l. I, *confér. VI*, § I. Richard et Giraud. Collet, *Traité des dispenses*, corrigé et augmenté par Compans, tom. II, à la fin duquel se trouve une excellente dissertation de P. Carrière, sulpicien, sur la *réhabilitation* des mariages nuls. L'abbé

Digitized by Google

André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, rapporte *in extenso* l'instruction adressée par le cardinal Caprara, le 26 mai 1808, aux évêques de France, instruction qui a pour objet la *réhabilitation* des mariages nuls contractés pendant la révolution de 1793, et qui est le document le plus complet qui soit émané de l'autorité apostolique sur cette matière.

REHTMEIER (Philippe-Jules), protestant historien, né à Schliestadt en 1678, mort après l'an 1734, exerça le ministère évangélique à Brunswick, où il devint pasteur à l'église Saint-Michel. Il a publié en allemand : *Histoire ecclésiastique de la ville de Brunswick*; Brunswick, 1707-1720, 5 vol. in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

RÉHUM, lévite, fils de Benni, revint de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy*. I Esdras, II, 2. II Esdr., III, 17.

RÉI était probablement un général des troupes de David, ou un grand officier de sa maison. *Voy*. III Rois, I, 8.

RÉIA, fils de Micha, père de Baal, de la tribu de Ruben. *Voy*. I Paralip., V, 5.

REICHARD (Barthélemi-Chrétien), protestant, né à Corbach, en Allemagne, en 1679, mort à Iena l'an 1721, fut successivement adjoint à la faculté de philosophie à Wittemberg, et bibliothécaire à Iena. Outre quelques écrits purement littéraires, on a de lui : *De Petri Romam Adventu ex antiquitate romana defenso;* Wittemberg, 1703, in-4°. *Voy*. Walch, *Vita Reichardi*. La *Nouv. Biogr. génér.*

REICHENAU ou **RICHENAU** (*Richenovia* ou *Augia Major, Augia Dives*), célèbre abbaye, située dans une île du même nom, de la Souabe, à une lieue de Constance. Fondée par saint Firmin, évêque, vers 724, cette abbaye fut pendant plusieurs siècles un séminaire de saints religieux, un foyer de science, une pépinière d'évêques et de prélats. *Voy*. le *Diction. de la théol. cathol.*

REICHENBERGER (André), né à Vienne en Autriche l'an 1770, fut ordonné prêtre en 1793, et envoyé à la campagne pour y exercer le saint ministère. Rappelé à Vienne en 1796, il y professa la théologie pastorale; en 1799 il prit le grade de docteur en théologie, et fut successivement nommé, en 1812, conseiller aulique, en 1814, chanoine, supérieur du séminaire, directeur des études théologiques du lycée impérial de Lyon (1815), et conseiller de consistoire. Nous citerons parmi ses ouvrages : 1° *Avis aux gens de la campagne sur la manière dont ils peuvent élever leurs enfants, et en faire des hommes bons, utiles et heureux;* Vienne, 1793; — 2° *Livre de piété pour les malades et les mourants;* ibid., 1795; — 3° six *Sermons patriotiques sur les besoins du temps;* 1797; — 4° *Enseignement de la religion chrétienne;* ibid., 1815, 2 vol.; — 5° *Vie de Jésus pour la jeunesse;* 1815; — 6° *Instruction pastorale sur les besoins du temps;* ibid., 1805, 3 vol.; — 7° *Instruction pastorale à l'usage des académies;* ibid., 1812. Tous ces ouvrages sont en allemand; ce dernier a été traduit en latin, et publié à Prague sous le titre de : *Institutio pastoralis in usum academicum;* 1813, 3 vol. *Voy*. le *Diction. de la théol. cathol.*

REID (Thomas), né en 1710 à Strackan, dans le comté de Kincardine, en Écosse, mort à Glasgow l'an 1796, est le fondateur de l'école philosophique dite écossaise. Ses ancêtres avaient exercé le ministère évangélique dans l'Église d'Écosse depuis l'établissement du protestantisme. Il a eu pour professeur de philosophie le docteur Georges Turnbull, auteur des *Principes de philosophie morale*. Il fut pendant quelque temps bibliothécaire à l'université d'Aberdeen, charge qu'il résigna en 1756. Après un voyage fait en Angleterre, il fut nommé ministre de l'Évangile à New-Machar, dans le comté d'Aberdeen, par le patronage du collège royal de l'université. Les fonctions de son ministère ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à l'étude des mathématiques. Outre plusieurs autres écrits, on a de lui : 1° *Essai sur l'application des mathématiques à la morale;* écrit dans lequel il s'attache à prouver, contre l'opinion de quelques auteurs du temps, que les méthodes mathématiques ne peuvent nullement convenir à la morale; Reid a fait insérer cet *Essai* dans les *Transactions philosophiques* de la société royale de Londres, année 1748; — 2° *Essai sur les facultés intellectuelles;* 1785; — 3° *Essai sur les facultés actives de l'homme;* 1788. Les *Œuvres complètes* de Reid ont été publiées en 1803, 4 vol. in-4°, à Édimbourg, précédées d'une *Notice*, par Dugald Stewart, sur la vie et les écrits de l'auteur. *Voy*. Feller. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne un aperçu du système philosophique de Reid.

REIFFENBERG (Frédéric de), jésuite, né dans l'électorat de Trèves en 1719, mort l'an 1764, fut admis, grâce à son talent poétique, à l'académie des Arcades de Rome. De retour dans sa patrie, il dirigea le noviciat de la Société. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Sc. Maffei Historia theologica dogmatum et opinionum de divina gratia, libero arbitrio et prædestinatione quæ viguerunt Ecclesiæ primis quinque sæculis;* Francfort et Mayence, 1756, in-fol.; — 2° *Historia Societatis Jesu ad Rhenum inferiorem;* Cologne, 1764, 1 vol. in-fol. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*. Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des Écriv. de la Comp. de Jésus*, 1re série. La *Nouv. Biogr. génér.*

REIFFENSTUEL (Anaclet), de l'Ordre des Frères Mineurs réformés de Saint-François, né en Bavière, florissait au commencement du XVIIIe siècle. Il professa la théologie, et exerça plusieurs emplois. On a de ce savant théologien : 1° *De Probabilismo;* ouvrage qui reçut l'accueil le plus favorable dès qu'il parut; il eut plusieurs éditions en Allemagne, et fut réimprimé plus de vingt fois en Italie, où on chercha à lui donner toute la perfection possible, en le revoyant à chaque édition, et en l'améliorant par des corrections et des augmentations faites avec soin; — 2° *Jus canonicum universum cum Tractatu de regulis juris et Repertorio generali;* livre qui eut aussi beaucoup d'éditions en Allemagne et en Italie; nous citerons, entre autres, celle de Munich, 1709, 4 vol. in-fol.; celle d'Ingolstadt, 1739, 3 vol. in-fol.; celle de Venise, 1778, 5 tom. en 4 vol. in-fol.; Rome, 1831, 6 vol. in-fol.; on a joint à cette dernière un traité des règles du droit. Ces diverses éditions prouvent l'estime et l'usage qu'en font les théologiens. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 482.

REII et **REII APOLLINARII**. *Voy*. RIEZ.

REIMANN ou **REIMMANN** (Jacques-Frédéric), protestant, bibliographe, né à Groningue, près de Halberstadt, en 1668, mort à Hildesheim en 1743, fut successivement recteur des écoles d'Osterwyck, de Saint-Jean et de Saint-Martin, à Halberstadt. Nommé, en 1704, pasteur à Ermsleben, il devint diacre à la cathédrale de Magdebourg, puis surintendant à Hildesheim, et inspecteur du gymnase de cette ville. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *Idea historiæ Ascaniensis civilis, ecclesiasticæ, naturalis et hi-*

Digitized by Google

terariæ; Quedlimbourg, 1708, in-4°; — 2° *Essai d'une Introduction à l'histoire de la théologie en général, et en particulier à celle des Juifs*, en allemand; Magdebourg, 1717, in-8°; — 3° *Historia universalis atheismi et atheorum falso et merito suspectorum;* Hildesheim, 1728, in-8°; — 4° *Typus theologiæ theticæ christianorum qualis fuit seculo post Christum natum primo;* ibid., 1728, in-4°; — 5° *Catalogus bibliothecæ theologicæ systematico-criticus;* ibid., 1731, in-8°. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

REIMS ou **RHEIMS** (*Remi* ou *Remensis civitas*, et anciennement *Durocortorum Remorum*), ville archiépiscopale de France, jadis métropole de la seconde Belgique. Reims a été érigé en évêché au IIIe siècle, et en archevêché au VIIIe. Son premier évêque fut saint Sixte, et son second, saint Sinicie. Il paraît que ces deux saints ont gouverné l'Église de Reims vers la fin du IIIe siècle, d'abord ensemble, puis le second seul, après la mort du premier. Selon Gaet. Moroni, la foi fut prêchée à Reims par Sixte Romain, disciple de l'apôtre saint Pierre, qui, vers l'an 57, l'institua premier archevêque. Le premier archevêque fut Abel, élu au concile de Soissons en 744 ou 745, par les bons offices du pape Zacharie, de Boniface, archevêque de Mayence, et de Pépin, alors général de l'armée de France. L'archevêque de Reims, qui avait le premier rang sous le titre de duc parmi les six pairs ecclésiastiques de France, jouissait du privilége de sacrer et de couronner les rois dans sa cathédrale; il se qualifiait de *primat de la Gaule belgique* et *légat-né du Saint-Siége*. Il a aujourd'hui pour suffragants les évêques de Soissons, de Châlons, de Beauvais et d'Amiens. Depuis l'an 514, selon Baronius et Binius, ou l'an 517, selon d'autres, jusqu'en 1583, il s'est tenu à Reims trente-huit conciles. *Voy.* Flodoard, *Hist. de l'Église de Reims*. Labbe, tom. IV, V, VII, IX, X, XI, XV. Hardouin, tom. III, IV, VI, VII, VIII, X. La Regia, tom. XIV, XX, XXIV, XXV, XXVII. La *Gallia Christ.*, tom. III, col. 14, 15, 332. D. Martenne, *Thesaurus*, tom. IV, et *Collectio nova*, tom. VII. Pagi, ad ann. 1164. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 198. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 86 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 69-82. Le *Diction. de la théol. cathol.*

REINBECK (Jean-Gustave), protestant, théologien et philosophe, né à Zell en 1682, mort près de Berlin l'an 1741, exerça les fonctions de prédicateur suppléant à Berlin, et devint pasteur à l'église Saint-Pierre à Cologne, puis membre du consistoire de la Marche électorale. Il a laissé divers écrits, entre lesquels : 1° *Tractatus de redemptione per lytron;* Halle, 1710, in-8°; — 2° *Sacrifices volontaires pour le service du sanctuaire*, en allemand; Berlin, 1715 et suiv., 5 vol. in-8°; — 3° *Considérations sur les vérités divines renfermées dans la Confession d'Augsbourg*, en allemand; ibid., 1731-1741, 4 vol. in-8°; ouvrage qui ne persuada pas même ceux de sa communion; car ils ont bien de la peine à croire à la divinité de cette confession, à laquelle ils ont tant de fois dérogé et à laquelle ils dérogent encore tous les jours; — 4° *Recueil de sermons sur tous les Évangiles des dimanches et fêtes*, en allemand; ibid., 1734-1738, 2 vol. in-4°; — 5° *Éléments de la méthode de prêcher convenablement et avec onction*, en allemand; ibid., 1740; — 6° *Pensées philosophiques sur l'âme raisonnable et son immortalité*, en allemand; Brunswick, 1740, in-4°; — 7° *La Nature du mariage et la réprobation du concubinage;* in-4°, en allemand, contre Chr. Tomasius, qui avait eu l'impudence d'écrire en faveur de ce dernier état. *Voy.* le *Journ. littér. d'Allemagne*, tom. II, p. 129, etc. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **REINE** (Sainte), vierge et martyre d'Alise, en Bourgogne, au diocèse d'Autun, n'est connue que par son culte. On conservait son corps à l'abbaye de Flavigny, et l'on faisait sa principale fête le 7 septembre.

II. **REINE DE SABA.** *Voy.* SABA, n° V.

III. **REINE DU CIEL**, nom que les Hébreux prévaricateurs donnaient à la lune. On croit que c'est la même qui est nommée *Meni*, *Astarté*, *Trivia*, *Hécate*, *Diane*, *Vénus la céleste*, *Isis*, selon les différentes langues et superstitions des peuples. On lui dressait des autels sur les plates-formes des maisons, aux coins des rues, auprès des portes et dans les bois de futaie. On lui offrait des gâteaux pétris avec de l'huile et du miel, et on lui faisait des libations de vin et d'autres liqueurs. Les rabbins croient qu'on imprimait sur ces gâteaux la forme d'une étoile ou d'un croissant. *Voy.* Isaïe, LXV, 11. Jérém., VII, 18; XLIV, 17, 18, 19. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.*

I. **REINECCIUS** (Christian), philologue et théologien protestant, né à Grossmühlingen, en Saxe, l'an 1668, mort à Weissenfels en 1752, enseigna à Leipzig les langues et la philosophie. Appelé à Weissenfels en 1721, il devint recteur du gymnase, et reçut le titre de conseiller du consistoire. Il a laissé un grand nombre d'écrits, dont il a publié lui-même une sorte de catalogue raisonné; les plus remarquables sont relatifs à la langue hébraïque; nous citerons seulement : 1° *Biblia sacra quadrilingua Veteris Testamenti, hæbr. græc. lat. et german., cum notis;* Leipzig, 1747-1750, 2 vol. in-fol., avec Deylingius; — 2° *Biblia sacra quadrilingua Novi Testamenti;* ibid., 1713, in-fol., avec un nouveau titre; 1747; — 3° *Vetus Testamentum græcum ex versione LXX interpretum;* ibid., 1730, in-4°; — 4° *Concordantia bibliorum germanico-hebraico-græca;* Leipzig et Francfort, 1718, 2 vol. in-fol.; — 5° *De Liberiori terminorum quorumdam philosophicorum in theologia Usu;* Leipzig, 1698, in-8°; — 6° *Universæ de termino gratiæ peremptorio controversiæ Epitome;* ibid., 1703, in-4°. Reineccius était incontestablement un érudit de premier ordre, mais quelquefois d'une simplicité et d'une bonhomie vraiment puériles; témoin sa dissertation intitulée *De Ignorantia et barbaria papatus tempore beati Lutheri;* Leipzig, 1720, in-4°. L'équité demande que, sous le rapport de la critique, on ne confonde pas cette dissertation avec les 150 autres environ de Reineccius. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **REINECCIUS** ou **REINECK** (Reiner), né en 1541, à Steinheim, dans le diocèse de Paderborn, mort à Helmstædt l'an 1595, est regardé comme un des restaurateurs des études historiques en Allemagne. Il eut pour maître Mélanchthon et Glandorp. Il fut professeur de belles-lettres dans les universités de Francfort et de Helmstædt. On a de lui, outre quelques écrits purement littéraires : 1° *Syntagma de familiis quæ in monarchiis tribus prioribus rerum positæ sunt et de familiis duorum Ægypti regnorum pontificum Israelitarum*, etc.; Bâle, 1574, 3 vol. in-fol.; ouvrage qui fut réimprimé à Helmstædt, 1594, 1595, 1597, 3 vol. in-fol., sous le titre de *Historia Julia, sive Syntagma heroicum continens historiam Chaldæorum, Assyriorum*, etc.; c'est l'édition la plus complète et la

Digitized by Google

plus estimée; l'expression *Historia Juliana* fait allusion à *Academia Julia*, nom de l'université de Helmstædt; — 2° *Hierosolymitanum Chronicon;* Helmstædt, 1584, 2 vol. in-4°; — 3° *Historia orientalis, seu de rebus in Oriente gestis a Christianis, Saracenis, Turcis et Tartaris;* Francfort, 1595 ou 1596, in-fol. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Brunet, qui, dans le *Manuel du libraire*, donne la description de l'*Historia Julia.*

REINHARD (François-Volkmar), prédicateur protestant, né à Vohenstrauss, dans le pays de Sulzbach, en 1753, mort à Dresde l'an 1812, commença en 1777 des cours libres de philosophie et d'exégèse, devint professeur extraordinaire de philosophie, et obtint en 1782 une chaire de théologie. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Système de la morale chrétienne;* Wittemberg, 1788-1815, 5 vol. in-8°; ouvrage rempli d'observations profondes sur la nature humaine et sur les moyens de la perfectionner par la pratique de l'Évangile; — 2° *Essai sur le plan que le fondateur de la religion chrétienne a formé pour le bien de l'humanité;* Wittemberg, 1781, 1784, 1789, 1798, 1830, in-8°; trad. en français; Dresde, 1799, in-8°; — 3° *L'Esprit du christianisme au sujet de l'adoucissement du malheur;* Leipzig, 1792, 1798; — 4° *Sermons sur la réformation;* Sulzbach, 1823-1825, 3 vol.; — 5° *Sermons sur tous les Évangiles;* ibid., 1815, 4 vol.; — 6° *Explications pratiques de la Bible tirées des Sermons de Reinhard;* Leipzig, 1817; — 7° *Leçons de théologie dogmatique;* Sulzbach, 1805, 1807, 1818, in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand; — 8° *De versionis Alexandrinæ Auctoritate;* Wittemberg, 1777, in-4°; — 9° *De Præstantia religionis christianæ, in consolandis miseris;* trad. en allemand sous le titre de *Influence du christianisme sur l'adoucissement du malheur*, par J.-S. Fest, 1798, 2e édit., avec des suppléments dus à l'auteur. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **REINHOLD** (Charles-Léonard), philosophe allemand, né à Vienne en 1758, mort à Kiel en 1823, entra comme novice chez les Jésuites; après leur suppression, il fit profession chez les Barnabites, enseigna la philosophie dans leur collége de Vienne; mais il sortit de cet Ordre en 1783, et il se rendit à Weimar, où, après s'être marié, il fut nommé conseiller ducal. Il professa ensuite la philosophie à Iena et à Kiel. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *Lettre à Lavater et à Fichte sur la foi en Dieu;* Hambourg, 1799, in-8°; — 2° *Sur la religion, la foi, la science et l'immortalité;* ibid., 1828, in-8°; — 3° *Lettres sur la philosophie*, dont il était l'admirateur enthousiaste; Leipzig, 1796, 2 vol. in-8°. Tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*, au Supplém. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **REINHOLD** (Chrétien-Ernest-Gottlieb-Jean), philosophe protestant, né à Iena en 1793, mort l'an 1855, était fils du précédent. Il professa la métaphysique et la logique à l'université de sa ville natale. Outre de nombreux écrits philosophiques, il a laissé : *L'Essence de la religion*, en allemand; Iéna, 1846, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste complète des ouvrages de *Reinhold.*

REINIER, moine du monastère de saint Jacques de Liége, de l'Ordre de Saint-Benoît, né en 1155, mort après l'an 1230, fut élu prieur de son monastère en 1197, et se rendit recommandable par sa science et par ses vertus. Il a continué la *Chronique de Liége* de Lambert le Petit, depuis l'an 1194 jusqu'en 1230. Cette chronique se trouve dans DD. Martenne et Durand, *Amplissima Collectio*, tom. V; Paris, 1729, in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 1060.

REINS. Les Hébreux attribuent aux reins la connaissance, la joie, la douleur, le plaisir; d'où vient qu'il est dit si souvent dans l'Écriture que Dieu sonde le cœur et les reins. *Voy.* Psaume VII, 10. Jérémie, XVII, 10. Apocal., II, 23.

RÉINTÉGRANDE, en matière bénéficiale, signifie l'action possessoire par laquelle on demande d'être rétabli dans la possession du bénéfice dont on a été dépouillé. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

REISER (Antoine), théologien, né à Augsbourg en 1628, mort à Hambourg en 1686, exerça le ministère évangélique à Schemnitz, et devint, en 1659, pasteur de l'église luthérienne à Presbourg. Plus tard, il fut successivement recteur du gymnase d'Augsbourg, prédicateur à Œringen, puis pasteur de l'église Saint-Jacques à Hambourg. Il a laissé : 1° *Indiciæ evangelico-thomisticæ;* Ulm, 1668 et 1669, in-4°; — 2° *De Origine, progressu et incremento atheismi;* Augsbourg, 1669, in-8°; — 3° *De Theologis, philologis et philosophis nonnullis celebrioribus modernis*, en tête du *Theatrum* de Spizel; — 4° *Index manuscriptorum bibliothecæ Augustanæ;* Augsbourg, 1675, in-4°; le seul ouvrage de Reiser qui ait conservé de l'importance pour les bibliographes; — 5° *S. Augustinus veritatis evangelico-catholicæ in potioribus fidei controversiis testis, contra Bellarminum et alios scriptores papæos vindicatus;* Francfort, 1677 et 1678, in-fol.; — 6° *Brevis Apologia pro Epistola quadam consolatoria in gratiam S. Aletheæ;* 1674; — 7° *Joh. Launojus testis et confessor veritatis evangelico-catholicæ*, etc.; Amsterdam, 1685, in-4°. Reiser avait la singulière prétention de prouver que saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, etc., avaient soutenu la même doctrine que Luther, et que le docteur Launoy était un fort bon protestant. Ces trois derniers ouvrages ont été mis à l'*Index*, savoir : le 1er le 19 sept. 1679; le 2e, le 26 sept. 1680, et, le 3e, le 2 juillet 1686; ce dernier fut même sévèrement défendu à Paris, et la saisie en fut ordonnée par arrêt du conseil du 4 juin 1685. *Voy.* Jean Mœller, *Cimbria litterata*, tom. II. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **REISKE** (Jean), protestant allemand, né à Gera en 1641, mort à Wolfenbüttel l'an 1701, fut successivement recteur des gymnases de Weimar, de Lunebourg et de Wolfenbüttel. Outre plusieurs écrits purement littéraires, nous citerons : 1° *De Imaginibus Jesu Christi;* Iena, 1672, 1685, 1688, in-4°; — 2° *Epistola ad J. Rudolphum;* Leipzig, 1692, in-4°; c'est une réponse à la critique que Mabillon avait faite de sa dissert. *De Imaginibus Jesu Christi;* — 3° *De Pandero irreptitio Jesu Christi genealogiæ inserto;* Lunebourg, 1674, in-4°; — 4° *Epiphania ex antiquæ Ecclesiæ sensu exposita;* Wolfenbüttel, 1683, in-4°; — 5° *Exercitationes de vaticiniis Sibyllinis;* Leipzig, 1688, in-8°; — 6° *De Morbo Jobi, nec non de canibus inter nummos ac inscriptiones veteres receptis;* ibid., 1694. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **REISKE** (Jean-Jacques), protestant, né à Zœrbig, près de Leipzig, en 1716, mort dans cette dernière ville en 1774, se fit recevoir docteur en médecine. En 1746, il fut nommé professeur d'arabe à Leipzig, et il devint, en 1758, recteur à l'école Saint-Nicolas. Il a laissé sur

Digitized by Google

les auteurs grecs et la littérature arabe un grand nombre d'ouvrages; on a, en outre, de lui : *De Quibusdam e Libanio repetitis Argumentis ad historiam ecclesiasticam christianam pertinentibus;* Leipzig, 1759, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, qui, dans la *Biogr. univers.*, a consacré un assez long article à Reiske.

RÉITÉRATION, RÉITÉRER. Le mot *réitération* se dit particulièrement des sacrements qui peuvent se donner et être reçus plusieurs fois. Mais il y a aussi des sacrements qu'on ne saurait réitérer sans pécher grièvement; tels sont ceux qui impriment un caractère. Voici le décret du concile de Trente : « Si quelqu'un dit que par les trois sacrements du baptême, de la confirmation et de l'ordre, il ne s'imprime point dans l'âme de caractère, c'est-à-dire une certaine marque spirituelle et ineffaçable, d'où vient que ces sacrements ne peuvent être réitérés, qu'il soit anathème. » *Compar.* CARACTÈRE.

REIUM. *Voy.* RIEZ.

REJENCIS ou **REJENSIS CIVITAS, REJORUM ALBA, REJORUM ALBECUM, REJUS.** *Voy.* RIEZ.

RELAND (Adrien), protestant, orientaliste, né à Ryp, village de la Hollande septentrionale, en 1676, mort à Utrecht en 1718, professa la philosophie et les langues orientales à Harderwyck, et fut appelé à Utrecht en 1701, pour y enseigner les langues orientales et les antiquités ecclésiastiques. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Analecta rabbinica, in quibus continentur Gilb. Genebrardi Isagoge Rabbinica; Christ. Cellarii Rabbinismus, institutio grammatica; Drusii, De particulis chaldaicis, syriacis et rabbinicis...; denique Dav. Kimchi in decem primos psalmos Davidis Commentarius;* Utrecht, 1702, in-8°; — 2° *Antiquitates sacræ veterum Hebræorum;* ibid., 1708, in-8°; Halle, 1769, in-8°; — 3° *Elenchus philologicus, quo præcipua quæ circa textum et versiones Sacræ Scripturæ disputari inter philologos solent, breviter indicantur;* Utrecht, 1709, in-8°; — 4° *Palæstina ex monumentis veteribus illustrata et chartis geographicis adornata;* ibid., 1714, 2 vol. in-4°; Nuremberg, 1716, in-4°; c'est le plus considérable des écrits de Reland; il offre un recueil de tous les renseignements géographiques transmis par les anciens sur la Terre Sainte; tous les passages originaux y sont rapportés; — 5° *De Religione muhamedica libri duo;* Utrecht, 1705 et 1717, in-8°; cet ouvrage a été mis à l'*Index.* (Decr. 3 dec. 1725.) *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. I et X. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

RELAPS, nom donné, en général, à quiconque est tombé deux fois dans le même crime; mais il s'applique particulièrement, en matière de religion, à ceux qui ont changé deux fois d'état, ou qui sont tombés de nouveau dans l'erreur d'où ils étaient sortis. Les canonistes disent qu'on peut tenir principalement pour *relaps* un homme qui se trouve dans l'un de ces deux cas : 1° s'il est revenu à l'hérésie qu'il avait une fois abjurée; 2° si, étant violemment soupçonné d'hérésie, il y retombe évidemment après s'être purgé des soupçons. *Voy.* Cap. *Ad abolendam, de Hæretic.*, et cap. *Accusatus de Hæreticis in* 6°.

RELECQ (*Reliquiæ*), abbaye de l'Ordre de Citeaux située dans la Bretagne, au diocèse de Saint-Paul de Léon, à trois lieues de Morlaix; elle fut fondée en 1132. C'était un pèlerinage très-célèbre dans le pays. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.*

RELEVAILLES, cérémonie que l'on fait à l'église lorsqu'une femme y entre la première fois après ses couches. Cette cérémonie a été introduite dans l'Église pour imiter la sainte Vierge, qui alla se purifier et présenter son Fils au temple, et afin que les femmes nouvellement accouchées rendent grâces à Dieu de leur heureux accouchement. Elle n'est pas de précepte, mais de conseil et de dévotion seulement; d'où vient qu'elle n'est pas prescrite dans beaucoup de rituels, surtout dans le romain de Paul V. *Voy.* Richard et Giraud, qui expliquent en deux mots la cérémonie des *relevailles*, et indiquent, d'après le Rituel de Bourges de l'an 1666, et Thiers (*Traité des superstitions*, t. II, l. I, c. XII), les différentes superstitions relatives à la purification des femmes après leurs couches. *Compar.* COUCHES, PURIFICATION.

RELIGIEUX et **RELIGIEUSES** ou **NONNES**, nom donné aux chrétiens de l'un et de l'autre sexe qui sont consacrés à Dieu dans un Ordre approuvé de l'Église par les trois vœux solennels de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ce sont ceux qu'on appelait *moines* dans l'antiquité. Le premier devoir d'un *religieux* est la stabilité dans l'Ordre dont il a fait profession. Il peut cependant passer à un ordre moins austère, ou à cause de la faiblesse de sa santé, ou lorsque l'Ordre dans lequel il a fait profession, quoique plus austère en lui-même, est tellement relâché, qu'il est plus difficile de s'y sauver que dans un autre moins austère, mais plus régulier, et où la piété solide règne davantage. Pour passer licitement à un Ordre plus austère et plus régulier tout ensemble, il suffit d'en demander la permission au supérieur général de l'Ordre qu'on veut quitter; mais pour passer d'un Ordre plus austère à un autre moins austère, il faut obtenir l'autorisation du Pape. La société des Jésuites était exceptée de cette règle, en vertu d'un privilége qui lui avait été accordé par les papes Paul III, Pie IV, Pie V et Grégoire XIII. Le second devoir d'un *religieux* est l'accomplissement exact des trois vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. — L'origine des *religieuses* n'est pas différente de celle des *religieux*. A l'imitation de ceux-ci, la sœur de saint Basile, et principalement sainte Scolastique, sœur de saint Benoit, fondèrent des communautés de filles dont l'état n'était cependant point encore tel que nous le voyons aujourd'hui, soit par rapport aux vœux, soit par rapport à la clôture; car, dans ces premiers temps, les vierges, même consacrées solennellement par l'évêque, ne laissaient pas de vivre dans des maisons particulières. Dans la suite, les religieuses ont suivi la police et le gouvernement des *religieux*, dont elles ont embrassé la règle autant que la diversité du sexe le leur a permis. *Voy.* Richard et Giraud, qui traitent des vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, et considèrent les *religieuses* en plusieurs articles, sous les rapports de la *clôture*, de la *supérieure*, du *temporel*, des *exemptions*, du *noviciat* et de la *profession*. Bergier, qui, à l'art. RELIGIEUSES, répond aux objections des incrédules et des philosophes. L'abbé André, qui, aux mots RELIGIEUSE et RELIGIEUX, traite les diverses questions canoniques qui les concernent. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot NONNES. *Compar.* notre art. MOINE, n° I.

I. RELIGION, terme qui est dérivé de *relegere*, relire, ou de *religare*, relier, ou de *reeligere*, élire de nouveau, parce que, par la religion, nous traitons souvent des choses de Dieu, ou que nous lui sommes unis et comme liés, ou enfin que nous le choisissons souvent. Mais

Digitized by Google

si on a égard à la chose signifiée, la *religion* se prend : 1° pour *piété, justice, régularité, fidélité, exactitude;* 2° abusivement, pour le *culte illégitime du vrai Dieu*, et pour les *sociétés qui honorent les faux dieux* ou qui rendent au vrai Dieu un culte illégitime; c'est en ce sens abusif qu'on dit la religion des idolâtres, des mahométans, des ariens, des sociniens, etc.; 3° proprement, pour le *culte même des faux dieux;* pour le culte légitime qu'on rend à Dieu et pour la société qui le lui rend : et, en ce sens, le mot de religion ne convient qu'à la société des chrétiens catholiques et au culte qu'ils rendent à Dieu; 4° pour une profession plus étroite du christianisme dans un Ordre religieux; 5° pour la *vertu morale* qui rend à Dieu le culte qui lui est dû comme au souverain Seigneur de toutes choses. La *religion* est une vertu morale, et non pas une vertu théologale, parce qu'elle n'a point Dieu pour objet immédiat, mais seulement le culte de Dieu ou les actes par lesquels on rend à Dieu l'honneur qui lui est dû. La *religion* ne se rapporte à Dieu que d'une manière médiate et éloignée, savoir, par le moyen du culte qu'on lui rend et dont elle règle les devoirs. Il faut considérer deux choses dans la religion, dit saint Thomas, le culte que l'on rend et celui à qui on le rend. Le culte rendu : voilà la matière ou l'objet immédiat de la *religion;* celui à qui on rend ce culte : voilà l'objet médiat et éloigné de la *religion*. La religion est donc une vertu morale qui a pour premier objet les œuvres de piété par lesquelles on honore Dieu. On pèche contre la *religion* par défaut ou par excès; le défaut de *religion* ou l'impiété est un péché par lequel on déshonore Dieu en lui-même ou dans les choses saintes. On en distingue cinq espèces différentes : le blasphème, la tentation de Dieu, le sacrilége, le parjure et la simonie. L'excès de religion consiste dans la superstition. *Voy.* Richard et Giraud, qui traitent : 1° du nom de la *religion;* 2° de l'existence et de la nécessité de la *religion;* 3° de la nécessité de la *religion* surnaturelle; 4° de la *religion* chrétienne; 5° de la *religion* catholique-apostolique-romaine; 6° de la religion comme vertu morale. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, prouve, contre les incrédules : 1° que la *religion* ne vient pas de l'ignorance des causes naturelles; 2° qu'elle ne vient pas de la crainte qu'inspirent les phénomènes souvent effrayants de la nature; 3° qu'elle n'est pas l'ouvrage de la politique des législateurs ni de la fourberie des prêtres; 4° que, loin d'être très-inutile, elle est très-nécessaire aux hommes; qu'il est faux de dire qu'elle est un préjugé pernicieux à l'humanité, et que ce préjugé a été, qu'il est, et qu'il sera toujours la principale cause des maux et des crimes du genre humain. L'*Encyclop. cathol.*, qui a reproduit l'article de Richard et Giraud dans toutes ses parties.

II. **RELIGION APOSTOLIQUE.** C'est la *religion* fondée par les apôtres. *Voy.* APOSTOLICITÉ.

III. **RELIGION CATHOLIQUE.** Le mot *catholique* signifie universel, universelle. *Voy.* CATHOLICITÉ, n° I.

IV. **RELIGION CHRÉTIENNE.** La *religion chrétienne* tire son nom de Jésus-Christ, Dieu fait homme; on l'appelle autrement *christianisme* (*Voy.* CHRISTIANISME, n° I). Quand on étudie sans aucune idée préconçue et sans partialité la religion chrétienne dans ses fondements, c'est-à-dire dans ses prophéties, ses miracles, ses martyrs, son établissement, sa propagation, sa doctrine, la sainteté de son auteur et de ses vrais disciples; et quand on étudie avec la même bonne foi et la même impartialité les autres religions qui lui sont opposées, il est impossible de ne pas tirer, avec Richard et Giraud, les conclusions suivantes : Nulle religion du monde n'a donc les qualités essentielles et décisives de la religion chrétienne. La religion chrétienne a donc une infinité d'avantages que n'ont point les autres religions, et n'a aucun de leurs défauts. La *religion chrétienne* est donc la seule religion véritable et divine. Elle est divine dans ses fondements et ses principes; elle a pour base les idées de Dieu et de l'ordre, qui n'ont point d'autre origine que Dieu même. Elle est divine dans ses dogmes et ses mystères : rien de plus grand, de plus sublime, de plus profond, de plus digne de Dieu, et cependant de plus conforme à la nature des choses et de mieux proportionné aux besoins de l'homme. Elle est divine dans sa morale : elle éclaire l'esprit, guérit le cœur, abat l'orgueil, terrasse la volupté, immole toutes les passions, déracine tous les vices, plante toutes les vertus, rend l'homme heureux en le sanctifiant. Elle est divine dans son établissement et ses progrès, contraire à tous les préjugés et à tous les funestes penchants; combattue de toutes parts, elle triomphe partout, sans armes, sans défense, sans appui, sans protection, par sa seule force; ce n'est qu'en souffrant qu'elle terrasse ses ennemis. Elle est divine dans les prophéties qui l'ont annoncée, prophéties claires, nombreuses, circonstanciées et vérifiées par l'événement dans toutes leurs circonstances. Elle est divine dans les miracles de toute espèce qui ont servi à la fonder, à la soutenir et à l'étendre. Elle est divine dans les martyrs de tous les âges, de tous les sexes, de tous les états, de tous les siècles, qui l'ont cimentée par leur sang. Elle est divine dans son auteur : c'est le Fils de Dieu trois fois saint qui s'est fait homme pour l'enseigner de sa bouche sacrée. Elle est divine dans tous ses vrais disciples : c'est Dieu lui-même qui les conduit, qui les anime, et dont ils portent l'image auguste, dont ils font briller partout la sainteté suréminente. Elle est divine dans ses effets : le démon vaincu, l'enfer dépouillé, les idoles muettes et méprisées, les rois humiliés, les conquérants soumis, les fausses divinités bannies de leurs temples renversés, le vice arraché, les superstitions détruites, le paganisme, ce colosse de grandeur et d'orgueil, le paganisme anéanti, l'univers changé et devenu un monde nouveau, de fidèles et de parfaits adorateurs de l'Être souverain : voilà l'ouvrage de la religion chrétienne. Elle est divine dans la connaissance qu'elle donne de Dieu, de l'homme, des misères humaines et des moyens de s'en délivrer. Elle est divine dans ses menaces et dans ses châtiments : un Dieu vengeur, implacable pour une éternité; voilà la peine qu'elle prépare au pécheur impénitent. Elle est divine dans ses promesses et dans ses récompenses : la possession d'un Dieu rémunérable, dont la vue chaste et ravissante fera le bonheur éternel des élus, c'est la récompense magnifique et le prix glorieux qu'elle promet à leurs travaux. Elle est donc la seule véritable, cette *religion* qui réunit tant de caractères de divinité, et il faut être aveugle pour lui refuser son admiration, son respect, sa créance inébranlable. — Après ces justes et légitimes conclusions, Richard et Giraud donnent la liste d'un certain nombre d'écrivains

Digitized by Google

qui ont prouvé la divinité de la *religion chrétienne.* Nous reproduisons cette liste avec d'autant plus de confiance, que la masse de témoins qu'elle contient nous semble constituer elle-même une nouvelle preuve de la divinité du christianisme. Voici donc ces illustres témoins : 1° Origène, dans son *Traité contre Celse;* 2° saint Justin, dans ses *Apologies en faveur des chrétiens;* 3° Tertullien, dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans son *Apologétique ;* 4° le cardinal Bellarmin; 5° le card. du Perron; 6° le card. de Richelieu; 7° le P. Élizalde, jésuite; 8° le P. Pitiot, jésuite; 9° le P. Maimbourg, jésuite; 10° le P. Segneri, jésuite; 11° le P. Bagot, jésuite; 12° le P. Bez, jésuite; 13° Bossuet; 14° Huet; 15° Fénelon; 16° Nicole; 17° d'Argentré; 18° Duguet; 19° Abbadie; 20° Musson; 21° Belin, évêque de Bellay, *Preuves convaincantes du christianisme;* 22° le P. Lami, bénédictin, *Vérité évidente de la religion chrétienne;* 23° Vivez, *Traité sur la vérité de la religion;* 24° le Vasseur, prêtre, *Entretiens sur la religion, contre les athées, les déistes et tous les autres ennemis de la religion catholique;* 25° Sommier, *Histoire dogmatique de la religion;* 26° Grotius, *Vérité de la religion;* 27° Buddé, *Traité de la religion;* 28° Denyse, *La Vérité de la religion chrétienne démontrée par ordre géométrique;* 29° l'abbé Houteville, *Vérité de la religion chrétienne prouvée par les faits;* Paris, 1741; 30° *Méthode courte et facile pour discerner la véritable religion chrétienne d'avec les fausses;* Paris, 1743; 31° Ditton, *La Religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ;* 32° *Traité de la véritable religion, contre les athées, les déistes, les payens, les juifs, les mahométans et toutes les fausses religions;* Paris, 1737, 5 vol. in-12; 33° Beauzée, *Exposition abrégée des preuves historiques de la religion;* 34° l'abbé de C. D. P., docteur de Sorbonne, *Idée de la vérité et de la grandeur de la religion, démontrée par des preuves claires et à la portée de tout le monde;* Paris, 1750, in-12; 35° Pluche, *Spectacle de la nature;* dans les deux derniers volumes sont exposées les preuves de la vérité de la *religion chrétienne,* tirées des événements qui ont précédé l'établissement de l'Évangile et celles que l'on emprunte aux circonstances qui ont accompagné ou suivi la prédication des apôtres; 36° le P. le Balleur, cordelier, *La Religion révélée défendue contre les ennemis qui l'ont attaquée;* Paris; 37° François (Laurent), lazariste, *Les Preuves de la religion de Jésus-Christ contre les spinosistes et les déistes;* Paris, 1751, 4 vol. in-12; *Défense de la religion chrétienne contre les difficultés des incrédules;* Paris, 1755, 2 vol. in-12; *Examen des faits qui servent de fondement à la religion chrétienne, précédé d'un court traité contre les athées, les matérialistes et les fatalistes;* Paris, 1767, 3 vol. in-12; 38° *Tractatus de religione juxta methodum scholasticum adornatus;* Paris, chez Desprez, 1758.

V. **RELIGION FAUSSE.** Rappelons avant tout que la *religion* est un culte par lequel l'homme témoigne à Dieu son amour, son respect, sa reconnaissance et sa soumission, comme à l'Être souverain, son créateur, son bienfaiteur et son maître absolu. Or, de même que dans la famille, il n'appartient pas aux enfants de choisir et de déterminer à leur gré de quelle manière ils s'acquitteront des devoirs sacrés d'amour, de respect et de soumission envers leurs parents, auxquels ils doivent le jour, qui sont par conséquent leurs bienfaiteurs, leurs protecteurs et leurs maîtres, de même aussi, dans la société humaine, ce n'est pas aux hommes à décider comment ils rendront ces mêmes devoirs à leur Créateur. Le bon sens le plus simple et le plus vulgaire suffit pour le comprendre. Reste seulement à savoir si Dieu a réellement prescrit un culte aux hommes et s'il a daigné les en instruire; s'il en est ainsi, ils sont tous obligés de s'y conformer, et tout autre culte qu'ils veulent lui rendre est nécessairement et évidemment faux, superstitieux et abusif. Or dans le moment où Dieu créa le premier homme, il se manifesta à lui, et lui fit connaître distinctement les rapports qu'il avait avec lui. Dans ce moment, l'homme comprit donc d'une manière nette et précise tout ce qu'il devait à Dieu, comme à l'Être suprême, comme à son créateur, comme à son maître absolu, comme à sa dernière fin, comme à celui de qui il dépendait entièrement et de qui il attendait tout son bonheur. Dieu grava encore en ce moment, dans l'esprit de l'homme, l'idée de l'ordre, et dans cette idée il lui montra tous ses devoirs. Ce que nous disons ici est prouvé par soi-même. Car il est évident que Dieu, étant infiniment sage, il se devait à lui-même de donner à l'homme, en le créant, toutes les connaissances qui pouvaient seules mettre en exercice les facultés dont il l'avait pourvu et les diriger vers leur véritable objet. D'ailleurs le monument historique le plus ancien et le plus véridique, la Genèse, ne confirme-t-elle pas nos assertions, quand elle nous représente Dieu non-seulement conversant avec Adam, avec Abel et Caïn, avec Noé et sa famille, et les instruisant comme un père instruit ses enfants; mais accordant la même faveur au patriarche Abraham, à Isaac et à Jacob? Quelle raison solide pourrait-on avoir de nier ou de révoquer en doute ce fait important? Ajoutons que la tradition s'en est conservée chez la plupart des peuples, qui ont été persuadés que dès l'enfance du monde les dieux avaient conversé avec les hommes. Ainsi il est incontestable : 1° que Dieu a prescrit aux hommes une religion; 2° qu'il n'en a prescrit qu'une seule; 3° que cette seule religion n'est et ne peut être que la religion chrétienne; 4° que toute autre religion que la religion chrétienne n'est et ne peut être qu'une *fausse religion.* Nous entendons ici par *religion chrétienne* la *religion catholique-apostolique-romaine.* *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

VI. **RELIGION JUIVE.** *Voy.* JUDAÏSME.

VII. **RELIGION NATURELLE.** La *religion naturelle* est celle qui ne passe ni la force ni les bornes de la nature, qui se connaît par la lumière naturelle, qui n'a point d'autre règle ou mesure que la droite raison, et qui ne s'élève pas plus haut dans le culte de Dieu et les choses divines. *Compar.* l'article suivant.

VIII. **RELIGION SURNATURELLE** ou **RÉVÉLÉE.** On appelle *religion surnaturelle* ou *révélée* celle qui est au-dessus de la nature et de la raison humaine, et que l'homme ne peut connaître par la seule lumière naturelle, mais qui a besoin de la révélation divine pour être connue. L'homme vient au monde dans un état d'ignorance, de faiblesse et de déréglement le plus triste qu'on puisse imaginer. Inférieur à cet égard aux plus vils animaux, il commence sa vie par la douleur et par les larmes. Il ignore les vérités essentielles qui doivent le rendre heureux en réglant ses mœurs, et la corruption de son cœur ne le cède point aux ténèbres de son esprit. Naturellement ennemi de l'ordre et de l'assujettissement, il n'a que de l'horreur pour tout ce qui gêne ses penchants, et l'on dirait qu'il suffit qu'une chose lui soit défendue

Digitized by Google

pour qu'il la désire, ou qu'elle lui soit commandée pour qu'il l'ait à dégoût. En un mot l'ignorance, l'erreur, l'incertitude, les doutes, les variations, les contrariétés, la cupidité, les passions qui se combattent, l'inconstance, la bizarrerie, la pente au mal et les misères qui traversent la vie humaine, voilà ce que l'homme apporte, ou ce qu'il trouve en naissant. Qu'en conclure? Que les lumières naturelles ne suffisent pas pour nous faire connaître nos devoirs, ni les forces naturelles pour nous les faire pratiquer; que nous avons besoin, par conséquent, de nouvelles lumières et de nouveaux secours pour connaître et pratiquer nos devoirs; que ces lumières et ces secours dont nous avons besoin pour connaître et pratiquer nos devoirs, sont des lumières et des secours d'un ordre supérieur à la nature, et que, par une autre conséquence, la *religion surnaturelle* ou *révélée* est aussi nécessaire que la religion naturelle est insuffisante. Or elle existe cette *religion surnaturelle*, Dieu l'a faite cette révélation si nécessaire : il a parlé dès l'origine du monde pour apprendre aux hommes la manière dont il voulait être servi; il révéla à Adam le remède qu'il avait destiné pour son péché et celui de ses descendants; il révéla à Moïse la loi écrite, et accompagna cette révélation d'une infinité de prodiges; il révéla ses mystères aux prophètes, et enfin il nous a révélé dans la loi chrétienne tout ce qu'il a voulu révéler en nous parlant par son propre Fils, revêtu de notre mortalité. *Voy.* CHRISTIANISME, n° I, RELIGION, n° IV, JÉSUS, n° VI, MESSIE, PROPHÉTIES.

RELIGIONNAIRES, nom donné aux protestants ou prétendus réformés. Il y a touchant les religionnaires une déclaration importante de Louis XV, en date du 14 mai 1724. *Voy.* Richard et Giraud, qui rapportent cette déclaration.

RELIGIOSITÉ. *Voy.* ROMANTISME RELIGIEUX.

RELIGIOSUS, terme qui se met quelquefois pour un prosélyte qui, sans faire profession de la religion des Juifs, craint le Seigneur et observe les préceptes du droit naturel. *Voy.* PROSÉLYTE.

RELIQUAIRE, petit vaisseau précieux et portatif où l'on renferme les reliques. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 120-122.

RELIQUES (*Reliquiæ*), ce qui nous reste d'un saint et qu'on garde avec respect pour honorer sa mémoire. Il est défendu aux réguliers, même exempts, d'exposer à la vénération des fidèles de nouvelles *reliques* sans la permission écrite de l'évêque. Les chapitres, même exempts, n'ont pas le droit de faire porter processionnellement leurs *reliques* et châsses sans l'ordre spécial de l'évêque, dans les occasions de nécessités publiques ni autres. On ne doit porter aucune *relique* aux processions du Saint-Sacrement, et il n'est pas permis de vendre des *reliques*. Quoique les Hébreux aient conservé longtemps l'urne qui contenait la manne, la verge d'Aaron et le serpent d'airain, et qu'ils eussent une singulière vénération pour les tombeaux des prophètes, il n'y a pas d'apparence que le mot *reliquiæ* soit pris en aucun endroit de l'Écriture pour les *reliques* des saints. *Reliquiæ*, dans le style sacré, se prend ordinairement pour la postérité. Il se met aussi pour les provisions et pour le reste de quelque chose. Les protestants ont fait un crime à l'Église catholique du culte qu'elle rend aux reliques des saints. Ils ont dit, et ils disent encore, que c'est un culte superstitieux emprunté des païens, et qui ne s'est introduit parmi les chrétiens qu'au IVe siècle. Ce reproche et cette prétention des protestants ne sont nullement fondés. En effet, il est rapporté au IVe livre des Rois (XIII, 21) qu'un mort fut ressuscité par l'attouchement des os du prophète Élisée. L'auteur de l'Ecclésiastique dit (XLVI, 12), en parlant des juges qui ont été fidèles à Dieu : « Que leur mémoire soit en bénédiction, et que leurs os germent dans leur tombeau. » Il le répète en parlant des douze petits prophètes (XLIX, 12). Les protestants, il est vrai, n'admettent pas la canonicité de ce livre; mais il n'est pas moins vrai que c'est un document historique dont le témoignage ne saurait être raisonnablement contesté. Nous lisons dans les Actes des Apôtres (XIX, 12), que les suaires ou les mouchoirs de saint Paul guérissaient les malades qui les touchaient. Pourquoi n'est-il pas permis d'honorer des *reliques* par lesquelles Dieu a daigné faire des miracles? Dans les actes du martyre de saint Ignace, arrivé l'an 107, nous lisons (ch. VI) : « Il n'est resté que les plus durs de ses saints os, qui ont été rapportés à Antioche et renfermés dans une châsse comme un trésor inestimable laissé à la sainte Église en considération de ce martyr. » Dans les actes de saint Polycarpe, martyr, dressés l'an 169, on lit à peu près la même chose. Enfin on trouve encore dans Tertullien, saint Cyrille, saint Chrysostome, les preuves les moins équivoques du culte que les chrétiens rendaient aux reliques des saints; on le voit dans Bergier, qui réfute complétement les protestants sur ce point. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. VI, p. 1117 et 1118. Le *Concile de Milan*, IV, part. II, c. IV. Innocent III, in cap. II, *Extr. de reliq. et venerat. sanct.* L'abbé de Cordemoi, *Traité des saintes reliques*. Le P. Honoré de Sainte-Marie, carme, *Dissertat. sur les reliques*. Ps. XXXVI, 37. Deutér., XXVIII, 5, 17. Matth., XIV, 20, *et alibi passim*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud, au mot SAINTS, § III. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 106-120.

RELIQUIÆ. *Voy.* RELECQ.

RELY (Jean de), évêque d'Angers, né à Arras vers l'an 1430, mort à Saumur en 1499, se fit recevoir docteur en théologie, et devint successivement chanoine, chancelier et archidiacre de Notre-Dame de Paris, recteur de l'université, puis évêque. Député, en 1483, aux états généraux de Tours, il présenta à Charles VIII le résultat des délibérations de cette assemblée, et ce prince le choisit pour son confesseur et son prédicateur. Il célébra le mariage de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. Plus tard il accompagna ce roi en Italie, où il fut chargé de plusieurs missions auprès du pape Alexandre VI. On a de lui : *Le Bréviaire de Saint-Martin de Tours*. Il retoucha, à la demande de Charles VIII, le style de la traduction des *Livres historiaulx de la Bible*, par Guyard des Moulins, traduction qui fut imprimée vers l'an 1495, in-fol. Enfin on lui attribue les *Remontrances*, que le parlement présenta à Louis XI pour le maintien de la Pragmatique-Sanction, et qui ont été imprimés plusieurs fois en français et en latin. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XIV. Philippe de Comines, l. VIII, c. XVIII. Jean de Saint-Gelais, *In Ludovic. XII*. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

REMACLE ou **RIMAIL** (Saint), évêque de Maestricht, né dans l'Aquitaine vers l'an 622, mort le 3 septembre, vers 664 ou 668, fut envoyé à la cour de Clotaire II, où il devint référendaire. Plus tard il entra dans la commu-

Digitized by Google

nauté des ecclésiastiques de saint Sulpice, évêque de Bourges, puis dans le monastère de Solignac, situé à deux lieues de Limoges, bâti nouvellement par saint Éloi, qui l'en établit le premier abbé; il y fit fleurir la discipline monastique. Saint Sigebert, qui régnait en Austrasie, l'appela bientôt auprès de sa personne, et le choisit pour gouverner une abbaye qu'il avait fondée à Cougnon, dans le diocèse de Maestricht. L'an 652, *Remacle* devint évêque de cette ville, et il s'acquitta de ses fonctions épiscopales avec tout le zèle d'un saint pasteur. Il quitta son siége en 660, et termina ses jours dans le monastère de Stavelo, dont il prit la conduite, et où un grand nombre de personnes se sanctifièrent. Dans le diocèse de Maestricht, on célèbre, le 3 septembre, sa fête principale. *Voy.* D. Mabillon, *Act. des saints bénédict.*, t. II. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

REMBERT ou **RIMBERT** (Saint), prélat, né en Flandre, mort le 11 juin 888, fut élevé à l'abbaye de Turhount, et devint le compagnon et le confident de saint Anschaire, évêque de Brême, à qui il succéda dans son évêché l'an 865. Rembert alla immédiatement prendre l'habit religieux dans la nouvelle Corbie, et cette nouvelle profession lui donna des forces nouvelles pour le ministère épiscopal. Outre les soins qu'il prit des églises de Danemark, de Suède et de la basse Allemagne jusqu'en Frise, il travailla aussi à la conversion des peuples de la Poméranie; il signala sa charité envers les pauvres, et principalement à l'égard des captifs. On a de lui : 1° *Vie de saint Anschaire;* — 2° plusieurs ouvrages de piété. Quelques églises d'Allemagne célébraient autrefois sa fête le 11 juin, mais elle est marquée au 4 février dans le Martyrologe romain. *Voy.* Bolland. D. Mabillon, *IV° Siècle bénédict.*

REMEDIUS. *Voy.* Remi, n° IV.

RÉMÉIA, fils de Pharos, un des Juifs qui renvoyèrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité de Babylone, en violation de la loi mosaïque. *Voy.* I Esdr., x, 25.

REMENSIS CIVITAS. *Voy.* Reims.

REMERVILLE (Joseph-François de), sieur de Saint-Quentin, historien et antiquaire, né à Apt vers l'an 1650, mort en 1730, fut un des hommes les plus versés dans les antiquités de la Provence. Outre plusieurs écrits purement littéraires, il a laissé : 1° *Dissertation sur l'évêque Léonce, à qui Cassien adressa ses premières conférences;* Apt, 1682; réimprimée dans les *Pièces fugitives* de d'Aiglemont et dans le *Dictionnaire de Provence* d'Achard; — 2° *Canons du concile tenu à Apt en* 1365; 1704; — 3° *Histoire religieuse d'Apt;* manuscrit conservé dans la bibliothèque du séminaire d'Avignon; — 4° *Dissertation historique sur les reliques de sainte Anne;* manuscrit autographe de 104 p., gardé dans les archives de l'église d'Apt. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. historique de la France*, édit. Fontette. Achard, *Diction. de Provence*. Expilly, *Diction. des Gaules et de France,* art. Albici et Apt. La *Nouv. Biogr. génér.*

REMESAL (Antonio de), dominicain, né à Allariz, dans la Galice, vivait du xvi° au xvii° siècle. Il se fit recevoir docteur en théologie à Salamanque, et fut envoyé en 1613, dans l'Amérique centrale. On a de lui : *Historia de la provincia de San-Vicente de Chiapa y Guatemala;* Madrid, 1619, in-fol.; ouvrage estimé, et dans lequel on trouve beaucoup de détails sur l'état, les mœurs et la religion du Guatemala à cette époque. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 412. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

REMESIANA ou **REMESSIANA**, ville épisc. de la Dace-Méditerranée, sous la métropole de Sardique, au diocèse de l'Illyrie orientale. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, saint Nicétas, contemporain de saint Jérôme et de saint Paulin, est mentionné au 7 janvier dans le Martyrologe romain, et le second, Diogenianus, assista au ii° concile d'Éphèse. Aujourd'hui Remesiana est un simple évêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 306. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 123.

I. **REMI** (Saint), apôtre des Français et archevêque de Reims, né à Cerny, dans le Laonnais, vers l'an 439, mort, suivant l'opinion commune, le 13 janvier 533, quitta la maison paternelle pour se retirer dans une solitude éloignée, afin d'y mener une vie plus parfaite; mais on l'en fit sortir en 461, pour le placer sur le siége de Reims. Sa conduite fut admirable pendant son épiscopat, et il se montra toujours occupé de la prière, de la méditation de l'Écriture sainte, de l'instruction de son peuple et de la conversion des infidèles et des hérétiques. L'événement le plus remarquable de son épiscopat fut la conversion de Clovis et d'un grand nombre de Français, qu'il baptisa le jour de Noël de l'an 496. Il assista plus tard à un concile assemblé dans les Gaules, et où il confondit un évêque arien. Il ne nous reste de lui que quelques *Lettres*, qui se trouvent dans le Père Labbe, *Collect. des Conciles*, tom. IV, et dans l'*Histoire de la métropole de Reims*, par D. Guillaume Marlot, prieur de Saint-Nicaise. On célèbre sa fête le 13 janvier. *Voy.* Sidonius, *Epist. VII,* lib. IX. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. III. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 141 et suiv. De Cerisiers, *Les Heureux Commencements de la France chrétienne sous l'apôtre de nos rois* (saint Remi). La *Gallia Christ.*, tom. IX. Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, tom. II. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* A. Aubert, *Hist. de saint Remi*, 1849, in-18. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **REMI** (Saint), archevêque de Rouen, mort le 19 janvier 771 ou 772, était, selon les uns, frère de Charlemagne, et, selon les autres, fils naturel de Charles-Martel et frère utérin de Pépin le Bref. Il prit l'habit religieux au mont Soracte, en Italie, d'où il passa au monastère du Mont-Cassin. Promu à l'épiscopat vers 753, il fit plusieurs établissements pieux, et dota ou orna plusieurs églises. Quoique son nom ne se trouve dans aucun martyrologe, on célèbre sa fête à Rouen le 19 janvier et le 15 mai. *Voy.* Dadré, *Chronol. histor. des archevêques de Rouen.*

III. **REMI** (Saint), archevêque de Lyon, mort dans cette ville le 28 octobre 875, monta sur le siége de Lyon en 852. Il assista aux conciles de Valence en 855, de Langres et de Savonières en 859, de Touzi en 860, de Soissons en 866, de Verberie en 869, de Reims en 871, et à ceux de Châlon-sur-Saône en 873 et 875. On a de lui : 1° *Réponse* aux trois lettres de Raban, archevêque de Mayence, d'Hincmar de Reims et de Padrule, au sujet de la condamnation de la doctrine de Gothescalc; cette réponse se trouve dans la *Biblioth. magna Patrum*, tom. XV, et dans *Vindiciæ Prædestinationis*, 1650, 2 vol. in-4°; — 2° *Résolution d'une question de la condamnation générale de tous les hommes par Adam, et de la délivrance de quelques élus par Jésus-Christ;* — 3° *De l'Attachement inviolable à la vérité de l'É-*

Digitized by Google

criture sainte. Son nom se trouve dans le Supplément au Martyrologe romain, par Ferrari, et dans le Martyrologe de France d'André du Saussay. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. V. L'*Hist. littér. de la France*, tom. V. Flodoard, *Hist. romana*, l. II, c. XVI. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 237 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **REMI** ou **REMEDIUS**, évêque de Coire, en Suisse, gouverna cette église après Constantin, mort en 813, selon d'autres en 820. Ce fut en 813 que, d'après l'ordre de Charlemagne, il composa un *Recueil de canons* pour servir aux Églises d'Allemagne; ce recueil, divisé en 49 capitules ou canons, tirés la plupart des fausses Décrétales, a été inséré par Goldast dans les *Historiens d'Allemagne*, qui ont été mis à l'*Index* avec tous les autres ouvrages de Goldast, le 4 mai 1709. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. IV. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 376. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

V. **REMI**. *Voy.* REIMS.

VI. **REMI D'AUXERRE**, moine de l'abbaye de Saint-Germain de la même ville, mort, comme on croit, en 908, dirigea l'école de son monastère après la mort du vénérable Héric, son maître, fut appelé à Reims pour y rétablir les études, et vint en 900 à Paris, où il ouvrit la première école publique. Il a laissé des ouvrages purement littéraires et des écrits religieux; nous citerons parmi ces derniers: 1° *Commentarius in Genesim*, publié par D. Bernard Pez dans ses *Anecdota*, tom. IV; — 2° *Commentarius in Psalmos*; Cologne, 1536, in-fol., et dans les *Bibliothèques des Pères* de Lyon et de Cologne; — 3° *In Canticum canticorum*; Cologne, 1519; — 4° *In Duodecim Prophetas minores*; Anvers, 1545; — 5° *In Epistolas S. Pauli*; commentaire qui a eu de nombreuses éditions, et que l'on trouve dans la *Biblioth. des Pères*, édit. de Cologne; — 5° *In Apocalypsim*; Paris, 1621 et 1640; Cologne, 1624; — 6° *Expositio Missæ*, dans la *Bibliothèque des Pères*, tom. VI, édit. de 1589, et tom. XVI, édit. de 1667. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 482 et suiv. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VI. Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*. L'abbé Lebeuf, *Mém. pour servir à l'Hist. ecclés. et civile d'Auxerre*, p. 481. Richard et Giraud. B. Hauréau, qui a consacré un excellent article à *Remi* dans la *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **REMI DE LUNÉVILLE** et **REMI DE RHEIMS**, abbayes. *Voy.* REMY, nos I et II.

REMINGTON ou **RIMSTON** (Guillaume), religieux anglais de l'Ordre de Cîteaux et docteur de l'université d'Oxford, vivait vers l'an 1390. Il fut un zélé défenseur de la doctrine de l'Église, et combattit avec force les Wicléfites ainsi que les autres hérétiques de son temps. On a de lui: 1° *Dialogue du catholique et de l'hérétique*; — 2° *Conclusiones catholicæ*. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

REMIREMONT (ABBAYE DE). Cette abbaye, située à Remiremont, ville de Lorraine, fut fondée vers l'an 620 par saint Remaric, prince du sang royal, pour des filles de distinction. C'étaient des chanoinesses qui suivaient une règle particulière, approuvée par le concile d'Aix-la-Chapelle en 816. Les simples chanoinesses ne faisaient aucun vœu; mais celles qui avaient quelque charge en faisaient de simples, et l'abbesse en faisait de solennels, à moins qu'elle n'obtînt dispense du pape. Cette abbesse était princesse du Saint-Empire. Il y avait dans l'abbaye soixante-deux prébendes. Les preuves de noblesse devaient remonter au delà de 200 ans. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

I. **RÉMISSION** (*Remissio*), terme qui se prend quelquefois pour la remise des dettes et l'abolition de la servitude. Pendant l'année du jubilé ou l'année sabbatique, on rendait la liberté aux esclaves, et chacun retournait dans ses héritages. Dans saint Luc, Jésus-Christ s'est appliqué ces paroles d'Isaïe: « L'Esprit du Seigneur est sur moi... il m'a envoyé... annoncer aux captifs leur *rémission* (*prædicare captivis indulgentiam*) et l'année favorable du Seigneur (*annum placabilem Domino*). Dans le style ordinaire, c'était l'année jubilaire; mais, dans la bouche du Sauveur, ces paroles annonçaient au genre humain tout entier une *rémission* ou un affranchissement bien plus important que celui qui était accordé aux Juifs dans l'année du jubilé. Plusieurs auteurs ont remarqué que l'année de la mort de Jésus-Christ fut une année jubilaire, et que ce fut la dernière, parce que Jérusalem fut détruite et la Judée dévastée par les Romains avant la 50e année suivante. *Voy.* Lévitiq., XXV, 10 et suiv. Deutér., XV, 1 et suiv. Isaïe, LXI, 1-2. Luc, IV, 18-19.

II. **RÉMISSION**, signifie encore la remise ou l'exemption des impôts et des tributs. *Voy.* I Machab., XIII, 34.

III. **RÉMISSION** désigne aussi l'abolition de la faute ou de l'impureté légale qu'une personne avait contractée, et qui s'effaçait par des purifications, par des offrandes, par des sacrifices. C'est dans ce sens que saint Paul dit que dans l'ancienne loi il n'y avait point de *rémission* sans effusion de sang. *Voy.* Hébreux, IX, 22.

IV. **RÉMISSION**, se prend enfin pour le pardon des péchés. Dans plusieurs endroits du Nouveau Testament, il est dit que le sang de Jésus-Christ a été répandu pour nous procurer la *rémission* des péchés. Or la *rémission* des péchés est l'objet du dixième article du Symbole des Apôtres, article par lequel nous faisons profession de croire que l'Église a le pouvoir de remettre les péchés. *Voy.* Marc, I, 4. Luc, III, 3. Éphés., I, 7. Coloss., I, 14. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

REMMOMPHARÈS, campement des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombres, XXXIII, 19.

I. **REMMON**, ville de la tribu de Siméon; c'était probablement la même que celle que Josué attribue à Juda. On sait que plusieurs villes de Juda furent cédées à Siméon. *Voy.* Josué, XV, 32; XIX, 7. I Paralip., IV, 32. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **REMMON**, ville de la tribu de Zabulon. *Voy.* Josué, XIX, 13. Elle est nommée dans le premier livre des Paralipomènes (VI, 77) *Remmono*, ville lévitique, et *Damna* dans Josué (XXI, 35). Quelques-uns n'en font qu'une seule ville avec *Amthar* (Josué, XIX, 13), mais nous croyons que c'est par erreur; les bonnes éditions de la Vulgate les séparent par une virgule.

III. **REMMON**, rocher où les enfants de Benjamin se sauvèrent après leur défaite. *Voy.* Juges, XX, 45; XXI, 13.

IV. **REMMON**, idole des peuples de Damas, dont parle Naaman le Syrien à Élisée. Les uns croient que c'est le soleil; d'autres, Saturne; d'autres, Vénus. *Voy.* IV Rois, V, 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

V. **REMMON LE BÉROTHITE**, père de Baana et de Réchab, meurtriers du roi Isboseth. *Voy.* II Rois, IV, 5, 9.

Digitized by Google

REMMONO, ville de la tribu de Zabulon. *Voy.* I Paralip., VI, 77.

I. **RÉMOND** (Charles de), abbé de la Frenade. *Voy.* l'art. suiv.

II. **RÉMOND** ou **RÆMOND** (Florimond de), en latin *Ræmundus*, dont nous avons déjà parlé à l'art. FLORIMOND DE RÉMOND, a publié, outre plusieurs autres écrits : *Erreur populaire de la papesse Jeanne*; Bordeaux, 1594, in-8°, 3e édit.; Lyon, 1595, in-8°; Paris, 1599, in-4°; trad. en latin par Charles de Rémond, un de ses fils; Bordeaux, 1601, in-8°. Quant à son ouvrage sur les *Hérésies*, quelques chapitres y ont été ajoutés par son autre fils, François, qui passe pour l'auteur d'un opuscule devenu très-rare, et intitulé : *Anti-Papesse*; Paris, 1607, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Feller, à l'art. FLORIMOND DE RÉMOND. Michaud, au mot RÆMOND. *Compar.* notre art. FLORIMOND DE RÉMOND.

III. **RÉMOND** (François), jésuite, né à Dijon en 1558, mort à Mantoue, était fils de Guillaume Rémond, conseiller au parlement de Bourgogne, et non de Florimond de Rémond, comme quelques-uns l'ont avancé. Quoi qu'il en soit, François Rémond, en 1631, se fit recevoir docteur en théologie à Padoue, et cultiva la poésie latine. Appelé à Bordeaux en 1604, il y professa la théologie, et se rendit ensuite à Mantoue pour y enseigner la littérature sacrée. Il mourut en confessant les malades atteints de la peste. Il a laissé plusieurs ouvrages tant en prose qu'en vers; nous citerons seulement : *Panegyricæ Orationes XV de sancto Loyola; et XV de sancto Francisco Xaverio; Epitome vitæ eorum; una de sancto Carolo Borromeo cum aliquot clarorum virorum elogiis*; Plaisance, 1626, in-4°; Lyon, 1627, in-12. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.* Feller, édit. de Weiss, qui dit avoir corrigé, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, quelques inexactitudes échappées à l'abbé Papillon, et même au P. Sotwel.

IV. **RÉMOND** (François), fils de Rémond (Florimond). *Voy.* RÉMOND, n° II.

V. **RÉMOND** (Jean), protestant, né à Hanau en 1769, mort à Marbourg l'an 1792, était très-versé dans les langues orientales et dans la théologie. Il obtint en 1791 une chaire de philosophie et d'histoire ecclésiastique à Marbourg. Il a publié : *Essai d'une histoire de la propagation du judaïsme avant Cyrus*, en allemand; Leipzig, 1789, in-8°. *Voy.* Jean-Georges Meusel, dans son *Diction.* (allemand) *des écrivains allemands morts de* 1750 *à* 1800. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **REMONDINI** (Baldassare-Maria ou Balthasar-Marie), antiquaire, né à Bassano en 1698, mort à Zante l'an 1777, se fit recevoir docteur en droit civil et ecclésiastique, enseigna la théologie aux jeunes clercs de Bassano, et fut pourvu en 1736 de l'évêché de Zante et de Céphalonie. Il fonda un séminaire dans son diocèse, qu'il gouverna avec la plus grande sagesse. Outre des *Mandements*, il a laissé : 1° *S. Marci, monachi qui sæculo quinto floruit, Sermones de jejunio et de Melchisedech, qui deperditi putabantur, nunc primum cum latina interpretatione prolati*; Rome, 1745, in-8°; le savant éditeur a revu le texte grec sur de bons manuscrits, et a joint à sa version latine des notes pleines d'intérêt. Bellarmin, et après lui le Mire, Labbe, Cave, Oudin, etc., ont confondu ce Marc avec un autre Marc cité par Zonaras, et qui vivait au xe siècle; — 2° *Discorso interno alla origine, forma ed uso delle' sagrestie*; Bassano, 1832, in-8°; — 3° plusieurs ouvrages en manuscrits, parmi lesquels on cite une traduction du syriaque en latin des *Homélies* de saint Isaac le Syrien, évêque de Ninive au ve siècle. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. V. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **REMONDINI** (Giovanni-Stefano ou Jean Étienne), religieux somasque, issu d'une famille napolitaine, est connu par une savante histoire ecclésiastique de Nole en Campanie, intitulée : *Della Nolana ecclesiastica Istoria*; Naples, 1741-1757, 3 vol. in-fol.; le second volume contient une élégante traduction en vers et en prose de toutes les œuvres de saint Paulin. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

REMONTRANTS (*Remonstrantes*). *Voy.* ARMINIENS.

REMPHAM. Saint Étienne, premier martyr, reprochant aux Israélites leur idolâtrie, et se servant pour cela des paroles du prophète Amos, citées d'après les Septante : « Maison d'Israël, m'avez-vous offert des victimes et des hosties pendant quarante ans dans le désert? Au contraire, vous avez porté le tabernacle de Moloch et l'astre de votre Dieu Rempham, figures que vous avez faites pour les adorer. » Au lieu de *Remphan* ou *Raiphan*, *Rephan*, que lisent les Septante dans Amos, suivant les différentes leçons, l'hébreu porte *Kiyyoun*, c'est-à-dire, suivant beaucoup d'auteurs, Saturne, qui, en arabe et en persan, se nomme *Keioudn* ou *Keivan*, en syriaque *Kéôn*; or en chaldéen *Kévdn* signifie juste, ce qui rappellerait la justice tant vantée du règne de Saturne. Ajoutons que la version syriaque a rendu le terme hébreu par *Saturne*, et que ce qui porte d'autant plus à croire, selon quelques critiques, que *Kiyyoun* est vraiment le Saturne des Grecs, c'est qu'Amos lui donne les noms de *roi* et d'*étoile*. Le savant égyptologue Jablonski, qui lit *Rompha* au lieu de *Remphaii*, traduit ce terme copte par *roi du ciel*, c'est-à-dire *le soleil*. Mais d'autres pensent que par l'hébreu *Kiyyoun* il faut entendre non point une idole, ce que ne permet guère la construction de la phrase d'Amos, seul passage où ce mot se trouve, mais une espèce de petit autel ou piédestal sur lequel était portée l'idole. Il est constant que les païens portaient leurs dieux, à certaines cérémonies, dans des tentes, des niches couvertes ou des litières. *Voy.* Amos, V, 25-26. Actes, V, 42-43. D. Calmet, *Dissertation sur l'idolâtrie des Israélites dans le désert*, à la tête du *Commentaire sur les petits prophètes*. Bergier, *Diction. de théol.*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 409. P.-E. Jablonskius, *Remphah, Ægyptiorum deus, Israelitis in deserto cultus, nunc ex lingua et antiquitate Ægyptiaca erutus et illustratus*; Francof. ad Viadr. 1730; cette dissertation a été reproduite dans Jablonski, *Opuscula, cura* Joa. Guil. Sev. Water editt. Lugd. Batav., 1806, tom. II, p. 1 et seqq.

REMPTIS. *Voy.* RAMA, n° II.

I. **REMY DE LUNÉVILLE (SAINT-)**, *Sanctus Remigius de Lunavilla*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située à Lunéville, dans l'ancien diocèse de Toul en Lorraine. D'après la Martinière, elle fut fondée par Folmare, comte de Metz, en 990, pour des religieux de l'Ordre de Saint-Benoît, auxquels on substitua des religieuses qui, en 1135, cédèrent leur place aux chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Saint-Sauveur. Dom Calmet attribue cette fondation à Folmare le Vieux, comte de Lunéville. Cette abbaye était autrefois hors des murs de la ville; mais, ayant

Digitized by Google

été ruinée en 1587 par le passage des troupes allemandes et protestantes en France, elle fut rebâtie dans l'enceinte de la ville. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.*, à l'art. LUNÉVILLE. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, tom. I, col. 1032. Richard et Giraud.

II. **REMY DE REIMS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Remigius Rhemensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Reims, et qui tirait son nom et son origine de saint Remi, archevêque de cette ville. Le lieu où cette abbaye fut construite n'était autrefois qu'un grand cimetière, situé hors de la ville, dans l'enclos duquel il y avait une petite église sous l'invocation de saint Christophe martyr; mais saint Remi y ayant été inhumé, suivant l'opinion commune, vers l'an 532, ce lieu perdit peu à peu le nom de *Saint-Christophe* pour prendre celui de *Saint-Remy*. L'an 786, l'archevêque Tilpin ou Turpin y mit des moines de Saint-Benoît à la place des chanoines, et ce fut lui qui joignit le premier le titre d'abbé de *Saint-Remy* à celui d'*archevêque de Reims*. Cette union dura jusqu'en 945, époque à laquelle on laissa aux religieux de Saint-Remy la liberté de se choisir un abbé régulier, ce qui a duré jusqu'à la fin du XVe siècle; on y mit alors des abbés commendataires. L'an 1622 on introduisit dans ce monastère la réforme de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.*, à l'art. REIMS. La *Gallia Christ.*, nouv. édit., tom. IX. Richard et Giraud.

RENARD (vulpes) est la traduction de l'hébreu *schoual*, qui désigne dans l'Écriture non-seulement le *renard*, mais encore l'animal que les Persans appellent *schâgâl*, les Turcs, dschâkâl, et qui tient le milieu entre le *renard* ordinaire, le chien et le loup. La Palestine a de tout temps été remplie de cette sorte d'animal. Outre le témoignage des écrivains sacrés, qui supposent qu'anciennement ils y abondaient, les relations des voyageurs modernes s'accordent à dire qu'ils y sont sans nombre même aujourd'hui. La finesse du renard est passée en proverbe. De là vient qu'Ézéchiel, soit pour relever les ruses et l'hypocrisie des faux prophètes, soit pour marquer qu'ils ne cherchaient qu'à détruire Jérusalem au lieu de la soutenir, les compare aux *renards*. Jésus-Christ appelle aussi Hérode, tétrarque de Galilée, un *renard*, sans doute pour marquer les ruses de sa politique. *Voy.* Juges, XV, 4. Psaume LXII, 11. Cantique des cantiques, II, 15. Lament., V, 18. Ézéchiel, XIII, 4. Luc, XIII, 32. D. Calmet, *Diction, de la Bible*. Bellon, *Observations de plusieurs singularités et choses mémorables en Grèce, en Asie*, etc., l. II, c. XVIII. Morison, *Voyage du mont Sinaï et de Jérusalem*, l. II, c. XXXI. Niebuhr, *Descript. de l'Arabie*, part. I, c. XXV, art. V, p. 231, etc. J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. 65-66.

I. **RENAUD** (André), littérateur, né dans la principauté de Dombes, mort à Lyon vers l'an 1702, avait embrassé l'état ecclésiastique. Il a laissé : 1° *La Mort de chaque jour, ou Préparation de chaque jour au dernier jour de la vie*; Lyon, 1693, in-16; — 2° *Doctrine et pratique du jubilé et des autres indulgences*; ibid., 1701, in-12; — 3° *Critique sincère de plusieurs écrits sur la fameuse baguette, contenant la décision de ce qu'il en faut croire, avec la règle pour justifier ou pour condamner de magie mille effets qui nous surprennent*; ibid., 1693, in-12. — *Voy.* l'abbé Joly, *Éloges de quelques auteurs français*, p. 118; Dijon, 1742, in-8°.

II. **RENAUD** (Gautier). *Voy.* RAINALDI, n° II.

RENAUDOT (Eusèbe), érudit, né à Paris en 1646, mort l'an 1720, embrassa l'état ecclésiastique, et devint prieur de Frossai en Bretagne, et de Saint-Christophe de Châteaufort. Il faisait partie de l'Académie française, de celle des inscriptions et de la Crusca. La cour le chargea de plusieurs négociations importantes, et, dans le voyage qu'il fit à Rome avec le card. de Noailles, il reçut de Clément XI de nombreuses marques d'estime. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Défense de la perpétuité de la foi contre les Monuments authentiques de la religion des Grecs*, par Jean Aymon; Paris, 1708, in-8°; Aymon était un prêtre dauphinois qui embrassa le calvinisme (*voy.* AYMON); — 2° *Gennadii patriarchæ Homiliæ de Eucharistia; Meletii Alexandrini, Nectarii Hierosolymitani, Meletii Syrigi et aliorum de eodem argumento opuscula*; texte grec et latin, avec notes et commentaire; Paris, 1709, in-4°; — 3° *La Perpétuité de la foi de l'Église catholique touchant l'Eucharistie*, tom. IV; Paris, 1711, in-4°; — 4° *La Perpétuité de la foi de l'Église sur les sacrements et autres points, que les premiers réformateurs ont pris pour prétexte de leur schisme, prouvée par le consentement des Églises orientales*; ibid., 1713, 2 vol. in-4°; — 5° *Historia patriarcharum alexandrinorum jacobitarum, a D. Marco usque ad finem sæculi XIII*; ibid., 1713, in-4°; c'est le plus complet recueil que l'on possède sur l'histoire ecclésiastique de l'Égypte et de la nation copte; — 6° *Liturgiarum orientalium Collectio*; ibid., 1715-1716, 2 vol. in-4°. *Voy.* les *Mémoires de l'Acad. des inscript.*, tom. V, *Éloge de Renaudot*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XII et XX. Moréri, *Diction. histor.* Le P. de Boze, *Histoire de l'Académie des inscriptions*, tom. V. Le *Journ. des Savants*, 1689, 1709; Supplém., 1710, 1713, 1714, 1716, 1718, 1719, 1729, 1730 et 1748. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

RENAZZI (Filippo-Maria), jurisc., né à Rome en 1742, mort l'an 1808 dans la même ville, fut nommé en 1768 professeur adjoint à l'université de Rome, et l'année suivante il obtint la chaire de droit criminel. On a de lui un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Index conclusionum in decisionibus S. Rotæ romanæ*, Rome, 1760, in-8°; — 2° *Stato della fabrica di S. Pietro*; ibid., 1795, in-8°; — 3° *Notizie storiche degli antichi vice-domini del patriarcato lateranense e de' moderni prefetti del S. Palazzo apostolico*; ibid., 1796, in-8°. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. II. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RENDU (Ambroise-Marie-Modeste), organisateur de l'instruction primaire en France, né en 1778, mort à Paris l'an 1860, était très-versé dans les sciences exactes, ainsi que dans la langue allemande; et il avait aussi quelque connaissance de l'hébreu. On a de lui, sur divers sujets, un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels : 1° *De l'Instruction secondaire, et spécialement des écoles secondaires ecclésiastiques*; 1841; — 5° *Nouvelle traduction des Psaumes* sur le texte hébreu, avec des notes; 2 vol. in-8°; — 3° *Traité de morale*; Paris, 1834, in-12; — 4° *Essai sur l'instruction morale et religieuse*, in-18; 3° édit. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RENÉ (Saint), patron d'Angers, est honoré dans cette ville le 12 novembre, que l'on croit être le jour de sa mort. Sa vie est complétement inconnue, mais on croit que son corps fut apporté d'Italie à Angers avant le IXe siècle. *Voy.* Richard et Giraud.

RENÉGAT. On appelle ainsi ceux qui, après

être rentrés dans la vraie religion, qu'ils avaient abandonnée, y renoncent une seconde fois. Renégat signifie encore la même chose qu'apostat, et on donne également ce nom au chrétien qui renonce à la foi de Jésus-Christ pour embrasser une fausse religion. *Compar.* APOSTAT.

RENELLE (Sainte), vierge, était sœur de sainte Herlinde. *Voy.* HERLINDE.

RENESSE (Louis-Gérard de), protestant hollandais, né en 1599, mort à Breda l'an 1671, exerça le ministère évangélique à Maerssen, village de la province d'Utrecht. Appelé à Breda en 1638, il y fit ériger, sous le nom d'école Illustre, un collége dont il fut le premier recteur, et où il professa la théologie. Ses principaux ouvrages sont : 1° huit *Méditations sur l'Oraison dominicale*; 1629; — 2° huit *Méditations sur la providence de Dieu à l'égard de la vie et de la mort de l'homme*; 1637; — 3° *Méditations sur le mariage*; 1638; — 4° *La Jézabel fardée*; 1654. — 5° *Traités touchant la charge, l'autorité et le devoir des anciens dans les Églises*; 1659 et 1664; tous ces ouvrages sont écrits en flamand; — 6° *Exercitatio theologica de legitimo et illegitimo cultu et honore B. V. Mariæ. Voy.* Moréri, édit. de 1759. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, tom. IV.

RENGAN, lieu où les Philistins, selon l'historien Joseph, campèrent lorsqu'ils vinrent pour attaquer Saül dans le dernier combat où il mourut; mais il semble que c'est une faute, et qu'il faut lire *Sunam* au lieu de Rengan. *Voy.* I Rois, XXVIII, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RENGEVAL (*Rengis Vallis*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, située au diocèse et à trois lieues de Toul, et fondée vers l'an 1150 par Olderic, doyen de Toul. Cette abbaye avait reçu la réforme en 1627, et était gouvernée par un abbé régulier. On assure que dans la suite ce monastère devint un lieu de retraite et de pénitence, où les chanoines qui avaient commis des fautes considérables étaient envoyés pour les expier. *Voy.* D. Calmet, *Hist. ecclésiastique et civile de la Lorraine*, tom. II, col. 21; tom. III, col. 190.

RENNES (*Rhedones*), ville ancienne capitale de toute la Bretagne, et dont l'évêché fut érigé dès les temps apostoliques, selon quelques-uns, ou au IVe siècle, comme on le croit plus généralement. Depuis sa fondation, ce siége a été suffragant de Tours jusqu'en 1859, qu'il a été érigé en archevêché, ayant pour suffragants les évêchés de Saint-Brieuc, de Vannes et de Quimper. On lui attribue pour premier évêque saint Modéran, qu'il ne faut pas confondre avec un autre saint du même nom qui monta sur le siége épiscopal de Rennes vers l'an 719. Il y a eu à Rennes deux conciles, dont le premier fut tenu l'an 1176 par Barthélemi, archevêque de Tours, et le second en 1273, présidé par Jean de Montoreau ou Montsoreau. *Voy.* la *Gallia Christ.*, vet. edit., tom. II, part. II, p. 924 et suiv. Le P. Mansi, *Supplém. au conc.*, tom. I, col. 675. Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VI. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 135-138. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, donne le texte de la bulle par laquelle Sa Sainteté Pie IX élève l'évêché de Rennes en siége métropolitain, et lui donne pour circonscription les diocèses de Saint-Brieuc, de Vannes et de Quimper.

RENOBERT. *Voy.* RAIMBERT.

RENONÇANTS, nom que l'on avait donné autrefois aux hérétiques soi-disant *apostoliques*, parce qu'ils affectaient de publier qu'ils vivaient dans un renoncement général aux biens de la terre. *Compar.* APOSTOLIQUES, et l'art. suiv.

RENONCEMENT. Jésus-Christ dit dans l'Évangile : « Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et me suive. » Quelques incrédules prétendent qu'il est impossible de renoncer à soi-même, parce que sans l'amour de soi l'homme serait stupide ou tenté de se détruire. Mais il y a un amour de soi bien réglé et bien entendu auquel Jésus-Christ ne nous ordonne pas de renoncer; il y a aussi un amour de soi excessif et mal réglé, qui tourne à notre propre dommage, et c'est celui dont il faut nous dépouiller. Le Sauveur s'explique assez en ajoutant : « Car qui voudra sauver son âme la perdra; mais qui perdra son âme à cause de moi la trouvera. » A la vérité, pour suivre Jésus-Christ en qualité de son disciple, il fallait être prêt à tout quitter pour se livrer à la prédication de l'Évangile, même à souffrir la mort pour en attester la vérité, comme ont fait les apôtres. Mais renoncer ainsi aux choses de ce monde et à l'amour de la vie ce n'était pas renoncer à l'amour bien réglé de soi-même : au contraire, c'était consentir à perdre une vie fragile et passagère pour en acquérir une éternelle. Dans un sentiment tout opposé à celui des incrédules modernes, divers hérétiques des premiers siècles de l'Église, entre autres les *apostoliques*, enseignèrent que tout chrétien, pour faire son salut, était obligé de vivre avec ses frères en communauté de biens. Ils furent condamnés par le concile de Gangres, et leur erreur fut taxée d'hérésie; les empereurs eux-mêmes les proscrivirent par leurs lois. Ils abusaient évidemment des paroles de Jésus-Christ; car on peut être très-chrétien et très-attaché à la doctrine du Sauveur, sans être son disciple dans le même sens que les apôtres, c'est-à-dire sans être destiné comme eux à prêcher l'Évangile à toutes les nations. On comprend aisément, en effet, que pour une pareille vocation les apôtres étaient obligés de renoncer à tout, à leur fortune, à leur famille, à leur patrie; mais c'était une absurdité manifeste de vouloir obliger tout chrétien à faire de même. Quand, dans la suite, des personnes ferventes voulant imiter les apôtres et servir Dieu plus parfaitement, en se consacrant à l'utilité spirituelle de leurs frères, ont renoncé à toutes choses, ont vécu dans la solitude, se sont exercées à la prière, à la méditation, au travail, elles n'en ont jamais fait une loi aux autres. *Voy.* Matthieu, XVI, 24; XIX, 27. Luc, XIV, 33. Le *Cod. Theodos.*, l. XVI, tom. V, *de Hæret.*, leg. VII et XI. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* APOSTOLIQUES.

RENOULT (Jean-Baptiste), controversiste français, né vers l'an 1664, passa quatre ans chez les Cordeliers, et se rendit à Londres en 1695, où il professa ouvertement le calvinisme. Il desservit l'église de Hungerford, puis celle de la Pyramide, et devint ensuite pasteur en Irlande. On a de lui : 1° *Le Vrai Tableau du papisme*; Londres, 1698, in-8°; — 2° *Taxe de la chancellerie romaine*; ibid., 1701, in-8°; trad. de du Pinet, avec des additions; — 3° *Les Aventures de la Madona et de François d'Assise*; Amsterdam, 1701, 1750, in-12; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (decr. 26 octob. 1701); — 4° *L'Antiquité et la perpétuité de la religion protestante*; ibid., 1703, in-8°; Genève, 1737, in-8°; Neufchâtel, 1821, in-8°; selon l'auteur, non-seulement la religion protestante est aussi ancienne que le monde, mais Dieu en est l'auteur, et, à la fin des siècles, elle passera de la terre au ciel, où elle n'aura jamais de fin; — 5° *Histoire des variations de l'Église gallicane*; ibid., 1703,

Digitized by Google

in-12. *Voy.* la *Nouvelle Biographie générale.*

RENVOI des clercs accusés de crime au juge d'Église. Suivant la jurisprudence canonique, les clercs accusés de quelque crime que ce soit devaient être renvoyés aux juges d'Église, lors même qu'ils n'auraient pas demandé leur renvoi, ou, quand ils y avaient renoncé, parce que ce droit n'étant pas personnel, il ne dépendait pas des particuliers d'y renoncer. La jurisprudence des cours séculières de France était conforme à la canonique lorsque les clercs accusés n'étaient coupables que du délit commun; mais lorsqu'ils étaient coupables de cas privilégiés, la jurisprudence civile variait à leur égard. La jurisprudence actuelle n'est nullement la même; les clercs criminels sont, comme les autres citoyens, justiciables des tribunaux civils. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. VII, p. 457 et suiv. *Compar.* CAS PRIVILÉGIÉS, DÉLIT ECCLÉSIASTIQUE.

I. **RÉOLE (LA)** en latin *Regula*, ou **SAINT-ORENS DE LA RÉOLE** (*Sanctus Orentius de Regula*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Bigorre, au diocèse de Tarbes, suivant de Marca. Elle fut fondée et dotée à la fin du Xe siècle ou au commencement du XIe, par Otto Dato, vicomte de Monfanier. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I, col. 1256. De Marca, *Histoire du Béarn*, l. V, ch. V.

II. **RÉOLE (LA)** ou **SAINT-PIERRE DE LA RÉOLE**, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située en Gascogne, au diocèse de l'Escar. On en attribue la fondation à Centulle-Gaston, vicomte de Béarn, qui, vers la fin du Xe siècle, céda la terre où le monastère a été bâti. Ce ne fut d'abord qu'une simple église dédiée à saint Pierre et desservie par quelques prêtres qui avaient embrassé la vie monastique. On donna ensuite à ce lieu le nom de la Règle (*Regula*), et, par corruption, de la *Réole* ou de la *Reulle*, à cause de la règle de Saint-Benoît qu'on y observait. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I, col. 1304.

REONENSIS ou **RHÉON** et **RHÉONTIS**, ancien siége épisc. de la Grèce, suffragant d'Athènes, et dont Lequien cite trois évêques : le premier, N..., à qui le pape Clément V écrivit de Poitiers en 1307, pour le concile de Vienne; le second, Jean, mort en 1521, et le troisième, Pierre de Cordoue, de l'Ordre des Mineurs, nommé le 6 septembre de la même année par Léon X. De Commanville dit que *Rhéon* ou *Rhéontis* est un évêché de Morée du rit grec, érigé au XVIIe siècle sous la métropole de Napoli de Malvoisie (*Monembasia*). *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 875. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 199.

RÉORDINATION, action de conférer de nouveau les ordres à un homme qui les a déjà reçus, mais dont l'ordination a été jugée nulle. Le sacrement de l'ordre imprimant un caractère ineffaçable, ne peut par là même être réitéré; cependant il y a dans l'histoire ecclésiastique plusieurs exemples d'ordinations dont la validité pouvait seulement paraître douteuse, qui ont été réitérées. Quant aux ordinations faites par des évêques schismatiques, intrus, excommuniés, simoniaques, il est de principe parmi les canonistes et les théologiens, qu'on ne les a jamais regardées comme nulles, mais seulement comme illégitimes et irrégulières, de manière que l'on ne pouvait légitimement en faire les fonctions. L'usage de l'Église romaine est de réordonner les anglicans, parce qu'elle regarde leur ordination comme nulle et que la forme en est insuffisante. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, qui a reproduit en abrégé l'article de Bergier. *Compar.* ANGLICAN.

RÉORDONNANTS, nom donné à ceux qui, vers le milieu du XIe siècle, prétendaient que l'on devait ordonner de nouveau ceux qui avaient été promus aux ordres par des voies et par des évêques simoniaques. *Voy.* Gautier, *Chronique*, XIe siècle, c. IV. *Compar.* l'article précédent.

RÉPARAT (Saint), fut un des confesseurs que les Vandales bannirent d'Afrique, après leur avoir coupé la langue. Saint Réparat, qui était sous-diacre, se retira à Constantinople, où il était respecté et admiré de tout le monde. Les Grecs font mention de lui et de plusieurs autres le 7 décembre, dans leurs Ménologes et leurs grandes Ménées. *Voy.* S. Victor de Vite, *Hist. de la persécut. de l'Église sous les Vandales, en Afrique*, l. V.

I. **RÉPARATION** des églises, presbytères et autres bâtiments dépendants des bénéfices. Le concile de Trente attribue aux évêques un pouvoir très-étendu pour ordonner les réparations des églises et des presbytères. Autrefois, en France, les personnes chargées des réparations étaient, quant aux archevêchés et aux évêchés, les prélats qui en étaient pourvus; quant aux églises cathédrales, après avoir épuisé les fonds de la fabrique, c'étaient les évêques, conjointement avec le chapitre, si, de temps immémorial, les uns et les autres n'y étaient tenus personnellement; quant aux collégiales, c'étaient les chanoines. Lorsqu'il s'agissait des abbayes, soit régulières ou en commende, les réparations se prenaient sur le tiers des revenus, qu'on appelait le *tiers-lot* quand il y avait un partage; pour les bénéfices simples, c'étaient les titulaires. Pierre Peck comprend parmi ceux qui sont tenus à la *réparation* des églises, généralement tous ceux qui leur causent du dommage, tant les laïques que les ecclésiastiques; et il établit en conséquence quarante questions, traitées d'après les meilleurs principes, mais qui ne sauraient avoir d'application dans notre législation actuelle, qui n'est autre que le décret du 30 décembre 1809, dont l'art. 92 met les grosses *réparations* des édifices du culte à la charge des communes, et l'article 41 prescrit aux marguilliers, et spécialement au trésorier, de veiller à ce que toutes les réparations soient bien et promptement faites. *Voy.* le conc. de Trente, sess. VII, c. VIII, et sess. XXI, c. VIII, *De Reformat.* Peckius, *De Catholicis Ecclesiis reparandis.* La Combe, *Jurisprud. canoniq.*, au mot RÉPARATION, sect. I, IV et V. Lamet et Fromageau, au mot RÉPARATION. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours de législation civile et ecclésiastique.*

RÉPARATION DES INJURES. Elle peut être considérée, ou par rapport à celui qui a fait l'injure, ou par rapport à celui qui l'a soufferte. Le premier est obligé par l'équité naturelle et par la loi de l'amour du prochain à la réparer. Le second peut en poursuivre la réparation par les voies de droit et devant les tribunaux publics; mais pour qu'il le fasse sans péché, il faut : 1° qu'il soit dans la disposition sincère de tout perdre plutôt que de perdre la charité; 2° qu'il ait pour motif, non de se venger, mais de procurer un bien que l'on ne pourrait obtenir par d'autres voies, comme la tranquillité publique, le maintien de l'ordre et de la justice. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* PROCÈS, n° 1.

I. **REPAS DES CHRÉTIENS.** Anciennement les *repas* des chrétiens étaient toujours accom-

pagnés de frugalité et de modestie. Suivant la remarque de Clément d'Alexandrie, il leur était recommandé de ne pas vivre pour manger, mais de manger pour vivre ; de ne prendre de nourriture qu'autant qu'il en faut pour la santé, et pour avoir la force nécessaire au travail; de renoncer à toutes les viandes exquises, à l'appareil des grands *repas*, et à tout ce qui a besoin de l'art des cuisiniers. Ils prenaient à la lettre cette règle de saint Paul : *Il est bon de ne point manger de chair et de ne point boire de vin.* Ils mangeaient plutôt du poisson et de la volaille que de la grosse viande, qui leur paraissait trop succulente; mais toujours ils s'abstenaient de sang et de viandes suffoquées, suivant la décision du concile des apôtres qui a été observée plusieurs siècles. Il y en avait qui ne vivaient que de fruits et de légumes; quelques-uns se réduisaient aux simples herbes, avec du pain et de l'eau. Comme l'abstinence des pythagoriciens et de quelques autres philosophes était fort estimée, les chrétiens se croyaient obligés de vivre au moins comme les plus sages d'entre les païens. Leur *repas*, quelque simple et quelque léger qu'il fût, était précédé et suivi de longues prières dont il nous reste encore une formule, et le poëte Prudence a fait deux hymnes sur ce sujet, où l'esprit de ces premiers siècles est très-bien conservé. Il était aussi accompagné de la lecture de l'Écriture sainte, de cantiques spirituels et d'actions de grâces, au lieu des chansons profanes dont les païens accompagnaient leurs festins. *Voy.* Fleury, *Mœurs des chrétiens*, § 10.

II. **REPAS DE CHARITÉ.** *Voy.* AGAPE, n° I.

III. **REPAS DES HÉBREUX.** Les anciens Hébreux ne mangeaient pas indifféremment avec toutes sortes de personnes. Ainsi ils auraient cru se souiller et se déshonorer en mangeant avec des gens d'une autre religion ou d'une profession honteuse et décriée. Du temps du patriarche Joseph, ils ne mangeaient pas avec les Égyptiens, ni les Égyptiens avec eux (Genèse, XLIII, 31); de même que, du temps de Jésus-Christ, les Juifs ne mangeaient pas avec les Samaritains (Jean, IV, 9); ils étaient même fort scandalisés de voir le Sauveur manger avec les publicains et les pécheurs (Matth., IX, 11), et ils faisaient un crime à saint Pierre de ce qu'il avait mangé avec des incirconcis (Actes, XI, 3). Comme il y avait plusieurs sortes de viandes qui leur étaient défendues, ils ne pouvaient convenablement manger avec ceux qui en faisaient usage, de peur de contracter quelque souillure s'ils venaient à toucher de ces viandes, ou si quelqu'un, par accident, en laissait tomber sur eux. C'est pour ce motif que Joseph, donnant à manger à ses frères en Égypte, les fit asseoir à des tables séparées de celles des Égyptiens, comme on le voit par plusieurs passages, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament (Genèse, XLIII, 25. Daniel, XIII, 7-8. Actes, X, 9-10, etc.). Les Hébreux ne mangeaient pas sans s'être auparavant lavé les mains. L'Évangile fait mention de l'attachement tout superstitieux à cet usage, qui était assez utile d'ailleurs. Le repas était précédé de prières. On croit remarquer des traces de cette louable coutume dans le 1er livre des Rois (IX, 13). Mais, au temps de Jésus-Christ, elle s'observait avant et après le repas; c'était le père de famille qui bénissait les mets servis et qui rendait au Seigneur des actions de grâce avant de quitter la table. Cet usage a toujours été religieusement observé non-seulement par les Juifs, mais encore par les Turcs et les Arabes, comme le prouvent les témoignages de tous ceux qui ont voyagé en Orient. Il paraît qu'anciennement, chez les Hébreux, on s'asseyait à table (Amos, VI, 47). Tobie (II, 3) et Ézéchiel (XXIII, 41), parlent bien des lits de table; mais, comme l'a judicieusement remarqué D. Calmet, cet usage n'était pas universel, puisqu'on trouve dans des auteurs du même temps ou des temps postérieurs la coutume de s'asseoir. On peut dire cependant qu'il était très-ancien chez les Perses (Esther, I, 6; VII, 1), et que, du temps de Jésus-Christ, il était assez commun et assez général (Matth., XXVI, 7). Il y avait ordinairement dans la salle où l'on mangeait trois lits, ou plus, selon le nombre des convives; de là sont venus les noms de *triclinium, architriclinus.* On se couchait sur le côté gauche, le visage tourné vers la table; et comme on était placé les uns au-dessus des autres, le second convive avait la tête sur la poitrine du premier, le troisième sur la poitrine du second, et ainsi de suite. C'est de cette manière que s'explique ce qui est dit de saint Jean dans l'Évangile, qu'il reposait sur le sein de Jésus (Jean, XIII, 25). — Nous ne voyons pas que dans les repas d'invitation les femmes mangeaient avec les hommes. L'Écriture, en effet, ne nous dit pas que Sara se soit trouvée aux repas qu'Abraham donna aux trois anges, ni Rebecca à celui qu'on fit à Éliézer. On ne voit pas non plus de femmes dans le repas que Joseph donna à ses frères en Égypte, ni dans celui que Samuel donna à Saül et aux anciens d'Israël, ni dans ceux de Saül où David se trouvait, ni généralement enfin dans ceux auxquels Jésus-Christ a été invité. Si elles y paraissaient, c'était uniquement pour servir. Les Babyloniens et les Perses n'étaient pas dans cet usage, et les Hébreux eux-mêmes s'en affranchissaient au moins dans les repas de famille. Aussi les interprètes disent-ils que Marie, mère de Jésus, se trouva aux noces de Cana, parce que c'était apparemment quelqu'un de sa parenté qui se mariait. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot MANGER. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introduct.*, etc., tom. II, p. 241-248, où l'on trouve cités plusieurs voyageurs de l'Orient qui confirment par leurs témoignages les divers usages des Hébreux concernant leurs repas.

IV. **REPAS DU MORT** (*Cœna mortui*). C'était une cérémonie funéraire en usage chez les anciens Hébreux et chez d'autres peuples. On faisait un repas sur le tombeau du mort qu'on venait d'inhumer ou dans sa maison, après ses funérailles. Le prophète Baruch dit, en parlant des païens : « Ils hurlent en présence de leurs dieux comme au repas d'un mort. L'usage de mettre de la nourriture pour les pauvres était aussi commun chez les Hébreux. Tobie exhorte son fils à cette pratique. Saint Augustin observe que de son temps, en Afrique, on portait à manger sur les tombeaux des martyrs et dans les cimetières. Les repas qu'on faisait dans la maison du mort, parmi les Juifs, étaient de deux sortes : les uns se faisaient pendant la durée du deuil, et étaient considérés comme souillés, les autres avaient lieu après les funérailles et les jours de deuil. Saint Paulin loue Pammachius d'avoir fait un festin aux pauvres dans la basilique de Saint-Pierre, le jour des funérailles de sa femme Pauline. *Voy.* Baruch, VI, 31. Tobie, IV, 18. Osée, IX, 4. Ézéch., XXIV, 17. Joseph, *De Bello Jud.*, l. II, c. I. S. August., *Epistol.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **REPENTIR.** Ce mot s'emploie quelquefois

Digitized by Google

dans le sens de douleur, de regret d'avoir offensé Dieu; dans ce cas, il devient synonyme de *contrition*. *Voy*. ce dernier mot.

II. **REPENTIR EN DIEU**. Les écrivains sacrés représentent quelquefois Dieu comme étant touché de *repentir;* par exemple, d'avoir créé l'homme, d'avoir établi Saül roi de son peuple, etc.; mais ce n'est point à dire que Dieu ait regret d'une faute qu'il ait commise, ou qu'il change de sentiment comme reconnaissant son erreur; seulement il change de conduite envers ceux qui lui sont infidèles, en les châtiant dans sa rigueur, comme il se laisse fléchir par la pénitence de ceux qui l'ont offensé. *Voy*. Genèse, VI, 6, 7. I Rois, XV, 11. Psaume CV, 43. *Compar*. ANTHROPOLOGIE.

REPINGAL (Jean), carme anglais et docteur de l'université de Cambridge, mort à Stafford en 1350, avait acquis une grande réputation comme prédicateur. On a de lui : 1° *Sermones de dominicis;* — 2° *Octoginta tres Sermones synodales;* — 3° *De Visitationibus episcopi*, lib. I. *Voy*. Pitseus, *De Illustrib. Angliæ Scriptor*.

RÉPLÉTION se disait autrefois, en terme de jurisprudence canonique, du revenu des bénéfices suffisants pour remplir le droit d'un gradué ou d'un indultaire. On ne pouvait plus rien demander en vertu de ses degrés ou de son indult, quand il y avait *réplétion*. *Voy*. le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar*. GRADUÉ, INDULTAIRE.

RÉPONDANT DE MESSE. *Voy*. SERVANT DE MESSE.

RÉPONDRE, terme qui, outre sa signification ordinaire, se prend encore pour chanter à deux chœurs ou chanter avec refrain. Ce terme signifie aussi accuser ou défendre quelqu'un en jugement. On dit que Dieu répond à nos prières quand il daigne les exaucer. Il se prend en mauvaise part de quelqu'un qui réplique à son supérieur avec insolence. Enfin saint Paul appelle réponse de mort l'assurance que nous avons de notre future dissolution. *Voy*. Genèse, XXX, 33. Job, XIV, 15. Rom., IX, 20. II Cor., I, 9.

RÉPONS, en terme de bréviaire, se dit d'une sorte de motet qui se chante ou qui se récite après chaque leçon de matines. Ce sont des espèces d'antiennes redoublées, dont les paroles sont ordinairement tirées de l'Écriture sainte et appliquées à la fête qu'on célèbre. Il y a aussi de petits ou brefs répons qui se disent après le chapitre des petites heures. On les a appelés ainsi parce qu'après qu'un choriste les a récités ou chantés, tout le chœur lui répond. C'est pour cela que saint Ambroise nomme *responsoria psalmorum* les versets des psaumes auxquels le peuple répondait et qu'il répétait. *Voy*. Ambros., *Hexameron*, l. III, c. V, n. 23. De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. IV, p. 79. Bergier, *Diction. de théol.*, art. HEURES CANONIALES. Le *Diction. de la théol. cathol.*

REPOS (*Requies*) était ordonné aux Juifs pour glorifier Dieu, le jour du sabbat, de ce qu'il s'était reposé après les six jours de la création. *Repos* marque aussi une demeure fixe et tranquille. Dans le sens moral, *requies* signifie l'état des bienheureux. Saint Paul, faisant l'application de l'établissement des Israélites dans la Terre Promise au *repos* des saints dans le ciel, nous enseigne à craindre de n'entrer point dans cet heureux séjour, si nous imitons la dureté d'un peuple que ses murmures privèrent de l'entrée dans la terre que Dieu lui avait promise. *Voy*. Deutér., III, 20. Hébreux, IV, 1, 2, 3. *Compar*. DIMANCHE.

I. **REPRÉSENTATION**. La loi de Dieu défend toute *représentation* d'hommes ou autres choses corporelles; mais les meilleurs interprètes limitent cette défense par les paroles du Lévitique, où le même précepte est répété, *ut adoretis ea*, vous ne ferez pas ces choses pour les adorer. En effet, Dieu lui-même prescrivit à Moïse plusieurs représentations qui devaient être mises dans le tabernacle, mais seulement pour l'ornement de ce saint lieu. *Voy*. Exode, XX, 3. 4. ADORATION, n° I. IMAGES, n° I.

II. **REPRÉSENTATION**, en matière bénéficiale, se disait autrefois de l'acte usité dans les diocèses où les patrons, ne présentant pas immédiatement à l'évêque, se servaient du ministère de l'archidiacre. Celui-ci représentait à l'évêque, et le requérait de recevoir la présentation et la représentation, et d'accorder à l'impétrant les lettres de collation et de provisions nécessaires pour se mettre en possession du bénéfice auquel il avait été présenté. *Voy*. le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

RÉPROBATION, jugement par lequel Dieu exclut du bonheur éternel un pécheur, et le condamne au feu de l'enfer; c'est le contraire de la prédestination. On distingue ordinairement deux espèces de *réprobation*, l'une *négative*, et l'autre *positive;* la première est la non-élection d'une créature à la gloire éternelle; la seconde est la destination ou condamnation formelle de cette même créature au feu de l'enfer. Il est évident que cette différence est purement métaphysique, puisque la *réprobation positive* est une suite infaillible et nécessaire de la *réprobation négative;* c'est, au fond, le même décret de Dieu envisagé sous deux aspects différents. Il suffira de dire ici sur cette matière impénétrable de la *réprobation* ce qui est de foi, ce qui est hérétique, et ce qui est laissé à la libre discussion des théologiens. Ainsi 1° il est de foi que, comme il y a en Dieu une éternelle prédestination des bons à la gloire, il y a aussi une éternelle *réprobation* des méchants, puisque Dieu ne fait rien dans le temps qu'il n'ait résolu de toute éternité; sans quoi il ne serait pas immuable. Or cette réprobation se trouve clairement prouvée par le tableau que Jésus-Christ fait du jugement dernier. De même que Dieu dit aux prédestinés : « Venez, les bénis de mon Père; possédez le royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde, » de même aussi il dit aux réprouvés : « Allez loin de moi, maudits, au feu éternel, qui a été préparé au diable et à ses anges (Matth. XXV, 34, 41). » — 2° Le nombre des réprouvés, aussi bien que celui des prédestinés, est fixe et immuable; il ne peut augmenter ni diminuer. Cette vérité est une conséquence de la certitude de la prescience de Dieu (August., *Lib. de Corrept. et Grat.*, c. XIII). — 3° Il est aussi de foi que Dieu ne réprouve personne, ni ange, ni homme, d'une manière positive, et qu'il ne les condamne à la peine éternelle que par suite et à cause de leurs démérites prévus; et c'est une hérésie de soutenir avec les luthériens et les calvinistes que Dieu, par sa pure volonté, sans égard au mal, sans supposer la chute des anges rebelles, ni le péché originel dans les hommes, a destiné un certain nombre d'anges et d'hommes aux supplices éternels, et aux péchés qui conduisent à ce terme fatal, par un décret positif, immuable, nécessitant; car c'est Dieu lui-même qui dit dans l'Écriture : « Je ne veux pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive (Ézéch., XXXIII, 11). » C'est l'Esprit-Saint qui nous assure que « Dieu n'a pas fait la mort, et qu'il ne se réjouit pas de la perte des

Digitized by Google

vivants...; mais ce sont les impies qui l'ont appelée par leurs œuvres et par leurs paroles (Sagesse, I, 13, 19). » — 4° Le décret de *réprobation* n'impose à ceux qui en sont l'objet aucune nécessité de pécher, puisqu'il n'empêche pas que Dieu ne donne à tous des grâces qui suffiraient pour les conduire au salut, s'ils n'y résistaient pas; personne n'est donc réprouvé que par sa faute libre et volontaire (*IIe concile d'Orange, can.* XXV). — 5° Il est donc faux que le décret de Dieu exclue les réprouvés de toute grâce actuelle intérieure, même du don de la foi et de la justification, puisqu'il y a parmi les chrétiens des réprouvés qui ont reçu tous ces dons (*Conc. Trid.*, sess. VI, can. XVII). *Voy.* Richard et Giraud, et Bergier, qui exposent les différentes opinions des théologiens relativement à la *réprobation*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

REPTILE, terme qui désigne les animaux qui n'ont point de pieds, ou qui les ont si courts qu'ils paraissent ramper sur la terre. Les Hébreux mettent les poissons au nombre des reptiles. Ce nom s'étend même quelquefois à tous les animaux terrestres. *Voy.* Genèse, I, 20. Lévit., XI, 46. Ps., LXVIII, 35, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RÉPUDIATION, divorce. La loi de Moïse tolérait la polygamie et le divorce parmi les Hébreux; mais celui qui avait corrompu une fille était obligé de l'épouser sans pouvoir jamais la répudier. Cependant il était permis aux autres hommes de répudier leurs femmes sous prétexte de quelque difformité. Moïse ne semble permettre qu'aux hommes de répudier leurs femmes, ce qui fait que l'historien Joseph regarde comme contraire à la loi la conduite de quelques femmes qui se sont séparées de leurs maris. *Voy.* Deut., XXII, 28, 29; XXIV, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* DIVORCE.

RÉPUTER (*Reputare*), terme qui est en quelque sorte consacré dans notre langue pour signifier ce que dit saint Paul, que la foi d'Abraham lui fut *réputée*, ou imputée à justice. *Réputer* s'emploie aussi pour l'idée sous laquelle on regarde quelqu'un ou quelque chose, agissant à leur égard en conséquence de cette façon de penser. *Réputer* se met encore pour dire ou penser en soi-même. Jésus-Christ, dans sa Passion, fut *réputé* parmi les méchants, c'est-à-dire regardé comme l'un d'entre eux, et traité comme eux. *Voy.* Rom., IV, 3. Genèse, XLVIII, 5. Lévit., XI, 4. I Rois, XVIII, 17. Marc, XV, 28.

REQUIEM (MESSE DE). *Voy.* MESSE, n° V.

REQUISITION, acte que faisait autrefois un expectant auprès d'un patron ou collateur, à qui, en vertu de son expectative, il demandait des provisions d'un bénéfice qui venait de vaquer. La réquisition devait être faite par le gradué en personne ou par un procureur, clerc ou laïque, fondé de procuration spéciale. Les actes de réquisition ou de procuration pour résigner devaient être insinués, et se faisaient par le ministère des notaires apostoliques, qui devaient écrire et rapporter fidèlement les réponses ou les refus des collateurs pour agir en conséquence. *Voy.* Richard et Giraud.

RÉSA, fils de Zorobabel, père de Joanna, un des aïeux de Jésus-Christ. *Voy.* Luc, III, 27.

RÉSAINA. *Voy.* RHÉSINA.

RESAN. *Voy.* REZAN.

RESBAUM. *Voy.* REBAIS.

RESCHIPHA, siége épisc. jacobite, situé au diocèse d'Antioche, près de l'Euphrate. On n'en connaît qu'un évêque, Jacques, qui sacra en 755 le patriarche Isaac, par ordre d'Abugiafar-Almanzor, roi des Arabes. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1516.

RESCIUS (Stanislas), abbé d'Andreow en Pologne, mort à Naples en 1598, fut secrétaire du cardinal Hosius, qui lui donna un canonicat dans l'église de Warmie, et l'envoya en France vers le duc d'Anjou, élu roi de Pologne. On a de lui, outre quelques ouvrages purement littéraires : 1° *Dissidium evangelicorum magistrorum ac ministrorum*; Cologne, 1592, in-8°. — 2° *De Atheismis et phalarismis evangelicorum*; Naples, 1596, in-8°. *Voy.* Sterovolsius, *Elog. illustr. Polonor.* Feller, *Biogr. univers.*

RESCRITS DE ROME, réponses du Pape écrites sur papier. On les distingue, par rapport à leur nature, en *rescrits de justice*, en *rescrits de grâce*, et en *rescrits communs* ou *mixtes*, qui participent de la nature des deux précédents. Le *rescrit de justice*, qui tend à l'administration de la justice, a lieu régulièrement pour la décision de quelques procès, ou d'une chose dont la contestation doit être portée au Saint-Siége. Dans ce cas le Pape nomme des juges délégués, et leur commet la décision ou le jugement de l'affaire en question par un acte qu'on appelle avec raison *rescrit de justice*, puisqu'il s'agit de faire rendre la justice à ceux qui la demandent. Le *rescrit de grâce* est celui que l'on donne lorsque le Pape accorde quelque chose par sa pure libéralité. On l'appelle, selon la nature de l'objet de ses dispositions, privilége, indulgence, dispense, exemption, grâce ou bénéfice. Le *rescrit mixte* est celui qui n'est proprement ni de justice, ni de grâce, mais qui participe à la nature de ces deux rescrits. Tels sont les rescrits pour les dispenses de mariage, pour les réclamations de vœux, pour les sécularisations. Celui que le Pape commet pour l'exécution des *rescrits* se nomme, en termes de chancellerie, *exécuteur*. Or on distingue à Rome deux sortes d'*exécuteurs* : le *simple* (*merus*) et le *mixte* (*mixtus*) : le premier est celui à qui le Pape commet une commission qui doit être exécutée *de plano*, sans information, sans contradiction; le second est celui que le Pape commet quand il y a des informations à prendre, des contradicteurs à combattre ou à appeler : sa dénomination de mixte est d'autant plus juste et plus exacte, que sa commission participe du gracieux et du contentieux. Autrefois, en France, les *rescrits* de Rome ne pouvaient être enregistrés ès parlements sans lettres-patentes, et les parlements déclaraient abusive l'exécution des *rescrits* délégatoires par lesquels Sa Sainteté commettait des juges hors le ressort du parlement duquel les parties étaient justiciables. Cette jurisprudence elle-même était un véritable abus, qu'a voulu faire revivre l'art. 1er de la loi du 18 germinal an X, mais contre lequel Rome n'a cessé de réclamer. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, t. VI, p. 347-348, et t. VII, p. 22 et suiv. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, qui traite des *rescrits* en général, de leur autorité et de leur exécution.

RÉSEN, ville d'Assyrie bâtie par Assur entre Ninive et Chalé. *Voy.* Genèse, X, 12. D. Calmet et les autres commentateurs sur ce passage.

RESENDE (André de), en latin *Resendius*, dominicain, né à Evora en 1498, mort l'an 1573, se rendit très-habile dans les langues, la philosophie, la théologie et la connaissance des antiquités. Il fut précepteur des infants de Portugal, frères de Jean III, qui obtint du pape pour Resende la permission de quitter l'habit religieux et de prendre celui d'ecclésiastique.

Digitized by Google

Plus tard on lui donna un canonicat à Evora. Parmi ses écrits divers nous citerons : 1° un *Discours* prononcé dans un synode tenu à Evora en 1565; — 2° *Breviarium Eborense recognitum;* — 3° *Vita B. Ægidii Scalabitani, sive Sancterenensis;* — 4° *L'Office du B. Gonzalve d'Amaranthe et celui de la B. Élisabeth, reine de Portugal,* — 5° *Concilium Emeritense celebratum anno Christi* 666. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 221 et suiv. Richard et Giraud.

I. **RÉSEPH**, fils de Rapha et petit-fils de Sara, fille d'Éphraïm. *Voy.* I Paralip., VII, 25.

II. **RÉSEPH**, ville assujettie par les Assyriens, que quelques-uns croient être la même que *Résen*, et que d'autres confondent avec *Résiph*, ville située dans la Palmyrène. *Voy.* IV Rois, XIX, 12. Isaïe, XXXVII, 12.

RÉSERVATIONS APOSTOLIQUES ou **RÉSERVES**, nom donné aux rescrits ou mandats par lesquels les Papes se réservent la nomination et la collation de certains bénéfices, lorsqu'ils viendront à vaquer, avec défense aux électeurs ou collateurs de procéder à l'élection ou collation de ces bénéfices, quand ils vaqueront, sous peine de nullité. On ignore le temps précis où elles ont commencé; mais l'on sait que Clément IV, qui monta sur le Saint-Siége en 1265, fit le premier une réserve générale et absolue de tous les bénéfices vacants en cour de Rome. Boniface VIII et Clément V renouvelèrent cette réserve absolue de bénéfices *in curia*. Le pape Jean XXII et Benoît XII, son successeur, firent des *réserves* plus grandes encore. Les *réserves* ont été abolies en France par le concordat fait entre Léon X et François Ier. *Voy.* la Combe, au mot RÉSERVE. Les *Mémoires du clergé*, tom. X, p. 760; tom. XII, p. 1269 et suiv. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

RÉSERVE. On appelle *réserve* les hosties consacrées qui sont renfermées dans le tabernacle, et *autel de la réserve* l'autel où l'on conserve le très-saint Sacrement.

RÉSERVES APOSTOLIQUES. *Voy.* RÉSERVATIONS APOSTOLIQUES.

RÉSIA, fils d'Olla, de la tribu d'Aser. *Voy.* I Paralip., VII, 39.

RÉSIDENCE, en terme de jurisprudence canonique, se dit de la demeure des bénéficiers en leur bénéfice et de leur assiduité à le desservir; car une présence stérile et oisive ne suffit pas : il faut qu'elle soit laborieuse et active. Selon le droit commun, tous les bénéfices demandent *résidence*, parce qu'autrefois l'Église n'ordonnait aucun ministre qu'elle ne lui donnât un bénéfice en titre, qu'il était obligé de desservir et qu'il ne lui était pas permis de quitter. Les ordinations sans titre ou sur un titre patrimonial ayant été admises, on commença à détacher les bénéfices des fonctions ecclésiastiques et à distinguer entre bénéfices simples et bénéfices à charge d'âmes, compatibles et incompatibles. On reconnut que les bénéfices à charge d'âmes requéraient une *résidence* personnelle, et cette *résidence* fut déclarée nécessaire pour les archevêchés et évêchés, cures, abbayes et prieurés conventuels et réguliers, dont les possesseurs sont nommés prélats dans l'Église et chargés du soin de leurs communautés, les premières dignités des chapitres, et généralement tous les bénéfices dont les titulaires ont la direction des âmes et juridiction au for intérieur. *Voy.* le conc. de Trente, sess. XXIII, c. I, *de Reform.* La Combe, au mot RÉSIDENCE, sect. I. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. I, l. II, c. XXXI; part. II, l. II, c. XLVI; part. III, l. II, c. L; part. IV, l. II, c. LXX. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, et tous les canonistes en général.

RÉSIGNATAIRE, celui en faveur de qui une résignation a été faite. *Voy.* l'art. suiv.

I. **RÉSIGNATION**, cession d'un bénéfice ecclésiastique. Cette cession peut se faire ou par démission pure et simple entre les mains du supérieur, ou par démission conditionnelle et réciproque, ce qui s'appelle permutation; ou par démission conditionnelle non réciproque, ce qui s'appelle proprement *résignation en faveur*, parce que le titulaire ne se démet de son bénéfice que pour en gratifier une certaine personne, et à condition qu'il lui sera conféré, sans quoi la résignation demeurerait sans effet. Les *résignations en faveur* ne sont pas antérieures au XIVe siècle, si l'on en croit Coquille; Ruzé prétend même qu'au commencement du XVIe siècle les *résignations en faveur* n'étaient pas généralement approuvées. *Voy.* Coquille, *Mém. pour la réforme*, tom. I, p. 32. Ruzé, *Traité du droit de régale*, privil. XXXII, n° 2. Les *Mémoires du clergé*, tom. VII, p. 1298 et suiv., 1673 et suiv.; tom. X, p. 1668; tom. XI, p. 823 et suiv.; tom. XII, p. 1041. Richard et Giraud, qui traitent : 1° De la *résignation* en général; 2° Des bénéfices qui autrefois pouvaient être *résignés;* 3° Des personnes qui pouvaient *résigner;* 4° De ceux qui pouvaient admettre les *résignations;* 5° De ceux à qui on pouvait *résigner;* 6° Des formalités qui devaient précéder et suivre la *résignation*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, qui rapporte la formule de *résignation* pure et simple et celle de la *résignation* par procureur.

II. **RÉSIGNATION À LA VOLONTÉ DE DIEU.** C'est la disposition d'un chrétien qui envisage tous les événements de la vie comme dirigés par une providence paternelle et bienfaisante; qui reçoit d'elle les biens avec action de grâces, et se croit d'autant plus obligé à la servir par reconnaissance; qui accepte les afflictions sans murmure, comme un moyen de satisfaire à la justice divine, d'expier le péché et de mériter le bonheur éternel. C'est la leçon que saint Paul donne aux fidèles dans son Épître aux Hébreux (XII), où il établit l'obligation de la *résignation* sur l'exemple de Jésus-Christ et sur celui des anciens justes. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

RESINDUS. *Voy.* RESENDE.

RESIPH. *Voy.* RÉSEPH, n° II.

RESOMPTE ou **RESUMPTE** (*Resumptæ thesis disputatio*), terme d'école de théologie qui signifie l'acte que devait soutenir le nouveau docteur, selon les lois de la faculté, pour avoir suffrage aux assemblées et jouir des droits de docteur. Cet acte se soutenait depuis une heure jusqu'à six, sur toute l'Écriture sainte et les passages qui s'employaient dans les controverses contre les hérétiques, dans la sixième année après le doctorat, avant l'accomplissement de laquelle les nouveaux docteurs n'étaient pas admis aux assemblées de la faculté, ni choisis pour présider aux thèses.

RESPECT HUMAIN, déférence au jugement des hommes. Lorsque cette déférence n'influe point sur nos devoirs, elle est permise, elle est même sage; mais elle devient criminelle si elle nous rend timides pour la vertu. Quoi de plus opposé à l'esprit du christianisme que cette fausse crainte des jugements des hommes, qui nous fait mettre la grandeur de Dieu en parallèle avec

Digitized by Google

un monde méprisable ? Cette crainte d'ailleurs est très-insensée, puisqu'elle nous fait compter pour quelque chose la vanité des jugements humains; elle n'est pas moins injuste, puisqu'elle nous fait envisager la vertu comme une condition toujours exposée au mépris et aux dérisions du monde, au lieu que le monde lui-même la respecte et l'admire. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

RESPHA, fille d'Aïa, femme du second rang du roi Saül, célèbre par sa constance à garder jour et nuit, et cela pendant très-longtemps, les corps de ses deux enfants et des cinq autres fils de Saül, qui avaient été mis en croix pour venger le crime qu'avait commis leur père en faisant mourir un grand nombre de Gabaonites, ce qui avait attiré une grande famine dans les terres d'Israël. L'Écriture nous apprend encore que le reproche qu'Isboseth, fils de Saül, fit à Abner de s'être approché de Respha, femme de son père, fut si sensible à cet officier, qu'il prit dès ce moment des mesures avec David pour faire revenir à lui la partie du peuple qui obéissait encore à Isboseth. *Voy.* II Rois, III, 7, 8; XXI, 8.

RESPICE (Saint), martyr en Bithynie et compagnon de saint Tryphon. *Voy.* TRYPHON, n° II.

RESPONSALIS. *Voy.* APOCRISAIRE.

I. **RESSA**, campement des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombres, XXXIII, 21, 22.

II. **RESSA**, ville célèbre de l'Arabie Pétrée, et probablement la même que le campement des Hébreux dont il est question à l'art. précéd. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RESSONS (*Ressonium*), abbaye de l'Ordre de Prémontré située en Normandie, au diocèse de Rouen; elle reconnaissait les seigneurs d'Aumont pour ses fondateurs. Les religieux qui habitèrent les premiers ce monastère furent tirés de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens l'an 1150. On y établit la réforme en 1653.

I. **RESTITUTION** est, selon la force du terme, mettre une seconde fois une personne dans la possession ou le domaine de ce qui lui appartient. Mais comme il y a des choses dont on ne peut rendre le domaine à ceux à qui on les a ôtées, comme lorsqu'on a ôté la vie ou les membres à quelqu'un, les jurisconsultes entendent par *restitution* toute réparation du tort qu'on a fait, soit que cette réparation se fasse par la restitution de la chose même qu'on a prise, ou par quelque autre compensation. Ainsi la *restitution* est une action de justice par laquelle on rend le bien qu'on a pris ou qu'on retient à autrui, ou l'on répare le dommage qu'on lui a injustement causé. La *restitution* n'est pas nécessaire de nécessité de moyen, parce qu'on peut être sauvé sans la faire, lorsqu'on ne le peut, pourvu qu'on en ait la volonté; mais elle est nécessaire de nécessité de précepte, parce qu'on ne peut retenir le bien d'autrui sans violer la justice et les premiers préceptes de la loi naturelle, qui nous ordonnent de rendre à chacun ce qui lui appartient, et de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent. De là cette parole célèbre de saint Augustin : *Non remittitur peccatum, nisi restituatur ablatum... cum restitui potest* (Epistol. LIV). Il faut remarquer que l'obligation de restituer s'étend à tous ceux qui ont coopéré au dommage fait, soit directement, soit indirectement. *Voy.* Richard et Giraud, qui traitent : 1° De la restitution en général; 2° De la nécessité de la *restitution;* 3° Des racines ou des sources de la *restitution;* 4° Des fautes qui produisent l'obligation de *restituer;* 5° Des personnes qui sont obligées à *restituer;* 6° Des personnes à qui on doit *restituer;* 7° De l'ordre qui doit être observé entre ceux qui sont obligés à la *restitution;* 8° Des causes qui exemptent de la *restitution;* 9° De la *restitution* en particulier, et par rapport aux différents biens dans lesquels on peut faire tort au prochain. *Voy.* aussi le *Traité de la justice et de la restitution* dans les théologiens.

II. **RESTITUTION EN ENTIER** (*Rescisio, restitutio in integrum*), bénéfice de droit par lequel celui qui a été lésé ou trompé par quelque acte ou contrat est remis dans l'état où il était auparavant, en sorte que ce contrat ou cet acte ne peut lui être objecté. Le bénéfice de *restitution en entier,* à raison du dol ou de la crainte dans les contrats, n'avait pas lieu en France, et il fallait obtenir du roi des lettres de *restitution,* qui étaient toujours adressées aux juges des lieux, avec cette clause : « S'il vous appert de ce qui est exposé ci-dessus. » *Voy.* Gabriel Argou, *Institution au droit français,* l. III, c. XXIII; l. IV, c. XIV. Le *Diction. de la théol. cathol.*

RESTRICTION MENTALE, proposition limitée et restreinte par un sens sous-entendu dans l'esprit et l'intention de celui qui l'énonce. L'usage des *restrictions mentales* est ordinairement défendu, parce que ces *restrictions* ne sont autre chose que des mensonges véritables faits dans le but de tromper ceux à qui l'on parle. Voici cependant les conditions auxquelles les théologiens permettent les *restrictions mentales:* 1° il faut avoir un juste sujet de s'en servir, tel que la nécessité de cacher une vérité dont la manifestation serait nuisible; 2° il faut que ceux à qui l'on parle puissent comprendre la *restriction mentale,* soit par la disposition du droit, soit par l'usage commun, soit par l'usage particulier de celui qui parle ou de celui à qui l'on parle. *Voy.* Polman, *Breviar. theolog.,* p. 405. Patuzzi, *Ethica Christiana,* tom. IV, tract. V, *de Præd. Decalogi.* Scavini, *Theolog. moral.,* tract. V, disput. II, cap. II, art. 3, § 1, quæst. 1. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* ÉQUIVOQUE, MENSONGE.

I. **RÉSURRECTION.** C'est le retour d'un mort à une nouvelle vie. On peut ou ressusciter seulement pour un temps et pour mourir une seconde fois : alors cette *résurrection* est *passagère;* c'est ce qui est arrivé à ceux auxquels Jésus-Christ, les apôtres et les prophètes ont rendu la vie par miracle; ou passer de la mort à l'immortalité, et cette *résurrection* est *perpétuelle :* telle a été la *résurrection de Jésus-Christ,* et telle sera celle qu'on appelle *résurrection générale* ou *résurrection de la chair,* ou *résurrection des morts,* laquelle aura lieu à la fin des siècles pour tous les justes sans exception; car la *résurrection* des réprouvés sera plutôt une seconde mort qu'une nouvelle vie. 1° Dans l'Ancien Testament, il est fait mention de trois *résurrections passagères.* Élie ressuscita le fils de la veuve de Sarepta (III Rois, XVII, 22); Élisée rendit la vie au fils de la Sunamite (IV Rois, IV, 35); un cadavre qui toucha les os de ce prophète redevint animé (IV Rois, XIII, 21). Quant à la *résurrection* de Samuel, elle ne fut que momentanée; ce fut une apparition plutôt qu'une *résurrection.* Il est rapporté plusieurs *résurrections* dans le Nouveau Testament. D'abord Jésus-Christ a ressuscité la fille d'un chef de la synagogue (Matth., IX, 25), le fils de la veuve de Naïm (Luc, VII, 15), et Lazare, frère de Marie et de Marthe (Jean, XI, 44). Quant aux morts qui sortirent de leurs tombeaux lorsque Jésus-

Digitized by Google

Christ expira sur la croix, et se montrèrent à plusieurs personnes, il n'est pas dit qu'ils aient continué de vivre (Matth., XXVII, 52-53). En second lieu, saint Pierre ressuscita la veuve Tabithe (Actes, IX, 40), et saint Paul un jeune homme tombé du haut d'une maison et tué par sa chute (Actes, XX, 9). *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute victorieusement tout ce que les incrédules ont ridiculement opposé à ces faits. L'*Encyclop. cathol. Compar.* notre art. MIRACLE.

II. **RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST.** C'est un fait principal sur lequel particulièrement repose la divinité du christianisme et un des principaux mystères de notre foi, contenu dans le cinquième article du symbole, par lequel nous croyons que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts le troisième jour après sa Passion, c'est-à-dire que son âme, qui avait toujours été unie à la divinité, s'est unie de nouveau à son corps, dont la divinité n'avait pas non plus été séparée; que Jésus-Christ est sorti du tombeau par une vertu qui lui était propre; que son corps, après sa *résurrection*, était le même corps véritable qu'il avait auparavant, revêtu néanmoins des qualités glorieuses, quoiqu'il conservât les cicatrices de ses plaies. La certitude de ce dogme est appuyée sur une infinité de preuves également solides et convaincantes; telles sont : 1° la tradition constante et la foi publique de l'Église, qui nous conduisent de siècle en siècle, par une succession non interrompue, jusqu'aux témoins de la *résurrection*. 2° La prédiction de Jésus-Christ lui-même, prédiction qui suppose et prouve qu'il avait le pouvoir de la vérifier. 3° Le témoignage de ceux à qui Jésus-Christ s'est fait voir après sa *résurrection;* on en peut voir l'énumération et le détail dans les évangélistes et les Actes des Apôtres. 4° La conviction des apôtres, que le scandale de la croix avait ébranlés, et qui regardèrent pourtant la *résurrection* comme un fait constant et indubitable, après que Jésus-Christ leur eut apparu plusieurs fois dans ce temps et dans des lieux différents, qu'il eut mangé avec eux et fait toucher ses plaies à saint Thomas. 5° Le témoignage que les apôtres rendent à la vérité de sa *résurrection*, témoignage courageux et public fait à la face de Jérusalem, en présence des Juifs, auxquels ils reprochent d'avoir crucifié leur Roi, leur Seigneur, leur Messie, en la personne de Jésus-Christ, témoignage frappant et soutenu par des miracles faits au nom de ce même Jésus ressuscité; témoignage persuasif suivi du plus grand succès, de la conversion de plusieurs milliers de Juifs et de Gentils; témoignage enfin que ni les promesses ni les menaces n'ont pu leur faire rétracter, mais qu'ils ont généreusement scellé de leur sang. *Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité,* dit saint Paul aux Corinthiens, *notre prédication est vaine, et vaine est aussi votre foi* (I Cor., XV, 14). Mais aussi, cette vérité une fois établie, on peut dire qu'elle est le fondement de la religion chrétienne; car dès qu'il est certain que Jésus-Christ est ressuscité, les témoins qui ont annoncé sa *résurrection* doivent être crus. Les prophètes qui ont prédit sa *résurrection* étaient divinement inspirés; ils doivent donc être crus. *Voy.* Duvoisin, *Démonstration évangélique. Résurrection de Jésus-Christ.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'*Encyclop. cathol.*, qui a reproduit l'article du *Diction.* de Bergier. Plusieurs auteurs ont donné des preuves de la *résurrection de Jésus-Christ* très-développées, et où toutes les objections sont résolues; tels sont, entre autres : Ditton, *La Religion chrétienne démontrée par la résurrection de Jésus-Christ.* Sherlok, *Les Témoins de la Résurrection de Jésus-Christ examinés et jugés selon les règles du barreau.* Gilbert West, *Observations sur l'histoire et sur les preuves de la résurrection de Jésus-Christ.* Ces trois derniers auteurs, en tant qu'hérétiques, sont compris dans la IIe Règle de l'*Index*.

III. **RÉSURRECTION DE LA CHAIR**, ou **DES MORTS**, ou **GÉNÉRALE.** C'est un dogme exprimé par ces paroles du symbole de notre foi : *Je crois la résurrection de la chair,* c'est-à-dire qu'à la fin du monde tous les morts seront rendus à la vie, et que l'âme de chacun sera réunie au même corps qu'elle avait animé auparavant. La raison nous apprend que la *résurrection* des corps est très-possible à Dieu, puisque aucune partie de matière ne périt, malgré toutes les formes qu'elle subit successivement. Cette même raison nous fournit quelques preuves à cet égard. En effet : 1° l'ordre naturel demande que l'âme, qui est immortelle, soit réunie au corps pour lequel elle a été créée, et vers lequel elle a un violent penchant. 2° Il est de la justice de Dieu que l'âme soit réunie au corps qui a servi d'instrument aux bonnes et aux mauvaises actions, afin que l'un et l'autre aient part aux récompenses ou aux peines. 3° L'homme étant un composé de corps et d'âme, il semble qu'il ne peut être parfaitement heureux si ces deux parties ne se trouvent un jour réunies dans le même tout, etc. Quelque degré de probabilité que ces raisons puissent avoir, elles seraient insuffisantes sans le secours de la révélation; mais l'Écriture nous fournit, premièrement, des exemples de morts ressuscités (*Voy.* RÉSURRECTION, n° I). Secondement, elle nous donne les preuves les plus claires et les plus fortes de cette vérité (*Voy.* Job, XIX, 25-27. Matth., XXII, 28-32. Actes, XXIII, 6-8. I Corinth., XV, 51-54. I Thessalon., IV, 13-16. Philipp., III, 10-11. II Timoth., II, 8). Ce dogme est de plus appuyé sur la plus ancienne et la plus constante tradition. Il est de foi que chacun ressuscitera dans son propre et même corps : « Je sais, dit Job, que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je ressusciterai de la terre, et que de nouveau je serai environné de ma peau, et que dans ma chair je verrai mon Dieu (XIX, 25-26). » L'immortalité sera commune à tous les corps ressuscités; mais tous n'auront pas les mêmes qualités, selon ces paroles de saint Paul : « Nous ne serons pas tous changés (I Corinth., XV, 51). Les théologiens, d'après l'Écriture, distinguent quatre qualités des corps ressuscités : 1° L'*impassibilité*, en vertu de laquelle les corps des bienheureux seront affranchis de toute douleur et de toute incommodité. 2° La *clarté*, c'est-à-dire que les corps des saints seront brillants comme le soleil; éclat néanmoins qui ne sera pas égal en tous, mais proportionné au degré de sainteté de chaque bienheureux. 3° L'*agilité*, par laquelle ces corps seront transportés sans peine et avec vitesse partout où l'âme voudra. 4° La *subtilité*, par laquelle le corps sera parfaitement assujetti au commandement de l'âme, en sorte qu'il puisse même facilement pénétrer tous les autres corps. La certitude de la *résurrection* est un puissant motif pour nous consoler de la mort des personnes qui nous sont chères. C'est ainsi que saint Paul l'envisage dans sa Ire Épître aux Thessaloniciens (IV, 12-17). Saint Cyprien, dans son *Traité de la mortalité*, proposa à son

Digitized by Google

peuple la même consolation. *Voy.* Origen., *Contra Celsum*, l. V, n. 4 et suiv.; Celse a attaqué de toutes ses forces le dogme de la *résurrection des corps*. Tertullien, qui, dans son traité de la *Résurrection de la chair*, soutient contre les païens et quelques hérétiques la certitude de cette *résurrection* future, parce que la dignité de l'homme l'exige, que Dieu peut l'opérer, que sa justice y est intéressée, et qu'il l'a ainsi promis. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, qui, après avoir établi la certitude de la *résurrection des morts*, réfute les erreurs des incrédules et de quelques protestants sur cette question. L'*Encyclop. cathol.*

RETHMA, campement des Israélites dans le désert de Pharan, assez près de Cadès-Barné. *Voy.* Nombres, XXXIII, 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RÉTICE (Saint), en latin *Rheticius*, évêque d'Autun, vivait du IIIe au IVe siècle. Il épousa une femme pleine de vertus, qu'il ne regarda jamais que comme sa sœur, et après la mort de laquelle il fut promu à l'épiscopat. Il assista en 314 au concile d'Arles, et fit le voyage de Rome par ordre de Constantin, pour y entendre la justification de Cécilien devant le pape Miltiade. Ses ouvrages ne sont pas venus jusqu'à nous. Saint Augustin et saint Jérôme lui donnent le titre de saint, et ce dernier lui attribue un traité ou un commentaire contre les novatiens, dont on trouve un fragment dans l'*Apologie de Bérenger. Voy.* Hieronym., *Epist. ad Marcellam*, tom. II, p. 621. August., l. I, *Contra Julian. Pelag.*, c. VII. Gregor. Turon., lib. *De Gloria Confessor.*, c. LXX. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. IV, p. 119. Richard et Giraud.

RÉTRACTATION. La *rétractation* de l'erreur faite par les hérétiques ou les schismatiques est appelée *abjuration* par les canonistes. *Voy.* ABJURATION.

RÉTRACTATIONS. Comme les pélagiens abusaient de plusieurs choses que saint Augustin avait écrites contre les manichéens, il revit ses ouvrages vers la fin de sa vie, et il fit deux livres de *rétractations*, non pour désavouer sa doctrine et pour changer de principes, mais pour mieux expliquer ce qui pouvait être pris dans un mauvais sens; pour justifier même par de nouvelles réflexions plusieurs choses que des lecteurs mal instruits s'avisaient de blâmer. Ainsi l'on se trompe quand on prend, en général, les *rétractations* de saint Augustin pour une palinodie ou pour un désaveu. Le socinien le Clerc prétend que le saint docteur fit cet ouvrage par un motif d'amour-propre raffiné, afin de persuader qu'il avait réfuté les pélagiens même avant leur naissance. Il lui reproche d'avoir rétracté des minuties et des principes vrais, pendant qu'il a passé sous silence ou pallié de véritables erreurs; d'avoir laissé subsister dans ses premiers écrits des choses qui ne s'accordaient pas avec ce qu'il enseignait alors. Tous ces reproches sont de vraies calomnies, aussi bien que les accusations imprudentes de quelques théologiens, qui prétendent qu'il a *rétracté*, c'est-à-dire désavoué et abjuré ce qu'il avait écrit contre les manichéens; tandis qu'au contraire, l'an 420 ou 421, après avoir déjà disputé pendant dix ans contre les pélagiens, et écrivant de nouveau contre un manichéen, il renvoya ses lecteurs aux ouvrages qu'il avait faits contre le manichéisme; il était donc bien éloigné de désavouer les principes et la doctrine qu'il y avait enseignés. Dans son livre IIe des *Rétractations*, c. X, il parle de son écrit contre le manichéen Secundinus; il lui donne la préférence sur tous les ouvrages qu'il avait composés contre le manichéisme. Or dans cet écrit, chap. IX et suiv., il enseigne précisément la même doctrine que sur le *Libre arbitre*, et il y renvoie, chap. XI; est-ce là *rétracter* ou désavouer ses sentiments? *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, dont nous n'avons fait ici qu'abréger l'article.

RETRAIT (*Retractus*, *retractio*), action par laquelle on retire un héritage aliéné. Outre le *retrait* féodal, le lignager et le conventionnel ou coutumier, il y avait le *retrait* ecclésiastique, qui consistait dans le droit qu'avaient les ecclésiastiques de rentrer dans la possession des biens de l'Église qui avaient été aliénés. *Voy.* PRESCRIPTION.

RÉTRIBUTION. *Voy.* BIEN D'ÉGLISE, CASUEL, OBLATION, n° I.

RÉTROCESSION. La *rétrocession* ne différait de la répudiation ou de la renonciation à une collation ou résignation qu'en ce que la simple répudiation se faisait par celui qui n'avait que *jus ad beneficium*, et que la rétrocession se faisait par ceux qui avaient *jus in beneficio*. Toutes les fois donc qu'un résignataire avait pris possession d'un bénéfice résigné, qu'il en avait même obtenu simplement les provisions, s'il voulait remettre son bénéfice au résignant qui n'avait ni révocation utile à faire, ni regrès à exercer, il fallait qu'il fît en sa faveur une *rétrocession*, c'est-à-dire une espèce de seconde résignation, où l'on exprimait tout ce qui l'avait précédée. Une simple renonciation n'y eût pas suppléé, ou ne donnait au résignant que le droit de pouvoir se servir par la possession du décret *De Pacificis. Voy.* Durand de Maillane, *Diction. de droit canoniq.*, au mot RÉTROCESSION. Richard et Giraud.

RETTBERG (Frédéric-Guillaume), théologien protestant, né à Celle en 1805, mort à Marbourg en 1849, devint, en 1838, professeur de théologie dans cette dernière ville. Il a laissé : 1° *De Parabolis Jesu Christi*; Gœttingue, 1827; — 2° *Vie et influence de saint Cyprien*, en allemand; ibid., 1831; — 3° *Doctrine des sacrements chrétiens selon l'Église luthérienne*, en allemand; Leipzig, 1838; contre Mœhler; — 4° *Histoire ecclésiastique de l'Allemagne*, en allemand; Gœttingue, 1846-1848, 2 vol. in-8°; elle ne va que jusqu'au milieu du IXe siècle. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

REÜ. *Voy.* RAGAÜ.

REUCHLIN (Jean), connu aussi sous le nom grec de *Kapnion* ou *Kapnio*, *Capnion*, *Capnio*, c'est-à-dire *fumée*, parce que Reuchlin est un diminutif de *Rauch*, qui, en allemand, signifie *fumée*, naquit à Pforzheim, près de Spire, en 1454, et mourut à Stuttgart en 1522. Il était très-versé dans les langues latine, grecque et hébraïque, ainsi que dans le droit et la littérature. Reçu docteur à Orléans en 1476, il y enseigna le grec aussi bien qu'à Poitiers, et, à son retour en Allemagne, il s'attacha à Eberard, comte de Wurtemberg, qui devint prince de Souabe. Ce dernier l'ayant emmené à la cour de l'empereur Frédéric III, Reuchlin y fut comblé d'honneurs. Vers la fin de sa vie, il eut un grand démêlé avec les théologiens de Cologne et Jacques Hochstrat ou Hoochstratt, dominicain et inquisiteur en Allemagne, au sujet d'un édit que celui-ci avait obtenu pour faire brûler tous les livres des Juifs. On voulut ensuite l'envelopper dans l'affaire de Luther; mais on n'y réussit pas, et il mourut bon catholique. Il a laissé sur divers sujets un assez grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *De Verbo mi-*

Digitized by Google

rifico libri tres; Spire, 1494, in-fol.; Tubingue, 1514, in-fol.; Lyon, 1529, in-16; réimprimé dans les *Artis cabalisticæ Scriptores;* Bâle, 1587, in-fol.; c'est une explication des noms sacrés dont on se servait dans les mystères de la cabale, chez les Pythagoriciens, les Hébreux, les Chaldéens, et même les chrétiens; — 2° *Miroir oculaire; réponse à un pamphlet mensonger d'un juif baptisé, du nom de Pfefferkorn;* en allemand, 1512, in-4°; ouvrage mis à l'*Index* du concile de Trente; — 3° *De Arte cabalistica, libri tres;* imprimé dans plusieurs villes, et mis également à l'*Index* du concile de Trente. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXV. J.-H. Majus, *Vita Reuchlini.* Schnurrer, *Biographische Nachrichten von ehemaligen Lehrern der hebræischen Litteratur in Tübingen.* Meiners, *Lebensbeschreibungen berühmter Mænner aus der Zeit der Wiederherstellung der Wissenschaften,* tom. I. Mayerhoff, *Reuchlin und seine Zeit.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

RÉUM BÉELTÉEM, scribe qui écrivit, avec Samsaï, une lettre au roi Artaxerxès. *Voy.* I Esdr., IV, 8, 9, 17, 23.

REUTER (Jean), jésuite, né dans la province de Luxembourg en 1680, mort à Trèves en 1762, partagea toujours son temps entre la prière, l'étude et les œuvres de charité. Après avoir enseigné les humanités et la philosophie, il fut pendant huit ans professeur de théologie morale à Trèves. On a de lui : 1° *Leçons de théologie;* Cologne, 1756, 4 vol. in-8°; — 2° *Neoconfessarius practice instructus;* livre très-propre à former les jeunes ecclésiastiques à une sage administration du sacrement de pénitence. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

REVALIDATION est, en terme de chancellerie, une seconde grâce que le Pape accorde pour revalider, c'est-à-dire pour donner force et valeur à une grâce précédente, rendue sans effet par quelque nullité ou autrement.

RÊVE. *Voy.* SONGE.

I. **RÉVÉLATION**, connaissance des choses futures ou cachées que Dieu a donnée à ses prophètes, à ses saints et à son Église. *Voy.* PROPHÈTE, PROPHÉTIE, ÉCRITURE SAINTE, APPARITION, VISION.

II. **RÉVÉLATION**, déclaration qui se fait par suite de la publication d'un monitoire. *Voy.* MONITOIRE.

RÉVISEUR, terme de daterie romaine. Il y a à la daterie de Rome quatre réviseurs nommés par le Pape, qui n'exercent leurs charges que par commission. Le premier efface et corrige ce qu'il juge à propos dans les requêtes que le maître des petites dates lui remet. Le second change, corrige ou ôte ce que le premier a mis, s'il est hors des règles. Le troisième fait signer toutes les suppliques pour les dispenses des degrés de consanguinité et d'affinité, et corrige les dispenses matrimoniales. Le quatrième revoit toutes les requêtes dans lesquelles on demande des monitoires et des excommunications pour avoir révélation de quelque fait. *Voy.* Aimon, *Tableau de la cour de Rome.* Lunadoro, *Relaz. della corte di Roma.*

REVIUS (Jacques), ministre protestant, né à Deventer en 1586, mort en 1658 à Leyde, où il était principal du collége théologique depuis 1642. Il assista au prétendu synode de Dordrecht, et fut nommé réviseur de la *Bible de Dordrecht.* Il était versé dans les idiomes savants, et entendait presque toutes les langues vivantes de l'Europe. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Belgicarum Ecclesiarum Doctrina et ordo,* en grec et en latin; Leyde, 1623, in-12; — 2° *Historia Pontificum romanorum;* Amsterdam, 1632, in-12; elle est peu estimée même chez les protestants; — 3° *Suarez repurgatus;* Leyde, 1644, in-4°; c'est la métaphysique de Suarez, qu'il prétend corriger; il reproche des erreurs à Suarez; mais ces erreurs consistent en ce que le savant jésuite n'a pas été calviniste. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RÉVOCATION, acte par lequel on retire les pouvoirs qu'on avait donnés à une personne comme mandataire ou procureur. On se sert, en particulier, du mot de révocation, pour signifier l'acte par lequel on révoque une procuration *ad resignandum.* C'était une règle en matière de résignation, que le résignant n'était dépouillé de son bénéfice que lorsque la démission qu'il en avait faite, soit purement, soit en faveur, avait été admise par le supérieur. *Voy.* les *Mémoires du clergé,* ann. 1706, tom. X, p. 1677 et suiv. Richard et Giraud. L'abbé André.

REY (Claude), évêque de Dijon, né à Aix en 1773, mort en 1858, fut ordonné par l'archevêque d'Aix, qui se l'attacha comme secrétaire de l'archevêché et vicaire général. Il devint successivement chanoine titulaire d'Aix, théologal, vicaire général capitulaire. Il fut nommé évêque de Dijon le 9 juillet 1831; mais sa nomination, qui excita beaucoup de réclamations dans le diocèse, souffrit aussi des difficultés à Rome même. Cependant Grégoire XVI le préconisa le 24 février 1832. Mgr Rey donna sa démission en 1838, demanda un canonicat de Saint-Denis, et se retira à Aix. On a de ce prélat : 1° *Prières pour la consécration d'un évêque;* trad. du *Pontifical romain* avec des notes explicatives; 1808, in-8°; — 2° *Précis historique de Notre-Dame d'Aix;* Aix, 1816, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.,* dont l'article cependant manque d'exactitude, au moins sous un rapport. Faute d'être suffisamment instruit de tout ce qui concerne l'Église catholique et de quelques faits particuliers relatifs à la nomination de M. Rey à l'évêché de Dijon, l'estimable auteur de cet article s'est un peu mépris sur la véritable cause et la nature même de l'opposition faite à cette nomination.

REYHER (Samuel), protestant, mathématicien, né à Schleusingen, dans l'ancien comté de Franconie, en 1645, mort à Kiel l'an 1714, se fit recevoir docteur en droit à Leyde, et fut nommé professeur à l'université de Kiel, où il enseigna plus tard le droit romain. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Usu matheseos in theologia;* 1667-1669, in-8°; — 2° *Mathesis mosaica, seu loca mathematica Pentateuchi explicata;* 1679, in-4°; — 3° *Mathesis mosaico-biblica;* Hambourg, 1714, in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

REYMOND (Henri), évêque constitutionnel de l'Isère, né à Vienne en Dauphiné l'an 1737, mort à Dijon en 1820, prit ses degrés en théologie à l'université de Valence, professa la philosophie à Vienne, devint curé de Saint-Georges, et il fut élu en 1792 second évêque de l'Isère. Il assista au concile de 1797, dont il fut chargé de publier les actes. Nommé en 1802 évêque de Dijon, il signa la formule de rétractation demandée par le pape. On a prétendu cependant qu'il ne l'avait pas fait, et malheureusement sa conduite postérieure n'a pas démenti cette assertion. Son administration se ressentit constamment des opinions qu'il professait; et, dans des temps moins malheureux, on n'eût pas

Digitized by Google

souffert qu'un évêque fit enseigner dans son séminaire des doctrines condamnées, et s'écartât de la discipline généralement reçue dans l'Église. Cet évêque, si peu digne de son caractère sacré, et qui avait vécu sans mériter l'estime, mourut subitement sans exciter de regrets. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Droits des curés et des paroisses considérés sous leur double rapport spirituel et temporel;* Paris, 1776, in-8°; 1780, in-8°; Constance, 1791, 3 vol. in-12; cet écrit fut supprimé par arrêt du parlement de Grenoble; — 2° *Mémoires à consulter pour les curés à portion congrue du Dauphiné;* 1780, in-8°, — 3° *Observations sur l'enseignement élémentaire de la religion;* 1804, in-8°; — 4° *Droit des pauvres;* 1781, in-12; — 5° *Analyse des principes constitutifs des deux puissances, avec une adresse aux curés;* — 6° *Mandements et lettres pastorales. Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Mahul, *Annuaire chronologique*, 1820. *L'Ami de la Religion*, 1820. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

REYNA (Cassiodore de), hébraïsant, né à Séville, mort à Francfort en 1594, embrassa l'état ecclésiastique, puis il se rendit à Londres, où il desservit une congrégation française, et alla à Francfort, où il acquiesça à la confession d'Augsbourg. On a de lui : 1° *La Biblia, que es los sacros del V. y N. Testamento, trasladada en español;* Bâle, 1599, in-4°; Amsterdam, 1596; l'auteur a caché son nom sous les initiales C. R., qu'on voit à la fin du discours latin qui est en tête de sa Bible; — 2° *Annotationes in loca selectiora Evangelii Joannis;* Francfort, 1573, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

REYNAUD (Marc-Antoine), curé de Vaux, au diocèse d'Auxerre, et prêtre *appelant*, né vers 1717 à Limoux, au diocèse de Narbonne, mort en 1796, consacra sa plume à la défense du parti janséniste, qu'il avait embrassé avec chaleur. Il a publié : 1° *Le Philosophe redressé par un curé de campagne*, ou *Réfutation de l'écrit de d'Alembert* intitulé : *Sur la Destruction des jésuites en France;* 1765, in-12; — 2° *Traité de la foi des simples;* 1770, in-12; — 3° *Lettres aux auteurs du Militaire philosophe et du Système de la nature;* 1769 et 1792; — 4° *Errata de la philosophie de la nature*, par un R. P. Picpus; 1775, in-12; — 5° *Histoire de l'abbaye de Saint-Polycarpe, de l'Ordre de Saint-Benoît;* 1779, in-12; — 6° cinq *Lettres sur les secours violents ou les convulsions*, dont la quatrième est du 11 novembre 1785; — 7° *Le Secourisme détruit;* — 8° *Le Mystère d'iniquité dévoilé;* — 9° *Lamentations amères, et derniers soupirs des écrivains secouristes;* cette dernière brochure est du 25 septembre 1788. *Voy. l'Ami de la Religion*, t. XXXV, p. 59, où l'on trouve une Notice très-détaillée et très-intéressante sur Reynaud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, qui cite plusieurs autres écrits de Reynaud.

REYNOLDS ou **RAINOLDS** (John), anglican, né à Pinho, près d'Exeter, en 1549, mort à Oxford l'an 1607, prit ses degrés en lettres et en théologie, et se consacra à l'enseignement des langues anciennes. Il eut part à la version de l'Ancien Testament faite par ordre du roi Jacques Ier. Ses ouvrages sont fortement empreints de l'esprit d'hérésie. Voici les principaux : 1° *De Scriptura et Ecclesia;* Oxford, 1580, in-8°; — 2° *De Romanæ Ecclesiæ idolatria;* ibid., 1596, in-4°; — 3° *De Capite et fide Ecclesiæ;* ibid., 1598, 1609, in-8°; trad. en latin; — 4° *Censura librorum apocryphorum V. T., adversus pontificios;* Oppenheim, 1611, in-4°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses.* La *Nouv. Biogr. génér.*

REYRAC (François-Philippe de **LAURENS DE**), chanoine régulier de Chancelade, né en 1734 au château de Longeville, en Limousin, mort à Orléans l'an 1781, est auteur de plusieurs écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Épître au comte de Vareilles* (son oncle) *sur le vrai bonheur de l'homme;* 1758; — 2° *Lettres sur l'éloquence de la chaire;* — 3° *Discours sur la poésie des Hébreux;* 1760; — 4° *Manuale clericorum*, in-12. On a fait des ouvrages de Reyrac un choix qui a été imprimé à Paris en 1796 et 1799. *Voy.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

REYRE (Joseph), pédagogue et sermonaire, né à Eyguières en Provence l'an 1735, mort à Avignon en 1812, entra chez les jésuites, professa au petit collége de Lyon, devint préfet de celui d'Aix, enseigna les humanités à Carpentras, et se livra à la prédication. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Prônes nouveaux;* Paris, 1809, 2 vol. in-12; — 2° *Petit Carême;* Lyon, 1809, 2 vol. in-12; — 3° *Supplément aux prônes nouveaux et au Petit Carême;* Lyon, 1811, in-12; ouvrages réunis sous ce titre : *Année pastorale*, ou *Prônes nouveaux;* Lyon, 1813, 5 vol. in-12; — 4° *Méditations évangéliques;* Lyon, 1814, 3 vol. in-12. *Voy.* Barjavel, *Biogr. de Vaucluse.* Quérard, *La France littéraire.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

REZAN ou **RESAN** (*Rezania, Resania*), ancienne ville archiépisc. du patriarcat de Moscovie, située à la droite de la rivière nommée Occa, à 36 milles de Moscou. Cette église a été unie à celle de Mourom ou Muromea. On en connaît trois évêques, dont le premier, Jonas, fut transféré sur le siége métropolitain de Kiovie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1312. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 198. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 163-164.

RHAUDENSIS. *Voy.* RHO, n° I.

RHEDON. *Voy.* REDON.

RHEDONES, *Voy.* RENNES.

RHEGIUM, ville d'Italie, dans le royaume de Naples. Saint Paul y aborda en allant à Rome. *Voy.* Actes, XXVIII, 13.

RHEIMS. *Voy.* REIMS.

RHEITA (Antoine-Marie **SCHYRLE DE**), capucin, né vers 1597 en Bohême, mort l'an 1660 à Ravenne, était théologien, prédicateur et mathématicien. On lui est redevable de la lunette astronomique actuelle à quatre verres convexes, et du télescope-binocle, que Montucla croit trop négligé. On a de lui : 1° *Oculus Enoch et Eliæ, sive radius sidereo-mysticus;* Anvers, 1645, 2 part. in-fol.; en tête de la seconde partie on trouve cet autre titre : *Theo-Astronomia, qua consideratione visibilium, per novos et jucundos conceptus prædicabiles ab astris desumptos, mens humana in invisibilia introducitur;* — 2° *Fasciculus sacrarum deliciarum, sive indulgentiæ sationis urbis a Paulo V concessæ;* Anvers, 1646; — 3° *Commentaire sur la Genèse;* — 4° *Explication de l'Apocalypse.* Ces deux derniers ouvrages sont restés manuscrits. *Voy.* Feller. Michaud et la *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve quelques détails sur l'*Oculus Enoch et Eliæ.*

RHENDINA ou **RENDINA**, ville épisc. de la province de Macédoine, sous la métropole de Thessalonique, au diocèse de l'Illyrie orientale. Elle était érigée en métropole au XVIe siècle. Cette église fut unie plus tard à celle de Lete ou Lita, ou Lyte. On n'en connaît que deux évêques, dont le premier, Damascène, souscrivit en 1564 la déposition du patriarche Joasaph, et le second, N..., siégeait sous Jérémie,

Digitized by Google

patriarche de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 98. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 198.

RHENFERD (Jacques), protestant orientaliste, né à Muhleim, dans le duché de Berg, en 1654, mort à Franeker l'an 1712, fut recteur du Gymnase de cette dernière ville. On a de lui un grand nombre de *Dissertations*, entre autres : 1° *De Sensu Apocalypseos cabalistico*; Franeker, 1679, in-4°; — 2° *De Sæculo futuro*; ibid., 1693, in-4°; — 3° *De Fictis Judæorum Hæresibus*; ibid., 1694, in-4°; — 4° *Observationes ad loca hebræa Novi Testamenti*; ibid., 1705-1707. Le recueil de tous les ouvrages et opuscules de Rhenferd a paru à Utrecht en 1722, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*. tom. I. Sax, *Onomasticon*. La *Nouv. Biogr. génér.*

RHÉSINA ou **RÉSAINA**, ville épisc. de la Mésopotamie ou de la province d'Osrhoëne, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Édesse. Théodose le Grand la nomma *Théodosiopolis*. On en connaît neuf évêques, dont le premier, Antiochus, souscrivit au concile de Nicée et à celui d'Antioche. Rhésina a eu en outre deux évêques chaldéens, dont le premier, Daniel, siégeait sous le catholique Mar-Abba; et un évêque jacobite, Théodose, qui siégeait en 724. Rhésina est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* sous la métropole Amid, siége également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 979, 1329 et 1515. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 154.

RHÉTHORIENS, hérétiques, disciples d'un Égyptien nommé *Rhethorius*, qui vivait vers l'an 380. Ils admettaient toutes les hérésies qui avaient paru jusqu'alors, et ils prétendaient que toutes étaient également soutenables. Ils prétendaient de plus qu'il était permis de se conformer à la religion de l'État ou du prince dont on était sujet, quelle que fût cette religion. *Voy.* Philaster., *In Catal. hæret.*, c. XLIV. August., *Hæres. LXXII.* Sander., *Hæres. LXXV.*

RHETICIUS. *Voy.* Rétice.

RHEUM, de la race des sacrificateurs, revint de Babylone à Jérusalem avec Zorobabel. *Voy.* II Esdras, XII, 3.

RHINOCÉROS. *Voy.* Licorne.

RHINOCORURA, qu'on croit être la ville actuelle de *Faramina* ou *Farma*, ville épisc. soumise au partriarcat d'Alexandrie. Pline et Strabon, qui l'appellent *Rhinocolura*, l'attribuent à la Phénicie; Ptolémée et Étienne de Byzance, à l'Égypte; mais Hiérocle et une autre ancienne Notice la donnent à la première Augustamnique. Cette ville a eu treize évêques, dont le premier, Darius ou Dorothée, assista au concile de Nicée. *Voy.* Hieronym., *ad Isai.*, XIX et XXVII. Sozomen., *Hist. eccles.*, l. V, c. XXXI. Photius, *Cod.*, LII. L'*Hist. des Patr. d'Alex.*, p. 231, 238, 411 et suiv., 500. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 542. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud.

RHISÆUM, ville épisc. du Pont polémoniaque, sous la métropole de Néocésarée, située près du fleuve Rhizius, sur la mer Noire. Saint Germain, patriarche de Constantinople, l'érigea en archevêché; elle perdit cette dignité deux cents ans après, mais elle la recouvra au XVe siècle. On en connaît trois évêques, selon le P. Lequien, dont le premier, Nectaire, assista au septième concile général, qui se tint en 787. De Commanville dit que *Rhisæum* fut érigée en évêché au IXe siècle. Si c'est au commencement du IXe siècle, il n'y a pas une grande différence entre les deux écrivains. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 517. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 199. Richard et Giraud.

I. **RHO** (Alessandro), en latin *Rhaudensis*, jurisc., né à Milan en 1543, mort en 1627, professa le droit à Pavie, et fut appelé par le roi d'Espagne à Milan, pour prendre place au sénat. Parmi ses ouvrages nous citerons : *De Contractibus emphyteoticis ecclesiarum*; Pavie, 1590, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RHO** (Giacomo ou Jacques), jésuite, fils du précédent, né en 1593 à Milan, mort en Chine, obtint des succès étonnants en mathématiques. Destiné aux missions de la Chine, il se rendit à Rome, où il reçut la prêtrise, puis il accompagna le P. Trigaut en Chine. On a de lui : 1° un travail immense pour la *correction du calendrier chinois*, travail qu'il fit conjointement avec le P. Adam Schall, d'après le désir de l'empereur, et que le P. Alegambe estime à 150 volumes; — 2° deux lettres *De sua Navigatione et rebus indicis*, en italien; Milan, 1620; — 3° *Tabulæ motus solaris, lunaris et planetarum*; — 4° *De Mensura cœli et terræ*, en chinois; — 5° divers *Traités* relatifs à la religion, aussi en chinois, savoir : *du jeûne, de l'aumône, des bons conseils, des œuvres de miséricorde*, etc. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Argelati, *Biblioth. Mediolanensis.* Kircher, *China illustrata*, p. 119. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **RHO** (Giovanni ou Jean), jésuite, né à Milan en 1590, mort à Rome en 1662, était frère du précédent. Après avoir professé dans les principales villes de l'Italie, il fut nommé recteur de la maison professe à Milan, puis provincial à Rome et à Naples. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Martyrium trium beatorum e Soc. Jesu, Pauli Michi, Joh. Goto, Jac. Ghisai*; Florence, 1628, in-8°; — 2° *Vita di S. Lindano abbate*; Rome, 1641, in-4°; — 3° *Orazioni sopra la divina Scrittura*; Venise, 1652, in-4°; — 4° *Quadragesimale*; Venise et Milan, 1652-1671, 4 vol. in-4°; — 5° *Della Eucharistie orazioni XXX*; Rome, 1657, in-4°; — 6° *Orazioni sopra gli uomini illustri del Testamento V. et N.*; Modène, 1672, 8 vol. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Argelati, *Biblioth. Mediolanensis.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RHODANIM. *Voy.* Dodanim.

RHODE, jeune servante qui, au lieu d'ouvrir à saint Pierre, qui se présenta à la porte de la maison de Marie, mère de Jean-Marc, après avoir été délivré de la prison par un ange, le laissa dehors pour courir en porter la nouvelle aux fidèles assemblés dans cette maison. *Voy.* Actes, XII, 13 et suiv.

I. **RHODES**, île et siége épisc. de l'Asie Mineure située dans la mer de Scarpanto, sur la côte méridionale de la Carie. Rhodes est la métropole des Cyclades dans toutes les Notices. Cette île, qui fut tour à tour au pouvoir des Génois et des Grecs, était devenue une retraite de corsaires, lorsqu'en 1309 Foulques de Villaret, grand maître des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, s'en empara, et y établit le siége de l'Ordre, qui avait été chassé de la Terre-Sainte; cet Ordre la conserva jusqu'en 1522, époque à laquelle elle tomba au pouvoir des Turcs. Rhodes a eu des évêques grecs et latins; ceux-ci sont connus quelquefois sous le nom d'*évêques de Colosse* ou *Colossiens*, ainsi appelés du nom du fameux colosse qui y était, et que l'on regardait comme une des sept merveilles du monde. Ses évêques grecs furent au nombre de vingt-huit; le premier, saint Euphranon,

Digitized by Google

condamna les encratites; elle a eu aussi neuf évêques latins, dont le premier, Guy, siégeait en 1238. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1050. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 199. Richard et Giraud.

II. **RHODES** (Alexandre de), jésuite, né à Avignon en 1591, mort en Perse l'an 1660, fut envoyé, en 1618, dans les Indes orientales pour y prêcher l'Évangile. De là il alla dans la Cochinchine, il instruisit les indigènes dans la foi, puis il passa dans le Tonquin, où il gagna la confiance du roi et de plusieurs personnages considérables. Expulsé de ce pays, il se rendit à Macao; durant dix années il y professa la théologie, et parcourut de temps en temps la province de Canton. Plus tard il visita Bantam et Surate, et se rendit à Smyrne, en passant par l'Anatolie et l'Arménie. On a de lui : 1° *Relazione de' felici successi della santa fide nel regno di Tunchino;* Rome, 1650, in-4°; trad. en français; Lyon, 1651, in-4°, et en latin, ibid., 1652, in-4°; — 2° *Relation des progrès de la foi au royaume de Cochinchine;* Paris, 1652, in-8°; — 3° *Sommaire des divers voyages et missions apostoliques du P. A. de Rhodes à la Chine et autres royaumes de l'Orient;* ibid., 1653, in-8°; 1666 et 1688; — 4° *Relation de ce qui s'est passé en* 1649 *dans les royaumes où les PP. de la Compagnie de Jésus de la province du Japon publient l'Évangile;* ibid., 1655, in-8°; — 5° *Relation de la mission établie en Perse;* ibid., 1659, in-8°; — 6° un *Catéchisme* en tonquinois et en latin; Rome. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **RHODES** (Georges de), jésuite, né à Avignon en 1597, mort à Lyon en 1661, était frère du précédent. Il professa la rhétorique dans cette dernière ville, où il fut recteur pendant vingt-sept ans. Outre un ouvrage de philosophie, il a publié : *Disputationes theologiæ scholasticæ;* Lyon, 1661, 1671, 1676, 2 vol. in-fol. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Barjavel, *Biogr. de Vaucluse.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RHODEZ. *Voy.* RODEZ.

RHODIOPOLIS, siége épisc. de la province de Lycie, située au diocèse d'Asie, sous la métropole de Myre. On en connait un évêque, Nicolas, qui souscrivit la relation du concile de Constantinople au patriarche Jean, au sujet de Sévère et des autres hérétiques. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 992.

RHODOCUS, traître de l'armée de Judas Machabée, qui allait découvrir dans le camp du roi de Syrie, à Antiochus Eupator, les secrets de son parti. *Voy.* II Machab., XIII, 21.

RHODOPE, province de Thrace, située entre les fleuves Nestus et Melanes, et bornée au nord par le mont Rhodope, qui lui donne son nom. Elle avait Trajanopolis pour métropole; mais cette ville ayant été détruite, la dignité métropolitaine fut transférée à Maronéa, ville située dans la même province, à l'embouchure du fleuve Nestus. *Compar.* MARONÉA et TRAJANOPOLIS, n° I.

RHOMPHÆA. Ce mot, qui se trouve dans la version latine de l'Ecclésiastique et de l'Apocalypse, mais beaucoup plus souvent dans le grec des Septante, répond aux mots hébreux *hanith*, lance, et *héreb*, épée. *Rhomphæa* signifie proprement une longue lance qui était autrefois en usage parmi les Thraces, comme on le voit dans Tite-Live. Saint Isidore dit que *rhomphæa* est une longue épée à deux tranchants appelée autrement *spatha*, d'où vient notre épée. Suidas dit que l'on donne aussi le nom de *rhomphæa* à la pique ou à un long dard. *Voy.* Ecclésiastique, XXI, 4; XXVI, 27; XXXIX, 36. Apocal., II, 12. Tit. Liv., *Annal.*, l. XXXI, XXXIX. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RHOSICUM, RHOSII. *Voy.* TOPERUS.

RHOSUS, ville épisc. de la deuxième Cilicie, sous la métropole d'Anazarbe, au diocèse d'Antioche. On en connait six évêques, dont le premier, Antipater, assista au concile d'Antioche tenu par Mélèce, au sujet de la consubstantialité, en 363. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 906.

RHUSIUM. *Voy.* TOPERUS.

RHYNDACES, ville épisc. de la première Bithynie, sous la métropole de Nicomédie, située près du fleuve Rhyndacus. On en connait deux évêques, dont le premier, Jonas, fut déposé pour cause de simonie, sous le patriarche Calliste, et le second, Léon, siégea immédiatement après Jonas. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 636.

RIBADENEIRA (Pedro), jésuite, né à Tolède en 1527, mort à Madrid l'an 1611, fut un des premiers disciples de saint Ignace de Loyola, qui le reçut dans sa compagnie en 1540. Il professa la rhétorique à Palerme, alla dans les Pays-Bas et en France par l'ordre de saint Ignace, et fut plusieurs fois provincial de son Ordre. On a de lui : 1° *Vida de S. Ignacio;* Madrid, 1570, in-8°; trad. en latin par l'auteur; Anvers, 1588, in-8°; — 2° *De la Scisma de Ingalaterra;* Madrid, 1588, in-8°; trad. en latin; — 3° *De la Tribulacion particular y publica;* Barcelone, 1591, in-8°; — 4° *Vidas de Diego Lainez, Alfonso Salmeron y Francisco de Borja;* Madrid, 1592, in-8°; trad. en latin par André Schott; Anvers, 1598, in-8°; ces trois vies ont été réunies à celles de saint Ignace, dans l'édit. de Madrid, 1594, in-fol.; — 5° *Tratado de la religion y virtudes que debe tener el principe christiano para gobernar sus Estados;* Madrid, 1595, 1601, in-8°; Anvers, 1597, in-8°; trad. en français, en latin, en anglais et en italien; c'est une réfutation du *Prince* de Machiavel, mais qui contient plusieurs propositions qui ont prêté à la critique; — 6° *Flos sanctorum, o libro de las vidas de los santos;* Madrid, 1599-1610, 2 vol. in-fol.; — 7° *Vida de Christo y de su Madre santissima;* ibid., 1604, in-fol; — 8° *De Scriptoribus Societatis Jesu;* Anvers, 1608, in-8°, etc. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Pierre de l'Étoile, *Journ. du règne de Henri IV*, tom. II, p. 196. Nicol.-Antonio, *Nova Biblioth. Hispana.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

RIBAÏ, père d'Ithaï, était un des braves de l'armée de David. *Voy.* II Rois, XXIII, 29.

RIBALLIER (Ambroise), docteur de Sorbonne et abbé commendataire de Chambon, diocèse de Poitiers, né à Paris en 1712, mort l'an 1785, fut nommé grand maître du collége des Quatre-Nations. Il était connu pour sage, modéré et conciliant. La place de syndic de la faculté de théologie ayant vaqué en 1765, il en fut pourvu. Enfin, lorsqu'en 1766 un arrêt du conseil du roi du 31 juillet créa une commission pour la réforme des Ordres religieux, l'abbé Riballier en fut nommé membre. On a de lui : 1° *Lettre à l'auteur du Cas de conscience sur la réforme des réguliers;* 1769, in-12; — 2° *Essai historique et critique sur les priviléges et exemptions des réguliers;* 1769, in-12; — 3° *Lettres d'un docteur à un de ses amis au sujet de Bélisaire;* 1768, in-12. Le *Bélisaire* de Marmontel, imprimé avec approbation et privilége obtenus un peu par surprise, avait paru dangereux à cause du chapitre XV, où il se trouve des propositions répréhen-

Digitized by Google

sibles. L'abbé Riballier, en sa qualité de *syndic*, le dénonça à la faculté, dont la censure parut le 26 juin 1767, au grand mécontentement de Voltaire, qui bafoua la censure et la Sorbonne par des injures grossières qui s'adressaient surtout au syndic. L'abbé Riballier répondit par des raisons; il n'en fut attaqué que plus violemment; mais il garda sagement le silence. D'ailleurs *Bélisaire* avait été mis à l'*Index* le 25 mai 1767, avec la clause *Donec corrigatur*. L'abbé Riballier a eu pour ennemis non-seulement les philosophes incrédules, mais encore les jansénistes, parce qu'il soutenait de toutes ses forces l'autorité des décisions de l'Église. *Voy*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

RIBAS (Juan de), dominicain, né à Cordoue en 1612, mort l'an 1687, enseigna et prêcha longtemps avec un si grand succès qu'il passait pour le plus habile prédicateur de l'Andalousie. Il a laissé, entre autres écrits : 1° un opuscule sur les *Indulgences*; — 2° *Vie de saint Alvare de Cordoue*; — *Sueldo al Cesar y a Dios su gloria*; 1663, in-fol.; le but de Ribas dans ce livre, qui a paru sous le pseudonyme de *Joseph de Zaës*, est de prouver que le père Alva a eu tort d'enlever à saint Thomas la *Catena Aurea* pour en faire honneur au P. Carbonnel, religieux de Saint-François; — 4° des *Sermons*; — 5° plusieurs ouvrages pour la défense de son Ordre, contre les Jésuites. Plusieurs auteurs lui ont attribué avec quelque vraisemblance le fameux livre intitulé *Teatro jesuitico, apologetico discurso con saludables y seguras doctrinas necessarias a los principes y señores de las tierras*; Coïmbre, 1654, in-4°, et qui porte le pseudonyme de *Francesco de la Piedad*. Ce pamphlet fut condamné par l'Inquisition d'Espagne et livré aux flammes. *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 712. Le *Mém. espagnol de l'an* 1688. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*

RIBAUT DE LA CHAPELLE ou **RIBAUT DE ROCHEFORT**, avocat à Gannat, dans le Bourbonnais, vivait au XVIIIe siècle. Il a laissé plusieurs dissertations, parmi lesquelles nous citerons : *Dissertation sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans le Bourbonnais*, en latin; 1737, in-12; — 2° *Dissertation sur la félicité ou la philosophie des honnêtes gens*; 1744, in-8°. *Voy*. la *France littér*. Richard et Giraud.

RIBEIRA. *Voy*. RIBERA, n° II.

RIBEMONT (*Ribodi Mons*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située près de la ville du même nom, au diocèse de Laon, entre Guise et la Fère. On l'appelait aussi *Saint-Nicolas-des-Champs*, parce qu'elle était dans une prairie voisine de la ville. Elle fut fondée et dotée en 1083, par Anselme, comte de Ribemont. L'an 1647, on y introduisit les religieux de la congrégation de Saint-Maur. *Voy*. la *Gallia Christ.*

I. **RIBERA** (Alphonse de), dominicain espagnol, vivait du XVIe au XVIIe siècle. Il a laissé : 1° *Traité sur le Rosaire*; Madrid, 1618; — 2° *Histoire du très-saint Sacrement*; ibid., 1626, in-fol.; — 3° *Traité des excellences de saint Thomas d'Aquin*. *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 442.

II. **RIBERA** ou **RIBEIRA** (François de), savant jésuite, né à Villacastin, dans le territoire de Ségovie, mort en 1591 ou en 1601, professa la théologie à Salamanque. On a de lui de bons *Commentaires* : 1° *sur les douze petits Prophètes*; Cologne, 1599, in-fol.; — 2° *sur l'Évangile de saint Jean*; Lyon, 1623, in-fol.; — 3° *sur l'Épître aux Hébreux*; Cologne, 1600, in-8°; — 4° *sur l'Apocalypse*; Anvers, 1603, in-8°; — 5° *Traité du temple de Salomon*; imprimé avec le précéd.; — 6° *Vie de sainte Thérèse*; Cologne, 1620, in-8°; Ribera avait été quelque temps son directeur. *Voy*. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Richard et Giraud. Feller.

RIBIÉ (César), ecclésiastique, né en 1762 à Lyon, mort l'an 1826, se fit chérir pendant toute sa vie sacerdotale par son zèle pour le salut des âmes et son excessive charité. Il gouverna plusieurs paroisses avec un grand succès. Revenu de l'exil en 1795, il remplit les fonctions de secrétaire de l'archevêché, qui était alors gouverné par les vicaires généraux en l'absence de l'archevêque, M. de Marbeuf. Une nouvelle organisation ayant eu lieu dans le diocèse en 1802, il devint vicaire à Saint-Nizier. En 1807, il fut nommé curé à Larajasse, petite paroisse dans les montagnes de Lyonnais. M. Devie, nommé évêque de Belley, voulut se l'attacher en qualité de son premier vicaire général; mais le digne pasteur céda aux prières de ses paroissiens, qui le regardaient comme un père, et il resta au milieu d'eux jusqu'à sa mort. Son humilité ne lui ayant pas permis de rien faire imprimer pendant sa vie, on a publié après sa mort : 1° *Le Paradis sur la terre, ou le chrétien dans le ciel par ses actions*; — 2° *Méditations sur l'amour de Dieu, pour tous les jours de deux mois, sur la communion, pour entendre la sainte messe et divers exercices en forme de méditations*, précédées d'un *Abrégé de sa vie*; Lyon, 1827, in-18; 2e édit., 1828, avec son portrait; ouvrage qui a obtenu le plus grand succès, comme convenant à toute espèce de personnes, parce que ce sont des sujets détachés qui forment la matière d'amples réflexions pour quiconque veut entrer dans la vie spirituelle; — 3° *Conférences et Sermons, suivis d'Avis et d'une Retraite de trois jours pour les premières communions, et d'un Plan de retraite pour les religieuses*; Lyon, 1828, in-12; — 4° un grand nombre de *Sermons et d'Instructions familières*; restés en manuscrits. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

RIBLATHA. *Voy*. RÉBLA.

RIBODI MONS. *Voy*. RIBEMONT.

I. **RIBOTI** (Augustin), prêtre de la Doctrine chrétienne, est auteur d'un Abrégé de l'histoire ecclésiastique intitulé *Florus Christianus*, parce qu'il est écrit dans le goût de l'*Hist. romaine* de Florus; Paris, in-12. Le style du P. Riboti est fleuri et enrichi de pensées ingénieuses. *Voy*. le *Journ. des Savants*, ann. 1666.

II. **RIBOTI** (Philippe), provincial des Carmes en Catalogne, mort en 1391, a laissé : 1° *Traité des hommes illustres* de son Ordre; — 2° *Le Miroir des Carmes*; Venise, 1507; Anvers, 1680; — 3° des *Sermons*. *Voy*. Trithème, *De Vir. illustr*. Lucius, *In Biblioth. carm.*

I. **RICARD** (Dominique), littérateur distingué, de la congrégation des Doctrinaires, né à Toulouse en 1741, mort à Paris l'an 1803, professa la rhétorique à Auxerre avec distinction. Outre sa *Traduction des Œuvres de Plutarque* et quelques autres écrits purement littéraires, on lui doit : *Journal de la religion et du culte catholique*; Paris, 1795, 12 nos in-8°; c'est Ricard qui avait fondé ce journal, lequel parut depuis sous le titre d'*Annales philosophiques, morales et littéraires*; — 2° la publication des *Traités sur la superstition et sur l'enthousiasme*, ouvrage posthume de l'abbé Pluquet, que l'éditeur a fait précéder d'une *Notice* sur cet auteur. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RICARD DE MONT-CROIX** ou **RICOLD**, **RICOLDI**, dominicain, né à Florence, mort en 1309, se distingua dans les missions d'Orient

Digitized by Google

par ses travaux apostoliques. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Christianæ fidei Confessio;* c'est une réfutation du Coran, dont le P. Seraphini a donné une édition sous ce titre : *Propugnaculum fidei;* Venise, 1609, in-4°; — 2° *De Moribus, conditionibus et nequitia Turcarum;* Paris, 1514, in-4°; Séville, 1520; Rome, 1606, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 504 et suiv. Le P. Touron, *Hist. des Homm. illustr. de l'Ord. de S.-Dominiq.*, tom. I, p. 759 et suiv. Richard et Giraud.

RICAUT (Paul), anglican, né vers 1628 à Londres, où il est mort l'an 1700, fit de bonnes études à Cambridge, et voyagea plusieurs années en Europe, en Asie et en Afrique. Il profita de son séjour à Constantinople pour s'instruire des mœurs et de la religion des Turcs. Outre plusieurs ouvrages sur les Turcs et quelques autres, il a laissé : 1° *The Present State of the greek and armenian Church;* Londres, 1678, in-12, trad. franç. de Rosemond; Middelbourg, 1692; Amsterdam, 1696, 1710, in-12; — 2° une continuation des *Vies des Papes* de Platina. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RICCARDI (Niccolo), dominicain, né à Gênes en 1585, mort à Rome l'an 1639, occupa en 1613 la première chaire de théologie à Valladolid, et acquit comme prédicateur une immense réputation. Urbain VIII le nomma, en 1621, professeur de théologie au collége de la Minerve, et, en 1629, maître du Sacré-Palais. Il a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels : 1° *Ragionamenti sopra le Litanie di Nostra Signora;* Rome, 1626, 2 vol. in-fol.; — *Historiæ concilii Tridentini emaculatæ Synopsis;* ibid., 1627, in-16; — 3° *Historia concilii Tridentini a calumniis vindicata;* — 4° *Theologus, sive de christiana Theologia;* — 5° *Disputationes breviores in D. Thomam, tomi quatuor;* — 6° *In Sacram Scripturam de optimo Genere interpretandi*, etc. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 503 et suiv. Tiraboschi, *Storia della Letter. Italiana*, tom. VIII. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

RICCHINI (Tommaso-Agostino), dominicain, né à Crémone en 1695, mort à Rome en 1762, professa la théologie dans les principales maisons de son Ordre en Lombardie, fut prieur à Crémone, devint, en 1749, secrétaire de la Congrégation de l'*Index* et examinateur des évêques, puis, en 1759, maître du Sacré-Palais. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *In Funere Benedicti XIII;* Rome, 1730, in-4°; — 2° *Patris Monetæ adversus Catharos et Valdenses*, lib. V; ibid., 1743, in-fol.; — 3° *De Vita et cultu B. Alberti Villaconiensis;* ibid., 1748, in-8°; — 4° *Chronologia sacra*, etc.; — 5° *Tractatus varii theologici dogmatici*, etc. *Voy.* Arisi, *Cremona litterata.* Jos. Catalan, *De Secretario S. Congregationis Indicis libri duo*, p. 141. Richard et Giraud, qui donnent la liste des autres écrits de Ricchini.

I. **RICCI** ou **RICCIO** (Bartolommeo), jésuite, né à Castelfidardo, mort à Rome en 1613, fut maître du noviciat à Nola et à Rome, puis provincial de son Ordre en Sicile. Il a laissé : 1° *Vita Jesu Christi ex Evangeliorum contextu;* Rome, 1607, in-8°, avec 160 figures; trad. en italien ; ibid., 1609, in-4°; — 2° *Triumphus Christi crucifixi;* Anvers, 1608, in-4°; avec figures grav. par Adrien Collaert: — 3° *Monotessaron evangelicum;* Poitiers, 1621, in-4°. *Voy.* Tiraboschi, *Storia della Letter. Italiana*, tom. VII, 2ᵉ partie. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RICCI** (Domenico), dominicain, vivait au XVIIIᵉ siècle. On a de lui : *Homo interior juxta Doctoris angelici doctrinam, necnon SS. PP. expositus, ad explodendos errores Michaelis de Molinos;* Naples, 1709, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 774.

III. **RICCI** (Giacomo), dominicain, né à Rome, mort en 1703, fut secrétaire de la Congrégation de l'*Index*, provincial de sa province, puis procureur général de son Ordre. Il a laissé : 1° *Vie de saint Philippe de Néri;* — 2° *Epitome singularium gestorum S. Ludovici Bertrandi;* Rome, 1671, in-4°; — 3° *Brevis Instructio pro iis qui promovendi sunt ad ordines*, etc.; — 4° *Index librorum prohibitorum auctior et accuratior;* Rome, 1681, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 762.

IV. **RICCI** (Matteo), jésuite et fondateur de la mission de la Chine, né à Macerata, dans la Marche d'Ancône, en 1552, mort à Pékin l'an 1610, passa aux Indes, acheva sa théologie à Goa, où il enseigna la rhétorique. Ses supérieurs l'ayant destiné aux missions de la Chine, il apprit la langue du pays, sans négliger les mathématiques, qu'il avait étudiées à Rome. Il a laissé, entre autres écrits : 1° des *Mémoires* publiés par le P. Trigault, sous ce titre : *De Christiana Expeditione apud Sinas suscepta ab Societate Jesu, ex M. Ricci commentariis libri V;* Augsbourg, 1615, in-4°; Lyon, 1616; Cologne, 1684, in-8°; — 2° *La Véritable Doctrine de Dieu*, en chinois. *Voy.* le P. d'Orléans, *Vie du P. M. Ricci*, 1693, in-12. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RICCIARDI (Antonio), rhétoricien et philosophe, né à Brescia, mort en 1710, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° un *Traité des anges;* — 2° *Commentaria symbolica;* 2 vol. *Voy.* Ghilini, *Teatr. d'uomini letterati.*

I. **RICCIO** (Bartolommeo). *Voy.* Ricci, n° I.

II. **RICCIO** (Giovanni-Luigi), évêque del Vico-di-Sorrento, né à Naples, mort vers l'an 1630, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Dec. cur. Archiep. part. IV, collect. decis. part. IX;* — 2° *Praxis for. eccl. part. V*, etc. *Voy.* Lorenzo Crasso, *In Elog. doct.*, p. 2.

RICCIOLI (Giovanni-Battista), jésuite, né à Ferrare en 1598, mort à Bologne l'an 1671, professa la théologie à Parme et à Bologne, et se livra à l'étude de l'astronomie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Distinctione entium in Deo et in creaturis;* Bologne, 1669, in-fol.; — 2° *Evang. unicum;* — 3° *De Immunitate ab errore definit. S. Sedis apostolicæ;* — 4° *Vindiciæ Kalendarii Gregoriani;* Bologne, 1666, in-fol.; — 5° *Chronologia reformata;* ibid., 1669, 3 vol. in-fol.

I. **RICHARD** (Le bienheureux), abbé de Saint-Vannes et l'un des plus illustres restaurateurs de la discipline monastique, né à Banton, en Argone, au diocèse de Reims, mort le 14 juin 1046, fut élevé à l'école de la cathédrale de Reims, dont il devint successivement grand chantre, archidiacre et doyen. L'an 1004, il se retira au monastère de Saint-Vannes de Verdun, dont il devint abbé, et il y fit revivre la plus exacte discipline par sa prudence, sa douceur et son éloquence. Sa communauté devint si nombreuse, qu'il fut obligé de rebâtir et d'agrandir la maison, qui fut célèbre en France, en Allemagne et en Lorraine, et le modèle sur lequel plusieurs autres furent réformées. Dieu l'honora de son vivant du don des miracles; mais on ne lui a décerné aucun culte public. Il avait composé : 1° *Vies de saint Vannes, de saint Saintin, de saint Maur, de saint Firmin*, etc.; — 2° des *Lettres;* — 3° des *Réglements;* —

Digitized by Google

4° des *Sermons*. *Voy*. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VII. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*.

II. **RICHARD**, abbé de Fleury, mort en 979, fit observer dans ce monastère une discipline si exacte, que l'évêque Gombald et son frère Guillaume Sanche, duc de toute la Gascogne, lui donnèrent l'abbaye de la Réole et la soumirent à celle de Fleury. Richard y établit une régularité si parfaite, qu'elle quitta son nom de *Squirs* pour prendre celui de *Regula*, la Règle. Il a composé un *Recueil d'usages et de coutumes*, dont on trouve des fragments dans de Marca, *Histoire de Béarn;* le P. Labbe l'a donné en entier dans ses *Monuments pour servir à l'Histoire d'Aquitaine*. *Voy*. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VI.

III. **RICHARD** (Charles-Louis), dominicain, né à Blainville-sur-l'Eau, en Lorraine, en 1711, fusillé à Mons l'an 1794, se fit recevoir docteur en théologie à Paris, et consacra sa plume à la défense des principes religieux, violemment attaqués par les philosophes du XVIII° siècle. Condamné à mort pour avoir élevé la voix contre les crimes de la révolution, il montra jusqu'au dernier moment la plus grande fermeté. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Bibliothèque Sacrée, ou Dictionnaire universel des sciences ecclésiastiques;* Paris, 1760, 5 vol. in-fol.; un 6° vol. a paru sous le nom des PP. Richard et Giraud; ibid., 1765, in-fol.; enfin on en a donné une nouvelle édition augmentée; ibid., 1821-1827, 29 vol. in-8°; c'est l'édition que nous avons prise pour base de notre propre *Diction. univers. des sciences ecclésiastiques;* — 2° *Dissertation sur la possession des corps, et de l'infestation des maisons par les démons;* 1746, in-8°; — 3° *Examen du libelle intitulé Histoire de l'établissement des moines mendiants;* Avignon, 1767, in-12; — 3° *Analyse des Conciles généraux et particuliers;* Paris, 1772-1777, 5 vol. in-4°; — 4° *La Nature en contraste avec la religion et la raison;* ibid., 1773, in-8°; — 5° *Annales de la charité et de la bienfaisance chrétienne;* ibid., 1785, 2 vol. in-12; — 6° *Sermons;* ibid., 1789, 4 vol. in-12. *Voy*. l'*Ami de la Religion*, ann. 1822, tom. XXX. La *Notice* qui est à la tête du 1er vol. de la nouvelle édition de la *Biblioth. Sacrée*.

IV. **RICHARD** (François), jésuite, né à Pont-à-Mousson, mort dans l'île de Négrepont l'an 1673, passa dans la Grèce en 1644, pour travailler dans les missions étrangères. On a de lui : 1° un ouvrage en grec vulgaire, dans lequel il défend tous les dogmes de l'Église romaine combattus par les Grecs; Paris, 1657, in-4°; — 2° *Relation des missions des PP. de la compagnie de Jésus dans l'île de Sainte-Irène;* ibid., 1657, in-4°. *Voy*. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*.

V. **RICHARD** (Gilles), de l'Ordre des Carmes, vivait au XVI° siècle, et était docteur en théologie. On a de lui : 1° *De Romano Pontifice;* — 2° *De Functione apostolica;* — 3° *De Regno Christi;* — 4° *De Gloria Hierosolymæ;* — 5° *De Dignitate hominis;* — 6° *De Ecclesiastica Unione;* — 7° *De Dignitate sacerdotali;* — 8° *De Divina vocis Virtute;* — 9° *De Sapientia Spiritus;* — — 10° *De Inscrutabilibus Dei Viis;* — 11° *De Fœcunda Ecclesiæ Sterilitate;* tous ces ouvrages ont paru à Venise en 1540. *Voy*. le Mire, *Biblioth. des Aut. du XVI° siècle. Biblioth. Carmelit.*, col. 9.

VI. **RICHARD** (Jean), bachelier en théologie, né à Paris en 1615, mort l'an 1686, fut curé de Saint-Martin de Triel, dans le vicariat de Pontoise, et prieur de Notre-Dame de Beaulieu-Sainte-Avoie, dans la paroisse de Saint-Remy, près de Chevreuse. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *L'Agneau pascal*, ou *Explication des cérémonies que les Juifs observaient en la manducation de l'agneau de Pâque, appliquées dans un sens spirituel à la manducation de l'Agneau divin dans l'Eucharistie;* Cologne, 1686, in-8°; — 2° *Pratiques de piété pour honorer Jésus-Christ dans l'Eucharistie*, etc.; ibid., 1583, in-8°; — 3° *Règles de conduite pour les curés;* — 4° *Sentiments d'Érasme conformes à ceux de l'Église catholique sur tous les points controversés;* Cologne, 1688 et 1715, in-12. *Voy*. les *Mém. du temps*. Le *Journ. littér.*, ann. 1715, tom. VII, p. 442. Richard et Giraud.

VII. **RICHARD** (Jean), moraliste, né à Verdun en 1638, mort à Paris l'an 1719, se fit recevoir avocat. On a de lui : 1° *Discours moraux;* Paris, 1681-1697, 12 vol. in-12; — 2° *Idées et desseins de sermons sur les mystères;* ibid., 1693, in-8°; — 3° *Éloges historiques des saints;* ibid., 1695, 1716, 4 vol. in-12; — 4° *La Science universelle de la chaire*, ou *Dictionnaire moral contenant, par ordre alphabétique, des sujets de sermons sur toutes les matières de morale;* Paris, 1700-1712; 1714; 1718 et 1730. *Voy*. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine. Diction. des prédic.*

VIII. **RICHARD** (Jean-Pierre), prédicateur, né à Belfort en 1743, mort à Paris l'an 1820, entra chez les Jésuites en 1760, et, après la dissolution de sa compagnie, il se rendit à Liége, où il surveilla l'éducation des neveux du prince-évêque. De retour en France il se livra à la prédication, et devint en 1805 chanoine de Notre-Dame. On a de lui : des *Sermons;* Paris, 1822, 4 vol. in-12. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **RICHARD** (Nicolas), bachelier en théologie et curé de Saint-Gilles de Bruxelles, qui vivait au XVIII° siècle. On a de lui : *Jus pastorum titularium et ecclesiarum parochialium ad oblationes, decimas et maxime novales;* Liége, 1716, 2 vol. in-12. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1716, p. 381.

X. **RICHARD** (René), de la congrégation de l'Oratoire, né à Saumur en 1654, mort à Paris l'an 1727, professa les humanités et la rhétorique, fut employé dans les missions de Luçon et de la Rochelle, puis il vint à Paris, où il se livra à la prédication. Plus tard il quitta l'Oratoire, et devint doyen des chanoines de Sainte-Opportune. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Maximes chrétiennes;* — 2° *Dissertation sur l'indult du parlement;* Paris, 1723, in-8°; — 3° *Discours sur l'histoire des fondations royales, et des établissements faits sous le règne de Louis le Grand en faveur de la religion, de la justice*, etc.; Paris, 1695, in-12; — 4° *Vie de Jean-Antoine le Vachet, instituteur des sœurs de l'Union chrétienne;* ibid., 1692; — 5° *Dissertation sur l'usage de la primitive Église de n'enterrer les morts qu'avec l'Eucharistie dans la bouche et sur l'estomac*. *Voy*. les *Mém. du temps*. Le *Journ. des Savants*, 1692, 1695, 1702, 1704, 1716, 1719, 1724 et 1726. Richard et Giraud.

XI. **RICHARD D'ARMAGH**, archevêque de cette ville, né dans le comté de Louth, mort à Avignon en 1360, avait acquis une grande réputation comme théologien, jurisconsulte et philosophe. Il devint successivement chancelier du diocèse de Lincoln, archidiacre de Chester, doyen de Lichfield, puis archevêque d'Armagh. Il eut de grands démêlés avec les religieux mendiants au sujet de la juridiction des évêques et des curés. Ses ouvrages imprimés sont : 1° *Traité contre les erreurs des arméniens;* Paris, 1511 et 1512; — 2° *Defensio curatorum adversus fratres mendicantes;* Paris, 1496; — 3° *Sermones qua-*

Digitized by Google

tuor; ibid., 1612. *Voy.* Trithème et Bellarmin, *De Script. eccl. et in controvers.* Possevin, *In Appar. sacr.* Sponde, ann. 1357, nº 15 et 16, etc. Richard et Giraud.

XII. **RICHARD DE HAMPOLO** ou **ROLLUS**, dominicain anglais, mort en 1349, a publié : 1º *Commentaires sur Job*; — 2º sur les *Psaumes*; — 3º des *Traités* de théologie et de piété, au nombre de plus de cinquante. *Voy.* Sixte de Sienne, *In Biblioth. Sancta*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

XIII. **RICHARD DE MAIDSTONE.** *Voy.* RICHARD, nº XVII.

XIV. **RICHARD DE POITIERS**, religieux de Cluny, né dans le Poitou, vivait au XIIᵉ siècle. On lui attribue : 1º une *Chronique*, qui a été publiée par D. Martenne, *Amplissima Collectio*, tom. V, col. 1160; par Muratori, *Antiq. Italiæ*, tom. IV, col. 1080, et par les continuateurs de D. Bouquet, *Historiens de France*, tom. XII, p. 411; — 2º une *Nomenclature des papes*, insérée dans la collection de Muratori, tom. IV, col. 1104. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XV. **RICHARD DE SAINT-VICTOR**, théologien, né en Écosse, mort à Saint-Victor de Paris vers l'an 1173, fut chanoine, sous-prieur et prieur de cette maison. On lui doit : 1º trois *Traités de critique et d'histoire*; — 2º *Explication du temple décrit dans Ézéchiel*; — 3º *Commentaires allégoriques, moraux et dogmatiques sur les Psaumes, le Cantique des cantiques, quelques endroits difficiles de saint Paul et sur l'Apocalypse*; — 4º *Traités de la Trinité et de l'Incarnation*; — 5º plusieurs *Traités de spiritualité*; tous ces ouvrages ont paru à Paris, 1518 et 1540; à Venise, 1592; à Cologne, 1621, et à Rouen, 1650, 2 vol. in-fol.

XVI. **RICHARD LE GRAND**, archevêque de Cantorbéry, mort en 1231, a écrit : 1º *De Fide et legibus*; — 2º *De Sacramentis*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

XVII. **RICHARD MAIDSTONE** ou **DE MAIDSTONE**, carme anglais, né à Maidston, mort en 1396, était docteur et professeur à Oxford. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1º *Compendium D. Augustini*; — 2º *Lecturæ scholasticæ super Magistrum sententiarum*; — 3º *Contra Wiclefitas*. *Voy.* Pitseus. Trithème, *Catalog.*

XVIII. **RICHARD RADULPHE.** *Voy.* FITZ-RALPH.

RICHARDOT (François), évêque d'Arras, né à Morey-Ville-Église, dans la Franche-Comté, en 1507, mort à Arras l'an 1574, entra fort jeune dans l'Ordre de Saint-Augustin, fut envoyé en 1529 à Tournai pour y professer la théologie, et enseigna plus tard l'Écriture sainte à Paris. Promu à l'épiscopat en 1561, il parut avec éclat au concile de Trente, et eut beaucoup de part à l'érection de l'université de Douai. Il a laissé : 1º des *Ordonnances synodales*; Anvers, 1588, in-4º; — 2º *Tractatus de controversiis*; — 3º des *Sermons*; 1608, in-4º; — 4º *Instructio pastorum*; Arras, 1564, in-8º; — 5º des *Oraisons funèbres*. *Voy.* Possevin, *Appar. sacer.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* La *Gallia Christ.*, tom. III. La *Nouv. Biogr. génér.*

RICHARDSON (William), théologien anglican, né à Wilshamstead, près de Bedford, en 1698, mort à Cambridge en 1775, prit à Oxford ses degrés en théologie, et fut successivement vicaire d'une paroisse de Londres, chanoine de Lincoln et chapelain du roi. On a de lui : 1º des *Sermons*; — 2º une édition des *Prælectiones ecclesiasticæ* de son oncle, John Richardson; 1727, 2 vol. in-8º; — 3º une édition du *De Præsulibus* de Godwin, avec une continuation; 1743, in-fol. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

RICHARIUS. *Voy.* RIQUIER.

RICHE. *Voy.* RICHESSES.

RICHELIEU. *Voy.* PLESSIS, nº II.

RICHEOME (Louis), jésuite, né à Digne, mort à Bordeaux en 1625, fut trois fois provincial, puis assistant du général à Rome pour la France. Il a laissé des *Traités* de controverse et de piété qui ont été publiés à Paris, 1627, 2 vol. On trouve deux *Lettres* du P. Richeome dans la traduction française de *l'Histoire* de M. de Thou, tom. XV. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

I. **RICHER** (Edmond), théologien, né à Chource, dans le diocèse de Langres, en 1559, mort à Paris l'an 1631, se livra d'abord à l'enseignement, prit le bonnet de docteur, et devint grand maître du collége du cardinal Lemoine; puis, en 1608, syndic de la faculté de théologie de Paris. Il s'éleva avec force, en 1611, contre la thèse d'un dominicain qui soutenait l'infaillibilité du Pape et sa supériorité sur le concile général, et publia la même année son livre *De la Puissance ecclésiastique et politique*, qui fut censuré par le cardinal du Perron, archevêque de Sens, à la tête des évêques de sa province, qu'il assembla à Paris le 9 mars 1612; puis par l'archevêque d'Aix, et enfin à Rome. Richer fut ensuite déposé du syndicat la même année 1612; il fut aussi renfermé pendant quelque temps dans les prisons de Saint-Victor. Il refusa en 1617 de se trouver à la censure du livre d'Antoine de Dominis. En 1620 il donna une déclaration par laquelle il prétendait qu'il était prêt à rendre raison des propositions de ce livre. Il en donna une seconde, dans laquelle il reconnaît l'Église romaine pour *mère et maîtresse de toutes les Églises*, et déclare que ce qu'il avait écrit « était contraire à la doctrine catholique, exposée fidèlement par les saints Pères; faux, hérétique, impie, et pris des écrits empoisonnés de Luther et de Calvin. » Enfin, pour ne laisser aucun doute sur la sincérité de ses rétractations, il en donna une troisième en 1630. Ceux qui ont prétendu qu'on la lui avait extorquée l'accusent par là même de faiblesse et de lâcheté; mais cette prétendue violence avec toutes ses circonstances est une pure invention, comme l'a victorieusement prouvé le *Journal de Trévoux*, janvier 1703. Parmi ses ouvrages, dont plusieurs sont purement littéraires, nous citerons : 1º la *Vie de J. Gerson*, et une édition de ses *Œuvres*; Paris, 1606; — 2º *De Ecclesiastica et politica Potestate*; ibid., 1611, in-4º, et 1612, in-8º; livre condamné par la Congrégation de l'*Index* (decr. 10 maii 1613, 2 déc. 1622 et 4 martii 1709); — 3º *Demonstratio libelli de Ecclesiastica et politica Potestate*, également prohibé par l'*Index* (decr. 4 martii 1709); — 4º *Historia conciliorum generalium in IV libros distributa*, qui a eu le même sort (Brev. Innocent. XI, 17 martii 1618.) *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. XXVII. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*, où la conduite et les écrits de *Richer* sont parfaitement appréciés. Michaud, *Biogr. univers.* Quant à la *Nouv. Biogr. génér.*, le savant et estimable auteur de l'article RICHER s'est évidemment trompé en attribuant à l'influence des jésuites tout ce qui est arrivé à l'ancien syndic de la faculté de théologie de Paris.

II. **RICHER** (François), jurisc., né à Avranches en 1718, mort à Paris l'an 1790, se fit recevoir avocat au parlement de cette dernière ville, et acquit une grande réputation. Parmi

Digitized by Google

ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Traité de la mort civile, tant de celle qui résulte des condamnations pour cause de crime que de celle qui résulte des vœux de religion*; Paris, 1755, in-4°; — 2° *De l'Autorité du clergé, et du pouvoir du magistrat politique sur l'exercice des fonctions du ministère ecclésiastique*; ibid., 1767, 2 vol. in-12; — 3° une édition des *Lois ecclésiastiques* d'Héricourt; 1756, in-fol. *Voy.* la *France littér.* Feller, qui remarque avec raison que cet auteur n'était pas favorable au pouvoir de l'Église. La *Nouv. Biogr. génér.*

RICHESSES, RICHE. Quelques censeurs de la morale évangélique se sont plaints de ce que Jésus-Christ semblait condamner absolument et sans restriction la possession des *richesses*, puisqu'il dit : « Malheur à vous, riches ! (Luc, VI, 24.) Il est plus facile à un chameau de passer par le chas d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux (Matth. XIX, 24). » Mais, il faut bien le remarquer, Jésus-Christ parlait des *riches* qu'il avait sous les yeux, et qu'il a peints dans tout son Évangile, de *riches* orgueilleux, avares, usuriers, voluptueux, durs envers les pauvres, tels que le mauvais riche (Luc, XVI, 1). De tels hommes n'étaient pas disposés à entrer dans le royaume des cieux, dans la société des justes qui prenaient Jésus-Christ pour leur roi, et se rangeaient sous ses lois. Le divin Sauveur s'explique assez lui-même, en appelant heureux les *pauvres d'esprit*, c'est-à-dire ceux qui ont l'esprit et le cœur détachés des *richesses* (Matth., V, 3). Il dit qu'on ne peut pas servir Dieu et l'argent (Matth., VI, 24), parce qu'aucun homme ne peut avoir le cœur partagé entre deux maitres. Mais un homme peut être riche sans être attaché servilement à ce qu'il possède, sans en abuser pour satisfaire des passions criminelles, sans faire injustice à personne, toujours prêt à perdre ses biens lorsque Dieu voudra l'en priver, et à les partager avec les pauvres. Jésus-Christ aurait-il condamné un *riche* tel que Job, duquel Dieu même a daigné faire l'éloge? Non sans doute. Aussi, lorsque saint Paul prescrit à Timothée les leçons qu'il doit donner aux *riches*, il ne dit pas qu'il faut leur ordonner de renoncer à leurs *richesses*, mais de ne pas s'en enorgueillir, de ne pas mettre leur confiance dans des biens périssables, mais en Dieu, qui pourvoit abondamment aux besoins de tous (I Timoth., VI, 17). Jésus-Christ lui-même disait aux pharisiens, auxquels il reprochait des injustices et des rapines : « Faites l'aumône de ce que vous avez, et tout sera pur pour vous (Luc, XI, 41). » Lorsque Jésus-Christ dit à un jeune homme : « Si tu veux être parfait, va, vends ce que tu as, et donne-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans le ciel; viens ensuite, et suis-moi (Matth., XIX, 21), » il ne lui fait pas un commandement rigoureux; c'est un conseil de perfection qu'il lui donne, ainsi que le disent les Pères de l'Église et les commentateurs catholiques. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* CONSEILS ÉVANGÉLIQUES.

RICHIUS (Robert), écrivain anglais, mort en 1238, était frère unique de saint Edme, archevêque de Cantorbéry. Il a laissé : 1° *Exegesis in Canonem S. Augustini*; — 2° *Vita S. Edmundi*; — 3° *De Translatione ejusdem, lib. I. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptor.*

RICHTER (Charles-Frédéric), orientaliste, né à Freyberg en 1773, mort à Schneeberg l'an 1806, professa la philosophie à Leipzig, et devint en 1803 premier pasteur à Schneeberg. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Ætate libri Jobi definienda* Leipzig, 1799, in-4°; — 2° *Explication de tous les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament que l'on a attaqués comme inintelligibles, scandaleux ou erronés*; ibid., 1805, 1808, 2 vol. in-8°; cet ouvrage est écrit en allemand. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RICIUS (Paul), juif converti dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, né en Allemagne, vivait au XVI° siècle. Il professa la philosophie à Pavie avec tant de succès, que l'empereur Maximilien l'attira en Allemagne, et le mit au nombre de ses médecins. Ricius a publié un grand nombre d'ouvrages contre les Juifs et sur d'autres matières. Il soutient contre le célèbre Jean Eckius que les cieux sont animés, et avance d'autres paradoxes. Nous citerons de lui : 1° *Philosophia prophetica ac talmudistica pro christiana veritate tuenda*; — 2° *Cum juniori Hebræorum synagoga Disputatio*; — 3° *De Modo orandi in nomine tetragrammato*; — 4° *De Cœlesti Agricultura* : Bâle, 1587, in-fol.; Érasme en parle avec éloge dans la dernière *Lettre* de son premier livre; — 5° *Talmudica Commentariola*; Augsbourg, 1519, in-4°; — 6° *De LXXIII mosaicæ sanctionis Edictis*; ibid., in-4°. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

RICLOS (Louis), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Verdun, mort à Saint-Vincent de Metz en 1738; profès de Saint-Vannes le 28 du mois de mai 1679. On a de lui : 1° *Paraphrases sur les Épîtres de saint Paul*; 3 vol. in-8°; — 2° *Paraphrases sur les Épîtres canoniques*; Paris, 1709 et 1718; Metz, 1727. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

RICOBALDI, historien du XII° siècle, était de Ferrare, et vivait encore vers l'an 1313. On a de lui, outre une *Hist. des Empereurs*, etc., l'*Histoire des Papes*, depuis saint Pierre jusqu'à Boniface VIII; cet ouvrage se trouve dans Muratori, *Recueil des Écrivains de l'Histoire d'Italie*, tom. IX; Milan, 1726. *Voy.* Richard et Giraud.

RICOLD ou **RICOLDI.** *Voy.* RICARD, n° II.

RICTRUDE (Sainte), abbesse de Marchiennes, en Flandre, née dans l'Aquitaine vers l'an 614, morte le 12 mai 688, fut mariée à saint Adalbaud, dont elle eut quatre enfants qui sont tous honorés d'un culte public dans l'Église : saint Mauront et les bienheureuses Clotsende, Eusébie ou Ysoye, et Adalsende. Après la mort de son mari, elle se retira à l'abbaye de Marchiennes, où elle vécut pendant près de quarante ans dans les exercices d'une pénitence austère. On célèbre sa fête le 12 mai. *Voy.* Bolland. D. Mabillon, *Act. des SS. Bénéd.*, II° siècle. Richard et Giraud.

RICULFE, évêque de Soissons, mort vers l'an 902, monta sur ce siége entre 883 et 892. Il assista, en 892, au concile de Verberie, et, en 893, à celui de Reims. L'an 900, il consacra dans cette dernière ville l'archevêque Hervé, et excommunia les meurtriers de l'archevêque Foulques. On a de lui une *Constitution* qu'il établit dans son église en 889, et qui a pour objet de corriger l'ignorance des clercs; elle a été souvent imprimée depuis 1615, et on la rencontre notamment dans le *Supplément des Conciles des Gaules* de P. de la Lande, et dans Labbe, *Conciles.* tom. IX. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 344. L'*Histoire littér. de la France*, l. VI, p. 182. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RIDLEY** (Gloster), anglican, né sur mer en 1702, mort à Poplar, dans le Middlesex, l'an 1774, fut pourvu d'une prébende dans la cathédrale de Salisbury. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° des *Sermons*; Londres, 1742, in-8°;

Digitized by Google

— 2° *De syriacarum Novi Fœderis versionum Indole atque usu*; ibid., 1761, in-4°; c'est l'introduction de la version qu'il laissa manuscrite et que publia Joseph White : *Sacrorum Evangeliorum Versio syriaca*; Oxford, 1778, 2 vol. in-4°. *Voy.* Chalmers, *General Biograph. Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **RIDLEY** (Nicolas), évêque, né en 1500, dans le comté de Northumberland, mort à Oxford l'an 1555, fut élevé sous le règne d'Édouard VI à l'évêché de Rochester, puis à celui de Londres. Mais, à l'avénement de Marie à la couronne, il fut traduit en jugement pour son apostasie et son attachement aux nouvelles erreurs, dont il était un des plus fanatiques partisans, déposé et brûlé à Oxford. On a de lui un traité de *Cœna dominica*, et quelques autres livres contre la religion catholique. *Voy.* Feller.

III. **RIDLEY** (Thomas), anglican, jurisc., né à Eli, en Angleterre, mort en 1628, est auteur d'un livre savant intitulé *Idée des lois civiles et ecclésiastiques*. *Voy.* Feller. *Biogr. univers.*

I. **RIDOLFI** ou **RODOLPHE**, **RUDOLPHE** (Nicolo), général des Dominicains, né à Florence en 1578, mort en 1650, devint maître du Sacré-Palais en 1622, et général en 1629. Il fit la visite de son Ordre en France, et fonda à Paris, dans le faubourg Saint-Germain, sous le nom de *Noviciat*, un couvent destiné à élever les novices qu'on y enverrait des différentes provinces. On a de lui : 1° des *Lettres*; — 2° *Méthode pour faire l'oraison*; Rome, 1642. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 457. Le P. Touron, *Homm. illustr. de Saint-Dominique*, tom. V, p. 296. Richard et Giraud.

II. **RIDOLFI** (Pietro), franciscain, né à Tossignano, dans la Romagne, vivait au XVI° siècle. Il devint évêque de Sinigaglia, en Ombrie. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° une *Histoire* de son Ordre; — 2° *De Christiano Oratore*; — 3° *Homiliæ*, etc. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*.

RIETI ou **RIETE** (*Reate*, *Reatina civitas*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Rome, située sur les frontières de l'Abruze, à onze lieues de Spolète. Saint Prosdocime fut le fondateur et le premier évêque de cette église; il devint dans la suite premier évêque de Padoue. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 1194. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 197. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 210-238.

RIEULE (Saint), en latin *Regulus*, apôtre et premier évêque de Senlis, n'est connu que par son culte, qui est au moins du IX° siècle, sous Charles le Chauve, puisque Usuard le mit en ce temps au 30 mars, dans son Martyrologe, où il lui donne la qualité de simple confesseur, avec celle d'évêque de Senlis. Plusieurs hagiographes disent que ce saint alla prêcher l'Évangile à Senlis au milieu du III° siècle, vers le temps où saint Denys vint à Paris, et qu'il y convertit un grand nombre d'infidèles. *Voy.* Bolland. au 30 mars.

RIEUX (*Rivi*, *Rivenæ*, *Villa de Rivis*), ancienne ville épisc. du haut Languedoc, fut érigée au XIV° siècle sous la métropole de Toulouse. Son premier évêque fut Pile-Fort de Rabastens, cardinal, créé par Jean XXII en 1317 ou 1318. Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* la *Gallia Christ.*, vet. edit., tom. II, part. II, p. 947 et suiv. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 200. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 116-117. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 238.

RIEZ (*Regium*, *Regiensium civitas*, *Reii*, *Reium*, *Rejus*, *Rejensis civitas*, *Rejorum Alba*, *Rejorum Albecum*, *Rejorum colonia*, *Apollinarium*), ancienne ville épisc. de Provence érigée en évêché au V° siècle, sous la métropole d'Aix. Son premier évêque fut saint Prosper. Mais les auteurs sont très-partagés au sujet de cet évêque. Baronius, Bellarmin, Sponde, etc., croient que c'est le même que saint Prosper d'Aquitaine, l'ami et le défenseur de la doctrine de saint Augustin contre les semi-pélagiens. D'autres prétendent que saint Prosper d'Aquitaine n'a pas été évêque de Riez en Provence, mais de Reggio en Italie. On convient aujourd'hui parmi les savants que saint Prosper ami et défenseur de saint Augustin, n'a jamais été évêque, ni en France, ni en Italie, et qu'il n'était que simple laïque. Saint Prosper qui gouvernait l'Église de Riez au V° siècle est donc un autre Prosper, différent de celui d'Aquitaine. Il y a eu deux conciles de Riez : l'un tenu en 439 par saint Hilaire, évêque d'Arles, et l'autre en 1285. Le siége de Riez a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* la *Gallia Christ.*, nov. edit., tom. I, p. 389 et suiv., et tom. V, *in correct. et mutat.* Hardouin, tom. I. Martène, *Thesaur.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 198. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 117-124. Gaet. Moroni, vol. LVII. p. 238-239.

RIGA, ville épisc. et capitale de la Livonie, située dans une grande plaine sur le fleuve Duna. Elle fut érigée en évêché en 1186, et en archevêché l'an 1215, par le pape Innocent III. Elle fut métropolitaine de toute la Livonie, de la Prusse et de la Courlande. Henri, archevêque de cette ville, y tint un concile en 1429. *Voy. Concilior.* tom. XII, p. 405. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 200. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 240-243. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne la liste des évêques de Riga.

RIGALTIUS. *Voy.* RIGAULT.

RIGAUD (**SAINT-**), en latin *Sanctus Rigaudus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la Bourgogne, au diocèse et à douze lieues de Mâcon. Elle fut fondée en 1071 par Eustorge, religieux du monastère de Saint-Austremoine d'Issoire, et le pape Alexandre II confirma cette fondation par sa bulle du mois de mars de la même année. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV.

RIGAULT (Nicolas), en latin *Rigaltius*, érudit, né à Paris en 1577, mort à Toul en 1654, fut conseiller au parlement de Metz et garde de la bibliothèque du Roi. Il était très-versé dans les langues latine et grecque, ainsi que dans l'antiquité ecclésiastique et profane. On a de lui un certain nombre d'écrits sur des sujets divers. Ses notes critiques et grammaticales sont très-estimées; mais celles qui ont rapport à la théologie ne le sont pas autant; Rigault avait un grand penchant pour le paradoxe. Nous citerons : 1° *Vita sancti Romani*, *archiep. Rhotomagensis*; Rouen, 1609, 1652, in-8°; — 2° *De Forma seu specie Christi*, etc.; dans cette dissertation l'auteur prétend, contre l'opinion générale, que Jésus-Christ était d'une figure tout à fait commune, disant que Jésus-Christ n'ayant pas voulu des honneurs ni des richesses, avait dû renoncer de même aux avantages de la figure; c'est pour le réfuter que le P. Vavasseur composa sa dissertation *De Pulchritudine Christi*; — 3° une édition annotée de *Tertullien*; 1634, 1641, in-fol.; dans une de ses *Observations*, il soutient que, dans le cas de nécessité, les laïques ont le droit de consacrer l'Eucharistie; mais le savant évêque d'Orléans, M. l'Aubespine, lui prouva que le passage sur lequel il

Digitized by Google

s'appuyait n'avait trait qu'aux offrandes des fidèles à l'autel, et n'était nullement applicable à l'oblation du sacrifice; et Rigault s'empressa de désavouer son erreur; — 4° de *saint Cyprien*; 1649, in-fol. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXI. Perrault, *Hommes illustr. du siècle de Louis XIV*. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RIGNY (*Rigniacum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux située dans la Bourgogne, au diocèse et à cinq lieues d'Auxerre, près de la rivière d'Armanson.

RIGOBERT ou **ROBERT** (Saint), évêque de Reims, né dans le duché de Juliers, mort le 4 janvier, vers l'an 740, embrassa la vie monastique dans l'abbaye d'Orbais, qu'il fut obligé de quitter en 699 pour succéder à saint Rioul, son cousin, évêque de Reims. Il déploya le plus grand zèle pour réformer son diocèse, et Pépin, qui l'estimait infiniment, lui confia l'éducation de Charles-Martel; mais, après la mort de Pépin, celui-ci s'étant élevé contre Chilpéric III, saint Rigobert lui refusa l'entrée de sa cathédrale. Charles-Martel, irrité, bannit le saint évêque au fond de la Gascogne; et il ne le rappela qu'en 721, mais sans le rétablir sur son siége. L'Église célèbre le 4 janvier la fête de saint Rigobert. *Voy.* Flodoard, *Hist. de Reims*, l. II. Bolland., au 4 janvier.

RIGOLEUC (Jean), jésuite, né à Saint-Quentin en 1594, mort à Vannes, en odeur de sainteté, l'an 1658, a laissé : 1° *Jésus aimable*; — 2° *De l'Oraison mentale*; — 3° *De la Garde du cœur*; — 4° *Abrégé de la vie parfaite*; — 5° *Avis sur la réception des religieuses*; — 6° quarante *Lettres* adressées aux religieuses Ursulines. *Voy.* le P. Pierre Campion, *Vie du P. Rigoleuc*; Paris, 1686, in-12.

RIGORISME, affectation d'embrasser les opinions les plus rigoureuses, les plus sévères, tant en dogme qu'en morale. Le *rigorisme*, loin d'encourager et de soutenir les faibles, ne peut que les jeter dans l'abattement et le désespoir. Jésus-Christ n'affecta jamais le rigorisme; au contraire, il le reprochait souvent aux pharisiens, qui, à cause de cela, l'accusaient de relâchement, et le peignaient comme l'ami des publicains et des pécheurs. C'est par leur *rigorisme* hypocrite que les hérétiques de tous les temps ont commencé : les gnostiques, les montanistes, les manichéens, les albigeois, les vaudois, Wiclef, Jean Hus, Luther, Calvin, et jusqu'aux jansénistes, tous ont tendu le même piége aux simples et aux ignorants. Le rigorisme insensé des novateurs fut l'avant-coureur de l'arianisme; celui des Africains semble avoir présagé l'extinction du christianisme dans leur contrée; le prédestinianisme dans les Gaules fut immédiatement suivi de la barbarie; les clameurs des vaudois contre le relâchement de l'Église romaine ont appelé de loin le protestantisme. Tant il est vrai qu'un caractère trop rigide est incompatible avec la docilité de la foi. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

RIGUARDATIS. *Voy.* Lalli.

RIGUET (François de), abbé de Jovilliers, de l'Ordre de Prémontré, mort à Nancy en 1699, résigna son abbaye en 1658, et devint gouverneur du prince Charles de Lorraine, depuis Charles V, qui le pourvut de la grande prévôté de Saint-Diez, ainsi que des prieurés de Flavigny et de Chatenoy. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Système chronologique des évêques de Toul jusqu'à Charlemagne*; Nancy, 1701, in-4°; — 2° *Histoire de l'église de Saint-Diez*; Saint-Diez, 1726, in-12. *Voy.* D. Calmet. *Biblioth. Lorraine.* Richard et Giraud.

RILLÉ (*Rilleium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de France, située dans la Bretagne, au diocèse de Rennes, et à une lieue de Fougères. Elle fut fondée au XII° siècle par Henri de Fougères, qui donna cette église à des chanoines réguliers. *Voy.* l'*Hist. de Bretagne*, tom. II. Richard et Giraud.

RIMAIL. *Voy.* Remacle.

RIMBERT. *Voy.* Rembert.

RIMI (Pierre), religieux carme, né à Perpignan, était docteur en théologie. Il a composé : 1° des *Commentaires sur tous les Psaumes*; — 2° des *Sermons*; — 3° cinq livres de *Sentences*. *Voy.* la *Biblioth. Hispan.*

RIMINI (*Ariminum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Ravenne, située à douze lieues de cette ville. Elle est célèbre par le concile qui y fut tenu durant les troubles des ariens. N..., premier évêque de Rimini, fut ordonné, dit-on, par le pape Denis. César Clémentin parle de lui dans son *Histoire de Rimini*, l. II. L'an 359, un concile fut assemblé à Rimini par l'ordre de l'empereur Constance; on y condamna Arius et ses adhérents, et on y reçut la profession de foi du concile de Nicée. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. II, p. 409. La Regia, tom. III. Labbe, tom. II. Hardouin, tom. I. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVII, p. 246-304.

RIMSTON. *Voy.* Reminghton.

RINALDI. *Voy.* Rainaldi, n° III.

RINNA, fils de Hana, de la tribu de Siméon. *Voy.* I Paralip., IV, 20.

RIPAMONTE (Giuseppe), chanoine de la Scala et historiographe du roi d'Espagne, né à Tignone, dans le Milanais, en 1573, mort à Milan en 1641, a laissé, entre autres ouvrages : *Historia Ecclesiæ Mediolanensis*; Milan, 1617-1628, 3 vol. in-4°; histoire qui est estimée, dit Feller, à cause des recherches, quoiqu'elle manque quelquefois de critique. *Voy.* Argelati, *Biblioth. Mediolanensis.* Feller, *Biogr. univers.*

RIPATORIUM. *Voy.* Rivour (La).

RIPA-TRANSONE (*Ripa Trassonia*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Fermo, située à seize lieues d'Ancône. Elle fut érigée en évêché l'an 1570, et Luce Saxus en fut nommé le premier évêque en 1571. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. II, p. 755. Richard et Giraud.

RIPHAT, second fils de Gomer et petit-fils de Japhet. Il est nommé *Diphat* dans le texte hébreu des Paralipomènes. *Voy.* Genèse, X, 3. I Paralip., I, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RIPOLE, lieu situé en Catalogne, et où on a tenu un concile en 977. *Voy.* Joseph Saënz d'Aguirre, *Collection des Conciles d'Espagne*, tom. III.

RIPON, lieu situé en Angleterre; l'an 1356 on y a tenu un concile. *Voy.* Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I.

I. RIQUIER (Saint), en latin *Sanctus Richarius*, abbé dans le Ponthieu, né dans le village de Centule, à deux lieues d'Abbeville, mort le 26 avril 645 ou 647, fut si touché de la piété de deux saints prêtres d'Irlande qu'il avait reçus chez lui, qu'il embrassa aussitôt la pénitence. Dès qu'il fut ordonné prêtre il se voua à la prédication, et, dans ce but, il passa en Angleterre, puis il revint dans le Ponthieu, où Dieu le rendit puissant en œuvres et en paroles pour porter les peuples à la pénitence. Il prêcha à la cour de Dagobert, et, peu de temps après la mort de ce prince, il fonda le monastère qui porta son nom, et un autre, appelé

Digitized by Google

Forest-Moutier, dans la forêt de Crécy, près d'Abbeville. C'est là qu'il termina ses jours et sa pénitence. On honore sa mémoire le 26 avril. *Voy*. Bolland., au 26 avril. D. Mabillon, *Act. des SS. Bénédict.*, IIe siècle.

II. **RIQUIER (SAINT-)**, en latin *Sanctus Richarius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la ville du même nom, appelée autrefois *Centula*, dans le Ponthieu et au diocèse d'Amiens. Ce monastère fut fondé vers l'an 625 par saint Riquier, qui était né dans ce lieu. Les papes et les rois lui accordèrent de grands priviléges, et Charlemagne l'honora d'une protection spéciale. Cette abbaye fut souvent pillée et brûlée; mais les religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui s'y établirent, lui rendirent son ancienne splendeur. *Voy*. la Martinière. Moréri. La *Gallia Christ.*, tom. X. Richard et Giraud.

RISIUS (Sergius), savant maronite, archevêque de Damas, florissait dans le XVIIe siècle. C'est par ses soins et par ceux de Guadagnoli, et de Pierre Golius, qu'a été publiée la *Bible arabe* qui a paru à Rome l'an 1671. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*.

I. **RISTON** (Édouard), prêtre anglais, mort à Sainte-Menehould vers l'an 1585, quitta l'Angleterre à cause du calvinisme, et vint s'établir en France. On a de lui un ouvrage sur le *Schisme d'Angleterre*. *Voy*. Pitseus, *De Illustribus Angliæ Scriptoribus*.

II. **RISTON** (Nicolas), écrivain anglais, qui vivait vers l'an 1410, est auteur de l'ouvrage intitulé *De Tollendo Schismate*. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor*.

RIT ou **RITE**, mot dérivé du latin *ritus*, et qui signifie *manières, cérémonies, coutumes*; c'est un terme de religion même parmi les païens; car le *rit* est la manière de faire les cérémonies religieuses. C'est pour cela que les auteurs anciens appellent *rituales libros* les livres qui contenaient les cérémonies sacrées, et que dans l'Église on donne encore aujourd'hui le nom de *rituels* aux livres qui renferment l'ordre et la manière des cérémonies qu'on doit observer dans l'administration des sacrements et dans la célébration du service divin. *Voy*. l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. *Compar*. CÉRÉMONIE, LITURGIE, RUBRIQUES, RITUEL.

RITES (CONGRÉGATION DES). Plusieurs considèrent comme le prélude de la sacrée *Congrégation des Rites* la commission formée au sein du concile de Trente, et qui, sous les pontificats de Pie IV et de Pie V, prépara la réforme du bréviaire et du missel romains. Cependant ce fut, à proprement parler, Sixte V qui l'institua par la célèbre bulle *Immensa Dei*, du 22 janvier 1587. Elle s'occupe non-seulement de faire observer les rubriques dans toute l'Église et de résoudre les doutes, les difficultés, les points de litige, etc., qui s'élèvent par rapport aux *rites*, aux cérémonies religieuses, à l'office divin, à la sainte messe, etc., mais encore des béatifications et des canonisations ou du culte des serviteurs de Dieu. C'est aussi la *Congrégation des Rites* qui approuve les Propres de chaque diocèse et qui accorde quelquefois de nouveaux offices. Cette *Congrégation*, qui n'a presque subi aucune modification depuis Sixte V, se compose actuellement du *cardinal-préfet*, de Mgr le *secrétaire*, du *sous-secrétaire*, des *consulteurs* et de quelques *employés*. Elle a de plus des *avocats*, qui ont besoin pour exercer leur profession d'un rescrit émané d'elle-même, un *promoteur de la foi*, un *protonotaire apostolique*, un *assesseur*, etc., pour les causes des saints. Quant aux autres matières, soit *gracieuses*, soit *contentieuses*, qui concernent les *rites*, un agent quelconque peut les traiter. Louis Gardellini a publié la collection authentique des décrets de la *Congrégation des Rites*; elle a été approuvée par Pie VII en 1808. En 1824, on en fit une seconde publication, en y ajoutant les décrets nouveaux; il en a paru de nouvelles depuis. *Voy*. l'abbé L. Pallard, *Les Ministères du Saint-Siége dans la 12e année du pontificat de Pie IX*. L'abbé J. Stremler, *Traité des peines ecclésiastiques, de l'Appel et des Congrégations romaines*.

RITTANGELIUS (Jean-Étienne), né à Fortcheim, dans le diocèse de Bamberg, mort à Kœnigsberg vers 1652, de catholique romain était devenu juif, et, selon quelques auteurs, il embrassa ensuite le luthéranisme. Il professa les langues orientales à Kœnigsberg. On a de lui, entre autres écrits : des *Notes sur le Ietsira*, où il soutient que la *Paraphrase chaldaïque* fournit des arguments contre les Juifs et contre les antitrinitaires; — 2° *Libra veritatis*; 1698; c'est une réponse à Guillaume-Henri Vorstius, socinien, qui, sous le nom d'*Irenopolita*, avait attaqué son assertion relative à la Paraphrase chaldaïque; — 3° *De Veritate religionis christianæ*; Franeker, 1699; — 4° des *Lettres*; — 5° une *Traduction* allemande des prières que les Juifs font dans leurs synagogues le premier jour de chaque année. *Voy*. Feller. *Compar*. notre art. IETSIRA.

RITTER (Jean-Daniel), érudit, né à Schlautz, près de Breslau, en 1709, mort à Wittemberg l'an 1775, professa la philosophie à Leipzig, puis l'histoire et le droit public à Wittemberg. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Usu Scriptorum veteris Ecclesiæ*; Leipzig, 1765, in-4°; — 2° *De Stedingis, sæculi* XIII *hæreticis*; ibid., 1751, in-4°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér*.

RITTERSHUYS (Conrad), en latin *Rittershusius*, protestant, jurisc., né à Brunswick en 1560, mort à Altdorf l'an 1613, se fit recevoir docteur en droit à Bâle en 1592, et fut appelé à l'université d'Altorf, où il professa les Institutes et les Pandectes. Il a laissé sur divers sujets un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *S. Isidori De Interpretatione Scripturæ lib. IV*; Leyde, 1605, in-fol.; — 2° *S. Athanasii Hypomnemata*; ibid., 1611, in-8°; — 3° *De Differentiis juris civilis et canonici*; Strasbourg, 1616; in-8°, et 1638, 1668, in-4°; ouvrage mis à l'*Index* par un décret du 10 mai 1619; — 4° *Sacrarum lectionum Lib. VIII*; Nuremberg, 1643, in-4°; — 5° *Jus Justinianum, sive Novellarum Justinianarum methodica expositio*; Strasbourg, 1615, 1629, in-4°; Francfort, 1615, in-8°, et 1669, in-4°; également mis à l'*Index* le 16 mai 1619; — 6° *Commentarius in Salvianum Massiliensem*; Altorf, 1611, 2 vol. in-8°, précédés de la *Vie* de Salvien; 2e édit., augmentée des notes de plusieurs philologues et d'une *Vie* de Conrad Rittershuys, par son fils Georges. *Voy*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXII, où on trouve la liste des autres écrits de Rittershuys. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém*. La *Nouv. Biogr. génér*.

RITUEL (*Rituale*), livre qui contient l'ordre des cérémonies, les prières, les instructions que l'on doit faire dans l'administration des sacrements. Il y a lieu de penser qu'autrefois ce livre n'était pas différent de celui qu'on nommait *Sacramentaire*, puisque nous trouvons dans celui de saint Grégoire non-seulement la liturgie ou les prières et les cérémonies de la

Digitized by Google

messe, mais encore celles par lesquelles on administrait plusieurs sacrements. Aujourd'hui les premières sont renfermées dans le *Missel*, les secondes sont le principal objet du *Rituel*. Mais le *Rituel* contient aussi les bénédictions et les exorcismes qui sont en usage dans l'Église catholique. Outre le *Rituel romain*, qui est le fond de tous les autres, il y en a de propres à divers diocèses. *Voy*. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. RITUALE, CONTACIUM, EUCHOLOGIUM, ORDINALE, SACERDOTALIS, SACRAMENTARIUM. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

RIVA (Polydore), jurisc., né à Milan, mort à Pise en 1613, professa le droit à Pavie, à Turin et à Pise. On a de lui : 1° *De Actis in mortis articulo*; — 2° *Commentarii quibus canonicæ, civiles, feudales, emphyteuticæ, criminales materiæ continentur*; — 3° *De Nocturno Tempore*, etc. *Voy*. Moréri, édit. de 1759.

RIVALDUS (Jean), de l'Ordre de Saint-Augustin ou de Saint-François, né en Angleterre, vivait au XIVe siècle. Il était savant théologien et docteur de l'université d'Oxford. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Super Psalterium*; — 2° *Super Cantica*; — 3° *In Evangelium S. Joann.*; — 4° *In Epist. D. Pauli*; — 5° *In August. De Civitate Dei*; — 6° *In Lectur. Scriptur.*, etc. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptoribus*. Wading, *Scriptores Ord. Minorum*.

RIVARDSCIR. *Voy*. RAVARDSCIR.

RIVENÆ. *Voy*. RIEUX.

I. **RIVET** (*Rivetum*), abbaye régulière de l'Ordre de Cîteaux, située en Gascogne, au diocèse de Bazas. On ignore dans quel temps et par qui elle avait été fondée.

II. **RIVET** (André), théologien calviniste, né à Saint-Maixent en 1572, mort à Breda l'an 1651, professa la théologie à l'université de Leyde, présida à plusieurs synodes, et fut chargé des affaires les plus importantes de sa secte. Il a composé un grand nombre d'ouvrages qu'on a publiés à Leyde, 1651 et 1660, 3 vol. in-fol., et qui ont tous été mis à l'*Index* par un décret daté du 10 mai 1757. Déjà, le 18 janvier 1662, la S. Congrégation de l'*Index* avait condamné le livre de Rivet, intitulé : *Sommaire de toutes les controverses agitées entre l'Église romaine et les Églises réformées*.

III. **RIVET DE CHAMPVERNON** (Guillaume), frère du précédent, né à Saint-Maixent en 1580, mort l'an 1651, exerça les fonctions de pasteur à Taillebourg, et assista à plusieurs synodes. Il a laissé : 1° *Libertatis ecclesiasticæ Defensio*; Genève, 1625, in-8°; ouvrage dirigé contre la primauté du Pape; — 2° *De la Défense des droits de Dieu*; Saumur, 1634, in-8°; — 3° *Vindiciæ evangelicæ de justificatione*; Amsterdam, 1648, in-4°. *Voy*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **RIVET DE LA GRANGE** (Antoine), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Confolens en 1683, mort au Mans l'an 1749, prit une grande part aux querelles théologiques de son temps. La tranquillité de sa vie fut troublée par son attachement à la mémoire et à la cause d'Arnault et de Quesnel. On a de lui : *Histoire littéraire de la France*; Paris, 1733-1750, in-4°; il a donné les huit premiers volumes; D. Taillandier a publié le neuvième; D. Clémenceau a fait paraître les dixième et onzième; D. Clément le douzième, et une commission spéciale, nommée par l'Institut, a publié le reste de l'ouvrage. D. Rivet a en outre revu et achevé le *Nécrologe de Port-Royal*, qu'il fit imprimer à Amsterdam, 1723, in-4°. La publication de cet ouvrage, jointe à la vivacité de son opposition à la bulle *Unigenitus*, dont il avait appelé, indisposa ses supérieurs contre lui. On l'obligea de se retirer dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. D. Taillandier, son confrère, a fait son éloge à la tête du neuvième tome de l'*Histoire littéraire*. *Voy*. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*

RIVI, RIVIS (VILLA DE). *Voy*. RIEUX.

RIVIÈRE (Bon-François). *Voy*. PELVERT.

I. **RIVIUS** ou **VAN DER RIVIEREN** (Eustache), dominicain, né à Zichen, dans le Brabant, mort à Louvain en 1538, fut un des premiers théologiens qui écrivirent contre Luther. Il a laissé : 1° *Errorum Lutheri brevis Confutatio*, etc.; Anvers; — 2° *Sacramentorum brevis Elucidatio, simulque nonnulla perversa Lutheri dogmata excludens*, etc.; ibid., 1523, in-4°; — 3° *Apologia pro pietate in Erasmi Roterodami Enchiridii canonem quintum*; ibid., 1531, in-8°. *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 106.

II. **RIVIUS** ou **VAN RIVIEREN** (Jean), religieux augustin, né à Louvain en 1599, mort à Ratisbonne en 1665, professa les humanités et la philosophie dans les maisons de son Ordre. Outre quelques écrits purement littéraires, on a de lui : 1° *Zodiacus mysticus*; Tournai, 1631, in-12; trad. en français; c'est un traité sur la confrérie de la Ceinture de saint Augustin; — 2° *Vita S. Augustini*; Anvers, 1646, in-4°; *Vie* qui a beaucoup servi à Tillemont. *Rivius* l'a puisée dans les écrits de ce Père et dans les auteurs contemporains. Cependant on l'a justement blâmé de ce qu'il a traité (p. 519) de semi-pélagiens ceux qui admettent en Dieu, depuis la chute d'Adam, un décret de donner à tout homme des secours suffisants pour faire son salut. L'*Index*, la raison et la bonne théologie désignent l'opinion de Rivius comme devant être rejetée. On lit, en effet, dans l'*Index* : « *Rivius* (*Joannes*) *Lovaniensis. Vitæ D. Aurelii Augustini libri IV. Nisi deleantur illa verba quæ sunt in fine* § 2, *capitis I, libri IV : Quibus dum similia tradit, etc., usque ad illa alia : de Enchiridio ista sufficiant.* » (Decr. 10 aprilis 1666.) *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

RIVO ou **DU RUISSEAU** (Raoul), né à Brée, petite ville de la principauté de Liége, mort l'an 1403, alla étudier les langues savantes à Rome. Sa science et ses vertus le firent nommer doyen de l'église collégiale de Tongres. Il fonda le monastère de Carsendonc, et donna aux religieux de cette maison une règle conforme aux anciens canons. On a de lui, outre un *Martyrologe* en vers : 1° *Traité de l'observation des canons*, Cologne, 1568; Rome, 1590, et dans la *Biblioth. Patrum*, tom. VI, édit. de Paris, et tom. XIV, édit. de Cologne; — 2° *Hist. des évêques de Liége* depuis 1347 jusqu'en 1389, dans la collection de Chapeauville; — 3° *Calendrier ecclésiastique*; Louvain, 1568. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

RIVOIRE (Antoine), savant jésuite, de l'Académie de Lyon, né en 1709, mort à Lyon vers 1789, où il s'était fixé après la suppression de sa compagnie, professa la physique et l'histoire naturelle. Outre quelques ouvrages scientifiques, il a laissé une *Vie de saint Castor*, 1768, in-12. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

RIVOUR (LA) ou **L'ARIVOR**, en latin *Ripatorium*, abbaye de l'ordre de Cîteaux, dans la Champagne, au diocèse et à deux lieues de Troyes; elle était fille de Clairvaux, et elle fut

Digitized by Google

fondée en 1140 par Hatton, évêque de Troyes. Saint Bernard y mit pour premier abbé Alain, qui devint évêque d'Auxerre.

ROA (Martin de), jésuite, né à Cordoue en 1563, mort à Montilla en 1637, professa la rhétorique et l'Écriture sainte à Cordoue. Il fut recteur dans divers colléges, provincial de l'Andalousie, puis il représenta, comme procureur général, les intérêts de sa compagnie auprès du Saint-Siége. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Singularium locorum et rerum Scripturæ Liber VI*; Cordoue, 1600, in-4°; Lyon, 1667, in-8°; — 2° *Flos sanctorum; fiestas y santos de Andalucia, Castilla y Portugal*; Séville, 1615, in-4°; — 3° *De Cordubæ Principatu et de auctoritate et antiquitate sanctorum martyrum Cordubensium, ac de Cordubensi Breviario*; Lyon, 1617, in-4°; ouvrage que l'auteur lui-même traduisit en espagnol en y faisant des additions; Cordoue, 1636, in-4°; — 4° *Santos Honorio, Eutichio, Estevan, patronos de Xeres de la Frontera*; ibid., 1617, in-4°; — 5° *Del Estado de las almas an purgatorio*; Séville, 1619, in-12; ce traité, réimprimé plusieurs fois et traduit en langues étrangères, est très-recherché, parce qu'il contient des opinions fort extraordinaires; « ouvrage, dit Feller, plus singulier qu'utile; l'auteur y avance plusieurs choses qu'il eût mieux valu laisser dans le secret de Dieu; » il l'a complété par le suivant, qui est moins connu; — 6° *Del Estado de los bienaventurados en el cielo, de los niños en el limbo, de los condedrados en el inferno, y deste mundo despues el dia del juicio universal*; ibid., 1624, in-8°. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*, où on trouve la liste de ses autres ouvrages. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

ROABAN, siége épisc. des jacobites, au diocèse d'Antioche, dans l'Euphratèse. On en connaît deux évêques, dont un, Jean Chisuma, fut chargé de l'administration de l'Église de Roaban, sous le patriarche Athanase VIII, en 1155, et l'autre, Basile, évêque de Roaban, assista à l'agonie du patriarche Ignace II en 1253. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1516.

ROAGA, fils de Somer, de la tribu d'Aser. *Voy.* I Paralip., VII, 34.

I. **ROBERT** (Saint), évêque de Worms. *Voy.* RUPERT, n° I.

II. **ROBERT** (Saint), évêque de Reims. *Voy.* RIGOBERT.

III. **ROBERT** (Saint), premier abbé de la Chaise-Dieu, dans le diocèse de Clermont, mort le 17 avril 1067 ou 1068, était fils de Géraud, descendant de saint Géraud, baron d'Aurillac. Élevé dans la communauté des ecclésiastiques de Saint-Julien de Brioude, il y reçut la tonsure, et devint chanoine. L'an 1043, il se retira avec deux jeunes gens, Étienne et Dalmace, dans une solitude où il trouva les débris d'une église, que deux chanoines du Puy-en-Velay, à qui elle appartenait, lui accordèrent. Plus tard, avec le consentement de l'évêque de Clermont, il fit bâtir près de là, en 1046, un monastère qui fut appelé *la Case* ou *la Chaise-Dieu*. Il gouverna ses frères d'après l'ordre du pape, et son monastère devint bientôt extrêmement florissant. L'Église l'honore le 24 avril, qui est le jour où il fut enterré. *Voy.* Bollandus, Baronius, au 24 avril.

IV. **ROBERT** (Saint), fondateur de l'Ordre de Cîteaux, né en Champagne l'an 1018, mort à Molesme le 21 mars 1110, embrassa la règle de Saint-Benoît dans l'abbaye de Moutier-la-Celle, près de Troyes. Il devint prieur de ce monastère, puis abbé de Saint-Michel de Tonnerre, et fut envoyé pour être supérieur de quelques ermites de Colan, qu'il mena dans la forêt de Molesme, au diocèse de Langres, et qu'il quitta deux fois à cause de leur relâchement. Il fonda dans la forêt de Cîteaux l'abbaye et la réforme de Cîteaux, et y bâtit une église en 1098. Cependant les religieux de Molesme rentrèrent en eux-mêmes, et obtinrent du pape le retour de leur abbé. On attribue à saint Robert des *Sermons*, des *Lettres* et une *Chronique de Cîteaux*, publiée par Aubert Lemire; Cologne, 1614, in-8°; mais les continuateurs de D. Rivet pensent qu'il n'existe aucun ouvrage dont on puisse véritablement le regarder comme l'auteur. L'Église célèbre le 29 avril la fête de saint Robert. *Voy.* D. le Nain, *Hist. de Cîteaux.* L'*Hist. littér. de la France*, tom. IX. La *Gallia Christ.*, tom. V. Michaud, *Biogr. univers.*

V. **ROBERT** ou **RODBERT**, **RÉODBERT**, **RUPERT**, évêque de Metz, mort dans cette ville en 916, fut d'abord moine de Saint-Gall, et dirigea pendant quelque temps les écoles de cette abbaye. Promu à l'épiscopat en 883, il obtint le pallium comme plusieurs de ses prédécesseurs, et fit beaucoup de bien à son diocèse. Il nous reste de lui : un *Recueil de lettres*, et on lui attribue une *Vie de saint Théodore*, évêque d'Oradure, aujourd'hui Sion en Valais. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

VI. **ROBERT**, roi de France, né à Orléans vers l'an 970, mort en 1031, succéda à Hugues Capet en 996, et se distingua par sa piété et sa charité. Il fonda quatorze monastères et sept églises, et, vers l'an 1020, entreprit par dévotion le voyage de Rome. On a de ce prince : 1° des *Hymnes*, des *Séquences*, des *Répons*, etc.; — 2° deux *Lettres*. *Voy.* André Faugu, *Hist. de Navarre*, l. III, p. 141. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XX, p. 181.

VII. **ROBERT**, évêque de Langres, mort à Châtillon-sur-Seine en 1110, descendait des rois de France, et avait pour frères Hugues et Eudes, surnommés *Borel*, qui devinrent successivement rois de Bourgogne. Il fit ses études à l'école de Reims, sous le célèbre Bruno, depuis instituteur de l'Ordre des Chartreux, et il se rendit habile dans l'une et l'autre littérature. Il fut promu à l'épiscopat en 1085. Robert ayant reçu la lettre circulaire, plus connue alors sous le nom de *Rotulus*, au sujet de la mort de saint Bruno, son maître, y répondit selon l'usage, et l'on a imprimé un fragment de sa réponse avec celles des autres églises et monastères. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. IX. Richard et Giraud.

VIII. **ROBERT**, abbé et historien, né, croit-on, à Reims vers l'an 1055, mort à Senuc, près de Vouziers, en 1122, devint abbé du monastère de Saint-Remy de Reims en 1095. A la suite d'un différend avec Bernard, abbé de Marmoutiers, il se retira au prieuré de Saint-Oricle de Senuc, d'où il sortit pour suivre les croisés en Palestine. A son retour, un concile assemblé à Poitiers en 1100 le justifia complétement; mais il fut accusé plus tard de mal administrer les biens de son prieuré, et le pape Calixte II le destitua de ses fonctions. Il a laissé : *Historia Hierosolymitana libris VIII explicata*; Cologne, entre 1470 et 1474, in-4°; Bâle, 1533, in-fol.; elle a été réimprimée dans les recueils de Reuber; Francfort, 1584, 1620, in-fol., et de Bongars; Hanau, 1611, 2 vol. in-fol.; trad. en français; Paris, 1527, in-4°. *Voy.* Martène, *Veterum Scriptorum Collectio*, tom. II. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. IX, X. La *Gallia Christ.*, t. IX

Digitized by Google

p. 224-230. Bouillot, *Biogr. Ardennaise*. La *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **ROBERT**, abbé de Saint-Vigor, né à Tombolaine, mort à Rome, vivait au XIe siècle. Il embrassa la vie monastique dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel; puis, ayant été nommé abbé de Saint-Vigor par Odon, évêque de Bayeux, il établit dans son monastère une discipline exacte, conformément à la règle de Saint-Benoît. Il le quitta plus tard pour entreprendre de grands voyages, et se fixa à Rome. On a de lui : 1° une *Explication du Cantique des cantiques*, qu'on a attribuée longtemps à saint Grégoire le Grand; ouvrage dont la meilleure édition, disent Richard et Giraud, est celle qu'en a donnée Casimir Oudin, *De Scriptoribus Ecclesiæ antiquis*, etc., tom. II; mais, comme nous l'avons déjà dit, ce tom. II a été mis à l'*Index* aussi bien que le Ier et le IIIe; — 2° une *Relation* de la maladie d'un moine épileptique, qui a été donnée par D. Mabillon dans l'Appendice du tom. V de ses *Annales*. *Voy*. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VIII. *Compar*. notre art. OUDIN, n° I.

X. **ROBERT** (Claude), chanoine de la Chapelle-au-Riche de Dijon, né à Cheslay, village situé entre Bar-sur-Seine et Tonnerre, vers l'an 1564, mort à Châlon-sur-Saône en 1637, fut chargé de l'éducation d'André Frémyot, qui fut abbé de Saint-Étienne de Dijon, puis archevêque de Bourges. Il remplit plus tard les mêmes fonctions auprès d'un neveu d'André Frémyot, Jacques de Neufchèzes, qui fut nommé en 1624 évêque de Châlon-sur-Saône. Ce prélat le récompensa de ses services en le nommant archidiacre et grand vicaire. Le principal ouvrage de Robert est intitulé : *Gallia Christiana*, etc.; Paris, 1626, in-fol. MM. de Sainte-Marthe, et après eux les bénédictins, ont considérablement augmenté cet ouvrage. *Voy*. le P. Jacob, *De Claris Scriptor. Cabillonensibus*. Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*. Richard et Giraud.

XI. **ROBERT** (Guillaume). *Voy*. ROBERT, n° XIX.

XII. **ROBERT D'ARBRISSEL**. *Voy*. ARBRISSEL (D').

XIII. **ROBERT D'AUXERRE**, de l'Ordre de Prémontré, mort à l'abbaye de Saint-Marien d'Auxerre en 1212, remplit d'abord les fonctions de lecteur à la cathédrale d'Auxerre. On a de lui : *Chronologia seriem temporum et historiam rerum continens*; Troyes, 1608, in-4°; plusieurs parties de cet ouvrage ont été reproduites dans le recueil de D. Bouquet, tom. X, XI, XII et XVIII. *Voy*. l'abbé le Beuf, *Mémoires de littérat. et d'hist.*, tom. VII, part. II. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers*.

XIV. **ROBERT DE GENÈVE**. *Voy*. CLÉMENT, n° VII.

XV. **ROBERT DE LEICESTER**, franciscain, né à Leicester, mort en 1348, était philosophe, théologien et prédicateur. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels : 1° des *Commentaires sur le Maître des Sentences*; — 2° *De Relatione temporum*; — 3° *De Computo Hebræorum*; — 4° *De Computo Latinorum*; — 5° *De Paupertate Christi*, etc. *Voy*. Lelande et Pitseus, *De Illust. Angliæ Scriptor*.

XVI. **ROBERT DE MELUN**, théologien anglais, mort en 1167, professa, comme on croit, à Melun, où il acquit une grande réputation. De retour dans sa patrie, il fut nommé évêque d'Hereford. Son principal ouvrage a pour titre : *Summa theologiæ* ou *Summa sententiarum*, ou *Tractatus de Incarnatione*. Du Boulay, dans son *Hist. universit. Paris.*, tom. II, et Hugues Mathaud, dans ses notes sur Robert Palleyn, en ont donné des fragments étendus. *Voy*. l'*Hist. litter. de la France*, tom. XIII, p. 371. La *Nouv. Biogr. génér.*

XVII. **ROBERT** ou **ALBERT DE SAINT-REMY**, moine de l'abbaye de Saint-Remy de Reims, mort vers l'an 1122. Du temps que l'empereur Henri V fit le voyage de la Terre-Sainte, Robert composa l'*Histoire de la guerre* que les princes français entreprirent sous Godefroi de Bouillon contre les Sarrasins. Cet ouvrage, qui commence par ce qui se passa au concile de Clermont, auquel l'auteur assista, finit en 1099, et a été inséré dans le recueil intitulé: *Gesta Dei per Francos*. Robert recueillit les actes de ce concile. *Voy*. Trithemius, *De Scriptorib. eccles*. Possevinus, *Apparatus sacer*. D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, tom. X.

XVIII. **ROBERT DE SALISBURY**, évêque de cette ville, vivait vers l'an 1410, et était issu du sang royal d'Angleterre. Il a composé : *Epistolæ familiares super gravibus Ecclesiæ negotiis*. *Voy*. Pitseus, *De Illustrib. Angliæ Scriptor*. Onuphre Panvini, *Chron. Eccles*.

XIX. **ROBERT DE VAUGONDY** (Gilles) ou **ROBERT** (Guillaume), géographe, né en 1688 à Paris, où il est mort l'an 1766, fut nommé géographe ordinaire du roi Louis XV. Il a laissé plusieurs ouvrages de géographie, entre autres: *Géographie sacrée et historique de l'Ancien et du Nouveau Testament*; Paris, 1747, 3 tom. en 2 vol. in-12, dont le fond est d'un avocat, et où Robert a joint une Chronologie, des principes et des observations pour l'intelligence de l'Histoire sainte, avec plusieurs *Dissertations* de Nicolas Sanson son aïeul, et de Guillaume Sanson son oncle. *Voy*. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers*.

XX. **ROBERT D'OXFORD**, dominicain, vivait au XIIIe siècle, et était docteur en théologie. On le regardait comme un des plus savants hommes de son époque. Il a écrit : 1° *Contra Ægidium Romanum*; 2° *Contra Henricum Gandavensem*; — 3° *Contra Jacobum Viterbiensem*; — 4° *Contra quosdam Sorbonicos*, etc. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor*.

XXI. **ROBERT DU MONT**, abbé du Mont-Saint-Michel, en Normandie, mort en 1186, est, à ce que l'on croit, le même que Robert d'Avranches. Il nous reste de lui : 1° un *Traité des abbayes de Normandie*, donné par D. Luc d'Achéry à la fin des *Œuvres* de Guibert de Nogent; — 2° la continuation de la *Chronique* de Sigebert. *Voy*. Possevin., *Apparat. sacer*. Vossius, *De Hist. lat.*, l. I, c. LII. Richard et Giraud.

XXII. **ROBERT GROSSE-TÊTE** ou **GROSTEAD, GROSTHEAD**. *Voy*. GROSSE-TÊTE.

XXIII. **ROBERT IVORIUS**, de l'Ordre des Carmes, né à Londres, mort en 1392, fut pendant treize ans de suite provincial de son Ordre dans toute l'Angleterre. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Commentarii in Ecclesiasticum*, *in Apocalypsim*; — 2° *Lecturæ Scripturarum*, *Conciones ad populum*; — 3° *Registrum monumentorum provinciæ*, etc. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor*. Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta*.

XXIV. **ROBERT OWEN**. *Voy*. SOCIALISTES.

XXV. **ROBERT SORBON**. *Voy*. SORBONNE.

I. **ROBERTI** (Jean), jésuite et docteur de Mayence, né à Saint-Hubert, dans les Ardennes, en 1569, mort à Namur l'an 1651, enseigna la théologie à Douai, à Trèves et à Wurtzbourg. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Parallela SS. Missæ et Cœnæ calvinisticæ*; Trèves, in-8°; — 2° *Dissertatio de superstitione*; ibid., 1614, in-16; — 3° *Mysticæ Ezechielis Quadrigæ*,

Digitized by Google

hoc est, sancta quatuor Evangelia historiarum et temporum serie vinculata, en grec et en latin; Mayence, 1615, in-fol.; — 4° *Ecclesiæ anglicanæ Basis impostura,* contre deux synodes d'Angleterre; Luxembourg, 1619, in-24; — 5° *Historia S. Huberti*, etc.; ibid., 1621, in-4°; — 6° *Sanctorum quinquaginta jurisperitorum Elogia, contra populare commentum de solo sancto Yvone;* Liége, 1632, in-12; — 7° *Vita S. Lamberti vigesimi noni Tungrensis episcopi et martyris;* Liége, 1633, in-8°; — 8° *Legia catholica;* ibid., 1633, in-12; le but de cet ouvrage est de prouver que, depuis saint Materne, tous les évêques de Liége ont été catholiques. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, tom. I, p. 717, édit. de 1739. Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Pays-Bas.*

II. **ROBERTI** (Jean-Baptiste), jésuite italien, né l'an 1719 à Bassano, où sa famille jouissait des honneurs du patriciat, et où il est mort l'an 1786, professa successivement et avec un grand succès à Plaisance, à Brescia, à Parme et à Bologne. Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *Trattatello sulle virtu piccole;* — 2° *Sopra il predicare contra gli spiriti forti;* — 3° *Quattro Opuscoli sopra il lusso;* — 4° *Della Probità naturale;* — 5° *Istruzione cristiana ad un giovane cavaliere;* — 6° *XXXVI Lezioni sulla fine del mondo.* Ses *Œuvres complètes* ont eu plusieurs éditions; la 1re a été faite à Bologne en 1767-1787, 7 vol. in-8°; la 2e à Bassano, en 1797, 15 vol. in-16, et la dernière à Bologne, 1830-1831; c'est la plus complète; il s'y trouve une *Notice* sur la vie et les ouvrages de Roberti, et un *Éloge* par le comte Giovio. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. VI. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ROBERTINS. C'était une communauté d'étudiants pour l'état ecclésiastique, qu'avait fondée en 1690, et qu'entretenait au collége de Montaigu, M. Boucher, docteur de Sorbonne et grand vicaire de Chartres. Sur la demande de ce bon prêtre, le séminaire de Saint-Sulpice s'était chargé, depuis une dizaine d'années, de donner des secours spirituels à ces jeunes gens. M. Boucher étant mort au commencement de l'année 1708, légua au séminaire 1800 livres de rente sur l'hôtel de ville, pour être employées au soutien de son œuvre. Le séminaire, ayant accepté ce legs, ne crut pas pouvoir mieux entrer dans les vues du testateur, qu'en unissant sa communauté au séminaire de Saint-Sulpice, ce qui fut exécuté par un acte du 1er mars 1708, avec l'agrément du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. La communauté de M. Boucher fut alors transférée dans une maison attenante au séminaire de Saint-Sulpice. Connue originairement sous le nom de *Communauté des pauvres écoliers* ou de *Petite-Communauté,* elle fut appelée dans la suite *les Robertins,* du nom de M. Robert. Au moyen des bourses dont elle était pourvue, les aspirants à l'état ecclésiastique y étaient reçus pour une somme très-modique. Le nombre des places à remplir était annuellement de quinze à dix-huit, et, comme elles se donnaient au concours, les études y étaient constamment très-fortes. Lorsque, dans les dernières années de M. Cousturier, un certain relâchement s'introduisit dans le grand séminaire, tant à cause de l'âge et des infirmités de ce vénérable supérieur que par suite de la mort du premier directeur, M. de Mathlon, qui avait sur les jeunes gens un ascendant et une autorité que n'eurent pas ses successeurs, cet affaiblissement de la discipline n'atteignit pas la communauté des Robertins, parce qu'étant composée de sujets appartenant aux classes moyennes de la société, où l'éducation était plus mâle, l'ambition moins vive et l'esprit de foi mieux conservé, elle ne renfermait pas les mêmes principes de décadence. En 1750, M. Émery, qui venait de faire son année de philosophie, fut admis dans cette maison après les épreuves ordinaires. La communauté des Robertins fut détruite l'an 1792, par l'arrestation de ses membres le 16 août de cette même année, et surtout par la mort du supérieur, M. Galais, qui fut massacré aux Carmes le 2 septembre suivant, avec sept autres prêtres de Saint-Sulpice. *Voy.* la *Vie de M. Émery, neuvième supérieur du séminaire et de la compagnie de Saint-Sulpice,* tom. Ier, p. 58, 59, 78, 106, 295.

ROBERTS (Francis), anglican, né dans le Yorkshire en 1609, mort à Wrington en 1675, prit ses degrés à Oxford, desservit une église de Londres, et obtint le bénéfice de Wrington, dans le Somerset. On a de lui : *Clavis Bibliorum;* Londres, 1649, 2 vol. in-8°; 1675, in-fol., 4e édit. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

ROBERTSON (Guillaume), théologien anglican, mort en 1686, a laissé : 1° un *Dictionnaire hébreu;* Londres, 1680, in-4°; — 2° un *Lexicon grec;* Cambridge, 1695, in-4°. Ces deux ouvrages sont très-estimés. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ROBINE (Nicolas), religieux augustin, vivait au XVIIe siècle, et était docteur en théologie. On a de lui : 1° *Exercices de l'homme intérieur dans la pratique de l'Oraison mentale,* avec un *Traité de la Prière et de ses effets,* et plusieurs *Retraites* sur divers sujets; Paris, 1691; — 2° *Vie de saint Jean Gonzalès* ou *de saint Facond,* religieux augustin; ibid., 1692. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1691 et 1692.

I. **ROBINET** (Jean-Baptiste-René), littérateur, né en 1735 à Rennes, où il est mort l'an 1820, entra d'abord dans la société de Jésus, qu'il abandonna bientôt parce qu'il n'y trouvait pas la liberté qu'il désirait. Rentré dans le monde, il se livra avec ardeur à la culture des lettres, et alla ensuite en Hollande faire imprimer son ouvrage *De la Nature*, dont nous allons parler. De retour à Paris en 1778, Robinet fut nommé censeur royal et secrétaire particulier du ministre Amelot. Il passa ensuite le reste de ses jours dans son lieu natal. Il avait été un des encyclopédistes, et s'était attaché pendant la révolution aux principes de l'Église constitutionnelle; mais, avant sa mort, il signa une rétractation de ses erreurs. Robinet a laissé un assez grand nombre d'écrits; nous citerons seulement : 1° *De la Nature;* Amsterdam, 1761, in-4°, et 1766-1768, 4 vol. in-8°; le tom. Ier a été imprimé trois fois avec des changements, et contrefait en France; l'idée que Robinet paraît affectionner davantage, c'est que l'univers est animé, et que tous les êtres, même les planètes et les étoiles, ont reçu la faculté de se reproduire comme les animaux; il appuie cette opinion d'autorités d'ailleurs respectables et d'une foule de citations qui prouvent beaucoup de recherches et une immense lecture; au reste ce n'est qu'avec une extrême réserve qu'il met en avant son système, et il invite à lui proposer les objections qu'en fera naître l'examen; — 2° *Considérations philosophiques sur la gradation naturelle des formes de l'être,* ou les *Essais de la nature, qui apprend à former l'homme;* ibid., 1768, in-8°, fig.; c'est un recueil d'extraits des naturalistes et des voyageurs; l'ouvrage proprement dit

Digitized by Google

n'est pas fait : « Je cède la plume, dit l'auteur, à un plus habile que moi ; » — 3° *Essais de morale* ou *Recherches sur les principes de la morale;* trad. de l'anglais de David Hume; ibid., 1760, in-12; — 4° *Parallèle de la condition et des facultés de l'homme avec la condition et les facultés des autres animaux;* Bouillon, 1769, in-12; dans ce livre, l'auteur se propose d'établir qu'aucun être de la création ne peut être comparé à l'homme, mais que l'homme est bien éloigné de retirer tout le fruit des avantages qu'il a reçus de la nature. *Voy.* Mahul, qui, dans son *Annuaire chronologique,* tom. I, donne la liste complète des nombreux écrits de Robinet. Le P. Richard, qui a opposé au livre *De la Nature* son ouvrage intitulé : *La Nature en contraste avec la religion.* L'abbé Barruel, qui a consacré plusieurs passages des *Helviennes* à réfuter les systèmes du même livre. L'*Ami de la Religion et du Roi,* tom. XXIV, p. 367, où on trouve des choses curieuses sur notre écrivain. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **ROBINET** (Urbain), docteur de Sorbonne, chanoine et grand-vicaire de Paris, abbé de Bellozane, né en Bretagne l'an 1683, mort en 1758. On a de lui : 1° le *Bréviaire de Rouen*, qui (si on excepte la mutilation des Psaumes), dit Feller, est un chef-d'œuvre en ce genre; Rouen, 1736, 4 vol. in-12; en 1744, il le publia sous le titre de *Breviarium ecclesiasticum, clero propositum.* Ce Bréviaire a été adopté par les évêques de Cahors, du Mans et quelques autres; — 2° *Lettre d'un ecclésiastique à un curé, où l'on expose le plan d'un nouveau Bréviaire,* in-4°; — 3° des *Hymnes* en prose, composées lors de la canonisation du pape saint Pie V. On attribue à Robinet les belles *Préfaces* pour la messe des morts, celle du Saint-Sacrement, de la Dédicace de l'Église, de l'Avent, de la Toussaint, etc., qu'on chantait il y a peu de temps encore dans la plupart des Églises de France. *Voy.* le *Journal histor. et littér.,* 1er août 1786, p. 490. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

ROBOAM, fils de Salomon et de Naama l'Ammonite, succéda à son père. L'histoire de son avénement au royaume d'Israël, de la révolte des dix tribus causée par son imprudence, des désordres de Juda sous son règne, et de la guerre que lui fit Sésac, roi d'Égypte, est rapportée III Rois, XII et XIV. Abiam, son fils, lui succéda. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* notre art. Sésac, n° I.

ROC. *Voy.* Rocher.

ROCABERTI (Jean-Thomas de), prélat, né à Perelada, en Catalogne, l'an 1627, mort à Madrid l'an 1699, entra chez les Dominicains. Il fut successivement provincial d'Aragon, général de son Ordre, archevêque de Valence, vice-roi de cette province et grand inquisiteur de la foi. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Alimento espiritual, cotidiano exercisio de meditaciones;* Barcelone, 1668, in-4°; — 2° *Theologia mystica;* ibid., 1699, in-4°; — 3° *De Romani Pontificis Auctoritate;* Valence, 1691-1694, 3 vol. in-fol.; ouvrage qui fut supprimé et condamné par arrêt du parlement de Paris le 20 décembre 1695; — 4° *Bibliotheca Pontificia maxima;* Rome, 1695-1699, 21 vol. in-fol.; c'est une réponse à l'arrêt du parlement dont nous venons de parler; Rocaberti ne se borna pas à y exprimer ses sentiments sur l'autorité des Papes et les prérogatives du Saint-Siége, comme dans son livre *De Romani Pontificis Auctoritate;* il voulut s'étayer d'autres autorités; voilà pourquoi il fit imprimer tous les ouvrages de quelque célébrité où sont établis les mêmes principes; c'est de la réunion de ces écrits que se compose cette volumineuse collection. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. II, p. 630. Le P. Touron, *Hommes illustr. de l'Ord. de Saint-Dominiq.,* tom. V, p. 714. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon,* tom. VI, p. 486-487.

ROCCA (Angiolo), de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Rocca Contrata, dans la Marche d'Ancône, en 1545, mort à Rome l'an 1620, se fit recevoir docteur à Padoue en 1577. Il professa les belles-lettres à Venise, devint secrétaire du P. Fivizzani, vicaire général de son Ordre, fut chargé par Sixte V de surveiller l'imprimerie du Vatican, puis nommé secrétaire de la Chapelle apostolique. Enfin, en 1605, il devint évêque de Thagaste *in partibus.* Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *Delle Comete;* Venise, 1577, in-4°; — 2° *Bibliotheca apostolica Vaticana;* Rome, 1591, in-4°; — 3° *Bibliothecæ theologicæ ac scripturalis Epitome;* ibid., 1594, in 8°; — 4° *De Sanctorum Canonisatione;* ibid., 1601, in-4°; — 5° *Chronhistoria de apostolico Sacrario;* ibid., 1605, in 4°. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Rome, 1719 ou 1745, 2 vol. in-fol. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXI. Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ROCELIN. *Voy.* Roscelin.

ROCH (Saint), né à Montpellier vers l'an 1295, mort le 16 août 1327, distribua ses biens aux pauvres après la mort de ses parents, et se rendit à Rome en équipage de pèlerin et de mendiant. Étant arrivé à Aquapendente, ville de Toscane, où la peste sévissait avec violence, il se consacra entièrement au service des malades, et, après avoir parcouru une partie de l'Italie, il revint dans le Languedoc, où il fut, dit-on, conduit comme un espion au juge de Montpellier. Cet homme, qui n'était autre que son oncle, mais qui ne le connaissait pas, le fit mettre dans une prison, où il mourut au bout de cinq ans. On célèbre sa fête le 16 août. *Voy.* F. Diedo, sénateur vénitien, qui a donné la *Vie* du saint; cette *Vie* se trouve dans le Recueil des Bollandistes. Jean de Pins, évêque de Rieux, a aussi publié en latin, au commencement du XVIe siècle, la légende de saint Roch. Tous les biographes, et en particulier les hagiographes, ont écrit la vie de cet admirable saint.

I. **ROCHE (LA),** *Rocha* ou *Roscha,* abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, à une lieue de Port-Royal-des-Champs, au diocèse de Paris. Elle fut fondée en 1196 par Gui de Lévis; le premier qui habita ce lieu, situé dans une forêt, fut un prêtre nommé *Guy* ou *Guyon,* et ceux qui se joignirent à lui furent appelés les *Frères du Bois-Guyon.* Ils ne suivirent d'abord aucune règle approuvée; mais ils embrassèrent plus tard l'institut des chanoines réguliers de Saint-Victor de Paris. Grégoire IX prit cette abbaye sous sa protection. *Voy.* la *Gallia Christ.,* t. VII, col. 850, edit. nov.

II. **ROCHE** (Jean de la), prêtre de l'Oratoire, né dans le diocèse de Nantes, mort en 1711, prêcha deux carêmes à la cour, et acquit beaucoup de réputation par son éloquence. On a de lui : 1° *Sermons de l'Avent, du Carême et des mystères;* 6 vol. in-12; — 2° des *Panégyriques;* 2 vol. in-12. *Voy.* le *Diction. des Prédicateurs.*

III. **ROCHE** (Jean-Baptiste-Louis de la), docteur de Sorbonne et vice-gérant de la paroisse de Saint-Côme, à Paris, où il est mort dans un âge fort avancé. Il a laissé quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° les *Psaumes de David,* nouvellement mis en français; Paris,

Digitized by Google

1725, in-12; — 2° *L'Office de saint Côme et de saint Damien*, en latin et en français; 1728, in-12; — 3° *Panégyrique de sainte Geneviève;* 1737, in-4°; — 4° *La Belle Vieillesse*, etc.; Paris, 1746, in-12; — 5° *Éloge funèbre du duc d'Orléans prononcé au Val-de-Grâce;* 1753, in-12. *Voy.* le *Diction. portat. des Prédicat.* La *France littér.* Richard et Giraud, et Feller, qui donnent la liste de ses autres ouvrages.

ROCHEBOROUGH, lieu situé en Écosse, et où l'an 1126 on tint un concile pour la paix de l'Église. *Voy.* Henri Spelman, *Concilia magna Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I.

ROCHEFORT (César de), littérateur, né à Belley, mort vers l'an 1690, était docteur en droit et agrégé à l'université de la Sapience. Il exerça les fonctions d'avocat du roi durant les grands jours d'Auvergne, et travailla à la conversion des hérétiques. Il a laissé un *Dictionnaire de la langue française*, auquel il a joint des discours et des démonstrations catholiques; Lyon, 1685, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

ROCHEFOUCAULD (LA). *Voy.* LAROCHEFOUCAULD.

ROCHELLE (LA), en latin *Rupella* ou *Rupella Santonum*, ville épisc. de France dont l'évêché est suffragant de la métropole de Bordeaux. La Rochelle est célèbre par les siéges que les religionnaires y soutinrent en 1622 et en 1628 contre le roi Louis XIII, qui la prit par la famine en 1628. Lorsque l'évêché de Maillesais, ancien bourg de Poitiers, fut transféré à la Rochelle, l'an 1648, on détacha le pays de l'Aunis et l'île de Ré du diocèse de Saintes, pour l'y unir. Le grand temple des religionnaires servit de cathédrale jusqu'à la construction de l'église Saint-Louis, où elle a été établie. Le premier évêque de Maillesais fut Geoffroi Pouvrelle, sacré à Avignon en 1317, et le premier de la Rochelle, Jacques Raoul, le dernier de Maillesais. *Voy.* La *Gallia Christ.*, tom. II. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 202. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LVIII, p. 85-87. *Compar.* MAILLESAIS.

ROCHER, ROC. La Palestine en contenait un grand nombre, qui faisaient une partie de sa force, servant, comme on le voit dans plusieurs endroits de l'Écriture, d'asile contre les irruptions subites des ennemis. Le nom de *rocher* se donne à Dieu par métaphore, parce que Dieu est la force, le refuge, l'asile d'Israël, et cette expression est très-commune dans le texte hébreu. Les Hébreux donnaient aussi, en général, le nom de *rocher* aux lieux de retraite et de sécurité où ils se retiraient. Comme ils se servaient de couteaux de pierre pour la circoncision, on emploie aussi le nom de *rocher* pour signifier ces couteaux. Moïse dit que le Seigneur a établi son peuple dans un pays élevé, afin qu'il suçât le miel de la pierre et l'huile du rocher, parce que les montagnes de la Palestine sont chargées de plants d'oliviers et d'espèces de ruches à miel; et ailleurs il indique qu'il y a quantité de mines de fer et d'airain. Le *rocher* se met aussi pour une carrière, et, dans un sens figuré, pour le patriarche d'une nation. *Rocher des eaux de contradiction* est celui où Moïse manqua de foi. On lui donna ce nom à cause des murmures du peuple et de leur soulèvement contre Moïse. *Voy.* Juges, XX, 47. I Rois, XXIII, 25. Josué, X, 16, etc. Nombres, XX, 10-13. Isaïe, LI, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* PIERRE, n°s LXIV-LXXVII.

I. **ROCHES** (François de), ministre protestant, né à Genève en 1701, mort l'an 1769, était pasteur de l'église de Genève, et y professait la théologie en 1749. Il était estimé autant par ses vertus que par son savoir. On a de lui : 1° *Défense du christianisme ou Préservatif contre un livre intitulé : Lettres sur la religion essentielle à l'homme;* 1739, 4 parties in-12; ces *Lettres* de Marie Hubert, protestante génevoise, enseignent le déisme; mais la réfutation elle-même, c'est-à-dire la *Défense du christianisme*, contient des erreurs; aussi a-t-elle été mise à l'*Index* (decr. 28 julii 1742); — 2° une édition du *Catéchisme d'Osterwald*, avec des notes; — 3° une *Réponse à Mélines, dit Fléchier, sur son changement de religion;* 1753; — 4° deux *Sermons* à l'occasion des divisions politiques de Genève. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **ROCHES (LES)** *Rupes*, abbaye de l'Ordre de Citeaux située au diocèse d'Auxerre, et fondée en 1136; elle était fille de Pontigny. *Voy.* la *Gallia Christ.*, vet. edit.

ROCHESTER (*Rafja*), ville épisc. d'Angleterre sous la métropole de Cantorbéry, située à sept lieues de Londres et à huit de Cantorbéry. Cette église fut établie en 606 par le moine Augustin, qui convertit Ethelberg, cinquième roi de Kent, aujourd'hui comté, dont Rochester est la seconde ville. Le premier évêque de Rochester est Just, romain de naissance, qui fut sacré en 604 par saint Augustin, apôtre d'Angleterre. *Voy.* Fischer, *Anglia Sacra*, tom. I. Richard et Giraud.

ROCHET (*Rochetum* ou *Rochetus*), ornement d'évêque ou d'abbé qui consiste dans un surplis à manches étroites, comme celles d'une aube. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin portaient aussi des rochets. Dans beaucoup de diocèses, le *rochet* a remplacé le surplis. L'évêque et les chanoines le portent sous la mosette, avec cette différence que celui des chanoines est en toile de lin unie, et celui de l'évêque garni de dentelles ou broderies. Selon Ménage, ce mot vient de *rochetus*, diminutif de *rocchus*, qui se trouve employé pour *tunica* chez les écrivains de la basse latinité, et qui a été fait de l'allemand *rock*. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. ROCHETUM, où sont rapportées plusieurs autres étymologies de ce mot.

ROCOLES (Jean-Baptiste de), historien, né à Béziers en 1620, mort à Toulouse en 1696, entra dans l'Ordre de Saint-Benoit; mais ayant obtenu sa sécularisation, il devint protonotaire apostolique, docteur et professeur à l'université de Paris, conseiller et aumônier du roi, historiographe et chanoine de la collégiale de Saint-Benoit, à Paris. Cependant il renonça à tous ses emplois, voyagea en Suisse et en Allemagne, et, après avoir été tour à tour catholique et protestant, il mourut dans le sein de l'Église romaine. Parmi ses ouvrages nous citerons: 1° *Introduction générale à l'Histoire sainte;* Paris, 1672, 2 vol. in-12; — 2° *Histoire générale du calvinisme;* Amsterdam, 1683, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RODBERT, évêque de Metz. *Voy.* ROBERT, n° V.

RODERIC ou **RODRIGUE, RODRIGUEZ DE ZAMORA, SANCHEZ** ou **SANCHO DE AREVALDO** (*Sancius* ou *Sancius de Arevaldo*), savant prélat espagnol que la diversité des noms a fait prendre quelquefois pour plusieurs personnages. *Voy.* SANCIO.

RODERICOPOLIS. *Voy.* CIUDAD-RODRIGO.

RODERIGUE (Jean-Ignace de), jésuite, né à Malmedy, près d'Aix-la-Chapelle, en 1697, mort à Cologne en 1756, quitta sa compagnie au bout de huit années, et s'établit à Cologne, où il

Digitized by Google

se maria. On a de lui : 1° *Historiæ universalis Institutiones*, et une *Correspondance des Savants;* ouvrage périodique paraissant deux fois par semaine; — 2° *De Abbatibus, origine primæva et hodierna constitutione abbatiarum inter se unitarum Malmundariensis et Stabulensis;* Wurtzbourg, 1727, in-fol.; cette dissertation fut suivie, en 1731, d'une réponse aux attaques de D. Martenne; — 3° *Coloniensis Ecclesiæ de suæ metropoleos Origine;* Cologne, 1731, in-4°; c'était une réplique à un écrit d'Hartzheim qui riposta en 1732. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RODESTO. *Voy.* Rodosto.

RODEZ ou **RHODEZ** (*Rutena* ou *Ruthena, Ruteni* ou *Rutheni, Rutenorum* ou *Ruthenorum Segodunum, Segedunum, Segodunum*), ville épisc. de France sous la métropole d'Albi. Suivant la tradition du pays, saint Amand ou Amant, et vulgairement Chamant, fut ordonné premier évêque de Rodez par saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine; mais plusieurs hagiographes prétendent que saint Amant ne vivait que vers la fin du ve siècle. C'est conformément à cette opinion que de Commanville dit : « Il y eut des évêques sous Bourges dès l'an 450, mais elle est sous Albi à présent. » Hugues, le 25e dans la liste des évêques de Rodez, tint en 1161, ou peut-être en 1170, un concile pour régler quelques points de discipline. *Voy.* Gregor. Turon., *Hist.*, l. V, c. xlvii, et l. VI, c. xxxvii-xxxviii. Canisius, *Lectionum antiq. L. V.* Bertrand, *in Gestis Tolosanor.* Mansi, *Supplem. Collectionis concilior.*, tom. II, col. 537. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 203, au mot Ruthena. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 110 et suiv.

RODINGTON (Jean), bénédictin ou franciscain, né à Lincoln, mort à Bedford en 1348, fut provincial de son Ordre. Il a laissé : 1° *Super Magistri Sentent. Lib. IV, in textum sententiarum;* — 2° *Determinationes theologicæ;* — 3° *Quæstiones disputatæ;* — 4° *Quæstiones ordinariæ;* — 5° *Quæstiones extraordinariæ;* — 6° *Quodlibeta majora;* — 7° *Quodlibeta minora;* — 8° *Replicationes scholasticæ.* *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 212.

I. RODOLPHE ou **RODULPHE, RAOUL** (Saint), archev. de Bourges, né sur la fin du viiie siècle, mort le 21 juin 886, était fils de Raoul, comte de Quercy et seigneur de Turenne. Il renonça généreusement à tous les avantages que pouvait lui faire espérer sa naissance, pour se consacrer au service des autels. Entré dans la cléricature en 823, sa science et ses vertus le firent élever sur le siége de Bourges l'an 840. Il se montra très-zélé pour la réforme des abus et pour le rétablissement de la discipline dans son diocèse, et fonda sept monastères. Il assista au concile tenu en 842 dans sa ville archiépiscopale, et dans lequel on approuva la déposition d'Ebbon, archevêque de Reims. On a de lui : *Instruction pastorale;* c'est un recueil de canons relatifs aux devoirs du clergé, et qu'il fit observer par les prêtres de son diocèse. On fait sa fête le 21 juin, jour de sa mort. *Voy.* Labbe, tom. VIII, col. 504. Baluze, qui, dans ses *Miscellanea*, tom. VI, p. 139, rapporte l'*Instruction* du saint archevêque.

II. RODOLPHE ou **RODULFE** (dans Richard et Giraud), moine de Saint-Trond. *Voy.* Raoul, n° I.

III. RODOLPHE, moine de Cluny, disciple de Pierre le Vénérable, abbé du même Ordre, est auteur d'une *Vie* de ce saint abbé, écrite en latin, et qui a été publiée par le P. Martenne, *Amplissima Collectio*, tom. VI, p. 1187. L'éditeur conjecture que ce Rodolphe est le même que celui qui fut abbé de Cluny en 1173, qui se démit par piété trois ans après, et qui mourut en 1176.

IV. RODOLPHE (Nicolo). *Voy.* Ridolfi, n° I.

V. RODOLPHE DE SAINT-ALBAN, abbé de ce monastère, vivait au xiie siècle. Il a composé *la Vie de saint Alban.* *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

RODOLPHUS (Gérard). *Voy.* Rœlofs.

RODON (David de). *Voy.* Derodon.

RODOSTO ou **RUDESTO, RUDISTO** (*Redestum* ou *Rhædestum, Rædestum*), ville épisc. de Thrace, de la province d'Europe, sous la métropole d'Héraclée. Dans la suite, on l'érigea en archevêché. On en connait sept évêques grecs, dont le premier, Jean, assista et souscrivit au viie concile général. Cette ville a eu aussi quelques évêques latins, mais on n'en connait que deux : Henri Juvenius, carme, qui fut nommé en 1295, et qui vivait encore en 1310, et Élie, carme aussi, mort après l'an 1420. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1128, et t. III, p. 975. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 197. Richard et Giraud.

RODOTA, ecclésiastique, professeur de langue grecque à la bibliothèque du Vatican, est auteur de *Dell' Origine, progresso, stato presente, del rito greco in Italia, osservato dai Greci, Monaci basiliani e albanesi, libri tre;* Rome, 1758, 3 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1760, p. 45. Richard et Giraud.

RODRASEM (François), capucin polonais du xviie siècle, était habile théologien et zélé missionnaire. Il a laissé : 1° *Tractatus de quibusdam controversiis, sive responsiones ad septuaginta objectiones ab hæreticis confictas;* Raudoncii, 1620; — 2° *Directorium pro noviter conversis ad fidem catholicam;* Ocomuoy in Moravia, 1633, in-8°; — 3° *Scala cœli;* 1636, in-8°; — 4° *Vita S. Antonii Ulyssiponensis (vulgo de Padua);* Pragæ, 1645 et 1646, in-4°; — 5° *Exercitia spiritualia pro captu omnium statuum et conditionibus personarum;* ibid., 1647, in-8°. *Voy.* Wading, *Scriptor. Ord. Minorum.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 432.

RODRIGUE DE ZAMORA. *Voy.* Suncio.

I. RODRIGUEZ (Alfonse), jésuite, né à Valladolid en 1526, mort saintement à Séville l'an 1616, professa la théologie morale, et fut ensuite recteur de Montille, dans l'Andalousie. Il a écrit en espagnol un *Traité de la pratique de la perfection et des vertus chrétiennes;* cet ouvrage a été souvent traduit en français. La meilleure traduction est celle qui a été donnée par l'abbé Regnier Desmarets; Paris, 1682, 4 vol. in-8°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

II. RODRIGUEZ (Antoine-Joseph), bénédictin, né en 1705 dans l'Estramadure, mort à Madrid l'an 1781, acquit des connaissances très-étendues dans la théologie, le droit, l'histoire, et surpassa la plupart de ses compatriotes dans les sciences physiques et naturelles. Les Académies de Séville et de Madrid s'empressèrent de l'admettre au nombre de leurs membres. Outre sa *Palestra critico medica*, on a de lui : 1° *Traité de théologie et de droit canonique;* Madrid, 1760, in-4°; — 2° *Démonstration des fondements de la religion chrétienne;* ibid., 1762, in-8°; — 3° *Dissertation sur la Règle de Saint-Benoît;* ibid., 1764, in-8°; — 4° *Dissertation sur l'origine, la discipline et le gouvernement de l'Ordre monastique;* ibid., 1766, in-8°; — 5° *Traité de théologie morale et de droit civil;* ibid., 4 vol.;

Digitized by Google

ouvrage qui a eu un bon nombre d'éditions; la plus estimée est celle de 1788. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

III. **RODRIGUEZ** (Emmanuel), franciscain, né à Estremos, dans le Portugal, mort à Salamanque en 1619, avait la réputation d'un excellent théologien. Il a laissé : 1° *Quæstionum regularium et canon.*, tom. III; Salamanque, 1598; Lyon, 1609; Douai, 1613; — 2° *Collectio et compilatio privilegiorum apostolicorum regularium... ab Urbano II usque ad Clementem VIII, concessorum*; Lyon, 1609; Douai, 1612; Anvers, 1623; — 3° *Opinionum communium circa casus conscientiæ, Lib. I*; — 4° *Praxis criminalis regularium et secularium*; — 5° une *Somme de cas de conscience*, en espagnol, par ordre alphabétique; Salamanque, 1595; trad. en latin; Venise, 1607 et 1628; — 6° *La Pratique judiciaire pour la visite des prélats*; Salamanque, 1604; plusieurs éditions, — 7° un *Catéchisme*; ibid., 1602; — 8° une *Explication de la bulle de la croisade*, en espagnol; ibid.; et en latin, Palerme, 1622; — 9° une *Explication de la bulle de Pie V sur la clôture des religieuses*; — 10° une *Explication de la bulle de Clément VIII touchant les présents*, en espagnol, manuscrit in-fol. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Le P. Jean de Saint-Antoine. *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 333.

IV. **RODRIGUEZ DE ZAMORA**. *Voy.* Roderic.

RODULFE. *Voy.* Rodolphe, n° II.

ROÉ (LA), *Rota*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située au diocèse d'Angers. Elle doit ses commencements à Robert d'Arbrissel et à ses compagnons, qui établirent quelques chanoines réguliers de Saint-Augustin à la Roé, dans la forêt de Craon. Renaud de Craon donna à ces chanoines un bois dans le voisinage de Craon pour y bâtir une église sous l'invocation de la sainte Vierge, et cette église, devenue l'abbaye de *la Roé*, fut appelée *l'église de Sainte-Marie-du-Bois*. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.*

ROELEWINK. *Voy.* Verner.

ROELL (Hermann-Alexandre), théologien protestant, né en 1653 dans le comté de la Marck en Westphalie, mort à Amsterdam l'an 1718, devint en 1704 professeur de théologie à Utrecht. Il possédait les langues, la philosophie et la théologie. On a de lui : 1° un *Discours* et de savantes *Dissertations philosophiques* sur la religion naturelle et les idées innées; Franeker, 1700, in-8°; — 3° des *Thèses*; 1689, in-4°; — 4° plusieurs autres ouvrages peu connus. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RŒLOFS, *Rodolphus* (Gérard), érudit, né à Grave-sur-Meuse, mort à Liége en 1591, fut pourvu d'un canonicat à Grave, puis à Liége. On a de lui : *De Litteris canonicis*; Cologne, 1582, in-8°. *Voy* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, tom. VII. La *Nouv. Biogr. génér.*

ROEST (Pierre), jésuite, né à Nimègue, mort à Cologne en 1648, professa pendant près de quarante-quatre ans la philosophie et la théologie dans diverses villes d'Allemagne. Il a laissé : 1° *De Sacrarum imaginum et reliquiarum Cultu, disputatio opposita Conradi Vorstii calviniani 44 novitatibus*; Wurtzbourg, 1608, in-4°; — 2° *De Communione sub una specie*; — 3° *De Justificatione pro augustissimo missæ sacrificio*; — 4° *Pseudo-Jubilæus Lutheranus anno* 1617 *celebratus*; Molsheim, 1618; — 5° *Apologia pro Deiparæ V. Mariæ camera et historia Loretana*, etc.; Trèves, in-4°; — 6° *Apologia pro jure canonico*; — 7° plusieurs autres ouvrages indiqués dans Richard et Giraud. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. II, p. 1005, édit. de 1739.

ROFFIACUM. *Voy.* Ruffec.

I. **ROGAT**, martyr d'Afrique sous les Vandales, compagnon de saint Libérat. *Voy.* Libérat, n° II.

II. **ROGAT** est, en terme de jurisprudence ecclésiastique, un droit pétitoire qu'un juge d'Église envoie à un autre pour faire ajourner à répondre par-devant le diocésain le sujet d'un autre diocèse, pour raison de mariage commencé au diocèse avec une personne du diocèse requérant. Le rogat s'exprime ainsi : *In juris subsidium requirimus et rogamus.*

I. **ROGATIEN** (Saint), prêtre de Carthage, soutint les premiers efforts de la persécution de l'empereur Dèce en Afrique, l'an 250, avec saint Félicissime. Ils confessèrent la foi avec beaucoup de courage, et saint Cyprien, qui estimait particulièrement Rogatien, le fit un de ses vicaires généraux pendant son absence de Carthage. Les martyrologes font mention de saint Rogatien et de saint Félicissime le 26 octobre. *Voy.* Saint Cyprien, quatre-vingt-unième *Lettre*. Tillemont, *Mémoires*, tom. III, *Vie de saint Mappalique*, et tom. IV, *Vie de saint Cyprien.*

II. **ROGATIEN** (Saint), martyr à Nantes avec saint Donatien son frère, par lequel il avait été converti au christianisme, n'était encore que catéchumène lorsqu'ils furent arrêtés l'un et l'autre, pendant la première persécution de Dioclétien, par ordre du préfet des Gaules. L'absence de l'évêque et des prêtres, qui s'étaient cachés pour échapper à la persécution, ne lui permit pas de recevoir le baptême; ce qu'il regrettait beaucoup, pendant que Donatien demandait à Dieu que son sang lui servît d'ablution et d'onction sacramentelle. Après avoir été étendus sur le chevalet ils eurent la tête tranchée par le glaive. Leurs corps furent enterrés près du lieu de leur supplice. On y bâtit, à la fin du v° siècle, une église qui est devenue paroissiale dans la suite. Albert, évêque d'Ostie et légat du Saint-Siége, les fit transférer en 1145 dans la cathédrale de Nantes; mais ils ont été rendus à l'église qui porte leur nom, et qui les possède encore. La fête des deux saints se célèbre le 24 mai. *Compar.* Donatien, n° I.

ROGATIENS. *Voy.* Rogatistes.

ROGATIONS, nom donné aux trois jours qui précèdent immédiatement l'Ascension de Notre-Seigneur, et qui sont consacrés dans l'Église à des prières publiques et solennelles, accompagnées de jeûnes ou d'abstinences, et de processions. Les Rogations doivent leur origine aux calamités dont la ville de Vienne en Dauphiné fut affligée vers le milieu du v° siècle. Saint Mamert, évêque de cette ville, ayant obtenu de Dieu par ses prières la fin d'un incendie qui dévorait sa cathédrale pendant la nuit de Pâques de l'an 469, déclara au peuple que, durant l'alarme, il avait conçu et voué à Dieu des *rogations*, c'est-à-dire des litanies ou supplications qui devaient consister en une procession solennelle accompagnée de jeûnes et de prières publiques. On choisit à cet effet les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension. La première station eut lieu à une église peu éloignée des murs de la ville. Cet exemple fut bientôt suivi; si l'on en croit saint Avit de Vienne et saint Césaire d'Arles, l'observance des *Rogations* se trouvait établie presque par toute la terre dès la fin du v° siècle. Le premier concile d'Orléans, tenu en 511, en fit un décret exprès; et l'on voit par le concile de Girone, assemblé en 517, qu'elles avaient déjà passé en Espagne. Cependant elles ne furent reçues à Rome qu'à

Digitized by Google

la fin du VIIIe siècle, sous le pape Léon III. Les Grecs et les Orientaux n'ont point de *Rogations;* le jeûne de trois jours qu'ils observent dans quelques-unes de leurs Églises, entre l'Épiphanie et le Carême, se fait sans litanies ni processions. *Voy.* saint Avit, *Homil. de rogat.* Saint Césaire, *Serm. XXXVII* et *Homil. XXXIII.* Saint Grégoire de Tours, *Hist.*, l. II, c. XXXIV. Les *Notes de Ménard sur le Sacramentaire de saint Grégoire*, p. 159. Thomassin, *Traité du jeûne*, p. 174 et 473. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

ROGATISTES ou **ROGATIENS**, hérétiques ainsi nommés de *Rogatus*, faux évêque, chef d'une secte de donatistes, qui vivait vers l'an 360. Saint Augustin a écrit contre lui, *Epist. ad Vincentium. Voy.* Baronius, ad ann. 364, nº 341. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot DONATISTES.

I. **ROGEL**. La fontaine de *Rogel* ou du Foulon est la même que Siloé, au pied du mont Sion, près de laquelle Jonathas, fils d'Abiathar, et Achimaüs, fils de Sadoc, se tinrent cachés pour pouvoir informer David des démarches d'Absalon. *Voy.* Josué, XV, 7; XVIII, 16. II Rois, XVII, 17.

II. **ROGEL** (Saint), martyr de Cordoue, né à Parapanda, village situé près d'Elvire et de Grenade, mort le 16 septembre 852. Il professait la vie monastique lorsque, animé d'un zèle pieux, il alla avec un jeune chrétien venu du Levant, nommé *Ser-Dieu*, dans la mosquée, où il prêcha hautement l'Évangile. Les infidèles se jetèrent sur eux, les accablèrent de coups, et leur tranchèrent la tête. On célèbre leur fête le 16 septembre. *Voy.* saint Euloge, *Mémorial*, l. II, ch. XIII. Richard et Giraud.

ROGELIM, lieu situé dans le pays de Galaad, d'où était Berzellaï, ami de David. *Voy.* II Rois, XVII, 27.

I. **ROGER** (Eugène), religieux récollet et missionnaire du XVIIIe siècle, passa une partie de sa jeunesse à visiter le plus grand nombre des provinces de l'Europe, plusieurs lieux de l'Afrique, l'Égypte, les Arabies, la Syrie, une partie de la Grèce, toutes les îles de la Méditerranée, etc. Quoiqu'il fût toujours aussi fidèle que curieux à remarquer ce qu'il y avait de plus considérable, il ne voulut décrire que la Terre Sainte. Il en partit l'an 1634, après y avoir passé cinq ans. La relation qu'il en publia parut sous le titre de : *La Terre Sainte*, ou *Description topographique des saints lieux et de la Terre de Promission, avec un Traité de quatorze nations différentes qui l'habitent, leurs mœurs, croyance, cérémonies et police;* Paris, 1664, in-4º avec figures. Ayant longtemps vécu dans les pays dont il parle, Roger ne donne que des renseignements exacts. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **ROGER** (Louis), jésuite, né à Arezzo, mort en 1602, a laissé : *Défense du Traité du purgatoire* de Bellarmin contre Matthieu Dresser; Posnanie, 1602.

III. **ROGER** (Louis), doyen de l'Église de Bourges et docteur en théologie, a laissé : *Dissertationes duæ critico-theologicæ :* 1º *de his Joannis Evangelistæ verbis, Tres sunt qui testimonium dant in cœlo... adversus socinianos nuperosque criticos;* — 2º *De Isaiæ prophetia, Ecce Virgo concipiet... adversus Judæos;* Paris, 1723, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1723, p. 670, 1re édit., et p. 570, 2e édit.

IV. **ROGER** (Nicolas), jésuite, né à Fimes en Champagne l'an 1690, mort à Reims en 1679, professa la théologie, fut recteur du collége de Pont-à-Mousson, et devint provincial de la province de Champagne. On a de lui : 1º *Incarnatio mystica sive christi-formitas, opusculum ex variis SS. Augustini et Bernardi locis fere contextum;* Pont-à-Mousson, 1649, in-24; — 2º *Réponse nécessaire aux griefs, plaintes publiques de quelques RR. PP. bénédictins de la congrégation de Saint-Vannes, de Verdun et de Lorraine, contre les Pères jésuites*, in-4º; — 3º *Vie du Père Louis Dupont, de la compagnie de Jésus*, trad. de l'espagnol.

V. **ROGER DE SAINT-ALBAN**, de l'Ordre des Carmes, né à Saint-Alban en Angleterre, mort vers l'an 1450, a laissé, entre autres ouvrages : un *Abrégé de l'histoire de la Bible. Voy.* Luce, *Biblioth. Carmel.*

VI. **ROGER DE SALISBURY**, né à Salisbury, vivait vers l'an 1160. Il a laissé *: Expositiones morales in Evangelia dominica;* — 2º *In Psalmos davidicos. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

ROGERS (Jean), ministre anglican et docteur en théologie, né en 1679 à Ensham, dans le comté d'Oxford, mort l'an 1729, fit ses études au collége de Corpus-Christi, dont il devint agrégé, et fut successivement vicaire de Saint-Gilles à Cripplegate, chanoine, sous-doyen de Wells, enfin chapelain du prince de Galles. On a de Rogers : 1º *Défense de l'établissement civil de la religion, contre l'Examen des prophéties littérales de Collins;* — 2º *La Nécessité d'une révélation divine, et la vérité de la religion chrétienne démontrées;* — 3º *Discours sur l'Église visible et invisible du Christ, dans lequel on montre que les pouvoirs que réclament les ministres de l'Église visible ne sont incompatibles ni avec la suprématie du Christ comme chef, ni avec les droits et la liberté des chrétiens comme membres de l'Église invisible*; 1719, in-8º; — 4º des *Sermons*, 4 vol., qui ne furent imprimés qu'après la mort de l'auteur. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ROGOMMÉLECH. *Rogommélech* et Sarasar envoyèrent une députation aux prêtres et aux prophètes de Jérusalem pour savoir si on devait continuer les jeûnes ordinaires du cinquième mois de l'année sainte; mais la réponse de ceux-ci n'ayant pas été décisive, ils continuèrent de les observer, comme ils font encore aujourd'hui. Les sentiments sont fort partagés sur ce que c'étaient que *Rogommélech* et *Sarasar;* mais il y a apparence que c'étaient des principaux Juifs de delà l'Euphrate, ceux de la Palestine ne pouvant ignorer ce qui se devait pratiquer dans leur pays. *Voy.* Zachar., VII, 2, 3, 4, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

ROHAN (Marie-Éléonore de), fille de Hercule Rohan de Montbazon, née en 1628, morte à Paris l'an 1681, prit l'habit de religieuse de l'Ordre de Saint-Benoît dans le couvent de Montargis, et devint successivement abbesse du couvent de la Trinité de Caen, de l'abbaye de Malnoue, dans le diocèse de Meaux. Enfin, en 1669, les religieuses de Saint-Joseph de la rue du Cherche-Midi ou Passe-Midi, à Paris, se mirent sous la dépendance de l'abbesse de Malnoue, qui, sans abandonner Malnoue, se chargea de gouverner le monastère de Paris, qui prit le nom de *Notre-Dame de Consolation*. C'est là qu'elle mourut, après avoir rédigé des *Constitutions*, qui ont été imprimées et qu'on regarde comme un excellent commentaire de la Règle de Saint-Benoît. Outre ces *Constitutions*, des *Exhortations* pleines d'onction pour des prises d'habit et de professions religieuses, et des *Portraits* écrits avec beaucoup de grâce, on a d'elle : 1º *Morale du sage*, ou *Les Proverbes, l'Ecclésias-*

Digitized by Google

tique et la Sagesse, en latin, avec une *Paraphrase* en français; Paris, 1665, 1667, 1675, 1681, 1691, in-12; — 2° *Les sept Psaumes de la Pénitence*, en forme de paraphrase; Paris, 1697, in-16. Ces deux ouvrages, plusieurs fois réimprimés ensemble, respirent une haute sagesse et annoncent une profonde connaissance des saintes Écritures. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1691. L'abbé Anselme, *Oraison funèbre de Marie-Éléonore de Rohan*. Huet, *Origines de Caen*, c. XXIV. Feller. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ROHOB**, ville de la tribu d'Aser donnée aux Lévites de la famille de Gersom. Cette ville était située dans la Syrie, sur le chemin d'Émath. *Voy.* Josué, XIX, 28; XXI, 31 et passim.

II. **ROHOB**, ville capitale d'une des provinces de Syrie, qui était nommée *Syrie de Rohob* (II Rois, X, 6); mais D. Calmet pense que cette ville était la même que la précédente.

III. **ROHOB**, Israélite qui revint de la captivité de Babylone. *Voy.* II Esdras, X, 11.

ROHOBIA, premier fils d'Éliézer et petit-fils de Moïse. *Voy.* I Paralip., XXIII, 17.

ROHOBOTH, fleuve de l'Idumée. Saül, descendant d'Ésaü, qui régna dans ce pays, était des environs du fleuve *Rohoboth*. *Voy.* Genèse, XXXVI, 37. I Paralip., I, 48.

ROHR (Jules-Bernard de), protestant, né au château d'Elstenwerde, en Saxe, appartenant à sa famille, mort en 1742, jouissait depuis 1732 d'une prébende dans le chapitre de Mersebourg; il avait été aussi pendant quelques années conseiller dans l'administration de cette ville. Parmi une cinquantaine de compilations sur divers sujets, nous citerons seulement: 1° *Instruction dans l'art de scruter le cœur des hommes;* Leipzig, 1732, 4e édit.; — 2° *Droit ecclésiastique complet de la haute Saxe;* ibid., 1723; — 3° *Phytothéologie*, ou *Essai sur la toute-puissance, la sagesse*, etc., *de Dieu, manifestées dans le règne végétal;* Francfort et Leipzig, 1748, 2e édition. Tous ces ouvrages sont en allemand. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ROHRBACHER (René-François), théologien et historien, né à Langatte, dans le département de la Meurthe, en 1789, mort à Paris en 1856, exerça d'abord les fonctions de vicaire dans plusieurs paroisses, fut missionnaire diocésain, et professa plus tard au séminaire de Nancy le dogme et la morale, puis l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique. Nommé chanoine honoraire de la cathédrale, il vint se fixer à Paris en 1849. Ses principaux ouvrages sont: 1° *Histoire universelle de l'Église catholique;* Nancy, 1842-1849; Paris, 1849-1853, 29 vol. in-8°; — 2° *Catéchisme du sens commun;* Paris, 1825, in-12, et 1856, in-18; — 3° *La Religion méditée;* ibid., 1836, 1852, 2 vol. in-18; — 4° *Des Rapports naturels entre les deux puissances;* Besançon, 1838, 2 vol. in-8°; — 5° *De la Grâce et de la nature;* ibid., 1838, in-8°; — 6° *Motifs qui ont ramené à l'Église catholique un grand nombre de protestants et autres religionnaires;* Paris, 1841, 2 vol. in-18; souvent réimprimé. Tous ces ouvrages se recommandent par les bons principes de leur auteur, dont l'attachement et le dévouement à l'Église, et au Saint-Siége en particulier, ne sauraient être surpassés. Mais notre amour pour la vérité nous fait un devoir d'ajouter qu'ils sont bien défectueux sous plus d'un rapport. D'abord ils sont généralement fort mal écrits, et il est difficile d'en lire quelques lignes de suite sans en être parfaitement convaincu. Aussi est-ce sans étonnement que nous avons vu le supérieur d'un grand séminaire, homme aussi bon littérateur que théologien, faire cesser la lecture de l'*Histoire de l'Église*, par le motif qu'elle ne pouvait que gâter le goût des jeunes gens. Mais le manque de style et de bon goût n'est pas le seul défaut qui dépare cet ouvrage; on y chercherait en vain l'esprit de critique et une sage mesure dans les jugements et les appréciations. Les inutilités et les choses étrangères à son sujet forment environ le tiers de l'ouvrage, parce qu'il a accepté sans choix et sans discernement tout ce qui s'est offert sous sa plume. M. l'abbé Caillau, écrivain distingué, juge compétent de la matière, a rendu dans la *Bibliographie catholique* un compte exact et fidèle de son livre. Or les injures grossières par lesquelles l'auteur a cru devoir y répondre n'ont rendu que plus saillante la justesse des reproches faits à ce même livre. Pour nous, nous ne pouvons qu'adhérer à ce qu'a écrit après M. Caillau un autre ecclésiastique savant, pieux, et très-*ultramontain*, savoir, qu'un des signes de la décadence de la science ecclésiastique dans notre pays est le succès qu'a obtenu l'*Histoire universelle de l'Église catholique*. *Voy.* la *Bibliographie catholique*, t. V, p. 356; tom. VI, p. 72, 274, 421, 548; tom. VII, p. 262, 410; tom. VIII, p. 121, 174, 286, 458, 496; tom. IX, p. 212.

I. **ROI**. Ce titre, dans l'Écriture sainte, signifie en général le chef d'une nation, quel que soit le degré de son autorité; il est donné à Moïse (Deutéron., XXXIII, 5). Lorsque les Israélites étaient sans chef, sans un premier magistrat, il est dit qu'il n'y avait pas de *roi* en Israël (Juges, I, 31). Il désigne quelquefois un guide, un conducteur, soit parmi les hommes, soit parmi les animaux; conséquemment on nomme ainsi les grands d'une nation. David dit (Ps. CXVIII, 16): « Je parlais de votre loi en présence des *rois*. » Le *roi* d'un festin est celui qui y préside, qui y tient la première place (*Voy.* ROI, n° III). Dans Job (XLI, 25) *le roi des enfants de l'orgueil* est celui qui l'emporte sur tous les autres par son orgueil. Les fidèles sont appelés *rois*, mais dans un sens spirituel, de même qu'ils sont nommés *prêtres;* leur royauté consiste à régner sur eux-mêmes et sur leurs passions, à se soumettre les cœurs de leurs semblables par l'ascendant de leurs vertus, à prétendre dans l'autre vie à un royaume éternel. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* ROYAUTÉ CHEZ LES HÉBREUX.

II. **ROI** (Pierre-Charles), chevalier de Saint-Michel, a laissé plusieurs ouvrages en vers et en prose, dont plusieurs ont été couronnés par l'Académie française et par celle des Jeux floraux. Parmi ses discours nous remarquerons celui qui a pour sujet: *Dieu est la protection de ceux qui mettent leur confiance en lui;* il a été couronné par l'Académie française en 1711. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1711 et 1727.

III. **ROI DU REPAS**. Chez les Hébreux comme chez les autres peuples de l'antiquité, il y avait un *roi* dans les repas ou festins. Ce roi était élu par le sort ou choisi par celui qui donnait le repas. Il commandait, et on était obligé de lui obéir. C'est lui qui devait régler l'ordre du festin, assigner les places aux convives, présenter les mets, veiller au maintien de la réserve et à l'observation de la tempérance, et fixer le temps où on devait se séparer des convives. *Voy.* Esther, I, 8. Ecclésiastique, XXXII, 1 et suiv.; et les commentateurs sur ces deux passages de l'Écriture. Philo, *De Vita contemplat.* Plato, *Symposiac.*, l. I, qu. XIV, et *De Musica*. Aristot., *Politic.*, l. II. Athæn., *Deipno-*

Digitized by Google

sophist., l. X, c. VI. Tull., *in Verrem.; Orat. V*, et *De Senect.*, et *Tuscul.*, qu. I. Quintil., l. I. Horat., *Ode* Divitum mensis. Varro, *De Ling. lat.*, l. IV.

ROIAS ou **ROJAS** (François), de l'Ordre des Frères-Mineurs, né à Tolède, vivait vers l'an 1656, et avait la réputation d'un habile théologien et d'un grand prédicateur. Il a laissé, outre une *Oraison funèbre de Philippe III*, roi d'Espagne : 1° *Commentaria in concordiam Evangelistarum juxta translationes litterales, anagogicos, morales et allegoricos sensus, secundum ordinem Evangeliorum totius anni*, en latin et en espagnol; Madrid, 1621, in-fol.; — 2° *Theatrum funerale Virginum et Martyrum;* 1634, in-fol.; — 3° *Elucidarium Deiparæ semper virginis;* 1643, in-fol.; — 4° *Fragmenta SS. PP., a dominica Septuagesimæ usque ad dominicam in Albis;* 1647, 2 vol. in-4°; — 5° *Annales des Frères Mineurs, depuis la fondation de leur Ordre jusqu'à l'an* 102, en espagnol; Valence, 1652, 3 vol. in-fol.; — 6° *Commentaire sur le Pentateuque;* — 7° *Sur les Opprobres de Jésus-Christ et sur les dernières paroles qu'il prononça en mourant attaché à la croix;* Madrid, 1634; — 8° des *Sermons* pour le carême; 1603, in-fol.; — 9° *L'Apologie des stigmates de saint François;* ces cinq derniers ouvrages sont en espagnol; — 10° *Catena aurea SS. Ecclesiæ doctorum per maris abyssum evangelicæ historiæ navigantium, in qua translationes antiquiores, et neothericæ adducuntur, quæ ad litteralem et moralem sensum utilius conducunt;* Lyon, 1651, 3 vol. in-fol. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, t. I, p. 432.

I. **ROIS**, princes souverains ou monarques qui ont droit de commander à leurs sujets avec un pouvoir suprême, qui est borné par la loi divine, les lois naturelles et les lois fondamentales de l'État. Les rois, images visibles de la Divinité, comme sont tous les chefs d'un État, quel que soit leur titre, sont tout à la fois les maîtres, les législateurs, les défenseurs, les pasteurs, les pères et les tuteurs des peuples. Mais si Dieu les a établis pour tenir sa place au-dessus des hommes, il a voulu qu'ils le fissent régner par l'empire de la justice qu'il met entre leurs mains. C'est pour faire fleurir la religion, procurer l'abondance et la tranquillité, maintenir la paix et le bon ordre dans le monde, qu'il leur communique tant de puissance, d'autorité et de gloire. La royauté, dit saint Chrysostome, est un assemblage de soins et d'inquiétudes pour le repos et le bonheur des peuples... Les rois sont proprement les hommes des peuples, auxquels ils se doivent tout entiers, les vicaires et les lieutenants du Très-Haut à leur égard, les ministres de sa providence et de sa bonté envers eux. Richard et Giraud traitent : 1° Des titres et de la prééminence des rois; 2° De leur indépendance; 3° Des devoirs des sujets envers eux; 4° Du régicide et du tyrannicide. Dans son *Diction. de théol.*, Bergier combat le pouvoir, soit direct, soit indirect du Pape et même du corps de l'Église sur le temporel des rois. Il prétend que, pour étayer son opinion (en faveur du pouvoir indirect), Bellarmin a rassemblé des faits dont les uns ne prouvent pas sa prétention, et les autres sont évidemment des entreprises illégitimes des Papes sur la puissance temporelle. Pour toute preuve de ces assertions, Bergier se borne à dire : « Bossuet a solidement répondu à tous ces faits dans sa *Défense de la Déclaration du clergé de France*, faite en 1682; ouvrage qui a été imprimé en 1728. » C'est une erreur, Bossuet n'a nullement répondu à ces faits, et la fameuse Déclaration elle-même a été condamnée par le Saint-Siége. Cependant Bergier ajoute : « Ainsi l'Église gallicane, qui, dans tous les siècles, ne s'est pas moins distinguée par sa vénération et son attachement pour le Saint-Siége que par sa fidélité envers ses souverains, s'est constamment opposée à la doctrine de Bellarmin et des ultramontains. » Mais, comme on le remarque fort justement dans une édition de son *Dictionnaire* même que nous avons sous les yeux : « Cette affirmation de Bergier est inconciliable avec la harangue du cardinal du Perron sur l'article du serment, prononcée devant le tiers état aux états généraux de 1614 : « Toutes les autres parties de l'Église catholique, disait ce cardinal, voire mesme toute l'Église gallicane, depuis que les écholes de théologie y ont été instituées jusqu'à la venuë de Calvin, tiennent l'affirmative, à sçavoir que quand un prince vient à violer le serment qu'il a fait à Dieu et à ses subjets, de vivre et mourir en religion catholique, et non-seulement se rend arien ou mahométan, mais passe jusqu'à déclarer la guerre à Jésus-Christ, c'est-à-dire jusqu'à forcer ses subjets en leurs consciences, et les contraindre d'embrasser l'arianisme ou le mahométisme, ou autres semblables infidélités, ce prince-là peut estre déclaré décheu de ses droicts, comme coupable de félonnie envers Celui à qui il a faict le serment de son royaume, c'est-à-dire envers Jésus-Christ, et ses subjets estre absous en conscience et au tribunal spirituel et ecclésiastique du serment de fidélité qu'ils lui ont presté. Et que ce cas là arrivant, c'est à l'autorité de l'Église résidante, ou en son chef, qui est le Pape, ou en son corps qui est le concile, de faire ceste déclaration. Et non-seulement toutes les autres parties de l'Église catholique, mais mesme tous les docteurs qui ont esté en France depuis que les écholes de théologie y ont esté instituées, ont tenu l'affirmative, à sçavoir qu'en cas de princes hérétiques ou infidelles et persécutant le christianisme ou la religion catholique, les subjets pouvaient être absous du serment de fidélité. Au moyen de quoi, quand la doctrine contraire serait la plus vraye du monde, ce que toutes les autres parties de l'Église vous disputent, vous ne la pourriez tenir au plus que pour problématique en matière de foy. J'appelle matière problématique en matière de foy, toute doctrine qui n'est point nécessaire de nécessité de foy et de laquelle la contradictoire n'oblige point ceux qui la croyent à anathème et à perte de communion. Autrement il faudrait que vous recognussiez que la communion que vous exercez avec les autres parties de l'Église imbuës de la doctrine opposite, voire que celle que vous conservez avec la mémoire de vos propres prédécesseurs, fust illicite et polluë d'hérésie et d'anathème. Et de faict, ceux qui ont entrepris de défendre la doctrine du serment d'Angleterre, qui est le patron de la vostre, ne la défendent que comme problématique. *Nostre intention*, disent-ils, n'est pas d'asseurer que l'autre doctrine soit répugnante à la foy ou au salut, puisqu'elle a esté propugnée par tant et de si grands théologiens, lesquels jà à Dieu ne plaise que nous prétendions condamner d'un si grand crime. »

II. **ROIS (LIVRES DES)**. Nous avons dans nos Bibles quatre livres qui portent le nom de *Livres des Rois*. Autrefois, dans les Bibles hébraïques, ils n'en faisaient que deux, dont l'un portait le nom de *Samuel*, et l'autre celui des *Rois* ou des *Règnes*. Maintenant dans les exem-

Digitized by Google

plaires hébreux, grecs ou latins, il y a quatre livres, dont les deux premiers portent, dans l'hébreu, le nom de *Samuel*, et les deux autres celui des *Rois*. Les Grecs les citent sous le nom de *Livres des Règnes*, et les Latins sous celui de *Livres des Rois*. Quand on lit ces livres avec attention, il est impossible de ne pas reconnaitre que le but que les historiens sacrés qui en sont les auteurs ont eu en vue en les composant, était avant tout de continuer à y tracer l'histoire du peuple de Dieu, en tant qu'elle intéressait la religion et cet empire particulier que le Monarque de l'univers avait bien voulu prendre sur les Israélites. Quant à la chronologie, les opinions sont fort partagées; la suivante nous a paru sujette à moins de difficultés. Ainsi, selon nous, le Ier livre des Rois contient l'histoire de 101 ans: savoir depuis la première année du gouvernement du grand prêtre Héli, que nous plaçons à l'an du monde 2848, jusqu'à la mort de Saül, arrivée l'an 2949. Le IIe livre contient l'histoire d'environ 40 ans, qui sont compris entre la mort de Saül et la fin du règne de David, que nous supposons correspondre à l'an 2989. Le IIIe livre traite des événements qui se sont passés dans un intervalle de 120 ans; savoir depuis la fin du règne de David jusqu'à la mort de Josaphat, roi de Juda, en 3109. Le IVe livre comprend l'histoire d'environ 335 ans, qui se sont écoulés depuis la mort de Josaphat jusqu'au commencement du règne d'Evilmerodach, qui tira Jéchonias de prison en 3442. On n'est pas plus d'accord sur l'auteur ou les auteurs des quatre *Livres des Rois*. Pour nous, qui admettons que ces quatre livres présentent la même méthode, la même disposition et la même suite dans la manière de raconter, surtout quand il est question de guerre, et que la variété de langue et de style qu'on y remarque n'étant pas assez considérable pour venir de plusieurs plumes différentes, prouve seulement la variété des documents que l'écrivain a employés dans son travail, nous pensons qu'ils sont l'ouvrage d'Esdras. A la vérité, on a opposé des difficultés à ce sentiment, mais nous croyons les avoir suffisamment réfutées dans notre *Introduction aux Livres saints*. Quant à la divinité de ces livres, elle ne saurait raisonnablement être contestée, puisque la synagogue et l'Église chrétienne les reçoivent unanimement comme écriture inspirée, et que Jésus-Christ les cite dans l'Évangile comme étant d'une autorité divine. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. III, p. 129 et suiv.

III. **ROIS DES HÉBREUX**. Les Hébreux n'ont commencé à avoir des rois de leur nation que depuis Saül. Avant lui, ils furent gouvernés par des anciens, comme dans l'Égypte; puis par des chefs suscités de Dieu, comme Moïse et Josué; ensuite par des juges, comme Othoniel, Aod, Samgar, etc.; enfin par des rois, comme Saül, David, Salomon, etc. Après la mort de ce dernier, deux tribus seulement restèrent attachées à Roboam et à ses successeurs, ce qui forma ce qu'on a appelé le royaume de Juda. Les dix tribus suivirent Jéroboam, qui prit, ainsi que ses successeurs, le titre de roi d'Israël. Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'à la captivité, arrivée en 3416. Après le retour de la captivité, en 3468, les Juifs vécurent sous la domination des Perses pendant 204 ans, jusqu'à l'arrivée d'Alexandre le Grand à Jérusalem, en 3672. Après sa mort, la Judée obéit d'abord aux rois d'Égypte, puis à ceux de Syrie, jusqu'à ce qu'Antiochus Épiphane ayant forcé les Juifs à prendre les armes pour la défense de leur religion, les Machabées recouvrèrent peu à peu leur ancienne liberté, et vécurent dans l'indépendance depuis le gouvernement de Jean Hircan, en l'an du monde 3874, jusqu'à ce que la Judée fût réduite en province par les Romains, qui y mirent tantôt des rois, tantôt des gouverneurs. Plus tard, les Juifs furent entièrement dispersés par Titus et Vespasien. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, où on trouve la liste chronologique des rois des Hébreux, celle des rois de Juda et des rois d'Israël; enfin la liste des Machabées ou des princes Asmonéens, qui ont gouverné la république des Juifs en qualité de princes et de grands prêtres jusqu'au règne d'Hérode le Grand. On peut voir ce qui concerne chacun de ces rois à leurs articles particuliers et sous leurs noms. *Compar.* ROYAUTÉ CHEZ LES HÉBREUX.

ROISSARD, prédicateur du roi, a publié un bon ouvrage intitulé *La Consolation du chrétien*, ou *Motifs de confiance en Dieu dans les circonstances de la vie*: 1775, 2 vol. in-12; cet ouvrage a été souvent réimprimé en 1 et en 2 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ROJAS. *Voy.* ROÏAS.

ROLAND (Aubert), cordelier, né à Liffon, dans le Bassigny, en 1692, professa la philosophie et la théologie, fut gardien dans diverses maisons de son Ordre, devint définiteur de sa province, puis écrivain de son Ordre, institué par patentes de son général, qui furent confirmées par un bref de Clément XII, et directeur de l'hôpital de Saint-Mihiel. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Moyen facile de concilier les esprits sur les difficultés qui regardent la bulle Unigenitus*; Luxembourg, 1732, 1734 et 1735, 5 vol. in-4°; — 2° *Vie de la B. Philippe de Gueldres, duchesse de Lorraine*; Toul, 1736. *Voy.* Richard et Giraud.

ROLEVINCK. *Voy.* ROLWINCK.

ROLL ou **ROLLE** (Reinard-Henri), protestant, né à Unna, en Prusse, l'an 1683, mort à Giessen en 1768, fut successivement recteur de l'école de sa ville natale, pro-recteur du gymnase de Dortmund, où il devint en 1722 directeur du gymnase supérieur, et, en 1730, il fut appelé à enseigner la théologie à l'université de Giessen. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Bibliotheca nobilium theologorum*; Rostock, 1709; Francfort, 1714, in-8°; c'est un recueil qui contient la vie des théologiens les plus célèbres, de quelque communion qu'ils aient été. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710, p. 429, 1re édit., et p. 389, 2e édit.

ROLLER (Joseph), jésuite, né à Hohenstadt, en Moravie, l'an 1704, mort à Waporza en 1767, se distingua dans l'étude des belles-lettres. L'éloquence de la chaire l'occupa surtout; il l'enseigna pendant neuf ans avec un succès extraordinaire. A la sollicitation de ses auditeurs, il publia son traité *Eloquentia sacra et profana in geminos tractatus distributa*; Olmutz, 1752, in-8°. C'est une excellente rhétorique, contenant les meilleurs principes et un bon choix d'exemples. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ROLLET (Humbert), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Courcelle, village du duché de Bar, mort à Saint-Mihiel en 1668, remplit avec honneur les emplois les plus importants de la congrégation de Saint-Vannes, et eut la charge de grand-prieur de l'Ordre de Cluny. Son principal ouvrage est intitulé *Vie du R. P. D. Didier de la Cour, réfor-*

Digitized by Google

mateur de la congrégation de Saint-Vannes; elle se trouve dans les *Chroniques générales de l'Ordre de Saint-Benoît*, imprimées à Toul, in-fol., tom. IV, p. 172 et 174. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

ROLWINCK ou **ROLEWINCK** (Wernerus de Laër), chartreux, né à Laër, en Westphalie, l'an 1425, mort à Cologne en 1502, a composé plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Traité du sacrement de l'Eucharistie et du fruit des messes;* Cologne, 1535; — 2° *Vita S. Servatii*; ibid., 1472, in-4°; — 3° *Fasciculus temporum;* ibid., 1474, 1479, in-fol.; Séville, 1480; Augsbourg, 1481, in-fol.; Paris, 1512, 1519, 1529, in-4°; trad. en flamand, Utrecht, 1480, in-fol.; en allemand, Bâle, 1524; en français, Lyon, 1483, 1495; Paris, 1505, 1513, in-fol.; — 4° *Paradisus conscientiæ;* Cologne, 1475, in-fol. *Voy.* Vossius, *De Historicis latinis;* l. III, p. 569 et 570. Trithem., *De Scriptor. ecclesiast.*, et *Scriptores Germaniæ*. Possevin., *Apparatus sacer.*, tom II, p. 519. Aubert le Mire, p. 89. Jacob. Bergomas, l. XVI. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ROMA, femme du second rang de Nachor, frère d'Abraham. Roma fut mère de Tabée, de Gaham, de Tahas et de Maacha. *Voy.* Genèse, XXII, 24.

I. **ROMAIN**, pape ou antipape, né à Gallèse, près de Civita-Vecchia, mort à Rome en 898, exerçait les fonctions d'archidiacre lorsqu'il succéda à Étienne VI, en 897. On ne sait s'il fut élu canoniquement ou non, et cette incertitude fait que quelques auteurs le mettent au rang des pontifes légitimes, tandis que d'autres le placent parmi les antipapes. Romain eut pour successeur Théodore. *Voy.* Onuphre et Génébrard, *in Chronic.* Baronius, *in Annal.* Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 102.

II. **ROMAIN** (Saint), martyr à Antioche, mort le 17 novembre 303, exerçait l'office de diacre avec celui d'exorciste dans l'église de Césarée, en Palestine, lorsque éclata la persécution de Dioclétien et de Maximien. Arrêté par l'ordre du préfet d'Orient, Romain souffrit la torture avec courage, et fut enfin étranglé. Les Grecs célèbrent sa fête le 18 novembre. *Voy.* Eusèbe, *Traité de la Résurrection*, l. II, et *Livre des martyrs de la Palestine*, c. II. S. Chrysostome, *Panégyrique de saint Romain.* Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. V.

III. **ROMAIN** (Saint), martyr à Rome, vivait au IIIe siècle. Il était soldat et persécuteur de saint Laurent; mais il fut si touché de son courage, qu'il le pria de l'instruire, reçut le baptême de ses mains, et cueillit la palme du martyre la veille du jour où saint Laurent mourut pour la foi. Dans plusieurs martyrologes, la fête de saint Romain est marquée au 9 août.

IV. **ROMAIN** (Saint), fondateur des monastères du Mont-Jou, né dans la Franche-Comté en 390, mort le 28 février 460, passa d'abord quelque temps dans le monastère d'un saint abbé de Lyon nommé *Sabin*, puis il se retira dans les forêts du Mont-Jou, qui sépare la Franche-Comté du pays des Suisses, et se renferma dans un vallon appelé Condat, où il vécut seulement avec son frère, nommé Lupicin. De nombreux disciples étant accourus pour se mettre sous leur conduite, ils bâtirent un monastère régulier, qui devint plus tard la célèbre abbaye de Saint-Claude; ils en élevèrent un second dans un lieu voisin nommé *Lauconne*, et plusieurs autres au delà du Mont-Jou. Dieu honora saint Romain du don des miracles avant et après sa mort. On célèbre sa fête le 28 février. *Voy.* Bolland., *Acta. Sanctor.*, au 28 février. Bulteau, *Hist. bénédict.*

V. **ROMAIN** (Saint), archevêque de Rouen, mort le 23 octobre 639, était issu de la noblesse française qui s'était établie dans les Gaules du temps de Clovis Ier. Promu à l'épiscopat en 626, il donna l'exemple de si grandes vertus et il établit dans son diocèse une si admirable discipline, que les idolâtres qui y demeuraient encore souffrirent sans murmurer qu'il abattît les temples de Jupiter, de Mercure, d'Apollon, etc. Dieu l'honora du don des miracles, et l'Église célèbre sa fête le 23 octobre. *Voy.* Rigaut, *Vie de saint Romain.* Le P. Pommeraye, *Hist. des archevêques de Rouen.* Le P. le Cointe, *Annal. eccles. de France*, ann. 626, 635 et 638.

VI. **ROMAIN DE BLAYE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Romanus de Blavia*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située dans la ville de Blaye, au diocèse de Bordeaux. On ignore l'époque de sa fondation. Le roi Cherebert ou Charibert, qui mourut à Blaye en 570, fut enterré dans l'église de cette abbaye. Ce monastère fut ruiné en 1568 par les calvinistes.

VII. **ROMAIN DE BONNE-ESPÉRANCE**, a publié : 1° *Erreurs du P. Barnabé Saladin, ex-gardien des Récollets dans la province de Saint-André*, etc., *dénoncées à l'archevêque de Cambrai et aux évêques de Tournai et d'Arras*, avec des *Réflexions sur les livres de ce récollet intitulés :* 1° *Le Confesseur charitable de l'âme timide;* — 2° *Le Médecin spirituel de l'âme craintive et scrupuleuse;* — 3° *Directorium confessarii monialium;* Liége, 1702, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, p. 409.

I. **ROMAINE** (Sainte), vierge et martyre, fut la compagne de sainte Benoîte. *Voy.* BENOÎTE.

II. **ROMAINE** (William), théologien, né à Hartlepool, dans le comté de Durham, en 1714, mort à Londres en 1795, était fils d'un réfugié français, fut ordonné prêtre en 1738, desservit plusieurs paroisses et acquit de la réputation comme prédicateur. Ses sentiments philosophiques, formés surtout d'après les doctrines de Calvin, l'avaient exposé à des contrariétés. Parmi ses principaux écrits on cite : 1° *Jephtha's Vow fulfilled and his daughter not sacrificed;* 1742, in-8°; — 2° *The Lord our righteousness;* 1757, in-8°; — 3° *XII Discourses upon law and gospel;* 1760, 1793, in-8°; — 4° *The Walk of faith;* 1771, 2 vol. in-8°; — 5° *On Psalmody;* 1775, in-8°. Ses écrits ont été recueillis et publiés par Brownley Cadogan; Londres, 1796, 8 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ROMAINS**. On ne voit pas qu'il en soit parlé dans les livres de l'Ancien Testament écrits en hébreu, mais seulement dans les Machabées et dans le Nouveau Testament. Judas et Machabée ayant appris les victoires que les Romains avaient remportées sur divers peuples, fit alliance avec eux, et Jonathas, son frère, renouvela l'alliance avec le désert. Plus tard Simon Machabée envoya à Rome pour le même sujet un ambassadeur, qui fut très-bien reçu. Avant tout cela, des légats romains envoyés vers Antiochus Eupator s'étaient intéressés très-particulièrement à la tranquillité des Juifs. On sait que les Romains ont pris dans la suite Jérusalem jusqu'à trois fois : 1° par les armes de Pompée, l'an du monde 3941; 2° par Sosius, en 3967; 3° sous Tite, l'an 4070; à cette époque, la ville et le temple furent entièrement détruits. *Voy.* I Machab., VIII, 1, 2, 3, etc.; XII, 1, 2, 3, 4, etc.; XIV, 24, etc. II Machab., XI, 34, 35, 36. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

Digitized by Google

II. **ROMAINS (ÉPITRE DE SAINT PAUL AUX).** Quoi qu'aient pu dire certains critiques, tels que le P. Salmeron, Hardouin et Corneille de la Pierre, cette Épître n'a pas été composée originairement en latin; elle l'a été en grec. C'est de Corinthe que l'apôtre l'écrivit, lors de son second voyage dans cette ville, c'est-à-dire, selon le plus grand nombre des critiques, l'an 58, ou, suivant Usser et Hug, l'an 60, qui répond à la cinquième année du règne de Néron. Quant à l'occasion et au sujet de cette Épître, il faut d'abord remarquer que l'Église de Rome, composée de Gentils convertis et de Juifs devenus chrétiens, était troublée par une grave et dangereuse contestation. Les Juifs, fiers de leur naissance et des promesses faites à leurs pères, et ne connaissant d'ailleurs d'autre justice que celle qui venait de l'observation des pratiques légales, regardaient les Gentils comme des nations immondes, prétendant qu'ils ne devaient avoir aucune part à la grâce de la nouvelle alliance, ou du moins qu'on ne pouvait les admettre à la lumière de l'Évangile sans les obliger à la circoncision et aux autres œuvres prescrites par la loi de Moïse. De leur côté, les Gentils relevant avec orgueil l'excellence de la philosophie qui leur avait fait connaitre et pratiquer la plupart des préceptes de la morale sans le secours de la révélation et de la loi, reprochaient aux Juifs leur longue ingratitude et leurs fréquentes prévarications. Ils soutenaient qu'il était plus juste, qu'ayant adoré Jésus-Christ aussitôt qu'ils l'avaient connu, ils fussent préférés à ceux qui, en récompense de ce qu'il s'était manifesté à eux les premiers, l'avaient rejeté et crucifié. Voulant mettre un terme à ces disputes, qui pouvaient causer quelques schismes, saint Paul s'attache à ôter aux uns et aux autres tout sujet de vanité. C'est pourquoi il humilie d'abord les Gentils, en leur montrant que les lumières dont ils se glorifiaient n'avaient servi qu'à les rendre plus coupables, puisque ayant connu Dieu ils ne l'avaient pas glorifié comme Dieu. Il réprime ensuite l'orgueil des Juifs, en leur prouvant qu'ils n'étaient pas plus dignes de la grâce de l'Évangile que les Gentils, puisqu'ils étaient également enveloppés dans le péché; que la vraie circoncision est celle du cœur, et que tous les hommes, sans distinction, ont besoin de la puissance de Dieu; il prouve par des exemples ses diverses assertions. Cette Épître est remplie de morceaux d'une éloquence vraiment admirable. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. V, p. 44 et suiv.

I. **ROMAN**, histoire fabuleuse dont le sujet le plus ordinaire est le tableau de l'amour profane. On a quelquefois taxé de rigorisme les casuistes qui interdisaient absolument la lecture des *romans;* mais ils ne sont que trop bien fondés dans leur jugement. Le moindre mal que ces écrits produisent est de dégoûter de toute lecture sérieuse, de fausser l'esprit, de peindre les hommes et les passions tout autres qu'ils ne sont en effet. Comme le fond de toutes ces narrations frivoles est toujours la passion de l'amour, plus les peintures en sont vives, plus elles sont capables d'égarer l'imagination, surtout des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, dont le sang n'est déjà que trop allumé. Aussi ne peut-on pas douter que cette sorte de lecture ne contribue beaucoup à la dépravation des mœurs. Quelques tirades de morale guindée qu'on mêle dans les aventures romanesques ne sont pas capables de réparer le mal que ces livres produisent. *Voy.* Huet, *Discours touchant l'origine des romans.* L'abbé Hennebert, *Du Plaisir et du moyen de se rendre heureux*, p. 111-112, où on trouve un beau passage contre la lecture des *romans*, passage reproduit dans Richard et Giraud. *Voy.* aussi Bergier, *Diction. de théol.*

II. **ROMAN** (Jacques), dominicain du XVe siècle, a écrit : 1° *De Victoriis virtutis;* — 2° *De Persecutionibus;* — 3° *Homiliæ morales;* — 4° *Sermones de tempore et de sanctis*, etc. *Voy.* Léandre Albert, *De Vir. illustr. Ord. Prædic.*, l. IV, p. 149. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 749.

ROMANIWAIVAR (*Romanum*), ancien siége épisc. de la Moldavie, sous la métropole de Sotzaba ou Sotzaw. On n'en connait qu'un évêque, Euloge, qui assista au concile tenu à Jassy l'an 1641, par le patriarche Parthenius Ier. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1253. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 201, au mot ROMANUM. *Compar.* SOTZABA.

ROMANTISME RELIGIEUX ou **RELIGIOSITÉ.** Enthousiasme de parade pour la religion, lequel s'évapore en de belles phrases et en une admiration stérile dans la pratique. Depuis que l'impiété a cessé d'être de mode, le *romantisme* en a pris la place, et la *religiosité* est le retour hypocrite ou apparent du monde à la religion. Moins condamnable que l'impiété et l'indifférentisme, elle emporte du moins avec elle l'idée de respect, d'estime, d'admiration pour la doctrine de Jésus-Christ et pour les institutions de l'Église; elle diminue les préjugés anticatholiques et affaiblit le scandale du respect humain. Cependant, sous certains rapports, elle est plus dangereuse que l'impiété même; car d'abord l'homme à religiosité est exposé à se faire plus facilement illusion sur son état; en second lieu, quoique la religiosité ne soit pas dans la pratique beaucoup plus gênante que l'indifférentisme, elle procure la considération et l'estime attachée à la religion, et par là elle affaiblit réellement le sentiment religieux; elle séduit bien des âmes qui n'auraient pas eu le triste courage d'aller jusqu'à rompre avec la foi. *Voy.* le développement de ces réflexions et plusieurs autres considérations contre le *romantisme religieux*, dans un bon article ajouté au *Diction. de théol.* de Bergier.

ROMANUM, siége épisc. *Voy.* ROMANIWAIVAR.

ROMARIC (Saint), fondateur et second abbé de Remiremont, en Lorraine, mort le 8 décembre 653, appartenait à la première noblesse du royaume d'Austrasie. Élevé à la cour du roi Théodebert, il occupa des emplois considérables; mais saint Amet, religieux de Luxeu, envoyé par l'abbé saint Eustase pour prêcher dans les villes et les bourgades, ayant un jour logé dans sa maison, lui parla si efficacement du danger des richesses, qu'il embrassa la vie monastique à Luxeu avec un grand nombre de ses esclaves, à qui il avait donné la liberté. L'an 620, Romaric éleva un double monastère à Remiremont, et se retira dans celui des hommes, dont saint Amet fut premier abbé, sous la règle de saint Colomban. En 627, il fut chargé de la conduite des deux monastères, et il les gouverna pendant vingt-six ans environ, avec une douceur et une charité admirables. L'Église honore sa mémoire le 8 décembre. *Voy.* Surius. D. Mabillon, *IIe Siècle bénédictin.*

ROMATHITE, surnom de Séméias. *Voy.* I Paralip., XXVII, 27, et SÉMÉIAS.

ROMBAUD. *Voy.* RUMOLD.

ROME (*Roma*), ville qui est la plus célèbre

Digitized by Google

de l'ancien monde, et qui, après avoir été la capitale de l'empire romain, l'est aujourd'hui de tout le christianisme et le centre de l'unité catholique. Judas Machabée rechercha l'alliance de Rome, et saint Paul y fut conduit prisonnier (Machab., VIII, 17. Actes, XXVIII, 14. *Compar.* ROMAINS, n° I). Nous ne rappellerons pas ici toutes les attaques dont Rome fut l'objet de la part des barbares; nous dirons seulement que Luitprand, roi des Lombards, et Astaulphe, son successeur, faisant des entreprises continuelles contre cette ville et le Saint-Siége, le pape Étienne III implora le secours de Pepin, roi de France, qui, ayant passé en Italie en 754, obligea le roi des Lombards à restituer les domaines qu'il avait usurpés sur l'Empire et sur l'Eglise romaine, aux environs de Rome, dont il fit alors une donation à cette Église. Charlemagne confirma et augmenta considérablement cette donation après qu'il eut mis fin, en 774, au royaume des Lombards. Les Papes commencèrent dès lors à exercer leur autorité temporelle sur Rome et sur les pays des environs. Nous ne donnons pas ici la liste des évêques de Rome; on sait que le premier, saint Pierre, prince des apôtres, remplit ce siége pendant l'espace de vingt-cinq ans. De l'an 146 à l'an 1725, cent quatre-vingts conciles ont été assemblés à Rome. *Voy.* D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible,* fait remarquer que saint Pierre, dans sa Ire Épître (V, 13), a désigné *Rome* sous le nom figuré de *Babylone;* que saint Jean, dans l'Apocalypse, la désigne aussi plus d'une fois sous ce nom (XIV, 8; XVI, 19; XVII, 5; XVIII, 2, 10, 21); que les rabbins lui donnent ordinairement le nom d'*Édom,* et qu'ils croient que les prophéties contre Édom auront leur accomplissement dans la ruine de cette grande ville, et que quelques protestants ont nié à tort, contre le consentement de toute l'antiquité, que l'apôtre saint Pierre ait jamais été à Rome. Richard et Giraud, qui, après un court aperçu de l'histoire de cette ville, de sa position géographique, citent les monuments, les communautés, les églises, les Papes qui l'ont gouvernée, les conciles qui s'y sont tenus. Gaet. Moroni, qui, vol. LVIII, p. 103-319, et vol. LIX, p. 1-98, traite de la capitale du monde chrétien sous ses divers points de vue. Le *Diction. de la théol. cathol.,* qui donne aussi la topographie de *Rome,* la description de ses monuments, etc.

ROMEI (François), dominicain, né à Castiglione, près d'Arezzo, en Toscane, mort à Rome l'an 1552, devint général de son Ordre en 1546. Il assista au concile de Trente sous Paul III, et fut un des théologiens qui dressèrent les décisions sur le sacrement de l'Eucharistie. Il a laissé : 1° *De Libertate operum et necessitate gratiæ adversus pseudophilosophos christianos;* Lyon, 1538, in-4°; — 2° *Brevis Deductio ad animæ immortalitatem christiane et peripatetice ostendendam;* — 3° *Epistolæ encyclicæ ad universum Ordinem. Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. II, p. 125.

ROMÉLIE, père de Phacée, roi d'Israël. *Voy.* IV Rois, XV, 25, 27.

ROMEMTHIÉZER, un des chefs des vingt-quatre familles sacerdotales ou lévitiques. *Voy.* I Paralip., XXV, 4.

ROMILLON (Élisabeth), de Lisle, au Comtat-Venaissin, morte en 1619, perdit son mari et ses enfants dans un âge peu avancé. Il ne lui resta de son mariage qu'une fille nommée Françoise, née en 1573, laquelle se joignit à sa mère pour établir des religieuses sous la règle du Tiers-Ordre de Saint-François. Elle mourut sans avoir eu la consolation de voir perfectionner cet établissement. Sa fille, Françoise de Barthelier, y mit la dernière main. Elle donna des constitutions à ses filles, et les nomma *Religieuses de Sainte-Élisabeth.* Après avoir fondé plusieurs couvents de son Ordre, elle retourna à celui de Paris, où elle mourut en odeur de sainteté l'an 1645. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ROMPRE LE PAIN. *Voy.* PAIN, n° I.

ROMUALD (Saint), fondateur et premier abbé de l'Ordre des Camaldules, né à Ravenne vers l'an 956, mort le 19 juin 1027, embrassa la vie monastique dans le couvent de Saint-Apollinaire de Classe, près de Ravenne, et se retira ensuite dans les États de Venise, près d'un ermite de sainte vie nommé *Marin,* qui exerça sa patience et son humilité. L'an 978, il passa dans l'abbaye de Saint-Michel de Cusan, en Catalogne, dont une partie appartenait à la France; et de là il se rendit dans un désert voisin, où il pratiqua les plus grandes austérités. L'an 994 il retourna en Italie, se retira dans le marais de Classe, d'où il passa à Saint-Martin-aux-Bois, où il bâtit des cellules pour lui et pour quelques disciples. Nommé en 996 abbé de son ancien monastère de Classe, il en fit bâtir plusieurs autres dans diverses provinces; mais le plus célèbre est celui qu'il fonda en 1012 à Camaldoli, en Toscane, dans les vallées de l'Apennin, à douze lieues environ de Florence, du côté de Rimini. C'est de lui que tout l'Ordre a pris le nom de *Camaldules.* Il envoya plusieurs de ses religieux prêcher l'Évangile aux fidèles de Pologne et des autres pays du Nord, et partit lui-même pour la mission de Hongrie. Sa santé ne lui ayant pas permis de continuer son voyage, il demeura assez longtemps dans un monastère qu'il avait bâti sur la montagne de Silvie, où il supporta avec patience tous les chagrins que ses ennemis lui causèrent. Le pape Clément VIII, par une constitution datée du 9 juillet 1595, ordonna que la fête de saint Romuald serait transférée du 19 juin au 7 février, jour de sa principale translation. *Voy.* Bolland., *Acta Sanctorum,* au 7 février, où l'on trouve deux *Vies* du saint en latin : l'une par le B. Pierre Damien, et l'autre par le B. Jérôme de Prague. Richard et Giraud. Hélyot, *Histoire des Ordres religieux,* tom. V. N.-J. Mittarelli, *Annales Camaldulenses.*

ROMULE (Sainte), vierge et compagne de sainte Rédempte. *Voy.* RÉDEMPTE.

RONCAGLIA (Costantino), de la congrégation de la Mère-de-Dieu, né à Lucques en 1677, mort en 1737, occupa avec distinction une chaire de théologie, et parvint à la charge de vicaire général, la plus éminente de son Ordre. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages pleins d'érudition, parmi lesquels nous citerons : 1° *La Famiglia cristiana istruita nelle sue obligazioni;* Lucques, 1711, in-8°; — 2° *Istoria delle variazioni delle chiese protestanti;* ibid., 1712, in-8°; — 3° *Effeti della pretesa riforma di Lutero, di Calvino e del giansenismo;* ibid., 1714, in-8°; — 4° *Universa moralis Theologia;* ibid., 1730, 2 vol. in-fol.; — 5° *Natalis Alexandri Historia ecclesiastica V. et N. Testamenti, notis et animadversionibus aucta et illustrata;* ibid., 1734, 9 vol. in-fol.; augmenté par le P. Mansi; Paris, 1740, 18 vol. in-4°. *Voy.* Sarteschi, *De Scriptoribus congregationis clericorum regularium,* p. 278. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

RONDE (Michel LA), prémontré réformé,

Digitized by Google

mort à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun en 1718, a donné : 1° *Pratique de l'oraison de foi, ou de la Contemplation divine par une simple vue intellectuelle;* Paris, 1684; — 2° *Méditations pour les fêtes de saint Augustin et de saint Norbert pour leurs octaves et pour la translation de ces deux saints;* — 3° une édition des *Œuvres* du P. Épiphane-Louis, abbé d'Étival; — 4° un *Recueil des Lettres spirituelles* du même; Paris, 1688. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.*

RONDEAU (Sieur de). *Voy.* Fournier.

RONDET (Laurent-Étienne), littérateur, né en 1717, à Paris, où il est mort l'an 1785, manifesta de bonne heure de grandes dispositions pour l'étude; on raconte qu'à l'âge de sept ans il fut en état d'aider à la composition typographique d'une *Grammaire hébraïque,* et qu'il apprit l'hébreu en travaillant. Il conserva jusqu'à sa mort l'habitude du travail. Son érudition est un peu lourde; il entasse les recherches et les discussions; mais en général il montre plus de connaissances que de critique. Il fut toujours fort attaché au parti janséniste. Parmi ses propres ouvrages nous citerons : 1° *Justification de l'Hist. ecclés. de l'abbé Racine;* Paris, 1760, in-12; en réponse à une *Lettre* de Denesle; — 2° *Isaïe vengé;* Paris, 1762, in-12; critique de la *Traduction d'Isaïe* de Deschamps; — 3° *Figures de la Bible en 500 tableaux, avec des explications;* Paris, 1767, in-4°; — 4° *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament;* ibid., 1771, in-8°, fig.; — 5° *Diction. historique et critique de la Bible;* ibid., 1776-1784, 3 vol. in-4°; cet ouvrage, qui devait servir de supplément à la Bible de Vence, s'arrête à la lettre E; — 6° *Dissertation sur l'Apocalypse;* ibid., 1776, in-4°, et in-12; — 7° *L'Art de bien vivre et de bien mourir;* ibid., 1777, in-12; livre ascétique, très-souvent réimprimé; — 8° *Dissertation sur le rappel des Juifs,* avec un *Supplément;* Paris, 1778-1780, 2 vol. in-4° ou 4 tom. in-12; l'auteur, qui met le rappel des Juifs sous le règne de l'antechrist, va jusqu'à fixer la durée de ce règne à sept ans, et l'avénement à 1860; — 9° *Preces matutinæ ac vespertinæ;* ibid., 1778-1780, 2 vol. in-12; — 10° *Dissertation sur la version des Septante;* 1783, in-4°, et in-12; — 11° *Verba Christi;* grec et latin; ibid., 1784, in-4°; recueil estimé. Outre ses propres écrits, on doit à Rondet un certain nombre de réimpressions publiées par ses soins, et avec des additions et commentaires, entre autres : 1° *Hist. ecclés.* de Fleury, 1740, tom. I, xx, in-12; — 2° la *Bible dite de l'abbé de Vence;* 1748-1750, 14 vol. in-4°, et 1767-1773, 17 vol. in-4°; — 3° *Opuscules de Bossuet;* 1751, 5 vol. in-12; — 4° la *Bible de Legros,* avec un *Discours sur les Prophètes* et des *Notes;* 1756, 5 vol. in-12; — 5° la *Bible de Sacy;* 1759, in-fol.; — 6° *Abrégé de l'Hist. ecclés. de l'abbé Racine;* 1762-1766, 13 vol. in-4°; — 7° la *Biblioth. des Pères de l'Église, de Tricalet;* 1787, 8 vol. in-4°; — 8° les *Tables de l'Hist. ecclés. de Fleury;* 1758, in-4°; — 9° du *Diction. apostolique;* 1765, in-8°; — 10° de la *Biblioth. du P. le Long;* 1778; — 11° de l'*Hist. des Auteurs sacrés,* etc., de D. Ceillier, 1783, 2 vol. in-4°, etc. On a reproché à Rondet de faire des changements et d'insérer beaucoup de choses dans les livres dont il donnait de nouvelles éditions, sans en prévenir; on s'en est plaint surtout par rapport à la Bible de Legros et à l'édition in-4° de l'*Hist. ecclés. de l'abbé Racine.* Enfin Rondet a fourni des *Dissertations* et des *Analyses* au *Journal ecclésiastique,* aux *Mémoires de Trévoux* et au *Journal des Savants,* etc. *Voy.* Desessarts, *Siècles littéraires.* Le *Journal ecclés.* de 1786. Quérard, *la France littér.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RONDININI (Philippe), né à Faenza, dans la Romagne, vivait au VIIIe siècle. On a de lui : 1° un *Traité sur la basilique de Saint-Clément;* — 2° *De sanctis martyribus Joanne et Paulo, vetera Monimenta... collecta et concinnata;* Rome, 1707, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1709 p. 152, 1re édit., et p. 131, 2e édit.

RONNAT (Constance), récollet et prédicateur du XVIIe siècle, a laissé : 1° des *Sermons pour l'octave des morts;* Lyon, 1678, in-8°; — 2° *Sermons pour l'octave de l'Assomption de la sainte Vierge;* ibid., 1682. *Voy.* le *Diction. des Prédicat.*

RONTHO (Matthieu), savant religieux, de l'Ordre des Olivetains, né en Grèce, mort à Sienne en 1443, était issu de parents vénitiens. Outre une version latine de la *Divine Comédie,* et plusieurs autres écrits purement littéraires, il a donné : une *Vie du pape Alexandre V,* qui a été insérée dans les *Miscellanea di Lucca,* tom. IV. *Voy.* Agostini, *Scrittori veneziani,* t. II. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana.* Negri, *Scrittori fiorentini.* Lancelloto, *Historia Olivetana.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ROQUE (Jean de la), membre de l'académie de Marseille, né en cette ville l'an 1661, mort à Paris en 1745, a laissé, outre des articles dans le *Mercure :* 1° *Voyage de l'Arabie Heureuse,* in-12; — 2° *Voyage de la Palestine,* in-12; — 3° *Voyage de la Syrie et du mont Liban. Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ROQUES (Pierre), théologien protestant, né à la Caune, dans le département du Tarn, en 1685, mort à Bâle l'an 1748, fut nommé en 1710 pasteur de l'église française de Bâle. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Le Pasteur évangélique,* ou *Essai sur l'excellence et la nature du saint ministère;* Bâle, 1723, in-4°; trad. en allemand; Halle, 1741-1744, 3 vol. in-8°; 1768, 2e édit.; — 2° *Éléments des vérités historiques, dogmatiques et morales des écrits sacrés;* Bâle, 1726, 1728, in-8°; — 3° *Lettres à un protestant de France au sujet des mariages des réformés et du baptême de leurs enfants dans l'Église romaine;* Lausanne, 1730, in-8°; 1735, 2e édit.; — 4° *Sermons sur divers sujets de morale;* Bâle, 1730, in-8°; trad. en allemand, Halle, 1745, in-8°; — 5° *Le Vrai Piétisme;* Bâle, 1731, in-4°. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ROQUETTE (Gabriel de), évêque d'Autun, né à Toulouse en 1623, mort à Autun en 1707, fut d'abord abbé de Grandselve, prieur de Cherlieu et de Saint-Denis de Vaux, et vicaire général d'Armand, prince de Conti, abbé de Cluny. Promu à l'épiscopat en 1666, il établit dans son diocèse un grand séminaire, et il fonda en 1669 l'hôpital de Saint-Gabriel. On a de lui, outre une *Oraison funèbre : Ordonnances pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique;* Autun, 1669, 1678, in-8°. *Voy.* la *Gallia Christ.,* tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.*

ROQUETTE (Henri-Emmanuel de), membre de l'Académie française, mort à Paris en 1725, était neveu du précédent. Il reçut les ordres sacrés, fut docteur de Sorbonne et abbé de Saint-Gildas de Ruis. On a de lui, outre l'*Oraison funèbre de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne,* le *Procès-Verbal de l'assemblée du clergé de l'an* 1705; Paris, 1706, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1713.

ROQUINHAM, lieu d'Angleterre où, l'an 1094, on tint un concile dans lequel on décida qu'Anselme, archevêque de Cantorbéry, ne pouvait, sans le consentement du roi, demander

Digitized by Google

le *pallium* au pape Urbain II, que le roi n'avait pas encore reconnu. *Voy.* la Regia, tom. XXVI. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I.

RORANUM, siége épisc. du diocèse de la grande Arménie, sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, Hairabiet, assista au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1444.

ROS (selon les Septante et la Vulgate, et *Rosch*, selon l'hébreu), fils de Benjamin. *Voy.* Genèse, XLVI, 21. Ce même mot *Ros* se lit encore dans la version grecque d'Ézéchiel (XXXVIII, 2, 3), de même que *Rosch* dans le texte hébreu; ce qui a fait croire à la plupart des interprètes que ce mot désignait dans Ézéchiel un nom de peuple, bien qu'ils ne s'accordent ni sur le pays que ce peuple habite, ni sur le nom qu'il porte aujourd'hui. Saint Jérôme l'a rendu dans la Vulgate par le nom appellatif *caput*, c'est-à-dire *tête* ou *chef*, ce qu'a fait également Aquila. D. Calmet ne doute pas qu'il ne signifie la *Russie*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bochart, *Phaleg.*, l. III, c. III. Michaelis, *Supplem. ad Lexica hebraica*, p. 2224. Rosenmüller, *Handbuch der biblischen Alterthumskunde*, vol. I, p. I, p. 245.

ROSA (Thomas), canoniste du XVIIe siècle, a laissé : 1° *De Executoribus litterarum apostolicarum, cum notis sanctæ Rotæ Romanæ;* Rome, 1676, in-fol.; Cologne, 1683, in-fol.; — 2° *De Beneficiorum Distributione;* Naples, 1682, in-fol.; — 3° *De Reditibus ecclesiasticis;* Naples, 1682, in-fol. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 488, 3e édit.

I. ROSAIRE (*Rosarium*), grand chapelet composé de 150 petits grains et de 15 autres un peu plus gros qui séparent chaque dixaine des petits. On récite un *Pater* sur les gros grains, et un *Ave Maria* sur les petits, ce qui fait en tout 15 *Pater* et 150 *Ave Maria*, qu'on peut appeler le *Psautier de Marie*. En récitant ces prières vocales, on doit méditer les quinze mystères, qu'on divise en *mystères joyeux*, *douloureux* et *glorieux*. Les cinq *mystères joyeux* sont : l'Annonciation, la Visitation, la Naissance de Jésus-Christ, sa Présentation et son Recouvrement au Temple. Les cinq *mystères douloureux* sont : l'Agonie de Notre-Seigneur dans le jardin des Oliviers, sa Flagellation, son Couronnement d'épines, son Accablement sous la croix qu'il portait au Calvaire, et son Crucifiement. Les cinq *mystères glorieux* sont : la Résurrection du Sauveur, son Ascension, la Descente du Saint-Esprit, l'Assomption de la Vierge et son Couronnement dans le ciel. On appelle aussi rosaire ce composé de 15 *Pater* et de 150 *Ave* qui doit être accompagné de la méditation des mystères. Le rosaire et la confrérie du même nom doivent leur naissance à saint Dominique. Ce saint fondateur établit l'un et l'autre pendant qu'il prêchait contre les Albigeois, ou même dans ses missions d'Espagne, qui précédèrent celles qu'il entreprit contre les hérétiques du Languedoc. La principale solennité du Rosaire se célèbre le 1er dimanche du mois d'octobre; cette fête est due à la piété de Pie V, qui ordonna qu'on la célèbrerait le 7 octobre, en action de grâces de la fameuse victoire que les chrétiens remportèrent sur les Turcs à Lépante le 7 octobre 1571, et qui fut attribuée à la dévotion du *Rosaire*, que les fidèles récitaient avec ferveur pendant la bataille. Grégoire XIII fixa cette solennité au 1er dimanche d'octobre. Divers autres souverains Pontifes ont confirmé la confrérie du *Rosaire* et l'ont favorisée d'un grand nombre d'indulgences. *Voy.* Charles Bellet, *Adoration chrétienne dans la dévotion du Rosaire*. Richard et Giraud réfutent avec succès l'abbé Thiers et les auteurs de l'*Histoire des cérémonies religieuses*, qui se récrient fort contre le titre de *très-sacré* qu'on attribue au Rosaire et contre les tableaux qui représentent la sainte Vierge donnant des chapelets à saint Dominique. Gaet. Moroni, qui, dans son vol. LIX, p. 150-158, cite un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur le *Rosaire*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve des détails très-intéressants. *Compar.* l'article suivant.

II. ROSAIRE (CONFRÉRIE DU SAINT-). La confrérie du *Saint-Rosaire* est une de celles qui furent établies au sujet des nombreuses calamités qui affligèrent l'Europe aux XIVe et XVe siècles, et qui avaient pour but de demander à Dieu par des prières communes et des exercices de dévotion publics d'être préservé ou délivré de ces maux. Les membres de cette confrérie s'obligeaient à dire le *rosaire* à des jours fixes. On voit par la bulle de Léon X (*Pastoris æterni*) du 6 octobre 1520, que cette pieuse association existait déjà depuis longtemps. Elle était presque entièrement tombée en désuétude lorsque, à l'occasion de guerres sanglantes, elle fut rétablie à Cologne en 1475. Ce fut surtout le nonce apostolique évêque de Forli qui la répandit en Allemagne. Les papes Sixte IV, Innocent VIII et Clément VII lui accordèrent des indulgences, qui furent plus tard confirmées par Sixte V. Les membres de cette sainte confrérie se distinguèrent surtout par leur zèle dans les guerres de la chrétienté contre les Turcs; car, tandis que les soldats chrétiens marchaient au combat et luttaient pour la foi, ils imploraient la victoire par d'ardentes prières. C'est ainsi qu'au moment où don Juan d'Autriche remportait la victoire de Lépante, ils avaient institué de pieuses et solennelles processions en l'honneur de la Mère de Dieu; et c'est pourquoi la fête que le pape Pie V ordonna en mémoire de cette glorieuse bataille fut appelée la *fête du Saint-Rosaire*. Dans les temps plus récents, il s'est formé une confrérie du *Rosaire vivant*. C'est l'association de cinq personnes dont chacune dit tous les jours la partie du rosaire qui lui est échue en partage. *Voy.* Bouvier, *Traité des indulgences, des confréries et du jubilé*. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* l'art. précéd.

I. ROSALIE (Sainte), née à Palerme, en Sicile, dans le Xe siècle, appartenait à des parents illustres, unis par les liens du sang à la famille royale. Élevée avec soin à la cour, rien ne fut oublié pour son éducation; mais elle éprouva un si généreux mépris pour tous les biens périssables, qu'elle résolut de renoncer au monde et qu'elle s'éloigna de la cour et de ses parents pour aller passer sa vie dans une caverne affreuse. Elle se retira d'abord dans une montagne appelée Mont-Réal, qu'elle quitta pour aller se renfermer dans une autre retraite non moins affreuse située sur le mont Pèlerin, et beaucoup plus rapprochée de Palerme. Les précautions qu'elle prit pour s'y soustraire aux yeux des hommes nous ont dérobé la connaissance de la vie qu'elle y mena. Les reliques de la sainte furent retrouvées en 1625. La Sicile attribua à son intercession la cessation d'une peste qui exerçait alors dans l'île ses cruels ravages. *Voy.* les *Vies des Pères du désert*, t. V, in-12. Richard et Giraud.

Digitized by Google

II. **ROSALIE (SAINTE-)**, congrégation de religieuses nobles fondée à Palerme sous l'invocation de sainte Rosalie et la règle de Saint-Dominique, par Marguerite del Carretto d'Aragona, de la famille des comtes de Gagliano. Mais, après la mort de Marguerite et à la demande d'Alderano, frère de la défunte, le pape Urbain VIII substitua la règle de Saint-Benoît à celle de Saint-Dominique. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 150.

III. **ROSALIE**, siége épisc. de Pisidie, dans l'Asie Mineure. Aujourd'hui *Rosalie* est un évêché *in partibus* sous le patriarcat également *in partibus* de Constantinople. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 150.

ROSARIÆ. *Voy.* Rosières.

ROSAT ou **ROSATE, ROXIATI** (Albéric de), né à Bergame, était un des plus savants jurisconsultes du XVIe siècle. On a de lui : 1° *Diction. de droit;* — 2° un traité *De Statutis;* — 3° des *Commentaires sur le code de Justinien et sur les Pandectes;* — 4° un *Commentaire sur le VIe livre des Décrétales. Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon,* tom. VI, p. 488.

ROSATI (Antoine), a laissé un abrégé de tout ce qui se pratique ou s'est pratiqué chez les différentes nations par rapport à la sépulture; cet ouvrage est intitulé *Ant. Rosati, J. C. Pistoriensis, de sepulcris et sepulcrorum juribus Liber singularis,* etc.; 1662, in-8°. *Voy.* les *Annales typographiques,* mois d'octobre 1763, p. 306 et 307.

ROSCELIN ou **ROCELIN, RUCELIN, RUZELIN**, théologien, né à Compiègne ou aux environs, mort après l'an 1121, obtint un canonicat à Besançon et professa la philosophie. Il fut condamné dans un concile tenu à Soissons en 1092 ou 1093, pour avoir avancé que les trois personnes divines étaient trois choses, comme trois anges, et qu'on pourrait les appeler *trois dieux* si l'usage n'était pas contraire à cette manière de s'exprimer. Saint Anselme le réfuta dans un traité intitulé *De la Foi, de la Trinité et de l'Incarnation.* Il nous reste de Roscelin un écrit violent contre Abélard, qui a été publié par Schmeller et reproduit par Victor Cousin dans son édition des *Œuvres d'Abélard,* tom. II, *Appendix,* p. 792. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. catholique.*

ROSCHA. *Voy.* Roche (La), n° I.

ROSCHILD ou **ROTHSCHILD** (*Roschildia*), ville épisc. de Danemark, sous la métropole de Copenhague, dont elle n'est éloignée que de quatre milles. Elle a été érigée en évêché sous la métropole de Lunden l'an 950. Sa cathédrale a un chapitre luthérien. On voit dans cette église, qui a appartenu aux Augustins, le mausolée où reposent les corps des rois de Danemark. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 201. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 158-159.

ROSCHMANN (Antoine), historien allemand, né dans le Tyrol vers l'an 1710, mort vers 1765, devint historiographe des États du Tyrol, puis bibliothécaire de l'université d'Inspruck et garde des archives du Tyrol. Outre quelques ouvrages purement littéraires, on a de lui : *Vie de saint Valentin, apôtre des deux Rhéties,* en allemand; Ulm, 1746, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

ROSCIANUM. *Voy.* Rossano.

ROSCOMAN ou **ROSCOMMON**, lieu situé en Irlande, où se tint un concile en 1158. On y fit de bons règlements de discipline. *Voy.* Hardouin, tom. VI. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ,* tom. I.

I. **ROSE** (Sainte), née à Viterbe, où elle est morte l'an 1260 ou 1261, fut célèbre par ses vertus et par les grâces et les faveurs dont le Ciel la combla. Elle entra dans le Tiers-Ordre de Saint-François, et y passa sa vie dans la prière et les austérités de la pénitence. Elle avait un talent tout particulier pour la conversion des pécheurs. La ville de Viterbe conserve un grand respect pour sa mémoire. On voit sa statue sur une des portes de la ville. On célèbre sa fête le 8 mars.

II. **ROSE** (Sainte), du Tiers-Ordre de Saint-Dominique, née à Lima, capitale du Pérou, en 1586, morte le 24 août 1617, reçut au baptême le nom d'*Isabelle;* mais sa mère lui donna celui de *Rose,* à cause du coloris de son visage. Elle prit l'habit religieux en 1606, et depuis cette époque ses vertus augmentèrent chaque jour à un tel point, qu'on ne pouvait se lasser d'admirer sa patience, son humilité, sa résignation et ses austérités. Clément X la canonisa et fixa sa fête au 30 août. *Voy.* le P. Feuillet, *Vie de sainte Rose.* Le P. Oliva, *Panégyrique de sainte Rose.*

III. **ROSE** (François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Breteuil, en Normandie, l'an 1648, mort à Laon en 1703, a laissé, outre quelques tragédies chrétiennes : 1° une brochure où il prétend démontrer que les convers de la congrégation de Saint-Maur ne sont pas religieux; 1702, in-12; — 2° *Nouveau Système par pensées sur l'ordre de la nature;* 1696, in-8°. *Voy.* D. le Cerf, *Biblioth. hist. et crit. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur.*

IV. **ROSE** (Guillaume), né en 1542 à Chaumont en Bassigny, mort l'an 1602, fut prédicateur de Henri III, évêque de Senlis, et le plus fameux ligueur de France. Il contribua à maintenir la population de Paris dans la révolte contre Henri IV, et il fut du nombre de ceux que ce prince fit sortir de la capitale. Ses nouvelles menées en faveur de la Ligue provoquèrent contre lui une enquête juridique, à la suite de laquelle il fut condamné, le 25 septembre 1598, à faire amende honorable à la grand-chambre, avec ses habits épiscopaux, qu'il ne voulut pas quitter. On lui attribue : *De Justa reipublicæ christianæ in reges impios Auctoritate;* Paris; 1590, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

V. **ROSE** (Jean-Baptiste), docteur en théologie, né à Quingey, dans la Franche-Comté, en 1714, mort en 1805, fut pourvu d'une chapelle dans sa ville natale, et se livra à l'étude des antiquités et des mathématiques. Il fut nommé, en 1778, membre de l'académie de Besançon. On prétend qu'il était attaché aux sentiments de Port-Royal; il est certain, au moins, qu'il prêta le serment à la constitution civile du clergé. Ses principaux écrits sont : 1° *Traité élémentaire de morale;* Besançon, 1767, 2 vol. in-12; ouvrage couronné par l'académie de Dijon; — 2° *La Morale évangélique comparée à celle des différentes sectes de religion et de philosophie;* ibid., 1772, 2 vol. in-12; — 3° *L'Esprit des Pères comparé aux plus célèbres écrivains;* ibid., 1790, 3 vol. in-12; 1823; — 4° *Discours philosophiques et théologiques sur les perfections divines et sur les lois générales de la Providence;* 4 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **ROSEAU**, que l'on mit entre les mains de Notre-Seigneur pour l'insulter dans sa Passion. On croit que c'était un simple roseau ou canne qui pouvait servir de bâton, et qu'on donna par dérision au Sauveur comme pour lui servir de sceptre. *Voy.* Matth., XXVII, 29. Cette plante,

Digitized by Google

dont la tige plie au moindre souffle du vent, est le symbole de la faiblesse. De là vient que, dans le style de l'Écriture, *s'appuyer sur le roseau* c'est mettre sa confiance dans une chose fragile. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 122.

II. **ROSEAU (BÊTE DU)**, en latin *fera arundinis*. Les interprètes ne sont pas d'accord sur le vrai sens de cette expression employée par le Psalmiste. Quelques-uns ont cru qu'elle désignait le *sanglier*, d'autres l'*hippopotame*, d'autres le *crocodile*, d'autres enfin le *lion*. *Voy.* J.-B. Glaire, *Indroduction histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 68.

ROSE-CROIX ou **ILLUMINÉS, IMMORTELS, INVISIBLES**, noms donnés à une certaine confraternité ou cabale qui a paru en Allemagne. Quoiqu'elle ait pris naissance en 1422, elle n'a été bien connue qu'en 1537. Ceux qui y sont admis, et qui y sont appelés *les Frères de la Rose-Croix*, jurent fidélité, promettent le secret, s'écrivent par énigmes, et s'obligent à observer les lois de cette société, qui a pour but de rétablir toutes les sciences, et surtout la médecine, qui, selon eux, est ignorée et mal pratiquée. Ils se vantent de posséder des secrets merveilleux, dont le moindre est la pierre philosophale, et ils prétendent que les anciens philosophes d'Égypte, les Chaldéens, les mages de Perse et les gymnosophistes des Indes, n'ont enseigné que ce qu'ils enseignent eux-mêmes. En 1614 parurent trois opuscules anonymes, dépendant l'un de l'autre, et intitulés, le premier : *Réforme universelle du monde;* le second : *Adresse de la Fama fraternitatis ou de la confrérie du vénérable Ordre des R.-C.* (*Rose-Croix*) *aux États et aux savants de l'Europe;* le troisième, *Le Mariage chimique de Chrétien Rose-Croix*. Ces trois opuscules, et surtout ce dernier, sont très-propres à jeter un grand jour sur les *Rose-Croix*. *Voy.* Morhof, *Polyhistor.* Fiselin, *Vies des théologiens de Wurtemberg*. Gaspard, *Trésor. de l'hist. du temps*, ann. 1623, p. 671 et 692. Gautier et Sponde, 1623, n. 8. Le P. Pinchinat, *Diction. sur l'origine de l'idolâtrie*, etc. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne une analyse des trois opuscules dont nous venons de parler quelques lignes plus haut, et indique les autres ouvrages les plus importants sur la matière.

ROSÉE. Comme il pleut rarement en Palestine, la rosée supplée à la pluie; aussi est-elle très-abondante dans ce pays-là. C'est encore sans doute ce qui donnait lieu aux patriarches, dans les bénédictions dont ils comblaient leurs enfants, de leur souhaiter cette rosée du ciel qui engraisse les campagnes. La comparaison de la visite de Notre-Seigneur en faveur de son peuple, à une rosée, se remarque dans plus d'un endroit de l'Écriture. *Voy.* Genèse, XXVII, 28. Isaïe, XXVI, 19. Osée, VI, 4; XIII, 3; XIV, 6. Mich., V, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

ROSELLE (Antoine), docteur en droit, né à Arezzo, mort à Padoue en 1466, professa à Florence, à Bologne et à Padoue. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De la Monarchie du souverain Pontife, et de la puissance de l'Empereur et du Pape;* Venise, 1483 et 1487; — 2° *Traités des conciles et des indulgences*, en latin; — 3° *Commentaires sur le Droit canon*.

ROSELLINI (Ippolito), antiquaire, né à Pise en 1800, mort en 1843, se fit recevoir docteur en théologie en 1821, et professa les langues orientales à l'université de Pise. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *La Fionda di David*, ou *La Fronde de David;* Bologne, 1823; c'est une dissertation sur l'antiquité et l'authenticité des points massorétiques dans le texte hébreu, suivie de la traduction littérale d'une partie des Proverbes de Salomon; — 2° *Lettera filologico-critica al Am. Peyron;* Pise, 1831, in-4°; cette lettre contient le fruit de ses observations; — 3° *I Monumenti dell' Egitto e della Nubia, interpretati ed illustrati;* Florence, 1832-1840, 10 vol. in-fol., et un vol. de planches; ouvrage qui est la base des recherches modernes sur l'ancienne Égypte; il est divisé en *Monuments historiques, civils et religieux;* — 4° *Elementa linguæ ægyptiacæ vulgo copticæ, quæ auditoribus suis in patrio Athenæo Pisano tradebat. Hippol. Rosellinius;* Rome, 1837, in-4°; — 5° *Interpretatio obeliscorum urbis Romæ;* Rome, 1842. Ces deux derniers ouvrages ont été publiés par le savant P. Ungarelli, barnabite; on convient généralement que la substance des *Elementa* est empruntée à la *Grammaire copte* de Champollion, dont Rosellini avait eu connaissance à Paris, et que plusieurs morceaux de l'*Interpretatio*, etc., appartiennent aussi à l'égyptologue français. *Voy.* Miller et Aubenas, *Revue de bibliographie analytique*, ann. 1842, p. 557, 648. Bardelli, *Biogr. del prof. Ippol. Rosellini;* Florence, 1843, in-8°. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ROSENMÜLLER** (Ernest-Frédéric-Charles), protestant, théologien et orientaliste, fils du suivant, né à Hessberg, près de Hildburghausen, en 1768, mort à Leipzig en 1835, professa les langues orientales à l'université de cette dernière ville. Quoique au fond rationaliste, Rosenmüller combat souvent les fausses interprétations des rationalistes moins modérés que lui. Outre de nombreux travaux originaux, il a traduit, annoté et réédité une foule d'ouvrages qui pourraient avoir quelque utilité pour les études bibliques. Il a publié, en collaboration avec quelques savants de son époque, divers journaux de théologie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Scholia in Vetus Testamentum;* Leipzig, 1788-1835, 11 vol. in-8°; un résumé de cet ouvrage a été donné par l'auteur; 1828-1836, 5 vol. in-8°; quand on compare ces *Scolies*, justement estimées, au *Commentaire* de D. Calmet, on est forcé de reconnaître que le scoliaste allemand a fait un très-grand nombre d'emprunts au commentateur français, et qu'il copie même assez souvent de longs passages qu'il se borne à traduire en latin, mais sans jamais indiquer la source où il les a puisés; dans la seconde édition il a corrigé et même rétracté un certain nombre d'explications téméraires; mais il en a laissé subsister beaucoup d'autres qui sont opposées non-seulement à l'orthodoxie, mais encore à une saine critique; — 2° *Manuel de la littérature, de la critique et de l'exégèse biblique;* Gœttingue, 1797-1800, 4 vol. in-8°; — 3° *L'Orient ancien et moderne*, ou *Éclaircissements de l'Écriture sainte par la constitution naturelle et physique, les traditions, les mœurs et les usages de l'Orient;* Leipzig, 1818-1820, 6 vol. in-8°; — 4° *Manuel de la connaissance des antiquités bibliques;* ibid., 1823-1831; 4 vol. in-8°; ces trois derniers ouvrages sont en allemand; — 5° *Bocharti Hierozoicon, sive de Animalibus Sacræ Scripturæ, recensuit, notis suis adjectis*, E.-J.-C. Rosenmüller; Leipzig, 1793-1799, 3 vol. in-4°; — 6° Roberti Lowth, *De Sacra Hebræorum Poesi, Prælectiones cum notis et epimetris J.-D. Michaelis;* Leipzig, 1815, in-8°. *Voy.* Feller, au *Supplém.* Michaud, *au Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

II. **ROSENMÜLLER** (Jean-Georges), théologien protestant et père du précédent, né à Ummerstædt, dans la principauté de Hildburghausen, en 1736, mort à Leipzig l'an 1815, fut pasteur à Hessberg et à Kœnigsberg. Nommé professeur de théologie à Erlangen, il fut appelé à Leipzig en 1785 pour être pasteur de l'église de Saint-Thomas, surintendant et professeur de théologie. Il y fut l'auteur d'une réforme dans la liturgie par la suppression de l'exorcisme, et par l'introduction de la confirmation faite publiquement. Il avait la réputation d'un prédicateur plein d'onction. Il a laissé un grand nombre d'écrits, la plupart destinés à l'instruction de la jeunesse; nous citerons seulement : 1° *Scholia in Nov. Testam.*; Nuremberg, 1777-1807, 6 vol. in-8°; Leipzig, 1815-1831, 6e édition; — 2° *De Fatis interpretationis litterarum sacrarum in Ecclesia christiana*; Leipzig, 1795-1814, 5 vol. in-8°; — 3° *Considérations sur les principales vérités de la religion*; ibid., 1801, 4 vol. in-8°; — 4° *Sermons sur des passages choisis de l'Écriture sainte*; ibid., 1811-1813, 3 vol. in-8°; — 5° *Manuel pour un enseignement accessible à tout le monde de la doctrine et de la morale chrétienne*; ibid., 1818-1819, 2 vol. in-8°. Ces trois derniers ouvrages sont en allemand. *Voy.* Chr. Dolz, *J.-G. Rosenmüller's Leben und Wirken*; Leipzig, 1816, in-8°. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique plusieurs autres ouvrages de Rosenmüller.

ROSENROTH (KNORR DE). *Voy.* KNORR DE ROSENROTH.

ROSET (Marc-Alexandre), dominicain, né en Franche-Comté, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Examen sur la véritable cause de la chute inopinée de l'église des Jacobins de Besançon*, avec la *Relation du miracle arrivé dans ce désastre par l'intercession de Marie*; 1753, in-8°. *Voy. la France littéraire.*

ROSEUS. *Voy.* ROSUS.

ROSGIERS (Jean), prieur de Saint-Hilaire, fut aumônier et confesseur de la maison royale de feue Mme la duchesse d'Orléans. On a de lui : *Réflexions chrétiennes, contenant des vérités propres à bien régler ses actions, pour mettre son salut en assurance*; Orléans, 1683, in-12. *Voy.* Richard et Giraud.

ROSIÈRES (*Rosariæ*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, située dans la Franche-Comté, au diocèse de Besançon, et à quatre lieues de Dôle. Elle fut fondée en 1132.

ROSIERS (François), jésuite, né à Bar-le-Duc, mort dans l'île de Négrepont en 1667, au service des pestiférés. Il a composé en grec vulgaire un ouvrage intitulé : *Advocatus animarum in purgatorio pœnas luentium, liber orthodoxis christianis in Oriente degentibus valde utilis*; Paris, 1651, in-8°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

ROSKOLNIKS ou **RASKOLNIKS**. Ce sont les seuls sectaires de l'Église russe, qui professent à peu près les dogmes de cette Église, les différences se réduisant à des objets extérieurs et de peu d'importance, à une discipline plus sévère, et à certaines coutumes et cérémonies superstitieuses. Ainsi ils proscrivent l'usage du tabac, qu'ils appellent *l'herbe du diable*. Ces sectaires, au nombre de trois cent mille, ont quelques couvents et un archimandrite particulier à Niwolajen, sur le Bug. Ils sont répandus dans la Valachie et la Moldavie, en Bessarabie et à Constantinople. *Voy.* le *Diction. de la théologie* de Bergier. *Compar.* RUSSIE.

ROSSA (Pierre). *Voy.* PEDEROBA.

ROSSANO (*Roscianum* ou *Rossanum*, *Ruscianum*), ville archiépisc. du royaume de Naples, située dans la Calabre citérieure. Cette église a suivi le rit grec jusqu'à la fin du XVe siècle, époque à laquelle elle embrassa le rit latin. Le premier évêque de Rossano, Côme, siégeait en 820. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. IX, col. 285, et tom. X, col. 325. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 201. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 170-175.

ROSSEL. *Voy.* RUSSEL.

ROSSET (Emmanuel), né à Annecy en 1785, mort à Saluces l'an 1836, fit ses premières études dans le collége de sa ville natale, où, à peine âgé de treize ans, il donna une tragédie, *Virginius*. Après avoir pris à la faculté de Paris le grade de licencié en droit, il alla se fixer à Grenoble en 1812 pour y exercer la profession d'avocat. Les événements de 1814 le ramenèrent dans sa patrie, où il soutint de vive voix et par écrit les droits du roi de Sardaigne; aussi le commissaire extraordinaire envoyé en Savoie par l'empereur poursuivit-il Rosset, qui se réfugia dans la vallée de Mont-Joie, au pied du Mont-Blanc, et ne reparut qu'à la chute de Napoléon. Dès lors il devint successivement sous-intendant et lieutenant juge-mage de la province de Génevois, sous-intendant d'Aoste, vice-intendant de Maurienne, intendant de Mondovi, et enfin de Saluces, où il finit ses jours. Sincèrement attaché à la religion catholique, Rosset la défendit fréquemment dans ses écrits, et principalement dans les suivants : 1° *Lettres au peuple français sur la véritable conspiration du moment, sous le nom de Natalis*; Paris, 1827, in-8°; l'auteur avoua depuis cet écrit; — 2° *Considérations générales sur l'Europe et sur la France en particulier*; 1828, in-8°; il dénonce dans cet ouvrage les sinistres projets du parti ennemi de la religion; — 3° *Théophile*, ou *la Philosophie du christianisme*; Lyon, 1831, in-8°. Rosset a publié aussi plusieurs poésies, entre autres : *Épître à Théophile sur la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal*, et *Théodicée*, ou *le Triomphe du christianisme*, poëme en dix chants. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **ROSSI** (Bernard-Marie de), en latin *de Rubeis*, dominicain, né à Cividal di Friuli en 1687, mort à Venise l'an 1775, prit ses degrés dans cette dernière ville, où il professa la philosophie pendant trois ans. Plus tard il enseigna la théologie, et en 1722 il accompagna en qualité de théologien les sénateurs Foscarini et Tiepolo, qui étaient chargés d'une mission particulière auprès de la cour de France. Il a laissé un certain nombre d'écrits, entre autres : 1° *De Fabula monachatus benedictini D. Thomæ Aquinatis*; Venise, 1724, in-8°; réimprimé à la tête du tom. V des *Œuvres de saint Thomas*; ibid., 1746; — 2° *Synodus Mantuæ* a. 1327, dans le tom. IX de la *Collection des conciles* de 1729; — 3° *Monumenta ecclesiæ Aquilejensis, commentario illustrata*; Venise, 1740, in-fol.; — 4° *De Gestis et scriptis ac doctrina S. Thomæ Aquinatis*; ibid., 1750, in-fol.; — 5° *De Peccato originali*; ibid., 1757, in-4°; — 6° *De Charitate*; ibid., 1758, in-4°; — 7° une édition des *Œuvres théologiques de saint Thomas*; ibid., 1745-1760, 28 vol. in-4°. *Voy.* la *Nuova Raccolta Calogeriana*, tom. XXVIII. Le *Giornale de' letterati*, tom. IX. Fabroni, *Vitæ Italorum*, tom. XI. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **ROSSI** (Jean-Bernard de), orientaliste, né à Castel-Nuovo, en Piémont, l'an 1742, mort à Parme en 1831, se fit recevoir docteur en théologie à Turin, reçut les ordres sacrés, et

Digitized by Google

professa à Parme les langues orientales. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Della Lingua propria di Cristo e degli Ebrei della Palestina da' tempi de' Maccabei*; Parme, 1772, in-4°; — 2° *Della vana Aspettazione degli Ebrei del loro Messia*; ibid., 1773, in-4°; — 3° *Specimen ineditæ Bibliorum versionis syro-estranghelæ*; ibid., 1778; in-4°; Leipzig, 1778, in-8°; — 4° *Compendio di critica sacra*; ibid., 1811, in-8°; — 5° *Introduzione alla Sacra Scriptura*; ibid., 1817, in-8°; — 6° *Sinopsi dell' ermeneutica sacra*; ibid., 1819, in-8°; — 7° *Specimen variarum lectionum sacri textus*; Rome, 1782; Tubingue, 1782, in-8°; — 8° *Variæ Lectiones Veteris Testamenti*; Parme, 1784-1788, 4 vol. in-4°; précieux ouvrage pour lequel de Rossi collationna dix-sept cents manuscrits, entre autres ceux de la bibliothèque du Vatican, et qui est complété par les *Scholia critica*; Parme, 1798, in-4°; — 9° *Annales hebraico-typographici seculi XV*; ibid., 1795, in-4°; — 10° *Bibliotheca judaica antichristiana*; ibid., 1800, in-8°; — 11° *Dizionario storico degli Autori Ebrei et delle loro opere*; ibid., 1802, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres ouvrages de Rossi.

III. **ROSSI** (Jean-Gérard, Gherardo de'), littérateur et antiquaire, né à Rome en 1754, mort en 1827, a laissé un grand nombre d'opuscules, de mémoires et de lettres relatifs à des points d'archéologie. Nous citerons de lui : *Dell' Influenza della religione sulle belle arti*; Rome, 1801, in-8°. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. III. La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **ROSSI** (Jean-Victor), en latin *Janus Nicius Erythræus*, érudit, né à Rome en 1577, mort en 1647, entra au service du cardinal Peretti en qualité de gentilhomme. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Documenta sacra ex Evangeliis*; 1645, in-8°; — 2° *Exempla virtutum et vitiorum*; Cologne, 1644, in-8°. *Voy.* Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana*, t. VIII. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **ROSSI** (Jérôme de), en latin *de Rubeis*, historien, né à Ravenne en 1539, mort en 1607, se fit recevoir docteur en philosophie et en médecine. Cette double étude occupa le reste de sa vie, et ses concitoyens lui décernèrent la dignité de sénateur, ainsi que le titre de médecin pensionnaire. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : *Vita Nicolai papæ IV*; Pise, 1761, in-4°, publiée par le P. A.-F. Mattei. *Voy.* Ginanni, *Scrittori Ravennati*, tom. II, p. 320 et suiv. Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana*, tom. VII. La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **ROSSI** (Octave), littérateur, né à Brescia en 1570, mort en 1630, appartenait à la même famille que le précédent. Il professa la philosophie à Padoue, et il parcourut les principales villes d'Italie, d'Allemagne et de Hongrie, afin d'augmenter ses connaissances. On lui doit quelques écrits, parmi lesquels : *Istoria de SS. martiri Faustino et Giovita*; Brescia, 1624, in-8°. *Voy.* Ghilini, *Theatro d'huomini letterati.* Papadopoli, *Hist. gymnasii Patavini*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ROSSIGNOL** (Grégoire), barnabite du diocèse de Novare, mort en 1715, fut provincial de la province de Milan et visiteur général de sa congrégation. Il avait la réputation d'un habile théologien et d'un sage directeur. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Praxis theologico-legalis de contractibus ut sic : emptione et venditione, mutuo et usura, emphyteusi et censibus*; Milan, 1678 et 1719, in-fol.; — 2° *De Societatibus, simonia, commodato et deposito*; ibid., 1682 et 1704, in-fol.; — 3° *De Sacramentis in communi et particulari*; ibid., 1707, 4 vol. in-fol.; — 4° *De Patria Potestate*; ibid., 1709, in-fol.; — 5° *De Censuris ecclesiasticis*; ibid., 1722, 2 vol. in-fol. *Voy.* *la Biblioth. Scriptor. Mediolan.*, tom. II, *in append.* Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Rossignol.

II. **ROSSIGNOL** (Jean-Joseph), jésuite, né à la Pisse, dans les Hautes-Alpes, en 1726, mort à Turin en 1817, professa successivement la philosophie, les mathématiques et l'astronomie. Ses principaux écrits sont : 1° *Thèses générales de théologie, de philosophie et de mathématiques*; 1757, in-4°; — 2° *Vues philosophiques sur l'Eucharistie*, Embrun, 1776, in-8°; ouvrage dans lequel l'auteur se propose diverses manières de combattre les objections puisées dans de fausses notions de physique; — 3° *Vie de saint Vincent Ferrier*; Paris, 1803, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ROSSIGNOLI** (Bernardin), jésuite, né à Ormea, près de Mondovi, en 1563, mort à Turin l'an 1611, professa la théologie à Milan, fut successivement recteur de plusieurs colléges, et exerça les fonctions de provincial à Rome, à Venise et à Milan. Il a laissé : 1° *De Disciplina christianæ perfectionis, lib. V*; Ingolstadt, 1600, in-4°; trad. en français; Paris, 1606, in-8°; — 2° *De Actionibus virtutis lib. II*; Venise, 1603, in-4°. *Voy.* Rossotto, *Syllabus Scriptor. Pedemontii.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Possevin, *Apparat. sacer.* D. Calmet, *Biblioth. curieuse*, tom. II, p. 538. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **ROSSIGNOLI** (Charles-Grégoire), jésuite, né en 1631 à Borgo-Manero, dans le diocèse de Novare, mort en 1707. On lui doit : 1° *Choix d'un état de vie*, traduit de l'italien sur la 8ᵉ édition, publiée à Venise en 1751; quoique cet ouvrage ne soit qu'une simple traduction, il a acquis une certaine célébrité au traducteur; — 2° *Instruction pratique pour les nouveaux confesseurs*, divisée en deux parties ne formant qu'un volume; — 3° plusieurs *Ouvrages ascétiques*, réunis par Baglioni en un recueil, précédé de la *Vie* de l'auteur; Venise, 1723, 3 vol. in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ROSSO (Paolo del), littérateur, né à Florence, où il est mort en 1569, était chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Non moins distingué par son savoir que par son talent pour la poésie toscane, il était un des principaux membres de l'Académie florentine. Il a laissé, outre quelques ouvrages purement littéraires : *Statuti della religione de' cavalieri Gerosolimitani*; trad. du latin; Florence, 1567, in-8°. *Voy.* Negri, *Scrittori Fiorentini*. La *Nouv. Biogr. génér.*

ROSSOTTI ou **ROSSOTTO** (Andrea), de l'Ordre des Feuillants, né à Mondovi en 1610, mort l'an 1667, professa la théologie, se livra à la prédication, gouverna en qualité de prieur quelques monastères de son Ordre, et la province de Rome en qualité de visiteur général. Ses principaux ouvrages sont . 1° *Axiomata veræ et sacræ philosophiæ, divinæ Scripturæ, SS. Patrum sententiis, et doctorum dictis illustrata*; Gênes, 1668, in-12, — 2° *La Virtù trionfante et il vitio depresso, dialoghi morali*; Gênes, 1661, in-12. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXV, p. 6 et suiv. Ch. de Visch, *Biblioth. Scriptor. Ordin. Cisterciensis.* Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

ROSTACA, siége épisc. des Chaldéens, sous

Digitized by Google

le métropolitain d'Adiabène. Un de ses évêques, Gabriel, assista à l'élection du catholique Jaballha III, en 1281. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1329.

ROSTOW ou **ROSTOF**, **ROSTOU** (*Rostovium*), ville épisc. et capitale de la province du même nom dans la Russie; elle est située sur le lac de Cotorei, à trente-quatre milles de Moscou. La foi y fut prêchée dès le xe siècle. Simple évêché d'abord, elle devint archevêché au xiie siècle. L'évêché de Jaroslaw lui est uni. On connaît neuf évêques de Rostow; le premier, Isaïe, siégeait après le xiiie siècle. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1309. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 202. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 179.

ROSUS ou **ROSEUS** (Robert), carme anglais, mort en 1420, fut docteur de l'université d'Oxford, et prieur du couvent de Norwich. Il a laissé : 1o des *Commentaires sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, l'Ecclésiaste et l'Épître de saint Paul à Tite*; — 2o des *Sermons*; — 3o des *Traités de théologie*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptor.*

ROSWEIDE ou **ROSWEYDE** (Héribert) jésuite, né à Utrecht en 1569, mort à Anvers l'an 1629, professa la philosophie et les lettres sacrées à Douai et à Anvers. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1o *Fasti sanctorum quorum vitæ manuscriptæ in Belgio*; 1607, in-8o; livre qui contient le plan d'un grand ouvrage sur les Vies des saints, qu'il voulait entreprendre; cette idée a été reprise par Bollandus et ses successeurs; 2o *De Fide hæreticis servanda*; 1610, in-8o; — 3o *Notationes in vetus Martyrologium romanum*; 1613, in-fol.; — 4o *Vitæ Patrum sive historia eremitica, notis illustrata*; 1615, 1628, in-fol.; Lyon, 1617; trad. en flamand et en français; — 5o *Vindiciæ Kempenses pro Thoma a Kempis auctore libelli de Imitatione Christi : adversus Const. Cajetanum*; 1617-1621, in-12; — 6o une édition de *l'Imitation*; 1626, 2e édit.; — 7o les *Vies des Saints*, en flamand; Anvers, 1619, 1629, 1641, 2 vol.; — 8o *Sylva eremitarum Ægypti et Palestinæ*; 1619, in-4o; — 9o *Historia ecclesiastica usque ad Urbanum VIII*; de même l'*Histoire de l'Église belge*, en flamand; 1623, 2 vol. in-fol.; 10o *Vitæ sanctarum Virginum*; 1626, 1642, in-8o; — 11o une édition des *Œuvres* de saint Paulin de Nole, avec des notes, etc. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ROSWIDE ou **ROSVITE**, **HUROSVITE**, religieuse du monastère de Gandesheim, en Saxe, au xe siècle, savait le latin, le grec, l'histoire et les mathématiques. Elle se rendit célèbre par les pièces religieuses qu'elle composa en vers et en prose, et qui ont paru sous ce titre : *Roswitæ illustris virginis, natione Germanicæ, gente saxonica ortæ, in monasterio Gandesheimensi quondam religiosæ Opera*; Nuremberg, 1501; Wittemberg, 1707, in-8o. *Voy.* Trithème, *In Catal. et in Chronic. Hirsaug.* Possevin, *In Apparatu sacro.* Vossius, *De Hist. lat.*, l. II, c. xli. Richard et Giraud.

ROTA, abbaye. *Voy.* Roé (La).

ROTE, mot dérivé de *rota*, c'est-à-dire *roue*, et qui désigne un des plus augustes tribunaux de Rome. Ce tribunal est ainsi nommé, ou parce qu'il a été établi par les Papes au lieu de celui que les anciens Romains avaient dans une place publique sur une terrasse ronde, ou, selon Ducange, parce que les prélats s'assemblent dans une chambre dont le pavé était autrefois de marbre taillé en forme de roue, ou parce qu'ils forment un cercle en jugeant, ou enfin parce que toutes les affaires les plus importantes y roulent successivement. Ce tribunal, qui, suivant l'opinion générale, a été institué par le pape Jean XXII, se compose de douze prélats, qu'on appelle *auditeurs de rote*, et dont un doit être Allemand, un autre Français, et deux autres Espagnols; les huit autres sont Italiens, dont trois doivent être Romains, un Bolonais, un Ferrarais, un Milanais, un Vénitien et un Toscan. Ils connaissent par appellation de tous les procès de l'état ecclésiastique, ainsi que des matières bénéficiales et patrimoniales; ils ne terminent pas un procès par un seul et même jugement; ils donnent autant de sentences, appelées décisions, qu'il renferme de points contestés; et, lorsque ces sentences sont rendues, on peut encore faire revoir sa cause par le Pape, même à la Signature de grâce. *Voy.* de Seine, *Descript. de Rome*, tom. IV. Aimon, *Tableau de la cour de Rome.* Richard et Giraud. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. Rota. Bernini, *Il Tribunale della santa Rota Romana.* Gaet. Moroni, art. Uditori della S. Rota Romana. L'abbé L. Pallard, *Les Ministères ecclésiastiques du Saint-Siége*, etc., p. 135 et suiv. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* L'abbé J. Stremler, *Traité des Peines ecclés., de l'Appel et des Congrégations romaines*, p. 485 et suiv.

ROTHE ou **ROUTHE** (David), docteur en théologie, né à Kilkenny, dans le diocèse d'Ossory, en Irlande, mort en 1650, fut pendant plusieurs années évêque d'Ossory et vice-primat d'Irlande. Il a laissé, entre autres écrits : 1o *Analecta sacra nova et mira de rebus catholicorum in Hibernia pro fide et religione gestis*, etc.; 1617, in-8o; — 2o *Hibernia resurgens, sive refrigerium antidotale adversus morsum serpentis antiqui*, etc.; 1621, in-12 et in-8o; — 3o *Brigida thaumaturga, sive dissertatio partim encomiastica in laudem ipsius sanctæ, partim archaica ex sacra et antiqua historia ecclesiastica, partim etiam parænetica ad alumnos collegiorum*, etc.; Paris, 1620, in-8o. *Voy.* Richard et Giraud.

ROTHOMAGUM, **ROTHOMAGUS**, **ROTHOMUM**. *Voy.* Rouen.

ROTHONUM. *Voy.* Redon.

ROTHSCHILD. *Voy.* Roschild.

ROTHWEL (Guillaume), dominicain anglais et docteur de Londres, vivait au xive siècle. On a de lui : 1o *Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament*; — 2o *Sermonum Lib. I in Magistrum Sentent. lib. IV*; — 3o *Quæstiones scholasticæ de principiis naturæ*; — 4o *De Potentiis sensitivis, de intellectu*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptor.* Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 648.

ROTIER (Esprit), dominicain, né à Aix, en Provence, mort à Toulouse vers l'an 1563 ou 1569, était très-versé dans les langues savantes ainsi que dans la théologie. Il prêcha quarante-trois carêmes de suite avec tant de succès, qu'on le redemanda huit fois à Toulouse, où il fut prieur et inquisiteur. Parmi ses écrits nous citerons : 1o *De non Vertenda Scriptura Sacra in vulgarem linguam; deque occidente littera et vivificante spiritu dissertatio*; Toulouse, 1548, in-4o; Paris, 1661; — 2o *Parergi, sive tabellæ tres similitudinum, quibus suis coloribus hæretici, vera Ecclesia, vulgaresque Sacræ Scripturæ traductiones describuntur*; ibid., 1548, in-4o; — 3o *Præconium ac defensio quadragesimæ, cui... adjunctus est sermo de ratione institutionis divinissimi Eucharistiæ sacramenti*; ibid., 1552, in-4o; — 4o *Confutatio erroris asserentium Christum esse advo-*

Digitized by Google

catum nostrum in cœlo per intercessionem, et nihil ab eo sed per ipsum petendum, etc.; ibid.; — 5° *Adversus crucimastigas; seu de magna gloria quam Christus ex cruce sibi comparavit*, etc.; ibid., 1560, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 188. Richard et Giraud.

ROTIGNI ou **ROTTIGNI** (Constantin), savant bénédictin, né en 1696 à Trescorio, dans le pays de Bergame, mort l'an 1770, avait d'heureuses dispositions pour réussir dans les sciences. Il s'appliqua aux saintes lettres de manière à devenir un savant du premier ordre. Il fut successivement professeur de philosophie, de droit canon, chargé du soin des novices, enfin visiteur général des provinces cisalpines. Il eut le malheur d'embrasser la doctrine de Port-Royal et de ternir ses rares qualités par l'esprit de secte. On assure qu'avant de mourir il avait rétracté plusieurs de ses opinions en présence de son supérieur, qu'il pria d'en instruire son évêque; on publia même dans le temps une relation de ce retour. On a de lui : 1° *De Canonibus vulgo apostolicis... epistola critica ad reverendum P. Raymondum Missorium;* Venise, 1734; — 2° *Lo Spirito della Chiesa nell' uso de Salmi, o ampia parafrasi di essai, in forma d'orazione e di esortazione;* 2 vol. in-12, plusieurs édit.; la 4ᵉ, Padoue, 1750, revue et améliorée; — 3° *Trattato della confidenza christiana e dell' uso legitimo della verità che riguardano la grazia di Giesu Christo*, etc.; Venise, 1751; c'est le *Traité de la confiance* de Fourquevaux; — 4° *Parafrasi de Cantici, colla spiegazione del Pater noster;* Padoue, 1766; — 5° *Parafrasi degl' Inni secondo la loro letterale, mistica e morale intelligenza*, etc.; Padoue, 1752; — 6° *Della necessita dell' amor di Dio per essere con lui reconciliati nel sacramento della penitenza*, etc.; Roveredo, 1750; 7° *La Concordia della Passione di N. S., con annotazioni;* Brescia, 1756. Dom Rotigni est auteur de beaucoup d'autres ouvrages ou imprimés ou restés inédits. Il a écrit contre le P. Berruyer, jésuite; il a traduit la *Genèse* de Duguet et l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Tours *sur la justice chrétienne;* il a donné un recueil d'Opuscules spirituels, etc. Ce savant bénédictin avait un frère (Joseph Rotigni) chanoine, non moins savant théologien et canoniste que prédicateur distingué. Il fut vicaire général de l'évêque de Bergame, et mourut vers 1780. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

ROTMAN. *Voy.* LEYDEN, n° I.

ROTTERDAM (Arnould de), surnommé *Gheiloven*, docteur en droit et chanoine régulier de Saint-Augustin, près de Bruxelles, mort en 1442, a laissé : 1° *Nosce teipsum, sive speculum conscientiæ;* Bruxelles, 1476, in-fol.; — 2° *Confessionale fœneratorum;* — 3° *Somnium doctrinale, sive tractatus de conditionibus scholarium;* — 4° *Canonicalis Expositio in Regulam S. Augustini;* — 5° *Lectura super constitutionibus Benedicti papæ XII;* — 6° *Speculum collationum juris, sive remissorium juris tam civilis quam canonici. Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 102.

ROTTIGNI. *Voy.* ROTIGNI.

ROTURY. *Voy.* RUSTIC.

ROU (Jean), écrivain protestant, né à Paris en 1638, mort à la Haye l'an 1711, suivit d'abord la carrière du barreau; mais il la quitta pour se livrer plus librement à ses études littéraires. Nous citerons de lui : 1° *Remarques sur l'Histoire du calvinisme de Maimbourg;* la Haye, 1682, in-18; — 2° *La Séduction éludée;* Berne (la Haye), 1686, in-18; suite de lettres échangées entre Bossuet et Rou, sous le nom de M. de Vrillac, sur la révocation de l'édit de Nantes; — 3° une édition des *Psaumes d'Antoine de Portugal*, avec une *Dissertation sur le* VOUS *et le* TU *en parlant à Dieu;* la Haye, 1691, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

ROUAULT (M.-L.), curé de Saint-Pair-sur-Mer, a donné : 1° *Les quatre Fins de l'homme*, etc.; nouv. édit., revue et corrigée; Paris, 1757, in-12; — 2° *Vies de saint Gaud, évêque d'Évreux; de saint Pair, évêque d'Avranches; de saint Scabilion, abbé de Saint-Senier et évêque d'Avranches;* et de *saint Aroaste, prêtre;* tous anachorètes du désert de Scycy, inhumés dans l'église de Saint-Pair; — 3° *Traité du Purgatoire*, etc.; — 4° *Traité des monitoires*, etc.; — 5° *Abrégé de la Vie des évêques de Coutances, depuis saint Ereptiole, premier apôtre du Cotentin, jusqu'à M. Léonor de Matignon;* — 6° *Miroir de la Pénitence;* — 7° *Instruction sur la manière dont on doit honorer les saints. Voy.* le *Journ. des Savants*, 1734, 1737, 1740, 1743. Richard et Giraud.

ROUCOURT (Jean), curé de Sainte-Gudule, né à Louvain en 1636, mort à Bruxelles l'an 1676, fut nommé par l'archevêque de Malines censeur des livres et examinateur des confesseurs et des ordinands. Il a publié en flamand un *Traité sur la pénitence*, que le P. Gerberon, bénédictin, a traduit en français et publié sous ce titre : *Catéchisme de la pénitence;* Bruxelles, 1672; Paris, 1675. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 719.

ROUE. Il est souvent question dans l'Écriture des *roues* et des chariots de guerre, des chariots propres à la trituration du blé, enfin des *roues* du char du Seigneur qui parut à Ézéchiel et à Daniel. On peut voir ce que les prophètes racontent à ce sujet. La perte subite des méchants est représentée dans l'Écriture sous l'idée d'une *roue* qui tourne avec impétuosité, et saint Jacques dit que la *langue enflamme tout le cours de notre vie, enflammée elle-même par la géhenne*. La volubilité de notre vie est justement comparée à une *roue*, et la langue y cause, en effet, beaucoup de malheurs et de péchés, puisque le même apôtre l'appelle *un monde d'iniquité. Voy.* Ézéch., I, 15, 16, etc. Daniel, VII, 9. Psaume LXXXII, 14. Jacq., III, 6.

ROUEN (*Rothomagum, Rothomagus, Rothomum*), ville archiépisc. de France et capitale de la Normandie, était anciennement métropole de la seconde Lyonnaise et de l'exarchat des Gaules. Elle fut érigée en évêché dès le IIIᵉ siècle, et en archevêché dès le VIIIᵉ. De Commanville dit que dès cette époque saint Boniface fit donner le *pallium* à ses prélats, et que c'est de là qu'ils ont pris le nom de *Primats de Neustrie*. Le même auteur ajoute : « Grégoire VII les voulut soumettre à la primatie de Lyon, mais avec si peu de succès, qu'on voit après cette bulle ses archevêques dans une indépendance continuelle de ceux de Lyon, et que le Pape, en 1457, cassa les appellations qu'on y avait faites. » Saint Nicaise fut le premier évêque de Rouen; il souffrit le martyre vers la fin du IIIᵉ siècle (*Voy.* NICAISE, n° I). Rouen avait autrefois pour suffragants les évêchés de Bayeux, d'Avranches, d'Évreux, de Lisieux, de Coutances et de Séez; mais il ne lui reste aujourd'hui que Bayeux, Évreux, Coutances et Séez; les deux autres, Avranches et Lisieux, ayant été supprimés par le concordat de 1801. Depuis l'an 584 jusqu'à l'an 1581, il s'est tenu trente-cinq conciles à Rouen. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XI. Bessin, *Concilia Ro-*

Digitized by Google

thomagensis provinciæ. Hardouin, tom. VI, VII, X. Labbe, t. IX, X, XI, XV. La Regia, t. XXV. Le P. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima Collectio*, tom. IV, col. 537. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 202. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 127 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 180-191.

ROUGE (Jean-Baptiste-Noël LE), docteur de Sorbonne, mort en 1753, a donné un *Traité dogmatique sur les faux miracles du temps*; 1737, in-4°.

ROUILLÉ (Pierre-Julien), jésuite, né à Tours en 1681, mort à Paris en 1740, fut associé au P. Catrou pour l'aider dans la composition de l'*Histoire romaine*, et a travaillé aux *Mémoires de Trévoux* depuis 1733 jusqu'en 1737. Il est auteur de la *IIe Lettre de l'examen du poëme de Racine sur la grâce*; 1723, in-8°. *Voy.* son *Éloge* dans les *Mémoires de Trévoux*, mois de février 1741.

ROUIN (Saint), premier abbé de Beaulieu, en Argonne, entre la Champagne et la Lorraine, né en Irlande, mort le 17 septembre, vers l'an 680, fit dans son pays les premières épreuves de la vie monastique, vers l'an 594, et vint en France afin de s'y perfectionner dans l'exercice des vertus religieuses. Après avoir voyagé pendant quelques années, il se retira, l'an 628, dans le monastère de Tholey, au diocèse de Trèves, et, l'an 640, il quitta ce monastère pour venir trouver saint Paul, évêque de Verdun, qui le reçut avec joie et le retint auprès de lui. Il se retira ensuite dans la forêt d'Argonne, et bâtit dans un lieu écarté, nommé *Vafloge* ou *Watzlew*, un monastère qui fut depuis appelé *Beaulieu*. Il le gouverna pendant plus de trente ans, et termina ses jours dans une solitude située à 500 pas de là. On célèbre sa fête le 17 septembre. *Voy.* D. Mabillon, *Addit. au IVe Siècle bénédict.*

ROUJOUX (Paul-Valentin du), prêtre de Reims, docteur de Sorbonne et chanoine théologal de l'église de la Rochelle, a laissé : *Tractatus de religione in genere et specie considerata, supplementum Tornelii*; 1759, 2 vol. in-8°.

ROULLIARD (Sébastien), littérateur, né à Melun, mort à Paris en 1639, embrassa la carrière du barreau. Il a laissé sur divers sujets un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Job, trad. de la Bible*, suivi de *Météorique*, ou *Relief de discours sur Job*; Paris, 1599, in-8°; — 2° *Traité de l'antiquité et priviléges de la Sainte-Chapelle de Paris*; ibid., 1606, in-8°; — 3° *Parthénie*, ou *Histoire de l'église de Chartres*; ibid., 1609, in-8°; — 4° *Vie de sainte Isabelle de France*; ibid., 1619, in-8°. *Voy.* le Long, *Biblioth. histor.* Liron, *Biblioth. Chartraine*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVII. La *Nouv. Biogr. génér.*

ROUS (Francis), député anglais, né à Halton, dans les Cornouailles, en 1579, mort à Acton, près de Londres, en 1659, était très-versé dans la discussion des matières religieuses, sur lesquelles il a beaucoup écrit. Nous citerons de lui, outre une version des *Psaumes* en vers anglais : 1° *Mellu Patrum*; ibid., 1650, in-4°; — 2° *Interiora regni Dei*; ibid., 1665, in-12. Ses principaux ouvrages ont été réunis sous ce titre : *The Works of F. Rous, or Treatises and Meditations dedicated to the saints*; ibid., 1657, in-fol. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

ROUSSEAU (Jean-Baptiste), dominicain, né à Poitiers, mort en 1756, professa successivement à Toulouse la philosophie, la théologie et l'Écriture sainte, devint un directeur éclairé et remplit aussi la charge de père maître des novices avec une distinction particulière. On a de lui : 1° des *Lettres de spiritualité*; — 2° *Avis importants sur les différents états de l'oraison*; Paris, 1710, in-12; — 3° *Dissertations sur l'Écriture sainte*. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 806. Richard et Giraud.

II. **ROUSSEAU** (Jean-Jacques), célèbre philosophe, né à Genève en 1712, mort à Ermenonville, près Paris, l'an 1778, est trop connu pour que nous soyons obligé de lui consacrer un article dans notre *Dictionnaire*. Nous dirons seulement que de la plupart des notices qui ont passé sous nos yeux, il n'en est presque point qui ne soient exagérées à l'endroit de sa mauvaise foi, que l'on croit généralement être suffisamment prouvée par ses nombreuses contradictions. Pour nous, ou nous sommes le jouet d'une illusion très-étrange, ou ce reproche n'est pas bien fondé. L'étude approfondie que nous avons faite du caractère tout à fait à part de ce philosophe, nous a convaincu que cette contradiction, d'ailleurs incontestable, venait uniquement de ce que se laissant toujours aller aveuglément à l'impression du moment, il en était séduit, et, sans réfléchir, sans examiner aucunement si l'idée actuelle était conforme ou non à une idée précédente, il s'empressait de l'exprimer telle qu'il la concevait, persuadé, au moins pour le moment, qu'elle était vraie. D'ailleurs, si le reproche de mauvaise foi telle qu'on la suppose assez souvent était réellement fondé, il faudrait supposer Rousseau non-seulement destitué de tout génie, mais encore privé du bon sens même le plus commun et le plus vulgaire. Mais tout en cherchant à expliquer les contradictions du philosophe de Genève, sans recourir à une mauvaise foi calculée de sa part, nous n'avons nullement l'intention de justifier ses torts graves et nombreux vis-à-vis de la morale et de la religion. Quant à ses ouvrages, nous citerons seulement ceux qui ont été condamnés, en rapportant les propres mots de la sacrée Congrégation de l'*Index*. Ainsi à l'art. ROUSSEAU, on lit : « Rousseau (Jean-Jacques), citoyen de Genève. *Émile* ou *de l'Éducation*. (Decr. 6 sept. 1762.) — *Du Contrat social*, ou *Principes du droit politique*. — *Lettre à Christophe de Beaumont*, *archevêque de Paris*, etc. A Amsterdam, aux dépens de la compagnie. (Decr. 16 junii 1766.) — *Lettres écrites de la montagne... Vitam impendere vero.* (Decr. 29 julii 1767.) — *Vie de la Nouvelle Héloïse.* » Or à cet art. on lit : « *Nouvelle (La) Héloïse*, ou *Lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes*, recueillies et publiées par J.-J. Rousseau, citoyen de Genève. Nouvelle édition, augmentée des *Amours et Aventures d'Édouard Bomston*. A Paris, chez les Libr. Associés, 1793. (Decr. 9 dec. 1806.) »

I. **ROUSSEL** (Adrien), de l'Ordre des Minimes, né à Ornans, mort à Thonon, en Savoie, l'an 1695, fut appelé à Munich par le Père Lallemandet son confrère. Il professa dans cette ville la théologie et les mathématiques, et, en quittant l'Allemagne, il fut nommé provincial de son Ordre en Savoie. Il a laissé, entre autres : 1° *Optica christiana, sive Verbi incarnati oculus in obscurioribus fidei divinæ mysteriis*; Munich, 1646, in-4°; c'est une explication de différents passages de la vie de Jésus-Christ par les règles de l'optique; — 2° *Théologie mystique de saint François de Paule*; ibid., 1653, in-16; — 3° *Musurgia sacra, sive ad columnas Ferdinandi III, Aug. Cæsaris, immaculatæ Virginis conceptioni erectas applicata*; 2 vol. in-4°; c'est une défense

Digitized by Google

de l'Immaculée Conception, dans laquelle l'auteur a donné l'explication des pyramides élevées à Vienne en l'honneur de la sainte Vierge. *Voy.* l'abbé Goujet, *Biblioth. Française*, t. XVI, p. 161. Grappin, *Histoire du comté de Bourgogne.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **ROUSSEL** (Charles), docteur en théologie et prieur du couvent des dominicains à Compiègne, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : des *Sermons pour les sept fêtes de la sainte Vierge*; Paris, 1627, in-8°. *Voy.* le *Diction. des Prédicateurs.*

III. **ROUSSEL** (Claude), curé de Saint-Germain de Châlons, en Champagne, né à Vitry-le-Français, a donné : *Les Principes de religion*, ou *Préservatifs contre l'incrédulité*; 1751 et 1754, in-12.

IV. **ROUSSEL** (Guillaume), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Conches en Normandie l'an 1658, mort à Argenteuil en 1717, se livra à la prédication. On a de lui : 1° *Lettres de saint Jérôme*, avec des *notes* et des *remarques*; Paris, 1704-1707, 3 vol. in-8°; 1713, 3 vol. in-8°; 1743, 4 vol. in-12; — 2° *Memoriæ J. Mabillonii Epitaphium*; Reims, 1708, in-4°; — 3° une nouvelle édition des *Avis et Réflexions sur les devoirs de l'état religieux* de D. du Sault; ibid., 1714, 3 vol. in-12. *Voy.* D. le Cerf, *Biblioth. des Auteurs de la congrég. de Saint-Maur.* D. Tassin, *Hist. littéraire de la congrégation de Saint-Maur.* D. Rivet, *Préface de l'Hist. littér. de la France.* Le *Journ. des Savants*, 1700, 1704, 1708 et 1733. Richard et Giraud.

V. **ROUSSEL** (Michel), est auteur de l'*Antimariana*; Paris, 1610, in-8°; ouvrage dédié à Marie de Médicis, régente durant la minorité de Louis XIII; c'est une réfutation des propositions de Mariana, pour montrer que la vie des princes souverains doit être inviolable aux sujets et à la république, tant en général qu'en particulier, et qu'il n'est loisible de se révolter contre eux ou attenter à leur personne, sous prétexte de tyrannie ou autre que ce soit. A la fin sont les délibérations de la Sorbonne, et l'arrêt de la cour du parlement qui condamne le livre de Mariana intitulé : *De Rege et Regis Institutione.* *Voy.* MARIANA, n° III.

ROUSSELET (Claude), de l'Ordre des Augustins réformés, né à Pesmes, en Franche-Comté, l'an 1725, mort à Besançon en 1807, professa la théologie dans plusieurs maisons de son Ordre, et se fit un nom comme prédicateur. Durant la révolution il se fixa à Bourg, où il fut un des fondateurs de la société d'émulation. Il a donné : *Histoire et description de l'église royale de Brou*; Paris, 1767; Lyon, 1788, in-12; Bourg, 1840, in-12, 5e édit. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ROUSSILLON, province conquise sur les Espagnols par Louis XIII, en 1642, et assurée à la France par le traité des Pyrénées, en 1659. On mettait cette province au nombre des pays d'obédience où le Pape exerçait encore certains droits sur les bénéfices, en vertu des règles de chancellerie. Les rois de France y nommaient cependant à tous les bénéfices consistoriaux. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. II, p. 1763 et suiv. Richard et Giraud.

ROUSTAN (Antoine-Jacques), ministre protestant, né à Genève en 1734, mort dans la même ville l'an 1808, se rendit à Londres en 1764, où il desservit pendant vingt-six ans l'église helvétique. Il avait acquis une certaine réputation comme prédicateur. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Lettres sur l'état présent du christianisme, considéré du côté politique*; Londres, 1768, in-12, avec un *Supplément*; ibid., 1771, in-8°; c'est une réfutation de quelques-uns des nombreux paradoxes de J.-J. Rousseau, dont il était néanmoins l'admirateur et l'ami; — 2° *L'Impie démasqué*; ibid., 1773, in-8°; — 3° *Catéchisme raisonné de la religion chrétienne*; ibid., 1783, in-8°; — 4° *Examen critique de la deuxième partie de la Profession de foi du vicaire savoyard*; ouvrage publié en 1776; ce fut surtout à cause de cet examen que Rousseau fut persiflé par Voltaire dans ses *Remontrances du pasteur de Gévaudan*, etc. *Voy.* Senebier, *Hist. littéraire de Genève.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve la liste des autres écrits de Roustan.

ROUTHE. *Voy.* ROTHE.

ROUTIER (Charles), ancien avocat au parlement de Rouen, a laissé : 1° *Principes généraux du droit civil et coutumier de la province de Normandie..., où il est aussi traité de la juridiction et de la compétence des juges ordinaires, tant ecclésiastiques que séculiers*, etc.; Rouen, 1742, in-4°; — 2° *Pratiques bénéficiales, suivant l'usage général et celui de la province de Normandie, autorisées par les constitutions canoniques, ordonnances, arrêts, et particulièrement par ceux du parlement de Rouen*, etc.; ibid., 1745, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1742 et 1747. Richard et Giraud.

ROUTIERS, hérétiques ainsi appelés parce qu'ils se tenaient sur la route pour dépouiller les clercs et les religieux. *Voy.* CORRÉRIENS.

ROUVIÈRE (M.-P.-D.), avocat au parlement de Paris, a publié : *Essai de réunion des protestants aux catholiques romains*; Paris, 1756, in-12; l'auteur démontre dans cet ouvrage que l'hérésie des protestants n'est fondée, suivant leurs propres principes, sur aucun prétexte raisonnable. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1756, p. 700. Richard et Giraud.

I. **ROUX** (Claude LE), dominicain, puis bénédictin, né à Lyon, qui vivait au XVIIe siècle, était très-versé dans les lettres divines et humaines, ainsi que dans les langues latine, grecque et hébraïque. On a de lui : 1° *Triumphata Superbia Moab psallente in augusta Sorbona*; Lyon; — 2° *Gallia benedicta sincerissime fratrem Aaron representante eodem de familia Prædicatorum*; Paris, in-4°; — 3° *La Tourterelle gémissante sur Jérusalem*; ibid., 1631, in-8°. *Voy.* le P. Echard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 492.

II. **ROUX** (François LE), cordelier, né à Chagny, entre Beaune et Châlons, l'an 1632, mort à Moulins en 1696, fut docteur en théologie, commissaire général de son Ordre pour la province de France, visiteur perpétuel des religieuses de Sainte-Claire, et deux fois provincial de la province de Saint-Bonaventure. Il a laissé : 1° *Traités spirituels de saint Bonaventure*, trad. en français; Paris, 1693, 2 vol. in-12; — 2° *Traités spirituels des devoirs intérieurs de piété, que chacun peut pratiquer tous les jours, pour s'animer dans le chemin de la perfection*; Lyon, 1707, in-12; — 3° *Traité spirituel pour les supérieurs*; ibid., 1707, in-12; — 4° *Traité spirituel pour les maîtres des novices*; ibid. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, in-fol., tom. II, p. 218 et 219. Le *Journ. des Savants*, 1692. Richard et Giraud.

III. **ROUX** (Jean LE), dit *Redade*, dominicain anglais, vivait sur la fin du XIIIe siècle. Il a composé : 1° une *Chronique des Papes*; 2° des *Annales*, etc. *Voy.* Leland et Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus.*

Digitized by Google

IV. **ROUX** (Joseph), dominicain, né à Limoges, mort à Paris en 1748, professa la théologie à Limoges et à Toulouse, fut provincial de la province de Toulouse, et prieur du collége de Saint-Jacques à Paris. On a de lui : 1° *Sentiment de saint Thomas sur le précepte de l'aumône, prouvé en peu de mots par l'Écriture sainte, les Pères et la raison;* Limoges, 1712, in-12; — 2° *Lettre* à l'auteur du livre intitulé : *La Solide Dévotion au rosaire*, etc.; — 3° *Vie de sainte Agnès du Mont-Politien, religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique;* Paris, 1728, in-12. *Voy.* le Père Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 807. Le *Journ. des Savants*, 1701 et 1729.

V. **ROUX** (Sébastien **LE**), curé d'Andeville, au diocèse de Chartres, a laissé : *Concordia quatuor Evangelistarum, plenam, recte ordinatam, concinneque cohærentem D. N. Jesu Christi historiam nova eaque expeditissima arte exhibens*, etc.; Paris, 1699, in-12; 1712, in-8°.

ROUXELIN, prêtre, est auteur du *Traité de la divinité de Jésus-Christ, prouvée par des raisons tirées des saintes Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament;* Paris, 1707, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1708, p. 255, 1re édit., et p. 228, 2e édit.

ROVENIUS (Philippe), vicaire apostolique dans les Provinces-Unies, né à Deventer en 1575, mort en odeur de sainteté à Utrecht en 1651, se fit recevoir licencié en théologie, et fut mis à la tête du collége de Saint-Willibrod et de Saint-Boniface à Cologne. Sasbold Vosmer, archevêque de Philippes et vicaire apostolique pour les Provinces-Unies, l'établit son vicaire pour tout le diocèse de Deventer en 1605, et l'année suivante il le nomma chanoine et doyen de l'église collégiale de Saint-Plechelm, puis prévôt de la même église. Sasbold étant mort, Rovenius fut nommé vicaire apostolique, puis archevêque de Philippes, et en 1626 archevêque d'Utrecht. On a de lui : 1° *Tractatus de missionibus;* 1622; Paris, 1625; Louvain, 1626; réimprimé avec un traité *De Auctoritate et necessitate episcoporum;* 1669; Metz, 1747; — 2° *Institutiones christianæ pietatis;* 1635; — 3° *Reipublicæ christianæ Libri duo*, etc.; Anvers; — 4° *Officia sanctorum archiepiscopatus Ultrajectensis et episcopatuum suffraganeorum*, etc., *cum prævia epistola pastorali;* Cologne, 1640; — 5° *Thus cœlum penetrans*, en flamand; Bruxelles; — 6° *Decreta varia circa fidem et mores ac disciplinam pro missione Hollandica. Voy.* la *Batavia Sacra.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, tom. II, p. 1041 et suiv. Swertius, *Necrolog. aliquot utriusque sexus Romano-Catholicorum, qui apud Belgas claruerunt*, p. 137 et 138. Philippe de Deventer, qui a écrit sa *Vie.* Willibrod Bosschaerts, *De Primis Frisiæ Apostolis*, et Jean de Lindeborn, *Historia episcopatus Daventriensis,* qui font une mention honorable de lui. Richard et Giraud.

ROVETTA DE BRESCIA (André), dominicain et inquisiteur de Vérone, est auteur de la *Bibliotheca chronologica illustrium virorum provinciæ Lombardiæ, sacri Ordinis Prædicatorum, qui ab Ordine condito ad hæc usque tempora in Ecclesiæ utilitatem calamum acuerunt....;* Bologne, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1593.

ROVIER (Pierre), en latin *Roverius*, historien, né à Avignon en 1573, mort à Paris l'an 1649, entra en 1592 au noviciat des Jésuites, se voua plus tard à l'enseignement, et professa la théologie à Avignon. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Reomaus, seu historia monasterii Sancti Joannis Reomaensis in tractu Lingonensi;* Paris, 1637, in-4°; — 2° *De Vita et rebus gestis card. Francisci de la Rochefoucauld;* ibid., 1645, in-8°; — 3° des manuscrits tels que : *Historia Ordinum religiosorum*, 5 vol. in-fol.; *Reipublicæ V. T. sacræ Leges*, 3 vol. in-fol.; des *Dissertations*, etc. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Achard, *Diction. de la Provence.* Barjavel, *Biogr. de Vaucluse.* Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. de la compagnie de Jésus.*

ROVIGO (*Rhodigium*), petite ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Ravenne, et capitale de la Polésine, est située sur une branche de l'Adige, à huit lieues au midi de Padoue. L'évêque d'Adria y réside, et c'est ce qui lui donne le titre de ville épiscopale. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. II, p. 401. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 199. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 200-209.

ROXANE, fille du grand Hérode et de Phèdre, sa huitième femme. Elle épousa un des fils de Phéroras. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

ROXIATI. *Voy.* Rosat.

I. **ROY** (Charles-François **LE**), d'Orléans, a travaillé à la Bible hébraïque du P. Houbigan. Il a laissé en outre : 1° une *Traduction* d'un *Discours* de saint Athanase; 1750, in-12; — 2° *Traduction de la Défense de la Déclaration de l'assemblée du clergé en* 1682, par Bossuet, évêque de Meaux, avec des notes; 1745, 3 vol. in-4°; — 3° *Réflexions théologiques sur les lettres de l'abbé Villefroy à ses élèves;* 1752, in-8°; — 4° *Œuvres posthumes de Bossuet, évêque de Meaux*, etc.; 1758, 3 vol. in-4°; — 5° *Conférences ecclésiastiques sur plusieurs points de la morale chrétienne;* ouvrage posthume du P. le Semellier, de la Doctrine chrétienne; 4 vol. in-12. *Voy. La France littéraire.*

II. **ROY** (Guillaume **LE**), abbé de Haute-Fontaine, de l'Ordre de Cîteaux, né à Caen en 1610, mort l'an 1684, a laissé beaucoup d'ouvrages, entre autres : 1° *La Prière de la grâce*, ou *sur les miséricordes de Dieu;* — 2° *Instructions recueillies des sermons de saint Augustin sur les Psaumes;* Paris, 1662, 1663, 1664, 1665, 7 vol. in-12; — 3° *Instruction chrétienne sur ce qui nous est marqué de la pénitence de David dans l'Écriture sainte;* ibid., 1633, in-12; — 4° *Prières propres à obtenir le don de pénitence, de la confiance et de la foi;* ibid., 1660, in-24; — 5° *Instruction sur l'Avent;* ibid., 1660, in-24; — 6° *Réflexions sur un passage de saint Augustin*, tiré du IIIe livre de la *Doctrine chrétienne*, sur l'Eucharistie; Châlons, 1679, in-4°; — 7° *Du Renouvellement des vœux du baptême et des vœux de religion;* Paris, 1676, in-12. *Voy.* Huet, *Éloge de G. le Roy*, dans ses *Origines de Caen.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

III. **ROY** (Jean), ecclésiastique, né à Bourges en 1744, était, avant la révolution, chanoine de l'église collégiale de Dun-le-Roy, protonotaire apostolique, censeur royal, secrétaire du comte d'Artois et historiographe de ses ordres. Il était aussi docteur ès arts à l'université de Bourges, licencié en droit de la faculté de Paris, avocat au parlement, et membre de plusieurs sociétés savantes. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *Essai de philosophie morale;* 2 vol. in-12; — 2° *Discours sur l'étude pour un pasteur des âmes;* 1776, in-12; — 3° *Histoire des cardinaux français;* Paris, 1786-1788, 6 vol. in-8°, et in-4°, avec figures. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

IV. **ROY** (Jean-David **LE**), mort à Paris en 1803, était historiographe de l'Académie royale d'architecture et membre de l'Institut de Bologne. Outre de savantes *Observations sur les édifices des anciens peuples* et plusieurs autres

Digitized by Google

ouvrages sur l'architecture, etc., on lui doit l'*Histoire de la disposition et des formes différentes que les chrétiens ont données à leurs temples depuis le règne de Constantin le Grand jusqu'à nous;* Paris, 1764, in-8°; ouvrage enrichi des plans curieux des principales églises de l'Europe. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud, tom. XXI, p. 262-263.

V. **ROY** (Nicolas), né à Langres en 1726, mort en Chine l'an 1767, fut pendant toutes ses études un modèle de piété et d'application. Il était continuellement dominé par la pensée que Dieu le destinait à porter le flambeau de la foi aux nations infidèles. C'est dans cette vue qu'il entra, l'an 1743, dans la compagnie de Jésus, où il se concilia du premier abord le respect, l'estime, l'amour et la confiance. C'est en 1753, le 29 décembre, qu'il s'embarqua pour la Chine. Il y passa quatorze ans dans les fonctions les plus périlleuses et les plus pénibles de l'apostolat. On a de ce saint jésuite des *Lettres*, imprimées pour la première fois à Lyon, 1822, 2 vol. in-12. Jusque-là elles étaient restées en manuscrit dans sa famille. La publication de ces précieuses *Lettres* est un vrai service rendu à la piété; car tout y respire l'amour de Dieu le plus pur, le zèle le plus héroïque pour le salut du prochain, et l'abnégation la plus entière et la plus parfaite à l'égard de soi-même. Ces lettres étant écrites à différentes personnes, l'ouvrage intéresse toutes les conditions et même tous les âges. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

ROYARD (Jean), de l'Ordre des Frères-Mineurs, né à Oudenarde, mort à Bruges en 1647, se distingua comme théologien et comme prédicateur. Il fut commissaire de son Ordre dans tout le royaume d'Écosse. Il a laissé : *Homeliæ in Epistolas et Evangelia quadragesimalia;* Anvers, 1538; Paris, 1544 et 1554, in-8°. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 718-719.

ROYAUME DE DIEU ou **ROYAUME DES CIEUX**, expression assez commune dans le Nouveau Testament, pour signifier le royaume de Jésus-Christ, son premier avénement et sa manifestation au monde, la vocation des peuples à la foi et la prédication de l'Évangile, enfin la vengeance que Dieu devait exercer contre les Juifs incrédules. Les anciens prophètes ne manquaient guère de mettre entre les caractères du Messie celui de *roi* et de *libérateur;* de sorte que les Juifs, accoutumés à ce langage des prophètes, attendaient un Messie roi; mais le commun d'entre eux l'entendait d'un roi et d'un royaume temporel; et Jésus-Christ, pour leur prouver qu'il était le vrai Messie, leur annonçait que le *royaume des cieux* était arrivé ou qu'il était proche. Le *royaume des cieux* marque aussi la béatitude éternelle, la vocation des Gentils à l'exclusion des Juifs incrédules; enfin, le plus souvent, l'Église de Jésus-Christ et la manière dont Dieu se conduit envers les élus pour les amener à la foi et les faire arriver ensuite à la béatitude. *Voy.* Zachar., IX, 9. Matth., V, 3; VII, 21; XIX, 14. Luc, XI, 20; XVII, 21. Jean, XVIII, 36. Apocal., XXII, 5. Or c'est par les circonstances, par ce qui précède ou ce qui suit, que l'on doit juger lequel de ces sens convient le mieux aux divers passages. *Voy.* aussi D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **ROYAUMONT** (*Regalis Mons*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, au diocèse de Beauvais, près de la rivière de l'Oise. Elle fut fondée par saint Louis en 1227, qui y appela des moines de Citeaux. Ce prince assista à la dédicace de l'église, qui eut lieu en 1235. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 842. Richard et Giraud.

II. **ROYAUMONT (BIBLE DE)**. *Voy.* FONTAINE, n° VII.

ROYAUTÉ CHEZ LES HÉBREUX. La forme du gouvernement du peuple hébreu, déterminée par la loi, était la théocratie. Jehova était roi et maître (Exod., XIX, 5 et suiv. Deutéron., XXXIII, 5): il réunissait en lui la plénitude de tous les pouvoirs, politique, exécutif, législatif et judiciaire. Mais cela n'excluait pas l'existence d'une royauté visible représentant la royauté invisible. La loi d'ailleurs avait fixé à cet égard ce qui était nécessaire (Deutéron., XVII, 14-20); elle avait statué, entre autres choses, que celui-là seul serait roi du peuple qui serait élu par Jehova; qu'il serait pris parmi les enfants d'Israël, un étranger ne pouvant comprendre ni sa mission parmi le peuple ni sa mission vis-à-vis de Dieu. Il est évident que le roi devait avoir la conscience de cette double mission; aussi la loi en parle-t-elle en termes formels. (*Ibid.*) L'inauguration des rois chez les Hébreux est ordinairement désignée par le mot *onction*, à cause de l'huile que le grand prêtre versait sur leur tête en les sacrant. L'Écriture ne dit pas que ce sacre fût obligatoire; et, en effet, cette cérémonie paraît n'avoir été pratiquée qu'à l'égard de Saül, de David, de Salomon, et, plus tard, de Joas, dont les droits au trône pouvaient ne pas paraître incontestables. La légitimité des autres rois semblait sans doute assez solidement établie par le sacre du chef de leur race. L'inauguration des rois d'Israël différait en quelques points de celles des rois de Juda. Ainsi ils n'étaient pas consacrés avec de l'huile, attendu que l'huile sainte ne se trouvait qu'à Jérusalem. Nous voyons, il est vrai, des prophètes donner l'onction à quelques personnes, mais ces onctions n'étaient qu'une onction symbolique qui annonçait seulement à celui qui la recevait que le trône lui était promis (I Rois, X, 1; XVI, 13, etc.). Le sacre des rois était fait par le grand prêtre sur une place publique d'abord, et, plus tard, dans le temple. Le monarque devenait l'*oint* ou le *Christ de Jehova* aussitôt que l'huile sainte avait été répandue sur sa tête. C'est alors seulement qu'on plaçait le diadème sur son front, et qu'on lui donnait le sceptre. On lui lisait ensuite la loi particulière du royaume, les devoirs que Moïse a tracés pour les chefs du peuple, et on lui faisait jurer de régner conformément à ces lois. Les chefs des tribus lui prêtaient à leur tour serment d'obéissance et de fidélité, tant en leur nom qu'au nom du peuple, et se prosternaient devant lui pour lui témoigner leur respect. Le cortége se remettait alors en marche à travers la ville, précédé d'un chœur de musiciens et suivi d'une foule immense remplissant l'air du cri *Vive le roi!* Tous les grands du royaume accompagnaient le nouveau roi dans son palais, où le prince, après s'être assis sur son trône, recevait leurs félicitations et les invitait ordinairement à un splendide festin. Toutes ces particularités ne se trouvent pas dans le sacre de Saül, parce qu'il n'y avait encore ni trône, ni sceptre, ni diadème. — Les rois hébreux étaient bien loin de se renfermer dans une sorte d'invisibilité, comme la plupart des autres monarques de l'Orient, et de se rendre presque inaccessibles pour leurs sujets. Au lieu de punir de mort celui qui se serait présenté à eux sans avoir été appelé, comme dans la Perse (Esther, IV, 11. Hérodote, l. III,

Digitized by Google

c. XLVIII), ils laissaient souvent les portes de leur palais ouvertes pour donner audience aux plus humbles citoyens. La majesté royale avait quelque chose de sacré, et la religion la protégeait avec une sollicitude toute particulière. Tout crime de lèse-majesté était puni de mort. Ce n'est guère que dans le royaume d'Israël que nous voyons des régicides, parce que la perversité y était beaucoup plus grande que dans le royaume de Juda. — Les noms dont les Hébreux se servaient ordinairement pour désigner les rois sont : *Adôn*, c'est-à-dire *seigneur, maître; Mélech* ou *roi; Meschiah Yehôvâ*, littéralement l'*oint de l'Éternel*. Dans la langue des poëtes sacrés, les rois sont appelés les *pasteurs*, les époux de leur cité. Dieu étant le roi des Hébreux, les mêmes titres lui sont attribués : ainsi c'est l'époux de la cité, et la cité est son épouse; quand elle lui est infidèle et se tourne vers les idoles, elle devient une adultère, une prostituée, etc. — Dans l'origine, les premiers rois étaient chargés en même temps de commander les armées, de rendre la justice et de diriger le culte dû à la Divinité. — La royauté avait aussi des ministres, et les premiers ministres étaient assez souvent les fils mêmes des rois (IV Rois, x, 13-14. I Paralip., XVIII, 17. II Paralip., XXII, 8). Comme tous les monarques de l'Orient, les rois hébreux avaient une cour très-nombreuse. Or la première dignité du palais était celle d'*intendant* ou *maître de la maison du roi* (II Paralip., XIX, 11). L'office de *mazkîr* ou *chancelier* était un des premiers emplois de la cour. Bien qu'on ne sache pas au juste en quoi consistaient ses fonctions, il semble que l'une des principales était de rédiger et de conserver les mémoires d'état et l'histoire de tout ce qui arrivait chaque jour aux rois de la nation. Leur nom, en effet, signifie *mémorialiste*. Les secrétaires du roi sont ordinairement joints aux chanceliers, dans l'Écriture. Il y avait encore plusieurs autres sortes d'officiers au service de la royauté; on peut les voir énumérés dans notre *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. II, et dans le *Diction. de la théol. cathol.*, art. ROYAUTÉ CHEZ LES HÉBREUX. — Quant aux revenus de la royauté, il a dû y avoir chez les Hébreux une loi de finance particulière, des règlements qui déterminaient ce qui était dû au roi; mais cette loi n'ayant pas été conservée, on ignore entièrement le chiffre de ses revenus. Seulement on peut dire avec quelque fondement que le trésor royal était alimenté : 1° par les dons volontaires; 2° par les troupeaux du domaine royal; 3° par les produits des champs, des vergers et des olivettes du même domaine, produits qu'augmentaient sans cesse le défrichement des terres incultes et la confiscation pour crime d'État; 4° par un tribut en espèces ou en nature, et principalement la dîme; 5° par les dépouilles les plus précieuses des peuples vaincus et le tribut en nature ou en espèces qui leur était imposé; 6° par les droits perçus sur les marchands indigènes et étrangers.

I. **ROYE** (François de), jurisc., né à Angers, mort en 1686, professa le droit dans sa ville natale. Il fut un des fondateurs de l'académie établie à Angers en 1685. On a de lui : 1° *De Vita, hæresi et pœnitentia Berengarii, archid. Andegavensis*; Angers, 1656, in-4°; — 2° *Apologeticus pro omnibus Galliarum antecessoribus contra Parisiensis canonici juris professores*; ibid., 1665, in-4°; — 3° *De Jure patronatus et de juribus honorificis in Ecclesia*; ibid., 1667, in-4°; Nantes, 1743, in-4°; — 4° *De Missis dominicis, eorum officio et potestate*; Angers, 1672, in-4°; Venise, 1772, in-4°; — 5° *Canonici juris Institutiones*; Paris, 1681, in-12. *Voy*. le Long, *Biblioth. hist. de la France*, p. 74, 687, 865. Frain du Tremblay, *Éloge de Roye*. Le *Journ. des Savants*, 1681, 1705 et 1743. Michaud, *Biogr. univers.*, où on explique ce qu'étaient les *missi dominici*.

II. **ROYE** (Gui de), prélat, né à Muret, près de Soissons, vers l'an 1345, mort à Voltri, entre Savone et Gênes, en 1409, fut chanoine de Noyon, doyen de Saint-Quentin, auditeur de rote à la cour pontificale d'Avignon, évêque de Verdun, administrateur de l'évêché de Dol, évêque de Castres, archevêque de Tours, de Sens et de Reims. Gui embrassa le parti de Benoît XIII, assista au concile assemblé à Paris en 1404 pour la conservation des priviléges pendant le schisme, et présida, en 1408, le concile provincial de Reims. Il se rendit recommandable par ses vertus épiscopales. Il a composé un *Doctrinale sapientiæ*, qui a été publié en français sous ce titre : *Doctrinal de la sapience*; Genève, 1478; Promentour, 1482; Lyon, 1485; Paris, 1488; Genève, 1493, in-fol.; trad. en anglais; Westminster, 1489, in-fol. *Voy*. la *Gallia Christ.*, tom. IX. Marlot, *Metropolis Remensis*. Feller. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

I. **ROYER** (Abraham), jésuite missionnaire du Tonquin, mort en 1720, a laissé : *Le Sage chrétien*; in-16; cet ouvrage, qui a été édité par le P. du Halde, contient des règles pleines de sagesse et de religion, et très-utiles aux gens du monde. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1724.

II. **ROYER** (Jeanne LE). *Voy*. NATIVITÉ, n° IV.

ROZ (François), évêque d'Angamale, sur la côte du Malabar, né à Girone, en Catalogne, mort vers l'an 1717, entra chez les Jésuites, et devint, en 1697, gouverneur et vicaire apostolique de l'évêché d'Angamala. Il était très-versé dans les langues orientales, et il eut la principale part aux décrets du synode de Diamper, qui le chargea de traduire en syriaque le Missel romain, de réformer la version syriaque de l'Ancien et du Nouveau Testament sur la Vulgate, et de traduire en syriaque le symbole de saint Athanase. Il contribua beaucoup à soumettre les chrétiens de Saint-Thomas à l'Église romaine.

ROZETTE, ville d'Égypte. *Voy*. PTOLÉMAÏS, n° I.

RUAR (Martin), controversiste luthérien, né à Krempe, dans le Holstein, en 1588, mort près de Dantzig l'an 1657, étudia l'hébreu, l'arabe et les langues vulgaires. Dans la suite, il embrassa le socianisme, et, après avoir été recteur du collége de Cracovie, il devint ministre du bourg de Straszin, dans les environs de Dantzig. On a de lui : 1° *Notes* sur le *Catéchisme* des églises sociniennes de Pologne, édit. de 1665 et de 1680; — 2° un recueil de *Lettres*, en latin; Amsterdam, 1677-1681, 2 vol. in-12; réimprimé à la suite de l'*Hist. crypto-socinianismi* de Zeltner. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

RUBEIS (De). *Voy*. ROSSI, n°s I et V.

RUBEN, fils de Jacob et de Lia, perdit son droit d'aînesse par le crime qu'il commit avec Bala, femme du second rang de son père. Lorsque ses frères voulurent se défaire de Joseph, touché de compassion, il les en détourna, leur persuadant de le jeter plutôt dans une citerne; il avait le dessein de le retirer secrètement; mais pendant son absence des marchands madianites venant à passer auprès de la citerne, le retirèrent et le vendirent à des Ismaélites, qui l'emmenèrent avec eux en Égypte. Jacob, au lit de la mort, reprocha vive-

Digitized by Google

ment à Ruben la faute qu'il avait commise avec Bala, et lui prédit que sa postérité ne serait pas nombreuse. Moïse fit la même prédiction à son sujet, ce que l'événement confirma pleinement. Sa tribu eut son partage au delà du Jourdain, dans la partie la plus méridionale de ce canton, entre les torrents d'Arnon et de Jazer, les monts Galaad et le Jourdain. *Voy.* Genèse, XXIX, 32, 35; XXXVII, 20; XLIX, 3, 4. Deut., XXXIII, 6. Josué, XIII, 15-23. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

RUBÉNITE, qui est de la famille ou de la tribu de Ruben, descendant de Ruben. *Voy.* Josué, I, 12; XII, 6, etc. I Paralip., XI, 42; XXVI, 32, etc.

I. **RUBENS** (Paul-Romain), qui vivait au XVIIIe siècle, a publié : *Decisiones recentiores sacræ Rotæ Romanæ;* Venise, 1716, in-fol. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon,* tom. VI, p. 489.

II. **RUBENS** (Philippe), philologue, né à Cologne en 1574, mort à Anvers en 1611, était le frère aîné du célèbre peintre de ce nom. Il se fit recevoir docteur en droit en Italie, se rendit à Rome, où il remplit pendant trois ou quatre ans les fonctions de bibliothécaire du cardinal Ascanio Colonna; mais, en 1609, le sénat le rappela à Anvers, où il fut nommé secrétaire d'État. Parmi ses ouvrages nous citerons : *S. Asterii, episcopi Amasiæ, Homiliæ gr. et lat. nunc primum editæ,* etc.; Anvers, 1615, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RUBETUM. *Voy.* RUVO.

III. **RUBENS** (Théodore), vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Discursus circa litteras apostolicas in forma brevis;* Rome, 1739, in-4°. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon,* tom. VI, p. 489.

RUBEUS (Jean-Baptiste), carme, né à Ravenne, mort à Rome l'an 1578, se signala tellement par sa science, que Paul III le nomma professeur en théologie au collége de la Sapience à Rome. Pie IV le chargea de diverses commissions importantes. Il fut fait vicaire général l'an 1562, et prieur général l'an 1564. Il vit sainte Thérèse à Avila, approuva la réforme qu'elle avait commencé à introduire dans son monastère, et entretint ensuite un commerce de lettres avec elle. Pie V et Grégoire XIII ne lui donnèrent pas moins de marques d'estime que leurs prédécesseurs. On a de lui : 1° des *Sermons;* — 2° des *Commentaires sur les Œuvres de Thomas Waldensis;* Venise, 1571, 3 vol. in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **RUBEUS** (Jérôme), historien et médecin, né à Ravenne, mort en 1607, fut médecin du pape Clément VIII. Il a laissé : 1° une *Histoire de Ravenne;* Venise, 1572, 1589, 1603, 1607. Dans l'édition de 1589, on trouve les anciens conciles provinciaux de Ravenne, qui ne sont pas dans la première; — 2° un *Discours sur l'élection de Grégoire XIII au souverain pontificat,* en latin; Cesena, 1572, in-4°. *Voy.* Jacques Gaddi, tom. II de ses *Écrivains.* Ant. Possevin., *Biblioth. selecta ratione studiorum,* l. XVI. Richard et Giraud.

RUBI. *Voy.* RUVO.

RUBRICAIRE. C'est celui qui connaît bien les rubriques. *Voy.* RUBRIQUES.

RUBRICISTES. On nomme ainsi les auteurs qui écrivent sur la liturgie. Les *rubricistes* les plus remarquables sont Ganvanti ou Gavantus, Merati, Quarti, Lohner, Cavalieri, Bauldry, Romsée. Pour l'étymologie du mot *Rubriciste, voy.* l'art. suiv.

RUBRIQUES (*Rubricæ*), règles qui marquent l'ordre et la manière de dire la messe et l'office divin. Leur nom de *rubriques* vient de ce qu'elles sont généralement écrites en encre rouge. Or ce mot a passé de l'ancien droit romain, où les sommaires des chapitres étaient écrits en rouge, aux règles de la liturgie; soit parce que ceux qui les ont mises en ordre les ont écrites de cette manière, soit plutôt parce qu'on a jugé que la connaissance n'en était pas moins nécessaire à un prêtre que celle des lois romaines à un jurisconsulte. Gavantus dit qu'il n'a vu dans les manuscrits du Vatican que très-peu de livres où ce que nous appelons aujourd'hui *rubriques* fût en rouge, et qu'il n'a trouvé aucun missel avant l'an 1557 où l'on donnât le nom de *rubriques* à l'ordre des cérémonies de la messe. Plusieurs de ces règles obligent en conscience, et on ne peut les omettre sans pécher. Les autres peuvent être regardées comme de simples instructions dont l'omission est innocente. Paul-Marie Quarti, théatin, distingue sagement entre les *rubriques* qui prescrivent les rites qu'on doit garder dans la célébration même du sacrifice et celles qui ne marquent que ce que le prêtre doit faire avant ou après la messe. Or il regarde les premières comme de vraies lois qui obligent en conscience, et les secondes comme des règles purement directives et utiles, mais non nécessaires. Ce sentiment est, en effet, incontestable, au moins quant à la première partie, qui est la plus essentielle, parce qu'il est fondé sur l'autorité du plus grand nombre des meilleurs théologiens, sur celle du concile de Trente, qui veut que les évêques excommunient les prêtres qui substituent d'autres rites à ceux qui sont approuvés par l'Eglise dans la célébration des saints mystères, et par la bulle de Pie V, qu'on lit à la tête de tous les Missels, et qui ordonne, en vertu de la sainte obéissance, à tous les prêtres de dire ou de chanter la messe selon le rit, la manière et la règle que prescrit le Missel. Il suit de là : 1° qu'un prêtre commet un péché grave de sa nature, à moins qu'il ne devienne véniel par la légèreté de la matière, lorsqu'il omet de propos délibéré ou par une négligence coupable, ce qui est prescrit par la rubrique en fait de paroles ou d'actions, dans la célébration de la messe. 2° Il y a péché mortel à omettre le *Confiteor,* ou l'Épître, ou l'Évangile, ou la Préface, ou le *Pater,* etc., ou l'action d'offrir le pain et le vin, ou le mélange de l'eau dans le calice avec le vin, ou la fraction de l'hostie pour la mêler avec le précieux sang, enfin toute parole ou toute action importante, surtout par rapport à sa signification, qui est la principale chose qu'on doit envisager ici. 3° En matière de rubriques comme en toute autre, ce qui n'est que léger de sa nature peut devenir mortel à raison du mépris ou du scandale, ou de l'intention criminelle, etc. *Voy.* le concile de Trente, sess. XXII, *In Decret. de Observ. et evit. in celebr. miss.;* et sess. VII, can. XIII. P. M. Quarti, *In quæst. Fundam seu præmiali,* sect. II, punct. 2, edit. de Venise, 1727, p. 6. D. Macri *Hierolexicon,* ad voc. RUBRICA. Le Brun, *Explicat. des cérémon. de la messe,* traité prélimin., art. 3. Collet, *Examen des saints mystères.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

RUBUS. *Voy.* RUVO.

RUBYS (Claude de), échevin, né à Lyon vers l'an 1535, fut exclu de l'échevinage en 1594, à cause de son attachement à la Ligue. Outre une *Histoire de Lyon,* il a donné : *La Résurrection de la Messe,* contre le livre d'un hérétique intitulé *La Mort et l'enterrement de la Messe;* 1563. *Voy.*

Digitized by Google

le Long. Le P. Colonia, *Biblioth. hist. de la France.* L'abbé Pernetti, *Les Lyonnais dignes de mémoire*, tom. I, p. 424 et suiv.

RUCCELLAI. *Voy.* Rucellai.

RUCELIN. *Voy.* Roscelin.

RUCELLAI ou **RUCCELLAI** (Jean), en latin *Oricellarius*, poëte, né à Florence en 1475, mort en 1525, était très-versé dans la philosophie, ainsi que dans les langues latine et grecque. Il fut protonotaire apostolique, et, en 1524, curé de la paroisse de Saint-Martin du Pallaia, château qui était alors du diocèse de Lucques, et qui est à présent de celui de San-Miniato. Outre quelques ouvrages écrits en italien, on a de lui un *Discours* latin fort éloquent sur l'exaltation du pape Adrien VI. *Voy.* le *Journ. de Venise*, tom. XXXIII. Nicéron, *Mémoires*, tom. XIII.

RUCHAT (Abraham), protestant suisse, né vers l'an 1680, mort à Lausanne en 1750, fut pasteur à Aubonne, puis professeur de théologie à l'académie de Lausanne. Il a laissé plusieurs écrits, tous empreints plus ou moins de partialité; nous citerons seulement : 1° *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du pays de Vaud;* Berne, 1707, in-8°; Lausanne, 1842, in-8°; — 2° *Histoire de la réformation de la Suisse;* 1516-1556; Genève, 1727-1740, 6 vol. in-12; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (decr. 21 jan. 1732); — 3° *Traité des poids, des mesures et des monnaies dont il est parlé dans la sainte Écriture;* Lausanne, 1743, in-8°; — 4° une version française des *Lettres de saint Clément, de saint Ignace et de saint Polycarpe;* Leyde, 1738, 2 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RUCHS, protestant, historiographe du roi de Prusse, né en 1780 à Greifswald, dans la Poméranie suédoise, mort l'an 1820 à Livourne, où il était allé pour rétablir sa santé, fut longtemps professeur d'histoire à l'université de Berlin; il était membre de l'académie de cette ville. Parmi ses écrits, qui sont généralement estimés, nous citerons : *Essai d'une histoire de la religion, du gouvernement et de la civilisation de l'ancienne Scandinavie*, 1801. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RUDBECK (Olaus), né à Arosen, dans la Westmanie, en 1630, mort l'an 1702 à Upsal, où il avait été professeur d'anatomie et de botanique. Outre plusieurs ouvrages sur divers sujets, on a de lui : 1° *Antlantica vera Japheti posterorum Sedes ac patria;* 1679, 1689 et 1698, 3 vol. in-fol.; il devait y en avoir un 4e tome, qui est resté manuscrit; on y a joint pour IVe tome un Atlas de 43 cartes, avec deux tables chronologiques; le portrait de Rudbeck est à la tête; l'auteur prétend que la Suède, sa patrie, a été la demeure des descendants de Japhet, qu'elle est la véritable *Antlantide* de Platon, et que c'est de la Suède que les Grecs et les Romains sont sortis; — 2° *Dissertation sur l'ancien Scelaï de la Bible;* 1705, in-4°; ouvrage que quelques-uns attribuent à son fils. Remarquons que *Scelaï*, ou mieux *Scelav*, est un mot hébreu qui désigne la caille. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RUDBERT (Saint), évêque de Worms. *Voy.* Rupert, n° I.

RUDESTO, RUDISTO. *Voy.* Rodosto.

RUDOLPHE (Nicolo). *Voy.* Ridolfi, n° I.

RUDOSTO. *Voy.* Rodosto.

I. **RUE** (*Rutha*), herbe domestique assez connue. Jésus-Christ reproche aux Pharisiens de payer la dîme de cette herbe, qui n'était pas rigoureusement soumise à cette loi, et de négliger les points les plus importants de la loi. *Voy.* saint Luc, XI, 42.

II. **RUE** (Charles de la), jésuite, né à Paris en 1643, mort l'an 1725, acquit de la réputation comme prédicateur. Il fut envoyé dans les Cévennes, où il convertit plusieurs calvinistes, et il professa la rhétorique au collége Louis-le-Grand, à Paris. On a de lui : 1° *Panégyriques, Oraisons funèbres* et *Sermons de morale;* Paris, 1719, in-8°; Lyon, in-12; — 2° un *Carême* et un *Avent;* 4 vol. in-12; — 3° *Lettre* pour défendre ce qu'il avait avancé en prêchant à Alençon en 1680; elle a été insérée par l'abbé Tilladet dans ses *Dissertations sur diverses matières de religion et de philologie;* tom. I; — 4° *Panégyriques des saints* et *Oraisons funèbres;* Paris, 1740, 3 vol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1695, 1706, 1712, 1738 et 1740. Le *Diction. des Prédicat.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

III. **RUE** (Charles de la), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Corbie en Picardie l'an 1684, mort en 1739, était très-versé dans les langues grecque et hébraïque. Le savant dom Bernard de Montfaucon se l'associa dans ses travaux littéraires, et l'engagea à donner une édition exacte d'*Origène*, à l'exception des *Hexaples*, que lui-même, dom Montfaucon, avait publiée en 1713. D. de la Rue répondit à ses vœux, et les deux premiers volumes d'*Origène* parurent en 1733, in-fol. Le P. Charles laissa en mourant le soin de continuer l'édition d'*Origène* à dom Vincent de la Rue, son neveu, qui publia, en effet, le 3e volume d'*Origène* en 1740, et le 4e, l'an 1759. Nous avons encore de dom Vincent de la Rue : *Bibliorum sacrorum latinæ versionis antiqua, seu vetus Italica;* 3 vol. in-fol. Dom Pierre Sabbatier a publié le 1er vol. en 1742, et dom de la Rue, les deux autres.

IV. **RUE** (Gervais de la), antiquaire, né à Caen en 1751, mort l'an 1835, reçut les ordres sacrés, devint sous-chapelain du couvent des religieuses de la Charité de Caen, et professa l'histoire dans cette ville en 1808. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *Nouveaux Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement, contenant des mémoires d'antiquités locales, des annales militaires, politiques et religieuses de la ville de Caen et de la basse Normandie*, publiés par M. Fr. Vaultier; Caen, 1842, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

V. **RUE** (Vincent de la). *Voy.* Rue, n° III.

RUEIL (Claude de), prélat, né à Paris, mort en 1649, fut successivement chanoine de Chartres, syndic du clergé, aumônier et prédicateur de Henri IV et de Louis XIII, grand archidiacre de Tours, évêque de Bayonne en 1622, et en 1628 évêque d'Angers. Il a laissé : 1° des *Statuts synodaux;* — 2° un *Mandement* qui a été inséré à la tête du traité de Jacques Éveillon, *De Processionibus ecclesiasticis;* Paris, 1641, in-8°.

I. **RUF** ou **RUFUS.** *Voy.* Rufus, nos I et II.

II. **RUF** (Saint), martyr à Philippes en Macédoine, souffrit la mort sous Trajan, après avoir partagé pendant des années les chaînes et la captivité de saint Ignace d'Antioche. Il est honoré le 18 décembre. *Compar.* Ignace, n° I.

III. **RUF** (ORDRE DE SAINT-). Ordre qui était par son ancienneté le premier des chanoines réguliers en corps de congrégation. Son établissement remonte aux premières années du XIe siècle. Les chanoines de l'église cathédrale d'Avignon ayant abandonné la règle de Saint-Chodegrand de Metz, suivie alors dans presque toutes les églises des Gaules, quatre d'entre eux, voulant continuer la vie commune, demandèrent à leurs confrères la portion des biens qui leur revenait, et à Benoît, leur évêque, la

Digitized by Google

permission de se retirer dans la petite église de Saint-Just, sous les murs d'Avignon, où étaient conservées les reliques de saint Ruf, premier évêque de cette ville, ce qui leur fut accordé. L'acte de cette concession est daté du 1er janvier 1038. Le nouvel Ordre, qui prit le nom de *Saint-Ruf*, s'étendit en très-peu de temps; Urbain II le confirma, et il dit, dans sa bulle de l'an 1092, qu'il avait déjà été confirmé par d'autres papes, ses prédécesseurs, et soumis à la juridiction immédiate du Saint-Siége. Deux chanoines de cet Ordre, Étienne du Bourg Saint-Andéol et Étienne de Die, furent du nombre des six premiers compagnons de saint Bruno, fondateur des chartreux. *Voy.* le Mire, *Orig. aug.*, ch. XI. Sammath, *Gall. Christ.*, t. X. Colombi, *De Episc. Valent. et Dien.*, et *De Orig. Ordin. S. Ruffi.* Chorier, *Hist. du Dauphiné*, tom. II, l. II. *État politique du Dauphiné*. De Catelan, *Antiquité de l'église de Valence*, p. 209 et suiv. Richard et Giraud.

RUFE ou **RUFUS**. *Voy.* RUFUS, nos I et II.

RUFFACUM. *Voy.* l'art. suiv.

RUFFEC (*Roffiacum*, *Ruffacum* ou *Ruffiacum*), bourg ou petite ville de France, située dans le diocèse de Poitiers, à cinq ou six lieues d'Angoulême, vers le nord. De l'an 1258 à l'an 1327, trois conciles ont été tenus à Ruffec. *Voy.* Labbe, tom. XI. Hardouin, tom. VII, VIII. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 213.

RUFFELET (Christophe-Michel), historien, né en 1725 à Saint-Brieuc, où il est mort l'an 1806, embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un canonicat d'abord à l'église de Saint-Guillaume, puis, en 1789, à la cathédrale de sa ville natale. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Annales Briochines*, ou *Abrégé de l'histoire ecclésiastique, civile et littéraire du diocèse de Saint-Brieuc*; Saint-Brieuc, 1771, in-24; avec un *Supplément* de M. Habasque; 1850; — 2° un *Propre du diocèse de Saint-Brieuc*; in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

RUFFI ou **RUFFY** (Louis-Antoine de), historien, né à Marseille en 1657, mort l'an 1724, se livra spécialement à l'étude de l'histoire et des antiquités. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Dissertation historique, chronologique et critique sur les évêques de Marseille*; Marseille, 1716, in-8°; — 2° *Histoire de saint Louis, évêque de Toulouse, et de son culte*; Avignon, 1714. *Voy.* le P. Bougerel, de l'Oratoire, *Mémoires de littérat. et d'hist.*, tom. I. Le P. le Long, *Biblioth. hist. de la France*. Nicéron, *Mémoires*, tom. I. Achard, *Diction. hist. de la Provence*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot RUFFY.

RUFFIACUM. *Voy.* RUFFEC.

RUFFY. *Voy.* RUFFI.

I. **RUFIN** (Saint), martyr dans la Gaule Belgique, mort vers l'an 287, vivait à la campagne, sur le territoire de Soissons, où il avait soin des granges du domaine impérial, avec un autre chrétien nommé Valère. Rictiovare, préfet du prétoire, les fit arrêter, et, après qu'ils eurent subi divers tourments, on les condamna à avoir la tête tranchée. Tous les Martyrologes marquent leur fête au 14 juin, que l'on regarde comme le jour de leur mort. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV.

II. **RUFIN** (*Toranus* ou *Toranius*, *Tyranius Rufinus*), célèbre prêtre d'Aquilée, né à Concordia, dans la Vénétie, vers l'an 346, mort à Messine vers l'an 410, accompagna saint Jérôme en Orient, et vit à Alexandrie sainte Mélanie l'ancienne, qui lui donna sa confiance, et se retira avec lui en Palestine, après l'avoir racheté et fait revenir de l'exil, où les ariens l'avaient envoyé par l'ordre de l'empereur Valens. Il bâtit sur le mont des Oliviers un monastère, où il rassembla en peu de temps un grand nombre de solitaires qu'il forma à la perfection, et il convertit aussi beaucoup de pécheurs, d'hérétiques et de schismatiques. Il s'appliqua en même temps à traduire en latin divers écrits des auteurs grecs, et surtout ceux d'Origène; et ce fut la traduction du *livre des Principes*, de ce Père, qui causa une rupture éclatante entre saint Jérôme et Rufin. Le pape Anastase cita Rufin à Rome, et condamna la traduction du *livre des Principes*. Rufin protesta de son innocence, et déclara qu'il n'était que le simple interprète, et non le défenseur des écrits d'Origène. Rufin a été regardé comme un des hommes les plus distingués de son siècle, et profondément versé dans les lettres divines et humaines. On a de lui : 1° *De Adulteratione librorum Origenis*, dans le tom. IV de l'édition d'Origène, par le P. de la Rue; — 2° *De Benedictionibus XII Patriarcharum*; Venise, 1516, in-fol., et dans Hérold, *Orthodoxographi*; mais cet ouvrage de Hérold, ainsi que ses autres écrits, sont dans l'*Index* de Clément VIII; — 3° *Apologia seu Invectivarum in Hieronymum*, lib. II, dans l'édit. de saint Jérôme des Bénédictins; — 4° *Apologia pro fide sua ad Anastasium papam*; — 5° *Historia eremitica seu vitæ Patrum*; Ulm; Nuremberg, 1478, in-fol.; Anvers, 1615, 1628, in-fol.; trad. dans presque toutes les langues de l'Europe; en français par Arnauld d'Andilly; 1668, 3 vol. in-8°; — 6° *Expositio Symboli*; — 7° *Historiæ ecclesiasticæ*, lib. II; cette continuation d'Eusèbe, depuis le commencement de l'hérésie arienne jusqu'en 395, se trouve à la suite des diverses éditions de la traduction d'Eusèbe, due à Rufin, et dont la meilleure édition est celle de Rome, 1740, 2 vol. in-4°, — 7° une version latine de *Basilii magni Regula*, insérée dans le *Codex regularum* de Holstenius; — 8° une version de *Basilii magni Homiliæ VIII*, dans l'édit. de saint Basile; Paris, 1722; — 9° une traduction de *Gregorii Nazianzeni Opuscula X*; Strasbourg, 1508, in-4°, et dans la version latine des *Opera* de saint Grégoire; Leipzig, 1522. Les travaux originaux de Rufin ont été publiés sous ce titre : *Opera Rufini*; Vérone, 1745, in-fol. *Voy.* August., *Epist. XCIII.* Hieronym., *Epist. XLI*, etc. Pallade, *Hist. Laus.*, c. CXVIII. Cassien, *De Incarn.*, l. VII, c. XXVII. Gennade, *De Scriptor. eccl.*, c. XVII. S. Sidonius, l. IV, *Epist. III*, p. 90. Sixte de Sienne. Trithème. Baronius. Tillemont, *Mémoires*, t. XII. Le card. de Noris, *Hist. pélag.* D. Gervaise, *Vie de Rufin*. Fontanini, *Hist. d'Aquilée*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XII, p. 1 et suiv. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **RUFINE** (Sainte), vierge romaine et martyre, était fille d'Astère et d'Aurélie, et avait une sœur nommée Seconde. Elle furent fiancées toutes les deux : Rufine à Armentaire, et Seconde à Vérin, qui faisaient profession de christianisme. La persécution de l'empereur Valérien étant survenue l'an 257, Armentaire et Vérin abandonnèrent la foi, et voulurent persuader à leurs fiancées de les imiter; mais n'ayant pu y réussir, ils les dénoncèrent eux-mêmes au préfet de Rome, qui, après avoir éprouvé leur constance par diverses tortures, leur fit trancher la tête. On célèbre leur fête le 10 juillet. *Voy.* Surius. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV.

Digitized by Google

II. **RUFINE** (Sainte), martyre en Espagne, et compagne de sainte Juste. *Voy.* Juste, n° V.

I. **RUFUS** ou **RUF, RUFE**, fils de Simon le Cyrénéen, qui aida le Sauveur à porter sa croix au Calvaire. Usuard et Adon insinuent que c'est lui qu'ils marquent au 18 décembre, le désignant comme étant du nombre des anciens disciples par lesquels les premières Églises ont été fondées. *Voy.* Marc, xv, 21. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **RUFUS** ou **RUF, RUFE**, que saint Paul salue dans son Épître aux Romains, et qu'il appelle *élu du Seigneur*. Quand le grand Apôtre ajoute : *Saluez sa mère, qui est aussi la mienne*, il veut dire qu'il regarde la mère de Rufus comme la sienne propre, à cause du respect qu'il a pour elle, et de l'affection qu'elle a pour lui. Les anciens Martyrologes de Bède, d'Usuard, d'Adon et le romain placent sa fête au 21 novembre, et insinuent que c'est le même que Rufus, fils de Simon le Cyrénéen. *Voy.* Rom., xvi, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

III. **RUFUS** (*Anaius*) gouverna la Judée après Ambivius, et eut pour successeur Valerius Gratius. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

IV. **RUFUS** (*Terentius*) ou, comme l'appellent les Juifs, *Turnus Rufus*, fut laissé par Tite à Jérusalem, avec la dixième légion, après la ruine de cette ville. Les Juifs assurent que Rufus y fit passer la charrue. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. VII, c. xvii. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

RUINART (Thierry), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Reims en 1657, mort à l'abbaye de Hautvilliers, en Champagne, l'an 1709, se livra particulièrement à l'étude des Pères et des plus anciens monuments de l'Histoire ecclésiastique. D. Mabillon le choisit, en 1622, pour l'aider dans ses travaux. On a de D. Ruinart : 1° *Acta primorum martyrum sincera et selecta*; Paris, 1689, in-8°; Amsterdam, 1713, in-fol.; Vérone, 1731, in-fol.; Augsbourg, 1802-1803, 3 vol. in-8°; trad. par Drouet de Maupertuy; Paris, 1708, 2 vol. in-8°; — 2° une édition de l'*Histoire de la persécution des Vandales*, composée en latin par Victor, évêque de Vite; Paris, 1694, in-8°; — 3° une édition des ouvrages de *saint Grégoire de Tours*, avec la *Chronique* de Frédegaire et d'autres monuments; ibid., 1699, 1 vol. in-fol.; — 4° le vi° siècle des *Actes des saints bénédictins*, publié conjointement avec D. Mabillon; 1700, 2 vol. in-fol.; — 5° *Apologie de la mission de saint Maur*; avec une *Addition touchant saint Placide*; Paris, 1702, in-8°; trad. en latin pour être insérée à la fin du tom I. des *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*, publiées par D. Mabillon; — 6° *Ecclesia Parisiensis vindicata*; Paris, 1706, in-8°; — 7° *Abrégé de la vie du P. Mabillon*; Paris, 1709, in-12; trad. en latin par D. Claude de Vic; Paris, 1714, in-8°; — 8° une nouvelle édition de la *Diplomatique* du P. Mabillon; 1709, in-fol.; — 9° *De Pallio archiepiscopali*; opuscule qui a été inséré, ainsi que le suivant, dans les *Œuvres posthumes* de D. Mabillon; 1724; — 10° *Beati Urbani II papæ Vita*; 1724. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1690, 1694, 1699, 1702, 1707, 1708 et 1724. *Préface* de la seconde édition des *Actes des martyrs*. Dom Massuet, *Sur la Vie et les ouvrages de D. Th. Ruinart*, à la tête du 5e vol. *des Annales de Saint-Benoît*. D. Tassin, *Hist. littér. de la congrég. de Saint-Maur*. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*. Le *Diction. de la théol. cathol*.

I. **RUISSEAU (DU)**. *Voy.* Rivo.

II. **RUISSEAU-VILLE** (*RusselliVilla*), abbaye régulière de l'Ordre de Saint-Augustin, de la congrégation d'Arouaise, en Picardie, au diocèse de Boulogne, située dans l'étendue du comté de Saint-Pol, près des sources de la Lys. Elle fut fondée, vers la fin du xi° siècle, par Ramelin de Créquy et Alix, sa femme.

RUIZ DE MONTOJA (Diego), jésuite, né à Séville en Espagne, mort l'an 1632, se rendit célèbre par sa science. On a de lui : des ouvrages théologiques; 6 vol. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*.

I. **RUMA**, nom de lieu, mentionné trois fois dans la Vulgate : 1° Josué, xv, 52, où il signifie évidemment une ville de la tribu de Juda; le texte hébreu porte *Douma*; mais plusieurs manuscrits de ce même texte lisent *Rouma*, comme la Vulgate, les Septante et la version syriaque. 2° Juges, ix, 41, où le texte hébreu lit *Arouma*, et quelques-uns de ses manuscrits, *Adouma*. Or, Eusèbe et saint Jérôme disent qu'*Arouma* ou *Aruma* est un lieu qui de leur temps s'appelait *Remphis*, et que la plupart nomment *Arimathie*; et que ce lieu était situé dans les confins de Diospolis, qui, selon la remarque de saint Jérôme (*Epitaph. Paulæ*), est la ville mentionnée dans les Actes des apôtres sous le nom de *Lydda*, entre Césarée et Ascalon, non loin de la mer, dans la tribu d'Éphraïm. Mais plusieurs critiques observent avec Rosenmüller que Lydda ou Arimathie est trop éloignée de Sichem pour qu'Abimélech. qui s'y était arrêté le soir, ait pu le lendemain matin, avec son armée divisée en trois bandes, dresser des embûches dans les champs aux Sichémites, assiéger et prendre leur ville. D'où ces critiques concluent qu'*Aruma*, d'ailleurs inconnu, était un lieu voisin de Sichem. 3° IV Rois, xxiii, 36, où on lit dans l'hébreu *Rouma*, et dans Joseph, *Abouma*; cependant l'historien juif parle dans sa *Guerre des Juifs* (l. III, c. ix) de *Rouma*, village de Galilée. Plusieurs pensent que, dans ce passage des Rois, il s'agit de *Ruma* ou *Rouma*, ville de la tribu de Juda, dont il est question dans Josué (xv, 52); nous ne voyons pas ce qui pourrait s'opposer à cette opinion. *Voy.* les interprètes sur les divers endroits de l'Écriture que nous venons de citer. Reland, *Palæstina illustrata*, p. 34, 974, 580.

II. **RUMA**, ville; la même que *Rama*. *Voy.* Rama, n° II.

RUMETSCHIUS (Jean-Christophe), théologien allemand du xvii° siècle, a laissé : *Schediasma historico-theologicum de conjecturis ultimi temporis*; Francfort, in-8°. Ce sont des conjectures sur la fin du monde, avec une Dissertation sur la conversion des Juifs, ou leur retour dans la terre de Chanaan, dissertation dans laquelle il combat les hypothèses d'un auteur anonyme, qui avait avancé sur ce sujet plusieurs choses singulières sous le titre de : *Judæorum Excitabulum matutinum sive Judæus reus*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1682, p. 119, 1re édit., et p. 78, 2e édit.

RUMOLD ou **ROMBAUD, RUMWOLD** (Saint), en latin *Rumoldus*, évêque de Dublin en Irlande, et martyr à Malines, tué le 24 juin 775, était fils d'un petit roi d'Irlande. Il se consacra à Dieu, fit de grands progrès dans la vertu, et fut promu à l'épiscopat vers l'an 750. Ayant renoncé à son évêché par esprit d'humilité, de pénitence et de pauvreté, il se rendit à Rome pour visiter le tombeau des saints apôtres. A son retour il s'arrêta dans le Brabant, où pendant vingt années il travailla à la conversion des infidèles. Il en convertit, en effet, un grand nombre dans les environs de Malines, de Lierre

Digitized by Google

et d'Anvers. Pour rendre son ministère encore plus fructueux, on l'ordonna évêque *régionnaire*, c'est-à-dire sans siége fixe. Il mourut martyr de son zèle, assassiné par deux scélérats qui ne purent souffrir que le saint les reprît de leurs crimes. Son corps, qu'on avait jeté dans la rivière, fut découvert miraculeusement, et enterré par les soins du comte Odon. On bâtit à Malines une église dans laquelle on déposa ce corps vénérable. Cette église, ornée de tableaux qui représentent les principales actions de la vie du saint, fut érigée en métropole par le pape Paul IV. Saint Rumold est honoré le 24 juin et le 1er juillet. *Voy.* Surius, *Vitæ Sanctorum*. Bolland., *Acta Sanctor.*, t. I junii. L'*Hist. littér. de la France*.

RUNCAIRES ou **RUNCARIENS**, hérétiques issus des vaudois et des patarins. Le *Diction. de Trévoux*, qui cite du Cange sur cet article, dit qu'on nomma ainsi ces hérétiques ou parce qu'ils s'assemblèrent d'abord dans un lieu appelé *Runcaliæ*, et qui était situé près du Pô, ou parce qu'ils le firent dans un village nommé *Runcaria*, ou peut-être parce qu'ils tenaient leurs assemblées dans des broussailles, appelées dans la basse latinité *runcaria*, de *runcare*, arracher les mauvaises herbes. Le P. Pinchinat, qui cite Sponde, dit qu'on donna le nom de *Runcariens* à ces hérétiques, vers l'an 1196, parce qu'ils avaient pour chef un certain *Runcare*, dont on ignore l'origine. Quoi qu'il en soit de ces étymologies, les *Runcariens* soutenaient que l'on ne commettait pas de péché mortel par la partie inférieure du corps. Sur ce principe ils s'abandonnaient à toutes sortes de déréglements. *Voy.* Sponde, ann. 1198, n° 26. Le P. Pinchinat, *Dictionnaire*, au mot RUNCARIENS. Du Cange, *Glossarium*, art. RUNCARII. Pluquet, *Diction. des hérésies*.

RUNG (Philippe), anglican, né en Angleterre en 1753, mort l'an 1823 à Halle, où il professait la langue anglaise à l'université. Il a publié, entre autres ouvrages : un *Dictionnaire bibliographique des Juifs et des Juives qui se sont distingués dans la carrière des lettres, en y comprenant les patriarches, les prophètes et les rabbins célèbres*. Leipzig, 1817. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **RUPERT** ou **RUDBERT**, **ROBERT** (Saint), évêque de Worms, puis de Saltzbourg, mort le 27 mars 718, était fils d'un grand seigneur français. Il dut à ses grandes qualités d'occuper le siége épiscopal de Worms, et il travailla avec zèle à la conversion des idolâtres. Plusieurs d'entre eux lui firent souffrir toutes sortes d'outrages, et le chassèrent honteusement de la ville; mais Théodore, duc de Bavière, le pria de prêcher l'Évangile dans ses États, et le reçut à Ratisbonne en 697. Rupert baptisa ce prince avec un grand nombre de Bavarois et d'Esclavons, et établit son siége à Saltzbourg. On célèbre sa fête le 27 mars. *Voy.* Bollandus, au 27 mars.

II. **RUPERT**, évêque de Metz. *Voy.* ROBERT, n° V.

III. **RUPERT**, bénédictin, né en Flandre, sur le territoire d'Ypres, mort l'an 1155, acquit par sa science et sa piété une si grande réputation, que Frédéric, archevêque de Cologne, le tira de son cloître pour le nommer abbé de Deutsch. On a de lui, entre autres écrits : 1° des *Commentaires sur l'Écriture sainte*; — 2° un grand *Traité de la Trinité*, divisé en quarante-deux livres; — 3° *De Officiis*, traité dans lequel il parle de l'office divin et de ses cérémonies, et en rend les raisons mystiques; — 4° quelques *Vies de saints*; — 5° *De Vita vere apostolica dialogorum libri*. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Cologne, 1578, 5 vol., et à Paris, 1638, 2 vol.; Venise, 1748-1752, 4 vol. in-fol. Cette dernière édition, donnée par le P. Gregorio Canoni, de l'Ordre des ermites de Saint-Augustin, est plus ample et plus correcte. *Voy.* Honoré d'Autun, *De Lumin. eccl.*, l. IV, c. XVI. Trithème et Bellarmin, *De Scriptor. eccl.* Les PP. Durand et Martenne, *Collect. ampliss.*, p. 969. Feller. Michaud, au *Supplém.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

IV. **RUPERT DE SAINT-GASPARD**, carme déchaussé, a publié un ouvrage dans lequel il veut prouver, contre le P. Georgio, que ce fut sur les côtes de l'île de Malte, connue aujourd'hui sous ce nom, que saint Paul fit naufrage, et non près d'une petite île nommée Mélita, située dans le golfe Adriatique, et voisine de Raguse; Venise, 1739, gros vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1745, p. 98.

RUPITAINS, donatistes ainsi appelés du mot latin *rupes*, qui signifie *rocher*, parce qu'ils traversaient les rochers pour répandre leur doctrine.

RUREMONDE (*Ruremonda*), ville épisc. et capitale de la haute Gueldre, dans les Pays-Bas, et située sur la rive droite de la Meuse. Le pape Paul IV, par sa bulle *Super universa*, du 12 mai 1559, érigea *Ruremonde* en évêché, sous la métropole de Malines, et la collégiale du Saint-Esprit en cathédrale, qui fut transférée en 1661 dans l'église de Saint-Christophe. Son premier évêque, Guillaume Lindan, fut sacré à Bruxelles en 1568. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. V, p. 573, edit. nova. De Commanville, *Ire Table alphabet.*, p. 202. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 225-226.

RUSBROCH ou **RUSBROECH**, **RUYSBROEK**, chanoine régulier de Saint-Augustin, né à Rusbroch ou Rusbroech, village du Brabant, en 1294, mort à l'abbaye de Vauvert, près de Bruxelles, en 1381, se retira à l'âge de soixante ans au monastère des chanoines réguliers de Vauvert, près de Bruxelles, dans la forêt de Soignies; il en devint prieur, et la réputation qu'il s'acquit par ses œuvres de spiritualité le fit nommer le très-excellent contemplatif et le docteur divin. Il a laissé en flamand ou bas allemand plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Summa vitæ spiritualis*; — 2° *Speculum salutis æternæ*; — 3° *Commentaria in tabernaculum Mosis*; — 4° *De Nuptiis spiritualibus*. Ses ouvrages, traduits en latin par saint Surius le chartreux, ont eu plusieurs éditions; la meilleure est celle de Cologne, 1609, in-4°; on y trouve sa Vie, composée par Henri de Pomère. Ces œuvres ont été critiquées par Jean Gerson, Bossuet et Fleury; mais Denys le Chartreux, Sixte de Sienne, Lessius et plusieurs autres en ont fait l'apologie. Surius dit que Gerson n'a vu qu'une mauvaise copie. « Si, remarque judicieusement Feller, l'on joint à la lecture de ces ouvrages, et à d'autres de ce genre, le traité de Bossuet, *Mystici in tuto*, on ne sera point exposé à s'abandonner à une spiritualité trop subtile ou trop extraordinaire pour que Dieu y appelle beaucoup d'âmes. On peut croire cependant que, si d'un côté le langage mystique a quelquefois besoin d'une explication favorable, de l'autre le savant prélat veut le réduire à une exactitude qui semble exclure les voies particulières par lesquelles Dieu conduit quelquefois les hommes, en dérogeant aux règles ordinaires. Gerson disait lui-même qu'il ne fallait pas toujours exiger, dans ces sortes d'ouvrages, la précision rigoureuse du langage

Digitized by Google

même des notions communes de la morale. Il assure que *ceux qui n'ont pas l'expérience de la vie mystique n'en peuvent non plus juger qu'un aveugle des couleurs. Voy.* Trithème et Bellarmin, *De Scriptor. eccl.* Denys le Chartreux, *De Contempl.*, l. II. Le P. Thomas de Jésus, *Vie de Rusbroch.* Le P. Honoré de Sainte-Marie, *Tradit. des Pères sur la contemplat.*, tom. I. *Table hist. et chronol.*, p. 59 et suiv. Foppens, *Biblioth. Belg.* Bossuet, *Instr. sur les états d'oraison.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas*, tom. I. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **RUSCA** (Antoine), docteur en théologie, né à Milan, mort en 1655, vint au collége Ambrosien, où l'avait attiré le cardinal Charles Borromée, qui le fit plus tard théologal de son église métropolitaine; dans la suite il en fut élu doyen. On lui doit : *De Inferno et statu dæmonum ante mundi exitium libri V;* Milan, 1621, in-4°. *Voy.* Argelati, *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*, t. II, p. 1263. Richard et Giraud.

II. **RUSCA** (Jean-Alexandre), dominicain, né à Turin, mort en 1680, acquit une grande réputation comme prédicateur, et devint inquisiteur de Verceil, puis d'Ivrée et d'Aost. On a de lui : 1° un *Abrégé de philosophie;* 1663; — 2° *Discours moraux* et *Panégyriques des saints;* 1668; — 3° d'autres *Panégyriques;* 1674. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 689.

RUSCIANUM. *Voy.* Rossano.

RUSCONIBUS (Ambroise de), religieux du Mont-Cassin, ne à Milan, florissait du XVIe au XVIIe siècle. Il a laissé : 1° *Triumphus catholicæ veritatis adversus omnes hæreses ac eorum auctores a Simone Mago usque ad Marcum Antonium de Dominis, feliciter summa cura deportatus, omnibus scholasticis Sacræque Scripturæ studiosis, ac historiographis opus nedum utile, sed et necessarium;* Venise, 1619, in-4°; — 2° *Compendium in universam salutarem praxim fori pœnitentialis Valerii Reginaldi Societ. Jesu,* t. III, *magno labore ac fideli diligentia ad confessariorum utilitatem confectum, additionibus utilissimis ampliatum et duplici indice ornatum.* Venise, 1621, in-8° *Voy. Biblioth. scriptor. Mediolan.*

RUSIO (*Rusium*), appelée aussi *Toperus* ou *Topiris*, ville épisc. de Thrace, située en deçà de Rhodope, à huit milles de la mer Égée, vers le nord. Elle fut érigée en évêché au Ve siècle, sous la métropole de Trajanopolis, et en archevêché honoraire au IXe. Elle a eu aussi des évêques latins; on en connaît trois, dont le premier, Jean de Chartres, fut nommé en 1368. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*; tom. III, p. 1098. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 239, au mot Topiris. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 229. *Compar.* Toperus, où se trouve le complément de l'art. Rusio.

RUSSEL ou **ROSSEL**, évêque de Lincoln, chancelier d'Angleterre et docteur en théologie, vivait sous le règne d'Édouard V, vers l'an 1484. Ses principaux ouvrages sont : 1° *In Cantica canticorum;* — 2° *De Potestate summi Pontificis et Imperatoris. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

RUSSELLI VILLA. *Voy.* Ruisseau-Ville.

RUSSIE. Cet article n'est qu'un simple abrégé de celui de Richard et Giraud, que nous reproduisons sans tenir compte des changements qui sont survenus depuis que ces savants dominicains ont publié leur *Bibliothèque sacrée,* et qui sont d'ailleurs assez connus pour que nous nous croyons dispensés de les mentionner ici. Ainsi on distingue la *Grande* et la *Petite Russie.* 1° La *Grande,* ou *Moscovie,* est une vaste région qui comprend une grande partie de l'Europe orientale et de l'Asie septentrionale et orientale. La religion des Russes ou Moscovites est la grecque. Ces peuples prétendent que la foi chrétienne leur a été prêchée dès les premiers siècles de l'Église; mais les historiens rapportent plus probablement l'établissement du christianisme parmi cette nation à une princesse russe nommée Olgia, qui se fit baptiser à Constantinople en 914 par le patriarche Théophile. Son petit-fils Wolodimir s'étant rendu puissant parmi les Russes, prit de sa grand'mère les premières notions de l'Évangile, et, s'étant allié aux empereurs grecs Constantin et Basile, dont il épousa la sœur, il reçut le baptême avec plusieurs de ses sujets l'an 988. A mesure que chaque prince vit la religion fructifier dans ses États, il y fit ériger une prélature par le patriarche de Constantinople, qui, conformément aux décrets du concile de Chalcédoine pour les pays barbares, leur donna le nom d'archevêques honoraires; de sorte qu'ils étaient indépendants les uns des autres et immédiatement soumis à sa juridiction. Le haut clergé de Moscovie consiste aujourd'hui en un seul métropolitain, qui est celui de Casan, quinze archevêques et sept évêques. La foi des Moscovites est à peu près la même que celle de l'Église grecque, avec laquelle ils sont en communion. Ils croient à la présence réelle et à la transsubstantiation, adorent le saint Sacrement, donnent aux malades l'Extrême-Onction et le viatique, se confessent avant la communion, qu'ils reçoivent tous à Pâques, prient pour les morts, invoquent les saints, gardent les jeûnes et les abstinences, et ont tant de respect pour les images peintes et pour les reliques, qu'ils les font entrer dans toutes leurs cérémonies. L'office divin est en esclavon, qui est la langue du pays, et leurs caractères sont esclavons. Cet office peut se diviser, comme parmi nous, en messe et en bréviaire. La messe est comme chez les Grecs, ou suivant la liturgie de saint Basile, ou selon celle de saint Chrysostome. Le bréviaire consiste en une espèce de vêpres, de matines et d'offices de midi, et il se chante comme parmi nous à l'église. On n'y prêche que rarement; mais on y lit les homélies des Pères traduites en leur langue, et les Vies des saints, qui sont pour la plupart du pays même. Les archevêques et la plupart des évêques de la grande Russie ont deux siéges, et quelquefois trois, à cause de la grande étendue de leurs diocèses. Le premier patriarche de Moscovie, Job, fut nommé en 1589. — 2° La *Petite Russie* est une province qui fait aujourd'hui partie du royaume de Pologne. Comme les peuples de la petite Russie furent convertis au christianisme par les Grecs, ils en suivirent le schisme; et la religion grecque est celle qui est suivie plus communément dans le pays; mais la plupart de ceux qui la professent ont renoncé au schisme et sont unis à l'Église romaine. Depuis l'union de cette province à la couronne de Pologne, la religion latine et catholique est la première en dignité. La capitale de la petite Russie est Léopol. Il y a dans cette ville un archevêque latin et un évêque grec ou russe. Il est à remarquer que c'est de la petite Russie que la religion chrétienne a passé dans la grande, et que la ville de Kiovie fut d'abord la métropole de l'une et l'autre Russie, jusqu'à ce qu'on eût élevé à la même dignité l'église de Moscou. Depuis que la ville de Kiovie est soumise aux Moscovites, le métropolitain grec de la petite Russie qui y résidait, et qui s'est soumis à

Digitized by Google

l'Église romaine, a établi sa résidence à Wilna, capitale de la Lithuanie. Il y a plusieurs suffragants du rit grec répandus dans diverses villes de la Lithuanie et de la petite Russie qui ont autorité sur les chrétiens du rit grec, qu'on voit en assez grand nombre dans ces provinces. Ces prélats entretiennent la plupart communion avec l'Église romaine; les autres ont persévéré dans le schisme. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 230-321, où on trouve une liste nombreuse d'auteurs qui ont écrit sur la *Russie,* et particulièrement sur l'*Église russe.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui traite de l'*Introduction du christianisme chez les Russes,* du *schisme,* des *métropolitains de Kiew,* des *métropolitains* et des *patriarches de Moscou,* du *synode,* de l'*union dans la Russie méridionale,* de l'*Église catholique en Russie et en Pologne depuis Catherine II.* L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon,* art. RUSSIE ET POLOGNE, rapporte en français et en latin : 1° *Convention du* 3 *août* 1847 *entre le Saint-Siége et l'empereur de Russie, publiée par N. S.-P. le pape Pie IX, à la suite de son allocution au consistoire secret du* 3 *juillet* 1848; — 2° *Allocution du souverain pontife Pie IX au consistoire tenu à l'occasion du concordat, le* 13 *juillet* 1848. *Compar.* notre art. POLOGNE.

RUST (Georges), évêque anglican de Dromore, en Irlande, mort en 1670, fit ses études au collége du Christ, à Cambridge, dont il fut membre, et se rendit habile dans la connaissance de l'Écriture sainte, des Pères et de l'histoire ecclésiastique. Il fut doyen de Connor, puis évêque. Ses ouvrages sont : 1° un *Discours sur le* 27° *verset du* XX° *ch. des Proverbes,* qu'il prononça dans la chapelle de son collége, et, en 1655, à Sainte-Marie de Cambridge, sur le 38° verset du XVIII° ch. de saint Jean; Londres, 1682, in-8°; — 2° une *Leçon* pour prouver que le Messie promis est venu depuis longtemps, *Messias in S. Scriptura promissus olim venit;* — 3° un *Discours sur la I*re *Épître de saint Jean,* IV, 16; — 4° une *Thèse* sur cette proposition : *Fore resurrectionem corporis suadet Scriptura, nec refragatur ratio;* — 5° un *Discours sur l'usage de la raison en matière de religion.* Le recueil des *Œuvres posthumes* de Rust a été publié à Londres, 1688, in-4°. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.*, tom. IV, p. 146 et suiv. Richard et Giraud.

RUSTAUDS, anabaptistes ainsi nommés parce qu'ils étaient des gens rustiques et des bandits sortis de la campagne, qui, sous prétexte de religion, mettaient le trouble partout.

RUSTIC ou **ROTURY** (Saint), évêque d'Auvergne, fut placé sur ce siége d'une manière extraordinaire, l'an 423. On ne sait rien de ses actions, sinon qu'il était curé d'une paroisse du diocèse lorsque le peuple le demanda tout d'une voix pour évêque après la mort de saint Vénérand. Le Martyrologe romain a placé sa fête au 24 septembre, que l'on prend pour le jour de sa mort. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Hist.*, l. II, c. XIII.

RUSTICLE (Sainte), abbesse de Saint-Césaire d'Arles, née à Vaison, en Provence, l'an 555, morte en 632, fut élevée dans le monastère de Saint-Césaire d'Arles, et, l'an 574, elle succéda à l'abbesse sainte Liliole. Elle ne cessa de donner les plus beaux exemples de vertus chrétiennes et monastiques, et sa vertu triompha des persécutions par lesquelles Dieu voulut l'éprouver. On célèbre sa fête le 11 août. *Voy.* D. Mabillon, *II*e *Siècle bénédictin.* Richard et Giraud.

I. **RUSTIQUE** (Saint), évêque de Narbonne, né dans la Gaule Narbonnaise vers l'an 394, mort le 26 octobre 462, se consacra à Dieu dans la vie monastique, et fut ensuite admis dans le clergé de Marseille. Il succéda à saint Hilaire, évêque de Narbonne, et il n'oublia rien pour conserver ou rétablir la pureté des mœurs et celle de la foi parmi son peuple. Il fit éclater surtout sa charité envers les réfugiés d'Afrique et de Mauritanie qui, fuyant la tyrannie des Vandales, venaient se réfugier dans les Gaules. L'an 451, il se joignit à quarante-trois évêques des Gaules assemblés en concile, pour marquer au pape saint Léon qu'ils recevaient avec joie sa *Lettre* à Flavien de Constantinople; qu'ils la regardaient comme un véritable symbole de foi, et qu'ils condamnaient comme lui les nouvelles hérésies de Nestorius et d'Eutychès. Le Martyrologe romain moderne a placé au 26 octobre la fête de saint Rustique. Nous avons une belle *Lettre* de saint Jérôme et une autre de saint Léon adressées à saint Rustique. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **RUSTIQUE** (Saint), martyr d'Afrique sous les Vandales, et compagnon de saint Libérat, était sous-diacre. *Voy.* LIBÉRAT, n° I.

III. **RUSTIQUE**, diacre de Rome, vivait vers l'an 550. Nous avons de lui un *Dialogue contre les Acéphales,* qui a été inséré dans l'*Antidote contre les hérésies;* Bâle, 1528; dans l'*Hérésiologie,* avec des notes de Simler; ibid., 1550; dans le *Recueil* de divers écrits des Pères contre Eutychès et Nestorius; Zurich, 1571, et dans la *Biblioth. des Pères;* Lyon, 1677, tom. X. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XV, p. 539 et suiv.

RUTEAU (Antoine), en latin *Ruteus,* de l'Ordre des Minimes, né à Mons, vivait au XVII° siècle. On a de lui : 1° *Traité du fruit et de l'application du sacrifice de la messe et de ses suffrages;* Anvers, 1637; — 2° *Des Participations* ou *Lettres de fraternité pour être reçu à la participation des biens des monastères;* Mons, 1636; — 3° *De la Vie quadragésimale qui s'observe chez les Minimes;* Louvain, 1642; — 4° *Histoire des miracles de Notre-Dame de Wavre;* ibid., 1642; — 5° *Commentaire sur la I*re *partie de la Somme de saint Thomas;* Mons, 1653.

RUTENA, RUTENI, RUTENORUM SEGODUNUM. *Voy.* RODEZ.

I. **RUTH**, femme moabite qui, ayant épousé un des fils d'Élimélech et de Noémi, persista à vouloir suivre celle-ci à Bethléhem, où Noémi voulut retourner après la mort de son mari et de ses fils, quelque chose que pût lui dire cette dernière pour l'en détourner. Son attachement à sa belle-mère fut récompensé peu après son arrivée à Bethléhem par son mariage avec Booz, riche bourgeois de cette ville, comme on peut le voir au long dans le livre de *Ruth,* qui est l'objet de l'art. suivant.

II. **RUTH (LIVRE DE).** Ce livre tire son nom de la femme moabite dont il est question à l'art. précédent, et on peut le considérer comme une suite de celui des Juges et comme une introduction au livre des Rois, puisque, d'un côté, l'histoire qui s'y trouve rapportée est arrivée du temps des Juges, et que, de l'autre, il contient la généalogie de David, qui a été le chef de la famille royale de Juda. Les anciens Juifs rangeaient le livre de Ruth parmi les *Hagiographes;* mais les modernes le placent parmi les *Meguillôth.* Quelques incrédules, affectant une chasteté qu'ils n'avaient peut-être

Digitized by Google

pas dans le cœur, ont prétendu que le récit contenu au chap. III était scandaleux. Mais s'ils voulaient se reporter à la simplicité et à la pureté de mœurs de ces anciens temps, ils penseraient bien autrement. Voltaire, à qui la vérité a parfois arraché quelques aveux en sa faveur, dit lui-même en parlant de cette histoire dans sa *Bible enfin expliquée :* « Nous avons dit bien des fois que ces temps et ces mœurs n'ont rien de commun avec les nôtres, soit en bien, soit en mal : leur esprit n'est point notre esprit, leur bon sens n'est point notre bon sens; c'est pour cela même que le Pentateuque, les livres de Josué et des Juges sont mille fois plus instructifs qu'Homère et Hérodote. » Voltaire termine sa critique du livre de Ruth en disant que « Booz était un fort bon homme, que Ruth fut une fort bonne femme, que les habitants du canton avaient des mœurs très-simples. » D'ailleurs le consentement unanime des Églises judaïque et chrétienne à regarder ce livre comme divinement inspiré, et le soin avec lequel elles l'ont toujours conservé dans leur canon, méritent sans doute beaucoup plus notre confiance que les prétendus scrupules des incrédules. Quant à l'auteur de ce livre, les uns l'attribuent à Nathan, d'autres à Ézéchiel, d'autres à Esdras, d'autres enfin, et c'est l'opinion la plus communément reçue parmi les interprètes, à Samuel; et comme rien ne s'oppose absolument à cette opinion, on peut la considérer comme la plus probable. Par conséquent nous ne saurions partager l'avis de quelques critiques modernes, tels que Eichhorn, Jahn, de Wette, etc., qui veulent que le livre de Ruth ait été composé longtemps après David, surtout quand nous considérons la faiblesse des raisons qu'ils allèguent en faveur de leur sentiment. L'auteur de ce livre, quel qu'il soit, a eu pour but de montrer de quelle manière David descendait de la tribu de Juda, par Booz et Ruth; comment la prophétie de Jacob sur le sceptre qui devait tomber dans cette tribu s'était accompli, et par quels moyens la divine Providence prend soin de ceux qui pratiquent la vertu. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 82 et suiv. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. III, p. 121 et suiv.

RUTHENA, RUTHENI, RUTHENORUM SEGODUNUM. *Voy.* Rodez.

RUTHERFORTH (Thomas), ministre anglican, né en 1712 à Papworth-Everard, dans le comté de Cambridge, mort en 1771, fut élevé au collége de Saint-Jean à Cambridge, et devint recteur de Shenfield, en Essex, et de Burley, dans le comté d'Hertford. Il s'était occupé de philosophie, de théologie, et même de mathématiques, et il avait acquis beaucoup d'instruction. On a de lui : 1° *Essai sur la vertu, sa nature, et les obligations qu'elle impose*, etc., 1744, in-8°; — 2° *Système de philosophie naturelle;* 1748, 2 vol. in-4°; — 3° *Lettres à Middleton en faveur de Sherlock sur les Prophéties;* 1750, in-8°; — 4° *Discours sur les miracles;* 1751, in-8°; — 5° *Adresse au clergé d'Essex;* — 6° deux *Lettres à Kennicott;* — 7° *Preuve du droit des églises protestantes d'exiger du clergé une profession de foi et de doctrine;* — 8° *Lettre à Blackburne sur le même sujet;* — 9° des *Sermons. Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

RUTHLAND (Jean-Gaspard), né à Bretten, qui florissait vers l'an 1560, a laissé : *Lieux communs des articles controversés;* Augsbourg, 1559; Paris, 1560 et 1573.

RUTILE (Saint), martyr en Afrique, fut condamné au feu vers l'an 207, et remporta ainsi la couronne du martyre durant la persécution suscitée contre les chrétiens par l'empereur Sévère. Le Martyrologe romain a placé au 2 août la fête de ce saint.

RUTTENSTOCK (Jacques), docteur en théologie, né à Vienne en 1776, mort en 1844, au couvent de Klosterneubourg, fut élevé au gymnase de Sainte-Anne de Vienne, où il se distingua parmi ses condisciples par la vivacité de son esprit, par son application et ses grands progrès dans la connaissance du latin et du grec. Il devint successivement chanoine régulier de Saint-Augustin dans l'abbaye de Klosterneubourg, professeur de théologie, curé, conseiller de régence, directeur des études des gymnases de tous les États héréditaires d'Autriche. On a de lui : 1° *Institutiones historiæ ecclesiasticæ N. T.;* Vienne, 1832-1834, 3 vol.: elles ne vont que jusqu'en 1517; — 2° des *Sermons. Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

RUVETUM. *Voy.* l'art. suiv.

RUVO (*Rubi, Rubus, Rubetum, Ruvetum*), ville épisc. du royaume de Naples sous la métropole de Barri, dont elle est éloignée de 17 milles. Son premier évêque, saint Clet, fut ordonné, selon la tradition, par saint Pierre. Il fut élevé au souverain pontificat en 77, et martyrisé le 26 avril 83. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VII, p. 762. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 201, au mot Rubi. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 345-348.

RUYSBROEK. *Voy.* Rusbroch.

I. **RUZÉ** (Arnoul ou Arnould), jurisc., né à Blois vers l'an 1485, mort à Paris, se fit recevoir à Orléans docteur *in utroque jure*, et devint chanoine de Notre-Dame de Chartres. Il retourna ensuite à Orléans, où il fut écolâtre, chanoine de Sainte-Croix, abbé de Notre-Dame de la Victoire, près de Senlis, professeur de droit civil et canonique, et chancelier de l'Université. Après avoir professé à Orléans pendant plus de vingt années, il vint à Paris, où il remplit la place de maître des requêtes et de conseiller au parlement. On a de lui : 1° *De Archipræsulum Statu et conditione;* Paris, 1534, in-8°; — 2° *Tractatus juris regaliæ;* ibid., 1542, in-8°; — 3° *De Mandatis apostolicis, et de præeminentia archiepiscopalis dignitatis. Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Simon, *Histoire des Auteurs de droit.* Michaud, au *Supplém.*

II. **RUZÉ** (Guillaume), prélat, né vers l'an 1520 ou 1530, à Paris, où il est mort en 1587, professa la rhétorique et la philosophie au collége de Navarre, où il avait reçu le bonnet de docteur. Nommé conseiller par Henri II, il conserva son emploi sous Charles IX et Henri III, qui le prirent pour aumônier et confesseur. Promu successivement aux évêchés de Saint-Malo et d'Angers, il assista en 1583 au concile que Simon de Maillé tint à Tours, puis à Angers, et rédigea en français la profession de foi qui fut arrêtée dans ce concile et suivie par presque tout le royaume. Cette profession de foi, rédigée en français, fut publiée par Ruzé sous ce titre : *Manière de profession de foi que doivent tenir ceux du diocèse d'Angers qui se voudront remettre au giron de notre mère sainte Église catholique, apostolique et romaine;* Paris, 1584. in-8°; réimprimée dans les *Mémoires de la Ligue*. On a, en outre, de Ruzé : 1° une *Traduction française de Commonitorium adversus hæreticos* de Vincent de Lerins; in-12; — 2° des *Statuts*, qui se trouvent dans le recueil de ceux d'Angers, édit. in-4°. *Voy.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

RYCKE (Josse de), en latin *Ricquius*, érudit, né à Gand en 1587, mort à Bologne en 1627, était très-versé dans les antiquités, bon orateur et bon poëte. Il se rendit à Rome en 1624, et obtint d'Urbain VIII une chaire à l'université de Bologne. Il a laissé, outre un assez grand nombre d'ouvrages purement littéraires : *De Anno seculari jubilæo;* Anvers, 1625, in-8°. *Voy.* Sanders, *De Gandavensibus eruditis*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, tom. III. La *Nouv. Biogr. génér.*

RICKEWAERT (Augustin-Joseph), théologien, né l'an 1771 à Poperinghe ou Poperingue, en Flandre, mort à Gand l'an 1836, fit avec succès ses études à Louvain. Ordonné prêtre à Malines l'an 1797, il parcourut en missionnaire la partie française du diocèse d'Ypres. Successivement vicaire de Saint-Jean et de Saint-Bertin à Poperinghe, et professeur de théologie au séminaire de Gand, il eut l'occasion d'exercer son zèle. Après l'arrestation de M. de Broglie, évêque de Gand, il contribua beaucoup à la résistance que le clergé opposa aux prétentions du gouvernement impérial; et, après le retour de M. de Broglie à Gand, il fut nommé examinateur synodal, puis supérieur du séminaire de cette ville, place qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. On doit à ce savant écrivain : 1° *Quæstio momentosa;* in-12, anonyme; l'auteur y prouve que l'élection faite le 22 juillet 1813 par le chapitre de Gand était nulle; — 2° *Observationes auctoris Quæstionis momentosæ*, in-8°; c'est une réponse à une prétendue réfutation de sa première brochure; — 3° *Monitum christianum auctoris Quæstionis momentosæ ad obtrectatorem suum*, in-8°; — 4° une bonne édition des *Institutions canoniques* de Devoti; — 5° une édition de la *Théologie* de Dens, avec des améliorations notables; 1828; — 6° une suite à l'*Abrégé d'histoire ecclésiastique* de Berti; suite supérieure peut-être à l'ouvrage du religieux italien; — 7° *Opera selecta;* 1835, 10 vol. in-12; c'est un bon recueil d'ouvrages choisis des Pères de l'Église. Tous ces écrits de Ryckwaert montrent chez leur auteur non moins de zèle et de véritable savoir que de courage. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

RYPEN ou **RIPEN** (*Ripa*), ville épisc. de Danemark, capitale du Nord-Jutland, et située à une lieue de la côte occidentale du Jutland, sur la Nipsa. Elle fut érigée en évêché l'an 950, sous l'archevêché de Hambourg; puis elle passa sous la métropole de Lunden, et ensuite sous Copenhague. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 200. Gaet. Moroni, vol. LIX, p. 348-349.

RYSSEN (Léonard VAN), controversiste protestant, né à Utrecht vers l'an 1630, mort à Heusden à la fin du siècle, exerça le ministère en différents endroits. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Synopsis impuræ theologiæ remonstrantium;* Utrecht, 1664, in-12; — 2° *Summa theologiæ elenchticæ;* Deventer, 1671, 1695, in-12; abrégé de l'*Institutio* de Fr. Turretini; — 3° *Justa Detestatio sceleratissimi libelli Adr. Beverlandi de peccato originali;* Gorcum, 1680, in-12; ce libelle très-violent a été mis à l'*Index*. (Decr. 22 dec. 1700.) *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire des Pays-Bas*, tom. VI. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

RYVES (Bruno), anglican, chapelain de Charles Ier, mort en 1677, fut un prédicateur de renom. Après avoir été dépossédé de ses bénéfices par Cromwell, il obtint de Charles II le décanat de Windsor et la charge de secrétaire de la Jarretière. On a de lui : *Mercurius rusticus*, sorte de journal contenant les faits intéressant la cause royale ou la religion pendant les troubles; l'édition la plus complète est celle de Londres; 1647, in-8°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

S

I. **SA**, ville épisc. *Voy.* Saïs.

II. **SA** ou **SAA** (Manoël de), jésuite portugais, né à Villa de Conde l'an 1530, mort à Arone, dans le diocèse de Milan, en 1596, professa la philosophie à l'université de Coïmbre, fut appelé à Rome, où il expliqua les saintes Écritures, se livra à la prédication, prépara l'édition de la Bible qui parut sous le pontificat de Sixte V, et fonda dans la haute Italie un grand nombre de maisons de son Ordre. Il a laissé : 1° *Aphorismi confessariorum;* Venise, 1595, in-12; Douai, 1627, in-24, etc.; toutes les éditions qui n'ont pas été corrigées sur celle de Rome de l'an 1602 sont condamnées (decr. 7 aug. 1603); — 2° *Scholia in IV Evangelia;* Anvers, 1596, in-4°; Lyon, 1620, in-4°; — 3° *Notationes in totam S. Scripturam;* Anvers, 1598, in-4°; Paris, 1643, in-fol.; ces notes sont courtes, il est vrai, mais cependant fort utiles à ceux qui ne peuvent pas approfondir les difficultés. *Voy.* Ribadeneira et Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SAAB, lieu de Galilée d'où était Éléazar, fils de Samæus. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. III, c. IX. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SAADIAS GAON-BEN-JOSEPH, rabbin, né dans le Fayoum, en Égypte, l'an 892, mort à Sora, près de Babylone, en 942, fut nommé en 927 chef ou gaon de l'école de Sora. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Livre des articles de foi*, en hébreu; Constantinople, 1546, 1562; Amsterdam, 1648, 1670, in-4°; ce livre se compose de dix traités, dont le huitième a paru séparément sous ce titre : *Livre de la rédemption et de la délivrance;* Mantoue, 1556; Amsterdam, 1658, in-8°; trad. en allemand; — 2° *Commentaire sur le Cantique des cantiques;* Constantinople, in-4°; Prague, 1609, in-4°; — 3° *Sépher Jetzira, ou livre de la création;* Mantoue, 1592, in-4°; — 3° *Commentaire sur Daniel;* dans les Bibles rabbiniques de Venise et d'Amsterdam. On doit encore à Saadias une *Traduction arabe de la Bible;* on en a imprimé le *Pentateuque* à Constantinople, 1546, et dans les Bibles polyglottes de Paris et de Londres, et *Isaïe*, à Iena,

Digitized by Google

1790-1791, 2 vol. in-8°. *Voy.* Bartolocci, *Bibliotheca magna rabbinica*, tom. IV. Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 932 et suiv. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori ebrei*, vol. II, p. 107 et suiv. Michaud, *Biogr. univers.* Jost, *Gesch. der Judenthums*, tom. III. Munck, *Notice sur Saadia Gaon*; Paris, 1838, in-8°. La *Nouv. Biogr. génér.*

SAAL, fils de Banni, et un de ceux qui quittèrent les femmes qu'ils avaient épousées contre la loi pendant la captivité. *Voy.* I Esdr., x, 29.

SAANANIM, ville ou région de la tribu de Nephthali. *Voy.* Josué, IX, 33.

SAAPH, fils de Jahaddaï. *Voy.* I Paralip., II, 47.

SAARA, bourgade dépendante d'Éleuthéropolis, et située à dix milles environ de cette ville, en allant à Nicopolis. Au lieu de *Saara*, on lit dans Eusèbe *Sarda*; mais, comme le remarque Adrien Reland, c'est une faute de copiste, laquelle provient de la ressemblance des lettres grecques Α et Δ. C'est comme on lit dans saint Jérôme *Sarea* pour le même mot *Saraa*, ainsi que le remarque encore Reland. *Voy.* Eusèbe, *Onomasticon de locis hebraicis*. Hieron., *De Situ et nominib. locor. hebraicor.* Reland, *Palæstina illustrata*, p. 974.

SAARIM, ou, selon l'hébreu, *Saaraïm*, ville de la tribu de Siméon. *Voy.* I Paralip., IV, 31. Elle est nommée *Sarohen* (Josué, XIX, 6). Elle paraît être la même que *Sélim*, qui avait été donnée à la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 32.

SAAS (Jean), curé de Saint-Jacques sur Darnetal et chanoine de la cathédrale de Rouen, né à Saint-Pierre de Franqueville en 1703, mort à Rouen l'an 1774, s'appliqua principalement à la critique littéraire, et devint un des plus habiles bibliographes de son temps. Outre des manuscrits intéressants qu'il a laissés, il a fait imprimer plusieurs ouvrages sans nom ou sous des noms empruntés, entre autres : 1° *Catéchisme de Rouen*; — 2° *Nouveau Pouillé du diocèse de Rouen*; Rouen, 1738, in-4°; — 3° *Lettres à l'auteur du supplément au Dictionnaire de Moréri*; ibid., 1742, in-12; l'auteur de ce supplément est l'abbé Goujet; — 3° *Premier Supplément à la Défense des titres et des droits de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen*; ibid., 1743, in-4°; — 4° *Notice des manuscrits de la bibliothèque de l'église de Rouen*; 1746, in-12; — 5° *Lettres d'un professeur de Douay à un professeur de Louvain sur le Dictionnaire historique portatif de l'abbé Ladvocat, et sur l'Encyclopédie*; Douay (Rouen), 1762, in-8°. « Ces lettres, dit Feller, sont remplies d'observations sages, de corrections importantes, et décèlent beaucoup de jugement et de savoir; l'auteur est un des premiers qui aient apprécié avec justesse la massive compilation de l'Encyclopédie; il montre non-seulement les erreurs grossières, mais la mauvaise foi et les vues sinistres des rédacteurs. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1746. La *France littéraire*. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SABA**, fils de Chus. Joseph croit qu'il habita dans l'île de Papa, connue depuis sous le nom de *Merbé*. *Voy.* Genèse, x, 7.

II. **SABA**, fils de Regma, habita, à ce que l'on croit, dans l'Arabie Heureuse, où Regma avait eu sa demeure. *Voy.* Genèse, x, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

III. **SABA**, fils de Jectan. On trouve dans la Perse et l'Arménie des vestiges des noms de *Saba* et de *Jectan*. *Voy.* Genèse, x, 28, 29.

IV. **SABA**, fils de Jecsan. On croit que ce sont ses descendants qui enlevèrent les troupeaux de Job. *Voy.* Genèse, XXV, 3.

V. **SABA (LA REINE DE)**, dont il est parlé dans le livre des Rois, et qui est nommée dans l'Évangile *la Reine du Midi*, était, selon les uns, une reine d'Arabie, et, selon les autres, une reine d'Éthiopie. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* notre art. NICAULT.

VI. **SABA**, ville épisc. de la première Palestine, sous la métropole de Césarée. Il y avait un évêque latin en 1190, suivant le continuateur français de Guillaume de Tyr (liv. XXV, n. 5), qui met cette ville à deux milles de Naplouse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1294.

SABACTHANI, expression chaldaïque dont la forme grammaticale régulière est *Schebactani*, et le sens littéral : *Tu m'as abandonné*. On lit dans l'Évangile de saint Matthieu (XXVIII, 46) les paroles suivantes, empruntées du psaume XXI (Hébr., XXII), 2 : *Eli, Eli, lamma sabacthani? hoc est : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?* en français : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* En prononçant ces paroles sur la croix, disent les Pères de l'Église, Jésus-Christ ne criait pas pour lui-même, mais pour ses membres; il représentait alors la personne des pécheurs qui méritaient d'être justement abandonnés de Dieu pour leurs crimes, ou bien il parlait selon son humanité : il représentait en sa personne la faiblesse de notre nature, de même qu'au jardin des Oliviers il demandait à Dieu son Père que le calice de sa Passion passât loin de lui. *Voy.* Athanas., *Orat. I-IV contra Arianos*. Gregor. Nazianz., *Orat. IV de Theologia*. Cyrill. Alex., *De Fide ad Reginas*. August., *in Psal. XXI*. Leo Magn., *Serm.* XVI *et* XVII, *De Passione Domini*. Tertull., *advers. Praxeam*. Hilar., *in Matth.*, XXVII, 46. Epiphan., *Hæres.*, LXIX. Ambros., *lib. X in Luc.* Hieronym., *in Matth.*, XXVII, 46.

SABADIA, ancien siége épisc. de la province d'Europe, au diocèse de Thrace, sous la métropole d'Héraclée. Sabadia a eu pour évêques N..., qui siégeait du temps du concile d'Éphèse, en 431, et Nicolas, qui assista au IVe concile de Constantinople tenu de 869 à 870, à l'occasion de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1124.

I. **SABAÏM**, père de Phochéreth et fils d'Amon. *Voy.* II Esdras, VII, 59.

II. **SABAÏM**, peuples. Ce sont apparemment les Sabéens de l'Arabie Heureuse ou de l'Asie qui se rendirent à Cyrus. *Voy.* Isaïe, XLV, 14. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SABAÏSME, religion des Sabiens. *Voy.* SABÉENS, n° II.

SABAÏTES. *Voy.* SABÉENS, n° II.

SABAKA. *Voy.* SAVONE.

SABAM. *Voy.* l'art. suivant.

SABAMA, ville de la tribu de Ruben appelée *Saban*, ou, selon l'hébreu, *Sabam* (Nombr., XXXII, 3). Isaïe parle des vignes de *Sabama* qui furent coupées par les ennemis des Moabites. Ces derniers avaient pris la ville de Sabama et les autres du pays de Ruben depuis que cette tribu avait été emmenée en captivité par Téglath-Phalasar. *Voy.* Nombr., XXXII, 38. Josué, XIII, 19. Isaïe, XVI, 8, 9. Jérémie, XLVIII, 32. IV Rois, XV, 29. I Paral., V, 26.

SABAN, ville. *Voy.* l'art. précéd.

SABANIA, un des lévites chargés de lire la loi conjointement avec Esdras. *Voy.* II Esdr., IX, 4.

SABAOTH, en hébreu *Tsebâôth*, est un pluriel féminin du sing. masc. *Tsâbâ*, qui signifie *armée*. L'Écriture emploie en plusieurs endroits les expressions de *Yehôvâ Tsebâôth*, *Elôhê*

Digitized by Google

Tsebâôth, le Seigneur, le Dieu des armées, soit qu'on l'entende des anges ou des astres, ou du peuple du Seigneur de l'ancienne et de la nouvelle alliance, qui est véritablement l'armée dont il est le chef; et les Septante rendent souvent ces mêmes expressions par *Tout-Puissant*. Enfin *Tsâbâ* et *Tsebâôth* s'emploient aussi pour marquer la troupe des ministres du temple et celle des femmes qui veillaient à la porte du tabernacle, et qui y faisaient garde pendant la nuit. *Voy.* III Rois, XXII, 19. Jérém., XI, 20. Nombr., IV, 23, etc. Exode, XXXVIII, 8. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

I. **SABARIM**, lieu situé aux environs de Haï et de Bethel. Les habitants de Haï poursuivirent les Israélites depuis la porte de leur ville jusqu'à *Sabarim*. *Voy.* Josué, VII, 5.

II. **SABARIM**, lieu qui servait de limites à la terre promise du côté du septentrion. Ézéchiel dit que cette ville était entre les confins d'Émath et ceux de Damas. *Voy.* Ézéch., XLVII, 16.

I. **SABAS** (Saint), martyr, Goth de nation, né sous le règne du grand Constantin, fut arrêté l'an 372 par ordre d'Athanaric, roi des Goths, et noyé le 12 avril de la même année, qui est le jour où l'on célébrait autrefois sa fête chez les Grecs, et où on la célèbre encore à présent chez les Latins, les Grecs ayant changé le jour où ils honorent sa mémoire. *Voy.* Mabillon, *Acta Sanctor. Ordin. S. Benedicti*, et *Vetera Analecta*.

II. **SABAS** (Saint), abbé, exarque ou supérieur des monastères de Palestine, né à Mutalasque, bourgade du territoire de Césarée, en Cappadoce, l'an 439, mort le 5 décembre 531, entra à l'âge de huit ans dans le monastère de Flaviane, peu éloigné du lieu de sa naissance, et, après y avoir demeuré pendant dix ans, il obtint de son abbé la permission de se rendre à Jérusalem. De là il passa dans le désert où demeurait saint Euthyme, qui, le trouvant trop jeune pour demeurer avec les anachorètes, l'envoya au monastère situé au bas de sa laure et dont Théocrite était abbé. Plus tard Sabas passa dans le désert, où il demeura seul dans une caverne, et, quelques années après, il se retira dans une autre caverne, près du torrent de Cédron. Salluste, patriarche de Jérusalem, l'ordonna prêtre l'an 491, et deux ans après Sabas fut obligé, à cause du grand nombre de ses disciples, de bâtir un monastère à une lieue de là, dans un endroit nommé Castel. Il fut envoyé à Constantinople avec quelques autres abbés, pour résister à Sévère et aux autres hérétiques qui dominaient dans cette ville, et attaquaient le concile de Chalcédoine, qu'il défendit avec le plus grand zèle. *Voy.* Cyrill., *Monachi Scythopolitani Vita S. Sabæ*, dans Cotelier, *Monument. Ecclesiæ græcæ*, et en latin, dans Surius, au 5 décembre. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVI, p. 491 et suiv. Tillemont, *Mémoires*, tom. XVI, p. 701 et suiv. Richard et Giraud.

SABATH, en hébreu *Schebat*, onzième mois de l'année des Hébreux; il commençait à la nouvelle lune de janvier, selon les rabbins; mais c'est plus probablement à la nouvelle lune de février. *Voy.* Zacharie, I, 7. Machab., XVI, 14. J.-D. Michaelis, *Supplem. ad Lexica hebraica*, et *Commentat. de mensibus hebr.*

SABATHA, troisième fils de Chus, peupla une partie de l'Arabie Heureuse où l'on trouve une ville de Sabta et des peuples Sabthéens. *Voy.* Genèse, X, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SABATHACA, cinquième fils de Chus, peupla aussi, à ce qu'on croit, une partie de l'Arabie ou quelque autre pays vers l'Assyrie, ou l'Arménie, ou la Carmanie; car on trouve dans ces régions des vestiges du nom de *Sabathaca*. *Voy.* Genèse, X, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SABATIER. *Voy.* SABBATHIER.

SABATINI DE SAINTE-AGATHE (Julien), évêque de Modène, vivait au XVIIIe siècle. Il fut d'abord clerc régulier des Écoles Pies. Ses sermons du carême ont paru sous ce titre : *Prediche quadragesimali*, etc.; Venise, 1758, in-4°; ces sermons sont généralement estimés, parce qu'ils joignent à la solidité et à l'instruction l'éloquence et l'onction la plus douce. *Voy.* le *Journ. des Savants*, p. 552.

SABATION. *Voy.* SAVONE.

SABATRA, siége épisc. de la province de Lycaonie, sous la métropole d'Icone, au diocèse d'Asie. On en connaît deux évêques : Aristophane, qui assista au premier concile de Constantinople. *Sabatra* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, suffragant de l'archevêché également *in partibus* d'Iconium. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1081. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 7.

SABBAS (Prince *Rastéo*, plus connu sous le nom de saint), né dans la seconde moitié du XIIe siècle, mort à Ternova le 14 janvier 1237, était fils d'Étienne Nemania, le fondateur du royaume de Serbie. Il prit l'habit religieux dans un monastère du mont Athos; et, jeune encore, il fut nommé archimandrite. Afin de servir les intérêts de sa patrie, il obtint du patriarche de Constantinople la création d'un archevêque serbe, et il remplit ces fonctions le premier en 1219. Malgré les efforts du roi de Hongrie, André II, il maintint la paix entre ses frères, entreprit un voyage en Terre-Sainte, et visita l'Égypte et le Sinaï. On célèbre sa fête le 14 janvier. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SABBAT**, se prend quelquefois simplement pour le repos ou pour la félicité éternelle (Hébreux, IV, 4, etc.), quelquefois pour toutes les fêtes des Juifs (Lévit., XIX, 3, 30), quelquefois pour toute la semaine (Luc, XVIII, 12. Jean, XX, 1, 19). Il se prend enfin pour le septième jour auquel Dieu se reposa, c'est-à-dire cessa de produire de nouvelles créatures, soit spirituelles, soit matérielles, dans les six jours qui précédèrent celui-ci. Il bénit ce jour-là, et le destina à son culte (Genèse, II, 2, 3). Dans la suite, les Hébreux, pour conserver la mémoire de la création, sanctifièrent par son ordre le sabbat, ou septième jour, en s'abstenant de toute œuvre servile et en l'employant au service du Seigneur. Les Juifs ont varié dans l'observation du sabbat. Du temps des Machabées, ils ont porté le respect dû à ce jour jusqu'à n'oser se défendre dans une juste guerre, puis ils n'en firent point de scrupule (I Machab., II, 32-34, etc., et 41). Du temps du Sauveur, ils étaient scrupuleux mal à propos, en ces jours, sur certaines choses, et en faisaient d'autres sans difficulté. La nécessité cependant, comme Jésus-Christ le leur fait remarquer, n'était point, non plus qu'aujourd'hui, un violement coupable du sabbat (Matth., XII, 11, 12, et XII, 1, 2. Marc, II, 27). *Parascève* ou *préparation du sabbat*, c'est le vendredi, parce qu'on y préparait les choses nécessaires et qu'il n'était pas permis de faire le jour du *sabbat*. L'obligation de consacrer au culte de Dieu une partie de notre temps est de droit naturel; Moïse l'avait fixé au septième jour, et les apôtres, pour honorer la résurrection de Notre-Seigneur, l'ont fixé au premier

Digitized by Google

jour de la semaine. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 175 et 372.

II. **SABBAT (JOURNÉE DE)**, en latin *sabbati iter*, c'est-à-dire la distance de deux mille pas de chemin, suivant l'opinion la plus probable; distance que ne pouvaient pas dépasser les Juifs le jour du sabbat. Voilà pourquoi Notre-Seigneur parlant de la destruction dernière de Jérusalem, dit aux Juifs de fuir sur les montagnes; mais il ajoute de prier que leur fuite n'arrive pas un jour de sabbat. *Voy*. Matth., XXIV, 16-20. Actes, I, 12, et les interprètes sur ces deux passages.

III. **SABBAT SECOND-PREMIER**. Cette expression, qu'on lit dans l'Évangile de saint Luc (VI, 1), a fort partagé les interprètes. Pour nous, nous pensons, avec Joseph Scaliger et un grand nombre d'auteurs, qu'elle exprime le premier sabbat après le second jour de la Pâque, et que notre opinion est confirmée par le Lévitique (XXIII, 15).

SABBATHAÏ, un des chefs de famille qui habitèrent Jérusalem au retour de Babylone. *Voy*. II Esdras, XI, 16.

SABBATHAIRES, nom donné à quelques anabaptistes, parce qu'ils faisaient le sabbat avec les Juifs. Ils croyaient aussi qu'il ne fallait prier que Dieu le Père, et ils n'approuvaient ni la guerre, ni les lois politiques, ni les jugements. *Voy*. Pratéole, au mot SABBATHARII. Sander., *Hæres.*, CXCIV. Jovet, *Histoire des religions de tous les royaumes du monde*, tom. I, p. 469.

SABBATHIENS, hérétiques ainsi nommés de *Sabbathius*, leur chef, juif de Constantinople, qui reçut le baptême l'an 392, et fut ordonné prêtre par les novatiens dans le but de parvenir plus tôt à l'épiscopat; mais ayant été déçu dans ses espérances, il se fit chef d'une bande de novatiens qui portèrent son nom. Il remit au jour la doctrine des quartodécimans, et enseigna qu'il fallait célébrer la Pâque le jour précis du 14 de la lune de mars. Sabbathius s'étant fait ordonner évêque, malgré le serment qu'il avait fait dans un concile de novatiens tenu à Sangare, ceux-ci, indignés de son ambition, le firent exiler à Rhodes, où il termina ses jours. L'empereur Honorius fit un édit contre les Sabbathiens, qu'on a aussi nommés aristers, c'est-à-dire sinistres, gauchers, parce qu'ils avaient horreur de leur main gauche, et que, par superstition, ils ne recevaient jamais rien de cette main. *Voy*. Sozomène, *Hist.*, l. VIII, c. I. Socrate, l. VII, c. V, 6, 12, 25. Baronius, ann. 408, n° 9, et à l'an 413, n° 6. Hermant, *Hist. des hérésies*. Le P. Pinchinat, *Diction*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. V, p. 712 et 713. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. PROTOPASCHITÆ.

SABBATHIER ou SABBATIER, SABATIER (Pierre), bénédictin, né à Poitiers en 1682, mort à Reims l'an 1742, fut distingué par D. Ruinart, qui l'employa à la rédaction du tom. V des *Annales benedictini*. D. Sabbathier a laissé, en outre : *Bibliorum sacrorum latinæ Versiones antiquæ, seu Vetus Italica et cæteræ quæcumque in codicibus manuscriptis et antiquorum libris reperiri potuerunt, quæ cum Vulgata latina et cum textu græco comparantur; accedunt præfationes, observationes et notæ indexque novus ad Vulgatam e regione editam, idemque locupletissimus, opera et studio domini Petri Sabbathier, Ordinis Sancti Benedicti e congregatione Sancti Mauri;* Reims, 1743, 3 vol. in-fol.; réédité avec un nouveau titre en 1751. *Voy*. D. Tassin, *Biblioth. des Écriv. de la Congrég. de Saint-Maur*. Le *Journ. des Savants*, 1724, 1738, 1743. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SABBATINE, petite thèse que les écoliers soutenaient autrefois le samedi, sans solennité, afin de s'exercer.

I. **SABBATIQUE (ANNÉE)**. *Voy*. ANNÉE, n° I.

II. **SABBATIQUE (BULLE)**. On appelle ainsi la bulle qui contient les priviléges du scapulaire accordés à Simon Stock, général de l'Ordre des Carmes. *Voy*. STOCK, n° I, SCAPULAIRE.

III. **SABBATIQUE (FLEUVE)**. L'historien Joseph raconte que Tite, allant en Syrie, vit entre la ville d'*Arcée* ou *Argnée*, du royaume d'Agrippa, et la ville de Raphanée, en Syrie, le fleuve nommé *Sabbatique*, qui tombe du Liban dans la Méditerranée; que ce fleuve ne coule que le jour du sabbat, ou plutôt au bout de sept jours; que tout le reste du temps son lit demeure à sec, tandis que le septième jour il coule avec abondance et même avec impétuosité dans la mer; d'où les habitants du pays lui ont donné le nom de fleuve *Sabbatique*. C'est sans doute du même fleuve que Pline a voulu parler lorsqu'il a dit qu'il y a dans la Judée un ruisseau qui demeure à sec pendant tous les septièmes jours : *In Judæa rivus omnibus sabbatis siccatur*. Pour concilier cette contradiction entre Joseph et Pline, Casaubon, Fuller et quelques autres font, dans le texte de Joseph, une transposition telle, que l'historien Juif aurait dit absolument le contraire de ce que son texte porte formellement. Il semble, en effet, que le fleuve *Sabbatique* imiterait fort mal le repos du sabbat, s'il ne coulait que ce jour-là. — Les rabbins font aussi mention d'un fleuve *Sabbatique* ou *Sambation*, mais qui est bien différent du premier. Il est, selon eux, au delà de l'Euphrate, dans un pays fort éloigné, où ils prétendent que les dix tribus se trouvent encore tout entières et subsistantes. Elles y possèdent de très-grands États, des richesses très-abondantes. Le fleuve y coule toute la semaine, en faisant un bruit tel qu'on l'entend pendant la nuit à la distance d'une journée de chemin, et, pendant le jour, à celle d'une demi-journée. Il est si large, si profond et si rapide, qu'il est impossible de le passer; et le jour du sabbat, auquel il ne coule point, on y met des gardes pour empêcher les Israélites de le passer. On ne connaît aucun voyageur ou géographe qui ait parlé de ce fleuve; car, pour ce qu'en dit Pline, on ne doute pas qu'il ne l'ait tiré de Joseph. Il est vrai que Dominique Magri, dans sa relation du voyage qu'il fit en Syrie à l'âge de dix-neuf ans, assure qu'étant arrivé au bord du fleuve *Sabbatique* avec sa caravane, le vendredi 21 juin au soir, il vit le fleuve se tarir vers le coucher du soleil du vendredi, et demeurer à sec jusqu'au lendemain; que la caravane étant partie, il n'eut pas le loisir de voir si, le samedi au soir, lorsque le repos du sabbat serait passé, le fleuve recommencerait à couler. Magri cite les marchands de sa caravane et les paysans des environs du lieu pour témoins de ce qu'il avance. Mais, dit judicieusement D. Calmet, que nous résumons dans cet article, on voudrait que Magri eût observé non-seulement une nuit, mais encore une ou plusieurs semaines entières, pour pouvoir attester un fait aussi extraordinaire que celui-là. Plusieurs causes peuvent faire tarir un torrent qui descend des montagnes, et il est fort possible que dans cette occasion le seul hasard ait causé cet

Digitized by Google

effet le vendredi au soir. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. VII, c. XXVII. Plinius, *Hist.*, l. XXXI, c. II. Casaubon, *Exercitat. XV, n.* 20, *advers. Baron.*; les *Exercitat.* de Casaubon ont toutes été mises à l'*Index.* (Decr. 12 decemb. 1624.) Fullerus, *Miscellan. sacr.*, l. I, c. IV; les quatre livres des *Miscellan.* sont aussi à l'*Index.* (Decr. 11 aprilis 1628.) Bartolocci, *Biblioth. magn. rabbinica,* tom. I, p. 100 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SABBATISME (*Sabbatismus*), observation littérale des cérémonies légales, ou observation particulière du sabbat judaïque. *Voy.* August., *De Civitate Dei*, l. XXII, c. XXX. Agobardus, *De Insolentia Judæorum.* Joh. Abrinc., *De Offic. divin.*, p. 43-44. Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, tom. VI, p. 3, ad voc. SABBATISMUS.

SABBATIUS, évêque dans les Gaules, avait composé, à la prière d'une vierge consacrée à Dieu nommée Seconde, un livre de la foi contre Marcion, Valentin, Aetius et Eunomius. Cet ouvrage est perdu, mais il est mentionné dans Gennade, *De Script. eccles.*, c. I.

SABBATIZO, mot hébreu latinisé qui signifie *être en repos, observer le sabbat. Voy.* Exode, XVI, 30.

SABEC. Dans la Genèse (XXII, 13), au lieu de ce que nous lisons dans la Vulgate, qu'Abraham vit un bélier embarrassé par les cornes dans un buisson, les Septante et Théodotion lisent : « Il vit un bélier qui était pris dans le buisson *Sabec* par ses cornes, » et prennent, ainsi que plusieurs autres, *Sabec* pour une espèce particulière d'arbrisseau. Eusèbe d'Émèse croit que *Sabec* signifie un bouc, à cause de ses cornes élevées; mais les meilleurs interprètes traduisent ce terme par les branches entrelacées des épines et des buissons.

SABÉE, ville de la tribu de Siméon. *Voy.* Josué, XIX, 2.

I. **SABÉENS**, peuples d'Arabie descendants de Saba; mais on connaît plusieurs hommes du nom de Saba qui ont tous été chefs de peuples ou de tribus, il faut distinguer de même plusieurs *Sabéens.* Ceux qui enlevèrent les troupeaux de Job étaient apparemment des peuples de l'Arabie Déserte, ou une troupe de *Sabéens* aventuriers, peut-être descendants de Saba, fils de Jecsan, dont nous avons déjà parlé. Les *Sabéens*, descendants de Saba, fils de Chus, sont probablement ceux de l'Arabie Heureuse, fameux par leur encens, et dont une de leurs reines vint admirer la sagesse de Salomon. Les *Sabéens*, descendants de Saba, fils de Regma, habitaient aussi apparemment l'Arabie Heureuse ainsi que ceux dont parle Ézéchiel (XXVII, 23). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **SABÉENS** ou **SABIENS, SABAÏTES**, anciens sectaires, ainsi nommés du lieu qu'ils habitaient en Chaldée, ou, selon quelques-uns, du mot hébreu *Saba,* qui s'emploie pour exprimer l'*armée du ciel*, c'est-à-dire les astres. Leur religion, appelée *Sabaïsme* ou *Sabisme*, est un mélange de celles des païens, des Juifs, des chrétiens et des mahométans. Ils subsistent encore dans le Kurdistan, province de Perse, et à Balsora, dans l'Arabie Déserte. Ils adorent le soleil et les astres, observent la loi de Moïse, particulièrement au sujet de certaines viandes, et regardent le Baptême, l'Eucharistie, l'Ordre et le Mariage comme des sacrements; mais ils changent l'essence du Baptême, de l'Eucharistie et de l'Ordre. La dignité d'évêque ne consiste que dans la supériorité de commandement qu'a l'évêque sur les prêtres; les uns et les autres perpétuent le sacerdoce dans leurs enfants, ou dans leur famille, ou dans leurs plus proches parents. Quant au mariage, il est permis aux prêtres comme aux laïques de se marier et d'avoir deux femmes. Ils n'honorent, parmi les saints, que saint Jean-Baptiste, et c'est pour cela qu'on les appelle chrétiens de saint Jean. Leur doctrine sur l'enfer est à peu près semblable à celle des païens, et, à l'exemple des musulmans, ils ne reconnaissent d'autre béatitude, dans le paradis, que la jouissance des plaisirs charnels. *Voy.* le P. Ange Joseph, carme, *Dissertat. sur la religion des Sabaïtes.* Hyde, *Hist. de la religion des anciens Perses.* Vans, *Lib. relation. de Persa.* Thévenot, *Voyage du Levant.* Ricaut, *De l'Empire Ottoman.* Le P. Pinchinat, *Diction. sur l'origine de l'idolâtrie*, etc. Richard et Giraud. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot ZABIENS. Bergier, *Diction. de théol.*, art. SABAÏSME. *Compar.* notre art. SABAOTH.

SABELLICUS COCCIO (Marcus Antonius Cocceius), érudit, né à Vicovaro, bourg de la campagne de Rome, l'an 1436, mort à Venise en 1506, fut chargé le premier du soin de la bibliothèque de Saint-Marc, qui avait été donnée à la république de Venise par le cardinal Bessarion. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Laudibus religionis*; — 2° *De Divo Vincentio et ejus martyrio*; — 3° *De sacerdotis Dignitate*; — 4° *De Laudibus Deiparæ Virginis elegiæ XIII*; — 4° douze livres d'*Épîtres*; Paris, 1513, in-4°. *Voy.* Apostolo Zeno, *Vie de Sabellicus*, à la tête de l'*Histoire de Venise*, par le même Sabellicus, édit. de 1718. Nicéron, *Mémoires*, tom. XII et XX. Tiraboschi, *Storia della Letteratura italiana.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SABELLIENS. *Voy.* l'art. suiv.

SABELLIUS, hérésiarque, chef des *Sabelliens*, né à Ptolémaïs, en Lybie, vivait au IIIe siècle, et était disciple de Noetus de Smyrne. Il niait la Trinité et la distinction des personnes divines, soutenant que le Père, le Fils, et le Saint-Esprit ne sont qu'une même personne sous différents noms. D'où saint Basile conclut que Sabellius niait aussi l'incarnation du Fils de Dieu et les opérations personnelles du Saint-Esprit; et d'où il s'ensuivait que le Père et le Saint-Esprit avaient souffert la mort aussi bien que le Fils. Sabellius répandit ces erreurs vers l'an 250; elles furent condamnées dans quelques conciles et combattues avec succès par saint Denis d'Alexandrie. Les Sabelliens subsistèrent assez longtemps dans l'Orient, où ils furent appelés Noétiens et Sabelliens. On les appelait aussi *Angélites*, du lieu où ils s'assemblaient à Alexandrie, nommé *Agellio* ou *Angelio. Voy.* Nicéphore, l. XVIII, c. XLIX. Du Cange, *Glossarium.* Saint Basile, *Epist. CCX, alias LXIV.* Eusèbe, *Præpar. Evang.*, l. VII. Baronius, *Annales*, ad ann. 260. Christianus Womius, *Hist. Sabelliana.* Bergier, au mot SABELLIENS.

SABER, fils de Caleb et de Moacha, sa concubine. *Voy.* I Paralip., II, 48.

SABIENS. *Voy.* SABÉENS, n° II.

SABIGOTON. *Voy.* NATALIE, n° II.

I. **SABIN** ou **SAVIN** (Saint), évêque d'Assise ou de Spolète, et martyr, vivait au temps de Dioclétien. Arrêté avec Marcel et Exupérance, ses diacres, qui moururent dans les tourments, il resta en prison, où il guérit le petit-fils d'une veuve qui l'assistait. Ce miracle toucha tellement Vénustien, gouverneur de l'Ombrie, qui l'avait fait arrêter, qu'il se fit baptiser avec sa femme et ses enfants. Maximien Hercule, ayant appris cette conversion, fit trancher la tête à

Digitized by Google

Vénustien et fouetter Sabin jusqu'à ce qu'il eût rendu l'âme. La fête de saint Sabin est marquée dans le Martyrologe de Raban au 7 décembre; cependant on la fait maintenant avec celle de ses compagnons, le 30 du même mois. *Voy.* saint Grég. le Grand, l. VII, *Epist. LXXII, LXXIII*. Bolland., *Acta Sanctorum*.

II. **SABIN** (Saint), évêque de Plaisance, célèbre par sa doctrine et par sa piété, assista au concile d'Aquilée en 381. Saint Ambroise, qui le considérait particulièrement, lui a adressé plusieurs de ses lettres, et saint Grégoire le Grand rapporte quelques-uns de ses miracles. Sa fête est marquée dans le Martyrologe au 11 décembre.

I. **SABINE** (Sainte), dame de la province d'Ombrie, souffrit le martyre à Rome avec sainte Sérapie, fille chrétienne de la ville d'Antioche, en Syrie, que l'on avait amenée fort jeune en Italie, et qui s'étant liée d'amitié avec Sabine, la convertit à la foi. Sainte Sérapie fut décapitée vers l'an 125, le 29 août, et sainte Sabine le même jour, mais un an après. Le culte de sainte Sabine est célèbre à Rome, où elle a une église qui était autrefois le lieu de la station des fidèles pour le jour des Cendres.

II. **SABINE** (*Cures Sabini*), ancien titre d'évêché qui est un des six suffragants de Rome affectés aux six plus anciens cardinaux. L'évêque réside dans le bourg de Magliano, qui est le principal du pays; le diocèse comprend toute la Sabine. Le premier évêque de ce siége, Tibère, assista en 465 au concile assemblé à Rome sous le pape Hilaire. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra,* tom. I, col. 154, et tom. X, col. 330. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 9, 93.

I. **SABINIEN** ou **SAVINIEN** (Saint), premier évêque de Sens et martyr, fut envoyé dans les Gaules avec saint Potentien, dans le IIIe siècle, pour y prêcher la foi de Jésus-Christ au peuple de Sens. Il souffrit sous Maximien Hercule, avec saints Potentien, Serotin, Victorin, Altin et Eodald. On honore leur mémoire le 31 décembre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, art. 17 de l'Hist. de saint Denis de Paris, et note 22, tom. IV.

II. **SABINIEN** ou **SAVINIEN** (Saint), est honoré à Troyes, en Champagne, où il souffrit le martyre l'an 275, sous l'empereur Aurélien. C'est tout ce qu'on en sait. Il y a même des savants qui soupçonnent que saint Savinien de Troyes n'est pas différent de celui de Sens, qui aurait pu prêcher à Troyes sans sortir de sa province. On honore, avec saint Savinien, une vierge appelée Sabine ou Savine, qu'on prétend avoir été sa sœur. Sa fête est placée au 29 janvier.

III. **SABINIEN** (Saint), martyr de Cordoue, souffrit au IXe siècle, et fut compagnon de saint Habence. *Voy.* HABENCE (Saint).

IV. **SABINIEN** (*Sabinianus*), pape, né à Volterra, en Toscane, mort en 606, succéda en 604 à saint Grégoire le Grand, dont il avait été nonce auprès de l'empereur Maurice. Quelques auteurs ont prétendu qu'il inventa les cloches pour l'usage des églises; mais d'autres font honneur de cette invention à saint Paulin, évêque de Nole. Plusieurs auteurs aussi ont prétendu que Sabinien, par haine pour son prédécesseur, avait eu l'intention de faire brûler ses ouvrages; mais c'est une fable ridicule dont Mabillon et Gretser ont fait justice. *Voy.* D. Mabillon, *Annal. Ordin. S. Benedicti,* l. X, § XXXIV, p. 260. Gretserus, *De Jure et more prohibendi libros malos,* tom. XIII, l. I, c. XXX, p. 103. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 93. Artaud de Montor, *Hist. des souverains Pontifes,* tom. I, p. 314-318. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. catholique.*

I. **SABINUS**, intendant d'Auguste en Syrie, voulut, après la mort d'Hérode le Grand et le départ d'Archélaüs pour Rome, se saisir de la forteresse de Jérusalem et des trésors qu'Hérode avait laissés en mourant. Il enleva donc du trésor sacré 400 talents pour sa part; les officiers et les soldats se partagèrent le reste. Ce qui indigna tellement le peuple, qu'il assiégea Sabinus dans le palais royal; de sorte que si Varus, gouverneur de Syrie, ne lui eût, à sa demande, porté promptement secours, il serait tombé sous les coups des Juifs avec toutes ses troupes. Cependant Sabinus, qui se sentait coupable, n'osa pas se montrer en présence de Varus, et il se retira du côté de la mer pour éviter le châtiment qu'il avait mérité. Ceci arriva environ un an avant l'ère vulgaire. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVII, c. XII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **SABINUS** (Saint). *Voy.* ABRE, n° II.

SABISME. *Voy.* SABÉENS, n° II.

SABLE. On se sert de la similitude tirée du sable de la mer pour marquer une très-grande multitude, un très-grand poids, une chose vile, soit en elle-même, soit en comparaison d'uno autre. Les prophètes relèvent la toute-puissance de Dieu, qui a donné pour bornes à la mer le sable qui est sur ses bords; et le Sauveur dit que l'insensé fonde sa maison sur le sable, tandis que le sage la fonde sur le rocher. *Voy.* Genèse, XXII, 17. Job, VI, 3. Sagesse, VII, 9. Jérém., V, 22. Matth., VII, 26. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SABLONCEAUX (*Sabloncellæ*), abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, de la congrégation de Chancellade, située au diocèse et à quatre lieues de Saintes. Elle reconnaissait pour fondateur Guillaume, duc d'Aquitaine, et pour principal bienfaiteur Othon, qui fut également duc d'Aquitaine. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1132. Richard et Giraud.

SABOCHOST ou **SABUR, SAPOR,** siége épisc. de la province de Perse, au diocèse des Chaldéens. On n'en connait qu'un évêque, Gabriel, qui devint métropolitain de Perse et qui assista à l'élection du catholique Ebedjesu II, en 963. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1256.

SABONDE ou **SEBONDE, SEBUNDE** (Raymond de), né à Barcelone, en Espagne, mort l'an 1432, professait la médecine à Toulouse en 1430. On a de lui, outre plusieurs ouvrages restés manuscrits : 1° *Theologia naturalis, sive liber creaturarum, specialiter de homine et de natura ejus in quantum homo, et de his quæ sunt ei necessaria ad cognoscendum seipsum et Deum, et omne debitum ad quod homo tenetur et obligatur tam Deo quam proximo;* ce titre, qui est le commencement du *Prologue,* ne se trouve que dans les éditions postérieures; car le livre était primitivement intitulé *Liber creaturarum, sive de homine;* ce livre, qui a eu plus de douze éditions en divers formats, et qui se compose de 330 chapitres, présente une dogmatique catholique complète, déduite de l'étude de la nature, sans le secours de l'Écriture ni de la tradition. Il faut remarquer que le *Prologue* est à l'*Index* du concile de Trente. Montaigne a traduit l'ouvrage en français; Paris, 1569 et 1581, in-8°; — 2° *Viola animæ, sive de natura hominis;* c'est un abrégé du précédent qui a eu encore plusieurs éditions, et qui a été traduit en différentes langues, et notamment en français; Arras, 1600,

Digitized by Google

in-16; Paris, 1586, in-8°; Amor Commenius a aussi abrégé le livre de Sabonde, et l'a publié sous le titre de *Oculus fidei, Theologia naturalis*; Amsterdam, 1661, in-8°, en y introduisant des changements afin d'en rendre la lecture accessible, surtout aux protestants, que l'original condamnait. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* et le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne une connaissance suffisante de la *Theologia naturalis* pour qu'on puisse s'en faire une juste idée.

SABOUREUX DE LA BONNETERIE (Charles-François ou Charles-Louis), littérateur, né vers l'an 1725, mort à Paris en 1781, fut avocat au parlement de Paris et agrégé à la faculté de droit. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : la *Traduction des Constitutions des Jésuites*; Paris, 1762, 3 vol. in-8°, et in-12. *Voy.* la *Biblioth. histor. de la France*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SABUR. *Voy.* SABOCHOST.

I. **SAC**, terme hébreu qui a passé dans beaucoup de langues. Outre sa signification ordinaire, il se prend pour un habit de deuil dont on se revêtait à la mort de ses proches. Dans les grandes calamités, dans la pénitence et dans l'affliction, on portait le *sac* sur les reins. Dans la joie, au contraire, on déchirait le *sac*, et on l'ôtait si on en était alors revêtu. Les prophètes étaient ordinairement revêtus de *sacs*; et Baruch insinue que le *sac* était un habit dont les gens de bien se revêtaient dans leurs prières. *Voy.* II Rois, III, 31; III Rois, XX, 31; XXI, 27. Esth., IV, 1, 3. Ps. XXIX, 12. Isaïe, XXII, 12. Baruch, IV, 20.

II. **SAC (ORDRE DU).** *Voy.* SACHETS.

SACBÉNI ou **SAC-BÉNIT**, habit qu'on donnait aux pénitents publics dans la primitive Église. Il en est parlé dans plusieurs conciles. Plus tard cet habit fut en usage dans les inquisitions pour les coupables. C'était une espèce de dalmatique, ou de grand scapulaire de toile jaune ou grise. Ceux qu'on ne trouvait ni assez criminels pour être condamnés à mort, ni assez innocents pour être absous étaient revêtus d'un *sac-bénit* ou *sambenito*, de couleur jaune, avec une grande croix rouge de saint André devant et derrière. Ceux qui étaient condamnés au feu portaient un habit, appelé *sammarra*, dont le fond était gris; le portrait du patient était représenté par devant et par derrière, posé sur des tisons embrasés, avec des flammes qui s'élevaient, et des démons tout alentour armés de crocs. Leurs noms et leurs crimes étaient écrits au bas du portrait. *Voy.* Dellon, *Inquisition de Goa*.

SACCELLAIRE ou **SACELLAIRE** (*Sacellarius* ou *Saccularius*), mot probablement dérivé de *saccus*, c'est-à-dire *sac, bourse*; d'où on a fait *sacellum*, qui a la même signification. *Saccellaire* est le nom d'un officier de la cour des princes qui était chargé de donner aux officiers, aux soldats et aux ouvriers du prince, ainsi qu'aux pauvres dans l'église. Les Papes avaient aussi leurs *saccellaires*, qui avaient soin de leur trésor. Dans quelques monastères, on appelait le *saccellaire bursarius* ou *boursier*. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. SACCULARIUS. Du Cange, *Glossarium*, ad voc. SACELLARIUS.

I. **SACCHI** (De'). *Voy.* PLATINA.

II. **SACCHI** (Fortuné), savant sacriste de Rome, s'est fait connaître par : 1° *De Notis sanctitatis in canonizatione sanctorum*; 1679, in-4°; — 2° *De Cultu et veneratione servorum Dei*; ibid., 1639, in-4°. *Sacchi* était fort habile en ces matières. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 489.

SACCHINI (François), jésuite, né en 1570 à Paciono, près de Pérouse, mort à Rome l'an 1625, fut professeur de rhétorique dans cette ville pendant plusieurs années, et pendant sept ans secrétaire de son général, le P. Witteleschi. Ses principaux ouvrages sont : 1° la *Continuation de l'Hist. de la Société des jésuites*, en 4 vol. in-fol.; écrite avec beaucoup d'intérêt; elle reprend sur celle d'Orlandini, en poursuivant le généralat de saint François de Borgia, et en comprenant celui du P. Éverard Mercurien et une partie de celui du P. Claude Aquaviva, achevé par le P. Jouvency; — 2° *De Ratione libros cum profectu legendi*; in-12, à la fin duquel on trouve le discours : *De Vitanda librorum moribus noxiorum Lectione*, que le Père Sacchini prononça à Rome dans sa classe de rhétorique en 1603; — 3° *Parænesis ad magistros*; ouvrage plein d'excellentes vues pour l'instruction de la jeunesse, bien propres à réunir les leçons de religion, de science et de vertu; moins étendu que le traité du P. Jouvency sur le même sujet, il est écrit avec plus de rapidité et de nerf. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SACCOPHORES ou **PORTE-SACS**, nom donné à certains hérétiques, qui étaient une branche des encratites, parce qu'ils se couvraient d'un sac, et affectaient de grands airs de pénitence. Saint Basile fait mention de ces hérétiques, et l'empereur Théodose a joint dans une loi leur condamnation à celle des manichéens. On a aussi donné le nom de *saccophores* aux messaliens, aux apostoliques et aux flagellants, disciples de Régnier, ermite, parce qu'ils marchaient en public revêtus d'un sac. *Voy.* Basil., *Epist. ad Amphiloc.* Sponde, ad ann. 1274, n° 17.

SACCULARIUS, nom propre latin de *Saccellaire*.

SACELLAIRE. *Voy.* SACCELLAIRE.

SACERDO. *Voy.* SARDOT.

I. **SACERDOCE.** Ce mot se dit : 1° de la dignité, du caractère sacré, et de l'ordre dont est revêtu un ministre de la religion; dans ce sens il est synonyme de prêtrise (*voy.* PRÊTRISE); 2° du corps ecclésiastique dans son ensemble, c'est-à-dire en tant que composé des divers degrés de la hiérarchie sacerdotale, la papauté, l'épiscopat, la prêtrise, et même la simple cléricature; comme dans cette phrase : *Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances. Voy.* Bergier, art. PRÊTRE et PRÊTRISE. L'*Encyclopéd. cathol.*, où l'abbé Orse traite du sacerdoce : 1° chez les patriarches et les Juifs; 2° chez les païens; 3° chez les hérétiques; 4° chez les catholiques. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, aux mots ORDRE, PRÊTRE, PUISSANCE. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 114-132.

II. **SACERDOCE DE JÉSUS-CHRIST.** Le *sacerdoce de Jésus-Christ* est l'effet de cette onction sacrée que Dieu le Père a répandue d'une manière ineffable sur son Fils, lorsque, s'incarnant pour nous racheter, ce Fils Dieu et homme s'est offert en sacrifice d'expiation pour nos péchés : *Vous êtes prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech*, dit le prophète roi (Ps. CIX, 4). David dit encore en parlant de Jésus-Christ : *Vous avez aimé la justice, et haï l'iniquité; à cause de cela, ô Dieu, votre Dieu a répandu sur vous plus d'huile de joie que sur ceux qui ont été oints avec vous* (Ps. XLIV, 9). Jésus-Christ est le souverain prêtre de la loi nouvelle, prêtre, non de l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech; le vrai, le seul pontife, l'innocence et la pureté même, séparé

Digitized by Google

des pécheurs, plus élevé que les cieux, capable cependant de compatir à nos faiblesses, et de les soulager. Jésus-Christ est vraiment notre prêtre : 1° parce que, selon l'apôtre saint Paul, *dans les jours de sa chair, ayant offert avec larmes et grands cris des prières et des supplications à celui qui pouvait le sauver de la mort, il a été exaucé* (Hébreux, v, 7); 2° parce qu'*il est livré lui-même pour nous en oblation à Dieu et en hostie de suave odeur* (Éphés., v, 2); 3° parce qu'*il est dans le ciel à la droite du Père, et que même il intercède pour nous* (Rom. IX, 34); 4° parce que, comme dit saint Augustin, *c'est par lui et en lui que nous prions*; 5° enfin parce que tous les jours il fait pour nous la fonction de prêtre, en offrant par le ministère des prêtres, ses vicaires, le sacrifice non sanglant de son corps et de son sang pour la consolation et la sanctification des fidèles. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

SACERDOS, nom propre latin de *Sadroc* et de *Sardot*.

SACHACHA, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, xv, 61.

SACHAR, père d'Ahiam, et un des braves de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XI, 34.

SACHETS (*Fratres de sacco* ou *Fratres saccorum*, *Fratres saccati*, *Fratres saccarii*), nom donné aux religieux d'un Ordre qu'on appelait l'*Ordre de la Pénitence, de Jésus-Christ*, l'*Ordre du Sac* et les *religieux sachets*, parce qu'ils portaient des habits faits en forme de sacs. On ne connaît pas bien l'origine de cet Ordre; et il y a des auteurs qui en attribuent l'établissement à saint Jean Bon. Quoi qu'il en soit, cet Ordre est plus ancien que l'union générale des ermites de Saint-Augustin. Zurita dit, dans ses *Annales d'Aragon*, que les *Sachets* avaient un monastère à Saragosse en 1198; l'an 1261, saint Louis les institua à Paris, à Poitiers et à Caen. Ils s'établirent en Angleterre sous Henri III, et ils avaient aussi des maisons en Flandre et en Allemagne; mais ils en perdirent une grande partie après la publication du décret du concile de Lyon de l'an 1274, qui supprimait beaucoup d'Ordres religieux. Cependant ils subsistèrent plusieurs années après. Les *Sachets* menaient une vie très-austère; ils allaient les pieds nus, portaient des sandales de bois, ne mangeaient pas de viande et ne buvaient pas de vin. Cet Ordre religieux et plusieurs autres ont été supprimés par le concile de Lyon de 1274. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, t. III, ch. XX. Huet. *Origines de Caen*, ch. X et XVI. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LX, p. 98-100.

SACHETTES, religieuses qui avaient pris ce nom parce qu'elles suivaient la Règle des *Sachets*, c'est-à-dire des Frères de l'Ordre de la Pénitence. Les *Sachettes* avaient autrefois une maison à Paris, près de Saint-André-des-Arcs; elles ont laissé leur nom à la rue des *Sachettes*. Compar. l'art. précédent.

SACHOT (Étienne), avocat au parlement de Paris, mort en 1694, est auteur d'un ouvrage sur les matières bénéficiales, intitulé : *Notæ Caroli Molinæi, Georgii Louet, Ant. le Vaillant, circa rem beneficiariam*; Paris, 1723, in-12. *Voy.* l'éloge de Sachot, dans Bretonnier, *Observations sur la dernière des questions posthumes* de M. Henris, tom. II de l'édit. de 1708, p. 808.

SACI. *Voy.* LEMAISTRE, n° II.

SACIENS, hérétiques. Ce sont les mêmes que les anthropomorphites. *Voy.* ANTHROPOMORPHITES.

SACILLUM, aujourd'hui **SACILE**, ancien siége épisc. d'Italie de l'État de Venise, dans la Marche Trévisane, et sous la métropole d'Aquilée. On n'en connaît qu'un évêque, Agnellus, qui siégeait en 590. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, col. 162. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 132.

SACONAY (Gabriel de), théologien, né au château de Saconay, dans le Lyonnais, mort à Lyon en 1580, parvint, jeune encore, à la dignité de chanoine-comte de Lyon, et obtint, en 1554, de Henri II la confirmation des priviléges de son chapitre. Il en fut élu doyen trente ans plus tard, et il exerça à Lyon les fonctions de censeur. Il se montra toujours plein de zèle pour la défense de la foi. On a de lui : 1° *De la Providence de Dieu sur les rois de France*, avec l'*Histoire des Albigeois*; Lyon, 1568, in-4°; — 2° *Traité de la vraie idolâtrie de notre temps*; — ibid., 1568, in-8°; — 3° *Discours des premiers troubles advenus à Lyon*; Lyon, 1562; suivi d'une *Apologie pour la ville de Lyon*; ibid., 1569, in-8°; — 4° *Généalogie et fin des huguenots*, et *Découverte du calvinisme*; ibid., 1572, in-8°. *Voy.* la Croix du Maine et du Verdier Vauprivas, *Biblioth. Franç.* Sainte-Marthe, *Gallia Christ.*

SACRACELLA. *Voy.* CERCANCEAU.

SACRAIRE (*Sacrarium*). *Voy.* ARMOIRE.

SACRAMENTAIRE (*Sacramentarium*), nom qu'on donnait autrefois à un livre ecclésiastique qui renfermait les prières et les cérémonies qui se pratiquaient dans la célébration de la messe et l'administration des sacrements. C'était tout à la fois un pontifical, un rituel, un missel, dans lequel cependant on ne trouvait ni les introïts, ni les graduels, ni les épîtres, ni les évangiles, ni les offertoires, ni les communions, mais seulement les collectes ou oraisons, les préfaces, le canon, les secrètes et les postcommunions, les prières et les cérémonies des ordinations, et un nombre de bénédictions; ce que l'on nomme *Eucologe* dans l'Église grecque. Le pape Gélase Ier, qui monta sur le siége apostolique en 492, est le premier auteur du *Sacramentaire*; saint Grégoire le Grand le revit, le corrigea et l'abrégea un siècle après. Mais ni l'un ni l'autre n'ont été les auteurs du fond de la liturgie; avant eux elle se conservait par tradition, et l'on a toujours cru qu'elle venait des apôtres. Le P. le Brun a prouvé ce fait essentiel au mot GRÉGORIEN. *Voy.* le Brun, *Explicat. des Cérémonies de la messe*, tom. III, p. 137 et suiv. Bergier, *Diction. de théol.*

SACRAMENTAIRES, nom qui n'a d'abord été donné qu'aux hérétiques, tels que les calvinistes et les zwingliens, qui niaient la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, et qui n'y reconnaissaient qu'un simple signe sacré ou sacrement qui signifiait la grâce, mais qui ne la donnait pas. Plus tard on a appelé *Sacramentaires* tous les hérétiques qui ont combattu la doctrine de l'Église au sujet des sacrements. *Compar.* ANTILUTHÉRIENS.

SACRAMENTAUX. On appelle ainsi les choses sacrées, les actions ou les prières instituées par les apôtres ou par l'Église pour obtenir la rémission des péchés véniels; ainsi, par exemple, la consécration des personnes et des choses, les bénédictions données par les ministres de l'Église, l'usage des choses bénites, comme des cierges, de l'eau bénite, des cendres et des rameaux, etc. Les *sacramentaux* diffèrent essentiellement des sacrements, parce qu'ils n'ont pas été institués par Jésus-Christ, et qu'ils ne confèrent pas la grâce *ex opere operato*. *Voy.* le *Traité des Sacrements* dans les théologiens. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*,

Digitized by Google

Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. SACRAMENTELLES (CHOSES).

SACRATUS (Paul), chanoine de Ferrare, sa patrie, où il est mort à l'âge de soixante-quinze ans, vivait au XVe siècle. Nous citerons de lui : 1° *In Principium Geneseos Commentarius;* Ferrare, 1589, in-8°; — 2° *Commentarius in psalmos triginta tres priores;* ibid., 1688, in-8°; — 3° *Commentarius in septem psalmos pœnitentiales;* ibid., 1585, in-12. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. Sacrée*, in-fol., p. 938.

SACRE, cérémonie solennelle dans laquelle on donne l'onction aux évêques et aux rois. L'onction des rois, dit saint Augustin (*In Psalm.* CIV), a commencé, par l'ordre de Dieu, à Saül; elle a été continuée en David et en Salomon, et les rois de Juda et d'Israël ont généralement été sacrés à leur exemple. De là le *sacre* des rois a passé dans presque tous les pays chrétiens. Quelques auteurs font remonter le *sacre* des rois de France jusqu'à Clovis, en 496; mais le *sacre* du roi Philippe Ier, qui fut fait à Reims le jour de la Pentecôte, le 23 mai 1059, est le premier dont nous ayons l'acte authentique. *Voy.* D. Martenne, *De Antiquis Ritibus Ecclesiæ.* L'*Hist. des sacres et couronnements de nos rois faits à Reims;* Reims, 1722, in-12. Menin, *Traité histor. et chronol. du sacre et couronnement des rois et des reines de France, depuis Clovis jusqu'à présent, et de tous les souverains de l'Europe, augmenté de la relation exacte de la cérémonie du sacre de Louis XV, dédié au roi;* Paris, 1723, in-12. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Marlot, *Théâtre d'honneur.* Godefroy, *Cérémonial français.* L'*Encycloped. cathol.*

SACRÉ-CŒUR. *Voy.* CŒUR, nos II et III. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot CŒUR. L'*Encycloped. cathol.*, art. SACRÉ-CŒUR (DÉVOTION ET FÊTE DU), et au *Supplém.*, art. CŒUR DE JÉSUS (SACRÉ).

SACRÉ COLLÉGE. On appelle ainsi le corps des cardinaux de l'Église romaine. *Voy.* CARDINAL.

I. **SACREMENT**; ce mot est formé du verbe latin *sacrare*, consacrer, ou du nom *secretum*, secret, parce qu'il consacre le sujet qui le reçoit et l'initie aux choses sacrées, ou parce qu'il signifie une chose secrète, cachée, invisible. C'est pourquoi le mot *mystère*, chez les Grecs, signifie la même chose que *sacrement* parmi nous. Ainsi le mot *sacrement* peut se prendre pour une chose secrète et cachée; pour le signe d'une chose secrète, mais sacrée; pour le signe d'une chose secrète, sacrée, et par laquelle le sujet est consacré. Conformément à cette dernière acception, on peut définir un *sacrement* en général, *une chose sensible qui, par l'institution divine, a la vertu de signifier et de produire la sanctification à ceux qui le reçoivent.* 1° *C'est une chose ou un signe sensible;* soit que ce soit un élément physique, comme de l'eau, de l'huile, etc.; soit que ce soit une action de la part du ministre ou du sujet, comme sont, dans le *sacrement de pénitence,* les actes du pénitent et l'absolution du prêtre. 2° *Qui a la vertu de signifier et de produire la justification;* soit que cette justification soit intérieure, soit qu'elle ne soit qu'extérieure et légale, parce qu'il est de l'essence d'un *sacrement* en général de signifier et de produire quelque sainteté. 3° *Elle a cette vertu par l'institution divine;* en effet, Dieu seul peut élever une chose commune et profane à la dignité de signe pratique d'une chose sacrée. — On distingue deux sortes de *sacrements*, les *sacrements anciens* ou *de l'ancienne loi*, et les *sacrements nouveaux* ou *de la loi nouvelle;* car c'est le sentiment de l'école, d'après saint Thomas (3a, q. 51, art. 3), qu'il n'y a pas eu de *sacrement* dans l'état d'innocence. Les *sacrements de l'ancienne loi* étaient des signes visibles, sacrés, permanents, institués par Dieu pour signifier seulement la sanctification ou justice intérieure; tels furent plusieurs sacrifices et plusieurs rites extérieurs prescrits par la loi de Moïse; ils furent *permanents,* c'est-à-dire qu'ils durèrent autant que la religion juive, pour laquelle ils avaient été institués. *Ils signifiaient et produisaient par eux-mêmes une sanctification* ou *sainteté extérieure;* ainsi les Juifs, qui étaient impurs selon la loi, étaient purifiés par certaines ablutions, certains sacrifices, certaines cérémonies charnelles imposées par la loi. *Mais ils signifiaient seulement la grâce intérieure;* c'étaient, selon saint Paul, des éléments faibles et impuissants qui ne pouvaient pas plus justifier que la loi à laquelle ils appartenaient. C'étaient, selon saint Basile, des ombres, des figures et des images de nos sacrements. La différence des *sacrements* de l'Ancien et du Nouveau Testament est, dit saint Augustin, que les uns promettaient le Sauveur, les autres conféraient le salut. Les *sacrements* de l'ancienne loi, dit saint Thomas, n'avaient aucune force pour conférer la grâce; mais ils signifiaient seulement la foi par laquelle l'homme était justifié. Cette doctrine, qui est celle de tous les Pères, se trouve confirmée par les conciles de Florence et de Trente. — Les *sacrements de la nouvelle loi* sont des signes visibles et sacrés, institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur pour être durables et permanents, et pour produire par eux-mêmes, et en vertu du signe extérieur, la sanctification ou sainteté intérieure. 1° Ils sont des *signes visibles;* car ils signifient et démontrent comme présente la grâce qu'ils opèrent; et, comme ils doivent être administrés à des hommes par des hommes, ces signes peuvent et doivent être aperçus par les sens. 2° Ils sont *sacrés,* parce qu'ils signifient quelque chose de sacré, qu'ils sont d'institution divine, et qu'ils consacrent le sujet auquel ils s'appliquent. 3° *Ils sont institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur.* Les apôtres, au témoignage de saint Paul, n'ont été que les dispensateurs des mystères de Dieu; d'où saint Ambroise conclut que Jésus-Christ seul en est l'auteur. Toute la tradition enseigne la même vérité, et le concile de Trente l'a confirmée sous peine d'anathème; c'est pourquoi les Pères de ce concile reconnaissent que l'Église peut, à la vérité, changer quelque chose touchant les cérémonies des *sacrements,* mais qu'elle ne peut rien sur la substance de ces mêmes *sacrements.* Remarquons que Jésus-Christ, qui comme homme est hypostatiquement uni au Verbe divin, aurait pu sans employer des signes sensibles, et par le seul acte de sa volonté, produire les effets des *sacrements.* 4° *Ils doivent être durables et permanents*, c'est-à-dire subsister jusqu'à la consommation des siècles, durer autant que l'Église chrétienne, pour laquelle ils ont été institués. 5° *Ils produisent par eux-mêmes, et en vertu du signe extérieur, la sainteté intérieure;* ce qu'on appelle dans le langage théologique *ex opere operato.* Il faut observer ici que trois choses sont nécessaires pour faire un *sacrement :* la *matière*, la *forme* et le *ministre.* Nous avons expliqué ces mots aux articles qui les concernent, comme nous avons fait connaître, en traitant de chaque *sacrement*, sa matière, sa forme et son ministre propres, attendu que ces trois éléments constitutifs ne

Digitized by Google

sont pas les mêmes pour tous les *sacrements*. Le *sujet des sacrements*, comme on dit en théologie, ou le sujet capable de recevoir les *sacrements*, n'est autre que l'homme qui vit sur la terre, parce que les *sacrements* ont été institués comme des moyens pour obtenir la grâce et le salut; ce qui ne convient qu'aux hommes qui vivent sur la terre. Cependant tous les hommes indifféremment ne sont pas des sujets capables de recevoir tous les *sacrements*. Ainsi les enfants qui n'ont pas l'usage de la raison, et les insensés perpétuels, ne sont pas capables des *sacrements* de pénitence, de mariage et de l'extrême-onction, ni les femmes de celui de l'ordre. Mais, même pour recevoir les *sacrements* dont on est capable il faut certaines dispositions, dont les unes sont nécessaires pour la réception valide, les autres pour la réception licite et utile des *sacrements*. — L'effet principal de tous les *sacrements* est la grâce sanctifiante. Mais, outre la grâce sanctifiante, le baptême, la confirmation et l'ordre impriment dans l'âme un caractère ineffaçable (*voy.* CARACTÈRE). De plus, le baptême et la pénitence ont été institués pour rendre la vie spirituelle aux personnes qui étaient mortes à la grâce; c'est pourquoi on les appelle *sacrements des morts*. Les autres *sacrements* ont été établis pour augmenter la foi des fidèles qui sont déjà en état de grâce avant de les recevoir; d'où ils sont nommés *sacrements des vivants*. — Tertullien, saint Ambroise, saint Augustin, tous les Pères en général, et toute la tradition, font mention de sept *sacrements*. De là l'Église ne reconnaît que ce nombre; le concile de Trente prononce anathème contre quiconque dira qu'il y a plus ou moins de sept sacrements, savoir : le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage. Le même concile déclare en outre : 1° Que tous les *sacrements* ne sont pas tellement égaux entre eux qu'il n'y en ait aucun plus excellent que les autres. En effet, le *sacrement* de l'eucharistie est le plus excellent de tous, en ce qu'il contient substantiellement Jésus-Christ, l'auteur de la grâce, et que tous les autres *sacrements* se rapportent en quelque sorte à l'Eucharistie. 2° Que tous les *sacrements* sont nécessaires au salut, mais qu'ils ne sont pas tous d'une égale nécessité, ni tous nécessaires à chaque fidèle. En effet, le baptême et la pénitence sont nécessaires de nécessité de moyen; en sorte que l'on ne peut obtenir la grâce de la régénération, ou la justice perdue par le péché mortel, sans les recevoir, ou désirer au moins de les recevoir. Les autres *sacrements* ne sont nécessaires que de nécessité de précepte; et encore, quoiqu'ils soient nécessaires au corps de l'Église, ils ne sont pas nécessaires à chacun de ses membres. L'ordre, par exemple, et le mariage ne sont pas d'obligation pour tous les fidèles. — L'Église emploie dans l'administration des *sacrements* et dans la célébration du saint sacrifice certaines cérémonies publiques et solennelles, dont la plupart remontent à la plus haute antiquité. L'usage de ces rites extérieurs est appuyé sur de solides raisons : 1° Ces cérémonies servent à imprimer le respect dû aux saints mystères. 2° Elles font connaître distinctement, et mettent comme sous les yeux les effets que produisent les *sacrements*, et servent à en faire éclater la sainteté. 3° Elles élèvent l'esprit de ceux qui les observent avec attention, et excitent en eux des sentiments de foi et de charité. C'est pour cette raison, dit le concile de Trente, que l'Église se sert de certains ornements, fait des bénédictions et autres cérémonies qui sont de tradition, et qu'elle défend, sous peine d'anathème, de négliger ou d'omettre sans quelque nécessité. *Voy. Concil. Trident.*, sess. VII. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. Bergier, qui s'attache particulièrement à réfuter les erreurs des protestants sur les *sacrements*. Le *Traité des Sacrements en général* dans les théologiens.

II. **SACREMENT (SAINT ou TRÈS-SAINT)**, c'est-à-dire le sacrement par excellence, qu'on nomme encore *sacrement de l'autel*, parce qu'il contient le corps adorable du Sauveur, qui réside sur nos autels. « On lui donna ce nom dans l'Église catholique, et là seulement on peut le lui appliquer, dit avec vérité le savant Mast, parce que, suivant sa doctrine seule, ce sacrement contient *véritablement, réellement et substantiellement* l'Homme-Dieu, le souverain Bien, Jésus-Christ avec sa divinité, son corps et son âme, sa chair et son sang, tel qu'il est au ciel. La présence du Seigneur dans le très-saint Sacrement résulte de la *transsubstantiation* ou de la transformation de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, qui s'opère par la vertu divine des paroles de la consécration, prononcées par un prêtre catholique légitimement ordonné (*sermo operatorius Christi*. S. Ambroise). En examinant de près ce mystère de la foi, il devient évident qu'il est le mystère des mystères, le sommaire de tout ce qu'il y a de mystérieux dans la religion chrétienne. C'est ici le triomphe de la foi, car les sens ne prêtent plus aucun secours à l'esprit; on croit malgré ce que disent les sens (*præstet fides supplementum sensuum defectui*). » Le *saint Sacrement* doit être conservé dans un endroit décent et fermé. Le pape Honoré III a fait à ce sujet un règlement très-sage (Cap. *Sane, de Celebratione missarum*). Les saints canons permettent de garder la sainte hostie dans les églises paroissiales, dans celles des réguliers et dans les cathédrales; toutes les autres chapelles et églises, y compris les collégiales qui ne sont pas des paroisses, ne le peuvent pas sans la permission du Pape, comme le remarque Joseph Ferrante. *Voy.* Mast, dans le *Diction. de la théol. cathol.* Jos. Ferrante, *Elementa juris canonici*, p. 77. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où se trouve rapporté le règlement d'Honoré III.

III. **SACREMENT (BÉNÉDICTION DU SAINT)**. *Voy.* BÉNÉDICTION, n° VII.

IV. **SACREMENT (EXPOSITION DU SAINT)**. L'*exposition* publique *du saint Sacrement* exige une cause publique approuvée par l'évêque. Cette permission de l'évêque est de rigueur pour les églises des réguliers non moins que pour celles des séculiers. Elle n'est pas exigée pour l'exposition privée, qu'on peut faire pour une cause privée, comme le soulagement d'un malade, le pieux désir de quelque fidèle.

V. **SACREMENT (FÊTE DU SAINT)**. *Voy.* FÊTE, n° XII.

VI. **SACREMENT (PROCESSION DU SAINT)**. La *procession* générale du *saint Sacrement*, qui se fait pour la Fête-Dieu, marque le triomphe que l'Église a remporté sur les hérétiques qui ont osé attaquer ce divin mystère. C'est le pape Jean XXII qui le premier, en 1316, a ordonné de porter publiquement le *saint Sacrement* en procession. Un concile tenu à Paris l'an 1324, sous la présidence de l'archevêque de Sens, en fait mention, ce qui a fait dire à Grancolas que c'est à Paris qu'elles ont commencé. Le concile

Digitized by Google

d'Augsbourg de l'an 1548 veut que l'on ne fasse de *processions* solennelles *du saint Sacrement* que selon les règles de l'Église, et pour des causes graves, et qu'on en retranche tout ce qui est profane; et le concile de Cologne, tenu l'an 1549, ajoute qu'il faut en bannir tout ce qui n'est pas propre à exciter la dévotion. Saint Charles Borromée, dans le troisième concile de Milan, défend de porter le *saint Sacrement* sur le bord de la mer sous prétexte de la tempête; ce qui s'applique également au cas d'un incendie. En effet, dit judicieusement d'Héricourt, si la présence du corps de Jésus-Christ, qui n'est point obligé de faire des miracles toutes les fois que les hommes en demandent, ne faisait point cesser la tempête ou l'incendie, cette circonstance pourrait diminuer le respect qu'on doit à l'Eucharistie, et devenir un sujet de raillerie pour les hérétiques et pour les impies. Selon la Congrégation des Rites, on ne doit porter dans les *processions du saint Sacrement* aucune relique, aucune statue ou image, si ce n'est celles qui sont peintes sur les bannières. *Voy.* Conc. Trid., sess., XIII, can. VI. D'Héricourt, *Lois ecclés.*, part. III, ch. II. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, et *S. Rituum Congr., die* 17 *junii*, dans Aloysius Gardellini, *Decreta authent. Congr. sacror. Rituum*, etc., tom. III. p. 97.

VII. **SACREMENT (SALUT DU SAINT).** C'est la même cérémonie que la *bénédiction du saint Sacrement*, mais on dit *salut* préférablement à *bénédiction*, quand on fait la cérémonie avec une certaine solennité. *Compar.* BÉNÉDICTION, n° VII.

SACREMENTS (REFUS DES). Il n'est pas de sacrement qui n'exige de certaines conditions de la part de ceux qui veulent y participer. Or, par une conséquence directe et inévitable, les ministres sacrés peuvent et doivent même refuser ces sources de salut aux personnes en qui manquent ces dispositions. Cette règle est applicable surtout au sacrement par excellence, à la sainte Eucharistie. Aussi les théologiens et les canonistes enseignent-ils que l'on doit le refuser à ceux qui n'ont absolument aucun usage de la raison, et aux pécheurs publics et notoires (Matth. VII, 6. I Corinth., IV, 2. Thom., 2a 2ae, q. 80, art. 9. Barbosa, *De Officio et potest. parochi*, c. XIX, XX. *Canon. Pro dilectione, de Cons., dist.* 2; *cap. Quia, de Usur.*). Mais par ceux qui n'ont aucun usage de la raison (*qui nullum prorsus habent rationis usum*) on ne doit pas toujours entendre des malades à qui l'excès de la maladie a ôté pour un temps la connaissance. Les rituels marquent la conduite que doit tenir un prêtre à ce sujet, et les précautions qu'il a à prendre. La raison elle-même veut qu'on *refuse les sacrements* à tous ceux à qui le droit général défend de les recevoir, qu'ils les demandent en secret ou publiquement : tels sont spécialement les hérétiques, les schismatiques publics, aux écrivains qui combattent en quelque sorte *ex professo* les dogmes catholiques ou les enseignements de la morale, à moins toutefois que leurs écrits ne soient totalement ignorés. On doit les refuser encore aux excommuniés et interdits notoires, aux femmes de mauvaise vie, à ceux qui ne sont mariés que civilement, aux usuriers condamnés comme tels par sentence juridique, aux ivrognes de profession, en un mot, à tous les pécheurs notoires qui ne pourraient les recevoir sans donner un scandale public. Mais on ne doit pas les refuser aux criminels quand ils se montrent dignes de cette faveur. Quant aux comédiens et aux acteurs, ceux qui ne les regardent pas comme infâmes et excommuniés pensent qu'on ne doit pas leur refuser la communion eucharistique, à moins que, comme cela arrive presque toujours, ils n'abusent de leur profession au point de jouer des pièces impies ou obscènes, de manière qu'on ne puisse s'empêcher de les regarder comme des pécheurs publics. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, art. SACREMENT, § II, et COMÉDIE, COMÉDIEN. *Compar.* notre art. CRIMINEL, COMÉDIENS.

SACRIFICATEUR. On appelait ainsi chez les Hébreux celui qui était préposé pour offrir les sacrifices; c'était le prêtre dans l'ancienne loi. De là vient qu'on disait le *grand sacrificateur*, *le souverain sacrificateur*, pour dire *le grand prêtre*.

SACRIFICATURE, c'était, chez les anciens Hébreux, la dignité, l'office, la fonction de sacrificateur.

SACRIFICE, offrande faite à Dieu sur les autels par un ministre légitime, pour reconnaître sa puissance et lui rendre hommage. Le *sacrifice* diffère de la sainte oblation en ce que, dans le premier, il faut qu'il y ait destruction de la chose offerte, au lieu que la seconde demeure dans son entier. Les *sacrifices* sont aussi anciens que l'homme; nous en avons la preuve dans ceux des enfants d'Adam, Caïn et Abel, de Noé, d'Abraham, de Melchisédech, de Jacob, etc. Les Hébreux n'avaient proprement que trois sortes de sacrifices, savoir : *l'holocauste*, le *sacrifice pour le péché* ou *d'expiation*, et le *sacrifice pacifique* ou *d'action de grâces*. L'*holocauste* était offert et brûlé tout entier, sans qu'il en restât autre chose que la peau de l'animal, laquelle était pour le prêtre (*voy.* Lévit., I. *Compar.* HOLOCAUSTE). Le *sacrifice pour le péché* ou *d'expiation* est décrit dans le Lévitique (IV-VII). Enfin le *sacrifice pacifique* s'offrait pour remercier Dieu de ses bienfaits ou pour lui demander des grâces, ou pour satisfaire à sa propre dévotion, ou enfin simplement pour honorer Dieu. Il n'y avait aucune loi qui obligeât de l'offrir. Pour nous, le terme hébreu *Schelâmîm*, que les Septante ont rendu par *hostie de salut*, et la Vulgate par *hostie des pacifiques*, nous paraît avoir un autre sens. A notre avis il désigne des sacrifices qu'on offrait à Dieu pour s'acquitter envers lui du vœu qu'on faisait en certaines circonstances de lui offrir un sacrifice, si on obtenait de lui l'événement heureux qu'on en attendait. Ce vœu, une fois formé, devenait une dette sacrée qu'il fallait acquitter. Cette explication est fondée sur la signification même du verbe d'où est dérivé *schelâmîm*, et dont le sens est, en effet, *s'acquitter de ce que l'on doit*, *payer une dette*. Il y avait en outre plusieurs sortes d'offrandes : de grains, de farine, de gâteaux, de vins, de fruits; et une manière de sacrifice qui ne se rapporte à aucun des présents, qui est celui où l'on mettait en liberté un des deux passereaux offerts pour la purification du lépreux, et le bouc, nommé émissaire. Ces animaux, laissés à eux-mêmes, étaient considérés comme des victimes d'expiation, et chargés des péchés de ceux qui les avaient offerts. Quant au sacrifice de l'Église, il est unique; il consiste dans le corps et le sang de Jésus-Christ offert et immolé sur l'autel par le ministère des prêtres, sous les apparences du pain et du vin. Ce sacrifice est figuré par les diverses oblations prescrites dans la loi, et clairement prédit par Malachie (I, X, XI). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Gi-

Digitized by Google

raud. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les diverses objections qui ont été faites contre les sacrifices. Welte, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, donne beaucoup de détails à l'art. SACRIFICES MOSAÏQUES. L'*Encyclopédie catholique*, où il est traité : 1° de *l'Origine du sacrifice;* 2° de la *Nature du sacrifice;* 3° de la *Signification des sacrifices d'après les principaux rites qui les accompagnent;* 4° du *Sacrifice chez les Perses, chez les Phéniciens, les Carthaginois et dans les Gaules, chez les Hébreux;* 5° du *Sacrifice chrétien*. J.-B. Glaire, qui, dans son *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 390 et suiv., traite les diverses questions qui se rattachent aux sacrifices en usage chez les Hébreux.

SACRIFIÉS (*Sacrificati*). *Voy.* LAPSES.

SACRILÉGE (*Sacrilegium*), profanation des choses saintes ou sacrées. On appelle aussi quelquefois *sacrilége* celui qui se rend coupable de ce crime. Or le *sacrilége*, considéré comme crime, se divise en *personnel, local* et *réel*, parce qu'il y a trois espèces de choses saintes ou sacrées, ou consacrées à Dieu : la *personne*, comme les clercs qui sont dans les ordres sacrés et les personnes religieuses; le *lieu*, comme une église, un cimetière, etc.; toutes les *choses consacrées à Dieu* ou *dédiées par l'Église à son culte*, comme les sacrements, les vases sacrés, les vêtements destinés aux ministres des autels, les Livres saints, les biens de l'Église, etc. On se rend donc coupable de sacrilége : 1° en frappant ou en outrageant par des voies de fait un ecclésiastique, un religieux, ou une religieuse; 2° en profanant les autels, les églises, les cimetières et autres lieux saints, c'est-à-dire en y faisant des actions contraires au respect qui leur est dû, telles que l'homicide, la mutilation, le larcin, etc.; 3° en profanant l'Écriture sainte, les sacrements, les vases sacrés, la croix, les reliques, les images des saints, etc.; « or on profane l'Écriture quand, selon le concile de Trente, « on en emploie et on en tourne les paroles et les sentences à toutes sortes d'usages profanes, à des railleries, à des applications vaines et fabuleuses, à des flatteries, à des médisances, des superstitions, des charmes impies et diaboliques, des divinations, des sortiléges et des libelles diffamatoires; » 4° en faisant servir à des usages profanes les vêtements des ministres des autels, ou ce qui sert à la décoration des autels et des églises; 5° en usurpant ou en retenant injustement les biens de l'Église. Quoique le sacrilége soit péché mortel de sa nature, il peut n'être que véniel, à raison de la légèreté de la matière ou de l'inadvertance. *Voy.* Conc. Trid., sess. IV, *decret. De editione et usu Sacrorum Librorum*. Jean-Paul Lancelot, *Institutiones juris canonici*, l. IV, tit. v. Collet, *Morale*, tom. II. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'*Encyclopéd. cathol.*, où le *sacrilége* est considéré au point de vue de la théologie, du droit canon et du droit canonique, et du droit criminel. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **SACRISTAIN** (*Æditus, sacrarii custos, curator*), officier ecclésiastique qui a soin de l'église et qui garde les vaisseaux, ainsi que les ornements sacrés (*voy.* CUSTODE, n° II).

II. **SACRISTAIN DU PAPE**, qui prend le titre de préfet, est toujours un religieux de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin. Par une bulle de l'an 1497, Alexandre VI ordonna que cet office serait toujours conféré à un augustin, quand même il ne serait pas dans la prélature; mais depuis longtemps les sacristains du Pape sont évêques *in partibus*. Lorsque le Pape voyage, le sacristain exerce une espèce de juridiction sur tous ceux qui l'accompagnent; et pour marque de sa juridiction il tient un bâton à la main. Il distribue aussi aux cardinaux les messes qu'ils doivent célébrer solennellement, après avoir montré au premier cardinal-prêtre la distribution qu'il en a faite. Il distribue aussi aux prélats assistants les messes qu'ils doivent dire dans la chapelle du Pape; il distribue également les reliques, et signe les mémoriaux des indulgences que les pèlerins demandent pour eux ou pour leurs parents. S'il est évêque ou constitué en dignité, il tient rang dans la chapelle, et en présence du Pape, parmi les prélats assistants; si le Pape n'y est pas, il a séance parmi les prélats selon son antiquité, sans avoir égard à sa qualité de prélat assistant. S'il n'est pas évêque, il prend son rang après le dernier évêque ou après le dernier abbé mîtré. Après la mort du Pape, il entre dans le conclave en qualité de premier conclaviste, dit tous les jours la messe aux cardinaux et leur administre les sacrements, comme aux conclavistes. *Voy.* le P. Hélyot, tom. III, ch. III, p. 17 et 18. Aimon, *Tableau de la cour de Rome*. Richard et Giraud, ou l'abbé André, qui a reproduit leur article dans son *Cours alphabétique de droit canon.*

SACRISTIE (*Sacrarium*), lieu où l'on serre les reliques, les vaisseaux, les ornements d'une église, et où les officiers de l'autel vont se revêtir de leurs habits sacrés. Les *sacristies* sont ordinairement situées au midi, et on doit y garder l'ordre et le silence. Dans plusieurs anciennes abbayes, le soin de la *sacristie* était un office claustral en titre de bénéfice, auquel était affecté un certain revenu. *Compar.* OFFICES, n° II.

I. **SACROBOSCO** (Christophe de), jésuite, mort en 1626, a laissé : 1° *Défense du concile de Trente et du sentiment de Bellarmin touchant l'autorité de la Vulgate;* — 2° *Traité des moyens de trouver la véritable Église*; Anvers, 1604.

II. **SACROBOSCO** (Jean de), nom latin de *Holywood*, mathématicien anglais, né à Holywood, dans le comté d'York, mort l'an 1256 à Paris, où il était devenu professeur de mathématiques et d'astronomie. Outre plusieurs écrits d'astronomie, entre autres un traité *De Sphera*, qui a eu 65 éditions, il a laissé : *De Anni Ratione, sive de Computo ecclesiastico*; Paris, 1560, in-8°, joint au traité *De Sphera*. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. Lat. mediæ ætatis*. Delambre, *Astronomie du moyen âge*, tom. II. L'*Hist. littér. de la France*, tom. XIX, p. 1. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, art. JEAN DE HOLYWOOD.

I. **SACY** (Antoine-Isaac de), dont le vrai nom de famille est *Silvestre*, fils de J.-Abraham Silvestre, notaire, né en 1758 à Paris, où il est mort l'an 1838, était membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de persan au collége de France, et professeur d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes. Il y a plusieurs versions sur le motif qui lui avait fait prendre ou plutôt accepter le nom de *Sacy*. Quoi qu'il en soit, il a illustré ce nom autant par ses vertus que par ses talents et ses nombreux travaux littéraires; car nous pouvons en toute vérité lui appliquer ce que nous avons dit dans ce Dictionnaire en parlant d'Étienne Quatremère, qu'à une grande science il joignait une foi de chrétien ferme, solide, courageuse,

Digitized by Google

telle, en un mot, qu'on la trouve rarement de nos jours dans les hommes qui se piquent de quelque savoir. Dans l'article qui lui a été consacré dans la *Nouv. Biogr. génér.*, il est dit avec raison : *Sylvestre de Sacy est un des plus grands noms de la philosophie orientale.* On n'a vu, en effet, jusqu'à ce jour, aucun orientaliste qui l'égalât, au moins dans la connaissance de l'arabe et du persan. Car si dans ces langues mêmes Étienne Quatremère le surpassait en érudition, il lui était incontestablement inférieur sous le rapport de l'esprit philosophique et de la science grammaticale. Quant à nous, nous saisissons avec bonheur l'occasion qui nous est offerte pour témoigner notre vive reconnaissance à cet illustre maître, non-seulement pour les leçons publiques d'arabe et de persan que nous avons reçues de lui pendant plusieurs années, mais encore pour tous les avis éclairés, pour tous les sages conseils qu'il n'a cessé de nous prodiguer jusqu'à ses derniers jours, avec une bonté vraiment paternelle. Parmi ses nombreux et divers ouvrages, nous citerons comme rentrant dans notre objet : 1° des *Notes sur une version syriaque du IVe livre des Rois*, conservée à la bibliothèque Royale, lesquelles ont été insérées, l'an 1780, dans le *Repertorium für biblische und morgenlændische Litteratur*, que le célèbre Eichhorn dirigeait à Leipzig : — 2° deux *Lettres* écrites par les Samaritains à Joseph Scaliger vers la fin du XVIe siècle, traduites et commentées par Silvestre de Sacy, et insérées en 1784 dans le même *Repertorium;* — 3° le *Nouveau Testament*, en arabe et en syriaque; Paris, 1828, 2 vol. in-4°; — 4° *Notice du livre d'Enoch;* — 5° *Commentatio de versione samaritano-arabica Pentateuchi duobus codicibus Parisiensibus;* cet ouvrage, quoique inséré dans la *Bibliothèque universelle de littérature biblique* d'Eichhorn, a été publié à part; — 6° *Notice d'un manuscrit espagnol, en caractères arabes, sur la version persane du N. T. de Martin;* — 7° *Notice sur la version arabe du Nouveau Testament*, faite au Bengale; — 8° *Notice sur le but et les travaux de la société Biblique anglaise et étrangère;* ces trois dernières notices, qui ont paru dans le *Journal des Savants* depuis son rétablissement, ont été également publiées à part. *Voy.* Reinaud, *Notice hist. et littér. sur Sylvestre de Sacy;* Paris, 1838, in-8°. Daunou, *Éloge* du même; Paris, 1839, in-8°. De Broglie, *Éloge* du même; Paris, 1839, in-8°. A. Maury, dans le *Moniteur* de 1853, p. 637 et 641. Feller, *Biogr. univers.*, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.* Ces deux *Biogr.* ont consacré à Silvestre de Sacy des articles excellents, et qui font autant d'honneur à ceux qui les ont écrits qu'à l'illustre orientaliste qui en est l'objet.

II. **SACY** (Louis de), avocat et littérateur, né à Paris en 1654, mort l'an 1727, était membre de l'Académie française. Il a laissé quelques ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Mémoire sur le privilége de la fierte de Saint-Romain de Rouen;* il fait partie des Œuvres complètes de Sacy; Paris, 1722, in-4°; et 1808, 3 vol. in-8°, avec une Notice. Gouget, *Biblioth. française*, tom. II. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **SACY** (Louis-Isaac de). *Voy.* LEMAISTRE, n° II.

SADAÏ ou **SADDAÏ**, et mieux *Schaddaï*, comme porte le texte hébreu, est un des noms de Dieu que les Septante et saint Jérôme traduisent ordinairement par *Tout-Puissant.* Job l'emploie plus souvent qu'aucun autre auteur sacré. Il ne se trouve pas dans les livres de Salomon. On le met souvent seul, et quelquefois on le joint à *El*, autre nom de la Divinité, qui signifie *Dieu fort.* Quant à nous, nous pensons que la vraie signification de *Schaddaï* est *terrible;* signification mieux fondée en étymologie, et qui convient mieux aux différents passages où le mot se trouve dans l'Écriture. *Voy.* notre *Pentateuque, avec une traduction française et des notes philologiques*, etc. Genèse, p. 86-87.

SADE (Jean-Baptiste de), évêque de Cavaillon, né à Avignon en 1632, mort à Cavaillon en 1707, a laissé quelques ouvrages de piété, tels que : 1° *Instructions chrétiennes et morales;* Avignon, 1696, in-8°; — 2° *Réflexions chrétiennes sur les Psaumes pénitentiaux, trouvées dans la cassette d'Antoine Ier, roi de Portugal;* 1698, in-8°. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SADOC**, fils d'Achitob, en la personne duquel la grande sacrificature rentra dans la famille d'Éléazar. Il n'exerça seul cette charge qu'après la mort de David; ce prince ayant bien voulu en conserver l'honneur à Abiathar; mais Salomon l'ôta à ce dernier parce qu'il était entré dans le parti d'Adonias, quoiqu'il eût été fidèle à David pendant le temps de la révolte d'Absalon. Ainsi Sadoc demeura seul grand prêtre. On ignore l'époque de sa mort; mais son fils Achimaas lui succéda et exerça le sacerdoce ous Roboam. *Voy.* II Rois, VIII, 17; III Rois, II, 35, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **SADOC**, fils d'Azor, et père d'Achim, du nombre des aïeux de Jésus-Christ. *Voy.* Matth., I, 14.

III. **SADOC**, fils d'Achitob, et père de Sellum, grand prêtre des Juifs. Il vivait sous le règne de Joathan, roi de Juda. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

IV. **SADOC**, chef de la secte des *Saducéens*, vivait probablement 248 ans avant J.-C., si, comme on l'assure, il a succédé à un nommé Antigone Socchæus, successeur dans la tradition de la doctrine de Simon le Juste. Cet Antigone, à ce qu'on croit, enseignait, par un excès de spiritualité, qu'il fallait obéir à Dieu sans vue d'intérêt; et Sadoc en conclut qu'il n'y avait, en effet, ni récompense à espérer, ni peine à craindre pour l'autre vie. Les disciples de Sadoc, ou Saducéens, formaient une des quatre principales sectes des Juifs. Ils niaient l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses de l'autre vie, et l'existence des anges; ils n'admettaient point de traditions, et ils niaient le destin, ainsi que la Providence. Saint Épiphane, et après lui saint Augustin, dit D. Calmet, ont avancé que les Saducéens niaient le Saint-Esprit; mais ni Joseph, ni les évangélistes ne les accusent d'une semblable erreur. On leur a aussi imputé de croire Dieu corporel, et de n'admettre point les prophéties. Jean Hircan quitta la secte des pharisiens pour s'attacher à celle de Sadoc. Caïphe, ainsi qu'Ananus le jeune, étaient saducéens; mais à présent les Juifs regardent comme hérétiques le peu de saducéens qui se trouvent parmi eux. *Voy.* Matth., XXII, 23. Marc, XII, 18. Luc, XX, 27. Actes, IV, 1; V, 17; XXIII, 8. Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. IX, XVIII; l. XX, c. VIII. *De Bello Jud.*, l. II, c. XII. Justin, *Dialog. cum Triphon.* Origen., *in Matth., tract. XXI.* Tertull., *De Præscript.*, c. XLIX. Epiphan., *Hæres.*, XIV. August., *Serm. LXX de Verbis Domini*, c. III, n. 5. Hieronym., *in Matth.*, c. XXII. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissertat. sur les sectes des Juifs*, à

Digitized by Google

la tête du *Comment. sur saint Marc*. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

SADOK (Le bienheureux), dominicain polonais, mort l'an 1260, reçut l'habit des mains de saint Dominique. Les rapides progrès qu'il fit dans la vertu le firent choisir par le second chapitre général tenu à Bologne en 1221, pour aller prêcher l'Évangile en Hongrie avec le bienheureux Paul et trois autres religieux. Il convertit un grand nombre de personnes, et de là il passa avec ses compagnons chez les Cumains, peuples cruels qu'ils eurent le bonheur d'amener en partie au culte du vrai Dieu. Malheureusement une irruption des Tartares les força de quitter la Cumanie, et on croit que ce fut à cette époque que le P. Sadok alla à Sandomir, dans la petite Pologne, où il devint prieur d'une communauté de quarante-huit religieux. Mais les Tartares, ayant subjugué toute la Russie, entrèrent sur les terres des Polonais et massacrèrent le P. Sadok et tous ses religieux. La fête de ces saints martyrs a lieu le 2 juin. *Voy*. Bzovius, *Annal.*, ann. 1260, n. 3, p. 555. Mathias Miéchov, *Histor. Polon.*, l. III, c. XLIV. Le P. Touron, *Vie de saint Dominique*, p. 646. Richard et Giraud.

SADOLET ou **SADOLETO** (Jacopo ou Jacques), savant cardinal, né à Modène en 1478, mort à Rome l'an 1547, devint secrétaire de Léon X, qui le força d'accepter l'évêché de Carpentras. Cependant Clément VII le rappela à Rome, et Paul III voulut l'avoir aussi auprès de lui pour l'employer à diverses négociations importantes. Nommé cardinal en 1536, Sadolet assista à la conférence que Paul III eut à Parme avec l'empereur, et, lorsque la paix eut été conclue, il écrivit une harangue *de bono pacis*. Théologien, orateur, philosophe et poëte, le cardinal Sadolet a laissé un grand nombre d'ouvrages remarquables, entre autres : 1° *Interpretatio in psalmum Miserere*; Rome, 1525, in-4°; — 2° *In Psalmum Deus ultionum*, Lyon, 1528, 1530, in-8°; — 3° *In Pauli Epistolam ad Romanos*; Venise, 1536, in-8°; — 4° *Epistola ad senatum populumque Genevensem*; Strasbourg, 1539, in-8°; trad. en français avec la réponse de Calvin; Genève, 1540 et 1860, in-8°. Ses *Œuvres* ont été publiées en grande partie à Mayence, 1607, in-8°, et, sauf ses *Lettres*, elles ont paru intégralement à Vérone, 1737-1738, 4 vol. in-8°. *Voy*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVIII. Le card. Bembo, Paul Jove, César Capaci, Sigonius, de Thou, Sanderus, Sponde, Sainte-Marthe, Imperialis, et plusieurs autres qui parlent de Sadolet avec éloge.

SADOTH (Saint), évêque de Selec ou Séleucie, et de Ctésiphon, en Perse, mort en 346, succéda sur ce siége à saint Siméon, en 344. Sapor, roi des Perses, ayant excité contre l'Église une cruelle persécution, fit prendre Sadoth avec cent vingt-huit autres chrétiens, qui souffrirent le martyre le 20 février 346. Quant à Sadoth, il fut envoyé à Betlapat, où il fut décapité. L'Église célèbre sa fête le 20 février, avec celle des autres saints Perses qui périrent dans cette persécution.

I. **SADROC** (Saint), évêque de Lyon. *Voy*. SARDOT.

II. **SADROC** ou **SARDOS**, **SARDOT**, vulgairement **SARDOU** et **SERDOT** (Saint), en latin *Sacerdos*, évêque de Limoges, mort, selon les uns, en 530, et, selon les autres, en 730, fut élevé par saint Capouan, évêque de Cahors, qui l'ordonna diacre et le chargea du soin des pauvres de son église. Après la mort de saint Capouan, il prit l'habit religieux dans le monastère du bourg de Calabre, qui était du diocèse de Cahors, et le gouverna ensuite en qualité d'abbé. A la mort de saint Aggeric, évêque de Limoges, Sadroc fut porté sur le siége épiscopal de cette ville par les vœux du peuple et du clergé, et il gouverna son diocèse avec le zèle d'un bon pasteur. Du temps de Charlemagne, son corps fut transporté à Sarlat, dans le Périgord, où on célèbre sa fête le 5 mai, quoiqu'elle soit marquée le 4 dans le Martyrologe romain. Celle de sa translation a lieu le 3 juillet, et celle de la découverte de son corps le 23 août. *Voy*. Richard et Giraud.

SADUCÉENS. *Voy*. SADOC, n° IV.

SAENS ou **SANSE** (Saint), en latin *Sidonius*, abbé au pays de Caux, en Normandie, né en Irlande, mort en 689, vint en France avec les religieux que saint Philibert, abbé de Jumiéges, au diocèse de Rouen, avait envoyés en Irlande pour racheter les captifs, et fut reçu dans ce monastère, où il devint un modèle de régularité. Saint Ouen, évêque de Rouen, l'établit abbé d'un monastère de son diocèse, qui avait été bâti par Thierry III dans le pays de Caux. Sa mémoire a toujours été honorée d'un culte religieux dans le pays au 14 novembre.

SÆPINUM, aujourd'hui *Supino*, ancienne ville épisc. d'Italie située dans le pays des Samnites, près de l'Apennin, à la source du fleuve Tamarus. On n'en connaît qu'un évêque, Proculeianus, qui assista aux conciles assemblés à Rome sous le pape Symmaque. *Voy*. Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. X, col. 162. Richard et Giraud.

SAGALASSE, ville épisc. de la province de Pisidie, située au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Antioche. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Jovius, assista au premier concile général de Constantinople. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1044. Richard et Giraud.

SAGAREL, **SAGARÉLIENS** ou **SAGARELLIENS**. *Voy*. l'art. suiv.

SAGARI ou **SAGAREL**, **SEGAREL**, fondateur d'une des sectes des *apostoliques* qui fit grand bruit au XIII° siècle, naquit à Parme, où il mourut condamné au feu, l'an 1300. Ses partisans ont été appelés *Sagaréliens* ou *Sagarelliens*, *Ségaréliens* ou *Ségarelliens*; il les nommait luimême la *congrégation spirituelle choisie et envoyée de Dieu dans ces derniers temps*. Il prétendait que la puissance donnée par Jésus-Christ à saint Pierre et à ses successeurs les Pontifes romains, avait passé dans sa personne et dans celle de ses disciples, qu'il nommait *apôtres*, et qu'ainsi ni le Pape, ni aucun autre ne pouvait leur faire aucun commandement, ni fulminer contre eux aucune censure. Il méprisait tous les lieux destinés au culte de Dieu, disant que les étables des pourceaux étaient aussi propres pour prier Dieu que les temples. Il enseignait que les maris et les femmes pouvaient se quitter réciproquement pour entrer dans sa congrégation; que le véritable moyen de se sauver était d'en être; que les actions les plus infâmes étaient sanctifiées par l'attachement à sa doctrine et devenaient par là même des vertus, et qu'il y avait plus de perfection à ne point faire de vœux que d'en faire. Cette doctrine fanatique le fit condamner au feu. Feller fait judicieusement à ce sujet la citation suivante : « Lorsque les protestants, dit l'abbé Bergier, déclament contre les supplices que l'on a fait subir à ces sectaires, ils devraient faire attention qu'on ne les a pas punis pour leurs erreurs, mais parce qu'ils troublaient la tranquillité publique et

Digitized by Google

l'ordre de la société. Une erreur innocente, qui ne peut porter préjudice à personne, est graciable, sans doute; mais une doctrine séditieuse, qui échauffe les esprits, corrompt les mœurs, alarme les gouvernements, et qui est suivie d'émotion parmi le peuple, est un crime d'État; on a droit d'en punir les auteurs et les sectateurs opiniâtres. » *Voy*. Jovet, *Hist. des religions de tous les royaumes du monde*, tom. I. Richard et Giraud, art. SÉGARÉLIENS. Bergier, au mot APOSTOLIQUES. Feller, au mot SAGARI.

SAGE, épithète que l'on donne ordinairement par excellence à Salomon. On se sert aussi du mot *sage* pour désigner un homme pieux, prudent, éclairé, savant, craignant Dieu, vertueux, etc. *Voy*. SAGESSE.

SAGÉ l'Ararite, était père de Jonathan, un des héros de l'armée de David. *Voy*. I Paralip., XI, 33.

I. **SAGES-FEMMES**. Les conciles ont réglé trois choses par rapport aux *sages-femmes :* 1° qu'elles auront un témoignage de catholicité, ou du curé, ou de l'évêque; 2° qu'elles seront approuvées par l'évêque ou son vicaire; 3° qu'elles auront soin qu'il se trouve au moins deux personnes qui soient témoins du baptême qu'elles administreront, et que le curé pourra interroger lorsque l'enfant sera porté à l'église. Les mêmes conciles ordonnent aux curés de veiller à l'instruction des sages-femmes en ce qui regarde l'administration du baptême. Ces sages dispositions des conciles ne sont plus malheureusement suivies dans la pratique. La profession des *sages-femmes* est une des plus importantes de la société, puisqu'elle a pour objet la conservation de la vie des hommes, et que l'impéritie en cette matière peut en même temps occasionner la mort de deux personnes, c'est-à-dire de la mère et de l'enfant. Ces considérations et plusieurs autres ont donné lieu à divers règlements qui ne permettent l'exercice de cette profession qu'à des femmes d'une capacité reconnue. Voici le serment que devaient prêter autrefois les *sages-femmes :* « Je *N*..., jure et promets à Dieu le créateur, en votre présence, monsieur, de vivre et de mourir en la foi catholique, apostolique et romaine, et de m'acquitter avec le plus de fidélité et de diligence qu'il me sera possible, de la charge que j'entreprends d'assister les femmes dans leurs couches, et de ne permettre jamais que ni la mère ni l'enfant encourent aucun accident par ma faute. Et où je verrai quelque péril imminent, d'user de conseil et de l'aide des médecins et des chirurgiens, et des autres femmes que je reconnaîtrai entendues et expérimentées en cette fonction. Je promets aussi de ne point révéler les secrets de famille, ni des personnes que j'assisterai, et de n'user d'aucun moyen illicite, sous quelque couleur ou prétexte que ce soit, par vengeance ou mauvaise affection, et de n'omettre rien de ce qui sera de mon devoir à l'endroit de qui que ce soit; mais de procurer de tout mon pouvoir le salut corporel et spirituel, tant de la mère que de l'enfant. Ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Évangiles! » Cette formule est à peu près la même dans les anciens rituels de tous les diocèses. *Voy*. les *Mémoires du clergé de France*, tom. VI, p. 71 et suiv., et l'art. XIV de la *Déclaration* de 1724.

II. **SAGES-FEMMES D'ÉGYPTE**. *Voy*. PHUA, n° III.

I. **SAGESSE** (*Sapientia*). Les Juifs donnent une bien plus grande étendue au nom de *sage* et à celui de *sagesse* que les Grecs et les Latins. Chez eux, la sagesse se met : 1° pour l'intelligence des choses divines et surnaturelles, comme on peut le voir dans les Psaumes et les livres sapientiaux de l'Écriture; c'est là proprement cette sagesse que Dieu accorda à Salomon aux instances de ce prince; 2° pour l'adresse à inventer et à exécuter divers ouvrages qui demandent plus d'industrie (Exod., XXVIII, 3; XXXI, 3); 3° pour la finesse, l'adresse, soit en bonne, soit en mauvaise part (Exod., I, 10. II Rois, XIII, 3); 4° pour la doctrine, la science, l'expérience (Job, XII, 12; XV, 2. Psaume CIV, 22); 5° pour la Sagesse éternelle, le Verbe, le Fils de Dieu (Proverb., III, 19; VIII, 22, 23); 6° saint Paul parle de la *sagesse* de la chair opposée à celle de Jésus-Christ (I Corinth., I, 19, etc.), et saint Jacques d'une *sagesse* animale opposée à celle qui vient d'en haut (Jacq., III, 15, etc.).

II. **SAGESSE (LIVRE DE LA)**. Le *livre de la Sagesse*, ou, comme lisent les Grecs, la *Sagesse de Salomon*, est cité par quelques anciens sous le nom grec de *Panarétos*, c'est-à-dire recueil ou trésor de toute vertu, ou instructions pour conduire à la vertu. Le but principal que l'auteur de cet ouvrage se propose est d'instruire les rois, les grands et les juges de la terre. Pour les porter plus efficacement à l'étude de la sagesse, il emprunte le nom de Salomon et le leur propose pour modèle. La Passion du Sauveur y est prédite en termes très-clairs. Le texte original de cet ouvrage est grec; la traduction que nous en avons est l'ancienne Vulgate, qui est usitée dans l'Église dès le commencement. Le *livre de la Sagesse* n'ayant été composé qu'après la mort d'Esdras et de Néhémie, n'a pu être inséré dans le canon des Juifs. Quelques anciens Pères de l'Église ont cru devoir se conformer à l'exemple des Juifs; d'où il est résulté que l'autorité divine et canonique de ce livre n'a pas toujours été reconnue dans l'Église aussi universellement qu'elle l'est aujourd'hui; c'est pourquoi il est compté parmi les livres deutéro-canoniques. Mais cela n'empêche pas qu'il ne soit véritablement divin et canonique; le concile de Trente l'a déclaré ainsi; et certes il n'a pas manqué d'autorités respectables sur lesquelles il a pu fonder son décret : 1° Les écrivains du Nouveau Testament, pour confirmer certaines vérités qu'ils voulaient établir, ont cité un grand nombre de passages évidemment empruntés du *livre de la Sagesse;* nous en avons cité plusieurs dans notre *Introduction histor. et critique*. 2° Ce livre est cité comme Écriture sainte dans presque tous les anciens Pères de l'Église, soit grecs, soit latins. Saint Augustin, en particulier, se plaint de ce que les semi-pélagiens le rejetaient comme non canonique, et il en prouve la canonicité par les preuves les plus solides. Saint Jérôme lui-même, peu favorable d'ailleurs aux livres deutéro-canoniques, donne le titre de *prophète* à l'auteur de la *Sagesse*, et cite comme une preuve de ce qu'il avance un passage de ce livre sous le nom de Salomon. 3° Les Pères et les auteurs ecclésiastiques des temps plus modernes ont soutenu l'autorité divine et canonique de ce même livre avec encore plus d'unanimité. 4° Les papes et les conciles ont également reconnu la divinité de la Sagesse. Ainsi le concile de Sardique, tenu en 347; le III° de Carthage, l'an 397; la décrétale du pape Innocent, adressée en 405 à Exupère, évêque de Toulouse; le synode romain tenu sous le pape Gélase, en 494; le XI° de Tolède, en 675; celui de Constantinople, *in*

Digitized by Google

Trullo, en 1692; le décret d'Union du pape Eugène, formé au concile de Florence et adressé l'an 1441 aux Arméniens. 5° Le témoignage de plusieurs célèbres rabbins, que nous avons rapportés dans notre *Introduction*. 6° Les caractères intrinsèques du livre lui-même prouvent clairement que son auteur, en le composant, a été favorisé du don sacré de l'inspiration divine. Ce livre, en effet, contient des prophéties qui n'ont pu être faites qu'avec le secours d'une lumière surnaturelle; telle est la prédiction de la ruine future de l'idolâtrie (XIV, 13 et suiv.); celle du jugement que Dieu doit exercer contre les méchants (VI, 1, 2, 18; V, 6, 7); mais surtout celle de l'oppression du Juste (II, 12 et suiv.). « C'est une prophétie si claire de la Passion de Jésus-Christ, dit Bossuet dans sa Préface sur la Sagesse, qu'elle est exactement conforme à ce qu'on en lit dans l'Évangile. Aussi a-t-elle été souvent citée dans l'antiquité. » Quant à l'auteur du livre de la Sagesse, les uns l'attribuent à Salomon, les autres à un certain Philon de Byblos, dont parle Joseph (*Contr. Apion.*, l. I), et qu'ils font vivre environ 160 ans avant J.-C.; d'autres à Philon, mort plusieurs années après Jésus-Christ; d'autres enfin à Jésus, fils de Sirach; mais aucune de ces opinions n'est fondée. Aussi dirons-nous volontiers avec D. Calmet : « Avouons que l'auteur du livre de la Sagesse nous est inconnu... Il est hors de doute que l'auteur a vécu depuis les Septante, puisqu'il cite leur texte, même dans les endroits où ils s'éloignent de l'hébreu. Il écrivait dans un temps où les allégories étaient à la mode... Toutes ces circonstances nous persuadent qu'il ne peut pas être fort ancien. Je croirais qu'il est postérieur à celui de l'Ecclésiastique, que nous avons fixé sous les règnes de Ptolémée Épiphane en Égypte, et d'Antiochus Épiphane en Syrie. Si cela est, notre auteur aura vécu sous le gouvernement des Machabées. » *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 251 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Préface sur le livre de la Sagesse*. Richard et Giraud. Bergier. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 195 et suiv.

III. **SAGESSE (SŒURS DE LA)**, congrégation qui rend de grands services en France par l'instruction qu'elle donne aux jeunes filles et les soins qu'elle consacre aux malades. Elle fut fondée en 1703 par Louis-Marie Grignon de Montfort, et la maison mère actuelle fut installée à Saint-Laurent sur Sèvres, dans le diocèse de Luçon, l'an 1773. Des lettres patentes l'approuvèrent lors de sa fondation, et, après la révolution, un décret impérial la rétablit l'an 1811. Elle s'est constamment concentrée en France, où elle est disséminée dans un grand nombre de villes, qui se trouvent heureuses de la posséder.

IV. **SAGESSE DE DIEU**. Comme nous ne pouvons concevoir les attributs de Dieu que par analogie à ceux de l'homme, nous appelons *sagesse divine* l'intelligence infinie par laquelle Dieu connaît ses propres desseins, voit le plan de conduite qui convient le mieux à la nature des êtres qu'il a créés, et prend les moyens les plus propres pour exécuter ce qu'il a résolu. Nous ne pouvons connaître que très-imparfaitement les desseins de Dieu, et les moyens par lesquels il les exécute dans l'ordre de la nature, en comparant les effets à leurs causes; et souvent les conséquences que nous tirons de cette comparaison ne sont que des conjectures. Combien de fois les philosophes ne se sont-ils point trompés sur la cause des phénomènes les plus connus? Dans l'ordre de la grâce, nous ne connaissons les raisons de la conduite de Dieu qu'autant qu'il a daigné nous les révéler; mais, malgré la faiblesse de notre intelligence, il nous en a fait connaître assez pour exciter notre admiration, notre reconnaissance et notre confiance en lui. Il sait mieux que nous de quelle manière nous avons besoin d'être conduits; quoi qu'il nous arrive, nous ne pouvons mieux faire que de nous reposer sur sa *sagesse* et sur sa bonté pour notre sort en ce monde et en l'autre. *Voy.* l'*Encyclopéd. cathol.*, qui nous a fourni cet article, et où on trouve la solution d'une difficulté soulevée par quelques incrédules relativement à la *sagesse de Dieu*.

SAGITTARIUS (Gaspard), théologien luthérien, né à Lunebourg en 1643; mort l'an 1694, se fit recevoir docteur en théologie à Iena, et fut historien du duc de Saxe, puis professeur d'histoire à l'université de Hall. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Harmoniæ evangelicæ Passionis D. N. J. C. Pars prima*; Iena, 1671, in-4°, *et ejusdem Lib. III*; ibid., 1684, in-4°; — 2° *De martyrum Cruciatibus in primitiva Ecclesia*; ibid., 1673, in-4°; — 3° *Antiquitates gentilismi et christianismi Thuringici*; ibid., 1685, in-4°; — 4° *De Natalitiis martyrum*, etc.; ibid., 1678, in-4°; — 5° *Historia episcoporum Nunburgensium*, etc.; ibid., 1683, in-4°; — 6° *Historia Norberti, archiepisc. Magdeburg. Præmonstrat. Ord. conditoris*; ibid., 1683; — 7° *Antiquitates archiepiscopatus Magdeburgensis*, etc.; ibid. 1684, in-4°; — 8° *Dissertatio pro doctrina Lutheri de missa*, etc.; ibid., 1687, in-4°; — 9° *Theses theologicæ de promovendo christianismo*; ibid., 1692, in-4°; — 10° *Introductio ad historiam ecclesiasticam et singulas ejus partes, sive notitia scriptorum veterum atque recentium, qui ecclesiasticam historiam illustrant*; ibid., 2 vol. in-4°. *Voy.* Joann. Andreæ Schmidii, *Commentarius de vita et scriptis Gasp. Sagittarii*; Iena, 1713, in-8°. J. Gasp. Zeumer, *Vitæ professorum Ienensium*; ibid., 1711, in-8°. Nicéron, *Mémoires*, tom. IV. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

SAGIUM. *Voy.* SÉEZ.

SAGON ou **SAGONE** (*Sagona distructa*), ancienne ville épisc. de l'île de Corse, sous la métropole de Pise; elle est maintenant ruinée, mais on y voit les restes de l'ancienne cathédrale de Saint-Appien, dont l'évêque transféra sa résidence à Vico, bourg du voisinage. Il résidait le plus souvent à Calvi. De Commanville dit que *Sagona* fut érigée en évêché au VIe siècle; mais on n'en connaît pas d'évêque avant N..., qui assista au concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179. Cet évêché a été supprimé en 1801 par le pape Pie VII, qui l'a réuni à Ajaccio. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. III, p. 515. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1329, 1593. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 204. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 138-139.

SAHARZUR, ou **SCIAHARZUL** selon Assemani, **SCIAHRAZUR** suivant Abulféda, ville épisc. du diocèse des Chaldéens, dans la province d'Adorbigana, située sur la route de Bagdad à Holvan, entre Mossul et Hamadan, à six lieues de Maraga. Les Chaldéens y ont eu des évêques aussi bien que les jacobites. On en connaît trois évêques, dont le premier, Jazdephane, eut pour successeur Jacques, qui siégeait en 630. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1329 et 1593. Richard et Giraud.

SAIDE. *Voy.* SIDON, n° II.

SAILER (Jean-Michel), évêque de Ratis-

Digitized by Google

bonne, né en 1751 à Aresing, village de Bavière, mort à Ratisbonne l'an 1832, fit ses études à Munich, entra en 1770 au noviciat des jésuites à Landsberg, et demeura dans la société jusqu'à sa dissolution. L'an 1775 il fut ordonné prêtre, et attaché à l'université comme répétiteur. Il devint plus tard successivement professeur de dogmatique, de morale, de pastorale, d'homilétique, de pédagogique, de liturgie et de catéchétique. Il a laissé un grand nombre d'écrits, dont une édition complète a été donnée à Sulzbach, 1830, en 41 vol. Cinq de ses ouvrages sont en latin. On cite comme les plus remarquables : 1° *Lettres de tous les âges;* — 2° *Théologie morale;* — 3° *Théologie pastorale;* — 4° *Théorie de la raison;* — 5° *Théorie du bonheur;* — 6° ses travaux sur l'*Éducation;* — 7° ses *Homélies;* — 8° sa *Morale chrétienne.* *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve en quelques mots un bel éloge du savant évêque de Ratisbonne.

SAILLY (Thomas); en latin *Saillius*, jésuite, né à Bruxelles en 1553, mort l'an 1623, fut d'abord chanoine de l'église collégiale de Furnes en Flandre, puis de la cathédrale d'Arras. Il entra chez les jésuites en 1580, accompagna en Russie le P. Possevin, et fut rappelé dans les Pays-Bas, où le prince Alexandre de Parme le choisit pour confesseur. En 1606 il fit le voyage de Rome en qualité de procureur de la province Belgique, et, en 1620, il prit part comme missionnaire à la campagne de Spinola dans le Palatinat. Il fut à deux reprises recteur du collége de Bruxelles. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Litaniæ Vitæ et Passionis Domini, cum officio Passionis;* Anvers, 1588; — 2° *Thesaurus litaniarum ac orationum sacer;* Bruxelles, 1598, in-8°; Anvers, 1609; ouvrage condamné par la S. Congrégation de l'*Index* (decr. 7 aug. 1603); — 3° *Réponses aux questions controversées entre les catholiques et les hérétiques*, en flamand; Anvers, 1611; — 4° *Exhortation catholique adressée aux hérétiques*, et *l'Apologie de cet ouvrage contre Abraham Coster*, en flamand; 1619, in-4°; — 5° *Le Chrétien véridique*, ou *le Vrai chrétien*, en flamand; Anvers, 1611; Bruxelles, 1616; — 6° *Instruction et pratique du soldat chrétien*, en français; Anvers, 1590, in-12. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 1140 et 1141. Swert, *Athenæ Belgicæ*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SAINCTES (Claude de), en latin *Sanctesius*, évêque d'Évreux, né dans le Perche en 1525, mort près de Lisieux l'an 1591, fut reçu chanoine régulier dans l'abbaye de Saint-Chéron, près de Chartres, où il fit profession en 1540. Reçu docteur de Sorbonne en 1555, il entra dans la maison du cardinal de Lorraine, qui l'opposa aux controversistes huguenots assemblés en colloque à Poissy. Envoyé par Charles IX au concile de Trente, il fut promu à l'épiscopat en 1575, et acquit une grande réputation par ses sermons et par son zèle contre les hérétiques. On prétendit avoir trouvé dans ses papiers un écrit où il justifiait l'assassinat de Henri III, et disait que Henri IV méritait le même sort. Ces accusations, intentées par les calvinistes, ne furent nullement prouvées; cependant il fut condamné à mort comme coupable de lèse-majesté; mais le cardinal de Bourbon fit commuer sa peine en une détention perpétuelle. On a de lui un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Liturgiæ sive missæ SS. Patrum, Jacobi et apostoli, Basilii magni, J. Chrysostomi;* Paris, 1560, in-fol., grec et latin; Anvers, 1560, 1562, in-8°, latin; — 2° *Déclaration d'aucuns athéismes de la doctrine de Calvin et Bèze contre les premiers fondements de la chrétienté;* Paris, 1567, in-8°; — 3° *Traité de l'ancien naturel des Français en la religion chrétienne;* ibid., 1567, in-8°; — 4° *De Rebus Eucharistiæ controversis lib. X;* ibid., 1575, in-fol. *Voy.* de Launoy, *Hist. du collége de Navarre.* L'abbé le Brasseur, *Hist. ecclés. et civ. du comté d'Évreux*, ch. XXXIX et XL. Richard et Giraud. Feller, Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SAINT**, *sainteté, sanctification, sanctifier*, mots qui se prennent en différents sens dans l'Écriture : 1° *Saint* signifie pur, exempt de toute espèce de souillures et de péchés qui peuvent rendre l'homme incapable de s'approcher des choses saintes; 2° *sanctifier se* met pour déclarer saint, sainte, destiner à un usage saint (Genèse, II, 3. Exode, XIX, 22. II Rois, VII, 11. Job, I, 5, etc.); 3° pour se préparer à quelque action qui demande une sainteté extraordinaire (Nombr., XI, 18); 4° nous prions le Seigneur que son nom soit sanctifié, c'est-à-dire honoré, loué, glorifié par la soumission de tous les hommes à ses ordres; 5° *saint, sainteté, sanctification* sont des épithètes qui conviennent principalement à Dieu, auteur de toute sainteté; il est nommé par excellence *le Saint d'Israël* (Isaïe, VI, 3; X, 20, *et alibi passim*); 6° *le saint* marque en particulier la partie du temple qui était entre le vestibule et le sanctuaire, où se voyaient le chandelier d'or, l'autel des parfums et celui des pains de proposition; 7° *le saint* ou *les saints* (*sancta*) se prend pour tout le temple, et même pour le ciel (Ps. XIX, 7; CI, 20; CL, 1); 8° *le saint des saints* ou *le sanctuaire* marque la partie la plus sacrée du temple, où était l'arche d'alliance, dans laquelle le seul grand prêtre entrait, et seulement une fois l'année, au jour de l'expiation solennelle; 9° les *saints* se mettent quelquefois pour le peuple d'Israël ou les chrétiens (Nombr., XVI, V, 7. Ps. XV, 3; CV, 16. Proverb., IX, 10, 11); 10° les *saints* désignent les prêtres du Seigneur, les gens de bien et les serviteurs de Dieu; 11° les *saints* se mettent encore pour les anges (Job, V, 1. Daniel, IV, 10. Deutéron., XXXIII, 2, 3); 12° *saints, saintes.* Les Hébreux donnent, par antiphrase, ces noms aux prostitués et aux prostituées, surtout à ceux qui s'abandonnaient ainsi en l'honneur des fausses divinités. *Voy.* Deutér., XXIII, 17. III Rois, XIV, 24. Job, XXXVI, 14. Osée, IV, 14, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* L'*Encyclopéd. cathol.*, où on trouve un excellent article. *Compar.* notre art. SAINTS.

II. **SAINT** (Jean LE), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, du diocèse de Tréguier, vivait au XVIIIe siècle. Il a travaillé à la suite des *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Église*, par Tillemont. *Voy. la France littéraire.*

III. **SAINT-ADON (PICARD ou PICART DE).** *Voy.* PICARD, n° IV.

IV. **SAINT-ALBANS** ou **VERLAMCASTER** (*Fanum Sancti Albani*), ville d'Angleterre, située dans le comté d'Herford, sur le Ver. Elle a pris le nom de *Saint-Alban*, qu'on regarde comme le premier martyr de l'Angleterre. Afin d'honorer sa mémoire, on a bâti au lieu de son supplice une église à laquelle on a donné son nom. Les Saxons l'ayant détruite, Offa, roi de Mercie, y érigea un monastère sous le titre de ce saint en 793, et l'abbé obtint du pape

Digitized by Google

Étienne I[er] la préséance sur tous les autres abbés d'Angleterre. L'an 446 il y eut à Saint-Albans un concile assemblé contre Pélage. *Voy.* la Regia, tom. VII. Labbe, tom. III. Hardouin, tom. I.

V. **SAINT-AMOUR.** *Voy.* Amour, n° II.

VI. **SAINT-AMOUR** (Louis-Gorin). *Voy.* Amour, n° III.

VII. **SAINT-ANDRÉ,** ville archiépisc. d'Écosse. *Voy.* Andréopolis.

VIII. **SAINT-AUBIN** (Jean de), jésuite, né dans le Bourbonnais en 1587, mort à Lyon l'an 1660, prêcha avec succès, professa la rhétorique, et dirigea la maison du noviciat. Il se signala par son zèle pour le service des malades pendant la peste de 1623. Outre une *Hist. de la ville de Lyon*, on a de lui : 1° *Histoire ecclésiastique de la ville de Lyon;* Lyon, 1666, in-fol.; — 2° une *Paraphrase*, en vers français, *du livre de Job et de l'Ecclésiaste;* ibid., 1658, in-12. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Lenglet, *Méthode pour étudier l'histoire*, tom. IV, p. 223, édit. in-4°. La *Nouv. Biogr. génér.*

IX. **SAINT-BRIEUC** ou **SAINT-BRIEUX** (*Briocum* ou *Fanum Brioci*), ville épisc. de la haute Bretagne. Vers l'an 844 Nomenoë, duc de Bretagne, y établit un siége épisc. sous l'archevêché de Dol; mais Innocent III ayant mis Dol sous l'archevêché de Tours, Saint-Brieuc y fut mis en même temps. L'évêque était seigneur temporel de la ville. Le premier évêque connu est Adam, mort en 1069. Le siége de Saint-Brieuc n'a été rétabli qu'en 1817. *Voy.* de Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 46, art. Brioci Fanum. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 145 et suiv. *Compar.* Dol.

X. **SAINT-CLAUDE** (*San Claudium*), ville de France, située dans la Franche-Comté. L'abbaye de *Saint-Claude*, d'où la ville a pris son nom, a été érigée en évêché par une bulle du 22 janvier 1742, sous le pontificat de Benoît XIV. Les religieux, qui appartenaient à l'Ordre de Saint-Benoît, furent sécularisés, et devinrent chanoines. Ils devaient faire preuve de noblesse de quatre quartiers, tant du côté paternel que du côté maternel. Le premier évêque de *Saint-Claude* fut Joseph de Méalet de Fargues, sacré le 5 août 1742. *Voy.* l'abbé Nicolle de la Croix, *Géographie moderne*, tom. I, p. 169. Richard et Giraud, tom. XXI, p. 373, et tom. XXIX, p. 148. *Compar.* Claude, n° VII.

XI. **SAINT-DENIS** (*Dionysiopolis* ou *Fanum Sancti Dionysii*), ville de France située à deux lieues de Paris. Elle est célèbre par la sépulture des rois de France, qui sont inhumés dans l'église de l'abbaye des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. L'abbaye fut fondée par Dagobert I[er], roi de France, l'an 636. On y tint un concile sur les dîmes en 997. *Voy.* Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

XII. **SAINT DES SAINTS.** *Voy.* Saint, n° I.

XIII. **SAINT-DIÉ** ou **DIEY** (*Deodatus* ou *Fanum Sancti Deodati*), petite ville des Vosges, située sur la Meurthe, laquelle fut érigée en évêché en 1777, sous l'archevêché de Besançon. Son premier évêque fut Barthélemy-Louis-Martin Chaumont de la Galainières, sacré le 21 septembre 1777, mort en 1818. Ce siége fut supprimé par le concordat de 1801, et rétabli en 1817. Baudrand dit qu'il y avait à Saint-Dié, qu'il appelle un *bon bourg*, un monastère célèbre appelé le *Val-de-Galilée*, d'où l'on appela anciennement le village *Vallis Galileæ*. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 148, 149. Baudrand, *Diction. géograph. univers.*

XIV. **SAINT-DOMINGUE** (*Dominicopolis* ou *Sancti Dominici civitas, Fanum Sancti Dominici*), ville archiépisc. de l'Amérique, et capitale de l'île du même nom, est située à la droite de l'embouchure de la rivière d'Ozama dans la mer, sur la côte méridionale. L'an 1511 on y établit un évêché, qui fut érigé en archevêché l'an 1547. Son premier évêque, Gracias Papilla, cordelier, confesseur de la reine Éléonore, mourut avant d'avoir été sacré. *Voy.* Richard et Giraud.

XV. **SAINT-ÉRIN.** *Voy.* Santerin.

XVI. **SAINT-FÉLIX DE CARMAN.** *Voy.* Pelicience.

XVII. **SAINT-FLOUR** (*Floriopolis* ou *Floropolis, Fanum Sancti Flori*), ville de France de la haute Auvergne, située sur une haute montagne, où se trouvait une abbaye que le pape Jean XXII érigea en évêché, sous la métropole de Bourges, l'an 1317. Or l'abbaye et l'évêché tirent leur nom de *saint Flour*, qu'on prétend avoir prêché l'Évangile en Auvergne au IV[e] ou V[e] siècle. Le premier évêque de Saint-Flour fut Raimond I[er] de Monstuéjoul de Vehens, dont le premier surnom se lit différemment par les auteurs; il était, selon quelques-uns, prieur de Saint-Flour lorsqu'il en fut fait évêque, l'an 1318. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, *edit. nov.* De Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 106, au mot Floropolis. Richard et Giraud, t. XXIX, p. 154 et suiv.

XVIII. **SAINT-FOIX** (Germain-François **POULLAIN DE**), littérateur, né à Rennes en 1698, mort à Paris l'an 1776, a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Catalogue de l'Ordre du Saint-Esprit;* 1760, in-fol.; — 2° *Histoire de cet Ordre;* Paris, 1767 et ann. suiv., 3 part. in-12, et 1774, 2 vol. in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XIX. **SAINT-GALL.** *Voy.* Suisse.

XX. **SAINT-GÊNES**, près de Lucques. On y tint en 1704 un concile contre les chanoines de Lucques. *Voy.* la Regia, tom. XXVI. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI.

XXI. **SAINT-GILLES**, petite ville de France, située dans le bas Languedoc, entre Beaucaire et Arles. De l'an 1042 à l'an 1210 on y tint quatre conciles. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, p. 34 et p. 187. Labbe, tom. IX, XI. Hardouin, tom. VI.

XXII. **SAINT-JACQUES.** *Voy.* San-Iago, n° I.

XXIII. **SAINT-JACQUES DEL ESTERO.** *Voy.* San-Iago, n° II.

XXIV. **SAINT-JEAN**, ecclésiastique, né en 1748, mort à Toulouse l'an 1828, était professeur émérite de l'université, membre de l'Académie des Jeux Floraux, de celle des sciences, et de celle des inscriptions et belles-lettres de Toulouse. On a de lui : 1° *Nouveau Manuel ecclésiastique*, in-12; — 2° *Lettres sur divers sujets relatifs au saint ministère et à l'exercice de ses fonctions*, in-12; cet opuscule n'est qu'une suite de l'ouvrage précédent. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

XXV. **SAINT-JEAN DE LA ROCCA**, monastère d'Aragon, où on assembla en 1062 un concile qui prétendit que les évêques d'Aragon fussent tirés de ce monastère. *Voy.* la Regia, tom. XXV. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

XXVI. **SAINT-JEAN DE PORT-RIC** ou **PORTO-RICO** (*Portus Dives*), ville épisc. de l'Amérique, sous la métropole de Saint-Domingue. Son église, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut érigée en cathédrale, l'an 1512, par le pape Léon X. Le premier évêque de *Saint-Jean de Port-Ric* fut Alphonse Manso, premier

Digitized by Google

inquisiteur de l'Amérique, mort en 1534. *Voy.* Richard et Giraud.

XXVII. **SAINT-JORRY** (Pierre **DU FAUR DE**), en latin *Petrus Faber*, jurisc., né à Toulouse en 1540, mort l'an 1600, fut conseiller au grand conseil et maître des requêtes. Il joignait à un excellent jugement une profonde connaissance de l'antiquité. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Dodecamenon, sive de Dei nomine et attributis;* Paris, 1588, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XXVIII. **SAINT-JURE.** *Voy.* JURE.

XXIX. **SAINT-LAURENT** (Étienne-Jacques **BROSSE DE**), ecclésiastique, né dans le diocèse de Mende, vivait au XVIIIe siècle. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : *Entretiens de Jésus avec l'âme;* 1750, in-12. *Voy. la France littéraire.*

XXX. **SAINT-LIZIER.** *Voy.* CONSERANS.

XXXI. **SAINT-LOUIS-DES-FRANÇAIS.** La communauté de *Saint-Louis-des-Français*, à Rome, a été instituée il y a trois siècles pour l'acquit des pieuses fondations faites par les rois de France et par leurs sujets à Rome. Cette communauté avait subsisté jusqu'à la révolution française de 1789. Le malheur des temps avait dispersé les prêtres qui en faisaient partie. Elle fut rétablie après l'orage, mais elle n'avait pu encore se rasseoir sur des bases régulières. L'ambassadeur français, désirant concilier le haut patronage de la France avec les droits du Saint-Siége sur les fondations ecclésiastiques, a provoqué la nomination d'un visiteur apostolique, chargé spécialement de réviser les statuts de la communauté. Après un examen qui a donné lieu à quelques modifications, le cardinal visiteur, nommé par Sa Sainteté, a approuvé ces statuts par un décret solennel, et le souverain Pontife lui-même a approuvé ce décret par un bref en date du 10 mars 1845. La communauté de *Saint-Louis-des-Français* a reçu ainsi son institution canonique en tout ce qui concerne sa direction spirituelle. L'administration temporelle du pieux établissement demeure entre les mains d'une commission dont les membres sont nommés par l'ambassadeur de France. La communauté se compose en partie de chapelains chargés d'acquitter les fonctions du saint ministère en faveur des Français à Rome, et en partie de pensionnaires qui viennent dans cette ville étudier les sciences ecclésiastiques. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

XXXII. **SAINT-MALO** (*Maclovium* ou *Maclopolis, Macloviopolis*), ville de Bretagne autrefois épiscopale, sous l'archevêché de Tours. L'évêché a été supprimé par le concordat de 1801. Son premier évêque fut saint Macul ou Maclou, ou Malo. *Voy.* MALO, n° I.

XXXIII. **SAINT-MARC** (Charles-Hugues **LE FEBVRE DE**), littérateur, né à Paris en 1698, mort l'an 1769, suivit d'abord la carrière militaire; mais il l'abandonna pour se livrer à l'enseignement. Nous citerons de lui : 1° *Supplément au Nécrologe de Port-Royal;* 1735, in-4°; — 2° *Remarques sur la préface du Nécrologe;* 1735, in-4°; — 3° *Vie de Pavillon, évêque d'Aleth;* Saint-Mihiel, 1738, 3 vol. in-8°; Paris, 1739, 3 vol. in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

XXXIV. **SAINT-MARTIN** (Michel de). *Voy.* MARTIN, n° XXIX.

XXXV. **SAINT-OMER** (*Audomaropolis* ou *Fanum Sancti Audomari*), ville de France, dans l'Artois, en Picardie, ancien évêché sous la métropole de Cambrai. Elle doit son origine et son nom à saint Omer, évêque de Térouane, lequel bâtit une belle église qui, l'an 1559, fut érigée en cathédrale par le partage en trois de l'ancien diocèse de Térouane. Le diocèse de Saint-Omer s'étendait dans l'Artois et la Flandre; c'est pourquoi il était partagé en deux archidiaconés, l'un de Flandre, et l'autre d'Artois. Avant d'être élevée à la dignité de cathédrale elle était gouvernée par des prévôts. Guillaume de Poitiers, archidiacre de Campine dans le diocèse de Liége, fut le premier nommé à l'évêché de *Saint-Omer;* mais il ne fut pas sacré. En 1099 il y eut un concile tenu à *Saint-Omer* par Manassès, archevêque de Reims, et quatre de ses suffragants. Le siége de *Saint-Omer* a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* Baluze, *Mélanges*, tom. V, p. 319. Le P. Mansi, dans son *Supplément*. Richard et Giraud, t. XXIX, p. 160 et suiv. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 30, art. AUDOMARI FANUM.

XXXVI. **SAINT-ORENS.** *Voy.* RÉOLE (LA), n° I.

XXXVII. **SAINT-PAPOUL** (*Fanum Sancti Papuli*), petite ville du Languedoc, autrefois évêché sous la métropole de Toulouse. Elle n'était considérable que par une ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, fondée sous l'invocation de saint Papoul, martyr, disciple de saint Saturnin, premier évêque de Toulouse. On attribue sa fondation à Charlemagne; il est certain du moins qu'elle existait en 817, car il en est fait mention dans l'état des monastères dressé cette année à la diète d'Aix-la-Chapelle; elle fut érigée en cathédrale l'an 1317, par le pape Jean XXII. Son chapitre demeura régulier jusqu'en 1670, qu'il fut sécularisé par le souverain pontife Clément X. Le premier évêque de Saint-Papoul fut Bernard, de l'illustre famille de la Tour, qui en 1315 passa du monastère, dont il était abbé, sur le siége épiscopal. L'évêché de *Saint-Papoul* a été supprimé en 1801. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, part. II, p. 837, etc. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 181, art. PAPULI FANUM. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 163 et suiv.

XXXVIII. **SAINT-PARD** (Pierre-Nicolas **VAN BLOTAQUE**, abbé de), jésuite, né à Givet Saint-Hilaire, dans le pays de Liége, en 1734, mort en 1824 à Paris, où il était venu lors de la suppression de sa société, et où, d'après le conseil de l'archevêque Christophe de Beaumont, il substitua à son nom celui de Saint-Pard. Il fut attaché à plusieurs paroisses, et devint en 1801 chanoine honoraire de Notre-Dame. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Retraite de dix jours;* Paris, 1773, 1805, in-12; — 2° *L'Ame chrétienne formée sur les maximes de l'Évangile;* ibid., 1774, in-12; — 3° *Le Jour de communion;* ibid., 1776, 1819, in-12; — 4° *Exercices de l'amour du pénitent;* 1799, 1819, in-16. *Voy. L'Ami de la Religion et du Roi*, 25 décembre 1824. La *Nouv. Biogr. génér.*

XXXIX. **SAINT-PAUL-DE-LÉON** (*Leona* ou *Fanum Sancti Pauli Leonini, Leonensis*), petite ville de la basse Bretagne, située sur la côte septentrionale. Les uns prétendent que c'est l'ancienne petite ville des Osismiens. Aussi la voit-on désignée quelquefois sous la dénomination de *Leonia Osismiensis;* les autres la distinguent de cette dernière; tel est, entre autres, de Commanville, qui dit que saint Paul fut établi évêque de *Osismum* l'an 530, et qu'il transféra l'évêché à Léon en 560. Quoi qu'il en soit de cette question, saint Paul fut le premier évêque de *Saint-Paul-de-Léon*, évêché suffragant de Tours, et le dernier fut Jean-François de la Marche, mort à Londres en 1807, lequel

Digitized by Google

refusa de donner sa démission en 1801, et signa les réclamations des évêques. *Voy.* le *Journal de Verdun*, février 1742, p. 159, et mai 1745, p. 309. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 137. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 165 et suiv. *Compar.* PAUL, n° XIV.

XL. **SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX** (*Tricastinum* ou *Fanum Sancti Pauli Tricastinum*), autrefois ville épisc. du bas Dauphiné, sous la métropole d'Arles. De Commanville dit que cet évêché existait avant 425. Richard et Giraud, qui mettent saint Restitut en tête de la liste des évêques de ce siége, remarquent qu'on ignore dans quel temps ce prélat a gouverné l'église de Saint-Paul. Ils ajoutent qu'Étienne Genevès, qui fit la translation des reliques de saint Restitut en 1465, est le premier qui l'ait fait évêque de *Saint-Paul*, suivant le P. Louis-Anselme Boyer, dans son *Histoire de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux*. Il y a des hagiographes qui font vivre saint Restitut au ve siècle; cependant saint Paul, dont la ville de *Trois-Châteaux* tire son nom, et qui occupe la sixième place dans le catalogue de ses évêques, vivait au IVe siècle. Le siége de *Saint-Paul-Trois-Châteaux* a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 242, au mot TRICASTINUM. Richard et Giraud, t. XXIX, p. 167 et suiv. *Compar.* notre art. PAUL, n° XIX.

XLI. **SAINT-PÉ** (François de), prêtre de l'Oratoire, né à Vallegrand, dans le diocèse de Paris, en 1596, mort à Paris l'an 1678, se distingua par sa charité et par son zèle pour la conversion des hérétiques. Il fut supérieur de différentes maisons de sa congrégation. On a de lui : *Aspirations pour les agonisants, tirées de l'Écriture sainte*, et imprimées avec sa Vie par le P. Clorsault; Paris, in-12.

XLII. **SAINT-PIERRE DE LA COUR.** *Voy.* MASGARNIER.

XLIII. **SAINT-PIERRE DE LA RÉOLE.** *Voy.* RÉOLE (LA), n° II.

XLIV. **SAINT-QUENTIN** (*Quintinopolis, Quintini Fanum, Augusta Veromanduorum*), ville de France et capitale du Vermandois, où l'on a tenu cinq conciles de l'an 1225 à l'an 1349. *Voy.* la *Gall. Christ.*, tom. III, p. 332 et 366. Rainaldi, ad ann. 1225. Labbe, tom. XI. La Regia, tom. XXVIII. Hardouin, tom. VIII.

XLV. **SAINT-SACREMENT (FÊTE DU).** *Voy.* FÊTE, n° XII.

XLVI. **SAINT SÉPULCRE.** *Voy.* SÉPULCRE (SAINT).

XLVII. **SAINT-SEVER**, ville de France située dans la Gascogne, au diocèse d'Aire, sur l'Adour. Navarre, évêque de Conserans et légat apostolique, y tint un concile en 1208. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém. aux Conciles* du P. Labbe, tom. II, col. 791. Richard et Giraud.

XLVIII. **SAINT-SEVER** (*Sanctus Severus*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, qui était située dans un bourg du même nom en Normandie, au diocèse de Coutances, à huit lieues de cette ville, sur la rivière de Vire. Elle fut fondée au VIe siècle par saint Sever, évêque d'Avranches, sous l'invocation de Notre-Dame. Détruite par les Normands, elle fut rétablie sous l'invocation de saint Sever, vers l'an 1085, par Hugues, comte d'Avranches. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XI. Lamartinière, *Diction. géogr.*

XLIX. **SAINT-SEVER CAP DE GASCOGNE** (*Sanctus Severus in capite Vasconiæ*), ancienne abbaye de Saint-Benoît, en Gascogne, au diocèse et à six lieues d'Aire, sur l'Adour. Elle fut fondée ou plutôt rétablie en 982, par Guillaume Sanche, duc des Gascons, en action de grâces de la bataille navale qu'il avait remportée sur les Normands par l'intercession de saint Sever. Cette abbaye, devenue de la congrégation de Saint-Maur, avait donné l'origine à la ville de Saint-Sever, où elle était située, et qu'on nommait *Cap de Gascogne* à cause de sa situation à l'entrée de la Gascogne proprement dite, ou peut-être parce qu'on y tenait les assemblées de la province du temps des comtes ou ducs de Gascogne. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I, col. 1173.

L. **SAINT-SEVER DE RUSTAN** (*Sanctus Severus de Russitano*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans une ville du même nom, au diocèse et à deux lieues de Tarbes. Elle florissait déjà à la fin du IXe siècle et au commencement du Xe. Ayant été ravagée par les Sarrasins, Centulle, comte de Bigorre, la soumit à Saint-Victor de Marseille, et en recommanda le rétablissement à l'abbé Richard; ce qui fut confirmé par le pape Urbain II l'an 1089. Elle était unie à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I.

LI. **SAINT-SIMONIENS, SAINT-SIMONISME**, secte qui, après avoir fait quelque bruit, est morte dans ces dernières années. Elle a emprunté son nom du comte Henri de Saint-Simon, né en 1760 à Paris, où il est mort l'an 1825. Or Saint-Simon se donnait comme l'*analogue* de Socrate; mais, bien qu'il appelât une explication nouvelle de la doctrine, dit Auguste Comte, il n'avait pas abjuré le christianisme. On peut assurer qu'il n'exerça guère d'influence pendant sa vie. Plusieurs de ses disciples ont avoué que « comme *industriel* il s'était ruiné; comme *penseur*, il s'était épuisé à prendre toutes les formes sans réussir jamais à frapper les esprits; qu'enfin comme *moraliste* il s'était suicidé. » Quelques idées positives, exposées dans ses écrits ou dans ses entretiens avec un petit nombre d'amis, furent exploitées après sa mort dans *le Producteur*, dont les rédacteurs ne tardèrent pas à se diviser, parce qu'une partie d'entre eux s'occupaient trop exclusivement de questions *matérielles et positives*. Cependant ils s'accordaient généralement à publier que le christianisme, doctrine bonne et divine, avait exercé dans le passé une heureuse influence sur la civilisation, mais qu'*il avait fait son temps*. Les dogmes principaux du *saint-simonisme* étaient : 1° le *Dieu-Tout*, ou panthéisme universel; 2° la négation du péché originel; 3° la prétention de réhabiliter la chair; 4° l'abolition de l'hérédité; 5° la suppression de tout lieu de punition après la mort; 6° enfin la déification de Saint-Simon et d'Enfantin. Parmi les écrits de Saint-Simon nous citerons seulement : 1° La *Réorganisation de la société européenne*; Paris, 1814, in-8°; — 2° L'*Industrie*, ou *Discussions politiques, morales et philosophiques*; ibid., 1817, 4 vol. in-8°; il a eu dans la composition de ces deux ouvrages plusieurs de ses amis pour collaborateurs; — 3° *Le Nouveau Christianisme*; ibid., 1825, in-8°. C'est, sans contredit, l'œuvre de Saint-Simon qui mérite le plus d'attention au point de vue religieux. En effet, on y voit que le christianisme a été détourné de ses voies; que, progressif de sa nature, et devant se modifier selon les pays et les âges, il a été immobilisé dans les entraves canoniques; le clergé, qui a la mission d'enseigner, ne sait rien lui-même de ce qu'il faut à notre temps et à nos mœurs; il est donc dans une incapacité complète; le christianisme réformé de Luther n'est pas plus dans le vrai

Digitized by Google

que l'Église catholique; en supprimant dans le culte les arts qui charment la vie, en ne s'occupant pas de l'amélioration physique des classes pauvres, Luther a continué la lutte fatale de la matière et de l'intelligence, du corps et de l'esprit. Le christianisme nouveau a un but plus large, et qui embrasse tous les besoins de l'humanité; il dérive du grand principe : « Aimez-vous les uns les autres, » qu'il approprie à l'état actuel de la société, et dont il tire la formule suivante : « La religion doit diriger toutes les forces sociales vers l'amélioration morale et physique de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Voilà tout le christianisme, et il lui faut pour prêtres, non des prêtres légitimement consacrés prêtres par les successeurs des apôtres de Jésus-Christ, mais les hommes (quels qu'ils soient d'ailleurs) les plus capables de contribuer par leurs travaux à la moralisation et au bien-être général. Les disciples de Saint-Simon déduisirent de ces prémices la hiérarchie sociale basée sur la capacité et sur les œuvres, l'Église universelle gouvernant le temporel comme le spirituel, comprenant toutes les fonctions, toutes les professions, sanctifiant la science et l'industrie, réglant les vocations, fixant les salaires, partageant les héritages, et prenant les meilleurs moyens pour que les travaux de chacun concourent au bien de tous. Pour arriver à ce but il n'était nullement nécessaire de détruire la religion catholique, attendu qu'elle seule est capable de réaliser tout ce qu'il y a de vraiment réalisable dans ces utopies. *Voy. l'Ami de la Religion*, tom. LXIII, p. 274; tom. LXV, p. 539; tom. LXVI, p. 257, etc. Le *Diction. univers.* de Feller. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

LII. **SAINT-SULPICE, SULPICIENS.** C'est le nom qu'on a donné à une société de prêtres séculiers, dont le but est l'instruction et l'éducation des jeunes ecclésiastiques dans les séminaires. Fondée à Paris, l'an 1645, par un saint et savant prêtre du nom de Jean-Jacques Olier, cette société s'est maintenue d'une manière admirable dans l'esprit de piété, de simplicité et de modestie que lui a inspiré son fondateur. L'état de ces prêtres est libre; ils ne font aucun vœu, ni solennel, ni simple; ils ne sont liés entre eux que par la noble ardeur de fournir à l'Église des ministres qui forment et calquent, pour ainsi dire, leur vie et leur conduite sur la vie et la conduite du prêtre par excellence, de notre divin Sauveur. *Voy.* notre art. OLIER.

LIII. **SAINT-THADDÉE** ou **MACU**, siége archiépisc. de la grande Arménie, dans la province d'Artaz. Il a pour suffragants les évêchés d'Auhar, d'Hoi, de Jormi, de Maratha et de Salmaste. On en connaît trois évêques, dont le premier, Jean, siégeait au commencement du XIVe siècle. On en connaît six archevêques latins, dont le premier, Cachana, reçut en 1321 une lettre de Jean XXII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1445, et tom. III, p. 1386.

LIV. **SAINT-THOMAS** ou **THOMÉ**. *Voy.* MELIAPOUR.

LV. **SAINT-TIBERT** ou **TUBERT, UBERT** (*Fanum Sancti Tiberii* ou *Tuberii, Uberii*), ancien bourg situé dans le Languedoc, entre Agde et Pézenas, et où l'on a assemblé trois conciles de l'an 907 à l'an 1389. *Voy.* Labbe, tom. IX. La *Gallia Christ.*, tom. VI, p. 35. Martennne, *Thesauri*, tom. IV.

LVI. **SAINT-ULMER.** *Voy.* SAMER.

I. **SAINTE-BEUVE** (Jacques de), théologien, né à Paris en 1613, mort l'an 1677, se fit recevoir docteur de Sorbonne en 1638, et devint en 1643 professeur royal de théologie. Il avait la réputation d'être le plus habile casuiste de son époque. Engagé dans l'affaire d'Arnauld, il dut se démettre de sa chaire; mais, ayant signé dans la suite le formulaire prescrit par Alexandre VII, il fut nommé théologien du clergé de France, et chargé de composer une théologie morale. On a de lui : 1° *De Confirmatione*; Paris, 1686, in-4°; — 2° *De Extrema Unctione*; ibid., 1686, in-4°; — 3° *Décisions de cas de conscience*; ibid., 1686, 3 vol. in-4° et in-8°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SAINTE-CROIX** ou **SANTA-CROCE** (Prospero de), cardinal et diplomate, né à Rome en 1513, mort l'an 1589, fut d'abord pourvu d'une charge d'avocat consistorial, puis nommé par Paul III évêque de Castel-Chisamo, dans l'île de Candie. Il remplit les fonctions de nonce en Allemagne, en Portugal, en Espagne, puis en France, où Catherine de Médicis le fit nommer à l'archevêché d'Arles, et lui procura le chapeau de cardinal. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Decisiones Rotæ Romanæ*; — 2° *Constitutiones laneæ artis a Sixto V in Urbe erectæ*; — 3° cinquante *Lettres*, en italien et en français, qui ont été publiées par Aymon dans les *Synodes des Églises réformées*. *Voy.* Justiniani, *Hist. des évêques de Tivoli.* Richard et Giraud.

III. **SAINTE-JUSTE** (*Sancta Justa*), ancienne ville épisc. de Sardaigne, sous la métropole d'Arbora, dont elle est peu éloignée. Ce siége fut établi au commencement du XIIe siècle, mais il est uni aujourd'hui à l'église de Torre. Son premier évêque, Augustin, siégeait en 1119. *Voy.* la *Sardinia Sacra*, p. 253. Richard et Giraud.

IV. **SAINTE-MARTHE**, ville épisc. de l'Amérique. *Voy.* SANTA-MARTA.

V. **SAINTE-MARTHE** (Abel-Louis de), théologien et poëte latin, né à Paris en 1620, mort à Saint-Paul-aux-Rois, près de Soissons, abandonna le barreau pour entrer dans la congrégation de l'Oratoire. Il professa avec succès la théologie dans les maisons de son Ordre, à Paris, puis à Saumur, et devint supérieur général. Il déploya beaucoup de zèle pour rétablir la discipline, et travailla à la conversion des protestants. Il a travaillé à la *Gallia Christiana*. *Voy.* Dreux du Radier, *Biblioth. du Poitou.* Nicéron, *Mémoires*, tom. VIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

VI. **SAINTE-MARTHE** (Claude de), né à Paris en 1620, mort l'an 1690 au château de Courbeville, près d'Orsay, quitta le monde de bonne heure pour embrasser l'état ecclésiastique. Après avoir été pendant la Fronde curé de Mondeville, dans le diocèse de Sens, il se retira à Port-Royal-des-Champs, où il dirigea les religieuses. Il était fort attaché au parti janséniste. Exilé deux fois par ordre du roi, il se retira à Courbeville pour le reste de ses jours. On connaît de lui : 1° *Défense des religieuses de Port-Royal et de leurs directeurs*; Paris, 1677, in-8°; — 2° *Traités de piété*; ibid., 1702; 1733, 2 vol. in-12; — 3° *Lettres de piété et de morale*; ibid., 1709, 2 vol. in-12. Il prit part à la *Morale pratique des jésuites* et à la traduction du *Nouveau Testament de Mons*. On lui prête encore divers petits écrits, des discours, des lettres, etc. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. VIII. Richard et Giraud, tom. XVI, p. 222. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **SAINTE-MARTHE** (Denis de), neveu du précédent, né en 1650 à Paris, où il est

Digitized by Google

mort l'an 1725, entra chez les bénédictins, où il professa pendant longtemps la philosophie et la théologie; il fut plus tard nommé général de son Ordre. Il s'était rangé au parti des *appelants* de la bulle *Unigenitus*, mais il adhéra à l'accommodement qui intervint l'année même de son élection. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages d'érudition et de controverse, entre autres : 1° *Traité de la confession contre les calvinistes;* Paris, 1685, in-8°; — 2° *Réponse aux plaintes des protestants touchant la prétendue persécution de France;* ibid., 1688, in-12; — 3° cinq *Lettres à M. de Rancé;* ibid., 1692-1693, in-12; le sujet de ces *Lettres* est une dispute sur les études monastiques; — 4° *Vie de Cassiodore;* ibid., 1694, in-12; elle passe pour le meilleur écrit de l'auteur; — 5° *Hist. de saint Grégoire le Grand;* ibid., 1697, in-4°; — 6° La *Gallia Christiana*, qu'il fit à la prière de l'assemblée du clergé de 1710. *Voy.* Dreux du Radier, *Biblioth. du Poitou*. La *Gallia Christiana*, tom. VII. D. le Cerf, *Biblioth. des Auteurs de la congrég. de Saint-Maur*. Nicéron, *Mémoires*, tom. V. Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud.

VIII. **SAINTE-MARTHE** (Gaucher, plus connu sous le nom de Scévole, et Louis de), frères jumeaux, nés à Loudun en 1571, morts à Paris, Scévole en 1650, et Louis l'an 1656, furent nommés l'un et l'autre, en 1620, historiographes de France et conseillers du roi. Louis embrassa plus tard l'état ecclésiastique, et devint prieur de Claunay. Leur principal ouvrage est intitulé : *Gallia Christiana, qua series omnium Archiepiscoporum, Episcoporum et abbatum Franciæ, vicinarumque ditionum ab origine Ecclesiarum ad nostra usque tempora;* Paris, 1656, 4 vol. in-fol.

SAINTES ou **XAINTES** (*Santones, Mediolanum Santonum*), ancienne ville épisc. sous la métropole de Bordeaux, érigée en évêché au IVe siècle selon les uns, au IIIe selon les autres, et enfin à la fin du Ier, suivant d'autres. Ces derniers prétendent que saint Eutrope, son premier évêque, qui fut martyrisé l'an 96, reçut la consécration des mains du pape saint Clément Ier; tandis qu'il y a des hagiographes qui veulent que ce soit au IIIe siècle que saint Eutrope ait prêché l'Évangile dans les Gaules, où il trouva la mort. L'évêché de Saintes a été supprimé par le concordat de 1801; son dernier évêque, Pierre-Louis de la Rochefoucauld-Bayers, fut massacré aux Carmes, à Paris, avec son frère, l'évêque de Beauvais, le 2 septembre 1792. De l'an 562 ou 563 jusqu'à l'an 1096, il s'est tenu à Saintes sept conciles. *Voy.* Gregor. Turon., *De Gloria Confessor.*, cap. LVIII, et *Histor.*, l. IV, c. XXVI. La *Gallia Christ.*, t. II nov. edit. La Regia, tom. XII. Labbe, tom. V, X. Hardouin, tom. III, VI. Mansi, *Supplem.*, tom. II, col. 7. Jean Chenu, *Archiepiscopor. et Episcopor. Galliæ chronologica Historia*, p. 434, 511. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 234-236.

SAINTETÉ. *Voy.* Saint, n° I.

SAINTIN (Saint), en latin *Sanctinus*, 1er évêque de Meaux. On ne sait de lui autre chose, sinon qu'il avait été disciple de saint Denys, et qu'il avait jeté les semences de la foi dans la ville et le pays de Meaux. Il est honoré comme confesseur à Meaux le 22 septembre. La ville de Verdun s'attribue le même saint; cependant elle ne le met que dans le IVe siècle, tandis que celle de Meaux le place dans le IIIe; ce qui ferait croire que ce sont deux saints différents. Quoi qu'il en soit, les deux Églises de Meaux et de Verdun font la fête de saint Saintin le 11 octobre, jour auquel le Martyrologe de France parle de lui comme ayant été évêque de Verdun d'abord, puis de Meaux, tandis qu'il en fait mention, au 22 septembre, comme d'un simple martyr travaillant toujours sous saint Denys, et mort à Paris avec saint Antonin au 3 octobre. *Voy.* Richard et Giraud.

SAINTS (Les) sont toutes les créatures raisonnables, anges ou hommes, que Dieu a admis à la participation de sa gloire éternelle, et nommément ceux qui ont été canonisés par les souverains pontifes. Nous honorons les saints comme les amis et les serviteurs de Dieu, qu'il a comblés de ses dons les plus exquis et de ses grâces les plus précieuses. Le culte que nous leur rendons est par conséquent un culte religieux, et fondé sur l'excellence surnaturelle des saints qui en font l'objet. On l'appelle *culte de dulie* quand il s'applique aux saints en général, et *hyperdulie* quand on le rend à la très-sainte Vierge. Remarquons que, quoi qu'en disent les protestants, l'Église catholique n'a jamais confondu le culte qu'elle rend à Dieu avec celui qu'elle rend aux saints : elle adore Dieu, elle honore et vénère seulement les saints. *Voy.* Richard et Giraud, qui traitent les principales questions qui se rattachent aux *saints*, et auxquelles nous avons consacré nous-mêmes quelques lignes aux articles Dulie, Hyperdulie, Images, n° I, Invocation, n° III, Reliques, Latrie. *Compar.* Saint, n° I.

SAÏS, aujourd'hui **SA**, ville épisc. de la première Égypte, sous le patriarcat d'Alexandrie. Outre Herméon, mélécien, on en connaît six évêques, dont le premier, Paphnutius, assista en 362 au concile d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 519.

SAJANELLI (Jean-Baptiste), religieux de l'Ordre de Saint-Jérôme, de la congrégation du bienheureux Pierre de Pise, né à Crémone en 1700, mort à Ferrare l'an 1777. Élu général de son Ordre en 1758, il se servit de l'autorité que lui donnait cette dignité pour faire exécuter divers travaux littéraires honorables à sa congrégation. Il a laissé plusieurs écrits, entre autres : *Historica Monumenta Ordinis Sancti Hieronymi, B. Petri de Pisis documentis nunc primum editis illustrata;* Venise, 1758 et 1762, 3 vol. in-fol. *Voy.* l'éloge de Sajanelli, dans le *Giornale di Modena*, tom. XIV, p. 64. Feller, *Biogr. univers.*

SALABERGE ou **SALEBERGE** (Sainte), abbesse de Saint-Jean de Laon, née en Champagne, morte le 22 septembre 654 ou 655, fut mariée contre son inclination, et, ayant perdu son premier mari au bout de deux mois, elle épousa Blandin, avec lequel elle vécut d'une manière très-édifiante. Elle consacra ses enfants à Dieu, et, du consentement de son mari, elle se retira dans un monastère qu'elle avait fondé dans les monts des Vosges. L'an 640 elle transféra sa communauté à Laon, et la gouverna saintement jusqu'à sa mort. Ce monastère fut donné en 1139 aux moines de Saint-Benoît. *Voy.* Anonym. apud Mabillon, *Acta Sanctor. Ord. Benedicti, sæc. I.* Bulteau, *Hist. monast. d'Occident*, l. III, ch. VII. Richard et Giraud.

SALABONI, que quelques-uns prétendent être le même que *Salébim* ou *Salébin*. Nous connaissons Éliaba de *Salaboni*, un des braves de l'armée de David. *Voy.* II Rois, XXIII, 32. *Compar.* Salébim.

SALABONITE, qui est natif ou habitant de Salaboni. *Voy.* I Paralip., XI, 32. *Compar.* l'art. précédent.

Digitized by Google

SALACH, ville épisc. de Mésopotamie, située dans le pays de Tur-Abdin, entre Mardin et Nisibe, en deçà du Tigre. Les jacobites y ont eu des évêques qui avaient leur siége dans le monastère de Saint-Jacques. Elle a été aussi la résidence de quelques patriarches du même rite, depuis l'an 1364 jusqu'en 1494. De Commanville pense que *Salach* est la même que *Séleucie*. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Daniel, siégeait en 651. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1516. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 204. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 240-241.

SALADIN (Thomas), évêque de Parme, vivait vers la fin du XVIIe siècle. On a de lui : *Synodus diœcesana ab episcopo Parmensi Thoma Saladino, habita anno domini* 1691, *nonis maii ineunte mense quarto interregni pontificii ab obitu Alexandri VIII, publicata vero* 18 *Kalendis septembris, elapso jam mense a die creationis SS. D. N. Innocentii XII*, in-4°. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1694, p. 35, 1re édit., et p. 60, 2e édit.

SALADINE, nom d'une dîme qui fut imposée, l'an 1188, en France et en Angleterre pour subvenir aux frais de la croisade contre Saladin, soudan d'Égypte. L'ordonnance portait que tous ceux qui ne feraient point partie de la croisade, même les ecclésiastiques, excepté les chartreux, les bernardins et les religieux de Fontevrault, paieraient une fois la dîme de leur revenu et de la valeur de leurs meubles, sans y comprendre néanmoins les habits, les livres, les armes et les ornements ou vases sacrés. *Voy*. Maimbourg, *Hist. des Croisades*.

SALAGNAC. *Voy*. SALIGNAC, n° II.

SALAI, père d'Azuba, mère du roi Josaphat. *Voy*. III Rois, XXII, 42.

SALAIRE. *Voy*. CASUEL, HONORAIRE, TRAITEMENT ECCLÉSIASTIQUE.

I. **SALAMANQUE** (*Salamentica* ou *Salmantica*, *Salmanticensis* ou *Salamanticensis Ecclesia*), ville épisc. d'Espagne, sous la métropole de Compostelle, et située sur la rivière de Tormes. Son premier évêque, Leuthère, souscrivit au concile de Tolède en 589. Salamanque est devenue très-célèbre par sa fameuse université, qui est considérée comme la première d'Espagne, et on la regardait à une certaine époque comme une des quatre premières de l'Europe. De Commanville dit que dès les premiers siècles *Salamanque* était sous Merida, et qu'elle devint ensuite suffragante de Saint-Jacques de Compostelle. Le concordat de 1851 a enlevé *Salamanque* à Saint-Jacques, et l'a soumise au nouvel archevêché de Valladolid avec Astorga, Avila, Ségovie et Zamora. Depuis l'an 1153 jusqu'à l'an 1416, il s'est tenu six conciles à *Salamanque*. *Voy*. *La Historia de España*, ou bien la trad. franç. de Vaquette d'Hermilly. Hardouin, tom. VIII. Mansi, *Supplém.*, tom. III. Le card. d'Aguirre, *Hist. concilior. Hispan.*, t. III. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 205. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 241-243. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **SALAMANQUE** (Alexis de), né à Zamora, vivait au XVIe siècle, est auteur de trois *Dialogues de la République de Jésus-Christ*; Lyon, 1556.

III. **SALAMANQUE** (Grégoire de), capucin espagnol de la province de Castille, vivait au XVIIe siècle. Il a donné des éditions des ouvrages suivants : 1° *Compendium quæstionum selectarum super regulam S. Fr. P. Leandri de Murcia*; Alcala, 1660, in-8°; — 2° *Summa omnium operum P. Leandri de SS. Sacramento, Ordinis Discalceatorum, sanctissimæ Trinitatis, redemptionis captivorum, ordine alphabetico dispositæ*; Lyon, 1672, in-fol.; — 3° *Compendium Summæ P. Eligii Bassæi capucini*; ibid., 1674 et 1678. *Voy*. le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 32.

IV. **SALAMANQUE** (**THÉOLOGIENS DE**), en latin *Salmanticenses Theologi*, ou simplement *Salmaticenses*, se dit d'un ouvrage de théologie fort estimé, rédigé et publié par les théologiens du collége des Carmes déchaussés de Salamanque. Le premier volume est intitulé : *Collegii Salmaticensis Fratrum discalceatorum B. M. de Monte Carmelo primitivæ observantiæ Cursus theologicus, Summam theologicam D. Thomæ, doctoris Angelici, complectens, juxta miram ejusdem Angelici præceptoris doctrinam et omnino consone ad eam, quam Complutense collegium, ejusdem Ordinis, in suo Artium Cursu tradit*; Salamanque, 1631; Lyon, 1679, in-fol. Il a paru en tout 9 vol. in-fol., ou 10 selon Pfaff; le dernier renferme le traité *De Incarnatione*. Outre cet ouvrage, il en est un autre de théologie morale, publié par le même Ordre, et sous le même titre : *Collegii Salmaticencis Fratrum discalceatorum B. M. de Monte Carmelo Cursus Theologiæ moralis*; Venise, 1728, 6 vol. in-fol. Avant ces deux ouvrages, il en avait été publié un qui était comme une introduction à ces deux; c'était un cours de philosophie, sous le titre de : *Complutensis Artium Cursus; Complute*, 4 vol., réimprimés plus tard à Lyon en 1631 et 1637. *Voy*. le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve quelques détails concernant les auteurs qui ont travaillé à ces divers ouvrages.

SALAMAS. *Voy*. SALMAS.

SALAMIEL, fils de Surisaddaï, prince de la tribu de Siméon. *Voy*. Nombr., I, VI; II, 12; VII, 36, etc.

SALAMINE (*Salamis* ou *Salaminium*), ancien siége épisc., et ancienne capitale et métropole de l'île de Chypre, située sur la côte orientale. On lit dans les Actes des apôtres que saint Paul et saint Barnabé, envoyés par l'Esprit-Saint, y annoncèrent la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs (XIII, 4-5). Plus tard on la nomma *Constance* (*Constantia*), parce qu'ayant été renversée, dit-on, par un tremblement de terre, elle fut rebâtie par Constance, fils de l'empereur Constantin. C'est près de cette ville qu'on trouva, en 485, le corps de saint Barnabé avec l'Évangile selon saint Matthieu sur sa poitrine. Anthême, alors archevêque de Constance, se servit de cette découverte pour prouver à l'empereur Zénon que son Église, ayant été fondée par saint Barnabé, était indépendante de tout autre siége; et l'empereur confirma par un édit l'exemption de l'Église de Chypre contre les prétentions des évêques d'Antioche, qui ont souvent tenté de la soumettre à leur juridiction. Les Pères du concile d'Éphèse avaient aussi prononcé en faveur de la même exemption. *Salamine* ou *Constance* ayant été entièrement ruinée du temps des Sarrasins, son siége archiépiscopal fut d'abord transféré à Arsinoé ou Famagouste, ville située sur la côte méridionale. Plus tard, vers la fin du XIIe siècle, on établit un archevêque latin à Nicosie, outre l'archevêque grec, qui siégeait à Famagouste. Ce dernier fut soumis à l'archevêque latin, avec les autres prélats de sa nation, par Célestin III. Mais, comme les deux archevêques étaient toujours en querelle au sujet de la juridiction, Alexandre IV ordonna qu'après la mort de Germain, qui était alors archevêque des Grecs, cette nation n'aurait plus d'archevêque en Chypre, et qu'il n'y na-

Digitized by Google

rait plus dans toute l'île que quatre évêques de la même nation, qui seraient soumis à l'archevêque latin, et qui auraient leur siége à Solium, Arsinoé, Carpasia et Leucéra. Les Grecs demeurèrent ainsi sans archevêque jusqu'à l'an 1570, époque à laquelle ils furent encore soumis à un métropolitain de la nation, après la prise de l'île de Chypre par les Turcs. Salamine a eu trente-six archevêques grecs, dont le premier est saint Barnabé, apôtre, qui fonda l'église de Chypre. Les jacobites, les arméniens et les maronites ont eu aussi des évêques de leur rite dans l'île de Chypre. Nous en connaissons huit évêques jacobites, dont le premier, Proclus, eut pour successeur Paul, qui siégeait en 624; deux évêques arméniens, dont le premier, Nicolas, assista au concile de Sis; et onze évêques maronites, dont le premier, Georges Ier, vivait en 1340. *Salamine* est aujourd'hui un simple archevêché *in partibus* ayant pour suffragants les évêchés, également *in partibus*, Carpasso (*Carpasia*, *Carpasium*), Baffa ou Baffo (*Paphos Nova* ou *Neapaphos*), Soléa ou Solos, Solie (*Soli* ou *Solia*), Trémito, Amathonte. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1043 et 1421; tom. III, p. 83, 1315. Assemani, *Biblioth. Orient.*, tom. I, p. 486, 487, 1429, et tom. II, p. 1215, n° 31. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 204. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 243-244.

SALAMO (Simon) et **GELABERT** (Melchior), prêtres, docteurs et missionnaires du diocèse d'Elne, ont publié : *Regula cleri, ex Sacris Libris, SS. Patrum monimentis, ecclesiasticisque sanctionibus excerpta... cui accessit præparatio proxima ad mortem;* Villefranche, dans le Rouergue, 1760, in-12.

SALAMPSO, fille du grand Hérode et de Mariamne Asmonéenne. Elle fut d'abord fiancée à Phéroras, et ensuite elle épousa Phazael, son cousin germain, dont elle eut trois fils : Antipater, Hérode, Alexandre, et deux filles, Alexandra et Cypros. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SALANHAC. *Voy.* SALIGNAC, n° II.

SALAS (Jean de), jésuite, né à Zamiel, dans le diocèse d'Ossuna, en Espagne, mort l'an 1612, a laissé, outre un traité des lois : 1° *Commentaires théologiques sur la* 1re *part. de saint Thomas;* Barcelone, 1607, 1609; — 2° cinq *Traités sur la* 2^a^ 2^æ^ *de saint Thomas;* Lyon, 1617.

SALATHI, un des chefs des troupes de Manassès. *Voy.* I Paralip., XII, 20.

I. **SALATHIEL**, fils de Jéchonias et père de Zorobabel. Le même Salathiel, que saint Matthieu dit être fils de Jéchonias, est appelé par saint Luc, fils de Néri, ce qui s'accorde aisément, soit que Néri ait adopté Salathiel, ou que Jéchonias ait épousé la veuve de Néri, mort sans enfants; car en l'un et l'autre cas Salathiel doit passer, selon la loi, pour fils de Néri. Les Juifs prétendent que Salathiel fut prince titulaire des Juifs pendant la captivité, quoique subordonné au roi de Chaldée, et même qu'il y eut des successeurs de la maison de David sous le nom de princes de la captivité. Ils soutiennent même que ces chefs de captivité subsistent encore. *Voy.* I Paralip., III, 17. I Esdr., III, 2. Matth., 12. Luc, III, 27. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **SALATHIEL**, de la tribu de Ruben, fils d'un nommé Siméon, et l'un des aïeux de Judith. *Voy.* Judith, VIII, 1.

III. **SALATHIEL** (Saint), martyr du Mont-Sinaï, sous les Sarrasins, dans le IVe siècle, fut massacré par ces barbares avec les autres moines de ce monastère. On célèbre leur fête le 14 janvier.

I. **SALAZAR** (Étienne de), chartreux espagnol, mort en 1596, était prieur de la Chartreuse de Xérès. Il a laissé : 1° un *Discours au* chapitre général de son Ordre; Lyon, 1584; — 2° *Explication de la généalogie de Jésus-Christ selon saint Matthieu*, avec un *Commentaire sur le* IIe *ch. de saint Matthieu;* ibid.; — 3° *Traité sur le Pentateuque;* — 4° vingt *Discours sur le Credo*, en espagnol; Barcelone, 1591. *Voy.* Petreius, *Biblioth. Carthus.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

II. **SALAZAR** (Dom Luis de), érudit, né à Valladolid en 1658, mort en 1734, était très-versé dans les langues, et possédait le droit civil et canonique, sur lequel il a écrit. Il fut chronologiste de Castille, premier chronologiste des Indes, fiscal de l'Ordre de Calatrava, procureur général, alguazil principal de l'Inquisition de Tolède, et surintendant des archives. On a de lui sur divers sujets un grand nombre d'ouvrages, dont on trouve le catalogue à la tête du volume in-4° qu'il composa, et qu'il intitula : *Examen Castellano della Crisis Griego;* cet ouvrage a été publié après sa mort, en 1736. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **SALÉ**, fils de Caïnan et petit-fils d'Arphaxad, selon saint Luc, et selon la Genèse fils d'Arphaxad, si on rejette Caïnan, qui ne se trouve point dans l'hébreu. Les Orientaux font de Salé un prophète envoyé de Dieu, de la tribu de Thémud en Asie, et disent que les Thémudistes, ne l'ayant pas écouté, furent punis de telle sorte que, dans un tremblement de terre, tous les incrédules furent renversés morts dans leurs propres maisons. Quelques Arabes cependant font ce Salé prophète plus récent que celui dont nous venons de parler, mettant quatre générations entre Héber, fils de notre Salé, et leur prophète. *Voy.* Genèse, X, 24. Luc, III, 35 et 36. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **SALÉ** (Claude), religieux de l'Ordre de Prémontré, né à Rue, près de Montreuil-sur-Mer, en 1599, mort l'an 1670. Après avoir enseigné dans plusieurs maisons de son Ordre, il se livra à d'utiles recherches dans les archives de l'abbaye de Saint-André-au-Bois, dont il était profès. On a de lui une chronique intitulée : *Recueil historique de l'abbaye de Saint-André-au-Bois;* Saint-Omer, 1651. Outre les faits qui intéressent le monastère, on trouve dans cet ouvrage des documents qui peuvent établir la généalogie de plusieurs nobles familles de l'Artois. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

SALÉBIM ou **SÉLÉBIN**, ville de Palestine, dans la tribu de Dan. Elle est jointe à Aïalon, à Harès, ainsi qu'aux villes de Maccès et Bethsamès, ce qui indique à peu près sa situation. Quelques-uns prétendent que c'est la même que Salaboni. *Voy.* Josué, XIX, 42. Juges, I, 35. III Rois, IV, 9. *Compar.* SALABONI.

SALÉCHA, ville de la terre de Basan qui échut en partage à la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain (Josué, XII, 4; XIII, 11). Elle est nommée *Selcha* (Deutéron., III, 10). Et de même ailleurs le texte sacré oppose *Hermon*, qui était au nord, et *Salécha*, qui apparemment pour ce motif même se trouvait au midi (Josué, XII, 4; XIII, 11). Elle semble être donnée aussi comme limite aux enfants de Gad, habitants du pays de Basan, comme on le voit dans le Ier livre des Paralipomènes (V, 11); mais peut-être faudrait-il lire dans ce passage

Digitized by Google

les *enfants de Galaad*, comme ont lit dans Josué : *Galaad, qui fut un homme belliqueux, et qui eut la possession de Galaad et de Basan* (XVII, 1).

SALEIGNAC. *Voy.* SALIGNAC.

I. **SALEM**, en hébreu *Schâlêm*, ville dont, selon la Genèse (XIV, 18), Melchisédech était roi. L'historien Joseph, Onkelos, dans sa paraphrase chaldaïque, la plupart des Pères et les anciens commentateurs, pensent que c'était la même que *Jérusalem*, sentiment qui semble confirmé par le Psaume LXXV, 2 (Hebr., LXXV, 3). Mais saint Jérôme croit tout autrement, et il place *Salem*, dont il est ici question, dans le voisinage de Scythopolis. Reland croit aussi que ce n'est pas la même ville; et l'argument tiré du Psaume ne lui paraît pas démonstratif. Pour nous, il nous semble que Jérusalem a pu s'appeler primitivement *Salem*, sans pour cela qu'on doive la confondre avec *Salem*, dont Melchisédech était roi. *Voy.* Hieronym., *Epistola ad Evangelium*. Roland., *Palæstina illustrata*, p. 832 et seqq., et les commentateurs sur la Genèse, XIV, 18. *Compar.* JÉRUSALEM, n° I.

II. **SALEM**, en hébreu *Schâlêm*, qu'on lit dans la Genèse (XXXIII, 18), où il est question du retour de Jacob dans la terre de Chanaan, a été pris par les Septante, la Version syriaque et la Vulgate, pour un nom propre de lieu, étant traduit dans le sens de : *Il vint à Salem, ville de Sichem* ou *des Sichémites*. Mais Onkelos, dans sa paraphrase chaldaïque, Saadias dans sa version arabe, les rabbins et la plupart des interprètes modernes ont donné au mot hébreu *Schâlêm* sa signification primitive, c'est-à-dire *sain et sauf*, et ont rendu la phrase par : *Il vint sain et sauf à la ville de Sichem;* ce que les Juifs entendent de la guérison complète de sa cuisse. *Voy.* Reland, *Palæstina illustrata*, p. 976-977, et les interprètes sur Genèse, XXXIII, 18.

SALÉMOTH, père de Jahath. *Voy.* I Paralip., XXIV, 22.

SALEPH, second fils de Jectan, dont les descendants se répandirent vers l'Arménie. *Voy.* Genèse, X, 26.

SALERNE (*Salernum*), ville archiépisc. du royaume de Naples, située à quinze lieues environ de cette ville. La cathédrale de Saint-Matthieu, où l'on conserve les reliques de ce saint apôtre, fut érigée en archevêché en 984 par Benoît VII, et non en 974 ou 973, par Boniface VII, comme quelques-uns le prétendent, suivant la remarque de Gaet. Moroni. Le premier évêque de Salerne est saint Bonosius, dont l'Église célèbre la fête le 13 mai. De l'an 1572 à l'an 1615, trois conciles ont été tenus à Salerne. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VII, p. 348. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. V, col. 1157, etc. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 204-205. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 253-268.

SALES (Charles-Auguste de), neveu de saint François de Sales, né au château de Sales (Savoie), commune de Thorens, en 1606, mort l'an 1660, fit ses études à Lyon, au collége de la Trinité, sous le célèbre P. Monet, de Bonneville. Nommé coadjuteur de l'Église de Genève, il fut sacré sous le titre d'évêque d'Ebron, le 14 mai 1615. Il établit les prêtres de l'Oratoire à Rumilly en 1651, pour enseigner dans le collége de cette ville, consacra la nouvelle église du premier monastère de la Visitation d'Anney, le 30 octobre 1653. Il a composé, entre autres ouvrages : 1° *De Vita et rebus gestis servi Dei, eximiæ sanctitatis, Francisci Salesii, episcopi et principis Gebennensis*, lib. X; Lyon, 1634, in-4°; — 2° le même ouvrage traduit en français; ibid.; — 3° *Traité mystique de la pénitence;* Annecy, 1645, in-8°; — 4° *Oraison funèbre de la Mère de Chantal*, prononcée en 1642, et imprimée à Annecy, 1645; — 5° *Vie de la Mère de Blonay, supérieure de la Visitation;* Paris, 1655, in-8°. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

SALESBURIA. *Voy.* SALISBURY.

SALGADO DE SOMOSA, abbé d'Alcala-Réal, dans le royaume de Grenade, en Espagne, mort en 1664, a écrit : 1° *De Regia Protectione, vi oppressorum, appellantium a causis et judicibus ecclesiasticis*, tom. II; ouvrage mis à l'*Index* le 11 avril 1628; — 2° *Tractatus de supplicatione ad Sanctissimum, a bullis et litteris apostolicis nequam et importune impetratis, et de earum retentione interim in Senatu;* également mis à l'*Index*. (Decr. 26 oct. 1664.) *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.*

SALIAN ou **SALLIAN** (Jacques), jésuite, né à Avignon en 1557, mort à Paris l'an 1640, professa pendant longtemps les humanités et la théologie morale dans la province de Lyon, et fut recteur du collége de Besançon. On a de lui : 1° *Annales ecclesiastici V. T. ab orbe condito usque ad Christi mortem;* Paris, 1619-1624, 6 vol. in-fol.; Paris, 1625, 6 vol. in-fol.; ibid., 1641, 6 vol. in-fol.; ouvrage dans lequel l'auteur a répandu une grande érudition; 2° un abrégé de cet ouvrage sous ce titre : *Ann. eccles. V. T. Epitome;* ibid., 1635, in-fol.; Lyon, 1664, in-fol.; — 3° *Enchiridium chronologicum sacræ et profanæ historiæ;* Paris, 1636, in-12; — 4° *De Timore Dei;* Paris, 1628; mis en français par l'auteur, sous ce titre : *L'Ambassade de la princesse Crainte de Dieu;* ibid., 1630, in-8°; — 5° *De l'Amour de Dieu;* ibid., 1631; — 6° *L'Art de plaire à Dieu;* ibid., 1635.

SALIER (Jacques), de l'Ordre des Minimes, né à Saulieu en 1615, mort à Dijon l'an 1707, professa la théologie et devint provincial, puis définiteur de la province de Bourgogne. On a de lui : 1° *Historia scholastica de speciebus eucharisticis, sive de formarum materialium natura, singularis observatio ex sacris prophanisque auctoribus;* Lyon et Dijon, 1687-1692-1704, 3 vol. in-4°; — 2° *Cacocephalus, sive de plagiis opusculum, in quo variæ plagiariorum vitia traduntur, et ingenuorum operum jura ex prophanis sacrisque auctoribus vindicantur;* Mâcon, 1694, in-12; — 3° *Pensées sur le paradis et l'âme raisonnable*, in-8°. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogue*, in-fol., tom. II, p. 230.

SALIG (Chrétien-Auguste), théologien protestant, né en 1692 à Domesleben, village près de Magdebourg, mort l'an 1739. Élevé par son père, savant ministre, il fit de grands et de rapides progrès dans les lettres. On dit qu'à l'âge de douze ans il était déjà exercé dans les langues grecque et hébraïque, et qu'il entendait les textes originaux de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il donna des articles à divers journaux allemands, et publia une *Dissertation sur les sentiments des anciens et des modernes au sujet de l'immortalité de l'âme.* Il se proposait de donner une *Histoire de l'eutychianisme;* il prétendait que l'eutychianisme, comme le nestorianisme, était une opinion indifférente, une vraie dispute de mots. Il a laissé : 1° une *Hist. de la confession d'Augsbourg*, 3 vol. in-4°, en allemand; il en a paru depuis deux autres; — 2° *Nodus prædestinationis solutus;* ouvrage posthume. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **SALIGNAC** (Barthélemy de), a laissé : *Itinerarium Sacræ Scripturæ, hoc est Sanctæ Terræ,*

Digitized by Google

regionumque finitimarum descriptio, complectens recentem Hierosolymitanam de rebus Saracenicis, Turcicis et Tartaricis, tum reliquam orientalem historiam; Magdebourg, 1593, in-4°. Cet ouvrage a été mis à l'*Index* comme entaché d'hétérodoxie. *Voy.* Kœnig, *Biblioth.*, p. 715. *Biblioth. Tellerian.*, p. 343. *Biblioth. Buttellian.*, p. 899. Draadius, *Biblioth. Cæssicæ*, p. 1159. Prosper Marchand, *Diction. histor.*, tom. II, p. 182 et suiv. Richard et Giraud, qui disent que l'*Itinerarium* a été mis à l'*Index* pour ce sentiment hétérodoxe qu'il renferme : « Bien que les chrétiens grecs habitant en Chypre aient beaucoup de cérémonies différentes de celles de l'Église romaine, ils ne doivent pourtant pas, à cause de cela, être condamnés ; si ce n'est que nous croyions follement que le salut des hommes dépende des cérémonies, ou, plus follement encore, que, hors de Rome, aucun ne puisse être sauvé. »

II. **SALIGNAC**, **SALAGNAC** ou **SALANHAC** (Étienne de), dominicain, né à Salignac vers l'an 1210, mort à Limoges vers 1290, fut élu en 1249 prieur du couvent des dominicains de Limoges, puis il exerça les mêmes fonctions à Toulouse. Envoyé en Écosse l'an 1261, il visita dans ce royaume les couvents de son Ordre, et revint à Limoges, où il remplit encore la charge de prieur. Il a laissé plusieurs manuscrits, mais qui ne sont pas restés tels qu'il les a composés ; on y a ajouté une quantité de choses. *Voy.*, dans Richard et Giraud, les titres de ces manuscrits.

III. **SALIGNAC** ou **SALIGNAS** (Raymond de), doyen de la cathédrale de Paris, vivait au XIVe siècle, et était fort habile dans l'un et l'autre droit. Il fut appelé à Avignon, où il exerça la charge d'auditeur de rote ou de juge dans le palais apostolique. On a de lui : *Casus librorum quinque decretalium, succincte editi per Raymundum de Salignas*, etc. ; Lyon, 1553, in-fol.

SALIGNY (Louis de), jésuite, né dans le diocèse de Bourges en 1657, mort à la Flèche en 1723, professa la théologie positive au collége de Bourges. Il a laissé plusieurs traductions, entre autres : 1° *Conciones Patris Ludovici Bourdaloue, Societ. Jesu, per Adventum habitæ coram rege christianissimo, e gallico in latinum conversæ* ; la Flèche, 1712 ; — 2° *Conciones habitæ per Quadragesimam* ; ibid., 1713, 2 vol. ; — 3° *Vie de Jean Maldonat, jésuite. Voy.* Moréri, édit. de 1759.

I. **SALIM**, pays par lequel passa Saül en cherchant les ânesses de son père, et que quelques géographes confondent avec le suivant. *Voy.* I Rois, IX, 4.

II. **SALIM**, lieu près lequel saint Jean baptisait sur les bords du Jourdain, et que plusieurs géographes confondent avec *Salem*, où Jacob s'arrêta à son retour de la terre de Chanaan. *Voy.* Salem, n° II.

SALINÆ. *Voy.* Saluces.

SALINAS (Jean), chanoine régulier de Latran et professeur de théologie, a donné, outre une édition de quelques ouvrages des Pères latins : *Sanctorum Prosperi Aquitani et Honorati Massiliensis Opera, notis observationibusque illustrata a D. Joanne Salinas, canon. reg. lat. ac S. Theol. Lect. ad sanct. P. Clementem XII, Pont. Max.;* Rome, 1732. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1733, p. 124.

SALINES (VALLÉE DES). Les interprètes la mettent communément au midi de la mer Morte, du côté de l'Idumée, parce qu'il est dit dans l'Écriture qu'Abisaï y fit mourir dix mille Iduméens, Amasias dix mille, et Joab douze mille. On voit aussi, dans le Ier livre des Machabées, que les rois de Syrie avaient des salines dans la Judée. *Voy.* II Rois, VIII, 13. IV Rois, XIV, 7. I Machab., X, 29 ; XI, 35.

SALIS ou **SALLIS**, village d'Idumée où se sauvèrent les Juifs qui avaient été battus par les Romains dans la campagne d'Ascalon. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. III, c. I. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SALISA, lieu par lequel passa Saül en cherchant les ânesses de son père. *Voy.* I Rois, IX, 4. D. Calmet pense que ce pourrait être *Baal-Salisa*, dans la tribu d'Éphraïm (IV Rois, IV, 42).

SALISBURY et **SARISBURY** (*Sarum, Salisburia, Salesburia* et *Sarisburia*), ville épisc. d'Angleterre située sur la rivière d'Avon, à quinze milles de Winchester. L'évêché de Shirborne, dans le comté de Dorset, qui est suffragant de Cantorbéry, y fut transféré en 1075. Shirborne a eu vingt-cinq évêques, dont le premier, Aldhelme, fut nommé en 705, et mourut en 709. Le premier évêque de Salisbury, Herman, a été promu à l'épiscopat en 1075. L'an 1116, un concile a été tenu à Salisbury. *Voy.* l'*Anglia sacra*, tom. I. Labbe, tom. X. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 278-281.

SALIVAL (*Salvia Vallis*), abbaye régulière et réformée de l'Ordre de Prémontré, au diocèse de Metz, en Lorraine, près de la ville de Vic. Elle était de la filiation de Belleval, en Argonne, et elle fut fondée vers l'an 1160 par Mathilde de Hombourg, comtesse de Salm. La réforme y a été introduite vers l'an 1630. *Voy.* l'*Hist. de Lorraine*, tom. II, col. 87.

SALIVE. Dans la loi mosaïque, la salive de celui qui était incommodé de la gonorrhée rendait impur celui sur qui elle tombait par hasard. Cracher au visage de quelqu'un était un des plus grands outrages qu'on pût lui faire. La veuve d'un homme mort sans enfants pouvait cracher au visage du plus proche parent de cet homme, s'il refusait de l'épouser. Les soldats firent cet affront au Sauveur dans sa passion. *Voy.* Lévit., XV, 8. Job, XXX, 10. Nombres, XII, 14. Deut., XXV, 9. Marc, XIV, 65.

SALLE (Le vénérable Jean-Baptiste de la), fondateur de l'institut des frères des Écoles chrétiennes, né à Reims le 30 avril 1651, mort dans la maison de Saint-Yon, à Rouen, le 7 avril 1719, était prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, et chanoine de l'église métropolitaine de Reims. Il se dévoua à l'éducation de la jeunesse, établit des écoles gratuites, logea les maîtres dans sa maison, dirigea ce nouvel institut, auquel il donna de sages règlements. On sentit bientôt l'utilité de cet établissement ; plusieurs villes demandèrent avec empressement de ses instituteurs. Il établit un noviciat d'abord à Reims, puis à Paris, ensuite à Rouen. En 1684, il distribua son patrimoine aux pauvres, et se livra tout entier à consolider sa congrégation naissante, qui s'étendit avec rapidité. Il ne voulut pas qu'aucun prêtre en fît jamais partie. En 1717 il se démit de sa place de supérieur, et ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Son institut fut approuvé par Benoît XIII, sous le nom de *Frères des Écoles chrétiennes*, et lui-même a été déclaré *vénérable* par Grégoire XVI, en 1840. Aujourd'hui les frères des Écoles chrétiennes sont répandus dans le monde entier. On a attribué à l'abbé de la Salle les écrits suivants, dont quelques-uns au moins pourraient lui être contestés : 1° *Les Devoirs du chrétien envers Dieu, et les moyens de bien s'en acquitter ;* — 2° *Les Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne ;* — 3° *Instructions et prières pour la sainte messe ;* — 4° *Conduite des Écoles*

Digitized by Google

chrétiennes; — 5° *Les Douze Vertus d'un bon maître;* — 6° *Méditations sur les Évangiles de tous les dimanches et sur les principales fêtes de l'année*, à l'usage des frères des Écoles chrétiennes, et dont le frère Philippe, supérieur général, a donné une nouvelle édit.; Versailles, 1858, in-8°. *Voy.* sa *Vie;* Rouen, 1733, 2 vol. in-4°. Le P. Garreau et l'abbé de Montis, *Vie,* etc.; Paris, 1760 et 1785, chacune en un vol. in-12. L'abbé Carron, *Vie*, etc. L'*Ami de l'Enfance*, ou *Vie de J.-B. de la Salle.* Le *Véritable Ami de l'Enfance*, ou *Abrégé de la vie et des vertus du vénérable serviteur de Dieu J.-B. de la Salle.* L'abbé Ayma, *Vie du vénérable J.-B.*, etc.; Aix, 1858, in-12, 2e édit. *Voy.* aussi Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui, par une erreur d'ailleurs très-louable, dit que le pape Grégoire XVI *béatifia* le vénérable abbé de La Salle, qui a été canonisé par le pape Pie IX. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SALLÉ (Jacques-Antoine), avocat au parlement, né à Paris en 1712, mort l'an 1778, devint bailli de la commanderie de Saint-Jean-de-Latran, puis bailli du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Nouveau Code des curés;* Paris, 1780, 4 vol. in-12. *Voy.* la *France littér.* et le *Supplém.*

SALLEM, quatrième fils de Nephthali. *Voy.* Genèse, XLVI.

SALLIAN. *Voy.* SALIAN.

SALLIER (Claude), philologue, né à Saulieu, dans la Bourgogne, en 1685, mort à Paris l'an 1761, reçut les ordres sacrés, et devint professeur d'hébreu au collége de France, membre de l'Académie des inscriptions et de l'Académie française, puis garde de la bibliothèque du Roi. Il a publié, en collaboration avec Melot, la première édition complète et authentique de l'*Histoire de saint Louis*, par le sire de Joinville, avec un glossaire; 1761, in-fol. Il a donné, en outre, cinquante *Dissertations* dans les *Mémoires* de l'Académie des inscriptions, et il a travaillé activement au *Catalogue de la bibliothèque royale*, dont il a donné, de 1739 à 1753, 6 vol. in-fol., comprenant la théologie, les belles-lettres et une partie de la jurisprudence. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1750, p. 378. La *France littér.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SALLIS. *Voy.* SALIS.

SALLO (Denis de), conseiller au parlement de Paris, né à Paris en 1626, mort l'an 1669, fut le premier qui conçut, en 1664, le projet du *Journal des Savants*, qu'il publia sous le nom du *sieur d'Hédouville;* mais la liberté avec laquelle il censurait les livres lui suscita de nombreux ennemis, et il fut obligé d'interrompre sa publication, dont il laissa le soin à l'abbé Gallois en 1666. On a de lui quelques autres écrits : 1° un *Traité des sceaux;* — 2° deux *Traités des légats à latere*, avec une *Relation de leur réception;* 1665 et 1670, in-12.

SALMA, fils de Naasson, est nommé *père de Bethléhem*, c'est-à-dire que sa race a peuplé Bethléhem. *Voy.* I Paralip., II, 11, 51, 54. C'est le même personnage que la Vulgate appelle ailleurs *Salmon*, et qui figure dans la généalogie de Jésus-Christ parmi ses ancêtres. *Voy.* Ruth., IV, 20-21. Matth., I, 4-5. Luc, III, 32. Il faut remarquer que le texte hébreu lui-même met *Salma* et *Salmon* (Ruth. IV, 20 et 21).

I. **SALMANA**, roi de Madian. *Voy.* OREB.

II. **SALMANA**, un des princes madianites qui furent défaits par Gédéon. *Voy.* Juges, VIII, 5.

III. **SALMANA**, roi idolâtre. *Voy.* Osée, X, 14, et les commentateurs sur ce passage, qui présente des difficultés réelles. Pour nous, obligé de nous restreindre, nous dirons seulement que, selon les anciens interprètes, saint Jérôme, Ruffin, saint Cyrille, Théodoret, etc., Osée fait allusion à l'histoire de Salmana (Juges, VIII), que Gédéon vainquit et tua. Quand on compare, en effet, le récit des Juges avec celui du prophète, on trouve entre eux une grande ressemblance. Cependant les commentateurs modernes veulent que *Salmana* ne soit ici qu'une simple abréviation du mot *Salmanasar*, interprétation d'autant plus admissible, que ce genre d'abréviation n'est pas rare dans la langue sacrée.

SALMANASAR, roi d'Assyrie, succéda à Téglath-Phalasar, et eut pour successeur Sennachérib. Il s'assujettit Osée, roi d'Israël, le mit dans les fers, et transporta tout son peuple au delà de l'Euphrate. Tobie trouva grâce à ses yeux, et devint son pourvoyeur. Outre ce que l'Écriture nous apprend de Salmanasar, les auteurs profanes disent que ce prince fit aussi la guerre aux Tyriens, et s'empara de presque toutes les villes de la Phénicie. Mais ayant été battu dans un combat naval, il laissa une partie de son armée pour resserrer la ville de Tyr, et reprit le chemin d'Assyrie. Cependant les Tyriens ayant soutenu le siége pendant cinq ans, Salmanasar mourut dans l'intervalle. *Voy.* IV Rois, XVII, 3, 5, 6, 7, etc.; XVIII, 9, 10. Tobie, I, 13. Menander, apud Joseph., *Antiq.*, l. IX, c. XIV, et *Contra Appion.*, l. I. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SALMARIUM. *Voy.* SAUMUR.

SALMAS ou **SALAMAS** et **SALMASTE**, ville épisc. de Perse, dans l'Adorbigane. Le géographe de Nubie la met dans l'Arménie. On en connaît deux évêques nestoriens, dont le premier, Joseph, assista à l'élection du catholique Jaballaha III. Cette ville a eu aussi des évêques latins, dont le premier, Thomas, fut transféré à une autre église en 1402. Les Arméniens ont eu aussi des évêques de leur rit à Salmas. On n'en connaît qu'un, Jacques, qui assista au concile d'Adane. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1444; tom. II, p. 1329, et tom. III, p. 13, 83. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 281.

SALMERIUM. *Voy.* SAMER.

SALMERON (Alphonse), jésuite, né à Tolède en 1515, mort à Naples l'an 1585, fut un des premiers compagnons de saint Ignace de Loyola. Il voyagea en Italie, en Allemagne, en Pologne, dans les Pays-Bas et en Irlande, et acquit partout une grande réputation par son savoir et ses prédications. Il assista au concile de Trente, où il prononça le panégyrique de saint Jean l'Évangéliste, qu'on trouve à la fin des Actes de ce concile. On a de lui divers *Traités* théologiques et des *Dissertations* sur les Évangiles, les Actes des Apôtres et les Épîtres canoniques; Madrid, 1597-1602, 8 vol. in-fol. *Voy.* Ribadeneira et Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot SALMATICENSES.

SALMIAS, un de ceux qui répudièrent les femmes qu'ils avaient épousées contre la loi pendant la captivité de Babylone. *Voy.* I Esdr., X, 39.

I. **SALMON**, fils de Naasson. *Voy.* SALMA.

II. **SALMON** (François), docteur en théologie et bibliothécaire de la maison et société de Sorbonne, né à Paris en 1676, mort à Chaillot l'an 1736, était profondément versé dans les langues

Digitized by Google

savantes, et avait une grande connaissance des Pères et des conciles. Il a donné : *Traité de l'étude des conciles et de leurs collections*; Paris, 1724, in-4°; traduit et publié en latin; Leipzig, 1729, in-4°. *Voy.* Éloge de Salmon, dans la préface qui est à la tête du catalogue de sa bibliothèque, qui a paru sous ce titre : *Bibliotheca Salmoniana, sive catalogus librorum D. Fr. Salmon, doctoris et præfecti biblioth. Sorbonicæ;* Paris, 1737, in-12. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univ.* Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759.

SALMONA, campement des Israélites dans le désert. Il y en a qui pensent que ce fut là que Moïse érigea le serpent d'airain. *Voy.* Nombres, XXXV, 41.

SALMONE, promontoire de l'île de Crète, à l'orient et en partie au nord de cette île. Saint Paul passa près de là lorsqu'il se rendait à Rome. *Voy.* Actes, XXVII, 7.

SALMUTH. *Voy.* BERINGER.

SALO, fils de Mosollam, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., IX, 7.

SALOM ou **SELLUM**, père d'Helcias, et grand sacrificateur des Juifs, successeur de Sadoc II et prédécesseur d'Helcias, sous le règne d'Ézéchias. *Voy.* I Paralip., VI, 12. Baruch., I, 7.

SALOMÉ, nom qui fut porté par six femmes et un homme. Celui-ci, selon quelques-uns, fut le troisième époux de sainte Anne et le père de Salomé, épouse de Zébédée et mère de saint Jacques le Majeur et de saint Jean l'Évangéliste. Cette Salomé est la seule dont l'Évangile nous apprenne quelque chose (Matth., XXVII, 56; XX, 20, etc. Marc, XV, 40; XVI, 1-2), si on en excepte celle que saint Marc et saint Luc mentionnent comme ayant été cause de la mort de saint Jean-Baptiste, et qu'ils nomment seulement fille d'Hérodias (Marc, VI, 17, etc. Luc, III, 19). La fête de sainte Salomé, épouse de Zébédée, une des saintes femmes qui suivirent Jésus-Christ et qui avaient l'intention de l'embaumer après sa mort, est marquée dans les martyrologes latins au 22 octobre. Les autres femmes du nom de Salomé sont : 1° Salomé, fille d'Antipater et sœur du grand Hérode. On la regarde comme la cause de la mort de ses deux premiers époux, des princes Alexandre et Aristobule, ainsi que de leur mère Marianne. Cependant, quelque idée désavantageuse que donnent d'elle des faits de ce genre, on dit qu'elle eut horreur de l'ordre que lui avait donné Hérode de faire périr tous les principaux de la Judée dès que lui-même serait mort; ce qu'elle n'exécuta point. Elle favorisa, dit-on, Antipater contre Archélaüs, et mourut l'an 12 de J.-C.; 2° Salomé, fille du grand Hérode et d'Elpide, qui épousa un des fils de Phétoras; 3° Salomé, mère des sept frères Machabées; 4° enfin une Salomé dont les livres apocryphes disent qu'elle voulut éprouver la virginité de Marie après son enfantement. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible,* où sont cités les auteurs qui ont parlé de ces Salomé.

I. **SALOMI**, père d'Ahiud, de la tribu d'Aser. *Voy.* Nombr., XXXIV, 27. *Compar.* AHIUD, n° I.

II. **SALOMI**, père de Zambri, fut tué par Phinéès dans l'abomination de Phogor. *Voy.* I Machab., II, 26. Il est nommé *Salu* dans le livre des Nombres (XXV, 14).

I. **SALOMITH**, fille de Zorobabel, prince de Juda. *Voy.* I Paralip., III, 19.

II. **SALOMITH**, fils de Séméi, Lévite, de la famille de Gerson. *Voy.* I Paralip., XXIII, 9.

III. **SALOMITH**, fils d'Isaar, Lévite, de la famille de Gerson, fils de Moïse. *Voy.* I Paralip., XXIII, 18.

IV. **SALOMITH**, fille de Roboam, roi de Juda, et de Maacha, fille d'Absalon. *Voy.* II Paralip., XI, 20.

* **SALOMON**. Ce mot s'écrivant en hébreu *Schelomo*, c'est à ce dernier qu'on devra recourir pour trouver dans les dictionnaires hébreux et rabbiniques les divers personnages du nom de *Salomon*.

I. **SALOMON**, roi d'Israël, était fils de David et de Bethsabé. A sa naissance son père lui donna le nom de *Salomon* ou *Pacifique ;* mais le Seigneur lui fit donner par le prophète Nathan celui de *Jedidâ*, qui signifie *chéri de Jehova*. Nous ne rapporterons pas ici les événements qui signalèrent le règne de Salomon, puisqu'ils sont racontés assez au long dans le IIIe livre des Rois et dans le IIe des Paralipomènes; nous dirons seulement que de tous les ouvrages de ce prince il ne nous reste que les Proverbes, l'Ecclésiaste et le Cantique des cantiques, dont on a parlé à leurs articles. Quelques-uns lui ont aussi attribué le livre de la Sagesse et celui de l'Ecclésiastique. L'Écriture en marque un grand nombre qui sont perdus. Salomon avait, en effet, composé trois mille paraboles et cinq mille cantiques; il avait aussi traité de tous les arbres, depuis le cèdre, qui croît sur le Liban, jusqu'à l'hysope, qui sort de la muraille, ainsi que des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons. *Voy.* Joseph., *Antiq.* D. Calmet, *Diction. de la Bible,* où l'on trouve un long article emprunté de la Bible, de l'historien Joseph, des rabbins et de quelques écrivains orientaux. On y trouve encore une liste d'ouvrages attribués à Salomon, et dont plusieurs sont des livres de magie. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et eccl.*, t. I, p. 234 et suiv. Pineda, *De Rebus gestis Salomonis.* Fr. Timol. de Choisy, *Vie de Salomon.* Feller. Michaud, qui, dans sa *Biogr. univers.*, a reproduit une partie de l'art. de D. Calmet. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théologie*, réfute certaines objections faites par les incrédules au sujet de Salomon; nous avons essayé nous-mêmes de réfuter celles qui ont rapport, soit à l'étendue du royaume de ce prince, et au nombre de ses écuries et de ses chevaux, soit à ses richesses, et à celles de David son père. *Voy.* J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés,* tom. II, p. 81 et suiv., et p. 113 et suiv.

II. **SALOMON**, évêque de Bassora au XIIIe siècle, écrivain distingué parmi les Syriens, né à Khelath, ville d'Arménie, au nord-ouest du lac de Van, assista l'an 1222 à l'ordination du patriarche chaldéen Sabarjesu IV. Il a composé : 1° un *Traité de la figure du ciel et de la terre*, et diverses *Oraisons ;* ouvrages qui ne nous sont pas parvenus; — 2° L'*Abeille,* en syriaque *Debourito*, dont deux exemplaires se trouvent dans la biblioth. du Vatican. C'est un recueil de mélanges que Salomon entreprit à la prière de son ami Narsès, évêque; ce recueil, très-intéressant, se divise en deux parties, dont la première traite de la plupart des choses dont il est question dans l'Ancien Testament, et la seconde est relative au Nouveau Testament. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, où Saint-Martin donne quelques détails de cet ouvrage de Salomon.

III. **SALOMON-BEN-VIRGA**, célèbre rabbin et médecin, florissait à la fin du XVe siècle. Il a écrit une *Histoire* de ce qui est arrivé aux Juifs depuis la destruction du temple de Jérusalem jusqu'à son temps. Cet ouvrage est intitulé en hébreu *Schébet Jehoudâ*, c'est-à-dire *Tribu de Juda*, ou plutôt *Verge de Juda*, titre

Digitized by Google

par lequel l'auteur fait allusion soit au passage de la Genèse (XLIX, 10) : *le sceptre ne sera pas ôté de Juda*, soit à son prénom; Prague, 1619; Venise; Constantinople; Salonique; Amsterdam; trad. en allemand; Cracovie, 1591; en latin par Gentius, sous ce titre : *Historia judaica, res Judæorum ab eversa æde Hierosolymitana, ad hæc fere tempora usque complexa;* Amsterdam, 1651. *Voy.* Buxtorf., *Biblioth. Rabbin.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispan.* Wolf., *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1051-1052. Richard et Giraud.

IV. **SALOMON DE OLIVERA**, rabbin portugais, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons ; 1° un livre de paraboles et de sentences morales sous le titre de : *Riche aimable;* Amsterdam, 1665; in-8°; — 2° *Voies agréables;* c'est une logique rabbinique; ibid., 1688, in-8°; — 3° *Portes des lèvres*, grammaire chaldaïque; ibid., 1689, in-8°; — 4° *Voies du Seigneur;* index alphabétique de préceptes; ibid., 1689; — 5° *Main*, c'est-à-dire *instrument de langue*, grammaire hébraïque écrite en portugais; ibid., 1689, in-8°; — 6° *Lexique hébreu-portugais;* dans lequel chaque racine est suivie des passages de l'Écriture dans lesquels elle se trouve, et d'une simple explication des racines; ibid., 1682. *Voy.* Wolf., *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1038-1040. Richard et Giraud.

V. **SALOMON JARCHI**. *Voy.* JARCHI.

VI. **SALOMON LORIA** ou **LURIA**. *Voy.* LORIA, n° II.

VII. **SALOMON SALMAN**, écrivain juif du XVIIIe siècle, a donné une grammaire hébraïque sacrée qui passe pour excellente, et qui est intitulée : *L'Édifice de Salomon;* Francfort-sur-le-Mein, 1708. L'auteur s'y plaint de ce que les Juifs négligent trop l'étude de la grammaire.

VIII. **SALOMON THÉODOTE**. *Voy.* AFHAKER.

I. **SALONE** (Saint), en latin *Salonius*, évêque de Genève ou de Vienne, mort vers l'an 470, était fils d'Eucher, qui devint évêque de Lyon, et frère de Véran, qui le fut de Vence. Il assista au concile d'Orange, tenu en 441, souscrivit une lettre envoyée au pape saint Léon en 452, écrivit aussi à ce pape pour défendre les droits d'Ingenuus, archevêque d'Embrun, et reçut une réponse d'Hilaire, successeur de saint Léon. Sa fête est célébrée à Genève le 28 septembre. On a de lui : *Expositio mystica in Parabolas Salomonis et Ecclesiasten*, Haguenau, 1532, in-4°, dans les *Orthodoxographes* et dans les *Biblioth. des Pères*. *Voy.* Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta*. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. II, p. 433-437. La *Gallia Christ.*, tom. IV. Possevin, *in Apparat. sacr.*

II. **SALONE** (*Salona*), ancienne ville archiépisc. et métropole de la Dalmatie. Elle fut ruinée en 641, et sa dignité archiépisc. ou métropolitaine fut transférée à Spalatro, où elle a subsisté depuis. De l'an 1075 à l'an 1076 on a tenu deux conciles à Salone. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém.*, tom. II, col. 2 et 17. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 205. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 796-298.

III. **SALONE**, autrefois *Amphise* (*Amphissa*), ancienne ville épisc. de la Grèce, dans la Livadie, et capitale des Locriens Ozoles, sous la métropole d'Athènes. Elle est située à dix milles au nord de la baie à laquelle elle donne son nom, et qu'on appelait anciennement *Crisæus Sinus*, dans le golfe de Lépante. On en connaît onze évêques, dont le premier, N..., dominicain, siégeait en 1345. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. III, p. 874. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 205. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 298.

SALONICHI, SALONIQUE. *Voy.* THESSALONIQUE.

SALONIUS. *Voy.* SALONE, n° I.

SALPE (*Salapia, Salpiæ*), ancienne ville épisc. de la Capitanate, située à quatre milles de la côte. Son évêché a été uni à celui de Trani par Martin V, au XVe siècle. Son premier évêque, Pallade, assista en 465 au concile tenu à Rome sous le pape Hilaire. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VII, col. 917, et tom. X, col. 338. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LX, p. 298-299.

SALPHAAD ou **SALPHAHAD**, fils d'Hépher, de la tribu de Manassès. Il mourut sans enfants mâles; mais il laissa cinq filles qui reçurent leur partage dans la Terre Promise avec ceux de leur tribu. *Voy.* Nombr., XXVI, 33; XXVII, 1. Josué, XVII, 3. I Paralip., VII, 15.

SALTUM (PER). *Voy.* PER SALTUM.

SALTUS, père d'Adéodat ou Adeodatus, qui tua Goliath le Géthéen. *Voy.* II Rois, XXI, 19, et les commentateurs sur ce passage, qui offre quelque difficulté quand on le compare au texte hébreu. *Saltus* se trouve encore dans la Vulgate, I Paralip., XX, 5.

SALTZBOURG (*Salisburgum*, autrefois *Juvavia* ou *Juvavum*), ville archiépisc. d'Allemagne, dans le cercle de Bavière, et située des deux côtés de la rivière de Saltz. L'archevêque était légat-né du Saint-Siége dans toute l'Allemagne, et prenait le titre de primat de Germanie depuis la sécularisation de Magdebourg. Le chapitre a été régulier, sous la règle de saint Augustin, jusqu'au pontificat de Léon X. Saltzbourg fut d'abord un simple siége épisc., que saint Rupert, mort en 623, occupa le premier. Arnon, moine et abbé de Saint-Pierre, obtint en 798, du pape Léon III, le titre d'archevêque. En 1803, l'archevêque renonça à son titre de prince temporel; l'archevêché devint une principauté séculière, et passa successivement au pouvoir d'un électeur en 1803, de l'Autriche en 1805, des Français en 1809, de la Bavière en 1810, enfin de l'Autriche en 1816. Depuis 1835 le chapitre exerce son droit d'élection, qu'il avait perdu précédemment. De l'an 799 à 1573 il y a eu dix-neuf synodes à Saltzbourg. *Voy.* l'*Hist. ecclés. d'Allemagne*, tom. II. Reg., tom. XX, XXVIII, XXIX. Labbe, tom. VII, XI, XII. Hardouin, tom. IV, VII. *Germanie sacrée*, tom. I, p. 232. Le P. Mansi, *Supplém.* à *la collect. des conciles*, tom. III, col. 131. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 205-206. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 269-278, où l'on trouve des détails intéressants sur l'histoire ecclésiastique de Saltzbourg dans ces derniers temps. Le *Diction. de la théol. cathol.*, dont l'article est aussi fort intéressant, surtout à cause des documents qu'il cite.

SALU. *Voy.* SALVINI, n° II.

SALUCES (*Salutiæ* et *Salinæ*), ville épisc. d'Italie, près des Alpes, et bâtie sur les ruines de l'ancienne *Augusta Vagiennorum*, à une lieue du Pô, et à huit au sud-est de Turin. La collégiale de la Vierge a été érigée en cathédrale l'an 1511 dans la province de Turin, dont cependant elle était exempte, relevant immédiatement du Saint-Siége. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. I, p. 1225. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 206. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LX, p. 304-310.

SALUMITH, fille de Dabri, de la tribu de Dan, et mère de ce blasphémateur qui fut condamné à être lapidé par l'ordre du Seigneur.

Digitized by Google

L'Écriture dit que Salumith avait eu ce fils d'un Égyptien, sans dire s'il était son époux ou non; mais les rabbins disent que cette femme Israélite, épouse d'un Hébreu, fut surprise par l'Egyptien, préfet des travaux des Hébreux, et que son mari ayant attaqué l'Égyptien de paroles, en fut maltraité; ce que Moïse ayant vu, tua l'Égyptien; enfin que les frères de Salumith, répudiée à cause de ce qui venait de lui arriver, voulant obliger son mari à la reprendre, et en étant venus aux mains avec lui, Moïse voulut les mettre d'accord; mais le mari de Salumith le rebuta, et lui demanda qui l'avait établi juge entre eux. *Voy.* Lévit., XXIV, 10, 11, etc. Exode, II, 11, 12, 13, 14.

SALUSA, fils de Supha, de la tribu d'Azor. *Voy.* I Paralip., VII, 37.

I. **SALUT** (*Salus*, *Salutare* ou *Salutaris*, *Salvatio*), terme qui se prend en divers sens dans l'Écriture : 1° pour le *salut* et la *béatitude éternelle*. Ainsi l'on dit *la science du salut*, *l'évangile du salut*, c'est-à-dire qui conduit à la vie éternelle (Luc, I, 77. Éphésiens, I, 13); 2° pour la *vie* ou la *santé*: *Par la vie de Pharaon* (Genèse, XLII, 15-16); 3° pour la *victoire* ou la *délivrance* (I Rois, XI, 9); 4° pour la *louange qu'on rend à Dieu* (Apocal., VII, 10); 5° pour une *civilité* ou une *amitié* que l'on fait à une personne que l'on aborde, ou à laquelle on écrit (Jacques, I, 1. I Machab., X, 18).

II. **SALUT** ou **SALUT DU SAINT SACREMENT** se dit d'une partie de l'office divin qui se chante par dévotion le soir, après complies, en l'honneur du saint Sacrement, de la sainte Vierge, etc. *Salut* s'emploie aussi pour désigner la salutation que fait au peuple le prêtre officiant, et qui a été en usage dès l'origine de l'Église. *Voy.* Claude de Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. I, p. 96. *Compar.* BÉNÉDICTION, n° VII.

I. **SALUTAIRE** (Saint), diacre de l'Église de Carthage, fut tourmenté pour la foi avec saint Eugène, son évêque, par les Vandales. *Voy.* EUGÈNE, n° VII.

II. **SALUTAIRE** (**PHRYGIE**). *Voy.* PHRYGIE.

SALUTATION ANGÉLIQUE. *Voy.* AVE MARIA, n° I.

SALVANÈS (*Salvanesium*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le Rouergue, vers les frontières de l'Albigeois, au diocèse de Vabres. Elle a été fondée en 1136 par Ponce de Laraze, gentilhomme d'une grande vertu que l'Église reconnaît pour saint. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. L'*Hist. génér. du Languedoc*, tom. II, l. XVII. Richard et Giraud.

SALVATICI (Vittore Porchetto de'), chartreux, né à Gênes, vivait, selon l'opinion commune, au commencement du XIVe siècle. Il était très-versé dans la langue hébraïque. On a de lui : 1° *Victoria adversus impios Hebræos ex Sacris Litteris tum ex dictis Talmud ac cabalisticarum*; Paris, 1520, in-fol.; l'auteur avoue qu'il a beaucoup emprunté au *Pugio fidei* de Raimond Martin; de son côté, Pierre Galatin en dit autant pour son *De Arcanis catholicæ veritatis*; ce qui a produit entre cet ouvrage et celui de Salvatici une telle ressemblance, que Galatin a été accusé d'avoir pillé Salvatici; — 2° *De Entibus tribus et unis*; — 3° *De Virgine Maria.* Ces deux derniers ouvrages sont restés inédits. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

SALVATIO. *Voy.* SALUT, n° I.

I. **SALVATOR DE BLAVIA (SANCTUS)**. *Voy.* SAUVEUR, n° V.

II. **SALVATOR LEUTEVENSIS (SANCTUS)**. *Voy.* SAUVEUR, n° VI.

III. **SALVATOR VICOMES (SANCTUS)**. *Voy.* SAUVEUR, n° IX.

IV. **SALVATOR VIRTUDENSIS (SANCTUS)**. *Voy.* SAUVEUR, n° VIII.

I. **SALVE** ou **SAUVE** (Saint), en latin *Salvius*, évêque d'Amiens, mort le 20 octobre 615 selon l'opinion commune, ou 695 suivant le sentiment de quelques auteurs, mena d'abord une vie assez mondaine; mais Dieu l'ayant touché, il distribua ses biens aux pauvres, et se retira dans un monastère qu'il fit bâtir sous le nom de la sainte Vierge et de saint Pierre. Il y exerçait toutes les pratiques de la pénitence et de la charité lorsqu'il fut obligé d'accepter l'évêché d'Amiens, après la mort de saint Honoré. Son corps fut transporté à Montreuil-sur-Mer, en basse Picardie, où on lui rend un culte particulier le 11 janvier.

II. **SALVE REGINA**, antienne à la Vierge, ainsi appelée parce qu'elle commence par ces deux mots. Elle fut composée, selon les uns, par Germann ou Hermann Conrad, bénédictin du XIe siècle, selon les autres, par Preize, évêque de Compostelle, qui vivait dans le XIIe siècle, et que quelques-uns nomment Pierre de Monsoro ou de Monsocio, et, selon d'autres, par Adhémar de Montheil, évêque du Puy, mort à Antioche l'an 1098; et c'est pour cette raison sans doute qu'elle a été d'abord appelée l'*Antienne du Puy* (*Antiphona de Podio*). Richard et Giraud, et plusieurs auteurs avec eux, prétendent qu'on avait coutume de la chanter lorsqu'on allait exécuter un criminel; ce qui l'a mise en usage, dit N.-L. Pissot, en cette phrase proverbiale : « Il faut chanter le *Salve*, c'est-à-dire qu'une affaire est abandonnée, qu'il n'y a plus d'espérance à la faire réussir. » Après avoir dit que dans l'Église du Puy on donne la préférence au *Salve Regina* sur les autres antiennes votives en l'honneur de la sainte Vierge, on ajoute dans le *Diction. ecclés. et canon. portatif*: « Il est même dit dans un Ordinaire de cette cathédrale, contre la coutume des autres Églises, que ce n'est point *Regina Cœli* que l'on doit chanter au Puy après les complies du samedi saint, ni du samedi veille de la Pentecôte, mais *Salve Regina*. On le chante aux enterrements, depuis que les *Rituels* ont prescrit un Salut de la Vierge, en portant le corps en terre. » La coutume de chanter le *Salve Regina* après Complies a commencé dans l'Ordre de Saint-Dominique, et d'abord dans la maison de Bologne, vers 1237. De là cet usage s'étendit à toute la province de Lombardie, et ensuite à tout l'Ordre. L'auteur de la *Vie de Grégoire IX* remarque que ce pape ordonna que le vendredi, après qu'on aurait chanté tout l'office, on chanterait cette antienne; et il rapporte cela avec ce que le Pape fit en 1238, d'où l'on infère qu'il établit cette dévotion à l'imitation des dominicains. Saint Bernard, légat apostolique en Allemagne, ayant entendu chanter le *Salve Regina* dans l'église de Spire, y ajouta, par une inspiration subite, les paroles qui la terminent : *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria*, c'est-à-dire : *O clémente, ô pieuse, ô douce Vierge Marie.* Saint Alphonse de Liguori a composé sur cette touchante prière une paraphrase en italien qui a été traduite en français; Chambéry, 1828, in-12. *Voy.* Moléon, *Voyage liturg.*, p. 194. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Noël-Laurent Pissot, *Manuel cathol. pour l'intelligence de l'Office divin.* L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes.* F. Croisollet, dans l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

SALVIEN (*Salvianus*), prêtre de Marseille,

Digitized by Google

né à Trèves ou à Cologne vers l'an 390, mort à Marseille vers l'an 485, se maria, puis fut élevé au sacerdoce vers l'an 430. Il acquit une si grande réputation que saint Eucher, évêque de Lyon, lui confia l'éducation de ses deux fils, Salone et Véran, qui devinrent évêques, et que les prélats ses contemporains le consultaient comme un excellent maître en théologie chrétienne. Enfin saint Hilaire d'Arles lui décerna publiquement les éloges que méritaient sa vertu et son savoir. Il nous reste de Salvien : 1° *Adversus avaritiam lib. IV*; Trèves, 1609, in-4°, et publié, sous le nom de *Timothée*, dans l'*Antidotum* de J. Sichard; Bâle, 1528, in-fol.; — 2° *De Gubernatione Dei et de justo Dei præsentique judicio lib. VIII*; Bâle, 1530, in-fol.; trad. en français; Lyon, 1575, in-8°; Paris, 1634, in-8°; et 1701, in-12; — 3° neuf *Lettres*. Les *Œuvres* de Salvien ont eu de nombreuses éditions; Bâle, 1530, in-fol.; Rome, 1564, in-fol.; Paris, 1580, in-8°; Altdorf, 1611, in-8°, etc.; mais la plus correcte est celle de Baluze; Paris, 1663, 1669, 1684, in-8°; trad. en français par le P. Bonnet, de l'Oratoire; 1700, 2 vol. in-12, et par le P. Mareuil; 1734, in-12. *Voy.* Gennadius, *Catalog. viror. illustr.*, c. LXVI. Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta*. Bellarmin, *Annal.* Possevin, *Apparat. sacer*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XV. Tillemont, *Mémoires*, t. XVI. L'*Hist. littér. de la France*, tom. II. C. Bousquet, *Notice sur saint Salvien de Marseille*; 1848, in-4°. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute victorieusement les injustes reproches qu'ont faits les protestants à la morale de Salvien.

SALVY ou **SAUVE**, **SAUGE** (Saint), en latin *Salvius*, évêque d'Albi, mort l'an 584, suivit d'abord la carrière du barreau. Plus tard il se retira dans un monastère dont il devint abbé; mais il quitta cette charge pour se renfermer dans une cellule, où il demeura jusque vers l'an 575, époque à laquelle il fut obligé d'accepter l'évêché d'Albi. Il ne vécut pas moins saintement sur le siége épiscopal que dans sa cellule, et, lorsqu'en 584 son diocèse fut affligé par une maladie contagieuse, il n'oublia rien pour le soulagement de son peuple; et ne survécut point ou guère à la mortalité. Le Martyrologe romain moderne a placé sa fête au 10 septembre, que l'on prend pour le jour de sa mort. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **SAMA**, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 26.

II. **SAMA**, fils du roi Jéchonias. *Voy.* I Paralip., III, 18.

I. **SAMAA**, frère du roi David. *Voy.* II Rois, XXI, 21.

II. **SAMAA**, lévite, fils de Michaël et père de Barachias. *Voy.* I Paralip., VI, 39.

III. **SAMAA**, prince d'une des familles de Benjamin, et fils de Macelloth. *Voy.* I Paralip., VIII, 32.

IV. **SAMAA**, père de Joas, de la tribu de Benjamin, fut un des braves qui vinrent joindre David à Gabaa pendant que Saül le persécutait. *Voy.* I Paralip., XXII, 3.

SAMACHIAS, fils de Séméias, Lévite, portier du temple. *Voy.* I Paralip., XXVI, 7.

SAMAD, fils d'Elphaad, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., XIII, 12.

SAMAEL, nom que les rabbins, dans leurs commentaires mystiques sur le Pentateuque, donnent au prince des démons, qui attendait avec impatience l'heure du trépas de Moïse pour se saisir de lui, et le conduire dans le lieu où les morts étaient détenus. D. Calmet rapporte la réprimande que lui fit saint Michel à cette occasion. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* l'art. SAMMAEL.

SAMAÏA, père de Semri, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., IV, 37.

SAMAÏAS, de la tribu de Benjamin et de la ville de Gabaon, était un des vaillants guerriers de David qui vinrent se joindre à lui à Siceleg pendant la persécution de Saül. *Voy.* I Paralip., XII, 4.

SAMAOTH, un des généraux de l'armée de David et de Salomon. *Voy.* I Paralip., XXVII, 8.

SAMARÆUS, qu'on lit dans la Vulgate (Genèse, X, 18), et que beaucoup d'interprètes et de traducteurs ont pris à tort pour un nom propre d'homme, désigne un peuple chananéen, les *Samaréens*, comme le prouve le texte hébreu. Or, selon saint Jérôme, les *Samaréens* ont habité Émèse, ville célèbre dans la Célésyrie. Les deux paraphrastes chaldéens et l'arabe l'ont rendu de même. Il est probable qu'il s'agit ici des habitants de la ville de *Simyra*, voisine d'Orthosia. *Voy.* Plinius, l. V, c. XX. Pomponius Mela, l. I, c. XII. Strabo, l. XVI, p. 518. Les commentateurs sur ce passage de la Genèse.

SAMARAÏM, ville de Benjamin située aux environs de Béthel. *Voy.* Josué, XVIII, 22.

SAMARATH, fils de Séméi, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 21.

SAMARCANDA ou **SAMARCANDIA**, **SAMARKANDA**, une des provinces ecclésiastiques du diocèse des Chaldéens, et fameuse ville de Tartarie, capitale de la province du même nom, ainsi que de tout le pays des Usbecks. Elle est située sur la rivière de Sogde, qui a donné son nom à la Sogdiane. On connaît deux évêques de cet ancien siége; le premier, Georges, fut ordonné par le catholique Sebarjesu II, et le second, N..., métropolitain de *Samarcanda*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1296. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 15.

I. **SAMARIAS**, un des braves de l'armée de David qui vinrent le trouver à Siceleg lorsque Saül le persécutait. *Voy.* I Paralip., XII, 5.

II. **SAMARIAS**, un des Juifs qui renvoyèrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées contre la loi pendant la captivité de Babylone. *Voy.* I Esdras, X, 32.

I. **SAMARIE**, nom d'une province qui se trouvait située entre la Judée au midi et la Galilée au nord, et dont la ville du même nom était la capitale. *Voy.* Luc, XXVII, 11. Jean, IV, 5. Actes, VIII, 1-3. *Compar.* l'art. suivant.

II. **SAMARIE**, capitale du royaume de Samarie ou des dix tribus, fut bâtie par Amri, roi d'Israël. Ce prince avait acheté, pour la construire, la montagne de Soméron, et il y a apparence que ce n'est que par anticipation qu'il est parlé de Samarie sous le règne de Jéroboam. Les rois de Samarie n'oublièrent rien pour la rendre riche, forte et belle. Assiégée plus d'une fois, elle fut prise par Salmanasar, roi d'Assyrie, l'an 724 avant l'ère vulgaire. Les Chutéens, qui y furent envoyés, ne pensèrent point à la rétablir, et demeurèrent à Sichem, dont ils firent la capitale de leur État. Il paraît que, dans la suite, les Chutéens rétablirent quelques maisons à Samarie, puisque Esdras parle des habitants de cette ville. Il est probable qu'elle était encore devenue capitale du temps des Machabées, puisque Alexandre Ballès, roi de Syrie, rendit à Jonathas Machabée plusieurs villes qu'il démembra du pays de Samarie. Les auteurs sacrés du Nouveau Testament parlent assez peu de Samarie; et, lors-

Digitized by Google

qu'ils en parlent, ils expriment sous ce nom plutôt le pays que la ville dont il est ici question. Samarie est devenue un évêché *in partibus* sous l'archevêché, également *in partibus*, de Césarée. Le titre en a été conféré à plusieurs évêques suffragants de l'évêque suburbicaire de Sabine. *Voy.* III Rois, XIII, 32; XVI, 24; XXII, 31. IV Rois, VI, 24; XVII, 6, 7, etc. I Esdr., IV, 17. I Machab., X, 30, 38. Terzi, *Siria sagra*, p. 256. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 15-19. *Compar.* l'art. précédent.

SAMARITAIN (PENTATEUQUE). Recueil des cinq livres de Moïse en caractères samaritains ou anciens caractères hébreux, qui étaient usités avant la captivité de Babylone. Les critiques ont remarqué quelques différences entre le Pentateuque des Juifs et celui des Samaritains. Ces différences roulent principalement sur le mot *Garizim*, que les Samaritains ont substitué à celui d'*Hébal* dans l'Exode (X, entre les versets 17 et 18) et dans le Deutéronome (XXVII, 4) pour favoriser leurs prétentions; mais les autres variétés sont peu importantes, comme on peut le voir dans le tome dernier de la Polyglotte de Walton, où elles ont été toutes recueillies. Aussi tout bon critique sera-t-il obligé de convenir que le Pentateuque samaritain est d'une autorité respectable, qu'il confirme puissamment l'authenticité et la véracité des écrits de Moïse, mais, en même temps, que l'usage qu'on peut en faire doit être borné. Or voici, selon nous, les limites dans lesquelles il faut renfermer cet emploi : 1° Toutes les fois que la pureté du texte hébreu est attaquée par de téméraires critiques dans des passages où le *Samaritain* porte la même leçon, le *Pentateuque* offre une preuve irrécusable de la fidélité de ce texte. 2° Il sert encore à concilier quelques contradictions apparentes du texte hébreu, et à découvrir le véritable sens de plusieurs endroits difficiles et obscurs de l'Écriture. 3° Il nous fait souvent connaître la manière dont les anciens interprètes qui s'en sont servi entendaient certains passages que les exemplaires hébreux nous présentent comme amphibologiques. Ces considérations suffisent pour montrer que, si le *Pentateuque samaritain* a une certaine autorité pour la critique du texte hébreu, il n'a pas cependant toute celle que lui ont attribuée le P. Houbigant et Kennicott. Les exemplaires du Pentateuque samaritain ont été inconnus en France jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle Jacques Usserius en fit venir cinq ou six exemplaires de Syrie. Un de ces exemplaires fut donné aux prêtres de l'Oratoire, et le P. Morin s'en servit pour faire imprimer, en 1632, le Pentateuque samaritain qui se trouve dans la Polyglotte de le Jay, et qui a été réimprimé d'une manière plus correcte dans la Polyglotte de Walton. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* D. Petit-Didier, *Dissertat. sur le Pentateuque samaritain*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 118-125 et 281.

I. **SAMARITAINE (LA)**, nom qu'on donne à une des femmes qui des premières se convertirent au christianisme. L'Évangile dit que Jésus-Christ revenant de Judée en Galilée, et passant par Sichar, ville de Samarie, il s'arrêta près d'un puits, pendant que ses disciples étaient allés à la ville acheter de quoi manger. Or une femme samaritaine vint puiser de l'eau. Jésus-Christ lui demanda à boire. Cette femme lui répondit : « Comment, toi qui es Juif, me demandes-tu à boire, à moi qui suis une femme samaritaine? car les Juifs n'ont point de commerce avec les Samaritains. » La réponse du Sauveur fut telle, que cette femme le reconnut pour le Messie, et le proclama dans toute la ville. Les incrédules ont attaqué la véracité de l'entretien du Sauveur avec la *Samaritaine;* mais nous croyons l'avoir vengée de toutes leurs attaques dans un autre ouvrage. *Voy.* Jean, IV, 1 et suiv. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. II, p. 458 et suiv. *Compar.* SAMARITAINS et PHOTINE.

II. **SAMARITAINE (VERSION).** Il ne faut pas confondre la *Version samaritaine* avec le *Pentateuque samaritain* dont nous venons de parler un peu plus haut. Cette version, qui ne contient que les cinq livres de Moïse, est une traduction en langue samaritaine du texte mosaïque, tandis que le *Pentateuque samaritain* est simplement, comme nous l'avons déjà remarqué, le texte hébreu de ces mêmes livres de Moïse, mais écrit en caractères samaritains. La *Version samaritaine* paraît être assez ancienne, bien qu'on ne sache ni la date précise de son origine, ni le nom de son auteur. Elle rend en général littéralement le texte du Pentateuque samaritain, sur lequel elle a été faite; et, dans les endroits où elle s'en écarte, ses leçons s'accordent toujours ou avec les autres manuscrits de ce texte, ou avec la version arabe d'Abou-Saïd, ou enfin avec le texte hébreu, comme l'a justement remarqué le savant critique protestant Winer. Richard Simon, dans un livre justement d'ailleurs condamné, a fait encore sur cette version des observations qui nous ont paru très-justes. Enfin ce que le célèbre anglican Walton dit de son antiquité paraît également incontestable. La *Version samaritaine* a été imprimée dans la Polyglotte de Paris et dans celle de Londres; Édouard Castel en a donné les variantes dans le tom. VIe de cette dernière, laquelle, il faut le remarquer, est à l'*Index*. (Decr. 20 nov. 1663) *Voy.* Richard et Giraud. G.-B. Winer, *De Versionis Pentateuchi Samaritanæ indole Dissertatio critico-exegetica;* Leipzig, 1817. Walton, *Prolegom. XI*, n. 20. *Compar.* SAMARITAIN (PENTATEUQUE).

SAMARITAINS, appelés d'abord **CHUTÉENS**, peuple de delà l'Euphrate, que les rois d'Assyrie envoyèrent habiter dans le royaume de Samarie, lorsqu'ils en eurent emmené captifs les Israélites qui y habitaient auparavant. Ils continuèrent d'abord à adorer seulement les idoles, et mêlèrent ensuite le culte du Seigneur à celui qu'ils rendaient aux faux dieux; mais, depuis le retour de la captivité, l'Écriture, qui ne dissimule pas leur jalousie contre les Juifs, ni les mauvais services qu'ils leur rendirent à la cour de Perse, non plus que les piéges qu'ils leur tendirent pour les empêcher de rebâtir les murs de Jérusalem, ne leur reproche en aucun endroit d'adorer les idoles. Il ne paraît pas que ces peuples aient eu de temple commun avant la venue d'Alexandre le Grand dans la Judée; mais dans la suite, ayant compris que Dieu voulait être adoré dans le seul lieu qu'il avait choisi, ils demandèrent à venir à Jérusalem; mais les Juifs s'y étant opposés, ils bâtirent avec le consentement d'Alexandre le temple de Garizim, dont Manassès, fils de Jaddus, fut fait grand sacrificateur. L'animosité des Samaritains pour les Juifs augmenta encore davantage lorsque, pour les punir de leur rébellion, Alexandre, à son retour d'Égypte, les chassa de Samarie, et donna leur province aux Juifs, dont la haine contre leurs ennemis croissait également chaque jour de

Digitized by Google

plus en plus. Aussi l'aversion mutuelle était-elle excessive lorsque Jésus-Christ parut dans la Judée; il n'y avait aucune relation ni aucune société entre Jérusalem et Samarie; la plus grande injure que les Juifs pouvaient dire à un homme était de l'appeler *Samaritain;* plus d'une fois, dans un accès de colère, ils donnèrent ce titre à Jésus-Christ : *Ne disons-nous pas avec raison que tu es un Samaritain, et qu'un démon est en toi* (Jean, VIII, 48)? Ainsi *Samaritain* et *possédé du démon* leur paraissaient deux injures à peu près égales. De son côté le Sauveur, pour les humilier, a souvent supposé dans ses paraboles un *Samaritain* qui faisait de bonnes œuvres (Luc, X, 33; XVII, 16). Lorsqu'Alexandre chassa les Samaritains de leur province, ils se retirèrent à Sichem, aujourd'hui Naplouse, où ils se trouvent encore. Quoique réduits à une trentaine de familles, ils ne contractent aucune union étrangère; ils se marient entre eux. Ils croient, comme au temps de Jésus-Christ, que c'est sur la montagne de Garizim que Dieu veut être adoré. Ils ont fidèlement conservé le Pentateuque, et c'est la seule partie de l'Écriture qu'ils reconnaissent. La célébration de la Pâque sur le mont Garizim est pour eux chose sacrée, aussi bien que la circoncision, l'observance du sabbat, et les autres fêtes prescrites par la législation mosaïque; ils sont même plus exacts et plus superstitieux observateurs de la loi que les Juifs; et ils poussent aussi loin qu'eux leur horreur pour l'idolâtrie. Enfin, comme les Juifs, ils attendent un Messie qu'ils nomment *Hathab,* c'est-à-dire *le Convertisseur.* De ce que nous avons dit dans cet article, il résulte que la croyance et la pratique des Samaritains différaient de celles des Juifs sur trois points principaux : 1° ils ne recevaient pour Écriture sainte que les cinq livres de Moïse; 2° ils rejetaient les traditions des docteurs juifs, et ils s'en tenaient à la seule parole écrite; 3° ils soutenaient qu'il fallait rendre le culte à Dieu sur le mont Garizim, où les patriarches l'avaient adoré, au lieu que les Juifs voulaient qu'on ne lui offrit des sacrifices qu'à Jérusalem. Il est vrai que ces derniers ont encore accusé les Samaritains d'adorer des idoles sur le mont Garizim, et de ne pas admettre de résurrection future; mais il paraît que ce sont deux calomnies dictées par la haine, et dont il n'y a aucune preuve. *Voy.* IV Rois, XVII, 25, 26. I Esdras, IV, 12, etc.; II Esdr., II, 10, 19; IV, 2, 7, etc.; VI, 1, 2, etc. Jean, IV, 20. Joseph., *Antiq.*. l. XII, c. I; l. XIII, c. XVII; l. XV, c. II, sub fin. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Les *Nouveaux éclaircissements sur l'Origine et le Pentateuque,* par un bénédictin de la congrégation de Saint-Maur; Paris, 1670, in-12. Bergier, qui, dans son *Diction. de théologie,* redresse les fausses idées de quelques protestants et de quelques incrédules relativement aux *Samaritains.* Robinson, *Palestine,* tom. III, p. 317, 327, 360, 365, 374. Silvestre de Sacy, *Mémoires sur l'état actuel des Samaritains;* à la page 7 de ce *Mémoire,* l'auteur dit : *Il est vraisemblable que les Israélites demeurés dans les dix tribus formaient la plus grande partie de la population.* Ce n'est pas l'opinion générale; pour nous en particulier, malgré la vénération que nous avons pour le profond savoir de notre ancien maître, nous ne saurions adopter son sentiment; il nous semble qu'il n'est pas facile de le concilier avec le texte de l'Écriture. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.,* tom. I, p. 120. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* notre art. GARIZIM.

SAMBUCA. Ce terme, par lequel saint Jérôme a rendu le mot chaldéen *sabbecâ,* qu'on lit dans le prophète Daniel, désigne un instrument de musique à cordes. C'est la *sambuque* des Grecs, qui ressemble au *nable.* Cet instrument, qui n'avait d'abord que quatre cordes, finit par en avoir dans la suite jusqu'à vingt. *Voy.* Dan., III, 7. D. Calmet, *Dissertat. sur les instruments de musique des Hébreux,* à la tête du *Comment. sur les Psaumes.*

SAMBUCY (De), chanoine de Paris, secrétaire du sacré Collége pour la France à Rome, mort à Paris en 1849, a publié : 1° *De l'Harmonie des évêques avec leurs chapitres;* Paris, 1845, in-12; — 2° *De l'Harmonie entre l'Église et l'État;* ibid., 1845, in-12. Cet ecclésiastique travaillait à un grand ouvrage sur le droit canon capitulaire. C'est sans doute la mort qui l'a empêché de le terminer. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

SAMÉAS ou **SAMÉIAS, SCHAMMAÏ,** fameux rabbin, dit D. Calmet, dont les Juifs racontent plusieurs choses. Ils disent qu'il fut chef de leurs écoles, et maître d'une infinité de savants, entre autres du fameux Hillel, qui dans la suite se sépara de son maître, et fut chef d'une autre école qui était dans des sentiments différents de ceux de *Saméas* ou *Schammaï.* Quelques-uns croient que la division d'Hillel et de Saméas produisit le pharisaïsme; mais, ajoute D. Calmet, ce sentiment est insoutenable, puisque les pharisiens étaient puissants et nombreux longtemps avant Saméas, qui vivait sous Hérode le Grand. Joseph dit que Saméas était disciple de Pollion, pharisien; mais il ne dit rien d'Hillel, tandis qu'il parle plus d'une fois de Pollion; ce qui a fait penser que Pollion pourrait bien être Hillel, mais Hillel autre que celui que les rabbins font disciple de Saméas. On a prétendu que *Pollion* et *Hillel* étaient un même mot, prononcé différemment, l'H et le P pouvant se permuter en passant d'une langue dans une autre; mais Wolf, rejetant avec raison une pareille permutation, aime mieux supposer que l'historien Joseph a substitué le nom de *Pollion* à celui de *Hillel,* parce qu'il savait que chez les Romains, auxquels surtout il cherchait à plaire, le premier de ces noms était très-commun. *Voy.* Joseph., *Antiq.,* l. XIV, c. XVII; l. XV, c. I. Hieronym., *In Isai,* c. VIII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Wolf, *Biblioth. Hebræa,* tom. II, p. 824 et seqq. *Compar.* l'art. HILLEL, n° I, où nous montrons la différence des doctrines de Hillel et de Schammaï.

I. SAMEDI, septième ou dernier jour de la semaine. Les païens l'appelaient *jour de Saturne,* et les Juifs, *sabbat* ou *jour du repos,* parce que le Seigneur se reposa ce jour-là, après qu'il eut produit tous les ouvrages de la création les six premiers jours. Autrefois le *samedi* était fêté en Orient comme le dimanche; on ne jeûnait pas ce jour-là, et les fidèles s'assemblaient à l'église pour la célébration des saints mystères. Nous avons une loi de l'empereur Constantin (Euseb., *Vita Constant.,* l. IV, c. XVIII). Dans l'Occident, la fête du *samedi* n'y fut jamais générale ou n'y dura guère, et on l'y défendit de bonne heure dans les lieux où elle s'était introduite, pour ne point laisser croire que l'Église voulait judaïser dans la célébration d'un jour qui était destiné au sabbat des Juifs. Ce fut aussi la raison qu'alléguèrent les Pères du concile de Laodicée en Phrygie, au IVe siècle, lorsqu'ils se crurent obligés de défendre aux fidèles de chômer le *samedi.* A l'égard des offices du *samedi,* l'ordre en était

Digitized by Google

le même parmi les Orientaux que celui des offices du dimanche. En Occident, le *samedi* demeura longtemps sans office particulier et sans messe; mais, ayant été plus particulièrement consacré à la sainte Vierge, on lui destina vers la fin du XIe siècle un office spécial. On prétend même que, dès le VIIIe siècle, il y eut en Occident une messe votive en l'honneur de la sainte Vierge.

II. **SAMEDI SAINT** ou **GRAND SAMEDI**, et **VEILLE DE PÂQUE**. C'est la première de toutes les veilles pour la dignité et pour l'antiquité. Elle a toujours passé pour la plus importante et la plus longue, joignant immédiatement l'office de Pâque au sien, surtout lorsqu'elle commençait après l'heure de none ou vers le coucher du soleil. Elle se continuait alors jusqu'au point du jour du dimanche, faisant passer les fidèles d'un soleil à l'autre dans l'église; et cet usage, qui n'a cessé chez les Latins que depuis que l'on a commencé les offices de cette grande veille dès le matin ou à l'heure de tierce du samedi, subsiste toujours chez les Grecs, qui passent encore aujourd'hui comme autrefois la nuit entière dans l'église, jusqu'à l'heure de l'office de Pâque, qu'ils commencent au lever du soleil. Le *samedi saint* était chômé tout entier autrefois dans plusieurs Églises. On le réduisit dans la suite au rang des demi-fêtes, qu'on chôme jusqu'à midi; mais aujourd'hui il est laissé presque partout à la dévotion volontaire des fidèles. Tous les offices et toutes les cérémonies du *samedi saint* se rapportent au baptême des catéchumènes, qui se donnait, d'une manière si solennelle, et avec tant de pompe, aux veilles de Pâque et de la Pentecôte. *Voy.* Thomassin, *Fest.*, l. I, c. VI. L'abbé Jacquin et et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes*, p. 466 et suiv., où on trouve l'exposé des cérémonies qui se font à l'église le *samedi saint.*

SAMÉGA, ville qui, selon Joseph, fut prise par Hircan. L'historien juif l'appelle ainsi dans ses *Antiquités*, mais dans sa *Guerre des Juifs* il lui donne le nom de *Samæa*. C'est peut-être la même que *Sama*, qui est mentionnée dans Josué (XV, 26). *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. XVII. *De Bello Jud.*, l. I, c. II. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SAMER ou **VALMER**, **SAINT-ULMER** (*Salmerium* ou *Sanctus Vulmarus*), ancienne abbaye de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dans la Picardie, au diocèse et à trois lieues au sud-est de Boulogne. Elle était située dans un gros bourg appelé aussi *Samer*. Elle fut fondée, en 688, par saint Ulmer ou Vilmer. *Voy.* ULMER, n° I.

SAMGAR, fils d'Anath, qui fut le troisième juge d'Israël après Aod, et avant Barach. On sait seulement qu'il défendit Israël, et tua six cents Philistins avec le soc de sa charrue. *Voy.* Juges, III, 31.

SAMIA, fils de Joël, de la tribu de Ruben. *Voy.* I Paralip., V, 4.

I. **SAMIR**, fils de Micha, Lévite. *Voy.* I Paralip., XXIV, 24.

II. **SAMIR**, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 48.

III. **SAMIR**, ville de la tribu d'Éphraïm, où demeurait Thola, juge d'Israël. *Voy.* Juges, X, 1.

I. **SAMMA**, fils de Rahuel et petit-fils d'Esaü. *Voy.* Genèse, XXXVI, 13.

II. **SAMMA**, fils d'Isaï et frère de David. *Voy.* I Rois, XVI, 9.

III. **SAMMA**, quatrième fils d'Hébron et père de Raham. *Voy.* I Paralip., II, 43.

IV. **SAMMA**, fils de Joël et père d'Azaz, de la tribu de Ruben. *Voy.* I Paralip., V, 8.

V. **SAMMA**, un des fils de Hotham, et un des plus vaillants guerriers de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XI, 44.

SAMMAA, fils d'Oza et père d'Haggia, Lévite. *Voy.* I Paralip., VI, 30.

SAMMAËL, mauvais ange. Les rabbins prétendent que c'est lui qui trompa Ève, monté sur l'ancien serpent. Ils disent qu'il est l'ange de la mort, le prince de l'air, le premier des démons. D'autres rabbins le regardent comme le prince des anges, et croient qu'il présidera au jugement universel. C'est pourquoi ils lui font des offrandes au jour de l'expiation solennelle, pour apaiser sa colère. *Voy.* Buxtorf., *Lexicon chaldaicum, talmudicum, rabbinicum*, p. 1495.

SAMMAÏ, fils de Récem et père de Maon. *Voy.* I Paralip., II, 43, 44.

SAMMOTH, l'Arorite, un des plus vaillants hommes de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XI, 27.

SAMMUA, fils de Zéchur, de la tribu de Ruben, et un de ceux que Moïse envoya pour considérer la Terre Promise. *Voy.* Nombres, XIII, 5.

SAMMUELLI. *Voy.* SAMUELLI.

SAMOCHON, lac de Galilée. *Voy.* SÉMÉCHON.

SAMOGITIE, ancienne province de Pologne, au nord de la Prusse. Le roi Jagellon l'unit à sa couronne, et y fit établir, l'an 1410 ou 1413, un évêché sous Gnesne, dont la résidence était à Mindick ou Mednick. L'an 1798, Pie VI, ayant par sa bulle *Maximis undique pressi*, réorganisé les diocèses qui avaient passé dans le domaine de la Russie, détacha Samogitie de Gnesne pour la mettre sous la métropole de Mohilow. Enfin, dans la convention du 3 août 1847 entre le Saint-Siége et l'empereur de Russie, il a été reconnu que le diocèse de Samogitie ou *Telsca*, suffragant de Mohilow, embrasserait le gouvernement de Courlande et celui de Cowno, dans les limites qui leur sont actuellement assignées. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 206. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 20-21. L'abbé André, art. RUSSIE et POLOGNE.

SAMONAS, archevêque de Gaze au XIIe siècle, est auteur d'un *Dialogue* entre lui et un Sarrasin, dans lequel il prouve que le pain et le vin sont changés, dans le sacrement de l'autel, au corps et au sang de Jésus-Christ; cet ouvrage a été inséré dans les *Biblioth. des Pères.*

SAMONE (Saint), martyr d'Édesse et compagnon de saint Guric. *Voy.* GURIC.

SAMOS, île de l'Archipel, l'une des Cyclades, et siége épisc. sous la métropole de Rhodes. Il est dit dans les Machabées que les Romains écrivirent au gouverneur de Samos en faveur des Juifs du temps de Simon Machabée, et dans les Actes des apôtres, que saint Paul aborda dans cette île en allant du côté de Jérusalem. L'évêque, qui étendait sa juridiction sur l'île de Nicaria, et prenait le titre d'archevêque, résidait à Coura, principale ville de l'île. On connaît sept évêques de Samos, dont le premier, saint Léon, célèbre par ses mortifications et ses miracles, est honoré le 29 avril. Samos est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* sous l'archevêché de Rhodes, devenu un siége également *in partibus*. *Voy.* I Machab., XV, 23. Actes, XX, 15. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 929. Wheller, *Itin.* Rosemond, *Préface du livre de Ricault*. Bollandus, au 9 avril.

SAMOSATE, aujourd'hui *Semisat* ou *Scempsat Scemsat, Semsat*, siége épisc. du diocèse d'An-

Digitized by Google

tioche, sous la métropole d'Hiérapolis, et capitale de la Comagène, située près de l'Euphrate, au-dessous du mont Taurus. L'Église de Samosate était gouvernée, au IXe siècle, par l'évêque d'Amida. On en connaît onze évêques, dont le premier, Peperius, souscrivit au concile de Nicée et à celui d'Antioche en 335 ou 341. Cette ville a eu aussi neuf évêques jacobites, dont le premier, Sévère Ier, fut ordonné en 595 ou 597. Samosate est aujourd'hui un évêché *in partibus* sous l'archevêché, également *in partibus*, de Hiérapolis. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ*., t. II, p. 934 et 1461. De Commanville, *Ire Table alphabét*., p. 206. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 22.

SAMOSATHÉNIENS ou **SAMOSATIENS**, hérétiques ainsi nommés de Paul de Samosate, leur chef. Ce sont les mêmes que les Paulianistes. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol*., art. SAMOSATIENS. *Compar*. PAULIANISTES.

SAMOTHRACE, île de la mer Égée, où saint Paul arriva d'abord en allant en Macédoine. *Voy*. Actes, XVI, 11.

SAMPHO ou **SAPHO**, ville de Galilée ou du pays de Samarie. *Voy*. Joseph, *Antiq*., l. XXVII, c. XII. *De Bello Jud*., l. I, c. III.

SAMPSÉENS ou **SCHAMSÉENS** (*Sampsæi*), anciens hérétiques, ainsi nommés du mot hébreu *schémesch*, qui signifie *soleil*, comme s'ils avaient adoré le soleil. Saint Épiphane dit que les *Sampséens* étaient les mêmes que les Elcésaïtes. *Voy*. saint Épiphane, *Hæres*., XIX et LIII. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol*., remarque fort judicieusement : 1° que Beausobre, qui prétend qu'on accuse injustement les *Sampséens* et plusieurs sectes orientales d'adorer le soleil, parce qu'ils se tournent vers lui à son lever en adorant Dieu, ne veut cependant pas que, chez les catholiques, le peuple puisse se défendre de l'idolâtrie en honorant des objets sensibles; 2° que ce qu'il y a de certain, c'est que l'adoration du soleil a été en usage de tout temps chez les Orientaux; que les Juifs en ont été coupables plus d'une fois; qu'elle est condamnée dans l'Écriture sainte comme un crime (Deutér., IV, 19. Job, XXXI, 26. Ézéch., VIII, 16).

SAMPSON. *Voy*. SAMSON, n° IV.

I. **SAMRI**, père de Jédihel. *Voy*. JÉDIHEL.

II. **SAMRI**, un de ceux qui furent chargés par le roi Ézéchias de rouvrir et purifier le temple, et de rétablir le culte du Seigneur. *Voy*. II Paralip., XXIX, 13.

SAMSAÏ, scribe qui écrivit de Jérusalem, avec Réum-Béeltéem, une lettre au roi Artaxerxès contre les Juifs nouvellement revenus de leur captivité. *Voy*. I Esdras, IV, 8, 9. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*.

SAMSARI, descendant de Benjamin, et un des princes des familles qui ont habité à Jérusalem. *Voy*. I Paralip., VIII, 26.

I. **SAMSON**, juge et libérateur d'Israël, né à Saraa, mort à Gaza, était fils de Manué, de la tribu de Dan. Nous ne rapporterons pas les événements qui signalèrent sa vie; ils sont racontés dans le livre des Juges; nous dirons seulement que sa naissance fut miraculeuse, puisque sa mère était stérile, et que ce fut l'ange du Seigneur qui lui apparut pour lui annoncer qu'elle aurait un fils qui serait nazaréen, c'est-à-dire consacré à Dieu, que le rasoir ne toucherait pas sa tête, et que ce même fils commencerait à délivrer Israël de la main des Philistins. Saint Paul, dans son Épître aux Hébreux, range Samson parmi ceux dont la foi est louée et récompensée. On ne voit cependant son nom dans aucun autre Martyrologe que celui de Pierre de Natalibus. *Voy*. Juges, XIII, XIV, XV et XVI. Hébreux, XI, 32. 33. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, où sont traitées plusieurs questions importantes concernant Samson. Bergier, qui, son *Diction. de la Bible*, résout les difficultés soulevées par les incrédules contre l'histoire du juge d'Israël. Nous croyons avoir démontré nous-même, dans *Les Livres saints vengés* (tom. II, p. 52 et suiv.), que les récits des divers événements dont se compose l'histoire de Samson peuvent bien paraître au premier aspect surprenants et merveilleux, mais que, si on les examine avec l'attention et le soin que réclame une critique sage et éclairée, on n'y trouvera rien qui ne convienne à un historien fidèle et sincère, rien qui ne soit digne d'un écrivain que l'Esprit de vérité animait de son souffle divin.

II. **SAMSON** (Saint), évêque régionnaire et abbé à Dol en Bretagne, né dans le pays de Galles, en Angleterre, vers l'an 480, mort le 28 juillet vers l'an 564, fut élevé sous saint Eltut, abbé d'un monastère du pays de Glamorgan, et s'appliqua particulièrement à l'étude de l'Écriture sainte. Plus tard il passa dans une île voisine, où il y avait des ermites qui vivaient en grande réputation de sainteté, et se mit sous la conduite de l'un d'eux, nommé Piron, qui dirigeait un monastère qu'il avait bâti en ce lieu. L'an 513 il succéda à Piron, et, après une administration de dix-huit mois il passa en Irlande, où on le chargea de la conduite d'un monastère, qu'il quitta deux ans après pour revenir dans son premier monastère. Il se retira plus tard dans une solitude, sur les bords de la rivière de Saverne; mais son évêque, saint Dubrice, le fit venir à son synode de Caërléon, et le sacra évêque régionnaire, c'est-à-dire missionnaire évangélique avec le caractère épiscopal, sans lui assigner de siége particulier, pour aller prêcher partout où l'Esprit de Dieu le conduirait. Il vint en France en 522, bâtit un monastère à Dol, dans l'Armorique ou petite Bretagne, où il abolit une infinité de désordres et de superstitions, et assista en 557 au concile de Paris. On célèbre sa fête le 28 juillet. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*.

III. **SAMSON**, abbé de Cordoue, mort en 890, confessa généreusement la foi devant les rois infidèles, et écrivit pour les chrétiens une *Apologie* dont Ambroise Moralès fait mention, *in Schol. ad lib. I Ann. Sanct. Eulog*. Baronius, *in Annal*.

IV. **SAMSON** ou **SAMPSON** (Richard), évêque de Lichfield et de Coventry, mort en 1554, écrivit, par complaisance pour Henri VIII, roi d'Angleterre, un livre contre la primatie du Pape; mais après la mort de ce prince il se rétracta, et souffrit beaucoup pour la défense de la foi catholique. Il avait écrit sur les *Psaumes* de David, sur l'*Épître de saint Paul aux Romains*, etc. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor*. *L'Anglia sacra*, tom. I.

SAMUA ou **SIMMAA**, fils de David et de Bethsabée, né à Jérusalem. *Voy*. II Rois, V, 14. I Paralip., III, 5.

* **SAMUEL** étant un nom commun à des personnages divers, nous avons placé d'abord ceux qui sont mentionnés dans la Bible, puis les saints, ensuite les autres homonymes, en mettant les simples avant les composés, et en suivant l'ordre alphabétique pour les prénoms.

I. **SAMUEL**, fils d'Ammiud. *Voy*. Nombres, XXXIV, 20.

II. **SAMUEL**, juge et prophète d'Israël, né à Ramatha, était fils d'Elcana et d'Anne, de la

Digitized by Google

tribu de Lévi et de la famille de Caath. Comme Samuel fut accordé aux instantes prières de sa mère, celle-ci, dès qu'il fut sevré, le consacra au service du temple, selon sa promesse. Dieu se fit entendre à lui la première fois pour faire annoncer au grand prêtre Héli la vengeance qu'il avait dessein de tirer de lui à cause de sa négligence criminelle à corriger les désordres de ses fils. Après la mort d'Héli, Samuel, âgé de quarante ans environ, fut établi juge d'Israël, et il jugea Israël tout le reste de sa vie, dit l'Écriture. Samuel étant devenu vieux, et ses fils, qu'il avait établis juges dans Bersabée, n'imitant pas son exemple, les anciens d'Israël le pressèrent de leur donner un roi, et Samuel, ayant consulté le Seigneur, donna à Saül l'onction royale. Quelques années après, le prophète, selon l'ordre de Dieu, sacra David, fils d'Isaï, et depuis ce moment l'Esprit du Seigneur se retira de Saül, et se reposa sur David. On attribue assez généralement à Samuel le livre des Juges, celui de Ruth et les deux premiers livres des Rois, qui n'en faisaient qu'un autrefois dans les Bibles hébraïques; mais si, comme plusieurs le soutiennent, il n'est l'auteur ni du premier, ni du second livre des Rois, il est certain qu'il dressa des mémoires de ce qui se passa de son temps, ainsi que Nathan et Gad; et c'est sur ces mémoires qu'on a composé les premiers livres des Rois. Samuel commença la chaîne des prophètes, qui n'a pas été interrompue depuis lui jusqu'à Malachie. Le corps de Samuel fut transporté de Palestine à Constantinople sous l'empereur Arcade. Le Martyrologe romain marque sa fête au 20 août. *Voy*. I Rois, I, 1 et suiv.; II, 18 et suiv.; III, 1 et suiv.; VII, 3, 4 et suiv.; VIII, 1, 2 et suiv. Dom Calmet, *Diction. de la Bible* et *Dissertat.*, qui est à la tête de son *Comment. sur les livres des Rois*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 85 et suiv. Richard et Giraud. Bossuet, qui, dans ses *Avertissements aux protestants*, l'abbé Guenée, dans ses *Lettres de quelques Juifs portugais*, et Bullet, dans ses *Réponses critiques*, ont réfuté victorieusement ce que les protestants et Voltaire ont injustement censuré dans la conduite de Samuel. Feller et Michaud, qui ont cité une partie de ces réfutations. *Compar*. JUGES, n° III. RUTH; n° II. ROIS, n° II.

III. **SAMUEL** (Saint), martyr de Palestine au IVe siècle, et compagnon de saint Élie. *Voy*. ÉLIE, n° II.

IV. **SAMUEL** (Saint), Frère mineur, et martyr en Mauritanie, vivait au XIIIe siècle. Il fut compagnon de saint Daniel. *Voy*. DANIEL, n° VI.

V. **SAMUEL**, juif de Maroc en Afrique, vivait au XIe siècle. Il embrassa le christianisme, et écrivit au rabbin Isaac une longue *Lettre sur l'attente du Messie*. Cette lettre fut composée en arabe, puis traduite en latin l'an 1339, et du latin on la traduisit et on l'imprima en beaucoup de langues. La première édition latine parut à Mantoue en 1475. La même année on en donna à Bologne une édition italienne, d'après laquelle plusieurs autres ont été faites depuis; mais elles sont toutes antérieures à celle de Venise de 1535, que Wolf donne pour la première. *Voy*. Bellarmin, *De Scriptor. eccles*. Possevin, *Apparatus sacer*. Wolf, *Biblioth. Hebræa*, vol. III, p. 1105. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei*, vol. II, p. 119-120.

VI. **SAMUEL** (Frédéric Brentzius), juif, né à Osterberg, dans la Souabe, près de Memmingen, vivait au XVIIe siècle. Il se convertit, et fut baptisé avec sa femme et ses enfants l'an 1610, et écrivit, en 1614, un ouvrage en allemand pour répondre aux calomnies et aux injures des Juifs contre les chrétiens. *Voy*. Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1116-1117.

VII. **SAMUEL** (**ÉVOCATION DE**). Saül, se voyant attaqué par les Philistins et abandonné du Ciel, eut recours à une magicienne pour lui évoquer l'âme de Samuel; ce qu'elle fit en effet. On a émis plusieurs opinions différentes sur cette évocation; pour nous, nous regardons comme la plus probable celle qui admet que c'est le vrai Samuel qui apparut réellement, et qui parla à Saül, parce que 1° elle est plus fondée en autorité; car elle a été soutenue par les Pères, par la plupart des Juifs eux-mêmes, et des commentateurs catholiques. 2° Elle est la plus conforme tant à la lettre de l'Écriture qu'à tout le contexte. *Voy*. I Rois, XXVIII, et les commentateurs sur ce chapitre. D. Calmet, *Dissertation sur l'apparition de Samuel à Saül*, laquelle est en tête du *Commentaire littéral sur le Ier livre des Rois*.

VIII. **SAMUEL-BEN-ISARTSA**, savant rabbin, a écrit un livre dans lequel il s'attache à éclaircir les Commentaires d'Aben-Ezra. Ce livre a pour titre : *Source de vie*; Mantoue, 1559. Comme Aben-Ezra est un des interprètes juifs qui a expliqué le plus à la lettre l'Écriture, et que son style est très-concis, et par là même quelque peu obscur, Samuel cherche surtout à en dissiper les obscurités. Il ne s'en tient pas exclusivement à son auteur; il rapporte le sentiment de plusieurs autres; et il explique aussi par lui-même certains passages difficiles du texte sacré.

IX. **SAMUEL-BEN-MÉIR**, appelé aussi *Rischbam*, nom contracté de l'hébreu *Rabbi Schemouel-Ben-Méir*, était neveu du célèbre Raschi, et florissait au XIIe siècle. Il a laissé : 1° un *Commentaire sur la Gémare*; — 2° des *Remarques sur le Pentateuque*. Ces deux ouvrages ont été imprimés avec le texte lui-même à Berlin en 1705, in-8°. *Voy*. Wolf, *Biblioth. Hebræa*, t. I, p. 1109-1110. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori Ebrei*, vol. II, p. 120.

X. **SAMUEL D'ANI**. *Voy*. SAMUEL, n° XII.

XI. **SAMUEL OSÉIDA**, rabbin, fils d'Isaac, de Sapheta, dans la haute Galilée, vivait au XVIe siècle, et était un prédicateur célèbre. Il a laissé en hébreu : 1° *Lettre de Samuel*; c'est une explication du livre de Ruth avec le *Comment*. de Raschi; Amsterdam, 1712, in-4°, nouv. édit.; — 2° *Pain des larmes*; comment. sur les Lamentations, auquel aussi est joint le comment. de Raschi; Amsterdam, 1710, nouv. edit.; — 3° *Explication de Samuel*; c'est un commentaire sur le Pirkê-Aboth, disposé de manière que, sur un côté, se trouvent réunis tous les commentaires existants sur le Pirkê-Aboth, et sur l'autre, le seul commentaire de Raschi; Cracovie, 1590, in-4°; Francfort-sur-le-Mein, 1713, 3e édit. *Voy*. Wolf, *Biblioth. Hebræa*, t. I, p. 1085-1086.

XII. **SAMUEL YERETZ ou D'ANI**, historien, né à Ani, dans la grande Arménie, vivait au XIIe siècle, et était prêtre. Grégoire IV, élu en 1173 patriarche d'Arménie, l'invita à rédiger une *Chronique* ou *Histoire universelle*. Samuel, après avoir pris part aux délibérations du concile convoqué en 1179 au sujet de la réunion de l'Église arménienne et de l'Église grecque, embrassa le parti qui désapprouva les actes de ce concile, et, se séparant de Grégoire, reconnut pour patriarche Basile, archevêque d'Ani. Il écrivit son ouvrage, qui commence à la création du monde, et finit à l'an 1179. Ce n'est, à proprement parler, qu'un abrégé de la chro-

Digitized by Google

nique d'Eusèbe, augmentée de documents puisés dans l'Histoire d'Arménie de Moïse de Khoren, et dans des écrits postérieurs aujourd'hui perdus. Le docteur Zohrab et Angelo Maï ont donné la traduction latine de cette chronique à la suite de la version arménienne d'Eusèbe; elle est intitulée : *Samuelis, presb. Aniensis, temporum usque ad suam ætatem Ratio e libris historicorum summatim collecta. Opus ex Haicanis quinque codicibus ab J. Zohrabo, D. A., diligenter exscriptum et emendatum, J. Zohrabus et Ang. Maius, nunc primum conjunctis curis latinitateque donatum notisque illustratum ediderunt;* Milan, 1818, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*; mais surtout Michaud. *Biogr. univers.*, où Saint-Martin, auteur de l'art. SAMUEL D'ANI, donne une analyse de la *Chronique de Samuel.*

SAMUELLI ou **SAMMUELLI** (François-Marie), dominicain, né à Chiusi en Toscane, mort l'an 1660, était profondément versé dans le droit canonique. On a de lui : 1° *Disputationum Controversiæ de canonica electione in regularibus prælatis, atque cathedralium ecclesiarum canonicis eligendis, et in quibus omnibus de jure canonico electio intervenit exacte tractantur, necnon etiam de prælatorum eorumdem jurisdictione ac potestate : deve religiosorum appellatione erudite sane ratiocinatur..... in tres tractatus divisæ, omnia per couclusiones cum sacræ Romanæ Rotæ decisionibus fideliter allegationibus dilucidantur ac succincte resolvuntur,* etc.; Venise, 1644, in-fol.; — 2° *Praxis nova observanda in ecclesiasticis sepulturis, Christi fidelibus catholicis tradendis;* Lucques, 1653, in-fol.; Turin, 1678, in-4°; — 3° plusieurs autres ouvrages qui sont restés manuscrits, et dont on peut voir les titres dans Richard et Giraud. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 593 et suiv.

SAN-ANGELO IN VADO, ancienne ville épisc. située sur la Metra, au pied de l'Apennin. Ce siége, érigé en 1635, fut uni à celui d'Urbanea. *Voy.* URBANEA.

SAN-CHRISTOVAL ou **LA HAVANE**, capitale de Cuba, une des grandes îles de l'Amérique septentrionale. Le siége épisc. y a été transféré de San-Iago, ancienne capitale de l'île, où il avait d'abord été établi. Le premier évêque de la Havane, Bernard de Mesa, dominicain, eut pour successeur Sébastien de Salamanque, mort en 1528. *Voy.* Richard et Giraud.

SAN-GIORGIO (Gianantonio de), canoniste, né à Milan en 1439, mort à Rome l'an 1509, ouvrit à Pavie une école publique de droit canon qui fut très-fréquentée, et, de retour à Milan, il fut nommé membre du collége des jurisconsultes, puis prévôt de la basilique de Saint-Ambroise. Il devint évêque d'Alexandrie, auditeur de Rote et cardinal; plus tard il fut transféré successivement à Parme, à Frascati, à Albano, à Palestrina et à Sabina. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Commentaria super quarto Decretalium;* Lyon, 1490, in-fol.; Trente, 1515, in-fol.; — 2° *Commentaria Decretorum;* Milan, 1498, in-fol.; Lyon, 1515, in-fol.; — 3° *De Appellationibus;* Venise, 1497, 1579, in-fol.; — 4° *Lecturæ super Decretales;* Pavie, 1497, in-fol. Ses *Œuvres canoniques* ont paru à Venise, 1579, 8 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

SANABALLAT, chef ou gouverneur des Chutéens ou Samaritains, et ennemi irréconciliable des Juifs. Il n'oublia rien pour détourner Néhémie de rebâtir les murs de Jérusalem, et s'efforça de l'attirer auprès de lui pour le perdre; mais Néhémie évita tous ses piéges. Sanaballat fit encore en sorte que Manassès, son gendre, que Néhémie avait chassé de Jérusalem, pût exercer son sacerdoce, en procurant la construction d'un temple sur le mont Garizim. *Voy.* II Esdr., II, 10, 19; IV, 1, 7; VI, 10, 14. Dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **SANADON** (Nicolas), jésuite. *Voy.* l'art. suiv.

II. **SANADON** (Noël-Étienne), jésuite, né à Rouen en 1676, mort à Paris l'an 1733, acquit de la réputation comme poëte latin, professa la rhétorique au collége Louis-le-Grand, et fut nommé préfet des classes à Tours. Il a laissé : 1° *Retraites spirituelles propres à tous les états;* in-12; — 2° *Méditations sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, avec une *Préparation à la mort;* in-18; — 3° *Prières et instructions chrétiennes pour bien commencer et bien finir la journée, pour entendre saintement la messe haute et basse, et pour approcher avec fruit des sacrements de pénitence et d'Eucharistie;* in-12. Nous pensons, avec plusieurs biographes et bibliographes, que tous ces ouvrages sont du P. Nicolas, jésuite, oncle de Noël-Étienne, de Rouen comme lui, mort en 1720. Noël-Étienne n'a fait que des ouvrages profanes, si on en excepte *Ad Religionem*, ode; Paris, 1718, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1747, p. 381. Le *Mercure*, décembre 1733. Moréri, *Diction. histor.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SANAN, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 37.

SANBLASIANUS. *Voy.* BERNALDUS.

SANCE. *Voy.* SAENCE.

I. **SANCHE** (Saint). *Voy.* SANCHO.

II. **SANCHE** (Jean), jurisc., né à Avila, vivait au XVII° siècle. On a de lui : *Disputes choisies sur l'administration des sacrements, le jeûne et l'impuissance;* Lyon, 1636.

III. **SANCHE D'AVILA** (**DIDACE**). *Voy.* THOMAS DE JÉSUS.

I. **SANCHEZ** (Augustin), en latin *Sanctius*, de l'Ordre des Trinitaires déchaussés de la rédemption des captifs, et l'un des plus célèbres prédicateurs de l'Espagne, a laissé : *Sermones varios*, etc.; Madrid, 1750, 1 vol. in-4°.

II. **SANCHEZ** (Pierre-Antoine), en latin *Sanctius*, chanoine de Saint-Jacques de Compostelle, né à Vigo, en Galice, l'an 1740, mort en 1806, se fit une réputation comme prédicateur et comme écrivain. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Traité sur la tolérance en matière de religion;* 1785, 3 vol. in-4°; — 2° un recueil de *Sermons;* Madrid, 3 vol.; ils ont été traduits en italien, et publiés à Venise; — 3° une *Somme de théologie sacrée;* 1789, 4 vol. in-4°; — 4° *Hist. de l'Église d'Afrique;* ibid., 1784, in-8°; ce livre est rempli de savantes recherches; — 5° *Annales sacri;* ibid., 1784, 3 vol. in-4°; — 6° *Discours sur l'éloquence sacrée en Espagne;* ibid., 1788, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univ.*

III. **SANCHEZ** (Thomas), en latin *Sanctius*, jésuite, né à Cordoue en 1551, mort à Grenade l'an 1610, fut directeur du noviciat de Grenade. On a de lui : 1° *De Matrimonio;* Gênes, 1592, in-fol., souvent réimprimé; mais l'édition la plus recherchée est celle d'Anvers, 1607, 1 vol. in-fol.; on sait que ce traité a été l'objet d'une foule d'attaques, à cause des questions obscènes que l'auteur y examine, du langage trop libre qu'il emploie, et des décisions qu'il donne. Mais il faut remarquer : 1° que toutes ces questions avaient été traitées par les théologiens avant lui; 2° que Sanchez n'écrivait que pour les confesseurs et les directeurs des âmes, auxquels la connaissance de ces questions est d'une grande utilité; car, sans cette connaissance, ils s'exposent à commettre de grandes fautes dans

Digitized by Google

le tribunal de la pénitence; 3° que, dans le cas même où l'auteur n'aurait pas été assez réservé dans les détails et dans ses expressions (ce que nous ne prétendons nullement nier), on ne saurait légitimement douter de la pureté de ses intentions. Malgré cela, il faut bien reconnaître que ce traité n'est pas entièrement exempt de fautes, puisqu'une partie au moins a été mise à l'*Index :* le décr. du 4 févr. 1627 porte, en effet : « Sanchez Thomæ. Disputationum de Sacramento Matrimonii tomus II. *Edit. Venetæ, sive aliarum, a quibus libro VIII, Disputat. VII, detractus est integer numerus 4, cujus initium :* At frequentissima, ac verior sententia habet id posse; *finis vero :* Et his diebus in hoc Prætorio Granatensi sententiæ pars hæc definita est. » Soares en a donné un Abrégé sous ce titre : *Compendium Tractatus de S. matrimonii sacramento;* Cologne, 1623, in-12; — 2° *Concilia, seu opuscula moralia;* Lyon, 1635, in-fol.; — 3° *Opus morale in præcepta Decalogi;* Madrid, 1613; Lyon, 1621; Anvers, 1624, 2 vol. in-fol. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Anvers en 1607, 3 part. in-fol., et à Venise, 1740, 7 vol. in-fol. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* L'*Elogium R. P. Thomæ Sanchez*, en tête de presque toutes les éditions du traité *De Matrimonio.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Kerker, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, justifie par des arguments sans réplique le savant et pieux jésuite des attaques souvent peu mesurées dirigées contre le traité *De Matrimonio.*

SANCHO ou **SANCHE** (Saint), en latin *Sanctius*, martyr, né à Viviers ou à Albi, mort à Cordoue le 5 juin 851, fut, comme on croit, emmené en captivité par les Sarrasins à l'époque de leurs incursions dans le Languedoc. Conduit à Cordoue, il fut empalé. Saint Euloge, qui l'avait instruit dans la doctrine chrétienne, le mentionne dans son *Mémorial des saints.* On a placé sa fête au 5 juin.

SANCHONIATON, historien phénicien, vivait sous le règne de Sémiramis, selon les uns; peu de temps après Moïse, selon les autres; du temps de la guerre de Troie, ou peu auparavant, suivant d'autres encore; d'autres enfin, et en grand nombre, soutiennent que l'historien Sanchoniaton est un être fictif et supposé. Mais cette opinion ne paraît nullement fondée, si on s'en rapporte au témoignage d'Eusèbe, qui croit Sanchoniaton le plus ancien écrivain après Moïse. Quoi qu'il en soit, on attribue à Sanchoniaton : 1° une *Histoire phénicienne;* — 2° l'*Histoire d'Égypte;* — 3° un livre touchant la *Cosmogonie* et la *Théogonie* qu'admettaient les Phéniciens. Ces ouvrages furent traduits du phénicien en grec par Philon de Biblos, fameux grammairien qui vivait sous le règne de Vespasien, de Tite, de Domitien, de Trajan et d'Adrien. Philon les rédigea en neuf livres, quoique Porphyre ne fasse mention que de huit, ne comptant pas apparemment, à ce que Bochart conjecture, sa *Cosmogonie* ni sa *Théogonie.* Il commence son histoire par l'origine du monde et du genre humain; mais comme son ouvrage était probablement destiné à faire l'apologie de l'idolâtrie au lieu de donner l'histoire des adorateurs du vrai Dieu, en suivant la ligne de Seth, il a suivi la ligne idolâtre de Caïn, afin que la religion favorite de l'auteur ou de ceux qu'il copiait pût paraître établie par la branche aînée. Dans le peu de fragments de ses ouvrages qui nous restent, il n'est pas question du déluge, et l'on aurait lieu d'en être surpris si l'on ne considérait pas que ce fléau avait été pour le monde idolâtre un châtiment que ceux qui faisaient profession de la véritable religion reprochèrent probablement aux païens. Orelli a publié une très-utile édition des *Fragments* de Sanchoniaton; Leipzig, 1826, in-8°. *Voy.* Eusèbe, *Préparation évangélique*, l. I, c. IX, X, et l. X. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

SANCIO ou **SANCHEZ DE AREVALO, SANCHO** (Rodrigue ou Rodriguez), en latin *Sancius*, prélat, né à Santa-Maria de Nieva, au diocèse de Ségovie, l'an 1404, mort à Rome en 1470, reçut à Salamanque le diplôme de docteur en droit, embrassa l'état ecclésiastique, et devint successivement archidiacre à Trevino, dans le diocèse de Burgos, puis doyen à Léon et à Séville. Il remplit auprès de diverses puissances les fonctions d'ambassadeur, et occupa tour à tour les siéges de Zamora, de Calahorra, d'Oviedo, puis de Palencia, en Espagne. Celui de ses ouvrages qui a été imprimé est intitulé : *Speculum vitæ humanæ, lib. II;* Rome, 1468, in-fol.; Augsbourg, 1471, in-fol.; Munster en Argau, 1472, in-fol.; Strasbourg, 1507, in-fol.; trad. en français, Lyon, 1477 et 1482, in-fol.; en allemand, Augsbourg, 1488, in-fol.; en espagnol, Saragosse, 1491, in-fol.; Josse Lorich en a donné un abrégé en latin; Munich, 1589, in-8°. *Voy.* Possevin, *Apparat. Sacer.*, tom. II, p. 348. Valère-André Taxander, *Catal. Clarorum Hispan. Scriptor.*, p. 101. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp. vet.*, tom. II, p. 194 et suiv.

SANCIUS. *Voy.* SANCHO et SANCIO.

SANCTE (Saint), martyr de Lyon et compagnon de saint Photin ou Pothin. *Voy.* PHOTIN, n° I.

SANCTES. *Voy.* PAGNIN.

SANCTIFICATION, SANCTIFIER. *Voy.* SAINT, n° I.

SANCTINUS. *Voy.* SAINTIN.

SANCTION DES LOIS. On appelle ainsi la raison qui nous engage à observer les lois. Or il y a deux de ces raisons : la première, c'est l'autorité légitime de celui qui impose les lois, et, la seconde, les peines et les récompenses qu'il y attache. Une loi serait nulle si elle était portée sans autorité; et, si elle ne proposait ni peine ni récompense, ce serait plutôt une leçon, un conseil, une exhortation qu'une loi. Dieu, en qualité de souverain législateur de l'homme, attacha une peine à la loi qu'il lui imposa : *Ne touche point à ce fruit; si tu en manges, tu mourras.* Comme l'expérience nous convainc que Dieu n'a pas attaché une peine temporelle à la violation de ses lois, ni une récompense temporelle à leur observation, nous avons droit de conclure que cette peine et cette récompense sont réservées pour l'autre vie, puisqu'enfin Dieu ne peut pas commander en vain. Tel est le sentiment intérieur qui tourmente le pécheur après son crime, lors même qu'il l'a commis sans témoins et dans le plus profond secret. L'idée d'une justice divine, vengeresse du crime et rémunératrice de la vertu, a été de tout temps répandue chez toutes les nations, et vainement les scélérats font tous leurs efforts pour l'étouffer. « Quand ils se cacheraient au fond de la mer, dit le Seigneur, j'enverrai le serpent les blesser par sa morsure (Amos, IX, 3). » Personne n'a peint les inquiétudes et les remords des méchants avec plus d'énergie que David dans le psaume CXXXVIII, *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, auquel nous avons emprunté cet article.

SANCTIUS. *Voy.* SANCHEZ.

Digitized by Google

I. **SANCTUAIRE**, nom donné à la partie la plus secrète et la plus intime du temple de Jérusalem, dans laquelle était l'arche d'alliance et où le seul grand prêtre pouvait entrer une fois dans l'année. On nommait de même la partie la plus sacrée du tabernacle dressé dans le désert. Ce mot se prend aussi, en général, pour le temple. Tillemont remarque que, du temps de Joseph l'historien, le nom de *sanctuaire* était donné à la partie du temple où les Juifs pouvaient seuls entrer, et qu'il ne faut pas confondre avec le *sanctuaire* où les prêtres seuls entraient. Saint Paul, dans son Épître aux Hébreux, présente le sanctuaire comme la figure du ciel, et le grand prêtre comme l'image de Jésus-Christ; ce divin Sauveur est le véritable pontife qui est entré dans le ciel pour être notre médiateur auprès de son Père. *Voy.* Exode, XV, 17. Lévit., XX, 3; XXI, 12. Deutér., XXVI, 15. Hébreux, IX, 24. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **SANCTUAIRE** dans les églises chrétiennes. C'est, à proprement parler, l'enceinte du grand autel où repose le saint Sacrement, c'est-à-dire l'endroit où est posé l'autel, qui est ordinairement fermé d'une balustrade à jour, au moins par devant. Aucun laïque ne peut avoir place dans le sanctuaire : telle est la disposition du droit canon, des règlements, des conciles et des autres monuments rapportés dans les *Mémoires du clergé*. Le concile de Rouen, tenu en 1581, prononce la peine d'excommunication contre les laïques qui, connaissant la défense d'occuper des places dans le sanctuaire, ne voudraient pas y obtempérer. Le *sanctuaire* se prend aussi quelquefois pour le chœur entier, et même pour une église, une chapelle. *Voy.* le cap. I *de Vita et Honest. clericor.* Les *Mémoires du clergé*, tom. V, p. 1489.

III. **SANCTUAIRE (POIDS DU).** *Voy.* POIDS, n° II.

SANCTUARIA, nom donné aux linges qu'on faisait toucher autrefois aux tombeaux des saints, et que l'on plaçait ensuite avec respect, comme des reliques, dans les églises que l'on dédiait. Autrefois ce n'était pas l'usage de distribuer les ossements des saints personnages; on se contentait ou de faire toucher des linges à leurs tombeaux, ou, s'ils étaient martyrs, de donner un peu de terre ou de poussière teinte de leur sang. L'an 519, les légats du pape Hormisdas s'excusèrent sur cette pratique, pour ne pas déférer au désir de Justinien, neveu et successeur de Justin, qui demandait quelque portion des corps de saint Pierre et de saint Paul. *Voy.* le *Discours* de saint Victrice, évêque de Rouen, *à la louange des saints et de leurs reliques*, trad. en français et suivi du texte latin; Auxerre, 1764, in-8°. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. BRANDEUM. Richard et Giraud.

SANCTUS, partie de la messe qui suit la Préface et précède le canon. C'est le chœur qui chante maintenant le *Sanctus* dans les grand'messes, et le prêtre le récite; mais autrefois ce n'était qu'une suite de la Préface, et le prêtre le chantait avec le peuple. Le *Sanctus* est un cantique de louanges et de gloire que le prophète Isaïe dit que les esprits célestes ne cessent de chanter devant le trône de la majesté de Dieu. Dans son *Traité de la prière*, Tertullien suppose que le chant du *Sanctus* était déjà usité de son temps dans l'Église, et il est contenu avec la Préface dans la v° Catéchèse de saint Cyrille de Jérusalem, qui ajoute que si on récite le *Sanctus* que les séraphins chantent sans cesse devant Dieu, c'est pour entrer en communion avec la milice du ciel par cette divine psalmodie. *Voy.* Isaïe, VI, 3. De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tom. I, p. 120, 121, 309. Richard et Giraud. D. Macri *Hierolexicon*. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes*. *Compar.* TRISAGION.

SAND (Christophe Von den), en latin *Sandius*, célèbre socinien, né à Kœnigsberg en 1644, mort à Amsterdam l'an 1680. L'affectation qu'il mit à publier ses sentiments sociniens entraîna la ruine de son père, qui était conseiller de l'électeur de Brandebourg et secrétaire du conseil suprême. Craignant lui-même pour sa liberté, il s'enfuit en Hollande. On croit généralement que Sand persista dans le socinianisme; cependant quelques auteurs assurent qu'il venait d'embrasser les erreurs des Arminiens quand il mourut. Il a laissé un certain nombre d'écrits; nous citerons seulement : 1° *Nucleus historiæ ecclesiasticæ : cui præfixus est tractatus de veteribus Scriptoribus ecclesiasticis*; Cosmopolis (Amsterdam), 1668, in-12; et 1676, in-4°, avec des corrections et des additions; cet ouvrage a pour but de prouver que les Pères des trois premiers siècles, en admettant que l'existence du Verbe a précédé celle des créatures, n'ont pas reconnu la consubstantialité; il a été réfuté par Jean-Adam Scherzer dans la préface du *Collegium antisocinianum*; Leipzig, 1684, in-4°, et par Étienne le Moyne, professeur à Leyde, dans les *Varia sacra*; ajoutons que le *Nucleus* et l'*Appendix* des corrections, additions, etc., ont été condamnées par un décret du Saint-Office, en date du 29 juillet 1767; — 2° *Interpretationes paradoxæ quatuor Evangeliorum; quibus affina est dissertatio de Verbo divino*; Amsterdam, 1670, in-8°; — 3° *Tractatus de origine animæ*; ibid., 1671, in-8°; — 4° *Scriptura sanctæ Trinitatis revelatrix*; Gouda (Amsterdam), 1678, in-12, sous le nom d'*Herman Cingullus*; il s'y propose le même but que dans le *Nucleus*, et avec aussi peu de succès; — 5° *Problema paradoxum de Spiritu sancto; an non per illum SS. Angelorum genus intelligi possit?* Cologne (Rotterdam), 1678, in-8°; — 6° *Biblioth. Antitrinitariorum sive Catalogus Scriptorum*, etc.; Freistadt (Amsterdam), 1684, in-8°; la préface est signée des initiales B. W.; c'est un catalogue chronologique des écrivains sociniens avec la liste assez exacte de leurs ouvrages; on y trouve des détails curieux sur l'histoire du socinianisme en Pologne et les établissements typographiques que les unitaires ont possédés dans ce royaume ainsi que dans la Lithuanie. Sand a laissé, en outre, vingt et un ouvrages manuscrits, dont on trouvera les titres dans Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. III. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud, au mot SANDIUS. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SANDÆUS (Maximilien), jésuite, né à Amsterdam en 1578, mort à Cologne l'an 1656, entra dans la compagnie de Jésus, à Rome, l'an 1597, enseigna la philosophie et la théologie dans plusieurs universités d'Allemagne, et passa les dernières années de sa vie à Cologne. Il a laissé une grande quantité d'ouvrages ascétiques et polémiques, tous écrits en latin, avec ordre, aisance et netteté; on y désirerait cependant quelquefois plus d'exactitude et de solidité. On estime surtout ce qu'il a écrit contre les calvinistes. On a publié le catalogue de ses ouvrages; Cologne, 1653, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **SANDALES**, chaussure qui était apparemment magnifique et propre aux dames de condition. On remarque qu'entre les ornements dont se para Judith pour surprendre Holopherne

Digitized by Google

elle mit des *sandales* à ses pieds. Jésus-Christ permet à ses disciples d'user de sandales, mais celles-ci devaient être une chaussure fort simple et nullement précieuse. Parmi les ornements dont se servent les prélats dans les cérémonies, on trouve aussi des *sandales*, qui sont des souliers plus précieux que d'ordinaire, et dont ils se servent seulement en ces occasions. *Voy.* Judith, x, 3. Marc, vi, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. D. Macri *Hierolexicon*. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 24-29, où l'on trouve indiqué un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur les sandales. *Compar.* l'art. suiv.

II. **SANDALES**, sorte de chaussure qui commença d'abord par un patin de bois ou de cuir, qui tenait aux pieds par des courroies entrelacées par-dessus. Ce fut depuis une espèce de soulier dont l'empeigne était découpée à jour. Les *sandales* étaient communes autrefois à tous les ministres de l'autel, et il était enjoint notamment d'avoir des *sandales* pour célébrer la messe : *Presbyteri missas cum sandalis celebrant* (Capitul., l. V, CCCLXXI). L'usage s'en est enfin perdu, et il n'y a plus que les évêques et quelques abbés qui se servent de souliers plus propres pour l'autel quand ils officient pontificalement. *Voy.* Bocquillot, *Liturg. sacr.*, p. 165. D. Macri *Hierolexicon*. *Compar.* l'art. précéd.

SANDEI ou **SANDEO** (Felino-Maria), canoniste, né à Felina, au diocèse de Reggio, en 1427, mort à Lucques l'an 1503, enseigna le droit canon à Ferrare, et devint successivement chanoine de cette ville, auditeur de rote, évêque d'Atri et de Penua, puis coadjuteur de l'évêque de Lucques. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Ad quinque libros Decretalium Commentaria cum annotationibus*, etc.; Lyon, 1519; Bâle, 1567; Venise, 4 vol. in-fol.; — 2° *Consilia seu responsa*; Lyon, 1553 et 1587, in-fol.; Venise, 1574, in-4°; 1582, in-fol.; — 3° *De Indulgentia plenaria tractatus*, etc. *Voy.* Panciroli, *De Claris legum Interpretibus*, l. III, c. XLII. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*, tom. VI, Ire part. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SANDEN** (Bernard de), théologien luthérien, né à Insterbourg, en Prusse, l'an 1636, devint premier professeur de théologie, premier ministre de la cour et suprême surintendant en Prusse. Outre plusieurs *Dissertations* en latin et divers ouvrages en allemand, on a de lui : 1° *Theologia homeltica*; — 2° *Theologia symbolica*; — 3° *Theologia positiva*; — 4° *Formula catechisandi*. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **SANDEN** (Bernard de), fils du précédent, né à Lobnitz, en Prusse, l'an 1666, mort en 1721, fut nommé professeur extraordinaire de théologie à Kœnigsberg, se fit recevoir docteur en 1696, devint troisième professeur de théologie et pasteur de Lobnitz; en 1709, premier prédicateur de la cour de Prusse et premier professeur de théologie. Ses ouvrages en latin sont : 1° *Theologiæ controversiæ Spicilegium*; Kœnigsberg, 1706, in-4°; — 2° *Instructio ministrorum verbi illustrata et aucta*; 1707, in-4°; c'est un ouvrage de son père qu'il a augmenté; 3° *Disputationum antipapisticarum Fasciculus*; in-4°; — 4° *Prima Fundamenta theologiæ positivæ*; 1713, in-4°; — 5° *Quæstionum biblicarum e Genesi illustrium Fasciculi*; 1746; — 6° *Præjudicia contra bullam Clementis XI* Unigenitus *dictam*; 1710; — 7° *Theologia positiva auctior et plenior*; 1720, in-4°; c'est un ouvrage de son père qu'il a augmenté. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

SANDEO. *Voy.* SANDEI.

I. **SANDERS** (Antoine), en latin *Sanderus*, érudit, né à Anvers en 1586, mort à l'abbaye d'Afflighem, près d'Alost, l'an 1664, se fit recevoir docteur à Douai, fut curé dans le diocèse de Gand, et eut ensuite un canonicat à Ypres, puis la théologale de Térouane. Il avait une vaste connaissance de l'antiquité religieuse et profane. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Divæ in iconoclastas*, avec un traité des saintes images; Gand, 1618, in-4°; — 2° *Oratio de Sacræ Scripturæ reverentia*; Bruxelles, 1619, in-4°; — 3° *Hagiologium Flandriæ*, etc.; Anvers, 1625, in-4°; — 4° *Elogia cardinalium sanctitate, doctrina et armis illustrium*; Louvain, 1625, in-4°; — 5° *Auctuariolum ad Nic. Serrarium et Jacob. Gretsærum, de ritu catholicorum processionum*; Ypres, 1640, in-8°; — 6° *Brabantia sacra et profana*; Anvers, 1644, in-fol.; — 7° *Chorographia sacra Brabantiæ*; Bruxelles, 1659, in-fol.; — 8° *Elenchus catholicorum S. Scripturæ interpretum*; Louvain, 1650, in-4°. *Voy.* Swertius, *Athen. Belgic.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas*, tom. XVI. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SANDERS** ou **SAUNDERS** (Nicolas), en latin *Sanderus*, controversiste, né à Charlewood, dans le diocèse de Winchester, vers l'an 1527, mort en Irlande vers 1583, était aussi habile dans la théologie que dans le droit canon. Il quitta l'Angleterre sous Élisabeth, en 1560, et alla à Rome, où il fut fait prêtre et docteur en théologie. Il accompagna le cardinal Hosius dans ses voyages, passa à Louvain, où il devint professeur royal en théologie, fut envoyé en qualité de nonce en Espagne, puis en Irlande, où il mourut de faim dans les forêts, par la crainte des Anglais. Ses principaux écrits sont : 1° *The Rock of the Church, concerning the primacy of S. Peter*; Louvain, 1566, in-8°, trad. en latin; Venise, 1603, in-4°; — 2° *Treatise of the images of Christ and his saints*; Louvain, 1567, in-8°; — 3° *De Visibili Monarchia Ecclesiæ lib. VIII*; ibid., 1571, in-fol.; Rome, 1586, in-fol.; — 4° *De Origine ac progressu schismatis anglicani lib. III*; Cologne, 1585, 1590, in-8°; trad. en anglais, en italien et en français, 1587, 1588 et 1678; — 5° *De Clave David, seu regno Christi lib. VI*; Rome, 1588, in-8°. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptor.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Valère-André, *Fastes de l'université de Louvain*. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SANDERSON (Robert), prélat anglican, né à Rotherham, dans le Yorkshire, en 1587, mort à Lincoln en 1662 ou 1663, acquit une grande réputation comme casuiste. Il devint successivement chapelain de Charles Ier, professeur de théologie à Oxford, puis évêque de Lincoln. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Obligatione conscientiæ*; Londres, 1660, 1682, in-8°, trad. en anglais; — 2° *Episcopacy, as established by law in England, not prejudicial to the regal power*; ibid., 1661, 1683, in-8°; — 3° *Sermons*; ibid., 1660, 1681, in-fol.; — 4° *Discourse on the visibility of the true Church*; ibid., 1668, in-4°; — 5° *Nine cases of conscience resolved*; ibid., 1678, 1685, in-8°. *Voy.* Walton, *Life of bishop Sanderson*. *Athenæ Oxonienses*. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SANDIDE (*Sandida*), siége épisc. de la seconde Pamphylie, sous la métropole de Perge, au diocèse d'Asie. On en connaît deux évêques, dont le premier, Léon, assista au septième concile général, et le second est nommé Théodore.

Digitized by Google

C'est ce que disent Richard et Giraud. Le septième concile général est le second de Nicée, qui se tint l'an 787, à l'occasion des iconoclastes, sous le pape Adrien Ier. Mais de Commanville met l'érection de l'évêché de Sandide au IXe siècle. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1029. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 206.

SANDINI (Antoine), garde de la bibliothèque du séminaire de Pavie, a laissé : *Vitæ Pontificum romanorum ex antiquis monumentis collectæ;* Padoue, 1739. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1740, p. 654.

SANDIUS. *Voy.* SAND.

SANDOUX ou **SENDOU** (Saint), en latin *Sindulphus*, prêtre du diocèse de Reims, né dans l'Aquitaine, mort le 20 octobre, avant le milieu du VIIe siècle, choisit une retraite près du village d'Aussonce, à quatre lieues de Reims, où il mena la vie d'un austère anachorète. On célèbre sa fête le 20 octobre.

SANDOVAL (Prudentio de), prélat, né à Valladolid, vers l'an 1560, mort à Pampelune en 1621, entra dans l'Ordre de Saint-Benoît. Son mérite le fit remarquer de Philippe III, qui le nomma évêque de Tuy, puis de Pampelune. Il avait acquis une grande réputation comme historien. Parmi ses travaux les plus importants nous citerons : 1° *Las Fundaciones de los monasterios de S. Benito;* Madrid, 1601, in-fol.; — 2° *Catalogo de los obispos de Pamplona;* Pampelune, 1614, in-fol.; — 3° une édition du *Recueil des Chroniques* d'Idace et de quatre évêques espagnols du XIIe siècle; ibid., 1614-1634, in-fol.; — 4° une traduction du latin de saint Léandre : *De la Vida y observancia de las monjas;* Valladolid, 1604, in-8°. *Voy.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova.* Dom Jean François, qui, dans sa *Biblioth. de l'Ordre de Saint-Benoît*, donne le titre des ouvrages manuscrits que Sandoval a laissés. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SANDYS** (Edwin), prélat anglican, né dans le Lancashire en 1519, mort à Southwell l'an 1588, devint successivement évêque de Worcester, de Londres, puis archevêque d'York en 1576. Outre des lettres et des morceaux insérés dans les recueils ecclésiastiques, il a laissé des *Sermons;* Londres, 1589, 1613, in-4°, et 1812, in-8°. Il a eu part à la version anglaise de la *Bible*, commencée en 1565. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SANDYS** (Sir Edwin), fils du précédent, né à Worcester en 1561, mort à Northborne, dans la province de Kent, l'an 1629, fut pourvu d'une prébende dans l'église d'York; plus tard il voyagea sur le continent, et acquit une grande réputation par son savoir, sa prudence et sa probité. On a de lui : *Europæ Speculum, or a view or survey of the state of religion in the western parts of the world;* la Haye, 1629, in-4°; 1637 et 1673; cet ouvrage a été traduit en français; les deux édit. antérieures à 1629 sont défectueuses, et l'auteur les a désavouées. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

III. **SANDYS** (Georges), autre fils du prélat Edwin Sandys, né en 1577 à Bishopsthorpe, dans le Yorkshire, mort l'an 1643 à Boxley, dans la province de Kent, visita plusieurs contrées de l'Europe, puis Constantinople, la Grèce, l'Égypte, la Terre-Sainte, et retourna à Londres après une absence de plus de quatre années. Il est auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Relation of a Journey begun in* 1610, *in IV books, containing a description of the Turkish empire, of Egypt, of the Holy Land, and of the remote parts of Italy and islands adjoining;* Londres, 1615, in-fol., fig.; 7e édit.; ibid., 1673, in-fol.; — 2° *Paraphrase upon the Psalms;* Londres, 1636, in-8°; l'édit. de 1638, in-fol., contient la musique de Hevery Lawes; — 3° *The Song of Solomon;* Londres, 1641, in-4°. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SANG.** Dieu défendit, dès le commencement du monde, de manger ni le sang seul, ni la chair dont il n'a pas été tiré, parce que l'âme de l'animal est dans le sang, ou plutôt parce que la vie animale dépend tellement du sang, que l'animal ne peut vivre sans cela. De là viennent les diverses acceptions de ce terme (Genèse, IX, 4-6. Lévit., XVII, 6. Deutéron., XII, 23). Le sang se prend : 1° pour la *vie;* Dieu répétera le sang de l'homme, c'est-à-dire qu'il punira l'homicide (Genèse, IX, 5); 2° pour la *parenté* (Lévit., XVIII, 6); 3° pour les *infirmités ordinaires aux femmes* (Lévit., XX, 18); 4° la *chair* et le *sang* sont mis par opposition à l'esprit et à la raison, et surtout à la religion (Matth., XVI, 17. I Corinth., XV, 50); 5° le vin est aussi nommé le *sang de la vigne* ou *du raisin* (Deutér., XXXII, 14); 6° les prêtres sont établis juges entre *sang* et *sang*, c'est-à-dire dans les causes criminelles (Deutér., XVII, 8); 7° David dit qu'il ne boira pas le *sang* de ses héros, parce que l'eau qu'ils lui apportèrent leur avait presque coûté la vie (I Paral., XI, 19); 8° Dieu s'était réservé le *sang* des victimes, comme maître absolu de la vie et de la mort. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SANG (FÊTE DU PRÉCIEUX), en latin *Festum Sanguinis pretiosi*. Cette fête se célébrait autrefois, en vertu d'un indult spécial, dans quelques congrégations religieuses. En certains endroits on la faisait le vendredi après le quatrième dimanche de Carême, ou après le quatrième ou cinquième dimanche de la Pentecôte. Un décret de la Congrégation des Rites du 10 août 1849 l'a prescrite pour toute l'Église comme fête double de seconde classe, et fixée au premier dimanche du mois de juillet. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

SANG DE JÉSUS-CHRIST. Comme il y avait dans la loi mosaïque des sacrifices pour le péché, et qu'au jour de l'expiation solennelle, la rémission des péchés du peuple était censée faite par l'aspersion du sang d'une victime, saint Paul fait une comparaison entre ces sacrifices et celui de Jésus-Christ. Il observe que les péchés ne pouvaient être effacés par le *sang* des animaux, que cette aspersion de *sang* ne pouvait purifier que le corps; mais que le *sang de Jésus-Christ* efface véritablement les péchés, purifie nos âmes, et nous rend dignes d'entrer dans le ciel, duquel l'ancien sanctuaire n'était que la figure. Si la rédemption faite par Jésus-Christ consistait seulement, comme le veulent les sociniens, en ce que ce divin Sauveur nous a donné d'excellentes leçons, des exemples héroïques de patience, de courage, de soumission à Dieu, en ce qu'il nous a promis la rémission de nos péchés, et si sa mort n'a eu d'autre effet que de confirmer cette promesse, quelle ressemblance y aurait-il entre le *sang de Jésus-Christ* et celui des anciennes victimes, entre la manière dont les impuretés légales étaient effacées, et la manière dont les péchés nous sont remis? La comparaison de l'Apôtre serait entièrement fausse. Tandis que sa pensée est évidemment que, de même que le pontife de l'ancienne loi entrait dans le sanctuaire en présentant à Dieu le sang d'une victime pour prix de

Digitized by Google

la rédemption générale du peuple, de même aussi Jésus-Christ, pontife de la nouvelle, est entré dans le ciel en présentant son propre *sang* à son Père pour prix de la réconciliation des hommes; ce n'est donc pas dans un sens métaphorique, mais dans un sens propre et littéral que le *sang de Jésus-Christ* efface les péchés, cimente une nouvelle alliance, établit la paix entre le ciel et la terre, et est le prix de notre rédemption. Et comme aucun Israélite n'était exclu de la rémission qui se faisait au jour de l'expiation solennelle, ainsi aucun homme n'est excepté de la rédemption ou du rachat fait par Jésus-Christ, quoique tous n'en ressentent pas également les effets. Ce qui est une nouvelle preuve que, si cette rédemption par le *sang de Jésus-Christ* n'était pas aussi réelle et aussi générale que celle de l'ancienne loi, la ressemblance ne serait pas complète, et la comparaison que fait saint Paul manquerait de justesse. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* notre art. RÉDEMPTION.

II. SANG DE JÉSUS-CHRIST (ORDRE DU); Ordre militaire qui fut institué à Mantoue, en 1608, par Vincent Gonzague, quatrième du nom, duc de Mantoue, en l'honneur des gouttes du sang précieux de Notre-Seigneur, que l'on conserve dans l'église cathédrale de Mantoue. Cet Ordre est appelé aussi *Ordre du Rédempteur.* Les chevaliers ont pour devise : *Domine, probasti me*, ou bien : *Nihil hoc triste recepto. Voy.* le Mire. Favin. Justiniani. Le P. Hélyot, *Hist. des Ord. monast.*, tom. VIII, ch. LXV. Richard et Giraud.

SANG-PRÉCIEUX, nom d'une réforme de religieuses bernardines, qui se bornait à la seule maison de Paris, qu'on appelait le *Sang-Précieux*, ou les *filles*, ou les *religieuses du Sang-Précieux*, qui firent leurs vœux dans cette maison le 27 août 1661. *Voy.* le P. Hélyot, tom. V, p. 447.

SANGLIER (*Aper* ou *singularis ferus*), animal qui était aussi impur que le porc. Le Psalmiste se plaint que le sanglier de la forêt a ravagé la vigne du Seigneur; ce que l'on entend de Sennachérib ou de Nabuchodonosor, ou d'Antiochus Épiphane. *Voy.* Psaume, LXXIX, 14.

SANGRINO. *Voy.* FAGI.

SANGSUE. Salomon dit que la *sangsue a deux filles* (les Septante portent *trois*, mais l'hébreu *deux*, comme la Vulgate), qui ne disent jamais c'est assez. On peut entendre par ces filles les convoitises dont parle l'apôtre saint Jean. *Voy.* Proverb., XXX, 15. I Jean, II. 16.

SANGUIN (Claude), chevalier et conseiller du roi, vivait au XVII[e] siècle. Son principal ouvrage est intitulé : *Heures*, en vers français, contenant les cent cinquante Psaumes de David, selon l'ordre de l'Église, où sont compris les offices de la Vierge, les sept psaumes pénitentiaux, l'office des morts, etc.; Paris, 1660. *Voy.* Titon du Tillet, *Parnasse franç.*, édit. in-fol., p. 28.

SANGUINAIRES, hérétiques anabaptistes, ainsi nommés parce qu'en faisant leur serment ils buvaient du sang humain, et promettaient de verser celui des catholiques pour soutenir l'anabaptisme. *Voy.* Pratéole, au mot SANGUINARII. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot ANABAPTISTES.

SANHÉDRIN ou **SYNÉDRIN**, mot dérivé du grec, et qui signifie assemblée. Les Juifs nomment *Sanhédrin* ou *Béthdin*, c'est-à-dire *maison de jugement*, une compagnie de soixante-dix ou soixante et onze juges ou sénateurs, en y comprenant le président. La première dignité du *sanhédrin* était celle de *rosch* ou *chef*, qu'on appelait aussi *hannasci*, c'est-à-dire le plus élevé, le prince ou président. Il y avait deux vice-présidents ou premiers assesseurs, ou bien encore un lieutenant et un sous-lieutenant qui se plaçaient à la droite et à la gauche du président. Le premier s'appelait en hébreu *Abt béthdin*, c'est-à-dire *père de la maison de jugement;* le second, *hahachâm* ou *le sage*. Le *sanhédrin* décidait des plus importantes affaires de la nation avec une autorité tellement supérieure à tous les tribunaux que le roi même et le grand prêtre y étaient soumis en certains cas. Les rabbins prétendent trouver l'origine du *sanhédrin* dans l'ordre que Moïse reçut du Seigneur d'assembler soixante-dix des anciens d'Israël pour l'aider à soutenir le poids du gouvernement, et disent qu'il a toujours subsisté jusqu'après la ruine du temple par les Romains; mais les savants ne sont d'accord ni sur l'origine, ni sur la destruction de ce tribunal. En effet, les soixante-dix anciens établis par Moïse n'étaient pas proprement ce que les Juifs entendent par le mot *sanhédrin*. De plus, on ne voit pas que cet établissement ait subsisté ni sous Josué, ni sous les Juges, ni sous les Rois. On n'en trouve rien après la captivité, jusqu'au temps de Jonathas Machabée. On voit bien, par plusieurs passages de Joseph (*Antiq.*, L. X, c. X. *De Bello Jud.*, L. I, c. VI), que Gabinius, gouverneur de la Judée, établit des tribunaux dans les cinq principales villes de la Judée; mais ces tribunaux étaient encore différents du *sanhédrin*, qui devait être unique, et fixé à Jérusalem. Enfin il est certain que le *sanhédrin* existait du temps de Jésus-Christ; les Juifs eux-mêmes nous apprennent (Jean, XVIII, 31) qu'alors ils n'avaient plus le droit de vie et de mort. *Voy.* Nombr., XI, 16. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissertat. sur la manière d'administrer la justice chez les Hébreux, et en particulier sur le Sanhédrin.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 315-316.

SAN-IAGO. *Voy.* SAN-JAGO.

SANIM. Eusèbe dit qu'il y avait un lieu de ce nom dans le territoire de Samarie, dans le canton nommé Acrabatène. *Voy.* Eusèbe, *Onomasticon*, ad voc. SONAM.

SANIR, un des noms des monts Hermon, au nord du pays de Galaad. *Voy.* Deutér., III, 8, 9. Ézéch., XXVII, 5, etc.

SANIS, ville épisc. de la Phrygie pacatienne, sous la métropole de Laodicée, puis sous Hiérapolis, au diocèse d'Asie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Flaconius, assista au concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 805. Richard et Giraud.

SANITIUM. *Voy.* SENEZ.

* **SAN-JAGO** s'écrit encore San-Iago, Sant-Iago, Sant-Jago et Santiago; c'est une expression espagnole qui signifie *Saint-Jacques*, et qui s'applique, comme nom propre, à différents endroits; ce que l'on peut voir par les articles suivants.

I. SAN-JAGO (*Jacobipolis, Fanum Sancti Jacobi*); ville épisc. de l'Amérique septentrionale, dans l'île de Cuba. *Voy.* SAN-CHRISTOVAL.

II. SAN-JAGO DE GUATIMALA (*Fanum Sancti Jacobi de Guatimala*). *Voy.* GUATIMALA.

III. SAN-JAGO DEL ESTERO (*Fanum Sancti Jacobi de Storeo*), ville épisc. de l'Amérique méridionale dans le Tucuman, et capitale du pays, est située près du fleuve Estero.

IV. SAN-JAGO DU CHILI (*Fanum Sancti Jacobi Chiliensis*), ville épisc. de l'Amérique mérid., jadis sous la métropole de Lima. Pierre

Digitized by Google

Valdivia la fonda en 1541, et lui donna le nom *San-Jago de la Nouvelle-Estramadure*. Le premier évêque de San-Jago du Chili est Ferdinand de Barrionuelo, cordelier, qui mourut en 1568. *Voy*. Richard et Giraud. *Compar*. CHILI,

SANJANEL (Jean-Baptiste), de l'Ordre de Saint-Jérôme et de la congrégation du bienheureux Pierre de Pise, vivait au XVIII[e] siècle. Il était docteur de l'université de Pavie, et consulteur du Saint-Office. On a de lui : *Historica Monumenta Ordinis S. Hieronymi, congregationis B. Petri de Pisis. Editio secunda longe auctior et correctior, ac documentis nunc primum editis illustrata*, Venise, 1758, in-fol. Ce volume, qui n'est qu'un premier tome, est enrichi d'un grand nombre d'anecdotes historiques également intéressantes et pour l'Histoire ecclésiastique de l'Italie, et pour l'Ordre religieux auquel Sanjanel appartenait. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1760, p. 48. Richard et Giraud.

SAN-MINIAT ou **SAN-MINIATO-AL-TEDESCO** (*Miniatum Teutonis*), ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Florence, et située sur une colline à la gauche de l'Arno. Grégoire XV érigea cet évêché en 1622, et François Norius en fut fait premier évêque, en 1624, par le pape Urbain VIII. *Voy*. Ughelli, *Italia Sacra*, tom. III, p. 269. Richard et Giraud.

SANNIG (Bernard), religieux de l'Ordre des Frères Mineurs de Saint-François à Prague, en Bohême, professa le droit canon dans cette ville, et devint provincial de la province de Bohême, puis visiteur général de son Ordre. Il a laissé : 1° *Schola philosophica Scotistarum*; 1684 et 1685, 3 vol. in-fol.; — 2° *Schola theologica Scotistarum*; 4 vol. in-fol.; — 3° *Schola canonica, seu universum jus canonicum*; 1686 et 1687, 2 vol. in-fol.; — 4° *Schola controversistica, seu controversiæ universæ adversus hæreticos omnes veteres et novos*; 1688, 2 vol. in-fol.; — 5° *Rituale ecclesiasticum*; Cologne, 1698, in-8°; — 6° *Vie de saint Jean Capistran*, en allemand. *Voy*. le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. Francisc.*, tom. I, p. 219.

SANREY (Agnus-Benignus), prêtre théologal de Beaune, né à Langres, mort dans cette ville en 1659, fut chapelain de Saint-Martin de Langres. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Paracletus, seu de recta illius pronuntiatione*; Paris, 1643, in-12; traité curieux, attaqué par Thiers, qui voulait qu'on prononçât *Paraclitus*; — 2° *Jubilus Ecclesiæ Triumphus*; Langres; la première partie a été seule imprimée; — 3° une Concorde des quatre Evangélistes, intitulée : *Tetramonologia*. *Voy*. Vigneul-Marville, *Mélanges d'hist. et de littérat.*; la Haye, 1706, tom. II, p. 46 et 252. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

SAN-SALVADOR (*Fanum Sancti Salvatoris*), ville archiépisc., et capitale de tout le Brésil, située sur la baie de Tous-les-Saints. La cathédrale de Saint-Sauveur a été érigée en évêché l'an 1550, et en archevêché en 1696, avec trois suffragants. Benoît XIV en a ajouté trois autres l'an 1745. *Voy*. Richard et Giraud.

SANSE. *Voy*. SAENS.

SAN-SEVERINO (*Fanum Sancti Severini* ou *Septempeda*), petite ville épisc. d'Italie, dans la Marche d'Ancône, sous la métropole de Fermo, fut bâtie au XII[e] siècle, sur les ruines de l'ancienne ville de Septempeda, et érigée en évêché l'an 1586, et son premier évêque fut Horace Marzarius, mort en 1607. *Voy*. de Commanville, *I*[re] *Table alphabét.*, p. 215. Richard et Giraud.

SAN-SEVERO (*Fanum Sancti Severi*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Bénévent. Le premier évêque de San-Severo fut Martin de Martinis, d'Aquila, mort en 1582. Le pape Grégoire XIII y transféra en 1580 l'évêché de Civitate. *Voy*. Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VIII, col. 358.

I. **SANSON** (Jacques), carme déchaussé, né à Abbeville en 1596, mort à Charenton l'an 1665, fit profession, en 1609, sous le nom d'*Ignace-Joseph de Jésus-Maria*. Il fut prieur de la maison de Paris, dirigea les novices à Charenton et à Toulouse, fut le confesseur de la duchesse de Savoie, et contribua à la fondation de deux couvents de son Ordre, l'un à Abbeville, et l'autre à Amiens. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Vie de saint Maur des Fossés*; Paris, 1610, in-8°; — 2° *Histoire ecclésiastique de la ville d'Abbeville*; ibid., 1646, in-4°; — 3° *Vie de la Mère Gabrielle de Jésus-Maria*, ibid., 1646, in-4°; — 4° *Hist. ecclés. du diocèse d'Amiens*; — 5° *Vie des saints du diocèse d'Amiens*; — 3° *La Chronique déchaussée de France*. Ces trois derniers ouvrages sont restés manuscrits. *Voy*. le P. Martial de Saint-Jean-Baptiste, *Biblioth. scriptorum utriusque congregationis et sexus Carmelitarum*; Bordeaux, 1730, in-4°, p. 209. Le P. le Long, *Biblioth. des histor. de France*, p. 251. Moréri, *Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SANSON** (Nicolas), célèbre géographe, né à Abbeville en 1600, mort à Paris l'an 1667, a laissé un grand nombre de travaux remarquables, parmi lesquels nous citerons : *Geographia sacra ex veteri et novo Testamento desumpta, et in tabulas quatuor concinnata*, etc.; Paris, 1653, 1665, in-fol.; Amsterdam, 1704.

SAN-SOPIR. *Voy*. HOSPICE, n° I.

SANTA-CROCE. *Voy*. SAINTE, n° II.

SANTA-CRUCE DE LA SIERRA LA NUEVA ou **DE BARANÇA** (*Fanum Sanctæ Crucis*), ville épisc. de l'Amérique méridionale, sous la métropole de la Plata. Cet évêché a été établi en 1602 par Clément VIII; l'évêque réside à Misque-Pocona, ville presque déserte. *Voy*. De Commanville, *I*[re] *Table alphabét.*, p. 35, au mot BARANÇA. Richard et Giraud.

SANTA-FÉ DI BOGOTA (*Sanctæ Fidei Bogotensis Fanum*), ville archiépisc. et capitale de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique méridionale, et située sur la rivière de Bogota. Elle doit sa fondation aux Espagnols, qui s'établirent dans le pays en 1536, et le pape Jules III y établit, en 1554, un évêché que Pie IV érigea en archevêché dix ans après. Le premier évêque de *Santa-Fé* fut Jean de Barrias, cordelier. *Voy*. de Commanville, *I*[re] *Table alphabét.*, p. 104. Richard et Giraud.

SANTA-MARTA ou **SAINTE-MARTHE** (*Fanum Sanctæ Marthæ*), ville épisc. de l'Amérique, située dans la province et sous la métropole de Santa-Fé. Cet évêché a été érigé en 1535, et son premier évêque fut Alphonse de Tobès. *Voy*. Richard et Giraud.

SANTAREL ou **SANTARELLI** (Antonio), jésuite, né à Atri, dans le royaume de Naples, en 1569, mort à Rome l'an 1649, professa à Rome les belles-lettres, puis la théologie morale. On a de lui : 1° *De Hæresi, schismate, apostasia et sollicitatione in sacramento pœnitentiæ, et de potestate summi Pontificis in his delictis puniendis*; Rome, 1625, in-4°; cet ouvrage fut censuré par la faculté de théologie de Paris; 2° *Jubilé de l'année sainte*, en italien; Rome, 1624, 1625, in-12; trad. en français et en latin; Mayence, 1626, in-12; — 3° *Vie de Jésus et de la Vierge*; Rome, 1625, in-8°, et quelques notices histo-

Digitized by Google

riques sur les jésuites. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SANTA-SEVERINA, ville archiépisc. d'Italie, située dans la Calabre ultérieure. L'évêché de Saint-Léon, ville détruite par les Sarrasins, lui fut uni, et le titre supprimé en 1571. Le premier évêque de Santa-Severina, Jean-Baptiste, grec de nation, eut pour successeur Étienne, qui siégeait en 1096. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IX, col. 475. *Voy.* Richard et Giraud.

SANTE, SANTES. *Voy.* PAGNIN.

SANTERIN ou **SAINT-ERIN**, autrefois *Therasia*, île de la mer Égée, l'une des Sporades, suivant Strabon et Pline. Cette île est divisée en deux : première et seconde. On nomme la première *Santérin*, et la seconde *Tiresia*, de l'ancien nom de *Thérasia*. Celle-ci fut séparée de l'autre par un tremblement de terre, en 1507. Il y a deux évêques, l'un grec et l'autre latin, sous le métropolitain de Paronaxie. On en connaît trois évêques grecs, dont le premier, Dioscore, souscrivit la lettre du concile de Sardique. Le premier évêque latin, Jean Ier, eut pour successeur Jean de Nardo, qui siégeait en 1423. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1008. Richard et Giraud.

SANTEUIL ou **SANTEUL** (Claude de). *Voy.* l'art. suiv.

SANTEUIL ou **SANTEUL** (Jean-Baptiste de), en latin *Santolius Victorinus*, le plus célèbre des poëtes latins modernes, chanoine régulier de Saint-Victor, né à Paris en 1630, mort à Dijon l'an 1697, commença ses études à Sainte-Barbe, et les continua au collége Louis-le-Grand. Il fit sa rhétorique sous le P. Cossart, qui développa ses dispositions pour la poésie. On a inséré un grand nombre de ses poésies sacrées dans le Bréviaire de Paris et dans celui de Cluny. Les *Hymnes sacrées* de Santeuil, publiées en deux parties (Paris, 1685 et 1694, 1698, in-12), ont été réunies dans l'édit. de Paris, 1723, in-8° et in-12, et traduites deux fois en français. Il a paru trois éditions de ses *Œuvres* : la première, dite *Opera poetica* (*hymnis exceptis*); Paris, 1694, in-8°, et les deux autres, sous le titre d'*Opera omnia*; ibid., 1698, in-12, et 1729, 3 vol. in-12; cette dernière est la plus complète. Claude de Santeuil, son frère aîné, prit l'habit ecclésiastique, mais n'entra jamais dans les ordres; il resta longtemps comme pensionnaire au séminaire de Saint-Magloire, d'où lui est venu le surnom de *Santolius Maglorianus*. C'était un homme très-pieux, calme, modeste, d'une grande érudition, et d'un talent poétique remarquable. Comme son frère, il a fourni au Bréviaire de Paris des hymnes de sa composition. Il en a fait aussi pour des offices particuliers. Comme Bossuet et plusieurs autres personnages illustres, il engagea son frère à ne pas employer les noms des divinités païennes. On attribue à Claude la *Traduction des Lettres de saint Paulin de Nole*; Paris, 1703, 1724, in-8°. Il a laissé manuscrits deux volumes d'*hymnes*. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Bonnetty, *Études sur la vie et les écrits de Santeuil*, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, 1854.

SANTIUS (Saint), martyr, né à Albi, mort le 5 juin 851, fut emmené en captivité à Cordoue, où Abdérame, roi des Sarrasins d'Espagne, le fit empaler, parce qu'il avait refusé d'embrasser le mahométisme. *Voy.* saint Euloge, *Mémorial*, l. II, c. III. Bollandus, *Acta Sanct.*, au mois de juin, tom. I, p. 506 et suiv.

SANTO-ANGELO PAPALE, autrefois *Cagli*, *Caglium* ou *Callium*, ville épisc. d'Italie sous la métropole d'Urbino. Elle fut ruinée en 1289, et le pape Nicolas IV la rétablit sous le nom de *Santo-Angelo Papale*; Nicolas V unit à l'évêché l'abbaye de Saint-Géronce, de l'Ordre de Saint-Benoît, située auprès de la ville. *Voy.* Richard et Giraud. *Compar.* CAGLI.

SANTONES, SANTONUM MEDIOLANUM. *Voy.* SAINTES.

SANTORIO (Jules-Antoine), cardinal, né à Caserte en 1532, mort à Rome l'an 1602, fut successivement grand vicaire du cardinal Caraffa, archevêque de Naples, conseiller de la chambre et de l'Inquisition sous le pape Pie V, archevêque de Santa-Severina, dans le royaume de Naples, et cardinal-prêtre du titre de Sainte-Barbe. Il fut proposé dans trois conclaves consécutifs pour le souverain pontificat. On a de lui, entre autres écrits : 1° *De Moribus hæreticorum*; — 2° *De Potestate summorum Pontificum supra Franciæ regnum*; — 3° *De Nestorianorum et Græcorum Erroribus; item de eorum ritibus*; — 4° *De Usuris Judæorum interdicendis*; — 5° *Rituale Romanorum.* Richard et Giraud, qui donnent les titres des autres écrits de *Santorio*.

SANUTO *Torsello* ou l'*Ancien* (Marino), chroniqueur, né à Venise, mort après l'an 1330, fit cinq fois le voyage d'Orient, explora Chypre, Rhodes, l'Égypte, l'Arménie, etc., et, de retour de son dernier voyage, en 1306, il composa son *Liber secretorum fidelium super Terræ Sanctæ recuperatione*, qui a été publié par Bongars, dans *Gesta Dei per Francos*: Hanau, 1611, tom. II, in-fol. *Voy.* Foscarini, *Letteratura Venesiana.* Tiraboschi, *Storia della letteratura Italiana*, tom. V. Feller. Michaud. Postansque, *De Marino Sanuto*; Montpellier, 1856, in-8°. La *Nouv. Biogr. génér.*

SAPH ou **SAPHAÏ**, de la race des géants, fut tué par Sobochaï de Hulathi. *Voy.* II Rois, XXI, 18. I Paralip., XX, 4.

I. **SAPHAN**, fils d'Assia, secrétaire du temple du temps du roi Josias. *Voy.* IV Rois, XXII, 12.

II. **SAPHAN**, fils de Gad, qui habita dans le pays de Basan. *Voy.* I Paralip., V, 12.

III. **SAPHAN**, fils de Machir. *Voy.* I Paralip., VII, 15.

IV. **SAPHAN**, transcription vicieuse du mot hébreu *Schaphan*; nom d'une espèce d'animal déclaré impur par la loi mosaïque. *Voy.* SCHAPHAN.

I. **SAPHAT**, de la tribu de Siméon, et l'un des douze députés chargés d'aller considérer la Terre Promise. *Voy.* Nombres, XIII, 6.

II. **SAPHAT**, d'Abelméhula, père du prophète Élisée. *Voy.* III Rois, XIX, 16, 19; IV Rois, III, 11.

III. **SAPHAT**, fils de Séméia, de la race royale de David par Jéchonias. *Voy.* I Paralip., III, 22.

IV. **SAPHAT**, un des descendants de Gad. *Voy.* I Paralip., V, 12.

V. **SAPHAT**, fils d'Addi, intendant des troupeaux de bœufs que David avait en Saron. *Voy.* I Paralip., XXVII, 29.

I. **SAPHATIA**, fils de David et d'Abithal, né en Hébron. *Voy.* II Rois, III, 4. I Paralip., III, 3.

II. **SAPHATIA**, fils de Rahuel et père de Mosollon. *Voy.* I Paralip., IX, 8.

III. **SAPHATIA**, un des braves qui vinrent trouver David à Siceleg. *Voy.* I Paralip., XII, 5.

IV. **SAPHATIA**, un des fils du roi Josaphat. *Voy.* II Paralip., XXI, 2.

V. **SAPHATIA**, fils de Bathil. Ses descendants revinrent en Judée, après la captivité de

Digitized by Google

Babylone, au nombre de trois cent soixante-douze. *Voy.* I Esdr., II, 57; II Esdr., VII, 9.

VI. **SAPHATIA** selon l'hébreu et les Septante, et *Zaphatia* selon la Vulgate, fils de Malaléel, de la race de Pharès. *Voy.* II Esdr., XI, 4.

I. **SAPHATIAS**, fils de Maacha, était prince de la tribu de Siméon sous le règne de David. *Voy.* I Paralip., XXVII, 16.

II. **SAPHATIAS**, fils de Mathan; un de ceux qui accusèrent le prophète Jérémie de décourager le peuple par ses prédictions. *Voy.* Jérém., XXXVIII.

SAPHIR, pierre précieuse dont il est souvent parlé dans l'Écriture; elle était une de celles qui ornaient le rational du grand prêtre. Job dit qu'il y a des lieux dont les pierres sont des *saphirs*, c'est-à-dire que les *saphirs* y sont communs. Le *saphir* oriental est d'un bel azur ou bleu céleste; d'où vient que les prophètes décrivent le trône de Dieu comme de couleur de *saphir*. *Voy.* Exode, XXVIII, 18. Job, XXVIII, 6. Ézéch., I, 26.

SAPHIRE, femme d'Ananie, fut punie de mort, comme son mari, pour avoir participé à son mensonge. *Voy.* Act., V, 1, 2, 3, etc. *Compar.* ANANIE.

SAPHO. *Voy.* SAMPHO.

SAPHON, ville de la tribu de Gad. *Voy.* Josué, XIII, 27.

SAPIENTIAUX ou **MORAUX (LIVRES)**. C'est ainsi qu'on appelle certains livres de l'Écriture sainte qui sont destinés plus particulièrement à donner aux hommes des leçons de morale et de sagesse, ce qui les distingue des livres historiques et des livres prophétiques. Les livres *sapientiaux* ou *moraux* de l'Ancien Testament sont les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique. Ceux du Nouveau Testament sont : les Épitres de saint Paul et celles des autres apôtres. Quelques-uns mettent encore le livre de Job au rang des écrits *sapientiaux* de l'Ancien Testament; mais il est plus communément et à plus juste titre regardé comme un livre historique. *Voy.* les *Traités d'Écriture sainte*.

SAPOR. *Voy.* SABOCHOST.

SAPORITI (Joseph-Marie), archevêque de Gênes, a laissé : 1° *Istruzioni pastorali proposte... ai confessori della città diocesi, colla spiegazione di casi reservati ed altre osservazioni;* Gênes, 1750, in-4°; l'auteur y présente, d'après l'Écriture sainte, les canons des conciles et la doctrine des saints Pères, les principes dont les confesseurs peuvent avoir besoin pour se précautionner soit contre les opinions relâchées, soit contre celles qui seraient trop sévères; — 2° *Notificazione istruttiva diretta ai parrochi della città e diocesi per la retta amministrazione del sacramento del Batesimo;* ibid., 1756, in-8°; ouvrage que le titre ne fait pas suffisamment connaitre; car c'est un vrai traité dogmatique et moral, où toutes les questions théologiques qui s'y rattachent sont discutées; et elles le sont avec beaucoup de précision, de clarté et de solidité. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1751, p. 694; 1757, p. 568.

SAPPA, évêché d'Albanie dans la Turquie d'Europe. De Commanville dit que *Suacium* est un évêché érigé sous Antivari, par Alexandre II, l'an 1062, et que la résidence en était à *Sappa* ou *Satta*, bourg d'Albanie. Il ajoute que de son temps ce bourg se nommait *Notre-Dame de Sciatta*, proche Antivari. De son côté, Gaet. Moroni dit que l'évêque est toujours suffragant de l'archevêque d'Antivari, et fait sa résidence ordinaire à *Sappa;* qu'il y a une école pour les clercs, et un hospice fondé en 1837 par la Congrégation de la Propagande; que la population catholique surpasse le nombre de vingt-quatre mille âmes, que l'on compte vingt et une paroisses ayant toutes leur curé, etc. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 228, au mot SUACIUM. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 85-86.

SAPPIRIUM, siége épisc. de la grande Arménie, sous le catholique de Sis. On n'en connait qu'un évêque, Pierre, qui siégeait du temps du catholique Nierse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1444.

I. **SARA** ou **SARAÏ**, femme d'Abraham, fille de Tharé, mais d'une autre mère qu'Abraham; ce qui paraît beaucoup mieux fondé que le sentiment de ceux qui disent que Sara est la même que Jescha, fille d'Aran, nièce d'Abraham, et petite-fille de Tharé. L'Écriture rapporte dans une juste étendue tous les événements qui signalèrent sa vie; il est donc inutile d'en consigner ici tous les détails. Quelques auteurs ont blâmé Sara et son époux de la conduite qu'ils étaient convenus de tenir en disant seulement qu'elle était la sœur de celui-ci; mais saint Augustin les justifie, en montrant qu'ils n'étaient coupables en cela ni de mensonge, ni du crime de ceux qui eurent la témérité d'enlever cette femme vraiment sage. *Voy.* Genèse, XI, XII; XVI, XVII, XVIII, XX, XXIII. Richard et Giraud.

II. **SARA**, fille de Béria, de la tribu d'Éphraïm. Elle fit bâtir ou réparer les villes de Béthoron la Haute, Béthoron la Basse et Ozen-Sara. *Voy.* I Paralip., VII, 24.

III. **SARA**, fille du patriarche Aser. *Voy.* Nombr., XXVI, 46.

IV. **SARA**, fille unique de Raguel et d'Anne, de la tribu de Nephthali, et de la parenté de Tobie. Le livre de Tobie nous instruit amplement du malheur des sept premiers maris de Sara, et de la manière dont l'ange Raphaël rassura Raguel et le jeune Tobie, pour lever les obstacles qui auraient pu empêcher celui-ci d'épouser Sara. Tobie après leur mariage la mena à Ninive, où demeurait Tobie l'ancien, son père. Elle devint mère d'une nombreuse postérité, et, après la mort de Tobie l'ancien, le jeune Tobie la conduisit, avec toute sa famille, auprès de ses parents à Ecbatane, pour n'être pas enveloppés dans la ruine de Ninive, prédite par Tobie l'ancien. *Voy.* le *Livre de Tobie*. D. Calmet, *Dissertat.* qui est à la tête du *Livre de Tobie*.

V. **SARA**, ville épisc. située sur le Pont-Euxin, à peu de distance de Tana. On en connait deux évêques, dont le premier, Étienne, fut nommé en 1321 par Jean XXII, et le second, Côme, transféré de l'église de Combaïu ou Pekin par Urbain V, en 1370. Wading, dans ses *Annales*, donne au premier le titre d'*episcopus Saraicensis Armenorum*, et au second, celui d'*episcopus Saraicensis Tartarorum*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1101, Wading, *Annales Ordinis Minorum*, tom III, p. 266, et tom. IV, p. 133.

I. **SARAA**, ville de la tribu de Juda, cédée à la tribu de Dan (Josué, XIX, 41), patrie de Samson (Juges, XIII, 2); nommée *Saréa* dans le dénombrement des villes de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 33.

II. **SARAA**, ville de la tribu de Juda qui fut bâtie ou fortifiée par Roboam. *Voy.* II Paralip., XI, 10.

SARABAÏTES, mot qu'on dérive généralement de l'hébreu, et qui signifie *réfractaires*,

Digitized by Google

révoltés, ce qui est parfaitement conforme au nom de *Renulæ*, que leur a donné Cassien en disant : *Quia jugum regularis disciplinæ renuunt.* S. Jérôme les appelle *Rhémobotes*, qui, selon les uns, est un terme égyptien à peu près équivalent à celui de *sarabaïtes*, et selon les autres, un mot grec signifiant *errants çà et là, vagabonds, gyrovagues*, comme les appelle saint Benoît. Quoi qu'il en soit, on a donné ces noms à de faux apostoliques qui parurent presque immédiatement après la mort des apôtres, parce que, sous prétexte de suivre la vie apostolique, et d'observer fidèlement la loi, ils méprisaient les supérieurs de l'Église. Ils soutenaient qu'Ananie et Saphire n'avaient point péché en cachant aux apôtres une partie de leurs biens, et prétendaient que la propriété des biens était permise avec la profession de pauvre et de pauvreté. Ils se livraient à tous les excès de l'intempérance, et affectaient cependant de porter des habits rustiques. Saint Jérôme et saint Benoît appellent *Rhémobotes* et *Sarabaïtes* les moines vagabonds de leurs temps. *Voy.* Hieronym., *Epist. XXII*ᵃ *ad Eustochium*. Benedict., *Regul.*, c. I. Cassian., *Collat.*, XVIII, c. VII. Richard et Giraud. Lutzemberg, *Catal. hæret.*, tit. *Sarabaitæ*. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de théol.*, au mot RHÉMOBOTES.

SARABATHA ou **SABARATHA**. C'est, selon saint Épiphane, la patrie du prophète Sophonie. *Voy.* Epiphan., *De Vita et morte Prophetar.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SARABIA, un des princes des prêtres qui revinrent de Babylone avec Esdras. *Voy.* I Esdras, VIII, 18, 24.

SARAGOSSE (*Cæsar Augusta*), autrefois *Salouba*, ville archiépisc. d'Espagne, et capitale de l'Aragon, située à cinquante lieues de Barcelone vers le couchant. L'an 1318, le pape Jean XXII érigea en archevêché l'évêché de Saragosse. Saint Jacques le Majeur fut le fondateur de cette église, selon la tradition de l'Espagne. De l'an 380 à 1058, quatre conciles ont été tenus à Saragosse. *Voy.* Labbe, t. II, V, VI. Hardouin, tom. I. Aguirre, tom. III. Richard et Giraud. Gaet. Maroni, vol. LXI, p. 96-104.

SARAÏ, premier nom de Sara, femme d'Abraham. *Voy.* SARA, nº I.

SARAÏ, un des Juifs qui, après la captivité de Babylone, renvoyèrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées en violation de la loi. *Voy.* I Esdr., X, 40.

I. **SARAÏA** ou **SARAÏAS**, secrétaire de David. *Voy.* II Rois, VIII, 17.

II. **SARAÏA**, père d'un nommé Jacob, de la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 14.

III. **SARAÏA** ou **SARAÏAS**, grand prêtre des Juifs, successeur d'Azarias et père de Josédech. Il fut le dernier grand prêtre d'avant la captivité de Babylone, et mis à mort, par l'ordre de Nabuchodonosor, à Réblatha, avec soixante-dix des principaux de Jérusalem. *Voy.* Jérém., LII, 24-27. IV Rois, XV, 18, 21.

IV. **SARAÏA** ou **SARAÏAS**, un des principaux d'entre les Juifs qui revinrent de la captivité de Babylone avec Esdras. *Voy.* I Esdr., II, 2; II Esdras, X, 2; XII, 1.

V. **SARAÏA**, fils de Thanéhumeth le Nethophathite. *Voy.* IV Rois, XXV, 23.

VI. **SARAÏA** ou **SARAÏAS**, fils de Nérie et frère de Baruch, compagnon et secrétaire de Jérémie. Il fut envoyé à Nabuchodonosor l'an IVᵉ du règne de Sédécias, et était le chef de la prophétie ou de l'ambassade chargé de porter la parole. *Saraïas*, aussi envoyé par Sédécias, fut chargé par Jérémie d'une lettre qu'il devait, après l'avoir lue aux captifs, attacher à une pierre, et la jeter au fond de l'Euphrate en disant : « C'est ainsi que Babylone sera submergée. » Cette lettre contenait la prophétie de la ruine de Babylone. *Voy.* Baruch, I, 1. Jérém., XXXII, 12; LI, 59, 61, 63, 64.

SARAÏM, ville de la tribu de Juda, au midi. *Voy.* Josué, XV, 36. I Rois, XVII, 52.

SARAÏTE désigne très-probablement un habitant de Saraa, ville de la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., II, 53. *Compar.* SARAA, nº I.

SARAMON (*Cella Medulfi*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le bas Armagnac, sur la Gimone, au diocèse et à quatre lieues d'Auch. Elle fut fondée en 904 dans une ville du même nom.

SARAR, père d'Ahiam (II Rois, XXIII, 33); le même qui est appelé *Sachar* (I Paralip., XI, 34).

I. **SARASA** (Alphonse-Antoine de), jésuite, né à Nieuport, en Flandre, l'an 1618, mort à Anvers en 1667, professa les humanités au collége de Gand, se livra à l'étude des mathématiques, et se fit connaître comme prédicateur. Il a laissé : *Ars semper gaudendi, demonstrata ex sola consideratione divinæ Providentiæ et per adventuales conciones exposita*; Anvers, 1664-1667, 2 vol. in-4º; Cologne, 1676; Vienne, 1683; Francfort, 1741, 1 vol. in-4º; abrégé en allemand; 1687, in-12; trad. en français sous ce titre : *L'Art de se tranquilliser dans les événements de la vie*; Strasbourg, 1752, 1782, 2 vol. in-8º. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Pays-Bas*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SARASA**. C'est ainsi que l'historien Joseph appelle la ville de *Saraa*, où Samson fut enterré. *Voy.* Juges, XVI, 31. Joseph, *Antiq.*, l. V, c. X. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

I. **SARASAR**, second fils de Sennachérib, roi des Assyriens. Il assassina son père pendant qu'il priait dans le temple de son Dieu Nesroch. *Voy.* IV Rois, XIX, 37. Tobie, I, 24.

II. **SARASAR**, juif. *Voy.* ROGOMMÉLECH.

SARATHASAR, ville de la tribu de Ruben, au delà du Jourdain. *Voy.* Josué, XIII, 19.

SARATHI ou **SARATHITES**, mentionnés dans I Paralip., IV, 2, sont les mêmes que *Saraitæ*, nommés dans I Paralip., II, 53. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SARAVIA (Adrien de), théologien, né à Hesdin, dans l'Artois, en 1531, mort à Canterbury l'an 1613, était issu d'une famille espagnole d'origine qui avait embrassé le protestantisme. Après avoir exercé le ministère évangélique à Londres et à Bruxelles, il reçut vocation de l'église d'Anvers, et travailla l'un des premiers à la confession de foi des nouvelles églises belgiques. L'an 1582 il professa la théologie à Leyde, tint école à Jersey et à Southampton, et finit par obtenir un canonicat à Canterbury et un autre à Westminster. Ses ouvrages ont été rassemblés sous ce titre : *Diversi Tractatus theologici*; Londres, 1611, in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Pays-Bas*, tom. XI. La *Nouv. Biogr. génér.*

SARAZIN (Pierre), docteur en théologie, chanoine et théologal de Chartres, mort en 1692, a publié des *Sermons pour l'Avent*; Paris, 1678, 2 vol. in-8º. *Voy.* le *Diction. des Prédicateurs*.

SARDES (*Sardis* ou *Sardes*), ancienne ville épis. de Lydie, située au nord du mont Tmolus, sur le fleuve Pactole. On voit par une médaille qu'elle

Digitized by Google

était la première métropole de l'Asie. Les chrétiens y sont maintenant en petit nombre, et n'ont ni prêtre ni église. Elle souffre ainsi l'effet des menaces que Notre-Seigneur lui fit dans l'Apocalypse (III, 1-3). Sardes a eu vingt-quatre évêques grecs, dont le premier, Clément, est mentionné au 22 avril dans l'ancien ménologe des Grecs. Cette ville a eu aussi des évêques latins : on n'en connaît que deux, dont le premier, Jacques, eut pour successeur François de Domoossole, dominicain, qui siégeait en 1396. Sardes est aujourd'hui un archevêché *in partibus* avec plusieurs évêchés, également *in partibus*, pour suffragants. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 860, et tom. III, p. 1067. Wading, *Annal. Ordin. Minor.*, tom. IV, p. 310. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 207, au mot SARDIS. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXI, p. 186-188.

SARDI (Alessandro), érudit, né à Ferrare vers l'an 1520, mort en 1588, fut conservateur-adjoint des archives de Ferrare. Nous citerons de lui : *De Christi Humanitate*; Bologne, 1586, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

SARDIQUE (*Sardica*), ville de l'ancienne Illyrie, et maintenant de la Bulgarie. Elle est métropole de la Déce Méditerranée, et célèbre par le concile qu'on y tint sous les empereurs Constantius et Constant, en 347, au sujet de saint Athanase. Il paraît, par l'inscription des anciennes monnaies, qu'elle avait été rebâtie sous l'empereur Trajan. Depuis l'incursion des Bulgares, on lui a donné le nom de *Triaditza*. On l'appelle aujourd'hui *Sofia* ou *Sophie* (*Sophia*). Devenue évêché dès les premiers siècles de l'Église, elle fut érigée en métropole. Son premier évêque fut Protogène, qui occupait le siége vers l'an 316, et dont on trouve le nom parmi ceux des Pères du concile de Nicée. Elle devint plus tard archevêché *in partibus*. Aujourd'hui Sardique ou *Sofia* est un vicariat apostolique de la Turquie d'Europe auquel est uni celui de Philippopoli. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 302. La Regia, tom. III. Labbe, tom. II. Hardouin, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabet.*, p. 207. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 188-195.

SARDOINE (*Sardius lapis*), mot qui signifie rougeur, d'où vient que quelques-uns le traduisent par *rubis* ou par *pyrope*. La *sardoine* est d'un rouge tirant sur le blanc, comme l'ongle de l'homme. C'était une des pierres précieuses qui ornaient le rational du grand prêtre chez les Hébreux. *Voy.* Exod., XXVIII, 17. Ézech., XXVIII, 13. Apocal., XXI, 20. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SARDONYX, qu'on lit dans la Vulgate (Apocal., XXI, 20), signifie à la lettre la sardoine jointe à l'onyx. On entend en effet, en histoire naturelle, par *sardonyx* une agate formée de sardoine et d'agate-onix. Dans Job (XXVIII, 16), au lieu de *sardonyx*, la même Vulgate porte *lapis sardonychus*, ce qui est la même chose. Il faut remarquer cependant qu'il y a des interprètes qui traduisent l'hébreu *schôham* non par *sardonyx*, mais par émeraude ; ce que nous ne saurions admettre.

SARDOS. *Voy.* SADROC, n° II.

I. **SARDOT** ou **SERDOT**, **SACERDO**, **SADROC** (Saint), en latin *Sacerdos*, évêque de Lyon, né vers l'an 486, mort le 12 septembre 551, assista en 549 au concile d'Orléans. Le Martyrologe romain a placé sa fête au 12 septembre.

II. **SARDOT**, **SARDOU** (Saint), évêque de Limoges. *Voy.* SADROC, n° II.

SARÉA, ville. *Voy.* SARAA, n° I.

SARÉAS, fils de Thanehumeth, dont parle le prophète Jérémie, est probablement le même que celui qui est nommé *Saraïas* dans le IVe livre des Rois (XXV, 23).

SARÉBIAS, un des Lévites chargés de lire la loi conjointement avec Esdras. *Voy.* II Esdr., IX, 4.

SARED, fils aîné de Zabulon et chef de la famille des Sarédites. *Voy.* Genèse, XLVI, 14. Nombr., XXVI, 26.

SARÉDA, ville de la tribu d'Éphraïm et patrie de Jéroboam, fils de Nabat, est peut-être la même que *Sarédatha*, dans laquelle on jeta en fonte les plus grands ouvrages en cuivre que fit Hiram pour le temple de Salomon, et que *Sarthan*, jusqu'où les eaux du Jourdain remontèrent lorsque les Hébreux passèrent ce fleuve sous Josué. *Voy.* III Rois, XI, 26; VII, 46. II Paralip., IV, 17. Josué, III, 16. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SARÉDATHA. *Voy.* SARÉDA.

SAREPHTA ou **SAREPTA**, ancienne ville épisc. de la Palestine, située entre Tyr et Sidon, sous la métropole de Tyr. Elle est célèbre par le séjour du prophète Élie, qui y ressuscita le fils d'une pauvre veuve chez laquelle il logeait. On en connaît cinq évêques latins, dont le premier, Radulphe, qui devint patriarche de Jérusalem, siégeait au commencement du XIIIe siècle. Cette ville a eu aussi des évêques maronites; on n'en connaît qu'un, Gabriel Aldoensis, qui siégeait en 1699. *Voy.* III Rois, XVII, 9. Abdias, vers. 20. Luc, IV, 26. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 90 et 1339.

SARÉRA. C'est, selon saint Épiphane, le pays natal du prophète Ézéchiel. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SARÈS, fils de Pharès et de Machir. *Voy.* I Paralip., VII, 16.

SARGON, roi d'Assyrie, que les uns veulent être Sennachérib, les autres, Asaraddon son fils, d'autres Salmanasar, son père. *Voy.* Isaïe, XX, 1. La *Nouv. Biogr. génér.*

SARIA, fils d'Asel. *Voy.* I Paralip., VIII, 38.

SARID, une des villes frontières de la tribu de Zabulon. *Voy.* Josué, XIX, 10, 12.

SARIO (Grégoire), en latin *Sarius*, bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, né en Angleterre, mort à Venise, dans le monastère de Saint-Georges, l'an 1602. Après avoir fait ses études à Rome avec beaucoup de succès, il fut chargé par ses supérieurs d'enseigner la théologie dans le monastère du Mont-Cassin; il se retira ensuite dans le monastère de Saint-Georges à Venise. Il y composa un grand nombre d'ouvrages. Parmi ceux qui ont été imprimés on distingue : 1° *De Sacramentis in communi*, *opus theologicum tripartitum ac plane aureum;* — 2° *Casuum conscientiæ, sive theologiæ moralis Thesauri tomus primus;* — 3° *Flores decisionum seu casuum conscientiæ ex doctrina Conciliorum Navarri, collecti libri V;* — 4° *Epitome conciliorum Navarri;* — 5° *Clavis regia sacerdotum;* — 6° *Summa sacramenti pœnitentiæ ex Navarri*, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SARION, nom que les Sidoniens donnent au mont Hermon, et que les Amorrhéens appellent *Sanir*. *Voy.* Deutér., III, 9. *Compar.* HERMON.

SARIPHÆA, ancienne ville épisc. de la première Palestine, sous la métropole de Césarée, située aux environs de Gaza et d'Ascalon. Elle est aujourd'hui ruinée. On n'en connaît qu'un évêque, Étienne, qui souscrivit en 536 le décret du concile de Jérusalem contre Anthime. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 360.

Digitized by Google

SARISBERI ou **SARISBERY** (Jean de). *Voy.* Jean, n° CXVII.

SARISBURIA. *Voy.* Salisbury.

SARISBURY. *Voy.* Salisbury.

SARKI, siége épisc. du diocèse de Moscovie qui fut plus tard érigé en archevêché, et uni à ceux de Polocski et de Krontitski. On en connaît trois évêques, dont le premier est honoré comme un saint par les Moscovites, qui célèbrent sa fête le 15 décembre. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 131. Richard et Giraud.

SARLAT (*Sarlatum*), ancienne ville épisc. sous la métropole de Bordeaux. Sarlat doit son origine à une abbaye de bénédictins qui y fut fondée au VIIe siècle sous le nom de Saint-Sauveur, et ensuite de Saint-Sardoc, et qui embrassa la réforme de Clugny au commencement du Xe siècle. Le pape Jean XXII érigea cette abbaye en évêché l'an 1317. Le chapitre demeura régulier sous la règle de Saint-Benoît jusqu'à l'an 1559, qu'il fut sécularisé. Raimond de Roquecorne, moine de la Chaise-Dieu, puis abbé de Galliac, au diocèse d'Alby, fut fait premier évêque de Sarlat par Jean XXII, en 1318. Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801, et uni par Pie VII à celui de Périgueux. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 173 et suiv Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 196.

SARNELLI (Pompeo), littérateur, né à Polignano, dans le royaume de Naples, en 1649, mort l'an 1724, reçut les ordres sacrés, acquit de la réputation comme prédicateur, fut grand vicaire de Manfredonia et de Benevento, et reçut en 1688 la riche abbaye du Saint-Esprit, dans la même ville. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Parafrasi elegiaca de' Salmi penitenziali;* Naples, 1672, in-4°; — 2° *Specchio del clero secolare, ovvero vite de' SS. clerici secolari;* ibid., 1678, 3 vol. in-4°; — 3° *Cronologia de' vescovi ed arcivescovi Lipontini;* Manfredonia, 1680, in-4°; — 4° *Scuola dell' anima;* Cesena, 1682, in-12; — 5° *Lettere ecclesiastiche;* Naples et Venise, 1686-1716, 9 vol. in-4°. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*. Toppi, *Biblioth. Napolitana*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLII. Michaud, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 197. La *Nouv. Biogr. génér.*

SARNO (*Sarnum*), ville épisc. du royaume de Naples, dans la principauté citérieure, sous la métropole de Salerne. On ne sait pas au juste quand la foi a été introduite à Sarno; mais il est probable que ce fut dans les premiers siècles de l'Église. L'évêché fut établi en 1066 par l'autorité du pape Alexandre II. Le premier évêque, Risus, fut sacré la même année par Alfan Ier, archevêque de Salerne. Pie VII, par sa bulle *De utiliori*, du 28 juin 1818, à cause de la nouvelle circonscription du royaume des Deux-Siciles, unit l'évêché de Sarno à celui de Cava. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. VII, p. 560. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 198-201.

SAROHEN. *Voy.* Saarim.

I. **SARON** ou **SARONA.** Nous connaissons trois cantons de la Palestine nommés *Saron*, dit D. Calmet, que nous reproduisons dans cet article et les suivants. Ce nom était comme passé en proverbe, pour marquer un lieu d'une beauté et d'une fertilité extraordinaire. Nous ajouterons que tout ce qu'en disent les voyageurs modernes confirme le dire du savant interprète. *Voy.* Isaïe, XXXIII, 9; XXXV, 2.

II. **SARON**, canton entre le mont Thabor et la mer de Tibériade. *Voy.* Euseb. et Hieronym., *Onomast.*, ad voc. Saron.

III. **SARON**, canton entre la ville de Césarée de Palestine et de Joppé. *Voy.* Euseb. et Hieronym., *loco citato*, et Hieronym., *in Is.* XXXIII et LXV.

IV. **SARON**, canton au delà du Jourdain, dans le pays de Basan, et dans le partage de la tribu de Gad (I Paralip., V, 16). Adr. Reland, il est vrai, soutient qu'il n'y avait point de *Saron* au delà du Jourdain, et que ceux de la tribu de Gad venaient paître leurs troupeaux jusque dans le canton qui est aux environs de Joppé, de Césarée et de Lydda; mais D. Calmet répond que cela ne lui paraît pas croyable, à cause de la distance des lieux, et que d'ailleurs le pays de Basan était si beau et si fertile. *Voy.* Reland, p. 370 et 988.

V. **SARON.** Les nouveaux voyageurs donnent aussi ce nom à la plaine qui est entre Ecdippe et Ptolémaïde.

VI. **SARON**, ville dont le roi fut pris et tué par Josué (Josué, XII, 18). Saint Luc, dans les Actes (IX, 35), semble marquer aussi une ville de *Saron* quand il dit : *Qui habitaient Lydde et Sarone;* et dans les Paralipomènes (I Paralip., XXVII, 19) on trouve un nommé Sétraï de *Sarone* (Setraï Saronites). D. Calmet ajoute que cependant ces passages peuvent fort bien marquer un pays ou un canton, et non une ville de *Saron*. Cette dernière observation est d'autant plus juste, qu'on ne saurait ignorer que le nom d'une ville s'étend souvent à tout le pays qui en dépend.

SARPI (Pietro, en religion *Fra Paolo*), de l'Ordre des Servites, né à Venise en 1552, mort l'an 1623. Doué d'un esprit vif, d'une mémoire extraordinaire, il ne pouvait se borner aux études scolastiques de son couvent ; non-seulement le grec, l'hébreu, mais les mathématiques, les sciences naturelles, l'astronomie, la physique, la philosophie, l'histoire, le droit, la théologie, en un mot, toutes les sciences divines et humaines furent l'objet de ses études ; et il s'y livra avec une ardeur peu commune. On a beaucoup parlé surtout de son profond savoir en anatomie; mais c'est sans fondement. Il n'a rien publié en ce genre, et ses manuscrits prouvent seulement qu'il s'était beaucoup occupé de ces divers objets. Nous dirons de même de sa science en astronomie. Il devint provincial, puis procureur général de son Ordre, et la république de Venise le choisit pour son conseiller et son théologien. Les différends de cette république avec le pape Paul V fournirent l'occasion au P. Sarpi de faire éclater ses sentiments. Le Pape lui ordonna en 1606 de venir à Rome, et sur son refus il l'excommunia. Tous ceux qui ont lu ses ouvrages sans prévention sont obligés de reconnaître que, si d'un côté ils donnent une idée avantageuse de ses connaissances, de l'autre ils laissent de fâcheuses impressions sur son esprit tortueux et faux, sur son cœur et sur son caractère plein d'aigreur et de méchanceté, et surtout d'une mauvaise foi, quand il s'agit de Rome ou du Pape, qui a indigné plus d'une fois les calvinistes eux-mêmes. On rapporte qu'un jour (le 5 octobre 1607) il fut assailli à quelques pas de son couvent par cinq sicaires, qui le frappèrent de plusieurs coups de poignard. On pourrait, ce semble, demander si ce crime n'était pas le fruit des leçons qu'il avait données lui-même, quand il disait : « S'il se trouve dans les provinces quelques chefs de parti, il faut les exterminer sous un prétexte quelconque, mais en évitant de recourir à la justice ordinaire. Que le poison fasse l'office du bourreau; cela est moins odieux, et

Digitized by Google

beaucoup plus profitable (*Le Prince de Fra Paolo*, ou *Conseils politiques*). » Il serait beaucoup plus juste et beaucoup plus naturel, en effet, d'attribuer cet assassinat à ses disciples, que d'en faire la cour de Rome responsable. Quand, d'après les témoignages les plus nombreux et les plus convaincants, Bossuet a dit que sous un froc Sarpi cachait un cœur de calviniste; qu'il travaillait sourdement à décréditer la messe, qu'il disait tous les jours...; et qu'il ne travaillait qu'à porter la république à une séparation entière non-seulement de la cour, mais encore de l'Église, ses apologistes ont crié à la calomnie, se sont inscrits en faux contre de pareilles assertions; ont nié l'authenticité des lettres imprimées et de quelques ouvrages publiés sous le nom de Sarpi. Parmi ces apologistes nous citerons E. G., qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, dit avec une ingénuité et une bonhomie que nous serions tenté d'admirer : « Quoique partageant les sentiments des calvinistes sur la prédestination, il était loin d'avoir embrassé toutes leurs doctrines. Les faits rapportés par Burnet, le P. Daniel et autres, sur la foi desquels Bayle, Bossuet et Voltaire n'ont pas hésité à le présenter comme attaché à la religion réformée, sont ou controuvés ou remplis d'exagération. Ses sympathies pour les protestants tenaient en grande partie à des causes politiques; il aurait voulu que Venise conclût avec eux une alliance intime contre l'Espagne. Si d'un côté Sarpi ne désirait pas l'abolition des cérémonies catholiques, d'un autre il caressa l'idée de devenir en Italie le réformateur de la *religion*; et il faut reconnaître qu'il prétendait substituer au catholicisme orthodoxe des doctrines à peu près analogues à ce que fut plus tard le jansénisme. » Les *Œuvres complètes* de Sarpi ont été publiées à Helmstædt (Vérone), 1750, 2 vol. in-fol.; ibid., 1761-1768, 8 vol. in-4°; Naples, 1789-1790, 24 vol. in-8°, etc. Quant à ses ouvrages mis à l'*Index*, en voici la liste : Apologia per l'opposizioni falle dal cardinale Bellarmino alli Trattati, e risoluzioni di Gio Gersone supra la validità delle Scommuniche. — Considerazioni sopra le Censure della Santità papa Paolo V contra la Republica di Venezia. (Decr. 20 sept. 1606.) — Historia particolare delle Cose passate trait Pontefice Paolo V, e la Republica di Venezia. (Decr. 15 fevr. 1625.) — Historia sopra li Benefici Eccl. (Decr. 22 junii 1576.) — Lettere Italiane. (Decr. 18 maii 1677.) — A ces ouvrages il faut ajouter les suivants : Soave (*Pietro*) Polano (*Paolo Sarpi*). Historia del Concilio Tridentino. (Decr. 22 nov. 1619.) — Courayer (Pierre-François le). Histoire du Concile de Trente, écrite en italien par Fra Paolo Sarpi, et traduite de nouveau en français avec des notes critiques, historiques et théologiques. (Brevi Clement. XII, 26 jan. 1740.) — Défense de la nouvelle traduction de l'Histoire du Concile de Trente. (Decr. 7 oct. 1746.) — Trattato dell' Interdetto della Santità di papa Paolo V, composto do Pietr' Antonio Arcidiacono e Vicario general di Venetia, F. Paolo dell' Ord. de' Servi Teol. della Scr. Rep. di Venetia, F. Bernardo Giordano Minore Osservante, F. Michel' Agnolo Minore Osservante, F. Marc' Antonio Capello Minore Conventuali, F. Camillo Agostiniano, F. Fulgentio dell' Ordine de' Servi. (Decr. 20 sept. 1606.) *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. XXXV. Bossuet, *Hist. des Variations*, l. VII, § 109. Feller, dans la *Biogr. univers.*, et Pillet, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, ont parfaitement jugé Sarpi, et donné une juste appréciation de ses écrits. *Compar.* COURAYER.

SARRASINS (TRIBU DES). Du temps de l'empereur Valens, plusieurs Sarrasins s'étant convertis à la foi de Jésus-Christ, on leur donna un pasteur qui fut qualifié *évêque des Sarrasins* ou *de la tribu des Sarrasins*, sous le métropolitain de Damas. On en connaît deux évêques, dont le premier, Moïse, siégeait du temps de l'empereur Valens. Les *Sarrasins* s'étant divisés en différentes tribus, eurent d'autres évêques qui étaient soumis aux métropolitains les plus proches, ou à ceux par qui ils avaient été ordonnés. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 851. Richard et Giraud. *Compar.* PAREMBOLE.

SAR-SACHIM, un des grands de la cour du roi de Babylone. *Voy.* Jérém., XXXIX, 3.

SARSINE (*Sarsina*), ville épisc. de la Romagne, sous la métropole de Ravenne, située au pied de l'Apennin. Son premier évêque fut saint Vicinius, dont on célèbre la fête à Sarsine le 24 août. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. II, p. 651. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 208. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXI, p. 201-217.

SARTESCHI (Frédéric), clerc régulier de la congrégation de la Mère-de-Dieu, né à Lucques, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *De Scriptoribus congregationis clericorum regularium Matris Dei*; Rome, 1754, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1756, p. 506. Richard et Giraud.

SARTHAN. *Voy.* SARÉDA.

SARTI (Mauro), de l'Ordre des Camaldules, né à Bologne en 1709, mort à Rome l'an 1766, était profondément versé dans la théologie, le droit canon, les langues classiques et les antiquités. Il professa la philosophie dans plusieurs monastères de son Ordre, obtint en 1749 la chaire de théologie à Ravenne, et fut appelé à Rome en 1755; il y devint abbé du couvent de Saint-Grégoire. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Vita di S. Giovanni de Lodi*; Jesi, 1748, in-4°; trad. d'après un ancien manuscrit; — 2° *De Episcopis Eugubinis*; Pesaro, 1755, in-4°. *Voy.* Fantuzzi, *Scrittori Bolognesi*. *Le Novelle letterarie di Firenze*, tom. XXVII. Feller, *Biogr. univers.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. SARUG, fils de Reü, fut père de Nachor, duquel naquit Tharé, dont Abraham était fils. *Voy.* Genèse, XI, 19-21.

II. SARUG, pays de Mésopotamie où il y a une petite ville qu'on nomme *Batna* ou *Sarug*, et *Batna de Sarug*, à une journée de chemin d'Édesse et d'Haran. C'était le siége d'un évêque jacobite. On en connaît quatre, dont le premier, Athanase, siégeait en 688. L'an 755, les jacobites tinrent à Sarug un concile dans lequel le schisme fut éteint. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1517. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 605. Richard et Giraud.

SARUM. *Voy.* SALISBURY.

SARVIA, sœur de David et mère de Joab, d'Abisaï et d'Hazaël. *Voy.* II Rois, II, 18. I Paralip., II, 16.

SARZANE, ville épisc. d'Italie. *Voy.* notre art. LUNA, et Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 217-227.

SAS (Corneille), né à Turnhout, dans les Pays-Bas, en 1593, mort l'an 1756, fut successivement professeur de philosophie à Louvain, chanoine de Malines, et professeur de théologie au séminaire de cette ville, et enfin chanoine official et vicaire général d'Ypres. Il se distingua autant par sa piété que par ses connaissances dans les matières ecclésiastiques. On a de lui : *Œcumenicum de singularitate clericorum illorumque cum feminis extraneis vetito contubernio Judicium*; Bruxelles, 1653, in-4°; dans ce

Digitized by Google

traité très-instructif, l'auteur prétend que les ecclésiastiques ne peuvent ni ne doivent prendre de femmes dans leur maison pour les servir, fussent-elles vieilles; — 2° *Epitome praxeos virtutum theologicarum*, etc.; Rome, 1632, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SASBOUTH (Adam), cordelier, né à Delft en 1516, mort à Louvain en odeur de sainteté, l'an 1553, s'était rendu fort habile dans les langues grecque et hébraïque, ainsi que dans la théologie. On a de lui : 1° un *Commentaire sur Isaïe* et sur plusieurs *Épîtres de saint Paul;* c'est le plus considérable de ses ouvrages; — 2° un *Traité sur le sens des Écritures;* — 3° *De Vera Christi Ecclesia;* — 4° des *Sermons* et des *Homélies*. Ses ouvrages ont paru à Cologne, 1568 et 1575, in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 5 et 6. Michel Vosmerus, neveu de l'auteur, qui a écrit sa *Vie*, et a publié une *Apologie* contre ceux qui ont prétendu que les *Commentaires* publiés par *Sasbouth* ne sont que les leçons dictées par Jean Hasselius, son professeur.

SASIME, siége épisc. de la seconde Cappadoce, sous la métropole de Tyane, au diocèse du Pont. On en connaît quatre évêques, dont le premier fut saint Grégoire de Nazianze. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 405.

SASNUM, siége épisc. arménien sous le catholique de Sis. On n'en connaît qu'un évêque, Vertan, qui assista au concile de Sis. De Commanville parle d'un évêché arménien, nommé Sasan, et qu'il dit être suffragant d'Actamar, sous Ecsmiazin. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1444. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 208.

SASSABASAR, prince de Juda auquel Cyrus fit remettre par compte les vaisseaux sacrés du temple, qu'il faisait rendre aux Juifs. La plupart des interprètes croient que *Sassabasar* est le même que Zorobabel, et qu'il portait ce nom chez les Babyloniens, comme Daniel y était connu sous celui de *Balthasar*. L'Écriture dit que Zorobabel a fondé le temple, et elle en dit autant de *Sassabasar*. D'autres veulent que *Sassabasar* soit un officier perse qui avait été envoyé pour gouverner les Juifs, parce qu'il n'est pas bien certain que Zorobabel ait eu ce gouvernement. *Voy.* I Esdr., I, 8; V, 16. III Esdras, II, 12. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et son *Commentaire* littéral sur I Esdras, I, 8, ainsi que celui des autres interprètes sur ce même passage.

SASSARI, ville archiépisc. de Sardaigne. *Voy.* notre art. TORRE, et Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 227-233.

SASSI (Joseph-Antoine), en latin *Saxius*, de la congrégation des Oblats, né en 1675 à Milan, où il est mort l'an 1751, professa les belles-lettres, fut reçu en 1703 docteur du collége Ambroisien, et devint directeur, puis conservateur de la bibliothèque qui en dépend. Outre qu'il a concouru à la publication du *Rerum Italicarum Scriptorum* de Muratori, et outre de remarquables travaux historiques, il a laissé : 1° *De Adventu Mediolanum S. Barnabæ apostoli Vindiciæ;* Milan, 1748, in-4°; — 2° *Archiepiscoporum Mediolanensium Series historico-chronologica;* ibid., 1755, in-4°; — 3° *Epistola ad amicum pro vindicanda formula in Ambrosiano canone ad missæ sacrum præscripta : Corpus tuum frangitur, Christe;* in-8°; — 4° une édition des sermons et des homélies de saint Charles Borromée, sous ce titre : *S. Caroli Borromæi, S. R. E. Cardinalis, Archiepiscopi Mediolanensis, Homiliæ*, etc.; ibid., 1747, 5 vol. in-fol.; — 5° *Noctes Vaticanæ, seu sermones habiti in Academia a S. Carolo Borromæo, Romæ, in palatio Vaticano instituta*, etc.; ibid., 5 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709. *Supplém.*, 1731, 1732, 1736, 1745, 1747 et 1751, p. 506. Tiraboschi, *Storia della Letteratura Italiana*. Argelati, *Biblioth. Mediolanensis*. Feller, au mot SAXI. Richard et Giraud, aux art. SASSI et SAXIUS. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SASSO-VIVO, nom d'une congrégation de religieux qui fut établie, vers l'an 1060, par le bienheureux Mainard, de l'ancienne congrégation de Saint-Benoît. Le premier monastère fut établi au pied d'une montagne appelée la *Montagne-du-Vieillard*, et située dans l'évêché de Foligny; mais, l'an 1085, Mainard transféra ses religieux près d'une montagne appelée *Sasso-Vivo*, et c'est de là que cette congrégation a pris le nom qu'elle portait. L'observance régulière y fleurit jusqu'au XVIe siècle; mais le relâchement s'y étant introduit, Thomas de Foligny, qui en était le vingt-troisième abbé, remit son abbaye entre les mains du pape Paul II, en 1467. Elle fut donnée en commende à l'évêque de Bologne, puis au cardinal Marc Barbo, qui, ayant obtenu du pape Innocent VIII la suppression de sa congrégation, introduisit dans son abbaye des religieux de l'Ordre du Mont-Olivet. *Voy.* le P. Hélyot, tom. V, c. XXX. Richard et Giraud.

I. **SATALA**, ancienne ville épisc. de la première Arménie, au diocèse du Pont, sous la métropole de Sébaste, et située près de l'Osrhoène. On en connaît sept évêques, dont le premier, Evethius, assista au concile de Nicée en 325. Satala n'est plus aujourd'hui qu'un évêché *in partibus* sous l'archevêché de Sébaste, également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 432. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 288.

II. **SATALA** ou **SATALION**, ancienne ville épisc. de la province de Lydie, au diocèse de Sardes. On en connaît quatre évêques, dont le premier, André, fut représenté au concile de Chalcédoine par Cosinius de Hiérocésarée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 896. Richard et Giraud.

SATAN, terme hébreu, et qui signifie *adversaire, ennemi*. Saint Jérôme l'a conservé dans ce sens; mais ailleurs, dans Job, par exemple, il se met pour le *démon*. Dans le Nouveau-Testament il se prend dans l'un et dans l'autre sens. En rassemblant les passages où il est parlé de *satan* ou du *démon*, on remarque qu'il a été précipité du ciel en punition de son orgueil; que sa jalousie a introduit la mort dans le monde; que, par la permission de Dieu, il exerce une espèce d'empire sur les autres anges apostats comme lui; que Dieu s'en sert pour éprouver les bons et châtier les méchants; qu'il est un esprit de mensonge dans la bouche des prophètes et des hérétiques; que lui ou les siens tourmentent, obsèdent, possèdent les hommes et leur inspirent de mauvais desseins; qu'il se transforme en ange de lumière; qu'il cause plusieurs maladies; qu'il nous attaque principalement à la mort, et conduit les âmes des méchants en enfer; que son pouvoir et sa malice, subordonnés à la volonté de Dieu, auront plus d'étendue au temps de l'Antechrist qu'à présent; qu'il est comme lié dans l'enfer, dont le feu est préparé pour lui et pour les siens; enfin qu'il doit être jugé au dernier jour. *Voy.* II Rois, XIX, 22; III Rois, V, 4. Job, I, 6. Zachar., III, 1, 2, etc. Matth., XII, 26; XVI, 23. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

Digitized by Google

SATANIENS ou **SATANITES**, hérétiques ainsi nommés à cause du culte qu'ils rendaient à Satan. Ils disaient qu'il était fort puissant, qu'il valait mieux le respecter et l'adorer que le maudire, et que c'était le moyen de se le rendre favorable. Ils se vantaient d'être les seuls observateurs de l'Évangile, et, quand on les interrogeait sur leurs qualités, ils se disaient patriarches, prophètes, anges, le Christ. Ils ne vivaient que de leurs quêtes, car ils ne possédaient rien, et ne travaillaient pas de leurs mains. Ces hérétiques, qui parurent vers l'an 390, sortaient des messaliens, avec lesquels ils furent condamnés. *Voy.* Épiphan., *Hæres.*, LXXX. *Compar.* MESSALIENS.

SATISFACTION (*Satisfactio*). La *satisfaction*, dans le sens où nous la prenons ici, est une peine temporelle que les pécheurs pénitents subissent volontairement pour réparer l'injure qu'ils ont faite à Dieu par leurs péchés, et pour racheter la peine temporelle qui reste à payer en ce monde ou en l'autre, après la rémission de la coulpe et de la peine éternelle. Lorsque cette pénitence est imposée par le confesseur dans le sacrement de pénitence, elle s'appelle *sacramentelle*. La *satisfaction* est, selon les théologiens, ou *in pœna* ou *pro pœna*. Or la *satisfaction* est *in pœna* quand on subit la peine portée par la loi, comme lorsqu'un meurtrier est puni de mort : telle est aussi la *satisfaction* des âmes du purgatoire, parce que les peines qu'elles souffrent sont réglées par la justice de Dieu. Elle est *pro pœna*, si la peine fixée par la loi est commuée en une autre : telle est la *satisfaction* de ceux qui s'exercent en ce monde aux œuvres de la pénitence. Dieu, par sa bonté infinie, veut bien changer en peines temporelles les peines éternelles dues au péché, et commuer même les peines que nous souffrirons dans le purgatoire en certaines œuvres satisfactoires que nous pratiquons ou de nous-mêmes, ou par l'ordre du prêtre. Le concile de Trente déclare (*sess. XIV, can.* 3) que la contrition, la confession et la *satisfaction* forment les parties du sacrement de pénitence. Tous les Pères, fondés sur plusieurs passages de l'Écriture, enseignent la même chose. Mais cette *satisfaction*, qui fait partie du sacrement de pénitence, doit être imposée par le prêtre, parce qu'il est seul ministre de ce sacrement. Le désir sincère ou la résolution de satisfaire est aussi essentiel au sacrement de pénitence que la contrition et la confession. Mais la satisfaction actuelle n'est que partie intégrante, et sans elle le sacrement demeure imparfait et défectueux ; il est donc important de s'en acquitter le plus tôt possible. Le concile de Trente (*sess. VI, can.* 14) prononce anathème contre ceux qui soutiendraient que toute la peine du péché est remise en même temps que la coulpe. Il est néanmoins de foi que la coulpe et la peine éternelle sont remises par le sacrement de pénitence; donc, selon la doctrine du concile, il faut reconnaître une peine temporelle que le pécheur doit souffrir même après que le péché lui a été remis, et quant à la coulpe et quant à la damnation éternelle. C'est sur cette distinction des deux sortes de peines marquée dans l'Écriture, et enseignée par les saints Pères, que le même concile fonde la nécessité de la satisfaction imposée dans le sacrement de pénitence. De la nécessité suit la possibilité de la satisfaction. L'homme peut donc satisfaire à Dieu pour la peine temporelle due à ses péchés. En effet, Dieu dit au peuple juif, par la bouche de Jérémie, que, s'il se convertit et fait pénitence, il se repentira lui-même du mal qu'il avait résolu de lui faire (Jérém., XXVI, 3, 13, 19). Le prophète Daniel exhorte Nabuchodonosor à racheter ses péchés par ses aumônes (Dan., IV, 24). « Il y a des péchés, dit saint Augustin, dont la pénitence est réservée en l'autre vie, et il y en a d'autres que nous punissons nous-mêmes en celle-ci, et qui ne seront point par conséquent punis dans le siècle à venir (August., *Enchiridion*, LXVI). » Telle a été dans tous les siècles la doctrine de l'Église. Ainsi le pénitent est tenu d'accepter et d'accomplir au plus tôt la pénitence qui lui est imposée, sous peine de péché mortel s'il refuse ou néglige de la faire, surtout lorsque cette pénitence est donnée pour des causes graves. D'où il suit que personne ne peut se décharger sur un autre d'une pénitence imposée dans le sacré tribunal. L'obligation de satisfaire est personnelle. Néanmoins un fidèle peut en quelque sorte, et, comme on dit en théologie, *de congruo*, satisfaire pour un autre, pourvu 1° que l'un et l'autre soient en état de grâce ; 2° que la pénitence ne soit point celle qui aurait été imposée par le confesseur. Ce sentiment est une suite et un effet de la communion des saints, en vertu de laquelle l'acte d'un fidèle devient celui d'un autre par le lien de la charité, qui ne fait de tous les chrétiens qu'un seul corps avec Jésus-Christ, selon les paroles de saint Thomas (*Suppl.*, qu. 13, art. 2). Les effets de la *satisfaction* sont d'obtenir la rémission des peines temporelles qui restent à payer à la justice divine, de remédier aux restes des péchés et aux mauvaises habitudes ; de fortifier contre les tentations; mais elle ne produit ces effets qu'à l'égard des pénitents qui sont rentrés en grâce avec Dieu; car, comme le dit le Catéchisme romain, « il est nécessaire que celui qui satisfait à Dieu soit justifié et ami de Dieu, » les œuvres faites hors de l'état de grâce n'étant point satisfactoires, au moins *de condigno*, ainsi que l'enseignent les théologiens d'après saint Thomas. A l'égard des autres, c'est-à-dire de ceux qui n'ont point encore obtenu la rémission de leurs péchés, l'effet de la *satisfaction* est de contribuer à obtenir les dispositions et les grâces nécessaires pour parvenir à la justification. *Voy.* le *Traité de la Pénitence*, dans les théologiens. Richard et Giraud, qui entrent dans des détails de pratique instructifs. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théologie*, s'attache surtout à combattre les erreurs des protestants qui ont rapport à la *satisfaction*. L'*Encyclop. cathol.*, art. PÉNITENCE (*théolog.*), § III.

SATISFACTION DE JÉSUS-CHRIST. C'est une *satisfaction* proprement dite, pleine, entière, et dans toute la rigueur de la justice, parce qu'elle réunit toutes les conditions d'une satisfaction parfaite. Car 1° l'action par laquelle Jésus-Christ a satisfait à Dieu était libre, honnête, faite par une personne juste et agréable à la personne offensée, par une personne revêtue de notre humanité. 2° Elle a été acceptée et récompensée par la personne offensée, en vertu d'une convention de la part de Dieu d'accepter et de récompenser cette action : « S'il donne sa vie pour le péché, dit Isaïe en parlant du Messie, il verra une postérité de longue durée (LIII, 10). 3° La *satisfaction* était proportionnée à l'offense. En effet, la grandeur de l'offense se mesurant sur la dignité offensée, l'offense faite à la majesté de Dieu était infinie ; or les mérites de Jésus-Christ étant infinis, la satisfaction a dû l'être pareillement. 4° Elle a été faite du propre fonds de celui qui a satis-

Digitized by Google

fait; puisque c'est Jésus-Christ lui-même qui s'est offert, que c'est lui-même qui a lavé nos iniquités dans son sang. 5° Elle a eu pour objet tous les péchés de tous les hommes en général, c'est-à-dire que Jésus-Christ est véritablement mort pour tous les hommes; vérité souvent répétée dans l'Écriture (II Corinth., v, 15. I Timoth., II, 4, 6. I Jean, II, 2, etc.). Tous les Pères enseignent la même doctrine, et conviennent néanmoins, avec le concile de Trente, que tous les hommes ne reçoivent pas le bienfait de la mort de Jésus-Christ; mais seulement ceux qui se rendent dignes d'obtenir que le mérite de sa Passion leur soit appliqué, en faisant un bon usage des grâces qu'il leur a méritées par sa mort (sess. VI, cap. III). *Voy.* le *Traité de l'Incarnation*, dans les théologiens. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

SATISFACTOIRES (ŒUVRES). *Voy.* Œuvres, n° VI.

SATRAPE, nom persan qui dans son origine signifiait un général d'armée navale; depuis il a été donné communément aux gouverneurs des provinces et aux ministres des rois de Perse. Les *satrapes* des Philistins étaient comme des rois, qui gouvernaient avec un pouvoir absolu leurs cinq principales villes. Saint Jérôme traduit quelquefois par *satrape* l'hébreu *pachá* ou *pahá* (par un *Heth* en hébreu), qui signifie aussi un gouverneur d'une province plus petite qu'une *satrapie*. Quant à l'étymologie du mot *satrape*, les philologues sont partagés d'opinions. On peut consulter à se sujet les lexicographes orientalistes. *Voy.* Juges, III, 3. I Rois, v, 8. II Paralip., IX, 14. Esther, III, 12. Dan., III, 2, etc. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, fait sur ce mot des observations dont quelques-unes ne paraissent pas être sans fondement.

SATRIANO (*Satrianum*), siége épisc. d'Italie situé au pied du mont Apennin, joignant les frontières de la principauté citérieure, province du royaume de Naples. L'an 1525, les évêchés de Campagna et de Satriano furent unis. Le premier évêque de Satriano, Pierre, assista au IIIe concile de Latran, sous Alexandre III, en 1179. Le premier évêque des deux diocèses réunis fut Chérubin Cajetan, dont les successeurs ont porté, en effet, le nom d'*évêques de Satriano et de Campagna*. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. VI, p. 852. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 289-290.

I. **SATUR** (Saint), martyr et compagnon de sainte Perpétue et de sainte Félicité. *Voy.* Perpétue.

II. **SATUR** (Saint), martyr, souffrit au ve siècle, sous les Vandales, en Afrique, en compagnie de saint Armogaste. *Voy.* Armogaste.

III. **SATUR (SAINT-)**, en latin *Sanctus Saturus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située dans un bourg du même nom, au diocèse de Bourges, près de la Loire. Elle fut d'abord fondée par saint Romble, dans la paroisse de Subligny, vers l'an 663, et fut transférée ensuite au château de Gordon, qui a pris le nom de *Saint-Satur*, parce qu'on y transféra aussi le corps de ce saint. Depuis cette abbaye ayant été ruinée par l'usurpation des biens qui en dépendaient, elle fut rétablie en 1034, et, en 1131, on y mit des chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin à la place des chanoines séculiers qui l'avaient d'abord occupée. *Voy.* Richard et Giraud.

SATURIEN (Saint), martyr et compagnon de saint Martinien, sous les Vandales, au ve siècle. *Voy.* Martinien, n° IV.

SATURNIENS ou **SATURNILLIENS**, hérétiques gnostiques, qui ont été ainsi nommés de *Saturnin* ou *Saturnille*, leur chef. C'était un philosophe né à Antioche, et qui publia, vers l'an 115, les erreurs de Ménandre, fameux gnostique, en donnant un nouvel ordre à son système sur la création du monde. Saturnin avait fabriqué un livre qu'il disait être rempli des oracles dictés par le bon ange, et publiait que nos livres sacrés n'étaient que les fausses inspirations de Satan. *Voy.* saint Épiphane, *Hæres.*, XXIII. *Compar.* Ménandriens.

I. **SATURNIN** ou **SERNIN** (Saint), premier évêque de Toulouse et martyr, fut envoyé de Rome dans les Gaules, par le pape saint Fabien, vers l'an 245. Il se fixa à Toulouse, afin de travailler à la conversion des peuples de cette ville et des pays environnants; mais les prêtres idolâtres, jaloux de sa vertu, se saisirent de lui et le firent périr dans les plus cruels supplices. On conservait ses reliques à Toulouse, dans l'église de son nom, et on fait sa fête le 29 novembre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. III.

II. **SATURNIN** (Saint), martyr à Rome, eut la tête tranchée avec saint Sisinne, diacre de l'église de Rome en 303 ou 307, durant la persécution de Dioclétien. Le Martyrologe romain marque sa fête au 29 novembre.

III. **SATURNIN** (Saint), martyr en Afrique sous Dioclétien, était prêtre de la ville d'Abitine ou Avitine, dans la province proconsulaire d'Afrique. Il fut arrêté en 304 avec quarante-neuf autres chrétiens, Datif, sénateur de la ville, Thélique, Émérit, Félix, Victoire, Hilaire, etc. On les envoya à Carthage, où ils furent cruellement tourmentés, et moururent dans la prison. Le Martyrologe romain en fait mention au 11 février.

IV. **SATURNIN** (Saint), martyr de Cagliari, en Sardaigne, ayant été accusé de christianisme devant Barbare, gouverneur de Sardaigne et de Corse, en 303, fut condamné à perdre la tête. On fait sa fête le 30 octobre.

V. **SATURNIN DE CRÈTE** (Saint), martyr dans le IIIe siècle, souffrit divers tourments, et eut enfin la tête coupée pour la foi de Jésus-Christ, avec neuf autres chrétiens de la même île de Crète, le 25 décembre, sous l'empereur Dèce. Les compagnons de saint Saturnin s'appelaient Théodule, Eupore, Gélase, Eunicion ou Eunicien, Zotique ou Zétique, Pompée ou Cléomène, Agatope, Basilide et Evareste.

SATYRE (Saint), frère aîné de saint Ambroise, évêque de Milan, mort en 379, se distingua au barreau romain par son éloquence. Plus tard il passa au gouvernement d'une province, où il donna les plus grandes preuves de sagesse, d'intégrité et de capacité dans l'administration de la justice. Saint Ambroise ayant été nommé évêque de Milan, Satyre se rendit auprès de lui et se chargea de toutes ses affaires temporelles. En 378, il s'embarqua pour aller chercher en Afrique un certain Prosper, qui avait usurpé quelque bien à saint Ambroise avant son épiscopat; mais il fit naufrage, et revint à Milan, où il mourut entre les bras de saint Ambroise et de sainte Marcelline, sa sœur. L'Église honore sa mémoire le 17 septembre, jour auquel le Martyrologe romain en fait mention. *Voy.* saint Ambroise, *Oraison funèbre de son frère Satyre.*

SAUBERT (Jean), savant critique, bon antiquaire du XVIIe siècle, a laissé : 1° un traité latin assez estimé intitulé : *Traité sur les sacrifices des anciens;* — 2° *Traité sur les prêtres et*

Digitized by Google

les sacrificateurs hébreux; ces deux traités offrent des recherches et de l'érudition. Thomas Crenius en donna une bonne édition, corrigée, augmentée et éclaircie, sous ce titre : *De Sacrificiis veterum, et de sacerdotibus Hebræorum commentarium;* Leyde, 1699, in-8°. *Voy.* Feller, de qui nous avons emprunté cet article. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum :* « Saubertus Johannes. Palæstra theologico-philologica, sive Disquisitionum Academicarum Tomus singularis (Decr. 7 febr. 1718). » Dans le même *Index,* à l'art. FAES, on lit : « Faes (Johannes) Luneburgensis. Exercitatio Academica de vulneribus Christi, cujus Theses sub præsidio Johannis Sauberti defendet. » (Decr. 30 julii 1678.)

SAUDT ou **SAULT** (Jean-Paul du), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Sever, cap de Gascogne, au diocèse d'Aire, en 1650, mort dans le monastère de Saint-André d'Avignon en 1727, fut pendant quarante ans supérieur dans différentes maisons de son Ordre. On a de lui : 1° *Entretien de Jésus-Christ dans le très-saint Sacrement*; Toulouse, 1703, 5 vol. in-12; 1705-1712, 5 vol.; 1717 et 1722; il en a paru un *Abrégé;* ibid., 1705; — 2° *Avis et réflexions sur les devoirs de l'état religieux, pour animer ceux qui l'ont embrassé;* ibid., 1708, 2 vol. in-12; Avignon, 1711, 2 vol. in-8°; Paris, 1714, 3 vol. in-12; Avignon, 1717; — 3° *Préparation à la mort, pour les personnes qui ont embrassé l'état religieux;* Avignon, 1718, 2 vol. in-8°; — 4° *Abrégé du Traité de la préparation à la mort. Voy.* D. Le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la congrégation de Saint-Maur.* Feller, *Biogr. univers.*

SAUGE (Saint). *Voy.* SALVY.

SAUL, premier nom de l'Apôtre saint Paul. *Voy.* PAUL, n° I.

I. **SAÜL**, roi d'Idumée, était de Rohoboth. Il succéda à Semla de Masréca. *Voy.* Genèse, XXXVI, 37.

II. **SAÜL**, fils de Siméon et petit-fils de Jacob; c'est de lui que vient la famille des Saülites. *Voy.* Nombr., XXVI, 13.

SAÜL, premier roi d'Israël, était fils de Cis, de la tribu de Benjamin. Le Ier livre des Rois nous apprend l'élection de Saül pour roi d'Israël, et ses heureux commencements. Nous y voyons aussi, peu d'années après, les justes reproches que lui fait Samuel d'avoir offert des sacrifices contre l'ordre du Seigneur; la malédiction téméraire par laquelle il exposa la vie de Jonathas; la nouvelle désobéissance de Saül, qui conserva Agag et ce qui se trouvait de plus précieux dans les dépouilles d'Amalec; la vive réprimande que lui fit à ce sujet Samuel, et le faux repentir de ce prince, qui n'empêcha pas la juste menace du prophète. Nous y apprenons encore l'envie de Saül contre David, ce qu'il mit en œuvre pour le perdre, et avec quelle fureur il le poursuivit à Ramatha, à Nobé, à Céila, à Engaddi et à Ziph. Enfin ce prince, aveuglé par ses passions et sourd à la voix du Seigneur, consulte une magicienne, contre ce qu'il avait défendu lui-même peu de temps auparavant; mais il n'en apprend que la perte de la bataille qu'il appréhendait, sa propre mort prochaine, et celle de ses trois premiers fils. Les choses arrivèrent par la permission de Dieu, comme elles avaient été annoncées, et Saül, vivement attaqué, n'ayant pu engager son écuyer à le faire mourir, se jeta sur son épée et se tua. Le lendemain, les Philistins ayant trouvé Saül parmi les morts, lui coupèrent la tête et lui ôtèrent ses armes, mettant celles-ci dans le temple d'Astaroth et celle-là dans le temple de Dagon. *Voy.* I Rois, IX-XXXI. I Paralip., X, 10. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*. répond aux objections qui ont été faites contre plusieurs passages du récit biblique concernant l'histoire de Saül. Nous croyons avoir réfuté victorieusement nous-même, dans *Les Livres saints vengés* (tom. II, p. 78 et suiv.), les difficultés que les incrédules ont soulevées relativement à l'armée de Saül. *Compar.* notre art. SAMUEL.

SAULGER (Robert), jésuite, né à Paris en 1637, mort en Grèce l'an 1709, avait prêché dans ce pays avec un grand succès. On a de lui : *Principes de la vie spirituelle pour l'instruction de la jeunesse;* Paris, 1699, in-12. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

SAULI (Le bienheureux Alexandre), en latin *Saulius*, prélat, né à Milan en 1535, mort l'an 1592, se fit barnabite, et se distingua par sa piété et ses progrès dans les sciences. Il fut élu général de sa congrégation en 1567, lorsqu'il était théologien de l'évêque de Pavie. Saint Charles, archevêque de Milan, le prit ensuite pour son confesseur et l'employa souvent dans les affaires les plus importantes de son Église. Il fut nommé évêque d'Aleria, en Corse, l'an 1571, et transféré de là à Pavie, après avoir refusé l'archevêché de Gênes et l'évêché de Tortone. Le pape Benoît XIV l'a mis au nombre des bienheureux par un décret du 13 avril 1741. Outre plusieurs *Lettres pastorales* et un grand nombre d'autres ouvrages manuscrits, on a de Sauli : 1° *Constituzioni del Vescovo d'Aleria;* Gênes, 1571, in-4°; — 2° *Istruzione compendiosa e breve per quelli che anno ad esser ordinati ed ammessi alle confessioni;* ibid., 1571 et 1578, in-4°; Milan, 1599; — 3° *Istruzione breve delle cose necessarie alla salute;* Pavie, 1577, in-8°; Gênes, 1578, in-4°; — 4° *Dottrina del Catechismo romano*, en forme de dialogue; Pavie, 1581, in-8°; Milan, 1599, in-4°. Le Père Branda, barnabite, a écrit la *Vie* du bienheureux; Milan, 1748. *Voy.* Argelati, *Biblioth. Scriptor. Mediolan.* Feller, *Biogr. univers.*

SAÜLITES. *Voy.* SAUL, n° II.

SAULIUS. *Voy.* SAULI.

I. **SAULNIER** (Charles), prémontré réformé, né à Nancy en 1690, mort l'an 1738, fut nommé prieur de l'abbaye d'Étival en 1723, sous le savant abbé Hugo, qui, en 1735, le fit élire son coadjuteur. Mais une mort prématurée l'enleva avant celui à qui il devait succéder. Il a composé : *Statuta candidi et canonici Ordinis Præmonstratensis renovata, ac anno* 1630 *a capitulo generali plene resoluta, edit.* 2, *variis generalium et provincialium capitulorum decretis illustrata, notis et commentariis adornata, a R. P. Car. Saulnier, Stivagii Priore et tractus Stivagiensis Officiale, quibus accesserunt Regula Sancti Augustini nec non articuli reformationis seu communitatis antiqui rigoris nuncupatæ;* Étival, 1720, in-4°; à la tête se trouvent les *Bulles confirmatives* de l'Ordre de Prémontré et la *règle de Saint-Augustin;* — 2° *Scriptorum Ordinis Præmonstratensis Series chronologica, cum notis criticis et dissertationibus, ab exordio Ordinis ad annum* 1630; cette biographie contient plus de 370 écrivains. La mort a empêché l'auteur de la terminer; on dit qu'elle se conserve au grand séminaire de Nancy. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **SAULNIER** (Claude), prévôt et chanoine de l'église cathédrale d'Autun, mort en 1697, a laissé : *Autun chrétien, contenant la naissance de son Église, les évêques qui l'ont gouvernée, et les hommes illustres qui ont été tirés de son sein,*

Digitized by Google

pour occuper les siéges les plus considérables de ce royaume et les premières dignités de l'Église; Autun, 1686, in-4°. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, in-fol., tom. II, p. 235.

III. **SAULNIER** (Jean), a donné l'ouvrage intitulé : *Tableau des vérités chrétiennes, contenant les solutions de plusieurs belles questions théologiques, morales*, etc., trad. de l'italien du R. P. Ange Delly; Paris, 1632 et 1636, in-8°.

IV. **SAULNIER** (Pierre), a publié : *De Capite Ordinis Sancti Spiritus dissertatio, in qua ortus progressusque totius Ordinis, ac speciatim Romanæ domus, amplitudo, prærogativæ, jus et œconomia disseruntur;* Lyon, 1649, in-4°. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne.*

SAULT. *Voy.* SAUDT.

I. **SAUMAISE** (Claude de), en latin *Salmasinus*. célèbre critique, né à Semur en Auxois en 1588, mort à Spa l'an 1658, eut son père pour premier maître dans les langues grecque et latine. Antoine Clément, son plus ancien biographe, dit qu'à l'âge de dix ans le jeune élève expliquait Pindare, et faisait des vers dans l'une et l'autre langue. Il apprit seul l'hébreu, le chaldéen, l'arabe, le copte et le persan. Après avoir fait sa philosophie à Paris il alla à Heidelberg, où il fit son droit sous le savant Godefroi. Élevé dans le protestantisme, il s'y affermit pendant son séjour à Heidelberg. Cependant cela ne l'empêcha pas de faire des aveux très-favorables aux croyances catholiques. Son érudition était immense, mais mal digérée. Le ton de sa critique était souvent très-acerbe; ses expressions étaient parfois grossières. Le gros mot, comme on l'a dit justement, ne lui faisait pas peur, et les injures paraissaient ne lui coûter aucune peine; il s'y laissait aller avec une extrême facilité. Quant à ses ouvrages, ils ont été mis à l'*Index* par un décret en date du 18 décembre 1646. Tous les biographes citent les principaux; Richard et Giraud donnent la liste de ceux qui ont trait aux sciences ecclésiastiques.

II. **SAUMAISE** (Claude de), parent du précédent, né à Dijon en 1603, mort à Paris l'an 1680, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1635; il fut chargé d'en écrire l'histoire. Il recueillit pour cela plusieurs matériaux; mais son travail est demeuré imparfait, le P. Saumaise étant mort avant de l'avoir achevé. On a de lui, outre quelques pièces de vers latins et français, et un Panégyrique de Louis XIII, une *Traduction française des Directions pastorales* de don Jean de Palafox; 1671, in-12. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor. portatif.*

SAUMERY (Pierre-Lambert de), français de nation, né, comme l'on croit, à Utrecht, se fit franciscain dans sa patrie. Ayant apostasié en passant à Menin, il se retira en Angleterre, où il s'embarqua pour le Levant au mois de janvier 1719. Il fit à Constantinople un séjour de plus de trois ans, parcourut ensuite l'Allemagne, l'Italie et la Hollande, où il se présenta deux ou trois fois pour être ministre; mais comme il manquait de témoignages, il fut rejeté. Après cela il vint à Liége; il y abjura le calvinisme, et vécut de sa plume environ quinze ans. Sa mauvaise conduite l'ayant fait chasser de cette ville, il retourna en Hollande, et se fit de nouveau calviniste. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° L'*Antichrétien*, ou l'*Esprit du calvinisme opposé à Jésus-Christ et à l'Évangile;* Liége, 1731, in-12; dédié à MM. les bourgmestre et conseil de Liége; — 2° *Réplique à la lettre d'un soi-disant officier de la garnison de Namur contre le livre précédent*. La lettre de ce prétendu officier a reparu, avec quatre autres, sous le titre de : *Quatre Lettres à MM. les bourgmestre et conseil de Liége au sujet du livre de M. Saumery..., avec une lettre à M. le baron de H*** sur les susdites lettres*, etc.; Amsterdam. 1745, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SAUMUR (*Salmarium*), ville de France en Anjou, située à huit lieues au-dessus d'Angers. De l'an 1253 à l'an 1315, quatre conciles ont été assemblés à Saumur. *Voy.* Labbe, tom. II. Hardouin, tom. VII.

SAUNDERS. *Voy.* SANDERS, n° II.

I. **SAURA**, selon la Vulgate (I Machab., VI, 43), était père d'Éléazar, frère de Judas Machabée; mais le texte grec porte *Éléazar le Sauaran;* comme si *Sauaran* était un surnom. Il est certain que, dans ce même livre (II, 5), Éléazar est présenté par la Vulgate elle-même avec le surnom d'*Abaron; qui cognominabatur Abaron;* et par le grec avec celui de *Auaran*. Ce qui autorise à croire que cette diversité de leçons vient uniquement des copistes.

II. **SAURA**, ancienne ville épisc. jacobite au diocèse d'Antioche, située près d'Amida, dans la Mésopotamie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Jean Barsila, qui siégeait en 1471, devint patriarche en 1484. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1520. Richard et Giraud.

I. **SAURIN** (Élie), théologien protestant, né à Usseau, dans le Dauphiné, l'an 1639, mort à Utrecht en 1703, fut reçu ministre de Venterole en 1661, et d'Embrun en 1662. Il se retira en Hollande l'an 1664, devint l'année suivante ministre de l'église wallonne de Delft, et fut appelé à Utrecht en 1671 pour y exercer les mêmes fonctions. On a de lui : 1° *Examen de la théologie de Jurieu;* la Haye, 1694, 2 vol. in-8°; — 2° *Défense de la véritable doctrine de l'Église réformée sur le principe de la foi;* Utrecht, 1697, in-8°; — 2° *Justification de sa doctrine;* ibid., 1697, 2 vol. in-8°, avec une suite; ibid., 1697, in-8°; — 4° *Réflexions sur les droits de la conscience;* ibid., 1697, in-8°; — 5° *Traité de l'amour de Dieu;* ibid., 1701, 2 vol. in-8°; — 6° *Traité de l'amour du prochain;* ibid., 1704, in-8°. *Voy.* la *Vie d'Élie Saurin*, imprimée à la tête de ce dernier ouvrage. Richard et Giraud.

II. **SAURIN** (Jacques), prédicateur protestant, né à Nîmes en 1677, mort à la Haye l'an 1730, appartenait à la même famille que le précédent. Il fit d'excellentes études à Genève, puis il alla en Hollande, en Angleterre et à la Haye, où il acquit une grande réputation comme prédicateur. On a de lui : 1° *Sermons sur divers textes de l'Écriture sainte;* la Haye, 1708-1725; 1721-1725, 5 vol. in-8°; Genève, 1725, 5 vol. in-12; — 2° *Nouveaux Sermons sur la Passion;* Rotterdam, 1732, 2 vol. in-8°; plusieurs éditions; — 3° *Discours sur les événements les plus mémorables de l'Ancien et du Nouveau Testament;* Amsterdam, 1720-1728, 2 vol. in-fol.; les t. III-VI de ces discours, connus sous le nom de *Bible de Saurin*, sont l'œuvre des continuateurs Beausobre et Roques; — 4° *Abrégé de la théologie et de la morale chrétienne*, en forme de catéchisme; ibid., 1722, in-8°; trad. en allemand; — 5° *Catéchisme;* ibid., 1724, in-8°; extrait élémentaire de l'ouvrage précédent; — 6° *État du christianisme en France;* la Haye, 1725, in-8°; la Rochelle, 1846, in-8°. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, qui fait plusieurs réflexions aussi utiles que judicieuses. Michaud, *Biogr. univers.*, où on trouve un portrait de Saurin trop flatté, selon nous, et où on justifie trop légèrement certains torts. Nous doutons, en effet, que la phrase sui-

Digitized by Google

vante puisse trouver grâce aux yeux de la morale : « Ses ennemis se prévalurent de quelques intrigues galantes où sa vertu s'était démentie; mais ces taches furent effacées par de vrais talents et par de grandes qualités. »

SAURINE (Jean-Pierre), évêque constitutionnel des Landes, puis de Strasbourg, né à Saint-Pierre d'Eysus, dans les Basses-Pyrénées, en 1733, mort l'an 1813, fut d'abord vicaire à Sainte-Marie d'Oleron; il occupait encore cette place lorsqu'il fut élu, en 1789, député aux états généraux par le clergé de Béarn. Il fit partie de la coalition des curés qui se réunirent au tiers-état, applaudit à la vente des biens ecclésiastiques, prêta serment à la constitution civile du clergé, et peu de temps après fut élu évêque des Landes. Dès le commencement de 1795, quelques prélats constitutionnels s'étant décidés à s'occuper de l'organisation de leur Église, Saurine et trois d'entre eux formèrent à Paris un comité sous le titre d'évêques réunis. Il s'agissait de rassembler les membres dispersés (*membra disjecta*) du clergé constitutionnel. Ils adressèrent deux *lettres encycliques* aux autres évêques leurs collègues. Saurine prit part à l'une et à l'autre. Il coopéra aux *Annales de la Religion* de Desbois, où il y a sous son nom des articles assez violents contre les Papes. Deux *conciles* des constitutionnels s'étant ouverts, le 15 août 1797 et le 29 juin 1801, il y assista, mais sans s'y faire remarquer. Il faut dire à sa louange qu'il se prononça contre la translation du dimanche au décadi, mesure alors sollicitée par les agents du Directoire, et qu'il blâma aussi l'adoption de la langue française dans l'administration des sacrements. On trouve sur ces deux points quelques bons écrits qu'il a insérés dans lesdites *Annales*. Après le concordat, Saurine, qui avait donné sa démission d'évêque des Landes, fut nommé par la protection de Fouché à l'évêché de Strasbourg. Les *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France* disent que cette nomination excita bien des plaintes. En arrivant dans son nouveau diocèse, il adressa des instructions menaçantes à son clergé. Sans parler des décisions d'une morale très-relâchée, et des taxes arbitraires de son secrétariat, il appela de tous côtés les prêtres assermentés, et força plusieurs ecclésiastiques respectables à quitter le diocèse, en voulant leur faire violer les lois les plus sacrées de la discipline. Saurine mourut subitement à Soultz, étant en tournée de visite. C'était d'ailleurs un homme régulier, et qui ne manquait pas de connaissances; mais il s'était aliéné les esprits par son attachement persévérant à l'Église constitutionnelle, par ses déclamations contre le Saint-Siége, par ses brusqueries et sa partialité. On a de lui quelques *Opuscules* dans les *Annales de la Religion*, tom. V, VII et IX. *Voy.* l'*Ami de la Religion*, tom. XXXIII, p. 91, où l'on trouve une excellente *Notice* sur cet évêque. Feller, Michaud. *Biogr. univers.*

I. **SAUSSAY** (André du), évêque de Toul, né à Paris en 1589, mort à Toul l'an 1675, était docteur en droit et en théologie. Il fut successivement curé de Saint-Leu à Paris, official et grand vicaire dans la même ville, puis évêque en 1649. Il gouverna son diocèse avec beaucoup de zèle et de sagesse. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Généalogie des hérétiques sacramentaires*, ou *Catalogue des sectes qui ont oppugné le sacrement de l'Eucharistie*; Paris, 1614, in-8°; réimprimé sous le titre d'*Histoire chronologique du combat Eucharistique*; ibid., 1617, in-8°; — — 2° *Le Métropole parisien*, ou *Traité des causes légitimes de l'érection de l'évêché de Paris en archevêché*; ibid., 1625, in-8°; trad. en latin par l'auteur; — 3° *De Sacro Ritu præferendi crucem majoribus prælatis Ecclesiæ libellus*; ibid., 1628, in-4°; — 4° *Notæ in Breviarium Parisiense*; ibid., 1631, in-4°; — 5° *De Episcopali Monogamia et unitate ecclesiastica*; ibid., 1632, in-4°; — 6° *Nullité de la religion réformée*; ibid., 1633, in-8°; — 7° *Martyrologium Gallicanum*; ibid., 1638, 2 vol. in-fol.; — 8° *De Mysticis Galliæ Scriptoribus*; ibid., 1639, in-4°. On s'accorde généralement à dire qu'il y a une certaine érudition dans les ouvrages de ce prélat, mais peu de critique et de goût. *Voy.* le P. Benoît de Toul, *Hist. ecclés. et politique de Toul*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XL, p. 36 et suiv. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. univers.*

II. **SAUSSAYE** (Charles de la). *Voy.* La Saussaye.

SAUSSOIS (DU) ou **DUSAUSSOIS**, **DUSAUSSOIR**, curé de Hautcourt, diocèse de Rouen, né vers 1687, mort dans sa paroisse l'an 1727, n'est connu que par un ouvrage intitulé : *La Vérité rendue sensible à tout le monde*, ou *Entretretien familier d'un curé avec un marchand sur les contestations dont l'Église est agitée, et en particulier sur la constitution* Unigenitus; 1719, in-12. Ce livre, en faveur de l'appel, eut plusieurs éditions. La 5e est de 1724, avec une seconde partie qui commence à l'art. 6. Il y en eut une autre en 1743, donnée par Jean-Joseph Grillot, chanoine de Chablis en 1743, 2 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, où on trouve quelques détails assez curieux sur la personne de ce dernier éditeur. *Compar.* notre art. Grillot.

SAUTERELLES. Moïse déclare impurs tous les animaux qui volent et marchent à quatre pattes; mais il excepte ceux qui, ayant les pieds de derrière plus grands, sautent et ne rampent pas sur la terre. Ensuite il désigne comme étant pures, quatre sortes de *sauterelles*, nommées en hébreu *arbé*, *solhâm*, *hargôl* et *hâgâb*, mots que saint Jérôme a rendus par *bruchus*, *attacus*, *ophiomacus* et *locusta*. Dieu frappa l'Égypte de la plaie des *sauterelles*, qui ravagèrent tout ce qui était resté dans les champs. Isaïe remarque que, lorsque les sauterelles sont emportées par le vent dans la mer, et rejetées par monceaux sur le sable, on fait de grands trous pour les enterrer, ou on les brûle pour empêcher l'infection qu'elles pourraient produire dans l'air. Moïse ayant déclaré pures ces sauterelles, on ne peut douter que l'on n'en mangeât communément dans la Palestine : ainsi il n'y a nulle difficulté d'admettre que le terme *acrides*, dont se sert saint Matthieu pour exprimer la nourriture de saint Jean-Baptiste, puisse signifier des *sauterelles*. Quant aux *sauterelles* dont il est parlé dans le prophète Joël, nous pensons qu'elles ne sont qu'un symbole des ennemis du peuple juif, et nous croyons avoir assez bien prouvé notre sentiment dans notre *Introduction*, etc. *Voy.* Lévit., xi, 20-23. Exode, x, 4, 12, etc. Joël, i, 4, 6, 7, etc. Isaïe, xxxiii, 4. Matth., iii, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. II, p. 86-88, et t. IV, 20-29, où l'on trouve prouvé, par les témoignages des voyageurs modernes les plus autorisés, tout ce que nous disons ici des *sauterelles*.

I. **SAUVE** (Saint), évêque d'Alby. *Voy.* Salvy.

II. **SAUVE** (Saint), évêque d'Amiens. *Voy.* Salve, n° I.

III. **SAUVE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Salvius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Montreuil en Picardie, au dio-

Digitized by Google

cèse d'Amiens. Les incursions que les corsaires faisaient sur les côtes de Bretagne ayant obligé les religieux de Landevenec de transporter à Montreuil les reliques de saint Winvaloë ou Guingalois, leur abbé, Hilgode, seigneur du lieu, reçut avec beaucoup d'honneur ce dépôt sacré, et fit bâtir en la même ville un monastère sous l'invocation de saint Guingalois, en 878; mais comme on transféra aussi en ce lieu, vers l'an 1100, le corps de saint Sauve, évêque d'Amiens, l'abbaye prit alors le nom de ce saint, qu'elle a retenu depuis à l'exclusion de celui de Saint-Guingalois. Cette abbaye, qui devint très-considérable, fut détruite par un incendie en 1536, et on y introduisit en 1706 les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. X, col. 1296. Richard et Giraud.

IV. **SAUVE DE VALENCIENNES (SAINT-)**, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située près de Valenciennes, dans le Hainaut français, au diocèse de Cambrai. Les uns attribuent la fondation de ce monastère à Charles-Martel, et d'autres à Charlemagne. Il y eut d'abord des chanoines séculiers auxquels succédèrent ensuite les moines de Cîteaux.

V. **SAUVE** (*Salva*), abbaye de bénédictins non réformés, était située dans une ville du même nom, autrefois au diocèse de Nîmes, et depuis dans celui d'Alais en Languedoc. Elle fut fondée en 1029, sous l'invocation de saint Pierre, par Garsinde, veuve de Bernard, seigneur d'Anduse et de Sauve, et par ses deux fils. Ce ne fut d'abord qu'un simple prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Guillem-du-Désert; mais le pape Clément IV le décora du titre d'abbaye en 1267, et Urbain IV le soumit ensuite au monastère de Saint-Victor de Marseille. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI, col. 521.

VI. **SAUVE-MAJEURE (LA)**, en latin *Sylva Major*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la Guyenne, entre la Dordogne et la Garonne, à égale distance de Bordeaux et de la Réole. Elle fut fondée par le bienheureux Géraud de Corbie en 1080, et réunie à la congrégation de Saint-Maur en 1660. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

SAUVELADE (*Sylva Lata*), abbaye d'abord de l'Ordre de Saint-Benoît, puis de celui de Cîteaux, située dans le Béarn, au diocèse de Lescar. Elle fut fondée par Gaston, vicomte de Béarn, en 1127.

SAUVER se prend ordinairement pour garantir du péril ou conserver ceux qui s'en sont échappés (Genèse, XIX, 17, 19. Juges, VI, 14. II Rois, XIX, 9). *Sauver son âme* se met, en plusieurs endroits, pour sauver sa vie, se délivrer de ses ennemis, et éviter ainsi la mort. *Voy.* Genèse, XXIX, 17. Prov., XI, 21. Ps. XXIX, 4; LVIII, 3.

I. **SAUVEUR**. Quoique ce nom soit donné dans l'Écriture à plusieurs hommes suscités pour délivrer le peuple de Dieu, il est spécialement affecté à Jésus-Christ. Les prophètes l'avaient aussi désigné sous ce nom (Isaïe, XII, 3; XIX, 20; XLIII, 3) : et l'ange Gabriel, annonçant sa naissance, dit qu'il s'appellera *Jésus*, c'est-à-dire *Sauveur* (Matth., I, 21). Enfin les apôtres donnent à Jésus-Christ le nom de *Sauveur* par excellence (Jean, IV, 42. Actes, XIII, 23. Philipp., III, 20, etc.). Le nom *Tsaphenath Phahanéach*, que Pharaon donna à Joseph, a été justement rendu dans la Vulgate par *Sauveur du monde*; et le *Psonthomphanech* des Septante est, selon les plus habiles étymologues, un terme copte qui signifie également le *Sauveur* ou le *salut du siècle, du monde* (Gen., XLI, 45). Dieu prend souvent le nom de *Sauveur* d'Israël, et avec raison, puisque c'est toujours par lui qu'agissent ceux qu'il suscite à cet effet. *Voy.* I Rois, XIV, 39. II Rois, XXII, 2. Osée, XIII, 4. Isaïe, XVII, 10. Juges, III, 9, 15. Abdias, V, 21. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*. Bernard., *ad Joseph.*, *Antiq.*, l. II, c. VI. Jablonskii *Opuscul.*, part. I, p. 207-216.

II. **SAUVEUR (ORDRE DE SAINT-)**, nom donné à l'Ordre des Birgittains ou Brigitins, fondé par l'ordre de sainte Brigitte, parce qu'on prétend que Jésus-Christ lui-même prescrivit les règlements de cet Ordre. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* notre article BRIGIDE, n° III.

III. **SAUVEUR DE BLAYE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Salvator de Blavia*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Blaye en Guyenne, au diocèse et à sept lieues de Bordeaux. On ignore l'époque de sa fondation.

IV. **SAUVEUR DE LODÈVE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Salvator Leutevensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Lodève en Languedoc. Elle fut fondée, vers la fin du Xe siècle, par saint Fulcran, évêque de la même ville.

V. **SAUVEUR DE MONTESA (SAINT-)**, Ordre militaire qui fut institué dans le royaume de Valence, en 1317, par Alphonse, roi d'Aragon. On donna à cet Ordre les biens des Templiers, et on l'unit à celui de Calatrava, de sorte qu'on lui conserva son grand maître particulier. *Voy.* Mariana, *Historia de rebus Hispaniæ*, l. XV, c. XVI. Richard et Giraud.

VI. **SAUVEUR DE VERTUS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Salvator Virtudensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Vertus, au diocèse et à six lieues de Châlons-sur-Marne. On ignore dans quel temps et par qui elle a été fondée; mais on sait qu'elle existait dès le XIe siècle. Cette abbaye fut entièrement ruinée d'abord par les Anglais, puis par les calvinistes. Elle avait été rebâtie depuis, et unie en 1676 à la congrégation de Saint-Vannes. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 939.

VII. **SAUVEUR-LE-VICOMTE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Salvator Vicecomes*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située près de la ville du même nom, en Normandie, au diocèse de Coutances, et fondée par Roger, vicomte de Saint-Sauveur, du temps de Richard le Vieil, duc de Normandie. Elle fut occupée d'abord par des chanoines, à la place desquels Nigel, vicomte de Coutances, mit des moines qu'il fit venir de Jumiéges, vers l'an 1080.

VIII. **SAUVEUR**, ecclésiastique, a donné : *Le Calendrier perpétuel*, contenant les années grégoriennes et juliennes, dont celles-ci commencent à la naissance de Jésus-Christ, et celles-là au mois d'octobre 1582. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1736. Richard et Giraud.

IX. **SAUVEUR (CONGRÉGATION DE NOTRE-)**. C'est la réforme des chanoines réguliers de Lorraine, faite par le bienheureux P. Fourrier, curé de Mataincourt. Il y a plusieurs autres congrégations de chanoines réguliers qui portent ce nom. Tels sont les chanoines de Saint-Sauveur de Latran, de Saint-Sauveur de Bologne, etc. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* notre art. FOURRIER.

SAVANAH ou **SAVANNAH**, ville épisc. des États-Unis dans la Géorgie, située près de l'embouchure de la rivière du même nom, avec un port. En 1797, les deux tiers de cette ville ont été réduits en cendres. Après 1827, on com-

Digitized by Google

mença à la restaurer et à la fortifier sur un nouveau plan. On a construit, entre autres monuments, une nouvelle église à l'usage des presbytériens. Il y a d'autres lieux destinés aux divers cultes des épiscopaux, des luthériens, des méthodistes, des baptistes et des juifs. Le nombre des catholiques s'étant accru dans ce pays, Pie IX, par sa bulle du 19 juillet 1850, a établi à Savannah un évêché qu'il a déclaré suffragant de la métropole de Baltimore, et le 23 du même mois, il a nommé évêque de ce nouveau siége François-Xavier Gartland. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 293-294.

SAVARON (Jean), historien, né à Clermont en Auvergne l'an 1550, mort en 1622, fut successivement conseiller au siége présidial de Riom, conseiller à la cour des aides de Montferrand, et lieutenant général de la sénéchaussée d'Auvergne. Il a laissé plusieurs ouvrages estimés et pleins d'érudition, parmi lesquels nous citerons : 1° *Sidonii Apollinaris Opera*, avec des notes; 1609, in-4°, 3e édit.; — 2° *Traité des confréries;* Paris, 1604, in-8°; — 3° *De Sanctis Ecclesiis et monasteriis Claromontii, incerto auctore seculi decimi, edente cum notis J. Savarone;* ibid., 1608, in-8°; — 4° *Traité contre les masques;* ibid., 1808, 1811, in-8°; — 5° *Traité contre les duels;* ibid., 1610 et 1614, in-8°, — 6° *Homilia S. Augustini de calendis januarii, ac venerandæ Sorbonæ decretalis Epistola contra festum fatuorum, notis illustratæ*, etc.; ibid., 1611, in-8°. *Voy.* Durand, *Origines de Clermont.* Paul Colomiez, *Mélanges histor.* Moréri, *Diction. histor.*, et Nicéron, *Mémoires*, tom. XVII, donnent la liste des divers ouvrages de Savaron. Richard et Giraud, qui en citent un certain nombre. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SAVARY (Philémon-Louis), chanoine de Saint-Maur-les-Fossés, près de Paris, né en 1654, mort l'an 1727, avait une très-grande connaissance de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église et de la morale chrétienne. Il prêcha même avec applaudissement, pendant sa jeunesse, dans les chaires les plus célèbres de Paris, et il composa en 1679 un *Discours sur la vraie et la fausse humilité* qui remporta le prix de l'Académie française cette année-là, et qui a été imprimé dans le tom. I d'un *Recueil* de pièces d'éloquence à Rotterdam, 1707. Nicéron, *Mémoires*, tom. IX. Le *Journ. des Savants*, mars 1731. Moréri, *Diction. histor.*

I. **SAVÉ**. La vallée de *Savé*, autrement la *vallée du Roi*, était, selon quelques géographes, à l'orient de la mer Morte. D. Calmet remarque qu'elle devait être assez près de Jérusalem, puisque Melchisédech, qui en était roi, vint audevant d'Abraham jusqu'à cette vallée. Cette remarque de D. Calmet suppose que *Salem*, dont Melchisédech était roi, est la même ville que Jérusalem; ce qui n'est pas prouvé. *Voy.* Genèse, XIV, 17. I Rois, XVIII, 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* notre art. SALEM, n° I.

II. **SAVÉ-CARIATHAÏM**. Les Emmins, anciens peuples de delà le Jourdain, demeuraient à *Cariathaïm*. Chodorlahomor et ses alliés les battirent la même année qu'ils attaquèrent les cinq rois de la Pentapole. Les Moabites dans la suite les exterminèrent. *Savé-Cariathaïm* est apparemment une campagne, située près de *Cariathaïm*, qui fut attribuée à la tribu de Ruben, et ensuite occupée par les Moabites. *Voy.* Genèse, XIV, 5. Nombr., XXXII, 37. Ézéch., XXV, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SAVIGNAC (Louis), prêtre et docteur en théologie de la faculté de Paris, a publié : *Panégyriques des saints;* Paris et Amiens, 1687, 2 vol. in-8°; ce sont des sermons qu'il avait prêchés en différentes églises. *Voy.* le *Diction. des Prédicateurs.*

I. **SAVIGNY** (*Saviniacum*), abbaye de bénédictins non réformés, était à trois lieues de Lyon, vers le couchant, sur la petite rivière de Bresse. C'était une des plus anciennes et des plus illustres maisons de l'Ordre de Saint-Benoît. On ignore dans quel temps et par qui elle a été fondée, mais on sait qu'elle existait déjà sous le règne de Charlemagne. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, etc., tom. VII, p. 470. Richard et Giraud.

II. **SAVIGNY**, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, en Normandie, au diocèse d'Avranches. Elle fut commencée par saint Vital de Mortain en 1105, et achevée l'an 1112. Raoul de Fougères céda une partie de la forêt de *Savigny* pour la fondation de ce monastère, et Henri Ier, roi d'Angleterre, lui fit plusieurs donations. Serlon, quatrième abbé de Savigny et grand ami de saint Bernard, unit toutes les maisons de son Ordre à celui de Cîteaux en 1148, et les mit toutes sous la filiation de Clairvaux. Cette abbaye eut beaucoup à souffrir de la part des calvinistes; et Claude du Bellay, qui la posséda en commende depuis 1588 jusqu'en 1603, y fit faire des réparations considérables. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II. Richard et Giraud.

SAVILE (Sir Henry), anglican, né à Bradley, dans le Yorkshire, en 1549, mort à Eton l'an 1622, prit ses grades à Oxford, devint principal du collége de Merton, et il y professa le grec et les mathématiques. Il devint en 1596 prévôt du collége d'Eton, et fonda en 1619 deux chaires, l'une de géométrie, l'autre d'astronomie, à l'université d'Oxford. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° une édition du traité *De Causa Dei contra Pelagium* de Th. Bradwardin; 1618, in-fol.; — 2° une édition des *Œuvres de saint Jean Chrysostome;* Eton, 1613, 8 vol. in-fol.; — 3° *Rerum anglicarum Scriptores post Bedam præcipui;* Londres, 1596, in-fol.; Francfort, 1601, in-fol. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses.* Chalmers, *General biogr. Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SAVIN** (Saint), martyr. *Voy.* SABIN, n° I.

II. **SAVIN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Savinus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Bigorre, au diocèse et à cinq lieues de Tarbes, dans la vallée de Lavidan, près du Gave. Pierre de Marca attribue la fondation de ce monastère à Charlemagne, et D. Mabillon à un saint solitaire, nommé *Savin*, qui mourut et fut enterré en ce lieu, après y avoir demeuré treize ans dans une austère retraite. Cette communauté dépendait autrefois de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, mais elle fut unie plus tard à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* Mabillon, *Annal.*, tom I, ad an. 780, n° 74. *Gallia Christ.*, tom. I, col. 1246. Richard et Giraud.

III. **SAVIN (SAINT-)**, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans un bourg du même nom, au diocèse et à neuf lieues de Poitiers, sur le bord de la Gartempe. Elle fut commencée par Charlemagne, vers l'an 800, dans un lieu qui se nommait auparavant *Cerasus*, et achevée, suivant la Chronique de Maillesai, par Louis le Débonnaire. Dès que ce monastère fut achevé, ce prince en donna la conduite à saint Benoît d'Aniane, qui en fut le premier abbé. Cette abbaye avait échappé à la fureur des Normands en 878, mais elle fut détruite peu après. Rétablie dans la suite, elle fut unie à la congré-

Digitized by Google

gation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. II, col. 1285.

SAVINIEN. *Voy.* SABINIEN, nos I et II.

SAVONAROLA ou **SAVONAROLE** (Girolamo-Maria-Francesco-Matteo), fameux religieux dominicain, né à Ferrare en 1452, mort à Florence l'an 1498, fit profession en 1475, et on l'appliqua à enseigner et à prêcher; ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il fut regardé comme le prédicateur de son siècle le plus touchant et le plus pathétique. Il arriva à Florence en 1489, et commença la réforme du couvent de Saint-Marc, dont il avait été établi prieur. D'autres couvents s'étant joints à celui-ci, ils formèrent la congrégation de Saint-Marc, la plus régulière qu'on connût alors en Italie, et dont Savonarole fut regardé comme le fondateur. Son zèle ardent à s'élever contre les vices lui attira des ennemis qui le noircirent de mille calomnies. Alexandre VI l'excommunia, et ses ennemis trouvèrent enfin le moyen de le faire périr sur le gibet avec deux de ses religieux. On le mit d'abord à la question, et son interrogatoire, tel qu'il fut rendu public, parut prouver qu'il était à la fois fourbe et fanatique. Il est certain qu'il s'était vanté d'avoir eu de fréquents entretiens avec Dieu, et qu'il l'avait persuadé à ses confrères. Il prétendait aussi avoir soutenu de grands combats avec les démons. Jean-François Pic de la Mirandole, auteur de sa *Vie*, assure que les diables, qui infestaient le couvent des dominicains, tremblaient à la vue du frère Jérôme. Il n'y a en tout cela rien d'incroyable, s'il n'est pas prouvé authentiquement que, par ses sentiments ou sa conduite, Savonarole s'était rendu indigne de ces faveurs divines. Quoi qu'il en soit, il a trouvé un grand nombre d'apologistes : les plus célèbres sont le P. Quétif, Ambroise Catharin, Bzovius, Baron, Alexandre, Marsile Ficin, Matthieu Toscan, Flaminius, etc. Plusieurs même lui ont donné le titre de *bienheureux* et de *martyr*, et, dès le pontificat de Clément VIII, on vit à Rome son image sur des médailles, avec ces titres. On assure que saint Philippe de Néri en particulier eut toujours une vénération singulière pour sa personne et sa doctrine. Il a composé un grand nombre d'ouvrages moraux, spirituels et ascétiques, dont on trouvera la liste dans la notice que Brunet a consacrée à Savonarole dans son *Manuel*. Mais il faut remarquer qu'il y a une vingtaine de *Sermons* qui ont été mis à l'*Index du concile de Trente* avec la clause : *Donec emendatæ prodeant;* et que, quant à ses œuvres inédites, elles ont été classées parmi les livres défendus en vertu d'un décret du 14 février 1837, lequel porte : « Opere inedite di Fra Girolamo Savonarola : *vel alio titulo :* libri cinque dell' Italia, *cujus initium :* dell' Italia. Libro primo, i Principi. » *Voy.* Bzovius, tom. XVIII, p. 307 et suiv. Sponde, *Annal.*, ad ann. 1498. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I. *Vita Hieron. Savonarolæ Ferrariensis, O. P. authore Fr. Pico, Mirandulæ Concordiæque principe, t. I et II, Parisiis*, 1674; cette Vie a été publiée par le P. Quétif, avec beaucoup de notes, de documents et de dissertations. Le Père Touron, *Hist. des hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. III, p. 569 et suiv., et presque tous les *biographes;* car il en est peu qui n'aient consacré un article à notre fameux dominicain.

SAVONE (*Savo, Savona*), ville des États sardes, située sur la côte, entre Noli et Gênes. De Commanville dit qu'*on la voit évêché sous Milan dès le* ve *siècle*, et cependant, dans la *Table chronologique de la province de Milan*, il en met l'érection comme évêché au vie; ce qui est plus conforme à ce que disent Richard et Giraud d'après Ughelli, à savoir, que le premier évêque de Savone, Montanus, siégeait en 601. Savone a été la patrie des papes Sixte IV et Jules II, et le lieu où Napoléon, empereur des Français, retint Pie VII prisonnier en 1809. Aujourd'hui Savone et Noli, réunis, ne forment qu'un seul évêché sous l'archevêché de Gênes. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IV, col. 730. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 208. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 33-4, où on trouve indiqués plusieurs auteurs qui ont écrit sur Savone.

SAVONIÈRE était autrefois un bourg près de Toul en Lorraine, où il n'y a plus aujourd'hui qu'une église dédiée à Saint-Michel. On y tint un concile, *concilium ad Saponarias*, l'an 859, en présence de Charles le Chauve, roi de France, et de ses neveux Lothaire et Charles, fils de l'empereur Lothaire. *Voy.* sur ce concile Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 49-50.

SAXI (Pierre), chanoine de l'église d'Arles, mort en 1637, a laissé plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels nous citerons : *Pontificium Arelatense, sive Historia primatum Arelatensis Ecclesiæ;* Aix, 1629, in-4°. *Voy.* Feller.

SAXIACUS (**HEREMITA**). *Voy.* JACQUES, n° V.

SAXIUS. *Voy.* SASSI.

SAYDE. *Voy.* SIDON, n° II.

SAYER (Grégoire), bénédictin de la congrégation du Mont-Cassin, mort en 1602, a laissé : 1° *La Clef des cas de conscience*, ou *Trésor de la théologie morale*, Venise, 1605, 2 vol.; — 2° des *Sacrements en général;* ibid., 1599; — 3° *Fleurs des décisions*, ou *des Cas de conscience*, ibid.; — 4° *Somme du sacrement de pénitence, des censures et des empêchements canoniques;* ibid.

SBARAGLIA (Jean-H.), religieux conventuel de l'Ordre de Saint-François de Ferrare. On a de lui : *Germana S. Cypriani et Afrorum, necnon Firmiliani et Orientalium Opinio de hæreticorum baptismate ad rectam criticarum, vindiciis Cyprianarum disputationum, intelligentiam exposita à F. Joanne H. Sbaraglia*, etc.; Bologne, 1741, in-4°. Il y a trois dissertations dans lesquelles le savant religieux combat le sentiment du P. Missorio, cordelier de Venise, qui prétendait que les Lettres de saint Cyprien et de saint Firmilien, de même que le concile d'Afrique, auquel présida saint Cyprien, et où fut décidée la nécessité de réitérer le baptême des hérétiques, et tout ce qui regarde cette célèbre question, sont autant d'ouvrages supposés par les donatistes. Le P. Sbaraglia rétablit la fin de ces actes, défend le sentiment ordinaire, et répond aux sentiments de ses confrères. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1742, p. 379 et suiv.

SBARALA (Hyacinthe), de l'Ordre des Frères Mineurs et docteur en théologie. On a de lui : *Bullarium franciscanum, romanorum Pontificum constitutiones, epistolas ac diplomata continens, tribus Ordinibus Minorum, Clarissarum et Pœnitentium, a Seraphico patriarcha sancto Francisco institutis concessa, ab illorum exordio ad nostra usque tempora; jussu atque auspiciis reverendissimi Patris Magistri J. Joannis-Baptistæ Constantis, Minorum conventualium Ministri generalis, conquisitis undique monumentis, nunc primum in lucem editum, notis atque indicibus locupletatum, studio et labore Fratris Hyacinthi Sbaraleæ, ejusdem Ordinis, sacræ theologiæ ma-*

Digitized by Google

gistri, tomus I, ab Honorio III ad Innocentium IV. Romæ, typis sacræ congregationis de Propaganda fide; 1759, in-fol. Richard et Giraud pensent que cet auteur est le même que Jean-Hyacinthe Sbaralea, religieux du même Ordre, qui a laissé: *Disputatio de sacris pravorum ordinationibus qua vera vetusque Ecclesiæ doctrina... est novis ostensa monumentis;* Florence, 1750, in-4°. *Voy. Annales typogr.*, mois de novembre 1771, p. 397 et suiv. Le *Journ. des Savants*, 1751, p. 438. Richard et Giraud, qui donnent un aperçu du contenu de ces deux ouvrages.

SBARDELLAT. *Voy.* Dudith.

SBIDE ou **ZUDA**, siége épisc. d'Isaurie, dans le patriarcat d'Antioche, érigée en évêché au ve siècle, sous la métropole de Séleucie. Un de ses évêques, nommé Conon, souscrivit la lettre synodale du concile de Chalcédoine à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie. On le trouve aussi dans les actes du même concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1027. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 208.

SCACCHI ou **SCHACCI**, **SCHACCHI** (Fortunato), de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Ancône vers l'an 1573, mort à Fano en 1643, enseigna la théologie à Bologne, l'hébreu à Padoue, et l'Écriture sainte à Rome; enfin Urbain VIII le nomma maître de sa chapelle. Parmi ses écrits nous citerons: 1° *Sacrorum elæochrismatum Myrothecium sacroprofanum;* Rome, 1625-1637, 3 vol. in-4°; ces 3 vol. furent réimprimés à Amsterdam en 1701, en 1 vol. in-fol., sous ce titre: *Sacrorum elæochrismaton Myrothecia tria in quibus exponuntur olea atque unguenta divinos in Codices relata, et olim vel cunctis universim gentibus in vita, qua quotidiano, qua molliore cultu, vel nominatim apud Israelitas, tam in sacrorum antistibus, locis, supellectilibus, quam in regibus solemniter, inaugurandis usurpata... Opus eruditione multiplici conspersum, et instituta veterum, litterasque reconditiores, hebraicas, græcas, romanas, hujus argumenti occasione passim illustrans, nec antea sic emendatum, adornatum figuris elegantissimis;* — 2° *Prediche e discorsi;* Rome, 1636, in-4°; — 3° *De Cultu et veneratione servorum Dei liber, qui est de notis et signis sanctitatis;* Rome, 1639, in-4°; — 4° une belle édition de la *Bible;* Venise, 1609, 2 vol. in-fol.; cette Bible contient la Vulgate, la version latine appelée romaine, faite sur les Septante, la version de Pagnin, faite sur l'hébreu, et la version de la paraphrase chaldaïque. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1703. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXI. Richard et Giraud. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

SCALA, ville épisc. du royaume de Naples, située dans la principauté citérieure, sous la métropole d'Amalfi; elle est aujourd'hui à demi-ruinée. L'évêché a été uni à celui de Ravello, l'an 1603, par Clément VIII, sous condition que Scala continuerait à être suffragant d'Amalfi, et que Ravello resterait immédiatement soumise au Saint-Siége. Le premier évêque de Scala fut Serge, qui siégeait en 987, et le premier de Scala et Ravello réunis fut François Bennius, homme fort pieux et fort savant. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VII, p. 321. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 208. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 51-54.

SCALACK. *Voy.* Sciala.

SCALIGER (Joseph-Juste), érudit, né à Agen en 1540, mort à Leyde l'an 1609, embrassa le calvinisme à l'âge de vingt-deux ans, et vint achever ses études à l'université de Paris, où il apprit le grec sous Turnèbe. Il se rendit aussi très-habile dans la langue hébraïque, dans la chronologie, ainsi que dans les belles-lettres; aussi les curateurs de l'Académie de Leyde l'attirèrent-ils dans leur université. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres: 1° *Hippolyti Canon paschalis cum commentario;* Leyde, 1595, in-4°; — 2° *Thesaurus temporum: Eusebii chronicorum lib. II; isagogici chronologiæ canones;* Leyde, 1606, in-fol.; Amsterdam, 1658, in-fol.; 3° *De Emendatione temporum;* la meilleure édition est celle de Genève, in-fol.; écrit savant, mais où il y a des inexactitudes; le P. Petau les redresse souvent dans son livre *De Doctrina temporum;* il a été mis à l'*Index* de Clément VIII avec la clause *donec corrigatur;* — 4° *Epistolæ;* Leyde, 1627, in-8°; elles ont été publiées par Daniel Heinsius, et condamnées par un décret de la Congrégation de l'*Index* du 19 mars 1633, avec la même clause *donec corrigatur. Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIII. Colomiers, *Gallia orientalis*. Sax, *Onomasticon*, tom. III. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SCAMPI, ville épisc. de la nouvelle Épire, au diocèse de l'Illyrie orientale, située dans l'Albanie, entre Lychnide et Dyrrachium Durazzo. On en connaît deux évêques: le premier, Artemius, souscrivit la lettre du concile de sa province à l'empereur Léon touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie, et le second, Troius, siégeait sous le pape Hormisdas. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 247.

I. **SCANDALE** (*Scandalum*), terme qui en général, selon Hesychius, signifie un *piége*, un *empêchement*. Dans l'Écriture et les auteurs ecclésiastiques, le *scandale* se met pour tout ce qui peut être à quelqu'un une occasion de chute, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre moral. Il y a une autre espèce de *scandale* qui ne nuit qu'à ceux qui prennent occasion des actions du prochain pour les blâmer et les décrier, quelque innocente que soit leur conduite, en la manière que firent les Juifs à l'égard du Sauveur (Lévit., xix, 14. Exod., xxiii, 33. I Rois, xviii, 21. Matth., xviii, 7. Marc, ix, 41. Matth., xi, 6. Romains, ix, 33. I Pierre, ii. 8). Le mot de *scandale* est encore pris, dans l'Écriture, pour les maux que l'on souffre à l'occasion de quelque autre: *Usquequo patiemur hoc scandalum*, disent les Égyptiens, pour engager Pharaon à laisser aller les Israélites, à la vue des plaies dont ils étaient frappés à leur occasion (Exod., x, 7). Il signifie aussi porter la peine de ses crimes: *Scandalum iniquitatis eorum factum est* (Ézéch., vii, 19). On l'explique encore par s'exposer au danger de se faire une mauvaise réputation (Ecclésiastique, i, 37). Enfin le Saint-Esprit nous assure que celui qui écoutera ses instructions ne sera point scandalisé, c'est-à-dire qu'il ne tombera pas dans le crime; et que quiconque ne cherche pas sincèrement la sagesse, tombera dans le piége de l'ennemi (Ecclésiastique, xxiii, 7; xxxii, 19). *Voy.* Dom Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théologie*.

II. **SCANDALE**, montagne du scandale; c'est le mont des Oliviers, sur lequel Salomon bâtit des temples aux idoles pour plaire aux femmes étrangères qu'il avait épousées. *Voy.* III Rois, xi, 4. IV Rois, xxiii, 13. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

III. **SCANDALE**, dans le langage de l'Église et de la théologie, se prend pour tout ce qui peut être au prochain une occasion de chute spirituelle. C'est une parole, une action, ou une

Digitized by Google

omission mauvaise en effet ou en apparence, qui donne à un autre occasion de tomber dans le péché. On distingue plusieurs sortes de *scandales* : 1° Le *scandale actif* ou *donné*, c'est celui par lequel on porte quelqu'un au mal par quelque parole, ou quelque action, ou quelque omission déréglée, ou qui en a l'apparence. 2° Le *scandale formel* ou *direct*, qui a lieu quand on a l'intention expresse de porter quelqu'un au mal. 3° Le *scandale indirect* ou *interprétatif*, que l'on donne lorsque, sans avoir l'intention de porter quelqu'un au mal, on dit néanmoins ou on fait quelque chose qui soit capable de l'y porter. 4° Le *scandale passif* ou *pris simplement*, c'est celui qui n'a pas d'autre cause que la mauvaise disposition d'une personne qui se scandalise, et qui prend occasion de faire quelque faute des actions ou des paroles des autres, quoique ces actions et ces paroles soient innocentes en elles-mêmes, et qu'elles n'aient rien qui porte au mal; ce n'est pas de ce genre de *scandale* que le Sauveur a dit : « Malheur à l'homme par qui le scandale arrive! » (Matth., XVIII, 7) puisque celui qui le donne dans ce cas est entièrement innocent et fait ce qu'il doit. 5° Le *scandale pharisaïque*, qui a lieu lorsque quelqu'un se scandalise par pure malice d'une parole ou d'une action innocente; tel était celui des Juifs, qui se scandalisaient des bonnes œuvres de Jésus-Christ et des apôtres; il faut mépriser ces sortes de *scandales*. 6° Le *scandale des faibles* ou *des petits*, c'est celui de quelqu'un qui se scandalise par ignorance ou par faiblesse d'une parole ou d'une action innocente. Il faut éviter ces sortes de scandales, en réglant ses paroles et ses actions même innocentes, de manière qu'elles ne puissent être pour les faibles une occasion de chute et de péché (I Corinth., VIII, 9-13). Le *scandale actif*, soit *direct*, soit *indirect*, est un péché mortel de sa nature, parce qu'il est contraire à l'amour de Dieu et du prochain, et que Dieu le défend sous les plus grièves peines (Matth., XVIII, 6-9). Nous disons *péché de sa nature*, parce qu'il n'est quelquefois que péché véniel, quand, par exemple, il n'est occasion que d'une faute légère et vénielle seulement. On doit s'abstenir des actions indifférentes, ou même bonnes et saintes, mais qui ne sont que de conseil, si elles donnent aux faibles ou aux ignorants occasion de péché, jusqu'à ce qu'on les ait instruits et qu'ils cessent de se scandaliser, ou au moins qu'on les ait mis en état de ne se point scandaliser, s'ils le veulent; car si, malgré l'instruction, ils continuent à se scandaliser sans raison, ce n'est plus de leur part qu'un *scandale pharisaïque*, qu'il faut mépriser. Quant aux choses de précepte, il n'est jamais permis de s'abstenir de ce qui est commandé par le droit naturel, pour éviter le scandale, parce qu'une telle omission est toujours un péché en soi, et qu'il n'est jamais permis de pécher; mais on peut, et on doit même ne point accomplir ou transgresser un précepte positif divin ou humain, lorsque cette omission ou cette transgression n'est point intrinsèquement mauvaise, pour éviter un grand scandale; c'est ainsi, par exemple, qu'une personne peut travailler un jour de fête, lorsqu'elle y est forcée par une autre qui est sur le point de la tuer, ou de lui causer un mal grave, ou de commettre quelque autre crime, si elle ne le fait. — Le *scandale* est très-commun, et on le commet en une infinité de manières; c'est ainsi que s'en rendent coupables ceux qui, par les injures ou leurs importunités, donnent aux autres occasion de jurer, de blasphémer; ceux qui composent, qui impriment ou qui vendent de mauvais livres; ceux qui chantent des chansons déshonnêtes; ceux qui représentent ou qui fréquentent les spectacles; ceux qui font ou qui exposent des images ou des statues indécentes; les filles et les femmes qui portent des ornements lascifs ou qui montrent d'inconvenantes nudités, etc. — La circonstance du *scandale* donné par une mauvaise action augmente certainement la grièveté du péché; par conséquent cette circonstance doit être accusée dans la confession. Plus une personne est obligée par son rang, par sa dignité, par la sainteté de son état, à donner bon exemple, plus le scandale est criminel de sa part. Lorsqu'un homme vicieux cache ses désordres autant qu'il le peut, on ne doit pas l'accuser d'hypocrisie, s'il le fait afin d'éviter le scandale; il est moins coupable que celui qui viole toutes les bienséances et brave la censure publique, sous prétexte qu'il ne veut pas être hypocrite.

Quant au *scandale* considéré au point de vue du droit canon, nous dirons avec l'abbé André : 1° que les canonistes établissent les maximes suivantes, dont plusieurs cependant rentrent dans celles que nous avons rapportées dans cet article même : *Propter scandalum fit quod alias non fieret... Ecclesia tolerat multa propter scandalum... Scandali ratione remittitur rigor juris... Scandalum utilius nasci permittitur, quam quod veritas relinquatur... Propter scandalum evitandum, non debet quis præfici, etiam interveniente electione collegii;* 2° que c'est pour éviter le scandale qu'on a exclu des ordres les irréguliers par défauts corporels *ex defectu corporis* (Cap. *Hinc etenim*, dist. XLIX. *Compar.* notre art. IRRÉGULARITÉ); 3° qu'il est rare qu'un des cas privilégiés ne soit accompagné de *scandale;* mais le *scandale* seul ne fait pas que le délit soit privilégié, parce qu'il peut être plus ou moins grand, comme il peut également se rapporter à une action plus ou moins criminelle. D'ailleurs le *scandale* sert de règle pour distinguer dans le for pénitentiel et gracieux les cas réservés au Saint-Siége, et ceux dont l'évêque peut absoudre, suivant les décrets du concile de Trente cités dans nos art. CAS, n° IV, DISPENSE, n° I. *Voy.* Thomas, 1. 2., qu. 71, et 2. 2., qu. 43. Albéric. de Rosat., *Diction.*, ad verb. SCANDALUM. Felinus Sandæus, in cap. *Qui scandalizaverit, de Regul. juris.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **SCAPULAIRE**, partie de l'habillement de certains Ordres religieux. Il consiste en deux bandes d'étoffe, dont l'une passe sur l'estomac, et l'autre sur le dos ou sur les épaules. De ce dernier mot lui est venu son nom, *épaule* se disant en latin *scapula;* les religieux profès le laissent pendre jusqu'à terre, mais les frères lais jusqu'aux genoux seulement.

II. **SCAPULAIRE**, c'est aussi un signe de dévotion envers la sainte Vierge qui fut introduit parmi les fidèles vers le milieu du XIII[e] siècle, par Simon Stock, carme anglais et général de son Ordre. Ce signe religieux est de porter leur *scapulaire;* chez les laïques, c'est de porter sur la poitrine deux petits morceaux d'étoffe bénite sur lesquels est représentée l'image de la sainte Vierge, joints ensemble au moyen d'un cordon ou d'un ruban passé autour du cou. Simon Stock assura que, dans une vision, la sainte Vierge lui avait donné le *scapulaire*, comme une marque de sa protection spéciale envers tous ceux qui le porteraient, qui garderaient la virginité la continence ou la

Digitized by Google

chasteté conjugale, selon leur état, et qui réciteraient le petit office de Notre-Dame. Le docteur de Launoy a prétendu, dans un ouvrage, que cette vision était une imposture, que les bulles des Papes citées en sa faveur sont des pièces supposées, et que les carmes n'ont commencé à porter le *scapulaire* que longtemps après la date de la vision prétendue; mais les papes Paul III et Paul V, Pie V, Clément VIII, Clément X et Benoît XIV ont approuvé cette dévotion. Benoît XIV est un des auteurs qui ont réfuté l'ouvrage de Launoy. Les protestants, de leur côté, n'ont pas manqué de traiter la vision de Simon Stock de *fable ridicule et impie*, de *fraude notoire*, de *sottise superstitieuse*. Richard et Giraud font à ce sujet les réflexions les plus sages et les plus judicieuses: « Si dans cette diversité d'opinions, disent-ils, il nous est permis de proposer notre sentiment, nous dirons que rien n'empêche de soutenir la réalité de la vision du bienheureux Simon Stock et de la bulle sabbatine, avec des modifications conformes à l'analogie de la foi et de la sainte doctrine, et aux termes du décret de Paul V, en date du 11 février 1613. Que l'on dise donc, si l'on veut, que la sainte Vierge apparut à Simon Stock, et qu'elle lui donna le *scapulaire* comme une marque de sa protection spéciale sur les confrères qui le porteraient dignement; qu'on dise encore que la sainte Vierge emploiera son crédit et son intercession auprès de Dieu pour procurer la délivrance des confrères du *scapulaire* morts en état de grâce, et qui seront dans le purgatoire, spécialement le samedi, ce qui peut arriver à l'égard de quelques-uns le premier samedi d'après leur mort; rien dans ces assertions qui soit impossible ou improbable. On peut le croire pieusement, et bien des raisons viennent à l'appui de cette pieuse croyance. C'est une révélation faite par la Mère de Dieu: cette Reine du ciel ne s'est-elle donc jamais fait voir à aucun mortel, et oserait-on traiter dans le christianisme toutes ces apparitions d'idées fabuleuses et chimériques? C'est une révélation faite à l'un des plus saints et des plus éclairés serviteurs de Dieu. En la rapportant, a-t-il voulu nous tromper? ou, en la croyant, s'est-il trompé lui-même? C'est une révélation reconnue, confirmée ou soutenue par un grand nombre de Papes, d'évêques, de docteurs; autant de raisons qui la rendent croyable et qui la vengent de l'orgueilleuse indocilité des esprits incrédules et prétendus forts. » Après ces réflexions les savants dominicains rapportent la censure faite par M. Guy de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, contre certaines propositions avancées par un prédicateur, dans un sermon prêché le 21 juillet 1697, touchant le scapulaire. Terminons cet article par quelques considérations de Bergier non moins sages et non moins judicieuses que celles de Richard et Giraud; c'est le résumé d'une courte mais solide discussion: « Toute la question se réduit donc à savoir si la dévotion de porter le scapulaire est bonne, ou mauvaise, pieuse, ou abusive et superstitieuse: or nous soutenons qu'elle est utile et salutaire, puisqu'elle porte les fidèles à honorer la Mère de Dieu, à imiter ses vertus, à réciter des prières, à fréquenter les sacrements, à fraterniser ensemble pour faire de bonnes œuvres. Donc les Papes ont bien fait de l'approuver, surtout dans un temps où il était nécessaire de prévenir les fidèles contre les clameurs des hérétiques, et de les affermir dans la piété; mais il est faux que, par cette approbation, ils aient donné aucune sanction à la vision vraie ou fausse de Simon Stock, ni aux erreurs que les carmes ont pu débiter sur l'efficacité du *scapulaire*. Au contraire, Paul V a donné une bulle exprès pour proscrire toute conséquence erronée que l'on peut tirer de là et tout abus que l'on peut en faire. » La fête du Scapulaire se célèbre le 16 juillet *Voy.* Benoît XIV, *De servorum Dei Beatific. et canonis.*, t. IV, part. II, c. IX. *De Festis B. M. Virginis*, l. II, c. VI. Le P. Daniel de la Vierge Marie, *Vinea Carmeli.* Le P. Jean Feyxoo de Villalobos, *Historico-sacra et theologico-dogmatica Dissertatio de vera origine et progressu monastici.* Le P. Irénée de Saint-Jacques, *Tractatus theologicus de singulari immaculatæ Virginis protectione.*

SCARPANTO, île de la mer Égée, entre Rhodes et Crète, appelée autrefois *Carpathe*, d'où est venu le nom de *mer Carpathienne.* Il y a une ville nommée aussi *Scarpanto,* qui était un évêché suffragant de Rhodes, métropole des îles Cyclades. Les Latins y ont eu quatre évêques, dont le premier, Nicolas, mourut en 1326. Quant aux évêques grecs, nous en avons parlé au mot CARPATHUS. Scarpanto est aujourd'hui un évêché *in partibus,* toujours sous Rhodes, siége également *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1058. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 115.

SCARPHIA, siége épisc. de la province d'Hellade, sous la métropole de Corinthe, au diocèse de l'Illyrie orientale. On n'en connaît qu'un évêque, Zoïle, qui souscrivit la lettre synodale de sa province à l'empereur Léon, touchant le meurtre de saint Proter d'Alexandrie. On le trouve aussi dans les Actes du concile de Chalcédoine, avec le titre d'*évêque de Carsia* ou *Carfia,* qu'on croit être la même chose que *Scarphia. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 212.

I. **SCEAU** (*Sigillum, signum, signaculum*). Les anciens Hébreux portaient leurs *sceaux* ou *cachets* au doigt, dans des bagues, ou sur le bras, dans des bracelets. Aman scella les ordres d'Assuérus contre les Juifs avec l'anneau du roi (Esther, III, 12). L'époux du Cantique souhaite que son épouse le mette comme un *sceau* sur son bras (Cantiq., VIII, 6). L'usage des *sceaux* ou cachets est très-ancien, puisque Juda, fils de Jacob, laissa le sien pour gage à Thamar (Genèse, XXXVIII, 25), et que Moïse dit que Dieu tient sous le sceau les instruments de sa vengeance (Deutér., XXXII, 34). On voit, dans Jérémie, une preuve de l'usage où étaient les Hébreux de faire un *duplicata* des contrats civils, dont l'un demeurait entre les mains de l'acquéreur, et l'autre, cacheté, était mis en dépôt dans un lieu sûr (Jérém., XXXII, 10). Les Grecs en usaient de même, selon Aristophane. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **SCEAU**, cachet dont l'empreinte sert à rendre un acte authentique. Les évêques ont des sceaux pour marquer les provisions et les autres actes qu'ils donnent; et l'un de leurs droits temporels est le droit du *sceau* dans les provisions des bénéfices et autres actes de cette nature. Il ne leur est point permis d'affermer leur *sceau;* ils doivent le commettre à un ecclésiastique recommandable par son savoir et sa probité. Autrefois, pendant que la régale était ouverte, le chapitre de la cathédrale recevait les droits du *sceau*, tant pour les actes de la juridiction volontaire et gracieuse que pour ceux de la juridiction contentieuse. Le chapitre qui avait reçu ces droits était chargé d'en rendre compte. *Voy.* les *Mémoires du clergé*,

Digitized by Google

tom. VII, p. 187, 197; tom. II, p. 889-895.

SCEAUX. Les *sceaux* dont il est parlé dans l'Apocalypse sont l'annonce des calamités qui vont fondre sur l'empire persécuteur. *Voy.* Apocalyp., VI, et les comment. sur ce passage. J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. V, p. 269.

SCELLIÈRES (*Sigillariæ*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux dans la Champagne, au diocèse de Troyes. Elle était de la filiation de Pontigny, et elle fut fondée l'an 1167.

SCENÆ MANDRÆ ou **MANDRORUM**, évêché de la deuxième Augustamnique, sous le patriarcat d'Alexandrie, entre Aphrodite et Babylone. Cet évêché fut érigé au ve siècle comme suffragant de la métropole de Léontopolis. On n'en connaît qu'un évêque, Pierre, qui souscrivit à la lettre des prélats d'Égypte à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie. Scenæ Mandræ est actuellement un évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Léontopolis, qui est aussi un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 563. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 209. Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 115.

SCENOPEGIA. *Voy.* TABERNACLES (FÊTE DES).

SCEPPER (Corneille), baron d'Eik, né à Dunkerque, vivait sous le règne de Charles V. Nous avons de lui : *Défense de la foi contre les astrologues*; Anvers, 1523.

SCEPSIS, ville épisc. de l'Hellespont, sous la métropole de Cyzique, au diocèse d'Asie, située près de Troas. Cet évêché était uni à celui de Troas au commencement du ve siècle; mais ces deux églises furent séparées ensuite, et elles avaient chacune leur évêque particulier en 451, comme il paraît par les actes du concile de Chalcédoine tenu la même année. Nous en connaissons cinq évêques, dont le premier, Pierre le Centenier, baptisé par l'apôtre saint Pierre, mourut à Scepsis, où il avait prêché l'Évangile. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 784. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LII, p. 115-116.

SCEPTICISME, SCEPTIQUE ou **PYRRHONIEN, PYRRHONISME** en fait de religion. « C'est, dit Bergier, la disposition d'un philosophe qui prétend avoir examiné les preuves de la religion, qui soutient qu'elles sont insuffisantes ou balancées par des objections d'un poids égal, et qu'il a droit de demeurer dans le doute jusqu'à ce qu'il ait trouvé des arguments invincibles auxquels il n'y ait rien à opposer. Il est évident que ce doute réfléchi est une irréligion formelle; un incrédule ne s'y tient que pour être dispensé de rendre à Dieu aucun culte et de remplir aucun devoir de religion. Nous soutenons que c'est non-seulement une impiété, mais encore une absurdité. » Ces réflexions sont incontestablement applicables à la plupart des *sceptiques en fait de religion*. Cependant nous en avons trouvé dont le doute ne portait pas le caractère d'une *irréligion formelle*. Le manque d'une instruction suffisante dans les matières religieuses, et surtout les préjugés de naissance et d'éducation, étaient uniquement la cause de leur *scepticisme*. Nous ne parlons pas ici seulement par ouï-dire : les ministres hétérodoxes de différentes sectes et de différents pays que nous avons pu contribuer à convertir au catholicisme, nous ont fourni les preuves les plus irrécusables de la sincérité de leurs sentiments. Ainsi il en est un qui, par scrupule de conscience, s'était démis d'un des deux bénéfices qu'il cumulait, et dont la femme nous protestait, après dix-sept ans de mariage, que son mari était un vrai saint, et qu'elle n'avait jamais découvert en lui la plus légère imperfection. Ce vertueux ministre nous avait avoué qu'il avait été pendant dix années dans l'erreur de la meilleure foi du monde. Nous en citerons un second : c'est un ancien disciple du fameux de Wette, qui était professeur de théologie à Bâle, lorsque nous professions nous-même l'hébreu à la Sorbonne. Frappé de la différence qui existait entre nos interprétations exégétiques et celles de son ancien maître sur plusieurs passages bibliques, il ne manqua pas de nous en faire l'observation. Nous l'engageâmes alors à soumettre nos explications au savant théologien et hébraïsant de Bâle. Il le fit pendant six mois, au bout desquels il nous déclara que, son maître n'ayant détruit aucune de nos interprétations, il était résolu à embrasser la religion catholique. Et comme nous lui demandions s'il était résolu aussi à subir les conséquences de sa conversion : la perte de sa place, et la nouvelle et triste position de sa femme et de ses enfants, réduits à l'indigence, il nous fit cette réponse sublime : « Monsieur le professeur, Dieu m'ayant fait la plus grande de toutes les grâces, celle de me faire connaître la vérité, j'espère qu'il ne me refusera pas les autres, qui ne sont que secondaires. C'est lui d'ailleurs qui a dit : « Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît. » D'un autre côté, à moins qu'on n'ait l'esprit ou faux ou complétement faussé, on ne saurait résister aux preuves qui établissent la religion catholique la seule qui ait conservé dans toute leur intégrité les enseignements de Jésus-Christ. Car ces preuves, dans leur ordre, sont aussi rigoureuses que les démonstrations mathématiques. L'expérience de tous les jours prouve malheureusement, ou qu'on ne les étudie point du tout, ou qu'on ne les étudie que fort superficiellement et sans se donner la peine d'acquérir les diverses connaissances nécessaires à cette importante étude. On ne voit jamais, que nous sachions, un homme jouissant de toutes ses facultés intellectuelles, et qui n'a aucune connaissance des maladies ni des divers moyens thérapeutiques, nier la vertu d'un remède jugé très-efficace dans telle affection morbide et par la généralité des médecins les plus habiles et par le succès de l'emploi qu'on en a fait en mille occasions différentes. On ne voit jamais non plus un homme sensé taxer d'injustice l'arrêt d'une cour souveraine, quand il ignore jusqu'aux premiers éléments de la jurisprudence; que disons-nous? jusqu'à la teneur de la loi elle-même. Enfin, il en est des *sceptiques en fait de religion* comme d'un honnête villageois qui, en 1817, nous voyant un jour sur la plage mesurer la largeur d'une rivière au moyen d'une opération géométrique bien simple et bien élémentaire, mais qu'il ignorait, s'inscrivit d'abord en faux contre la justesse de nos calculs, et finit par crier à la sorcellerie, malgré notre soutane de séminariste. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, et, pour le SCEPTICISME PHILOSOPHIQUE, Jean-Pierre de Crousaz, *Examen du Pyrrhonisme ancien et moderne*, in-fol., ou l'abrégé donné par Jean-Henri Samuel Formey sous le titre de : *Le Triomphe de l'évidence*; Berlin, 1756, 2 vol. in-8°. *L'Encyclop. cathol.*

SCEPTRE (*Sceptrum*). 1° Ce mot signifie proprement un bâton de commandement que l'on met entre les mains des dieux, des rois, des gouverneurs de province, des chefs du peuple. Jacob prédit à Juda que le *sceptre* ne sortira point de Juda jusqu'à la venue de Celui qui

Digitized by Google

doit être envoyé, l'attente des nations. Balaam, prédisant la venue du Messie, dit qu'il sortira un *sceptre* d'Israël. Baruch parle du *sceptre* que les Babyloniens mettaient entre les mains de leurs dieux. On en donne aussi aux commissaires qui tiennent registre des troupes. Les prophètes parlent assez souvent du *sceptre* de la domination, et Amos désigne la souveraine puissance par celui qui tient le *sceptre* (Genèse, XLIX, 10. Nombr., XXIV, 17. Baruch, VI, 13. Isaïe, IX, 4; XIV, 5. Amos, I, 5, 8). 2° Le *sceptre* se met pour la verge de correction, pour l'autorité souveraine qui frappe et abaisse (Psaume II, 9). 3° Le *sceptre* se prend pour une tribu; probablement parce que les princes des tribus en portaient un pour marque de leur dignité (Nombr., XVIII, 2. Jérém., LI, 19). 4° Il signifie aussi la verge du pasteur, le bâton d'un homme de guerre, ou simple bâton, le dard ou la lance d'un guerrier, la verge avec laquelle on bat les moindres grains (Lévitiq., XXVII, 32. II Rois, XXIII, 21. Isaïe, XXVIII, 27).

SCEVA, prince des prêtres, c'est-à-dire ou chef de la synagogue d'Éphèse, selon quelques-uns, ou plutôt chef d'une des vingt-quatre familles sacerdotales. On donnait aussi le nom de prince des prêtres aux grands prêtres qui n'étaient plus en charge. *Voy.* Actes, XIX, 14. I Paralip., XXIV, 7, 8, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SCÉVOLE. *Voy.* SAINTE, n° VIII.

SCHAAF (Charles), orientaliste, né à Nuys, ville de l'électorat de Cologne, en 1646, mort à Leyde en 1729, professa à Duisbourg, puis à Leyde. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Novum D. N. J. C. Testamentum syriacum cum versione latina, cura et studio Joannis Leusden et Caroli Schaaf editum, ad omnes editiones diligenter recensitum, et variis lectionibus magno labore collectis adornatum*; — 2° *Lexicon syriacum concordantiale, omnes Novi Testamenti syriaci voces, et ad harum illustrationem multas alias syriacas et linguarum affinium dictiones complectens, cum necessariis indicibus syriaco et latino, ut et catalogo nominum propriorum ac gentilium N. T. syr., indefesso labore elaboratum a Carolo Schaaf*; 2 vol. in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710. Richard et Giraud, où l'on trouve des détails intéressants sur les écrits de Schaaf.

I. **SCHABTAÏ-BEN-JOSEPH**, savant juif, né au commencement de l'année 1641 à Kalisch, selon les uns, et à Strima, petite ville de Pologne, selon les autres, mort à Dyrenfurth en Silésie dans un âge fort avancé, a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Lèvres des dormants* ou *des morts*. C'est une excellente *Bibliothèque rabbinique*; Amsterdam, 1680, in-8°; dès son apparition elle eut un grand succès, tant chez les chrétiens que chez les juifs. Elle est divisée en quatre parties : la première mentionne les livres bibliques et talmudiques; la deuxième donne les titres de toute espèce de livres, en indiquant les sujets, les auteurs et les traditions; la troisième, les noms des auteurs par ordre alphabétique et leur âge, un catalogue alphabétique et chronologique des docteurs mischniques et talmudiques; la quatrième indique les auteurs chrétiens, et les livres de traduction ou de littérature hébraïque par eux publiés. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1023-1024, et p. 12-13 de la préface. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori ebrei*, vol. II, p. 113-114.

II. **SCHABTAÏ SCHAHPHTEL**. *Voy.* HORWITZ, n°s I et II.

SCHACCI, SCHACCHI. *Voy.* SCACCHI.

SCHALL (Jean-Adam), jésuite, né à Cologne en 1591, mort à Pékin l'an 1669, fut envoyé en Chine en 1622, et attaché à la mission de Si-ngnan-Fou. Profondément versé dans l'astronomie et les mathématiques, il fut appelé à la cour pour travailler à corriger le calendrier chinois. Il parvint à un si haut degré de faveur auprès de l'empereur, que ce prince lui permit de bâtir à Pékin une grande église catholique; et bientôt après le christianisme fut prêché ouvertement en Chine. Malheureusement le P. Schall ne conserva pas toujours son influence; il fut même éprouvé à la fin de sa vie par de nombreuses tribulations. Outre plusieurs autres ouvrages qu'on lui doit, il a publié en chinois les traités de Lessius : *De Providentia Dei* et *De Octo Beatitudinibus*; et une *Explication des images représentant la Vie de Notre-Seigneur*. On a extrait de ses *Lettres* l'*Histoire des progrès des missions des jésuites en Chine*, en latin; Vienne, 1655, in-8°. *Voy.* le P. de Mailla, *Hist. générale de la Chine*, tom. X et XI. Le P. le Comte, *Mémoires de la Chine*. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHAMIR. *Voy.* SAMIR.

SCHAMMAÏ. *Voy.* SAMÉAS.

SCHAMMATA, mot hébreu qui signifie *exclusion, expulsion*. Il désigne chez les Juifs la plus considérable des excommunications. On prétend que la peine de mort y était autrefois attachée, et que personne ne pouvait en absoudre. Le *Schammata* doit se publier au son de quatre cents trompettes, et il ôte toute espérance de retour à la synagogue. *Voy.* Buxtorf, *Lexicon chald. talmud. et rabbin.*, col. 2463-2470. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 327. *Compar.* NIDDOUI et CHÉREM.

SCHAMSÉENS. *Voy.* SAMPSÉENS.

SCHANNAT (Jean-Baptiste ou Jean-Frédéric), historien, né à Luxembourg en 1683, mort à Heidelberg l'an 1739, suivit d'abord la carrière du barreau, mais il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, et se consacra spécialement à l'étude de l'histoire. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Vindemiæ litterariæ, hoc est, veterum monumentorum ad Germaniam sacram præcipue spectantium, collectio*; Fulde et Leipzig, 1723 et 1724, 2 vol. in-fol.; — 2° *Corpus traditionum Fuldensium*, etc.; Leipzig, 1724, in-fol.; — 3° *Analecta Fuldensia, quibus feminarum successio tam in Fuldensibus, quam ecclesiasticis beneficiis aliis clarissime demonstratur*, etc.; Strasbourg, 1727, in-fol.; — 4° *Diœcesis Fuldensis, cum annexa sua hierarchia... Ecclesiæ Fuldensi, tam olim, tum etiam nunc immediate ac pleno jure subjecta*; Francfort-sur-le-Mein, 1727, in-fol.; — 5° *Historia episcopatus Wormatiensis*; Francfort, 1734, 2 vol. in-fol. *Voy.* Lenglet, *Supplém. à la Méthode pour étudier l'histoire*; in-4°, tom. II, p. 71. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Schannat. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHÂPHÂN, terme hébreu désignant un animal classé par Moïse parmi les bêtes impures. Il n'est pas facile de déterminer d'une manière sûre quel est l'animal désigné par ce mot. Les Septante l'ont rendu par *choirogrullios*, qui est le *mus jaculus* de Linné, et peut-être le *jerbouh* des Arabes, c'est-à-dire une espèce de rat gros comme le lapin, qui va par grandes troupes, habite dans les rochers, et qu'on mange dans l'Arabie. Bochart croit que *schâphân* désigne le *jerboa* femelle, mais le voyageur Shaw combat cette opinion en disant que le *jerboa* ne se tient pas

Digitized by Google

dans les rochers. Quant à l'opinion des rabbins que le *schâphân* n'est autre que le *lapin* ordinaire, Bochart semble l'avoir entièrement réfutée. Tout ce qu'on sait par l'Écriture, c'est que le *schâphân* est une bête impure, qu'elle demeure dans les rochers, et que son espèce est appelée *peuple faible et impuissant*. *Voy.* Lévit., XI, 5. Deutér., XIV, 7. Psaum., CIV (Vulgat., CIII), 18. Proverb., XXX, 26. Shaw, *Voyage*, tom. I, p. 322. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 69-70.

SCHARBAU (Henri), ministre protestant de Lubeck, a laissé : 1° *De Parallelismo cum hæreticis instituto*; in-4°; — 2° *Observationes sacræ, quibus varia sacri Codicis utriusque Fœderis loca illustrantur et exponuntur, multaque sanctioris et elegantioris doctrinæ capita explicantur*; in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1715 et 1731.

•**SCHARD** (Simon), protestant, né en Saxe l'an 1535, mort à Spire en 1573, était très-habile dans le droit, l'histoire et les langues anciennes. Il fut successivement conseiller du duc de Deux-Ponts, puis assesseur à la chambre impériale de Spire. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : *De Jurisdictione, auctoritate et præeminentia imperiali ac potestate ecclesiastica, variorum authorum scripta*; Bâle, 1566, in-fol.; Strasbourg, 1608, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

SCHATTEN (Nicolas), jésuite, célèbre historien de la basse Allemagne, né en 1608, mort l'an 1676, a laissé en latin, outre une *Hist. de Westphalie et des Annales de Paderborn : Carolus Magnus romano-catholicus*; Neuhaus, 1674, in-4°; le P. Schatten y réfute victorieusement Nifanius, auteur luthérien, qui prétendait que Charlemagne avait établi dans l'Église des usages que Luther n'a fait qu'y rétablir par sa réforme. Nifanius y répondit en 1679; mais le livre de Schatten ayant eu peu de débit, les libraires voulurent le reproduire sous ce titre : *Discursus historico-politico-moralis de vita Caroli Magni*; Francfort, 1700, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SCHAWENBURG (Adolphe, comte de), mort en 1556, était d'une illustre famille de Cologne. Il devint prévôt de l'Église de Liége, chanoine de celle de Cologne, et coadjuteur de Herman de Wede, archevêque de Cologne, qui fut déposé en 1546 à cause de son attachement aux nouvelles erreurs. Schawenburg, élu à sa place, fut inauguré le 24 janvier 1547. Son premier soin fut de rétablir l'antique religion dans tous ses droits, et de lui rendre son lustre primitif. Il travailla avec beaucoup de zèle à la réforme de son clergé, assista avec éclat au concile de Trente en 1551. De retour dans son diocèse l'année suivante, il raffermit dans la foi trois de ses évêques suffragants qui paraissaient chanceler. On a les *Actes* de huit synodes qu'il tint pour remédier aux maux que l'hérésie avait causés dans son diocèse. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

SCHEBAT. *Voy.* SABATH.

SCHEDE. *Voy.* SCHEDIUS.

SCHEDEL (Hartman), de Nuremberg, vivait au XVe siècle. Il est auteur de l'ouvrage connu sous le nom de : la *Chronique de Nuremberg*; 1493. Elle renferme la suite des papes, des empereurs, des rois, etc., jusqu'en 1492. *Voy.* Vossius, *De Hist. lat.*, l. III, c. VI.

SCHEDIUS ou **SCHEDE** (Élie), né en Bohême l'an 1615, mort à Varsovie en 1641, figure au nombre des enfants célèbres. A l'âge de douze ans il faisait des vers, et des discours grecs et latins. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *L'Idée d'un bon prince contenue dans la vie de David*; 1647 et 1728; — 2° *De Diis Germanis, sive de veteri Germanorum, Gallorum, Britannorum, Vandalorum religionis Syngrammata IV*; Amsterdam, 1648, in-8°; Halle, 1728, in-8°, avec des notes de Jean Jarkius; cet ouvrage, dans lequel on trouve beaucoup d'érudition, des conjectures hardies et une critique assez peu sévère, a été mis à l'*Index*. (Decr. 10 junii 1654.) *Voy.* Klescher, *Biblioth. eruditor. præcocium*, etc., p. 337 et suiv. Le *Journ. des Savants*, 1710 et 1729. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

SCHEDORFF, jésuite allemand, a donné un ouvrage intitulé : *Lettres sur divers points de controverse, contenant les principaux motifs qui ont déterminé S. A. R. Monseigneur le prince Frédéric, comte palatin du Rhin, duc de Bavière, comte de Valdentz, etc., à se réunir à la sainte Église catholique, apostolique et romaine*; Manheim et Paris, 2 vol. in-12, 2e édit., corrigée et augmentée par l'auteur.

SCHEELSTRATE ou **SCHELSTRATE** (Emmanuel de), théologien et antiquaire, né à Anvers en 1649, mort à Rome l'an 1692, fut successivement chanoine et chantre de la cathédrale d'Anvers, garde de la bibliothèque du Vatican, chanoine de Saint-Jean-de-Latran à Rome. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Antiquitas illustrata circa concilia generalia et provincialia, decreta et gesta pontificum et præcipua totius historiæ ecclesiasticæ capita*; Anvers, 1678, in-4°; plus tard il donna une nouvelle forme à cet ouvrage, sous le titre d'*Antiquitas Ecclesiæ dissertationibus, monumentis ac notis illustrata*; Rome, 1692, 1697, 2 vol. in-fol.; — 2° *Ecclesia africana sub primate Carthaginiensi*; Anvers, 1679, in-4°; — 3° *Sacrum Antiochenum Concilium pro Arianorum conciliabulo*; ibid., 1681, in-4°; — 4° *Acta Constantiensis concilii ad expositionem decretorum ejus sessionum IV et V facientia nunc primum ex codicibus manuscriptis in lucem eruta et dissertatione illustrata*, Rome, 1683, in-4°; — 5° *De Sensu et auctoritate decretorum concilii Constantiensis circa potestatem ecclesiasticam*; Anvers, 1686, in-4°; — 6° *Acta Ecclesiæ orientalis contra Calvini et Lutheri errores*; Rome, 4 vol. in-fol.; — 7° *De Lugendis Actis cleri Gallicani Parisiis, de mandato regis congregati anno* 1682, 19 *martii et seq., autore eximio Domino Scheelstrate*; 1740, in-4°, et à la suite du livre de Weith, *De Primatu romanorum Pontificum*; Malines, 1884, in-12. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHEFFMACHER (Jean-Jacques), jésuite, né Kientzheim, dans la haute Alsace, en 1668, mort à Strasbourg l'an 1733, fut nommé en 1715 à la chaire de controverse fondée dans la cathédrale de Strasbourg par Louis XIV. Ses talents et le zèle qu'il déploya obtinrent la conversion d'un grand nombre d'hérétiques. Parmi les différents écrits sortis de sa plume, on distingue surtout : *Lettres d'un docteur allemand de l'université catholique de Strasbourg à un gentilhomme protestant, sur les six obstacles au salut qui se rencontrent dans la religion luthérienne*; Strasbourg, 1730, in-4°; elles ont été réimprimées plusieurs fois, et en divers formats. Ces *Lettres* étaient d'abord au nombre de douze, mais l'éditeur de Rouen de 1769 en a ajouté une treizième sur la présence réelle contre les calvinistes. Nous ne connaissons rien de plus fort et de plus concluant sur la matière que ces *Lettres*. Aussi ne sommes-nous point étonné que la simple lecture de ce livre ait ramené dans le giron de l'Église catholique une multitude de

Digitized by Google

protestants. Pfaff, chancelier de l'université de Tubingue, et Armand de la Chapelle, pasteur à la Haye, essayèrent d'y répondre; mais leurs efforts furent sans succès, comme le seront toutes les tentatives semblables; jamais la vérité ne s'exprima avec plus de force, de clarté et de bon sens. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1631, p. 292. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univ.*

SCHEGK (Jacques), en latin *Schegkius*, né en 1511 à Schorndorf, dans le duché de Wurtemberg, mort en 1587, professa la médecine pendant treize ans à Tubingue, après y avoir enseigné pendant quelque temps la philosophie. Il a laissé un certain nombre d'écrits de philosophie, de médecine et de théologie, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Animæ Principatu, an cordi, an cerebro tribuendo;* Tubingue, 1542, in-8°; — 2° *De Una Persona et duabus naturis in Christo, adversus antitrinitarios,* — 3° *Refutatio errorum Simonii;* ibid., 1575, in-fol. On lit dans l'*Index libror. prohibitorum*, au sujet de Schegk : « Schegkius Jacobus. (I Cl. Ind. Trid.) — De Una Persona, et duabus naturis Christi. (App. Ind. Trid.). *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SCHEIBEL, luthérien, prédicateur et professeur de théologie à Breslau, né dans cette ville en 1783, mort à Nuremberg l'an 1843, étudia la théologie à Halle, mais sut se préserver du rationalisme, dont cette ville était le siége principal. Revenu en 1804 dans sa ville natale, il se livra à la prédication, et devint en 1815 pasteur de la paroisse de Sainte-Élisabeth. On sait que le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, mit en œuvre toute espèce de moyens, même ceux de la violence et de la persécution, pour unir les diverses fractions de l'Église protestante, surtout les deux principales, c'est-à-dire les luthériens et les réformés. Il s'éleva entre les deux sectes une lutte ardente qui ne fit que s'accroître de plus en plus. Scheibel demeura toujours fidèle au vieux luthéranisme, sans que ni les promesses, ni les menaces, ni la perte de ses places aient jamais pu l'ébranler. On a de lui deux opuscules dont voici les titres : 1° *Histoire authentique des tentatives modernes d'une union entre les Églises réformée et luthérienne, au moyen d'un rituel commun en Allemagne, et surtout dans les États prussiens;* Leipzig, 1834, 2 vol.; le second renferme cent trente-deux actes ou documents; — 2° *Dernières destinées des paroisses luthériennes de la Silésie;* Nuremberg, 1834. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

SCHEKÎNÂ, terme rabbinique dérivé de l'hébreu *schâkan* ou *schâkên*, c'est-à-dire *demeurer, habiter, résider;* il signifie donc proprement *habitation, demeure, résidence;* mais, en termes de théologie judaïque, il désigne la *majesté de Dieu*, la *présence de Dieu*, l'*Esprit-Saint*, la *Divinité*. Il se prend ordinairement pour la marque la plus sensible parmi les Hébreux de la présence de Dieu, qui résidait sur le propitiatoire de l'arche, et entre les chérubins d'or adhérant au propitiatoire. La *Schekînâ* y résidait sous la forme d'une nuée. C'est de là que Dieu prononçait ses oracles d'une voix articulée, lorsqu'il était consulté par le grand prêtre en faveur de son peuple. De là vient qu'il est dit si souvent dans l'Écriture, que *Dieu est assis sur les chérubins* ou *entre les chérubins;* c'est-à-dire qu'il donne des marques sensibles de sa présence en répondant de ce lieu aux Israélites qui le consultaient (Nombr., VII, 89). Les rabbins enseignent que la *Schekînâ* résida d'abord dans le tabernacle dressé par Moïse dans le désert, et qu'elle y descendit au jour de sa consécration sous la forme d'une nuée. Elle passa de là dans le sanctuaire du temple de Salomon, au jour que ce prince fit la dédicace du temple; elle y subsista jusqu'à la ruine de Jérusalem et du temple par les Chaldéens, et n'y fut jamais rétablie depuis. Rien n'est plus commun dans les écrits des Juifs que la *Schekînâ*, qu'ils prennent pour la présence du Saint-Esprit. Ils placent le Saint-Esprit parlant, et se communiquant aux hommes par la révélation : 1° dans les prophètes; 2° dans l'Urim et le Thummim, qui sont dans le rational du grand prêtre; 3° dans la *fille de la voix*, en hébreu *bath kôl*. La *Schekînâ* ne leur fut donnée que depuis la ruine du premier temple, et lorsque la prophétie et l'Urim leur eurent été ôtés. La *fille de la voix* est la tradition. Les rabbins disent encore que la *Schekînâ* ou présence du Saint-Esprit résidait dans le temple de Jérusalem, en écartait les princes de l'air, et y communiquait une sainteté particulière. *Voy.* Buxtorf, *Lexicon chaldaicum, talmudicum et rabbinicum*, col. 2394 et seqq. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot SCHECHINA. *Compar.* notre art. BATH-KOL.

SCHELHORN (Jean-Georges), protestant, né à Memmingen en 1694, mort l'an 1773, exerça les fonctions de pasteur, et devint surintendant ecclésiastique. Il a composé plusieurs écrits, entre autres : 1° *Histoire de la réforme à Memmingen*, en allemand; Memmingen, 1730, in-8°; — 2° *De Religionis evangelicæ in provincia Salisburgensi Ortu et fatis;* Leipzig, 1732, in-4°; trad. en allemand; — 3° *Amœnitates historiæ ecclesiasticæ et litterariæ;* Francfort et Leipzig, 1737-1746, 4 vol. in-8°; trad. en allemand; Ulm, 1762-1764, 4 vol. in-8°; — 4° *Acta historico-ecclesiastica sæcul. XV et XVI;* Ulm, 1738, in-8°; — 5° *De Mino Celso inquisitionis de hæreticis coercendis autore;* Ulm, 1748, in-4°; — 6° *De Antiquissima latinorum Bibliorum Editione;* ibid., 1760, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHELLING (Frédéric-Guillaume-Joseph de), protestant philosophe, né en 1775 à Leonberg, dans le duché de Wurtemberg, mort l'an 1854 à Ragatz en Suisse, étudia d'abord la philosophie et la théologie à Tubingue, où il eut Hegel pour condisciple, puis les sciences physiques et naturelles, et les mathématiques à Leipzig. Il publia de bonne heure des écrits qui le recommandèrent à l'attention des savants; il fut nommé à l'âge de vingt-trois ans professeur extraordinaire à Iena, où son enseignement eut un grand succès. Il poursuivait en même temps ses études scientifiques; il prit le grade de docteur en médecine à Landshut. Il professa depuis à Erlangen et à Munich; il fut comblé d'honneurs dans cette dernière ville. Schelling est regardé comme un des quatre grands penseurs de l'Allemagne au XIXe siècle. Formé sous l'influence de l'école de Kant, auditeur et disciple de Fichte, il s'est inspiré des néoplatoniciens, de Jordano Bruno, de Spinosa surtout. Son système est un panthéisme idéaliste, il porte le nom de l'*absolu* ou de l'*idéalité*. Sa conception première est une réduction des deux termes établis par Kant et Fichte, le moi et le non moi, le subjectif et l'objectif, en un principe unique et supérieur; l'absolu qui *identifie* les contraires, et supprime toute contradiction. Ainsi ce principe se développe en une série d'oppositions où les deux termes de la pensée et de l'être, le fini et l'infini, le réel et l'idéal, le subjectif et l'objectif, en se conciliant, passent à une plus haute puissance. Cette doctrine

Digitized by Google

implique donc l'idée du progrès. Un parallélisme constant s'établit entre toutes les formes de la pensée et de l'existence, entre le monde moral et le monde physique, qui obéissent à des lois identiques, et il se continue dans la science, la politique, la philosophie, la religion, l'art, c'est-à-dire toutes les sphères du monde moral. Schelling appliqua d'abord ses principes aux sciences physiques : de là le nom de *Philosophie de la nature*, que prit son système. Il essaya de résoudre de même les problèmes de l'ordre moral dans la *Philosophie de l'esprit;* l'art est ce qu'il y a de plus élevé dans ses théories. Préoccupé à la fin de sa vie du côté religieux, et désireux de protéger le christianisme contre les hégéliens, il a cherché à concilier la philosophie et la religion : il admet la révélation, mais en l'universalisant, et il ne défend le christianisme qu'en l'interprétant à sa manière. Le système de Schelling n'est, au fond, qu'une magnifique illusion. Forme particulière du panthéisme, il soulève toutes les objections que la raison, le sentiment et le bon sens ont toujours opposées à cette antique erreur. Schelling a développé plus tard l'idée d'une philosophie réelle et positive; mais il n'a fait guère que confirmer les doctrines de sa jeunesse, en les expliquant et en les complétant. Il a été le chef d'une école nombreuse. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Stuttgart, 1856-1861, 14 vol. in-8°, et ses ouvrages traduits en français sont : 1° *Idéalisme transcendental*, par Grimblot; Paris, 1843, in-8°; — 2° *Bruno*, par Husson; ibid., 1845, in-8°; — 3° *Écrits philosophiques*, par Bénard; ibid., 1847, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des ouvrages de Schelling, et indique quelques écrivains à consulter sur le philosophe allemand. Le *Diction. de théologie* de Bergier, où l'on trouve un exposé de son ancien et de son nouveau système, et par conséquent de ses variations, avec les noms de plusieurs auteurs qui ont écrit sur Schelling.

SCHÉMATIQUES, terme grec qui signifie *apparents*. Les *schématiques* ou *apparents* étaient une branche des eutychiens, qu'on appelait ainsi parce qu'ils n'attribuaient à Jésus-Christ qu'une chair apparente. *Compar.* EUTYCHIENS, n° I.

SCHÊM-HAMMEPHÔRÂSCH. C'est une des qualifications du nom propre de Dieu *Jehova;* elle est diversement expliquée. Le mot *schêm* ne souffre aucune difficulté, il veut dire *nom*. Il n'en est pas de même de *Hammephôrâsch*, formé du verbe *phârasch*, qui en hébreu veut dire *séparer, distinguer, dire distinctement, exposer*, et qui en chaldéen signifie de plus *être caché, être admirable*. C'est pourquoi on interprète *Schêm-Hammephôrâsch* par nom *séparé, distingué* de tous les autres noms de Dieu, et propre à Dieu seul; ou par *Nom expliqué*, par *Adônaï*. On sait que les Juifs ont toujours prononcé *Adônâi* au lieu de *Jehova*. On l'interprète encore par *Nom expliqué par les soixante-douze autres noms mystiques de Dieu*. Enfin les sens d'*admirable* et de *caché* conviennent parfaitement au nom *Jehova;* car, comme le remarque judicieusement Buxtorf, les choses admirables sont séparées de l'usage commun, et les choses cachées sont séparées de notre connaissance : *Quæ admiranda, illa separata sunt a communi usu, et occulta separata sunt a notitia nostra*. *Voy.* Drusius, *Tetragrammaton, sive de Nomine Dei proprio;* ouvrage mis à l'*Index*, mais avec la clause commune à ses autres écrits : *Donec emendentur*. Petrus Galatinus, *De Arcanis catholicæ veritatis*, l. II, c. XVIII, où on trouve le tableau des soixante-douze noms de Dieu, classés de dix manières différentes. J. Buxtorfius, *Lexicon. chald. talmud. et rabbin.*, col. 1846 et seqq., et 2432 et seqq. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* nos art. ADONAÏ, JEHOVA.

SCHEMÎNÎTH, terme hébreu qui signifie à la lettre la *huitième*. La Vulgate l'a rendu fidèlement par *octava*. Or les uns entendent par *octave*, au moins dans le Ier livre des Paralipomènes (XV, 21), les *huit jours* d'une fête solennelle; les autres, le *dernier jour de l'octave;* d'autres, l'*octave d'en bas*, c'est-à-dire la *basse;* d'autres, un instrument à *huit cordes;* d'autres enfin, la *huitième bande* des musiciens; car on sait qu'il y avait jusqu'à vingt-quatre bandes de musiciens dans le temple (I Paralip., XXV). Le texte hébreu est aussi diversement rendu. *Voy.* Psaum. VI, 1; XI (Hebr., XII), 1.

SCHENCK (Frédéric de Trautemberg), premier archevêque d'Utrecht, né à Ower-Yssel, mort en 1580, avait d'abord été jurisconsulte et prévôt. Outre plusieurs ouvrages sur le droit civil, il a laissé : 1° *Des Devoirs des évêques;* — 2° *Du Culte des images*. On les trouve dans le *Recueil des traités de droit de Venise;* 1584.

SCHEÔL. Quelle que soit l'étymologie de ce mot, il est certain que les Hébreux l'ont toujours considéré comme signifiant un vaste souterrain où habitent les âmes des morts. Des auteurs même catholiques ont prétendu qu'il désigne le *tombeau;* mais cette prétention n'a aucun fondement. Il y a dans la langue hébraïque un mot pour exprimer le *tombeau*, c'est *qéber*, que les Hébreux, en effet, ne confondent jamais avec *scheôl*. D'ailleurs, si le *scheôl* n'était autre chose que le lieu de la sépulture; si les Hébreux n'y avaient attaché aucune autre idée, pourquoi n'emploient-ils l'expression *descendre au scheôl* qu'en parlant des hommes, et qu'ils ne s'en servent jamais lorsqu'il s'agit de la mort des bêtes? Pourquoi ne joignent-ils jamais le mot *néphesch* (l'*âme*) au mot *qéber*, mais qu'ils le mettent toujours avec *scheôl?* c'est que, dans leur idée, le *qéber* était le réceptable du corps, et le *scheôl*, la demeure et comme le rendez-vous des âmes après la mort. C'est incontestablement là l'idée qui a donné lieu à ces expressions si fréquentes dans l'Écriture : *Aller trouver ses pères, être réuni à ses familles*, et qu'on emploie même en parlant des patriarches, dont les tombeaux étaient à de grandes distances de ceux de leurs ancêtres. Ajoutons que Jacob disait à ses enfants qu'il irait rejoindre au *scheôl* son fils Joseph, qu'il supposait cependant avoir été dévoré par une bête féroce (Genèse, XXXVII, 33, 37). Ce n'est donc point du *tombeau* qu'il parle, mais du séjour commun des morts; c'est là que le patriarche doit descendre et retrouver son fils. Enfin, il est remarquable que les Septante ont traduit constamment le mot *scheôl* non par *taphos* ou *tombeau*, mais par *adês*, le *tartare* (*orcus*). Car, sur environ soixante fois que ce terme hébreu se trouve dans l'Écriture, ils l'ont toujours rendu par ce dernier mot grec, excepté en un ou deux endroits, où ils l'ont traduit par *thanatos* (*mort*); ce qui prouve que ces savants interprètes attachaient au mot *scheôl* l'idée de séjour commun des morts. De là vient que les hébraïsants les plus distingués, et en même temps les plus hardis, comme Gesenius et Winer, n'assignent point à ce terme hébreu d'autre signification. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, tom. II, p. 351-352. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SCHERER (Jean-Jacques), protestant, ministre de l'église de Saint-Gall en Suisse, et

Digitized by Google

recteur du collége de cette ville, a donné : *Synchronismus historiæ universalis synopticus, nova methodo res in Ecclesia et imperio gestas, conspectui simul exhibens*, etc.; cet abrégé finit avec le XIIIe siècle. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1708, p. 705, 1re édit., et p. 622, 2e édit.

SCHEUCHZER (Jean-Jacques), protestant naturaliste, né à Zurich en 1672, mort l'an 1733, était docteur en médecine, professeur de mathématiques et de physique à Zurich, membre de l'Académie léopoldine, ainsi que des Académies des sciences de Londres et Berlin, et de l'institut de Bologne. C'était un homme modeste, paisible et droit, ami des catholiques, qui s'exprimait franchement sur les préjugés de sa secte. Le passage suivant, que lui a emprunté Feller, est un glorieux témoignage rendu aux cérémonies du culte catholique : *Verbis et gestibus nullas esse vires persuasi sumus, et tamen legimus veteris Testamenti prophetas usos esse miris gesticulationibus, quas derideremus hodie et superstitiosis adscriberemus ritibus. Hic in resuscitatione filii unici Sareptani admensus est sese Elias ad puerum ter. Ita et maximi prophetæ maximus discipulus Elisæus Sunamitidis filium*, etc. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Physica sacra Jacobi*; Zurich, 1721, 1740, in-4°; — 2° *Homo diluvii testis*; ibid., 1726, in-4°; — 3° *Biblia ex physicis illustrata, quibus res naturales in Scriptura Sacra occurrentes exhibentur*; Augsbourg, 1731-1735, 4 vol. in-fol.; trad. en allemand; ibid., 1731-1735; en français, sous ce titre : *Physique sacrée*; Amsterdam, 1732-1737, 8 vol. in-fol.; en hollandais, ibid., 1735, 8 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1727, 1729 et 1732. Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHIARA ou **SCIARA** (Antoine-Thomas), clerc régulier, professeur en théologie et en droit, né à Ast, a laissé : 1° *Theologia bellica, omnes fere difficultates ad militiam tum terrestrem tum maritimam pertinentes complectens, atque canonice, juridice, moraliter, necnon historice dilucidans, atque in octo libros distributa*; Augsbourg, 1707, et Rome, 1715, 2 vol. in-fol.; — 2° *Romanus Pontifex omnium jurium dispositione christianæ reipublicæ exhibetur*; Rome, 1712, in-fol.; — 3° *Raggionamenti sacro-regali intorno al purgatorio*; ibid., 1706, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, p. 113, 1re édit., et p. 98, 2e édit. Feller, *Biogr. univers.*

SCHIBBOLETH. Après que Jephté eut battu les Ammonites, les Éphrathéens, jaloux de cet avantage, insultèrent les Galaadites, de telle sorte qu'on en vint à un combat où Galaad eut l'avantage. Les Galaadites se saisirent alors des gués du Jourdain par où les Éphrathéens devaient passer pour retourner dans leur pays. Lors donc que quelqu'un d'Éphraïm, fuyant, venait sur le bord de l'eau, et disait aux Galaadites : Je vous prie, laissez-moi passer, ceux-ci lui demandaient : N'es-tu pas Éphrathéen? Et lui répondant : Je ne le suis pas : dis donc *Schibboleth*, lui répliquaient-ils. Mais, comme il prononçait *Sibboleth*, parce qu'il ne pouvait pas bien exprimer la première lettre de ce mot, ils le prenaient aussitôt, et l'égorgeaient au passage même du Jourdain. C'est ainsi qu'il périt en ce temps-là quarante mille hommes d'Éphraïm. *Voy.* Juges, XII, 1-6.

SCHICKARD (Guillaume), protestant orientaliste et astronome, né à Herrenberg, près de Tubingue, en 1592, mort à Tubingue l'an 1635, exerça les fonctions de pasteur à Nurtingen, et professa l'hébreu et l'astronomie. On a de lui un grand nombre d'écrits, entre autres : 1° *Bechinat happeruschim, hoc est interpretatio hebraica in Genesim*; Tubingue, 1621, in-4°; — 2° *Horologium hebræum, sive consilium quomodo sancta lingua spatio 24 horarum a sex collegis sufficienter addisci potest*; ibid., 1623, in-12; 1731, in-8°; cette dernière édition, qui est accompagnée de la *Vie* de l'auteur, par Speidel, passe pour la meilleure; cet ouvrage est d'ailleurs le plus connu de tous ceux de *Schickard*; — 3° *Bechinat happeruschim, hoc est examinis commentationum rabbinicarum in Mosen prodromus*; ibid., 1624, in-4°; — 4° *Paradisus saraceno-judaicus, e genuinis auctoribus suis*; ibid., 1625, in-4°; — 5° *Purim, sive bachanalia Judæorum*; ibid., 1634, in-12, et dans les *Critici* de Londres. La plupart des ouvrages de *Schickard*, relatifs aux Hébreux ou à leur langue, ont été réunis sous ce titre : *Exercitationes ebraicæ*; ibid., 1655, in-4°. *Voy.* Schnurrer, *Schickard's Leben*; Ulm, 1792, in-8°. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. géner.* On trouve dans ces deux derniers ouvrages une liste assez nombreuse des écrits de *Schickard*.

SCHIEFERDECKER (Jean-David), protestant orientaliste, fils d'un conseiller ecclésiastique à Weissenfels en Saxe, né en 1672, mort l'an 1721, fut appliqué de très-bonne heure à l'étude des langues classiques et orientales. Après avoir enseigné pendant quelques années les langues orientales à Leipzig, il succéda, l'an 1698, à son père en qualité de professeur de théologie au gymnase de Weissenfels; il prit la même année le degré de docteur en théologie à Iena. On a de lui, outre un *Abrégé de Grammaire arabe* et un *Abrégé de Grammaire turque en latin*, ainsi qu'un grand nombre de *Programmata*, écrits publiés pour les jours solennels des établissements d'instruction publique : 1° *De Excommunicationibus Judæorum*; *De Sibyllis earumque oraculis, et de litteris doctorum judaicorum*; thèses qu'il soutint à Leipzig; — 2° *De Fœdere Dei cum Abrahamo symbolico*; autre thèse qu'il soutint à Iena pour son doctorat en théologie; — 3° *Description de l'église de Notre-Dame de Weissenfels*; 1703, in-4°, où l'on trouve beaucoup de détails curieux; — 4° *Cantiques spirituels*; Weissenfels, 1793, in-4°; ces cantiques, composés pour le service divin de sa ville natale, sont accompagnés de sentences et de maximes adoptées par des rois et des princes, et dont le recueil manuscrit se trouvait dans la bibliothèque du duc de Weissenfels. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SCHIGGÂYÔN, mot hébreu qu'on lit dans le titre du Psaume VII, et que les Septante et la Vulgate ont rendu par *Psalmus*, a été traduit dans les anciens Commentaires grecs par *Psaume pour l'ignorance*, comme si David y priait pour ses péchés d'ignorance, ou pour ceux de ses ennemis et de ses persécuteurs. Quelques rabbins conjecturent que ce mot hébreu est le nom d'un instrument de musique; d'autres, que c'est une chanson sur l'air de laquelle on chantait ce psaume. Quelques anciens interprètes et plusieurs hébraïsants modernes, comparant *schiggâyôn* à sa racine *schâgâ*, *il a erré* (*erravit, oberravit*), l'entendent d'une *ode* ou d'un *psaume* de vers inégaux, et de différentes formes et mesures; d'autres le regardent comme un simple synonyme de l'hébreu *tehillâ*, c'est-à-dire *psaume, hymne, cantique*; d'autres, comme D. Calmet, Rosenmüller, etc., expliquant *Schiggâyôn* par l'arabe, lui donnent le sens de *cantique d'un homme qui est dans la peine, l'anxiété*; d'autres enfin l'interprètent autrement. La même diver-

Digitized by Google

sité d'opinions existe par rapport à *shiggueyônôth*, pluriel féminin de *schiggâyôn*, qu'on lit dans le prophète Habacuc (III, 1). Pour nous, nous pensons qu'il s'agit d'une espèce de psaume ou de cantique, mais qu'il est difficile de déterminer faute de données assez sûres.

SCHÎLÔH, qu'on lit dans la Genèse (XLIX, 10), est expliqué diversement : les uns le traduisent par *paix*, *tranquillité*, ou par *pacificateur;* les autres le confondent avec le nom d'une ville de la tribu d'Éphraïm dont il est fait mention dans Josué (XVIII, 1) et dans le Ier livre des Rois (IV, 3), bien que dans ces deux passages on lise *Schlôh*, sans la consonne hébraïque *Iod*, que l'on transcrit assez généralement, mais à tort, par notre voyelle *i*. Aujourd'hui, il est vrai, nous lisons *Schîlôh* (Genèse, XLIX, 10) dans presque tous les manuscrits hébreux et dans toutes les éditions, à l'exception d'une seule. Mais, d'un autre côté, les Septante ont traduit ce même mot comme s'ils avaient eu dans leur exemplaire *schellôh*, qui signifie *de qui il est, à qui il appartient*. Il s'agit donc (et la chose est d'ailleurs très-importante) de déterminer quelle est celle de ces deux leçons qu'il faut admettre, et celle qu'il faut rejeter. Or il nous a semblé que, d'après les règles de la critique, la leçon *schîlôh* est fautive, et qu'on doit lui préférer *schellôh*. Voici nos motifs : 1° la leçon *schîlôh* n'a en sa faveur que des autorités très-récentes, puisque aucune n'est antérieure au Xe siècle, tous les manuscrits hébreux qui la contiennent, et les versions qui lui sont favorables ne remontant pas au delà de cette époque. Il en est tout autrement de la leçon *schellôh;* elle se trouve dans tous les exemplaires et dans toutes les versions du texte samaritain; elle est supposée dans la version des Septante, faite trois cents ans avant Jésus-Christ; c'est celle de la version syriaque, qui remonte au moins au IIIe siècle de l'ère chrétienne; celle d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion et d'Onkelos, qui vivaient dans le IIe. Les hérodiens, au rapport de saint Éphrem, admettaient aussi cette leçon. Elle se trouve encore dans le Targum de Jérusalem, et même dans le Talmud. Saadias Gaon, qui vivait au Xe siècle, l'a trouvée dans les manuscrits dont il s'est servi. Elle se lit aussi dans les manuscrits des XIIIe et XIVe siècle, dont parle l'abbé de Rossi, aussi bien que dans les écrits de plusieurs rabbins. Enfin elle est confirmée par un endroit parallèle d'Ézéchiel (XXI, 32), qui y fait une allusion évidente. 2° La leçon *schellôh* est très-hébraïque; elle signifie *de qui est* (c'est-à-dire le *sceptre*, qui est exprimé dans le même verset quelques mots auparavant); elle convient très-bien au Messie, à qui appartient le sceptre; elle conserve le parallélisme, puisqu'elle correspond aux mots l'*obéissance des peuples*, qui se trouvent dans le membre suivant, ce que ne fait pas la leçon *schîlôh*. L'emploi du *Hé* suffixe, au lieu du *Vav*, convient parfaitement à l'orthographe de cet oracle prophétique, puisqu'il est employé dans deux autres mots. De même l'emploi du *Schin* préfixe ne saurait faire difficulté, attendu que nous le trouvons encore dans la Genèse (VI, 3) et dans le cantique de Débora, composé cent ans après. Que de mots, au reste, qui ne sont employés qu'une fois dans le Pentateuque ! 3° On peut expliquer facilement comment s'est glissée la leçon *schîlôh*. Les Juifs se servaient assez souvent du *Yod* pour suppléer le *Daguesch*, ou redoublement d'une lettre; ainsi au lieu de *schellôh*, ils ont pu écrire *schîlôh*. Or cette leçon, ayant été une fois introduite dans les manuscrits, a été préférée par les Juifs, d'autant mieux qu'elle était moins favorable aux chrétiens, et est enfin devenue plus commune. Ainsi, d'après toutes les règles de la critique, on doit rejeter la leçon *schîlôh*, et retenir celle de *schellôh*. Si nous avons autant insisté sur ce point, c'est parce que la prophétie messianique reçoit beaucoup plus de force de la leçon *schellôh*. Le savant critique allemand Hengstenberg en particulier défend, dans sa *Christologie de l'Ancien Testament*, la leçon *schîlôh*, et rejette l'autre comme fautive; mais les arguments qu'il emploie pour soutenir son opinion ne nous ont point paru assez forts et assez concluants pour nous la faire adopter. Quant à la Vulgate, saint Jérôme n'a lu ni *schîlôh*, ni *schellôh*, mais *schilôach*, par un *heth* ou *cheth* à la fin du mot; leçon qu'il a rendue très-fidèlement par *mittendus*, c'est-à-dire *celui qui doit être envoyé;* ce qui ne peut s'entendre que du Messie. *Voy.* ce que nous avons dit sur cette importante question dans *le Pentateuque, avec la traduction française*, etc., t. I. GENÈSE, *Notes supplém.*, p. 322 et 323, et dans *Lexicon manuale hebraic. et chaldaic.*, p. 549, 563 et 564, 2e édit.

SCHILTER (Jean), protestant, docteur en droit, né à Pegau, en Misnie, l'an 1632, mort à Strasbourg en 1705, fut avocat et conseiller de la ville de Strasbourg, et professeur honoraire dans l'Académie de cette ville. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Institutiones juris canonici ad Ecclesiæ veteris et hodiernæ statum accommodatæ;* Iena, 1661, in-12; édit. incorrecte; Schilter en fit imprimer une seconde fort augmentée; Strasbourg, 1688, in-8°; il en a paru une troisième à Strasbourg en 1721; — 2° *De Libertate Ecclesiarum Germaniæ*, libri VII; Iena, 1683; ouvrage important, dit Schœll, tant par son contenu que par l'époque où il parut, et qui a valu à l'auteur l'estime des théologiens canonistes français. Cependant, il faut bien le remarquer, on lit dans l'*Index librorum prohibitorum :* « Schilterus Johannes. De Libertate Ecclesiarum Germaniæ libri VIII, quibus adjectus est de prudentia juris Christianorum liber, itemque de fatis Ecclesiarum sancti Joanni revelatis Dissertatio (decr. 3 aprilis 1685.) »; — 3° *Praxis juris Romani circa connubia in Foro Germanico;* mis également à l'*Index* (decr. 14 aprilis 1682); — 4° *Dissertatio de termino, a quo restitutio bonorum Ecclesiæ petenda;* 1697; — 4° *Thesaurus antiquitatum Teutonicarum, ecclesiasticarum, civilium, litterarium, etc.;* 1728, 3 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. littér. de la Haye*, tom. XIII. Nicéron, *Mémoires*, tom. II. Richard et Giraud, qui indiquent plusieurs autres ouvrages de Schilter; ce qu'a fait aussi Schœll dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

SCHIRVIN (Raoul), prêtre anglais, fut pendu à Londres pour la foi catholique en 1581. Il était profondément versé dans les langues et la théologie. On a de lui : *Disputes des calvinistes contre les catholiques. Voy.* Pitseus, *De Illust. Angliæ Scriptor.*

I. **SCHISMATIQUE**. On appelle ainsi celui qui fait schisme, qui est dans le schisme; qui se sépare de la communion d'une religion. Dans un sens plus restreint, on entend par *schismatique* le chrétien qui est séparé de l'Église romaine, en tant qu'il n'est pas soumis à son autorité, quoique professant d'ailleurs toutes les vérités dogmatiques qu'elle enseigne; par où il diffère de l'hérétique, qui professe des doctrines que cette même Église réprouve. *Voy.* SCHISME.

II. **SCHISMATIQUE (PROPOSITION)**. Les

Digitized by Google

théologiens ont donné ce nom à toute proposition qui tend à inspirer aux fidèles la révolte contre l'Église, et à introduire la division entre les Églises particulières et l'Église romaine, qui est le centre de l'unité catholique. *Compar.* SCHISME.

SCHISME (*Schisma*), mot dérivé du grec, et qui signifie proprement *division, séparation, rupture;* mais dans l'usage ordinaire il s'entend de la séparation du corps et de la communion d'une religion. On le dit surtout en parlant de ceux qui se détachent ou sont détachés d'une communion pour en former une nouvelle. Enfin, dans un sens encore plus restreint, le *schisme* se dit de l'action par laquelle un chrétien se sépare volontairement de l'unité de l'Église, en tant que cette unité consiste ou dans la communion mutuelle des membres de l'Église entre eux, ou dans leur communication avec le chef universel et suprême. C'est pourquoi le *schisme* peut se faire en trois manières : 1° en se séparant du chef suprême, quoiqu'on ne se sépare pas expressément des membres; ce qui arrive lorsqu'on institue ou que l'on suit un faux pape, ou que l'on usurpe la papauté; 2° en se séparant des membres de l'Église qui communiquent avec le Pape, quoiqu'on ne se sépare pas expressément du Pape; ce qui arrive lorsqu'on se sépare de son évêque ou de quelques autres fidèles unis au Pape; 3° quand on se sépare expressément du chef suprême et des membres qui lui sont unis; c'est ce que font les protestants. Le prétexte qu'allèguent les schismatiques pour justifier leur révolte contre l'Église catholique romaine, c'est qu'elle est dans l'erreur, qu'elle autorise des désordres et des abus, etc. Mais ce sont de pures calomnies, comme le prouvent clairement tous les apologistes catholiques. Le *schisme* est presque toujours joint à l'hérésie, quoiqu'il puisse absolument en être séparé; ce qui arriverait si, en conservant la foi entière de l'Église romaine, on se séparait seulement de son chef ou de ses membres. Il y a eu des schismes chez les chrétiens comme il y en avait eu chez les anciens Hébreux, ainsi qu'on peut le voir par les articles suivants. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 183 e seg.

I. SCHISMES CHEZ LES CHRÉTIENS. Il y a eu trois principaux schismes chez les chrétiens : ce sont le *schisme d'Orient* ou des Grecs, le *schisme d'Occident* et le *schisme d'Angleterre*. 1° Le schisme d'Orient ou des Grecs fut introduit par Photius, intrus sur le siége patriarcal de Constantinople, qui, voyant que les Papes seraient toujours un obstacle invincible aux prétentions des patriarches de Constantinople, qui s'arrogeaient le titre de *patriarche œcuménique* ou *universel,* entreprit le premier, vers l'an 860, de se séparer de l'Église latine, prétendant qu'elle était engagée dans des erreurs pernicieuses. Photius fut chassé de son siége; le schisme dura peu; l'Église romaine et l'Église grecque se réunirent. Mais en 1053, Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, renouvela le schisme sous divers prétextes; il reprochait, entre autres choses, aux Latins de raser leur barbe, de ne point honorer les reliques des saints ni les images, de ne pas chanter l'*Alleluia* dans le Carême, etc. Il fut déposé, comme l'avait été Photius; mais sa déposition ne le rendit que plus opiniâtre. Le schisme fit de funestes progrès dans l'Orient; et dans les siècles suivants; la plupart des Églises grecques se trouvèrent séparées de l'Église romaine, soit par l'hérésie des nestoriens, soit par celle des eutychiens ou par celle des monothélites, soit enfin par le schisme de Michel Cérulaire. Trois points principaux séparent encore aujourd'hui les Grecs des Latins : la procession du Saint-Esprit par le Père seulement; le dogme de la primauté du Pape, qu'ils nient, et l'usage de consacrer avec du pain azyme, qu'ils ne veulent pas admettre. Au reste ils ont, comme les Latins, sept sacrements, ils croient à la présence réelle et à la transsubstantiation; ils diffèrent des Latins par les rites et l'administration des sacrements. — 2° Le *schisme d'Occident* est la division qui eut lieu dans l'Église romaine au XIVe siècle, lorsqu'il y eut deux Papes placés en même temps sur le Saint-Siége, de manière qu'il n'était pas aisé de distinguer lequel des deux avait été le plus canoniquement élu. Ces deux Papes étaient Clément VII et Urbain VI. Ce schisme dura depuis l'an 1378 jusqu'à l'an 1417, que Martin V fut élu au concile de Constance. — 3° Le *schisme d'Angleterre* est la séparation de l'Angleterre d'avec l'Église romaine; mais les Anglais, comme les Grecs, joignent l'hérésie au schisme (*voy.* ANGLICAN). — Le schisme est en lui-même un grand crime, parce qu'il rompt l'unité de l'Église, qui est un très-grand bien; il n'y a et il ne saurait y avoir aucun motif capable de le rendre légitime, ce qui fait que tous les schismatiques sont hors de la voie du salut, et que par conséquent ils sont inhabiles à conférer licitement les ordres, aussi bien qu'à donner et à recevoir validement les bénéfices. Le schisme a été frappé de condamnation non-seulement par l'Écriture, les Pères et les conciles, mais encore par la confession d'Augsbourg, art. VII, par la confession helvétique, art. XII, par la confession gallicane, article XVI, par la confession écossaise, art. XXVII, par la confession saxonne, art. VIII, par la confession bohémienne, art. XII. Le schisme a encore été condamné par Calvin lui-même, qui enseigne : « Que s'éloigner de l'Église c'est renier Jésus-Christ; qu'il faut bien se garder d'une séparation si criminelle...; qu'on ne saurait imaginer attentat plus atroce que de violer, par une perfidie sacrilége, l'alliance que le Fils unique de Dieu a daigné contracter avec nous (*Institut.*, l. IV). » Daillé, autre protestant, reconnaît aussi, au commencement de son *Apologie pour les réformés* (ch. II), la grièveté du crime de ceux qui se séparent de l'Église sans aucune raison grave. Mais écoutons surtout le fameux philosophe Bayle, son témoignage en pareille matière n'est sans doute pas suspect : « Je ne sais, dit-il, où on trouverait un crime plus grief que celui de déchirer le corps mystique de Jésus-Christ, de son épouse, qu'il a rachetée de son propre sang, de cette mère qui nous a engendré à Dieu, qui nous nourrit du lait d'intelligence, qui est sans fraude, qui nous conduit à la béatitude éternelle. Quel crime plus grand que de se soulever contre une telle mère, de la diffamer par tout le monde; de faire rebeller tous ses enfants contre elle; si on le peut, de les lui arracher du sein par milliers pour les entraîner dans les flammes éternelles, eux et leur postérité, pour toujours! Où sera le crime de lèse-majesté divine au premier chef, s'il ne se trouve là? Un époux qui aime son épouse, et qui connaît sa vertu, se tient plus mortellement offensé par des libelles qui la font passer pour une prostituée, que par toutes les injures qu'on lui dirait à lui-même. De tous les crimes où un sujet puisse tomber, il n'y en a point de plus horrible que celui de se révolter contre son prince légitime, et de faire soulever tout autant de provinces qu'on

Digitized by Google

peut pour tâcher de le détrôner, fallût-il désoler toutes les provinces qui voudraient demeurer fidètes. Or, autant l'intérêt surnaturel surpasse tout avantage temporel, autant l'Église de Jésus-Christ l'emporte sur toutes les sociétés civiles; donc autant le *schisme* avec l'Église surpasse l'énormité de toutes les séditions. (*Supplém. du comment. philos. Préf. Œuvr.*, tom. II, p. 480, col. 2.) » A la vérité, les protestants soutiennent qu'ils ont eu d'assez fortes raisons de se séparer de l'Église romaine pour qu'on ne puisse pas les accuser d'être schismatiques. Mais le même Bayle leur répond judicieusement : « Les protestants n'allèguent que des raisons disputables, rien de convaincant, nulle démonstration; ils prouvent et ils objectent; mais on répond à leurs preuves et à leurs objections; ils répliquent, et on leur réplique; cela ne finit jamais : était-ce la peine de faire un schisme?... Un catholique a devant lui tous ses ennemis, les mêmes armes lui servent à les réfuter tous; mais les protestants ont des ennemis devant et derrière; ils sont entre deux feux, le papisme les attaque d'un côté, et le socinianisme de l'autre; ce dernier emploie contre eux les mêmes arguments desquels ils se sont servis contre l'Église romaine. » Bergier démontre la vérité de cette accusation de Bayle, en réfutant victorieusement les objections des protestants. *Voy.* saint Cyprien, *De Unitate Ecclesiæ*. Saint Thomas, 2, 2, qu. 39. Sanderus, *De Schismate anglicano*; Cologne, 1628, in-8°; trad. en français par Maucroix; Paris, 1678, 2 vol. in-12. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, cite plusieurs textes contre le schisme, empruntés de l'Écriture et des Pères de l'Église. De Trévern, *Discussion amicale sur l'Église anglicane, et en général sur la réformation*, tom. I, lettre II, où l'on trouve sur le même sujet des passages de saint Clément, pape, de saint Ignace, martyr, des saints Polycarpe, Justin, Irénée, Denys, évêque d'Alexandrie, Cyprien, Hilaire, évêque de Poitiers, Optat de Milève, Chrysostome, Augustin; et où l'on trouve aussi la liste des conciles et des confessions qui ont condamné le schisme; toutes citations qui ont été reproduites dans Bergier, édit. de Lille, 1844. L'*Encycloped. cathol.*, qui fait un exposé historique intéressant des deux grands schismes d'Orient et d'Occident. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où de Drey donne un aperçu des schismes particuliers qui ont plus ou moins marqué dans l'Église. Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 183 e seg. L'abbé André, qui examine le schisme au point de vue du droit canonique.

II. **SCHISMES CHEZ LES HÉBREUX.** Il y a eu chez les Hébreux trois schismes qui sont devenus célèbres : 1° le *schisme des Samaritains*, qui a eu lieu lorsque Jéroboam souleva les dix tribus contre Roboam et les établit à Samarie, d'où leur vint leur nom, en les obligeant à adorer deux veaux d'or, qu'il plaça l'un à Béthel, et l'autre à Dan, et en leur défendant d'aller à Jérusalem. L'historique de ce schisme a été tracé par l'auteur du III° livre des Rois. — 2° Le *schisme de Manassès*, qui bâtit sur le mont Garizim un temple où l'on offrait des sacrifices. — 3° Le *schisme d'Alexandrie*, qui eut lieu lorsque Onias IV, qui s'était réfugié à Alexandrie auprès du roi Ptolémée Philométor, éleva un temple dans lequel les Juifs immolèrent des victimes. *Voy.* Joseph, *Antiqu.*, l. XI, c. VIII, et l. XIII, c. VI.

I. **SCHLEGEL** (Jean-Adolphe), prédicateur et poëte, né à Meissen en 1721, mort à Hanovre en 1793, professa la théologie à Zerbst, devint pasteur à Hanovre, et fut promu vers 1780 à l'office du surintendant ecclésiastique. Outre des cantiques et des poésies diverses, il a laissé en allemand : 1° *Recueil de Sermons*; Leipzig, 1754-1764, 3 vol. in-8°; suivis d'un nouveau recueil; ibid., 1778-1786, 4 vol. in-8°; — 2° *Explication des prédictions de Jésus-Christ concernant la destruction de Jérusalem*; 1775 et 1778. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SCHLEGEL** (Théophile), protestant, né à Kœnigsberg, en Prusse, l'an 1739, mort en 1810, fut successivement professeur de langue latine et de philosophie à Kœnigsberg, recteur et inspecteur du collége de Riga, pasteur, puis premier diacre de la cathédrale d'Erlang, surintendant de la Poméranie suédoise et de l'île de Rugen, conjointement avec la dignité de vice-chancelier et de premier professeur de théologie de l'université de Greifswald. Il établit en Poméranie un séminaire pour les jeunes gens destinés à la carrière du premier enseignement, et fonda une caisse générale de pensions pour les veuves des pasteurs. On a de Schlegel un grand nombre de dissertations et d'autres écrits, parmi lesquels nous distinguons : 1° *Remarques sur les moyens de vivifier parmi les hommes la religion intérieure et extérieure*; Greifswald, 1810, in-8°; — 2° *Manuel pratique de la doctrine pastorale, à l'usage des ministres protestants, accompagné de notes et de la biographie de l'auteur*, par J.-E. Parow; Greifswald, 1811, in-8°. Ces deux ouvrages sont en allemand. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SCHLEIERMACHER (Frédéric-Daniel-Ernest), protestant, né à Breslau en 1768, mort à Berlin l'an 1833, passe pour un des plus savants théologiens et philologues de l'Allemagne. Après avoir professé dans les principales villes de l'Allemagne, il se fixa à Berlin en 1810, lors de la fondation de l'université de cette ville. On a de lui, outre plusieurs traductions, entre autres celle de *Platon*, très-estimée, et plusieurs morceaux importants dans les *Mémoires de l'Académie de Berlin* : 1° un *Discours sur la religion*; 1829, 4° édition; discours devenu fort célèbre; — 2° une multitude d'écrits sur les matières religieuses et de controverse; — 3° un écrit contre l'authenticité de la Ire Épître de saint Paul à Timothée, intitulé : *Ueber der sogenannten ersten Brief des Paulos an den Timotheos, ein kritisches Sendschreiben*; Berlin, 1807. Nous devons le dire, les raisons que notre savant critique fait valoir pour défendre son opinion, font preuve d'esprit bien plus que de logique, et placent leur auteur bien au-dessous de sa réputation. Aussi est-il constant que si, d'un côté, il est parvenu à réunir quelques partisans, de l'autre il a été victorieusement réfuté par des écrivains dont plusieurs ne doivent point paraître suspects aux partisans même de la critique moderne. Ainsi, sans parler de Hug, auteur catholique, nous pouvons nommer Henri Planck et Bertholdt. *Voy.* Henri Planck, *Bemerkungen über den ersten Brief an den Timotheos, in Beziehung auf das kritische Sendschreiben, von Hern. Prof. Fr. Schleiermacher*: Gœttingue, 1808. Bertholdt, *Einleitung*, § 755. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. V, p. 114 et suiv., où l'on trouve exposées les raisons alléguées par Schleiermacher en faveur de son opinion, et la réfutation de chacune de ces raisons.

SCHLICHTING (Jonas), écrivain socinien, né en Pologne l'an 1587, mort à Zullichau en 1661, fut d'abord pasteur à Rocovie, puis dans une autre ville de Pologne; mais il fut chassé, en

Digitized by Google

1647, par la diète de Varsovie, où l'on fit brûler sa *Confessio fidei christianæ*. Il se retira en Moscovie, visita ensuite plusieurs villes d'Allemagne, et se rendit enfin à Zullichau. Sous le nom de *Jean Simplicinius*, il publia contre Grotius un petit ouvrage sur le chapitre II de la IIe Épître aux Thessaloniciens. Il est auteur d'un grand nombre d'autres écrits, dont la plupart sont des *Commentaires* sur divers livres de l'Écriture sainte. Ils ont été imprimés à Amsterdam, 1666, in-fol., et ils se trouvent dans la *Bibliothèque des Frères Polonais*. *Voy*. Ladvocat, *Diction. histor. portatif*.

SCHMALZGRUEBER (François), jésuite, célèbre canoniste allemand, a laissé : 1° *Consilia seu responsa juris;* Dillingen, 1740, 2 vol. in-fol.; — 2° *Jus ecclesiasticum universum brevi methodo ad discentium utilitatem explicatum, seu lucubrationes canonicæ in quinque libros Decretalium;* Rome, imprimerie de la chambre apostolique, 1843, grand in-4°; ouvrage très-estimé, et peut-être le plus complet et le plus exact de tous les traités de droit canon. *Voy*. l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 492-493.

SCHMEITZEL ou **SCHMEIZEL** (Martin), protestant, jurisc. et littérateur, né à Cronstadt en 1679, mort à Hall en 1747, professa la philosophie et la jurisprudence à Iena, reçut du roi de Prusse le titre de conseiller aulique, et fut nommé professeur de droit et d'histoire à Hall. On a de lui plusieurs ouvrages en allemand, plusieurs en latin, parmi lesquels nous citerons : *Præcognita historiæ ecclesiasticæ*. *Voy*. Ladvocat, *Diction. histor. portatif*.

I. **SCHMID** (Jean-André), protestant, docteur en théologie de l'université d'Iena, né à Worms en 1652, mort en 1726, devint professeur ordinaire en théologie et en histoire ecclésiastique à Helmstædt. On a de lui un très-grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Compendium historiæ ecclesiasticæ, in varios studiosæ juventutis usus conscriptum;* Helmstædt, 1704, in-8°; — 2° *Theologia naturalis positiva ad normam scientiarum practicarum tradita;* ibid., 1707, in-8°; — 3° *Disquisitio de cathedris doctorum;* in-8°; — 4° une *Dissertation sur la musique et le chant grégorien;* — 5° *Pseudo-Vetus et Novum Testamentum*, etc.; — 6° *Lexicon ecclesiasticum minus;* 1714, in-8°. *Voy*. Jean-Gaspard Zeumerus, *Vies des professeurs d'Iena*. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. IX. Schmid a donné lui-même la liste de ses ouvrages, imprimée pour la première fois en 1705, in-4°. Feller, *Biogr. univers*.

II. **SCHMID** (Christophe de), très-connu sous le nom de *chanoine Schmid*, naquit à Dinkelsbuhl, en Bavière, l'an 1768, et mourut en 1853. Ayant été ordonné l'an 1791, il fut d'abord curé de campagne, et il devint chanoine d'Augsbourg en 1826. Il a composé : 1° un grand nombre de *Contes* religieux et moraux pour l'enfance; — 2° une *Histoire sainte* pour les enfants; — 3° des *Souvenirs*, où il raconte les premières années de sa vie. L'*Histoire sainte* a eu plus de 20 éditions en Allemagne. Quant aux *Contes*, les éditions allemandes, françaises, etc., sont sans nombre. *Voy*. l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

III. **SCHMID** (Sébastien), théologien et orientaliste, né à Lampertheim, dans l'Alsace, mort à Strasbourg en 1696 ou 1697, fut curé d'Esheim, recteur du collége de Lindau et professeur de théologie à Strasbourg. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *In D. Pauli Epistolam ad Colossenses commentatio;* Hambourg, 1691, in-4°; — 2° *Biblia sacra, sive Testamentum Vetus et Novum, ex linguis originalibus in linguam latinam translatum, additis capitum summariis et partitionibus... Editio secunda priori emendatior;* 2 vol. in-4°; — 3° un *Traité de l'image de Dieu dans l'homme considéré avant sa chute;* — 4° *De la Circoncision, comme le premier sacrement de l'ancienne loi;* — 5° *Des Fondements de la présence du corps et du sang de Jésus-Christ dans la sainte Cène;* — 6° un *Commentaire sur Job;* — 7° le livre de Luther, *De Servo Arbitrio*, avec des notes contre Érasme. *Voy*. l'*Éloge de Schmid* dans l'approbation donnée par la faculté de théologie de Strasbourg à sa *Biblia sacra*. Richard et Giraud.

SCHMIDT. *Voy*. VULCANIUS.

SCHMIER (François), jésuite de Saltzbourg, a laissé : *Tractatus juridicus de modo acquirendi et amittendi prælaturas ecclesiasticas ad tit. V, VI, VII, VIII et IX, libri prim. Decretalium, olim in alma et archiepiscopali universitate Salisburgensi publicæ disputationi expositus;* Saltzbourg, 1709, in-4°. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1710, p. 86, 1re édit., et p. 78, 2e édit.

SCHNEIDER (Jean-Georges, dit *Euloge*), né à Wipfeld, en Franconie, l'an 1756, guillotiné à Paris en 1794, professa l'hébreu à Augsbourg, et prononça en 1785, sur la tolérance, un sermon qui révolta tous les vrais catholiques. Il obtint un certain succès comme prédicateur; mais il embrassa les principes de la révolution, et la part qu'il prit aux crimes de cette époque rendit son nom odieux. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *Sermon sur la tolérance*, en allemand; Augsbourg, 1785, in-8°; — 2° une traduction des *Homélies* de saint Jean Chrysostome sur l'Évangile de saint Jean; ibid., 1787-1789, 3 vol. in-8°; il a eu aussi part à la traduction des *Homélies* du même Père sur saint Matthieu, publiée par Fedor; 1786; — 3° *Sermons;* Breslau, 1790, in-8°; — 4° un *Catéchisme*, en allemand; Bonn, 1790, in-12; c'est plutôt un manuel où l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme et la Providence sont regardés comme les bases de toute morale. *Voy*. Feller. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHNORRENBERG (Anne), chanoine prémontré, né à Cologne l'an 1667, mort en 1715, fut fait prieur du monastère de Steinfeld, docteur en théologie en 1698, examinateur synodal à Cologne l'an 1707. On a publié après sa mort : *Institutiones juris canonici cum brevi commentario in reg. juris;* Cologne, 1720, in-4°. Mais les religieux de Steinfeld désavouèrent cet ouvrage, et, dans une édition qu'ils donnèrent du véritable ouvrage de leur confrère, à Cologne, en 1740, in-4°, ils montrèrent combien il avait été défiguré dans la 1re édition. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*.

SCHNURRER (Christian-Frédéric), protestant, théologien et orientaliste, né en 1742 à Canstadt, dans le royaume de Wurtemberg, mort à Stuttgart l'an 1822, embrassa la carrière du ministère évangélique. Un vif besoin de s'instruire l'ayant déterminé à voyager, il quitta le séminaire protestant de Tubingue, où il était, visita presque toute l'Europe, et ne revint qu'au bout de cinq ans. Dans toutes les villes où il passa, il forma des liaisons avec les savants dont les études avaient quelque rapport avec les siennes, et qui jouissaient d'une grande célébrité, ou qui plus tard se sont fait un nom par leurs écrits. Placé en 1777 à la tête du séminaire de théologie, il remplit ces fonctions pendant vingt-neuf ans, après lesquels il devint chancelier de l'université de Tubingue. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi les-

Digitized by Google

quels nous citerons : 1° *Dissertationes philologico-criticæ; singulas primum, nunc cunctas edidit. Ch. Fr. Schnurrer;* Gotha, 1790; — 2° une nouvelle dissertation intitulée : *Rabbi Tanchum Hierosolymitani ad libros Veteris Testamenti Commentarii arabici Specimen, una cum annotationibus ad aliquot locos libri Judicum;* Tubingue, 1791, in-4°; — 3° *De Ecclesia Maronitica;* 1810; ce sont deux autres dissertations sous forme de programmes; — 4° *Éclaircissements sur l'Histoire de la réformation ecclésiastique, et sur celle des savants de Wurtemberg;* — 5° *Notices biogr. et littér. des anciens professeurs de la langue hébraïque en l'université de Tubingue;* Ulm, 1792, in-8°; ces deux derniers ouvrages sont en allemand; — 6° *Vindiciæ veritatis christianæ revelatæ ab insultibus libelli;* 1765, in-4°; — 7° *De Codicum hebræorum V. T. Mss. Ætate difficulter determinanda;* Tubingue, 1772, in-4°; — 8° *De Pentateucho arabico-polyglotto;* 1780, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Silvestre de Sacy, qui, dans la *Biogr. univers.*, dit en parlant de Schnurrer : « Il était généralement aimé et respecté, tant en Allemagne que dans les pays étrangers. A une époque où la plupart des théologiens protestants abandonnaient l'ancienne doctrine des églises luthériennes et ne conservaient guère que le nom et la morale du christianisme, Schnurrer demeura constamment attaché à tout ce qu'il y a de surnaturel dans son enseignement; tel que les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, les prophéties, la divinité de Jésus-Christ et l'inspiration des Livres saints. Les opinions hardies ou plutôt téméraires qui ont changé dans plusieurs parties de l'Allemagne la face du protestantisme, ne le comptèrent jamais au nombre de leurs admirateurs; et il sut, comme théologien, conserver le dépôt qui lui avait été confié. »

I. **SCHOENFELD** (François), jésuite, né à Prague en 1747, mort après 1784. Après la destruction de sa société, il devint doyen de Reichstadt, dans le cercle de Brunzlau. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, presque tous en allemand et en français, où règnent la saine raison, un esprit solide, quelquefois brillant, le zèle pour la religion et les sentiments d'une vraie piété. Parmi ses écrits on distingue surtout : 1° un traité intitulé : *De Amore veritatis et veritate amoris;* Prague, 1770; — 2° quatre discours qui ont pour titre : *Religio catholica ferventer est prædicanda, propugnanda prudenter;* 1783; — 3° *Influence des bons et des mauvais esprits sur l'homme;* cet ouvrage, qui est écrit en allemand, a eu beaucoup de vogue. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **SCHOENFELD** (Matthias), jésuite de la province de Bavière, qui vivait encore en 1786, était un écrivain aussi fécond que judicieux, est auteur d'un certain nombre d'ouvrages qui sont pour la plupart écrits en allemand, et qui ont produit de grands fruits. On cite surtout : 1° *Abrégé historique de la Bible, destiné à l'instruction publique,* avec des figures; ouvrage qui passe pour bien supérieur à celui de Royaumont; — 2° *Les Vérités fondamentales de la religion, exposées dans leur ordre naturel et leur dépendance réciproque;* — 3° *Le Philosophe chrétien dans l'adversité;* — 4° *La Vraie Parure de la jeunesse,* etc.; — 5° *Règles puisées dans la religion pour conserver la santé,* etc. Tous ces ouvrages sont écrits élégamment, d'une manière naturelle et attachante, et tous empreints des beautés aimables et convaincantes de la vertu. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SCHOLARITÉ. On appelait *droit de scholarité* la faculté que les écoliers des universités avaient d'évoquer leurs causes personnelles devant le conservateur de leurs priviléges. *Voy.* Richard et Giraud, qui citent les articles de l'Ordonnance du mois d'août 1669, lesquels établissent ce droit de scholarité.

SCHOLARIUS (Georgius), c'est-à-dire *Georges le Scholaire,* savant grec du XV° siècle, fut juge général des Grecs, secrétaire de l'empereur de Constantinople et son prédicateur ordinaire. Il embrassa ensuite l'état monastique, et prit le nom de *Gennade* (Gennadius); nous en avons déjà dit quelques mots à GENNADE, n° II. Il assista au concile de Florence, où il favorisa l'union des Grecs avec les Latins, et où il prononça des harangues fort estimées. De retour à Constantinople en 1439, il prit le parti des schismatiques, et écrivit contre les Latins. Après la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, il fut élu patriarche de cette ville, et il gouverna son église pendant l'espace de cinq ans environ. Leo Allatius, Matthieu Caryophile, évêque d'Iconium, et Possevin, reconnaissent deux *Gennadius* ou *Scholarius;* L. Allatius en fait même un troisième; mais Fabricius a soutenu par de bonnes raisons, ce semble, l'identité des trois. Il existe en manuscrit de nombreux ouvrages de Gennadius. La *Biblioth. grec.* de Fabricius en cite près de cent; plusieurs cependant ont été imprimés; nous en avons cité deux à l'art. GENNADE. Nous mentionnerons ici un *Traité de la prédestination,* traduit en latin avec de bonnes notes, dit Feller, par Charles Libertinus; Prague, 1673, in-8°. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. græca,* vol. XI. Leo Allatius, *Diatriba de Georgiis,* dans la *Biblioth. gr.* de Fabricius, vol. XII. Bellarm., de *Scriptor. eccles.* Sponde, ann. 1439, 1440, 1451, 1453. Simon, *Créance de l'Église orientale sur la transsubstantiation.* Renaudot, *Notice* ou *Catalogue des ouvrages de Gennadius. Homélie sur l'Eucharistie,* par le même auteur; Paris, 1708. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.,* au mot GENNADIUS (*Guennadios*). *Compar.* notre art. GENNADE, n° II.

SCHOLASTIC. *Voy.* SCHOLASTIQUE, n° II.

I. **SCHOLASTIQUE** (Sainte), vierge et sœur de saint Benoît, patriarche des moines de l'Occident, née à Norsie, en Italie, morte vers l'an 543, se consacra à Dieu dès sa première jeunesse, et se retira ensuite dans le monastère de Plombariole, à une lieue et demie du mont Cassin. Elle y forma une communauté, qu'elle gouvernait par les avis de son frère, et elle avait coutume de l'aller visiter une fois par an pour prier et conférer avec lui des choses spirituelles. Ce fut trois jours après l'un de ces entretiens qu'elle mourut. On célèbre sa fête le 10 février. *Voy.* Gregor. Magn., *Dialog.,* l. II. D. Mabillon, *Acta Sanctor. benedict.*

II. **SCHOLASTIQUE** ou **SCHOLASTIC,** mot qui a été longtemps un titre d'honneur et un nom d'office et de dignité. On le donna d'abord à ceux qui se distinguaient par l'éloquence ou par l'érudition; puis à ceux qui tenaient ou qui gouvernaient les écoles ecclésiastiques, et qu'on a nommés dans la suite *écolâtres.* On appelle *théologiens scholastiques* ceux qui font profession de la *théologie scholastique,* c'est-à-dire de cette partie de la théologie qui discute les questions par le secours de la raison et des arguments. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.* ÉCOLATRE, ÉCOLES DE THÉOLOGIE, n° III.

III. **SCHOLASTIQUE** (Jean le). *Voy.* JEAN, n° XXXVI.

IV. **SCHOLASTRIE.** Ce nom est quelquefois

Digitized by Google

donné à la dignité ou à l'office d'écolâtre. *Scholastrie* se dit aussi, en général, de tous les offices ecclésiastiques dont les fonctions consistent à enseigner. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* ÉCOLATRE, SCHOLASTIQUE, n° II.

SCHOLIE. On appelle *scholies* de courtes notes qui éclaircissent les endroits les plus difficiles d'un texte, soit en en remarquant les différentes leçons, soit en expliquant la propre signification des termes, soit en éclaircissant en peu de mots la difficulté qui se trouve, ou en marquant succinctement les différents sens qu'on peut y donner. Origène avait fait de ces sortes de *scholies* sur toute la Bible; il y éclaircissait brièvement et succinctement les endroits qui lui paraissaient obscurs et difficiles. C'est le premier des trois sortes d'ouvrages que ce Père avait faits sur l'Écriture sainte, suivant saint Jérôme, qui dit dans le prologue de la version des Homélies d'Origène sur Ézéchiel: « Primum « ejus excerpta quæ græce SCHOLIA *nuncupan-* « *tur, in quibus ea quæ sibi videbantur obscura,* « atque habere aliquid difficultatis, summatim « breviterque perstrinxit. » C'est ce que le même Père appelle dans son Commentaire sur saint Matthieu : *Commaticum interpretationis genus;* parce qu'il faut que ces scholies soient écrites d'un style concis et serré. Les scholies sont une manière très-utile d'expliquer l'Écriture; mais, pour remplir complétement ce but, elles doivent : 1° faire remarquer les variantes les plus importantes; 2° expliquer les mots et les phrases les plus difficiles; 3° alléguer les circonstances historiques propres à éclaircir le passage sur lequel elles portent; 4° rapporter et juger les diverses solutions qui ont été proposées; 5° lever les difficultés les plus importantes. Dans les derniers siècles, plusieurs habiles interprètes, entre autres Rosenmüller, ont adopté ce genre d'interprétation. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., tom. I, p. 257-258 et 330.

SCHOLTÉNIENS, secte nouvelle, née du protestantisme en Hollande. Formée sous l'inspiration du poëte Bilderdyk, mort en 1834, elle proclama que la base de toute société devait être l'Évangile, et chercha à établir une espèce de théocratie. Cette secte adopta la profession de foi du synode de Dordrecht, tenu en 1618 et 1619, protestant contre le synode de 1816, qui déclara que les ministres n'étaient obligés de jurer les formules du synode de Dordrecht qu'avec restriction, et autant qu'ils ne les croyaient pas contraires à la conscience. Ce synode, en annulant les formules de 1618, fit prévaloir le système d'indifférence suivi par beaucoup de ministres, lesquels, au fond, sont sociniens, à tel point qu'en 1834 il ne restait plus à Leyde qu'un professeur qui ne le fût pas. Cette défection, réveillant le zèle des protestants sincères, donna lieu aux sectaires nouveaux, persuadés qu'ils étaient plus orthodoxes, plus rigides, plus calvinistes que le commun des réformés. Deux jeunes pasteurs, de Cock et Scholten, auxquels se joignirent plus tard trois autres, déployèrent l'étendard du puritanisme, et prirent le nom de *vrais réformés*. Le clergé protestant jeta un cri d'alarme et provoqua de la part du synode général qui s'assemble annuellement à la Haye, des mesures de répression contre l'audace toujours croissante des nouveaux puritains. En conséquence ils furent exclus de la communion du culte établi. L'État et l'Église se prêtant secours, le gouvernement donna des ordres rigoureux contre les dissidents, et le synode, non-seulement lança la censure ecclésiastique contre les *vrais réformés*, et ôta à leurs chefs le caractère de pasteurs, mais, sur le motif que les temples des protestants sont à l'usage exclusif du culte officiel, ordonna l'évacuation de ceux que conservaient les communes schismatiques. Frappés dans leur patrie, les vrais réformés intéressèrent en leur faveur les protestants étrangers. Des pasteurs du canton de Vaud réclamèrent pour eux, et une réunion de ministres dissidents à Londres leur donna aussi des preuves de sympathie. *Voy.* le *Diction. de théologie* de Bergier.

SCHOOK (Martin), en latin *Schockius*, érudit, né à Utrecht en 1614, mort à Francfort-sur-l'Oder l'an 1665, embrassa la carrière de l'enseignement. Plus tard il devint historiographe et conseiller de l'électeur de Brandebourg. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Hellenistis et lingua hellenistica;* Utrecht, 1641, in-8°; il s'agit du grec avec les tours de l'hébreu, tel qu'on le voit dans la version des Septante et dans le Nouveau Testament; — 2° *Exercitationes sacræ XIX;* Groningue, 1651, in-8°; — 3° *Observationes practicæ de Sacris Scripturis;* Amsterdam, 1664, in-12. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XII et XX. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHOPP (Gaspard), en latin *Scioppius*, célèbre philologue, né à Neumark en 1576, mort à Padoue l'an 1649, abjura le protestantisme à Rome en 1598, et fut envoyé en 1608, par la cour de Rome, à la diète de Ratisbonne. Il a composé jusqu'à cent quatre ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Pro Autoritate Ecclesiæ;* Rome, 1598, in-8°; — 2° *De Veritate interpretationis catholicæ in ambiguis Scripturarum locis;* Rome, 1599; Ingolstadt, 1600, in-8°; — 3° *De Indulgentiis;* Munich, 1601, in-4°; — 4° *Ecclesiasticus;* Meitingen, 1611, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXV. Feller, *Biogr. univers.*, au mot SCIOPPIUS. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne une longue liste de ses écrits.

SCHORRER (Christophe), jésuite, né à Rottembourg, dans la Hesse, vivait encore en 1675. On a de lui : 1° *Théologie ascétique;* Rome, 1658; — 2° *Abrégé de la théologie ascétique;* Dillingen, 1662; — 3° *Somme de la perfection;* Munich, 1663; — 4° *Abrégé du droit canonique;* Dillingen, 1642.

SCHOSCHANNIM. *Voy.* SCHOUSCHAN.

I. **SCHOT** ou **SCHOTT** (André), jésuite, né à Anvers en 1552, mort en 1629, professa la langue grecque et la théologie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Vie de saint François de Borgia;* Rome, 1596; — 2° *Adages sacrés du Nouveau Testament;* Anvers, 1628; — 3° une édition des *Lettres* d'Africanus et d'Origène *sur l'Histoire de Susanne;* Augsbourg, 1602; — 4° des éditions d'Ennodius, des *Œuvres de saint Basile, de saint Cyrille, du Commentaire de saint Grégoire sur l'Ecclésiaste*, etc., qui se trouvent dans les Bibliothèques des Pères; — 5° un *Catalogue des interprètes catholiques de l'Écriture sainte. Voy.* Alegambe, *Biblioth. Societ. Jesu.* Le *Journ. des Savants*, 1679 et 1697. Richard et Giraud, qui donnent la liste de ses autres ouvrages.

II. **SCHOT** (Pierre), chanoine de Saint-Pierre de Strasbourg, mort en 1491, a laissé : 1° *Vies de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'Évangéliste et de saint Jean Chrysostome;* — 2° *Éloge de Gerson;* — 3° *Cas de conscience;* ces ouvrages ont paru à Strasbourg, 1498.

SCHOTANUS (Christian), ministre protestant, né à Scheng, dans la Frise, en 1603, mort à Franeker l'an 1671, professa, à l'académie de

Digitized by Google

cette dernière ville, le grec et l'histoire ecclésiastique, desservit l'église de la même ville, et fut quelquefois député au synode. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Notæ ad Evangelia et Epistolas;* Leuwarden, 1647, in-12; — 2° *Catechesis;* Franeker, 1653, in-12; — 3° *Collegium miscellaneorum theologicorum;* ibid., 1654, in-12; — 4° *Histoire ecclésiastique et civile de la Frise jusqu'en* 1558; ibid., 1658, in-fol.; en flamand; — 5° *Continuatio Historiæ sacræ Sulpitii Severi;* Franeker, 1658, in-12; — 6° *Bibliotheca historiæ sacræ Veteris Testamenti, sive Exercitationes sacræ in Historiam sacram Sulpitii Severi et Josephi;* ibid., 1662-1664, 2 vol. in-fol.; — 7° *Hectas disputationum theologicarum;* ibid., 1664, in-4°; — 8° *Partitiones theologicæ;* ibid., 1685, in-12. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littéraire des Pays-Bas.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHOTT. *Voy.* SCHOT, n° I.

SCHOTTENNIUS (Hermann), professeur, né à Hesse, vivait au XVI° siècle. Nous avons de lui : 1° *Vita honesta, sive virtutis : quomodo quisque vivere debeat, omni ætate, omni tempore et quolibet loco, erga Deum et homines;* Lyon, 1545, in-8°, 2° édit.; on y a ajouté : *Institutio hominis christiani*, par Adrien Barlan, et *Formula honestæ vitæ, auctore Martino, episcopo Dumiensi;* — 2° *Confabulationes tyronum litteratorum*, etc.; Nuremberg, 1538, in-8°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

SCHOUSCHÂN, qu'on lit dans l'inscription hébraïque du psaume LX, et *Schôschannîm*, qui se trouve dans celle des psaumes XLV, LXIX et LXXX, sont diversement interprétés. Selon les uns, il s'agit d'un instrument de musique qui a la forme d'un lis, parce que *Schouschân*, en hébreu, signifie, en effet, *lis;* mais, comme chez les Hébreux il y avait plusieurs sortes d'instruments de musique, qui, par leur forme, représentaient plus ou moins exactement cette fleur, on ne sait au juste quel pouvait être celui dont parlerait le Psalmiste. Bien plus, selon Rosenmüller, on chercherait vainement aujourd'hui à le déterminer : *Quale organorum genus nomine Schouschân significetur, hodie frustra quæratur.*» A la vérité, quelques commentateurs ont prétendu que c'était un instrument *à six cordes;* mais, comme le remarque judicieusement le même Rosenmüller, il faudrait pour cela qu'il y eût dans le texte hébreu *Scheschannîm*, qu'on pourrait, en effet, dériver de la racine *schêsch*, c'est-à-dire *six*. Suivant les autres, *schouschân* et le pluriel *schôschannîm* seraient le commencement de certaines chansons ou de certains cantiques sur l'air desquels devaient se chanter les quatre psaumes cités un peu plus haut. La particule *hal* qui est devant *schouschân* et *schôschannîm* nous semble décisive pour un hébraïsant en faveur de cette dernière explication; car quand il s'agit de l'instrument sur lequel on doit exécuter une pièce de chant, c'est la particule *be* que l'on emploie. (*Compar.* Ps. IV, VI, LIV, LV, LVII, LXXVI. Habacuc, III, 19.) Nous ne parlons pas des autres interprétations, parce qu'elles n'ont pas même les apparences de la probabilité en leur faveur. *Voy.* Rosenmüller, *Psalm.*, tom. I, p. LXIV-LXV. W. Gesenius, *Thesaurus*, p. 1385.

SCHRANGER (Timothée), de l'Ordre des Frères Mineurs de l'étroite observance de Saltzbourg, a donné : *Morale et extemporaneum Sacri Eloquii Subsidium, ad singulas totius anni dominicas et festa, necnon ferias quadragesimales per quadraginta formata exordia et materiarum argumenta pluries applicatum*, etc.; Cologne, 1709, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710, p. 30, 1re édit., et p. 28, 2e édit. Richard et Giraud, qui rapportent le long titre de l'ouvrage, et font remarquer que ce n'est qu'un essai de sermons à l'usage des prédicateurs qui peuvent parler sur-le-champ et qui n'ont pas la prétention de dire des choses bien recherchées.

SCHRŒCKH (Jean-Matthias), protestant, historien, né à Vienne en 1733, mort à Wittemberg l'an 1808. Après avoir fait ses études à Leipzig, il devint professeur surnuméraire de philosophie dans cette ville. Il professa ensuite à Wittemberg la poésie et l'histoire. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Histoire de l'Église chrétienne;* Leipzig, 1768-1803, 35 vol. in-8°; elle s'étend depuis l'origine du christianisme jusqu'à la réformation; on a loué dans cet ouvrage une grande impartialité; — 2° *Histoire de l'Église chrétienne depuis la réformation;* ibid., 1804-1812, 10 vol. in-8°; ces deux écrits sont en allemand; les IX° et X° vol. de ce dernier ouvrage ont été rédigés, après la mort de l'auteur, par le docteur Tzschirner, qui, dans le X°, a donné une *Vie de Schrœckh* remplie de détails intéressants; — 3° *Historia religionis et Ecclesiæ christianæ adumbrata;* Berlin, 1777, in-8°; 1831, 6° édit. Les Notices sur la vie de Schrœckh les plus authentiques sont un article qu'il a fourni lui-même au *Magasin de Beyer* pour le clergé, 5 vol., part. II, et quatre articles du professeur Pœlitz, imprimés dans le *Journal der Freimüthigen*, ann. 1808, et celle qui se trouve dans le tom. X de son *Hist. ecclés.* *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SCHRŒDER** (Jean-Guillaume), protestant, fils du suivant, né à Marbourg en 1726, mort l'an 1793, était professeur de langues orientales et d'antiquités hébraïques dans sa ville natale depuis 1755. On a de lui : *Observationum philosophicarum criticarumque in difficiliora quædam psalmorum loca Fasciculus;* Leyde, 1781, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **SCHRŒDER** (Jean-Joachim), protestant, père du précédent et du suivant, né à Neukirchen, dans le landgraviat de Hesse-Cassel, en 1680, mort à Marbourg l'an 1756, fut un savant distingué par ses connaissances dans les langues orientales, et particulièrement dans l'arménien, qu'il commença à étudier sous G. Otho, professeur à Marbourg; mais dans laquelle il se perfectionna plus tard par les leçons qu'il reçut d'un savant docteur nommé Thomas, archevêque de Golthen, dans la grande Arménie, et qui était venu avec son neveu Luc Nouridjan pour établir une imprimerie arménienne à Amsterdam et y publier des éditions du Nouveau Testament et d'autres livres saints pour l'utilité de sa nation. Schrœder a laissé une grammaire arménienne intitulée : *Thesaurus linguæ armenicæ antiquæ et hodiernæ;* Amsterdam, in-4°. Il a mis en tête une Dissertation fort curieuse sur l'antiquité, les révolutions, la nature et l'usage de la langue arménienne. La Grammaire de Schrœder, disait en 1825 Saint-Martin, juge des plus compétents en cette matière, est encore la meilleure et la plus savante qui ait été faite jusqu'à ce jour, et c'est la seule dans laquelle on puisse prendre des notions exactes de la langue arménienne : il eût été à désirer seulement qu'il fût entré dans de plus grands détails sur ce qui concerne la syntaxe. A la suite de son livre, Schrœder donne un Traité fort curieux sur la musique et la prosodie des Arméniens. Sa Grammaire abrégée de l'idiome vulgaire des Arméniens, contient aussi des renseignements intéressants.

Digitized by Google

Voy. Saint-Martin, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

III. **SCHRŒDER** (Nicolas-Guillaume), fils du précédent, né à Marbourg en 1721, mort l'an 1798, était professeur de grec et de langues orientales à Groningue, où, au lieu du grec, il enseigna les antiquités hébraïques. On a de lui, outre divers opuscules académiques, une excellente Grammaire hébraïque intitulée : *Institutiones ad fundamenta linguæ hebrææ;* Groningue, 1768, in-8º; ouvrage complet en son genre, écrit avec un esprit philosophique; ce qui en fait surtout le grand mérite, c'est une Dissertation sur la syntaxe qui y est joint. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SCHRYVER. *Voy.* GRAPHÆUS.

SCHUDT (Jean-Jacques), un des principaux du collége de Francfort-sur-le-Mein, mort en 1722, a laissé : *Judæus christicida gravissime peccans et vapulans, sive perspicua et solida demonstratio cædem et resurrectionem Jesu Nazareni veram esse causam præsentis tum diuturni Judæorum exilii, omnisque illorum miseriæ originem; cumque appendice dissertationis philologicæ ejusdem argumenti;* Francfort, 1703, in-8º. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1704, p. 182, 1re édit., et p. 144, 2e édit. Richard et Giraud, qui font ressortir en deux mots la force de l'argument de l'auteur.

I. **SCHULTENS** (Albert), protestant, né à Groningue en 1686, mort à Leyde l'an 1750, passa à juste titre pour le restaurateur de la littérature orientale dans le XVIIIe siècle. Destiné par ses parents au ministère évangélique, il joignit à l'étude de la théologie celle du grec et de l'hébreu. Pour se perfectionner dans l'hébreu, il apprit le chaldéen, le syriaque et l'arabe. A dix-huit ans, il eut avec Jacques Gousset une dispute publique, dans laquelle il soutint, contre le sentiment de ce célèbre professeur, que l'étude de l'arabe est indispensable à quiconque veut savoir l'hébreu à fond. En 1711, il fut nommé pasteur de l'église de Wassenaer; mais son goût le portant vers la carrière de l'enseignement, il quitta ce poste deux ans après pour la chaire des langues orientales de l'académie de Franeker. Il en prit possession par un discours dans lequel il indiquait à ses auditeurs les véritables sources où l'on peut étudier l'hébreu. C'était une nouvelle attaque contre le système de Gousset, lequel prévalait alors dans les académies, et qui consistait à dire que l'hébreu étant une langue toute divine, elle ne peut avoir aucun rapport avec les dialectes purement humains, et qu'on ne doit pas en éclaircir les difficultés avec le secours des autres idiomes orientaux. En combattant ce paradoxe, qui mérite, en effet, d'être réfuté, Schultens a défendu les droits les plus sacrés de la saine critique; mais, d'un autre côté, au nom de cette même critique, on peut lui reprocher d'avoir dépassé le but, en expliquant violemment par l'arabe une foule de mots pour lesquels la langue sainte offre par elle-même des ressources suffisantes. D'ailleurs il sera toujours vrai de dire que, si, pour la syntaxe, l'arabe fournit à l'hébreu plus de secours que le chaldéen et le syriaque, il en est tout autrement pour la signification des mots. C'est du moins ce que nous avons soutenu il y a plus de trente ans, avec l'approbation de l'orientaliste par excellence, notre ancien maître, feu Silvestre de Sacy, et c'est ce que confirment en partie les paroles suivantes, qui sont de lui : « Schultens, sous prétexte de rendre toute l'énergie des mots arabes, énergie qui n'est le plus souvent qu'imaginaire, a parfois traduit d'une manière gênée, obscure et même peu exacte. Sa traduction des six premières *Séances* de Hariri en est une preuve, et son exemple a entraîné quelques orientalistes dans une voie peu sûre pour bien pénétrer dans le vrai sens des écrivains arabes. Ce même système a eu beaucoup d'influence sur ses traductions des *Proverbes* et du livre de *Job*, et on ne doit faire usage de ses observations philologiques qu'avec une sage réserve (*Biogr. univers.* de Michaud, art. SCHULTENS (Albert), note 2. » Parmi les ouvrages de Schultens, nous citerons : 1º *Origines hebrææ sive linguæ hebrææ antiquissima natura et indoles ex Arabiæ penetralibus revocatæ;* Franeker, 1724-1738, 2 vol. in-4º; — 2º *De Defectibus hodiernæ linguæ hebrææ;* ibid., 1731; nouv. édit., Leyde, 1761, vol. in-4º; ouvrage qui peut être considéré comme une suite du précédent; — 3º *Institutiones ad fundamenta linguæ hebraicæ, quibus via panditur ad ejusdem analogiam vindicandam et restituendam;* Leyde, 1737 ou 1756, in-4º; — 4º *Commentarius in librum Job, cum nova versione;* ibid., 1737, 2 vol. in-4º; il a été traduit et publié en français; ibid., 1748; — 5º *Vetus et regia via hebraizandi contra novam et metaphysicam hodiernam;* ibid., 1738, in-4º; dans cet opuscule, Schultens prétend que c'est par l'étude de l'arabe qu'on doit parvenir à la connaissance de l'hébreu; — 6º *Excursus tres continentes stricturas ad dissertationem historicam de lingua primæva*, etc.; ibid., 1739, in-4º; — 7º *Proverbia Salomonis cum versione integra et commentario;* ibid., 1748, in-4º; la version a été traduite en français; ibid., 1752, in-4º, et le commentaire abrégé par Vogel; Halle, 1769 et 1773, in-8º; — 8º *Opera minora, animadversiones in Jobum, et varia Veter. Testam. loca; nec non varias dissertationes et orationes complectentia;* ibid., 1769, in-4º; ce recueil, dont le fils de Schultens fut l'éditeur, ne contient que des Opuscules imprimés déjà séparément. Les *Remarques sur Job* avaient été publiées par Reland; Utrecht, 1703, in-8º; et les *Observat. philolog.* sur différents passages de l'Anc. Test., par Hemsterhuys; Amsterdam, 1709, in-4º; — 9º *Commentaires* sur plusieurs livres de l'Ancien Testament; — 10º *Grammaire araméenne;* — 11º *Dictionnaire hébreu;* ces trois derniers ouvrages sont restés manuscrits; seulement quelques feuilles de la *Grammaire araméenne* étaient imprimées quand l'auteur est mort. *Voy.* Vricmoet, *Éloge de Schultens,* dans *Athenæ Frisiacæ*, p. 762-771. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SCHULTENS** (Jean-Jacques), protestant, fils du précédent, né à Franeker en 1716, mort l'an 1778, fut dirigé dans ses études par son père, et nommé à la chaire de théologie et de langues orientales de l'académie de Herborn. On a de lui, outre de nouvelles éditions de quelques ouvrages de son père : 1º *De Utilitate dialectorum orientalium ad tuendam integritatem Codicis hebræi;* Leyde, 1742, in-4º; c'est le discours qu'il prononça à la prise de possession de sa chaire à l'académie de Herborn; — 2º *De Fructibus in theologiam redundantibus ex peritiore linguarum orientalium cognitione;* c'est encore un discours qu'il prononça en 1749, pour l'ouverture de son cours, à l'académie de Leyde, où ses talents venaient de le faire appeler. Il faut remarquer que Jean-Jacques, à l'imitation d'Albert, son père, exagérait l'utilité de l'arabe et des autres langues orientales pour l'explication des saintes Écritures. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

Digitized by Google

SCHULTET (Daniel-Séverin), protestant, fils de Joachim, ministre de l'Évangile à Hambourg, né dans cette ville vers 1645, mort l'an 1712, était un homme d'une grande érudition. Il parcourut les principales universités d'Allemagne, et suivit les leçons des célèbres professeurs qui y enseignaient la théologie. Il avait pour la controverse un goût particulier; pour pouvoir s'y livrer, il refusa tout emploi. Il attaqua toutes les communions, écrivit contre les catholiques, les réformés, les anabaptistes, les sociniens, etc.; et eut affaire en même temps à Bossuet, à Jurieu, à Pictet de Genève. On a de lui un grand nombre d'écrits, tant en allemand qu'en latin; nous citerons seulement : 1° *Antididagma quo probatur doctrinam a Jacobo Benigno Bossueto, episcopo Condomensi, expositam, et ab Innocentio, pontifice romano, egregie laudatam, admitti non posse*, etc.; 1684, in-4°; — 2° *Epicrisis ad articulos Argentinenses nuperos unionem Ecclesiæ evangelicæ et romano-catholicæ concernentes;* 1686, in-8°; — 3° *Diagraphice rerum fidei inter evangelicos reformatos et romano-catholicos controversarum;* 1686, in-8°; — 4° *Animadversiones ad nuperum scriptum Petri Juriæi theologi, professoris Roterodamensis, unionem Ecclesiæ evangelicæ et reformatæ concernentes;* 1687, in-8°; — 5° *Judicium supremum a Deo luculentissime atque uberrime factum in scripturis prophetarum atque apostolorum de causa evangelicam inter reformatamque Ecclesiam disceptata, ad demonstrandam doctrinæ evangelicæ veritatem et ad promovendam piam protestantium harmoniam ex hebræo, græcoque fonte exhibitum, et D. Phil. Jac. Spenero inscriptum;* 1689, in-8°; — 6° *Panoplia;* 1691; — 7° *Stereoma doctrinæ evangelicæ;* 1692, in-8°; — 8° *Iterata Ecclesiæ reformatæ Invitatio ad pium in doctrina fidei consensum;* 1697; — 9° *Disceptatio amica cum Benedicto Picteto, theologo Genevensi;* 1699; — 10° *Assertio amplissima divinæ gratiæ;* 1701; — 11° *Universalissimi reformati Discussio;* 1703; — 12° *Paraphrasis continua in Novum Testamentum, a Ven. Mich. Borcholto, gymnasii Luneburgensis professore, cum observationibus,* 1720, in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SCHULTING (Corneille), en latin *Schultingius*, professeur de théologie à Cologne, et chanoine de Saint-André, né à Steenwyck, dans l'Over-Yssel, vers 1540, mort à Cologne en 1604, a laissé plusieurs ouvrages, dans lesquels il montre beaucoup de savoir et assez de critique; on remarque surtout : 1° *Confessio Hieronymiana, ex omnibus B. Hieronymi operibus collecta;* Cologne, 1585, in-fol.; — 2° *Bibliotheca ecclesiastica, seu commentaria sacra de expositione et illustratione Missalis et Breviarii;* ibid., 1599, 4 vol. in-fol.; il y fait voir l'antiquité des offices de l'Église, et combat les liturgies des protestants; — 3° *Ecclesiasticæ disciplinæ Lib. VI de canonica et monastica disciplina;* ibid., 1599, in-8°; — 4° *Thesaurus antiquitatum ecclesiasticarum;* ibid., 1601, 7 vol. in-12; — 5° *Bibliotheca catholica, contra theologiam calvinianam;* ibid., 1602, 2 vol. in-4°; — 6° *Hierarchica Anacrisis, seu animadversionum et variarum lectionum lib. XVI, adversus calvinistas;* ibid., 1604, in-fol.; l'auteur y donne une liste raisonnée des colloques que les différentes sectes des protestants ont tenus entre eux, et montre combien ils sont différents des synodes de l'Église catholique. *Voy.* Sweert, *Athenæ Belgicæ*. Le Mire, *Scriptor. sæculi* XVII. Hartzheim, *Biblioth. Colon.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. XVIII. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHUPART (Jean-Godefroi), protestant, né à Heinsheim en 1677, mort l'an 1730, professa la théologie et la philosophie au collége de Hall en Souabe, devint pasteur à Heilbronn, conseiller consistorial, premier professeur de théologie, et premier surintendant à Giessen. On a de lui plusieurs dissertations estimées, entre autres : 1° une sur le *Chiliasme*, ou l'opinion des millénaires avancée par Nepos; — 2° sur l'*Année du jubilé des Hébreux*, contre Richard Simon; — 3° sur la *lapidation des Juifs;* — 4° plusieurs sur la secte des Caraïtes, intitulées : *Secta Karræorum dissertationibus aliquot historico-philologicis sic adumbrata e codicibus manuscriptis, ut plurimum ortus, progressus ac dogmata ejusdem præcipua eruta compareant*, in-4°. *Voy.* Richard et Giraud.

SCHURMANN (Anne-Marie de), femme célèbre par son savoir, née à Cologne en 1607, morte à Wiewert, dans la Frise, l'an 1678. Ses parents professaient la religion réformée. Tout enfant elle manifesta des dispositions extraordinaires et un génie universel. Elle fit comme en se jouant ses humanités : le latin, le grec et l'hébreu lui devinrent familiers; elle apprit même le syriaque et l'arabe, et composa une *grammaire éthiopienne;* enfin elle entendait sans peine le français, l'anglais et l'italien. Elle avait étudié de plus la géographie, l'astronomie, la philosophie, de manière à pouvoir en parler avec discernement. Toutes ces connaissances étaient soutenues par une modestie incomparable, et par un amour extraordinaire pour la retraite, l'étude et la prière. Elle s'était retranché les plaisirs les plus innocents; elle pratiquait une grande abstinence. Cependant, en 1699, elle s'attacha à Labadie, fanatique qui de jésuite se fit calviniste, et le suivit dans ses courses jusqu'à sa mort (*Voy.* LABADIE). On a d'elle : 1° *De vitæ humanæ termino Epistola;* Leyde, 1693, in-4°; — 2° *De ingenii muliebris ad doctrinam et meliores litteras Aptitudine;* ibid., 1641, in-8°; trad. en français par Colletet; Paris, 1646, in-8°; — 3° *Opuscula hebræa, græca, latina, gallica;* ibid., 1648, 1650, petit in-12; Utrecht, 1652, in-8°; Leipzig, 1794, in-4°; — 4° *Eukléria, seu melioris partis electio brevem religionis ac vitæ ejus delineationem exhibens;* Altona, 1673, in-8°; c'est une défense des doctrines de Labadie, laquelle a été fort attaquée; — 5° deux *Lettres*, traduites du flamand en français par Mme Zonteland; Paris, 1730, in-12 : l'une sur le miracle de la prédestination, l'autre sur le miracle de l'aveugle-né. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIII. Moréri, *Diction. histor.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, tom. XVIII. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biog. génér.*

I. **SCHURTZFLEISCH** (Conrad-Samuel), littérateur et orateur, né à Corbach, dans le comté de Waldeck en 1641, mort l'an 1708, professa successivement l'histoire, la poésie, la langue grecque, et l'éloquence à l'université de Wittemberg. Il fut aussi conseiller et bibliothécaire du duc de Saxe-Weimar. Outre un grand nombre d'ouvrages sur l'histoire, la poésie, la critique et la littératnre, on a de lui : *Historia ecclesiastica, in qua Ecclesiæ status, Imperatores, Pontifices, Patres, viri docti, hæretici, ac schismatici, ritus, concilia et synodi exponuntur...;* in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. I et X.

II. **SCHURTZFLEISCH** (Henri-Léonard), frère du précédent, et professeur ordinaire en histoire à l'université de Wittemberg, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Historia Ensiferorum Ordinis teutonici Livonorum;* in-8°; — 2° *Annus*

Digitized by Google

Romanorum julianus, libro commentario illustratus, cum rationibus et tabulis compluribus ad præsentem statum seculumque accommodatis : accesserunt fasti marmorei et calendarium Constantii imperatoris, ex tribus codicibus inter se collatis, Herwarsiano, Bucheriano et Lambeciano desumptum, cum animadversionibus quæ in explanandis rerum romanorum scriptoribus, usui esse possunt, cum indicibus; in-4°; — 3° *Roswitæ illustris virginis natione Germanicæ, gente Saxonicæ ortæ, in monasterio Gandesheimensi quondam religiosæ opera... edita ab H. Leon. Schurtzfleischio*; in-4°; — 4° *Epistola qua inter se conferuntur rationes Eusebii et marmores Arundelliani*: Wittemberg, 1705, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*. 1702, 1706, 1710 et 1716. Michaud, *Biogr. univers.*

SCHUTZEN, professeur à Leipzig, a donné : *Apparatus curiosus et practicus, continens raras annotationes theologicas, observationes philologicas, historicas et philosophicas*, etc. *Voy. le Journ. des Savants*, 1710, p. 160, 1re édit., et p. 145, 2e édit.

SCHWARTZ (Pierre), en latin *Niger*, dominicain allemand, mort vers 1481 à Bade, reçut une forte éducation, et se rendit habile dans la plupart des connaissances humaines, en fréquentant les universités de Montpellier, de Salamanque, de Fribourg et d'Ingolstadt. En Espagne il s'instruisit à fond des lois et des coutumes des Juifs, et apprit à parler l'hébreu de manière à être en état, en 1474, de discuter à Ratisbonne avec quelques rabbins sur les dogmes de la religion. A cette époque il professait la théologie à Wurtzbourg, d'où il fut appelé en Hongrie pour être placé à la tête du collége de Bude. Plusieurs des écrits de Schwartz ont été perdus; on n'en connaît plus que deux : *Tractatus ad Judæorum perfidiam extirpandum confectus*; Essling, 1475, in-fol.; Nuremberg, 1477, in-fol.; trad. en allemand sous le titre de : *Stella Messiæ*; Essling, 1477, in-4°; c'est le premier livre où on ait trouvé des caractères hébreux; il est consacré à la discussion théologique, laquelle dura sept jours, entre Schwartz et les rabbins de Ratisbonne; — 2° *Clypeus thomistarum*; Venise, 1482, in-fol.; traité composé à la demande du roi de Hongrie Matthias. *Voy.* Échard et Quétif, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. I, p. 861 et suiv. La *Nouv. Biogr. génér.*

SCHWARZEL (Charles), théologien allemand, né en 1746, mort l'an 1812, était fort attaché aux réformes de Joseph II, et, ayant été nommé successivement professeur de théologie à Inspruck et à Fribourg en Brisgau, où il était en même temps curé, il ne tint pas à lui de faire prévaloir la même doctrine dans son école. Il refusa le serment ordinaire sur l'immaculée conception de la sainte Vierge, et encourut le blâme des personnes sages et pieuses. Il était au reste alors soutenu par la cour de Vienne, qui désirait et favorisait les nouveautés. En 1798, Schwarzel donna sur la validité des sacrements administrés par des prêtres assermentés une consultation qui fit du bruit, parce qu'elle favorisait les constitutionnels. De son côté le gouvernement, dont le système était bien changé depuis la mort de Joseph II, blâma la consultation, et fit réprimander Schwarzel. On a de cet ecclésiastique : 1° *Elenchus sanctorum Patrum*; 1799; — 2° *Prælectiones theologico-polemicæ*; 1781; — 3° *Introduction à la théologie pastorale*; — 4° une *Catéchétique*; — 5° une *Traduction* des psaumes en vers allemands; — 6° une *Traduction latine* des Actes de l'assemblée de Florence en 1787, 6 vol.; — 7° une *Traduction* de la Lettre pastorale de l'archevêque de Tours, M. Rastignac, *sur la justice chrétienne par rapport aux sacrements de pénitence et d'Eucharistie*. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SCHWECTZER (Jean), de l'Ordre des Augustins, né en Allemagne, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : 1° une *Dissertation théologique de la suffisance et de la nécessité du sacrement de pénitence, et du secours de Dieu pour obtenir la rémission du péché*; Cologne, 1678; — 2° *Apologie pour les consciences faibles*; ibid., 1682; — 3° un *Traité de l'essence, de la division et des effets de la prédestination, selon les principes de saint Augustin*; ibid.

SCHWEDENBORG. *Voy.* SWEDENBORG.

SCHWENCKFELD (Gaspard de), né en 1490 au château d'Ossing, dans la Silésie, mort à Ulm l'an 1561, fut fondateur d'une secte religieuse. Il cultiva dans sa jeunesse les lettres et la théologie. La connaissance des langues lui facilita la lecture des livres sacrés et des Pères grecs, auxquels il s'attacha particulièrement. Il embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un canonicat du chapitre de Liegnitz. Il se montra d'abord favorable à la réforme religieuse, et ne négligea rien pour accroître le nombre de ses prosélytes; mais, devançant bientôt Luther dans la carrière qu'il avait ouverte, Schwenckfeld lui reprocha de ne s'attacher qu'à corriger quelques abus dans les cérémonies, et de négliger le solide. Luther le fit bannir en 1517 de la Silésie. Schwenckfeld parcourut dès lors l'Allemagne en fugitif; mais il n'en continua pas moins de répandre ses erreurs, et de gagner des partisans. Il prêta quelque temps l'appui de son nom et de ses talents aux anabaptistes, mais il s'en sépara bientôt pour former une nouvelle secte. Il n'admettait pas que les Livres saints aient été inspirés; il prétendait que Dieu se communique à chaque homme en particulier, et enseignait que Jésus-Christ avait apporté son corps avec lui du ciel, et qu'après son Ascension, son humanité était devenue Dieu. Il sut éviter le choc des controverses, en posant en principe que la dispute ne convient pas aux hommes, qui doivent attendre dans la paix et le silence des lumières de Dieu seul; il voulut aussi ménager à la fois les catholiques et les protestants, mais il ne put les empêcher de se réunir contre ses idées. Cependant l'austérité de ses mœurs, son extérieur pieux, et l'air de conviction qu'il mettait dans ses discours, lui rattachèrent la plupart des spiritualistes de l'Allemagne. Il a publié un grand nombre d'opuscules en latin et en allemand qui sont devenus très-rares, attendu qu'ils furent défendus et supprimés à l'époque de leur publication. Quelques-uns des disciples de ce fanatique ont publié le recueil de ses *Opuscules* et de ses *Lettres*, de 1564 à 1570, 4 vol. in-fol. Moréri en cite une édit. de 1592, 4 vol. in-4°. Nous donnerons ici les titres de ceux qui ont fait le plus de bruit en France : 1° *De Statu, officio et cognitione Christi*; 1546, in-8°; Flacius Illyricus en a donné une traduction allemande; Francfort, in-8°; — 2° *Epistola plena pietatis de dissensione et dijudicatione opinionum Lutheranæ et Zwinglianæ in articulo de cœna Domini, deque aliis multis doctrinæ capitibus*, 1554, in-4°; — 3° *Quæstiones aliquot de Ecclesia christiana*, 1561, in-8°. *Voy.* J.-J. Jan, *Novissima Schwenckfeldianorum Confessio*; Wittemberg, 1726, in-4°. Moréri, *Diction. histor.* Vogt, *Catalog. libror. rarior.* Schlusselbourg, *Catalog. hæreticor.* Michaud, *Biogr. univers.*

Digitized by Google

SCHWENCKFELDIENS. C'est le nom qu'on a donné aux disciples de Schwenckfeld. *Voy.* l'art. précéd.

SCHWERIN (*Suerinum*), ancienne ville épisc. d'Allemagne, située sur un lac de même nom, dans le duché de Mecklembourg, dont on lui transporta l'évêché vers l'an 1190. Ses prélats étaient princes de l'empire, et maîtres en partie de leur ville; mais, s'étant faits protestants dès 1530, les ducs de Mecklembourg-Schwerin firent ériger leur domaine en duché. L'évêché de Schwerin fut supprimé à la paix de Westphalie, en 1648. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 223-224. Gaet. Moroni. vol. LXII, p. 178-179.

SCIAARCHADATA ou **SCIAARKARDA**, évêché de la province de Garme ou Bet-Garme, au diocèse des Chaldéens. On en connait deux évêques, dont le premier, Narsès, fut martyrisé durant la persécution de Sapor, roi de Perse, et le second, Barsabas, fut disciple du catholique Mar-Aba. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1241.

SCIADRA, évêché maronite, situé vers le mont Liban. On n'en connait qu'un évêque, Jean, qui siégeait au XVIIe siècle. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 98.

SCIAHARZUL, SCIAHRAZUR. *Voy.* SAHARZUR.

SCIALAC ou **SCALACK** (Victorius), religieux maronite, né au mont Liban, vivait à Rome au commencement du XVIIe siècle, et il y enseignait les langues orientales, la philosophie et la théologie. On a de lui : 1° une version latine des *Liturgies* attribuées à saint Basile, à saint Grégoire de Nysse et à saint Cyrille d'Alexandrie; Augsbourg, 1604; — 2° un *Catéchisme* traduit en arabe; Rome, 1613; — 3° une traduction latine du *Targum* chaldaïque sur le livre de Job; ibid., 1618; — 4° une traduction des *Psaumes* d'arabe en latin, en collaboration avec Gabriel Sionite; ibid., 1614 et 1619; — 5° *Introductio ad grammaticam arabicam;* ibid., 1622. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. sacrée*, in-fol.

SCIARA. *Voy.* SCHIARA.

SCIATHI ou **SKIATHI** (*Sciathos*), île de la mer Égée, située à l'entrée du golfe de Salonique, avec titre d'évêché suffragant de Larisse. Elle avait autrefois deux villes, mais aujourd'hui elle n'est guère habitée que par des caloyers ou moines grecs, parce qu'elle est fort sujette aux incursions des corsaires. L'évêché de Sciathi a été uni à celui de Scopélo. On n'en connait que deux évêques, dont le premier, Demetrius, siégeait au commencement du VIe siècle, et le second, Joseph, évêque de Sciathi et de Scopélo, fut élu l'an 1721. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 123.

SCIE. Le supplice de la scie était assez commun dans l'antiquité; car Parisatis, roi de Perse, fit scier en deux Proxante toute vivante. Valère Maxime assure que les Thraces sciaient quelquefois par le milieu des hommes vivants. Il parait, par les lois des Douze Tables, que ce supplice était imposé pour certains crimes; cependant Aulu-Gelle dit que l'exécution en était si rare, qu'on ne se souvenait pas de l'avoir vu pratiquer. Hérodote raconte que Sabacus, roi d'Égypte, reçut ordre en songe de scier en deux tous les prêtres de l'Égypte; et on sait par Suétone que l'empereur Caius Caligula condamna souvent des gens de condition à être sciés en deux par le milieu. Il parait que le prophète Daniel fait allusion à ce supplice (Dan., XIII, 55) lorsque, parlant à l'un des accusateurs de la chaste Susanne, il lui dit que l'Ange de Dieu le scierait par le milieu (*scindet te medium*). Mais le IIe livre des Rois, et, dans les Bibles hébraïques, le IIe de Samuel (XII, 31), est tout à fait explicite, car il nous apprend que David s'étant rendu maître de Rabbath, capitale des Ammonites, fit scier les habitants; littér. selon l'hébreu : *les fit mettre à la scie. Voy.* Ctesias, *in Persic.* Valer. Maxim., l. IX, c. II, *exempl. IV, extern.* Aulus Gell., *Noct. Attic.*, l. XII, c. II. Herodot., l. XI, c. XXXVII. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, cite plusieurs autres exemples. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., t. II, p. 325.

I. **SCIENCE DE DIEU.** Cette expression a des significations différentes, selon qu'on la prend dans le sens actif ou dans le sens passif. I. Prise dans le sens actif, la *science de Dieu* est l'attribut par lequel Dieu connait toutes choses. Or cette science de Dieu est très-différente de la nôtre, comme l'observe saint Augustin (*Ad Simplic.*, l. II, q. II); mais nous sommes forcés de nous servir des mêmes termes pour exprimer l'une et l'autre; nos connaissances sont des accidents ou des modifications qui nous arrivent successivement, et qui produisent un changement en nous. Dieu, au contraire, de toute éternité, a tout vu et tout connu pour toute la durée des siècles; aucune pensée, aucune connaissance ne peut lui arriver de nouveau; il ne peut rien perdre, ni rien acquérir, puisqu'il est immuable. Dieu, disent les Pères de l'Église, a prévu les événements, puisque c'est lui qui les a dirigés comme il lui a plu; il n'a pas fait les créatures sans savoir ce qu'il faisait, ce qu'il voulait, et ce qu'il pouvait faire; s'il ne connaissait pas toutes choses, il ne pourrait pas les gouverner, nous aurions tort de lui attribuer une providence : « Il appelle, dit saint Paul, les choses qui ne sont point, comme celles qui sont (Romains, IV, 17). Dans les objets de nos connaissances nous distinguons le passé, le présent et le futur; à l'égard de Dieu tout est présent, rien n'est passé ni futur, parce que son éternité correspond à tous les instants de la durée des créatures. Mais, pour soulager notre faible entendement, nous distinguons en Dieu autant de sciences différentes que nous en éprouvons en nous-mêmes. En conséquence les théologiens distinguent en Dieu : 1° la *science de simple intelligence*, par laquelle Dieu voit les choses purement possibles qui n'ont jamais existé, et qui n'existeront jamais. 2° La *science de vision*, par laquelle Dieu voit tout ce qui a existé, tout ce qui existe ou existera dans le temps, par conséquent toutes les pensées et toutes les actions des hommes, présentes, passées ou à venir, et le cours entier de la nature. Cette science, en tant qu'elle regarde les choses futures, est appelée *prévision* ou *prescience* (*voy.* PRESCIENCE). 3° Quelques théologiens admettent encore en Dieu une troisième science, qu'ils appellent *science moyenne* ou *science des futurs conditionnels*, parce qu'elle semble tenir un milieu entre la *science de vision* et la *science de simple intelligence*, et parce que son objet serait toutes les choses qui existeraient, supposé que quelque condition eût lieu. Mais cette troisième science parait inutile; car la condition sera posée, ou ne le sera pas; dans le premier cas, l'objet de cette science appartient à la *science de vision;* dans le second, elle est du ressort de la *science de simple intelligence*. Quoi qu'il en soit de cette question, Dieu étant un être souverainement parfait, la connaissance qu'il a des choses doit être et est réellement infinie et parfaite, c'est-à-dire 1° *certaine et in-*

Digitized by Google

faillible, parce que la Divinité ne peut être sujette à l'erreur; 2° *compréhensive*, parce que rien, dans aucun objet, ne saurait échapper à sa pénétration; 3° *universelle*, parce qu'elle s'étend à tout ce qui peut être connu; 4° *très-simple*, parce que Dieu connaît parfaitement tout d'un seul et même acte, et sans le secours du raisonnement; 5° *immuable*, parce que Dieu ne peut ni perdre aucune connaissance, ni en acquérir de nouvelles. Aussi lisons-nous dans les Livres saints : *Dieu voit les extrémités du monde, et considère tout ce qui est sous le ciel* (Job, XXVIII, 24). *Je sais, Seigneur, que vous pouvez tout, et qu'aucune pensée ne vous est cachée* (ibid., XLII, 2). *Celui qui sait tout est l'auteur de la sagesse* (Baruch, III, 32). *Vous connaissez, Seigneur, ce qui a précédé et ce qui doit suivre... Votre science est admirable pour moi, elle est immense, et je ne puis y atteindre* (Ps. CXXXVIII, 5). *Le Seigneur est le Dieu de la science, et les pensées des hommes lui sont connues d'avance* (I Rois, II, 3). *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu*, etc. (Rom., XI, 33)! *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, *Diction. de théologie*. — II. La *science de Dieu*, prise dans le sens passif, peut marquer, comme la science du salut et la science des saints, les connaissances que Dieu donne, et qui ont pour objet les choses saintes ou d'arriver à la sainteté (Ecclésiastique, IX, 10). La science qui n'a pas pour objet la gloire de Dieu et le salut des hommes, enfle, dit saint Paul; et la charité seule, c'est-à-dire cette science humble, mais pure et solide, qui proportionnait cet apôtre à ceux qui l'écoutaient, édifie (II Corinth., XI, 6). Le Sauveur reproche aux pharisiens d'avoir pris la clef de la science, et de n'entrer, ni laisser entrer les autres dans le royaume des cieux. Les pharisiens faisaient une vaine ostentation de leurs connaissances, en chargeant la loi de traditions qui étaient toutes opposées à la volonté de Dieu (Luc, XI, 52).

II. SCIENCE DE JÉSUS-CHRIST. Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, avait une intelligence divine et une intelligence humaine. Son intelligence divine, n'étant autre que celle de Dieu, possédait une science infinie. Son intelligence humaine possédait toutes les connaissances que peut comporter une créature raisonnable; car saint Paul nous enseigne dans son Épître aux Colossiens (II, 3) que tous *les trésors de la sagesse et de la science ont été renfermés en lui*. Dès le premier instant de sa création, l'âme humaine de Jésus-Christ possédait toute science. Néanmoins, pour mieux se conformer au monde qu'il était venu instruire, elle paraissait grandir avec les années, et ne se montrait au dehors que dans une certaine mesure. Jésus-Christ, selon l'opinion commune des théologiens, comme homme jouit dès sa création de la vision béatifique; cependant sa science, la connaissance que, comme homme, il avait de Dieu, était nécessairement limitée, parce qu'il n'y a qu'une intelligence infinie qui puisse connaître l'infini.

III. SCIENCE DES SAINTS. *Voy.* SCIENCE DE DIEU.

IV. SCIENCE DU SALUT. *Voy.* SCIENCE DE DIEU.

V. SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE. Nous entendons par cette expression la science que doivent avoir les ministres de l'Église pour bien exercer leurs fonctions. Les canons ont marqué, après la nécessité de la science pour les ecclésiastiques, les choses qu'ils doivent savoir et ignorer; les moyens qui leur sont fournis pour apprendre la science nécessaire pour chaque ordre, chaque charge ou dignité; les peines que méritent les ignorants qui les reçoivent et ceux qui les leur donnent, et comment finit ou cesse l'irrégularité causée par le défaut de science. 1° C'est l'Esprit-Saint qui nous fait connaître combien la science est nécessaire aux ecclésiastiques, quand il déclare par le prophète Malachie que les lèvres du prêtre doivent être les gardiennes de la science : *Labia sacerdotis custodient scientiam* (Malach., II, 7). On comprend aisément d'ailleurs la nécessité de la science dans ceux qui sont préposés pour enseigner les autres. Les ministres de l'Église sont tous obligés, en général, de savoir ce qui appartient à leurs fonctions pour les bien exercer, mais l'obligation est plus grande pour ceux qui sont chargés d'instruire les peuples (Hieronym., *in Agg.* et *in Epist. ad Paul.*). 2° Les canons ordonnent expressément aux ecclésiastiques de savoir les saintes Écritures, la théologie et les canons. Les ecclésiastiques doivent encore apprendre la grammaire, les humanités, la rhétorique, la philosophie, autant qu'ils en ont besoin pour la science de l'Écriture, de la théologie et des canons. Le concile de Trente dit que les ecclésiastiques doivent connaître aussi le chant, la manière de compter les fêtes mobiles, les bissextes, les jours des mois selon l'usage des Romains, suivi dans le Martyrologe et le calendrier, les cérémonies qui se font dans les offices divins et l'administration des sacrements. Les canons défendent aux ecclésiastiques la lecture ou l'étude des poésies, des vaines subtilités de la dialectique, les inutiles curiosités de la physique, et généralement tous les livres des païens qui ne servent point à réfuter leurs erreurs et leurs superstitions, ou à apprendre les sciences ecclésiastiques. 3° Les moyens que l'Église fournit pour avoir des ministres sont : premièrement l'établissement des colléges pour les langues nécessaires à l'intelligence de l'Écriture et des conciles, avec deux professeurs dans chaque collége pour enseigner ces langues; secondement des séminaires pour les clercs, où ils doivent apprendre l'Écriture sainte, la théologie et les canons. L'Église défend d'exiger quoi que ce soit pour la permission d'enseigner; elle veut que ceux qui se préparent aux ordres soient examinés sur leur science par des personnes qui sachent bien la loi de Dieu et les lois de l'Église, et que les bénéfices à charge d'âmes ne soient donnés qu'au concours. 4° Le droit canon détermine les connaissances qu'on doit exiger pour la tonsure, les ordres mineurs et les ordres sacrés, etc. 5° Les canons décident que l'évêque qui a ordonné des personnes sans lettres doit détruire lui-même son propre ouvrage, c'est-à-dire déposer ceux qu'il a ordonnés. Ceux qui sacrent des évêques illettrés doivent être déposés avec ceux qu'ils sacrent. Il en est de même des examinateurs qui ont admis par grâce des ignorants à l'ordination. Les évêques mêmes qui font des prêtres ignorants, doivent être sévèrement punis avec ceux qu'ils ont ordonnés. Le chap. IV, *de Tempore ordin.*, in 6°, déclare l'évêque qui confère la tonsure à un illettré en suspens pour un an de la collation de la tonsure. 6° L'irrégularité du défaut de science cesse par la dispense et par la science acquise. Mais, selon Gibert, il faut que la dispense ait quatre conditions : 1° que le défaut de science ne soit pas extrême, et que le sujet soit capable d'acquérir la science qui lui manque; 2° que le sujet ne fasse pas de fonctions qui requièrent

Digitized by Google

plus de science qu'il n'en a; 3° qu'il ait beaucoup de piété; 4° qu'il y ait disette de sujets. *Voy.* conc. Trid., sess. XXIII. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. SCIENTIA IN BENEFICIARIIS. L'abbé André, qui cite les textes du droit canon sur lesquels sont fondées les différentes assertions émises dans cet article.

VI. **SCIENCE SECRÈTE** ou **DOCTRINE SECRÈTE**. Certains critiques protestants, prévenus contre les Pères de l'Église, ont accusé Clément d'Alexandrie en particulier d'avoir voulu introduire parmi les chrétiens la méthode d'enseigner des philosophes païens, qui ne révélaient pas à tous leurs disciples le fond de leur doctrine, mais seulement à ceux dont ils connaissaient l'intelligence et la discrétion, et qui n'instruisaient les autres que par des emblèmes, par des figures énigmatiques, par des sentences obscures; méthode opposée à celle de Jésus-Christ, des apôtres et des docteurs chrétiens les plus sages, puisque le divin Sauveur ordonne à ses apôtres de publier au grand jour les choses qu'il leur a enseignées dans le secret, et de prêcher sur les toits ce qu'il leur a dit à l'oreille (Matth., x, 27); puisque saint Paul fait profession de n'avoir rien dissimulé dans ses instructions, d'avoir enseigné la même chose en public et en particulier (Actes, xx, 20, 27), et que saint Justin et les autres apologistes du christianisme protestent qu'ils ne cachent rien de ce qui est enseigné chez les chrétiens. Malheureusement pour les incrédules, il n'y a rien de fondé ni dans l'accusation dirigée contre Clément d'Alexandrie, ni dans les témoignages invoqués pour la défendre. Et d'abord il suffit de lire le Ve livre des *Stromates* de Clément d'Alexandrie, c. IV, IX et X. pour voir que ce Père entend seulement qu'il y a dans la doctrine chrétienne des choses qui sont au-dessus de la portée des commençants; que l'on ne doit pas enseigner, par conséquent, indifféremment à tous, mais seulement à ceux qui sont en état de les comprendre, et qui ont déjà fait des progrès dans la connaissance des mystères de la foi : or il faut se faire illusion d'une manière bien étrange pour ne pas reconnaître que telle a été la méthode de Jésus-Christ, des apôtres et des docteurs chrétiens. Et d'abord ne lisons-nous pas dans l'Évangile de saint Jean (XVI, 12) que Jésus-Christ disait formellement à ses disciples : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous ne les pouvez pas porter à présent. » Saint Paul ne disait-il pas aussi aux Corinthiens (I Corinth., III, 1-3) : « Je n'ai pu moi-même vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des hommes charnels. Comme à de petits enfants en Jésus-Christ, je vous ai abreuvés de lait, mais je ne vous ai point donné à manger, parce que vous ne le pouviez pas encore; et à présent même vous ne le pouvez point, parce que vous êtes encore charnels. » Il est constant que l'on n'aurait pas permis à un païen d'être témoin de la célébration de nos saints mystères; on ne le permettait pas même aux catéchumènes avant leur baptême; on ne les instruisait d'abord qu'avec beaucoup de réserve; et il n'y a rien en cela qui soit digne de blâme. D'ailleurs en quoi consistait, selon Clément d'Alexandrie, la *doctrine* prétendue *secrète* des chrétiens? C'était l'explication mystique et allégorique des faits, des lois, des cérémonies de l'Ancien Testament et des endroits obscurs des prophètes. Nous le demandons à nos adversaires, cette connaissance était-elle bien nécessaire au commun des fidèles? L'imprudence des protestants, qui veulent que l'on mette une Bible entière entre les mains des ignorants et des jeunes personnes, qu'on les expose à lire en langue vulgaire le *Cantique des cantiques* et certains chapitres du prophète Ézéchiel, n'est pas un exemple à suivre. Cela n'est propre qu'à engendrer et à nourrir le fanatisme; l'expérience ne l'a que trop prouvé, et plusieurs protestants ont eu la bonne foi d'en convenir. *Voy.* Bergier, *Diction. de théologie. Compar.* aussi son art. SECRET DES MYSTÈRES, où il prouve que le reproche fait par les protestants à Clément d'Alexandrie est directement contraire à l'intérêt de leur doctrine.

SCIENCES HUMAINES. De nos jours, disait Bergier, les incrédules ont poussé la prévention contre le christianisme jusqu'à soutenir que son établissement a nui au progrès des *sciences*. Si Bergier vivait aujourd'hui il ferait sans doute la même réflexion; car il n'est pas rare de rencontrer de prétendus incrédules qui ont l'air de soutenir cette erreur de la meilleure foi du monde. Or il est incontestable, poursuit avec raison Bergier, que depuis dix-sept siècles les *sciences* n'ont presque été cultivées, ni connues que chez les nations chrétiennes, que les autres peuples sont plongés dans l'ignorance et dans la barbarie. Peut-on, par exemple, comparer la faible mesure de connaissances que possèdent les Indiens et les Chinois avec ce qu'en ont acquis les peuples de l'Europe? Lorsqu'au Xe et au XIe siècle les mahométans ont eu quelque teinture des *sciences*, ils l'avaient reçue des nations chrétiennes, et ils ne l'ont pas conservée longtemps : ils ont fait régner l'ignorance partout où ils se sont rendus les maîtres; sans les efforts qu'on leur a opposés par principe de religion, les *sciences* auraient eu en Europe le même sort qu'en Asie : quelques incrédules eux-mêmes ont eu la bonne foi d'en convenir. A la vérité, depuis le IVe siècle de l'Église les sciences n'ont plus été cultivées chez les Grecs et les Romains avec autant d'éclat et de succès qu'au siècle d'Auguste; mais ceux qui en ont cherché la cause dans l'établissement du christianisme ont affecté d'ignorer les événements qui ont précédé et qui ont suivi cette grande époque de l'histoire. En effet, depuis le règne de Néron jusqu'à celui de Théodose, pendant un espace de trois cents ans, les pays soumis à la domination romaine furent désolés par les guerres civiles entre les divers prétendants à l'empire. Au Ve siècle, les Goths, les Francs, les Bourguignons, les Huns, les Lombards, les Vandales s'emparèrent peu à peu de tout l'Occident; au VIIe, les Arabes ravagèrent l'Orient pour établir le mahométisme. Les invasions n'ont cessé dans nos climats que par la conversion des peuples du Nord. Est-ce au milieu de cette désolation continuelle, dont l'histoire fait frémir, que les sciences pouvaient fleurir et faire des progrès? Les pestes, les famines, les tremblements de terre joignirent leurs ravages aux calamités de la guerre; ceux qui ont calculé les pertes que la population a faites par ces divers fléaux prétendent que, sous le règne de Justinien, le nombre des hommes était réduit à moins de moitié de ce qu'il était au temps d'Auguste. Or des temps aussi malheureux étaient-ils propres aux spéculations des savants et aux recherches curieuses? Dans tous les cas, le christianisme n'a évidemment pu influer en rien dans les causes de ces révolutions. Loin de mettre obstacle aux études, il engageait ses sectateurs à s'instruire, par le désir de réfuter, de convaincre, de con-

Digitized by Google

vertir les philosophes qui l'attaquaient; les persécutions mêmes enflammèrent le zèle des Pères de l'Église. Connaît-on, dans les trois premiers siècles, des auteurs profanes qui aient mieux possédé la philosophie de leur temps que les apologistes de notre religion? Au IVe, lorsque la paix eut été donnée à l'Église par Constantin, il fut aisé de voir si les savants du paganisme avaient des connaissances supérieures à celles des docteurs chrétiens. Julien, ennemi déclaré de ces derniers, ne sentait que trop bien leur ascendant, lorsqu'il souhaitait que les livres des Galiléens fussent détruits (*Lettre IX à Ecdicius*), et qu'il défendait aux chrétiens d'étudier et d'enseigner les lettres. Aucun philosophe de ce temps-là n'a montré autant de connaissances en matière de physique et d'histoire naturelle que saint Basile dans son *Hexaméron*, Lactance, dans son livre *De Opificio Dei*, Théodoret, dans ses *Discours sur la Providence*, etc. Le meilleur moyen de perfectionner les sciences naturelles était d'établir la communication entre les différentes parties du globe, d'apprendre à connaître le sol, les richesses, les mœurs, les lois, le génie, le langage des divers peuples du monde; nous jouissons actuellement de cet avantage. Mais à qui le devons-nous? N'est-ce pas le christianisme, que les missionnaires ont porté dans le Nord, qui y a fait naître l'agriculture, la civilisation, les lois, les sciences? N'est-ce pas lui qui a rendu florissantes des régions qui n'étaient autrefois couvertes que de forêts, de marécages, et de quelques troupeaux de sauvages? Ne sont-ce pas les missionnaires chrétiens qui ont apprivoisé les barbares, qui nous ont fait connaître les contrées et les nations des extrémités de l'Asie, qui ont décrit le caractère, les mœurs, le genre de vie des sauvages de l'Amérique? Si leur zèle intrépide n'avait pas commencé par frayer le chemin, personne n'aurait osé entreprendre d'y pénétrer. C'est donc à eux que la géographie et les différentes parties de l'histoire naturelle sont redevables des progrès immenses qu'elles ont faits dans ces derniers siècles. Pour bien connaître les peuples modernes, il fallait les comparer aux peuples anciens : or, il ne nous reste aucun monument profane qui nous donne une idée aussi exacte des anciens peuples et des premiers âges du monde que nos Livres saints. Les savants qui ont voulu remonter à l'origine des lois, des sciences et des arts, ont été forcés de prendre l'Histoire sainte pour base de leurs recherches. Ceux qui ont suivi une route opposée ne nous ont débité, sous les noms d'Histoire philosophique et de *Philosophie de l'histoire*, que les rêves d'une imagination déréglée, et un chaos d'erreurs et d'absurdités. Partout où le christianisme s'est établi, au milieu des glaces du Nord aussi bien que sous les feux du Midi, il a porté les sciences, les mœurs, la civilisation; partout où il a été détruit, la barbarie a pris sa place. Les peuples des côtes de l'Afrique et ceux de l'Égypte ont vu la lumière pendant que l'Évangile a lui parmi eux; dès que ce flambeau a cessé de les éclairer, une nuit profonde y a succédé. La Grèce, autrefois si féconde en savants, en artistes, en philosophes, est devenue stérile pour les sciences. La nature et le climat sont-ils changés? Non, le génie des Grecs est toujours le même, mais il a été étouffé sous la tyrannie d'un gouvernement aussi ennemi des sciences que du christianisme. Il a donc fallu perdre toute pudeur, et rejeter toute l'histoire pour oser dire que cette religion a nui au progrès des sciences; sans elle, au contraire, l'Europe entière serait encore plongée dans l'ignorance qu'y avaient apportée les barbares du Nord. Un des principaux faits qu'allèguent les incrédules que nous combattons, pour prouver que le christianisme est ennemi des sciences, est la prétendue persécution qu'essuya Galilée à cause de ses découvertes astronomiques, et sa condamnation au tribunal de l'Inquisition romaine; mais nous avons suffisamment prouvé à l'art. GALILÉE, n° II, que cette allégation des incrédules n'est nullement fondée, Galilée n'ayant jamais été persécuté, et l'Inquisition n'ayant pas condamné l'opinion pure et simple du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil, mais la prétention de donner cette opinion comme une vérité incontestable fondée sur l'Écriture sainte elle-même, et comme étant nécessairement liée à des hypothèses incontestablement erronées, ou au moins entièrement gratuites. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

SCILLITAINS ou **SCYLLITAINS**, nom donné à des martyrs de la ville de Scilla ou Scylla, Scillita, dans la province proconsulaire d'Afrique, qui souffrirent sous le règne de l'empereur Sévère, vers l'an 200 de Jésus-Christ. Ces saints martyrs étaient Spérat, Narzale, Cittin, Veturius, Félix, Aquilin, Lactance, et cinq femmes : Donate, Seconde, Vestine, Janvière et Généreuse. Leur mémoire était célèbre en Afrique, comme on le voit par le sermon que saint Augustin fit en leur honneur dans une église de Carthage qui leur était dédiée. *Voy.* Augustin., *Serm. CLV.* Victor de Vite, *Hist. Vandal.*, l. I. Tillemont, *Mémoires*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, à l'art. MARTYRS SCYLLITAINS. *Compar.* SPÉRAT.

SCINIPHES ou **CINIPHES**, comme on lit dans les Septante et la Vulgate, et *Kinnîm* ou *Kinnâm*, selon que porte l'hébreu, est la troisième plaie d'Égypte. D'après l'historien Joseph et les rabbins, qu'a suivis Bochart avec la plupart des interprètes modernes, le terme hébreu signifie des *poux*; mais nous pensons, avec Michaëlis et Rosenmüller, qu'en cette matière les Septante ont plus d'autorité, et que par conséquent il faut l'entendre d'une espèce de *moucherons*, comme l'ont entendu Philon, Origène et les meilleurs hébraïsants modernes, tels qu'Eichhorn, Winer, Gesenius, etc. On ne sait au juste quelle est cette espèce, car ce n'est que sur des arguments bien faibles que Bochart appuye son opinion. En effet, il n'est nullement certain que les termes employés dans la paraphrase chaldaïque et dans les versions syriaque et arabe signifient des *poux*, ainsi que l'ont montré Michaëlis et Rosenmüller; ces termes s'appliquent communément à plusieurs sortes d'insectes dont la piqûre est très-douloureuse. En comparant la description qu'ont faite de cet insecte Philon, Origène, saint Augustin, à celle qu'en ont donnée les voyageurs modernes, il est vraisemblable qu'il s'agit du *culex pulicaris* ou *reptans* de Linnée, auquel on peut rapporter le *culex Cypri minimus subfuscus* d'Hasselquist, et le *culex molestus* de Forskal, que ce voyageur naturaliste dit abonder à Rosette, au Caire et à Alexandrie, et qui ne laissent point dormir si les rideaux ne sont hermétiquement fermés. Les Espagnols appellent ces sortes d'insectes *mosquites*, et nous les nommons nous-mêmes *moustiques*. *Voy.* Exode, VIII, 16-18. Psaume CIV, 31. Joseph, *Antiq.*, l. II, c. V, alias XIV, § 13. Philo, *De Vita Mosis*, l. I, p. 618, alias tom. II p. 97, edit. Mangey. Origen., *Homel. IIIa*, alias IVa, *in Exod.* August., ou l'auteur du livre *De Con-*

Digitized by Google

venientia decem præceptorum et decem plagarum, inséré dans ses œuvres. Herodot., l. I, p. 95. Bochart., *Hieroz.* pars. II, l. IV, c. XVIII, vel t. III, p. 457 et seqq. edit. de Leipzig. J.-D. Michaëlis, *Supplem. ad Lexica hebraica*, p. 1200 et seqq. Eichhorn, *De Ægypti anno mirabili*, p. 51 et seqq. Œdmannus, *Vermischte Sammlungen aus der Naturkunde*, etc., pars I, c. VI. *Hasselquisti Itiner.*, p. 470, vers. teuton. Forskalius, *Descript. Animal.*, p. 85. Rosenmüll., *Schol. in Exod.*, VIII, 12. Gesenius, *Thesaur.*, p. 694-695. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. de l'Exod.*, ch. VIII, 16.

SCIO. *Voy.* CHIO.

SCIOMANCE ou **SCIOMANCIE** est la même chose que *Psychomance* et *Psychomancie*. *Voy.* PSYCHOMANCE.

SCIOMANNI (Le Père), moine de Saint-Basile de Grotta-Ferrata, a traduit en latin un manuscrit grec qui contient la *Vie de saint Barthélemy*, quatrième abbé de ce monastère. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1728, p. 636.

SCIRAZ, ville capitale du Pharsistan ou Farsistan, c'est-à-dire de la Perse proprement dite, avec titre d'évêché, sous le métropolitain de Perse, au diocèse des Chaldéens. On n'en connaît aucun évêque. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1256.

SCIRO. *Voy.* SCYROS.

SCODRA, ancienne ville épisc. de la Dalmatie Méditerranée, suivant Ptolémée, au diocèse de l'Illyrie orientale. Elle était métropole de la province prévalitaine du temps de saint Grégoire le Grand, mais elle passa ensuite successivement sous les métropolitains de Durazzo, de Dioclée et d'Antivari. On l'appelle aujourd'hui *Scutari*, et elle est la principale ville de l'Albanie, et est située près de la rivière de la Boiana, à huit ou dix lieues environ d'Antivari. Elle appartient aux Turcs depuis l'an 1478. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Bassus, siégeait sur la fin du IVe siècle. *Voy.* *Oriens Christ.*, t. II, p. 275. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 209. Richard et Giraud.

SCONE, bourg du comté de Perth ou de Saint-Johnston, en Écosse. Il était célèbre à cause d'un monastère qui y fut fondé, et encore plus parce qu'on y couronnait les monarques d'Écosse, depuis que le roi Kennet défit les Pictes près de cette place, et y fit dresser une chaise de marbre enchâssée dans une autre de bois, où tous ses successeurs ont été couronnés. Il y eut en 1324, à Scone, un concile composé de prélats ou des députés des églises d'Écosse. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém.*, tom. III, col. 407. Spelman, *Concilia Magnæ Britaniæ et Hiberniæ*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXII, p. 231.

I. SCOPÉLO, ville épisc. de Thrace, située près de Debeltus, au milieu des terres, dans la province d'Hémimont, sous la métropole d'Hadrianopolis, et au diocèse de Thrace. On en connaît trois évêques, dont le premier, saint Rheginus, souffrit le martyre sous Julien l'Apostat; le second, Rubin, souscrivit au VIIe concile général, et le troisième, Bardanes, assista au concile de Photius. Cette ville a eu aussi des évêques latins; nous en connaissons deux : Jean de Constance, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui mourut en 1321, et Jean, du même Ordre, qui succéda au précédent. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1185; tom. III, p. 965.

II. SCOPÉLO ou **SCOPOLI**, île de la mer Égée, située à l'entrée du golfe de Salonique, au levant de celle de Sciathi. L'évêque grec, qui y réside, est suffragant de Larisse, métropole de Thessalie. Cet évêché est aujourd'hui uni à celui de Sciathi. On en connaît trois évêques, dont le premier est saint Rheginus, martyr; le second, Rubin, et le troisième, Joseph, évêque de Sciathi et de Scopélo, siégeait en 1721. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 118, qui les répète ici parce qu'on ignore apparemment à laquelle de ces deux Églises il faut les attribuer. *Compar.* SCIATHI.

SCOPIA ou **SCUPI**, **USCUP**, **USKUP**, ville épisc. de la Mésie supérieure, au diocèse de l'Illyrie orientale. Elle est située à l'extrémité méridionale de la Servie, sur les frontières de la Macédoine, sur le Vardar. Elle était autrefois métropole de la Dardanie, suivant la Notice de Hiérocle. Elle le devint aussi du royaume de Bulgarie, du temps que les Bulgares se convertirent à la foi de Jésus-Christ, et avant qu'on eût établi la ville d'Achrida pour capitale de ce royaume. Scopia fut soumise ensuite à l'archevêque d'Achrida; mais elle est aujourd'hui érigée en métropole sous l'archevêque de Pesch ou Peschia, primat de Servie. Le premier évêque connu est Paregorius, qui souscrivit la lettre du concile de Sardique aux Églises. Cette ville a eu en outre des évêques latins, dont le premier, Jean, mourut en 1351. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 310, et tom. III, p. 1138. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 210. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXII, p. 233-235.

I. SCORPION, insecte venimeux qui a une longue queue terminée par un aiguillon. Les zoologistes modernes rangent le scorpion dans la classe des insectes aptères, c'est-à-dire qui ne prennent jamais d'ailes; mais les anciens naturalistes reconnaissaient des scorpions ailés aussi bien que des scorpions aquatiques. Il semble que saint Jean reconnaît cette distinction, lorsqu'il emploie l'expression *scorpions de la terre*. Moïse dit que les Hébreux ont passé dans des déserts où on trouvait de ces animaux. Dans le sens figuré, les méchants sont désignés par les scorpions. Le Saint-Esprit les met aussi parmi les instruments de la vengeance du Seigneur; et saint Jean décrit fort bien les qualités et la douleur que cause sa piqûre. *Voy.* Deutér., VIII, 15. Ézéch., II, 6. Ecclésiastique, XXVI, 10; XXXIX, 36. Apocal., IX, 3, 5. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bochart, *Hieroz.*, pars II, l. IV, c. XXIX. Shaw, *Voyages*, tom. I, p. 334-335. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 90.

SCUPI. *Voy.* SCOPIA.

II. SCORPION, fouet armé de pointes. *Voy.* III Rois, XII, 11, 14. II Paralip., X, 11, 14.

III. SCORPION, machine de guerre avec laquelle on lançait des flèches. *Voy.* I Machab., VI, 51.

IV. SCORPION (MONTÉE DU), nom d'un lieu qui était au couchant de la mer Morte, et vers la pointe méridionale. L'hébreu porte la *montée de Haqrâbim*. *Voy.* Nombr., XXXIV, 4. Josué, XV, 3. Juges, I, 36. *Compar.* ACRABATÈNE, n° 1.

SCORTIA (Jean-Baptiste), jésuite, né en Flandre, mort en 1627, a laissé : 1° un *Traité du sacrifice de la messe*; Lyon, 1616; — 2° *Commentaires sur les constitutions choisies des Papes*; ibid., 1625.

I. SCOT (Jean), philosophe irlandais. *Voy.* ERIGÈNE.

II. SCOT (Jean), franciscain. *Voy.* DUNS.

SCOTT (Daniel), anglican, né à Londres, mort près de cette ville en 1759, prit le grade de docteur en droit à Utrecht, où il se fit anabaptiste, et exerça ensuite le ministère évan-

gélique à Colchester et à Londres. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Essay towards a demonstration of the Scripture Trinity;* Londres, 1725, in-8°; 1738 et 1778, in-4°; — 2° *New Version of S. Matthew's Gospel, with critical notes;* ibid., 1741, in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SCOTTI** (Giulio-Clemente), ex-jésuite, né à Plaisance en 1602, mort à Padoue l'an 1669, enseigna la philosophie et le droit canon dans cette dernière ville après avoir quitté son Ordre, quoiqu'il eût fait ses vœux. On a de lui : 1° *Monita philosophiæ tyronibus opportuna; una cum explicatione plurimarum vocum, quæ in distinctionibus apud philosophos ac theologos maxime usurpari consueverunt;* Ferrare, 1626, in-16; — 2° *De Potestate pontificia in Societatem Jesu;* Venise, 1646, in-4°; ouvrage qui est à l'*Index* (decr. 18 junii 1658); — 3° *De Obligatione regularis extra regularem domum commorantis ob justum metum;* ibid., 1647, in-4°; également à l'*Index;* — 4° *De Jure tuendi famam;* — 5° *De Apostat. ac fugitivis* (decr. 18 junii 1651); — 6° *Animadversionum opuscula III;* Padoue, 1650, 3 vol. in-4°; — 7° *Notæ LXV ad Historiam concilii Tridentini P. Pallavicinii;* ibid., 1654, in-4°; — 8° *Pædiæ Peripateticæ Dissertationes VIII* (decr. 10 junii 1654); — 9° *Opuscula duo de seligendis opinionibus, et auctoribus generatim, et de observandis in auctorum præsertim scientissimorum lectione.* (Decr. 3 aug. 1656.) *Voy.* Nicolai Comneni Papadoli, *Historia Gymnasii Patavini*, tom. I. Le P. Oudin, dans les *Mémoires* du P. Nicéron, tom. XXXIX. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SCOTTI** (Marcel-Eusèbe), ecclésiastique, né en 1742 à Naples, d'une famille de l'île de Procida, mis à mort comme révolutionnaire en 1800, après que la monarchie eut été rétablie. Cependant il avait été d'une grande prudence et d'une grande modération durant l'existence de la république napolitaine. Outre quelques ouvrages littéraires, on a de lui : 1° *Della Monarchia universale de' Papi;* avec l'épigraphe *Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo;* 1789, sans nom d'auteur et de lieu de l'impression. Cet écrit, mis à l'*Index* (decr. 2 julii 1804), est sous la forme d'un discours adressé à Ferdinand IV et à tous les souverains. L'auteur prétend y faire l'histoire des Papes, qu'il accuse d'être cause de tous les maux de l'Église. Il compare la cour de Rome à la synagogue, appelle le souverain pontife le *chef ministériel de l'Église*, et la bulle *Unigenitus*, le *Chef-d'Œuvre de l'esprit de ténèbres*, trace un noir portrait des jésuites, et se plaint de la conduite tenue envers les jansénistes de Hollande. Enfin cet ouvrage est une philippique continuelle contre les Papes, et il ne pouvait avoir été inspiré que par un esprit de schisme et par une haine violente; l'abbé Scotti avait publié son livre sous le voile de l'anonyme, mais on reconnut bientôt qu'il en était l'auteur; il ne voulut faire le sacrifice d'aucune de ses opinions; — 2° *Catechismo nautico;* Naples, 1788, in-8°. Ce Catéchisme est divisé en trois parties, dont une traite des devoirs généraux; l'autre, des matelots et des capitaines de vaisseau, et la dernière, des devoirs de ceux qui font partie de l'armée navale. Dans le premier volume, le seul qui ait été imprimé, l'auteur fait l'énumération des bienfaits sans nombre dont la Providence a comblé les habitants des côtes maritimes : il insiste sur l'obligation où ils sont de s'instruire dans la navigation et le commerce, d'exercer les devoirs de l'hospitalité, de secourir les naufragés, de prendre soin de l'éducation de leurs femmes et de leurs filles, si exposées aux dangers de la séduction pendant les longues absences de leurs maris et de leurs pères, etc. Cet ouvrage, appuyé sur les maximes fondamentales de la religion, était achevé; mais le manque de fonds en arrêta l'impression. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SCOTUS (MARIANUS). *Voy.* MARIANUS, n° III.

SCOTZEANUS. *Voy.* GÉZELIN.

SCOUVILLE (Philippe), jésuite, né à Champion, près de Marche, dans le Luxembourg, en 1622, mort l'an 1701, se dévoua entièrement à l'instruction du peuple de cette province et des pays voisins. Doué à un degré supérieur des lumières, du zèle et de la mortification nécessaires à cette importante fonction, il avait pour maxime spéciale que les prédicateurs et les pasteurs des âmes ne s'appliquaient pas assez à frapper les esprits et à pénétrer les cœurs de l'idée de la Divinité; que, faute d'être appuyé sur cette base, tout l'édifice de l'instruction et de la sanctification des hommes portait à faux. Le succès de ses prédications fut immense. Ce qui lui restait de loisir fut employé à la composition d'ouvrages aussi solides qu'édifiants, tels sont : 1° un *Catéchisme* en allemand; Cologne, 1685, 7 vol. in-8°; excellent abrégé de théologie dogmatique et morale, et d'une grande utilité pour les missionnaires et les curés; — 2° *Abrégé du Catéchisme;* c'est incontestablement un des meilleurs ouvrages de ce genre pour la clarté, l'ordre, la dignité dans l'exposition du dogme, et le soin de l'auteur à se mettre à portée de l'intelligence des enfants et du peuple. On désirerait seulement qu'il eût mieux distingué les choses absolument certaines d'avec celles qui peuvent être contestées; — 3° *Sancta sanctorum sancte tractanda*, etc. *Voy.* sa Vie en latin; Coblentz, 1703, in-4°. Feller, *Biogr. univers.*

SCRIBANI (Charles), en latin *Scribanius*, jésuite, né à Bruxelles en 1561, mort à Anvers l'an 1629, fut recteur du collége de Bruxelles et de celui d'Anvers, puis provincial de Flandre. Pendant quarante ans qu'il vécut à Anvers, on le regarda comme l'arbitre de tous les différends de cette ville. Plusieurs princes, entre autres Ferdinand II, Philippe IV, l'archiduc Albert, lui donnèrent des marques de leur estime. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Dominici Baudæi Gnomæ commentario illustratæ;* Anvers, 1607, in-12; — 2° *Philosophus christianus;* ibid., 1614, in-8°; — 3° *Amor divinus;* ibid., 1615, in-8°; — 4° *Superior regularis;* ibid., 1619; — 5° *Medicus religiosus;* ibid., 1619, in-12; il y a parlé des maladies de l'âme et de leur guérison; — 6° *Cœnobiarcha,* ou du gouvernement sage et religieux; ibid., 1624, in-4°; 1625, in-8°; ces trois derniers ouvrages devraient être le Manuel des supérieurs des communautés; — 7° *Christus patiens;* ibid., 1629, in-4°; — 8° *Orthodoxæ fidei Controversa*, lib. VI; ibid., 1609-1612, 3 part. in-8°; Rocaberti en a inséré une partie dans sa *Biblioth. pontificia maxima*, tom. VII; — 9° *Ars mentiendi calvinistica;* c'est la réfutation des calomnies des calvinistes contre la société de Jésus, et de plus un tableau des maux causés par la prétendue réforme; — 10° *Amphitheatrum honoris contra calvinistas;* Namur, 1605, in-4°; il a paru sous le nom de *Clarius Bonarscius*, qui est l'anagramme du nom de l'auteur. Il n'est pas étonnant qu'on ait dit tant de mal de ce livre. Les artifices et les procédés des calvinistes y sont

Digitized by Google

mis dans un trop grand jour pour ne pas les avoir irrités. Casaubon a dit que ce livre aurait pu être intitulé : *Amphitheatrum horroris;* cela est vrai; car c'est un exposé fidèle de tout ce qui, dans le calvinisme, inspire une juste et naturelle horreur. *Voy.* Sweert, *Athenæ Belgicæ.* Alegambe et Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Antoine Sanders, *Chorographia sacra Brabantiæ;* tom. III, p. 22. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCRIBE (*Scriba*), nom fort commun dans l'Écriture, et qui a différentes significations; ainsi 1° il se prend pour un écrivain ou un secrétaire; emploi qui était très-considéré à la cour des rois de Juda (II Rois, VIII, 17; XX, 25. III Rois, IV, 3. IV Rois, XIX, 2; XXII, 8-9). 2° Il désigne quelquefois un commissaire d'armée, chargé de faire la revue et le dénombrement des troupes, et d'en tenir registre (Jérém., LII, 25. I Machab., V, 42; VII, 12). 3° Le plus souvent il signifie un homme habile, un docteur de la loi, dont le ministère était de copier et d'expliquer les Livres saints. Quelques-uns placent l'origine de ces scribes sous Moïse, d'autres sous David, d'autres sous Esdras, après la captivité. Ces docteurs étaient fort estimés chez les Juifs; ils tenaient le même rang que les prêtres et les sacrificateurs, quoique leurs fonctions fussent différentes. Les Juifs distinguaient trois sortes de scribes, savoir : les *scribes de la loi*, dont les décisions étaient reçues avec le plus grand respect; les *scribes du peuple*, qui étaient des magistrats; enfin les *scribes communs*, qui étaient des notaires publics ou des secrétaires du sanhédrin. Saint Épiphane et l'auteur des *Récognitions*, attribuées à saint Clément, comptent les scribes parmi les sectes des Juifs; mais il est certain que ces docteurs ne formaient pas une secte particulière. Il paraît néanmoins probable que, comme du temps de Jésus-Christ, toute la science des Juifs consistait principalement dans les traditions pharisiennes, et dans l'usage de s'en servir pour expliquer l'Écriture, le plus grand nombre des scribes étaient pharisiens; on les voit presque toujours joints ensemble dans l'Évangile; Jésus-Christ reprochait aux uns et aux autres les mêmes vices et les mêmes erreurs. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **SCRIBONIUS** (Corneille). *Voy.* GRAPHÆUS.

II. **SCRIBONIUS** (Jean-Marie l'Écrivain), récollet du XVIIe siècle, a laissé : 1° *Somme de théologie*; Paris, 1620; — 2° *Sermons pour l'Avent sur les quatre Évangiles;* ibid.: — 3° *Notes sur l'Épître de saint Jude;* ibid., 1634.

SCRIPTEUR, officier de la chancellerie romaine dont l'office est d'écrire les bulles ou brefs du Pape. Il y a cent scripteurs ou écrivains apostoliques. On ne se sert en France que du mot de *secrétaire.*

SCRIPTURAIRES, nom que l'on donnait à ceux qui voulaient suivre l'Écriture toute seule, et qui rejetaient toutes les traditions, soit parmi les juifs, soit parmi les chrétiens. Tels furent, entre autres, certains ariens qui rejetaient la consubstantialité du Verbe avec son Père, sous prétexte que le mot consubstantiel n'était pas expressément dans l'Écriture sainte. Tels sont encore les calvinistes, qui rejettent la tradition, et qui n'admettent pour règle de foi que l'Écriture seule.

SCRIVERIUS. *Voy.* GRAPHÆUS.

SCROFFA (Remi), dominicain, né à Vienne, mort l'an 1645, fut, en 1627, professeur public de métaphysique à Padoue, se fit recevoir docteur en théologie l'an 1629, devint prieur de Vicence et provincial de Venise. On a de lui : 1° *De Invaliditate professionis ante legitimam ætatem;* 1625; — 2° *Constitutiones fratrum sacri Ordinis Prædicatorum;* 1634; — 3° *Quæstiones morales;* 1640. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 648.

SCRUPULE, c'est, en général, une incertitude de l'âme dont le sujet est quelquefois juste, quelquefois vain et frivole. Le mot *scrupule* est formé du latin *scrupus* ou *scrupulus*, c'est-à-dire une petite pierre qui blesse au pied et empêche de marcher librement. Le scrupule fondé sur un juste motif est le remords qui suit une mauvaise action. Le scrupule proprement dit est celui dont le sujet est léger et frivole. Trois choses s'y rencontrent : 1° cette raison vaine et légère qui rend l'âme incertaine; 2° la crainte de péché qui en résulte; 3° l'inquiétude et le trouble de l'âme. Le scrupule, considéré par rapport à un acte humain, se divise en *antécédent*, en *concomitant* et en *conséquent*. Les scrupules reconnus certainement pour tels doivent être méprisés. Mais il n'est jamais permis d'agir contre ses scrupules avant que de les avoir déposés; parce qu'il est toujours illicite d'agir contre sa conscience, même erronée. Un remède des plus efficaces contre les scrupules est une humble et sincère soumission aux avis d'un directeur prudent et éclairé. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.*, où l'on trouve des avis très-sages sur la manière de traiter les personnes qui ont des scrupules. *Compar.* CONSCIENCE.

SCRUTATEUR se dit, dans les élections de certains magistrats, prélats ou autres supérieurs, de ceux qui sont commis pour tenir les vaisseaux où se jettent les billets ou suffrages, quand les élections se font par scrutin, c'est-à-dire en donnant son suffrage secrètement par des billets fermés, qui se jettent dans un vase quelconque. Le concile de Latran, tenu sous le pape Innocent III, exige pour les élections qui se font par scrutin, trois scrutateurs qui soient du corps des électeurs, et qui, après avoir reçu secrètement les suffrages, les rédigent par écrit, les comparent nombre à nombre, et les publient ensuite devant les électeurs.

SCRUTIN, est dérivé d'un terme latin qui veut dire *recherche*. En matière d'élection, *scrutin* signifie la manière de recueillir les voix secrètement, et sans qu'on sache les noms de ceux qui ont donné leurs suffrages. Il y a dans les Décrétales un titre qui a pour rubrique : *De Scrutinio in ordine faciendo*, ce qui signifie l'examen et la recherche qu'on doit faire des qualités de ceux qui aspirent aux saints ordres. Le chapitre unique de ce titre semble décider que l'on peut assurer qu'un ordinand ou un éligible est digne des ordres ou de la charge dont il s'agit dans l'élection, quand on juge en conscience qu'il n'en est pas indigne. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

SCUBICULE. *Voy.* ÉGOBILLE.

SCULTET (Abraham), théologien protestant, né à Grumbert, en Silésie, l'an 1566, mort à Emden en 1626, acquit de la réputation comme prédicateur, professa la théologie à Heidelberg, et fut envoyé au synode de Dordrecht, où il travailla en vain à mettre la paix parmi les protestants. On a de lui plusieurs ouvrages de théologie; mais ils ont tous été mis à l'*Index*, par un décret en date du 10 mai 1757. Il ne faut pas le confondre avec *Christophe Scultet*, mi-

Digitized by Google

nistre luthérien, né à Stuttgart, mort en 1649, et qui a fait un bon *Commentaire sur Job*, ainsi que d'autres ouvrages. *Voy.* Freher, *Theatr. virorum illustrium*. Ladvocat, *Diction. histor. portat.* Richard et Giraud.

SCUPI. *Voy.* SCOPIA.

SCUPOLI (Laurent), religieux théatin, né à Otrante vers 1530, mort à Naples en 1610, est connu principalement par le *Combat spirituel*, excellent opuscule qui a eu un très-grand nombre d'éditions, qui a été traduit dans presque toutes les langues, et qui compte en français jusqu'à huit versions différentes. Les dominicains et les jésuites l'ont revendiqué; mais les théatins semblent avoir assez bien prouvé que le véritable auteur est le P. Scupoli. On trouve l'histoire détaillée de ce démêlé dans la *Dissertation latine* du P. Contini; Vérone, 1747, in-12. Quant aux traductions françaises, celle de Jean Boudat, revue par le P. Gerberon, et celle du P. Brignon, ont été reproduites le plus fréquemment. L'édition la plus estimée de cette dernière traduction française est celle de 1774, enrichie d'une bonne *Notice* sur la vie de Scupoli, par le P. de Tracy, théatin. Une nouvelle traduction française du *Combat spirituel*, par M. de Saint-Victor, a paru en 1820 dans la *Biblioth. des Dames chrétiennes*, in-24. Barbier a recueilli des détails intéressants sur les trad. franç. du même livre dans son *Diction. des Anonymes*, 2ᵉ édit. Les *Œuvres spirituelles* du P. Scupoli ont été publiées en 1 vol. in-8°; Padoue, Comine, 1724, 1735, 1750. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

SCUTARI. *Voy.* SCODRA.

SCUVICULE. *Voy.* EGOBILLE.

SCYLITZÈS (Jean), surnommé *Curopalate*, historien byzantin, né dans le XIᵉ siècle chez les Tracésiens, peuple qui habitait les bords de la mer Égée (l'Archipel), mort à Constantinople, où il fut amené de bonne heure, et où il exerça les charges de capitaine des gardes, de gouverneur du palais (*curopalate*) et de maître de la garde-robe. On a de lui : 1° *Histoire de l'empire grec*, depuis 811 jusqu'en 1081. Une traduction latine du texte presque entier a été donnée par Gabio; Venise, 1570, in-fol.; — 2° *Suggestio principi Alexio oblata de ambiguitate quadam super novella de sponsalibus*; opuscule inséré dans Leunclavius, *Jus græco-romanum*, tom. Iᵉʳ. *Voy.* Lambecius, *De Biblioth. Cæsarea*, t. II, et le *Supplementum* de Kollar. Fabricius, *Biblioth. græca*. Labbe, *Catal. Script. hist. bysant.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SCYROS ou **SCYRUS**, **SCYRA**, **SCIRO**, **SCHIRO**, **SYROS**, **SYRA**, île de la mer Égée, l'une des Cyclades, située entre celles de Lesbos et d'Eubea. Les Grecs et les habitants du pays l'appellent *Skyros*. Il n'y a qu'une ville, qui porte le nom de l'île, avec un évêché suffragant d'Athènes. Les mariniers italiens appellent aussi cette ville *S. Georgio di Schiro*, parce qu'il y a une église sous l'invocation de saint Georges. Les Grecs et les Latins y ont eu des évêques. On en connaît trois grecs, dont le premier, Irénée, souscrivit la lettre du concile de Sardique aux églises, et onze latins, dont le premier, Pierre Gau, siégeait vers l'an 1350. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 232, et t. III, p. 866. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 210. Richard et Giraud.

SCYTHES (*Scythæ*), peuple dont il est beaucoup question dans l'histoire profane. La Bible en parle aussi en plusieurs endroits. On croit assez généralement que les Scythes descendent de Magog, fils de Japheth. Ils ont toujours passé pour sauvages et barbares; c'est aussi l'idée que nous en donnent le IIᵉ livre des Machabées et l'apôtre saint Paul. *Voy.* II Machab., IV, 47; XII, 29. Coloss., III, 11.

SCYTHIE (PETITE) ou **SCYTHIE D'EUROPE**, contrée du Pont et province du diocèse de Thrace. Elle s'étendait depuis les bouches du Danube jusqu'au fleuve Tyra, suivant Strabon et Pomponius Mela. Elle avait pour métropole la ville de Tomes, mais sans suffragants. *Compar.* TOMES.

SCYTHOPOLIS, autrefois **BETHSAN**, ancienne métropole de la deuxième Palestine, située au couchant du Jourdain. Le IIᵉ livre des Machabées (XII, 29), met de Scythopolis à Jérusalem 600 stades ou 75 milles. Joseph dit qu'elle était à 120 stades de Tibériade. Cette ville perdit la dignité métropolitaine, qui fut transférée à Nazareth du temps que les Francs et les Latins occupaient la Palestine, au XIIᵉ siècle; mais elle la recouvra ensuite sous les patriarches grecs de Jérusalem. Il paraît, par les martyrologes, que plusieurs chrétiens y ont versé leur sang pour la foi de Jésus-Christ, sous les empereurs païens. On connaît treize évêques de Scythopolis : le premier, Patrophile, assista en 318 au concile de Palestine. *Voy.* Joseph, *Lib. de Vita sua*, p. 1025. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot BETHSAN. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 682. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 210. Richard et Giraud. *Compar.* BETHSAN, où nous donnons l'étymologie de *Scythopolis*, et NAZARETH.

SCYTHOPOLITES (*Scythopolitæ*), habitants de Scythopolis. *Voy.* II Machab., XII, 30. *Compar.* SCYTHOPOLIS.

SEABURG (Samuel), premier évêque des États-Unis, mort en 1795, a laissé, outre un *Discours* prononcé à Portsmouth à l'ordination de Robert Fowle : 1° des *Sermons*; 3 vol., y compris 1 vol. publié en 1798; — 2° le *Devoir de considérer les routes que nous suivons*. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SDILES ou **SDILLES**. *Voy.* DELOS.

SÉBA, fils de Bochri, de la tribu de Benjamin, était un homme séditieux, qui faillit faire éclater la guerre civile parmi les Israélites; mais il paya chèrement son insolence, puisqu'on lui coupa la tête pour apaiser Joab et l'empêcher de ruiner la ville d'Abéla, dans laquelle Séba avait excité la révolte. *Voy.* II Rois, XX, 1, 2, 6, 7, 10, 13, 21, 22.

I. **SÉBASTE**, la *Samarie* de la Bible, capitale du royaume de son nom, qui comprenait les dix tribus. Hérode le Grand la fit rebâtir, et la nomma *Sébaste*, pour faire honneur à l'empereur Auguste. Elle est située sur une colline. Il y a une grande et belle église qui est partagée en deux parties; les chrétiens en possèdent une partie, et les mahométans l'autre, qui a une chapelle souterraine. C'est dans cette chapelle que fut enseveli saint Jean-Baptiste, entre les prophètes Élisée et Abdias. Sébaste ou Samarie était un siége épisc. de la première Palestine, sous la métropole de Césarée, au diocèse de Jérusalem. Il a été uni depuis à celui de Napoli ou Naplouse. Cette ville a eu dix évêques, dont le premier, Nicolas, un des sept premiers diacres, fut l'auteur de l'hérésie des Nicolaïtes. Elle a eu, en outre, neuf évêques latins, dont le premier, Renerus, accompagna à Rome Fulcher, patriarche de Jérusalem. Sébaste est aujourd'hui un évêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 650 et 1290. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 210. Richard et Giraud. *Compar.* NICOLAS, n° I.

Digitized by Google

II. **SÉBASTE**, métropole de la première Arménie. Ce n'était d'abord qu'un petit bourg, mais elle devint fort célèbre du temps de l'empereur Justinien. Ce prince ayant divisé les deux Arménies en quatre provinces, désigna Sébaste pour capitale de la deuxième Arménie, et déclara que cet arrangement ne changerait point l'ordre des provinces ecclésiastiques. De là vient que Sébaste est appelée *métropole de la première Arménie* dans les Actes du concile de Chalcédoine et ailleurs, et simplement *capitale de la deuxième Arménie* dans les Actes du concile *in Trullo*. Sébaste reçut les lumières de la foi du temps même des apôtres, et plusieurs martyrs y ont versé leur sang pour Jésus-Christ, sous les empereurs Dioclétien, Maximien et Licinius. Sébaste a eu quinze évêques, dont le premier, Meruzanes, reçut de Denis d'Alexandrie une lettre sur la pénitence contre les Novatiens. Cette ville a eu, en outre, huit évêques latins, dont le premier, N..... siégeait sous le pape Innocent III, en 1210. Nous ne connaissons qu'un évêque arménien de Sébaste, nommé Étienne, qui assista et souscrivit au concile de Sis, en 1307. Les évêques latins étaient soumis au patriarche de Constantinople, et les évêques arméniens aux catholiques d'Arménie. Sébaste est aujourd'hui archevêché *in partibus*, ayant pour suffragants les évêchés de Nicopolis, Satala et Sébastopol. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 420, 805 et 1434; tom. III, p. 1070 et in fin., p. 1139. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 210. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 138.

III. **SÉBASTE**, ville épisc. de la première Cilicie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Tarse, située dans l'île d'Eleusa. Joseph, Strabon, Ptolémée et les Notices, en font mention. Nous en connaissons trois évêques, dont le premier, Minodore, assista au concile de Tarse, où l'on ratifia la paix entre Cyrille d'Alexandrie et Jean d'Antioche. Sébaste est actuellement un évêché *in partibus*, suffragant de Tarse, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 878. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 210. Richard et Giraud. Terzi, *Siria sacra*, p. 88. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 139.

SÉBASTIA, siége épisc. d'Isaurie, sous la métropole de Séleucie, au diocèse d'Antioche. Hiérocle en fait mention sous le nom de *Juliosébaste*, et l'ancienne Notice des Grecs sous celui d'*Héliosébaste*. On trouve un de ses évêques, nommé *Sébastien*, qui souscrivit la lettre du concile d'Isaurie à l'empereur Léon, au sujet du meurtre de saint Proter d'Alexandrie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1030.

SEBASTIANIS (Joseph de **SAINTE-MARIE DE**), est auteur d'un ouvrage intitulé : *De la Consolation aux évêques, sous l'analogie de l'épiscopat et du martyre;* Rome, 1685.

I. **SÉBASTIEN** (Saint), martyr, surnommé le *Défenseur de l'Église romaine*, né à Narbonne, mort le 19 ou le 20 janvier 288, fut capitaine dans une des compagnies de la garde prétorienne sous les empereurs Dioclétien et Maximien, et contribua dans cet emploi à un grand nombre de conversions. Ce fut ce qui lui procura la couronne du martyre; car Dioclétien, en ayant été averti, ordonna que Sébastien fût conduit par une compagnie d'archers dans un champ situé près de la ville, qu'on l'y attachât à un poteau, et qu'on le perçât de coups de flèches. On célèbre sa fête le 20 janvier. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV.

II. **SÉBASTIEN D'APPARIZIO** (Le bienheureux), né en 1502 à Gudina, dans la Galice, mort le 25 février 1600, était fils de Jean d'Apparizio, cultivateur. Il passa ses premières années à Salamanque, où il vécut de la manière la plus édifiante, remplissant tous ses devoirs et consacrant toutes ses épargnes à ses pauvres parents. Il alla au Mexique, où il mit à profit ses connaissances en agriculture, et acquit des richesses. Il se livra ensuite au commerce, qu'il abandonna pour reprendre l'agriculture. A l'âge de soixante-dix ans, il distribua aux pauvres les richesses abondantes qu'il avait amassées, entra comme frère lai dans un couvent de franciscains de l'étroite observance, où il pratiqua jusqu'à sa mort une pénitence admirable, jointe à toutes les vertus qui font les saints. Il a été béatifié par Pie VI, le 12 septembre 1786. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 141.

III. **SÉBASTIEN MAGGI** (Le bienheureux), dominicain, né à Bresse, en Ligurie, mort à Gênes le 25 avril 1495, était regardé de son temps comme un des plus saints religieux de son Ordre. Sa science et son zèle pour l'observance régulière le firent élire prieur de son couvent, et depuis provincial de Lombardie. Il augmenta singulièrement la gloire de son Ordre en réformant plusieurs couvents et en y faisant refleurir la ferveur primitive. Parmi toutes les vertus que pratiqua ce saint religieux, la charité tint toujours le premier rang, et il supportait avec la plus grande douceur les faiblesses de ses frères. Il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Clément XIII approuva, le 29 mars 1760, le culte qu'on lui rendait, et permit d'en faire l'office et d'en célébrer la messe d'un confesseur non pontife, tous les ans, le 16 décembre. *Voy.* de Vienne, *Année dominicale*, 25 avril. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 140-141.

IV. **SÉBASTIEN** (S. Paul), provincial des Carmes, en Flandre, était auparavant professeur en théologie à Louvain. Il accusa, dans un écrit, les Bollandistes de plusieurs erreurs, entre autres d'avoir douté qu'il y ait eu une femme nommée Véronique, du temps de Jésus-Christ, d'avoir regardé la donation de Constantin comme une pièce supposée; d'avoir accusé de supposition les actes de saint Sylvestre, etc. Le P. Papebroch répondit à cet écrit : on trouve sa réponse à la tête du XXe volume des *Actes des saints*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1696, p. 182, 1re édit., et p. 148, 2e édit.

SÉBASTOPOLIS, ville épisc. de la petite Arménie. Pline la met dans la Colopène cappadocienne, et l'Itinéraire d'Antonin la marque sur la route en allant de Turia de Galatie à Sébaste d'Arménie. Les Notices ecclésiastiques la donnent à la première Arménie, sous la métropole de Sébaste. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Melitius, est mentionné par les auteurs comme un savant et zélé défenseur de la foi contre les ariens. Cette ville a eu, en outre, trois évêques latins, dont le premier, Pierre Gérald, fut nommé par le pape Jean XXII en 1330. Aujourd'hui Sébastopolis est un simple évêché *in partibus*, sous l'archevêché également *in partibus* de Sébaste. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 425; tom. III, p. 1071. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 146.

SÉBÉ, fils d'Abihaïl, de la tribu de Gad, qui demeurait dans le pays de Basan. *Voy.* I Paralip., v, 14.

SÉBÉNIA, un de ceux qui signèrent avec Néhémie l'alliance par laquelle le peuple promit fidélité au Seigneur après la captivité. *Voy.* II Esdr., x, 4.

Digitized by Google

I. **SÉBÉNIAS**, prêtre du temps de David qui sonnait de la trompette à la cérémonie du transport de l'arche. *Voy.* I Paralip., xv, 24.

II. **SÉBÉNIAS**, prêtre qui revint de la captivité de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* II Esdr., xii, 3.

SÉBÉNICO (*Sebenicum* et *Sibenicum*), ville épisc. de la Dalmatie, située sur la rivière de Cherca, à trente milles de Salone. En 1298, elle fut érigée en évêché sous la métropole de Spolatro, par Boniface VIII; mais maintenant elle est suffragante de l'archevêché de Zara. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 211. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 147-150.

SÉBENNYTE, ville épisc. de la basse Égypte, sous le patriarcat d'Alexandrie, suivant l'ancienne Notice. Ptolémée, Strabon et Étienne de Byzance en font mention. Elle était située à l'embouchure du Nil, qui portait son nom. Aujourd'hui ce n'est qu'un bourg nommé *Semennut*. On en connaît neuf évêques, dont le premier, Ausonius, assista au deuxième concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 571. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 211. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 150.

SÉBÉON, Hévéen, père d'Ana, et aïeul d'Oolibama, femme d'Ésaü. *Voy.* Genèse, iii, 62.

I. **SÉBIA**, mère de Joas. *Voy.* IV Rois, xii, 1.

II. **SÉBIA**, fils de Hodès. *Voy.* I Paralip., viii, 9.

SÉBILLE (Alexandre), dominicain, né à Anvers vers l'an 1612, mort en 1657, fit ses études à Salamanque en Espagne. Étant retourné dans son pays, il prit le degré de docteur, et professa la théologie à l'université de Louvain. Il prêcha aussi avec tant de réputation et de succès, que la cour de Bruxelles le choisit pour son prédicateur. Il était prieur du couvent d'Anvers lorsqu'il mourut. On a de lui : *Divi Augustini et SS. Patrum de libero arbitrio Interpres thomisticus adversus Cornelii Jansenii, episcopi Yprensis, doctrinam prout defenditur in Theriaca Vincentii Lenis, theologi Arausicani;* Mayence, 1652, in-fol.; Venise, 1672, in-4°. Il a laissé en outre plusieurs ouvrages manuscrits. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 585. Richard et Giraud, qui donnent les titres des manuscrits du P. Sebille.

I. **SÉBOÏM**, une des quatre villes de la Pentapole qui furent consumées par le feu du ciel. *Voy.* Genèse, xiv, 2.

II. **SÉBOÏM**, vallée de Séboïm. *Voy.* I Rois, xiii, 18.

III. **SÉBOÏM**, ville de la tribu de Benjamin. Peut-être que de ces deux dernières Séboïm, la première est l'endroit où avait été celle qui fut consumée dans l'embrasement de Sodome, et que la deuxième est une nouvelle ville qui avait été bâtie à la place de la précédente. *Voy.* II Esdr., xi, 34. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SEBONDE. *Voy.* Sabonde.

SÉBUÉENS ou **SÉBUSÉENS**, secte particulière des Samaritains schismatiques, dont parle saint Épiphane. Ce Père les accuse d'avoir changé le temps prescrit par la loi pour la célébration des grandes fêtes de l'année. Ils célébraient la Pâque au commencement de l'automne, la Pentecôte, sur la fin de la même saison, à la fête des Tabernacles, au mois de mars. Quant à l'étymologie de leur nom, les uns prétendent qu'ils étaient appelés *Sébuséens* parce qu'ils faisaient la pâque au septième mois, appelé *séba;* les autres, qu'ils tiraient ce nom du mot *sebua*, la semaine, parce qu'ils fêtaient le second jour de chaque semaine depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte; d'autres enfin, que leur nom était celui de leur chef, appelé *Sébaïa*. Après ces observations Bergier ajoute : Tout cela n'est que des conjectures touchant une secte obscure dont l'existence n'est pas trop certaine. *Voy.* le P. Pinchinat, *Dictionnaire*, à l'article Samaritains. Bergier, *Diction. de théologie.*

SECASTERO. *Voy.* Sisteron.

SECCAU, SECCAW. *Voy.* Seckau.

SÉCHEM, fils de Galaad et chef de la famille des *Séchémites*. *Séchem* et les *Séchémites* sont différents de *Sichem* et des *Sichimites*. *Voy.* Nombr., xxvi, 31.

I. **SÉCHÉNIAS**, fils de Séméia, garde de la porte orientale de Jérusalem. *Voy.* II Esdras, iii, 29.

II. **SÉCHÉNIAS**, fils d'Aréa et beau-père de Tobie, qui était du parti de Sanaballat, ennemi des Juifs. *Voy.* II Esdr., vi, 18.

III. **SÉCHÉNIAS**, fils d'Obdia et père de Séméia, de la race royale de Juda. *Voy.* I Paralip., iii, 21.

IV. **SÉCHÉNIAS**, prêtre, chef de la dixième tribu sacerdotale. *Voy.* I Paralip., xxiv, 11. I Esdr., viii, 3, 5.

SÉCHIA, fils de Saharaïm et chef de famille de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., viii, 8, 10.

SÉCHRONA, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, xv, 11.

SECKAU ou **SECCAU, SECCAW** (*Secovia*, *Secovium*), ville épisc. d'Allemagne, dans la haute Styrie, sous la métropole de Saltzbourg, est située sur la rivière de Gavy, à trois lieues de Gudembourg, vers le nord. L'archevêque de Saltzbourg, Evrard de Truchsen, fonda vers 1215 cet évêché, qui fut érigé, vers 1219, par le pape Honorius III. L'évêque réside à Gratz en Styrie. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 151-152. L'*Annuario pontifico*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui consacre à Seckau un article assez étendu.

SECKENDORF (Gui-Louis de), protestant, homme d'État et historien, né à Herzagenaurach, dans la Bavière, en 1626, mort à Halle l'an 1692, fut successivement chambellan, conseiller intime et chancelier du duc de Gotha. Plus tard il entra au service de Maurice, duc de Saxe-Zeitz, qui le prit aussi pour chancelier, et le mit à la tête du consistoire. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *l'État chrétien*, en allemand; Leipzig, 1685, 1716, in-8°; c'est une défense du christianisme contre les libres penseurs; — 2° *Comment. historicus et apologeticus de Lutheranismo;* ibid., 1686-1692, 1694, 5 vol. in-fol.; trad. en allemand; ibid., 1714, 3 vol. in-4°; un abrégé, fait par Junius et Boos, a été trad. en français; Bâle, 1784, 5 vol. in-8°; écrit composé contre l'*Hist. du luthéranisme*, par le P. Maimbourg; — 3° *Dissertatio historica et apologetica pro doctrina Lutheri de missa, edita a Casp. Sagittario;* Iena, 1686; ouvrage dirigé contre le récit de la *Conférence du diable avec Luther*, par Louis-Géraud de Cordemoi; — 4° *Compendium historiæ ecclesiasticæ, Ernesti, Sax. ducis, in usum Gymnasii Gothani ex SS. Litteris et optimis auctoribus compositum;* Leipzig, 1666, in-8°. L'Hist. ecclés. de l'Ancien Testament seulement est de Seckendorf, le reste est de J.-Chr. Artopæus. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

I. **SECOND** (Saint), en latin *Secundus*, disciple de saint Paul. On ne sait aucune particularité de sa vie. Il était de Thessalonique, et il suivit l'apôtre de Grèce en Asie. Les Espagnols

Digitized by Google

reconnaissent un saint Second, qu'ils prétendent avoir été envoyé dans leur pays par les princes des apôtres. *Voy.* Actes, xx, 4. Bollandus, au 15 mai. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **SECOND** (Saint), martyr et compagnon de saint Maurice. *Voy.* MAURICE, n° I.

III. **SECOND** (Saint), martyr d'Asti en Italie, au IIe siècle, n'est connu que par son culte, qui est fort célèbre. Son martyre est mentionné dans les Actes de saint Martien, évêque de Tortone. On honore sa mémoire le 29 mars.

IV. **SECOND** (Saint), martyr de Ptolémaïde en Libye, dans la Pentapole, était un saint prêtre qui, s'étant opposé aux ariens, en fut tellement maltraité, qu'il mourut des coups qu'ils lui donnèrent, l'an 356 ou 357. L'Église romaine l'honore le 21 mai, avec plusieurs autres martyrs d'Alexandrie et d'Égypte, que les ariens firent mourir aux fêtes de la Pentecôte de l'an 356. *Voy.* Hermant, *Vie de saint Athanase.*

V. **SECOND** ou **SECONDIN**, autrement **SÉVÈRE** (Saint). *Voy.* CARPOPHORE.

I. **SECONDE** (Sainte), vierge et martyre, était sœur et compagne de sainte Rufine. *Voy.* RUFINE, n° I.

II. **SECONDE** (Sainte), vierge et martyre de Turburbe en Afrique, compagne de sainte Maxime et de sainte Donatille. *Voy.* MAXIME, n° VIII.

SECONDEL (Saint), diacre et compagnon de saint Friard. *Voy.* FRIARD.

SECONDICIER (*Secundicerius*) : c'est le nom que l'on donnait autrefois à la seconde personne dans le clergé d'une église, comme on donnait celui de *primicier* à la première. De là vient que le *secondicier* était le second que l'on mettait sur les tablettes ou le catalogue d'une église. *Voy.* Domin. Macri *Hierolexicon,* ad voc. PRIMICERIUS.

SECONDIENS, hérétiques qui avaient adopté les erreurs de Secondin ou Secundin, philosophe d'Afrique, et défenseur de Manès. Il parut vers l'an 405, et enseigna que Dieu n'est point immuable; que Jésus-Christ n'est pas le Fils unique et naturel du Père éternel; qu'il n'est permis aux chrétiens ni de manger de la viande, ni de boire du vin. *Voy.* saint Augustin, qui a combattu cet hérétique, *Lib. contra Secondinum,* tom. VI. Pratéole, tit. *Secondin.* Durand, *De Fide vindicata*, p. 13 et 224.

SECONDIER (Saint), martyr en Toscane, eut la tête tranchée avec Marcellien ou Marcellin et Vérien, le 9 août 250, près de la ville de Centumcelle ou Civita-Vecchia. Ils avaient souffert auparavant divers supplices dans la ville de Rome par l'ordre de l'empereur Dèce, dont on croit qu'ils étaient officiers ou soldats.

I. **SECONDIN** ou **SECOND**, autrement **SÉVÈRE**. *Voy.* CARPOPHORE.

II. **SECONDIN** (Saint), martyr de Numidie dans le IIIe siècle, fut le compagnon de saint Jacques et de saint Marien. *Voy.* MARIEN, n° I.

III. **SECONDIN**, hérétique. *Voy.* SECONDIENS.

SECOURS. Quelques canonistes appellent *secours* ce que nous nommons *succursale*, parce que c'est un secours pour la paroisse. *Compar.* SUCCURSALE.

SECOVIA, SECOVIUM. *Voy.* SECKAU.

SECRED, ville épisc. des Jacobites, au diocèse d'Antioche, située près du Tigre, dans la Mésopotamie. On n'en connait qu'un évêque, Philoxenus, qui assista en 1332 au sacre du patriarche Ignace IV. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1520.

SECREPEDULA. *Voy.* CREPEDULA.

I. **SECRET.** Il est du droit naturel de garder un secret qui nous a été confié, soit que nous ayons promis de le garder, soit que nous ne l'ayons point promis. C'est par conséquent un péché mortel ou véniel, selon l'importance ou la légèreté de la matière, de révéler un secret. Cependant il est des cas qui obligent à découvrir les secrets. C'est ainsi qu'on doit découvrir un secret qui porte préjudice au salut ou à la réputation, ou aux biens du corps, ou à la fortune de quelqu'un, parce qu'en gardant un tel secret on violerait la charité qu'on doit au prochain. *Voy.* saint Thomas, 2. 2., q. 70, art. 1. Navarre, *In cap. inter verba sexta conclusione perfecta,* n° 402. Lamet, au mot SECRET. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

II. **SECRET DE LA CONFESSION.** *Voy.* CONFESSEUR, n° II.

I. **SECRÉTAIRE**, officier qui expédie par le commandement de son chef des lettres, des provisions, des brefs, etc., et qui les rend authentiques par sa signature.

II. **SECRÉTAIRE D'ÉTAT.** Sur la question de savoir si, pour la validité des concessions de bénéfices que le roi donnait autrefois à titre de régale, il était nécessaire qu'elles fussent signées par un secrétaire d'État ou seulement par un secrétaire ordinaire du roi, on distinguait les provisions sur des résignations en faveur d'avec celles qui étaient obtenues sur d'autres vacances. Celles-ci n'étant absolument données que du propre mouvement du roi, devaient être signées de ceux qui recevaient les commandements, c'est-à-dire de l'un des quatre secrétaires d'État; ce qui ne paraissait point nécessaire pour les autres provisions qui n'étaient point entièrement du propre mouvement du roi. *Voy.* les *Mémoires du clergé,* tom. II, p. 927 et suiv., 953 et suiv., et tom. V, p. 759. Richard et Giraud.

III. **SECRÉTAIRE D'ÉVÊCHÉ.** Le concile de Trente (sess. XXI, c. I, *de Reform.*) a réglé ce que peuvent recevoir les secrétaires d'évêchés pour les actes du secrétariat, et ils ne peuvent prendre davantage sans péché, et même sans se rendre suspects de simonie, en exigeant une chose temporelle à l'occasion d'une chose spirituelle. Lorsqu'ils n'ont point assez des droits légitimes du secrétariat, c'est à l'évêque à les gager de son propre revenu, et l'évêque lui-même ne doit tirer aucun profit particulier de son secrétariat, ni l'affermer à personne. Clément VII a fait à cet égard un décret formel. Il est néanmoins permis aux secrétaires des évêques qui n'ont point d'autres gages de recevoir un salaire modéré pour l'expédition des dimissoires. Ce qu'on donne alors ne se donne pas en vue de l'ordination, mais comme une récompense de leur peine et de leur travail. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

IV. **SECRÉTAIRE DES BREFS.** La charge de secrétaire des brefs est une des plus considérables de la cour de Rome. Le titulaire prend rang parmi les cardinaux palatins, et a un logement dans le palais de la consulte. Ce qui en augmente immensément l'importance, c'est qu'elle est une des rares charges qui jouissent du privilége de l'inamovibilité, et survivent au pape. *Voy.* l'abbé André.

V. **SECRÉTAIRE DU SACRÉ COLLÉGE.** Ce secrétaire doit être Italien (Constitut. *Admonet nos* d'Urbain VIII). Sa charge consiste, pendant la vacance du Saint-Siége, à écrire en conclave, au nom du sacré collége, les lettres souscrites par les trois cardinaux chefs d'Ordres, et revêtues de leurs sceaux. Il assiste aux congréga-

Digitized by Google

tions générales, aux réunions des chefs d'Ordres; note les ordres et décrets, enregistre toutes les résolutions formées dans les consistoires secrets, dont les minutes lui sont remises par le cardinal camerlingue lorsqu'il doit sortir du consistoire, où il ne paraît qu'avec l'habit long de laine rouge et le capuchon de même couleur. Il remplit auprès du sacré collége, durant la vacance, les mêmes fonctions que le cardinal secrétaire d'État remplit auprès du pape régnant. *Voy.* l'abbé André.

SECRÈTE, oraison qu'on dit à la messe après l'offertoire. On la nomme *secrète* parce qu'on la dit tout bas, ou parce qu'à cet endroit de la messe les catéchumènes et les pénitents se retiraient, ou enfin parce que c'était la prière qu'on faisait sur l'oblation après qu'on avait séparé d'avec le reste ce qu'on en avait réservé pour le sacrifice, comme le prétendent quelques modernes, qui veulent que *secreta* vienne de *secretio* ou *séparation*. Cette oraison, appelée *super oblata* dans quelques vieux sacramentaires, est nommée *post secreta*. Nous regardons comme plus probable la première explication. *Voy.* Collet, *Examen des saints mystères*. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes*.

SECTAIRE. On appelle ainsi celui qui appartient à une secte. *Voy.* SECTE.

SECTE. Ce nom latin a la même signification que le nom grec *hérésie*, quoiqu'il ne soit pas toujours si odieux. On connaissait parmi les Juifs quatre sectes particulières, distinguées par la singularité de leurs pratiques et de leurs sentiments, quoique unies entre elles et avec le corps de la nation. Ces sectes, qui ont apparemment pris cet exemple des Grecs vers le temps des Machabées, sont celles des *pharisiens*, des *saducéens*, des *esséniens* et des *hérodiens*, dont on a parlé sous leurs titres. On voulut faire passer d'abord le christianisme pour une secte de Juifs, mais dans un sens odieux; et peu après il s'éleva, même au milieu du christianisme, différentes sectes ou hérésies dont saint Pierre se plaint avec l'amertume dans le cœur. Saint Paul réprima aussi, dès les commencements, les partialités par lesquelles les fidèles s'attachaient trop à lui ou à quelque autre apôtre, dans la crainte que cela n'eût des suites fâcheuses. Encore aujourd'hui on souffre dans l'Église catholique des espèces de sectes en philosophie, et même en théologie, à l'égard des questions non décidées. Ainsi nous voyons en théologie des thomistes, des augustiniens, des scotistes, des molinistes, des congruistes, ainsi nommés soit de celui dont ils suivent les sentiments, soit de quelques-uns de ces sentiments ou de la manière de les enseigner. *Voy.* Actes, XXIV, 5. II Petr., II, 1, etc. I Cor., I, 12; III, 22, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SECTION DES BÉNÉFICES. On entend par section des bénéfices la division d'un seul titre de bénéfice en deux; ce qui s'applique proprement au cas d'un partage abusif, que les canons ont toujours condamné, et qui consiste à mettre les revenus d'un côté et les charges de l'autre (Cap. VIII, *de Præb.*, *Cum causam*, *cod.*). La glose de ces décrétales observe qu'elles n'ont en vue que d'empêcher l'abus et la section sans cause des bénéfices, mais que rien n'empêche qu'on ne divise un bénéfice quand il vaque, s'il y a une juste cause de le faire, et que les revenus du bénéfice le permettent. Dans ce cas la division se fait, non en telle sorte qu'en conservant l'unité dans le titre du bénéfice on le confère à deux, mais en formant deux titres différents qui aient chacun leur titulaire. Dans le cas de cette section nécessaire ou utile à l'Église, on observe les mêmes formalités que pour l'union de deux bénéfices. *Voy.* Durand de Maillane, *Diction. de droit canonique*, au mot SECTION. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

SECULARIA SECULARIBUS. *Voy.* REGULARIA REGULARIBUS.

SÉCULARISATION, acte par lequel on rend séculier ce qui était régulier. On distingue trois sortes de sécularisations : les personnelles, les réelles et les mixtes. Les premières s'appliquent aux personnes des religieux, les secondes aux bénéfices, et les troisièmes à un monastère et aux religieux qui y ont fait profession. La sécularisation personnelle se fait ou par dispense du Pape pour des causes légitimes, ou par la nomination à un bénéfice dont les fonctions sont toutes séculières; mais aucun autre bénéfice que l'épiscopat ne sécularise un religieux. La sécularisation réelle d'un bénéfice peut avoir lieu pour certaines causes d'utilité ou de nécessité pour l'Église; car la sécularisation n'est jamais permise si elle n'est point nécessaire ou utile pour le bien des âmes; c'est pour cela qu'on n'y procède qu'avec beaucoup de prudence. C'est en 1648, comme le remarque L. Ferraris, que le mot sécularisation parut pour la première fois, lors du traité de Westphalie, qui donna une destination séculière à une foule d'évêchés et d'abbayes, ainsi qu'à leurs biens et à leurs revenus. Autrefois, en France, elle ne pouvait se faire que par le concours des deux puissances; parce que ce changement était considéré comme concernant l'ordre public tant de l'Église que de l'État. Il fallait donc l'autorité du Saint-Siége et celle du roi. On consultait aussi l'évêque du lieu et toutes les personnes intéressées. Quand on sécularisait un monastère, les religieux n'étaient pas pour cela dispensés de leurs vœux, et ils ne pouvaient succéder à leurs parents. C'est une question parmi les canonistes, si l'on peut procéder à la sécularisation d'un monastère par l'autorité de l'évêque en certains cas; mais, quoi que décident le chapitre *Inter quatuor, de Relig.*, et la glose du chapitre *Si episcopus*, *de Paroch.*, il y a longtemps qu'on a recours au Pape, comme le remarque Rebuffe. C'est seulement une nécessité indispensable d'appeler les évêques des lieux, de même que tous les intéressés à ce changement d'état. Ainsi, par les bulles de sécularisation, le Pape supprime et éteint l'Ordre de la règle que professait le monastère, tout état et essence régulière dans le couvent, églises, offices claustraux, prieurés et bénéfices, en sorte que tout ce qui dépend de l'église cesse d'être régulier, et devient séculier. Le Pape exempte les moines, ceux qui tiennent les dignités ou des bénéfices réguliers dépendant de ladite église, soit qu'ils aient fait profession expresse ou tacite, de tout engagement de l'observation des constitutions, définitions, règlements, instituts, statuts, coutumes et usages de la règle de saint N... et de tous vœux qu'ils pourraient avoir faits, à la réserve de celui de chasteté. Le Pape veut qu'ils puissent porter l'habit séculier, et quitter les marques régulières sans encourir pour cela les peines d'apostasie et d'inhabileté, la note d'infamie ou autres portées par les constitutions. — Il est une autre sorte de sécularisation dont ne parlent pas les canonistes, c'est celle par laquelle le Pape rend à la communion laïque un clerc engagé dans les ordres sacrés, et l'autorise même à contracter mariage; ce qu'a fait

Digitized by Google

de nos jours Pie VII envers Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, ancien évêque d'Autun. (*Compar.* TALLEYRAND-PÉRIGORD, n° II.) *Voy.* Anton. Schmidt, *Thesaurus juris ecclesiastici, potissimum Germanici*, t. VI, p. 78 seqq. P. Ignat. Schwartz, *Collegior. historicor.*, pars VII, qu. II, sect. VI. Gregor. Zallewein, *Principia jur. eccles.*, tom. III, p. 862, seqq. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. SÆCULARISATIO BONOR. ECCLESIASTIC. Les *Mémoires du clergé*, t. IV, p. 2059 et suiv. Lacombe, *Jurisprudence canonique,* au mot SÉCULARISATION. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

SÉCULIERS. Ce mot s'emploie ordinairement dans deux sens différents ; ainsi 1° on le prend pour désigner les ministres de l'Église qui, n'appartenant à aucun Ordre religieux, et par conséquent ne suivant aucune règle monastique, vivent dans le monde, bien différents en cela des religieux, qui, éloignés de la société civile, conformant leur vie à une règle qu'ils ont embrassée, sont par là même appelés *réguliers.* Ceux-ci, à la vérité, sont clercs depuis qu'on les a admis aux ordres et aux fonctions du ministère ; mais cette qualité ne leur est, pour ainsi dire, qu'accidentelle ; c'est pour cela qu'on ne les comprend pas sous le nom simple de clercs, ni sous ces termes des canons, lesquels s'appliquent aux ecclésiastiques séculiers : *Domini sacerdos, ad officium aut militiam clericatus, ad sacerdotium eligi, aliquod ministerium ecclesiasticum agere, ecclesiæ sæculari inservire.* 2° On le donne aux personnes ecclésiastiques, aux laïques dont l'état est de vivre dans le siècle : on dit dans ce sens *juge séculier, tribunal séculier, cours séculières,* par opposition aux *juges d'Église* et aux cours ecclésiastiques. *Voy.* l'abbé André.

SECUNDIN. *Voy.* SECONDIENS.

SECUNDIENS, hérétiques qui avaient adopté les erreurs de Secundus, philosophe d'Égypte et disciple de Valentin, dont il renouvela les impiétés vers l'an 145, en y ajoutant quelques nouvelles subtilités. *Voy.* Épiphan, *Hær.*, *XXXII.* Iræn., *Adv. Hæres.*, l. I, c. II, n. 2, édit. Massuet. Theodoret., *Hæret. Fabul.*, l. I, c. VIII. August., *Lib. de Hæres.*, c. XII. Tillemont, *Mémoires,* tom. II, p. 263. Feller, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, indique les différences de la doctrine de Secundus d'avec celle de son maître.

SECURUS et **INCENDENS**, nommés en hébreu, l'un Joas, et l'autre Saraph, dont saint Jérôme traduit ainsi les noms. *Voy.* I Paralip., IV, 12. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SECURUS, c'est-à-dire *sûr, qui est sans inquiétude,* qu'on lit dans la Vulgate (I Paralip., IV, 12), est la traduction latine donnée par saint Jérôme au mot hébreu *Jôâsch,* nom propre d'un des descendants de Juda.

SEDADA, ville de Syrie, située à l'extrémité septentrionale de la Terre Promise. *Voy.* Nombres, XXXIV, 8. Ézéch., XLVII, 15.

SEDAT (*Sedatus*), évêque de Béziers, vivait vers la fin du VI° siècle. Il est auteur d'une *Homélie de l'Épiphanie* qui se trouve dans les *Bibliothèques des Pères. Voy.* Honoré d'Autun, *De Scriptor. ecclés.*

I. **SÉDÉCIAS**, dernier roi de Juda, mort à Babylone, était fils de Josias. Il s'appelait *Matthanias.* Nabuchodonosor changea son nom en celui de *Sédécias,* et le substitua à Jéchonias ou Joakim, son neveu, sur le trône de Juda, à condition qu'il garderait à ce roi de Babylone le serment qu'il fit de lui être fidèle. Sédécias ne tardant pas, contre l'avis de Jérémie, à rompre son serment, fut poursuivi par Nabuchodonosor, qui, après avoir repoussé le roi d'Égypte, venu au secours de Sédécias, retomba sur celui-ci ; et, ayant fait tuer tous ses enfants en sa présence, lui fit crever les yeux, et ordonna, après l'avoir fait charger de chaînes, qu'on le menât à Babylone. Tous ces malheurs arrivèrent à Sédécias en punition de son peu de docilité aux paroles de Jérémie, et vérifièrent les prédictions de ce prophète, ainsi que celles d'Ézéchiel. *Voy.* IV Rois, XXIV, 17, 18, 20 ; XXV, 2, 4, 7. Jérémie, XXXVII, 3, 4, 5, 10 ; XXXIV, 8-22 ; XXXII, 4, 5, 7 ; LII, 4, 5-11. Ézéch., XII, 13. Joseph., *De Bello Jud.*, l. VII, c. IV. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **SÉDÉCIAS**, second fils du roi Joakim. *Voy.* I Paralip., III, 16.

III. **SÉDÉCIAS**, fils de Chanaana, et faux prophète de Samarie, qui prédit la victoire à Achab contre la parole de Michée. On ne sait ce qui arriva de Sédécias, mais toutes les prédictions de Michée se trouvèrent vérifiées. *Voy.* III Rois, XXII, 11, 24.

IV. **SÉDÉCIAS**, fils de Maasias, faux prophète qui fut toujours contraire à Jérémie. *Voy.* Jérém., XXIX, 21, 22. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

V. **SÉDÉCIAS**, fils de Sédeï et père de Maasias, bisaïeul de Baruch. *Voy.* Baruch, I, 1.

SÉDEÏ, fils d'Helcias et père de Sédécias, faux prophète. *Voy.* Baruch, I, 1.

SEDEN, lieu situé dans la province d'Arles. On y tint un concile (*Concilium Sedenense*) l'an 1267. *Voy.* Labbe, tom. II.

SEDES IMPEDITA, expression dont se servent les canons pour désigner la situation du Saint-Siége ou d'un siége épiscopal qui n'est pas légalement vacant, mais dont une force majeure ou des circonstances invincibles empêchent le titulaire d'exercer ses fonctions, ou d'entrer en communication avec le dehors. *Voy.* Permaneder, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, indique les cas où peut avoir lieu la *Sedes impedita.*

SÉDÉUR, père d'Élisur, de la tribu de Ruben. *Voy.* Nombr., I, 5.

I. **SEDULIUS** (Caius Cœlius ou Cæcilius), célèbre prêtre et poëte latin du V° siècle. On a de lui : 1° un poëme intitulé *Paschale Carmen,* qui parut en 494 ; — 2° un ouvrage en prose : *Paschale Opus.* On a aussi, sous son nom, un poëme dont l'Église a tiré les hymnes qu'elle chante aux fêtes de Noël et de l'Épiphanie, et qui renferme en abrégé l'histoire de la vie de Notre-Seigneur. Alde Manuce imprima les ouvrages du prêtre Sedulius en 1502. Ils parurent depuis à Bâle en 1528, 1534 et 1541. Les PP. DD. Martenne et Durand ont encore publié, dans leur *Amplissima Collectio*, tom. IX, un poëme de Sedulius sur *l'Incarnation. Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. X, p. 631 et suiv. Michaud, *Biogr. univers.*, où on trouve d'utiles remarques sur les œuvres de Sedulius. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **SEDULIUS** (Henri), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Clèves, mort à Anvers en 1621, fut provincial de son Ordre. On a de lui : 1° *Præscriptiones adversus hæreses* ; Anvers, 1604 et 1606, in-4° ; — 2° *Diva Virgo Mosæ Trajectensis, in qua de sacrarum imaginum antiquitate, usu et fructu, de supplicationibus, sive processionibus ecclesiasticis et nonnullis aliis ritibus priscis ac novis,* etc. ; 1609, in-8° ; — 3° *Apologeticus adversus Alcoranum Franciscanorum pro libro Conformitatum,* etc. ; Anvers, 1607, in-4° ; — 4° *Historia seraphica, vita sancti Francisci et*

Digitized by Google

illustrium virorum et fœminarum qui ex tribus Ordinibus relati sunt inter Sanctos; ibid., 1613, in-fol.; — 5° l'édition *De Vita sancti Ludovici, filii Caroli II, regis Siciliæ, ex Ordine Minorum, episcopi Tolosani*, avec un commentaire; ibid., 1602, in-8°; — 6° *Speculum disciplinæ sancti Bonaventuræ*; ibid., 1597, in-8°; — 7° *Elogia in Sanctorum imagines, qui ex tribus Ordinibus sancti Francisci relati sunt inter Divos*; ibid., 1620; — 8° *Vita sancti Francisci scholiis illustrata*; ibid., 1598, in-8°; — 9° *Provincia inferioris Germaniæ Fratrum Minorum, in qua de cœnobiis Fratrum virginumque monialium, de Martyribus et Scriptoribus*; c'est un manuscrit qui a été déposé dans la bibliothèque des Frères Mineurs d'Anvers. *Voy.* Swertius, *Athenæ Belgicæ*. Paul Freher, dans son *Theatrum Virorum eruditione clarorum*. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 62.

III. **SEDULIUS LE JEUNE**, Écossais, florissait en 818. Hepidannus, moine de Saint-Gall, dans ses Annales abrégées, lui attribue : 1° un *Commentaire sur toutes les Epîtres de saint Paul*, qu'il avait tiré des écrits d'Origène, d'Eusèbe, d'Hilaire, diacre, de saint Ambroise, de Rufin, de saint Chrysostome, de saint Jérôme, etc.; de sorte que ce n'était qu'une compilation des anciens commentaires sur ces Épîtres; cet ouvrage a paru pour la première fois à Bâle, 1528 et 1534, sous le titre de : *Collectanea sive explanatio in omnes Epistolas sancti Pauli*; ouvrage que l'on trouve dans la *Bibliothèque des Pères* et dans l'édition de Lyon, tom. VI, à la suite des écrits du poëte Sedulius. On attribue encore à Sedulius; — 2° *Collectanea in Matthæum*, inédit; si ce n'est pas ce qui compose le vol. publié à Leyde en 1473; — 3° *De Rectoribus christianis et convenientibus regulis quibus est res publica rite gubernanda*; Leipzig, 1619, in-8°. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 584. Michaud, *Biogr. univers.*

SEDUNUM. *Voy.* SION, n° V.

SEED (Jérémie), théologien anglican, né à Cumberland, mort l'an 1747, a laissé quelques écrits, entre autres deux *Discours sur l'excellence intrinsèque de l'Ecriture-Sainte*; 1750, 2 vol. in-8°, ouvrage posthume dans lequel il a eu surtout pour but de combattre les déistes, qui rejettent la révélation; il prouve contre eux qu'elle est d'autant plus nécessaire à l'homme que sa raison ne lui suffit pas pour connaître et aimer Dieu comme il le doit. *Voy. l'Encycl. cathol.* au *Suppl.*

SÉEDORFF (François), né à Fribourg, en Suisse, l'an 1692, mort à la résidence de Schwetzingen en 1758, fut le confesseur de Charles-Philippe, et ensuite de Charles Théodore, électeur palatin. On a de lui : 1° douze *Lettres* de controverse; Manheim, 1749, 2 vol. in-8°, 2° édit.; elles furent composées pour l'instruction du comte Frédéric, comte palatin, avant sa conversion au catholicisme; le pape Benoît XIV lui en témoigna sa satisfaction; l'auteur nous apprend lui-même qu'il a beaucoup profité de la lecture des *Lettres* du Père Scheffmacher; — 2° un gros volume, sous le nom d'un *docteur en théologie de l'université* d'Ingolstadt; Manheim, 1752-1765, in-8°. C'est une réponse à M. Pfaff, qui avait écrit contre le P. Scheffmacher et aussi contre le P. Seedorff, en latin, dans une thèse de théologie, et en français dans un gros volume de *Réflexions*; Tubingue, 1750, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univ.*

SÉEZ (*Sagium, Sajorum civitas, Soluniorum urbs, Sessui, Vagontum Sessuorum, Vagoritum Sessuorum*), ville épisc. dans la basse Normandie. Elle fut érigée en évêché au v° siècle, sous la métropole de Rouen. Le chapitre de la cathédrale, dédiée à Notre-Dame, fut autrefois régulier de l'Ordre de Saint-Augustin; il a été sécularisé en 1547. L'évêque Hilarion-François de Boischollet ayant été exilé à Nantes, par Bonaparte, le 2 juin 1811, le siége est resté vacant jusqu'à la fin de l'année 1819, époque à laquelle M. Alexis Saussol en prit possession. Le premier évêque de Séez fut saint Latuin, dont on célèbre la fête dans le diocèse le 20 juin. *Voy.* la *Gallia Christ.*, nov. edit., tom. XI. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 177 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 202-203.

SÉGAREL, **SÉGARÉLIENS** ou **SÉGARELLIENS.** *Voy.* SÉCARI.

SEGAUD (Guillaume de), jésuite, né à Paris en 1674, mort en 1748, se livra d'abord à l'enseignement. Plus tard il se fit connaître comme prédicateur, et il acquit une réputation méritée; car on trouve dans ses *Sermons* un grand fonds d'instruction, beaucoup d'élégance et d'énergie, et surtout une onction qui pénètre l'âme et qui la dispose à profiter des vérités évangéliques. Outre plusieurs pièces de vers latins, il a laissé : *Sermons, Mystères* et *Panégyriques*, publiés par le P. Berruyer; Paris, 1750, 6 vol. in-12. Il a édité les *Sermons du P. Martin Pallu*; ibid., 1744, 6 vol. in-12. *Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. histor. portatif.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

SEGEDUNUM. *Voy.* RODEZ.

SEGERMIS, SEGERNIS. *Voy.* GERMIS.

SEGESTANIA, province de la Perse, et vingt-deuxième métropole du diocèse des Chaldéens. Un évêque de Cascara, nommé Georges, fut fait métropolitain de Segestania, de Chorasanie et de Chataïa par le catholique Sebarjesu Zanbur, en 1064. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1297.

SEGESTERO. *Voy.* SISTERON.

SEGNELAY (Guillaume de). *Voy.* GUILLAUME, n° XXVII.

I. **SEGNERI** (Paolo), jésuite, né à Nettuno en 1624, mort à Rome l'an 1694, se distingua par ses talents et par sa grande piété. Il prêcha dans les principales villes d'Italie avec un succès extraordinaire, et, joignant ensuite l'emploi de missionnaire à celui de prédicateur, il parcourut plus de vingt diocèses avec des peines incroyables. Le pape Innocent XII, l'ayant appelé à Rome, le fit son prédicateur ordinaire et théologien de la pénitencerie. On a de lui : 1° *Il Quaresimale*; Florence, 1679, in-fol.; Rome, 1752, in-4°; Padoue, 1826, 3 vol. in-8°; — 2° *La Concordia tra la fatica e la quiete*; Venise, 1680, in-4°; trad. en latin; Munich, 1606, in-4°; — 3° *Il Cristiano istruito*; Florence, 1686, 3 vol. in-4°; trad. en français; Avignon, 1836, 3 vol. in-12; — 4° *Il Incredulo senza senso*, Florence, 1690, in-8°; — *Il Penitente istruito*; Venise, 1691, in-12; trad. en français; Paris, 1802, in-12, etc. Les *Œuvres complètes* du P. Segneri ont paru à Venise, 1712, 1758, 4 vol. in-4°; à Parme, 1714, 3 vol. in-fol., et à Milan, 1837-1838, 3 vol. in-8°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. I. G. Massel, *Vita del P. Segneri*. Meneghelli, *Elogio storico di P. Segneri*. Tiraboschi, *Storia della letterat. italiana*, tom. VIII. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SEGNERI** (Paolo), dit *le Jeune*, jésuite, né à Rome en 1673, mort à Sinigaglia en 1713, était neveu du précédent. Il se livra aussi aux missions, et prêcha avec succès dans les principales villes d'Italie. C'est à la suite d'un de ses sermons que le prince Frédéric, fils aîné d'Auguste Ier, roi de Pologne, abjura le luthéranisme. On a de lui : 1° *Istruzione sopra le con-*

Digitized by Google

versazioni moderne; Florence, 1711, in-8°; — 2° *Esercisi spirituali*; Modène, 1720, 2 vol. in 8°, publiés par Muratori, avec la Vie de l'auteur. Ses ouvrages ont paru sous ce titre : *Opere posthume*; Bassano, 1795, 3 vol. in-8°. *Voy.* Galluzzi, *Vita del P. Segneri juniore*; Rome, 1716, in-8°. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SEGNI** (*Signia*), ville épisc. d'Italie, dans la Campagne et sous la métropole de Rome. Son premier évêque, Santulus, assista au concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 499. L'an 1182 un concile fut assemblé à Segni. Saint Bruno, qui avait été évêque de cette ville, y fut canonisé par le pape Lucius III. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 1234. Le Père Pagi, ad ann. 1125, n° 14. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 227-241.

II. **SEGNI** (Jean-Baptiste), Bolonais, et chanoine régulier de la congrégation de Saint-Sauveur, mort à Ferrare en 1610, était profondément versé dans la théologie, qu'il professa à Ferrare et à Urbin. Il avait aussi étudié avec soin les antiquités sacrées et profanes; aussi possédait-il un fonds d'érudition qui lui avait mérité l'estime des savants. Segni avait occupé dans sa congrégation divers emplois honorables. On a de lui : 1° *De Ordine ac statu canonico libri quatuor*; Bologne, 1601 et 1611, par les soins du prieur général de la même congrégation; Biagio Bagni; — 2° *Peregrinatio bonorum spirituum ad impetrandam confirmationem veri status religiosi ac præcipue canonici*; Ferrare, 1592; ouvrage dédié à Clément VIII; — 3° *Reliquiarum, sive de reliquiis et veneratione sanctorum Liber unus*, etc.; Bologne, 1610; — 4° *De Optimo Episcopo*; Holstan, 1606; — 5° *Il vero Studio christiano contra l'arte planetaria, cabalistica, lunaria, clavicola di Salomone, ed altre superstizioni*; Ferrare, 1592; — 5° *Trattato de' sogni*; Urbin, 1591; — 6° divers écrits restés inédits. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SEGOLÈNE ou **SIGOULEINE** (Sainte), née à Alby vers la fin du VIIe siècle ou au commencement du VIIIe, fut mariée à un grand seigneur nommé Giflulfe, qui la laissa libre de se livrer aux exercices de la piété la plus parfaite. Étant devenue veuve, Segolène fut nommée diaconesse par l'évêque d'Alby; mais comme elle voulait embrasser la profession religieuse, son père bâtit pour elle un monastère dans une de ses terres appelée *Troclar*, à sept ou huit lieues au-dessous d'Alby, et l'y fit établir abbesse. Elle gouverna toujours ses religieuses avec douceur, tendresse et charité. On ignore l'époque précise de sa mort, et on s'est contenté d'en marquer le jour au 24 juillet dans les martyrologes modernes. *Voy.* D. Mabillon, IIe part. du *III Siècle bénédictin*. Richard et Giraud.

SÉGOR, ville de la Pentapole qui fut conservée à la prière de Loth. *Voy.* Genèse, XIX, 18, 22. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SÉGORBE ou **SÉGORRE** (*Segorbia*), ville épisc. d'Espagne, sous la métropole de Valence. Jacques Ier, roi d'Aragon, y établit l'évêché qui y était anciennement, après avoir repris cette ville sur les Maures en 1245. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 241-242.

I. **SÉGOVIE** (*Segobia*), ville épisc. d'Espagne sous la métropole de Tolède, et située sur une montagne, à 14 lieues au nord-est de Madrid. Le premier évêque de cette ville est saint Hiérothée, qui vivait à la fin du Ve siècle ou au commencement du VI. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 212. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 242-244.

II. **SÉGOVIE** ou **GAGAYAN** (*Segobia Nova*), ville épisc. des Philippines, sous la métropole de Manille, située dans la partie septentrionale de l'île. Selon de Commanville, elle fut érigée en évêché l'an 1601. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphab.*, p. 212. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 244-245.

I. **SÉGUB**, fils d'Hesron et d'une fille de Machir, fut père de Jaïs. *Voy.* I Paralip., II, 21, 22.

II. **SÉGUB**, second fils de Hiel de Béthel, dont la mort vérifia l'imprécation qu'avait faite Josué contre celui qui rebâtirait Jéricho, ce que fit Hiel, père de Ségub. *Voy.* Josué, VI, 26. III Rois, XVI, 34.

SÉGUENOT (Claude), de la congrégation de l'Oratoire, né à Avallon en 1596, mort à Paris l'an 1676, fréquenta le barreau à Dijon et à Paris, et fut un de ceux qui accompagnèrent M. de Bérulle en Angleterre, à la suite de la princesse Henriette, épouse de Charles Ier. Élevé au sacerdoce en 1626, il devint successivement supérieur des maisons de Nancy, de Dijon, de Rouen et de Saumur. Il a publié, entre autres écrits : 1° une *Conduite d'Oraison*; 1634; le P. Quesnel en a donné une nouvelle édition; 1674; — 2° *Élévations à Jésus-Christ au très-saint Sacrement*; 1635; 3° *Traité de la sainte virginité*, prononcé par saint Augustin, avec quelques *Remarques pour la clarté de sa doctrine*; Paris, 1638, in-8°. La Sorbonne censura cet ouvrage, et le P. Séguenot fut mis à la Bastille. Il y déprime la pauvreté évangélique, sape les fondements de la vie religieuse, et en ruine tout le mérite. Condamnant les vœux monastiques, il prétend qu'il est plus louable de faire le bien librement que de s'y astreindre par vœu, comme si ce vœu n'était pas libre, et par conséquent ne rendait pas libre tout ce qui en est l'effet. Séguenot ayant obtenu sa liberté, fut élevé à la dignité d'assistant du général. Mais il éprouva de nouvelles disgrâces, qu'il dut à ses liaisons intimes avec Saint-Cyran, Arnauld et leurs amis de Port-Royal. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univ.*, au *Suppl.*

SÉGUI. *Voy.* SÉGUY.

I. **SÉGUIER** (Jérôme), seigneur d'Étioles, un des fils de Pierre Séguier (*Voy.* SÉGUIER, n° III), outre des pièces de poésie purement littéraires, a laissé : *Histoire miraculeuse de la sainte hostie, gardée en l'église de Saint-Jean-en-Grève*, ensemble *Hymnes au saint Sacrement de l'autel*; Paris, 1604, in-8°. Cet ouvrage a donné lieu à un autre plus étendu du P. Théodoric de Saint-René, carme des Billettes, intitulé : *Remarque historique à l'occasion de la sainte hostie miraculeuse conservée pendant plus de quatre cents ans*, avec les pièces originales et les figures; Paris, 1725. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **SÉGUIER** (Martin), frère du suivant, prêtre, conservateur des privilèges de l'université, fut nommé deux fois conseiller au parlement, et refusa toujours une charge qu'il ne croyait pas compatible avec ses devoirs ecclésiastiques. On lui doit : 1° *Soupirs du bon Pasteur, qui sont lieux recueillis de la Bible et rapportés aux misères du temps*; Paris, 1570, in-8°; — 2° *Prières du Roi*; ibid., 1577, in-8°; — 3° *Paraphrases sur trente Psaumes du roi-prophète David*; ibid., 1579, in-16; — 4° *Epître envoyée à un gentilhomme français, étant en Allemagne*; ibid., 1580, in-8°; on regarde cette Épître comme l'ouvrage le plus remarquable de Martin Séguier. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

III. **SÉGUIER** (Pierre), président à mortier du parlement de Paris, né à Paris en 1504, mort l'an 1580, fut un des plus grands magistrats de son siècle. Les rois François Ier, Henri III et Charles IX l'employèrent dans diverses négo-

Digitized by Google

ciations, dans lesquelles il fit briller une éloquence et une intelligence peu communes. Il mourut comblé d'honneurs et de dignités. Outre des *Harangues*, on a de lui un traité intitulé : *De Cognitione Dei et sui;* 1636, in-12; il a été traduit en français par Colletet; 1637.

I. **SÉGUY** ou **SÉGUI** (Antoine), licencié en théologie de l'université de Paris et professeur de philosophie au collége de la Marche, a laissé : *Metaphysica ad usum scholæ accommodata;* Paris, 1758, 2 vol. in-12.

II. **SÉGUY** ou **SÉGUI** (Joseph), abbé de Genlis et chanoine de Meaux, né à Rodez en 1697, mort à Meaux l'an 1761, remplit les chaires de la cour et de la capitale avec distinction. En 1736, il fut reçu à l'Académie française. On a de lui, outre des *Oraisons funèbres* et des *Poésies sacrées :* 1° *Panégyriques des saints;* Paris, 1736, 2 vol. in-12; — 2° *Sermons pour le Carême;* ibid., 1744, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1729, 1731, 1736, 1738 et 1745. *Fragments d'éloquence*, tom. I, p. 74. *Diction. portat. des Prédicat.* Feller, *Biogr. univers.*, où on trouve en quelques mots une juste appréciation de l'abbé Ségui comme prédicateur.

SÉHÉSIMA, ville de la tribu d'Issachar. *Voy.* Josué, XIX, 22.

SÉHON, roi des Amorrhéens, ayant refusé le passage aux Hébreux et étant venu les attaquer, fut tué, et son armée mise en déroute. Hésébon, sa capitale, fut prise, et tout le reste de ses États partagé aux Israélites. Cette guerre arriva la dernière année de Moïse, quelques mois avant l'entrée des Israélites dans la Terre promise. Du temps de Jephté, les Ammonites et les Moabites, sur qui Séhon avait conquis ce pays, prétendirent y rentrer; mais ce fut en vain. *Voy.* Nombr., XXI, 21, 22. Deutér., I, 4; II, 24, 26, 30. Ps. CXXXIV, 135. Juges, XI, 12, 13, 14, etc.

SEIDE. *Voy.* SIDON, n° II.

I. **SEIGNEUR** (*Dominus*), nom qui convient à Dieu par excellence, et, en ce sens, il ne doit être donné, et il n'est jamais donné dans l'Écriture à quelque créature que ce soit. On donne quelquefois ce nom aux anges, soit qu'ils représentent la personne de Dieu, soit qu'on les regarde comme envoyés de sa part. On l'emploie aussi en parlant aux grands à qui l'on veut témoigner du respect; mais jamais on ne donne à la créature le nom de *Jehôvâ*, quoiqu'on se serve quelquefois de ceux d'*Adônî* (*mon maître, mon Seigneur*), ou d'*Élôhîm*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Dict. de théol. Compar.* nos art. ADÔNAÏ, ELÔHÎM, JEHÔVA.

II. **SEIGNEUR TEMPOREL.** On appelait ainsi autrefois celui qui avait des vassaux et la principale autorité dans une paroisse, à raison des fiefs qui relevaient de lui. Les seigneurs temporels devaient protéger l'Église et les ministres, empêcher la profanation des jours de dimanches et de fêtes, etc. Ils devaient aussi procurer de bons pasteurs à leurs vassaux, les assister dans l'indigence, etc., et ils péchaient gravement quand ils opprimaient l'Église et ses ministres, laissaient profaner les jours de fête, usurpaient les droits honorifiques qui ne leur étaient point dus, etc. *Voy.* Collet, *Moral.*, t. V. Richard et Giraud.

SEIGNEUX (Gabriel), seigneur de Correvon, protestant, né à Lausanne, où il est mort en 1776, fut président du tribunal criminel ecclésiastique, puis un des magistrats de la ville, où il concourut à fonder l'école de charité. Il était correspondant de la Société d'Angleterre pour l'avancement de la doctrine chrétienne. Parmi ses divers écrits, nous citerons :1° une *Traduction de la Religion chrétienne d'Addison,* avec un *Discours préliminaire* et des *Notes et Dissertations;* — 2° *Discours sur l'irréligion*, par Haller, traduit de l'allemand; 1760, in-12; — 3° *Lettres sur les vérités les plus importantes de la religion,* trad. de l'allemand du même Haller; 1772, in-8°. *Voy.* les *Mémoir. sur l'éducation, la vie, les ouvrages et le caractère de feu M. G. Seigneux de Correvon;* Lausanne, 1776, in-8°. Michaud, *Biogr. univ.*

SEILER (Georges-Frédéric), né à Creussen, près de Baireuth, en 1733, mort l'an 1807 à Erlangen, où il professait la théologie, fut un des écrivains les plus féconds parmi les théologiens protestants. Le nombre de ses écrits est de 170; nous citerons seulement : 1° ses *Abrégés de la Bible;* — 2° *Religion des enfants;* 1772, a eu 18 édit.; — 3° *Petit Catéchisme;* — 4° *L'Hist. abrégée de la religion révélée;* — 5° *Lectures pour l'habitant des villes et celui des campagnes*. Tous ces ouvrages sont en allemand; mais ils ont été traduits en plusieurs langues; les quatre derniers ont eu autant de succès que le premier. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **SEIN** (*Sinus*). Ce mot, en terme de religion, a différents sens, et il a donné lieu à diverses locutions, tant au propre qu'au figuré. Ainsi : 1° *Tenir la main dans son sein*, c'est ne point agir, et c'est l'attitude ordinaire des gens oisifs; 2° *Porter dans son sein*, c'est aimer tendrement, comme font les mères et les nourrices; 3° *Cacher dans son sein*, est pour conserver soigneusement en son cœur; 4° *Recevoir des présents du sein*, c'est les recevoir en secret; 5° l'*Épouse du sein* signifie l'épouse légitime, etc. *Voy.* Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* les art. suivants, et SINUS.

II. **SEIN D'ABRAHAM.** *Voy.* LIMBES.

III. **SEIN DE LA GLOIRE**, en terme de théologie, c'est le ciel, le séjour des bienheureux.

IV. **SEIN DE L'ÉGLISE.** On nomme ainsi la communion de l'Église catholique romaine.

I. **SEINE** (Saint), abbé, né à Maymont, en Bourgogne, mort le 19 septembre, vers l'an 580, s'exerça de bonne heure au jeûne et à la prière, et se priva du commerce du monde. Il entra ensuite dans le clergé de Maymont, sous la conduite du curé, nommé *Eustade*, qui l'éleva au diaconat à l'âge de quinze ans, et au sacerdoce à l'âge de vingt ans. Il passa quelques années dans le monastère de Réomé, ou Moutier-Saint-Jean, dans le pays d'Auxois, sous la discipline du saint abbé Jean, et retourna ensuite dans le voisinage de son pays, où il bâtit un monastère dans un lieu affreux nommé *Segestre*, à cinq lieues au deçà de Dijon, et qui subsiste encore de nos jours sous le nom de *Saint-Seine*. Ce fut là qu'après avoir travaillé pendant plusieurs années à la sanctification de ses disciples, il mourut comblé de mérites. Adon et Usuard parlent de saint Seine sous le nom de *saint Sigon*, *Sigo* et *Sigonus*. Il en est fait mention dans le Martyrologe romain moderne sous celui de *Sequanus*, que l'on croit être le véritable. *Voy.* saint Grég. de Tours, *De la Gloire des confesseurs*, c. LXXXVIII. D. Mabillon, *Ier Siècle bénédict. Compar.* l'art. suiv.

II. **SEINE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Sequanus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la Bourgogne, au diocèse de Langres, à cinq lieues de Dijon. Elle fut fondée au VIe siècle sous l'invocation de Notre-Dame, par saint Seine, son premier abbé, sur la terre de Maymont, dans un lieu nommé *Segestre* qui appartenait aux parents du saint fondateur. Ce lieu, où il s'est formé un bourg, porte aujourd'hui le nom de *Saint-Seine*. Cette abbaye fut

Digitized by Google

d'abord sous la règle de Saint-Macaire, que saint Seine y avait apportée de Moutier-Saint-Jean. On y introduisit ensuite celle de Saint-Benoît, et elle a fini par la réforme de la congrégation de Saint-Maur depuis 1648. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV, col. 695. *Compar.* l'art précéd.

SEINES, en Dauphiné. Il y eut un concile en 1267. *Voy.* Martenne, *Thesaur. nov. Anecd.*, t. IV.

SEINT-GERMAN (Christophe), né à Skilton, près de Coventry, dans le Warwickshire, mort à Londres l'an 1540, s'acquit une réputation honorable dans le barreau de Londres par son savoir dans la jurisprudence, par sa probité et la générosité avec laquelle il exerça sa profession d'avocat. Il joignait à l'étude des lois celle de la théologie et des belles-lettres. Son application à lire la Bible et à l'expliquer aux autres le fit soupçonner d'être favorable aux nouvelles opinions importées d'Allemagne, ce qui lui valut l'éloge des écrivains de la réforme. On a de lui : 1° *Dialogus de fundamentis legum Angliæ et de conscientia*; Londres, 1528, 1598, 1604 et 1613, in-8°; — 2° *Principia legum Angliæ a gallico sermone translata*; 1546, in-8°; comme cet ouvrage est joint au précédent dans l'édition de 1528, donnée par Seint-German lui-même, on l'en croit l'auteur; — 3° *Du Pouvoir du clergé selon les lois*; — 4° *Traité pour prouver que le clergé ne peut point faire des lois*; — 5° *Traité de l'Église et de ses droits*; — 6° *Traité des sacrements de l'Église*; — 7° *Apologie de Thomas More*; — 8° *Dialogue concernant le pouvoir du clergé et celui du peuple. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

I. **SÉIR**, nom d'un Horréen dont la demeure fut à l'Orient et au midi de la mer Morte, dans les montagnes de Séir, où régnèrent d'abord ses descendants, dont Moïse a donné le dénombrement. Les descendants d'Ésaü occupèrent ensuite ces montagnes, où demeurait leur père, lorsque Jacob revint de Mésopotamie. On ne sait aucune particularité de la défaite des Horréens par Ésaü, défaite dont parle Moïse. *Voy.* Genèse, XXXII, 3; XXXIII, 14; XXXVI, 8, 9, 20, 21-30. Deutér., II, 12. I Paralip., I, 38. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **SÉIR**, montagne située sur les frontières de la tribu de Juda et de celle de Dan. *Voy.* Josué, XV, 10.

III. **SÉIR (MONTAGNES DE)**. Moïse dit qu'il y a douze jours de chemin entre Horeb et Cadesbarné, par le chemin de Séir, ou plutôt en tournant autour de ces montagnes. Débora, dans son Cantique, dit que le Seigneur est sorti de Séir. Moïse dit encore que le Seigneur apparut à son peuple à Séir, à Sinaï et à Pharan; ce qui prouve la situation qu'on a donnée d'abord à la demeure de Séir l'Horréen. *Voy.* Genèse, XIV, 6. Deut., I, 2; II, 1; IV, 5, 8; XXXIII, 2. Juges, V, 4, etc. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SÉIRA, qu'on lit au IVe livre des Rois, est une expression hébraïque qui signifie *vers Séir, à Séir* (*ad, in Sehir*). Or *Séir* désigne ici les mêmes montagnes que celles dont il est question à l'art. précéd.

SÉIRATH, lieu où Aod se retira après avoir tué Eglon, roi des Moabites, qui opprimait Israël, et qui était près d'un endroit où il y avait des idoles ou des images. C'est apparemment de ces images qu'a voulu parler Joseph, en disant qu'il y avait dans la Syriade des colonnes chargées d'inscriptions faites avant le déluge; mais il n'y a rien de certain à ce sujet. *Voy.* Juges, III, 26. Joseph, *Antiq.*, l. I, c. II et III. D. Calmet, qui, dans son *Dict. de la Bible*, cite le passage de Joseph.

SEISSEL. *Voy.* SEYSSEL.

SEL (*Sal*). Dieu avait ordonné qu'on employât le sel dans tous les sacrifices (Lévit., II, 13), et Jésus-Christ fait allusion à cette loi en parlant des peines des damnés (Marc, IX, 48). Le *sel de la terre* est apparemment la marne avec laquelle on fume les terres en certains pays (D. Calmet, *Comment. sur Matth.*, V, 13). Le sel minéral est celui qui se tire des mines, et on croit que la femme de Loth fut changée en une statue de ce sel (D. Calmet, *Diction. de la Bible*). Le sel est le symbole de la sagesse (Marc, IX, 49. Coloss., IV, 6), de l'incorruption ou de la perpétuité (Nombr., XVIII, 19. II Paralip., XIII, 5), de la stérilité (Job, IX, 45. Sophon., II, 9), et de l'hospitalité (I Esdras, IV, 14). La *mer de sel* est la mer Morte ou le lac Asphaltite; d'où vient que Moïse, parlant d'un *sel brûlant*, marque l'asphalte ou le bitume (Genèse, XIV, 3. Deutér., XXIX, 23). On voit par Ézéchiel (XVI, 4), qu'autrefois on frottait de sel les enfants nouveau-nés, apparemment pour la raison de santé dont parlent saint Jérôme, Galien et Avicenne (D. Calmet, *Diction. de la Bible*). Le prophète Élisée se servit de sel pour rendre potable l'eau de la fontaine de Jéricho (IV Rois, II, 21). Le sage met le sel au nombre des choses les plus nécessaires à la vie, et Job ne pense pas qu'on puisse manger de ce qui n'est point salé (Ecclésiastique, XXXIX, 31. Job, VI, 6). — Si le sel a été employé dans les sacrifices de l'ancienne loi, il l'a été aussi de tout temps dans l'Église chrétienne, qui, comme le prouvent les écrits de saint Augustin, en a toujours fait usage dans le sacrement du baptême et dans la consécration de l'eau bénite. Ainsi, quand il baptise un enfant, le prêtre lui met quelques grains de sel bénit dans la bouche, en demandant que le nouveau chrétien soit préservé de la corruption du péché, qu'il pratique la véritable sagesse chrétienne, qu'il soit nourri d'aliments divins, fortifié par la grâce, et conservé pour la vie éternelle. Le sel dont on se sert pour l'eau bénite est consacré par l'exorcisme et la prière. Bénit et mêlé à l'eau, il doit, suivant l'intention marquée dans la prière de l'Église, purifier l'eau, comme au temps d'Élisée, de tout ce qui peut nuire aux hommes et aux animaux, et briser la puissance de Satan, qui s'efforce de faire servir tout ce qui est dans la nature à la perte des hommes, afin que tous ceux qui useront de cette eau mêlée à ce sel consacré, jouissent de la santé du corps et de l'âme, et obtiennent les grâces du Saint-Esprit. *Voy.* le *Dict. de la théol. cathol.*

I. **SÉLA**, fils de Juda et chef des Sélaïtes. *Voy.* Genèse, XXXVIII, 5. Nombres, XXVI, 20.

II. **SÉLA**, ville de la tribu de Benjamin. On lit, dans l'hébreu, que Saül fut enterré à Séla, dans le tombeau de Cis, son père. *Voy.* Josué, XVIII, 28. II Rois, XXI, 14.

III. **SÉLA**, siége épisc. de la première Augustamnique, au patriarcat d'Alexandrie. Un de ses évêques, Alypius, assista et souscrivit au premier concile général d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 551.

IV. **SÉLA**, terme hébreu qui se lit dans un certain nombre de psaumes et dans le prophète Habacuc (III, 3, 9, 13), et qui est diversement expliqué. Il faut convenir qu'il est bien difficile d'en assigner la véritable signification. Quant à nous, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit en 1843, dans notre *Lexicon Manuale hebraicum et chaldaicum*, savoir, que le sens *silence! repos!* paraît préférable à tous les autres. Au reste on peut voir : G. Mattheson, *Erlæutertes Selah*; Hamb., 1745. Michealis, *Supplem.*, p. 1760. Rosenmüller, *Scholia in Psalm.*,

Digitized by Google

tom. I, p. LXVII, edit. 2. Noldius, *Concord. particul. hebr.*, p. 940, edit. Tymp. Herder, *Geist der hebr. Poësie*, tom. II, p. 376. Eichhorn, *Biblioth. der bibl. litteratur.*, tom. V, p. 542 et suiv. Forkelius, *Gesch. der Musik.*, tom. I, p. 144. Gesenius, dans son *Thesaurus*, et aussi dans son *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum;* Leipzig, 1833.

SELAHI, mère d'Azuba, mère de Josaphat. *Voy.* II Paralip., XX, 31.

SELCHA. *Voy.* SALÉCHA.

I. **SELD** (Georges-Sigismond), vice-chancelier de l'empire, né à Augsbourg en 1516, mort en 1565, se livra à l'étude du droit, de l'histoire, des mathématiques et de la langue grecque. Il se fit recevoir docteur en droit à Padoue, et revint dans son pays, où Louis, duc de Bavière, le nomma conseiller. Charles-Quint le nomma son conseiller en 1546, et, quatre ans après, son vice-chancelier. Seld a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Discursus de Cæsaris et romani Pontificis potestate;* 1618. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **SELD** (Jean-Christophe), théologien luthérien, né à Hilpershausen en 1612, mort à Cobourg l'an 1676, fut créé docteur en théologie à Wittemberg, en 1644, et surintendant de Rœmhild. Il devint surintendant général, antiste, assesseur du consistoire et premier professeur du gymnase de Cobourg. Il a laissé un certain nombre d'écrits, entre autres : 1° *Scrutinium articulorum fidei fundamentalium;* Cobourg, 1659, in-12; — 2° *Topica calviniana, sive isagoge in theologiam calvinianorum polemicam atque exegeticam;* Cobourg, in-12; — 3° *Harmonia orthodoxiæ paulinæ in locis de prædestinatione et justificatione;* ibid., 1644, in-4°; — 4° *Anti-Marcellius, hoc est refutatio protestationis christianæ et salutaris, in sola religione catholica assecurata ab Henrico Marcellio;* ibid., 1649, in-12; — 5° *Theologiæ marcellianæ et hæreticæ Parallelismus geminus;* ibid., 1651, in-12; — 6° *Prodromus theologiæ acromaticæ præexhibens maximas et axiomata generalia, judicio logico, philologico et theologico formando et confirmando inservientia;* ibid., 1671, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud, qui donnent la liste de ses autres ouvrages.

SELDEN (John), en latin *Seldenus*, célèbre jurisc. anglican, né à Salvington, dans le comté de Sussex, en 1584, mort à Londres l'an 1654, a non-seulement excellé dans la science du droit, mais aussi dans la connaissance de l'antiquité sacrée et profane, et a été un critique très-judicieux. Il eut des emplois considérables, et il aurait pu être élevé aux plus grandes places d'Angleterre, s'il n'eût renoncé aux vues d'ambition pour se livrer à l'étude. Grotius avait coutume de l'appeler *la gloire de l'Angleterre*. On a de lui, en latin et en anglais, un grand nombre de savants ouvrages, dont la plupart imprimés à Londres, et qui ont été recueillis et publiés après sa mort par D. Wilkins, sous le titre de *Opera omnia;* Londres, 1726, 3 vol. in-fol. On a imprimé, en anglais, un recueil des paroles remarquables de ce savant, intitulé *Seldiana*. Nous devons remarquer que les ouvrages suivants ont été mis à l'*Index*, savoir : *De Jure naturali et Gentium, juxta disciplinam Hebræorum, libri VII;* — *De Synedriis, et Præfecturis juridicis veterum Hebræorum, libri tres* (decr. 15 jan. 1714); — *De Successionibus ad leges Hebræorum, in bona defunctorum;* — *Uxor hebraica, seu de nuptiis et divortiis ex jure civili veterum Hebræorum libri tres;* — *De Successione in pontificatum Hebræorum libri duo.* (Decr. 7 febr. 1718.) *Voy.* la *Notice* qui est à la tête de l'édit. de Wilkins. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Moréri, édit. de 1759. Ladvocat, *Diction. histor. portat.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SÉLÉBIN. *Voy.* SALÉBIM.

SELEC, Ammonite, un des héros de l'armée de David. *Voy.* II Rois, XXIII, 37. I Paralip., XI, 39.

SÉLÉMIA, de la race des prêtres, fut établi par Néhémie pour avoir l'inspection sur les prémices et les décimes. *Voy.* II Esdras, XVII, 13.

SÉLÉMIAU, un des descendants de Bani, et un des Juifs qui furent obligés de renvoyer les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité, en violation de la loi. *Voy.* I Esdras, X, 41.

SÉLÉMITH, fils de Zéchri, descendant d'Éléazar, fils de Moïse, garde des trésors du temple. *Voy.* I Paralip., XXVI, 26.

SELEMSÉLA ou **SÉNEMSÉLA**, ancien évêché de la province Carthaginoise Proconsulaire d'Afrique, sous la métropole de Carthage; d'autres disent qu'il appartient à la province de Numidie. C'est le même que *Duæsenepsalitanæ*, et, dit de Commanville, par corruption, *Duassedempsai*. Félix, un de ses évêques, assista au concile de Carthage, et Cresconius, un autre de ses évêques, se trouva à la conférence de Carthage de 411. *Voy.* de Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 212. Étienne-Antoine Morcelli, *Africa christiana*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 292-293.

SÉLÈNE, ville maritime de la Cilicie *aspera* ou montagneuse, située à l'embouchure du fleuve du même nom. Trajan étant mort dans cette ville, on la nomma depuis aussi *Trajanopolis*. Les Notices en font un évêché d'Isaurie, au diocèse d'Antioche. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Néon, assista au Ier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1019. Terzi, *Siria sacra*, p. 122. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 293.

SÉLEPH, père d'Hanun. *Voy.* II Esdras, III, 30. *Compar.* HANUN.

SÉLÉRING. *Voy.* SÉRÉNIC.

SÉLÉTHAÏ, fils de Séméi, et un des descendants de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 20.

I. **SÉLEUCIE**, ville de Syrie sur la Méditerranée où saint Paul et saint Barnabé s'embarquèrent pour aller en Chypre. C'est la même dont il est parlé au Ier livre des Machabées, XI, 8. *Voy.* Actes, XIII, 4.

II. **SÉLEUCIE**, ville de la Gaulanite située sur le lac Séméchon. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. XXIII; l. XVIII, c. III, et de *Bello Jud.*, l. III, c. XXV; l. IV, c. I.

III. **SÉLEUCIE**, nom que le roi Seleucus donna à la ville de Gadara, située au delà et à l'orient de la mer de Tibériade. *Compar.* GADARA.

IV. **SÉLEUCIE**, capitale du diocèse de Chaldée, fondée sur la droite du Tigre par Seleucus-Nicator, roi de Syrie, après la destruction de Babylone. Comme il y avait tout près de Séleucie une autre ville nommée *Ctésiphon*, on regarda dans la suite ces deux villes comme n'en faisant qu'une, qu'on nomma *Al-Modaïm* ou *Modaïm*, qui signifie *les deux villes* ou *deux villes*. Séleucie avait été le siége d'un archevêque dépendant du patriarcat d'Antioche; elle le fut aussi des catholiques ou patriarches chaldéens; mais ayant été ruinée par Almansor, second calife des Abassides, les catholiques de Chaldée établirent leur siége à Bagdad. Le pre-

Digitized by Google

mier évêque de Séleucie est saint Thaddée ou Addée, un des soixante-douze disciples envoyés en Orient par l'apôtre saint Thomas. Les Chaldéens le mettent à la tête de leurs catholiques; mais il n'est pas sûr qu'il ait été à Séleucie, et qu'il ait fondé cette Église. Il y a eu deux conciles tenus à Séleucie : l'un en 359, qui n'a pas été reconnu, et l'autre en 410. Aujourd'hui Séleucie est un archevêché *in partibus* ayant plusieurs évêchés également *in partibus* pour suffragants. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1102 et suiv. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 259, 285, etc. Joseph-Louis Assemani, *De Catholicis seu Patriarchis Chaldæorum et nestorianorum Commentarius historico-chronologicus;* Rome, 1775. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 293-295. L'*Encyclop. cathol.*, t. IX, p. 113 et 118.

V. **SÉLEUCIE**, ville épisc. de la première Syrie, sous la métropole d'Antioche et au diocèse d'Antioche. Elle fut surnommée *Pieria* et *Seleucia ad mare*, à cause de sa situation sur le mont Pierius, à l'embouchure du fleuve Oronte. Pline et Strabon en parlent, et saint Luc en fait aussi mention dans les Actes des Apôtres (XIII, 4). Elle est connue aujourd'hui sous le nom de *Séleucie-Jelber*, à dix milles d'Antioche. Elle fut érigée au Ve siècle, et elle devint au XIIe archevêché honoraire. D'autres font remonter son érection beaucoup plus haut, en lui assignant pour premier évêque Dosithée Ier, qui siégeait dans le IIIe siècle, et qui a écrit contre les sabelliens, les praxéens et les hermogéniens. Séleucie est encore un évêché arménien des jacobites. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 778. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 213. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 298.

VI. **SÉLEUCIE**, ville premièrement de la Cilicie Trachée, au diocèse d'Antioche, et ensuite métropole de la province d'Isaurie, bâtie par Seleucus Nicator, près du fleuve Calycadnus, sur la côte. Elle subsiste encore sous le nom de *Séleschie*, au milieu de ses ruines. On en connaît dix évêques, dont le premier, Agapet ou Agapius, assista au Ier concile de Nicée et à celui d'Antioche. On trouve aussi quelques évêques latins de Séleucie sous le patriarcat d'Antioche. On en connaît trois, dont le premier, Pons, dominicain, fut nommé en 1345. *Voy.* Socrat., *Hist eccles.*, l. II. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1010, et tom. III, p. 1182. Baronius, *Annal.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 212. Richard et Giraud. Tillemont. Godeau, *Hist. ecclés.*

VII. **SÉLEUCIE**, ville épisc. de la Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie, située près du mont Taurus, suivant Théodoret. Elle est surnommée *Ferrea* dans la Notice d'Hiérocle. On en connait sept évêques, dont le premier, Artémon, fut, dit Lequien, ordonné par saint Paul. Les ménologes des Grecs en font mention le 27 mars. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1053. Richard et Giraud.

VIII. **SÉLEUCIE**, ville épisc. de la deuxième Syrie. *Voy.* SÉLEUCOBEL.

SÉLEUCIENS, hérétiques qui avaient embrassé les doctrines de Seleucus et d'Hermias, philosophes de Galatie. Seleucus parut vers l'an 380, et adopta les erreurs d'Hermogène et celles d'Audée, qui enseignaient l'un et l'autre : 1° que Dieu était la matière éternelle, qu'il avait un corps, et qu'il était l'auteur du péché; 2° que Jésus-Christ n'avait pris un corps qu'en apparence, et l'avait ensuite laissé; 3° que la béatitude consistait uniquement dans les plaisirs de la chair; 4° qu'il n'y a point de résurrection, ou qu'elle n'est autre chose que la génération continuelle des hommes. A ces erreurs Seleucus ajoutait que l'âme n'étant qu'un feu animé qui avait été créé par les anges, il fallait baptiser les hommes avec le feu. *Voy.* August., *Hæres.*, LIX. Philastre, *Catal. hæres.* Sanderus, *Hæres.*, LXXXII. Pratéole, *Elenchus hæreticorum omnium.* Le P. Pinchinat, *Diction.*

SÉLEUCOBEL ou **SÉLEUCIE**, ville épisc. de la deuxième Syrie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Apamée, située près du mont Belus. On en connait sept évêques, dont le premier, saint Quintilien, est mentionné au 16 novembre dans l'ancien ménologe. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 919. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 298.

I. **SELEUCUS**, père de ce Demetrius qui sortit de Rome avec un petit nombre de gens pour se rendre maître du trône de ses pères. *Voy.* I Machab., VII, 1, 2.

II. **SELEUCUS**, roi d'Asie, qui fournissait de ses revenus aux dépenses nécessaires au ministère du temple. *Voy.* II Machab., III, 3.

III. **SELEUCUS NICATOR**, roi de Syrie, chef de la race des Séleucides. Joseph dit qu'il eut beaucoup de considération pour les Juifs qui étaient dans ses États, et qu'il leur accorda le droit de bourgeoisie dans les villes qu'il bâtit, et en particulier dans Antioche, capitale de Syrie. *Voy.* Joseph., *Antiq.*, l. XII, c. III.

IV. **SELEUCUS PHILOPATOR**, qui envoya Héliodore pour piller le trésor du temple. *Voy.* II Machab., V, 18.

V. **SELEUCUS**, hérétique. *Voy.* SÉLEUCIENS.

SELGE, colonie de Lacédémoniens et siége épisc. de la première Pamphylie, sous la métropole de Side, au diocèse d'Asie, érigé en archevêché avant l'an 869. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Uranion, assista au concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1012. Richard et Giraud.

SELIGENSTADT, lieu situé près de Mayence, et où l'on assembla, en 1022, un concile (*Concilium Salegunstadiense*). Aribon, archevêque de Mayence, y présida, et l'on y fit vingt canons de discipline. *Voy.* Labbe, tom. IX. Richard et Giraud.

SÉLIM, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 32.

SÉLINCOURT (*Selincurtis*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située dans un bourg du même nom, en Picardie, au diocèse et à sept lieues d'Amiens. Elle fut fondée en 1131, par Gauthier Tyrel, seigneur de Poix. On la nommait communément *Sainte-Larme*, à cause d'une larme de Notre-Seigneur qu'on dit avoir été apportée de la Terre-Sainte par Bernard Guillaume de Soissons, seigneur de Moreuil, en 1209. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. X, col. 1367.

SÉLIS (Nicolas-Joseph), littérateur distingué, né à Paris en 1737, mort l'an 1802, outre un grand nombre de *Dissertations littéraires* et de plusieurs ouvrages également littéraires, il a laissé : 1° *Relation de la maladie, de la confession de Voltaire;* 1778; elle eut trois éditions dans la même année; — 2° *Lettre d'un père de famille sur les petits spectacles;* 1787; — 3° *Lettre à un évêque sur les curés de campagne;* 1790; — 4° *Lettres écrites de la Trappe par un novice;* 1788, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SÉLIVRÉE (*Selybria* ou *Selymbria*), ville épisc. de la province d'Europe, sous Héraclée, au diocèse de Thrace, érigée ensuite en métropole. Elle est située à cinquante milles au con-

Digitized by Google

chant de Constantinople, et à vingt-cinq de Périnthe. Elle s'appelait d'abord simplement *Sélyn*, mais on y ajouta ensuite le nom de *Bria*, qui signifie *ville* en langue thracienne. Cette ville a eu dix-neuf évêques, dont le premier, Théophile, fut transféré à l'église d'Apamée d'Asie. Sélivrée a eu, en outre, dix évêques latins, dont le premier, N..., siégeait en 1207. Sélivrée a eu aussi un archevêché *in partibus* sans suffragants, et aujourd'hui c'est un simple évêché *in partibus* sous le patriarche de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1137, et tom. III, p. 963. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 213. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 299.

I. **SELLA**, femme de Lamech et mère de Thubal-Caïn et de Noëma. *Voy.* Genèse, IV, 21, 22. *Compar.* LAMECH, n° I.

II. **SELLA**, nom du lieu où Joas, roi de Juda, fut assassiné. *Voy.* IV Rois, XII, 20.

SELLAÏ, un des chefs de la tribu de Benjamin. *Voy.* II Esdras, XI, 8.

SELLAN. *Voy.* LANUZA, n° I.

SELLEM, fils de Nephthali, chef de la grande famille des Sellémites. *Voy.* Nombres, XXVI, 49.

SELLÉMITES. *Voy.* l'art. précéd.

SELLÈS, fils d'Hélem, de la tribu d'Aser. *Voy.* I Paralip., VII, 35.

SELLIER (Osmont du), capucin, nommé en religion *le Père Tranquille de Bayeux*, mort vers 1770, embrassa les principes de Port-Royal. Son attachement à cette cause lui fit quitter son Ordre en 1725, pour aller en Hollande se réunir aux appelants qui s'y étaient réfugiés. On a de lui : 1° *Instruction théologique, en forme de catéchisme, sur les promesses faites à l'Église;* Utrecht, 1733, in-12; — 2° *Éclaircissement de plusieurs difficultés touchant les conciles généraux;* Amsterdam (Rouen), 1734, in-12; la *France littéraire* attribue cet ouvrage à du Sellier, l'abbé Ladvocat, au chanoine Legros; — 3° *Justification des discours de l'Histoire ecclésiastique de Fleury;* 1736, 2 vol. in-12; on sait que le neuvième *Discours sur les libertez de l'Église gallicane* a été condamné par la S. Congrégation de l'*Index*, avec les notes qui y sont jointes (decr. 13 febr. 1725); — 4° *Réponse à la Bibliothèque janséniste*, avec des remarques sur la *Réfutation des critiques de M. Bayle;* Nancy (Paris), 1740, in-12; — 5° *Examen de l'instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Cambrai.* *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **SELLUM**, fils de Jabès, ou peut-être natif de Jabès, tua en trahison Zacharie, roi d'Israël, et usurpa son royaume; mais il ne le garda qu'un mois. *Voy.* IV Rois, XV, 10, 11, 12, etc.

II. **SELLUM**, fils de Thécué ou natif de Thécué, mari de la prophétesse Holda, qui vivait sous Josias, roi de Juda. *Voy.* IV Rois, XXII, 14.

III. **SELLUM**, fils de Sisamoï et père d'Icamias, de la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., II, 40.

IV. **SELLUM**, fils d'un nommé Saül, et père de Mapsam, de la tribu de Siméon. *Voy.* I Paralip., IV, 25.

V. **SELLUM**, quatrième fils de Josias, roi de Juda. C'est le même que Joachaz, mené prisonnier en Égypte. *Voy.* IV Rois, XXXII, 30, 31, 34. I Paralip., III, 15.

VI. **SELLUM**, fils de Nephthali. *Voy.* I Paralip., VII, 13.

VII. **SELLUM**, père du grand-prêtre Helcias. *Voy.* I Paralip., VI, 12, 13. *Compar.* SALOM.

VIII. **SELLUM**, fils de Coré, fut épargné lorsque la terre s'ouvrit pour engloutir son père. *Voy.* Nombres, XXVI, 11. I Paralip., IX, 19, 31.

IX. **SELLUM**, fils d'Alohé. *Voy.* Esdras, III, 12. *Compar.* ALOHÉ.

X. **SELLUM**, fils de Cholhosa, premier du bourg de Maspha, rétablit à ses frais la porte de la fontaine à Jérusalem, après le retour de la captivité. *Voy.* II Esdras, III, 15.

SELMAÏ, dont les fils revinrent de la captivité avec Zorobabel. *Voy.* II Esdras, VII, 48.

I. **SELMON**, montagne près de Sichem, dans la tribu d'Éphraïm. Il est parlé de la neige du mont Selmon au psaume LXVII, 15. *Voy.* Juges, IX, 48.

II. **SELMON L'AHOHITE**, un des plus vaillants guerriers de l'armée de David. *Voy.* II Rois, XXIII, 28.

SÉLOMITH, dont les fils revinrent de Babylone avec Esdras. *Voy.* Esdras, VIII, 10.

SELVA CANDIDA, évêché d'Italie. *Voy.* PORTO.

SELVE (Zacharie), récollet, professeur en théologie de la province de Toulouse, a laissé : 1° *Annus apostolicus pro toto Adventu;* Paris, 1711, in-4°; — 2° *Pro tempore Quadragesimæ;* 1713, 2 vol. in-4°; — 3° *Pro omnibus Dominicis totius anni;* 1710, 3 vol. in-4°; — 4° *Conciones de sanctis;* 1713, 4 vol. in-4°. Ces ouvrages ont paru à Liége, 9 vol. in-8°, et à Venise, 1725, 2 vol. in-fol. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. III, p. 162.

I. **SELYBRIA**. *Voy.* EUDOXIOPOLIS.

II. **SELYBRIA** ou **SELYMBRIA**. *Voy.* SÉLIVRÉE.

SEM, fils de Noé, né avant le déluge, mort âgé de six cents ans. Nous le regardons comme l'aîné de Japheth aussi bien que de Cham, parce que l'Écriture le nomme constamment le premier des trois frères. Quant au mot l'*aîné*, qui se trouve immédiatement après Japheth (Genèse, X, 21), il ne saurait faire une difficulté sérieuse, parce que tout hébraïsant doit reconnaître qu'il peut se rapporter à Sem aussi bien et même mieux qu'à Japheth. Ce que l'Écriture nous apprend de plus remarquable au sujet de Sem, est l'horreur qu'il fit paraître de l'impudicité de Cham, la bénédiction que lui donna Noé, la prérogative d'avoir été un des ancêtres de Jésus-Christ, et la conservation du culte du vrai Dieu dans sa postérité. Ses descendants, selon la Genèse, furent les Araméens, les Élyméens (Perses), les Assyriens, les Chaldéens et les Lydiens (de l'Asie Mineure), les Hébreux, et une partie des Arabes. A la vérité, le savant Georg.-Bened. Winer s'inscrit en faux contre cette généalogie des descendants de Sem, par la raison que les langues des Sémites diffèrent essentiellement de celles des Perses, des Assyriens, etc., tandis que d'autres peuples, comme les descendants de Cham, parlent l'idiome sémite. Mais d'abord, quand cette difficulté de linguistique serait aujourd'hui pour nous insoluble, elle ne suffirait pas, en bonne critique, pour donner un démenti à un historien aussi grave, aussi instruit et aussi rapproché des faits que l'était Moïse. En second lieu, comme l'a si judicieusement observé Guillaume de Humboldt : « Des études ethnographiques positives, appuyées sur une connaissance solide de l'histoire, nous apprennent qu'il faut apporter une grande circonspection dans la comparaison des peuples et des langues. La sujétion, une longue communauté de vie, l'influence d'une religion étrangère, le mélange des races, même quand le nombre des envahisseurs, plus puissants et plus cultivés, est très-inférieur, ont produit un grand et même phénomène dans les deux continents, savoir, que des familles de

Digitized by Google

langues tout à fait différentes se trouvent dans une seule et même race, et que les idiomes de la même souche se rencontrent chez des peuples d'origine différente. » Quant à la longue vie de Sem, elle est loin de présenter un mythe, comme l'ont prétendu des critiques de ces derniers temps. L'autorité historique la plus respectable en établit la vérité; et, d'un autre côté, nous croyons avoir prouvé nous-même la possibilité de la longue existence des anciens patriarches par des arguments physiologiques incontestables. Nous nous bornons donc à renvoyer le lecteur à l'article LONGÉVITÉ DES PATRIARCHES ANTÉDILUVIENS. Il y a des ouvrages qui portent le nom de Sem, mais ils sont supposés. On dit qu'il enseigna la manière de compter les mois et les années, et qu'il composa des livres à ce sujet. On lui attribue encore plusieurs prophéties, l'invention de l'astronomie, l'établissement de plusieurs lois politiques, le psaume CIX^e, etc. *Voy.* Genèse, V, 31; VIII, 13; IX, 23, 25. I Paralip., I, 4, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. sur la Genèse*, ch. V. Le B. P. Scipion Sgambat, *Archiv. Vet. Testam.*, l. I, p. 165. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 469. Georg.-Bened. Winer, *Biblisches Realwœrterbuch*, art. SEM. Ch. Guillaume de Humboldt, *Cosmos*, tom. I. Jos.-Frid. Schelling, dans sa Dissertation particulière intitulée : *Ueber die Geburtsfolge der Sœhne Noah*, et citée par Rosenmüller, qui, dans ses *Scholia in Genesin*, X, 21, prouve par de bonnes raisons grammaticales que Sem était l'aîné des fils de Noé.

SÉMAATH, mère de Josachar, comme on lit au IVe livre des Rois (XII, 21), est appelée dans le IIe livre des Paralipomènes (XXIV, 26) *Semmaath l'Ammanite, mère de Zabad.* Il est probable que Josachar et Zabad représentent le même personnage sous deux noms différents. L'Écriture nous fournit des exemples nombreux d'individus qui portaient plusieurs noms.

SÉMAÏA, fils de Séchénia, un des Juifs qui, après la captivité de Babylone, travaillèrent à rebâtir les murs de Jérusalem. *Voy.* II Esdras, III, 29.

SEMAINE. Les Hébreux avaient plusieurs sortes de semaines : 1° des *semaines de jours*, qui se comptaient d'un sabbat à l'autre, et qui étaient de sept jours (Genèse, XXIX, 27, 28); 2° des *semaines de semaines*, c'est-à-dire les quarante-neuf jours qui s'écoulaient depuis la fête de Pâque jusqu'à celle de la Pentecôte (*Voy.* PENTECÔTE); 3° des *semaines d'années*, qui se comptaient d'une année sabbatique à l'autre, et qui étaient de sept années (Lévit., XXV); 4° enfin des *semaines de sept fois sept années* ou de quarante-neuf ans, qui se comptaient d'un jubilé à l'autre. L'historien Joseph fait encore mention d'une période de douze années jubilaires, c'est-à-dire de six cents ans, mais les Livres saints n'en parlent dans aucun endroit. *Voy.* D. Calmet, *Dissertat. sur la chronologie des Hébreux*, à la tête du *Commentaire sur la Genèse*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 175, 176, 373. Joseph, *Antiq.*, l. I, c. III.

I. **SEMAINE SAINTE**, dernière semaine du Carême, où l'on célèbre les mystères de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur. On l'appelle aussi *grande semaine*, soit parce qu'elle est terminée par le grand dimanche de Pâques, auquel elle sert de préparation, soit à cause de la grandeur des mystères qu'on y célèbre. On la nomme aussi la *semaine pénale et laborieuse*, la *semaine d'indulgence*, la *semaine authentique*, *jours de douleurs*, *jours de croix*, *jours de supplice*. Elle est encore appelée la *semaine de la xérophagie*, parce qu'on n'y mangeait que des choses sèches sans aucun assaisonnement. On y pratiquait aussi beaucoup d'autres mortifications. On ne travaillait point, on ne rendait point la justice, et on la passait presque tout entière à l'église. Le premier jour de cette semaine, ou le dimanche des Rameaux, autrement Pâques fleuries, est destiné à honorer l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. Le mercredi saint, ou grand mercredi, est consacré d'une façon particulière à la Passion de Jésus-Christ, parce que les Juifs s'assemblèrent ce jour-là pour délibérer des moyens de le faire arrêter et de le faire mourir. Le jeudi saint ou grand jeudi, ou jeudi absolu, on célèbre le lavement des pieds, qui fait le sujet de l'Évangile de ce jour, l'institution de la divine Eucharistie, et l'absoute ou la réconciliation des pénitents, la bénédiction des huiles et du chrême, qui se fait pour l'usage des sacrements. Enfin le vendredi saint, ou grand vendredi, on s'occupe spécialement du mystère de la Passion et de la mort de Jésus-Christ. *Voy.* Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. II, ch. XIV. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, rapporte un beau passage de saint Chrysostome sur la semaine sainte. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **SEMAINE SAINTE** se dit d'un livre qui contient l'office qu'on dit dans l'Église pendant la semaine sainte.

SEMAINIER (*Hebdomadarius*), religieux ou chanoine qui est chargé de faire l'office divin pendant la semaine. Dans l'église cathédrale de Rouen, aucun chanoine ne passe devant le semainier, et autrefois, dans la même église, celui-ci demeurait et couchait, durant sa semaine, dans une chambre à côté de la sacristie, pour être plus uni à Dieu, et mieux disposé à lui offrir ses prières et ses sacrifices pour le peuple. Dans la cathédrale de Sens, le semainier était toujours en habit d'église, excepté le surplis, et ne sortait point du cloître. *Voy.* Moléon, *Voyage liturg.*, p. 173, 356 et 337. Richard et Giraud.

SÉMARITH, mère de Jozabad. *Voy.* II Paralip., XXIV, 26.

SÉMATHÉENS (*Semathei*): ce sont probablement les habitants de Sama, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 26 I Paralip., II, 53. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SEMBIENS, disciples de Sembe ou Sembie, qui condamnait l'usage du vin comme mauvais en soi, et la vigne comme une production de Satan et de la terre. Il niait aussi la résurrection des morts, et rejetait tout l'Ancien Testament. *Voy.* saint Augustin, *Hæres. XXIV.* Jovet, *Histoire des religions de tous les royaumes du monde*, tom. I, p. 40.

SEMBLIN ou **SEMBIN**, **SIMILIEN** (Saint), en latin *Similinus* et *Similianus*, évêque de Nantes, vivait dans le IVe siècle. Il n'est connu que par le culte qu'on lui rend, et par ce qu'en dit saint Grégoire de Tours, qui en parle comme d'un illustre confesseur, qui avait de son temps une église dans la ville de Nantes, et qui, du temps de Clovis Ier, joignant ses prières à celles de saint Donatien et de saint Rogatien, avait garanti la ville d'une irruption et d'un siége de la part des barbares. On fait sa fête le 16 juin.

SÉMÉBER, roi de Seboïm. *Voy.* Genèse, XIV, 2.

SEMECA (Jean), qu'on trouve fréquemment

Digitized by Google

cité sous le nom latin de *Joannes Teutonicus*, mort vers l'an 1269, était un jurisconsulte allemand fort estimé. Il fut prévôt de l'église de Saint-Étienne d'Halberstadt, et interpréta le Décret dans cette ville. Il réforma ausi les gloses qui avaient été publiées avant lui sur le Décret, et en ajouta plusieurs de sa composition. On a de lui : une *Somme* fort estimée. On a ses observations dans l'ouvrage intitulé : *Antiquæ Decretalium Collectiones*; 1° *Bernardi Papiensis præpositi*; — 2° *Joannis Wallensis*; — 3° *Bernardi Compostellani*; — 4° *Constit. Lateranensis concilii sub Innocentio III, a Petro Beneventano contextæ, ac scholiis Joannis Teutonici et aliorum illustratæ*, etc.; Paris, 1621, in-fol. C'est l'édition de Charles Labbe, où l'on trouve ses corrections, celles d'*Antonius Augustinus* et de Jacques Cujas. *Voy*. Panzirol, *De Claris legum Interpretib.*, l. III, c. VI. Taisand, *Vies des juriscons.*, p. 512, 513, 2e édit.

SÉMÉCHON ou **SAMOCHON**, lac au travers duquel passe le Jourdain. Il a soixante stades de long et trente de large; c'est-à-dire qu'il a environ sept mille cinq cents pas de long, et trois mille cinq cent cinquante de large. Quelques-uns, comme Serrarius, Bonfrère, Reland, etc., croient que c'est le lac qui est nommé dans Josué *les eaux de Mérom* ou *les eaux de la hauteur*, ou les eaux supérieures, et dans les Juges, *le canton de Méromé*. Mais D. Calmet pense, comme Eusèbe, que *Mérom* était près de Dothaïm, assez loin du Séméchon. Quoi qu'il en soit, il y avait des marais autour de ce lac. La ville de Hasor, où régnait Jabin, roi chananéen, était sur le Séméchon, et depuis on vit la ville de Séleucie. *Voy*. Josué, XI, 5, 17. Juges, V, 18. Joseph, *Antiq.*, l. V, c. VI. *De Bello Jud.*, l. III, c. XVIII; l. IV, c. I. Reland, *Palæst. illust.*, p. 261, 273, 422. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. sur Josué*, XI, 5.

SEMEGARNABU dans la Vulgate, et *Semegarnabou* dans le texte hébreu; terme persan qui signifie proprement *glaive de Nebo*, c'est-à-dire *de Mercure*, et qui désigne un général ou un grand officier de l'armée des Babyloniens. *Voy*. Jérém., XXXIX, 3.

I. **SÉMÉI**, second fils de Gerson et petit-fils de Lévi, chef de la famille des Séméites. *Voy*. Exode, VI, 17.

II. **SÉMÉI**, fils de Géra, parent de Saül, célèbre par les insultes atroces qu'il vomit contre David, lorsque ce prince fut obligé de sortir de Jérusalem par suite de la révolte d'Absalom. David, quoique de retour en paix à Jérusalem après la défaite d'Absalom, ne voulut point exercer lui-même sur Séméi la vengeance qu'il méritait; mais il se contenta de recommander à Salomon de ne point laisser impuni un crime de ce genre, à cause du dangereux exemple que pourrait donner une telle amnistie. Aussi Salomon ayant donné à Séméi la ville de Jérusalem pour prison perpétuelle, et celui-ci en étant un jour sorti pour courir après quelques-uns de ses esclaves qui avaient pris la fuite, ce prince ordonna à Banaïas, fils de Joïada, de le tuer. On a reproché cette mort non-seulement à Salomon, comme un excès de sévérité, mais encore à David, qui n'aurait pas dû charger son fils d'une pareille mission après avoir pardonné lui-même pendant si longtemps, et avoir promis l'impunité. Le docteur Welte prouve très-bien que ce reproche n'est nullement mérité. « Mais David, dit-il, n'avait pas promis l'impunité d'une manière absolue, il avait seulement assuré à Séméi que lui, David, ne le ferait pas mourir. Il ne pouvait lui garantir une impunité absolue, parce que le crime de Séméi était un crime commis non-seulement contre la personne de David, mais contre le Seigneur lui-même, qui avait élu David pour être son représentant. A la fin de sa vie il désira que la justice à laquelle, dans la joie de son triomphe, il avait substitué la clémence, eût son cours conformément à la loi. Dès lors Salomon devient irresponsable, et ce qu'on peut lui reprocher, ce n'est pas une trop grande sévérité, mais trop d'indulgence; car le fait de Séméi avait mérité la mort. » *Voy*. II Rois, XVI, 5, 6, 7, 8; XIX, 16, 17, etc. III Rois, II, 8, 9, 36, 37, 39, 40, etc. Welte, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **SÉMÉI**, dont il est parlé au IIIe livre des Rois (I, 18), était probablement, comme Réi, un général des troupes de David ou un grand officier de sa maison.

IV. **SÉMÉI**, fils d'Onan, et un descendant de Juda. *Voy*. I Paralip., II, 28.

V. **SÉMÉI**, fils de Zachar, de la tribu de Siméon. *Voy*. I Paralip., IV, 27.

VI. **SÉMÉI**, fils de Gog, père de Micha, de la tribu de Ruben. *Voy*. I Paralip., V, 4.

VII. **SÉMÉI**, fils de Lobni, et un des chantres que David établit dans la maison du Seigneur. *Voy*. I Paralip., VI, 29.

* **SÉMÉIA** et **SÉMÉIAS** se disent indistinctement; mais, comme ce dernier parait le plus usité, c'est le seul que nous mettons dans les articles suivants.

I. **SÉMÉIAS**, prophète du Seigneur, envoyé à Roboam pour l'empêcher de poursuivre les dix tribus qui s'étaient soustraites à sa domination. Quelques années après il lui prédit encore l'entrée de Sésac, roi d'Égypte, dans Jérusalem; mais il l'assura que le Seigneur ne le perdrait pas entièrement, parce qu'il s'était humilié en sa présence. Ce même prophète a écrit l'histoire de Roboam. C'est tout ce qu'on sait de ce Séméias. *Voy*. III Rois, XII, 22, 23, etc.; XIV, 25, 26, etc. II Paralip., XII, 5, 15.

II. **SÉMÉIAS**, fils de Séchénias, de la race royale de Juda. *Voy*. I Paralip., III, 22.

III. **SÉMÉIAS**, fils d'Hassub, lévite. *Voy*. I Paralip., IX, 14.

IV. **SÉMÉIAS**, fils de Gabal et petit-fils d'Idithum. *Voy*. I Paralip., IX, 16.

V. **SÉMÉIAS**, de la race d'Élisaphan, lévite, servait au tabernacle avec deux cents de ses frères, dont il était chef. *Voy*. I Paralip., XV, 8 et 11.

VI. **SÉMÉIAS**, fils de Nathanaël, secrétaire du temple. *Voy*. I Paralip., XXIV, 6.

VII. **SÉMÉIAS**, fils d'Obédédom, lévite et portier du temple. *Voy*. I Paralip., XXVI, 4, 7.

VIII. **SÉMÉIAS**, fils de Romathi, avait l'intendance des caves du roi David. *Voy*. I Paralip., XXVII, 27.

IX. **SÉMÉIAS**, lévite, qui fut envoyé par Josaphat pour instruire le peuple dans les villes de Juda. *Voy*. II Paralip., XVII, 8.

X. **SÉMÉIAS**, lévite, de la race d'Idithum, du temps d'Ézéchias. *Voy*. II Paralip., XXIX, 14.

XI. **SÉMÉIAS**, prêtre sous le même règne d'Ézéchias. *Voy*. II Paralip., XXXI, 15.

XII. **SÉMÉIAS**, prince des Lévites, sous Josias. *Voy*. II Paralip., XXXV, 9.

XIII. **SÉMÉIAS**, un des principaux d'entre ceux qui revinrent de la captivité avec Esdras. *Voy*. I Esdr., VIII, 16; X, 21, 31, et peut-être II Esdr., VIII, 4.

XIV. **SÉMÉIAS**, fils de Dalaïas, faux prophète qui, s'étant laissé gagner par Sanaballat et les autres ennemis de Néhémie, voulut en-

Digitized by Google

gager ce dernier à se retirer dans le temple. *Voy*. II Esdr., VI, 10.

XV. **SÉMÉIAS**, père de Dalaïas, un des princes de Juda du temps du roi Joakim. *Voy*. Jérém., XXXVI, 12.

XVI. **SÉMÉIAS LE NÉHÉLAMITE** fit son possible pour décrier Jérémie, qui était à Jérusalem pendant que lui demeurait à Babylone; mais Jérémie, de son côté, n'oublia rien pour détromper à son sujet les Juifs qui étaient en captivité, et le leur faire connaître sous son véritable caractère. *Voy*. Jérémie, XXIX, 24, 25, 31, 32.

SEMÉLIER (Jean-Laurent **LE**), prêtre de la Doctrine chrétienne, né à Paris, mort en 1725, professa pendant six ans la théologie avec beaucoup de succès. Il se montra fort assidu aux conférences publiques qui furent établies, en 1697, au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et y parla souvent avec distinction. On a de lui : 1° *Conférences sur le mariage*; la meilleure édition est celle de Paris, 1715, 5 vol. in-12, laquelle fut revue et corrigée par plusieurs docteurs de Sorbonne; — 2° *Conférences sur l'usure et sur la restitution;* 1724, 4 vol. in-12; c'est la meilleure édition; — 3° *Conférences sur les péchés;* 3 vol. in-12; — 4° *Conférences ecclésiastiques sur plusieurs points de la morale chrétienne;* Bruxelles, 1755, 4 vol. in-12; le 5e a paru en 1759; — 5° *Conférences ecclésiastiques sur le Décalogue;* Bruxelles, 1759, 4 vol. in-12. *Voy*. l'Éloge du P. le Semélier dans le *Mercure* de juillet 1725. Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

SÉMER ou **SOMER**, nom de celui qui vendit la montagne de Somer, sur laquelle le roi Amri bâtit la ville de Samarie. *Voy*. III Rois, XVI, 24.

SÉMÉRIA, un des Juifs qui épousèrent des femmes étrangères pendant la captivité de Babylone. *Voy*. Esdr., X, 41.

I. **SÉMÉRON**, montagne de la tribu d'Éphraïm devenue célèbre non-seulement par la ville de Samarie, qu'on y bâtit depuis, mais encore par la fameuse bataille qui eut lieu entre Jéroboam, roi d'Israël, et Abia, roi de Juda, et dans laquelle celui-ci tailla en pièces l'armée du premier, quoiqu'elle fût le double plus nombreuse que la sienne. La Vulgate l'appelle ailleurs (III Rois, XVI, 24) *montagne de Samarie*. *Voy*. II Paralip., XIII, 4.

II. **SÉMÉRON**, ville royale des Chananéens. Elle échut en partage à la tribu de Zabulon. *Voy*. Josué, XI, 1; XII, 20; XIX, 15.

SÉMERY (André), jésuite, né à Reims en 1630, mort au collége Romain l'an 1717, fut d'abord chargé d'enseigner les humanités, puis de professer la philosophie à Fermo, et ensuite dans le collége Romain. De là il passa à une chaire de théologie, qu'il remplit pendant trente ans, après lesquels il devint censeur des livres de l'*assistance de France*, et théologien du R. P. général. Il a laissé divers ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Triennium philosophicum;* Rome, 1682, 3 vol. in-4°, publié par J.-B. Passori, disciple de l'auteur, et Venise, 1723, avec des augmentations et des corrections; — 2° *L'Incredulo senza senso;* — 3° *Difesa della vera religione contro il grosso volume di Giacomo Piceno, apologista dei pretesi riformatori e riformati:* Brescia, 1710, in-4°; c'est la réfutation d'une *Apologie des réformés*, par Picenini, ministre protestant de Suisse, en réponse à l'*Incredulo*, etc. Picenini répondit aussi à la *Difesa* par un nouvel écrit intitulé : *Il Trionfo della vera religione;* Genève, 1712. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

SEMI-ARIENS ou **DEMI-ARIENS**, nom donné à ceux qui, du temps de l'arianisme, n'admettaient point le terme de *consubstantiel*, quoiqu'ils reconnussent que le Fils était semblable en essence ou semblable en toutes choses au Père. On leur donna le nom de *semi-ariens*, comme n'étant qu'à demi dans les sentiments d'Arius. Cependant ils étaient encore subdivisés; car les uns faisaient consister la ressemblance du Fils au Père dans la seule volonté, et les autres dans la substance. Parmi ceux-ci, il y en eut plusieurs qui se réunirent dans la suite à l'Église catholique. *Voy*. D. Prudent Maran, bénédictin de Saint-Germain-des-Prés, *Dissertat. sur les semi-ariens;* 1722. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot ARIENS. L'*Encyclop. cathol.*, art. SEMI-ARIANISME.

SÉMIDA, fils de Galaad, de la tribu de Manassés, et chef des Sémidaïtes. *Voy*. Nombres, XXVI, 32. I Paralip., VII, 19.

SEMIDOUBLE. Terme de Bréviaire qui se dit de l'office et des fêtes qui se célèbrent avec moins de solennité que les doubles, mais avec un peu plus que les simples. L'office semidouble a les premières et les secondes vêpres, et neuf leçons aux matines, mais on ne redouble pas les antiennes. L'office semidouble se fait les dimanches et dans les octaves, et dans les fêtes qui sont marquées dans les calendriers ecclésiastiques pour semidoubles. *Voy*. Noël-Laurent Pissot, *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin.*

SEMIDALIENS ou **SEMIDALITES, SEMIDULITES**, hérétiques qui parurent vers l'an 530. Ils étaient disciples de Semidalius, philosophe d'Orient, et partisan des erreurs de Sévère, faux évêque et chef des Sévériens, dits les *corruptibles*, parce qu'ils disaient que le corps de Jésus-Christ était corruptible, et sujet aux passions charnelles. On confond les semidaliens avec les barsaniens, parce qu'ils s'étaient unis avec eux, et avaient les mêmes maximes. *Voy*. Damascène, *De Hæres.*, l. III. Baronius, ann. 435, n° 11. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot BARSANIENS.

SEMINA, évêché de la province proconsulaire d'Afrique sous la métropole de Carthage. Florent, son évêque, fut exilé, l'an 1134, par Huneric, roi des Vandales, avec les autres évêques catholiques de sa province, pour n'avoir pas voulu approuver les erreurs des donatistes à la conférence tenue par le roi à Carthage. *Voy*. Morcelli, *Africa Christiana*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 213. Gaet. Moroni, vol. LXIII, p. 306.

SÉMINAIRE. Ce mot sert à désigner cinq sortes d'établissements. Ainsi on appelle séminaires : 1° les maisons de retraite pour les ecclésiastiques infirmes; 2° les maisons où on prépare des sujets pour les missions étrangères; 3° la maison où les *Filles* ou *Sœurs de la charité*, fondées par saint Vincent de Paul, font leur noviciat; 4° les pensionnats, appelés plus spécialement *petits séminaires*, où l'on élève les jeunes enfants ou les jeunes clercs destinés à l'état ecclésiastique; 5° enfin les *grands séminaires* proprement dits, et dans lesquels les jeunes gens qui se destinent au saint ministère sont instruits de ce qui concerne les études théologiques, les fonctions cléricales, et se préparent aux saints ordres. C'est de ces deux dernières sortes de séminaires seulement que nous parlerons dans cet article. On peut regarder saint Augustin comme le premier institu-

Digitized by Google

teur de séminaires dans l'établissement de la vie commune pour les clercs, ainsi qu'on le voit dans sa *Vie*, écrite par Possidius; et l'on doit chercher l'origine et le modèle de ces saintes maisons à Hippone plutôt que dans les écoles célèbres d'Alexandrie, d'Édesse et de Nisibe. Le concile de Trente a établi la forme de la fondation et de l'administration des séminaires. Ses dispositions furent agréables à toute l'Église. Saint Charles Borromée fut un des premiers qui s'occupèrent de cet objet essentiel, et son exemple fut suivi, dans le XVIIe siècle, par un grand nombre de prélats; mais en France l'établissement des séminaires éprouva les plus grandes difficultés. La discipline de l'Église gallicane ne se trouva pas conforme, sur plusieurs chefs, aux dispositions qu'avait prescrites le concile de Trente. Cependant les gouvernements eux-mêmes, comprenant l'utilité de cette institution, finirent par ne plus s'y opposer; ils la secondèrent même, mais seulement jusqu'à un certain point; car plus d'une fois la protection qu'ils semblaient lui accorder n'était pas sans entraves. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas oublier que l'Église est et doit être le seul juge de ce qui regarde l'éducation de ses ministres, et de la manière de les former à la science comme à la vertu. *Voy.* conc. Trid., sess. XXIII, cap. XXIII, *de Reform.* Thomassin, *Vetus et Nova Ecclesiæ Disciplina*, l. III. Giovani di Giovani, *Storia de' Seminari chiericali*. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Le livre *Il Seminario ecclesiastico o gli ottogiorni a S. Eusebio in Roma, opera del Dr Agostino Theiner scritta in tedesco e recata in italiano da Giacomo Mazio*; Rome, 1834. L'ouvrage intitulé : *De Scholis celebrioribus a Carolo III, seu post eumdem Carolum per Occidentem instauratis*; 1732, in-fol. L'abbé Badiche, qui, dans l'*Encyclop. cathol.*, donne des notions historiques sur les séminaires de France très-intéressantes. L'abbé André, qui, après de très-justes réflexions sur les petits séminaires, rapporte en français les règlements du concile de Trente sur les séminaires, et de plus : 1° LOI *du* 23 *ventôse an XII* (14 mars 1804) *relative à l'établissement de* SÉMINAIRES *métropolitains*; 2° EXPOSÉ *des motifs du projet de loi relatif à l'organisation des* SÉMINAIRES *métropolitains, lu au Corps législatif le* 12 *ventôse an XII, par M. Portalis, conseiller d'État*; 3° DÉCRET *du* 30 *septembre* 1807, *portant établissement de bourses et demi-bourses dans les* SÉMINAIRES *diocésains*; 4° DÉCRET *du* 9 *avril* 1809, *concernant les élèves des* SÉMINAIRES; 5° ORDONNANCE *du* 5 *octobre* 1814, *qui autorise les archevêques et les évêques à établir des écoles ecclésiastiques*; 6° ORDONNANCE *du* 5 *juin* 1816, *contenant répartition des fonds destinés à l'amélioration du sort du clergé, et qui comprend dans cette répartition la dépense à laquelle donnera lieu la création, dans les* SÉMINAIRES, *de mille bourses nouvelles destinées à l'éducation des ecclésiastiques*; 7° ORDONNANCE *du* 16 *juin* 1828, *contenant diverses mesures relatives aux écoles secondaires ecclésiastiques et autres établissements d'instruction publique.* (Cette *Ordonnance*) est rapportée dans l'abbé André sous le mot JÉSUITE ; 8° autre ORDONNANCE *du* 16 *juin* 1828, *sur les écoles secondaires ecclésiastiques*; 9° MÉMOIRE *présenté au roi par les évêques de France au sujet des ordonnances du* 16 *juin* 1828, *relatives aux écoles secondaires ecclésiastiques*; 10° LETTRE ENCYCLIQUE (du pape Pie IX, en date du 9 novembre de l'an 1846) *à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques*; 11° LETTRE ENCYCLIQUE Inter multiplices angustias *de notre saint-père le pape Pie IX* (en date du 21 mars de l'an 1853) : A nos bien-aimés fils les cardinaux, et à nos vénérables frères les archevêques et évêques de France. *Voy.* aussi les *Mémoires du clergé*, tom. II, p. 557, 734, 903 et suiv. La Combe, *Jurisprud. canon.*, au mot SÉMINAIRE. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol LXIII, p. 306-324. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

SEMI-PÉLAGIENS, hérétiques du Ve siècle qui prétendaient que l'homme pouvait commencer la bonne œuvre par les seules forces du libre arbitre, et que la grâce ne lui était nécessaire que pour continuer et perfectionner cette bonne œuvre. On leur donna le nom de *Semi-pélagiens*, parce qu'ils n'admettaient que la moitié de l'hérésie de Pélage, qui avait enseigné que tout le bien venait des seules forces du libre arbitre. On attribue les premières semences du semi-pélagianisme à Cassien, moine célèbre qui avait passé une partie de sa vie parmi les solitaires de la Thébaïde, et était venu demeurer à Marseille; ce qui fait que les semi-pélagiens sont souvent appelés *Massilienses*, c'est-à-dire *Marseillais*. Les semi-pélagiens ont été combattus par saint Augustin, saint Prosper, saint Fulgence, saint Césaire d'Arles, etc. *Voy.* le *Traité de la Grâce*, dans les théologiens. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* L'*Encycloped. cathol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

SEMI-PRÉBENDE. *Voy.* PRÉBENDE, n° I.

SEMIRAMOTH, lévite, portier du temple. *Voy.* I Paralip., XV, 18.

SEMISCATA ou **GEMISCATA**, ancienne ville épisc. du Korasan ou du Turkestan. Le pape Jean XXII l'érigea en évêché suffragant de Sultanie vers l'an 1329. Nous en connaissons un évêque, Thomas Mancasola, dominicain, qui siégeait en 1329 et en 1330. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1375.

SEMLA, roi de Masréca, dans l'Idumée. *Voy.* Genèse, XXXVI, 36.

SEMLAÏ, un des chefs des Nathinéens. *Voy.* I Esdr., II, 46.

SEMLER (Jean-Salomon), protestant, né à Saalfeld en 1721, mort à Halle l'an 1791, s'attacha à Baumgarten, qu'il aida dans la publication de son *Histoire universelle*. Appelé à Cobourg en 1749 en qualité de professeur, il y rédigea la Gazette. Après avoir enseigné l'histoire et la littérature à Altdorf, il obtint en 1751 une chaire de théologie à Halle, et en 1757 il succéda à Baumgarten dans la direction du séminaire théologique. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Dæmoniacis quorum in Novo Testam. fit mentio*; Halle, 1760, in-8°; trois autres édit.; dans les possessions démoniaques, Semler ne voit que des maladies mentales; — 2° *Essai d'une démonologie biblique*, en allemand; ibid., 1776, in-8°; — 3° *Préparation à l'herméneutique biblique*, en allemand; ibid., 1760-1769, 4 part. in-8°; — 4° *Apparatus ad liberam Veteris Testamenti interpretationem*; ibid., 1767, in-8°; — 5° *Apparatus ad liberam Veteris Testamenti interpretationem*; ibid., 1773, in-8°; — 6° *De Discrimine notionum vulgarium et christianarum in libris Novi Testamenti observando*; ibid., 1770, in-4°; — 7° *Commentationes historiæ de antiquo christianorum statu*; ibid., 1771-1772, 2 vol. in-8°; — 8° *Essai d'un précis substantiel de l'histoire de l'Église*, en allemand; ibid., 1778, 3 vol. in-8°. Dans ces ouvrages, comme dans tous les autres qui sont sortis de sa plume, Semler professe le rationalisme le plus avancé; on peut dire même qu'il

Digitized by Google

le pousse quelquefois jusqu'à l'extravagance. Dans notre *Introduction histor. et crit.*, etc., nous avons combattu ses erreurs sur l'inspiration, la canonicité des Livres saints, etc. Il faut dire à sa louange qu'il n'est pas opposé à l'authenticité du livre du prophète Daniel.

SEMMA. Parmi les plus vaillants hommes de l'armée de David mentionnés au chapitre XXII du IIe livre des Rois, se trouvent : 1o *Semma, fils d'Agé, d'Arari* (vers. 11) ; 2o *Semma de Harodi* (vers. 25) ; 3o *Semma d'Orori* (vers. 33). L'hébreu porte *Schamma*, au lieu du *Semma* de la Vulgate. Quelques interprètes pensent qu'il n'y a eu qu'un seul personnage du nom de *Semma* ou *Schamma*, Arari, Harodi et Orori ne faisant qu'un. Pour nous, nous croyons plutôt qu'il y a eu trois *Semma;* seulement, celui du vers. 25 serait le même que *Sammoth*. *Voy.* ce dernier mot.

SEMMAA, frère de David et frère de Jonadab, qui conseilla à Amon de faire le malade, afin qu'on lui envoyât Thamar, sa sœur, dont il était éperdument amoureux. *Voy.* II Rois, XIII, 3.

SEMMAATH, père de Zabad, qui fut un des meurtriers de Joas, roi de Juda. *Voy.* II Paralip., XXIV, 26.

SEMNÉA. *Voy.* SENNÉA.

SEMRAN, fils d'Issachar et chef de la famille des Semranites. *Voy.* Nombr., XXVI, 24.

I. **SEMRI**, fils de Séméia et père d'Idaïa, de la tribu de Siméon. *Voy.* I Paralip., IV, 37.

II. **SEMRI**, fils de Mérari, et un des portiers du temple sous le roi David. *Voy.* I Paralip., XXVI, 10.

SEMRON, un des fils d'Issachar, qui vinrent en Égypte avec Jacob. *Voy.* Genèse, XLVI, 13.

SEN, nom de lieu. Samuel érigea une pierre entre Masphath et Sen, en mémoire de la victoire qu'avaient remportée les Hébreux contre les Philistins, et il donna à cette pierre le nom de *pierre du Secours*. Ainsi ce lieu devait être, chez les Philistins, près de Masphath, qui appartenait aux Israélites de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Rois, VII, 12.

I. **SENA.** *Voy.* SIENNE.

II. **SENA** ou **ELSEN**, ville épisc. de la province patriarcale, au diocèse des Chaldéens. On l'appelle aussi *Cardaliabed*. Le géographe de Nubie la met sur le Tigre, à quarante milles de Tacrit ou Tagrit, et à trente-six d'Hadith. L'évêché de Séna ou Elsen fut uni à celui de Buazicha ou Bouazige par le catholique Sebarjesu III. On en connait huit évêques, dont le premier, Milas, siégeait du temps du catholique Sebarjesu Ier. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1175. Richard et Giraud.

SENAA, ville dont les habitants contribuèrent beaucoup au rétablissement de Jérusalem après la captivité. *Voy.* I Esdr., II, 35.

SENAAB, roi d'Adama. *Voy.* Genèse, XIV, 2.

SENÆ. *Voy.* SIENNE.

SENASCOPOLE, ville épisc. située sur le Pont-Euxin, sous la métropole de Sultanie. On en connait cinq évêques latins, dont le premier, Gothus, mourut en 1401. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1415. Richard et Giraud.

SÉNAT. Ce nom, qui vient du latin *senis*, c'est-à-dire *vieillard*, est donné dans l'Église au chapitre cathédral, qui, par son institution, est le conseil-né de l'évêque diocésain ; car un chapitre doit être composé d'hommes instruits, prudents, expérimentés, et remarquable par sa gravité et la maturité de l'âge. Le chapitre assiste l'évêque toutes les fois qu'il est nécessaire dans les délibérations et affaires importantes : *Canonici episcopo, quoties oportuerit*, dit Pie IX, *in deliberandis agendisque gravioris momenti rebus consilium operamque præbeant, illiusque senatum constituant*. Le concile de Trente et tous les autres conciles ont donné au chapitre cathédral le nom de *sénat*. Le sacré collége des cardinaux peut être considéré comme le *sénat* du Pape. Muratori nous apprend, en effet, qu'au temps d'Alexandre III les cardinaux étaient appelés *sénateurs*. *Voy.* Pie IX, *Bulle d'érection de l'évêché de Fort-de-France*. Conc. Trident., sess. XXIV, cap. XII, *de Reform.* Muratori, *Rerum Italicor. Scriptor.*, tom. II, part. II, p. 540. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **SENAULT** (Jean-François), célèbre général des Pères de l'Oratoire, né à Anvers en 1599 selon les uns, et l'an 1601, à Paris, selon les autres ; mort à Paris l'an 1672, prêcha pendant quarante ans avec le plus grand succès, et acquit par son éloquence un immense réputation. Il refusa toujours par modestie les pensions et les évêchés qu'on lui proposa à diverses reprises. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1o *Paraphrases sur Job;* Paris, 1637, in-8o ; Rouen, 1667 ; in-8o, 9e édit. ; — 2o *De l'Usage des passions;* Paris, 1641, in-4o ; plusieurs traductions et diverses éditions ; — 3o *Panégyriques des saints;* ibid., 1655-1658, 3 vol. in-4o ; — 4o *Vie de Catherine de Montholon, fondatrice des Ursulines de Dijon;* 1653, in-4o. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. sacrée*. Moréri, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univ.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SENAULT** (Joseph), dominicain et docteur en théologie, mort à Paris en 1722, était neveu du précédent. Il prêcha avec distinction, et devint prieur du couvent de Saint-Jacques à Paris. Outre quelques petits ouvrages, il a publié : *Les Œuvres choisies du R. P. Joseph Senault, où il y a cent cinquante idées, projets et discours en forme de sermons, sur tous les mystères de Notre-Seigneur, avec leurs desseins, leurs divisions, leurs preuves et leur morale;* Paris, 1692, in-8o. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 782 et 783. Richard et Giraud.

SENAUX (Marguerite de), de l'Ordre de Saint-Dominique, née à Toulouse en 1590, morte à Paris l'an 1657, est célèbre sous le nom de la *Mère Marguerite de Jésus*. Mariée à Raymond de Garibal, elle vécut avec lui jusqu'en 1618, époque à laquelle Marguerite se fit religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, et Raymond prit l'habit de chartreux. Appelée à Paris pour fonder le monastère de Saint-Thomas-d'Aquin, elle en fonda un autre près de l'église Saint-Eustache ; ce dernier fut transféré non loin du Louvre, puis dans le faubourg Saint-Antoine. C'est là que Marguerite finit ses jours. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

SENDOU. *Voy.* SANDOUX.

SENDRAS (*Sendracum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le bas Languedoc, au diocèse et à une lieue d'Alais, sur le Gardon. Elle était du diocèse de Nîmes avant qu'on eût érigé la ville d'Alais en évêché. On ignore l'auteur et le temps de la fondation de cette abbaye. On trouve seulement que le pape Innocent II la donna à Adelbert, évêque de Nîmes ; que le pape Eugène III et le roi Louis le Jeune confirmèrent cette concession, et qu'Urbain V soumit la même abbaye au monastère de Saint-Victor de Marseille. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. IV.

SÉNÉ. Jonathas et son écuyer pénétrèrent dans le camp des Philistins en passant entre deux rochers, dont l'un était appelé *Bosès*, et l'autre *Séné*. *Voy.* I Rois, XIV, 4.

Digitized by Google

SÉNÈQUE (Lucius Annæus), en latin *Seneca*, philosophe païen, né à Cordoue l'an 2 ou 3 de l'ère chrétienne, mort à Rome l'an 65, fut disciple de Sotion stoïcien, et précepteur de Néron. Nous le mentionnons ici à cause de certaines lettres qui portent pour titre : *Lettres de saint Paul à Sénèque* et *Lettres de Sénèque à saint Paul*. Saint Jérôme en fait mention, et c'est ce qui l'a déterminé à mettre Sénèque au rang des écrivains ecclésiastiques. Saint Augustin parle aussi de ces Lettres, et après lui plusieurs auteurs modernes. Elles ont été imprimées en plusieurs endroits, et Jacques le Fèvre d'Estaples, les ayant crues véritables, les a publiées avec celles de saint Paul, et les a commentées. Sixte de Sienne, dans sa *Bibliotheca Sancta*, les défend aussi, de même qu'Antoine Possevin, Alphonse Salmeron, François Bivarius, Jacques Pamelius, Marguerin de la Bigne. D'autres, comme Lipse, Tillemont, etc., ont pensé qu'il y avait eu peut-être autrefois de véritables Épîtres de Sénèque à saint Paul et de saint Paul à Sénèque, lesquelles avaient été connues de saint Jérôme et de saint Augustin; mais qu'ayant été perdues, quelque imposteur, pour les remplacer, en avait fabriqué d'autres, qui sont celles que nous avons aujourd'hui. Mais, comme il n'y a aucune preuve en faveur de cette conjecture, on est autorisé, ce nous semble, à se ranger à l'opinion des critiques qui soutiennent que ces Épîtres, dont nous venons de parler, sont celles-là mêmes qui ont été vues par les anciens, et qui par conséquent n'ont ni plus ni moins d'autorité qu'elles. *Voy*. Hieronym., *Catalog. Scriptor. eccles*. August., *Epist. CLIII, nov. edit*. Lips., *De Vita Senec*., c. x. Tillemont, *Hist. des Empereurs*, tom. I, p. 560. *Voy*. aussi tous ceux qui ont écrit des *Biblioth. ecclésiastiques*, et en particulier Fabricius, dans son *Codex apocryphus Novi Testamenti*, tom. I, p. 800 et sequent., où il rapporte les jugements de savants sur ces *Lettres*, à la tête de l'édition qu'il en a donnée. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SÉNÉRI. *Voy*. SÉRÉNIC.

SÉNEVÉ. Dans une de ses paraboles, Jésus-Christ dit que *le grain de sénevé est à la vérité le plus petit de tous les grains quand on le sème; mais que, lorsqu'il a crû, il est plus grand que toutes les plantes, et qu'il devient un arbre; de sorte que les oiseaux du ciel viennent habiter dans ses rameaux*. Les incrédules ont prétendu que le Sauveur avait dans cette parabole avancé deux choses absolument fausses; car d'abord il y a des graines plus petites que le grain de sénevé; en second lieu, ce grain ne devient jamais un arbre assez grand pour que les oiseaux viennent s'y reposer. A la rigueur le sénevé n'est pas la plus petite des semences; mais, moralement parlant, on peut la considérer ainsi. On voit par plusieurs passages du Talmud que, lorsque les Juifs voulaient assurer qu'une chose était minime, ils la comparaient au sénevé. Cela suffit pour qu'on ne puisse légitimement accuser Jésus-Christ d'avoir dit une chose fausse dans cette partie de sa parabole. Au reste, c'est une sorte d'hyperbole que l'on se permet continuellement dans le langage ordinaire sans encourir aucun blâme. Les incrédules qui nient que le sénevé puisse jamais devenir un arbre, ignorent sans doute que, dans les pays chauds et dans les terroirs fertiles, les plantes s'élèvent à une hauteur inconnue dans nos climats. Qu'ils consultent les voyageurs, et ils ne conserveront aucun doute à cet égard. On lit dans les Talmuds de Jérusalem et de Babylone qu'il y avait autrefois à Scichin un pied de moutarde qui avait trois branches, dont l'une servait d'ombrage à quelques potiers de terre qui travaillaient dessous pendant l'été, et que cette branche seule donna neuf kabes, environ douze pintes, de moutarde. On lit encore dans le Talmud de Jérusalem que Rabbi Siméon avait dans son jardin un pied de moutarde sur lequel il montait comme on monte au haut d'un figuier. Il n'y a rien là qui doive nous surprendre, quand nous voyons dans l'historien Joseph qu'il y avait dans le château de Macheron une plante de rue si prodigieuse, qu'elle égalait la grandeur et la grosseur d'un figuier de ce pays-là. Elle y subsista pendant plusieurs années, et elle ne fut coupée que dans la dernière guerre des Juifs. Le P. de Montfaucon assure, dans son voyage en Italie, qu'il vit à Ravenne un rosier qui était si grand et si étendu, que quarante personnes auraient pu se mettre à couvert sous son ombre. Ces faits sont plus que suffisants pour prouver que notre divin Sauveur n'a rien dit de faux dans la parabole du grain de sénevé. *Voy*. Matthieu, XIII, 31-32. Marc, IV, 31-32. *Talmud Hierosolym., Peah*, c. VII. *Talmud Babylon., Tract. Ketub*, fol. III. Joseph, *De Bello Jud*., l. VII, c. XXII. Montfaucon, *Diarium Italicum*, c. VII. J. Buxtorf., *Lexicon chald., talmud. et rabbin*., p. 822-823. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. sur saint Matthieu*, XIII, 31-32.

SENEZ (*Sanicium* ou *Sanitium, Senitium*), ville autrefois épiscopale, sous la métropole d'Embrun, dans la haute Provence. Le chapitre de la cathédrale, dédiée à la sainte Vierge, après avoir été régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, fut sécularisé en 1650. L'évêque résidait à Castellane. Le premier évêque de Senez fut Ours, qui souscrivit en 451 la lettre synodale des évêques de France au pape saint Léon. On a aussi une lettre du pape Hilaire en date de 463, adressée à lui et à d'autres prélats. Ce siége a été supprimé par le second concordat de 1801. *Voy*. la *Gallia Christ*., t. III, nov. edit. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 183 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 64-66.

SENGHAM (Guillaume), religieux anglais de l'Ordre de Saint-Augustin, vivait vers l'an 1260. On a de lui : 1° *De Legibus et Fide*; — 2° *De Remediis tentationum*; — 3° *De Claustro animæ*, etc. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor*.

SENIGAGLIA, SENIGALLIA. *Voy*. SINIGAGLIA.

SENLIS (*Silvanectum* ou *Silvaneticum*), ancienne ville épisc. de France, sous la métropole de Reims. Les chanoines réguliers de la congrégation y avaient l'abbaye de Saint-Vincent, avec un collége et le prieuré conventuel de Saint-Maurice. Selon le Sacramentaire manuscrit de saint Grégoire, saint Rieul tient le premier rang entre les évêques de Senlis. Tillemont (tom. IV, p. 462) le distingue de saint Rieul d'Arles. Baillet fait la même chose au 30 mars (*Voy*. RIEULE). Il y a eu onze conciles à Senlis; le premier fut tenu l'an 861, et le neuvième, l'an 1402. Ce dernier fut assemblé à l'occasion du schisme qui eut lieu entre Boniface IX et Benoît XIII. Le siége de Senlis a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy*. la *Gallia Christ*., tom. III, p. 834. La Regia, t. XXII. XXIV, XXVIII. Labbe, tom. VIII, IX, XI. Hardouin, t. VII. Martenne, *Collectio nova*, t. VII, Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 185 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 66-69.

SENNA, lieu situé sur les frontières méridionales de la terre de Chanaan. *Voy*. Nombr.,

Digitized by Google

XXXIV, 4. Ce même lieu est nommé *Sina* dans Josué, XV, 3.

SENNAAB, roi de la ville d'Adama, une des quatre qui furent brûlées par le feu du ciel à cause des crimes de leurs habitants. Sennaab fut vaincu, avec les autres rois de la Pentapole, par Amraphel et ses alliés. *Voy.* Genèse, XIV. 2.

SENNAAR, contrée de la Babylonie où les hommes entreprirent de construire la tour de Babel. Calanné était bâtie dans le même pays. Amraphel, roi de Sennaar, était puissant dès le temps d'Abraham. Le prophète Daniel dit que Nabuchodonosor transporta les vases sacrés du temple de Jérusalem, et les mit dans le temple de son dieu, dans la terre de Sennaar. *Voy.* Genèse, XI, 2. Daniel, I, 2.

SENNABRIS ou **GENABRIS, ENABRIS**, lieu situé entre Sélythopolis et Tibériade, à trente stades de cette dernière. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. III, c. XVI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SENNACHÉRIB, roi d'Assyrie, fameux dans l'Écriture par la guerre qu'il déclara à Ézéchias, le tribut considérable qu'il exigea de ce prince, sa défaite par l'ange exterminateur, et par la mort que lui procurèrent ses propres fils. Tobie nous apprend que Sennachérib, de retour à Ninive, commença à persécuter les Israélites captifs, qu'il regardait comme la cause de sa disgrâce; mais cette persécution ne dura que quarante-cinq jours selon le texte latin, et cinquante-cinq selon le grec, ce prince ayant été mis à mort par ses fils, portés à ce parricide, selon les rabbins, pour prévenir le dessein qu'avait formé leur père de les immoler à son idole. *Voy.* IV Rois, XIX. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* notre art. SARGON.

SENNÉA ou **SEMNÉA**, ville épisc. de la première Pamphylie, sous la métropole de Side, au diocèse d'Asie. Elle a eu cinq évêques, dont le premier, Nectarius, souscrivit au premier concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1005.

SENNEN (Saint), martyr. *Voy.* ABDON, n° VI.

SENNERT (André), protestant orientaliste, né à Wittemberg en 1606, mort l'an 1689, fut appelé en 1638 à la chaire d'hébreu dans sa patrie, et il la conserva jusqu'à sa mort. Il a laissé de nombreux ouvrages, entre autres : 1° *Exercitationes in VII psalmos pœnitentiales;* Wittemberg, 1654, in-4°; — 2° *De divino nomine Elohim Diatriba philologica;* ibid., 1645 et 1651, in-4°; — 3° *Exercitatio de morte Mosis et ejus sepultura;* ibid., 1654, 1658, 1685, in-4°; — 4° *Canticum Canticorum Salomonis notis illustratum;* ibid., 1671, in-4°; — 5° *Exercitatio de Ur Chaldæorum;* ibid., 1660, in-4°; — 6° *Dissertationes duæ de Urim et Thummim;* ibid., 1677, in-4°; — 7° *Schediasma de linguis orientalibus : Adamæa, Nouchica, Phœnicea, Cananæa, Hebraico-Samaritana,* etc. *Accedit confessio fidei christianæ Claudii, Ethiopiæ imperatoris;* Wittemberg, 1681; c'est le plus intéressant des ouvrages de Sennert; Nicéron ne l'a pas connu. Il a réuni ses thèses théologiques sous ce titre : *Christianus sic dictus;* 1688, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIII, p. 245 et suiv. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* On trouve dans ces divers auteurs les titres de plusieurs autres écrits de Sennert; Richard et Giraud surtout en ont donné un grand nombre.

SENNÉSER, fils de Jéchonias, roi de Juda. *Voy.* I Paralip., III, 18.

SENOCH (Saint), abbé en Touraine, né à Tiffauges, dans le Poitou, mort en 579, se bâtit un monastère dans le diocèse de Tours, où il assembla trois solitaires, avec lesquels il menait une vie fort pénitente. Sa charité l'obligeait, quoiqu'il vécût dans la plus grande retraite, à se communiquer aux pauvres et aux malades; et saint Grégoire de Tours assure qu'il a été témoin de plusieurs miracles qui ont été opérés par l'intercession de saint Senoch. On célèbre sa fête le 24 octobre. *Voy.* Gregor. Turon., *Vita Patrum*, c. XV.

SENOGALLIA. *Voy.* SINIGALLIA.

SENONES, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit dans la Lorraine, au diocèse de Toul, dans la principauté de Salms. Elle était située dans un bourg du même nom qui en dépendait, et qui s'était formé, depuis la fondation du monastère, entre l'abbaye de Moyen-Moutier et la petite ville de Raon-l'Étape. Cette abbaye devait sa fondation à saint Gundebert ou Gondelbert, archevêque de Sens, qui s'était démis de sa charge afin de mener une vie plus parfaite. Ce monastère jouissait des droits quasi-épiscopaux, et était exempt de la juridiction de l'ordinaire. Il reçut la réforme de Saint-Vanne en 1618. Richer, religieux de Senones, a écrit l'histoire de cette abbaye au XIIIe siècle. *Voy.* l'*Hist. de Lorraine*, tom. III, col. 193.

I. **SENS** (*Senones*, anciennement *Agendicum*), ville archiépisc., autrefois métropolitaine de la quatrième Lyonnaise, maintenant des diocèses de Troyes, de Nevers et de Moulins. Les archevêques de Sens se qualifiaient de *primats des Gaules et de la Germanie;* mais c'était un titre auquel n'était attachée aucune autorité. Sens comptait plusieurs abbayes, savoir : celles de Sainte-Colombe et de Saint-Pierre-le-Vif, de bénédictins de la congrégation de Saint-Maur; celle de Saint-Jean, de chanoines réguliers; celle de Saint-Paul, située hors de la ville, et qui appartenait aux Prémontrés; celle de Notre-Dame-de-la-Pommeraye, de religieuses bénédictines. On prétend que la foi chrétienne fut prêchée par saint Savinien ou Sabien (*Compar.* SABINIEN, n° I); disciple de Jésus-Christ, envoyé par l'apôtre saint Pierre, ou, selon d'autres, par saint Paul, avec saint Potentien. D'autres, au contraire, mettent l'érection de l'évêché de Sens au IIIe siècle, prétendant que le pape saint Fabien envoya en France saint Savinien l'an 245. De Commanville dit que Sens eut des prélats dès le IIIe siècle; que Charles le Chauve les voulut établir primats des Gaules et de Germanie dans le concile de Pontyon, l'an 876, ce qui leur en fait prendre le titre; mais que cela eut si peu de succès, qu'ils ont été obligés de reconnaitre la primatie de Lyon; qu'enfin on a démembré leur province en faveur de Lyon. Avant ce temps, selon Aubert Lemire, l'archevêque de Sens avait pour suffragants les évêques de Chartres, d'Auxerre, de Troyes, d'Orléans, de Paris, de Meaux et de Nevers. Depuis l'érection de Paris en archevêché, on donna à la métropole de Sens comme suffragants les diocèses de Troyes, d'Auxerre, de Nevers et de Bethléem; ce dernier résidant à Clamecy. Par le concordat de 1801 Pie VII supprima le siége de Sens; mais il le rétablit en 1817, lui attribuant comme ses suffragants Troyes, Nevers et Moulins. Il y a eu à Sens vingt-cinq conciles, dont le premier fut tenu l'an 601, et le vingt-cinquième en 1485. *Voy.* Chenu, *Historia Archiepiscoporum Galliæ.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 213-214. Aubert Lemire, *Notitiæ Episcopatuum*, p. 194. La Regia, tom. XXV, XXVI, XXVIII. Labbe, tom. VI, VIII, IX. X,

Digitized by Google

XI, XIII. Hardouin, tom. III, VI, VII. Mansi, *Supplém.*, tom. I, II, III. D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. II. Martenne, *Collect.*, tom. VII. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 194 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 69-80.

II. **SENS COMMUN (DOCTRINE DU).** Cette doctrine de F. de la Mennais consiste à dire, suivant la définition du savant évêque de Montauban, M. Doney, que, hors des faits qui sont du ressort du sens intime et des sciences proprement dites, c'est-à-dire hors des sciences dont l'objet est sensible, matériel, visible ou palpable, et dont la certitude est assurée infailliblement, invinciblement, par cela même rien n'est certain dans l'ordre des idées, des raisonnements, des déductions ou inductions philologiques, que ce qui est approuvé, admis, consenti par le sentiment commun des hommes, de tous les hommes pour les choses les plus générales, et des hommes spéciaux de la science pour les choses les plus particulières, qui ne sont point du ressort de tous. M. l'abbé Bautain a parfaitement prouvé que cette doctrine détruit le moyen de la science, rend l'évidence impossible, dégrade l'intelligence, fait violence à la liberté morale, qu'elle n'est pas non plus catholique, et que, comme doctrine pratique, elle ne s'accorde nullement avec la morale chrétienne. Ajoutons qu'elle a encouru la censure des évêques de France, qui l'ont dénoncée au Saint-Siége, et que Grégoire XVI l'a condamnée comme dernier *criterium* de certitude : « Il est déplorable, dit ce souverain pontife, de voir dans quels délires tombe la raison humaine lorsqu'on veut, contre l'avis de l'Apôtre, être plus sage qu'il ne convient, et que, rempli d'une trop grande confiance en soi-même, on s'imagine qu'il faut chercher la vérité hors de l'Église catholique, où elle se rencontre pure et sans aucun mélange d'erreur. Nous voulons parler ici de ce trompeur et tout à fait condamnable système de philosophie qui a pris naissance depuis peu de temps, et d'après lequel la vérité ne se cherche pas là où elle est certainement. Au mépris des saintes et apostoliques traditions qu'ils abandonnent, les fauteurs de ce système se sont jetés dans des doctrines vaines, futiles, incertaines, non approuvées de l'Église, qu'ils regardent à tort comme un appui solide et nécessaire de la vérité. *Voy.* l'abbé Bautain, *Psychologie expérimentale*, discours préliminaire, p. XLV.

III. **SENS DE L'ÉCRITURE SAINTE.** Le sens de l'Écriture est en général celui que l'Esprit-Saint a eu en vue, et qu'il a eu l'intention de signifier; et comme dans les saintes Écritures, suivant la remarque de saint Thomas, non-seulement les mots, mais les objets exprimés par les mots signifient également quelque chose, le sens se divise assez naturellement en *littéral*, qu'on appelle encore *propre*, ou *immédiat* et *historique*, et en *spirituel*, qu'on nomme aussi *typique* ou *mystique*. Quant au *sens figuré*, les uns le regardent comme une subdivision du *sens propre*, les autres le rattachent au *sens spirituel*. A ces deux premiers sens, qui sont les fondamentaux, on en a ajouté deux autres, qu'on appelle *accommodatice* et *mystique*, et dont la connaissance est devenue nécessaire, surtout depuis la création de l'exégèse biblique de ces derniers temps. — Pour bien entendre les saintes Écritures, il faut connaître non-seulement ces divers sens, mais de plus savoir jusqu'à quel point chacun d'eux s'étend. Ainsi : 1° le *sens littéral* est celui qui résulte des mots pris dans leur signification *propre* ou dans leur acception *métaphorique*. Or on entend par signification *propre* celle qui résulte de la propriété naturelle des termes, et qui conserve aux expressions leur valeur grammaticale. Le *sens métaphorique* ou *figuré* est celui qui résulte des termes employés dans une signification détournée. Par exemple, dans ce passage de l'Apocalypse (v, 5) : *Le lion de la tribu de Juda a vaincu*, le *sens littéral propre* ou *immédiat*, *historique*, est celui qui répond à l'idée du mot *lion* animal, et le *sens métaphorique* ou *figuré*, celui qui répond à l'idée de *Jésus-Christ*, que l'auteur a voulu désigner par le terme *lion*, en détournant la signification naturelle de ce terme. Le *sens spirituel*, ou *typique* et *mystique*, est celui que présentent à l'esprit non point les mots, mais les choses exprimées par les mots; de sorte que ce sens est comme caché et enveloppé dans les choses mêmes, ce qui le distingue du *sens métaphorique*, qui est caché immédiatement dans les termes. C'est ainsi que tout ce que Moïse rapporte dans le XXIIe chapitre de la Genèse s'applique, dans le sens littéral, à Isaac, qui devait être offert en sacrifice, mais s'entend de Jésus-Christ dans le *sens spirituel*. Le *sens spirituel* se divise en *allégorique*, *anagogique* et *moral*, ou *tropologique*. Le sens est *allégorique* lorsque les paroles de l'Écriture, outre le sens littéral qu'elles représentent, s'entendent encore d'un objet qui appartient à la foi et à l'Église militante. Ainsi, par exemple, ce que nous lisons dans la Genèse (XVI et XXI) des deux fils qu'Abraham engendra, l'un de sa servante, l'autre de sa femme libre, signifie, d'après saint Paul lui-même (Galates, IV, 23 et suiv.), les deux Testaments, l'Ancien et le Nouveau. Le sens est *anagogique* lorsque les paroles de l'Écriture, outre leur sens littéral, en renferment un autre relatif aux choses du ciel, comme lorsque le grand apôtre, dans son Épître aux Hébreux (IV, 3), nous découvre la vie éternelle, où se trouve le vrai repos, dans ces paroles du Psaume (XCIV, 11) : *Je leur jurai dans ma colère qu'ils n'entreraient pas dans le lieu de mon repos*; paroles qui, dans le sens littéral, signifient la Terre de Promission, dans la Palestine. Le sens est *moral* ou *tropologique* lorsque les paroles de l'Écriture, outre leur sens littéral, en contiennent un second relatif aux mœurs, comme lorsque, sous l'obligation *de ne point lier la bouche à un bœuf qui foule les grains dans l'aire* (Deutéron., XXV, 4), le même saint Paul (I Corinth., IX, 9-10) nous montre celle de pourvoir à la subsistance des ministres de l'Évangile. Tous ces sens de l'Ecriture peuvent se trouver réunis dans un seul et même objet, mais considéré sous divers rapports; Jérusalem, par exemple, est *littéralement* la ville métropole de la Judée; *allégoriquement*, l'Église de Jésus-Christ; *moralement*, l'âme fidèle, et *anagogiquement*, la cité céleste. On les a compris et caractérisés dans les deux vers suivants ;

Littera gesta docet : quid credas, allegoria :
Moralis, quid agas : quo tendas, anagogia.

Le *sens accommodatice* est celui qu'on donne à certaines paroles de l'Écriture qui en ont un différent; d'où il suit que ce sens a lieu quand on applique à un objet ce que l'Écriture dit d'un autre; ainsi ce sens est le sens de l'homme, et non celui de l'Écriture, c'est-à-dire de l'Esprit-Saint. Nous dirons un peu plus bas l'usage que l'on peut faire de ce sens. Le *sens mythique* est celui que l'on donne aux passages de l'Écriture que l'on considère comme de simples *mythes*. (*Voy.* ce mot). 2° Les divers sens dont nous

Digitized by Google

venons de parler ont donné lieu à un grand nombre de questions; nous ne pouvons que citer ici les plus importantes. Ainsi, pour qu'un sens soit littéral, il faut qu'il soit vrai, c'est-à-dire qu'il ne soit opposé ni au contexte, ni à aucun autre sens qui est lui-même incontestablement vrai, ni enfin à la tradition de l'Église; il faut de plus que le contexte, l'événement ou l'autorité lui donne positivement la qualité de sens littéral. Origène et les figuristes, tant anciens que modernes, ont évidemment eu tort de négliger le sens littéral des Écritures, sous prétexte qu'il était bas et inutile à un chrétien, et d'en exagérer les difficultés afin de recourir à l'allégorie. Il est certain que les apôtres ont souvent cité les prophéties de l'Ancien Testament dans le sens littéral. C'est donc à tort que Grotius, et beaucoup de critiques après lui, ont prétendu que la plupart des prophéties citées par les apôtres ne pouvaient être appliquées à Jésus-Christ que dans un sens spirituel. G.-L. Bauer et plusieurs critiques d'Allemagne de ces derniers temps veulent que le sens littéral soit le seul véritable, et que par conséquent il ne faut point admettre de sens spirituel, ce qui est contraire à la pratique constante des Juifs, qui de tout temps ont expliqué les Écritures d'une manière mystique, tant dans leurs paraphrases que dans leurs commentaires. Ajoutons que Jésus-Christ et les apôtres ont expliqué d'une manière allégorique plusieurs passages de l'Ancien Testament, et que les Pères de l'Église, les conciles, les souverains pontifes, les interprètes anciens et modernes, catholiques et protestants, toutes les sectes d'hérétiques, en un mot tous les chrétiens de tous les temps et de tous les lieux du monde, ont admis l'existence du sens spirituel. Au reste Bauer lui-même en convient, comme nous l'avons prouvé ailleurs en rapportant ses propres paroles. D'un autre côté, nous ne balançons pas à taxer d'erreur les interprètes catholiques nommés *figuristes*, qui ont enseigné que le sens spirituel s'étendait à toutes les parties de l'Écriture; de sorte que, selon eux, il n'y a pas un seul passage qui, outre le sens littéral, ne renferme un sens spirituel. Quant au sens *accommodatice*, l'exemple des saints Pères et l'autorité de l'Église elle-même, qui emploie si souvent ce sens dans ses offices, prouvent qu'il est permis, en certaines circonstances, de détourner les expressions de l'Écriture de leur vrai sens pour les appliquer à un autre objet. De là les prédicateurs ont fait de tout temps, dans leurs sermons, un grand usage de ce sens. Mais, pour en user légitimement, on ne saurait se dispenser d'observer les règles que nous avons exposées dans notre *Introduction histor. et critique*, etc. Les rationalistes d'Allemagne sont tombés dans de graves erreurs par rapport à ce sens; leur symbole de foi sur ce point renverse le christianisme jusque dans ses fondements. Enfin le sens *mythique*, appliqué à nos saintes Écritures, est une véritable chimère que n'ont jamais connue ni les juifs, ni les chrétiens, et qu'ont imaginée dans ces derniers temps quelques critiques hardis et téméraires qui, par esprit de système préconçu, rejettent *à priori* tout fait miraculeux et toute révélation divine. *Voy.*, outre les autorités que nous avons citées à l'article MYTHE, Salmeron, *Prolegom.*, VII, p. 71, 72. Philo, *De Circumcisione*, tom. II, p. 231, edit. Mangey, et *De Septenario et festis diebus*, p. 292, et *De Vita contemplativa*, p. 475. Joseph, *Antiq.*, l. XVIII, c. I, § 5. August., *De Civit. Dei*, l. XVI, c. II; l. XVII, c. III, et *Contr. Faustum*, l. XVII, c. XCIV. Hieronym., *Præfat. in Abdiam; in cap. XXIX Jerem.*, et *in cap. I Jonæ*. Epiphan., *Hæres., LXI, l. II*. Eustath., *De Engastrimytho apud criticos sacr.* Euseb. Cæsar., *Præpar. Evangel.*, l. VIII. Gregor. Nazianz., *Orat.*, I et II. Chrysost., *Homil. XIII in Genes.*, et *in Psalm.* XLVI. Theodor., *Præfat. in Psalmos*. Tertull., *De Resurrect. carnis*, c. XIX et XX. Gregor. Magn., *Epist. ad Leandrum*, c. IV. *Moral.*, l. XXI, c. I. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 228-256, et la *sainte Bible*, *en latin et en français*, tom. I, p. 46-48; Paris, 1834, où nous avons reproduit d'excellentes réflexions de l'abbé de Vence sur l'étendue des différents sens de la Bible.

SENSARIC (Jean-Bernard), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, prédicateur du roi, né à la Réole, diocèse de Bazas, en 1710, mort l'an 1756, aussi distingué par ses vertus que par ses talents. On a de lui : 1° des *Sermons*; 1771, 4 vol. in-12; remarquables par les vues neuves de l'auteur dans les sujets, par la sage économie dans les plans, la composition soignée et le style abondant; mais qui manquent de nerf, de force et de profondeur; — 2° L'*Art de peindre à l'esprit*; ouvrage dans lequel les préceptes sont confirmés par des exemples tirés des meilleurs écrivains et poëtes français; Paris, 1758, 5 vol. in-8°, 2e édition, 1771, revue par Wailly. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SENSENNA, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 31. Elle paraît être la même que *Hasersusa*, cédée à la tribu de Siméon (Josué, XIX, 5), et nommée *Hasersusim* (I Paralip., IV, 31).

I. **SENTENCE**. En matière canonique, c'est un jugement rendu sur quelque différend par des juges inférieurs, et dont on peut appeler. On distingue la *sentence définitive*, celle par laquelle le juge termine, autant qu'il est en lui, le différend principal des parties; la *sentence interlocutoire*, par laquelle le juge prononce sur quelques incidents sans terminer le différend principal; la *sentence provisionnelle*, par laquelle le juge pourvoit à certains besoins, tels que le culte divin, la subsistance d'une personne, etc., en attendant que le différend principal soit terminé (*Cap. Etsi V, de Sentent. in 6°*). Selon le droit commun, on doit écrire toutes les sentences, et on ne peut ni les prononcer, ni les exécuter les jours de dimanches et de fêtes, sous peine de nullité. Dans la juridiction, il faut trois sentences conformes avant que les sentences du juge d'Église aient force de chose jugée, et on peut appeler trois fois. *Voy.* les *Mémoires du clergé* tom. VIII, p. 1445 et suiv.

II. **SENTENCE EX INFORMATA CONSCIENTIA**. On appelle ainsi la sentence que l'évêque a le pouvoir de porter extra-judiciairement, en certaines circonstances graves et pressées, sans recourir aux formes prescrites par les officialités. Le concile de Trente autorise les évêques à prononcer quelquefois de ces sortes de sentences; mais ils ne doivent le faire que dans des cas rares et lorsqu'il y aurait de graves inconvénients à recourir aux formes judiciaires. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

III. **SENTENCES DES PÈRES ET DES DOCTEURS DE L'ÉGLISE** (*Dicta Patrum*). Ces sentences ont beaucoup d'autorité, dans le droit canon, en ce qui regarde la religion; elles font la matière d'un très-grand nombre de canons dans le décret : Ne innitaris prudentiæ tuæ. Prudentiæ suæ innititur, qui ea quæ sibi agenda

Digitized by Google

vel dicenda videntur, Patrum decretis præponit (*C. IV de Constit.*). *Voy.* l'abbé André.

SÉNUA, père de Juda, de la tribu de Benjamin, et un des Juifs qui habitèrent à Jérusalem après la captivité de Babylone. *Voy.* II Esdr., xi, 9.

SENTICA. *Voy.* ZAMORA, n° I.

I. **SÉON**, ville de la tribu d'Issachar. (Josué, xix.) *Voy.* SION, n° II.

II. **SÉON**, ville des Moabites qui a tiré son nom du roi Séhon. C'est pourquoi il y a des géographes qui la nomment *Séhon*. *Voy.* Jérémie, XLVIII, 45.

SÉOR, père d'Éphron, Héthéen, de la ville d'Hébron. *Voy.* Genèse, XXIII, 8.

SÉORIM, chef de la quatrième d'entre les vingt-quatre familles sacerdotales. *Voy.* I Paralip., XXIV, 8.

SÉPARATION EN MARIAGE. *Voy.* DIVORCE.

SÉPARATISTES, nom donné en général aux protestants qui s'éloignent en partie ou entièrement de leur confession, soit pour la doctrine, soit pour les pratiques religieuses; mais particulièrement aux anglicans, qui ne voulurent pas se conformer aux règlements d'Édouard, d'Élisabeth et de Jacques, touchant l'Église anglicane, et qui firent une église à part. Ce sont les mêmes qu'on appela *puritains*, *non-conformistes*, *presbytériens*, *brownistes*. *Voy.* tous ces mots, et le *Diction. de la théol. cathol.*

SÉPARÉS, nom que prenaient par vanité les apostoliques, pour signifier qu'ils étaient purs et ne communiquaient pas avec les autres chrétiens, qu'ils regardaient comme immondes. Les Nu-pieds ou Nupédales, appelés aussi Spirituels, prenaient le même nom. *Voy.* Gautier, *In Chron.*, XVIe siècle, c. LXVIII. *Compar.* APOSTOLIQUES, n° III. NUPÉDALES.

SÉPHAATH. *Voy.* HARMA.

SÉPHAM, fils de Hir, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VII, 12.

SÉPHAMA, ville de Syrie servant de limites orientales à la Terre Promise, au nord de Rébla; la paraphrase chaldaïque de Jonathan et la version samaritaine portent Apamée, ville de Syrie, sur l'Oronte. *Voy.* Nombr., XXXIV, 10, 11. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SÉPHAMOTH, ville où David envoya les dépouilles prises sur les Amalécites. *Voy.* I Rois, XXX, 28.

SÉPHAR, montagne qui bornait à l'orient le partage des enfants de Jectan. *Voy.* Genèse, x, 30. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SÉPHARVAÏM, ville des Assyriens, une de celles dont Salmanasar, roi d'Assyrie, fit venir les habitants en Palestine à la place des Israélites, qu'il avait transportés au delà de l'Euphrate. On trouve dans Ptolémée une ville sur l'Euphrate qu'on nommait *Sipphara*, et qu'Abydène appelle *ville des Sipparéniens*. Ce pourrait bien être la ville que Pline nous donne sous le nom de *Hipparenum*, et celle dont il s'agit ici. Comme Sépharvaïm, par sa forme grammaticale, est un duel hébreu, plusieurs habiles interprètes ont pensé que cette ville, se trouvant traversée par l'Euphrate, en formait, pour ainsi dire, deux. *Voy.* IV Rois, XVII, 24, 31; XIX, 13. Isaïe, XXXVII, 13. Ptolém., l. V, c. XVIII. Abyden. apud Euseb., *Præpar. Evangel.*, l. IX, c. XL. Euseb., *Chron.*, I, p. 55. Plin., l. VI, c. XXX.

SÉPHATA, vallée près de Marésa. *Voy.* II Paralip., XIV, 10.

SÉPHATIA, ville dont les habitants revinrent de la captivité au nombre de 372. *Voy.* I Esdr., II, 4.

SÉPHÉI, père de Ziza et descendant du patriarche Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 37.

SÉPHÉLA, nom de lieu, où Juda Machabée fortifia la ville d'Adiad. *Voy.* I Machab., XII, 38.

I. **SÉPHER**, campement des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombr., XXXIII, 23.

II. **SÉPHER** (Pierre-Jacques), docteur de Sorbonne et sous-chancelier de l'université, né vers 1710 à Paris, où il est mort l'an 1781, est auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons seulement: *Vie de Charles Borromée, cardinal et archevêque de Milan*, par M. Antoine Godeau, évêque de Vence; Paris, 1717, 3 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1748, p. 77 et suiv. Feller, Michaud, *Biogr. génér.*

SÉPHET, ville située près de celle de Nephthali, d'où était Tobie. *Voy.* Tob., I, 1.

I. **SÉPHI** ou **SÉPHO**, troisième fils d'Éliphaz, fils d'Ésaü. *Voy.* Genèse, XXXVI, 11. I Paralip., I, 96.

II. **SÉPHI** ou **SÉPHO**, fils de Sobal, de la race de Sis, fut un des anciens rois d'Idumée. *Voy.* Genèse, XXXVI, 23. I Paralip., I, 40.

SÉPHIM, un des chefs des portiers du temple du côté de l'Occident. *Voy.* I Paralip., XXVI, 16.

SÉPHION ou **SÉPHON**, fils aîné de Gad et chef des Séphonites, dont il est parlé dans les Nombres, XXVI, 15. *Voy.* Genèse, XLVI, 16.

SÉPHIROTH, terme hébreu qui signifie, selon les uns, *énumération, nombres*, parce qu'ils le font dériver de *sâphar*, c'est-à-dire *compter*, *énumérer*, et, selon les autres, *splendeur*, comme venant de *saphir*, qui signifie une pierre précieuse brillante. Les cabalistes donnent le nom de *séphiroth* aux dix perfections de l'essence divine, dont la connaissance est le plus haut degré de leur théologie contemplative. Ils les représentent à peu près comme l'arbre de porphyre, qui marque les différentes catégories de l'être. Ces dix séphiroth sont: 1° la couronne; 2° la sagesse; 3° l'intelligence; 4° la force ou la sévérité; 5° la miséricorde ou la magnificence; 6° la beauté; 7° la victoire ou l'éternité; 8° la gloire; 9° le fondement; 10° la royauté. Ils forment entre ces différentes perfections, soit eu égard aux créatures, soit par rapport à elles-mêmes, des liaisons dans lesquelles il serait superflu de chercher d'autres mystères que ceux qu'ils prétendent y trouver eux-mêmes. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Buxtorf., *Lexicon chald., talmud. et rabbinicum*, col. 1553-1536; P. Guarin, *Grammatica hebraica et chaldaica*, tom. II, p. 400-404, où sont cités une foule d'auteurs qui ont écrit sur les *séphiroth*, et où l'on trouve l'arbre cabalistique représentant ces mêmes *séphiroth*.

SÉPHO. *Voy.* SÉPHI.

SÉPHON. *Voy.* SÉPHION.

SÉPHOR, père de Balac, roi de Moab. *Voy.* Nombres, XXII, 2, etc. Josué, XXIV, 9. Juges, XI, 25.

I. **SÉPHORA**, fille de Jéthro, femme de Moïse, et mère d'Éliézer et de Gerson. L'Écriture nous apprend seulement son mariage avec Moïse dans le temps où ce patriarche fut obligé de se sauver de l'Égypte, et de se retirer au pays de Madian; le reproche qu'elle fit à Moïse d'être pour elle un époux de sang, après qu'elle eut circoncis Éliézer, son fils, par suite de la menace d'un ange; la réception que Moïse lui fit, ainsi qu'à ses deux fils, lorsque Jéthro les lui amena au camp de Sinaï; enfin le murmure d'Aaron et de Marie contre Moïse à son occasion. *Voy.* Exode, II, 16, 17, etc.; IV, 20, etc.; XVIII, 2. Nombres, XII, 1, 2, 3, etc.

Digitized by Google

II. **SÉPHORA**, sage-femme d'Égypte. *Voy.* PHUA, n° III.

SEPHTHAM, père de Camuel, de la tribu d'Éphraïm. *Voy.* Nombres, XXXIV, 24.

SÉPHUPHAN, fils de Balé et petit-fils de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 5.

I. **SEPT**, nombre consacré, dans les Livres saints et dans la religion des Juifs, par un grand nombre d'événements et de circonstances mystérieuses. Par exemple, le repos de Dieu le *septième* jour d'après la création; le repos du sabbat ou *septième* jour de la semaine; le repos des terres la *septième* année; la liberté des esclaves après *sept* fois *sept* années; la venue du Messie après *sept* et 62 semaines d'années; sept jours de solennité dans les grandes fêtes; *sept* années d'abondance et *sept* de stérilité, signifiées par le songe de Pharaon. Ajoutons que le nombre *sept* se trouve encore très-souvent dans l'Écriture; ainsi il est parlé de *sept* églises, de *sept* chandeliers, de *sept* branches au chandelier d'or, de *sept* lampes, de *sept* étoiles, de *sept* sceaux, de *sept* anges, de *sept* trompettes. Ce nombre *sept* était encore affecté dans les cérémonies de religion; les amis de Job offrirent en sacrifice *sept* veaux et *sept* béliers; David, dans la translation de l'arche d'alliance, fit immoler ce même nombre de victimes; Abraham en avait donné l'exemple en faisant à Abimélech un présent de *sept* brebis pour être immolées en holocauste sur l'autel, à la face duquel il avait fait alliance avec ce prince. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

II. **SEPT-FONTS**, monastère de l'Ordre de Citeaux, fille de Clairvaux, dans le Bourbonnais, à six lieues de Moulins, a été ainsi nommé des sept fontaines qu'on y trouva lorsqu'il fut établi. Cette abbaye ne suffisait que pour un abbé et quatre religieux, lorsque D. Eustache de Beaufort en fut fait abbé. Il entreprit en 1663 d'y mettre la réforme, et avant sa mort, qui arriva en 1709, il vit sa communauté composée de cent religieux et de cinquante frères convers environ, qui pratiquaient exactement la règle de Citeaux et toutes les austérités de la Trappe. *Voy.* Drouet de Maupertuis, *Hist. de la réforme de Sept-Fonts.* De Villefore, *Vies des Pères d'Occident.* Le *Diction. ecclés. et canon portatif.*

III. **SEPT-FONTAINES** (*Septem-Fontes*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, en Champagne, au diocèse de Langres, à quatre lieues au nord de Chaumont en Bassigni, fondée, vers l'an 1127, par un prêtre nommé Josbert, du temps de Joceran, évêque de Langres. Elle était de la réforme de la filiation de Belleval. Saint Bernard en fait mention dans sa lettre CCLIII. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV.

IV. **SEPT-FONTAINES**, abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située dans le Thiérache, en Champagne, au diocèse de Reims. Elle fut fondée par Hélie, seigneur de Mézières, et Ode, sa femme, l'an 1129.

I. **SEPTANTE**, nom sous lequel on entend ordinairement les soixante-dix ou soixante-douze interprètes qui, selon l'opinion commune, traduisirent les livres de l'Ancien Testament, ou du moins le Pentateuque, d'hébreu en grec, par l'ordre de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, l'an du monde 2758, 277 avant Jésus-Christ. Leur traduction porte le nom de *Version d'Alexandrie* ou *Version alexandrine*, parce qu'ils la firent dans l'île de Pharos, près d'Alexandrie. On rapporte fort diversement les moyens dont on se servit, soit pour les rassembler, soit pour s'assurer de la fidélité de leur traduction. Quoi qu'il en soit, il est certain que plusieurs anciens Pères ont regardé cette version comme infaillible et inspirée du Saint-Esprit, fondés en cela sur l'admirable conformité qui s'était trouvée entre les divers exemplaires de ces interprètes, quoiqu'ils n'eussent eu aucune communication les uns avec les autres. Ce dernier fait cependant étant douteux, l'Église n'a jamais décidé sur l'inspiration divine des Septante. Mais si cette version n'a pas été divinement inspirée à ses auteurs, c'est au moins un monument précieux; saint Jérôme lui-même, tout en relevant les imperfections et en condamnant l'abus qu'on pourrait en faire si on l'égalait, par exemple, aux sources hébraïques, reconnait dans plusieurs de ses ouvrages qu'elle est et qu'elle doit être d'une grande autorité. Nous ne croyons pas nous tromper en avançant qu'on semble avoir trop exagéré les vices de cette version, qui, bien examinée de près, offre beaucoup de sens qu'il est aisé de rapprocher du texte hébreu. « In quibus, dit saint Augustin, ab hebraica veritate putantur Septuaginta interpretes discrepare, et bene intellecti inveniuntur esse concordes. » *Voy.* Hieronym., *Apologia adv. Rufinum. l. II, et alibi passim.* August., *De Civit. Dei*, l. XVIII, c. XL. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissert. sur la Version des Septante.* Le P. Fabricy, qui, dans ses *Titres primitifs de la Révélation*, tom. I, p. 192 et suiv., fait une très-longue énumération de la multitude d'ouvrages faits au sujet de cette célèbre version. Bergier, *Diction. de théol.*, art. SEPTANTE et BIBLES GRECQUES. Ferrand, *Summa Biblica.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 128 et suiv., où l'on trouve traitées les diverses questions qui se rattachent à la version des Septante, et la liste des principales éditions qu'on en a données.

II. **SEPTANTE-DEUX**, disciples de Jésus-Christ. L'Église a trouvé bon de prendre un jour dans l'année pour honorer la mémoire des soixante-douze disciples que Jésus-Christ choisit, la troisième année de sa prédication, pour les envoyer devant lui, dans tous les lieux où il devait aller lui-même. Les Grecs les honorent le 4 janvier, et les Latins, le 15 juillet. Ce jour est celui où l'on célébrait autrefois, en France, la fête de la division des apôtres, dont on faisait l'office au collége de Montaigu à Paris.

SEPTEMPEDA. *Voy.* SAN-SEVERINO.

SEPTENAIRES. On appelait ainsi autrefois, en France, les maîtres ès arts qui, ayant enseigné pendant sept ans continus, *absque intermissione et citra fraudem*, dans une université, avaient obtenu des lettres de Septennium. Par l'article LIV des statuts de l'université de Paris, confirmé au grand conseil et au parlement, les septénaires étaient préférés aux autres gradués, quoique plus anciens nommés, excepté les docteurs en théologie. Les principaux des colléges célèbres jouissaient du même privilége. Par les articles I et II de la déclaration du mois d'octobre 1743, lorsqu'un bénéfice à charge d'âmes aura été requis par plusieurs gradués, ceux qui auront, depuis sept ans accomplis, la qualité de docteur ou de professeur en théologie seront préférés aux autres gradués, quoique plus anciens qu'eux. A l'égard des autres bénéfices qui ne sont point à charge d'âmes, la préférence est accordée aux professeurs ès arts, principaux et professeurs en droit qui auront exercé ces fonctions pendant sept années consécutives, sans interruption et sans fraude. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, t. X, p. 403, et t. XII, p. 683 et suiv.

Digitized by Google

SEPTHAÏ, un des Juifs qui, après la captivité de Babylone, faisaient faire silence pendant qu'Esdras lisait la loi devant le peuple. *Voy.* II Esdras, VIII, 7.

SEPTUAGÉSIME, mot qui signifie *soixante-dix*. C'est le nom qu'on a donné au dimanche qui commence la dixième semaine avant Pâques. Ce dimanche est le troisième avant le premier dimanche du Carême, et le premier terme qui lui sert de préparation. On ne doit point chercher d'autre raison de ces mots de *septuagésime*, de *sexagésime* et de *quinquagésime*, que l'intention de ceux qui ont voulu figurer des noms pour ces trois semaines sur celui de *quadragésime*, qui veut dire *carême* ou *quarantaine* de jeûnes, en rétrogradant par degrés jusqu'aux trois dimanches précédents, et en gardant l'ordre des nombres par dizaines depuis quarante jusqu'à soixante-dix. Nous ne voyons point de vestiges de la *septuagésime* dans l'Église romaine avant le VIe siècle ou la fin du précédent. Les Orientaux avaient aussi leur septuagésime, qu'ils observent encore aujourd'hui sous le nom de *prosphonésime* ou de la *prosphonèse*, c'est-à-dire *semaine de la publication*, parce qu'on y annonce au peuple le jeûne du Carême qui approche. L'intention de l'Église, dans l'institution de la septuagésime, est de nous faire prévenir, par ses offices et par la componction du cœur, les pratiques de la pénitence du corps, d'où vient qu'elle s'abstient, depuis ce jour jusqu'à Pâques, des cantiques de joie, tels que l'*Alleluia*, le *Te Deum*, le *Gloria in excelsis*. *Voy.* Thomassin, *Traité des Fêtes*, l. II, ch. XIII, et *Traité des Jeûnes*, IIe part., ch. 1. Bergier, *Diction. de théol.*

SÉPULCRAUX, hérétiques ainsi nommés parce qu'ils disaient que Jésus-Christ n'était descendu aux enfers que selon son corps, et que ces enfers n'étaient rien autre que le sépulcre où il avait été mis, et où sa sainte âme ne fut point enfermée. Cette erreur, qui a été soutenue par plusieurs calvinistes après Bèze, est contraire au Symbole, qui nous enseigne que l'âme de Jésus-Christ est descendue dans les limbes. *Voy.* Sander., *Hæres.*, *CCXXI*. Bergier, *Diction. de théol.*, art. ENFER, § 4.

I. **SÉPULCRE.** Les Hébreux ont toujours eu un grand soin de la sépulture des morts. La plupart de leurs sépulcres étaient creusés dans le roc : par exemple, celui qu'Abraham acheta pour mettre Sara, ceux des rois de Juda et d'Israël, et celui où fut mis le Sauveur. Quelquefois aussi ils étaient en pleine terre, mais toujours avec quelque marque assez sensible pour avertir d'éviter les souillures qu'on pouvait contracter en en approchant. Jésus-Christ, faisant allusion à l'usage de blanchir chaque année les sépulcres, appelle les pharisiens des sépulcres blanchis. Ailleurs il les compare à des sépulcres cachés, par l'approche desquels on se souille sans s'en apercevoir. *Voy.* Genèse, XXIII, 4, 6. Matth., XXIII, 27. Luc, XI, 44. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissertat. sur les funérailles*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 287 et suiv.

II. **SÉPULCRE (SAINT) ou TOMBEAU DU SAUVEUR** sur le mont Calvaire, creusé dans le roc, comme l'Évangile nous l'apprend. C'est une espèce de petite chambre, presque carrée en dedans, haute de huit pieds un pouce, et large de quinze pieds dix pouces. La porte, de quatre pieds de haut, sur deux pieds quatre pouces de large, se ferme par une pierre du même roc que celle du tombeau. C'est sur cette pierre que les princes des prêtres avaient appliqué leur sceau; c'est elle que les saintes femmes craignaient de ne pouvoir remuer, et sur laquelle enfin l'ange s'assit après que Jésus fut sorti du tombeau. Le lieu où le corps de Jésus fut placé, et qui occupe tout un côté de cette grotte, est une pierre élevée de terre de deux pieds quatre pouces, longue de cinq pieds onze pouces, et large de deux pieds huit pouces, posée en long, d'orient en occident. Elle subsiste encore aujourd'hui, mais tout incrustée d'un marbre blanc. *Voy.* Jean, XIX, 42. Marc, XVI, 3. Matth., XXVIII, 2. Paul Lucas, *Voyage dans l'Asie Mineure*, tom. II. L'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes*, art. SAINT-SÉPULCRE.

III. **SÉPULCRE (SAINT-)**, Ordre de chanoines réguliers. Godefroi de Bouillon s'étant rendu maître de Jérusalem en 1099, mit des chanoines dans l'église patriarcale du Saint-Sépulcre; et Arnoul, qui d'archidiacre de l'église de Jérusalem se fit élire patriarche, obligea ces chanoines de vivre en commun sous la règle de Saint-Augustin, en 1114. Cet Ordre se répandit en Allemagne, en France, en Angleterre, en Pologne, etc. Innocent VIII le supprima; cependant il subsiste encore en Pologne et en Allemagne. Il y a aussi des chanoinesses régulières du Saint-Sépulcre en Allemagne, en Espagne, etc. *Voy.* le P. Hélyot, tom. II, ch. XVII.

IV. **SÉPULCRE (SAINT-)**, Ordre militaire établi par le pape Alexandre VI, qui prit la qualité de grand maître pour lui et pour ses successeurs. Léon X, en 1516, et Clément VII en 1525, accordèrent de vive voix au gardien des religieux de Saint-François, en Terre Sainte, le pouvoir de faire de ces chevaliers du Saint-Sépulcre, et Pie IV confirma, par une bulle de l'an 1561, tous les privilèges accordés à ces religieux et au gardien par ses prédécesseurs. L'Ordre du Saint-Sépulcre a été réuni à celui de Saint-Jean-de-Jérusalem, et cette réunion a été confirmée par Paul V. *Voy.* le P. Hélyot, tom. II, ch. XVIII.

V. **SÉPULCRE (SAINT-)**, en latin *Sanctum Sepulcrum*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la ville de Cambrai. Elle reconnaissait pour fondateur saint Liesbert, évêque de la même ville. Ce prélat, ayant fait un voyage en Terre Sainte pour y voir, entre autres choses, le sépulcre de Notre-Seigneur, et n'ayant pu avoir cette consolation, fonda à son retour à Cambrai, l'an 1064, le monastère dont il s'agit en l'honneur du saint sépulcre, au même endroit où Gérard, son prédécesseur, avait fait bâtir, quelques années auparavant, un oratoire avec un cimetière pour les pauvres. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. III.

SÉPULTURE. Dans tous les temps, et chez tous les peuples, on a regardé comme sacrés les derniers devoirs que l'on rendait aux morts. Partout et toujours ç'a été une ignominie de laisser l'un de ses proches, de ses semblables, exposé à être dévoré par les bêtes sauvages et les oiseaux de proie, à moins que le mort n'eût mérité pendant sa vie cet acte de mépris, et que l'on ne voulût épouvanter le crime par cet exemple. Quand les prophètes désirent encourager les Hébreux à bien agir pendant le combat, quand ils veulent les détourner du crime, ils ne trouvent rien de plus fort que de leur annoncer que Dieu destine leur corps à devenir la nourriture des bêtes fauves et des oiseaux de proie. *Compar.* FUNÉRAILLES. Quant à la sépulture envisagée au point de vue du droit canon, les canonistes établissent que, pour la

Digitized by Google

concession d'une sépulture dans l'église, il faut le consentement de l'évêque ou au moins du provincial, si c'est dans une église de réguliers. Ils ajoutent qu'il faut que le tombeau soit creusé dans la terre, et ne soit point sous l'autel, ni même sous les degrés de l'autel. Le rituel romain veut que l'on enterre les ecclésiastiques dans un lieu particulier, séparé de celui qui est destiné à la sépulture des laïques; qu'il y ait même une distinction pour les prêtres sur les autres clercs inférieurs. Le chœur et le cancel de l'église de la paroisse étaient autrefois le lieu ordinaire de la sépulture des curés. C'est le règlement du concile de Tours de l'an 1583. Il n'y avait autrefois que les corps des martyrs qui fussent enterrés dans les églises. On inhumait les autres dans les cimetières seulement, et l'empereur Constantin fut le premier qui se fit enterrer dans le portique du temple des Apôtres à Constantinople. L'usage des sépultures dans les églises ayant été toléré, on n'accorda d'abord cet honneur qu'aux fidèles d'une piété distinguée, puis à tous les autres indifféremment. Les personnes illustres désirèrent alors à d'être enterrées dans les lieux les plus honorables de l'église. C'est ce qui a donné lieu aux sépultures dans le chœur, qui ne furent accordées d'abord qu'aux personnes de la première considération, et, dans la suite, aux patrons et aux fondateurs, à l'égard desquels cette prérogative est devenue un droit de rigueur. *Voy.* le *Recueil de jurisprudence canonique.* Les *Mémoires du clergé*, tom. XII, p. 276 et suiv. Richard et Giraud. L'abbé André, qui, en quatre paragraphes, examine le lieu où la sépulture doit être faite; à qui elle doit être donnée; la forme des enterrements, et la violation de sépulture.

SEPULVEDA (Juan-Ginès de), théologien et jurisconsulte, né à Pozzo Blanco, près de Cordoue, en 1491, mort à Mariano, près de la même ville, l'an 1572, fut un des hommes les plus distingués de son siècle. Il eut un canonicat à Salamanque, et devint théologien et historiographe de Charles-Quint. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Fato et libero arbitrio lib. III;* Rome, 1526, in-4°; Paris, 1541, in-8°; c'est une réfutation des erreurs de Luther; — 2° *De Ritu nuptiarum et dispensatione;* Rome, 1531, in-4°; — 3° *De Correctione anni mensiumque romanorum;* Venise, 1546, in-8°; — 4° *De la Vérité du corps et du sang de Jésus-Christ dans le sacrifice de la messe*; Paris, 1570. Les *Œuvres complètes* de cet auteur ont été imprimées à Cologne, 1602. *Voy.* André Schott, *Vita Sepulvedæ*, à la tête de l'édition de 1602. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispana nova.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIII. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SEQUANUS. *Voy.* Seine, n° II.

SEQUESTRE, dépôt d'une chose litigieuse en main tierce, afin de la conserver à la partie à qui elle appartiendra. Quand aucun des contendants au sujet d'un bénéfice ne paraît avoir droit, on met les fruits de ce bénéfice en sequestre, et l'évêque diocésain commet pour le desservir une ou plusieurs personnes autres que celles qui y prétendent droit, et leur assigne une rétribution payable par préférence sur les fruits dudit bénéfice, nonobstant toute saisie et autre empêchement sur cette rétribution de la desserte. *Voy.* la Combe, *Jurisprud. canonique*, au mot Séquestre.

SER, ville de la tribu de Nephthali. *Voy.* Josué, xix, 35.

SERAPHIM, terme hébreu auquel correspond notre français séraphins. On donne ce nom aux serpents ailés qui firent mourir les Israélites dans le désert. Dans Isaïe, il signifie une sorte d'anges qui étaient au-dessus du trône du Seigneur, et qui avaient six ailes; deux qu'ils élevaient sur leurs têtes, deux dont ils couvraient leurs pieds, et deux dont ils se servaient pour voler, se criant de l'un à l'autre : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées.* Dans la distinction des neuf chœurs d'anges, les Séraphins sont au premier rang. *Voy.* Nombres, xxi, 6. Isaïe, vi, 2, 3. *Compar.* Ange, n° I.

I. **SÉRAPHIN**, nom d'un Ordre de chevalerie qui fut institué, l'an 1334, par Magnus IV, roi de Suède, pour conserver le souvenir du fameux siége d'Upsal. Cet Ordre fut dédié à Jésus-Christ, et les chevaliers portaient le nom de Jésus dans un ovale qui pendait au bas d'un collier composé de séraphins et de croix patriarcales alternativement. *Voy.* le P. Hélyot, tom. VIII, ch. xliii.

II. **SÉRAPHIN**, capucin, fut un des plus célèbres prédicateurs de son Ordre, et même de son siècle. Il se fit entendre dans les principales églises de Paris, et il prêcha le Carême devant le roi en 1696 et 1699. Nous avons de lui : 1° *Homélies sur les Évangiles des dimanches de l'année;* Paris, 1694, 6 vol. in-12; — 2° *Homélies sur les Évangiles et les Épîtres des mystères et des fêtes du mois de novembre et de décembre;* 1697, 2 vol. in-12; — 3° *Homélies sur les Évangiles et les Épîtres des mystères et des fêtes des mois de janvier, février, mars et avril;* 1703, 4 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1694, 1703 et 1726. *Diction. des prédicat.*

III. **SÉRAPHIN DE ROUEN**, capucin de la province de Normandie, mort à Lisieux en 1631, savait l'hébreu, le syriaque, le grec, et se distingua par son zèle contre les hérétiques. Outre un *Traité sur les éléments de la langue hébraïque*, on a de lui : la *Relation* d'une dispute publique qu'il eut à Caen avec un ministre huguenot; Caen, 1731. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, t. III, p. 87 et suiv.

IV. **SÉRAPHIN DE VICENCE**, capucin, a laissé : *Prediche quaresimali... coll' aggiunta di parecchi altri discorsi dal medesimo recitati sopra varie materie;* Naples, 1751, in-4°. Les ouvrages de ce Père sont très-estimés en Italie.

SÉRAPIE (Sainte), vierge et martyre en Italie, et compagne de sainte Sabine. *Voy.* Sabine, n° I.

I. **SÉRAPION** (Saint), évêque d'Antioche, mort, comme on croit, vers l'an 211, fut promu à l'épiscopat l'an 190. Il y fit éclater sa vertu, sa doctrine, son éloquence et son zèle contre les hérétiques du temps. Il composa un *Traité* pour réfuter le faux évangile de saint Pierre, dont se servaient les docètes, qui étaient une branche des gnostiques. Il avait encore écrit une lettre contre les montanistes et quelques autres épîtres, dont saint Jérôme fait mention. On célèbre sa fête le 30 octobre. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, tom. V et VI. Tillemont, *Mémoires*, tom. III.

II. **SÉRAPION** (Saint), martyr d'Alexandrie, fut brisé de coups, et précipité de dessus le toit de sa maison par les païens de cette ville, aussitôt après la mort de sainte Apolline, l'an 249. On fait sa fête le 14 novembre. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. VI, c. xli.

III. **SÉRAPION** (Saint), martyr d'Alexandrie et moine ou anachorète, souffrit avec dix autres,

Digitized by Google

dans le IVe siècle, sous l'empire de Maximin Daza, qui régna de l'an 305 à l'an 314. On honore sa mémoire le 23 mars.

IV. **SÉRAPION** (Saint), né en Égypte au commencement du IVe siècle, était surnommé *le Sindonite* parce que, s'étant dépouillé de tout, il n'avait gardé qu'une chemise de lin, que les Grecs appellent *sindon*. Il excellait dans l'amour de la pauvreté et de la pénitence, ce qui le fit encore appeler Sérapion l'Impassible. Il avait fait profession de la vie solitaire; et, quoiqu'il n'eût point fait d'étude, il savait par cœur l'Écriture sainte, et la méditait sans cesse. Il mena une vie extraordinaire, voyageant en divers pays, et se rendant quelquefois comme esclave. Il conserva partout l'esprit de pauvreté et de pénitence; et Pallade, qui rapporte sa vie, dit que Dieu autorisa sa conduite par le don des miracles, qu'il lui communiqua.

V. **SÉRAPION** (Saint), évêque de Thmuis, dans la basse Égypte, mort au IVe siècle, avait été supérieur d'un grand nombre de solitaires, et ami particulier de saint Antoine lorsqu'il était retiré dans la Thébaïde. Il était si éloquent, qu'on le surnomma le *Scolastique*, c'est-à-dire le savant. Saint Athanase l'ordonna évêque vers l'an 340, et il fut un des plus zélés défenseurs de la divinité de Jésus-Christ contre les ariens. L'an 347 il assista au concile de Sardique, et, vers l'an 352, il fut député par saint Athanase, avec quatre autres évêques et trois prêtres, vers l'empereur Constance, qui était alors en Italie. On ignore l'issue de cette négociation, mais on sait que saint Sérapion fut exilé comme les autres évêques catholiques. On ne connaît ni le jour, ni l'année de sa mort. Le Martyrologe romain en fait mention au 21 mars. Il nous reste de saint Sérapion : un *Traité contre les Manichéens*, qui a été inséré dans la *Bibliothèque des Pères*, édit. de Lyon. Saint Jérôme appelle ce traité un *excellent ouvrage*. *Voy*. Hieronym., *In Catal.*, c. XCIX. Athanas., *Epist. ad Dracon*. Sozomène, *Hist.*, l. IV. Dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VI, p. 36 et suiv.

VI. **SÉRAPION** (Saint), abbé d'Archinoé, dans la haute Égypte, mort vers la fin du IVe siècle, était prêtre et supérieur de plusieurs monastères qui se trouvaient répandus dans les solitudes du canton de cette ville. Il avait sous sa conduite environ dix mille solitaires qui vivaient de leur travail, et donnaient le reste aux pauvres. *Voy*. Rufin, *Vit. Patr.*, l. II, c. XVIII. Pallad., *Hist. Lausiac.*, c. LXXVI.

SERARIUS ou **SERRARIUS** (Nicolas), jésuite, né à Rembervillers en Lorraine l'an 1555, mort à Mayence l'an 1609, fut un habile commentateur de l'Écriture sainte. Il professa la philosophie, la théologie scolastique, puis l'Écriture sainte à Wurtzbourg et à Mayence. Il a laissé un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Apostolis Domini nostri Jesu Christi disputatio;* Wurtzbourg, 1585, in-12, — 2° *Contra Novos novi Pelagiani et Chiliastæ Fr. Puceii Filidini Errores libri duo;* ibid., 1593, in-12; — 3° *Commentaria in Tobiam, Ruth, Judith, Esther et Machabæos, spoliis Ægyptiorum instructa;* Mayence, 1599, in-4°; — 4° *In Sacros divinorum Bibliorum Libros, Tobiam, Judith, Esther et Machabæos Commentarius*; ibid., 1600, in-4°; ibid., 1610; Paris, 1611, in-fol.; — 5° *Tri-Hæresium, seu de celeberrimis tribus apud Judæos, Pharisæorum, Sadducæorum et Essenorum sectis, ad varios utriusque Testamenti, veterumque scriptorum locos intelligendum*, etc.; Mayence, 1604, in-8°; — 6° *Rabbini et Herodes, seu de tota Rabbinorum gente, partitione, creatione, auctoritate, pluribusque rebus aliis et sacris et prophanis*, etc.; Mayence, 1607, in-8°; — 7° *Sacri Peripatetici, sive de sacris Ecclesiæ processionibus libri duo;* Cologne, 1607, in-12; — 8° *Litaneutici, seu de litaniis libelli duo*, etc.; ibid., 1607, in-12; — 9° *Judices et Ruth explanati;* Mayence, 1609, in-fol.; Anvers, 1610, in-fol.; — 10° *Josue libris quinque explanatus*; Mayence, 1609, 2 vol. in-fol.; Cologne et Paris, 1610; — 11° *Opuscula theologica;* Mayence, 1611, 3 vol. in-fol. *Voy*. Alegambe et Sotwel, *De Scriptor. Societ. Jesu*. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Baronius, qui, dans ses *Annales*, appelle Serarius *la Lumière de l'Église d'Allemagne*. Richard et Giraud, qui donnent la liste de ses autres ouvrages.

SERCENIA. *Voy*. CLEOPATRIS.

I. **SERDOT** (Saint), évêque de Lyon. *Voy*. SARDOT, n° I.

II. **SERDOT** (Saint), évêque de Limoges. *Voy*. SADROC, n° II.

SÉRÉBIA, un des lévites qui faisaient faire silence pendant qu'Esdras lisait la loi au peuple, après la captivité de Babylone. *Voy*. II Esdr., VIII, 7; IX, 5.

I. **SEREIN** (Saint), martyr, disciple d'Origène et compagnon de saint Plutarque. *Voy*. PLUTARQUE.

II. **SEREIN** ou **SERÈNE**, **SINER**, **SIREN** (Saint), martyr de Sirmich en Pannonie, né en Grèce, vivait au IVe siècle. Il se retira dans la Pannonie, que nous appelons maintenant *Hongrie*, où il s'occupait de la culture d'un jardin près de Sirmich, lorsque la femme d'un officier de l'empereur vint s'y promener à une heure indue. Saint Serein l'ayant obligée de se retirer, elle en écrivit à son mari, qui vint à Sirmich avec une lettre de l'empereur, pour poursuivre Serein auprès du gouverneur. Celui-ci ayant interrogé Serein sur sa religion, qu'il confessa librement, lui fit couper la tête le 22 février 307 ou 308. *Voy*. D. Thierry Ruinart, *Acta sincera*.

SÉRÉNIC, vulgairement **SÉLÉRING**, et quelquefois **SÉNÉRI** (Saint), diacre reclus au diocèse de Séez, né à Spolette en Ombrie, mort, comme on croit, vers l'an 669, alla à Rome avec son frère, saint Sérénède ou Séréné, où ils furent ordonnés diacres, et de Rome ils passèrent en France, et se retirèrent dans un village du diocèse du Mans, nommé *Saulge*, au doyenné de Brûlon. Sérénic s'étant séparé de son frère, s'établit dans le territoire d'Hyesmes, au diocèse de Séez, où il construisit un ermitage pour lui et pour son disciple Flavard; puis il bâtit un monastère, dans lequel il laissa à sa mort cent quarante religieux. Son corps fut transporté, au commencement du Xe siècle, à Château-Thierry en Brie, où l'on fait sa fête le 7 mai, sous le nom de saint *Sénéri* ou *Serni*.

SERENIUS (Basile), chanoine régulier de Latran, né à Milan en 1565, mort l'an 1630, était si docte et si éloquent, qu'il parlait sur-le-champ et avec dignité sur toutes les matières qu'on lui proposait. Il prêcha avec beaucoup de succès, et fut nommé abbé général de sa congrégation dans le chapitre général de Bologne. On a de lui : 1° *De Antiquitate et dignitate Ordinis canonici, hoc est, propugnaculum ejusdem Ordinis, ab Augustino de novis Ticinensi olim editum, emendavit et illustravit;* Milan, 1603; — 2° *Rosetum exercitiorum spiritualium, Joannis Mauburni, Bruxellensis, canonici regularis, emendatum et illustratum;* ibid., 1603; — 3° *Sermones in præcipuas christiani cultus solemnitates Absalonis, abbatis Spinckirsbacensis, emendati;* ibid.,

Digitized by Google

1605, in-4°; — 4° *Indulta ac privilegia pontificia canonicorum regularium S. Salvatoris Lateranensis in unum collecta et illustrata;* ibid., 1606; — 5° *Allegationes seu consilia et responsiones ad nonnulla quæsita circa episcopalia insignia atque functiones prælatis canonicorum regularium indulta;* Pavie, 1616; — 6° *Parænesis de excelso Salvatoris almæque Genitricis nomine reverenter enunciando;* Milan, 1617; — 7° *Canon vitæ canonicæ, deuteronomium et speculum clericorum, quod apostolicam regulam dicunt, eximii doctoris S. Augustini cum assertionibus et notis;* ibid., 1612, in-4°; — 8° *De Ineundo seu legitime conferendo Canonicatu, dissertatio;* ibid., 1627; — 9° *Idea christiani sacerdotis;* — 10° *Homilia in Evangelia juxta ritum S. Mediolanensis Ecclesiæ. Voy.* la *Biblioth. Scriptor. Mediolan.*

SÉRENT (J.-B. Sébastien de), docteur en droit, né à Vannes, vivait au XVIIIe siècle. Il embrassa l'état ecclésiastique, professa la rhétorique, et fut président de la société littéraire-militaire de Besançon. Il a laissé quelques écrits, entre autres : 1° *L'Ignorance et le mépris de la discipline, source de la décadence des plus belles sociétés de l'Église catholique;* 1750, in-8°; — 2° *Pèlerinage littéraire et pieux en Champagne, Franche-Comté, Lyonnais et Bourgogne;* 1756, in-12; — 3° *Description ecclésiastique et civile de la Franche-Comté. Voy. la France littéraire.* Richard et Giraud, qui donnent les titres de plusieurs autres ouvrages de Sérent.

SÉRÉSER, un des lieutenants de Nabuchodonosor, roi de Babylone. *Voy.* Jérémie, XXXIX, 3. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SÉRETH, fils d'Ashur et de Halaa, descendant du patriarche Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 7.

I. **SERF** (Saint), martyr d'Afrique sous les Vandales, et compagnon de saint Libérat. *Voy.* LIBÉRAT, n° II.

II. **SERF** ou **SERVE** (Saint), martyr d'Afrique sous les Vandales, au Ve siècle, était un gentilhomme de la ville de Tuburbe, de la province proconsulaire d'Afrique. Huneric, roi des Vandales, ayant renouvelé la persécution contre les catholiques, Serf fut arrêté l'an 484, et mourut dans les tourments, que les bourreaux lui firent souffrir pour avoir soutenu la divinité de Jésus-Christ contre les ariens. On célèbre sa fête le 7 décembre. *Voy.* saint Victor de Vite, *Hist. de la persécution des Vandales*, l. V.

III. **SERF**. *Voy.* ESCLAVAGE. OBLAT, n° II.

IV. **SERF DE LA SAINTE MÈRE DE JÉSUS-CHRIST**, nom d'un Ordre religieux qui prit naissance à Marseille en 1257, sans qu'on en connaisse le fondateur, et qui fut confirmé par Alexandre IV, le 26 septembre de la même année. Ce pape lui donna la règle de Saint-Augustin. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques, religieux et militaires*, etc., t. III, ch. XLV.

SERGARDI (Lodovico), poëte, né à Sienne en 1660, mort à Spolète l'an 1736, avait acquis une grande réputation par ses poésies. Alexandre VIII lui confia une partie de la correspondance latine avec l'Église de France, et, vers la fin de sa vie, il reçut, avec le titre de Monseigneur, la charge élective de préfet de la basilique vaticane. Nous citerons de lui : *Oratio pro eligendo summo Pontifice post obitum Innocentii XI;* Rome, 1689, in-4°. *Voy.* Fabroni, *Vitæ Italorum*, tom. X. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. X. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SERGE Ier** (*Sergius*) (Saint), pape, né à Palerme vers l'an 635, mort à Rome le 8 septembre 701, fut admis dans le clergé de Rome par le pape Adéodat, vers l'an 672. Le pape Léon II l'ordonna prêtre en 683, et lui donna le titre ou la paroisse de Sainte-Susanne à gouverner. Il fut élevé sur le saint-siége le 15 décembre 687, pendant le schisme des antipapes Théodore et Pascal. Ce dernier s'efforça de le détrôner, et lui fit souffrir une longue persécution par le moyen de Jean, exarque de Ravenne, qui l'obligea de demeurer pendant près de sept ans absent de son Église. Sa sépulture se fit à Saint-Pierre du Vatican le 9 septembre, jour marqué pour son culte dans le Martyrologe romain. Jean VI lui succéda. Nous avons de lui : 1° une *Lettre* à Céolfride, abbé anglais; — 2° quelques *Décrets. Voy.*, sur ce Pape et les suivants, Anastase, *Liber pontificalis.* Baronius, *In Annal.* Platina, *In Vitas Summorum Pontific. cum Opus.* Artaud de Montor, *Histoire des souverains Pontifes.*

II. **SERGE II**, pape, né à Rome, mort en 847, succéda à Grégoire IV en 844, malgré un diacre, appelé Jean, qui, à la tête de quelques mutins, s'était emparé du palais de Latran. Sergius donna à l'évêque de Drogon, fils de Charlemagne, des lettres de vicaire apostolique dans toutes les provinces au delà des Alpes. Léon IV lui succéda.

III. **SERGE III**, pape, né à Rome, mort en 911 ou 912, monta sur le saint-siége en 905. Il fit tous ses efforts pour détruire les doctrines de Photius, qui comptaient en Orient un grand nombre de partisans. Anastase III lui succéda. *Voy.* Sigebert, *In Chronic.* Baronius, *In Annal.*, etc.

IV. **SERGE IV**, pape, dit auparavant *Pietro Bocca di porco*, né à Rome, mort en 1012, était évêque d'Albano depuis cinq ans lorsqu'il fut élu, en 1009, après Jean XVIII ou XIX, qui avait abdiqué le pontificat. Son règne ne fut signalé par aucun événement important. Benoît VIII lui succéda. *Voy.* Baronius, *In Annal.*

V. **SERGE** (Saint), martyr de Syrie, vivait dans le IIIe ou le IVe siècle. Lui et saint Bacque étaient les premiers d'une compagnie d'officiers qui suivaient l'armée de Syrie, sous l'empereur Maximien. Ce prince, n'ayant pu les forcer à se trouver avec lui à un sacrifice qu'il faisait faire à Jupiter, les fit conduire enchaînés au préfet d'Orient ou gouverneur de Syrie, qui les fit mettre à mort après leur avoir fait éprouver les plus cruels tourments. On célèbre leur fête le 7 octobre. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. V, p. 491.

VI. **SERGE** (Saint), un des patrons de la Russie, né à Rostof en 1314, mort à Troitza le 25 septembre 1392, était fils d'un boyard. A vingt-deux ans il résolut d'embrasser la vie cénobitique, et se construisit une cellule dans une épaisse forêt, à soixante verstes de Moscou. La réputation de ses vertus se répandit promptement dans toute la Russie. Le métropolitain de Moscou voulut en vain l'avoir pour successeur, et le prince Dmitri Donskoi l'employa utilement à la pacification de ses peuples. Les Grecs unis et non unis célèbrent sa fête le 25 septembre. *Voy.* Karamzin et Solovief, *Histoire de Russie.* Bantich-Kamenski, *Diction. biogr.* Kulezynski, *Specimen Ecclesiæ Ruthenicæ.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **SERGE (SAINT-)**, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, était située dans la ville d'Angers. Elle fut quelquefois appelée, dans les anciens titres, *l'abbaye de Saint-Bach et de Saint-Médard*, et elle a été fondée par le roi Childebert ou, selon d'autres, par Noménoé, prince des Bretons.

I. **SERGEANT** (John), prêtre catholique, né en 1621 à Barrow, dans le comté de Lincoln,

Digitized by Google

mort l'an 1707, appartenait à une famille protestante; il fit ses études à l'université de Cambridge. Thomas Morton, évêque de Durham, le prit pour son secrétaire, et le chargea de faire des extraits des saints Pères. Sergeant, ayant appris, dans ce travail, à reconnaître les erreurs des nouveaux réformés, embrassa la religion catholique. En 1642 il alla faire sa théologie à Lisbonne, et il y fut ordonné prêtre. Dix ans après il revint en Angleterre, où il exerça le saint ministère en qualité de missionnaire, mais sous divers noms. Il a composé un grand nombre d'ouvrages polémiques contre le protestantisme, et dirigés spécialement contre les théologiens anglicans les plus renommés. L'histoire de ses controverses, écrites par lui-même, n'a été publiée qu'en 1816, dans le recueil intitulé : *Catholicos*. *Voy*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **SERGEANT** (John), anglican, né en 1720 dans le New-Jersey, mort à Stockbridge l'an 1749, se livra dès sa jeunesse à la prédication de l'Évangile chez les Indiens du Massachussets, et traduisit dans leur langue tout le Nouveau Testament et une partie de l'Ancien. Il a publié : 1° *Lettre sur l'éducation des enfants indiens*; — 2° *Sermons sur le danger des illusions en matière de religion*; 1743. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

SERGENT (Dominique), de l'Ordre des Frères Prêcheurs, naquit à Laval. Il se distingua par ses talents pour la théologie et pour la chaire. Il fut prédicateur ordinaire d'Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, prieur du collége de Saint-Jacques à Paris, et provincial de la province de France. Il combattit avec beaucoup de zèle, de vive voix et par écrit, les erreurs de Luther et de Calvin. On a de lui : *Traité du baptême des hérétiques*, montrant si on doit le réitérer, pourquoi et comment; avec un indice des questions de Pierre Viret résolués, et un *Traité des cérémonies du baptême*; Avignon, 1566, in-8°. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 269.

SERGENTZA, ancien siége épisc. de la province d'Europe, sous la métropole d'Héraclée, uni à celui de *Tzurulloès* ou *Turulus*. Il y a eu pour évêques Jean, qui assista au concile de Photius, sous le pape Jean VIII, et un autre prélat dont on ignore le nom, mais qui fut chargé de l'administration de l'Église de Sergentza, étant déjà évêque d'Athyre, sous le patriarche Michel Anchiali. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1132. *Compar.* Tzurolloès.

SERGE-PAUL. *Voy*. Sergius, n° IV.

SERGIOPOLIS ou **BARSALIUM**, ville épisc. de l'Euphrate, sous la métropole d'Hiérapolis, au diocèse d'Antioche, appelée autrefois par les Syriens *Rosapha* ou *Rosiphta*. On la nomma ensuite *Sergiopolis*, à cause d'une église bâtie dans le même endroit en l'honneur de saint Serge martyr, qui était en grande vénération dans le pays. Il y a eu trois évêques : le premier, N..., fut consacré quelque temps après la tenue du concile d'Éphèse; le second, nommé Candide, régnait du temps de Chosroès, roi de Perse, et le troisième, Abraamius, assista et souscrivit au cinquième concile général. Il est qualifié de *métropolitain de Sergiopolis*; ce qui fait croire que cette église était érigée alors en métropole. Sergiopolis est aujourd'hui un archevêché *in partibus* sans suffragants. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 951. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 214. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 181-182.

I. **SERGIUS**. *Voy*. Serge.

II. **SERGIUS Ier**, patriarche de Constantinople en 610, mort en 639, était Syrien d'origine. L'an 626 il se déclara chef du parti des monothélites; mais il le fit triompher plus par la ruse que par la force ouverte. Il persuada à l'empereur Heraclius que le monothélisme n'altérait en rien la pureté de la foi, et le prince en conséquence l'autorisa par un édit qu'on nomma *Ecthèse*, c'est-à-dire *Exposition de la foi*. Sergius fit recevoir cet édit dans un conciliabule de Constantinople, et parvint même à tromper le pape Honorius par des termes équivoques. Cet homme artificieux fut justement anathématisé dans le sixième concile général. *Voy*. Feller, *Biogr. univers. Compar.* Ecthèse, Honorius, n° I. Monothélites.

III. **SERGIUS II**, patriarche de Constantinople, mort l'an 1019, après un gouvernement de vingt ans, soutint le schisme de Photius contre l'Église romaine. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

IV. **SERGIUS PAULUS** ou **SERGE-PAUL**, proconsul ou gouverneur de l'île de Chypre, qui fut converti par saint Paul, malgré les efforts d'un certain Élymas, magicien, qu'il avait auprès de lui. Quelques-uns croient que ce Sergius Paulus est le premier évêque de Narbonne; mais les plus habiles pensent que cet évêque est plus récent que Serge, converti par l'apôtre, de plus de deux siècles. Le sentiment qui soutient que le grand apôtre ne prit son nom de Paul que depuis la conversion du proconsul n'est pas généralement suivi, quoique fondé sur ce que saint Luc ne commence à donner ce nom à l'Apôtre que depuis cette rencontre. *Voy*. Actes, xiii, 6, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SERIACUM IN PRATIS. *Voy*. Sery-aux-Prés.

SÉRIEUX (Jean-Adrien), avocat, a donné : *La Géographie sacrée et historique de l'Ancien et du Nouveau Testament*; 1746, 2 vol. in-12. *Voy. La France littéraire.*

SERIO (Marco), en latin *Serius*, ecclésiastique, né à Palerme, mort en 1663, était docteur en théologie et protonotaire apostolique. Il a publié : 1° *De Officio et parochi potestate*; — 2° *De Restitutionis Onere*; — 3° *In Sanctæ cruciatæ Bullam Tractatus*; — 4° *In Ecclesiæ Censuras Tractatus*; — 5° *In D. Thomæ Summam brevis Expositio*, etc. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

SERIPAND ou **SERIPANDI**, **SERIPANDO** (Girolamo), célèbre et savant cardinal, né à Naples en 1493, mort à Trente l'an 1563, se fit religieux de l'Ordre de Saint-Augustin. Il devint ensuite docteur et professeur en théologie à Bologne, archevêque de Salerne, cardinal et légat du pape Pie IV au concile de Trente. On a de lui : 1° un *Traité de la justification*, en latin; — 2° des *Notes* en latin *sur l'Épître aux Galates*, avec des réponses à des questions sur le texte des Épîtres canoniques; Anvers, 1567; — 3° un *Commentaire* latin *sur les Épîtres de saint Paul et sur les Épîtres canoniques*; Naples, 1601; — 4° un *Traité du péché originel*; — 5° une *Explication du Symbole des apôtres*, en italien; Venise, 1569; — 6° un *Abrégé* en latin *des Constitut. de l'Ordre de Saint-Augustin*; Venise, 1549; — 7° des *Sermons*, etc. *Voy*. Tafuri, *Storia degli Scrittori Napolitani*, tom. III, part. II, p. 193. Ossinger, *Biblioth. Augustiniana*. Feller; Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SERLON, bénédictin de Cérisi, né à Vaubadon, près de Bayeux, mort saintement à l'abbaye de Clairvaux l'an 1158, passa avec Geoffroi, son maître d'études, par le motif d'une plus grande perfection, dans la célèbre abbaye de

Digitized by Google

Savigny, au diocèse d'Avranches, et en devint abbé l'an 1140. Sept ans après, s'étant rendu au chapitre général de Citeaux, il réunit entre les mains de saint Bernard, en présence du pape Eugène III, son abbaye à l'Ordre de Citeaux, et la lui soumit, avec tous les autres monastères qui en dépendaient, tant en France qu'en Angleterre. Cinq ans avant sa mort le saint abbé, si remarquable par ses talents et sa sagesse, abdiqua, et se retira à Clairvaux, où il vécut en simple religieux. On a de lui : 1° un recueil de *Sermons* dans le *Spicilegium* de dom Luc d'Achéry, tom. XVIII; — 2° des *Pensées morales*, dans la *Biblioth. de Citeaux*; — 3° quelques autres ouvrages manuscrits. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **SERMENT**, c'est un acte de religion par lequel on prend Dieu à témoin de ce que l'on assure ou de ce que l'on promet. *Voy.* JUGEMENT, n° I. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, art. SERMENT. L'abbé André, art. SERMENT, § I.

II. **SERMENT DE FIDÉLITÉ DES ÉVÊQUES.** Le serment de fidélité des évêques de France fait au roi est très-ancien, comme il paraît par une lettre d'Yves de Chartres au pape Pascal II. Il nous en reste néanmoins peu de chose sous les rois de la première race. Les évêques prêtaient d'abord ce serment avant qu'ils fussent sacrés; mais, depuis les remontrances du clergé au roi Louis XIII, ils ne le prêtèrent plus qu'après leur sacre. Aujourd'hui, en France, le serment se fait d'après la formule fixée par le sénatus-consulte du 23 décembre 1852. Le ministre des cultes ou le premier aumônier donne lecture de la formule du serment, réglée par l'art. 6 du concordat. Le prélat met sa main dans celles de l'empereur, et dit : *Je le jure ainsi, et le promets à Dieu et à l'empereur*. Ensuite il signe avec le ministre des cultes le procès-verbal de la prestation du serment. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. II, p. 538, 1237. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, art. SERMENT, § II.

SERMOLOGE, livre contenant des sermons. On appelait autrefois sermologes les livres qui contenaient des discours ou des sermons des Papes et des autres personnages considérables par leur sainteté; et on lisait ces sermons aux fêtes des confesseurs, tous les jours, depuis Noël jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, à la Purification, à la Toussaint, et à quelques autres fêtes.

SERMON, discours chrétien prononcé dans une église aux fidèles assemblés, pour les instruire des vérités de la religion, et les rappeler à la pratique des vertus chrétiennes; car c'est surtout dans les sermons que sont exposés les dogmes chrétiens et les grands préceptes de la morale évangélique. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

I. **SERNIN** (Saint), premier évêque de Toulouse. *Voy.* SATURNIN, n° I.

II. **SERNIN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Saturninus*, ancienne abbaye régulière de l'Ordre de Saint-Augustin, située à l'extrémité de la ville de Toulouse. Elle fut commencée, vers la fin du IVe siècle, par saint Sylvius, et achevée par saint Exupère, successeur de saint Sernin dans l'épiscopat. Cette église ayant été rebâtie, vers le XIIe siècle, par saint Raymond, chanoine régulier du monastère qui lui était uni, le pape Urbain II, qui passa à Toulouse en revenant de tenir un concile à Clermont, la consacra en 1097, et la déclara soumise immédiatement au Saint-Siége, aussi bien que son chapitre. Le chapitre, qui professait la règle de Saint-Augustin, fut sécularisé, en 1526, par le pape Clément VII. *Voy.* Moréri, édit. de 1753, art. TOULOUSE. Richard et Giraud.

SÉRON, général de l'armée d'Antiochus Épiphane, attaqua Judas Machabée dans l'espérance de l'accabler par le grand nombre de ses troupes; mais cette multitude fut, au contraire, taillée en pièces par le petit nombre de gens d'un homme qui mettait toute sa confiance dans le nom du Seigneur. *Voy.* I Machab., III, 13, etc.

SÉROR, fils de Bécorath, bisaïeul de Saül. *Voy.* I Rois, IX, I.

I. **SERPENT.** La ruse, la prudence et la finesse du serpent sont désignées dans l'Écriture sainte comme des qualités qui le distinguent des autres animaux. Son culte est connu dans toute l'antiquité païenne; et le démon semble avoir pris plaisir à diviniser cet animal comme un trophée de sa victoire sur les hommes. Il y a eu aussi des hérétiques, nommés *ophites* (*voy.* ce mot), qui adoraient le serpent séducteur d'Ève, et lui attribuaient toutes sortes de sciences. L'Écriture parle de différentes espèces de serpents; on peut les voir exposées dans D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et dans J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 83-86. Nous avons cru cependant devoir consacrer ici quelques lignes non-seulement au *serpent d'airain* et au *serpent de la création* ou *de la tentation*, à cause des questions importantes qui s'y rattachent, mais encore à un troisième, sur la nature duquel on est loin de s'accorder. Ce dernier se trouve dans Job (XXVI, 13) et dans Isaïe (XXVII, 1). Le terme hébreu qui le désigne est *bâriah* (avec un *Heth* à la fin). Ce terme vient d'un verbe qui signifie *passer d'un endroit dans un autre, traverser, fuir*; et il se dit également des personnes et des choses. De ce même verbe hébreu dérive *beriah*, c'est-à-dire *levier, barre transversale*, qui s'étend d'un côté de la porte à l'autre. Or les Septante ont traduit dans Job : *dragon qui s'éloigne, transfuge* (*drakonta apostatên*), et dans Isaïe : *serpent fuyant* (*ophin pheugonta*). La Vulgate a rendu dans le premier passage : *serpent tortueux* (*coluber tortuosus*), et dans le second : *serpent levier* (*serpentem vectem*). Cette différence de traduction dans la Vulgate vient sans doute de ce que, dans Isaïe, l'hébreu, immédiatement après *nâhâsch bâriah*, porte *nâhâsch haqallâthôn*, c'est-à-dire *serpent tortueux*. Quant à l'expression *serpent levier* de la Vulgate, les uns l'entendent d'un *serpent droit et long* comme la barre transversale d'une porte; les autres, d'un *serpent fort, robuste* comme un levier; d'autres, d'un *serpent qui ferme*, parce que, dans la prison de l'enfer, il fermera les damnés comme la barre ferme la porte; enfin, d'autres autrement. Pour nous, nous pensons, avec les meilleurs hébraïsants, que la signification de *fugitif, fuyard* (*fugax*), est celle qui convient le mieux dans les deux passages du texte sacré. Nous pensons aussi que, dans Job, il s'agit du *dragon*, constellation de l'hémisphère boréal.

II. **SERPENT D'AIRAIN.** Nous lisons dans le livre des Nombres (XXI, 6-9) que, pour punir les murmures des Israélites dans le désert, Dieu leur envoya des serpents dont les morsures en firent mourir un grand nombre; que, pour guérir ceux qui étaient blessés, Moïse, par l'ordre de Dieu, fit faire un serpent d'airain, et que tous ceux qui le regardaient étaient guéris. Les incrédules ont tiré de ce récit la matière de plusieurs objections; ainsi ils ont dit : 1° que cette guérison a pu se faire par la force de l'imagination des malades; que l'espérance d'être guéri en regardant ce serpent était de la super-

Digitized by Google

stition et de l'idolâtrie toute pure ; 3° que le roi Ézéchias en jugea ainsi, puisqu'en faisant détruire tous les objets d'idolâtrie, il fit briser aussi cette figure, qu'on avait conservée jusqu'alors. Mais d'abord les voyageurs qui ont pu visiter le désert dans lequel se trouvaient les Israélites disent, d'un commun accord, que ce désert est rempli de ces reptiles, surtout pendant les grandes chaleurs; que non-seulement il est impossible d'en guérir par la force de l'imagination, mais qu'on ne connaît encore point de remède naturel capable de soulager ceux qui en sont atteints. Ainsi la guérison des Israélites, opérée par des regards jetés sur le serpent d'airain, était évidemment surnaturelle et miraculeuse. En second lieu, il est faux de dire que l'action de le regarder avec confiance fût de la superstition et de l'idolâtrie; car les Israélites avaient appris de Moïse que cette figure d'airain n'avait la vertu de guérir de la morsure des serpents que par une volonté particulière à Dieu. De là vient que l'auteur du livre de la Sagesse, rapportant ce fait, dit : « Celui qui regardait ce *serpent* était guéri, non par ce serpent qu'il voyait, mais par vous-même, *Seigneur,* qui êtes le Sauveur de tous les hommes (XVI, 7). » Or il n'y a ni superstition, ni idolâtrie à faire ce que Dieu a ordonné. Troisièmement enfin, ce qu'on objecte du roi Ézéchias ne prouve rien contre le récit des Nombres. En effet, et il faut bien le remarquer, il n'en était pas sous le règne d'Ézéchias, près de 800 ans après Moïse, comme du temps de ce législateur. Le serpent d'airain ne pouvait plus servir que de monument du miracle opéré dans le désert. Alors les Israélites, qui étaient tombés plus d'une fois dans l'idolâtrie, étaient accoutumés à honorer comme des dieux des idoles de toute espèce; ils ne pouvaient attribuer au serpent d'airain aucune vertu, ni aucune puissance, à moins de supposer qu'il était le séjour ou l'instrument d'un dieu prétendu, d'un esprit invisible et puissant qui voulait y recevoir des hommages : idée fausse, mais qui a été celle de tous les idolâtres. Il était donc naturel que le pieux Ézéchias, s'apercevant de l'abus que faisaient des hommes superstitieux de ce monument respectable des miracles du Tout-Puissant, le fit détruire pour empêcher le faux culte qu'ils voulaient lui rendre. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Burckard, *Travels*, p. 149. Léon de Laborde, *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres*, p. 133. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 467 et suiv.

III. **SERPENT DE LA CRÉATION** ou **DE LA TENTATION**. On appelle ainsi le serpent dont il est fait mention dans le IIIe chapitre de la Genèse, parce qu'il remonte jusqu'à la création du monde, et qu'il a été l'instrument dont le démon s'est servi pour tenter nos premiers parents. Les incrédules, auxquels se sont joints les partisans de la nouvelle exégèse, considèrent comme une pure fiction, comme un vrai mythe, le récit de la tentation d'Adam et d'Ève par le serpent. D'un autre côté, sans attaquer le fond de l'histoire, et en admettant le fait lui-même, plusieurs interprètes, tant Juifs que chrétiens, ont prétendu qu'il était impossible de l'expliquer à la lettre, et qu'il fallait nécessairement l'expliquer dans un sens allégorique. L'opinion des premiers porte manifestement atteinte à la véracité du texte sacré; le sentiment de ces derniers a au moins le défaut de ne pas reposer sur un fondement solide; il peut même favoriser des inductions erronées. 1° Il n'est pas difficile de justifier la vérité historique de la tentation et de la chute de nos premiers parents. D'abord, les critiques qui l'attaquent ne le font qu'en s'appuyant sur des préjugés dogmatiques qu'ils ne devraient jamais admettre, d'après leurs propres principes, puisqu'ils repoussent tous ceux que les interprètes supernaturalistes peuvent leur opposer dans la discussion. En second lieu, une preuve non équivoque de la réalité historique de la tentation, c'est que tous les peuples en ont conservé la notion d'une manière plus ou moins fidèle. « Presque tous les peuples de l'Asie, dit Bohlen le mythologue, regardent le serpent comme un être mauvais qui a porté le mal dans le monde. » *Voy.* Bohlen, *Das alte Indien mit besondrer Rücksicht auf Ægypten*, Th. II, seit. 248. J.-H. Pareau, *Disputatio de mythica Codicis interpretatione*, p. 84-85, edit. altera, an. 1824. — Expliquer ce fait dans un sens allégorique, n'est-ce pas donner lieu à chercher de l'allégorie dans tous les autres, et par conséquent favoriser le système erroné des allégoristes? Ajoutons que le sentiment le plus généralement reçu parmi les interprètes catholiques est qu'il s'agit d'un véritable serpent. Ce sentiment est fondé sur ce que l'Écriture sainte emploie le mot même *serpent;* qu'elle le compare aux autres bêtes de la terre, et qu'elle le maudit par-dessus tous les autres animaux. Or, s'il ne s'agissait que du démon, pourrait-elle l'appeler ainsi, et le comparer aux bêtes et aux animaux avec lesquels le démon n'a aucun rapport? Nous voyons de plus que cet objet des malédictions de Dieu doit ramper sur son ventre, manger la poussière, et chercher à mordre le talon de l'homme, tandis que l'homme s'efforcera de lui écraser la tête. Or rien de cela ne peut convenir au démon, et tout se rapporte parfaitement au serpent. On objecte, il est vrai, que tous les traits sous lesquels l'Écriture nous dépeint le serpent de la tentation ne peuvent convenir à un véritable serpent; car il s'agit d'un serpent qui est le plus rusé de tous les animaux; d'un serpent qui parle, qui raisonne, qui parvient à séduire Ève dans l'état même d'innocence; d'un serpent capable de faire le mal, susceptible de châtiment, condamné à ramper sur son ventre et à manger la poussière, condition naturelle du serpent terrestre, et qui par conséquent ne peut lui avoir été imposée comme châtiment; d'un serpent enfin qui doit vivre en inimitié continuelle avec le genre humain, et dont un rejeton de la femme doit écraser la tête. On ajoute encore à cela que partout ailleurs où il est question de ce serpent, l'Écriture dit formellement que c'est du démon qu'il faut l'entendre. Mais ces raisons ne nous paraissent pas assez fortes pour nous faire abandonner notre opinion. Premièrement il n'est pas exact d'avancer que, partout où il est question de ce serpent, l'Écriture dise formellement que c'est du démon qu'il faut l'entendre; car saint Paul, par exemple, parlant de la tentation d'Ève dans sa IIe Épître aux Corinthiens (XI, 3), dit tout simplement que c'est le serpent qui l'a séduite, sans faire mention aucune du démon : *Sicut serpens Hevam seduxit astutia sua.* Secondement, rien n'empêche qu'on ne puisse appliquer à un serpent véritable tous les traits sous lesquels la Genèse nous dépeint celui de la tentation. Car en admettant, ce qu'on ne saurait légitimement révoquer en doute, que l'agent principal de la séduction fut le démon, et que le démon, pour tenter la femme, se servit d'un serpent, comme Moïse le suppose évidemment, quoiqu'il ne le dise pas d'une manière bien expresse, il résulte

Digitized by Google

de là qu'il y avait dans cet animal deux êtres bien distincts, le démon et le serpent; il résulte de là encore que ce serpent, quoique véritable, n'était pourtant pas un serpent ordinaire, puisqu'il était mû par un agent surnaturel. Or, d'après cette supposition on lui appliquera, sans difficulté aucune, tout ce que l'Écriture dit du serpent tentateur. En effet, le démon ne pouvant tenter l'homme que sous une forme visible, il ne pouvait prendre une forme humaine avec le moindre succès, puisqu'il n'y avait alors qu'un homme et qu'une femme dans le monde. Pourquoi donc n'aurait-il pas pris le serpent, aussi bien que tout autre animal, pour lui servir d'instrument, dans le dessein qu'il avait formé de séduire nos premiers parents? Est-il certain que le serpent fût un objet d'horreur comme à présent? Le malin esprit ne pouvait-il pas, d'ailleurs, l'embellir par ses prestiges, et lui communiquer des qualités qu'il n'a pas naturellement? Ève put donc croire qu'en mangeant du fruit défendu il avait acquis la science du bien et du mal, et n'être pas surprise de l'entendre parler. Ainsi, enhardie par son exemple, elle hasarda d'en manger elle-même. On explique aussi facilement les malédictions que le Seigneur lance contre le serpent, et les châtiments qu'il lui inflige, si on considère, ce que nous avons déjà observé, savoir qu'il y avait dans le séducteur deux êtres bien distincts, le démon, et le serpent, dont il avait pris la figure. Au reste, quoique nous admettions un serpent naturel dans la tentation, parce que cette opinion est plus commune et plus conforme au texte de l'Écriture, nous ne condamnons pas cependant l'interprétation allégorique, puisqu'elle n'est point contraire à la foi. En effet, la foi nous oblige simplement à croire que l'homme a été séduit par le démon. Or l'interprétation allégorique conserve ce dogme, et même toute la vérité substantielle de l'histoire de la tentation. Il faut ajouter qu'elle a été donnée par Origène, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, etc., et qu'elle a été soutenue dans ces derniers temps par le cardinal Cajetan, sans encourir la censure. *Voy.* les *Lettres de quelques Juifs*, tom. I, p. 447; Paris, 1805. Bullet, *Réponses critiques. Pentateuque*, art. PUNITION DU SERPENT. L'abbé du Clot, *Bible vengée*, *Note XXI*. L. Weith, *Scriptura Sacra propugnata*, sect. II, § 2; *Quær.* 12 et 13. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 98 et suiv., où nous citons les diverses interprétations de Maimonides, d'Isaac Abarbanel, de Jahn, etc., et où nous traitons avec plus de développements que nous n'avons pu le faire ici la question de la tentation de nos premiers parents.

SERPENTINS. *Voy.* OPHITES.

SERPI (Dimas), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Cagliari en Sardaigne, vivait au commencement du XVIIᵉ siècle. Il se distingua par sa science et par sa vertu. Nous avons de lui : 1° *Chronica Sanctorum Sardiniæ;* Barcelone, 1600, in-4°; — 2° *Vita B. Salvatoris ab Orta;* cette Vie se trouve dans les Bollandistes au 18 mars; — 3° *Apodixis sanctitatis S. Gregorii Saillensis episcopi;* Rome, 1609 et 1619, in-4°; — 4° *Purgatorium et colloquia Jobi patriarchæ;* Barcelone, 1609 et 1611, in-4°; cet ouvrage est écrit en espagnol; — 5° *De Igne purgatorio, contra Lutherum et alios sectarios;* Lisbonne, 1617, 4ᵉ édit. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 309. Richard et Giraud, qui donnent les titres de deux ouvrages inédits du P. Serpi.

SERPILIUS (Georges), protestant, bibliographe, né en 1668 à Sopron, en latin *Sempronium*, en allemand *Œdenburg*, dans la Hongrie, mort surintendant ecclésiastique à Ratisbonne l'an 1723, fit ses premières études à Ratisbonne, et ses cours de philosophie et de théologie, tant à Leipzig que dans d'autres académies allemandes et étrangères. Outre un grand nombre de *Programmes*, de *Thèses*, de *Dissertations exégétiques*, ainsi que des *vers* en latin et en allemand, des *Sermons*, des *Ouvrages* polémiques, historiques, ascétiques, etc., en allemand et en latin, dont on trouvera les titres dans Czwittinger, *Specimen Hungar. litterat.*, 342-346, on a de Serpilius : 1° *Personalia Mosis, Josue, Samuelis, Esræ, Nehemiæ, Mardochei et Esthera;* Leipzig, 1708, in-8°; — 2° *Personalia Jobi, cum supplemento Spanheimii et Chemnicii;* Ratisbonne, 1709, in-8°; — 3° *Harmonia evangelica;* Leipzig, 1711, in-4°. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

SERRA, ville épisc. de la première Macédoine, sous la métropole de Thessalonique, au diocèse de l'Illyrie orientale, située entre Philippe et Thessalonique. Elle tient le cinquante-neuvième rang parmi les métropoles dans la Notice de l'empereur Léon. De Commanville la met dans la deuxième Macédoine, et croit qu'elle fut érigée au vᵉ siècle sous la métropole de Philippes (*Philippi*), et en archevêché honoraire au IXᵉ. On en connait quatorze évêques, dont le premier, Maximien, assista au brigandage d'Éphèse ou conciliabule de l'an 449, et souscrivit à ses décrets; ce qu'il rétracta deux ans après dans le concile de Chalcédoine. Cette Église ayant embrassé la communion de l'Église romaine sous le pontificat d'Innocent III, ce pape la prit sous la protection du Saint-Siége, et y établit un archevêque latin. Arnulphe, archevêque de Termophile, y fut transféré, comme il paraît par la lettre d'Innocent III au même prélat, en date du 25 mai 1211. Aujourd'hui Serra est un simple évêché *in partibus* sous le patriarcat de Constantinople. *Voy.* Epist. LVII, lib. XV, édit. Baluz., tom. II, p. 621. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 87, et t. III, p. 1074. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 215. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 187.

I. **SERRANO** (Joseph-Franco), juif, professeur de langue hébraïque dans la synagogue portugaise d'Amsterdam, a donné une *Traduction espagnole des livres de Moïse*, accompagnée de notes marginales tirées du Talmud et des principaux rabbins qui l'ont commenté; Amsterdam, 1695, in-4°. Ce rabbin, dit Feller, a beau protester, dans sa préface, qu'il a rendu le texte avec toute la fidélité possible, sa mauvaise foi et son ignorance, qui se font sentir en plusieurs endroits, déposent contre la sincérité de cette protestation. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **SERRANO** (Pierre), chanoine d'Ascala, né à Cordoue, vivait au XVIᵉ siècle. Il a publié : des *Commentaires sur le Lévitique, sur Ézéchiel et sur l'Apocalypse;* Anvers, 1572.

III. **SERRANO** (Thomas), savant jésuite espagnol, né en 1715 à Castalla, dans le royaume de Valence, mort à Foligno l'an 1784, se distingua dans la prédication. Il occupa ensuite la chaire de belles-lettres à Valence, puis celle de philosophie à Madrid. A la suppression de son Ordre il se retira en Italie, et se fixa à Ferrare. Nous citerons parmi ses écrits : 1° *De Fœdere eloquentiæ et sapientiæ;* — 2° *De Fœdere sapientiæ et sacræ et profanæ;* — 3° *De Perfecta christiani doctoris Forma incl. viro Marcellino Siurio*

Digitized by Google

adumbrata; — 4° *De Sacra Critica*. Ces ouvrages, publiés d'abord en Espagne, l'ont été de nouveau à Foligno, en 1788, par le P. Michel Garcia, jésuite. On trouve la liste complète des écrits du P. Serrano dans le *Suppl. Biblioth. Soc. Jesu* de Cabbalero, p. 259 et suiv. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

I. **SERRANUS (JEAN)** ou **LAMBERT** (François). *Voy.* LAMBERT, n° XII.

II. **SERRANUS** (*Joannes*). *Voy.* SERRES (Jean de).

SERRAO (Jean-André), évêque de Potenza, né à Castel-Monardo, dans le royaume de Naples, en 1731, mort l'an 1799 à Potenza, entra dans la congrégation de l'Oratoire à Naples; et, lors de l'explusion des jésuites, il obtint une chaire de théologie morale au collége du Sauveur. En 1782 le roi de Naples le nomma à l'évêché de Potenza, mais le Pape refusa les bulles, parce que Serrao avait soutenu des doctrines erronées, et qu'il refusait de les rétracter. Cependant, l'année suivante, Serrao, ayant signé une lettre où il protestait de son obéissance au Pape et de son attachement aux constitutions apostoliques, et où il promettait de soumettre ses écrits au Saint-Siége, fut sacré évêque. En 1798, le général français Championnet s'étant emparé de Naples, l'évêque Serrao se déclara partisan de la révolution, excita le peuple à embrasser ses sentiments, et abandonna les droits de son souverain. Mais une armée de royalistes ayant forcé les Français à se retirer, et s'étant emparée de Potenza, l'évêque fut massacré dans son lit comme traitre à son roi. On a de lui plusieurs écrits, entre autres : 1° *De Sacris Scripturis liber, qui est locorum moralium primus*; Naples, 1763, in-4°; — 2° *De Claris Catechistis*; ibid., 1769, in-8°; ouvrage dans lequel on trouve des éloges pompeux des Catéchismes jansénistes, et des déclamations contre les souverains Pontifes; — 3° *La Pragmatique sanction de saint Louis, roi de France, proposée aux réformateurs de la discipline ecclésiastique*; ibid., 1788, in-12, en italien. On lui attribue quelques autres écrits où le Saint-Siége est traité avec la plus grande inconvenance; nous citerons seulement : *Dissertation sur l'autorité des métropolitains de sacrer leurs suffragants; de la monarchie universelle des Papes, discours adressé au roi Ferdinand et à tous les souverains*. *Voy.* les *Nouvelles ecclésiastiques*, 1782 et 1783. La *Biogr. degli uomini illustri del regno di Napoli*, tom. XIII. Feller, *Biogr. univers.* J. Lamoureux, *Notice sur A. Serrao*; Paris, 1806, in-8°. La *Nouv. Biogr. génér.*

SERRARIUS. *Voy.* SERARIUS.

SERRE (Antoine), docteur en théologie et ancien curé de Charenton, vivait au XVII° siècle. On a de lui : 1° une *Exposition du* IX° *chapitre de l'Epître de saint Paul aux Romains, contre les protestants*; Paris, 1698; — 2° *De l'Autorité de saint Augustin touchant la matière de la grâce, pour l'instruction des nouveaux catholiques*; ibid.; — 3° une *Table des passages choisis tirés des saintes Ecritures, etc., pour l'instruction des nouveaux convertis*; ibid.

SERREI (De). *Voy.* ALBIN DE VALSERGUES.

SERRES (Jean de), en latin *Serranus*, fameux calviniste, né à Villeneuve de Berg vers l'an 1540, mort à Genève en 1598, fut appelé à Nîmes, en 1578, en qualité de recteur de l'Académie et de principal du collége des Arts. Il assista aux assemblées calvinistes de Sommières et de Montauban, ainsi qu'au synode de Vitré en 1583, et aux états du Languedoc en 1587. Il fut employé par Henri IV dans diverses affaires importantes. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Commentarii de statu religionis et reipublicæ in regno Galliæ*; Genève, 1571-72-73-77; Leyde, 1560, 5 vol. in-8°; — 2° *Psalmorum Davidis aliquot Metaphrasis græca*; Genève, 1575, in-16; — 3° *Commentarius in Salomonis Ecclesiasten*; ibid., 1580, in-8°; trad. en anglais; — 4° *Doctrinæ Jesuitarum præcipuæ capita retexta et confutata*; la Rochelle, 1584-88, 6 vol. in-8°; recueil de quatre ouvrages de controverse qu'on trouve aussi imprimés séparément, et qui sont remarquables par l'inexactitude, l'incorrection et la grossièreté non-seulement dans le style, mais dans toute la teneur de la narration; — 5° *Discours de l'immortalité de l'âme*; Lyon, 1590, in-8°; — 6° *Apparatus ad fidem catholicam*; Paris, 1597, in-fol.; réimprimé sous le titre : *De Fide catholica Apparatus, sive de principiis religionis christianæ, communi omnium christianorum consensu, semper et ubique ratis*; Paris, 1607, in-8°; ouvrage qui fut méprisé par les catholiques, dit Feller, et reçu avec tant d'indignation par les calvinistes de Genève, que plusieurs les ont accusés d'avoir fait donner à Jean de Serres du poison; le but de l'auteur, dans ce livre, était cependant de concilier les deux communions. Cet écrivain, ajoute Feller, était d'un emportement insupportable dans la société et dans ses écrits. Tout ce qui nous reste de lui est rempli de contes faux, de déclamations indécentes, de réflexions frivoles et triviales. *Voy.* le pasteur Senebier, *Histoire littéraire de Genève*, tom. II. Le P. le Long, *Biblioth. histor. de France*, t. III. De la Monnoie, *Notes sur les Jugements des Savants de Baillet*, tom. III, p. 70. Nicéron, *Mémoires*, tom. IV et X, part. I, p. 151. Prosper Marchand, *Diction. histor.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SERRON. *Voy.* NICÉTAS, n° IX.

SERRONI (Hyacinthe), premier archevêque d'Albi, né à Rome en 1617, mort à Paris l'an 1687, prit l'habit de Saint-Dominique en 1662, fut reçu docteur en 1644, et accompagna en France le P. Michel Mazarin, qui venait d'être nommé à l'archevêché d'Aix par Louis XIV. Nommé à l'évêché d'Orange en 1646, Serroni ne montra pas moins de talents pour les affaires politiques que pour celles de l'Église; aussi devint-il bientôt visiteur général, et intendant de l'armée dans la principauté de Catalogne. Les services qu'il rendit à l'Etat le firent nommer successivement premier aumônier de la reine mère, évêque de Mende, abbé de la Chaise-Dieu, et archevêque d'Albi en 1676. Il y fonda un séminaire, et gouverna son diocèse avec prudence, zèle et charité. Nous citerons de lui : 1° *Entretiens affectifs de l'âme avec Dieu pendant les huit jours des exercices spirituels, pour l'usage des ecclésiastiques* de son diocèse; Paris, 1686, in-12: — 2° *Méditations et affections sur les VII Psaumes de la pénitence, pour l'usage des nouveaux convertis* de son diocèse; — 3° *Entretiens affectifs de l'âme avec Dieu sur les CL Psaumes*; ibid., 1688, in-8°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 711. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. V, p. 680 et suiv. Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Serroni.

SERRY (François-Jacques-Hyacinthe), dominicain, né à Toulon en 1659, mort à Padoue l'an 1738, enseigna la philosophie à Paris, où il se livra à la prédication avec succès. Il se rendit à Rome en 1690, et devint théologien du cardinal Altieri et consulteur de l'*Index*. De retour à Paris en 1696, il se fit recevoir docteur;

Digitized by Google

plus tard on l'appela à Padoue, où il professa la théologie jusqu'à sa mort. Nous citerons de lui : 1° *Historiæ congregationum de Auxiliis divinæ gratiæ lib. IV*; Bruxelles, 1700, in-fol.; Anvers, 1709, in-fol.; — 2° *Divus Augustinus a calumnia vindicatus*; Cologne, 1704, in-12; — 3° *Schola thomistica vindicata*; ibid., 1706, in-8°; — 4° *Exercitationes historicæ, criticæ, polemicæ de Christo, ejusque Virgine Matre*; Venise, 1719, in-4°; ouvrage mis à l'*Index* le 11 mars 1722; — 5° *De Romano Pontifice in ferendo de Fide moribusque judicio, falli et fallere nescio, de eodemque Conciliis œcumenicis, auctoritate, potestate, jurisdictione superiori, dissertatio duplex. Accedit appendix de mente Ecclesiæ Gallicanæ et Academiæ Parisiensis circa duo illa Sedis apostolicæ privilegia*; Padoue, 1732, in-8°; ouvrage également mis à l'*Index* par un décret en date du 14 janvier 1733; — 6° *Theologia supplex*; 1136, in-12; trad. en français; 1756, in-12. L'objet de cet ouvrage est de supplier le pape Clément XII de donner des explications sur la bulle *Unigenitus*. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 803 et suiv. Le *Journ. des Savants*, 1702, 1705, 1707, 1710, 1725, 1726, etc. Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Serry, et qui disent que les Œuvres posthumes du P. Serry ont été imprimées à Venise en 1745 et 1746, d'après les manuscrits originaux; mais que les éditeurs en ont retranché ce qui n'était pas de leur goût, et y ont substitué çà et là ce qui leur paraissait le plus convenable. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* Achard, *Diction. histor. de la Provence.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SÉRUG, mentionné dans le Ier livre des Paralipomènes, est le même que Sarug. *Voy.* SARUG, n° I.

SERVAIS (Saint), en latin *Servatius*, dernier évêque de Tongres et premier évêque de Maëstricht, mort le 13 mai 384. On ne sait rien de certain de lui avant le concile de Cologne de l'an 346, auquel il assista. Il transporta son siége épiscopal de la ville de Tongres dans celle de Maëstricht, qui était de son diocèse. L'an 347 il assista au concile de Sardique en Illyrie, et, l'an 350, il fut député vers l'empereur Constance, en Orient. Il se trouva encore au concile de Rimini, en Italie, l'an 359, et gouverna depuis son peuple avec une vigilance et une charité dignes des plus saints évêques. On dit qu'il avait composé contre les hérétiques Valentin, Marcion, Aétius, un ouvrage que nous n'avons plus. On célèbre sa fête le 13 mai. Quelques modernes prétendent qu'on a confondu deux Servais, et qu'il y en a eu un autre cent ans après celui-ci, du temps des ravages d'Attila. Ils ajoutent que c'est le second qui transféra le siége de Tongres à Maëstricht. *Voy.* Henschenius, 13 mai, et dans sa *Dissertation des évêques de Tongres et de Maëstricht*, qui est à la tête du VIIe tome du mois de mai des *Acta Sanctorum*. Nicéron, *Mémoires*, tom. VIII. Pagi, *Lettre à Nicaise*, p. 4. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

SERVANT ou RÉPONDANT DE MESSE. Un prêtre ne peut dire la messe seul; il doit avoir un servant pour lui répondre, et lui administrer les choses nécessaires. Saint Liguori pense que celui qui dirait la messe sans servant, à moins qu'il n'y eût une grande nécessité, commettrait un péché mortel. Or cette nécessité aurait lieu : 1° s'il s'agissait de dire la messe pour procurer le saint viatique à un moribond; 2° si, le sacrifice étant commencé, le servant se retirait, et laissait le prêtre seul; 3° s'il était nécessaire de célébrer pour qu'une paroisse entendît la messe; mais dans ce cas il serait difficile de ne pas trouver une personne pour assister le célébrant, lui présenter les burettes, porter le livre, etc. La fonction de servant ne peut être remplie par des femmes, les canons aussi bien que le Rituel le défendent. Cependant, d'après une décision de la S. Congrégation des Rites du 27 août 1836, une femme, en cas de nécessité (*urgente necessitate*), pourrait répondre la messe; mais il ne lui serait pas permis de la servir; et le prêtre devrait porter lui-même d'un côté de l'autel à l'autre, prendre les burettes, etc. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, art. RÉPONDANT DE MESSE, SERVANT DE MESSE.

SERVATIUS. *Voy.* SERVAIS.

SERVATUS LUPUS. *Voy.* LOUP, n° VI.

SERVET (Michel), hérésiarque, né à Villanueva, dans l'Aragon, en 1509, brûlé à Genève l'an 1553, se fit recevoir docteur en médecine à Paris, où il professa les mathématiques. Il alla ensuite s'établir à Charlieu vers 1540; et, après y avoir enseigné la médecine pendant deux à trois ans, il voyagea en France et en Allemagne, publiant partout ses erreurs. Calvin le fit brûler vif à Genève. On réduit les erreurs de Servet aux six articles suivants : 1° le mystère de la Trinité n'est qu'un monstre inventé par des hommes insensés; le Père est seul Dieu; le Fils, un homme pur; le Saint-Esprit, un souffle émané de la substance de Dieu, et créé avec le monde; 2° la substance de Dieu a des parties; elle est pierre dans la pierre, homme dans l'homme, etc.; 3° le péché originel n'a fait que souiller le corps; 4° l'homme ne peut pécher qu'à l'âge de vingt ans; 6° on peut être sauvé sans le baptême, et sans connaître l'Évangile; 6° les prières des mahométans sont agréables à Dieu, et leur procurent la grâce du salut. Les principaux ouvrages de Servet sont : 1° *De Trinitatis Erroribus libri septem*; Haguenau, 1531, in-8°; Nuremberg, 1791, in-12; — 2° *Dialogorum de Trinitate Libri duo*; ibid., 1532, in-8°; — 3° *De Justitia regni Christi capitula quatuor*. *Voy.* Pratéole, *tit.* SERVETIONI. Sander., *Hæres.*, CCXVII. Sponde, ann. 1531. Feller, *Biogr. univers.*, où l'on trouve d'excellentes réflexions sur l'inconséquence du protestantisme. Bergier, qui, au mot SERVÉTISTES, montre que Servet n'était justiciable ni de Calvin, ni du magistrat de Genève. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SERVÉTISTES, nom que l'on a donné aux antitrinitaires de ces derniers temps, parce qu'ils avaient suivi les traces de Michel Servet, qu'on regardait comme leur chef. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* *Compar.* l'art. précédent.

I. **SERVICE, ou SERVICE RELIGIEUX**, se dit d'une messe haute qu'on célèbre, et des prières publiques qu'on fait pour un mort. *Voy.* Noël-Laurent Pissot, *Manuel catholique pour servir à l'intelligence de l'office divin.*

II. **SERVICE DIVIN.** Ce sont les prières, le saint sacrifice, les offices et les cérémonies de l'Église, et dans lesquelles consiste le culte extérieur du christianisme, que l'on appelle aussi *Liturgie*, *Office divin*. Les juges d'Église sont seuls compétents de ce qui concerne le service divin. C'est aux évêques qu'il appartient de faire à ce sujet de nouveaux statuts et de nouveaux réglements. Les chapitres, même exempts, ne peuvent faire dans l'église cathédrale aucun changement dans la célébration, augmentation ou réduction du service divin, sous quelque prétexte que ce soit, sans le consentement, l'approbation et la confirmation de l'é-

Digitized by Google

vêque. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, t. I, p. 1239; tom. VI, p. 374, et tom. VII, p. 588 et suiv. *Compar.* HEURES CANONIALES, LITURGIE, MESSE, OFFICE, n° II.

III. **SERVICE RELIGIEUX.** *Voy.* SERVICE, n° I.

I. **SERVIE, SERVIENS**, contrée de la Turquie d'Europe septentrionale qui anciennement a fait partie de la Mésie, de la Dace et de la Dardanie, provinces de l'Illyrie. On la nomme aussi *Rascie*, du fleuve *Rasca*, qui la traverse. Les Turcs, qui en sont les maîtres, l'appellent *Serpilati*. Les *Serviens* étaient chrétiens lorsqu'ils s'emparèrent de la Dace supérieure, d'une partie de la Mésie et de la Dardanie; et, comme ils étaient indépendants, ils voulurent avoir un évêque autocéphale et indépendant du patriarche de Constantinople. Les successeurs de ce prélat, qui prit le titre de *patriarche*, ont recherché de temps en temps la communion de l'Église romaine, mais cette union n'a jamais été de longue durée. Le patriarche saint Sabbas, fils de Siméon-Étienne, roi de Servie, après avoir couronné roi de Servie Étienne, son frère, institua douze évêchés dans divers monastères du pays, au XIIIe siècle, et les patriarches, ses successeurs, en ont institué depuis plusieurs autres; de sorte qu'en 1717 l'archevêque de Péchia, primat ou patriarche de Servie, avait sous sa dépendance, outre le siége primatial, onze métropoles, cinq archevêchés et quatre évêchés. Les lieux où ces prélatures sont établies appartiennent les uns au Grand Seigneur, et les autres à l'empereur, comme roi de Hongrie. L'autorité du primat ou patriarche de Servie s'étend non-seulement dans la Servie ou la Rascie, mais encore dans les provinces voisines. Outre les chrétiens rasciens qui habitent la Servie, et qui font le plus grand nombre des habitants, et les Turcs qui sont établis dans les principales villes, dont ils sont les maîtres, il y a en Servie douze ou treize cents catholiques répandus dans divers villages, et partagés en huit paroisses, dont les prêtres sont entretenus par la Congrégation *de Propaganda fide*. Ils sont sous un archevêque latin nommé par le Pape, et qui réside à Scopia. Les Turcs divisent la Servie en quatre sangiacats, qui prennent le nom de leurs capitales, savoir : Belgrade, Sémendria, Scopia et Cratoro. La métropole de Rascie ou de Servie est Péchia, située sur les frontières de l'Albanie. Le primat de Servie y fait sa résidence. Ceux qui y ont siégé sont au nombre de neuf; le premier, Théodore, eut pour successeur, suivant Bollandus, saint Sabbas, fils de Siméon-Étienne, roi de Servie; il fut ordonné en 1218 par Arsène, patriarche de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 322. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 218-230.

II. **SERVIE**, ville épisc. de la Thessalie, sous la métropole de Thessalonique, au diocèse de l'Illyrie orientale. On n'en connaît qu'un évêque, Damien, qui siégeait en 1720. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom, II, p. 102.

SERVIN (Louis), conseiller d'État et avocat général au parlement de Paris, né dans le Vendomois vers l'an 1555, mort à Paris en 1626, fut l'un des plus savants magistrats de son temps, et servit avec zèle les rois Henri III, Henri IV et Louis XIII. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Vindiciæ secundum libertatem Ecclesiæ Gallicanæ;* Tours, 1594, in-8°; Genève, 1593, in-8°; — 2° *Remontrance sur le livre de Bellarmin : De Summo pontifice;* Paris, 1610, in-4°; — 3° des *Harangues, Plaidoyers*, où l'on trouve bien des causes sur des matières ecclésiastiques, civiles et criminelles, imprimés plusieurs fois, et qui ont été mis à l'*Index* le 2 décembre 1622, avec la clause *donec expurgentur*. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Feller, qui, en parlant de ces Harangues et Plaidoyers, dit : « On y trouve digressions sur digressions, et une foule de citations inutiles. Les injures et les calomnies dont ils sont farcis leur ont mérité la censure de la Sorbonne. »

SERVITES, Ordre de religieux qui fut fondé, au XIIIe siècle, par sept marchands de Florence, dont le premier était Bonfilio Monaldi. Celui-ci, ayant quitté le commerce, se retira avec six autres au faubourg de Camars en 1223, et l'année suivante, au mont Senaire, à deux lieues de la ville. En 1239 ils reçurent la règle de Saint-Augustin, et en 1251 Monaldi fut nommé général. Il mourut en odeur de sainteté le 1er janvier 1262. Le IIe concile de Lyon approuva cet Ordre, qui n'a pas été établi en France; mais il est fameux en Italie. On appelle encore les religieux *Serviteurs de la sainte Vierge*, parce qu'ils s'attachent d'une façon particulière à son service. On les nomme aussi *Frères de l'Ave-Maria*. Les Servites ont encore de nos jours beaucoup de maisons considérables dans diverses contrées. Il y a en outre des religieuses *Servites* qui ont les mêmes observances que les religieux, et qui furent établies par saint Philippe Béniti. *Voy.* le P. Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques, religieux*, etc., tom. III, ch. XXXIX. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 191-218. Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **SERVITEUR**, terme qui est mis ordinairement pour un esclave, l'antiquité n'en connaissant guère d'autres. Les Hébreux avaient deux sortes de serviteurs ou d'esclaves. Les uns étaient étrangers ou achetés, ou pris à la guerre, et leurs maîtres en disposaient comme de leur bien. Les autres étaient Hébreux, vendus pour leurs dettes, ou qui vendaient eux-mêmes leur liberté, pressés qu'ils étaient par la misère. Ceux-ci n'appartenaient à leurs maîtres que jusqu'au prochain jubilé, à moins que, ce temps étant venu, ils ne renonçassent à leur droit. Dans ce cas, la loi voulant qu'il fût bien constaté que c'était de leur plein gré qu'ils demeuraient esclaves, exigeait que leur refus de liberté fût répété en présence du juge. Ce renoncement ayant ainsi acquis la publicité voulue, on leur perçait les oreilles sur le seuil de la porte, et on y attachait une sorte de pendants. Cette classe d'esclaves ne pouvait pas être vendue à des étrangers. *Voy.* Lévit., XXV, 44, 45, etc. Exode, XXI, 1, 5, 6, 7, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Gaet. Moroni, volume LXIV, p. 231. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, tom. II, p. 266-267.

II. **SERVITEUR** se prend aussi pour un homme attaché par choix et par inclination au service d'un autre, comme Josué était serviteur de Moïse, Élisée d'Élie, saint Pierre, saint André, saint Philippe, etc., de Jésus-Christ. Ce terme se met souvent, dans l'Écriture, pour les sujets d'un prince ou ses domestiques en particulier, ou enfin ceux qui lui sont assujettis à charge de quelque tribut. Les prêtres, les prophètes, les personnes d'une piété singulière, sont appelés spécialement *serviteurs de Dieu* ou *hommes de Dieu*. Saint Paul prend souvent la qualité de *serviteur de Dieu*. Il donne de très-beaux préceptes de morale aux esclaves chrétiens. *Voy.* I Corinth., VII, 21. Éphés., VI, 5-7. Coloss., III, 22. Tite, II, 9-10.

III. **SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU** (*Servus servorum Dei*). Jean Diacre, dans sa

Digitized by Google

Vie du pape Grégoire Ier, dit que ce saint pontife fut le premier de tous les papes (*primus omnium*) qui prit ce titre dans ses lettres, donnant en cela un exemple d'humilité à tous ses successeurs (*cunctisque suis successoribus documentum suæ humilitatis... hereditarium reliquit*). Ce qui confirme l'assertion de Jean, c'est que toutes les lettres de saint Grégoire, qui se trouvent dans Bède, portent ce même titre. Et s'il y en a un certain nombre qui ne le contiennent pas, c'est, comme le disent les bénédictins de Saint-Maur, que les copistes l'ont omis pour abréger. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, art. Servus servorum Dei.

SERVITEURS ou **ESCLAVES**, par opposition à *libres* et aux *enfants de la promesse*, marque les Juifs opposés aux chrétiens. Les Juifs n'étaient que les esclaves, figurés par Agar et Ismaël : les chrétiens sont les enfants de la liberté, figurés par Sara et par Isaac. Saint Paul établit cette vérité dans toutes ses Épitres, mais surtout dans celle aux Galates. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SERVITUDE. *Voy.* Esclavage.

SERVITUDES DES ISRAÉLITES. *Voy.* Captivité.

SERVOLE ou **SERVULE** (Saint) était un pauvre paralytique qui vivait du temps de saint Grégoire le Grand, et qui demeurait couché, pour l'ordinaire, sous le portique qui conduisait à l'église de Saint-Clément à Rome. Il ne vivait que d'aumônes, dont il ne retenait que ce qui était nécessaire pour sa subsistance, ainsi que pour celle de sa nièce et de son frère. Il distribuait tout le reste aux pauvres, et passait les jours et les nuits à chanter des hymnes, des psaumes et des cantiques à la louange de Dieu. On fait sa fête le 23 décembre. *Voy.* saint Grégoire le Grand, *Dialogues*, l. IV, ch. xiv, et *Hom. XV sur les Évangiles.*

SERVUS SERVORUM DEI. *Voy.* Serviteur, no III.

SERY-AUX-PRÉS (*Seriacum in Pratis*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, située dans la Picardie, au diocèse d'Amiens, et fondée vers l'an 1127. Elle fut d'abord bâtie dans la forêt de Sery, par Anselle de Cayeux, seigneur de Bouillancourt, Friville et de Rambure, et transférée, quelque temps après, dans une plaine située au milieu des Prés, sur la Bresle. Il y avait la réforme depuis 1636. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. X, col. 1362.

I. **SÉSAC**, roi d'Égypte, déclara la guerre à Roboam la cinquième année du règne de ce prince, prit plusieurs villes de sa domination, vint même à Jérusalem, mais il s'en éloigna après s'être emparé des trésors du temple et du palais du roi. C'est le même Sésac auprès duquel Jéroboam s'était retiré sur la fin du règne de Salomon. Après avoir dit que Sésac prit Jérusalem et pilla le temple, l'auteur de l'article Roboam, dans le *Diction. de théol.* de Bergier, ajoute : « La preuve de ce point important de l'Histoire sainte a été trouvée en Égypte, par M. Champollion, gravée sur la pierre des murs du palais de Karnac ; car il y a vu le portrait de Roboam, portrait véritable, authentique, avec le nom du prince écrit en caractères indestructibles. Roboam porte au bras le lien qui l'attachait aux autres rois vaincus, comme lui, par le Pharaon égyptien. Sésac (*Sesonchis*) traînant aux pieds de la Trinité thébaine (Ammon, Mouth et Khons) les chefs de plus de trente nations vaincues, parmi lesquels le *roi des Juifs ou de Juda*, c'est là un commentaire à joindre au ch. xiv du Ier livre (selon l'hébreu, et du IIIe selon la Vulgate) des Rois. Il est permis de croire que la vieille Égypte recèle dans son sein quelque légende ou quelque curieuse histoire destinée à convaincre d'ignorance et de témérité tous les détracteurs des principaux récits de la Bible ; mais déjà, à la lueur de la science nouvelle des hiéroglyphes, ses monuments témoignent de la vérité de ces récits. » *Voy.* III Rois, xiv, 25, etc. II Paralip., xii, 2, etc.; III Rois, xi, 40. Le *Diction. de théol.* de Bergier, édit. de Lille, 1844. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **SÉSAC**, frère de Buria, un des descendants de Benjamin, qui demeurèrent à Jérusalem au retour de la captivité. *Voy.* I Paralip., viii, 14.

SÉSACH, en hébreu *Schéschach*, nom sous lequel Jérémie désigne Babylone. Il est probable que Sésach était une divinité païenne qu'on révérait principalement à Babylone. C'est l'opinion de D. Calmet; c'est aussi celle du savant voyageur Rawlinson, que Gesenius appelle nouvelle : « Novam interpretationis rationem, dit l'illustre hebraïsant, nuper aperuit clariss. Rawlinson, quæ, si modo tuta est, ceteris omnibus præstare videatur; in Assyriis enim monumentis is reperisse sibi visus est *Scheschach nomen dei alicujus*, a quo Babylon appellata esse possit. » *Voy.* Jérém., xxv, 26; li, 41. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Le *Journ. of the R. Asiat. Society of Great-Britain and Ireland*, vol. XII, p. 478. W. Gesenius, *Thesaur. philol. crit. ling. hebr. et chald. Veteris Testamenti*, p. 1485-1486.

SÉSAÏ, fils d'Énac, fut chassé d'Hébron par Caleb, fils de Jéphoné. *Voy.* Josué, xv, 14.

SÉSAN, fils de Jési. *Voy.* I Paralip., ii, 31 et 34.

SESSA ou **SESSE** (*Suessa*), ville épisc. du royaume de Naples, sous la métropole de Capoue, et située à dix lieues au nord de Naples. Son premier évêque, Fortunat, assista aux conciles tenus à Rome sous le pape Symmaque, en 499, 501, 502 et 504. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VI, p. 531. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 249-257.

SESSINE, ancien monastère de la règle de Saint-Basile, situé en Savoie, dans la commune de Cessens. Le nombre des moines étant devenu considérable dans le monastère d'Aulps, quelques-uns d'entre eux allèrent fonder une colonie à Cessens, où ils vécurent à la manière des anachorètes, sans cesser de dépendre du monastère d'Aulps. La concession du territoire dont ils furent gratifiés à Cessens, par Amédée, comte de Savoie, est de l'an 1121. Ces religieux se déterminèrent, en 1125, à abandonner leur couvent pour aller en fonder un nouveau sur la rive occidentale du lac Bourget, dans un lieu appelé Charaya, comme étant plus solitaire. *Voy.* l'*Encycloped. cathol.*, au *Supplém.*

SESSION. On appelle ainsi la séance d'un concile et l'article qui contient les décisions publiées dans la séance du concile.

SESSOLA (*Suessula*), ancienne ville épisc. d'Italie, dans la Campagne Heureuse, entre Capoue et Avello. C'était un évêché suffragant de Bénévent. On ignore les noms des prélats qui ont rempli ce siége, qui d'ailleurs a été uni à Sainte-Agathe-des-Goths. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, col. 164. Gaet. Moroni, volume LXIV, p. 259. *Compar.* Agathopolis, no II.

SESSUI. *Voy.* Séez.

SESSUORUM VAGONTUM ou **VAGORITORUM.** *Voy.* Séez.

SESTRE (De), dominicain et vicaire apostolique dans le Tunquin, vivait au xviiie siècle.

Digitized by Google

On rapporte, dans le *XVIIe recueil des Lettres édifiantes*, une *Lettre* de Sestre sur la persécution qui s'éleva, en 1723, au Tunquin contre les chrétiens, et dans laquelle plusieurs missionnaires et un grand nombre de chrétiens souffrirent le martyre.

SETH, fils d'Adam et d'Ève, était âgé de cent cinq ans lorsqu'il engendra Énos; il vécut encore après cela huit cent sept ans. Il fut le chef de la race des saints et des *enfants de Dieu*, comme les appelle l'Écriture, qui conservèrent la vraie religion, pendant que les enfants de Caïn s'abandonnaient à toutes sortes de dérèglements. Les Juifs font honneur à Seth de l'invention des lettres hébraïques. On dit qu'il fixa le premier la révolution des années, des mois, des semaines, et qu'il donna un nom aux sept étoiles errantes, afin qu'on pût les distinguer. On a attribué à ce saint patriarche un grand nombre d'ouvrages. Les Séthiens, au rapport de saint Épiphane, lui en attribuaient sept, et les gnostiques un grand nombre. Les Arabes, les Éthiopiens, les Samaritains, prétendent avoir plusieurs livres de ce saint homme. *Voy.* Genèse, v, 3, etc.; vi, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 466 et 467. *Compar.* LONGÉVITÉ DES PATRIARCHES ANTÉDILUVIENS.

SETHAR, mot persan qui signifie un des premiers officiers de la cour d'Assuérus. *Voy.* Esther, I, 14.

SÉTHÉENS ou **SÉTHIENS**, **SÉTHINIENS**, **SÉTHITES**, hérétiques ainsi nommés de Seth. C'était une branche de Valentiniens sortie de celle des Caïnites. On les a confondus avec les Ophites, dont ils pouvaient être une des branches. Elle parut en Égypte vers l'an 190, et subsistait encore du temps de saint Épiphane, dans le IVe siècle. Ils avaient inventé une fable contraire à celle des Caïnites. Comme ceux-ci honoraient Caïn et tous les impies, les Séthiens rendaient leur culte à Seth, et le regardaient comme Jésus-Christ, Fils de Dieu, mais qui avait été fait par une troisième divinité, et substitué aux deux familles d'Abel et de Caïn, détruites par le déluge. Ils disaient qu'il avait épousé Horée, et ils l'honoraient comme une divinité. *Voy.* Irenæus, *Advers. Hæres.*, l. I, c. VII et seqq. Tertull., *De Præscript.*, c. XLVII. Epiphan., *Hæres.*, XXXIX. Philastre, *De Hæres.* Tillemont, *Mémoires*, tom. II. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

SÉTHINIENS, **SÉTHITES**. *Voy.* SÉTHÉENS.

SETHRI, fils d'Oziel, et descendant de Lévi. *Voy.* Exode, VI, 22.

SÉTHROÏTES ou **SÉTHRON** (*Sethrœtes*), ancienne ville épisc. d'Égypte située près de Péluse, sa métropole, dans la première Augustamnique, au patriarcat d'Alexandrie. Elle est appelée *Nesterowan* par les Arabes. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Théon, assista et souscrivit au premier concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 534. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 215. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 274.

SÉTIA ou **SETTIA**, **SITIA**, autrefois *Cythæum*, ville épisc. de l'île de Crète, située sur la côte septentrionale avec un port. Les Latins y ont eu huit évêques, dont le premier, André, eut pour successeur Jean de Chavaccio, qui fut nommé par Clément VI, en 1251. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. III, p. 918. Richard et Giraud.

I. **SÉTIM**, sorte de bois précieux dont Moïse fit grand usage dans la construction du tabernacle et des autels. *Voy.* Exode, XXV, 5, etc.; XXVI, 15, etc.; Deutéron., X, 3.

II. **SÉTIM** ou **SETTIM**, nom de lieu. *Voy.* ABEL-SATIM.

SÉTRAÏ, le Saronite, avait l'intendance des troupeaux de David qui paissaient dans les plaines de Saron. *Voy.* I Paral., XXVII, 29.

SETTA ou **SETTÆ**, **SATTA**, **SITA**, ville épisc. de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Limenius, assista au concile d'Éphèse, en 431. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 880. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 274.

SETTALA (Carlo), évêque de Tortone, d'abord archiprêtre de Milan, mort à Rome, en 1682, a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *Misterj della Messa romana ed ambrogiana*; Tortone, 1672, in-4°. *Voy.* Argellati, *Biblioth. Mediolanensis.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SÉVARD ou **SIVIARD** (Saint), abbé de Saint-Calais-au-Maine, mort le 1er mars 681 ou 728, se retira avec son père, Siran, dans l'abbaye de Saint-Calais, dont il devint bientôt le modèle. L'abbé Ibolen, qui avait succédé à Siran, étant mort, il fut élu unanimement pour le remplacer, et Sévard ne se montra que plus exemplaire. On célèbre sa fête le 1er mars. *Voy.* D. Mabillon, *Acta Sanctor. Benedictor.*, IIIe sæc. Richard et Giraud.

I. **SÉVER** (Saint), en latin *Sanctus Severus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans un bourg du même nom, en Normandie, au diocèse de Coutances, à 8 lieues de cette ville, à 3 de Vire, et à 5 d'Avranches, sur la rivière de Vire. Elle fut fondée, au VIe siècle, par saint Séver, évêque d'Avranches, sous l'invocation de Notre-Dame. Cette abbaye, ayant été détruite par les Normands, fut rétablie sous l'invocation de Saint-Séver, vers l'an 1085, par Hugues, comte d'Avranches. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, t. II.

II. **SÉVER-CAP DE GASCOGNE** (**SAINT-**), en latin, *Sanctus Severus in capite Vasconiæ*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située en Gascogne, au diocèse et à 6 lieues d'Aire, sur l'Adour. Elle fut fondée, ou plutôt rétablie, en 982, par Guillaume Sanche, duc des Gascons, en action de grâces de la bataille navale par lui remportée, par l'intercession de saint Séver, sur les Normands, qui voulaient ravager la Gascogne. Cette abbaye, devenue de la congrégation de Saint-Maur, avait donné l'origine à la ville de Saint-Séver, où elle était située, et qu'on surnommait *Cap de Cascogne*, non parce qu'elle avait été capitale de cette province, disent Richard et Giraud, mais à cause de sa situation à l'entrée de la Gascogne proprement dite, ou parce qu'on y tenait peut-être les assemblées de la province, du temps des comtes ou ducs de Gascogne. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. I, p. 1173.

III. **SÉVER DE RUSTAN** (**SAINT-**), en latin *Sanctus Severus de Russitano*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans une ville du même nom, au diocèse et à deux lieues de Tarbes. Cette abbaye florissait déjà à la fin du IXe siècle et au commencement du Xe. Ayant été ravagée par les Sarrasins, Centulle, comte de Bigorre, la soumit à Saint-Victor de Marseille, et en recommanda le rétablissement à l'abbé Richard; ce qui fut confirmé par le pape Urbain II, l'an 1089. Elle était unie à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. I.

SEVERANO (Jean), prêtre de l'Oratoire, né à Sainte-Séverine, en Italie, au XVIIe siècle. On a de lui : 1° *Mémoires de l'Église de Rome et de*

Digitized by Google

la visite des églises, en italien; Rome, 1630; — 2° *Morts précieuses des saints*, en latin; ibid., 1623.

I. **SÉVÈRE** (Saint), martyr dans le IVe siècle et compagnon de saint Philippe, évêque d'Héraclée, en Thrace. *Voy.* PHILIPPE, n° VIII.

II. **SÉVÈRE** et **SÉVÉRIEN** (Saints), deux des quatre couronnés frères et martyrs à Rome, dans le IVe siècle. *Voy.* CARPOPHORE.

III. **SÉVÈRE**, hérétique du IIe siècle. *Voy.* SÉVÉRIENS.

IV. **SÉVÈRE**, évêque de Minorque, dans le Ve siècle, écrivit: 1° une *Lettre* circulaire sur la conversion des Juifs de cette île; — 2° une *Relation* des miracles opérés par les reliques de saint Étienne, qu'Orose y avait laissées. *Voy.* Gennad., *De Viris illustr.*

V. **SÉVÈRE**, chef d'une des sectes sévériennes, au VIe siècle. *Voy.* SÉVÉRIENS.

VI. **SÉVÈRE**, évêque de Malaga, en Espagne, vivait vers l'an 590. Il a écrit: 1° *Correctorium*, livre dirigé contre Vincent de Saragosse, arien; — 2° un *Traité de la Virginité*; — 3° quelques *Épîtres*. *Voy.* Isidor., *De Scriptor. eccles.*

SÉVÉRIEN, évêque de Gabale, en Syrie, vivait du IVe au Ve siècle. Il fut invité par saint Jean Chrysostome à prêcher dans l'église de Constantinople; et, lorsque ce saint fut obligé de faire un voyage en Asie, Sévérien eut soin de son troupeau. Mais sa conduite lui ayant attiré des reproches de saint Chrysostome, il se rangea parmi ses persécuteurs. On a de Sévérien: 1° six *Homélies* grecques *sur l'œuvre des six jours*; cet ouvrage a paru en Angleterre, 1612; — 2° plusieurs *Sermons* qui se trouvent parmi ceux de saint Jean Chrysostome; — 3° deux *Fragments* rapportés par Gélase, et quelques autres, tirés des *Chaînes sur l'Écriture*. *Voy.* Gennad., *De Vir. illustr.*, c. XXI. Socrate, l. XVI. Sozomène, l. IX. Nicéphore, l. XIII. Pallad., *In Dialog. vit. sancti Chrysostomi.*

I. **SÉVÉRIEN** (Saint), évêque de Scythopolis, en Palestine, mort l'an 452 ou 453, gouvernait paisiblement son troupeau, lorsque des moines turbulents de Palestine, qui étaient infectés de l'hérésie d'Eutychès, excitèrent de grands troubles dans tout le pays pour empêcher qu'on ne reçût le concile de Chalcédoine. Ils vinrent à Scythopolis, et ayant trouvé dans la personne de Sévérien un zélé défenseur de la foi catholique, ils le massacrèrent inhumainement. Le Martyrologe romain en fait mention au 21 février.

SÉVÉRIENS, hérétiques du IIe siècle, qui eurent pour chef Sévère, qui vécut un peu après Tatien. Ils admettaient deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, et disaient que le vin et les femmes étaient deux productions du mauvais principe. Les encratites et les tatianistes, qui trouvèrent les principes de Sévère favorables à leur sentiment, s'attachèrent à lui et prirent le nom de *Sévériens*. Il y a eu aussi des *Sévériens*, partisans de Sévère, patriarche d'Antioche, qui forma au VIe siècle un parti considérable, parmi les Eutychiens ou monophysites. *Voy.* Euseb., *Hist. eccles.*, l. IV, c. XXIX. Epiphan., *Hæres.*, XLIV. Pluquet, *Diction. des hérésies*. Bergier, *Diction. de théologie*.

I. **SÉVERIN** (*Severinus*), pape, né à Rome, mort en 640, selon les uns, et 642, selon les autres, était l'ami d'Honorius Ier, qui l'employa dans plusieurs négociations. Il lui succéda, en 640, après un interrègne de dix-huit mois. Ce pape ayant refusé de signer la profession de foi qu'Heraclius avait publiée, au sujet du monothélisme, ce prince ordonna à l'exarque de Ravenne et au gouverneur de Rome, de s'emparer des trésors de l'Église et du palais de Latran. Séverin mourut sur ces entrefaites, et Jean IV lui succéda. *Voy.* Platina, *In Vitas Summorum Pontificum Opus*. Artaud de Montor, *Histoire des Souverains Pontifes*. Gaet. Moroni, vol. LXV, p. 10-11.

II. **SÉVERIN** (Saint), évêque de Cologne, vivait du IVe au Ve siècle. Saint Grégoire de Tours dit qu'il mena une vie digne des louanges de tout le monde, et qu'il connut, par révélation, la mort de saint Martin de Tours, à l'heure même qu'elle arriva. Usuard marque sa fête au 23 octobre. *Voy.* Saint Grégoire de Tours, *Miracles de saint Martin*, l. I, ch. IV.

III. **SÉVERIN** (Saint), évêque de Bordeaux, vivait du IVe au Ve siècle. Saint Grégoire de Tours dit qu'il était venu de l'Orient, et que saint Amand, qui était évêque de Bordeaux lorsque saint Séverin y arriva, lui céda son siège, qu'il ne reprit qu'après la mort de saint Séverin, plus connu sous le nom de *Seurin*. Le Martyrologe romain confond saint Séverin de Bordeaux avec saint Séverin de Cologne. Fortunat de Poitiers avait écrit la vie de saint Séverin de Bordeaux, mais cet ouvrage a été perdu. *Voy.* Saint Grégoire de Tours, *De la Gloire des Confesseurs*, ch. XLV.

IV. **SÉVERIN** (Saint), abbé, apôtre de Bavière et d'Autriche, mort le 8 janvier 482, était Romain, à ce que l'on croit, ou du moins d'un pays où l'on parlait encore bon latin. Le désir de se perfectionner dans la vertu lui fit quitter son pays, pour se retirer dans une des solitudes de l'Orient; et, de là, il se sentit intérieurement pressé d'aller annoncer l'Évangile aux peuples barbares du Septentrion. Il s'arrêta dans un village nommé *Astures*, et situé entre la Pannonie et la Norique. L'an 454, après la mort d'Attila, il prédit aux peuples tous les malheurs qui devaient arriver; et, comme un autre Jonas, il leur prêcha la pénitence. Il ne tarda cependant pas à quitter ce lieu, dont il prédit la ruine. Appelé à Favianes, il bâtit un monastère non loin de cette ville. Les princes de delà le Danube, qui étaient infidèles ou ariens, voulurent se servir de ses avis pour le gouvernement de leurs États, et il prédit à Odoacre qu'il deviendrait roi d'Italie. On célèbre sa fête le 8 janvier.

V. **SÉVERIN** (Saint), dit de *Château-Landon*, en Gâtinais, abbé d'Agaune ou de Saint-Maurice, en Valais, né en Bourgogne, mort le 11 février 507, se retira de bonne heure dans le monastère d'Agaune, où il surpassa bientôt tous les autres religieux en humilité, en austérité et en charité. Il fut choisi pour supérieur de ce monastère, qu'il gouvernait avec la plus grande sagesse, lorsque Clovis, gravement malade, le fit venir à Paris, en 504. Saint Séverin lui rendit la santé par ses prières; puis, ayant quitté Paris, il s'arrêta sur la montagne de Château-Landon, au diocèse de Sens, avec deux saints prêtres, Paschase et Ursicin, qui s'y étaient retirés pour servir Dieu dans la solitude. C'est là que saint Séverin termina ses jours. Il est le patron titulaire d'une paroisse de Paris qui porte son nom. On célèbre sa fête le 24 novembre.

VI. **SÉVERIN** (**SAINT-**), en latin *Sanctus Severinus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans le Poitou, au diocèse de Poitiers, à trois lieues de Saint-Jean-d'Angély. Elle avait embrassé la réforme des chanoines réguliers de la congrégation de France. On croit

Digitized by Google

que cette abbaye est celle dont parle Besly, dans son Histoire des comtes de Poitiers, et qu'il assure avoir été fondée, vers l'an 1068, par Geoffroi-Guillaume VIII, duc d'Aquitaine. *Voy.* Moréri. La Martinière.

VII. **SÉVERIN DE CHÂTEAU-LANDON (SAINT-)**, en latin *Sanctus Severinus de Castro Nantonis,* abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, dans le Gâtinais, au diocèse de Sens. C'était autrefois une communauté de chanoines séculiers qui avait embrassé la règle de Saint-Augustin, puis la réforme de la congrégation de France. Elle reconnaissait Childebert Ier pour son fondateur. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La Martinière, *Diction. de géographie.*

SEVERT (Jacques), docteur en théologie de la Faculté de Paris, né à Beaujeu, reçu de la Société de Navarre, en 1588, a publié : 1° Un *Traité des différentes sortes d'anathèmes et d'excommunications;* Paris, 1602; — 2° *Chronologie des archevêques de Lyon et des évêques, leurs suffragants;* Lyon, 1608 et 1627; — 3° *De l'Athéisme et des nouvelles hérésies controversées,* avec un *Traité de la nature et de la grâce;* ibid., 1621; ces ouvrages sont écrits en latin; — 4° L'*Anti-martyrologe,* ou *Vérité manifeste contre les histoires des supposés martyrs de la religion prétendue réformée;* ibid., 1622; — 5° L'*Anacrise des Bibles pour distinguer les orthodoxes des hérétiques;* ibid., 1623; — 6° *Agiologie,* ou *Recueil des Vies des saints;* ibid., 1628; ces derniers ouvrages sont en français.

SÉVILLE (*Hispalis*), ville archiépisc. d'Espagne, et capitale de l'Andalousie, est située sur la rive gauche du Guadalquivir. Son premier évêque, saint Pie, martyr et disciple de l'apôtre saint Jacques, siégeait l'an 60. De l'an 590 à l'an 1512, quatre conciles ont été tenus à Séville. *Voy.* La Regia, t. XIV. Labbe, t. V. Hardouin, t. III. Aguirre, t. III et IV. Richard et Giraud.

SÉVOY (François-Hyacinthe), prêtre de la congrégation des Eudistes, et un des directeurs du séminaire de Rennes, naquit à Jugon, en Bretagne, l'an 1707, et mourut à Rennes en 1765. Il a donné un excellent ouvrage sur les *Devoirs ecclésiastiques;* Paris, 1760-1765, quatre vol. in-12. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

SEVRIN (Vincent), moine de Clairvaux dans le XVIIe siècle, a publié un ouvrage intitulé : *Dispute catholique de l'Église de ce temps;* Paris, 1650.

SEXAGÉSIME, dimanche qui suit immédiatement celui de la Septuagésime et qui précède celui de la Quinquagésime. L'institution de la Sexagésime est de même antiquité que celle de la Septuagésime, au moins dans l'Église de Rome. Quelques auteurs nous font regarder le temps de la Sexagésime comme la fête particulière des saints patriarches du second âge du monde qui ont vécu depuis le déluge jusqu'à Abraham. On considère aussi le dimanche de la Sexagésime comme un jour consacré en partie à la mémoire de l'apôtre saint Paul. La collecte de la messe est sous son invocation particulière, et l'épître n'est que l'histoire de ses travaux évangéliques, sans doute parce que la station des fidèles à Rome était assignée à l'église Saint-Paul pour l'office de ce jour. Les féries de la Sexagésime n'ont rien qui leur soit particulier dans l'Église romaine. *Compar.* SEPTUAGÉSIME.

SEXANTAPRISTE, siége épisc. de la IIe Mésie, sous la métropole de Marcianopolis. Socrate et Nicéphore Calliste nous apprennent qu'un de ses évêques, Polycarpe, fut transféré à Nicopolis de Thrace. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1221.

I. **SEXTE**, la troisième des petites heures canoniales, *Prime, Tierce, Sexte, et None.* On divisait anciennement le jour artificiel en quatre parties dont la troisième, appelée *Sexte,* allait de midi à trois heures. Sexte se chante communément après la grand'messe dans les églises; et ceux qui disent leur bréviaire en particulier, le disent dans la matinée; mais il n'y a point d'heure déterminée. *Voy.* N.-L. Pissot, *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin.*

II. **SEXTE**, en termes de droit canon, est la collection de Décrétales ajoutées par le pape Boniface VIII aux cinq livres de Décrétales de Grégoire IX. Cette addition ou ce supplément est nommé pour cette raison *Sexte.* Il contient quelques Décrétales de Grégoire IX, de ses successeurs et celles de Boniface VIII. Il suit le même ordre que les Décrétales, et il est de même divisé en cinq livres. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

SEXTUS ou **SIXTUS, XYSTUS**, philosophe qui semble avoir vécu dans le IIe ou le IIIe siècle, n'est connu que par ses *Sentences,* que nous n'avons qu'en latin (hors quelques fragments grecs que Stobée nous a conservés). Ruffin d'Aquilée, qui en est le traducteur, les attribuait au pape saint Sixte II. Saint Jérôme l'a repris de cette attribution, dans *Comment. in Jeremiam*, c. XXII; *in Ezech.*, c. XVIII, et *Epist. ad Ctesiphontem.* Saint Augustin avait d'abord adopté le sentiment de Ruffin, mais il le regrette dans ses *Rétractations.* Beatus Rhenanus publia la version de Ruffin sur un ancien exemplaire qu'il trouva à Schelestadt, *Apud divam Fidem*, sous ce titre : *Xisti philosophi Enchiridion, seu sententiæ piæ et christianæ cum præfatione B. Rhenani;* Bâle 1516, in-4°; on les a souvent réimprimées depuis. Si effectivement toutes ces sentences sont de *Xystus*, on ne peut guère douter qu'il n'ait été chrétien, à moins que, comme d'autres philosophes, il ne se soit paré des maximes et du langage de l'Évangile sans en prendre l'esprit. M. Sieber en a donné une édition à Leipzig, en 1725, sous le nom de Sixte II, pape et martyr, et il soutient, comme Ruffin, que ce pape en est le véritable auteur. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SEYDE. *Voy.* SIDON, n° II.

SEYNE (Henri de), capucin de la province de Saint-Louis en France, et prédicateur, vivait dans le XVIIe siècle. On a de lui : 1° *Prælatus religiosus comitiorum regularium conventuum præsidem agens, et in visitatione spiritum et vitam subditis suis administrans;* Paris, 1672, in-12; — 2° *Annus ecclesiasticus concionatoribus quadripartitus, seu Conciones prædicabiles in dominicas et festa per totius anni decursum, et ab Adventu ad Adventum prædicari solitæ;* Cologne et Paris, 1677, 4 vol. in-fol. et in-4°; — 3° *Specimen perfectionis christianæ in triplici statu seculari et ecclesiastico, in quo sermones varii morales stylo moderno, cum suis reflexionibus continentur;* Paris, 1680 et 1683, in-8°. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. II, p. 63.

SEYSSEL ou **SEISSEL** (Claude de), archevêque de Turin, né à Aix en Savoie, ou, selon d'autres, à Seyssel, petite ville du Bugey, mort en 1520, professa le droit à Turin avec une grande réputation, et devint maître des requêtes et conseiller de Louis XII, roi de France. Il assista au nom de ce prince au concile de Latran, sous Léon X, fut nommé en 1510 évêque

Digitized by Google

de Marseille, et en 1517 archevêque de Turin. Il a laissé des ouvrages sur différentes matières, entre autres : 1° *Moralis Explicatio I cap. Evangelii Lucæ*; Paris, 1574, in-4°; dédié à Léon X; — 2° *In III priora Lucæ Cap., de triplici statu viatoris*; Turin, 1518, in-4°; — 3° *De Divina Providentia*; Paris, 1518, in-4°; trad. en français par l'auteur; — 4° *Disputationes adversus errores Valdensium*; Paris, 1520, in-4°; trad. en français par l'auteur; Lyon, sans date, in-fol. *Voy.* la Croix du Maine, *Biblioth. Panciroli, de claris legum interpretibus*, l. II, c. CXXXVII. La Monnoye, *Notes sur Baillet*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIV. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot SEISSEL.

SFONDRATE ou **SFONDRATI** (Célestin ou Celestino), cardinal, né à Milan en 1644, mort à Rome l'an 1696, prit l'habit de Saint-Benoît, professa les saints canons dans l'université de Salzbourg, devint abbé de Saint-Gall, et fut promu au cardinalat en 1695. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Lege in præsumptione fundata adversus probabilismum*, 1681, in-4°; — 2° *Tractatus regaliæ, contra clerum Gallicanum*; Saint-Gall, 1682, in-4°; — 3° *Regale Sacerdotium romano Pontifici assertum et quatuor propositionibus Gallicani cleri explicatum*; ibid., 1684, in-4°; — 4° *Innocentia vindicata immaculato conceptu B. M. V.*; 1595, in-fol., fig. « L'auteur entreprend d'y prouver, sur la foi de Flavius Dexter, que la conception immaculée de la sainte Vierge a été définie dans un concile des apôtres; d'où il conclut que la fête de la Conception est d'institution apostolique. Mais les *Chroniques* publiées sous le nom de Flavius Dexter, et imprimées à Saragosse en 1610, avec un commentaire de François Bivarius, moine de l'Ordre de Citeaux, sont un ouvrage supposé. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. ecclés.*, tom. VIII, p. 147 (Œuvres de Bossuet, tom. XL, p. 209, note; édit. de Vers.); » — 5° *Cursus philosophicus*; ibid., 1699, 3 vol. in-4°; — 6° *Nodus prædestinationis dissolutus*; Rome, 1696, in-4°. Cet ouvrage, qui ne parut qu'après la mort de l'auteur, fit beaucoup de bruit en France à cause de ses opinions sur la grâce, le péché originel, l'état des enfants morts avant le baptême, etc. Cinq évêques de France, parmi lesquels se trouvait Bossuet, le déférèrent au pape Innocent XII, qui le donna à examiner à huit consulteurs; mais il ne fut pas condamné. Le cardinal Gabrielli en prit, au contraire, la défense dans un livre qu'il fit imprimer sous ce titre : *Dispunctio notarum quadraginta quas scriptor anonymus Sfondrati libro cui titulus* Nodus, etc. *inussit*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1697, 1708 et 1709. Argellati, *Biblioth. Mediolanensis*. Auberi, *Diction. des cardinaux*. Richard et Giraud. Bossuet, *Œuvres*, tom. XXXI, XXXVIII, XL-XLII. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui cite un des passages les plus incriminés du *Nodus*.

SGAMBAT (Scipion), jésuite napolitain, a publié : *Archivorum Veteris Testamenti libri tres de rebus ad Deum spectantibus, de primis Patribus, de viris illustribus in Veteri Testamento*; Naples, 1703. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1704, p. 477, 1re édit., et p. 383, 2e édit.

SHAKERS, secte de quakers aux États-Unis. *Voy.* TREMBLEURS. *Compar.* QUAKERS, nos I et II.

I. **SHARP** (Granville), anglican, fils de Thomas Sharp, né à Bradford-Dale en 1734, mort à Londres l'an 1813, embrassa la carrière d'avocat, et consacra sa vie à attaquer l'esclavage des nègres. Il a laissé plusieurs ouvrages sur al philosophie, le droit, la théologie et la politique; nous citerons seulement : 1° *Remarks on several very important prophecies*; Londres, 1768, in-8°; — 2° *Remarks on the uses of the definitive article in the greek of the New Testament*; Durham, 1798, 1804, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SHARP** (John), prélat anglican, né à Bradford, dans le Yorkshire, en 1644, mort à Bath l'an 1714, devint successivement archidiacre du Berkshire, recteur à Londres, doyen du chapitre de Norwich, aumônier de Charles II et de Jacques II, doyen de Cantorbéry, et archevêque d'York en 1691. On a de lui un recueil de *Sermons* très-estimés par les Anglais, comme étant écrits d'un style clair, aisé et correct; 4 vol.; Londres, 1740, 7 vol. in-8°; Oxford, 1840. *Voy. Life of arch. Sharp*, par Thomas Sharp, son fils. Wood, *Athenæ Oxonienses*. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **SHARP** (Thomas), anglican, fils du précédent, né vers 1693, mort l'an 1758 à Durham. Élève et agrégé de l'université de Cambridge, il obtint plusieurs bénéfices, et devint archidiacre, puis doyen de Northumberland. Outre la Vie de son père, il a laissé différents écrits de controverse et d'archéologie qui ont été réunis et publiés à Londres en 1763, 6 vol. in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

SHAW (Thomas), voyageur, né vers 1692 à Kendal, dans le Westmoreland, mort l'an 1751 à Oxford, fut attaché comme chapelain au comptoir anglais. Étant retourné en Angleterre l'an 1734, il fut aussitôt admis dans la Société royale de Londres, et devint successivement principal du collége de Saint-Edmond à Oxford, et professeur de grec dans ce même collége. Shaw a visité toute l'ancienne Numidie, la Syrie et le Nord de l'Égypte, et a laissé sur beaucoup de pays et de localités des observations intéressantes et des renseignements exacts. Enfin il n'a rien négligé pour rendre son ouvrage aussi utile qu'intéressant. Il a pour titre, en anglais : *Travels or observations relating to several parts of Barbary and Levant*; Oxford, 1738, in-fol., fig. et cartes; Londres, 1757, in-4°, avec supplément; Édimbourg, 1802, 2 vol. in-8°; traduit en français, la Haye, 1743, 2 vol. in-4°; en allemand et en hollandais. *Voy.* la *Notice*, à la tête de l'édition d'Édimbourg. La *Nouv. Biogr. génér.* Nous avons dû consacrer ici un article à Shaw, nous dirions presque à titre d'interprète de la Bible; car son ouvrage explique une foule de passages bibliques difficiles, d'ailleurs, à bien entendre, et fournit par là même la solution d'une foule de difficultés opposées à ce livre divin; on peut aisément en voir la preuve dans le tom. II de notre *Introduction histor. et crit.*, etc.

I. **SHERLOCK** (Thomas), prélat, fils du suivant, né en 1678 à Londres, où il est mort l'an 1761, acquit une grande réputation comme prédicateur, et devint successivement principal du collége de Sainte-Catherine, vice-chancelier de l'université, doyen de Chichester, évêque de Bangor, puis de Salisbury, et enfin de Londres en 1748. Ses principaux écrits sont : 1° *Vindication of the corporation and test acts*; Londres, 1718, in-8°; ouvrage dirigé contre Hoadly, qui l'avait précédé dans l'évêché de Bangor, et qui avait avancé que le clergé ne pouvait avoir aucune juridiction temporelle; — 2° *The Use and intent of prophecy in the several ages of the world*; Londres, 1725, in-8°; 1744, in-8°, 4e édit.; trad. en français; 1729; — 3° *The Trial of the Witnesses of the resurrection of Jesus*, ibid., 1729;

Digitized by Google

trad. en français, 1732; l'auteur y examine ce miracle dans les formes de la procédure anglaise; c'est un chef-d'œuvre de logique; il y en a eu plus de quinze éditions; — 4° *Sermons;* ibid., 1755, 1756, 4 vol. in-8°; on y a ajouté un 5e en 1775; le P. Houbigant en a publié un choix en français, 1768, in-12. Il faut nécessairement reconnaître que Thomas Sherlock s'est fait le plus grand renom en réfutant de la manière la plus victorieuse les déistes Collins, Woolston et d'autres libres penseurs, qui rejetaient la divinité de Jésus-Christ et la réalité des mirales. *Voy.* Chalmers, *General. biogr. Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SHERLOCK** (William ou Guillaume), théologien, né à Southwark l'an 1641, mort à Hampstead, dans le Middlesex, l'an 1707, administra comme recteur la paroisse de Saint-Georges à Londres, et devint chanoine, puis doyen de Saint-Paul. Il a laissé une cinquantaine d'ouvrages de piété ou de controverse, parmi lesquels nous citerons : 1° *A Discourse concerning the Knowledge of Christ;* Londres, 1674, in-8°; — 2° *On Death;* ibid., 1690, in-8°; ce traité a eu plus de quarante éditions; — 3° *Vindication of the doctrine of the Trinity;* ibid., 1691, in-4°; — 4° *On Future judgment;* ibid., 1692, in-8°; plusieurs édit.; — 5° *On Providence;* ibid., 1694, in-8°; trad. en français; 1721; — 6° *Sermons;* ibid., 1700 et suiv., 2 vol. in-8°; trad. en français; mais cette traduction a été condamnée; car on lit dans l'*Index* des livres prohibés : « Sherlock, Guillaume. Sermons sur divers textes importants de l'Écriture sainte (decr. 14 jan. 1737); » — 7° *On the Happiness of the good men and the punishment of the wicked;* ibid., 1704, in-8°; trad. sous ce titre : *Traité de l'immortalité de l'âme et de la vie éternelle;* Amsterdam, 1708, in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SHIRBORNE. *Voy.* Salisbury.

SHUEDFORK (Samuel), anglican, mort l'an 1754, fut pasteur de Shelton, dans la province de Norfolk, puis chanoine de Cantorbéry, et chapelain ordinaire du roi d'Angleterre. Il consacra toute sa vie à l'étude. On a de lui, en anglais : 1° une *Histoire du monde, sacrée et profane;* 3 vol. in-12; le premier volume, qui parut en 1728, a été traduit en français, et ne va que jusqu'à la mort de Josué; il est écrit pesamment, mais avec beaucoup d'érudition; — 2° *La Création et la chute de l'homme,* 1753; pour servir de supplément à la préface de son *Histoire du monde;* ce livre, qui n'a pas été traduit en français, contient des choses singulières. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SIAA, juif dont les fils revinrent de Babylone en Judée avec Zorobabel. *Voy.* I Esdr., II, 44, etc.

SIAHA, c'était un des chefs des Nathinéens. *Voy.* II Esdras, XI, 21.

SIBA, serviteur de Saül. David ayant pris la résolution de faire du bien à quelqu'un de la maison de Saül, et ayant appris de Siba que Miphiboseth était encore vivant, il le chargea de faire valoir à son profit les biens de Saül, son père, qu'il lui donnait. Quelque temps après Siba accusa Miphiboseth, auprès de David, de s'être flatté que la fuite de ce prince devant Absalom lui procurerait à lui-même de remonter sur le trône de son père, David lui donna des biens qu'il avait accordés à Miphiboseth; mais, après la défaite d'Absalom, David ayant eu lieu de douter que Siba fût un calomniateur, et ne voulant pas approfondir la chose, lui confirma seulement la possession de la moitié des biens de Miphiboseth, et dédommagea sans doute celui-ci de cette moitié qu'il lui ôtait. La candeur cependant et le désintéressement que fit paraître Miphiboseth en cette occasion eût pu, ce semble, faire sentir à David la calomnie de Siba, et le porter à juger plus favorablement du fils de Jonathas, et lui inspirer une conduite semblable à celle que tint dans la suite Salomon à l'égard des deux femmes dont parle le IIIe livre des Rois. Après ce narré, Richard et Giraud ajoutent : Mais abstenons-nous de juger des sentiments et des lumières d'un prince aussi sage et aussi droit que David. *Voy.* II Rois, IX, 2, 3, etc.; XVI, 1, 2, etc.; XIX, 17, 24, 30, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* Miphiboseth, n° I.

SIBABARCHA ou **SABABARECH**, siége épisc. jacobite, situé près d'Édesse, dans la Mésopotamie. On en connait deux évêques, dont le premier, Basile, fut déposé pour cause de fornication. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1520.

SIBBOLETH. *Voy.* Schibboleth.

SIBELIUS (Gaspard), théologien protestant, né à Elberfeld, dans le duché de Berg, en 1567, mort l'an 1658, fut successivement ministre à Juliers, Deventer, Campen, etc. Le prétendu synode de Dordrecht le choisit, en 1619, pour réviseur de la *Version flamande* du Nouveau Testament, que ce conciliabule avait ordonnée. On a de Sibelius : *Opera theologica, seu loci communes theologici practici*; Amsterdam, 1644, 6 vol. in-fol. Cette collection renferme des *Sermons*, des *Commentaires*, des *Discours historiques et moraux sur l'Écriture sainte :* ils sont estimés de ceux de sa communion. Ces ouvrages avaient été imprimés d'abord séparément : ils sont réunis dans cette édition. *Voy.* Feller, *Biogr. univ.*

SIBENICUM *Voy.* Sebenico.

SIBER (Urbain-Godefroy), né à Schandau, près de l'Elbe, en 1669, mort l'an 1732, était professeur d'antiquités ecclésiastiques à Leipzig. Il est auteur de plusieurs savants ouvrages en latin, dont les principaux sont : 1° une *Dissertation sur les tourments qu'on faisait souffrir aux anciens martyrs;* — 2° une autre *Dissertation sur l'usage dans les Églises. Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SIBÉRIE, ville de la province du même nom, dans la Tartarie de Moscovie. C'est un archevêché qui a été uni à celui de Tobolsko, capitale de la même province. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1321.

SIBONITE ou **SILBONITE, SIMONITE.** L'historien Joseph, décrivant la Pérée, dit, entre autres choses, qu'elle est bornée à l'orient par l'Arabie, la Sibonite, la Philadelphine et Gérasa. Ainsi Sibonite paraît être un canton au delà du Jourdain, mais dont on ne connaît pas au juste la situation. *Voy.* Joseph., *De Bello Judaic.*, l. III, c. III, alias IV.

SIBOUR (Marie-Dominique-Auguste), archevêque de Paris, né à Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1792, mort à Paris l'an 1857, professa les humanités au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fut attaché à la paroisse de Saint-Sulpice, puis à celle des Missions-Étrangères, devint chanoine de la cathédrale de Nîmes, fut nommé évêque de Digne, puis archevêque de Paris après la mort glorieuse de Mgr Affre. Le 3 janvier 1857 il fut assassiné dans l'église Saint-Étienne-du-Mont, vers cinq heures du soir, au moment où il faisait la procession solennelle qui ouvre la neuvaine de Sainte-Geneviève, par un prêtre interdit, nommé Verger, dont la tête tomba sur l'échafaud quelque temps après. L'infortuné pontife mourut presque sur le coup, revêtu de

Digitized by Google

ses habits pontificaux, à la vue de la foule effrayée et interdite, qui se rendait à peine compte de ce terrible événement. On a de Mgr Sibour : 1° *Institutions diocésaines;* Digne et Paris, 1845, 2 vol. in-8°; — 2° *Actes de l'Église de Paris, touchant la discipline et l'administration;* Paris, 1854, in-4°. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

SIBRAND, abbé de l'Ordre de Prémontré, né dans la Frise, mort en odeur de sainteté l'an 1238, a laissé : *Vies de saint Sicard et de saint Frédéric. Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

SIBYLLES, nom que les anciens ont donné à des femmes auxquelles ils attribuaient le don de prophétie, mais par lequel on désigne principalement des vierges qui vivaient dans une sévère continence, et se prétendaient dans un rapport intime avec la Divinité, et par là même honorées de communications mystérieuses et surnaturelles. Le nom de *sibylle* est grec, et se compose de *sios*, en éolien pour *theos*, c'est-à-dire *Dieu*, et de *boulé*, *conseil*, ou bien de *ballé*, *remplie*. D'où le mot entier *sibylle* signifie *conseil de Dieu*, ou *remplie de Dieu*. Les prétendus oracles des *sibylles*, composés en vers grecs, sont en conséquence appelés *oracles sibyllins, vers sibyllins, livres sibyllins;* mais on n'est d'accord ni sur le nombre des *sibylles*, ni sur le lieu, ni sur le temps où elles ont paru. On convient généralement que les *livres sibyllins*, tels que nous les avons aujourd'hui, sont certainement supposés, et il paraît hors de doute que les livres des sibylles, tant vantés dans les premiers siècles de l'Église, sont l'ouvrage de quelques chrétiens qui, par un zèle indiscret, ont cru qu'il leur était permis de feindre, et de prêter des oracles à la sibylle. Origène et Lactance nous apprennent, en effet, que ces vers étaient de la façon des chrétiens, qui non-seulement en avaient fabriqué de nouveaux, mais avaient encore fait glisser dans les anciens et véritables plusieurs choses pleines d'impiété. — Pour montrer que les prophéties de l'Ancien Testament n'ont pas plus d'autorité que les oracles des sibylles, les incrédules disent que ces oracles ont été regardés non-seulement par les païens, mais même par les chrétiens, comme inspirés par le vrai Dieu, et que cependant il est incontestable que Dieu n'y a pas eu la moindre part. Mais on n'a aucune raison d'avancer que les sages, chez les païens, et les premiers chrétiens en général, ont regardé les vers sibyllins comme des oracles rendus par la Divinité même. Et d'abord, la plupart des païens avaient sur les oracles des sibylles la même opinion que sur les oracles des dieux. Cicéron, en particulier, comme Bergier le remarque, affirmait que les vers des sibylles conservés à Rome, et ceux qui avaient cours dans la Grèce, étaient des prédictions vagues, conçues dans le style des oracles, applicables à tous les temps et à tous les lieux, et qui pouvaient s'ajuster aux événements les plus opposés. Quant aux anciens chrétiens, il est vrai qu'ils ont cité les écrits sibyllins en faveur de la religion, mais cela ne prouve nullement qu'ils les mettaient au nombre des ouvrages inspirés, tels que les livres canoniques de l'Ancien Testament. Car, comme l'observe judicieusement D. Ceillier, quoique, dans les premiers temps de l'Église, les saints se servissent avec simplicité des oracles des sibylles qu'ils trouvaient favorables à la vérité, et s'en servissent avec d'autant plus de succès pour combattre le paganisme, qu'un certain nombre de païens avaient un grand respect pour es écrits, cependant ils ne les alléguaient pas comme une vérité sur laquelle la religion fût fondée, mais comme une addition aux preuves qu'ils tiraient des véritables prophéties des Juifs, vérifiées par Jésus-Christ et par l'Église. A cette remarque si juste de D. Ceillier nous ajouterons qu'une preuve incontestable que l'Église n'a jamais regardé les vers sibyllins comme divinement inspirés, et par conséquent comme ayant une autorité égale aux livres des prophètes hébreux, c'est qu'elle n'a jamais condamné Lactance ni les critiques qui, après lui, n'ont pas craint d'affirmer que l'esprit qui inspirait les sibylles lorsqu'elles rendaient leurs oracles, était un mauvais génie, tandis qu'elle a toujours chargé d'anathèmes les écrivains qui ont osé nier l'inspiration des écrits prophétiques de la Bible. Enfin il est hors de doute que, dans les siècles qui suivirent celui du grand Constantin, les sibylles perdirent beaucoup de leur autorité, et rarement on les cita depuis dans les disputes, surtout entre les chrétiens. Or les prophéties de l'Ancien Testament n'ont à aucune époque éprouvé un pareil sort. Dans les derniers siècles de l'Église comme dans les premiers, la vénération dont elles ont été constamment environnées n'a jamais éprouvé un seul instant la plus légère altération; et jamais aucun Père de l'Église, ni aucun écrivain orthodoxe, n'a cru pouvoir dire de ces divins oracles ce que saint Augustin a expressément avoué en parlant de ceux des sibylles : *Qu'on peut penser que les chrétiens les ont inventés.* Ainsi, comme on le voit, les incrédules sont bien peu fondés à mettre sur la même ligne les prophéties de l'Ancien Testament et les prédictions des sibylles, et à prétendre que l'Église chrétienne a pu se tromper en regardant les premières comme des oracles réellement inspirés de Dieu. — L'édition des livres sibyllins la plus récente et la plus complète que nous connaissions est celle de J.-H. Friedlieb, intitulée : *Oracula sibyllina, ad fidem codd. mscr., quotquot exstant, recensuit, prætextis prolegomenis illustravit, versione Germanica instruxit, adnotationes criticas et indices completissimos adjecit Jos.-Henr. Friedlieb;* Leipzig, 1852. *Voy.* Joseph., *Antiq.*, l. XX, c. XVI. Justin., *Cohortatio ad Græcos.* Clem. Alex., *Stromat.*, l. VI. Origen., *Contr. Celsum*, l. V, n. 61. et l. VII, n. Lactant., *De Falsa relig.*, l. I, c. VI. August., *De Civitat. Dei*, l. XVIII, c. XLVII. Guill. Beveridge; *Codex canonum Ecclesiæ primitivæ vindicatus*, l. I, c. XIV. Rutilius Numantianus, *Itinerarium*, l. II. D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. I, p. 629 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, dont l'art. est tiré, pour la plus grande partie, d'un *Mémoire de l'Académie des Inscript.*, tom. XXIII, in-4°; tom. XXXVIII, in-12. Richard et Giraud, qui citent une foule d'auteurs à consulter sur tout ce qui concerne les sibylles. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. III, p. 336-339. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LXIV, p. 104-110, où sont également indiqués beaucoup d'auteurs à consulter.

SICAIRES. *Voy.* ZÉLATEURS.

I. **SICARD**, évêque de Crémone, mort en 1215, fut placé sur le siége de cette Église en 1185, et l'année suivante il négocia la paix entre l'empereur Frédéric Ier et les habitants de Crémone. L'an 1203 il alla en Arménie, où il eut une conférence avec Pierre, cardinal légat du Saint-Siége dans ce pays. On a de lui : 1° *Histoire de la vie et de la mort de saint Hommobon*, canonisé par le pape Innocent III; — 2° *Vies des Papes*, et deux *Chroniques*, depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'an 1213. *Voy.*

Digitized by Google

Volaterran, *Comment.*, l. XXXII. Muratori, dans sa *Préface sur la Chronique de Sicard*, au t. VII des *Écrivains de l'Histoire d'Italie*; Milan, 1725, in-fol.

II. **SICARD** (Claude), célèbre missionnaire jésuite, né à Aubagne, près de Marseille, en 1677, mort au Caire en 1726, fut envoyé en Syrie, puis en Égypte, afin de travailler au salut des âmes. On a de lui : une *Dissertation sur le passage de la mer Rouge et le voyage des Israélites*, qui se trouve dans le tom. IV des *Nouveaux Mémoires des Missions de la compagnie de Jésus dans le Levant*; 1757. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1717, 1726 et 1727.

III. **SICARD** (Roch-Ambroise-Cucurron), connu sous le nom de *l'abbé Sicard*, né en 1742 au Fousseret, près de Toulouse, mort l'an 1822, fut directeur de l'institution des Sourds-muets de Paris. Il est auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous signalerons : 1° *Catéchisme*, ou *Instruction chrétienne* à l'usage des sourds-muets; Bordeaux, 1796, in-8°; — 2° *Manuel de l'enfance, contenant des éléments de lecture et des dialogues instructifs et moraux*; 1796, in-12; — 3° *De l'Homme et de ses facultés physiques et intellectuelles, de ses devoirs et de ses espérances*; *traduit de l'anglais de Hardley*, etc.; 1802, 2 vol. in-8°; — 4° *Journée chrétienne d'un sourd-muet*; 1805, in-12; — 5° des éditions du *Diction. généalogique de l'Écriture sainte*, des *Sermons inédits de Bourdaloue*, etc. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller, édit. de M. Perennès, qui lui a consacré un long article.

SICARDO, écrivain du XVIIe siècle, a laissé un ouvrage intitulé : *Christiandad de Japon*; Madrid, 1698. Ce livre, dit le *Diction. de la théol. cathol.*, est une Histoire des Augustins du Japon. *Voy.* Mullbauer, *Hist. des Missions des Indes orientales*; Fribourg, 1852, p. 38.

SICELEG, ville qu'Achis, roi de Geth, donna à David pendant le temps de sa retraite dans les terres des Philistins, et qui demeura en propre aux rois de Juda. Les Amalécites la prirent, et la pillèrent en l'absence de David. Josué l'avait attribuée à la tribu de Siméon. *Voy.* Josué, XIX, 5. I Rois, XXVII, 6.

SICERA. Ce mot latin, aussi bien que le grec *sikéra*, vient de l'hébreu *schéchar*, qui signifie *liqueur enivrante*, mais distincte du vin. La Vulgate conserve quelquefois *sicera*, et d'autres fois elle le traduit par *tout ce qui peut enivrer* (*Omne quod inebriare potest*). Saint Chrysostome, Théodoret et Théophile d'Antioche assurent qu'il signifie proprement le *vin de palmier*. Pline reconnait que le vin de palmier était fort connu dans l'Orient, et qu'il enivrait comme le vin de la vigne. Les Arabes donnent encore aujourd'hui le nom de *scekar* à une espèce de vin fait avec des dattes, et qu'ils estiment beaucoup. *Voy.* Lévit., X, 9. Nombr., VI, 3. Luc., I, 15. Chrysost., *in Isai.*, V, 11. Theodoret., *ibidem*. Theophil. Antioch., *in Luc.*, I, 15. Plin., *Hist.*, l. IV, c. XVI. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 236.

SICHAR, ville de Samarie. *Voy.* SICHEM, n° II.

I. **SICHEM**, fils d'Hémor, prince des Sichimites, obtint en mariage Dina, qu'il avait déshonorée, à condition que lui et tous ceux de Sichem se feraient circoncire; mais le troisième jour, auquel la plaie de la circoncision est plus douloureuse, Siméon et Lévi, frères utérins de Dina, entrèrent dans la ville, et tuèrent tous les mâles qu'ils rencontrèrent. Après cela, les autres fils de Jacob et leurs domestiques y entrèrent aussi, et la pillèrent. *Voy.* Genèse, XXXIV, 1, 2, etc.

II. **SICHEM**, ville de Chanaan, célèbre dans les voyages des patriarches (Genèse, XII, 6, etc.). Elle fut choisie pour ville de refuge (Josué, XX, 7), et donnée aux Lévites (Josué, XXI, 21. I Paralip., 6, 67); elle est nommée *Sichima* dans le livre des Juges (IX, 31). On voyait près de cette même ville le puits de Jacob, auprès duquel Jésus-Christ eut un entretien avec une Samaritaine. Saint Jean, qui rapporte l'entretien dans son Évangile (IV, 5 et suiv.), appelle cette ville *Sichar*. Aujourd'hui Sichem se nomme NAPOLI ou NAPLOUSE (*Neapolis*). *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, qui contient un bon article sur Sichem. *Compar.* NAPOLI, n° V.

SICHIMA. *Voy.* l'art. précédent.

SICHIMITE (*Sichimita*), qui est de Sichem, habitant de Sichem. *Voy.* Juges, IX, 57.

SICILE. Pour ce qui regarde le concordat du royaume des Deux-Siciles, *voy.* NAPLES.

SICILIBBA ou **SICILIBRA**, ancien évêché d'Afrique dans la province proconsulaire, sous la métropole de Carthage. Il a eu cinq évêques, dont le premier, Satius, assista au concile de Carthage, tenu l'an 225. *Voy.* Morcelli, *Africa Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 216. Gaet. Moroni, vol. LXV, p. 335.

SICLE (*Siclus*), mot qui vient de l'hébreu *schéqél*, ou *poids*, dérivé lui-même de *schâqal*, c'est-à-dire *peser*. Le sicle contient vingt *guéras* ou *oboles*, comme a traduit la Vulgate (Exod., XXX, 13); c'était une monnaie, et il y en avait d'or et d'argent. On croit qu'ils étaient d'un poids d'une demi-once, et que celui d'or valait 23 livres 4 sous 4 deniers, et celui d'argent, 32 sous 5 deniers et 3 huitièmes de denier de notre ancienne monnaie. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 194, 197.

SICYONE, ville du Péloponèse ou d'Achaïe, à laquelle les Romains écrivirent en faveur des Juifs. *Voy.* I Machab., XV, 23.

SIDÉ ou **SIDEN**, ville de Pamphylie aux habitants de laquelle, comme à ceux de Sicyone, le sénat romain écrivit en faveur des Juifs, afin qu'ils les regardassent comme un peuple ami et allié (I Machab., XV, 23). Depuis, Sidé a été érigé en évêché sous la métropole de Perge, au diocèse d'Asie. Elle devint elle-même métropole de la Ire Pamphylie, après que l'empereur Théodose le Jeune eut divisé la Pamphylie en deux provinces, Ire et IIe. Cette ville a eu dix-sept évêques, dont le premier, Nestor, fut martyrisé sous l'empereur Dèce. L'an 383 ou 390 un concile, présidé par saint Amphiloque, évêque d'Iconium, a été tenu à Sidé contre les Messaliens. Aujourd'hui Siden est un archevêché *in partibus*, ayant pour suffragants quatre évêchés également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 996. Baluze, *In Collect.* Terzi, *Siria sacra*, p. 32. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 216. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LV, p. 335-336.

SIDOINE APOLLINAIRE (Saint), en latin *Caïus Sollius Apollinarius*, évêque de Clermont en Auvergne, né à Lyon vers l'an 430, mort le 21 août 482, était issu d'une des plus illustres familles des Gaules. Il épousa Papianille, fille d'Avitus, qui reçut le titre d'Auguste en 455, et il en eut quatre enfants. Lorsqu'Avitus eut été proclamé Auguste à Toulouse, et depuis à Arles, il le suivit à Rome, où il prononça son panégyrique en 456; et Majorien, successeur d'Avitus, étant venu à Lyon vers la fin de l'an 458, Sidoine y prononça son panégyrique en

Digitized by Google

vers. Il fut élevé à la dignité de comte en 461, puis à celle de chef du sénat de Rome, et de préfet de la ville en 467. Après la mort d'Éparque, évêque de Clermont en Auvergne, Sidoine fut élu malgré lui pour remplir ce siége, étant encore laïque, vers l'an 472. Il renonça aussitôt à toutes les dignités séculières, qu'il laissa à son fils, et se sépara de sa femme d'un consentement mutuel. Il s'appliqua dès lors à l'étude des saintes Lettres. Il visitait son diocèse avec le plus grand soin, et, afin de délivrer son église de la puissance des Visigoths, il établit dans son diocèse, vers l'an 474, les Rogations, que saint Mamert, évêque de Vienne, avait instituées depuis quelque temps dans le sien. Ces barbares s'étant rendus maîtres de Clermont en 475, saint Sidoine fut fait prisonnier, et eut beaucoup à souffrir pendant sa captivité. Dans les dernières années de son épiscopat, deux de ses prêtres se soulevèrent contre lui, et lui ôtèrent l'administration des biens de son Église, ne lui en laissant que très-peu pour vivre. Il nous reste de saint Sidoine : 1° des *Epîtres*; — 2° des *Poésies*. Ses Œuvres ont été publiées à Milan, 1498, in-4°; à Lyon, 1552, 1598, in-8°; à Hanovre, 1617, in-8°, etc.; la meilleure édition est celle du P. Labbe; Paris, 1652, in-4°; reproduite dans la *Biblioth. Patrum* de Galland et la *Biblioth. Maxima Patrum*, elles ont été traduites, avec le texte en regard, par J.-F. Grégoire et Collombet; Lyon, 1836, 3 vol. in-8°. *Voy.* Gennad., *De Vir. illustr.*, c. LXXII. Tillemont, *Mémoires*, tom. XVI. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. II. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XV, p. 82 et suiv. Richard et Giraud. Feller et la *Nouv. Biogr. génér.*, à l'art. SIDONIUS APOLLINARIS. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **SIDON**, fils aîné de Chanaan, et fondateur de la très-ancienne ville de Sidon. *Voy.* Genèse, X, 15. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et l'art. suiv.

II. **SIDON**, ville qui tire son nom de Sidon, fils de Chanaan, son fondateur. Elle se trouve sur les limites de la tribu d'Aser. De ce que Josué la nomme par excellence *Sidon la grande*, quelques-uns ont cru à tort qu'il y avait de son temps deux villes de ce nom. Josué assigna Sidon à la tribu d'Aser; mais cette tribu ne put jamais s'en mettre en possession (Juges, I, 31; III, 5); Israël, au contraire, a été opprimé par les Sidoniens, comme par les Amalécites et les Chananéens (Juges, X, 12). Il est très-souvent fait mention de cette ville dans l'Écriture. Sidon, appelée aussi depuis *Saïde, Seïde, Sayde* et *Seyde*, est devenue dans la suite une ville épisc.; la religion y fut établie du temps même des apôtres; saint Paul en consacra le premier évêque, dont les successeurs sont restés inconnus jusqu'à Zenobius, qui souffrit le martyre sous Dioclétien. Dans le XII° siècle, Sidon fut élevée à la dignité d'archevêché honoraire sous la métropole de Tyr. Outre les évêques grecs, Sidon a aussi des évêques maronites et latins; le premier des maronites fut Joseph Alipius, mort en 1647, et le premier des latins, Bernard, mort vers l'an 1154. En 511 ou 512, il y eut à Sidon un conciliabule de quatre-vingts évêques eutychiens, assemblés par ordre de l'empereur Anastase Ier, qui voulait obliger à souscrire l'*Hénotique* (*voy.* ce mot) de son prédécesseur Zénon. Ajoutons que Sayde est devenue un évêché *in partibus* sous l'archevêché de Tyr, et qu'il y a, de plus, sous le nom de *Sidon* ou *Sayde*, trois évêchés à résidence, un en Syrie, un second, du rit arménien, en Phénicie, et un troisième du rit grec-melchite. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 811; tom. III, p. 87, 1320. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 216. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 3-5. Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **SIDON**, ville de Thessalie, avec titre d'évêché latin, sous la métropole de Larisse, dans le patriarcat de Constantinople. Cet évêché fut érigé pendant les croisades, à la fin du XII° siècle. Il y a eu sept évêques, dont le premier, N..., siégeait en 1210, 1212 et 1213. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 983. Wading, *Annales Ordinis Minorum*, tom. V, p. 493. Ughelli, *Italia sacra*, tom. I, col. 211, vet. edit. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 5.

SIDONIENS (MAARA DES). *Voy.* MAARA n° II.

SIDONIUS (Saint), abbé. *Voy.* SAENS.

SIDONIUS (Michel), évêque. *Voy.* HELDINGE.

SIDRAC, surnom donné à Ananias, compagnon de Daniel. *Voy.* Daniel, I, 7. *Compar.* ABDÉNAGO, ANANIAS.

SIDYMA, ville épisc. de Lycie, sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie, située sur une montagne au couchant de Patare, près de la mer, suivant Pline. On en connaît trois évêques, dont le premier, Hypatius, souscrivit la lettre du concile de Myre à l'empereur. Sidyma est actuellement un évêché *in partibus*, sous l'archevêché de Myre, qui est également un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 973. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 216. Gaet. Moroni, vol. LXV, p. 36.

SIÈCLE (*Sæculum*), se prend d'ordinaire pour une durée de 100 ans. Mais il ne paraît pas qu'il se trouve en ce sens dans l'Écriture, où il se prend d'ailleurs : 1° pour un *très-long temps* (Genèse, VI, 4); — 2° pour le *temps qui s'écoule d'un jubilé à l'autre* (Exode, XXI, 6); — 3° pour *toujours* ou pour *l'éternité* (II Paral., VII, 3. Judith, XIII, 21); — 4° pour le *monde*, la *vie* (Matth., XIII, 22. Luc, XVI, 8.)

SIÉGE, se dit de la chaire sur laquelle sont assis les pasteurs de l'Église pour enseigner les peuples; et, par extension, et au figuré, il se prend pour toute sorte de juridiction ecclésiastique. Le *Saint-Siége* signifie la dignité, la juridiction et l'autorité du Pape : le *siége patriarcal*, celles du patriarche; le *siége archiépiscopal*, celles de l'archevêque, et le *siége épiscopal*, celles de l'évêque. On dit que le *Saint-Siége est vacant*, lorsque le Pape est mort, et ainsi des patriarches, des archevêques et des évêques. Les canonistes traitent plusieurs questions relatives au siége, pris dans le sens propre et dans le sens figuré. *Voy.* pour le premier sens L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* ad voc. SEDIS SCAMNA; et pour le second, l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

SIÈNE ou **SYÈNE**, ville située vers les frontières d'Éthiopie, entre Thèbes et les grandes cataractes du Nil. Ézéchiel la met à l'extrémité de l'Égypte, opposée à l'Éthiopie, ou, selon l'hébreu, au pays de Chus : *A turre Syenes, usque ad terminos* (Ezech., XXIX, 10). Or le pays de Chus est dans l'Arabie Pétrée, vers le fond de la mer Rouge. Mais on peut très-bien traduire l'hébreu, comme l'ont fait les Septante : *Depuis Migdol* (Sept. *Magdôlon*) *jusqu'à Syène, et jusqu'aux frontières de Chus*. Le pays de Chus était aussi l'Éthiopie proprement dite, qui est au-dessus et au midi de Siène, qui est la dernière ville d'Égypte. *Migdol* en hébreu signifie une

Digitized by Google

tour; or, on trouve dans le texte hébreu de l'Exode (xiv, 2), une ville de ce nom, que les Septante ont encore rendu par *Magdôlon*, et la Vulgate, par *Magdalum*. La même expression de la Vulgate, *a turre Syenes*, se trouve de nouveau dans Ézéchiel (xxx, 6); mais le texte hébreu peut s'expliquer comme dans le premier passage; aussi les Septante l'ont-ils traduit comme la première fois. Or, d'après cette interprétation, le vrai nom de Syène en hébreu est *Sevên*, qui a la plus grande analogie, non-seulement avec le mot arabe *Asvân*, qui sert à la désigner aujourd'hui, mais encore avec *Sovan*, qui est son nom en égyptien. *Voy.* d'Herbelot, *Biblioth. Orient.*, p. 141. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, et son *Comment. sur Ézéchiel*, xxix, 10, cite les témoignages des anciens tels qu'Hérodote, Strabon, Étienne, Pline, etc., sur Syène. Baudrand, *Diction. géogr. universel*, au mot Syène. Jablonski, *Opuscul.*, p. I, 322. Michaelis, *Supplementa ad Lexica hebraica*, p. 1726. Rosenmüller, *Scholia in Ezechiel.*, xxix, 10. — Depuis l'établissement du christianisme, Siène est devenue une ville épisc. de la IIe Thébaïde, dans le patriarcat d'Alexandrie. On en connait deux évêques, dont le premier, Ammonius, souffrit le martyre dans la ville d'Antinoé; et le second, Befam, jacobite, qui assista à l'assemblée des évêques tenue à Misra, par ordre du vizir, pour la réforme de la maison du patriarche Cyrille, en 1088. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 614.

I. **SIENNE** (*Sena* et *Senæ*), ville archiépisc. d'Italie, située sur la pente d'une colline, à 15 ou 16 lieues de Florence. La cathédrale de la Vierge a été érigée en métropole, l'an 1459. Le premier évêque de Sienne, Lucifer, siégeait vers l'an 306. Deux conciles ont été tenus à Sienne; l'un, en 1423, et l'autre, en 1589. *Voy.* *Ughelli Ital. Sacr.*, t. III, p. 523. Labbe, t. XII. Malavolti, *Hist. de Siena*. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 213. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 7-63, où sont indiqués plusieurs auteurs qui ont écrit sur Sienne.

II. **SIENNE (ANTOINE DE)**. *Voy.* Antoine, n° XXX.

SIFANTO ou **SIPHANTO** (*Siphanus*, *Siphnus*), île de la mer Égée, l'une des Cyclades connue par les anciens, sous le nom de *Siphnos* ou *Siphanos;* elle est située entre Mélos et Paros. Il paraît, par les actes des conciles, que Siphnos était le siége d'un évêque suffragant de Rhodes, dès le vie siècle. Aujourd'hui, Sifanto fait partie du nouveau royaume de Grèce, et est la résidence d'un archevêque qui a sous sa dépendance les îles de Namphio, de Nolicandro, de Nio, de Scripho, de Sicino, de Stampalia et d'Amorgos. On ne connait de l'ancien évêché que deux évêques, dont le premier, Théodore, assista et souscrivit au concile de Constantinople, tenu sous Mennas, à l'occasion d'Anthime, de Sévère d'Antioche, et des autres hérétiques; le second, Athanase, qui, en 1671, souscrivit le témoignage de foi de l'Église d'Orient, contre les erreurs des calvinistes. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 949. La *Perpét. de la Foi*, tom. III, p. 572. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 217. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 63-64.

SIFFLER (*Sibilare*). Ce mot s'emploie dans l'Écriture : 1° pour *appeler, faire venir avec autorité.* C'est en ce sens que les prophètes disent que *Dieu siffle à quelqu'un;* c'est-à-dire qu'il le fait venir, pour s'en servir. C'est ainsi qu'on lit dans Isaïe (vii, 18): « Le Seigneur sifflera à la mouche qui est à l'extrémité des fleuves de l'Égypte, et à l'abeille qui est dans la terre d'Assur. » Ces deux mouches que Dieu fait venir en sifflant, sont le roi d'Égypte et le roi d'Assyrie, qui vinrent, en effet, avec de puissantes armées, ravager les terres de Juda, pour exécuter les arrêts que la justice de Dieu avait prononcés contre son peuple. 2° *Siffler* s'emploie encore dans l'Écriture comme une marque de mépris et une insulte. Quand Job (xxvii, 23) dit de l'impie déchu de son bonheur, que celui qui le verra *sifflera sur lui*, cela veut dire qu'*il le méprisera, qu'il lui insultera*. C'est dans le même sens qu'il faut entendre la menace que le Seigneur (Jérém., xix, 8) fait à Jérusalem de *la livrer à la stupeur et au sifflement; en sorte que quiconque y passera sera épouvanté et sifflera sur toutes ses plaies.* Voy. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SIFFRID ou **SIFRIDE**, **SIFROI** (*Sifridus*), moine, né à Misne, en Saxe, vivait au xive siècle. On a de lui une *Chronique*, qui s'étend du commencement du monde à l'an 1307. Il ne faut pas le confondre avec un autre auteur du même nom, qui était dominicain, qui devint évêque titulaire de Quars, en Mésopotamie, suffragant de Thierri, archevêque de Mayence, et qui occupa ce siége de l'an 1436 à l'an 1459. On a de ce dernier Siffrid quelques *Questions morales*. *Voy.* le P. Echard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. I. Michaud, *Biogr. univers.*

SIGA. *Voy.* Sigéa.

SI-GAN, SI-GAN-FOU. *Voy.* Si-Ghan-Fou.

SIGAUD-LAFOND ou **DE LAFOND** (Joseph-Aignan), moraliste et physicien, né en 1730, à Bourges, où il est mort l'an 1810, exerça d'abord la médecine et professa, dans sa ville natale, la physique et la chimie. Outre un grand nombre d'ouvrages sur ces sciences, on a de lui : 1° La *Religion défendue contre l'incrédulité du siècle;* Paris, 1785, 6 vol. in-12; — 2° L'*Économie de la Providence dans l'établissement de la religion;* ibid., 1787, 2 vol. in-12. *Voy.* Quérard, La *France littéraire*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SIGÉA ou **SIGA**, selon de Commanville, évêché de la seconde Cilicie, dans le patriarcat d'Antioche, sous la métropole d'Ascerai (*Anazarbus*), érigé au xiie siècle; mais d'autres en font un évêché d'Afrique, et le placent dans la Mauritanie, sous la métropole de Césarée. Aujourd'hui, Sigéa est un simple évêché *in partibus*. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 216. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 64.

I. **SIGEBERT** (Saint), roi des Anglais orientaux ou d'Eastangles, mort le 7 août 644, naquit avant que saint Grégoire le Grand eût envoyé des missionnaires en Angleterre. Il perdit son père assez jeune, et sa mère ayant donné la couronne à un second mari qu'elle épousa, et qui prit Sigebert en aversion, celui-ci passa en France sous le roi Clotaire II. Là, il embrassa le christianisme, et étant monté, trois ans après, sur le trône de son père, il rendit tout son royaume chrétien en très-peu de temps; mais, entièrement dégoûté du monde, il abdiqua en faveur de son cousin Egric, et se renferma dans un monastère qu'il avait fait bâtir. Il vivait dans la retraite depuis cinq ans, lorsque Penda ou Peade, roi de Mercie, ayant déclaré une guerre injuste à Egric, en 644, les sujets de ce dernier obligèrent le saint de se mettre à leur tête, et il fut tué dans le combat. Le Martyrologe de France et celui des Bénédictins ont mis sa fête au 7 août.

II. **SIGEBERT III** (Saint), roi d'Austrasie, né en 630, mort l'an 654, avait quatre ans, lors-

Digitized by Google

qu'il partagea avec son frère Clovis le royaume de Dagobert Ier, son père. Il bannit le luxe et le libertinage de sa cour, fit d'abondantes aumônes, et bâtit douze monastères, parmi lesquels on cite les abbayes de Stavelo et de Malmédy. On célèbre sa fête le 1er février.

III. **SIGEBERT**, moine de l'abbaye de Gemblours, né dans la Belgique wallonne, vers l'an 1030, mort à Gemblours, en 1112, professa pendant plusieurs années dans le monastère de Saint-Vincent de Metz. Il oublia l'esprit de son état, au point de défendre le parti du simoniaque et schismatique empereur Henri IV, contre les souverains Pontifes Grégoire VII, Urbain II et Pascal IV. On a de lui : 1° *Chronicon ab ann.* 381 *ad ann.* 1112; Paris, 1513, in-4°; Anvers, 1608, in-4°; la meilleure édition de cette chronique se trouve dans Pertz, *Monumenta*, tom. VI; — 2° *Vita Theodorici episcopi Metensis*, dans Leibniz, *Scriptores Brunswicenses* et dans Pertz, tom. VI; — 3° *Vita Wioberti cœnobii Gemblacensis fundatoris*, dans *Acta Sanctorum*, 23 mai, et dans Pertz, tom. VIII; — 4° *Vitæ S. Maclovii Prologus*, dans le tom. VIII de Pertz; — 5° *Gesta abbatum Gemblacensium*, dans d'Achéry, *Spicilegium*, et dans Pertz, t. VIII; — 6° *Vita S. Theodardi, episcopi Leodiensis*, dans les *Acta Sanctorum*, au 10 septembre; — 7° *De Viris illustribus, sive Scriptoribus ecclesiasticis*, dans la *Bibl. ecclesiast.* de le Mire, et dans celle de Fabricius, etc. Il y a deux ouvrages de Sigebert à l'index du concile de Trente : *Responsum ad Hildebrandi Papæ Epistolam, quam scripsit in potestatis regiæ calumniam*, et *Epistola nomine Ecclesiæ Leod. contra Epistolam Paschalis Papæ*. *Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccl.* Sixte de Sienne. Possevin. Le Mire. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. IX. Le *Journ. des Savants*, 1717.

SIGEDIN. *Voy.* SINGEDON.

SIGEHARD DE TRÈVES, moine du couvent de Saint-Maximin, à Trèves, vivait au xe siècle. Saint Loup, peut-être l'évêque de Châlons, avait écrit la Vie de saint Maximin, évêque de Trèves, qui accueillit saint Athanase dans son exil. Wickerus, abbé du couvent de Saint-Maximin, engagea Sigehard, moine de ce couvent, à ajouter un second livre à celui de saint Loup, sur Maximin; ce que fit en effet celui-ci, l'an 962 ou 963. Son ouvrage a XXXV chapitres qui ont été insérés dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 29 mai, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut. *Voy.* le *Diction. de la théol. catholique*. *Compar.* notre art. MAXIMIN, n° II.

SIGEHARDUS ou **SIGEARD**, moine du couvent de Saint-Alban, à Mayence, qui florissait vers 1298, a écrit la Vie de saint Aureus, évêque de Mayence, et celle de la sœur de ce saint évêque, laquelle fut martyrisée avec lui vers l'an 454. Ces deux Vies se trouvent également dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, au 16 juin. A peu près vers l'an 1137, Goswin, religieux du même couvent, avait écrit, à la demande du P. Werner, son abbé, la Vie de saint Aureus, sous le titre de : *Inventio et miracula SS. Aurei et Justinæ;* écrit qui figure aussi dans le recueil de Bollandus, au 16 juin. *Voy.* le *Diction. de la théol. catholique*.

SI-GHAN-FOU ou **SI-GAN-FOU**, **SIGHAN-FOU**, **SI-NGAN-FOU**, grande et belle ville de la Chine, capitale de la province de Xensi. Elle a été le siége des évêques métropolitains de toute la Chine, dont les Nestoriens font la XIIIe province ecclésiastique du diocèse de Chaldée. On en connaît onze évêques, dont le premier, Olophuen, qui vivait en 636, et qui le premier annonça l'Évangile aux Chinois, suivant un fameux monument qui a été trouvé, en 1625, dans la ville de Si-Ghan-Fou, et dont nous avons parlé avec quelques détails à l'art. CHINE. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1272. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 64. *Compar.* notre art. CHINE.

SIGILLARIÆ. *Voy.* SCELLIÈRES.

SIGIRANUS (SANCTUS). *Voy.* CYRAN, n° II.

SIGISMOND (Saint), roi de Bourgogne, mort en 524, était fils de Gondebaud, roi des Bourguignons, et cousin germain de sainte Clotilde, reine de France. Il succéda à son père, l'an 516, et un de ses premiers soins fut de purger ses États de l'hérésie et des vices qui y régnaient, en faisant assembler à Épaone un concile des huit provinces ecclésiastiques qui composaient son royaume. Ayant eu le malheur, sur une fausse accusation, de faire périr Sigeric, son fils, il se retira dans le monastère d'Agaune pour expier son crime. De retour dans ses États, en 523, il eut à soutenir une guerre contre les rois d'Orléans, de Paris et de Soissons; et, ayant été pris dans le combat par la trahison des siens, il fut envoyé à Orléans, avec sa femme et ses enfants, où Clodomir les fit tous périr l'année suivante. On célèbre sa fête le 1er mai.

SIGNATURE, sorte de rescrit expédié en papier sans aucun sceau, et contenant la supplication, la signature du Pape ou de son délégué, la supplique et la concession de la grâce. La signature est ainsi appelée de sa partie la plus noble, qui est le seing du Pape. On en distingue de deux sortes : la *signature de justice* et la *signature de grâce*. La première a lieu dans les matières contentieuses, l'autre dans les matières bénéficiales. Chacune a son préfet, c'est-à-dire un officier député pour présider à l'assemblée où se traitent les matières, soit de grâce, soit de justice. *Voy.* Rebuffe, *Praxis, de Signatura*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

I. **SIGNE.** Outre son sens ordinaire, de *marquer*, d'*indiquer* quelque chose, ce mot signifie encore dans l'Écriture : 1° un *miracle*, comme dans l'Exode (IV, 8 et suiv.), où il est question des miracles que Dieu fit en faveur de Moïse; — 2° la *preuve* d'une chose, comme dans le même livre de l'Exode (III, 12), où le Seigneur dit : « Tu auras ceci pour *signe* que je t'ai envoyé »; — 3° une *prophétie*. C'est ainsi qu'Isaïe dit (VIII, 18) : « Me voici... en *signe* à Israël »; c'est-à-dire je suis une prophétie pour Israël; ce qui m'arrivera, sera une prophétie de ce qui doit arriver à Israël.

II. **SIGNE DE LA CROIX.** L'usage du signe de la croix remonte à la plus haute antiquité. Dès le IIe siècle, les fidèles avaient accoutumé, dans toutes sortes de rencontres, de faire le signe de la croix pour se distinguer des païens, se reconnaître entre eux, montrer qu'ils n'avaient pas honte de Jésus-Christ crucifié. Depuis ce temps, ce signe salutaire a toujours été regardé comme la marque distinctive des chrétiens, l'abrégé de leur foi, de leurs prières et de leurs bénédictions, enfin la terreur du démon. « A tout moment, dit Tertullien, à chaque pas, à quelque action que ce soit, en marchant, en entrant dans notre demeure et en en sortant, en nous habillant et en nous chaussant, en nous mettant à table, le soir en nous couchant, en nous asseyant, nous imprimons le signe de la croix sur notre bouche, sur nos yeux et sur notre

Digitized by Google

cœur, et sur notre front.» — «La croix, remarque le cardinal Bona, est le sceau du Seigneur; elle est sur le front du chrétien ce que la circoncision est au juif; elle est l'échelle par laquelle on monte droit au paradis; elle donne la vie, délivre de la mort, mène à la vertu, empêche la corruption du fidèle, éteint le feu des passions, ouvre le ciel, etc. On fait le signe de la croix sur soi par le mouvement de la main droite qui exprime la figure d'une croix, en la portant au front, puis à l'estomac, à l'épaule gauche et ensuite à la droite. Autrefois on touchait l'épaule droite avant la gauche; et ce n'est que parce que la main droite, qui sert à former le signe de croix, se porte d'abord et plus naturellement au côté gauche, qu'on le touche le premier aujourd'hui. Les prêtres font le signe de la croix dans la célébration des saints mystères et l'administration des sacrements. On donne la bénédiction en faisant le signe de la croix, ou avec le saint Sacrement, ou avec quelque instrument bénit, ou seulement avec la main. *Voy.* Tertull., *De Corona milit.*, c. III, et *Ad Uxorem*, l. II. Card. Bona, *De Divina Psalmodia*, c. XVI. Richard et Giraud, au mot CROIX, § IV.

SIGNI (Jean-Baptiste), né à Bologne, a laissé en italien, outre un écrit *De la Cherté et de la Famine* : 1° un *Traité des reliques et de la vénération des saints*; Bologne, 1610; — 2° *De l'État des chanoines*, en trois livres; ibid., 1605.

SIGNIA. *Voy.* SEGNI.

SIGNIFICATIFS. Quelques auteurs ont ainsi nommé les sacramentaires, parce qu'ils enseignent que l'Eucharistie est un simple signe du corps de Jésus-Christ. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

SIGNIFICATION, communication de quelque acte par écrit. La formalité de la signification était autrefois essentielle en deux cas dans les matières de bénéfices : 1° lorsqu'un gradué voulait donner connaissance à un collateur de ses lettres de nomination pour jouir de l'expectative qu'elles donnaient; 2° quand un résignant voulait signifier à son résignataire la révocation qu'il avait faite de sa résignation en temps opportun.

SIGNY (*Signiacum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située en Champagne, au diocèse de Reims. Elle fut bâtie par saint Bernard en 1124, grâce aux bienfaits du comte de Champagne et de plusieurs autres seigneurs. Saint Bernard y mit des moines qu'il tira de l'abbaye d'Igny. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.*

SIGO ou **SIGOPH.** L'historien Joseph met une ville de ce nom dans la Galilée. *Voy.* Joseph., *De Bello Jud.*, l. II, c. XXV.

SIGON (Saint), en latin *Sigo* ou *Sigonius*. *Voy.* SEINE, n° I.

SIGONIO (Charles), en latin *Sigonius*, célèbre érudit, né à Modène vers l'an 1524, mort près de cette ville en 1584, professa le grec à Modène, et les humanités à Padoue. Outre de savants ouvrages sur les antiquités romaines, il en a laissé plusieurs autres fort remarquables, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Republica Hebræorum*; Bologne, 1582, in-4°; — 2° *De Episcopis Bononiensibus*; ibid., 1586, in-4°; — 3° une *Histoire ecclésiastique*; Milan, 1734, 2 vol. in-4°. Ses *Œuvres complètes* ont été recueillies et publiées par Argelati, de Bologne; Milan, 1732-1737, 6 vol. in-fol., accompagnées de notes et d'observations de Muratori, et de plusieurs autres savants italiens. *Voy.* Muratori, *Vita C. Sigonii*, à la tête de ses *Œuvres*. Tiraboschi, *Biblioth. Modenese*, tom. V, p. 76-119, et *Storia della Letter. italiana*, tom. VII. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SIGORGNE (Pierre), licencié en Sorbonne et doyen de l'église de Mâcon, né en 1749 à Rembercourt-les-Pots ou Rembercourt-aux-Bois, en Lorraine, mort à Mâcon l'an 1809, fut professeur de philosophie au collége du Plessis. Il s'appliqua à combattre la doctrine de Descartes, qui régnait alors dans toutes les écoles. Il écrivit contre les encyclopédistes, abrégea le système de Leibniz, et contribua beaucoup au triomphe du système de Newton. Outre un certain nombre d'ouvrages de physique et d'astronomie, on a de lui : 1° *Lettres écrites de la plaine, en réponse à celles de la montagne* (de J.-J. Rousseau); Amsterdam, 1765, in-12; — 2° *Le Philosophe chrétien, ou Lettres à un jeune homme entrant dans le monde, sur la vérité et la nécessité de la religion*; Avignon, 1765, in-12, et Mâcon, 1776, in-8°; — 3° *Défense de la première des vérités*; 1806. *Voy.* Chaudon et Delandine, *Diction. histor. univers.* Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SIGOULÈNE. *Voy.* SÉGOLÈNE.

I. **SIGUENZA** (*Seguntia*), ville épisc. d'Espagne sous la métropole de Tolède, et située dans les montagnes qui séparent les deux Castilles. Son premier évêque, saint Sacerdoce, mourut en 570. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI. p. 105-106.

II. **SIGUENZA** (José de), de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Siguenza vers l'an 1545, mort à l'Escurial en 1606, possédait les langues grecque et hébraïque, ainsi que l'histoire et l'éloquence sacrée. Il jouissait d'une grande réputation comme prédicateur; mais ayant été accusé d'avoir manifesté des sentiments luthériens dans un commentaire de l'Ecclésiaste intitulé : *Jesus heri et hodie ipse et in sæcula*, il resta près d'une année en prison dans le monastère de la Sisla. Cependant il se justifia, obtint d'être réintégré dans ses charges, fut ramené en triomphe au couvent de Saint-Laurent de l'Escurial, et devint supérieur de son Ordre. On a de lui : 1° *Vida de S. Geronimo*; Madrid, 1595, in-4°; — 2° *Historia de la Orden de San-Geronimo*; ibid., 1600-1605, 2 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

SIHA, fils d'Asupha, de la race des Nathinéens. *Voy.* I Esdr., II, 43.

SIHOR, le Nil, fleuve d'Égypte. *Voy.* Jos., XIX, 26. I Paralip., XIII, 5.

SI ITA EST, clause familière dans les rescrits, et dont l'effet est de les rendre nuls si l'exécuteur ne trouve pas que les choses soient telles qu'elles ont été exposées au Pape.

SILANDE, ancienne ville épisc. de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. On en connaît sept évêques, dont le premier, Marc, assista au premier concile de Nicée, l'an 325. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 481. Richard et Giraud.

SILANUS (Saint), martyr et fils de sainte Félicité. *Voy.* FÉLICITÉ, n° II.

SILAS ou **SILVANUS**, un des compagnons de saint Paul, qui fut choisi pour aller à Jérusalem consulter les apôtres sur l'observation des cérémonies légales. Le Martyrologe romain marque sa fête le 31 juillet. On prétend que Silas fut un des deux disciples que saint Jean-Baptiste envoya à Jésus-Christ pour lui demander s'il était le Christ. *Voy.* Actes, XIV, 19, 25, 29, etc. I Corinth., I, 19, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SILBIUM, ancienne ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée, au

Digitized by Google

diocèse d'Asie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Eulalius, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine, en 451. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 809. Richard et Giraud. Selon de Commanville, *Silbium* fut érigée au IVe siècle, sous la métropole de Side. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 216.

SILBONITE. *Voy.* SIBONITE.

SILENCE, terme qui, outre sa signification ordinaire, marque encore dans l'Écriture : 1° le *repos*, la *tranquillité* (II Thessalon., III, 12); 2° la *retraite*, la *séparation du monde* (Esther, XIV, 16); 3° la *patience* (Lament., III. 26); 4° la *ruine entière*, la *mort* (Isaïe, XV, 1. Jérém., VIII, 14).

SILENCIEUX. C'est le nom qu'on a donné à ceux qui ne rendaient aucun autre culte que le silence. *Voy.* Pluquet, *Diction. des hérésies.*

SILHON (Jean de), conseiller d'État et membre de l'Académie française, né à Sos, près de Nérac, vers l'an 1596, mort à Paris en 1667, fut employé pendant dix-huit ans dans des affaires importantes, sous le ministère du cardinal de Richelieu. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Les deux Vérités, l'une de Dieu et de la Providence, l'autre de l'Immortalité de l'âme*; Paris, 1626, in-8°; — 2° *De l'Immortalité de l'âme*; ibid., 1634, in-4°, et 1662, in-12; — 3° trois *Lettres*, dont la dernière contient le plan d'un ouvrage qu'il méditait sur la vérité de la religion, dans le recueil de Faret; 1627; — 4° *De la Certitude des connaissances humaines*; ibid., 1661, in-4°, 1re partie, et la seule qui ait paru. Cet ouvrage est divisé en cinq livres. Dans les deux premiers, l'auteur, après avoir combattu le sentiment des phyrrhoniens, et en particulier de Montaigne, établit la certitude de nos connaissances. Dans les deux suivants, il traite de l'obéissance que les sujets doivent à leurs souverains; et, dans le cinquième, revenant à son but, dont il s'était longtemps écarté, il explique ce que c'est qu'une démonstration morale. *Voy.* Pellisson, *Hist. de l'Académ. franç.*, avec les remarques de M. d'Olivet, tom. I de l'édit. in-12, p. 137, 200, 342 et 426. Richard et Giraud. Le Long, *Biblioth. histor. de la France.* Chapelain, *Mélanges*, p. 243. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SILHOUETTE (Étienne de), contrôleur général et ministre d'État, né à Limoges en 1709, mort l'an 1767. Ayant éprouvé des désagréments dans sa charge, il se retira dans sa terre de Brie-sur-Marne, où il vécut en philosophe chrétien, répandant des bienfaits sur ses vassaux et profitant de toutes les occasions de faire le bien. Tous ses ouvrages sont empreints de l'esprit religieux dont il était si bien pénétré lui-même. Outre l'*Idée générale du gouvernement chinois*, nous avons de Silhouette : 1° *Réflexions politiques sur les grands princes*; trad. de l'espagnol de Balthasar Gracian, 1730, in-4°, et in-12; — 2° *Mélanges de littérature et de philosophie de Pope*; 1742, 2 vol. in-12; — 3° *Traité mathématique sur le bonheur*; 1741, in-12; — 4° *L'Union de la religion et de la politique*, de Warburton, 1742, 2 vol. in-12; ouvrage excellent, où l'on réfute le reproche fait à la doctrine de l'Évangile de ne pas s'accorder avec les moyens de la politique, et où l'on montre que la vraie politique est un résultat tout naturel des maximes chrétiennes; — 5° *Lettres sur les transactions publiques du règne d'Élisabeth, avec quelques réflexions critiques sur Rapin relativement à l'histoire de ce règne*; Amsterdam, 1736, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SILLEIUM. *Voy.* SILLY.

SILLERY (Fabio BRULART DE), né au château de Pressigny, en Touraine, l'an 1655, mort à Paris en 1714, se fit recevoir docteur en Sorbonne l'an 1681. En 1685, il siégea dans l'assemblée du clergé de France, fut nommé, en 1689, évêque d'Avranches, puis membre honoraire de l'Académie des inscriptions; il entra à l'Académie française en 1705. Outre des *Réflexions sur l'éloquence*, on a de lui : 1° *Harangue faite au nom du clergé à Jacques II, roi d'Angleterre*; Paris, 1695, in-4°; — 2° *Statuts synodaux*; ibid., 1730, in-12; publiés par Languet de Gergy, son successeur à Soissons. *Voy.* Claude Gros de Boze, *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.* Fisquet, *La France pontificale.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SILLY (*Silleium*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, dans la Normandie, au diocèse de Séez. Drogon, un des seigneurs qui étaient à la suite de Mathilde, duchesse de Normandie, la fonda au milieu du XIIe siècle. Quelques-uns prétendent qu'elle fut fondée par Mathilde elle-même; il est certain du moins que cette princesse en fut la principale bienfaitrice.

SILO, ville de la tribu d'Éphraïm célèbre par la demeure de l'arche et du tabernacle, et celle des prophètes Samuel et Ahias. *Voy.* Josué, XVIII, 1, 8, 9, 10; XIX, 51; XXI, 2. I Rois, IV, 3; III Rois, XIV, 2. Psaume LXXVII, 6, etc.

SILOÉ, fontaine ou piscine qui était au pied des murs de Jérusalem (II Esdr., III, 15. Isaïe, VIII, 6. Jean, IX, 7, 11). C'est très-probablement la même que la *fontaine de Rogel* (*voy.* ROGEL, n° I). Quant à la *tour de Siloé*, mentionnée dans saint Luc (XIII, 4), c'était une tour construite à côté de la piscine de Siloé. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SILONI, qu'on lit dans le Ier livre des Paralipomènes (IX, 5), est, selon les uns, un nom d'homme, le père d'Asaïa; selon les autres, c'est un nom dérivé de *Silo*, ville de la tribu d'Éphraïm, et qui signifie *qui est de Silo*, *Silonite*; d'autant que le mot *Silonite* répond à l'hébreu *Schilôni*, que la Vulgate a rendu partout ailleurs par *Silonite*, comme on peut le voir dans l'art. suivant. Enfin d'autres font venir Siloni de Séla, fils de Juda. Simonis et Gesenius, entre autres, ont adopté cette étymologie.

SILONITE (*Silonita*, *Silonites*), signifie *qui est de la ville de Silo.* Remarquons que le mot hébreu correspondant à *Silonite* est *Schilôni*, que la Vulgate a rendu dans I Paralip., IX, 5, par *Siloni.* Dans tous les cas, *Silonite* est une épithète que l'Écriture donne à un prophète nommé *Ahias.* *Voy.* III Rois, XI, 29, etc. *Compar.* l'art. précédent, et AHIAS, n° III.

I. **SILVA** ou **SILVÆ**, ville épisc. du Portugal. *Voy.* SILVES.

II. **SILVA** (Beatrix). *Voy.* SYLVA, n° I.

III. **SILVA MELONIS.** *Voy.* COETMALOEN.

IV. **SILVA PLANA.** *Voy.* PLAINE SELVE.

I. **SILVAIN DE GAZE** (Saint), était prêtre de Gaze, dans la Palestine, au commencement de la persécution de Dioclétien. Après avoir beaucoup souffert dans son pays, il fut amené à Césarée en 307, pour paraître devant le tribunal d'Urbain, gouverneur de la Palestine. Il y confessa le nom de Jésus-Christ, et fut condamné aux mines avec plusieurs autres confesseurs. Étant retourné à Gaze en 308, il y fut élu évêque, puis envoyé une seconde fois aux mines, où il eut la tête tranchée avec trente-neuf autres confesseurs. Le Martyrologe romain fait mention d'eux au 4 mai. *Voy.* Eusèbe, *Des Martyrs de Palestine.*

Digitized by Google

II. **SILVAIN DE LEUROUX-EN-BERRY** (Saint). Le Martyrologe romain fait mention de ce saint au 22 septembre, et met son culte dans le Berry. C'est tout ce que l'on en sait; car dire que ce saint Silvain est le même que Zachée, le publicain de l'Évangile qui fut converti par Jésus-Christ, ce n'est qu'une tradition vulgaire du peuple de Leuroux, petite ville du Berry, vers la Touraine, où saint Silvain est honoré comme patron du lieu.

SILVANA, siége épisc. de la province d'Isaurie, sous la métropole de Séleucie, au diocèse d'Antioche. Un de ses évêques, Eulalius, souscrivit les canons *in Trullo*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1034.

SILVÈRE (Saint), en latin *Silverius*, pape et martyr, né à Frosinone, près de Rome, mort à Rome le 20 juin 638, était sous-diacre de l'Église de Rome lorsqu'il fut élevé sur le trône pontifical, en 536. Ayant refusé de rétablir l'hérétique Anthime sur le siége de Constantinople, de recevoir les autres hérétiques de l'Orient à sa communion et de révoquer le concile de Constantinople, il fut exilé à Patare, ville de Lycie, dans l'Asie Mineure, par l'impératrice Théodore, femme de Justinien, qui fit élire Vigile à sa place. Ce dernier le relégua dans une petite île déserte de la mer de Toscane appelée *Palmaria*, aujourd'hui *Palmarola*, où, après mille outrages, il le fit mourir de faim. On honore sa mémoire le 20 juin. *Voy*. Libérat, *Hist. abrégée des nestoriens et des eutychéens*. Baronius, *in Annal.* Le P. Papebroch, dans les *Acta Sanctorum*, junii, tom. IV, p. 13. Platina, *in Vitas Summorum Pontificum Opus*. Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes romains*.

SILVES (*Silva* ou *Silvæ*), ville de Portugal dans l'Algarve, autrefois épisc., mais dont l'évêché a été transféré l'an 1590 à Faro, qui en est à dix lieues au nord-ouest. Les géographes disent que cette translation a eu lieu à cause du mauvais air qu'on y respire, et que c'est pour ce même motif que cette ville est devenue un simple village. Quoi qu'il en soit, l'évêché de Silves fut érigé l'an 1188, sous Séville, capitale du patriarcat des Espagnes; mais, l'an 1540, il devint suffragant d'Evora, devenu lui-même archevêché à cette époque. *Voy*. de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 216. Baudrand, *Diction. géogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 112, 113. *Compar.* nos art. ALGARVE, EVORA, FARO, nº II.

SILVESTRANUS BRENZONUS ou **BRENZONIUS** (Christophe), docteur en théologie et habile prédicateur, mort à Pise l'an 1608, professa la théologie à Venise, à Florence et à Pise, et prêcha avec honneur dans les principales villes d'Italie. On a de lui : 1º *In Psalmum CXXXVI Commentaria*; Vérone, 1593, in-8º; en français; Paris, 1608; — 2º *In Divum Lucam Commentaria*; Vérone, 1591; — 3º *In Canticum Magnificat Lectiones*; ibid., 1593, in-4º, en italien; — 4º *In Epistolas D. Pauli Lectiones*; ibid., 1591, en italien; — 5º *In Canticum canticorum Commentaria*; — 6º *De Christi pretioso Sanguine*; ibid., 1596, in-8º; — 7º *In Librum primum, secundum et tertium Sententiarum*; ibid., 1591, in-fol.; — 8º *Examen theologicum in tertium Sententiarum cum suis lectionibus ad seriem distinctionum Magistri*; ibid., in-fol.; — 9º *Examen theologicum in quartum Sententiarum*, etc.; ibid.. 1599; in-fol., etc. *Voy. Biblioth. Carmelit.*, tom. I, col. 342. Richard et Giraud.

I. **SILVESTRE Ier** (Saint), pape, né à Rome vers l'an 270, mort le 31 décembre 335, était fils de Rufin et de Juste, femme de grande piété, qui le mit sous la discipline d'un vertueux prêtre, nommé *Caritius* ou *Carin*. Sa vertu le fit monter sur le siége de saint Pierre en 314. Il envoya des légats au concile d'Arles, qui se tint la même année, et au premier concile général de Nicée de l'an 325. On lui attribue quelques décrets. On célèbre sa fête le 31 décembre. Saint Marc fut son successeur. *Voy*. Ciaconius. Platina. Anastase, *Vita pontificum*. Baronius, *In. Annal.* Louis Jacob, *In Biblioth. pontif.* Combefis, *Vie de saint Silvestre*, en grec et en latin; Paris, 1660, in-8º. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 119-122.

II. **SILVESTRE II**, pape, né à Aurillac en Auvergne, mort à Rome l'an 1003, se nommait auparavant *Gerbert*. Il fut élevé dans l'abbaye d'Aurillac, devint abbé de Bobbio, et fut pourvu de l'archevêché de Reims en 992, après la déposition d'Arnoul. Mais celui-ci ayant été rétabli par le pape Grégoire V, Gerbert se retira auprès de l'empereur Othon III, qui lui donna l'archevêché de Ravenne. Il fut élu pape en 999, après la mort de Grégoire V. Jean XVII ou XVIII lui succéda. Silvestre fut un des plus savants hommes de son siècle. Il nous reste de lui, entre autres écrits : 1º *CXLIX Epîtres*; — 2º *Vie de saint Adalbert, archevêque de Prague*; — 3º *Histoire des Actes du concile de Reims*, contre Arnoul; — 4º *Oratio in concilio Mosomensi* (Mouzon), dans le P. Labbe, *Concilia*, tom. IX, col. 747, et *Recueil des historiens de France*, tom. X, p. 533; — 5º *De Informatione episcoporum*, ou *De Dignitate sacerdotali* et *De Vita et ordinatione episcoporum*, dans Mabillon, *Analecta*, tom. II, — 6º *De Corpore et sanguine Christi*, dans B. Pez, *Thesaurus Anecdotorum*, tom. I. *Voy*. Baronius, *In. Annal.* Ciaconius. Onuphre. La *Gallia Christ.*, tom. IX. La *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve cités plusieurs autres auteurs qui ont écrit sur Silvestre II, et où l'auteur de l'article donne des détails très-instructifs et très-intéressants sur les ouvrages de ce savant pontife. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 122-129, où l'on trouve également l'indication de plusieurs écrits sur Silvestre II.

III. **SILVESTRE III**, antipape, né à Rome, se nommait Jean, et était évêque de Sabine. Élu contre Benoît IX l'an 1044, il fut chassé trois mois après.

IV. **SILVESTRE** (Saint), évêque de Châlon-sur-Saône, mort vers l'an 532, fut promu à l'épiscopat vers 490. Il fit éclater sa charité dans les différentes calamités qui affligèrent son peuple pendant son épiscopat, forma les premières annales de la cléricature de saint Césaire, évêque d'Arles, et assista au concile d'Épaone, vers l'an 517. On fait sa fête le 20 novembre. *Voy*. saint Grég. de Tours, *De la Gloire des confesseurs*, ch. LXXXV.

V. **SILVESTRE** ou **SILVESTRO DE' GOZZOLINI** (Saint), instituteur des Silvestrins, né à Osimo, dans la Marche d'Ancône, en 1177, mort à Fabriano le 26 novembre 1267, étudia le droit; mais, croyant que cette étude lui faisait perdre insensiblement le goût de la piété, il la quitta pour s'appliquer à la théologie et aux pratiques de dévotion. Élevé aux ordres sacrés, il fut nommé chanoine de la cathédrale d'Osimo. Il se voua alors tout entier à l'étudre des Livres saints, à la prière et au salut des âmes. L'an 1227 il résolut de renoncer au monde, et alla se cacher dans un désert, à dix lieues de la ville, où il vécut dans une pauvreté extrême, et une austérité extraordinaire. Quelques disciples étant venus se mettre sous sa discipline,

Digitized by Google

il jeta, en 1231, les fondements de la congrégation des *Silvestrins*, qu'il plaça sous la règle de Saint-Benoît. Le pape Innocent IV l'approuva en 1248. Bientôt après sa mort il s'opéra des miracles à son tombeau. Le Saint-Siége permit aux Silvestrins de célébrer sa fête dans leur Ordre. Plus tard Clément VIII fit mettre son nom dans le Martyrologe romain, et Paul V le canonisa. Saint Silvestre est honoré le 26 novembre. *Voy.* Fabrini, *Cronica della congreg. dei monachi Silvestrini.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 114-119.

VI. **SILVESTRE** (François), général des dominicains, né à Ferrare vers l'an 1474, mort en 1528, professa la théologie avec distinction, prit le bonnet de docteur à Bologne, et fut élu général de son Ordre en 1525. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Commentaires sur la Somme de saint Thomas contre les gentils*; Paris, 1542, in-fol.; Lyon, 1567; Anvers, 1568; — 2° des *Traités sur plusieurs livres d'Aristote*; — 3° *Apologia de convenientia institutorum romanæ Ecclesiæ cum evangelica libertate; tractatus adversus Lutherum de hoc pessime sentientem...*; Rome et Venise, 1525, in-4°; — 4° *Vie de la bienheureuse Osanne de Mantoue, religieuse du tiers-ordre de Saint-Dominique. Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 59 et suiv. Richard et Giraud.

VII. **SILVESTRE DE PRIERIO** (*Prierias*), nommé aussi *Mazzolino* ou *Mozzolino*, dominicain, né à Prierio, bourg ou village du comté d'Ast en Piémont, l'an 1460, mort à Rome en 1523, était profondément versé dans l'astronomie, la philosophie, la théologie, l'Écriture sainte, et le droit civil et canonique. Après avoir reçu le bonnet de docteur à l'université de Bologne, il y professa la théologie, et y expliqua les Livres saints avec un grand succès. Le sénat de Venise le demanda pour remplir la chaire de saint Thomas à l'université de Padoue. Il fut successivement supérieur des couvents de Milan, de Côme, de Vérone, de Bologne, puis vicaire général de la congrégation de l'une et l'autre Lombardie. Il devint en 1515 maître du Sacré-Palais, et, en 1520, il fut envoyé par le pape Léon X, avec la qualité de nonce, vers quelques princes d'Italie. Il mourut en servant les pestiférés. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Commentaria in IV libros Sententiarum Petri Lombardi*; — 2° *Malleus Scotistarum in falsas assumptiones Scoti contra D. Thomam in prim. Sentent.*; Bologne, 1514, in-4°; — 3° *De Immolatione agni spiritualis, et sacrificio novæ legis, seu de immolatione agni paschalis, et expositio missæ*; Milan, 1509; — 4° *Summa Sylvestrina, seu summa de peccatis aut casuum conscientiæ, vel summa summarum*; Bologne, 1515, 2 vol. in-4°; Lyon, 1552, in-4°; Anvers, 1559; 1580, 1583; Venise, 1587, in-4°; Lyon, 1594, in-4°; Venise, 1601, in-4°; — 5° *Aurea Rosa, videlicet clarissima expositio super Evangelia totius anni tam de tempore quam de sanctis*, etc.; Bologne, 1503, 1510, etc.; — 6° *Liber quæstionum seu casuum impertinentium*; Bologne, 1503; — 7° *Liber quæstionum sexaginta novem ad Evangelia dominicalia totius anni*; ibid., 1503. *Voy.* Leander, fol. 140 et 150. Possevin, *In Appar. sacr.* Oldoini, *Athenæum Ligust.* Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. II, p. 55 et suiv. Prosper Marchand, *Diction. histor.*, tom. II, p. 39 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent la liste des quarante-huit ouvrages qui sont incontestablement de Silvestre, et les titres de trois autres écrits que quelques bibliothécaires lui attribuent. Parlant du dernier de ces trois, lequel est intitulé : *Modus solemnis et authenticus ad inquirendum et inveniendum et convincendum lutheranos*, etc., les deux savants dominicains disent avec raison : « A n'en juger que par ce titre, on pourra regarder cet ouvrage comme composé par notre Silvestre Prierias; mais, si l'on en considère le fonds, on sera persuadé que c'est la production de quelque hérétique, qui l'a entrepris pour faire mépriser l'Église romaine, et donner de l'horreur des inquisiteurs et de l'Inquisition. Il est rempli de sarcasmes contre les ministres de ce tribunal, le Pape et les cardinaux; ce n'est proprement qu'une ironie perpétuelle, et une raillerie vive et sanglante des maximes des inquisiteurs, à peu près dans le goût des *Epistolæ obscurorum virorum.* » Ces *Epistolæ*, que citent Richard et Giraud, sont, en effet, un mauvais livre qui est à l'*Index* de Clément VIII. Feller, *Biogr. univers.*, au mot Mozzolino.

VIII. **SILVESTRE DE SACY.** *Voy.* Sacy, n° I.

SILVIN ou **SILVIN D'AUCHI** (Saint), évêque apostolique ou régionnaire, né sur le territoire de Toulouse, mort à Auchi en Artois le 15 février 718, appartenait à l'une des plus nobles familles du Languedoc. Étant sur le point de se marier, il fut si vivement touché de Dieu qu'il quitta tout, et entreprit divers pèlerinages. Il visita la Terre Sainte, et à son retour il passa à Rome, où il fut ordonné évêque. Ayant repassé les Alpes, il alla dans le nord de la France pour y exercer la mission apostolique, et s'arrêta principalement dans le diocèse de Térouane. Ce fut là qu'il passa tout le reste de sa vie dans les travaux continuels de la pénitence et du ministère évangélique.

SILVIUS. *Voy.* Sylvius.

SILVY (Louis), né à Paris en 1760, mort l'an 1847 à Port-Royal, dont il fut le dernier solitaire, appartenait à une famille de magistrature vouée probablement depuis longtemps aux opinions et aux traditions jansénistes. Son père était conseiller du roi et auditeur à la cour des comptes; il lui succéda dans cette charge. Silvy est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, tous fortement empreints de jansénisme; nous citerons seulement : 1° *Les Véritables Sentiments de Bossuet rétablis par les manuscrits originaux et autres témoignages irrécusables, en ce qui concerne un point historique très-important dont traite M. de Bausset, auteur de la Vie de ce grand évêque*; Paris, 1815, in-8°; — 2° *Les Fidèles catholiques aux évêques et aux pasteurs de l'Église de France, au sujet des nouvelles éditions des œuvres de Voltaire et de Rousseau*; ibid., 1817, in-8°; — 3° *Difficulté capitale proposée à M. l'abbé Frayssinous au sujet de son livre intitulé :* Les Vrais principes de l'Église gallicane; ibid., 1818, in-8°; — 4° *Quelques Réflexions d'un vieux croyant catholique sur le changement des sculptures, emblèmes et figures fait au frontispice du Panthéon, ci-devant l'église Sainte-Geneviève*; 1818. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* au *Supplément.*

SIMANCA (Jacques), prélat espagnol, né à Cordoue au XVIe siècle, professa le droit au collége Sainte-Croix de Valladolid en 1540, et devint évêque de Badajoz, puis de Zamora. Il était très-versé dans la théologie et dans le droit, et il a beaucoup écrit sur l'une et l'autre science. Ses principaux ouvrages ont été réimprimés, par les soins de M. Castracanio, chanoine de Ferrare, sous ce titre : *Opera Jacobi Simancæ, episcopi Pacensis, et postmodum zamorensis, jurisconsulti præstantissimi. de catholicis institutionibus liber, ad præcavendas et extirpandas hæ-*

Digitized by Google

reses admodùm necessarius; Theoria et praxis hæreseos, sive enchiridion judicum violatæ religionis, etc.; Ferrare, 1692, in-fol. Outre ces ouvrages, on a encore de Simanca : 1° *De Dignitate episcoporum*; — 2° *De Episcopis jurisperitis*; — 3° *Defensio statuti Toletani, quod ex Hebræis Maurisve descendentes arcet a beneficiis, sub nomine Didaci Velasques*; — 4° *Liber disceptationum*; ces ouvrages ont été imprimés à Anvers; — 5° *De Republica collectanea* : Valladolid, 1565. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1694, p. 137, 1re édit., et p. 140, 2e édit. Richard et Giraud.

* **SIMÉON.** Comme plusieurs biographes et autres écrivains emploient indifféremment *Siméon* pour *Simon*, et réciproquement, on devra chercher à SIMON les personnages qu'on ne trouvera point à l'art. SIMÉON.

I. **SIMÉON**, fils de Jacob et de Lia. Jacob, au lit de la mort, maudit la violence qu'il avait exercée contre les Sichimites, ainsi que son frère Lévi, comme on peut le voir à l'article SICHEM. Aussi Siméon n'eut-il dans la partie de la Terre Promise qu'une portion démembrée de la tribu de Juda, et quelques autres terres que conquirent ses descendants dans les montagnes de Séir. Les fils de Siméon furent : Jamuel, Jamin, Abod, Jachin, Soar et Saül. Leurs descendants étaient au nombre de cinquante-neuf mille trois cents combattants à la sortie d'Égypte; mais il n'en entra que vingt-deux mille deux cents dans la Terre Promise. Le partage de Siméon était au couchant et au midi du lot du Juda. *Voy.* Genèse, XXIX, 32; XLIX, 5. Exode, VI, 15. Nombr., I, 22, 24. Josué, XIX, 1, etc. I Paralip., IV, 24, 42; XIX.

II. **SIMÉON**, un des Israélites qui répudièrent leurs femmes après la captivité, parce qu'elles étaient d'une nation étrangère. *Voy.* I Esdr., X, 31.

III. **SIMÉON**, aïeul de Mathathias, père des Machabées, de la race des prêtres et des descendants de Phinéès. *Voy.* I Machab., II, 1.

IV. **SIMÉON** (Saint), vieillard rempli du Saint-Esprit, et attendant à Jérusalem la rédemption d'Israël. Nous voyons dans saint Luc l'histoire de ce qu'il fit au moment de la présentation de Jésus au temple. Les plus anciens Martyrologes mettent la fête de saint Siméon au 5 janvier; d'autres au 2, au 3 ou au 4 du même mois. On montrait aussi son tombeau dans la vallée de Josaphat. *Voy.* Luc, II, 25, 26, etc. Tillemont, *note* 6 *sur Jésus-Christ*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

V. **SIMÉON**, fils de Juda, père de Lévi, un des aïeux du Sauveur. *Voy.* Luc, III, 30.

VI. **SIMÉON** (Saint), évêque de Séleucie et de Ctésiphon en Perse, fut accusé, vers l'an 344, auprès de Sapor II, roi de Perse, d'être l'ami de l'empereur romain, et de lui découvrir les affaires des Perses. Cette calomnie ayant aigri Sapor contre les chrétiens, il ordonna de couper la tête à tous les ministres des autels, et se fit amener Siméon chargé de chaînes. Il voulut l'obliger à adorer le soleil; mais, l'ayant trouvé inébranlable, il lui fit trancher la tête, ainsi qu'à cent autres chrétiens. Ce prince barbare avait fait périr pour le même sujet, quelques jours auparavant, l'eunuque Usthazade ou Usthazane, qui l'avait élevé dans son enfance. Le Martyrologe romain fait mention de tous ces saints le 21 avril. *Voy.* Sozomène, *Hist. ecclés.*, l. II.

VII. **SIMÉON** (Saint), reclus de Trèves, né à Syracuse en Sicile, mort le 1er juin 1035, quitta ses parents pour aller à Jérusalem visiter les lieux saints, où il se fit l'introducteur et le guide des pèlerins. Au bout de sept ans il se retira, vers le Jourdain, près d'un solitaire de grande vertu, qui était reclus dans une tour abandonnée; puis il passa deux ans dans un monastère de Bethléhem, où il fut fait diacre, et alla ensuite dans un autre monastère qui était au pied du mont Sina, en Arabie. Plus tard il se rendit dans le monastère de Saint-Martin de Trèves, et, quelques années après, Poppon, archevêque de Trèves, le choisit pour son guide et son interprète dans le voyage qu'il fit en Terre-Sainte, puis il le ramena à Trèves, où Siméon se renferma dans une tour. Ce fut là qu'il acheva sa vie, dans la contemplation des choses saintes. On célèbre sa fête le 1er juin.

VIII. **SIMÉON SALUS**, c'est-à-dire en syriaque, l'*Insensé* ou l'*Extravagant* (Saint), né à Édesse en Mésopotamie, mort vers l'an 570, alla avec un de ses amis, nommé Jean, visiter les lieux saints. Ils s'arrêtèrent dans le monastère de Saint-Gérasime, dirigé par le bienheureux Nicon, et de là ils passèrent dans un désert situé derrière la mer Morte, où ils demeurèrent vingt-neuf ans. Pensant que Dieu voulait le faire travailler à sa sanctification et à celle des autres par un moyen extraordinaire, qui était de contrefaire l'insensé, et de s'humilier aux yeux des hommes par des signes d'une folie apparente, il partit pour Jérusalem, d'où il passa à Émèse en Syrie. Là, au milieu d'une foule d'actions extravagantes en apparence, il convertit un grand nombre de personnes de tout âge et de tout état. Les Grecs et les Latins font mention de lui au 1er juillet.

IX. **SIMÉON STYLITE** (Saint), ainsi surnommé du nom de la colonne sur laquelle il a vécu, né à Sisan, sur les confins de la Cilicie et de la Syrie vers l'an 390, mort, selon les uns, le 2 septembre 459, et, selon les autres, le 1er septembre 460, se retira dans la solitude à l'âge de treize ans; et, après avoir pratiqué des austérités extraordinaires en plusieurs monastères, il établit enfin sa demeure sur différentes colonnes. Un genre de vie si extraordinaire parut un scandale même aux solitaires d'Égypte, qui voulurent s'assurer des motifs de la conduite de Siméon. Ils lui envoyèrent un député au nom des évêques, pour lui dire de descendre de sa colonne, mais avec ordre de l'y faire rester, s'il se disposait à la quitter au commandement qu'il lui en ferait. Aussitôt que le député eut parlé, Siméon se mit en devoir de descendre à l'instant; et après cette épreuve il continua son genre de vie, qui consistait en de grandes mortifications, dans l'instruction des peuples, dans la guérison des maladies de l'âme et du corps, etc. Il fut visité ou consulté par les rois de Perse, les princes de l'Arabie et les empereurs chrétiens Théodose le Jeune, Marcien et Léon. Ces honneurs n'affaiblirent pas son humilité, et il supporta avec courage les tentations, les outrages et les souffrances que Dieu lui envoya. « Il y a des choses si surprenantes dans l'histoire de ce héros de la mortification, dit Feller, que quelques écrivains les ont révoquées en doute; mais ils ne faisaient pas attention que Théodoret, qui en a donné une relation seize ans avant la mort de saint Siméon, en parle comme témoin oculaire; que ces mêmes faits ont été écrits par Antoine, son disciple (dans les *Acta Sanctorum*); que nous avons la *Vie* de ce saint écrite en chaldaïque, quinze ans après sa mort, par le prêtre Cosmas, publiée par Étienne Assémani (*Act. mart.*, t. II, *Append.*, p. 1229); qu'il en est fait mention dans Évagre, Théodore Lecteur, dans les an-

Digitized by Google

ciennes *Vies* de saint Euthyme, de saint Théodose, de saint Auxence, de saint Daniel Stylite, etc.» Zingerlé fait une observation semblable dans le *Diction. de la théol. cathol.* Les Grecs célèbrent la fête de saint Siméon le 1[er] septembre, et les Latins en font mention le 5 janvier, à l'occasion des autres saints du même nom. On a de lui : 1° une *Lettre* adressée à Théodose le Jeune pour le détourner de rendre aux Juifs leurs synagogues; elle est insérée dans Assémani, *Biblioth. Oriental.* On trouve sous son nom, dans le t. VII de la *Biblioth. Maxima Patrum*, une homélie : *De Morte assidue cogitanda*, qui est attribuée aussi à saint Macaire d'Égypte, à saint Éphrem, et à Théophile d'Alexandrie. *Voy.* Théodoret, évêque de Cyr, *Philothée*, ou *Hist. ascétique des solitaires*, ch. XXVI. D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XV, p. 439 et suiv. Richard et Giraud. Bolland., *Acta Sanctorum*, Januarii, tom. I. Lautensach, *De Simeone Stylita;* Wittemberg, 1700, in-4°. J.-Ch. Krebs, *De Stylitis;* Leipzig, 1733, in-4°. Fréd. Uhleman, *Siméon le premier stylite de Syrie*, en allemand; Leipzig, 1846, in-4°. La *Nouv. Biogr. génér.*

X. **SIMÉON STYLITE LE JEUNE** ou **LE THAUMASTORITE** (Saint), né à Antioche en 521, mort l'an 596, entra fort jeune dans un monastère de Syrie qui était au pied de la montagne qu'on appelle *Thaumastore*, c'est-à-dire *mont admirable*, à trois lieues d'Antioche. On l'a nommé *le Jeune*, parce qu'il a vécu un siècle après l'ancien. Il eut pour directeur un religieux de grande vertu, Jean, surnommé *le Stylite*, parce qu'il demeurait ordinairement sur une colonne dressée dans l'intérieur du monastère. Jean lui permit de monter sur sa colonne. Or Siméon, s'étant exercé à ce genre de vie, se fit dresser dans la suite une colonne plus étroite au milieu d'un petit monastère creusé dans la montagne, sur laquelle il vécut fort longtemps, joignant à cette pénitence déjà si rude plusieurs autres mortifications. Il instruisait de vive voix ceux qui se présentaient à lui, et écrivait aux absents. Les Grecs font sa fête le 24 mai. Nous avons encore une de ses *Lettres* à l'empereur Justinien, au sujet des violences que les Samaritains exerçaient contre les chrétiens et contre les images. Cette lettre fut citée dans le second concile de Nicée. *Voy.* Évagre, l. V, ch. XXI, et l. VI, ch. XXIII. D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XVII, p. 56. Richard et Giraud.

XI. **SIMÉON**, archevêque de Thessalonique, vivait au commencement du XV° siècle. Il mourut avant la prise de sa ville archiépiscopale par les Turcs, en 1429. Siméon était non moins recommandable par sa vertu que par sa doctrine. Son principal ouvrage est : *De Fide, ritibus et mysteriis ecclesiasticis;* Jassy, 1683, in-fol. On en a publié des extraits, tels que : 1° *De Templo et in missam enarratio*, gr.-lat., édit. du P. Goar, *Eucologium, sive Rituale Græcorum*, etc.; Paris, 1647, in-fol.; — 2° *De Sacris Ordinationibus*, gr.-lat., édit. du P. Morin, 1655; — 3° *De Sacramento Pœnitentiæ*, gr.-lat., édit. du P. Morin, 1651. Ces trois extraits se trouvent en latin dans la *Biblioth. Maxima*, 1677, p. 765-796. Allatius cite un grand nombre d'autres ouvrages de Siméon. *Voy.* Leo Allatius, *De Eccles., Occid. atque Orient. perpet. Consensione*, l. II, c. XXVIII, et *De Simeonum Scriptis*, p. 185, et seqq. Le *Diction. de la théol. cathol.*

XII. **SIMÉON DE CONSTANTINOPLE.** *Voy.* SIMÉON, n° XIV.

XIII. **SIMÉON DE DURHAM** ou **DUNELME** (*Simeon Dunelmensis*), bénédictin et grand chantre de ce monastère, florissait vers 1130. Il a donné, outre une continuation de l'*Histoire des rois d'Angleterre et de Danemark*, depuis l'an 731, où le vénérable Bède avait fini, jusque vers l'an 1130 : 1° la suite de l'*Histoire de l'Église de saint Cuthbert, évêque de Durham*, depuis l'an 1099 jusqu'en 1154; — 2° *Histoire de saint Cuthbert, patron de l'église de Durham*, et des *donations faites à son église;* — 3° *Lettre* à Hugues, doyen d'York, dans laquelle il donne la suite des archevêques de cette métropole, depuis l'an 627 jusqu'en 1154. Quant à l'*Histoire de l'Église de Durham*, que Siméon a donnée sous son nom sans rien y ajouter, il paraît certain qu'elle est entièrement l'œuvre de Turgot, prieur de Durham, mort vers 1115. *Voy.* Dom Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXII, p. 152 et suiv. Richard et Giraud. Th. Wright, *Biogr. britannica literaria*, tom. I. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

XIV. **SIMÉON JACUMÆUS** ou **SACUMÆUS**, ou **DE CONSTANTINOPLE**, dominicain, originaire de l'île de Crète, florissait vers 1400. Il fut grand inquisiteur de Grèce, et métropolitain de Thèbes. On a de lui : 1° une *Traduction de toute l'Écriture sainte*, par laquelle il s'est distingué, suivant Sixte de Sienne; — 2° *De Processione Spiritus Sancti*, contre les Grecs; — 3° des *Poésies.* Gams, à qui nous empruntons cet article, fait la remarque que c'est bien le même Siméon, dit de Crète, dont Allatius communique, dans son traité contre Hottinger, un fragment tiré d'un écrit sur le Saint-Esprit; mais que, dans ce cas, ce Siméon fleurit, non vers 1400, mais vers 1276. *Voy.* Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta.* Leo Allatius, *De Simeonum Scriptis*, p. 202, 203.

XV. **SIMÉON LE JEUNE THÉOLOGIEN**, était abbé de Saint-Mamas *in Xilocerco*, à Constantinople, vers l'an 1050 ou 1090. On l'a surnommé *le Jeune* pour le distinguer de Grégoire de Nazianze, appelé par excellence *le Théologien.* Il fut le maître de Nicétas Pectorat, qui a écrit sa Vie. Ses ouvrages imprimés sont : trente-trois *Discours sur la foi et les mœurs*, tant des chrétiens en général que des moines en particulier; — 2° *Des Divins amours* et *Maximes de morale;* ils ont été traduits du grec en latin par Pontanus; Ingolstadt, 1608, in-4°, et dans le XXII° vol. de la *Biblioth. Patrum;* Lyon, 1677; — 3° *Traité* dans lequel l'auteur examine l'altération et l'impression que les quatre éléments font sur le corps et sur l'âme; Paris, 1657, à la suite des *Lettres de saint Nil;* ce traité est suivi, dans la *Biblioth. Patrum*, d'un autre qui a pour titre : *De Dieu*, ou *de la Manière dont Dieu est dans tous les lieux, et comment sa lumière est répandue partout. Voy.* Fabricius, *Biblioth. Græc.*, tom. X. Les *Manuscrits d'Angleterre;* Oxford, 1696 et 1698, 2 vol. D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XXVII, p. 388 et suiv. Richard et Giraud, qui font d'utiles réflexions sur Siméon et sur ses ouvrages.

XVI. **SIMÉON LE MÉTAPHRASTE**, ainsi surnommé parce qu'il paraphrasait les récits en amplificateur. Il naquit à Constantinople au X° siècle. Il fut secrétaire des empereurs Léon le Philosophe et Constantin Porphyrogénète, et eut le département des affaires étrangères. On a de lui : 1° un *Recueil des Vies des saints*, où il ne se contente pas de compiler les faits, il les brode d'une manière romanesque; — 2° vingt-quatre *Discours moraux* tirés des Œu-

Digitized by Google

vres de saint Basile, et imprimés avec elles; — 3° *Sentences morales* tirées de saint Macaire, et insérées dans les *Bibliothèques*; — 4° *Lettres*, *Poésies* et *Lamentation de la très-sainte Vierge* sur la Passion de Notre-Seigneur; ces dernières compositions ont été publiées par Leo Allatius. On attribue encore à Métaphraste plusieurs *Sermons* sur les grandes fêtes de l'année, des hymnes et des prières. Les Grecs font sa fête le 27 novembre. *Voy.* Leo Allatius, *Diatriba de Simeonibus*. Fabricius, *Biblioth. Græca*, t. VII, p. 683; tom. X, p. 180. Surius, au 27 novembre. Feller, *Biogr. univers.*, article SIMÉON MÉTAPHRASTE. Michaud, la *Nouv. Biogr. génér.* et le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot MÉTAPHRASTE.

XVII. **SIMÉON LE SOPHISTE**, Persan, mort vers l'an 525, fut fait évêque de l'église de Beth-Arsam, dans la Perse, vers l'an 510. Pendant qu'il gouvernait cette Église, il convertit trois des principaux de la secte des mages, et les baptisa. Ils eurent le bonheur de souffrir le martyre, soutenus qu'ils étaient par les exhortations de l'évêque Siméon. Il combattit vivement les nestoriens par ses écrits, et défendit avec zèle l'orthodoxie. Cependant il donna lieu de suspecter sa foi en recevant l'*hénotique* de Zénon; mais cela lui est commun avec quelques autres évêques catholiques, tels que Flavien, patriarche d'Antioche, et Élie, évêque de Jérusalem, que l'on n'accuse point d'hérésie quoiqu'ils aient souscrit à l'*hénotique*. On a de lui : 1° une *Lettre* adressée aux Églises de Perse; — 2° une *Lettre* sur Barsuma, évêque de Nisibe, et contre l'hérésie nestorienne; ces deux *Lettres* se trouvent dans les *Liturgies orientales*, t. II. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, p. 552 et suiv. Richard et Giraud.

XVIII. **SIMON SACUMÆUS.** *Voy.* SIMÉON, n° XIV.

SIMÉONITE (*Simeonita*), de la tribu de Siméon, appartenant à la tribu de Siméon. *Voy.* I Paralip., XXVII, 16.

SIMÉRON ou **SEMRON**, quatrième fils d'Issachar. *Voy.* Genèse, XLVI, 13. I Paralip., VII, 1.

SIMIANE (Charles-Emmanuel-Philibert-Hyacinthe de), marquis de Pianesse, né en 1608, mort à Turin l'an 1677, fut ministre du duc de Savoie, et colonel-général de son infanterie. Il rendit à ce prince les services les plus importants, soit dans le conseil, soit dans les armées. En 1667 il s'enferma dans le monastère de Saint-Pancrace, dont il était fondateur. On a de lui : 1° *Piissimi in Deum Affectus cordis, ex divi Augustini Confessionibus delecti*; Paris, in-12; — 2° *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, composé en italien, et traduit en français par le P. Bouhours; Paris, 1672, in-12. *Voy.* la *Préf. histor. et crit.* qui est à la tête de cette traduction.

SIMILIEN (*Similianus, Similinus*). *Voy.* SEMBLEIN.

SIMIOLI (Joseph), professeur de théologie à Naples, où il est né en 1712, et mort l'an 1799, s'attacha au cardinal Spinelli, qui l'emmena à Rome. Il était honoré de l'estime de Benoit XIV, qui l'employa dans les congrégations. Il fut chargé, avec plusieurs autres théologiens, de composer une méthode générale pour l'instruction des élèves destinés aux missions étrangères. Il demeura à Rome jusqu'à la mort du cardinal Spinelli, en 1763, époque à laquelle il retourna à Naples pour y professer de nouveau la théologie. Il devint chanoine de la métropole, et principal du collége archiépiscopal. On a de Simioli : 1° *Cours de théologie*, ou *Institutions théologiques*; Naples, 1790; ouvrage qui fut adopté par plusieurs évêques; — 2° *Dissertations sur divers points d'histoire, de critique et de discipline ecclésiastique*; — 3° *Avis aux évêques pour bien gouverner leur diocèse*. Le roi fit distribuer cet avis à tous les nouveaux prélats du royaume; il a été traduit en espagnol; — 4° divers *ouvrages* restés inédits. Simioli prit part à une édition de la Bible, avec des notes, contre la *Bible expliquée* de Voltaire. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

SIMLER (Josias), érudit, né à Cappel, près de Zurich, l'an 1530, mort à Zurich en 1576, était fils d'un religieux qui avait quitté le monastère de Cappel, dont il était prieur, pour se marier. Après avoir visité les principales académies d'Allemagne, Simler revint à Zurich, en 1549, où il professa les mathématiques. En 1552 il fut chargé d'expliquer le Nouveau Testament, fit partie comme diacre de l'église Saint-Pierre, et, en 1563, il remplaça Pierre Martyr dans l'enseignement de la théologie. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Scripta veterum latina de una persona et duabus naturis Jesu Christi*; Zurich, 1571, in-fol., avec des notes et un exposé de controverses relatives à cette double question; — 2° *Commentarius in Exodum*; Leyde, 1605, in-fol.; — 3° la *Traduction en latin* de six ouvrages théologiques de Bullinger; — 4° une édition de *Scripta de causa Eucharistiæ* de Pierre Martyr; 1563, in-4°; — 5° une édition de *Commentarius in Samuelem* du même auteur; 1564, in-fol. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SIMMAA**, troisième fils d'Isaïe. *Voy.* I Paralip., II, 13.

II. **SIMMAA**, fils de David. *Voy.* SAMUA.

* **SIMON** étant un nom commun à un grand nombre de personnages divers, nous avons placé d'abord ceux qui sont mentionnés dans l'Ancien et le Nouveau Testament, puis les saints moins anciens, ensuite les rabbins, enfin le reste des homonymes, en suivant dans chacune de ces catégories l'ordre alphabétique des prénoms, et l'ordre chronologique pour les personnages qui n'ont pas de prénoms. Et, comme plusieurs biographes et autres écrivains emploient indifféremment *Simon* pour *Siméon*, et réciproquement, on devra chercher à SIMÉON les personnages qu'on ne trouvera par à l'art. SIMON.

I. **SIMON**, de la race de Juda, et père d'Amnon et de Rinna. *Voy.* I Paralip., IV, 20.

II. **SIMON I**er *le Juste*, grand prêtre des Juifs, était fils et successeur d'Onias Ier. Il laissa un fils, nommé Onias II, lequel n'étant qu'un enfant à la mort de son père, n'exerça la grande sacrificature qu'après Éléazar, son oncle, et Manassé, son grand oncle. Plusieurs rapportent à Simon le Juste l'éloge que fait Jésus, fils de Sirach, de Simon, fils d'Onias; mais il semble mieux convenir à Simon II. *Voy.* Ecclésiastique, L, 1 et suiv. I Machab., XII, 7. II Machab., III, 4.

III. **SIMON II**, grand prêtre des Juifs, fils d'Onias II. C'est de son temps que Ptolémée Philopator entreprit de pénétrer dans l'intérieur du temple; mais Simon lui résista, et Dieu, en frappant ce roi d'Égypte, l'empêcha d'exécuter son entreprise. On croit que c'est de ce Simon que l'auteur de l'Ecclésiastique fait l'éloge, XL. 1, 2, 3.

IV. **SIMON**, de la tribu de Benjamin, qui avait l'intendance du temple, s'efforçant, malgré le grand prêtre Onias III, de faire quelque entreprise injuste, et ne pouvant y réussir, donna lieu à l'entreprise de Seleucus sur les trésors du temple (*Voy.* HÉLIODORE, n° I); et

Digitized by Google

accusa ensuite Onias de cette trahison. Ceci obligea Onias d'aller à Antioche pour se purger des calomnies qu'on lui imputait; mais Seleucus étant mort sur ces entrefaites, et Antiochus Épiphane lui ayant succédé, Jason, frère d'Onias III, puis Ménélaüs, frère de Simon, achetèrent successivement la grande sacrificature. Ce dernier trait fait douter que Simon fût de la tribu de Benjamin, qui n'avait nulle part au sacerdoce; ou si Ménélaüs ne prétendit pas, quoique faussement, être de quelque famille sacerdotale; ou enfin, si le texte qui lit Benjamin n'est pas corrompu. L'Écriture ne nous dit pas ce que devint Simon. *Voy.* II Machab., IV, 1, etc. 7, etc. 23, etc.

V. **SIMON MACHABÉE**, surnommé *Thasi*, fils de Mathathias, et frère de Judas et de Jonathas, fut chef, prince et pontife des Juifs, et eut pour successeur Jean Hircan, son fils. Il signala sa valeur en plusieurs occasions, et fut établi gouverneur de toute la côte de la Méditerranée, depuis Tyr jusqu'aux frontières d'Égypte. Il prit ensuite Bethsura et Joppé, et bâtit Adiada pendant que son frère Jonathas était chef et grand prêtre des Juifs. Peu de temps après il s'opposa à Tryphon, commandant de l'armée ennemie, et reconnut pour roi de Syrie Demetrius, son compétiteur, dont il obtint plus qu'il ne demandait. Après cela il prit Gaza, reçut à composition les Syriens qui étaient dans la citadelle de Jérusalem, et établit une fête annuelle en mémoire de la réduction de cette forteresse. Simon nomma Jean Hircan, son fils, général de ses troupes, et s'appliqua à faire goûter aux Juifs les fruits de la paix qu'il leur avait procurée. Il renouvela l'alliance avec les Romains et les Lacédémoniens, et en reçut des reponses très-favorables. Le peuple, en reconnaissance des obligations qu'il avait à Simon et à toute sa famille, l'établit pour toujours prince pontife de la nation. Quelque temps après, Antiochus Sidétès, roi de Syrie, après avoir fait à Simon les propositions les plus gracieuses, menaça de le traiter en ennemi; mais Simon, sans s'effrayer, lui offrit cent talents pour les villes dont il s'était rendu maître; ce qui ayant été mal reçu d'Antiochus, celui-ci envoya Cendebée avec des troupes pour ravager la Judée; mais ce général fut battu par Jean Hircan et Judas, fils de Simon. Enfin Ptolémée, fils d'Abobus, le fit massacrer dans le château de Doch ou Dagon, où il l'était venu voir en faisant la visite des villes de Judée. Il fit aussi tuer Mathathias et Judas, ses fils, espérant se rendre maître de la Judée; mais Jean Hircan le prévint, et fut reconnu prince et souverain pontife des Juifs à la place de son père. *Voy.* I Machab., II, 65; V, 17, 18; X, 74, 75; XI, 59; XII, 33, 38, 48 et suiv.; XIII, 1, 2, 3 et 31, etc.; XIV, 4 et suiv.; XV, 1, 2, 3 et 15, et suiv., 38 et suiv.; XVI, 1, 2, 3 et suiv., 11, 12, et suiv.

VI. **SIMON** (Saint), cousin germain de Jésus-Christ, évêque de Jérusalem, était fils de Cléophas et de Marie, sœur de la sainte Vierge. Le texte évangélique porte le mot *frère* au lieu de *cousin;* mais on sait que chez les anciens, et surtout chez les Hébreux, le mot *frère* se prenait dans le sens de *cousin* et de *proche* en général. Nous croyons l'avoir démontré dans notre *Traduction française du Nouveau Testament*, p. 30, 2e édit. Selon saint Épiphane, Simon reprocha aux Juifs leur cruauté envers saint Jacques le Mineur; et, selon Eusèbe, il fut évêque de Jérusalem à la place de cet apôtre. Il souffrit le martyre par le supplice de la croix, environ l'an 107 de l'ère vulgaire. Les Latins célèbrent sa fête le 18 février, et les Grecs, le 17 avril. *Voy.* Matth., XIII, 55. Marc, VI, 3. Tillemont, tom. II, p. 202 et suiv.

VII. **SIMON**, père de Judas Iscariote, n'est connu que par le malheur qu'il eut d'être le père d'un tel fils. *Voy.* Jean, VI, 72.

VIII. **SIMON**, fils de Jona, surnommé Céphas ou Pierre, n° I.

IX. **SIMON LE CHANANÉEN** ou **LE ZÉLÉ** (*Zelotes*), apôtre de Jésus-Christ. On ne sait rien de certain sur son surnom de *Chananéen* ou de *zélé*, non plus que sur les particularités de sa vie et de sa mort. L'ancien Martyrologe de Florentinius dit, au 28 octobre, qu'il fut martyrisé en Perse. Les Grecs l'honorent le 10 juin, et veulent que ce soit Nathanaël et l'époux des noces de Cana. *Voy.* Matth., X, 4. Marc, III, 18. Luc, VI, 15. Actes, I, 13.

X. **SIMON LE CORROYEUR**. Saint Pierre logeait dans sa maison, à Joppé, lorsque les gens de Corneille le Centenier vinrent le prier de venir voir leur maître à Césarée. *Voy.* Actes, IX, 43.

XI. **SIMON LE CYRÉNÉEN**, que l'Évangile appelle *père d'Alexandre et de Ruffe*, et dont elle dit qu'on l'obligea de porter la croix de Jésus. On n'est point d'accord sur la religion de ce Simon, les uns voulant qu'il fût Juif, et les autres gentil. Il y en a qui croient qu'il fut évêque de Bostres en Arabie, et qu'il finit sa vie par le martyre. *Voy.* Matth., XXVII, 32. Marc, XV, 21.

XII. **SIMON LE LÉPREUX**, chez lequel le Sauveur mangea, à Béthanie, quelques jours avant sa passion, et où Marie, sœur de Lazare, qui y était aussi présente après sa résurrection, répandit sur les pieds de Jésus un excellent parfum. *Voy.* Matth., XXVI, 6. Marc, XIV, 3-8. Jean, XI, 1, 2; XII, 3, 4, 5. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

XIII. **SIMON LE MAGICIEN**, chef des simoniaques et des simoniens, né dans le bourg de Gitton, dans le pays de Samarie, vivait dans la première moitié du Ier siècle de notre ère. Il reçut le baptême des mains de saint Philippe, un des sept premiers diacres. Quelque temps après, voyant que, par l'imposition des mains des apôtres, le Saint-Esprit descendait sur les fidèles avec le don des langues et des miracles, il offrit de l'argent aux apôtres pour avoir la même puissance. C'est de cette action sacrilége, par laquelle Simon voulait rendre vénales les choses saintes, que les simoniaques et la simonie ont pris leur nom. Après le départ de saint Pierre et de saint Jean, Simon, outré de l'affront qu'il prétendait avoir reçu de ces apôtres, qui avaient rejeté sa proposition avec horreur, voulut s'en venger en s'adonnant plus que jamais à la magie, et en débitant ses erreurs. Il se disait la grande vertu de Dieu, et se faisait passer tantôt pour le Fils de Dieu, qui avait paru parmi les Juifs, tantôt pour le Père, qui était descendu dans Samarie, tantôt pour le Saint-Esprit, qui était venu éclairer les Gentils. Il traînait partout avec lui une certaine femme de mauvaise vie, nommée *Hélène*, qu'il avait achetée à Tyr en Phénicie. C'était, disait-il, la première production de son esprit, la mère de toutes choses, par laquelle il avait engendré les anges et les archanges, auteurs de ce monde visible. Il ajoutait que ces puissances célestes, ne voulant pas qu'on sût qu'elles avaient été produites par un autre, avaient enchaîné leur mère, et qu'après lui avoir fait souffrir mille outrages, elles l'avaient renfermée dans le corps d'une femme, etc. Enfin il

Digitized by Google

ajoutait que c'était de sa grâce, et non de leurs bonnes œuvres, que les hommes devaient espérer leur salut. Ses disciples se nommaient *simoniens*. Leurs prêtres vivaient dans la débauche, exerçaient la magie, adoraient Simon sous la figure de Jupiter, et son Hélène, sous celle de Minerve. Ils enseignaient aussi que toutes sortes d'impuretés étaient permises, même celles que la nature condamne; que les femmes pouvaient être communes; que les corps ne ressusciteraient point; que Dieu n'avait pas fait le monde; qu'une mauvaise intelligence, et non pas Dieu, avait donné la loi ancienne, et qu'on ne pouvait recevoir l'Ancien Testament sans encourir la mort. Simon s'étant rendu à Rome, y exerça des illusions magiques si extraordinaires, que les Romains lui dressèrent, dit-on, une statue. Simon ayant promis à Néron qu'à un certain jour il monterait au ciel, prit, en effet, l'essor au jour marqué, et il commençait à s'élever dans les nues, par l'assistance des démons qui le portaient, lorsqu'à la prière de saint Pierre il tomba à terre, et se rompit les jambes. La douleur et la honte le firent mourir peu de temps après, l'an 66 ou 67 de Jésus-Christ. *Voy.* Actes, VIII. Iren., *Adversus Hæres.*, l. I, c. XX. Epiphan., *Hæres.*, XXI. August., *De Hæres.* Eusèbe, *Chronic. et hist.* Baronius, *In Annalib.* Godeau, *Hist. ecclés.* Tillemont, *Mémoires*, tom. II. Le P. Gaetan-Maria Travasa, *Storia critica delle vite degli eresiarchi del primo secolo;* Venise, 1757, in-8°. Pluquet, *Diction. des Hérésies.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 157-161, où sont indiqués plusieurs auteurs qui ont écrit sur Simon le Magicien.

XIV. **SIMON LENOIR.** *Voy.* NIGER, n° I.

XV. **SIMON LE PHARISIEN,** chez qui le Sauveur dina après avoir ressuscité le fils de la veuve de Naïm, et où se passe ce que l'Évangile nous raconte de la femme pécheresse. *Voy.* Luc, VII, 36 et suiv.

XVI. **SIMON NIGER,** dont il est fait mention dans les Actes des apôtres. *Voy.* NIGER, n° I.

XVII. **SIMON** (Saint), religieux camaldule, florissait en Toscane dans le XIII° siècle. Il se retira dans un ermitage de son Ordre, où il finit ses jours dans de grandes austérités. On fait sa fête le 17 septembre.

XVIII. **SIMON BÉHOR** (Saint), moine en Éthiopie et martyr, fut mis à mort pour la foi chrétienne par les Sarrasins, vers l'an 800. Sa fête se célèbre le 10 décembre.

XIX. **SIMON** (Saint), enfant tué par les Juifs en haine de Jésus-Christ. Il n'avait environ que deux ans lorsqu'il fut pris par les Juifs de la ville de Trente et découpé par petits morceaux avec des tenailles et des ciseaux, le Vendredi saint 23 mars 1475. L'Église l'honore comme un martyr, et le Martyrologe romain en fait mention le 24 mars; mais sa fête se célèbre à Trente le 23. « Wagenseil et Basnage, dit Feller, ont nié l'assassinat de cet enfant; mais la vérité de ce crime a été mise dans le plus grand jour par un anonyme, dont l'ouvrage vraiment démonstratif a pour titre : *De Cultu sancti Simonis pueri Tridentini, et martyris, apud Venetos*, et se trouve inséré dans la *Raccolta d'Opuscoli scientifici*, etc., du P. Calogera, tom. XLVIII, p. 406, 472. *Voy.* l'instruction du procès dans les *Acta Sanctorum*, avec des notes par Henschenius; l'*Amplissima Collect. vet.* de D. Martenne, tom. II, p. 1516; et Benoît XIV, *De Canonis.*, l. I, c. XIV, p. 105. C'est avec tout aussi peu de raison que Schoepflin, dans son *Alsatia illustrata*, a révoqué en doute le martyre de l'enfant dont on voit le monument dans l'église de Weissembourg, en Alsace. Ce fanatisme des Juifs a produit autrefois plusieurs atrocités de ce genre; on en a vu encore dans le dernier siècle des exemples incontestables; ceux qui en douteraient peuvent consulter le *Journ. histor. et litt.*, 15 janvier 1778, p. 88; 15 octobre 1778, p. 258. »

XX. **SIMON**, rabbin qui n'est connu que par des *Commentaires sur Esdras*, *Néhémie* et les *livres des Chroniques*, c'est-à-dire des *Paralipomènes*, insérés dans la 1re édition de la *Bible rabbinique* de Bomberg; Venise, 1508. Ces *Commentaires*, qui sont littéraux, ont été traduits par Conrad Pélican; mais sa traduction n'a pas été imprimée. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1133. De Rossi, *Dizionario storico degli autori ebrei*, vol. II, p. 129.

XXI. **SIMON-BEN-JOCHAÏ**, disciple du fameux rabbin Akiba (*voy.* AKIBA, n° I), florissait au commencement du II° siècle. Poursuivi par les ordres de l'empereur Adrien, il se cacha dans une caverne avec son fils durant l'espace de treize ans. Les Juifs le regardent généralement comme le chef des cabbalistes, et on lui attribue le *Zoar* ou mieux *Zohar*, c'est-à-dire *lumière, splendeur*, livre très-renommé, mais très-obscur, sur l'authenticité duquel ni les Juifs ni les chrétiens ne sont d'accord. Les uns pensent que ce livre a été composé par les disciples de Simon et les disciples de ses disciples; les autres prétendent qu'il a été commencé par le célèbre rabbin, et achevé par ses disciples. On a aussi attribué à Simon le *Siphri*, ancien *commentaire sur le livre des Nombres et sur le Deutéronome*, mais sans en donner des preuves suffisantes. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1133-1144, où l'on trouve les différentes éditions du *Zohar*. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori ebrei*, vol. II, p. 130-132. *Compar.* ZOHAR.

XXII. **SIMON-BAR-TSEMACH DOURAN**, Juif, né en Espagne. La persécution qui eut lieu contre les Juifs l'an 1391, dans la Catalogne, la Castille et l'Aragon, le força à s'enfuir en Afrique; il se retira à Alger. Il est auteur de plusieurs ouvrages; mais tous n'ont pas été publiés. Nous citerons seulement : 1° un Commentaire sur Job, intitulé : *Qui aime le jugement ou la justice;* Venise, 1590, in-4°, et réimprimé à Amsterdam dans la *Bible rabbinique* de 1724; — 2° *La Splendeur du firmament*, commentaire sur le livre *Azaroth*, qui traite des 613 préceptes, disposé selon l'ordre des 14 articles fondamentaux de Maimonide; Constantinople, 1515, petit in-4°; — 3° *Bouclier des Pères;* ouvrage divisé en trois parties, et qui traite de diverses matières, et notamment des articles fondamentaux de la religion. Quelques parties seulement ont vu le jour à Livourne; le livre entier se trouve en manuscrit dans les bibliothèques Bodléienne et Oppenheimérienne. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1147-1148. De Rossi, *Dizionario storico degli Autori ebrei*, vol. I, p. 100-101.

XXIII. **SIMON HADDARSCHAN**, c'est-à-dire *Simon le Prédicateur*, rabbin, né à Francfort, florissait en 1310. On l'appelle ordinairement *Rösch Haddarschânîm*, ou *le chef, le prince des prédicateurs*. Il a composé un Commentaire sur tous les livres de la Bible, intitulé : *Jalqout Schimhôni*, c'est-à-dire *Besace de Simon;* c'est une collection des explications morales et allégoriques des anciens docteurs juifs. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1129-1130. De Rossi,

Digitized by Google

Dizionario storico degli Autori ebrei, vol. II, p. 129-130.

XXIV. **SIMON**, dominicain, natif de Crète, vivait sur la fin du XIIIe siècle. Il composa trois *Traités* en forme de lettres, pour les Latins, *sur la Procession du Saint-Esprit*. Leo Allatius les avait vus manuscrits, et il a donné une partie du dernier dans son *Traité contre Hottinger*.

XXV. **SIMON**, docteur de la faculté de théologie de Paris, et supérieur de la petite communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, né à Paris, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : 1° *Thesis Joannis Martini de Prades, theologice discussa*; — 2° *Tractatus de religione juxta methodum scolasticam adornatus*; Paris, 1758, 2 vol. in-12.

XXVI. **SIMON**, curé de Saint-Germain de Rennes, a publié des *Prônes pour les dimanches de l'année*, avec quelques *Sermons et Panégyriques*; Rennes, 1749, 2 vol. in-12. Ces prônes sont très-recherchés. *Voy.* le *Diction. des Prédicateurs*.

XXVII. **SIMON** (Denis), conseiller au présidial de Beauvais et ancien maire de cette ville, mort en 1731, a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Nouvelle Bibliothèque historique et chronologique des principaux auteurs et interprètes du droit civil, canonique et particulier de plusieurs États et provinces, depuis Irnerius*, etc.; Paris, 1692-1695, 2 vol. in-12; — 2° *Maximes du droit canonique de France*, par Louis du Bois, *enrichies de plusieurs Observations tirées des conciles, des Pères, de l'Histoire ecclésiastique*, etc.; ibid., 1703, 2 vol. in-8°, 5e édit.; — 3° *Traité du droit de patronage, de la présentation aux bénéfices*, etc.; ibid., 1700. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1693, 1695, 1697, 1700, 1704, 1705 et 1714. Moréri, édit. de 1759.

XXVIII. **SIMON** (Honoré-Richard), prêtre, docteur en théologie, né à Castellane, mort à Lyon en 1693, fut curé de Sainte-Uze, dans les environs de Saint-Vallier, et se fixa à Lyon, où il publia son *Grand Dictionnaire de la Bible*; 1693, in-fol.; 1713, 1717, 2 vol. in-fol. Ce dictionnaire rapporte sommairement la vie et les actions des principaux personnages dont il est parlé dans l'Ancien et le Nouveau Testament. *Voy.* le *Journal des Savants*, 1693, p. 133, 1re édit., et p. 100, 2e édit. La *Nouv. Biogr. génér.*

XXIX. **SIMON** (Mathurin), a publié : *De l'Ancien rit de la pénitence dans l'ancienne Église*; Paris, 1623.

XXX. **SIMON** (Nicolas), de l'Ordre des Carmes, mort en 1511, a donné : 1° un *Commentaire sur le IIe livre des Décrétales*; — 2° un *Traité de la puissance du Pape*; ces ouvrages ont été publiés à Milan, 1510.

XXXI. **SIMON** (Pierre), évêque d'Ypres, né à Thielt, en Flandre, mort en 1605, était licencié en théologie. D'abord curé de Courtray, puis archiprêtre de Gand, il fut promu en 1585 à l'épiscopat; ses grandes vertus et sa science profonde l'y appelaient tout naturellement. Nous avons de lui, outre une *Oraison funèbre de Jansenius*: 1° *Apologie pour la vérité catholique, contre Calvin*; — 2° *De l'Hérésie et de la nature des hérétiques*; — 3° *Discours dans le synode de Malines*; — 4° *Discours dans le synode de Gand*; — 5° *Discours sur l'Épiphanie, sur Jésus-Christ entre les docteurs et sur le mont Thabor*; — 6° *Exhortations aux prêtres et aux curés sur l'étude de l'Écriture, la chasteté, la sobriété, l'avarice, la pénitence, les cendres, les huiles sacrées, la conception de la Vierge*, etc.; — 7° *Question quodlibétique : S'il y a une raison juste de quitter l'Église*; — 8° *Sermon sur la fête de tous les Saints*. Ces divers ouvrages ont été recueillis et publiés à Anvers, 1609, in-fol., par Jean David, son successeur dans la cure de Courtray et ensuite jésuite. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

XXXII. **SIMON** (Richard), savant orientaliste, né en 1638 à Dieppe, où il est mort l'an 1712, fit ses premières études chez les Oratoriens de Dieppe, et entra en 1662 dans leur congrégation. On l'envoya au collége de Juilly pour y professer la philosophie, mais on l'appela à Paris pour remplir le même emploi auprès de ses jeunes confrères. On le chargea en même temps de dresser le catalogue des livres et des manuscrits orientaux de la bibliothèque de la maison de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, la plus riche de Paris en ce genre de littérature. Simon avait incontestablement une érudition très-vaste et une littérature variée; mais sa critique n'était pas toujours modérée et exacte. On convient généralement qu'il règne dans tout ce qu'il a écrit un esprit de singularité et de nouveauté vraiment excessif. La hauteur et l'opiniâtreté dominent dans ses écrits polémiques. Son caractère mordant, satirique et inquiet ne fit que s'aigrir dans sa vieillesse. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° une édition des Opuscules de Gabriel de Philadelphie, avec une traduction latine et des notes, sous ce titre : *Fides Ecclesiæ orientalis, seu Gabrielis metropolitæ Philadelphiensis Opuscula cum interpretatione et notis*; Paris, 1671 et 1682, in-4°; — 2° *Histoire critique du Vieux Testament*; — 3° *Histoire de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques*; 1709, 2 vol. in-12, nouv. édit.; — 4° *Novorum Bibliorum Polyglottorum Synopsis*; Utrecht, 1684, in-8°, sous le nom d'Origène; — 5° *Disquisitiones criticæ de variis per diversa loca et tempora, Bibliorum editionibus, et castigationes ad opusculum Isaaci Vossii de sibyllinis oraculis et ejusdem responsionem ad objectiones nuperæ criticæ sacræ*; Londres, 1684, in-4°; — 6° *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*; 1690; — 7° *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*; 1692; — 8° *Nouvelles observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament*; Paris, 1695, in-4°; — 9° *Critique de la Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques* de Dupin et des *Prolégomènes* sur la *Bible* du même; ibid., 1730, 4 vol. in-8°; — 10° *Opuscula critica adversus Isaacum Vossium*; Édimbourg, 1685, in-4°; — 11° *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*; Rotterdam, 1689, in-4°; — 12° *Nouveau Testament traduit en français*, avec des *Remarques littérales et critiques*; Trévoux, 1702, in-8°. Il nous reste à faire ici quelques observations importantes. La première, c'est que parmi ces ouvrages de Simon il en est plusieurs qui ont été mis à l'*Index*; ce sont : *Histoire critique du Vieux Testament*. (Decr. 9 febr. 1683.) — *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*. — *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*. (Decr. 21 dec. 1700.) — *Opuscula critica adversus Isaacum Vossium*. (Decr. 1 dec. 1687.) — *Le Nouveau Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit sur l'ancienne édition latine, avec des Remarques littérales et critiques sur les principales difficultés*; Trévoux, 1702. (Decr. 11 martii 1704.) La seconde, c'est que l'opinion de Richard Simon sur l'authenticité du Pentateuque, quoiqu'elle ait séduit quelques critiques, est absolument fausse historiquement, et même ridicule à

Digitized by Google

certains égards, comme nous croyons l'avoir démontré ailleurs. Enfin la troisième observation que nous avons à faire sur les écrits de notre savant auteur, regarde sa *Traduction française du Nouveau Testament*. Il est certain que cette traduction, qui a été condamnée par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, par Bossuet et par la S. Congrégation de l'*Index*, comme nous venons de le remarquer, est, en effet, très-répréhensible sur bien des points; mais il est certain aussi qu'elle a été jugée dans quelques passages avec beaucoup trop de sévérité par le grand évêque de Meaux, qui, s'il faut en juger par des principes admis par les théologiens les plus sévères et les critiques les plus habiles, est allé au delà du vrai dans plusieurs parties de sa censure. *Voy.* Bruzen de la Martinière, *Vie de R. Simon*, en tête des *Lettres choisies*, édit. d'Amsterdam, 1730. Moréri, *Diction. histor.* Nicéron, *Mémoires*, tom. I et X. L'abbé Saas, curé de Saint-Jacques, près de Rouen, et académicien de cette ville, *Notice des manuscrits de l'église métropolitaine de Rouen*, où on trouve la liste des nombreux ouvrages manuscrits, de plusieurs livres imprimés et apostillés de la main de l'auteur, et d'un grand nombre d'autres livres hébreux et de diverses langues; le tout laissé par R. Simon à la biblioth. de la cathédrale de Rouen. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* *L'Encyclopédie catholique.* Le *Diction. de la théol. catholique*, où on trouve un aperçu des principes qui ont guidé Richard Simon dans son système herméneutique et exégétique. La *Nouv. Biogr. générale.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, III, IV et V, où Richard Simon est, dans une foule de passages, tantôt réfuté, tantôt cité favorablement.

XXXIII. **SIMON DE GAND**, évêque de Salisbury vers l'an 1298, a écrit : 1° *De Vita solituria Lib. VIII*; — 2° *Ad suos sacerdotes Lib. I*, etc. *Voy.* Matthieu de Westminster, *Hist. Angl.*

XXXIV. **SIMON DE HENTON**, dominicain anglais, vivait vers l'an 1360. Il a publié : 1° des *Commentaires sur les Proverbes, le Cantique des cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les quatre grands Prophètes et Job*; — 2° *Traités sur le Décalogue et sur le Symbole*; — 3° une *Somme de cas de conscience*; — 4° un ouvrage moral sur les petits *Prophètes*; — 5° sur les *Machabées*; — 6° *Super Præfationes biblicas S. Hieronymi*. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*, p. 416. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 648.

XXXV. **SIMON DE LA VIERGE**, carme réformé du XVIIe au XVIIIe siècle, s'est distingué comme prédicateur. Nous avons de lui, outre une *Oraison funèbre de Mme de Montauld de Navailles, abbesse du monastère de Sainte-Croix de Poitiers* : 1° *Actions chrétiennes*, ou *Discours de panégyriques et de morale sur divers sujets*; Paris, 1693, in-12; — 2° *Actions chrétiennes*, ou *Discours de morale pour le temps de l'Avent*; Lyon, 1718, 2 vol. in-12; — 3° *Discours de morale pour le Carême*; 1719, 6 vol. in-12. *Voy.* le *Diction. des Prédicateurs*. Richard et Giraud.

XXXVI. **SIMON DE NEKAM**, archevêque de Cantorbéry, vivait au XIVe siècle. Il a laissé divers traités : 1° *De Justitiis*; — 2° *De Feriis*; — 3° *De Appellationibus*; — 4° *De Testamentis*; — 5° *De Decimis*; — 6° *De Ecclesiis ædificandis*; — 7° *De Clandestina Desponsatione*. *Voy.* Pitseus.

XXXVII. **SIMON DE SPIRE**, de l'Ordre des Carmes, vivait au XIVe siècle. Il enseigna la théologie à Cologne. On a de lui : 1° *Commentaire sur les Sentences*; — 2° *Postilles sur la Bible*; — 3° un *Traité contre les Juifs*.

XXXVIII. **SIMON FIDATI**. *Voy.* FIDATI.

XXXIX. **SIMON LE NOIR, SIMON NIGER**. *Voy.* NIGER, n° I.

SIMONET (Edme ou Edmond), jésuite, né à Langres en 1662, mort l'an 1733, professa la philosophie et la théologie à Pont-à-Mousson, où il fut aussi chancelier de l'université. On a de lui : *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum*; Nancy, 1721, 1728, 11 vol. in-12; Venise, 1731, 3 vol. in-fol. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*.

SIMONETA ou **SIMONETTA** (Boniface), abbé de Cornu, monastère de l'Ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Crémone, né à Milan, vivait sur la fin du XVe siècle. Il a laissé un ouvrage sur les persécutions des chrétiens et sur l'histoire des papes depuis saint Pierre jusqu'à Innocent VIII; ce livre est intitulé : *Christianorum persecutionum et Pontificum*; Milan, 1499; Bâle, 1589; traduit en français par Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême. *Voy.* Ch. de Visch, *Biblioth. Cisterc.* Aubert le Mire, *Scriptores eccles.* Sponde, A. C. 1503, n° 14. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

SIMONETTA (Giacomo ou Jacques), cardinal, né à Milan vers l'an 1475, mort à Rome en 1539, fut nommé par Jules II avocat consistorial, puis auditeur de rote. Clément VII lui donna, en 1529, l'évêché de Pesaro; Paul III le créa cardinal en 1535, et lui confia en même temps l'évêché de Pérouse, ainsi que l'administration des diocèses de Lodi, de Sutri et Nepi et de Conza. On a de lui : 1° *De Reservationibus beneficiorum*; Cologne, 1583, in-8°; Rome, 1588, in-8°; — 2° *Relatio super vita et miraculis Francisci de Paula*; Rome, 1625, in-4°. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SIMONIAQUE. On appelle ainsi une personne qui s'est rendue coupable du crime de simonie, ou l'acte même qui en est entaché. *Voy.* l'art. suivant.

SIMONIE, volonté délibérée de vendre ou d'acheter les choses spirituelles ou annexées aux choses spirituelles. *Voluntas studiosa vendendi aut emendi aliquid spirituale, vel spirituali annexum.* Par vente et achat, on entend toute convention ou tout contrat non gratuit, tel que celui par lequel un chanoine conviendrait avec un autre de le faire élire doyen, afin que celui-ci le fît élire préchantre. Par chose spirituelle on entend tout ce qui est surnaturel ou qui se rapporte au culte de Dieu ou au salut de l'âme. Par les choses annexées au spirituel, on entend les choses temporelles qui sont tellement liées avec les spirituelles, qu'on ne peut vendre les unes sans vendre les autres, comme les bénéfices. La simonie, ainsi nommée de Simon le Magicien, qui voulut acheter des apôtres les dons du Saint-Esprit, est un très-grand crime également opposé au droit naturel, au droit divin, au droit humain et à la religion. *Voy.* Richard et Giraud, qui traitent : 1° *De la nature de la simonie*; 2° *De la division de la simonie*; 3° *De la manière de commettre la simonie*; 4° *Des causes de la simonie*; 5° *Des peines des simoniaques*; 6° *Des juges de la simonie*; 7° *Des titres qui excusent de la simonie*; 8° *Des dispenses, absolutions et permissions des actes simoniaques*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Lancelot, *Instit. can.*, l. III, tit. 3. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* D. Macri *Hierolexicon*. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*, et en général tous les canonistes.

Digitized by Google

I. **SIMONIENS**, disciples de Simon le Magicien. *Voy.* Simon, n° XIII.

II. **SIMONIENS (SAINT-)**. *Voy.* Saint-Simoniens.

SIMONIS, fils de Simon. *Voy.* Menno.

SIMONIS (François), auteur du xvii[e] siècle, a publié un savant ouvrage intitulé : *De Fraudibus hæreticorum ad orthodoxos tractatis;* Mayence, 1678, in-8°; traduit librement en français sous le titre de : *Artifices des hérétiques;* Paris, 1681, in-12; traduit aussi en flamand et en italien. Nicéron dit que *François Simonis* est un nom emprunté, et il attribue l'ouvrage à un jésuite. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SIMONITE. *Voy.* Sibonite.

SIMORRE (*Simorra*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la Gascogne, au diocèse d'Auch et à cinq lieues de cette ville. On y révérait le tombeau de saint Cérat. Cette abbaye avait été sécularisée dans le dernier siècle.

SIMPERT ou **SINDBERT** (Saint), évêque d'Augsbourg, mort en 809, embrassa dès sa jeunesse la vie monastique dans l'abbaye de Murbach, au diocèse de Bâle, en Alsace; il en devint abbé en 774. Son mérite le fit élever sur le siége d'Augsbourg. On a de ce saint deux *Lettres;* la première se trouve dans Mabillon, *Analecta,* tom. IV; mais il ne reste que l'inscription de la seconde. D. Bernard Pez a publié, dans ses *Anecdota,* tom. II, part. III, sous le nom de saint Simpert, des *Statuts,* avec la vie et les miracles de ce saint, recueillis par Adilbert, prieur de l'abbaye de Saint-Udalric d'Augsbourg, et plusieurs autres monuments qui ont rapport à l'invention et à la translation des reliques de ce saint. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.,* tom. XVIII, p. 367 et suiv. Richard et Giraud.

I. **SIMPLE** (*Simplex*), se prend quelquefois, par opposition à la prudence, pour montrer que, s'il y a du discernement à faire dans les diverses sortes de biens, il n'y en a point dans la fuite de quelque mal que ce soit. *Voy.* Romains, xvi, 19. I Corinth., xiv, 20.

II. **SIMPLE** est opposé aussi à trompeur, et marque la droiture, la bonne foi, l'innocence, la candeur. *Voy.* Genèse, xx, 6; xxv, 27. Job, i, 1, 8. Prov., iii, 32; x, 9.

III. **SIMPLE** se met quelquefois dans le sens de *libéralité.* L'œil simple, opposé à l'œil mauvais, marque l'âme libérale, opposée à l'âme avare. *Voy.* Matth., vi, 22. Luc, xi, 34. Romains, xii, 8.

IV. **SIMPLE.** Terme de Bréviaire qui se dit de l'office et des fêtes qui ce célèbrent avec moins de solennité que les semidoubles. Elles n'ont que les secondes vêpres et un nocturne. On n'y dit que le premier mot de l'antienne au commencement de chaque psaume; ce n'est qu'à la fin du psaume qu'on la dit tout entière. *Compar.* Semidouble.

I. **SIMPLICE** (Saint), en latin *Simplicius,* pape, né à Tivoli, mort à Rome le 2 mars 483, succéda à saint Hilaire en 468. Il s'éleva fortement contre les différentes sectes, et s'opposa aussi avec courage aux prétentions de l'empereur Léon, qui voulait élever le patriarche de Constantinople au second rang de l'Église, au-dessus de ceux d'Alexandrie et d'Antioche. Il sut encore démêler tous les artifices dont Acace, de Constantinople, se servit pour le surprendre, et il gouverna l'Église avec une rare prudence dans des temps très-difficiles. Félix III lui succéda. Les habitants de Tivoli font sa fête avec beaucoup de solennité le 2 mars. Il nous reste de lui : dix-huit *Lettres,* qui ont été imprimées dans le *Recueil* du P. Labbe. On lui attribue en outre divers règlements utiles, entre autres le partage des revenus de l'Église en quatre parts, la première pour l'évêque, et les autres pour les clercs, pour la fabrique des églises, et pour les pauvres. *Voy.* Évagre, *Hist. ecclés.* Liberat., *In Breviario.* Baronius. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.,* tom. XV, p. 123 et suiv. Artaud de Montor, *Histoire des Souverains Pontifes,* tom. I[er].

II. **SIMPLICE** (Saint), martyr sous Dioclétien, souffrit avec saint Faustin, son frère, et sainte Béatrix, sa sœur. L'Église les honore le 29 juillet.

III. **SIMPLICE** (Saint), évêque d'Autun au iv[e] siècle, était issu d'une famille noble et riche de la Gaule Celtique. Il épousa une personne de très-grande condition, qu'il ne traita jamais que comme sa sœur, et avec laquelle il pratiquait toutes sortes de bonnes œuvres. Égémone, évêque d'Autun, étant mort, le peuple nomma Simplice pour le remplacer. Aussitôt qu'il eut reçu l'ordination épiscopale, il travailla de toutes ses forces à extirper de la ville d'Autun les restes de l'idolâtrie, et Dieu appuya quelquefois son zèle par des miracles. Il assista au concile de Sardique en 347, et mourut saintement au milieu de son peuple. On célèbre sa fête le 24 juin, que l'on croit être le jour de sa mort. *Voy.* Gregor. Turon., *De Glor. Conf.,* c. lxvii et lxxvii.

SIMPLICIEN (Saint), évêque de Milan, mort en 400, était prêtre de l'Église de Rome sous le règne de l'empereur Constance. Il avait toujours vécu dans une grande piété, et il acheva la conversion du fameux rhéteur Victorin. Il sortit de Rome vers la fin du règne de Valentinien I[er], et quelques-uns ont prétendu que le pape Damase l'avait envoyé à Milan, vers l'an 374, pour assister saint Ambroise dans l'administration de l'évêché de cette ville, qu'on lui avait fait prendre n'étant encore que catéchumène. Aussi ce saint évêque le regarda-t-il toujours comme son père, et saint Augustin, à la conversion duquel il travailla beaucoup, n'eut pas moins de respect pour lui. En 397, à la mort de saint Ambroise, saint Simplicien fut appelé à lui succéder. Le Martyrologe romain moderne marque sa fête au 16 août. *Voy.* Paulin, dans la *Vie de saint Ambroise.* Baronius. Hermant, *Vie de saint Ambroise.*

I. **SIMPLICITÉ** se dit, en morale, de la candeur, ou de cette disposition de l'âme à recevoir les vérités de la religion et les maximes de l'Évangile. La simplicité, dit Fénelon, est une droiture de l'âme qui retranche tout retour inutile sur elle-même et sur ses actions. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

II. **SIMPLICITÉ DE DIEU.** C'est un attribut par lequel nous concevons que toutes les perfections divines ne sont qu'une seule et même perfection, dont la vertu infinie équivaut à plusieurs. L'idée d'un Dieu est incompatible avec celle de l'étendue ou de la matière. L'idée d'un pur esprit exclut toute composition; Dieu est donc un être parfaitement simple. *Voy.* le *Diction ecclés. et canon. portatif.*

SIMPLICIUS. *Voy.* Simplice.

I. **SIMPSON** ou **SIMSON** (Archimbaud), protestant écossais du xvii[e] siècle. On a de lui : 1° un *Traité* des hiéroglyphes des animaux dont il est parlé dans l'Écriture; Édimbourg, 1622, in-4°; ouvrage savant et recherché; — 2° un *Commentaire sur la II[e] Épître de saint Pierre;* Londres, 1632, in-4°, en anglais, bien moins

Digitized by Google

estimé que le *Traité* précédent. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **SIMPSON** ou **SIMSON** (Edward), théologien anglican, né à Tottenham en 1578, mort à Cambridge l'an 1651, professa longtemps l'hébreu et l'Écriture sainte à l'université de cette dernière ville. Outre plusieurs autres ouvrages, il a laissé : 1° *Mosaica, sive chronici historiam catholicam complectentis pars I;* Cambridge, 1636, in-4°; — 2° *Chronicon catholicum, ab exordio mundi ad nativitatem J. C. et inde ad ann.* 71; Oxford, 1652, in-fol.; Pierre Wesseling en a donné une nouvelle édition corrigée et augmentée; Leyde, 1729, in-fol. *Voy.* Zeiller, partie III, p. 223.

I. **SIN**, en hébreu comme dans la Vulgate, désert près de la mer Rouge; ce fut le lieu de la huitième station des Israélites dans le désert. *Voy.* Exode, XVI, 1. Nombr., XXXIII, 11.

II. **SIN**, en hébreu *Tsin*, désert sur les frontières méridionales de la terre de Chanaan. Ce fut le lieu de la trente-troisième station des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombr., XIII, 22; XX, 1; XXXIII, 36.

I. **SINA**, dont il est parlé dans Josué (XV, 3). *Voy.* SENNA.

II. **SINA**, montagne d'Arabie mentionnée dans Judith (V, 14), dans l'Ecclésiastique (XLVIII, 7), dans les Actes des apôtres (VII, 37, 38), et dans l'Épître de saint Paul aux Galates (IV, 24, 25); c'est la même que *Sinaï*. *Voy.* l'art. suiv.

SINAÏ, montagne fameuse dans l'Arabie Pétrée, au milieu d'un désert du même nom, où fut la douzième station des Israélites dans le désert. Ce fut là que Dieu donna sa loi à Moïse. Cette montagne, comme nous l'apprennent les voyageurs et les géographes tant anciens que modernes, ne fait avec celle d'Horeb qu'un seul groupe, qui, se séparant après avoir formé une plaine d'environ douze milles d'étendue, s'élève encore très-haut, de façon que la cime en est d'un accès très-difficile. Ainsi Horeb et Sinaï sont deux sommets de la même montagne, dont l'un regarde l'Idumée, et l'autre l'Arabie. Sur la tête de Sinaï, qui s'élève un tiers plus haut que celle d'Horeb, est bâtie une chapelle où l'on croit que le corps de sainte Catherine a reposé soixante ans, d'où il fut transporté dans une église qui est au pied de la montagne. Près de cette chapelle coule une fontaine qu'on dit miraculeuse. A cinq ou six cents pas de là on montre une pierre, haute de quatre ou cinq pieds, et large environ de trois, qu'on dit être celle d'où Moïse fit sortir de l'eau. *Voy.* Exode, XIX, 1, etc.; XXIV, 16; XXXI, 18; XXXIV, 2, 4, etc. Lévit., XXV, 1; XXVI, 45. Nombr., XXXIII, 15. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SINAÏTE (JEAN LE). *Voy.* JEAN, XXXVI.

SINÉEN (*Sinæus*). Il paraît que les *Sinéens* étaient un peuple qui demeurait près du mont Liban; cependant ce mot est diversement expliqué. *Voy.* Genèse, X, 17. I Paralip., I, 15, et les Commentateurs.

SINANQUE (*Sinanqua*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans la Provence, au diocèse de Cavaillon. Elle fut fondée, en 1148, par Alfaut, évêque de Cavaillon.

SINCÈRE, SINCÉRITÉ (*Sincerus, sinceritas*), terme qui signifie proprement la vérité, la droiture, l'accord du cœur avec la langue, par opposition à la duplicité et à la tromperie Dans l'Écriture, *sincerus* signifie pur et sans mélange; et saint Paul reproche aux faux apôtres de ne pas annoncer Jésus-Christ sincèrement, purement, dans des sentiments droits et désintéressés. *Voy.* Sagesse, VII, 25. Philipp., I, 10. II Pierre, III, 1. II Corinth., I, 12; II, 17.

SINDA. *Voy.* ISINDE.

SINDBERT. *Voy.* SIMPERT.

SINDON, terme qui signifie proprement *linceul*. Il est mis, à l'occasion de la sépulture du Sauveur, pour le linge dont on enveloppa son corps après l'avoir embaumé. Au livre des Juges, il se prend pour la tunique ou habit de dessous qui, avec un manteau, formait un habillement complet. A l'égard du jeune homme dont l'Évangile parle en rapportant la prise de Jésus, il peut s'entendre d'une espèce de robe de chambre ou autre vêtement facile à mettre et à ôter. *Voy.* Jean, XX, 7. Juges, XIV, 2, 13. Marc, XIV, 51. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 188-195.

SINDULPHUS. *Voy.* SANDOUX.

SINER. *Voy.* SEREIN, n° II.

SI-NGAN-FOU. *Voy.* SI-GHAN-FOU.

SINGARE, ville épisc. de Mésopotamie, située auprès d'une montagne du même nom, entre le Tigre et l'Euphrate. Pline nous apprend que les Arabes appelés *Rhetavi*, ayant passé l'Euphrate, et s'étant rendus maîtres d'une partie de la Mésopotamie, firent de Singare leur capitale. De là vient qu'Ebedjésu-Bar-Bricha est qualifié évêque de Singare et d'Arabie. L'Église de Singare fut d'abord sous la métropole de Nisibe, puis sous celle d'Amida. Singare a eu neuf évêques chaldéens, dont le premier, Georges, assista au concile de Nicée; et cinq évêques jacobites, dont le premier, Georges, siégeait vers l'an 629 ou 630. Le Père Lequien fait aussi mention de cette Église, et dit, après Assemani, qu'un évêque nommé *Mares* fut chassé de son siége par l'empereur Justin Ier, à cause de son attachement à l'hérésie des monophysites. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1333 et p. 1596. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 200.

SINGEDON ou **SIGEDIN**, ville épisc. de la Mésie supérieure, au diocèse de l'Illyrie orientale. Les gens du pays la nomment aujourd'hui *Zenderon* et *Zenderim*, et *Sigedin*. Le Martyrologe romain fait mention de cette ville au 13 janvier, au sujet de deux martyrs, Hermile et Stratonique, qui furent jetés dans le Danube sous l'empereur Licinius. Ursace, fameux adversaire de saint Athanase, était évêque de Singedon en 335. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 314. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 200-201.

SINGLIN (Antoine), directeur et supérieur des religieuses de Port-Royal, né à Paris, mort en 1664, embrassa l'état ecclésiastique par le conseil de saint Vincent de Paul, qui le mit dans l'hôpital de la Pitié pour faire le catéchisme aux enfants. Il s'attacha ensuite à l'abbé de Saint-Cyran, et il devint directeur et supérieur des religieuses de Port-Royal. On a de lui : 1° *Instructions chrétiennes sur les mystères de Notre-Seigneur et les principales fêtes de l'année;* Paris, 1671, 1672, 1673, 1736, 12 vol. in-12; — 2° quelques *Lettres* dans les *Nouveaux Mémoires de Port-Royal;* 7 vol. in-12. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

SINIANDE, ville épisc. de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Cyrus, assista au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1056. Richard et Giraud.

SINICE. *Voy.* SIXTE, n° VI.

SINIGALLIA ou **SENIGAGLIA, SINIGAGLIA** (*Senogallia*), ville épisc. d'Italie, sous la mé-

Digitized by Google

tropole d'Urbin, située sur la côte de la mer Adriatique ou golfe de Venise, entre Ancône et Fano. Elle doit son nom et son origine aux Gaulois Senonais. Son premier évêque, Venant, assista aux conciles de Rome tenus sous le pape Symmaque, en 502 et 503. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. II, col. 865, et tom. X, col. 338. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 201-263.

SINISTRES ou **GAUCHERS**, hérétiques ainsi appelés parce qu'ils avaient leur main gauche en horreur, de sorte qu'ils ne voulaient rien recevoir de cette main. Il en est parlé dans le 7e canon du Ier concile de Constantinople; sur quoi Basalmon remarque qu'on les appelait aussi *novatiens* et *sabbatiens*.

SINNER (Jean-Rodolphe), philologue protestant, né à Berne en 1730, mort en 1787, obtint la place de bibliothécaire de sa ville natale. S'étant démis de ces fonctions en 1776, il entra au grand conseil de Berne, et devint bailli d'Erlach. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Essai sur les dogmes de la métempsycose et du purgatoire, enseignés par les bramins de l'Hindoustan;* Berne, 1771, in-8o; l'auteur cherche à démontrer que les dogmes de l'immortalité de l'âme et de la nécessité des épreuves ont pris naissance dans l'Orient, d'où ils ont passé aux Égyptiens, aux Grecs et aux chrétiens. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

SINNICH (Jean), docteur irlandais, mort en 1666, était recteur de l'université de Louvain lorsque le pape Urbain VIII y envoya, en 1643, sa bulle contre l'*Augustinus* de Jansenius. Il fut envoyé à Rome par l'université de Louvain pour faire au pape des représentations sur cette bulle, et il se montra jusqu'à la mort zélé défenseur de la doctrine de Jansenius. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Homologia Augustini Hipponensis et Augustini Iprensis, de Deo omnes salvari volente et Christo omnes redimente;* Louvain, 1641; — 2o *Triade des saints Pères sur la grâce et le libre arbitre*, en latin; 1748, in-4o; sous le nom de *Paulus Erynachus, theologus Gratianopolitanus;* — 3o *Celidonii Nicasi Subiriensis theologi Peregrinus Hierosolymitanus;* 1652; — 4o *Saul ex-rex;* Louvain, 1662, 2 vol. in-fol.; c'est un traité de morale contre les casuistes relâchés; — 5o *Confessionistarum Goliathismus profligatus, sive lutheranorum confessionis Augustanæ symbolum profitentium provocatio ad monomachiam doctrinalem, super canonibus synodi Tridentinæ, et articulis confessionis suæ Augustanæ, solemniter ex edicto cæsareo secum a catholicis ineundam, repulsa*, etc.; ibid., 1657 et 1667, in-fol. Cet ouvrage, adressé à l'empereur et à tous ceux qui composaient la diète de Francfort, ou qui avaient droit de s'y trouver, ne contient pas seulement une réfutation solide de tous les partisans de la confession d'Augsbourg, mais encore une histoire abrégée de l'origine et du progrès des hérésies en général, du luthéranisme et du confessionisme en particulier. *Voy.* le P. Gerberon, *Hist. du jansénisme*, t. I, p. 48, et. tom. II, p. 90. Le P. Duchesne, *Hist. du baïanisme*. Richard et Giraud, qui citent les autres écrits de Sinnich.

SINOPE ou **SINOPOLIS**, ville épisc. de l'Hellespont, sous la métropole d'Amasie, suivant les Notices. Pline la donne à la Paphlagonie, et Constantin Porphyrogénète à la troisième Cappadoce. On lit dans les Actes de saint André que cet apôtre y prêcha l'Évangile après saint Matthias, et y ordonna des prêtres. Les Turcs la nomment aujourd'hui *Sinabe*. De Commanville en met l'érection au ve siècle; mais Lequien la fait remonter avec plus de probabilité jusqu'au Ier. On en connaît dix évêques, dont le premier, Philologue, fut ordonné par l'apôtre saint André. Aujourd'hui Sinope est un simple évêché *in partibus* sous l'archevêché, également *in partibus*, d'Amasie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 536. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 217. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 283-285.

SINSART (Benoît), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Sedan en 1696, mort à Munster, en Alsace, l'an 1776, suivit pendant quelque temps la profession des armes, et servit en Hollande en qualité d'ingénieur. Il professa ensuite la philosophie et la théologie avec distinction dans différents monastères de sa compagnie. Il devint abbé de Munster en 1745. Nous avons de lui : 1o *Les Vrais Principes de saint Augustin sur la grâce;* Rouen, 1739, in-8o; il prouve que de la doctrine de Jansenius résulte l'*extinction du libre arbitre*, par rapport à ses actions méritoires et aux mouvements de la grâce efficace; — 2o *La Vérité de la religion catholique démontrée contre les protestants, et mise à la portée de tout le monde;* Strasbourg, 1746, in-8o; — 3o *Défense du dogme sur l'éternité des peines;* ibid., 1748, in-8o; — 4o *Essai sur l'accord de la foi et de la raison touchant l'Eucharistie;* Cologne, 1748, in-4o; — 5o *Chrétiens anciens et modernes*, ou *Abrégé des points les plus intéressants de l'Histoire ecclésiastique;* Londres, 1754, in-12; — 6o *Recueil de pensées diverses sur l'immatérialité de l'âme;* Colmar, 1756, in-8o. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Boulliot, *Biblioth. Ardennaise.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SINUESSA, ancienne ville épisc. d'Italie, dans le *Latium*, aux confins de la Campanie, située au delà du fleuve Liris, sur le bord de la mer. Elle fut détruite par les Sarrasins au xe siècle. On n'en connaît que deux évêques, Castus et Secundinus, qui souffrirent le martyre. Le Martyrologe romain en fait mention au 1er juillet. On voit aujourd'hui, un peu au-dessus de l'endroit où était Sinuessa, un bourg appelé *Rocca di Mondragone*. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. X, col. 165. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 286-287.

SINUS, mot latin qui, outre sa signification ordinaire de *sein*, se prend encore pour le *repli du pan d'une robe*. Comme les anciens portaient de longues robes, pour tirer au sort, ils mettaient les billets dans un des pans, qu'ils repliaient. De là il est dit dans le livre des Proverbes (XVI, 33) qu'on met les sorts dans le pan de la robe (*in sinum*), mais que c'est Dieu qui les arrange. *Secouer le pan de sa robe* (*Excutere sinum suum*) est une marque d'horreur pour quelque chose. *Cacher du feu dans le pan de sa robe* (*Abscondere ignem in sinu*), c'est nourrir secrètement des sentiments de vengeance. *Voy.* Bergier, au mot SEIN. Gesenius, *Thesaurus*, p. 457. *Compar.* SEIN.

I. **SION**, un des noms de la montagne Hermon. *Voy.* Deutéron., IV, 48. *Compar.* HERMON.

II. **SION**, ville de la tribu d'Issachar, nommée dans la Vulgate SÉON. *Voy.* Josué, XIX, 19.

III. **SION**, montagne sur laquelle le temple du Seigneur fut bâti par Salomon, et où David bâtit la cité qui porte son nom, vis-à-vis et au nord de l'ancienne Jébus ou Jérusalem. Dans la rigueur, le temple était plutôt sur le mont Moria, l'un des côteaux qui composent le mont Sion. *Voy.* II Paralip., III, 1. Psaume, XLVII, 2.

IV. **SION**, ville épisc. de la province d'Asie, au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse.

Digitized by Google

On en connaît trois évêques, dont le premier, Nestorius, assista et souscrivit, en 431, au concile d'Éphèse. Aujourd'hui Sion est un simple évêché *in partibus* sous Éphèse, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 721. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 287.

V. SION ou **SITTEN** (*Sedunum*), ville capitale du comté du Valais, est située près des Alpes, au pays des Grisons, et sur la rivière de Sitten, qui se jette ensuite dans le Rhône. On transféra l'évêché d'Octodurum vers l'an 581. Sion était autrefois un évêché suffragant de l'archevêché de Tarentaise en Savoie; mais aujourd'hui il relève immédiatement du Saint-Siége. Son premier évêque, Théodore, siégeait en 381. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 211. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 287-294.

VI. SION (FILLES DE NOTRE-DAME-DE-). *Voy.* l'art. suiv.

VII. SION (NOTRE-DAME-DE-). L'institut de Notre-Dame-de-Sion a été dès sa fondation, en 1842, l'objet d'une grande bienveillance de la part de Mgr Affre, archevêque de Paris, et d'un grand nombre d'évêques. Ses règles et ses constitutions ont reçu l'approbation du Saint-Siége par un décret daté du jour de la Nativité de la sainte Vierge, le 8 septembre 1863. Cette congrégation a pris naissance à la suite de l'apparition de Marie dans l'église de Saint-André delle Fratte à Rome. L'Israélite converti par ce miracle, Alphonse Ratisbonne, et son frère aîné, l'abbé Théodore Ratisbonne, ont réuni les éléments de l'œuvre destinée à seconder la conversion des Juifs, et à procurer l'éducation chrétienne aux jeunes néophytes. Tel était le premier et le principal objet de cet institut, qui ne tarda pas à prendre des accroissements considérables. Car les vocations devenant chaque jour de plus en plus nombreuses, la congrégation fonda, outre les établissements de catéchumènes, plusieurs pensionnats pour les jeunes chrétiennes, ainsi que des orphelinats et des ouvroirs pour les classes pauvres. La maison-mère des Filles de Sion est à Paris. Les religieuses, après deux ans de noviciat, font des vœux annuels ou de cinq ans jusqu'à ce que la maturité de l'âge permette de les admettre aux vœux perpétuels. La congrégation possède des maisons en Terre-Sainte, en Turquie, en Moldavie, en Angleterre. Mais la plus remarquable de ces colonies est celle de Jérusalem, où elle occupe le monastère de l'*Ecce Homo*, bâti sur l'emplacement du palais de Ponce-Pilate. Non loin de la ville sainte, dans les montagnes de la Judée, les religieuses dirigent un vaste orphelinat, connu sous le nom de *Saint-Jean-in-Montana*. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, qui rappelle l'histoire des deux frères Ratisbonne, et particulièrement la conversion miraculeuse d'Alphonse Ratisbonne, avec le document du Saint-Siége qui la déclare authentique.

VIII. SION (PRÊTRES MISSIONNAIRES DE NOTRE-DAME-DE-). Cette communauté a été canoniquement instituée à Paris le 20 juin 1855, et a reçu une première lettre laudative du Saint-Siége le 14 décembre 1852. L'attrait qui unit entre eux les membres de cette famille sacerdotale est celui de la sanctification des âmes, principalement de celles qui sont consacrées à Dieu. Propager et cultiver la vie chrétienne par l'éducation, la direction et le ministère de la parole, tel est leur but général; mais la mission qui les distingue est celle que Notre-Seigneur a spécialement recommandée à ses apôtres. « Allez plutôt aux brebis perdues de la maison d'Israël : » *Ite potius ad oves quæ perierunt domus Israel.* Matth., x, 6.

IX. SION (RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DE-). *Voy.* SION, n° VII.

SIONITE (GABRIEL). *Voy.* GABRIEL, n° VII.

SIOR, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, xv, 54.

SI PER DILIGENTEM, clause que l'on insère dans les provisions de cour de Rome, sur permutation, lorsque l'impétrant obtient avec ses provisions quelque dispense. Elle est marquée ainsi dans les signatures : *Committatur archiepiscopo N., sive ejus officiali*, avec la clause *si per diligentem*. Elle est étendue en ces termes dans les bulles : *Si per diligentem examinationem dictum N. idoneum esse repereris, super quo conscientiam tuam oneramus prioratum prædictum*, etc. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

SIPHANOS, SIPHNOS (*Siphanus*). *Voy.* SIFANTO.

SIPHON. *Voy.* CHALUMEAU.

SIPONTE, ville archiépisc. d'Italie, dans la Pouille proprement dite, ou de l'ancienne Daunie, sur la côte de la mer Adriatique. Renversée, dit-on, par un tremblement de terre, elle fut rebâtie ensuite au milieu du XIIIe siècle, par Mainfroi, roi des Deux-Siciles, qui lui donna le nom de *Manfredonia*. La ville de Siponte avait obtenu au XIe siècle la dignité métropolitaine, qui fut aussi transférée à Manfredonia. Le premier évêque de Siponte, saint Justin, fut ordonné par saint Pierre. L'an 1050, il y eut à Siponte un concile tenu contre deux archevêques simoniaques. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. VII, p. 809. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 217-218. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLII, p. 104-112, au mot MANFREDONIA.

SIPYLI. *Voy.* MAGNÉSIE, n° II.

I. SIRA, citerne qui n'était pas bien éloignée d'Hébron. *Voy.* II Rois, III, 26.

II. SIRA, une des îles de l'Archipel. La plupart des habitants sont des chrétiens latins qui ont un évêque sous la métropole de Naxia. Cet évêque réside dans le lieu principal ou la paroisse de Saint-Georges, qui lui sert de cathédrale. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 218. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 295-297.

SIRACH, père de Jésus, auteur du livre de l'Ecclésiastique, d'où vient qu'on l'appelle ordinairement *Jésus, fils de Sirach*.

SIRACIDES, qui veut dire *fils de Sirach*, est le nom sous lequel on désigne Jésus, fils de Sirach. *Compar.* l'art. précédent.

SIREN. *Voy.* SEREIN, n° II.

SIRENIUS (Jules), de l'Ordre des Hiéronymites, né à Bresse, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° neuf *Livres du destin;* Venise, 1563; — 2° *Du Libre Arbitre, de la prédestination et de la réprobation;* ibid., 1580; — 3° *De l'Unité et de la nature angélique;* ibid.; — 4° *Promptuaire théologique;* Bologne, 1595.

SIRET (Pierre-Hubert-Christophe), prédicateur, né à Reims en 1754, mort à Paris l'an 1834, entra dans la congrégation des chanoines de Sainte-Geneviève, où il professa la théologie. Il devint prieur du Val des Écoliers, et occupa successivement la cure de Sourdun, près de Provins, et celle de Saint-Merry, à Paris. Il a publié, outre l'*Éloge du cardinal de Belloy* et l'*Éloge de Louis XVI*, un *Mémorial de la chaire;* Paris, 1824, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

SIRICE (Saint), en latin *Siricius*, pape, né à Rome en 324, mort le 26 novembre 396, succéda

Digitized by Google

à Damase en 384, et prit le premier le nom de pape. En 385, il adressa à Himerius, évêque de Tarragone, une *Lettre* dans laquelle il répond à plusieurs points de doctrine sur le baptême, les apostats, le mariage, etc.; cette lettre se trouve dans les anciennes collections des canons de l'Église. On a mis à la suite un autre décret du même pape, portant que toutes les causes qui concernent la religion et l'intérêt des églises doivent être portées au tribunal des évêques. Sirice condamna les manichéens, les priscillianistes, les novatiens et les donatiens, ainsi que Jovinien, moine de Milan, qui niait la virginité de Marie. A force de prudence et de fermeté, il contribua à éteindre le schisme de l'Église d'Antioche, après un concile qu'il assembla à Capoue en 391. Enfin, par son ordre, saint Jérôme mit dans la forme où nous l'avons le canon de la messe. On a encore de Sirice trois *Épîtres* authentiques, adressées à Anysius, évêque de Thessalonique, aux évêques d'Italie, pour un synode tenu à Rome en 386, et à l'Église de Milan. On célèbre sa fête le 26 novembre. Anastase Ier lui succéda. *Voy.* Isidor., *De Vir. illustr.*, c. III. Anastase et Ciaconius, *De Vit. Pontif.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VIII, p. 162 et suiv. Richard et Giraud. Gaet., Moroni, vol. LXVII, p. 33-35, où l'on trouve des détails intéressants sur le saint pape.

SIRLET (Guillaume), érudit, né à Guardavalle, dans la Calabre, en 1514, mort à Rome l'an 1585, possédait à fond la théologie et les Pères, et parlait avec facilité le grec et l'hébreu. Il enseigna la rhétorique chez les clercs réguliers de Saint-Silvestre, et devint successivement secrétaire des brefs, protonotaire apostolique, évêque de San-Marco, en Calabre, l'an 1566, puis de Squillaci, en 1568. En 1573, il résigna cet évêché pour se consacrer à la direction de la bibliothèque Vaticane. Il travailla à la réforme du *Missel* et du *Bréviaire romain*, ainsi qu'au *Catéchisme du concile de Trente* et à la formation de l'*Index*. Ses travaux imprimés sont : 1° *Vitæ sanctorum a Metaphraste editæ*, dans les tom. V et VI des *Vitæ sanctorum* de Lippomani; Venise, 1551-1558, in-4°; — 2° *Adnotationes in Psalmos*, dans la *Bible* Polyglotte d'Anvers; 1569, in-fol.; — 3° *Menologium Græcorum*, dans Canisius, *Antiquæ Lectiones*, t. III; Ingolstadt, 1601, in-4°; — 4° deux *Homélies* de saint Grégoire de Nazianze, en latin. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 35-37.

SIRMICH (*Sirmium*), que les Hongrois nomment *Szreim*, ancienne ville épisc. de la Pannonie, vers l'embouchure de la Save dans le Danube, a été fort considérable du temps des empereurs romains. De l'an 349 à l'an 358 ou 359, on y a tenu quatre conciles. Le premier, tenu par les évêques d'Occident, en 349, condamna Photin, évêque du diocèse, qui avait déjà été excommunié parce qu'il renouvelait les erreurs de Sabellius. Les évêques d'Orient qui formaient le deuxième, l'an 351, quoique ariens, y publièrent une formule de foi qui fut reçue comme orthodoxe par plusieurs catholiques fort distingués. Tels furent, entre autres, saint Hilaire, dans son *Traité des synodes*, et Vigile de Tapse, dans son *Traité contre Eutychès*. Le troisième concile fut tenu par les ariens, qui y dressèrent une seconde formule de foi contraire à la première, et tout à fait hérétique. Enfin le quatrième fut assemblé en 358 ou 359, par les demi-ariens contre les ariens. *Voy.* la Regia, tom. III. Labbe, tom. II. Hardouin, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 218. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 37-50. L'*Annuario pontificio.*

I. **SIRMOND** (Antoine), jésuite, neveu du suivant, né à Riom en 1591, mort à Paris l'an 1643, professa la philosophie et se livra à la prédication. On a de lui : 1° *De Immortalitate animæ Demonstratio physica;* Paris, 1625, in-8°; — 2° *L'Auditeur de la parole de Dieu;* ibid., 1638, in-8°; — 3° *Le Prédicateur;* ibid., 1638, in-8°; — 4° *La Défense de la vertu;* ibid., 1641, in-8°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

II. **SIRMOND** (Jacques), savant jésuite, oncle du précédent, né à Riom en 1559, mort à Paris en 1651, était très-versé dans les langues latine et grecque, ainsi que dans les antiquités ecclésiastiques. Le P. Aquaviva, général de son Ordre, l'appela à Rome en 1590 pour lui servir de secrétaire, et il exerça cet office pendant seize ans. Les savants de Rome eurent pour lui beaucoup d'estime, et il fut d'un grand secours à Baronius pour la composition de ses *Annales ecclésiastiques*. De retour à Paris en 1608, il publia un grand nombre d'ouvrages, et Urbain VIII ayant voulu l'attirer à Rome, Louis XIII s'y opposa et le choisit pour confesseur. Parmi les principales publications de ce savant jésuite, nous citerons : 1° quelques *Opuscules* de saint Fulgence, et vingt *Homélies* de Valérien; 1612; — 2° *Jacobi Fabricii Notæ stigmaticæ ad magistrum triginta paginarum;* 1612; — 3° *Anastasii bibliothecarii Collectanea;* 1620; — 4° Les *Œuvres de Facundus, évêque d'Hermiane;* 1629; — 5° les *Opuscules dogmatiques* de cinq anciens auteurs; 1630; — 6° *S. Augustini Sermones quadraginta;* 1631; 7° *De Duobus Dionysiis Dissertatio;* 1641; 8° *Theodoreti Opera græco-latina, tomis IV*, et *Remarques particulières sur le droit de régale et de nomination aux bénéfices de fondation royale;* 1612; — 9° *Rabani, archiep. Moguntini, adversus Godescalc. Epist.;* 1646; — 10° *Historia prædestinatiana;* 1649; — 11° *S. Augustini Sententiæ;* 1649. Tous les opuscules du P. Sirmond, dans lesquels on comprend ses éditions de plusieurs auteurs ecclésiastiques dont les ouvrages sont peu étendus, ont été publiés par le P. la Baune, jésuite; Paris, 1696, 5 vol. in-fol. *Voy.* le P. la Baune, *Vie du P. Sirmond*, à la tête des *Opera varia.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XVII. Henri de Valois, *Oratio in obitum J. Sirmondi*, dans le même ouvrage. Briet, *Elogium J. Sirmondi;* Paris, 1653, in-4°. Colomiès, *Vie du P. Sirmond;* Paris, 1671, in-12. Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Feller, qui fait cette juste réflexion : « Quelques éloges qu'on ait donné au père Sirmond, il est certain qu'on a publié depuis des éditions supérieures aux siennes; mais cela était aisé à ceux qui avaient celles-ci sous les yeux. Les jansénistes et même quelques autres savants se sont beaucoup récriés contre son *Histoire prédestinatienne* et celle de la *Pénitence publique;* mais il ne paraît pas que leurs plaintes fussent fondées sur des motifs bien solides; elles n'attirèrent pas l'attention de l'autorité ecclésiastique. »

III. **SIRMOND** (Jean), de l'Académie française, né à Riom vers l'an 1589, mort en 1649, était neveu du précédent et frère d'Antoine Sirmond. Il a publié quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Vie du cardinal d'Amboise;* 1631; sous le nom du sieur *des Montagnes;* on a dit avec raison que c'était moins la vie de ce ministre que le panégyrique du cardinal de Richelieu; — 2° *L'Homme du Pape et du Roi;*

Digitized by Google

Paris, 1634, in-4°. *Voy.* Pellisson, *Hist. de l'Académie française.* Moréri, *Diction. historique.* Le P. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

I. **SIS**, nom d'un coteau près du désert de Jéruel, dans la tribu de Juda. C'est près de ce coteau que Josaphat vainquit les Ammonites et les Moabites. *Voy.* II Paralip., xx, 16.

II. **SIS**, ville de Cilicie, capitale du royaume d'Arménie, située à trois ou quatre lieues de Tarse. C'était le siége d'un catholique ou patriarche arménien. La juridiction de ce prélat s'étendit d'abord sur toutes les Églises de sa nation; mais ensuite elle fut resserrée dans des bornes plus étroites par le patriarche d'Eschmiazin, qui dominait sur les autres catholiques d'Arménie. Le catholique de Sis ne gouvernait en dernier lieu que les Églises de la petite Arménie, de la Cappadoce et de la Cilicie. On connaît quatre évêques catholiques de Sis, dont le premier, Azarie, écrivit à Grégoire XIII et à Sixte V pour marquer son attachement à l'Église romaine. Outre ces catholiques, on connaît deux autres prélats sous le titre d'archevêques ou métropolitains de Sis. Le premier, N..., écrivit au pape Innocent III pour lui témoigner sa soumission et lui demander le *pallium.* Cette ville a eu aussi un évêque jacobite, Denis, qui assista en 1264 à l'ordination du patriarche Ignace III. *Voy.* Clément Galances, *Conciliation de l'Église arménienne avec l'Église romaine,* etc., tom. II, p. 396. La *Perpét. de la foi,* tom. I. Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 1417 et 1428; tom. II, p. 1521. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 218. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 50-53.

SISA, Israélite dont les fils Elioreph et Ahia étaient scribes ou secrétaires de Salomon. *Voy.* III Rois, IV, 3.

SISAÏ, géant de la race d'Énac. *Voy.* Nombr., XIII, 23.

SISAMOÏ, fils d'Élasa et père de Sellum, descendant de Caleb. *Voy.* I Paralip., II, 40.

SISARA, général de l'armée de Jabin, roi d'Asor, fut vaincu par Barac, quoique à forces inégales, et tué par Jahel, qui lui enfonça un clou dans la tête pendant qu'il se reposait. *Voy.* Juges, IV, 2.

SISIANUM, ancien siége épisc. de la province de Dardanie, au diocèse de Servie, sous la métropole d'Achride. Un évêque dont on ignore le nom siégeait en 1576. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. II, p. 323.

SISINNE (Saint), martyr, mort le 29 mai 397, était venu de Cappadoce en Italie du temps de l'empereur Théodose l'Ancien. Il avait pour compagnons Martyre et Alexandre, Grecs de naissance, qui s'arrêtèrent avec lui à Milan, auprès de saint Ambroise. Ce saint prélat les ayant recommandés à Vigile, évêque de Trente, celui-ci ordonna Sisinne diacre, Martyre lecteur, et Alexandre portier. Il les envoya dans les vallées des Alpes annoncer la foi aux habitants du canton d'Anaune, que l'on a appelé depuis le *Val-d'Anagna* ou *d'Egna.* Sisinne y bâtit une église dans un lieu appelé *Méthon* ou *Médol,* à huit lieues environ de Trente. Les païens, qui y demeuraient encore en grand nombre, voulurent un jour obliger les chrétiens à prendre part à l'une de leurs fêtes, mais Sisinne et ses compagnons s'y étant refusés, furent massacrés par ces furieux. On célèbre leur fête le 29 mai. *Voy.* Bollandus. D. Thierry. Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera et selecta.* Richard et Giraud.

SISINNIUS, pape, né en Syrie, mort à Rome en 708, succéda à Jean VII, et ne gouverna que vingt jours. Constantin lui succéda. *Voy.* Anastase, *in Vit. Pontif.*

SISOÉ. Ce terme se trouve dans le texte des Septante, au Lévitique (XIX, 27), où nous lisons dans la Vulgate : *Neque in rotundum attondebitis comam,* c'est-à-dire : *Vous ne couperez pas vos cheveux en rond;* les Septante : *Vous ne ferez point de sisoé des cheveux de votre tête.* L'ancien scoliaste du Lévitique dit que *sisoé* était un bouquet de cheveux qu'on consacrait à Saturne. Bochart soutient que c'était une tresse de cheveux qu'on laissait derrière la tête quand on avait tondu tout le reste en rond. Les Arabes portent encore une touffe de cheveux au-dessus de la tête, et cet usage est très-ancien dans ce pays-là et dans la Syrie. Moïse veut donc défendre aux Hébreux d'imiter la manière dont les peuples se faisaient les cheveux, pour éviter sans doute quelque superstition commune parmi les peuples d'Arabie. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SISTERON (*Sistero* ou *Sistarica, Sistaricum, Secastero, Segestero, Segustero, Segustro, Sequestro*), ville autrefois épiscopale, sous la métropole d'Aix, en Provence. Son premier évêque, Chrysaphius, siégeait en 452. Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 212. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 217-221.

SISTRE, instrument de musique commun autrefois chez les Égyptiens. Le nom de *sistre* se trouve en deux endroits de l'Écriture : 1° lorsque les femmes d'Israël vinrent au-devant de Saül, après une victoire qu'avait remportée David; 2° lorsqu'on conduisait l'arche de la maison d'Aminadab à Jérusalem. *Voy.* I Rois, XVIII, 6 ; II Rois, VI, 5. J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.,* etc., tom. II, p. 165, où l'on donne la description du *sistre,* et où l'on montre en même temps la conformité de signification du latin *sistra,* du grec *seistra,* et de l'hébreu *menahanehim.*

SITA. *Voy.* Setta.

SITIA. *Voy.* Setia.

SITTEN. *Voy.* Sion, n° V.

SIUNIA ou **SIUNIK**, siége épisc. d'Arménie dont les prélats prirent ensuite le titre d'archevêques. On n'en connaît que deux, dont le premier, Étienne, était contemporain de Papchène, patriarche d'Arménie, et le second est mentionné dans une des lettres de Grégoire V à Hayton, roi d'Arménie. Aujourd'hui *Siunia* est un archevêché *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 1444. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 111-112.

SIVA, secrétaire du roi David. *Voy.* II Rois, XX, 25.

SIVAN, nom d'un mois hébreu qui commençait à la nouvelle lune de mai, selon les rabbins; mais c'est plus probablement à la nouvelle lune de juin. Ce même mois est le troisième de l'année sainte et le neuvième de l'année civile. *Voy.* Esther, VIII, 9. Baruch, I, 8. J.-D. Michaëlis, *Supplementa ad lexica hebraica,* et *Commentat. de mensibus hebr.*

SIVIARD. *Voy.* Sévard.

I. **SIXTE** ou **XYSTE** Ier (Saint), pape, né à Rome, mort le 6 août 127, succéda à Alexandre Ier en 117. Quoique les martyrologes lui donnent le titre de martyr, il n'est pas certain qu'il ait répandu son sang pour la cause de Jésus-Christ. On fait sa fête le 6 avril. On lui attribue : 1° deux *Epîtres décrétales;* — 2° un *Commentaire,* que l'on trouve dans la *Bibliothèque des Pères.* Saint Télesphore lui succéda. *Voy.* Anastase, *in Vit. Pontif.* Richard et Gi-

Digitized by Google

raud, sur ce pape et les suivants. Gaet. Moroni, également sur ce pape et les suiv., vol. LXVII, p. 55-111.

II. **SIXTE II** (Saint), pape, né à Athènes vers l'an 180, mort à Rome le 6 août 259, succéda à saint Étienne Ier en 257. Il souffrit le martyre trois jours avant son fidèle disciple saint Laurent, pendant la persécution de Valérien. Saint Denis lui succéda. On célèbre sa fête le 6 août. On lui attribue deux *Épîtres décrétales*. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV.

III. **SIXTE III** (Saint), pape, né à Rome, mort le 18 août 440, succéda à Célestin Ier en 432. Il travailla avec zèle à éteindre les hérésies de Pélage et de Nestorius, témoigna beaucoup de joie de la réunion de saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, avec Jean, patriarche d'Antioche, et découvrit un grand nombre de pélagiens, qu'il fit rentrer dans le sein de l'Église, ou qu'il empêcha de nuire aux fidèles. Il bâtit quelques temples et en orna d'autres. Les martyrologes marquent sa fête au 28 mars. Saint Léon le Grand lui succéda. Il reste de ce pape huit *Epîtres*, insérées dans le recueil de D. Constant. La Bibliothèque des Pères contient de lui quelques poésies religieuses et trois traités qu'on lui attribue. *Voy.* Anastase, *In Vit. Pontif.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII, p. 229 et suiv.

IV. **SIXTE IV**, pape, né à Celle, village de l'état de Gênes, en 1414, mort à Rome en 1484, se nommait auparavant Francesco d'Albescola de la Rovère. Il entra chez les Cordeliers, fut reçu docteur à Padoue, et enseigna avec réputation dans les universités de Bologne, de Pavie, de Sienne, de Florence et de Pérouse. Il devint ensuite général de son Ordre, puis cardinal, et succéda au pape Paul II en 1471. Il commença son pontificat par l'union des princes chrétiens contre les Turcs, fit élever un grand nombre d'édifices à Rome, enrichit la bibliothèque du Vatican, donna, en 1476, une bulle par laquelle il accorde des indulgences à ceux qui célébreront la fête de la Conception de la sainte Vierge; c'est le premier décret de l'Église romaine touchant cette fête. Il canonisa saint Bonaventure, et accorda beaucoup de privilèges aux réguliers, et surtout aux religieux de son Ordre. Innocent VIII lui succéda. On a de Sixte IV : 1° *De Sanguine Christi*; — 2° *De Futuris Contingentibus*; — 3° *De Potentia Dei*; — 4° *De Conceptione B. Virginis*; ces trois premiers traités ont paru à Rome; 1473. Les Préfaces ou Épîtres dédicatoires de Sixte IV, qu'on nommait auparavant le *cardinal de Savone*, ont été publiées par le cardinal Querini, qui y a fait beaucoup d'additions; 1740. *Voy.* Trithème, *De Scriptor. eccles.* Possevin, *in Appar. sacr.*; Wading, *in Annal. Minor.* Sponde, *Annal.* Anastase. Ciaconius. Platina, *De Vitis Pontificum.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV. Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes romains.*

V. **SIXTE V**, pape, né au village des Grottes, dans la Marche d'Ancône, en 1521, mort à Rome l'an 1590, se nommait *Felice Peretti*. Il fut élevé chez les cordeliers d'Ascoli, où il devint en peu de temps bon grammairien et habile philosophe. Il acquit une grande réputation comme prédicateur, professa le droit canon à Rimini, la théologie à Sienne, et devint commissaire-général des cordeliers à Bologne, puis inquisiteur à Venise. Il accompagna en Espagne le cardinal Buoncompagno en qualité de théologien du légat et de consulteur du Saint-Office. Pie V lui donna l'évêché de Sainte-Agathe en 1568, puis le chapeau de cardinal; et en 1585 il succéda à Grégoire XIII. Ce fut un pontife extrêmement exact à ses devoirs, juste, ennemi du vice, protecteur de la vertu, et magnifique dans ses entreprises. Il fit tirer de terre ce magnifique obélisque de soixante-douze pieds de haut, et le fit élever sur la place du Vatican. Il dressa la bibliothèque, qui est un de ses chefs-d'œuvre. Enfin il ne se montra pas moins occupé de la grandeur de l'Église et de la gloire de la religion. Urbain VII lui succéda. On a de Sixte V : des *Sermons* en italien et quelques autres écrits. Sa *Vie* a été écrite par Gregorio Leti en italien, et traduite en français; mais cette *Vie*, comme tous les autres ouvrages de Gr. Leti, ont été mis à l'*Index*. (Decr. 22 decemb. 1709.) *Voy.* Sponde, *Annal.*

VI. **SIXTE** et **SINICE** (Saints), premiers évêques de Reims et de Soissons, passèrent dans les Gaules du temps de l'empereur Dioclétien, après la mort de saint Crépin et saint Crépinien. On ne sait ni le détail de leurs actions, ni le genre de leur mort. On les honore le 1er septembre. *Voy.* D. Guillaume Marlot, *Hist. de la métrop. de Reims.* *Compar.* Crépin et Crépinien.

VII. **SIXTE DE HEMMINGA**, né dans dans la Frise occidentale en 1533, mort vers l'an 1586, a composé un excellent ouvrage contre l'*Astrologie judiciaire*; Anvers, 1583. *Voy.* Suffridus Petri, *Décades des écrivains frisons.* Kœnig, *Biblioth. vetus et nova.*

VIII. **SIXTE DE SIENNE**, savant dominicain, né à Sienne l'an 1520, mort à Gênes en 1569, était issu de parents juifs. Il embrassa le christianisme, et entra chez les cordeliers; mais, ayant apostasié et étant tombé deux fois dans l'erreur, il fut enfermé à Rome dans les prisons du Saint-Office, et condamné à être brûlé. La sentence allait être exécutée lorsque le commissaire général du Saint-Office, depuis le pape Pie V, le convertit et obtint sa grâce, avec la permission de le recevoir dans l'Ordre de Saint-Dominique. Sixte prêcha ensuite avec beaucoup de fruit dans plusieurs provinces d'Italie. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, mais le principal et le seul qui nous reste est intitulé : *Bibliotheca Sancta*; Rome, 1586, in-4°; Cologne, 1626, in-4°; Naples, 1742, 2 vol. in-4°. Cette *Biblioth.* contient une savante exposition des Livres saints, de leur histoire, des auteurs, traducteurs et commentateurs de ces livres, etc.; et, quoiqu'elle ne soit pas sans défaut, elle est cependant très-utile; Richard Simon lui-même reconnait qu'il y a peu d'ouvrages sur cette matière où il y ait tant de doctrine et de bon sens. Les meilleures éditions sont celles de Cologne, 1576, in-fol.; de Paris, 1610, in-fol.; de Naples, 1742, 2 vol in-fol., par les soins et avec les notes du P. Milante, dominicain de Naples. *Voy.* le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. IV, p. 287 et suiv. Richard et Giraud donnent un aperçu de ce que contient l'ouvrage du savant dominicain.

IX. **SIXTE DE VESOUL** (Jean-Paris, connu sous le nom de **PÈRE**), franciscain, orientaliste, né en 1736 à Montagney-les-Montboson, mort peu de temps après la suppression de son Ordre, fut envoyé par ses supérieurs à Paris pour y perfectionner ses connaissances. Ses progrès dans les langues orientales furent très-rapides. Il devint bientôt membre de la société des Capucins hébraïsants, et prit une part active à ses travaux. C'est à lui qu'on est redevable particulièrement de la traduction de l'Ecclésiaste; Paris, 1771, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

Digitized by Google

SIXTUS, philosophe. *Voy.* SEXTUS.

I. **SIZA**, père d'Adina de la tribu de Ruben, d'Adina qui fut un des plus vaillants hommes de l'armée de David. *Voy.* I Paralip., XI, 42.

II. **SIZA**, ville épisc. *Voy.* ERIZI.

SKELTON (Philippe), théologien anglican, né en 1707 près de Lisburn, dans le comté d'Antrim en Irlande, mort à Dublin l'an 1787. Pourvu de la paroisse de Peltigo, dans le comté de Donegal, il se montra pasteur aussi vigilant que charitable. Une disette étant survenue, il aida ses paroissiens de son argent et de ses provisions. Il vendit même ses meubles et jusqu'à sa bibliothèque, à laquelle il était fort attaché. Il prêchait d'une manière si persuasive, qu'il ramena à la communion anglicane un assez grand nombre de *dissentants* ou *opposants* (*dissenters*). Il fut successivement chargé de diriger la paroisse de Deocnish, dans le comté de Fermanagh, et celle de Fintona, du comté de Tyrone. Skelton a laissé : 1° *Le Déisme révélé*, 2 vol. in-8°; écrit qui eut un grand succès mérité; — 2° des *Pièces fugitives*; — 3° divers *Traités*; — 4° des *Sermons*. On a formé du tout des *Œuvres complètes* qui ont paru en 7 vol. in-8°. *Voy.* l'art. SKELTON, qui a été inséré dans la *Biogr. univers.* de Feller.

SKIATHI. *Voy.* SCIATHI.

SKYTTE (Laurent), Suédois, protestant converti, mort à Rome en 1696. Après avoir été résident de la cour de Suède à Lisbonne jusqu'en 1647, il donna sa démission, et se rendit à Rome, où il embrassa la religion catholique, et entra dans l'Ordre des Frères Mineurs de l'étroite observance. Il se faisait appeler à Rome *Frater Laurentius à Divo Paulo*; mais il ajoutait quelquefois à ce titre *nobilis Suecus*. On lui offrit, dit-on, un évêché, et on lui fit même espérer le chapeau de cardinal; mais il montra peu d'empressement pour ces dignités. On a de Skytte, outre *Oratio de accessu Gustavi Magni Upsaliæ habita* : 1° *Confessio veritatis Ecclesiæ Catholicæ*; Cologne, 1652; — 2° *Peregrinatio sancti fratris Laurentii*; Rome, 1658; — 3° *Scala pietatis*; ibid., 1668, etc. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SLAUGHTER (Édouard), jésuite anglais, mort à Liége, l'an 1729, dans un âge avancé, enseigna la théologie, la langue hébraïque, et, selon plusieurs biographes, les mathématiques au collége de sa nation à Liége. On lui doit, outre *Arithmetica*, Liége, 1725 : *Grammatica hebraica*; Amsterdam, 1699; Rome, 1725. Cette Grammaire, qui malgré sa brièveté était fort estimée dans le temps où elle parut, avait été publiée fort incorrectement par les élèves de l'auteur, qui l'avaient répandue dans différents pays. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

SLAWINECHIJ, moine russe à Kiew, mort en 1676, a traduit du grec un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *La Vie et les Sermons de saint Jean Chrysostome*, avec une *Lettre de saint Basile*; Moscou, 1644, in-4°; — 2° cinquante *Sermons de saint Grégoire de Nazianze*. Onze *Homélies de saint Basile*. Quatre *Sermons de saint Athanase contre les ariens*. Le livre *Nebesa, ou explication de la Foi orthodoxe, de Jean Damascène*; ibid., 1664, in-fol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SLEIDAN (Jean-Philipson), né en 1606 à Schleide, petite ville de l'électorat de Cologne, mort à Strasbourg l'an 1556. Après avoir fait ses premières études au gymnase de sa ville natale, il alla les continuer à Liége, puis à Cologne. Il vint à Paris, où il se lia avec plusieurs savants. Le cardinal du Bellay l'emmena avec lui à la diète de Haguenau, et l'employa dans des affaires importantes. Sleidan professait en secret les principes des réformateurs de l'Allemagne. Les édits de François Ier contre les partisans de Luther l'obligèrent de sortir de France en 1542. Il se retira à Strasbourg. Il fut député, en 1551, par les protestants de cette ville au concile de Trente. Il fut une colonne de son parti. Il avait embrassé la secte de Zwingle en arrivant à Strasbourg; mais il la quitta dans la suite, et mourut luthérien. On a plusieurs ouvrages de Sleidan, nous citerons seulement : *De Statu religionis et reipublicæ, Carolo Quinto Cæsare, Commentarii*; ouvrage qui a eu beaucoup d'éditions, et qui a été traduit en allemand et en français. « Personne, dit Feller, n'a su mieux que Sleidan donner un air de vraisemblance aux mensonges les plus révoltants... Cependant, à travers les mensonges de Sleidan, la vérité réclame de temps en temps ses droits, et l'on s'aperçoit que l'esprit de secte ne l'a pas entièrement étouffée. Il y a des passages très-favorables aux catholiques, ce qui a beaucoup déplu aux protestants; et ces témoignages, d'autant plus précieux qu'ils sortaient d'une plume stipendiée par les hérétiques, ont disparu dans les éditions données après la mort de l'auteur. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer l'édition de 1556 avec celle de 1653. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIX. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique plusieurs autres auteurs qui ont écrit sur Sleidan.

SLOOTANUS (Jean), dominicain, né à Geffen, près de Bois-le-Duc, mort en 1560, était très-versé dans les langues latine et grecque, ainsi que dans l'Écriture sainte et la controverse. Il fut successivement prieur du couvent des dominicains de Cologne, censeur et inquisiteur général de la foi dans le diocèse de Cologne et ailleurs. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Baptismo parvulorum Tractatus*, avec neuf *homélies* ou *discours sur le psaume : Qui habitat*; Cologne, 1560, in-8°; — 2° *Disputationum adversus hæreticos Liber unus in quo... omnes ferme hujus sæculi controversiæ discutiuntur*, etc.; ibid., 1558, in-8°; — 3° *De Retinenda Fide orthodoxa et catholica adversus hæreses et sectas et præcipue lutheranam*, et *De Verbi Dei Virtute et Ecclesiæ insuperabili potentia libri V*; ibid., 1555, in-4°; — 4° *De Præcipuis Incarnationis divinæ, nostræque redemptionis, Mysteriis homiliarum libri tres*; ibid., 1557, in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°; tom. II, p. 732. Le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 175 et 176. Richard et Giraud, qui donnent la liste des autres écrits de Slootanus.

SLUSE (René-François Gualter ou Walteri, baron de), né à Visé, petite ville du pays de Liége, mort en 1685, devint abbé d'Amas, chanoine-conseiller et chancelier de Liége. Il était profondément versé dans les langues anciennes et orientales, ainsi que dans la théologie, le droit, les mathématiques et la médecine. On a de lui de savantes *Lettres*, et on lui attribue : 1° *De Tempore et causa martyrii B. Lamberti, Tungrensis episcopi*; Liége, 1679; — 2° *De S. Servatio, episcopo Tungrensi*; ibid., 1684. *Voy.* Richard et Giraud.

SMALZ (Valentin), en latin *Smalcius*, fameux socinien, né à Gotha en 1572, mort à Racov, en Pologne, l'an 1622, fut chargé en Pologne de tenir classe dans une école de jeunes nobles, et ce fut là qu'il connut les sociniens et leur chef, Mariano Sozzini. Ils établirent à Racov une es-

Digitized by Google

pèce d'université, et, après y avoir été ministre, il exerça les mêmes fonctions à Lublin. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *De Divinitate Jesu Christi;* Racov, 1608, in-4°; trad. en polonais, en allemand et en flamand; cet ouvrage, le plus connu de Smalz, est contre la divinité de Jésus-Christ; — 2° *Defensio anonymi cujusdam* (F. Socini) *de Ecclesia et missione ministrorum;* ibid., 1612, in-8°; — 3° *Parænesis ad Isaacum Casabonum;* ibid., 1614, in-4°; — 4° *Homiliæ X super initium Evangelii Joannis;* ibid., 1615, in-4°; — 5° *Versio N. T. e græco in polonicum;* ibid., 1620, in-12. Il a pris part à la rédaction du fameux *Catéchisme* de Racov; ibid., 1605, in-12. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SMARAGDE** (Saint), martyr, compagnon des saints Cyriaque, Florent, etc. *Voy.* FLORENT, n° I.

II. **SMARAGDE**, abbé du monastère de Saint-Mihiel, en Lorraine, dans le IXe siècle, fut député à Rome, l'an 809, par l'empereur Charlemagne pour demander une décision sur la question agitée depuis quelque temps par les Grecs, savoir si le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père. En 817 il assista au concile d'Aix-la-Chapelle, où l'on travailla à la réformation de l'Ordre monastique. En 819 il transféra son monastère, qui était situé sur une montagne, à une lieue de là sur le bord de la Meuse. On a de lui : 1° la *Lettre* dont il fut chargé avec les autres députés lorsqu'il fut envoyé à Rome, et dans laquelle il avait recueilli les passages de l'Écriture et des Pères qui prouvent que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père; — 2° les *Actes* de la conférence qu'on tint à Rome à ce sujet; — 3° *La Voie royale;* — 4° *Le Diadème des moines;* — 5° des *Sermons*, tirés des Pères, sur les Épîtres et les Évangiles de toute l'année; cet ouvrage porte quelquefois le nom de *Collection*, et plus souvent celui de *Postilles;* — 6° un *Commentaire* sur la règle de Saint-Benoit. *Voy.* Honoré d'Autun, *De Lumin. eccles.*, l. IV, c. VI. Trithème, *De Scriptor. eccles.* Possevin, *In Appar.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 423 et suiv. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. IV, p. 439 et suiv. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SMELLAERTS ou **SNELLAERTS** (Dominique), né en 1650 à Anvers, où il est mort l'an 1720, fit ses études avec un succès distingué à Louvain, et y enseigna la philosophie et les langues. Il devint chanoine de Gand, et ensuite d'Anvers. Son principal ouvrage est *Annotationes in sanctum Jesu Christi Evangelium;* Anvers, 1724, in-4°, on y trouve de fort bonnes choses. Smellaerts a laissé beaucoup de manuscrits, nommément un *Traité* en faveur de la validité des ordinations anglaises, matière qu'il n'avait pas bien approfondie, et dont en mourant il avait défendu l'impression. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SMERDIS. *Voy.* ARTAXERXÈS, n° I.

SMETIUS (Jean), protestant, né à Nimègue vers 1630, mort à Amsterdam l'an 1710, après avoir été pasteur à Alkmaer, reçut une vocation pour Amsterdam. On a de lui : 1° une *Explication de l'Ecclésiaste* en hollandais; — 2° plusieurs ouvrages théologiques dans la même langue. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, tom. III, p. 53, édit. in-fol., où sont indiqués les ouvrages de Smetius. Michaud, *Biogr. univers.*

SMIDELIN. *Voy.* FÈVRE, n° XIV.

SMIGLEGIUS (Martin), jésuite, né à Leopol en Pologne, mort l'an 1618, enseigna la philosophie à Wilna, et s'éleva avec force contre les calvinistes et les unitaires. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Traité du témoignage de Zacharie pour la divinité de Jésus-Christ*, contre Fauste Socin; Wilna, 1596; — 2° *Des Erreurs des nouveaux ariens;* Cracovie, 1615; — 3° *De Jésus-Christ, Fils naturel de Dieu;* ibid.; — 4° *Du Baptême;* ibid.; — 5° *De l'Ordination des prêtres de l'Église romaine. Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Richard et Giraud, qui donnent la liste des autres écrits du P. Smiglegius.

SMIRNE ou **SMYRNE**, que les Turcs nomment *Ismir*, une des plus riches et des plus importantes villes de l'Asie-Mineure. C'est une des sept villes auxquelles saint Jean écrivit par ordre de Jésus-Christ. Près de la citadelle, sur le port, au sud, sous la montagne est le tombeau de saint Polycarpe, évêque de cette ville. Smirne ne fut d'abord qu'un simple évêché suffragant d'Éphèse; mais elle fut érigée ensuite en archevêché, puis en métropole. L'Église de Smirne écrivit une excellente lettre aux Églises du Pont sur le martyre de saint Polycarpe. Le premier évêque de Smirne, Ariston Ier, eut pour successeur Stratæas, chez qui saint Paul logea en venant de Galatie à Smirne, suivant les Actes de saint Polycarpe. Cette ville a eu en outre des évêques latins, dont le premier, N..., siégeait en 1346. *Voy.* Apocalypse, I, 11; II, 8. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 740; tom. III, p. 1075. Fontana, *Sacrum Theatrum Dominicanum*, p. 74 et 75. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 219. Richard et Giraud.

SMISING ou **SMISSING** (Théodore), de l'Ordre des Frères Mineurs, né en Westphalie, mort l'an 1626, fut docteur de Louvain, et se distingua par sa science et par la douceur de ses mœurs. On a de lui : 1° *Disputationum theologicarum de Deo uno;* Anvers, 1624, in-fol.; — 2° *De Deo trino;* ibid., 1626, in-fol. *Voy.* le Père Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. Francisc.*, tom. III, p. 113 et 114.

SMIT. *Voy.* VULCANIUS.

I. **SMITH** (Nicolas). *Voy.* KNOT.

II. **SMITH** (Richard), docteur d'Oxford, né à Winchester, mort à Douai en 1563, a laissé : 1° *Diatriba de justificatione*, contre Pierre Martyr; — 2° *Du Jeûne;* — 3° *Défense du sacrement de l'autel;* — 4° *Défense du sacrifice de la messe;* Londres, 1546; — 5° *Des Vérités non écrites;* — 6° *Rétractation de ses erreurs;* — 7° *Traité du libre arbitre*, contre Calvin; ibid., 1562; — 8° *Briève Explication du sacrifice de la messe;* — 9° *Réfutation des erreurs de Calvin, Mélanchthon et autres, touchant la messe;* ibid., 1562 1556; — 10° *Défense du sacerdoce extérieur et visible de Jésus-Christ;* — 11° *Réfutation de Calvin touchant le baptême des enfants;* ibid., 1562; — 12° *Des Œuvres de surérogation;* — 13° *Du Mérite de la mort de Jésus-Christ;* — 14° *Défense des évêques, du célibat des ecclésiastiques, des vœux monastiques, et une réfutation de Calvin touchant la descente de Jésus-Christ aux enfers;* Paris, 1550.

III. **SMITH** (Richard), né en 1566 dans le Lincolnshire, mort à Paris l'an 1655, fut élevé à l'épiscopat par Urbain VIII, sous le titre d'évêque de Chalcédoine, et envoyé en Angleterre en qualité de vicaire apostolique. N'ayant pas assez ménagé les religieux de ce royaume, il souleva contre lui les catholiques; ce qui l'obligea de se retirer en France. Il a écrit contre les anglicans un certain nombre d'ouvrages, les uns en anglais, les autres en latin : 1° Réponse à Th. Bell, auteur de la *Ruine du papisme;* 1605, in-8°; — 2° *Balance de la religion selon les règles*

Digitized by Google

de la Providence; 1600; il y prouve que tous les rois d'Angleterre et tous les archevêques de Cantorbéry, depuis saint Augustin, avaient fait constamment profession de la religion catholique; — 3° *Collatio doctrinæ catholicæ et protestantium;* Paris, 1622, in-4°; trad. en anglais avec des augmentations; Douai, 1631; — 4° *Refutatio Apologiæ pseudocatholicæ Th. Mortoni;* Cologne, 1651, in-12; — 5° *Lettres historiques* sur les bons procédés entre les papes et les rois d'Angleterre; 1652; — 6° *Aveu évident* que l'Église romaine occupe le premier rang dans l'Église de Dieu, et que la foi qu'on y professe suffit au salut; 1645, in-8°; — 7° *Examen de l'ouvrage du docteur Bramhall* intitulé : *Justification de l'Église anglicane;* 1654; — 8° *Flores ecclesiasticæ historiæ gentis Anglorum;* Paris, 1654; — 9° *Traité du sacrement de Confirmation;* — 10° *Traité de la distinction entre les articles fondamentaux et non fondamentaux de la foi;* 1645, in-8°; — 11° *De Auctore et essentia protestantium ecclesiæ et religionis;* Paris, 1619, in-8°; — 12° quelques autres ouvrages de controverse; — 13° *Qualités suffisantes dans tous ceux qui sont chargés de proposer la foi;* Rome, 1604. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

IV. **SMITH** (Thomas), anglican et docteur en théologie, né à Londres en 1638, mort l'an 1711, était si profondément versé dans les langues orientales qu'il fut choisi, en 1668, pour accompagner l'ambassadeur Harvey à Constantinople. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Ecclesiæ Græcæ hodierno statu Epistola;* Oxford, 1676, in-8°; — 2° *Collectanea de Cyrillo Lucario, patriarcha Constantinopolitano, quorum syllabum aversa pagina exhibet; quibus accessere de veteribus Græcæ Ecclesiæ hymnis commentationes duæ, et theologica de causis remediisque dissidiorum quæ orbem christianum hodie affligunt, exercitatio;* in-8° : c'est une réponse à Richard Simon, qui avait attaqué l'ouvrage précédent; — 3° une *Dissertation* pour défendre l'intégrité du célèbre passage touchant la sainte Trinité, lequel se lit dans la Ire Épître de saint Jean (v, 7), et que quelques critiques regardent comme supposé; il répond principalement aux difficultés que R. Simon élève sur ce passage dans son *Histoire critique du Nouveau Testament;* — 4° *Sancti Ignatii Epistolæ genuinæ, juxta exemplar mediceum denuo recensitæ, una cum veteri latina versione,* etc., in-4°; 5° *De Chaldaicis Paraphrastis;* Oxford, 1662, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1679, 1700, 1709, 1710, 1711, 1716, 1722 et 1727. Wood, *Athenæ Oxonienses,* tom. II. Chalmers, *General biogr. Dictionary.* Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

SMITS (Guillaume), récollet, né en 1704 à Kevelaer, dans la Gueldre prussienne, mort à Anvers l'an 1770, a traduit en hollandais la plus grande partie des Livres saints, d'après la Vulgate. Sa traduction est estimée à cause de sa clarté et de son élégance. Il y a ajouté des *Prolégomènes* pleins de savoir, des *Notes* critiques et grammaticales, des cartes et des gravures non moins estimées. Un autre récollet, le P. Van Hove, a continué cet excellent travail. Nous avons dit ailleurs quels sont les livres qu'ils ont traduits et qui ont été publiés à Anvers en 1744 et années suivantes. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.,* tom. I, p. 203.

SMOLENSKO (*Smolenskum*), ville épisc. et capitale du duché de ce nom située en Lithuanie, sur le Borysthène, vers les confins de la Moscovie. Cette ville, qui d'abord appartenait aux ducs de Russie, passa en 1403 sous la domination du grand-duc de Lithuanie. Tour à tour au pouvoir des Moscovites et des Polonais, elle est restée définitivement aux premiers. Il y a eu des évêques du rit moscovite et des évêques latins; les premiers ont été unis de communion avec le Saint-Siége tant que Smolensko a appartenu à la Pologne. L'évêché latin y fut établi par Urbain VIII, à la demande de Wladislas VI, roi de Pologne, fils de Sigismond III. Depuis, l'Église de Smolensko n'a fait qu'un siége archiépiscopal avec l'Église de Dorogobow ou Drogobusck. Lequien dit qu'il y a eu trois évêques du rit moscovite, dont le premier, N..., siégeait en 1582, et trois évêques latins, dont le premier, Pierre Parazenski, fut nommé en 1636. Aujourd'hui Smolensko est soumise à l'archevêché du rit grec-rutène, dans la Russie Blanche, qui est formé des églises unies de Polosko, Orsa, Micislavia et Vitepsco. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 1313, et tom. III, p. 1139. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 219. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 129-130.

SMYRNE. *Voy.* SMIRNE.

SNECK ou **SNECKIS** (Corneille de), dominicain, né à Indick, près de Sneck, dans la Frise, mort à Leuwarden en 1531, se fit recevoir docteur en théologie, et enseigna en cette qualité à l'université de Rostock, où il défendit l'orthodoxie avec tant d'ardeur contre les luthériens, qu'il fut obligé de se réfugier auprès de l'électeur de Brandebourg. Il avait été vicaire général de la congrégation de Hollande. On a de lui : 1° *Defensio ecclesiasticorum,* contre Sébastien le Polonais, ministre luthérien; — 2° *Sermones synodales quinque;* — 3° un grand nombre de *Sermons,* et entre autres vingt et un sur le *Rosaire. Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.,* édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 219. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. II, p. 82.

SNELLAERTS. *Voy.* SMELLAERTS.

SOAM, fils de Mérari. *Voy.* I Paralip., XXIV, 27.

SOANE ou **SUANE** (*Soana. Suanum*), petite ville épisc. du Siennois, en Toscane, située à seize lieues de Sienne et sous cette métropole. L'évêque réside à Pitigliano, qui aujourd'hui ne fait qu'un évêché avec Soane. Le premier évêque de Soane, Taddinus, eut pour successeur Maurice, qui siégeait en 680. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.,* tom. III, p. 733. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 130-135.

SOANEN (Jean), évêque de Senez, né à Riom en 1647, mort à la Chaise-Dieu l'an 1740, entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1661, et, après avoir professé les humanités et la rhétorique dans plusieurs villes de province, il se consacra au ministère de la chaire, pour laquelle il avait un véritable talent. Député du roi à l'assemblée de sa congrégation en 1690, il fut promu à l'épiscopat en 1695. Comme son petit diocèse n'absorbait pas tout son temps, après avoir chaque année tenu un synode et présidé des conférences ecclésiastiques, Soanen allait prêcher à Aix, à Marseille, à Toulouse et à Montpellier. Ayant appelé de la bulle *Unigenitus* au futur concile, il publia une *Instruction pastorale* qui occasionna le concile d'Embrun tenu en 1727. Il y fut privé de toute juridiction épiscopale et de toute fonction sacerdotale. On l'exila ensuite à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. On a de lui : 1° *Sermons sur différents sujets, prêchés devant le roi;* Paris, 1761, 2 vol. in-12; — 2° des *Lettres* imprimées avec sa *Vie;* ibid., 1750, 2 vol. in-4° ou 8 vol. in-12; — 3° *Testament spirituel, en date du 28 mars 1735;*

Digitized by Google

ouvrage mis à l'*Index* le 15 février 1742; — 4° *Lettre au sujet d'un écrit intitulé: Vains Efforts des mélangistes;* mise aussi à l'*Index* par un décret en date du 7 octobre 1746. *Voy.* l'abbé Gaultier, *Vie de Soanen*. Les *Actes du concile d'Embrun*. Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SOARDI (Victor-Amédée), né d'une famille distinguée de Turin, mort à Avignon l'an 1752, entra dans la congrégation de Saint-Lazare, à Paris, en 1735. Il professa la théologie au séminaire de Saint-Firmin, travaillant en même temps à un ouvrage profond et très-important à la hiérarchie de l'Église. Cet ouvrage est intitulé : *De Supremo romani Pontificis Auctoritate, hodierna Ecclesiæ Gallicanæ doctrina;* Avignon, 1747, in-4°; Heidelberg, 1793, avec une Préface intéressante et une Épître dédicatoire au pape Pie VI, par de Buininck, conseiller de l'électeur palatin. Dans ce livre, plein d'érudition et d'une sage critique, Soardi montre que la doctrine actuelle du clergé de France n'est point du tout opposée à l'autorité du Pape, mais qu'au contraire elle lui est très-favorable, et que, dans la pratique surtout, ce clergé semble regarder la fameuse déclaration de 1682 comme non avenue. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **SOAREZ** (Jean), religieux augustin et évêque de Coïmbre, né dans le Portugal, mort en 1580, parut avec honneur au concile de Trente, et composa de grands *Commentaires sur l'Évangile de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc*. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.* D. Calmet, *Biblioth. sacrée*, V° part., art. IX.

II. **SOAREZ DE FONSECA.** *Voy.* CHAGAS.

SOAVE (François), né à Lugano en 1743, mort à Pavie l'an 1816, entra chez les Pères Somasques, et fit son noviciat à Milan et à Rome. Il se rendit ensuite à Parme, où il fut instituteur des pages. La chaire de poésie et d'éloquence qu'il occupait à l'université de Parme ayant été supprimée, il devint professeur de philosophie, et il substitua à la philosophie de Gassendi et de Malebranche celle de Locke, dont il traduisit l'*Essai sur l'entendement humain*. Lors de la formation de l'Institut national d'Italie, Soave en devint un des trente premiers membres. Il réorganisa, en 1802, le lycée de Modène, et il occupait à Pavie la chaire d'idéologie lorsque la mort le surprit. Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *Novelle morali*, qui ont eu plusieurs éditions, et qui ont été traduites en français par Simon, 1790, in-12, et par M° Colet, 1844, in-18; — 2° *Istituzioni di logica, metafisica, edetica*, Pavie, 1804, 4 vol. in-12; — 3° *Descrizione d'un maraviglioso sonnambolo*, dans les *Opuscoli scelti* de Milan. Les *Œuvres complètes* de Soave ont paru à Milan, 1815-1817. *Voy.* J.-B. Savioli, *Elogio di Soave;* Milan, 1806, in-8°. Catenazzi, *Elogio di Soave;* Côme, 1812, in-4°. La *Vita di Fr. Soave;* Milan, 1815, in-12. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani*, t. I. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SOBA, province de Syrie qui avait un roi au temps de Saül et de David (I Rois, XIV, 47. II Rois, VIII, 3). C'était dans cette province que se trouvait *Émath*, nommée aussi *Hémath* (I Paralip., XVIII, 3). Cette province est aussi nommée *Suba* (I Paralip., VIII, 3). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* notre art. ÉMATH, n° I.

SOBAB, fils de David et de Bethsabée. *Voy.* II Rois, V, 14.

SOBACH ou **SOPHAC**, général de l'armée d'Adarézer, de delà l'Euphrate, sur lequel David remporta une victoire complète et à qui il porta une blessure dont il mourut. *Voy.* II Rois, X, 16. I Paralip., XIX, 16.

SOBACHAI, de la ville de Husathi, un des braves de l'armée de David, tua le géant Saph dans la bataille donnée à Gob, autrement Gazer. *Voy.* I Paralip., XX, 4.

SOBAI, de la race sacerdotale, revint de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* I Esdras, II, 42. II Esdras, VII, 46.

I. **SOBAL**, fils de Séir le Horréen. *Voy.* Genèse, XXXVI, 20; XLVI, 12. I Paralip., I, 38, etc.

II. **SOBAL (SYRIE DE).** La *Syrie de Sobal* mentionnée dans Judith (III, 14), est la même que la *Syrie de Soba*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SOBEC, un des principaux Juifs qui signèrent le renouvellement de l'alliance avec le Seigneur, au retour de la captivité de Babylone. *Voy.* II Esdras, X, 20.

SOBI, fils de Naas, de la ville de Rabbath, qui vint offrir des rafraîchissements à David, lorsque ce prince fuyait Absalon. *Voy.* II Rois, XVII, 27.

SOBNA, secrétaire d'Ézéchias, un de ceux que ce prince envoya pour entendre ce que Rabsacès avait à proposer de la part de Sennachérib. Isaïe menace Sobna d'être privé du rang qu'il tenait dans la maison du Seigneur et d'être emmené les pieds liés comme un coq, etc.; ce qu'on croit être arrivé sous le règne de Manassès. *Voy.* IV Rois, XVIII, 18, etc. Isaïe, XXII, 15, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

SOBOBA, fils de Cos et un des descendants de Juda. *Voy.* I Paralip., IV, 8.

SOBOCHAI, de la race des géants. *Voy.* II Rois, XXI, 18.

SOBRECASAS (François), dominicain du couvent de Saragosse, en Espagne, né en 1645, mort en 1698, fut prédicateur du roi, théologien de la nonciature, qualificateur de l'Inquisition, examinateur synodal des archevêchés de Saragosse et de Tolède, et archevêque de Cagliari, en Sardaigne. On a de lui des *Sermons* sur différents sujets de morale, en espagnol; 2 vol. in-fol.

SOBRIÉTÉ, se prend communément par opposition à l'intempérance. Quelquefois aussi il se met généralement pour la modération qui sait en tout garder un juste milieu. La sobriété se prend aussi, dans un sens plus étroit, pour la vertu particulière qui règle l'usage des choses qui peuvent enivrer et qui empêche d'en prendre au delà du nécessaire.

SOBRES. Les hérétiques tatianistes avaient pris le nom de *sobres*, sous prétexte qu'ils ne buvaient pas de vin.

SOCCOLANTS ou **PORTE-SOCQUES** (*Soccolanti*), nom que l'on donne aux religieux de Saint-François d'une réforme particulière qui fut projetée par Jean des Vallées et Gentil de Spolète, et exécutée vers la fin du XIV° siècle par le P. Paulet de Foligny, dans l'ermitage de Drulliane, situé en un lieu désert entre Foligny et Camerino. *Voy.* le P. Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques, religieux*, etc., tom. VII, c. IX.

I. **SOCCOTH** (Nombr., XXXIII, 5). *Voy.* SOCOTH, n° II.

II. **SOCCOTH**, ville au delà du Jourdain (Juges, VIII, 5 et suiv.); peut-être la même que Socoth, de la tribu de Gad (Josué, XIII, 27).

I. **SOCHO**, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 35.

Digitized by Google

II. **SOCHO**, lieu qui se trouvait probablement sur les frontières de Benjamin et d'Éphraïm. *Voy.* I Rois, XIX, 22.

SOCHOT ou **SOCHOTH**, ville au delà du Jourdain (II Paralip., IV, 17. III Rois, VII, 46); la même que *Socoth*, n° I.

I. **SOCIN** (Fauste), en latin *Faustus Socinus*, et en italien *Fausto Sozzini*, neveu du suivant. Socin, né à Sienne en 1539, mort au village de Luclavie, en Pologne, l'an 1604, est le principal fondateur de la secte qui porte son nom. Il n'apprit que superficiellement les humanités et la théologie dans sa jeunesse, et commença à étudier la philosophie à l'âge de trente-cinq ans, étant rempli des préjugés de son oncle, dont les écrits lui servirent à bâtir son nouveau système. Il partit pour l'Allemagne en 1574, demeura trois ans à Bâle, fut appelé en Transylvanie par Blandrat, en 1578, pour s'opposer à François David. L'année suivante il se retira en Pologne, où il sema ses erreurs. Ses ouvrages, qui forment les deux premiers volumes de la *Bibliotheca fratrum Polonorum;* Amsterdam, 1656, 8 vol. in-fol., sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Stoupp, *Religion des Hollandais.* Le P. Athanase, *Hist. du socinianisme;* Paris, 1723, in-4°. Pour les autres sources, Saxius, *Onomasticon*, tom. III, p. 501 et 605. *Compar.* les art. suivants.

II. **SOCIN** (Lelie), en latin *Lælius Socinus*, et en italien *Lelio Sozzini*, célèbre hérésiarque, né à Sienne en 1525, mort à Zurich l'an 1562, se livra à l'étude du droit. Il s'occupa aussi de théologie; mais étant devenu suspect, il dut quitter l'Italie vers l'an 1544, et il erra pendant quatre ans en France, en Angleterre, dans les Pays-Bays et en Allemagne; enfin il se fixa à Zurich. On lui attribue quelques écrits dans lesquels il combat la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ et tous les autres mystères de la religion, entre autres : 1° *Dialogus inter Calvinum et Vaticanum;* 1612, in-8°; — 2° *De Sacramentis;* — 3° *De Resurrectione corporum*, insérés dans *Fausti et Lælii Socini Tractatus aliquot theologici;* Eleutheropolis (Hollande), 1654, in-16; mais le savant Weiss remarque que « la *Biblioth. fratrum Polonorum*, recueil de tous les écrits des anti-trinitaires, n'en contient aucun de Lelius Socin. » Quoi qu'il en soit, le nom de cet hérésiarque figure comme celui de Fauste, son neveu, dans l'*Index* de Clément VIII. Vogt, *Catalog. libror. rarior.*, p. 634-635. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Richard et Giraud, art. SOCINIENS. *Compar.* l'art. suivant.

SOCINIANISME, SOCINIENS. On appelle *socinianisme* l'ensemble des doctrines de Lelius et de Fauste Socin, et *sociniens* les hérétiques qui avaient adopté leurs erreurs. Les sociniens prétendaient, entre autres choses : 1° que le Père éternel est seul Dieu; que Jésus-Christ est un pur homme qui n'existait point avant Marie, et qui n'est appelé Dieu que par sa supériorité sur les créatures, qui lui sont soumises par le Père éternel; 2° que Jésus-Christ a été donné de Dieu aux hommes, non comme médiateur, mais comme maître et comme modèle seulement; 3° que les peines de l'enfer ne dureront qu'un certain temps, après lequel le corps et l'âme seront détruits. Socin niait aussi le péché originel, la grâce, la vertu des sacrements, et soutenait les erreurs des luthériens et des calvinistes. C'est ce qui a fait dire à Bergier, en parlant du socinianisme : « Cette secte n'a pas eu pour premier auteur Fauste Socin, dont elle porte aujourd'hui le nom, elle avait commencé à éclore plusieurs années avant lui; En effet, Luther commença de dogmatiser en 1517; dès l'année 1521 il se trouva aux prises avec Thomas Muntzer ou Muncer, Menno et d'autres chefs des anabaptistes; plusieurs de ces derniers donnèrent dans l'arianisme, nièrent la divinité de Jésus-Christ, rejetèrent conséquemment les mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation. On cite en particulier Louis Hetzer, Jean Campanus, un certain Claudius, etc. » Les sociniens sont divisés entre eux sur quelques articles; et quelques-uns d'entre eux ont abandonné Socin sur le culte divin qu'il veut qu'on rende à Jésus-Christ, quoiqu'il ne le regarde que comme un pur homme. Les sociniens ayant été chassés de Pologne en 1658 ou 1660, se sont réfugiés en Prusse, dans la marche de Brandebourg, et en Hollande. *Voy.* Pluquet, *Diction. des hérésies.* Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud. Le P. Guichard, *Histoire du socinianisme.*

SOCOLOVE (Stanislas), en latin *Socolovius*, chanoine de Cracovie, né en Pologne, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° quatre *Sermons de controverse;* Cologne, 1589; — 2° une *Traduction latine* des écrits de Jérémie, patriarche de Constantinople, sous ce titre : *Censura Ecclesiæ orientalis de præcipuis nostri sæculi hæreticorum dogmatibus e græco in latinum conversa cum annotationibus;* Dillingen, 1581; Cracovie, 1582, in-fol.; — 3° *De la Différence de la vraie et de la fausse Église;* Ingolstadt, 1583; — 4° *Réponse aux ministres de Wittemberg* sur la traduction des écrits du patriarche Jérémie; ibid., 1585; — 5° *Le Juste Joseph*, ou *Méditations sur la mort et la Passion de Notre-Seigneur;* Cracovie, 1589; — 6° sept *Oraisons ecclésiastiques;* Cologne, 1587; — 7° *La Nouvelle du salut;* Cracovie, 1588; — 8° *Notes sur saint Matthieu.* Tous ces ouvrages ont été réimprimés à Cracovie en 1591. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

I. **SOCOTH**, ville située au delà du Jourdain, entre le torrent de Jabok et ce fleuve. Jacob y dressa des tentes à son retour de Mésopotamie, et on y bâtit dans la suite une ville. Josué l'attribue à la tribu de Gad. Salomon y fit fondre les grands ouvrages de cuivre pour le temple. *Voy*, Genèse, XXXIII, 17. Josué, XIII, 27. III Rois, VII, 46.

II. **SOCOTH** ou **SOCCOTH**, premier campement des Israélites après qu'ils eurent quitté Ramessès, à leur sortie d'Égypte. *Voy.* Exode, XII, 37. Nombr., XXXIII, 5.

III. **SOCOTH**, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 48.

SOCOTHBENOTH, mot hébreu qui signifie à la lettre *tentes de jeunes filles.* Le IVe livre des Rois (XVII, 30) raconte que les Babyloniens qui furent transférés dans le pays de Samarie par Salmanasar ou Asaraddon, roi d'Assyrie, continuèrent à y adorer leurs faux dieux, et qu'ils y firent *socothbenoth;* ce que l'on entend généralement des lieux dans lesquels les jeunes filles se prostituaient, comme cela se pratiquait à Babylone, selon Hérodote, qui dit que toutes les filles babyloniennes étaient obligées de se prostituer à un étranger une fois en leur vie, en l'honneur de Mylitta, qui est la même que Vénus. D'autres croient que c'était le nom d'une divinité. Eusèbe et saint Jérôme semblent croire que c'était une divinité particulière que les Babyloniens adoraient. Tous ceux qui sont suffisamment versés dans la connaissance de l'hébreu conviendront que le texte original favorise ces deux dernières interprétations. Quant au savant Gesenius, il propose dans le texte pri-

Digitized by Google

mitif un changement qui est tout à fait dans le goût de ceux du P. Houbigant. *Voy.* Hérodote, l. I, c. CXIX. D. Calmet, *Diction. Biblique*. W. Gesenius, tant dans son *Thesaurus* que dans son *Lexicon*.

SOCOTRA ou **SOCOTARA** et **ZOCOTRA**, île de la mer des Indes ou de Perse, avec titre d'évêché, au diocèse des Chaldéens. Elle est située vis-à-vis du détroit de Bab-el-Mandeb. On prétend qu'Alexandre le Grand en fit la conquête et qu'il la peupla de Grecs qui, dans la suite, se firent chrétiens. Du temps de l'empereur Justinien, cette église était gouvernée par un évêque qu'on y envoyait de Perse. Celui qui y siégeait sur la fin du XIII[e] siècle avait le titre d'archevêque. On n'en connait que trois évêques, dont le premier, Dua, siégeait vers la fin du IX[e] siècle. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1257. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 146.

SOCRATE LE SCOLASTIQUE, évrivain grec, naquit à Constantinople au commencement du règne du grand Théodose, vers l'an 380. Il a composé une *Histoire ecclésiastique* en sept livres, qui commence à Constantin et qui comprend ce qui s'est passé dans l'Église depuis l'an 306 jusqu'en 439. Cet auteur n'est pas toujours exact dans les faits qu'il rapporte ni dans l'exposition des dogmes. *Voy.* H. Valesius, *De Vita et scriptis Socratis*. Vossius, *De Histor. Græcis*, l. II, c. XX. Tillemont, *Histoire des empereurs*, tom. VI. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII, p. 669 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SOCRATITES. C'étaient des nicolaïtes gnostiques qui se faisaient appeler ainsi parce qu'ils se vantaient de suivre les maximes de sagesse du philosophe Socrate. *Voy.* le P. Pinchinat, au mot SOCRATITES.

I. **SODI**, père de Geddiel. *Voy.* Nombres, XIII, 11.

II. **SODI**, fleuve de Babylone. *Voy.* Baruch, I, 4.

SODOME, ville capitale de la Pentapole, célèbre dans l'Écriture par la demeure qu'y fit Loth, neveu d'Abraham; par le châtiment que Dieu exerça sur ses habitants à cause de leurs abominations; enfin par l'allusion que font les prophètes à la ruine de cette ville infâme. *Voy.* Genèse, XIII, 12, 13. Jérém., XLIX, 18; L, 40. Sophonie, II, 9. Amos, IV, 11.

SODORE (*Sodora*), ancien siége épisc. d'Écosse, sous la métropole de Glascow. Il est supprimé aujourd'hui. L'évêque réside à Colmkill. *Voy.* de Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 219-220. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 149-150.

SŒUR, terme qui n'est pas pris seulement dans l'Écriture pour celle qui est née des mêmes parents, ou seulement du même père et de la même mère; mais il se prend encore pour une proche parente, ou pour une expression affective et de familiarité, ou pour la marque de l'union qui doit se trouver entre tous les chrétiens. Il se prend aussi pour la conformité d'inclinations ou de passions. Dans l'Évangile, les *frères et les sœurs* de Jésus-Christ ne sont autres que ses cousins et ses cousines, fils et filles des sœurs de la sainte Vierge. *Voy.* Genèse, XII, 13. Lévit., XVIII, 18. Marc, VI, 3. Cant., IV, 9, 10. Matth., XII, 50. Jacques, II, 15. Jérém., III, 8, 10. Ézéch., XVI, 46. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* notre art. FRÈRE, n[os] II et III, où on trouve plusieurs autres acceptions qui conviennent aussi au mot SŒUR.

I. **SŒURS BLANCHES**. *Voy.* LEUDUGER.

II. **SŒURS DE LA CHARITÉ**. *Voy.* CHARITÉ, n° VI.

III. **SŒURS DE LA MILICE DE JÉSUS-CHRIST**. *Voy.* DOMINIQUE, n° V.

IV. **SŒURS DE LA PÉNITENCE DE SAINT-DOMINIQUE**. *Voy.* DOMINIQUE, n° V.

V. **SŒURS DE PLÉRIN**. *Voy.* LEUDUGER.

VI. **SŒURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**. *Voy.* CHARITÉ, n° VI.

VII. **SŒURS DU LIBRE-ARBITRE**. *Voy.* FRÈRES, n° XVIII.

VIII. **SŒURS DU TIERS-ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE**. *Voy.* DOMINIQUE, n° V.

SOHA, un des chefs des Nathinéens. *Voy.* II Esdr., VII, 47.

SOHAR, un des fils du patriarche Siméon. *Voy.* Genèse, XLVI, 10.

SOHORIA, fils de Jéroham. *Voy.* I Paralip., VIII, 26-28. D. Calmet, *Comment. littér.* sur ce passage.

SOIANELLO (Jean-Baptiste), de l'Ordre de Saint-Jérôme et de la congrégation du B. Pierre de Pise, recteur du même Ordre et de la même congrégation, était docteur en théologie du collége de Padoue et consulteur de l'Inquisition. On a de lui : *Historica Monumenta Ordinis S. Hieronymi, congregationis B. Petri de Pisis; editio secunda, longe auctior et correctior, ac documentis nunc primum editis illustrata, ejusdem Ordinis et congregationis Rectore generali, Patavini collegii Doctore theologo, et S. Inquisitionis consultore*; 2 vol. in-fol., dont le premier a paru à Venise, 1758, et le deuxième à Rome, 1760. *Voy.* les *Annales typogr.*, année 1758, tom. I, p. 373, et ann. 1760, tom. IV, p. 175 et 176. Richard et Giraud, qui donnent un aperçu de ce que chaque volume contient.

SOIE (*Sericum*). Il n'est question de soie qu'en trois endroits de l'Écriture : dans Esther (VIII, 15), dans Ézéchiel (XXVII, 16), et dans l'Apocalypse (XVIII, 12); mais les interprètes ne s'accordent point à prendre ce terme dans le sens qu'on lui donne ordinairement; les uns veulent qu'il signifie du *fin lin*; les autres la *couleur du lin*, et d'autres enfin un *tissu de cheveux* comme une espèce de perruque. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et les autres interprètes sur ces passages de l'Écriture.

SOISSONS (*Suessio, Augusta Sessionum*), ville épisc. de France sous la métropole de Reims. Son évêque, qui est le premier suffragant, avait droit de consacrer les rois de France en l'absence de l'archevêque. Les premiers évêques de Soissons ont été saint Sixte et saint Sinice, qui ont arrosé de leurs sueurs cette Église née du sang des saints martyrs Crépin et Crépinien. Il paraît qu'ils gouvernèrent d'abord ensemble ce diocèse et celui de Reims, et qu'après la mort de saint Sixte son collègue se fixa à Reims, après avoir sacré saint Divitien pour Soissons. Ils ont vécu vers la fin du III[e] siècle. Il y a eu à Soissons dix-sept conciles, dont le premier a été tenu l'an 744, et le dernier l'an 1455 ou 1456. *Voy.* la *Gallia Christ.*, nov. edit., col. 334 et seq. La Regia, tom. XVII, XXI, XXII, XXV. Labbe, tom. VI, VIII, IX, X, XI, XIII. Hardouin, tom. III, V, VI, IX, X, XI. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 929, et tom. II, col. 185. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 205-217. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 151-160. *Compar.* REIMS.

SOISSONS (Basile de), capucin de la province de Paris, mort en 1697 ou 1698, a laissé : 1° *Défense de la vérité invincible de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*; Paris, 1676; — 2° *Défense, ou la vraie religion clairement démontrée, et la fausseté des nouvelles sectes*

Digitized by Google

détruite; ibid., 1676; — 3° *Abrégé de la doctrine chrétienne*, avec *les preuves de l'Écriture sainte*; ibid., 1680, in-12, 3° édit.; — 4° *La Condamnation des novateurs par leur propre bouche, sur les matières controversées entre eux et les catholiques romains*; ibid.; — 5° *De l'Existence de Dieu, contre les infidèles*; — 6° *Fondements inébranlables de la doctrine chrétienne sur le symbole, les sept sacrements, les préceptes du décalogue, l'oraison mentale et vocale*; IV tom. in-8°, etc. *Voy.* la *Biblioth. Capucin.*, p. 48. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 196.

SOIXANTE ET DIX ANCIENS D'ISRAËL. *Voy.* ANCIENS, n° I.

SOL (Saint), en latin *Sola* et *Solus*, né en Angleterre, mort le 3 décembre vers l'an 790, alla trouver saint Boniface, évêque de Mayence, qui l'ordonna prêtre, et lui donna l'habit monastique. Saint Sol, se sentant un attrait particulier pour la solitude, se retira, vers l'an 752, dans un désert au bord de la petite rivière d'Altmule, sur les confins de la Bavière et de la Thuringe, où il bâtit un ermitage. Il y vécut d'une manière très-sainte, entièrement cachée aux hommes, et connue seulement de Dieu. On honore sa mémoire le 3 décembre. *Voy.* D. Mabillon, *IIIe Siècle bénédictin*, part. II.

SOLARI (Benoît), évêque de Noli, né à Gênes l'an 1742, mort en 1814, fut religieux de Saint-Dominique, et professa la théologie dans plusieurs couvents de son Ordre. Il montra contre la bulle *Auctorem fidei*, qui parut en 1794, une opposition formelle et publique. Le cardinal Gerdil ayant dans un écrit examiné les motifs de cette opposition, Solari répondit par une apologie dont Eustache Degola, docteur de Pise, donna le précis sous le titre de : *Clergé constitutionnel jugé par un évêque : abrégé analytique de l'Apologie du savant évêque de Noli en Ligurie, avec des notes historiques et critiques*; Lausanne, 1804, in-8°. Solari a publié : 1° un *Écrit* dans lequel il entreprend de prouver, contre l'opinion commune des théologiens, que le baptême, reçu par un infidèle engagé dans le mariage, ne rompt point le lien conjugal; — 2° des *Mandements* patriotiques; — 3° une *Lettre* en faveur des jansénistes. *Voy.* le *Diction. des anonymes*, tom. III, p. 31, n° 9298. Feller, *Biogr. univers.*

SOLARIUM. Ce terme latin, qui signifie proprement *la partie de la maison exposée au soleil*, est employé par saint Jérôme, dans la Vulgate, pour désigner le toit des maisons des anciens Hébreux, lequel était en plate-forme, et couvert d'une terrasse composée de terre battue, afin qu'elle fût impénétrable à la pluie. Le bord du toit était garni d'une muraille ou parapet à hauteur d'appui pour empêcher qu'on ne tombât. Moïse avait ordonné ces sortes de murs pour prévenir le danger des chutes, comme nous le voyons au chapitre XXII du Deutéronome. Cette loi était d'autant plus nécessaire et plus sage, qu'on était continuellement sur les toits; car non-seulement on s'y promenait pour y respirer un air plus pur, mais encore on y prenait les repas, et on y passait la nuit en été. On y allait encore pour jouir d'une vue plus étendue, et pour voir ce qui se passait dans le voisinage. Quelquefois même on y construisait des tentes ou pavillons; on y exposait le lin au soleil; enfin on y montait encore lorsqu'on voulait s'entretenir en secret avec quelqu'un, être témoin des solennités publiques, s'y offrir en spectacle dans la douleur et le deuil, et y faire des sacrifices. *Voy.* Josué, II, 6, 8. Juges, XVI, 26, 27. I Rois, IX, 25. II Rois, XI, 2, 6, 7; XVI, 22. Isaïe, XV, 3; XXII, 1. Jérém., XIX, 13; XLVIII, 38. Matth., X, 27; XXIV, 17. Marc, XIII, 15. Actes, X, 9. D. Calmet, *Dissert. sur les demeures des anciens Hébreux*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., t. II, p. 37-38.

SOLDADIA ou **SOLDAIA**, autrefois *Lagyre*, ancienne ville épisc. de la petite Tartarie. Il y a eu quelques évêques latins; nous en connaissons deux, savoir : Louis, mort en 1432, et Augustin de Capha, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, nommé par Eugène IV le 23 juillet de la même année. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1107.

SOLDANI (Fidèle), moine de la congrégation de Vallombreuse et professeur de théologie, a laissé : *Historia S. Michaelis de Passiniano, sive corpus historiarum diplomaticum criticum ab admodum R. P. D.* Fidele Soldani, *Monacho congregationis Vallis Umbrosæ, sacræ Theologiæ Magistro, ac eminent.* P. Al. Albani S. *R. E. Cardinalis... Theologo, juxta chronologicam Abbatum Passion. seriem elaboratum; in quo summorum Pontificum constitutiones, Imperatorum Regumque diplomata ac privilegia huc usque inedita, eidem cœnobio, totique Vallumbrosano Ordini collata recensentur; cui etiam accedunt et primo in lucem prodeunt monasteriorum quam plurium fundationes, jura, donationes, pluraque alia memorabilia monumenta ad alia spectantia, lucubrationes sanctorum Patrum virorumque illustrium Ordinis ejusdem acta quæ in archivis Vallumbrosanis adservantur. Tomus primus annos* 400 *circiter ad annum* 1040; Lucques, 1741, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1741, p. 433.

SOLDANS ou **SOLDINS**, grecs hérétiques et schismatiques, ainsi nommés de Soldin, leur chef, qui vivait vers le Ve siècle. Les Soldans habitent quelques pays du royaume de Saba et de Godolie. Ils ont changé la matière du sacrifice de la messe. Leurs prêtres offrent de l'or, les diacres de l'encens, et les sous-diacres de la myrrhe, en mémoire des trois présents que les mages offrirent à Jésus-Christ. *Voy.* Lutzenberg, *Catal. Hæret.*, titre SOLDANI ou SOLDINI.

SOLDAT. *Voy.* ARMÉE, n° I, et ARMES, n° II.

SOLDINS. *Voy.* SOLDANS.

SOLEA. *Voy.* SOLI.

I. SOLEIL. C'est le grand luminaire que Dieu créa pour présider au jour, de même qu'il créa la lune pour présider à la nuit. Le soleil a été l'objet des adorations de la plupart des peuples de l'Orient. D. Calmet pense que c'était lui que les Phéniciens adoraient sous le nom de *Baal*; les Moabites, sous celui de *Chamas*; les Ammonites, sous celui de *Moloch*, et les Israélites, sous celui de *Baal* et *roi de la milice du ciel*. Ils ne séparaient pas son culte de celui de la lune, sous le nom d'Astarté ou reine du ciel. Moïse défend ce culte sous peine de mort. Josias, roi de Juda, tira du temple du Seigneur les chevaux, et brûla les chariots que ses prédécesseurs y avaient consacrés au soleil. Job regarde comme un crime énorme de saluer le soleil en baisant sa main en signe d'adoration. Ézéchiel vit avec horreur dans le temple plusieurs Israélites tournant le dos au sanctuaire, et adorer le soleil à son lever. Dans les Livres saints, la *lumière du soleil* ou le *soleil levant* est quelquefois le symbole de la prospérité, comme le *soleil obscurci* désigne l'adversité. Ainsi, quand Isaïe prédit que la lumière du soleil sera sept fois plus grande, et que l'éclat de la lune égalera celui du soleil, que le soleil ne se couchera plus sur Jérusalem, etc., il annonçait aux Juifs que leur prospérité serait parfaite et constante. Le Messie est appelé le *Soleil de*

Digitized by Google

justice, parce qu'il a été la lumière du monde par sa doctrine, et l'auteur de la justice par sa grâce. *Voy*. Genèse, I, 16. Deutéron., IV, 19; XVIII, 3, 4, 5. IV Rois, XXIII, 11. Job, XXXI, 26, 27, 28. Ézéch., VIII, 16. Isaïe, XIII, 10; XXX, 26; LX, 20. Malachie, IV, 2.

II. **SOLEIL**. *Voy*. OSTENSOIR.

III. **SOLEIL ARRÊTÉ PAR JOSUÉ**. Nous lisons dans le livre de Josué (X, 12, 14), qu'après le désastre des Amorrhéens, dont une partie avait péri sous la pluie de pierres, le soleil, au commandement de Josué, s'arrêta sur Gabaon, et la lune, sur la vallée d'Aïalon, jusqu'à ce que les Israélites se furent pleinement vengés de leurs ennemis. Ce récit, selon les incrédules, ne nous offre qu'un tissu de faussetés. Les rationalistes ou naturalistes n'y voient qu'un fait naturel auquel l'écrivain a ajouté quelques circonstances qui semblent tenir du miracle. Enfin les mythologues considèrent toute la narration comme une fiction purement poétique. La nature même de ce Dictionnaire ne nous permettant pas d'entrer dans les détails philologiques et autres qui seraient nécessaires pour venger le récit biblique de ces diverses et fausses imputations, ce que nous avons fait ailleurs, nous dirons seulement ici : 1° Le commandement de Josué au soleil et à la lune, lorsqu'on l'examine d'après les règles ordinaires de l'herméneutique sacrée, ne doit nullement se prendre dans un sens purement poétique; — 2° l'historien sacré a pu, sans blesser la vérité, employer le langage ordinaire dans le prodige qu'il rapporte, quelles que fussent ses idées et ses connaissances personnelles dans les sciences physiques et astronomiques; 3° le sens littéral du texte n'implique ni perturbation dans le système planétaire en général, ni bouleversement sur notre globe en particulier, ni une station réelle du soleil, de la lune ou même de la terre; 4° un phénomène lumineux du genre des aurores boréales ou des parhélies suffisait pour prolonger la clarté du jour dont Josué avait besoin pour détruire les restes de l'armée ennemie; 5° ce phénomène extraordinaire, produit au commandement de Josué, était par cela seul un vrai prodige surnaturel; 6° ce miracle n'était nullement indigne de la sagesse divine; 7° enfin il faut violer toutes les lois de la critique historique et exégétique pour mettre en parallèle le récit de cet événement avec les fictions mythiques de l'antiquité profane. Ces considérations ne sont qu'un simple résumé de la discussion que nous avons soutenue contre nos adversaires dans *Les Livres saints vengés*, t. II, p. 16-38.

IV. **SOLEIL DE JUSTICE**. *Voy*. SOLEIL, n° I.

SOLEMNEL ou **SOLENNEL** se dit des fêtes ou des cérémonies qui se font avec plus d'appareil que les autres, et qui attirent un plus grand nombre de peuple; ainsi on dit : *Office solennel, messe solennelle, procession solennelle*, etc. Pâques, la Pentecôte, Noël, la fête du patron d'une paroisse, la dédicace d'une église, sont des fêtes solennelles. Dans les divers diocèses, les degrés de solennités ne se distinguent pas de la même manière; dans celui de Paris, par exemple, les plus grands jours sont les *annuels*; viennent ensuite les *solennels majeurs*, puis les *solennels mineurs*, les *doubles*, etc. Dans d'autres on distingue des *annuels* et des *semi-annuels*; dans quelques-uns on les distribue en *doubles de première, de seconde, de troisième classe*, etc., et l'office de chacune de ces fêtes a quelque chose de particulier. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol.*

SOLEMNIACUM. *Voy*. SOLIGNAC.

SOLEMNITÉ ou **SOLENNITÉ** désigne la cérémonie publique qui rend une chose solennelle, et se prend quelquefois pour le jour même où cette cérémonie a lieu, et en ce sens il est synonyme de fête. *Voy*. FÊTE, n° I.

SOLENNIS. *Voy*. SOULEINE.

SOLERIUS (Claude), jurisconsulte du XVIIe siècle, a publié : *De la Puissance juridique des confesseurs*; Mayence, 1618.

SOLI ou **SOLEA** (*Solia*), ville épisc. de l'île de Chypre, située sur la côte septentrionale, près du promontoire Pedalium. On en connaît dix évêques, dont le premier, saint Auxibius Ier, est mentionné dans le Martyrologe romain au 19 février. Soli est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* sous l'archevêché de Salamine, également *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1071. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 220. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 168-169.

SOLIACUM. *Voy*. SOUILLAC, n° I.

SOLICOUSKI (Jean-Démétrius), archevêque de Leopold ou Lemberg, en Pologne, mort en 1630, a laissé, entre autres ouvrages : 1° une *Explication du psaume LXII*; — 2° *Fasti christiani*. *Voy*. Moréri, édit. de 1759.

SOLIDE (*Solidus*); ce terme, par lequel la Vulgate a rendu l'hébreu *darkemôn* et *adarkon*, désignait une monnaie d'or chez les Romains, qui l'appelaient ainsi parce qu'elle était d'un poids entier et non fractionnaire, comme les *semisses* ou les *tremisses*. Elle pesait deux drachmes attiques ou un demi-sicle d'or hébraïque, et valait par conséquent 11 livres 12 sous 2 deniers. *Voy*. I Paralip., XXIX, 7. I Esdr., II, 69; VIII, 27. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., t. II, p. 197.

I. **SOLIER**, avocat au parlement de Toulouse, est auteur d'un traité sur le droit canon sous ce titre : *L'Opinion des canonistes au sujet de la juridiction monarchique du Pape dans l'Église*. Nicolas Videl, autre avocat, a opposé à ce livre un ouvrage dans lequel il combat par les maximes gallicanes celles de Solier, et prétend établir le droit des évêques dans l'Église; cet ouvrage, intitulé : *De Cathedra Petri, seu de Episcopatu Antioch. et Rom. S. Petri libri duo*, a été mis à l'*Index* par un décret du 21 avril 1693. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1724.

II. **SOLIER** (François), jésuite, né à Brives en 1558, mort à Bordeaux l'an 1628, fut premier recteur de sa compagnie au collège de Limoges. On a de lui : 1° *Lettre justificative touchant la censure des sermons en l'honneur de saint Ignace de Loyola*; Poitiers, 1611; — 2° *Histoire ecclésiastique des îles et royaumes du Japon*; Paris, 1627, 2 vol. in-4°; — 3° *Vie de saint François de Borgia*; ibid., 1597, in-8°; — 4° *Traité de la mortification*; ibid., 1598, in-12; — 5° *Manuel des exercices spirituels*; ibid., 1601, in-16; — 6° *Traité de l'oraison mentale*; ibid., 1598, in-12; — 7° *La Science des saints*; ibid., 1609, in-12; — 8° *Traduction du Martyrologe romain*; ibid., 1620.

SOLIGNAC (*Solemniacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située au diocèse et à deux lieues de Limoges, sur la rivière de Briance. Elle fut fondée, au VIIe siècle, par saint Éloi, évêque de Noyon, qui leur donna la règle de Saint-Benoît, à laquelle il ajouta les statuts de Saint-Colomban. Cette abbaye, que saint Ouen, archevêque de Rouen, regardait comme la plus régulière de France après celle de Luxeuil, reconnaît pour bienfaiteurs le roi Dagobert et l'empereur Louis le Débonnaire. Elle était unie

Digitized by Google

à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 566. Richard et Giraud.

SOLITAIRES, moines qui vivent éloignés du commerce des hommes. Le nom de solitaires se donne plus particulièrement aux religieuses de l'institut de Saint-Pierre d'Alcantara, auxquelles le cardinal Barberini fit bâtir un monastère dans le bourg de Farsa ou Faiza, sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Providence*, et du *Secours des solitaires déchaussés de l'Ordre de Sainte-Claire*, et de l'*Institut de Saint-Pierre-d'Alcantara*. Il obtint pour cette fondation un bref de Clément X, l'an 1676. Ces solitaires gardent un silence perpétuel tant au dedans qu'au dehors, et laissent le soin du temporel à des filles qui ont une supérieure particulière dans un appartement séparé du monastère, qui leur fournissent le nécessaire, et leur apportent à manger. *Voy.* le P. Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques*, etc., tom. VII, ch. XXIX. *Compar.* Anachorète, Ermite, Moine, nº I. Reclus, nº I.

SOLITUDE. La Vulgate rend indifféremment le terme hébreu *midbâr* par *solitude* (*solitudo*) et par *désert* (*desertum*). D. Calmet remarque avec raison que les Hébreux donnaient ce nom à tous les lieux qui n'étaient pas cultivés, mais qui étaient principalement destinés à la pâture des animaux, et occupés par des arbres sauvages. C'était un terrain, près d'une ville ou d'un village, où l'on ne mettait point la charrue. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* Désert.

SOLLEMNIS, SOLLEMNIUS. *Voy.* Souleine.

SOLLERIUS. *Voy.* Sollier.

SOLLIACO (Beata Maria de). *Voy.* Sorèze.

SOLLICITEURS, nom qu'on donnait autrefois aux correspondants des banquiers expéditionnaires de France auprès de la cour de Rome et de la vice-légation d'Avignon. Ils étaient chargés d'en solliciter et obtenir les expéditions. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

SOLLIER (Jean-Baptiste du), en latin *Sollerius*, jésuite, né à Herseau, près de Courtrai, en 1669, mort à Bruxelles l'an 1740, fut un des continuateurs des *Acta Sanctorum*. On a de lui : 1º la *Suite chronologique des patriarches d'Alexandrie*, depuis saint Marc jusqu'à nos jours, suivie d'une *Dissertation sur les erreurs et la conduite des cophtes jacobites*; — 2º une *Édition du Martyrologe* d'Usuard; 1714, in-fol. *Voy.* le Père Stilting, *Éloge du P. du Sollier*, en tête du tom. V des *Acta Sanctorum* du mois d'août. *Mémoires de Trévoux*, mois d'août 1743, art. 62. Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759.

SOLMINIHAC (Alain), évêque de Cahors, né en 1593 d'une ancienne famille du Périgord, mort, l'an 1659, pendant le cours d'une visite pastorale. Il eut pour maitres de théologie Gamaches et Duval, professeurs très-célèbres. Devenu abbé de Chancelade, il introduisit dans son abbaye une réforme sévère, tant pour le spirituel que pour le temporel; ce qu'il fit aussi dans plusieurs maisons qui se donnèrent à lui. Le roi Louis XIII, informé de son mérite, le nomma à l'évêché de Lavaur; mais le modeste Alain refusa. Cependant plus tard il fut contraint d'accepter l'évêché de Cahors. Il établit bientôt un séminaire, qu'il confia aux Lazaristes, tint des synodes, fit donner de fréquentes missions, et publia des écrits contre quelques casuistes relâchés. Il fonda à Cahors une maison de chanoines réguliers, un Hôtel-Dieu, une maison de la Providence pour les orphelines, une autre pour les orphelins, rebâtit plusieurs églises, et fournit pour ces divers établissements 300,000 livres, somme énorme à cette époque. *Voy.* sa *Vie*, écrite et publiée par le P. Chassenet; Paris, 1817, in-8º. *L'Ami de la Religion et du Roi*, tom. XII, p. 129 et suiv. Feller, *Biogr. univers.*

SOLOME (Jean), bénéficier de l'église de Riez en Provence, a laissé : 1º *Nova regentium episcoporum Nomenclatura*; 1728, in-12; — 2º plusieurs *Dissertations* sur des points de l'Écriture sainte. Il travailla à l'Histoire des évêques et du diocèse de Riez. *Voy. La France littéraire.*

SOLSONET ou **CELSONA**, ville épisc. d'Espagne, sous la métropole de Tarragone, est située à deux lieues au nord de Cardone, et à douze au couchant de Vic ou Vich (*Vicus*), dont elle dépendait avant son érection en évêché, l'an 1493. Le pape Clément VIII, en la détachant alors de Vich, la fit suffragante de Tarragone; ce qu'elle est encore aujourd'hui, Pie IX l'ayant unie de nouveau à l'évêché de Vich par le concordat conclu avec la reine Isabelle II, le 9 septembre 1851. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 65. Gaet. Moroni, volume LXVII, p. 174-175.

SOLUNIORUM URBS. *Voy.* Séez.

SOLUS (*Sanctus*), saint ermite. *Voy.* Sol.

SOLYMA. *Voy.* Jérusalem, nº I.

SOMASQUES, clercs réguliers de la congrégation de Saint-Mayeul, ainsi nommés du village de *Sommasque*, situé entre Milan et Bergame, où ils établirent leur chef d'Ordre. Ces clercs furent mis au nombre des Ordres religieux, sous la règle de Saint-Augustin, par un bref de Pie V daté du 6 décembre 1568. Ils ont pour instituteur un Père Emiliani, natif de Venise, qui commença cette congrégation vers l'an 1528. Le successeur d'Emiliani, nommé Angelo-Marc Gambarana, obtint de Paul III, en 1540, l'approbation de la congrégation, approbation qui fut renouvelée en 1563 par Pie IV, et ce fut Pie V, comme nous venons de le dire, qui les érigea en Ordre religieux. *Voy.* le Père Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques*, etc., tom. IV, ch. XXXIII, Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 181-195. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SOMER. *Voy.* Sémer.

SOMERCOT (Laurent), chanoine de Chichester, né en Angleterre, vivait vers l'an 1240. Il devint sous-diacre du Pape. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : *De Forma electionum. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

SOMMALIUS (Henri), jésuite, né à Dinan, mort à Valenciennes en 1619, fut admis dans la société des jésuites à Rome, l'an 1551, par saint Ignace. Il professa le grec à Lorette, fut premier recteur du collége de Douai, et prêcha avec beaucoup de zèle dans différentes villes. On lui doit diverses éditions : 1º des *Œuvres* de Thomas à Kempis; Anvers, 1600, in-8º; plusieurs édit.; — 2º des *Confessions de saint Augustin*; Douai, 1608, in-12; — 3º des *Méditations*, des *Soliloques* et du *Manuel* du même docteur; ibid.; — 4º du livre d'Albert le Grand, *De Paradiso animæ, seu de virtutibus*; Anvers; — 5º de plusieurs ouvrages de saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, savoir : *De Excellentia B. Mariæ Virginis; Similitudinum liber; Epistolæ; Tractatus de quatuordecim dotibus beatorum*; ibid., in-12 et in-16, et réunis dans l'édition des *Œuvres* de saint Anselme donnée par le P. Gerberon; 1675, in-fol.; — 6º des *Commentaires de l'abbé Trithème sur la règle de Saint-Benoît*; Douai et Valenciennes, 1608, in-8º. On a du même Sommalius un recueil tiré des ouvrages des Pères, sous ce titre : *Fasciculus divini amoris atque devotionis*; Douai, 1608,

Digitized by Google

in-16. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 464 et 465.

SOMME (*Summa*). En termes de théologie scolastique, une Somme n'est pas un ouvrage qui traite seulement en abrégé, ou par forme de *Compendium*, de toutes les parties de la science théologique : c'est une exposition commode et utile aux commençants du dogme et de la morale chrétienne, dans leur ensemble, leur ordre et leur méthode. Ainsi, à l'époque de la théologie scolastique, le maître devait résumer dans une Somme, suivant l'ordre des matières, ce qui avait été enseigné en des temps divers et par des docteurs différents, ce qui était par conséquent disséminé dans beaucoup de livres; il devait présenter d'une manière systématique, dans leur ensemble et leur unité, toutes les questions de dogme et de morale résolues ou insuffisamment traitées dans les saints Pères et d'autres auteurs ayant traité les mêmes sujets *ex professo*. On voit par là que la brièveté n'était qu'une qualité secondaire, et que l'important consistait à exposer la matière clairement, complétement, d'après une méthode facile, dans un ordre systématique, en ne négligeant aucune distinction, aucun détail. C'est ce qui se voit encore mieux par le titre même de la Somme de saint Thomas, lequel porte à la lettre : *S. Thomæ Aquinatis Summa totius Theologiæ, in qua quicquid in universis Bibliis continetur obscuri, quicquid in veterum Patrum (ab ipso nascentis Ecclesiæ initio) monumentis est doctrinæ notabilis, quicquid denique vel olim vocatum est, vel hodie vocatur ab hæreticis in controversiam, id totum, vel certe maxima ex parte, ut erudite et pie, ita fideliter atque* DILUCIDE, *per* QUÆSTIONES *et* RESPONSIONES *explicatur*. Enfin c'est ce que le prologue de la même Somme reproduit de la manière la plus claire et la plus complète. *Voy.* Augustin Hunnée, éditeur de la Somme de saint Thomas, qui, dans son Épître dédicatoire au pape Pie V, expose nettement le but d'une Somme théologique. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où le savant Dûx, que nous n'avons fait qu'abréger ici, rapporte non-seulement les paroles du prologue de la Somme de saint Thomas, auxquelles nous avons fait allusion, mais encore celles d'Hunnée, relativement au but que doit se proposer un théologien en composant une Somme.

SOMMELIER (*Cellarius*). Dans les maisons canoniales et les monastères, le sommelier exerçait la même charge que le cellérier. *Voy.* ce dernier mot.

SOMMERSET DE MALMESBURY (Guillaume), religieux anglais de l'Ordre de Saint-Benoît, vivait vers l'an 1140 dans le monastère de Malmesbury. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° des *Prélats anglais*; — 2° *De Rebus gestis regum Anglorum*; — 3° *De Historia novella*. Henri Savil a publié ses ouvrages à Londres, 1596. *Voy.* Pitseus. Bellarmin.

SOMMIER (Jean-Claude), archevêque de Césarée, né à Vauvillers, dans le comté de Bourgogne, en 1661, mort à Saint-Dié l'an 1737, se fit recevoir docteur en théologie et en droit, et desservit successivement les cures de Cirancourt et des Champs. Léopold I[er], duc de Lorraine, le choisit pour son prédicateur, lui confia plusieurs négociations importantes, et le fit conseiller d'État. Benoît XIII le nomma, en 1725, archevêque de Césarée et protonotaire apostolique; et il reçut peu après la grande prévôté de Saint-Dié et l'abbaye commendataire de Sainte-Croix de Bouzonville, au diocèse de Metz. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Histoire dogmatique de la religion*, etc.; Paris, 1708-1711, 6 vol. in-4°; — 2° *Histoire dogmatique du Saint-Siége;* Nancy et Saint-Dié, 1716-1730, 7 vol. in-8°; — 3° *Histoire de l'Église de Saint-Dié;* Saint-Dié, 1726, in-12; — 4° *Statuts synodaux;* 1731, in-12. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Sommier.

SOMMISTE, nom qu'on donne, dans la chancellerie romaine, à un officier dont les fonctions sont de faire faire les minutes, et de les faire plomber. Le sommiste admet dans les bulles des clauses qu'il n'est pas permis aux abréviateurs de recevoir par les règles de la chancellerie. Autrefois le sommiste était un des clercs de la chambre; mais le pape saint Pie V en détacha cette fonction, et l'érigea en office séparé, que possède le cardinal chancelier.

SOMNAMBULISME. *Voy.* MAGNÉTISME.

SONCINI. *Voy.* BARBO.

SONCINO (La bienheureuse de). *Voy.* ÉTIENNETTE.

SONGE ou RÊVE. On appelle ordinairement *songes* ou *rêves* certains avertissements que Dieu donne dans le sommeil, et ces vaines images qui se forment dans l'imagination lorsqu'on est endormi (Job, XX, 8. Psaume LXXII, 20. Isaïe, XXIX, 7. Ecclésiastique, V, 2, 6.) On voit l'antiquité de l'usage où étaient les Orientaux de faire attention aux songes et d'en chercher l'explication dans ce qui est dit du panetier et de l'échanson de Pharaon, de Pharaon lui-même et de Nabuchodonosor. (Genèse, XX, 3; XLI, 15, 16 et suiv. Daniel, I, 1 et suiv.) Dieu avait expressément défendu aux Israélites de chercher l'explication de leurs songes ailleurs que de la bouche des prêtres ou des prophètes. On sait combien Saül est blâmé d'avoir consulté une pythonisse. (Lévit., XIX, 26. Deutér., XIII, 1 et suiv.; XVIII, 10. I Rois, XXVIII, 6, 15.) Jérémie s'élève avec force contre les faux prophètes qui se vantaient de leurs songes; et Joël promet, de la part du Seigneur, que dans la nouvelle alliance l'effusion du Saint-Esprit par les songes et les visions sera plus abondante qu'autrefois. (Jérém., XXIII, 27. Joël, II, 28.) — 2° Quant aux songes ou ces vaines images qui se forment dans l'imagination pendant le sommeil, on en distingue quatre sortes différentes. Les uns viennent de Dieu par le ministère des anges, selon saint Thomas (2. 3., qu. 95, art. 6, *in corp.*). Les autres sont purement naturels et causés par le tempérament. Il y en a qui ont pour cause les inclinations, les pensées, les désirs qu'on a eus pendant le jour, et les autres sont causés par la ruse et la malice du démon. (August., *Epist. IX* alias *CXXV*, n° 3.) Les causes des songes étant donc si différentes, si incertaines et si équivoques, il ne faut pas y ajouter foi, ni prétendre qu'on puisse savoir par ce moyen ce qui doit arriver dans la suite, sous prétexte que certains événements se sont trouvés conformes aux songes qu'on en avait eus auparavant. Aussi l'*Oneirocritie* ou *Onirocratie*, qui est l'art d'interpréter et d'expliquer les songes, est-elle par là même une sorte de divination vaine et criminelle, condamnée par l'Écriture, les saints Pères et les conciles. *Voy.* les *Confér.* de Luçon, tom. I, c. V, q. 2. Les *Confér.* de Périgueux, tom. IV, confér. III, q. 1. Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud, aux mots SONGE et ONIROCRATIE.

SONNETTE ou CLOCHETTE. Nous avons fait remarquer au mot CLOCHETTE que l'usage de

Digitized by Google

la sonner pendant la messe remontait environ au XIe siècle; nous ajouterons ici que, selon plusieurs auteurs, le bienheureux Hildebert, évêque du Mans de 1097 à 1125, fut, sinon le premier, au moins un des premiers à introduire ce rite dans son diocèse. Vers la fin du XIIe siècle, le cardinal Gui, légat du Saint-Siége en Allemagne, en fit passer la coutume des Gaules dans la Germanie, en sorte qu'elle devint bientôt générale dans toute l'Église latine. L'usage de faire entendre la sonnette à l'élévation, usage suivi aujourd'hui dans toute la chrétienté, n'est pas observé aux messes des chapelles papales, célébrées dans les palais apostoliques et dans les basiliques. Cette différence est peut-être motivée par la présence du Pape, et, dès lors, elle est une distinction honorifique. *Voy.* Krazer, *De Apostolicis Eccles. Liturg.*, p. 506. Moroni, *Hist. des Chapelles papales*, p. 426. L'abbé André, art. CLOCHETTE.

SONNIUS (François), évêque de Bois-le-Duc, puis d'Anvers, né à Son, petit village du Brabant, mort en 1576, tirait son nom du lieu de sa naissance, car celui de sa famille était *Van den Velde* ou *du Cham.* Il fut docteur de l'université de Louvain, curé de Saint-Jacques dans la même, puis chanoine. Philippe II, roi d'Espagne, l'ayant envoyé à Rome pour l'érection de quelques nouveaux évêchés dans les Pays-Bas, il s'acquitta si bien de sa mission, qu'il fut promu à l'épiscopat. Il conféra pour la religion avec Mélanchthon, puis avec Mathias Flaccius Illyricus, et il assista au concile de Trente. On a de lui, en latin : 1° *De la Démonstration de la religion chrétienne par la parole de Dieu;* — 2° *Traité des Sacrements;* — 3° *Réfutation de la confession de la foi des calvinistes;* — 4° des *Ordonnances synodales,* en flamand; — 5° *Catéchisme,* ou *Instruction de la vie chrétienne.* Il parut en 1570 un ouvrage intitulé : *Totius Belgicæ Urbium, Abbatiarum, Collegiorum Divisio ad opprimendum per novos Episcopos Evangelium, Romæ anno* 1558 *definita, auctore Sonnio,* etc. « Mais, comme le remarque judicieusement Feller, personne n'y a été trompé, le titre et les notes ont décelé la fourberie des calvinistes. Les vrais *Actes* de Sonnius *pour l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas*, ont été insérés dans le *Supplément à la Collection de diplômes belgiques* par Foppens, tom. III, p. 515; Bruxelles, 1734. » Aussi la S. Congrégation de l'*Index,* en condamnant le susdit ouvrage, a-t-elle ajouté qu'il a été faussement attribué à Sonnius : *Quæ tamen falso ei adscribitur. Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.*

SOPATER ou **SOPATRE, SOSIPATER, SOSIPATRE,** que saint Paul, écrivant aux Romains, appelle son parent. Il n'est pas facile de distinguer en quoi consiste son alliance avec l'apôtre; mais il est assez clair qu'il est différent de Sopatre qui était à Rome l'an 58 de J.-C., puisque cette même année il accompagnait saint Paul dans son voyage de Jérusalem. On ignore ce que devint Sopatre ou Sosipatre depuis que saint Paul, qui l'avait converti à Bérée, l'envoya de Jérusalem à Troade. Les Latins font sa fête le 25 juin, comme d'un disciple de saint Paul. Les Grecs, qui l'honorent le 28 ou le 29 avril, le joignent à saint Sason et le qualifient parent de saint Paul. *Voy.* Actes, XX, 4, 5, 6, etc. Rom., XVI, 21. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, art. I. SOPATRE.

SOPHACH. *Voy.* SOBACH.

SOPHAÏ, fils d'Elcana, le même que Suph. *Voy.* ce dernier nom.

SOPHAN, ville de la tribu de Gad. Les Juifs disent que dans la suite on le nomma *Amath. Voy.* Nombr., XXXII, 35. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SOPHAR, un des amis de Job, est surnommé le *Nahamathite.* On ne sait si Nahamath, d'où dérive ce surnom, est le nom de sa patrie, ou celui de son père. *Voy.* Job, II, 11. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SOPHÈNE, siége épisc. de la province de Mésopotamie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Amide. On n'en connait que deux évêques, dont l'un, Arsaphius, assista l'an 381 au premier concile général de Constantinople, et l'autre, Euphemius, se trouva en 451 au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1002. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 199.

SOPHER, un des chefs de l'armée de Sédécias, roi de Juda. On croit que la Vulgate a mis le nom à la place de la signification, et qu'il fallait dire *scribe*, ou *secrétaire*, ou *commissaire*, ou *intendant de l'armée. Voy.* IV Rois, XXV, 19. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SOPHÉRET ou **SOPHÉRETH**, dont les fils revinrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* I Esdras, II, 55. II Esdras, VII, 57.

SOPHIE (Sainte), veuve et martyre, mourut pour Jésus-Christ avec ses trois filles : Foi, Espérance et Charité, du temps d'Eumène, évêque d'Alexandrie, qui occupait ce siége sous les empereurs Adrien et Antonin. C'est au moins le sentiment d'Usuard et de l'auteur de la *Chronique orientale;* car, dans les Ménées des Grecs, on lit que ces saintes vivaient sous Dioclétien. Le Martyrologe romain, qui parle de sainte Sophie comme d'une veuve, marque sa fête au 30 septembre.

I. **SOPHONIAS**, fils de Maasias, est nommé *sacerdos secundus*, le second des prêtres, pendant que le grand prêtre Saraïas exerçait les fonctions de la grande sacrificature et de premier des prêtres, *sacerdos primus.* On croit que Sophonias était son vice-gérant. Après la prise de Jérusalem, ils furent tous deux menés à Nabuchodonosor, à Réblatha, et ce prince les fit mourir. Sophonias fut envoyé plusieurs fois à Jérémie par Sédécias, pour le consulter sur ce qui devait arriver à la ville. *Voy.* IV Rois, XXV, 18. Jérém., XXI, 1; XXXVII, 3.

II. **SOPHONIAS**, lévite de la famille de Caath. *Voy.* I Paralip., VI, 36.

SOPHONIE, fils de Chusi et petit-fils de Godolias, est le neuvième des petits prophètes juifs. Il commença à prophétiser sous Josias, roi de Juda, vers l'an 624 avant J.-C. Ses prophéties, écrites en hébreu, contiennent trois chapitres; il y exhorte les Juifs à la pénitence, et prédit la ruine de Ninive. On remarque une grande conformité de style entre Sophonie et Jérémie, et ils prédisent à peu près les mêmes choses. Sophonie ne parle qu'aux tribus de Juda et de Benjamin, car les dix autres étaient en captivité dans l'Assyrie. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. I, p. 318. Richard et Giraud. J.-B. Glaire, *Introduct.*, etc., t. IV, p. 102 et s.

I. **SOPHRONE** (Saint), patriarche de Jérusalem, né à Damas, dans la Célé-Syrie, mort le 11 mars, vers l'an 639, était profondément versé dans les lettres divines et humaines. Le désir d'avancer dans la vertu le fit passer en Palestine pour y visiter les laures et les monastères. Parmi les solitaires dont il admira la vertu, on cite Jean Mosch, qu'il commença à connaitre vers l'an 570 dans le monastère de Saint-Théo-

Digitized by Google

dose, au diocèse de Jérusalem; il l'accompagna dans ses divers voyages. Saint Jean, patriarche d'Alexandrie, les employa utilement à combattre les jacobites, et Sophrone, s'étant trouvé à Alexandrie lorsque l'hérésie naissante des monothélites commençait à y faire des progrès, sous la protection du patriarche Cyrus, prêcha hautement contre les novateurs. Il fut fait patriarche de Jérusalem l'an 633, et il s'opposa plus fortement que jamais au monothélisme. Il assembla contre cette hérésie un synode des évêques de sa province l'an 634, et il envoya au pape Honorius les Actes de ce synode, avec une *Lettre synodique*, qui est un traité contenant une exacte réfutation des erreurs des monothélites et une exposition fort nette de la doctrine de l'Église catholique. La ville de Jérusalem étant tombée au pouvoir des Sarrasins en 638, il n'oublia rien pour assister son peuple. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 11 mars. On a de saint Sophrone : 1° quatre *Homélies*; — 2° *Éloge des martyrs saint Cyr et saint Jean*; — 3° *Vie de sainte Marie d'Égypte*; — 4° *Discours sur la présentation de Jésus-Christ au temple*. *Voy*. Photius, *Cod*. 231. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVII, p. 615 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers*. Michaud, au *Supplém*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **SOPHRONE**, auteur ecclésiastique, vivait du temps de saint Jérôme. On a de lui : 1° *Panégyrique de la ville de Bethléhem*; — 2° *Traité de la destruction de la statue de Sérapis*; — 3° une traduction de latin en grec de la *Vie de saint Hilarion*; d'un livre de la *Virginité* à Eustochie, et de divers opuscules de saint Jérôme. La traduction grecque des *Écrivains ecclésiastiques* de saint Jérôme, qu'Érasme fit imprimer à Bâle en 1526 sous le nom de Sophrone, n'est pas de lui, comme l'a fait voir Isaac Vossius, *In not. ad Epist. S. Ignatii*, p. 357. *Voy*. Hieronym., *De Scriptor. eccles.*, cap. penult.

SOPRANIS (Jean-Jérôme de), jésuite, né à Gênes, mort en 1629, a donné : 1° *Commentaire sur le règne de David*, avec un *Traité des habits et des funérailles des Hébreux*; Lyon, 1643; — 2° *Addition à la morale de Filiucius*; Cologne, 1626; — 3° *Abrégé de la Vie de saint François Xavier*; Rome, 1632; — 4° *Traité des pensions, des dépouilles des clercs, de l'aliénation des biens ecclésiastiques, de l'irrégularité, de l'élection du Pape*.

I. **SORA**, siége épisc. de la Paphlagonie, sous la métropole de Gangres. On en connaît six évêques, dont le premier, Théodore, assista au concile de Chalcédoine. Sora est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours sous l'archevêché de Gangres, devenu lui-même un siége *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 557. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 202.

II. **SORA**, ville épisc. de l'État ecclésiastique et du royaume de Naples, sous la métropole de Capoue. Son premier évêque, Amasius, siégeait l'an 275. *Voy*. Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. I, p. 1243. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 220. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 202-218.

SORBIÈRE (Samuel), littératenr, né à Saint-Ambroix, dans le Gard, en 1615, mort à Paris en 1670, exerça la médecine en Hollande, embrassa le catholicisme en 1653, vint à Paris en 1656, où il obtint le brevet d'historiographe du roi, et finit par posséder un assez bon nombre de bénéfices. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° une traduction française de l'*Utopie* de Thomas Morus; Amsterdam, 1643, in-12; — 2° un *Discours au sujet de sa conversion*; — 3° une *Lettre latine* contre les protestants, adressée à Alexandre VII; — 4° une *Lettre* sur la difficulté que faisaient plusieurs ecclésiastiques de signer le formulaire touchant les cinq propositions de Jansenius; — 5° une autre sous ce titre : *Clementis IX Icon*, au sujet de l'exaltation de ce pape. *Voy*. la Lettre de M. Graverol, insérée au-devant du *Sorberiana*, 1694. Nicéron, *Mémoires*, tom. IV et X. Nicolas, *Histoire littéraire de Nîmes*, tom. I. Feller, *Biogr. univers.*

SORBIN DE SAINTE-FOI (Arnaud), évêque de Nevers, né à Montech, en Querci, l'an 1532, mort à Nevers en 1606, se fit recevoir docteur en théologie à Toulouse. Le cardinal d'Armagnac lui donna la cure de Sainte-Foi, puis la théologale de Toulouse; et Henri III, dont il était prédicateur, le nomma à l'évêché de Nevers. Il administra son diocèse avec beaucoup de zèle et de prudence. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Trace du ministère visible de l'Église catholique romaine prouvée par l'ordre des pasteurs et des Pères qui ont escrit et presché en icelle*, etc.; Paris, 1568, in-8°; — 2° *Histoire de la ligue sainte contre les Albigeois*, trad. de Pierre de Vaulx-Cernay; ibid., 1569, in-8°; — 3° *Conciles de Tolose, Béziers et Narbonne, ensemble les ordonnances du comte Raymond contre les Albigeois*; ibid., 1569, in-8° — 4° dix-neuf *Homélies sur l'interprétation des dix commandements de la loi*; ibid., 1575, in-8°; — 5° *Homélies sur l'Épître canonique de saint Jude*; ibid., 1580, in-8°. *Voy*. la Croix-du-Maine et du Verdier-Vauprivas, *Biblioth. française*. La *Gallia Christiana*, tom. XII. Rey, *Vie d'Arnaud Sorbin*; Montauban, 1830. Em. Vaisse, *Étude histor. et biogr. sur Arnaud Sorbin*; Toulouse, 1862. La *Nouv. Biogr. génér.*

SORBON ou **SORBONNE** (Robert de), célèbre docteur, né d'une famille obscure à Sorbon ou Sorbonne, village près de Réthel, dans le diocèse de Reims, en 1201, mort à Paris l'an 1274, acquit une telle réputation par ses sermons et ses conférences, que saint Louis le choisit pour son chapelain et son confesseur. Il devint chanoine de Cambrai vers l'an 1251, et fonda à Paris, en 1253, le célèbre collége qui porte son nom. Il fut fait chanoine de cette ville en 1258. Il a composé en latin plusieurs ouvrages; les principaux sont : 1° *Traité de la conscience*; — 2° *De la Confession*; — 3° *Le Chemin du paradis*; ils sont insérés dans la *Bibliothèque des Pères*; — 4° de petites *Notes sur l'Écriture*, qui ont été imprimées dans l'édition de Menochius par le P. Tournemine; — 5° les *Statuts de la maison et société de Sorbonne*. *Voy*. du Boulay, *Historia universitatis Paris*. Ladvocat, *Diction. histor. portat*. L'*Hist. littér. de la France*, tom. XIX. Moréri, *Diction. histor*. Richard et Giraud. Gérard du Boit, *Histor. Eccles. Parisiensis*. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*. Bergier, *Diction. de théol*. Feller, *Biogr. univers*. H. Fisquet, *France pontificale, archidiocèse de Paris*. La *Nouv. Biogr. génér*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot SORBONNE. *Compar*. notre article SORBONNE, n° I.

SORBONIQUE, acte théologique qui se soutenait en Sorbonne depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir pour être reçu docteur en théologie. Il n'y avait point de président, et il se soutenait sans interruption. Génébrard dit que cet acte fut établi en 1315 par Maironis, cordelier, d'où vient que les cordeliers avaient la première sorbonique. D'autres

Digitized by Google

disent que la sorbonique ne fut établie qu'en 1452 dans la réforme de l'université, par le cardinal d'Estouteville. La sorbonique se soutenait tous les vendredis et autres jours, entre la Saint-Pierre et la Sainte-Catherine. *Voy.* du Boulay, *Historia universitatis Paris.*

I. SORBONNE (MAISON ET SOCIÉTÉ DE), une des quatre parties de l'ancienne Faculté de théologie de Paris. Les trois autres classes qui composaient cette Faculté étaient les docteurs de la maison de Navarre, les docteurs religieux et les ubiquistes. La maison et société de Sorbonne a pris son nom de Robert de Sorbon ou de Sorbonne, docteur de Paris, son fondateur. Ce pieux docteur, persuadé de l'utilité dont serait pour l'Église un collége où des ecclésiastiques réunis étudieraient et enseigneraient en commun la théologie, communiqua son projet à des personnes éclairées, qui l'approuvèrent et le secondèrent. Les premiers fondements de ce fameux collége de Sorbonne, qui a servi de modèle à toutes les institutions de ce genre, furent jetés en 1253. Le fondateur avait ordonné qu'on ne recevrait, pour être membres de son collége, que des *hôtes* et des *associés* (*socii et hospites*), permettant d'en recevoir de quelque pays et de quelque nation que l'on fût. Pour être *hôte* (*hospes*), il fallait être bachelier, soutenir une thèse appelée du nom de l'instituteur *robertine,* et être reçu à la pluralité des suffrages dans trois scrutins différents. Ces *hôtes* étaient nourris et logés dans la maison comme les autres docteurs et bacheliers, avaient droit d'étudier dans la bibliothèque, sans cependant avoir la clef, et jouissaient de tous les autres droits et prérogatives, excepté qu'ils n'avaient pas voix dans les assemblées et qu'ils étaient obligés de quitter la maison lorsqu'ils étaient docteurs. Pour être *associé* (*socius*), il fallait, outre la *robertine* et les trois scrutins des *hôtes*, professer encore gratuitement un cours de philosophie et être reçu dans deux autres scrutins. Tous les *associés* portaient le titre de *docteurs* ou de *bacheliers de la maison et société de Sorbonne,* au lieu que les *hôtes* n'avaient que la qualité de *docteurs* ou de *bacheliers de la maison de Sorbonne.* L'instituteur voulut que tout se gérât par les *associés,* et qu'il n'y eût entre eux ni supérieurs ni principal; c'est pourquoi il défendit aux docteurs de traiter les bacheliers de *disciples*, et aux bacheliers de traiter les docteurs de *maîtres.* De là les anciens sorbonistes disaient : « Nous ne sommes entre nous que comme des associés et des égaux (*Omnes sumus sicut socii et æquales*). » Par suite de cette égalité, on n'a jamais reçu aucun religieux, de quelque Ordre qu'il fût, *associé* de Sorbonne; et, depuis le commencement du XVII[e] siècle, celui qui était mis en possession de la société prêtait serment sur l'Évangile : « Qu'il n'avait point intention d'aller dans une autre société ou congrégation séculière où l'on vivait en commun, sous la direction d'un seul supérieur, et que si, après avoir été reçu de la société de Sorbonne, il lui arrivait de changer de sentiment et de passer dans une telle autre communauté, il se reconnaissait dès lors et par le seul fait déchu de tous les droits de la société, tant actifs que passifs, et qu'il ne ferait ni entreprendrait rien contre le présent règlement. » Robert de Sorbon permit aux docteurs et aux bacheliers d'avoir chez eux de pauvres écoliers, auxquels il voulut que la maison fît quelque avantage. Cet avantage n'a pas été sans utilité pour la maison même qui l'accordait si généreusement, puisqu'on a vu un certain nombre de ces étudiants faire les plus grands progrès dans l'étude et dans la vertu. Depuis 1253 il y a toujours eu dans le collége sorbonique au moins six professeurs qui ont enseigné les différentes parties de la théologie gratuitement, même avant que les chaires fussent fondées. Plusieurs autres docteurs se sont appliqués particulièrement à la morale et à résoudre des cas de conscience; ce qui fit que depuis son temps la Sorbonne fut consultée de toutes les parties de l'Europe. Sorbon avait établi différentes places pour l'administration de ce collége. Comme saint Louis, dont il était confesseur, avait contribué à cet établissement et en avait même posé la première pierre, Robert ne voulut pas prendre le titre de *fondateur,* et se contenta de celui de *proviseur.* C'est un prélat du premier ordre qu'on a choisi ordinairement pour remplir cette place. La seconde personne après le proviseur était le *prieur;* il était toujours élu entre les *associés* bacheliers. Il présidait aux assemblées de la société, aux actes des *robertines,* à la lecture de l'Écriture sainte, qui se faisait à table, et aux *sorboniques* de la licence, auxquelles il assignait le jour. Il prononçait deux harangues publiques, l'une à la première, l'autre à la seconde de ces thèses. C'est à lui aussi qu'on remettait tous les soirs les clefs de la porte de la maison, et il signait le premier tous les actes. Les autres places étaient celles de *censeur,* de *conscripteur,* de *professeurs,* de *bibliothécaire,* de *procureurs,* etc. Lorsque Sorbon eut établi solidement sa société pour la théologie, approuvée en 1259 par le pape Alexandre IV, il y ajouta pour les humanités et la philosophie un autre collége, connu sous le nom de *Collége de Calvi* et de *Petite Sorbonne,* et qui subsista jusqu'en 1635, époque à laquelle Richelieu le démolit pour bâtir sur son emplacement l'église actuelle de la Sorbonne, qu'il choisit pour sa sépulture après l'avoir rebâtie avec une magnificence vraiment royale. On y voit son mausolée, qui est un chef-d'œuvre de Girardon. L'œuvre de Robert de Sorbon fut emportée, comme beaucoup d'autres institutions, par le torrent révolutionnaire de 93; il n'en est resté que le nom et les murs. *Voy.*, pour les auteurs à consulter, l'art. SORBON. *Compar.* FACULTÉ.

II. SORBONNE (Robert de). *Voy.* SORBON.

SORCELLERIE, SORCIER. On appelle *sorcellerie* l'opération de sorcier, et l'on nomme *sorcier* celui qui s'efforce de faire quelque chose par la puissance du démon et par des moyens diaboliques, en se servant d'enchantements, de maléfices et de sortiléges. On ne peut douter qu'il n'y ait eu, en effet, des sorciers qui ont fait pacte avec le démon pour opérer, par son moyen, des choses extraordinaires qu'ils n'auraient pu faire sans cela. L'Écriture, les Pères, les conciles, les rituels, le consentement des différentes nations qui ont fait des lois contre les sorciers, et les témoignages d'un grand nombre de personnes dignes de foi, tout cela est une preuve convaincante de la possibilité et de la réalité des sorciers. *Voy.* Richard et Giraud. Lancelot, *Institut. jur. canon.*, l. IV, tom. V. Les *Mémoires du clergé,* tom. V, p. 670, 682, Thiers, *Traité des superst.*, I[re] part., l. II, c. VI. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* L'*Encyclop. cathol. Compar.* CHARME, DEVIN, MAGICIEN, MALÉFICE.

SORDES (*Sordua*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans un bourg du même nom, en Gascogne, au diocèse et à trois lieues

Digitized by Google

d'Acqs. Elle existait dès l'an 970, époque à laquelle Guillaume Sancius, comte de Gascogne, lui donna de grands biens. Ce monastère a été désolé et ravagé plusieurs fois par les calvinistes. On y avait introduit la réforme de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I.

SOREC, vallée de la tribu de Dan. C'est aussi l'endroit où demeurait la fameuse Dalila. Eusèbe dit qu'il n'était pas loin de Saraa et Esthaol, qui était la demeure ordinaire de Samson. Il dit encore que Caphar-Sorec ou le Champ-de-Sorec était un bourg près de Saraa. Le vin de Sorec était celui qui se recueillait dans la vallée de ce nom, et aussi une sorte de vin apparemment de raisin blanc ou jaune dont on faisait les vins blancs dans ce pays-là, et qui était excellent. Selon quelques-uns le fameux raisin apporté aux Israélites dans le désert (Nombr., XIII, 26) était de la vallée de Sorec; mais cela est incertain. *Voy.* Juges, XVI, 4. Isaïe, V, 2; XVI, 8. Genèse, XLIX, 11. Eusèb., *Onomast.*, ad voc. SARAA et CAPHAR-SOREC. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SORÈSE (*Beata Maria de Solliaco*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, dans le bas Languedoc, au diocèse de Lavaur, sur la petite rivière de Sor, qui lui a donné son nom. Elle fut fondée par Pépin, roi d'Aquitaine, et on l'appelait autrefois l'*abbaye de la Paix*. Cette abbaye ayant beaucoup souffert pendant les guerres de religion, fut rétablie par les religieux de la congrégation de Saint-Maur.

SORET (Jean), écrivain moraliste du XVIIIe siècle, né à Paris, était avocat au parlement de cette ville. Outre plusieurs *Discours* couronnés par l'Académie française, on a de lui : 1° un grand nombre d'articles insérés dans la publication du P. Hayer, récollet, intitulée : *La Religion vengée*, ou *Réfutation des auteurs impies*, etc., en 21 vol. in-12; — 2° *Les Hommes ne sentent point assez combien il serait avantageux de concourir au bien et au bonheur les uns des autres;* Paris, 1749, in-12; — 3° *De l'Indulgence pour les défauts d'autrui;* 1752; — 4° *Il n'y a point de paix pour le méchant;* 1758. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

SORETH (Jean), né à Caen l'an 1420, mort saintement à Angers l'an 1475, entra chez les Carmes à l'âge de seize ans, devint provincial en 1451, et ensuite général de son Ordre. Il refusa constamment le chapeau de cardinal et l'évêché que le pape Calixte III voulut lui donner. Il a laissé plusieurs écrits, dont les principaux sont : 1° des *Commentaires sur le Maître des Sentences;* — 2° des *Commentaires sur les Règles de son Ordre;* Paris, 1625, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SOREUS, siége épisc. de la première Bithynie, sous la métropole de Nicomédie. On n'en connaît qu'un évêque, Corneille, qui siégeait sous l'empereur Dioclétien. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 620.

SORI. *Voy.* ISARI.

SORIA (Jean de), né à Livourne, en 1700, d'une famille originaire d'Espagne, mort à Calvi l'an 1767, fit ses études à l'université de Pise, devint professeur de physique à l'université de Pavie, et y obtint la place de bibliothécaire. On lui doit différents ouvrages, dont les plus connus sont : 1° *Raisonnements métaphysiques sur l'existence de Dieu*, etc.; Lucques, 1745, in-8°; — 2° *Recueil d'Opuscules philosophiques;* ibid., 1753; — 3° *Rationalis philosophiæ Institutiones*, Amsterdam, 1741, in-8°; Venise, 1746; — 4° *Recueil d'Opuscules philosophiques et philologiques;* Pise, 1766, 3 vol. in-8°; c'est le plus remarquable et le plus estimé des ouvrages de Soria. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SORIO (Balthasar), dominicain, né à Valence en Espagne, mort l'an 1557, âgé de plus de cent ans, professa la théologie à Lerida avec succès, établit à Tortose un collége pour l'école de Saint-Thomas, et un pour les nouveaux convertis de la Catalogne, dont la plupart étaient des Turcs. On a de lui un grand nombre d'écrits, entre autres : 1° *Tractatus contra septem blasphemias, ex sanctorum Patrum auctoritate dictisque confectus;* Valence, 1511; Barcelone, 1522, in-4°; traité dirigé contre certains novateurs, qui disaient que saint Joseph était véritablement le père de Jésus-Christ; qu'il avait été conçu sans péché originel, qu'il était réellement présent dans l'Eucharistie, etc.; — 2° *Tractatus tres, De B. Mariæ Virginis genealogia, cognatis et consanguineis; de Triduo Christi in sepulchro; de triplici Magdalena;* 1521, in-4°; — 3° *In Psalm. XLIV*, Eructavit, *Homiliæ decem parænetica de B. Virgine;* Barcelone, 1522, in-4°; — 4° *Sermones de sanctis, sive sanctorale;* 1538, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 159.

SORLIN. *Voy.* DESMARETS, n° III.

SORRA, ancienne ville épisc. de Sardaigne, située à six lieues de Sassari. L'évêché de Sorra fut uni à l'église de Torre, sa métropole, au commencement du XVIe siècle. Elle a eu dix-sept évêques, dont le premier, Albert, siégeait en 1106 et 1113. *Voy.* la *Sardinia Sacra*, p. 228. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 233.

SORRENTO (*Sorrentum*), ville archiépisc. du royaume de Naples, située à l'extrémité du golfe, vis-à-vis de Naples. La foi chrétienne y fut prêchée par saint Pierre ou par ses disciples. Le siége de Sorrento, qui n'était d'abord qu'un simple évêché, fut érigé en métropole vers l'an 968. Le premier évêque de Sorrento, N..., mourut vers l'an 450. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. VI, p. 591. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 223-234.

I. **SORT** (*Sors*). On voit l'usage du sort dans une infinité d'endroits de l'Écriture. Dieu l'ordonna lui-même, soit pour le choix des victimes, soit pour le partage de la Terre Promise, soit au sujet des villes où devaient demeurer les Lévites, ou pour savoir en quel rang leurs familles serviraient au temple, etc. Dans le Nouveau Testament on s'en servit, dès le commencement de l'Église, pour choisir un apôtre à la place du traître. Nous ne voyons pas distinctement dans l'Écriture la manière d'user du sort; et, quoiqu'il fût non-seulement permis, mais même souvent ordonné, on ne peut nier qu'il ne fût aussi quelquefois défendu, lors surtout que la raison et la religion fournissent d'autres moyens de connaître la volonté de Dieu. *Voy.* Lévit., XVI, 8, 9, 10. Nombr., XXVI, 55, etc. Josué, XIV, 15, 16, etc. I Paralip., VI, 54; XXIV, 25. Actes, I, 16, etc. D. Calmet, *Dissertat. sur les élections par sort*, à la tête des Actes des apôtres. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **SORT** ou **SORTILÉGE**, maléfice qu'on jette sur une personne ou sur une chose par le ministère du démon. *Voy.* MAGIE. MALÉFICE. SORCELLERIE.

III **SORT** ou **SORTS DES SAINTS** (*Sors* ou *sortes sanctorum*), espèce de divination qui était usitée autrefois chez les chrétiens. Elle consistait à ouvrir quelque livre de l'Écriture sainte, et à prendre le premier verset qu'on rencontrait pour un pronostic de ce qui devait

Digitized by Google

arriver, ou bien à recevoir comme un oracle les premières paroles qu'on entendait lire ou chanter en entrant dans l'église. Il faut dire qu'on implorait auparavant le secours du Ciel par des jeûnes, des prières et d'autres pratiques de religion. Saint Augustin a blâmé cette pratique, et plusieurs conciles l'ont condamnée. Ainsi, celui de Vannes en Bretagne, vers l'an 460, défend aux clercs, sous peine d'excommunication, d'exercer cette divination, et de prétendre découvrir l'avenir par aucune Écriture que ce soit. Ce concile ne l'autorise pour aucune sorte d'affaires. Ceux d'Agde de l'an 506, d'Orléans de 511, d'Auxerre de 595, et un capitulaire de Charlemagne en 789, font la même défense; et cette défense a été insérée dans le Pénitentiel romain. *Voy.* les *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, tom. XXXI, édit. in-12, p. 98. Du Cange, *Glossarium*, art. SORTES SANCTORUM. August., *Epist. LV, ad Januar.*, cap. XX, nº 37. Bergier, *Diction. de théol.*, ou l'*Encyclopéd. cathol.*, qui a reproduit l'art. de Bergier. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot SORTILÉGE.

SORTS (FÊTE DES). *Voy.* PHUR.

SOSA (François de), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Tolède, mort à Madrid en 1617, professa la théologie à Salamanque, devint général de son Ordre, et occupa successivement les évêchés de Canarie, d'Osma et de Ségovie. On a de lui, en espagnol : 1º *Exposition sur la constitution de Clément VIII, des largesses de présents;* Salamanque, 1596; — 2º plusieurs ouvrages sur la *Conception de la sainte Vierge;* — 3º *Censure ou jugement touchant le livre de la vénérable sœur de la Croix;* — 4º *Traité* pour prouver que la règle du Tiers-Ordre de Saint-François ne les oblige point sous peine de péché mortel, et un autre pour faire voir que cet institut est un Ordre véritable, et non une confrérie; — 5º un ouvrage tendant à montrer qu'il ne faut pas multiplier les Ordres religieux en Espagne; — 6º *Réponse* à deux traités pour la république de Venise; Salamanque, 1623, in-4º; — 7º *Traité des obligations des évêques tirés des réguliers;* Madrid, 1631; — 8º quelques ouvrages théologiques. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, t. I, p. 438.

SOSIE (Saint), martyr et compagnon de saint Janvier, évêque de Bénévent. *Voy.* JANVIER, nº V.

I. **SOSIPATER** ou **SOSIPATRE**, et Dosithée, capitaines du parti de Judas Machabée, défirent dix mille hommes de l'armée de Timothée qui s'étaient renfermés dans une forteresse. *Voy.* II Machab., XII, 19.

II. **SOSIPATER, SOSIPATRE**, parent de saint Paul. *Voy.* SOPATER.

SOSPIR (San). *Voy.* HOSPICE, nº I.

SOSPIS (Saint). *Voy.* HOSPICE, nº I.

SOSTHÈNE (Saint), chef de la synagogue de Corinthe. Les juifs de Corinthe, disent les Actes des apôtres (XVIII, 12-13), s'étant saisis de saint Paul, le menèrent au tribunal de Gallion; mais le proconsul les ayant renvoyés sans vouloir entrer dans cette affaire, ils se saisirent de Sosthène, et le maltraitèrent sans que Gallion s'en mit en peine. Quelques-uns pensent que ce furent les Gentils, qui, par haine contre les Juifs ou par amitié pour saint Paul, maltraitèrent Sosthène, chef de leur synagogue. D'autres, que ce furent les Juifs qui se vengèrent sur lui de ce qu'ils n'avaient pu nuire à l'apôtre, dont ils le croyaient disciple. Ceux-là veulent aussi que ce Sosthène soit le même qui est nommé, avec saint Paul, à la tête de la Ire Épître aux Corinthiens; mais cela s'accorde peu avec l'ancien sentiment commun de l'Église, qui croyait Sosthène un des soixante-dix disciples, et par conséquent ne le pensait pas chef de la synagogue. Les Grecs font sa fête le 8 décembre, et lui donnent le titre d'apôtre, comme à un des septante disciples, et la qualité de premier évêque de Colophon. Les Latins l'honoraient dès le IXe siècle, comme disciple de saint Paul, le 10 juin et le 28 novembre. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SOSTMAN (Alexandre), théologien hollandais, protestant, a donné : *Commentarius chronologicus, philologicus et exegeticus oraculi Danielis*, IX, 24-27, *edit. de LXX. Hebdomadibus, sensum, tempus, et circumstantias e sacris profanisque scriptis eruens, atque terminis suis quam exactissime includens. Accedit appendix, seu pars dogmatica, in qua demonstratur Jesum esse Messiam, et in veras causas incredulitatis Judæorum inquiritur;* Leyde, 1710, in-4º.

SOSTRATE commandait, de la part d'Antiochus Épiphanes, dans la forteresse qu'avaient les Grecs dans la ville haute de Jérusalem. *Voy.* II Machab., IV, 27, 29. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SOSUSA. *Voy.* SOZUSA, nº I.

SOTAÏ, dont les fils revinrent de Babylone en Judée avec Zorobabel. *Voy.* I Esdr., II, 55.

SOTEAUX (Jean), en latin *Soteallus*, licencié en théologie de l'université de Louvain, né à Montigny-sur-Sambre, au diocèse de Liége, mort à l'abbaye de Cambron en 1567, professait la théologie dans ce monastère. On a de lui : 1º une *Édition des ouvrages de saint Prosper d'Aquitaine;* Louvain, 1556, in-4º; — 2º *Annotationes ad concil. Trid.;* Anvers, 1571, in-8º; ces notes ont été réimprimées sous ce titre : *Canones et decreta concilii Tridentini*, etc.; Lyon, 1611 et 1676, in-8º; Anvers, 1615; et sous cet autre : *Declarationes Cardinalium congregationis Concilii Tridentini una cum Joannis Sotealli, et Horatii Lucii adnotationibus.* Elles ont été mises à l'*Index* par un décret en date du 6 juin 1621; — 3º *Joannis Sotealli Summa pontificalium et synodalium constitutionum, in locos seu titulos communes redacta*, Louvain, 1570, in-8º; Venise, 1574, in-8º. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4º, tom. II, p. 733-734.

SOTELO (Louis), de l'Ordre des Frères Mineurs de l'étroite observance, né à Séville, mort en 1624, se rendit dans le Japon afin de prêcher la foi; il y fut nommé évêque par le pape Paul V, et y souffrit le martyre par le feu. Il avait écrit dans sa prison une *Relation de l'état de l'Église du Japon*, adressée au pape Urbain VIII; Madrid et Paris, 1634, in-4º; Francfort, in-12. Il avait aussi écrit quelques *Lettres*, une, entre autres, au pape Paul V. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. Francisc.*, tom. II, p. 305 et 306.

SOTER (Saint), pape, né à Fondi, près de Naples, mort à Rome le 22 avril 171, succéda au pape Anicet en 162. Il se signala par sa charité envers les pauvres, et par son zèle à combattre l'hérésie. On l'honore comme martyr le 22 avril. Éleuthère lui succéda. *Voy.* Eusèbe, *Hist. ecclés.*, l. IV-V. Tillemont, *Mémoires*, t. II D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. II, p. 89. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 244-245.

SOTÈRE (Sainte), vierge et martyre, vivait dans le IVe siècle, et était parente de saint Ambroise, archevêque de Milan. Elle fut arrêtée, en 304, pendant la persécution de Dioclétien et de Maximien, et, comme elle avait généreusement refusé de sacrifier aux dieux, le juge lui fit trancher la tête, après l'avoir soumise à plu-

Digitized by Google

sieurs sortes de tourments. On célèbre sa fête le 10 février. On prétend avoir des reliques de sainte Sotère à Sézane en Brie, où on l'appelle sainte SUBE. *Voy.* Ambrosius, *De Exhort. Virg.*, c. XII, et *De Virgin.*, l. III, c. VI. Bollandus, au 10 février.

I. **SOTO** (André), récollet, né dans la Vieille-Castille, mort à Bruxelles en 1625, professa la théologie, exerça plusieurs fois l'office de gardien, et fut aussi commissaire des provinces de Strasbourg, de Cologne, d'Irlande, d'Angleterre, de Flandre, et de la Germanie inférieure. Il a composé en espagnol plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Vie et Vertus de saint Joseph, époux de la B. V. Marie*; Valladolid, 1593, in-16; Bruxelles, 1600, in-8°; — 2° *Méditations sur Jésus-Christ crucifié*; Anvers, 1600 et 1604; — 3° *Paraphrase sur les lamentations de Jérémie*, Bruxelles, 1609 et 1615, in-8°; — 4° *De l'Excellence de la paix*; Anvers, 1622, in-4°; — 5° *Des Principes et de l'origine de l'eau bénite; et de l'antiquité des pains sacrés, que nous appelons Agneau de Dieu, et de leurs miracles*; Anvers, 1607, in-12; — 6° *Paraphrases sur les Psaumes CXVIII et CXXI*; Bruxelles, 1615, in-8°. *Voy.* Wading, *Scriptor. Ordin. Minor.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univers. Francisc.*, t. I, p. 69-70. Richard et Giraud, qui indiquent les autres ouvrages de Soto.

II. **SOTO** (Dominique), dominicain, né à Ségovie en 1494, mort l'an 1560, vint à Paris pour y prendre ses degrés. De retour en Espagne, il remporta au concours une chaire de philosophie à l'université d'Alcala, entra chez les dominicains; et, après avoir enseigné quelque temps à Burgos, ses supérieurs l'obligèrent de disputer une chaire de théologie à l'université de Salamanque. Il l'emporta en 1532, et la remplit avec éclat pendant treize ans. Charles-Quint le choisit pour son premier théologien, et l'envoya en cette qualité au concile de Trente, l'an 1545. Quelque temps après l'empereur l'appela en Allemagne, le prit pour son confesseur, et le nomma à l'évêché de Ségovie, qu'il refusa. Il obtint la permission de quitter la cour, et de revenir en Espagne, où il fut supérieur du couvent de Salamanque, et une seconde fois professeur de l'université. On a de lui : 1° *Commentaire sur l'Épître aux Romains*; Salamanque, 1530; Anvers, 1550; — 2° *Commentaire sur le IVe livre des Sentences*; Venise, 1584, 2 vol.; Douai, 1613; — 3° *De Justitia et jure*; Anvers, 1568; Lyon, 1582; Venise, 1606; — 4° *De la Nature et de la grâce*; dédié aux Pères du concile de Trente; — 5° *De Tegendis Secretis*; — 6° *De Pauperum Causa*; — 7° *De Cavendo juramentorum Abusu*; — 8° *Apologia contra Ambrosium Catharinum*; — 9° un livre pour apprendre la *véritable manière de prêcher l'Évangile*; — 10° *Somme de la doctrine chrétienne*; — 11° des discours qu'il prononça au concile de Trente. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*, nov. edit., tom. II, p. 108 et suiv. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 183. Le P. Touron, *Hommes illustres de Saint-Dominique*, tom. IV, p. 205 et suiv. Weinhart, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, donne un aperçu de la lutte que Soto eut à soutenir contre Ambroise Catharin.

III. **SOTO** (Pierre de), dominicain, né à Cordoue, mort au concile de Trente, en 1563, fonda un couvent de son Ordre dans la ville d'Aranda. Il avait déjà acquis la réputation d'un théologien savant et vertueux, lorsque Charles-Quint le choisit pour son confesseur et un de ses conseillers. Il fut employé pour concilier les différends de ce prince et de François Ier, et travailla avec le cardinal Othon Truchsès, évêque d'Augsbourg, à la défense de la foi et au rétablissement des études dans l'université de Dillingen. Il professa dans cette université jusqu'en 1553, époque à laquelle il alla en Angleterre pour y rétablir la catholicité, particulièrement dans l'université d'Oxford, que l'hérétique Pierre Martyr avait infectée de ses erreurs. En 1558 il retourna en Espagne, où il fut vicaire général de sa province. Pie IV l'ayant appelé à Rome en 1561, le mit à la tête de ses théologiens, et l'envoya au concile de Trente, où il parut avec distinction. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Institutiones christianæ*; Augsbourg, 1548, in-4°; Anvers, 1551, in-16; — 2° *Epistolæ duæ e Diligensi scola ann. 1551, datæ ad Ruardum Tapperum...., de concordia gratiæ et liberi arbitrii*; — 3° *Assertio catholicæ fidei circa articulos confessionis nomine illustriss. ducis Wurtemburgensis oblatæ per ejus legatos concil. Trid.*; Anvers, 1552; — 4° *Tractatus de institutione sacerdotum, qui sub episcopis animarum curam gerunt, seu manuale clericorum*; Dillingen, 1558, in-4°; cet ouvrage, qui est très-estimé, a été souvent réimprimé à Louvain, à Venise, à Cologne, à Lyon, à Bresse, etc.; — 5° *Methodus confessionis, seu verius doctrinæ pietatisque christianæ præcipuorum capitum epitome*; Dillingen, 1553, in-12; — 6° *Doctrinæ christianæ Compendium in usum plebis recte instituendæ*; ibid., 1560, in-12; c'est peut-être le même ouvrage que le précédent; — 7° *Compendium doctrinæ catholicæ ex libris Petri de Soto*; Anvers, 1556, in-16. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 183. Le P. Touron, *Hommes illustres de Saint-Dominique*, tom. IV, p. 216 et suiv. Weinhart, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, donne des détails intéressants sur Pierre de Soto.

I. **SOTOMAYOR** (Antoine de), dominicain espagnol, mort à Madrid en 1648, devint premier professeur de théologie à l'université de Compostelle, provincial de sa province, confesseur de Philippe IV, inquisiteur général et archevêque de Damas. On a de lui : *Expurgatorium librorum novum*; Madrid, 1644. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, t. II, p. 555.

II. **SOTOMAYOR** (Louis de), dominicain de Lisbonne, né vers 1526, mort l'an 1590, fut choisi, en 1554, pour enseigner les humanités à l'université d'Oxford. D. Sébastien, roi de Portugal, l'envoya au concile de Trente en 1561; et, après le concile, il fut pourvu de la première chaire d'Écriture à l'université de Coïmbre. On a de lui : 1° *Cantici canticorum Salomonis Interpretatio*; Lisbonne, 1599 et 1601, in-fol.; Paris, 1611, in-4°; — 2° *Commentarius in priorem ac posteriorem apostoli Epistolam ad Timotheum; et item in Epistolam ejusdem apostoli ad Titum*; Paris, 1610, in-fol.; — 3° *Lecturæ solemnes in lib. Job, partem libri Psalmorum, Evangelia Lucæ et Joannis*. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 374.

SOTWELL ou **SOUTHWELL** (Nathanaël ou Nathaniel), jésuite, né à Norfolk, mort à Rome en 1676, fut attaché, l'an 1627, en qualité de procureur au collége anglais de Rome, où il avait fait ses études, et il remplit pendant trente et un ans l'emploi de secrétaire général de son Ordre. Il a donné : 1° une suite de l'ouvrage latin intitulé : *Bibliothèque des écrivains de la société de Jésus*, commencé par Ribadeneira, et continué par Alegambe; Rome, 1676, in-fol.; l'édition de Sotwell est moins belle et moins

Digitized by Google

exacte que celle du P. Alegambe, faite à Anvers en 1643; — 2° *Journal of meditations for every day in the year*; Londres, 1669, in-8°. *Voy.* Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

SOTZABA ou **SOTZAW**, ancienne métropole de la Moldavie, au diocèse de Thrace, suivant Chrysantus et les actes du concile de Giassi ou Jassi, en 1642. Elle est située sur la partie occidentale de la Moldavie, à la droite de la Moldava, vers les frontières de la Transylvanie. Le métropolitain grec du pays faisait ordinairement sa résidence à Jassi. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 221. Gaet. Moroni, volume LXVII, p. 243. *Compar.* MOLDAVIE.

SOUCHAY (Jean-Baptiste), chanoine de Rodez, né à Saint-Amand, près de Vendôme, mort à Paris en 1746, fut conseiller du roi, professeur d'éloquence au collége de France, censeur royal des livres, et membre de l'Académie des sciences. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : les *Remarques* qui accompagnent l'édition de la traduction de l'*Histoire des Juifs* de Joseph, par Arnaud d'Andilly; Paris, 1754, 6 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1730, 1733, 1735, 1736, 1741 et 1744. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

SOUCHET (Jean-Baptiste), chanoine de l'église de Chartres et docteur en théologie, mort en 1654, fut prieur de Morancès. On a de lui : 1° une *Édition des œuvres d'Yves de Chartres*; Paris, 1647, in-fol.; — 2° *Vita B. Bernardi fundatoris et abbatis primi tironensis*, etc.; ibid., in-4°. *Voy.* Louis-Jacob, *Traité des biblioth.*, p. 689 et 690, édit. de Paris, 1644. Le P. le Long, *Biblioth. des histor. de France*, n° 1526. Richard et Giraud.

SOUCIET (Étienne), jésuite, né à Bourges en 1671, mort à Paris l'an 1744, professa à Alençon et à Bourges, se livra à l'étude de l'hébreu, et fut chargé de la chaire de théologie morale, qu'il échangea contre les fonctions de bibliothécaire du collége Louis-le-Grand. Le P. Souciet était profondément versé dans la théologie, les langues, les belles-lettres, les mathématiques, l'astronomie, l'histoire, la géographie et la numismatique. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Recueil de dissertations critiques sur les endroits les plus difficiles de l'Écriture, et sur des matières qui ont rapport à l'Écriture*; Paris, 1716, in-4°; — 2° une *Édition critique de la Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques et de Prolégomènes de la Bible d'Ellies du Pin, par Richard Simon, avec des éclaircissements et des suppléments*; ibid., 1730, 5 vol. in-8°. Il a donné en outre un grand nombre de *Dissertations* qui ont été insérées dans les *Mémoires de Trévoux*, et il a eu beaucoup de part au *Dictionnaire universel de Trévoux*. *Voy.* les *Mémoires de Trévoux*, avril 1744. Richard et Giraud, qui donnent les titres de plusieurs autres écrits du P. Souciet.

SOUDIER (André le), docteur en théologie de la faculté de Paris et curé de Chaillot, a laissé : *Cursus theologicus facilem et sine duce tutam sternens viam ad baccalaureatum, licentiam et doctoratum, duplici tractationis forma, quarum altera dicitur institutio theologica pro examine, altera theologica argumentativa pro thesi*; Paris, 1724.

SOUÈGES (Étienne-Thomas), dominicain, né à Strafort, près d'Agen, en 1633, mort l'an 1698, enseigna la philosophie à Bordeaux, et la théologie à Avignon, où il fut aussi maître des novices, et s'appliqua à recueillir les divers monuments propres à donner une histoire de son Ordre. Ayant été appelé à Paris pour y gouverner le noviciat général, il publia l'*Année dominicaine*; 1678-1696. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 748.

SOUFFRANCE. Ce n'est point à nous, dit Bergier, de qui nous empruntons cet article, d'examiner la valeur des arguments, ou plutôt des sophismes par lesquels les stoïciens prétendaient prouver que la douleur ou les souffrances ne sont pas un mal; plusieurs moralistes en ont démontré le peu de solidité. Les pompeuses maximes du stoïcisme ont pu faire impression sur quelques âmes fortes, leur inspirer un nouveau degré de constance, les empêcher de se livrer aux gémissements et au désespoir lorsqu'elles souffraient; quelques philosophes, dans les mêmes circonstances, ont pu affecter par orgueil un air d'insensibilité; mais une preuve que ces hommes vains ne regardaient pas les souffrances comme un bien, c'est que plusieurs ont cherché à s'en délivrer en se donnant la mort. Il n'appartenait qu'à un Dieu revêtu des faiblesses de l'humanité de faire envisager, même au commun des hommes, les souffrances comme une expiation du péché, comme un moyen du purifier la vertu et de mériter une récompense éternelle, par conséquent comme un bienfait de la Providence : « Heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés; heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, parce que le royaume des cieux est à eux. » (Matth., v, 5, 10.) Ces maximes de Jésus-Christ, soutenues par ses exemples, ont rendu des milliers d'hommes capables non-seulement de souffrir sans faiblesse et sans ostentation, mais de désirer les souffrances et de les rechercher, d'y goûter la joie, et d'en remercier Dieu. Que des épicuriens, qui ne connaissent point d'autre bien que le plaisir des sens, soient scandalisés de cette conduite, qu'ils la regardent comme un fanatisme et une folie, cela n'est pas étonnant. « L'homme animal, (dit saint Paul, ne comprend rien à ce qui vient de l'esprit de Dieu, il le regarde comme une folie. » (I Corinth., II, 14.) De prétendus philosophes, qui ne savent d'autre félicité que celle des animaux, ne doivent envisager les souffrances qu'avec horreur. Lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, l'épicuréisme pratique avait infecté toutes les nations; les afflictions leur paraissaient un effet de la colère du Ciel et un caractère de réprobation; c'était l'opinion générale. Un des arguments que les philosophes ont employé le plus communément contre le christianisme, fut de soutenir que, si cette religion était agréable à Dieu, il ne permettrait pas qu'on tourmentât et qu'on mît à mort ceux qui l'embrassaient. Celse et Julien ont répété dix fois cette objection. La question était donc alors, comme elle est encore aujourd'hui, de savoir si un Dieu sage et bon doit attacher le bonheur à la patience plutôt qu'à la faiblesse, à la vertu plutôt qu'au vice. Car enfin, puisque la vertu est la force de l'âme, s'il n'y avait rien à souffrir dans ce monde, la vertu ne nous serait pas nécessaire; les philosophes moralistes auraient eu tort de mettre la force au nombre des vertus. La question est encore de savoir si celui qui envisage les souffrances comme l'effet d'une aveugle fatalité est mieux disposé à les supporter avec courage que celui qui croit qu'elles viennent de Dieu, et qu'en souffrant patiemment il peut mériter une éternité de bonheur. Ici l'on peut s'en rapporter à l'expérience. Comme l'entêtement des épicuriens ne les met

pas à couvert de souffrir lorsqu'ils se trouvent aux prises avec la douleur, ils conviennent que la religion est une ressource plus puissante que la philosophie. Mais en bonne santé ils argumentent. Les souffrances, disent-ils, ne peuvent être une punition du péché, puisqu'elles tombent sur tous les hommes, et que les plus coupables ne sont pas toujours ceux qui souffrent le plus. Il est indigne d'un Dieu bon d'affliger ses créatures; un père ne peut pas se plaire à voir souffrir ses enfants; les souffrances ne peuvent être un bienfait dans aucun sens. Toutes ces maximes épicuriennes sont évidemment fausses. Puisque tous les hommes sont pécheurs, il n'est pas étonnant que tous soient condamnés à souffrir plus ou moins; comme les souffrances servent encore à purifier la vertu et à la rendre digne de récompense, les hommes vertueux, qui souffrent plus que les autres, ont une espérance bien fondée d'être récompensés plus abondamment dans l'autre vie; il est donc faux qu'à leur égard les afflictions ne soient pas un bienfait. Un père n'aimerait pas sans doute à voir souffrir ses enfants sans aucune utilité; mais il se féliciterait certainement, s'il savait que par leur constance ils parviendront au plus haut degré de gloire et de bonheur; s'il était chrétien, il imiterait à ce moment l'exemple de la mère des Machabées. Puisqu'il est prouvé par une expérience constante que la prospérité et le plaisir sont une source infaillible de corruption et un écueil pour la vertu, les souffrances, par la raison contraire, sont un préservatif et un remède contre le vice; les philosophes anciens l'ont compris, et ont établi cette vérité par leurs maximes (*Voy.* Affliction). Mais elle est infiniment mieux démontrée par l'exemple des saints formés et instruits à l'école de Jésus-Christ. Soit, disent encore nos raisonneurs; quand cela serait vrai à l'égard des afflictions qui nous arrivent malgré nous, où est la nécessité d'y ajouter des souffrances volontaires, des macérations insensées, des austérités excessives qui ne peuvent aboutir qu'à nous détruire? Ici les incrédules ne sont que les échos des protestants; nous avons réfuté les uns et les autres à l'article Mortification. Nous ajoutons seulement que l'excès n'est louable dans aucun genre, et que, s'il y en eut jamais dans celui dont nous parlons, l'Église ne l'a point approuvé. *Voy.* Flagellants.

SOUFFRANCES DE JÉSUS-CHRIST. *Voy.* Passion, nº I.

SOUFRE (*Sulphur*). L'Écriture parle du soufre dans plus d'un endroit. Moïse dit que le Seigneur fit pleuvoir le feu et le soufre sur Sodome et Gomorrhe, c'est-à-dire des exhalaisons sulfureuses et enflammées; et dans le Deutéronome il dit que Dieu consuma ces villes par le soufre et par l'ardeur du sel. Job, ou plutôt Baldad, un de ses amis, dit, en manière d'imprécation, que la tente du méchant soit arrosée de soufre, pour marquer l'entière destruction qu'elle mérite. Le Psalmiste fait à peu près la même imprécation. Isaïe enfin, décrivant l'incendie de Topheth, dit que le souffle du Seigneur l'embrasera comme par un torrent de soufre. Le même prophète, pour exprimer vivement la vengeance du Seigneur, dit qu'en sa présence la terre sera convertie en soufre; et, entre les menaces d'Ézéchiel contre l'armée de Gog, les pluies de soufre sont comptées avec les plus grands fléaux. *Voy.* Genèse, xix, 24. Deutér., xxix, 23. Job, xviii, 15. Psaume x, 7. Isaïe, xxx, 33; xxxiv, 9. Ézéch., xxxviii, 22.

I. **SOUILLAC** (*Soliacum* ou *Sublacum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, sous le titre de Notre-Dame, au diocèse de Cahors, sur la Borèse, près de la Dordogne, à trois lieues de Sarlat. Jean de Vidal, dans son *Histoire abrégée des évêques de Cahors*, attribue la fondation de Souillac à saint Éloi, évêque de Noyon, en 655, et son rétablissement à Louis le Débonnaire, en 806. Il est cependant plus probable de rapporter cette fondation à Gérauld de Saint-Céré, abbé d'Aurillac en Auvergne vers l'an 962. Il est du moins certain que le monastère de Souillac fut donné à l'abbaye d'Aurillac, en 930, par Frotard, vicomte de Turenne. Ce monastère était de la congrégation de Saint-Maur, et il avait dans sa dépendance plus de quatre-vingts prieurés ou paroisses, dont la présentation appartenait à l'abbé. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. I, col. 179, nov. edit.

II. **SOUILLAC** (Jean-Georges de), évêque de Lodève et docteur en théologie, mort en 1750, était issu des sires de Souillac, de l'ancienne maison de Turenne. Il fut d'abord vicaire général de Périgueux. En 1732, le 14 juillet, le roi le nomma évêque de Lodève, et à la fin de la même année il assista en qualité d'évêque de Lodève aux états de Languedoc, quoiqu'il n'ait été sacré qu'au mois de janvier suivant. Il fut un des évêques qui condamnèrent le *Livre* du P. Pichon. Il n'a pas évité les imputations de jansénisme, quoiqu'il ne les méritât pas. Le *Diction. des livres jansénistes* l'accuse d'en tenir le langage, sans doute parce qu'il était attaché au système augustinien, que soutiennent plusieurs écoles fameuses, et qui diffère cependant beaucoup de la doctrine de l'évêque d'Ypres. Le *Dictionnaire des anonymes* attribue à Mgr Souillac les *Conférences ecclésiastiques de Lodève*; Paris, 1749, 4 vol. in-12; ouvrage rédigé d'après les principes du système cité ci-dessus. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

SOULEINE (Saint), en latin *Sollemnis*, *Sollemnius*, *Solennis*, évêque de Chartres, mort vers l'an 509, fut élu après la mort de Flave, qu'on reporte à l'an 497. N'ayant pu éviter l'épiscopat, il prit la fuite après son ordination, et se cacha si bien que son clergé choisit saint Aventin pour le remplacer. Saint Souleine sortit alors de sa retraite, et, sitôt qu'on l'eut découvert, on l'obligea à reprendre le gouvernement de son Église; ce qu'il fit avec autant de zèle que de prudence. Le Martyrologe romain marque sa fête au 25 septembre, mais tous les autres modernes la mettent au 24 de ce mois.

***SOULFOUR** (Nicolas), oratorien, né en Savoie, mort à Paris en 1624, a traduit de l'italien : 1º *Histoire de la vie, vertus, mort et miracles de saint Charles Borromée*, par Jean-Pierre Guissano; Paris, 1615, in-4º; — 2º *Sermons du devoir des prélats et pasteurs de l'Église*, par Tullio Carreto, évêque de Casal; ibid., 1555, in-8º. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

SOULIER (Pierre), curé dans le diocèse de Sarlat, était né à Viviers vers 1640. On a de lui : 1º *Histoire des édits de pacification, et des moyens que les prétendus réformés ont employés pour les obtenir, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable depuis la naissance du calvinisme jusqu'à présent*; Paris, 1682, in-8º; — 2º *Abrégé des édits, arrêts et déclarations de Louis XIV touchant ceux de la religion prétendue réformée, avec des réflexions, etc.*; ibid., 1681, in-12; — 3º *Histoire du calvinisme, contenant sa naissance, son progrès, etc.*; ibid., 1686, in-4º; — 4º *Explication de l'édit de Nantes*, par P. Bernard, avec de *nouvelles observations et les*

Digitized by Google

nouveaux édits touchant la religion prétendue réformée; ibid., 1638, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1682 et 1686. Moréri, édit. de 1759.

SOUPÇON, pensée douteuse que l'on a de la bonne conduite ou de la probité de quelqu'un, et qui porte à en former un jugement désavantageux. Il y a un *soupçon téméraire*, c'est-à-dire conçu sans fondement légitime, et un *soupçon probable,* qui est conçu avec un fondement légitime, c'est-à-dire appuyé sur des preuves et des conjectures plus ou moins fortes. Le soupçon n'est pas un véritable jugement, et n'est pas mortel de sa nature; mais il peut le devenir si on le forme sans un juste fondement, et sur un sujet important, par envie ou par haine. Quand le soupçon ne tend qu'à prévenir un mal, il n'est pas illicite; c'est une précaution qui fait partie de la prudence, selon saint Thomas, 2. 2., q. 49, art. 8, *in corp.* Richard et Giraud.

SOURD ET MUET. Les sourds et muets de naissance ne sont pas incapables d'instruction, et on peut suffisamment les instruire des principales vérités de la religion par différents signes qui aient rapport aux choses qu'on veut leur apprendre, particulièrement par les images qui représentent les mystères, les quatre fins de l'homme, en joignant des gestes qui expriment des actes de respect, d'adoration, de crainte, de joie, etc. Il suit de là : 1° que les personnes chargées des sourds et muets de naissance pèchent grièvement en négligeant totalement leur salut, sous prétexte qu'ils sont incapables d'instruction; 2° qu'on peut, après avoir consulté l'évêque, donner la communion aux sourds et muets de naissance qui sont de bonnes mœurs et suffisamment instruits; 3° qu'on doit accorder l'absolution et le saint viatique à un sourd et muet dangereusement malade, lorsqu'il donne des marques extérieures de foi, de pénitence, de respect et d'adoration pour la sainte Eucharistie. Quant au mariage, les sourds et muets peuvent le contracter lorsqu'ils sont en état de faire connaître leur volonté. *Voy.* la *Confér. d'Angers,* juillet, 1704. *Confér. de Périgueux,* tom. IV, c. I, q. I. Sainte-Beuve, tom. II, cas X, XCV, CLI, et tom. III, cas XVII. *Compar.* notre art. MUET.

SOURDIS. *Voy.* ESCOUBLEAU.

SOURIS, RAT (*Mus*). Moïse a déclaré le rat immonde, ce qui insinue qu'on en mangeait quelquefois, comme on dit que firent les Juifs pendant le siége de Jérusalem. Isaïe le leur reproche par esprit prophétique. On sait le dégât que firent les souris dans les campagnes des Philistins après que ceux-ci eurent emmené l'arche, et la résolution que prirent les principaux d'entre eux de la renvoyer avec des rats d'or, pour expier leur irrévérence. On n'ignore pas non plus la raillerie des Assyriens envers les Juifs de Béthulie. *Voy.* Lévit., XI, 29. Isaïe, LXVI, 17. I Rois, V, 6, 7, etc. Judith, XIV, 12.

I. **SOUSA** ou **SOUZA** (Manuel-Louis de), dominicain portugais, mort en 1632 ou 1633, est regardé comme un des meilleurs écrivains de sa nation. On lui doit : 1° *Histoire des saints et saintes de son Ordre en Portugal,* écrite dans sa langue maternelle; 1623, 1re part., et 1622, 2e part.; — 2° *Vie de dom Barthélemy des Martyrs;* cette *Vie* a été donnée en français par le Maistre de Sacy; 1664, in-8° ou in-4°. *Voy.* Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.,* t. II, p. 474. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. IV, p. 147.

II. **SOUSA-TAVARÈS** (François de), religieux portugais de l'Ordre de Saint-François, a laissé : 1° *De Vocatione;* Evora, 1587; — 2° *De Doctrina christiana;* Lisbonne, 1564. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 438.

SOUS-DIACONAT, SOUS-DIACRE (*Subdiaconatus* ou *Hypodiaconatus, Subdiaconus, Hypodiaconus*), le premier des ordres sacrés ou majeurs. On croit qu'il n'a été élevé à ce rang que sous Innocent III, vers la fin du XIIe siècle, et tous les théologiens ne conviennent pas que ce soit un sacrement. Ceux qui lui attribuent cette qualité, avec saint Thomas, se fondent sur ce que cet ordre est nommé dans le VIIIe livre des constitutions apostoliques; que saint Ignace, martyr, qui avait vécu du temps des apôtres, fait mention des sous-diacres dans son *Épître aux habitants d'Antioche;* que les conciles d'Elvire et de Laodicée les mettent au rang des ministres de l'Église, etc. Ceux qui prétendent que le sous-diaconat n'est point un sacrement disent qu'il n'est ni institué de Dieu, ni donné par l'imposition des mains, et que les simples prêtres le conféraient autrefois. L'Église n'a rien décidé sur cette question. La matière du sous-diaconat, selon le IVe concile de Carthage, suivi par le Pontifical romain, est la patène et le calice vide, que l'évêque fait toucher aux ordinands, les burettes pleines, le bassin, le linge. — La forme consiste dans les paroles que l'évêque leur adresse en leur faisant toucher le calice et la patène. — Les fonctions des sous-diacres peuvent, selon le Pontifical romain, se réduire à six principales : 1° avoir soin des vases sacrés qui servent au saint sacrifice; 2° verser le vin et l'eau dans le calice; 3° chanter l'Épître aux grand'messes; 4° soutenir le livre de l'Évangile au diacre, et le porter à baiser aux prêtres; 5° porter la croix aux processions; 6° donner à laver au prêtre, servir le diacre en toutes ses fonctions, recevoir les offrandes du peuple. Dans la primitive Église ils servaient de secrétaires aux évêques, instruisaient les catéchumènes, gardaient les portes du sanctuaire. — A l'égard des conditions et des dispositions requises pour être promu au sous-diaconat, suivant le concile de Trente (sess. XXIII, c. XII, *de Reform.*), il faut être âgé de 22 ans commencés, c'est-à-dire être entré dans la 22e année; et les saints Pères exigent l'innocence de vie, l'esprit ecclésiastique, la science, et l'amour de l'étude. Enfin les sous-diacres contractent à leur ordination l'obligation de garder la continence, de réciter le Bréviaire, et de porter l'habit ecclésiastique. *Voy.* le *Traité de l'Ordre*, dans les théologiens. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Le card. Bona, *De Re liturg.* Thomassin, *Disciplin. ecclés. Compar.* l'article ORDRE, n° II.

SOUS-INTRODUITES. (*Sub-introductæ*). *Voy.* AGAPÈTES, n° I.

SOUTANE était autrefois de couleur tannée, qui était l'ancien noir en usage pour les clercs et les moines noirs, comme ceux de Cluny, et qui était encore restée aux enfants de chœur de cette abbaye, aussi bien qu'à vingt-quatre jeunes clercs d'un séminaire de Bordeaux fondé au XIIIe siècle par un archevêque de cette ville. Les clercs qui ont des bénéfices ou qui sont dans les ordres sacrés doivent porter la soutane, et ils pèchent mortellement lorsqu'ils y manquent sans raison légitime, parce qu'ils violent en matière grave une loi de l'Église qui leur est imposée par treize conciles généraux, cent cinquante conciles nationaux ou provinciaux, plus de trois cents synodes particuliers, et par dix-huit papes. *Voy.* Moléon, *Voyage liturg.*, p. 77.

Digitized by Google

Pontas, au mot Habit. Sainte-Beuve, tom. III, cas xlvii. Les *Confér. de Langres, confér.* XXX. Collet, *Morale*, tom. V. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, art. Habits, § I. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. Vêtement ecclésiastique.

I. **SOUTHWELL** (Nathanaël). *Voy.* Sotwell.

II. **SOUTHWELL** ou **BACON** (Thomas), jésuite, né à Norfolk, en Angleterre, mort en 1637, a laissé, outre une *Défense de Nicolas Smith*, imprimée à Liége l'an 1631 : 1° un *Commentaire sur la Ire partie de la Somme de saint Thomas*; — 2° *La Règle vive*, ou *Analyse de la foi divine*; Anvers, 1638. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*, p. 432.

SOUVERAIN, écrivain français, mort en Angleterre vers la fin du xviie siècle, était du bas Languedoc. Il fut ministre d'une église calviniste du Poitou. Déposé du ministère, il se réfugia en Hollande, d'où il fut encore chassé pour avoir refusé de souscrire au prétendu synode de Dordrecht. Il se retira en Angleterre, où on le regarda comme socinien. On a de lui un ouvrage fort recherché par les incrédules, et intitulé : *Le Platonisme dévoilé*, ou *Essai sur le verbe platonicien*; Cologne, 1700, in-8°. Le P. Baltus l'a victorieusement réfuté dans sa *Défense des saints Pères accusés de platonisme*; Paris, 1711, in-4°; ce qui n'a pas empêché nos philosophes, dit Feller, de répéter les sottises de ce fanatique, comme ils répètent imperturbablement les sophismes et les injures des mécréants de toutes les nations et de tous les siècles. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SOUVERAINS. *Voy.* Rois, n° I.

SOUVIGNY (Guy de), oratorien, né à Blois, mort à Orléans en 1672, enseigna les humanités dans plusieurs colléges, et la rhétorique à Marseille. De là il se rendit à Rome, où il se lia avec Leo Allatius, qui appréciait sa sagacité et son érudition. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Cyri Prodromi Epigrammata græca nunc primum latinitate donata, cura et interpretatione Guidonis de Souvigny, Blesensis, congregationis Oratorii Domini Jesu. Juliomagi, ex officina Antonii Hesnault, regis et Acad. typographi*, 1632, in-4°, le grec est à côté ; ce sont des épigrammes de quatre vers sur la Genèse, l'Exode, les Nombres, Josué, les Juges, sur les quatre livres des Rois, sur saint Matthieu, saint Luc, et les Actes des apôtres; — 2° *Trattato del computo ecclesiastico del Padre de Souvigny dell' Oratorio di Francia, in Roma*; 1641, in-8°; — 3° quelques *Lettres*. *Voy.* D. Liron, *Biblioth. chartraine*, in-4°, p. 268. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

SOUZA. *Voy.* Sousa, n° I.

SOYER (François), cordelier, mort en 1660 ou 1661, était docteur en théologie de la faculté de Paris, et conseiller prédicateur de Louis XIV. Il jouissait d'une grande réputation dans son Ordre et à la cour. On a de lui : 1° *Pratique familière pour bien faire la profession religieuse*; 2 vol.; *Œuvres spirituelles*; Paris, 1664 et 1674, 3 vol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

SOZOMÈNE, historien ecclésiastique, né aux environs de Gaza, à Béthel, mort à Constantinople vers l'an 450, est surnommé *le Scolastique*. On lui donne aussi les noms d'*Hermias* et de *Salamine* ou *Salaman*. Il pouvait avoir pris le nom de *Salaman*, d'un des disciples de saint Hilarion, qui le portait, et avec lequel il avait vécu dans sa jeunesse. Il passa de Palestine à Constantinople, où il fréquenta longtemps le barreau. Il nous reste de lui une *Histoire ecclésiastique* en grec, comprenant ce qui s'est passé depuis l'an 324 jusqu'en 415. Son histoire a été souvent imprimée, soit en grec, soit en latin, soit en français, avec celles de Théodoret et de Socrate; la meilleure édition est celle de Cambridge, 1720, in-fol. Elle a été traduite en français par le président Cousin; Paris, 1676, in-4°. Sozomène a beaucoup copié Socrate, particulièrement dans ce qu'il dit en faveur des novatiens; ce qui l'a fait soupçonner de leurs erreurs, quoiqu'il soit hors de doute qu'il les a regardés comme des sectaires séparés de l'Église catholique. *Voy.* Photius, *Biblioth.*, cod. xxx. H. de Valois, *De Vitis et scriptis Socratis et Sozomeni*. Fabricius, *Biblioth. græca*, tom. VII. Nicéphore Calixte, *In Proem. Hist. ecl.* Trithème. Baronius. Bellarmin. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII, p. 689 et suiv. Le *Journal des Savants*, 1676, p. 103, 1re édit., et p. 59, 2e édit. Richard et Giraud. Holzhausen, *De Fontibus quibus Socrates, Sozomenes ac Theodoretus usi sunt*; Gœttingue, 1825, in-4°. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SOZOPOLIS**, ville épisc. de la province d'Hémimont, sous la métropole d'Adrianople ou Hadrianopolis, au diocèse de Thrace. Cette église était unie à celle de Debeltus au ve siècle; mais elle en fut séparée avant l'an 680. On en connaît huit évêques, dont le premier, Athanase, souscrivit aux décrets du concile d'Éphèse. Cette ville a eu aussi quelques évêques latins; on n'en connaît qu'un, Guillaume, de l'Ordre des Frères-Mineurs, qui siégeait en 1356. Sozopolis est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours sous l'archevêché *in partibus* d'Adrianople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 963. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 221. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 332. *Compar.* Debeltus.

II. **SOZOPOLIS**, ville épisc. de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche. On en connaît neuf évêques, dont le premier, Longianus, assista au premier concile général de Constantinople. Sozopolis n'est maintenant qu'un évêché *in partibus*, suffragant d'Antioche, siége aussi *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1044. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 332.

I. **SOZUSA** ou **SOSUSA**, ville épisc. de la première Palestine, sous la métropole de Césarée. Charles a sancto Paulo, dans sa *Mappemonde géographique*, la met entre Césarée et Samarie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Barachius ou Baruchius, se trouva au brigandage d'Éphèse en 449. Sozusa est aujourd'hui un évêché *in partibus*, sous l'archevêché également *in partibus* de Jérusalem. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 595. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 221. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 332.

II. **SOZUSA** ou **SOZYSA**, ancienne ville épisc. de la Libye Pentapole, au patriarcat d'Alexandrie. On en connaît deux évêques, dont le premier, Héliodore, souscrivit à la formule hérétique de Georges d'Alexandrie et d'Acace de Césarée au concile de Séleucie, et le second assista et souscrivit au deuxième concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 618.

SPAGNI (André), jésuite, né à Florence en 1716, mort à Rome l'an 1788, entra dans la compagnie, à Rome, en 1731. Il fut chargé de divers emplois dans cette même ville et à Sienne. Il acquit des connaissances si profondes dans la

Digitized by Google

philosophie, et surtout dans la métaphysique, qu'il passait pour un des plus habiles métaphysiciens de son temps. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *De Ideis humanæ mentis earumque signis;* Rome, 1781, 2 vol. in-4°; — 2° *De Signis idearum;* ibid., 1781; — 3° *De Causa efficiente;* ibid., 1764; — 4° *De Bono, malo et pulchro dissertationes tres;* ibid., 1766; 2° édit., augmentée, 1776; — 5° *De Miraculis;* 1777; — 6° *De Anima brutorum;* 1775. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SPALATIN (George), né en 1484 à Spalt, d'où son nom de *Spalatin,* car son vrai nom de famille était *Burkard,* mort l'an 1545, fut un des principaux auteurs de la réforme. Il étudia les belles-lettres avec Luther à l'université d'Erfurt. De là il se rendit à Wittemberg, où il devint maître ès arts en 1502. Revenu à Erfurt, il y pratiqua la jurisprudence, et finit par s'adonner à l'étude de la théologie. En 1507 il fut ordonné prêtre, et devint curé de Hohenkirchen, au pied de la forêt de Thuringe; mais l'année suivante il quitta sa cure pour aller professer dans le couvent voisin de Georgenthal. L'an 1511, il obtint un canonicat dans la collégiale de Saint-George, à Altenbourg. A Wittemberg, il vécut dans l'intimité de Luther, de J. Jonas, de Lang et de Link, qu'il avait déjà connus à Erfurt. Ces jeunes théologiens étudiaient surtout saint Augustin, les anciens mystiques allemands, où leurs esprits prévenus puisaient les idées et les opinions d'où sortit plus tard la réforme. En 1514, Frédéric nomma Spalatin chapelain de la cour, secrétaire intime des affaires ecclésiastiques et scolaires, et bibliothécaire à l'université de Wittemberg. Spalatin profita de sa position pour favoriser la cause de la réforme et lui assurer la protection de l'électeur, naturellement irrésolu, et qui ne correspondait avec Luther que par l'intermédiaire de son favori. Après la mort de Frédéric, arrivée en 1525, Spalatin se retira à Altenbourg, où il devint curé, et, à dater de 1528, surintendant. Cette même année il se maria, malgré la forte opposition du chapitre de Saint-George, dont il était membre. Enfin, après avoir parcouru un certain nombre de villes d'Allemagne pour travailler à les protestantiser, il songea au repos; c'était en 1540; mais, à dater de ce moment, son âme s'assombrit, des controverses continuelles remplirent d'amertume le reste de sa vie; le chagrin que lui donna la situation des affaires publiques, des remords de conscience, et la crainte d'être tombé dans la disgrâce de la cour, développèrent en lui une mélancolie incurable, que remplaçait parfois une folie très-prononcée, et qui le conduisit enfin au tombeau. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages qui se trouvent encore presque tous manuscrits dans les bibliothèques de Weimar et de Gotha. *Voy.* Weinhart, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, donne les titres de plusieurs des écrits de Spalatin.

SPALATRO (*Spaletum*, *Spalatum* et *Salonæ novæ*), ville épiscopale de la Dalmatie, est située dans une presqu'île sur le golfe de Venise, à cinq lieues sud-ouest de Sebenico. On croit qu'elle a pris son nom d'un palais que l'empereur Dioclétien y avait construit, et sur les ruines duquel elle a été bâtie. On ajoute que les murailles de cet ancien palais font encore le tiers de l'enceinte de la ville de Salone, ancienne métropole de la Dalmatie, qui fut ruinée en 641, et dont la dignité métropolitaine fut alors transférée à Spalatro. De l'an 1076 à l'an 1292, deux conciles ont été tenus à Spalatro. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles du P. Labbe*, tom. II, p. 13, et tom. III, col. 245. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 221. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVIII, p. 208-219.

I. **SPALDING** (Jean-Joachim), célèbre prédicateur protestant, et un des auteurs classiques les plus distingués de la littérature allemande, né en 1714 à Triebsees, dans la Poméranie suédoise, mort à Berlin l'an 1804, se distingua autant par ses vertus que par sa science, comme on peut le voir par l'article que lui a consacré Schœll dans la *Biogr. univers.* de Michaud. Outre plusieurs *Traductions* de l'anglais et du français, il a laissé : 1° *La Destination de l'homme;* Greifswalde, 1748, in-8°, réimprimée depuis quatorze ou quinze fois; elle a eu quatre traduct. franç. et une en latin; — 2° *Pensées sur l'importance des sentiments religieux* (ou proprement sur le rôle que le sentiment doit jouer dans la religion); Leipzig, 1761, in-8°; 1784, 5e édit.; — 3° *Sermons;* Berlin, 1765, 1768 et 1775, in-8°; — 4° *Nouveaux Sermons;* ibid., 1768, 1770, 1777 et 1784, 2 vol.; — 5° *Sur l'Utilité de la prédication;* ibid., 1772, 1773 et 1790, in-8°; — 6° *Lettres confidentielles sur la religion;* Breslau, 1784, 1785 et 1788, in-8°; — 7° *La Religion l'affaire la plus importante de l'humanité;* Leipzig, 1797, 1798, 1799, 1806, in-8°. Voici les sujets de quelques-unes des *Lettres* de Spalding : *Sur les gens du monde qui, sans être athées, montrent une grande indifférence pour la religion;* — *Sur l'injustice des attaques que quelques-uns des soi-disant philosophes de nos jours dirigent contre le christianisme, et de cette philanthropie qui tend à détruire les bases sur lesquelles reposent la vertu et le bonheur des hommes;* — *Sur les sources d'où découle le dénigrement de la religion*, etc. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **SPALDING** (Raoul), religieux de l'Ordre du Mont-Carmel, mort à Stamford vers l'an 1390, était docteur et premier professeur de l'université de Cambridge. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Sermonum Liber primus in elenchos Aristotelis, quæstiones quadraginta quinque,* en deux lettres; — 2° *Determinationes Sacræ Scripturæ. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

SPALLUM. *Voy.* Espau.

I. **SPANGENBERG** (Auguste-Théophile), évêque de la secte des frères Moraves, né en 1704 à Klettenburg, dans le comté de Hohenheim, où son père était pasteur, mort l'an 1792 à Bertholsdorf, près de Hernhut, étudia d'abord le droit, puis la théologie. Étant entré dans la société des Hernhutes, il en devint un des membres les plus zélés. C'est dans l'intérêt de cette société qu'il fit jusqu'à trois voyages en Amérique. Cependant les fatigues de la carrière qu'il parcourait lui ayant paru un peu dures, il désira revenir en Europe. La mort du comte de Zinzendorf, fondateur des Hernhutes, arrivée en ce moment, hâta son retour. La direction générale appela Spangenberg au conseil suprême des Hernhutes, où toutes les affaires des frères Moraves sont jugées et étudiées en dernier ressort. Il fut nommé plusieurs fois chef de cette direction. Enfin il servit les intérêts de la secte pendant soixante ans avec le plus grand zèle et une rare habileté, surtout dans les dernières époques de sa vie. Parmi ses écrits on remarque : 1° la *Biogr. du comte Nicolas-Louis de Zinzendorf;* Barby, 1772-1775, 8 vol. in-8°; — 2° *Idea fidei fratrum,* ou *Résumé de la doctrine chrétienne dans la communauté évangélique des Frères;* ibid., 1779, in-8°; ouvrage qui contient l'exposition la mieux faite

Digitized by Google

de la doctrine des frères, et jouit d'un grand crédit parmi eux; — 3° le *Précis de sa Biographie,* qu'il a composé à l'âge de quatre-vingts ans, et qui se trouve dans les *Archives pour servir à l'Histoire de l'Église dans les derniers temps*, par Henke, vol. II, cahier III. Ce précis a servi de base, quant aux faits, à la biographie qui a paru sous ce titre : *Vie de A.-Th. Spangenberg, évêque de l'Église évang. des Frères, par J. Risler;* Barby, 1794, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers. Compar.* notre art. HERNHUTES.

II. **SPANGENBERG** (Cyriaque), historien, né en 1528 à Nordhausen, où son père était le premier pasteur luthérien, mort à Strasbourg l'an 1604. Son nom se trouve dans l'*Index* de Clément VIII. On a de lui : 1° des *Sermons* sur les Cantiques de Luther, sous le titre de : *Cithara Lutheri,* etc.; Erfurt, 1581, in-4°; — 2° des ouvrages concernant l'histoire d'Allemagne, dont la plus grande partie a paru sous le titre de *Chroniques. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **SPANHEIM** (Ézéchiel), célèbre érudit et numismate protestant, né à Genève en 1629, mort à Londres l'an 1710, était profondément versé dans les langues orientales. Il remplit avec distinction les divers emplois dont il fut chargé à la cour de l'électeur palatin Charles-Louis, qui lui confia l'éducation de son fils, et qui le chargea de plusieurs missions importantes. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Theses contra Lud. Capellum pro antiquitate litterarum hebraicarum;* Leyde, 1645, in-4°; Louis Cappell soutenait, comme le commun des savants orientalistes, que les anciens caractères hébreux abandonnés par les Juifs ont été conservés par les Samaritains; mais dans la suite il changea de sentiment; — 2° *Disquisitio critica contra Amyraldum;* Leyde, 1649, in-8°; c'est une mauvaise défense de l'écrit de son père sur la *Grâce universelle*, contre les critiques de Moïse Amyrault; — 3° *Discours sur la crèche et sur la croix de Jésus-Christ:* Genève, 1655, in-8°; ces deux discours, prononcés en latin, ont été traduits en français par l'auteur; celui sur la crèche a été publié à part, avec des corrections; Berlin, 1695, in-12; — 4° *Lettre sur l'Histoire critique du Vieux Testament,* par Richard Simon; Paris, 1678, in-8°; lettre que d'autres attribuent à Frédéric Spanheim, son père. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. II. Senebier, *Histoire littéraire de Genève,* tom. II. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SPANHEIM** (Frédéric), protestant, né à Amberg, dans le Palatinat, en 1600, mort à Leyde en 1649, acquit une grande réputation par son érudition et son esprit. En 1626, il disputa une chaire de philosophie à Genève, et l'emporta; il succéda, en 1631, à une chaire de théologie que Benoît Turretin laissait vacante, et il la remplit avec distinction jusqu'en 1645, époque à laquelle il fut appelé à Leyde pour y remplir le même emploi. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Brevis Introductio ad historiam sacram utriusque Testamenti, ac præcipue christianam ad A.* M DVIII, etc.; Francfort et Leipzig, 1699; — 2° *Lettre* contenant des réflexions critiques *sur l'Histoire critique du Vieux Testament de M. Simon;* elle a été insérée dans cette *Histoire,* édit. de Rotterdam, 1685; lettre que d'autres attribuent à Ézéchiel Spanheim, son père; — 3° *Dubia evangelica;* Genève, 1634-1639, 3 part. in-4°; 1639, 1700, 2 vol. in-4°; — 4° *Exercitationes de Gratia universali;* Leyde, 1646, in-8°. Cet ouvrage, ainsi que *Continuatio Exercitationum de Gratia universali. — Erotemata L. pro Gratia universali expensa et discussu. — Anterotemata C., opposita universalis Gratiæ defensori,* ont été mis à l'*Index* le 29 août 1690, et tous les autres écrits de l'auteur qui traitent de la religion, le 10 mai 1757. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Le *Journ. des Savants*, 1700 et 1704. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIX. Richard et Giraud. Feller, qui dit avec raison que presque tous les ouvrages de cet auteur sont défigurés par des préventions de secte qui altéraient le jugement de cet écrivain savant et laborieux. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **SPANHEIM** (Frédéric), protestant, fils du précédent, né à Genève en 1632, mort à Leyde l'an 1701, prêcha en divers endroits de la Zélande, professa la théologie à Heidelberg, puis la théologie et l'histoire sacrée à Leyde. Il devint en outre, l'an 1674, le bibliothécaire de cette célèbre école, dont il fut aussi quatre fois recteur. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Vindiciarum biblicarum sive examinis locorum controversorum Novi Testamenti Lib. III;* Heidelberg et Leyde, 1663-64, 3 part. in-4°; ces trois livres ne roulent que sur une partie de l'Évangile de saint Matthieu; — 2° *Historia Jobi, sive de obscuris historiæ ejus commentariis;* Genève, 1670, in-4°; — 3° *Introductio ad Geographiam sacram;* Leyde, 1679, in-8°; trad. en allemand; — 4° *Selectiorum de religione controversiarum, etiam cum græcis et orientalibus et cum judæis, nuperisque antiscripturariis Elenchus historico-theologicus;* Leyde, 1687, in-12; Bâle, 1714, in-4°; — 5° *Summa historiæ ecclesiasticæ ad sæculum* XVI; Leyde, 1689, in-12; plusieurs édit. Il faut remarquer que ces ouvrages et les autres de Frédéric Spanheim fils, ont été condamnés par divers décrets datés du 10 septembre 1688, du 29 mai 1690, du 21 avril 1693, et du 10 mai 1757. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIX. Senebier, *Hist. littér. de Genève.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SPARK (Thomas), membre du collége d'Oxford, a donné : *Lucii Cæcilii Lactantii Opera quæ exstant, ad fidem manuscriptorum recognita et commentariis illustrata a Th. Spark;* Oxford, 1684, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1685, p. 227, 1re édit., et p. 150, 2e édit. Richard et Giraud.

SPATARIUS (Octavien), de l'Ordre des Frères-Mineurs, né à Encise, mort vers l'an 1626, prêcha avec distinction dans toute l'Italie, enseigna la théologie en Toscane, en Lombardie, en Allemagne et en France, fut provincial de Toscane, théologien des grands-ducs Ferdinand Ier et Côme II, et enseigna les saints canons à Rome, dans le couvent d'Ara-Cœli. On a de lui : 1° des *Sermons;* Venise, 1611, in-4°; — 2° *Méthode d'or pour corriger les réguliers:* ibid., 1626, in-4°; ouvrage mis à l'*Index* le 17 décembre 1623, avec la clause *Donec corrigatur. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. universalis franciscana,* tom. II, p. 402.

SPE ou **SPEE** (Frédéric de), jésuite, né en 1595, au château de Langenfeld, près de Keyserwerth, mort l'an 1635 à Trèves, où il se dévoua entièrement au service des hôpitaux pendant qu'une affreuse contagion sévissait dans la ville. Il enseigna la philosophie et la théologie à Cologne, se consacra ensuite aux missions, et exerça les fonctions de ce pénible ministère avec tout le zèle que la religion peut inspirer. C'est particulièrement dans le diocèse de Hildesheim qu'il raffermit les catholiques qui étaient chancelants dans la foi, et qu'il ra-

Digitized by Google

mena à l'unité de l'Église ceux que l'hérésie en avait séparés. Ses succès irritèrent les hérétiques, au point qu'ils attentèrent à sa vie. Cependant le célèbre Leibniz en a fait le plus grand éloge; il l'appelle un *excellent homme dont la mémoire doit être précieuse aux sages et aux savants* (*Excellentis viri memoria eruditis etiam ac sapientibus esse debet.* Tentamina Theodic., pars I). On a du P. de Spe, outre des poésies sacrées : 1° *Cautio criminalis seu de processibus contra sagas;* Rinthel, 1631, in-8°; réimprimé plusieurs fois à Francfort et à Cologne, et traduit en français sous le titre de : *Avis aux criminalistes sur les abus qui se glissent dans les procès de sorcellerie*, par F.-B. de Villedor; Lyon, 1660, in-8°; le savant jésuite reconnait l'existence de la magie, mais s'élève contre ceux qui veulent la voir partout ou presque partout; — 2° *Exercitia aurea trium virtutum theologicarum;* Cologne, 1649; — 3° quelques ouvrages théologiques, en allemand, publiés par ses confrères, et dont on trouve les titres dans le P. Hartzheim, *Biblioth. Coloniensis*, p. 88. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

SPECTACLES. Dans l'usage ordinaire, on entend par ce mot tous les divertissements que l'on donne au public, et plus particulièrement les représentations du théâtre, opéra, comédie, tragédie, tragi-comédie, ballets, etc. Quelques-uns attribuent l'origine des spectacles à la politique des Grecs, qui les inventèrent, disent-ils, pour amuser les gens oisifs et les empêcher de former des cabales contre l'État. D'autres prétendent que les spectacles doivent leur origine à la lie du paganisme, et que la première comédie commença par des danses et des chansons qui se faisaient dans Icarie, bourg d'Athènes, autour d'un bouc qu'Icare avait tué dans une vigne de Bacchus. Quoi qu'il en soit, le but, le propre objet des spectacles, n'est autre que d'exciter, de nourrir et d'enflammer les passions, l'orgueil, l'ambition, la haine, la colère, la vengeance, et surtout l'amour profane, qui paraît sur le théâtre comme une noble faiblesse et avec tous les agréments les plus capables de l'inspirer. Sur le théâtre paraissent encore des acteurs et des actrices dont tout l'art consiste à transporter aux spectateurs les mouvements vicieux qu'ils éprouvent, par des discours séduisants, une musique lascive, des chants mous et efféminés à la louange des dieux et des demi-dieux des païens, des gestes expressifs, des peintures naïves, des portraits parlants et animés, des parures riches, pompeuses, immodestes et plus ou moins indécentes, suivant que l'exige la scène. Voilà ce qui a fait condamner le théâtre comme une source de désordres, non-seulement par les conciles et les Pères de l'Église, mais aussi par les païens et par ses propres partisans revenus à eux-mêmes, comme le prouvent les auteurs sans nombre, de toute classe et de toute condition, qui ont écrit sur cette matière, en citant les divers textes tant des païens que des chrétiens, et en réduisant à néant les futilités qu'objectent les mondains, et que ne rougissent pas de reproduire des *casuistes* plus dignes d'être les ministres de Bélial que de Jésus-Christ. Les païens sont surtout Platon, *De Republ.*, l. II, III, X; *De Legib.*, II, VII. Aristot., *De Poet.*, c. VI, VII, et *De Polit.*, l. VIII, c. IV. Cicer., *Tuscul.*, l. IV. Ovid., *Trist.*, l. II. Senec., *Epist. VII.* Tacit., *Annal.*, l. IV, c. VIII, et *De German.* Les Pères de l'Église, Tatian., *Contra Græcos*, n. 22. Clem. Alex., *Pædag.*, l. III, c. I. Tertull., *Apologet.*, c. VI, XXXIV, et *De Spectaculis*, passim. Cyprian., *Epist. I ad Donatum.* August., *in Psal.* LXXX. Saint Jean Chrysostome, dans plusieurs de ses *Homélies*. L'auteur d'un *Traité des Spectacles*, publié sous le nom de Lactance. Or Tatien et tous les autres Pères décident qu'un chrétien ne peut assister aux *spectacles* sans abjurer sa religion, sans violer la promesse qu'il a faite dans son baptême de renoncer au démon, à ses œuvres et à ses pompes; et les raisons qu'ils alléguaient de leur temps en faveur de cette défense sont pour le moins aussi puissantes aujourd'hui. Quant aux conciles, nous lisons dans les *Constitutions apostoliques* (l. I, c. III) que les fidèles s'abstenaient des spectacles du cirque, du théâtre et de l'amphithéâtre. « Nous voulons, dit le premier concile d'Arles, que les farceurs ou sauteurs et les comédiens, soient exclus de la communion de l'Église tant qu'ils exerceront cette indigne profession (an. 317, c. IV). » Le troisième concile de Carthage parle ainsi : « Que les ecclésiastiques ne donnent point de spectacles mondains, qu'ils n'y assistent même pas, car on ne le permettrait pas à de simples laïques, parce qu'il n'a jamais été permis à des chrétiens de se trouver dans des lieux où le nom de Dieu est déshonoré (an. 397, can. XI). » Ces citations, que nous pourrions multiplier, suffisent sans doute pour nous montrer quel est l'esprit de l'Église par rapport aux spectacles, et nous faire conclure avec Richard et Giraud qu'aller aux spectacles est un péché mortel de sa nature, et qu'on pèche en effet mortellement lorsqu'on y va de son propre mouvement et sans nécessité, par goût, par inclination et par choix. *Voy.* Bossuet, *Maximes et réflexions sur la comédie.* Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud, qui donnent une assez longue liste d'auteurs qui ont écrit contre les spectacles.

SPECTRE. *Voy.* APPARITION.

SPECULATOR. *Voy.* DURAND, n° VIII.

SPEDALIERI (Nicolas), publiciste, né en 1740 ou 1741 à Bronto, en Sicile, mort à Rome l'an 1795, étudia la théologie à Montréal, sous Mgr Testa, depuis archevêque de Palerme. Ayant avancé dans une thèse des opinions qui lui attirèrent le blâme de ses supérieurs, il en déféra à la décision de la chambre apostolique. Le P. Richieri, que le Pape avait chargé de l'examen de l'affaire, présenta un rapport favorable à l'auteur, qui fut invité de se rendre à Rome, où il devint bientôt chanoine de Saint-Pierre. Voulant mettre d'accord la philosophie avec la religion, il les rapprocha, mais de manière à ne satisfaire ni les théologiens ni les philosophes. On a de lui : 1° *Analisi dell' Esame critico del Cristianesimo di Freret*, Assise, 1791, 2 vol. in-4°; Rome, 1778, in-4°; — 2° *Confutazione dell' Esame del Cristianesimo fatto da Gibbon nella sua Storia della Decadenza;* Plaisance, 1798, 2 vol. in-4°; — 3° *De' Diritti dell' uomo, libri VI, ne' quali si dimostra che la piu sicura custode de' medesimi nella società civile, è la religione cristiana;* Assise, 1791, in-4°; Gênes, 1815, 2 vol. in-8°; trad. en allemand; Passau, 1795; — 4° *Diffesa de' Diritti dell' uomo dello Spedalieri, in riposta al Bianchi;* Assise, 1793, in-8°. *Voy.* P. Nicolaï, *Oratio funebris in N. Spedalierum.* De Angelis, qui, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, donne les titres des ouvrages publiés contre les *Diritti dell' uomo* de *Spedalieri*. La *Nouv. Biogr. génér.*

SPEE. *Voy.* SPE.

SPEED (Jean), géographe et historien anglican, né à Farrington, dans le comté de Chester, en 1552, d'une famille pauvre, mort à Londres

Digitized by Google

l'an 1629, a laissé, outre quelques ouvrages de géographie et d'histoire : *The Cloud of witnesses, or the Genealogies of Scripture*, c'est-à-dire *La Nuée de témoins ou les Généalogies de l'Écriture*; Londres, 1616, in-8°; mais déjà imprimée l'an 1611 à la tête d'une nouvelle traduction de la Bible. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Wood, *Athenæ Oxonienses*. Chalmers, *General biogr. Dictionary*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

SPEET (Jean-Pierre), né à Augsbourg, de parents catholiques, mort à Amsterdam vers 1701. Il s'appliqua beaucoup à la langue hébraïque, dans laquelle il devint très-habile. Son esprit inconstant le fit passer successivement du catholicisme au luthéranisme, et du luthéranisme à la secte des mennonites; puis, renonçant à toutes les communions chrétiennes, il se fit juif à Amsterdam, où il changea son nom en celui de *Moïse German*. Quoiqu'il n'ait pas abjuré le judaïsme, il paraît qu'il ne fut pas meilleur juif qu'il n'avait été bon chrétien. On l'a même violemment soupçonné d'avoir fini par être athée. Les Juifs, a-t-on prétendu, l'ont empoisonné, parce qu'ils ne le croyaient pas sincèrement attaché à leur religion et qu'il se moquait des fables et des absurdités du Talmud. Speet a aidé Knorr de Rosenroth dans son édition de la *Cabbala denudata*, et a publié en vers alcaïques latins une traduction assez élégante de l'ode intitulée : *Mi camocha?* c'est-à-dire *Qui est comme toi? Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SPEGEL (Haquin), archevêque protestant suédois, né à Ronneby en 1645, mort à Upsal en 1713, devint en 1672 prédicateur de la reine douairière, puis premier prédicateur de la cour et confesseur de Charles XI. Il occupa successivement les évêchés de Skara et de Linkœping, puis l'archevêché d'Upsal. On a de lui, outre un poëme intitulé *L'Œuvre et le repos de Dieu; le Paradis fermé ou perdu*, et *le Paradis ouvert et retrouvé*, quelques autres poésies : 1° des *Prières pour le service divin*; — 2° une *Bible des enfants*; — 3° un *Catéchisme*, qui n'obtint pas l'approbation du clergé et fut même défendu; — 4° *Histoire ecclésiastique de la Suède*; Linkœping, 1707-1708, 2 vol., avec un vol. de *Preuves justificatives*; Upsal, 1716; ces ouvrages sont écrits en langue suédoise. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1708 et 1709. *Supplément*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SPELLO. *Voy.* HISPELLUM.

I. **SPELMAN** (Henry), anglican, antiquaire, né à Congham, dans le comté de Norfolk, en 1562, mort à Londres en 1641, fut haut shériff du Norfolk, passa en Irlande pour y régler, en qualité de commissaire, les différends relatifs aux titres domaniaux, et fut aussi requis de coopérer à l'enquête sur les droits exigés à tort dans toutes les cours d'Angleterre, tant civiles qu'ecclésiastiques. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De non Temerandis Ecclesiis*; Londres, 1613, 1615, in-8°; — 2° *Concilia, decreta, leges Ecclesiæ Angliæ*; Londres, 1639, tom. Ier, in-fol.; le tom. II, 1664, in-fol., est dû à W. Dugdale; mais ce n'est qu'en 1737 que David Wilkins a terminé ce recueil, en donnant une édition plus ample que la première; car elle a 4 vol. in-fol.; elle contient tous les conciles qui se sont tenus dans la Grande-Bretagne et l'Irlande parmi les catholiques et les sectaires, depuis l'an 946 jusqu'à l'an 1717. Voici le titre de cette nouvelle édition : Spelman (Henry), *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ, nunc edita cum illustrationibus* Dav. Wilkins; London, 1737, 4 vol. in-fol.; — 3° *De Sepultura*, Londres, 1641, in-4°; — 4° *History of sacrilege*; ibid., 1698, in-8°. *Voy.* Du Cange, *Glossar. ad aut. med. et infim. lat. in præf.*, n. 63. Le *Journ. des Savants*, 1665. Edm. Gibson, *Life of sir H. Spelman*, à la tête des *English Works*. Wood, *Athenæ Oxonienses*. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SPELMAN** (Jean), fils aîné du précédent, mort à Oxford en 1643, partagea les goûts et les travaux de son père. Outre la *Vie d'Alfred le Grand*, on a de lui : *Psalterium Davidis latino-saxonicum*; Londres, 1640, in-4°; tiré d'un ancien manuscrit de la bibliothèque de son père, et collationné sur trois autres exemplaires. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SPENCER** (Guillaume), anglican, né à Cambridge, membre du collége de la Trinité au XVIIe siècle. On a de lui une bonne *Édition grecque et latine du Traité d'Origène contre Celse, et de la Philocalie*, avec des notes pleines d'érudition. Cet ouvrage a paru à Cambridge l'an 1658, in-4°. La version des VIII livres contre Celse est celle de Gelenius.

II. **SPENCER** (Jean), théologien anglican, né à Bocton, dans le Kent, en 1630, mort à Cambridge l'an 1695, entra dans les ordres, devint l'un des prédicateurs de l'université, fut élu principal du collége du Corps de Christ, et remplit plusieurs bénéfices, entre autres une prébende à Ely. Il était profondément versé dans la langue hébraïque. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Discourse concerning prodigies*; Londres, 1663, 1665, in-8°; — 2° *De Legibus Hebræorum ritualibus et earum rationibus lib. III*; Cambridge, 1685, 2 vol. in-fol.; la Haye, 1686, in-4°; Leipzig, 1705, 2 vol. in-4°; Cambridge, 1727, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage est vraiment remarquable par l'érudition, les recherches et les choses curieuses qu'il renferme. L'auteur s'est proposé d'y expliquer les cérémonies des Hébreux d'après les lumières de la raison, et de venger la Divinité de l'accusation de caprice et d'arbitraire, que la singularité de ces lois a fait porter contre elle par les ignorants et les incrédules. Or il crut atteindre son but en cherchant l'origine de beaucoup de cérémonies dans celles des païens dont les Hébreux étaient environnés; mais, quelques spécieux que soient les arguments sur lesquels il étaie son opinion, nous croyons avec une foule de savants de premier ordre, que ses principes, dangereux d'ailleurs, ne sauraient trouver grâce aux yeux d'une saine et rigoureuse critique. *Voy.* le Nève, *Fasti Eccles. anglican. Biblioth. anglican.*, tom. XII et XIV, etc. Moréri, édit. de 1759. Le *Journ. des Savants*, 1686, 1695, 1709. *Supplém.*, 1725 et 1733. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SPENER (Philippe-Jacques), théologien protestant, né à Ribeauvillé, en Alsace, l'an 1635, mort à Berlin en 1705, se livra à l'étude des langues orientales, obtint en 1663, à Strasbourg, une place de prédicateur, et devint en 1666 premier pasteur à Francfort. En 1686, il accepta les emplois de prédicateur de la cour de Dresde, de confesseur de l'électeur de Saxe et de membre du consistoire supérieur. Il est regardé comme le fondateur des *Piétistes*; mais il n'a fait que renouveler cette secte, qui a dû son origine à Gaspard de Schwenckfeld, mort en 1561, et qui depuis un certain temps était tombée en oubli. Spener avait acquis une si grande réputation par son éloquence, la pureté de ses mœurs et sa piété, que le sénat de Francfort-

Digitized by Google

sur-le-Mein lui offrit, en 1666, la première place parmi les pasteurs de cette ville. Il y séjourna vingt ans; et, convaincu que les froides prédications qui constituaient l'essence du culte protestant ne pouvaient produire beaucoup d'effet sur les masses, il institua chez lui des assemblées particulières dans lesquelles, après des actes de dévotion, il répétait d'une manière simple et très-abrégée le contenu de ses sermons, et expliquait quelques versets du Nouveau Testament. Afin de mieux éclairer ceux qu'il instruisait, il leur permettait d'exposer leurs doutes et de demander des éclaircissements. Les femmes étaient admises à ces exercices, mais sans pouvoir être vues de l'auditoire. On appelait ces réunions des *colléges de piété*; il se forma des assemblées pareilles dans plusieurs villes d'Allemagne. Depuis 1679 il devint en butte à de vives attaques, provoquées par une préface qu'il mit en tête d'une nouvelle édition de la *Postille* d'Arndt, et où il censurait les mœurs des classes élevées. Il fit apporter de notables améliorations à l'enseignement théologique de Leipzig et à la manière de catéchiser de toute la Saxe. En 1689, il tomba en disgrâce pour avoir adressé à l'électeur Jean Georges III une lettre respectueuse, mais énergique, où il lui reprochait le débordement de ses mœurs. Il ne cessa de s'élever fortement contre le principe de la justification par la foi seule, et d'insister sur la nécessité des bonnes œuvres pour l'accomplissement du salut; ce qui le fit accuser de se rapprocher de l'Église romaine. Les docteurs de Wittemberg allèrent plus loin contre lui : ils publièrent un ouvrage dans lequel ils dénoncèrent 264 thèses hérétiques extraites de ses livres. On a de Spener un grand nombre d'écrits historiques, héraldiques et théologiques; les deux premières classes sont en latin, la troisième est en allemand, à l'exception des *Pia Desideria*, livre dans lequel l'auteur s'efforce de démontrer la nécessité d'une réforme générale dans tous les états de la société, et particulièrement parmi les ecclésiastiques, dont les études n'étaient dirigées, disait-il, que pour faire briller les prédicateurs dans les disputes religieuses, au lieu de les pénétrer de cet esprit de charité, d'humilité et des sentiments pieux qui édifient les fidèles. Parmi ses ouvrages théologiques nous citerons: 1° *Le Sacerdoce spirituel;* Francfort, 1677, in-12; Stuttgart, 1851, in-8°; — 2° *Pia desideria;* Stuttgart, 1675, in-12; souvent réimprimé; en dernier lieu à Dresde, 1846; — 3° *Sermons de pénitence;* ibid., 1678-1710, 3 vol. in-4°; — 4° *Nécessité du christianisme pratique;* ibid., 1679, 1721, in-4°; — 5° *La Paix intérieure et spirituelle;* ibid., 1685, in-12; — 6° *Doctrines des dogmes évangéliques;* ibid., 1688, in-4°; — 7° *Questions théologiques;* Halle, 1700-1721, 5 vol. in-4°; c'est un recueil de cas de conscience; — 8° *Sermons sur les Évangiles des dimanches;* ibid., 1706-1709, 2 vol. in-4°; — 9° *Opuscules spirituels;* Leipzig, 1741, 2 vol. in-4°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. Un résumé des doctrines de Spener a paru à Stuttgart, 1714, in-8°, sous le titre de *Der Spenerschen Schriften Kern. Voy.* Haag frères, protestants, *France protestante*, où on trouve, outre une appréciation des doctrines religieuses de Spener, une liste détaillée de ses écrits. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér. Compar.* notre art. PIÉTISTES.

SPÉRA. *Voy.* SPIERA.

SPÉRAT (Saint), chef des martyrs scillitains en Afrique, fut arrêté comme chrétien avec ses compagnons, et conduit à Carthage pour y être jugé par le proconsul Saturnin, sous l'empire de Sévère. Ce juge, les ayant inutilement pressés de sacrifier aux dieux, les envoya en prison et les condamna à perdre la tête; ce qui fut exécuté le 17 juillet, jour auquel l'Église les honore. *Compar.* SCILLITAINS.

SPEUSIPPE (Saint), avait deux frères jumeaux, Eleusippe et Meleusippe; ils vivaient au IIe ou au IIIe siècle, et ils furent convertis avec lui à la religion chrétienne par leur grand'mère paternelle, nommée *Léonille*, assistée d'un confesseur appelé *Macaire*. Ils furent arrêtés comme chrétiens par le magistrat païen, qui les fit brûler vifs. Néon, le greffier et Turbon, son collègue, furent convertis à la vue de leur constance, aussi bien qu'une femme mariée, *Jonille* ou *Junilie*, et tous trois furent couronnés par le martyre peu de jours après, avec Léonille. *Compar.* LÉONILLE.

SPIERA ou SPERA (Ambroise), de l'Ordre des Servites, né à Trévise, a laissé quarante-cinq *Sermons des fleurs de la sagesse pour le Carême;* Venise, 1485; Bâle, 1510.

I. **SPINA ou DE L'ESPINE** (Alphonse), florissait en Espagne dans le XVe siècle. L'abbé Labouderie, que nous suivons ici, dit qu'on croit généralement qu'il avait été juif, que quelques écrivains sont d'un avis contraire, mais qu'on s'accorde à dire qu'il fut religieux de l'Observance de Saint-François, recteur de l'université de Salamanque, et chargé par quelques évêques de la recherche des hérétiques dans leurs diocèses. Le même écrivain ajoute : « C'est mal à propos que le *Dictionnaire universel* avance que Spina avait exercé les fonctions d'inquisiteur à Toulouse en 1459, puisque ce religieux déclare lui-même qu'il était alors à Valladolid, où il travaillait à son ouvrage. C'est aussi sans fondement que Bayle le fait évêque d'Orense. Nous avons de lui : *Fortalitium fidei in universos christianæ religionis hostes; Judæorum et Saracenorum non invalido brevis nec minus lucidi compendii vallo rabiem cohibens; Fortitudinis turris non abs re appellatum quinque turrium inexpugnabilium munimine radians : succincte admodum et adamussim quinque partium librorum farragine absolutum;* Nuremberg, 1494, 1498; Lyon, 1511, 1525, in-4°. Cette apologie de la religion chrétienne, louée par Mariana, Wading, Cave, Wolf, Bullet et Rodriguez de Castro, dédaignée par Ellies-Dupin et la plupart des *Dictionnaires historiques*, nous paraît avoir été assez justement appréciée par Richard Simon (*Biblioth. crit.*, tom. III, p. 316). « L'auteur du *Fortalitium fidei*, dit-il, n'est pas savant dans la connaissance des rabbins, tant pour leurs ouvrages que pour ce qu'il rapporte d'eux... Il y a de l'excès dans la plupart des choses qu'il attribue aux Juifs. Il raisonne beaucoup mieux dans les extraits qu'il tire de leurs livres, qui sont pleins de rêveries et d'extravagances, quoiqu'il en excuse une partie. Il y a plus de vérité dans ce qu'il ajoute touchant les États et royaumes d'où les Juifs ont été chassés : c'est un fait purement historique... Mais à l'égard des miracles qui se sont faits parmi nous au sujet des Juifs, il en faut diminuer au moins la moitié... Parmi un assez grand nombre de faits que renferme cet ouvrage, il y en a plusieurs qui méritent d'être lus, et qu'on ne trouvera pas facilement ailleurs : il s'étend assez au long sur les guerres qui ont été entre les chrétiens et les Sarrasins. » *Voy.* Labouderie, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

II. **SPINA** (Barthélemy), dominicain, né à Pise, mort à Rome en 1546, fut professeur de

Digitized by Google

théologie à Bologne et à Padoue, maître du Sacré-Palais, et un des cinq que le pape Paul III choisit pour assister à la Congrégation destinée à examiner les questions que les Pères du concile de Trente proposaient au Saint-Siége. On a de lui divers ouvrages, tant philosophiques que théologiques, entre autres : 1° *Propugnaculum Aristotelis de immortalitate animæ contra Thomam Cajetanum;* — 2° *Quæstio de ordine sacro;* — 3° *Quæstiones tres de Deo contra Cajetanum;* — 4° *Tractatus de Conceptione B. Mariæ Virginis, adversus Cajetanum;* — 5° *Quæstio de simoniaca redemptione vacationis Ecclesiæ;* — 6° *Quæstio de forma Baptismi;* — 7° *De Necessitate Baptismi parvulorum;* — 8° *De Forma consecrationis sanguinis Christi.* Les *Œuvres complètes* de Spina ont paru à Venise, 1519, tom. I, et 1535, t. II et III. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 126 et suiv. Richard et Giraud, qui indiquent plusieurs autres écrits de Barthélemy Spina.

III. **SPINA** (*Joannes de*) ou **SPINÆUS**, dont les ouvrages sont à l'*Index* de Clément VIII, est le même que **L'ESPINE** (Jean de). *Voy.* ce dernier mot.

SPINALONGUA. *Voy.* CHERSONÈSE, n° III.

SPINCKES (Nathaniel), théologien, né à Castor, dans le Northamptonshire, en 1653 ou 1654, mort l'an 1727, était au collége de la Trinité, à Cambridge, lorsque son père le laissa héritier d'une grande fortune et d'une bibliothèque considérable. On a de lui des ouvrages de controverse relatifs au catholicisme en Angleterre, et pour la défense du Saint-Siége. Le plus estimé est l'*Homme malade visité*; 1712. On a publié ses *Œuvres complètes*, dont la 6e édit. est de 1775, avec une *Notice historique* et le portrait de l'auteur. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SPINELLI (François-Marie), prince de Scalea, né en 1686 à Murano en Calabre, mort à Naples l'an 1752, s'appliqua surtout à la philosophie, et devint un sectateur ardent de Descartes, qu'il défendit contre ceux qui l'accusaient d'avoir attaqué Platon et préparé des armes pour Spinosa. Il publia dans ce sens un livre qui fit éclore une quantité d'écrits pour et contre ses opinions; mais il ne prit aucune part à cette querelle, satisfait d'avoir atteint son but, qui était de voir les cartésiens rêver tranquillement à leurs tourbillons. Il a laissé : 1° *Reflessioni sulle principali materie della prima filosofia;* Naples, 1733, in-4°; c'est une réponse au livre de Paul-Matthieu Doria, intitulé : *Discorsi critici filosofici intorno alla filosofia degli antichi e de' moderni;* — 2° *De Origine mali;* ibid., 1750, in-8°; — 3° *De Origine boni;* ibid., 1753, in-8°; les deux dernières Dissertations sont une réfutation de l'article de Bayle sur les *Manichéens. Voy.* la *Vie* de Spinelli, écrite par lui-même, et insérée dans la *Raccolta Calogerana*, t. XLIX, p. 465, et son *Éloge* funèbre, par J.-B. Cirillo; Naples, 1774. La *Nouv. Biogr. génér.*

SPINOSA (Baruch, c'est-à-dire Benoit), célèbre athée et chef des panthéistes modernes, naquit à Amsterdam, d'un juif portugais, en 1632, et mourut l'an 1677 à la Haye. Doué d'un esprit actif et inquiet, Spinosa se livra de bonne heure à des spéculations qui ne servirent qu'à l'égarer. Il soutient hardiment dans ses ouvrages qu'il n'y a dans l'univers qu'une seule substance, et que cette substance unique est douée d'une infinité d'attributs, et, entre autres, de la pensée et de l'étendue. Il assure ensuite que tous les corps qui se trouvent dans l'univers sont des modes et des modifications de cette substance en tant qu'étendue, et que les âmes des hommes, par exemple, sont des modes de cette substance en tant que pensée. Il donne à cette substance le nom de Dieu; il attribue tout ce qui existe à une aveugle nécessité. Ce système n'est que l'assemblage de plusieurs absurdités des anciens. Mais s'il n'y a qu'une seule substance, et que cette substance soit Dieu, elle est à la fois pensante et matérielle, libre et contrainte, heureuse et souffrante; le sujet enfin des modalités les plus diverses et les plus contradictoires; elle réunit en soi les perfections et les défauts, le bien et le mal, les vices et les vertus, toutes les incompatibilités, toutes les répugnances les plus formelles; c'est le même être qui contient dans sa substance les oppositions, les contrariétés, les discordes. Aussi Spinosa, pour voiler, s'il est possible, l'absurdité de son hypothèse, affecte d'employer, dans ses prétendues démonstrations, des termes dont le sens est indéterminé, obscur, et souvent inintelligible. On a cru justifier Spinosa en disant que son système n'est pas un athéisme formel; que si son auteur a mal conçu la Divinité, il n'en a pas nié l'existence; qu'il n'en parlait même qu'avec respect. Mais dès que ce système entraîne absolument les mêmes conséquences que l'athéisme pur, qu'importe ce qu'a pensé d'ailleurs Spinosa? Ses contradictions ne remédient nullement aux fatales influences de sa doctrine; s'il ne les a pas vues, c'était un insensé stupide. Il a composé plusieurs ouvrages; mais les deux qui ont fait le plus de bruit sont : 1° *Tractatus theologico-politicus;* Amsterdam, 1670. Ce traité a été traduit et publié en français sous les titres suivants : *Réflexions curieuses d'un esprit désintéressé sur les matières les plus importantes au salut, tant public que particulier;* Cologne, 1678, in-12. *Traité des cérémonies superstitieuses des Juifs, tant anciens que modernes;* Amsterdam, 1673, in-12. *La Clef du sanctuaire;* — 2° *Opera posthuma;* 1677, in-4°. Ces *Œuvres posthumes* ont été condamnées par deux décrets de la S. Congrégation de l'*Index*, dont l'un est daté du 13 mars 1679, et l'autre du 29 août 1690. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, au mot SPINOSISME. Richard et Giraud, qui citent un certain nombre d'auteurs qui ont parfaitement réfuté Spinosa. La *Nouv. Biogr. génér.* en cite également plusieurs dans l'excellent article qu'elle a consacré au théologien panthéiste. L'*Encyclopédie catholique.*

SPINOSISME, SPINOSISTE. On appelle *spinosisme* le système de panthéisme athée imaginé par Spinosa, et *spinosiste*, le partisan du spinosisme. *Compar.* l'art. précédent.

SPIRATION. C'est une des relations d'origine en Dieu. Les théologiens distinguent en Dieu la *spiration active* et la *spiration passive*. La première est la relation par laquelle le Père et le Fils sont rapportés au Saint-Esprit, qu'ils produisent par un acte d'amour mutuel. La seconde est la relation par laquelle le Saint-Esprit est rapporté au Père et au Fils, comme procédant de l'un et de l'autre.

I. **SPIRE** ou **EXUPÈRE** (Saint), évêque de Bayeux. L'Église de Bayeux, en basse Normandie, se reconnait redevable de la lumière de l'Évangile à saint Exupère, qu'en France on appelle vulgairement *saint Spire*. C'est à quoi se réduit presque tout ce que l'on connait de ce saint, que plusieurs savants ne placent qu'à la fin du IVe siècle. Son corps fut apporté vers l'an 912 à Corbeil, petite ville du diocèse de Versailles, qui l'a choisi pour son patron. On fait sa fête

Digitized by Google

principale le 1er août, que l'on prend pour le jour de sa mort.

II. **SPIRE** (*Spira Nemetum*, *Nemetes* ou *Noviomagus*), ville épisc. d'Allemagne, sous la métropole de Mayence, à dix lieues de Worms. Elle est célèbre par la diète que l'empereur Charles V y tint en 1529, et dans laquelle les luthériens, après avoir protesté contre les édits précédents touchant la religion, prirent depuis le nom de *protestants*, qui leur est resté. En vertu du concordat passé entre le Saint-Siége et la Bavière le 5 juin 1817, l'évêché de Spire, qui n'existait plus, fut rétabli et mis sous l'archevêché de Bamberg. Le premier évêque de Spire, Jessé, assista en 346 au concile de Cologne, dans lequel fut déposé Euphrate, évêque de cette ville, accusé d'arianisme. L'an 1338 il s'est tenu un concile à Spire. *Voy.* Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 221. Raynaldi, ad ann. 1338. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 301-304. Le *Diction. de la théol. cathol.* L'abbé André, art. BAVIÈRE.

SPIRIDION (Saint), évêque de Trémithonte, en Chypre, acquit le glorieux titre de confesseur de Jésus-Christ dans les persécutions excitées en Orient, depuis l'an 303 jusqu'en 320, par les empereurs Dioclétien, Galère, Maximien et Licinius. La simplicité, la douceur, la charité et le désintéressement faisaient le caractère de saint Spiridion. Il assista au premier concile général de Nicée en 325, et vingt-deux ans après à celui de Sardique, où la foi de Nicée fut confirmée. Les Grecs font sa fête le 12 décembre, et les Latins le 14. *Voy.* Socrate, l. I, c. VIII. Sozomène, l. I, c. XVI.

SPIRITES, secte qui se forma en 1848 dans la famille Fox, de Rochester, et devint très-nombreuse dans l'Amérique du Nord. La maison de Fox, disait-on en 1848, était hantée par des esprits dont les jeunes filles de Fox prétendaient entendre la voix formidable, semblable au tonnerre. Bientôt il ne fut question dans toute l'Amérique que des *Rappings* (*frappants* ou *frappeurs*) et du *spiritual Knocking* (*bruit, tapage des esprits*) de Rochester. Mettant à profit leur merveilleux commerce avec les esprits, les filles de Fox parcoururent tous les États de l'Amérique du Nord, donnant des conseils à cinq francs la séance, faisant entendre à ceux qui le désiraient la voix des esprits, en se réservant toutefois la traduction de leurs paroles. Elles eurent bientôt de nombreux partisans, parmi lesquels on compte l'honorable Hammond, le révérend Scott, ministres de la parole et très-estimés parmi leurs coreligionnaires. Ils entendirent des esprits et les firent parler. Il s'établit un échange de lettres entre le monde invisible et le monde visible. Washington, Franklin et bien d'autres morts renommés correspondirent avec le monde que nous habitons comme on corresponde d'outre-mer avec le vieux continent. Il parut même un journal dont les principaux rédacteurs étaient des morts qui écrivaient ou dictaient leurs articles. Le révérend Scott s'en alla, suivi de douze apôtres, prêchant la nouvelle doctrine des esprits, et s'établit d'abord sur une haute montagne. Là on fit des lectures régulières des lettres des morts, ou plutôt on donna des séances dans lesquelles, en présence d'un public curieux, les esprits exécutaient leurs manœuvres, au commandement des spirites qui les évoquaient. Déjà on songeait à un congrès universel des esprits, auquel on devait convoquer ceux de l'ancien monde, etc. On peut lire un récit détaillé à ce sujet dans la *Gazette universelle* (*Allgem. Zeitung*) du 26 septembre 1852, intitulé : *Une Visite aux esprits frappeurs au delà de l'Océan. Voy.* l'*Ami de la Religion* du 17 juin 1852. Gams, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, où nous avons pris notre article.

SPIRITI (Salvator), biographe, né à Cosenza en 1712, mort l'an 1776, a laissé plusieurs ouvrages, parmi lequels nous citerons : 1° *Dialogo de' morti o sia Trimerone ecclesiastico-politico, in dimostrazione de' diritti del principato e del sacerdozio;* Naples, 1770, in-8°; c'est une réponse à l'ouvrage du P. Mamachi intitulé : *Del Diritto libero della Chiesa d'aquisture e di possedere beni temporali;* — 2° *Mamachiana, per chi vuol divertissi* (anonyme); Gelopoli (Naples), 1770, in-8°; c'est un mélange de prose et de vers latins et italiens contre le même P. Mamachi. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Ital. illustri*, tom. VIII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SPIRITUALISME et **SPIRITUALISTE** se prennent souvent dans le sens opposé à celui de *matérialisme*, *matérialiste;* mais souvent aussi ils s'emploient pour exprimer une doctrine mystique exagérée, un excès, un abus de la spiritualité; ou, comme le dit Mayer, le spiritualisme est une théorie philosophique qui accorde trop à l'esprit, et pas assez à la matière. C'est ainsi que les montanistes, les gnostiques et les manichéens étaient de vrais spiritualistes dans cette dernière acception du mot, quand ils proclamaient que la matière est le mal, et qu'ils concluaient de là le rejet du mariage, la défense du vin, l'abstinence absolue de la chair. Tel était encore le spiritualisme des bogomiles, qui, entre autres erreurs de cette nature, rejetaient jusqu'aux sacrements, parce que ce sont des actes sensibles, et considéraient le suicide comme le moyen le plus prompt de se perfectionner; car il affranchit en une fois et entièrement l'âme de son esclavage en la délivrant du corps, qui est sa prison. *Voy.* Mayer, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

SPIRITUALITÉ, terme de métaphysique opposé à matérialité, c'est-à-dire à la qualité de ce qui est matériel. Il se dit aussi de la théologie mystique, de celle qui regarde la nature de l'âme, la vie intérieure.

SPIRITUEL (LE), en termes de bénéfice, signifie les fonctions saintes qu'un bénéficier est obligé de remplir, comme prier, célébrer l'office divin, administrer les sacrements, etc., non-seulement parce que l'esprit doit avoir plus de part à ces fonctions que le corps, mais encore parce qu'elles ont pour objet l'avantage des âmes et leur salut éternel. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

SPIRITUELS, nom qui a été commun à plusieurs hérétiques, soit qu'ils l'aient pris eux-mêmes, soit qu'il leur ait été donné par les autres; 1° les valentiniens se nommaient *spirituels*, et appelaient les catholiques *psychiques*, comme qui dirait *animaux:* 2° les disciples d'Amaury, qui parurent en France vers l'an 1214, prirent aussi le nom de *spirituels;* 3° le même nom fut donné, dans le XIVe siècle, à ceux des Frères Mineurs qui, par zèle d'abord pour l'observance exacte de la règle de Saint-François, et ensuite par opiniâtreté mêlée d'hérésie, firent schisme dans cet Ordre, et soutinrent que le pape n'avait pas plus le pouvoir d'expliquer ou de modifier la règle de Saint-François que l'Évangile même. Jean XXII les condamna avec les fratricelles, les bizoques et les béguins, par une bulle qu'il donna en 1317; 4° il y a aussi une secte de protestants qu'on nomme *spiri-*

Digitized by Google

tuels. Voy. Pratéole, *Hist. des hérésies,* art. NUDIPEDES SPIRITUALES, Paris, 1697. Wading, *Annal. Ord. Minor.,* ad ann. 1254, 1256, 1297. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SPITHOLD (Egbert), chanoine de Cologne, né à Zutphen, mort en 1627, a laissé : 1° *Exercices de piété;* Anvers, 1604; — 2° *Méditations sur la Passion et la Résurrection de Notre-Seigneur;* ibid., 1612.

SPITTLER (Louis-Timothée, baron de), ministre du roi de Wurtemberg, né à Stuttgart en 1752, mort l'an 1810. Destiné à l'état ecclésiastique, il parcourut toutes les classes du gymnase de cette ville. Après cela il étudia à Tubingue, fréquenta encore pendant deux ans quelques cours à Gœttingue, et fut nommé en 1777 répétiteur au séminaire protestant de Tubingue. En 1779 il fut nommé professeur ordinaire de philosophie à Gœttingue. On a de lui quelques écrits, entre autres : 1° *Examen critique du soixantième canon du concile de Laodicée;* Bremen, 1777, in-8°; — 2° *Histoire du droit canon jusqu'au temps du faux Isidore;* Halle, 1778, in-8°; — 3° *Abrégé de l'Histoire de l'Église chrétienne;* Gœttingue, 1782, in-8°, 4° édit.; ibid., 1806, in-8°. Tous ces ouvrages de Spittler sont en allemand. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SPITZEL (Gottlieb ou Théophile), en latin *Spizelius,* protestant, né à Augsbourg en 1639, mort l'an 1691, se distingua de bonne heure par son érudition, et remplit jusqu'à sa mort les fonctions pastorales. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Elevatio relationis Montesinianæ de repertis in America tribubus Israeliticis;* Bâle, 1661, in-8°; c'est une réfutation du traité *Spes Israelis,* dont l'auteur, Manassès-ben-Israël, affirmait que des tribus juives étaient établies en Amérique de temps immémorial; 2° *Scrutinium atheismi historico-ætiologicum;* Augsbourg, 1663, in-8°; ouvrage qui a beaucoup de rapport avec le traité *De Atheismo* de G. Voet; — 3° *Vetus Academia Jesu Christi;* ibid., 1671, in-4°; recueil de vingt-deux notices de pieux personnages; — 4° *Felix Litteratus ex infelicium periculis et casibus, sive de vitiis litteratorum Commentationes;* cet ouvrage et les suivants ont été mis à l'*Index;* — 5° *Infelix Litteratus, sive de vita et moribus litteratorum;* — 6° *Litteratus felicissimus sacræ metanoeæ proselytus, sive de conversione litteratorum Commentarius;* — 7° *Pius litterati hominis Secessus, sive a profanæ doctrinæ vanitate ad sinceram pietatem manuductio;* — 8° *Selecta Doctorum veterum, Scriptorumque ecclesiasticorum de vera sinceraque ad Deum conversione Monumenta.* (Decr. 29 maii 1696; ce décret s'applique aux cinq derniers ouvrages précédents.)

SPOELBERG (Guillaume), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Bruxelles en 1569, mort à Malines l'an 1633, devint définiteur de la province de Flandre, et gardien dans diverses maisons de son Ordre. Il jouissait d'une certaine réputation comme prédicateur. On a de lui : 1° *Le Miroir de la conscience;* — 2° *Exercices sur les mystères et les cérémonies du sacrifice de la messe;* — 3° *Méditations sur la bonté de Dieu;* — 4° *Méditations sur quarante actions de la sainte Vierge;* — 5° *Instruction catholique opposée au Catéchisme* de Philippe de Mornay; — 6° *Grand Catalogue des saints et des saintes des trois Ordres fondés par saint François;* — 7° *Le Triomphe des saints du Tiers-Ordre de Saint-François;* ces ouvrages sont écrits en flamand; les suivants sont en latin; — 8° *Le Miroir de la vie de saint François et de ses compagnons;* Anvers, 1620, in-8°; — 9° *Manuel des Frères Mineurs;* — 10° *Sermons pour les dimanches, les fêtes et les féries de l'année;* 1626 et 1632, in-4°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.,* édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 422. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.,* tom. II, p. 47. Richard et Giraud.

SPOERKEN. *Voy.* SPORK.

SPOHN (Théophile-Leberecht), protestant, orientaliste, né à Eisleben en 1756, mort à Wittemberg l'an 1794, fut successivement prédicateur à l'église Saint-Pierre à Leipzig, prorecteur du gymnase de Dortmund, et professeur de théologie à Wittemberg. On a de lui : 1° *De Ratione textus biblici in Ephraimi Syri commentariis obvii ejusque usu critico;* Leipzig, 1786, in-4°; — 2° *Comment l'âme agit après la mort;* en allemand; Dortmund, 1791, in-4°; — 3° *Jeremias vates;* Leipzig, 1794, in-8°. Il a revu et augmenté le *Lexicon græco-latinum in Novum Testamentum* de Schœttgen; Leipzig, 1790, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

SPOLETTE (*Spoletum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Rome, située à vingt lieues de Rome, vers le nord-est. Son premier évêque, saint Brice, fut ordonné par saint Pierre. L'an 1234, un concile fut assemblé dans cette ville pour le recouvrement de la Terre-Sainte. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.,* tom. I, p. 1250. La Regia, t. XXVIII. Labbe, t. XI. Hardouin, t. VII. De Commanville, Ire *Table alphabét.,* p. 221-222. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXIX, p. 19-120. Spolette est maintenant un archevêché.

SPOLIATION. « L'Église de France, dit avec raison l'abbé André, possédait à l'époque de la révolution de 1789 d'immenses richesses, qu'elle avait acquises de la manière la plus légitime. (*Voy.* ACQUISITIONS, BIENS D'ÉGLISE.) Mais, par la plus inique de toutes les *spoliations,* l'État, de sa propre autorité et par le seul droit de la force, s'appropria tous les biens de l'Église, dont la valeur s'élevait à plus de trois milliards. et les revenus à plus de cent cinquante millions. Elle consomma cette *spoliation* sacrilége par le décret du 2 novembre 1789... De ce que l'État avait la force matérielle en main, il ne s'ensuit pas qu'il ait agi selon la justice; car, s'il en était ainsi, il n'y aurait aucune différence entre la force et le droit, et alors il faudrait effacer le mot de morale du code des nations. « Quand un peuple est soulevé par la révolte et désorganisé par l'anarchie, dit Mgr Parisis, évêque de Langres (*Des Empiétements,* partie II, c. IV), il se livre à des actes violents, qu'il faut bien subir en fait, comme on subit un orage, mais qu'il serait souverainement imprudent et faux de reconnaître ensuite en droit comme des actes réguliers. » La *confiscation* des biens ecclésiastiques eut absolument le même principe que le pillage des églises, l'anarchie; or qui oserait dire que de nos jours la dévastation de Saint-Germain-l'Auxerrois et la démolition de l'archevêché de Paris aient été des opérations régulières et légitimes? Un gouvernement qui consacrerait un pareil principe inviterait le peuple à venir, au premier accès de colère, dévaster et démolir le château des Tuileries. Dire que cette confiscation est un acte malheureusement consommé et d'une réparation difficile, cela peut se soutenir; mais dire que l'on a fait une action légitime en mettant la main sur le bien d'autrui, et en disant tout seul ce bien est à moi, c'est abjurer toute justice et toute raison. » Nous ajouterons, nous, que c'est la justification et la réalisation pure et simple de la fameuse maxime *la propriété c'est le vol;* car acquérir la propriété de cette manière et

Digitized by Google

à ce titre, c'est évidemment *voler*. Jamais Proudhon n'a donné d'autre sens à son mot, devenu si célèbre; personne ne le sait mieux que nous. *Voy.* l'abbé André, dont nous voudrions pouvoir reproduire en entier l'excellent article.

I. **SPONDE** (Henri de), en latin *Spondanus*, évêque de Pamiers, né à Mauléon de Soulé, bourg de Gascogne, en 1568, mort à Toulouse l'an 1643, eut pour parrain Henri de Bourbon, depuis Henri IV. Il se rendit très-habile dans les langues latine et grecque, ainsi que dans le droit canon et civil, et devint maître des requêtes. La lecture des livres de controverse de du Perron et de Bellarmin lui ayant ouvert les yeux, il abjura le calvinisme en 1595. Il accompagna à Rome le cardinal de Sourdis, en 1600, reçut les ordres sacrés, et fut nommé par Louis XIII à l'évêché de Pamiers, en 1626; mais il refusa cette dignité, et ne l'accepta que sur l'ordre du pape Urbain VIII. Il n'oublia rien pour convertir les hérétiques de son diocèse. On a de lui : 1° *Les Cimetières sacrés;* Bordeaux, 1596; Paris, 1600, in-12; trad. en latin par l'auteur; ibid., 1638, in-4°; ouvrage dans lequel il veut prouver que les protestants n'ont aucun droit de se plaindre du refus de l'Église d'admettre leurs morts dans les cimetières catholiques; — 2° *Annales ecclesiastici Baronii in epitomen redacti;* ibid., 1612, in-fol.; — 3° *Annales sacri, a mundi creatione usque ad ejusdem redemptionem;* ibid., 1637, 1639, 1660, in-fol.; Cologne, 1640, in-fol.; — 4° *Annalium Baronii Continuatio;* 1197-1640; ibid., 1639, 2 vol. in-fol.; la meilleure édition est celle de Paris, 1639, 6 vol. in-fol.; — 5° *Ordonnances synodales;* Toulouse, 1630, in-8°. *Voy.* le P. Frizon, *Vie de H. de Sponde,* à la tête de la *Continuation des Annales de Baronius.* Perrault, *Hommes illustr.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XI et XX. Moréri, *Diction. histor.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SPONDE** (Jean de), en latin *Spondanus*, frère du précédent, né à Mauléon en 1557, mort à Bordeaux en 1595, abjura le calvinisme avant son frère, et obtint le titre de maître des requêtes. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Déclaration des principaux motifs qui induisent Jean de Sponde à s'unir à l'Église catholique, apostolique et romaine;* Melun, 1594, in-8°; — 2° *Réponse au Traité de Th. de Bèze : Des Marques essentielles de l'Église;* Bordeaux, 1595, in-8°; ouvrage posthume.

SPORK ou **SPOERKEN** (François-Antoine, comte de), un des hommes les plus distingués de la Bohême et l'ornement de la noblesse de ce pays, né en 1662, au château de Hermann-Mestiz, mort l'an 1738 dans sa terre de Kouskous, se montra digne élève des Jésuites, ses maîtres, par son zèle pour la religion. Que d'établissements utiles lui ont dû leur existence! Nous ne citerons que les trois bibliothèques publiques qu'il fonda à Prague, à Lissa et à Kouskous, pour répandre l'instruction parmi ses compatriotes; il fit traduire par ses filles, du français principalement, beaucoup d'ouvrages moraux, qu'il imprima à ses frais, et dont il distribua gratuitement des milliers d'exemplaires; nous citerons, entre autres : 1° *L'École des vertus des chrétiens, par le P. Yves de Paris, capucin, avec les Psaumes de David et les explications de Sacy;* — 2° *Heures du cardinal de Noailles;* — 3° *Consolation d'une âme pieuse contre la terreur de la mort, traduit de l'ouvrage français de Ch. Drelincourt;* — 4° *La Morale chrétienne,* 1712, 2 tom. in-4°. L'auteur de cette *Morale,* Benedict Pictet, avait été professeur à Genève. Les passages peu nombreux qui diffèrent de la doctrine catholique ont été supprimés par le traducteur. *Voy.* Stillerau, *Lebengeschichte der Grafen Spork,* 1725. F. C. G. Herching, *Historisch-litterarisches Handbuch,* etc. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **SPOTSWOOD** ou **SPOTTISWOOD** (John), un des réformateurs de l'Écosse, né en 1509, mort l'an 1585, fit ses études à Glasgow. Lorsque la réforme se propagea en Écosse, les idées nouvelles firent une grande impression sur son esprit; cependant, sentant le danger d'en faire profession dans cette contrée, il se retira en Angleterre, où l'évêque Cranmer le confirma dans ses sentiments. De retour en Écosse vers 1543, il travailla de concert avec d'autres réformés à répandre sa doctrine, et il fut un des principaux collaborateurs du *Livre de discipline et de la profession de foi,* dont le but était d'en assurer le triomphe. Lorsque la religion presbytérienne fut établie, on lui confia les fonctions de surintendant, place qui répondait à celle d'évêque, mais sans titre ni émoluments. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **SPOTSWOOD** ou **SPOTTISWOOD** (John), prélat écossais, fils du précédent, né à Mid-Calder, dans le comté d'Édimbourg, en 1565, mort à Londres l'an 1639, remplaça d'abord son père dans la paroisse de Calder, fut désigné en 1603 pour accompagner Jacques Ier à Londres, et reçut peu après de ce prince l'archevêché de Glasgow et l'entrée au conseil privé d'Écosse. Transféré en 1615 à Saint-André, et décoré du titre de primat, il fut déposé de son siége lors des troubles religieux qui éclatèrent en Écosse, et il dut se réfugier à Newcastle, puis à Londres. On a de lui : *History of the church of Scotland;* Londres, 1655, in-fol. *Voy.* J. Scott, *Lives of the protestant reformers in Scotland;* 1810, in-8°; Chalmers, *Gener. biogr. Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SPOTTUS ou **SPROTTUS** (Thomas), bénédictin, né à Cantorbéry, vivait au XIIIe siècle. Il a écrit : 1° *Cantuariensis Historia;* — 2° *Abbatum sui cœnobii Vitæ et res gestæ,* etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

SPRINGER (Jacques). *Voy.* JACQUES, n° XXXVI.

SPROT (Scem-Tov-Ben-Isaac-Ben), rabbin, né à Tudela vers l'an 1374, fut aussi médecin et philosophe. Il s'est distingué par une grande haine contre les chrétiens. Il a composé contre eux un ouvrage très-violent intitulé : *Pierre de touche,* dans lequel il introduit deux interlocuteurs, dont un juif, sous le nom d'*Unitaire,* et l'autre chrétien, sous le nom de *Trinitaire,* qui finissent par céder la victoire à Moïse. La *Pierre de touche* est divisée en seize sections, partagées chacune en plusieurs chapitres, qui traitent successivement de la loi judaïque, de la loi de Moïse, des prophéties d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel, des Proverbes, de Daniel, de Job, des Histoires talmudiques, de la Foi chrétienne, de l'Évangile, de la Réfutation de maître Alfonse, de la Résurrection des morts, enfin des Actions et des signes du Messie. Cet ouvrage ayant la plus grande analogie avec le *Dialogue entre Moïse et Pierre,* de Pierre Alfonse ou Alphonse, juif converti, on a pensé que Sprot avait voulu spécialement réfuter son ancien coreligionnaire; mais de Rossi croit que Sprot a dirigé ses traits contre Alfonse de Valladolid. La *Pierre de touche* n'a jamais été imprimée, mais il en existe un grand nombre de copies dans la plupart des bibliothèques de l'Europe; elles diffèrent entre elles seulement sur le clas-

Digitized by Google

sement des matières. *Voy.* de Rossi, *Dizionario storico degli Autori ebrei,* vol. II, p. 137. Michaud, *Diction. univers.*

SPROTTUS. *Voy.* Spottus.

SPURZHEIM (Gaspard), protestant, savant médecin allemand, né à Longwic ou Longwich (*Longovicum* ou *Longus Vicus*), près de Trèves, en 1766, mort à Boston l'an 1832, étudia la médecine à Vienne, en Autriche, où il reçut le doctorat. Élève du docteur Gall, il se montra partisan enthousiaste du système craniologique de son maître; il y apporta cependant quelques modifications. Les doctrines qui sont communes à Gall et à Spurzheim ont été exposées dans plusieurs ouvrages qui leur sont communs, mais il en est qui sont propres à chacun d'eux. Parmi ceux qui appartiennent exclusivement à Spurzheim, nous citerons: 1° *Observations sur la phrénologie, ou la connaissance de l'homme moral et intellectuel, fondée sur les fonctions du système nerveux;* Paris, 1810, 1818, in-8°; — 2° *Essai philosophique sur la nature morale et intellectuelle de l'homme;* ibid., 1820, in-8°; — 3° *A View of the elementary principles of education;* Édimbourg, 1821, in-12; Londres, 1828, 1840, in-8°, avec beaucoup d'additions; trad. en franç., 1822, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér. Compar.* notre art. Phrénologie.

SQUILLACE (*Scyllacium* ou *Scyllatium, Squillacium*), ville épisc. de la Calabre ultérieure, dans le royaume de Naples, sous la métropole de Reggio, est située à une lieue du golfe de son nom, dans la mer Ionienne. Son premier évêque, Gaudence, assista au concile de Rome en 465. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. IX, col. 422. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 210. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, qui, vol. LXIX, p. 167-171, remarque qu'Ughelli fait commencer la série des évêques de Squillace par Zacharie, qui assista au concile du pape Vigile en 442, en quoi il commet plusieurs erreurs; car c'est Zachée et non Zacharie qui se trouva au concile tenu sous le pape Vigile, non pas en 442, mais en 553 ou mieux 551, et qu'avant Zachée il y a eu Gaudence, puis deux autres évêques dont on ne connaît pas les noms.

SQUILLANS (Paul), jurisconsulte du xviie siècle, a publié : *Traité des priviléges des clercs;* Naples, 1635.

SQUIRE (Samuel), anglican, né en 1714, mort l'an 1766, était évêque de Saint-David, au pays de Galles. Il a publié, outre plusieurs ouvrages très-savants, mais purement littéraires : 1° *Défense de l'histoire des anciens Hébreux;* — 2° *L'Indifférence inexcusable en fait de religion;* 1748, in-12; — 3° *Principes de religion;* 1763. Ces trois ouvrages sont aussi remarquables par l'érudition que par le zèle que l'auteur y montre contre l'incrédulité. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

STABAT ou **STABAT MATER.** Premiers mots d'une hymne ou plutôt d'une prose pleine d'une tristesse douce et d'une pieuse mélancolie. Elle peint, dans un langage naïf et touchant, les souffrances de la sainte Vierge pendant que son divin Fils expirait sur la croix. Le *Stabat* a été mis en musique par d'illustres compositeurs, parmi lesquels nous citerons Pergolèse, Hændel et Haydn. De nos jours Rossini a composé un *joli Stabat,* selon l'expression spirituelle de J. Janin. On chante cette hymne pendant la semaine sainte, aux saluts qui se font au tombeau et principalement le jour qu'on appelle de la *Compassion de la sainte Vierge. Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'Antiquités chrétiennes.* Gaet. Moroni, vol. LXIX, p. 171-175, où on trouve une foule de choses très-intéressantes et les noms d'un grand nombre d'écrivains et de musiciens qui ont composé des livres et des chants sur le *Stabat.*

STABIA. *Voy.* Castellamare.

STABILITÉ. Autrefois les clercs étaient soumis à la stabilité dans les églises où on les attachait à leur ordination. *Voy.* Exeat, Inamovibilité.

STACHYS (Saint), disciple de saint Paul, dont l'apôtre parle honorablement dans son Épître aux Romains (xvi, 9). On ne sait aucune particularité certaine de sa vie. Les Ménées des Grecs marquent sa fête au 31 octobre, en quoi ils sont suivis par le Martyrologe romain, qui le fait aussi évêque de Byzance, appelée depuis Constantinople.

STACKHOUSE (Thomas), anglican, né en 1681, mort à Benham, dans le Berkshire, l'an 1752, exerça à Amsterdam le ministère évangélique, et fut vicaire à Richmond, à Ealing et à Finchley, puis pasteur à Benham. Il avait acquis beaucoup de réputation par ses écrits contre Tyndale, Collins et Woolston. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *Les Misères et peines du bas clergé à Londres et aux environs;* 1722, in-8°; — 2° *Complete Body of divinity;* Londres, 1729, in-fol.; — 3° *Defence of the christian religion;* ibid., 1731, 1733, in-8°; trad. en français sous ce titre : *Le Sens littéral de l'Écriture défendu,* etc., la Haye, 1738, 3 vol. in-8°; trad. aussi en allemand; — 4° *New History of the Bible;* ibid., 1732, 2 vol. in-fol.; la meilleure édition est celle de 1752; — 5° *New and practical Exposition of the Creed;* ibid., 1747, in-fol. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor. portat.* Le *Journ. des Savants,* 1729, 1730, 1739 et 1740. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

STACTÉ, terme dérivé du grec, et qui signifie la goutte qui coule de l'arbre qui produit la myrrhe. Il en est parlé en différents endroits de l'Écriture; mais les interprètes ne sont pas d'accord sur l'espèce de parfum que désigne ce mot. Le texte hébreu porte *Lôt*, que quelques-uns entendent du *lotus*, et particulièrement de celui que l'on nomme *alisier. Voy.* Genèse, xxxvii, 25. Exode, xxx, 34. Ézéch., xxvii, 19. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

STACTÉE (Saint), martyr et fils de sainte Symphorose. *Voy.* Symphorose.

STADE (*Stadium*). Ce mot se prend dans l'Écriture : 1° pour une mesure grecque et romaine adoptée par les Juifs, et qui équivaut environ à un espace de 125 pas géométriques ou 625 pieds, à 5 pieds par pas géométrique; 2° pour un lieu où l'on faisait les exercices publics de la course. Ces lieux étaient ainsi appelés parce que les espaces que parcouraient les athlètes étaient distingués par des stades. Saint Paul fait allusion à ces exercices dans son Épître aux Corinthiens (ix, 24).

STADINGS ou **STADINGUES** étaient des libertins de Stade ou Staden, ville de la basse Saxe, dans le duché de Brême. Ils s'établirent dans des lieux marécageux et inaccessibles des confins de la Frise et de la Saxe, où ils renouvelèrent les erreurs des manichéens, et s'abandonnèrent à toutes sortes d'abominations, et surtout au sortilége. Ils admettaient deux principes : l'un auteur du bien et l'autre du mal, et ajoutaient que Lucifer est le créateur qui a fait le bien, et que le Dieu qui l'a précipité du ciel sera un jour détrôné à son tour par Lucifer, qui reprendra son royaume et y conduira ceux qui l'auront adoré. Ils se disaient indépendants de toute autorité, refusaient de payer

Digitized by Google

la dîme à l'Église, et faisaient périr les ecclésiastiques et les religieux. Grégoire IX, après les avoir inutilement excommuniés, fut contraint de demander une croisade pour les détruire. Gérard II, archevêque de Brême, Henri, duc de Brabant, et Florent, comte de Hollande, se mirent à la tête des troupes croisées en 1233, et exterminèrent cette secte. Ceux qui échappèrent à la mort rentrèrent dans l'Église. *Voy.* Grég. IX, *Lettre à l'archevêque de Mayence, à l'évêque d'Ildesheim, et au docteur Conrad de Marbourg.* Sponde, *Annal.*, ad ann. 1234, n° 7.

I. **STAGE**, résidence rigoureuse que devait faire autrefois un chanoine, pendant six mois ou un an, à commencer en un certain temps de l'année, suivant les statuts de plusieurs chapitres, après la prise de possession, pour jouir des honneurs et des revenus de son canonicat. Dans les chapitres où le stage était établi, comme à Rouen, à Bourges, à Tours, à Arras, etc., les chanoines qui n'avaient pas fait leur stage ne pouvaient nommer, présenter, ni conférer les bénéfices qui vaquaient dans leur tour. Il y avait quelques chapitres où, pour faire son stage, il fallait être *in sacris. Voy.* la Combe, *Recueil de jurisprud.*, aux mots STAGE, CHANOINE.

II. **STAGE** ou **STAGEION**, **STAGHI** (*Stagæ*), ancien siége épisc. de la province de Thessalie, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Larisse. L'empereur Léon, Philippe de Chypre et Chryanthus en font mention. Martin Crusius (*Turco-græc.*, l. III, p. 57) rapporte une lettre de Jean de Larisse à Jean Zygomola, dans laquelle il est parlé de l'évêque qui siégeait alors à Stage. Son nom nous est inconnu. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 127. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 222.

STAGNETUM. *Voy.* ÉTANCHE.

STAGNI (Alexandre), écrivain ecclésiastique italien, né en 1760 à Montefalcone, dans le Frioul, mort l'an 1836, est auteur de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Alcuni Saggi concernenti i principali caratteri della storia ecclesiastica;* 1790; — 2° *Dell' Influenza della catholica religione sul bene del principato et della società;* 1790; — 3° *Opera theologico-politica;* 1795; contre le synode de Pistoie; — 4° *Le Prove filosofico-politiche della religione;* 1832. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

STAGNO (*Stagnum*), ancienne ville épisc. de Dalmatie, dans les provinces illyriennes, située à huit à dix lieues de Raguse, dans la partie méridionale de la presqu'île de Sabioncello. Elle fut érigée en évêché au XIe siècle, sous la métropole de Raguse. Quelques auteurs la nomment *Zaculmia.* Paul III, par sa bulle en date de 1549, accorda à la république de Raguse le privilége de présenter un sujet pour occuper le siége épiscopal lorsqu'il viendrait à vaquer. L'évêché de Stagno a été supprimé sous Léon XII, en 1828. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 222. Gaet. Moroni, vol. LXIX, p. 178, 179.

STAGNUM. *Voy.* ÉTANCHE.

STALENS (Jean), en latin *Stalenus*, théologien, né à Calcar, dans le duché de Clèves, en 1595, mort à Kevelaer, dans la Gueldre, l'an 1681, se fit recevoir licencié en théologie, devint curé de Rees, et entra plus tard dans la congrégation de l'Oratoire. C'était un homme de beaucoup d'esprit, d'un grand savoir et d'un excellent jugement, possédant le grec et l'hébreu. On cite de lui plusieurs écrits, dont les uns en latin, et les autres en flamand. Les premiers sont : 1° *Papissa monstruosa et mera fabula;* Cologne, 1639, in-12; ouvrage dont Bayle et Blondel ont profité pour réfuter cette fable si chère aux fanatiques de leur communion; — 2° *Peregrinus ad loca sancta;* ibid., 1639, in-12; pour justifier les processions, l'invocation des saints et le culte des images; — 3° *Concio de consecratione et dedicatione eccles.;* 1649; — 4° *Oratio in recentem terræ motum Germaniæ utriusque;* ibid., 1650, in-4°; — 5° *Tractatus pastoralis practicus de denunciationibus præmittendis matrimonio;* — 6° *Dissertatio theologica et politica an matrimonialis contractus in locis ubi viget pax publica et decretum Tridentinum, coram acatholicis ministris, sint validi;* — 7° *Syntagma controversiarum fidei*, 2 vol. Les ouvrages en flamand sont : 1° *Instruction courte et facile pour connaître l'Église une, sainte et romaine;* Amsterdam; — 2° les *Litanies des Saints;* pour prouver la légitimité de leur invocation; Rees; — 3° *Catéchisme* composé des propres paroles de l'Écriture sainte; — 4° *Traité de l'Eucharistie.* Stalens a laissé en manuscrit plusieurs autres ouvrages. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littér. des Pays-Bas,* tom. VII. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

STAMBER (Jean), en latin *Stamberius,* évêque d'Hereford, mort à Ludlow, dans le couvent des Carmes, en 1474, avait fait profession dans l'Ordre des Carmes. Il professa la théologie à Oxford, devint confesseur de Henri IV, roi d'Angleterre, et il occupa successivement les siéges de Norwich, de Bangor et d'Hereford. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Vigore Sacræ Scripturæ;* — 2° *De Vario Scripturæ Sensu;* — 3° *De Prerogativa ecclesiastica;* — 4° *De Potestate pontificia;* — 5° *De Discrimine jurisdictionum;* — 6° *De Dote Ecclesiæ;* — 7° *De Symbolo Fidei;* — 8° *De Sanctionibus ecclesiasticis;* — 9° *De Vigore decretorum;* — 10° *In Magistrum Sententiarum,* lib. IV; — 11° *De Laboris universis Præmio;* — 12° *De Regimine celebrantium;* — 13° *De Quatuor Minimis;* — 14° *De Casu et Fortuna;* — 15° *De Fato et Fortuito;* — 16° *Sermones coram rege;* — 17° *Sermones ad clerum;* — 18° *Sermones ad populum;* — 19° des *Tables* sur quelques ouvrages de saint Chrysostome, de saint Augustin et de saint Grégoire. *Voy.* la *Biblioth. Carmélit.*, tom. I, col. 102.

STAMEDIUM. *Voy.* TAMIÉ.

STAMPA (Pierre-Antoine), vivait vers le commencement du XVIIe siècle. On a de lui : *La Fuite de Satan, ou Exorcisme tiré de l'Écriture sainte;* Venise, 1605; Cologne, 1608; Lyon, 1618.

STANCARI (Francesco), en latin *Stancarus,* prêtre apostat, hérésiarque, né à Mantoue en 1501, mort à Stobnitça, en Pologne, l'an 1574, professa la langue hébraïque au collége de Cracovie, où il s'était retiré après avoir été chassé d'Italie et d'Allemagne. Il renouvela les erreurs des noétiens, des ariens et des macédoniens. Il se disait aussi disciple de Luther; mais l'hérésie qu'il soutenait avec plus de force consistait à enseigner que Jésus-Christ n'avait pas mérité, et n'avait été médiateur qu'en qualité d'homme simple et non pas en qualité d'Homme-Dieu. Osiander se déclara contre Stancari, et prit le titre d'*Antistancarien*, qui fut adopté par ses disciples, en opposition à ceux de Stancari, qui furent appelés *Stancariens.* Stancari se fit alors un parti composé de libertins, déclama contre l'usage des sacrements, prononça des malédictions contre Luther et contre Calvin sur la foi et sur la Cène, et périt les armes à la main contre les prélats. Ses ouvrages ont été mis à l'*Index* par Clément VIII; on en trouve la liste

Digitized by Google

à la page 207 de celui qui a pour titre : *Fr. Stancari Mantuani in Epistolam canonicam D. Jacobi, episc. Hierosolimituni, Expositio pia, docta et accurata, aliquot locis communibus exornata, ad Ecclesiæ catholicæ, ac præsertim horum temporum utilitatem*, etc.; Bâle, 1547, in-8°. *Voy.* Pratéole, au mot STANCARIANI. Florimond, *De Orig. hæres.*, l. II, c. XV, n. 1. Sponde, *Annal.*, ad ann. 1551, n. 22. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

STANCARIENS. *Voy.* l'art. précédent.

STANCEL, que les Portugais écrivent **ESTANCEL** (Valentin), astronome, né près de Brünn, en Moravie, l'an 1621, mort à San-Salvador, dans le Brésil, en 1715, entra chez les jésuites, professa la rhétorique et les mathématiques dans les colléges d'Olmutz et de Prague, passa en Portugal, où il enseigna les mathématiques à l'université d'Evora, et s'embarqua en 1663 pour le Brésil, et fut attaché en qualité de professeur de théologie au collége de son Ordre à San-Salvador. Parmi ses ouvrages nous citerons : *Zodiacus divini doloris, sive Orationes XII de Christo patiente;* Evora, 1675, in-8°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.*, édit. de 1759. Sotwell, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Le *Journ. des Savants*, 1685, p. 309. La *Nouv. Biogr. génér.*

STANDICUS (Jean), religieux anglais de l'Ordre de Saint-François et docteur en théologie, mort en 1556, a laissé : *De non edendis in vulgari sacris Bibliis. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptoribus.*

I. **STANIHURST** ou **STANYHURST** (Guillaume), jésuite, né à Bruxelles, mort en 1663, se livra tout entier à la prédication et remplit divers postes dans sa compagnie. On a de lui : 1° *Thesaurus moralis Francisci Labata, cum additionibus;* Anvers, 1652; — 2° *Regio mortis;* ibid., 1652; — 3° *Carcer inferni;* ibid., 1655; — 4° *Dei Immortalis in corpore mortali patientis Historia;* ibid., 1660, in-8°; — 5° *Quotidiana christiani hominis Tessera;* ibid., 1661, in-4°; — 6° *Veteris hominis per expensa IV novissima Metamorphosis et novi genesis;* ibid., 1661, in-8°; — 7° *Selectissima moralis doctrinæ Præcepta, metris expressa;* ibid., 1662, in-12; — 8° *Ecclesia militans;* ibid.; — 9° *Album Marianum, in quo Dei in Austriacos beneficia, et Austriacorum erga Deum obsequia recensentur;* Louvain, 1641, in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 422. Wood, *Athenæ Oxonienses.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XVIII. Sotwell, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. VI. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*, au mot STANYHURST.

II. **STANIHURST** ou **STANYHURST** (Jacques), célèbre et pieux avocat irlandais, mort en 1573, exerça la charge de greffier en chef de la ville de Dublin, et fut choisi comme orateur des communes dans plusieurs parlements. Il a écrit en latin : *Pias orationes : ad Decanum Corcagiensem epistolas plures. Voy.* Moréri, édit. de 1759.

III. **STANIHURST** ou **STANYHURST** (Richard), fils du précédent et père de Guillaume Stanihurst, né à Dublin, mort à Bruxelles en 1618, exerça d'abord la profession d'avocat dans sa ville natale, puis il alla s'établir dans les Pays-Bas, où, après la mort de sa femme, il entra dans les ordres sacrés. Il devint aumônier de l'archiduc Albert d'Autriche, souverain des Pays-Bas. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Vita S. Patricii;* Anvers, 1587, in-12; — *Hebdomada Mariana ex orthodoxis catholicæ romanæ Ecclesiæ Patribus collecta*, etc.; ibid., 1589, in-12; — 3° *Hebdomada eucharistica;* Douai, 1614; — 4° *Brevis Præmonitio pro futura concertatione cum. Jac. Usserio Hiberno Dubliniensi, qui in sua historica explicatione conatur probare Pontificem Romanum (legitimum in terris Christi vicarium), verum et germanum esse antichristum;* ibid., 1615, in-8°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*, au mot STANYHURST.

I. **STANISLAS** (Saint), évêque de Cracovie et martyr, né à Szczepanow, dans le diocèse de Cracovie, en 1030, mort à Cracovie le 8 mai 1079, termina ses études à Gnesne, puis à Paris, où il s'appliqua au droit canon et à la théologie. De retour en Pologne l'an 1059, il distribua ses biens aux pauvres, et, ayant reçu les ordres sacrés, il fut nommé en 1062 chanoine de la cathédrale de Cracovie. En 1071, il succéda à Lambert Zula, évêque de Cracovie; mais ayant adressé à Boleslas II, roi de Pologne, d'inutiles remontrances au sujet de sa tyrannie et du débordement de ses mœurs, il finit par le retrancher de la communion des fidèles; et ce prince, irrité, tua Stanislas au pied des saints autels. Innocent IV canonisa ce saint évêque, et fixa sa fête au 8 mai; Clément VIII l'avança au 7 du même mois, comme on le voit dans le Martyrologe romain moderne.

II. **STANISLAS KOSTKA** (Saint), jésuite, né au château de Rostkow en 1550, mort à Rome le 15 août 1568, était fils d'un sénateur polonais. Élevé chez les jésuites, il voulut entrer dans leur Ordre; mais, pour surmonter les obstacles que son père et son frère apportaient à sa vocation, il se rendit à Dillingen, où le P. Canisius, provincial, lui ordonna, pour l'éprouver, de servir à table les pensionnaires du collége et d'avoir soin de leurs chambres. Envoyé ensuite à Rome, il reçut l'habit en 1567, et dix mois ne s'étaient pas encore écoulés lorsqu'il mourut, après une maladie de quelques jours. Clément VIII le béatifia en 1604, et Clément XI le canonisa. Sa fête a été fixée au 13 novembre.

III. **STANISLAS LECZYNSKI**, roi de Pologne, né à Leopol en 1677, mort à Lunéville l'an 1766, était non moins illustre par sa naissance que par son insigne piété, son amour pour la science et les arts, et par sa charité pour les pauvres. Il a publié quelques ouvrages, entre autres : 1° *Entretiens de l'âme avec Dieu*, en vers polonais, avec une traduction française; 1745, in-8°; — 2° *Le Philosophe chrétien;* 1749, in-12, — 3° *Réflexions sur divers sujets de morale;* 1750, in-8°; — 4° deux *Discours :* l'un, *Que le vrai bonheur consiste à faire des heureux;* l'autre, *Que l'espérance est un bien dont on ne connaît pas assez le prix;* 1750. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Le *Journ. chrétien*, août 1760.

STANYHURST. *Voy.* STANIHURST.

STAPERT (Cyprien), connu aussi sous le nom de Vomelius, né dans un bourg ou village de la Frise occidentale en 1515, mort à Spire l'an 1578, fut créé docteur en l'un et l'autre droit à Mayence, et comte palatin; il devint assesseur de la chambre impériale en 1563. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Ode ad Deum pro tranquillo christiani orbis statu;* 1546; — 2° *Miscellaneorum Liber;* Strasbourg, 1544. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 224.

I. **STAPF** (François), né à Bamberg en 1776, reçut à l'âge de dix-huit ans le grade de docteur en philosophie, étudia la théologie au séminaire d'Ernest à Bamberg, fut ordonné prêtre en 1790, nommé curé de Bettsad l'an 1799. En 1805 il devint professeur de théologie morale

Digitized by Google

au grand séminaire de Bamberg, et, l'an 1810, il ajouta à ce cours celui de la dogmatique. On lui doit, outre divers articles de journaux et plusieurs opuscules ascétiques : 1° un *Catéchisme de la religion catholique* à l'usage des églises et des écoles ; 1812 ; — 2° *Plans de Sermons,* 1816. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **STAPF** (Joseph-Ambroise), docteur et professeur de théologie, chanoine de Brixen, né à Fliess, dans l'Oberinnthal, en 1785, mort l'an 1844, professa la théologie morale à la faculté d'Inspruck, et, deux ans après, il fut transféré avec la même faculté de théologie à Brixen. On a de lui : 1° *Pédagogique,* suivant l'esprit de l'Église catholique, 1832 ; — 2° *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament,* à l'usage des écoles secondaires des États autrichiens ; 1840 ; — 3° *Theologia moralis in compendium redacta ;* 1827, 4 vol. ; il en parut, l'an 1830, un abrégé qui fut introduit officiellement dans toutes les écoles de théologie ; — 4° *Epitome moralis ;* 1843, plusieurs fois réimprimé depuis. La morale de Stapf est théorique et pratique ; elle est formellement opposée aux tendances semi-rationalistes de beaucoup de moralistes modernes. Les principes de la morale sont pour Stapf des vérités révélées comme les principes dogmatiques. Le dernier éditeur de la *Morale* de Stapf y a fait des additions d'une grande utilité pratique. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **STAPFER** (Jean), protestant, frère du suivant, né en 1719, mort l'an 1801, se livra à la prédication, et professa la théologie à l'académie de Berne. On a de lui : 1° *Theologia analytica ;* 1763, in-4° ; — 2° des *Sermons ;* Berne, 1761-81, 45 vol. in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **STAPFER** (Jean-Frédéric), protestant, frère du précédent, né à Brugg, dans le canton d'Argovie, en 1718, mort à Diesbach, dans le canton de Berne, l'an 1775, exerça les fonctions de pasteur dans cette dernière ville. On a de lui : 1° *De Conformitate operum divinorum in mundo physico et mystico, eoque typico et antitypico,* inséré dans la *Tempe Helvetica,* tom. V ; Zurich, 1741 ; — 2° *Institutiones theologicæ polemicæ ;* ibid., 1743-47, 5 vol. in-8° ; 1752 ; ouvrage mis à l'*Index* le 11 septembre 1750 ; — 3° *Fondements de la vraie religion,* en allemand ; 1746-53, 12 vol. ; — 4° *La Morale chrétienne,* en allemand ; 1756-66, 6 vol. in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

STAPHYLUS (Frédéric), professeur de langue grecque au collége de Breslau, né à Osnabruck en 1514, embrassa l'an 1553 la religion catholique, et fut pourvu successivement d'un canonicat, d'une prébende et d'un vicariat. Il fut le troisième, avec Jean Wicelius et Étienne Agricola, qui quittèrent le parti des luthériens, et qui composèrent un livre des *Discordances tirées des livres et des principaux articles de foi des luthériens.* Il est aussi auteur de plusieurs ouvrages concernant la religion qui ont été réunis et publiés à Ingolstadt, 1613, in-fol. Georges Schelhorn a publié en 1737, dans ses *Amœnitates historiæ ecclesiasticæ et litterariæ,* plusieurs ouvrages qu'il attribue à Staphylus. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

STAPLETON (Thomas), célèbre controversiste catholique, né à Henfield, dans le comté de Sussex, en 1535, mort à Louvain l'an 1598, avait un canonicat à Chichester, lorsqu'à l'avénement d'Élisabeth il fut obligé de s'expatrier. Il se retira à Louvain, à Paris, puis à Rome. Il prit à Douai le degré de docteur en théologie, y fut chanoine de Saint-André, et professeur d'Écriture sainte. Il fut appelé en 1590 à Louvain pour y exercer le même emploi, et nommé dans la suite au doyenné de l'église d'Hilverberck, près de Bois-le-Duc. Parmi ses ouvrages on cite surtout : 1° *Fortress of faith first planted among us Englishmen ;* Anvers, 1565, in-4°, suivi d'une trad. anglaise de l'Histoire de l'Église par Bède ; — 2° *De Principiis fidei doctrinalibus ;* Paris, 1579, in-fol. ; — 3° *De Universa justificationis Doctrina ;* ibid., 1582, in-fol. ; — 4° *Tres Thomæ ;* Douai, 1588, in-12 ; — 5° *Promptuarium catholicum ;* Paris, 1589, in-8°. La plupart de ses ouvrages ont été rassemblés et publiés par Holland, Paris, 1620, 4 vol. in-fol. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXXIX. Richard et Giraud, qui donnent un aperçu de ce que contiennent les quatre volumes de Stapleton. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

STARCK (Jean-Auguste), protestant converti, docteur en philosophie et en théologie, prédicateur en chef de la cour de Hesse-Darmstadt, né à Schwerin en 1741, mort l'an 1816, ne se distingua pas moins comme homme de lettres que comme savant théologien. En 1770, il fut appelé à Kœnigsberg pour y occuper une chaire de théologie, et pour y prêcher à la cour. En 1781, la cour de Darmstadt lui conféra l'office de premier prédicateur, et la première place dans le consistoire. Il n'accepta que la première de ces fonctions, pour se livrer avec plus de liberté à l'étude. Quant à sa conversion au catholicisme, elle paraît incontestable, quoiqu'elle se soit faite discrètement, et qu'elle soit restée ignorée de ses ennemis. « Starck, dit Picot, arriva en octobre 1765 à Paris, et, après les instructions et préparations convenables, il prononça son abjuration dans l'église Saint-Sulpice, le 8 février 1766. C'est ce qui résulte d'un registre d'abjurations reçues à Saint-Sulpice depuis 1686 jusqu'en 1791, registre manuscrit que l'on conserve encore, et que nous avons eu sous les yeux : L'acte d'abjuration, outre la signature de Starck, porte celles de l'abbé Joubert, de Saint-Sulpice ; de l'abbé de Bausset et de Chazal de la Morandie, vicaire. De plus, nous avons vu un mémoire écrit de la main de l'abbé Joubert qui fait une mention expresse de cette abjuration. Starck s'était lié avec cet ecclésiastique, qui, savant orientaliste lui-même, s'intéressa vivement au jeune étranger, et qui paraît avoir présidé à son instruction... Starck, encore peu affermi dans la foi, sollicité par ses parents et ses amis, pressé peut-être par le besoin, retourna en Allemagne, et reprit l'exercice de la religion protestante. Son abjuration à Paris avait été secrète, et elle resta toujours ignorée de ses ennemis, qui n'auraient pas manqué de la lui reprocher dans leurs nombreux écrits contre sa personne ou ses ouvrages ; mais le fait est incontestable ; le Mémoire de l'abbé Joubert existe encore, et ne laisse aucun doute... Cette inconséquence a droit sans doute de nous surprendre dans un homme si éclairé et si sage en apparence ; mais au fond ne se retrouve-t-elle pas dans beaucoup d'hommes qui n'ont pas le courage de conformer leur conduite à leur croyance ? Il faut plaindre celui que des intérêts temporels retenaient dans une communion que sa conscience repoussait. » Quant à nous, nous avons connu et nous connaissons encore des hommes, très-honorables d'ailleurs, qui ne sont nullement exempts de cette même faiblesse qu'on déplore si justement dans la conduite de Starck. Il a laissé de nombreux écrits sur la

Digitized by Google

littérature et sur la religion; parmi ces derniers nous citerons : 1° *Histoire du Ier siècle de l'Église chrétienne;* Berlin, 1779 et 1780, 3 vol.; — 2° *Pensées et considérations franches sur le christianisme;* ibid., 1780; — 3° *Essai d'une histoire sur l'arianisme;* ibid., 1783, 2 vol.; — 4° sur le *Crypto-catholicisme,* contre les rédacteurs du *Journal de Berlin;* Francfort, 1785, 3 vol.; — 5° *Histoire du baptême des anabaptistes;* Dessau, 1789; — 6° *Le Triomphe de la philosophie dans le* XVIIIe *siècle;* Francfort, 1803, 2 vol.; — 7° *Le Banquet de Théodule,* ou *Entretiens philosophiques sur la réunion des différentes communions chrétiennes;* Paris, 1818, 1 gros vol. in-8°. On dirait que ce dernier ouvrage a été composé tout exprès pour faire l'apologie de la religion catholique. Il a attiré, ainsi que le précédent, beaucoup d'ennemis à Starck, les uns parmi les partisans de la philosophie moderne, dont il signale les dangers; les autres parmi les protestants, qu'il montre en général très-médiocrement attachés aux doctrines de la réformation, et livrés à un *indifférentisme* qui ne laisse plus parmi eux que l'écorce de l'ancienne religion protestante, et la réduit au pur déisme. *Voy.* l'*Ami de la Religion*, tom. XVI, p. 65; il contient sur le *Banquet de Théodule* un article très-intéressant. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Picot, qui, dans la *Biogr.* de Michaud, donne une liste des ouvrages religieux de Starck plus étendue que la nôtre, et des détails qui confirment ce qu'il a avancé sur la conversion de ce célèbre protestant. Le *Diction. de la théol. cathol.*

STAROWOLSKI (Simon), en latin *Starovolscius*, savant chanoine polonais, né en 1585, mort l'an 1665 à Cracovie. Ses talents précoces et son zèle pour le travail le firent remarquer dans l'académie de Cracovie, où il fut élevé. On lui confia la tutelle de plusieurs jeunes princes, qu'il accompagna dans plusieurs pays de l'Europe. Après de nouveaux voyages il entra dans les ordres, et devint chanoine de Tarnow et de Cracovie. Outre un certain nombre d'ouvrages historiques et politiques, il a laissé : 1° *Monita legalia methodum in utroque jure studendi præscribentia;* Cracovie, 1632, in-4°; — 2° *Vita et miracula servi Dei Vincentii Kadlubkonis;* Amsterdam, 1642, in-4°; — 3° *Vestis Mariana seu Scapulare;* — ibid., 1646, in-4°; — 4° *Breviarium juris pontificii;* Rome, 1653; — 5° *Epitome Conciliorum;* ibid., 1653, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

STATER, pièce de monnaie qui valait un sicle. Saint Pierre prit, par l'ordre du Sauveur, un poisson dans la bouche duquel il trouva un stater qui servit à payer, pour lui et son divin maître, le tribut d'un demi-sicle qui était dû pour le temple. *Voy.* Exode, XXX, 13. Matth., XVII, 26.

STATIO (Achille), savant portugais, né à Vidigueira en 1524, mort à Rome l'an 1581, voyagea en divers pays, et s'arrêta à Rome, où il fut bibliothécaire du cardinal Caraffa. On a de lui : 1° des *Oraisons;* — 2° des *Épîtres;* — 3° des éditions des *Œuvres* de Ferrand, diacre de Carthage, de Grégoire d'Elvire, des *Règles* de saint Pacôme, de plusieurs *Traités* de saint Chrysostome, de saint Grégoire de Nysse, etc. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*, tom. I.

STATIONNAIRE se dit du diacre qui était en semaine pour chanter l'épître aux messes que le Pape allait dire dans les stations. Il se dit aussi des prédicateurs qui vont prêcher en certains lieux, et à certains jours de l'année, par l'ordre de ceux qui ont droit de les envoyer, ou à la prière de ceux qui ont droit de les appeler.

STATION, qui signifie proprement l'action de se tenir debout, a dans la langue ecclésiastique plusieurs autres acceptions différentes; ainsi il se dit : 1° dans son sens propre, de l'attitude dans laquelle les chrétiens avaient coutume autrefois de prier le dimanche, et depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte inclusivement, en mémoire de la résurrection de Jésus-Christ. Or cet usage de prier debout est attesté par les Pères de l'Église les plus anciens, tels que saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, saint Cyprien, Pierre évêque d'Alexandrie, etc., et par les autres auteurs des siècles suivants; ils en parlent comme d'une tradition apostolique. Du temps du concile de Nicée, tenu l'an 325, cette pratique était négligée dans plusieurs endroits, les chrétiens priaient à genoux pendant le temps pascal comme pendant le reste de l'année; le concile ordonna dans son XXe canon d'observer l'uniformité, et de prier debout, suivant l'ancien usage. Il ne paraît pas néanmoins que ce XXe canon du concile de Nicée ait été observé dans l'Occident avec autant d'exactitude que dans les églises d'Orient; — 2° des assemblées que faisaient les premiers chrétiens pour prier solennellement et offrir le saint sacrifice; — 3° de l'église même où la station, l'assemblée était indiquée, et qu'on nommait aussi *église stationnale;* — 4° du mercredi et du vendredi, qu'on appelle *jours de station* ou *jours stationnaires*, parce que, dès le IIe siècle, les chrétiens s'assemblaient ces deux jours-là, outre le dimanche; — 5° du jeûne qui s'observait jusqu'à none ces deux jours-là; — 6° des églises, chapelles ou autels désignés pour gagner les indulgences du jubilé; — 7° de plusieurs églises de Rome où il y a des indulgences à certains jours; — 8° des endroits où on s'arrête, soit dans l'église, soit les cloîtres, pendant les processions que l'on y fait; — 9° des processions mêmes; — 10° de la cérémonie qui se fait dans l'église avant la messe ou la fin des vêpres, à laquelle les prêtres ou chanoines sortent du chœur pour aller chanter une antienne ou quelque autre prière devant le crucifix ou quelque autre image; — 11° des églises que les prélats accordent aux prédicateurs pour y annoncer la parole de Dieu pendant un certain temps. *Voy.* Bocquillot, *Liturgie sacrée*, p. 317. De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. I, p. 97. Bergier, *Diction. de théol.*

STATIONNALE (ÉGLISE). *Voy.* l'art. précédent.

STATIONS DES ISRAÉLITES dans le désert. *Voy.* CAMPEMENTS.

I. **STATUE DE NABUCHODONOSOR.** *Voy.* NABUCHODONOSOR, n° III.

II. **STATUE DE SEL.** *Voy.* LOT.

STATUT, règlement pour faire observer une certaine discipline ou façon de vivre et de se comporter dans quelques compagnies ou corps, ou communautés. Le concile de Trente suppose que les statuts des chapitres des églises collégiales ou cathédrales, quoique confirmés par le Saint-Siége, peuvent renfermer des abus. D'où vient qu'on ne doit pas prêter serment de les observer sans les avoir auparavant examinés avec beaucoup de soin. Les statuts anciens faits par les chapitres, qui ne contenaient rien de contraire à la discipline de l'Eglise de France, n'avaient pas besoin d'enregistrement pour en faire ordonner l'exécution, pourvu que les chapitres justifiassent qu'ils étaient en possession de les faire exécuter par leurs membres; mais

Digitized by Google

ceux qui ont été faits depuis le commencement du XVIIe siècle devaient être revêtus de lettres patentes enregistrées au parlement. A l'égard de tous les autres statuts, de quelque communauté que ce fût, régulière ou séculière, on n'en pouvait demander l'exécution en justice sans lettres patentes dûment enregistrées. Quant au pouvoir de faire des statuts, il compète aux Ordres religieux, aux évêques et aux chapitres. *Voy.* Concil. Trid., sess. XXIV, c. XIV, *de Reform.* La Combe, *Recueil de jurisprudence canonique,* au mot STATUTS. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* nos art. GÉNÉRAL D'ORDRE. CHAPITRE, n° IV. ÉVÊQUE, n° I. MONASTÈRE. RÈGLES, n° III.

STAUDENMAIER (François-Antoine), théologien, né d'un pauvre ouvrier à Donzdorf, bourg du cercle wurtembergeois de Geislen, l'an 1800, mort en 1856, fréquenta l'école de son lieu natal, puis fut mis en apprentissage auprès de son père; mais bientôt, dégoûté de ce genre de travail, il obtint de ses parents de pouvoir continuer ses études. Il fit sa philosophie et sa théologie sous de très-habiles maîtres; ce qui favorisa puissamment ses progrès. Pendant l'année scolaire 1824-1825, il gagna le prix proposé par l'université de Tubingue pour cette question : *Quid auctoritatis quidque juris fuerit principibus Christianis circa episcoporum electionem, a Constantino Magno ad hodierna usque tempora.* En 1830 il fut nommé professeur ordinaire de la faculté de théologie nouvellement créée à Giessen; l'an 1834 il fonda, avec le concours de ses collègues Kuhn, Locherer et Luft, les *Annales de théologie et de philosophie chrétienne,* auxquelles il fournit un grand nombre de dissertations et d'articles critiques. L'an 1837 il répondit à l'appel qui lui fut fait par l'université de Fribourg. Le principal objet de son enseignement fut la dogmatique spéculative. S'il fut un des professeurs les plus habiles, les honneurs ne lui firent pas défaut; car, en 1840, le grand-duc Léopold le nomma conseiller ecclésiastique. L'an 1843 l'archevêque de Fribourg, Mgr Hermann de Vicary, le fit chanoine titulaire de sa cathédrale. Durant la session de 1851, il fut appelé à faire partie de la chambre des députés de Bade; l'université de Prague le nomma un de ses membres honoraires, et on lui fit de divers côtés d'honorables propositions. On a de Staudenmaier : 1° *Histoire des élections épiscopales, et des droits et de l'influence des princes chrétiens sur elles;* Tubingue, 1830; — 2° *Jean-Scot Erigène et la science de son temps;* Francfort, 1834, tom. Ier; le tom. II a paru dans ses autres ouvrages; — 3° *Encyclopédie des sciences théologiques;* Mayence, 1832; — 4° *Efficacité des dons de l'esprit dans l'homme et dans l'humanité;* Tubingue, 1835; — 5° *Le Génie du christianisme manifesté dans les temps sacrés, dans les cérémonies et l'art religieux,* t. II; Mayence, 1835, 1238, 1855; — 6° *Le Génie de la révélation divine,* ou *Science des principes de l'histoire du christianisme;* Giessen, 1837; — 7° *De la Nature de l'université, et de la liaison intime des sciences universitaires au point de vue de la théologie;* Fribourg, 1839; — 8° *Philosophie du christianisme,* ou *Métaphysique de l'Écriture sainte;* Giessen, 1840; ouvrage qui, avec la *Dogmatique chrétienne,* est regardé comme le plus important des livres de l'auteur; — 9° *Série d'images* à l'usage des chrétiens, avec des explications et une préface de Staudenmaier; Carlsrue, 1843-1844, 9 cahiers; — 10° *Exposition critique du système de Hegel,* au point de vue de la philosophie chrétienne; Mayence, 1844; — 11° *Dogmatique chrétienne;* Fribourg, tom. I et II, 1844; tom. III, 1848; tom. IV, 1re part., 1852; — 12° *Nature de l'Église catholique;* Fribourg, 1845; — 13° *De la Paix religieuse, et de l'avenir et de la mission religieuse et politique des temps modernes;* 1re et 2e part., intit. : *Le Protestantisme dans sa nature et son développement;* Fribourg, 1846; 3e part., intit. : *Les Questions fondamentales du temps présent;* ibid., 1851; — 14° *Mission religieuse du temps présent;* Fribourg, 1849. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.,* qui donne des détails intéressants sur Staudenmaier et sur ses écrits.

STAUDIGEL ou **STAUDIGL** (Ulrich), théologien allemand, né à Landsberg, sur le Lech, en 1644, mort au couvent d'Andrechs, dans la haute Bavière, l'an 1720, embrassa en 1664 la règle de Saint-Benoît, et fut envoyé à Rome pour obtenir du Saint-Siége la réunion de tous les couvents bavarois de son Ordre en une seule congrégation; il termina cette affaire en 1684, et consacra le temps de son séjour à se perfectionner dans les sciences. Il était docteur en droit, en médecine et en théologie. Parmi ses écrits, dont la plupart traitent de la médecine, nous citerons : 1° *Omnium scientiarum et artium Organum universale, seu Logica practica;* Rome, 1686, in-8°; c'est un excellent traité de logique, exempt de toute espèce de subtilités et d'arguties; — 2° *Les Études monastiques,* traduites du français en latin; Kempten, 1708, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

STAUDLIN (Charles-Frédéric), protestant, professeur et docteur en théologie de Goettingue, né à Stuttgard en 1761, mort à Goettingue l'an 1826, devint maître en philosophie en 1781. Il voyagea pour son instruction, de 1786 à 1790, en Allemagne, en Suisse, en France et en Angleterre, où il se trouvait, l'an 1790, quand il reçut l'invitation d'accepter une chaire de théologie à l'université de Goettingue. En 1803 il fut nommé membre du consistoire. Parmi ses nombreux écrits (on en compte 72), nous indiquerons comme les plus importants : 1° *Histoire et esprit du scepticisme,* surtout par rapport à la religion et à la morale; Leipzig, 1794, 2 vol.; — 2° *Esquisse d'une théorie de la vertu et de la religion,* tom. II, 1800; — 3° *Manuel de dogmatique et d'histoire des dogmes;* Goettingue, 1801 et 1802; — 4° *Histoire de la morale de Jésus,* tom. I-IV, 1799-1822; — 5° *Géographie et statistique de l'Église;* Goettingue, 1804, 2 vol.; — 6° *La Morale philosophique et la morale biblique;* Goettingue, 1805; — 7° *Hist. de la morale philosophique, hébraïque et chrétienne;* Hanovre, 1806; — 8° *Hist. universelle de l'Église chrétienne;* Hanovre, 1806; 5e édit., 1833; — 9° *Hist. des sciences théologiques depuis la propagation de la littérature antique;* Goettingue, 1810 et 1811, 2 vol.; — 10° *Nouveau Manuel de morale pour les théologiens, et introduction de l'Histoire de la morale et des dogmes moraux;* Goettingue, 1815, 3e édit., 1825; — 11° *Manuel d'encyclopédie, de méthodologie et d'histoire des sciences théologiques;* Hanovre, 1821; — 12° *Hist. de la philosophie morale;* Hanovre, 1822; — 13° *Manuel de l'introduction pratique à l'étude des livres de l'Ancien Testament;* Goettingue, 1826; — 14° *Hist. du rationalisme et du supranaturalisme,* surtout par rapport au christianisme, avec quelques lettres inédites de Kant; Goettingue, 1826; — 15° *Hist. et littérature de l'Église,* posthume; — 16° *Magasin de l'Hist. de la religion, de la morale et de l'Église;* Hanovre, 1801-1806, 4 vol.; — 17° une foule d'articles dans la *Bibliothèque de la littérature théologique*

Digitized by Google

moderne, de Goettingue, dans les *Archives de l'Hist. de l'Église ancienne et moderne*, dans les *Archives de l'Hist. de l'Église*, qu'il publia avec Tzschirner et Vater, de 1829 à 1826. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

STAUPITZ (Jean de), vicaire général de l'Ordre des Augustins en Allemagne, né dans la Saxe électorale, mort à Salzbourg en 1524, fut envoyé à Rome par l'électeur de Saxe pour obtenir du Pape l'autorisation et les priviléges nécessaires pour établir une université à Wittemberg. Il réussit dans sa mission, et fut nommé doyen de la faculté de théologie. Il fit venir d'Erfurt Luther à Wittemberg, lui donna la chaire de philosophie, obtint pour lui la permission d'expliquer les Écritures, et le reçut en 1512 docteur en théologie. Il le détermina à se livrer à la prédication; mais, lorsque cet hérésiarque répandit ses erreurs, Staupitz se retira à Salzbourg, où l'archevêque lui donna l'abbaye de Saint-Pierre. D'après la *Nouv. Biogr. génér.*, Staupitz donna ordre aux moines de son couvent de lire la Bible de préférence aux ouvrages de saint Augustin, et approuva les thèses de Luther contre les indulgences, en disant qu'il lui plaisait beaucoup d'y voir attribuer tout à Dieu, et rien aux hommes. La même biographie ajoute que Staupitz continua à approuver les nouvelles doctrines de Luther, et qu'il s'en fit même le propagateur zélé parmi ses religieux; qu'après sa mort on trouva dans sa bibliothèque toutes les œuvres du réformateur, lesquelles furent brûlées publiquement dans la cour du couvent par l'ordre de son successeur. On a de lui : 1° des *Lettres*; — 2° un *Traité de l'amour de Dieu*; — 3° un *Opuscule sur l'imitation de la mort du Christ*; — 4° un *Livre de la foi chrétienne*; — 5° *De Executione æternæ prædestinationis*; — 6° *De Missa audienda in propria parochia*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

STAURIN (Jean-André), né dans l'île de Chio, vivait vers l'an 1640. Il a écrit en grec deux *Discours de la transsubstantiation*, contre Corydalus, calviniste; Rome, 1640.

STAUROLATRE. *Voy.* CHAZINZARIEN.

STAUROPOLI ou **STAUROPOLIS**, appelée aussi *Aphrodisiade*, est aujourd'hui un archevêché *in partibus* qui a pour suffragants les évêchés, également *in partibus*, de Chiaropolis, Mylasse, Amyson ou Mézon, Cérame, Halicarnasse ou Alicarnasse, Jassus, Mynde, Orthosie, Alabanda, Héraclée de Salbace, Loryma ou Laryma, Milet ou Miléto. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 899. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 522. Gaet. Moroni, vol. LXIX, p. 279-280. *Compar.* APHRODISIADE.

STAURUS. *Voy.* BÉRINOPOLIS.

STAVELO (Jean de), bénédictin, mort en 1449, a laissé : une *Histoire des évêques de Liége*, qui se trouve dans l'ouvrage de Jean de Chapeauville intitulé : *Episcoporum et rerum Leodiensium Scriptores*.

STÉBLÉRIENS. *Voy.* BACULAIRES.

STECTONIUM. *Voy.* l'art. suiv.

STECTORIUM, ville épisc. de la Phrygie Salutaire, sous la métropole de Sinnada, au diocèse d'Asie. C'est la même que celle que l'on trouve sous les noms de *Stectonium*, *Istorium*, *Tectorium*, *Ectorium*, *Actorium*, *Hectoreum*, *Ectrum*, *Lystrum* et *Nectorium* dans les Actes des conciles. On en connaît cinq évêques, dont le premier est Helladius. Son métropolitain, Marinianus, souscrivit pour lui au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 849. Richard et Giraud.

STEELE (Richard), littérateur, né à Dublin, de parents anglais, en 1671 ou 1675, mort près Caermarthen, dans le pays de Galles, l'an 1729. Il n'avait que cinq ans lorsqu'il perdit son père, qui était avocat et secrétaire du premier duc d'Ormond. Il a publié une foule d'écrits purement littéraires ou politiques, et de plus : 1° *The christian Hero* ou *le Héros chrétien*, 1701; petit manuel qu'il composa dans des moments de repentir de sa vie de dissipation et de débauche; il l'avait composé dans l'espoir que la honte que ferait rejaillir sur lui l'opposition de sa conduite actuelle avec les maximes de morale qu'il développerait dans cet ouvrage le forcerait à quitter les sentiers du vice; mais, comme il continua sa conduite dissolue, quoiqu'il protestât de son sincère attachement à la religion et à la vertu, il devint uniquement l'objet de la raillerie de ses camarades; — 2° *The Romish ecclesiastical History of late years*; c'est-à-dire *l'Hist. ecclés. de Rome pendant les dernières années*; Londres, 1714, in-8°, qu'il fit réimprimer sous le titre de : *An Account of the state of the roman catholic religion throughout the world, translated from the italian*; Londres, 1715, in-12, et dont il a paru en 1716 une traduction française sous le titre de : *État présent de l'Église romaine dans toutes les parties du monde; écrit pour l'usage du pape Innocent XI par Urbano Cerri, avec une Épître dédicatoire au pape Clément XI, contenant l'état de la religion dans la Grande-Bretagne*; mis à l'*Index* le 21 janv. 1721. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Dictionary*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

STEEN (Corneille **VAN DER**). *Voy.* CORNEILLE, n° IV.

STEENBUCH (Jean), orientaliste, né à Copenhague en 1664, mort l'an 1740, parcourut les Pays-Bas, l'Angleterre, la France, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne. En 1709 il fut promu à la faculté de théologie, devint recteur de l'université, et, en 1715, fut membre du collége établi pour la propagation de la foi chrétienne dans les Indes, en Groënland et ailleurs. Nommé en 1720 procurateur de l'église de la Sainte-Vierge, il refusa en 1731 l'évêché de Ripen. Il a laissé beaucoup de dissertations en forme de thèses, par exemple : *Disquisitio causarum cur in jure hebræo asseritur, non dari inter gentes proselytos*; 1683; — 2° *Examen versionis vernaculæ ad staturam græci codicis Novi Testamenti*: 1705. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

STEFANUCCI (Horace), jésuite, né à Anagni en 1706, mort à Rome, au château Saint-Ange, l'an 1775, illustra sa compagnie autant par ses grands talents que par sa piété, et toutes les autres vertus de son état. Il professa avec le plus grand succès le droit canon au collége germanique, depuis l'an 1748 jusqu'à l'an 1773. Les cardinaux Jean-François Albani et d'York le prirent pour leur confesseur et pour leur théologien. Ce dernier le chargea de la rédaction des actes du synode de Frascati, dont il était évêque. A la suppression de la société de Jésus il fut arrêté, et renfermé au château Saint-Ange avec le P. Ricci, son général, et quelques autres de ses confrères. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits, entre autres : 1° *La Vita di santa Febronia, vergine et martyre, tradotta dal greco in francese, coll' aggiunta d'alcune annotazioni, dal Padre Gian-Francesco Baltus, della compagnia di Gesu, e dal francese tradotta in italiano da un altro religioso* (le P. Stefanucci), *della medesima compagnia*; Rome, 1752; — 2° *In Titulum XLI libri III Decretalium*,

Digitized by Google

de celebratione missarum et divinis officiis dissertatio canonica; Rome, 1755; livre où se trouvent réunis l'ordre, l'érudition, le jugement, et une docte et sage critique; — 3° *Synodus Tusculana, celebrata anno 1763, cum appendice;* Rome, 1754, 2 gr. vol. in-4°; c'est le synode de Frascati, dont il est parlé plus haut; on peut regarder cet ouvrage comme un abrégé de théologie morale, dogmatique et canonique, enrichi de tout ce qui peut le mieux contribuer à l'instruction des ecclésiastiques; — 4° *De Appellationibus ad Sedem apostolicam dissertatio;* Rome, 1768; — 5° plusieurs autres *Dissertations* inédites, parmi lesquelles *De Electione simoniaca*, qu'on présume avoir occasionné son arrestation, quoiqu'elle eût été composée dès 1760, et par ordre du cardinal duc d'York. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

STEFFENS (Henri), protestant, philosophe et littérateur, né à Stavanger, dans la Norwége, en 1773, mort à Berlin en 1845, s'appliqua à l'étude des sciences naturelles, qu'il professa à Breslau, puis à Berlin. Il a laissé en allemand plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Principes de la philosophie de la nature;* Berlin, 1806, gr. in-8°; — 2° *La Fausse théologie et la foi véritable*; Breslau, 1823, 1831, in-8°; l'auteur y combat l'union des églises calviniste et luthérienne, établie sous le nom d'*église évangélique* par ordre du roi de Prusse, en 1810; — 3° *Comment je suis revenu au luthéranisme, et ce qu'il est pour moi:* Breslau, 1831, in-8° : lors de son séjour à Kiel, Steffens avait embrassé les doctrines de Spinosa; dans cette confession de ses erreurs passées il explique les motifs qui l'ont ramené à la religion de ses pères; — 4° *Philosophie chrétienne;* Breslau, 1839, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

STEICCUS EUGUBINUS, *Voy.* STEUCUS.

I. **STELLA** (Camille) ou **BENOÎT DE SAINT-MAUR**, de l'Ordre des Feuillants, né à Castellane en Italie, vivait au XVII° siècle. On a de lui : 1° *Origine et progrès de la dévotion envers saint Nonnose*, en italien; Rome, 1668; — 2° *Abrégé de l'Échelle sainte*, en italien; ibid., 1675; — 3° *L'Année sacrée;* ibid.; — 4° une traduction du traité du cardinal de Bona : *De la Conduite au ciel*, ibid., 1672; — 5° L'*Histoire du jansénisme;* ces ouvrages sont en italien; — 6° *Chronologie depuis le commencement du monde;* ibid., 1687; — 7° *Opuscules sur la Pâque, de la réforme du calendrier, et sur les chaussures de saint Benoît;* ces deux derniers ouvrages sont en latin.

II. **STELLA** (Didace), religieux de Saint-François de la province de Compostelle, était Portugais selon les uns, et Espagnol selon les autres. Le cardinal de Granvelle le choisit pour son confesseur, et Philippe II prit souvent ses conseils. On a de lui : 1° *Vie de saint Jean l'Évangéliste;* Lisbonne, 1554; — 2° *De la Vanité du monde*, en espagnol; Salamanque, 1574; trad. en français; Paris, 1578, en latin; Cologne, 1585, en italien; Venise, 1581, et Florence, 1585; — 3° *De Modo concionandi, sive rhetorica ecclesiastica;* Salamanque, 1576, in-8°; Venise, 1584; Cologne, 1586; — 4° *Méditations sur l'amour de Dieu;* 1578; — 5° Commentaires sur l'Évangile de saint Luc, en latin, sous le titre de : *Enarrationes in Evangelium S. Lucæ;* Lyon, 1580; Anvers, 1584; les éditions qui ne sont pas postérieures à 1581 sont à l'*Index* de Clément VIII; — 6° *Commentaire sur le psaume CXXXVI;* Salamanque, 1576; — 7° *Tabulæ rerum omnium quæ in libris de vanitate mundi continentur, ad evangelia totius anni distributæ;* Vérone, 1594, in-16. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 305.

III. **STELLA** (Jean), prêtre vénitien, vivait vers l'an 1505. Outre une *Histoire des empereurs romains*, on a de lui : *Histoire de la vie et des mœurs des Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Jules II;* imprimée plusieurs fois à Venise, et pour la dernière fois en 1650.

STELLART (Prosper), en latin *Stellartius*, religieux augustin, né à Tournai, mort à Caïete, dans la Campanie, en 1629, était docteur en théologie. Il fut visiteur de toute la province de Flandre et premier prieur de la maison de son Ordre à Douai. On a de lui : 1° *Augustinomachia, sive vindiciæ tutelares pro S. Augustino et Augustinianis;* Lyon, 1613, 2 vol. in-8°; cet ouvrage a été mis à l'*Index* (decr. 2 dec. 1622); — 2° *Nucleus historicus Regulæ S. Augustini ad servos Dei;* Anvers, 1618, in-8°; — 3° *Paralleli LXXII Augustini catholici, et Augustino-mastigis hæretici;* ibid., 1618, in-4°; — 4° *De Coronis et tonsuris paganorum, Judæorum, christianorum;* Anvers, 1625, in-8°; — 5° *Fundamina et regulæ omnium Ordinum monasticorum et militarium;* Douai, 1626, in-4°; — 6° *Annales monastici, sive chronologia;* Anvers, 1627, in-4°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, t. II, p. 1049.

STELLER (Jean), protestant, jurisc. d'Allemagne, peu connu d'ailleurs, a publié une Apologie de Ponce-Pilate, intitulée: *Pilatus defensus*, etc.; Dresde, 1674 ou 1675, in-4°. Il parut bientôt après une réfutation, sous ce titre : *Dan. Maphanati Confutatio dissertationis perquam scandalosæ Joh. Stelleri, qua Pilatum defensum superiori anno turpissime prodidit, quæque ad verbum huic opusculo præfixa est;* Leipzig, 1676; deux éditions ont paru dans la même année. Placcius nous apprend, dans son *Theatrum pseudonymorum* (pag. 433), que Daniel Hartnaccius s'est caché sous le nom de *Maphanatus* dans cette réfutation. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, où on trouve des détails curieux relativement à l'ouvrage de Steller.

STELLIONAT (*Stellionatus* ou *falsum, crimen falsi*), espèce de fraude ou de dol qui se commet sur les monnaies, les documents, les poids et mesures, la qualité des marchandises, l'imitation et l'usage illégitime des sceaux, des armes et des décorations. Il paraît qu'au moyen âge c'étaient surtout les bulles pontificales qui étaient très-souvent falsifiées, à cause de leur importance politique; de là les nombreuses formalités auxquelles étaient soumises la rédaction et l'expédition de ces bulles. Dans un bref adressé à l'Église de Milan le 4 septembre 1198, le pape Innocent III signale jusqu'à neuf espèces de falsifications auxquelles sont exposés les documents du Saint-Siége. Le faux (*crimen falsi*) appartenait aux délits du forum mixte (*delicta mixti fori*), c'est-à-dire aux crimes qui, violant à la fois l'ordre dans l'Église et dans l'État, étaient également atteints par la législation pénale des deux pouvoirs. Les lois de l'Église condamnent celui qui a falsifié les poids et mesures ou la qualité de la marchandise, à réparer le dommage et à une pénitence de dix à trente jours, accompagnée d'un jeûne sévère; les faux monnayeurs, ceux qui altèrent les monnaies et ceux qui se servent sciemment de fausse monnaie et la mettent en circulation, de l'excommunication *latæ sententiæ;* si ce sont des ecclésiastiques, à la perte de leurs bénéfices et à une incapacité perpétuelle de remplir leurs fonctions. Les contrefacteurs laïques des

Digitized by Google

sceaux du prince étaient punis d'après les lois du code pénal, et les ecclésiastiques, de la dégradation, de la marque et de l'exil. Enfin les falsificateurs des bulles et des brefs du Pape, et ceux auxquels ces bulles ou brefs sont adressés, qui les défendent, les favorisent, les accueillent, qui cachent sciemment les documents authentiques, s'ils sont laïques, sont punis de l'excommunication *ipso facto*, et, si ce sont des clercs, de la déposition. D'un autre côté, si ces clercs sont les auteurs mêmes de la falsification, on les dégrade et on les livre au bras séculier. Le droit romain punissait le faux d'après les circonstances : ainsi, par exemple, l'homme libre qui s'en était rendu coupable perdait tout son bien et se voyait déporté, et l'esclave faussaire subissait la peine de mort. Les faux monnayeurs étaient décapités ou brûlés, leurs biens confisqués, et, s'ils étaient de simples particuliers, ils ne pouvaient en appeler. Aujourd'hui les délits de fraude, de dol, de falsification légère, sont réprimés par les lois de police; mais les crimes plus graves sont passibles des cours criminelles et punis de la détention, des travaux forcés et de la déportation. L'Église se borne à des peines purement spirituelles, imposées secrètement dans le tribunal de la pénitence. *Voy.* Permaneder, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

STEMPÆ. *Voy.* ÉTAMPES, n° II.

I. **STENGEL** (Charles), bénédictin, né en Bavière au commencement du XVIIe siècle. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Couronne éclatante, ou de la Propagation de l'Ordre de Saint-Benoît;* Augsbourg, 1621; — 2° *L'Encensoir d'or, ou les Sept Heures canoniales;* ibid., 1612; — 3° *Idée de la piété chrétienne;* ibid.; — 4° *Dignité, apparition, temple, culte et miracles de saint Michel;* ibid.; — 5° *De la Vénération des reliques et de leurs miracles;* Ingolstadt, 1624; — 6° *La Vie et la Règle de saint Benoît;* Augsbourg, 1613; — 7° *Méditations sur la Règle de Saint-Benoît;* ibid., 1623; — 8° *Images et éloges des saints de l'Ordre de Saint-Benoît;* ibid., 1625; — 9° *Histoire de la Passion de Notre-Seigneur tirée des quatre Évangiles;* ibid., 1612. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplément.*

II. **STENGEL** (Georges), jésuite, né à Augsbourg, mort à Ingolstadt en 1651, a laissé : 1° *Mundus theoreticus divinorum judiciorum in IV partes digestus;* in-fol.; — 2° des *Traités* de controverse; — 3° des *Traités* de théologie; — 4° diverses *Œuvres* de morale et de piété; la plupart de ces ouvrages ont paru à Ingolstadt du commencement du XVIIe siècle à l'an 1650. *Voy.* Sotwell, qui, dans la *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu*, donne la liste complète des écrits de Stengel. Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplément.*

STENO ou **STENON** (Nicolas), évêque de Titiopolis et vicaire apostolique dans le nord de l'Europe, né à Copenhague en 1638, mort à Schwerin en 1686, professa d'abord le luthéranisme, et s'appliqua particulièrement à la physique, à l'anatomie et à la médecine. Il abjura l'hérésie en 1669, à Florence, et Innocent XI ayant été informé de son rare mérite ainsi que de son élévation au sacerdoce, l'appela à Rome et le sacra évêque. Outre des ouvrages d'anatomie et de médecine, il en a laissé plusieurs autres touchant la religion; parmi les principaux nous citerons : 1° *De Methodo convincendi catholicum juxta Chrysostomum;* Florence, 1675, in-4°; — 2° *De Interprete S. Scripturæ;* ibid., 1675; — 3° *De Propria Conversione;* ibid., 1677, in-4°; — 4° *Scrutinium reformatorum;* ibid., 1677, in-4°; — 5° *Tractatus de purgatorio;* ibid., 1680, in-4°; — 6° *Antilogia contra Siricii ostensionem abominationum papatus idolatricarum;* Rostock, 1687, in-4°. *Voy.* la *Biblioth. septentrionis eruditi*, p. 110 et 350, *Abrégé de la Vie de M. Stenon*, qui est à la fin de la *Vie des Saints* donnée par Blondel; Paris, 1722, in-fol. Richard et Giraud.

STÉPHANAS, un des premiers chrétiens de Corinthe, que saint Paul baptisa avec toute sa famille. Il se consacra au service de l'Église, vint trouver saint Paul à Éphèse, et lui apporta, selon saint Chrysostome, les lettres par lesquelles l'Église de Corinthe le consultait sur les objets que saint Paul traite dans sa 1re Épître aux Corinthiens, écrite l'an 57, selon presque tous les critiques et tous les interprètes, et envoyée par Stéphanas, Fortunat et Achaïque. On ne sait aucun autre détail sur la vie de Stéphanas. *Voy.* I Corinth., XVI, 17. Chrysost., *Homil. XLIV*, in I Corinth. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., t. V, p. 53.

STEPHANESCHIS (Jacques **CAJETAN DE**), cardinal, mort à Rome en 1343, appartenait à la maison des Ursins. Il fut employé en diverses négociations par Boniface VIII. On a de lui : 1° *De Ratione, institutione et celebratione anni jubilæi;* — 2° *De Electione et abdicatione papæ Celestini;* — 3° des *Sermons*, des *Harangues*, etc. *Voy.* le *Diction. histor.*, édit. de Hollande, 1740.

STEPHANIACUS, évêché de la nouvelle Épire, au diocèse de l'Illyrie orientale, sous la métropole de Durazzo, suivant la Notice de l'empereur Léon. On n'en connaît qu'un évêque, Côme, qui assista au concile tenu sous le pape Jean VIII, au sujet du rétablissement de Photius. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 655.

STÉPHANIDE ou **ÉTIENNE** (Guillaume), bénédictin, était d'une famille originaire de Normandie, et vivait au XIIe siècle. Il fit profession à Cantorbéry, où il avait étudié la philosophie, fit ses études théologiques en France, et fut le compagnon inséparable de saint Thomas de Cantorbéry. Parmi ses ouvrages on cite surtout: *De Vita et passione Thomæ*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* Moréri, édit. de 1759.

STEPHONIUS (Augustin), jésuite italien, né en 1560, mort l'an 1620, fut chargé de l'éducation du prince Alphonse de Modène. Outre quelques tragédies, il a laissé : 1° *Oratio de Christi Domini morte, habita anno* 1599 *ad Clementem VIII;* — 2° *Oratio de laudibus B. Agnetis Politianæ, ad Cardinales;* Rome, 1601, in-4°; — 3° *De Spiritus Sancti Adventu*, prononcé à Rome, en présence de Paul V; — 4° *Posthumæ Prosæ;* Rome, 1658; — 5° *Posthumæ Epistolæ*, etc.; Rome, 1677, in-12. *Voy.* Janus Nicius Erythræus, *Pinacotheca*, etc., I. Alegambe et Sotwell, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

STERCORANISTES, ce sont ceux qui croient que le corps de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, reçu par la communion, est sujet à la digestion et à ses suites, comme les autres aliments. Bergier dit avec raison, selon nous, que la question est de savoir s'il y a eu réellement des théologiens assez insensés pour admettre cette absurdité. Car, il faut bien le remarquer, le reproche de *stercoranisme* ne peut être fait ni aux calvinistes, qui nient la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ni aux luthériens, qui prétendent aujourd'hui que l'on y reçoit à la vérité son corps et son sang, non en vertu d'une présence réelle et

Digitized by Google

corporelle du Sauveur dans le pain et dans le vin, mais en vertu de la communion ou de l'action de recevoir ce symbole; ni même à Luther et à ses disciples, qui admettaient l'impanation ou l'union du corps et du sang de Jésus-Christ avec la substance du pain et du vin, parce que ces impanateurs enseignaient que le corps du Sauveur ne demeure sous le pain ou avec le pain qu'autant que cet aliment conserve sa forme et ses qualités sensibles; que le pain, devenu du chyle dans l'estomac, n'est plus du pain, qu'ainsi le corps de Jésus-Christ cesse d'y être uni. C'est par la même raison qu'il y a une grande injustice à soutenir que les catholiques sont *stercoranistes*, parce qu'ils admettent la transsubstantiation. Jamais, en effet, ils n'ont pensé que le corps de Jésus-Christ est encore sous les espèces ou sous les qualités sensibles du pain, lorsque ces qualités ne subsistent plus. Au moment que les espèces sacramentelles sont descendues dans l'estomac, elles sont mêlées avec les restes d'aliments ou avec les humeurs qui doivent concourir à la digestion. Dès lors ces espèces ou qualités sensibles sont altérées; elles ne subsistent plus du tout lorsqu'elles sont changées en chyle; le corps de Jésus-Christ n'y est donc plus. Comment donc prétendre que ce corps adorable est *sujet aux suites de la digestion* dès qu'il cesse d'exister par la digestion même des espèces sacramentelles? Ainsi, Basnage a évidemment manqué de jugement quand il a dit que les accidents qui peuvent arriver au corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie embarrassent fort les théologiens qui admettent la présence réelle; et Mosheim, protestant comme lui, est beaucoup plus dans le vrai, puisqu'il convient qu'à proprement parler le *stercoranisme* est une hérésie imaginaire. C'est aussi l'opinion de notre savant théologien catholique Tournely, qui, soutenant que l'accusation de cette nature dirigée contre Raban Maur et autres prétendus *stercoranistes*, repose uniquement sur un malentendu, et qu'on a faussement interprété leurs paroles, d'ailleurs, peut-être, peu précises, dit formellement que cette hérésie est une pure fiction, parce que ces écrivains, lorsqu'ils parlent du corps du Christ, n'entendent que les espèces eucharistiques : *Vana et prorsus ficta videtur illa hæresis...* SPECIES *quippe panis et vini dicuntur* IPSUM CORPUS CHRISTI... *Unde quidquid mutationis et* CORRUPTIONIS *accidit... in* IPSAS SPECIES *externas, non in* CORPUS *ipsum Christi naturale ac substantiale, immediate cadere dici debet.* Et un peu après, au sujet de l'expression prétendue stercoraniste de Raban Maur, le même Tournely ajoute : *Rabanus spectat duntaxat* SPECIES EXTERNAS *Eucharistiæ, non autem ipsum corpus Christum verum et naturale quod sub illis continetur. Voy.* Tournely, *Cursus theologicus*, t. II, p. 345; Colon. Agripp., 1734, in-fol. Bergier, *Diction. de théol.* Pluquet, *Diction. des hérésies.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

STERCORARIA SELLA. *Voy.* CHAISE, n° II.

STÉRILITÉ. La *stérilité* n'est pas un empêchement dirimant de mariage dans les personnes qui peuvent user du droit qu'il donne. Elle peut servir de prétexte, selon quelques jurisconsultes, aux princes et aux souverains, de faire casser leur mariage; mais il est constant que ce n'est point par ce défaut qu'ils en obtiennent la cassation; c'est sur la raison d'impuissance exposée au Pape qu'ils sont cassés, lorsque les Papes accordent cette demande. La raison de cette règle est que la *stérilité* peut cesser avec le temps. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* EMPÊCHEMENTS, n° II, 4°.

STERON (Henri), moine de l'abbaye d'Alteck ou Altaich, en Allemagne, et chapelain de l'abbé Herman dans le XIIIe siècle, a écrit des *Annales* depuis l'an 1152 jusqu'à 1273. Eberhard, archidiacre de Ratisbonne, les continua jusqu'à l'an 1305, et Ulric et Conrad Welingue, d'Augsbourg, frères et religieux bénédictins, y firent une addition jusqu'à l'an 1335. On trouve cet ouvrage dans Freher, *Écrivains d'Allemagne*, tom. I, et dans Canisius, *Antiquæ Lectiones*, mais plus court. *Voy.* Freher, *Scriptor. Germ.*, tom. I. Bellarmin, *De Scriptor. Eccl.* Richard et Giraud.

STERZINGER (Ferdinand), théatin, né en 1721 à Lichtenwœrth, dans le Tyrol, mort l'an 1786, reçut une éducation très-soignée. Il fit ses vœux en 1742, et, l'an 1747, ses supérieurs l'envoyèrent à Rome pour y étudier la théologie et le droit canon sous Caraffa et Velo. Mais le climat de Rome ne lui convenant point, il se rendit à Bologne. L'an 1750 il revint en Allemagne, et fut nommé professeur de théologie morale à l'université de Prague. Trois ans après il se rendit à Munich, où il enseigna le droit canon. Élu, en 1762, supérieur de son couvent et membre de l'Académie des sciences, il débuta par un discours *Sur le Préjugé de la sorcellerie*, qu'il lut en 1766. Autant son succès fut grand à l'Académie, autant une partie du clergé et des habitants crièrent au scandale. Outre ce discours, on a de Sterzinger : 1° *Positiones selectæ ex philosophia mentis* (1755), *et sensuum* (1756), in-fol. : ce sont deux thèses qui firent du bruit par leur hardiesse; — 2° *Disputatio canonica de V libro Decretalium;* 1761, in-fol.; — 3° *Disputatio de jurisprudentia ecclesiastica;* 1764, in-4°; — 4° *Pensées sur l'amour de la vérité;* 1764, in-4°; — 5° *La Magie tromperie et la sorcellerie rêverie*; 1767, in-4°; thèse fausse par sa trop grande généralité (*voy.* MAGIE); — 6° *Les Merveilleuses Cures de Gassner dévoilées;* 1775, in-8° de 55 pages; une 2e édit. parut la même année, augmentée d'un *Catéchisme sur les esprits*, en 34 pag., où l'auteur combat une foule de croyances populaires répandues en Allemagne, et qu'il traite toutes de superstitions; cet écrit fut réfuté par une brochure anonyme intitulée : *Question : Le Catéchisme sur les esprits est-il un catéchisme catholique?* Augsbourg, Rieger, 1775, in-8° de 48 pag.; — 7° *Introduction chronologique à l'histoire ecclésiastique;* Munich, 1764-1778, 5 vol. in-8°. Cet abrégé, qui s'arrête à l'an 1700, est proprement une continuation du travail de Pfeffel; la préface est de P. d'Osterval. *Voy.* Westenrieder, secrétaire de la classe d'histoire à l'académie de Munich, *Mémoire sur Sterzinger*, dans l'ouvrage périodique intitulé *Recueil d'éclaircissements pour l'histoire de la patrie*. Michaud, *Biogr. univers.*

STEUCUS ou **STEUCO, STEICCUS EUGUBINUS** (Augustin), chanoine régulier de la congrégation du Saint-Sauveur, né à Gubio, dans le duché d'Urbin, en Italie, en 1496, mort à Venise en 1549, était très-versé dans les langues orientales. Il fut choisi pour être garde de la bibliothèque Apostolique, et devint évêque de Chisamo, en Candie. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° *Recognitio V. T. ad hebraicam veritatem, collata editione LXX interpretum;* Venise, 1529, in-4°; Lyon, 1531, in-4°; — 2° *Pro Religione christiana, adversus lutheranos;* Bologne, 1530, in-4°; — 3° *In Psalm.* XVIII et CXXXVIII *Interpretatio;* Lyon, 1533, in-4°; suivie des Remarques d'Érasme et de la Réponse de

Digitized by Google

l'auteur; — 4° *Cosmopœia, vel de mundano opificio expositio III cap. Geneseos;* Lyon et Paris, 1535, in-fol. Les *Œuvres de Steucus* ont été recueillies et publiées à Paris, 1578; Venise, 1591 et 1601, 3 vol. in-fol. *Voy.* Sixte de Sienne, *Biblioth. Sanct.* Possevin, *In Appar. sacr.* Le Mire, *De Scriptor. sæc.* XVI. Nicéron, *Mémoires,* tom. XXXVI. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana,* tom. VII, p. Iʳᵉ. La *Nouv. Biogr. génér.*

STEVART (Pierre), en latin *Stevartius,* docteur en théologie, né à Liége, mort dans cette ville en 1621, professa à Ingolstadt, fut sous-chancelier de l'université de la même ville, chanoine de la cathédrale d'Eychstat ou Aichstat, puis de Saint-Lambert de Liége, prévôt de Saint-Denis et vicaire général de l'évêque, le prince Ferdinand de Bavière. On a de lui : 1° *Explicatio octo priorum capitum Epistolæ D. Pauli ad Romanos;* Ingolstadt, 1586, in-4°; — 2° *Commentarius in Epistolas D. Pauli ad Thessalonicenses;* ibid., 1600, in-4°; — 3° de semblables Commentaires sur l'Épître aux Philippiens, sur celle aux Corinthiens, sur la IIᵉ à Timothée et sur l'Épître canonique de saint Jacques; — 4° *Oratio de colloquio Ratisbonensi;* Ingolstadt, 1602, in-4°; — 5° *Apologia pro Societate Jesu;* ibid., 1593; — 6° *Manuelis Calecæ adversus Græcorum errores Lib. IV;* ibid., 1608, in-4°; — 7° *Commentarius de vita et rebus gestis sanctæ Walburgæ, abbatissæ Ordinis Sancti Benedicti, auctore Welfreid. Hasenrietano presbytero,* publié avec des notes; Ingolstadt, 1616; — 8° *Sanctus Eucherius, episcopus Lugdunensis, de vita sancti Mauritii, Thebæ legionis ducis;* 1618, in-4°; — 9° *Tomus singularis, auctorum tam græcorum quam latinorum, quos ex variis bibliothecis accersitos, nunc primum in lucem prodire et publice prodesse jussit Petrus Stevartius,* etc.; Ingolstadt, 1616, in-4°. Ce recueil sert de VIIᵉ volume aux V de la collection de Canisius, intitulée *Lectiones antiquæ,* etc. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.,* édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 1011 et 1012.

I. **STEWART** (Dugald), anglican, philosophe, né en 1753 à Édimbourg, où il est mort l'an 1828, fit ses études classiques à Édimbourg, et compta parmi ses professeurs Stevenson et Fergusson. Il alla ensuite à l'université de Glasgow, où il suivit les leçons de philosophie de Thomas Reid. Adjoint à son père dans l'enseignement des mathématiques, il le remplaça en 1775 comme professeur titulaire, de même qu'il succéda à Fergusson, en 1785, comme professeur titulaire de philosophie. Indépendamment de ses travaux philosophiques, il n'était resté étranger à aucune science : outre les mathématiques, il fit des cours de physique, de rhétorique, de langue grecque; et, en 1800, il ouvrit à Édimbourg un cours public d'économie politique, tout en continuant à l'université ses leçons de philosophie morale. Parmi ses nombreux écrits, qui sont tous en anglais, nous citerons : 1° *Philosophie de l'esprit humain;* Édimbourg, 1792, 1815, 1828, 3 vol. in-8°; après avoir tenté l'analyse de plusieurs facultés importantes trop négligées par Reid, il établit enfin la nouvelle logique que préparaient peu à peu les travaux de l'école d'Édimbourg; — 2° *Éléments de philosophie morale;* ibid., 1793, in-8°; il embrasse la métaphysique, la morale et le droit politique; — 3° *Essais philosophiques;* ibid., 1818, in-8°; il y combat les systèmes de Locke et de ses disciples; — 4° *Histoire abrégée des sciences métaphysique, morale et politique, depuis la renaissance des lettres;* 3 vol. in-8°; — 5° *Dissertation sur les progrès de la philosophie métaphysique et morale;* placée en tête du *Supplém. à l'Encyclop. britannique. Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

STEYAERT (Martin), docteur de Louvain, mort en 1701, était très-habile dans les langues, dans les sciences, et surtout dans la théologie. Il avait une mémoire prodigieuse. Il fut toujours l'ennemi déclaré des novateurs, et montra constamment le plus grand respect et la plus grande soumission pour les décisions du Saint-Siége. S'il se déclara contre la morale relâchée, il ne montra pas moins de zèle contre ceux qui imposent aux autres, comme les pharisiens, des charges insupportables qu'ils ne veulent pas même toucher du bout des doigts. Il n'épargna pas les Arnauld, les Quesnel, etc., qui tâchèrent en vain de le perdre de réputation. Sa charité pour les pauvres était admirable; il leur distribuait tous les ans les revenus de ses emplois, et, par son testament, il leur légua le peu qui lui restait. Il fut député à Rome par la faculté de Louvain pour faire condamner par Innocent XI soixante-cinq propositions de morale relâchée. Il devint recteur de l'université de Louvain, président du collége de Baius, puis du grand collége, censeur des livres, chanoine et doyen de Saint-Pierre de Louvain, professeur de théologie, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, commissaire apostolique et official de tout le diocèse de Louvain, et conservateur de l'université. Parmi ses ouvrages nous citerons; 1° un petit écrit contre Jansenius; — 2° *Positiones pro Romani Pontificis infallibilitate;* — 3° *Theologia moralis reformata;* — 4° un grand nombre de *Thèses de morale;* — 5° *Censure* d'un livre intitulé : *La Doctrine et la pratique de saint Charles,* etc. *Voy.* Foppens, *Biblioth. Belg.* Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

STHARBUZANAÏ, un des officiers du roi de Perse qui écrivirent au roi Darius contre les Juifs revenus depuis peu de leur captivité. *Voy.* I Esdr., v, 6.

STHUR, fils de Michaël, de la tribu d'Aser, un des Israélites qui furent envoyés par Moïse pour considérer la terre de Chanaan. *Voy.* Nombr., XIII, 14.

STIBIUM, mot latin, signifie l'*antimoine;* c'est, dans la Vulgate, la traduction de l'hébreu *fouc* ou *phouc,* qui désigne lui-même une espèce de noir avec lequel les femmes d'Orient se peignent les yeux. Quant à l'expression *lapis stibinus* ou *pierre d'antimoine,* qui se trouve aussi dans la Vulgate, c'est probablement une *pierre précieuse de la couleur de l'antimoine;* en sorte que le passage d'Isaïe (LIV, 11), qui porte à la lettre, dans le texte hébreu : *Je ferai reposer, je poserai dans le phouc tes pierres,* signifie : j'emploierai l'antimoine au lieu de chaux pour arranger et disposer les pierres de tes murs; ou, selon d'autres, je me servirai de pierres de *phouc* pour tes pavés. La Vulgate a rendu ici l'expression hébraïque non par *in stibio,* mais par *per ordinem. Voy.* IV Rois, IX, 30. I Paralip., XXIX, 2. Jérém., IV, 30.

I. **STIGMATES** (*Stigmata*), certaines marques que les païens s'imprimaient avec un fer chaud ou en se faisant plusieurs piqûres, que l'on emplissait ensuite d'une poudre noire ou de quelque autre couleur, et cela en l'honneur de quelque fausse divinité. Moïse défend ces sortes de stigmates aux Israélites. Saint Jean y fait allusion lorsqu'il dit dans l'Apocalypse que les petits et les grands, etc., auraient tous le caractère de la bête en leur main droite et sur leur

Digitized by Google

front. *Voy.* Lévit., XIX, 28. Apocal., XIII, 16, 17.

II. **STIGMATES DE JÉSUS-CHRIST.** Saint Paul dit qu'il porte sur son corps les *stigmates* du Seigneur Jésus, c'est-à-dire les marques des coups qu'il a reçus pour son amour. Les historiens de saint François d'Assise ont rapporté que, dans une vision, ce saint reçut les stigmates des cinq plaies de Jésus-Christ crucifié, et qu'il les porta sur son corps le reste de sa vie. Anciennement on imprimait sur le corps des soldats et des serviteurs certains caractères pour les distinguer. *Voy.* Galates, VI, 17. Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 32-38, où sont cités beaucoup d'auteurs qui ont écrit sur les *stigmates de Jésus-Christ. Compar.* FRANÇOIS, n° I.

STILE ou **STYLE, STYLET**, sorte de poinçon. Tout le monde sait que les anciens se servaient, pour écrire sur des tablettes enduites de cire, de *stylets* de fer, de cuivre ou d'os, pointus par un bout pour former les lettres, et plats par l'autre pour effacer. L'Écriture marque le même usage. Job souhaite que ses discours soient écrits avec un *stylet* de fer sur une lame de plomb. Jérémie dit que le *stylet* des docteurs de la loi est un *stylet* d'erreur, et que le crime de Juda est écrit avec un *stylet* de fer et gravé sur le cœur comme sur des tablettes. *Voy.* IV Rois, XXI, 13. Job, XIX, 23, 24. Jérémie, VIII, 8; XVII, 1.

STILLING (Jean-Henri), dont le véritable nom était JUNG, protestant, né à Grund, dans le duché de Nassau, en 1740, mort à Heidelberg au commencement de 1817, était d'abord tailleur; mais comme son esprit actif le poussait fortement à s'instruire, il se fit maître d'école, puis il entra comme instituteur dans une maison particulière. Il acheva sa propre éducation, et s'établit ensuite à Elberfeld. Tous les auteurs allemands qui l'ont connu, tels que Gœthe et Mathisson, louent sa bonne foi, sa franchise et la douceur de son caractère. Des centaines d'aveugles pauvres lui durent la vue, et tels furent son désintéressement et sa charité, que, loin de rien exiger d'eux, il en prenait soin et contribuait à les défrayer pendant le traitement. Il enseigna, depuis 1778, l'économie publique à l'école de Lautern; il professa ensuite aux universités de Marbourg et de Heidelberg; le grand-duc de Bade le nomma conseiller aulique. Outre divers écrits sur l'économie publique, Stilling a laissé : 1° *Scènes du règne des esprits;* Francfort, 1803; — 2° *Théorie de la connaissance des esprits;* Nuremberg, 1808; — 3° *Apologie de cette théorie;* 1809; dans ces trois ouvrages il s'attache à démontrer l'existence des revenants et le commerce des esprits avec le monde sublunaire; dans le troisième, en particulier, il réunit en système toutes ses idées, parmi lesquelles il s'en trouve de véritablement superstitieuses; — 4° *L'Instituteur du peuple;* — 5° *Le Philanthrope chrétien, ou Contes pour les bourgeois et les paysans;* — 6° *Le Manuel pour les amis du christianisme;* — 7° *L'Homme gris;* ouvrage périodique qui a été continué par d'autres. Tous les écrits de Stilling sont empreints de sa douce piété et de ses rêves mystiques. Il en est un dans lequel il va jusqu'à prédire que Jésus-Christ apparaîtra visiblement aux hommes avant 1836. Il avait une grande foi dans ses prédictions, et souffrait difficilement les contradicteurs. Gœthe le compare à un somnambule qui se déconcerte et se trouble lorsqu'on l'arrête dans ses courses nocturnes. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

STILLINGFLEET (Edward), anglican, né à Cranbourn, dans le Dorset, en 1635, mort à Westminster l'an 1699, fut successivement curé, prédicateur du Temple, chapelain ordinaire de Charles II, qui le nomma chanoine et doyen de Saint-Paul, et, en 1689, évêque de Worcester. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Irenicum, or the divine right of particular forms of Church government examined;* Londres, 1659, 1662, in-4°; — 2° *Origines sacræ*, en anglais; Londres, 1662, in-4°; Oxford, 1817, 2 vol. in-8°, dern. édit.; — 3° *Grounds of the protestant religion;* Londres, 1681, in-fol.; — 4° *Origines britannicæ, or Antiquities of british churches;* ibid., 1685, in-fol.; — 5° *Ecclesiastical cases on parochial clergy;* ibid., 1699, in-8° On a une traduction française de son traité intitulé : *Si un protestant, laissant la religion protestante pour embrasser celle de Rome, peut se sauver dans la communion romaine?* Il y soutient l'affirmative, comme les autres docteurs protestants consultés par Henri IV, par Élisabeth de Wolfenbuttel, etc. Ses *Œuvres* ont été publiées en 1710, 6 vol. in-fol. *Voy.* la *Life of Ed. Stillingfleet;* Londres, 1710, in-8°. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

STIMBOLA. Le P. Lequien dit que Stimbola est la même ville que Constantinople, appelée *Stamboul* par les Turcs. Les Arméniens avaient un évêque de leur nation dans cette ville dès le commencement du XIVe siècle. Ce prélat prit ensuite le titre de patriarche, pour ne céder en rien au patriarche grec résidant dans la même ville. On connaît sept de ces prélats arméniens, dont le premier, Hesychius, assista en 1307 au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1420.

STIVAGIUM. *Voy.* ÉTIVAL.

STIVES. *Voy.* THÈBES, n° I.

STOBI, ancienne ville de Macédoine dans la Pélagonie, suivant Ptolémée. Pline et Étienne en font une colonie romaine, et Hiérocles un évêché de la deuxième Macédoine, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Bunius, assista au premier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 75.

STOCCUS. *Voy.* STOKE.

I. **STOCK** (Christian), protestant, né à Camburg en 1672, mort l'an 1733, fut professeur à Iena, et jouit de la réputation d'un savant profondément versé dans les langues orientales. Ses principaux écrits sont : 1° *Disputationes de pœnis Hebræorum capitalibus;* — 2° *Clavis linguæ sanctæ Veteris Testamenti;* c'est un Diction. hébreu; — 3° *Clavis linguæ Novi Testamenti;* c'est un diction. grec; — 4° *Historia Passionis Christi;* — 5° *Lexicon homileticum. Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **STOCK** (Saint Simon), général de l'Ordre des carmes, est né dans le comté de Kent, en Angleterre, l'an 1185, et mort à Bordeaux le 16 mai 1265. Il n'avait que douze ans lorsqu'il s'échappa de la maison paternelle pour se retirer dans un désert, et se logea dans le creux d'un chêne; ce qui le fit surnommer *Stock*, qui en anglais veut dire *tronc* d'arbre. Pendant son généralat il institua la confrérie du Scapulaire. Ses confrères ont assuré que c'est dans une vision que la sainte Vierge lui donna le scapulaire, comme une marque de sa protection spéciale envers tous ceux qui le porteraient. Launoy publia en 1653 une dissertation pour montrer que la vision de Simon Stock était une fable. Il se fonda principalement sur le silence des auteurs qui, selon lui, devaient naturellement en parler; mais il a été réfuté par Benoît XIV et par

Digitized by Google

le P. Cosme de Villiers, qui tous deux citent des témoignages des plus anciens écrivains de l'Ordre des Carmes. Il y en a un, entre autres, de Pierre Swayton, compagnon et directeur du saint, et qui le premier a écrit sa *Vie*. Théophile Raynaud a rassemblé tous les passages que l'on a produits en faveur de cette vision. L'office et la fête du Scapulaire ont été approuvés depuis ce temps-là par le Saint-Siége. Saint Simon Stock a été enterré à la cathédrale de Bordeaux. Nicolas III permit de faire sa fête dans cette ville, et Paul V étendit cette permission à tout l'Ordre des Carmes. Sa fête se célèbre le 16 mai, jour de sa mort. On a de ce saint : 1° *Canones cultus divini;* — 2° *Homilia ad populum;* — 3° *De Christiana Pœnitentia;* — 4° *Epistolæ ad fratres;* — 5° *Cantiques en l'honneur de la sainte Vierge,* etc. *Voy.* Lucius, *Biblioth. Carmel.* Benedict. XIV, *De Canonisatione,* t. IV, part. II, c. IX. Le P. Cosme de Villiers, *Biblioth. Carmel.,* tom. II, p. 75. Theoph. Raynaldus, *Scapulare Marianum;* Oper., tom. VII. Feller, Michaud, *Biogr. univers. Compar.* SCAPULAIRE, n° II.

STOKE ou **STOCCUS** (Pierre), carme anglais, mort dans le couvent de Hucheu, au comté d'Oxford, en 1599, était docteur et premier recteur de l'université d'Oxford. Il fut envoyé par l'archevêque de Cantorbéry à Oxford. en 1582, pour réfuter publiquement l'hérésie de Wiclef. Il réussit parfaitement dans sa mission. On a de lui : 1° *Commentaires sur la Bible et sur le livre des Sentences;* — 2° un livre *d'Articles* contre Wiclef; — 3° un des *Questions ordinaires;* — 4° *De Superioritate clerici, contra Philippum Repingtanum,* etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

STOLBERG (Frédéric-Léopold, comte de), écrivain allemand, né à Ramstedt en 1750, mort à Sondermuhlen, près d'Osnabrück, en 1819, fut nommé en 1771 ministre plénipotentiaire du prince évêque de Lubeck près de la cour de Danemark, puis en 1791 président du gouvernement, du consistoire et des finances à Eutin, et en 1796 ambassadeur à Saint-Pétersbourg. En 1800 il quitta le luthéranisme, et se convertit à la religion catholique. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire de la religion chrétienne,* en allemand; Hambourg, 1811-1818, 15 vol. in-8°; il s'arrêta au concile général d'Éphèse en 430; mais son ouvrage, traduit en italien par Rossi et Keller en 1824, a été continué par Fr. de Kerz; Mayence, 1825-1846, t. XIX-XLV, et par Brischar; ibid., 1849-1853, tom. XLVI-XLVIII; — 2° *Petit Livre de l'amour de Dieu,* en allemand; 1819, in-12; trad. en français; 1819 et 1836, in-18. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

STONE (John-Hurford), savant imprimeur à Paris, né en Angleterre, dans le comté de Devon, vers 1765, mort à Paris en 1821, a laissé : 1° *Lettre à monsieur A. F. T. du F**** (du Fossé), *membre du consistoire et trésorier de l'église de Rouen,* signée *Photinus;* Paris, 1806, in-8° de 55 pages; lettre dans laquelle il soutient des opinions de Socin et de Priestley sur l'humanité de Jésus-Christ; — 2° une édition de la *Sainte Bible,* version de Genève, dite *Bible de Stone;* Paris, 1805, in-12 de 1330 pages. Stone a édité divers autres ouvrages. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.,* au *Supplém.*

STONITES ou **NOUVELLES LUMIÈRES**, en anglais *Newlights,* hérétiques qui tirent leur nom d'un certain Stone, leur chef, et qui suivent la doctrine des ariens. C'est une des nombreuses sectes des États-Unis d'Amérique.

STORAUPHORES ou **PORTE-CROIX**, officiers du patriarche de Constantinople, ainsi nommés parce qu'ils portent une croix sur leur chapeau pour se distinguer des autres.

STORAX, sorte de parfum que Jacob envoya, entre autres choses, à Joseph, alors intendant d'Égypte, et qu'il ne savait pas encore être son fils. L'Ecclésiastique compare aussi la sagesse au *storax* et à plusieurs autres parfums. *Voy.* Genèse, XLIII, 11. Eccl., XXIV, 21.

STORCH ou **STORCK** (Nicolas), anabaptiste, né à Stolberg en Saxe, mort à Munich en 1530. Suivant la mode du temps, il traduisit en grec son nom, qui signifie *cigogne*, et s'appela *Pelargus*. Avec Muntzer et Cellarius il fonda la secte des anabaptistes, en prenant pour base le principe de Luther, qu'on est sauvé par la foi, et non par les sacrements. Il forma une secte connue sous le nom de *Nouveaux Prophètes;* mais, sa présence ayant causé de grands troubles à Wittemberg, Luther le fit bannir, et Storch se réfugia en Silésie, puis en Pologne et en Bavière. Le nom de Nicolas Stork figure dans l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér..*

I. **STORCK** (Ambroise), en latin *Pelargus*, dominicain, né en Weteravie, dans le landgraviat de Hesse-Darmstadt, mort à Trèves en 1557, était très-habile dans les langues latine et grecque, ainsi que dans les belles-lettres et la théologie. Il prêcha à Trèves, combattit avec zèle les hérétiques de vive voix et par écrit, et assista au concile de Trente en qualité de théologien de l'archevêque de Trèves. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Apologia sacrificii Eucharistiæ, contra Œcolampadium;* Bâle, 1529; Vienne, 1543, in-8°; — 2° *Hyperaspismus, seu Apologiæ propugnatio, qua Eucharistiæ sacrificium ab œcolampadiana calumnia asseritur;* Bâle, 1529, in-8°; — 3° *Adversus anabaptistarum errores aliquot Liber;* — 4° *In Eleutherobaptistas;* — 5° *In Iconomachos;* — 6° *Conflictatiuncula Hieroprepii et Misoliturgi de ratione sacrificii missæ;* — 7° *Divina S. Joan. Chrysostomi Liturgia e græco latine ab Ambr. Pelargo versa et illustrata.* La plupart de ces ouvrages ont été imprimés ensemble à Fribourg et à Cologne, 1534. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. II, p. 158.

II. **STORCK** (Nicolas). *Voy.* STORCH.

STORR (Gottlob-Christian), protestant, né à Stuttgart en 1746, mort dans la même ville l'an 1805, dut sa principale éducation aux soins de son père, qui était conseiller du consistoire, et tenait un rang distingué parmi les théologiens de son temps. Reçu en 1763 au séminaire de Tubingue, le jeune Storr y étudia pendant huit ans les langues anciennes, l'histoire, la philosophie et les mathématiques, et pendant le même espace de temps la théologie. Il voyagea ensuite pendant trois ans, pour compléter son éducation, en Hollande, en Angleterre, en France, et il suivit à Leyde les savants Walkenaer et Schultens. A son retour il fut nommé répétiteur au séminaire de Tubingue, et, en 1775, professeur extraordinaire à la faculté de philosophie. En 1777 il fut reçu docteur en théologie, et nommé professeur extraordinaire. Il avait déjà fait preuve, par quelques écrits de circonstance, d'une saine critique et d'une érudition remarquable dans les langues orientales. Enfin plus tard il devint successivement professeur ordinaire, pasteur de la ville, premier prédicateur de la cour, et conseiller

Digitized by Google

du consistoire. On peut affirmer sans hésitation que Storr était un savant du premier ordre. Très-versé dans la littérature ancienne, et particulièrement dans celle de l'Orient, il avait étudié aux sources l'histoire du christianisme; heureux s'il l'eût étudiée exempt des préjugés de sa secte! Sous le rapport biblique, il fut considéré dans sa communion comme un des interprètes les plus exacts des saintes Écritures. On a de lui : 1° *Opuscula academica ad interpretationem librorum sacrorum pertinentia;* Tubingue, 1796-1803, 3 vol. in-8°; outre diverses recherches d'un grand mérite, dit Hartwell Horne, cet ouvrage contient plusieurs commentaires sur des livres détachés du Nouveau Testament; — 2° *Authenticité de l'Apocalypse de saint Jean;* ibid., 1783, in-8°; cet ouvrage et les suivants sont tous également en latin; — 3° *Sur le but des Évangiles et des Épîtres de saint Jean;* ibid., 1786 et 1809, in-8°; — 4° *Interprétation des Épîtres de saint Paul aux Philippiens, aux Colossiens, à Philémon, et en outre de l'Épître de saint Jacques;* ibid., 1796-1798, in-8°; ces commentaires ont été insérés dans le 1er et le 2e vol. des *Opuscula;* — 5° *Interprétation de l'Épître de saint Paul aux Hébreux;* 1789 et 1809, in-8°; — 6° *Opuscule sur l'occasion et le but des Épîtres catholiques;* ibid., 1797, in-8°; dans le 2e vol. des *Opuscula*, p. 367-415; — 7° *Dissertations sur quelques passages des livres historiques du Nouveau Testament*, part. I-III; ibid., 1790-1791-1794; — 8° *Observationes ad analogiam et syntaxin Hebraicam pertinentes;* ibid., 1779 et 1805, in-12; ouvrage très-ingénieux et très-exact, dit encore Hartwell Horne avec beaucoup de justesse; quoique défectueux sous le rapport de l'ordre et de la disposition des matières, il contient une masse d'observations importantes sur le génie et les idiomes de la langue sacrée; en sorte que, malgé tous les travaux des grammairiens modernes, il peut encore être considéré oomme un secours précieux et presque indispensable pour quiconque veut acquérir une connaissance parfaite de la langue hébraïque; — 9° *Doctrinæ christianæ Pars theoretica;* Stuttgart, 1783 et 1790, in-8°, trad. en allemand, et enrichi de notes et d'additions par K.-C. Flatt; ibid., 1803 et 1813, in-8°. Le système théologique de Storr était l'orthodoxie luthérienne, et il passe pour un des plus habiles défenseurs des anciennes doctrines. Or c'est dans la *Doctrinæ*, etc., qu'est exposé ce système. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* Thomas Hartwell Horne, *An Introduction to the critical study and Knowledge of the Holy Scriptures;* vol. II, part. II, p. 198, 317, 329, 362.

STOSCH (Guillaume), protestant, né en 1646 à Berlin, où il est mort l'an 1707, est auteur d'un livre intitulé : *Concordia rationis et fidei*, imprimé à Guben, sous le nom d'Amsterdam, l'an 1692. Ce livre est infecté des idées des sociniens et des athées. On obligea l'auteur de se rétracter; il le fit, mais sans changer de sentiment. *Voy.* Feller, *Biogr. génér.*

STOZ (Matthieu), jésuite, né à Mickenhausen, en Souabe, l'an 1614, mort à Munich en 1678, enseigna la philosophie et la théologie pendant trente ans. Le plus connu de ses ouvrages est : *Tribunal pœnitentiæ. Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

STRAAT (Jacques), en latin *Stratius*, jésuite, né à Anvers, mort à Louvain en 1634, fut recteur des colléges de sa société à Louvain et à Bruges, et provincial de la province de la Flandre belgique. On a de lui : 1° *Meditationes liturgicæ;* — 2° *Stimulus pietatis ad sacrificium missæ pie audiendum et faciendum;* Anvers et Cologne, 1633, in-24; — 3° *Apologia catholica adversus cantilenam gallice editam in R. P. Petrum Cottonum;* Bruges, 1609; — 4° *Declaratio præcipuorum articulorum fidei catholicæ, qui a novatoribus hujus ævi in controversiam vocantur*, en flamand; Anvers, 1617; — 5° *Demonstratio fidei catholicæ;* ibid., 1629. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, edit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 538 et 539.

STRABON (Walafride). *Voy.* WALAFRIDE STRABON.

STRAMINIAC. *Voy.* CRÉMIEU.

STRASBOURG (*Argentoratum* ou *Strasburgum*), ville épisc. de France autrefois sous la métropole de Mayence, aujourd'hui sous celle de Besançon. Elle fut des premières à embrasser le protestantisme, mais en le modifiant. Ferdinand II y établit en 1621 une université protestante. Sa cathédrale est une de celles qu'on admire le plus; aussi a-t-elle été l'objet d'une foule d'ouvrages. Mais, outre la cathédrale, il y avait deux collégiales à Strasbourg, savoir, Saint-Pierre-le-Jeune et Saint-Pierre-le-Vieux. Les chanoines de ces chapitres occupaient le chœur, et les luthériens la nef dans les deux églises. Il y avait une troisième collégiale qui fut rendue aux catholiques en 1686; c'est celle de Tous-les-Saints, située dans un des faubourgs. On y voyait aussi une université composée de quatre facultés. Les jésuites enseignaient la théologie aux catholiques; les professeurs des autres facultés étaient pris indifféremment parmi les catholiques et les protestants. Le gouvernement y entretient aujourd'hui une faculté de théologie protestante. Le premier évêque de Strasbourg fut saint Amand, qui assista au concile de Cologne, l'an 346. Il y avait cependant des chrétiens en Alsace dès le IIe siècle; la province appartenait en partie aux Gaules et en partie à la Germanie; saint Irénée et Tertullien parlent des chrétiens de la Germanie antérieure. *Voy.* Iren., *Contra Hæres.*, l. I, c. X. Tertul., *Advers. Judæos.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 24-25. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 29 et suiv. L'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.* Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 176-184. Le *Diction. de la théol. cathol.*

STRATA. *Voy.* ESTRADA.

STRATÉGIS, ancien siége épisc. de la province d'Hellade, au diocèse de l'Illyrie orientale ou de l'exarchat de Macédoine, sous la métropole de Corinthe ou bien d'Athènes, selon de Commanville. On trouve un de ses évêques, nommé Festus, parmi les Pères du Ier concile de Nicée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 233. De Commanville, *Ire Table alphapbét.*, p. 222.

STRATIOTIQUES. *Voy.* NICOLAÏTES.

STRATIUS (Jacques). *Voy.* STRAAT.

I. **STRATON** (TOUR DE) est l'ancien nom de la ville appelée depuis *Césarée de Palestine*. *Voy.* CÉSARÉE, n° V.

II. **STRATON**, lieu sombre et obscur, dans le palais royal de Jérusalem, où Aristobule, fils de Jean Hircan, roi des Juifs, fit tuer son frère Antigone, au retour d'une expédition où Antigone s'était conduit avec beaucoup de valeur. Un certain Judas, de la secte des esséniens, qui avait prédit que ce jour-là Antigone serait mis à mort dans la *tour de Straton*, voyant revenir ce jeune prince de son expédition, et sachant que la *tour de Straton* était à six cents stades de Jérusalem, ne pouvait se résoudre à vivre davantage, pour ne pas passer pour un visionnaire et un faux prophète; mais il ne sa-

Digitized by Google

vait pas qu'il y avait dans le palais une *tour de Straton* dans laquelle, comme on l'apprit peu de temps après, Antigone avait été assassiné par l'ordre de son frère, qui crut qu'il venait pour lui ôter la vie. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. XIX, et *de Bello Jud.*, l. I, c. XIII. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

I. **STRATONICIA**, ancienne ville épisc. de la province de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Cuthenus, souscrivit au Ier Acte du concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 894. Richard et Giraud.

II. **STRATONICIA**, ancienne ville épisc. de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrodisiade et ensuite de Stauropoli, au diocèse d'Asie. Elle est nommée *Stratonica* dans Ptolémée, et *Trotolycia* dans les canons *in Trullo*. Étienne de Byzance dit que cette ville a été rebâtie par Adrien, et qu'elle fut appelée *Adrianopolis*, du nom de cet empereur. On en connaît trois évêques, dont le premier, Cupichius, assista au concile de Chalcédoine en 451. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 912. Richard et Giraud.

STRAUCH (Gilles), protest., professa la théologie à Wittemberg, puis à Dantzig, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, qu'il a commencé à faire imprimer en 1652, et parmi lesquels : 1° *De Anno nativitatis Abrahami*; — 2° *De Mundi natali*; — 3° *De Tempore paschalis et mortis Christi*; — 4° *De Natali Immanuelis*; — 5° *De Cultu Christi hominis*; — 6° *Dissertatio historico-theologica de prædestinatianis*; — 7° *De Computo sacro LXX hebdomadum Danielis*; — 8° *De Melchisedech*; — 9° *Definitiones theologicæ in 50 quaternariis*; — 10° *Breviarium theologicum*; — 11° *Breviarium chronologicum*; Wittemberg, in-8°; abrégé de chronologie qui est un des plus nets et des plus méthodiques qui aient été faits; — 12° *Theologia moralis*, 1680 et 1708, par les soins de Jean-François Mayer, avec une préface historique sur la vie et les ouvrages de G. Strauch. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1666 et 1708. Richard et Giraud, qui donnent la liste des autres écrits de Strauch.

STREDOWSKI (Jean-Georges), curé de Pawlowitz en Moravie, a donné : *Sacra Moraviæ Historia, seu vita SS. Cyrilli et Methodii, genere civium romanorum, prærogativa patriciorum Constantinopolitanorum, eruditione perspicacissimorum philosophorum, gradu ecclesiastico Welchradensium archiepiscoporum, meritis, Moraviæ, Bohemiæ, superioris Silesiæ zelantissimorum apostolorum*; Solsbach, 1710, in-4°. Cette histoire a été fort estimée. On y trouve en particulier des recherches curieuses sur les divinités qu'adoraient les Moraves avant qu'ils fussent chrétiens. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1711.

STREGNES ou **STRENGNES** (*Strengnesia*), ville épisc. de Suède, dans la Sudermanie, située sur le lac Meler. Elle fut érigée en évêché, sous la métropole d'Upsal, au XIe siècle, et son premier évêque fut probablement saint Eschille, martyr, l'apôtre de la Sudermanie. On voit dans la cathédrale le tombeau de Charles IX, roi de Suède. Les évêques luthériens de Stregnes, comme tous les autres de la Suède qui se sont substitués aux évêques catholiques, prétendent être les vrais successeurs des apôtres; mais cette prétention n'est pas seulement fausse, elle est vraiment ridicule. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 222. Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 194.

STREITHAGEN (Pierre de), chanoine d'Heinsberg, dans le duché de Juliers, né en 1595, mort en 1654, a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Vita et instituto canonicorum secularium Ecstasis*; Cologne, 1634, in-4°; — 2° *Florus christianus, sive historiarum de rebus christianæ religionis, libri IV*; Cologne, 1640, in-4°; — 3° *Novus Homo, sive de regeneratione tractatus*. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, tom. II, p. 1014. Feller attribue ces deux derniers ouvrages à Pierre Streithagen, né à Aix-la-Chapelle en 1592, mort l'an 1654, lequel fut ministre de la religion prétendue réformée à Emmerick, puis prédicateur et conseiller de Frédéric V, électeur palatin, enfin ministre à Heidelberg. Le même Feller dit que plusieurs auteurs ont confondu ce dernier Streithagen avec le premier, et il ajoute, après avoir cité l'ouvrage intitulé : *Florus christianus*, etc. : « La haine contre l'Église catholique s'y montre à découvert. » Il est, en effet, difficile de croire que le chanoine catholique soit l'auteur d'un pareil livre.

STREMONIUS. *Voy.* AUSTREMOINE.

STRENGNES. *Voy.* STREGNES.

STREVERSDORFF (Walther-Henriquez), de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Nuys ou Neus, ville de l'électorat de Cologne, mort en 1674, était docteur de l'université de cette dernière ville, doyen de la faculté, prieur de son couvent, visiteur de la province, vicaire et commissaire général de la Thuringe et de la Saxe. En 1634, l'archevêque de Mayence le désigna suffragant d'Erfurt pour la Thuringe et la Saxe, et il fut sacré évêque d'Ascalon. On a de lui : 1° *De Soliditate cincturatorum*; Cologne, 1628; — 2° *Explicatio missæ*; 1628; — 3° *Exercitium hebdomadale, de vita, passione et resurrectione Domini*; 1630; — 4° *De Jure et justitia*; Cologne, 1632; — 5° *Primas Magdeburgensis, sive series archiepiscoporum Magdeburgensium*; ibid., 1633; — 6° *Lampas salutis cum emunctorio*; 1651. Il a aussi fait imprimer un ouvrage de Gilles le Romain intitulé : *Defensorium S. Thomæ Aquinatis*; ibid., 1624.

STRIGELIUS (Victorinus), théologien et philosophe protestant dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, est né à Kaufbeuren, dans la Souabe, en 1525, et mort à Heidelberg l'an 1569. Il fut un des premiers disciples de Luther, professa la théologie à Iena, assista à la conférence d'Eisenach, en 1556, sur la nécessité des bonnes œuvres. L'année suivante ayant été attaqué par Illyricus, il discuta contre lui à Weimar. Depuis ce temps il ne cessa d'être persécuté par les théologiens protestants, qui le firent mettre en prison, et lorsqu'il fut libre il alla à Leipzig, où il enseigna la théologie, la logique et la morale; plus tard il professa la morale à Heidelberg. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Epitome doctrinæ de primo motu*; — 2° *Argumenta et scholia in Vetus ac Novum Testamentum*; — 3° *Tres partes locorum communium; Enchiridion locorum theologicorum*; — 4° *Scholæ historicæ, a condito mundo ad natum Christum*, etc. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

STRIGONIE, nommée aussi *Gran*, à cause de la rivière de Gran, qui se perd dans le Danube au pied de ses murailles, ville archiépisc. de la basse Hongrie, située à la droite du Danube, et partagée en haute et basse. Cet archevêché fut établi par le roi saint Étienne. Les archevêques de Strigonie, qui font aujourd'hui leur résidence ordinaire à Presbourg, se qualifient primats et chanceliers du royaume de Hongrie, et légats du Saint-Siége. De l'an 1114 à l'an

Digitized by Google

1382, cinq conciles ont été assemblés à Strigonie. *Voy.* Mansi, *Supplém.*, tom. II. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 222-223. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 196-199. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. GRAN.

STRIROYDE (Godefroi), dominicain, né dans le Brabant, mort à Louvain en 1549, fut plusieurs fois prieur et préfet des études, se fit recevoir docteur à Louvain, et fut mis au nombre des régents de la faculté de théologie. Il a été aussi inquisiteur de la foi et zélé prédicateur. Il a donné en flamand une *Paraphrase des sept Psaumes de la pénitence*, qui a été traduite et publiée en français. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 134.

STRONGOLI (*Strongylus* ou *Petelia*), ville épisc. du royaume de Naples, dans la Calabre citérieure, sous la métropole de San-Severina. Son premier évêque, Madius, siégeait en 1178. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IX, col. 516. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 223. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXX, 200-204.

STROZA ou **STROZZA**, **STROZZI** (Pietro), érudit, né à Florence vers l'an 1575, mort à Pise vers 1640, était parent de Léon X. Il fut nommé secrétaire des brefs *ad principes*, et eut, sous Paul V, un bénéfice dans la chapelle Vaticane. Il amena les nestoriens modernes à reconnaître l'autorité du Saint-Siége, et se retira plus tard à Pise, où la chaire de philosophie lui fut confiée. On a de lui : 1° *Synodalia Chaldæorum*, suivi des *Preces Chaldæis consuetæ ex quibus patet eorum in Papam et Ecclesiam constans cultus*; Rome et Cologne, 1617, in-4°; — 2° *De Origine et dogmatibus Chaldæorum, sive hodiernorum nestorianorum*; ibid., 1617, in-4°. *Voy.* Bonamici, *De Claris pontificiarum Epistol. Scriptoribus*. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **STROZZI** (Lorenza), née à Capella, près de Florence, en 1514, morte à Florence l'an 1591, revêtit l'habit de dominicaine, et consacra le temps que lui laissaient ses devoirs religieux à s'instruire dans les langues savantes, dans les sciences et dans la musique. Elle a laissé : *In singula totius anni solemnia Hymni*; Florence, 1588, in-8°; trad. en vers français par Pavillon. *Voy.* la Roche-Maillet, *Portraits des hommes illustres*. Mich. Poccianti, *Florent. illustr.* Louis Jacob, *Biblioth. femin.* Possevin, *In App. sacr.*

II. **STROZZI** (Pietro). *Voy.* STROZA.

III. **STROZZI** (Thomas), jésuite italien du XVIIe siècle, fut éloquent prédicateur, théologien et poëte. On a de lui : 1° dix *Discours* pour prouver, contre les Juifs, que Jésus-Christ est le vrai et seul Messie, annoncé par les prophètes et promis aux nations; — 2° *Controverse sur la conception de la bienheureuse Vierge Marie, historiquement décrite*; 2 vol. in-fol.; ouvrage mis à l'*Index* le 11 mars 1704; — 3° des *Méditations*; 1706, 3e édit.; — 4° un *Carême* et divers *Panégyriques*. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

STRUENSEE (Adam), protestant, né à Neuruppin, dans le Brandebourg, en 1708, mort à Rendsbourg en 1791, forma à Iena une société de jeunes gens qui s'entretenaient tous les dimanches sur des sujets religieux; on appela leur réunion *Colloquia biblica*. Il fut successivement pasteur, professeur de théologie, prévôt de l'église d'Altona, et, en 1761, surintendant ecclésiastique des duchés de Sleswig et de Holstein. Il a laissé en allemand plusieurs ouvrages, parmi lesquels : 1° *Recueil d'écrits édifiants tendant à un christianisme sincère*; Halle, 1755-1756; 3 vol. in-8°; — 2° *Réflexions salutaires sur les Evangiles des dimanches et des fêtes*; ibid., 1747-1748, 1758, 4 vol. in-8°; — 3° *Analyse des Sermons qui ont été prêchés à Altona*; Altona, 1758-1760, 3 part. in-8°; — 4° *Cours de morale théologique*; Flensbourg, 1765, in-4°; — 5° neuf *Dissertations théologiques*; Altona, 1765, in-8°; — 6° *Instruction biblique pour raffermir les esprits dans le vrai christianisme*; Halle, 1768, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

STRUGGI (Marc-Marie), de l'Ordre des Servites et professeur de théologie, a laissé : *Theologia universa in via recentiorum ad usum studentium accommodata*; Vienne en Autriche, 1745, 2 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1746, p. 639.

STRUMETA ou **STRUMITA**. *Voy.* MYRE.

STRUNGIUS (Frédéric), protestant allemand, a laissé : *Historia Bardesanis ac Bardesanistarum, ex veterum monumentis eruta, juniorumque auctorum ea de re sententiis collustrata*; Wittemberg, 1710, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1710, p. 689, 1re édit., et p. 611, 2e dit.

STRUVE (Georges-Adam), fameux jurisc. protestant, né à Magdebourg en 1619, mort à Iena l'an 1692, fut assesseur de la justice à Halle, se fit recevoir docteur en droit, et suivit le barreau. Il professa peu après le droit à Iena, et fut appelé en 1663 à Weimar, pour y remplir les fonctions de conseiller aulique et de la chambre. En 1674 il retourna à Iena, et y fut premier professeur en droit. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Decisiones sabbathinæ*; Francfort, 1677, in-4°; — 2° *Commentarius ad lib. V Decretalium*; ibid, 1691, in-4°; — 3° *Evolutiones controversiarum*; ibid., 1684, 1713, in-4°; — 4° *De Invocatione nominis divini*. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Le *Journ. des Savants*, 1704, 1707 et 1708.

I. **STRYK** (Jean-Samuel), protestant, docteur et professeur en droit à l'université de Halle, a laissé plusieurs écrits, parmi lesquels : 1° *Tractatio academica de jure liciti, sed non honesti, ubi quod vere honestum, quod decorum sit, secundum principia Scripturæ Sacræ et doctrinæ christianæ traditur*, etc., in-4°; — 2° *Dissertatio juris ecclesiastici de jure sabbathi*; in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Le *Journ. des Savants*, 1703, 1704, 1708 et 1717.

II. **STRYK** (Samuel), jurisc. protestant, né à Lenzen en 1640, mort à Halle l'an 1710, fut recteur de l'université de cette dernière ville, et conseiller intime du roi de Prusse. On a de lui plusieurs écrits, entre autres : 1° une édition de : *Joan. Brunnemanni de jure ecclesiastico Tractatus posthumus in usum ecclesiarum evangelicarum*; Wittemberg, 1699, in-4°, 4e édit.; — 2° *Usus modernus Pandectarum*; Francfort, 1690-1704; Halle, 1723, 2 vol. in-4°; — 3° *De Cautelis juramentorum*; Halle, 1706, 1719, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, 1718 et 1721. Michaud, *Biogr. univers.*

STRYMONIUS. *Voy.* AUSTREMOINE.

STRYPE (John), anglican, né à Stepnery, près de Londres, en 1643, mort à Hackney l'an 1737, fut pasteur d'une paroisse du comté d'Essex, et obtint une cure dans le Sussex. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Annals of the reformation and establishment of religion*; Londres, 1709-1731, 4 vol. in-fol.; — 2° *Ecclesiastical Memorials*; ibid., 1721, 3 vol. in-fol., et 1816, 7 vol. in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

STUART (Gilbert), écrivain écossais, anglican, né en 1742 à Edimbourg, où son père était professeur d'humanités. Il s'appliqua au droit, à la philosophie et à l'histoire. A l'âge de vingt ans il publia sur la constitution britannique un ouvrage

Digitized by Google

qui établit sa réputation, et le fit recevoir docteur en droit. Il a travaillé à plusieurs Revues. Outre quelques ouvrages historiques, il a publié : *Histoire de l'établissement de la réformation religieuse en Écosse ;* Londres, 1782 et 1786, in-4°. Cette histoire est très-estimée pour la chaleur du style ; mais on en vante surtout l'impartialité. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

STUBS (Thomas), dominicain, né à York, vivait au XIVe siècle. Il était docteur en théologie, et profondément versé dans l'Écriture sainte, ainsi que dans l'histoire ecclésiastique. On a de lui : 1° *Chronica pontificum Ecclesiæ Eboraci ;* — 2° *Scutum contra impugnantes ecclesiastica statuta ;* — 3° *De Stipendiis debitis prædicatoribus verbi Dei ;* — 4° *De perfectione vitæ solitariæ ;* — 5° *De Arte moriendi ;* — 6° des *Sermons ;* — 7° un *Commentaire sur le Cantique des cantiques ;* — 8° des *Méditations*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 671.

STUCK (Jean-Guillaume), en latin *Stuckius*, protestant, né à Zurich, mort en 1607, se livra à de profondes études sur l'antiquité. Outre un bon commentaire sur Arrien, et un parallèle d'Henri IV avec Charlemagne, on a de lui : *Traité des festins des anciens et de leurs sacrifices ;* Zurich, 1595, in-fol. ; et joint à d'autres écrits sur le même sujet, Leyde, 1690, 2 vol. in-fol. Stuck rapporte la manière dont les Hébreux, les Chaldéens, les Grecs, les Romains et plusieurs autres peuples faisaient leurs repas, et les cérémonies qu'ils observaient les jours de fêtes dans leurs sacrifices. Il y a beaucoup de recherches dans cet ouvrage ; mais il y a aussi des erreurs théologiques, ce qui l'a fait mettre à l'*Index* par le pape Clément VIII. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

STUDITE, nom de religieux d'un monastère de Constantinople qui fut bâti, l'an 463, par Studius, homme consulaire et grand seigneur de cette ville. Ces *studites* étaient *acémètes*, et le P. Hélyot prétend que le nom de *studites* fut donné à tous les acémètes fondés par saint Alexandre ; de sorte que ces deux noms, *studite* et *acémète*, sont synonymes. *Voy.* le P. Hélyot, *Histoire des Ordres monastiques, religieux*, etc., tom. I.

STUKELEY (William), anglican antiquaire, né en 1697 à Holbeach, dans le comté de Lincoln, mort l'an 1765 à Londres, était d'abord médecin ; il se fit ecclésiastique, et fut pourvu successivement de plusieurs bénéfices. Parmi plusieurs ouvrages composés sur divers sujets nous citerons : *Paleographia sacra ;* Londres, 1736, in-4° ; il n'en a paru qu'un cahier. C'est une suite de discours sur les monuments antiques concernant l'Écriture sainte. Stukeley est un de ceux qui prétendent que la mythologie païenne est dérivée de l'Histoire sainte, et que le Bacchus des poëtes n'est autre que le Jéhova de la Bible. Il avait rangé sa collection de médailles grecques suivant l'ordre de l'Histoire sacrée. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Dictionary.* Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

STUMEL (François), de l'Ordre des Frères Mineurs, vivait au XVIIe siècle. Il a laissé : *Primum et perenne Mobile ;* Cologne, 1680, 2 vol. in-fol. ; c'est un traité de théologie sur l'essence et la nature divine. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1681, p. 9, 1re édit., et p. 8, 2e édit.

I. **STUNICA** (Diego), religieux espagnol de l'Ordre des Augustins et docteur en théologie de l'université de Tolède, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° un *Commentaire sur Job ;* — 2° un *Comment. sur le prophète Zacharie ;* — 3° trois livres contre les hérésies de son temps. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

II. **STUNICA** (Jacques-Lopez), docteur espagnol de l'université d'Alcala, mort à Naples en 1530, était habile dans les langues grecque et latine, dans les belles-lettres, la critique, la théologie et l'histoire ecclésiastique. On a de lui : 1° *Blasphemiæ et impietates Erasmi ;* l'auteur prétend qu'Érasme a soutenu ou favorisé les erreurs d'Arius et de Luther ; — 2° *Critique des Notes* de Jacques Lefèvre d'Étaples sur les *Épîtres de saint Paul ;* — 3° *Itinerarium dum Compluto Romam proficisceretur.* *Voy.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

STUPPA, protestant, natif de Chiavenna, au pays des Grisons, mort en 1692, fut d'abord pasteur de l'église de Savoie à Londres, où il eut la confiance de Cromwell. Il quitta ensuite le ministère pour les armes, devint brigadier dans les troupes de France, et fut tué à la journée de Steinkerke. Il est l'auteur du livre intitulé : *la Religion des Hollandais ;* 1673, in-12 ; livre que Jean Braunn, professeur à Groningue, réfuta assez mal dans sa *Véritable Religion des Hollandais ;* 1675, in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

STUREIA (Thomas), religieux anglais de l'Ordre des Augustins, vivait au XIVe siècle, a laissé : 1° *Moralitates in Apocalypsim ;* — 2° *De Sacramentis, lib. I ;* — 3° *De utroque sæculo Prognosticon*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

I. **STURM** ou **STURME** (Saint), premier abbé de Fulde en Allemagne, né en Bavière vers l'an 715, mort le 17 décembre 779, fut mis dès l'enfance entre les mains de saint Boniface, l'apôtre d'Allemagne, qui l'envoya au monastère de Fritzlar, sous la conduite de saint Wigbert. Il fit de tels progrès dans la piété et dans les sciences, qu'avant l'âge requis il fut jugé digne du sacerdoce et du ministère ecclésiastique, qu'il exerça avec de grands fruits. L'an 739 il se retira à Hirfeld, où il mena la vie des anachorètes avec deux compagnons, non loin de la rivière de Fulde ; il y bâtit un monastère auquel il donna ce nom. Telle fut l'origine de cette fameuse abbaye, située dans le diocèse de Mayence, et qui devint la maîtresse de plusieurs autres maisons religieuses. Saint Boniface y établit Sturm pour premier abbé, et y prescrivit la règle de Saint-Benoît. Sturm surmonta avec courage toutes les adversités que ses ennemis lui suscitèrent, gouverna son diocèse avec la plus grande sagesse, et travailla à la pacification des princes, ainsi qu'à la conversion des Saxons. Innocent II le canonisa dans le concile de Latran de l'an 1139. On célèbre sa fête le 17 décembre. *Voy.* Dom Mabillon, *IIIe Siècle bénéd.*, IIe part. Bulteau, *Hist. des Bénédictins*, l. IV, ch. XIV. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **STURM** (Christophe-Chrétien), protestant, né à Augsbourg en 1740, mort à Hambourg l'an 1786, fut diacre à Halle, puis pasteur à Magdebourg et à Hambourg. Parmi ses nombreux écrits on cite surtout : 1° *Le Vrai Chrétien dans la solitude*, en allemand ; Halle, 1761, in-8° ; trad. en français ; Stuttgart, 1766, in-8° ; Berlin, 1776, in-8° ; — 2° *Antiquitates ad passionis Jesu Christi historiam pertinentes*, ibid., 1761, in-8° ; — 3° *Méditations sur les œuvres de Dieu dans le règne de la nature et de la Providence ;* ibid., 1772, 1792, 2 vol. in-8° ; trad. en français par la reine Christine de Prusse ; La Haye, 1777, 3 vol. in-8°, et par Cousin-Despréaux ; Paris, 1802, etc. ; souvent réimprimé jusqu'à nos jours

Digitized by Google

à Genève, en Belgique, à Lyon, à Paris; une version anglaise qu'on en a faite, jouit encore de la même faveur chez les Anglais; il en a paru un résumé sous ce titre : *Les Beautés de Sturm;* Paris, 1819, in-12; — 4° *Sermons sur les Épîtres dominicales de toute l'année*; Halle, 1774-76, 1786, 1809, 4 part. in-8°; — 5° *Plans de Sermons sur les Évangiles des dimanches et fêtes;* Hambourg, 1779-86, 8 vol. in-fol.; — 6° *Lexique du Nouveau Testament à l'usage des gens illettrés;* Halle, 1780, in-8°; ces quatre derniers ouvrages sont en allemand. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **STURM** (Jean-Christophe), protestant, mathématicien et physicien, né à Hilpostein en 1635, mort à Altdorf l'an 1703, est regardé comme le restaurateur des sciences physiques en Allemagne. Outre ses ouvrages de physique et de mathématiques, on a de lui : *Prælectiones contra Astrologiæ divinitatricis vanitatem;* Leipzig, 1702, 2 vol. in-4°. *Voy.* Feller.

IV. **STURM** (Léonard-Christophe), protestant, architecte, fils du précédent, né à Altdorf en 1669, mort l'an 1719 à Güstrow, dans le Mecklembourg. Il s'appliqua d'abord pendant quelque temps à la théologie, qu'il abandonna pour l'architecture. Outre des ouvrages de physique et de mathématiques, on a de lui : 1° *Sciagraphia templi Hierosolymitani;* Leipzig, 1694, pl.; — 2° *Mathesis ad S. Scripturæ interpretationem applicata;* Nuremberg, 1710, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **STYLE**, sorte de poinçon. *Voy.* Stile.

II. **STYLE DE LA COUR ROMAINE.** On appelle ainsi les règlements faits dans les différents tribunaux de cette cour pour fixer la forme et les différentes manières de dresser les suppliques qui peuvent y être présentées, et les rescrits qui en émanent. Ce style a force de loi. On distingue cependant dans ces matières les clauses essentielles, et que le tribunal prescrit comme des formules nécessaires, et les clauses indifférentes, que l'usage a introduites, et qu'on ne conserve que pour s'y conformer. Régulièrement, en matière de grâce, les défauts contre le *style* rendent le rescrit suspect de fausseté. C'est une règle en fait de *style* que, comme il est susceptible de variation, on doit suivre le plus récent. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

STYLITES, nom donné aux anachorètes qui demeuraient sur des colonnes. Ce mot vient du grec *stulos,* qui signifie en effet colonne. Les Latins les ont appelés *sancti columnares.* L'institut des stylites était honoré dans l'Église d'Orient, et l'on n'y était admis qu'avec des cérémonies ecclésiastiques. Saint Siméon a été le premier des stylites, et il a eu des successeurs qui ont continué en Syrie jusqu'au XIIe siècle; on en retrouve encore quelques traces en Mésopotamie au XVe siècle. *Voy.* la *Dissertation des stylites,* composée par M. Majelli, archevêque d'Émèse, et insérée dans l'ouvrage d'Assemani intitulé : *Acta sanctorum martyrum orientalium et occidentalium,* etc.; Rome, 1748. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute victorieusement les protestants qui ont tourné les *stylites* en ridicule, et dont les sarcasmes ont été fidèlement répétés par les incrédules. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* notre art. Siméon, n° IX.

I. **SUA**, roi d'Égypte; malgré les promesses qu'il avait faites à Osée, roi d'Israël, de le secourir, il n'empêcha pas que Salmanasar, roi d'Assyrie, ne prît Samarie et ne détruisît le royaume d'Israël. *Voy.* IV Rois, XVII, 4.

II. **SUA**, frère de Caleb et père de Mahir. *Voy.* I Paralip., IV, 11.

SUAA, de la tribu d'Aser, et fille d'un nommé Héber. *Voy.* I Paralip., VII, 32.

SUACIUM, évêché érigé sous Antivari, par Alexandre II, l'an 1062. De Commanville ajoute : « On dit que la résidence en était à *Sappa* ou *Satta*, bourg d'Albanie, qui se nomme encore aujourd'hui Notre-Dame-de-Sciatta, proche Antivari. » Mais le P. Farlati veut que ce soit le pape Benoît IX qui ait érigé ledit évêché. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 223. Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 205 e seq.

I. **SUAIRE** (*Sudarium*) signifie proprement un mouchoir ou linge propre à essuyer la sueur de la tête ou du visage. Saint Luc appelle *sudarium* le linge dans lequel le mauvais serviteur avait mis l'argent qui lui avait été confié; et, au ch. XIX, 12 des Actes, il nomme *sudaria* les linges dont saint Paul se servit pour s'essuyer, et qui, étant appliqués aux malades, les guérissaient. L'Évangile distingue ces suaires du linceul dans lequel le Sauveur fut enveloppé après qu'il eut été embaumé, et qu'il appelle *Sindon. Voy.* Luc, XIX, 20; XXIII, 53. Marc, XV, 46. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **SUAIRE (SAINT-)**, reste des linges précieux qui servirent à la sépulture de Jésus-Christ. Le P. Langelli, bénédictin, a fait l'histoire du *Saint-Suaire* de Compiègne, donné à l'abbaye de Saint-Corneille par Charles le Chauve; mais, comme il y a plusieurs villes qui prétendent posséder cette sainte relique, l'auteur fait voir qu'on se servait de plusieurs linges pour la sépulture des morts, et qu'on en employa plusieurs pour celle de Jésus-Christ, puisqu'il est dit que les apôtres virent *linteamina posita.* Il n'est donc pas étonnant qu'il se trouve un *Saint-Suaire* en plusieurs villes. Cet ouvrage a paru à Paris, 1684, in-12. *Voy.* Bergier, *Diction, de théol.*

I. **SUAL**, contrée d'Israël où les Philistins firent irruption du temps de Saül. *Voy.* I Rois, XIII, 13.

II. **SUAL**, fils de Supha, un des descendants d'Aser. *Voy.* I Paralip., VII, 36.

SUANE (*Suanum*). *Voy.* Soane.

SUAR, père de Nathanaël, de la tribu d'Issachar. *Voy.* Nombr., I, 8.

I. **SUARÈS** (Francisco), jésuite, célèbre théologien scolastique, né à Grenade en 1548, mort à Lisbonne l'an 1617, enseigna la théologie avec réputation à Alcala, à Salamanque et à Rome. On l'appela ensuite à Coïmbre, en Portugal, où il fut premier professeur de théologie. Il prit le bonnet de docteur à Evora. Ses ouvrages, qui sont en grand nombre, et qui roulent presque tous sur la théologie dogmatique et la morale, ont été recueillis et publiés à Mayence et à Lyon, 1630 et ann. suiv., 23 vol. in-fol.; à Venise, 1740; à Besançon, 1856-1862, tom. I-XXVI, gr. in-8°, avec six opuscules inédits. Le P. Noël en a fait un *Abrégé;* Genève, 1732, 2 vol. in-fol. Un traité *De Religione Societatis Jesu*, annoté, forme le complément de toutes les éditions de Suarès; Bruxelles, 1857, in-fol. Le *Traité des lois* est si estimé, qu'il a été réimprimé en Angleterre; mais la *Défense de la foi catholique contre les erreurs de la secte d'Angleterre,* fut brûlée à Paris par arrêt du parlement, qui prétendait qu'en défendant le Saint-Siége elle dérogeait en quelques endroits à l'autorité des souverains. Des éditeurs de Venise ayant tronqué un des ouvrages du savant jésuite, la Congrégation de l'*Index* condamna l'édition en ces termes : « Suares Franciscus. Commentariorum, ac dis-

Digitized by Google

putationum in III partem D. Thomæ tomus V de Censuris. *Edit. Venet anni* 1606, *apud Jo. Anton. et Jacobum de Franciscis, vel Jo. Baptistam Ciottum; quæ non permittitur, nisi subrogatis foliis et locis quæ ademerunt.* (Decr. 7 sept. 1609.) *Voy.* Deschamps, *Vita P. Suaresii;* Perpignan. 1671. La *Biblioth. Ital.,* tom. XII, p. 217 et 218. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu,* p. 257 et suiv. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **SUARÈS** (Jacques Suarès de Sainte-Marie), évêque de Séez, né en Portugal, mort à Paris l'an 1614, prit l'habit de Saint-François à Lyon, et se distingua dans le ministère de la chaire. Henri IV le nomma son prédicateur ordinaire, et Marie de Médicis lui donna l'évêché de Séez vers la fin de l'année 1611. Il gouverna son diocèse avec la plus grande sagesse, et édifia les peuples par la sainteté de sa vie. On a de lui : 1° un *Commentaire sur les deux premiers chapitres de la Genèse;* Nantes, 1585; — 2° vingt-trois *Sermons sur les trois premiers chapitres de l'Apocalypse;* — 3° *Sermons pour l'Avent, le Carême,* etc.; Lyon, 1599, 1605, 1607 et 1610. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

III. **SUARÈS** (Joseph-Marie), évêque de Vaison, né à Avignon en 1599, mort à Rome l'an 1677, se fit recevoir docteur, et embrassa l'état ecclésiastique. En 1622, il devint coadjuteur de son oncle dans la prévôté de la cathédrale, se rendit à Rome, où le cardinal Barberini lui confia le soin de sa bibliothèque. Il obtint la vice-gérance d'Avignon, le patriciat romain et le titre de camérier. Promu en 1633 à l'évêché de Vaison, il s'appliqua avec ardeur à combattre le calvinisme, fonda plusieurs monastères et ranima les études. En 1666, il se démit de son évêché et se retira à Rome, où il devint vicaire de Saint-Pierre, garde de la Vaticane et prélat domestique. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Notitia Basilicarum;* Rome, 1637, in-fol.; Leipzig, 1804, in-8°, avec des remarques de Pohl, à la tête des *Basiliques* de Fabrot; 1647, et dans la *Bibl. græca* de Fabricius, tom. XII; — 2° *Chorographia diœcesis Vasionensis,* dans l'*Hist. de Vaison* du P. Boyer, tom. II; — 3° *Jesus Christus philoromaïos;* Lyon, 1652, in-4°; — 4° *Conjectura de libris De Imitatione Christi eorumque authoribus,* Rome, 1668, in-4°; — 5° *Ritus annuæ ablutionis altaris majoris basilicæ Vaticanæ in die Cœnæ;* ibid., 1676, in-4°. Il est le premier éditeur des *Opuscula* de saint Nil, grec et latin; ibid., 1676, in-4°. *Voy.* Lenglet, *Méthode pour étudier l'histoire,* tom. III et IV. Le Poisson, *Relation manuscr. des Savants d'Italie.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SUAVE, abbé de Saint-Sever, au cap de Gascogne, dans le diocèse d'Aire, mort en 1107, succéda dans la dignité d'abbé à Arnaud Destios, en 1092. Il trouva le moyen d'ériger en ville le bourg ou village dans lequel son monastère était situé; et étant convenu avec les habitants des coutumes et usages qui y seraient observés pour y maintenir le bon ordre et une police uniforme, il les rédigea et en forma un recueil que DD. Martenne et Durand ont donné dans leur *Thesaurus novus anecdot.,* tom. I. D. Mabillon a publié, dans l'Appendice du t. V de ses *Annales,* une lettre de l'abbé Suave au pape Pascal II pour lui demander justice contre une sentence portée par ses légats au préjudice de son monastère. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. IX.

SUBA. *Voy.* Soba.

I. **SUBAËL**, fils d'Amram et père de Jéhédéia. Il occupait avec ses douze fils le treizième rang dans les vingt-quatre familles des lévites. *Voy.* I Paralip., XXIV, 20; XXV, 20.

II. **SUBAËL**, fils aîné de Gerson, fils de Moïse, avait la garde des trésors du temple. Celui dont il est ici question ne peut être qu'un des descendants du petit-fils de Moïse. *Voy.* I Paralip., XXIII, 16; XXVI, 24. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

SUBAUGUSTA ou AUGUSTA HELENA, ancienne ville épisc. d'Italie aux environs de Rome. Plusieurs la placent entre Rome et Frascati, dans l'endroit qu'on appelle aujourd'hui *Torre Pignatara.* On en connaît quatre évêques, dont le premier, Crispianus, assista au concile de Rome sous le pape Hilaire, en 465. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.,* tom. X, col. 167. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 208-209.

SUBLIANI (Hyacinthe), dominicain, né à Arezzo, en Toscane, mort à Rome l'an 1656, fut envoyé en 1640, par la Congrégation *de Propaganda Fide,* dans le Levant, pour y consoler et fortifier les chrétiens. Il fut sacré dans l'île de Chio sous le titre d'évêque d'Édesse, pour être coadjuteur de Smyrne; mais comme il fut retenu dans l'île pour y prêcher le carême suivant, les Turcs voulurent le faire périr. Cependant ayant été bientôt rendu à la liberté, il alla à Smyrne. De là il se rendit à Constantinople, où il prétendait obtenir un domicile pour le patriarche du rit latin; mais il ne put réussir dans son projet; et, après avoir exercé pendant près de dix ans les fonctions épiscopales à Constantinople, il alla à Rome, où il mourut. Fontana a imprimé dans son *Théâtre* la relation écrite par Subliani, de ce qu'il avait fait dans le Levant, et on a imprimé en italien et en français celle qu'il avait écrite du martyre du P. Alexandre de Lugo. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. II, p. 583.

SUB EODEM TECTO. En thèse générale, on ne peut posséder sans dispense deux bénéfices dont le titre est dans la même église, *sub eodem tecto;* mais on fait à cet égard certaines distinctions qui partagent les auteurs sur la nécessité de cette dispense. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

SUBLACUM. *Voy.* Souillac, n° I.

SUBPULMENTARIUS. *Voy.* Paracellaire.

SUBREPTICE (DISPENSE). *Voy.* Dispense, n° I.

SUBREPTION. *Voy.* Obreption.

SUBRITA, siége épisc. de la province de l'île de Crète, sous la métropole de Gortyne, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connaît deux évêques, dont l'un, Cyrille, assista et souscrivit au concile de Chalcédoine, et l'autre, Théodore, se trouva au septième concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. II, p. 270.

SUBROGATION, action par laquelle on est mis à la place ou substitué aux droits d'un autre. On demande, en matière bénéficiale, la subrogation aux droits d'un défunt quand une partie qui conteste un bénéfice est décédée. *Voy.* Richard et Giraud.

SUBSIDE, nom général qu'on donne à toutes les impositions qu'on fait sur les peuples ou sur les marchandises, au nom du souverain, pour subvenir à ses nécessités ou à ses charges. Autrefois, lorsque les évêques allaient à des conciles ou en d'autres voyages pour l'utilité de leurs églises, ils percevaient un certain droit pour fournir à leurs dépenses qu'on appelait *subside charitatif,* parce que le paiement

Digitized by Google

en était fait à titre de charité. Le *subside charitatif* ayant été abrogé en France, ni les évêques, ni les autres prélats, ni même le Pape, n'avaient droit de le lever. Plusieurs grandes abbayes étaient dans l'usage de prendre sur les prieurés qui en dépendaient une redevance destinée à fournir aux frais des chapitres généraux auxquels les prieurs étaient tenus d'assister, ou pour marquer que le prieuré dépendait de l'abbaye. On appelait ordinairement ces redevances *tables abbatiales*. *Voy*. Richard et Giraud. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét.*, a reproduit la partie la plus importante de l'article des deux dominicains.

SUBSISTANCE. La *subsistance*, considérée dans le mystère de la Trinité, se prend en deux manières : 1° pour la modification propre à la substance, en tant qu'elle diffère de l'accident, et qui fait qu'elle subsiste par elle-même et indépendamment de tout sujet d'inhésion; 2° pour cette formalité qui rend la substance incommunicable à toute autre, ou bien qui constitue la personne et le suppôt. La *subsistance*, prise dans le premier sens, est unique dans les trois personnes divines, parce qu'elle ne leur convient en ce sens qu'à raison de l'essence, qui est une dans les trois personnes. La *subsistance*, prise dans le second sens, est triple, savoir : la *subsistance* du Père, la *subsistance* du Fils, et celle du Saint-Esprit. La raison est que la *subsistance*, prise en ce sens, n'est autre chose que la propriété même qui constitue la personne, et qui se multiplie par conséquent à proportion de la multiplication des personnes qu'elle constitue, n'étant pas possible que les premiers soient multipliés sans que les propriétés qui les constituent en qualité de personnes le soient aussi. *Voy*. Richard et Giraud, tom. XXV, p. 327-328.

SUBSTANTIAIRES, secte de luthériens qui prétendaient qu'Adam, par sa chute, avait perdu tous les avantages de sa nature; qu'ainsi le péché originel avait corrompu en lui la substance même de l'humanité, et que ce péché était la substance même de l'homme. Nous ne concevons pas comment des sectaires qui ont prétendu fonder toute leur doctrine sur l'Écriture sainte, ont pu y trouver de pareilles absurdités. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* SYNERGISTES.

SUBURBICAIRES (PROVINCES), nom que l'on donnait autrefois à des provinces voisines de Rome; mais les savants ne sont d'accord ni sur le nombre, ni sur l'étendue de ces provinces. Les uns, comme Godefroi et Saumaise, ont voulu renfermer les *provinces suburbicaires* à cent milles aux environs de Rome, et les ont réduites à trois ou quatre provinces, savoir : *Tuscia suburbicaria, Picenum suburbicarium, Latium vetus et novum, Valeria*. Les autres, comme le P. Sirmond, ont donné plus d'étendue aux provinces suburbicaires, et ont cru que toutes celles qui étaient sous la dépendance du vicaire de Rome étaient appelées *suburbicaires;* ainsi ils comptent de ce nombre non-seulement la Toscane et le Picenum suburbicaire, mais aussi l'Ombrie, la Campanie, le Samnium, la Pouille, la Calabre, l'Abruzze, la Lucanie, outre les îles de Sicile, de Sardaigne et de Corse. Quelques-uns ont voulu étendre le nom de *provinces suburbicaires* à tout l'Occident; mais les lois des empereurs qui ont distingué les *provinces suburbicaires* de l'Afrique du vicariat d'Italie et des Gaules, font assez voir que ce sentiment n'est pas bien fondé. Les Églises suburbicaires dont Rufin fait mention dans la traduction du sixième canon du concile de Nicée, répondaient sans doute aux *provinces suburbicaires*, c'est-à-dire aux provinces de préfecture de Rome, suivant le premier sentiment, qui paraît le plus vraisemblable. Saumaise, le P. Sirmond, Godefroi, Dartis, Leschassier, etc., ont traité amplement cette matière dans des dissertations particulières ou dans leurs ouvrages. *Voy*. Moréri, édit. de 1759.

SUBVENTION, secours extraordinaire que le clergé de France accordait autrefois au roi pour subvenir aux besoins de l'État. Quoique toutes les impositions sur le clergé se payassent à titre de *subvention*, il semble cependant que les décimes ayant été réduites par la suite des temps en charges ordinaires, elles ne doivent pas être comprises sous la dénomination de *subvention*. *Voy*. le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* DÉCIME, DON, n° III.

SUCCESSEUR. On appelle *successeur* celui qui succède et entre à la place d'un autre dans ses biens, dans sa dignité, dans une charge, dans un emploi. Les canonistes distinguent le *successeur* à un bénéfice par résignation, d'un successeur par mort (*probitum*). *Voy*. l'art. suivant.

I. **SUCCESSION.** Pour la *succession* des ecclésiastiques, le droit canon distingue leur pécule patrimonial d'avec celui de l'Église, c'est-à-dire les biens qu'ils tiennent de leur famille d'avec ceux qu'ils ont acquis des fruits de leurs bénéfices. L'Église doit succéder à ces derniers, et les parents aux autres. Et afin que les ecclésiastiques n'éludent pas cette loi par des dispositions testamentaires et même entre-vifs, on a établi qu'ils ne pourraient pas disposer par testament des biens acquis des deniers de l'Église, et qu'ils ne pourraient en disposer entre-vifs que jusqu'à la concurrence d'une somme modique en faveur des pauvres (c. *Cum in officiis;* c. *Ad hæc præsentibus, de Testam;* c. penult. et ult. *de Pecul. cler.;* can. Episcopi 12, qu. 1). Il ne paraît pas que les clercs soient déclarés incapables de succéder à leurs parents par aucun canon; et, en effet, ils ne font aucun vœu particulier de pauvreté pour être exclus des *successions*. En France, les ecclésiastiques succèdent à leurs parents, et ceux-ci leur succèdent, sans faire aucune distinction des biens acquis des biens de l'Église ou non. Quant à la succession des religieux, nous en avons parlé au mot PÉCULE. *Voy*. Richard et Giraud. L'abbé André, qui a reproduit leur article dans son *Cours alphabét. de droit canon*.

II. **SUCCESSION DES PASTEURS DE L'ÉGLISE.** Les théologiens catholiques soutiennent contre les protestants que l'ordination établit entre les pasteurs de l'Église une *succession* constante, de manière que le caractère, les pouvoirs, la juridiction du prédécesseur, passent et sont communiqués sans aucune diminution au successeur; que sans cette *succession* l'Église ne pourrait subsister. Cette vérité est fondée sur les mêmes raisons qui prouvent la nécessité de la mission. Ainsi les apôtres ont transmis aux évêques et aux pasteurs qu'ils ont ordonnés leur caractère, leurs pouvoirs, leur juridiction sur les troupeaux qu'ils avaient rassemblés ou sur les Églises qu'ils avaient fondées, et dont ils confiaient le gouvernement à ces mêmes pasteurs; conséquemment saint Pierre a transmis à ses successeurs la juridiction et l'autorité qu'il avait reçue de Jésus-Christ. Suivant la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres, il n'est point d'Église sans pasteur,

Digitized by Google

point de pasteur sans mission, point de mission que par voie de *succession*, et la *succession* se fait par l'ordination : sur cette chaîne indissoluble est établie la perpétuité de l'Église. Cette doctrine est formellement enseignée par saint Paul (I Corinth., XII, 28. Éphés., IV, 11); elle est clairement expliquée et solidement confirmée, et par la conduite des apôtres (Actes, I, 25; XX, 20, 32. Hébreux, I, 7, 17, 24. I Pierre, V, 1), et par le témoignage de saint Clément de Rome, disciple immédiat des apôtres, et qui a été témoin de leur conduite. Or ce saint, après avoir dit que Jésus-Christ a reçu sa mission de Dieu, ajoute « que les apôtres ont reçu la leur de Jésus-Christ; qu'après avoir reçu le Saint-Esprit et après avoir prêché l'Évangile, ils ont établi évêques ou diacres les plus éprouvés d'entre les fidèles, et qu'ils leur ont donné la même charge qu'ils avaient reçue de Dieu; qu'ils ont établi une règle de succession pour l'avenir, afin qu'après la mort des premiers leur charge et leur ministère fussent donnés à d'autres hommes éprouvés (Epist. I, n. 42, 43, 44). Après des preuves aussi fortes et aussi convaincantes, il est évident que les protestants, en faisant schisme avec l'Église catholique, en niant la mission et le caractère de ses pasteurs, et en rejetant l'ordination, ont rompu la chaîne de la succession et du ministère apostolique, et ont voulu en établir une nouvelle, qui a commencé par eux et qui ne remonte pas plus haut. Lorsqu'ils ont soutenu qu'il n'est pas certain que le Pontife romain soit le successeur de saint Pierre, ils auraient dû citer au moins un pape qui ait renoncé comme eux à la succession du prince des apôtres, qui ait excommunié ses prédécesseurs, comme Luther excommunia Léon X parce que ce pontife l'avait condamné. Non-seulement tous les évêques catholiques font profession, par leur ordination, de tenir tous leurs pouvoirs par droit de succession, mais ils sont reconnus par toute l'Église pour successeurs légitimes de ceux qui les ont précédés; et c'est par ce fait éclatant que nous sommes assurés du caractère, de l'autorité et de la juridiction du Pontife romain. Quand il y a eu des schismes pour la papauté, il s'agissait seulement de savoir quel était le vrai successeur du pontife précédent; dès qu'une fois ce fait avait été éclairci, toute l'Église se réunissait à l'obédience de celui dont la succession avait été reconnue légitime. Loin d'accuser les papes d'avoir jamais renoncé à la succession de saint Pierre, les protestants leur reprochent, au contraire, d'en avoir toujours voulu porter les droits trop loin. *Voy*. Bergier, que nous n'avons fait qu'abréger dans cet article. *Compar*. MISSION, n° II.

SUCCIDAVA. *Voy*. SUGDÆA.

SUCCURSALE, église dans laquelle on fait le service paroissial pour la commodité des habitants trop éloignés de la paroisse; ce qu'on appelle un écart. On a employé le mot *succursale* parce que cette nouvelle église est d'un grand secours pour la paroisse ou plutôt pour les habitants. On se sert quelquefois du mot d'*annexe*, mais particulièrement quand c'est une nouvelle paroisse démembrée de l'ancienne. On établit ordinairement une *succursale* lorsque l'on ne se trouve pas précisément dans le cas de l'érection d'une nouvelle paroisse. Les mêmes canons qui permettent aux évêques d'ériger des cures leur laissent le droit de juger s'il n'est besoin que de simples *succursales*. *Voy*. Durand de Maillane, *Diction. de droit canoniq.*, au mot SUCCURSALE. Richard et Giraud.

SUCCURSALISTE, desservant d'une succursale. *Voy*. DESSERVANT.

SUCHON (Gabrielle), de l'Ordre de Saint-Dominique, née à Semur, en Auxois, l'an 1631, morte à Dijon en 1703, réclama contre ses vœux, et obtint du Pape un rescrit conforme à sa demande. On a d'elle : 1° *Traité de la morale et de la politique*, divisé en trois parties, savoir : la liberté, la science et l'autorité, où l'on voit que les personnes du sexe, pour en être privées, ne laissent pas d'avoir une capacité naturelle qui peut les en rendre participantes, avec un petit traité de la faiblesse, de la légèreté et de l'inconstance qu'on leur attribue mal à propos; Lyon, 1693, in-4°; — 2° *Traité du célibat volontaire* ou *la Vie sans engagement*; Paris, 1700, 2 vol. in-8°. *Voy*. Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*.

SUCQUET (Antoine), jésuite, né à Malines en 1574, mort à Paris l'an 1626, fut le premier recteur de sa compagnie dans sa ville natale, et devint provincial de la province de Flandre. On cite de lui : 1° *Via vitæ æternæ;* Anvers, 1620, in-8°; 1625; trad. en français, en flamand, en espagnol et en anglais; — 2° *Testamentum christiani hominis;* ibid., 1625, in-16. *Voy*. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. I, p. 92. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu*.

SUDE ou **SUNE**, ville épisc. de Médie sous la métropole de Sultanie. On en connait quatre évêques, dont le premier, François, mourut en 1398. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1379. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 310.

I. **SUÉ**, sixième fils d'Abraham et de Céthura. *Voy*. Genèse, XXV, 2.

II. **SUÉ**, Chananéen dont Juda épousa la fille. *Voy*. Genèse, XXXVIII, 2.

III. **SUÉ**, fils de Saaph et père de Machbéna. *Voy*. I Paralip., II, 49.

IV. **SUÉ**, fils de Supha et descendant d'Aser. *Voy*. I Paralip., VII, 36.

SUEILLY. *Voy*. SULLY, n° I.

SUELLI (*Suellum*), petite ville épisc. de Sardaigne sous la métropole de Cagliari; ces deux siéges furent unis sous Martin V, en 1420, selon Richard et Giraud, et sous Alexandre VI, suivant de Commanville. Or Martin V a été élu en 1417, et Suelli a eu neuf évêques, dont le premier, saint Georges, mourut vers le commencement du XII° siècle. *Voy*. la *Sardinia sacra*, p. 120. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 223. Richard et Giraud.

SUERINUM. *Voy*. SCHWERIN.

SUESSA. *Voy*. SESSA.

SUESSIO, **SUESSIONUM AUGUSTA**. *Voy*. SOISSONS.

SUESSULA. *Voy*. SESSOLA.

SUEUR (Jean **LE**), ministre de l'Église prétendue réformée au XVII° siècle, pasteur de la Ferté-sous-Jouare, en Brie, se distingua par ses ouvrages. On a de lui : 1° un *Traité de la divinité de l'Écriture sainte;* — 2° une *Histoire de l'Église et de l'empire;* Amsterdam, 1730, 7 vol. in-4° et 8 vol. in-8°. Cette histoire, continuée par le ministre Pictet, est savante, mais pleine de préventions contre les catholiques, quoiqu'il y ait moins d'emportement que dans les autres ouvrages historiques des protestants. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*.

SUFFÈTE, lieu où l'on assembla un concile en 524 (*Concilium Suffetanum*). Saint Fulgence y assista, et, par modestie, il y fit présider l'évêque *Quod-Vult-Deus*, qui lui avait disputé la préséance dans le concile de Junque, en Afrique. *Voy*. le *Diction. des Conciles*.

Digitized by Google

SUFFISANTE (GRÂCE). *Voy.* GRACE, nº III, 13º.

SUFFRAGANT, nom qu'on donne à un évêque ou à son évêché, respectivement à l'archevêque dans la province duquel il se trouve : *Suffraganeus dicitur episcopus uno archiepiscopo subditus* (cap. *Pastoralis, in princ. de Offic. Ordin.*, c.1. *De Form. Compet.*, in 6º). Ce nom vient ou de ce que les évêques de la province élisaient l'archevêque ou confirmaient autrefois son élection, ou de ce qu'ils portent leur suffrage dans le concile provincial. On appelle donc un évêque diocésain, relativement à son propre diocèse, *ordinaire*, par rapport à sa juridiction, et *suffragant* dans le sens qu'on vient de voir. On appelle aussi de ce dernier nom le simple grand vicaire d'un évêque. En Allemagne, on nomme *suffragant* les évêques coadjuteurs sans future succession, parce que les diocèses étant fort étendus, les évêques ont besoin d'aides pour les administrer. On donne encore le nom de *suffragant* à celui qui a droit de porter son suffrage dans le sens que nous l'allons définir dans l'article suivant. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. SUFFRAGANEUS. L'abbé André.

SUFFRAGE, voix ou avis qu'on donne en une assemblée où l'on délibère de quelque chose, où l'on élit quelqu'un pour une charge, un bénéfice, etc. Le mot *suffrage* vient du latin *suffragium*, qui signifiait de l'argent, comme il paraît par la huitième Novelle de Justinien, *ut Judices sine suffragio fiant;* et par la sixième Novelle : *Qui emerit præsulatum per suffragium, episcopatu et ordine ecclesiastico excidat.* Il faut distinguer dans cette question les délibérations communes d'un corps ou d'un certain nombre de personnes assemblées, qui ont pour objet la nomination ou l'élection à une charge ou bénéfice, d'avec les délibérations des communautés séculières et régulières qui ne regardent que l'administration ou le gouvernement ordinaire des affaires desdites communautés. Les trois différentes manières de porter son suffrage dans une élection sont : le scrutin, le compromis et l'inspiration; mais le scrutin est le plus ordinaire. Le chapitre *Quia propter* dit que celui qui aura en sa faveur la plus grande et la plus saine partie des suffrages, sera canoniquement élu; et les canonistes *in dic. Cap.* établissent que le plus grand nombre des suffrages se compte par rapport à ceux qui ont droit à l'élection, et non par rapport à ceux qui y assistent. *Voy.* Durand de Maillane, *Diction. canoniq.*, au mot SUFFRAGE. Richard et Giraud. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. SUFFRAGIUM. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. SUFFRAGIA. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. SUFFRAGES DES SAINTS, prières que les saints font à Dieu pour les fidèles. On appelle aussi *menus suffrages des saints* les antiennes, versets et oraisons qu'on insère dans l'office pour la commémoration des morts.

II. **SUFFRAGES DES VIVANTS ET DES MORTS**, prières que l'on fait pour les fidèles vivants ou morts et bonnes œuvres qu'on leur applique. Lorsque l'application en est faite au nom et par les ministres de l'Église, on les appelle *suffrages communs;* mais si l'application en est faite par les simples fidèles et sans que ce soit au nom de l'Église, on les appelle *suffrages privés* ou *particuliers* (*privata*). *Voy.* PURGATOIRE.

SUFFREN (Jean), jésuite du diocèse d'Arles, mort en 1641, a laissé : 1º des *Sermons;* Paris, 1622 et 1623, 2 vol.; — 2º *L'Année chrétienne;* ibid., 1641; cet ouvrage, composé à la prière de saint François de Sales, a été abrégé par le P. Frizon; Nancy, 1728, 2 vol. in-12; — 3º un *Supplément* à cet ouvrage; 1649; — 4º *Avis spirituels;* — 5º *Exercices de piété;* — 6º *Journée chrétienne, ou Méthode pour apprendre à régler saintement les principales actions de la vie;* in-16.

SUFFRIDUS. *Voy.* PETRI, nº VIII.

SUGDÆA ou **SUCCIDAVA**, ville épisc. de la seconde Mœsie, au diocèse de Thrace, sous la métropole de Marcianopolis. L'église de Phulla lui était unie au XIIe siècle. Elle fut ensuite élevée à la dignité de métropole. On en connaît huit évêques, dont le premier, Etienne, assista au septième concile général ou deuxième de Nicée, l'an 787. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1229. Richard et Giraud.

SUGER, célèbre abbé de Saint-Denis, en France, principal ministre d'État et régent du royaume sous Louis VII, dit le Jeune, né en 1082, mort l'an 1152, fut mis à l'âge de dix ans dans l'abbaye de Saint-Denis, où Louis le Gros fut élevé. Lorsque ce prince fut de retour à la cour, il y appela Suger, qui fut employé dans des affaires importantes. Il devint prieur de Touri, en Beauce, et abbé de Saint-Denis. Il assista à divers conciles, fut envoyé à Rome, en Allemagne et en Guyenne; et lorsque Louis le Jeune partit pour la Terre-Sainte, il déclara Suger régent du royaume. Ce ministre gouverna l'État avec zèle, sagesse, prudence et probité. On a de lui : 1º *Vita Ludovici VI*, dans les recueils de Pithon et de Duchesne et dans la collection Guizot; — 2º *De Translatione corporum sancti Dionysii et sociorum ac consecratione ecclesiæ a se ædificatæ*, dans la *Collection* de Duchesne, tom. IV; — 3º *De Rebus in sua administratione gestis;* Paris, 1648, in-4º; — 4º des *Lettres*, dans la collection des PP. Martenne et Durand. *Voy.* Richard et Giraud. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne une liste d'auteurs qui ont écrit sur Suger. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SUHAM, fils de Dan, fut chef de la famille des *Suhamites*. *Voy.* Nombr., XXVI, 42. Au lieu de *Suham*, on lit dans la Genèse (XLVI, 23) *Husim*.

SUHITE, surnom de Baldad, un des amis de Job (Job, II, 11). *Suhite* vient très-probablement de *Sué*, ou mieux *Suhé*, fils d'Abraham et de Cétura. *Voy.* Genèse, XXV, 1-2.

SUIBERT ou **SWIDBERT** (Saint), évêque régionnaire et apôtre de la Frise, né en Angleterre, mort le 1er mars 713, fut élevé par un saint prêtre nommé *Egbert*, qu'il suivit en Irlande. Egbert ayant institué une mission apostolique de dix ou douze excellents ouvriers, choisis parmi ses disciples, pour porter la lumière de l'Évangile dans la Frise, Suibert fut de ce nombre, et arriva en Frise avec ses compagnons, sous la conduite de saint Willebrod, en 690. Il s'arrêta principalement dans la Frise extérieure, où sont maintenant la Hollande méridionale, le nord du Brabant, les pays de Gueldre et de Clèves jusqu'au diocèse de Cologne; et il y convertit un grand nombre de païens. Il repassa en Angleterre l'an 693, où il fut sacré évêque de la Frise par saint Wilfrid, évêque d'York, puis il revint en Frise, passa en France, et obtint de Pepin une île du Rhin au-dessous de Cologne; il y bâtit un monastère où il termina ses jours. On célèbre sa fête le 1er mars. *Voy.* Bède, *Histor.*, l. V.

SUICER (Jean-Gaspard), habile philologue et théologien protestant, né, croit-on, à Zurich

Digitized by Google

en 1620, mort à Heidelberg l'an 1705, vint en France, où il étudia la théologie à Saumur. De retour à Zurich, il y enseigna longtemps l'hébreu et le grec. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Thesaurus ecclesiasticus, e Patribus Græcis ordine alphabetico concinnatus*; 1682, 2 vol. in-fol.; Amsterdam, 1728; mis à l'*Index* le 18 juillet 1729; — 2° *Symbolum Niceno-Constantinopolitanum, expeditum, et ex antiquitate ecclesiastica illustratum*; in-4°; également mis à l'*Index*. (Decr. 21 jan. 1721.) *Voy.* la *Biblioth. raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, t. II, part. II. Cette *Bibliothèque*, citée par Richard et Giraud comme document à consulter, a été l'objet de deux décrets de la S. Congrégation de l'*Index*, l'un en date du 28 juillet 1742, et l'autre daté du 10 mai 1757.

SUICIDE (*Suicidium*), meurtre ou homicide de soi-même. Certains philosophes ont déclaré qu'il est quelquefois permis de se donner la mort, par exemple : 1° quand on a atteint l'extrême vieillesse, dans laquelle, à charge aux autres et à soi-même, on ne peut plus faire usage de son esprit; 2° quand on a la certitude d'une mort prochaine et plus cruelle que celle qu'on pourrait se donner; 3° lorsqu'on se propose d'être utile à ses semblables par un exemple de constance et de fermeté; 4° lorsqu'on ne pourrait vivre sans une grande infamie ou sans se soumettre à un esclavage honteux. Mais on ne peut admettre une pareille doctrine; la raison en est : 1° que n'étant point à nous-mêmes, mais à Dieu, notre vie ne nous appartient pas plus que celle des autres; 2° que la vie n'est pas un bienfait pur et simple auquel il nous soit libre de renoncer de notre gré, mais un bienfait nécessairement lié à des obligations et à des devoirs dont nous sommes responsables devant Dieu tant qu'il juge à propos de nous continuer cette faveur; 3° parce que la vie nous a été donnée pour la faire servir à la gloire de Dieu, et que Dieu n'est jamais plus honoré de notre part que lorsque nous souffrons patiemment les maux de la vie pour nous conformer à sa volonté, et que nous nous soumettons sans murmure aux ordres de sa providence; 4° parce que ce n'est pas constance, mais faiblesse, que de se donner la mort pour éviter les peines de cette vie; et que le véritable exemple de fermeté et de constance que nous nous devons les uns aux autres est de souffrir avec patience les maux présents.

SUINDINUM. *Voy.* LE MANS.

SUISKEN (Constantin), jésuite, né à Bois-le-Duc en 1714, mort l'an 1771, est auteur de *Dissertations* qui lui ont fait un nom, et dont il a enrichi les *Acta Sanctornm* des Bollandistes, collection à laquelle il a travaillé pendant plusieurs années. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SUISSE. La *Suisse*, excepté les deux cantons frontières du Tessin et du Valais, est divisée par la hiérarchie catholique romaine en quatre diocèses administrés par quatre évêques, savoir : 1° l'évêque catholique romain qui administre les cantons de Soleure, de Lucerne, de Bâle, d'Argovie, de Zurich, etc.; il a sa résidence à Soleure, mais il ne porte pas le titre de cette ville catholique; le pape Léon XII, dans la circonscription du diocèse faite en 1828, lui a conféré le titre d'évêque de Bâle, ville aujourd'hui entièrement protestante, mais qui était avant la réforme une résidence épiscopale devenue célèbre, comme on sait, par le concile qui s'y tint en 1431; 2° l'évêque catholique qui administre les cantons de Fribourg, de Vaud, de Genève, etc., a sa résidence à Fribourg; cependant il ne porte pas le titre de Fribourg, mais celui de Lausanne et de Genève, deux villes protestantes. Ce n'est qu'en 1819 que l'évêque de Lausanne fut chargé par Pie VII de l'administration du canton de Genève; 3° l'évêque catholique administrant les cantons des Grisons, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwald, etc., porte depuis un temps immémorial le titre d'évêché de Coire, quoique cette ville depuis trois siècles soit protestante; 4° enfin l'évêque catholique de Saint-Gall, dont l'évêché, dans sa circonscription actuelle, ne date que de 1816. Le pape Pie VII en l'organisant lui a donné, du consentement du gouvernement, le titre d'évêché de Saint-Gall, quoique cette ville soit protestante. Quant à la célèbre abbaye de Saint-Gal ou Gall, nous en avons parlé aux art. GAL, nos II et III. *Voy.* l'abbé André, qui, sous le mot SUISSE, rapporte le concordat passé entre le gouvernement du canton de Saint-Gall et le souverain Pontife pour l'érection d'un évêché. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui trace le tableau historique du protestantisme en Suisse.

SUJET. Les canons emploient le nom de *sujet* pour signifier une personne ou même une Église soumise à l'autorité d'une autre : *Subjecti archiepiscopo dicuntur episcopi ipsius suffraganei.* (C. *Quod sedes, de Officio ordin.*)

SULAMITE, nom de l'épouse des Cantiques, lequel est diversement interprété. *Voy.* Cantique des cantiques, VI, 12; VII, 1, et les commentateurs sur ce passage.

SULCARD, de la congrégation de Cluny, au monastère de Westminster, mort après l'an 1070, a laissé, outre une *Chronique* : 1° des *Sermons*; — 2° divers *Opuscules* et des *Épîtres*. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VIII.

SULCI, ancienne ville épisc. de Sardaigne, située à l'endroit où l'on voit aujourd'hui un port qu'on nomme *Palma di Solo*, à 30 milles de Cagliari. Cet évêché, qui existait dès le Ve siècle, fut transféré à Iglesias, par le pape Jules II, vers l'an 1504, et uni en 1513 à l'Église de Cagliari, sa métropole. Son premier évêque est saint Mélito. *Voy.* la *Sardinia Sacra*, p. 126. De Commanville, *Ire Table alphabét.* Richard et Giraud.

SULLIVAN (Philippe O'), né à Bear, dans le comté de Cork, vers la fin du règne d'Élisabeth, suivit ses parents, qui étaient catholiques, et qui s'exilèrent en Espagne. Il fit ses études à Compostelle, entra dans la marine, et devint capitaine de haut bord. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Historiæ catholicæ Hiberniæ Compendium*; Lisbonne, 1621, in-4°; — 2° *Patriciana Decas, sive libri decem, quibus de divi Patricii vita, purgatorio, miraculis, rebusque gestis, de religione Hibernica, casibus, constantia, Martyribus, divis; de Anglorum fide; de anglohæreticæ ecclesiæ sectis, cacoprœsulibus, jubilæis plenissimis, liturgia sacra, cæremoniis et institutis accurate agitur*; Madrid, 1729, in-4°. A ce volume se trouve ajouté : *Archicornigeromastyx, sive Jacobi Usherii hæresiarcæ Confutatio.* *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Girand.

I. **SULLY** ou **SEUILLEY** (*Sulleium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située au diocèse de Tours. La Martinière, qui parle de cette abbaye aux mots *Seuilly*, *Sueilly* et *Sully*, en rapporte la fondation aux seigneurs de Montsoreau et aux comtes d'Anjou, à qui les abbés de Seuilly rendaient, dit-il, autrefois hommage et prêtaient serment; il ajoute qu'il y avait des religieux de la congrégation de Saint-Maur au

Digitized by Google

nombre de trois. *Voy.* D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VI.

II. **SULLY** (Eudes ou Odon de), évêque de Paris, d'une famille illustre, né vers 1165 à la Chapelle-d'Angillon, dans le Berri, mort en 1208, fut élevé à Paris. Pierre de Blois fait un grand éloge de son application à l'étude, de sa continence et de sa charité. Il fut chantre de la cathédrale de Bourges sous son frère Henri, qui en était archevêque. En 1187 il fit le voyage de Rome, où il fut reçu avec les marques de la plus grande considération par Grégoire VIII. Enfin l'an 1196, à la mort de l'évêque de Paris, Maurice de Sully, il fut élu pour lui succéder à l'unanimité des voix du chapitre. Lorsque Innocent III eut jeté un interdit sur les églises de France à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste, Odon de Sully se déclara pour le Pape; ce qui lui valut l'expulsion de son palais et ses biens confisqués. Cependant après la levée de l'interdit, c'est-à-dire au bout de huit mois, Philippe-Auguste, pour lui faire oublier le passé, lui accorda quelques priviléges particuliers, ainsi qu'aux chanoines de son Église. Son pontificat fut marqué principalement par la tenue du concile de Paris, provoqué par le légat d'Innocent III l'an 1201; par la fondation de l'abbaye de Porrois ou Port-Rois, qui devint plus tard Port-Royal, et par l'achèvement de la construction de Notre-Dame. Eudes venait de prêcher la croisade contre les Albigeois, lorsqu'il mourut. On a de lui des *Chartes*, des *Épîtres* ou *Ordonnances ecclésiastiques* ou *synodales;* mais rien n'en a paru à part; on les trouve éparses dans les compilations de du Boulay et du P. Dubois, dans l'*Hist. de Paris de Félibien*, à la suite de la *Pragmatique de saint Louis*, dans les *Œuvres de Pierre de Blois*, dans la *Bibliothèque des Pères*, dans les *Conciles de Labbe*, dans le *Synodicon Ecclesiæ Parisiensis* de M. l'archevêque François de Harlay, dans le *Cartularium Ecclesiæ Parisiensis*, 1850. *Voy.* Sainte-Marthe, *Gallia Christ. L'Hist. littéraire de la France*, tom. XVI, p. 574-583. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **SULLY** (Maurice de), prélat, né de parents très-pauvres à Sully-sur-Loire, mort à Paris en 1196, enseigna les lettres et la théologie à Paris, devint chanoine de Bourges, puis chanoine et archidiacre de l'Église de Paris. Il succéda à Pierre Lombard, évêque de Paris, baptisa Philippe-Auguste en 1165, fonda en 1180 l'abbaye des bénédictins de Gif, près de Versailles, condamna, dans un synode tenu en 1179, quelques-unes des opinions théologiques de Pierre Lombard sur l'humanité de Jésus-Christ, et commença la construction de la cathédrale de Paris, dont la première pierre fut posée, en 1163, par le pape Alexandre III, alors réfugié en France. Comme plusieurs théologiens de son temps doutaient du dogme de la résurrection des morts, Sully fit insérer dans l'office des morts ces paroles de Job : *Scio quod redemptor meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum, et in carne mea videbo Deum meum*, etc. Il nous reste de ce prélat : 1° six *Lettres* que l'on trouve dans le *Recueil des historiens de France*, tom. XV et XVI; 2° des *Sermons* qui ont été traduits en français; Lyon, 1511, in-8°, 3e édit.; — 3° quelques *Traités théologiques*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* La *Gallia Christ.*, tom. VII. Du Boulay, *Hist. de l'université de Paris*, tom. II-III. La *Biblioth. Patrum Cistercensium*, tom. II. Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, tom. I à III. Daunou, soit dans l'*Hist. littér. de la France*, tom. XV, p. 149-158, publiée en 1820, in-4°, où ont été recueillis les détails relatifs à la vie et aux écrits de Sully, soit dans la *Biogr. univers.* de Michaud. H. Fisquet, tant dans l'*Hist. des évêques et archevêques de Paris*, tom. I, que dans la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **SULLY** (Odon). *Voy.* Sully, n° II.

SULMONE (*Sulmo*), ancienne ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Chieti, située sur la Sora. L'évêché de Valva, dont le siége était à Corfinium, aujourd'hui Pentina, fut uni à celui de Sulmone avant la fin du VIIe siècle, et ils sont toujours unis; par cette union l'évêque a deux cathédrales : celle de Saint-Pamphile de Sulmone et celle de Saint-Pelin, dans les bois où sont les ruines de Corfinium, et où l'évêque tenait un grand vicaire avec un chapitre. Le premier évêque de Sulmone, Pallade, assista en 499 au concile tenu à Rome sous le pape Symmaque. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 1358. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 224. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXI, p. 35-42.

I. **SULPICE LE DÉBONNAIRE** ou **LE PIEUX** (Saint), évêque de Bourges, fut ainsi surnommé pour le distinguer du suivant. Il naquit à Vatan, dans le Berry, et mourut le 17 janvier, vers l'an 643 ou 647. Il quitta la cour de Thierry II, roi de Bourgogne, pour se faire une retraite domestique dans laquelle il pratiqua les mortifications des anachorètes les plus austères. Saint Austrégésile l'ayant ordonné prêtre, l'accorda au roi Clotaire II, qui le lui avait demandé pour le faire aumônier ou abbé de sa cour, c'est-à-dire supérieur d'une communauté de clercs ou de moines que les rois de France avaient alors à leur cour pour y chanter l'office divin dans leur propre palais, et qu'ils menaient à leur suite dans les armées et dans les autres voyages. Sulpice fit un bien infini à la cour, et fut promu à l'épiscopat en 624. Il continua de vivre dans la pénitence et la pauvreté, opéra de nombreuses conversions, bâtit diverses églises, établit quelques communautés de clercs et de religieux, dont il prit la conduite, obtint en 641 un coadjuteur, et lui remit l'administration entière de son diocèse, ne se réservant que le soin des pauvres. On célèbre sa fête le 17 janvier. *Voy.* Bollandus, *Acta Sanctorum*, au 17 janvier. Le P. le Cointe, *Annales ecclesiast. de France.*

II. **SULPICE LE SÉVÈRE** (Saint), évêque de Bourges, mort en 591, était d'une très-ancienne noblesse et de famille sénatoriale dans l'Aquitaine. Il fut élu évêque de Bourges après la mort de Remi, et assista au concile de Mâcon de l'an 586. Saint Grégoire de Tours, qui était son ami particulier, loue sa sagesse, sa piété, son zèle, sa sollicitude pastorale, son érudition et son éloquence. Son nom se trouve marqué au 29 janvier, comme au jour de sa mort, dans les martyrologes modernes. *Voy.* Gregor. Turonensis, *Historia Francorum*, l. VI, c. XXXIX.

III. **SULPICE (SAINT)** ou **SULPICIENS**. *Voy.* Saint, n° LII.

IV. **SULPICE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Sulpitius*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le Bugey, au diocèse et à trois lieues de Belley. Elle reconnaît pour fondateur Amédée II, comte de Savoie, qui la bâtit en 1133. *Voy.* la Martinière, *Diction. de géogr.*

V. **SULPICE DE BOURGES (SAINT-)**, en latin *Sanctus Sulpitius Bituricensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans un faubourg de Bourges, et fondée, dit-on, au VIIe sié-

Digitized by Google

cle, du temps du roi Clotaire II, par saint Sulpice, archevêque de Bourges, son premier abbé. Elle fut appelée d'abord le *Monastère aux Navires* ou *Notre-Dame-de-la-Nef* (*Monasterium Navense*), à cause de sa situation auprès d'une espèce de port très-propre pour les bateaux. Plus tard saint Sulpice y ayant été inhumé, et y ayant opéré plusieurs miracles, l'abbaye prit son nom, qu'elle a toujours porté depuis. Elle fut unie en 1697 à la congrégation de Chezal-Benoît, qui dépendait de celle de Saint-Maur, à laquelle elle avait été unie vers l'an 1636. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 126.

VI. **SULPICE SÉVÈRE** (*Sulpitius Severus*), célèbre historien ecclésiastique, né dans l'Aquitaine après l'an 353, mort vers 420, suivit d'abord la carrière du barreau, et surpassa tous les autres par son éloquence. Après la mort de sa femme il se consacra à Dieu, vers l'an 392, donna tous ses biens à l'Église, et ne s'en réserva que l'usufruit. Il allait plusieurs fois l'année à Tours pour visiter saint Martin. Vers l'an 403 il demeurait à Prumiliac, lieu où le corps de saint Clair, disciple de saint Martin, reposait sous un autel. Là, éloigné du monde, il vivait d'une manière très-austère, ne s'occupant que du siècle à venir. Il fut ordonné prêtre vers l'an 413. Guibert de Gemblours nous apprend que Sulpice se retira à Marmoutiers après la mort de saint Martin, et qu'il passa cinq années dans sa cellule. Il fit bâtir deux églises à Prumiliac. Quoiqu'on ait retranché son nom du Martyrologe romain au XVIIe siècle, on continue à célébrer sa fête dans le diocèse de Tours, sous le titre de confesseur, le 29 janvier. On a de lui : 1° *Historia sacra*, depuis la création du monde jusqu'à l'an 400 de J.-C.; Bâle, 1556, in-8°; Bologne, 1581, in-8°; Arnheim, 1607, in-8°; — 2° *Vita S. Martini Turonensis*; — 3° des *Lettres*; — 4° *Dialogi II*; résumé des discussions qui s'étaient élevées au sujet de l'orthodoxie d'Origène. Les trois premiers de ces ouvrages ont paru à Milan en 1480, et reproduits dans les *Poetæ christiani* d'Alde; Venise, 1502, in-4°. La meilleure édition des *Œuvres* de Sulpice Sévère est celle de Jérôme de Prato; Vérone, 1741-54, 2 vol. in-4°. *Voy.* saint Paulin, *Lettres*. Gennade, *De Scriptor. eccl.*, c. XIX. Vossius, *De Hist. lat.*, l. II, c. XII, p. 210. Tillemont, *Mémoires*, t. XII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. X, p. 635 et suiv.. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. catholique*.

SULTANIE, autrefois *Tigranocerta*, ville de Perse, située à vingt lieues au nord-ouest de Caswin, sur la frontière de l'Aderbijan et dans l'Algébal, qui occupe la partie occidentale de l'Irak-Agémi. Cette ville, qui contenait autrefois beaucoup de chrétiens, avait été érigée en archevêché par le pape Jean XXII. On en connaît onze prélats, dont le premier, Franc de Pérouse, fut nommé en 1318. Il y avait aussi dans cette ville un évêque arménien en 1341. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1445, et tom. III, p. 1359. Richard et Giraud.

SUMPTUM, terme de chancellerie romaine, qui signifie l'extrait ou copie de la signature pris dans le registre où elle a été transcrite. Ce *sumptum* a lieu principalement en deux cas : quand l'expédition levée est égarée ou qu'elle est impugnée de fausseté. Régulièrement, dans ces cas, on a recours à la signature, qui fait plus de foi que l'expédition quand elles sont contraires. Le maître du registre en tire une copie dûment collationnée, au bas de laquelle il met : *Sumptum ex registro supplicationum apostolicarum, collationum per me, ejusdem registri magistrum.* Après quoi cet officier plie le bas de la feuille de cette copie pour y appliquer le sceau du registre en cire rouge. Cette copie, ainsi dressée, s'appelle *Sumptum*. Elle est intitulée du nom du Pape sous lequel la signature a été expédiée; elle ne contient pas en haut le nom du diocèse, ni la nature de la grâce en marge; elle est écrite en large, au lieu que les signatures sont écrites du long de la demi-feuille. Les canonistes qui ont traité des usages de la chancellerie ne sont pas d'accord entre eux sur l'autorité des *Sumptum*. Les *Sumptum* ne pouvaient avoir autrefois quelque valeur en France que par les certificats des banquiers. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

SUNAM, ville de la tribu d'Issachar dont il est fait mention dans I Rois, XXVIII, 4; dans la Vulgate, qui porte *Sunem*, dans Josué, XIX. 18. Le texte hébreu lit partout *Schounêm*.

SUNAMITE, fille ou femme native de Sunam. On donne ce surnom à Abisag, femme de David. On le donne aussi à l'hôtesse d'Élisée. *Voy.* III Rois, I, 2, 15; II, 17, 21, 22. IV Rois, IV, 12, 25, 36.

SUNE. *Voy.* SUDE.

SUNEM. *Voy.* SUNAM.

SUNI, troisième fils du patriarche Gad. *Voy.* Genèse, XLVI, 16. Nombr., XXVI, 15.

SUNITES (*Sunitæ*), membres de la famille dont Suni était le chef. *Voy.* Nombr., XXVI, 15. *Compar.* l'art. précéd.

SUPERCASA (Arnould de), moine de Saint-Sever, vivait au XVIIe siècle. On a de lui : *Pistolet portant un feu inextinguible contre les hérétiques de Genève*; Toulouse, 1558.

SUPERHUMERALE, mot latin qui, dans la Vulgate, correspond à Éphod. *Voy.* ÉPHOD.

SUPÉRIEUR (*Præpositus, præfectus, superior, præses*), celui qui a la principale autorité dans une communauté. Tous les supérieurs des monastères étaient autrefois perpétuels; mais qu'ils soient perpétuels ou triennaux, il n'y a nulle différence entre eux quant à la dignité et à l'autorité. Un supérieur doit faire dans son monastère ce que Jésus-Christ y ferait s'il y était lui-même, en rendant visible, pour ainsi dire, ce pasteur invisible, dans son exactitude à remplir tous ses devoirs, sa prudence, sa piété, sa vigilance, sa douceur mêlée de fermeté, et enfin toutes les vertus par lesquelles seules il lui est permis de se distinguer de ses inférieurs. Les supérieurs qui manquent eux-mêmes ou qui souffrent que les autres manquent à leurs devoirs, pèchent plus ou moins, selon la grièveté ou la légèreté de la matière. Mais ils doivent soigneusement remarquer qu'ils se rendent coupables de péché mortel lorsqu'ils laissent tomber par leur faute une observance, quoique légère, et dont la transgression n'est pas même un péché véniel, parce que la continuité de la transgression d'une observance, même légère, entraîne après elle de mauvais effets, et que les moindres observances contribuent beaucoup au bon ordre, à l'édification et à l'utilité des communautés. Ainsi pensent tous les docteurs, dit le P. Paul de Lyon, dont voici les propres paroles : *Superiores ita sartam tectam conservare tenentur regularem observantiam, ut si vel una, vel levissima eorum culpa ac negligentia desuescat aut pereat, secundum omnes doctores gravis peccati rei efficiantur, quia, licet hæc de se levis sit inobservantia, ejus tamen continuitas acervatim et in effectibus suis spectata,*

Digitized by Google

gravis est utique et permagna. Voy. Paul de Lyon, *Totius theologiæ specimen*, etc., tom. III, p. 540. Collet, *Morale*, tom. V.

SUPERNATURALISME ou **SURNATURALISME**, **SUPERNATURALISTE** ou **SURNATURALISTE**. On appelle *supernaturalisme* ou *surnaturalisme* la doctrine qui, loin de nier tout ce qui est au-dessus de la raison humaine, admet au contraire des vérités surnaturelles, c'est-à-dire qui appartiennent à l'ordre surnaturel, et qui ne nous sont connues que par la foi : telle est, par exemple, la croyance aux mystères de la religion et aux miracles, comme on nomme *supernaturaliste* ou *surnaturaliste* celui qui professe cette doctrine.

SUPERSTITION, péché contraire à la vertu de religion, par lequel on rend à la créature le culte qui n'est dû qu'à Dieu, ou par lequel on rend à Dieu un culte indû, en mêlant à ce culte des pratiques qui ne lui conviennent pas. La *superstition* consiste dans un culte illégitime et désordonné, ou parce qu'il est faux, ou parce qu'il est indécent, vain, superflu; car il faut considérer deux choses dans ce culte : l'objet auquel on le rend et la manière dont on le rend. Si l'objet du culte n'est pas véritable, c'est-à-dire légitime, comme il arrive lorsqu'on rend un culte au démon ou à quelque autre créature, le culte est faux de la part de l'objet, puisqu'on met une créature à la place de Dieu. Si l'objet du culte est légitime, comme il arrive lorsqu'on le rend à Dieu, mais qu'on y mêle des pratiques basses, indécentes, vaines, superflues, peu convenables, le culte est superstitieux du côté de la manière d'honorer l'objet véritable, qui est Dieu, et qui rejette cette manière basse et indécente de l'honorer. *Voy.* S. Basil., *in Psalm.* XLV. S. August., *de Doctr. christ.*, l. II, c. XX, et *de Civit. Dei*, l. XXI, c. VI. S. Thom., 2. 2., quæst. 92 et seqq. Thiers et le P. le Brun, dans leurs *Traités des superstitions*. Pontas, Lamet et Fromageau, au mot SUPERSTITION. Collet, *Morale*, tom. II. Richard et Giraud, qui donnent les *Règles pour juger quand une pratique est superstitieuse*, et les *Règles pour juger quand une superstition est mortelle ou vénielle*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, qui montre contre les protestants et les incrédules que les catholiques ne sont nullement superstitieux dans leur culte. Gaet. Moroni, qui, vol. LXXI, p. 54-73, donne un aperçu des superstitions qui règnent dans divers pays.

SUPERVILLE (Daniel de), théologien protestant, né à Saumur en 1657, mort à Rotterdam l'an 1728, se réfugia dans cette dernière ville après la révocation de l'édit de Nantes, et il exerça les fonctions de pasteur. On a de lui : 1° douze *Lettres sur les devoirs de l'Église affligée;* Rotterdam, 1691-92, in-8°; — 2° *Sermons;* ibid., 1700, 2 vol. in-12; 1702-1705, 3 vol. in-8°; 1709-1712, 4 vol. in-8°; Amsterdam, 1743, 5 vol. in-8°; — 3° *Les Vérités et les devoirs de la religion chrétienne;* ibid., 1706, in-8°; réimprimé plusieurs fois sous ce titre : *Éléments du christianisme;* — 4° *Le Vrai Communiant*, ou *Traité de la Cène;* ibid., 1718, in-8°, plusieurs édit. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SUPH, un des aïeux de Samuël, descendant de Coré, petit-fils de Caath. *Voy.* I Rois, I, 1. I Paralip., VI, 33-35. Il est appelé *Saphaï* (I Paralip., VI, 26-28. Le pays qu'il occupa fut nommé *la terre de Suph.* *Voy.* I Rois, IX, 5.

SUPHA, fils d'Hélem, de la tribu d'Aser, et père de Sué et de plusieurs autres. *Voy.* I Paralip., VII, 35-36.

SUPINO. *Voy.* SÆPINUM.

SUPPLICES DES HÉBREUX. On remarqu plusieurs sortes de supplices usités chez les Hébreux et marqués dans l'Écriture, tels sont : le supplice de la croix, de la supension ou la corde, soit avant, soit après la mort, la lapidation, le feu, le tympanum et le fouet, la prison, accompagnée de plusieurs autres rigueurs; l'épée, soit en tranchant la tête, soit les pieds ou les mains; précipiter du haut d'un rocher sur des cailloux ou dans la mer, ou jeter dans une tour remplie de cendres; faire écraser entre une grosse pierre et des épines, ou sous les pieds des animaux, ou sous des traîneaux armés de pointes, etc. On conseillait aux patients de confesser leurs fautes avant de subir leur supplice, dans la persuasion où on était du mérite de cet aveu; et, avant l'exécution, on leur donnait à boire quelque liqueur propre à leur faire perdre le sentiment de la douleur. On en voit un exemple dans la personne de Jésus-Christ, qui refusa celle qu'on lui présenta. *Voy.* II Rois, IV, 12; XII, 31; XXI, 9. III Rois, XXII, 27. Matth., XXVII, 34. Marc, XV, 23. Luc, XXIII, 33. Jean, XIX, 23. Genèse, XXXIX, 20; XLI, 13. Josué, X, 26. Lévit., XXI, 9. Jérém., XXVII, 2; XXIX, 22. Juges, I, 6, 7; VIII, 16; XXVI, 21. II Esdr., XIII, 25. II Machab., VII, 4. Matth., XXVII, 34, 48. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissertat. sur les supplices dont il est parlé dans l'Écriture*. Ptolomei, *Quadripartitum criminale, sive Institutiones eruditæ, principibus necessariæ, judicibus utiles, philologis voluptuosæ;* Rome, 1694, 4 vol. in-4°, qui contiennent plus de cent planches, dont chacune porte six médailles qui représentent les supplices usités en divers pays. Vigneul de Marville, *Mélanges d'histoire et de littérature*, t. III, où l'on trouve une énumération des différents supplices en usage chez les Romains. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 318-325.

SUPPLIQUE, première partie de la signature qui s'expédie pour les provisions des bénéfices, ainsi que pour les dispenses et autres grâces qu'on demande en cour de Rome ou à la légation. On l'appelle *supplique*, du mot latin *supplicat*, employé par l'impétrant dans le mémoire qu'il fait présenter au Pape pour obtenir ce qu'il désire. Tous les faits essentiels énoncés dans une supplique doivent être véritables, sinon la grâce est nulle. Amydenius établit pour règles générales dont on ne s'écarte pas dans la chancellerie, en matière de supplique : 1° que la *supplique* forme titre du moment qu'elle a été enregistrée, parce que dès lors on ne peut plus refuser d'expédier des provisions, même *in forma rationi congruit;* 2° que le procureur qui présente la *supplique* ne saurait nuire à la partie intéressée s'il n'a d'elle une procuration spéciale; 3° que le mandat doit être exactement suivi *ad unguem* par les officiers de la chancellerie, sous peine de nullité ou de correction, selon que la difformité qui peut se trouver dans la *supplique* ou dans les bulles se trouve plus ou moins importante; 4° que ce n'est point du jour que la *supplique* est présentée, mais du jour du consentement prêté, que se compte la prévention du Pape. *Voy.* Theodor. Amydenius, *Tractatus de officio et jurisdictione datari, et de stylo datariæ*, l. I, c. XXXII. Nous devons avertir que cet ouvrage a été mis à l'*Index* par un décret du 10 décembre 1653. Richard et Giraud. L'abbé André, qui donne des modèles de plusieurs *suppliques*.

Digitized by Google

SUPRALAPSAIRES. *Voy.* INFRALAPSAIRES.

I. **SUR**, dont il est question dans Genèse XVI, 7; XX, 1; XXV, 18. Exod., XV, 22. I Rois, XV, 7; XXVII, 8, est, selon l'historien Joseph, *Péluse* (*Pelusium*), ville située à la première embouchure orientale du Nil. Elle a donné son nom au désert de *Sur*, appelé aujourd'hui en arabe *Djofâr*. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. VI, c. VIII. J.-D. Michaëlis, *Supplem. ad Lexica hebr.*, p. 2300-2301. *Compar.* PÉLUSE.

II. **SUR**, prince de Madian, et père de Cozbi, qui fut tué avec Zambri par Phinéès dans une action criminelle. *Sur* fut mis à mort avec les autres princes de Madian. *Voy.* Nombr., XXV, 15; XXXI, 8. Dans le premier passage *Sur* est appelé seulement *prince*, et, dans le dernier, il a la double qualification de *roi* et de *prince de la nation*.

III. **SUR**, nom d'une des portes de Jérusalem (IV Rois, XI, 6). C'est celle qui, dans le texte parallèle (II Paralip., XXIII, 5) est appelée *porte du Fondement*. On n'en sait pas au juste la situation.

IV. **SUR**, fils d'Abigabam et de Maacha, de la tribu de Benjamin, habita à Gabaon, après la captivité, avec une partie de ses frères; l'autre partie habita vis-à-vis, à Jérusalem. *Voy.* I Paralip., VIII, 29-32.

SURA, siége épisc. de l'Euphrate, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Hiérapolis. On en connaît trois évêques, dont le premier est Uranius; Étienne, son métropolitain, souscrivit pour lui à la sixième action du concile de Chalcédoine, l'an 451. Aujourd'hui Sura n'est qu'un simple évêché *in partibus*, toujours suffragant d'Hiérapolis, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 950.

SURENHUS (Guillaume), en latin *Surenhusius*, hébraïsant hollandais, vivait au commencement du XVIIIe siècle. Il professa l'hébreu et le grec à Amsterdam. On a de lui : 1° *Mischna, sive totius Hebræorum juris, rituum, antiquitatum, ac legum oralium systema, cum Maimonidis et Bartenoræ commentariis*; Amsterdam, 1698-1703, 6 parties en 3 vol. in-fol. Cet ouvrage est divisé en six parties, suivant le nombre des sections ou *ordres* (en hébreu *sedarim*) de la *Mischna*. Surenhus joint constamment une traduction latine au texte hébreu. Des 61 traités (*massecoth*) dont se compose la *Mischna*, 21 avaient déjà été traduits par des hébraïsants habiles lorsque Surenhus traduisit les 40 autres, ainsi que les Commentaires de Maimonide et de Bartenora. Il a donné aussi des Notes de ses prédécesseurs et les siennes sur chaque traité, et, de plus, une Préface à chaque partie. Cette compilation est assez estimée; cependant elle n'est pas sans défaut, comme l'a prouvé le savant P. Souciet, jésuite, soit dans le *Journal de Trévoux*, soit dans son excellent *Recueil de dissertations critiques* (à la fin); — 2° *Biblos Katallagès, in quo secundum veterum theolog. hebræor. formulas allegandi et modos interpretandi conciliantur loca V. T. in N. T. allegata*; ibid., 1713, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, où l'on trouve un abrégé des critiques du P. Souciet. La *Nouv. Biogr. génér.*

SURÉROGATION (ŒUVRES DE) ou **SURÉROGATOIRES.** *Voy.* ŒUVRES, n° IV.

SURET (Antoine), prêtre de la Doctrine chrétienne, né en 1692 à Cabrières, village près de Nîmes, mort à Avignon l'an 1764, fut successivement professeur de grammaire, de belles-lettres et de philosophie au collége des Doctrinaires à Aix, desservant de la paroisse confiée à leurs soins, et supérieur de leur maison dans la même ville; passé ensuite en la même qualité à celle de Mende, il fut en son absence et à son insu nommé supérieur général. On a de lui, outre quelques écrits de circonstance : 1° *Conférences de Mende*, etc., 10 vol.; — 2° *Conférences sur la morale et le Décalogue*, pour faire suite aux *Conférences de Paris du P. Semelier, sur le mariage, l'usure et la restitution*. La préface de ce livre est fort estimée. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

SURIAN (Jean-Baptiste), évêque de Vence, né à Saint-Chamas, en Provence, l'an 1670, mort à Vence en 1754, entra dans la congrégation de l'Oratoire. Son éloquence lui acquit une grande réputation et lui valut le siége de Vence en 1728. Il assista, comme député de la province d'Embrun à plusieurs assemblées du clergé, et fut admis à l'Académie française. On a de lui : 1° *Sermon sur le petit nombre des élus*, inséré dans le *Recueil des Sermons choisis pour le Carême*; Liége, 1738, 2 vol. in-12; — 2° *Petit Carême*, prêché en 1719; Paris, 1778, in-12. *Voy.* Guérin, avocat d'Aix, *Éloge historique* du prélat, 1770. La *Gallia Christ.*, tom. IV. Le *Diction. des Prédicateurs*. D'Alembert, successeur de Surian à l'Académie française, *Discours de réception*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* H. Fisquet, soit dans la *France pontificale*, soit dans la *Nouv. Biogr. génér.*

SURIANUS (Vincent), écrivain du XVIIe siècle, a laissé : *Traité des Sacrements*; Naples, 1647, 2 vol.

SURIEL, fils d'Abihaïel, chef des Moholites et des Musites. *Voy.* Nombr., III, 33, 35.

SURIN (Jean-Joseph), jésuite, né à Bordeaux en 1600, mort en odeur de sainteté l'an 1665, se fit remarquer par son goût pour la vie contemplative et par une grande piété. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Catéchisme spirituel*; Paris, 1661, 2 vol. in-12, plus. édit.; l'édition italienne de Maregini a été mise à l'*Index* par un décret daté du 7 septembre 1695; — 2° *Fondements de la vie spirituelle*, tirés de l'*Imitation de Jésus-Christ*; ibid., 1669, in-12; 1703, 1820, 1833, 1848; — 3° *Cantiques spirituels de l'amour divin*; ibid., 1677, 1679, in-8°; 1731, in-12; — 4° *Dialogues spirituels où la perfection chrétienne est expliquée*; Nantes et Paris, 1704, 3 vol. in-12; Paris, 1821; Avignon, 1829, 2 vol. in-12; — 5° *Lettres spirituelles*; Nantes et Paris, 1704, 3 vol. in-12; Paris, 1825, 1843, 2 vol. in-12. *Voy.* Picot, soit dans l'*Ami de la Religion*, tom. XLIV-XLV, soit dans Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SURISADDAÏ, père de Salamiel, qui était chef de la tribu de Siméon au temps de la sortie d'Égypte. *Voy.* Nombr., I, 6.

I. **SURIUS** (Bernardin), récollet, né à Ruremonde, mort en 1665, fut commissaire de la Terre-Sainte, demeura quatre ans à Jérusalem (1664, 1665, 1666, 1667) ou aux environs, et devint gardien du Saint-Sépulcre. On a de lui : 1° la *Relation* de son voyage, en flamand, 1649, et en français sous ce titre : *Le Pieux pèlerin*, ou *Voyage de Jérusalem*; divisé en trois livres, contenant la description topographique de plusieurs royaumes, pays, villes, nations étrangères, nommant les quatorze religions orientales, leurs mœurs et humeurs, tant en matière de religion que de civile conversation; joint un Discours de l'Alcoran, etc.; divisé en trois livres : le Pèlerin voyageant, séjournant, retournant; ouvrage posthume; Bruxelles, 1666, in-4°; — 2° *Vie de sainte Marie Madeleine*. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. I, p. 134, édit. de 1739. Le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth.*

Digitized by Google

univ. francisc., tom. I, p. 214. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **SURIUS** (Laurent), chartreux, né à Lubeck en 1522, mort à Cologne en 1578, étudia à Cologne avec Canisius, et acquit une grande réputation par sa science et par sa vertu. On a de lui : 1° *Vitæ sanctorum ab Aloysio Lipomanno olim conscriptæ;* Cologne, 1570 et suiv., 6 vol. in-fol.; la meilleure édition est celle de Cologne, 1618, 7 vol. in-fol. On a publié deux Abrégés de cet ouvrage : *Fr. Haræi Vitæ sanctorum;* Anvers, 1591, in-8°, et *Vitæ sanctorum selectissimæ;* Cologne, 1616, in-8°; — 2° des *Traductions*, en latin, des écrits de plusieurs mystiques, Tauler, Ruysbroek, Suson, etc.; — 3° *Commentarius brevis rerum in orbe gestarum, ab anno* 1500; Louvain, 1566, in-8°; Cologne, 1602, in-8°, avec un supplément; trad. en français par Estourneau; Paris, 1571, in-fol., et 1573, in-8°; c'est une suite à la *Chronique* de Nauclerus. Surius l'entreprit pour l'opposer à l'*Histoire de la réforme* par Sleidan; — 4° *Concilia omnia, tum generalia, tum provincialia atque particularia;* Cologne, 1567, 4 vol. in-fol.; — 5° *Homiliæ, sive Conciones præstantissimorum Ecclesiæ doctorum in Evangelia totius anni;* ibid., 1569, 1576, in-fol. *Voy.* Petreius, *Biblioth. Carthus.* Sponde, *in Annal.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVIII. Le Mire, *Scriptores sæculi* XVI. Jos. Hartzheim, *Biblioth. Coloniensis.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SURNATUREL, selon la force du terme, signifie ce qui est au-dessus de la nature; mais le mot de *nature* se prend en plusieurs sens différents, comme nous l'avons observé en son lieu. Quant au *surnaturel*, il se dit relativement à trois objets : 1° à nos connaissances; 2° à nos forces physiques et morales; 3° à notre dernière fin. Conséquemment nous disons que la révélation est une lumière *surnaturelle*, parce qu'elle nous donne des connaissances et nous enseigne des vérités auxquelles les hommes ne seraient jamais parvenus par leurs réflexions. Un miracle est une opération *surnaturelle*, parce qu'il est au-dessus des forces humaines. La béatitude que nous espérons est *surnaturelle*, soit parce que Dieu aurait pu d'abord destiner l'homme à un bonheur moins parfait, soit parce que nous en étions déchus par le péché d'Adam, et que le pouvoir, les moyens et l'espérance d'y parvenir nous ont été rendus par la rédemption de Jésus-Christ. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, où on a inséré un beau passage de la *Conférence* du P. de Ravignan *sur l'ordre surnaturel.*

SURLET. *Voy.* CHOKIER.

SURPLIS (*Superpellicium*, *tunica superpellicialis*), à la lettre *surpelisse*, ornement ecclésiastique que les prêtres séculiers portent pardessus leur soutane lorsqu'ils chantent l'office ou qu'ils prêchent. On le nomme *surplis* parce qu'on le mettait autrefois, principalement dans le nord, sur une robe fourrée de peau. Comme cette robe fourrée avait des manches larges, il fallut faire des manches larges ou pendantes au surplis, ou les ôter tout à fait. De là vient la différence qui se trouve dans les églises aux surplis que l'on y porte, les uns les portant à manches rondes et larges, et les autres à manches pendantes. Le *surplis* est l'aube raccourcie, et il a conservé longtemps tous les noms donnés à l'aube. « Il y a environ un siècle et demi, remarque judicieusement l'abbé André, on eut la singulière et bizarre idée de plisser les *surplis* pour leur donner une forme qu'on a cru plus élégante, et qui n'est que ridicule. Telle est l'origine du *surplis* à ailes. Déjà, dans plusieurs diocèses, on a eu le bon esprit d'y renoncer. » Quoi qu'il en soit de plusieurs questions soulevées par rapport au *surplis*, nous dirons avec Corsetti (*Praxis sacrorum rituum et cæremoniarum*, p. 479), cité par l'abbé André, que ce vêtement représente par sa blancheur l'innocence et la pureté de cœur avec laquelle on doit approcher des saints mystères, et qu'il est le symbole du nouvel homme qui fut créé dans l'innocence et la sainteté. *Voy.* Bocquillot, *Liturg. sacr.*, p. 144. Krazer, *De Apostolicis Eccles. occid. Liturgiis*, p. 367, 368. Thomassin, *Discipline ecclés.*, part. IV, l. I, c. XXXVII, n. 5. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

SUS ou **SUSE**, **SUSES** (*Susa*), ancien siége épisc. du diocèse des Chaldéens, sous la métropole de Gondisabour ou Gondisapor. Le géographe de Nubie en fait une ville du Chusistan ou Khursistan. Cette ville s'appelait *Susan* ou *Susa* du temps que le roi Assuérus y résidait. Daniel la met dans le pays des Élamites, près du fleuve Ulaï ou Eulæum, et il lui donne toujours le nom de *château*, parce que les rois de Chaldée y avaient un palais. Depuis Cyrus, les rois de Perse y passaient ordinairement l'hiver. C'est dans cette ville et sur ce fleuve que Daniel eut la vision du bélier à deux cornes et du bouc qui n'en avait qu'une, la troisième année du règne de Balthasar. C'est aussi dans la ville de *Suse* ou *Susan* qu'arriva l'histoire d'Esther, et que se trouvait Néhémie lorsqu'il obtint du roi Artaxerxès la permission de retourner en Judée et de réparer les murs de Jérusalem. On connaît sept évêques de *Sus :* le premier, Milles, fut martyrisé durant la persécution du roi Sapor. *Voy.* Daniel, VIII, 1 et suiv. Esther, I et suiv. II Esdras, II, 1 et suiv. Strabon, l. XV. Xénophon, *Cyroped.*, l. VIII. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1189. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot SUSES. Richard et Girand. Gaet. Moroni, vol. LXXI, p. 78.

SUSA, un des secrétaires de David. *Voy.* I Paralip., XVIII, 16.

SUSAGAZI, nom d'un eunuque qui avait la garde des femmes du second rang à la cour d'Assuérus. *Voy.* Esther, II, 14.

SUSAN. *Voy.* SUS.

SUSANÉCHÉENS (*Susanechæi*), un des peuples qu'Asénaphar transféra comme colons à Samarie. *Voy.* I Esdras, IV, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **SUSANNE**, fille d'Helcias et femme de Joakim, de la tribu de Juda. L'histoire que raconte Daniel de la calomnie insigne inventée pour perdre *Susanne*, par deux infâmes vieillards à la brutalité desquels elle avait résisté; cette histoire ne se lit pas dans l'hébreu de ce prophète, mais seulement dans le grec. C'est apparemment ce qui a donné lieu à plusieurs d'en contester la canonicité, et de prétendre que ce n'était qu'une pieuse fable faite dans le but de donner le modèle d'une épouse fidèle et chaste. Mais Origène en a parfaitement défendu la vérité contre Jules Africain; et saint Jérôme, qui en quelque endroit ne lui paraît pas favorable, dit ailleurs qu'il n'a prétendu en cela que rapporter le sentiment d'autrui, et que non-seulement les Grecs et les Latins, mais les Syriens et les Égyptiens la lisaient et la recevaient. Ce que disent quelques interprètes que ces deux juges accusateurs de Susanne, qu'ils nomment Achab et Sédécias, furent brûlés dans un poêle par ordre de Nabuchodonosor, en punition de leur impudicité, ne s'accorde pas avec le texte

Digitized by Google

de l'Écriture, par lequel il paraît qu'ils furent condamnés par le peuple, sans qu'il intervînt aucun ordre du roi; et apparemment non à être brûlés, mais lapidés, comme l'eût dû être *Susanne* si elle eût été coupable. *Voy*. Daniel, XIII. Origen., *Epist. ad Africanum*, et *Comment. in Matth.*, tract. XXXI. Hieronym., *Præfat. transl. in Dan.*, *et lib. II adv. Rufinum*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. III, p. 529. Le *Diction. de la théol. catholique*.

II. **SUSANNE**, dont parle saint Luc (VIII, 3), était une des saintes femmes qui accompagnaient Jésus-Christ et fournissaient à ses besoins et à ceux de ses apôtres.

III. **SUSANNE** (Sainte), vierge et martyre à Rome dans le IIIe siècle, fut condamnée à mort comme chrétienne par l'empereur Dioclétien. Elle eut la tête tranchée en 295, et son nom est fort célèbre dans l'Église romaine. On fait sa fête le 11 août. *Voy*. Bollandus, tom. I, april., p. 13 et suiv. Tillemont, *Mémoires*, t. IV, p. 761.

IV. **SUSANNE**, vierge et martyre. *Voy*. ALOPH.

SUSASTRA. *Voy*. TOSTAR.

SUSDAL, capitale d'un duché du même nom en Moscovie. Elle est située à quarante-quatre milles de Moscou, entre Wolodimir et Rostow. C'était le siége d'un archevêque moscovite, lequel fut érigé au XIIe siècle. Les Églises de Torusk et Yeriaw lui ont été unies. On en connaît quatre évêques, dont le premier, N..., accompagna à Kiovie Isidore, nouveau métropolitain de cette Église. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1316. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 225. Richard et Giraud.

SUSE, ville du Piémont ancienne et forte à douze lieues de Turin. Elle a été fondée au temps d'Auguste, et érigée en évêché en 1772 par le pape Clément XIV, qui, en l'érigeant par sa bulle *Quod nobis votis*, datée du 3 août, la déclara suffragante de l'archevêché de Turin. *Voy*. Gaet. Moroni, vol. LXXI, p. 78-86.

SUSI, père de Gaddi, de la tribu de Manassès. *Voy*. Nombr., XIII, 12.

SUSIUS (Nicolas), jésuite de Bruges, mort à Courtrai en 1619, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Disputatio quodlibetica de pulchritudine B. M. Virginis;* Anvers, 1620; — 2° *Elegiæ Marianæ*. *Voy*. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, tom. I, p. 929.

SUSON ou **SUZO** (Le bienheureux Henri-Amand de), dominicain, né probablement à Constance en 1295, mort en odeur de sainteté à Ulm, l'an 1366. Il voulut porter le nom de sa mère *Suson*, plutôt que celui de *Montesi* ou de *Dumon*, qui était celui de son père. A dix-huit ans il devint un si fervent religieux, qu'il fut élu prieur de son couvent. Il convertit un grand nombre de personnes de toute condition, et fit beaucoup de miracles pendant sa vie et après sa mort. Il a composé en allemand divers traités de piété, qui ont été traduits en latin par Surius, et imprimés à Cologne, 1555, 1588, 1615, in-8°. Le principal traité qui s'y trouve est : *Horologium Sapientiæ æternæ;* Paris, 1480, in-4°, estimé au moyen âge à l'égal de l'*Imitation de Jésus-Christ*. La fête d'*Henri Suson* se célèbre le 2 mars dans l'Ordre de Saint-Dominique, en vertu de l'approbation donnée par Grégoire XVI, le 16 avril 1831. *Voy*. Richard et Giraud, tom. XIII, p. 38. Feller. Chavin de Malan, *La Vie et les Lettres du bienheureux Henri Suzo;* Paris, 1842, in-12. Michaud, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

SUSPENS. On appelle ainsi celui qui a encouru la suspense ou qui est dans les liens de cette censure.

SUSPENSE (*Suspensio, interdictio*), censure par laquelle un ecclésiastique est privé de l'exercice du ministère sacré, en tout ou en partie, pour un temps ou pour toujours. *Voy*. l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. *Compar*. CENSURE, n° II.

SUTCLIFFE (Matthieu), en latin *Sutclivius*, théologien anglican qui vivait au commencement du XVIIe siècle. On a de lui plusieurs traités de controverse, dictés par le fanatisme et l'emportement : 1° *Conformité du papisme et du turcisme;* Londres, 1604, anonyme; — 2° *De Vera Christi Ecclesia;* ibid., 1600, in-4°; — 3° *De Purgatorio;* Hanau, 1603, in-8°; — 4° *De Missa Papistica;* Londres, 1603, in-4°, etc. Tous ces ouvrages sont dictés par le même esprit. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au *Supplém.*

SUTHALA, fils d'Éphraïm et père de Bared, chef de la famille des Suthalaïtes. *Voy*. Nombr., XXVI, 35.

SUTHOLT (Bernard), né à Hanau, en Westphalie, vers la fin du XVIe siècle, d'une famille calviniste, enseigna le droit à Harderwick et à Leyde. La lecture des ouvrages de Casaubon lui fit naître des doutes sur sa religion; l'étude des Pères et surtout des controversistes orthodoxes le détermina à se déclarer hautement catholique. L'archevêque de Salzbourg lui donna une chaire de droit. En 1625, le duc de Juliers le fit son conseiller. On a de lui : 1° des *Dissertations sur les Institutes*, dont une des meilleures édit. est d'Amsterdam, 1665. Personne, au jugement d'Ulrich Hubert, n'a plus sensément que lui appliqué la philosophie à la jurisprudence; — 2° les *Raisons qui l'ont déterminé à abjurer le calvinisme;* Cologne, 1625. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

SUTIL, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, a donné : les *Sept Psaumes de la Pénitence réunis en un seul par une explication littérale et suivie, en forme de paraphrase*, ou *la Confession d'un pécheur sincèrement pénitent;* Paris, 1751, in-12.

I. **SUTOR** (Jean-Paul), docteur en droit, conseiller intime de l'évêque d'Eischstadt, prince du saint empire, et professeur de l'université d'Ingolstadt, a laissé : *Electa juris et fori hodierni, seu conclusionum practicabilium jure publico, canonico, civili, feudali et criminali selectarum Centuria;* Ingolstadt, 1760, in-4°. *Voy*. les *Annales typogr.* pour l'année 1760, mois d'avril, p. 318.

II. **SUTOR** (Petrus), chartreux. *Voy*. COUSTURIER.

SUTRI (*Sutrium*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Rome, située à huit lieues de Rome. L'an 1436, Eugène IV a uni les Églises de Sutri et de Nepi. Le premier évêque de Sutri est saint Eusèbe, dont on célèbre la fête le 19 décembre. Il y a eu deux conciles tenus à Sutri : l'un en 1046, et l'autre en 1059. *Voy*. la Regia, tom. XXV. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 225. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXI, p. 95-122.

SUTTON (Thomas), dominicain anglais, florissait dans le XIIIe siècle, sous le règne d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Il fut docteur d'Oxford, et il se distingua par sa science autant que par sa piété. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Commentaria in Psalterium;* — 2° *Breviarium theologiæ;* — 3° *Summa theologiæ cum quæstionibus difficillimis;* — 4° *Concordia theologorum, quodlibetorum de ratione lib. II;* — 5° *Quæstio-*

Digitized by Google

num difficilium Lib. I. Voy. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 464.

SUZE (Henri de). *Voy.* Henri, n° XXX.

SVEDENBORG (Emmanuel), qu'on prononce en suédois *Suedenborg*, et dont on a fait en allemand *Swedenborg*, fils de Jesper ou Gaspard Svedberg, évêque de Westgothland, naquit à Stockholm en 1688, et mourut à Londres l'an 1772, avec le titre de fondateur de la *Nouvelle Église* ou de la *Nouvelle Jérusalem*. Il s'adonna aux langues anciennes, aux mathématiques et aux sciences naturelles, continua ses études classiques avec succès, et devint docteur en philosophie. C'est en 1719 qu'Emmanuel Svedberg, qui, en 1716, avait été nommé par Charles XII assesseur du conseil des mines, fut anobli, sous le nom de *Svedenborg*, par la reine Ulrique-Éléonore. Il passait pour un homme très-grave; jamais, dit-on, personne ne l'a vu rire. Il ne s'est jamais marié. Il travaillait la nuit et le jour, sans avoir de temps déterminé. Il était d'une sobriété extrême, ne buvait ni vin ni liqueurs, et son dîner se composait uniquement de semoule bouillie dans du lait. On ne voyait dans sa chambre d'autre livre que la Bible. Quant à ses mœurs, il paraît qu'elles ont été pures et irréprochables pendant sa jeunesse; on n'a du moins aucune preuve du contraire. On sait seulement, par son propre aveu, qu'il n'en fut pas de même lorsqu'il était en Italie, vers 1738, c'est-à-dire vers sa cinquantième année d'âge. Son apologiste, P. Louisy, en effet, après avoir dit qu'en 1736 il entreprit un voyage qui dura quatre années, il ajoute : « Contrairement aux graves habitudes de sa vie, il se mêla aux spectacles et aux joies du monde, et se laissa aller à des séductions qu'il avait dédaignées dans sa jeunesse. Cette excursion, qui dura quatre ans, fut l'unique délassement qu'il se permit au milieu d'une vie consacrée à la méditation et au travail. » A l'âge de cinquante-sept ans passés, Svedenborg subit une transformation qui, d'un savant déjà illustre, en fit un prétendu voyant et un théosophe. Il nous apprend qu'il venait de publier son traité *De Cultu et amore Dei*, lorsqu'au milieu d'avril 1745, se trouvant à Londres, il fut « investi par Dieu lui-même d'une mission sacrée et doué du pouvoir d'entrer en rapport avec le monde des esprits et des anges. » De ce moment il entra comme de plain-pied dans une série de révélations surnaturelles qui se prolongèrent pendant vingt-sept années, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, et il n'emprunta sa métaphysique religieuse qu'au monde invisible, qu'il prétendait lui être ouvert, et dont il disait voir les merveilles et entendre les communications. Il en donna, dit-on, plusieurs preuves éclatantes. Ainsi, par exemple, le 19 juillet 1759, étant à Gothembourg, où il venait de débarquer, il apprit à ses hôtes qu'un incendie éclatait ce jour-là même dans un des faubourgs de Stockholm, à cent lieues de là. Un fait plus extraordinaire attira sur lui l'attention générale, c'est une révélation qu'il fit à la reine Louise-Ulrique de Prusse, révélation que cette princesse affirmait ne pouvoir être en aucune manière naturelle. Mais Svedenborg ne voyait pas en cela de miracle, mais un simple témoignage de sa perception naturelle. On raconte aussi qu'il prédit le jour de sa mort. Il se défendait de la prétention d'inaugurer une troisième révélation. Il croyait fermement, disait-il, à la révélation ancienne et à la nouvelle. Toute sa mission se bornait à expliquer les deux révélations, dont le sens intime était demeuré caché jusqu'à lui. Mais le savant réformateur ne s'est pas aperçu, sans doute, qu'il était en cela purement et simplement la dupe d'une confusion de termes. Car le mot révélation signifie évidemment ici, non point l'action de révéler, mais les vérités révélées. Or donner à ces vérités révélées un sens tout à fait différent de celui qu'elles ont reçu jusque-là, c'est incontestablement en changer la valeur et la nature même. Mais un pareil changement n'établit-il pas des vérités nouvelles? Ainsi l'explication de la première et de la seconde révélation donnée par Svedenborg, et dont le sens intime était resté jusque-là caché et inconnu, est elle-même une véritable révélation. Ainsi l'écrivain suédois était dans une illusion bien étrange quand il affirmait qu'il ne voulait pas inaugurer une troisième révélation. Il suffit d'ailleurs de jeter un coup d'œil sur quelques points de sa doctrine religieuse, pour voir jusqu'où allaient ses prétentions à cet égard. D'abord il rejette les miracles, « parce qu'ils contraignent et détruisent le libre arbitre dans les choses spirituelles ». Quant au premier des trois principaux mystères de notre foi, il dit : « On a divisé la Trinité en trois personnes dont chacune est Dieu, de sorte que l'esprit humain a été jeté dans un tel délire, qu'on ne sait pas au juste si Dieu est un, ou s'il y en a trois. » Or voici comment il définit la Trinité : Dieu a une âme (le Père), un corps divin-humain (le Fils), et une force qui opère, réchauffe et éclaire (le Saint-Esprit). La trinité de personnes est née au concile de Nicée. De cette erreur fondamentale, qui a faussé l'esprit et la mission de l'Église, résulte la nécessité d'instituer une Église nouvelle, afin de rendre la rédemption efficace. Et, par le mot Église, Svedenborg entend la doctrine avec la réforme de Luther, qu'il condamne surtout pour avoir mis en avant « la chimère de la justification par la foi seule ». D'après ce qu'il appelle *la science de la correspondance du naturel et du surnaturel*, il n'y a qu'un seul ordre de choses sous deux faces différentes, un seul monde sous deux formes; la terre reproduit le ciel; le ciel, la terre; l'homme représente Dieu; ou Dieu, les anges et les esprits représentent l'homme à des degrés plus parfaits. Il faut bien le remarquer, Svedenborg fait entre les habitants de l'autre monde cette distinction essentielle que les anges seuls sont dignes d'être écoutés, tandis qu'il considère les esprits qui résident dans les régions inférieures du ciel comme des créatures très-imparfaites, peu puissantes et ignorantes. Le ciel, dans son ensemble, n'est plus que le *grand homme;* enfin les diverses parties du ciel répètent en grand les diverses parties de l'organisme humain, et elles servent mutuellement à se caractériser les unes par les autres. Suivant ce principe de correspondance, la vie présente doit donner la clef du problème de la vie future. Ciel et enfer, en effet, sont des mots vides de sens si on les cherche dans l'espace; il faut y voir simplement des états particuliers de l'âme, états de souffrance ou de bien-être. Les deux mondes sont calqués l'un sur l'autre, celui d'en haut reflète en tous points celui d'en bas. Anges, esprits, hommes, tous sont identiques. Partout ils mangent et boivent, se meuvent et dorment. Pas un des esprits qui n'ait été homme ici-bas ou ailleurs; car tous les astres sont habités ou destinés à l'être, puisque la race humaine est le but final de la création. Collectivement les anges ou esprits sont appelés ciel ou enfer, parce

Digitized by Google

qu'ils constituent l'un et l'autre. Le ciel se partage en deux royaumes, le céleste et le spirituel, puis en trois cieux qui se suivent. Dans son ensemble, le ciel ou plutôt l'univers a l'image d'un homme, aussi a-t-il reçu le nom de *très-grand homme* et d'*homme divin*. Pour l'enfer, c'est encore la terre qui sert de type. Ceux-là sont dans l'enfer qui ne vivent que pour eux-mêmes et pour leurs plaisirs; mais ce trait général peut se modifier de mille manières, et rendre par là leur situation physique, comme leur condition morale, plus ou moins supportable. En terminant son article, que nous n'avons guère fait qu'abréger ici, P. Louisy dit : « Ajoutons en terminant que, grâce au zèle de quelques disciples, la religion du maître fit après sa mort de rapides progrès. En 1783, on voit se former à Londres une *Société swedenborgienne;* de semblables associations, composées de personnes riches ou notables, s'organisèrent en Suède, en Pologne, en Russie, en Hollande, aux États-Unis. Aujourd'hui la Nouvelle Église de Jérusalem compte, dit-on, près d'un demi-million d'adhérents. » Nous aimons à croire, pour l'honneur de l'humanité, que ce prétendu nombre d'un *demi million de swedenborgiens* est exagéré. Après avoir parlé de leur propagation en Suède, en Angleterre, dans les îles de Jersey et de Guernesey, et en Amérique, le savant Gams ajoute : « On n'estime pas le chiffre des svedenborgiens à plus de 5,000. Il ne faut pas que leur situation en Amérique ait été bien florissante, puisqu'en 1852 ils ont vendu leur église de New-York à l'archevêque de cette ville, qui la convertit en cathédrale... Il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire que la secte de Svedenborg est à son déclin. D'autres sectes analogues sont nées depuis et ont remplacé la nouvelle église déjà vieille. Les *irvingiens* eux-mêmes, plus modernes, faiblissent déjà. » On lit à peu près les mêmes choses dans la *Biogr. univers.* de Michaud. Svedenborg a laissé, outre beaucoup de manuscrits, un grand nombre d'ouvrages scientifiques et religieux; nous citerons seulement parmi ces derniers : 1° *De Cultu et amore Dei;* Londres, 1745, 2 part. in-4°; — 2° *Arcana cœlestia;* ibid., 1749-1756, 8 vol. in-4°; un de ses plus importants écrits; mais, pour se retrouver aisément, il faut y joindre l'*Index verborum, nominum et rerum;* ibid., 1815, in-4°, du même auteur; — 3° *De Cœlo et inferno ex auditis et visis;* ibid., 1758, in-4°; trad. en français par Pernety; Berlin, 1822, 2 vol. in-8°; c'est encore un des écrits les plus importants de l'auteur; il y traite du ciel et de l'enfer, et décrit ce qu'il en a *vu* et *entendu* pendant treize ans où « il lui a été donné d'être dans la compagnie des anges et de s'entretenir avec eux comme l'homme s'entretient avec l'homme »; — 3° *De Equo albo de quo in Apocalypsi;* Londres, 1758, in-4°; explication d'un passage symbolique qui signifierait que « vers le dernier temps de l'Église le sens spirituel de la parole sainte sera ouvert »; — 4° *Vera christiana Religio, seu universalis theologia novæ Ecclesiæ;* Amsterdam, 1771, in-4°; trad. deux fois séparément, à la Haye, 1786, in-8°, et à Paris, 1802, in-8°, tom. Ier, seulement par Parraud; ouvrage qui contient la doctrine de Svedenborg; — 5° *Diarium spirituale;* Tubingue, t. I à X, in-8°; c'est dans ce vaste recueil que Svedenborg a enseigné le récit de ses innombrables conversations avec les habitants de l'autre monde. Parmi les ouvrages scientifiques nous citerons le suivant, comme ayant été condamné par la S. Congrégation de l'*Index : Principia rerum naturalium, sive novorum tentaminum phænomena mundi elementaris philosophice explicandi.* (Decr. 13 aprilis 1739.) *Voy.* Feller. Michaud, qui fait un exposé de la doctrine de Svedenborg, trace l'histoire des progrès de sa secte. P. Louisy, qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, donne de plus une liste d'un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur Svedenborg. Gaet. Moroni, vol. LXI, p. 122-124. L'*Encyclop. cathol.* Gams, dans le *Diction. de la théol. catholique.*

SWAENS. *Voy.* CYGNÉE.

SWANINGTON (Pierre), religieux anglais de l'Ordre des Carmes, vivait en 1370; il est compté le premier de cet Ordre qui fut docteur et professeur en théologie à Oxford; plus tard il enseigna l'Écriture sainte à Bordeaux. On a de lui : 1° *Lecturæ Scripturarum;* — 2° *In Magistrum Sententiarum. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

SWEDENBORG. *Voy.* SVEDENBORG.

I. **SWEERT** ou **SWEERTS** (Jean), en latin *Sweertius*, chartreux, né à Diesth, mort à Cologne en 1617, a laissé : 1° un *Abrégé* en latin des *Sermons de Louis de Grenade pour l'Avent et les fêtes des saints;* Cologne, 1611; — 2° *Méditations sur les sept mystères de la Passion du Sauveur*, extraits des ouvrages de Luc Pinelle et de Henri Cuyckius; ibid., 1612, in-12. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, tom. IX, p. 739.

II. **SWEERT** ou **SWEERTS** (Pierre de), en latin *Sweertius*, sixième prévôt ou supérieur des oratoriens; né à Haesdonck en Flandre, vivait encore en 1740. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Chronicum congregationis Oratorii D. Jesu per provinciam archiepiscopatus Mechliniensis diffusæ, ab anno Domini 1626 usque ad finem anni* 1729; Utrecht, 1740, in-4°; — 2° *Necrologium aliquot utriusque sexus Romano-catholicorum, qui vel scientia, vel pietate, vel zelo, pro communi Ecclesiæ bono apud Belgos claruerunt, ab anno* 1600 *usque* 1739; ibid., 1739, in-12; — 3° des *Discours* et des *Lettres* en latin. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

III. **SWEERT** ou **SWEERTS** (Pierre-François), en latin *Sweertius*, historien, né à Anvers en 1567, mort l'an 1629, était versé dans la plupart des sciences. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Meditationes Joannis cardinalis de Turrecremata in vitam Christi*, avec la Vie de ce cardinal; Cologne, 1607, in-12; — 2° *Selectæ orbis christiani Deliciæ;* 1601 et 1625; — 3° *Monumenta sepulchralia Brabantiæ;* Anvers, 1613, in-8°; — 4° *Notæ in Hieronymi Magii librum de Tintinnabulis;* Amsterdam, 1664, in-12. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 313 et 314. Nicéron, *Mémoires*, tom. XVII. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Pas*, tom. IV, p. 282. Le *Messager des sciences histor. de Belgique*, ann. 1861, p. 458.

IV. **SWEERT** ou **SWEERTS** (Robert), en latin *Sweertius*, jésuite, frère du précédent, né à Anvers en 1570, mort l'an 1647, fut licencié en théologie de l'université de Louvain, curé à Bois-le-Duc, puis chanoine et pasteur de l'église cathédrale d'Anvers. On a de lui : 1° *Cumulus mendaciorum Francisci Lansbergii, ministri Roterodamo-Batavi*, en flamand; Anvers; — 2° *De Fide hæreticis, adversus ministrum Danielem Plancium;* Anvers, 1611, in-8°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 1078.

SWEVENZEEL (Philippe), jésuite, né à Bruges, mort à Courtrai en 1613, était profon-

Digitized by Google

dément versé dans les langues latine et grecque. On a de lui : 1° une *Traduction du grec en latin de l'explication du psaume VI par Anastase le Sinaïte;* cet écrit se trouve dans Canisius, *Lectiones antiquæ*, tom. III ; — 2° un *Traité du chemin qui conduit à la vraie piété*, en flamand; Anvers, 1605. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, tom. II, p. 1044.

SWIDBERT. *Voy.* SUIBERT.

SWITHIN (Saint), évêque de Winchester en Angleterre, mort le 2 juillet 863, fut élevé au sacerdoce par l'évêque Helmstan. Le roi Egbert, informé de son mérite, le fit venir à la cour, et lui confia l'éducation de son fils Ethelwolfe. Après la mort de l'évêque Helmstan, Swithin fut placé sur le trône épiscopal de Winchester, et il y fit monter avec lui toutes les vertus chrétiennes. Son élève étant devenu roi de Westsex, le saint prélat devint son ministre pour les affaires de l'Église et de la religion. Les protestants du pays ont conservé un reste de vénération pour sa mémoire en laissant son nom dans le calendrier de leur nouvelle liturgie. *Voy.* D. Mabillon, *IVe Siècle bénédict.*, part. II.

SYAGRE (Saint), en latin *Syagrius*, évêque d'Autun, né dans cette ville vers l'an 520, mort, comme on croit, le 27 août 600, fut promu à l'épiscopat vers l'an 569, et sacré par saint Germain, évêque de Paris. Il assista à presque tous les conciles que l'on assembla en France de son temps, sur la foi ou sur la discipline ecclésiastique, obtint la confiance du roi Gontran, et fut un des principaux membres de son conseil. L'an 589 on l'employa, avec quelques autres prélats, pour pacifier les troubles du monastère de Sainte-Radégonde à Poitiers, assista en 591 au baptême de Clotaire II, qui se fit à Nanterre, et au concile qui se tint dans le même lieu à cette occasion. Saint Grégoire le Grand lui recommanda les missionnaires qu'il envoyait en Angleterre, et le chargea de travailler à l'extirpation de la simonie dans l'Église de France. Il lui accorda aussi l'honneur du *pallium*, et ordonna que les évêques d'Autun auraient le premier rang dans la province de Lyon après le métropolitain. On célèbre sa fête le 27 août. *Voy.* Gregor. Magn., *Epistol. ad Syagrium.* Le P. le Cointe, ann. 599.

SYBE ou **SIBE** (*Syba*, *Siba*), ancien évêché de la province de Zéchie ou Zichie, érigé par Clément VI, en 1349, sous l'archevêque de Matriga. On en connait deux évêques, dont le premier, Thomas de Birago, nommé le 30 avril 1349, mourut l'an 1367, et le second, Thealdus, du même Ordre, succéda à Thomas le 16 novembre de la même année 1367. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1114.

I. SYBILLE (Alexandre), dominicain, né à Anvers, mort en 1657, professa la philosophie à Salamanque, devint premier régent de l'étude générale de son Ordre à Louvain, et prédicateur de la cour de l'archiduc Léopold d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas. On a de lui : *D. Augustini et sanctorum Patrum de libero arbitrio;* Mayence, 1652, in-fol.

II. SYBILLE (Barthélemy), dominicain, né à Monopolis, dans le royaume de Naples, vivait à la fin du XVe siècle. Il passa pour un des meilleurs philosophes et théologiens de son temps. On a de lui : *Speculum peregrinarum quæstionum;* Rome, 1493, souvent reimprimé. Il traite dans cet ouvrage des âmes, du ciel, du purgatoire, de l'enfer, etc. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 872.

SYCAMAZON, ville épisc. de la première Palestine, sous la métropole de Césarée. On en connait quatre évêques, dont le premier, Aianes ou Jean, assista au premier concile d'Éphèse en 431. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 658. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 225. Richard et Giraud.

SYCOMORE, arbre ainsi appelé parce qu'il tient du figuier par le fruit, et du mûrier par la feuille. Son fruit, qui tient à son tronc et non aux branches, comme les autres, ne mûrit point si on ne le picote avec des ongles de fer ou de toute autre manière. Il croit beaucoup de sycomores en Égypte, et l'histoire de Zachée prouve qu'il y en avait aussi en Judée. Son fruit sert encore aujourd'hui de nourriture aux personnes de la plus basse condition. *Voy.* III Rois, x, 27. Isaïe, IX, 10. Amos, VII, 14. Luc, XIX, 4. Celsius, *Hierobotanicon*, p. I, p. 310, seqq. Norden, *Voyage d'Égypte et de Nubie*, tom. I, p. 86; Paris, 1795. II. E. Warnekros, *Histor. natural. Sycomori ex veterum botanicorum monumentis et itinerariis conscripta.* Dom Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 127.

SYDNEY, archevêché de l'Australie qui fut érigé, en 1842, par le pape Grégoire XVI. Le premier archevêque de Sydney fut M. Polding, de la congrégation anglo-bénédictine, et qui était depuis 1832 évêque *in partibus* de Hiérocésarée. Il fut promu à l'archevêché de Sydney le 15 février 1842. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

SYEDRA, ville de la Cilicie-Trachée suivant Ptolémée. Strabon la nomme *Sydra*. Les anciennes Notices grecques en font un évêché de la première Pamphylie, sous la métropole de Side, au diocèse d'Asie. La Notice de l'empereur Léon le donne à la Lycaonie. On en connait cinq évêques, dont le premier, Nestor, assista au premier concile de Nicée, l'an 325. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1005. Richard et Giraud.

SYÈNE. *Voy.* SIÈNE.

SYKES (Arthur-Aghleg), anglican, né en 1684 à Londres, où il est mort l'an 1756, fit ses études à l'université de Cambridge, fut d'abord nommé vicaire de la paroisse de Godmersham, dans le comté de Kent, mais dans les dernières années de sa vie il cumula plusieurs bénéfices. Il avait des opinions très-libres sur nos principaux mystères. Il prit part à toutes les controverses religieuses agitées de son temps en Angleterre. Parmi un grand nombre d'écrits sur des questions littéraires et de théologie composées en anglais, on cite surtout : 1° *Essai sur la vérité de la religion chrétienne, dans lequel on démontre comment elle est réellement fondée sur l'Ancien Testament;* 1725, in-8°; — 2° *Réflexions sur les principes et la connexion entre la religion naturelle et la religion révélée;* 1740, in-8°; ouvrage qui a été mis à l'*Index* le 22 mai 1745; — 3° *De quelle manière les papistes peuvent-ils être regardés comme des sujets fidèles, et jusqu'à quel point les reproches qu'on leur fait sont-ils fondés?* 1740; — 4° *Sur la nécessité d'améliorer les lois concernant les papistes, et de les soumettre à une révision;* 1746. Dans ces deux derniers ouvrages, Sykes élève la voix en faveur des catholiques, et invoque pour eux les principes éternels de la justice. *Voy.* J. Disney, *Mémoires sur la vie et les écrits de A. A. S.;* Londres, 1785, in-8°. Feller. Michaud.

SYLÆUM ou **SYLLÆUM** (*Silvyum*, *Silluum*; *Sylcium* et *Silvium*), ville épisc. de la Pamphylie, sous la métropole de Perge, au diocèse d'Asie, située sur les confins de l'ancienne

Digitized by Google

Phrygie. Elle fut érigée en métropole au VIIIe siècle, et unie ensuite avec l'Église de Perge, qui est aujourd'hui un archevêché *in partibus*. Ces deux Églises ne faisaient qu'une seule métropole avant l'an 812. On connait douze évêques de *Sylæum*, dont le premier, Théodule, assista au premier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1017. Richard et Giraud. *Compar.* PERGE, n° I.

SYLBURG (Frédéric), protestant, fils d'un paysan, né à Wetterau, dans la Hesse, en 1536, mort à Heidelberg l'an 1596, s'appliqua à l'étude des langues, et dirigea plus tard l'école de Lichen, puis celle de Neuhaus, près de Worms. Il se démit de ses fonctions, et s'attacha à l'imprimerie de Wechel à Francfort, et depuis à celle de Jercin-Ammelin à Heidelberg, comme directeur des éditions d'auteurs grecs et latins publiés par ces typographes. Il a édité un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Epicæ Patrum Gnomæ;* Francfort, 1591, in-8°; — 2° *Andreæ Cretensis Commentaria in Apocalypsim;* Heidelberg, 1592, in-fol.; — 3° *Clementis Alexandrini Opera;* ibid., 1592, in-fol.; — 4° *Justini martyris Opera;* Leipzig, 1595, in-fol. Sylburg a fourni un grand nombre d'articles au *Thesaurus linguæ græcæ* de Henri Étienne. Sa *Vie* a été écrite en latin par J.-G. Juns; Berlebourg, 1745, in-8°. *Voy.* Fabricius, *Biblioth. Græca*, tom. II. Sax, *Onomasticon*, tom. III, p. 527. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

SYLCIUM. *Voy.* SYLÆUM.

SYLLÆUM. *Voy.* SYLÆUM.

SYLLÆUS, prince arabe, vint plusieurs fois à Jérusalem de la part d'Obodas, roi d'Arabie, pour traiter de quelques affaires. Dans son dernier voyage, il demanda au roi Hérode sa sœur Salomé en mariage. Elle lui fut promise, mais à condition qu'il embrasserait le judaïsme. Syllæus s'y refusa, disant qu'on le lapiderait dans son pays s'il changeait de religion. Il s'en retourna donc en Arabie. S'étant rendu coupable de plusieurs trahisons, et ayant été convaincu d'avoir voulu empoisonner Hérode par un de ses gardes, il reçut la juste peine de ses crimes. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XVI, c. XI, XIII-XVI; l. XVII, c. IV. Strabo, l. XVI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **SYLVA** ou **SILVA** (Béatrix de), d'une famille illustre, fut élevée en Portugal, sa patrie, auprès de l'infante Élisabeth. Cette princesse ayant épousé Jean II, roi de Castille, en 1447, emmena avec elle Béatrix de Sylva. Les charmes de son esprit, de sa figure, et son caractère ayant fait une vive impression sur tous les cœurs, les dames de la cour, dévorées par la jalousie, la calomnièrent auprès de la reine, qui la fit emprisonner. Son innocence fut reconnue; on la mit en liberté, et on lui fit à la cour des offres avantageuses, qu'elle refusa pour se retirer chez les religieuses de Saint-Dominique de Tolède. Elle fonda l'Ordre de la Conception-Immaculée en 1484, et termina saintement sa vie quelque temps après, pleurée des pauvres, dont elle était la mère, et de ses filles, dont elle était le modèle. *Voy.* Feller, *Biogr. univers Compar.* notre art. CONCEPTION, n° V.

II. **SYLVA CANDIDA.** *Voy.* PORTO, n° I.

III. **SYLVA DUCIS.** *Voy.* BOLDUC, n° II.

IV. **SYLVA FLAVIUS.** *Voy.* FLAVIUS, n° III.

SYLVEIRA (Jean de), de l'Ordre des Carmes, né à Lisbonne, mort en 1687, se fit recevoir docteur en théologie à l'université de Coïmbre, et devint procureur de l'immunité ecclésiastique à la cour de Madrid. Il eut aussi des emplois considérables dans son Ordre. On lui doit : 1° *Commentaires sur les Évangiles;* Lyon, 1645, 1649, 1668 et 1672; — 2° *Commentaires sur l'Apocalypse;* ibid., 1663 et 1669; — 3° des *Opuscules;* ibid., 1675.

* **SYLVÈRE** et **SYLVESTRE** s'écrivant aussi *Silvère* et *Silvestre*, on devra chercher à SILVÈRE et SILVESTRE les personnages qu'on ne trouve pas ici.

SYLVESTRINS. *Voy.* SILVESTRE, n° V.

SYLVIUS ou **SILVIUS** (François), célèbre théologien, né à Brenne-le-Comte, dans le Hainaut, en 1581, mort à Douai en 1649, fut chanoine de cette dernière ville, et y professa la théologie pendant plus de trente ans avec une réputation extraordinaire. On a de lui : 1° *Commentaires sur la Genèse;* — 2° *Commentaires sur la Somme de saint Thomas;* — 3° des *Traités* de morale et de controverse; ces ouvrages ont été publiés à Anvers, 1698, 6 vol. in-fol.; — 4° une édition du livre de Rinsfeld intitulée : *Enchiridion theologiæ pastoralis;* Douai, 1630 et 1636; — 5° une édition des Instructions de saint Charles Borromée sous ce titre : *Pastorum Instructiones a S. Carlo Borrom... primum editæ*, etc.; Rouen, 1707, in-12. *Voy.* la *Vie de Sylvius*, dans l'édit. de ses *Œuvres*, publiées par le P. Norbert Delbecque, dominicain; Anvers, 1698, 6 vol. in-fol. Richard et Giraud.

I. **SYMBOLE** (*Symbolum*), terme grec qui veut dire proprement *assemblage, constitution*, signifiait dans l'origine : 1° une *marque* ou *gage* dont on convenait pour se reconnaître, par exemple, quand on était lié par les liens de l'amitié ou de l'hospitalité; 2° *écot, quote-part*, ce que chacun apportait dans les repas qui se faisaient à frais communs, soit en argent, soit en nourriture. On trouve le mot *symbole* employé dans ce dernier sens par les Septante, les autres traducteurs grecs de la Bible, et par la Vulgate dans le livre des Proverbes (XXIII, 20-21); 3° tout ce que les Latins appelaient *signa, insigna*. Par analogie il a exprimé tout signe extérieur indiquant une chose qu'on ne voit pas. De là vient que les théologiens et les auteurs ecclésiastiques ont nommé *symbole* la matière ou l'action extérieure des sacrements: ainsi, dans le baptême, l'eau et l'action de laver sont le *symbole* de la purification de l'âme; dans l'Eucharistie, le pain et le vin sont les *symboles* du corps et du sang de Jésus-Christ, réellement présents, mais qu'on ne voit pas; dans la confirmation, l'onction du front désigne la grâce fortifiante nécessaire au chrétien, etc. Ainsi toutes les cérémonies du culte divin sont des *symboles*, puisqu'elles indiquent les sentiments intérieurs du respect que nous voulons rendre à Dieu. — Dans le sens le plus littéral, on a nommé *symbole* la profession de foi du chrétien. *Voy.* l'art. suivant.

II. **SYMBOLE CHRÉTIEN**, abrégé des articles de la foi que tout chrétien doit savoir et croire. On ne convient pas de la raison pour laquelle le nom de *symbole* a été donné au sommaire ou abrégé des articles de la foi chrétienne. Les uns disent qu'il a été ainsi appelé parce que c'est la marque ou le caractère qui distingue les chrétiens de ceux qui ne le sont pas; car *symbole*, comme nous l'avons dit à l'article précédent, signifie à la lettre une *enseigne*, un *signe*, enfin tout ce qui sert à faire connaître. D'autres prétendent que *symbole*, comme nous l'avons encore remarqué à l'article précédent, voulant aussi dire *écot, quote-part* que doit chaque personne pour un repas commun, le sommaire de la doctrine chrétienne

Digitized by Google

est appelé *symbole* parce que chacun des apôtres y a contribué pour sa part, et, pour ainsi dire, mis du sien et fourni son article. Quoi qu'il en soit de cette question, nous avons dans l'Église chrétienne quatre *symboles*. Le premier est celui *des apôtres*, ainsi appelé non-seulement parce qu'il renferme la doctrine enseignée par les apôtres, mais aussi parce que chacun des apôtres en a fourni un article, ou au moins parce qu'ayant été composé par un ou plusieurs des apôtres, il a été approuvé par les autres. Le second *symbole* est celui *de Nicée*, qui a reçu ce nom parce qu'il fut composé dans le premier concile général de Nicée, tenu l'an 325 contre Arius. Le troisième est celui *de Constantinople*, parce que le premier concile général de Constantinople, tenu l'an 381, y fit des augmentations. L'Église latine y ajouta aussi dans la suite *Filioque procedit*, en parlant du Saint-Esprit, qui procède du Fils aussi bien que du Père. C'est ce *symbole* qu'on dit à la messe. Le quatrième, que l'on récite le dimanche à prime, est celui que l'on appelle *de saint Athanase*, parce qu'il renferme la doctrine que ce saint a défendue avec tant de courage contre les ariens, et non parce qu'il en est l'auteur, car les savants croient qu'on doit plutôt l'attribuer à Vigile de Tapse en Afrique, qui vivait vers la fin du ve siècle. *Voy.* Richard et Giraud. D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, donne sur le *Symbole des apôtres* des détails intéressants tirés des Pères pour la plus grande partie. Lebrun, *Explicat. des cérémonies de la messe*, IIe part., art. 8. Bergier, *Diction. de théol.*, où l'on trouve réfutées les erreurs des protestants relativement au *symbole chrétien*.

SYMBOLON, anciennement *Portus Pactorum*, aujourd'hui *Sibula*, ville et port de la Taurique Chersonèse. C'était autrefois un évêché qui a eu des évêques latins; on en connaît deux : l'un, Jean, mourut en 1462; l'autre, Michel de Rentelem, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et successeur de Jean, fut nommé par le pape Pie II, le 9 avril de la même année 1642. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1110.

SYMMACHIENS. *Voy.* SYMMAQUE, n° II.

I. **SYMMAQUE**, pape, né au village de Simagia en Sardaigne vers l'an 440, mort à Rome en 514, était diacre de l'église de Rome lorsqu'il succéda à Anastase II, en 498. Le patrice Festus ayant fait nommer en même temps l'archiprêtre Laurent, un schisme éclata dans l'Église; mais Théodoric, roi des Goths, prononça en faveur de Symmaque, qui assembla un concile à Rome pour retrancher les brigues des évêques et les tumultes populaires qui s'élevaient ordinairement à leurs élections. Quatre ans après il fut déchargé, dans un autre concile, des crimes dont on l'avait calomnieusement accusé; il assembla plusieurs autres conciles, excommunia l'empereur Anastase, qui favorisait toutes les hérésies, chassa de Rome tous les manichéens qu'il y trouva, racheta un grand nombre de captifs de la Ligurie, assista les évêques d'Afrique relégués en Sardaigne, et bâtit ou orna beaucoup d'églises. Le Pontifical romain dit que ce fut lui qui ordonna de chanter à la messe, les dimanches et les fêtes des martyrs, le *Gloria in excelsis*. Hormisdas lui succéda. Nous avons douze *Lettres* sous le nom de Symmaque. *Voy.* Anastase, *In Vit. pontif.* Baronius, *In Annal.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XV, p. 346 et suiv. Artaud de Montor, *Histoire des souverains Pontifes*.

II. **SYMMAQUE** (*Symmachus*), interprète de l'Ancien Testament, né à Samarie, vivait au IIe siècle. Il se fit juif, puis chrétien, et tomba ensuite dans les erreurs des ébionites. Il a donné : 1° une version grecque de la *Bible*, qu'il retoucha dans une seconde édition; on en trouve quelques fragments dans les *Hexaples* d'Origène; — 2° un *Commentaire sur l'Évangile de saint Matthieu*, écrit au point de vue des ébionites. Saint Jérôme, Eusèbe de Césarée et la plupart des ariens ont regardé la version de Symmaque comme la plus claire et la plus élégante de toutes, comme la plus conforme à l'original hébreu pour le sens des phrases et pour la chronologie. Mais Théodore d'Héraclée a prétendu que Symmaque, pour ne pas se traîner sur les pas de l'original, et pour éviter les défauts reprochés à Aquila, a fait un grand nombre de contre-sens. *Voy.* Hieronym., *Præfat., in libr. Esdr. et Nehem.*, et *Comment. in Isaiam*, c. I. Euseb., *Hist.*, l. VI, c. XVII. Montfaucon, *Hexapl. Origenis quæ super sunt*, etc. Thieme, *Dissert. de puritate Symmachi*, 1735. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.* La *Nouv. Biogr. génér.* — Il y a eu des hérétiques, nommés *Symmachiens* ou *Symaquiens*, qui niaient le jugement dernier, et s'abandonnaient à toutes sortes de vices; mais il n'est nullement prouvé que ce soit Symmaque l'interprète qui ait été leur chef. *Voy.* Philastre, *De Hæres.* Baronius, ann. 203. Pratéole, au mot SYMMACH.

III. **SYMMAQUE** (*Quintus Aurelius Symmachus*), préfet de Rome, né dans cette ville vers le milieu du IVe siècle, était fils de Lucius Avinianus Symmachus. Il fut successivement questeur, préteur, pontife, intendant de la Lucanie, proconsul en Afrique, et enfin préfet de Rome. Il se déshonora par la passion qu'il fit paraître pour le rétablissement du paganisme et de l'autel de la Victoire, renversé par Constantin, rétabli par Julien, maintenu par Valentinien Ier, et détruit de nouveau par Gratien. Il trouva un puissant adversaire en saint Ambroise, et fut banni de Rome par Théodose le Grand. Mais, étant rentré en grâce avec ce prince, il fut fait consul de Rome en 391. Il nous est resté de Symmaque : 1° dix livres d'*Épîtres*; Leyde, 1653, in-12; on y trouve sa harangue en faveur des rites païens; — 2° sa *Requête* pour le maintien de la religion païenne, réimprimée à Dusseldorf, 1687, avec la *Réfutation* de saint Ambroise, et les *Lettres* de ce Père *ad Principes*, 1 vol. in-12. *Voy.* Feller. Michaud, qui donne beaucoup de détails sur les éditions des *Lettres* de Symmaque, et cite un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur lui. La *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on trouve un article assez développé sur *Symmaque*.

SYMPHONIE, terme qui se prend ou pour un accord de plusieurs instruments ou de voix, ou pour une sorte d'instrument particulier. Saint Luc le prend dans le premier sens quand il raconte l'histoire de l'enfant prodigue, et Daniel dans le second. Quant à l'instrument particulier dont il est fait mention dans ce prophète, il paraît que c'est une sorte de *cornemuse*. *Voy.* Luc, XV, 25. Dan., III, 5, 7, 10, 15. D. Calmet, *Dissert. sur les instruments de musique des Hébreux*, à la tête du tom. II des Psaumes.

I. **SYMPHORIEN** (Saint), martyr à Autun dans le IIe siècle, fut baptisé par saint Bénigne et saint Andoche, apôtres du pays. Voyant un jour passer la procession que les païens faisaient en l'honneur de Cybèle, il en parla avec mépris; et, comme il refusa d'adorer la statue, il fut arrêté, battu de verges et décapité, vers

Digitized by Google

l'an 179, par l'ordre d'Héracle, gouverneur du pays. On célèbre sa fête le 22 août. *Voy.* Dom Ruinart, *Acta sincera*. Tillemont, *Mémoires*, tom. III, dans la *Vie de saint Bénigne* de Dijon. Richard. et Giraud.

II. **SYMPHORIEN** (Saint), martyr à Rome dans le IIIe siècle, et compagnon de saint Castor. *Voy.* CASTOR, nº I.

III. **SYMPHORIEN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Symphorianus*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située près de la ville de Beauvais. Elle devait sa fondation à Dreux, évêque de Beauvais en 1035. La mense conventuelle de cette abbaye fut unie, en 1694, au séminaire de la même ville de Beauvais, mais le titre abbatial subsista toujours.

IV. **SYMPHORIEN DE METZ (SAINT-)**, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît fondée par saint Pappole, évêque de Metz, au VIIe siècle. Elle était alors hors de la ville; mais les barbares l'ayant détruite, l'évêque Adalbéron la rétablit sous le nom de Saint-Symphorien, et y mit des moines de Saint-Benoît avec un abbé. Après avoir été souvent détruite et rebâtie, elle fut unie à la congrégation de Saint-Vannes et jouit de grands privilèges. *Voy.* la Martinière, art. METZ.

SYMPHOROSE (Sainte), martyre de Tivoli, près de Rome, dans le IIe siècle, était femme du martyr saint Gétule, dont elle eut sept enfants. L'empereur Adrien ayant fait bâtir un palais près de Tivoli, voulut en faire la dédicace avec les cérémonies païennes et obliger sainte Symphorose d'y prendre part avec ses enfants, et de sacrifier aux dieux. Sur son refus, Adrien ordonna qu'elle fût souffletée, pendue par les cheveux, et enfin jetée dans la rivière. Le lendemain, les sept fils de la sainte furent amenés devant lui; il ne les trouva pas moins résolus que leur mère; aussi les fit-il mettre tous à mort. Ce sont : Crescent, Julien, Némèse, Primitif, Justin, Stactée, et Eugène. On célèbre leur fête le 18 juillet. *Voy.* D. Ruinart, *Acta sincera*. Tillemont, *Mémoires*, tom. II.

I. **SYNAGOGUE**, terme grec qui signifie ou une *assemblée* ou le *lieu de l'assemblée*. Dans le premier sens on l'entend d'ordinaire de l'Église des Juifs, comparée ou opposée à celle des chrétiens. Ainsi l'on dit que la synagogue est esclave, qu'elle est réprouvée, qu'elle est rivale de l'Église chrétienne. Saint Jean appelle l'assemblée des hérétiques la *synagogue de Satan* (Apocal., II, 9; III, 9). Les principaux Juifs qui avaient rang dans les assemblées du peuple dans le désert, sont nommés *princes de la synagogue* (Exod., XXXIV, 31. Nombr., IV, 34; XVI, 2, etc.). On voit des vestiges de *synagogue*, prise pour lieu de prière, du vivant d'Élisée (IV Rois, IV, 23); et depuis les Machabées elles se multiplièrent de telle sorte, que, selon les rabbins, dans la seule ville de Jérusalem, il y en avait dans les derniers temps jusqu'à 460. Ce qu'il y a de certain, c'est que, du temps des apôtres, il s'en trouvait jusque dans les plus petites bourgades. Il y en avait même dans presque toutes les villes de l'Orient, à Damas, à Salamine, à Antioche de Pisidie, à Icone, à Thessalonique, à Bérée, à Athènes, à Corinthe, à Éphèse, etc. Ces lieux de prière étaient des édifices publics plus élevés que les maisons particulières, et couverts pour l'ordinaire, à la différence des *proseuques*. On y traitait tout ce qui regardait la loi et le culte du Seigneur; on lisait et expliquait l'Écriture; on prêchait et on catéchisait le peuple; chaque synagogue avait ses juges, ses patriarches, ses apôtres, ses présidents, ses chefs, et d'autres ministres, qu'on appelait *anges* ou *messagers* (Marc, V, 22, 35, 36. Luc, XIII, 14. I Corinth., XI, 10). Quant à la méthode d'enseigner dans les synagogues et à la discipline qui s'y observait, le Talmud nous apprend que, jusqu'au temps de Gamaliel, on entendait la loi debout, c'est-à-dire que, lorsqu'on lisait le texte même des Écritures, tout le monde était debout, comme cela se pratique parmi nous pendant la lecture de l'Évangile; mais qu'ensuite on s'asseyait. Nous lisons en effet, dans l'Évangile, que Jésus-Christ étant entré dans la synagogue de Nazareth, lut la loi debout, et s'assit après qu'il eut remis le livre au ministre (Luc, IV, 16-20). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Adr. Reland, qui, dans ses *Antiquités sacrées des Hébreux*, parle des *synagogues des Juifs*, et cherche à prouver qu'il n'en est fait mention que depuis le retour de Babylone. Léon de Modène, rabbin de Venise, qui a donné une description des *synagogues* des Juifs. D. Liron, savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, lequel a fait une *Dissertation* où il entreprend de prouver qu'il n'y a jamais eu de *synagogue* dans la ville de Jérusalem, c'est-à-dire d'édifices bâtis exprès pour y faire des lectures, des instructions et des prières, et réfute les rabbins qui soutiennent qu'il y avait jusqu'à 480 *synagogues* dans Jérusalem lorsque cette ville fut détruite par les Romains. Cette *Dissertation* se trouve dans l'ouvrage du même auteur intitulé : *Singularités historiques et littéraires*, contenant plusieurs recherches, découvertes et éclaircissements sur un grand nombre de difficultés de l'histoire ancienne et moderne, Paris, 1738, 2 vol. in-12. Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 183-184, 370, 386.

II. **SYNAGOGUE DES AFFRANCHIS** (*Synagoga Libertinorum*). Cette synagogue, dont il est parlé dans les Actes des Apôtres (VI, 9), était, selon plusieurs interprètes, celle des Juifs qui, ayant été menés captifs en Italie par Pompée et Sosius, avaient ensuite recouvré leur liberté, et s'étaient retirés à Jérusalem lorsque Tibère chassa les Juifs de toute l'Italie. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIV, c. VII, VIII, XXVIII; l. XVIII, c. V, et *De Bello Jud.*, l. I, c. V. Tacit., *Annal.*, l. II. Sueton., *in Tiberio*, c. XXXVI. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et les commentateurs sur les Actes des Apôtres, VI, 9.

III. **SYNAGOGUE (LA GRANDE)**. Les juifs donnent ce nom à une société composée de cent vingt membres, à la tête desquels se trouvait Esdras au retour de la captivité de Babylone. On met parmi ces cent vingt membres les prophètes Aggée, Zacharie et Malachie. Le Talmud explique le nom de *grande synagogue* en disant qu'elle remit en honneur la *grandeur divine* ou *la couronne*, c'est-à-dire les trois attributs de Dieu, tels qu'on les lit dans le Deutéronome (X, 17) : *le grand, le fort et le terrible*. Quant à l'origine de la *grande synagogue*, les uns la font naître pendant l'exil, d'autres durant la période qui le suivit immédiatement; la plupart ne la font remonter qu'à Esdras, à qui ils en attribuent la fondation; mais tous s'accordent à dire qu'elle finit avec Simon le Juste, qui succéda à Onias Ier dans la souveraine sacrificature. On n'est pas moins partagé sur ses attributions. Toutes les prétentions des rabbins à cet égard ne sauraient être admises; car plusieurs n'ont aucun fondement historique. D'un autre côté, quelques-uns des critiques qui les ont attaqués nous semblent avoir dépassé les justes bornes. Nous croyons donc avec Welte

Digitized by Google

et d'autres savants qu'il faudra toujours admettre comme fondement historique des assertions des rabbins, que, sous la direction d'Esdras, plusieurs hommes pieux et savants formèrent une société ayant pour but la restauration du culte mosaïque et l'administration civile et religieuse des Juifs, que cette société se prolongea après Esdras pendant quelque temps, sans être d'ailleurs bien organisée, et sans avoir exercé un pouvoir législatif et judiciaire. *Voy.* Buxtorf, *Tiberias*, c. x et xi. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Welte, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

SYNAUS, ancienne ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Hiérapolis, au diocèse d'Asie. Ptolémée, les Notices et les Actes des conciles en font mention. On en connait sept évêques, dont le premier fut Arabius. Nunechius de Laodicée souscrivit pour lui au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 813. Richard et Giraud.

SYNAXARION ou **SYNAXAIRE**, nom d'un livre ecclésiastique des Grecs où ils ont recueilli un abrégé de la vie de leurs saints, et où ils exposent en peu de mots le sujet de chaque fête. Nicéphore Callixte est regardé comme un des principaux auteurs de ce recueil. Ce livre est imprimé en langue grecque ordinaire, et en grec vulgaire pour la commodité du simple peuple. On y trouve beaucoup de faussetés qui y ont été insérées par Xanthopule; c'est pourquoi l'auteur des cinq chapitres du concile de Florence, attribués au patriarche Gennadius, rejette ces additions de Xanthopule, et assure que ces sortes de *synaxaires*, qui sont remplis d'erreurs, ne se lisent point dans l'Église de Constantinople. Il faut remarquer qu'on trouve au commencement ou à la fin de quelques exemplaires grecs manuscrits du Nouveau Testament, des indices ou catalogues appelés aussi *synaxaria*, qui représentent les Évangiles qu'on lit dans les églises grecques pendant tous les jours de l'année; ce qui est tiré de leur évangélistaire, qu'on a accommodé aux Évangiles, marquant au haut des pages les jours que chaque évangile se doit lire; et, par ce moyen, on supplée au livre de l'évangélistaire. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Bergier.

SYNAXE (*Synaxis*), terme grec qui signifie proprement *réunion, rassemblement;* c'est le nom que l'on donnait autrefois à l'assemblée des chrétiens, où l'on faisait l'office divin en commun. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*.

I. **SYNCELLE** (*Syncellus*). Le *syncelle* était dans l'Église de Constantinople un ecclésiastique qui demeurait auprès du patriarche pour être témoin de sa conduite; d'où vient qu'on l'appelait l'*œil du patriarche*. Le patriarche en avait plusieurs qui se succédaient, et le premier de tous était nommé *protosyncelle*. Les autres prélats avaient aussi des *syncelles*. Cet office devint ensuite une dignité, et il y eut des *syncelles* des églises. Les empereurs donnèrent ce nom comme un titre d'honneur aux prélats, et les appelèrent *syncelles pontificaux*, *syncelles augustales* ou *augustaux*. Dans le synode tenu à Constantinople l'an 1624, contre le patriarche Cyrille Lucar, qui voulait répandre dans l'Orient les erreurs de Calvin, le *protosyncelle* parait comme la seconde dignité de l'Église de Constantinople. Les *syncelles* ont aussi été en usage dans l'Église latine. *Voy.* Codin et le P. Goar, *Notes* sur cet auteur. D. Macri *Hierolexicon*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Zonaras, *Annal.*, tom. III. Thomassin, *Discipline ecclésiastique*, Ire part., l. I, c. XLVI; IIIe part., l. I, c. LI; IVe part., l. I, c. LXXVII.

II. **SYNCELLE** (Georges le). *Voy.* GEORGES, n° XXI.

SYNCLÉTIQUE (Sainte), vierge d'Alexandrie, en Égypte, au IVe siècle, se consacra de bonne heure à Jésus-Christ, et se proposa de suivre les traces de sainte Thècle. Après la mort de ses parents, elle distribua ses biens aux pauvres et se retira dans un sépulcre, où elle pratiqua les plus grandes austérités avec plusieurs filles qui se rangèrent sous sa discipline. Elle se distingua surtout par son courage et sa patience. Les Grecs honorent sa mémoire le 4 janvier, et les Latins le 5 du même mois.

SYNCRÉTISTES, c'est-à-dire conciliateurs. On a donné ce nom aux philosophes qui ont travaillé à concilier les différentes écoles et les divers systèmes de philosophie, et aux théologiens qui se sont appliqués à rapprocher la croyance des différentes communions chrétiennes. On a fait plus d'une fois des tentatives, soit pour accorder ensemble les luthériens et les calvinistes, soit pour réunir les uns et les autres à l'Église romaine. Mais aucune de ces tentatives n'a eu de succès. *Voy.* Bergier, qui les rapporte d'après Basnage et Mosheim, protestants. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot SYNCRÉTISME.

SYNDÉRÈSE ou **SYNTÉRÈSE** (*Synderesis* ou *Synteresis*). Ce terme grec, qui signifie proprement *observation, examen, comparaison attentive*, est pris par les théologiens : 1° pour la sagacité de l'esprit qui voit l'ensemble des divers préceptes de morale, qui les compare, qui explique l'un par l'autre, et qui en conclut ce qu'on doit faire dans telle ou telle circonstance; en d'autres termes, pour la conscience droite dirigée par un entendement éclairé; 2° pour les remords de conscience, ou le jugement par lequel nous rassemblons et comparons nos actions, duquel nous concluons que nous sommes coupables. Il est évident que ces remords sont une grâce que Dieu nous fait, puisqu'un des effets du péché est de nous aveugler. Un homme méchant qui n'aurait plus de remords serait redoutable dans la société; il n'y aurait aucun crime dont il ne se rendrait point coupable. Cette *syndérèse* est représentée dans l'Écriture comme un ver rongeur attaché au cœur du pécheur et qui ne lui laisse aucun repos. *Voy.* Bergier.

SYNDIC, c'est le nom qu'on donnait autrefois à l'officier qui était chargé des affaires d'une ville, d'une communauté, et que nous appelons maintenant *administrateur* ou *économe*. Il y avait aussi des syndics des universités, du clergé, des diocèses particuliers. Les syndics généraux du clergé furent créés par l'assemblée de Poissy de l'an 1561, et abolis dans celle de Melun de l'an 1579. Les agents généraux du clergé et les bureaux généraux des décimes, et ceux des diocèses, leur ont succédé. Les syndics des diocèses ont été établis pour solliciter et poursuivre les affaires qui intéressaient le diocèse dans tous les tribunaux où elles étaient portées. Le clergé assemblé à Melun en 1579 obtint leur établissement. Les syndics diocésains qui étaient chanoines dans le diocèse devaient jouir de tous les droits, fruits et distributions de leurs bénéfices, de même que les chanoines qui étaient présents pendant qu'ils étaient employés pour le service du diocèse. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. VIII, p. 1873, 1881, 1892 et suiv.; tom. VI, p. 243.

SYNERGISTES, terme grec qui veut dire

Digitized by Google

coopérateur; c'est le nom que l'on donna dans le XVIe siècle à quelques luthériens, qui, s'écartant des principes rigides de Luther, soutenaient que les forces du libre arbitre concouraient avec la grâce pour faire le bien. *Voy.* Bergier, qui discute et réfute victorieusement les erreurs de Luther et de Calvin sur cette question. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot SYNERGISME.

SYNÈSE, mot grec qui signifie grammaticalement *intelligence, jugement, prudence, sagesse,* se prend, en théologie, pour la partie de la vertu de prudence qui apprend à bien juger des choses selon les règles communes et ordinaires.

SYNESIUS, évêque de Ptolémaïde, en Lybie, né à Cyrène entre 360 et 370, mort vers l'an 430, était disciple de la fameuse Hypatis, qui professait à Alexandrie. Les fidèles, touchés de la régularité de ses mœurs, l'engagèrent à embrasser le christianisme, et il reçut le baptême. Il fut député à Constantinople par la ville de Cyrène, afin d'obtenir pour elle quelque soulagement de l'empereur Arcade; et, de retour dans son pays, il fut nommé évêque en 410. Il chassa les eunomiens de son diocèse, et excommunia Andronic, gouverneur de la Pentapole, qui s'était rendu coupable de cruautés et d'impiétés. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° un *Traité de la Providence;* — 2° un *Discours sur le Psaume* LXXV; — 3° un *Traité des songes;* — 4° des *Hymnes;* — 5° des *Lettres,* au nombre de 150. La meilleure édition des ouvrages de Synesius est celle du P. Petau, en grec et en latin, avec des notes; Paris, 1622 et 1633. *Voy.* Photius, *Codic. XXVI*, p. 15. Tillemont, *Mémoires*, tom. XII. Possevin et Petau, *In Notis ad Synes.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. X, p. 496 et suiv. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

SYNGE (Édouard), anglican, archevêque de Tuam, en Irlande, né en 1659, mort à Tuam l'an 1741, fit ses études partie à l'université d'Oxford, au collége de Christ-Church, partie à Dublin. Il était très-instruit; il remplit successivement plusieurs emplois dans l'Église. On a de lui : 1° des *Sermons;* — 2° des *Traités;* — 3° des *Mandements.* On a réuni ces divers ouvrages en 4 vol. in-12. La *Biographie britannique* parle avec éloge de ces divers écrits. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

SYNISACTES, sectaires peu différents des agapètes, qui, abusant du principe que tout est pur pour les consciences pures, ne faisaient pas difficulté de vivre ensemble, quoique d'un sexe différent et sans être mariés. On trouve un sermon sur les *synisactes* qui porte le nom de saint Basile, et qui paraît n'avoir jamais été publié, dans le 3e vol. du recueil de Bandini, publié à Florence en 1762 et 1763, sous ce titre : *Græcæ Ecclesiæ vetera Monumenta, nunc primum ex mss. codicibus bibliothecæ Mediceæ græce et latine in lucem prodeunt cura et studio Aug. Mariæ Bandinii.*

SYNNADE (*Synnada*), ancienne métropole ecclésiastique de la Phrygie Salutaire, suivant les Notices et les Actes du concile de Chalcédoine. Elle a eu vingt et un évêques, dont le premier, Atticus, est mentionné par Eusèbe de Césarée dans son *Histoire ecclésiast.*, l. VI, c. XIX. Cette ville a eu aussi quelques évêques jacobites, dont le premier, Jacques, siégeait en 969. On a tenu un concile à Synnade; mais la date en est fort contestée, comme on peut le voir dans le *Diction. de la théol. cathol.* Cette métropole n'est aujourd'hui qu'un archevêché *in partibus. Voy.* Léquien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 828; tom. II, p. 1465. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 226. Richard et Giraud.

SYNODAL ou **SYNODIQUE**, se dit de ce qui est relatif au synode, comme un *statut synodal,* une *ordonnance synodale,* c'est-à-dire un statut et une ordonnance qui sont émanés du synode. On appelle *lettre synodale* ou *synodique* celle que les Pères d'un concile adressent aux prélats absents, au clergé et aux fidèles, pour les instruire de ce qui s'est passé au concile et le leur notifier.

SYNODATIQUE. *Voy.* CATHÉDRATIQUE, n° II.

SYNODAUX (EXAMINATEURS). On nomme ainsi les ecclésiastiques choisis par le synode diocésain, conformément aux prescriptions du concile de Trente (sess. XXIV, c. XVIII, *de Reform.*), pour examiner la capacité de ceux qui aspirent à des fonctions ecclésiastiques, et particulièrement à un bénéfice curial. Ainsi l'institution des *examinateurs synodaux* n'a pour but ni l'examen des candidats aux ordres (car pour les ordres le jugement de l'évêque est absolu, sess. XXIII, c. VII, *de Reform.*), ni l'approbation épiscopale pour la confession (sess. XXIII, c. XV, *de Reform.*). *Voy.*, pour le nombre voulu de ces examinateurs et sur la manière de les instituer, le *Diction. de la théol. cathol.*

SYNODE, terme qui se prend quelquefois pour les conciles généraux, nationaux ou provinciaux, mais plus souvent et proprement pour la convocation que fait un évêque des curés de son diocèse, afin d'y faire quelques corrections ou quelques règlements relatifs au bon ordre et à la pureté des mœurs. Dans la primitive Église, les synodes diocésains se tenaient fréquemment et sans désignation de temps, selon l'occurrence des affaires. Dans la suite, on les convoquait deux fois l'an, jusqu'au concile de Latran, sous Innocent III, qui ordonna (*In c. Sicut olim, de Accus.*) de convoquer tous les ans les *synodes* diocésains, de même que les *synodes* provinciaux. Le concile de Bâle (session XXV) ordonna de les tenir deux fois l'an. Sur quoi le concile de Trente (sess. XXIV, *de Reform.*, c. II), a fait le règlement suivant : « Les synodes de chaque diocèse se tiendront aussi tous les ans, et seront obligés de s'y rendre même tous les exempts qui, sans leur exemption, y devraient assister, et qui ne sont pas soumis à des chapitres généraux. Cependant, à raison des églises paroissiales ou autres séculières même annexes, tous ceux qui en ont le soin, quels qu'ils soient, sont obligés de se trouver au synode. Que si les métropolitains ou les évêques, et autres susdits, se rendent négligents en ce qui est ici prescrit, ils encourront les peines portées par les saints canons. » Les différentes questions qui se rattachent au *synode* sont traitées dans les auteurs que nous indiquons ici comme sources à consulter. *Voy.* les *Mémoires du clergé,* tom. 1, p. 770; tom. VII, p. 100. La Combe, au mot SYNODE. Benoît XIV, qui, dans son traité fort détaillé et très-savant *De Synodo diœcesana*, n'a rien omis de tout ce qui regarde les matières des *synodes* diocésains et la manière de les tenir. D'Héricourt, *Lois ecclésiastiques,* part. I. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. IV, liv. I, c. LXXXIV et LXXXV. Nardi, *Des Curés et de leurs droits dans l'Église, d'après les monuments de la tradition.* De la Luzerne, *Droits et devoirs des évêques et des prêtres.* L'abbé André.

SYNODIQUE. *Voy.* SYNODAL.

SYNODOLINS. *Voy.* HÉSITANTS.

SYNOSIASTES ou **SYNOUSIASTES**, SYNU-

Digitized by Google

SIASTES, nom que l'on donnait aux hérétiques qui n'admettaient qu'une seule nature en Jésus-Christ.

SYNTÉRÈSE. *Voy.* SYNDÉRÈSE.

SYNTYCHE (Sainte), veuve illustre dont parle saint Paul dans son Épître aux Philippiens, et qu'il associe à une autre sainte femme nommée *Évodie*. Syntyche est mise au nombre des saintes; sa fête se célèbre le 22 juillet. Les martyrologes disent que son corps repose à Philippes de Macédoine. *Voy.* ÉVODIE.

SYRA, ville épisc. *Voy.* SCYROS.

SYRACUSE, ville très-célèbre de Sicile située sur la côte orientale de cette île. Nous lisons dans les Actes des Apôtres (XXVIII, 12-13) que saint Paul y aborda en allant à Rome, qu'il y demeura trois jours, et que de là il vint à Rhegium. Syracuse est devenue ville épiscopale sous la métropole de Montréal; mais le siége de Montréal a été supprimé, et elle a été érigée elle-même en archevêché. Son premier évêque fut saint Martin d'Antioche, ordonné par l'apôtre saint Pierre, et dont on célèbre la fête le 14 juin. *Voy.* la *Sicilia Sacra*, l. III, p. 121. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 226. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXVI, p. 298-315.

SYRIAQUE (VERSION). *Voy.* VERSIONS DE L'ÉCRITURE.

I. SYRIE, nommée dans l'hébreu *Aram*, du nom du patriarche qui en peupla les principales provinces. La Syrie de Damas, de Soba ou Hoba, de Maacha, de Rohob, de Tob ou d'Istob, d'Émath, sont apparemment des provinces dont Damas, Soba, Maacha, etc., étaient les capitales. La Syrie simplement marque le royaume de Syrie, dont Antioche devint la capitale depuis le règne des Séleucides. Avant ce temps, il est rare de trouver le nom de *Syrie* absolument; on désigne ordinairement, au contraire, les provinces de *Syrie* par la ville qui en était capitale. La Célé-Syrie ou basse Syrie, ou Syrie Creuse, peut être considérée dans un sens propre et resserré; et alors elle ne comprend que ce qui est entre le Liban et l'Anti-Liban, ou dans un sens plus étendu, et alors elle comprend tout le pays qui obéissait aux rois de Syrie, depuis Séleucie jusqu'à l'Arabie et l'Égypte. David s'assujettit les rois de Syrie, qui voulurent donner du secours aux Ammonites. Ils furent remis encore à leur devoir par Jéroboam II, roi d'Israël, puis par Téglath-Phalasar, auquel la Syrie demeura assujettie ainsi qu'à ses successeurs, jusqu'à la domination des Chaldéens, qui fut suivie de celle des Perses et de celle d'Alexandre le Grand, puis du règne des Séleucides. *Voy.* Genèse, X, 22. II Rois, VIII, 5, 10. IV Rois, XIV, 24, 25; XV, 19, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Chr. Michaelis, *Dissert. chorograph. philolog. de locorum differentia, ratione anticæ, posticæ, dexteræ et sinistræ*; dissertation qui a été reproduite dans Pott, *Silloge commentat.*, tom. V, p. 80-140. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 2-3. *Compar.* ARAM, nos I et II. Gaet. Moroni, vol. LXVII, p. 1-33.

II. SYRIE, contrée d'Asie qui est bornée au nord par l'Euphrate et par le mont Aman ou Kamasch; au levant, par le même fleuve, qui la sépare du Diarberck ou de l'Algésire, et ensuite par l'Arabie déserte; au midi par l'Arabie Pétrée, et au couchant par la Méditerranée. Ce royaume est connu dans l'histoire sous le nom de *royaume des Séleucides*, et il a duré 249 ans sous vingt-sept rois, dont Antiochus XII a été le dernier. Dans la suite, Pompée le réduisit en province; les Sarrasins s'en rendirent maîtres dans les VIIe et VIIIe siècles. Les chrétiens s'en emparèrent au commencement du XIIe siècle; mais les infidèles le reprirent, et il fut soumis au sultan d'Égypte, à qui les Turcs l'enlevèrent en 1517. Les habitants de ce pays, outre les Grecs, les Maronites et les autres chrétiens, sont des Turcs, des Turcomans, des Arabes, des Suories ou Surées, et des Druses. On divisait autrefois la Syrie en première et deuxième. La première formait la première province du diocèse d'Antioche, et avait cette ville pour métropole. Les autres églises principales de cette province étaient Berrhée ou Alep et Laodicée. La deuxième Syrie avait pour métropole la ville d'Apamée, et formait la septième province du même diocèse d'Antioche. Deux conciles ont été tenus en Syrie, l'un en 538, et l'autre l'an 1115. *Voy.* Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SYRO-PHÉNICIE, est la Phénicie proprement dite, dont Sidon était la capitale, et qui, ayant été unie par droit de conquête au royaume de Syrie, joignit son ancien nom de Phénicie à celui de Syrie, de même que la Palestine fut surnommée de Syrie, parce qu'elle était considérée comme en faisant partie. La Chananéenne de l'Évangile est nommée *Syro-Phénicienne* par saint Marc, parce qu'elle était de Phénicie, regardée alors comme partie de la Syrie. Saint Matthieu l'appelle *Chananéenne*, parce que ce pays était peuplé de Chananéens, Sidon étant fils aîné de Chanaan. *Voy.* Marc, VII, 26. Matth., XV, 22, 24. Genèse, X, 15.

SYROPULE (Sylvestre), grand ecclésiarque de l'Église de Constantinople dans le XVe siècle, était aussi du nombre des storauphores ou porte-croix. Cet homme, ennemi déclaré des Latins, s'opposa autant qu'il put à l'union, dans le concile de Florence; cependant il y souscrivit; mais, étant retourné en Grèce, il se déclara contre cette union, et écrivit l'*Histoire du concile de Florence*, d'une manière peu avantageuse à ce concile; elle a paru à la Haye, 1660, et elle a été traduite, de grec en latin, par Robert Creygthon. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1666. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

SYROS. *Voy.* SCYROS.

SYRUS, moine de Cluny, vivait au XIe siècle, sous saint Odilon, successeur immédiat de saint Maïeul. Syrus a écrit la *Vie* de ce dernier, et cet ouvrage a été inséré dans Mabillon, *Actes choisis*, tom. VII. Aldebad, autre moine de Cluny, y a fait des additions. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. VII.

SZATHMAR ou **SZATMAR**, ville épisc. de Hongrie. Elle fut érigée en évêché par le pape Pie VII, dont la bulle d'érection *Quum in supremo Apostolatus*, datée du 9 août 1804, déclare ce siége suffragant de l'archevêché d'Agria. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXI, p. 167-168. *Compar.* AGRIA, no I.

SZÉGEDIN (*Szegedinus*), mis à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* KIS, no II.

Digitized by Google

T

TABA. *Voy.* Tabé.

TABABCARA. *Voy.* Tabadcara.

TABAC. Nous devons en distinguer ici les différentes espèces : 1° le *tabac à fumer;* 2° le *tabac en machicatoire,* ou plus communément *tabac à chiquer;* 3° le *tabac en poudre.* Quant à la première espèce, nous dirons qu'il sied peu à un ecclésiastique de fumer, et les fidèles, en général, s'en scandalisent; aussi plusieurs conciles désapprouvent-ils l'usage du *tabac à fumer* dans les clercs, et les invitent-ils à s'en abstenir. Cependant la fumée du tabac, quand on fume, ne rompt point le jeûne naturel, c'est-à-dire le jeûne requis pour recevoir la sainte Eucharistie, à moins qu'on ne l'avale de plein gré. Il en est de même du *tabac en poudre,* qui se prend par le nez. A l'égard du *tabac en machicatoire,* Henri de Saint-Ignace (*Ethica amoris,* p. 75) et quelques autres théologiens en croient l'usage contraire au jeûne naturel, parce qu'il n'est guère possible que plusieurs des parties les plus succulentes ne passent dans l'estomac. *Voy.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Richard et Giraud, t XVI, p. 484-485, art. Messe, § VIII, 4°.

TABADCARA, évêché de la Mauritanie Césarienne, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Césarée. Elle est aussi appelée *Tabadcara, Tabaicara, Tabatcara.* Elle a eu pour évêques : 1° Victor, qui se trouva à la conférence de Carthage en 411; 2° Crispinos, qui fut exilé pour la foi par Hunneric, roi des Vandales. *Voy.* Morcelli, *Afric. christ.,* tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 226. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 197.

TABAICARA. *Voy.* l'art. précéd.

TABALTA, évêché de la province Byzacène, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole d'Adrumète. On en connait cinq évêques, dont le premier, Adelphos ou Adelphinos, siégeait en 255. *Voy.* Morcelli, *Afric. christ.,* tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 197.

TABARAUD (Matthieu-Mathurin), controversiste et littérateur, né à Limoges en 1744, mort l'an 1832, fit ses études chez les jésuites, et passa ensuite chez les oratoriens. Il professa les belles-lettres à Nantes, la théologie, le grec et l'hébreu à Arles, devint supérieur du collége de Pézénas, puis de celui de la Rochelle, et supérieur de la maison de l'Oratoire à Limoges. Il refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé, et se rendit en Angleterre; il ne revint en France qu'en 1802. Il se montra constamment grand partisan du jansénisme. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Traité historique et critique de l'élection des évêques;* Paris, 1792, 2 vol. in-8°, et 1811, in-8°; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (decr. 17 dec. 1781); — 2° *De la Nécessité d'une religion d'État;* ibid., 1803, 1814, in-8°; — 3° *Principes sur la distinction du contrat et du sacrement de mariage;* Limoges, 1803, 1816, in-8°; — 4° *Histoire de Pierre de Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire;* Paris, 1817, 2 vol. in-8°. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller, où on trouve une appréciation très-juste tant du caractère de Tabaraud que de ses écrits. Michaud, au *Supplém.* La *Nouv. Biogr. génér.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon,* tom. VI, p. 497-499.

TABARCA ou **TALABRICA,** ancienne ville épisc. de la Numidie, sous la métropole de Césarée. C'est aujourd'hui un simple évêché *in partibus,* suffragant de Carthage, archevêché également *in partibus. Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 226. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 197.

TABARI, chanoine régulier et curé de Painpont, en Bretagne, a laissé : 1° *Prières de l'Église pour la bénédiction nuptiale;* Rennes, 1724, in-12; — 2° *Dissertation* pour prouver que saint Prosper d'Aquitaine n'a été élevé ni à l'épiscopat ni à aucun degré de cléricature. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1724 et 1725.

TABBAOTH, un des chefs des Nathinéens. *Voy.* I Esdras, II, 43.

TABÉ ou **TABA,** siége épisc. de la province de Carie, sous la métropole d'Aphrodisiade, au diocèse d'Asie. On en connait trois évêques, dont le premier, Ruffin, assista et souscrivit au concile d'Éphèse en 431. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 905. Richard et Giraud.

TABÉE, fils de Nachor et de Roma, sa femme du second rang. *Voy.* Genèse, XXII, 24.

I. **TABÉEL,** un de ceux qui, après la captivité, s'opposèrent au rétablissement du temple de Jérusalem. *Voy.* I Esdr., IV, 7.

II. **TABÉEL.** Les rois Rasin et Phacée ayant déclaré la guerre à Achab, avaient résolu de mettre sur le trône de Juda le fils de Tabéel. On ne connait cet homme que par ce seul endroit. *Voy.* Isaïe, VII, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TABÉLIAS, un des chefs des portiers du temple. *Voy.* I Paralip., XXVI, 11.

I. **TABERNA** ou **TAVERNE** (Jean-Baptiste), jésuite, né à Lille en 1622, mort à Douay l'an 1686, enseigna longtemps la philosophie et la théologie avec distinction. Une épidémie meurtrière ayant affligé la ville de Douai, Taberna prodigua ses soins aux malades, et fut victime de sa charité. On lui doit : *Synopsis theologiæ practicæ;* 3 vol. in-12; excellent abrégé de théologie morale, bien écrit, clair, précis et éloigné des deux extrémités, du relâchement et de la rigidité; cependant l'évêque d'Arras, Guy de Sèves de Rochechouart, en censura quelques propositions; mais les autres n'ont pas paru faire attention à cette censure. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **TABERNA** (Joseph). *Voy.* Daberna.

I. **TABERNACLE** (*Tabernaculum*), terme qui signifie proprement une tente. Les anciens patriarches ont habité dans des tabernacles, c'est-à-dire dans des tentes. Il y avait dans le camp d'Israël, du temps de Moïse, deux tabernacles ou tentes dont il est souvent question dans l'Écriture. Le premier, nommé *tabernaculum conventus,* ou *la tente de l'assemblée, du rassemblement,* où le peuple se trouvait pour ses affaires ordinaires; le second, appelé *tabernaculum testimonii,* c'est-à-dire *la tente du témoi-*

Digitized by Google

gnage ou *le tabernacle du Seigneur*, ou simplement *le tabernacle*, qui était le lieu où les Israélites, durant leur séjour dans le désert, faisaient leurs principaux actes de religion, offraient leurs sacrifices et adoraient le Seigneur. Ce tabernacle pouvait se monter, se démonter et se transporter où l'on voulait. Il portait indistinctement les noms de *tente*, *habitation*, *sanctuaire*, *maison de la gloire de l'Éternel*, *tente de l'Éternel*, etc. Les prêtres entraient tous les matins dans le saint pour y présenter le parfum et y éteindre les lampes qu'ils avaient allumées la veille. Ils offraient aussi chaque jour, matin et soir, sur l'autel d'airain, un agneau en holocauste. Ce tabernacle fut érigé et consacré au pied du mont Sinaï le 1er jour du 1er mois de la 2e année après la sortie d'Égypte. *Voy.* Exode, XXVI et XXVII, où se trouve la description de ce tabernacle. Nombr., II, 2, 3, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Reland, *Antiq. sacræ veterum Hebræorum*, I part., cap. III et seq. Lami, *Introduction à l'Écriture sainte*, c. X. Bergier, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 362 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 200 et seg. Le *Dict. de la théol. cathol.*

II. **TABERNACLE** se prend souvent, dans l'Écriture, pour demeure ou maison. « Israël, retournez dans vos tabernacles. Japhet demeura dans les tabernacles de Sem, etc. » Il se met aussi quelquefois pour le ciel; par exemple, Psaum. IX, 5; XIV, 6; LXXXIII, 2. Luc, XVI, 9. Hebr., VIII, 2; IX, 11. Apocal., XIV, 6; XXI, 3. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 34 et suiv.

III. **TABERNACLE**, chez les chrétiens, se dit du lieu où l'on enferme le saint Sacrement sur l'autel. C'est un petit temple de bois doré ou de quelque matière plus précieuse. L'usage n'en est point de la première antiquité. On conservait autrefois la sainte Eucharistie ou dans des ciboires, ou dans des colombes d'or ou d'argent suspendues. D'après une décision de la Congrégation des Évêques (26 octobre 1575), le *tabernacle* doit être doré à l'extérieur, et l'intérieur doit être garni d'étoffe de soie blanche. Un décret de la Congrégation des Rites (22 janvier 1701) défend de mettre un vase de fleurs devant la porte du *tabernacle* lorsqu'elle présente l'image de Notre-Seigneur, afin de ne pas empêcher les fidèles de voir cette image et de la vénérer; mais on peut placer un vase de fleurs à côté du *tabernacle* ou plus bas. Il est également défendu, par un décret de la même Congrégation (31 mars 1821), de placer sur le *tabernacle* des reliques ou des images des saints. Il est dans l'ordre, en effet, et de toute convenance, selon la remarque de Gavantus, que Notre-Seigneur soit plus élevé que ses saints. Enfin la Congrégation des Rites a encore décrété (5 septembre 1815) qu'il n'était pas permis de déposer sur l'autel, devant la porte du *tabernacle*, les reliques d'un saint le jour où l'on célèbre sa fête, quand bien même il existerait à cet égard une coutume immémoriale. Plusieurs conciles et le cérémonial des évêques ne veulent pas que, dans les cathédrales, le *tabernacle* soit placé au maître-autel, mais dans une chapelle particulière richement ornée. La raison de cette défense est, suivant Catalani, que parmi les fonctions pontificales il en est un grand nombre qui demandent que l'évêque ait le dos tourné à l'autel, ce qui ne convient pas lorsqu'on y conserve le saint Sacrement. Quoique le corps de Notre-Seigneur ne touche pas immédiatement au *tabernacle*, et qu'il soit ordinairement renfermé dans le ciboire, on bénit cependant le *tabernacle*, parce qu'il est réellement la demeure de l'Homme-Dieu. La formule de bénédiction est la même, dit Cavalieri, que pour l'ostensoir. Cette bénédiction est réservée à l'évêque; mais, comme elle ne se fait pas avec l'onction du saint-chrême, il peut en donner la commission à un simple prêtre. Les conciles ont souvent ordonné aux curés et aux prêtres de tenir constamment les *tabernacles* fermés pour empêcher des sacrilèges. *Voy.* D. Macri, *Hierolexicon*, ad voc. CIBORIUM. Gavantus, *In Rubricis Missalis*, tit. XXII. Catalani, *Comment. in Rit. rom.*, tom. I, p. 251. Cavalieri, *Commentaria in authentica sacræ rituum Congregationis decreta*, etc., tom. IV, p. 146. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 210-220. L'abbé André, à qui nous avons emprunté une grande partie de cet article. Le *Diction. de la théol. cathol.* *Compar.* CIBOIRE. COLOMBE, n° II.

IV. **TABERNACLES (FÊTE DES)**, nommée dans l'Évangile la *Scénopégie*, qui signifie en grec la fête où l'on dresse les tentes. Le nom de *Scénopégie* se trouve aussi dans les Machabées. Les Hébreux l'appellent la *fête des Tentes*, parce qu'elle se célébrait sous des tentes de verdure en mémoire de la demeure que les Israélites avaient faite dans le désert. Elle se célébrait après les moissons, le 15e du mois de tizri, VIIe de l'année ecclésiastique, et Ier de l'année civile. La fête durait huit jours; mais le premier et le dernier étaient plus solennels, de sorte qu'il n'était pas permis de travailler ces jours-là. A présent les Juifs la solennisent pendant neuf jours, dont les deux premiers et les deux derniers sont également solennels. Le psaume CXVII semble avoir été chanté à la fête des Tabernacles, et le Psalmiste y fait une allusion visible dans les versets 23, 24, 25 et 26. L'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem a quelque ressemblance avec ce qui se passait à cette fête, soit par les branches d'arbres qu'on y portait, soit par le chant d'*hosanna*, qui y était souvent répété. Le Sauveur fait encore allusion à la cérémonie d'aller puiser en cette fête de l'eau à la fontaine de Siloë, et de la répandre, mêlée de vin, au pied de l'autel des holocaustes, en chantant ces paroles d'Isaïe (XII, 3) : « Vous puiserez des eaux des fontaines du Sauveur. » *Voy.* Jean, VII, 2, 37, 38. I Machab., X, 21; II. Machab., I, 9, 18. Lévit., XXIII, 34, 35, etc. Nombr., XXIX, 2, 13, 14, etc. Matth., XXI, 8, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 377-378. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 199-200.

TABHÉRÂ est un mot hébreu qui signifie proprement *embrasement*, *incendie* (*incendium*, *incensio*), mais qui est devenu le nom propre d'un des campements des Hébreux dans le désert. *Voy.*, au mot INCENDIE, ce qui a donné lieu à cette dénomination.

TABIA ou **ATTABIA**, ville épisc. de la première Galatie, sous la métropole d'Ancyre. Ptolémée la nomme *Tavion*, et Pline, *Tavium*. On en connaît six évêques, dont le premier, Dicasius Ier, martyr, eut pour successeur Dicasius II, qui souscrivit au concile de Néocésarée. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 473. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 29, au mot ATTABIA. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 220.

TABIENSIS. *Voy.* CAGNAZZO.

TABITHE (*Tabitha*), mot syriaque expliqué dans les Actes des apôtres par *Dorcas*, terme grec qui veut dire *gazelle*. Or *Tabithe* est le nom d'une veuve chrétienne de Joppé remplie de bonnes intentions, et faisant de grandes aumônes. Étant tombée malade, elle mourut. Saint

Digitized by Google

Pierre, qui était alors à Joppé, en ayant été informé, accourut, s'agenouilla auprès du corps, pria et dit : Tabithe, lève-toi? Et aussitôt Tabithe ouvrit les yeux, et, ayant vu Pierre, elle se mit sur son séant. Ce miracle ayant été connu dans la ville, beaucoup d'habitants crurent au Seigneur. *Voy.* Actes, IX, 36-42.

TABLA ou **TALA**, évêché de la Mauritanie Césarienne, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Césarée. On en connait deux évêques : l'un, nommé Urbain, assista en 411 à la conférence de Carthage; l'autre, appelé Quodvult-Deus, fut exilé pour la foi, l'an 484, par ordre de Huneric, roi des Vandales. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*; p. 220. Gaet. Moroni, volume, LXXII, p. 220.

I. **TABLE** peut se prendre : 1° pour la table en forme de rubrique pour le service divin dans le chœur des chapitres et des autres églises; 2° pour la mesure ou quantité de distribution par tables qui se donne d'un intervalle à un autre aux chanoines, dans certains chapitres, pour leur assistance au service divin ; 3° pour une certaine redevance que des prieurés font aux abbayes dont ils ont été démembrés, et qu'on appelle *table abbatiale*. *Voy.* SUBSIDE.

II. **TABLE DES PAINS DE PROPOSITION.** *Voy.* PROPOSITION (PAINS DE).

III. **TABLE DU SEIGNEUR**, c'est l'autel des holocaustes. Malachie se plaint que la *Table du Seigneur* est méprisée, parce qu'on offrait sur l'autel des animaux qui n'avaient pas les conditions requises. Dans saint Paul, la *table du Seigneur* est prise pour la *table eucharistique*, et Jésus-Christ représente le ciel comme un festin dans lequel les élus sont assis à sa table. *Voy.* Malach, I, 7, 12. I Corinth., X, 21. Luc, XXII, 30.

TABLEAUX OBSCÈNES sont appelés par saint Chrysostome le *trône du démon*, et les Pères en général s'élèvent contre eux avec force, sans parler des conciles, qui les défendent. On ne peut donc les garder. Ce que l'on dit des tableaux obscènes, on doit le dire aussi de toutes les peintures et statues de même nature. Que de pères et de mères de famille qui contribuent à la perte des âmes de leurs enfants, en laissant sous leurs yeux ces attraits puissants de la corruption ! *Voy.* August., *Confessions*, l. I, I, 16. Chrysostom., *In Psalm. CXIII*. Saint Ch. Borromée, *IIIe concile de Milan*, etc.

I. **TABLES DE LA LOI**, que Dieu donna à Moïse sur le mont Sinaï, étaient écrites par le doigt de Dieu, c'est-à-dire par son opération immédiate ou par un ange, et contenaient les dix préceptes de la loi rapportés dans l'Exode (XX). Il n'y a point d'apparence qu'elles continssent autre chose que les préceptes du Décalogue, ni que, si elles furent écrites par Moïse, ce fût autrement que par l'inspiration de l'Esprit-Saint, appelé en plusieurs occasions le *doigt de Dieu*. L'Écriture est formelle pour assurer qu'elles étaient de pierre, ainsi que pour prouver qu'il n'y en avait que deux. *Voy.* Exode, XXIV, 12; XXXI, 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. *Compar.* DÉCALOGUE.

II. **TABLES DU CIEL**. Ces tables, dont il est fait mention dans le *Testament des douze Patriarches* et dans quelques autres anciens ouvrages apocryphes, étaient apparemment elles-mêmes certains livres apocryphes où l'on avait recueilli diverses prétendues prophéties. D'autres croient que c'étaient des secrets de l'astrologie judiciaire; d'autres enfin pensent que c'étaient les prototypes des lois de Moïse et même du Nouveau Testament que l'on croyait être dans le ciel. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, au mot CIEL.

TABOETIUS. *Voy.* TABOUET.

TABORITES. *Voy.* THABORITES.

TABOUET (Julien), en latin *Taboetius*, jurisc. et historien français, né vers 1500 à Chatenay, près le Mans, mort vers 1562, fut désigné comme procureur du sénat de Chambéry dans l'ordonnance de Moulins (février 1537), qui réglait dans la Savoie, récemment conquise, l'administration. Par suite d'un grave dissentiment survenu entre lui et ses collègues, et d'accusations mutuelles, il fut banni du royaume. Rappelé après 1559, il alla s'établir à Toulouse, où il fit des cours particuliers sur la jurisprudence. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De quadruplicis monarchiæ primis auctoribus et magistratibus Ephemerides historicæ;* Lyon, 1559, in-4°; livre mis à l'*Index* de Clément VIII; — 2° *Epistolæ christianæ, familiares et miscellaneæ;* ibid., 1561, in-4°; — 3° *Fiduciaria christianæ, civilis et politicæ jurisprudentiæ Methodus;* Toulouse, 1561, in-4°. *Voy.* la Croix du Maine, *Biblioth. Française*. D. Liron, *Singularités histor.*, etc., tom. Ier, p. 425. Lelon, *Biblioth. histor.* Nicéron, *Mémoires*, t. XXXVIII. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*.

TABOURIER (Pierre-Nicolas), prêtre, né à Chartres en 1753, mort l'an 1805, prêta le serment civique en 1791, et fut nommé curé constitutionnel de Saint-Martin à Chartres. Il assista aux conciles de 1797 et de 1801, tenus dans l'église métropolitaine de Paris par les évêques constitutionnels *réunis*. On a de lui : 1° *Tableau moral du clergé de France*, etc., avril 1789, in-8° ; — 2° *Défense de la constitution civile du clergé, avec des réflexions sur l'excommunication dont nous sommes menacés;* Paris et Chartres, 1791, in-8°; — 3° *Discours pour tranquilliser les consciences sur les affaires du temps relatives à la religion*, in-4° ; — 4° *Adresse sur la divinité de la religion chrétienne*, etc., à tous ceux que l'impiété des derniers temps a séduits; an V (1793), in-12. *Voy.*

TABRACA, ville épisc. d'Afrique. Elle a eu pour évêques Victoricus ou Victorinus, qui assista au concile de Carthage de l'an 349, Donatien, qui souscrivit à celui de 398, et Rusticianus, qui se trouva à la conférence de Carthage, en 411. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I, Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 223.

TABREMON, père de Bénadad, roi de Syrie. *Voy.* III Rois, XV, 18.

TABRUDA. *Voy.* JABRUDA.

TABUDA, ancienne ville épisc. de la Numidie, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Cirte. Un de ses évêques, Victorin, se trouva en 411 à la conférence de Carthage, et un autre, Fluminius, fut exilé en 484 par Hunneric, roi des Vandales, pour n'avoir pas voulu adhérer aux ariens. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 223.

TABUNA ou **TABUNIA**, ville épisc. de la Mauritanie Césarienne, sous la métropole de Césarée. Quintus, un de ses évêques, fut envoyé en exil, en 484, par Hunneric, roi des Vandales, parce qu'il rejetait les erreurs des ariens. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 223.

TACAPA ou **TACAPÉ**, ville épisc. de la province Tripolitaine, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Tripoli. On en connait trois évêques : Dulcitius, qui assista en 403 à la conférence de Carthage; Servilius, qui, en 484,

Digitized by Google

fut exilé comme catholique par Hunneric, roi des Vandales; Caius, qui se trouva en 525 au concile de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 223.

TACARATA, ville épisc. de Numidie, suffragante de la métropole de Cirte. On en connaît deux évêques : Aspidius, qui se trouva en 411 à la conférence de Carthage, et Crescentius, qui, l'an 484, fut exilé par Hunneric, roi des Vandales, pour avoir refusé de souscrire les propositions des donatistes. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, t. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 223.

TACESPHAL (Jean), religieux anglais de l'Ordre du Mont-Carmel, mort à Rome en 1420, fut prieur du couvent de Norwich, et docteur en théologie de l'université d'Oxford. Il fut député par son Ordre vers le pape Martin V, pour demander l'approbation des livres que Thomas Waldensis avait composés contre Wiclef, Jean Huss et d'autres hérétiques. Il a écrit sur le Maître des Sentences. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

TACHARD (Gui), jésuite, né vers l'an 1650, mort au Bengale en 1712, fut destiné à la carrière des Missions. Après avoir accompagné le vice-amiral d'Estrées dans ses expéditions contre quelques-unes des îles de l'Amérique méridionale, il suivit à Siam l'ambassade française, et le roi de ce pays permit aux ecclésiastiques de prêcher librement leur croyance. Le P. Tachard désira plus tard de pénétrer dans l'empire du Mogol; mais il s'arrêta dans le Bengale, dont il fut un des premiers apôtres. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Voyage de Siam des PP. jésuites*, etc.; Paris, 1686, in-4°; — 2° *Second voyage de Siam;* ibid., 1689, in-4°; réimprim. ensemble; Amsterdam, 1689, 2 vol. in-8°. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TACHON (Christophe), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Sever, mort dans l'abbaye du Mas-Garnier en 1693, prêcha avec succès et édification. On a de lui : *De la Sainteté et des devoirs d'un prédicateur évangélique*, avec l'art de bien prêcher, et une courte méthode pour catéchiser; Toulouse, 1685, in-12. *Voy.* D. le Cerf, *Biblioth. histor. et crit. des Aut. de la congrégation de Saint-Maur.*

TACIA ou **TATIA MONTANA** (*Tatia Montanensis*), ville épisc. de la province proconsulaire d'Afrique, sous la métropole de Carthage. Elle a eu quatre évêques, dont le premier, Matus, assista au concile de Carthage tenu l'an 349. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 223.

TACITE (Caius Cornelius), en latin *Tacitus*. *Voy.* son témoignage sur le Dieu des Juifs, à l'art. Ononychite.

TACK (Jean). *Voy.* Ramus, n° I.

TACODRUGITES. *Voy.* Tascodrugites.

TACRIT ou **TAGRIT**, ville épisc. de Mésopotamie, située sur la gauche du Tigre, à quarante-quatre lieues environ de Mossul. Les maphriens jacobites d'Orient, sous lesquels se trouve cette Église, y établirent le siége de leur dignité au VIIe siècle. Outre les maphriens, il y a eu à Tacrit des évêques de la même secte. On en connait trois, dont le premier, Paul, assista à l'élection du patriarche Georges, dans le concile de Mabug, en 759. On trouve aussi une autre ville de *Tacrit* dans le diocèse des Chaldéens. Saint Maruthas gouvernait cette Église, avec celle de Martyropolis, à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve. *Voy.* le livre *De Fide Patrum*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1336 et 1600. Richard et Giraud. *Compar.* Martyropolis.

TACTIQUE. *Voy.* Typique, n° I.

TADDUA. *Voy.* Tadua.

TADINO (*Tadinum*), ville épisc. d'Italie, dans l'Ombrie, aujourd'hui ruinée. On en voit des vestiges dans la voie Flaminienne, près de Gualdo, qu'on croit avoir été bâti sur les ruines de Tadino. Ce siége a été uni ensuite à celui de Nocera. On en connait trois évêques, dont le premier, Gaudence, assista au concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 499. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. X, col. 167. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XXXIII, p. 78 e seguent.

TADUA ou **TADDUA**, ancien évêché de la province Proconsulaire d'Afrique, sous la métropole de Carthage. Cyprien, son évêque, souscrivit la Lettre contre les monothélites que le concile Proconsulaire écrivit en 646 à Paul, patriarche de Constantinople. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 224.

TAEGI (Ambroise), natif de Milan, entra vers l'an 1485 dans l'Ordre de Saint-Dominique; il vivait encore en 1517. Il a laissé 6 vol. in-fol. de mémoires manuscrits qui ont été conservés dans la Biblioth. des dominicains de Milan. Ces manuscrits comprennent toute l'histoire de l'Ordre de Saint-Dominique, c'est-à-dire les érections des couvents et des provinces; les vies et les actes originaux des saints et saintes; la suite des cardinaux, des évêques, puis de l'Ordre; les grâces qui lui ont été accordées; en un mot, presque tout ce qui mérite d'être su depuis l'an 1220 jusqu'en 1513. Tous ceux qui ont travaillé à l'Histoire de l'Ordre de Saint-Dominique se sont servis de ces Mémoires, et les Pères Bollandus, Henschenius et Papebroch ont donné plusieurs Vies de saints tirées du même ouvrage. On cite ordinairement ces mémoires sous le nom de *Monuments de l'Ordre* (*Monumenta Ordinis*), et on les distingue par parties, *part. prim.*, 2, 3, etc. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*

TAFURO (Jean-Bernardin), savant de la ville de Nardo, au royaume de Naples, a laissé des *Notes* sur une chronique de l'abbaye de Nardo, écrite en italien, depuis 1090 jusqu'en 1368, par Étienne, bénédictin, abbé de Montalte, et continuée par un autre auteur jusqu'en 1412. Muratori a donné cette Chronique dans ses *Rerum italicarum Scriptores*, tom. XXIV. *Voy.* le *Journ. de Savants*, 1739, p. 114.

TAGAMOU ou **TAGAMOUTA**, ville épisc. de la province Byzacène, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole d'Adrumète. Elle a eu trois évêques, dont le premier, Lupianus, se trouva, en 397, au concile de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 226.

TAGARA ou **TAGARATA**, ville épisc. de la province Proconsulaire d'Afrique, sous la métropole de Carthage. On en connait deux évêques : Lucius, qui se trouva, en 411, au concile de la même ville de Carthage, et Honoratus, qui fut exilé, l'an 484, par Hunneric, roi des Vandales, pour n'avoir pas voulu adhérer au parti des donatistes. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 226. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227.

TAGARBALA, ville épisc. de la province Byzacène, sous la métropole d'Adrumète, dans l'Afrique occidentale. On n'en connait qu'un évêque, Fortunatien, qui fut exilé en 484 par

Digitized by Google

Hunneric, roi des Vandales, comme fidèle aux dogmes catholiques. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 226. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227.

TAGARIA, ville épisc. de la province Byzacène, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole d'Adrumète. Elle a eu deux évêques, dont l'un, Félix, donatiste, assista à la conférence de Carthage, et l'autre, Honoratus, antidonatiste, fut envoyé en exil l'an 484 par Hunneric, roi des Vandales. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, t. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 226.

TAGASA, ville épisc. de la Byzacène, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole d'Adrumète, et dont l'évêque, en 646, souscrivit la Lettre contre les monothélites, adressée par le concile de Byzacène à Constantin-Auguste, fils d'Heraclius. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 226.

TAGASTE, ville épisc. d'Afrique, célèbre pour avoir été la patrie de saint Augustin, et le berceau de l'Ordre des Augustins, qui a si bien mérité de la religion. Après avoir été ruinée, Tagaste est devenue un évêché *in partibus* dans la province de Constantine, au royaume d'Alger. *Voy.* August., *Epist. LXXXIII.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227.

TAGION. *Voy.* Taion.

I. **TAGORA**, ville épisc. de la Numidie dont ont connaît trois évêques : le premier, Xantippe, siégeait en 401. Saint Augustin en parle dans ses *Lettres*. Le second, Posthumianus, se trouva en 411 à la conférence de Carthage. Le troisième est Timothée, qui, pour avoir soutenu la vérité catholique, fut exilé, en 484, par Hunneric, roi des Vandales, ennemi acharné des catholiques, et fauteur de l'hérésie des donatistes. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 226.

II. **TAGORA**, ville épisc. de la province Proconsulaire d'Afrique. On en connaît un évêque, Restitutus, qui assista, l'an 411, à la conférence de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, t. I. Gaet. Moroni.

TAGRIT. *Voy.* Tacrit.

TAHAL, ville épisc. de la province de Beth-Garmé, au diocèse des Chaldéens, située sur les confins de la Perse. On dit que c'est la patrie de Xénaias ou Philoxène, chef des monophysites, qui usurpa le siége de Hiérapolis du temps de l'empereur Anastase. On n'en connaît qu'un évêque, Daniel Tabonita, auteur de la Vie de saint Isaac de Ninive et de quelques autres écrits sur l'Écriture sainte. *Voy.* Lequien, *Oriens Crist.*, tom. II, p. 1336.

TAHAS, troisième fils de Nachor et de Roma. *Voy.* Genèse, xxii, 24.

TAILHÉ (Jacques), prêtre appelant, né au commencement du xviiie siècle à Villeneuve d'Agen, mort avant l'année 1768 selon Fontenelle, mais pas avant 1778 selon d'autres, était très-prévenu contre les jésuites, et même le clergé en général. Outre un *Abrégé de l'Histoire ancienne et de l'Histoire romaine de Rollin à l'usage de la jeunesse*, et une *Histoire de Louis XII*, nous avons de lui : 1° *Abrégé chronologique de l'Histoire de la Société de Jésus, sa naissance, ses progrès, sa décadence*, etc.; 1759, 2 part. in-12; nouv. édit. augmentée, 1760, in-12; — 2° *Remarques succinctes et pacifiques sur les écrits pour et contre la loi du silence;* 1760, in-12; — 3° *Portraits des jésuites;* 1762, in-12; — 4° *Histoire des entreprises du clergé sur la souveraineté des rois;* 1762, 2 vol. in-12; cet ouvrage, mis à l'*Index* le 19 juillet 1768, n'est qu'un espèce de recueil de tout ce qu'ont dit les philosophes sur le même sujet; — 5° *Traité de la nature et du gouvernement de l'Église*; Berne, 1778, 3 vol. in-12. *Voy.* Fevret de Fontette, *Biblioth. histor. de la France.* La *Biogr. univers.* de Feller. Michaud.

TAILLANDIER (Charles-Louis), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Arras en 1705, mort à Paris l'an 1786, se concilia par ses talents l'estime de ses supérieurs. Placé dans la maison des Blancs-Manteaux, il en épousa les sentiments hétérodoxes, et fit publiquement l'éloge d'un de ses confrères qui s'était dévoué à la secte de Saint-Médard. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne;* 1756, 2e vol.; le 1er avait été donné par D. Morice, son collaborateur, en 1750; — 2° *Lettre sur les différentes translations du corps de saint Maur, abbé de Glanfeuil;* Paris, 1749, in-12. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TAILLE se disait autrefois d'une certaine imposition de deniers qu'on levait sur toutes les personnes qui n'étaient pas ecclésiastiques ou nobles, ou qui ne jouissaient pas de quelque exemption. Cette imposition était destinée à subvenir aux besoins du roi ou de l'État. Il y avait une espèce de taille particulière, c'était le droit seigneurial, qui se payait : 1° quand le seigneur était pris en juste guerre; 2° quand il faisait son fils aîné chevalier; 3° quand il mariait sa fille aînée à un gentilhomme; 4° quand il allait au voyage d'outre-mer. La taille étant un tribut juste de sa nature, l'on était obligé de la payer. Jésus-Christ a ordonné de rendre à César ce qui appartient à César; saint Paul en parle comme d'une obligation de conscience. Ainsi ceux qui y manquaient péchaient contre la justice, et étaient obligés à restitution, à moins qu'ils ne jouissent de quelque privilége qui les en exemptait. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. V. L'*Édit du mois de mars* 1667. L'*Arrêté de règlement de la cour des aides de Paris du* 5 *mai* 1724. *Recueil de jurisprud. canon.*, au mot Privilége, sect. IV. Lamet et Fromageau. Despesses, *Traité des tailles*, tit. II, art. 14, sect. I, n° 21. Richard et Giraud, où l'on trouve des détails assez étendus sur la jurisprudence d'autrefois relativement à la *taille*. *Compar.* Gabelle, Impôt, Tribut.

TAILLEFER (Louis-Gabriel), inspecteur de l'université de France, né à Paris en 1767, mort dans un âge avancé, fut élevé au collége de Montaigu, et admis à dix-sept ans dans l'Ordre des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Il devait y professer la rhétorique, lorsque la révolution de 89 arriva. Appelé plus tard à Paris, il fut successivement professeur de belles-lettres, censeur adjoint au collége Charlemagne, proviseur à celui de Versailles, puis à celui de Louis-le-Grand, enfin inspecteur de l'Académie de Paris. Il fut mis à la retraite peu de temps après la révolution de 1830. Outre quelques écrits de grammaire et de littérature, il a laissé : 1° *Adèle et Cécile;* 1811, in-12; petit roman dans lequel l'auteur fait parfaitement ressortir les avantages d'une bonne éducation; — 2° une traduction de l'ouvrage anglais de Dodley sur la morale, et qui a pour titre : *De l'Économie de la vie humaine*, imprimé avec le texte; Falaise, in-12; — 3° *Le Christianisme, ou Preuves et caractères de la religion chrétienne*, 1808. *Voy.* Michaud, au *Supplém.*

TAILLEPIED (Noël), franciscain, né à Pon-

Digitized by Google

toise en 1540, mort à Angers l'an 1589, fut lecteur en théologie et prédicateur. Parmi ses divers ouvrages nous citerons : 1° *Vies de Luther, de Carlostadt et de P. Martyr;* trad. du latin de Bossée; Paris, 1577, in-8°; la Vie de Luther a été réimprimée, par Jérôme Bolsec, avec celles de Calvin et de Th. de Bèze; Douai, 1616, in-12; — 2° *Commentarii in Threnos;* Paris, 1582, in-8°; — 3° *Traité de l'apparition des esprits, à savoir des âmes séparées, fantômes,* etc.; Paris, 1602, in-12; Rouen, 1606, in-12. *Voy.* Lelong, *Biblioth. histor. de la France,* tom. I, p. 3813. Moréri, *Diction. histor.*

TAION ou **TAGION** (Samuel), évêque de Saragosse, vivait au VIIe siècle. Il assista aux conciles de Tolède, tenus en 653 et 655. On a de lui : quelques *Lettres* qui ont été publiées par le P. Mabillon, par le cardinal d'Aguirre et par Baluze. Il a aussi rédigé en cinq livres toute la théologie de saint Grégoire; mais cet ouvrage est resté manuscrit.

TAISAND (Pierre), jurisc., né à Dijon en 1644, mort l'an 1715, plaida à Dijon et au parlement de Paris. Il retourna ensuite à Dijon, où il eut en 1680 une charge de trésorier de France. Outre plusieurs ouvrages de jurisprudence, on a de lui : 1° *Prières du pécheur pénitent;* — 2° *Lettre sur l'éternité à une religieuse;* Dijon, 1690, in-12. *Voy.* la *Vie du P. Taisand;* Dijon, 1716, in-4°. Papillon, *Biblioth. des Auteurs de Bourgogne.*

TAIX (Guillaume de), chanoine et doyen de l'église de Troyes, en Champagne, né au château de Fresnay, dans le diocèse de Blois, vers l'an 1532, mort en 1599, fut abbé de Basse-Fontaine. On a de lui : *Mémoires des affaires du clergé de France, concertées et délibérées ès premiers États de Blois, l'an 1576, et depuis ès assemblées générales dudit clergé, tenues... tant en la ville de Melun qu'en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés lès Paris,* etc.; Paris, 1625, in-8°. *Voy.* Camusat, *Mélanges histor.;* Troyes, 1629, in-8°. D. Liron, *Singularités histor. et littér.,* tom. I, nombre 22.

TAL. *Voy.* TELA, n° I.

TALA. *Voy.* TABLA.

TALABRICA. *Voy.* TABARCA.

TALBOT (Peter), archevêque de Dublin, né dans le comté de Dublin en 1620, mort l'an 1680, fut admis dans la compagnie de Jésus en 1635. Il alla achever ses études à Rome, où il fut ordonné prêtre; on l'envoya ensuite à Anvers pour enseigner la théologie morale. En 1660, il devint chapelain de la reine, et il fut promu à l'épiscopat en 1669. Outre plusieurs autres écrits, on a de lui : 1° *Primatus Dubliniensis, vel summa rerum quibus innititur Ecclesia Dubliniensis in possessione et prosecutione sui juris ad primatum Hiberniæ;* Lille, 1674, in-12; — 2° *Traité de la nature de la foi et de l'hérésie,* en anglais; Anvers, 1657, in-8°; — 3° *Traité de la religion et du gouvernement,* en anglais; Gand, 1670, in-4°; — 4° *Histoire des iconoclastes,* en anglais; Paris, 1674, in-8°; — 5° *Histoire du manichéisme et du pélagianisme;* ibid., 1674, in-8°; — 6° *Catéchisme pour les politiques, qui les instruit dans la foi divine et dans l'honnêteté morale;* Anvers, 1658, in-4°; — 7° *La Nullité de l'Église protestante d'Angleterre et de son clergé;* Bruxelles, 1658, in-8°; — 8° *Réfutation des principes de la religion protestante, comme ils sont soutenus par un certain docteur Stillingfleet;* Londres, 1672, in-4°; — 9° *Remède efficace contre l'athéisme et l'hérésie, et particulièrement contre l'hérésie de Thomas White, autrement Blackloe, dans son livre De Statera morum,* mis à l'*Index romain* en 1661, *exigeant plus qu'une évidence morale pour consentir à la foi divine;* Paris, 1674, in-8°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Sothwell, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu.* Richard et Giraud, qui indiquent plusieurs autres ouvrages de Talbot. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TALED, sorte d'habit que les Juifs portent principalement lorsqu'ils récitent leurs prières dans la synagogue. Il leur tient lieu du manteau carré qu'ils portaient autrefois, et auquel Moïse avait ordonné qu'on attachât aux quatre coins des houpes de couleur bleu céleste et des franges ou un galon tout le long des bords. Aujourd'hui le *taled* consiste en un voile carré de laine, qui a quatre houppes aux quatre coins, et dont les Juifs se couvrent la tête en priant dans la synagogue. *Voy.* Nombr., XV, 38. Deutér., XXII, 12. Léon de Modène, *Cérémonies des Juifs,* part. I, c. V et XI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TALENT (*Talentum*). Il y avait chez les Hébreux deux sortes de *talents :* le *talent d'or* et le *talent d'argent,* comme il y avait le sicle d'or et le sicle d'argent. Or le *talent* valait trois mille sicles. D'où il résulte que le talent d'or revenait à six mille trois cent six francs de notre monnaie, et le talent d'argent à quatre mille quatre cent quatorze francs cinquante cent. Quelques auteurs ont prétendu qu'il y avait chez les Hébreux deux espèces de talents, le sacré et le civil; mais cette distinction n'est nullement fondée. *Voy.* Exod., XXXVIII, 24-26. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introduction,* etc., tom. II, p. 201.

TALION, mot formé du latin *talis*, c'est-à-dire *tel, pareil,* signifie, en terme de pénalité, une peine telle que l'offense, pareille à l'offense. La loi de Moïse ordonnait la peine du talion contre ceux qui avaient blessé le prochain dans son corps : « Œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, etc. (Exod., XXI, 24). » Quelques interprètes prennent cette loi à la lettre et dans toute la rigueur des termes; mais d'autres, mieux fondés, ce semble, soutiennent qu'elle ordonnait seulement que les juges missent une égalité, une juste proportion entre la peine et le crime. Au reste cette loi, dans quelque sens qu'on la prenne, ne regardait que les juges et réglait les punitions publiques; mais les docteurs juifs, abusant de l'Écriture pour autoriser leurs faux principes de morale, la détournaient à un sens étranger, et permettaient aux particuliers de rendre le mal pour le mal. Mais Jésus-Christ renverse cette fausse interprétation, et établit le vrai sens de la loi contre ces docteurs du meurtre et de la vengeance, quand il dit : « Vous avez entendu qu'il a été dit : Œil pour œil, et dent pour dent. Et moi je vous dis de ne point résister aux mauvais traitements; mais si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente-lui encore l'autre (Matth., V, 38-39). » *Voy.* Deutér., XIX, 18-20. Philo, *De Legibus.* Joseph, *Antiquit.,* l. IV, c. VIII. August., *Contra Faustum,* l. XIX, c. XXV, et in Psalm. CVIII. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TALISMAN, figure ou image gravée sur une pierre ou sur un métal, à laquelle les astrologues et les charlatans attribuent des vertus merveilleuses. On en distingue de trois sortes : les astronomiques, les magiques et les mixtes. Tous ces talismans n'ont aucune vertu et ne peuvent servir qu'à abuser le peuple crédule et superstitieux. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la*

Digitized by Google

Bible. L'*Encyclop. cathol. Compar.* notre art. AMULETTE.

TALITHA, CUMI, expression moitié hébraïque et moitié syriaque qui signifie : *Jeune fille, levez-vous*, et dont le Seigneur se servit en ressuscitant la fille de Jaïre. *Voy.* saint Marc, v, 41.

I. **TALLEYRAND-PÉRIGORD** (Alexandre-Angélique de), cardinal, né en 1736 à Paris, où il est mort l'an 1821, passa du collége de la Flèche au séminaire de Saint-Sulpice, où il fit sa théologie. Après son ordination, il devint un des aumôniers du roi, puis vicaire général de Verdun, et, en 1762, abbé du Gard (diocèse d'Amiens). M. de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, le choisit pour son coadjuteur; à sa mort, arrivée en 1777, M. Talleyrand lui succéda. Après avoir renvoyé les chanoines réguliers de son séminaire, il en confia la direction aux sulpiciens, et dota son diocèse de plusieurs établissements utiles. Nommé membre de la seconde assemblée des notables et député aux états généraux, il adhéra non-seulement aux principales protestations du côté droit contre les décrets subversifs de l'Église et de la monarchie, et aux instructions pastorales de MM. Asseline et de la Luzerne, mais encore il publia en son seul nom divers écrits pour défendre les droits de son siége et éclairer ses diocésains sur les malheureuses innovations de l'Assemblée nationale. Il n'assista pas aux dernières séances de la Constituante; il se retira à Aix-la-Chapelle, d'où il passa en Allemagne. Il se trouvait à Brunswick lorsque le Souverain Pontife ayant demandé aux évêques la démission de leurs siéges, il refusa d'accéder pour le moment à cette demande; mais cependant il s'abstint d'exercer aucune juridiction sur son diocèse. Il fit, le 12 décembre 1801, une *Réponse dilatoire* avec quelques autres prélats qui demeuraient dans cette partie de l'Allemagne; ils exposèrent leurs motifs dans une lettre du 26 mars 1802, adressée au Pape, et dans les réclamations du 6 avril 1803. Rentré en France l'an 1814, il fut chargé de présenter les sujets pour les évêchés et autres places ecclésiastiques. Il donna enfin sa démission de l'archevêché de Reims, et il engagea même quelques-uns de ses collègues à souscrire la lettre de soumission adressée au Pape le 8 novembre 1816. Le 28 juillet, M. de Talleyrand fut fait cardinal sur la proposition du roi, qui le nomma à l'archevêché de Paris. Son rang, son âge et son expérience le placèrent tout naturellement à la tête de ses collègues dans les délibérations qui eurent lieu sur les affaires de l'Église de France, et le respect qu'on lui portait fit plus d'une fois prévaloir son avis dans les matières les plus importantes. L'exécution du concordat ayant rencontré des obstacles inattendus, le nouvel archevêque de Paris ne prit possession de son siége qu'en 1819. Le choix de son coadjuteur, divers règlements pour le clergé, le rétablissement des retraites pastorales, la rédaction d'un nouveau Bréviaire, une extension plus grande donnée à l'œuvre des petits séminaires, tels furent les actes principaux d'un épiscopat qui ne dura que deux ans. Parmi ses écrits nous citerons comme ayant une certaine importance : 1° *Lettre aux électeurs de la Marne*, du 8 mars 1791; — 2° *Réponse* du 12 mars à M. Philibert, curé de Sedan, qui venait d'être nommé évêque des Ardennes, et qui lui avait écrit pour le prier de consentir à l'exercice de sa juridiction; — 3° *Réponse* du 5 avril à Diot, curé de Vandresse, élu évêque de la Marne; — 4° *Mandement* du 8 avril relatif à l'élection de Philibert; — 5° *Mandement* du 2 mai, au sujet de l'élection de Diot. *Voy.* P. Picot, soit dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, tom. XXIX-XXII, soit dans la *Biogr. univers.* de Michaud. Frayssinous, *Oraison funèbre du card. T.-P.*; Paris, 1821, in-8°. De Bausset, *Notice histor. sur le card. de T.-P.*; Paris, 1821, in-8°. *Oraison funèbre du card. de T.-P.*, par un prêtre de la Mission; Paris, 1822, in-8°. *Éloge du card. de T.-P.*, prononcé par M. de Bernis à la chambre des Pairs, le 27 nov. 1821. Fisquet, *France pontificale*. La *Nouv. Biogr. génér.* La *Biogr. univers.* de Feller.

II. **TALLEYRAND-PÉRIGORD** (Charles-Maurice de), prince de Bénévent, évêque d'Autun, né en 1754 à Paris, où il est mort l'an 1838, était frère du précédent. Nous n'avons à nous occuper de lui dans ce Dictionnaire qu'au point de vue religieux. Or il fut nommé évêque d'Autun en 1788. Député aux états généraux pendant la révolution de 1789, il se déclara pour la constitution civile du clergé, et fit le serment. Ce fut lui qui, le 24 février 1791, sacra les premiers évêques constitutionnels. Il prétendit leur donner l'institution canonique, puis il donna sa démission et se jeta entièrement dans les emplois civils. Pie VI déplora sa conduite dans son bref du 10 mars 1791, et dans celui du 13 avril suivant il le déclara suspens de toutes fonctions épiscopales. Dans celui du 19 mars 1792 il lui adressa, ainsi qu'aux autres évêques constitutionnels, de nouvelles monitions canoniques, les avertissant qu'il les excommunierait au bout de cent vingt jours s'ils ne revenaient à résipiscence. Cependant le Pape ne prononça pas la sentence d'excommunication, et les choses restèrent en cet état jusque sous Pie VII. Talleyrand était devenu ministre, d'abord sous le Directoire, puis sous le Consulat. Ce fut alors qu'il fit la démarche dont il est parlé dans le bref suivant :

A notre très-cher fils
Charles-Maurice de Talleyrand,

PIE VII, pape.

« Notre cher fils, salut. Au milieu des accablantes sollicitudes de notre charge apostolique, nous avons été rempli de joie quand nous avons appris l'ardent désir que vous avez de vous réconcilier avec nous et avec l'Église catholique. Nous avons aussi été très-touché de tout ce que nous a écrit de votre part et à votre sujet notre cher fils le cardinal Jean-Baptiste Caprara, notre légat près le premier consul. Les sentiments de votre cœur sont tels que nous les désirions, et que maintenant vous nous découvrez, comme il est convenable de le faire, la soumission et la pleine obéissance dont vous faites profession pour le Siége apostolique; votre application constante à faire ce qui dépend de vous pour achever le grand ouvrage du rétablissement de la religion catholique en France; le témoignage qu'ont rendu de votre zèle pour la défense et pour les progrès de cette même religion nos vénérables frères qui sont partis de l'Italie, et qui ont assisté à l'assemblée (1); la résolution que vous avez prise d'employer tous les moyens qui seront en votre pouvoir pour obtenir des dispositions favorables

(1) Il y avait eu l'hiver précédent, à Lyon, une consulte où avaient été appelés des députés du Nord et de l'Italie, entre autres quarante-sept prélats et ecclésiastiques avec lesquels M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, avait pu conférer.

Digitized by Google

à la religion et à l'Église, non-seulement sont pour nous des motifs de nous réjouir dans le Seigneur, mais nous déterminent encore à vous traiter favorablement et à user envers vous d'une indulgence particulière.

« Dilatant donc à votre égard les entrailles de notre charité paternelle, nous vous dégageons, par la plénitude de notre puissance, du lien de toutes les excommunications que vous avez pu encourir jusqu'à ce jour, et, après vous avoir absous, nous vous rétablissons dans notre communion et dans celle du Siége apostolique. De plus nous vous imposons, par suite de votre réconciliation avec nous et avec l'Église, des distributions d'aumônes pour le soulagement surtout des pauvres de l'Église d'Autun, que vous avez gouvernée. Mais nous nous abstenons d'en fixer la quantité, ne doutant pas que vous ne subveniez à leurs nécessités avec une abondance proportionnée à votre religion et à votre générosité; et comme votre démission de l'évêché d'Autun (démission que nous avons acceptée), et le renoncement que vous avez fait depuis plusieurs années à toute fonction épiscopale et même à toute fonction ecclésiastique, vous ont amené au point de nous demander d'être réduit à la simple communion laïque, nous vous ordonnons, après vous avoir ainsi réconcilié avec nous et avec l'Église, de vous abstenir de toute fonction tant épiscopale qu'ecclésiastique, et de vous contenter de la communion laïque. Nous vous accordons aussi le pouvoir de porter l'habit séculier et de gérer toutes les affaires civiles, soit qu'il vous plaise de demeurer dans la charge que vous exercez maintenant, soit que vous passiez à une autre à laquelle votre gouvernement pourra vous appeler.

« Mais, notre cher fils, au milieu des affaires politiques, vous devez songer combien vous êtes obligé de travailler à la gloire de Dieu, ainsi qu'au bien de la religion catholique, et vous devez avoir toujours devant les yeux les moyens qui peuvent contribuer au succès d'une si grande œuvre. Pour vous y exciter plus puissamment, nous nous servirons de ces paroles de saint Léon, un de nos prédécesseurs : « Il « me reste à vous exhorter d'unir vos travaux « à ceux du Siége apostolique; car la victoire « que Jésus-Christ notre Seigneur a accordée « à son Église, en augmentant notre confiance, « ne nous exempte pas pourtant de toute sollicitude. Cette victoire nous a été donnée, non « afin que nous nous livrions au sommeil, mais « afin que nos travaux soient plus doux. Ainsi « nous réclamons encore, dans l'état actuel des « choses, le concours de votre vigilance et de « votre sollicitude. »

« Excitez votre zèle, déployez et mettez en action toutes les forces de votre esprit, pour que la religion pousse de jour en jour plus profondément ses racines dans vos contrées, et que votre puissante nation recouvre cet ancien éclat qui la distingua toujours si glorieusement des autres peuples. Si vous réalisez nos espérances, vous procurerez à cette république une paix et une tranquillité véritables, et vous attirerez sur vous, d'une manière spéciale, la miséricorde divine.

« En attendant nous présenterons sans cesse à Dieu nos instantes prières, afin qu'il vous accorde la lumière de sa grâce, et nous vous donnons, de la manière la plus affectueuse, la bénédiction apostolique, comme un gage de la bénédiction céleste.

« Donné à Saint-Pierre de Rome, sous l'anneau du pêcheur, le 29 juin 1812, la troisième année de notre pontificat. »

Les biographes s'accordent assez à dire que, dans ses derniers moments, Charles-Maurice se convertit sincèrement, qu'il demanda même et reçut les sacrements avant de mourir; nous souhaitons de tout notre cœur qu'il en ait été ainsi; mais nous devons à la vérité de déclarer en toute franchise qu'un très-digne ecclésiastique, qui était en position d'avoir les renseignements les plus exacts à cet égard, nous a assuré le contraire, en gémissant de voir que ceux qui connaissaient le véritable état des choses avaient laissé l'erreur s'accréditer si facilement. *Voy.*, entre autres, la *Nouv. Biogr. génér.*, où sont indiqués un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur Charles-Maurice de Talleyrand. *Voy.* aussi l'abbé André, à l'article SÉCULARISATION, article auquel nous avons emprunté le bref ci-dessus.

TALMONT (*Talmundum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans le Poitou, au diocèse de Luçon, à trois lieues de la ville des Sables-d'Olonne. Elle fut fondée en 1040 par Guillaume I[er] le Chauve, seigneur de Talmont. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.*

TALMUD ou **THALMUD**. C'est proprement le livre qui contient le droit civil et canonique des Juifs. Il est composé principalement de deux parties, dont la première, qui sert comme de texte, se nomme *Mischna*, et l'autre, qui en est comme la glose, s'appelle *Gemara*. La *Mischna* est écrite en hébreu rabbinique assez pur, mais d'un style si concis, qu'il est difficile de l'entendre, à moins qu'on ne sache la matière dont il traite. La *Gémare*, qui est une glose pire que le texte, est écrite en méchant chaldéen, d'un style fort embarrassé, et qui est même entendu de fort peu de Juifs. Il y a quantité d'éditions de la *Mischna* séparément, mais la plus belle est celle qui a été faite par les Juifs de Hollande, à laquelle ils ont ajouté les points voyelles. Il y a eu aussi plusieurs éditions du Talmud entier; mais la plus recherchée de toutes est celle de Venise, commencée par Daniel Bomberg ou Bombergue, Flamand, en 1520, et achevée quelques années après en 11 volumes. Comme les Juifs avaient deux célèbres écoles, celles de Babylone et de la Palestine, cela donna lieu à deux Talmuds, dont l'un se nomme le *Talmud de Babylone*, et l'autre le *Talmud de Jérusalem*. Ce dernier a été composé le premier; mais il est si obscur que les Juifs ne s'en servent presque point; de sorte que quand ils citent le Talmud ils citent ordinairement celui de Babylone, et, quand ils veulent marquer l'autre, ils disent *Jérusalem*. Le Talmud renferme non-seulement des rêveries pitoyables, des fables ridicules, des faussetés manifestes dans l'histoire et la chronologie, mais encore des impiétés et des blasphèmes contre la religion de Jésus-Christ. C'est pourquoi il a été condamné par Grégoire IX, en 1230, par plusieurs autres papes ses successeurs, et surtout par Paul IV, l'an 1559. *Voy.* Sixte de Sienne, *Biblioth. sancta*, l. II. Génébrard, *Biblioth.*, l. II et III. Bartolocci, *Bibliotheca magna rabbinica*. Le P. Chérubin de Saint-Joseph, *Biblioth. criticæ sacræ*, etc., tom. III. Buxtorf, *Biblioth. rabbinica*. R. Maimonide, dans son *Abrégé du Talmud*, qui est plus estimé que le Talmud lui-même, parce qu'il est fait avec beaucoup de jugement et qu'il épargne la peine de lire une infinité de contes impertinents dont les traditions des rabbins qu'on a compilées dans le Talmud sont

Digitized by Google

toutes remplies. Le P. Pinchinat, *Diction. histor., chronol., crit.* Richard et Giraud, qui rapportent les trente-huit erreurs principales qui se lisent dans le Talmud, et auxquelles toutes les autres peuvent se réduire. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 232-234, où sont indiqués les divers papes qui ont condamné le Talmud. *Compar.* les mots GÉMARE et MISNA, où sont cités plusieurs autres auteurs qui ont écrit sur le Talmud.

TALMUDISTES ou **THALMUDISTES**, nom donné à ceux qui enseignent les traditions des Juifs contenues dans le Talmud. Ils ont eu différents noms, suivant les temps. Depuis la grande synagogue jusqu'à la *Mischna*, on les nommait *thanndim*, qu'on traduit en français par *tanaïtes* ou *tanéens*, comme on dirait *traditionnaires*, dérivé du mot *tend*, qui, en rabbinique, signifie entre autres choses *livrer*, *donner par tradition*. Depuis la *Mischna* jusqu'à la *Gémare* on les nomma *amôrdim*, ou *prononçants, disants, dictants*, parce qu'ils expliquaient et dictaient à leurs élèves les explications dont la *Gémare* est composée. Après la *Gémare*, ou la conclusion du *Talmud*, ils furent nommés *sebourdim* ou *seburdim*, c'est-à-dire *opinants;* ensuite on leur donna le nom de *gueonim*, c'est-à-dire *excellents, sublimes*. Aujourd'hui on les appelle *rabbi*, c'est-à-dire *maître*, ou *châchâm*, qui signifie *sage*. *Voy.* Buxtorf, *Lexicon chald., talmud., rabbinicum*, c. CXXIV, 751, 1428, 1429. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* P. L. B. Drach, *De l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, tom. I, p. 161, 171. *Compar.* nos art. GAONS (*Gueonim*), RABBI, n° I.

TALMUNDUM. *Voy.* TALMONT.

I. **TALON** (Denis), président à mortier, né en 1628 à Paris, où il est mort en 1698. On lui attribue le *Traité de l'autorité des rois touchant l'administration de l'Église;* Amsterdam, 1700, in-8° et in-12. Cet ouvrage, qui a contribué à préparer la ruine de l'Église et de l'État en France, est de Roland le Voyer de Boutigny, mort intendant de Soissons l'an 1685. Il a été mis à l'*Index* le 17 janvier 1703. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **TALON** (Jacques), oratorien, né vers l'an 1598, mort à Paris en 1671, fut d'abord secrétaire du cardinal de la Valette, qu'il accompagna dans ses voyages, et dont il rédigea les Mémoires. Il entra dans l'Oratoire en 1648, et devint prieur de Saint-Paul-aux-Bois, dans le diocèse de Soissons. On a de lui : 1° *Instructions chrétiennes tirées du Catéchisme du concile de Trente;* Paris, 1667, in-16; — 2° *La Vie et les Œuvres spirituelles de saint Pierre d'Alcantara;* ibid., 1670, in-12; — 3° une *Traduction des Œuvres spirituelles de Louis de Grenade;* ibid., 1668, in-fol.; — 4° *Exercices de Tauler sur la vie de Jésus-Christ;* ibid., 1669, in-12; — 5° *Vie de sainte Marie-Madeleine de Pazzi;* ibid., 1672, in-12; — 6° une seconde édit. de la *Vie de Madeleine de Saint-Joseph*, du P. Senault. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **TALON** (Nicolas), jésuite, né à Moulins en 1605, mort à Paris l'an 1691, se livra à la prédication, et passa le reste de sa vie dans la maison professe de Paris, où il s'occupa de la composition de ses ouvrages. Parmi les principaux nous citerons : 1° *L'Histoire sainte;* Paris, 1640 et suiv., 4 vol. in-4°; ibid., 1665, 2 vol. in-fol.; — 2° *L'Histoire sainte du Nouveau Testament;* ibid., 1669, 2 vol. in-fol.; — 3° *Vie de saint François de Sales*, Paris, 1650, in-4°, à la tête des *Œuvres* du saint, dont il donna une édition; ibid., 1661, in-fol., et séparément; ibid., 1666, in-12; — 4° *Les Peintures chrétiennes;* ibid., 1667, 2 vol. in-8°; — 5° *Vie de saint François de Borgia;* ibid., 1671, in-12. *Voy.* D'Artigny, *Nouveaux Mémoires de littérature*, tom. IV. Weiss, qui, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, donne quelques détails intéressants sur l'*Histoire sainte* du P. Talon.

TAMA, ancienne ville épisc. d'Égypte sur le Nil. Il y avait, sur la fin du XVe siècle, un évêque nommé Antoine de Garay de Burgos, dominicain, qui se démit en 1514, après avoir siégé vingt ans. *Voy.* Wading, *Annales Ordinis Minorum*, tom. VIII, p. 219.

TAMADA (*Tamadensis*), ancienne ville épisc. de la Mauritanie Césarienne, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Césarée. On en connait deux évêques : Donat, qui, en 411, assista avec les donatistes à la conférence de Carthage, et Romain, qui, l'an 484, fut exilé par Hunneric, roi des Vandales, pour avoir refusé de souscrire aux erreurs des donatistes. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 234.

TAMAGRIS ou **TAMAGRIDE**, ville épisc. de la Mauritanie de Sitifi, sous la métropole de Sitifi. Elle a eu pour évêques : Primulus, qui assista à la conférence de Carthage l'an 411, et Clément, qui fut exilé en 484 par Hunneric, roi des Vandales, parce qu'il ne voulut pas renoncer aux dogmes catholiques. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 234.

TAMALLEN, ville épisc. de la province Byzacène. Elle a eu deux évêques du nom de Grégoire, dont l'un assista à la conférence de Carthage, et l'autre fut exilé pour s'être opposé aux erreurs des donatistes dans le concile de Carthage, en 484. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 234.

I. **TAMALLUMA** ou **TAMAMALLA**, ville épisc. de la Mauritanie de Sitifi, sous la métropole de Sitifi, et dont l'évêque Rufin fut exilé en 484, par Hunneric, roi des Vandales, et fauteur des donatistes. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 234. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227.

II. **TAMALLUMA** ou **TOUR DE TAMALLAMA** (*Turris Tamallamensis*), ville épisc. de la province Byzacène, sous la métropole d'Adrumète. On n'en connait qu'un seul évêque, Habetdeus, qui fut exilé par Hunneric, roi des Vandales, pour avoir refusé de souscrire les propositions hérétiques des donatistes dans le concile de Carthage tenu l'an 484. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 227. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 234.

TAMASCANIA, évêché de la Mauritanie de Sitifi, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Sitifi. Il a été occupé par Donat, qui assista à la conférence de Carthage en 411, et par Honoré, qui fut exilé l'an 484 pour son attachement à la foi catholique. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 234.

TAMASSO (*Thamassus* ou *Thamasus*), ville épisc. de l'île de Chypre, dans le patriarcat d'Antioche, sous la métropole de Salamine d'abord, puis de Nicosie. Elle fut érigée en évêché au Ier siècle, dit Gaet. Moroni, et non pas au IVe, comme le prétend de Commanville. On lit dans les Actes de saint Barnabé que cet apôtre étant venu pour la seconde fois dans l'île de Chypre, établit un évêque à Tamasso, et y nomma Héraclide, dont le Ménologe des Grecs fait mention le 27 septembre. *Tamasso* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*,

Digitized by Google

toujours sous la métropole de Nicosie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1058. Richard et Giraud. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 233, au mot THAMASUS. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 234-235.

TAMATENA, ville épisc. de la Mauritanie de Sitifi, en Afrique, sous la métropole de Sitifi. On n'en connaît qu'un seul évêque, Théodore, qui souscrivit la Lettre contre les monothélites qui fut envoyée en 646 par le concile de Byzacène, à Constantin Auguste, fils d'Heraclius. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 225.

TAMAZA ou **TAMAZUCA**, évêché de la Mauritanie Césarienne, sous la métropole de Césarée, a eu deux évêques : Dacien, donatiste, qui assista en 411 à la conférence de Carthage, et Lucius, catholique, qui, pour s'être opposé dans le concile de Carthage de 484 à la secte donatiste, fut envoyé en exil par Hunneric, roi des Vandales. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXX, p. 225.

TAMBACH (Jean de). *Voy.* JEAN, nº CX.

TAMBEA ou **TAMBARA**, **TAMBALA**, évêché de la province Byzacène, sous la métropole d'Adrumète. On en connaît quatre évêques, dont le premier, nommé Secundien, se trouva au concile de Carthage de l'an 255. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 225. De Commanville, *Iʳᵉ Table alphabét.*, p. 228.

TAMBOURIN ou **TAMBURIN**, **TAMBURINI** (Ascanius), moine de Vallombreuse, né à Marradio, vivait au XVIIᵉ siècle. On a de lui, en latin : 1º *Du Droit des abbés et des prélats inférieurs aux évêques;* Rome, 1629, 1640; Cologne, 1698, 3 vol. in-fol.; — 2º *Du Droit des abbesses et des religieuses, et de la manière de les gouverner;* Rome, 1638; Lyon, 1668, in-fol.

TAMBOW (*Tambovia*), évêché de Moscovie uni à celui de Voronèse. Ils ont été supprimés l'un et l'autre en 1723. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1298. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 235.

I. **TAMBURIN** ou **TAMBURINI** (Ascanius). *Voy.* TAMBOURIN.

II. **TAMBURIN** ou **TAMBURINI** (Pierre), professeur à l'université de Pavie, né à Brescia en 1737, mort à Pavie l'an 1827, étudia la philosophie et la théologie à Brescia, et, jeune encore, y fut chargé d'enseigner les mêmes sciences dans le séminaire. Après avoir resté douze ans dans cet établissement, il fut appelé à Rome sur sa réputation, et obtint la place de directeur des études du collége d'Irlande, qu'il garda pendant six ans. L'impératrice Marie-Thérèse le nomma ensuite professeur de théologie à Pavie, où il est resté jusqu'à sa mort. Il avait été nommé, en 1797, professeur de droit naturel et de philosophie morale; et ce fut lui qui organisa le lycée de Brescia, dont il prit la direction pendant deux ans. Il a laissé de nombreux ouvrages sur les matières de son enseignement; mais il en est peu qui ne soient entachés d'hétérodoxie, car il y en a une longue liste qui figure dans le catalogue des livres prohibés.

III. **TAMBURIN** ou **TAMBURINI** (Thomas), jésuite, né à Caltanissette, en Sicile, d'une famille illustre, l'an 1591, mort à Palerme en 1675, enseigna la théologie pendant vingt-quatre ans, fut ensuite censeur et consulteur du Saint-Office. Ses ouvrages, qui roulent sur la théologie morale, ont été recueillis à Lyon, 1659, in-fol.; Venise, 1755. Il y explique le *Décalogue* et les *Sacrements*. Quelques théologiens y ont trouvé des propositions répréhensibles; mais l'autorité ecclésiastique n'a pas confirmé leurs censures. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

TAMIATHE, ville d'Égypte dans la province d'Arcadie ou Heptanome, évêché copte et melchitique sous le patriarcat d'Alexandrie. L'évêque melchite est qualifié métropolitain dans les Notices des melchites, arabe et grecque. Les coptes ou jacobites ont donné le même titre à l'évêque de leur secte. Baudrand dit que *Tamiathe*, qu'il écrit *Tamiathis*, *Tamiatis* et *Thamiatis*, est aujourd'hui la même que *Damieta* ou *Damiète*, la plus florissante ville d'Égypte après le Caire, située sur la côte de la Méditerranée. On en connaît huit évêques, dont le premier, Heraclius, assista et souscrivit au concile général d'Éphèse, en 431. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 590. Baudrand, *Diction. géogr. univers.*, art. DAMIÈTE, et le *Catalogue des mots latins*, à la fin du Diction. Richard et Giraud.

TAMIÉ ou **TAMIEH**, ancienne et célèbre abbaye de Savoie, dite en latin *Stamedium*, à cause de sa situation entre deux montagnes. Cette abbaye, de l'Ordre de Citeaux, fut fondée en 1132 par saint Pierre, archevêque de Tarentaise, qui y appela des religieux de l'abbaye de Bonneveaux, au diocèse de Vienne. Les comtes de Savoie, notamment Amé III, dit *le Croisé*, et les seigneurs de Chevron, contribuèrent à élever et à doter ce pieux établissement, dont la fondation fut confirmée par le pape Innocent II. Le relâchement s'y étant introduit, Jean-Antoine de la Forêt de Saumont, disciple de l'abbé de Rancé, y introduisit la réforme de la Trappe, rebâtit l'abbaye dans un lieu plus commode, un peu au-dessus, à quelque distance de l'ancienne, dont il ne reste plus de vestiges. Cet édifice fut commencé en 1679, et continué sous son successeur. La réforme de la Trappe s'y maintint dans toute sa ferveur jusqu'à la suppression de l'abbaye, en 1793, époque à laquelle les religieux se retirèrent en Piémont avec leur abbé dom Claude-Antoine Galet, dans l'ermitage des Camaldules de Turin. *Voy.* l'abbé Besson, *Mémoires pour l'Hist. ecclés. des diocèses de Genève, Tarentaise, Maurienne, Aoste, et du décanat de Savoie*. F. Croisollet, dans l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*

TAMSACUM. *Voy.* EUROPE, nº II.

I. **TANA**, ville épisc. située sur le Pont-Euxin, près du Palus-Méotide et du fleuve Tanaïs. Il y a eu des évêques latins, et on en connaît six, dont le premier, Raynold ou Réginald, dominicain, siégeait à la fin du XIIIᵉ ou au commencement du XIVᵉ siècle. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1110. Richard et Giraud.

II. **TANA** ou **THENA** (*Thanæ* ou *Thenæ*), ville épisc. de la province Byzacène, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole d'Adrumète, et dont il est fait mention dans le concile de saint Cyprien. Il s'y est tenu un concile rapporté par le P. Hardouin. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Euchrasius, se trouva au concile de Carthage en 255. Il s'est tenu à Tana un concile cité par le P. Hardouin. Aujourd'hui ce siége est un simple évêché *in partibus*, toujours suffragant d'Adrumète, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Hardouin, *Concil.*, tom. I, p. 1252. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 237.

TANAGRA ou **TANAGRIA**, appelée aussi *Anactoria*, ville épisc. de la province d'Hellade, sous la métropole de Corinthe, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connaît deux évêques, dont l'un, Hesychius, siégeait en 458, et l'autre,

Digitized by Google

Nicander, assista au concile dans lequel Barlaam et Acindyme furent condamnés, sous le patriarche Calixte. Nicander y est qualifié d'*évêque d'Anatopolis*, sans doute parce que *Tanagra* s'appelait aussi *Anactoria*. L'évêché de *Tanagra* est aujourd'hui un siége simplement *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 212. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 237.

TANAÏTES ou **TANÉENS**, docteurs juifs qui ont conservé les traditions depuis Esdras jusqu'à Juda le Saint, né vers l'an 120 de l'ère chrétienne, lequel les recueillit. On les nomme aussi *Misniques*, dit P.-L.-B. Drach, « non-seulement parce que la Mischna se compose en grande partie de leurs propres leçons ou enseignements, mais aussi parce que ce code fut rédigé sur les notes secrètes qu'ils avaient laissées ». Quelques-uns d'entre eux recevaient encore le titre d'*abba*, c'est-à-dire *père* ou *abbé*. Les juifs ne s'accordent guère sur l'ordre et la succession de ces *tanaïtes*. Ils en font des présidents ou des vice-présidents de leur sanhédrin ou grand conseil. Ils y mêlent des prosélytes, des hérétiques et même des femmes. Ils en racontent des choses merveilleuses et leur donnent la vertu de commander aux démons, d'arrêter les sorciers, etc. *Voy*. Richard et Giraud. P.-L.-B. Drach, *De l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, tom. I, p. 143. *Compar.* notre art. TALMUDISTES.

TANAQUETIUS. *Voy*. THOMASIUS, n° III.

TANCHELIN ou **TANQUELIN**, **TANKELIN**, **TANCHÈME**, **TANQUELME**, **TANDÈME**, né à Anvers, mort vers l'an 1115, était un fanatique qui infesta particulièrement les Pays-Bas et la Hollande. Il n'était que laïque, et enseignait que les prêtres, les évêques et les papes n'avaient rien de plus que lui; qu'il ne fallait pas payer la dîme; que l'Église n'était renfermée que dans ses disciples, et que les sacrements de l'Église catholique étaient des abominations. L'appareil dont il s'environnait avait tellement frappé l'esprit du peuple, que quelques-uns le regardaient comme un ange de Dieu, et que d'autres l'adoraient comme un Dieu, car il osait s'égaler à Jésus-Christ. Cet imposteur fit de grands ravages dans la Zélande, à Utrecht, dans plusieurs villes de Flandre, et surtout à Anvers, malgré le zèle de saint Norbert, qui l'avait confondu plus d'une fois. Vers l'an 1105, Tanquelin alla à Rome en habit de moine, prêchant partout son fanatisme. A son retour il fut pris par Frédéric, archevêque de Cologne, et enfermé dans les prisons de l'archevêché avec deux de ses principaux sectateurs. Mais il s'échappa de prison, et fut tué peu de temps après. *Voy*. Moréri, *Diction. histor.* Pratéole, au mot TANDEMUS. Baronius, *Annal.*, ad ann. 1126. Surius, *Vie de saint Norbert*, au 6 juin. Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, t. VIII, l. XXII. L'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 5 et suiv. D'Argentré, *Collect. judic.*, tom. I, p. 11. Richard et Giraud. Pluquet, *Diction. des hérésies*. Bergier, *Diction. de théol.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TANCRÈDE, archidiacre de Bologne au XIIIe siècle, est auteur d'une *Collection de canons*. Innocent Ciron l'a publiée avec des notes utiles. Les canonistes citent ordinairement ainsi son nom en abrégé : *Tanc*. *Voy*. CIRON, n° II.

TANDÈME. *Voy*. TANCHELIN.

TANÉENS. *Voy*. TANAÏTES.

TANGER (*Tigis* ou *Tingis*), ville épisc. du royaume de Fez, située sur la côte de l'Océan, à l'entrée du détroit de Gibraltar, et qui fut érigée en évêché dans les premiers siècles de l'Église, sous la métropole de Césarée. Les Portugais, qui l'ont possédée, y établirent un évêché qui fut uni à *Ceuta*, sous la métropole de Lisbonne, dans le XV[e] siècle. Mais, depuis, *Ceuta* passa avec le Portugal aux Espagnols. Quant à Tanger, après que la France eut conquis l'Algérie, Grégoire XVI, par sa bulle *Singulari divinæ bonitatis*, rétablit le siége épiscopal, le pourvut d'un pasteur, et le déclara suffragant de l'archevêché d'Aix en Provence. *Voy*. de Commanville, *I*[re] *Table alphabét.*, p. 237. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 238-241.

TANGET. *Voy*. TANGUTH.

TANGMARUS, doyen de Hildesheim, vivait au XI[e] siècle. Il a donné : la *Vie de saint Bernard*, évêque de Hildesheim; elle a été publiée par Brouverus et par Canisius.

TANGUTH ou **TANGET**, ville du Turquestan ou Turkestan, Tocaristan, avec titre de métropole de la XXV[e] province des Chaldéens. Ce siége était uni à celui de Cambalu ou Chan-Balek au XIII[e] siècle. On lui attribue trois évêques, dont le premier, Siméon, fut nommé en 1279. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1301. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 241-242.

I. **TANIS** ou **THANIS**, **THANÉOS** (*Thamna* ou *Thampnis*, *Thennis*, *Thanasium*). *Tanis*, dans les Septante et la Vulgate, est appelée *Tsôhan* en hébreu, et *Sân* en arabe. C'est la *Mansoura* des Égyptiens d'aujourd'hui. Cette ville, autrefois capitale de l'Égypte, remonte jusqu'au temps des patriarches, puisque, comme le dit Moïse dans le livre des Nombres (XIII, 23), elle fut bâtie sept ans seulement après Hébron de Palestine. Elle était située dans le canton le plus oriental, qui était appelé de là *plaine de Tanis* (Psaume LXXVII, 43). Le Psalmiste place le théâtre des miracles de Moïse dans les environs de *Tanis*. *Voy*. Pocockii, *Descript. Orient.*, part. I, p. 32. Carstens Niebuhrii, *Reisebeschreibung nach Arabien und den umliegenden Læ̈ndern*, part. I, p. 78. Et. Quatremère, *Mémoires sur l'Égypte*, tom. I, p. 284 et suiv. Champollion, *L'Égypte sous les Pharaons*, tom. II. — *Tanis* est devenue dans la suite une ville épisc. de la première Augustamnique, dans le patriarcat d'Alexandrie, sous la métropole de Péluse. On en connaît douze évêques, dont le premier, Ludemon, mélécien, souscrivit la lettre que les ariens et les eusébiens, assemblés à Philippopoli l'an 347, écrivirent aux évêques d'Afrique contre saint Athanase et les autres évêques catholiques. *Tanis* est aujourd'hui un évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Péluse, devenue elle-même un archevêché *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 535. De Commanville, *I*[re] *Table alphabét.*, p. 228. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 242.

II. **TANIS** ou **THANIS** (*Thamna* ou *Thampnis*), petite ville épisc. d'Égypte dont le P. Lequien fait mention, située à une embouchure du Nil, à dix-huit milles de Péluse. On en connaît deux évêques latins, dont le premier, Raynold ou Réginald, dominicain de Spolette selon les uns, ou de Tana suivant les autres, eut pour successeur Nicolas de Troja, Frère Mineur, nommé sous Martin V, en 1425. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1150. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 242.

TANKELIN. *Voy*. TANCHELIN.

TANNAY (Pacifique de), ex-provincial des capucins de Poitiers, a laissé : *Instruction pour les novices*, ouvrage qui peut être également

Digitized by Google

utile aux personnes séculières; Poitiers, 1747, in-12.

I. **TANNER** (Adam), en latin *Tannerus*, jésuite, né à Inspruck en 1572, mort l'an 1653, professa la théologie à Ingolstadt et à Vienne en Autriche. Il se trouva à Ratisbonne, en 1601, à la fameuse dispute qui se tint entre les docteurs catholiques et hérétiques, et il y eut beaucoup de part au triomphe de la vérité. Il fut aussi chancelier de l'université de Prague. On a de lui : 1° *Relation de la dispute de Ratisbonne;* Munich, 1602, in-fol.; — 2° *De Verbo Dei scripto et non scripto, et de Judice controversiarum fidei;* — 3° *De Bonis Operibus;* — 4° *De Justificatione;* — 5° *Disputationes theologicæ in Summam sancti Thomæ*, avec un supplément intitulé : 1° *Theologia scholastica, speculativa, practica;* — 2° *Anatomia Confessionis augustanæ et antichristus proscriptus;* — 3° *Astrologia sacra;* 1621, in-fol.; — 4° *Apologia pro societate Jesu;* Vienne, 1618, in-4°. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

II. **TANNER** (Jean), jésuite, né à Pilsen en Bohême l'an 1623, enseigna la rhétorique et la philosophie à Olmutz, et l'Écriture sainte à Prague. Il fut aussi confesseur de l'archevêque. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Trophæa S. Venceslai Bohemiæ patroni;* Paris, 1661, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **TANNER** (Matthias), jésuite et frère du précédent, né à Pilsen en 1630, mort à Prague vers l'an 1705, professa l'Écriture sainte et la théologie, et devint recteur du collége de Prague. Comme procureur fut envoyé à Rome en 1675, et élu provincial à son retour. On a de lui : 1° *Cruentum Christi Sacrificium incruento missæ sacrificio explicatum;* Prague, 1669; — 2° *Contra omnes impie agentes in locis sacris*, en latin, et ensuite en bohémien; — 3° *Societas Jesu usque ad sanguinis et vitæ profusionem, in Europa, Asia, Africa et America militans; sive vitæ et mortes eorum qui in causa fidei interfecti sunt;* ibid., 1675, in-fol., avec de belles figures; ouvrage écrit avec pureté et élégance; — 4° *Historia Societatis Jesu; sive vitæ et gesta præclara Patrum Societatis;* ibid., 1694, avec figures; cet ouvrage est écrit avec autant d'élégance que le précédent. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

IV. **TANNER** (Thomas), antiquaire anglican, né à Market-Livington, dans le Wiltshire, en 1674, mort à Oxford l'an 1735, devint archidiacre de Norfolk, chanoine d'Ely et d'Oxford, enfin évêque de Saint-Asaph. Outre un savant ouvrage intitulé : *Biblioth. britannico-hibernica*, il a laissé en anglais un *Abrégé de l'histoire des monastères en Angleterre;* Oxford, 1695, in-fol. Jean Tanner en a donné une édition considérablement augmentée en 1744. *Voy.* Richard et Giraud. Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. II. Chalmers, *General biogr. Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

TANQUELIN ou **TANQUELME**. *Voy.* TANCHELIN.

TANTUM ERGO SACRAMENTUM; c'est l'avant dernière strophe de l'hymne *Pange lingua*. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 242-243. *Compar.* notre article PANGE LINGUA.

TAORMINA (*Tauromenium*), dit de Commanville, est une « petite ville de Sicile, et du vicariat romain, sur la côte orientale, qu'on voit évêché vers l'an 500, et qui fut érigée en archevêché honoraire du rit grec par le patriarche Phoce, dans le IXe siècle ». De son côté, Gaet. Moroni donne avec assez de détails une description topographique et historique de Taormina depuis son origine jusqu'à ces derniers temps, et, au milieu de cette description, il dit que la foi chrétienne y fut prêchée par l'apôtre saint Pierre, qui, après avoir débarqué à Syracuse vers l'an 43, et y avoir ordonné le premier évêque, se rendit à Taormina, où il ordonna pour premier évêque saint Pancrace, qui fut martyrisé dans cette ville même, et dont on célèbre la fête le 3 avril. Saint Pancrace eut pour successeur immédiat Évagre, envoyé également par saint Pierre. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 230. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 243-246, où l'on trouve cités plusieurs auteurs qui ont écrit sur Taormina et sur la Sicile en général.

TAPHETH, fille de Salomon, qui épousa Bénabinadab. *Voy.* III Rois, IV, 11.

TAPHNÈS, reine d'Égypte. Pharaon, roi d'Égypte, prit tellement en affection Adad, fils du roi d'Idumée, qui s'était retiré auprès de lui, qu'il lui donna en mariage la sœur de la reine Taphnès, sa propre femme. *Voy.* III Rois, XI, 19, 20.

TAPHNIS, ville d'Égypte où Jérémie se retira, ainsi que les Israélites qui étaient avec lui; et, lorsqu'ils y furent arrivés, le Seigneur fit connaître à Jérémie que Nabuchodonosor prendrait cette ville, et y établirait son trône. Ce prophète parle souvent de Taphnis; on assure qu'il y fut enterré. *Voy.* Jérém., XLIII, 7, 8, 9; XLIV, 1; XLVI, 14. Ézéch., XXX, 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TAPHSAR, nom qui se trouve dans Jérémie, où saint Jérôme l'a laissé sans le traduire; et dans Nahum, où il l'a traduit par des *petits enfants*. Mais les meilleurs interprètes croient que ce mot signifie *chef*, *général d'armée* (*dux bellicus*). Il nous a semblé que les raisons alléguées par Gesenius en faveur de cette interprétation ne sauraient être légitimement contestées. Quelques-uns l'ont pris pour un nom de province, mais c'est sans fondement. *Voy.* Jérém., LI, 27. Nahum, III, 17. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Guil. Gesenii *Thesaurus philol. crit.*, etc., p. 554.

I. **TAPHUA**, ville royale des Chananéens. *Voy.* Josué, XII, 17.

II. **TAPHUA**, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, XV, 34. D. Calmet, suivi par Simonis, Winer, Gesenius, etc., pense que c'est la même ville que la précédente; Simonis croit que *Thopo*, ou, selon la version grecque, *Tepho*, dont il est question au Ier livre des Machabées (IX, 50), est également la même; mais D. Calmet la confond avec la suivante. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment.* sur I Machab., IX, 50. Simonis, *Onomasticon*, *Nom. propr.*, p. 306.

III. **TAPHUA**, ville située sur les frontières de la tribu de Manassé et d'Éphraïm, mais qui, selon toute apparence, appartenait à cette dernière. *Voy.* Josué, XVII, 8. *Compar.* l'article précédent.

IV. **TAPHUA**, fontaine dont les eaux coulaient près de la ville du même nom, sur les frontières de la tribu de Manassé, au delà du Jourdain. *Voy.* Josué, XVII, 7.

TAPIA (Pierre de), dominicain et archevêque de Séville, né à Vittoria l'an 1582, mort en 1657, enseigna à Salamanque, à Placencia, à Ségovie, à Tolède et à Alcala, où il reçut le bonnet de docteur. Un ordre du Pape le força d'accepter en 1640 l'évêché de Ségovie, et il occupa successivement les siéges de Siguenza, de Cordoue et de Séville. Il se montra toujours pasteur sage, éclairé et vigilant, et il défendit avec le plus grand zèle les immunités ecclé-

Digitized by Google

siastiques. On a de lui : *Catena moralis doctrinæ*, ou *Somme de théologie morale;* Séville, 1654 et 1637, 2 vol. in-fol. *Voy.* le P. Ant. de Loréo, dominicain, *Vie de Pierre de Tapia;* Madrid, 1676, 1 vol. in-fol. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 587. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, t. V, p. 393 et suiv. Richard et Giraud.

TAPPAN (David), ministre anglican, né en 1752, mort l'an 1803, fit ses études à l'université de Cambridge, et y obtint ses grades en 1771. Il exerça pendant dix-huit ans les fonctions pastorales dans l'église de Newbury, et fut nommé en 1792 professeur de théologie au collége d'Harward. Le zèle de Tappan, ses discours pleins d'onction, et surtout son bon exemple, triomphèrent des obstacles qu'il rencontra; l'ordre se rétablit, et le goût de l'étude se ranima parmi ses élèves, livrés auparavant à la dissipation et à la débauche. Outre des *Sermons*, des *Discours* et des *Oraisons funèbres*, on a de lui : 1° deux *Lettres amicales à Philalèthes;* — 2° une *Adresse aux étudiants d'Andower;* — 3° *Discours* sur les antiquités juives; 1807, in-8°, œuvre posthume. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

TAPPER (Ruard), docteur de Louvain, né à Encluysen en Hollande, mort à Bruxelles en 1559, enseigna la théologie avec réputation à Louvain, où il fut fait chancelier de l'université et doyen de l'église Saint-Pierre. Charles-Quint et Philippe II l'employèrent dans plusieurs négociations importantes; il fut envoyé au concile de Trente en 1551. On a de lui, en latin : 1° *Traité pour servir d'explication et de défense des vingt articles de la faculté de théologie de Louvain contre les luthériens;* — 3° *Discours théologiques;* — 3° *Mémoire sur les causes des hérésies qui sont en Allemagne, sur les vrais remèdes qu'on doit y apporter*, etc.; — 4° une *Question quodlibétique sur les effets de la coutume*, où il traite plusieurs questions touchant les lois; tous ces ouvrages ont été publiés à Anvers, 1582. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

TARACH, ville épisc. jacobite chez les Garméens, au diocèse d'Antioche. On croit que c'est la même que Tahal. Un évêque de Tarach, Gazal ou Gazel, siégeait en 1583. *Vog.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1521.

TARAISE (Saint), en latin *Tarasius*, patriarche de Constantinople, né vers l'an 745, mort le 25 février 806, acquit par son éducation une vertu et une capacité qui le firent élever à la dignité de consul, puis à la charge de premier secrétaire d'État sous l'empereur Constantin. Il succéda à Paul, patriarche de Constantinople, en 784, et assista au concile général de Nicée, tenu l'an 787. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 25 février. On a de lui : 1° *Discours* pour s'excuser d'accepter le patriarcat de Constantinople; — 2° des *Lettres;* — 3° une *Homélie sur la présentation de la sainte Vierge au temple. Voy.* la *Vie de Taraise* par Ignace, son disciple, évêque de Nicée, trad. en latin par Hervet, et publiée par Surius, *Acta Sanctorum*, 25 février. Labbe, *Conciles*, t. VII. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 225 et suiv.

TARANÉ. *Voy.* TÉRÉNUTH.

TARANTAISE ou **TARENTAISE** (*Tarantasia, Tarentasia*), province de Savoie dans laquelle il y avait autrefois une ville archiépisc. du même nom; mais cette ville ayant été ruinée, l'archevêché fut transféré à Moutiers ou Moustiers, qui a pris son nom d'un ancien monastère où les archevêques établirent leur résidence. « La province était si peu considérable, dit de Commanville, que, quoiqu'elle eût des prélats dès le ve siècle, et qu'elle fût métropole civile, on voit que saint Léon ne la regardait que comme évêché sous Vienne. Cependant insensiblement elle voulut avoir ses droits, de quoi on écrivit au Pape dans le concile de Francfort, l'an 794, et depuis ce temps-là elle en a joui. » Saint Jacques, premier archevêque de Tarantaise, gouvernait cette église en 445. Tarantaise n'est aujourd'hui qu'un évêché suffragant de Chambéry. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 228-229. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 247-250, où l'on trouve des détails historiques intéressants.

TARANUTH. *Voy.* TÉRÉNUTH.

TARAQUE (Saint), martyr de Cilicie dans le IVe siècle, né à Claudiopoli en Isaurie, fut présenté comme chrétien, avec Probe et Andronic, au gouverneur de Cilicie, nommé Maximien Numérien, qui leur fit subir trois interrogatoires : le premier à Tarse, le second à Mopsueste, et le troisième à Anazarbe. Les ayant trouvés inébranlables dans leur foi, Maximien leur fit subir divers tourments et les fit mettre à mort par les gladiateurs, le 11 octobre, jour auquel leur fête est marquée dans les anciens martyrologes du nom de saint Jérôme, et dans la plupart des autres qui ont été faits depuis. *Voy.* D. Th. Ruinart, *Acta sincera Martyrum.* Tillemont, *Mémoires*, tom. V.

TARBES (*Tarba* ou *Tarba Bigerrionum, Tarba Bigorræ* ou *Bigorrensis, Castrum Bigorræ* ou *Bigorrense*). La *Gallia Christ.* fait remaquer que Tarbes se disant aussi *Tarbellæ Vibio Pyrenææ*, il ne faut pas la confondre avec Acqs, en latin *Aquæ Tarbellicæ, Taberla, Vibio*, ville épisc. de France, sous la métropole d'Auch. Quoiqu'on ne puisse dire avec certitude que saint Justin ait jeté les premières semences de la foi chrétienne dans cette ville, il semble qu'il en a été le premier évêque; c'est du moins ce qu'il est permis de conclure de la manière dont un ancien martyrologe, attribué à saint Jérôme, en fait mention. De Commanville assure qu'elle était évêché, dès le ve siècle, sous le nom de *Bigorra*, qui est un des suffragants d'Auch. Quoi qu'il en soit, le siége de Tarbes, supprimé en 1801, fut rétabli par Pie VII, mais il ne fut occupé qu'en 1823, par Antoine-Xavier de Neyrac. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. II, p. 1056, et la nouv. édit., t. I, p. 1225. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 228. Richard et Giraud. t. XXIX, p. 225 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 265-267.

TARBULE. *Voy.* PHERBUTE.

TARCHI (Ottavio), chanoine de l'église collégiale d'Apiro en Italie, a donné : *La Vita di S. Domenico, confessore, detto il Loricato, Eremita Benedettino di S. Croce del Fonte Avellano, tratta da gli scritti di S. Pier-Damiano, racolta ed illustrata da Ottavio Tarchi, canonico della perinsigne collegiata di Apiro;* Rome, 1750, in-4°. L'auteur éclaircit dans cet ouvrage plusieurs points de l'histoire ecclésiastique et monastique. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1750, p. 755.

TARENTAISE. *Voy.* TARANTAISE.

TARENTE (*Tarentum*), ville archiépisc. du royaume de Naples, dans la terre d'Otrante. Elle a été autrefois fort célèbre par ses richesses, par sa puissance et par son gouvernement en république démocratique. De Com-

Digitized by Google

manville dit qu'on la voit évêché vers le temps de saint Grégoire Ier, érigé en archevêché apparemment par les Grecs, et incontestablement du rit latin environ l'an 1070. Ughelli fait remarquer que, tout en observant leur rit particulier, les Grecs professent la foi romaine : *Quorum tamen sacerdotes, suo salvo ritu, romanam profitentur fidem.* Le premier évêque de Tarente, Amasianus, fut ordonné du temps des apôtres, en 45. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra*, t. IX, col. 115, et tom. X, col. 341. Rodotà, *Dell' Origine del rito greco in Italia*, tom. I, p. 359. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 229. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 251-262.

TARGNY (Louis de), docteur de Sorbonne et abbé de Saint-Lô, né à Noyon, mort en 1737, avait des connaissances fort étendues dans les antiquités ecclésiastiques. Son savoir lui avait valu une place à la bibliothèque du Roi. Le cardinal de Rohan avait souvent recours à ses lumières, et se servait de lui soit pour des recherches, soit pour la composition de mémoires sur divers sujets; il en rédigea plusieurs sur l'*édition des Conciles* du P. Hardouin. Il fut, avec Tournely, un des douze députés nommés en 1729 par la faculté de théologie de Paris pour chercher les moyens de ramener à l'obéissance ou à l'unité des sentiments ceux des membres de cette compagnie qui s'opposaient encore au décret du Saint-Siége touchant la bulle *Unigenitus*. On a de lui : 1° *Mémoire de l'état présent des réfugiés en Hollande au sujet de la religion;* — 2° *Mémoire sur les projets des jansénistes*, 1729; ces deux *Mémoires* ont été composés contre les opposants à ladite bulle. Le docteur Petit-Pied répondit par une *Lettre à un de ses amis* qui lui avait demandé quelques éclaircissements sur ces deux écrits. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

TARGUM ou **THARGUM**, au pluriel **TARGUMIN** ou **THARGUMIN**, terme chaldéen qui signifie par lui-même *interprétation* en général, qu'elle soit littérale ou non; c'est-à-dire qu'il a le double sens de *traduction* ou *version* et de *paraphrase;* mais l'usage l'a restreint à cette dernière signification. On a donc donné aux versions chaldaïques de l'Ancien Testament le nom de *Targum*, *Targumin*, parce qu'elles sont, en effet, des paraphrases ou explications du texte plutôt que des traductions littérales. On compte aujourd'hui dix de ces paraphrases; elles embrassent tous les livres protocanoniques de l'Ancien Testament, Daniel, Esdras et Néhémie exceptés; le style en est plus ou moins pur, selon l'époque plus ou moins ancienne à laquelle chacune d'elles a été composée. Plusieurs critiques modernes, surtout en Allemagne, n'ayant examiné les *Targumin* qu'au point de vue philologique, ont porté un jugement peu favorable à leur antiquité, et par là même à leur autorité. Cependant, si on ne perd pas de vue que l'Écriture n'a jamais été traduite chez un peuple que lorsque ce peuple n'entendait plus ou ne comprenait que difficilement la langue du texte, on sera forcé de reconnaître que les paraphrases chaldaïques ont dû prendre naissance vers l'époque à laquelle les Juifs ont abandonné la langue hébraïque pour faire usage du chaldéen, c'est-à-dire vers le temps des premiers Machabées. Elles n'étaient originairement que des gloses ou des explications du texte hébreu destinées aux exercices de la religion, et que des particuliers avaient probablement écrites pour leur usage; c'est plus tard qu'on les réduisit en un corps de paraphrases. Ces paraphrases les plus estimées sont celles d'Onkelos et de Jonathan-ben-Uziel; nous en avons parlé aux articles Jonathan, n° III, et Onkelos. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd. hist. et crit.*, etc., tom. I, p. 183 et suiv., où sont traitées les diverses questions qui se rattachent aux *Targumin*, et où sont indiqués les principaux auteurs qui ont écrit sur ces paraphrases.

TARICHÉE, ville de Galilée dont l'historien Joseph parle en bien des endroits. Il dit qu'elle était à trente stades de Tibériade. Il insinue que c'était une ville maritime, puisqu'il dit qu'il s'y embarqua pour venir à Tibériade. Pline la place au midi du lac de Génésareth, et met Tibériade au couchant. *Voy.* Joseph, *In Vita sua*, et *De Bello Jud.*, l. II, c. xxvi. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

TARIN (Jean), recteur de l'université de Paris, né à Beaufort, dans l'Anjou, en 1586, mort à Paris l'an 1661 ou 1666, professa la rhétorique au collége d'Harcourt à Paris, fut lecteur de Louis XIII, puis recteur de l'université. Parmi ses écrits nous citerons : la traduction latine de *Philocalia* d'Origène; — 2° de *De Mundi Opificio*. de Zacharie, évêque de Mitylène; — 3° *De Hominis Creatione* d'Anastase Sinaïte; tous ces ouvrages, avec le texte grec et les notes de Tarin, ont paru ensemble à Paris, 1618, 1624, in-4°. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. histor. de la France*, p. 178. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér.*

TARISSE (Jean-Grégoire), premier général de la congrégation de Saint-Maur, né à Pierre-Rue, dans le bas Languedoc, en 1575, mort à Paris l'an 1686, fut nommé général de sa congrégation en 1630. C'était un homme d'un jugement solide, d'une conduite très-éclairée, d'une piété sincère et d'une prudence peu commune. On a de lui : *Avis aux supérieurs de sa congrégation;* 1632, in-8°; c'est un excellent livre qui ne pouvait manquer de produire les fruits les plus avantageux. *Voy.* D. le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur*.

TARNOBA. *Voy.* Ternova.

TARON. *Voy.* Daron.

TARQUINIA, ville épisc. d'Italie dans la Toscane. Cet évêché a été uni à celui de Cornéto. On connaît trois de ses anciens évêques, dont le premier, Apulcius, assista au concile de Rome tenu sous le pape Hilaire, en 465. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. X, col. 170. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 271-275. *Compar.* notre art. Corneto, n° II.

TARRAGONE (*Tarraco*), ville archiépisc. d'Espagne et ancienne capitale de la Catalogne, située sur les frontières de la Navarre et de la Vieille-Castille. Elle était si considérable autrefois, qu'elle a donné son nom à la moitié de l'Espagne. Les Romains même en firent la capitale de la plus grande partie de l'Espagne, sous le nom de *Hispania Tarraconensis*. « On y voit des archevêques dès le ive siècle, dit de Commanville; mais ayant été ruinée par les Maures, ils paraissent n'avoir été qu'évêques quelque temps sous Narbonne. Urbain II ne les vit pas plutôt délivrés de ces infidèles, qu'il leur rendit leurs droits; mais il les voulut soumettre à la primatie de Tolède, à quoi ils ont toujours résisté. » De l'an 465 à l'an 1564, vingt-sept conciles ont été assemblés à Tarragone. *Voy.* Baluze, *Concilior. nova Collectio*. D'Aguirre, *Collect. Concilior. Hispan.*, tom. III. La Regia, tom. X, XIV, XXVIII. Labbe, tom. V, XI. Hardouin, tom. II, III, VI, VII. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. II, col. 1027. Martenne,

Thesaur., tom. IV, et *Collectio*, etc., tom. VII. La *Gall. Christ.*, tom. VI, p. 1092.

TARSE ou **THARSE** (*Tarsus*), métropole de la Cilicie, dans l'Asie Mineure, située sur le fleuve Cydnus, qui la coupe en deux, à six milles près de la côte d'Anazarbe. On la nomme *Teralle*, *Tersis* ou *Hamsa*, et elle a porté sous les empereurs le nom d'*Antoniennus*, de *Sévérienne* et d'*Adrienne*. Sa principale gloire est d'être la patrie de saint Paul, qui y prêcha l'Évangile (Actes, IX, 11). Les martyrologes et les ménologes font souvent mention de cette ville, à cause du grand nombre de martyrs qui y ont versé leur sang pour la foi. Il y a eu des évêques de différentes communions, savoir : 22 évêques grecs, dont le premier, Jason, parent de saint Paul, est mentionné dans l'Épître de cet apôtre aux Romains (XVI, 21); 2 évêques chaldéens, dont le premier, Jean, appelé auparavant *Saïd-bar-Sabuni*, eut pour successeur Timothée, qui siégeait sous Eugène IV; 5 évêques jacobites, dont le premier, Jean, siégeait en 668; 2 évêques arméniens, dont le premier, Jean, assista au concile de Sis sous Léon II, roi des Arméniens, et au concile d'Adane, en 1316; et 15 évêques latins, dont le premier, Roger, fut nommé en 1100, du temps des croisades. Tarse est aujourd'hui archevêché *in partibus*, ayant pour suffragants Corycus, Arindela ou Erindela, Mallos, Tian ou Tiene, Sébaste et Pompeiopolis. *Voy.* Euseb., *Hist. eccles.*, l. VI, c. XXVII-XXIX. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1424; tom. II, p. 810, 870, 1292 et 1468; tom. III, p. 1182. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 229. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 284-288.

TARTAGNI (Alexandre), jurisc., surnommé *Imola*, parce qu'il était natif de cette ville. Il mourut à Bologne, âgé de cinquante-trois ans, en 1477, suivant les uns, 1487, selon les autres, ou en 1587, suivant d'autres; mais la première de ces dates paraît la mieux fondée, si on considère que Jean d'Imola, qui a été le professeur de Tartagni, est mort lui-même en 1436. Mais, quoi qu'il en soit de cette question d'âge, Alexandre enseigna le droit à Bologne et à Ferrare avec tant de réputation, qu'on le nomma *le Monarque du droit, le Père des jurisconsultes*, et *le Docteur de la vérité*. Outre des *Remarques sur Bartole* et ses *Consilia*, qui ont été très-utiles à Dumoulin, on a de lui des *Commentaires sur les Clémentines et sur le Sexte;* Venise, 1571 et 1597. *Voy.* sa *Vie* par Nicolas-Antoine Gravatius, laquelle est en tête de ses ouvrages. Possevinus, *Apparatus sacer*. Léandre Alberti, *De Scriptoribus Ital.* G.-A. Bumaldi, *Biblioth. Bononiensis*.

TARTAROTTI (Girolamo), littérateur, né à Roveredo, dans l'État de Venise, en 1706, mort l'an 1761, acquit la réputation d'un critique judicieux et d'un archéologue éclairé. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *De Origine Ecclesiæ Tridentinæ;* Venise, 1745, in-4°; l'auteur cherche à prouver dans cet écrit que l'origine de l'église de Trente, loin de remonter aux temps apostoliques, comme le veut une tradition du pays, ne dépasse pas le milieu du IVe siècle; — 2° *Memorie istoriche intorno alla vita e morte de' santi Sisinio ed Alessandro;* Vérone, 1745, in-8°; — 3° *De Versione Rufiniana d'Eusebio di Cesarea;* Trente, 1748, in-4°; — 4° *Del Congresso notturno delle Lammie, con due Dissertazioni sopra l'arte magica;* Roveredo, 1749, in-4°; un anonyme y ayant répondu par *Animadversioni critiche sopra il notturno Congresso delle Lammie;* Venise, 1751, in-4°; Tartarotti défendit sa cause par l'ouvrage suivant : — 5° *Apologia del Congresso delle Lammie;* ibid., 1751, in-4°; — 6° *De Episcopatu Sabionensi S. Cassiani martyris, deque S. Ingenuini, ejusdem urbis episcopi, actis;* Venise, 1750, in-4°; — 7° *Dell' Origine della Chiesa di Aquileja;* Milan, 1759, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1743 et 1750. C. Lorenzi, *De Vita Hier. Tartarotti*, l. III. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TARVENU ou **TERVENU** (de), curé de Saint-Roch de Nancy, a laissé : *Traité du bonheur d'une chanoinesse qui remplit ses devoirs, en faveur d'une dame chanoinesse d'Épinal;* Nancy, 1738. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*.

TASACORA. *Voy.* TASSACURA.

TASCODRUGITES ou **TACODRUGITES**, hérétiques montanistes qui parurent en Phrygie vers l'an 182. Ils furent appelés ainsi parce qu'ils portaient un petit bâton ou le doigt sur le nez et sur la bouche pendant leurs prières, afin d'imposer silence aux spectateurs; car le mot *tascodrugites* est composé des mots phrygiens *tascos*, c'est-à-dire *bâton*, et *drugue*, c'est-à-dire *nez*. Les Latins les appelèrent *paxillanasons*, et les grecs *patalovinchites*, mots qui ont la même signification. Ils enseignaient que le silence perpétuel était de précepte divin, et dansaient dans leur temple autour d'une outre, prétendant qu'ils étaient eux-mêmes les outres remplies de vin mystique dont il est parlé dans saint Matthieu (IX). *Voy.* saint Épiphane, *Hæres.*, XLVIII. Philastre, *Hæres.*, LXIII. Le P. Pinchinat, *Diction. histor. chronol. crit.*

TASO, anciennement *Thaso* ou *Thasso*, petite île de la mer Égée située à cinq milles de celle de Lemnos, suivant Pline (*Hist.*, l. IV, c. XII), qui la donne à la Macédoine. Il y avait une ville du même nom avec un évêché suffragant de Thessalonique. On n'en connaît qu'un évêque, Honorat, qui assista au concile de Chalcédoine. Taso est aujourd'hui un évêché *in partibus*, toujours suffragant de Thessalonique, siége devenu lui-même archevêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 87. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 5.

TASQUE (LA), en latin *Tasqua*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Bigorre, au diocèse de Tarbes.

TASSACURA ou **TASACORA**, ancienne ville épisc. de la Mauritanie Césarienne, sous la métropole de Césarée. Son évêque, Poequarius, fut exilé en 484 par Hunneric, roi des Vandales, pour avoir refusé de souscrire les propositions erronées des donatistes dans la conférence de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXIII, p. 16.

TASSELON (Jean), de l'Ordre des Augustins, né à Bruxelles, vivait au XVIIe siècle, et était docteur de Louvain. On a de lui : *Théologie augustinienne;* Louvain, 1634 et 1643.

I. **TASSIN** (Françoise), fondatrice des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, naquit à Saint-Omer en 1581, et mourut en odeur de sainteté le 29 décembre 1642. Elle manifesta de bonne heure son goût pour la retraite, et le dessein qu'elle avait formé d'entrer chez les sœurs clarisses pour s'y dévouer entièrement au service du Seigneur. Mais sa famille s'y étant opposée, elle s'engagea dans l'état du mariage. Devenue veuve à l'âge de trente-trois ans, elle forma pour les femmes un établissement calqué sur la règle de Saint-François. Deux de ses sœurs, qui vivaient dans le béguinage d'Aire, et ses deux filles aînées, se joignirent à elle pour former une communauté.

Digitized by Google

Telle est l'origine du Tiers-Ordre de Saint-François, qui obtint en 1630 l'approbation du Saint-Siége, et qui avait déjà pris une consistance parfaite dans différentes provinces de l'Allemagne lorsque la sainte fondatrice mourut. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **TASSIN** (René-Prosper), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Lonlay, dans la Normandie, en 1697, mort à Paris l'an 1777, a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Dissertation latine sur les hymnographes des Grecs*; in-4°; — 2° *Nouveau Traité de diplomatique*; Paris, 1750-65, 6 vol. in-4°; le 1er vol. est de dom Toustaint; — 3° *Lettre sur les dîmes*, etc.; ibid., 1766, in-4°; — 4° *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*; Paris et Bruxelles, 1770, in-4°; il y a une forte teinte de jansénisme répandue dans toute cette histoire; — 5° *Défense des titres et des droits de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen*; 1744, in-4°. *Voy.* la *France littéraire*. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* B. Hauréau, *Hist. littér. du Maine*. La *Nouv. Biogr. génér.*

TASSONI (Alexandro-Maria), théologien, né à Collalto, dans la Sabine, en 1749, mort à Rome l'an 1818, se fit recevoir docteur, et acquit une profonde connaissance du droit canonique. Admis au nombre des avocats, il acquit une grande célébrité, devint en 1799 juge suprême pour réviser les arrêts des tribunaux, et fut nommé en 1802 auditeur de rote. On a de lui : 1° *La Religione dimostrata e difesa*; Rome, 1800-1805, 3 vol. in-8°; trad. en français; Valence, 1838, in-4°; — 2° *Dissertatio de collegiis*; Rome, 1792, in-4°. *Voy.* Biondi, *Vita di A.-M. Tassoni*. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.*

TASTA. *Voy.* DAX.

TASTE (Louis-Bernard **LA**). *Voy.* LA TASTE.

TATARET (Pierre), professeur en théologie à Paris, vivait au commencement du XVIe siècle. On a de lui : 1° des *Questions morales*; Paris, 1509; — 2° des *Commentaires sur les quatre livres des Sentences*; ibid., 1583.

TATIA MONTANA. *Voy.* TACIA.

TATIANE (Sainte), femme de saint Eustache, fut la compagne de son martyre. *Voy.* EUSTACHE, n° I.

TATIANISTES ou **TATIANITES**, hérétiques qui avaient adopté les opinions de Tatien, surnommé l'Assyrien parce qu'il était Assyrien de naissance. Ce chef de l'hérésie des Tatianites fut élevé dès ses premières années dans la religion des païens et dans les sciences des Grecs. Il embrassa le christianisme à Rome, et eut pour maître saint Justin. Tant que ce saint vécut, Tatien fut très-ferme dans la foi, et parut dans l'Église avec honneur; mais étant passé en Orient quelques années après le martyre de ce guide éclairé, il tomba dans l'erreur vers l'an 171 ou 172, et se fit chef d'une nouvelle secte d'hérétiques que l'on nomma dans la suite *tatianites* ou *tatianistes*, *encratites*, *continents*, *sévériens*, *apostoliques* et *hydroparastates*. Il imaginait, comme Valentin, des corps invisibles, des principautés, des productions et d'autres fables semblables. Il admettait avec Marcion deux différents dieux, dont le Créateur est le second. Il distinguait l'Ancien Testament du Nouveau, qu'il attribuait à différents dieux, et rejetait quelques-unes des Épîtres de saint Paul. Il prétendait qu'Adam était damné; il condamnait le mariage, détestait l'usage de la chair des animaux et du vin, et voulait qu'on n'offrît que de l'eau dans la célébration des saints mystères. Selon lui, la chair de Jésus-Christ n'avait été qu'apparente. Il ne nous reste de Tatien qu'un *Discours* aux Grecs, qui ne contient aucune erreur, et dont saint Jérôme parle avec éloge. On le trouve dans la *Bibliothèque des Pères*; Paris, 1575, 1589, 1610; Cologne, 1618; Lyon, 1677. Il est aussi à la fin des *Œuvres* de saint Justin, de l'an 1515 et 1636, etc. *Voy.* saint Irénée, *Adversus hæres.*, l. I, c. XXX. Euseb., *In Chron.*, c. CLXXII, et *In Hist.*, l. IV et V. Saint Épiphane, *Hæres.*, XLVI. Saint Jérôme, *In Catalog.*, c. XXIX. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. II, p. 123 et suiv. Feller, *Biogr. univers.* Bergier, *Diction. de théol.* Mattès, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, donne beaucoup de détails sur les écrits de Tatien.

I. **TATIEN** (Saint), martyr et compagnon de saint Macédone. *Voy.* MACÉDONE, n° I.

II. **TATIEN**, hérétique. *Voy.* TATIANISTES.

TATTÉE. *Voy.* THADDÉE, n° II.

TAU. *Voy.* THAU.

TAULER ou **TAULÈRE**, **THAULER** (Jean), dominicain, né à Strasbourg en 1290, mort l'an 1361, s'adonna spécialement à la lecture des auteurs mystiques. Il se livra avec succès à la prédication, et répandit son nom dans toute l'Allemagne et même en Italie; et, durant la peste qui désola l'Alsace en 1348, il montra beaucoup de courage et de dévouement. Plus tard il se rendit à Cologne, où il prêcha une réforme générale des mœurs. Il combattit aussi la secte des béguards. On a de lui : 1° des *Sermons*, qui furent imprimés pour la première fois à Leipzig, 1498, in-4°; cette édition est une des plus correctes; — 2° *De l'Imitation de la vie de pauvreté du Christ*; en allemand, 1621, in-8°; Francfort, 1670, in-12; 1833, in-8°. La meilleure édition critique des *Œuvres de Tauler* a été donnée par Kasseder; Francfort, 1822-1824; Lucerne, 1823, 2 vol. in-8°. *Voy.* Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. I. Le P. Touron, *Hist. de l'Ord. de Saint-Dominiq.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique plusieurs autres auteurs à consulter sur Tauler.

TAULPIN (Jean), a laissé quelques *Traités* de controverse en français; Paris, 1567 et 1568.

TAUMACO. *Voy.* THAUMACO.

TAUPE. C'est par ce mot qu'on rend généralement l'hébreu *tinschémeth*, que Moïse range parmi les animaux impurs. Bochart l'entend du *caméléon*, parce que le mot *tinschémeth* vient du verbe hébreu *nâscham*, c'est-à-dire *respirer*, et que, selon les anciens naturalistes, le caméléon ne vit que de l'air qu'il respire. On trouve encore le nom de *taupe* dans Isaïe (II, 20), et on voit par ce passage l'aveuglement des Juifs qui rendaient à de tels animaux les honneurs divins. *Voy.* Lévit., XI, 30. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 71-72.

TAURACINA, évêché de la province carthaginoise Proconsulaire, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Carthage. Son évêque, Clarissime, souscrivit la lettre que le concile proconsulaire adressa, en 646, à Paul, patriarche de Constantinople, contre les monothélites. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 230. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 18.

I. **TAUREAU**. On se servait ordinairement pour les sacrifices de cet animal, réputé pur parmi les Hébreux; et lorsqu'on trouve dans l'Écriture le nom de bœuf, on doit généralement l'entendre du taureau, selon l'usage des anciens Hébreux, qui ne coupaient aucun animal. D'ailleurs le bœuf, le taureau et même la vache sont désignés en hébreu par le même mot *bâqâr*, qui se prend en général pour trou-

Digitized by Google

peau de gros bétail. L'Écriture parle de ces animaux dans une infinité d'endroits; elle loue leur beauté et leur force. Ceux de Basan, qui étaient les plus forts et les plus féroces, sont souvent pris par les écrivains sacrés comme symbole d'ennemis puissants et redoutables. *Voy.* Lévit., XXII, 24. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 59-60.

II. **TAUREAU** ou **THOREAU** (André), en italien *Torelli*, jurisc., né à Dijon en 1594, mort en 1646, suivit la carrière du barreau, professa le droit à Venise et à Vérone, et accepta à Bologne une chaire de professeur des langues latine et grecque. On a de lui divers écrits, entre autres : 1° *Orphei Lyra : de harmonia triplicis mundi, divini, ætherei, elementarii;* — 2° *Heros, sive de rebus gestis Urbani VIII panegyricus, cum elogiis XLV cardinalium;* — 3° *Christianum Palladium;* — 4° *De Electione Innocentii X liber singularis;* — 5° *Classicum ad bellum sacrum. Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

TAURESIUM. *Voy.* TAURIS.

TAURIANA ou **TAURIANUM**, ancienne ville épisc. d'Italie du royaume de Naples, dans la Calabre Ultérieure, et dont on voit encore les ruines près du village de Palma. Elle fut érigée en évêché au VIe siècle, sous la métropole de Reggio (*Regium Julium*). Il paraît qu'elle avait aussi des évêques grecs suffragants de Reggio. Son évêché fut transféré à Mileto par Grégoire VII, en 1073. Tauriana a eu dix évêques latins, dont le premier, Paulin, assista au concile de Rome en 590. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra*, tom. X, col. 170. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 230. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 18.

I. **TAURIN** (Saint), premier évêque d'Évreux, en Normandie, y vint prêcher l'Évangile dans le IVe siècle, selon l'opinion la plus commune. On lit dans la *Biblioth. sacrée* de Richard et Giraud : « Le faux Adéodat le fait évêque d'Évreux sous le pontificat du pape saint Clément (91-98), qui l'avait envoyé dans les Gaules; mais les critiques les plus habiles et les plus modérés regardent son ouvrage comme supposé et d'un imposteur. Saint Taurin n'a siégé que vers l'an 412, selon le Brasseur, dans son *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Évreux*, imprimée à Paris en 1722. » Tout ce qu'on sait de saint Taurin, c'est qu'il fonda une église à Évreux pour le troupeau qu'il avait arraché aux ténèbres de l'idolâtrie, et au milieu duquel il mourut en paix. On célèbre sa fête le 11 août. *Voy.* Tillemont, *Notes sur saint Denis de Paris*. Richard et Giraud, tom. XXVIII, p. 290.

II. **TAURIN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Taurinus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située à Évreux, en Normandie. Elle fut bâtie sur le tombeau et en l'honneur de saint Taurin, premier évêque de cette ville. On ignore dans quel temps et par qui elle a été fondée; on sait seulement qu'elle existait dès la fin du VIIe siècle, et que saint Leufroi, fondateur du monastère de Sainte-Croix, y fit ses premières études. L'an 1642, l'abbaye de Saint-Taurin fut unie à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

TAURIS ou **TÉBRIS** (*Tauresium* ou *Tebresium*), l'une des plus anciennes et des principales villes de Perse, capitale de l'Aderbijan ou Aderbigian (*Adorbigana*). Elle est située à l'extrémité d'une grande plaine, au pied et au couchant de la montagne de Schend, près de la rivière de Suskheb; elle a été le siége des Moguls ou Mogols. Les jacobites y ont eu des évêques sous leur maphrien. On en connaît quatre, dont le premier, Basile, mourut en 1272. On ne connaît qu'un évêque arménien de Tauris, nommé Isaac Artar; il en est parlé avec éloge dans le livre intitulé : *État présent de l'Arménie;* Paris, 1694, p. 240. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1449; t. II, p. 1600, et t. III, p. 1382. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 18-19.

TAUROMENIUM. *Voy.* TAORMINA.

TAVA, ville épisc. de la première Égypte, au patriarcat d'Alexandrie, et capitale du nome *Phthemphut* ou *Phtemboth*, située à l'orient du Nil et à l'embouchure de Pharmuth. On en connaît deux évêques, dont l'un, Isaac, partisan de Dioscore, assista au concile d'Éphèse en 449, et l'autre, Harpocras, souscrivit la lettre des évêques d'Égypte à l'empereur Léon Ier, au sujet du meurtre de saint Proter, en 457. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 526.

TAVAÏOLLE ou **TAVAYOLE**, toilette dont on se sert dans quelques cérémonies de l'Église, comme pour rendre le pain bénit, ou pour présenter des enfants au baptême. Elle est faite de toile bordée de dentelle, et quelquefois elle est tout entière de dentelle ou d'autres ouvrages de broderie. *Voy.* Noël-Laurent Pissot, *Manuel cathol. pour l'intelligence de l'office divin.*

I. **TAVELLI** (Jean), religieux de l'Ordre des jésuates, évêque de Ferrare, mort en 1446, assista au concile de cette ville, que le pape Eugène IV y transporta de Bâle l'an 1438, pour la réunion de l'Église grecque à l'Église latine. On a de lui : 1° une *Traduction de la Vulgate latine*, en italien; — 2° une *Traduction* en la même langue *des XXXV livres des Morales de saint Grégoire le Grand sur Job;* 1420; — 3° une *Traduction* dans la même langue *des Sermons de saint Bernard pour toutes les fêtes de l'année;* Venise, 1529, in-fol., et 1558, in-8°; — 4° la *Traduction de plusieurs livres de spiritualité*, pour Polyxène, sœur du pape Eugène IV; — 5° une *Apologie de l'Institut des jésuates* et une *Vie du bienheureux Jean Colombini*, fondateur de cet Ordre; — 6° *Trattato della perfezione della vita spirituale;* 1580. *Voy.* la *Vie de Tavelli*, par le P. Paulin-Marie di San-Lorenzo; Mantoue, 1523, et le *Catalogue* de ses ouvrages par le même Père. La *Biogr. univers.* de Feller.

II. **TAVELLI** (Joseph), théologien italien, né à Brescia en 1764, mort à Pavie l'an 1784, après avoir fait ses premières études avec un succès rare, s'appliqua à la philosophie, et soutint des thèses avec éclat à l'âge de quinze ans. En 1779, il alla à Pavie, et suivit sous d'habiles professeurs des cours de physique, d'histoire naturelle et de mathématiques. Il s'y perfectionna dans la langue grecque, étudia à fond la théologie et l'histoire ecclésiastique en particulier, lut les saints Pères, et ne négligea aucune des sources de l'érudition sacrée. Il prit l'habit ecclésiastique en 1781. On lui doit : 1° *Apologia del breve del sommo pontefice Pio VI, a monsignor Martini arcivescovo de Firenza, overo Dottrina della Chiesa sul leggere la sacra Scritura in volgare;* Pavie, 1784; — 2° *Saggio della dottrina de' Padri greci, intorno alla predestinazione ed alla grazia di Gesu Cristo, con alcune riflessioni*, etc.; ibid., 1782. Il avait dédié cet écrit à Ricci, évêque de Pistoie. On y voit que le jeune auteur s'était laissé séduire par l'esprit qui régnait alors dans l'université de Pavie. Ses ouvrages contiennent des maximes et des principes peu conformes aux décisions du Saint-Siége. *Voy.* l'abbé Jean-Baptiste Bodella, *Memorie intorno alla Vita ed agli scritti e costumi di Giuseppe Tavelli, chierico bresciano;* Brescia,

Digitized by Google

1784. La *Biogr. univers.* de Feller. Picot, qui, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, dit qu'on a trop exalté le mérite des écrits de Tavelli.

TAVERNE (Jean-Baptiste). *Voy.* TABERNE.

I. **TAVERNIER** (Jean), docteur de Sorbonne, né à Chauny, mort en 1558, a laissé : 1° *Traité de la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*; Paris, 1548; — 2° *Du Purgatoire des âmes*: ibid., 1551.

II. **TAVERNIER** (Jean-Baptiste), voyageur célèbre, né à Paris en 1605, mort en 1689 à Copenhague, dit la *Nouv. Biogr. génér.*, et non à Moscou, comme on l'a répété souvent. Il était fils d'un marchand de cartes géographiques; ce qui lui donna un si grand goût pour les voyages, qu'à l'âge de vingt-deux ans il avait déjà parcouru la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, la Suisse et l'Italie. Pendant l'espace de quarante ans, il fit six voyages en Turquie, en Perse et aux Indes. Feller dit que, quoique protestant, Tavernier est pour l'ordinaire équitable envers les catholiques; qu'il y a même des endroits où il parle comme s'il était de leur communion; ce qui s'accorde parfaitement avec cette remarque de Weiss : « Son oncle l'ayant laissé dans le couvent des capucins à Tauris, pour apprendre le turc et l'arménien, il embrassa la religion catholique. A son retour en France, il feignit d'être redevenu protestant, pour plaire à son oncle, et surtout à sa tante, femme très-zélée dans sa croyance. » Ses *Voyages*, rédigés en grande partie par Chappuzeau et la Chapelle, secrétaire de Lamoignon, et que nous avons cités plus d'une fois, parce qu'ils renferment une foule de particularités qui jettent un grand jour sur bien des passages de la Bible, ont paru à Paris en 1676-1677, 2 vol. in-4°; 1679, 1692, 3 vol. in-12; 1724, 6 vol. in-12; 1810, 7 vol. in-18. Ils ont été traduits en anglais, 1678, 1684, 2 vol. in-fol.; en hollandais, 1682, in-4°, et en allemand, 1684, in-fol. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TAVORA (Henri de), dominicain, né à Santarem, en Portugal, mort à Chaul, ville à soixante lieues de Goa, l'an 1582, accompagna en 1560 D. Barthélemy des Martyrs au concile de Trente, où il prononça un *Discours* qui a été imprimé séparément et dans les Actes du concile. Il fut ensuite prieur de la maison de son Ordre à Evora, fut pourvu de l'évêché de Cochin, dans les Indes orientales, et transféré en 1578 à l'archevêché de Goa. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 264. Richard et Giraud.

TAXANDER. *Voy.* ANDRÉ, n° XXXIV.

TAXAQUETIUS. *Voy.* THOMASIUS, n° III.

TAXE des décimes et autres impositions du clergé. Il faut distinguer ce qui avait lieu autrefois en France par rapport à la taxe : 1° la taxe générale des décimes arrêtée dans les départements généraux ou particuliers; 2° la cotisation particulière de chaque bénéficier ou contribuable dans les diocèses; 3° la manière de percevoir ou de recouvrer cette taxe particulière de chaque contribuable. On distinguait deux sortes de départements des impositions du clergé : les généraux et les particuliers. Les premiers réglaient ce que chaque diocèse devait porter des sommes qu'on imposait sur le clergé. Les autres fixaient dans les diocèses la cote de chacun des contribuables. On laissait aux évêques, aux syndics et aux députés des diocèses le soin de régler les impositions sur les contribuables, en leur conscience, et selon la connaissance qu'ils pouvaient avoir de la qualité et du revenu des bénéfices. On peut voir dans Richard et Giraud les développements donnés à ces considérations. Quant aux *taxes* de la chancellerie romaine, elles sont fixées d'après la nature des dispenses ou grâces accordées. Le produit en est employé à payer les dépenses de la chancellerie, l'agent des affaires ecclésiastiques qui réside à Rome, et les frais de correspondance; le reste est employé en œuvres pies. Théodore Amydenius, dans son *Tractatus de officio*, etc., ouvrage qui est d'ailleurs mis à l'*Index*, venge parfaitement la cour de Rome de toutes les imputations d'avarice qu'ont alléguées ses ennemis en différents temps. Il nous apprend que le pape Innocent X ordonna, par un règlement du 1er novembre 1645, que tout le produit des componendes sur les dépenses matrimoniales serait déposé au Mont-de-Piété, pour y être employé en des aumônes et autres bonnes œuvres. Par la 67e règle de la chancellerie, il est défendu aux officiers de ladite chancellerie de rien exiger au delà de leurs droits. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

TAYGÈTE. *Voy.* AMYCLES.

I. **TAYLOR** ou **TAYLOUR** (François), ministre presbytérien d'Angleterre qui a attaqué faussement la préface de la Bible grecque du P. Morin, par une *Dissertation* imprimée à Leyde, 1636, et qui a publié quelques autres écrits de ce genre. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

II. **TAYLOR** (Jean), anglican non-conformiste dans le comté de Lancaster, mort à Warrington en 1761, a laissé : 1° *A Paraphrase and Notes on the Epistle to the Romans, to which is prefixed a Key to the Apostolic Writings, or an Essay to explain the Gospel Scheme and the principal Words and Phrases the Apostles have used in describing it*; Londres, 1745, 1747, 1754, 1769, in-4°; — 2° *The Hebrew Concordance, adapted to the English Bible, disposed after the method of Buxtorf*; ibid., 1754-1757, 2 vol. in-fol.; ouvrage très-utile pour l'intelligence d'une foule de passages de l'Écriture; — 3° plusieurs ouvrages de théologie qui le firent taxer de socinianisme, et parmi lesquels on cite un *Traité du péché originel*. *Voy.* Th. Hartwell Horn, *An Introduction to the Critical Study and Knowledge to the holy Scriptures*, vol. II, part. II, p. 319, 365. Michaud, *Biogr. univers.*

III. **TAYLOR** (Jérémie), évêque anglican, né à Cambridge en 1613, mort à Lisburn, en Irlande, l'an 1667, était profondément versé dans les belles-lettres et dans les sciences. Il professa la théologie à Oxford, et souffrit beaucoup pour la cause de Charles Ier, dont il était chapelain. A l'avénement de Charles II à la couronne, il fut nommé évêque de Down et de Connor, en Irlande. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *An Apology for authorized and set forms of liturgy against the pretence of the spirit*; Londres, 1644, 1649, in-4°; cette apologie de la liturgie anglicane est dirigée contre les puritains; dissertation pleine d'érudition, et généralement fort bien raisonnée; — 2° *Of the sacred Orders and offices of episcopacy by divine institution, apostolical tradition and catholic practice..., asserted*; Oxford, 1642; Londres, 1649, in-4°; — 3° *The real Presence and spiritual of Christ in the blessed sacrament proved against the doctrine of transsubstantiation*; Londres, 1654, in-8°; cette défense de l'article 28 de la confession anglicane respire le fanatisme et l'injustice envers l'Église romaine; — 4° *Discourse on Baptism*; ibid., 1652, in-4°; — 5° *The great Exemplar of sanctity, or the life of Christ*; ibid., 1653, 3 vol. in-fol.;

Digitized by Google

la 6e édition a paru sous ce titre: *Antiquitates christianæ*, et avec les *Antiquitates apostolicæ* de Cave, dont tous les écrits sont à l'*Index*; — 5o *A Dissuasive from popery*; ce traité, qui a eu 5 édit., est une violente diatribe contre les jésuites et le clergé catholique en général. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor.* Wood, *Athenæ Oxonienses.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **TAYLOR** (Thomas), ministre à Londres, est connu par différents ouvrages, parmi lesquels on distingue surtout *Christus revelatus*, etc.; Leyde, 1668, in-12. Il y prouve que Jésus-Christ est manifesté dans les principaux types de l'Ancien Testament. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

TCHERNIGOW ou **TZERNIKOW**, petite ville archiépisc. de Moscovie à trente milles de Kiovie. Elle était autrefois du duché de Severie; mais elle devint ensuite capitale de la province à laquelle elle a donné son nom. L'église de Tchernigow a été unie à celle de Novogorod ou Novogrodeck. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1320. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 22.

TCIAMCIAM. *Voy.* Ciamsiam.

TEANO ou **TIANO** (*Teanum Sidicinum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Capoue, est située à quatre lieues de cette ville. Le premier évêque de cette ville, saint Paris, fut ordonné par saint Sylvestre Ier, à la demande du peuple qu'il avait converti, en 333. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. VI, p. 548. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 23-31.

TEATE ou **THEATE**, aujourd'hui *Chieti*, ville archiépisc. de l'Abruzze citérieure. Thierri, archevêque de cette ville, y assembla un concile en 840 pour faire rentrer les chanoines séculiers dans l'observance de la vie commune. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 897. *Compar.* Chieti.

TEBBAOTH, Nathinéen dont les enfants revinrent de la captivité de Babylone avec Zorobabel. *Voy.* II Esdr., VII, 47; il est nommé *Tabbaoth* dans I Esdras, II, 43.

TEBBATH, contrée où était située la ville d'Abelméhula. *Voy.* Juges, VII, 23. *Compar.* Abelméhula.

TEBETH ou **THEBETH**, **THEVETH**, quatrième mois de l'année civile des Hébreux et le dixième de leur année ecclésiastique, commençait à la nouvelle lune de décembre, selon les rabbins; mais c'est plus probablement à la nouvelle lune de janvier. Il n'a que 29 jours, dont le 2e est le dernier de l'octave de la dédicace du temple purifié par Judas Machabée. Les Juifs jeûnent, dit-on, les 10e, 11e et 12e jours de ce mois, à cause de la traduction qui fut faite de la loi d'hébreu en grec. *Voy.* I Machab., IV, 56, 59. Jean, X, 22. Saint Jérôme, *In Ezechiel*, XXXIX, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-D. Michaelis, *Supplementa ad Lexica hebr.*, et *Commentat. in mensibus hebr.*

TÉBRIS (*Tebresium*). *Voy.* Tauris.

TECTORIUM. *Voy.* Stectorium.

TECTOSAGUM. *Voy.* Toulouse.

I. **TEDESCHI** (Nicolas-Marie), bénédictin et évêque de Lipari, naquit à Catane dans le XVIIe siècle. Il était d'abord entré dans l'Ordre de Malte, qu'il quitta pour la règle de Saint-Benoit. Après avoir professé la philosophie il fut appelé à Rome, où il enseigna la théologie. Il fut ensuite prieur d'un monastère, puis nommé évêque de Lipari par Clément XI, qui le rappela bientôt à Rome pour l'employer dans les congrégations. Innocent XIII le fit évêque d'Apamée, et c'est en cette qualité qu'il assista au concile de Latran, sous Benoît XIII. On a de Tedeschi: 1o *Scholæ divi Anselmi Doctrina, ad logicam, physicam, metaphysicam, ethicam, theologicam scholasticam et dogmaticam accommodata mille et octoginta thesibus ad mentem divi Anselmi, abbatis Beccensis ordinis Sancti Benedicti, archiepiscopi Cantuariensis*; Rome, 1705, in-4o; — 2o *Sacræ theologiæ Synopsis, in qua universa theologia tam scholastica, quam dogmatica, ad Scripturæ auctoritatem, pontificum sanctiones, decreta conciliorum, præcipue vero divi Anselmi collimata proponitur, et ex historia ecclesiastica selectæ controversiæ ad illam spectantes, juxta veterum scriptorum fidem, chronologiæ rationem et criticæ scientiæ leges excitantur et dirimuntur*; Rome, 1708, in-4o; — 3o *Défense de la vérité et de la liberté de l'Église*; ibid., 1710, in-4o; — 4o *Défense de la monarchie de Sicile, depuis Urbain II jusqu'à Clément XI*; ces deux derniers ouvrages, d'abord écrits en latin, ont été traduits ensuite en italien d'après le désir de Clément XI; Rome, 1715, in-fol. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **TEDESCHI LE PANORMITAIN** (Nicolas), bénédictin et archevêque de Palerme, né à Catane ou à Palerme en 1386, mort à Palerme l'an 1445, fut un des plus célèbres canonistes de son temps. Il professa dans sa patrie la jurisprudence canonique, et ouvrit à Sienne des cours qui y attirèrent une foule d'auditeurs. Martin V le nomma en 1425 abbé de Sainte-Marie de Maniago, dans le diocèse de Messine. Théophile professa encore le droit à Parme, puis à Bologne, et devint auditeur général de la rote et de la chambre apostolique. Nommé en 1434 à l'évêché de Palerme, il fut député par le roi d'Aragon au concile de Bâle, et Eugène IV le chargea, en 1437, de veiller à la dissolution de ce concile; mais il n'obéit point à cet ordre, et il embrassa la cause de l'antipape Félix V, qui le décora de la pourpre, et le nomma son légat *à latere* en Allemagne. Parmi ses principaux ouvrages on cite: 1o *In V Decretalium libros Commentaria*; Venise, 1475-78, 4 vol. in-fol.; — 2o *Glossæ in Clementinas*; Rome, 1474, in-fol.; — 3o *Quotidiana Consilia seu allegationes*; Ferrare, 1474-75, in-fol.; — 4o *Tractatus super Concilio Basileensi*; ce traité, composé en faveur du concile de Bâle, a été mis à l'*Index*. Les *Œuvres complètes* de Tedeschi ont eu plusieurs éditions; la plus complète est celle de Venise, 1617, 9 vol. in-fol. *Voy.* Mongitore, *Biblioth. sicula*, tom. II. Bellarm., *De Scriptor. eccles.* Tiraboschi, *Storia della letteratura ital.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TE DEUM. On appelle ainsi un cantique qui commence par ces mots: *Te Deum laudamus*, et que l'on dit ordinairement à la fin de matines les jours qui ne sont point simples féries, ni dimanches du Carême et d'Avent, si ce n'est dans l'Ordre de Saint-Benoit, dont la règle veut qu'on dise le *Te Deum* pendant l'Avent et le Carême, sans en excepter la semaine sainte tout entière. On chante aussi le *Te Deum* extraordinairement, avec pompe et cérémonie, pour rendre publiquement grâces à Dieu d'une victoire ou de quelque autre heureux événement. Quelques-uns attribuent le *Te Deum* à saint Hilaire de Poitiers; la tradition lui donne généralement pour auteur saint Ambroise, et le sentiment du cardinal Bona est que saint Ambroise et saint Augustin l'ont composé tous les deux ensemble; ce que confirme saint Dace de Milan, quand il dit: « Augustin fut baptisé et con-

Digitized by Google

firmé, au nom de la sainte indivisible Trinité, par le bienheureux Ambroise, en présence de tous les fidèles de la ville de Milan : sur les fonts même du baptême ils chantèrent, par une inspiration de l'Esprit-Saint, *Te Deum laudamus*, ayant pour témoins ces mêmes fidèles qui écoutaient ce nouveau cantique; et depuis ce temps l'Église universelle l'a conservé et chanté religieusement jusqu'à ce jour. » *Voy.* l'abbé Jacquin et Duesberg, *Diction. d'antiquités chrétiennes*. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*

TEFILLIM, TEFILLIN. *Voy.* TEPHILLIM.

TÉGÉE (*Tegea*), petite ville épisc. d'Arcadie, dans la province d'Hellade, sous la métropole de Corinthe, au diocèse de l'Illyrie orientale. On n'en connait qu'un évêque, Ophélime, qui assista au concile de Chalcédoine, tenu en 451. *Tégée* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours suffragant de Corinthe, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 155. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 262-263.

TEGERNSEE, monastère du diocèse de Frisingue en Bavière, situé sur le bord du lac du même nom. Il s'y tint un concile en 804 pour terminer le différend qui s'était élevé entre les moines dudit monastère et Atton, leur évêque. Cette ancienne et riche abbaye fut sécularisée en 1802, et ses vastes bâtiments furent convertis en château de chasse par Maximilien Ier, roi de Bavière, parce qu'on trouve beaucoup de sauvagine dans le voisinage. *Voy.* le P. Mansi, *Supplementum collectionis concilior.*, tom. II, col. 747. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 263.

TEGLA ou **TEGLATA, TEGULA**, évêché de l'Afrique occidentale dans la Numidie, sous la métropole de Cirte. On en connait deux évêques, dont l'un, Donat, se trouva à la conférence de Carthage, en 411, avec les donatistes, et l'autre, Donatien, prélat catholique, fut exilé par Hunneric, roi des Vandales, pour avoir refusé de souscrire, dans la conférence de Carthage de 484, les propositions erronées des donatistes. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 231. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 263.

TEHINNA, fils d'Eston, de la famille de Caleb. *Voy.* I Paralip., IV, 12.

TEISSIER (Antoine), littérateur, né à Montpellier en 1632, mort à Berlin l'an 1671, fut élevé dans le calvinisme, apprit le grec, l'hébreu et la théologie, et se fit recevoir avocat au présidial de Nîmes. Après la révocation de l'édit de Nantes il se fixa à Berlin, où l'électeur de Brandebourg lui donna le titre de conseiller d'ambassade et de son historiographe. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, dans lesquels on trouve de l'érudition et des recherches consciencieuses; nous devons cependant à la vérité de dire que l'esprit de secte l'empêche parfois d'être d'une rigoureuse impartialité; nous citerons seulement : 1° *Traité de la concorde ecclésiastique des protestants;* Genève, 1687, in-12; — 2° une traduction des Vies de Calvin et de Th. de Bèze; ibid., 1681, in-12; — 3° une traduction de l'*Épître de saint Paul aux Corinthiens;* Avignon, 1685, in-12; — 4° une *Traduction du Traité du martyre, de la consolation des martyrs et de la chute des saints* de Heideger; Genève, 1687, in-12; — 5° une *Traduction du Traité de la religion chrétienne* de Puffendorf; Utrecht, 1690, in-12. *Voy.* les *Nouvelles littér.*, tom. IV, p. 126, 158. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. V. Ménard, *Hist. de la ville de Nîmes*, tom. VI, p. 467, 473. Feller. La *Nouv. Biogr. génér.* La *Biogr. univers.* de Michaud, qui donne la liste complète des écrits de Tessier. Quant à Richard et Giraud, ils en indiquent 19.

TEKUPHES ou **TEKOUPHES**. Ce terme, qui signifie proprement en hébreu *révolutions, cercles* (*revolutiones, circuli, orbes*), est très-commun dans les calendriers et les tables des fêtes des Juifs. Il se prend pour l'entrée du soleil dans les quatre points cardinaux du zodiaque, c'est-à-dire les deux équinoxes et les deux solstices, ou pour l'espace de trois mois entre un équinoxe et un solstice, ou un solstice et un équinoxe : c'est-à-dire que ce mot se prend pour le premier jour de chacune des quatre saisons de l'année. Il y a diversité de sentiments entre les Juifs; les uns, qui suivent Rabbi Samuel, règlent les tekuphes sur l'an astronomique julien de 365 jours et 6 heures, et les font de 91 jours et 7 heures et demie. Les autres, qui suivent Rabbi Adda, règlent ces tekuphes sur le cycle lunaire astronomique de 19 ans, et les font de 91 jours et 7 heures environ; ce qui fait une différence d'environ une demi-heure. *Voy.* le P. Labbe, *Chronol. histor.* J. Buxtorfii, *Lexicon chaldaic., talmudic. et rabbinic.*, col. 2003.

I. **TÉLA**, ville celtique. *Voy.* LEMPTA.

II. **TÉLA** ou **TAL**, ville épisc. de la province d'Adiabène, au diocèse des Chaldéens, sur le Tigre. On en connait deux évêques, dont l'un, Siméon, assista en 1266 à l'élection du catholique Deuha II, et ensuite à celle de Jaballaha IV; et l'autre, Jesuiab, se trouva au concile du catholique Timothée II. Ces deux prélats sont aussi qualifiés d'évêques de Berbère ou Barbère et Barbaria, parce que, de leur temps, cette église était unie à celle de Tal ou Téla. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1336.

III. **TÉLA** ou **TÉLA-MAUZALAT**, ville épisc. jacobite, au diocèse d'Antioche, située sur une colline, dans la Mésopotamie, près de l'Euphrate. Elle fut rebâtie par l'empereur Constance, qui lui donna le nom de *Constantine* en 350, suivant l'auteur de la Chronique d'Édesse. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Jonas, fut ordonné par le maphrien ou primat d'Orient vers l'an 616. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1521. Assemani, *Biblioth. Orient.*, p. 273. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXXII, p. 264.

IV. **TÉLA D'ARSANIE**, évêché jacobite du diocèse d'Antioche, ainsi appelé à cause de sa situation sur la rivière de ce nom, dans l'Arménie, entre Tigranocerte et Artaxate. Ignace, un de ses évêques, siégeait en 1264. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1523.

I. **TEL-APHAR**, siége épisc. jacobite, sous la dépendance du maphrien, situé entre Singare et Mosul, dans la Mésopotamie. Un moine, nommé Abujaser, y fut établi évêque, en 1167, par le maphrien Jean de Sarug, sous le patriarche Athanase VIII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1601.

II. **TEL-BASER**, siége épisc. jacobite au diocèse d'Antioche, situé à deux journées de chemin d'Alep, dans la Syrie. On n'en connaît qu'un évêque, Bar-Turca, qui siégeait en 1129. *Voy.* Assemani, *Biblioth. Orient.*, t. I, p. 360. *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1524.

III. **TEL-BESME** ou **TÉLA-DBESME, TEL-BESMAI**, siége épisc. jacobite au diocèse d'Antioche, situé près de Marde, dans la Mésopotamie. On n'en connaît qu'un évêque, Jean, ordonné en 1125 par le patriarche Athanase VIII, et qui gouvernait en même temps les Églises de Marde, de Tel-Besme, de Chaphartut, de Dara, de Nisibe, d'Haran et de Chabora. Il mou-

Digitized by Google

rut en 1165. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1525.

TÉLEM, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, xv, 24.

TÉLÉMAQUE (Saint). *Voy.* Almaque.

TÉLEPTA ou **TÉLEPTÉ**, **TÉLA**, est la même que *Lempta* ci-dessus; mais elle n'est aujourd'hui qu'un évêché *in partibus* suffragant de l'archevêché d'Adrumète, devenu lui-même un siége *in partibus*. *Voy.* la Regia, tom. IV. Labbe, t. II. Hardouin, tom. I. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Rainaldi, *Annal.*, ad ann. 418. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIII. p. 265. *Compar.* Lempta.

TÉLÈSE (*Telesia* ou *Telessia*), ancienne ville épisc. du royaume de Naples, sous la métropole de Bénévent; elle est maintenant ruinée; l'évêché a été réuni à ceux de Cerreto et d'Alifa; mais, en 1852, Pie IX sépara Télèse ou Cerreto d'Alifa par sa bulle *Compertum Nobis exploratumque est*, du 6 juillet. Son premier évêque, Mennas, assista au concile de Rome en 600. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra*, tom. VIII, col. 367, et tom. X, col. 845. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 231. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 265-267.

TÉLESPHORE (Saint), en latin *Telesphorus*, pape et martyr, né en Grèce ou dans la grande Grèce, mort à Rome le 5 janvier 138, succéda à saint Sixte Ier en 127. Il cueillit la palme du martyre après avoir gouverné l'Église pendant dix ans et neuf mois. Saint Hygin lui succéda. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. II. Platina, *In Vitas Summorum Pontificum opus*. Les *Acta Sanctorum*.

TELLER (Guillaume-Abraham), savant protestant, né à Leipzig en 1734, mort l'an 1804, fut surintendant, professeur de théologie, et premier pasteur à Helmstadt. La hardiesse de ses opinions lui ayant fait perdre sa place, il se rendit à Berlin, où il devint membre du consistoire, et premier pasteur de l'église Saint-Pierre. Là encore ses doctrines lui causèrent de grandes difficultés, et le firent suspendre pendant trois mois de toutes fonctions. Teller était très-versé dans la connaissance des langues orientales, de l'histoire, et particulièrement de celle de l'Église réformée. On a de lui : 1° *Doctrine de la foi chrétienne*, en allemand; Helmstadt et Halle, 1764, in-8°; le magistrat de Helmstadt condamna ce livre comme hérétique; — 2° *Dictionnaire du Nouveau Testament*; Berlin, 1772, in-8°; à chaque nouvelle édit. Teller ajoutait de nouveaux développements; la 6e parut en 1805; — 3° *Religion du chrétien parfait*, Berlin, 1792, in-8°; — 4° *Introduction à la religion en général et au christianisme en particulier*; ibid., 1792 et 1793; — 5° *Sermon sur la piété dans les familles*; ibid., 1772, 1792; — 6° *Sermons pour les dimanches et jours de fêtes*; ibid., 1785, 2 vol. in-8°; — 7° *Sermons et Discours prononcés en diverses occasions*; ibid., 1787, 2 vol. in-8°; — 8° *Magasin pour les prédicateurs*; Iena, 1792-1801, 10 vol. in-8°; — 9° *Morale pour tous les états, par C. Frédéric Bahrdt, 4e édit., corrigée et augmentée par G.-A. Teller*, en allemand; Berlin, 1797, 2 vol. in-8°; on trouve dans la préface l'oubli de toutes les convenances; la morale qu'il y développe n'est certainement pas celle de Jésus-Christ; la pudeur même y est profondément outragée; — 10° *La plus ancienne Théodicée, ou l'explication des trois premiers chapitres du Ier livre de l'Histoire des temps antérieurs à Moïse*; ibid., 1802. Cette dangereuse production a été réfutée par J.-A. de Luc, protestant aussi, dans une brochure intitulée : *Principes de théologie, de théodicée et de morale, en réponse à M. le docteur Teller*; Hanovre, 1803, in-8°, où le professeur de Luc démontre que les doctrines de Teller anéantissent toute religion et même toute morale. *Voy.* la *Biogr.* de Michaud, où sont rapportées quelques-unes des réflexions aussi judicieuses que frappantes du savant professeur de Luc.

I. **TELLEZ** (Balthazar), jésuite, né à Lisbonne en 1595, mort l'an 1675, professa les belles-lettres, puis la philosophie et la théologie au collége Saint-Antoine à Lisbonne. Vers la fin de sa vie il fut nommé provincial, puis principal de la maison de Saint-Roch. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Summa universæ philosophiæ*; Lisbonne, 1642, in-fol., et 1652, 4 vol. in-8°; — 2° *Chronica da Companhia de Jesus na provincia de Portugal e nas conquistas deste reyno*; ibid., 1647-1657, in-fol.; un décret de Jean IV en date du 8 octobre 1651 fit effacer de cette Chronique certains passages qui attaquaient l'Ordre de Saint-Benoît; — 3° *Historia geral da Ethiopia a Alta, ou Preste João*; Coïmbre, 1660, in-fol., avec une carte : il est probable que Tellez a écrit ce livre sur les renseignements fournis par le P. Manoel d'Almeida; il a été traduit et abrégé par Thévenot, qui l'a introduit dans la IVe partie de sa collection. *Voy.* Barbosa Machado, *Biblioth. Lusitana*. Ferdinand Denis, dans la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **TELLEZ** (Emmanuel-Gonzalez), docteur et professeur en droit de l'université de Salamanque, florissait au milieu du XVIIe siècle. On a de lui : 1° *Commentaires sur le texte des cinq livres des Décrétales*; Lyon, 1673, 4 vol. in-fol.; — 2° *Concilium Illiberitanum cum discursibus apologeticis* F. de Mendoza, *cum notis variorum*, etc.; ibid., in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1666, p. 5, 1re édit., et p. 6, 2e édit.

TELLIAMED. *Voy.* Maillet, n° II.

I. **TELLIER** (François LE), bénédictin, né à Bellefons, vivait au XVIIe siècle. Il fut prieur de Gassicourt, de l'Ordre de Cluny, docteur, professeur en théologie, et chevalier de l'Ordre militaire de la Croix. On a de lui : 1° une *Octave des morts*, et des *Sermons* pour les trois derniers jours du carnaval; Lyon, 1695, in-8°; — 2° des *Panégyriques pour les principales fêtes de l'année*; Paris, 1699, 4 vol. in-4°; — 3° *Sermons sur les mystères de Notre-Seigneur*; Bruxelles, 1702, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, p. 612, qui fait remarquer que, dans ces *Sermons sur les mystères*, l'auteur a suivi la méthode des anciens prédicateurs, dont le style tenait plus de la déclamation que de la véritable éloquence, et qui ne faisaient pas difficulté de se servir d'autorités et d'exemples profanes. Le *Diction. des Prédicateurs*. Richard et Giraud.

II. **TELLIER** (Michel LE), jésuite, né dans la basse Normandie en 1643, mort à la Flèche l'an 1719, occupa les premiers emplois dans son Ordre, fut confesseur de Louis XIV, et devint membre honoraire de l'Académie des inscriptions. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Réponses aux principales raisons de la nouvelle défense du Nouveau Testament de Mons*; Rouen, 1672, 1678, 1684, in-8°; — 2° *Avis aux personnes qui lisent les traductions françaises des saintes Écritures*, etc.; Lyon, 1675, in-8°; — 3° *Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes*; Paris, 1687, 7 vol. in-12; — 4° *Le P. Quesnel séditieux et hérétique*; 1705, in-12; — 5° *Recueil historique des bulles et constitutions, brefs, décrets et autres actes concernant les erreurs de ces deux derniers siècles*;

Digitized by Google

tant dans les matières de la foi que dans celles des mœurs, depuis le saint concile de Trente; Rouen, 1697 et 1710. Le P. le Tellier a contribué en outre à la *Traduction du Nouveau Testament du P. Bouhours*, a achevé le *Traité de la Pénitence* du P. Petau, et fut un des premiers rédacteurs des *Mémoires de Trévoux*. Au dire de certains écrivains, le confesseur de Louis XIV appelait à la fois les foudres de l'Église et la disgrâce du roi sur les ennemis des jésuites. Mais n'est-il pas vrai de dire qu'à cette époque, en France, les ennemis des jésuites étaient généralement les ennemis de l'Église? Or, dans cette hypothèse, qu'on veuille seulement se rappeler ces paroles de David : « Est-ce que je ne haïssais pas, Seigneur, ceux qui vous haïssent, et à la vue de vos ennemis ne séchais-je point de douleur? Je les haïssais d'une haine entière (Ps. CXXXVIII, 21-22). » On a prétendu même « qu'il arracha au pape Clément XI la bulle *Unigenitus*, qui condamnait le livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel. » Il faut avouer que, s'il en fut ainsi, les rôles dans l'Église de Jésus-Christ se trouvèrent intervertis d'une manière fort étrange, et que les catholiques de cette époque durent gémir bien amèrement de voir que celui qui avait été préposé par Jésus-Christ à la garde du dépôt sacré de la foi eût besoin qu'on lui *arrachât* la condamnation de l'erreur. *Voy.* les *Éloges* dont le P. le Tellier a été l'objet dans le Recueil de l'Académie des belles-lettres, tom. II, in-8°. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* Artaud, dans le *Diction. de la conversation*. Desessarts, *Les Siècles littéraires de la France*. La *Nouv. Biogr. génér.* Gams, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, fait cette juste remarque : « C'est au P. le Tellier surtout qu'on attribue la persécution dont les jansénistes furent l'objet. Or, au moment où le Tellier fut nommé confesseur du roi, tout était déjà décidé à l'égard des jansénistes. Ce ne fut pas le Tellier qui fit passer la charrue sur les champs de Port-Royal, et en général les jésuites ne prirent aucune part à cette mesure, au dire même des jansénistes. »

I. **TELMESSUS**, ville épisc. de la seconde Pamphylie. *Voy.* TERMESSUS.

II. **TELMESSUS** ou **TELMISSUS**, ville épisc. de la province de Lycie, sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie, située sur les confins de la Carie et de la Lycie, près du fleuve Xanthus. On en connaît deux évêques, dont le premier, Hilaire, est mentionné par saint Basile dans sa *CDIII° Lettre*, et le second, Zénodote, se trouva l'an 451 au concile de Chalcédoine. Telmessus n'est aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus* suffragant de Myre, siége également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 972. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 270.

TELMON, lévite, portier du temple. *Voy.* I Paralip., IX, 13.

TELO MARTIUS. *Voy.* TOULON.

TELONIUM. *Voy.* TOULON.

TEL PATRICIA, ancien siége épisc. jacobite, situé près de Mélitine, dans la petite Arménie. On en connaît deux évêques, dont l'un, Denis, siégeait en 1029, et l'autre, Timothée, en 1181. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1525.

TELSCA. *Voy.* SAMOGITIE.

TÉMÉNOTHYRE ou **TÉMÉNOTIRE**, siége épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie. On en connaît deux évêques : le premier, nommé Matthias, et dont le métropolitain, Nunechius, souscrivit pour lui au concile de Chalcédoine, l'an 451; le second, Grégoire, qui assista et souscrivit au VII° concile général. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 808.

TEMESA. *Voy.* TEMPSA.

TEMNUS ou **TEMENUS**, et par corruption *Tymbria, Tymnus* et *Tymon*, ville épisc. de la province et au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. Strabon et Pline mettent cette ville dans l'Éolie. On en connaît trois évêques, dont le premier est Eustachius. On souscrivit pour lui au concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 708.

TEMO, ancien évêché de Sardaigne, érigé au VI° siècle sous la métropole d'Arbora ou Oristagni, à laquelle il fut réuni au XII° siècle. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 231. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 272. *Compar.* ARBORA.

I. **TÉMOIGNAGE** (*Testimonium*), terme qui se prend dans l'Écriture : 1° pour le témoignage que l'on rend, en justice, en niant ou en affirmant quelque chose sur laquelle on est interrogé juridiquement (Exode, XX, 16; XXIII, 1). 2° Pour un monument propre à rappeler quelque événement à la mémoire de la postérité (Genèse, XXXI, 44, 47. Josué, XXII, 27). Il est pris spécialement, dans le psaume CXVIII, pour la loi du Seigneur, les merveilles qu'il a opérées, les instructions qu'il a données à son peuple. 4° On le prend encore pour la bonne réputation de quelqu'un (Actes, VI, 3; X, 22). 5° Dans le Nouveau Testament il est mis pour la justice qu'on rend à la probité de quelqu'un. (Jean, I, 8; V, 31). Enfin l'arche est nommée absolument *testimonium*, parce qu'elle renfermait les tables de la loi ou du témoignage (Exode, XVI, 16, 34). La Vulgate lit *in tabernaculo*, mais l'hébreu lit *in testimonio*. Le livre de la loi, qu'on avait l'habitude de mettre sur la tête du roi au jour de son couronnement, est nommé *testimonium* (IV Rois, XI, 12). Isaïe appelle aussi *testimonium* un écrit qu'il avait fait par l'ordre du Seigneur (Isaïe, VIII, 16).

II. **TÉMOIGNAGE (FAUX)**. Le *faux témoignage* est un crime défendu par le huitième commandement du Décalogue : « Tu ne porteras point contre ton prochain de faux témoignage (Exode, XX, 16). On peut le commettre de quatre manières : 1° en accusant devant les juges une personne de quelque crime dont elle est innocente; 2° en assurant en justice une fausseté; 3° en se servant de faux actes ou en les fabriquant, ou en y contribuant; 4° en ne disant pas la vérité quand on en est requis devant le juge. Ce péché est extrêmement grave : d'abord à titre de parjure il attaque la majesté divine; en second lieu, à raison du préjudice quelquefois irréparable qu'il fait au prochain, il blesse le grand commandement de la charité. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

I. **TÉMOIN**, en grec *martyr*, signifie celui qui rend témoignage à la vérité aux dépens de son sang, de sa vie, de ses biens, etc. Jésus-Christ est appelé *témoin fidèle* (Apocalypse, I, 5): Dieu promet (*Ibid.*, XI, 3, 7) de donner à *ses deux témoins*, qu'on croit être Hénoch et Élie, l'esprit de prophétie. Après cela, dit-il, ils seront mis à mort, et leurs corps seront jetés sur la place de la grande ville, nommée dans le sens spirituel Sodome et Égypte, où leur Seigneur fut lui-même crucifié. La loi mosaïque veut qu'on croie en justice deux ou trois témoins, mais non pas un seul (Deutér., XVII, 6); et, lorsqu'on condamnait un homme à mort, les témoins le frappaient les premiers (Deutér., XXVII, 7). La loi condamne le faux témoin à la peine du talion (Deutér., XIX, 16, 17, etc.). Isaïe donne au Messie le nom de *témoin* (LV, 4). Les

Digitized by Google

prophètes et les apôtres sont aussi appelés les *témoins de la résurrection du Sauveur* et *de la vérité de sa religion* (Hebr., XII, 1; et I Corinth., XV, 15. Actes, I, 22).

II. **TÉMOIN**, celui qui rend témoignage de ce qu'il a vu ou entendu. En France, on contraignait autrefois par la saisie de leur temporel les ecclésiastiques à déposer comme témoins, tant en matière civile qu'en matière criminelle. Le droit canon condamne les faux témoins à sept ans de pénitence, et autrefois le droit civil les condamnait à mort. *Voy.* Richard et Giraud, qui rapportent l'ancienne jurisprudence concernant les témoins. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon,* cite les différentes choses fort utiles établies par le droit canon sur les qualités, le nombre et l'examen des témoins.

TÉMOINS SYNODAUX, censeurs ecclésiastiques que les conciles nommaient autrefois pour découvrir les abus, et généralement tous les crimes et désordres auxquels on devait remédier dans ces mêmes assemblées. Le IVe concile de Latran ordonna l'établissement de ces censeurs pour chaque province; et, à cet exemple, on en nomma dans les synodes pour chaque diocèse. Le concile de Narbonne de l'an 1527 enjoignit à tous les évêques de nommer des témoins synodaux dans chaque paroisse, pour faire des perquisitions exactes de l'hérésie et de tous les autres crimes publics, et leur en faire ensuite leurs rapports. L'établissement de ces censeurs a duré autant que l'usage des conciles provinciaux et diocésains. On trouve dans le IVe concile de Milan, en 1576, une énumération exacte de tous les devoirs des témoins synodaux, et de toutes les choses dont ils doivent informer l'évêque. On y voit aussi leurs qualités, et la forme du serment qu'ils doivent prêter, ce que Benoît XIV a rappelé, et explique en son *Traité du synode diocésain* (l. IV, c. II). *Voy.* Thomassin, *discipline de l'Église*, part. IV, l. I, c. LXXXV. Richard et Giraud.

TEMONIA ou **TEMUNIA**, ancien évêché d'Afrique dans la province Byzacène. On en connaît trois évêques, dont le premier, Cresconius Ier, assista à la conférence de Carthage en 411. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 272.

TEMPE, ville épisc. de la première province de Thessalie, sous la métropole de Larisse. Tempe est aujourd'hui un simple évêché *in partibus,* toujours suffragant de Larisse, devenue elle-même un siége *in partibus*. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 272.

I. **TEMPÉRANCE**, vertu cardinale qui nous fait user avec modération des choses qui flattent davantage les sens. Son objet matériel consiste dans les plaisirs ou sensations voluptueuses que le corps éprouve par le moyen de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, et surtout du toucher et du goût. Les quatre parties subjectives ou les branches de la tempérance, sont : la chasteté, la pudeur, l'abstinence et la sobriété. Les autres parties de la tempérance ou les autres vertus annexées à la tempérance, sont : la continence, la douceur, la clémence, l'humilité, la modestie et l'eutrapélie. *Voy.* S. Thom., 2. 2., quæst. 141. Sylvius, quæst. 152. Collet, *Moral.*, tom. I. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.*

II. **TEMPÉRANCE (SOCIÉTÉS DE)**. L'idée première des *sociétés de tempérance* n'appartient pas à celui en qui elle a fini par se personnifier. Des sociétés semblables avaient été fondées aux États-Unis par la secte méthodiste; il en existait même en Allemagne. On ne saurait préciser l'époque de leur introduction en Angleterre. Au reste il ne paraît pas qu'elles aient fait des progrès remarquables dans ce pays, sans doute parce qu'elles se bornaient à proscrire l'usage des *liqueurs fortes*. L'ère véritable de la tempérance date du moment où fut adopté le principe de l'abstinence totale des *liqueurs enivrantes*. On voit ce principe proclamé à Preston, comté de Lancastre, en 1832; mais son application n'est devenue remarquable qu'en 1838, époque à laquelle commencent les triomphes du révérend Theobald Mathew, par la fondation d'une société d'abstinence totale à Cork, ville catholique par excellence de l'Irlande. La tempérance est personnifiée aujourd'hui dans cet homme vraiment extraordinaire, et les sociétés anciennes s'éclipsent devant ses œuvres étonnantes; il est universellement connu aujourd'hui sous le nom d'apôtre de la tempérance ou *Teatotalism*. Cet homme célèbre, né en 1790 à Thomastown, dans le comté de Tipperary, mort l'an 1845 à Queenstown, descendait en ligne collatérale de la noble famille Llandaff. Il appartenait à l'Ordre des Carmes, et habitait à Cork, si toutefois on peut dire du missionnaire de la tempérance qu'il demeurait quelque part. Avant de fonder l'association il eut à surmonter les scrupules de son humilité, qui durent céder aux instances de ses amis, persuadé qu'il était l'homme destiné à la régénération morale de son pays. Ces généreuses personnes, après avoir remporté cette victoire sur le modeste religieux, voulurent, pour donner plus d'autorité à son éloquente parole, s'imposer elles-mêmes le sacrifice qu'il allait demander à une intempérance depuis longtemps incorrigible. Elles prirent publiquement entre ses mains le *temperance pledge,* c'est-à-dire l'engagement de renoncer aux liqueurs enivrantes. La formule de cet engagement est ainsi conçue : « Je promets de m'abstenir de toute liqueur enivrante, à moins qu'elle ne me soit commandée par ordonnance du médecin, et de contribuer par tous les moyens qui seront en mon pouvoir à empêcher l'intempérance chez les autres. » Cet exemple fut fécond : en peu de temps les *teatotallers*, ainsi nommés par une corruption orthographique que l'usage a consacrée, se multiplièrent par toute l'Irlande, et, des points les plus éloignés, des milliers d'individus, hommes, femmes et enfants, vinrent à Cork prendre le *pledge* ou engagement entre les mains du P. Mathew. Plus tard, sur les instances qui lui furent faites, le révérend Père se mit à faire des tournées dans tous les comtés. Il n'eut pas lieu de s'en repentir; les populations accouraient en masse sur son passage : catholiques et protestants tombaient à ses genoux pour recevoir le pledge. C'est ainsi qu'à Limerick deux cent mille individus, dans l'espace de quelques jours, devinrent *teatotallers*. Dès ce moment le nouvel apôtre comptait ses stations, suivant l'importance des lieux, par dix mille, vingt mille, et même cinquante mille âmes gagnées à la tempérance. Un membre de la société de Liverpool disait, le 4 novembre 1842, dans une réunion publique, que le numéro de sa carte était 5,348,435. Ce qui est consolant à penser, c'est que le *pledge* est religieusement gardé par l'immense majorité des affiliés. On peut voir la preuve de cette assertion et mille autres détails très-intéressants relatifs aux *teatotallers*, dans le *Diction. de théol.* de Bergier, d'où nous avons extrait le présent article.

Digitized by Google

TEMPESTE (Dominique), né à Rome, vivait vers la fin du XVIe siècle. On a de lui : *Vies des Papes, depuis Jésus-Christ jusqu'à Clément VIII*, en italien; Rome, 1596.

I. **TEMPLE**, maison de Dieu, sanctuaire, tabernacle du Seigneur, palais du Très-Haut, etc. Ces termes sont ordinairement synonymes dans l'Écriture. *Temple* se prend en particulier : 1° pour le temple des Juifs à Jérusalem, soit celui que bâtit Salomon, et dont nous voyons la description dans le IIIe livre des Rois (VI), dans le IIe livre des Paralipomènes (III, IV), dans le Ier livre d'Esdras (I-VI), et dans Ézéchiel (XLI), soit celui qu'Hérode le Grand rebâtit, qui subsistait du temps de Jésus-Christ, et dont Joseph donne une idée au VIe livre de la Guerre des Juifs (VI). 2° L'Écriture exprime par ce terme les temples des idoles, comme celui de Dagon à Gaza (Juges, XVI, 23) et à Azoth (I Rois, V, 2); celui des Samaritains à Garizim (II Machab., VI, 2); celui d'Astaroth (I Rois, XXXI, 10); celui de Baal (III Rois, XVI, 32); celui de Remmon (IV Rois, V, 18); celui de Nesroch (Isaïe, XXXVIII, 37); celui de Bel (Daniel, XIV, 9); celui de Chamos et de Moloch (III Rois, XI, 7); celui de Nannée (II Machab., I, 13). 3° *Temple* se dit aussi de l'Église de Jésus-Christ (II Thessalon., II, 4. Apocal., III, 12). 4° Il marque quelquefois le ciel (Ps. X, 5. Apocal., VII, 15). 5° Le *temple de Dieu*, dans le sens spirituel, est l'âme du juste, selon la pensée de l'apôtre saint Paul (I Corinth., III, 16, 17; VI, 19. II Corinth., VI, 16). *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent un aperçu des révolutions que le temple bâti par Salomon a souffertes. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, a montré de la manière la plus claire : 1° qu'on ne saurait prouver que les païens ont construit des temples avant les adorateurs du vrai Dieu, et que Spencer, quoique spécieux par son érudition, est, au fond, d'une faiblesse extrême quand il veut persuader qu'avant l'érection du tabernacle des Hébreux les Égyptiens, les Chananéens et les autres peuples voisins de la Palestine avaient déjà des temples destinés au culte de leurs fausses divinités, et que Moïse les a pris pour modèle. 2° Que le même Spencer n'est pas plus fondé à soutenir que l'usage des temples est dangereux et répréhensible en lui-même. 3° Qu'il est également dans l'erreur quand il soutient que Dieu n'a permis de bâtir des temples que par condescendance pour la grossièreté de son peuple. Disons qu'il était d'autant plus nécessaire de réfuter Spencer, que son ouvrage est regardé comme un livre classique par les protestants, et que les incrédules ont employé la plupart de ses arguments pour déprimer le culte extérieur en général. *Voy.* aussi Reland, *Antiquitates sacræ Hebr.*, par. I, c. VI et VII. Le P. Lami, *Introd. à l'Étude de l'Écriture sainte*. D. Calmet, *Dissert. sur les temples des anciens*. La Bible d'Avignon, t. IV, p. 422. Villalpand, qui, dans son *Comment. sur Ézéchiel*, a donné un plan du temple de Salomon; mais ce plan paraît trop grand et trop magnifique; ce savant auteur, rempli des plus excellents modèles de l'architecture ancienne, et prévenu de la pensée qu'on ne pouvait concevoir cet édifice ni trop somptueux, ni trop bien entendu, a voulu y faire entrer toute la finesse et la régularité de l'architecture la plus achevée. J.-B. Glaire, *Introd.*, tom. II, p. 365-367, où on trouve un résumé de la *Dissert.* de D. Calmet, et p. 368-376, où est présenté en abrégé ce que l'historien Joseph raconte avec beaucoup d'étendue, soit dans ses *Antiquités*, soit dans sa *Guerre des Juifs*. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **TEMPLE (POIDS DU)**. *Voy.* POIDS, n° II.

III. **TEMPLE** ou **TEMPLIUS** (Procope), capucin, né dans le Tyrol, vivait au XVIIe siècle. Né dans le luthéranisme, il se convertit, devint un habile controversiste et un zélé missionnaire, et fit rentrer dans le sein de l'Église un grand nombre d'hérétiques. On a de lui : 1° des *Traités de théologie sur la prédestination, la justification, la grâce, le libre arbitre, l'Eucharistie et la Pénitence*; — 2° des *Traités* moraux *sur l'Oraison, le Décalogue, les devoirs du mariage, les Lamentations de Jérémie, le psaume Miserere, la Vie de la Madeleine, la mort, le jugement, le purgatoire et l'enfer*; — 3° des *Sermons*; — 4° des Cantiques spirituels intitulés *Délices des quatre saisons de l'année*; tous ces ouvrages ont paru à Salzbourg ou à Munich. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. III, p. 490 et suiv.

TEMPLES DES CHRÉTIENS, terme qui signifie les édifices consacrés au culte divin, les églises ou les lieux d'assemblée des fidèles qui sont destinés à prier Dieu, à célébrer le saint sacrifice de la messe, à administrer les sacrements et à traiter des choses de la religion. *Voy.* ÉGLISE, n° IV.

TEMPLIERS (*Templarii*), Ordre religieux et militaire qui commença vers l'an 1118 à Jérusalem. Hugues des Païens (*de Paganis*), Geofroi de Saint-Aldemar ou de Saint-Omer, et sept autres chevaliers dont on ignore les noms, se consacrèrent au service de Dieu, à la façon des chanoines réguliers, et firent vœu perpétuel de chasteté, d'obéissance et de pauvreté entre les mains du patriarche de Jérusalem. Ils s'engagèrent de plus à garder les chemins contre les voleurs et les infidèles, principalement pour les pèlerins qui faisaient le voyage de la Terre-Sainte. Baudouin II, roi de Jérusalem, leur donna un logement dans le palais qu'il avait près du temple de Salomon. C'est de là qu'ils furent appelés *Templiers* ou *Chevaliers de la milice du Temple*. Saint Bernard leur donna une règle, dont les principaux articles étaient qu'ils entendraient l'office divin tout entier chaque jour, et que quand leur office militaire les en empêcherait ils y suppléeraient par un certain nombre de *Pater*; qu'ils feraient maigre quatre jours de la semaine, et qu'ils ne chasseraient jamais. Cet Ordre se multiplia beaucoup en peu de temps; il servit la religion et la Terre-Sainte par des prodiges de valeur. Après la ruine du royaume de Jérusalem, arrivée l'an 1186, la milice des Templiers se répandit dans tous les États de l'Europe; elle s'accrut extraordinairement, et acquit des richesses immenses. Ce sont ces grands biens, sans doute, qui les corrompirent; car ils commencèrent dès lors à vivre avec tout l'orgueil qu'inspire l'opulence, et à se livrer à tous les plaisirs que se permettent les militaires qui ne sont pas retenus par le frein de la religion. Dans la Palestine, ils refusèrent de se soumettre aux patriarches de Jérusalem, qui avaient été leurs premiers Pères; ils envahirent les biens des églises, ils se lièrent avec les infidèles contre les princes chrétiens, ils exercèrent le brigandage contre ceux mêmes qu'ils étaient chargés de défendre. En France, ils se rendirent odieux au roi Philippe le Bel par leurs procédés insolents et séditieux. L'Ordre entier fut supprimé par le pape Clément V, dans le concile de Vienne, l'an 1311. La bulle de cette suppression fut publiée au mois de mai 1312, et les biens des Templiers

Digitized by Google

furent unis à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, à celui de Calatrava et à celui du Christ. Ainsi fut éteint l'Ordre des Templiers dans toute la chrétienté, hors en Allemagne, où ils se maintinrent et se firent même absoudre dans un concile provincial. Voltaire, fidèle copiste de Villani, auteur florentin, qui était ennemi déclaré de Clément V et de Philippe le Bel, a voulu justifier les Templiers en accusant le pape et le roi; il trouve douze raisons au moins de justification; mais, malheureusement pour lui, Bergier a prouvé jusqu'à l'évidence que ces douze raisons ne sauraient être justifiées elles-mêmes par l'histoire et le bon sens. Si nous ne pouvons reproduire ici les preuves de Bergier, qu'on nous permette au moins d'ajouter à son témoignage celui d'un écrivain qui ne saurait être suspecté de partialité en faveur de Clément V et de Philippe le Bel : « Il subsiste de graves aveux obtenus hors de la question et des tortures, dit Jules Michelet, faisant allusion à la procédure concernant les Templiers. Les points mêmes qui ne furent pas prouvés n'en sont pas moins vraisemblables pour qui connaît la nature humaine, pour qui considère sérieusement la situation de l'Ordre dans ses derniers temps. Il était naturel que le relâchement s'introduisit parmi des moines guerriers, des cadets de la noblesse, qui couraient les aventures loin de la chrétienté, souvent loin des yeux de leurs chefs, entre les périls d'une guerre à mort et les tentations du climat brûlant de la luxurieuse Syrie. L'orgueil et l'honneur les soutinrent tant qu'il y eut espoir pour la Terre-Sainte. Sachons-leur gré d'avoir résisté si longtemps, lorsqu'à chaque croisade leur attente était si tristement déçue... Soldats de larmes, sentinelles perdues, faut-il s'étonner si, au soir de cette bataille de deux siècles, les bras leur tombèrent? La chute est grave après les grands efforts... Telle paraît avoir été la chute des Templiers. Tout ce qu'il y avait eu de saint dans l'Ordre devint péché et souillure. Après avoir tendu de l'homme à Dieu, il tourna de Dieu à la bête. Les pieuses agapes, les fraternités héroïques couvrirent de sales amours. Ils cachèrent l'infamie en s'y mettant plus avant. » Terminons par une réflexion judicieuse de J. Chantrel : « On accuse l'Église au sujet de l'affaire des Templiers; que n'eût-on pas dit si elle avait conservé un ordre aussi corrompu? Et pendant que l'on cherche ainsi à innocenter un Ordre qui ne le mérite guère, on poursuit l'abolition des ordres religieux, et surtout l'abolition de ceux qui ont conservé avec le plus d'éclat l'intégrité des mœurs et de la foi. Telle est la logique des passions! » *Voy.* Bzovius, Sponde et Raynaldi, *In Annal. eccl.* Dupuy, *Hist. de la condamnation des Templiers.* Gurtler, *Abrégé de l'Hist. des Templiers.* Le P. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques et militaires*, etc., tom. VI, c. III. Le P. Lejeune, *Histoire apologétique des Templiers.* Grouvelle, *Mémoires historiques sur les Templiers.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Moldenhawer, *Procès de l'Ordre des Templiers;* en allemand. Bergier, *Diction. de théol.* Raynouard, *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple, à l'abolition de leur Ordre.* Le *Journ. des Savants,* mars et avril 1819. Michaud, *Hist. des Croisades,* 1828, tom. V et passim. Michelet, *Hist. de France,* tom. III, c. III et IV. J. Chantrel, qui a reproduit dans l'*Encyclop. cathol.* une grande partie de l'article de Bergier. Le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 340.

TEMPLIUS (Procope). *Voy.* Temple, n° III.

TEMPORALITÉ. Nom qu'on donnait autrefois, en France, à la juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'un chapitre, d'une abbaye, etc.

I. **TEMPOREL,** employé substantivement, signifie le revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice. Il se dit, en latin, *beneficium,* ce qui le confond avec le bénéfice lui-même, dont le terme latin qui lui correspond est *officium,* c'est-à-dire office, charge.

II. **TEMPOREL (DIMINUTION DU),** en latin *diminutio beneficii,* se dit quand, sans changer les obligations attachées à un bénéfice, on lui retire une partie de ses revenus, soit pour l'attribuer à une autre fonction ecclésiastique ou à une institution, soit pour lui donner une destination pieuse quelconque. Or une telle diminution ne peut être faite légitimement que par les supérieurs ecclésiastiques jouissant d'une autorité compétente, en ménageant autant que possible les droits des tiers. C'est pourquoi, en général, on n'applique cette mesure qu'au moment où un bénéfice devient vacant, et en faisant connaître officiellement la diminution effectuée. Il faut distinguer cette diminution du temporel de la division (*divisio*) et du démembrement (*dismembratio*) d'une paroisse, lesquelles non-seulement modifient les revenus, mais diminuent les obligations de la charge. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **TEMPOREL (RETENUE DU).** On nomme ainsi la mesure en vertu de laquelle le pouvoir civil retient provisoirement les revenus du bénéfice d'un fonctionnaire ecclésiastique qui refuse de se soumettre à des ordonnances de l'État qu'il croit contraires à ses obligations et à ses devoirs religieux. C'est la conduite que, dans les temps modernes, le gouvernement prussien a tenue envers les curés catholiques qui ont refusé de bénir les mariages mixtes, dont l'État voulait que la célébration ne fût soumise à aucune condition. Or qui ne comprend que cet empiétement du pouvoir civil est contraire à toute équité? L'Église doit être libre de régler sa discipline; elle a le droit d'en exiger l'observation. Mais outre qu'il est injuste de vouloir qu'un ecclésiastique agisse contre son devoir et sa conscience, et de le punir parce qu'il obéit à une loi positive de son Église, quand l'État lui-même reconnaît cette Église, et par conséquent sa doctrine et sa discipline, qui en sont inséparables, c'est une vraie violation du droit de propriété de retenir son temporel pour ce motif; car les revenus d'un bénéfice sont des biens ecclésiastiques, et ce que le trésor public donne à un fonctionnaire ecclésiastique, comme tel, n'est qu'une indemnité très-faible des biens enlevés à l'Église. Le prêtre qui perçoit les revenus de sa prébende ne touche pas des appointements comme fonctionnaire de l'État; il n'est pas un fonctionnaire salarié, et par conséquent la prébende peut d'autant moins être séquestrée, que même les appointements du fonctionnaire civil ne peuvent lui être enlevés sans un jugement préalable. *Voy.* Permanéder, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **TEMPS.** Ce mot, qui signifie ordinairement la mesure du mouvement ou la durée d'une chose, a plusieurs acceptions dans l'Écriture. Ainsi : 1° Il se prend pour le moment favorable de faire ou de ne pas faire une chose (Isaïe, XIV, 1. Jean, VII, 6). 2° Le *temps de la vengeance de Dieu* est quelquefois appelé *le temps*

Digitized by Google

du Seigneur ou *de sa visite* (Jérém., L, 27, 31). 3° *Racheter le temps* peut s'entendre de différer quelque chose pour une occasion plus favorable ou réparer le temps perdu (Daniel, II, 8. Éphés., V, 16). 4° *Connaître le temps* se dit de la connaissance des usages, des lois, de l'histoire (Esther, I, 13). 5° *Tempus* et *tempora* et *dimidium temporis* marquent les trois ans et demi que durèrent les persécutions contre les Juifs du temps d'Antiochus Epiphanes, et contre les chrétiens du temps de Dioclétien (Daniel, XII, 7. Apocal., XII, 14), en mettant *tempus* pour un an, *tempora* pour deux ans, et *dimidium temporis* pour une demi année; ce qui s'entend encore de même (Daniel, IV, 13). 6° *Tempus nostrum* se met quelquefois pour le temps de la mort (I Machab., IX, 10). 7° *La plénitude des temps, les derniers temps*, marquent le temps de la venue du Messie (Galates, IV, 4). 8° Quelquefois aussi les *derniers temps* signifient le jugement dernier.

II. **TEMPS PASCAL.** *Voy.* PASCAL, n° XIII.

III. **TEMPS PROHIBÉ.** On entend par *temps prohibé* pour le mariage, le temps qui s'écoule depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au jour de l'Épiphanie inclusivement, et depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de *Quasimodo*, aussi inclusivement. Il semble qu'à s'en tenir strictement à la lettre du droit canon, on pourrait, dans le *temps prohibé*, bénir sans dispense un mariage qui se ferait sans aucune solennité, c'est-à-dire où il n'y aurait ni festin, ni réjouissance; mais, malgré cela, la dispense de l'évêque est nécessaire. *Voy.* Reifenstuel, *Jus canonicum*, tom. IV, p. 121. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* notre article EMPÊCHEMENTS, n° IV, 2°.

TEMPSA ou TEMESA, TEMSA, ancienne ville épisc. d'Italie. Ce siége fut uni dans la suite à celui de Saint-Marc. On en connaît trois évêques, dont le premier, Hilaire, assista au quatrième concile de Rome, dit *de la Palme*, (*Palmare*), sous le pape Symmaque, en 503. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. X, col. 172. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 11. L'*Encyclop. cathol.*, tom. IX, p. 128-129.

TEMUNIA. *Voy.* TEMONIA.

I. **TENA**, ville épisc. *Voy.* ETENNA.

II. **TENA** (Louis de), évêque de Tortose, né à Cadix vers le milieu du XVI[e] siècle, mort à Tortose l'an 1622, fit ses études à Alcala avec la plus grande distinction, fut successivement professeur de philosophie, professeur de théologie, administrateur des colléges royaux, chanoine théologal au chapitre de Tolède, interprète de l'Écriture sainte, enfin évêque de Tortose. On a de lui : 1° *Commentaria et disputationes in Epistolam D. Pauli ad Hebræos;* cet ouvrage, dédié à Philippe III, a été réimprimé à Londres, 1661, in-fol.; il excelle particulièrement dans les prolégomènes et les tableaux généraux des livres qu'il explique; 2° *Isagoge in Sacram Scripturam*, in-fol.; — 3° *Quæstiones variæ*, etc. Tous ces ouvrages sont savants; l'auteur y traite un grand nombre de questions, dont plusieurs sont utiles parce qu'elles éclaircissent non-seulement les paroles du texte sacré, mais encore plusieurs matières importantes. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

TENAILLE (*Tenalia*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans la Saintonge, au diocèse de Saintes. Elle était de la filiation de Fontdouce, et sous l'invocation de la Vierge. La chronique de Maillezais rapporte l'établissement de cette abbaye au B. Géraud de Sala, en 1115. Il paraît cependant, par une ancienne charte, qu'elle a été fondée par Guillaume de Conchamp, premier abbé de Fontdouce. Elle fut ruinée par les hérétiques en 1582, et unie au collége des Jésuites de Saintes en 1619. *Voy.* la *Gall. Christ.*, col. 1121. Richard et Giraud.

I. **TÉNÈBRES, OBSCURITÉ.** Le sens littéral de ce terme est assez connu. Seulement les interprètes sont partagés sur celles qui arrivèrent à la mort du Sauveur; les uns pensant qu'elles ne s'étendirent pas au delà de la Judée et les pays voisins, et les autres croyant qu'elles couvrirent tout notre hémisphère (*Compar.* ÉCLIPSE). Dans le sens métaphorique, les ténèbres se prennent quelquefois pour la mort, le tombeau (Job, X, 22. Ps. CVI, 10. Baruc., VI, 70); quelquefois pour un grand malheur, une disgrâce (Esther, XI, 8. Job, III, 4-5. Ps. LIV, 6). Dans le sens moral, les ténèbres marquent le péché (Éphés., V, 8, 11. I Pierre, II, 9), ou le règne du démon (II Corinth., XI, 14), l'exercice de son pouvoir (Luc, XXII, 53. Coloss., I, 13), ses œuvres, c'est-à-dire le péché, les actions honteuses (Rom., XIII, 12. Éphés., V, 11). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* notre art.

II. **TÉNÈBRES, OFFICE DES TÉNÈBRES.** On nomme ainsi, dans l'Église catholique, l'office des matines et laudes des trois derniers jours de la semaine sainte, parce qu'on éteint à la fin de cet office tout le luminaire de l'église, ce qui produisait une nuit obscure dans le temps qu'on chantait cet office la nuit. Pendant l'office des ténèbres, on met devant l'autel un chandelier triangulaire sur lequel sont plusieurs cierges qu'on éteint successivement à la fin de chaque psaume; ceci est un vestige de l'ancien usage de l'Église. Autrefois le luminaire était placé au milieu du chœur, et si l'office se disait avant le jour, on éteignait les cierges à mesure que le jour approchait. Plusieurs auteurs ecclésiastiques ont donné un sens spirituel à l'usage d'éteindre les cierges successivement aux offices de ténèbres; ils ont dit que ces cierges qu'on éteint ainsi sont l'image des apôtres et des disciples de Jésus-Christ, que ce divin Sauveur appelle lui-même la lumière du monde, et qui s'enfuirent et disparurent au temps de sa Passion. Le bruit fait après cet office est encore un vestige de l'antiquité. Le célébrant frappait sur son livre ou sur sa chaise pour donner le signal de s'en aller. Ce bruit, imité aujourd'hui par tout le peuple dans bien des églises, est toléré comme étant une image de la confusion qui parut dans toute la terre à la mort de Jésus-Christ. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

III. **TÉNÈBRES.** Les mystiques appellent ténèbres cet état d'obscurcissement, de sécheresse et d'aridité où tombe une âme spirituelle par la suspension de la lumière céleste et des autres effets sensibles de la grâce et de l'amour divin.

IV. **TÉNÈBRES (LEÇONS DE).** Les *Leçons de ténèbres* sont les Lamentations de Jérémie sur les malheurs de Jérusalem, et que l'on chante sur des tons plaintifs. *Compar.* LAMENTATION.

V. **TÉNÈBRES (OFFICE DES).** *Voy.* TÉNÈBRES, n° II.

TÉNÉDOS, île de l'Archipel et l'une des Cyclades située sur la côte de Natolie, auprès du promontoire de Sigée, nommée aujourd'hui cap de Jannizari. La capitale de même nom est sur la côte orientale, auprès d'une montagne. Les Notices des évêchés ne font pas mention de Ténédos; mais les Actes des conciles donnent cette église tantôt à la province des Cy-

Digitized by Google

clades, tantôt à l'Hellespont. Son évêque gouvernait en même temps les Églises de Lesbos, d'Égiale et de Prosélène, en 451, et se qualifiait *métropolitain* et *hypertime* au XIVe siècle. On ne connait que quatre évêques de Ténédos, dont le premier, Diodore, souscrivit à la Lettre du concile de Sardique. Ténédos est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, suffragant de Mitylène ou Mételin, archevêché également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 949. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 231. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 12-13.

TENISON (Thomas), prélat anglican, né à Cottenham, près de Cambridge, en 1636, mort à Londres en 1715, fut successivement archidiacre de Londres, évêque de Lincoln, puis archevêque de Cantorbéry. Sous Jacques II, il combattit les projets de restauration catholique du roi. Outre des *Sermons*, quelques *Lettres* et divers *Traités*, il a laissé : 1° *The Creed of M. Hobbes examined, in a feigned conference between him and a student in divinity;* Londres, 1670, in-8°; il s'y propose de détruire l'opinion accréditée qu'il était favorable au système de Hobbes; — 2° *Discourse of idolatry;* 1678, in-8°; — 3° *Baconiana;* 1679, l'abbé Émery, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, a fait un grand usage de cet écrit dans le *Christianisme de Bacon*, et surtout dans sa *Vie;* — 4° *Six Conferences concerning the Eucharist, wherein is showed, that the Transsubstantiation overthrows the proofs of the christian religion;* Londres, 1687, in-4°; traduction de l'ouvrage de la Placette intitulé : *Traité de l'autorité des sens contre la transsubstantiation;* — 5° *The incurable Scepticism of the Church of Rome*, avec trois autres *Traités;* ibid., 1689, in-4°; trad. du *Traité du Pyrrhonisme de l'Église romaine*, du même la Placette; Tenison, comme le remarque judicieusement Feller, reproche à l'Église romaine ce qui convient parfaitement à sa secte comme à toutes les autres, puisque n'ayant point de règle de foi elles doivent nécessairement conduire au pyrrhonisme; — 6° *The Difference between the Church of England and the Church of Rome; An Examination of Bellarmin's tenth note of holiness of life;* ibid., 1687, in-4°; — 7° *The Protestant and popish ways of interpreting Scripture, impartially compared;* 1689, in-4°. *Voy.* les *Memoirs of the life and times of archb. Tenison;* Londres, 1716, in-8°. Godwin and Richardson, *Lives of the bishops*. Clarendon, *Diary*. W. Kennet, *Complete History of England*. Chauffepié, *Nouv. Diction. historique*. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

TENNEMANN (Guillaume-Gottlieb), protestant, né à Brenbach, près d'Erfurt, en 1761, mort à Marbourg l'an 1819, était fils d'un pasteur; il étudia la philosophie et la théologie à Erfurt et à Iena. Il fit d'abord dans cette dernière ville des cours libres de philosophie, qu'il enseigna ensuite officiellement. Partisan des doctrines de Kant, il a cependant élevé des doutes sur quelques idées du célèbre philosophe de Kœnigsberg. On a de lui : 1° *De quæstione : Num sit subjectum aliquod animi, nobisque cognosci possit. Accedunt quædam dubia contra Kantis sententiam;* Iena, 1788, in-8°; — 2° *Doctrines et opinions des disciples de Socrate sur l'immortalité de l'âme;* Iena, 1791, in-8°; — 3° *Système de la philosophie de Platon;* Leipzig, 1792-1794, 4 vol. in-8°; — 4° *Histoire de la philosophie;* ibid., 1798-1811, 11 vol. in-8°; cette histoire s'arrête à l'époque où est née la philosophie scolastique; — 5° *Plan de l'Histoire de la philosophie;* ibid., 1812, in-8°; c'est un abrégé de l'ouvrage précédent, qui a eu un grand nombre d'éditions, que Victor Cousin a fait traduire en français; Paris, 1829, 1839, 2 vol. in-8°, et qui a été mis à l'*Index* le 5 avril 1845, avec cette clause : *Quocumque idiomate*. Ces quatre derniers ouvrages sont en allemand. Tennemann a traduit en la même langue : les *Recherches sur l'esprit humain* de Hume; l'*Essai sur l'Esprit humain* de Locke (ouvrages qui sont à l'*Index*), et l'*Histoire comparée des systèmes de philosophie* de Degérando. Il fut un des collaborateurs de la *Gazette littéraire d'Iena*. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplément*. La *Nouv. Biogr. génér*.

TENSCAWALD. *Voy.* ZION.

I. TENTATION, TENTER. Ces mots, en matière de théologie, ont diverses acceptions. Ainsi : 1° *Tenter* se dit du démon lorsqu'il excite, qu'il porte les hommes à pécher. 2° *Tenter* signifie quelquefois *éprouver, mettre à l'épreuve:* c'est surtout lorsqu'il est dit dans l'Écriture que Dieu tente les hommes; car, dans ce cas, *tenter* ne signifie point que Dieu séduit les hommes, qu'il leur tend des piéges pour les faire tomber dans le péché, mais qu'il met leur vertu à l'épreuve, soit par des commandements difficiles à observer, soit par de grandes afflictions. Lors donc que nous disons à Dieu, dans l'Oraison dominicale : « Ne nous induisez pas en tentation », cela ne signifie pas : Ne nous tendez pas de piége pour nous faire pécher, puisque nous ajoutons : « Délivrez-nous du mal »; mais cela veut dire : Ne mettez pas notre faiblesse à de trop fortes épreuves, et donnez-nous la grâce nécessaire pour nous préserver du mal. « Que nul, lorsqu'il est tenté, dit l'apôtre saint Jacques, ne dise que c'est Dieu qui le tente; car Dieu ne tente point pour le mal, et il ne tente lui-même personne; mais chacun est tenté par la concupiscence qui l'entraine et le séduit (I, 13-14). » A la vérité Dieu n'a pas besoin de nous éprouver pour savoir ce que nous ferons, il le sait d'avance; mais nous avons besoin nous-mêmes d'être mis à l'épreuve : d'abord afin d'apprendre par expérience ce dont nous sommes capables; en second lieu, afin que nous donnions des exemples héroïques de vertu, exemples nécessaires au monde; troisièmement, afin que nous soyons encouragés par notre fidélité à Dieu ou humiliés par nos chutes, et que nous sentions le besoin de la grâce. Ainsi Dieu a-t-il récompensé d'une manière éclatante la foi d'Abraham, la soumission de Tobie et la patience de Job; ce sont là les grands traits qui frappent les hommes et leur font sentir qu'il y a une Providence. 3° *Tenter Dieu*, ce n'est pas, sans doute, vouloir l'exciter au mal, mais c'est vouloir mettre sa toute-puissance et sa bonté à l'épreuve, par exemple en attendant de lui un miracle sans nécessité, ou en s'exposant témérairement à un danger duquel on ne peut pas sortir sans un secours miraculeux que Dieu ne doit et qu'il n'a promis à personne. Il a défendu lui-même cette folle présomption lorsqu'il a dit : « Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu (Deutér., VI, 16). » *Voy.* D. Calmet, *Dict. de la Bible*. Richard et Giraud. Bergier, *Dict. de théol.* L'*Encyclop. cathol.*

III. TENTATION (RÉSISTANCE A LA). Une des questions qui furent agitées entre les Pères de l'Église et les pélagiens, était de savoir si l'homme peut résister à la tentation sans le secours de la grâce divine; ces hérétiques le soutenaient; mais leur erreur fut unanimement condamnée par l'Église. Elle a été proscrite de nouveau par le concile de Trente (sess. VI, *De*

Digitized by Google

Justific., can. II et III). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Concina, *Theol. Christ. dogmatico-moralis,* tom. II, l. I, diss. IX, c. III, et tom. VII, l. II, c. V. A. Liguori, *Theol. moralis,* l. III, n. 559, seq. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.,* s'attache entre autres choses à réfuter les calomnies de certains protestants contre les théologiens catholiques au sujet des *tentations.* Le *Diction. de la théol. cathol.* L'*Encyclop. cathol.*

IV. **TENTATION DE JÉSUS-CHRIST AU DÉSERT.** Les incrédules, qui semblent n'avoir pas compris le récit évangélique touchant la tentation de Jésus-Christ, sont scandalisés de ce qu'il ait permis au démon cet acte de puissance sur lui. C'était, selon eux, accorder à l'ennemi du salut un pouvoir injurieux à la dignité du Fils de Dieu. Les Pères ont répondu qu'il n'était pas plus indigne du Sauveur du monde d'être tenté que d'être revêtu des faiblesses de l'humanité, d'être injurié, outragé et crucifié par les Juifs. Il voulait nous apprendre que la tentation par elle-même n'est pas un crime; que, quand on y résiste, la vertu en reçoit un nouveau prix et un plus grand mérite. Il voulait rassurer les âmes timides et scrupuleuses qui se croient coupables parce qu'elles sont tentées, et qui se découragent dans le chemin de la vertu; il voulait leur montrer par quelles armes on résiste au tentateur. C'est par la prière, par le jeûne, par les leçons de la parole de Dieu. Après avoir dit que Jésus-Christ ne s'était pas uni à la nature angélique, mais à celle de la race d'Abraham, saint Paul ajoute : « D'où il a dû être en tout semblable à ses frères, afin de devenir auprès de Dieu un pontife miséricordieux et fidèle pour expier les péchés du peuple. Car c'est par les souffrances et les épreuves qu'il a lui-même subies (*In eo enim in quo passus est ipse et tentatus*) qu'il est puissant pour secourir ceux qui sont aussi éprouvés (*potens est et eis qui tentantur, auxiliari*)... Nous n'avons donc pas un pontife qui ne puisse compatir à nos infirmités, ayant éprouvé comme nous toutes sortes de tentations, hors le péché (*tentatum autem per omnia pro similitudine absque peccato*). Allons donc avec confiance au trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce dans un secours opportun (Hébreux, II, 16-18; IV, 15-16).» Ces paroles montrent au moins que le grand apôtre entendait autrement que les incrédules l'honneur et la dignité de Jésus-Christ; et certes on ne saurait l'accuser d'avoir voulu rabaisser la grandeur et la majesté de son divin Maître. Quant à ceux qui ont prétendu que la *tentation de Jésus-Christ au désert* ne s'est point passée en réalité, mais seulement en songe ou en vision, ils se sont visiblement trompés, et il faudrait violer les lois les mieux constatées de l'herméneutique et de l'exégèse pour admettre une pareille explication. *Voy.* les commentateurs sur l'Évangile de saint Matthieu, IV, 5 et suiv. Bergier, *Diction. de théologie.* L'*Encyclop. cathol.*

TENTATIVE (*Tentativa*). On nomme ainsi une thèse, un premier acte ou essai qu'on faisait autrefois en France, dans les facultés de théologie, pour éprouver la capacité d'un répondant, et qui servait après les deux premiers examens pour obtenir le degré de bachelier, qui est le premier degré. *Compar.* BACCALAURÉAT, DEGRÉS, n° IV.

I. **TENTE DE JAHEL,** femme de Haber le Cinéen; elle devait être dans la tribu de Nephthali. *Voy.* Juges, IV, 17.

II. **TENTE DE TÉMOIGNAGE.** *Voy.* TABERNACLE, n° I.

TENTER. *Voy.* TENTATION, n° I.

TENTES DE CÉDAR, dont il est parlé dans le Cantique des cantiques (I, 4). Cette expression ne marque pas un lieu particulier, mais elle signifie en général les tentes des Cédaréniens qui campaient dans l'Arabie.

TENTYRA ou **TENTYRIS,** aujourd'hui Dendéra ou Dendérah, ville épisc. de la seconde Thébaïde dans le patriarcat d'Alexandrie. Elle était située sur la rive gauche du Nil, entre Abydos et la petite Diospolis. C'est sur ses ruines qu'a été élevée Dendéra. Elle fut érigée au IVe siècle sous la métropole de Ptolémaïde. On en connaît trois évêques : Pachimes Mélécien, Saprion ou Sérapion, contemporain de saint Pacôme, et Jean, jacobite, qui se trouva à l'assemblée des évêques tenue au Caire en 1680, par ordre du vizir, au sujet de Cyrille II, patriarche des jacobites. Tentyra ou Dendéra est maintenant un simple évêché *in partibus,* toujours sous la métropole de Ptolémaïde, siége devenu également *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. II, p. 607. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 13-14. *Compar.* PTOLÉMAÏDE, n° III.

TENTZELIUS (Guillaume-Ernest), protestant, né à Arnstadt, en Thuringe, l'an 1659, mort l'an 1707, étudia à Wittemberg la philosophie, les langues orientales, ainsi que l'histoire ecclésiastique et profane. Appelé à Gotha en 1685, il s'appliqua à la recherche et à la connaissance des médailles, ce qui lui procura la charge d'historien de la branche ernestine de la maison de Saxe. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Apophthegmate Ignatii, Amor meus crucifixus est;* Wittemberg, 1683, in-4°; — 2° *De Duplici Baptismo Constantini Magni;* ibid., 1683, in-4°; — 3° *De Symbolo Apostolico;* ibid., 1683, in-4°; — 4° *De Polycarpo episcopo et martyre Smyrnensi;* ibid., 1683, in-4°; — 5° *De Natalitiis episcoporum;* ibid., 1684, in-4°; — 6° *De Ephremo Syro;* ibid., 1684, in-4°; — 7° *De Hymno Te Deum laudamus;* Arnstad, 1685, in-4°. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires,* tom. III. Le *Journ. des Savants,* 1685, etc. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

TENURE, vieux terme qui, en matière de fiefs ecclésiastiques, s'appliquait aux biens donnés à l'Église sous la réserve de la juridiction temporelle, en faveur du donateur. On disait alors que l'Église tenait ces biens par aumône ou en franche aumône, ou frank-almoine, *in liberam eleemosynam. Voy.* la *Biblioth. canoniq.,* tom. II, p. 638.

TÉOPISTE. *Voy.* EUSTACHE, n° I.

TÉOS ou **TIUS** et **THERPOLI,** ville épisc. de l'ancienne Lydie, de la province et au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Daphnus, était contemporain de saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Saint Ignace, écrivant aux fidèles de Smyrne, en fait mention et lui donne le nom d'*Incomparable.* Téos n'est aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus,* toujours suffragant d'Éphèse, devenue elle-même un archevêché *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* t. I, p. 727. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 86-87.

TEPHILLIM ou **TEFILLIM,** en hébreu, et avec la terminaison chaldaïque *tephillin* ou *tefillin,* proprement *instruments de prières,* est ce

Digitized by Google

que le texte grec du Nouveau Testament et la Vulgate nomment *phylactères*. *Voy.* ce dernier mot et notre *Introduction*, etc., tom. II, p. 232-233, où nous rapportons l'origine des *tefillin*, et où nous en donnons la description d'après Léon de Modène.

I. **TERAMO** (*Theramum* ou *Interamna Aprutium*), ville épisc. de l'Abruzze ultérieure, dans le royaume de Naples, sous la métropole de Chieti. Le premier évêque de cette ville, Oportun, fut élu l'an 600. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. I, p. 342. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 232. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 63-69.

II. **TERAMO** (Jacques de). *Voy.* PALLADINI.

TERCE (Saint), martyr et compagnon de sainte Denyse. *Voy.* DENYSE, n° III.

TÉRÉBINTHE, arbre qui était fort commun en Judée. La Vulgate et les Septante traduisent ordinairement par *térébinthe* le mot hébreu *élâ;* cependant la Vulgate le rend aussi quelquefois par *quercus* ou *ilex*, c'est-à-dire *chêne*. Il est certain que si l'on considère l'étymologie du mot hébreu *élâ*, on doit reconnaître qu'il peut désigner non-seulement le *térébinthe* et le *chêne*, mais encore les autres arbres forts et robustes. On rapporte différentes choses du térébinthe sous lequel Abraham reçut les trois anges, mais le peu d'accord des auteurs sur sa situation donne lieu de douter de ce qu'ils en disent. Quelques-uns l'ont même confondu avec celui sous lequel Jacob enfouit les faux dieux que ses gens avaient emportés de Mésopotamie. Il est parlé de la vallée du Térébinthe où Saül était campé avec l'armée d'Israël, lorsque Goliath vint insulter les troupes des Hébreux. *Voy.* Genèse, XXXV, 4. I Rois, XVII, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 129. Le *Diction. de la théol. cathol.*

TERENTIUS (Jean-Gerhard), protestant, né près de Leuwarden, dans la Frise, mort l'an 1677, a professé la langue hébraïque à Franeker, et a publié : 1° *Meditationes philologico-hebrææ;* Franeker, 1654, in-12; — 2° *Liber Jobi chaldaice, latine et græce cum notis;* 1663, in-4°; la trad. latine est d'Alphonse de Zamora; elle a été revue par Arias Montanus, et corrigée ultérieurement par Terentius; — 3° *Gymnasium chaldaicum;* 1664, in-12; — 4° *Epitome grammaticæ hebrææ Joannis Buxtorf;* 1665, in-12. On a reproché à Terentius d'avoir suivi trop servilement la Massore. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, tom. IV, p. 308-314. Feller, *Biogr. univers.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 186.

TÉRÉNUTH, aujourd'hui *Tarané* et *Taranuth*, ancienne ville épisc. de la deuxième Thébaïde, au patriarcat d'Alexandrie, située sur la partie occidentale du Nil. C'est maintenant un petit village éloigné de vingt-quatre lieues du Caire. On en connaît deux évêques, dont l'un, Arsinthius, fut ordonné par Théophile d'Alexandrie, et l'autre, Euloge, assista et souscrivit au premier concile d'Éphèse. Térénuth est maintenant un évêché *in partibus*, sous la métropole de Ptolémaïde, qui est aussi un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 611. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 232. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 71.

TERGOWISK ou **TERGOWIST, TERGOWITZ**, métropole de la Valachie ou Valaquie, est située au milieu du pays à la droite de la rivière de Jalonitz. Le métropolitain grec du pays y fait sa résidence. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 76-77. *Compar.* VALACHIE.

TÉRISSE (François-Christophe), né à Nantes en 1704, mort à Rouen l'an 1780, devint chanoine dans cette dernière ville, et y exerça quelque temps les fonctions de vicaire général. On a de lui, outre un *Mémoire historique sur les marbres employés à la décoration de l'entrée au chœur de l'église de Rouen* : 1° *Mémoire sur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor au pays de Caux;* 1743, in-4°; — 2° *Justification de ce Mémoire;* 1743, in-8°; — 3° quatre *Mémoires sur la question : Si un religieux de l'Ordre de Cîteaux est apte à posséder un bénéfice de l'Ordre de Saint-Benoît;* 1753, 1754, 1755, in-4°; — 4° *Mémoire pour les doyens, chanoines et chapitre de l'Église de Rouen, contre les curés de la même ville;* 1760, in-4°; — 5° *Défense des droits de l'Église de Rouen;* 1764, in-4°; — 6° *Lettres sur la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie*. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

TERKI, ville de la mer Caspienne. C'est un archevêché uni à celui d'Astrakan. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1324.

TERME (*Thermæ Basilicæ* ou *Regiæ*). Les Notices grecques mentionnent une ville de ce nom avec évêché suffragant de Césarée, au diocèse du Pont. Il y a eu cinq évêques, dont le premier, N..., fut ordonné par saint Basile. Terme est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours sous l'archevêché de Césarée, devenu également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 389. Richard et Giraud, art. THERMÆ BASILICÆ. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 95.

TERMES (Jacques de). *Voy.* JACQUES, n° XXIX.

TERMESSUS ou **TELMESSUS** et **TERMISSUS**, ville épisc. de la deuxième Pamphylie, sous la métropole de Perge, au diocèse d'Asie. Son évêque gouvernait en même temps les Églises de Zobia et d'Eudocias, vers le milieu du V° siècle. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Evresius, assista au concile de Nicée en 325. Termus est aujourd'hui un évêché *in partibus*, sous l'archevêché de Perge, devenu aussi un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1020. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 95. *Compar.* notre art. PERGE, n° I.

TERMIA, TERMIE. *Voy.* THERA.

TERMINAIRE (*Terminarius*). On appelle *prédicateur terminaire*, dans les Ordres mendiants, un religieux qui va prêcher dans les lieux du district de son couvent; car les Ordres mendiants avaient partagé entre eux les bourgs et les villages où chaque couvent devait faire la quête, afin de ne pas se nuire les uns aux autres. Cet usage avait lieu surtout dans les Pays-Bas. *Voy.* Henschenius, *Acta Sanct. martii*, tom. II, p. 47.

TERMINE ou **TERMINI** (*Thermæ Himeræ* ou *Himerenses*), ville épisc. de la Sicile, dans la province de Palerme, et à neuf lieues environ de cette dernière ville. Comme il y a en Sicile une autre ville appelée en latin *Thermæ Selinuntiæ*, et nommée aujourd'hui *Sacca*, située en face de la mer de Libye, dans le val Mazzara, on ne sait au juste à laquelle des deux attribuer les trois évêques suivants : Pascal, qui assista au concile de Latran en 649; Jean, qui se trouva au sixième concile de Constantinople l'an 680, et Georges, qui se trouve parmi les Pères du deuxième concile de Nicée tenu l'an 787. *Voy.* Rocco Pirro, *Sicilia Sacra*, tom. I, p. 438. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 234. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 95-97.

TERMINISTE (*Terminista*). Les *terministes*

Digitized by Google

sont certains calvinistes qui mettent un terme à la miséricorde de Dieu. Ils enseignent : 1° qu'il y a beaucoup de personnes dans l'Église et hors de l'Église à qui Dieu a fixé un certain terme avant leur mort, terme après lequel il ne veut plus les sauver, quelque long que soit le temps pendant lequel elles vivront encore sur la terre; 2° qu'il l'a ainsi résolu par un décret impénétrable et irrévocable; 3° que ce terme une fois expiré, Dieu ne leur donne plus le moyen de se repentir et de se sauver, qu'il ôte même à sa parole tout pouvoir de les convertir; 4° que Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, beaucoup de gentils, ont été de ce nombre; que Dieu souffre encore aujourd'hui beaucoup de réprouvés de cette espèce; que s'il leur accorde encore des grâces après le terme qu'il leur a marqué, ce n'est pas dans l'intention de les convertir. Les autres protestants, surtout les luthériens, rejettent avec raison ces sentiments, qui sont autant de conséquences des décrets absolus de prédestination soutenus par Calvin et par les gomaristes; à proprement parler, ce sont autant de blasphèmes injurieux à la bonté infinie de Dieu et à la grâce de la rédemption, destructifs de l'espérance chrétienne, formellement contraires à l'Écriture sainte, que ces sectaires prétendent cependant être guide unique et infaillible dans tout ce qui touche à la religion. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

TERMISSUS. *Voy.* TERMESSUS.

TERMOLI (*Termulæ*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Bénévent, située dans une péninsule à l'embouchure du Tiferno, dans le golfe de Venise. Son premier évêque, Scio, siégeait en 969. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. VIII, col. 374. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 232. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 97-99.

TERNAL (Charles-Fleuri), jésuite, a donné : *Vie de saint Bernard ou Barnard, archevêque de Vienne en Dauphiné*; Paris, 1722, in-12.

TERNI (*Interamna, Interamnum, Enteramnia* et *Ternum*), ville épisc. d'Italie, dans l'Ombrie, sous la métropole de Rome, est située à cinq lieues au midi de Spolette. Il est très-probable que la foi chrétienne fut prêchée à Terni par quelqu'un des disciples de saint Pierre, que ce saint apôtre envoya de Rome pour évangéliser les lieux voisins aussi bien que les pays éloignés. Il est certain que saint Pierre envoya saint Brice, son disciple, dans l'Ombrie, dont il devint l'apôtre, et qu'il fut ordonné premier évêque de Spolette. Quant au premier évêque de Terni, Ughelli dit qu'on croit que ce fut saint Pérégrin ou Pélegrin, qui gouvernait cette Église vers l'an 128. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 476. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 100-147.

TERNOVA ou **TARNOBA, TORNOBA** (*Ternobus* ou *Trinobus*), ville épisc. de la deuxième Mésie chez les Bulgares, située près du fleuve Jatri et du mont Hémus. Le pape Innocent III l'érigea en archevêché et en primatie à la demande de Joannicius, seigneur de Bulgarie et de Valachie, lequel se soumit au Saint-Siége en 1204. Mais peu de temps après les Bulgares retournèrent à la communion des Grecs, et Germain, archevêque de Ternova, fit confirmer par le patriarche grec de Constantinople, résidant à Nicée, les priviléges accordés à son prédécesseur par Innocent III, et fut même décoré du titre de patriarche. Ce titre fut supprimé ensuite, et les prélats de Ternova n'ont pris depuis que celui de métropolitains et d'exarques de Bulgarie. Les trois évêchés de Lophitzi, de Tzernova et de Preslau sont soumis au siége de Ternova, dont on connaît douze évêques. Le premier de ces évêques, Basile, fut institué primat de Bulgarie par le pape Innocent III en 1204. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1232. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXXIV, p. 147-148.

TÉROUANNE (*Teroana Morinorum*), ancienne capitale des Morins, sur la Lys, était autrefois une ville épisc. Elle fut réduite en cendres par Attila en 451. Avant cette époque, saint Victoric et saint Fusien y avaient porté les lumières de la foi; elle était néanmoins retombée dans l'idolâtrie lorsque saint Antimon, envoyé par saint Remi, fonda à la fin du ve siècle le diocèse des Morins, sous la métropole de Réims. La ville de Térouanne prospéra sous la sage direction de ses évêques, et notamment de saint Omer, qui détruisit entièrement l'idolâtrie; mais elle fut saccagée par les Normands en 861 et 881. Après plusieurs vicissitudes elle tomba, en 1553, au pouvoir de Charles-Quint, qui ordonna sa totale destruction. L'évêché de Térouanne fut alors supprimé, et puis partagé en trois, Boulogne, Saint-Omer et Ypres. *Voy.* l'*Encycloped. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 148-150.

I. **TERPAGER** (Laurent), fils du suivant et pasteur d'une église dans la Zélande, a laissé quelques dissertations, entre autres : 1° *Reliquiarum Sanctuarium, seu Exercitatio de sepulchro altaris*; Copenhague, 1704; — 2° *Schediasma de sacris veterum Danorum vigiliis*, ibid., 1705; — 3° *Disputatio de ambone veterum*; ibid.; — 4° *Prodromus asylographiæ Danicæ*, etc.

II. **TERPAGER** (Pierre), chanoine de l'église réformée de Rypen en Jutland, né dans cette ville vers l'an 1654, mort en 1737, était docteur et lecteur en théologie. Outre plusieurs écrits purement littéraires, il a laissé : 1° *Ripensium episcoporum Series et vita tetrastichis comprehensa*; Copenhague, 1704, in-4°; — 2° *Rituale ecclesiarum Daniæ et Norvegiæ*, trad. en latin avec une préface; ibid., 1706, in-5°; — 3° *Oratio jubilæa*; 1717; 4° *Prodromus bibliothecæ sacræ*; 1680; — 5° *Chronicon ecclesiæ Ripensis, seu Annales episcoporum Ripensium ex veteri codice manuscripto eruti*; ibid., 1708, in-8°. *Voy.* Alb. Thura, *Idea hist. litter. Danorum*, etc., p. 66. Joannis Molleri, *Cimbria litterata*, tom. I, in-fol. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

TERPHALÉENS (*Terphalæi*), peuples qui s'opposèrent au rétablissement du temple. *Voy.* I Esdras, IV, 9.

TERRACINE (*Terracina*), autrefois *Auxur*, ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Rome, est située à vingt-deux lieues de cette ville, et à une distance égale de Naples. Son premier évêque, saint Épaphrodite, un des soixante-douze disciples, fut ordonné évêque par saint Pierre l'an 50. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. I, p. 1278. Richard et Ciraud. Gaet. Moroni, volume LXXIV, p. 151-211.

TERRALBA, ancienne ville épisc. de Sardaigne, sous la métropole d'Arbora. C'est apparemment ce qu'on appelle aujourd'hui *Toralba*, village situé dans le diocèse d'Alès. L'évêché de *Terralba* fut uni à celui d'Usel ou Alès au XVIe siècle. Cette ville a eu dix-huit évêques, dont le premier, Marianus, siégeait en 1144. *Voy.* Mattheis, *Sardin. Sacra*, p. 259. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 211-214.

I. **TERRASSON** (André), oratorien, né à

Digitized by Google

Lyon en 1669, mort à Paris l'an 1723, se livra à la prédication, et obtint de grands succès soit à la cour, soit dans les églises de Paris. On a de lui des *Sermons;* Paris, 1726, 1736, 4 vol. in-12; quelques-uns ont été réimprimés dans les *Orateurs chrétiens;* 1820. « Son éloquence a autant de noblesse que de simplicité, dit Feller, et autant de force que de naturel. Il plait parce qu'il ne cherche point à plaire. On ne le voit point employer ces pensées qui n'ont d'autre mérite qu'un faux brillant, ni ces tours recherchés si fréquents dans nos orateurs modernes, et plus dignes d'un roman que d'un sermon. » *Voy.* la *Biblioth. franç.*, tom. II, p. 303 et 304. Le *Journ. des Savants*, 1726, p. 482. Le *Diction. des prédicateurs.* Richard et Giraud. L'abbé de Cursay, *Mémoire sur les savants de la famille de Terrasson.* Pernetty, *Lyonnais dignes de mémoire.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **TERRASSON** (Gaspard), oratorien, né à Lyon en 1680, mort à Paris l'an 1752, était frère du précédent. Il s'appliqua d'abord à l'étude de l'Écriture sainte et des Pères, puis il professa dans différentes maisons de l'Oratoire, et principalement à Troyes. Après la mort de son frère, il remplit plusieurs stations auxquelles le défunt s'était engagé, et il ne tarda pas à acquérir une grande réputation. Son opposition aux décrets de l'Église l'obligea de quitter en même temps la congrégation de l'Oratoire et la prédication. Cependant il parait qu'il finit par accepter la bulle *Unigenitus.* On a de lui : 1° un livre anonyme intitulé : *Lettres sur la justice chrétienne;* Paris, 1733, in-12; ces *Lettres* furent censurées par la Sorbonne lors de leur publication; — 2° des *Sermons;* ibid., 1749, 4 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Prédicateurs,* 1749, p. 362. Le *Diction. des Prédicateurs.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **TERRASSON** (Jean), frère du précédent, né à Lyon en 1670, entra aussi à l'Oratoire de Paris, mais il n'y resta pas. Il obtint en 1707 une place à l'Académie des sciences, et au collége royal de France une chaire qu'il occupa jusqu'à sa mort. Outre plusieurs ouvrages de littérature et d'histoire, il a laissé : 1° *La Philosophie applicable à tous les objets de l'esprit et de la raison;* ouvrage plein d'excellentes réflexions, dignes d'un philosophe chrétien; on y voit en plusieurs endroits combien l'auteur était aussi ennemi de la fausse sagesse qui s'élève contre la religion, la grande institutrice et consolatrice des hommes, que de l'esprit de parti, qui égara un de ses frères; — 2° *Séthos*, 2 vol. in-12; « roman moral, dit Feller, plein d'un grand nombre de caractères, de traits de morale, de réflexions fines, et de discours quelquefois sublimes. » *Voy.* Montcrif, *Lettre sur la personne et les ouvrages de l'abbé Terrasson.* L'abbé de Cursay, *Mémoire sur les savants de la famille de Terrasson.* L'abbé Goujet, *Biblioth. Française,* tom. VIII, et *Hist. du collége Royal.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **TERRASSON** (Matthieu), écuyer, ancien avocat au parlement de Paris, né à Lyon en 1669, mort à Paris l'an 1734, était cousin des précédents. Après avoir fait ses études littéraires chez les jésuites, il fut envoyé par son père à Valence, puis à Paris, où il étudia le droit civil. Il fut censeur royal des livres de jurisprudence et de littérature, et associé au travail du *Journal des Savants* depuis 1706 jusqu'en 1714. On a donné à Paris, en 1737, un recueil in-4° de ses Discours, Plaidoyers, Mémoires et Consultations, sous le titre d'*Œuvres de feu M. Matthieu Terrasson, écuyer, ancien avocat au parlement.* Nous distinguerons dans ce volume : 1° *Discours sur l'amour du bien public;* 2° *Fragment d'un discours sur la religion;* — 3° un *Plaidoyer sur un mariage clandestin déclaré abusif;* — 4° un *Plaidoyer sur une réclamation de vœux;* — 5° *Plaidoyer sur le temps auquel les lettres de vicariat doivent être insinuées*, etc. On admire dans les écrits de Terrasson la beauté et la facilité du génie, la justesse de l'esprit, l'élégance, les saillies agréables et la force de l'expression. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé de Cursay, *Mémoires sur les savants de la famille de Terrasson.* Les *Annales du barreau*, tom. II. Le *Barreau français*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

V. **TERRASSON** (*Sanctus Sorus Terracinensis*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le haut Périgord, au diocèse et à quatre lieues de Sarlat, sur la rivière de Vezère. On dit avec assez de probabilité qu'elle fut fondée par saint Sorus, aidé par Godond, prince de Limoges. Cette abbaye ayant été détruite pendant les guerres des ducs d'Aquitaine, fut rétablie vers le IXe ou le Xe siècle, et soumise, l'an 1101, au monastère de Saint-Martial. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1532. Richard et Giraud.

I. **TERRE** (*Terra*), terme qui se prend : 1° pour l'élément qui nous nourrit et nous soutient (Genèse, I, 10); 2° pour toute la matière grossière créée au commencement (Genèse, I, 1); 3° pour le globe terrestre et tout ce qu'il contient (Psaume XXIII, 1); 4° pour ceux qui l'habitent (Genèse, XI, 1, 6, 13. Ps. XCIX, 1). 5° La terre marque souvent le pays des Israélites; quelquefois même ce peuple seul, et son pays, est exprimé par *toute la terre* (I Esdr., I, 2. Ps. XXXII, 8; XLIV, 17; XLVII, 3; LVI, 6, 12; LXV, 1, 4, etc.); 6° *la terre des vivants* marque le ciel, ou même la Palestine, par opposition aux pays de captivité (Ps. XXVI, 13; LI, 7; LV, 3; CXLI, 6. Isaïe, XXXVIII, 11; LIII, 8, etc.); 7° *la terre de l'oubli, de l'obscurité,* marque le tombeau (Ps. LXXXVII, 13. Job, X, 21-22. Ps. LXII, 10; etc.). Enfin, dans le sens moral, la *terre* est opposée au ciel, à l'esprit (Jean, III, 31. I Corinth., XV, 47-48. II Corinth., V, 1. Coloss., III, 4). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **TERRE PROMISE** ou **TERRE-SAINTE.** Les incrédules du siècle dernier, jugeant de l'ancien état de la *Terre Promise* ou la *Palestine* par son état présent, ont soutenu que cette contrée avait toujours été ingrate et stérile, et que Moïse en imposait aux Hébreux quand il la leur vantait comme un pays abondant et délicieux. Mais cette accusation est aussi fausse qu'impie. Car ce n'est pas seulement Moïse qui a parlé de l'ancienne fertilité de la Palestine, mais c'est encore David, Salomon et Jérémie. Nous avons même le témoignage des historiens profanes. Ainsi Hécatée, contemporain d'Alexandre le Grand, Tacite, Ammien-Marcellin, Pline, Justin, et tous ceux des anciens auteurs qui ont eu occasion de parler de la Palestine sont d'accord sur ce point. L'accord n'est pas moins unanime parmi les géographes et les voyageurs qui ont décrit ou parcouru cette contrée; qu'il nous suffise de nommer Malte-Brun, Villamont, Pietro della Valle, Eugène Roger, Brocard, Sandris, Maundrelle, Thévenot, Shaw, Morison, Gemelli-Careri, Pocock, Hasselquist, Niebuhr, de Pagès, le baron de Tott, Volney. Ce dernier, qui a examiné ce pays avec un soin particulier en 1782-1785, et qu'on n'accusera pas sans doute de partialité à l'égard de Moïse

Digitized by Google

et de l'Écriture sainte, assure, comme ses prédécesseurs, que sous un gouvernement moins oppressif et moins insensé que celui des Turcs, la Syrie serait le séjour le plus délicieux de l'univers. Or si, malgré le manque complet de culture et tous les ravages qu'elle a éprouvés depuis le siècle de Moïse, la *Terre Promise* conserve encore des restes de son ancienne fécondité, que devait-elle être lorsque la Judée était habitée par un peuple immense, libre et laborieux? Le lait et le miel devaient y couler, selon l'expression de l'Écriture, vu le nombre des troupeaux, la quantité des abeilles et des plantes odoriférantes dont elle était couverte. *Voy.* Bullet, *Réponses critiques*, tom. I. Le *Diction. de théol.* de Bergier. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 25-26; on trouvera dans ces trois ouvrages, surtout dans les deux premiers, les preuves détaillées des assertions que nous avons émises dans cet article. *Compar.* PALESTINE.

TERRENI (GUI). *Voy.* GUI, n° XIV.

TERRISSE (François-Christophe), docteur de Sorbonne, né à Nantes, fut grand vicaire de l'Église métropolitaine de Rouen, et abbé de Saint-Victor en Caux. On a de lui : 1° *Mémoire sur l'origine de l'abbaye de Saint-Victor en Caux, et les droits prétendus sur cette abbaye par celle de Saint-Ouen de Rouen;* 1742, in-4°; — 3° *Justification de ce mémoire;* in-8°.

TERRITOIRE. On appelle *territoire*, en matière ecclésiastique, l'étendue ou la circonscription d'une paroisse ou d'un diocèse. Un évêque ne peut exercer sa juridiction hors du *territoire* du diocèse qui lui a été assigné par le Souverain Pontife, et un curé hors du *territoire* de sa paroisse, à moins que l'évêque, par un privilége spécial, ne lui donne une juridiction plus étendue. La division du *territoire* pour les évêchés doit être faite par le Pape, et non par l'autorité civile, comme l'a prétendu à tort la constitution civile du clergé. L'évêque fait la division de *territoire* pour les paroisses. En France il est obligé de s'entendre pour cela avec l'autorité civile. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

TERSTEEGEN (Gaspard), mystique protestant, né à Meurs en Westphalie en 1677, mort l'an 1769. Quoique ses dispositions naturelles parussent le destiner à une vocation scientifique, son père voulut en faire un négociant. Pendant qu'il était en apprentissage, il passait des nuits entières à prier, à lire, à méditer. Devenu fabricant de rubans, il vécut dans une pauvreté extraordinaire, donnant aux pauvres tout ce qu'il gagnait. Aussi fut-il bientôt abandonné de tous ses parents. Maladif dès l'enfance, il souffrit de plus en plus, demeura isolé, et tomba souvent dans une affreuse misère, à laquelle se joignirent des peines intérieures et une profonde tristesse. Ce fut dans ces circonstances qu'il fit connaissance avec un pieux visionnaire du nom d'Hofmann, et qu'il contracta avec lui une amitié qui dura jusqu'à leur mort. Ce fut aussi à cette époque (1724) que Tersteegen signa de son sang l'engagement de se consacrer au service du Christ. En 1730 il renonça à sa profession industrielle, et se mit à prêcher. Sa réputation s'accrut rapidement. Il mourut après de longues souffrances. Sa fin fut édifiante comme toute sa vie. On a de lui en allemand : 1° ses premiers *Sermons;* — 2° *Miettes spirituelles;* ce sont les discours qu'il prononça de 1753 à 1756, et dont on avait pris note pendant qu'il parlait; — 3° *Chant sacré des enfants de Sion;* — 4° *Le Collier de perles;* — 5° *Le Jardin spirituel.* Ses *Œuvres complètes* ont paru chez Baedeker, à Essen. Sa biographie précède le second volume de ses *Lettres spirituelles et édifiantes.* Elle se trouve aussi dans un choix de ses écrits publié par Rapp, et dans Krug : *Hist. crit. des sectaires, visionnaires, fanatiques, religieux, du protestantisme, et des novateurs du grand duché de Berg, surtout du Wopperthal*, Elberfeld, 1851. *Voy.* Gams, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

TERTIUS servit de secrétaire à saint Paul lorsqu'il écrivit l'Épître aux Romains. Les Grecs font sa fête le 10 novembre, et disent qu'il succéda à saint Sosipatre dans l'épiscopat d'Icône. *Voy.* Romains, XVI, 22. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **TERTRE** (Jacques, et en religion Jean-Baptiste du), missionnaire, né à Calais en 1610, mort à Paris l'an 1687, était fils d'un médecin. Il abandonna ses études médicales pour prendre du service sur un vaisseau hollandais, à bord duquel il fit divers voyages lointains. Il s'enrôla ensuite dans les troupes du prince d'Orange. Plusieurs dangers sérieux auxquels il échappa lui firent faire des réflexions qui le décidèrent à entrer dans l'Ordre de Saint-Dominique. Il fit profession à Paris en 1635. Cinq ans après ses supérieurs l'envoyèrent en mission dans les Antilles françaises, d'où il revint à Paris après y avoir travaillé très-utilement pendant dix-huit années. On a de lui, outre une *Hist. génér. des Antilles habitées par les Français,* estimée par son exactitude, la *Vie de sainte Austreberte, vierge;* Paris, 1659, in-12. *Voy.* Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II. Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **TERTRE** (Rodolphe du), jésuite, né à Alençon en 1677, mort vers l'an 1762, a laissé : 1° *Réfutation du nouveau système de métaphysique proposé par le P. Mallebranche;* 1717, 3 vol. in-12; — 2° *Entretiens sur les vérités de la religion;* 1743, 3 vol. in-12. *Voy. la France littéraire.*

TERTULLE (Sainte), vierge et martyre de Numidie, fut la compagne de saint Jacques et de saint Marien. *Voy.* MARIEN, n° I.

TERTULLIEN (Quintus-Septimus-Florens-Tertullianus), prêtre et docteur de l'Église, puis hérésiarque, né à Carthage vers l'an 160, mort vers l'an 245, était fils d'un centenier des troupes proconsulaires. Il était marié, comme on le voit dans l'ouvrage qu'il dédia à sa femme. Quand il eut embrassé le christianisme, il entra dans l'état ecclésiastique. Un ancien auteur dit qu'il fut ordonné prêtre pour l'Église de Carthage, mais l'opinion la plus commune est qu'il l'a été pour l'Église de Rome. Il fut d'abord fort attaché à l'Église catholique, et la défendit avec beaucoup de force et de zèle, mais il se fit montaniste, et forma plus tard une secte particulière, appelée de son nom *tertullianistes.* Ceux-ci avaient encore une église à Carthage du temps de saint Augustin; mais peu de temps après ils se réunirent aux catholiques. *Voy.*, selon Richard et Giraud, les principales erreurs de Tertullien : 1° Il a cru que les anges avaient péché avec les femmes des hommes, expliquant mal l'expression *les fils de Dieu* (Genèse, VI, 2), qu'on entend communément des descendants de Seth, auxquels on donna ce nom à cause de leur piété envers Dieu (*De Veland. virgin.*, cap. VII). 2° Selon lui, l'âme a un sexe particulier; elle est mâle ou femelle. Elle a aussi les mêmes dimensions que le corps, et une âme en produit une autre par une espèce de génération (*De Anima*, cap. IX, XXVII, XXXI, XXXVI). 3° Il a donné dans l'erreur des millé-

Digitized by Google

naires, l'entendant toutefois d'une manière spirituelle (*Lib. III contra Marcionem*, cap. XXIV). 4° Il a enseigné que le baptême des hérétiques était nul (*Lib. de Baptismo*, cap. XV). 5° Il a condamné les secondes noces comme des adultères (*Lib. de monog.*, cap. I, IV). 6° Il a soutenu qu'il n'était pas permis de fuir dans la persécution, ni de donner l'absolution à aucune personne coupable de certains péchés mortels (*De Fuga*, cap. X, XIV, et *De Pudicitia*, cap. I, IV). 7° Il a reçu comme des oracles du Saint-Esprit les rêveries de Montan, de Prisque et de Maximille, trois fanatiques possédés du démon. 8° Il a prétendu qu'il fallait s'abstenir du vin et de la chair des animaux (*Lib. de Jejunio*, cap. XVII). Les anciens ont regardé Tertullien comme un des plus illustres écrivains de l'Église. Saint Cyprien le lisait tous les jours, et souvent, quand il le demandait, il disait : *Donnez-moi mon maître*. Ruffin l'appelle le plus célèbre de tous ceux qui ont écrit; et, selon Vincent de Lérins, il est entre les auteurs latins ce qu'Origène est entre les grecs, également consommé dans les lettres divines et humaines. Il nous reste de Tertullien plusieurs ouvrages. Ceux qu'il a composés avant sa chute ont naturellement plus d'autorité que les autres. Ses *Œuvres complètes* ont eu de nombreuses éditions ; celle qui est la plus généralement estimée est celle de Rigault; Paris, 1634, 1641, in-fol.; elle a été reproduite avec des corrections de le Prieur; Paris, 1664, 1675, in-fol. Feller, après avoir dit : « Jacques Pamèle a donné une bonne édition de Tertullien; Anvers, 1579, et Paris, 1635, ajoute : « Elle a fait oublier celle que Rigault avait donnée l'année précédente, avec des notes pleines d'erreurs très-graves. L'édition de Jacques Pamèle a été réimprimée en 1641, 1664 et 1675. Pour avoir Tertullien complet, il faut y ajouter un volume de notes et des commentaires imprimés à Paris en 1635. La meilleure édition de Tertullien est celle de Venise, 1746, in-fol. » Laufkœther dit de son côté, dans le *Diction. de la théol. cathol.* : « La meilleure de toutes les éditions est celle de Nicolas Rigault, Paris, 1628, qui ne renferme que quelques écrits; celle de 1634, in-fol., est complète, et celle de 1641 est supérieure; Phil. Priorio, 1664, 1675, in-fol.; Venetiis, 1744, in-fol. » *Voy.* Euseb., *Hist. eccles.*, l. II, c. XXIV, Lactant., *Instit. divin.*, l. V, c. I. Hieronym., *De Viris illustr.*, c. LIII. August., *De Civitate Dei*, l. VII, c. I; *Epist. CLVII; Hæres.*, LXXXVI. Vincent de Lérins, *Commonitorium*, I. Thomas, sieur du Fossé, *Hist. de Tertullien*. D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacrés et ecclés.*, tom. II, p. 174. Baronius, *Annal.* Tillemont, *Mémoires*, tom. III, p. 196. Richard et Giraud, qui, outre une Notice sur la personne de Tertullien, et une indication de ses ouvrages, rapportent : 1° les *Endroits remarquables de sa doctrine touchant le dogme, la morale et la discipline;* 2° ses *Sentences spirituelles*. La *Biogr. univers.* de Michaud, où l'on trouve non-seulement la liste des écrits de Tertullien, et quelques mots d'explication sur ceux de ces écrits qui en ont besoin, mais encore les diverses éditions qui en ont été données des parties séparées des ouvrages du savant Père, et des traductions françaises qu'on en a faites. L'*Encyclopéd. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve une analyse assez détaillée des ouvrages de Tertullien. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui, outre une analyse semblable, donne la liste des livres de Tertullien qui sont perdus ou qui ont été interpolés. Bergier, qui, dans son *Diction. de théologie*, défend Tertullien des attaques injustes ou trop sévères dont il a été l'objet de la part des incrédules, des protestants, et même de quelques catholiques qui ne se sont pas donné la peine d'examiner avec assez de soin les passages qu'ils incriminent. Cependant Bergier déclare qu'il ne prétend *pas justifier tout ce qu'a écrit Tertullien;* il convient *qu'il y a des erreurs dans ses ouvrages, mais beaucoup moins*, dit-il, *que ne le prétendent certains critiques prévenus et pointilleux qui se copient les uns les autres sans examen.* « Nous persistons à croire, ajoute-t-il, que souvent il a été jugé et condamné trop sévèrement, parce qu'on ne s'est pas donné la peine d'étudier son style coupé, sententieux, plein d'ellipses et de réticences, ni sa manière de raisonner brusque, impétueuse, qui passe rapidement d'une pensée à un autre, et qui laisse au lecteur le soin de suppléer à ce qu'il ne dit pas. Ce n'est point un modèle à suivre, mais c'est un écrivain qui donne beaucoup à penser, et qui mérite d'être lu plus d'une fois. »

TERTULLUS, avocat qui plaida contre saint Paul devant Félix, gouverneur de Judée. Quelques-uns ont cru que Tertullus s'était converti. *Voy.* Actes, XXIV, 1-9. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

I. **TÉRUEL** (*Teruelum, Terulum, Turulium, Turula*), ville épisc. d'Espagne, dans le royaume d'Aragon, sous la métropole de Saragosse, est située à vingt-six lieues de cette ville. De Commanville dit qu'elle fut érigée en évêché l'an 1347; mais Richard et Giraud, fondés sur un Mémoire fourni par le R. P. Vincent Bea, prieur du couvent des dominicains de Saragosse, avancent que cette érection n'eut lieu qu'en 1577, par le pape Grégoire XIII, et que le premier évêque qui occupa ce siége fut dom André Santus Quintana de la Vega, natif de Tolède, et fameux canoniste, nommé par Philippe II, roi d'Espagne, en 1578. Gaet. Moroni dit également que, le 31 juillet 1577, Grégoire XIII, sur la demande de Philippe II, établit à Téruel un évêché suffragant de Saragosse. Aujourd'hui l'évêché de Téruel est uni à celui d'Albarazin. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 232. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 245-247.

II. **TÉRUEL** (Basile), capucin espagnol de la province de Valence, vivait au XVIIe siècle. Il fut provincial de sa province, et se distingua par sa science et par son talent pour la chaire. Il a laissé en espagnol plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Exercice pour assister les agonisants;* Valence, 1669, in-8°; — 2° *Abrégé de l'explication de la Règle séraphique;* ibid., 1679, in-8°; — 3° *Récit historique pour montrer que saint François n'a pas été religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, et n'a pas professé sa règle;* Naples, 1660; — 4° *Recueil sacré;* Madrid, 1658; — 5° *Sommaire des indulgences accordées à l'Ordre de Saint-François par les souverains Pontifes;* ibid., 1658; — 6° *Notes sur le Martyrologe romain*. *Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, tom. I, p. 197. Richard et Giraud.

TERUELUM, TERULUM. *Voy.* TÉRUEL, n° I.

TERVENU. *Voy.* TARVENU.

TESFA. *Voy.* ZION.

TESSALA-TEMPÉ. *Voy.* LYCOSTOMIUM.

TESTA (François), chanoine de l'église de Palerme et vicaire général de l'archevêché, a laissé, outre un ouvrage de jurisprudence : *De Jure capituli majoris Ecclesiæ Panormitanæ conferendi sede vacante, vivandas et alia beneficia quæ ad archiepiscopi collationem pertinent juxta*

Digitized by Google

consuetudinem LXVIII urbis Panormi; Palerme, 1736, in-fol. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **TESTAMENT** en matière de droit canon. Le pape Alexandre III décide (Cap. *Cum esses*, et Cap. *Relatum, de Testam.*) que les curés peuvent recevoir les *testaments* de leurs paroissiens en présence de deux ou trois témoins; et que les dispositions de dernière volonté en faveur de l'Église ou des pauvres sont valables, pourvu qu'elles aient été prononcées en présence de deux ou trois témoins. La glose de ces deux décrétales tient qu'elles ne doivent s'entendre que pour les legs pieux en ce qu'elles ordonnent, touchant le nombre de deux ou trois témoins; que, lorsque le *testament* contiendra d'autres dispositions, il faudra y observer les formalités du droit civil. Quoi qu'il en soit, il faut en France, pour la validité des *testaments*, se conformer aux prescriptions du Code civil. Cependant, et il faut bien le remarquer, les canons exigent que l'on se conforme à l'intention du défunt, lors même que le *testament* ne serait pas selon les formes prescrites par les lois civiles. Sans parler des décrets d'Alexandre III et de Grégoire IX, cités par tous les canonistes, le second concile de Lyon, de l'an 567, et le cinquième de Paris, tenu en 614, défendent, sous peine d'excommunication de faire casser les donations ou *testaments* faits par des clercs ou des religieux en faveur des églises ou de qui que ce soit. Ils ordonnent expressément qu'on exécute la volonté du défunt, quoique, soit par nécessité, soit par ignorance, il ait omis dans son *testament* quelques-unes des formalités requises par la loi. En tout cela, on doit en convenir, ou renier le bon sens, la loi ecclésiastique est parfaitement conforme au droit naturel. Autrefois les curés pouvaient légalement recevoir les *testaments* pendant qu'ils desservaient; mais cette faculté était interdite aux vicaires et aux autres ecclésiastiques par l'*Ordonnance des Testaments* de 1725. Quant aux curés, leurs droits à cet égard remontaient aux temps les plus reculés; car les lois romaines leur accordaient une grande autorité touchant les dispositions testamentaires; il n'en est plus de même aujourd'hui. Mais au moins ils peuvent dans l'occasion donner des conseils utiles à cet égard. *Voy.* Labbe, *Concilior. Collectio maxima,* tom. II, p. 848. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, où sont traitées les diverses questions qui se rattachent au *testament*, surtout au point de vue religieux. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, cite quelques-unes des dispositions du Code civil relatives aux *testaments*, et donne la formule des trois sortes de testaments que le même Code distingue. *Voy.* aussi Richard et Giraud, qui traitent en six paragraphes : 1° de la définition et de l'origine des testaments; 2° de la division ou des différentes espèces de testaments; 3° des personnes capables de faire des testaments; 4° des personnes en faveur desquelles on peut faire des testaments; 5° des biens dont on peut disposer par testament; 6° des conditions et formalités nécessaires pour la validité des testaments. Il faut remarquer que ces différentes questions sont traitées au point de vue de l'ancienne législation française.

II. **TESTAMENT** se prend dans l'Écriture : 1° pour *alliance*. Dans ce sens il répond à l'hébreu *berith*, que les Grecs ont rendu par *diathêkê*, qui signifie un acte de dernière volonté, et en vue de la mort. Le nom de *testamentum*, selon le commun des interprètes et des critiques, ne se trouve pas dans ce dernier sens dans l'Ancien Testament, mais seulement dans le premier. Cependant ce sentiment, nous devons l'avouer, ne nous paraît pas suffisamment fondé; car, dans son Épître aux Hébreux (IX, 15-18), saint Paul suppose évidemment que le mot *diathêkê*, même appliqué à la loi ancienne, signifie un *testament* ou, si l'on veut, une *alliance*, mais une alliance qui est au moins, sous quelque rapport, de même nature que le *testament*, c'est-à-dire qui n'a réellement d'effet qu'après la mort de celui qui en est l'auteur; puisque, d'après le même apôtre, les promesses faites par la loi ancienne sous l'emblème des figures n'ont pu être exécutées que par la mort du Dieu, qui avait donné cette loi; et que les victimes, qui figuraient le Fils de Dieu, ont été immolées pour annoncer qu'il mourrait lui-même, afin d'accomplir la vérité de ces ombres et de ces figures. Saint Ambroise n'est pas moins explicite quand il dit : *Nam et Moyses, accepto sanguine in patera, adspersit filios Israel, dicens : Hoc est Testamentum quod disposuit Deus ad vos.* Et quand, expliquant ailleurs ces paroles du Deutéronome : *Et restituet* (Dominus) *Testamentum suum quod juravit patribus vestris*, etc., il ajoute : *Testamentum dicitur, quoniam sanguine dedicatum est, Vetus in typo, Novum in veritate.* Après avoir essayé de concilier les deux opinions, D. Calmet ajoute : « Mais les versets 15, 16, 17 (Hebr., IX) prouvent, ce me semble, d'une manière démonstrative que saint Paul a passé exprès du terme *testamentum*, mis pour *alliance*, à *testamentum* pris pour Testament. » *Voy.* Ambros., *in Corinth.*, c. XI, *super id : Mortem Domine annuntiabitis*; et *de Cain et Abel*, l. I, c. VII, p. 28. D. Calmet, *Comment. littér. sur Hebr.*, IX, 16. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 2-4. — 2° *Testament* se prend pour *la loi de Dieu* (Ps. XLIII, 18; XLIX, 16); — 3° pour un *arrêt*, un *décret*, de là *Testamentum infernorum* signifie l'*arrêt qui condamne aux enfers* (Ecclésiastique, XIV, 12).

III. **TESTAMENT (ANCIEN, NOUVEAU).** La division la plus générale de l'Écriture sainte est en livres de l'*Ancien Testament* ou livres qui contiennent ce que Dieu a révélé aux anciens Hébreux, et en livres du *Nouveau Testament* ou livres qui renferment ce qu'il a découvert et enseigné plus tard aux hommes par Jésus-Christ et les apôtres. Les livres de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* se divisent eux-mêmes en *proto-canoniques* et *deutéro-canoniques*, en *légaux*, *historiques*, *sapientiaux* ou *moraux* et *prophétiques*. *Voy* LIVRES CANONIQUES, LIVRES LÉGAUX, LIVRES HISTORIQUES, etc.

IV. **TESTAMENT DES DOUZE PATRIARCHES** ou **DES DOUZE ENFANTS DE JACOB**, ouvrage dont l'original grec se trouve dans plusieurs bibliothèques, et est même assez commun dans le Levant. Cet ouvrage est ancien, puisqu'il est cité par Origène, mais on en ignore l'auteur. On conjecture que c'est la production de quelque Juif converti à la religion chrétienne. L'auteur y introduit chacun des enfants de Jacob comme étant près de mourir, et leur fait prononcer, à l'imitation de leur père, des prophéties, des bénédictions sur leurs enfants, des conseils et des préceptes pour le règlement de leur vie. Les prophéties qu'on y lit pour appuyer la religion chrétienne contre les Juifs ne sont que de pures visions. Il a été traduit en latin par Robert Grosse-Tête, évêque de Lincoln en 1224, et en français par Macé, curé de Sainte-Opportune à Paris. — Il y a encore plusieurs autres *Testaments* apocryphes cités par les Orientaux, comme ceux d'Adam, de Noé,

Digitized by Google

d'Abraham, de Jacob, de Moïse, de Salomon; la plupart avaient été composés par des hérétiques pour répandre leurs erreurs. *Voy.* dom Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.*

TESTAS (Aaron), ministre de l'Église française de Londres, a laissé : *La Connaissance de l'âme par l'Écriture, selon ses trois différents états, d'union, de séparation et de réunion;* Londres, 1709, 2 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1709, au *Supplém.,* p. 287, 1re édit., et p. 245, 2e édit. Richard et Giraud, qui donnent un aperçu du contenu de ces deux volumes.

TESTEFORT (Jean), dominicain, né vers 1595 à Lyon, où il est mort l'an 1644, fit ses études à Paris, dans la maison de son Ordre de la rue Saint-Jacques, maison agrégée à l'université. Il était bachelier en licence l'an 1626, lorsque soutenant la thèse dite majeure il y défendit une proposition où le recteur de l'université crut apercevoir quelque chose de favorable aux prétentions ultramontaines sur le pouvoir des princes. Voici cette proposition : *Merito dixeris Sacram Scripturam eam esse quæ partim Bibliis Sacris, partim epistolis decretalibus Summorum Pontificum quatenus explicant Sacram Scripturam, partim sacris conciliis continetur.* Quoiqu'il n'appartînt pas à la faculté de théologie, le recteur crut de son devoir de déférer dans une assemblée des trois autres facultés la thèse du dominicain. Ce tribunal, ainsi constitué, condamna le religieux à venir rétracter sa proposition, sous peine d'interdit perpétuel. Le clergé de France, alors réuni en assemblée générale, trouva que ce n'était pas à des grammairiens, à des médecins, ni même à des jurisconsultes qu'appartenait la censure d'une proposition de théologie. Sur ses instances, il intervint une déclaration du roi du 13 décembre 1626, qui annula le décret, défendant au recteur et à tous autres d'en poursuivre l'exécution. Le parlement voulut prendre part à cette querelle; mais le roi lui imposa silence. Le père Testefort continua sa licence pendant l'année 1627, jusqu'au mois de novembre, où, se voyant l'objet de nouvelles poursuites, il se retira dans son couvent de Lyon. Le chapitre général de son ordre tenu à Rome en 1629, lui conféra, avec le titre de *maître en théologie,* la faculté d'enseignant. Il professa publiquement la philosophie et la théologie à Lyon jusqu'à l'année de sa mort. On a de lui : 1° *Les Roses du chapelet envoyées du paradis pour être jointes à nos fleurs de lys, marque du bonheur de notre France et de celui des fidèles;* Paris, 1621, in-8°; — 2° *Philosophiæ thomisticæ versibus concinnatæ, Pars prima complectens dialecticam, logicam et physicam elaboratas,* imprimée aux frais de ses disciples; Lyon, 1634, in-16. Il se proposait de traiter de la métaphysique et de la morale sous la même forme; mais on ignore s'il a réalisé ce projet, — 3° *Le Chemin de la perfection, ou le Miroir des mœurs célestes et divines;* traduction d'un opuscule de saint Thomas, avec quantité d'additions. L'ouvrage était prêt pour la presse; le privilége avait été obtenu; mais on ne sait encore si l'ouvrage a été imprimé. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

TESTELETTE (Philibert), chanoine régulier et chancelier de Sainte-Geneviève, né à Nevers, mort à Paris en 1680, a laissé : 1° un Traité sur l'auteur de l'*Imitation,* sous ce titre : *Vindiciæ Kempenses adversus R. P. Delfau, monachum congreg. S. Mauri, auctore uno e canonic. reg. congreg. gallic.;* Paris, 1677, in-4°; il y réfute le sentiment des bénédictins, qui attribuent le livre de l'*Imitation* à Jean Gerson, et il s'applique à prouver que Thomas A-Kempis en est le véritable auteur; — 2° *Vie et éloge du P. Lallemand;* ibid., 1679. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1678, p. 14, 1re édit., et p. 11, 2e édit.

TESTU (Jacques), littérateur, né à Paris vers l'an 1626, mort en 1706, fut abbé de Notre-Dame de Belval, et prieur de Saint-Denis de la Chartre. Il devint aumônier et prédicateur du roi, et membre de l'Académie française en 1665. Nous citerons de lui : 1° *Stances chrétiennes sur divers passages de l'Écriture sainte et des Pères;* Paris, 1669, in-8°; ibid., 1703, in-12, 5e édit.; — 2° *Réflexions sur les prédicateurs;* ibid., 1697, in-12; — 3° *La Doctrine de la raison, ou l'honnêteté des mœurs selon les maximes de Sénèque;* ibid., 1696, in-12; — 4° *Lettre écrite à une personne qui, après avoir longtemps douté de sa vocation, avait enfin pris la résolution de se faire religieuse;* ibid., 1697, in-12. *Voy.* Titon du Tillet, *Parnasse français,* édit. in-fol., p. 507. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TÊTE. Ce mot, en hébreu, se prend dans plusieurs sens figurés et métaphoriques, comme en français; il est par conséquent très-aisé d'apercevoir le sens des phrases bibliques dans lesquelles il se trouve employé.

TÉTÈRE, clerc de l'église de Nevers, a fleuri dans le Xe siècle. Il avait composé une *Relation* des miracles que Dieu opérait par les reliques de saint Cyr et de sainte Julitte, après leur translation dans les Gaules. Il ne nous reste plus que la préface de cette relation, et elle se trouve dans les Bollandistes, au 1er et au 16 juin. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. III, p. 404 et 405. L'abbé Lebeuf, *Mémoire* imprimé dans le *Mercure* de mars 1750. Richard et Giraud.

TÉTRADITES, nom donné à plusieurs sectes d'hérétiques à cause du respect qu'ils affectaient pour le nombre *quatre,* qui s'exprime en grec par *tétra.* Tels étaient les sabbathaires, qui jeûnaient le mercredi, quatrième jour de la semaine; les manichéens et d'autres, qui admettaient en Dieu quatre personnes au lieu de trois; enfin les sectateurs de Pierre le Foulon, qui ajoutaient au *trisagium* quelques paroles par lesquelles ils insinuaient que ce n'était pas une seule des personnes de la Trinité qui avait souffert pour nous, mais la Divinité tout entière. *Voy.* Bergier. *Diction. de théol.*

TÉTRAGRAMMATON. *Voy.* JEHOVA.

TÉTRAODION, hymne des Grecs composée de quatre parties, et qu'ils chantent le samedi.

TÉTRAPLES D'ORIGÈNE, nom donné par Origène à son édition de la Bible, dans laquelle il mit en quatre colonnes rangées vis-à-vis l'une de l'autre les quatre versions des Septante, d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion. Ce terme signifie proprement *quadruple,* ou *composé de quatre parties. Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, qui, dans son *Introduction,* etc., tom. I, p. 180-182, donne une idée des collections d'Origène en général, et des Tétraples en particulier, dont il a représenté dans un tableau la disposition telle qu'on l'a supposée d'après les témoignages des anciens sur cette collection d'Origène. *Compar.* EXAPLES, OCTAPLES.

TÉTRARDITES, hérétiques ainsi nommés de Tetrardius, leur chef, disciple de Sévère, qui prétendait que le corps de Jésus-Christ avait été corruptible et sujet aux passions comme celui du reste des hommes.

TÉTRARQUE (*Tetrarcha*), terme qui, d'après

Digitized by Google

l'étymologie grecque, signifie un seigneur qui a la quatrième partie d'un État en toute souveraineté; et ce titre a été assez fréquent parmi les descendants du grand Hérode. On a donné quelquefois le nom de *tétrarque* à celui qui possédait une moitié ou le tiers d'un État; souvent même on a donné le nom de roi à celui qui n'était que *tétrarque*. *Voy.* Matth., XIV, 1. Luc, III, 1, 19; IX, 7. Actes, XIII, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TEUCHIRA ou **TEUCHYRA**, ville épisc. de la Libye Pentapole, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connait deux évêques, dont l'un, nommé Second, était partisan d'Arius, et l'autre, appelé Zénon, assista et souscrivit au concile d'Éphèse en 431. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 623. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 232. Richard et Giraud.

TEUTONIQUE, Ordre militaire appelé anciennement l'*Ordre de Notre-Dame du Mont-de-Sion*, et qui prit naissance en 1191. Lorsque les chrétiens assiégeaient la ville d'Acre, quelques Allemands de Brême et de Lubeck, touchés de compassion pour les malades de l'armée, qui manquaient de tout, établirent un hôpital sous une tente pour les servir. Cela fit naître la pensée d'établir un troisième Ordre militaire, à l'imitation des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Célestin III confirma par sa bulle du 23 février 1192 ce nouvel ordre, qui fut nommé Ordre de Notre-Dame du Mont-Sion ou de Sainte-Marie-de-Jérusalem, et depuis l'Ordre des chevaliers Teutoniques. Le Pape leur donna tous les priviléges dont jouissaient les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, excepté qu'ils étaient soumis aux évêques et qu'ils payaient la dîme de tous leurs biens. Le premier maître de l'Ordre, Henri Valpot, acheta après la prise d'Acre un jardin où il bâtit une église et un hôpital, qui fut la première maison de l'Ordre Teutonique. Ces chevaliers suivaient la règle de Saint-Augustin, et leurs statuts portaient, entre autres articles, que les chevaliers seraient de race noble; qu'ils feraient vœu de défendre l'Église et la Terre-Sainte, et qu'ils exerceraient l'hospitalité envers les pèlerins de leur nation. *Voy.* Heiss, *Hist. de l'emp. univ.*, l. I. Jacq. de Vitri, *Hist. orient.*, c. LXVI. Aubert le Mire, *De Orig. Ordin. equestr.*, l. I, c. III. Pierre de Dusbourg, *Chroniq. de Prusse.* Le P. Hélyot, *Hist. des Ordres relig. et milit.* Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

TEXEIRA (Jozé), dominicain, né à Lisbonne en 1543, mort à Paris l'an 1604, se distingua par sa piété, sa science et son talent pour la chaire. Il fut prieur du couvent de Santarem, et vint en France, où Henri III lui accorda les titres de prédicateur et de conseiller du roi. Outre plusieurs ouvrages d'histoire et de généalogie, on a de lui : *De Flammula seu vexillo S. Dionysii;* Paris, 1598, in-12. *Voy.* Échard, *Scriptor. Ordin. Prædicatorum*, tom. II. Nicéron, *Mémoires*, tom. V. La *Nouv. Biogr. générale.*

TEXIER (Claude), jésuite, né dans le Poitou, mort à la maison professe, à Bordeaux, en 1687, exerça pendant trente années le ministère de la prédication, et devint provincial de la province d'Aquitaine. On a de lui : 1° *L'Impie malheureux, ou les trois malédictions du pécheur, prêchées pendant l'Avent;* Paris, 1673 et 1678, in-8°; il y a une traduction latine imprimée en Allemagne, 1695; — 2° *Sermons pour tous les jours de Carême;* ibid., 1675, 2 vol. in-8°; — 3° *Octave du Saint-Sacrement et de la Croix;* ibid., 1676; — 4° *Sermons sur les mystères de la Vie de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge*, etc.; ibid., 1677, 2 vol. in-8°; — 5° *Panégyriques des Saints;* ibid., 1678, 2 vol. in-8°; — 6° *Sermons pour les dimanches;* ibid., 1678, 2 vol. in-8°; — 7° *Conduite spirituelle pour la retraite;* ibid., 1678, in-12; suivant la coutume de son temps, le P. Texier prouvait la première partie de ses discours par l'Écriture, la seconde par les sentiments des Pères de l'Église, et la troisième par des raisonnements. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

I. **TEXTE** (*Textus*) se dit : 1° d'un discours original sans glose, note, ni interprétation; 2° d'un passage particulier d'un auteur qu'on cite; 3° d'un passage choisi par un orateur chrétien pour être le sujet d'un sermon; 4° d'un livre des Évangiles porté aux grand'messes par le sous-diacre, qui le donne à baiser à l'officiant; 5° pour une simple tablette de bois, revêtue d'une plaque de cuivre doré, sur laquelle on voit en quelques endroits une figure d'évangéliste, avec les symboles des quatre évangélistes aux quatre coins. *Voy.* de Vert, *Cérém. de l'Église*, tom. IV, p. 110.

II. **TEXTE DE L'ÉCRITURE.** Quelquefois le texte de l'Écriture se prend par opposition à la glose et à l'explication, sans faire attention à la langue dans laquelle ce texte est écrit, ni si elle est originale, ou une simple version. Par exemple, où le texte porte que Dieu se fâche ou qu'il se repent, la glose avertit que cela doit s'entendre dans un sens figuré, et comme s'il y avait : Dieu agit comme s'il était en colère, etc. Le texte de l'Écriture se met par opposition aux traductions. Ainsi le texte hébreu de l'Ancien Testament et le grec du Nouveau sont comme les sources auxquelles il faut recourir pour bien connaître le sens des traductions. Le texte original de tous les livres de l'Ancien Testament qui sont reçus dans le canon des Juifs est l'hébreu. L'Église cependant reçoit comme canoniques certains autres livres de l'Ancien Testament dont le grec passe pour l'original; par exemple, la Sagesse, l'Ecclésiastique, Tobie, Judith, les Machabées, les chapitres XIII et XIV de Daniel. Le texte original des livres du Nouveau Testament est le grec, l'hébreu de saint Matthieu étant perdu et tous les autres livres ayant été certainement écrits en grec. Les fautes qui se trouvent dans les textes originaux, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, sont trop légères pour empêcher leur parfaite authenticité et leur intégrité, et elles peuvent facilement être corrigées par les divers moyens que la critique nous fournit. Pour les choses essentielles, le texte hébreu n'a été nullement corrompu. Comme nous l'avons remarqué dans notre *Introduct. histor. et crit.*, etc., quand on connait la vénération des Juifs pour leurs livres saints, quand on sait qu'ils ont toujours rendu une sorte de culte à chaque mot et même à chaque lettre qui y est contenue, il est impossible de croire qu'ils aient jamais pu, à aucune époque de leur histoire, se dépouiller de ce sentiment naturel. Il n'est pas un Israélite, même aujourd'hui, qui ne frémirait d'horreur si on lui proposait de porter la main sur la loi de Moïse ou sur les prophètes. Nous croyons d'ailleurs avoir démontré jusqu'à l'évidence que ni avant ni après la venue de Jésus-Christ les Juifs ne se sont rendus coupables de ce crime, et que le texte grec du Nouveau Testament n'a pas été non plus altéré dans les choses essentielles. *Voy.*,

Digitized by Google

pour les différentes assertions émises dans cet article, D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, *Diction. de théol.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 113 et suiv., 125 et suiv., 279 et suiv., 308 et suiv. *Compar.* l'art. BIBLE.

III. **TEXTE SAMARITAIN.** *Voy.* SAMARITAIN.

TEXTUAIRE se dit : 1° d'un livre qui ne contient que le texte; 2° de la secte des Caraïtes parmi les Juifs. *Voy.* CARAÏTES.

TEYLINGHEM (Augustin Van), jésuite, né à Harlem, en Hollande, l'an 1587, mort en 1665, exerça pendant plusieurs années les fonctions d'un missionnaire plein de zèle. On cite de lui : 1° *Paradisus voluptatis*; Anvers, 1630; — 2° *Extractus catholicus*; ibid., 1641, in-8°; — 3° *De Controversiis fidei*; ibid., 1640, in-8°; — 4° *Ortus tumultuum Belgicorum*; Cologne, 1645, in-12. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°.

THAAN, fils de Thalé, et père de Laadan, de la tribu d'Éphraïm. *Voy.* I Paralip., VII, 25.

I. **THABOR**, montagne de Galilée nommée par les Grecs *Ithaburius* et *Athaburius*. Eusèbe dit qu'elle est sur les frontières de Zabulon, au milieu de la Galilée. Josué (XIX, 22) la place sur les confins de la tribu d'Issachar. Il y a au sommet de cette montagne une plaine assez vaste où se trouvait autrefois une ville, et où l'on a bâti depuis un monastère. Le *Thabor* était à l'opposite du mont Hermon, mais celui-ci était stérile et désert, au lieu que le *Thabor* était habité et chargé de bois et de verdure. Le roi-prophète en parle (Ps. LXXXVIII, 13). Débora et Barac assemblèrent leur armée sur le Thabor, et livrèrent bataille au pied de cette montagne à Sisara, général de l'armée de Jabin, roi d'Asor (Juges, IV, 6, etc.). Osée reproche aux princes d'Israël et aux prêtres des veaux d'or de tendre des piéges à Maspha, et de mettre des filets sur le Thabor (Osée, V, 1). Ces piéges étaient apparemment ou des idoles ou des autels superstitieux. L'historien Joseph, étant gouverneur de Galilée, voulut faire du Thabor une place imprenable; mais Claude, officier de Vespasien, attira les Juifs en pleine campagne et les tailla en pièces. C'est sur cette montagne qu'a eu lieu la Transfiguration de Jésus-Christ, et les écrivains qui ont voulu s'inscrire en faux contre cette croyance, qui a toujours été universelle parmi les catholiques, n'ont pu jusqu'ici fournir aucune preuve solide à l'appui de leur sentiment. En parlant d'Adrien Reland en particulier, Mgr Mislin fait cette judicieuse remarque : « Reland, qui croyait avoir quelque motif de chercher le lieu de la Transfiguration plus près de Césarée de Philippe, ajoute cependant qu'il ne faut pas rejeter témérairement la tradition qui a rapport au mont Thabor, parce qu'elle repose sur le consentement de tant de siècles, d'autant plus qu'on ne peut s'appuyer sur rien pour la renverser. Reland connaissait à merveille pourtant les ruines du mont Thabor, dont il a donné une savante description. Saint Cyrille de Jérusalem et saint Jérôme connaissaient aussi l'histoire de cette montagne, et ce sont eux précisément qui ont le plus accrédité la croyance que c'est là que notre Sauveur s'est transfiguré. » *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Adrianus Reland, *Palæstina illustrata*, p. 331 et seq. Mgr Mislin, *Les Saints Lieux*, etc., t. I, p. 508.

II. **THABOR**, ville située sur le sommet de la montagne du même nom. Elle fut donnée aux Lévites de la famille de Mérari (Paralip., VI, 77). Il y a eu dans la suite un évêché suffragant de Scythopolis, métropole de la deuxième Palestine, dans le patriarcat de Jérusalem. On en connaît deux évêques, dont l'un, nommé Léonce, et l'autre, appelé Levendius, siégeait en 733. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 698. Gaet. Moroni, vol. LXXII, p. 221-222. *Compar.* l'art. précéd.

III. **THABOR (LE CHÊNE DE)**, dont il est parlé au Ier livre des Rois (X, 3), ne pourrait être pris pour le *Thabor* de Galilée, mais devait être entre Bethléhem et Béthel. On peut traduire le chêne de la hauteur. On trouve le nom de *Thabor* pour signifier une éminence dans l'hébreu. *Casaloth* ou *Césileth Thabor*, ou *Chasalus*, comme l'appelle saint Jérôme, était au pied du mont Thabor, à dix milles de Diocésarée, vers l'Orient. *Voy.* Josué, XIX, 12, 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible*,

THABORITE (Henri). *Voy.* HENRI, n° XLI.

THABORITES ou **TABORITES** (*Thaboritæ*), branche de Hussites qui se retirèrent, sous la conduite de Ziska, sur une petite montagne ou rocher de Bohême, à quinze lieues environ de Prague. Ils y bâtirent un fort ou château qu'ils nommèrent *Thabor*, d'où ils furent appelés *Thaborites*. Ces hérétiques ajoutèrent quelques erreurs à celles de Jean Huss : par exemple, ils rejetaient le purgatoire, la confession auriculaire, l'onction qui se fait au baptême, la confirmation, l'extrême-onction, la présence réelle, etc.; en 1454, leur château de Thabor ayant été pris, ils furent dissipés. *Voy.* la *Lettre* d'Ænéas Sylvius au card. Jean. L'*Hist. des Hussites*. *Compar.* ZISKA.

THACASIN, ville de la tribu de Zabulon. *Voy.* Josué, XIX, 13.

THACHOR (Christophe), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Saint-Sever en Gascogne, mort en 1593, a laissé en français : *Traité du devoir des Prédicateurs*. *Voy.* Richard et Giraud.

THADAL, roi des Gentils, ou roi de *Goïm*, selon l'hébreu. Quelques-uns croient qu'il était roi de la Galilée des gentils, au delà du Jourdain. *Voy.* Genèse, XIV, 1. I Matth., IV, 15.

I. **THADDÉE** (Saint), apôtre. *Voy.* JUDE, n° II.

II. **THADDÉE** ou **TATTÉE** (Saint), ainsi que l'appelle Rufin, était, à ce qu'on croit, frère de saint Thomas, apôtre, l'un des soixante-douze disciples. Peu de temps après l'ascension de Jésus-Christ, saint Thomas l'envoya de Jérusalem à Édesse, vers le roi Abgare. Thaddée y étant arrivé, se logea d'abord chez un nommé Tobie, où il opéra un grand nombre de miracles. Il guérit ensuite Abgare lui-même, qui l'avait envoyé chercher, après s'être assuré de sa foi et lui avoir imposé les mains. Il fit encore beaucoup d'autres miracles, et convertit toute la ville d'Édesse. Il refusa l'or que lui offrit Abgare, et on ignore ce que fit saint Thaddée depuis ce temps-là. Son culte n'est pas bien célèbre parce qu'on l'a souvent confondu avec saint Jude. Les Latins honorent comme martyr un saint Thaddée, le 11 mai, et les Grecs célébraient sa mémoire le 21 août. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

I. **THAHATH**, vingt-troisième station des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombr., XXXIII, 26-27.

II. **THAHATH**, fils de Caath et père d'Uriel. *Voy.* I Paralip., VI, 24.

III. **THAHATH**, fils de Bared et petit-fils d'Éphraïm. *Voy.* I Paralip., VII, 20.

THAIS ou **THAISE** (Sainte), vivait en Égypte

Digitized by Google

vers le milieu du IVe siècle. On ignore et le nom de la ville où elle demeurait et celui de ses parents; on sait seulement que, douée d'une rare beauté et pervertie par sa propre mère, elle s'abandonna à la débauche, jusqu'à ce que, convertie par saint Paphnuce, célèbre anachorète de la Thébaïde, elle se renferma dans une cellule où elle passa trois ans à ne vivre que de pain et d'eau, et à dire pour toute prière : « Vous qui m'avez formée, ayez pitié de moi. » Saint Paphnuce la fit sortir de sa cellule au bout de ce temps, mais elle ne vécut que quinze jours après sa sortie. On célèbre sa fête le 8 octobre. *Voy.* Rosweide, *Vitæ Sanctarum Virginum*. Surius, *Vitæ Sanctorum*.

THALAME. *Voy.* Brestènes.

THALASSAR ou **THÉLASSAR**, province d'Assyrie en Asie dont Rabsacès, échanson de Sennachérib, rappelle la prise à Ézéchias. On en ignore la situation précise; mais on juge qu'elle était aux environs des sources de l'Euphrate, à cause des enfants d'Éden qui habitaient ce pays. *Voy.* IV Rois, XIX, 12. Isaïe, XXXVII, 12.

THALASSE, ville au midi de l'île de Crète. *Voy.* Act., XXVII, 8.

THALASSE (Saint), solitaire du Ve siècle, vivait dans le creux d'une montagne voisine de Tillime, bourg de Syrie. Il avait avec lui un disciple, nommé Lymnée, qui se retira sur une montagne déserte, où il vécut dans un petit enclos qu'il s'était bâti sans aucun couvert, et s'entretenant continuellement avec Dieu dans la prière. Les Grecs honorent ces deux saints le 22 février. *Voy.* Théodoret, *Philothée*, ch. XXII.

THALÉ, fils de Réseph, de la tribu d'Éphraïm et père de Thaan. *Voy.* I Paralip., VII, 25.

THALÉA, ville de la tribu de Siméon; elle se trouve seulement dans les Septante. *Voy.* Josué, XIX, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

THALÉLÉE (Saint), solitaire, né en Cilicie, mort, croit-on, en 460, vivait sur une montagne de Syrie, à une petite lieue de la ville de Gabales. Il se renferma dans une machine faite avec des ais, comme un cercueil posé sur deux roues, et il y demeura suspendu en l'air pendant l'espace de dix ans, raccourci, et dans une posture toujours contrainte, sans pouvoir lever la tête de dessus les genoux, ni être assis. Les Grecs honorent sa mémoire le 27 février. *Voy.* Théodoret, *Philothée*, ch. XXVIII.

THALLOPHORES. *Voy.* l'art. suivant.

THALLUS, bâton environné de verdure, ou même de simples branches d'olivier ou d'autres arbres. C'est de là que vient le mot de *thallophores*, qui étaient des enfants ou des vieillards qui portaient ces sortes de bâtons en l'honneur de Pallas ou de Minerve. *Voy.* II Machab, XIV, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. D. Macri, *Hierolexicon*, ad voc. Tallaphorus.

THALMUD, THALMUDISTES. *Voy.* Talmud, Talmudistes.

I. **THAMAR**, bru du patriarche Juda, femme de Her et d'Onan. Ceux-ci furent frappés de mort pour avoir empêché, par un crime détestable, que Thamar ne devînt mère. L'Écriture le dit expressément d'Onan, et on croit que la cause de la mort de Her fut la même. Thamar, quelque temps après, voyant que Juda ne s'acquittait pas de la promesse qu'il lui avait faite de lui donner son troisième fils, Sela, pour mari, usa de stratagème pour le surprendre, et devint enceinte de Pharès et de Zara. *Voy.* Genèse, XXXVIII, 12 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **THAMAR**, fille de David et de Maacha, sœur d'Absalom. Sa rare beauté donna occasion à la passion que conçut pour elle Amnon, son frère; ce qui donna lieu au meurtre de celui-ci par le ressentiment que conserva contre lui Absalom. *Voy.* II Rois, XIII, 1 et suiv. Absalom, n° I. Amnon, n° I.

III. **THAMAR**, fille d'Absalom, qui était d'une beauté extraordinaire. La Vulgate ne connaît point ce que disent quelques exemplaires grecs et latins, que Thamar épousa Roboam, et fut mère d'Abia. On lit dans les Paralipomènes que Roboam épousa Maacha, fille d'Absalom, c'est-à-dire apparemment sa petite-fille par Thamar; car souvent le nom de *fille* se met pour *petite-fille*. *Voy.* II Rois, XIV, 27, II. Paralip., XI, 20. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

IV. **THAMAR**, ville de Judée qui est marquée dans Ézéchiel comme un terme des limites méridionales de ce pays. Les interprètes ont émis des opinions différentes sur *Thamar*. *Voy.* Ézéch., XLVII, 19; XLVIII, 28. Reland, *Palæstina illustrata*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littér. sur Ézéch.*, XLVIII, 19. Rosenmüller, qui, dans ses *Scholia* sur cet endroit d'Ézéchiel, cite les interprétations d'Eusèbe et de saint Jérôme.

THAMASSUS, THAMASUS. *Voy.* Tamasso.

I. **THAMMOUZ**, mois des Juifs qui commençait à la nouvelle lune de juin, selon les rabbins; mais c'était plus probablement à la nouvelle lune de juillet; c'était le quatrième mois de l'année sainte, et le dixième de l'année civile; il n'a que vingt-neuf jours. Le 17 de ce mois les Juifs célèbrent un jeûne en mémoire de l'adoration du veau d'or, et du châtiment qui le suivit. Dans ce même mois ils font mémoire de la punition de Marie, sœur de Moïse, qui fut frappée de la lèpre pour avoir murmuré contre son frère. *Voy.* Exode, XXXII. Nombr., XII, 1-10. Michaëlis, *Commentatio de mensibus Hebræorum*.

II. **THAMMOUZ**, mot hébreu qui se lit dans Ézéchiel (VIII, 14), et que la Vulgate a traduit par *Adonis*. *Voy.* Adonis.

I. **THAMNA**, en hébreu *Timnâh*, femme du second rang d'Éliphaz, et mère d'Amalech. *Voy.* Genèse, XXXVI, 12.

II. **THAMNA**, en hébreu *Timnâh*, un des anciens chefs de l'Idumée. *Voy.* Gen., XXXVI, 40.

III. **THAMNA**, ville située sur les limites de la tribu de Juda (Josué, XV, 10). Elle est aussi nommée *Themna*, et elle fut donnée à la tribu de Dan (Josué, XXIX, 43). On l'a appelée encore *Thamnan* (II Paralip., XXVIII, 18); *Thamnas* (Genèse, XXXVIII, 12-14); *Thamnatha* (Juges, XIV, 1 et suiv.); enfin *Thamnata* (I Machab., IX, 50). La leçon *Thamnatha* ou *Thamnata* vient de ce que saint Jérôme a pris l'hébreu *Thimnatha* pour un simple nom synonyme de *Thimna*, tandis que c'est une expression adverbiale qui signifie *à, vers, jusqu'à Thimna*. Il faut cependant remarquer que, dans Josué (XIX, 43), le mot hébreu *Thimnâthâ* est, en effet, un simple synonyme de *Thimnâ*, puisqu'il n'est précédé d'aucun verbe de mouvement, et qu'il représente le cas nominatif. Quant à *Thamna*, ville célèbre de la Palestine, située sur le chemin de Jérusalem à Diospolis, capitale de la Toparchie thamnitique, et devenue fameuse dans les derniers temps de la république des Juifs, elle pourrait bien être la même que la précédente. *Voy.* Reland, *Palæstina illustrata*, p. 176, 191, 406, 462, 1031-1032. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

Digitized by Google

IV. **THAMNA**, ville d'Égypte. *Voy.* Tanis, nos I et II.

THAMNAN, **THAMNAS**, **THAMNATA**, **THAMNATHA**. *Voy.* Thamna, n° III.

THAMNATHÉEN (*Thamnathæus*), qui est de Thamnatha. *Voy.* Juges, xv, 6. *Compar.* Thamna, n° III.

THAMNATH-SARAA ou **THAMNATHSARÉ**, ville de la tribu d'Éphraïm où Josué choisit sa demeure, et où il fut enterré. *Voy.* Josué, xix, 50; xxiv, 30.

TAMPNIS. *Voy.* Tanis, nos I et II.

THAMSIOPOLIS, ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée. C'est peut-être la même que *Thampsium* et *Themissus*. On en connait deux évêques, dont l'un, Zozime, souscrivit au concile de Chalcédoine, l'an 451, et l'autre, Jean, au second concile de Nicée, l'an 787. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 821.

THANAC ou **THANACH**, **THÉNAC**, ville lévitique de la demi-tribu de Manassé, en deçà du Jourdain (Josué, xvii, 11; xxi, 25. III Rois, iv, 12). Elle avait été auparavant ville royale des Chananéens (Josué, xii, 21). Elle paraît être la même que *Aner*, dont il est fait mention dans le Ier livre des Paralipomènes (vi, 70).

THANÆ, ville épisc. *Voy.* Tanis, n° II.

THANASIUM. *Voy.* Tanis, n° I.

THANATH, bourg à dix milles de Sichem, du côté du Jourdain. Saint Jérôme l'appelle Thénath. Ptolémée met aussi *Thena* dans la Samarie. *Voy.* Euseb., *Onomasticon*. Hieronym., *in locis hebraicis*. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

THANATHSÉLO, ville de la tribu d'Éphraïm. *Voy.* Josué, xvi, 6.

THANÉHUMETH, père de Saraïa. *Voy.* IV Rois, xxv, 23.

THANÉOS. *Voy.* Tanis, n° II.

THANIS. *Voy.* Tanis, nos I et II.

THAPHSA est la ville que les auteurs profanes appellent *Taphsaque*, ville de Syrie, sur le bord occidental de l'Euphrate. *Voy.* III Rois, iv, 24.

THAPSA, ville de la tribu d'Éphraïm, près de Thersa. Sellum, fils de Jabès, ayant mis à mort Zacharie, roi d'Israël, Manahem, général des troupes de ce prince, se fit proclamer roi, et la ville de Thapsa lui ayant fermé ses portes, il la prit de force, et exerça contre ses habitants les dernières cruautés. *Voy.* IV Rois, xv, 15, 16. Joseph, *Antiq.*, l. ix, c. xi. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

THARA, un des eunuques qui avaient conspiré contre le roi Assuérus, et qui furent découverts par Mardochée. *Voy.* Esther, xii, 21.

THARAA, fils de Micha et petit-fils de Jonathas, fils de Saül. *Voy.* I Paralip., viii, 35; ix, 41.

THARACA, roi d'Éthiopie, qui vint au secours d'Ézéchias contre Sennachérib. *Voy.* IV Rois, xix, 9.

THARANA, fils de Caleb et de Maacha. *Voy.* I Paralip., ii, 48.

THARBIS est le nom que l'on donne à une reine d'Éthiopie que l'on prétend que Moïse a épousée lorsqu'il faisait la guerre dans ce pays, et qu'il assiégeait la ville de Méroé. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. II, c. v.

I. **THARÉ**, fils de Nachor et père de Nachor, d'Aran et d'Abraham. sortit avec Abraham de Chaldée pour aller à Haran de Mésopotamie, où il mourut l'année même de son arrivée. L'Écriture dit clairement que Tharé avait été engagé dans l'idolâtrie. Quelques-uns ont cru qu'Abraham le convertit au vrai Dieu, mais qu'il retomba dans l'idolâtrie, et y demeura jusqu'à sa mort. *Voy.* Genèse, xi, xxiv, 32. Josué, xxiv, 2, 14. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Supplém.* du même. *Comment. sur la Genèse*, xi, 31; *sur Judith*, v, 7; *sur Isaïe*, xliii, 23.

II. **THARÉ**, vingt-quatrième station ou campement des Israélites dans le désert. *Voy.* Nombres, xxxiii, 27.

THARÉLA, ville de la tribu de Benjamin. *Voy.* Josué, xviii, 27.

THARÈS, un des eunuques du roi Assuérus. *Voy.* Esther, ii, 21; vi, 2.

THARGUM. *Voy.* Targum.

THARMES (JACQUES DE). *Voy.* Jacques, n° xxix.

THARSÉE (*Tharsæus*), père d'Apollonius, gouverneur de Célésyrie. *Voy.* II Machab., iii, 5

THARSÉEN (*Tharsensis*), qui est de Tharse, ville capitale de la Cilicie. *Voy.* II Machab., iv, 30.

THARSILLE (Sainte), vierge, tante de saint Grégoire le Grand, avait deux sœurs, Gordienne et Émilienne. Elles prirent toutes trois le voile le même jour, et entrèrent ensemble dans la carrière de la vertu avec une ardeur égale. Gordienne ne conserva pas sa ferveur primitive, mais Tharsille et Émilienne vécurent toujours dans un si grand détachement des choses de la terre, dans une telle mortification des sens et dans une union si étroite avec Dieu, qu'on eût dit qu'elles n'avaient point de corps. Elles moururent toutes les deux aussi saintement qu'elles avaient vécu. On célèbre leur fête le 23 décembre. *Voy.* saint Grégoire le Grand, *Homélie XXXVIII sur les Évangiles et Dialogues*, l. IV, ch. xvi.

I. **THARSIS**, second fils de Javan. On croit qu'il fonda Tharse en Cilicie, et communiqua le nom de Tharsis à toute cette province. *Voy.* Genèse, x, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **THARSIS**, fils de Balan, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., vii, 10.

III. **THARSIS**, un des premiers satrapes des Perses, et des plus en crédit auprès d'Assuérus. *Voy.* Esther, i, 14.

IV. **THARSIS**, lieu de commerce maritime où Salomon envoyait ses flottes, comme on le voit par le IIIe livre des Rois (x, 22) et le IIe des Paralipomènes (ix, 21; xx, 36). Il y a sur ce lieu un grand nombre de sentiments divers, et, il faut bien le reconnaître en bonne critique, si tous ces sentiments présentent en leur faveur quelques preuves spécieuses, il n'en est pas un seul qui n'offre quelque difficulté réelle; nous ne pouvons donc que renvoyer le lecteur aux écrivains qui ont traité ce sujet, entre autres : Bochart, *Phaleg*, l. III, c. vii. Huet, *Comment. sur les Navig. de Salomon*, c. iii. Vitringa, *ad Jes.*, ii, 16. J.-D. Michaelis, *Spicileg. geogr. Hebr.*, tom. I, p. 82 seqq. Dom Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littér. sur la Genèse*, x, 4. Guill. Gesenii *Thesaurus philolog. crit.*, p. 1315-1516, où on trouve cités plusieurs autres auteurs qui ont écrit sur *Tharsis*.

THARTHAC, idole des Héréens. Les rabbins disent qu'il avait la forme d'un âne. *Voy.* IV Rois, xvii, 31. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

THARTHAN, officier de Sennachérib qui fut envoyé avec Rabsacès à Ézéchias. *Voy.* IV Rois, xviii, 17.

THASI, surnom de Simon Machabée, fils de Mathathias. *Voy.* I Machab., ii, 3.

THASO, **THASSO.** *Voy.* Taso.

THATHANAI, gouverneur de la Samarie et des provinces de deçà le Jourdain, s'opposa à l'entreprise des Juifs qui voulaient rebâtir le

Digitized by Google

temple et les murs de Jérusalem. Il en écrivit à Darius, roi de Perse, qui ordonna qu'on continuât lesdits édifices. *Voy.* I Esdr., v, 6.

I. **THAU**, dernière lettre de l'alphabet hébreu, qu'on prétend avoir eu autrefois la forme d'un X ou d'une croix. C'est, en effet, ce qu'on remarque dans les médailles samaritaines; et la plupart de nos commentateurs croient que, dans ce passage d'Ézéchiel : *Signa thau super frontes gementium*, on doit entendre qu'on imprimait sur leurs fronts la lettre thau, parce que, disent quelques-uns, c'est la première lettre du mot *thora*, la loi. Les Septante ont traduit simplement : « Mettez une marque sur le front de ceux qui gémissent. » *Voy.* Ézéch., IX, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et les *Commentateurs sur Ézéchiel*. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 16-17.

II. **THAU**. On a longtemps accusé les Samaritains d'avoir retranché trois lettres de leur alphabet; mais on a reconnu la fausseté de cette accusation depuis qu'on a vu leurs manuscrits et leurs médailles. On leur reproche seulement d'avoir changé la figure du thau, qu'Origène et les Pères qui l'ont suivi assurent avoir eu la forme d'une croix. Il y a assez d'apparence que ce changement n'a pas été fait sans dessein, mais on n'en peut rien assurer. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

THAULÈRE. *Voy.* TAULÈRE.

THAUMACO ou **TAUMACO**, petite ville épisc. de Thessalie, dans la Magnésie, sous la métropole de Larisse, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connait trois évêques, dont le premier, N...., siégeait en 1564. Quelques-uns prétendent que *Thaumaco* est la même ville que celle qui est connue aujourd'hui sous le nom de *Domochi* ou *Domoci* (*Dimicus* ou *Domocum*, *Domonicum*); mais d'autres, que ce sont deux villes différentes. De Commanville, et après lui Gaet. Moroni, mettent l'érection de Thaumaco en évêché au IXe siècle. Dans tous les cas, *Thaumaco* est maintenant un évêché *in partibus*, suffragant de l'archevêché de Larisse, devenu lui-même un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 127. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 233. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 17.

THAUMATURGE, c'est-à-dire qui opère des miracles; expression grecque composée de deux mots, dont l'un signifie *merveille*, *miracle*, et l'autre *ouvrage*, *action*. On a donné ce nom, dans l'Église, à plusieurs saints qui se sont rendus célèbres par le nombre et l'éclat de leurs miracles. Tels ont été saint Grégoire de Néocésarée, qui vivait au commencement du IIIe siècle, saint Léon de Catanée, qui a paru dans le VIIIe, saint François de Paule, saint François Xavier, saint Antoine de Padoue, etc. On a souvent objecté aux protestants que, si l'Église de Jésus-Christ était tombée dans des erreurs grossières contre la foi dès le IIIe ou le IVe siècle, comme ils le prétendent, Dieu n'y aurait pas conservé, comme il l'a fait, le don des miracles; car, vu l'impression que font ces merveilles surnaturelles, il aurait tendu un piége d'erreur. Comment se persuader qu'un homme qui opère des miracles enseigne une fausse doctrine, pendant que Dieu s'est servi principalement de ce moyen pour convertir les peuples à la foi chrétienne? Les protestants ont pris le parti de nier tous ces miracles, soutenant qu'aucun n'est suffisamment prouvé, mais oubliant entièrement que les moyens par lesquels ils les attaquent servent aussi aux incrédules pour combattre la vérité de Jésus-Christ et des apôtres. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

THÉANDRIQUE, expression grecque qui signifie divin et humain tout ensemble (*Dei-virilis, theandricus*). Saint Denys, évêque d'Athènes, s'était servi de ce terme pour exprimer les deux opérations qui sont en Jésus-Christ, l'une divine, et l'autre humaine. Ce terme est très-catholique, et usité dans ce sens; mais les eutychiens ou monophysites et les monothélites en abusèrent pour signifier la seule opération qu'ils admettaient en Jésus-Christ, dans lequel ils prétendaient qu'il s'était fait un mélange de la nature divine et de la nature humaine, d'où résultait une troisième nature qui était un composé de l'une et de l'autre, et dont les opérations n'étaient ni divines, ni humaines, mais divines et humaines tout à la fois ou *théandriques*. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. THEANDRICUS. Bergier. *Compar.* nos art. OPÉRATION, MONOPHYSITES, MONOTHÉLITES.

THÉANTHROPE, expression grecque qui équivaut à celle d'*Homme-Dieu*. On s'en sert quelquefois pour signifier la personne de Jésus-Christ, qui est véritablement Homme-Dieu.

THÉANTHROPIE; c'est l'erreur de ceux qui attribuent à Dieu des qualités humaines, comme l'ont fait les païens et d'anciens hérétiques. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les incrédules, qui prétendent que, chez les Juifs et chez les chrétiens, le peuple est sur ce point aussi grossier et aussi stupide que chez les païens. *Compar.* nos art. ANTHROPOLOGIE, ANTHROPOMORPHITES.

THÉATE. *Voy.* TÉATE.

THÉATINES, religieuses ainsi nommées parce qu'elles ont les théatins pour directeurs et pour supérieurs. On distingue les *théatines de la Conception* et les *théatines de l'Ermitage*. Les unes et les autres ont pour fondatrice la vénérable mère Ursule Benincasa, née à Naples en 1550, morte en odeur de sainteté le 20 octobre 1618. Elle donna naissance à son Ordre avec deux de ses sœurs et six de ses nièces qui y entrèrent. L'an 1633 ces religieuses se soumirent aux théatins, et se firent agréger à leur Ordre par le chapitre général. Les *théatines de la Conception*, établies à Naples, à Palerme, ne font que des vœux simples, mais les *théatines de l'Ermitage* ne sont établies qu'à Naples, et font les grands vœux. On les appelle *théatines de l'Ermitage* parce qu'elles vivent dans une grande retraite, ne voyant jamais leurs parents après leur profession. Grégoire XV approuva leurs constitutions le 4 avril 1623, et elles se soumirent aussi à la juridiction des théatins. *Voy.* Hélyot. Richard et Giraud. Bergier. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 31-109.

THÉATINS, religieux institués en 1524, et qui eurent quatre fondateurs : saint Gaëtan, de Thienne; Pierre Caraffe, qui se démit de l'archevêché de Chieti ou Théate, au royaume de Naples, et qui fut ensuite pape sous le nom de Paul IX; Boniface de Colle et Paul Conseiller. Clément VII, par une bulle en date du 24 juin 1529, approuva l'institut des *Théatins* sous le nom simple de Clercs Réguliers, et le nom de *Théatins* leur fut donné par le peuple à cause de l'évêque de Théate, un de leurs fondateurs. Ils n'eurent point de règle fixe et déterminée pendant les quatre-vingts premières années de leur institut, et leurs fondateurs s'attachèrent seulement à trois articles principaux : l'office divin, les fonctions du saint ministère, et le désintéressement dans ces fonctions. Les chapitres généraux firent ensuite divers règlements que Clément VIII approuva par une bulle du 28 juil-

Digitized by Google

let 1604, sous le titre de *Constitutions des Clercs Réguliers;* les *Théatins* ne suivent d'autre règle que ces constitutions. Les supérieurs des maisons des *Théatins* furent nommés par les chapitres généraux jusqu'au pontificat de Sixte V, qui ordonna, en 1588, que ces religieux auraient un général qui pourrait être continué six ans; aujourd'hui il ne peut l'être que trois seulement. *Voy.* le P. Silos, *Annales des Théatins.* Le P. Barthél. Ferro, théatin de Ferrare, *Istoria delle missioni dei Chierici regolari teatini nell' Indie orientali;* Rome, 1704. Richard et Giraud. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques*, tom. IV. Bergier, *Diction. de théol.* Jacquin et Duesberg, *Dict. d'Antiq. chrét.*, p. 494-496. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 109-148, où sont indiqués beaucoup d'auteurs qui ont écrit sur les *Théatins.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

THÉÂTRE (*Theatrum*). Il n'en est parlé, dans l'Écriture, qu'aux Actes des apôtres, à l'occasion de la sédition qu'excita l'orfèvre Démétrius au sujet du culte de Diane. *Voy.* Actes, XIX, 29.

THEAU ou **TILLON, TILLOINE, THIELMAN, TILMAN** (Saint), religieux de Solignac, dans le Limousin, né en Saxe, mort vers l'an 702, était issu de parents idolâtres. Enlevé de la maison paternelle par des brigands, et vendu dans les Pays-Bas, il fut racheté avec plusieurs autres par saint Éloi, qui l'envoya dans l'abbaye de Solignac, qu'il avait fondée, pour y être élevé sous la discipline de saint Remacle, et, quelque temps après, il le fit venir à Paris pour y apprendre l'orfévrerie auprès de lui. Mais ce saint ayant été placé sûr le siége épiscopal de Noyon, Theau retourna à Solignac, et passa de là dans un désert de l'Auvergne, près de Mauriac, où il mena une vie des plus austères. L'an 641 saint Éloi le fit venir dans son diocèse de Tournai, et l'employa aux missions évangéliques parmi les Flamands, dont il convertit un grand nombre. Après la mort de saint Éloi, Theau retourna à Solignac, et se retira ensuite comme reclus dans une cellule près de ce monastère, où il termina sa vie. On célèbre sa fête le 7 janvier. *Voy.* D. Mabillon, *Recueil des Actes des saints de l'Ordre de Saint-Benoît.*

THÉBAÏDE, partie de la haute Égypte ainsi nommée de la célèbre ville de Thèbes. Elle est entre la mer Rouge ou le golfe d'Arabie au levant, et le Nil au couchant. Les Romains la divisèrent en deux provinces : la Ire et la IIe Thébaïde. Les évêchés de la Ire Thébaïde sont : Antinoé ou Antinoum, métropole; Hermopolis la grande, Cusas, Lycopolis, Hypselen, Antéopolis, Panopolis, Oasis la grande et Apollonie la grande. La IIe Thébaïde contenait les églises suivantes : Ptolémaïde, Copte, Tentyre, Maximianopolis, Latopolis, Hermonthim, Thèbes ou Diospolis la grande, Térévuthis, Philas, Ombos, Syène, Psynchus, Dioclétianopolis, Apollonie la petite, ville d'Anasse; Thèbes, ville différente de Thèbes la grande; Diospolis la petite et Ibis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ., In ind.*, tom. II, p. 11.

THÉBATH, ville. *Voy.* BÉTÉ.

I. **THÈBES**, ville située entre Sichem et Scythopolis, à treize milles de Sichem, selon Eusèbe et saint Jérôme. Abimélech mourut en faisant le siége de cette ville. *Voy.* Juges, IX, 50. Joseph, *Antiq.*, l. V, c. VIII. Euseb., *Onomast.* Hieronym., *In locis hebr.* Reland, *Palæst. illustr.*, p. 1033-1034.

II. **THÈBES**, aujourd'hui **THIVA** ou **STIVES**, ville capitale de la Béotie, et qui a été très-célèbre dans l'antiquité. Il paraît, par les Notices et par les Actes des conciles, qu'elle fut d'abord le siége d'un évêque suffragant de Corinthe, et qu'elle fut érigée ensuite en archevêché et en métropole. Thèbes est habitée par des chrétiens, des Grecs et des Turcs; ces derniers y ont deux mosquées, et les Grecs plusieurs églises, dont la principale est sous le nom de la sainte Vierge, et s'appelle *Panagia-Christophoritza.* Ce siége a eu d'abord dix évêques grecs, dont le premier, saint Rufus, est mentionné dans l'Épître de saint Paul aux Romains, XVI, 13. Il fut ordonné par saint Pierre, les Grecs célèbrent sa fête le 8 avril. Mais au commencement du XIIIe siècle les Latins s'étant rendus maîtres de la ville de Thèbes, après la prise de Constantinople, ils y établirent un archevêché de leur rit. Le premier archevêque fut N..., élu au commencement de l'an 1207. Parmi les *Lettres* d'Innocent III il y en a plusieurs adressées à ce prélat et à son successeur. Aujourd'hui Thèbes n'est plus qu'un archevêché *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1082. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 333. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIII, p. 250-253.

III. **THÈBES** ou **DIOSPOLIS** (*Thebais Magna*), ville célèbre de la haute Égypte qui avait été la résidence des anciens rois égyptiens. L'ancienne Notice grecque en fait un évêché de la deuxième Thébaïde, érigée en évêché au IVe siècle sous la métropole de Ptolémaïde. Il paraît par les Actes des conciles qu'elle devint dans la suite métropole. Elle jouissait de cette dignité au IXe siècle. On en connaît quatre évêques, dont le premier est Mélèce, arien. On trouve dans quelques Notices une autre Thèbes, avec titre d'évêché de la même province de la deuxième Thébaïde (Codin., *de Officialib.*). Quelques-uns ont cru que c'était la même ville que Diospolis la petite (*Thebais Parva*); mais la même Notice parle de Thèbes la grande, qu'on nommait aussi Diospolis, de cette deuxième Thèbes et de Diospolis la petite, comme de trois villes distinctes. Thèbes ou Diospolis n'est plus maintenant qu'un archevêché *in partibus.* Elles faisaient par conséquent trois Églises différentes. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 611. *Compar.* THÉBAÏDE.

IV. **THÈBES** (*Thebæ Phtioticæ*), aujourd'hui **ZEITON** ou **ZITON** (*Zetuna*), ancienne ville épisc. de la Thessalie, sous la métropole de Larisse. Elle est située à quarante milles au midi de cette ville, sur le golfe Maliacus. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Cléonius, assista au premier concile de Nicée l'an 325. Cette ville a eu aussi des évêques latins; on en connaît deux, dont l'un, Nicolas, fut transféré à l'église d'Acci, en Italie, l'an 1344, et mourut à Avignon en 1348; et l'autre, Jacques de Florence, de l'Ordre des Frères-Mineurs, fut martyrisé dans l'empire des Mèdes. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 122, et tom. III, p. 990. Wading, *Annales Ordin. Minor.*, tom. IV, p. 83. *Compar.* l'art. ZETUNE.

V. **THÈBES** ou **DIOSPOLIS** (*Thebais Parva*). *Voy.* THÈBES, n° III.

THEBETH. *Voy.* TEBETH.

THEBNI, fils de Gineth, et compétiteur d'Amri dans le royaume d'Israël. *Voy.* III Rois, XVI, 21.

THECEL, le second des trois mots qui parurent écrits sur la muraille pendant le festin sacrilége du roi Balthasar. Ce mot, qui signifie à la lettre *pesé*, fut ainsi expliqué par le prophète Daniel : « Vous avez été pesé dans la balance, et vous avez été trouvé trop léger. » Dans

Digitized by Google

le style prophétique, le passé s'emploie souvent pour exprimer l'avenir. *Voy.* Daniel, v, 27. *Compar.* Mané et Pharès.

I. **THÈCLE** (Sainte), vierge et martyre de la religion chrétienne, fut convertie à la foi par l'apôtre saint Paul, à Icône, ville principale de la Lycaonie. Elle conçut aussitôt un amour parfait de la virginité, qui lui fit renoncer à l'alliance d'un jeune homme de la ville auquel elle était fiancée. Celui-ci la livra aux juges du pays, qui la condamnèrent aux bêtes et au feu. Quelques-uns l'ont appelée *proto-martyre*, c'est-à-dire la première des martyres parmi les personnes de son sexe. Les Grecs font sa fête le 24 septembre, et les Latins le 23 du même mois. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. II.

THÉCUA. *Voy.* Thécué.

II. **THÈCLE** (Sainte), qui souffrit le martyre avec Timothée et Agape. *Voy.* Timothée, nº V.

THÉCUATH, fils de Hasra et père de Sellum, dont la femme était la prophétesse Olda. *Voy.* II Paralip., xxxiv, 22.

THÉCUÉ ou **THÉCUA**, ville de la tribu de Juda. Elle est aussi dans le grec, mais on ne la voit pas dans le texte hébreu. *Voy.* II Paralip., xi, 6. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

THÉCUENS (*Thecueni*), habitants de Thécua ou Thécué. *Voy.* II Esdr., iii, 5.

THÉCUITE (*Thecuites*), habitant de Thécua ou Thécué. *Voy.* I Paralip., xi, 28.

THÉCUITES (*Thecuitis*), femme de Thécua ou Thécué. *Voy.* II Rois, xiv, 4.

THÉGLATPHALASAR ou **THELGATHPHALNASAR**, roi d'Assyrie, fils et successeur de Sardanapale, est ordinairement nommé dans les auteurs profanes *Ninus le Jeune.* Ce fut lui qui rétablit le royaume d'Assyrie et qui le posséda après le démembrement qu'en avaient fait Bélésis et Arbacès. *Voy.* IV Rois, xv, 29. I Paralip., v, 6.

II. **THEGLATPHALASAR** ou **THELGATHPHALNASAR**, défendit Achaz, roi de Juda, contre Razin, roi de Syrie; mais n'étant pas content des présents d'Achaz, il entra dans la Judée et ravagea tout le pays. Il fit la même chose dans les terres de Samarie, et emmena une partie des tribus à Lahéla, à Habor et à Ara, sur le fleuve de Gozan, et une autre partie en Assyrie. Il eut pour successeur Salmanasar. *Voy.* IV Rois, xv, 29; xvi, 7, etc. II Paralip., xxviii, 20, 21.

THÉHEN, fils d'Éphraïm et chef de la famille des Théhénites. *Voy.* Nombr., xxvi, 35.

THÉISME, THÉISTES, mots dérivés du grec qui sont les équivalents des termes formés du latin *deisme* et *deistes*. Ainsi le *théisme* est le système de ceux qui admettent l'existence de Dieu à la manière des déistes. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, combat assez au long les *théistes*. *Compar.* nos art. Déisme, Déistes.

THÉLASSAR. *Voy.* Thalassar.

THELHARSA, est peut-être la même province que Thélassar ou Thalassar. Ceux qui revinrent de ce pays avec Zorobabel ne purent prouver leur généalogie, ni même montrer qu'ils fussent de la race d'Israël. Quelques interprètes prennent *Thelharsa* pour un nom d'homme. *Voy.* I Esdr., ii, 59. *Compar.* Thalassar.

THÉLIQUES (Saint), martyr et compagnon de saint Saturnin d'Afrique. *Voy.* Saturnin, nº III.

THELLA, bourg qui, selon l'historien Joseph, est à l'extrémité du Jourdain, opposée à Méroth. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. III, c. ii.

THELMALA, lieu dont on ignore la situation. Ceux qui revinrent de *Thelmala* avec Zorobabel ne purent prouver qu'ils fussent de la race d'Israël. Quelques interprètes prennent *Thelmala* pour un nom d'homme. *Voy.* I Esdr., ii, 59.

THÉMA, fils d'Ismaël, peupla, croit-on, la ville de Théma, dans l'Arabie Déserte. Job parle des caravanes de *Théma* et de Saba. *Voy.* Genèse, xxv, 15. Job, vi, 19.

I. **THÉMAN**, fils d'Éliphaz et petit-fils d'Ésaü dont les descendants se répandirent dans l'Idumée. *Voy.* Genèse, xxxvi, 11.

I. **THÉMAN**, fils d'Éliphaz et petit-fils d'Ésaü. On trouve un roi d'Idumée, nommé *Husan*, du pays des *Thémanites.* Jérémie et Amos parlent de *Théman*, qu'Eusèbe met dans l'Arabie Pétrée. *Voy.* Genèse, xxxvi, 11.

II. **THÉMAN**, ville d'Idumée dont Éliphaz fut le prince. Jérémie, Baruch et Amos parlent de *Théman.* Eusèbe met une ville de ce nom dans l'Arabie Pétrée, à cinq milles de Pétra, et dit qu'il y avait là une garnison romaine. *Voy.* Genèse, xxxvi, 15. Jérém., xlix, 7, 20. Baruch, iii, 23. Amos, i, 12. Euseb., *Onomasticon*, ad voc. Thaiman.

THÉMANI, fils d'Assur et de Naara. *Voy.* I Paralip., iv, 6.

THÉMANITES, habitants de Théman. *Voy.* Genèse, xxxvi, 34.

THÉMANON, ancien siége épisc. du diocèse des Chaldéens dans l'Assyrie, au delà du Tigre. On en connaît trois évêques, dont le premier, Ebedjesus, assista à l'élection du catholique Ebedjesus III, et, trente-deux ans après, à celle d'Élie II. C'était peut-être un autre évêque de même nom qui se trouva à l'élection d'Élie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1337. Richard et Giraud.

THÉMINES (Alexandre-François-Amédée-Adon-Anne-Louis-Joseph de **LAUZIÈRES DE**), évêque, né à Montpellier en 1742, mort à Bruxelles l'an 1829, fut grand vicaire de Senlis, aumônier du roi et évêque de Blois en 1776. Il montra toujours une charité ardente et une piété sans bornes. Il refusa, en 1790, de prêter serment à la constitution civile du clergé, et fut en conséquence obligé de chercher un asile à l'étranger, où son premier soin fut de protester contre l'élection de l'abbé Grégoire, qui l'avait remplacé. En 1802, il signa la protestation des évêques réfugiés contre le concordat, et refusa sa démission, que le Pape lui avait demandée par un bref. Un livre publié à Londres à cette époque, sur le *gouvernement de fait*, lui fut attribué, peut-être avec raison. Ce qu'il y a de sûr, du moins, c'est que toutes les tentatives des évêques orthodoxes pour le ramener à de meilleurs sentiments demeurèrent infructueuses. Il refusa également de rentrer en France en 1814. Cependant, après de mûres réflexions, il se soumit aux bulles papales, auxquelles il avait été si longtemps rebelle, et il adhéra à la déclaration exigée en 1818, par M. Poynter, de tous les Français résidant à Londres. Il renouvela en présence du nonce Mgr Capaccini, sa rétractation et son adhésion aux mesures prises par Pie VII sur les affaires de l'Église de France. Un acte en fut dressé par-devant notaire, et envoyé à Rome. On a de lui : 1º *Instruction et cahier du hameau de Madon, près de Blois;* Blois, 1789, in-8º; — 2º *Lettre pastorale;* ibid., 1791, in-8º; — 3º *Projet de lettre commune de l'Église gallicane aux fidèles dispersés;* Londres, 1811, in-8º; aucun des quatorze évêques alors réfugiés à Londres ne voulut signer cette lettre; — 4º *Lettre à*

Digitized by Google

S. M. *Impériale et Royale*; ibid., 1811, in-8°. Quant au *Gouvernement de fait*, c'est un livre consistant en cinq lettres adressées à Napoléon, à Talleyrand, au Pape, au président du concile de 1811, au clergé de Blois. *Voy.* l'*Ami de la Religion*, 1829. Feller, au *Supplément*. Michaud, au *Supplément*. La *Nouv. Biogr. génér.*

THÉMISTOCLE (Saint), martyr en Lycie, né dans la ville ou sur le territoire de Myre, vivait au IIIe siècle, et exerçait la profession de berger. Un chrétien nommé Dioscore ou Dioscoride, s'étant réfugié dans la montagne où Thémistocle faisait paître ses brebis, celui-ci refusa de le livrer à ses persécuteurs; aussi fut-il arrêté et conduit comme chrétien au gouverneur de Lycie, nommé Asclèpe, qui le fit périr dans les supplices. Les Grecs honorent le 21 décembre la mémoire de saint Thémistocle.

THEMIZONIUM, ancienne ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie, suivant les actes du concile de Chalcédoine. Ptolémée et Strabon la mettent dans la partie méridionale de la Phrygie, aux environs de Laodicée. On n'en connaît qu'un évêque, Matthias, qui assista au concile de Chalcédoine en 451. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 813.

THEMNA. *Voy.* THAMNA, n° III.

THÉNA. *Voy.* TANA, n° II.

THÉNAC. *Voy.* THANAC.

THENÆ. *Voy.* TANA, n° II.

THENAILLES (*Thenolium* ou *Thenoliæ*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, dans la Thiérache, en Picardie, au diocèse de Laon, et à un quart de lieue de Vervins. Elle fut fondée en 1130 par Barthélemy de Vir, évêque de Laon. Elle acquit en peu de temps une grande célébrité, grâce au bon ordre qu'y fit régner Walfréde, son premier abbé. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 681.

THENATH. *Voy.* THANATH.

THENNESUS, évêché de la première Augustamnique, sous le patriarcat d'Alexandrie et l'archevêché de Péluse. Un de ses évêques, nommé Héron, refusa de souscrire à la condamnation de Dioscore dans le concile de Chalcédoine. *Thennesus* est aujourd'hui un évêché *in partibus*, toujours suffragant de l'archevêché de Péluse, devenu lui-même un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 550. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 13.

THENNIS. *Voy.* TANIS, n° I.

THENOLIÆ, THENOLIUM. *Voy.* THENAILLES.

I. **THEOBALDUS** (Sanctus). *Voy.* THIBAUT (Saint).

II. **THEOBALDUS**, religieux anglais de l'Ordre des Chartreux, vivait au XIVe siècle. On lui doit : 1° *De Progressu sanctorum Patrum*; — 2° *De Vita contemplativa*; — 3° *Actes* d'un grand nombre de saints, depuis le commencement du monde jusqu'à lui. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

THEOCATAGNOSTES, terme grec qui signifie *juges, censeurs de Dieu.* Saint Jean Damascène dit que c'étaient des impies qui osaient blâmer certaines actions et certaines paroles de Dieu, ainsi que plusieurs choses qui sont rapportées dans l'Écriture sainte. Quelques auteurs modernes ont placé ces impies dans le VIIe siècle; mais saint Jean Damascène, le seul ancien qui en ait parlé, ne dit rien du temps auquel ils parurent. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

THÉOCRATIE, terme employé pour marquer la forme du gouvernement de la nation juive, et montrer que Dieu exerçait sur elle une autorité plus immédiate que sur toutes les autres. Cette conduite de Dieu sur Israël n'a pas cependant toujours été la même. Du temps de Moïse, Dieu gouvernait, pour ainsi dire, immédiatement, et révélait à ce législateur, dans chaque circonstance, ce que celui-ci devait faire. C'est là proprement le temps de la *théocratie* prise dans toute son étendue. Elle parut à peu près de même pendant le gouvernement de Josué, car ce grand homme ne manquait pas de consulter Dieu dans toutes les affaires importantes. Après la mort de Josué, Dieu suscita encore plusieurs héros, qu'il revêtit d'une force extraordinaire, en les remplissant de son esprit pour délivrer son peuple, soit en tout, soit en partie, des mains de ceux qui l'avaient opprimé. Quand les Israélites demandèrent à Samuel qu'il leur donnât un roi, ce prophète en fut affligé comme d'un outrage fait à la majesté de Dieu; mais le Seigneur voulut que Samuel se rendît au désir du peuple. Cependant il marqua dans cette circonstance sa souveraine autorité, en faisant proposer par son prophète les droits de ce roi (I Rois, VIII, 11 et suiv.) Le Seigneur avait déjà fait montrer par Moïse (Deutér., XVII, 14, 15) quel devait être le gouvernement des Hébreux sous les rois, et il fit voir en la personne de Saül le droit qu'il se réservait de les rejeter. Pendant les différentes dispersions du peuple juif, et même durant la grande captivité de Babylone, Dieu maintint sa *théocratie*, soit par la vengeance qu'il exerça contre les rois impies, soit par le soin qu'il prit d'un petit nombre de princes soumis à ses ordres, soit par les prophètes qu'il suscita de temps en temps pour conserver son culte dans Israël, qui ne fut gouverné dans ces derniers temps, jusqu'aux princes asmonéens, que dépendamment de la souveraine autorité des Perses ou des Grecs. On voit encore des traces sensibles de la *théocratie* dans le gouvernement des Machabées, qui, après avoir défendu la religion au péril de leur vie, secouèrent enfin le joug des rois de Syrie, puisque celui qui gouvernait souverainement était revêtu du caractère sacerdotal. On ne pouvait manquer, sous des princes tout dévoués au service de Dieu, de voir bannir de l'État les désordres qui avaient régné sous les rois, tant au sujet des mœurs qu'eu égard à la religion. Aussi la république des Juifs ne fut-elle jamais plus fidèle à Dieu que sous les princes asmonéens. Ce fut sous leur règne que les Romains établirent leur domination en Judée; mais ils ne touchèrent point à la religion, et laissèrent même aux princes asmonéens une autorité assez étendue. Hérode, qui leur succéda, viola la loi en mille manières; mais les prêtres et le peuple y demeurèrent fort attachés, de sorte que la religion était très-florissante en Palestine lorsque Jésus-Christ y parut pour donner aux Juifs les règles de l'adoration en esprit et en vérité. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, donne un aperçu de l'ouvrage de Jean Spencer, théologien anglican, ouvrage intitulé *De Legibus Hebræorum ritualibus*, et dans lequel l'auteur, tout en s'efforçant de prouver que le gouvernement des Israélites était vraiment démocratique, établit cependant une théorie qui, quoique savante et ingénieuse, n'est certainement pas juste à tous égards. N'aurait-elle, en effet, d'autre défaut que celui de présenter un grand nombre de cérémonies hébraïques comme ayant été empruntées aux païens dont les Hébreux étaient environnés, ce défaut suffirait seul pour l'empêcher de trouver grâce aux yeux d'une

Digitized by Google

saine et rigoureuse critique. *Compar.* notre art. SPENCER, nº II.

THÉODARD. *Voy.* AUDARD.

THEODARIUS. *Voy.* CHEF, nº I.

THÉODART. *Voy.* DODART.

THÉODAS, ou, selon le grec, **THEUDAS.** Gamaliel, pharisien et docteur de la loi, dit dans les Actes des Apôtres que quelque temps auparavant il avait paru un certain Théodas qui se disait être quelqu'un et auquel s'attacha un nombre d'environ quatre cents hommes. Gamaliel ajoute que ce Théodas fut tué, et que tous ceux qui croyaient en lui se dissipèrent et furent réduits à rien; qu'après lui s'éleva Judas le Galiléen, qui eut le même sort (Actes, v, 36-37). De son côté l'historien Joseph (*Antiq.*, l. X, c. II) parlant d'un certain Theudas qui parut sous le gouvernement de Fadus et sous l'empire de Claude, dit qu'il persuada à une grande multitude de le suivre, promettant de lui ouvrir un passage au travers des eaux du Jourdain, comme avait fait autrefois Josué; que Cuspius Fadus envoya contre eux des troupes qui les dissipèrent, prirent Theudas, lui coupèrent la tête, et l'apportèrent en triomphe à Jérusalem. Quelques interprètes pensent que ce Theudas est le même que le précédent. Mais cela se peut-il? Theudas dont parle Joseph parut sous le gouverneur Fadus, et Judas le Galiléen, que Gamaliel dit avoir paru après Theudas, vivait longtemps auparavant sous l'empire d'Auguste (*Antiq.*, l. XVIII, c. I), et, à l'époque du dénombrement du peuple, c'est-à-dire sous Quirinus, gouverneur de Syrie, comme saint Luc le remarque lui-même ici (vers. 37). Enfin comment Gamaliel, sous l'empire de Tibère, pouvait-il citer ce qui n'arriva que sous Claude, plusieurs années après? Pour résoudre cette difficulté, les uns veulent que Gamaliel se soit trompé sur le temps où vivait Theudas; qu'il aurait dû dire que Judas avait paru avant lui, et non après lui. Les autres prétendent que l'historien Joseph s'est mépris sur l'époque où s'est montré Theudas dont il nous parle. D'autres enfin ne craignent pas de dire que l'auteur sacré lui-même a pu manquer de mémoire sur une question de cette nature. On voit facilement que toutes ces raisons ont été imaginées par leurs auteurs pour se tirer d'embarras; il est plus conforme aux lois de la saine critique d'admettre avec le plus grand nombre des commentateurs, tant protestants que catholiques, qu'il y a eu deux personnages du nom de *Theudas*, et que celui dont parle saint Luc n'ayant eu que quatre cents sectateurs seulement, a été passé sous silence, comme chose peu importante, par l'historien des Juifs. Quant à ceux qui prétendent témérairement que saint Luc s'est trompé, nous leur répondrons avec un savant rationaliste, C.-Th. Kuinoel, que saint Luc était trop sensé pour commettre une erreur aussi grave que celle qu'on lui reproche : *Sed Lucam scriptorem adeo cordatum, Gamalielis orationem ita elaborasse, ut tam gravem errorem contra temporum ordinem insereret, parum probabile est : summa quoque adscribitur Lucæ incogitantia, sic statuitur, cum per prolepsin hæc adjecisse, cum sic eo tempore, quo recens adhuc esset omnium memoria, sermoni Gamalielis inseruisset exemplum, quod omnes scirent esse aliquot annis sermone Gamalielis recentius, quo ipso orationi suæ omnem detraxisset fidem.* D'où le même Kuinoel conclut qu'il faut absolument préférer le sentiment des interprètes, qui, d'après Origène, veulent qu'on admette deux Theudas, l'un plus récent, mentionné par Joseph, et l'autre plus ancien, dont parle Gamaliel : *Itaque omnino præferenda videtur eorum interpretum sententia (Grotii, Casauboni Exercit. Anti-Baron.* 2. n. 57. *Hamondi, Heumani, Krebsii, Mori, Rosenmulleri, aliorumque) qui præeunte Origene contra Celsum,* I, 6, p. 44, *duos Theudas fuisse statuunt, quorum ille a Josepho memoratus recentior, hic autem, cujus Gamaliel mentionem fecit, antiquior fuerit.* D. Christiani Theophili Kuinoel, *Commentarius in Acta Apostolorum*, v, 36. *Voy.* aussi D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littér. sur les Actes des Apôtres*, v, 36. Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot THEUDAS.

THEODATUS. *Voy.* DIÉ, nº I.

THÉODEMIR, martyr et compagnon de saint Paul, diacre de Cordoue. *Voy.* PAUL, nº XVI.

THEODERIUS (Sanctus). *Voy.* CHEF, nº II.

THÉODICÉE. C'est un fait incontestable que, de tout temps et dans toutes les contrées de la terre, un certain nombre d'idées communes à l'universalité des hommes se trouve comme en dépôt dans la société, et que ces idées se transmettent de siècle en siècle dans toutes les nations comme un héritage intellectuel et moral de la grande famille humaine. De ce nombre est l'idée de la Divinité, comme aussi celle d'une vie future, celle de la distinction du bien et du mal, et, en général, ce que l'on appelle les principes du sens commun. L'homme n'arrive point à la découverte de ces vérités par l'observation ou l'expérience, ni par aucune méthode quelconque; mais elles se manifestent avec plus ou moins de clarté dans chaque intelligence, en proportion du développement naturel de nos facultés, développement qui ne s'opère pleinement que par l'enseignement traditionnel que l'on reçoit dans la société. Quoique l'esprit humain ne découvre point ces vérités par voie de raisonnement, mais qu'il y adhère par une sorte de conception intuitive, cependant il est dans sa nature d'être intelligent, de tendre à se rendre raison des vérités, même le plus indubitablement admises. C'est pour satisfaire à ce besoin de notre intelligence, et aussi pour imposer silence à quelques voix téméraires qui ont osé s'élever contre l'assentiment unanime des nations, que la philosophie a formulé un certain nombre de *preuves de l'existence de Dieu*. Mais l'étude de l'Être infini serait incomplète si l'on se bornait à établir les preuves de son existence, sans parler des perfections qui le constituent et des attributs qui dérivent de sa nature. Il doit donc y avoir dans la *théodicée* deux parties distinctes : l'une qui traite de *l'existence de Dieu*, et l'autre de ses *perfections* ou *attributs*. Le nom de *théodicée*, que l'on donne ordinairement à la division de la philosophie qui a Dieu pour objet ne signifie de lui-même, d'après son étymologie, qu'une partie de la *théologie naturelle*, savoir celle qui traite de la *justice divine*. La *théodicée* de Leibnitz n'a effectivement pas d'autre objet que ce qui concerne la justice et la bonté de Dieu. Néanmoins, par l'usage, le mot *théodicée* s'entend de toute la science qui a Dieu pour objet. Ainsi la *théodicée* a deux parties distinctes : l'une qui, traitant de l'existence de Dieu, contient les preuves qui établissent son existence. Or ces preuves se rapportent à l'ordre *moral*, à l'ordre *physique* et à l'ordre *métaphysique*. Les *preuves morales* de l'existence de Dieu se tirent de l'accord unanime des peuples et de la loi naturelle; les *preuves physiques*, nommées aussi *cosmologiques*, sont prises de la création, du mouvement de la matière et de l'ordre qui

Digitized by Google

règnent dans l'univers; enfin les preuves *métaphysiques* sont principalement tirées d'un être nécessaire, c'est-à-dire de la nécessité d'un être existant par lui-même, de la nécessité d'une première cause, de la cause absolue et de l'idée de l'infini. La seconde partie de la *théodicée* traite des attributs de Dieu, dont les principaux sont : l'*infinité*, la *nécessité*, l'*éternité*, la *simplicité*, l'*unité*, l'*immensité*, l'*immutabilité*, l'*intelligence*, la *puissance*, la *bonté*, la *providence*, etc. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, d'où nous avons extrait notre article. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui indique une foule de *théodicées*, parmi lesquelles celle de l'abbé Maret, 1 vol. in-8°, qui a eu deux édit., l'une en 1845, et l'autre en 1849, dans laquelle l'auteur a corrigé sinon toutes, au moins la plus grande partie des fautes théologiques plus ou moins graves qui existaient dans la précédente et qui lui avaient été signalées.

THEODONIS VILLA. *Voy.* THIONVILLE.

* **THÉODORE** étant un nom commun à des personnages divers, nous avons placé d'abord les papes, puis les saints, ensuite les autres homonymes.

I. **THÉODORE I**er, pape, né à Jérusalem vers l'an 580, mort à Rome en 649, succéda à Jean IV l'an 642. Il condamna Pyrrhus et Paul, patriarches de Constantinople, qui étaient monothélites, et travailla avec zèle au bien de l'Église. Martin Ier lui succéda. *Voy.* Anastase, *Vitæ Pontificum.* Artaud de Montor, *Hist. des Souverains Pontifes,* tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 26-30.

II. **THÉODORE II**, pape, né à Rome, mort en 898, succéda cette même année à Romain, que plusieurs mettent au rang des faux pontifes. Il ne gouverna l'Église que vingt jours, et pendant ce court espace de temps il rappela les évêques chassés de leurs siéges, et rétablit les clercs ordonnés par Formose. Jean IX lui succéda. *Voy.* Platina, *Vitæ Pontificum.* Novaes, *Elementi della storia de' Sommi Pontefici,* t. XVI. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 30.

III. **THÉODORE** (Saint), martyr de Constantinople dans le IVe siècle, et compagnon de saint Urbain. *Voy.* URBAIN, n° X.

IV. **THÉODORE** (Saint), abbé de Tabenne, né au diocèse de Latopolis, dans la haute Thébaïde, vers l'an 314, mort le 27 avril 366, se retira à Tabenne à l'âge de quatorze ans, sous la conduite de saint Pacôme, qui l'employa a la visite de ses monastères, et l'établit ensuite supérieur de Tabenne. Théodore s'appliqua constamment à avancer dans la vertu et à y faire avancer les autres par ses discours et par ses exemples. Il nous reste de lui : 1° une *Lettre* adressée à tous les solitaires au sujet de la solennité de Pâques; — 2° une *Lettre* adressée aux prêtres, aux diacres et aux moines de Nitrie, pour les assurer que Dieu abattrait enfin l'orgueil des ariens, qui était monté à son comble. Bollandus a publié cette dernière. *Voy.* Gennade, *De Scriptor. eccl.*, c. VIII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. V, p. 373 et suiv.

V. **THÉODORE** (Saint), évêque de Cantorbéry, né à Tarse, en Cilicie, vers l'an 602, mort le 19 septembre 690, fut sacré évêque par le pape Vitalien, et envoyé en Angleterre avec l'abbé saint Adrien. Il y fut bien reçu par le roi Egbert, prit possession du siége de Cantorbéry, parcourut toute l'Angleterre, et rétablit partout la foi et la discipline de l'Église. On célèbre sa fête le 19 septembre. Il avait composé un *Pénitentiel* et quelques autres ouvrages; nous avons la plus grande partie de ce *Pénitentiel* et plusieurs fragments de ces ouvrages, qui ont été publiés avec des dissertations et des notes par Jacques Petit; Paris, 1677, 2 vol. in-4°; mais cette édition, remarque Feller, renferme un grand nombre d'interpolations, des canons tirés d'autres Pénitentiels d'Occident, et dans lesquels Théodore lui-même est cité; on y voit aussi des décisions, qui ont été ajoutées à l'ouvrage de Théodore, d'après les Décrétales des Grecs modernes, qui doivent avoir peu de poids, et qui sont contradictoires aux canons des conciles qu'il a tenus en Angleterre. *Voy.* Bède, *Hist. d'Angleterre*, l. III et IV. D. Mabillon, *IIe Siècle bénédict.* Feller.

VI. **THÉODORE CRATÈRE** ou **LE FORT** (Saint), martyr, vivait au IXe siècle. Il était en garnison à Amore, ville de la haute Phrygie, lorsque les Sarrasins l'emportèrent par la trahison d'un apostat, l'an 840 ou 841. Il fut emmené en Syrie avec quarante et un autres officiers comme lui, qui eurent tous la tête tranchée pour n'avoir point voulu renoncer à la foi de Jésus-Christ. Les principaux de ces saints officiers étaient : Constantin, Calliste, Aèce, Mélissère et Théophile. On les jeta chargés de chaînes dans un cachot, où on ne leur accorda qu'assez de pain et d'eau pour ne point mourir de faim, et, sous prétexte de les consoler, on leur envoya des gens qui les pressèrent d'apostasier. Ces saints confesseurs demeurèrent inébranlables dans leur foi, et, au bout de sept ans de tortures, ils eurent la tête tranchée dans un lieu nommé Samare ou Zimare, situé hors de la ville, sur les bords de l'Euphrate. Les Grecs et les Latins honorent leur mémoire le 6 mars, qui est le jour de leur mort. *Voy.* Cédrène et Zonara, *Hist. byzantine.*

VII. **THÉODORE GRAPT** (Saint), né dans le pays des Moabites, en Palestine, vivait au IXe siècle. Ses parents étant venus à Jérusalem, le mirent dans le monastère de Saint-Sabas, où il parut comme un modèle de régularité, ce qui porta le patriarche de Jérusalem à l'employer au salut des âmes après l'avoir ordonné prêtre. L'empereur Léon l'Arménien, persécuteur des images, choqué de la liberté avec laquelle Théodore lui avait adressé des remontrances, le fit battre de verges et le relégua dans une petite île du Bosphore, avec son frère Théophane, qui l'avait accompagné dans son voyage. Ils ne revinrent de leur exil qu'à l'avénement de Michel le Bègue, et ils rentrèrent à Constantinople, où ils s'appliquèrent à rétablir le culte des saintes images. Mais Michel ayant recommencé la guerre que ses prédécesseurs leur avaient déclarée, Théodore lui fit une remontrance semblable à celle qu'il avait faite à Léon, et il fut relégué avec son frère dans un lieu appelé *Sosthenion.* Théophile, successeur de Michel, les bannit dans l'île d'Aphuse, d'où, après leur avoir fait souffrir mille tourments, on les rappela à Constantinople, pour tâcher de les vaincre par les plus cruels supplices. On leur grava enfin avec le fer chaud et le burin douze vers diffamatoires, d'où leur est venu le surnom de *Grapt*, c'est-à-dire *écrit* ou *gravé.* On les conduisit ensuite à Apamée, où Théodore mourut en prison. Théophane, son frère, en sortit par l'autorité de l'impératrice sainte Théodore, et devint dans la suite évêque de Nicée. On fait leur fête le 27 décembre. On a d'eux une *Lettre* adressée à Jean de Nicée, où ils font le récit des souffrances qu'ils endurèrent pour la défense des saintes images.

Digitized by Google

VIII. **THÉODORE LE FORT.** *Voy.* THÉODORE, nº VI.

IX. **THÉODORE LE SICÉOTE** (Saint), évêque d'Anastasiople, en Galatie, né à Sicée, d'où lui est venu le surnom de *Sicéote*, mort le 22 avril 613, se retira à l'âge de quatorze ans dans une chapelle, sous l'autel de laquelle il se creusa une espèce de petite grotte, où il vécut près de deux ans, et passa de là sous la roche d'une montagne voisine, dans une caverne étroite dont il boucha l'entrée. Une maladie causée par ses infirmités l'ayant réduit à l'extrémité, il fut conduit chez Théodose, évêque d'Anastasiopolis, qui lui conféra tous les saints ordres en peu de jours. Après la mort de Timothée, successeur de Théodose dans le siége d'Anastasiopolis, Théodore fut ordonné malgré lui évêque de cette ville; mais il obtint sa démission par le crédit de l'empereur Maurice, et passa le reste de ses jours dans un monastère de Sicée, où Dieu opéra par son moyen un grand nombre de miracles. On honore sa mémoire le 22 avril.

X. **THÉODORE LE STRATELATE** (Saint), martyr, né à Euchaïte, dans la province de Pont, mort le 7 février 319, était officier dans l'armée de Licinius, et demeurait ordinairement à Héraclée, où il remporta la palme du martyre. On ne sait ni le genre de sa mort, ni les circonstances de sa vie. On célèbre sa fête le 7 février.

XI. **THÉODORE STUDITE** (Saint), né à Constantinople vers l'an 759, mort dans l'île de Chalcis le 11 novembre 826, dut son surnom au monastère de *Stude*, fondé à Constantinople par le consul Studius, et où il se retira après avoir quitté celui de Saccadion, où il avait été élevé. L'empereur Constantin ayant répudié l'impératrice Marie pour épouser Théodote, saint Théodore l'excommunia; ce qui le fit exiler à Thessalonique, où il arriva en 797. Il fut rappelé par l'impératrice Irène, et exilé une seconde fois par l'empereur Nicéphore. L'empereur Michel le rappela en 811, et Léon l'Arménien le fit enfermer au château de Métope, d'où on le conduisit en Natolie, à cause de la liberté avec laquelle il défendit les saintes images. Il fut encore rappelé de son exil en 821, et ne cessa de travailler jusqu'à sa mort à la paix de l'Église et au rétablissement du culte des saintes images. Les Grecs célèbrent sa fête le 12 novembre. On a de lui : 1º deux *Discours sur les images;* — 2º deux *Testaments;* — 3º plusieurs *Traités contre les iconoclastes;* — 4º des *Lettres;* — 5º des *Épigrammes;* — 6º cent trente-quatre *Catéchèses*, avec un *Discours sur le IVe dimanche du Carême;* — 7º un *Panégyrique de saint Barthélemy et de saint Jean l'Évangéliste;* — 8º des *Tropaires* et des *Hymnes*, etc. Les *Œuvres* de saint Théodore ont été recueillies et publiées à Paris, 1696, et à Venise, 1728. Le P. Sirmond a imprimé plusieurs ouvrages de ce saint dans ses *Opera*, tom. V; 1696, in-fol. *Voy.* Baronius, *Annales*, tom. IX. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 489 et suiv.

XII. **THÉODORE TIRON** ou **TYRON**, né en Arménie, en Syrie ou en Cappadoce, vivait au IVe siècle. Il fut surnommé *Tiron* ou le *nouveau soldat*, parce qu'il était fort jeune lorsqu'il fut enrôlé, et envoyé avec sa compagnie dans la province du Pont. Il demeurait à Amasée, ville principale de cette province, lorsqu'on y publia, en 306, un édit nouveau pour continuer la persécution excitée contre l'Église par les empereurs Dioclétien et Maximien. Il confessa généreusement la foi de Jésus-Christ devant le gouverneur, et brûla un temple de Cybèle, ce qui le fit condamner à être brûlé. Les Grecs font sa fête le 17 février, qui est le jour de son martyre, et les Latins le 9 novembre. *Voy.* saint Grég. de Nysse, *Panégyrique de saint Théodore.* Tillemont, *Mémoires*, tom. V.

XIII. **THÉODORE** (Sainte), vierge, martyre et compagne de saint Didyme. *Voy.* DIDYME, nº II.

XIV. **THÉODORE** (Sainte), impératrice de l'Orient, née en Paphlagonie, morte le 11 février 867, fut mariée à l'empereur Théophile longtemps avant qu'il parvînt à l'empire, et eut beaucoup à souffrir de ses bizarreries et de ses emportements. Elle réussit cependant, à force de patience et douceur, à modérer ses vices; et ayant été de nouveau déclarée impératrice après la mort de son mari, elle rappela d'exil tous les confesseurs qui avaient été bannis pour les saintes images, et désarma l'hérésie des iconoclastes. Elle travailla aussi à la conversion des Bulgares et des manichéens. Son fils, Michel III, ayant secoué le joug de son autorité après douze ans de règne, la chassa du palais, et la relégua dans un monastère avec ses cinq filles, auxquelles il fit couper les cheveux par force. Les Grecs honorent sa mémoire le 11 février. *Voy.* Bollandus, au 11 février.

XV. **THÉODORE DE MOPSUESTE**, évêque de cette ville, né à Antioche vers l'an 350, mort à Constantinople en 428, embrassa d'abord la vie monastique, mais il rentra ensuite dans le monde pour se marier. Saint Chrysostome, qui l'aimait beaucoup, lui adressa deux *Exhortations* qui le ramenèrent à son devoir. Élevé sur le siége de Mopsueste, il ne tarda pas à donner dans l'erreur. On peut le regarder comme le premier auteur de l'hérésie qui distingua deux personnes en Jésus-Christ. Il eut Nestorius pour disciple. Ce dernier tira des principes de son maître l'hérésie qu'il enseigna, et les nestoriens se servirent des ouvrages de Théodore de Mopsueste pour soutenir leurs erreurs. Aussi le Ve concile général, tenu à Constantinople en 553, condamna-t-il la personne et les écrits de Théodore, la *Lettre* d'Ibas, évêque d'Édesse, qui le défendait, et les *Anathèmes* que Théodoret, évêque de Cyr, opposa à saint Cyrille en faveur de Théodore de Mopsueste. De tous les ouvrages de cet auteur il ne nous reste que quelques fragments, qui se trouvent surtout dans la *Bibliothèque* de Photius; le *Commentaire* manuscrit *sur les douze petits Prophètes* et le *Commentaire sur les Psaumes*, qui se trouve dans la *Chaîne* du P. Corder sous le nom de *Théodore*, et que le duc d'Orléans, mort à Paris en 1752, a démontré, dans une de ses dissertations, être de Théodore de Mopsueste. *Voy.* Théodoret, *Actes du Ve concile*, act. IV. Photius, *Cod.*, XXXIV, XXXVIII, LXXXI, CLXXVII. Gennade, *De Scriptor. eccl.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. X, p. 488 et suiv. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

XVI. **THÉODORE DE RAITU**, prêtre ou abbé du monastère de Raitu ou Raithu, dans le VIIe siècle, a laissé : des *Commentaires sur l'Incarnation du Fils de Dieu*, contre les erreurs de Manès, d'Apollinaire, de Nestorius, d'Eutychès, etc., que nous avons dans les *Bibliothèques des Pères. Voy.* Gennade, *De Vir. illustr.* Photius, *Cod.*, XXXVIII, LXXXI et CLXXVII. Bellarmin, *De Scriptor. eccles.*

XVII. **THÉODORE LE LECTEUR**, ainsi appelé parce qu'il était lecteur de la grande église de Constantinople, naquit en Paphlagonie, et

Digitized by Google

vécut dans la première moitié du VIe siècle. Suidas dit qu'il avait composé une *Histoire de l'Église depuis Constantin jusqu'à Justinien*, mais on croit qu'il faut lire *Justin* au lieu de *Justinien*. L'histoire originale s'est perdue, à l'exception de quelques extraits publiés avec Eusèbe; Paris, 1544, in-fol., et trad. en latin par Christopherson; Genève, 1612, in-fol., et en français par Louis Cousin, dans son *Histoire de l'Église*; la meilleure édition est celle de Valois; Paris, 1673, in-fol., à la suite de Théodoret. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVI, p. 187 et suiv.

I. **THÉODORET** (Saint), martyr. *Voy.* THÉODORIT.

II. **THÉODORET**, évêque de Cyr en Syrie, docteur de l'Église et confesseur, né à Antioche vers l'an 387, mort vers 458, distribua ses biens aux pauvres, et se retira dans un monastère situé à trente lieues environ de sa ville natale, d'où il ne sortit que pour être évêque, en 423. Il travailla avec tant de zèle et de succès à la conversion des hérétiques de son diocèse, qu'il n'en resta pas un seul, et il fut plus d'une fois exposé à perdre la vie, ce qui lui a mérité le titre de confesseur de Jésus-Christ. Il combattit aussi les païens et les Juifs; mais il obscurcit sa gloire par son attachement pour Jean d'Antioche et pour Nestorius, en faveur duquel il écrivit contre saint Cyrille d'Alexandrie. Il se réconcilia dans la suite avec ce saint prélat, et effaça cette tache par son zèle contre les nestoriens. Il fut déposé par les hérétiques dans le faux synode d'Éphèse, et rétabli dans le concile de Chalcédoine, où il parut avec éclat. On a de lui : 1° un *Commentaire sur les huit premiers livres de la Bible;* — 2° un *Commentaire sur les Psaumes;* — 3° *Explication du Cantique des cantiques;* — 4° *Commentaires sur Jérémie, Ézéchiel, Daniel, les douze petits Prophètes et les Épîtres de saint Paul;* les Commentaires sur saint Paul sont tirés en grande partie de saint Chrysostome. Théodoret y ajouta cependant quelque chose pour en éclaircir le sens; dans ses interprétations en général il s'attache principalement au sens littéral; c'est pour cela que Richard Simon a dit : « C'est celui de tous les Pères grecs auquel on doit le plus s'attacher, si l'on veut se rendre savant dans la Bible. » — 4° *Histoire ecclésiastique;* — 5° *Histoire religieuse ou monastique*, etc. Les *Œuvres complètes* de Théodoret ont été publiées par le P. Sirmond et le P. Garnier; Paris, 1642-1684, 5 vol. in-fol., et par Schulze et de Nœsselt; Halle, 1768-1774, in-8°. *Voy.* saint Léon, *Epist.* Gennade, *In Catal.* Photius, *Cod.*, XXXI, XXXVI, LVI, CLXXXIV, CCV et CCLXXIII. Trithème. Bellarmin. *De Scriptor. eccles.* Possevin, *Apparatus sacer.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et eccles.*, tom. XIV, p. 32 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent un aperçu des divers ouvrages de Théodoret. Schulze, *De Vita et scriptis B. Theodoreti.* Neander, *Gesch. der Christl. Relig. und Kirche*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.* Garnier, *Dissertationes*, tom. V de son édition. Bergier, *Diction. de théol.*

THÉODORIADE, province ecclésiastique du diocèse d'Antioche que l'empereur Justinien Ier forma de quelques siéges détachés de la première et de la deuxième Syrie, et qu'il nomma *Théodoriade* en l'honneur de sa femme Théodora. On lui assigna pour métropole la ville de Laodicée, sans préjudice cependant des droits que le patriarche d'Antioche avait sur cette Église. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, *in Ind.*, p. 25.

I. **THÉODORIC DE SAINT-ALBAN**, moine de l'abbaye de Saint-Alban à Mayence, vivait du Xe au XIe siècle. On a de lui : 1° *Vie de saint Benoît;* — 2° *Histoire de la translation du corps de ce saint;* — 3° *Histoire des évêques de Mayence*, etc. *Voy.* Vossius, *De Hist. Lat.*, l. II.

II. **THÉODORIC DE SAINT-RENÉ**, carme des Billettes, ancien professeur en théologie, et ancien commissaire-général de son Ordre en Angleterre et en France, a publié : 1° *Remarques historiques données à l'occasion de la sainte hostie miraculeuse conservée pendant plus de quatre cents ans dans l'église de Saint-Jean-en-Grève à Paris, avec les pièces originales des faits avancés dans cet ouvrage;* Paris, 1725, 2 vol. in-12; l'auteur se propose de faire voir qu'on ne saurait douter de cette histoire sans révoquer en doute les faits les plus certains : il dit les avoir tirés des archives, qui donnent en abrégé ce fait miraculeux comme il est rapporté p. 155 du 1er volume, et qui racontent ensuite comment il est devenu public; — 2° *Justification de l'Église romaine sur la réordination des Anglais épiscopaux.* ou *Réponse à la Dissertation sur la validité des ordinations anglaises;* ibid., 1728, 2 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1725, 1728. Richard et Giraud

III. **THÉODORIC LOER**, chartreux, né dans le Brabant, mort en 1554, se rendit célèbre par sa piété et sa doctrine. Il a laissé : *De Miraculis sacræ Eucharistiæ*, etc. *Voy.* Petreius, *Biblioth. Carthus.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*

THÉODORIT ou **THÉODORET** (Saint), prêtre d'Antioche en Syrie et martyr, vivait au IVe siècle. Il était dans cette ville lorsque le feu ayant consumé le fameux temple de Daphné, en 362, Julien l'Apostat en prit occasion de persécuter les chrétiens. Arrêté par l'ordre du comte Julien, neveu de l'empereur, Théodoret demeura inébranlable dans la foi; il souffrit divers tourments, et eut enfin la tête tranchée. Les Grecs célèbrent sa fête le 12 mai, et les Latins, le 23 octobre. *Voy.* D. Mabillon, *Analecta*, tom. IV.

THEODORIUM, siége épisc. de la province de Rhodope, sous la métropole de Trajanopolis, suivant la Notice de l'empereur Léon. On croit que la ville de Theodorium se nommait aussi *Perbereum* et *Prisdiana*, et qu'un de ses évêques, nommé Basile, assista au VIIe concile général en 787. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1209.

THÉODOROPOLIS. Ce nom a été donné par l'empereur Tzimiscès à deux anciennes villes épiscopales, dont l'une se nommait *Euchaïta*, et l'autre *Euchania*. Quant à la première, nous voyons, dans les actes latins de saint Théodore Tiron ou Tyron, que l'empereur l'appela *Théodoropolis* à cause d'une grande victoire qu'il remporta sur les Russes le jour de saint Théodore, son patron, qui avait paru combattre contre ses ennemis, et rompre leurs bataillons; qu'en conséquence il y fit bâtir une magnifique église sous l'invocation du saint martyr, sur celle où son corps reposait auparavant. Tzimiscès donna le même nom de *Théodoropolis* à la ville d'Euchania à cause du corps de Théodore martyr, qui y repose. Voilà ce que disent, d'après Lequien, Richard et Giraud aux art. EUCHAÏTA et EUCHANIA; mais Gaet. Moroni prétend que le P. Lequien a mis par erreur *Théodore Tiron* au lieu de *Théodore le Stratélate. Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 30. *Compar.* nos art. EUCHAÏTA et EUCHANIA.

I. **THÉODOSE LE CÉNOBIAQUE** (Saint), abbé en Palestine, près de Jérusalem, né dans un village de Cappadoce vers l'an 423, mort en

Digitized by Google

529, remplit pendant quelque temps l'office de lecteur dans l'Église, alla visiter les lieux saints à Jérusalem, et se renferma dans un coin de la tour de David, sous la discipline d'un saint vieillard nommé *Longin*, qui l'accorda, aux instances d'Icélie, dame riche et vertueuse, pour avoir la direction d'une église qu'elle avait bâtie en l'honneur de la sainte Vierge sur le chemin de Bethléhem. Il passa de là sur le haut d'une montagne voisine, dans une caverne où l'on disait que les mages avaient couché en revenant d'adorer Jésus-Christ à Bethléhem, et ce fut là qu'il pratiqua les plus grandes mortifications. Il reçut un grand nombre de disciples de toutes les parties du monde, auxquels il bâtit un monastère qui avait la forme d'une ville dans le désert, et il y fit régner un ordre merveilleux. Anastase ayant voulu forcer tout le monde à recevoir les erreurs des acéphales, qui étaient un rejeton de l'hérésie des eutychéens, Théodose lui écrivit, pour s'opposer à son dessein, avec le zèle d'un homme vraiment apostolique, et, quoique âgé de quatre-vingt-quatorze ans, il parcourut la Palestine pour affermir les peuples dans la foi. Anastase le fit exiler, et la paix ayant été rendue à l'Église après la mort de ce prince, saint Théodose revint de son exil. Les Grecs et les Latins célèbrent sa fête le 11 janvier. *Voy.* Bollandus, au 11 janvier.

II. **THÉODOSE LE CHEVELU** (Saint), né à Antioche, mort vers l'an 412, appartenait à une famille noble et riche de cette ville. Il se retira sur une montagne appelée l'*Écueil* ou le *Roc*, entre Rose et Séleucie, où il vécut dans une pénitence presque incroyable. Sa réputation lui ayant attiré un grand nombre de disciples, il partagea leur temps entre la prière et le travail des mains; ce qui lui permit de faire de grandes aumônes qui lui méritèrent le titre de *père des pauvres*. D'après l'ordre des évêques il se retira plus tard à Antioche, où il vécut comme dans sa solitude. On célèbre sa fête le 11 janvier. *Voy.* Théodoret, *Philothée*, c. x et XIII.

III. **THÉODOSE** ou **THÉODOSIE** (Sainte), vierge et martyre à Césarée en Palestine, née à Tyr en Phénicie, n'avait pas encore atteint l'âge de dix-huit ans lorsque, se trouvant à Césarée l'an 308, et visitant les confesseurs prisonniers pour la foi, les soldats l'arrêtèrent, et la menèrent au gouverneur Urbain, qui ordonna aussitôt qu'on l'appliquât à la torture la plus cruelle. Il la fit ensuite jeter à la mer, où elle consomma son martyre. On célèbre sa fête le 2 avril. *Voy.* Eusèbe, *Hist. des Martyrs de Palestine*, ch. VII.

IV. **THÉODOSE BARTET**, capucin, a publié : des *Sermons* qu'il avait prêchés *pendant l'octave des morts et du Saint-Sacrement;* Lyon, 1692, 2 vol. in-8°. *Voy.* le *Diction. des Prédicat.*

THÉODOSIA, ville épisc. *Voy.* CAFFA.

THÉODOSIANA ou **THÉODOSIOPOLIS**, siége épisc. de l'île de Chypre, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Constantia ou Salamine. Un de ses évêques, nommé Soter, souscrivit aux Ire, V^e^ et VIe actions du concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1075.

THÉODOSIE. *Voy.* THÉODOSE, n° III.

I. **THÉODOSIOPOLIS**, ville épisc. de l'Asie Mineure. *Voy.* EVAZA.

II. **THÉODOSIOPOLIS**, siége épisc. de la province d'Asie. *Voy.* NOVA AULA.

III. **THÉODOSIOPOLIS**, ville épisc. de l'ancienne Arménie, sous la métropole de Sébaste, au diocèse de Pont, située sur la rive droite de l'Euphrate, suivant Procope. On en connaît trois évêques, dont le premier, Pierre, assista au concile de Constantinople en 428. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 437.

IV. **THÉODOSIOPOLIS**, ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie. On en connaît deux évêques, dont l'un, Thomas, assista au concile de Constantinople, contre Eutychès, en 448, et ensuite à celui de Chaldée; et l'autre, Cynaque, se trouva au concile de Constantinople, sous Mennas. Aujourd'hui *Théodosiopolis* est un archevêché *in partibus* de la petite Arménie, ayant pour suffragant *Mauricastro*, siége également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 820. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 35.

I. **THÉODOTE** (Saint), martyr, natif d'Ancyre, était marié et exerçait la profession de cabaretier, lorsqu'en 303 Dioclétien publia l'édit de la persécution contre les chrétiens. Théodote assistait dans Ancyre les confesseurs prisonniers, enterrait les corps des martyrs, fournissait le pain et le vin pour le sacrifice, et faisait de sa maison l'église et l'asile des chrétiens. Le gouverneur de Galatie, nommé Théocterne, ayant fait noyer sept vierges chrétiennes, Técuse, Alexandrie, Phaïne, Claude, Euphrasie, Matrone et Julitte, Théodote, aidé de quelques autres chrétiens, enleva leurs corps, et les enterra près de l'église des patriarches. Le bruit s'en étant répandu, on traînait à la question tous les chrétiens qui paraissaient. Théodote se présenta lui-même, et fut condamné à perdre la tête. On fait sa fête en Occident, avec celle des sept vierges, le 18 mai. *Voy.* Bollandus. Tillemont.

II. **THÉODOTE** (Sainte), martyre avec ses enfants, à Nicée en Bithynie, dans la persécution de Maximien et de Dioclétien, fut citée au tribunal du gouverneur. Elle y parut avec ses enfants, au nombre de trois, qui, après avoir été tourmentés, ainsi que leur mère, consommèrent avec elle leur martyre par le feu. Les Grecs honorent leur mémoire le 29 juillet, et les Latins, le 2 août. Les Martyrologes du nom de saint Jérôme marquent en ce même jour une autre sainte Théodote, qui fut martyrisée à Césarée en Mauritanie avec ses enfants, que l'on met au nombre de sept.

III. **THÉODOTE**, évêque d'Ancyre, eut beaucoup de part à tout ce qui se fit contre Nestorius, soit avant, soit après le concile d'Éphèse. Il discuta contre lui quelques jours avant la tenue de ce concile, et soutint que Jésus-Christ était Dieu. Théodote combattit aussi les erreurs de cet hérésiarque dans des discours qu'il fit, en présence du concile, sur le mystère de l'Incarnation. Il avait composé aussi d'autres discours qui ne sont pas imprimés, mais qui sont cités sous son nom par le diacre Épiphane. Il nous reste de Théodote : 1° un fragment d'une *Lettre* adressée à Vital, moine de Cappadoce, dans laquelle il dit que Nestorius n'était que le disciple de l'impiété de Théodore de Mopsueste; — 2° une *Explication du symbole de Nicée contre Nestorius;* Rome, 1669, et dans le *Supplém.* de la *Biblioth. des Pères*, édit. de Lyon. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et eccles.*, t. XIII, p. 448 et suiv. Socrate, l. VII, c. XXXIV. Photius, *Cod.*, CCXXXI, p. 889.

IV. **THÉODOTE LE VALENTINIEN** n'est connu que par ses *Églogues*, que le P. Combefis nous a données sur le manuscrit de la *Bibliothèque des PP. dominicains* de la rue Saint-Honoré; ces églogues ne contiennent qu'une

Digitized by Google

application de l'Écriture au système de Valentin. Théodote prétend y prouver les différents points de la doctrine de Valentin par quelques passages de l'Écriture. Cet ouvrage a été commenté par le P. Combefis, et se trouve dans Fabricius, *Bibliothèque grecque,* tom. V, p. 135.

THÉODOTIENS, hérétiques et disciples de Théodote, corroyeur de la ville de Bysance, qui enseigna, vers l'an 179, qu'il n'y avait point de Verbe en Dieu, et que ce qu'on appelait Verbe n'était point Dieu, ni en Dieu. C'est de là qu'on donna à ses disciples le nom d'*Alogiens*, mot qui en grec signifie *sans Verbe*. Théodote fut excommunié par le pape Victor en 196. *Voy.* saint Épiphane, *Hæres. LI.* Bergier, *Diction. de théol. Compar.* ALOGES.

THÉODOTION, d'Éphèse selon saint Irénée, ou de Sinope suivant d'autres, vivait dans la seconde moitié du II° siècle après Jésus-Christ. Saint Jérôme dit qu'il était juif ébionite. Il fut disciple de Tatien, puis sectateur de Marcion, et passa enfin parmi les Juifs, où il traduisit l'Ancien Testament en langue grecque. Il paraît que, dans cette version, il a voulu prendre pour modèle la version des Septante, qu'il suit ordinairement pas à pas, excepté dans les endroits où il croit qu'elle s'éloigne de l'hébreu, au point qu'on dirait qu'il n'a voulu que faire une révision des Septante. Moins libre que Symmaque, Théodotion n'est pourtant pas aussi littéral qu'Aquila. Quoique Théodotion se montre moins versé dans la langue hébraïque que les deux autres interprètes, les chrétiens ont préféré sa version, et ont beaucoup profité de son travail. Origène en particulier en tira le plus grand parti pour sa révision des Septante, et l'Église a adopté sa traduction du prophète Daniel. Il ne nous reste de la version de Théodotion que de simples fragments, que l'on trouve dans les *Hexaples* d'Origène. *Voy.* Iren., *Advers. hæres.*, l. III, c. XXI; *Præfat. in Catalog. Scriptor. eccles., ubi de Origène; in Habac.*, c. III, et *Præfat. in Job*, et *in Evang. ad Damas.* Epiphan., *lib. de Mensuris et Ponderib.* Bergier, art. SEPTANTE, III. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

THÉODOTIUS, un des envoyés de Nicanor à Judas Machabée. *Voy.* II Machab., XIV, 19.

THÉODUIN ou **THIETWIN**, **THIEWIN**, **DEODUIN**, **DIETWIN**, évêque de Liége, était originaire du Norique ou Bavière, et issu du sang royal, proche parent de l'empereur Henri le Noir. Il succéda au vénérable Vazon en 1048, et gouverna son église avec beaucoup de douceur. On a de lui : une *Lettre* dans laquelle il combat les erreurs de Bérenger; on la trouve dans la *Bibliothèque des Pères*, t. XVIII, et dans Mabillon, *Veterum Analectorum*, t. IV. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, tom. VIII.

I. **THÉODULE** (Saint), prêtre et martyr à Rome du temps du pape Alexandre Ier, sous l'empereur Adrien. Après une longue détention il fut condamné au supplice du feu par le juge Aurélien, et ensuite décapité avec saint Évance vers l'an 120. Son corps fut enterré sur la voie Nomentane, d'où il fut transporté, avec celui de saint Alexandre, dans l'église Sainte-Sabine. On célèbre sa fête le 3 mai.

II. **THÉODULE** (Saint), martyr de Crète ou Candie, eut la tête tranchée, après avoir souffert divers tourments pour la foi, dans le III° siècle, durant la persécution de Dèce. Avec lui on décapita neuf autres chrétiens : Saturnin, Eupore, Gélase, Eunicion ou Eunicien, Zotique ou Zeutique, Pompée ou Cléomène, Agatope, Basilide et Évariste. On honore ces saints martyrs le 23 décembre.

III. **THÉODULE** (Saint), martyr de Phrygie et compagnon de saint Macédone. *Voy.* MACÉDONE, n° I.

IV. **THÉODULE** (Saint), martyr de Césarée en Palestine, mort le 26 février 309, était un vieillard vénérable qui avait un des premiers emplois dans la maison de Firmilien, gouverneur de Césarée. Celui-ci le condamna à mourir en croix, comme son divin maître. On lui associa un chrétien appelé Julien, et arrivé nouvellement de Cappadoce à Césarée, qui consomma son martyre par le feu. Les Grecs honorent ces saints le 16 février, et les Latins le 17 du même mois.

V. **THÉODULE** (Saint), un des martyrs du mont Sina, qui furent massacrés par les Sarrasins au V° siècle. On fait sa fête avec celle des autres, le 14 janvier.

VI. **THÉODULE** (Saint), fils de saint Nil, gouverneur de Constantinople, puis solitaire. *Voy.* NIL, n° II.

VII. **THÉODULE LE STYLITE** (Saint), solitaire en Syrie, fut d'abord gouverneur de Constantinople ou préfet du prétoire du temps de Théodose le Jeune. Sa femme étant morte, il distribua ses biens aux pauvres, aux églises et aux monastères, mit en liberté tous ses esclaves, et se retira dans une solitude du territoire de la ville d'Édesse en Syrie, où il se fit dresser une colonne sur laquelle il passa le reste de ses jours. Les Grecs honorent sa mémoire le 3 décembre, quoiqu'il soit mort le 28 mai. *Voy.* Bollandus, tom. IV, au 28 mai.

VIII. **THÉODULE**, prêtre de Célé-Syrie, mort vers l'an 490, avait composé : 1° *De Consonantia Scripturarum;* — 2° *Des Miracles de l'Ancien Testament;* — 3° un ouvrage sur les *Fables* inventées par les poëtes. Il y a dans les *Bibliothèques des Pères* un *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul* qui porte le nom de Théodule; mais ce ne peut être celui-ci, parce que c'est un abrégé d'un commentaire d'Œcumenius, qui vivait longtemps après. *Voy.* Gennade, *Catal. viror. illustr.*

THÉODULFE ou **THÉODULPHE**, évêque d'Orléans, né en Espagne selon les uns, ou dans la haute Italie selon les autres, d'une famille distinguée parmi les Goths, mort à Angers, en France, l'an 821. Ses talents et son érudition l'ayant fait connaître, il fut appelé par Charlemagne, qui voulut l'avoir à sa cour. Quelques auteurs prétendent qu'il était veuf, parce que, dans une pièce de vers dont il accompagna l'envoi d'un *Psautier* à Gisèle ou Gisla, il l'engage à recevoir le présent que lui fait un père : *Quod tibi Theodulfus dat pater ecce tuus.* Mais, comme le remarque Tiraboschi, rien ne prouve que le nom de *père* ne soit pas employé dans le sens spirituel. Quoi qu'il en soit, devenu abbé de Fleuri, et ensuite évêque d'Orléans, Théodulfe s'appliqua aussitôt à instruire son clergé, et à rétablir les monastères de son diocèse. Mais Bernard, roi d'Italie, s'étant révolté contre Louis le Débonnaire, Théodulfe fut accusé d'avoir eu part à la conspiration; aussi fut-il déposé, et relégué dans le monastère de Saint-Aubin ou de Saint-Serge à Angers. On a de lui, outre six livres de poésies, quelques autres pièces en vers, et plusieurs autres écrits qu'on lui attribue, et dont Richard et Giraud donnent les titres : 1° *Capitulaire* ou *Instruction* pour les prêtres de son diocèse; — 2° *Traité du baptême, et des cérémonies qui le précèdent et qui l'accompagnent;* — *Traité du Saint-Esprit,* pour mon-

Digitized by Google

trer qu'il procède du Père et du Fils; — 4° deux fragments de *Sermons;* — 5° un second *Capitulaire* adressé aux ecclésiastiques de son diocèse, et qui renferme plusieurs choses omises dans le premier. Ces ouvrages font partie de la *Bibliothèque des Pères*. Le P. Sirmond en a donné une édition; Paris, 1646 et 1696; Venise, 1728. Depuis cette époque, Baluze, le P. Mabillon, D. Martenne et D. Durand ont découvert divers fragments d'autres ouvrages de Théodulfe, et les ont mis au jour. *Voy.* Alcuin, *Epist. ad Carol. Magnum*. Trithème, *De Scriptor. ecclés*. Possevin, *Apparatus sacer*. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. IV, p. 459-494; elle contient une *Notice* très-étendue sur l'évêque d'Orléans. La *Gallia Christ.*, tom. VIII, p. 1419. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XIII, p. 439 et suiv. Girolamo Tiraboschi, qui, dans son *Historia della letteratura italiana*, tom. III, p. 201-209, examine et discute avec beaucoup de soin les points encore obscurs de la vie de Théodulfe, tels que son origine, son mariage, l'époque de sa nomination au siége épiscopal d'Orléans, etc. Weiss, dans la *Biogr. univers.* de Michaud. La *Nouv. Biogr. générale*

THÉOFRIDE ou **THÉOFROI**, abbé d'Epternach, au duché de Luxembourg, à quatre lieues de Trèves, mort vers l'an 1110, était déjà dans cette abbaye lors de la translation de saint Willibrode, qui eut lieu en 1031. Il acquit toutes les connaissances littéraires qu'on pouvait se procurer de son temps, et il se rendit même fort habile dans les langues grecque et hébraïque. L'abbé Eugimbert ou Regembert le désigna pour son successeur; mais à la mort de cet abbé Théofroi rencontra un compétiteur, de sorte qu'il fut obligé d'aller à Rome pour se faire rendre justice. Grégoire VII confirma son élection en 1083, et Théofroi gouverna son monastère avec beaucoup de succès. On a de lui : 1° les *Fleurs de l'épitaphe des saints;* le P. Jean Robert, jésuite, l'a publié sous ce titre : *Flores epitaphii sanctorum quatuor libris*, etc.; Luxembourg, 1619, 1 vol. in-4°; — 2° *Vie de saint Willebrode*, fondateur de l'abbaye d'Epternach; — 3° quelques sermons *De Cultu et veneratione sanctorum;* on les trouve dans les *Bibliothèques des Pères*. D. Mabillon lui attribue aussi la *Vie de saint Lutvin*, archevêque de Trèves. *Voy.* D. Mabillon, *Annal. Ord. S. Benedict.*, tom. V, p. 136. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. IX. D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. Richard et Giraud.

THÉOGNOSTE D'ALEXANDRIE. On ne trouve rien de lui dans Eusèbe, ni dans saint Jérôme. mais saint Athanase en parle dans plusieurs endroits avec honneur. Il semble le faire antérieur à saint Denys d'Alexandrie et à saint Denys de Rome, en le nommant avant eux et immédiatement après Origène; au moins ne peut-on douter qu'ils n'aient été contemporains. Photius parle aussi de *Théognoste*, et on voit, par l'inscription qu'il nous a conservée de ses écrits, qu'on lui donnait le titre de *bienheureux*. Il avait composé sept livres intitulés : *Des Hypotiposes*, dont il ne nous reste que quelques fragments. *Voy.* Athanase, *Epist. IV ad Serapion.* et *Lib. de decretis Nicenæ Synod.* Photius, *Cod.*, CVI. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. III, p. 329 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent, d'après Photius, une idée des *Hypotiposes*.

THÉOLOCUS. *Voy.* THEULLY.

THÉOLOGAL, chanoine établi pour prêcher et enseigner dans un chapitre cathédral ou collégial. Les plus anciens vestiges qui nous restent de l'établissement des théologaux dans l'Église grecque, se trouvent dans le *Commentaire de Balsamon*. Cet auteur, sur le 19e canon du concile *in Trullo*, vers la fin du VIIe siècle, observe qu'entre les dignités de l'Église de Constantinople il y en avait une qu'on appelait le *docteur*, qui avait sa place dans l'église auprès du patriarche; mais il ne dit pas en quel temps ce docteur fut établi. La discipline qui est à présent dans toute l'Église latine d'affecter une prébende dans les chapitres pour la subsistance du *théologal*, a commencé en France. Il y en a une ordonnance rapportée dans le tom. Ier des Capitulaires des rois de France, et une autre dans le Capitulaire d'Aix-la-Chapelle. Le troisième concile de Latran, tenu sous Alexandre III, et le quatrième, sous Innocent III, ont étendu cette discipline à toute l'Église. Ce n'est que le concile de Bâle, tenu en 1438, qui a établi pour la première fois que les *théologaux* seraient chanoines. La pragmatique et le concordat contiennent les mêmes dispositions. Le concile de Trente a étendu cet établissement aux églises collégiales fondées dans les lieux où il y a un clergé nombreux. Il faut remarquer que la bulle donnée pour la nouvelle circonscription des diocèses de France, établis en 1817, ordonne qu'il y ait un *théologal* dans chaque chapitre : *Curent præterea, ut in uno quoque capitulo duo adsint canonici quorum alter pœnitentiarii, alter theologi officio fungantur.* Toutes les bulles particulières d'érection d'évêchés établissent également dans chaque chapitre un *théologal*, suivant la prescription des anciens canons. *Voy.* le conc. de Bâle, sess. V, XXXI. Le conc. de Trente, sess. V, c. I, *De Reform.* Les *Mémoires du clergé*, tom. III, p. 1083, 1139, 1140. La Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq.*, au mot THÉOLOGAL, sect. 1. Richard et Giraud, qui traitent : 1° *De l'établissement des théologaux;* 2° *Du choix et approbation des théologaux;* 3° *Des qualités des théologaux;* 4° *Des devoirs et fonctions des théologaux;* 5° *Des droits et priviléges des théologaux;* 6° *De la prébende théologale.* L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, reproduit en substance ces six paragraphes.

THÉOLOGALES (VERTUS). *Voy.* VERTU.

I. **THÉOLOGIE**, expression grecque qui signifie à la lettre *discours sur Dieu* (*sermo de Deo*), et s'applique à la science qui traite de Dieu et des choses divines. La théologie est, en effet, une vraie science, puisqu'elle tire des conséquences certaines de principes certains et infaillibles, quoiqu'elle n'ait pas l'évidence actuelle de ces principes, qu'elle ne connaît que par la révélation; c'est-à-dire que, quoiqu'elle n'ait pas l'évidence de *conséquent*, comme on dit dans l'école, elle a néanmoins l'évidence de *conséquence;* en d'autres termes, il est évident que les conclusions qu'elle tire des principes de la foi en sont des suites nécessaires, bien que ces vérités ne soient pas évidentes en elles-mêmes; ce qui suffit pour constituer une science dont les principes ne sont point d'un ordre naturel, telle que la théologie; ce qui n'empêche pourtant pas qu'on ne puisse dire que la *théologie* est une science dans l'ordre naturel, parce que l'ordre dans lequel est une science ne se prend point de la qualité des principes qu'elle emploie, mais de la manière dont elle procède; or la théologie procède par la voie de l'argumentation, qui est d'un ordre purement naturel. — L'objet matériel de la théologie c'est Dieu et toutes les choses divines qui se rapportent à Dieu, ou comme les propriétés à l'essence, ou comme les effets à la

Digitized by Google

cause, ou comme les moyens à la fin. L'objet formel, c'est Dieu sous le rapport précis de la divinité. Le moyen par lequel elle acquiert les connaissances, c'est la révélation virtuelle et médiate, ou la force de la lumière naturelle, par laquelle elle tire ses conséquences des principes immédiatement révélés, qui sont les articles de foi. — La *théologie* est susceptible d'un certain nombre de divisions, qui sont autant de dénominations différentes; en voici la liste dans l'ordre alphabétique :

1° *Théologie expérimentale;* c'est la théologie mystique, lorsqu'elle passe à la pratique et à l'expérience; elle est surnaturelle dans son principe et dans sa manière; c'est un don de Dieu qui se communique à l'âme contemplative d'une manière si secrète, si intime et si délicieuse, que la langue ne trouve pas de terme pour l'exprimer.

2° *Théologie métaphysique* ou *naturelle;* c'est la connaissance que nous avons de Dieu par ses effets et par les seules lumières de la raison.

3° *Théologie morale* ou *pratique;* c'est celle qui traite des choses qui appartiennent au règlement des mœurs, comme les lois, les péchés, les sacrements, etc.

4° *Théologie mystique;* c'est celle qui traite et explique les matières de la vie spirituelle et contemplative, son objet, son sujet, ses principes, ses effets, ses propriétés, ses dangers, les voies qu'il faut tenir, celles qu'on doit éviter. Le terme de *mystique* signifie proprement une chose secrète, cachée, sainte, spirituelle. Ainsi *théologie mystique*, selon la propriété des termes, veut dire une science de Dieu secrète, cachée, sainte, spirituelle.

5° *Théologie naturelle;* c'est la même que la *théologie métaphysique*, 2°.

6° *Théologie polémique;* celle qui traite des choses disputées ou controversées. Elle est spéculative ou morale, selon que les choses dont elle traite appartiennent à la théorie ou à la pratique.

7° *Théologie positive;* c'est une simple exposition des dogmes de la foi et des choses divines, telles qu'elles sont contenues dans l'Écriture sainte ou expliquées par les saints Pères, les auteurs ecclésiastiques et les conciles. Or l'exposition de ces vérités se fait simplement, sans recourir à une argumentation strictement logique. On l'appelle *positive* parce qu'elle suppose les principes de la foi sans les prouver, et que l'Écriture, la tradition, les conciles, etc., sont de droit positif. *Compar. Théologie,* 9°.

8° *Théologie pratique;* c'est la même que la *théologie morale*, 3°.

9° *Théologie scolastique;* c'est la méthode d'enseigner la *théologie* ou de traiter les matières de religion qui s'introduisit dans l'Église pendant le XIe et le XIIe siècle. Elle consistait premièrement à réduire toute la théologie en un seul corps, à distribuer les questions par ordre, de manière que l'une pût contribuer à éclaircir l'autre, à faire ainsi du tout un système lié, suivi et complet; secondement, à démontrer par une suite rigoureuse de conclusions tirées des principes de la foi, les vérités qui sont l'objet de cette science. On l'appelle *scolastique*, parce qu'elle est en usage dans les écoles et dans les académies. Elle doit ses commencements à saint Jean Damascène, qui vivait dans le VIIIe siècle, ses progrès à Pierre Lombard, évêque de Paris, qui florissait dans le XIIe siècle, et sa perfection à saint Thomas, qui brillait par la science au XIIIe. Elle ne diffère pas de la *théologie positive* quant à l'essence, puisqu'elles ont l'une et l'autre le même sujet; elle s'en écarte seulement par la méthode. C'est en vain que les hérétiques se déchaînent contre la *théologie scolastique*, ce déchaînement même prouve son utilité et sa force toute singulière, tant pour établir la doctrine que pour la défendre contre tous les traits de ses ennemis.

10° *Théologie spéculative;* c'est ainsi qu'on nomme la *théologie mystique*, lorsqu'elle se borne à la simple spéculation et à la connaissance des matières de la vie spirituelle; on peut l'acquérir par l'étude et l'application naturelle de l'esprit comme la *théologie positive*.

11° *Théologie surnaturelle;* c'est la connaissance que nous avons de Dieu et des choses divines par le moyen de la révélation.

La théologie est sans contredit, au point de vue religieux, la plus importante de toutes les sciences, et cependant elle est tombée en France dans un état tel, que nous sommes devenus un objet de risée, à cet égard, pour une grande partie du monde catholique. Nous concevons aisément qu'une pareille assertion trouve bien des incrédules, et qu'elle excite même un certain scandale; car à moins d'avoir été à même comme nous de recueillir ce triste témoignage, l'incrédulité et même une sorte d'indignation nous semblent tout à fait légitimes. Seulement nous regrettons bien sincèrement que dans ce reproche on oublie un peu trop la situation faite depuis plus d'un demi-siècle à l'Église de France, situation qui ne lui a pas permis et qui ne lui permettra jamais, tant qu'elle durera, de raviver ces savantes études théologiques qui ont fait pendant des siècles une de ses plus belles gloires. D'un autre côté, il faut bien le reconnaître, un des principaux obstacles au retour de la théologie parmi nous, c'est la fausse idée qu'on s'en est formée dans ces derniers temps. En effet, on ne paraît pas même se douter que ce soit une science entièrement positive, qui a nécessairement, comme toutes les autres, sa langue, ses procédés, sa méthode particulière. On semble encore avoir oublié que ses éléments surtout doivent être étudiés avec d'autant plus de soin, que jamais autrement on ne deviendra théologien exact. Ou nous nous trompons d'une manière bien étrange, ou la France en a déjà fait plus d'une fois la triste expérience. Enfin une imagination brillante et féconde, un talent prononcé dans l'art de parler ou d'écrire, sont assurément des avantages précieux qu'on peut faire tourner au profit de la religion dans bien des circonstances, mais ils ne sauraient pourtant remplacer ceux que nous offrirait la science théologique qui nous manque. *Voy.* les différents théologiens dans leurs *Prolégomènes de la théologie*. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, *Diction. de théol.* L'*Encyclopéd. cathol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui donne un grand nombre d'autres divisions de la *théologie*. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 40-48, où on trouve cités beaucoup d'auteurs qui ont écrit sur la *théologie*.

II. **THÉOLOGIE (FACULTÉ DE).** *Voy.* FACULTÉ.

III. **THÉOLOGIE DE NANCY.** Il existe une bonne théologie de Nancy en 11 vol., publiée par le P. Simonnet, de la compagnie de Jésus, sous ce titre : *Institutiones theologicæ ad usum seminariorum;* Nancy, 1721-1728, 11 vol. in-12. Il y a aussi sous ce titre : *Theologia Nanceiensis*, 1785, quelques traités de théologie donnés par Mezin, et cités avec éloge par Joseph Carrières,

Digitized by Google

ancien supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice.

IV. **THÉOLOGIE DE POITIERS.** *Voy.* THÉOLOGIE, n° VI.

V. **THÉOLOGIE DE ROUEN.** *Voy.* BASTON.

VI. **THÉOLOGIE DE TOULOUSE.** On croit que la Théologie de Toulouse est la même que celle de Poitiers, dont l'abbé D. B. a donné une édit. mise en rapport avec la législation actuelle de France. Elle est estimée. L'ancienne théologie de Poitiers était très-recherchée à cause de sa clarté et de sa concision.

THÉOLOGIEN se dit : 1° de celui qui sait la théologie; 2° de celui qui écrit sur la théologie; 3° de celui qui enseigne, professe la théologie. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 48-62.

THÉOLOGIQUES (LIEUX). *Voy.* LIEUX, n° IV.

THÉON ou **THÉONAS** (Saint), vivait au IVe siècle, du temps des empereurs Valens et Théodose le Grand, dans un petit ermitage près de la ville d'Oxyrinque, en Thébaïde. Il s'était renfermé dans une cellule, où il vécut trente ans, gardant un silence continuel. Chaque jour une multitude de malades venaient à lui, et il les guérissait tous en leur donnant sa bénédiction. Les Grecs en font mémoire le 4 avril. *Voy.* Pallade, *Histoire Lausiaque*, C. L.

THÉONAS (Saint), évêque d'Alexandrie, mort l'an 300, fut promu à l'épiscopat en 282. Il gouverna son diocèse avec un zèle et une sagesse admirables, et travailla avec succès à la conversion des hérétiques et des païens. Adon et Usuard font mention de lui au 23 août. Quelques modernes lui attribuent une *Lettre* qui porte son nom, adressée à Lucien, premier chambellan de l'empereur Dioclétien. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV.

THÉONILLE (Sainte), martyre et compagne de sainte Domnine, fut, comme elle et le même jour qu'elle, dépouillée et étendue sur un chevalet, où elle expira. *Voy.* DOMNINE, n° I.

THÉOPASCHITES, hérétiques du Ve siècle, ainsi nommés parce qu'ils enseignaient que Dieu le Père et les deux autres personnes de la sainte Trinité avaient souffert à la Passion de Jésus-Christ. Cette hérésie, qui eut pour chef Pierre le Foulon, fut condamnée dès sa naissance par les conciles de Rome et de Constantinople, tenus en 483. *Voy.* Baronius, *Annales*, ad ann. 483. Pluquet, *Diction. des hérésies*, et Bergier, *Diction. de théol.*, au mot PATRIPASSIENS.

I. **THÉOPHANE** (Saint), évêque de Nicée et frère de saint Théodore Grapt. *Voy.* THÉODORE, n°

II. **THÉOPHANE LE CONFESSEUR** (Saint), gouverneur des îles de l'Archipel et de Théodote, né à Constantinople en 748, mort le 12 mars, vers l'an 818, se retira dans un monastère du pays de Singriane, en Mysie, appelé *Polychrone*, où il embrassa avec joie les plus rudes travaux de la pénitence. De là il passa dans l'île de Calonyme, où il fonda un monastère dans lequel il demeura six ans, soumis au supérieur qu'il y avait fait établir. Il retourna ensuite dans le pays de Singriane, où il bâtit un autre monastère dans un lieu nommé *Grand-Champ*, dont il fut abbé. Il assista en 787 au second concile de Nicée, et il combattit les iconoclastes avec une telle ardeur que Léon V, l'Arménien, le relégua dans l'île de Samothrace après l'avoir retenu pendant deux ans dans les prisons de Constantinople. On a plusieurs *Vies* de ce saint confesseur; la meilleure est celle que l'on doit à Théodore Studite, et que Surius a donnée en latin dans les *Vies des Saints*. On la trouve en grec et en latin dans l'édition de la *Chronographie*, et dans les *Actes* des Bollandistes. Les Grecs et les Latins honorent sa mémoire le 12 mars. Il a laissé une *Chronographie* ou *Chronique*; c'est une espèce d'histoire, tant de l'Église que de l'empire, qui commence à Dioclétien, où avait fini Georges le Syncelle, c'est-à-dire à l'an 284, et qui finit à l'an 81?. Elle a été publiée en grec et en latin au Louvre, avec les notes du P. Goar et Combefis; Paris, 1665, in-fol.; une nouv. édit.; Venise, 1729. Enfin une autre édit., qui passe pour la meilleure, est celle qui a été insérée dans le *Corpus Scriptor. Historiæ Byzantinæ*; Bonn, 1839, 2 vol. in-8°. *Voy.* P. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 260. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **THÉOPHANE**, surnommé *Cerameus*, c'est-à-dire *le Potier*, évêque de Taurominium ou Tauromenium, aujourd'hui Taormina, ville de Sicile, né en cette ville ou à Mascalis, qui n'en est pas loin, vers l'an 1140, d'après Leo Allatius, qui, dans sa *Diatriba de Simeonibus*, a justifié cette date contre le P. Scorsus, jésuite, qui fait exister Théophane au IXe siècle, au temps de Photius, opinion d'autant plus inadmissible que Théophane cite les légendes de Métaphraste (Xe siècle), et qu'une note des manuscrits affirme qu'il prêcha un de ses sermons (*Homil. XXVI*) devant Roger II, roi de Sicile, qu'on sait avoir régné de 1129 à 1152, époque où la Sicile était fort menacée par les Sarrasins, et circonstance à laquelle le prédicateur fait allusion dans plusieurs passages de son discours. A cette époque il y avait encore un certain nombre de paroisses et de diocèses, entre autres Tauromenium, de la langue et du rit grecs; c'est pourquoi tous les discours de Théophane sont en grec. On a de lui : *Homilia in Evangelia dominicalia et festa totius anni, Græce et Latine, cum notis et prolegom.*; Paris, 1644, in-fol. Ces homélies sont au nombre de 62; le texte grec accompagne la traduction latine et les notes du P. Scorsus. *Voy.* Kerker, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, d'où nous avons emprunté cet article.

THÉOPHANIE. *Voy.* ÉPIPHANIE.

THÉOPHILANTHROPE, THÉOPHILANTHROPIE, expressions grecques dont la première signifie *ami de Dieu et des hommes*, et la seconde *amour de Dieu et des hommes*. La *fête de l'Être suprême* (*Voy.* FÊTE, n° VII), fut le point de départ de la *théophilanthropie*, comme le *Culte des adorateurs*, écrit d'Auberménil, qui se regardait comme un disciple des anciens mages, en contient le germe. Cet auteur prétendait lever dans son livre un coin du voile qui avait couvert jusqu'alors le culte des premiers hommes. Il voulait que ses sectateurs s'appelassent *théo-anthropophiles*, mot qu'ils contractèrent ensuite en *théophilanthropes*, dénomination qu'ils adoptèrent sans doute parce qu'ils voulaient faire entrer dans leur société toutes les religions qui comptent ce double amour au nombre de leurs devoirs. Ils obéissaient à un conseil de direction dont le but était d'abord de former un noyau, et qui donnait la mission aux lecteurs et aux orateurs; toutefois il y eut parmi eux des missionnaires qui se constituèrent indépendants de ce conseil. Quoique le culte théophilanthropique eût des ministres et une liturgie, c'était moins une religion qu'un parti d'opposition dont les gouvernants étaient secrètement les fauteurs, pour

Digitized by Google

combattre la religion catholique. Le directeur la Réveillère-Lépaux, dont on connaissait l'antipathie contre cette religion sainte, assistait aux réunions; il proclama leurs principes dans un discours qu'il fit le 1er mai 1797 à l'Institut. De leur côté, les agents du gouvernement concoururent de tout leur pouvoir au succès de la secte, tant en France qu'à l'étranger. Quant au *Credo* et à tous les dogmes de la *théophilanthropie*, ils se bornaient à la *croyance en l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme*. Tout était contradiction chez les *théophilanthropes;* ainsi ils affectaient de respecter toutes les religions, et ils multipliaient les satires contre la révélation; ils louaient Jésus-Christ comme un philosophe, mais ils le reniaient comme Dieu; mais Jésus-Christ s'étant affirmé Fils de Dieu, s'il ne l'était pas réellement c'était un imposteur digne d'un souverain mépris, et non un philosophe. Leur *Manuel* portait qu'ils ne demandaient pas à Dieu le pouvoir de faire le bien, ce pouvoir étant inhérent à notre nature; car nous sommes en état, disait leur catéchisme, de distinguer avec certitude ce qui est bien et ce qui est mal. Cependant leurs écrits enseignaient que nous avons besoin d'être éclairés pour faire ce discernement, qu'il est facile de se tromper ou d'être trompé dans le choix, et ils priaient Dieu de redresser leurs erreurs. Ces mêmes hommes, qui ne voulaient rien demander à Dieu, admettaient sans doute un purgatoire, un lieu d'expiation, puisqu'ils priaient pour les morts. Quant à l'enseignement moral, ils avaient puisé dans les philosophes anciens et modernes; mais tout ce qu'on trouve de mieux dans leur doctrine est emprunté de l'Évangile ou de nos livres ascétiques, jusqu'à l'examen de conscience. Leurs prières étaient en général bien faites; mais ils n'avaient pas adopté la prière sans égale, l'Oraison dominicale, qui respire à un si haut degré l'amour de Dieu et des hommes. Les *théophilanthropes* avaient d'abord déclaré ne vouloir pas de prêtres, par la raison qu'il ne faut pas d'intermédiaire entre Dieu et l'homme; cependant ils eurent des lecteurs et des orateurs qui, conformément à la loi, firent, ainsi que les ministres des autres cultes, leur déclaration à la municipalité, et qui, pour costume, endossèrent l'habit français bleu, une ceinture rose et une robe blanche. Les *théophilanthropes* ne voulaient pas de rits, et ils eurent une liturgie pour les naissances, pour les mariages, pour les décès. Outre les fêtes nationales et décadaires adoptées par la Convention, ils en eurent de particulières pour Socrate, Jean-Jacques Rousseau, Washington, et même saint Vincent de Paul. *Voy.* le *Diction. de théol.* de Bergier, où on trouve tous ces détails et plusieurs autres. L'*Encycloped. cathol.*, tom. XVII, et le *Supplément*, où l'auteur de l'article considère la *théophilanthropie*, qui n'est, dit-il, que le *déisme* ou le *naturalisme*, sous le rapport politique, en se servant de l'ouvrage de Mgr Scotti intitulé : *Théorèmes de politique chrétienne*, et traite les questions suivantes : I. *Extension du déisme* ou *théophilanthropie.* — II. *Ce système est le grand arcane des sociétés secrètes.* — III. *Les théophilanthropes firent un culte public du déisme.* — IV. *Le culte des théophilanthropes n'est pas à la portée du peuple.* — V. *Il ne contient pas les dogmes qui rendent la religion nécessaire à la société.* — VI. *Le déisme ne peut soutenir la morale publique.* — VII. *La fausseté du déisme et les vérités de la révélation confirment le théorème.*

I. **THÉOPHILE**, celui à qui saint Luc adresse son Évangile, ainsi que son livre des Actes. On doute si ce nom de Théophile est un nom propre d'homme, ou un nom générique, comme si saint Luc eût eu dessein d'adresser ces deux ouvrages à tous ceux qui aiment Dieu. Plusieurs prennent ce nom dans ce dernier sens; d'autres s'attachent au premier, et se fondent sur le titre de très-excellent (*optime*) que lui donne saint Luc. *Voy.* Luc, I, 3. Actes, I, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **THÉOPHILE** (Saint), sixième évêque d'Antioche, mort vers l'an 182, fut d'abord engagé dans les erreurs du paganisme; mais ayant lu les écrits des prophètes et admirant l'accomplissement de leurs prophéties, il ne put résister à la conviction intérieure, et se fit gloire d'être chrétien. En 168, Éros, évêque d'Antioche, étant mort, Théophile fut appelé à lui succéder; il signala son zèle contre les hérétiques de son temps, et particulièrement contre les marcionites. On célèbre sa fête le 13 octobre. On a de lui trois livres à Autolycus sur les *Principes de la religion*. Cet ouvrage a paru pour la première fois en grec, à Zurich, 1546, in-fol., avec les écrits de Tatien et de quelques autres. La meilleure et dernière édition de ces livres est celle d'Oxford, 1684, in-12; trad. en latin, 1546; en français, par Genoude, et insérée dans son *Recueil des Pères de l'Église*. On lui a attribué quelques écrits, tels que des *Commentaires* sur l'Évangile et sur les Proverbes de Salomon. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. IV, c. XXIV. Hieron., *In Catal.*, c. XXV. Tillemont, *Mémoires*, tom. III. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. II, p. 103 et suiv. Richard et Giraud.

III. **THÉOPHILE** (Saint), évêque de Césarée, en Palestine, vivait au IIe siècle, et était un des plus illustres prélats qui parurent à cette époque dans l'Église. Il travailla avec ardeur à ramener les hérétiques de son temps à l'Église, et les Asiatiques à la pratique des autres Orientaux, qui faisaient la Pâque le dimanche après le 14e jour de la lune qui suivait l'équinoxe du printemps, comme l'Église romaine et tout l'Occident. Il assembla un concile à Césarée, et composa au nom de tous les Pères une *Lettre synodale* fort utile pour combattre ceux qui faisaient la pâque avec les Juifs le 14 de la lune. Le Martyrologe romain a placé sa fête au 5 mars. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. V. S. Jérôme, *In Catalog.*

IV. **THÉOPHILE**, patriarche d'Alexandrie, mort en 412, était éloquent, habile dans la philosophie et les mathématiques, et avait un grand zèle pour la religion. Il succéda à Timothée en 385, contribua beaucoup au renversement des monuments de l'idolâtrie dans l'Égypte, et en particulier à la démolition du temple de Sérapis à Alexandrie, sur les ruines duquel il bâtit une église en l'honneur de saint Jean-Baptiste, prit la défense d'Origène contre saint Jérôme et saint Épiphane, et le combattit plus tard. Il s'opposa à l'ordination de saint Jean Chrysostome, le fit déposer ensuite dans le conciliabule du Chêne, et refusa de mettre son nom dans les dyptiques. Saint Cyrille, son neveu, lui succéda. Théophile avait composé : 1° un *Cycle pascal;* — 2° quelques *Lettres pascales* pour avertir tous les ans les églises du jour auquel on devait célébrer la Pâque; — 3° un *Discours* et un grand *Traité* contre Origène; — 4° un livre contre saint Jean Chrysostome, dont il nous reste un fragment dans Facundus; — 5° des *Lettres;* — 6° une *Épître synodique* et un écrit sur les *Mystères;* — 7° quelques *Décisions* ou *Canons sur les difficultés de la discipline*

Digitized by Google

ecclésiastique. Il y a quelques autres écrits qui portent son nom; mais ils sont ou supposés ou douteux. On peut voir les principaux de ceux qui sont véritablement de lui dans la *Bibliothèque des Pères;* Lyon, 1677, tom. V. *Voy.* saint Isidore de Péluse, l. I, *Epist. CLII*, p. 47. Sozomène, l. VIII, c. XII. Socrate, l. VI, c. VII. Pallade, *In Dialog.*, p. 21 et 22. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. IX, p. 790 et suiv.

THÉOPHYLACTE, archevêque d'Acride, métropole de la Bulgarie, appelée aujourd'hui par les Turcs *Giustandil*, né à Constantinople, mort en 1071, était un des hommes les plus habiles de son siècle dans les siences ecclésiastiques. Il mit tout en œuvre pour faire fleurir la foi dans la Bulgarie, qui était encore remplie de païens. On a de lui : 1° *Commentaires sur les quatre évangélistes*, en grec et en latin; Paris, 1562; en latin, Anvers, 1564; — 2° *Commentaires sur les Épîtres de saint Paul;* Rome, 1477; Cologne, 1531; Paris, 1552, etc.; — 3° *Commentaires sur Habacuc, Jonas, Nahum et Osée;* Francfort, 1534; Paris, 1542 et 1549; les commentaires de Théophylacte ne sont guère que des compilations de saint Chrysostome; — 4° soixante-quinze *Lettres;* Leyde, 1617; Cologne, 1622; — 5° *Oratio in adorationem crucis medio jejuniorum tempore*, dans le tom. XI de la Croix de Gretser; — 6° *Institutio regia ad Constantinum Porphyrogenetam;* publié par le P. Poussine; 1651. *Voy.* Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta.* Possevin, *Apparatus sacer.* Bellarmin, *De Scriptor. eccl.* Richard et Giraud,

THÉOPISTE. *Voy.* EUSTACHE, n° I.

THÉORIE, siége épisc. de la province de Macédoine, sous la métropole de Philippes, au diocèse de l'Illyrie orientale. C'est peut-être la même église que *Théorine*, dont on trouve un évêque souscrit aux canons *in Trullo*, et nommé Georges. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 91.

THÉORIEN, auteur grec qui vivait sous l'empereur Manuel Comnène l'an 1170. Ce prince ayant reçu une lettre de Norsesis, catholique ou primat des Arméniens, où il s'expliquait sur quelques points de foi et de discipline dans lesquels les Arméniens ne s'accordaient pas avec les Grecs, et désirant s'en éclaircir, lui envoya Théorien pour en conférer ensemble. Nous avons l'*Histoire de la légation et des conférences de Théorien;* Leunclavius, dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, l'a traduite en grec et en latin; Bâle, 1578, in-4°. On la trouve aussi dans ces deux langues, dans l'*Auctuaire de la Bibliothèque des Pères*, tom. I; Paris, 1624; elle a été insérée dans la *Bibliothèque des Pères*, tom. XXII, p. 796 et suiv.; Lyon, 1677. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXIII, p. 157 et suiv. Richard et Giraud.

THÉORINE. *Voy.* THÉORIE.

THÉOTIME (Saint), évêque de Tomes, en Scythie, florissait au IVe siècle. Il s'était rendu habile dans la philosophie, qu'il ne cessa de cultiver, et il vivait d'une manière très-austère. Nommé évêque de Tomes du temps des empereurs Théodose et Arcade, il passa bientôt le Danube, et porta l'Évangile aux Huns, qui, frappés des prodiges qu'il opérait, l'appelaient ordinairement le *dieu des Romains*, et avaient une vénération profonde pour sa vertu. Il prit le parti de saint Jean Chrysostome contre Théophile d'Alexandrie, et se trouva au concile de Constantinople, que saint Épiphane assembla à ce sujet. Le Martyrologe romain le mentionne au 20 avril. *Voy.* Socrate, *Hist.*, l. VI, c. XI. Sozomène, *Hist.*, l. VII, c. XXV.

THÉRA, autrefois *Callista*, aujourd'hui *Thermia* ou *Thermie*, *Termia*, *Termie*, île de la mer Égée, située à huit milles de Sériphe, et à dix de Céa ou Zéa; quelques-uns ont confondu *Théra* avec *Thérasia*. On trouve dans les Actes du VIe concile général un évêque de *Théra* nommé *Georges*. Depuis l'église de *Théra* a été unie à celle de Céa, qui est aussi une île de la mer Égée connue sous le nom de *Zéa*. *Voy.* Richard et Giraud. *Compar.* CÉOS.

THÉRAIZE (Michel), docteur de Sorbonne, né à Chauni en Picardie, mort l'an 1726, fut chanoine de Saint-Étienne de Hombourg, au diocèse de Metz, puis grand chantre, chanoine et official de Saint-Furcy de Péronne, et enfin curé de la paroisse de Saint-Sauveur de la même ville. On a de lui : *Questions sur la messe publique et solennelle*, ou *Méthode pour entrer dans le sens littéral et historique des cérémonies de la messe, et pour en découvrir l'origine, avec la réponse aux difficultés que l'on peut faire sur toutes ses parties;* Paris, 1693, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1697 et 1706.

THÉRAPEUTE, mot dérivé du grec, et qui signifie *serviteur appliqué* plus particulièrement et uniquement au service de Dieu. On appelait donc *thérapeutes*, en grec, ceux qui s'appliquaient à la vie contemplative, soit à cause du soin qu'ils prenaient de leurs âmes, soit parce qu'ils servaient Dieu d'une manière particulière. Philon, dans son Ier livre de la Vie contemplative, rapporte qu'il y avait près d'Alexandrie des gens qui, après avoir quitté leurs biens et leurs parents, se retiraient à la campagne, dans des lieux solitaires, pour n'y vaquer qu'à la prière et à la contemplation. Ils avaient chacun un lieu séparé, qu'ils appelaient semnée ou monastère, où ils faisaient oraison deux fois le jour, et passaient le reste du temps à la lecture des livres de Moïse, des oracles des prophètes et des hymnes. Ils se contentaient pour leur nourriture d'un peu de pain assaisonné de sel ou d'hysope, et ne mangeaient qu'après le soleil couché. Il y en avait même qui passaient trois ou six jours sans manger. Le septième jour ils s'assemblaient tous dans une grande semnée pour y assister à des conférences, et y participer aux saints mystères. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. II, c. XVII. Baronius et le Père Petau, à l'an 64 de Jésus-Christ. Le P. Montfaucon, *Observat. sur la trad. du livre de Philon;* 1709.

THÉRAPEUTIQUE, terme grec qui, comme on sait, désigne cette partie de la médecine dont l'objet est de traiter, de soigner et de guérir les maladies. En matière d'Écriture sainte, il signifie le soin que l'on apporte à corriger un texte corrompu. De là vient que l'on appelle *thérapeutique médicinale* la critique verbale, c'est-à-dire la critique qui a pour objet de fixer la véritable leçon d'un texte corrompu, en le rétablissant dans son état primitif; comme la *haute* (*sublimis*) *critique* nous fait distinguer les livres authentiques des livres supposés. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 269-270.

THÉRAPHIM. Il est dit dans la Genèse (XXXI, 19) que Rachel déroba les idoles; l'hébreu porte les *théraphim* de son père. On demande ce que c'étaient que ces *théraphim*. Les Septante traduisent ce terme tantôt par *oracle* (Osée, II, 4) et tantôt par *figures vaines* (I Rois, XIX, 13). Il paraît, en effet, par les passages où il se trouve, que c'étaient des idoles ou figures superstitieuses. Les Juifs disent que c'était une tête d'homme arrachée du tronc et embaumée,

Digitized by Google

sous la langue de laquelle on mettait une lame d'or avec le nom d'une fausse divinité, qu'on plaçait cette tête dans une niche, qu'on lui allumait des cierges, et qu'elle rendait des oracles. D'autres croient que les *théraphim* étaient des talismans, c'est-à-dire des figures de métal fondues et gravées sous certains aspects des planètes, auxquels on attribuait des effets extraordinaires. Il est certain que tout l'Orient est encore aujourd'hui passionné pour les talismans. Les Pères les appellent *telefin*, mot qui se rapproche beaucoup de *théraphim*. Ceux que Rachel emporta devaient, selon les commentateurs, être des figures assez grosses, et d'un métal précieux. Quoi qu'il en soit des motifs qu'on dit l'avoir engagée à cet enlèvement, il est certain, par l'Écriture, que Jacob les enfouit sous le térébinthe qui était derrière Sichem (Genèse, XXXV, 4). Outre ces *théraphim* superstitieux, l'Écriture en marque encore de deux autres sortes. Les premiers sont tels que celui que Michol mit dans le lit de David, pour faire croire aux officiers de Saül que son mari était malade. Au lieu de *statuam*, que porte la Vulgate (I Rois, XIX, 13), l'hébreu lit *théraphim*. L'autre sorte de *théraphim*, dont les Livres saints font mention, sont ceux que les Juifs consultaient, sans prétendre pour cela renoncer au culte du Seigneur. Tel fut celui que Michol fit faire, et qui fut ensuite enlevé par ceux de Dan et emporté à Laïs, où il demeura jusqu'au transport des Israélites au delà de l'Euphrate, comme il est dit dans le livre des Juges (XVII, 5 et suiv.; XVIII, 14, 17, etc.). Quant à l'étymologie du mot *théraphim*, elle nous paraît tout à fait inconnue; car la divergence des étymologistes et la faiblesse de leurs preuves ne permettent pas, ce nous semble, de fonder une opinion quelconque sur la valeur rigoureuse de ce terme. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Bergier, *Diction. de théol.*

THERASIA. *Voy*. SANTÉRIN.

THEREBINTE, hérétique. *Voy*. BUDDAS.

I. **THERESE** (Sainte), mère des Carmélites de l'étroite observance, et réformatrice des carmes déchaussés, née à Avila, dans la Vieille-Castille, en 1515, morte à Alve le 4 octobre 1582, prit l'habit religieux dans le monastère de l'Incarnation des Carmélites à Avila, en 1536. Elle y pratiqua toutes les vertus religieuses avec un zèle extraordinaire, et y fut éprouvée par des maux cruels qu'elle supporta avec le plus grand courage. Elle projeta de réformer son Ordre, et de le rétablir dans sa première vigueur; elle y réussit enfin, malgré les obstacles et les persécutions qu'on lui suscita de tous côtés. Le premier monastère de la réforme fut fondé à Avila, sous le nom de Saint-Joseph, en 1562. Seize autres monastères de filles se joignirent à ce premier du vivant même et par les soins de la sainte. Elle entreprit aussi de réformer les religieux; et, ayant été secondée par saint Jean de la Croix, elle eut le bonheur de voir quatorze couvents de carmes réformés avant sa mort. Grégoire XV la canonisa en 1622, et l'Espagne l'a adoptée pour patronne. On fait sa fête le 15 octobre. Les *Œuvres* de sainte Thérèse ont eu de nombreuses éditions; Anvers, 1630; 1649-1661, 4 vol. in-4°; Bruxelles, 1675, 2 vol. in-fol.; Madrid, 1793, 6 vol. in-4°, et 1861-62, 2 vol. in-8°; trad. en français par Arnauld d'Andilly; Paris, 1670, in-fol. Quant à la liste détaillée de ces ouvrages, elle se trouve dans presque tous les biographes, et en particulier dans Michaud et la *Nouv. Biogr. génér.* On remarque dans tous les écrits de la sainte beaucoup d'esprit, de force, de piété, d'élévation et d'onction. Elle y découvre les secrets les plus impénétrables de la théologie mystique, et y explique ce qui regarde l'oraison d'une manière toute céleste et en même temps si solide, que sa doctrine est regardée à juste titre comme l'abrégé de celle des Pères en matière de spiritualité. *Voy*. *Vida de Teresa de Jesus, escrita por mandado de su confesor*. Cette Vie, écrite par elle-même, et qui fait partie de ses œuvres, a été traduite en français par Péronne, 1664, par l'abbé Chanut, 1691, et par le P. Bouix, 1857. *Voy*. aussi Diego de Yepes, *Vida de la madre Teresa de Jesus*; Madrid, 1599, in-8°. *Beatæ Theresæ vitæ Relationes Paulo V factæ*; Barcelone, 1621, in-8°; Bourgoin de Villefore, *Vie de sainte Thérèse*; Paris, 1712, in-4°. Emery, *L'Esprit de S. Th. recueilli de ses œuvres*; Lyon, 1773, in-8°; Avignon, 1825, 2 vol. in-12. J.-B. Boucher, *Vie de sainte Thérèse*; Paris, 1810, 2 vol. in-8°. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova*. Feller, Michaud, *Biogr. univers*, La *Nouv. Biogr. génér*. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 71-76. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **THÉRÈSE** (Élie de **SAINTE-**) de l'Ordre des Carmes, Flamand, mort à Anvers en 1640, se nommait d'abord *Jean-Baptiste Wils*. Il avait été curé de la paroisse de Saint-Willibrod, dans un faubourg d'Anvers, avant de se faire religieux. Il fut profès de la maison de son Ordre à Anvers. On a de lui : 1° *Legatio Ecclesiæ triumphantis ad militantem pro liberandis animabus fidelium defunctorum e purgatorio*; Anvers, 1640, 2 vol. in-fol.; — 2° *Epigrammata de viris vitæ sanctimonia illustribus ex ordine præmonstratensi*; Louvain, 1615, in-4°; — 3° *Vie d'Anne de Saint-Barthélemi*, compagne de sainte Thérèse, morte en odeur de sainteté en 1626; — 4° *Le Palais spirituel des béguinages*; Anvers, 1528, in-8°. *Voy*. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 257 et 258.

THERISTRUM, terme d'origine grecque qui signifie une écharpe ou un voile dont les femmes se couvraient le visage, soit par modestie, soit pour se garantir des ardeurs du soleil. Saint Jérôme emploie ce mot pour marquer le voile dont Thamar usa pour se déguiser. On lit aussi *Theristrum* dans le texte latin d'Isaïe, III, 23. Ce voile était une espèce de crêpe au travers duquel elles pouvaient voir, ou qui était percé à l'endroit des yeux pour qu'elles pussent se conduire. *Voy*. Genèse, XXXVIII, 14. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

THERMA. *Voy*. GERMA.

THERMÆ BASILICÆ. *Voy*. TERME.

THERMÆ HIMERÆ ou **HIMERENSES**. *Voy*. TERMINE.

THERMÆ REGIÆ. *Voy*. TERME.

THERMÆ SELINUNTIÆ. *Voy*. TERMINE.

THERMES (JACQUES DE). *Voy*. JACQUES, n° XXIX.

THERMIA, THERMIE. *Voy*. THERA.

THERMOPYLES, fameux passages ou défilés fort étroits, situés entre la mer et des montagnes escarpées, pour aller de la Thessalie dans la Locride et la Béotie. Les Italiens les appellent *Bocca di Lupo*. Il y avait aussi dans cet endroit une ville appelée du même nom de *Thermopyles*, où l'on établit un évêché suffragant d'Athènes après la prise de Constantinople par les Francs et les Vénitiens, au XIIIe siècle. Elle a eu dix évêques, dont le premier, Arnulphe, siégait en 1208. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 847.

THERMUTHIS, nom que l'historien Joseph donne à la fille de Pharaon qui tira Moïse des

Digitized by Google

eaux et l'adopta pour son fils. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

THERPOLI. *Voy.* TÉOS.

I. **THERSA**, cinquième fille de Salphaad. *Voy.* Nombr., XXVI, 33; XXVII, 1. Josué, XVII, 3.

THERSA ville de la tribu d'Éphraïm, siége des rois d'Israël depuis Jéroboam jusqu'au règne d'Amri, qui acheta la montagne de Séméron, et y bâtit Samarie. Josué tua un roi de Thersa. Manachem, usurpateur du royaume d'Israël, fit ressentir de terribles effets de son indignation à la ville de Thersa, qui lui avait fermé ses portes. *Voy.* Josué, XII, 24. IV Rois, XV, 14, 17.

THESBITE (*Thesbites*); nous lisons dans le III[e] livre des Rois (XVII, 1) que le prophète Élie, *le Thesbite,* était un des habitants de Galaad; ce qui peut faire supposer l'existence d'un lieu nommé *Thesba* ou *Thesbé*. Or saint Jérôme dit qu'Élie était de *Thesba,* et saint Épiphane de *Tesbès* (*ek Thesbôn*), du pays des Arabes, parce que de son temps le pays de delà du Jourdain était aux Arabes. Joseph appelle cette ville *Thesbone.* La version grecque porte aussi *de Tesbès* (*ek Thesbôn*). Le texte hébreu lit *le Tischbite;* ce que l'on traduit ordinairement par *de Tisbé* (*Voy.* l'art. THISBÉ); mais, comme ce mot dérive du verbe hébreu *schâbâ,* c'est-à-dire *faire captif, conduire en captivité,* ce n'est peut-être pas sans fondement que la Bible de Vence dit : « Le nom *Thesbé* signifie habitants ou plutôt séjournants, c'est-à-dire étrangers qui séjournent dans un lieu : *inquilini,* » et que le célèbre hébraïsant Gesenius dit comme elle : « *Elias Thisbita* unus *ex inquilinis Gileadi.* Inquilini autem Gileaditidis mihi esse videntur tales qui ex alia quadam tribu et regione orti in Gileaditide sedes posuerant ibique peregrini et advenæ erant. Itaque non obstat Thisbes situs in agro Naphtalitarum, Tob., I, 2. » *Voy.* III Rois, XXI, 17. Joseph, *Antiq.,* l. VIII, c. VII. Hieronym., *De Situ et Nominib. Locor. Hebraicor.* Epiphan., *De Vitis prophetarum*, p. 237. Reland, *Palæstina illustrata,* p. 1035-1036. Hamaker, *Commentatio in libro De Vita et Morte Prophetarum qui græce circumfertur.* Guilielm. Gesenius, *Thesaur.*. p. 1352. *Compar.* l'art. THISBÉ.

THESPIE ou **THESPE** (*Thespiæ* ou *Thespium*), ville de Béotie, située sur le fleuve Thespium, au milieu des terres, près de Thèbes. C'était autrefois un évêché de la province d'Hellade, érigé au V[e] siècle sous la métropole d'Athènes ou de Corinthe, selon le P. Lequien. On en connaît deux évêques, dont l'un, N..., fut ordonné par le métropolitain d'Achaïe, malgré l'opposition du clergé et du peuple. Saint Léon le Grand s'en plaint dans une lettre aux évêques d'Achaïe; et l'autre, Rufin, souscrivit, en 458, la Lettre du concile de sa province à l'empereur Léon touchant le concile de Chalcédoine. *Thespie* est maintenant un simple évêché *in partibus* sous Athènes, archevêché également *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. II, p. 211. De Commanville, *I[re] Table alphabét.,* p. 234-235. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 378.

THESSALIE, province de Macédoine que les Turcs appellent *Janina,* du nom de sa capitale, est située au milieu de la Grèce. La Thessalie est une des provinces ecclésiastiques du diocèse de l'Illyrie orientale. Larisse, aujourd'hui simple archevêché *in partibus,* en était autrefois la métropole; elle avait sous sa dépendance plusieurs Églises, dont quelques-unes furent élevées ensuite à la dignité de métropole, savoir : Pharsale, Néopatras ou la nouvelle Patras, et Phère. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 378-380.

THESSALONICIENS (ÉPÎTRES DE SAINT PAUL AUX). Par *Thessaloniciens* nous entendons ici les chrétiens de Thessalonique. Saint Paul ayant été obligé de quitter cette ville, fut instruit à Corinthe par Silas et Timothée de l'état de l'Église de Thessalonique, qui persévérait dans la foi malgré les persécutions auxquelles elle était exposée. Ils lui dirent aussi que plusieurs s'affligeaient trop de la mort de leurs proches, et n'étaient pas assez instruits sur l'avénement du Seigneur et le jugement dernier. Ils l'avertirent encore que quelques-uns étaient oisifs, curieux et inquiets. Ces avis donnèrent lieu à l'Apôtre de leur écrire deux Lettres. Quelques Pères, fondés sans doute sur la souscription de la première Épître, ont pensé qu'elle avait été écrite d'Athènes; mais on peut regarder comme certain que ce fut de Corinthe; nous croyons l'avoir assez bien prouvé dans notre *Introduction*, etc. Les critiques pensent généralement qu'elle fut écrite l'an 52 ou 53 de Jésus-Christ. L'Apôtre, dans cette lettre, a pour but d'exciter les Thessaloniciens à persévérer avec courage dans la foi sans se laisser abattre par les obstacles et les tribulations, d'instruire de certaines vérités ceux qui les ignorent, d'affermir dans la foi ceux qui doutent encore, de reprendre, mais avec une grande douceur, ceux qui s'égarent dans la mauvaise foi. Quant à la II[e] Épître, c'est aussi de Corinthe qu'elle fut écrite, et peu de temps après la I[re]; c'est encore le sentiment commun des critiques et des interprètes. Le but et le sujet ont le plus grand rapport avec ceux de la I[re]. Dans ces derniers temps, J.-C.-E. Schmidt, sans nier précisément l'authenticité de toute la II[e] Épître, a essayé de montrer qu'une partie au moins avait été interpolée; mais un rationaliste qui n'est pas suspect de favoriser l'autorité des Livres sacrés, Bertholdt, l'a parfaitement réfuté; nous avons reproduit cette réfutation avec quelques modifications dans notre *Introduction critique*, etc. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute la fausse interprétation d'un passage de la II[e] Épître, donnée par les protestants. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. V, p. 98 et suiv.

THESSALONIQUE, aujourd'hui *Saloniki* ou *Salonique*, métropole de la province de Macédoine, aux habitants de laquelle saint Paul, qui leur avait annoncé l'Évangile, écrivit deux Lettres. Les Grecs ont un évêché à Salonique. Le premier évêque de Thessalonique est Aristarque, disciple de saint Paul. Il fut ordonné par cet apôtre, et souffrit le martyre sous l'empereur Néron. Cette ville a eu en outre sept évêques latins, dont le premier, Nivelo de Cherizi, fut nommé en 1205. Thessalonique a eu aussi des évêques arméniens. On n'en connait qu'un, *Isaïe.* On le trouve dans les Actes du concile de Sis. Thessalonique n'est plus aujourd'hui qu'un évêché *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1445; tom. II, p. 27, et tom. III, p. 1090. De Commanville, *I[re] Table alphabét.*, p. 235, où l'on trouve un aperçu historique de l'Église de Thessalonique. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 1-12. *Compar.* l'art. suiv.

THESUT (Jacques de), protonotaire apostolique, né à Châlons en 1645, mort l'an 1691, fut prédicateur et aumônier du roi. On a de lui, outre une *Oraison funèbre de Jean de Maupou, évêque de Châlons*, des *Remarques curieuses et importantes pour l'intelligence des conciles de la sainte Église*, etc.; Lyon, 1690, in-12. *Voy.* Pa-

Digitized by Google

pillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, in-fol., tom. II, p. 315.

THEUDAS. *Voy.* Théodas.

THEUDATES. *Voy.* Dié, nº I.

THEUDÈRE (Saint), en latin *Theuderius* ou *Theodarius*, plus connu sous le nom de *Chef* ou *Cherf*, mort vers l'an 575, issu d'une des meilleures familles de Vienne en Dauphiné, se sentit intérieurement appelé par l'Esprit-Saint à quitter le monde. Après s'être longtemps exercé à la pratique des observances de la vie religieuse, il retourna dans sa patrie. Ses vertus attirèrent auprès de lui un grand nombre de disciples. Il leur fit construire d'abord des cellules, et il fonda ensuite un monastère auprès de Vienne. Il y avait une coutume particulière à Vienne dans le VIe siècle. On choisissait un moine qui avait une grande réputation de sainteté, et dont on espérait qu'il voudrait bien mener la vie d'un reclus. Le choix fait, on le renfermait dans une cellule où, par une prière continuelle et par des jeûnes rigoureux, il implorait la miséricorde divine et pour lui et pour son pays. On jeta les yeux sur Theudère, qui remplit avec tant de ferveur la fonction dont on l'avait chargé, qu'il ne mit aucune borne ni à ses larmes, ni à ses mortifications. Le don des miracles le rendit célèbre dans sa patrie. Il fut enterré dans le monastère de Saint-Laurent; mais l'on transféra depuis ses reliques dans une église collégiale dont il était patron, et qui a donné le nom à la petite ville de Saint-Chef, à huit lieues de Vienne. Ce saint est nommé dans le Martyrologe romain. *Voy.* sa *Vie*, écrite par Adon, archevêque de Vienne, dans Mabillon, *Ier siècle bénédictin*.

THEUDOSIA. *Voy.* Caffa.

THEULLEY ou **THULLEY** (*Tulleium* ou *Theolocus*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, située dans la Franche-Comté, au diocèse de Dijon, à une lieue de Gray, fut fondée en 1130. Elle était fille de Morimond.

THÉVENIN (Nicolas), né à la Mouille en 1748, mort à Saint-Claude l'an 1834, fut d'abord théologal et directeur du séminaire de Saint-Claude, puis curé de la Mouille, ensuite de Saint-Claude, enfin archiprêtre et official de ce diocèse. Il avait été exilé pour la foi en 1792. On a de lui plusieurs écrits, qu'il publia au commencement de la révolution pour prévenir les fidèles contre les erreurs de la constitution civile du clergé. Les principaux sont : 1º *Catéchisme dogmatique sur la religion et l'Église*; — 2º *Discours d'un prêtre catholique du Mont-Jura*, etc. Thévenin avait publié en outre, avant la révolution de 1789, un petit écrit fort curieux intitulé : *Catéchisme curial. Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

THÉVENOT (Jean de), né à Paris en 1623, mort l'an 1667 à Miana, en Arménie, était très-savant en mathématiques et en géographie, et entendait, outre plusieurs langues européennes, le turc, l'arabe et le persan; il connaissait aussi la botanique. Ces diverses connaissances ne contribuèrent pas peu à lui mériter la réputation de *voyageur exact et intéressant*. Les trois parties dont se compose la relation de ses voyages, et qui parurent d'abord séparément, ont été publiées plus tard par Luisandre et Petis de la Croix, et réunies sous un même titre : *Voyages de J. Thévenot, tant en Europe qu'en Asie et en Afrique*; Paris, 1689, 5 vol. in-12, f.; Amsterdam, 1705, 1725, 1727, 5 vol. in-12, fig. Nous citons d'autant plus volontiers cet ouvrage, qu'il peut servir à jeter du jour sur bien des passages obscurs de nos Livres saints. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* La *Nouv. Biogr. génér.*

THÉVETH. *Voy.* Tébeth.

I. THIARD ou **THYARD, TYARD DE BISSY** (Cyr ou Cyrus de), évêque de Châlon-sur-Saône, mort dans cette ville en 1624, était grand archidiacre lorsqu'il fut nommé évêque par suite de la démission de son oncle. Il fut sacré à Rome en 1594. Il s'acquitta à Châlons de tous les devoirs d'un saint évêque. On a de lui : 1º *Officia propria sanctorum diœcesis Cabillonensis*; — 2º *Epistola pastoralis*; — Lyon, in-8º; — 3º *Pastorale ad usum diœcesis Cabillonensis accommodatum*; Châlons, 1605, in-4º; — 4º *Instructions des curés et des vicaires pour faire le prône*, etc.; ibid., 1605, in-4º; — 5º *Instructio pastorum adversus infestationes dæmonum et incantationum maleficia. Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, p. 332. Richard et Giraud, au mot Thiard et Thyard, et t. XXVIII, p. 233.

II. THIARD ou **THYARD, TYARD DE BISSY** (Henri de), cardinal, né au château de Pierres en 1657, mort à Paris l'an 1737, devint docteur en théologie à la Sorbonne, et ne tarda pas à se faire connaître par ses prédications contre les protestants de Metz, ainsi que par des missions dans la Lorraine allemande. Nommé en 1687 à l'évêché de Toul, il eut ensuite l'abbaye de Trois-Fontaines, l'évêché de Meaux, vacant par la mort de Bossuet, et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Enfin, l'an 1715, il fut promu au cardinalat. On a de lui : 1º *Mandement et instruction pastorale sur le jansénisme*, etc.; Paris, 1710, in-4º; — 2º *Traité théologique adressé au clergé du diocèse de Meaux*; ibid., 1722, 2 vol. in-4º; — 3º *Instruction pastorale au sujet de la constitution* Unigenitus *et de son acceptation*; ibid., 1722, 1728, in-4º; — 4º *Mandement sur la juridiction spirituelle et ecclésiastique*; 1732; — 5º *Mandement sur les causes de la résistance de ceux qui refusent de se soumettre à la bulle* Unigenitus; ibid., 1734, in-4º; — 6º *Sur l'Autorité de l'Église au sujet des points combattus par les novateurs de ce temps*; ibid., 1734, in-8º; — 7º *Mandement sur l'autorité que Jésus-Christ a donnée à son Église*; ibid., 1734, in-4º. *Voy.* D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 769. Toussaint Duplessis, *Hist. de l'Église de Meaux*, tom. Ier. La *Gallia Christ.*, tom. VIII. Seguy, *Oraison funèbre du cardinal de Bissy*; Paris, 1737, in-4º. Feller, *Biogr. univers.* Michaud, J.-P.-Abel Jeandet, *dans la Nouv. Biogr. génér.* On trouve dans ces deux derniers écrivains quelques détails très-intéressants.

III. THIARD ou **THYARD, TYARD DE BISSY** (Pont ou Ponthus de), né en 1521 au château de Bissy-sur-Fley, dans le diocèse de Mâcon, mort l'an 1605 en son château de Bragny-sur-Saône. La poésie latine et française, les langues savantes, la musique, les mathématiques, l'astronomie, la philosophie et la théologie firent tour à tour l'objet de ses études. Aussi lui appliqua-t-on ces mots d'Ovide : *Omnia* Pontus *erat.* Henri III, après l'avoir nommé son aumônier ordinaire et conseiller en ses conseils, lui donna, l'an 1578, l'évêché de Châlon-sur-Saône, dont le prélat se démit, en 1594, en faveur de Cyrus Thiard, un de ses neveux. Outre un grand nombre de poésies, qui passent toutes pour très-médiocres, et plusieurs autres écrits sur divers sujets, il a laissé : 1º *Homélies sur les Évangiles*, etc.; Paris, 1586, in-8º; — 2º *Discours philosophiques*; Paris, 1587, in-4º; ce recueil, dont plusieurs morceaux avaient paru isolément, renferme des traités sur la *Divination par l'astrologie*, *la Nature du monde*, *le*

Digitized by Google

Temps et ses parties, etc.; — 3° *Homélies sur la première table du Décalogue*; ibid., 1588, in-12; — 4° *De Recta nominum impositione*; Lyon, 1608, in-8°; ce petit traité, dans lequel l'auteur fait parade de son érudition hébraïque, devait servir de préface à la Traduction de deux opuscules de Philon; mais il crut devoir la supprimer en apprenant qu'il avait été devancé par Frédéric Morel. *Voy.* la Croix du Maine et du Verdier, *Biblioth. Française*. Teissier, *Éloges des Hommes illustres*, tom. IV. Goujet, *Biblioth. Française*, t. XIV. Nicéron, *Mémoires*; t. XXI. Fr. Louis-Claude Marin, *Notice sur la vie et les ouvrages de Ponthus de Thyard de Bissy*, etc. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* J.-P.-Abel Jeandet, soit dans la *Nouv. Biogr. génér.*, soit dans son ouvrage intitulé : *Ponthus de Thyard*; Paris, 1860, in-8°.

THIARE. *Voy.* Tiare.

I. **THIBAUD**, chartreux anglais, vivait au XIV° siécle. On a de lui : 1° *De Vita contemplativa*; — 2° *De Progressu sanctorum Patrum*. Ce dernier ouvrage est un recueil de la vie des saints hommes de l'Écriture et de l'Église. *Voy.* Pitseus.

II. **THIBAUD DE MARLY** (Saint), abbé des Vaux-de-Cernay, au diocèse de Paris, mort le 8 décembre 1247, entra dans cette abbaye, qui était de l'Ordre de Citeaux, vers l'an 1226, et devint bientôt un modèle de perfection pour tous les religieux, qui le choisirent pour abbé en 1234. Contraint d'accepter cette charge par l'autorité des supérieurs, il se distingua par une extrême modestie. Guillaume, évêque de Paris, le chargea aussi de la conduite du monastère des religieuses de Port-Royal, à deux lieues et demie des Vaux-de-Cernay, et il fut encore chargé de la direction de trois autres communautés. Le Ménologe de Citeaux, les Martyrologes de France et des bénédictins marquent sa fête au 8 juillet, jour de sa translation. On célébrait sa fête le 9 aux Vaux-de-Cernay. *Voy.* D. Hugues Menard, *Observat. sur le Martyrologe des bénédict.*, t. II. D. Pierre le Nain, sous-prieur de la Trappe, *Vie du saint*. Richard et Giraud.

THIBAULT ou **THIÉBAULT** (François-Timothée), jurisc. et poëte, né en 1700 à Nancy, où il est mort l'an 1777, fut conseiller d'État du roi de Pologne, son procureur général en la chambre des comptes de Lorraine, et membre de la société des sciences et belles-lettres de Nancy. On a de lui, outre différents ouvrages de poésie et des *Discours académiques*, une *Histoire des lois et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*, suivie d'une *Dissertation sur la manière d'accommoder ces lois et ces usages à l'indult du Pape Clément XII de 1740, et aux ordonnances et maximes de France*; Nancy, 1763, 1 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, février 1764. Richard et Giraud, qui donnent une analyse de ce livre.

THIBAUT (Saint), en latin *Theobaldus*, prêtre et ermite, né à Provins vers l'an 1017, mort le 30 juin 1066, quitta son pays, vers l'an 1053, avec un gentilhomme de ses amis nommé Gauthier, et, ayant changé d'habits avec deux pauvres, ils passèrent le Rhin, et s'arrêtèrent dans les bois de Piting en Souabe, où ils vécurent en solitaires et en pauvres de Jésus-Christ, allant de temps en temps dans les villages voisins, où ils se livraient aux plus rudes travaux. Les honneurs que leur attira leur vertu les ayant fait résoudre à quitter ce pays, ils partirent pour le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle en Galice, revinrent en France et en Allemagne, passèrent à Rome, et s'arrêtèrent dans un lieu couvert de bois, nommé Salanigo, auprès de la ville de Vicence, où ils bâtirent de petites cellules. Le bienheureux Gautier étant mort au bout de deux ans, Thibaut n'en fut que plus zélé à pratiquer la pénitence la plus austère, et l'évêque de Vicence l'ayant ordonné prêtre, il ne put s'empêcher de recevoir plusieurs disciples. Enfin sa mère s'étant établie dans une cellule située à peu de distance de la sienne, il prit un soin particulier de l'instruire dans la voie du salut. Sa fête se célèbre le 30 juin en quelques endroits, et en plusieurs autres le 1er juillet. *Voy.* Surius, à la fin du mois de juin. Richard et Giraud.

THIÉBAUD ou **THIÉBAULT** (Benoit), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes et profès de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, où il est mort l'an 1766, était un religieux instruit et laborieux. Il avait fait d'immenses recherches sur tout ce qui regarde l'Ordre de Saint-Benoit. Le résultat de ce travail fut un ouvrage important intitulé : Biblioth. générale et particulière des auteurs de tous les Ordres et congrégations dans lesquels on pratique la règle de Saint-Benoit, avec l'histoire de leur vie, le catalogue, la chronologie et les différentes éditions de leurs ouvrages, et à la fin l'état présent de l'Ordre de Saint-Benoit, où l'on trouve l'histoire de tous les Ordres, congrégations et monastères de l'un et de l'autre sexe qui les composent; 7 vol. in-4° restés manuscrits, et conservés jusqu'à la révolution dans la biblioth. de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon. L'auteur employa vingt ans à composer cette collection. Quelques-uns l'ont mal à propos confondue avec la *Bibliothèque générale* des écrivains de l'Ordre de Saint-Benoit; Bouillon, 1774, 4 vol. in-4°, et ont prétendu que D. Thiébaud en était l'auteur. Celle-ci est de D. Jean François, religieux de la même congrégation. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*. La *Biogr. univ.*

I. **THIÉBAULT**, curé de la paroisse de Sainte-Croix de Metz, mort émigré à Lesenfeld sur le Mein l'an 1791 selon les uns, ou 1795 suivant les autres, avait été professeur de théologie et supérieur du collége Saint-Simon à Metz. Il fut député du clergé aux états généraux de 1789, siégea dans l'Assemblée constituante, et vota constamment avec la droite. Forcé de s'expatrier après la session, il se réfugia en Allemagne, où il finit ses jours. On a de lui plusieurs écrits ascétiques très-estimés : 1° *Homélies sur les Évangiles de tous les dimanches et principales fêtes de l'année*; Metz, 1761, 4 vol. in-12; — 2° *Homélies sur les Épîtres des dimanches et principales fêtes de l'année*; ibid., 1766, 4 vol. in-12; — 3° *Doctrine chrétienne en forme de prônes, où il est traité de la foi, de l'espérance et de la charité, des sacrements et des grâces dont ils sont les canaux, du péché, des passions qui en sont les sources, des vertus qu'il faut leur opposer*; ibid., 1772, 6 vol. in-12; — 4° *Explication littérale, dogmatique et morale des Évangiles des dimanches et fêtes principales de l'année en forme d'homélies*; ibid., 1776, 4 vol. in-12; — 5° plusieurs ouvrages de controverse sur la *Constitution civile du clergé* et sur des questions politiques de cette époque, publiés lorsque l'abbé Thiébault était député. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Michaud, au *Supplément*.

II. **THIÉBAULT** (Benoit). *Voy.* Thiébaud.

III. **THIÉBAULT** (François-Timothée). *Voy.* Thibault.

THIELMAN. *Voy.* Theau.

THIERN ou **THIERS** (*Thiernum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, située dans

Digitized by Google

la ville du même nom, au diocèse de Clermont en Auvergne. Elle était sous l'invocation de saint Symphorien, et on l'appelait dans le pays *le Moutiers*. Cette abbaye existait dès le VIIIe siècle, époque à laquelle Joseph, chancelier du roi Pepin, en fut fait abbé. Étant devenue presque déserte, elle fut rétablie dans son premier état, sous la règle de Saint-Benoît, par un seigneur nommé Gui, qui parait être le même que celui qui fonda, l'an 1016, l'église collégiale de Saint-Genès de Thiern. Saint Odilon ayant été nommé abbé de Thiern, ce monastère fut dès lors occupé par les religieux de Cluny. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 363. Richard et Giraud.

I. **THIERRI** (Saint), abbé du Mont-d'Or, près de Reims, né à Menancourt, à trois lieues de Reims, mort, comme on croit, le 1er juillet 533, fut placé sous la discipline de saint Remi. Après avoir vécu quelque temps dans la plus exacte continence avec la femme que ses parents lui firent prendre malgré lui, il embrassa l'état monastique, et s'y rendit si parfait que saint Remi l'établit abbé du monastère du Mont-d'Or, et l'employa au ministère de la prédication. Il y fit de nombreuses conversions, parmi lesquelles on compte celle de son père, nommé Marquard, qui était un brigand, et qui finit ses jours dans la pénitence. On fait sa fête le 1er juillet. *Voy.* D. Mabillon, *Ier Siècle bénédict.*

II. **THIERRI** (Saint), évêque d'Orléans, mort à Tonnerre le 27 janvier 1022, fut élevé dans l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, près de Sens, où il devint bientôt le modèle des religieux les plus parfaits. Le roi Robert l'appela à sa cour pour profiter de ses conseils, et le nomma ensuite à l'évêché d'Orléans, où il brilla par l'éclat de ses vertus. Il gouverna son diocèse avec la plus grande sagesse, et entreprit le voyage de Rome. On célèbre sa fête le 27 janvier. *Voy.* Bollandus, au 27 janvier.

III. **THIERRI (SAINT-)**, en latin *Sanctus Theodericus*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située en Champagne, à deux lieues de Reims, sur une colline appelée anciennement *mont d'Or*. Elle fut fondée vers l'an 500 par saint Thierri, son premier abbé, qui était disciple de saint Remi, archevêque de Reims, et elle eut pour bienfaiteur le roi Thierri, fils aîné du grand Clovis. Cette abbaye portait d'abord le nom de *Saint-Barthélemy*, et elle prit ensuite celui de *Saint-Thierri*, son fondateur. Elle fut d'abord très-florissante; mais du temps de Charles-Martel, et sous le faux évêque Milon, elle essuya de si grands maux, que les moines qui l'habitaient l'abandonnèrent, et qu'on y mit à leur place quelques clercs ou chanoines séculiers. Ce monastère ayant été ruiné en 954, Adalbéron, archevêque de Reims, le fit rebâtir, et y appela des religieux du monastère de Saint-Remi. En 1628, l'abbaye de Saint-Thierri passa aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et, en 1696, son titre abbatial a été supprimé. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 180. Richard et Giraud.

IV. **THIERRI (DE VIAIXNES)**. *Voy.* VIAIXNES.

V. **THIERRI DE NIEM** (*Theodoricus de Niem* ou *Niemus*), né à Paderborn, en Westphalie, mort vers l'an 1417, fut sous-secrétaire de Grégoire XI et d'Urbain VI, et accompagna Jean XXIII au concile de Constance, en qualité de scripteur des lettres apostoliques et d'abréviateur. On a de lui, en latin : 1° *Histoire du schisme* qui finit à l'an 1410; histoire qui est à l'*Index* de Clément VIII; — 2° un *Traité touchant l'union* (*nemus unionis*), contenant des pièces originales écrites de part et d'autre touchant le schisme; — 3° *Traité des priviléges et des droits des empereurs aux investitures des évêchés et des abbayes;* — 4° *Histoire de l'évasion du pape Jean XXIII;* — 5° *Journal du concile de Constance*. *Voy.* Richard et Giraud, qui cependant ne nous paraissent pas être entièrement dans le vrai quand ils disent sans restriction que Thierri est *fidèle et exact dans sa narration*. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

I. **THIERS**, abbaye. *Voy.* THIERN.

II. **THIERS** (Jean-Baptiste), bachelier de Sorbonne, né à Chartres en 1636, mort à Vibraye en 1703, professa les humanités dans l'université de Paris, et devint ensuite curé de Champrond, dans le diocèse de Chartres, puis de Vibraye, au diocèse du Mans. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages remplis d'érudition, mais où le goût de l'exagération et du paradoxe ainsi que l'esprit de censure et de réforme, se font trop sentir. Nous citerons : 1° *De Retinenda in ecclesiasticis libris Voce Paraclitus;* Lyon, 1669, in-8°; — 2° *De festorum dierum imminutione Liber;* ibid., 1668, in-12; livre qui a été mis à l'*Index* le 23 mars 1672, avec la clause *Donec corrigatur;* — 3° *De stola in archidiaconorum visitationibus gestanda a parochis Disceptatio;* Paris, 1674, in-12; — 4° *Traité de l'exposition du saint Sacrement de l'autel;* ibid., 1663, in-12, et 1677, 2 vol. in-12; — 5° *L'Avocat des pauvres, qui fait voir l'obligation qu'ont les bénéficiers de faire un bon usage des biens de l'Église;* ibid., 1676, in-12; — 6° *Dissertation sur les porches des Églises;* Orléans, 1678, in-12; — 7° *Traité des superstitions;* ibid., 1679, in-12; traité mis deux fois à l'*Index*, le 12 mars 1703 et le 30 mai 1757; — 8° *Traité des superstitions qui regardent les sacrements;* ibid., 1704, 3 vol. in-12; — 9° *Traité de la clôture des religieuses;* ibid., 1681, in-12; — 10° *Dissertations sur les principaux autels des églises, les jubés des églises, et la clôture du chœur des églises;* ibid., 1688, in-12; — 11° *De la plus solide, la plus nécessaire et souvent la plus négligée de toutes les Dévotions;* ibid., 1702, 2 vol. in-12; — 12° *Traité des cloches;* ibid., 1721, in-12. *Voy.* D. Liron, *Bibliothèque chartraine*. Nicéron, *Mémoires*, t. IV et X. Brunet, *Manuel du libraire*. Richard et Giraud. Feller, qui fait de très-justes réflexions sur certains écrits de Thiers. La *Biogr. univers.* de Michaud et la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donnent la liste complète ou presque complète des nombreux ouvrages du savant écrivain. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui reproduit quelques-unes des réflexions de Feller.

III. **THIERS DE SAON (SAINT-)**, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Valence, en Dauphiné. Elle était unie à l'archevêché de Vienne.

THIETFRIDUS. *Voy.* CHAFFRE.

THIETWIN, THIEWIN. *Voy.* THÉODUIN.

THILON, fils de Simon, descendant de Caleb. *Voy.* I Paralip., IV, 20.

THIONVILLE (*Theodonis villa*), ville de France située sur les bords de la Moselle, entre Metz et Sierck. De l'an 814 à l'an 1132, cinq conciles ont été tenus dans cette ville. *Voy.* la Regia, tom. XX et XXI. Labbe, tom. VII. Hardouin, tom. IV. Martenne, *Thesaur.*, tom. IV. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 157-158.

THIOU (Saint), abbé du Mont-d'Or ou de Saint-Thierri, né dans l'Aquitaine vers l'an 500, mort le 1er mai, vers l'an 590, entra vers l'an 520 dans le monastère de Saint-Thierri, où, pendant vingt-deux ans, il fut occupé à labourer la terre. Devenu abbé par le consentement

Digitized by Google

unanime des religieux, il augmenta encore ses austérités et montra toujours une scrupuleuse exactitude jusque dans les plus petites choses. On honore sa mémoire le 1er mai. *Voy.* Bollandus. D. Mabillon, *Ier Siècle bénédict.*

THIRAS, septième fils de Japheth, fils de Noé. On convient généralement que Thiras est le père des Thraces; c'est au moins le sentiment de l'historien Joseph, des paraphrastes chaldéens, d'Eusèbe, d'Eustathe d'Antioche, de saint Jérôme, de saint Isidore, aussi bien que de Cosmas Indicopleustes, de Bochart, de J.-D. Michaelis, de Gesenius et de beaucoup d'autres. Mais, comme le remarque fort judicieusement D. Calmet, il s'agit de savoir ce que l'on doit entendre par *Thrace*. *Voy.* Genèse, x, 2, 7. D. Calmet, *Comment. littér. sur la Genèse,* x, 2. Gesenius, *Thesaurus philolog. crit.*, etc., p. 1501.

THIRIA, fils de Jaléléel, descendant de Caleb. *Voy.* I Paralip., IV, 16.

I. **THIROUX** (Étienne), jésuite, né à Autun en 1647, mort à Dijon l'an 1727, professa la théologie dans cette dernière ville. On a de lui: *Direction spirituelle pour servir de règles à tous les chrétiens qui veulent sincèrement leur salut et acquérir la perfection;* Lyon, 1730, in-8°. Quelques-uns lui attribuent *Scholia seu breves elucidationes in librum Psalmorum...; adduntur scholia in cantica Breviarii romani;* ouvrage du P. Lescalopier, selon d'autres. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne,* in-fol., tom. II, p. 317. *Compar.* LESCALOPIER.

II. **THIROUX** (Jean-Évangéliste), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Autun en 1663, mort l'an 1731 à Saint-Germain-d'Auxerre, professa la philosophie et la théologie dans quelques monastères de sa congrégation, notamment à Saint-Remi de Reims, et fut ensuite prieur de Nogent-sous-Coucy et de Saint-Nicaise de Meulan. Son attachement aux doctrines de Port-Royal lui attirèrent beaucoup de désagréments et même une longue détention. Le 25 octobre 1703 il fut arrêté à Meulan, par ordre du roi, et conduit à la Bastille. Pendant qu'il était en prison, il composa un *Abrégé de théologie,* apprit l'hébreu et l'anglais de deux ecclésiastiques avec lesquels il avait eu la permission de communiquer. Thiroux demeura à la Bastille jusqu'au 15 février 1710, qu'il fut élargi et amené à Saint-Germain-des-Prés; mais quelque temps après un ordre du roi le relégua à l'abbaye de Bonneval. A la mort de Louis XIV, il fut rappelé à Saint-Germain-des-Prés, et il passa de là à l'abbaye de Saint-Denis, où il travailla avec dom Denis de Sainte-Marthe, occupé alors de la nouvelle *Gallia Christiana.* Outre l'*Oraison funèbre de Mgr le duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV,* on a de ce religieux: *Theologia pauperum sacerdotum;* ouvrage composé pour les ecclésiastiques de la campagne; mais il est resté inédit. Dom Thiroux eut une part dans les travaux de la nouvelle *Gallia Christiana.* Il coopéra aux trois premiers volumes avec dom Félix Hodin et dom Joseph Duilou. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller.

THISBÉ. On lit dans la version grecque du livre de Tobie (I, 2), qu'aux jours d'Énémessar, roi des Assyriens, Tobie fut emmené captif de Thisbé, qui est à la droite de Cydios, de la tribu de Nephthali, au-dessus d'Aser. La Vulgate ne parle ni de Thisbé, ni de Cydios, ni d'Aser. Les interprètes infèrent de la version grecque que Tobie était né à Thisbé. Ils pensent que par Cydios il faut entendre Cadès, et par Aser Asor; car Cadès et Asor sont deux villes de la tribu de Nephthali (Josué, XIX, 36, 37). Quelques-uns ont cru que le prophète Élie était de cette même ville de Thisbé, en Galilée; mais qu'il avait longtemps habité le pays de Galaad (III Rois, XVII, 1). *Voy.* Reland, *Palæstina illustrata,* p. 1035. *Voy.* aussi les commentateurs sur III Rois, XVII, 1, et sur Tobie, I, 2. *Compar.* THESBITE.

THISICA. *Voy.* TIZICA.

THIVA. *Voy.* THÈBES, n° II.

THIZIBIS. *Voy.* TIZIA.

THMUIS, aujourd'hui *Themmi* ou *Themoï* et *Themowia,* une des plus grandes villes d'Égypte, suivant Ammien Marcellin, et capitale du nome Mendes, suivant Ptolémée. Les Notices en font un évêché de la première Augustamnique, au patriarcat d'Alexandrie. On en connaît neuf évêques, dont l'un, saint Philéas, martyr, est mentionné dans le Martyrologe romain au 4 février. *Voy.* Hieronym., *Catalog. Scriptor. eccles.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 538. Bollandus, *Acta Sanctor.*, die 22 maii. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 235. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 158.

THNÉTOPSYCHITES, expression grecque formée de deux mots grecs, dont l'un signifie *mortel,* et l'autre *âme,* et qu'on a appliquée à certains hérétiques qui s'élevèrent en Arabie vers l'an 207 de J.-C., et qui enseignaient que l'âme naissait, mourait avec le corps, et ressuscitait avec lui. Eusèbe rapporte qu'on tint en Arabie même, au IIIe siècle, un concile auquel assista Origène, qui convainquit si clairement ces hérétiques de leurs erreurs, qu'ils les abjurèrent et se réunirent à l'Église. *Voy.* saint Jean Damascène, *Hæres.*, x. Eusèbe, *Hist.*, l. VI, c. XXXVII. Bergier, au mot ARABIQUES. *Compar.* notre art. ARABES.

THOBADONIAS, un des Lévites que le roi Josaphat envoya dans les villes de Juda pour instruire le peuple sur la religion. *Voy.* II Paralip., XXVII, 8, 9.

THOCHEN, ville de la tribu de Siméon. *Voy.* I Paralip., IV, 32. Quelques-uns prétendent qu'elle est la même qu'*Athar* ou *Ether*. *Compar.* ATHAR.

THOGORMA, troisième fils de Gomer. On est partagé sur le pays qu'il a peuplé. Bochart, qui est pour la Cappadoce, se fonde sur ce qu'Ézéchiel fait venir de Thogorma des chevaux et des mulets aux foires de Tyr, et que la Cappadoce était célèbre par ses excellents chevaux. Le texte d'Ézéchiel porte à la lettre *la maison* de Thogorma, mais on sait que c'est un syriacisme en vertu duquel le mot *maison* s'emploie pour *pays, contrée, région*. D'autres, comme Gesenius, prétendent qu'il faut plutôt entendre l'*Arménie,* où, selon Strabon, les chevaux trouvent d'excellents pâturages. J.-D. Michaelis, qui s'est aussi déclaré pour l'Arménie, se fonde sur le témoignage du fameux historien arménien Moïse de Corène. Théodoret et saint Jérôme pensent qu'il s'agit de la *Phrygie.* Saint Jérôme donne aussi pour motif de son sentiment la quantité innombrable de chevaux et de mulets que ce pays nourrissait autrefois. *Voy.* Genèse, x, 3. I Paralip., I, 6. Ézéchiel, XXVII; XXXVIII, 6. Strabon, l. XI, c. XIII, § IX. Bochart, *Phaleg.*, l. III, c. XI. J.-D. Michaelis, *Spicileg. Geogr. Hebr. exteræ,* tom. I, p. 67-78. Gesenius, *Lexicon man. hebr. et chald.*, et *Thesaurus,* p. 1493.

THOHU, fils de Suph, père d'Élie et aïeul de Samuel. *Voy.* I Rois, I, 1. I Paralip., VI, 34.

I. **THOLA**, fils aîné d'Issachar, chef des *Tholaïtes*. *Voy.* Genèse, XLVI, 13. Nombres, XXVI, 23.

II. **THOLA**, dixième juge d'Israël, succéda

Digitized by Google

à Abimélech, et mourut après avoir jugé Israël pendant vingt-trois ans. On concilie très-bien l'Écriture, qui dit que Thola était fils de Phua, frère de Gédéon, quoique Thola fût de la tribu d'Issachar et Gédéon de celle de Manassé, si l'on considère que Gédéon et Phua pouvaient être frères utérins, nés de celle qui aurait épousé successivement un homme de la tribu de Manassé, d'où serait sorti Gédéon, et ensuite un de la tribu d'Issachar, qui aurait été père de Phua. C'est le sentiment de saint Augustin, qui s'exprime ainsi : *Potuerunt Gedeon et Phua unam habere matrem, ex qua diversis patribus nascerentur, et fratres essent unius matris filii, non unius patris. Voy.* Juges, x, 1, et les commentateurs sur ce passage. August., *Quæst. XLVII.*

THOLAD, ville de la tribu de Siméon dont il est parlé dans le Ier livre des Paralipomènes (IV, 29). C'est probablement la même qu'*Eltholad. Voy.* ELTHOLAD.

I. **THOLMAÏ**, fils d'Énoc, de la race des géants, l'un de ceux qui furent détruits par les Israélites. *Voy.* Nombr., XIII, 23. Josué, XV, 14.

II. **THOLMAÏ**, fils d'Ammiud, roi de Gessur et père de Maacha, femme de David. Absalom se retira auprès de lui après le meurtre d'Amnon. *Voy.* II Rois, III, 3; mais XIII, 37, il est écrit *Tholomaï.*

THOLONA. *Voy.* TLO.

I. **THOMAS** (Saint), surnommé *Didyme*, mot grec qui signifie *jumeau*, naquit en Galilée, et mourut, à ce que l'on croit, à Calamine, dans les Indes. Il fut désigné apôtre l'an 31 de l'ère vulgaire, après la seconde Pâque de la prédication de Jésus-Christ. L'Évangile ne nous apprend rien de saint Thomas en particulier depuis ce temps jusqu'à la maladie de Lazare, frère de Marthe et de Marie. En cette occasion, le Sauveur voulant aller en Judée malgré l'opposition des apôtres, saint Thomas les excita à le suivre, en disant : « Allons-y aussi, afin de « mourir avec lui. » Dans la dernière Cène, saint Thomas demandant à Jésus-Christ quelle voie il voulait prendre, il lui donna occasion de proférer cet oracle : « Je suis la voie, la vérité « et la vie. » Tout le monde sait le doute que saint Thomas marqua sur la Résurrection du Sauveur, et l'occasion qu'il lui fournit par là de nous donner une preuve convaincante de ce fait important. Saint Thomas fut aussi du nombre des disciples auxquels Jésus-Christ fit faire une pêche très-abondante. L'ancienne tradition enseigne que dans la distribution que les apôtres firent entre eux des endroits où ils devaient porter l'Évangile, le pays des Parthes et des peuples voisins échut à saint Thomas. On nomme parmi ces peuples les Mèdes, les Perses, les Carmaniens, les Hyrcaniens, les Bactriens et les Mages, qui composaient la plus grande partie de l'empire des Parthes. On croit qu'il baptisa les Mages qui avaient adoré le Sauveur dans l'étable. On a supposé à saint Thomas des Actes et un Évangile qui a été mis au rang des ouvrages apocryphes par le pape Gélase. La fête de saint Thomas, comprise d'abord dans la fête générale des Apôtres, en fut séparée dès le IVe siècle. Cette fête fut d'abord célébrée au mois de mars ou de juillet, selon les différents calculs. Les Grecs du moyen âge ont choisi le 6 octobre. Les Latins, outre la fête qu'ils célèbrent encore aujourd'hui le 21 décembre, en ont longtemps solennisé une autre le 3 juillet, en mémoire de la translation faite à Édesse. Les martyrologes du nom de saint Jérôme marquent une autre fête le 9 février. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **THOMAS** (Saint), archevêque de Cantorbéry, dont le nom de famille était *Becket*, né à Londres en 1117, assassiné le 29 décembre 1170, vint à Paris en 1139, et s'appliqua principalement à l'étude du droit. Il entra ensuite au service de Thibaud, archevêque de Cantorbéry, qui lui confia le soin des affaires les plus importantes de l'archevêché. Vers l'an 1157, Henri II, roi d'Angleterre, le nomma son chancelier, et, l'an 1162, il fut sacré archevêque. Il embrassa dès lors la discipline régulière et monastique du chapitre de sa cathédrale, et vécut dans les plus grandes austérités. Il assista au concile de Tours de l'an 1163, et la fermeté qu'il fit paraître dans l'exécution des ordonnances de ce concile contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques et dans le maintien des autres droits de l'Église, lui attira le courroux du roi, au point que, pour en éviter les effets, il s'enfuit secrètement en France, et se retira dans l'abbaye de Pontigny, où il se livra aux exercices les plus pénibles et les plus humiliants. De retour en Angleterre, il fut assassiné dans son église de Cantorbéry. Le P. Lupus, augustin flamand, a donné une édition de ses *Lettres;* Bruxelles, 1682. On célèbre le 29 décembre la fête de saint Thomas. *Voy.* Thomas du Fossé, *Vie de saint Thomas de Cantorbéry;* Paris, 1674. D. Pierre le Nain, *Hist. de Cîteaux,* tom. VI. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univ.*

III. **THOMAS** (Saint), évêque de Hereford, en Angleterre, mort le 2 octobre 1287, était issu d'une des meilleures noblesses de Normandie, d'où ses aïeux avaient passé sans doute en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. Il se fit recevoir maître ès arts à Paris, et, de retour en Angleterre, il fut fait docteur en droit canon à Oxford, et chancelier de l'université. Henri III le nomma ensuite chancelier d'Angleterre, et, à la mort de ce prince, il donna sa démission pour entrer dans l'état ecclésiastique. Ses vertus le firent placer sur le siége d'Hereford, en 1275, et il se livra tout entier à la sanctification de son peuple, en se sanctifiant lui-même. La nécessité de défendre les droits de son Église l'ayant obligé d'aller à Rome, il mourut en revenant, à Monte-Fiascone, dans le territoire de Florence. On célèbre sa fête le 2 octobre. *Voy.* les *Vies des Saints.*

IV. **THOMAS D'AQUIN** (Saint), dominicain et docteur de l'Eglise, né à Rocca-Secca, près d'Aquino, aujourd'hui Terre de Labour, l'an 1225 ou 1226, mort dans l'abbaye de Fossa-Nuova, près de Terracine, le 7 mars 1274, prit l'habit religieux en 1243. Il se rendit à Cologne pour y étudier sous Albert le Grand, et il le suivit à Paris en 1245, où il finit ses études sous sa conduite, dans le collége de Saint-Jacques. L'an 1248, Albert le Grand et saint Thomas retournèrent à Cologne; le premier pour y remplir la première chaire de théologie, et le second pour y enseigner la philosophie, l'Écriture sainte et le Maître des sentences. Il revint à Paris en 1252, pour y enseigner et y prendre ses degrés; il s'y distingua par ses leçons, ses prédications, ses ouvrages, et y contracta une étroite amitié avec saint Bonaventure. Quelque temps après il fut appelé en Italie et chargé de la défense des religieux contre Guillaume de Saint-Amour. Il se fit recevoir docteur à Paris en 1257, fut honoré de la confiance de saint Louis, qui le consultait pour les affaires importantes, et le pape Urbain IV, l'ayant appelé en Italie, il professa la théologie à Rome, à Viterbe, à Orviète, à Pérouse, et dans les autres villes où il accompagnait le

Digitized by Google

Souverain Pontife. Il se trouva au chapitre général de son Ordre à Londres, et, de retour en Italie, il composa l'office du Saint-Sacrement à Orviète. Il refusa plusieurs dignités ecclésiastiques, entre autres l'archevêché de Naples. Jean XXII le canonisa en 1313, et Pie V le déclara docteur de l'Église en 1567. On célèbre sa fête le 18 juillet. Saint Thomas a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Commentaire sur les quatre livres des Sentences*; — 2° soixante-trois *Questions* disputées; — 3° cent *Questions quodlibétiques*; — 4° *Somme de la foi catholique contre les Gentils*; — 5° *Somme de théologie*; — 6° une *Explication littérale du livre de Job*; — 7° une *Explication de la première partie du Psautier selon le sens littéral et anagogique*; — 8° *Exposition du Cantique des cantiques*; — 9° *Commentaires sur Isaïe et sur Jérémie*; — 10° *Commentaires sur les Évangiles de saint Matthieu et de saint Jean*; — 11° *Explication des quatre livres de l'Évangile, tirée des saints Pères*; — 12° *Commentaires sur les Épîtres de saint Paul*; — 13° *Sermons pour les dimanches, les principales solennités de l'année et les fêtes de quelques saints*. Les principales éditions des *Œuvres complètes* de saint Thomas sont celles de Rome, 1570, 17 vol. in-fol.; de Venise, 1594; d'Anvers, 1612; 18 vol. in-fol.; de Paris, 1636 et 1641, 23 vol. in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 271 et suiv. Le P. Touron, *Vie* du saint; Paris, 1740. Richard et Giraud, qui, après avoir donné un aperçu des écrits du saint docteur, ajoutent un précis de sa doctrine sur les principales questions de la théologie qui regardent la science de Dieu, la prédestination des saints, l'efficacité de la grâce, la liberté de l'homme, et l'accord de cette liberté avec les décrets ou secours efficaces. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve une analyse de la *Somme de saint Thomas* et quelques observations sur les partisans de saint Thomas, qu'on a appelés *Thomistes*.

V. **THOMAS DE VILLENEUVE** (Saint), archevêque de Valence en Espagne, naquit en 1488 à Fuentana, près de Villa-Nueva, patrie de son père, d'où lui vient le surnom de *Villeneuve*, et mourut le 8 septembre 1555. Il professa la philosophie à l'université d'Alcala, entra, l'an 1518, dans l'Ordre des Augustins à Salamanque, et il y acquit une si grande réputation par ses leçons et par ses prédications, que Charles-Quint le nomma l'un de ses prédicateurs ordinaires et l'un de ses théologiens. Il fut prieur dans plusieurs maisons de son Ordre, provincial d'Andalousie et de Castille, puis archevêque de Valence. Il n'accepta cette dignité que par l'ordre de ses supérieurs, et il ne cessa de montrer en toute occasion la plus grande humilité et une charité inépuisable. Béatifié en 1618 par Paul V, il fut canonisé par Alexandre VII, qui fixa sa fête au 18 septembre. Il a laissé des *Sermons* et un *Commentaire sur le livre des Cantiques*, qui ont été recueillis par l'évêque de Ségovie, son disciple, et publiés à Alcala, 1581, 2 vol. in-fol. On en a plusieurs autres éditions; Rome, 1659, 2 vol. in-fol.; Cologne, 1661, 2 vol. in-4°; Augsbourg, 1757, in-fol. Les sermons ont été traduits en français par le P. V. Ferrier, prêtre de la Miséricorde; Paris, 1867, 5 forts vol. format Charpentier. *Voy.* Richard et Giraud. *Voy.* aussi l'*Histoire de saint Thomas de Villeneuve, dit l'aumônier, archevêque de Valence (Espagne), de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustins*, par M. l'abbé Dabert, vicaire général de Viviers, dédiée à Mgr l'évêque de Viviers, avec son approbation; Paris et Lyon, 1852, in-8°. L'auteur de cette *Histoire* a donné en tête de son livre la liste des principaux documents qu'il a mis à contribution pour la composer.

VI. **THOMAS DE VILLENEUVE (HOSPITALIÈRES DE SAINT-)**. Les *Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve* sont une congrégation de religieuses instituées en Bretagne par le Père Ange le Proust, augustin réformé. Ce Père ayant été élu prieur des augustins de Lamballe dans un chapitre tenu à Montmorillon en 1569, son premier soin fut de célébrer avec toute la pompe possible la canonisation de saint Thomas de Villeneuve, que le pape Alexandre VII venait de mettre solennellement au nombre des saints, et que l'Ordre de Saint-Augustin regardait comme une de ses plus belles gloires. Or, tandis que le P. Ange méditait pieusement la vie de saint Thomas, il se sentit fortement pénétré du désir de se consacrer tout entier au service des pauvres, pour imiter l'admirable charité qui fut le caractère distinctif de l'archevêque espagnol, et de fonder une congrégation, spécialement vouée au soin des hôpitaux, qui prendrait pour patron et pour modèle saint Thomas de Villeneuve. Cependant il ne se hâta point; il garda son inspiration dans son cœur, et la féconda par la prière. Enfin arriva le moment d'agir; après avoir été prieur pendant trois ans, le P. Ange fut nommé visiteur. Déjà il avait pu former une pieuse association de jeunes filles dans la ville de Lamballe, qui, sous le nom de *Confrérie de la charité*, visitait et secourait les malades à domicile. Or ce fut parmi ces jeunes personnes agrégées à la confrérie que le P. Ange prit les fondatrices de la congrégation hospitalière de Saint-Thomas de Villeneuve. Leur installation à l'Hôtel-Dieu de Lamballe se fit avec la plus grande pompe, le 2 mars 1681. Le clergé, les magistrats de la ville les conduisirent solennellement à leur nouvelle demeure; et on chanta le *Veni Creator* au milieu d'une foule immense accourue de toutes les paroisses voisines. Le pieux augustin eut bientôt la joie de voir des établissements s'élever à Dol, à Saint-Malo, à Rennes, à Landerneau, à Brest, à Morlaix, à Châteaubriant et dans d'autres villes de la Bretagne. Plus tard sa congrégation, prenant de l'accroissement, sortit de sa province, posséda plusieurs maisons à Paris, où est son siége principal, et s'étendit rapidement dans les diocèses de Versailles, de Soissons, de Séez, de Beauvais, d'Évreux, de Rouen et de Bayeux. Le premier objet de la sollicitude du P. Ange fut le soin des hôpitaux les plus pauvres et les plus délaissés; mais, à mesure que sa congrégation se multiplia, il mit à sa charge divers hospices, des maisons de retraites spirituelles, des maisons de refuge, des écoles de charité, des pensionnaires de différents âges et de diverses conditions; en un mot, les œuvres principales qui contribuent au bien-être spirituel et au soulagement corporel du prochain. Parmi les cérémonies de la profession, il en est une d'autant plus belle et plus touchante, qu'elle respire au plus haut degré l'esprit évangélique : une petite fille pauvre met une bague au doigt de la novice en disant : *Souvenez-vous, ma chère sœur, que vous devenez aujourd'hui l'épouse de Jésus-Christ et la servante des pauvres*. Jamais, en effet, philosophe au monde n'a su aussi bien comprendre la dignité et la gloire de la pauvreté; il fallait être un Dieu pauvre et humilié pour dévoiler ce singulier mystère au monde,

Digitized by Google

et lui manifester cette vérité sublime. Aussi malheur à la religieuse, malheur à la congrégation qui vient à oublier qu'elle est la servante des pauvres, parce qu'elle oublie par là même qu'elle est l'épouse de Jésus-Christ; Jésus-Christ et le pauvre ne font qu'un (Matthieu, xxv. 41-43).

VII. **THOMAS**, prêtre anglais, vivait encore lorsque Charles II remonta sur le trône d'Angleterre. Son surnom était *White;* mais il avait coutume de le changer en ceux de *Candidus*, d'*Albius*, de *Bianchi*, de *Richwort*. Il fut le premier recteur du collége de Lisbonne, et le second de celui de Douai. Il parcourut les principales contrées de l'Europe, et s'attacha à la philosophie des péripatéticiens et à celle du chevalier Digby. Tous les écrits de Thomas, dont on trouve la liste dans Richard et Giraud, ont été condamnés par la S. Congrégation de l'*Index*. Voici les propres termes du décret : « Anglus (Thomas) ex Albiis East-Saxonum, *seu* Albius, *cognomento* White. *Opera omnia, et Scripta* (Decr. 17 nov. 1661).

VIII. **THOMAS** (Antoine), né à Dijon, mort à Paris vers la fin du XVIIe siècle, prit d'abord l'habit ecclésiastique, et demeura six ans à Paris dans le séminaire Saint-Sulpice. Plus tard il rentra dans le monde, et se maria. On a de lui : *Apologie du R. P. Honoré, supérieur des missionnaires; contre les mendiants;* Dijon, 1679, in-4°; — 2° *Comparaison du monde avec l'horloge de sable*. *Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*.

IX. **THOMAS A KEMPIS**. *Voy.* Kempis.

X. **THOMAS ANGLOIS** (*Gualensis*), dominicain, né dans le pays de Galles, vivait au XIVe siècle, et était docteur de l'université d'Oxford. L'an 1331 il prononça un sermon pour réfuter ceux qui prétendaient qu'avant le jugement dernier les saints ne jouissent pas de la vision béatifique. Il fut arrêté, tant pour ce discours que pour une lettre *de instantibus et momentis*, par l'ordre de Jean XXII, qui le fit cependant relâcher, et lui rendit justice dans la suite. On a en outre du même auteur : 1° une *Explication* des dix premiers livres de la Cité de Dieu de saint Augustin; Mayence, 1473, — 2° *Commentaire sur les trente premiers psaumes;* Venise, 1611; — 3° une *Explication morale* des Métamorphoses d'Ovide. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. I. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. I, p. 745 et suiv. Richard et Giraud.

XI. **THOMAS A NOVARIA**. *Voy.* Obicin.

XII. **THOMAS DE CATIMPRÉ** ou **CANTINPRÉ** (*Cantipratanus*), habile théologien, né à Leuve, dans les Pays-Bas, en 1201, mort vers l'an 1280, fut d'abord chanoine régulier de Saint-Augustin dans l'abbaye de Catimpré, près de Cambrai, et embrassa ensuite l'Ordre de Saint-Dominique dans le couvent de Louvain, l'an 1232, où il professa la théologie et la philosophie avec un grand succès. Il prêcha aussi avec beaucoup de fruit dans plusieurs villes du Brabant, de la France et de l'Allemagne. Plusieurs lui donnent le titre de bienheureux, et quelques-uns l'ont mis dans le catalogue des saints des Pays-Bas. Les continuateurs de Bollandus en font une mention honorable au 15 mai. Il a laissé en latin : 1° *Hymne en l'honneur du bienheureux Jordan*, dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, fév., II, 738; — 2° *Vie de la bienheureuse Christine;* ibid., juillet, V, 659; — 3° *Vie de sainte Lutgarde;* ibid., juin, III, 238; — 4° *Vie de la bienheureuse Marguerite d'Ypres*, dans Choquet, *Sancti Belgii Ordinis Prædicatorum;* — 5° *Bonum universale de apibus*; Douai, 1597, 1607, 1625, in-8°; trad. en français par Villart sous ce titre : *Le Bien universel* ou *les Abeilles mystiques;* Bruxelles, 1650, in-4°. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I, p. 250. Le P. Touron, *Hommes illustres de Saint-Dominique*, tom. 1, p. 255 et suiv. Richard et Giraud.

XIII. **THOMAS DE CHARMES**, capucin lorrain, né à Charmes-sur-Moselle, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Theologia universa ad usum sacræ theologiæ candidatorum;* ouvrage dédié à Benoît XIV; 1750, 6 vol. in-8°; 1775, 7 vol., 2e édit.; 1760, 7 vol. in-8°, 3e édit.; Venise, 1763; Augsbourg, 1760. Cet auteur a donné un 8e vol., qui fait le précis de son ouvrage, sous ce titre : *Theologia redacta in compendium per interrogata et responsa ad usum examinandorum;* 1755 et 1760. *Voy.* D. Calmet, *Supplem. de la Biblioth. Lorraine*, p. 102 et suiv.

XIV. **THOMAS DE JÉSUS**, de l'Ordre des carmes déchaussés, mort à Rome en 1627, fit profession à Valladolid en 1587, et devint provincial de Castille et de Flandre, où il fonda plusieurs couvents de son Ordre. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Antiquitate et Sanctis Ordinis Carmelitarum;* Salamanque, 1599, in-4°; — 2° *Stimulus missionum, sive de propaganda a religiosis per universum orbem fide;* Rome, 1610, in-8°; — 3° *De Procuranda Salute omnium gentium, schismaticorum, hæreticorum, Judæorum, Saracenorum, cæterorumque infidelium;* Anvers, 1613 et 1652, in-4°; — 4° *Expositio in omnes fere regulas S. Basilii, Augustini, Benedicti, Francisci ac aliorum Ordinum, præcipue in Regulam primitivam Carmelitarum;* Anvers, 1617, in-fol.; — 5° *De Contemplatione divina*, lib. IV; ibid., 1620; — 6° *Divinæ seu a Deo infusæ orationis Methodus, natura, gradus*, lib. IV; ibid., 1623; — 7° *Commentaria theologica in quæstiones* 171, 172, 173, 174 et 175 *Secundæ D. Thomæ*. Les *Œuvres complètes* du P. Thomas de Jésus ont été recueillies et imprimées à Cologne, 1684, 3 vol. in-fol. *Voy.* la *Biblioth. Carmélite*, tom. II, col. 815. Richard et Giraud, qui indiquent les autres ouvrages de Thomas.

XV. **THOMAS DE JORZ**, dominicain anglais, vivait en 1296, et était docteur de l'université d'Oxford. Il devint confesseur d'Édouard Ier, roi d'Angleterre, cardinal et légat apostolique. On a de lui : 1° des *Commentaires sur les livres des Sentences;* Venise, 1523; — 2° *Traité sur la pauvreté de Jésus-Christ*, etc. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre des Prédicateurs*, tom. I.

XVI. **THOMAS DE MALDON**, de l'Ordre des Carmes, né à Maldon, dans le comté d'Essex, mort en 1404, professa la théologie à Cambridge. On a de lui : 1° *Introitus SS. Bibliorum;* — 2° des *Commentaires sur la Genèse*, les *Psaumes*, l'*Épître de saint Jacques* et le *Maître des Sentences;* — 3° des *Sermons;* — 4° *Determinationes theologicæ;* — 5° *Quæstiones ordinariæ;* — 6° *Quodlibeta*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illust. Angliæ Scriptor.*

XVII. **THOMAS DE STAVESHAW**, religieux anglais de l'Ordre de Saint-François, mort à Avignon en 1346, étudia à l'université d'Oxford, et devint un habile théologien. On a de lui : 1° des *Sermons pour toute l'année;* — 2° *In D. Lucam Collectanea;* — 3° *De Salutatione angelica;* — 4° *De Excellentia nominis Jesu;* — 5° *Tabula*

Digitized by Google

doctorum universalis; — 6° *Cursus moralis,* etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

XVIII. **THOMAS DE STRASBOURG**, de l'Ordre des Augustins, mort à Vienne, en Autriche, l'an 1357, fut élu général de son Ordre, à Paris, en 1345. On a de lui des *Commentaires sur le Maître des Sentences* et sur les *Constitutions* de son Ordre. Il ne faut pas le confondre avec un autre Thomas de Strasbourg, dominicain, qui vivait vers l'an 1495, et qui est auteur des *Épîtres*, des *Questions* et de divers autres traités que quelques écrivains attribuent au premier. *Voy.* Trithème. Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*

XIX. **THOMAS DE VALENCE**, dominicain espagnol du XVIe siècle, a laissé dans sa langue maternelle un ouvrage intitulé *Consolatio in adversis, in omni tempestatum hujus vitæ genere;* Venise, 1562. *Voy. Biblioth. Hisp.* Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II.

XX. **THOMAS DU FOSSÉ**. *Voy.* Dufossé.

XXI. **THOMAS ÉLIOTE**, gentilhomme anglais, mort l'an 1546, se rendit célèbre par sa liaison avec Thomas Morus, par sa science et par son zèle pour la foi orthodoxe. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Flores sapientiæ;* — 2° *De Rebus Angliæ memorabilibus;* — 3° *Bibliotheca,* etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Script.*

XXII. **THOMAS ILLYRICUS**, de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Osimo, en Italie, vivait au XVIe siècle. On a de lui : 1° *Le Bouclier de l'Église catholique,* traité de controverse contre Luther; Turin, 1524; — 2° *Des Clefs de l'Église et de la puissance des évêques;* — 3° *De la Puissance du Pape;* — 4° *Réfutation de quelques Conclusions de Luther;* — 5° un *Traité,* qui renferme une invective contre les mauvais chrétiens; — — 6° une *Instruction* sur les conditions que doit avoir un bon prélat.

XXIII. **THOMAS-LA-BLONDE DE SAINT-BERNARD** (Claude), religieux feuillant, né à Dijon, mort en 1661, a laissé : *Colloques de Dieu avec l'âme;* Autun, 1651, in-12; — 2° *Théologie des saints Pères;* Paris, 1660; — 3° *L'Année sacrée,* ou *Épigrammes pour tous les jours de l'année. Voy.* Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne,* tom. II, p. 318.

XXIV. **THOMAS NOVARIENSIS**. *Voy.* Obicin.

I. **THOMASEN** (Christian), en latin *Thomasius,* savant protestant, né à Leipzig en 1655, mort à Halle l'an 1728, se fit recevoir docteur en 1679, parut avec succès au barreau, et l'abandonna ensuite pour se consacrer au professorat. Ses opinions bizarres, quelquefois fausses et même opposées à la morale, lui ayant suscité de nombreux ennemis, il se retira à Berlin; l'électeur Frédéric III lui accorda une pension, le droit de s'établir à Halle et d'y faire des cours à l'académie noble. En 1694, Thomasen contribua beaucoup à l'établissement de l'université, occupa la chaire de jurisprudence, et reçut de l'électeur le titre de conseiller intime. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *De Injusto Pontii Pilati Judicio;* Leipzig, 1676, in-4°; — 2° *Institutions de jurisprudence divine,* en allemand; Halle, 1709, in-4°; en latin, 1717, in-4°; 3° *Autorité des premiers évangélistes dans les disputes religieuses,* en allemand; ibid., 1714, in-4°; — 4° *La Philosophie morale mise en pratique,* en allemand; ibid., 1726, in-8°; aussi en latin. Il a édité, en outre : 1° *Traité sur la puissance du Saint-Siége* de Puffendorf; 1714; — 2° *Institutiones juris canonici* de Lancelotti; 1717, in-4°. *Voy.* Chr. Sax, *Onomasticon,* tom. V. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **THOMASEN** (Jacques), en latin *Thomasius,* philologue, père du précédent, né à Leipzig en 1622, mort l'an 1684, professa dans cette ville la morale et l'éloquence, et fut en même temps recteur des écoles Saint-Nicolas et Saint-Thomas. On a de lui divers écrits, entre autres : 1° *Origines historiæ philosophicæ et ecclesiasticæ;* Leipzig, 1665, in-4°; Halle, 1699, in-8°; — 2° *Dissertationes LXIII, magnam partem ad historiam philosophicam et ecclesiasticam pertinentes;* Halle, 1693, in-8°; — 3° *Exercitatio de stoica Mundi exustione. Cui accesserunt argumenti varii, sed in primis ad historiam stoicæ philosophiæ facientes Dissertationes XXI;* Leipzig, 1674, in-4°; ouvrage qui a été mis à l'*Index* le 17 octobre 1678; — 4° *Præfatio et Notæ in Opera Mureti;* Leipzig, 1672; autre ouvrage mis à l'*Index* le 5 juillet 1728. *Voy.* Sax, *Onomasticon,* tom. V. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

THOMASI. *Voy.* Tomasi.

I. **THOMASIUS** (Christian). *Voy.* Thomasen, n° I.

II. **THOMASIUS** (Jacques). *Voy.* Thomasen, n° II.

III. **THOMASIUS** ou **TAXAQUETIUS** (Michel), évêque de Lerida, en Catalogne, né à Majorque, vivait au XVIe siècle. Il avait été, en 1556, secrétaire et conseiller de Philippe II, roi d'Espagne. On lui doit la correction du décret de Gratien et de l'édition du cours canonique que fit faire Grégoire XIII avant qu'il fût pape. Il a composé, entre autres ouvrages : 1° *Commentarius de ratione conciliorum celebrandorum;* — 2° *Disputationes ecclesiasticæ,* etc. *Voy.* la *Biblioth. Hisp.*

THOMASSIN (Louis de), prêtre de l'Oratoire, né à Aix, en Provence, l'an 1619, mort en 1695, était profondément versé dans la théologie et dans les matières ecclésiastiques. Il professa la théologie à Saumur, et il introduisit dans son école la manière de traiter la théologie par l'Écriture sainte, par les Pères et par les conciles. Appelé à Paris en 1654, il fit dans le séminaire de Saint-Magloire des conférences de théologie positive qui lui acquirent une grande réputation. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Ancienne et nouvelle Discipline de l'Église touchant les bénéfices et les bénéficiers;* Paris, 1678, 1679, 3 vol. in-fol.; l'auteur en a donné une traduction latine; Paris, 1688, 3 vol. in-fol. Le P. Bougerel a publié sur cette traduction une édition française, qui a paru en 1725 et qui a été reproduite par Mansi; Venise, 1728, 4 vol. in-fol.; — 2° *Dogmata theologica;* Paris, 1680, 1689, 3 vol. in-fol.; — 3° *Traités historiques et dogmatiques sur divers points de la discipline de l'Église et de la morale chrétienne;* ibid., 1681-1683, 2 vol. in-8°; — 4° *Traité de l'unité de l'Eglise,* etc.; ibid., 1686-1688, 2 vol. in-8°; — 5° *Traité de l'Office divin;* ibid., 1686, in-8°; — 6° *Méthode d'enseigner la grammaire ou les langues par rapport à l'Écriture sainte, en les réduisant toutes à l'hébreu;* Paris, 1690, 1693, 2 vol. in-8°; — 7° *Méthode d'étudier et d'enseigner les historiens profanes, par rapport à la religion chrétienne;* ibid., 1693, 2 vol. in-8°; — 8° *Traité de l'aumône;* ibid., 1695, in-8°. *Voy.* Bougerel, *Vie de Thomassin,* à la tête de son édition de la *Discipline de l'Église.* Achard, *Diction. histor. de la Provence.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon,* tom. VI, p. 501-502.

I. **THOMÉ**, ville épisc. *Voy.* Méliapour.

II. **THOMÉ** (Charles-Joseph), chanoine de

Digitized by Google

l'église de Meaux, licencié en droit canon et civil, vivait au XVIIIe siècle. Nous citerons de lui : 1° *Lettres à D. Toussaint Duplessis, de la congrégation de Saint-Maur, auteur de l'Histoire de l'Église de Meaux, au sujet de la prétendue vente des reliques de saint Saintin, premier évêque titulaire de Meaux, et de la translation de la châsse de saint Fiacre, patron de la Brie, avec les réponses de ce Père*; Paris, 1747, in-4°; — 2° *Lettres aux auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne, touchant la liste des doyens de l'Église de Meaux, et au sujet de plusieurs abbés et différentes abbayes du royaume*; ibid., 1749, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1747 et 1748.

THOMELLE. *Voy.* TOMEL.

THOMISME, THOMISTES. On appelle *thomisme* la doctrine de saint Thomas touchant la grâce et la prédestination, et *thomistes* ceux qui font profession de la suivre, particulièrement les dominicains. Or voici comment ils ont coutume de l'exposer : Dieu, disent-ils, est la cause première ou le premier moteur à l'égard de ses créatures; comme cause première, il doit influer sur toutes les actions, parce qu'il n'est pas de sa dignité d'attendre la détermination de la cause seconde ou de la créature. Comme premier moteur il doit imprimer le mouvement à toutes les facultés ou à toutes les puissances qui en sont susceptibles. De là les thomistes concluent que, dans quelque état que l'on suppose l'homme, soit avant, soit après sa chute originelle, et pour quelque action que ce soit, la prémotion de Dieu est nécessaire. Ils appellent cette prémotion *prédétermination physique*, à l'égard des actions naturelles, et *grâce efficace par elle-même*, quand il s'agit des œuvres surnaturelles et utiles au salut. Quant à l'objection qu'on leur fait que ce système s'accorde mal avec la liberté humaine, ils répondent qu'il en est tout autrement, attendu : 1° que par la prémotion Dieu ne donne atteinte à aucune des facultés de l'homme, parce qu'il veut que l'homme agisse librement; que la prémotion, loin d'être un obstacle au choix ou à l'action, est au contraire un complément nécessaire pour agir; 2° qu'aucun objet créé n'offrant à l'homme un attrait invincible, la raison lui fait toujours apercevoir divers objets entre lesquels il peut choisir, et que cela suffit pour la liberté. Ce système est assez suivi dans les écoles de théologie. « Ceux qui ont voulu le confondre avec celui de Jansenius, dit Bergier, se sont grossièrement trompés, ou ils ont voulu en imposer. Les *thomistes* soutiennent que Jésus-Christ est mort pour le salut de tous les hommes, qu'en conséquence Dieu donne des grâces intérieures à tous; que l'homme résiste souvent à ces grâces, quoiqu'elles lui donnent un vrai pouvoir de faire le bien; que quand il fait le mal ce n'est pas parce qu'il manque de la grâce, mais parce qu'il y résiste; que la grâce efficace ne lui impose aucune nécessité d'agir, parce que cette nécessité serait incompatible avec la liberté. Autant de vérités diamétralement opposées aux erreurs condamnées dans Jansenius. Il n'y a pas moins d'injustice à leur attribuer celles-ci qu'à taxer les congruistes de semi-pélagianisme. » *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, donne ces explications avec plus de développements. *Voy.* aussi le *Traité de la grâce* dans les théologiens.

THOPHEL, nom de lieu dans le désert de Sinaï. *Voy.* Deutér., I, 1.

THOPO, ville qui fut fortifiée par Bacchides, général de Demetrius Soter, roi de Syrie. *Voy.* I Machab., IX, 50.

THOREAU (André). *Voy.* TAUREAU, n° II.

THORENTIER (Jacques), docteur de Sorbonne, mort en 1713, entra dans la congrégation de l'Oratoire, et se distingua comme prédicateur. Il travailla avec beaucoup d'ardeur, mais inutilement, pour ramener le père Quesnel à la soumission due aux décisions de l'Église. On a de lui : 1° *L'Usure expliquée et condamnée par les Écritures saintes et par la tradition universelle de l'Église*, etc.; Paris, 1673, in-12; — 2° des *Sermons*, qui ont paru sous ce titre : *Les Bienfaits de Dieu dans l'Eucharistie et la reconnaissance de l'homme*, expliqués en huit discours; ibid., 1682, 1 vol. in-8°; — 3° *Les Consolations contre les frayeurs de la mort*; in-12; — 4° *Dissertation sur la pauvreté religieuse*; ibid., 1726. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

THORESBIUS ou **TORBIUS** (Jean), archevêque d'York, chancelier d'Angleterre et cardinal, mort en 1474, était docteur en droit et en théologie. On a de lui : *Doctrinæ christianæ Catechismus. (Ad Ecclesiarum pastores, lib. I)*. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

THORIGNI (*Thorigneium*), abbaye réformée de l'Ordre de Cîteaux, située dans un gros bourg du même nom, au diocèse de Bayeux, en Normandie; elle était fille de l'abbaye d'Aulnai. Elle fut fondée l'an 1307 par Nicolas le Febvre, archidiacre d'Avranches, médecin de Philippe le Bel, qui en confirma la fondation l'année suivante par lettres patentes. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.*

THORINGK. *Voy.* DORINGK.

THORKELIN (Grim-Jonsson), protestant, antiquaire danois, né à Bœ sur Hrutafiord, dans l'Islande, en 1752, mort à Copenhague l'an 1829, se fit recevoir docteur en droit dans cette dernière ville, et fut nommé successivement conservateur de la bibliothèque Arna-Magnéenne, gardien des archives royales et des archives secrètes, et conseiller d'État. Nous citerons de lui : 1° *Jus Ecclesiasticum vetus, sive Thorlaco-Ketillianum*; Copenhague, 1775, in-4°; — 2° *Jus ecclesiasticum novum sive Arnæanum*; ibid., 1775, in-4°; ce recueil et le précédent, écrits en islandais, sont accompagnés de notes et d'une version latine; — 3° *Statuta provincialia, synodalia*, etc.; ibid., 1778, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

THORLACIUS (Bœrge), protestant d'une très-grande érudition, né en 1775 à Killing, dans le Jutland, mort l'an 1829 à Copenhague, où il fit ses études avec un succès remarquable. Il fut pourvu, en 1803, d'une chaire d'humanités, ce qui ne l'empêcha pas d'étudier avec le plus grand soin les antiquités, surtout celles de la Scandinavie. Ses travaux, aussi savants que nombreux, lui valurent une place honorable parmi les érudits de son pays. Il fut un des membres fondateurs de l'Académie des antiquaires, qui date de 1809. Parmi ses ouvrages nous signalerons : *Prolusiones et opuscula academica argumenti maxime philologici*; Copenhague, 1806-1822, 5 vol. in-8°, parce que ce recueil contient (tom. IV et V) une dissertation importante sur les vers sibyllins et la primitive Église, sous le titre de : *Libri sibyllistarum*, et *Conspectus doctrinæ christianæ*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

THORPUS (Jean), de l'Ordre des Carmes, mort à Norwich en 1440, se fit recevoir docteur en théologie à Cambridge, et fut nommé le *docteur ingénieux* (*ingeniosus*). Il fut un des cinq qui convainquirent Guillaume Withe et qui condamnèrent son hérésie. Il a laissé, entre autres

Digitized by Google

ouvrages, un *Commentaire sur l'Apocalypse*. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

THOSAÏTE, surnom donné dans le Ier livre des Paralipomènes (XI, 45) à Joha, fils de Samri et un des braves guerriers de l'armée de David. Le texte hébreu porte à la lettre *Hattitsi*, c'est-à-dire *le titsite*. On ignore absolument si ce mot indique un nom de pays ou un nom de famille, à quelque racine hébraïque qu'on le rattache.

I. **THOU**, roi d'Émath, en Syrie, envoya des présents à David en le complimentant de la victoire qu'il avait remportée sur le roi Adarézer. *Voy.* II Rois, VIII, 9, 10, 11.

II. **THOU** (Nicolas de), évêque de Chartres, né à Paris en 1528, mort au château de Villebon en 1598, avait d'abord été archidiacre de l'Église de Paris et abbé de Saint-Symphorien de Beauvais. Il sacra Henri IV en 1594. On a de lui : 1° *Norma pie vivendi;* Paris, 1575, in-4°; — 2° *Instructions des curés pour instruire le simple peuple dans le diocèse de Chartres*, en latin et en français; Paris, 1579, in-4°; — 3° un rituel sous ce titre : *Manière d'administrer les saints Sacrements de l'Église, y faire prône et bénédictions, avec instructions convenables pour leur intelligence;* dressées par R. P. en Dieu M. Nic. de Thou, évêque de Chartres; ibid., 1580, in-4°; — 4° *Statuta in synodo Carnutensi promulgata sub N. de Thou;* ibid., 1587, in-8°; — 5° *Brief Recueil et explication de la messe;* ibid., 1598, in-4°; — 6° *Cérémonies observées au sacre et couronnement du très-chrestien et très-valeureux Henri IV, roi de France;* ibid., 1594, in-4°, et 1610, in-8°. *Voy.* la Croix du Maine, *Biblioth. française*. D. Liron, *Biblioth. chartraine*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

THOUARS (SAINT-LAON-DE-), en latin *Sanctus Lausus Thoarcensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située dans la ville de Thouars, au diocèse de Poitiers. Elle doit son origine à un certain Achard et à Roscie, sa femme, qui y établirent d'abord quatre chanoines. Isambert I et II, évêques de Poitiers, donnèrent plusieurs églises à ce monastère, de sorte qu'au temps de Pierre, leur successeur, le nombre des chanoines s'élevait déjà à douze. On voit par une charte d'Aimeric, vicomte de Thouars, que ce seigneur fit beaucoup de bien à cette abbaye en 1117. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1344. Richard et Giraud.

THOURIN (Georges), docteur en théologie, né à Liége, vivait au XVIe siècle. Il fut chanoine, écolâtre et théologal de l'église cathédrale de Liége. Nous avons de lui, outre une *Oraison funèbre d'Anne, fille de l'empereur Ferdinand Ier:* 1° une *Harangue latine*, prononcée à l'occasion de l'établissement du séminaire formé par Ernest, évêque et prince de Liége; ibid., 1592, in-4°; — 2° deux *Écrits en latin*, l'un pour rendre raison de l'érection de cette maison, l'autre qui contient les règlements qui doivent y être observés; Liége, 1592. André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 343.

THOUVENIN (L'abbé), aumônier ordinaire du duc de Lorraine, a laissé : *Manière de bien mourir*, ou *Consolation contre les frayeurs de la mort;* Paris, 1707, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1708, p. 334, 1re édit., et p. 298, 2e édit.

THOUVENOT (J.-N.), chanoine de Saint-Dié, en Lorraine, né à Ligny, dans le Barrois, a laissé : 1° *Siége quasi épiscopal de l'église insigne de Saint-Dié;* — 2° *Recueil de Lettres*, pour servir de réplique à la *Défense de l'église de Toul*. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*.

THOYNARD ou **TOINARD** (Nicolas), né à Orléans en 1629, mort à Paris en 1706, se rendit habile dans les langues, dans l'histoire, les antiquités et la chronologie. Parmi ses ouvrages, nous citerons : 1° des *Notes* sur le traité de Lactance : *De Mortibus persecutorum;* 1690; — 2° un écrit en français sur les *Versions du Nouveau Testament* du P. Bouhours et de Mons; — 3° des *Notes* sur la *Version du Nouveau Testament*, par Richard Simon, intitulées : *Cahiers de correction*, etc.; Orléans, 1702; — 4° *Harmonie* ou *Concorde des Évangiles*, grecque et latine; Paris, 1707, in-fol. *Voy.* le P. Lelong, *Biblioth. sacrée*, in-fol., p. 991. Richard et Giraud, qui donnent les titres des autres ouvrages de Thoynard.

I. **THRACE** (*Thraces*), contrée d'Europe. On voit dans le IIe livre des Machabées (XII, 35) un cavalier de cette contrée. La Thrace comprenait anciennement six provinces : la Thrace proprement dite, l'Hémimont, la Mœsie inférieure, la Scythie, Rhodope et Byzance. L'empereur Constantin changea la disposition de ces provinces au IVe siècle, et les rangea dans l'ordre suivant : 1° Byzance, qu'on nomma province d'Europe; 2° Thrace; 3° Hémimont; 4° Rhodope; 5° Mœsie inférieure ou Mœsie seconde; 6° Scythie. C'est dans cet ordre qu'on les voit dans la Notice de Hiéroclès. Ces provinces formaient le diocèse de Thrace dès le IVe siècle. La ville de Philippopolis, capitale de tout le pays, devint d'abord métropole du diocèse de Thrace; mais cette dignité fut transférée ensuite à Héraclée, qu'on nommait aussi *Périnthe*. L'évêque d'Héraclée étendait son autorité sur tout le diocèse de Thrace, comme l'évêque de Césarée étendait la sienne sur le diocèse de Pont, et l'évêque d'Éphèse sur le diocèse d'Asie. Le concile de Chalcédoine, tenu l'an 451, soumit tous ces diocèses, ainsi que les provinces qu'on appelait *barbares*, au patriarche de Constantinople, et lui accorda le droit d'en ordonner tous les métropolitains.

II. **THRACE**, province particulière du diocèse de Thrace, appelée autrefois *Peria*, et aujourd'hui *Romanie*. Elle est située, selon Baudran, entre la mer Égée, la Propontide et la Mœsie. Elle avait pour capitale et pour métropole la ville de Philippopolis. La Thrace fut éclairée des lumières de la foi par saint Paul, suivant Théodoret (in cap. XV, *Epist. ad Rom.*), ou par saint André, suivant le commentaire grec sur les Actes de cet apôtre, par le P. Combefis, cité par le P. Lequien. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1093.

THRONE. *Voy.* TRONE.

THUBAL, cinquième fils de Japhet. Ézéchiel joint ensemble Thubal et Mosoch; ce qui fait juger qu'ils ont peuplé des pays voisins les uns des autres. *Voy.* Genèse, X, 2, et les commentateurs sur ce passage de la Genèse. Ézéch., XXVII, 13; XXXII, 26; XXXVIII, 2-3; XXXIX, 1.

THUCCA, siége épisc. de la province de la Mauritanie d'Afrique, sous la métropole de Sitifi. On en connaît deux évêques : l'un, nommé Honoré, se trouva au concile de Carthage en 225; l'autre, Uzulus, fut exilé en 484 par Hunneric, roi des Vandales, pour s'être opposé aux erreurs des donatistes. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 158.

THUCCABOR, siége épisc. de la province proconsulaire d'Afrique, sous la métropole de Carthage. Un de ses évêques, Fortuné, se trouva au concile tenu à Carthage l'an 225. *Voy.* Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 158.

Digitized by Google

THUILLERIES (Claude du **MOULINET DES**). *Voy.* MOULINET, n° II.

I. **THUILLIER** (René), religieux minime, a laissé : *Diarium Patrum, fratrum et sororum Ordinis Minorum provinciæ Franciæ sive Parisiensis qui religiose obierunt ab anno* 1506 *ad annum* 1700; Paris, 1709, in-4°.

II. **THUILLIER** (Vincent), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Coucy, dans le diocèse de Laon, en 1685, mort à Paris l'an 1736, enseigna pendant plusieurs années la philosophie et la théologie dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, dont il était sous-prieur. Nous citerons de lui : 1° *Histoire de la nouvelle édition de saint Augustin donnée par les Pères bénédictins de Saint-Maur;* Paris, 1736, in-4°; — 2° une traduct. latine des *Livres d'Origène contre Celse*, que D. Ch. Delarue a employée dans son édit. d'Origène; 1733-1759; — 3° une édition des *Œuvres posthumes* de Mabillon et de Ruinart; Paris, 1724, 3 vol. in-4°. *Voy.* D. le Cerf, *Biblioth. des Aut. de la congrég. de Saint-Maur.* Le *Journ. des Savants,* 1724, 1725, 1726, 1727, 1728 et 1733.

THULLEY. *Voy.* THEULLEY.

THUMMIG (Louis-Philippe), protestant allemand, né à Culmbach, mort à Cassel en 1728, professa la philosophie et les mathématiques à Cassel. Il était membre de l'académie de Berlin. On a de lui, entre autres écrits : *De Immortalitate animæ, ex intima ejus natura;* Halle, 1721, in-4°; Iena, 1742, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

THUMMIM. *Voy.* URIM.

THUMNE (Théodore), protestant, mort en 1730, professa la théologie à Tubingue. On a de lui quelques ouvrages. Le plus recherché a pour titre : *Traité des fêtes des Juifs, des chrétiens et des païens*, in-4°; ce traité est tout à la fois historique et théologique. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

THURIFÉRAIRE, clerc qui, dans les cérémonies de l'Église, est chargé de porter, comme son nom l'indique, l'encensoir et l'encens.

THURIFICATI. *Voy.* LAPSES.

THURINGE, province d'Allemagne, dans la haute Saxe. Il y eut un concile en 1105, par les soins de l'empereur Henri, qui venait de réunir toute la Saxe à la communion de l'Église romaine, par le conseil de Rothar, archevêque de Mayence, et de Gébéhard, évêque de Constance, légat du pape. Ce concile fut tenu dans la maison royale de Northus. On y renouvela les décrets des conciles précédents. On condamna la simonie et l'hérésie des nicolaïtes, etc. *Voy.* les *Concil.*, tom. X, p. 744.

I. **THURIUM** ou **THURII**, ancienne ville épisc. d'Italie, dans la grande Grèce, sur le golfe de Tarente. Pline dit qu'elle était bâtie entre le fleuve Crathis et le fleuve Sybaris, où avait été autrefois la ville de Sybaris. De son côté, de Commanville fait cette remarque : « *Thurium*, ville de Brutie et du Vicariat romain, dont les ruines sont à l'endroit nommé Sibari Rovinata. On la voit évêché dès les premiers siècles, transféré à Rossano avant le VII°. » *Thurium* était la patrie de saint Télesphore, pape et martyr. On en connaît six évêques, dont le premier, Jean, assista aux conciles de Rome en 501 et 504. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. X, col. 172. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 236. Richard et Giraud.

THURLES, ville d'Irlande dans le comté de Tipperary, à vingt-sept lieues de Dublin. Il s'y est tenu en 1850 un concile national d'Irlande, convoqué par une bulle pontificale, sous la présidence de Mgr Cullen, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, et agissant en qualité de légat de Sa Sainteté Pie IX. Ce concile, qui est le premier synode national tenu en Irlande depuis le règne de Henri II, s'est ouvert le 22 août, et a été clos le 10 septembre. Diverses matières ecclésiastiques ont été traitées dans ce concile; mais sa principale préoccupation a été l'éducation et la conversion du collége de Emly en une université catholique nationale, pour l'opposer aux colléges mixtes du gouvernement. La fondation de cette université fut, en effet, votée. Le concile décida en même temps que les catholiques ne devaient pas fréquenter les facultés qui forment l'université de la reine. Le Saint-Siége approuva les décisions du concile de Thurles. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 159-167. L'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, tom. I, p. 734-735. On trouve dans ces deux ouvrages des considérations très-importantes concernant le concile de Thurles.

THURMANN (Gaspard), protestant, bibliographe, né à Rostock l'an 1634, mort à Hambourg en 1704, se fit recevoir docteur à Francfort, et, après avoir exercé la profession d'avocat, il devint conseiller du duc de Saxe-Lauenbourg. Nous citerons de lui : 1° *Bibliotheca canonicorum, in qua de canonicis eorumque collegiis tractatur;* Halle, 1700, in-4°; — 2° *Bibliotheca salinarium physico-theologico-politico-juridica;* ibid., 1702, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

THYARD. *Voy.* TIARD.

THYATIRE, ancienne ville épisc. de la province de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. C'est une des sept Églises dont les évêques sont désignés sous le nom d'*anges* dans l'Apocalypse. On connaît sept évêques de Thyatire. Le premier est N..., à qui saint Jean eut ordre d'écrire. C'est aujourd'hui un évêché *in partibus,* dont la métropole Sardes est devenue elle-même un siége *in partibus.* *Voy.* Apocal., II, 18 et suiv. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 876. De Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 236. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 169.

THYATIRÉNIEN (*Thyatirenus*), qui est de Thyatire. *Voy.* Actes, XVI, 14. *Compar.* l'art. précéd.

THYINUM et son pluriel **THYINA.** *Voy.* ALMUGGHIM.

THYRÆUS ou **THYRÉE** (Hermann), jésuite, né à Nuys, dans le diocèse de Cologne, en 1532, mort à Mayence l'an 1591, fit ses études à Rome au collége Germanique. Il fut reçu dans la société par saint Ignace lui-même, en 1556, professa la théologie à Ingolstadt et à Trèves, et devint successivement recteur des colléges de Trèves et de Mayence, et enfin provincial de la province rhénane. A une rare capacité il unissait une grande simplicité de mœurs et toutes les vertus d'un religieux exemplaire. Il est auteur de plusieurs ouvrages, dont les principaux sont : 1° *De Religionis Libertate;* en latin et en allemand; — 2° *De Confessione Augustana;* Dillingen, 1567, in-4° et in-fol.; — 3° *Sex millia Dubiorum et duo millia irregularitatum quibus lutherani prædicantes implicati tenentur;* Dillingen, 1687, in-4° et in-fol. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, tom. I, p. 478. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

II. **THYRÆUS** ou **THYRÉE** (Pierre), jésuite, frère du précédent, né à Nuys en 1546, mort à Wurtzbourg en 1601, professa pendant vingt-sept ans à Trèves, à Mayence et à Wurtzbourg. On lui doit un certain nombre d'ouvrages; le P. Alegambe en compte vingt-deux; les princi-

Digitized by Google

paux sont : 1° *Loca infesta, hoc est, de infestis ob molestantes dæmoniorum et defunctorum hominum spiritus locis, liber unus. Accessit libellus de terriculamentis nocturnis quæ hominum mortem solent portendere*; Cologne, 1598, in-4°; Lyon, 1599, in-8°; — 2° *De Apparitionibus spirituum libri sex*, etc., ibid., 1600 et 1602, 2 vol. in-4°; — 3° *Divinarum Novi Testamenti Mediatoris apparitionum Libri tres*; ibid., 1625, in-4°; — 4° *Disputationes theologicæ variæ de apparitionibus spirituum*; Mayence, 1582; — 5° *De Festo corporis Christi*; ibid., 1585; — 6° *De Sacramentali Confessione*; ibid., 1585; — 7° *De Potestate Ecclesiastica*; ibid., 1586; — 8° *De Vera Fide*; ibid., 1587. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°; tom. II, p. 1015 et 1016. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Richard et Giraud, qui donnent les titres de dix-neuf ouvrages du P. Thyrée. Feller, *Biogr. univers.*

THYREL (Nicolas de). *Voy.* BOISMONT.

THYRIOT (Michel), maître ès arts de l'université de Paris et membre de la faculté de théologie, né à Paris au XVIe siècle, se fit connaître par son zèle et par ses harangues, qui ont été imprimées avec ses paranymphes sous ce titre : *Michaelis Thyrioti Parisini quinque et triginta Orationes Lutetiæ intra quatriduum habitæ. Quarum quatuor primariis ea quæ sunt ab auctoribus profanis Herculi quondam assignata, Christi personæ, salvo tamen divinitatis honore, aptari posse demonstrantur. Reliquis singulorum theologicæ laureæ candidatorum merita strictim exponuntur : vulgo paranymphum vocant*; Paris, 1583, in-8°. *Compar.* PARANYMPHE, n° II.

I. **THYRSE** (Saint), diacre et martyr à Autun, était disciple de saint Polycarpe, évêque de Smyrne. Il vint prêcher l'Évangile dans les Gaules avec saint Andoche. Ils y avaient déjà converti beaucoup d'infidèles et fondé plusieurs églises lorsqu'ils vinrent à Autun. Ils annonçaient la parole de Dieu aux idolâtres quand ils furent arrêtés, et livrés aux tourments. On célèbre leur fête le 24 septembre. *Compar.* ANDOCHE, n° I.

II. **THYRSE** (Saint), martyr, souffrit avec saint Leuce et saint Callinique à Apollonie, ville de Phrygie, l'an 250, du temps de l'empereur Dèce. Quoiqu'ils soient morts tous les trois à quelques jours de distance, on honore leur mémoire en un même jour, les Grecs, le 14 décembre, et les Latins, le 28 janvier.

III. **THYRSE** (*Thyrsus*), nom que les Grecs et les Latins donnaient à un javelot enveloppé de lierre, que l'on mettait en main aux soldats de Bacchus. Il est question de *thyrses* dans le IIe livre des Machabées (x, 7), mais ils n'ont d'autres rapports à ceux des fêtes de Bacchus que la figure, puisqu'ils étaient destinés à célébrer la puissance du Dieu d'Israël.

TIAN. *Voy.* TIÈNE.

TIANO. *Voy.* TEANO.

TIARE ou **THIARE**, ornement de tête des prêtres juifs : c'était une couronne de toile de *byssus* ou de fin lin. Le grand prêtre en portait une différente, qui était d'hyacinthe, environnée d'une triple couronne d'or, et garnie sur le devant d'une lame d'or sur laquelle était gravé le nom de Dieu. *Voy.* Exode, XXVIII, 4, 39, 40; XXIX, 9, etc. *Voy.* aussi ce que nous avons dit de la *tiare* à l'art. CIDARIS. — La *tiare*, appelée autrement *le règne* (*regnum*), est aussi l'ornement de tête que porte le souverain Pontife de l'Église chrétienne pour marque de sa dignité. C'est un bonnet assez élevé, environné de trois couronnes d'or, et surmonté d'un globe avec une croix et deux pendants qui tombent par derrière, comme ceux de la mitre des évêques. Cette tiare n'avait d'abord qu'une seule couronne, mais Boniface VIII y en ajouta une seconde, et Benoit XII une troisième. C'est donc seulement au XIVe siècle que la *tiare* reçut la forme qu'elle a aujourd'hui, et qui n'a plus varié. Quelques auteurs disent que le premier Pape qui porta la *tiare* à trois couronnes est Urbain V, qui régna dans le même siècle. Le Pape porte la *tiare* sur la tête lorsqu'il donne la bénédiction au peuple. La *tiare* et les clefs sont les marques de la dignité papale. La *tiare* est le symbole de son rang, et les clefs celui de sa puissance. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. MITRA. Bergier, *Diction. de théol.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **TIBÈRE**, empereur romain, né à Rome l'an 42 avant Jésus-Christ, mort à Misène l'an 37 de Jésus-Christ, était fils de Livie, femme d'Auguste. Celui-ci l'adopta l'an 4 de Jésus-Christ, et Tibère lui succéda l'an 14. Vers l'an 26 de l'ère vulgaire, il envoya Ponce-Pilate en Judée pour succéder à Gratus dans le gouvernement de cette province. Jésus-Christ étant mort l'an 33, Pilate envoya à cet empereur la relation des merveilles arrivées à cette occasion; ce qui engagea le prince à témoigner au sénat le désir qu'il avait de voir décerner au Sauveur les honneurs divins, mais il ne réussit pas dans ce dessein; Dieu le permettant ainsi sans doute afin que son Fils unique ne fût pas confondu avec ceux qui n'avaient de divinité que dans l'idée d'hommes aveugles et corrompus. Tibère protégea les chrétiens, et on ne voit pas que l'Église ait été persécutée sous son règne. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **TIBÈRE** ou **TUBÉRI, TYBERGE** (Saint), martyr, vivait au IIIe ou IVe siècle. Il était encore fort jeune lorsqu'il eut la tête tranchée pour la foi dans le territoire de la ville d'Agde, avec un autre chrétien nommé *Modeste*, et une sainte femme appelée *Florence*. Le lieu de leur combat et de leur sépulture s'appelait *Cesseron* ou *Cessarion*, entre Agde et Pézenas, à cinq lieues ou environ de Béziers. Leur culte devint si célèbre, que l'on y bâtit un monastère vers le VIIIe siècle. C'était encore au siècle dernier une abbaye du nom de Saint-Tubéri, au diocèse d'Agde, qui appartenait aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. La fête de ces saints martyrs est marquée dans le Martyrologe romain moderne au 10 novembre.

TIBERGE (Louis), abbé d'Andres et directeur du séminaire des Missions-Étrangères à Paris, mort dans cette ville en 1730, s'est distingué par sa piété et par ses ouvrages. Il a travaillé avec M. Brisacier, supérieur du même séminaire, à plusieurs écrits sur l'affaire de la Chine entre les jésuites et les autres missionnaires. On a de plus de Tiberge, outre une *Oraison funèbre de Mlle de Bouillon*; 1° *Retraite spirituelle*; 2 vol. in-12; — 2° *Retraite pour les ecclésiastiques*; 2 vol. in-12; — 3° *Retraites et méditations à l'usage des religieuses et des personnes séculières qui vivent en communauté*; Paris, 1745, 1 vol. in 12. *Voy.* le *Journ. de Savants*, 1736 et 1745.

TIBÉRI (**SAINT-**), en latin *Sanctus Tiberius*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, située dans une ville du même nom, au diocèse d'Agde en Languedoc. *Voy.* TIBÈRE, n° II.

TIBÉRIADE, ville de la Palestine, située sur le bord de la mer de Galilée ou du lac auquel elle a donné son nom, à trente milles au levant de Nazareth. Elle fut bâtie par Hérode le té-

Digitized by Google

trarque, surnommé *Antipas*, en l'honneur de Tibère, l'an 19 de Jésus-Christ. Les Juifs galiléens furent d'abord les seuls qui l'habitèrent, à l'exclusion de toute autre nation, jusqu'au temps du grand Constantin, que les chrétiens s'y établirent. Il y a eu à Tibériade un évêché suffragant de Scythopolis, métropole de la IIe Palestine. On en connaît cinq évêques, dont le premier, N...., siégeait du temps de Constantin le Grand. Cette ville a eu aussi des évêques latins sous la métropole de Nazareth. On en connaît neuf, dont le premier, Herbert, siégeait vers l'an 1155. La ville de Tibériade est souvent appelée *Tabarie* par les historiens des croisades. De là vient que la plupart des prélats latins qui y ont siégé sont qualifiés *évêques de Tabarie. Tibériade* est aujourd'hui un évêché *in partibus* suffragant de Nazareth, siége également *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 302 et 706. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 336. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIV, p. 172-173.

I. **TIBÉRIOPOLIS**, ancienne ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, d'abord sous Laodicée, puis sous Hiérapolis, au diocèse d'Asie. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Eustachius, assista au concile de Constantinople, sous Mennas. Tibériopolis n'est maintenant qu'un simple évêché *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 800. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 174.

II. **TIBÉRIOPOLIS**, ville épisc. de la IIe Mœsie, appelée autrefois *Strummitza* par les Bulgares. La Notice de l'empereur Léon la fait la soixante-troisième métropole. On en connaît trois évêques, dont le premier, Théoctiste, assista au concile tenu à Constantinople au sujet du rétablissement de Photius. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1424. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 174.

TIBERT (SAINT-). *Voy*. Saint, no LV.

TIBUR. *Voy*. Tivoli.

I. **TIBURCE** (Saint), martyr à Rome, était frère de saint Valérien, époux de sainte Cécile, qui, après avoir converti son mari, parvint à convertir aussi son beau-frère. Arrêtés comme chrétiens peu de temps après, ils furent conduits devant le magistrat, qui les condamna à mort. Maxime, qui les conduisait au supplice, fut si frappé de leurs discours et de leur courage, qu'il se convertit subitement, et fut martyrisé avec eux l'an 229. Ils furent enterrés dans le cimetière de Prétextat, lequel dès lors s'appela le *cimetière de Tiburce*. Leur tombeau fut réparé en 740 par Grégoire III, et sur la fin du même siècle, Adrien Ier bâtit une église sous leur invocation. Leurs corps furent transportés à Rome par Pascal Ier, avec ceux des saints papes Urbain Ier et Luce Ier. Leur culte est également célèbre chez les Grecs et chez les Latins. On fait leur fête le 14 avril. *Voy*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume, LXXV, p. 175.

II. **TIBURCE** (Saint), martyr à Rome, mort au mois d'août 286, était fils de Chromace, préfet ou gouverneur de la ville, ou au moins vicaire et substitut du préfet. Il fut baptisé par saint Polycarpe, avec son père et toute sa famille. L'an 286, Chromace retira chez lui tous ceux qui avaient été convertis depuis peu, et, ayant obtenu la permission d'aller en Campanie, il y fit la même chose à l'égard de tous les chrétiens dont la foi était en danger dans la ville. Pour Tiburce, il resta dans Rome avec saint Sébastien, Tranquillin, Marc, Marcellin et quelques autres; mais, ayant été dénoncé par un faux frère nommé Torquat, il fut condamné à avoir la tête tranchée. On célèbre sa fête le 11 août. *Voy*. Tillemont, *Mémoires*, t. IV, *Vie de saint Sébastien*. Richard et Giraud.

TIBUZABA ou **TIBUZABETA**, évêché de l'Afrique occidentale. Les Notices nous apprennent seulement que son évêque, Martinien, se trouva en 411 à la conférence de Carthage avec les donatistes. *Voy*. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I.

TICELIA, évêché de la Libye Pentapole, dans le patriarcat d'Antioche, érigé au ve siècle sous la métropole de Cyrène, mais devenu un siége *in partibus* comme sa métropole elle-même. *Voy*. de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 236. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 175.

TICHON. Ézéchiel parle de la *maison de Tichon*, en hébreu *Beth-Tichon*, qui est sur les confins de l'Auranite. On n'en connaît pas la situation, mais elle ne doit pas être loin de Damas. *Voy*. Ézéch., xlvii, 16. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

TICHONIUS, donatiste, né en Afrique, vivait sur la fin du ive siècle. Il était profondément versé dans les saintes Écritures, dans l'histoire de l'Église et dans les lettres humaines. Il nous reste de lui : un ouvrage des *Sept Règles*, qu'il donne pour trouver le sens des Écritures, et pour en ouvrir les secrets comme par autant de clefs. Cet ouvrage se trouve dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris, 1575 et 1586; de Cologne, 1618; de Lyon, 1677, et dans les *Orthodoxographes;* Bâle, 2e édit. *Voy*. Gennade, *De Scriptor. eccles.*, c. xviii. Trithème, *De Scriptor. ecclés.*, c. xcii. D. Ceillier, *Hist. génér. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VI, p. 613 et suiv. Richard et Giraud.

TICINUM. *Voy*. Pavie, no I.

TICUALTA ou **TIGUALTA**, évêché de la Byzacène, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole d'Adrumète. On en connaît trois évêques, dont le premier, Cujanus, se trouva, en 393, au concile de Cabarsussa avec les donatistes; le second, Asmunius ou Sonnius, assista, l'an 411, avec les catholiques à la conférence de Carthage, et le troisième, Magnentius, fut exilé en 484 par Hunneric, roi des Vandales, pour n'avoir pas voulu souscrire les propositions erronées des donatistes. *Voy*. Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 175.

TIDIDITA ou **TISEDITA**, évêché de l'Afrique orientale, dans la Numidie, sous la métropole de Cirte. On connaît trois évêques qui l'ont occupé : le premier, Donat ou Donatus, qui siégeait en 362; le second, Lanyadius, qui se trouva, l'an 411, à la conférence de Carthage; le troisième, Abundius, qui fut exilé, l'an 484, par Hunneric, roi des Vandales, à cause de son attachement à la foi catholique. *Voy*. Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 175-176.

TIÈNE ou **TIAN**, siége épisc. de Syrie, dans l'exarchat de Pont, d'abord sous la métropole de Césarée, dans la Ire Cappadoce, ensuite suffragant de Tarse, dans la Cilicie. Ce siége est maintenant évêché *in partibus* de Tarse, archevêché également *in partibus*. *Voy*. Terzi, *Syria Sacra*. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 176.

TIERÇAIRE ou **TERCIAIRE**, homme ou femme qui est d'un Tiers-Ordre. *Voy*. Tiers-Ordre.

TIERCE, la seconde des petites heures canoniales. *Voy*. Heures canoniales.

TIERCIAIRE. *Voy*. Tierçaire.

TIERS-LOT. Les biens des abbayes et prieurés commendataires se partageaient ordinairement en trois lots, dont un appartenait à l'abbé,

Digitized by Google

et un autre aux religieux. Le troisième était nommé *tiers-lot;* l'abbé en jouissait, mais il devait acquitter les charges auxquelles il était assujetti.

TIERS-ORDRE (*Tertius Ordo*), troisième Ordre sous une même règle et même forme de vie, à proportion de deux autres institués auparavant. Les *Tiers-Ordres* ne sont pas originairement des Ordres religieux, mais de saintes associations de personnes séculières et même mariées qui se conforment, autant que leur état le permet, à la fin, à l'esprit et aux règles d'un Ordre religieux qui les associe et les instruit. Cependant il y a des *Tiers-Ordres* engagés par des vœux solennels qui sont véritablement religieux, tels que le *Tiers-Ordre* des pénitents de Saint-François et celui des religieuses de Saint-Dominique. Il faut par conséquent distinguer les *Tiers-Ordres* qui ne sont pas religieux et ceux qui le sont. Les premiers ne laissent pas d'être de véritables Ordres, c'est-à-dire des associations et congrégations de personnes unies ensemble par une certaine manière de vivre, et certaines règles et cérémonies pratiqués par ceux qui s'y engagent, et approuvées par les souverains Pontifes. Les prémontrés, les carmes, les augustins et les franciscains se disputent l'honneur d'avoir donné naissance aux *Tiers-Ordres*. Il paraît que les prémontrés sont les mieux fondés, puisque leur *Tiers-Ordre* commença du vivant même de saint Norbert, qui mourut en 1134, après avoir donné à Thibaud, comte de Champagne, et à plusieurs autres personnes un petit scapulaire blanc et une règle pour vivre religieusement au milieu du monde. Saint François n'institua son *Tiers-Ordre* qu'en 1221; celui des augustins fut établi en 1401, et celui des carmes, en 1476. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ordres religieux et militaires*, tom. I, ch. LII; tom. III, ch. X et XI. Bergier, *Diction. de théol.*, au mot TIERCIAIRE.

TIFLIS ou **TEFLIS** (*Tiphtis*, *Tephtis*), ancienne ville épisc. d'Ibérie, et capitale du Carduel et de toute la Géorgie, située au bas d'une montagne, près de la rive droite du Kour. Le P. Lequien ne rapporte qu'un seul évêque de Tiflis, nommé Jéthie, qui siégeait en 1659; mais on ignore à quelle communion il appartenait. Cette ville a eu en outre huit évêques latins, dont le premier, Jean, de Florence, dominicain, fut nommé en 1329 par le pape Jean XXII. Aujourd'hui Tiflis est un archevêché de la Russie asiatique. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.* Richard et Giraud, au mot TIPHLIS. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 176-179. *Compar.* GÉORGIE.

TIGIA. *Voy.* TIZIA.

TIGIS. *Voy.* TANGER.

TIGRANOCERTE (*Tigranocerta*). *Voy.* SULTANIE.

I. **TIGRE**, fleuve célèbre qui prend sa source dans l'Arménie, et qui se dégorge dans le golfe Persique. Le Tigre, selon l'Écriture, avait sa source dans le pays d'Éden; et c'était un des quatre fleuves qui sortaient du Paradis terrestre. L'Ecclésiastique fait allusion à ce que le *Tigre* déborde au commencement du printemps, à cause de la fonte des neiges des montagnes d'Arménie. *Voy.* Genèse, II, 14, etc. Ecclés., XXIV, 35. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **TIGRE**, animal farouche dont il n'est parlé qu'une seule fois dans le texte latin de l'Écriture. L'hébreu porte *layisch,* qui signifie un *lion,* et non un *tigre;* mais un lion fort et vigoureux, et nullement un lion vieux et décrépit, comme plusieurs l'ont entendu. *Voy.* Job, IV, 11.

III. **TIGRE** (Saint), martyr de Constantinople, était barbare d'origine. Il fut d'abord esclave d'un seigneur riche et puissant, qui lui donna la liberté après plusieurs années de service. Sa piété lui attira l'estime de saint Jean Chrysostome, qui le mit au nombre des prêtres de l'Église de Constantinople. Lorsque ce saint patriarche eut été chassé de son siége pour la seconde fois, le feu prit à l'église patriarcale et à la grand'chambre du conseil. Le gouverneur de la ville rejeta cet accident sur les amis du saint, et plus particulièrement sur Tigre et sur Eutrope, qu'il fit cruellement tourmenter. Ce dernier mourut en prison peu de temps après, et Tigre fut exilé en Mésopotamie. On célèbre le 12 janvier la fête de ces saints. Leur histoire est dans celle de saint Jean Chrysostome.

TIGUALA. *Voy.* TICUALTA.

TIL (Salomon **VAN**), ministre protestant, né à Weesp, près d'Amsterdam, en 1644, mort à Leyde en 1713, professa la théologie dans cette dernière ville. Il était très-habile dans la philosophie, l'histoire naturelle, la médecine, la théologie, les langues orientales et les antiquités sacrées et profanes. On a de lui un grand nombre d'ouvrages en flamand et en latin; les principaux sont : 1° *Introduction à la lecture des Prophètes;* Alkmaër, 1682, 1684, in-4°; — 2° *Explication de l'Évangile de saint Matthieu;* Dordrecht, 1683, in-4°, sept édit.; — 3° *Explication des Psaumes;* 1693; Leyde, 1708; Utrecht, 1724, 5 vol. in-4°; — 4° *Theologiæ utriusque Compendium, quum naturalis, tum revelatæ;* Leyde, 1704, in-4°; il y en a aussi une édition en flamand; — 5° *Commentarius litteralis de tabernaculo Mosis, et Zoologia sacra, seu de quadrupedibus Scripturæ Sacræ;* ibid., 1714, in-4°; ce commentaire est superficiel, et le catalogue des animaux n'est pas complet; — 6° *Dissertationes philologico-theologicæ, et Acta Apostolorum ad Annales revocata;* ibid., 1714, in-4°; — 7° *Opus analyticum comprehendens introductionem in Sacram Scripturam;* Utrecht, 1720, 2 vol. in-4°; c'est un abrégé analytique de presque toute l'Écriture sainte, selon les idées des coccéiens; — 8° *La Poésie et la musique des anciens, mais particulièrement des Hébreux;* Utrecht, 1692; Amsterdam, 1725, in-4°; Rotterdam, 1728, in-4°; traduit du flamand en allemand et en latin; les recherches curieuses de l'antiquité dont ce livre est rempli servent beaucoup à l'intelligence des Psaumes; — 9° *Démonstration évidente de la divinité de la loi de Moïse;* Dordrecht, 1741, 2 vol. in-4°, en flamand; dans le 1er vol. l'auteur combat les incrédules par la voie de l'autorité; dans le 2e il attaque en vrai philosophe ceux qui abusent de la philosophie pour soutenir l'impiété; — 10° *Phosphorus propheticus, seu Mosis et Habakuki vaticinia;* Leyde, 1700, 1719, in-4°; on y trouve à la suite une dissertation sur la naissance de Jésus-Christ, qu'il a placée en l'an 750 de Rome, au lieu de 754; — 11° *Malachias illustratus;* ibid., 1701, 1719, in-4°, suivi d'une dissertation géographique de l'Éden, avec une carte curieuse, où il donne pour limites au paradis le Tigre et l'Euphrate. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bays*, tom. XVIII; on y trouve les titres d'une quarantaine d'écrits de Van Til; mais tous ceux du savant protestant ne sont cependant pas compris dans ce nombre. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TILEMANUS. *Voy.* HESHUSIUS.

TILENUS (Daniel), théologien protestant,

Digitized by Google

né en 1563 à Goldberg, en Silésie, mort l'an 1633 à Paris, fit ses études en Allemagne, et se rendit aussitôt après à Sedan, où le duc de Bouillon, qui venait de fonder un collége, le nomma professeur de théologie. Tilenus se montra d'abord partisan de la doctrine calviniste, et adopta ensuite celle des Remontrants. Il eut des discussions très-vives avec Pierre Dumoulin sur l'union hypostatique. Il en eut aussi à Paris avec l'évêque d'Évreux, J. Davy du Perron, qui furent imprimées sous le titre de *Conférences sur les traditions apostoliques;* Paris, 1597; *Défense de la suffisance et perfection de l'Écriture sainte contre les cavillations du sieur du Perron;* la Rochelle, 1598, in-8°; Sedan, 1601, 1602, in-8°. Outre ces deux ouvrages, il en a composé un grand nombre d'autres, parmi lesquels nous citerons : 1° *Syntagma disputationum theologicarum;* Sedan, 1607, 1611, 1614, in-8°; Genève, 1619, 1622, in-8°; — 2° *Systema theologiæ;* ibid., 1617, in-12; — 3° *Traité de la cause et de l'origine du péché, où sont examinées les opinions des philosophes païens, des Juifs, des autres hérétiques, des Libertins, Luther, Calvin et autres qui ont traité cette matière;* Paris, 1621, in-8°; — 4° Réponse à un ouvrage qui fit grand bruit dans le temps, sous le titre de *Discours des vraies raisons pour lesquelles les réformés de France peuvent et doivent en bonne conscience résister par armes à la persécution qu'on leur fait.* La réponse de Tilenus est de 1622; — 5° *Canones synodis Dordracenæ, cum notis et animadversionibus;* Paris, 1622, in-8°; — 6° *La Doctrine des synodes de Dordrecht et d'Alais, mise à l'épreuve de la pratique:* ibid., 1623, in-8°; — 7° *Observations sur le concile de Laodicée;* la préface de ce dernier ouvrage contient différentes circonstances sur la vie de l'auteur. *Voy.* Boulliot, *Notice sur D. Tilenus;* Paris, 1806, in-8°. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TILETANUS (Jodocus). *Voy.* RAVESTEIN.

TILLADET (Jean-Marie de la **MARQUE DE**), antiquaire, né au château de Tilladet, en Armagnac, vers l'an 1650, mort à Versailles en 1715, suivit d'abord la carrière des armes. Il entra ensuite chez les Pères de l'Oratoire, reçut les ordres sacrés, et fut reçu à l'Académie des inscriptions en 1701. Outre quelques pièces de littérature et d'histoire insérées dans les Mémoires de cette académie, il a édité un recueil intitulé : *Dissertations sur diverses matières de religion et de philosophie*, par différents auteurs; suivant Feller, ces *Dissertations* sont presque toutes du savant Huet, évêque d'Avranches; Paris, 1712, 2 vol. in-12; Florence, 1718, 2 vol. in-18. *Voy.* de Boze, *Éloge de Tilladet,* dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions,* tom. III, p. 331-334. Cet *Éloge* a été reproduit littéralement par le P. Nicéron dans ses *Mémoires des hommes illustres,* tom. VIII, p. 187-192, et avec quelques additions dans le Dictionnaire de Chauffepié. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TILLEMONT (Louis-Sébastien **LE NAIN DE**), prêtre, né à Paris en 1637, mort l'an 1698, consacra sa vie à la prière, à la mortification et à l'étude. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Église, des persécutions qu'ils ont faites aux chrétiens, de leurs guerres contre les Juifs, des écrivains profanes et des personnes illustres de leur temps, justifiée par les citations des écrivains originaux avec des notes pour éclaircir les principales difficultés;* Paris, 1690-1697, tom. I-IV, et 1701-1738, tom. V-VI, in-4°; Bruxelles, 1692 ou 1707-1739, 16 vol. in-12; ibid., 1732 et suiv., 3 vol. in-fol.; trad. en anglais; cette *Histoire* ne formait primitivement qu'un seul et même ouvrage avec les *Mémoires* dont nous allons parler; Tillemont l'en a détaché par déférence au vœu de ses amis; — 2° *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles;* 16 vol. in-4°; — 2° *Lettre au P. Lami, de l'Oratoire, sur la dernière pâque de Jésus-Christ et sur la double prison de saint Jean-Baptiste;* — 3° *Réflexions sur divers sujets de morale,* et quelques *Lettres de piété;* 1711, in-12; — 4° *Remarques sur le Bréviaire du Mans et sur celui de Paris;* — 5° *Vie de la B. Isabelle, sœur de saint Louis;* — 6° *Légendes pour le Bréviaire d'Évreux.* Il a collaboré, en outre, aux *Vies de saint Athanase, de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, de saint Chrysostome et de saint Ambroise,* données par Hermant. *Voy.* Tronchay, *Idée de la vie et de l'esprit de le Nain de Tillemont;* Nancy, 1706, in-12, et *Vie de le Nain de Tillemont;* Cologne, 1711, in-12. Perrault, *Mémoires des hommes illustres,* tom. II. Nicéron, *Mémoires,* tom. XV. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. catholique.* Feller, art. NAIN.

I. **TILLET** (Jean du), érudit, frère des suivants, né à Paris, où il est mort le 1er ou le 2 octobre l'an 1570, fut greffier en chef du parlement de Paris. Nous citerons de lui : 1° *Sommaire de l'Histoire de la guerre faite contre les Albigeois;* Paris, 1590, in-12; Berlin, 1845, in-8°; — 2° *Mémoire et advis sur les libertés de l'Église gallicane;* 1594, in-8°; — 3° *Institution du prince chrétien;* Paris, 1563, in-8°. *Voy.* Sainte-Marthe, *Elogia.* La Croix du Maine, *Biblioth. française.* Lenglet Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire,* tom. IV. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **TILLET** (Jean du), prélat, né à Paris, où il est mort le 19 novembre 1570, était frère du précédent et du suivant. Il se distingua par son érudition et par son zèle pour la religion catholique. Il fut placé en qualité de secrétaire auprès du cardinal de Lorraine, qui, en récompense de ses services, lui fit donner en 1553 l'évêché de Saint-Brieuc. Plus tard il occupa le siége épiscopal de Meaux. Outre des ouvrages historiques, il a laissé : 1° *Traité sur le Symbole des apôtres;* Paris, 1566, in-8°; — 2° *Traité de la religion chrétienne;* ibid., in-12; — 3° *Traité de la messe;* ibid., 1567, in-16; — 4° *Parallelæ de vitis ac moribus Paparum cum præcipuis ethnicis;* Amberg, 1610, in-8°. *Voy.* Possevin, *In Appar. sacr.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **TILLET** (Louis du), frère cadet des précédents, fut nommé en 1532 chanoine d'Angoulême, puis curé de Clan, en Poitou. L'année suivante il donna asile à Calvin dans sa propre maison, et reçut de lui des leçons de grec. On prétend même qu'il le pria de composer de courtes exhortations chrétiennes, et qu'il les fit lire au prône, tant à Angoulême qu'aux environs. Ce n'est pas tout, il l'accompagna à Bâle, puis en Italie, et revint avec lui à Strasbourg, où il continua de faire profession ouverte de la nouvelle doctrine jusque vers 1540, époque à laquelle son frère Jean l'ecclésiastique parvint à le ramener à la véritable Église de Jésus-Christ. On a publié un ouvrage intitulé : *Correspondance française de Calvin avec Louis du Tillet;* Genève, 1850, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

TILLOINE, TILLON. *Voy.* Theau.

TILLOTSON (John), archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre, né à Sowerby, dans le Yorkshire, en 1630, mort à Londres en 1694, fut d'abord presbytérien; mais le livre du docteur Chillingworth lui étant tombé entre les mains, il embrassa la communion anglicane, et ramena plusieurs non-conformistes au parti des épiscopaux, le plus rapproché de l'ancienne Église qui a si longtemps fleuri en Angleterre. Reçu docteur en théologie à Cambridge, en 1666, il obtint une prébende de second ordre à la cathédrale de Cantorbéry, et fut promu à l'épiscopat en 1691. Peu après il prit séance dans le conseil privé. On a de lui : 1° un *Traité de la règle de la foi contre les athées et les incrédules;* — 2° une édition du *Traité des principes et des devoirs de la religion naturelle* de l'évêque Wilkins, avec une préface de sa façon; — 3° des *Sermons*, où la simplicité est unie pour l'ordinaire à la solidité, mais où il se trouve aussi beaucoup de choses contraires au génie de l'éloquence et à la dignité de la chaire. Ses *Œuvres complètes* ont eu de nombreuses éditions; mais la plus complète est celle de Warburton, 1757, 12 vol. in-8°, et 1826, 10 vol. Ses sermons ont été traduits en français, en allemand et en hollandais; mais la version donnée par Barbayrac, et qui n'est souvent qu'une paraphrase, a été mise à l'*Index* (decr. 2 sept. 1727 et 13 apr. 1739). *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.*, tom. IV, p. 431 et suiv. Richard et Giraud, qui font le portrait le plus flatteur de son mérite comme orateur, mais qui font remarquer que ses discours sur la divinité et l'Incarnation de Jésus-Christ ont été justement taxés de socinianisme. Feller, qui rapporte plusieurs passages des sermons à l'appui de son assertion, qu'il y a dans ces sermons des choses peu dignes de la gravité convenable à la chaire.

TILLY, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, de l'abbaye de Val-Secret, et docteur en théologie, a laissé : *Défense des principaux articles de la foi catholique*, contre M. Elms, ministre de l'Église anglicane; Soissons, 1748, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1749, p. 440.

I. **TILMAN** (Saint). *Voy.* Theau.

II. **TILMAN**, de l'Ordre des Carmes, docteur de Cologne, vivait au XIVe siècle. On a de lui : 1° des *Commentaires sur les Sentences;* — 2° sur l'*Évangile de saint Matthieu* et sur d'autres livres de l'Écriture; — 3° des *Sermons*.

TIMÉE, père de l'aveugle que Jésus-Christ guérit à Jéricho, et qui est nommé *Bartimée* ou *fils de Timée*. *Voy.* Marc, x, 46.

TIMOLAS ou **TIMOLAÜS** (Saint), martyr de Césarée, en Palestine, mort le 24 mars 305, était de la province de Pont. Il se joignit à cinq autres chrétiens : Denys de Tripoli en Phénicie, Romule, sous-diacre de l'Église de Diospolis, Pausis ou Paese, et Alexandre, Égyptiens, et un autre Alexandre, de Gaze, en Palestine. Ces six hommes se lièrent les mains pour montrer qu'ils étaient prêts au martyre, et coururent vers le gouverneur en criant qu'ils étaient chrétiens. Celui-ci leur fit couper la tête avec deux autres confesseurs : Agape et Denys. On célèbre leur fête le 24 mars. *Voy.* Eusèbe, *Martyrs de Palestine*, c. III.

TIMOLÉON. *Voy.* Timothée, n° IV.

I. **TIMON** (Saint), un des sept premiers diacres choisis par les apôtres. On n'en sait rien de particulier. Les Grecs honorent quatre des premiers diacres le 28 juillet. Ils disent en particulier de saint Timon qu'ayant été fait évêque de Bostres, en Arabie, il fut brûlé par les impies. Les Latins mettent la mort de saint Timon à Corinthe, au 19 avril. Ils disent qu'ayant prêché à Bérée, il vint à Corinthe, où les juifs et les païens le jetèrent au feu; voyant qu'il en était sorti miraculeusement, ils l'attachèrent à une croix. *Voy.* Bollandus, au 19 avril.

II. **TIMON** (Samuel), jésuite hongrois, né dans le comitat de Treutschin en 1675, mort à Cassovie l'an 1736, professa les belles-lettres et la philosophie dans divers collèges, et se livra ensuite à l'étude des antiquités de l'histoire de son pays. Nous citerons de lui : *Purpura pannonica, seu vitæ cardinalium in Hungaria natorum;* Tyrnau, 1713, in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **TIMOTHÉE**, général d'une armée du roi Antiochus Épiphanes, fut vaincu deux fois par Judas Machabée, et tué peu après à Gazara, où il s'était enfui. *Voy.* I Machab., v, 6, 7. II Machab., x, 37.

II. **TIMOTHÉE**, autre général du roi Antiochus Épiphanes, assembla une puissante armée au delà du Jourdain, et fut vaincu par Judas Machabée et Jonathas, son frère. Ce Timothée étant tombé entre les mains de Dosithée et de Sosipatre, les conjura de lui sauver la vie, et, leur ayant donné sa parole de rendre les prisonniers juifs qu'il tenait captifs, ils le laissèrent aller. On ne sait ce qu'il devint depuis. *Voy.* I Machab., v, 11-12 et suiv. II Machab., XII, 1 et suiv., 24-44.

III. **TIMOTHÉE** (Saint), disciple de saint Paul, né à Lystres, en Lycaonie, dans l'Asie Mineure, mort à Éphèse l'an 97, selon les uns, et 99, selon les autres. Son père était gentil, et sa mère était juive. Les témoignages avantageux que les frères rendirent de Timothée à saint Paul à son arrivée à Lystres, engagèrent cet apôtre à vouloir que Timothée le suivît. Timothée rendit de très-grands services à l'Apôtre pendant tout le cours de sa prédication, et fut fait évêque par saint Paul, qui en avait reçu un ordre particulier du Saint-Esprit. Cet apôtre assurait que personne ne lui était plus uni d'esprit et de cœur que Timothée. Ce saint disciple accompagna saint Paul en Macédoine, à Philippes, à Thessalonique, à Bérée; et l'apôtre ayant quitté cette dernière ville, y laissa Timothée et Silas, afin de fortifier les fidèles. Étant arrivé à Athènes, il y manda Timothée, et, ayant appris de lui l'état des Églises de Macédoine, il le renvoya à Thessalonique, d'où il revint ensuite avec Silas trouver saint Paul à Corinthe. D'après l'ordre de l'Apôtre, Timothée visita successivement la Macédoine et Corinthe, puis il retourna en Asie auprès de saint Paul. Il y a apparence qu'ils furent arrêtés ensemble à Césarée, l'Apôtre le nommant avec lui dans le titre des lettres qu'il écrivit de cette dernière ville aux Philippiens, aux Colossiens et à Philémon, en 60, 61 et 62; l'année suivante, saint Paul dit aux Hébreux que Timothée est sorti de prison. Saint Paul revenant de Rome en 64, laissa Timothée à Éphèse, dont il a été le premier évêque. Si Timothée alla trouver saint Paul à Rome, comme il y a apparence, il y fut témoin, l'an 66, du martyre de cet apôtre. On met le martyre de saint Timothée à Éphèse, à l'occasion d'une fête des païens à laquelle il voulut s'opposer. Les Grecs, Usuard et quelques Latins marquent sa fête au 22 janvier; mais d'autres la placent au 24 du même mois. Les anciens martyrologes qui portent le nom de saint Jérôme en font mention le 27 septembre.

Digitized by Google

Voy. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Les Bolland., au 24 janvier. Tillemont, *Mémoires,* t. II, p. 161 et 564. Richard et Giraud. Pour les *Épîtres de saint Paul, voy.* l'article TIMOTHÉE, n° VII.

IV. **TIMOTHÉE** ou **TIMOLÉON** (Saint), martyr en Thébaïde, était lecteur du bourg de Perape. Il avait épousé une chrétienne nommée Maure, et il n'y avait pas trois semaines qu'ils étaient mariés, lorsque Timoléon fut pris et présenté à Arrien, gouverneur de la Thébaïde, qui lui fit crever les yeux et percer les oreilles. Il lui fit souffrir encore d'autres tourments, puis il essaya de le vaincre par le moyen de sa femme, qui, encore faible dans la foi, n'oublia rien pour lui persuader de sacrifier aux idoles. Mais Timoléon lui dit d'aller se présenter au juge pour réparer sa faute, et celui-ci ordonna qu'ils fussent pendus l'un et l'autre. La fête de ces saints martyrs a lieu chez les Grecs le 3 mai. Quelques-uns croient que ce saint Timoléon ou Timothée est le même que celui de Mauritanie, diacre et martyr, dont le Martyrologe romain fait mention le 19 décembre. *Voy.* Bollandus, mois de mai, tom. I.

V. **TIMOTHÉE** (Saint), martyr de Gaze, en Palestine, fut consumé à petit feu par l'ordre d'Urbain, gouverneur de la province, l'an 304, qui était le second de la grande persécution des empereurs Dioclétien et Maximien. Les Grecs et les Latins l'honorent le 19 août, avec sainte Agape et sainte Thècle, qui souffrirent le martyre sous le même gouverneur. *Voy.* Eusèbe, *Hist. des martyrs de Palestine,* c. III et VI.

VI. **TIMOTHÉE** (Saint), martyr à Rome, eut la tête coupée après divers tourments, vers l'an 311, du temps de l'empereur Maxence. Sa fête est marquée au 22 août dans l'ancien calendrier de la ville de Rome, dressé sous le pape Libère. *Voy.* Tillemont, *Notes sur la Vie du pape Pie I*[er].

VII. **TIMOTHÉE**, évêque d'Alexandrie, mort en 385, avait succédé à Pierre, son frère, vers l'an 380. On lui attribue : 1° quelques *Vies des saints;* — 2° un livre des *Miracles de saint Ménas ;* — 3° une *Épître canonique,* que nous avons dans Balsamon. *Voy.* Sozomène, *Hist. ecclés.,* l. VI, c. XXIX. Baronius, *In Annal.*

VIII. **TIMOTHÉE**, prêtre de Constantinople, a composé, comme on croit, un traité intitulé : *De la manière différente de recevoir ceux qui se présentent à la sainte Église catholique et apostolique.* On n'y trouve rien qui en fixe l'époque; mais il paraît certain que Timothée l'écrivit avant la naissance du monothélisme, puisqu'il ne dit rien de cette hérésie, et qu'il finit son catalogue à celle des acéphales et aux diverses branches qui sont sorties de cette secte ou de celle des eutychéens. Le P. Combefis l'a donné, en grec et en latin, dans son *Auctuarium,* t. II. Il est en latin dans les anciennes *Bibliothèques des Pères,* et en grec dans le Recueil de Meursius; Leyde, 1619. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.,* tom. XVI, p. 609 et suiv.

IX. **TIMOTHÉE (ÉPÎTRES DE SAINT PAUL A).** Nous avons deux Épîtres de saint Paul adressées à Timothée. La première paraît avoir été écrite de Macédoine; c'est du moins ce qu'il semble permis d'inférer de ces paroles (I, 3) : *Je te prie, comme je l'ai déjà fait lorsque je suis parti pour la Macédoine, d'avertir,* etc. » Ajoutons que tel est le sentiment de Théodoret et de l'auteur de la *Synopse*, attribuée à saint Athanase. Quant aux souscriptions grecques, qui portent que cette première Épître fut écrite de Laodicée, capitale de la Phrygie Pacatienne, elle n'a aucune valeur critique, attendu sa date moderne, puisqu'il est constant que le nom de *Phrygie Pacatienne* était absolument inconnu avant l'empire de Constantin. Quant au temps de la composition de cette Épître, les critiques sont partagés d'opinion : les uns assignent la 59e année de J.-C., les autres la 64e ou 65e de l'ère chrétienne, sans avoir d'aucun côté quelque preuve solide. Quoi qu'il en soit, saint Paul, dans son zèle infatigable, donne dans cette lettre à son disciple Timothée de plus amples instructions sur tous les devoirs de son ministère, sur le gouvernement et la discipline de l'Église. Quelques critiques modernes, tels que Schleiermacher et Eichhorn, se sont inscrits en faux contre l'authenticité de cette première Épître; mais, il faut bien le reconnaître, les raisons qu'ils ont alléguées en faveur de leur sentiment manquent complétement de logique. De là vient que, si d'un côté ils sont parvenus à réunir quelques partisans, de l'autre ils ont été réfutés par des écrivains dont plusieurs ne doivent point paraître suspects aux partisans mêmes des principes de la critique moderne, tels que Planck et Bertholdt. Quant à la seconde Épître, les critiques s'accordent généralement tous à dire qu'elle a été composée à Rome, pendant que le saint apôtre était en prison, et cela malgré les exemplaires coptes et le manuscrit alexandrin, qui portent à tort qu'elle a été écrite de Laodicée. Mais cet accord est loin d'exister quand il s'agit de déterminer la date de sa composition. Car d'habiles critiques soutiennent que l'Apôtre l'adressa à Timothée pendant sa seconde captivité, tandis que d'autres non moins habiles veulent que ce soit durant son premier emprisonnement. Bien que les deux opinions présentent en leur faveur des preuves en apparence du moins également solides, nous penchons assez fortement pour celle qui fixe à l'année 56 de l'ère chrétienne la composition de l'Épître. L'origine authentique de cette seconde lettre ne peut pas être raisonnablement plus contestée que celle de la première. C'est pourquoi nous n'insisterons pas sur ce point, nous bornant à renvoyer le lecteur à notre *Introduction*, etc., tom. V, p. 109 et suiv., où nous avons traité les diverses questions relatives aux deux Épîtres. *Compar.* TIMOTHÉE, n° III.

TIMOTHIENS. On nomma ainsi, dans le Ve siècle, les partisans de Timothée Ælure, patriarche d'Alexandrie, qui, dans un écrit adressé à l'empereur Léon, avait soutenu l'erreur des eutychiens ou monophysites. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

TINCTOR (Jean), chanoine de Tournai, vivait au XIVe siècle. Il a écrit contre Bonet et François de Maronis, qui soutenaient que saint Jean l'Évangéliste était fils naturel de la sainte Vierge. *Voy.* Swertius, p. 478.

TINDAL (Matthew), déiste anglais, né à Beer-Ferres, dans le Devonshire, vers l'an 1657, mort à Londres en 1733, prit à Oxford le degré de docteur en droit civil. Il embrassa la religion catholique sous le règne de Jacques II, et rentra plus tard dans la communion anglicane. Outre plusieurs écrits en faveur du gouvernement, nous avons de lui un livre impie intitulé : *Christianity as old as the creation, or the Gospel a republication of the religion of nature;* Londres, 1730, in-4°. Plusieurs écrivains distingués ont réfuté victorieusement cet ouvrage; nous citerons, entre autres, le docteur Jean Cunybeace, doyen de Christ-Church à Oxford, dans sa *Défense de la religion contre les objec-*

Digitized by Google

tions de l'auteur d'un livre intitulé : Le Christianisme aussi ancien que le monde; Jacques Forster, dans sa *Défense de l'utilité, de la vérité et de l'excellence de la révélation chrétienne*; Jean Leland, dans sa *Réponse au Christianisme aussi ancien que le monde*, etc. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Dictionary*. Tabaraud, *Histoire du philosophisme anglais*. Chauffepié, *Nouv. Diction. historique*. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TINE, autrefois **TENOS**, île de la mer Égée, une des Cyclades, avec titre d'évêché, soumis en différents temps aux métropoles de Paronexie et de Rhodes. Elle était située entre celle de Myconé et celle d'Andros. Les anciens la nommaient *Hydrussa* à cause de ses fontaines, et *Ophiussa* parce qu'il y avait beaucoup de serpents. L'évêque et les principaux de l'île demeuraient dans la forteresse, qu'on appelle *Poli*. Nous en connaissons trois évêques grecs, dont le premier, Cedicius, assista et souscrivit au concile général, IIe de Constantinople, l'an 553; et six évêques latins, dont le premier, Jean, eut pour successeur, sous Boniface IX, en 1400, Marc de Palmerio, dominicain. Ces derniers sont connus sous le nom d'*évêques de Tine et de Mycono*, qui est une autre île située entre celles de Tine et de Naxia. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 944; tom. III, p. 1059. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 232, au mot TENOS. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 183-186.

TINSEAU (Jean-Antoine), pieux et savant prélat, né à Besançon en 1697, mort à Nevers l'an 1782, obtint, jeune encore, la confiance de l'archevêque Antoine-Pierre II de Grammont, qui se reposa sur lui des soins de l'administration du diocèse de Besançon. En 1745 il fut appelé à l'évêché de Belley, où il fit fleurir l'ancienne discipline; il tint chaque année des assemblées synodales. L'an 1751 il fut transféré au siége de Nevers, où il a laissé la réputation d'un pasteur plein de zèle et de charité. On a de lui : *Statuta synodalia diœcesis Bellicensis edita et promulgata in synodis diœcesanis annorum* 1746, 1747, 1748, 1749; Lyon, 1749, in-12. *Voy.* Perennès, dans la *Biogr. universelle* de Feller.

TINTHOIN (Pierre-François), ancien professeur de Sorbonne, chanoine et grand pénitencier de l'Église de Paris, où il est né en 1756, et mort l'an 1826. Il fut ordonné prêtre avant l'âge en 1744, reçu docteur l'an 1778, et nommé, l'an 1780, professeur d'Écriture sainte en Sorbonne. Il venait d'être nommé chanoine de Saint-Omer lorsque la révolution le força à émigrer. Il prit part à toutes les démarches de la faculté de théologie de Paris contre le schisme, et signa la lettre des professeurs contre l'arrêté des administrateurs du territoire de Paris du 17 octobre 1791, lequel ordonnait que les écoles de théologie resteraient fermées. L'abbé Tinthoin quitta la France en 1792, se rendit en Angleterre, puis en Écosse. De retour à Paris en 1802, il desservit la cure des Blancs-Manteaux, et, en 1806, le cardinal de Belloy le fit chanoine et grand pénitencier. On a de lui : 1° *Nouvelle Instruction, en forme de conférence et de catéchisme, sur l'état actuel du clergé de France, avec un traité sur le schisme et des règles de conduite pour les vrais fidèles*; Paris, 1791, in-8°; ouvrage qui eut en peu de temps six éditions; — 2° *Exhortations à tous les prêtres et fidèles de l'Église catholique, avec des notes essentielles sur la souveraineté des rois*; Paris, 1792, in-8°, faisant suite au précédent; — 3° *Choix et indication de pieuses lectures à conseiller dans le tribunal de la pénitence*; Paris, in-18; livre divisé en six chapitres, et utile aux confesseurs comme aux pénitents. Dans le dernier chapitre, l'auteur indique les livres qui peuvent convenir de préférence aux ecclésiastiques, aux religieuses, aux personnes du monde qui tendent à la perfection, aux jeunes gens, aux incrédules, aux protestants, aux pécheurs, aux personnes affligées de scrupules; et il a joint à sa liste quelques courtes mais excellentes réflexions. *Voy.* l'*Ami de la Religion*, tom. LVIII, p. 312. La *Biogr. univers.* de Feller. Michaud, au *Supplém.*

TIPALDI (Jean-André), jésuite, Grec de nation, naquit dans l'île et la ville de Scio, et mourut septuagénaire à Rome, où il se fit jésuite. Il professa pendant plusieurs années l'Écriture sainte au collége Romain avec beaucoup de succès. Il composa un ouvrage où il essayait de faire comprendre à ses compatriotes schismatiques la nécessité de se rapprocher de l'Église romaine; cet ouvrage a pour titre : *La Guida alla vera Chiesa di Gesù Cristo, proposta principalmente ai seguaci di Fozio, come utile per ricondurre alla medesima ogni traviato, e di profitto ad ogni vero fedele*; Rome, 1757, 3 vol. in-8°; ouvrage estimé et fort loué par Tiraboschi, qui, dans son *Histoire de la littérature italienne* (*Storia della letteratura italiana*), en donne un bon extrait aux vol. V et VI, et qui en parle d'une manière également avantageuse dans ses *Annales littéraires d'Italie* (*Annali letterari*), tom. II, p. 369. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TIPHAINE (Claude), jésuite, né à Paris en 1571, mort à Sens l'an 1641, professa la philosophie et la théologie dans la société, fut recteur des colléges de Reims, de Metz, de la Flèche et de Pont-à-Mousson; devint docteur et chancelier de l'université de cette dernière ville, et provincial de la province de Champagne. Il avait la réputation d'un homme plein de piété et de douceur. On a de lui : 1° *Avertissement aux hérétiques de Metz sur le ministr Paul Ferri*; Pont-à-Mousson, 1618, in-8°; — 2° *Declaratio et defensio scholasticæ doctrinæ SS. Patrum et Doctoris angelici de hypostasi seu persona, etc.*; Pont-à-Mousson, 1634, in-4°; — 3° *De Ordine, deque priori et posteriori liber ad varias et celebres theologiæ ac philosophiæ quæstiones enodandas*; Reims, 1640, in-4°. Il suit dans cet ouvrage la doctrine des thomistes sur la prédestination et la réprobation. *Voy.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

TIPHILIS. *Voy.* TIFLIS.

TIRABOSCHI (Girolamo), célèbre érudit, né à Bergame en 1731, mort à Modène l'an 1794, devint en 1755 professeur d'éloquence à l'université de Brera, et en 1770 il succéda au Père Granelli dans la charge de préfet de la bibliothèque de Modène. Outre son *Hist. de la littérature italienne*, ouvrage qui dénote une science immense, il a laissé d'autres savants écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Vetera Humiliatorum Monumenta annotationibus ac dissertationibus prodromis illustrata*; Milan, 1766, 3 vol. in-4°; ouvrage qui a mis Tiraboschi au rang des premiers littérateurs de son pays; — 2° *Vita di S. Olimpia, diaconessa della chiesa di Constantinopoli*; Parme, 1775, in-4°; — 3° *Storia dell' augusta badia di S. Salvestro di Nonantola*; Modène, 1784-1785, 2 vol. in-fol. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Ital. illustr.*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on trouve les noms de plusieurs autres auteurs qui ont écrit sur Tiraboschi.

Digitized by Google

TIRABOSCUS ou **TIROBOSCUS** (Lucrèce), de l'Ordre des Carmes, né à Azzolo, dans l'État de Venise, vivait vers l'an 1570. On a de lui : 1° *Notes sur les Psaumes;* Venise, 1572; — 2° *Morale du Saint-Esprit sur le psaume CXVIII;* — 3° *Commentaire sur l'Apocalypse.*

TIRAN (Jacques), jésuite, a laissé : *Missionarius, sive vir apostolicus in suis excursionibus spiritualibus in urbibus et oppidis, ad Dei gloriam et salutem animarum susceptis...;* Lyon et Paris, 1692, 2 vol. in-8°.

TIRESIA. *Voy.* SANTERIN.

TIRHANA, petit pays avec une ville du même nom dans l'Assyrie, au delà du Tigre. C'est un siége épisc. de la province patriarcale, au diocèse des Chaldéens. On en connaît quinze évêques, dont le premier, Phétion, ordonné par le catholique Saliba-Zacha, fut élevé ensuite à la même dignité de catholique en 731. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1167.

TIRIN (Jacques), jésuite, né à Anvers en 1580, mort l'an 1636, a laissé : un Commentaire latin sur toute la Bible, dans lequel il a recueilli en abrégé ce qu'il a trouvé de meilleur dans les autres commentateurs. Ce commentaire a paru sous le titre de : *Commentarii in Vetus et Novum Testamentum;* Anvers, 1632, 3 vol. in-fol.; et 1656, 2 vol. in-fol.; il a été réimprimé depuis nombre de fois, et en particulier par Jean de la Haye dans la *Biblia Magna* et dans la *Biblia Maxima*. Il est plus étendu que celui de Ménochius, et, quoique moins estimé, il est très-utile à ceux qui, sans s'attacher aux variantes, veulent seulement entendre le sens du texte tel qu'il a été expliqué, surtout par les Pères de l'Église. Le premier volume est précédé d'un abrégé de l'Histoire sacrée depuis la création du monde jusqu'à la ruine du temple de Jérusalem, par Titus; d'une Table des poids et mesures et des monnaies des Hébreux, des Grecs et des Romains, comparés à ceux des Italiens, des Espagnols, des Français, etc., et enfin de l'explication des idiotismes grecs et hébreux qu'on trouve le plus fréquemment dans les saintes Écritures. Enfin un *Index controversiarum* méthodique et solide, une bonne *carte de la Terre-Sainte,* et une *Chronologie*, distribuée d'une manière fort commode, donnent un grand prix à l'ouvrage du savant jésuite. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

TIRLANDUS. *Voy.* TISSERAND.

TIROBOSCUS. *Voy.* TIRABOSCUS.

TIRON (*Tironium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans la Beauce, entre Chartres et Nogent-le-Rotrou. Elle fut fondée, au commencement du XII° siècle, par le bienheureux Bernard, auparavant abbé de Saint-Cyprien ou Cyvran, près de Poitiers, dans un lieu appelé *Tiron*, que Rotrou, comte du Perche, céda pour y bâtir ce monastère. Cette abbaye a été autrefois chef d'une célèbre congrégation qui porta le même nom de *Tiron,* et qui eut plusieurs autres monastères sous sa juridiction. L'abbaye de *Tiron* était possédée depuis l'an 1629 par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* Richard et Giraud.

TIRONNEAU (*Tironellum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans le Maine, au diocèse et à huit lieues du Mans, près de la Sarthe, fondée l'an 1149. Il y a eu la réforme.

TISANTA, évêché d'Afrique appartenant à la province de Numidie. On en connaît un évêque, Liberantius, qui assista en 411 à la conférence de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.,* tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 203.

TISARANDUS. *Voy.* TISSERAND.

TISCHRI, premier mois hébreu de l'année civile, et septième de l'année ecclésiastique ou sacrée des Juifs. Il reçut ce nom après la captivité; il s'appelait auparavant *Ethanim* (*Voy.* ce mot). Il commençait à la nouvelle lune de septembre selon les rabbins; mais c'était plus probablement à la nouvelle lune d'octobre. Le premier jour de ce mois on célébrait la fête des Trompettes, parce qu'on y annonçait le commencement de l'année par le son de ces instruments. On s'abstenait ce jour-là de toute œuvre servile, et on offrait en sacrifice un veau, un bélier et sept agneaux (Lévit., XXIII, 24. Nombres, XXIX et suiv.). On croit que Josué mourut le premier jour de *tischri*. Les années sabbatiques et celles du jubilé commençaient le même jour. Le troisième jour, jeûne pour la mort de Godolias, fils d'Ahichan, qui fut tué à Maspha (IV Rois, XXV, 25). Le cinquième, jeûne pour la mort de vingt des principaux docteurs juifs, et en particulier pour celle d'Akiba. Le huitième, dédicace du temple de Salomon (III Rois, VIII, 2 et suiv., et II Paralip., VII, 9). Le dixième, fête de l'Expiation solennelle (*Voy.* EXPIATION, n° II). Le quinzième, fête des Tabernacles; elle durait sept jours (*Voy.* TABERNACLES). Le vingt-troisième, les Juifs font la fête qu'ils appellent *la Réjouissance de la loi*. Ils rendent grâces à Dieu de la leur avoir donnée (II Paralip., VII, 10). Ils lisent le testament et l'histoire de la mort de Moïse, qui se trouve au Deutéronome (XXXIII, XXXIV).

TISILI ou **TISILITA**, évêché d'Afrique de la province Proconsulaire, sous la métropole de Carthage. Elle a eu deux évêques, dont l'un, Donat, assista l'an 411 à la conférence de Carthage, et l'autre, Florentin, souscrivit au concile de Carthage en 625. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, t. I. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 203.

TISSARD (François), professeur de l'université de Paris, né à Amboise, se livra à l'étude des langues latine, grecque et hébraïque, et à celle du droit civil et canonique. François Ier, instruit de son mérite, le mit au nombre de ceux qui composaient sa maison en qualité d'hommes de lettres. On lui attribue la gloire d'avoir fait faire le premier à Paris des essais d'impression hébraïque, et d'y avoir en quelque sorte introduit l'étude de l'hébreu. On a de lui : une *Grammaire hébraïque* où l'on voit l'alphabet, l'oraison dominicale, le trisagion et la généalogie de Jésus-Christ en caractères hébreux; 1508, in-8°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

TISSERAND (Jean), en latin *Tisserandus* ou *Tisarandus, Tirlandus,* cordelier de Paris, vivait au XV° siècle, et était un grand et zélé prédicateur. Il fonda, en 1497, l'Ordre des Filles-Pénitentes en l'honneur de sainte Madeleine. Le duc d'Orléans, depuis Louis XII, leur donna son hôtel d'Orléans, où elles ont demeuré jusqu'en 1572, époque à laquelle Catherine de Médicis les plaça ailleurs. *Voy.* Sponde, ann. 1494, n° 13. Mézerai, *Hist. de France.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TISSINGTON (Jean), franciscain, mort en 1395, fut provincial de son Ordre, docteur et professeur à l'université d'Oxford. Il assista en 1381 à l'assemblée qui se tint dans cette ville, et où l'on condamna Wiclef. On a de lui, entre autres ouvrages : *Scutum pro defensione eucharistiæ,* etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Sriptor.*

TITAN, géant fameux dans l'histoire ou plutôt dans la Fable. Le nom de *Titan* ne se trouve qu'une seule fois dans le texte latin de l'Écri-

Digitized by Google

ture. Judith, dans son Cantique, dit qu'Holopherne n'a pas été tué par la main des jeunes hommes pleins de vigueur, ni par les fils *de Titan*, c'est-à-dire par les géants. Les Septante ont traduit la *vallée des Réphaïm* par la *vallée des Titans*. *Voy.* Judith, XVI, 8. II Rois, V, 18. D. Calmet, dans son *Diction. de la Bible*, rapporte ce qu'ont dit plusieurs anciens auteurs des *Titans*, et l'opinion du P. Pezron. *Compar.* notre art. GÉANT.

I. **TITE** ou **TITUS**, fils et successeur de l'empereur Vespasien, né à Rome l'an 41 de notre ère, mort l'an 81, monta sur le trône l'an 79. Vespasien, ayant été reconnu empereur l'an 69, chargea Titus de la guerre des Juifs, qu'il avait entreprise par ordre de Néron. Titus fit donc le siége de Jérusalem, et y entra le 8 septembre de l'an 70 de notre ère. Il donna dans cette expédition des marques de cruauté, en faisant crucifier les malheureux que la faim chassait hors des murs, et qui ne pouvaient être responsables de l'opiniâtreté de leurs concitoyens. Ayant ensuite laissé à Jérusalem la dixième légion, il visita diverses villes de Syrie, et, étant demeuré quelque temps à Béryte, il alla à Antioche au commencement de l'an 71. De là il se rendit à Zeugma sur l'Euphrate, revint à Antioche, repassa à Jérusalem pour se rendre en Égypte, et revint d'Alexandrie à Rome, où il triompha des Juifs avec son père Vespasien. Parmi les dépouilles on remarqua la table d'or et le chandelier d'or à sept branches, avec le rouleau de la loi des Juifs, qui furent portés en triomphe. Le livre de la loi fut porté dans le palais avec les tentures de pourpre qui avaient servi au temple. Les vases d'or furent mis dans le temple que Vespasien fit bâtir sous le nom de la Paix. *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. III, c. V; l. VII, c. I, VI, VIII, XIII, XIV, XV, XVII, XIX. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. TITUS (FLAVIUS VESPASIANUS).

II. **TITE** (Saint), disciple de saint Paul, était né de parents païens (Galat., II, 1-3), fut converti par cet apôtre, qui le conduisit au concile de Jérusalem (ibid). Il l'envoya à Corinthe pour apaiser les troubles survenus dans cette Église (II Corinthe, VII, 6-15). Tite ayant été rejoindre saint Paul en Macédoine, l'apôtre le chargea de porter sa IIe Épître aux Corinthiens (II Corinth., VIII, 16-17). Il fut fait évêque de Crète. Saint Tite fut député en Dalmatie pour y annoncer l'Évangile, et il retourna ensuite en Crète, d'où il porta, dit-on, la foi dans les îles circonvoisines. Les Grecs célèbrent sa fête le 25 août, et les Latins, le 4 janvier. *Voy.* Bollandus, au 4 janvier, p. 163, 164. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

III. **TITE (ÉPÎTRE DE SAINT PAUL A)**. Il parait impossible de déterminer le lieu où était saint Paul quand il a écrit cette lettre, attendu que les données fournies par les circonstances historiques sont tout à fait insuffisantes pour la solution de cette question. Le savant critique Hug prétend que l'Apôtre l'a écrite à Éphèse, lorsqu'il y vint de Corinthe. Mais beaucoup d'autres interprètes, tant anciens que modernes, croient qu'il l'a composée quand il se trouvait à Nicopolis. Assurément les deux opinions sont sujettes à des difficultés sérieuses; toutefois, nous devons l'avouer, celle de Hug nous a paru en présenter moins que l'autre. On est encore plus partagé sur la date de cette Épître, les uns la fixant au temps qui a précédé la première captivité à Rome, les autres, au temps qui a suivi cette captivité. Le but de l'Apôtre, dans cette Épître, est de donner à Tite des instructions sur le ministère sacré qu'il lui avait confié. Or ces instructions sont à peu près les mêmes que celles qu'on lit dans la première Épître à Timothée. Quant à l'authenticité de l'Épître à Tite, elle a été niée par Eichhorn; mais les raisons sur lesquelles il appuie son sentiment ne sont pas plus solides que celles qu'il a opposées à l'authenticité des Épîtres à Timothée. Nous croyons avoir prouvé qu'elles n'avaient aucune valeur critique; ce qu'a fait au reste Bertholdt, dont le témoignage doit avoir d'autant plus de poids sur une question de cette nature, que cet écrivain est très-porté lui-même à attaquer sans ménagement l'autorité des livres canoniques, pour peu qu'elle lui paraisse douteuse par quelque endroit. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. V, p. 124 et suiv. *Compar.* TIMOTHÉE, n°

IV. **TITE JUSTE**, serviteur de Dieu, né à Corinthe, et dont, suivant les Actes des apôtres, la maison était attenante à la synagogue, fut l'hôte de saint Paul dans cette ville. On a cru que c'était le même que celui qui fut fait évêque de Crète, mais le sentiment contraire, qui distingue ces deux personnages, est généralement suivi. On ne sait rien de particulier sur Tite Juste. *Voy.* Actes, XVIII, 7. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

V. **TITE**, évêque de Bostres, métropole de l'Arabie, mort sous l'empereur Valens, était célèbre dans l'Église avant la mort de l'empereur Constant, arrivée en 350. Il assista au concile que saint Mélèce tint à Antioche pour l'établissement de la consubstantialité. Il a composé: 1° un ouvrage en IV livres *contre les Manichéens*; nous avons les trois premiers et l'argument du quatrième en grec, qui est leur langue originale, et en latin dans Canisius, *Recueil des anciennes leçons*, tom. I; Anvers, 1725; et en latin dans les *Bibliothèques des Pères*; — 2° *Questions sur saint Matthieu*; Venise, 1555. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. VI, p. 43 et suiv. Richard et Giraud. Feller.

TITELMAN (François), cordelier, né à Hasselt, dans le diocèse de Liége, mort en odeur de sainteté à Anticoli, près de Rome, l'an 1553, professa à Louvain la philosophie, la théologie et l'Écriture sainte. Étant ensuite allé à Rome, il passa dans la réforme des capucins en 1535 ou 1537. On a de lui : 1° des *Paraphrases* et des *Notices* sur le livre de Job, sur les Psaumes, sur le Cantique des cantiques, sur l'Ecclésiaste, sur les Évangiles de saint Matthieu et de saint Jean, et sur les Épîtres des apôtres; — 2° *Conférence sur l'Épître aux Romains*, contre Érasme; — 3° une *Apologie* pour l'édition vulgaire de la Bible; — 4° un *Traité sur l'autorité de l'Apocalypse*; — 5° *Exposition des cérémonies de la messe*; — 6° *Traité des mystères de la foi chrétienne*; — 7° *Méditations sur les exercices des religieux*; — 8° *Explication de l'office de la Trinité*; — 9° des *Scholies* sur le traité d'Arnaud de Bonneval des sept paroles du Seigneur. *Voy.* Wading. Le Mire. Zacharie Bovier, *Annal. Capucin.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

TITIOPOLI ou **TITOPOLI**, siége épisc. de la province d'Isaurie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Séleucie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Artemius, assista au premier concile général de Constantinople; le second, Mampreus, se trouva au concile de Calcédoine, et le troisième, Domitius, souscrivit les canons *in Trullo*. Aujourd'hui Titiopoli

Digitized by Google

n'est qu'un évêché *in partibus*, toujours suffragant de la métropole de Séleucie, devenue elle-même un siége *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1024. Gaet. Moroni, vol LXXV, p. 268. *Compar*. Séleucie, n° IV.

TITIUS (Gérard), théologien protestant, né à Quedlimbourg en 1620, mort à Helmstadt l'an 1681, professa dans cette dernière ville la langue hébraïque et la théologie. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *Disputatio de gratuita justificatione hominis peccatoris coram judicio Dei;* Helmstadt, 1650, in-4°; — 2° *De Supremo Judicio et æterna beatitudine;* ibid., 1650, in-4°; — 3° *Theses theologicæ de Sacra Scriptura;* ibid., 1650, in-4°; — 4° *De Angelis;* 1651 et 1665; — 5° *De Meritis operum;* 1651; — 6° *De Peccato ejusque differentiis atque causis;* 1652; — 7° *Exercitatio de controversiis circa Eucharistiam*, etc.; 1652, in-4°; — 8° *De Jesu Christo mundi Salvatore;* 1653, in-4°; — 9° *De Principiis fidei christianæ seu canonica Scriptura;* 1654, in-4°; — 10° *De Conciliis;* 1656, in-4°; — 11° *De Universali Redemptione omnium et singulorum hominum per Christum;* 1661, in-4°; — 12° *De Merito Christi pro omnibus et singulis hominibus præstito;* 1663, in-4°; — 13° *Ostensio summaria, quod pontificia dogmata sua non possint unanimi Scriptorum Ecclesiasticorum e v prioribus seculis superstitum, consensu probare.* Cet ouvrage a été mis à l'*Index* le 4 mars 1709. *Voy*. Henrici Meibomii, *Programma in funere Gehardii Titii*, dans les *Memoriæ theologorum* Henningi Witten, décade 16. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI. Richard et Giraud, qui donnent les titres de trente-neuf ouvrages de Titius.

TITOPOLI. *Voy*. Titiopoli.

I. **TITRE** (*Titulus*), en terme d'Écriture sainte, se prend : 1° pour un monument; ainsi Jacob prit la pierre qui lui avait servi de chevet, et l'érigea en monument. Moïse défend d'ériger des *titres* superstitieux dans Israël (Genèse, xxxi, 45; xxxv, 20. Lévit., xxvi, 1. Nombr., xxxiii, 5. II Rois, xviii, 18). 2° *Titre* se prend pour ce qui se met sur quelque chose, afin d'en faire connaître le sujet. Ainsi il se trouve des *titres* à la tête de plusieurs Psaumes. Pour cette même raison, Pilate mit un *titre* au haut de la croix du Sauveur. 3° *Titre* semble désigner aussi les épitaphes ou autres remarques mises sur les tombeaux des morts ou auprès de leurs ossements, afin d'empêcher qu'on ne néglige de les enterrer. *Voy*. IV Rois, xxiii, 17. Ézéch., xxxix, 15.

II. **TITRE**, en terme de jurisprudence civile et ecclésiastique, signifie la cause en vertu de laquelle on possède quelque chose et l'acte par lequel on prouve un droit, une propriété, une jouissance, etc.

III. **TITRE** s'emploie aussi pour désigner les Églises titulaires de Rome. *Voy*. Église, n° XLII.

IV. **TITRE CANONIQUE**. C'est le droit d'exercer une juridiction ecclésiastique. Ceux qui jouissent de quelque dignité ou qui remplissent quelque emploi dans l'Église doivent avoir reçu leur mission des supérieurs ecclésiastiques. Ainsi on ne peut posséder dans l'Église aucune dignité ou office sans un *titre canonique*, de sorte que la possession la plus longue n'empêche pas l'ordinaire de pouvoir disposer de la dignité ou de l'office qui serait possédé sans ce titre (*Regul. I Juris in* 6°). Celui qui exercerait sans *titre canonique* serait un intrus. *Voy*. Intrus.

V. **TITRE CLÉRICAL** ou **SACERDOTAL** (*Titulus ecclesiasticus*). On appelle ainsi le titre que les ecclésiastiques sont obligés de se constituer quand ils reçoivent les premiers ordres sacrés, afin que, s'ils ne parviennent pas à posséder des bénéfices, ils aient de quoi subsister. Ce *titre clérical* est de trois sortes : celui d'un bénéfice, celui de patrimoine, et celui de la pauvreté religieuse ou de la religion. 1° Le *titre d'un bénéfice* consiste dans la possession paisible d'un bénéfice suffisant pour l'entretien de celui qui en est pourvu. 2° Le *titre de patrimoine* consiste dans un bien qui, de quelque nature qu'il soit, puisse suffire à la subsistance d'un ecclésiastique. Ce titre est différent selon l'usage des diocèses et la taxe des évêques. 3° Le *titre de la religion* n'est autre que la profession religieuse dans un Ordre qui fournit la nourriture à ses sujets. Suivant l'ancienne discipline, on n'ordonnait personne qu'on ne l'attachât au service d'une église, et par conséquent on ne connaissait point d'autre titre clérical que l'église à laquelle un clerc était attaché par son ordination, pour y servir perpétuellement et en tirer sa subsistance. Cette discipline a duré jusqu'au xii° siècle, sur la fin duquel le concile de Latran, tenu sous Alexandre III (in cap. *Episcopus IV extra de præbend.*), a déclaré que, si un évêque ordonnait quelqu'un diacre ou prêtre sans un certain titre suffisant pour sa subsistance, l'évêque serait tenu de la lui fournir jusqu'à ce qu'il la lui eût assignée dans quelque église, à moins qu'il n'eût de quoi vivre de son patrimoine. C'est sur les derniers termes de ce décret qu'on s'est fondé pour établir peu à peu l'usage des ordinations sans église, et qu'on s'est contenté d'un revenu suffisant, soit en bénéfice, soit en patrimoine. Selon le concile de Trente (sess. XXI, *de Reform.*, c. ii), ceux qui se font ordonner sous des titres frauduleux sont suspendus des fonctions de leurs ordres, et ils encourent l'irrégularité s'ils les exercent sans dispense. Un *titre clérical* ne peut jamais être saisi. Il ne peut point être aliéné non plus, à moins que le prêtre n'ait d'autres biens pour vivre ou un bénéfice quel qu'il soit. Le droit pour ce qui regarde le *titre de bénéfice* n'a plus d'application en France, puisqu'il n'existe plus de bénéfice. *Voy*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* L'abbé André, *Cours alphabétique de droit canon*.

VI. **TITRE COLORÉ**. C'est celui qui a l'apparence, la couleur du titre légitime, c'est-à-dire du titre qui a toutes les conditions requises. Or un *titre* est censé *coloré*, suivant les canonistes, lorsqu'il est émané de celui qui est en droit ou en possession de conférer un bénéfice, quoiqu'il y ait quelque défaut, soit de la part du collateur, comme lorsqu'il est suspens au temps des provisions qu'il accorde, ou lorsqu'il n'a pas les qualités requises pour posséder la dignité en vertu de laquelle il confère; soit dans la forme des provisions, comme lorsqu'elles ne sont pas signées par les témoins, ou qu'il n'y en a pas eu d'appelés. Un *titre* ne serait pas censé *coloré*, s'il n'était point émané de l'évêque ou de celui qui a le droit de conférer les bénéfices. Lorsqu'un clerc muni d'un *titre coloré* a possédé un bénéfice pendant trois ans, il ne peut plus être attaqué ni dépossédé de son bénéfice que par la voie du dévolu, parce qu'un *titre coloré* n'est pas nul. Il demeure seulement sans effet quand celui qui l'a obtenu est attaqué dans les trois années par quelqu'un qui a un titre légitime et en bonne forme. *Voy*. Possession, n° III.

Digitized by Google

VII. **TITRE FEINT** ou **FRAUDULEUX**. On nomme ainsi un titre qu'on présente faussement comme ayant été concédé par celui qui en a le droit, et qui ne l'a réellement pas concédé. On sent aisément qu'un pareil titre n'est d'aucune valeur.

VIII. **TITRE LÉGITIME**. C'est celui qui a toutes les conditions requises pour sortir son plein et entier effet; ce qui arrive quand il n'y a aucun défaut, ni de la part de celui qui concède le titre, ni de la part de celui qui en est pourvu, ni enfin dans la forme des provisions.

IX. **TITRE SACERDOTAL**. *Voy*. TITRE, n° V.

TITULAIRE, celui qui a un titre en vertu duquel il possède un bénéfice, soit qu'il en remplisse les charges ou non, et il est toujours tel jusqu'à ce qu'il ait donné sa démission et qu'elle ait été acceptée. On donne aussi le nom de *titulaire* à un évêque *in partibus*, parce qu'il n'a que le titre de l'évêché dans son diocèse. Pour la même raison, on nomme *chanoines titulaires*, en certains États, ceux que nous appelons en France *chanoines honoraires*. *Voy*. l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*.

TITULI ou **TITULITA**, **TITULUM**, siége épisc. de la province proconsulaire d'Afrique, sous la métropole de Carthage. On en connaît deux évêques : Cresconius, qui se trouva à la conférence de Carthage en 411, et Cresciturus, qui fut exilé par Hunneric, roi des Vandales, l'an 484, pour avoir refusé de souscrire les propositions erronées des donatistes. *Voy*. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 238. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 268.

TITUS. *Voy*. TITE, n° I.

TITUS MANLIUS. *Voy*. MEMMIUS.

TITYASSE ou **TOTYASSE**, ville épisc. de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie. C'est peut-être la même qu'on trouve dans les Notices et dans les Actes des conciles sous le nom de *Pityasse*. On en connaît deux évêques : Étienne, qui souscrivit les canons *in Trullo*, et Pierre, qui assista au deuxième concile de Nicée, septième général, l'an 787. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1048.

TIUM ou **TEIUM**, siége épisc. de Bithynie, dans l'Honoriade, sous la métropole de Claudiopolis. On en connaît six évêques, dont le premier, Apragmonius, assista aux conciles d'Éphèse l'an 431, et de Chalcédoine l'an 451. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 576. Richard et Giraud.

TIUS. *Voy*. TÉOS.

TIVOLI (*Tibur*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Rome, est située à seize milles au nord-est de cette ville. La foi chrétienne fut prêchée à Tivoli dès les temps apostoliques. Son premier évêque, Paul, sacra l'antipape Ursicinus dans le temps du schisme contre le pape Damase, en 367. *Voy*. Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. I, col. 1301, et tom. X, col. 345. *Voy*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXV, p. 268-300; vol. LXXVI, p. 1-200.

TIZIA ou **TIGIA** (*Thizibis*), évêché d'Afrique sous la métropole de Tripoli. Il y a eu pour évêques Apton ou Atton, qui se trouva avec les évêques catholiques à la conférence de Carthage, l'an 411, et Honoré, qui, en 484, fut exilé comme catholique par Hunneric, roi des Vandales. *Voy*. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 200-201.

TIZICA ou **THISICA** (*Thisica* ou *Tyzica*), siége épisc. de la province Carthaginoise proconsulaire, dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Carthage. On n'en connaît qu'un évêque, Novellus, dont parle saint Augustin dans son livre contre les donatistes. *Voy*. Morcelli, *Afric. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 200, 201.

TLASCALA. *Voy*. PUEBLA DE LOS ANGELOS.

TLO ou **TLOA**, **TLONA**, **THOLONA**, **TLOS**, ville épisc. de la province de Lycie, sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie. Elle a eu cinq évêques, dont le premier, André, assista au concile de Chalcédoine et souscrivit la lettre synodale des évêques de Lycie à l'empereur Léon. Tlo est maintenant un évêché *in partibus*, toujours suffragant de Myre, devenu également un siége *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 980. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 204.

TNÉTOPSYCHIQUES. *Voy*. THNÉTOPSYCHITES.

TOAM ou **TUAM**, **TVAM** (*Tuamum* ou *Tuvomontium*), ancienne ville archiépisc. d'Irlande et capitale de la province de Connacie, fut brûlée par les Anglais en 1691, avec l'église cathédrale. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un petit bourg, qui conserve néanmoins son titre d'archevêché. En 1848, un synode fut tenu à Tuam sous la présidence de l'archevêque, Mgr Murray, voici à quelle occasion. L'an 1847, la S. Congrégation de la Propagande publia un *rescrit* par lequel le Saint-Siége désapprouve l'établissement des colléges mixtes en Irlande, et conseille aux évêques irlandais d'ériger une université catholique à l'instar de celle que l'épiscopat belge a fondée à Louvain. Le gouvernement anglais, qui tenait beaucoup à l'institution de ses colléges, s'empressa de faire quelques changements aux statuts des nouvelles écoles. Ces modifications furent telles, que plusieurs évêques d'Irlande crurent pouvoir accepter le projet du gouvernement, tandis que le plus grand nombre fut d'un avis contraire; mais tous furent d'accord pour soumettre leurs opinions et leurs motifs particuliers à la décision du Saint-Siége. La Congrégation de la Propagande ayant examiné et le projet modifié du gouvernement anglais et toutes les pièces envoyées par l'épiscopat irlandais à l'appui des opinions diverses, donna, par ordre du Pape, une réponse conforme à la précédente. Ainsi, c'est pour s'entendre sur l'exécution des *rescrits* de la Propagande relativement aux colléges mixtes, que les évêques se sont réunis en synode à Tuam, et ont fait un appel à l'Irlande pour inviter les catholiques à s'unir dans le but de fonder une *Université catholique*. *Voy*. le *Mémorial catholique*, tom. VII, p. 215 et suiv. L'*Encyclop. cathol.*, au *Supplém.*, tom. I, p. 687, où l'on trouve *in extenso* le *rescrit* de la Propagande en date du 11 octobre 1848, adressé à Mgr Mac-Hale, archevêque de Tuam.

TOB, pays situé au delà du Jourdain, dans la partie la plus septentrionale du partage de Manassé, et au nord du pays de Galaad, dont il faisait partie, selon l'historien Joseph. C'est là que se réfugia Jephté lorsqu'il fut chassé par ses frères (Juges, XI, 3, 5). On croit généralement que *Tob* est le pays appelé *Tubin*, ou, selon le grec, *Tôbion*, *Toubion*, dans le Ier livre des Machabées (V, 13), et que le mot *Tubiéniens* ou *Tubianiens*, selon la Vulgate *Tubianæi*, et suivant le grec *Toubiénoi*, *Toubiaénoi* (IIe Machab., XII, 17), désigne les Juifs qui étaient de Tob, habitants de Tob. *Voy*. Joseph, *Antiq.*,

Digitized by Google

l. V, c. IX. Guil. Gesenius, qui remarque judicieusement dans son *Thesaurus*, p. 546, qu'il est impossible de penser avec Simonis (*Onomast.*, p. 235) que le *Thaûba* de Ptolémée soit le *Tob* des Hébreux, parce qu'il est trop éloigné de la Palestine, et qu'il faut dire de même de *Taïbeh*, qui est au nord du désert de Palmyre (d'Anville, *l'Euphrate et le Tigre*, p. 36).

TOBIAS, un des principaux chefs des Lévites sous Josaphat, roi de Juda. *Voy.* II Paralip., XVII, 8.

I. **TOBIE** (*Tobia* ou *Tobias*), était de la tribu de Nephthali, dans la haute Galilée. Élevé dès son enfance dans la crainte et l'amour du vrai Dieu, il le servit toujours fidèlement. Il épousa une femme de sa tribu nommée *Anne*, dont il eut un fils auquel il donna son nom, en lui inspirant ses sentiments. Quoique vivant au milieu de l'idolâtrie des dix tribus, il demeura toujours attaché au culte du vrai Dieu, et ne manqua jamais de se rendre à Jérusalem aux grandes solennités, jusqu'à ce qu'il fut emmené captif à Ninive, avec sa femme et son fils, par Salmanasar. Tobie, quoique captif, se conserva pur des souillures des gentils. Dieu lui fit trouver grâce aux yeux de Salmanasar, qui lui laissa la liberté d'aller où il voudrait et de faire ce qu'il lui plairait. Tobie encourut la disgrâce de Sennachérib, successeur de Salmanasar; ce prince le priva de tous ses biens; mais il fut tué peu après par ses propres fils, et Tobie rentra dans ses biens et continua comme auparavant ses exercices, inspirés par la piété et la charité. *Voy.* le livre de Tobie, I et suiv. *Compar.* TOBIE, n° III.

II. **TOBIE**, fils du précédent. Le même livre sacré qui raconte au long ce que nous venons de dire du père, trace aussi l'histoire du fils. C'est ainsi qu'il nous apprend sa docilité envers l'auteur de ses jours; le voyage qu'il fit à Ecbatane avec l'ange Raphaël; son exactitude à suivre les avis de son saint guide; la prière et la continence qui attirèrent les bénédictions du Ciel sur son mariage; son retour vers ses parents; son attention à leur rendre ses derniers devoirs; son retour vers les père et mère de sa femme, selon l'ordre qu'il avait reçu de Tobie, son père, de quitter Ninive; le soin qu'il prit de rendre à ceux-ci les mêmes devoirs qu'à ses propres parents; enfin, sa mort dans une heureuse vieillesse. *Voy.* le livre de Tobie, IV-XII, XIV. *Compar.* l'art. précéd. et le suiv.

III. **TOBIE (LIVRE DE)**. Ce livre est le premier des deutéro-canoniques (*Voy.* DEUTÉROCANONIQUE). Fondés principalement sur ce que les Juifs et toutes les Églises des premiers siècles ne l'ont pas admis dans leur canon, les protestants en ont conclu qu'il n'avait pas été divinement inspiré, et que par conséquent il devait être classé parmi les apocryphes. Mais cette conclusion n'est nullement logique; il suffit pour s'en convaincre de parcourir ce que nous avons dit de l'autorité divine et catholique du *livre de la Sagesse;* car les diverses preuves que nous avons fournies en faveur de ce dernier sont parfaitement applicables au *livre de Tobie.* On ne sait point d'une manière certaine dans quelle langue il a été originairement écrit. Origène dit que les Juifs le lisaient en hébreu; mais ce texte hébreu n'était peut-être que le chaldéen; car la langue chaldéenne est souvent mise pour la langue hébraïque dans les livres qui ont été écrits depuis que les Juifs ont commencé à se servir de l'idiome chaldéen. Outre la traduction latine de saint Jérôme, qui a été déclarée authentique par le saint concile de Trente, il y en a plusieurs autres en différentes langues. Le sujet du livre n'est autre que l'histoire des deux Tobie, père et fils, arrivée pendant la captivité des dix tribus emmenées à Babylone par Salmanasar. Touchés des difficultés qu'on a opposées à cette histoire, beaucoup d'interprètes modernes l'ont regardée comme une simple parabole. Mais outre que la portée de plusieurs de ces difficultés a été exagérée, il n'en est pas une seule qui ne soit susceptible de quelque solution avouable par la saine critique. Ajoutons que les témoignages de plusieurs auteurs sacrés, celui des Pères et la pratique de l'Église, enfin les caractères intrinsèques du livre lui-même nous fournissent une preuve incontestable que les Tobie, père et fils, et les autres personnages mentionnés dans le livre qui porte leur nom, ont réellement existé, et que leur histoire présente un récit de faits réels et véritables, et nullement une simple parabole. Quant à l'auteur du *livre de Tobie,* le savant Estius pense qu'il a été composé après le retour de la captivité de Babylone. Jahn prétend qu'il n'a été écrit que cent cinquante ou tout au plus deux cents ans avant J.-C. D'autres critiques soutiennent que Tobie n'a fait que laisser des mémoires d'après lesquels leur histoire a été rédigée dans la suite. Pour nous, nous sommes très-porté à croire que les vrais auteurs de ce livre sont les deux Tobie, et il nous semble que les preuves par lesquelles nous avons étayé notre opinion dans notre *Introd. histor. et crit.*, etc., lui donnent un certain degré de probabilité. Nous ne saurions terminer cet article sans faire remarquer que le livre de Tobie est un des plus beaux et des plus touchants qu'on puisse lire. Tout, en effet, y intéresse, tout nous y attache. Les simples récits aussi bien que les tableaux, les prières comme les discours, s'y trouvent revêtus des plus beaux caractères que l'éloquence leur assigne. *Voy.*, pour les diverses questions que nous n'avons pu qu'indiquer dans cet article, Polycarp., *Epist. ad Philipp.* Clem. Alex., *Stromat.*, l. I. Cyprian., *De Opere et eleemosyn.* August., *De Doctr. christ.*, l. III. Ambros., *Lib. de Tobia, et de Offic.*, l. III. Hilar., *In Psalm.* CXIX, n. 7. Origen., *Epist. ad Africanum.* Hieronym., *Præfat. in Tob.* Chrysost., *Homil. de divite.* Les *Const. Apostol.*, l. I, c. I, et l. III, c. XV. Conc. Hippon., ann. 393, can. XLVII. Conc. Carthag., XIII, ann. 397, can. XLVII. Conc. Trid., sess. IV. D. Calmet, *Préface sur le livre de Tobie.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. III, p. 183 et suiv. Haneberg, *Histoire de la Révélation*, traduite de l'allemand en français par J. Goschler, tom. II, p. 292. Welte, dans le *Diction. de la théol. cathol.* *Compar.* TOBIE, n°s I et II.

IV. **TOBIE**. Le Seigneur ordonna au prophète Zacharie de demander à Tobie, à Holdaï, autrement Halem, à Idaïe et à Josias, autrement Hem, fils de Sophonie, revenus depuis peu de Babylone, une certaine quantité d'or et d'argent qu'ils avaient destinée au temple, et d'en faire des couronnes pour mettre sur la tête de Jésus, fils de Josédech, grand prêtre des Juifs. Les rabbins croient que ces quatre personnes étaient les mêmes que Daniel, Ananie, Azarias et Misaël. *Voy.* Zachar., VI, 10, 11, 14. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

V. **TOBIE**, beau-frère du grand prêtre Onias II et aïeul d'Hircan, est peu connu; mais, dans le II[e] livre des Machabées, il est question de son petit-fils; et il est dit qu'on représenta à Héliodore, qui venait de la part de Séleucus pour enlever les trésors du temple, que la plus

Digitized by Google

grande partie de cet argent appartenait à Hircan-Tobie. *Voy.* II Machab., III, 11.

VI. **TOBIE**, ammonite, ennemi des Juifs, fut un de ceux qui s'opposèrent davantage à la construction du temple, au retour de la captivité. Il avait un parti puissant à Jérusalem, mais Néhémie rendit tous ses efforts inutiles, et le chassa même du parvis du temple, où il avait obtenu un appartement pendant son absence. *Voy.* II Esdr., II, 10; IV, 1, 3; VI, 1, 12, 14, 18, 19; XIII, 7, 8, 9.

VII. **TOBIE**, fils de Néoda, chef d'une famille de Nathinéens. Ses fils ou petits-fils revinrent de la captivité avec Zorobabel. *Voy.* I Esdr., II, 60.

VIII. **TOBIE** (François) de la Nativité, religieux augustin déchaussé allemand, a laissé : *Biblia gregoriana, seu Commentaria textum Scripturæ Sacræ S. Gregorii papæ I cognomento Magni, collecta ex omnibus ejusdem operibus anno* 1705, *impressis studio Monachorum Ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri...; in quibus partim mystica, partim litteralis Sacræ Paginæ hujus sacri Doctoris continetur explanatio, cum copioso rerum et verborum indice*; Augsbourg, 1740, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1740, p. 382.

TOBOLSK (*Tobolium, Tobolsca*), ville archiépisc. de la Russie asiatique et capitale de la Sibérie. Elle est située au confluent de l'Irtis et du Tobolsk. Le prélat qui y réside prend le titre d'*archevêque de Sibérie et de Tobolsk*; il tient le cinquième rang parmi les métropolitains, suivant Chrysanthus. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1321. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 238. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 204-205.

TOCARISTAN. *Voy.* TURQUESTAN.

TOCAT ou **TOKAT** (*Tocara, Tocatum, Tocato, Tochata, Beriza Armenorum*), grande, belle et considérable ville de la Turquie d'Asie. « On croit communément, disait en 1700 de Commanville, que c'est Néocésarée; mais il y a plus d'apparence qu'elle se nommait anciennement *Eudocias*. On voit deux évêchés de Lazique dans l'exarchat de Pont, l'un nommé Tocat-Zitzi, et l'autre Tecat-Ziertzi, qui ne sont autres apparemment que celui-ci. Il y a un archevêque grec à présent et un arménien résidant au monastère de Tivatavanch, qui n'en est pas éloigné. » Aujourd'hui Tokat ou *Beriza Armenorum* est un archevêché gouverné par un prélat catholique. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 238. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 241-242.

TOCCO (*Toccum*), ville forte d'Italie bâtie sur une élévation, à huit milles de Bénévent. Saint Antonin dit qu'elle fut détruite par un tremblement de terre, en 1456. Elle avait été rebâtie; mais elle fut encore renversée en 1688. C'était autrefois un siége épisc., comme il paraît par une bulle du pape Étienne X, datée de l'an 1058. On ignore le nom des prélats qui ont rempli ce siége. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra*, t. X, col. 174. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 206.

TOCHON D'ANNECY (Joseph-François), antiquaire et numismate, né en 1772 au château de Metz, près d'Annecy, en Savoie, mort en 1820, se livra dès sa jeunesse à l'étude des antiquités. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons: *Dissertation sur l'époque de la mort d'Antiochus Sidètes, roi de Syrie, sur deux médailles antiques de ce prince, et sur un passage du livre des Machabées*; Paris, 1815, in-4°, avec trois planches. *Voy.* Dacier, *Notice*, dans l'*Hist. de l'Acad. des inscript.*, tom. VII, p. 77. Saint Martin, *Notice*, à la tête des *Recherches sur les médailles des Nomes*. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TODERINI (Jean-Baptiste), jésuite, né en 1728 à Venise, où il est mort l'an 1799, professa la philosophie à Vérone et à Forli. Il s'occupa ensuite d'archéologie et de physique. Après la suppression de sa compagnie, il suivit Garzoni dans son ambassade à Constantinople, où il entreprit d'étudier la civilisation musulmane, et recueillit un grand nombre de livres et de manuscrits arabes. Outre plusieurs ouvrages scientifiques et littéraires, il a laissé: 1° *La Costantiniana Apparizione della Croce, contra al protestante G. Alberto Fabricio*; Venise, 1773; — 2° *L'Onest' uomo, saggi di morale filosofia*; ibid., 1780, 1785. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TODI (*Tuder, Tudertum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Rome, située sur une colline près du Tibre, à huit lieues au sud-est de Spolète. Son premier évêque, saint Térentien, souffrit le martyre sous l'empereur Adrien, vers l'an 138. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra*, tom. I, p. 1349. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 206-236.

I. **TŒLLNER** ou **TŒLNER** (Jean-Gottlieb), protestant, né à Charlottenbourg en 1724, mort l'an 1774, acheva ses études à l'université de Halle en 1741. Il s'adonna spécialement à la théologie, mais sans négliger la philosophie et les mathématiques. Il remplit dans plusieurs maisons les fonctions de précepteur, puis il fut nommé aumônier à la suite du régiment du feld-maréchal comte de Schwerin, et, en 1760, professeur de théologie et de philosophie à l'université de Francfort-sur-l'Oder. Parmi ses écrits, qui sont assez nombreux, nous citerons: 1° *Recueil de quelques Sermons à l'usage des lecteurs sérieux*; Francfort-sur-l'Oder, 1755; — 2° *Pensées sur la vraie méthode d'enseigner la théologie dogmatique*; ibid., 1759; — 3° *Plan de la théologie dogmatique*; ibid., 1760; — 4° *Plan de la théologie morale*; ibid., 1762; — 5° *Plan d'une herméneutique*; Leipzig et Zullichau, 1765; — 6° *Examen de l'inspiration divine des saintes Écritures*; Lindau et Leipzig, 1772. *Voy.* Düx, dans le *Diction. de la théol. cathol.*; comme ce savant auquel nous avons emprunté notre article donne la liste d'une vingtaine d'ouvrages de Tœllner sans faire aucune réflexion, nous croyons devoir faire remarquer que Tœllner était un rationaliste très-dangereux; c'est lui et Semler qui ont posé sur l'inspiration divine des principes qui tendent à la détruire entièrement. Aussi est-ce de leur époque que datent les attaques si violentes et si multipliées auxquelles nos divines Écritures ont été en butte, surtout en Allemagne. *Voy.* notre *Introduction*, etc., tom. I, p. 15, 349.

II. **TŒLLNER** ou **TŒLNER** (Justin), prédicateur protestant à Panitsch, près de Leipzig, né en 1655, mort à Halle l'an 1718, refusa en 1697 l'absolution aux paysans de Panitsch, parce qu'ils ne voulurent pas lui promettre de ne plus boire la bière de Pentecôte. Le consistoire de Leipzig l'ayant engagé inutilement à changer de sentiment, le destitua. Tœllner se défendit dans un écrit intitulé *Destitution injuste*. En 1701, un certain docteur du nom de *Titius* publia l'*Examen du droit ecclésiastique allemand*, dans lequel il développait une proposition antérieurement par lui soutenue, à savoir qu'un prêtre n'a ni le droit ni l'obligation de refuser l'absolution et la Cène à un pécheur qu'il juge impénitent

Digitized by Google

et qui ne veut pas changer de conduite. Outre sa *Destitution injuste* et une *Instruction sur l'orthographe des Allemands* : 1° *Proverbes bibliques et prières en vers*; Halle; — 2° *Instructions pour les dimanches et fêtes de l'année*; ibid., 1717, in-12. *Voy*. Düx, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

TOICT (Nicolas du) ou **DEL TECHO**, nom espagnol sous lequel il est cité constamment par les historiens du Paraguay, jésuite, né à Lille en 1611, mort au Paraguay vers l'an 1680, fut envoyé par ses supérieurs au Paraguay comme missionnaire. Il y déploya tout ce que la charité la plus fervente peut inspirer à un ministre de l'Évangile. Il devint supérieur des missionnaires de cette province, et mourut consumé de travaux. On a de lui l'histoire des établissements de la société de Jésus dans cette partie de l'Amérique, sous ce titre : *Historia provinciæ Paraguariæ Soc. Jesu*; Liége, 1673, in-fol. Cet estimable ouvrage a été traduit en anglais, et inséré dans la *Collection des voyages* de Churchill, tom. VI, p. 3-116. Le P. Charlevoix s'en est servi pour la rédaction de son *Histoire du Paraguay*. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

TOINARD (Nicolas). *Voy*. THOYNARD.

TOISON D'OR (ORDRE DE LA), Ordre qui fut institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1429, en mémoire, dit-on, d'un gain considérable qu'il fit sur les laines. Lors de l'extinction de la maison de Bourgogne, la grande maîtrise passa à la maison d'Autriche. Charles-Quint la transmit aux rois d'Espagne, ses descendants, et la paix d'Utrecht la laissa au roi Philippe V, tige de la nouvelle maison régnante d'Espagne, qui portait avant son avénement le titre du duc de Bourgogne; néanmoins l'Empereur ne voulut pas renoncer à son droit; et, depuis, l'Ordre a été conféré concurremment par les rois d'Espagne et les empereurs d'Autriche. *Voy*. l'*Encyclop. cathol.*

TOLAND (John), philosophe, né à Redcastle, en Irlande, l'an 1670, mort à Putney, près de Londres, l'an 1722, fut élevé par ses parents dans la religion catholique, qu'il quitta avant l'âge de seize ans. Il se fit recevoir maître ès arts à l'université d'Édimbourg, acheva ses études à l'université de Leyde, et se fixa à Oxford, où il composa un grand nombre d'ouvrages, tous plus ou moins remplis d'impiétés, de déisme, d'athéisme, etc. Nous citerons de lui : *Christianity not mysterious*; Londres, 1696, in-12; ce livre impie fut condamné au feu; — 2° *Amyntor, or a defence of Milton's life*; ibid., 1699, in-8°; il tâche d'y rendre suspecte l'autorité du canon du Nouveau Testament; — 3° *Nazarenus, or Jewish, gentile or mahometan christianity*; la Haye, 1718, in-8°; — 4° *Pantheisticon, sive formula celebrandæ sodalitatis Socraticæ*, etc.; Londres, 1720, in-8°; trad. en anglais, 1751, in-8°; cet ouvrage est rempli d'impiétés et d'extravagances; — 5° *Adeisidæmon, seu Titus Livius a superstitione vindicatus*, etc. *Origines Judaicæ*, etc.; deux dissertations qui ont été mises à l'*Index*. (Decr. 4 dec. 1725.) *Voy*. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.*, t. IV, p. 447 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent des détails très-intéressants sur Toland et sur ses écrits. Nicéron, *Mémoires*, tom. X. Chalmers, *General Biogr. Diction.* Feller, soit dans sa *Biogr. univers.*, soit dans son *Catéchisme philosophique* (l. I, tom. V). La *Nouv. Biogr. génér.*

TOLÈDE (*Toletum*), ville archiépisc. d'Espagne située dans la Nouvelle-Castille, à douze lieues au midi de Madrid. La cathédrale, qui est dédiée à la sainte Vierge, contient un grand nombre de vastes et riches chapelles; une entre autres, fondée par le cardinal Ximenès, où un doyen et douze chanoines qui forment un collége particulier font tous les jours l'office suivant le rite mozarabe, qui est l'ancien rit d'Espagne. Le premier archevêque de Tolède, saint Eugène, martyr, était disciple de l'apôtre saint Pierre. De l'an 388 à l'an 1565, trente-trois conciles ont été tenus à Tolède. *Voy*. Labbe, tom. II, IV, V, VI, VII, X, XI, XIII, XV. Hardouin, tom. I, II, III, VI, VII, IX, X. La Regia, tom. III, XI, XIII, XIV, XV, XVI, XVII, XXVI, XXIX, XXXIV. D'Aguirre, tom. II, III. Richard et Giraud, qui indiquent l'objet et l'occasion de chaque concile. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 239. Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 245-273.

TOLEDO (Francisco de), en français *Tolet*, cardinal, né à Cordoue en 1532, mort à Rome l'an 1596, fit ses études à l'université de Salamanque. Dominique Soto, un de ses maîtres, l'appelait un prodige d'esprit. A l'âge de quinze ans, il fut nommé à une chaire de philosophie, et, un peu plus tard, il fut regardé comme un des théologiens les plus savants de l'Espagne. En 1558, il entra chez les Jésuites, et fut envoyé à Rome, où il enseigna avec beaucoup de succès la philosophie et la théologie. Pie V le nomma son prédicateur ordinaire; et dans cet emploi, qu'il remplit avec éclat sous quatre papes, il lutta d'éloquence avec les plus célèbres orateurs. Il fut chargé aussi des fonctions de conseiller à la pénitencerie et au tribunal de l'inquisition. Clément VIII lui donna, en 1593, le chapeau de cardinal. On a de Tolet : 1° *Comment. in Joannis Evangelium*; Rome, 1588, in-fol.; Cologne, 1639, 6e édit.; — 2° *In XII Capita Evangelii secundum Lucam*; Venise, 1601, in-fol.; Cologne, 1612, in-fol., 4e édit.; — 3° *In Epistolam B. Pauli ad Romanos*; Rome, 1602, in-4°; Mayence, 1603, in-4°, 2e édit.; — 4° *Summa casuum conscientiæ*; ibid., 1602; Lyon, 1630, in-4°; ce dernier ouvrage, qui avait d'abord paru sous le titre *Instructio sacerdotum de septem peccatis mortalibus*, a été traduit en français et en espagnol. Saint François de Sales en recommandait beaucoup la lecture, de même que Bossuet, qui parle aussi avec éloge du Commentaire sur saint Luc. Comme interprète de l'Écriture, Tolet ne mérite pas moins d'être loué. Richard Simon lui-même dit qu'il est digne d'être placé parmi les plus habiles commentateurs. D. Calmet vante son exactitude. C'est d'après ces autorités si imposantes que nous croyons devoir répéter ici ce que nous avons déjà dit ailleurs : « Notre savant interprète se montre quelquefois non-seulement critique, puisqu'il a recours aux différentes leçons de son texte, mais aussi grammairien; car il s'attache à expliquer la propriété des termes. En un mot, le commentaire de Tolet est à la fois solide, pieux, instructif; c'est pourquoi nous ne saurions trop en recommander la lecture. » *Voy*. Sponde, *In Annal. eccles.* Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Feller, Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.* Augustin et Aloïs de Backer, *Biblioth. des Écrivains de la Société de Jésus*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., t. IV, p. 350; tom. V, p. 38.

TOLEN ou **DE TOLENS** (François de), chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Tolen ou Ter-Tolen, en Zélande, vivait encore en 1576. Son nom flamand était *Backer*, et son nom latin *Pistorius* ou *Artopæus*. Il fut sous-

Digitized by Google

prieur du mont Saint-Agnès à Zwoll. On a de lui : 1° deux *Dialogues* concernant l'étude des saintes lettres; 1551, in-fol.; — 2° *Declamatio de bonarum litterarum studiis;* — 3° deux *Harangues* pour exciter et préparer à l'étude de l'Écriture sainte; — 4° un *Dialogue sur l'invocation des saints;* — 5° trois *Homélies sur sainte Gertrude;* — 6° un traité *De Fide, pudicitia, ac virtute fœminei sexus;* 1574; — 7° *De Vera Virginitate ejusque cultu;* — 8° *Oratio habita calendis julii* 1576, *cum Joannes Latomus, Thronianæ domus præpositus, jubileum sacerdotale viginti quinque annorum celebraret;* — 9° une édition des quatre livres de l'*Imitation*, avec la *Vie de Thomas A-Kempis;* Anvers, 1575, in-16. Il a changé le style de l'*Imitation* sous prétexte de le rendre plus pur. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 315 et 316.

TOLENTIN ou **TOLENTINO** (*Tolentinum*), petite ville épisc. d'Italie, dans la Marche d'Ancône, États de l'Église, à cinq lieues de Macerata, était évêché dès le ve siècle, sous l'archevêché de Fermo, dit de Commanville; mais elle fut unie à Macerata en 1586, par le pape Sixte V, toujours sous l'archevêché de Fermo. La bulle d'union *Super universas*, datée du 10 décembre, porte que l'évêque prendra le titre d'*évêque de Macerata et de Tolentino*, qu'il résidera à Tolentino quelque temps chaque année, et qu'il y tiendra un vicaire général. Le premier évêque des deux siéges réunis fut Galazius Moron selon Richard et Giraud, ou, suivant Gaet. Moroni, Galeazzo Moroni, qui fut constitué par Sixte V le jour même où ce souverain pontife unit les deux évêchés. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. II, p. 770. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 239. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXXVI, p. 277-328.

TOLENTIUM. *Voy.* Toulon.

TOLÉRANCE RELIGIEUSE ou **EN MATIÈRE DE RELIGION.** Comme dans le langage ordinaire cette expression se confond avec *indifférence religieuse*, nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à l'article Indifférence, n° III. *Compar.* Intolérance, n°s I et II.

TOLÉRANTS. *Voy.* Indifférents.

I. TOLET (François). *Voy.* Toledo.

II. TOLET (Jean), religieux anglais de l'Ordre de Cîteaux, mort en 1274, fut nommé cardinal, l'an 1244, par Innocent IV, et évêque de Porto par Urbain IV en 1261. Il a fondé deux monastères de religieuses de son Ordre. Outre des élégies, des satires, des harangues, des écrits philosophiques et historiques, il a laissé quelques ouvrages théologiques. *Voy.* Turrigius, *De Scriptis Cardinal.*

TOLETUM. *Voy.* Tolède.

TOLOMEI (Jean-Baptiste), jésuite et cardinal, né en 1653, à Pistoie selon les uns, et à Florence suivant les autres, à Gamberaia, domaine de sa famille, selon Gaet. Moroni, mort à Rome l'an 1726, était d'une famille noble originaire de Sienne, mais établie à Pistoie. Après avoir achevé ses humanités il alla faire son droit à Pise, et ensuite à Rome. Il fut attaché à différentes Congrégations en qualité de consulteur. Clément XI le nomma cardinal en 1712. Il quitta le collége Germanique, dont il était recteur, pour aller s'établir au collége Romain. Il fit les fonctions de camerlingue dans les conclaves de 1721 et de 1724, pour l'élection des papes Innocent XIII et Benoît XIII. On n'a de lui qu'un seul ouvrage intitulé : *Philosophia mentis et sensuum;* Rome, 1696, in-fol. Il travailla pendant vingt ans à des remarques sur les *Controverses de Bellarmin*, mais elles sont restées inédites. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Feller. Gaet. Moroni, vol. LXXVII, p. 3-4.

TOLON (Maurice de), capucin, a laissé : *Le Capucin charitable enseignant la méthode pour remédier aux grandes misères que la peste a coutume de causer parmi les peuples, et les remèdes propres à cette maladie;* 1661, in-12; ce traité a été corrigé par le P. André-Fr. de Tournon; Lyon, 1720, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1721, p. 117, 1re édit., et p. 501, 2e édit.

TOLONIUM. *Voy.* Toulon.

TOLOSA. *Voy.* Toulouse.

TOLOSANI (Antoine), abbé général de l'Ordre de Saint-Antoine, né à Toulouse en 1555, mort en odeur de sainteté l'an 1615, se fit recevoir docteur en droit civil et canonique. Il prit l'habit religieux en 1596, et l'année suivante il succéda à l'abbé Louis de Langeac. Il fut un des plus grands prédicateurs de son temps, et commença l'exécution de la réforme qui fut introduite dans son Ordre sous son successeur, Antoine Brunel de Grammont. On a de lui : 1° *Démonstration que ce que l'Église enseigne de la présence réelle du précieux corps de Jésus-Christ au saint Sacrement de l'autel n'est que pure parole de Dieu*, etc., en dix-huit dialogues; Lyon, 1608, in-8°; — 2° *L'Adresse du salut éternel*, et *Antidote de la corruption qui règne en ce siècle*, etc.; ibid., 1612, in-8°; — 3° *Prétextes de la religion prétendue réformée, desquels elle s'est servie pour subtilement et comme insensiblement faire glisser ses pernicieuses erreurs,... et du vrai et infaillible moyen pour bien entendre la parole de Dieu, qu'elle déprave et corrompt;* ibid., 1614, in-12. *Voy.* Jean de Loyac, abbé de Gondon, *Vie d'Antoine Tolosani*, imprimée sous le titre du *Bon Prélat;* Paris, 1645, in-8°.

TOLOSATIUM, TOLOSUM. *Voy.* Toulouse.

TOMASI ou **TOMMASI** (Joseph-Marie), cardinal, né à Alicata en Sicile l'an 1619, mort à Rome en 1713, entra dans l'Ordre des Théatins, où il se distingua par sa modestie, sa charité, ses mortifications et sa science. Il savait le grec, l'hébreu, le chaldéen, était très-habile dans la théologie et surtout dans la connaissance de l'Écriture sainte, et dans cette partie de la science ecclésiastique qui règle l'office divin. Le pape Clément XI l'obligea d'accepter le chapeau de cardinal en 1712; dès lors sa maison devint l'asile des pauvres. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Codices sacramentorum nongentis annis vetustiores;* Rome, 1680, in-4°; les trois sacramentaires romains ont été reproduits dans la *Liturgia gallicana* de Mabillon; — 2° *Institutiones theologicæ antiquorum Patrum;* ibid., 1709-1712, 3 vol. in-8°; — 3° *Psalterium;* ibid., 1683, 1697, in-4°; — 4° *Responsorialia et antiphonaria romanæ Ecclesiæ;* 1686, in-4°; — 5° *Antiqui Libri missarum romanæ Ecclesiæ;* 1691, in-4°. Il a donné en outre une édition de la *Bible;* 1688, in-4°. Les *Œuvres complètes* de Tomasi ont été recueillies et publiées deux fois; Rome, 1741, 6 vol. in-fol.; ibid., 1747 et suiv., 12 vol. in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, t. III et X, Ire part. Richard et Giraud, qui donnent les titres des autres écrits de Tomasi. Mongitore, *Biblioth. Sicula*, tom. Ier. Ughelli, *Italia Sacra.* Nicéron, *Mémoires*, tom. III et X. D. Bernini, *Vita del card. Tommasi.* La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. LXXVII, p. 63-70.

TOMASINI (Jacopo-Filippo), érudit, né à Padoue en 1597, mort à Citta-Nuova, dans l'Istrie, l'an 1654, fut admis de bonne heure dans

Digitized by Google

la congrégation des chanoines séculiers de Saint-Georges *in Alga*. Il devint visiteur de son Ordre, et Urbain VIII le nomma, en 1642, à l'évêché de Citta-Nuova en Istrie. Il fut le premier titulaire de ce diocèse qui y tint un synode, en 1644. Nous citerons parmi ses écrits : *Annales canonicorum secularium S. Georgii in Alga;* Udine, 1642, in-4°. *Voy.* Chinelli, *Bibliotheca.* Ughelli, *Italia Sacra.* Papadopoli, *Historia gymnasii Patavini,* tom. II, p. 134. Nicéron, *Mémoires,* tom. XXIX. Feller, Michaud, *Biogr. nnivers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TOMBE ou **SÉPULCRE**, lieu d'une sépulture. Les particuliers peuvent, du consentement du curé et des marguilliers, mettre une tombe avec une inscription, pourvu qu'elle ne soit pas plus haute que le pavé de l'église, ou qu'elle soit attachée contre le mur. On doit prendre garde qu'il n'y ait rien dans l'inscription, ou dans les figures qui l'accompagnent, qui ne puisse convenir à la sainteté du lieu dans lequel on les place. Les mêmes règles doivent être observées pour les épitaphes qu'on pose dans les cimetières. *Voy.* Durand de Maillane, *Diction. canonique,* au mot TOMBE.

TOMBEAU DU SAUVEUR. *Voy.* SÉPULCRE, n° II.

TOMEI. *Voy.* TOMMEI.

TOMEL ou **THOMELLE**, écrivain du XI° siècle, fut d'abord secrétaire de Baudouin VI, surnommé de Mons et d'Hasnon, comte de Flandre. Plus tard il embrassa la vie religieuse, et fit sa profession à l'abbaye d'Hasnon, au diocèse d'Arras. On a de lui : *Histoire de la fondation du monastère d'Hasnon;* cet ouvrage a été publié par DD. Martenne et Durand dans leur *Thesaurus anecdot.,* tom. III. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. VIII. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

TOMES (*Tomi*), ancienne ville épisc. de Pont, métropole de la petite Scythie. Le Martyrologe en fait souvent mention, à cause de plusieurs martyrs qui y ont versé leur sang pour la foi. On en connaît douze évêques, dont le premier, Evangelicus, siégeait du temps de l'empereur Dioclétien. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* t. I, p. 1212. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXXVII, p. 62.

TOMKO ou **TOMKUS** (Jean-Marnawich), prélat hongrois, né à Sebenico, en Dalmatie, vers l'an 1580, mort à Rome en 1639, entra chez les barnabites de Rome, et se distingua par sa science et par ses vertus. Nommé en 1631 évêque de Bosnie, il devint visiteur de son Ordre et protonotaire apostolique. Outre quelques écrits purement littéraires, il a laissé : 1° *Sacra Columba ab imposturis vindicata suæque origini restituta;* Rome, 1625, in-4°, — 2° *Unica gentis Aureliæ, Valeriæ, Salonitanæ, Dalmatinæ Nobilitas;* on y trouve des détails précieux sur l'état du christianisme en Dalmatie pendant les premiers siècles; ibid., 1628, in-4°; — 2° *Regiæ sanctitatis Illyricanæ Fœcunditas;* ibid., 1630, in-4°; — 4° *S. Felix, episcopus et martyr Spalatensi urbi vindicatus;* ibid., 1634, in-8°; — 5° *Pro sacris ecclesiarum Ornamentis et donariis;* ibid., 1635, in-8°. Il a traduit en illyrien la *Doctrina christiana* de Bellarmin; ibid., 1627. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TOMLINE (Georges Pretyman), prélat anglican, né à Bury Saint-Edmund en 1750, mort à Winchester l'an 1827, prit ses degrés à Cambridge, et fut précepteur du jeune Pitt, qui lui fit plus tard obtenir plusieurs bénéfices, et le garda auprès de lui jusqu'en 1787, époque à laquelle il lui fit donner l'évêché de Lincoln et le décanat de Saint-Paul à Londres. En 1820 il fut transféré à Winchester. Il avait en 1803 changé son nom de *Pretyman* en celui de *Tomline,* pour se conformer au vœu d'un riche particulier qui l'avait fait à cette condition héritier de ses biens. On a de lui : 1° *Elements of christian theology;* Londres, 1799, 2 vol. in-8°; plusieurs fois réimprimé; — 2° *Refutation of the charge of Calvinism against the Church of England;* ibid., 1812, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TOMMASI. *Voy.* TOMASI.

TOMMEI (Pierre), célèbre jurisc., né à Ravenne vers l'an 1430, mort en 1512, étudia dans l'université de Padoue, où il occupa plus tard la chaire de droit pendant plusieurs années. Il professa aussi, et toujours avec un grand succès, à Pavie, à Pise, à Pistoie et à Florence. Poursuivi par l'envie, il se vit contraint d'émigrer. Après mille persécutions il se retira en Saxe, prit l'habit religieux, et mena une vie édifiante jusqu'à sa mort. On a de lui : 1° *Phœnix seu introductio brevis ad memoriam artificialem;* Venise, 1491, in-8°; — 2° *Alphabetum aureum utriusque juris;* Rouen, 1508; Lyon, 1517.— Il ne faut pas le confondre avec TOMMEI (Thomas), de la même famille, lequel exerça la médecine, et mourut en 1586, laissant une bonne *Histoire de Ravenne,* en quatre parties; Pesaro, 1574, in-8°; Ravenne, 1580; ni avec TOMMEI (Jean), auteur du traité : *Pro Sacris ecclesiarum Ornamentis;* Rome, 1635, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

TONDUT ou **TONDUTI** (Pierre-François de), jurisc. d'Avignon, fleurit depuis 1650 jusque vers l'an 1660. Il a laissé, outre des *Questions et Résolutions canoniques;* Lyon, 1649 : 1° *Tractatus de pensionibus ecclesiasticis ad stylum curiæ romanæ accommodatum;* Lyon, 1661, 1670, 1729, in-fol.; — 2° *Tractatus de præventione judiciali, seu de contentione jurisdictionum;* ibid., 1659, in-fol. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.,* tom. VI, p. 502, 3° édit.

TONNAY-CHARENTE (*Talniacum, Tauniacum, Thalnaium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située au diocèse de Saintes, sur la Charente, à une lieue de Rochefort. Mascelin, seigneur de Tonnay, l'avait fondée pour des chanoines qui, s'étant dérangés sans vouloir entendre à aucune réforme, furent remplacés, en 1690, par des moines de Saint-Jean-d'Angély. C'est de là que l'institution de Tonnay-Charente appartenait autrefois à l'abbé de Saint-Jean-d'Angély. Il n'y avait plus de conventualité à Tonnay-Charente depuis l'an 1580 environ, époque à laquelle les religionnaires avaient désolé cette maison. *Voy.* la *Gallia Christ.,* t. II, col. 1116.

TONSTALL ou **TUNSTALL** (Cutbert), anglican, né à Hatchford, dans le Yorkshire, en 1475 ou 1476, mort en 1559 à Londres, était habile dans les mathématiques, dans la philosophie et dans la jurisprudence. Il fut successivement secrétaire du cabinet du roi d'Angleterre, ambassadeur, évêque de Londres en 1522, puis de Durham en 1530. Tonstall se montra d'abord favorable à la dissolution du mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, mais il prit enfin le parti de la reine. Il était grand ami de Thomas Morus, souffrit beaucoup pour la même cause que lui, et mourut en prison. On a de lui : 1° des *Commentaires sur l'Apocalypse;* — 2° un *Traité de la réalité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie;* Paris, 1554,

Digitized by Google

in-4°, en latin; — 3° *Opus contra blasphematores Dei prædestinationis;* Anvers, 1555, in-4°; — 4° *Godly and devout Prayers;* Londres, 1558, in-8°, angl. et lat. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptor.* Wood, *Athenæ Oxonienses,* t. I. Chalmers, *General biogr. Dictionary.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TONSURE, cérémonie sainte par laquelle l'évêque, en coupant à celui qui la reçoit une partie de ses cheveux en forme de couronne, avec quelques prières, le fait rentrer dans l'état ecclésiastique, et le rend capable des bénéfices, des saints ordres et des autres privilèges des clercs. La tonsure n'est point un ordre, et ne produit ni le caractère, ni la grâce, *ex opere operato,* parce qu'elle n'est point instituée par Jésus-Christ, mais seulement par l'Église. L'usage en était généralement reçu dès les VII° et VIII° siècles; on disait même alors que saint Pierre l'avait établie en mémoire de la couronne d'épines de Notre-Seigneur. On l'appelle *tonsure,* parce que l'évêque coupe les cheveux en forme de couronne, pour faire comprendre au tonsuré qu'il doit être détaché du monde, et se dépouiller de toute superfluité. Pendant les cinq ou six premiers siècles de l'Église on ne conférait la tonsure qu'avec le premier ordre, et ce n'est que vers la fin du VIe, ou au commencement du VII°, qu'on l'a donnée séparément, à l'occasion des enfants que les pères et mères consacraient à Dieu, et présentaient aux évêques dans un âge si tendre, que, ne pouvant faire l'office de lecteur ou de portier, on se contentait de leur donner la tonsure et l'habit ecclésiastique. Selon la doctrine du concile de Trente, on ne peut conférer licitement les ordres à un sujet qui n'est pas tonsuré. Le même concile dit qu'on ne recevra point à la *tonsure* ceux qui n'auront pas reçu le sacrement de confirmation et qui n'auront pas été instruits des premiers principes de la foi, ni ceux qui ne sauront pas lire ou écrire, et de qui on n'aura pas une conjecture probable qu'ils aient choisi ce genre de vie pour rendre à Dieu un service fidèle, et non pour se soustraire par fraude à la juridiction séculière. *Voy.* Conc. Trid., sess. XXIII, c. II et III, *de Reform.* Le P. Morin, *De Ordinat.,* part. III, exercit. XV, c. III. Les *Mémoires du clergé,* tom. XII, p. 1606. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.* Richard et Giraud.

TONTE. La *tonte* des troupeaux était une fête chez les anciens Hébreux. *Voy.* II Rois, XIII, 23 et suiv.

TONTOLI (Gabriele), historien, né à Manfredonia vers l'an 1610, mort à Ruvo, près de Bari, en 1665. Il entra dans l'état ecclésiastique, et fut nommé en 1663 à l'évêché de Ruvo. Nous citerons de lui : 1° *Memoriæ diversæ metrop. Eccles. Sypontinæ;* Rome, 1654, in-4°; — 2° *Collectio jurium Eccl. Garganicæ contra Sypontinam;* ibid., 1655, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TOOKE (William), ecclésiastique anglican, né en 1744 à Islington, où il fit ses premières études, mort à Londres l'an 1820, se trouvant sans fortune, se plaça chez un imprimeur, qu'il quitta bientôt après pour continuer ses études. Il fut nommé, en 1774, chapelain de la factorerie anglaise à Saint-Pétersbourg, puis membre de l'Académie impériale de cette ville. Revenu en Angleterre, il fut admis dans la *Société royale de Londres.* Tooke possédait les langues allemande, russe et française. Parmi ses ouvrages, tous écrits en anglais, nous citerons : 1° *Sermons de Zollikofer* (traduits de l'allemand) *sur la dignité de l'homme;* 1603, 2 vol. in-8°; *sur les maux qui existent dans le monde;* 1803, 1 vol. in-8°; *sur l'Éducation;* 2 vol. in-8°; *sur les Erreurs et les vices dominants;* 1 vol. in-8°, etc.; — 2° *Exercices de dévotion et prières,* également traduits de Zollikofer; 1814, in-8°. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TOPARCHIE, terme grec qui signifie *seigneurie,* gouvernement d'un lieu ou d'un canton. Il est parlé dans les Machabées des trois toparchies : Apherema, Lydde et Ramatha. *Voy.* I Machab., XI, 28. Gaet. Moroni, vol. LXXVII, p. 117.

TOPAZE (*Topazius*), pierre précieuse qui était la seconde du premier rang sur le rational du grand prêtre, et qui était gravée du nom de Siméon. Quelques-uns ont cru que c'était l'*émeraude,* mais il paraît plus probable que par le mot *pitdâ* Moïse a voulu désigner la topaze. *Voy.* Exode, XXVIII, 17. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TOPERUS ou **TOPIRIS** (appelée aussi *Rhosicum, Rhosii, Rhusium,* ancienne ville épisc. de la province de Rhodope, sous la métropole de Trajanopolis. Elle fut érigée en archevêché dans le XIe siècle, et en métropole avant l'an 1347. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Lucien, assista au concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 1200. Richard et Giraud. *Compar.* RUSIO, où se trouve le complément de l'art. TOPERUS.

TOPHETH. On croit que *Topheth,* dans la vallée des enfants d'Hennon, était la voirie de Jérusalem. Ce sentiment est fondé sur ce qui est dit dans le IV° livre des Rois, que Josias en fit un lieu profane et souillé. On dit de plus qu'on y entretenait toujours du feu pour brûler les immondices qu'on y apportait de la ville, et qu'on y jetait les débris des autels des faux dieux. Jérémie paraît faire allusion à la coutume de brûler les cadavres dans *Topheth.* D'autres croient que le nom de *Topheth* vient du mot *toph,* tambour, parce que, dit-on, on étouffait par le son de plusieurs tambours les cris que jetaient les enfants qu'on brûlait en l'honneur de Moloch. Le même prophète reproche cette impiété à Israel. *Voy.* IV Rois, XXIII, 10. Jérém., VII, 31 et 33. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TOPIARIUS (Gilles), dominicain flamand, mort à Anvers en 1579, prêcha dans toute la Flandre, et déploya le plus grand zèle pour convertir les hérétiques et préserver les catholiques de l'erreur. On a de lui : 1° *Enarratio evangeliorum et epistolarum anni totius de tempore et sanctis;* Paris, 1565 et 1566, in-8°; — 2° *Homiliæ quadragesimales in evangelia et epistolas, e Tabulis Jacobi Veldii;* Paris, 1567; Anvers, 1573, in-8°; — 3° *Homiliæ, sive conciones per annum;* Anvers, 1569 et 1873, in-8°; — 4° un *Catéchisme* dans la langue du pays, avec des prières. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.,* édit. de 1739, in-4°, tom. I, p. 34.

TOPIRIS. *Voy.* TOPERUS.

TOPLADY (Auguste-Montague), théologien anglican, né en 1740 à Farnham en Surrey, mort l'an 1778, étudia successivement à l'école de Westminster et à l'université de Dublin. En 1762 il fut pourvu de la cure de Bread Hembury en Devonshire, où il déploya beaucoup de zèle à défendre, dans ses sermons et dans ses écrits, l'excellence du calvinisme de l'Église anglicane. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Preuve historique du calvinisme doctrinal de l'Église d'Angleterre;* 1774, 2 vol. in-8°, et 1816; — 2° sa

Digitized by Google

Confession dernière (*Dying avowal*), 22 juillet 1778. Toplady fut pendant quelques années éditeur du *Magasin Evangélique* (*The Gospel Magazine*). On donna après sa mort une édition complète de ses œuvres en six volumes in-8°, suivis d'un volume de pièces posthumes. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

TOPP (Antoine), jésuite, né à Aix-la-Chapelle en 1741, mort à Trèves l'an 1783, fut nommé curé de Saint-Gandulphe à Trèves, après la suppression de la compagnie de Jésus. Il remplit ses fonctions avec tant de zèle et de dévouement, que sa mort ne fut que le résultat des fatigues qu'il éprouva dans l'exercice de son ministère. Ses travaux apostoliques ne l'empêchèrent cependant pas d'écrire. Outre plusieurs *Pièces de vers latins* et allemands, on lui doit : 1° L'*Avertissement du clergé de France de* 1775 : *Motifs de ma foi*, par M. de Vouglans, traduits en allemand ; — 2° un *Sermon sur les mauvais livres* ; on en a fait plusieurs éditions ; — 3° deux *Discours sur le Jubilé*. *Voy.* Feller, *Biogr. univ.*

TOPPI (Nicolo), patrice de Chieti, né dans cette ville en 1603, mort en 1681 à Naples, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Compendio di tutti i benefizii regii que si trovano occupati per le provincie del regno* ; Naples, 1666, in-4° ; — 2° *Bibliotheca napolitana et apparato agli huomini illustri in lettere di Napoli et del regno, delle famigliæ, terre, citta et religioni che sono nello stesso regno*, etc. ; Naples, 1678, in-fol. ; on y trouve la table de toutes les Œuvres de saint Thomas d'Aquin, imprimées à Rome en 17 vol. in-fol., et une liste de vingt théologiens ou historiens qui ont composé son éloge. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1693. Tiraboschi, *Storia della letteratura ital.*, tom. VIII. Richard et Giraud. Soria, *Storici Napolitani*. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TORALBA. *Voy.* TERRALBA.

TORBIUS. *Voy.* THORESBIUS.

TORCELLO (*Torcellum*), ancienne ville épisc. d'Italie, dans l'État et sous la métropole de Venise. Son premier évêque, Paul, siégeait vers l'an 680. *Voy. Italia sacra*, tom. V. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVII, p. 117-128, où sont indiqués plusieurs auteurs qui ont écrit sur *Torcello*.

TORCY (François de), prêtre de la Doctrine chrétienne à Vitry, était recteur du collége de Saint-Omer au moment de la révolution de 1789. Il prêta serment à la constitution civile du clergé. En 1795 il adhéra à la lettre encyclique des évêques constitutionnels *réunis*, et fut un des ecclésiastiques qui assistèrent à leurs conciles de 1797 à 1801. Il fut employé dans le diocèse de Reims, soit comme grand vicaire de Diot, évêque constitutionnel de la Marne, soit comme curé de Vitry. Il servit de sa plume la même cause, et publia en sa faveur divers écrits, dont les principaux sont : 1° *Éclaircissements sur la constitution civile du clergé de France* ; 1790 et 1791, in-8° ; — 2° *L'Église gallicane vengée de toute accusation de schisme contre ceux qui l'en accusent* ; 1792, in-8° ; — 3° *Vrais Principes sur le mariage*, ou *Lettres à un curé en réponse à différentes questions concernant les naissances, mariages et décès, et la loi du divorce* ; 1793, in-8° ; — 4° *Accord des institutions républicaines avec les règles de l'Église*, etc. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Picot, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

I. **TORELLI** (André). *Voy.* TAUREAU, n° II.

II. **TORELLI** (Giuseppe), littérateur et géomètre, né à Vérone en 1721, mort l'an 1781, se fit recevoir docteur en droit. Il écrivait le latin et l'italien avec élégance, connaissait le grec, l'hébreu et plusieurs langues modernes. Ses connaissances étaient étendues, et il passait avec facilité de l'étude des sciences à celle de la littérature et des beaux-arts. Nous citerons de lui : *Animadversiones in hebraicum Exodi librum et in græcam LXX interpretationem* ; Vérone, 1744, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

III. **TORELLI** (Luigi), de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Bologne en 1609, où il est mort l'an 1683, professa la philosophie et la théologie, se livra avec succès à la prédication, et devint prieur, puis provincial. On a de lui : 1° *Secoli Agostiniani, ovvero Historia generale del sacro Ordine eremitano di S. Agostino, divisa in tredici secoli* ; Bologne, 1659-1686, 8 vol. in-fol. « C'est, dit Pérennès, l'ouvrage le plus complet et le plus utile qu'on ait écrit sur cet Ordre ; on lui reproche cependant un peu de diffusion. » De leur côté, Richard et Giraud font cette remarque : « L'auteur soutient dans cet ouvrage, ce qu'il avait entrepris de prouver ailleurs, que saint François avait été de l'Ordre de Saint-Augustin : en quoi il a été réfuté par Wading et par plusieurs autres. » — 2° *Ristretto delle vite degli uomini et delle donne illustri in santità, ed altri famosi soggetti per rara e singolar bontà insigni dell' Ordine Agostiniano, diviso in sei centurie* ; ibid., 1647, in-4° ; — 3° *Vita di S. Liborio vescovo Cenomatense* ; ibid., in-12. *Voy.* Lenglet, *Méthode pour étudier l'histoire*, in-4°, t. III, p. 171 et 172. Fantuzzi, *Scrittori bolognesi*, t. VIII, p. 108. Pérennès, dans la *Biogr. univ.* de Michaud.

TORELLIFOLA, chanoine de l'Église cathédrale de Fiesoli, assista à une partie des assemblées du concile de Trente. Il a laissé les Actes de ce qui s'y est passé sous Paul III, Jules III et Pie IV ; son ouvrage est intitulé : *Diarium actorum sacri concilii Trid. sub Pio IV, pontifice.* Ce *Diarium* ou journal est inséré dans DD. Martenne et Durand, *Amplissima Collectio*, t. VIII, p. 1222 et suiv.

TORELLO (Le bienheureux), en latin *Taurellus*, ermite de l'Ordre de Vallombreuse et patron de la ville de Forli, né au château de Poppi en Toscane l'an 1202, mort le 16 mars 1281, appartenait à une famille illustre, passa sa première jeunesse dans les égarements d'une vie licencieuse. Touché tout à coup de la grâce, il prit la résolution d'expier ses désordres par la pénitence, et, renonçant au monde, il alla s'ensevelir dans la solitude de Vallombreuse, où, livré entièrement à la contemplation des choses saintes et à de rigoureuses austérités, il répara pendant de longues années les scandales de sa jeunesse. On prétend que de son vivant même il fut favorisé du don des miracles. Il est certain qu'à sa mort la voix publique le proclama *bienheureux*, et que l'on eut recours à son intercession. Benoît XIV confirma cette béatification, et permit à la ville de Forli, où il était honoré de temps immémorial, de célébrer sa fête et d'en faire l'office. C'est le 16 mars que sa mémoire est honorée. *Voy. Trattato apologetico in cui si dimostra San Torello da Poppi, eremita, essere stato dell' Ordine di Vallombrosa. Opera di Felice da Poppi Vallombrosano* ; Lucques, 1751. *Succinto ragguaglio della vita e morte del B. Torello da Poppi, eremita, scritto dal P. D. Bonifacio Maria Maccioni, dell' ordine di Vallombrosa* ; Forli, 1743. *De Vita B. Torelli Poppiensis Vallis Ombrosæ, commentarius, auctore Belogrado e Soc. Jes.*, Padoue, 1745. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TORNACUM. *Voy.* TOURNAI.

TORNAMIRA (Pierre-Antoine), bénédictin

Digitized by Google

de la congrégation du Mont-Cassin, né à Alcama en Sicile l'an 1618, mort dans l'hospice du Saint-Esprit de Palerme en 1681, prononça ses vœux dans l'abbaye de Saint-Martin, près de Palerme, de la congrégation du Mont-Cassin, le 17 décembre 1641. Il fut successivement cellérier, maître des novices et prieur de son monastère. Jacques de Palafox, archevêque de Palerme, le nomma censeur et examinateur synodal, et, dans une affaire importante, le clergé de cette même ville le députa vers le sénat. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages imprimés et inédits, dont les principaux sont : 1° *Historia de' progressi delle monache oblate del P. S. Benedetto*; Palerme, 1664, in-4°; — 2° *Il Ceremoniale benedettino*; ibid., 1771, in-4°; — 3° *Origine e progressi della congregazione Cassinese, detta dell' Osservanza et dell' Unità, di Santa Giustina di Padova*; ibid., 1675, in-4°; — 4° *Gli Scrittori Mariani dell' Ordine benedettino nella Sicilia*; — 5° *Cronica del gregoriano monastero in S. Martino delle Scale di Palermo*; — 6° on peut ajouter l'*Arbre de la royale et impériale généalogie de sainte Rosalie*; 1652, in-fol., et deux éditions in-4°; on sait que sainte Rosalie est la patronne de la ville de Palerme, où sa fête se célèbre avec une grande solennité, etc. *Voy.* Pérennès, dans la *Bibliogr. univers.* de Feller. Nous devons ajouter que l'*Index librorum prohibitorum* dit, en parlant de notre savant bénédictin : « Tornamira e Gotho, Pietro Antonio S. Benedetto Abbate Patriarcha, Historia Monastica divisa in 4 libri. — Risposta alla dimanda fatta da Giuseppe Gentile, sopra la chiarezza rischiarata del P. Fr. Paolo da Termini. — Vita e morte del P. D. Girolamo Arminio di Napoli, detto comunemente il Flagello de' Demoni. (Decr. 14 apr. 1682.)

TORNIEL ou **TORNIELLI** (Agostino), religieux barnabite, né à Barengo, près de Novare, en 1543, mort à Milan l'an 1622, fut élu trois fois général de son Ordre. Il a laissé : *Annales sacri et profani ob orbe condito ad eumdem Christi passione redemptum*; Milan, 1610, 2 vol. in-fol.; Anvers, 1620, 2 vol. in-fol.; cette édition a été longtemps regardée comme la meilleure; mais on doit, en bonne critique, préférer celle de Lucques, 1757, 4 vol. in-fol., avec notes et additions de Mansi, et dont Sponde a donné un *Abrégé* avec la vie de l'auteur. Cet ouvrage est le premier de ce genre dans lequel les difficultés que présentent les livres saints se trouvent éclaircies. Il passe à juste droit pour un excellent Commentaire des livres historiques de l'Ancien Testament, attendu qu'il contient l'éclaircissement non-seulement des difficultés de l'histoire, mais encore de celles qui touchent à la chronologie, à la géographie, à la topographie, etc. Ajoutons qu'il est écrit d'un style simple et naturel, avec beaucoup de netteté et de méthode. *Voy.* Barelli, *Memorie de' Barnabiti*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XI, p. 131-138. Argellati, *Biblioth. Scriptor. Mediol.*, tom. 2179. Michaud, *Biogr. univ.*

TORNOBA. *Voy.* TERNOVA.

TORONET (*Toronetum*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fille de Mazan, était située en Provence, au diocèse de Fréjus, à une lieue et demie de Lorgues. Elle fut fondée, l'an 1136, par Raymond, comte de Barcelone et marquis de Provence. Cette abbaye porta d'abord le nom de Notre-Dame-de-Florège, parce qu'elle fut bâtie d'abord dans ce lieu, près de la petite rivière de ce nom. Elle était éloignée de six milles environ de Toronet, où elle a été transférée. On en voit les restes auprès de Tourtoux, où se rendaient les abbés de Toronet lorsqu'ils venaient prendre possession. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. I, col. 449. Richard et Giraud.

TORPET ou **TROPÈS** (Saint), martyr, vivait au Ier siècle, et était officier de Néron. On croit qu'il souffrit à Pise en Toscane. Sa fête est marquée au 17 mai dans les Martyrologes du IXe siècle. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, t. II, notes.

TORQUELLI (Étienne de), sieur de Beaulieu, prêtre, né à Vire, dans la basse Normandie, fut un savant prédicateur. Il a laissé, entre autres ouvrages : *Difformité de l'Église prétendue réformée*. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

TORQUEMADA ou **TURRECREMATA** (Jean de), dominicain, né à Valladolid en 1388, mort à Rome l'an 1468, accompagna Louis de Valladolid au concile de Constance en 1417, et prit ses grades à Paris, où il professa, dit-on, quelque temps. Il fut nommé prieur de son Ordre, et Eugène IV le nomma, en 1431, maître du Sacré-Palais, et l'envoya au concile de Bâle, où il défendit avec zèle les dogmes catholiques. Il assista aussi aux dernières sessions du concile de Florence, fut chargé de plusieurs légations en Allemagne, en France et en Angleterre, devint cardinal en 1439, présida en qualité de légat du Saint-Siége l'assemblée des prélats de France à Bourges, où il obtint que l'on continuerait à reconnaître le pape Eugène pour le légitime vicaire de Jésus-Christ, et devint successivement évêque d'Albano, puis de Pise. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *Expositio brevis et utilis super toto Psalterio*; Rome, 1470, in-4°; Augsbourg, 1472, in-fol.; Mayence, 1474, in-fol., etc.; — 2° *Tractatus de aqua benedicta*; Rome, 1475, in-4°; — 3° *Quæstiones spiritualis convivii delicias præferentes super Evangeliis tam de tempore quam de sanctis*; ibid., 1477, in-fol.; Nuremberg, 1478, in-fol.; — 4° *Commentarii in Decretum Gratiani partes V*; Lyon, 1519, 6 vol. in-fol.; Venise, 1578, 4 vol. in-fol.; Rome, 1726, 2 vol. in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. I. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique*, tom. III, p. 395 et suiv.

I. **TORRE** (*Turris Labissonis*), ancienne ville épisc. de Sardaigne, située sur la côte septentrionale. Elle était épiscopale dès le IVe ou Ve siècle, et elle fut érigée en métropole après le Xe. En 1441, le pape Eugène IV transféra le siége à Sassari à la demande de l'archevêque et des chanoines. Cette ville est située également dans la partie septentrionale de l'île, à douze milles au midi de *Torre*. Quelques auteurs sardes donnent au siége de *Torre* des évêques dès les premiers siècles de l'Église; mais l'auteur de *Sardinia sacra* commence la succession des évêques de *Torre* à Félix, qu'Hunneric, roi des Vandales, appela à Carthage, et qu'il exila ensuite en 484. *Voy. Sardinia Sacra*, p. 138. Feller, Michaud, *Biogr. univ.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **TORRE** (Alphonse della), savant espagnol, né vers l'an 1406 à Pampelune, où il est mort en 1478, passa dans son siècle pour un prodige de science; il était docteur en droit civil et en droit canon, connaissait les langues anciennes, la philosophie, les mathématiques, etc. Sa réputation détermina Jean Ier, roi de Navarre, à lui confier l'éducation du prince Charles, son fils et son héritier à la couronne. C'est pour son élève que Torre écrivit *la Vision agréable*, ouvrage qui est un excellent traité de politique et de morale, dans lequel l'auteur a recours à l'emblème d'un songe où plusieurs grands hommes de l'histoire ancienne

Digitized by Google

et moderne, raisonnant entre eux, offrent des préceptes de politique et de morale. Les vertus y sont personnifiées: en sorte que ce livre a le double mérite d'instruire et d'intéresser. Écrite vers l'an 1440, *la Vision agréable* fut imprimée à Tolosa en 1489, et à Séville en 1538, in-fol. Quelque temps après elle fut traduite en italien par Dominique Delphini, de Venise, qui se vanta d'en être l'auteur. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

III. **TORRE** (Bernard della), né à Naples en 1736, mort à Poitiers l'an 1820, fut professeur de philosophie au séminaire de Naples, directeur de l'académie apologétique de la religion catholique, puis en 1791 évêque de Marsico-Nuovo, d'où il fut bientôt transféré au siége de Lettere et Gragnano. Depuis 1799, époque de l'invasion des Français, son existence fut assez agitée. On a de lui en italien : 1° *Caractères des incrédules,* 1779; — 2° *Le Rétablissement du Christianisme,* poëme, 1806; — 3° *Vérité de la religion chrétienne,* ouvrage posthume. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

IV. **TORRE** (François), écrivain espagnol. *Voy.* TURRIEN.

V. **TORRE** (François della), jésuite, né vers 1663, mort à Modène l'an 1758, a traduit du français en italien : l'*Histoire des révolutions d'Europe qui eurent lieu pour cause d'hérésie;* Venise, 1710, 2 vol. in-4°, sans nom d'auteur. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univ.* de Feller.

VI. **TORRE** (Louis-Antoine). *Voy.* MONCADA.

VII. **TORRE** (Pierre-Louis della), bénédictin, né à Gênes en 1689, mort à Florence l'an 1744. Il étudia sous les célèbres dom Verginio Valsecchi et dom Ange-Marc-Guerini. Il professa ensuite la théologie dans les monastères de sa congrégation, à Césène, à Parme et à Mantoue, puis il fut envoyé à Rome professer le droit dans le monastère de Saint-Anselme. En 1725 il assista au concile de Latran; l'an 1728 il fut nommé prieur du monastère de Saint-Paul à Rome; enfin, l'an 1751, il devint supérieur général de sa congrégation. On a de dom Torre: *Vita di san Colombano;* Modène, 1711 et 1828, avec des additions d'une autre main; à la tête est une préface où le P. della Torre a rangé, dans l'ordre chronologique, les circonstances de la vie du saint abbé de Luxeuil, qu'il soumet à une critique judicieuse. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TORREA. *Voy.* TURRIEN.

TORREBLANCA-VILLALPANDE (François), écrivain espagnol du XVIIe siècle, est auteur d'un livre rare et curieux intitulé : *Epitome delictorum, seu libri IV de invocatione dæmonum occulta et aperta;* Séville, 1618, in-fol. Cette édition originale est munie de quatre approbations, entre autres de celle de l'Inquisition. *Voy.* Feller, art. VILLALPANDE.

I. **TORRENT** (*Torrens*). On distingue ordinairement le torrent du fleuve, en ce que le fleuve coule toujours, et que le torrent ne coule que parfois. On n'observe cependant pas toujours cette distinction dans l'Écriture, et souvent on prend l'un pour l'autre. On donne, par exemple, au *Nil* le nom de *torrent d'Égypte* (Nombr., XXXIV, 5. Josué, XV, 4, 47), et l'Euphrate est nommé le *torrent des Saules* (Isaïe, XV, 7). Comme le terme hébreu *nahal* ou *nachal,* que l'on traduit par *torrent,* signifie aussi *vallée,* l'Écriture met souvent l'un pour l'autre; par exemple : le *torrent de Gérare* pour la *vallée de Gérare* (Genèse, XXVI, 17). Dans la Palestine, les eaux sont fort rares, c'est pourquoi Dieu en promet à son peuple comme une chose fort avantageuse, dans son retour de la captivité (Isaïe, XXXV, 6. Jérém., XXXI, 9). Comme les torrents de la Palestine s'enflent souvent, ce mot signifie quelquefois *abondance* (Psaume XXXV, 19. Isaïe, XXX. 33); et, parce qu'alors ils causent des ravages, ils sont le symbole du malheur, de l'affliction, de la persécution (II Rois, XXII, 5). — Il est parlé dans l'Écriture de divers *torrents,* comme ceux de *Cédron,* de *Cison*, etc.; nous ne mettrons ici que ceux qui ne sont pas à leurs noms particuliers.

II. **TORRENT DE LA GRAPPE DE RAISIN.** *Voy.* NÉHELESCOL.

III. **TORRENT DE L'ÉGYPTE,** qui servait de limite méridionale à la terre de Chanaan (Nombres, XXXIV, 5) et au partage de la tribu de Juda (Josué, XV, 4). D. Calmet pense que c'est le Nil ou le bras le plus oriental de ce fleuve.

IV. **TORRENT DE MAMBRÉ** (*Torrens Mambre*), qu'on lit dans le livre de Judith (II, 14), est la vallée de Mambré (Genèse, XIV, 13). Nous avons déjà remarqué (n° I) que le terme hébreu *nahal* ou *nachal* signifiait également *vallée* et *torrent*.

V. **TORRENT DES ÉPINES** (*Torrens spinarum*), mentionné dans Joël (III, 18), ou *vallée des Épines* ou *des Acacias,* en hébreu *nahal Haschschittim,* que la Vulgate a rendu ailleurs par *Setim* et *Settim,* paraît être le nom d'un lieu situé dans les plaines de Moab, où Josué avait son camp avant de traverser le Jourdain. *Voy.* Gesenius, *Thesaurus,* p. 1452. *Compar.* Nombr., XXV, 1. Josué; II, 1; III, 1.

TORRES (François). *Voy.* TURRIEN.

TORRIGIO (Francesco-Maria), érudit, né à Rome vers l'an 1580, mort vers l'an 1650, fut chanoine de S.-Nicolo *in carcere.* Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Vita del cardinale Roberto de' Nobili;* Rome, 1632, 1675, in-4°; — 2° *De Cardinalibus Ecclesiæ scriptoribus;* ibid., 1641, in-4°; — 3° *Sacri Trofei romani;* ibid., 1644, in-8°; — 4° *Historica narrazione della chiesa del Corpò di Cristo;* ibid., 1649, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TORTA PANIS, mots latins qui se lisent dans plusieurs livres de la Bible, et qui signifient littéralement un *rondeau de pain,* c'est-à-dire, selon nous, une *miche de pain, un pain,* comme *tortula panis* veut dire une *petite miche de pain.* D'autres cependant l'entendent d'un gâteau fait de figues et de farine, et pétri avec de l'eau. D'autres enfin disent qu'ils marquent en général une pièce de pâtisserie. *Voy.* Exode, XXIX, 23. Nombr., XI, 8. Jérém., XXXVII, 20, etc. Dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

TORTIBOLI ou **TORTIVOLI** (*Turtibulum*), ancien siége épisc. d'Italie, situé dans la Capitanate et sous la métropole de Bénévent. *Tortiboli* ayant été détruite, son siége fut uni à celui de Lucère, et le titre supprimé. Tortiboli a eu sept évêques, dont le premier, N..., siégeait en 1236. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra,* tom. VIII, col. 389. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 247. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVIII, p. 8-9.

TORTONE (*Tortona* et *Dertona*), ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Milan, est située dans une plaine, sur la Scriva, à dix milles d'Alexandrie. Son premier évêque, saint Martin, fut ordonné vers l'an 75, et souffrit le martyre sous l'empereur Trajan. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra,* tom. IV, col. 123. Richard et Giraud, qui donnent d'après Ughelli la liste des évêques de Tortone jusqu'à l'an 1701. Gaet. Moroni, qui, vol. LXXVIII, p. 9-16, continue cette liste jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

I. **TORTOSE** (*Dertosa*), ville épisc. d'Espagne située sur la gauche de l'Èbre, à quatre lieues des frontières du royaume de Valence et à vingt au sud-est de Tarragone. Elle fut érigée en évêché avant 550, sous la métropole de Tarragone, comme elle l'est encore aujourd'hui. Son premier évêque fut Orse ou Orsus, qui souscrivit au deuxième concile de Tarragone, tenu l'an 516. On a tenu deux conciles à Tortose, l'un en 1429, et l'autre en 1575. *Voy.* Labbe, tom. XII. Hardouin, tom. VIII. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVIII, p. 17-25.

II. **TORTOSE** (*Tortosa*), ville épisc. du patriarcat d'Antioche. *Voy.* ORTHOSIADE et ANTARADE.

TORUSK (*Toruskum*), archevêché de Moscovie, a été uni à celui de Susdal. *Voy.* SUSDAL.

TOSCA (Thomas-Vincent), docteur en théologie, et supérieur de la congrégation de Saint-Philippe de Néri, né à Valence, en Espagne, l'an 1652, mort en 1723, était un habile mathématicien et un théologien profond. Il prenait parmi ses titres celui d'examinateur synodal de l'archevêché de Valence, et il fut plusieurs fois vice-recteur de l'université de cette ville. On a de lui, outre une iconographie selon les lois de l'optique, et qui eut le suffrage des savants : 1° *Cours abrégé de philosophie*, en latin, 1721, 5 vol. in-8°; — 2° *Vie de la vénérable Mère Joseph-Marie de Santa Inez, religieuse déchaussée du couvent de la Conception de la Vierge*, etc., 1715, en espagnol; — 3° plusieurs *Lettres* parmi celles de *Gregorio Mayans;* Valence, 1705, in-4°; — 4° *Abrégé de théologie;* que l'auteur avait fort avancé, mais qu'il ne put achever. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TOSCANE (*Tuscia* ou *Thuscia*), grand duché d'Italie situé entre l'État ecclésiastique et la mer. Il comprend la plus grande partie de l'Étrurie; voilà pourquoi on l'appelle aussi en latin *Etruria*. Gaet. Moroni trace l'histoire de ce pays depuis son origine jusqu'à nos jours. Pour nous, nous nous bornerons à dire quelques mots des deux derniers concordats, en suivant l'abbé André. Ainsi un concordat avec la Toscane fut conclu en 1848. Toutefois ce concordat, qui avait pour but de rétablir l'autorité des évêques et de leur donner la liberté de correspondre avec Rome, et dans lequel il fut spécifié qu'en tout ce qui concerne la juridiction ecclésiastique on observerait les dispositions des saints canons, et spécialement du concile de Trente, ce concordat, disons-nous, fut suivi d'un second, conclu le 25 avril 1851, et qui n'était lui-même que provisoire, et considéré par le Pape comme le simple prélude d'une convention plus ample par laquelle devaient être définitivement réglés dans la Toscane les rapports entre l'Église et l'État. En écrivant ces mots, l'abbé André ajoute en note : « Dans ce moment (novembre 1859), le grand-duché de Toscane est au pouvoir d'une faction révolutionnaire, et le grand duc en exil. On peut craindre que le concordat de 1851, au lieu d'être augmenté et amélioré, ne soit pas même exécuté. » On sait en quel sens les événements postérieurs se sont accomplis. Quoi qu'il en soit, après la publication du concordat de 1851, le gouvernement toscan prit diverses mesures destinées à en assurer l'exécution. La plupart de ces actes étaient conformes à l'esprit et à la lettre du concordat; mais deux circulaires adressées aux évêques semblaient le contredire et le violer de la manière la plus formelle. *Voy.* l'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, au mot TOSCANE, rapporte les deux concordats de 1848 et 1851. Gaet. Moroni, vol. LXXVIII, p. 25-252.

TOSCANELLA (*Tuscania*), ancienne ville épisc. d'Italie dans le patrimoine de Saint-Pierre, aux confins du duché de Castro. Elle a donné plusieurs papes à l'Église, savoir : Eutychien, Pascal Ier, Léon Ier, Jean Ier, Luce III, Léon IV, Boniface VI et Paul III. Cet évêché a été uni à celui de Viterbe dans le XIIIe siècle, en sorte que l'évêque réunit dans son titre les deux noms de *Toscanella* et de *Viterbe*. Le premier évêque de cette ville, Urbain, assista aux conciles de Rome en 595 et 601. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. X, col. 180. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVIII, p. 253-312.

TOSELLI (Florian ou Bernard), capucin, né en 1699 à Bologne, où il est mort l'an 1768, fut chargé de professer dans divers couvents, et parvint aux plus grandes dignités de son Ordre. Il a laissé, outre un *Panégyrique de saint Ansovino, évêque de Camerino :* 1° *Manuale confessariorum Ordinis Capucinorum;* Venise, 1737, in-16, et 1745, avec des augmentations; — 2° *Institutio theologica juxta omnia fidei dogmata*, etc.; ibid., 1746, 4 vol. in-4°; — 3° *Biblioth. Scriptor. Ordin. Minor. Sancti Francisci Capucinorum retexta;* ibid., 1747, in-fol.; — 4° *Lettera al Maresciallo Keith sopra il vano timore della morte e lo spavento d'un' altra vita... rifutata*, etc.; *aggiuntavi un' ammonizione contra altri simili libri;* Bologne, 1766. *Voy.* Fantuzzi, *Scriptori Bolognesi*, tom. IX, p. 101. Michaud, *Biogr. univers.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TOSSANUS. *Voy.* TOUSSAIN.

TOSTADO. *Voy.* TOSTAT.

TOSTAR ou **TOSTER**, ville épisc. de la province de Gondisapor, au diocèse des Chaldéens. Elle est située dans le Chusistan, au pays d'Ahwaz, sur la rivière qui porte son nom. Elle est appelée *Suster* par les gens du pays, et *Susastra* par les Syriens. On en connaît sept évêques, dont le premier, Phuses, siégeait sous l'empereur Zénon. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1193. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVIII, p. 11.

TOSTAT (Alfonse), en espagnol **TOSTADO.** *Voy.* ALFONSE, n° XVI.

TOSTER. *Voy.* TOSTAR.

TÔTÂFÔTH ou **TÔTÂPHÔTH**, mot hébreu qui, dans sa forme grammaticale, représente un pluriel féminin. On lit dans l'Exode (XIII, 9) : « Et ce sera pour toi un signe sur ta main et un *ziccârôn* (*souvenir, monument*) entre tes yeux. » Et au vers. 16 du même chap. : « Et ce sera un signe sur ta main et *tôtâphôth* entre tes yeux. » Il semble, par le rapprochement de ces deux passages, que *tôtâphôth* est une sorte de monument particulier renfermé dans l'idée générale de *ziccârôn* (*souvenir, monument*). On sait que les écrivains sacrés ayant à parler plusieurs fois d'un même objet, l'énoncent d'abord en termes vagues et généraux, qu'ils ne spécifient que lorsqu'ils reviennent sur cet objet. Quant à l'étymologie, et par conséquent à la signification rigoureuse de ce mot, elles sont incertaines. Quelques auteurs ont prétendu que *tôtâfôth* était égyptien; le contraire n'est pas démontré. La plupart pensent qu'il est d'origine sémitique, et que *touph* a, comme en arabe, le sens de *faire le tour, environner*. Le chaldéen *tôtephâ, tôtephtâ*, c'est-à-dire *bracelet, tiare*, favorise assez cette étymologie, indépendamment de l'usage qu'ont toujours observé les Juifs des *tephillim* ou *phylactères*, qui sont des rouleaux de parchemin où se trouvent écrites certaines sentences de la loi, et qu'ils portent attachés

Digitized by Google

sur le front et sur le poignet du bras gauche. *Voy.* Deutéron., VI, 8; XI, 18. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., t. II, p. 232, et le *Pentateuque, avec une Traduction française et des Notes philologiques*, etc., t. II. Exode, p. 112, 113. *Compar.* TEPHILLIM et PHYLACTÈRE.

TOTMA, ville épisc. de Moscovie dans la province d'Oustioug, et située à peu de distance de cette ville, sur la Suchana. Les Églises de Totma et d'Oustioug sont unies et gouvernées par le même évêque. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 11.

TOTYASSE. *Voy.* TITYASSE.

TOUCHE-LOISI (Jacques-Ignace de la), chevalier de Saint-Lazare, né à Châlons-sur-Marne, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : 1° *Consultations chrétiennes*, avec des *Réflexions sur les huit béatitudes* et la *Paraphrase des trois cantiques du Dante*; in-12; — 2° *Avis salutaire d'un philosophe chrétien*, traduit du latin de Rauzacus, 1740-1741, in-12; — 3° *Retraite d'un pénitent pendant les jours de la semaine sainte*; 1741, in-12; — 4° *Fruits de la retraite d'un pénitent, Considérations, Réflexions, Résolutions et Affections pieuses*; 1743; — 5° *Explication des figures symboliques d'un canon d'autel*; 1745, in-12; — 6° *Les Etrennes du temps, et le saint usage que les chrétiens en doivent faire*; 1741; — 7° *Le Militaire en solitude ou le philosophe chrétien*; entretiens militaires édifiants et instructifs; in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1736. La *France littér.*

TOUL (*Tullum Leucorum*), ancienne ville épisc. de la Lorraine, sous la métropole de Trèves. Son premier évêque, saint Mansuy ou Mansu, ou plutôt Mansuet (*Mansuetus*), ne commença à siéger que vers l'an 361. On célèbre sa fête le 3 septembre. Il y a eu deux conciles à Toul, l'un en 859, et l'autre en 860. Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801 et réuni à celui de Nancy. *Voy.* Richard et Giraud, t. XXIX, p. 229 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 11-16.

TOULON (*Tolonium* ou *Telonium*, *Tolentium*, *Taurœtum*, *Telo Martius*), ville autrefois épisc. de la basse Provence, sous la métropole d'Arles. Son premier évêque fut saint Honorat, dont il est fait mention dans la lettre du pape saint Léon aux évêques des Gaules, l'an 451. Le siége de Toulon a été supprimé par le concordat de 1801, et réuni à celui de Fréjus. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 233 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXXVII, p. 4-9.

TOULOUSE (*Tolosa* ou *Tolosum*, *Tolosatium*, *Tectosagum*), ville archiépisc. de France, fut un simple évêché depuis l'an 250 jusqu'en 1317, époque à laquelle Jean XXII l'érigea en archevêché et lui donna pour suffragants les évêchés de Montauban, de Saint-Papoul, de Rieux et de Lombez, auxquels il ajouta Lavaur et Mirepoix, qu'il créa par une bulle particulière en lui rendant celui de Pamiers, que Boniface VIII avait érigé et soumis à l'archevêché de Narbonne. Plusieurs autres changements eurent lieu dans la suite. Aujourd'hui les évêchés suffragants sont ceux de Montauban, de Pamiers et de Carcassonne. Ainsi le premier évêque de Toulouse fut saint Saturnin ou Sernin (*Voy.* SATURNIN, n° I), et le premier archevêque Jean de Comminges, nommé par Jean XXII. De l'an 507 à l'an 1590, il s'est tenu vingt-deux conciles à Toulouse. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, p. 21; tom. IV, p. 16, 20, 31; tom. VI, p. 752. Labbe, tom. IX, X, XI. Hardouin, tom. VI, VII, XI. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 1319. Martenne, *Veterum Scriptor. et monument. historicor., dogmaticorum et moralium amplissima Collectio*, tom. VII. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXVII, p. 9-62.

I. **TOUR** (*Turris*). L'Écriture fait mention de tours destinées à différents usages. 1° Il y en avait pour fortifier les villes, comme celles de Phanuel, de Sichem, de Thèbes, de Tyr, de Syène et toutes celles de Jérusalem (Psaume XLVII, 13). 2° D'autres servaient à découvrir de loin, comme celle de Jezraël, d'où la sentinelle aperçut l'armée de Jéhu qui s'avançait (IV Rois, IX, 17). 3° On en élevait aussi dans les campagnes pour garder les fruits (Isaïe, V, 2) et les troupeaux (II Paralip., XXVI, 10); et comme il y avait des gardes dans ces tours pour défendre les pasteurs et les troupeaux, soit contre les voleurs, soit contre les bêtes sauvages, cela a donné lieu à une locution proverbiale : *Depuis la tour des Gardes jusqu'à la ville fortifiée* (IV Rois, XVII, 9; XVIII, 8); locution qui équivaut à celle-ci : *Tous les lieux du pays depuis le plus petit jusqu'au plus grand.* Quant à la *tour du Troupeau* mentionnée dans la Genèse (XXXV, 21), et dans le prophète Michée (IV, 8), les interprètes sont partagés : les uns prétendent qu'elle était dans le voisinage de Bethléhem, et que les pasteurs auxquels l'ange annonça la naissance du Sauveur étaient près de cette tour, où dans la suite on bâtit une église. Les autres soutiennent que Michée voulait désigner la ville même de Bethléhem, d'où devait sortir le Sauveur du monde. D'autres enfin pensent que le prophète a eu l'intention de désigner Jérusalem. *Voy.* Luc, II, 8, 15. Hieronym., *Epist. XXVII*, et *Quæst. Hebr. in Genes.* Théodoret, Cyrill. et alii plures, *in Mich.*, etc. *Voy.* aussi les commentateurs en général, sur Michée, IV, 8.

II. **TOUR**, en matière bénéficiale. Autrefois, en France, lorsque la collation des bénéfices ou le droit de présentation appartenait à plusieurs collateurs ou patrons, on pouvait s'arranger, pour éviter les discordes, de manière que chaque collateur ou co-patron ait seul l'exercice libre de la collation ou présentation (*Clem.* 2, *vers. et ut facilius, de jur. patron.*). Un autre texte du droit autorise cet arrangement dans un chapitre entre des chanoines (*Cap. fin. de Præb. in* 6°. *Glos. verbo statuto*). Plusieurs collateurs d'un même bénéfice pouvaient donc établir l'alternative, soit par chaque vacance, soit par les vacances pendant un mois, pendant un an, ou d'un côté du chœur. Dans tous ces cas, l'accord et les statuts servaient de règle. Il n'y avait d'inconvénients que dans le cas où l'évêque étant collateur avec son chapitre, voulait jouir des avantages de la règle *De Mensib. et alternat.* Dans le cas où les collateurs avaient réglé les collations par tour, l'alternative n'avait lieu que lorsque le tour avait été consommé, c'est-à-dire quand la collation avait eu son effet; de sorte que si l'élu ou le présenté décédait avant la confirmation ou l'institution, ou s'il avait quelque défaut caché qui mettait obstacle à sa confirmation ou à son institution, le *tour* n'était pas consommé. *Voy.* Richard et Giraud, qui s'étendent un peu plus sur cette matière.

TOUR (Bertrand de la). *Voy.* LATOUR, n° I.

TOUR DE HANANÉEL, une des tours des murs qui entouraient Jérusalem. *Voy.* II Esdras, III, 1; XII, 38.

TOUR DE STRATON. *Voy.* STRATON.

TOUR DU LIBAN qui regarde vers Damas, et que quelques géographes supposent placée

Digitized by Google

près des frontières orientales de la Terre-Sainte. *Voy.* Cant. des cant., VII, 4.

TOUR-DU-PIN (Jacques-François-René de la). *Voy.* LATOUR, n° II.

I. **TOURNAY** ou **TOURNAY** (*Tornacum*), ville épisc. de Belgique, autrefois sous la métropole de Cambrai, est située à cinq lieues au sud-est de Lille et à huit de Douai. Cet évêché fut uni à celui de Noyon, sous la métropole de Reims, depuis le VIe siècle jusqu'au milieu du XIIe, époque à laquelle ils furent séparés. Le premier évêque de Tournai fut saint Platon, qui souffrit le martyre vers la fin du IIIe siècle ou au commencement du IVe siècle. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 240. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 19-24.

II. **TOURNAI** (Guillaume), bénédictin de Saint-Martin de Tournai, vivait vers l'an 1249. On a de lui : *Flores ex operibus divi Bernardi, id est opus exceptionum sive florum*; Paris, 1499; Lyon, 1556. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, p. 424.

TOURNAIRE, nom qu'on donnait autrefois au collateur ou patron en tour de conférer les bénéfices ou d'y présenter. Le tour du collateur ou du patron alternatif n'était pas rempli par les provisions qu'il était forcé d'accorder à un gradué nommé, à un indultaire ou à un brévetaire. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* TOUR, n° II.

TOURNELY (Honoré), docteur de Sorbonne, né à Antibes, en Provence, l'an 1658, mort en 1729, professa la théologie à Douai, puis à la Sorbonne, pendant vingt-quatre ans, avec un grand succès. Il fut aussi chanoine de la Sainte-Chapelle, à Paris, et se signala par son zèle et par ses écrits en faveur de la bulle *Unigenitus*; ce qui lui valut la haine des jansénistes, qui cherchèrent à détruire sa réputation en l'accusant de s'être déclaré contre eux par des motifs d'intérêt personnel, et d'avoir écrit contre ses propres persuasions. Mais le caractère bien connu et la conduite irréprochable du savant docteur de Sorbonne ont fait justice de ces misérables calomnies. L'abbé Tournely quitta sa chaire en 1716, lors des troubles qui éclatèrent dans la faculté de théologie; mais il ne cessa de réclamer contre l'esprit de licence et d'insubordination, et l'on croit même qu'il défendit les droits de l'Église par quelques écrits qui parurent anonymes ou sous des noms empruntés. Pendant sa retraite, il revit les traités qu'il avait dictés en Sorbonne. Ces traités parurent de 1725 à 1730; ce sont ceux de la *Grâce*, des *Attributs de Dieu*, de la *Trinité*, de l'*Incarnation*, de l'*Église*, des *Sacrements*, tant *en général* qu'*en particulier*. L'impression du traité du *Mariage* était presque achevée, lorsque la mort le frappa. On peut dire que la *Théologie de Tournely* est une des meilleures, surtout à cause de la méthode et de la clarté qui y règnent d'un bout à l'autre. Elle a été réimprimée à Venise, en 16 vol., avec des retranchements, surtout au traité *De Ecclesia*. L'édition de Cologne a été faite sur celle de Venise. On a trois abrégés de la théologie de Tournely : le premier de Montaigne, docteur de Sorbonne et sulpicien; le deuxième, moins étendu, de Robbe, et le troisième, plus court, de Collet le lazariste. *Voy.* le *Journ. des Savants*, février 1731. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

TOURNEMINE (René-Joseph), jésuite, né à Rennes en 1661, mort à Paris l'an 1739, professa la philosophie et la théologie à Rouen, et fut placé en 1701, dans le collège de Paris, à la tête de ceux qui travaillaient au journal de Trévoux. En 1718, il fut transféré à la maison professe, où il eut l'emploi de bibliothécaire, qu'il exerça avec distinction jusqu'à sa mort. On a de lui un grand nombre de savantes *Dissertations*, parmi lesquelles nous citerons : 1° *Éclaircissement sur la prophétie de Jacob : Non auferetur sceptrum de Juda*; insérée dans le *Journal de Trévoux*, mars 1705 et février 1721; — 2° *Lettre sur l'immatérialité de l'âme et les sources de l'incrédulité*; ibid., octobre 1735; — 3° *Dissertation sur le fameux passage de Joseph touchant Jésus-Christ*; insérée dans le *Mercure*, mai et août 1739; — 4° *Tabulæ chronologicæ sacræ Veteris ac Novi Testamenti*, dans l'excellente édition qu'il a donnée des *Commentarii totius Scripturæ* de Menochius; Paris, 1719, 2 vol. in-fol. On a encore du P. Tournemine une édition de l'*Histoire des Juifs* de Prideaux; ibid., 1726, 6 vol. in-12, avec des éclaircissements sur la ruine de Ninive et la durée de l'empire assyrien; et une dissertation sur les livres de l'Ancien Testament que les protestants n'admettent pas comme canoniques. Nous rappellerons ici que l'ouvrage de Humphrey Prideaux a été mis à l'*Index*, avec la clause *Donec corrigatur*. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XLII. Chauffepié, *Nouv. Diction.*, etc.; ces deux auteurs donnent une liste détaillée des écrits du célèbre jésuite. Richard et Giraud donnent les titres de trente-deux. *Voy.* encore les *Mémoires de Trévoux*, septembre 1739. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

TOURNET (Jean), avocat au parlement de Paris, où il naquit dans la dernière moitié du XVIe siècle, se distingua par sa profonde connaissance du droit. Nous citerons de lui : 1° *Arrêts notables des conseils du roi et des cours souveraines de France sur toutes sortes de questions en matières bénéficiales et causes ecclésiastiques*; Paris, 1631, 2 vol. in-fol.; — 2° *De Absolutione ad cautelam*; — 3° *Notice des diocèses de l'Église universelle, avec un sommaire de tous les conciles, tant généraux que provinciaux*; — 4° *Notice des bénéfices de France étant à la nomination ou collation du roi, avec les taxes de Rome*; — 5° *De la Police ecclésiastique*; traduit du latin de René Chopin, 1617, in-4°, réédité dans la traduction de ses œuvres. *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

TOURNEUX (Nicolas LE). *Voy.* LETOURNEUX.

TOURNOIS (*Torneamenta*, en latin du moyen âge). La religion a toujours condamné les *tournois*, tant à cause des dangers dont ils étaient environnés qu'à raison du grand nombre de personnes qui y perdaient la vie. De là vient qu'un concile de Reims, tenu en 1131, sous Innocent II, défendit ces combats comme funestes aux corps et aux âmes, et ordonna que ceux qui y succomberaient pourraient recevoir le sacrement de pénitence et le saint viatique, mais ne seraient pas enterrés en terre sainte. On trouve la même disposition, plus la censure, dans les décrets du deuxième concile de Latran, sous Innocent II, en 1139, et dans le deuxième tenu en 1179, sous Alexandre III. Eugène III promulgua une défense semblable, et Philippe le Hardi, roi de France, ayant rétabli les tournois, interrompus avant lui, à l'occasion de plusieurs fêtes qu'il voulut célébrer, le pape Nicolas III blâma sévèrement son légat en France de n'être pas immédiatement intervenu, et lui ordonna de porter une sentence d'excommunication contre tous les seigneurs et chevaliers qui prendraient part à cette sorte de combat. Le pape ajoutait qu'il fallait accorder l'absolution à ceux qui la demanderaient humblement, mais à la

Digitized by Google

condition qu'ils jureraient qu'à l'avenir ils s'abstiendraient absolument. Toutefois les tournois ne cessèrent entièrement, en France, qu'en 1559, lorsque le roi Henri II eut succombé aux suites d'une blessure qu'il y avait reçue en y combattant. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

TOURNON (Charles-Thomas **MAILLARD DE**), cardinal, né à Turin en 1668, mort à Macao l'an 1710, se fit recevoir docteur *in utroque jure*, professa quelque temps à la Propagande, et fut nommé camérier d'honneur et préfet de la doctrine chrétienne. Il fut nommé et sacré patriarche d'Antioche en 1701, par Clément XI, et envoyé en Chine comme légat apostolique, pour y régler les différends survenus entre les missionnaires touchant les cérémonies chinoises. Il publia à Nankin, en 1705, un *Mandement* par lequel il défendait de mettre dans les églises des tableaux avec cette inscription : « Adorez le ciel, » et de pratiquer le culte que les Chinois rendent à leurs ancêtres, à Confucius et aux planètes. En 1707, il publia un autre *Mandement* pour servir de règlement à la conduite que doivent garder les missionnaires quand ils sont interrogés sur le culte des Chinois. Il mourut à Macao, au bout de trois ans de prison. Clément XI voulant honorer sa mémoire d'une manière spéciale, prononça son éloge en plein consistoire, le 14 octobre 1711. Les Mémoires du cardinal de Tournon furent publiés par le cardinal Passionei, sous ce titre : *Memorie storiche della legazione e morte del cardinale di Tournon, esposti con monumenti rari et autentici*; Rome, 1762, 8 vol. in-8°. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 26-29.

I. **TOURNUS** (*Trenorchianum*), ville de France, en Bourgogne, sur la rive droite de la Saône, entre Châlon et Mâcon. De l'an 944 à l'an 1115, on y a tenu trois conciles. *Voy.* la Regia, tom. XXV. Labbe, tom. IX et X. Hardouin, tom. VI et VII. La *Gallia Christ.*, t. IV, p. 374. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 29-30.

II. **TOURNUS**, abbaye située dans la ville du même nom, et qui appartenait autrefois à l'Ordre de Saint-Benoît. Elle doit son origine au tombeau de saint Valérien, qui y souffrit le martyre l'an 177, et sur le tombeau duquel on bâtit d'abord une église. Cette église fut érigée en abbaye, que Charles le Chauve donna en 875, avec la ville, aux bénédictins de Saint-Filibert ou de Noirmoutier. Ceux-ci l'ont possédée jusqu'en 1627, époque à laquelle elle fut sécularisée et changée en église collégiale. Il y avait un chapitre qui était soumis à la juridiction de l'évêque de Châlon; l'abbé relevait immédiatement du Saint-Siége, et était à la nomination du roi, mais il n'était pas obligé de résider. *Voy.* Pierre Juénin, *Histoire de Tournus*; Dijon, 1733. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

TOURON (Antoine), dominicain, né à Graulhet, dans le diocèse de Castres, en 1686, mort à Paris l'an 1775, fut d'abord chargé de l'enseignement des novices, et s'occupa ensuite de controverse religieuse. Il a laissé : 1° *Vie de saint Thomas d'Aquin*, avec un *Exposé de sa doctrine et de ses ouvrages*; Paris, 1737, in-4°; — 2° *Vie de saint Dominique de Guzman*, etc.; ibid., 1739, in-4°; — 3° *Histoire des Hommes illustres de Saint-Dominique*; ibid., 1743-1749, 6 vol. in-4°; trad. en espagnol et en italien; — 4° *De la Providence*; ibid., 1752, in-12; — 5° *La Main de Dieu sur les incrédules*, ou *Histoire abrégée des Israëlites, souvent infidèles et autant de fois punis*; ibid., 1756, 2 vol. in-12; — 6° *Parallèle de l'incrédule et du vrai fidèle*; ibid., 1758, in-12; — 7° *La Vie et l'esprit de saint Charles Borromée*; ibid., 1761, in-4° et in-12; — 8° *La Vérité vengée en faveur de saint Thomas même*; 1762, in-12; — 9° *Histoire générale de l'Amérique depuis sa découverte*; 1768-1770, in-4°. C'est, comme l'auteur le dit lui-même, l'*Histoire ecclésiastique* du nouveau monde. On y trouve cependant des détails sur les productions du pays, et sur l'origine et les mœurs des habitants, d'après les auteurs espagnols. « Il y a, dit Feller, beaucoup d'érudition dans la plupart des ouvrages de ce religieux, d'excellents principes, du zèle et des vues parfaitement sages; les agréments du style y sont un peu trop négligés, mais le ton en est affectueux et plein d'onction. » *Voy.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* Chaudon et Delandine, *Diction. histor. univ.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TOURS (*Turones* ou *Cæsarodunum*), ville archiépisc. de France qui avait autrefois pour suffragants les évêchés du Mans, de Quimper, d'Angers, de Vannes, de Rennes, de Saint-Brieuc et de Nantes; mais depuis 1859, époque à laquelle Rennes a été érigée en archevêché, elle n'a plus sous sa dépendance Rennes, Saint-Brieuc, Vannes et Quimper. Tours a reçu la foi de saint Gatien, son premier évêque, qui, destiné à cette Église par le Pape, en 250, selon saint Grégoire de Tours, la gouverna pendant trente-neuf ans. De l'an 461 à l'an 1583, il s'est tenu à Tours dix-neuf conciles; mais le dernier fut transféré à Angers la même année 1583, présidé par Simon de Maillé, archevêque de Tours, et confirmé ensuite par Grégoire XIII. *Voy.* saint Grégoire de Tours, *Hist. de France*, tom. IV, c. XXVI; l. X, c. XXXI. Labbe, t. VI-XI, XIII, XV. Hardouin, tom. III-VII, IX, X. La Regia, tom. XII, XX, XXI, XXV, XXVI, XXXIV, XXXVI. Mansi, *Supplém.*, t. I, col. 341, 1254. Martenne, *Thesaurus*, t. IV. La *Gallia Christ.*, tom. I, p. 867, tom. II, p. 928. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 257 et suiv. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 246. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 30-54.

TOURTERELLE, oiseau dont il est parlé assez souvent dans les Livres saints, et qu'on offrait quelquefois en sacrifice. Dès avant la loi, Abraham joignit au sacrifice dont il est parlé dans la Genèse (XV, 9) une *tourterelle* et une colombe. Ces sacrifices de *tourterelles* ou de jeunes pigeons étaient établis spécialement en faveur des pauvres. L'Écriture marque les occasions où on devait offrir ces sortes d'animaux. *Voy.* Lévit., XII, 6, 7, 8; XIV, 22. Nombr., VI, 10. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TOURTOYRAS (*Turturiacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, au diocèse et à cinq lieues de Périgueux. Elle était sous l'invocation de saint Pierre, et elle fut fondée ou plutôt rétablie par le vicomte Guy et Emme, sa femme, en 1225. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. II, col. 1496. Richard et Giraud.

TOUSI ou **TOUSSI**, **TOUSAY**, lieu du diocèse de Toul où, en 860, l'on tint un concile appelé en latin *concilium Tussiacense* ou *Tullense*. On y dressa cinq canons contre les pillages, les parjures et les autres crimes qui régnaient alors. On dit qu'il se tint un autre concile à Tousi, l'an 866, sur la discipline ecclésiastique. *Voy.* les *Conc.*, tom. VIII, p. 702. D. Mabillon, *Analect.*, tom. I, p. 58. Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, tom. III. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 54-55.

Digitized by Google

I. **TOUSSAIN** (Daniel), en latin *Tossanus*, protestant, né à Montbéliard en 1541, mort à Heidelberg l'an 1602. étudia à Bâle et à Tubingue, vint ensuite en France, enseigna l'hébreu à Orléans, où il exerça le ministère évangélique. A la journée de Saint-Barthélemi il se retira à Heidelberg; de là il passa à Neustadt, y occupa une chaire de théologie. On le rappela à Heidelberg pour travailler à la réforme des églises. On a de lui un certain nombre d'ouvrages qui sont à l'*Index* de Clément VIII, et parmi lesquels on distingue : 1° *Instruction nécessaire sur la véritable manière d'éprouver les esprits;* Neustadt, 1579, in-8°; — 2° l'*Ancienne Doctrine de la personne et du ministère de Jésus-Christ;* Neustadt, 1585, in-4°; — 3° *Pastor evangelicus, seu de legitima evangelicorum vocatione, officio et præsidio;* Heidelberg, 1590, in-8°; Amberg, 1604, in-4°; — 4° des *Thèses* et des *Ouvrages de controverse*. *Voy*. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Weiss, dans la *Biogr.* de Michaud.

II. **TOUSSAIN** (Paul), en latin *Tossanus*, protestant, fils du précédent, né en 1572 à Orléans selon Moréri, ou, suivant d'autres, à Montargis, mort à Hanau l'an 1629, après avoir terminé ses humanités à Heidelberg, alla faire sa philosophie à Altorf, et sa théologie à Bâle, où il fut reçu docteur l'an 1599. En 1618 il assista au synode de Dordrecht. Mais la guerre qui s'éleva dans le Palatinat l'ayant obligé d'en sortir, il se retira à Hanau, où il exerça les fonctions de pasteur jusqu'à sa mort. On a de lui, outre quelques écrits purement littéraires : 1° *Dictionum hebraicorum quæ in libro Psalmorum continentur, Syllabus geminus, in usus eorum qui ad linguæ sanctæ studium accedunt;* Bâle, 1615, in-8°; — 2° la *Bible allemande de Luther, avec les notes de Paul Toussain;* Heidelberg, 1617, in-fol.; les notes, qui sont dans le sens des principes luthériens, ont été souvent réimprimées; — 3° *Enchiridión locorum theologicorum;* Bâle, 1662, in-8°; — 4° des *Ouvrages de controverse*. *Voy*. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

I. **TOUSSAINS** (*Omnes sancti*), abbaye de chanoines réguliers de la congrégation de France, située dans la ville d'Angers. Elle fut fondée en 1115 par Girard, chanoine et chantre de l'église Saint-Maurice d'Angers. C'est en mémoire de ce fondateur que l'abbé de Toussains était chanoine de l'église Saint-Maurice.

II. **TOUSSAINS**, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans la ville de Châlons, et fondée, vers le milieu du XIe siècle, par Roger II, évêque de cette ville. Elle fut bâtie d'abord dans une île de la Marne, près de Châlons; mais ayant été démolie en 1544, elle fut transférée dans la ville même. On y introduisit, en 1644, la réforme des chanoines réguliers de la congrégation de France.

I. **TOUSSAINT (LA)**, fête de tous les saints. C'est une fête solennelle que l'Église célèbre le premier jour de novembre en l'honneur de tous les saints. Elle a pour objet non-seulement d'honorer les saints comme les amis de Dieu, mais de lui rendre grâces des bienfaits qu'il a daigné leur accorder, et du bonheur éternel dont il les récompense; de nous exciter à imiter leurs vertus, d'obtenir leur intercession auprès de Dieu; de rendre un culte à ceux que nous ne connaissons pas en particulier, et qui sont certainement le plus grand nombre. La dédicace que fit, l'an 607, le pape Boniface IV du Panthéon ou de la Rotonde à Rome, a donné lieu à l'établissement de cette fête. Il dédia cet ancien temple d'idoles à l'invocation de la Vierge et de tous les martyrs; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Notre-Dame-des-Martyrs* ou *de la Rotonde*, parce que cet édifice est en forme d'un demi-globe. Boniface suivit en cela les intentions de Grégoire le Grand, son prédécesseur. Boniface plaça cette fête au 12 mai. Vers l'an 731, Grégoire III consacra une chapelle à l'honneur de tous les saints dans l'église Saint-Pierre; il augmenta ainsi la solennité de la fête. Depuis ce temps-là elle a toujours été célébrée à Rome. Grégoire IV étant venu en France l'an 837, sous le règne de Louis le Débonnaire, cette fête s'y introduisit, et y fut bientôt généralement adoptée; mais le Père Ménard a prouvé qu'elle avait déjà lieu auparavant dans plusieurs Églises, quoiqu'il n'y eût encore aucun décret porté à ce sujet. Ce fut le même pape Grégoire IV qui transporta la fête au 1er novembre. Les Grecs la célèbrent le dimanche après la Pentecôte. *Voy*. le P. Ménard, *Notes sur le Sacram. de saint Grég.*, p. 152. Thomassin, *Traité des Fêtes*, etc. Noël-Laurent Pissot, *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin*. L'*Encyclopéd. cathol.*, qui contient d'excellentes réflexions morales. Bergier, qui répond à quelques objections des protestants contre le culte rendu aux saints.

II. **TOUSSAINT** ou **TOUSTAIN** (Charles-François), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né au Repas, dans le diocèse de Séez, en 1700, mort l'an 1754, était profondément versé dans les langues, tant anciennes que modernes; ainsi que dans la géométrie, l'algèbre, l'arithmétique et la botanique. Ses supérieurs l'ayant chargé de travailler, avec D. Tassin, à une édition des *Œuvres* de saint Théodore Studite, il commença la traduction des ouvrages de ce saint, et composa plusieurs dissertations et beaucoup de notes curieuses pour éclaircir quantité de points de sa vie et de sa doctrine. Il a composé en outre : 1° *De l'Autorité des miracles;* in-4°; — 2° *La Vérité persécutée par l'erreur*, ou *Recueil de divers ouvrages des saints Pères sur les grandes persécutions des huit premiers siècles de l'Église;* la Haye, 1733, 2 vol. in-12; — 3° *Très-humbles Remontrances adressées aux RR. PP. supérieurs de la congrégation de Saint-Maur*, *assemblés pour la tenue du chapitre général de* 1733; 1733. Il a donné, en collaboration avec D. Tassin : 1° *Défense des titres de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen;* 1743, 1 vol. in-4°, — 2° *Éclaircissements sur la diplomatique;* 1747, 2 vol. in-4°; — 3° *Nouveau traité de diplomatique;* Paris, 1750-1759. *Voy*. l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, où on trouve la liste complète des écrits de Toussaint. Richard et Giraud. Feller et Michaud, au mot TOUSTAIN.

III. **TOUSSAINT** (François-Vincent), avocat de Paris, né dans cette ville vers 1715, mort à Berlin l'an 1772, quitta le barreau pour cultiver la littérature. Il ne produisit que des ouvrages médiocres en ce genre, et dont nous n'avons pas à nous occuper dans ce *Dictionnaire*. Cependant il en est deux que nous ne pouvons passer sous silence : 1° son *Livre des Mœurs;* 1748, in-12; cet ouvrage, quoique rempli d'erreurs en métaphysique et en morale, lesquelles le firent justement condamner par le parlement de Paris à être brûlé par la main du bourreau, proclame l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la nécessité d'un culte, et plusieurs préceptes de la morale chrétienne, tels que le pardon des injures, etc.; réserve qui a fort déplu aux autres philosophes, et qui a mérité

Digitized by Google

à l'auteur le nom de *capucin de la secte*; — 2° *Éclaircissements sur le Livre des Mœurs*; 1754, in-12; dans ce second ouvrage, Toussaint condamna et rétracta formellement tout ce que le premier renferme de condamnable. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

IV. **TOUSSAINT** (Georges), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Saint-Dié, fut nommé en 1734 profès de l'abbaye de Munster. On a de lui : 1° *Traité dogmatique et moral sur le sacrement de mariage*; Saint-Dié, 1739, 2 vol. in-8°; — 2° *Traité de la pénitence*; — 3° *Des Censures ecclésiastiques*. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine*.

V. **TOUSSAINT DE SAINT-LUC**, religieux carme réformé des Billettes, de la province de Bretagne, mort en 1694, s'occupa toute sa vie de recherches d'histoire et de généalogies. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Mémoires sur l'état du clergé et de la noblesse de Bretagne*; Paris, 1691, 2 vol. in-8° en trois parties, une pour le clergé, et deux pour la noblesse; ouvrage curieux et peu commun; — 2° *Les Pensées de la solitude chrétienne sur l'éternité, le mépris du monde et la pénitence*; ibid., 1745, in-12, 12° édit., revue et augmentée; — 3° *Mémoire de l'institution, progrès et priviléges de N.-D.-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare*; Paris, 1666, in-12; — 4° *Mémoires et extraits des titres sur le même Ordre depuis* 1100 *jusqu'en* 1673; Paris, 1681, in-8°; — 5° *Mémoires et Recueils des bulles, édits*, etc., sur le même Ordre; ibid., 1693, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

TOUSTAIN. *Voy.* Toussaint, n° II.

TOUTE-PUISSANCE. *Voy.* Puissance, n° II.

TOUTTÉE (Antoine-Augustin), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Riom en 1677, mort à Paris l'an 1718, professa la philosophie et la théologie pendant plusieurs années avec distinction. On a de lui : une nouvelle édition des *Œuvres de saint Cyrille de Jérusalem*, qui a été publiée par Prudent Maran; Paris, 1720, in-fol. On donne encore à Touttée, disent Richard et Giraud, trois *Lettres* d'un théologien à un évêque sur cette question : Si l'on peut permettre aux jésuites de confesser et d'absoudre. Ces *lettres*, qui parurent en 1716, in-12, sont de l'abbé Gouet, comme on l'a su d'une manière certaine depuis sa mort. *Voy.* D. le Cerf, *Biblioth. hist. et crit. des Aut. de la congrégat. de Saint-Maur*.

TOWERS (Joseph), historien, né à Londres en 1737, mort l'an 1799, après avoir fait de bonnes études, travailla chez un imprimeur, et s'établit ensuite libraire à Londres, puis quitta son état pour entrer dans la secte des presbytériens, et devint pasteur d'une congrégation à Highgate. En 1778, il fut du nombre des ministres envoyés avec le docteur Price à la conférence de Newington Green. Reçu docteur en 1779 à l'université d'Édimbourg, il se consacra entièrement aux lettres, et publia des ouvrages historiques dont on vante l'exactitude, le style élégant et correct, et parmi lesquels nous citerons seulement : 1° *Observations sur l'Histoire d'Angleterre de Hume*; — 2° *Histoire de la vie et du règne de Frédéric II, roi de Prusse*; 2 vol. in-8°; — 3° des *Sermons*; — 4° une *Défense de Locke*, etc. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TRABEA SACRA. *Voy.* Chape.

TRABYSIE ou **TRAPOBYSIE**, évêché de la province d'Hémimont, sous la métropole d'Hadrianopolis. On n'en connaît qu'un évêque, Constantin, qui assista au concile de Photius, sous le pape Jean VIII, l'an 879. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1189.

TRACHONITE. Saint Luc dit que, l'an 15 de Tibère, Philippe, frère d'Hérode, était tétrarque d'Iturée et du pays de Trachonite. Les auteurs parlent diversement de la situation de *Trachonite*; les uns attribuent cette province à la Palestine, et les autres à l'Arabie. L'historien Joseph dit qu'elle est située entre la Palestine et la Célé-Syrie, et qu'elle a été peuplée par Hus, fils d'Aram. Selon Eusèbe, la tribu de Manassé s'étend dans la *Trachonite*, vers Bostra, et, suivant saint Jérôme, la *Trachonite* est au delà de Bostra, en tirant du côté de Damas. De son côté, Strabon parle de deux montagnes nommées *Trachones*, qui étaient au-dessus de Damas, du côté de l'Arabie et de l'Iturée, où l'on trouve des montagnes escarpées avec des cavernes qui peuvent recevoir un millier d'hommes. *Voy.* Luc, III, 1. Joseph, *Antiq.*, l. I, c. VI, VII. Euseb., ad voc. Kanath. Hieronym., *Onomasticon*, ad voc. Trachonites. Reland, *Palæstina illustrata*, p. 108 et seqq. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

TRACY (Bernard **DESTUTT DE**), pieux théatin, né en 1720 au château de Paray-le-Frési, près de Moulins en Bourbonnais, mort à Paris l'an 1786. Dès l'âge de seize ans il remit les droits d'aînesse à son frère puîné, et entra chez les théatins. De toutes les charges de la communauté, il ne voulut accepter que celle de maître des novices, parce qu'elle se conciliait très-bien avec son assiduité à tous les exercices, et avec son goût particulier pour la vie spirituelle. Il a laissé néanmoins de nombreux écrits, dont voici les principaux : 1° *Conférences* ou *Exhortations sur les devoirs des ecclésiastiques*; Paris, 1768, in-12; — 2° *Conférences* ou *Exhortations à l'usage des maisons religieuses*; ibid., 1755 et 1783; — 3° *Traité des devoirs de la vie chrétienne, à l'usage de tous les fidèles*; ibid., 1770, 2 vol. in-12; — 4° *Vie de saint Gaétan de Thienne, instituteur des Clercs Réguliers théatins, suivie de Notices sur le bienheureux Marinon de Saint-André Avellin; le bienheureux cardinal Paul Burali d'Arezzo, de la même congrégation*; ibid., 1774, in-12; — 5° *Nouvelle Retraite à l'usage des communautés religieuses*; 1783; — 6° *Vie de saint Bruno, fondateur des chartreux, avec des remarques sur le même Ordre*; ibid., 1788, in-12. On y trouve la *Notice* des saints de l'Ordre, de ses supérieurs généraux, et des chartreux qui ont été élevés à l'épiscopat; un *Catalogue* des chartreux, et une *Notice* des observances anciennes et modernes de l'institut. On y trouve encore une dissertation du chanoine de Paris dont on faisait les funérailles dans l'église Notre-Dame, en présence de saint Bruno. On a en outre du P. de Tracy des *Remarques* sur l'établissement des théatins en France, sur les maisons de cette congrégation, sur l'institut des religieuses théatines, sur les constitutions et statuts de cet Ordre, etc. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TRADITA. Les signatures venues de Rome devaient être cotées du nom du banquier de Rome, du nom du banquier de France qui en avait sollicité l'expédition, et du chiffre de l'article de son registre où était contenu l'envoi de cette commission, c'est-à-dire du *registrata*. L'expéditionnaire de France y devait mettre aussi son nom, sa demeure, et c'était lui qui les délivrait et faisait expédier à Rome, ce qui s'appelait le *tradita*.

I. **TRADITEUR** (*Traditor*), nom donné dans les premiers siècles de l'Église aux chrétiens

Digitized by Google

qui, pour éviter les tourments et la mort, livraient les saints livres de l'Écriture aux persécuteurs. Le concile d'Arles de l'an 314 ordonna que ceux qui seraient coupables d'avoir livré soit les Écritures, soit les vases sacrés, ou d'avoir dénoncé leurs frères, seraient déposés de l'ordre du clergé. *Voy.* saint Augustin, dans ses *Livres contre les donatistes*. Optat de Milève, *contre Parménien*, l. I. Bergier, *Diction. de théologie*, etc. *Compar.* notre art. LAPSES.

II. **TRADITEUR**, nom que l'on donne aussi à ceux qui livrent des églises à des hérétiques ou à des schismatiques pour y célébrer le service divin selon leur croyance et leur rit. On demande s'il est permis à des catholiques de livrer leurs églises à des hérétiques ou à des schismatiques, ou de consentir que les deux communions y célèbrent tour à tour le service divin selon leur croyance et leur rit. A ces questions qu'ils se sont posées, Richard et Giraud répondent négativement, et établissent leur sentiment sur dix preuves différentes, dont ils tirent ces conclusions. 1° Les catholiques ne peuvent, selon leurs principes, livrer ou céder leurs églises à aucune secte étrangère, sans se rendre en quelque sorte plus coupables que ne l'étaient les traditeurs des Livres saints; 2° les églises dans lesquelles une secte étrangère ferait les actes publics de sa communion seraient bien plus souillées et profanées que ne le fut le temple de Jérusalem par les vendeurs et les acheteurs que Jésus-Christ en chassa; 3° ces églises doivent être regardées comme véritablement polluées et profanées dès qu'une secte étrangère y a une fois exercé son culte, puisqu'elles le sont par l'inhumation d'un excommunié dénoncé, ou de quelque autre personne qui aurait professé publiquement une fausse religion; 4° que les églises cessent d'être catholiques dès qu'on y fait l'exercice public d'un faux culte, comme un calice cesse d'être un vase sacré dès qu'il a servi à quelque usage profane, et que, comme ce calice a besoin d'une nouvelle consécration pour pouvoir être employé au service divin, l'église a aussi besoin d'une bénédiction pour être purifiée de la souillure qu'elle a contractée par l'exercice d'un faux culte, avant qu'on puisse de nouveau y exercer le culte catholique. Le quatrième chapitre du premier livre des Machabées en fait la preuve. Ces conclusions de Richard et Giraud, nous devons le dire, sont appuyées sur le témoignage des Pères de l'Église, des conciles et du droit canon. Ces savants dominicains y ont ajouté l'exposé des *Raisons qu'on allègue en faveur de la compatibilité du culte catholique et du culte hérétique ou schismatique dans une même église, et les réponses à ces raisons*. Or ces réponses, il faut le dire encore, ne laissent rien à désirer.

I. **TRADITION** se dit généralement, et dans un sens étendu, de la doctrine émanée et communiquée de vive voix, d'âge en âge, sans le secours de l'Écriture. Si l'on considère la *tradition* par rapport à la matière, on en peut distinguer de trois sortes dans la nouvelle loi; savoir : la *tradition de la foi*, la *tradition des mœurs* et la *tradition des rites*. La *tradition de la foi* est la doctrine qui nous a été transmise de vive voix sur quelques articles de foi; comme, par exemple, que l'Écriture sainte renferme la parole de Dieu et que l'Église en connaît le véritable sens. La *tradition des mœurs* est la doctrine qui nous a été transmise de vive voix sur certaines pratiques salutaires et propres au règlement des mœurs, telles que les observances des fêtes, des jeûnes, des abstinences, etc. La *tradition des rites* est la doctrine transmise de vive voix sur certaines cérémonies, telles que celles de la messe et des sacrements. Si l'on envisage la *tradition* du côté de ses auteurs, il y en a aussi de trois sortes dans la nouvelle loi, savoir : la *tradition divine*, l'*apostolique* et l'*ecclésiastique*. La *tradition divine* est la parole de Dieu non écrite, mais émanée de la bouche même de Jésus-Christ ou révélée aux apôtres par le Saint-Esprit, et communiquée par ces mêmes apôtres aux premiers fidèles, qui l'ont transmise à leurs successeurs, dont nous l'avons reçue successivement et comme de main en main. La *tradition apostolique* consiste dans certaines pratiques établies par les apôtres, telles que la triple immersion dans le baptême, l'observation du dimanche au lieu du sabbat, etc. La *tradition ecclésiastique* consiste dans certains usages pieux, introduits d'abord par les peuples et les pasteurs, puis approuvés ou expressément ou tacitement par l'Église, qui leur a donné force de loi. Telle est l'observation des jeûnes des Quatre-Temps, etc. Or la *tradition divine* est absolument nécessaire, et elle l'a toujours été : 1° pour discerner les livres canoniques des apocryphes; 2° pour déterminer le vrai sens de l'Écriture; 3° pour nous persuader de la vérité de plusieurs dogmes de foi, qui ne sont point expressément dans les Livres saints; comme, par exemple, qu'il y a sept sacrements; qu'il faut baptiser les jeunes enfants; qu'il ne faut point rebaptiser les hérétiques qui ont reçu le baptême selon la forme légitime. La nécessité et l'autorité de la tradition sont fondées sur l'Écriture et sur les Pères. Saint Paul parle ainsi aux Thessaloniciens : « Demeurez fermes, et gardez les traditions que vous avez apprises, soit par nos discours, soit par notre lettre (II Thessal., II, 14). » Il dit aux Corinthiens : « J'ai reçu moi-même du Seigneur ce que je vous ai aussi transmis (I Corinth., II, 23); » et il écrit à Timothée : « Et ce que tu as entendu de moi, devant un grand nombre de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient eux-mêmes capables d'en instruire les autres (II Timoth., II, 2). » Quant aux Pères de l'Église, ils n'ont qu'une même voix sur la nécessité de la *tradition*; on peut voir leurs témoignages les plus formels dans les théologiens, au traité *De Verbo Dei*, et dans les passages de plusieurs d'entre eux que nous indiquons un peu plus bas. On connaît la *tradition divine* : 1° par le consentement unanime des Pères; 2° par les décrets de l'Église universelle, soit assemblée dans les conciles, soit dispersée; 3° par la croyance uniforme de toutes les Églises. On connaît aussi la tradition apostolique par son antiquité et son universalité. Une tradition n'est pas apostolique lorsqu'elle n'est pas généralement enseignée et pratiquée par toute l'Église, ou qu'on en trouve le commencement dans des règlements faits dans quelques conciles ou quelques Églises particulières; pour qu'elle le soit réellement, il faut qu'elle ait été admise *toujours, partout, par tout le monde* (*Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus*). Voilà la règle infaillible pour discerner les traditions apostoliques des traditions humaines. *Voy.*, sur les différentes questions concernant la *tradition*, saint Ignace, martyr, dans Euseb., *Hist. eccles.*, l. III, c. XXXVI. S. Irénée, *Advers. Hæres.*, l. III, c. III. Clément d'Alex., *Stromat.*, l. I. Tertullien, *De Præscript.*, c. XVII. S. Basile, *De Spiritu sancto*, c. XXVII. S. August., *De Baptismo contra donatistas*, c. VII, n. 12. Vincent de Lerins, I[er] Aver-

Digitized by Google

tissement, c. III. Richard et Giraud, qui prouvent la légitimité de leurs définitions, rapportées quelques lignes plus haut. Bergier, *Diction. de théol.*, édit. de Lille, 1844, dans laquelle on a ajouté de puissantes considérations, prises en partie de la *Dissert. sur les Églises catholiques et protestantes*, par le card. de la Luzerne. L'*Encyclop. cathol.*, où on lit un très-bon article de H. J., professeur de théologie.

II. **TRADITION DES JUIFS.** *Voy.* LOI, n° XXVI.

TRADITIONALISME, TRADITIONALISTE. On entend par *traditionalisme* une doctrine selon laquelle la tradition, c'est-à-dire la révélation faite par Dieu et transmise par le témoignage des hommes, est nécessaire à l'homme pour obtenir la connaissance et la certitude des vérités même de l'ordre purement naturel. Mais tous les *traditionalistes* ne reconnaissent la nécessité de la *tradition* ni au même degré, ni dans le même sens. Car les uns étendent cette nécessité à toutes les vérités, sans exception aucune, et les autres ne l'appliquent qu'aux vérités de l'ordre moral ou métaphysique. Au reste les traditionalistes des deux classes tendent tous au même but, qui est de réfuter plus efficacement les rationalistes, qui, rejetant la révélation, enseignent que la raison seule suffit à l'homme pour obtenir sa fin dernière, et en font l'unique règle de la croyance et des actions. N'ayant pas qualité pour intervenir dans une question si délicate et si débattue depuis un certain temps, nous nous bornerons à citer les pièces suivantes, qui sont de nature à fixer tous les doutes et toutes les incertitudes, et que, pour la commodité d'un certain nombre de nos lecteurs, nous croyons devoir accompagner d'une traduction française.

I. — DÉCRET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE L'INDEX.

Sacra Indicis Congregatio in generali conventu habito in Palatio Apostolico Vaticano sub die 11 juin 1855, proposito Dubio :

« An quæ sequuntur Philosophiæ Theses probandæ sint, eædemque subscriptioni exhibendæ D. Bonnetty, Ephemeridum auctoris queis titulus : *Annales de philosophie chrétienne*, auditis pridem ac mature perpensis Theologorum suffragiis, censuit decrevitque : has Propositiones esse approbandas et præfati operis Auctoris subscriptioni exhibendas : salvo semper Apostolicæ Sedis ulteriori judicio, quoad integrum Opus. »

Quod quidem Emorum PP. decretum SSmo Dno Ntro Pio PP. IX, per me infra scriptum, die 15 junii curr. anni 1855, relatum, eadem Sanctitas Sua firmavit atque executioni mandari præcepit.

Theses hujus modi sunt :

1° Etsi Fides sit supra Rationem, nulla tamen vera dissensio, nullum dissidium inter ipsas inveniri unquam potest, cum ambæ ab uno eodemque immutabili veritatis fonte, Deo Optimo Maximo oriantur, atque ita sibi mutuam opem ferant. (*Encyc. PP. Pii IX*, 9 nov. 1846.)

2° Ratiocinatio, Dei existentiam, animæ spiritualitatem, hominis libertatem cum certitudine probare potest. Fides posterior est Revelatione, proindeque ad probandam Dei existentiam contra atheum, ad probandam animæ rationalis spiritualitatem ac libertatem contra naturalismi et fatalismi sectatorem allegari convenienter nequit. (Prop. subscrip. a Botænio, 8 septemb. 1840.)

3° Rationis usus Fidem præcedit, et ad eam hominem ope Revelationis et Gratiæ conducit. (Prop. subscrip. a Botænio, 8 septemb. 1840.)

4° Methodus qua usi sunt D. Thomas, D. Bonaventura, et alii post ipsos scholastici non ad rationalismum ducit, neque causa fuit cur, apud scholas hodiernas, philosophia in naturalismum et pantheismum impingeret. Proinde non licet in crimen doctoribus et magistris illis vertere, quod methodum hanc, præsertim approbante, vel saltem tacente Ecclesia, usurpaverint. (Prop. contradict. propositionibus passim ex D. Bonnetty desumptis.)

HIERONYMUS, card. de ANDREA, præf.

F. Aug. V. MODENA, O. P. S. I. C. Secret.

Prædictis propositionibus libenter, corde et animo assentior.

Augustinus BONNETTY, Ephemeridum queis titulus : *Annales de philosophie chrétienne*, auctor et editor, Divi Gregorii magni Ordinis Eques.

Parisiis die decima secunda mensis julii 1855.

Concordat cum originali :

F. Angelus V. MODENA, O. P. S. I. C. a Secret.

TRADUCTION.

La Sacrée Congrégation de l'*Index*, dans l'assemblée générale tenue au palais apostolique du Vatican le 11 juin 1855, le doute suivant ayant été proposé :

« Si les thèses de philosophie suivantes doi- « vent être approuvées et offertes à la souscrip- « tion de M. Bonnetty, auteur de la revue qui « a pour titre : *Annales de philosophie chré- « tienne*, » après avoir entendu préalablement et mûrement posé les suffrages des théologiens, a jugé et décrété : « Que ces propositions doi- « vent être approuvées et offertes à la sou- « scription de l'auteur du susdit ouvrage, sauf « toujours le jugement ultérieur du Siége Apo- « stolique sur la totalité de cet ouvrage. »

Lequel décret des Ém. Pères ayant été porté par moi, soussigné, à Notre très-saint seigneur le Pape Pie IX, le 15 juin de cette année 1855, Sa Sainteté l'a confirmé et a ordonné qu'il soit mis à exécution.

Voici ces thèses :

1° Quoique la Foi soit au-dessus de la Raison, jamais cependant aucun dissentiment réel, aucun désaccord ne peut se trouver entre elles, puisqu'elles émanent toutes deux de la seule et même source immuable de la vérité, qui est Dieu très-bon et très-grand, et qu'ainsi elles se prêtent un mutuel secours. (Encycl. de Pie IX du 9 nov. 1846.)

2° Le raisonnement peut prouver avec certitude l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la liberté de l'homme. La Foi est postérieure à la Révélation, et par conséquent elle ne peut être alléguée convenablement pour prouver l'existence de Dieu contre l'athée, pour prouver la spiritualité et la liberté de l'âme raisonnable, contre un sectateur du naturalisme et du fatalisme. (Propos. souscrite par M. Bautain le 8 sept. 1840.)

3° L'usage de la Raison précède la Foi, et y conduit l'homme par le secours de la Révélation et de la Grâce. (Propos. souscrite par M. Bautain le 8 sept. 1840.)

4° La méthode dont saint Thomas, saint Bonaventure et d'autres scolastiques ont fait usage après eux, ne conduit point au rationalisme, et n'a pas été cause que, dans les écoles

Digitized by Google

contemporaines, la philosophie est tombée dans le naturalisme et le panthéisme. Par conséquent il n'est pas permis de faire un crime à ces docteurs et à ces maitres d'avoir employé cette méthode, surtout en présence de l'approbation ou au moins du silence de l'Église. (Propos. qui contredit diverses propositions de M. Bonnetty.)

JÉRÔME, cardinal.

D'ANDREA, préfet.

Fr. Ange-Vincent MODENA, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'*Index*.

J'adhère volontiers, de cœur et d'âme, aux susdites propositions.

Augustin BONNETTY, auteur et éditeur de la revue *Les Annales de la philosophie chrétienne*, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Paris, le 12 juillet 1855.

Collationné sur l'original :

Fr. Ange-Vincent MODENA, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, secrétaire.

II. — LETTRE DU P. MODENA, SECRÉTAIRE DE LA S. CONGRÉGATION DE L'INDEX.

En adressant le décret ci-dessus à S. Excellence le nonce apostolique à Paris, le secrétaire de la S. Congrégation de l'*Index* y a joint la lettre suivante :

« Eccellenza Reverendissima,

« Mi corre obligo in ragion di ufficio di partecipare all' Eccellenza Vostra Reverendissima ciò che nell' ultima congregazione dell' Indice venne deliberato intorno all' opera periodica diretta costi e publicata dal sig. Bonnetty.

« Conosciutasi per molte prove la mente, e lo spirito del Compilatore non che Ortodosso divotissimo inoltre alla S. Sede, e bene merito della Religione pei molti lavori, e le incessanti fatiche cui dà opera da lungo tempo a sostegno delle sane dottrine, vuolsi perciò usare al medesimo quel benevolo et distinto risguardo, praticato altre volte in simili casi inverso scrittori insignamente Cattolici, non promulgando a scapito di loro reputazione cotal giudizio che ne dichiari o erronee, o suspette, o pericolose le opinioni. Ma è d'altrande sacro e indeclinabile dovere il prevenire con ogni maniera di vigilanza e cautela quelle occasioni che farsi potrebbero altrui d'inciampo a cagione, se non delle teorie, certo delle prossime o remote consequenze que altri avesse a dedurne in materia singolarmente di fide. Si è quindi adottato l'espediente di prescrivere al prelodato autore una tal formola di esplicita et netta dichiarazione da non lasciar luogo a dubbiazze nè intorno ai principi, nè riguardo all' applicazione che far se ne debba ai legitori di quel Periodico.

« Cotal formola viene espressa nelle quatro Tesi che le trasmetto con annesso foglio, pregando l'Eccellenza Vostra in nome del Sacro Consesso di adoprarsi con destri modi ed efficaci affine che il sign. Bonnetty le rattifichi con la propria soscrizione, e per di lei mezzo a me venga rispinto il foglio indicato. Non dubito che ella troverà docile ed arrendevole il mentovato autore, tanto più ch' egli ed in voce e per iscritto si è protestato di voler il tutto assecondare non che gli ordini, eziandio le proposte ed i suggerimenti che fossegli communicati in nome della S. Sede.

« In attenzione del di lei pregiatissimo e desiderato riscontro coi sensi della più alta stima e venerazione godo di rassergnarmele.

« Dell' Eccellenza Vostra Reverendissima,

« Dev. obbl. servitore,

« F. Angelo-Vinz. MODENA, O. P. seg. « dell' Indice.

« Roma, della segretaria dell' Indice, li 5 luglio 1855.

« A sua Eccellenza Reverendissima Mons. Carlo Sacconi, arciv. di Nicea, Nuncio apostolico Parigi.

TRADUCTION.

« Excellence Révérendissime,

« Je suis obligé, en raison de ma charge, de faire part à Votre Excellence Révérendissime de ce qui, dans la dernière congrégation de l'*Index*, a été délibéré à l'égard de l'ouvrage périodique dirigé et publié par M. Bonnetty.

« Connaissant par beaucoup de preuves l'intention et l'esprit du rédacteur, qui n'est pas seulement Orthodoxe, mais encore très-dévoué au Saint-Siége, et qui a bien mérité de la religion par beaucoup de travaux et par les incessantes fatigues auxquelles il se livre depuis longtemps pour le soutien des saines doctrines, on a voulu user envers lui des égards bienveillants et distingués pratiqués d'autres fois dans des cas semblables envers des écrivains éminemment Catholiques, en ne promulguant au détriment de leur réputation aucun jugement qui déclarerait leurs opinions ou erronées, ou suspectes, ou dangereuses. Mais, d'autre part, c'est un devoir sacré et obligatoire de prévenir avec toute la vigilance et le soin possibles les occasions d'achoppement que d'autres personnes pourraient se faire, à raison, sinon des théories, du moins certainement des conséquences prochaines ou éloignées que d'autres pourraient en déduire, surtout en matière de foi. On a donc adopté l'expédient de prescrire à l'auteur susloué une formule de déclaration tellement explicite et nette, qu'elle ne laisse aux lecteurs de cette Revue lieu à aucun doute, ni quant aux principes, ni quant à l'application qui doit en être faite.

« Cette formule est renfermée dans les quatre Propositions que je vous transmets dans la feuille ci-annexée, en priant Votre Excellence, au nom de la Sacrée Congrégation, d'agir avec bonté et efficacité, afin que M. Bonnetty la ratifie par sa propre souscription, et que cette pièce me revienne par votre entremise. Je ne doute pas qu'elle ne trouve docile et facile l'auteur mentionné, d'autant plus que lui-même, de vive voix et par écrit, a protesté qu'il voulait en tout suivre non-seulement les ordres, mais encore les avertissements et les indications qui lui seraient communiqués au nom du Saint-Siége.

« Dans l'attente, etc.

« Fr. Ange-Vincent MODENA,

« de l'Ordre des Frères-Prêcheurs,
« secrétaire de l'*Index*. »

TRADUCIENS, nom que les pélagiens donnaient aux catholiques par dérision, parce que ces derniers soutenaient que le péché originel passe et se communique des pères aux enfants, en latin *traducitur*, et que plusieurs, pour concevoir cette communication, avaient imaginé que l'âme d'un enfant émane de celle de son père et naît

Digitized by Google

ex traduce. Les pélagiens avaient évidemment tort quand ils exigeaient qu'on expliquât comment cela se fait : dès qu'un dogme est clairement révélé par l'Écriture sainte ou par la tradition, il est absurde d'examiner si nous pouvons ou nous ne pouvons pas le comprendre; c'est supposer que Dieu ne peut pas faire plus que nous ne concevons, et que notre intelligence très-bornée est la mesure de la puissance, de la sagesse et de la justice divine. On ne doit cependant pas blâmer les Pères de l'Église parce qu'ils ont tenté d'expliquer jusqu'à un certain point nos mystères et de les accorder avec les notions de la philosophie, afin de répondre aux objections des hérétiques et des incrédules. *Voy*. Bergier, *Diction. de théol.*

TRADUCTEUR, TRADUCTION. *Voy*. VERSION.

TRADUCTIONS DE LA BIBLE. *Voy*. BIBLE.

TRAFIC. *Voy*. COMMERCE.

TRAGÉLAPHE, mot grec par lequel les Septante et l'auteur de la Vulgate ont rendu l'hébreu *aqqô*. Or *tragélaphe* signifie littéralement *bouc et chèvre*. Il désigne, en effet, un animal qui tient du cerf et du bouc. Moïse le met au nombre des animaux purs dont on peut manger. *Voy*. Deutér., XIV, 5. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 98.

TRAGONARA. *Voy*. DRAGONARA.

TRAINEAU, espèce de chariot dont on se servait en Palestine pour tirer le grain de son épi et pour la paille. Ces traineaux étaient portés sur des roues fort basses et fort épaisses, garnies de fer. Il y en avait de plusieurs sortes : en certains lieux, c'était de gros rouleaux armés de pointes de fer qu'on faisait passer sur les gerbes. David fit écraser sous des roues de cette espèce les habitants de Rabbath, capitale des Ammonites. Amos dit que le roi de Damas traita de même les Israélites de Galaad. *Voy*. Isaïe, XXV, 10; XXVIII, 27; XLI, 15. Amos, I, 3. II Rois, XII, 31. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

TRAIT, en terme de rubrique, signifie un verset qui est chanté par les choristes après l'Épître, en certaines fêtes, et qui n'est suivi d'aucun répons. C'était autrefois un psaume entier, ainsi nommé parce qu'il était récité par le lecteur ou chantre *tractim*, de suite et sans interruption, sans qu'on le coupât entre les versets, ni qu'on lui répondit, ni qu'on répétât rien après lui, à la différence du répons ou graduel, qui se chantait avec reprise et refrain, avec répétition de la part du chœur. Comme un psaume avait quelque chose de plus triste quand il était continué par une seule personne que quand plusieurs chantres se répondaient, l'usage s'est établi dans les temps consacrés à la pénitence ou à la mémoire de la Passion du Sauveur, et dans les messes pour les morts, de faire chanter en *trait* les versets par un seul ou par deux chantres auxquels le chœur ne répond pas. Dans les jours de fêtes consacrés à la joie, au lieu de *trait* on chante *alleluia*, et il est répété par le chœur. *Voy*. De Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. III, p. 106. Le Brun, *Explic. des Cérémon. de la messe*, tom. I, p. 205. Bergier, *Diction. de théol.* Noël-Laurent Pissot, *Manuel cathol. pour l'intelligence de l'office divin*.

TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. C'est le nom qui a été donné à l'indemnité due au clergé français pour la spoliation de ses biens. « C'est à tort, sans doute, remarque judicieusement l'abbé André, mais ce mot est consacré par la section III du titre IV des articles organiques. » *Voy*. l'abbé André, qui traite plusieurs questions concernant les *traitements ecclésiastiques*, et la dissertation que l'abbé Matthieu a insérée dans ses *Devoirs du sacerdoce*, et à laquelle l'abbé André a emprunté une partie de son article.

I. **TRAJANOPOLIS**, autrefois *Zernis*, ville épisc. de la Thrace, située à vingt-cinq milles au nord de Cypsella, et à quarante-cinq d'Andrinople. Les Notices en font la métropole de la province de Rhodope; mais comme elle fut détruite, la dignité métropolitaine dont elle jouissait fut transférée à Maronéa. Elle a eu quatorze évêques, dont le premier, Théodule, fut persécuté par les ariens, sous l'empereur Valens. Cette ville a eu aussi des évêques latins; on en connaît deux, dont le premier, Ladislas, eut pour successeur Benoît de Zegedino, qui fut nommé en 1493. *Trajanopolis* n'est plus aujourd'hui qu'un archevêché *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1193, et tom. III, p. 1095. Wading, *Annal.*, tom. VI, p. 314. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 240. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 77.

II. **TRAJANOPOLIS**, ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie. On en connait sept évêques, dont le premier, Jean Ier, souscrivit le décret synodal de Gennade, patriarche de Constantinople. *Trajanopolis* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, dont la métropole, Laodicée, est également un siége *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 804. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 240. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 77-78.

TRALLA ou **TRALLEIS, TROALLA** (*Trallis*), ville épisc. de la province de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. Elle se trouve dans les Notices et dans les Actes des conciles. On en connaît deux évêques, dont un, Uranius, assista et souscrivit au cinquième concile général, deuxième de Constantinople, en 553, et l'autre, Michel, se trouva au septième concile général, deuxième de Nicée, l'an 787. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 881.

I. **TRALLES** (*Trallis*), ville épisc. de la province et au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. Il y a une lettre de saint Ignace, martyr, écrite au peuple de Tralles, ce qui prouve l'ancienneté de cette Église, aujourd'hui ruinée. On en connaît neuf évêques, dont le premier, Philippe, est l'un des sept premiers diacres. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 696. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 70-80.

II. **TRALLES** (Balthasar-Louis), médecin du roi de Pologne, né à Breslau en 1708, mort dans cette même ville l'an 1797, s'acquit une telle réputation que plusieurs souverains lui firent des propositions, qu'il refusa; il ne voulut accepter que le titre de médecin du roi de Pologne. Il était sincèrement religieux; aussi a-t-il combattu avec force les principes de la Mettrie et d'Holbach. Tralles appartenait à plusieurs académies. En 1789, il publia sa correspondance et les entretiens qu'il avait eus avec Frédéric le Grand, avec Marie-Thérèse, et avec la duchesse de Saxe-Gotha. Ses ouvrages, très-estimés, sont écrits en latin et en allemand; nous citerons seulement : *De vitæ animalis Consideratione*; Halle, 1731, in-4°; — 2° *De Machina et anima humana prorsus a se invicem distinctis*; ibid., 1749, in-8°; — 3° *Critique d'un médecin du parti des spiritualistes* sur la pièce intitulée : *Les Animaux plus que machines*; La Haye, 1752, in-8°; c'est la critique écrite en français d'un pamphlet de la Mettrie; — 4° *De Animæ exi-*

Digitized by Google

stentis immaterialitate et immortalitate cogitata; Breslau, 1774, en allemand; ibid., 1776, in-8°, et en français, Vienne, 1776, in-8°. Marie-Thérèse, pour témoigner la satisfaction que la lecture de cet ouvrage, dirigé contre le matérialisme de la Mettrie, lui avait procurée, envoya à l'auteur une tabatière d'or. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TRANI (*Tranum* et *Trinium*), ville archiépisc. d'Italie située dans le royaume de Naples, à six lieues au nord-est de Bari, sur le golfe de Venise. L'ancien évêché de Salpe, ville détruite, est uni à l'archevêché de Trani depuis l'an 1547. Son premier évêque, Redemptus, siégeait avant la persécution de Decius. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacr.*, tom. VII, p. 885. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 241. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 80-91.

TRANQUILLE DE BAYEUX. *Voy.* Sellier.

TRANQUILLIN (Saint), martyr à Rome dans le IIIe siècle, était de famille sénatoriale. Il vécut jusqu'à sa vieillesse dans les ténèbres de l'idolâtrie, avec sa femme Marcie. Ses deux fils, Marc et Marcellien, qui étaient chrétiens, furent pris, tourmentés et condamnés à avoir la tête tranchée, dans les premières années de l'empire de Dioclétien et de Maximien Hercule. Tranquillin ayant obtenu un délai pour les faire changer de résolution, fut converti lui-même avec sa femme Marcie, les femmes et les enfants de Marc et de Marcellien, qui étaient mariés. Après son baptême, il se retira avec beaucoup d'autres chrétiens dans le palais même de l'empereur, chez un officier nommé Castule; mais étant sorti pour aller prier sur le tombeau de saint Paul, il fut pris et lapidé. Sa fête est marquée au 6 juillet dans le Martyrologe romain moderne.

TRANSACTION, convention onéreuse par laquelle on règle une chose douteuse et incertaine entre des parties. La transaction ne règle jamais un différend auquel les contractants n'ont point pensé, mais seulement celui dont les parties conviennent en termes exprès, ou celui qui en est une suite nécessaire. Quand deux ecclésiastiques sont en procès sur deux bénéfices unis, ils ne peuvent transiger et se partager ces bénéfices; une telle transaction serait nulle et simoniaque. Comme les canons ne réprouvent que les actes simoniaques où le spirituel est donné en considération du temporel, ils permettent le transport ou la cession mutuelle de deux droits ou de deux choses spirituelles. C'est un principe établi que la transaction passée par un bénéficier sans l'autorité du supérieur ne lie aucunement ses successeurs; elle ne peut obliger que celui qui l'a faite, si la transaction n'a rien de contraire au droit commun; mais lorsque le supérieur, tel que le Pape, interpose son autorité, la transaction doit être exécutée, quand même on viendrait à découvrir de nouveaux titres. *Voy.* Durand de Maillane, *Diction. de droit canonique*, au mot Transaction. Richard et Giraud.

TRANSFIGURATION, fête instituée pour célébrer la mémoire du jour auquel Jésus-Christ parut dans un état glorieux avec Moïse et Élie, sur une montagne où il avait conduit saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, qui virent la gloire éclatante dont le Fils de Dieu était revêtu, et entendirent la voix du Père éternel qui disait : « C'est ici mon Fils bien-« aimé, en qui je me plais uniquement, écou-« tez-le. » L'Évangile ne dit pas quelle était cette montagne, mais on tient par tradition que c'était le mont Thabor. Baronius prouve que la fête de la Transfiguration est très-ancienne, et rapporte à ce sujet le Martyrologe de Vandelbert, qui vivait vers l'an 850. Mais le pape Calliste III la rendit plus solennelle, en 1456, en composa l'office, et y attacha même des indulgences, en mémoire de la grande victoire que les chrétiens remportèrent, la même année, sur les Turcs devant Belgrade, en Hongrie. *Voy.* Matth., XVII. Marc, IX, 1, etc. Luc, IX. Baronius, *Notes sur le Martyrologe*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Le P. Mauduit, *Dissertat. sur la Transfiguration*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* Thabor, n° I.

TRANSFORMATEURS. *Voy.* Métamorphistes.

TRANSFORMATION est, dans le style des mystiques, un changement de l'âme contemplative, qui est en quelque façon divinisée et convertie en la substance de Dieu. Cette expression, qui est commune aux auteurs sacrés et ecclésiastiques, ne signifie pas un changement substantiel et physique, ou une transsubstantiation de l'être créé avec l'Être incréé, de l'âme avec Dieu; mais seulement que l'âme unie à Dieu dans la sublime contemplation est comme divinisée et transformée en Dieu. C'est en ce sens que parle l'apôtre saint Paul, lorsqu'il dit que nous sommes transformés en l'image du Seigneur. *Voy.* II Cor., III, 18.

TRANSILVANIE ou **TRANSYLVANIE**, partie de l'ancienne Dacie, aujourd'hui grand gouvernement de l'empire d'Autriche, entre la Hongrie au nord, la Valachie au sud, et la Moldavie à l'est. C'est en 1699 que l'empereur Léopold Ier fit définitivement rentrer la Transilvanie sous la domination autrichienne. L'évêque de Transilvanie réside à Karlsbourg ou Albe-Jule (*Alba Julia*). *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 91-116. *Compar.* Albe-Jule.

I. TRANSLATION DE BÉNÉFICES. On distingue deux sortes de translations de bénéfices : les *perpétuelles* et *les translations à temps*. Ces dernières n'apportent ordinairement aucun changement au titre des bénéfices; c'est plutôt une translation de la desserte du bénéfice que du bénéfice même; comme si une église paroissiale était, soit à cause de la ruine de l'édifice, soit à cause de la disette d'habitants, transférée à une église voisine ou à une succursale de la même paroisse. Cette translation, qui se fait de l'autorité de l'évêque, n'érigerait pas l'église voisine ou la succursale en cure, et ne changerait rien par conséquent au titre de la paroisse qui serait abandonnée. Il n'en est pas de même des *translations perpétuelles*; comme elles se font par la suppression du titre de l'église que l'on veut quitter, et par nouvelle création de ce même titre dans l'église que l'on veut occuper, elles changent l'état du bénéfice transféré, et lui font perdre ses priviléges. Les translations des évêchés et des autres grands bénéfices ne se font que par l'autorité du Pape; celles des petits bénéfices peuvent être faites par les ordinaires avec les mêmes formalités que pour les érections. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. TRANSLATION DES BÉNÉFICIERS. Dans les premiers siècles de l'Église on ne connaissait point les translations des clercs-bénéficiers, parce qu'en les ordonnant on les attachait indissolublement à un titre. Le concile de Nicée défend aux évêques, prêtres et diacres de passer contre la règle d'une église à une autre, et celui de Sardique veut que les évêques qui passent ainsi d'une église à une autre soient privés de la communion laïque, même à la

Digitized by Google

mort. Ces conciles n'entendent pas les translations qui n'ont pour objet que l'utilité ou la nécessité de l'Église. C'était autrefois le concile provincial qui déterminait cette utilité ou cette nécessité ; et cet usage, selon le P. Thomassin, a été observé particulièrement en France jusque vers le xe siècle, auquel temps les translations des évêques furent mises au rang des causes majeures réservées au Saint-Siége. Ainsi ces translations ne se peuvent faire aujourd'hui dans toute l'Église que par l'autorité du Pape. En France, il faut encore le consentement et la nomination du chef de l'État. *Voy.* le P. Thomassin, *Discipl. ecclés.*, part. II, l. II, ch. LXIV. La Combe, *Recueil de droit canon*, au mot TRANSLATION, sect. I. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

III. **TRANSLATION DES RELIGIEUX.** On distingue deux sortes de *translations de religieux :* les unes sont un simple passage d'un Ordre à un autre Ordre : *De Ordine ad Ordinem* (*Voy.* RELIGIEUX); les autres se font à l'effet de posséder un bénéfice : *Ad effectum beneficii.* Or, régulièrement, par le chapitre du droit canon *Cum singula, de Præbend.*, in 6o, le religieux d'un monastère ne peut posséder un bénéfice dans un autre monastère sans y avoir été transféré par permission du Pape. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

IV. **TRANSLATION DES RELIQUES.** L'usage de transporter d'un lieu à un autre les reliques d'un martyr ou d'un autre saint dont on chérissait la mémoire, est venu d'un sentiment très-naturel et très-religieux. Lorsqu'un saint évêque, par exemple, avait souffert la mort pour Jésus-Christ dans un lieu éloigné de son siége, il n'est nullement étonnant que ses ouailles aient désiré de posséder ses reliques, et qu'ils aient demandé que du lieu de son martyre elles fussent portées dans son église. C'est ainsi que, l'an 107, les restes des os de saint Ignace, martyrisé à Rome, furent transportés dans sa ville épiscopale, et reçus par les fidèles *comme un trésor inestimable*, suivant l'expression des actes de son martyre. Il n'y a rien, en effet, que de louable dans un pareil usage; et il faut vraiment être aveugle pour persister, comme le font les protestants, à traiter de superstition imitée des païens un culte aussi naturel, et dont la gloire, en définitive, revient tout entière à Dieu lui-même. *Voy.* Bergier, qui réfute victorieusement les fausses imputations des protestants à ce sujet contre les catholiques.

TRANSMIGRATION DES ÂMES. *Voy.* MÉTEMPSYCOSE.

TRANSMIGRATIONS, nom que l'on donne aux différentes captivités des Juifs. Outre ce qu'on sait de la transmigration à Babylone, laquelle regarde Juda et Benjamin, on forme de grandes difficultés sur le pays où les dix tribus d'Israël furent transportées. L'Écriture nous apprend (IV Rois, XV, 29. I Paralip., V, 26) que Téglathphalasar enleva les tribus de Nephthali, de Ruben, de Gad et la demi-tribu de Manassé, et qu'il les transporta à Lahéla, à Habor et à Ara. Nous voyons dans le IVe livre des Rois (XVII, 6; XVIII, 10) que Salmanasar, ayant pris Samarie, emmena le reste du peuple du royaume d'Israël en Assyrie, à Hala, à Habor, sur le fleuve de Gozan et dans les villes des Mèdes. Tobie nous apprend (Tob., I, 11, 16; III, 7; V, 8) qu'il y avait des Israélites à Ninive, à Ragès de Médie, à Suze et à Ecbatane. Du temps du Sauveur il y avait, comme on le voit dans les Actes des apôtres (II, 9, etc.), des Juifs dans toutes les provinces d'Orient. Les Juifs disent beaucoup d'autres choses qui feraient presque croire que l'Amérique, la Chine et d'autres pays ont été aussi habités par ceux de leur nation après leur dispersion; mais quand on considère les preuves qu'ils en apportent, et qu'on veut vérifier les faits qui servent de fondement à ces opinions, on trouve que les uns sont faux, les autres douteux, et le reste fort équivoque. Ce qui est certain à cet égard, c'est : 1o que les dix tribus ne composent nulle part un seul peuple ; 2o qu'il existe très-peu de pays où il n'y ait des Juifs ou des vestiges de leur religion ; 3o qu'un très-grand nombre des enfants d'Iraël revinrent dans leur pays pendant la domination des Perses et des Grecs; que les tribus de Juda et de Benjamin sont maintenant tellement confondues, qu'il est presque impossible de les distinguer; et qu'ainsi il est inutile de chercher aujourd'hui les dix tribus en aucun lieu du monde. *Voy.* D. Calmet (*Diction. de la Bible*), que nous n'avons fait qu'abréger dans notre article, et qui a traité ce sujet avec une érudition vraiment remarquable.

TRANSSUBSTANTIATION. L'Église appelle ainsi le changement de toute la substance du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ. Comme nous l'avons dit à l'article EUCHARISTIE, il est de foi qu'après la consécration la substance du pain et du vin n'existe plus, et qu'il n'y a dans l'hostie et dans le calice que le corps et le sang du Sauveur. *Voy.* EUCHARISTIE, no I, où nous expliquons le sens du mot transsubstantiation.

TRANSYLVANIE. *Voy.* TRANSILVANIE.

TRAPANI ou **TRAPANO** (*Drepanum*), ville épisc. de Sicile, dans le Val-di-Mazzara, à plus de dix-sept lieues ouest de Palerme. Suivant de Commanville, Trapano, ville médiocre de la Sicile, a eu un évêché sous Syracuse, du temps des Grecs, vers le VIIIe siècle. Aujourd'hui c'est une place forte, bien bâtie, avec un port sûr, spacieux et profond. On vante surtout ses nombreuses et belles églises, ses couvents et ses autres édifices publics, comme étant d'une construction plus élégante que celle des autres villes de la Sicile. Le diocèse est d'une grande étendue; il embrasse sept villes (*septem oppida complectitur*) dans sa juridiction. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 93, au mot DREPANUM. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 116-129.

TRAPÉZOPOLIS, ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie. Ptolémée, Pline et les Actes des conciles en font mention. On en connaît six évêques, dont le premier, Hiérophile, fut transféré au siége de Plotinopolis, suivant l'historien Socrate. *Trapézopolis* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Laodicée, devenue elle-même un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 809. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 129.

TRAPEZUS. *Voy.* TRÉBISONDE.

TRAPOBYSIE. *Voy.* TRABYSIE.

TRAPP (Joseph), poëte, né à Cherington, dans le comté de Gloucester, en 1679, mort en 1747, remplit différentes fonctions dans l'Église anglicane, fut professeur à l'université d'Oxford, cultiva en même temps les belles-lettres, et surtout la poésie. Parmi ses écrits sur divers sujets nous citerons : 1o Ses *Quatre Fins dernières*, pièce de poésie en anglais; — 2o des *Sermons* publiés depuis 1725; — 3o *Défense de*

Digitized by Google

l'Église anglicane contre l'Église romaine, publiée également depuis 1725. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

TRAPPE, TRAPPISTE (Notre-Dame-de-la-Maison-Dieu de la), abbaye de l'Ordre de Citeaux, dans le Perche, fut fondée, en 1140, par Rotrou, comte du Perche, et consacrée sous le nom de la sainte Vierge, en 1214, par Robert, archevêque de Rouen, Raoul, évêque d'Évreux, Sylvestre, évêque de Séez. Les religieux de la Trappe étaient tombés dans le relâchement lorsque Armand-Jean le Bouthillier de Rancé y rétablit une exacte réforme en 1663. Depuis ce temps, cette maison est devenue très-célèbre par l'austérité, par l'abstinence et par le silence des religieux, qui l'ont choisie pour un asile contre les dangers du monde. *Voy.* Félicien, *Descript. de l'abbaye de la Trappe;* 1671, 1682 et 1689. Marsollier, *Vie de M. de Rancé.* Les *Vies des Pères et des Martyrs*, 29 *avril*, *Vie de saint Robert, abbé de Molesme.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud, qui donnent un aperçu de la manière de vivre des *trappistes.* Bergier, qui détruit les attaques aussi ridicules que méchantes dirigées contre les *trappistes* par les épicuriens du siècle. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, rapporte plusieurs décrets des Congrégations romaines touchant ces religieux. L.-D.-B., *Histoire civile, religieuse et littéraire de l'abbaye de la Trappe;* Paris, 1824. Gaillardin, *Les Trappistes*, ou l'*Ordre de Citeaux au XIXe siècle*, histoire de la Trappe depuis sa fondation jusqu'à nos jours; Paris, 1845, tom. I. Gaet. Moroni, qui, dans son volume LXXIX, p. 129-146, a consacré un assez long article aux *trappistes*, et cité plusieurs ouvrages relatifs à ces religieux. *Compar.* notre art. BOUTHILLIER. Fehr, qui, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, fait connaître les principales dispositions de leur règle, dit quelques mots de leur histoire, et indique leurs diverses résidences.

TRAVAIL (*Labor*), terme qui dans l'Écriture se met : 1° quelquefois pour le péché, l'iniquité, le mensonge, la peine du péché (Psaume VII, 15 *et passim*); 2° pour toutes sortes de maux, de peines, de fatigues (Exod., XVIII, 8. Nombr., XX, 14); 3° pour le fruit du travail (Psaume CIV, 44); 4° pour la peine qu'on fait aux autres, et la punition de cette malice (Psaumes XCIII, 20; CXXXIX, 10. Genèse, III, 17. Exod., XVIII, 8. Nombr., 20, 14. Ecclésiaste, X, 15. Proverb., VI, 6, etc. et *passim*).

TRAVASA (Gaetano-Maria), théatin, né à Bassano en 1698, mort à Venise l'an 1774, professa la philosophie à Venise pendant plusieurs années, et y fut nommé examinateur ducal. Il se livra ensuite avec succès à la prédication. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Storia critica della vita di Ario, primo eresiarca del* IVe *secolo;* Venise, 1746, in-8°; — 2° *Storia critica delle vite degli eresiarchi dei* I, II, III *e* IV° *secoli;* ibid., 1752-1762, 6 vol. in-8°; — 3° *Quaresimale;* ibid., 1766, in-4°; — 4° *Panegirici e Ragionamenti sacri;* ibid., 1767, in-4°; — 5° *Inni sacri del Breviario romano minutamente spiegati;* ibid., 1769, 3 vol. in-8°; — 6° *Preparazione alla morte per ogni persona del chiostro;* ibid., 1762; — 7° *Istruzioni e regole per tacere e per parlare in materia di religione;* ibid., 1764; — 8° *Nova et aurea in Psalterium Catena, ex variis et selectis græcorum et latinorum Patrum, veterumque scriptorum contexta*, 4 vol.; — 9° *Dictionarium doctrinale concionatorium*, etc.; — 10° *Nuova Raccolta di varie e scelte orazioni;* Venise et Padoue, 1754-1764, 6 vol. in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TRAVERS (Nicolas), théologien, né à Nantes en 1674, mort l'an 1750, fit sa théologie au séminaire de sa ville natale, sous la direction de Lanoé Mesnard, dont il embrassa les opinions jansénistes. Il fut successivement vicaire dans les deux communes rurales d'Héric et de Treillières. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Consultation sur la juridiction et sur l'approbation nécessaires pour confesser*, etc., où il renverse la juridiction épiscopale, et soutient des principes qui conduisent à une véritable anarchie; cet ouvrage fut censuré par la Sorbonne, en 1735, et par plusieurs évêques; — 2° *Défense de l'ouvrage précédent*, 1736, pleine des mêmes erreurs; — 3° *Les Pouvoirs légitimes du premier et second ordre dans l'administration des sacrements;* Paris, 1454, in-4°; Travers y développe ses principes, et se livre à des emportements incroyables contre les Papes, les évêques, et tout ce qu'il y a de plus respectable dans l'Église, les accable d'injures atroces, révoque en doute l'authenticité du concile de Trente (p. 175), et ramasse tout ce qu'on a dit de plus calomnieux contre cette illustre assemblée. Le cardinal de Bissy et M. Languet, évêque de Soissons, l'ont amplement réfuté. Le clergé de France le condamna en 1745, et vingt-sept propositions furent notées d'hérésie. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* P. Levot, qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.*, donne la liste des autres écrits de Travers.

TRAVERSARI (Charles-Marie), religieux servite, né à Lugo, petite ville du Ferrarois, en Italie, fit ses études à Faenza, professa la théologie à Mantoue, et fut un des adversaires de Jean-Nicolas de Hontheim, plus connu sous le pseudonyme de *Justinus Febronius.* On a de Traversari : 1° *Ennodii Faventini de romani pontificii primatu, adversus Justinum Febronium, theologico historico-critica Dissertatio;* Faenza, 1771, in-4°; — 2° *De incruenti novæ Legis Sacrificii communione theologico-polemica Dissertatio;* Padoue, 1739; — 3° *Istruzione intorno al santo Sacrifizio della Messa;* ibid., 1780; ces deux derniers ouvrages furent mis à l'*Index* le 3 décembre 1781; l'auteur y soutenait avec Nannaroni, dominicain de Naples, qu'il faut communier les fidèles non avec des hosties conservées, mais avec des hosties consacrées à la messe même; — 3° *Esercizj di pietà per la confessione, communione, e per le principali azioni della vita cristiana. Discorso preliminare dell' editore ai cristiani lettori;* Genève, 1798. Les *Exercices*, aussi bien que le *Discours préliminaire*, ont été mis à l'*Index* (Decr. 22 martii 1819). Traversari s'est obstiné à suivre les idées erronées du P. Nannaroni, malgré les condamnations dont il avait été l'objet. Nannaroni, en effet, avait, dès l'année 1770, publié à Naples un *Catéchisme en forme de dialogue sur la communion du saint sacrifice*, 2 vol. in-8°, avec des *Apologies de ce Catéchisme;* le tout mis à l'*Index* le 18 août 1775. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

TREBA, TREBANA. *Voy.* TREVI, n° I.

TREBIA. *Voy.* TREVI, n° II.

TREBIGNA ou **TRÉBIGNE, TREBIGNO, TRIBIGNE** (*Tribulium*, *Tribunium*), ville épisc. de la Turquie d'Europe, en Dalmatie, située à cinq lieues de Raguse, vers le levant, sur la rivière de Trébinska ou Trebignitza. Elle fut érigée en évêché dès le XIe siècle. Dès 1061, le pape Alexandre II la déclara suffragante d'Antivari, mais dans la suite elle le devint de Ra-

Digitized by Google

guse. Depuis, Pie II l'unit, le 19 mars 1463, à Marcana ou Mercana, et Sixte IV confirma cette union le 17 décembre 1482. Aubert Lemire, dans ses *Notitiæ Episcopatuum orbis*, publiée l'an 1613, présente les évêchés de Marcana et de Tribigne comme étant unis sous la dépendance de la république de Raguse. De son côté de Commanville faisait, en 1700, cette remarque : « Trebigne, petite ville de Dalmatie, sur la Trébinska, qui était aux Ragusiens, et leur a été enlevée par le Turc. L'évêché fut soumis à Antivari par Alexandre II, et est à présent sous Raguse; mais on dit qu'il n'y a pas quatre-vingts familles de catholiques dans la ville, et que tout y est rempli de Turcs et de Grecs. On y a uni l'évêché de Mercana. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 242. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 199-202.

TRÉBISONDE (*Trapezus*), ville épisc. du Pont, située sur les bords de la mer Noire. Ptolémée la met dans le Pont cappadocien, et Hiérocle dans le Pont polémiaque; mais la Notice de l'empereur Léon le Sage la fait métropole de la province de Lazique. La ville de Phase, dont l'évêque était métropolitain de Lazique, ayant été détruite, les droits de ce siége furent transférés à *Trébisonde*. Cette ville devint aussi la capitale d'un petit empire qui commença sous Alexis Comnène, vers l'an 1261, et finit sous David Comnène, en 1460. *Trébisonde* a eu dix-huit évêques grecs, dont le premier, Domnus, assista au concile de Nicée. Elle a eu en outre onze évêques latins, dont le premier, Antoine, fut nommé sous Clément VI, en 1344. *Trébisonde* est aujourd'hui un archevêché *in partibus*, mais sans évêques suffragants. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 509, et t. III, p. 1099. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 241. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXXIX, p. 202-205.

TRECÆ. *Voy.* TROYES.

TRECORIUM. *Voy.* TRÉGUIER.

TREGORIUS. *Voy.* TRIGURY.

TRÉGUIER (*Trecorium*), ancienne ville épisc. de France, située vers la côte septentrionale de la Bretagne, dans une presqu'île nommée *Trecorium*, qui lui a donné son nom. Elle est à dix lieues au nord-ouest de Saint-Brieuc, et à vingt-trois au nord-est de Brest. Bien, dit de Commanville, qu'on la fasse évêché dès le ve siècle, établi par saint Tugdual à *Luxovium*, qui n'en est pas loin, et transféré à Tréguier par le même saint, cependant il semble que Néomène l'établit, l'an 844, pour être un des suffragants de la métropole de Dol. Quoi qu'il en soit, l'évêché de Tréguier a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 241. Richard et Giraud, t. XXIX; p. 272 et suiv.

TREIA ou **TREJA**, ville archiépisc. à vingt-deux milles de Camerino, dont l'archevêque a été créé par Pie VII, administrateur à perpétuité, avec obligation d'y séjourner quelques mois pendant l'année et d'y tenir un vicaire général. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 220-267.

TRELLUND (Jean), protestant, évêque de Viborg, dans le Jutland, né à Copenhague en 1669, mort l'an 1733, était profondément versé dans la théologie, la philologie sacrée et l'histoire ecclésiastique. Il devint en 1699 lecteur en théologie, professeur de la même science à Copenhague, puis évêque en 1726. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Felicis Urgenitali et Elipandi Toletani Hæresi, vulgo adoptiana*; 1691; — 2° *De Theologia paradisiana*; 1707; — 3° *De Doctoribus et pastoribus ex Ephes.* 4, *vers.* 11, *disputationes tres*; 1712; — 4° *Assertio plenior genuini status controversiæ orthodoxos inter et adoptianos agitatæ*; 1715; — 5° *Quæstionum theologic. felicianæ controversiæ affinium Decas*; 1716; — 6° *De Potestate juridiciaria Christi secundum humanam naturam*; — 7° *Exercitatio biblica prima, classicorum aliquot Scripturæ locorum partim illustrationem, partim vindicias exhibens*; 1710; — 8° *Exercitatio biblica secunda*; 1721; — 9° *Tertia*; 1721; — 10° *Quarta*; 1722. *Voy.* Alb. Thura, *Idea historiæ litterariæ Danorum*, p. 151 et suiv. *Voy.* Richard et Giraud.

TREMBLAI (DU). *Voy.* FRAIN.

TREMBLEMENT DE TERRE. L'Écriture parle de plusieurs tremblements de terre. Le prophète Zacharie (XIV, 5) en rapporte un qui eut lieu pendant le règne d'Osias. Un autre fort célèbre est celui qui arriva à la mort de Notre-Seigneur, et dont parle saint Matthieu (XXVII, 51). Plusieurs ont cru qu'il fut aperçu par tout le monde; mais d'autres disent qu'il ne fut sensible qu'en Judée. En certaines occasions où l'Écriture parle de tremblements de terre ou d'agitations de montagnes, elle veut seulement faire sentir la grandeur et le pouvoir de Dieu. *Voy.* Psaumes XVII, 8; XLV, 3, 4; CIII, 32; CXIII, 4.

TREMBLEURS, en anglais *Shakers*, secte de quakers aux États-Unis; ils reconnaissent que leur origine est postérieure à l'an 1750, et Anne Lee, née en Angleterre, est considérée comme la mère de leur religion. Ils possèdent dans le comté de Mercer un établissement qui ressemble à une petite ville. Ils sont gouvernés par un homme et une femme, qui porte, comme la fondatrice, le nom de mère, et ils ont une profonde vénération pour cette femme. Quant à leurs croyances, ils rejettent le mystère de la Trinité, les mérites et la divinité de Jésus-Christ, la maternité de la sainte Vierge, la résurrection de la chair, et les autres articles de foi. Ils soutiennent que le Saint-Esprit et le Père sont deux êtres incompréhensibles, mais dans la même essence, comme mâle et femelle, quoiqu'ils ne forment pas deux personnes. Le Saint-Esprit est du genre féminin, et mère de Jésus-Christ. Ils affirment que le Verbe divin se communiqua à l'homme Jésus, qui pour cette raison fut appelé le Fils de Dieu, et que le Saint-Esprit se communiqua de même à Anne Lee, qui devint ainsi Fille de Dieu. Ils condamnent le mariage comme illicite, et cependant ils vivent en communauté avec les femmes qui sont dans leur établissement. Il y en a parmi eux qui maintiennent la nécessité de la confession, mais non aux prêtres, ni en secret. Le culte des trembleurs consiste principalement en danses religieuses assez singulières. Le mouvement, d'abord très-modéré, devient très-vif, en sorte qu'ils sautent aussi haut qu'ils peuvent. Cet exercice ne finit que lorsqu'ils sont épuisés de fatigue et baignés de sueur. C'est alors qu'ils sont pleins de l'esprit. Dans le fort de l'action, les hommes se dépouillent de leurs habits et de leurs gilets, tandis que les robes des femmes volent à droite et à gauche. Nous nous arrêtons ici sans nous occuper des suites de ces danses. *Compar.* QUAKERS, nos I et II.

TREMBLEY (Abraham), protestant, naturaliste, né à Genève en 1700, mort en 1784, s'appliqua aux sciences naturelles, fut adjoint au directeur de la bibliothèque de Genève, et siégea dans le conseil des Deux-Cents. Nous citerons de lui : 1° *Instructions d'un père à ses enfants sur la nature et la religion*; Genève,

Digitized by Google

1775, 2 vol. in-8°; trad. en allemand; — 2° *Instructions sur la religion naturelle et révélée;* ibid., 1779, 3 vol. in-8°; — 3° *Instructions sur le principe de la religion et du bonheur;* ibid., 1782, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TREMELLIUS (Emmanuel), hébraïsant, dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, naquit à Ferrare vers l'an 1510, et mourut à Sedan en 1580. Tremellius était issu de parents juifs. Il professa l'hébreu à Lucques après sa conversion au catholicisme; mais ayant embrassé le protestantisme, il dut quitter l'Italie, et se rendit à Strasbourg et à Oxford. L'an 1553, il alla en Allemagne, et enseigna l'hébreu à Heidelberg; plus tard il professa la même langue à l'académie de Sedan. Nous citerons de lui : 1° *Targum in XII Prophetas minores;* Heidelberg, 1567, in-8°; — 2° *Novum Testamentum ex syriaco latinum;* Genève, 1569, in-fol.; Lyon, 1571, in-fol.; 1579, 1621, in-4°; — 3° *Biblia sacra;* Francfort, 1575-79, 5 vol. in-fol. Cette première édition ne contient pas le Nouveau Testament, mais il se trouve dans les éditions suivantes, qui s'élèvent à plus de trente. Tremellius a traduit en hébreu et en grec le *Catéchisme* de Calvin; Paris, 1551, 1554, in-8°, et il a publié *Buceri Prælectiones in Epist. ad Ephesios;* Bâle, 1562, in-fol. Après la mort de Tremellius, son collaborateur François Junius ou *du Jon*, fit tellement de corrections et de changements à la *Biblia sacra*, que les dernières éditions ne ressemblent en rien aux premières. Depuis Junius, plusieurs protestants se sont encore permis de la retoucher, sans la rendre meilleure. Drusius fut un des premiers à la condamner. Constantin Lempereur déclare qu'il était obligé de s'en éloigner, parce que Tremellius et Junius avaient une certaine manière de les jeter souvent dans l'erreur. C'est aussi le sentiment d'un critique bien hardi lui-même, Richard Simon, qui trouve, en effet, que la diction de Tremellius est affectée et pleine de défauts; qu'il met presque toujours des pronoms relatifs où il n'y en a point dans l'hébreu; qu'on voit aussi dans sa version certains mots ajoutés pour exprimer le sens plus fortement; ce qui est quelquefois sujet à l'illusion, tandis qu'il y en a d'autres qui sont traduits d'une façon singulière, et qui n'est pas commune. Enfin Richard Simon trouve que les auteurs de cette version se sont trop émancipés en beaucoup d'endroits. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TRÉMITHONTE ou **TREMITUNTE, TERMIDONTE** (*Tremithus* ou *Thrimitus, Tremithopolis*), ville épisc. ruinée de l'île de Chypre, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Constantia ou Salamis. L'endroit où elle existait s'appelle aujourd'hui *Tremithuga*, à seize ou dix-huit milles de Leucosie. On en connaît six évêques, dont le premier, Spiridion, assista au premier concile de Nicée et à celui de Sardique en 347. Trémithonte est aujourd'hui un simple évêché *in partibus*, sous la métropole également *in partibus* de Nicosie. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1070. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 267.

TRENORCHIANUM. *Voy.* Tournus, n° I.

TRENTA (Filippo), poëte tragique, né en 1731 à Ascoli, mort à Foligno l'an 1795, fit d'excellentes études dans la théologie et la jurisprudence. Il fut successivement chargé de la préture à Ascoli et à Camerino, nommé auditeur à Lucques, à Macerata et à Bologne, et enfin évêque de Foligno. On a de Trenta, outre des *Tragédies* qui ont eu beaucoup de succès, et un *Recueil de questions* où il traite divers points d'antiquités : 1° *Le Figure di Gesù-Cristo, sermoni;* Foligno, 1787, in-4°; — 2° *L'Orazione Domenicale in XVII sermoni esposta;* ibid., 1790, in-4°. *Voy.* Lombardi, *Storia della letter. ital. nel secolo* XVIII, tom. V. Tipaldo, *Biogr. degli Italiani illustri*, tom. VIII. La *Nouv. Biogr. génér.*

TRENTE (*Tridentum*), ville épisc. d'Italie, autrefois sous la métropole d'Aquilée, est située sur l'Adige, dans la Marche Trévisane. Elle est fort célèbre par le dernier concile général qui s'y est tenu dans le XVI° siècle. Quoique beaucoup d'auteurs croient que saint Vigile a été le premier évêque de Trente, la tradition du pays porte que saint Hermagoras, disciple de saint Marc l'évangéliste, envoya saint Jovin dans cette ville, vers l'an 73 ou 78, pour y annoncer la foi. L'an 1545, on assembla à Trente le concile œcuménique, qui fut clos en 1563, sous le pape Pie IV. Le but de ce concile fut la condamnation des erreurs de Luther, de Calvin et de Zwingle, ainsi que la réforme des mœurs et de la discipline. On y tint vingt-cinq sessions; il y en eut quatorze dans lesquelles les Pères du concile prononcèrent sur ce qui concerne la foi et les mœurs. Quand on examine les décrets sans prévention, on reconnaît qu'ils ont été formés avec toute la clarté, la précision et la sagesse possibles, après les discussions et les examens les plus exacts faits par les théologiens et les canonistes. Ceux qui regardent le dogme sont fondés sur l'Écriture sainte et sur la tradition, sur le sentiment des Pères, sur les décisions des conciles précédents, sur la croyance constante et universelle de l'Église. On conçoit aisément que les protestants n'aient rien omis pour décrier la conduite et les décisions d'un concile qui les a condamnés; mais leur procédé à cet égard met au grand jour l'esprit dont ils ont été constamment animés. Lorsque Luther eut été censuré par Léon X, en 1520, il appela de cette sentence au concile général. En 1530, les princes luthériens d'Allemagne présentèrent à la diète d'Augsbourg leur confession de foi, dans laquelle ils appelaient de nouveau à la décision du concile. Mais à peine la bulle de convocation eut-elle été donnée l'an 1542, que Luther publia divers écrits pour prévenir ses partisans et pour les disposer d'avance contre tout ce qui pourrait y être décidé. En 1547, après les sept premières sessions, Calvin composa son *Antidote contre le concile de Trente*, dans lequel il déclama avec toute la fougue et l'indécence que Luther aurait pu se permettre, s'il avait encore vécu. En 1549, dans une seconde diète d'Augsbourg, lorsqu'on demanda aux princes luthériens s'ils se soumettraient aux décrets du concile, Maurice, électeur de Saxe, ne promit d'y acquiescer que sous trois conditions, savoir : 1° qu'on discuterait de nouveau les points de doctrine qui avaient été déjà décidés; 2° que les théologiens luthériens seraient admis à cette assemblée, qu'ils y auraient voix délibérative, et que leurs suffrages seraient comptés avec ceux des évêques; 3° que le Pape n'y présiderait plus, ni par lui-même ni par ses légats. On prit avec raison cette réponse pour un refus formel. En effet, l'an 1560, lorsque Pie IV eut donné la bulle qui ordonnait la reprise et la continuation des séances du concile de Trente, les princes luthériens d'Allemagne publièrent leurs griefs contre les décrets de ce concile et les raisons qu'ils avaient de les rejeter. Ces griefs, au nombre de dix, sont rapportés par Bergier, et

Digitized by Google

par lui réfutés d'une manière victorieuse. Le concile de Trente fut souscrit par quatre légats, deux cardinaux, trois patriarches, vingt-cinq archevêques, cent soixante-huit évêques, trente-neuf procureurs pour les absents, sept abbés et sept généraux d'Ordre. Le pape Pie IV le confirma par sa bulle du 26 janvier 1564. Cette confirmation fut suivie peu après de la promulgation expresse et obligée dans les différents diocèses. Les rois de France, qui voyaient dans les décrets de réforme du concile la sentence de mort des prétendues libertés de l'Église gallicane, opposèrent les plus grands obstacles à son admission dans leurs États. A douze reprises différentes les évêques français ayant sollicité des princes la promulgation, sans pouvoir l'obtenir, crurent que c'était pour eux un devoir de ne plus prendre conseil que de leur conscience, et usèrent d'une initiative qui est dans l'essence même de leur subordination vis-à-vis du chef de l'Église et dans leur mission auprès des peuples, de faire solennellement eux-mêmes la promulgation refusée par le pouvoir temporel. Ce devoir, ils le reconnurent dans la déclaration du clergé de l'année 1615, et ils l'accomplirent sans condition ni réserve, et sans tenir autrement compte d'une opposition qu'ils regardaient avec raison comme non avenue. *Voy.* Richard et Giraud, qui rapportent les règlements du concile touchant les mœurs et la discipline dont on commença la réforme dans la Ve session. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon,* donne une notion générale du concile, rapporte la *Bulle de Pie IV pour la confirmation du concile œcuménique de Trente,* datée du 26 janvier 1564, ainsi que les raisons et les prétextes que le gouvernement français a eus de ne point admettre, comme l'ont fait les autres États catholiques, les décrets du concile de Trente. Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 285-354, où l'on trouve avec assez de détails ce qui concerne l'évêché et le concile de Trente. Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui, après avoir fait connaître l'évêché de Trente, présente un exposé assez développé de ce qui s'est passé au concile, et donne la liste d'un certain nombre d'écrits composés sur le même concile. *Voy.* aussi *Istoria del Concilio di Trente,* par le P. Sforza Pallavicini, jésuite; Rome, 1656 et 1657, 2 vol. in-fol., et 1664, 3 vol., édit. corrigée. Cet excellent ouvrage a été traduit en latin par le P. J.-B. Giattini, jésuite, en 1670-1673, 3 vol. in-4°, et en allemand, par Théod.-Fréd. Klitsche, Augsbourg, 1835-1836, 8 vol. Quant à l'*Historia del Concilio Tridentino,* par Fra Paolo Sarpi, elle a été mise à l'*Index*, aussi bien que la traduction française, avec des notes par Pierre-François le Courayer, moine apostat.

I. **TRENTO** (François), chanoine de la métropolitaine d'Udine, né dans cette ville d'une famille illustre, en 1710, et mort l'an 1786, fit des progrès très-rapides dans les lettres, tant sacrées que profanes. A la mort de son père il se retira chez les Pères de l'Oratoire, et devint un bienfaiteur de la congrégation. Sa vie entière fut consacrée à faire du bien. Il semblait avoir pris pour exemple de sa conduite celle de saint François de Sales, et se dirigea dans toutes ses actions d'après ce parfait modèle du ministère évangélique. Trento a beaucoup écrit; mais plusieurs de ses ouvrages sont restés inédits. Parmi ceux qu'il a publiés nous citerons : 1° *Compendio della vita di Gesù-Cristo;* 1745 et 1786; il n'y mit pas son nom; — 2° *Discorso in cui si additano le regole a' parrochi per ben istruire il popolo colla parola di Dio:* c'est-à-dire *Discours où l'on indique aux curés les règles pour bien enseigner au peuple la parole de Dieu;* discours qui a été inséré dans la *Raccolta delle cure pastorali di monsignor Giovane Girolamo Gradenigo,* 2 vol.; — 3° *Discorso fatto il dì 30 luglio, in occasione che veste l'abito relioqoso, nel monasterio di S. Chiara, una sua nipote;* ce discours est joint à l'*Éloge* que publia de ce monastère à Udine, en 1787, monsignor Francesco Florio, prévôt de l'église métropolitaine d'Udine. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **TRENTO** (Jérôme), jésuite italien et célèbre prédicateur, né à Padoue, d'une famille noble, en 1713, mort à Venise l'an 1724, entra dans la société de Jésus en 1728, et y fit profession l'an 1746. Ce sont les dates données par Pérennès dans la *Biogr. univers.* de Feller; mais de Angelis, dans celle de Michaud, fait naître Trento l'an 1728. Quoi qu'il en soit, le Père commença par enseigner, et il se livra ensuite à la prédication, et remplit cet emploi avec un rare succès, tantôt dans les villes populeuses d'Italie, d'autrefois dans les *missions.* Au pouvoir de la parole il joignait celui de l'exemple, plus persuasif et plus efficace encore. Il venait de prêcher le carême dans l'église de Saint-Léon, à Venise, lorsqu'il mourut. On a de lui : 1° *Prediche quaresimali;* Venise, 1785, 1798 et 1816, in-4°; — 2° *Panegyrici e discorsi morali;* ibid., 1786 et 1818, in-4°. Tous ces ouvrages posthumes ont été publiés par le P. Ptolémée Marsigli. Après avoir dit que le P. Andrès (*Origine, progressi e stato attuale d'ogni letteratura*) cite ce prédicateur comme un des meilleurs modèles de l'éloquence sacrée en Italie, et qu'il le met sur la même ligne que Segneri et Venini, de Angelis ajoute : « Sans disputer sur ce rapprochement, nous ferons remarquer que le style de Trento est inégal; que ses tournures sont vicieuses, ses phrases vulgaires; qu'il n'évite pas assez la répétition des mêmes mots, et qu'enfin ses tableaux, d'un coloris faux et d'un dessin forcé, font trop sentir l'art et la contrainte. » *Voy.* Boscaccio, *Elogio di Trento;* Venise, 1784, in-8°.

TRÉPAS, ou passage de la vie à la mort. Lorsque quelqu'un mourait chez les anciens Hébreux, ses parents ou ses amis lui fermaient les yeux. Cet usage, au reste, existait encore parmi les Grecs, et il est devenu un devoir sacré pour les chrétiens, comme le prouve un passage de saint Ambroise, où ce saint docteur déplore la mort de son frère Satyre. Quant à la coutume de donner aux morts le dernier baiser d'adieu, au moment même du trépas, elle a pu exister chez plusieurs peuples anciens, mais, comme nous l'avons dit ailleurs, le passage de la Genèse (L, 1) ne nous paraît pas une preuve suffisante qu'elle ait été aussi en vigueur chez les Israélites. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 285.

TRÉPASSÉS (FÊTE ou JOUR DES). *Voy.* MORTS, n° III.

TRÉSÈNE (*Træsen*). Il y a deux villes de ce nom dans le Péloponèse : une dans la Messénie, appelée Trésine, et l'autre dans l'Argie, sur le golfe Salonique, appelée *Damala,* avec titre d'évêché de la province d'Hellade, sous la métropole de Corinthe, uni autrefois avec celui de Polyphengo. On en connaît deux évêques, dont l'un, Antoine, assista et souscrivit au septième concile général, deuxième de Nicée, en 787, et l'autre, Joasaph, souscrivit la déposition de Joasaph, patriarche de Constantinople, en 1564. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. II, p. 224.

Digitized by Google

I. **TRÉSOR.** Ce mot a dans l'Écriture sainte plusieurs acceptions qu'il faut connaître pour bien comprendre le sens des divers passages où il se rencontre. Ainsi il signifie : 1° *Amas de richesses mises en réserve* (Matth., VI, 19); — 2° *Coffre, cassette* (Matth., II, 11); — 3° *Magasin où l'on garde les provisions* (Matth., XIII, 52); — 4° *Le Trésor de l'épargne,* où les rois de Juda mettaient leurs finances (IV Rois, XX, 15); — 5° *Le Trésor du temple,* c'est-à-dire le lieu où l'on mettait en réserve tout ce qui était consacré à Dieu (Josué, VI, 19); — 6° *Le Trésor de Dieu,* qui veut dire le lieu inconnu d'où il tire ce qui lui plaît; c'est ainsi que Moïse dit à Dieu dans le désert : « Seigneur Dieu, écoutez le cri de ce peuple, et ouvrez-leur votre *trésor,* une fontaine d'eau vive (Nombr., XX, 6). » C'est ainsi encore qu'il est écrit que Dieu « fait sortir les vents de ses trésors (Psaume CXXXIV, 7), parce que les vents sont un effet de sa puissance, et que la cause qui les produit est inconnue. Enfin c'est ainsi que Jérémie dit que « le Seigneur a ouvert son trésor, et qu'il en a tiré les vases de sa colère (L, 25). » — 7° *L'abondance* de quelque chose que ce soit; de là ces expressions bibliques : *trésors de sagesse, trésors de science* (Ecclésiastique, I, 26, 31. Coloss., II, 3); *thésauriser de la colère* (Rom., II, 5. Jacques, V, 3); *thésauriser de l'iniquité* (Amos, III, 10). — 8° *Trésors d'impiété,* dans le livre des Proverbes (X, 2), signifie des richesses mal acquises; comme l'expression de l'Évangile *mammona iniquitatis* (Luc, XVI, 9). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **TRÉSOR,** en matière de droit. A ne consulter que le droit naturel, un trésor appartient tout entier à celui qui le trouve, parce que *Quod nullius est, fit occupantis.* Mais à consulter le droit positif, il faut raisonner autrement, parce que les trésors étant des biens abandonnés, c'est la loi, dit saint Thomas, qui peut les adjuger à qui elle le juge à propos. Pour savoir à qui appartiennent ces sortes de *trésors,* il faut donc nécessairement consulter les lois et les coutumes des pays dans lesquels on les trouve, et s'en tenir à leurs dispositions. Or, selon le droit romain, les *trésors* trouvés par une personne dans son propre fonds, appartiennent tout entiers à celui qui les trouve. Il en est de même de ceux qu'on trouve par hasard dans un lieu sacré et sans les chercher à dessein. Ceux qu'on trouve par hasard dans un fonds étranger appartiennent, la moitié à celui qui les trouve, et la moitié au propriétaire du fonds. Ceux qu'on trouve dans un lieu public appartiennent, la moitié à celui qui les trouve, et la moitié au fisc. *Voy.* Richard et Giraud.

TRÉSORIER, chanoine d'une église cathédrale ou collégiale qui a la garde du trésor, des reliques, des vases, ornements et habits ecclésiastiques. Les fonctions du *trésorier* répondent beaucoup à celles du sacristain, et la différence la plus essentielle qu'il semble y avoir entre les deux, c'est que, suivant le droit canonique, le sacristain est une fonction et non une dignité; au lieu que, selon l'usage de plusieurs églises de France qui ont des *trésoriers,* ce sont des dignités ou du moins des personnats. Dans les saintes-chapelles de Paris, de Vincennes et de Bourges, le *trésorier* était la première dignité du chapitre; dans les autres églises, il était la deuxième, la troisième ou la quatrième dignité, selon l'usage ou le privilége des lieux. Il y avait quelques églises, telles que celle de Saint-Cloud, près de Paris, où le trésorier n'était pas chanoine. Suivant la jurisprudence du grand conseil, les trésoreries n'étaient point sujettes aux expectatives des indultaires. *Voy.* la Combe, au mot TRÉSORIER.

TRESSAN (Pierre de la **VERGNE DE**). *Voy.* VERGNE.

TREUVÉ (Simon-Michel), docteur en théologie, né à Noyers, en Bourgogne, mort à Paris l'an 1730, entra en 1668 dans la congrégation de la Doctrine chrétienne, d'où il sortit en 1673, après avoir enseigné les humanités à Vitry-le-Français. Il fut vicaire de la paroisse de Saint-André-des-Arcs, à Paris, et se rendit à Meaux, où Bossuet lui donna la théologale et un canonicat de son église. Grand partisan de Port-Royal, il se montra fort opposé à la constitution *Unigenitus.* Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Instructions sur les dispositions qu'on doit apporter aux sacrements de Pénitence et d'Eucharistie;* 1 vol. in-12; — 2° *Le Directeur spirituel pour ceux qui n'en ont point;* in-12; — 3° *Discours de piété;* Paris, 1696, tom. I; Lyon, 1697, tom. II; — 4° *Prières tirées de l'Écriture sainte et de l'office de l'Église,* etc.; Paris, 1696, in-12; Liége; — 5° *Dissertation sur l'excommunication;* 1715, in-4°, et in-12. *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent la liste complète des écrits de Treuvé. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

TRÊVE DE DIEU ou **DU SEIGNEUR** (*Treuga Dei* ou *Treva Domini*). La licence des guerres particulières qui régnaient au commencement du XIe siècle obligea les évêques de défendre tout acte d'hostilité en certains temps sous des peines canoniques. C'est ce qu'on appelait la *trêve de Dieu.* Le premier règlement qui en fut fait, l'an 1027, dans un synode tenu au diocèse d'Elne, en Roussillon, portait que personne n'attaquerait son ennemi depuis l'heure de none du samedi jusqu'au lundi à l'heure de prime, pour rendre au dimanche l'honneur convenable; que personne n'attaquerait, en quelque manière que ce fût, un moine ou un clerc marchant sans armes, ni un homme allant à l'église, ou en revenant, ou marchant avec des femmes; que personne n'attaquerait une église ni les maisons d'alentour à trente pas; le tout sous peine d'excommunication. Dix ou douze ans après, on étendit la *trêve de Dieu* depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, et l'on défendit de rien prendre par force, pendant ce temps-là, de tirer vengeance d'aucune injure, et d'en exiger le gage d'une caution. Le concile de Clermont, en confirmant ce décret, étend la défense jusqu'aux veilles et aux jours des fêtes de la Vierge et des saints apôtres. On appela cette défense la *trêve de Dieu* parce qu'on la croyait inspirée de Dieu même, et on nomma *paciaires* (*paciarii*) ceux qui étaient chargés de veiller à l'observation de la *trêve de Dieu. Voy.* Glaber, l. V, c. I, p. 55. Concil., tom. IX, p. 1249. Dominicy, *Dissertatio de treuga et pace, ejusque origine et usu in bellis privatis;* Paris, 1649, et dans la *Biblioth. des livres rares* de Burcard Gotthelfeius; Iena, 1719. Du Cange, *Glossarium,* art. TREVA DEI. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LXXIX, p. 217-227.

TRÈVES (*Augusta Trevirorum*), ville archiépisc. d'Allemagne, et capitale du pays de son nom; elle est située à vingt lieues du bord occidental du Rhin, entre deux montagnes, le long de la Moselle. L'archevêque de Trèves, qui était électeur, donnait le premier son suffrage à l'élection de l'empereur. Le premier évêque de cette ville, saint Eucharie, un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, fut envoyé à Trèves par l'apôtre saint Pierre, avec

Digitized by Google

saint Valère, diacre, et saint Materne, sous-diacre. Il y mourut en 73. Ludolphe, duc de Saxe, prévôt de Gotslar, qui mourut en 1007, fut le premier qui joignit la dignité électorale au caractère épiscopal. De l'an 385 ou 386 à l'an 1548 ou 1549, onze conciles ont été assemblés à Trèves. *Voy.* l'*Hist. ecclésiast. d'Allemagne.* La Regia, tom. III, XXV, XXVII, XXXV. Labbe, tom. II, IX, XIV. Hardouin, tom. VI, IX. Le P. Mansi, *Supplém. à la Collect. des conciles,* tom. I, col. 497, 1115; tom. II, col. 481; tom. III, col. 33 et suiv. Martenne, *in Collect.,* tom. VII. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

TREVEST. *Voy.* Trivet.

TREVET, théologien, a donné : *Dissertation pour maintenir l'unité de Marie Madeleine, Marie, sœur de Lazare, et la femme pécheresse, par l'Écriture, la tradition et l'usage de l'Église, contre quelques auteurs modernes;* Paris, 1712, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1713.

TREVI (*Treba*), ancienne ville épisc. d'Italie, dans la Campagne de Rome, à la source du Teverone. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un village. Cet évêché avait été érigé par Paschal II vers l'an 1000, et il a été uni à Anagni par Alexandre IV, vers l'an 1260. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.* Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 47-49.

TREVI (*Trebia*), ville autrefois épisc. d'Italie, dans l'Ombrie, entre Foligno et Spolète. Trevi dépend aujourd'hui du diocèse de Spolète. Elle a eu neuf évêques, dont le premier, saint Æmilianus, fut martyrisé sous les empereurs Maximien et Dioclétien. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra,* tom. X, col. 175. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 49-71.

TREVICO ou **TRIVICO**, **VICO** (*Trevicum, Trivicum, Vicus Baroniæ*), petite ville autrefois épisc. de la principauté ultérieure, sous la métropole de Bénévent. L'évêque résidait ordinairement à Castello. Son premier évêque, Amat Ier, siégeait en 1136. L'évêché de Trevico a été supprimé et uni à celui de Lacedogna ou Lacedonia. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra,* tom. VIII, col. 379. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 242. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 71-74.

TRÉVISE (*Tarvisium*), ville épisc. d'Italie, dans l'État de Terre-Ferme des Vénitiens, sous la métropole d'Aquilée, et capitale du Trévisan, est située sur la Sile, à cinq ou six lieues au nord de Venise. Son premier évêque, Jean, siégeait en 320. *Voy.* Ughelli, *Italia sacra,* t. V, col. 485, et tom. X, col. 343. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 229-230. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 74-94.

TRIADIQUE se disait, dans l'Église grecque, de certains hymnes dont chaque strophe finissait par la louange de la très-sainte Trinité, et par celle de la très-sainte Vierge.

TRIBLECOVIUS (Adam), protestant, né à Lubeck, mort l'an 1687, devint conseiller ecclésiastique du duc de Saxe-Gotha, et surintendant général des églises de ce duché. On a de lui un grand nombre d'ouvrages connus en Allemagne, et dont les principaux sont : 1° *De Doctoribus scholasticis; deque corrupta per eos divinarum humanarumque rerum scientia;* ouvrage fruit de l'enthousiasme de secte et d'une haine aveugle; il a été mis à l'*Index* le 12 mars 1703; — 2° *Historia naturalismi;* Iena, 1700, in-4°; — 3° *Critique des Annales de Baronius;* — 4° *De Veritate creationis mundi; De Angelis; De Mose, Ægyptiorum Osiride,* etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

TRIBOLET (Bernard), jésuite, né à Autun vers l'an 1656, est auteur des *Réflexions sur Jésus-Christ mourant, pour se préparer à une mort chrétienne;* Paris, 1729, in-12.

II, **TRIBOLET** (Jacques), docteur de Sorbonne et abbé de Saint-Étienne d'Autun, né à Autun en 1655, mort l'an 1709, était frère du précédent. Après avoir exercé les fonctions de missionnaire, son zèle pour les pauvres lui fit choisir l'hôpital de Dijon pour le lieu de sa retraite. On a de lui : *Lettres instructives et historiques sur la divinité de Jésus-Christ, sur la vérité de l'Église catholique, et sur ce qui s'est passé en Languedoc à la vérification de l'édit de Nantes,* etc.; Paris, 1710, in-12. Bernard Tribolet, éditeur de cet ouvrage, en a fait l'extrait qui se trouve dans les *Mémoires de Trévoux,* mois de mars 1711.

TRIBUN, nom de dignité chez les Romains. Dans l'Écriture on emploie souvent le nom de *tribun*, même dans l'Ancien Testament, parce que les traducteurs n'ont point connu de termes plus propres pour exprimer certains emplois qui ont rapport à celui des *tribuns* romains. C'est ainsi que saint Jérôme a traduit par *tribuni* ce que le texte hébreu appelle *princes de mille*, et les Septante *chiliarchoi*, qui a la même signification que l'hébreu. *Voy.* Exod., xxiii, 21, 25. Nombr., xxxi, 14, etc. Dans le Nouveau Testament, le mot de *tribun* a plus de rapport aux charges romaines, puisqu'il s'agit en effet d'officiers de troupes romaines : par exemple, dans saint Jean (xviii, 12); dans les Actes des apôtres (xxi, 31, 32, etc.). Saint Marc parle (vi, 22) des *tribuns* de la cour d'Hérode le Tétrarque. Les uns et les autres sont appelés dans le grec *chiliarchoi*, chefs de mille hommes, tels qu'étaient les *tribuns* des légions. Mais celui qui arrêta saint Paul et le tira des mains des Juifs (Actes, xxi, 31), était simplement chef d'une cohorte. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TRIBUNAUX, lieux où l'on rend la justice. Moïse avait ordonné que l'on établit pour les affaires ordinaires des juges dans chaque ville; et que, s'il en arrivait d'une discussion plus difficile, on examinât cette difficulté au lieu que le Seigneur aurait choisi, devant les prêtres et le juge que Dieu aurait suscités en ce temps-là. *Voy.* Deut., xvi, 18; xvii, 8, 9. *Compar.* ce que nous avons dit aux art. Juges, n° I, et Sanhédrin.

TRIBUNAUX ECCLÉSIASTIQUES. *Voy.* Officialité.

TRIBUNE était, dans les églises des chrétiens, la même chose que l'ambon et le jubé. C'est encore aujourd'hui une galerie, un lieu élevé pour chanter la musique, ou pour entendre l'office. *Compar.* Ambon, Jubé.

TRIBUR, maison royale située sur le Rhin, près de Mayence. De l'an 895 ou 897 à l'an 1076, quatre conciles ont été assemblés à *Tribur*. *Voy.* Labbe, tom. IX, X. Hardouin, tom. VI. La Regia, tom. XXV, XXVI. Richard et Giraud, qui indiquent en quelques mots ce qui a fait l'objet de ces quatre conciles.

TRIBUS. On entend par ce mot les treize grandes familles dont était composé le peuple d'Israël. Elles eurent pour chefs onze fils de Jacob et les deux de Joseph, que Jacob adopta au lit de la mort. La Terre Promise cependant ne fut distribuée qu'en douze parts; la tribu de Lévi ne devant pas être occupée à cultiver la terre, mais être attachée au service du tabernacle et du temple. Dans le désert, cette *tribu* était placée autour du tabernacle, et les douze autres campées par trois, chacune selon son

Digitized by Google

rang. A l'orient du tabernacle étaient celles de Juda, de Zabulon et d'Issachar; au couchant étaient Éphraïm, Manassé et Benjamin; au midi se trouvaient Ruben, Siméon et Gad; au septentrion, Dan, Aser et Nephthali. Dans les marches, les trois premières *tribus* faisaient comme l'avant-garde, et étaient suivies des trois secondes. Après celles-ci marchaient les lévites et les prêtres, avec l'arche du Seigneur et tout ce qui appartenait au tabernacle. Ensuite marchaient trois autres *tribus*, et les trois dernières faisaient comme l'arrière-garde. Dans le partage que Josué fit de la Terre Promise, Ruben, Gad et la moitié de la *tribu* de Manassé eurent leur lot au delà du Jourdain. Toutes les autres *tribus*, et l'autre moitié de celle de Manassé eurent leur partage au deçà de ce fleuve. La division des *tribus* qui eut lieu après la mort de Salomon peut être regardée comme la source des malheurs qui arrivèrent dans la suite aux royaumes de Juda et d'Israël, et spécialement leur enlèvement hors de leur pays, soit par Téglathphalasar, soit par Salmanasar, ou enfin par Nabuchodonosor. Le retour de Juda et de Benjamin, après soixante-dix ans de captivité, est bien marqué au IIe livre des Paralipomènes, ainsi que dans les livres d'Esdras et de Néhémie. Quoiqu'on ne voie rien d'aussi clair pour le retour des autres tribus, il paraît cependant assez certain qu'elles revinrent au moins en assez grand nombre, quoiqu'il soit resté beaucoup d'Israélites au delà de l'Euphrate. *Voy.* II Paralip., XXXVI, 20, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Dissertation* sur cette question : *Si les dix tribus sont revenues de leur captivité, à la tête du IIe livre des Paralipomènes*. Bergier, *Diction. de théol. Compar.* JUIFS, CAPTIVITÉ.

TRIBUT (*Tributum*). On ne voit pas que les Hébreux aient payé de tribut à aucun de leurs chefs jusqu'à Salomon. Avant ce temps, ils reconnaissaient seulement le souverain domaine de Dieu sur eux par le tribut d'un demi-sicle qu'ils donnaient par tête chaque année. Ce fut donc seulement sur la fin du règne de Salomon que ce prince leur imposa des *tributs*, ce qui jeta dans leurs esprits les semences de la révolte, et occasionna les plaintes qu'ils firent à Roboam après la mort de son père. Il est inutile de remarquer que, quoique malgré eux, les Hébreux payèrent de gros tributs à plusieurs princes étrangers; et on voit clairement que, du temps du Sauveur, ils étaient obligés de le payer à César. Saint Pierre et saint Paul, dans leurs Épîtres, ont expressément recommandé aux fidèles l'exactitude à payer les *tributs*. *Voy.* III Rois, V, 13, 14; IX, 21, etc. Rom., XIII, 1-8. I. Pierre, II, 13. *Compar.* GABELLE, IMPÔT, TAILLE.

TRICA, TRICALA. *Voy.* TRICCA.

TRICALET (Pierre-Joseph), docteur en théologie et directeur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris, né à Dôle en 1696, mort à Villejuif l'an 1761, fut nommé à la cure de Lisle sur le Doubs, en Franche-Comté. Il s'en démit bientôt, et se retira dans la communauté de Saint-Josse, puis dans celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, où il fut successivement professeur, procureur et supérieur. L'an 1734 il fut élu supérieur des filles de Sainte-Geneviève, plus connues sous le nom de *Miramiones*; M. de Vintimille, archevêque de Paris, le choisit comme grand vicaire, et il devint directeur de la duchesse d'Orléans. On a de l'abbé Tricalet : 1° *Abrégé du Traité de l'amour de Dieu de saint François de Sales;* Paris, 1756, in-12, — 2° *Bibliothèque portative des Pères de l'Église;* ibid., 1758-1762, 9 vol. in-8°; — 3° *Précis historique de la vie de Jésus-Christ, de sa doctrine, de ses miracles*, etc.; ibid., 1760, in-12; — 4° *Année spirituelle*, contenant pour chaque jour tous les exercices qui peuvent nourrir la piété d'une âme chrétienne; ibid., 1760, 3 vol. in-12; — 5° *Abrégé de la pratique de la perfection chrétienne*, etc.; ibid., 1762, 2 vol. in-12; — 6° *Le Livre du chrétien*, etc.; ibid., 1762, in-18, etc. *Voy. Biblioth. portat. des Pères*, t. IX, *Abrégé de la vie de Tricalet*. Richard et Giraud, qui donnent quelques détails sur plusieurs ouvrages du savant auteur.

TRICARICO (*Tricaricum*), petite ville épisc. du royaume de Naples, dans la Basilicate, sous la métropole de Matera. Son premier évêque, Arnoul, siégeait l'an 1068. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. VII, p. 144. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 200-207.

TRICASSIS, TRICASSIUM, TRICASSIORUM AUGUSTA. *Voy.* TROYES.

TRICASTINUM SANCTI PAULI FANUM. *Voy.* SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

TRICAUD (Anthelme), historien, né à Belley en 1671, mort à Paris l'an 1739, fit ses études avec éclat, devint ensuite prieur de Belmont, puis chanoine du chapitre d'Ainay de Lyon. Son opposition à la bulle *Unigenitus* le fit exiler en 1735 à Paris. Outre quelques écrits purement littéraires, on a de lui : *Relation de la mort du pape* (*Innocent XIII*) *et du conclave assemblé pour l'élection de Benoît XIII;* Nancy, 1724, in-12. Cet ouvrage, qui ne fait pas honneur aux principes de l'auteur, lui attira justement la censure du Saint-Siége, qu'il insulta en altérant les faits par des réflexions injurieuses. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

TRICCA ou **TRICA**, aujourd'hui **TRICALA**, ville épisc. de Thessalie, dans l'Etiotide suivant Ptolémée, sous la métropole de Larisse, au diocèse de l'Illyrie orientale. On en connaît trois évêques, dont le premier, Héliodore, fameux par ses écrits galants, vivait avant le Ve siècle. Tricala n'est maintenant qu'un évêché *in partibus*, toujours suffragant de Larisse, siége devenu également *in partibus*. *Voy.* Socrate, *Hist. ecclés.*, l. V, c. XXII. Nicéphore Calliste, *Hist. ecclés.*, l. XII, c. XXXIV. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 118. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 200.

TRICENAIRE se dit d'un office ou de prières continuées pendant trente jours, comme la neuvaine l'est durant neuf jours.

TRICLINIUM, mot grec que nous lisons dans la Vulgate, et qui signifie littéralement *trois couches* ou *lits;* il s'emploie aussi pour exprimer la salle à manger, où il y avait ordinairement trois lits qui servaient de siéges pour les repas. *Voy.* I Rois, IX, 22. IV Rois, XI, 2. Esther, II, 13. Gaet. Moroni, vol. XXX, p. 208-221. *Compar.* REPAS, n° III.

TRIESTE (*Tergeste, Tergestum*), ville d'Italie, située sur le penchant d'une montagne, à douze lieues d'Aquilée. On la voit érigée en évêché, sous la métropole d'Aquilée, dès le VIe siècle. Son premier évêque fut, selon les uns, Sévère, qui assista au concile d'Aquilée en 579, mais, suivant les autres, ce fut Frugiferus en 524. On croit que saint Pierre envoya à Aquilée, vers le milieu du Ier siècle, l'évangéliste saint Marc, qui sacra saint Hermagoras, et qu'Hermagoras chargea des prédicateurs de la foi d'évangéliser Trieste. Depuis cette époque Trieste a éprouvé divers changements; aujourd'hui elle est unie à l'évêché de Capo-d'Istria,

Digitized by Google

dont l'évêque prend en conséquence le titre d'*évêque de Trieste et de Capo-d'Istria*. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. V, col. 547, et t. X, col. 345. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 232. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXXX, p. 222-270. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* CAPO-d'ISTRIA.

TRIGAN (Charles), docteur de Sorbonne, curé de Digoville, à trois lieues de Valogne, naquit à Querqueville, près de Cherbourg, en basse Normandie, l'an 1694, et mourut dans sa cure l'an 1764. On a de lui : 1° *Vie d'Antoine Paté, curé de Cherbourg, mort en odeur de sainteté;* Coutances, 1747, in-8°; c'est moins une biographie de ce pieux ecclésiastique qu'une histoire du clergé de la basse Normandie, et des établissements charitables fondés par ses soins dans le XVIIe siècle; — 2° *Histoire ecclésiastique de la province de Normandie*, avec des observations critiques et historiques; Caen, 1759-1761, 4 vol. in-4°; elle s'arrête à l'an 1204, époque à laquelle le duché de Normandie fut réuni à la France; l'auteur en a laissé manuscrite la continuation jusqu'au XIVe siècle. Si le style n'en est pas agréable, on y trouve du moins de l'érudition et une critique judicieuse; — 3° *Lettre à l'abbé Lebeuf sur quelques particularités de la vie de saint Victrice, huitième évêque de Rouen:* — 4° *Histoire des évêques de Coutances*, inédite. *Voy.* l'*Annuaire du département de la Manche*, ann. 1833. Frère, *Manuel du bibliographe normand*, tom. II. Les *Mémoires de Trévoux*, mai 1747, p. 1059-1076. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TRIGAULT (Nicolas), en latin *Trigautius*, jésuite, né à Douai en 1577, mort à Nankin l'an 1628, partit pour la Chine en 1606, et prêcha la foi à Goa et à Macao. Il traversa l'Inde, la Perse, l'Arabie, une partie de l'Égypte, et du Caire il se rendit à Rome, où Paul V l'accueillit honorablement. Il visita son pays natal, y recruta quarante-quatre missionnaires, et retourna en Chine, où il fut chargé de l'administration spirituelle de trois provinces. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Christiana Expeditione apud Sinas suscepta ab Societate Jesu, ex P. Matthæi Ricii commentariis, lib. V;* Augsbourg, 1615, in-4°; Lyon, 1616, in-4°; Cologne, 1617, in-8°; traduit en français par le P. Riquebourg-Trigault, et publié sous ces titres : *Histoire de l'expédition chrétienne au royaume de la Chine;* Lille, 1617, in-4°, et *Voyage des PP. jésuites en Chine;* Paris, 1617, in-4°; — 2° *Rei christianæ apud Japonios Commentarius;* Augsbourg, 1615, in-8°; — 3° *De Christianis apud Japonios Triumphis;* Munich, 1623, in-4°; trad. en français par le P. Morin, sous ce titre : *Histoire des martyrs du Japon depuis* 1612 *jusqu'en* 1620; Paris, 1624, in-4°. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Michaud; *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TRIGLAND (Jacques), protestant, professeur de théologie et d'antiquités hébraïques à Leyde, né à Harlem en 1652, mort à Leyde l'an 1705, a publié plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *De Civili et ecclesiastica Potestate et utriusque ad se invicem tum subordinatione, tum coordinatione, occasione libelli Vedeliani, de Episcopatu Constantini Magni;* Amsterdam, 1642, in-12; — 2° *Scripturæ Vindiciæ;* — 3° *De librorum Apocryphorum Appellatione;* — 4° *De Corpore Mosis;* — 5° *De Legitima fidei propugnandæ Ratione;* — 6° *De Origine et causis rituum mosaicorum;* — 7° *De Josepho, patriarcha, in sacri bovis hieroglyphico ab Ægyptiis adorato;* — 8° *De Secta Karæorum;* Leyde, 1703; Hambourg, 1714, in-4°; — 9° *De Utilitate religionis in republica*, etc. *Voy.* Mark, *Oraison funèbre de Trigland.* Michaud, *Biogr. univers.*, où se trouve la liste des autres écrits de Trigland.

TRIGURY ou **TRIGORIUS** (Michel), archevêque de Dublin, natif de Cornouaille, mort en 1471, était un des plus savants hommes de son siècle. Henri V, roi d'Angleterre, le choisit, en 1418, pour gouverner l'université qu'il établit à Caen, et Henri VI l'ayant rappelé en Angleterre l'an 1449, le nomma à l'archevêché de Dublin. On a de lui : des *Commentaires sur le Maître des Sentences*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

TRIKÉRION. Ce terme grec, qui signifie proprement *qui a trois cornes*, est le nom qu'on a donné au cierge à trois branches que l'évêque grec porte de la main droite quand il donne la bénédiction, comme symbole de la Trinité, source de toute grâce. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

TRIMITHUS. *Voy.* TRÉMITHONTE.

I. **TRINITAIRES**, Ordre religieux qui fut fondé sous les auspices de la Trinité, l'an 1198, par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, pour racheter les esclaves chrétiens chez les infidèles. Ils sont nommés aussi *Mathurins*, à cause de l'église de ce nom, qui leur fut donnée par le chapitre de Notre-Dame de Paris. Ils suivent la règle de Saint-Augustin, et sont chanoines réguliers. Leurs supérieurs se nomment *ministres*. Ceux des provinces de Champagne, de Picardie et de Normandie étaient perpétuels. Ceux des provinces d'Espagne et d'Italie, et ceux de la réforme, sont triennaux. Il y a des *Trinitaires déchaussés*, en Espagne, qui sont gouvernés par un vicaire général. Il y a aussi des *religieuses trinitaires* qui furent établies en Espagne par saint Jean de Matha lui-même. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ordres milit. et religieux*, tom. II, c. XLIX, et tom. III, c. XLV et suiv. *Compar.* JEAN, n° XLVI. Bergier, qui donne un aperçu historique des trinitaires, ainsi que Dūx, dans le *Diction. de la théol. cathol.* Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 293-334.

II. **TRINITAIRES.** On s'est souvent servi de ce terme pour désigner toutes les sectes hérétiques qui ont enseigné des erreurs touchant le mystère de la sainte Trinité, notamment les sociniens et les disciples de Michel Servet. D'un autre côté, ces hérétiques eux-mêmes ont coutume de donner le nom de *trinitaires* et d'*athanasiens* aux catholiques et aux protestants qui reconnaissent un seul Dieu en trois personnes, et qui professent le symbole de saint Athanase. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **TRINITÉ**, signifie proprement *unité de trois*. Le mystère de la *Trinité*, ce dogme fondamental de la religion chrétienne, est donc le mystère d'un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils, et Saint-Esprit. C'est le nombre ternaire des personnes divines réellement distinctes dans une même essence, nature et substance. Il y a donc un Dieu en trois personnes, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une seule nature divine, et qu'il y a trois personnes en cette nature divine; en sorte que l'unité de la nature n'empêche pas la pluralité des personnes. Ce mystère a été combattu par les cérinthiens, les ébionites, les valentiniens, les noétiens, les sabelliens, les macédoniens et les sociniens; mais, en le combattant, aucune de ces sectes n'a détruit les textes si formels de l'Écriture et les témoignages si nombreux de la tradition qui en établissent la vérité de la manière la

Digitized by Google

plus incontestable; car les explications forcées qu'elles donnent aux uns et aux autres, et les subtilités par lesquelles elles s'efforcent d'en détourner le sens et l'autorité, ne font que démontrer qu'elles sont dans l'erreur; jamais, en effet, des interprétations aussi extraordinaires n'ont pu venir à l'esprit des premiers fidèles. Si les apôtres avaient tenu le langage de ces hérétiques, ils auraient tendu à leurs prosélytes un piége inévitable d'erreur. Cependant s'il y a une question essentielle au christianisme, c'est de savoir s'il y a un seul Dieu, ou s'il y en a trois. Comment peut-on soutenir d'un côté que l'Écriture sainte est claire et très-intelligible sur tous les articles fondamentaux ou nécessaires au salut, et de l'autre prêter aux écrivains sacrés un style aussi énigmatique? Quant à la tradition, il est certain et tout à fait incontestable que dans les trois premiers siècles, à dater des apôtres, le culte de latrie, le culte suprême, l'adoration prise dans toute sa rigueur, a été rendue aux trois personnes de la sainte Trinité. Nous pourrions le prouver par les témoignages de saint Justin, de saint Irénée, d'Athénagore, de saint Théophile d'Antioche, qui tous ont vécu au IIe siècle. Un grand nombre de savants, soit anciens, soit modernes, ont prétendu que non-seulement Platon avait eu connaissance du mystère de la sainte Trinité, mais que personne n'avait enseigné la *trinité* des personnes en Dieu plus formellement et d'une manière plus distincte que ce philosophe, et que s'il avait vécu plus tard on aurait cru qu'il avait lu l'Évangile. Suivant ces mêmes savants, les philosophes de l'école d'Alexandrie, qui furent ses disciples et ses commentateurs, ont parfaitement expliqué sa doctrine; elle est entièrement conforme à celle de l'Écriture sainte et à celle des Pères des premiers siècles; Eudwart, en particulier, dans son *Système intellectuel,* s'est appliqué à le prouver; il a poussé la témérité jusqu'à dire que ces platoniciens se sont expliqués, touchant la *Trinité,* d'une manière plus orthodoxe que les Pères du concile de Nicée. Mais il n'en est rien; il suffit de jeter un simple coup d'œil sur les passages de Platon qui ont donné lieu à ces inductions erronées pour voir clairement que ce n'est qu'un verbiage inintelligible et absurde. Rien n'est plus commun encore que de voir des écrivains habiles d'ailleurs, prétendre que les anciens Indiens, comme les modernes, admettaient une *trinité* composée de Brahma, de Wichnou et de Siva; mais cette prétention n'a aucun fondement. Les Védas, livres sacrés et les plus anciens de l'Inde, n'ont jamais parlé de cette *trinité;* Wichnou et Siva n'y jouent qu'un rôle fort secondaire. Quant aux Lois de Manou, elles ne nomment qu'une seule fois Wichnou (XII, 121), et encore n'est-ce qu'à côté de demi-dieux ou de divinités fort inférieures. Ce n'est que dans les Pouranas que l'on trouve les premières traces de la *trimourti* ou *trinité* indienne. Or, selon le savant indianiste Wilson, les plus anciens Pouranas ne peuvent remonter au delà du IXe ou tout au plus du VIIIe siècle de notre ère, et le Wichnou-Pourana en particulier est, suivant le même savant et le célèbre Colebrooke, du XIIe siècle. Ajoutons que, dans les Pouranas même, Brahma, Wichnou et Siva ne sont présentés que comme de simples aspects différents d'une même personne, et non point comme trois personnes réelles, existant réunies dans une seule substance divine. Ce qui met entre la *trimourti* des Indiens et la *trinité* des chrétiens un intervalle immense, et en fait deux dogmes qui n'ont pas même la moindre analogie. *Voy.*, outre le traité *De Deo uno et trino,* dans les théologiens, Richard et Giraud, qui traitent: 1° *De l'existence ou de la vérité de la Trinité;* 2° *Des processions divines;* 3° *Des relations;* 4° *Des notions;* 5° *De la mission et de la circumincession;* 6° *Des personnes et de la subsistance en général;* 7° *Des personnes en particulier.* Bergier, qui, dans un excellent article, apporte les preuves du dogme de la sainte Trinité, propose et réfute les objections des hérétiques, justifie le langage des Pères de l'Église et des théologiens, enfin examine si ce mystère est tiré de la philosophie de Platon. Le *Diction. de la théol. cathol.,* où on lit aussi un très-bon article, mais où l'on trouve des passages obscurs que le traducteur français n'a pas cherché à éclaircir en les faisant passer dans notre langue.

II. **TRINITÉ (CONFRÉRIE ou CONGRÉGATION DE LA SAINTE-)**, confrérie qui fut instituée à Rome l'an 1546, par saint Philippe de Néri, pour recevoir les pèlerins et les convalescents. Cet établissement se fit d'abord dans l'église de Saint-Sauveur *in Campo;* il ne consistait que dans quinze personnes, qui tous les premiers dimanches du mois se rassemblaient dans cette église pour pratiquer les exercices de piété prescrits par saint Philippe de Néri et y entendre ses exhortations. En 1558, Paul IV donna à cette pieuse association l'église de Saint-Benoit, et les confrères lui donnèrent le nom de la *Sainte-Trinité.* Depuis ce temps-là on a bâti à côté de cette église un hôpital très-vaste. Cet hôpital, ainsi que l'église, sont desservis par une congrégation qu'on appelle de la *Sainte-Trinité,* et qui est composée de douze prêtres qui, dans leurs fonctions, portent comme les confrères un sac rouge sur lequel il y a du côté gauche l'image de la sainte Trinité. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ordres relig.*, tom. VIII, c. IV et v. Bergier, *Diction. de théol.*

III. **TRINITÉ (FÊTE DE LA)**. Cette fête se célèbre dans l'Église latine en l'honneur du mystère de la très-sainte Trinité, le premier dimanche après la Pentecôte. Les Grecs font l'office de la *sainte Trinité* le lundi lendemain de la fête de la Pentecôte; on ignore depuis quel temps ils sont dans cet usage. Toutes les solennités de l'année étant consacrées à l'honneur et au culte de la *sainte Trinité,* il n'est pas étonnant qu'une fête particulière en faveur de ce mystère n'ait été instituée que fort tard dans l'Église; car ce n'est que vers l'an 920 qu'Étienne, évêque de Liége, fit dresser un office de la *Trinité,* qui s'établit peu à peu dans plusieurs églises. En 1260, le concile d'Arles établit la *fête de la sainte Trinité* pour sa province. On croit que ce fut Jean XXII qui la fit adopter dans l'Église de Rome au XIVe siècle, et qui la fixa au premier dimanche après la Pentecôte; mais cet usage ne fut pas suivi partout, puisque l'an 1405 le cardinal Pierre d'Ailly sollicita encore Benoit XIII, reconnu pour lors en France, de le faire observer, et Gerson dit que de son temps cette institution était encore toute nouvelle. *Voy.* Thomassin, *Traité des fêtes*, l. II, c. XVIII. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

IV. **TRINITÉ CRÉÉE**. L'on a ainsi nommé la sainte famille, composée de saint Joseph, de la sainte Vierge et de l'Enfant Jésus. En 1659, dans la ville de la Rochelle, un certain nombre de filles vertueuses se rassemblèrent dans une maison pour travailler à l'éducation des jeunes orphelines. Ayant désiré d'embrasser la vie ré-

Digitized by Google

gulière et de faire des vœux, elles obtinrent des règles et des constitutions qui furent imprimées à Paris en 1664, sous le titre de *Règles des filles de la Trinité créée,* dites *Religieuses de la congrégation de Saint-Joseph.* On ne connait pas d'autre maison de cet Ordre; mais, dans plusieurs villes de France, il y a des congrégations de filles établies sous d'autres titres pour vaquer à cette bonne œuvre. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

V. **TRINITÉ DE VENDÔME (SAINTE-)**, en latin *Sancta Trinitas de Vindocino,* abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située à Vendôme, dans le diocèse de Blois. Elle fut commencée l'an 1032 par Geoffroi Martel, comte d'Anjou et de Vendôme, et l'église fut dédiée l'an 1040 par Thierry, évêque de Chartres, qui exempta à perpétuité le monastère de la juridiction de son siége. Cette abbaye relevait donc immédiatement du Pape, et ne reconnaissait aucunement la juridiction de l'Ordinaire. L'abbé de Vendôme était autrefois cardinal-né du titre de Saint-Prisque, sur le mont Aventin. Cette dignité fut accordée par Alexandre II, l'an 1042, à Oderic, deuxième abbé, et à ses successeurs; elle a été confirmée par Grégoire VII, l'an 1079, et par tous les papes qui ont tenu le Saint-Siége jusqu'au concile de Constance. Il y avait dans cette abbaye la réforme de la congrégation de Saint-Maur depuis 1621. *Voy.* la *Gallia Christ.,* tom. VIII. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

TRINIUM. *Voy.* Trani.

TRINOBUS. *Voy.* Ternova.

TRIOCALA, ancienne ville épisc. de Sicile située à un mille de Calatabellota. La tradition porte qu'on y avait établi, du temps même des apôtres, un évêché qui fut ruiné par les Sarrasins. On en connait cinq évêques, dont le premier, saint Pérégrin, siégeait en 90. *Voy.* Ughelli, *Sicil. Sacra,* l. II, p. 444. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 334.

TRIODION, terme grec qui signifie proprement *trois odes.* C'est le nom d'un livre ecclésiastique qui est à l'usage de l'Église grecque. Il contient l'office qu'on chante depuis le dimanche de la Septuagésime, appelé par les Grecs le *dimanche du Publicain et du Pharisien,* jusqu'au Samedi saint. On lui a donné ce nom parce que la plupart des hymnes ou cantiques qu'il renferme ne sont composés que de trois odes ou strophes, comme qui dirait le livre qui contient les hymnes à trois odes. Cette sorte d'hymne s'appelle aussi *triodion,* comme celle qui n'a que deux strophes se nomme *diodion.* *Voy.* Leo Allatius, *Dissert. prim. de libr. Eccles. græc.* D. Macri *Hierolexicon.* Gaet. Moroni, vol. LXXX, p. 334.

TRIPHYLLE (Saint), évêque de Lèdres ou Leuthéon, Leucothée, Leucosie, en Chypre, mort vers la fin du règne de Constance, ou l'an 370, fut disciple de saint Spiridion. Il travailla avec ardeur à l'instruction de son peuple, et il assista en 347 au concile de Sardique, où il soutint vigoureusement l'orthodoxie et l'innocence de saint Athanase contre les ariens, dont il mérita aussi d'être persécuté. On célèbre sa fête le 3 juin. Il avait composé des ouvrages dont saint Jérôme parle avec éloge. *Voy.* Hieronym., *De Viris illustrib.,* c. xcii, et *Epist. LXXXIV.* Sozomène, *Hist.,* l. I, c. xi.

I. **TRIPOLI**, ville épisc. de la Syrie dans la Phénicie, située sur une rivière qui descend du Liban, sur le penchant d'une colline. Quelques-uns prétendent qu'elle a été nommée *Tripoli,* parce qu'elle était composée de trois villes, qui étaient : Tyr, Sidon et Arade. Mais ce fait est nié par le célèbre voyageur Shaw. Quoi qu'il en soit de cette question d'étymologie, *Tripoli* a été la capitale d'une principauté qui appartenait à une branche de la maison de Toulouse pendant le temps que les chrétiens latins ont été maitres de la Terre-Sainte. Les Notices donnent cet évêché à la première Phénicie, sous le patriarche d'Antioche. Il y a eu des évêques grecs, jacobites, maronites et latins. On en connait neuf évêques grecs, dont le premier, Marones, fut ordonné par saint Pierre; un évêque jacobite, Josué, qui siégeait en 1253; six évêques maronites, dont le premier, Isaac, fut nommé en 1629 par le patriarche Macluphe; et dix-sept évêques latins, dont le premier, Gérard, siégeait sous le pape Innocent II. *Tripoli* n'est plus maintenant qu'un évêché *in partibus,* sous l'archevêché aussi *in partibus* de Tyr. *Voy.* les *Constitut. Apostolic.,* l. VII, c. xlv. Athanas., *Epist. ad Solit.* Les *Monument. eccles. Græc.,* tom. II, n°s 128, 129. Lequien, *Oriens Christ.,* tom. II, p. 822 et 1528; tom. III, p. 79 et 1175. De Commanville, *I*^{re} *Table alphabét.,* p. 243. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 6-13.

II. **TRIPOLI**, évêché de la première Phrygie Capatienne, dans l'exarchat d'Asie, sous la métropole de Laodicée. Cet évêché fut érigé au ixe siècle. *Voy.* de Commanville, *I*^{re} *Table alphabét.,* p. 243. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 6.

III. **TRIPOLI**, ville épisc. de la province de Lydie, sous la métropole de Sardes, au diocèse d'Asie. On en voit des ruines près du fleuve Méandre, à peu de distance de Hiéropolis. On en connait sept évêques, dont le premier, Agogius, assista au premier concile de Nicée, en 325. Cette ville a eu aussi des évêques latins; on en connait deux, dont l'un, Martin de Soto-Major, carme, fut nommé en 1440, et l'autre, Barthélemi de Ghisolvi, des Frères Mineurs, en 1479. Tripoli est aujourd'hui un simple évêché *in partibus,* toujours suffragant de Sardes, siége devenu également *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. III, p. 1070. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 6.

TRIQUET (André), jésuite, né à Maubeuge vers 1591, mort à Tournay l'an 1668, entra dans la société de Jésus à l'âge de vingt-six ans, et, pendant plus de cinquante ans, cet homme pieux et modeste exerça les fonctions de catéchiste et de confesseur. On a de lui : 1° *Sommaire de la vie admirable de la très-illustre princesse Aldegonde, miroir des vertus, patronne de Maubeuge;* Liége, 1625; ouvrage qui a eu un grand succès, comme on peut le juger par le grand nombre des éditions qui en ont été faites; — 2° *Sommaire de la vie de la très-illustre princesse sainte Wautrude, première abbesse, patronne, fondatrice des nobles Damoiselles chanoinesses de la ville de Mons;* Tournay, 1642, petit in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.,* au *Supplément.*

TRISACRAMENTAIRES ou **TRISACRAMENTAUX**. On nomme ainsi les hérétiques qui admettent trois sacrements, tels que certains protestants qui reconnaissent le baptême, l'absolution et la cène, tandis que les autres n'admettent que les deux premiers. « Quelques auteurs, dit Bergier, ont cru que les anglicans regardaient encore l'ordination comme un sacrement; d'autres ont pensé que c'était la confirmation, mais ces deux faits sont contredits par la *Confession de foi anglicane,* art. 25. » *Compar.* Anglican.

TRISAGION, mot grec composé de *tris,* c'est-

Digitized by Google

à-dire *trois fois*, et de *agion*, qui signifie *chose sainte*. C'est une formule de louange adressée à Dieu, laquelle se trouve dans Isaïe (VI, 3), où on lit : « Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées; toute la terre est remplie de sa gloire. » Elle est répétée dans l'Apocalypse (IV, 8). Aussi l'Église l'a conservée dans le saint sacrifice de la messe et l'a placée après la préface, immédiatement avant le canon. Dans la suite on se servit d'une autre formule, conçue en ces termes : *Saint Dieu, Saint puissant, Saint immortel, ayez pitié de nous.* L'Église ne la chante qu'une fois l'année, le Vendredi saint, avant l'Adoration de la croix, et on la répète trois fois en grec et en latin; mais elle est d'un usage journalier dans l'Église grecque. Or voici, selon de graves auteurs, quelle en fut l'origine. La ville de Constantinople ayant été affligée, en 446, d'un grand tremblement de terre, le peuple étant assemblé dans les champs avec le patriarche Proclus et l'empereur Théodose le Jeune pour implorer le secours de Dieu, on vit tout à coup un enfant s'élever dans les airs, où il entendit les anges qui chantaient le *trisagion* dont nous parlons. Il revint peu après, et dit au patriarche Proclus qu'il fallait chanter ce qu'il venait d'entendre. Tout le peuple répéta plusieurs fois le *trisagion;* l'enfant mourut à l'instant, et le tremblement de terre cessa. Beaucoup d'auteurs rapportent ce fait; tels sont entre autres Zonare, Cédrène, Nicéphore, Théophane, saint Jean Damascène. *Voy.* saint Cyrille de Jérusalem, *Catech. Mystagog.*, v. Saint Ambroise, *De Spir. Sancto,* l. III, c. XII. Saint Jean Damascène, *De Fide orthodox.*, l. III, c. x. Le P. Lebrun, *Explicat. de la messe*, tom. II, p. 352. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 68-71.

TRISAGIUM. *Voy.* TRISAY.

TRISTESSE, passion de l'âme qui resserre le cœur, abat l'esprit, et altère la santé. L'Écriture nous conseille de ne point nous laisser abattre par la tristesse. Saint Paul dit que la tristesse qui est selon Dieu produit une pénitence stable, mais que la tristesse du siècle produit la mort. Il reprend aussi les Thessaloniciens de l'excès de leur tristesse à la mort de leurs proches. Le sage loue une sorte de tristesse qui est plutôt un éloignement de la vaine joie qu'une tristesse véritable. Jésus-Christ blâme la tristesse affectée des pharisiens. Saint Jacques donne la prière comme un remède efficace contre la tristesse. Salomon veut enfin qu'on déconcerte le médisant par un visage triste, un air froid et sérieux. *Voy.* Ecclésiastique, XIV, 1, 2. II Corinth., VII, 10. I Thessal., IV, 12, etc. Ecclésiastique, VII, 5. Matth., VI, 16. Jacques, V, 13. Proverb., XXV, 23.

TRITHEIM. *Voy.* TRITHÈME.

TRITHÉISME, TRITHÉISTES. On appelle *trithéisme* l'hérésie des *trithéistes,* c'est-à-dire de ceux qui ont enseigné qu'il y a non-seulement trois personnes en Dieu, mais aussi trois essences, trois substances divines, par conséquent trois dieux. On prétend que le premier auteur de cette hérésie fut Jean Ascasnage, philosophe syrien, qui eut pour principaux sectateurs Conon, évêque de Tarse, et Jean Philoponus, grammairien d'Alexandrie. Comme ces deux derniers se divisèrent sur d'autres points de doctrine, on distingua les *trithéistes cononites* d'avec les *trithéistes philoponites.* Les ariens, qui niaient la divinité du Verbe, et les macédoniens, qui ne reconnaissaient point celle du Saint-Esprit, n'ont pas manqué d'accuser de *trithéisme* les catholiques, qui soutenaient l'une et l'autre. Aujourd'hui les unitaires ou sociniens nous font le même reproche; bien à tort certainement, puisque nous soutenons l'identité numérique de nature ou d'essence dans les trois personnes divines. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 72-73.

TRITHÈME ou **TRITHEIM** (Jean), théologien et historien, né à Tritenheim, près de Trèves, en 1462, mort à Wurtzbourg en 1516, était très-versé dans les sciences divines et humaines. Il prit l'habit de Saint-Benoît dans le monastère de Spanheim, au diocèse de Mayence, et, en 1483, il devint abbé de ce monastère. Il le gouverna jusqu'en 1506, époque à laquelle il s'en démit pour être abbé de Saint-Jacques de Wurtzbourg. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Chronicon monasterii Hirsaugiensis, diœc. Spirensis;* 830-1370; Bâle, 1559, in-fol.; Saint-Gall, 1690, 2 vol. in-fol.; — 2° *De Laudibus Ord. Carmelitarum et de viris illustribus ejusd. Ord.;* Mayence, 1492, 1494, in-4°; Cologne, 1643, in-8°; Florence, 1593, in-4°; — 3° *Sermonum vel exhortationum ad monachos lib. II;* Strasbourg, 1516, in-fol.; Anvers, 1574, in-8°; Milan, 1644, in-4°; — 4° *De Viris illustribus Ord. S. Benedicti lib. IV;* Cologne, 1575, in-4°; — 5° *Steganographia;* Lyon, 1531, 2 vol. in-8°; cet ouvrage, qui est un traité sur les diverses manières d'écrire en chiffres, a été mis à l'*Index*. (Décr. 7 sept. 1609.) Deux importants recueils ont été faits des Œuvres de Tritheim; le premier est intitulé *Opera historica;* Francfort, 1601, in-fol., et renferme *De Scriptoribus ecclesiasticis Collectanea;* Bâle et Mayence, 1494, in-4°; la meilleure édition est celle qui fait partie de la *Biblioth. ecclesiastica* de Fabricius; Hambourg, 1718, in-fol.; le second est intitulé *Opera spiritualia;* Mayence, 1604, in-fol. *Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Possevinus, *Apparatus sacer.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVIII. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TRITURER, fouler le grain ou plutôt la paille aux pieds des animaux pour en faire sortir le grain. *Vous ne lierez point la bouche à un bœuf qui triture*, dit saint Paul (I Timoth., v, 18), d'après Moïse (Deutér., XXV, 4). C'est qu'on donnait des muselières à ces animaux, afin qu'ils ne pussent toucher aux grains qu'ils foulaient. La *trituration* se faisait en préparant autour d'un arbre une aire bien battue et aussi unie que possible. On dressait ensuite les gerbes bien serrées l'une contre l'autre autour de ce tronc, et on faisait monter dessus, à coups de fouet, des bœufs ou des chevaux; puis on les faisait courir en rond sur ces gerbes pour les réduire en menues pailles et en faire sortir le grain. Sur le soir on nettoyait l'aire, en jetant en l'air la paille et le grain pour faire envoler la paille hors de cette aire pendant que le grain y retombait. L'Écriture fait souvent allusion à ces manières de triturer et de vanner le grain. Il y avait une autre manière de *triturer* avec des traîneaux. *Voy.* Michée, IV, 3. Isaïe, XXI, 10. IV Rois, XIII, 7. Osée, X, 11. *Compar.* TRAÎNEAU.

TRIUMPHUS (Augustinus), appelé aussi, du lieu de la naissance, *De Ancona* et *Anconitatus*, de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Ancône en 1234, mort en 1328, assista au deuxième concile œcuménique de Lyon en 1274, et devint en 1300 général de son Ordre. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : 1° des *Commentaires sur Ézéchiel et sur les quatre livres du Maître des Sentences;* — 2° des *Traités de théologie et de philosophie;* — 3° des *Sermons. Voy.* Trithème,

Digitized by Google

Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Possevin, *Apparatus sacer.*

TRIVELLATO (Marc-Antoine), né à Monselice, dans le Padouan, vers 1687, mort l'an 1773 à Padoue, où il avait professé la théologie avec distinction. Non-seulement il était profond théologien, mais il possédait encore dans diverses sciences des connaissances étendues et variées. Il avait surtout cultivé avec soin les lettres latines, et il parlait la langue de Cicéron avec autant de pureté que de facilité. On a de lui : 1° *Dissertationes theologicæ;* Padoue, 1739; — 2° *Opuscula theologica;* ibid., 1740; — 3° *Dissertatio de Eucharistiæ sacramento et sacrificio;* ibid., 1742; — 4° *Dissertationes de sacramentis et præsertim de baptismate et confirmatione;* Padoue, 1743; — 5° *Enchiridion de Verbi incarnatione;* ibid., 1750. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TRIVENTO (*Triventum*), ville épisc. d'Italie sous la métropole de Bénévent, située sur le Trigno. De Commanville dit que c'est un évêché qui prétend remonter aux premiers siècles; « mais, ajoute-t-il, avec peu de fondement; cependant il est exempt par concession d'Alexandre III, et, quoi qu'il fût dans la province de Bénévent, il s'est choisi celle de Lanciano. » Cet auteur met l'origine du siége de Trivento au xᵉ siècle; ce qui s'accorde en effet fort peu avec l'opinion générale suivant laquelle il y a eu plusieurs évêques avant cette époque; car N..., Milanais, postérieur à Castus, siégeait vers l'an 390, et Dominique, qui est venu après lui, assista au concile de Rome en 861. Quoi qu'il en soit, l'*Annuario Pontificio* de 1865 porte comme évêque actuel de Trivento Luigi de Agazio, des Mineurs réformés, préconisé le 23 juin 1854. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra,* tom. I, col. 1327; tom. X, col. 346. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 244. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 77-81.

TRIVETH ou **TREVETH** (Nicolas), dominicain, né à Norwich en 1258, mort vers l'an 1328, prit le bonnet de docteur à Oxford, professa avec succès dans les principales villes d'Angleterre, et ne se fit pas moins d'honneur à Paris par son habileté dans tous les genres d'érudition. On a de lui : 1° des *Commentaires* sur la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Paralipomènes et le Psautier; — 2° des *Explications* sur toute la Bible; — 3° des *Commentaires* sur la Cité de Dieu de saint Augustin; — 4° *Dissertations* sur le même ouvrage; — 5° *Explications* sur la Règle de Saint-Augustin; — 6° *Traité des vices et des vertus;* — 7° *Le Miroir des prêtres;* — 8° *La Perfection de la justice;* — 9° des *Annales* depuis la création du monde jusqu'à la naissance temporelle du Fils de Dieu, et depuis cette heureuse époque jusqu'au xivᵉ siècle de l'Église; — 10° une *Chronique,* depuis l'an 1136 jusqu'en 1307. Il a composé plusieurs autres écrits qui ont rapport à l'histoire, à la morale, à la philosophie, à l'astronomie et à la poésie. *Voy.* Lelandus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* Le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.,* tom. I, p. 561. Le P. Touron, *Hommes illustres de S.-Dominiq.,* tom. II, p. 58. Fabricius, *Biblioth. med. et infim. latinitatis.* Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

TRIVICO (*Trivicum*), *Voy.* Trevico.

TRIVISANO (Bernardo), en français *le Trévisan,* philosophe, né à Venise en 1652, mort l'an 1720, dans sa terre de Vogliano, près de Conegliano, dans la Marche Trévisane. Sous la direction de Marco Trivisano, son oncle, littérateur distingué, Bernardo apprit rapidement le latin, l'histoire, la logique et les mathématiques. Nommé professeur public de philosophie, il entreprit un grand travail pour en faciliter l'étude à ses élèves. Il allait le livrer à l'impression lorsque la mort le frappa. Trivisano prit part à la rédaction du *Giornale de' letterati d'Italia,* fondé par Zeno, Vallisnieri et Maffei, avec lesquels il fut très-lié. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *L'Immortalità dell' anima;* Venise, 1699, in-4°; — 2° *Meditazioni filosofiche;* ibid., 1740, in-4°; c'est le premier tome d'un grand ouvrage qui devait en avoir huit; — 3° *Prælectiones fundamentales;* ibid., 1719, in-8°, contenant 19 leçons de philosophie, et dont les 8 premières avaient paru en 1712, sous le titre de *Cursus philosophicus;* in-8°; le P. Bertolli en donna la même année un extrait, suivi d'un *Synopsis,* sur un nouveau système de l'auteur. *Voy.* Zeno, *Lettera discorsiva intorno alla grand' opera delle Meditazioni filosofiche;* Venise, 1704, in-8°. Le *Giornale de' letterati d'Italia,* tom. XXXIV. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TRIZAY (*Trisagium*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, de la filiation de Pontigny, dans le Poitou, au diocèse et à trois lieues de Luçon. Elle fut fondée, dit-on, vers l'an 1124, par Arvée de Mareuil et Godefroy de Tifanges, gentilshommes de Poitiers, et unie à la congrégation de Citeaux l'an 1145. Il n'y restait plus qu'un religieux, qui était entretenu par l'abbé commendataire. *Voy.* la *Gallia Christ.,* tom. II, col. 1444.

TROADE ou **TROAS**, autrefois **ANTIGONIA** et **ALEXANDRIE**, ville épisc. de l'Hellespont, sous la métropole de Cyzique, au diocèse d'Asie. On croit que ce siége était uni à celui de Scepsis au commencement du vᵉ siècle. Il est rapporté dans les Actes des Apôtres (xvi, 10), que saint Luc joignit à Troade l'apôtre saint Paul, qui s'était arrêté pendant quelque temps dans cette ville, comme il paraît par sa IIᵉ Épître à Timothée (iv, 13); ce qui prouve que l'Église de Troade fut fondée du temps des apôtres. On en connaît neuf évêques, dont le premier, Marin, assista au premier concile de Nicée l'an 325. Troade est aujourd'hui un évêché *in partibus,* toujours sous Cyzique, devenue elle-même un archevêché *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. I, p. 777. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 84.

TROALLA. *Voy.* Tralla.

TROARN (*Troarnum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la basse Normandie, au diocèse de Bayeux. Ce fut d'abord une collégiale de douze chanoines que Roger de Montgomery, vicomte d'Hiesme, y établit l'an 1022; mais, en 1050, Roger, fils du précédent, y appela des religieux de Saint-Benoît sous la conduite de Gislebert, moine de Fécamp, et alors abbé de Conches, qui se déchargea du soin de ce nouvel établissement sur un autre religieux, nommé Gerbert. On trouve cependant que le premier abbé de Troan fut Durand, neveu de Gérard, abbé de Fontenelle, nommé en 1059. Ce qui fait croire que le monastère de *Troarn* ne fut point érigé en abbaye avant 1059, ou que Gerbert, qui l'avait gouverné avant Durand, n'avait point eu le titre d'abbé. Cette maison était en dernier lieu possédée par des chanoines depuis l'an 1690. *Voy.* la *Gallia Christ.,* tom. XI.

TROAS. *Voy.* Troade.

TROCMADA ou **TROMI**, siége épisc. de la deuxième Galatie, sous la métropole de Pessinonte. On en connait quatre évêques, dont le premier, Cyriaque Iᵉʳ, assista au premier con-

Digitized by Google

cile de Nicée en 325, avec les Pères de la province de Galatie. Trocmada n'est maintenant qu'un simple évêché *in partibus*, dont la métropole, Pessinonte, est aussi un siége *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 493. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 85.

TRŒSEM. *Voy.* TRÉSÈNE.

TROGLODYTES, terme dérivé du grec, et qui signifie *ceux qui ont leurs demeures dans des trous ou dans des cavernes*. Il y avait plusieurs de ces peuples aux environs de la Palestine. Le mot *troglodytes* ne se trouve qu'une seule fois dans la Vulgate; c'est au IIe livre des Paralipomènes (XII, 3). Le terme hébreu correspondant n'est nullement *succhim* (qui s'écrit mieux *succhiim* ou *sukkiyim*), comme le prétendent beaucoup d'interprètes; mais bien *horim*, en français *horéens* ou *choréens*. En effet, *succhim* signifie *ceux qui habitent dans des cabanes, des huttes*, proprement *dans des couvertures* (*in tuguriis, tabernaculis*), et *horim* veut dire *ceux qui habitent dans des trous, des cavernes*. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 32.

TROIEN ou **TROJAN** (Saint), évêque de Saintes, mort en 532, est plus connu par les miracles que saint Grégoire de Tours lui attribue que par les actions de sa vie, dont cet historien ne fait aucun détail. On sait seulement qu'il monta sur le siége épiscopal de Saintes vers l'an 511. Sa fête est marquée au 30 novembre dans le Martyrologe romain moderne. *Voy.* saint Grég. de Tours, *De Gloria Confessorum*, c. LIX. Le P. le Cointe, *Annales eccles. Francor.*, ann. 508 et 532.

TROIES (*Troja Æca*), ville épisc. du royaume de Naples, dans la Capitanate, à vingt-cinq lieues de Bénévent, fut bâtie au commencement du XIe siècle sur les ruines d'Æca. Cornelio dit qu'elle dépend immédiatement du Saint-Siége, et dom Vaissette la met sous la métropole de Siponto. Son premier évêque, Ange, fut élu et sacré en 1028. Deux conciles ont été assemblés à Troies : le premier en 1093, et le deuxième en 1115. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra*, tom. I, p. 1334. La Regia, tom. XXVI. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. Richard et Giraud.

TROÏL ou **TROÏLUS** (Uno de), protestant, né à Stockholm en 1746, mort à Upsal en 1803, fut successivement aumônier de régiment, prédicateur ordinaire du roi, évêque de Lindkœping, président du consistoire de Stockholm et archevêque d'Upsal en 1787. Nous citerons de lui : *Mémoires relatifs à l'histoire de l'Église et de la réforme en Suède*, en suédois; Upsal, 1790, 5 vol. in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TROILI (Placido), de l'Ordre de Cîteaux, né à Montalbano, dans la Basilicate, vers l'an 1687, mort au monastère de Realvalle, près de Nocera, en 1757, fut théologien ordinaire de la ville de Naples. Nous citerons de lui : 1° *Dissertazione in difesa di S. Tommaso d'Aquino;* Naples, 1749, in-4°; — 2° *Dissertazione intorno alle due pretese chiese catedrali nella città di Napoli;* ibid., 1753, in-4°; — 3° *I Pregiudizj che sopporta la corte di Napoli sopra i benefici ecclesiastici che si possedono da forestieri;* ibid., in-8°; — 4° *Theologia positivo-scolastico-historica;* ibid., 1754, tom. I et II, in-fol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TROÏLUS. *Voy.* TROÏL.

TROINA, ancienne ville de Sicile, dans le Val-de-Demona. Roger, comte de Calabre et de Sicile, avait fait établir en 1081 un évêché dans cette ville, et y avait fait nommer Robert, son parent, qui fut transféré à Messine avec son siége, en 1090. *Voy.* Ughelli, *Sicil. sacra*, l. II, p. 450.

TROIS CHAPITRES (LES). *Voy.* CHAPITRES (LES TROIS).

TROIS ÉVÊCHÉS (LES). Autrefois on désignait ordinairement sous ce nom trois villes de Lorraine : Metz, Toul et Verdun, qui avaient chacune le titre d'évêché. Après avoir été longtemps villes impériales, elles furent réunies toutes trois à la France en 1552, par Henri II; le traité de Cateau-Cambrésis (1558) en confirma la possession au roi de France. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*

TROIS-FONTAINES (*Tres Fontes*), ancienne abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située au diocèse de Châlons-sur-Marne, fut fondée vers l'an 1118. Elle est la première fille de Clairvaux. Outre les habitants du lieu, qui cédèrent à saint Bernard, abbé de Clairvaux, la place où la maison fut bâtie, Hugues, comte de Vitry, les abbés de Cluny, de Saint-Claude, de Saint-Pierre, de Châlons, et les chanoines de l'église de Compiègne, en augmentèrent considérablement le fonds; de sorte qu'en peu de temps l'abbaye de *Trois-Fontaines* devint puissante et en état d'en fonder plusieurs autres de sa filiation. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX.

TROIS-RIVIÈRES (LES), ville épisc. de l'Amérique septentrionale dans le Bas-Canada; elle est située sur la rivière de même nom qu'elle, à vingt-cinq lieues de Québec et à vingt-sept de Montréal. Elle a été érigée en évêché l'an 1852, par Pie IX, qui lui a donné pour premier évêque Mgr Thommas Cooke. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 95-96.

TROJA ÆCA. *Voy.* TROIES.

TROMBELLI (Gian-Crisostomo), de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Sauveur, né au château de Sainte-Agathe, dans le Modenais, en 1697, mort à Bologne l'an 1784, professa la philosophie dans un couvent voisin de Padoue, et la théologie à Bologne. Élu abbé de Saint-Sauveur en 1737, il cessa de cultiver la poésie et se livra entièrement à l'étude des sciences ecclésiastiques. On a de lui un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *De Cultu Sanctorum;* Bologne, 1740 et suiv., 6 vol. in-4°; — 2° *Memorie istoriche concernenti le due canoniche di S. Maria di Reno e di S. Salvatore;* ibid., 1752, in-4°; — 3° *Mariæ sanctissimæ Vita ac gesta cultusque illi adhibitus;* ibid., 1761, 6 vol. in-4°; — 4° *Vita e culto di S. Giuseppe;* ibid., 1767, in-8°; — 5° *Vita e culto de SS. Gioacchino ed Anna;* ibid., 1768, in-8°; — 6° *De Sacramentis;* ibid., 1769-1781, 13 vol. in-4°. Il a édité plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Veterum Patrum latinorum Opuscula;* Bologne, 1751-1755, 2 vol. in-4°; — 2° *Ordo officiorum Ecclesiæ Senensis ab Oderico canonico;* ibid., 1766, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1743, p. 377. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 96-97.

TROMMEN (Abraham **VAN DER**), plus connu sous le nom latinisé de *Trommius*, théologien protestant, né à Groningue vers l'an 1633, mort en 1719, fut pasteur à Haren, puis à Groningue. Ses principaux écrits sont : 1° *Concordances flamandes de la Bible;* Groningue, 1685-1692, 2 vol. in-fol.; — 2° *Concordantiæ græcæ versionis vulgo dictæ LXX Interpretum, cujus voces secundum ordinem elementorum sermonis græci digestæ recensentur;* Amsterdam, 1718, 2 vol. in-fol. On trouve à la fin du deuxième volume un *Lexique grec et hébreu* du P. de Montfaucon,

Digitized by Google

tiré de son édit. des *Hexaples d'Origène*; la *Concordance* des édit. de Rome et de Francfort de la version des LXX par Lambert Bos, et enfin un *Lexique hébreu et chaldaïque*. Trommius avait entrepris ce travail dans le but de remédier aux défauts de la *Concordance grecque de Conrad Kircher*. Jean Gagnier, célèbre professeur d'Oxford, se déclara pour l'œuvre de Kircher, de sorte que les deux ouvrages ont leurs partisans. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littéraire des Pays-Bas*, tom. I, p. 505, édit. in-fol. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TROMPETTE. Le Seigneur ordonna à Moïse (Nombr., x, 2 et suiv.) de faire deux trompettes d'argent battu au marteau, et lui marqua de quelle manière et en quelles occasions on devait s'en servir, donnant cette commission aux seuls prêtres enfants d'Aaron. Outre les trompettes sacrées du temple, il y en avait d'autres dont les généraux se servaient pour assembler ou arrêter leurs troupes (Juges, VII, 8, 16. II Rois, XXVIII, 18, 26).

TROMPETTES (FÊTES DES). Cette fête, qui se célébrait chez les anciens Hébreux le premier jour de *tischri*, septième mois de l'année sainte et premier de l'année civile, était appelée ainsi parce qu'on proclamait l'ouverture de l'année civile au son des *trompettes*. Ce jour était tellement solennel qu'on s'abstenait de toute œuvre servile; on offrait, au nom de toute la nation, un veau, deux béliers et sept agneaux de l'année en holocauste, et on y joignait des offrandes de pain et de vin. D'après le sentiment qui a prévalu sur la raison de l'institution de cette fête, elle fut établie en mémoire de la création du monde, qu'on pense être arrivée en automne. Aujourd'hui cette fête dure encore deux jours, qui sont entièrement solennels. *Voy.* Lévit., XXIII, 24. Nombr., XXIX, 1 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Supplém. du Diction.* Richard et Giraud, qui décrivent la manière dont se célèbre aujourd'hui la *fête des Trompettes*. Bergier, *Diction. de la Bible*, où on trouve la réfutation de Spencer, qui prétendait que le son des *trompettes* aux néoménies des Hébreux était un rit emprunté des païens. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 374.

TRON. *Voy.* TRUDON.

TRONC. *Voy.* GAZOPHYLACIUM.

TRONCHAY (Michel), né à Mayenne en 1667 ou 1668, mort au château de Nonant, dans le diocèse de Lisieux, l'an 1733, vint à Paris recommencer au collége du Plessis sa philosophie, qu'il avait déjà faite au Mans chez les Pères de l'Oratoire, et suivit ensuite pendant deux ans les cours de la Sorbonne. Ce fut alors que Lenain de Tillemont se l'attacha pour l'aider dans ses travaux. Tronchay n'avait alors que vingt-deux ans; il en passa huit avec cet illustre savant, qui, à sa mort, lui laissa une pension et le chargea de publier ce qui restait fait pour la continuation de ses *Mémoires*. Tronchay s'acquitta de cette tâche avec fidélité. Longtemps après la mort de Tillemont il reçut le diaconat et la prêtrise, et, après avoir été successivement chanoine de Saint-Michel-lès-Laval, aumônier de la princesse de Conti, seconde douairière, il résigna son canonicat, et se retira, en 1733, au château de Nonant, où il passa le reste de ses jours dans une profonde retraite. Seulement il continua sa correspondance active avec le P. Quesnel, qu'il avait connu à Paris en 1701, jusqu'à la mort de ce Père. On a de Tronchay: 1° la continuation des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, etc.; Tillemont avait donné 6 vol. in-4°; Tronchay y en ajouta 10; — 2° *Idée de la vie et de l'esprit de M. Lenain de Tillemont;* Nancy, 1706, in-12; on y a joint dans la suite des *Réflexions* et des *Lettres* du même que Tronchay avait en sa possession; — 3° un VI° vol. de l'*Hist. des empereurs;* — 4° *Histoire abrégée de l'abbaye de Port-Royal*, depuis sa fondation jusqu'à l'enlèvement des religieuses, en 1709; Paris, 1710 et 1720, in-12; — 5° *Lettre à M. Colbert, évêque de Montpellier*. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TRONCHET (NOTRE-DAME DU), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la Bretagne, au diocèse de Dol. Elle reconnaissait pour son fondateur Alain, fils de Jourdain, sénéchal de Dol, qui donna à l'abbaye de Tiron la terre du Tronchet et ses dépendances pour y établir ce monastère. Cette donation fut confirmée par une bulle d'Alexandre III, donnée à Bénévent vers l'an 1170. L'abbé de Tiron y mit des religieux avec un abbé, et, depuis cet établissement, les religieux du *Tronchet* vécurent dans la dépendance des abbés de Tiron jusqu'aux commendes. L'abbaye de Tronchet était unie autrefois à la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* l'*Hist. de Bretagne*, tom. II.

TRONCHIN (Louis), théologien protestant, né à Genève en 1629, mort l'an 1705, fut reçu pasteur en 1651, et professa ensuite la théologie dans sa ville natale. On a de lui: 1° *Theses theologicæ;* Genève, 1663, in-4°; — 2° *De Providentia Dei;* ibid., 1670, in-4°; — 3° des *Sermons*. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TRÔNE. L'Écriture dit (Isaïe, LXVI, 1) que le ciel est le trône de Dieu, et la terre son marchepied, et que Jésus-Christ est assis à la droite du trône de Dieu (Actes, VII, 49). On peut voir une description du trône du Seigneur dans Isaïe (VI, 1 et suiv.). L'arche d'alliance était considérée comme le trône de Dieu; d'où vient qu'il est dit dans plusieurs endroits que Dieu est assis sur les chérubins, soit qu'on veuille parler des chérubins qui étaient posés au-dessus de l'arche, ou de ceux dont Isaïe et Ézéchiel ont donné la description (I Rois, IV, 4. II Rois, VI, 2. IV Rois, XIX, 15. Psaume XVII, 10; LXXIX, 2; XCVIII, 1. Isaïe, XXXVII, 16. Ézéch., X, 1 et suiv.). L'Écriture parle du trône de Salomon comme d'une merveille. Il était tout d'ivoire et revêtu d'or pur; on y montait par six degrés, à chaque côté desquels était un lionceau d'or. Le dossier en était rond, deux mains soutenaient le siége, et à côté de chacune était encore un lion d'or (III Rois, X, XVIII, XX). Les Juifs juraient quelquefois par le trône de Dieu; mais le Sauveur défend ces sortes de jurements (Matth., V, 34; XXIII, 22). Il est question dans saint Paul (Hébr., I, 8), et dans l'Apocalypse (III, 21), du trône du Fils de Dieu à la droite de son Père; dans saint Luc (XXII, 30), de ceux que Jésus-Christ promet à ses apôtres; dans l'Apocalypse (IV, 4), de ceux des vingt-quatre vieillards; et, dans Daniel (VII, 9), de celui de Dieu entrant en jugement avec les hommes.

TRÔNES. Ce mot, dont se sert saint Paul dans son Épître aux Colossiens (I, 16), signifie un des ordres de la hiérarchie céleste. *Compar.* ANGE, n° I.

I. **TRONSON** (Louis), supérieur général de la congrégation de Saint-Sulpice, né en 1622 à Paris, où il est mort l'an 1700, eut Louis XIII pour parrain. Il se mit, jeune encore, sous la conduite de l'abbé Olier, qui venait de fonder le séminaire de Saint-Sulpice, et devint un de ses plus zélés coopérateurs. Il s'appliqua à la théologie, et fit une étude approfondie de l'É-

Digitized by Google

criture et de la tradition. L'abbé de Bretonvilliers, successeur d'Olier, étant mort en 1676, Tronson fut élu supérieur de Saint-Sulpice; il forma dans le séminaire un grand nombre de sujets, dont plusieurs parvinrent aux premières dignités de l'Église de France. Fénelon, entre autres, fut un de ses élèves. Consulté par les évêques, directeur de personnes du monde d'un haut rang, telles que la duchesse de Guise, fille de Gaston, duc d'Orléans; M[me] Colbert, femme du ministre; le duc de Beauvilliers, et d'autres seigneurs, Tronson jouissait de la considération générale; et, il faut l'avouer, personne n'en était plus digne. Non-seulement il prit part aux décisions qui eurent lieu à l'occasion du *quiétisme;* mais c'est au séminaire même d'Issy que se tinrent les conférences où il figura d'une manière si honorable. Ajoutons qu'il refusa plusieurs fois l'épiscopat, et qu'il fut regardé avec raison comme un des ecclésiastiques les plus sages et les plus capables. Malgré la correspondance qu'il entretenait dans tous les diocèses, correspondance telle qu'on était étonné qu'il pût y suffire, il a laissé : 1° *Examens particuliers, à l'usage des séminaires;* Lyon, 1690, in-12, souvent réimprimés; il y a aujourd'hui 2 vol.; c'est proprement un recueil de méditations sur les vertus dont les ecclésiastiques ont le plus besoin, ou sur les défauts qui leur sont les plus naturels, ou sur les devoirs qu'il est le plus important pour eux de remplir; — 2° *Forma cleri,* collection tirée de l'Écriture, des conciles et des Pères, touchant la vie et les mœurs des ecclésiastiques; d'abord en 3 vol. in-12; puis, Paris, 1727, in-4°; enfin, 1824, 3 vol. in-8°; — 3° *La Vie de la sœur Marie du Saint-Sacrement;* Paris, 1690, in-8°; cette *Vie*, que Feller classe parmi les écrits de Louis Tronson, est attribuée par d'autres à Jean-Pierre, son frère. (*Voy.* l'art. suiv.); — 4° *Traité de l'obéissance;* 1822, in-12; — 5° *Manuel du séminariste*, ou *Entretiens sur la manière de sanctifier ses principales actions*, avec quelques autres opuscules, 1823, 2 vol. in-12; — 6° *Retraite ecclésiastique, suivie de méditations sur l'humilité;* 1823, in-12. Ces derniers ouvrages, que Louis Tronson avait laissés en manuscrit, respirent, comme les précédents, la sagesse, la profondeur de vues, le zèle, la piété, la solidité d'esprit, la parfaite expérience dans la connaissance et dans la conduite des hommes, enfin toutes les qualités excellentes qui caractérisaient cet ecclésiastique, que nous ne craignons pas de qualifier d'homme extraordinaire. Ses *Œuvres complètes* ont été publiées à Paris, 1857, 2 vol. gr. in-8°. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univ.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **TRONSON DE CHENEVIÈRE** (Jean-Pierre), frère du précédent, a publié : *Vie de la vénérable Mère Marguerite Acarie, dite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite déchaussée;* Paris, 1690, in-8°. *Compar.* l'art. précédent.

TRONTO. *Voy.* TRUENTUM.

TROPAIRE (*Troparius* ou *Tropanarius*), en termes de rubrique, était un verset qui se chantait après les heures dans l'Église grecque, et qui, pour l'ordinaire, était à l'honneur du saint dont on faisait la fête ce jour-là. *Tropaire* se disait aussi du livre qui contenait les *tropes* (*tropi*). *Voy.* Suicer, *Trésor ecclésiast.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. TROPUS. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 122-124. *Compar.* l'art. TROPE.

TROPAS. *Voy.* TROPEA.

TROPE (*Tropus*), sorte de verset qui se chantait chez les moines immédiatement avant l'introït dans les solennités, et lui servait comme de prélude. Ainsi, par exemple, le jour de Noël, l'introït de la première messe commençait par ces mots : *Puer natus est*, etc., et le *trope* qui se chantait avant était : *Ecce adest, de quo Prophetæ cecinerunt;* et dès qu'il était fini on commençait sans aucune interruption : *Puer natus est*, etc. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. TROPUS. Gaet. Moroni, qui donne, ainsi que Magri, l'étymologie du mot TROPUS.

TROPEA (*Tropia*, *Postrophæa*, *Trophæa* et *Tropas*), ville épisc. du royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, sous la métropole de Reggio. L'évêché d'Amontea, dans la Calabre Citérieure, a été uni à celui de Tropea. Le premier évêque de cette ville, Laurent, assista au synode romain sous le pape Symmaque, en 498, et le second connu, Jean, siégeait en 649. *Voy.* *Ital. Sacra*, tom. IX, col. 448. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 124-129.

TROPÈS. *Voy.* TORPET.

TROPHÆA. *Voy.* TROPEA.

TROPHIME (Saint), disciple de saint Paul, était gentil de nation et natif d'Éphèse. Saint Paul l'ayant converti, Trophime s'attacha à lui et ne le quitta plus. Il est difficile de concilier ceux qui disent que saint Paul, passant par les Gaules, laissa Trophime à Arles, en qualité d'évêque, avec ce qu'écrit l'apôtre à Timothée, savoir, qu'il laissa Trophime malade à Milet. Les Grecs font mémoire de saint Trophime le 14 avril, et disent qu'il eut la tête tranchée avec saint Paul, par ordre de Néron. On honore sa mémoire à Arles, le 29 décembre. *Voy.* Actes, XX, 4; XXI, 29. II Timoth., IV, 20. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TROPIA. *Voy.* TROPEA.

TROPIQUES. Saint Athanase, dans sa *Lettre à Sérapion*, donne le nom de *tropiques* aux Macédoniens, qu'on nommait *pneumotomaques* en Orient, et *patropassiens* en Occident, parce qu'ils prétendaient expliquer l'Écriture par des tropes ou figures de discours, par lesquelles la propre et naturelle signification d'un mot est changée en un autre. C'est de cette manière qu'ils prétendaient prouver que le Saint-Esprit n'était pas une personne, mais une opération divine. Les sociniens font encore de même, et répètent les interprétations forcées de ces anciens sectaires. Quelques controversistes catholiques ont aussi donné le nom de *tropiques* ou de *tropistes* aux sacramentaires qui expliquent les paroles de l'institution de l'Eucharistie dans un sens figuré. On sait que le mot grec *tropé* signifie *tournure, changement. Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

TROPISTES. *Voy.* TROPIQUES.

TROPITES, hérétiques qui disaient que, par l'incarnation, le Verbe s'était changé en chair ou en homme, et avait cessé d'être une personne divine. C'est ainsi qu'ils entendaient les paroles de saint Jean : *le Verbe a été fait chair.* Ils ne considéraient pas, dit Philastre, que le Verbe divin est immuable, puisqu'il est Dieu et Fils de Dieu; il ne peut donc pas cesser d'être ce qu'il est. Lui-même a formé par sa puissance la chair ou l'humanité dont il s'est revêtu, afin de se rendre visible aux hommes, de les instruire et d'opérer leur salut. Tertullien avait déjà réfuté cette erreur. Elle fut renouvelée par quelques eutychiens au V[e] siècle. *Voy.* Philastre, *Hæres.*, LXX. Tertull., *Lib. de carne Christi*, c. X et seqq. Bergier, *Diction. de théol.*

TROPOLOGIQUE ou **MORAL** est un des sens spirituels de l'Écriture sainte. *Voy.* SENS, n° III.

TROPUS. *Voy.* TROPE.

TROSLEY ou **TROSLY** (*Trosleum*), lieu du diocèse de Soissons où l'on a tenu quatre con-

Digitized by Google

ciles, de l'an 909 à l'an 927. *Voy.* la Regia, tom. XXIV, XXV. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 130-131.

TROST (Martin), orientaliste, né en 1588 à Hoexter, en Westphalie, mort à Wittemberg l'an 1636, professa l'hébreu à Koethen, Helmstadt, Rostock et Wittemberg. On a de lui : 1° *Novum Testamentum syriace cum versione latina, item variantes lectiones ex quinque impressis editionibus collectæ;* Koethen, 1621, in-4°; les *Variantes Lectiones* ont été insérées dans le tom. VI de la Polyglotte de Walton; — 2° *Lexicon syriacum ex inductione omnium exemplorum N. T. Syriaci adornatum; adjecta singulorum vocabulorum significatione latina et germanica, cum Indice triplici;* Koethen, 1623, in-4°; Hoffmann dit, dans sa Grammaire syriaque (p. 57), que Trost s'est beaucoup attaché à donner à chaque mot sa vraie signification; — 3° *De Mutatione punctorum hebræorum generali;* Wittemberg, 1633, in-4°; — 4° *Grammatica hebræa generalis, cui accedit chaldæo-syriasmus;* ibid., 2° édit., 1637, in-4°, revue et augmentée, 1663, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

TROTOLYCIA. *Voy.* STRATONICIA.

TROTTEINS. *Voy.* DROCTAVÉ.

TROUILLARD ou **TROUILLART** (Pierre), protestant, né vers 1620 à Sedan, où il est mort l'an 1667, fut d'abord pasteur à la Ferté-Vidame, puis dans sa ville natale. On a de lui : 1° *Douze Arguments contre la transsubstantiation;* Charenton, 1657, in-12; — 2° *Traité de l'Église;* ibid., 1659, in-8°; — 3° *De l'État des âmes après la mort;* Sedan, 1650, in-8°; ce dernier ouvrage est un sermon. *Voy.* l'abbé Bouillot, *Biographie ardennaise,* tom. II, p. 476.

TROUILLAS (Étienne de **LOMBARD**, plus connu sous le nom de l'abbé du), né à Forcalquier, dans le diocèse de Sisteron, mort vers l'an 1689, fut d'abord jésuite, et se retira ensuite à Port-Royal. On a de lui : 1° *Réponse,* où il réfute deux sermons du P. Brisacier, jésuite, prêchés à Blois en 1651; — 2° *Extrait des principales injures, faussetés,* etc., *du jansénisme confondu et du sermon du P. Brisacier;* — 3° *Défenses de la censure de M. l'archevêque de Paris* contre le livre du P. Brisacier. *Voy.* Richard et Giraud.

TROUSSET (Alexis), cordelier, a laissé des sermons intitulés : *Conceptions évangéliques sur toutes les béatitudes,* prêchées à Blois pendant un avent; Paris, 1619, in-8°. *Voy.* le *Diction. des Prédicat.*

TROVAMALA ou **NOVAMALA** (Jean-Baptiste), franciscain, vivait vers l'an 1483. On a de lui une Somme alphabétique de cas de conscience intitulée : *Summa rozella et baptistina;* Venise, 1499; Paris, 1515; Strasbourg, 1516. *Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.*

TROYAT D'ASSIGNY (Louis), prêtre appelant du diocèse de Grenoble, né vers 1696, mort l'an 1772, vint à Paris, où il exerça le ministère dans l'hôpital de la Salpêtrière. Il fut un des premiers rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques.* Ses écrits, qui parurent tous anonymes, sont : 1° *Dénonciation faite à tous les évêques de France par le corps des pasteurs ou autres ecclésiastiques du second ordre, des Jésuites et de leurs doctrines;* 1727, in-4°; — 2° *Catéchisme historique et dogmatique sur les contestations qui divisent l'Église;* 1729, in-12; successivement augmenté et réimprimé; l'édit. de 1752 est en 5 vol. in-12; — 3° *Discours de saint Grégoire de Nazianze contre Julien l'Apostat;* 1735, in-12; — 4° *Discours de saint Grégoire de Nazianze sur l'excellence du sacerdoce;* 1747, 2 vol. in-12; — 5° *La Fin du chrétien,* ou *Traité dogmatique et moral sur l'espérance chrétienne et la confiance en Dieu;* 1753 et 1755; — 7° *Saint Augustin contre l'incrédulité,* ou *Discours et Pensées de ce Père les plus propres à prémunir les fidèles contre l'incrédulité de nos jours;* 1754, in-12; — 8° *Dissertation sur le caractère essentiel à toute loi de l'Église en matière de doctrine;* 1755, in-12. Tous les écrits de Troyat respirent plus ou moins l'esprit janséniste qui le dominait.

TROYES (*Trecæ* ou *Tricassis, Tricassium, Augusta Tricassinorum, Augustobona*), ville épisc. sous la métropole de Sens, ancienne capitale du comté de Champagne, érigée en évêché au III° siècle, selon les uns, et au IV°, suivant les autres; quelques-uns veulent que ce soit au Ier, donnant saint Savinien ou Sabinien pour premier évêque de Troyes, et le faisant vivre au Ier siècle. Le même désaccord règne par rapport à la succession chronologique des évêques de Troyes, entre la *Gallia Christiana* et les *Éphémérides troyennes pour l'an* 1761, et ce désaccord commence dès l'établissement de l'évêché. Ainsi, par exemple, les *Éphémérides* font saint Savinien premier évêque de Troyes en 274, tandis que la *Gallia Christiana,* ancienne édit., qui ne le nomme même pas, met à sa place saint Amateur, qui siégeait en 340. De l'an 867 à l'an 1128, il s'est tenu cinq conciles à Troyes. Selon d'autres auteurs, il y a eu sept conciles au lieu de cinq, attendu que le premier a été tenu l'an 814, et qu'il y en a eu un sixième en 1127. *Voy.* Anton. Pagi, ad ann. 867. Labbe, tom. IX, X. Hardouin, tom. IV, VI. La Regia, tom. XXVI, XXVII. Nicolas Camusat, *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diœcesis.* Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 274 et suiv., où l'on trouve la succession chronologique des évêques de Troyes d'après la *Gallia Christiana,* anc. édit., et les *Éphémérides troyennes pour l'an* 1761, avec la différence de ces deux ouvrages. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 136-145.

TRUBLET (Nicolas-Charles-Joseph), chanoine et archidiacre de Saint-Malo, né dans cette ville en 1697, mort l'an 1770, fut membre de l'Académie de Berlin et de l'Académie française. Nous citerons de lui : 1° *Essais de morale et de littérature;* Paris, 1735, 2 vol. in-12; 6° édit., 1768, 4 vol. in-12. « Quelques critiques qu'on ait faites de cet ouvrage, remarque Feller, on ne peut s'empêcher d'y reconnaître l'esprit d'analyse, la sagacité et la précision qui caractérisent tous les écrits de l'abbé Trublet. Plusieurs de ses réflexions sont neuves, et toutes inspirent la probité et l'amour du bien. » Parlant du même ouvrage, d'Alembert dit : « Son livre, de bon qu'il est, pourrait devenir excellent sans y rien ajouter, et en se bornant à n'y faire que des ratures; » — 2° *Pensées choisies sur l'incrédulité;* Celle, 1737, in-8°; — 3° *Panégyriques des saints,* suivis de *Réflexions sur l'éloquence;* Paris, 1755, in-12, et 1764, 2 vol. in-12. Trublet a travaillé au *Journal des Savants* et au *Journal chrétien.* D'Alembert, *Hist. de l'Académie française.* Sabatier, *Les trois Siècles de la littérature française.* Suard, *Mélanges.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TRUDON ou **TRON** (Saint), en latin *Trudo,* né dans le pays de Liége vers l'an 629, mort le 23 novembre 698, appartenait à des parents riches qui descendaient de la première noblesse de France. Il donna la plus grande partie de ses biens à la cathédrale de Metz, et se mit sous la discipline de saint Cloud, évêque de cette ville. Ce prélat l'admit dans la communauté de

Digitized by Google

ses clercs, et confia son instruction au trésorier de sa cathédrale. Lorsqu'il eut été ordonné prêtre, vers l'an 661, saint Cloud l'envoya à saint Remacle, évêque de Maëstricht, qui lui donna mission pour prêcher dans son diocèse. Il bâtit une église près du lieu de sa naissance, et fonda le monastère de Sarcing, qui fut dédié en l'honneur de saint Quentin et de saint Remi, et qui subsiste encore maintenant avec une ville du nom de Saint-Tron. Il bâtit encore un monastère à cinq cents pas de Bruges, en Flandre, et forma un grand nombre de disciples. On fait sa fête principale le 23 novembre. *Voy*. D. Mabillon, *Act. des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît*, tom. II.

TRUENTO ou **TRONTO** (*Truentum* ou *Truentinum Castrum*), ville épisc. d'Italie dans le Picenum, à l'embouchure du fleuve Truentum. Il ne reste aucune trace de cette ville. On n'en connaît qu'un évêque, Vital, qui siégeait sous Félix III, en 483. *Voy*. Ughelli, *Ital. sacra*, t. X, col. 178. *Voy*. de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 244. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 147-150.

TRUGILLUM. *Voy*. TRUXILLO, n° I.

TRUILLOT (Jean-Baptiste), dominicain et docteur de Sorbonne, a laissé une *Histoire chronologique de tous les conciles généraux*; Lyon, 1698, in-16; Rennes, sur deux grandes cartes.

TRULLO (CONCILES IN). On nomme ainsi deux fameux conciles tenus au VIIe siècle dans le secrétariat du palais impérial de Constantinople, secrétariat appelé en grec *troullos*, qui se dit proprement d'une *coupole*, et, par extension, d'un *bâtiment couvert d'une coupole*. Les deux conciles dont nous parlons sont le sixième concile œcuménique, qui est le premier *in Trullo* (*Trullana I*), et le *Quinisextum* ou *II in Trullo* (*Trullana II*). Il y a cependant des auteurs, du Cange, entre autres, qui ne parlent que d'un synode *in Trullo*, et ils entendent par là le *Quinisextum*. *Voy*. Hardouin, tom. III. Le *Diction. de la théol. cathol.* Du Cange, *Glossar.*, ad voc. SECRETARIUM. D. Macri *Hierolexicon*, ad voc. TRULLOS.

TRUSTÉES. Quand une congrégation ou paroisse s'établit aux États-Unis d'Amérique, les membres de cette congrégation choisissent quelques *trustées*, c'est-à-dire *hommes de confiance*, à qui ils confient l'administration temporelle de l'Église. Au nombre de leurs fonctions est celle de fournir aux dépenses du culte et de subvenir aux besoins des prêtres; ils font en conséquence les collectes et les quêtes. Mais, dans quelques endroits, notamment à Philadelphie, ces *trustées* se prévalant de la distribution qu'ils sont chargés de faire des fonds communs, ont élevé des prétentions intolérables, comme de choisir ou de rejeter les pasteurs, de régler ou de déterminer l'ordre et les cérémonies du service divin, etc., fonctions qui n'appartiennent qu'aux évêques et aux prêtres qui reçoivent d'eux leur mission. Les prélats se sont toujours déclarés contre ces prétentions, soit individuellement, soit réunis en concile, comme en 1820. *Voy*. le *Diction.* de Bergier.

TRUTHGEBA. *Voy*. LIOBE.

I. **TRUXILLO** (*Trugillum* ou *Truxillum*), ville épisc. du Pérou sous la métropole de Lima, est située à cent lieues environ de cette ville. François Pizarre la fonda en 1535, et son évêché fut érigé en 1611. *Voy*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 151-153.

II. **TRUXILLO** (*Truxillum* ou *Turris Julia*), ville épisc. de la province ou gouvernement de Honduras (Nouvelle-Espagne), dans l'Amérique septentrionale. Elle fut érigée par le pape Paul III, en 1539, sous la métropole de Saint-Domingue, et son siége fut transféré depuis à Camayagua ou Valladolid. *Voy*. de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 244. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 153.

III. **TRUXILLO** (Thomas de), né à Zuriga, dans le diocèse de Placentia, vivait au XVIe siècle. Il entra dans l'Ordre de la Merci, d'où il passa dans celui de Saint-Dominique. Il s'y acquit beaucoup de réputation par ses prédications, mérita l'honneur du doctorat, et occupa pendant plusieurs années la chaire d'Écriture sainte dans l'Église de Barcelone. On a de lui : 1° *Thesaurus concionatorum*, imprimé très-souvent; — 2° un *Traité de l'aumône*; — 3° un autre du *Jurement*, etc. *Voy*. le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II.

TRYPHÈNE et **TRYPHOSE**, saintes femmes dont parle saint Paul. Il en est souvent question dans l'histoire de sainte Thècle. On dit qu'étant allées à Rome pour servir les saintes et acquérir la couronne du martyre, Dieu ne permit pas que leurs désirs fussent accomplis en cette ville; mais qu'étant retournées en Orient, elles y versèrent leur sang pour Jésus-Christ. Le Martyrologe romain marque leur fête au 10 novembre. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

I. **TRYPHON**, qui avait été capitaine dans les troupes d'Alexandre Balès, s'appelait *Diodote*; il ne prit le nom de Tryphon que lorsqu'il se fut emparé du trône de Syrie. Il était natif de Secoanes, et avait été élevé à Apamée. Ayant demandé au roi d'Arabie le jeune prince Antiochus, fils d'Alexandre Balès, assurant qu'il le ferait recevoir roi de Syrie, et l'ayant obtenu, il gouverna d'abord sous le nom du jeune prince, puis se lassant de n'avoir que l'autorité de roi, il voulut en avoir le titre. C'est pourquoi il fit mourir le jeune Antiochus, et prit le diadème. Mais ayant été abandonné de Simon Machabée et même de ses propres soldats, il se retira à Dora, en Phénicie, et de là à Apamée, où il fut forcé et mis à mort, selon les uns, ou bien se tua, suivant les autres. *Voy*. I Machab., XI-XV. Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. XII. Strabon, l. XIV, XVI. Justin, l. XXXVI. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

II. **TRYPHON** (Saint), martyr en Bithynie, né en Phrygie, mort le 1er février 251, fut élevé, ainsi que son compagnon Respice, dans les principes de la foi et de la piété chrétiennes. Arrêtés comme chrétiens et conduits à Nicée devant le gouverneur de Bithynie, ils souffrirent divers tourments et eurent la tête tranchée. Les Grecs célèbrent le 1er février la fête de saint Tryphon. Les Latins, qui la font le 10 novembre, lui joignent non-seulement saint Respice, mais encore une vierge nommée sainte Nymphe, parce que les corps de ces trois saints sont ensemble à Rome dans l'église du Saint-Esprit, sous un même autel. *Voy*. Tillemont, *Mémoires*, tom. III, art. XVI, *De la Persécution de Dèce*.

III. **TRYPHON**, que saint Jérôme met au nombre des disciples d'Origène, vivait vers l'an 242. Il était très-instruit dans les saintes Écritures, et composa plusieurs traités pour en expliquer divers endroits assez singuliers. On en cite un sur la vache rousse dont il est parlé dans le livre des Nombres (XIX), et un autre sur le chapitre XV de la Genèse. *Voy*. Hieron., *In Catalogo*, c. LVII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. III, p. 281.

TRYPHOSE. *Voy*. TRYPHÈNE.

TRYZNA. *Voy*. ALANDUS.

TSASLASSÉ. *Voy*. ZION.

Digitized by Google

TSYGANA. *Voy.* ZIGANA.

TUAM, ville d'Irlande où, en 1848, fut tenu un synode sous la présidence de l'archevêque Mgr Murray. Le but des évêques dans ce concile fut de s'entendre sur l'exécution des *rescrits* de la Propagande relativement aux colléges mixtes. Un de ces *rescrits*, publié en 1847, désapprouvait ces colléges, et conseillait aux évêques d'Irlande l'érection d'une université catholique à l'instar de celle que l'épiscopat belge avait fondée à Louvain. *Voy.* l'*Encyclop. cathol.*, au *Supplément*, p. 687.

TUBAL-CAÏN, fils de Lamech le bigame et de Sella. L'Écriture dit qu'il inventa l'art de forger et de battre le fer, et de faire toutes sortes d'ouvrages d'airain. On ne doute pas que ce ne soit lui dont les profanes ont fait leur Vulcain. *Voy.* Genèse, IV, 22. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TUBÉRI. *Voy.* TIBÈRE, n° II.

TUBERII SANCTI FANUM. *Voy.* SAINT, n° LV.

TUBERT (SAINT-). *Voy.* SAINT, n° LV.

TUBIANIENS, TUBIÉNIENS (*Tubianæi*). *Voy.* TOB.

TUBUNA (*Thubuna*), ville épisc. de l'Afrique occidentale, dans la province de Numidie, sous la métropole de Cirte, peu distante de Tagaste et d'Iconium. C'est là qu'Alype, évêque de Tagaste, s'est rencontré plus d'une fois avec son maître saint Augustin. On connaît trois évêques de Tubuna, dont le premier, Numesius, se trouva en 255 au concile de Carthage, assemblé par saint Cyprien pour déterminer si on devait rebaptiser ceux qui avaient été baptisés par les hérétiques. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 155.

I. **TUBURBIE** ou **TUBURBITE LA GRANDE** (*Tuburbia* ou *Tuburbita major, Tuburbum majus*), ville épisc. d'Afrique dans la province Proconsulaire, sous la métropole de Carthage. Elle a été illustrée par le sang de plusieurs martyrs. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Sedatus, assista au concile de Carthage tenu l'an 255. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 245. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 155-156.

II. **TUBURBIE** ou **TUBURBITE LA PETITE** (*Tuburbia* ou *Tuburbita minor, Tuburbum minus*), ville épisc. d'Afrique dans la province Proconsulaire, sous la métropole de Carthage. Elle a eu un évêque, Victor, qui, n'ayant pu assister en personne à la conférence de Carthage de l'an 411, en fit souscrire les Actes par Victor II, d'Utique. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 245. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 156.

TUBURNICA, évêché d'Afrique dans la province Proconsulaire, sous la métropole de Carthage. On en connaît trois évêques, dont le premier, Repostus, vivait du temps de saint Cyprien. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 245. Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 156.

TUDER, TUDERTUM. *Voy.* TODI.

TUDESCHI. *Voy.* TEDESCHI, n° II.

TUET (Esprit-Claude), ecclésiastique, né vers l'an 1745, mort vers 1787. Après avoir exercé le saint ministère à Noyon, devint prêtre dans le diocèse de Noyon, vicaire de Saint-Médard, à Paris. Il a laissé, outre une *Oraison funèbre de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris* : 1° *Moyens convenables aux personnes du monde pour arriver à la perfection chrétienne;* Paris, 1778, in-18; — 2° *Moyens convenables aux personnes chrétiennes pour passer saintement le temps de l'Avent;* ibid., 1780, in-12; — 3° *Manuel propre à MM. les curés, vicaires et ecclésiastiques chargés de la partie des mariages;* ibid., 1785, in-8°; 1786, 1787, in-8°, avec des suppléments. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TUFO (Giambattista del), théatin, né à Aversa vers l'an 1546, mort à Naples en 1623, fut appelé en 1584 à l'évêché d'Acerra; mais il le quitta en 1603 pour terminer ses jours dans la retraite. On a de lui : *Istoria della religione de' padri clerici regolari;* Rome, 1609-1616, 2 vol. in-fol. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

TUGAL (Saint), appelé par les Bretons *saint Pabut*, évêque de Lexobie, en basse Bretagne, mort le 30 novembre 553, fut du nombre des moines de la Grande-Bretagne qui passèrent en France vers l'an 520, et s'arrêtèrent dans l'Armorique, qu'on a depuis appelée Bretagne à leur occasion. Il aborda au pays de Léon avec soixante-douze religieux et quelques femmes, du nombre desquelles étaient sa sœur Sève et sa mère Pompée. Un seigneur du pays nommé Deroch leur donna deux places pour bâtir deux monastères, l'un au couchant, où l'on vit depuis l'abbaye de Ploumoguer, près du Conquet; l'autre au nord, dans un lieu appelé *Trécor*, où se forma depuis la ville de Tréguier. Saint Tugal administra ces deux colonies religieuses, et parcourut toute la basse Bretagne comme un missionnaire apostolique. L'an 532, il fut nommé évêque de Lexobie, ville qui a été ruinée par les Normands danois, et joignit la vie religieuse à la vie épiscopale. On fait sa fête principale le 30 novembre. *Voy.* le P. le Cointé, *Annales ecclés. de France.* D. Mabillon, *Actes des Saints de l'Ordre de Saint-Benoît*, IVe siècle.

I. **TULLE** (De), a publié : *Sermons sur les grandeurs de Dieu et celles de Jésus-Christ, et sur la vérité de la religion chrétienne;* Paris, in-12. *Voy.* le *Diction. des Prédicat.*

II. **TULLE** ou **TULLES** (*Tutela* ou *Tutella*), ville épisc. de France sous la métropole de Bourges. Elle doit son origine à une abbaye de bénédictins fondée au VIIe siècle sous le nom de *Saint-Martin*, et détruite par les Normands au IXe. Elle fut rétablie au Xe, et érigée en cathédrale l'an 1318. Le chapitre demeura régulier jusqu'au commencement du XVIe siècle, époque à laquelle il fut sécularisé. Arnaud, dernier abbé de Tulle, en fut nommé le premier évêque par Jean XXII. Il publia des ordonnances synodales en 1324, et mourut l'an 1334. Un concile a été tenu à Tulles l'an 550 sur la discipline. *Voy.* Jean Chenu, *Archiepiscopor. et Episcopor. Galliæ chronologica Historia; Series Episcopor. Tutellensis Ecclesiæ*, p. 339. La *Gallia Christ.*, tom. II, nov. edit. Labbe, tom. V. Hardouin, tom. II. La Regia, tom. XI. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 279 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 160-163.

TULLEIUM. *Voy.* THEULLEY.

TULLES. *Voy.* TULLE, n° II.

TULLUM LEUCORUM. *Voy.* TOUL.

TULPIN. *Voy.* TURPIN.

TULUJAS, lieu situé dans le Roussillon où l'on a tenu un concile (*concilium Tulugense* ou *Tulugiense*) en 1041 ou 1045, et où fut établie la *Trêve de Dieu*. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. VI, p. 34. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 163.

TUMMIM. *Voy.* URIM.

TUNIQUE, en hébreu *kethôneth*, et en grec *chitôn*, est un vêtement qui remonte jusqu'à l'origine même du monde (Genèse, III, 21). L'Écriture, qui nous parle souvent de ce vêtement, n'en donne nulle part la description; nous n'avons aucun moyen d'en connaître la nature. Le peu d'accord des anciennes versions et le

Digitized by Google

manque absolu de secours étymologiques ne nous permettent pas même de nous en faire une idée. Nous savons seulement que la tunique servait indistinctement aux hommes et aux femmes (Genèse, XXXVII, 3, 23. II Rois, XIII, 18). Ce que nous savons encore, c'est que la *tunique* a été longtemps le seul habit qui couvrit le corps de l'homme; que plus tard même elle est toujours restée son vêtement principal, et que, dans l'origine, elle a dû être très-simple, sans façons et sans grâce. Elle consistait vraisemblablement en une pièce d'étoffe plus longue que large dont on s'enveloppait, et qui couvrait immédiatement la chair, sans attaches autres que les différents tours que l'on faisait faire à l'étoffe sur le corps. D'où l'on voit que la *tunique* était originairement une simple couverture plutôt qu'un habillement proprement dit. Ce qui donne quelque fondement à notre conjecture, c'est que plusieurs peuples encore aujourd'hui ne s'habillent pas autrement, comme on peut en juger par le témoignage du savant voyageur Shaw (tom. I, p. 374-376). *Voy.* notre *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 208-210, où nous rapportons le témoignage de Shaw, et où nous donnons quelques autres détails sur la *tunique*.

TUNKERS. *Voy.* DUNKERS.

TUNSTALL (Cuthbert), prélat, né à Hatchford, dans le Yorkshire, en 1474 ou 1475, mort à Londres en 1559, se fit recevoir docteur en droit à Padoue, et acquit la réputation d'un érudit, d'un légiste et d'un théologien consommé. Il devint successivement chanoine de Lincoln, archidiacre de Chester, maître des rôles, évêque de Londres, puis de Durham, et prit part au maniement des affaires publiques jusqu'en 1551, époque à laquelle il fut accusé de tramer une insurrection des catholiques du nord. Dépouillé de son évêché et prisonnier d'État, il fut réintégré sur son siége à l'avénement de Marie; mais, sous Élisabeth, il le perdit encore une fois. Il termina ses jours dans la retraite. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *De Veritate corporis et sanguinis J.-C. in Eucharistia;* Paris, 1554, in-4°; — 2° *Godly and devout Prayers*, engl.-lat.; Londres, 1558, in-8°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. I. Chalmers, *General Biogr. Dictionary*. La *Nouv. Biogr. génér.*

TUNUDA (*Tunusuda* ou *Tunusda, Thunazuda, Tumirada*), évêché de l'Afrique occidentale situé entre Hippone et Tabracca, mais dont la province ecclésiastique est incertaine. Il y a eu à Tunuda un évêque nommé Gennare, lequel se trouva en 411 à la conférence de Carthage, et y défendit la foi catholique contre le donatiste Victorien. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 203.

TUNUGABA (*Thunuba*), évêché d'Afrique dans la province Proconsulaire, sous la métropole de Carthage. Un de ses évêques, Niventius, intervint en 411 avec les prélats catholiques à la conférence de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 203.

TUR-ABDIN (*Mons Abdinus*), contrée située en deçà du Tigre. Les habitants l'appellent simplement *Tur*. Il n'y avait autrefois qu'un seul évêque pour ce pays; mais on y érigea les évêchés de Salach, de Beth-Manaem et autres, surtout durant le schisme qui divisa l'Église des jacobites, à l'occasion de Sala, évêque de Salach, qu'on éleva à la dignité de patriarche contre le patriarche légitime, en 1564. On connaît dix évêques de Tur-Abdin; le premier, Moïse, siégeait au IXe siècle. *Voy.* Assemani, *Dissertatio de Monoph.*, tom. II. Lequien, *Orient Christ.*, tom. II, p. 1528. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 203-204.

TURCHI (Charles-Adéodat), évêque de Parme, né dans cette ville en 1724, et mort en 1803, fit ses études chez les jésuites, et prit, à dix-sept ans, l'habit de Saint-François chez les capucins. C'est alors qu'il changea son nom de baptême *Charles* pour celui d'*Adéodat*, sous lequel il fut longtemps connu. Son mérite le fit choisir pour précepteur de l'infant don Louis, prince de Parme, fils du duc Ferdinand. Il fut récompensé de ses soins par sa nomination à l'évêché de Parme. Il alla se faire sacrer à Rome. On prétend qu'on lui fit signer une rétractation; mais on ignore quel en était l'objet. Seulement une doctrine contraire aux prérogatives du Saint-Siége ayant pendant quelque temps prévalu dans les écoles de l'État de Parme, ou du moins y ayant été professée par quelques maîtres, on a pensé tout naturellement que la rétractation y avait rapport. De retour dans son diocèse, il y gouverna avec zèle et sagesse, et y donna l'exemple de toutes les vertus ecclésiastiques et épiscopales. On a de lui : 1° *Homélies*, 4 vol. in-12; c'est le recueil des instructions qu'il faisait assidûment à son troupeau; toutes ces homélies sont pleines d'onction et respirent la piété; — 2° *Oraisons funèbres; Lettres pastorales.* Après la mort du prélat, il parut à Parme une édition magnifique de ses *Œuvres inédites;* 3 vol. in-fol. Il y en eut aussi une édit. in-8°; les mêmes Œuvres inédites ont été imprimées à Venise, et depuis dans d'autres villes d'Italie. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller, et Picot, dans celle de Michaud.

TURCK (Henri), jésuite, né en 1607 à Goch, dans le duché de Clèves, mort l'an 1669, enseigna les humanités et la philosophie à Cologne, et consacra tous ses moments de loisir à amasser des matériaux pour l'histoire d'une partie de l'Allemagne; elle allait être mise sous presse lorsque la mort enleva l'auteur. Cette histoire manuscrite est en 6 vol. in-fol. Elle a été conservée à Trèves; le 3e vol., écrit de sa main, est à Cologne. C'est l'histoire de l'électorat de Cologne, des évêchés de Munster, Hildesheim et Paderborn, des duchés de Juliers, Clèves, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

TURCO (Thomas), en latin *Turcus*, général de l'Ordre des Dominicains, né à Crémone vers le commencement du XVIIe siècle, mort à Rome vers 1654, suivant le *Dizionario storico di Bassano*, ou le 3 décembre 1747, selon Moreri, fut chargé d'abord d'enseigner les lettres et la théologie; il était, en 1638, professeur de métaphysique à Padoue, où, sur sa réputation, le sénat de Venise l'avait appelé. Il devint successivement procureur général, puis supérieur général de son Ordre. Jaloux d'y maintenir la discipline et d'y encourager les études, il parcourut dans ce double but la France, la Belgique et l'Espagne. Il ne revint à Rome qu'en 1648. C'est alors qu'il fit construire dans le couvent de Sainte-Marie de la Minerve une salle magnifique pour la Congrégation du Saint-Office, qui y tenait ses séances. L'illustre religieux mourut dans ce couvent. Il a laissé les ouvrages suivants : 1° *Prælectiones theologicæ ab ipso, dum Bononiæ legeret, dictatæ;* — 2° *Lima Molinæ;* il y combat le système de ce Père jésuite; il ne paraît pas que ces deux ouvrages aient été imprimés; — 3° deux *Traités sur la conception de la sainte Vierge;* publiés à Rome; — 4° *De Gratia et libero arbitrio;* contre les luthériens et

Digitized by Google

les calvinistes; — 5° *Directorium Officii sanctæ Inquisitionis*; — 6° *Ordinationes pro conventu et studio generali Sancti Dominici, civitatis Bononiæ*; Bologne, 1645; — 7° *Ordinationes pro recto regimine studiorum in gymnasio Parisiensi, San Jacobæo editæ*; Paris, 1664; — 8° *Epistolæ encyclicæ ad universum Ordinem*; le recueil en est conservé à Rome dans les archives de l'Ordre. Il a fait réimprimer à grands frais les ouvrages de quelques-uns des plus illustres dominicains, tels que le pape Innocent V, Albert le Grand, le cardinal Ugo, etc. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TURIAF, appelé aussi **THURIEN** (Saint), en latin *Thuriavus*, évêque en Bretagne, né dans cette province, mort le 13 juillet 749, fut instruit par l'évêque saint Thiarmail, abbé du monastère de Dol, qui le fit ensuite entrer dans son clergé et lui donna la direction de son séminaire et de son chapitre. Il le chargea aussi de l'administration d'une partie de son diocèse, l'établit son chorévêque et même son successeur, de sorte qu'à sa mort, qui arriva en 733, Turiaf se trouva évêque du pays, et fit sa résidence ordinaire dans le monastère de la ville de Dol. Il montra toutes les vertus chrétiennes, et il déploya sa vigueur épiscopale principalement à l'égard d'un puissant seigneur nommé Rivallon, qui avait commis plusieurs violences dans la province. Turiaf lui parla avec tant de force qu'il l'obligea à faire pénitence et à réparer le dommage et le scandale qu'il avait causés dans le pays. On célèbre, le 13 juillet, la fête de saint Turiaf. *Voy.* Richard et Giraud.

TURIN (*Taurinum, Augusta Taurinorum*), ville archiépisc. d'Italie située au confluent du Pô et de la Doria-Riparia. Elle n'a été érigée en archevêché qu'à la fin du XVI[e] siècle. Son premier évêque, saint Victor, siégeait en 310, et son premier archevêque, Jean-François de Rivière, qui fut nommé en 1515 par Léon X, et qui occupait le même siége comme évêque depuis 1504. L'an 397 ou 398, un concile a été assemblé à Turin; selon d'autres, il a été tenu en 400 ou 401, ou même un peu plus tard, à la prière des prélats des Gaules, pour régler plusieurs différends qui existaient entre eux. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra*, tom. IV, col. 1019. La Regia, t. III. Labbe, tom. II. Hardouin, tom. I. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

TURKESTAN. *Voy.* TURQUESTAN.

I. **TURLOT** (François-Claude), ancien vicaire général de Nancy, né en 1745 à Dijon, où il est mort l'an 1824, après avoir été depuis 1796 à la bibliothèque du Roi. Il a publié, mais sans y mettre son nom : 1° *Études sur la théorie de l'avenir*, ou *Considérations sur les merveilles et les mystères de la nature*, etc.; Paris, 1810, 2 vol. in-8°; ouvrage digne des éloges qu'il a reçus; — 2° *De l'Instruction, ouvrage destiné à compléter les connaissances acquises dans les lycées, colléges et maisons d'éducation*; ibid., 1816 et 1819. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **TURLOT** (Nicolas), licencié en théologie, mort en 1651, fut successivement curé, chanoine gradué, archiprêtre et archidiacre de l'église de Namur, prévôt de la même église et vicaire général pendant onze ans, toutes charges qu'il remplit en vrai ministre du Seigneur. On lui doit : *Trésor de la doctrine chrétienne*; Liége, 1631, in-4°, en français; Bruxelles, 1668, in-4°, en latin, et réimprimé plusieurs fois en France, et surtout à Lyon; ouvrage très-propre à l'instruction du peuple, particulièrement des campagnes. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

TURLUPINS, sectaires infâmes qui faisaient profession publique d'impudence, marchant nus, et se mêlant avec les femmes en plein marché, à la manière des cyniques. Issus des Frérots ou Béguards, ils prirent naissance dans les montagnes du Dauphiné et de la Savoie, d'où ils se répandirent en France et en Allemagne. Jeanne Dabantonne, qui se mit à leur tête en qualité de prédicante, parut vers l'an 1372. Elle enseignait que les femmes avaient reçu de Dieu le pouvoir de prêcher comme les hommes; que, pour être conforme à la vie des apôtres, il fallait que le chrétien fût pauvre, déchaussé, et presque entièrement nu, etc. Le pape Grégoire XI excommunia les *Turlupins* en 1372, et tous les princes chrétiens travaillèrent à les détruire. Ces sectaires avaient pris pour titre la confraternité des pauvres. *Voy.* Pratéole, au mot TURLUPINS. Hermant, *Hist. des hérés.*, au mot TURLUPINS, tom. IV, p. 374. Ducange, *Glossarium*, art. TURLUPINI. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 475-476.

I. **TURNER** (Daniel), anglican, né en 1701, mort à Abingdon l'an 1798, dirigea un établissement d'éducation, et prêcha avec succès parmi les *baptistes*. Il fut, en 1748, élu pasteur d'une congrégation de cette secte à Abingdon. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Introduction à la psalmodie*; 1737; — 2° *Défense de la poésie sacrée contre le docteur Johnson*; 1785; — 3° *Essais sur des sujets importants*; 1791, 2 vol.; — 4° *Pensées détachées (free thoughts) sur l'esprit de libre examen en matière de religion*; 1793; — 5° *Lettres religieuses et morales adressées aux jeunes personnes*; 1793, 2° édit. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **TURNER** (Robert), né à Barnstaple, dans le Devonshire, en Angleterre, mort à Gratz en Styrie l'an 1597, s'exila pour la foi sous le règne d'Élisabeth, vint en France et passa en Italie, où il fut fait prêtre et docteur en théologie à Rome. Il alla ensuite en Bavière, où il devint recteur du collége de Munich, enseigna la rhétorique et la morale à Ingolstadt, où il fut aussi recteur de l'université. Il fut encore chanoine de Breslau et secrétaire de l'archiduc Ferdinand. Il a laissé divers écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Commentaria in quædam Sacræ Scripturæ loca*; — 2° *Vita et martyrium Mariæ, reginæ Scotiæ*; — 3° *Oratio et epistola de vita et mart. D. Marten. a Schomberg, episcopi Eustadt.* Ingolstadt. *Voy.* Pitseus, *De illustr. Angl. Scriptor.*

III. **TURNER** (Sharon), anglican, né à Londres en 1768, mort l'an 1847, se livra à l'étude des antiquités britanniques. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *Sacred History of the world, attempted to be philosophically considered in a series of letters to a son*; Londres, 1832 et suiv., 3 vol. in-8°, et 1848; le but de cette histoire est d'établir en principe l'intervention incessante de la Providence dans les événements de ce monde; — 2° *Sacred Meditations, by a layman*; ibid.; in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **TURNER** (William), en latin *Turnerus*, anglican, né dans le Flintshire, étudia à l'université d'Oxford, où il prit le degré de maître ès arts en 1675. Devenu vicaire de Wolberton, il publia : 1° *Histoire de toutes les religions*; Londres, 1695, in-8°; — 2° *Histoire complète des pressentiments les plus remarquables, etc., suivie de tout ce qu'il y a de curieux dans les ouvrages de la nature et de l'art*; 1697; ouvrages

Digitized by Google

qui sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

TURONES. *Voy.* Tours.

TUROVIA ou **TUROW**, ville épisc. de la petite Russie, dont le siége a été uni à celui de Pinko. On en connait trois évêques, dont le premier, Léonce Peleciczki, siégeait du temps de Clément VIII. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1285. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 476.

TURPENAY (*Turpiniacum*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située au diocèse et à six lieues de Tours, dans la forêt de Chinon, fut fondée par les seigneurs de l'Ile-Bouchard en 1208. Elle a fini par la réforme de la congrégation de Saint-Maur.

TURPIN (François-Henri), professeur de l'université de Caen, né dans cette ville en 1709, mort à Paris l'an 1799, a laissé plusieurs ouvrages historiques, parmi lesquels : 1° *Histoire de Mahomet;* Paris, nouv. édit., 1780, 3 vol. in-12; — 2° *Histoire de l'Alcoran,* où l'on découvre le système politique du faux prophète, et les sources où il a puisé sa législation; 1775, 2 vol. in-12. *Voy.* Michaud, Feller, *Biogr. univ.*

TURQUESTAN ou **TURKESTAN**, **TOCARISTAN (LE)**, en latin *Turquestania*, vingt-neuvième province du diocèse des Chaldéens; elle embrassa la foi chrétienne au IXe siècle. On en connait quatre évêques, dont le premier, Jean, nommé par le catholique Élie III, eut pour successeur Sebarjesus, qui siégeait après l'an 1176. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1297. *Compar.* Casgara.

TURQUET (Louis), historien, né à Lyon vers l'an 1630, a laissé, entre autres écrits : *Institution d'une femme chrétienne dans l'adolescence, le mariage et la viduité. Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

TURRECREMATA. *Voy.* Torquemada.

TURRET (Pierre), auteur du XVIe siècle, se fit une si grande réputation, que les villes de Dijon et d'Autun se disputent l'honneur de lui avoir donné le jour; mais lui-même, dans un de ses ouvrages, s'est déclaré être d'Autun. Son principal savoir semblait consister en astronomie, et plus encore en astrologie, comme plusieurs de ses écrits le prouvent. Nous citerons de lui : 1° *Fatales Précisions des astres, et dispositions d'icelles sur la région de Jupiter, maintenant appelée* Bourgoigne, *pour l'an* 1529 *et plusieurs années subséquentes;* — 2° *Le Période, c'est-à-dire la fin du monde, contenant la disposition des choses terrestres par la vertu des corps célestes;* livre qui lui attira bien des désagréments; — 3° *Computus novus* à l'usage des ecclésiastiques; Lyon, 1594. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **TURRETIN** ou **TURRETINI** (Bénédict), théologien protestant, né à Zurich en 1588, mort à Genève l'an 1631, fut nommé pasteur et professeur de philosophie dans cette dernière ville. Il assista en 1620 au synode d'Alais. Parmi un grand nombre d'écrits de Turretin nous citerons : 1° *Défense de la fidélité des traductions de la Bible faites à Genève, opposée au livre du P. Cotton;* Genève, 1618-1625, avec une *suite;* 1626, in-8°; — 2° *La Théologie chrétienne et la science du salut;* ibid., 1721, 3 vol. in-4°, nouv. édit.; — 3° *Brief Traité, auquel est montré que celui qui a la connaissance de l'Évangile est nécessairement obligé de sortir de l'Église papistique;* mis à l'*Index* le 8 juillet 1651; — 4° *Disputatio theologica de Ecclesiæ Romanæ Idololatria, quam ad 19 junii anni 1619 defendit Henricus Hamers;* ouvrage également mis à l'*Index* (Decr. 22 oct. 1619). Enfin un décret de la S. Congrégation de l'*Index*, en date du 10 mai 1557, condamne tous les autres ouvrages de Turretin. *Voy.* Senebier, *Hist. littér. de Genève*, 1730, t. II. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **TURRETIN** ou **TURRETINI** (François), protestant, fils du précédent, né à Genève en 1623, mort l'an 1687, était très-versé dans les belles-lettres, dans la philosophie et dans la théologie. Il professa la théologie à Genève. Parmi ses écrits on cite surtout : 1° *Theses theologicæ de fidei et religionis veritate et necessitate;* Genève, 1657, in-4°; — 2° *Institutio theologicæ elenchticæ;* ibid., 1679-1685, 3 vol. in-4°; Amsterdam, 1695; Utrecht, 1701, 4 vol. in-4°; Édimbourg, 1847-1848, avec quelques autres de ses écrits; ouvrage qui, avec son *Recueil de sermons sur divers textes de l'Écriture sainte pour l'état présent de l'Église,* a été mis à l'*Index* le 7 février 1718, comme tous ses autres ouvrages l'ont été le 10 mai 1757; — 3° *Disputationum miscellanearum Decus;* Genève, 1687, in-8°; — 4° *De Satisfactione Christi;* ibid., 1691, in-4°. *Voy.* Senebier, *Hist. littéraire de Genève*, tom. II. Pictet, *Memoria Fr. Turretini celebrata.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **TURRETIN** ou **TURRETINI** (Jean-Alphonse), fils du précédent, né à Genève en 1671, mort l'an 1737, professa la théologie et l'histoire ecclésiastique dans cette ville; il devint recteur de l'académie de Genève, et fut agrégé aux sociétés royales de Londres et de Berlin. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Cogitationes et dissertationes theologicæ;* Genève, 1703, 1737, 3 vol. in-4°; — 2° *Nubes testium pro moderato et pacifico de rebus theologicis judicio et instituenda inter protestantes concordia;* ibid., 1719, in-4°; — 3° *De Veritate religionis christianæ;* ibid., 1721-1723; réimprimé plusieurs fois et traduit en français; — 4° *De Sacræ Scripturæ interpretandæ Methodo;* Dordrecht, 1728, in-8°; Francfort-sur-l'Oder, 1776, in-8°; — 5° *Historiæ ecclesiasticæ Compendium ad ann.* 1700; Genève, 1734, in-8°; la meilleure édition est celle de Halle, 1750, in-8°; trad. en français; Neuchatel, 1765, 2 vol. in-8°, en allemand; Kœnigsberg, 1759, in-8°; — 6° *XII Dissertationes de theologia naturali;* Genève, 1737, in-4°. Les écrits latins de ce théologien ont été publiés à Leuwarden; 1775, 3 vol. in-4°; celui qui est intitulé : *In Pauli Apost. ad Rom. Epist. capita XI, Prælect. criticæ theolog.* a été mis à l'*Index* le 11 sept. 1750, comme tous ses autres ouvrages traitant de religion l'ont été le 10 mai 1757. *Voy.* l'*Éloge de Turretin*, par Vernet, inséré dans la *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, tom. XXI, Ire partie, art. 1er, et IIe part., art. 7; mais, il faut le remarquer, cette *Bibliothèque raisonnée* a été mise à l'*Index* (Decr. 28 julii 1742, et 10 maii 1757). Un autre éloge de Turretin en latin, dans le recueil intitulé : *Tempe helvetica*, t. III, sect. II, p. 232. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **TURRETIN** ou **TURRETINI** (Michel), de la famille des précédents, né en 1646, mort l'an 1721, fut pasteur et professeur de langues orientales à Genève; il a laissé : 1° un *Catéchisme familier pour les commençants;* — 2° quelques *Sermons. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

V. **TURRETIN** ou **TURRETINI** (Samuel), fils du précédent, né en 1688, mort l'an 1727, remplaça son père dans la chaire des langues orientales en 1718, et l'année suivante il fut

nommé professeur de théologie. On a de lui : 1° *De iis qui ultimis seculis divinas revelationes jactarunt*; 1722, in-4°; — 2° *Préservatif contre le fanatisme*, ou *Réfutation des prétendus inspirés des derniers siècles*; Genève, 1723, in-8°; cet ouvrage n'est que le précédent, traduit en français par Jacques-Théodore Leclerc, depuis professeur à Genève, et publié avec un *Supplément* par Turretini. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

TURRIANUS (Alexandre), chanoine de Latran et évêque d'Uttia, natif de Crême, vivait sous Clément VIII. On a de lui : un *Traité de la hiérarchie ecclésiastique*; Venise, 1604.

TURRIEN ou **TORRE**, **TORREA**, **TORRES**, en latin *Turrianus* ou *Torrensis*, célèbre écrivain ecclésiastique, né à Herrera, au diocèse de Valence en Espagne, vers l'an 1504, mort à Rome en 1584, s'appliqua à l'étude du grec, de l'hébreu, des antiquités ecclésiastiques et de la théologie, et se trouva en 1552 au concile de Trente, où il s'opposa à la concession de la communion sous les deux espèces. Il entra chez les jésuites en 1566. Il traduisit plusieurs Pères grecs en latin, et composa un grand nombre d'ouvrages également en latin, entre autres : 1° *Traité dogmatique de l'élection divine et de la justification*; Rome, 1551; — 2° *De la Résidence des pasteurs, pour montrer qu'elle est de droit divin*; Florence, 1551; — 3° *De l'Autorité du souverain Pontife au-dessus de celle du concile*; ibid., 1559; — 4° *Traité des Actes du VI° concile et des Actes qu'on lui attribue*; ibid.; — 5° *Des Caractères dogmatiques de la parole de Dieu*; ibid., 1561; — 6° *Des Commendes perpétuelles des églises vacantes, et de la résidence des pasteurs*; Venise, 1562; — 7° *Des Vœux monastiques et de leur obligation*; Rome, 1561; — 8° un *Traité des canons des apôtres et des décrétales des Papes contre les centuriateurs*; Cologne, 1575; — 9° *Traité des ordinations hiérarchiques des ministres de l'Église catholique*, etc.; Dillingen, 1572; Cologne, 1575, — 10° deux *Traités de l'Eucharistie*, contre André Volanus, Polonais, disciple de Calvin; Paris, 1577. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univ.*

TURSELIN ou **TURSELLIN** (Horace), jésuite, né à Rome, mort en 1599, professa la rhétorique dans cette ville pendant vingt ans. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Vie de saint François Xavier*, dont les meilleures éditions sont celles de 1596 et les suivantes; — 2° *L'Histoire de Lorette*; — 3° *Abrégé de l'Histoire universelle*, depuis le commencement du monde jusqu'en 1598; tous ces ouvrages sont écrits en latin. Les meilleures éditions de l'Histoire universelle sont celles où se trouve la continuation du P. Philippe Briet, jésuite, depuis 1518 jusqu'en 1661. La meilleure traduction française de cette histoire est celle de Paris, 1706, in-12, avec des notes. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

TURSI (*Tursia*), ville épisc. d'Italie, sous la métropole d'Acerenza, située près de la rivière de Sino. Elle n'est ville épiscopale que depuis l'an 1546, époque à laquelle l'évêché d'Anglona y fut transféré. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXVI, p. 478, 480, Anglona.

TURUDA, ancien siége épiscopal de l'Afrique proconsulaire, sous la métropole de Carthage. Un de ses évêques, Venustus, assista en 411 à la conférence de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, t. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 483.

TURTURIACUM. *Voy.* Tourtoyras.

TURULA, TURULIUM. *Voy.* Teruel, n° I.

TURULUS. *Voy.* Turoloès.

TURUZA, ancien siége épisc. de l'Afrique, dans la province Proconsulaire, et suffragant de la métropole de Carthage. Serotinus, un de ses évêques, se trouva, l'an 411, à la conférence de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 483-484.

TUS ou **TAUSA-MASCED** et **MESÇAT**, ville du Chorasan, dans la Perse, située dans la satrapie de Nisabour ou Nisapor, avec titre d'évêché du diocèse des Chaldéens. On en connaît deux évêques, dont l'un, Samuel, fut ordonné par le catholique Dadjesus, vers l'an 430, et l'autre, Siméon Bar-Kalig, transféré à la métropole de Tanguth par le catholique Mar-Denha. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1337.

I. **TUSCANIA**, ville épisc. d'Afrique, dans la Mauritanie Césarienne, sous la métropole de Césarée. Un de ses évêques, Maxime, se trouva, l'an 484, à la conférence de Carthage, et fut exilé par Hunneric, roi des Vandales, parce qu'il refusa de souscrire les propositions erronées des donatistes. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 484.

II. **TUSCANIA**, ancienne ville épisc. d'Italie. *Voy.* Toscanella.

TUSCO (Dominique), cardinal, né à Reggio, dans la Calabre ultérieure, mort en 1620, fut docteur ès lois à Pavie, d'où il passa à Rome, et s'attacha au cardinal Cesi, dont il fut auditeur pendant sa légation de Bologne. Il devint ensuite vice-légat de la même ville, puis gouverneur, évêque de Tivoli en 1595, gouverneur de Rome, et cardinal en 1598. Il a laissé huit volumes, dédiés à Paul V, dans lesquels il a réduit toutes les matières du droit civil et canonique dans un ordre alphabétique. *Voy.* Tomasini, *Elog. vir. illustr.* Justiniani, *Hist. des évêques de Tivoli.*

TUSCULUM. *Voy.* Frascati.

TUSIN (**ORDRE DE**). L'abbé Justiniani attribue l'institution de cet Ordre de chevalerie aux archiducs d'Autriche, en 1562, et dit qu'il suivait la règle de Saint-Basile. Il ajoute que les chevaliers portaient un manteau rouge avec une croix verte. Mais le P. Hélyot croit qu'il confond ces prétendus chevaliers avec les chevaliers d'un autre Ordre qui subsistait en Hongrie, et qui étaient habillés de cette sorte. *Voy.* le Père Hélyot, tom. VIII, ch. LI. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 485.

TUSSANUS. *Voy.* Toussain.

TUTELA ou **TUTELLA**, ville épisc. *Voy.* Tulle.

TUTELLE (*Tutela*). On distingue trois sortes de *tutelles* : la *testamentaire*, qui est déférée par le testament du père; la *légale* ou *légitime* (*legitima*), qui est déférée par la loi au plus proche parent; la *dative*, qui, au défaut des deux précédentes, est déférée par le magistrat à une personne capable. Le droit canon exempte les ecclésiastiques séculiers et réguliers de la *tutelle*, comme étant une charge dont les fonctions les détourneraient de celles de leur état (*Can. Generaliter* 16, *q.* 1). Le concile de Chalcédoine (*Cap. Pervenit. dist.* 86) leur défend même de se charger de quelque gestion que ce soit, dans des vues d'intérêt; il leur permet seulement d'administrer, par un principe de charité, les biens des pupilles et des orphelins, quand ils jugeront que d'autres s'en acquitteraient à leur préjudice. Mais dans tous les cas ils doivent obtenir la permission de l'évêque, sans cela ils se rendraient coupables, et pourraient être sévèrement punis. L'article 427 du Code civil dispense de la *tutelle*, entre autres : Tous citoyens exerçant une fonction publique dans un département autre que celui où la *tu*-

Digitized by Google

telle s'établit. Or un avis du conseil d'État en date du 20 novembre 1806 rend cet article applicable aux curés, aux vicaires, et à toutes personnes qui exercent les fonctions religieuses. *Voy*. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad verb. TUTELA, TUTOR. Pirking, *Jus canonicum*, l. III, tit. XLIX, n. 83. Pignatelli, *Consult. canonicæ*, tom. V, *consult*. X, n. 2. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. *Compar*. notre art. CURATELLE, CURATEUR.

TUTEUR (*Tutor*), celui à qui la tutelle est confiée ou déférée. *Voy*. l'art. précédent.

TUY (*Tude*), ville épisc. d'Espagne, sous la métropole de Compostelle, située à dix-huit lieues de cette ville, sur la rive droite du Minho. Son premier évêque, Epitacius, est honoré comme un martyr, le 23 mai, par l'Église de Placentia. *Voy*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 486-488.

TUZUDRUMA, ancien évêché de l'Afrique proconsulaire, sous la métropole de Carthage. Un de ses évêques, Octavien, se trouve parmi les évêques catholiques qui, en 525, souscrivirent au concile de Carthage. *Voy*. Morcelli, *Afr. Christ.*, t. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 488.

TVER ou **TWER** (*Tavera*), capitale d'un duché de même nom dans la Russie. Elle est située au confluent de la rivière de Twers dans le Volga, à trente-six milles de Moscou. Elle avait été érigée d'abord en évêché suffragant de Kiovie, puis elle devint le siége d'un archevêque à qui on donna pour suffragant l'évêché de Kachiow. On en connaît deux évêques, dont un, Wasian, assista au couronnement d'Ivan III, en 1498; et l'autre, Théophylacte Potauski ou Lopadinski, siégeait en 1725. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ*, tom. I, p. 1312.

TWIFFORD, lieu situé en Angleterre, dans le comté de Southampton, à une lieue de Winchester. L'on y tint un concile, en 685, pour l'élection de Cuthbert. *Voy*. la Regia, tom. XVII. Labbe, tom. VI. Hardouin, tom. III. Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*.

TYANE ou **CHRISTOPOLIS** (*Tyana*), ville située près du mont Taurus, et célèbre pour avoir donné naissance au fameux Apollonius. Elle était épisc. et suffragante de Césarée, lorsque l'empereur Valens, qui fut associé à l'empire en 364 et qui mourut en 378, l'érigea en métropole de la deuxième Cappadoce. Il y eut plusieurs martyrs à Tyane, dont le chef fut saint Oreste, sous l'empereur Dioclétien. Leur mémoire est marquée au 9 novembre dans le Martyrologe romain et dans les ménologes des Grecs. Il y eut aussi à Tyane un concile d'orthodoxes, en 366. Tyane a eu vingt-huit évêques, dont le premier, Eupsychius, assista au concile de Nicée. Cette ville a eu aussi des évêques arméniens. Nous en connaissons un, Niersès, qui se trouva au concile de Sis. Un concile a été tenu à Tyane en 367. *Voy*. Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VI, c. X-XII. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 396 et 1448. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar*. notre art. APOLLONIUS, n° III.

TYARD. *Voy*. THIARD.

TYBERGE. *Voy*. TIBÈRE, n° II.

TYCHIQUE (Saint), disciple de saint Paul, que l'apôtre employa souvent pour porter ses lettres aux Églises et pour lui en rapporter l'état; aussi l'appelle-t-il un fidèle ministre du Seigneur et son compagnon dans le service de Dieu. Il pensa même à l'envoyer gouverner l'Église de Crète, en l'absence de Tite. Les Grecs font sa fête le 8 ou le 9 décembre. Usuard, Adon et d'autres martyrologes la marquent au 19 avril. *Voy*. Éphésiens, VI, 21, 22. Colossiens, IV, 7, 8. Tite, III, 12. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

TYCHSEN (Olaüs-Gerhard), protestant orientaliste, né à Tondern, dans le Sleswig, en 1734, mort à Rostock en 1815, savait l'hindoustani, le tamoul, l'éthiopien, l'arabe. Il parvint à parler et à écrire l'hébreu rabbinique et le patois juif-allemand. Il fit partie de l'institution fondée à Halle pour la conversion des juifs; mais le succès ne répondant pas à ses fatigues, il quitta cette position pour une place de lecteur à l'université de Butzow. Plus tard, il fut nommé professeur de langues orientales. Il fit partie des académies d'Upsal, de Stockholm, de Copenhague, de Berlin et de Munich. Tychsen a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Pentateucho ebræo-samaritano;* Wismar, 1765, in-4°; — 2° *Tentamen de variis codicum hebraicorum generibus a Judæis et non Judæis descriptis;* Rostock, 1772, in-8°; suivi du *Befreites Tentamen;* ibid., 1774-76, in-8°, en réponse aux objections de Bruns, Dathe, Michaëlis; — 3° *Preuve de la fausseté des médailles juives à caractères hébraïques et samaritains*, en allemand; ibid., 1779, in-8°; — 4° *Estimation des nombres d'années dans les manuscrits hébraïques de la Bible*, en allemand; ibid., 1786, in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. géner.*

TYMANDE, siége épisc. de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie. On en connaît un évêque, Longin, qui assista au concile de Constantinople où Eutychès fut convaincu d'hérésie. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1061.

TYMBRIA. *Voy*. TEMNUS.

TYMBRIADE, ville épisc. de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie, suivant les Notices. Pline la met dans la Lycaonie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Constantin, assista et souscrivit au sixième concile général, troisième de Constantinople. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1060. Richard et Giraud.

TYMNUS, **TYMON**. *Voy*. TEMNUS.

I. **TYMPANUM**, en hébreu *tôph*, instrument de musique dont il est souvent parlé dans l'Écriture. C'est incontestablement, selon nous, le *dof* des Arabes, qui est très-différent de notre tambour militaire, et qui a plus de rapport avec le tambour de basque. Cet instrument se voit plus particulièrement entre les mains des femmes et des jeunes filles. Il est encore en usage dans tout l'Orient, et même en Espagne, où il a conservé son nom arabe *adufé*, bien qu'il y ait dans la langue espagnole un nom particulier (*pandero*) pour exprimer cet instrument. Le tympanum est très-ancien, car il en est fait mention dans la Genèse et les livres suivants. Job en parle aussi, et il est employé dans les cérémonies solennelles de religion et dans les réjouissances chez les Hébreux. *Voy*. Genèse, XXXII, 27. Exod., XV, 20. Juges, XXXI, 34. Job, XXI, 12. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 164.

II. **TYMPANUM**, qui se trouve dans le texte grec de l'Épître de saint Paul aux Hébreux (XI, 35), exprime un instrument de supplice sur lequel les interprètes sont très-partagés d'opinion. Pour nous, nous pensons avec un grand nombre de critiques et de commentateurs, que ce supplice consistait à attacher le patient à une potence et à le frapper de verges. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Notre *Introduction*, etc., tom. II, p. 322.

TYMPE (Jean-Gottfried), protestant, profes-

Digitized by Google

seur de théologie et de langues orientales à l'université d'Iena, né en 1699 à Biedritz, dans le duché de Magdebourg, mort à Iena l'an 1768, était considéré comme un des premiers orientalistes d'Allemagne. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Schediasma, quo iterandæ concordantiarum, pronominum tam separatorum, quam connexorum, necnon nominum propriorum Scripturæ Sacræ Vet. Test. originalis rationes exponuntur*; Iena, 1723; — 2° *Prima quinque Geneseos Capita et pars sexti hebraice; recensuit et singularium vocum rationem grammaticam secundum principia Danziana exposuit in usum auditorum*; ibid., 1727; — 3° *Chr. Noldii Concordantiæ particularum hebraico-chaldaicarum, in quibus partium indeclinabilium, quæ occurrunt in fontibus, et hactenus non expositæ sunt in Lexicis aut concordantiis, natura et sensuum varietas ostenditur. Digeruntur ex methodo, ut Lexici et concordantiarum loco simul esse possint. Subjunxit Lexica particularum hebraic.*; ibid., 1734; — 4° *Joh. Andr. Danzii Interpres hebraico-chaldæus, omnes utriusque linguæ idiotismos explicans, ad genuinum Scripturæ Sacræ sensum rite indagandum accommodatus. Editionem hanc novam recensuit, emendavit, multisque accessionibus ad mentem auctoris locupletavit*; ibid., 1754, in-4°. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

TYMPIUS (Matthieu), écrivain allemand, vivait vers l'an 1610. On a de lui : 1° *Théâtre historique des vertus chrétiennes*; Munster, 1611; — 2° *Miroir des évêques, des chanoines et des prêtres*; Mayence, 1614; — 3° *Milice spirituelle des clercs*; ibid.; — 4° *Des Ennemis, de la guerre et des armes des soldats chrétiens*; ibid.; — 5° *Des Remèdes des péchés*; ibid.

TYNDAL ou **TINDAL**, **TINDALE**, **TYNDALE** (William), né à Hunt's Court, dans le comté de Glocester, vers l'an 1477, exécuté à Anvers en 1536, s'appliqua à la connaissance des arts libéraux et surtout de l'Écriture. Il fit preuve d'une grande indépendance dans ses idées et dans sa conduite, et prêcha ouvertement la réforme religieuse. Forcé de quitter l'Angleterre, Tyndale se rendit en Saxe, où il eut quelques conférences avec Luther, puis il alla dans les Pays-Bas, et s'établit à Anvers. On s'émut enfin de sa propagande incessante, et, après une détention préventive de dix-huit mois, on instruisit son procès. Reconnu coupable d'hérésie, il fut condamné à être brûlé. Outre plusieurs ouvrages de controverse qui ont été recueillis avec ceux de Frith et de Barnes, et publiés à Londres, 1573, in-fol., Tyndale a traduit : 1° le *Nouveau Testament*; Wittemberg, 1525 et 1526, in-8°; Cologne et Wittemberg, 1526, in-4°; — 2° le *Pentateuque*; Malborow en Hesse, 1530, in-8°; — 3° *Jonas*; ibid., 1531, in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

TYNDARIM ou **TYNDARIUM**, ancienne ville épisc. de Sicile, sur la côte septentrionale : cette ville est aujourd'hui détruite. On en connaît trois évêques, dont le premier, Séverin, assista au concile de Rome, sous le pape Symmaque, en 501. *Voy*. la *Sicilia sacra*, l. II, p. 449.

TYPASE, ville d'Afrique devenue célèbre dans l'histoire ecclésiastique par un miracle qui s'y opéra l'an 484. Hunneric, roi des Vandales, arien prononcé, tyran très-cruel, et qui était pour lors maître des côtes d'Afrique, exerça une persécution sanglante contre les catholiques qui refusèrent d'abjurer leur foi. Plusieurs entre autres ayant persévéré à confesser la divinité de Jésus-Christ, il leur fit couper la langue. Or six auteurs contemporains rapportent que ces confesseurs, quoique ainsi mutilés, continuèrent de parler aussi distinctement et aussi librement qu'auparavant, et qu'ils se retirèrent à Constantinople, où l'empereur Zénon et toute sa cour furent témoins de ce prodige. Il est attesté par Victor, évêque de Vite, dans son *Hist. de la persécution des Vandales*, l. V; par l'empereur Justinien, troisième successeur de Zénon dans le Code de ses lois, l. Ier, tit. XXVII; par Énée de Gaze, dans son dialogue intitulé *Théophraste*; par Procope, dans l'*Hist. de la guerre des Vandales*, l. I, c. VIII; par le comte Marcellin, et par Victor, évêque de Tunone, dans leurs chroniques. De ces six auteurs, quatre se donnent pour témoins oculaires et déposent de ce qu'ils ont vu. Leurs témoignages sont rapportés dans une Dissertation publiée sur ce sujet à Paris en 1766. Malgré la répugnance qu'ont les protestants à croire les miracles opérés dans l'Église catholique, Abbadie, Dodwel, le traducteur de Mosheim et deux autres Anglais qu'il cite, reconnaissent que celui-ci est incontestable. Bergier, que nous ne faisons ici que copier, ajoute que cependant il a été attaqué par quelques incrédules d'Angleterre, puis il expose leurs objections, et les réfute victorieusement.

I. **TYPE**, symbole, figure, signe. Le sacrifice d'Abraham était le type ou la figure de celui de la croix. La manne, l'agneau pascal étaient les types de la divine Eucharistie. Les types de l'Ancien Testament n'étaient pas des images arbitraires qui naissent de la ressemblance des choses; c'étaient des signes établis de Dieu pour être des figures des choses à venir.

II. **TYPE** (*Typus*), nom donné à un édit de l'empereur Constant II, publié en 648 à l'occasion des troubles excités par les monothélites, pour imposer silence aux catholiques et aux hérétiques. On le nomma *type*, c'est-à-dire forme, moule ou modèle, parce que c'était une espèce de forme ou formulaire de foi, ou plutôt la forme sous laquelle on devait régler sa conduite. Comme cet édit mettait de niveau la vérité et l'erreur, ni les catholiques, ni les monothélites n'y déférèrent. Le pape Martin Ier le condamna dans le concile de Rome tenu à Latran en 649, et tout l'Occident l'anathématisa. *Voy*. Richard et Giraud.

I. **TYPIQUE** (*Typicum*), livre ecclésiastique des Grecs qui contient l'ordre ou la forme de réciter l'office pendant toute l'année. Les typiques sont différents entre eux, selon la diversité des églises.

II. **TYPIQUE (SENS)**. *Voy*. Sens, n° III.

TYPOEST (Jacques), plus connu sous le nom latinisé de *Typotius*, savant politique et jurisc., né à Diestem, dans le Brabant, mort à Prague avant l'an 1602, enseigna le droit en Italie, et alla s'établir à Wurtzbourg, d'où Jean III, roi de Suède, l'appela auprès de lui. Ce prince le combla d'abord de biens; mais ensuite il le fit mettre en prison sur de fausses accusations. L'an 1593, Typot se rendit à la cour de l'empereur Rodolphe II, qui le nomma historiographe. On a de lui : 1° *Orationes ad christianos, symbola divina et humana pontificum, imperatorum et regum, cum iconibus*; Prague, 1601, 1602, 1603, trois parties; — 2° *De Justo, qui est finis omnis divini et humani juris, sive de legibus, libri tres*; Francfort, 1595, in-12. *Voy*. Valère-André, *Biblioth. Belg*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littéraire des Pays-Bas*, tom. II, p. 376, édit. in-fol., où l'on trouve les titres des ouvrages que Typotius a laissés manuscrits. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **TYR** (*Tyrus*), en hébreu *Tsór*, appelée au-

Digitized by Google

jourd'hui *Sour*, était la capitale de la Phénicie et la résidence du roi Hiram, allié et ami de David et de Salomon. Cette ville était située sur la côte, entre Sidon et Ptolémaïde, à trente lieues au midi de Tripoli et autant au nord-est de Jérusalem. L'apôtre saint Pierre s'y arrêta en allant de Césarée à Antioche, et y laissa pour évêque un des prêtres qui étaient à sa suite. La ville de Tyr devint ensuite métropole de la première Phénicie, sous le patriarche d'Antioche. Elle passa sous la juridiction du patriarche de Jérusalem après la prise de cette ville par Baudouin II, dans le XIIe siècle; mais les Latins ayant été chassés de toute la Syrie et de la Palestine sur la fin du XIIIe siècle, l'Église de Tyr retourna sous la dépendance du patriarche d'Antioche. Elle a été depuis unie à l'Église de Sidon, et elle est aujourd'hui archevêché du rit grec melchite. Tyr a eu treize évêques latins, dont le premier, Odo, fut nommé en 1122. On compte aussi cette ville parmi les évêchés maronites. Fauste Naironus et Blaise Terzi en font la première des métropoles dépendantes du patriarche des maronites. Nous ne connaissons cependant aucun évêque de ce rit. De l'an 335 à l'an 518, trois conciles y ont été assemblés. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 802, et tom. III, p. 78. La Regia, tom. II, VII et X. Labbe, tom. II, III et IV. Hardouin, tom. I et II. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. L'*Annuario pontificio.*

II. **TYR** (*Tyræum*), ville épisc. de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Héraclide, assista au premier concile général de Constantinople, l'an 381. Tyr est aujourd'hui archevêché *in partibus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1048. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 248. Richard et Giraud. L'*Annuario pontificio.*

I. **TYRAN** (*Tyrannus*). Les auteurs sacrés se servent quelquefois de ce mot pour marquer un prince, un roi (Esther, VI, 9. Ézéchiel, XXIII, 23). Dans les livres écrits en grec, comme la Sagesse, l'Ecclésiastique et les Machabées, il se met tantôt en bonne, et tantôt en mauvaise part, comme dans les autres auteurs grecs. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **TYRAN** ou **TYRANNUS**, dans l'école duquel il est dit que saint Paul enseignait après s'être retiré de la synagogue d'Éphèse. On ne sait qui est ce Tyran. Quelques-uns croient que c'était un prince ou un seigneur qui prêtait sa maison à l'apôtre pour y rassembler ses disciples; mais la plupart sont persuadés que c'était un gentil converti et ami de saint Paul, chez qui il se retira. *Voy.* Actes, XIX, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

TYRANNICIDE ou **RÉGICIDE**. On appelle ainsi la doctrine de ceux qui enseignent qu'il est permis d'ôter la vie à un tyran ou un roi. Cette doctrine fut soutenue à l'occasion de l'assassinat du duc d'Orléans, tué en 1407 par le duc de Bourgogne, dans un plaidoyer du docteur Jean Petit; mais le concile de Constance la condamna, en 1416, comme hérétique, scandaleuse et introductive de trahison, sédition et perfidie, de même qu'il condamna ceux qui la soutiennent opiniâtrément, les déclarant hérétiques, et, comme tels, punissables selon les saints décrets.

TYRANNION (Saint), évêque de Tyr, en Phénicie, et martyr, vivait au IVe siècle. Il fut élevé sur le siége de cette ville durant la persécution de Dioclétien et de Maximien. Il y eut en Phénicie, et principalement à Tyr, une multitude innombrable de chrétiens qui souffrirent généreusement pour la foi en 304 et 310. Les chefs de cette glorieuse multitude étaient : Tyrannion, Sylvain, Pelée, Nil, évêques, et le prêtre Zénobe. Les Latins honorent tous ces martyrs le 20 février. *Voy.* Eusèbe et Rufin, *Hist.*, l. VIII. Richard et Giraud.

TYRANNUS, nom propre d'homme. *Voy.* TYRAN, n° II.

TYRATHABA ou **TYRATABA**, bourg de la Palestine dans la tribu d'Éphraïm, près du mont Garizim. Il est célèbre par le massacre que Pilate y fit faire d'un grand nombre de Samaritains qui s'y étaient assemblés en armes, à la suite d'un imposteur qui leur promettait de leur découvrir des vases sacrés que Moïse y avait autrefois enfouis. Pilate, qui en fut averti, marcha contre eux, leur livra bataille, les mit en fuite, en tua un grand nombre, et prit plusieurs prisonniers, dont il fit ensuite décapiter les plus considérables. Cet événement arriva l'an 36 de J.-C. Les Samaritains ayant porté leurs plaintes à Vitellius, gouverneur de Syrie, celui-ci envoya Marcellus en Judée pour en informer et ordonner à Pilate d'aller se justifier devant Tibère. Pilate alla à Rome après avoir gouverné la Judée pendant dix ans; mais Tibère mourut avant qu'il y arrivât. *Voy.* Joseph, *Antiquit.*, l. XVIII, c. V.

TYRN, **DYRN** ou **TYRNAW**, ville de la haute Hongrie sur un fleuve du même nom, dans le comté de Trantschin, a été la résidence des archevêques de Strigonie pendant que les Turcs ont été maîtres de cette place. *Voy.* Richard et Giraud.

TYRRELL (Sir James), historien anglican, né à Londres en 1642, mort à Shotover, près d'Oxford, en 1718, était petit-fils du célèbre Usher. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *A Brief Disquisition on the law of nature;* Londres, 1692, in-8°; c'est la traduction abrégée du grand ouvrage de l'évêque Cumberlan *De Legibus naturæ;* — 2° *General History of England, both ecclesiastical and civil;* Londres, 1700-1704, 5 vol. in-fol.; cette histoire s'arrête à la mort de Richard II. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Chalmers, *General biografical Dictionary.* La *Nouv. Biogr. génér.*

TYZICA. *Voy.* TIZICA.

TZERNIKOW. *Voy.* TCHERNIGOW.

TZUROLLOÈS (*Turulus*), siége épisc. de la province d'Europe sous la métropole d'Héraclée. Il a été uni à ceux de Petzi et de Sergentza. On en connaît quatre évêques, dont le premier, Sisinnius, assista et souscrivit au septième concile général, deuxième de Nicée, l'an 787. De Commanville appelle *Tzurolloès* tantôt *Chiourlich*, et tantôt *Chiourlik*, en latin *Turulus. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1129. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 247. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, qui, vol. LXXXI, p. 489, appelle cet évêché *Tzuvolbès* et *Tzoruli. Compar.* notre art. SERGENTZA.

Digitized by Google

U

UBADA, ancien évêché d'Afrique dans la Mauritanie Césarienne, sous la métropole de Césarée. Un de ses évêques, Ingenus, assista à la conférence de Carthage en 484, et fut exilé par Hunneric, roi des Vandales, fauteur des erreurs des ariens. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, Gaet. Moroni, vol. LXXXI, p. 490.

UBALD (Saint), évêque de Gubbio, en Ombrie, né vers l'an 1084 ou 1086, mort le 16 mai 1160, entra dans la communauté de l'église de Saint-Marien, puis dans celle de Saint-Second, où il acheva ses études. Son évêque, Jean le Grammairien, le fit prieur du chapitre de sa cathédrale, qui était fort dérangé, et auquel il persuada d'embrasser la vie régulière. L'évêque de Pérouse étant mort en 1126, le peuple et le clergé choisirent Ubald pour remplir le siége vacant. Le saint obtint du pape Honoré II que l'élection n'aurait pas lieu. Cependant, en 1129, le pape le sacra évêque de Gubbio, et le nouveau prélat donna à son troupeau les plus rares exemples d'humilité, de modestie, de pénitence, de charité, de douceur et de patience. On célèbre sa fête le 16 mai. *Voy.* Bollandus.

UBERT (SAINT-). *Voy.* SAINT, n° LV.

UBERTIN DE CASALI ou **D'ILIA**. *Voy.* CASALI, n° I.

UBIL, Ismaélite, intendant des chameaux du roi David. *Voy.* I Paralip., XXVII, 30.

UBIQUITAIRES. *Voy.* UBIQUISTES, n° II.

I. **UBIQUISTES** (*Ubiquistæ*), ce nom était donné dans la faculté de théologie de Paris aux docteurs qui n'étaient ni religieux, ni attachés à aucune des deux maisons de Sorbonne et de Navarre. Les *ubiquistes* s'appelaient simplement *docteurs en théologie*, au lieu que les autres ajoutaient *de la maison de Sorbonne* ou *de Navarre*, etc.

II. **UBIQUISTES** ou **UBIQUITAIRES**, nom donné à ceux des luthériens qui, pour défendre la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, sans admettre la transsubstantiation, disent que le corps de Jésus-Christ est partout, aussi bien que sa divinité. Brentius, zélé disciple de Luther, s'attacha surtout à enseigner cette erreur de l'ubiquité du corps de Jésus-Christ; il fut vivement combattu par Jean Harsel. Les *ubiquistes* ne subsistent plus qu'en peu d'endroits de l'Allemagne et ne sont pas d'accord entre eux. Les uns croient que Jésus-Christ est partout depuis le jour de l'Incarnation, et d'autres depuis l'Ascension seulement. *Voy.* Sponde, ann. 1564. Pratéole, au mot UBIQUIT. Le P. Richeome, dans ses *Traités* de controverse. Le P. Pinchinat, *Diction.*, au mot BRENTIUS. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LXXXII, p. 36-37.

UCHANSKI (Jacques), archevêque de Gnesne, né à Sluzewo, en Moravie, l'an 1505, mort à Lowicz, dans la même province, en 1581, fut d'abord référendaire du royaume, puis évêque de Culm, où il se fit remarquer par un zèle perfide pour les nouvelles doctrines. Il augmenta le scandale par la manière dont il souscrivit les décrets du synode national assemblé à Lenzcicé, sous la présidence d'un légat apostolique. Transféré par le roi au siége de Cujavie, il l'occupa pendant quatre ans sans être approuvé par le pape, qui était alors Paul IV, et contre son expresse volonté; ce qui le fit suspendre et excommunier. Cependant Pie IV le transféra à l'église métropolitaine en 1562, où il favorisa de nouveau le protestantisme. Il fut plus d'une fois sévèrement repris par son chapitre métropolitain; et, dans une diète, un sénateur protestant dit hautement que le primat, président du sénat, pensait comme lui sur la foi. Uchanski s'en tira en lisant la profession de foi que Pie IV avait exigée de lui avant de l'absoudre de l'excommunication. Il joua un rôle important dans les événements politiques de son époque, mais dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Nous nous bornerons donc à dire qu'il avait causé beaucoup de scandale et fait peu de bien, et que quelques années avant sa mort, afin de regagner la confiance de la Pologne catholique, il avait mis au jour un petit ouvrage sur le saint sacrifice de la messe, sous ce titre : *Brevis augustissimi ac summe venerandi sacrosanctæ missæ sacrificii, ex sanctis Patribus contra impium Francisci Stancari Mantuani scriptum Assertio, jussu et auctoritate reverendissimi Jacobi Uchanski;* Cologne, 1577, in-8°. « Ce traité, dit avec raison Gley, rédigé avec sagesse, peut être utilement consulté... Le mandement que le primat mit en tête de l'ouvrage est véhément : on y reconnait le prélat qui, dans les matières de la religion, ne gardait pas plus de mesure que dans la politique, se laissant entrainer dans tous les extrêmes, et ne pouvant détruire les antécédents avec lesquels il se mettait en contradiction. » *Voy.* Gley, dans la *Biogr. univers.* de Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

UDALRIC ou **ULRIC** (Saint), évêque d'Augsbourg, en Allemagne, né l'an 893, mort le 4 juillet 973, fut élevé dans l'abbaye de Saint-Gall, d'où il passa dans le clergé d'Adalbéron, évêque d'Augsbourg, qui le fit camérier et chanoine de son église. L'an 909, il alla visiter le tombeau des saints apôtres à Rome, et, en 924, il fut nommé évêque d'Augsbourg. Il déploya toujours le plus grand zèle pour le bonheur spirituel et temporel de son troupeau. On fait sa fête principale le 4 juillet. *Voy.* Surius, au 4 juillet. D. Mabillon, *IV*e *Siècle bénédictin*. Richard et Giraud.

UDALRIC DE BAMBERG, écrivain allemand du XIIe siècle, a recueilli, en 1135, un grand nombre de pièces, qui sont des diplômes, des chartes de fondations, de donations, des opuscules historiques, des épigrammes, des lettres de papes, d'empereurs, d'évêques et d'autres personnes illustres. Le P. Pez a publié un *Index* alphabétique des pièces qui étaient contenues dans un manuscrit de ce recueil. *Voy.* Pez, *Thesaurus anecdotorum novissimus*, etc.

UDINE (*Utinum*), ville archiépisc. d'Italie et capitale du Frioul vénitien, située à dix-huit lieues de Venise, entre les rivières de Tagliamento et de Lisonzo. La principale église d'U-

Digitized by Google

dine était collégiale lorsqu'elle fut érigée en cathédrale, l'an 1752, par la suppression du patriarcat d'Aquilée et la division de son diocèse en deux archevêchés : l'un pour la partie du Frioul qui appartient à la maison d'Autriche et pour les provinces voisines qui dépendaient du diocèse d'Aquilée, et l'autre pour la partie du Frioul et du même diocèse soumise alors aux Vénitiens. L'un de ces deux archevêchés a été établi à Gorice, et l'autre à Udine, où le patriarche d'Aquilée faisait auparavant sa résidence. Le cardinal Delfino, qui possédait déjà le patriarcat d'Aquilée, fut nommé au nouvel archevêché d'Udine. L'an 1810, un concile a été tenu dans cette ville. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém.*, tom. III, col. 335.

UDVARD, lieu en Hongrie où l'on tint un concile sous Charles Ier, roi de Hongrie, et Thomas, archevêque de Strigonie, en 1309. *Voy.* Mansi, *Supplém.*, tom. III, col. 335. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXII, p. 279.

UGENTO (*Ugentum*), ville épisc. d'Italie, dans le royaume de Naples, sous la métropole d'Otrante, située vers l'extrémité de la terre d'Otrante. De Commanville dit qu'elle fut érigée en évêché avant le XIe siècle. Son premier évêque connu fut Siméon, religieux du mont Cassin; le second qu'on connaisse est Landus, mort en 1254. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. IX, col. 110. Gaet. Moroni, vol. LXXXIII, p. 3-8.

UGHELLI (Ferdinando), de l'Ordre de Cîteaux, né à Florence en 1595, mort à Rome l'an 1670, occupa divers emplois dans les différents monastères de son Ordre en Italie. Plus tard il fut élu abbé du monastère de Trois-Fontaines, à Rome, et il devint procureur de sa province et consulteur de l'*Index*. Il refusa les divers évêchés qui lui furent offerts, et Alexandre VII le mit au nombre de ses prélats domestiques. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Italia sacra, sive de episcopis Italiæ opus*; Rome, 1643-1662, 9 vol. in-fol.; Venise, 1717-1722, 10 vol. in-fol.; il en existe un *Abrégé* par Lucenti, sous ce titre : *Italia sacra R. P. Ferdinandi Ughelli restricta, aucta, veritati magis commendata, opera et studio Julii Ambrosii Lucentii, ejusdem Ordinis Abbatis; opus singulare, tribus tomis novissime distinctum, subsequente quarto in quo Ecclesiarum origines, urbium conditiones, jura principum, donationes, et recondita monumenta proferuntur, cum certis notis et præclaris animadversionibus*; Rome, 1704, in-fol.; — 2° *Cardinalium Elogia, qui in Ordine cisterciensi floruere*; Florence, 1624, in-fol.; — 3° *Columnensis familiæ cardinalium Imagines*; Rome, 1650, in-4°. *Voy.* son *Éloge*, par J. Lucenti, à la tête de la 2e édit. de l'*Italia sacra*. Leo Allatius, *Apes urbanæ*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI, p. 166 et suiv. Feller, qui donne les titres des autres écrits du savant Ughelli.

I. **UGOLINI** (Barthélemi), savant canoniste, né en Toscane vers 1540, mort dans un âge très-avancé à Rome, où il demeura longtemps, montra pendant toute sa vie un grand zèle pour la religion. Il publia un certain nombre d'ouvrages en latin qui eurent beaucoup de succès, entre autres : 1° *Tractatus de Sacramentis*; Rimini, 1587; in-fol; — 2° *Tractatus de Officio et potestate episcopi*; Rome, 1617, in-fol.; — 3° *Responsiones ad tres jurisconsultos circa bona ecclesiastica*; Bologne, 1607, in-4°, — 4° *De Usuris*; Venise, 1604, in-4°; — 5° *Tractatus de censuris Romano Pontifici reservatis*; Venise, 1602, 1609, in-4°; Bologne, 1594, in-fol.; — 6° *De Irregularitatibus*; Venise, 1602, in-fol. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 305.

II. **UGOLINI** (Blaise), savant italien, a laissé : *Thesaurus antiquitatum sacrarum, complectens selectissima clarissimorum virorum opuscula, in quibus veterum Hebræorum mores, leges, instituta, ritus sacri et civiles illustrantur : opus ad illustrationem utriusque Testamenti et ad philologiam sacram et profanam utilissimum, maximeque necessarium*; Venise, 1748-1745, 3 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1745 et 1746. Richard et Giraud.

UGONI ou **UGONIUS** (Mathias), évêque de Famagouste en Chypre, vivait au XVIe siècle. Il assista au concile de Latran, convoqué en 1517 par Léon X. On a de lui : 1° *Tractatus de dignitate patriarchali*; Brescia, 1507, in-fol.; — 2° *Synodia Ugonia de conciliis*; ibid., 1532, et Venise, 1563, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1701, p. 340, 1re édit., et p. 304, 2e édit. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

UILKENS (Jacques-Albert), protestant, théologien et naturaliste hollandais, né en 1772 à Wierum, village près de Groningue, mort dans cette ville l'an 1825. Le roi des Pays-Bas créa pour lui, en 1815, à l'académie de Groningue, une chaire d'économie rurale. Uilkens a laissé : 1° *Discours sur les perfections du Créateur considérées dans les créatures*; 4 vol. in-8°; — 5° *Manuel d'économie rurale*; 1819. Cet écrivain s'occupa de chercher les rapports qui existent entre la religion et l'histoire naturelle. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

UITENBOGAARD ou **UYTENBOGART** (Jean), théologien *remontrant*, né à Utrecht en 1557, mort l'an 1650, manifesta d'assez bonne heure un grand penchant pour la réforme. C'est pourquoi il alla à Genève, où il se mit sous la direction de Théodore de Bèze. De retour dans sa ville natale, en 1594, il y devint pasteur de la paroisse réformée. Comme cette église était divisée en deux partis, dont l'un, plus attaché à la doctrine calvinienne de la prédestination et à la sévérité de la discipline génevoise, s'appelait le *Consistoire*, et l'autre, moins rigoriste, se nommait l'*Église de Saint-Jacques*, Uitenbogaard s'attacha à cette dernière. Arminius, qu'il avait connu à Genève, était tout à fait dans ses idées; et Casaubon, qu'il eut occasion de voir à Paris en 1610, le fortifia dans sa conviction que le dogme de la prédestination était déraisonnable et dangereux, qu'on prêchait trop peu aux calvinistes la nécessité des bonnes œuvres et trop exclusivement la justification par la foi seule. Ces principes lui plaisaient d'autant mieux, qu'il les prêchait depuis longtemps avec autant d'ardeur que de constance. La persécution qui un peu plus tard atteignit son parti ne l'épargna pas. Il fut banni, et ses biens confisqués. On lui rendit sa maison en 1629; il put reparaître en public; mais ses adversaires réussirent à lui faire interdire toute prédication. Uitenbogaard a beaucoup écrit, et ses ouvrages sont presque tous polémiques et composés en hollandais; nous citerons seulement : 1° *Traité des fonctions et de l'autorité du magistrat chrétien dans les affaires de religion*; la Haye, 1610, in-4°; l'auteur étend cette autorité le plus possible; — 2° *Histoire ecclésiastique, offrant les événements les plus notables de la chrétienté, depuis 400 jusqu'en 1609, surtout en ce qui concerne les Provinces-Unies*; 1646-1647, in-fol.; — 3° *Præstantium et eruditorum virorum Epistolæ eccles. et theolog.*; Amsterdam, 1684, in-fol., 2e édit. *Voy.* sa *Vie*, en latin, par l'Arminien Gérard Brandt; Amsterdam, 1720; et par lui-même, en hollandais, 1639,

Digitized by Google

et 1646, 2e édit. *Voy.* aussi G. Burman, qui, dans son *Trajectum eruditum*, p. 435-445, donne la liste de tous les écrits de Uitenbogaard. Michaud, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

ULAÏ ou **EULÉE**, fleuve qui coule près de Suse en Perse. Daniel rapporte une vision qu'il eut près de ce fleuve. *Voy.* Dan., VIII, 2 et suiv.

I. **ULAM**, fils de Machir et de Maacha, et père de Badan, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VII, 16, 17.

II. **ULAM**, fils d'Élec, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII.

ULGER, évêque d'Angers, vivait au XIIe siècle, et était célèbre par sa piété, par son érudition et par son amour pour les lettres. Il étudia dans l'université de Paris, et fut maître de l'école d'Angers avant d'être évêque de cette ville. On a de lui : 1o une *Lettre,* écrite en 1139, à Guillaume, abbé de Tiron, et à sa communauté; Souchet a donné cette lettre dans *Vita B. Bernardi fundatoris et abbatis primi Tisonensis*, etc.; — 2o une *Relation* écrite au pape Innocent, en 1135, contre les religieux de Vendôme, en faveur des chanoines réguliers du Bois ou de la Roë; elle est dans Baluze, *Miscellanea,* tom. II; — 3o une *Lettre* qui est dans l'Histoire de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers; — 4o des *Lettres* et son *Testament,* dans la *Gallia Christ. Voy.* les *Singularités histor. et littér.*, tom. I, p. 385 et suiv. *Dissert. sur l'origine de l'université d'Angers;* Angers, 1736. Richard et Giraud.

ULIMMER (Jean), prieur des chanoines réguliers de Saint-Martin de Louvain, mort dans cette ville en 1597, fut aussi supérieur d'une communauté de religieuses qui avait été établie à Amsterdam. On a de lui : 1o une édition des sermons *de diversis* de saint Augustin et *Possidii, Calamensis episcopi, Indiculus operum divi Augustini, ex editione, et cum scholis marginalibus Joannis Ulimmerii;* Louvain, 1564, in-4o; — 2o *Auctores vetusti insignes, scilicet Lanfrancus, episcopus Cantuariensis; Guitmundus, archiepiscopus Aversanus; Algerus, monachus Cluniacensis; Adelmannus, episcopus Brixiensis, et Ivo, episcopus Carnotensis, de veritate corporis et sanguinis in Eucharistiæ sacramento, cum refutatione diversarum circa hoc hæreseon, secundo ad veteram exemplarium collationem repurgati, cura et studio Joannis Ulimmerii;* ibid., 1561, in-8o; — 3o *D. Paschasi Liber de Corpore et sanguine Domini, ad veterum exemplarium fidem emendatus : adjuncta sunt D. Fulberti, episcopi Carnotensis, liber de Mysterio baptismi, et de corpore et sanguine Domini : ejusdem Epistola ad Pinardum, et D. sancti Joannis Chrysostomi sententiæ de veritate corporis et sanguinis Domini in Eucharistia;* ibid., 1561, in-8o; — 5o *SS. PP. Leonis magni, romani pontificis, ejus nominis I; Maximi, Taurinensis episcopi, et Petri Chrysologi, Ravennatis episcopi, Opera omnia, ex editione Joannis Ulimmerii;* Paris, 1614 et 1618, in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. II, p. 743, édit. de 1739, in-4o. Moréri, édit. de 1759.

I. **ULIN** (Jean-Jacques), né en 1570 à Zurich, où il est mort l'an 1639, professa le grec avec beaucoup d'honneur dans sa patrie. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages sur des matières sacrées et profanes; on cite, entre autres : 1o *Oratio complectens historiam protomartyrum Tigurinorum;* Raguse, 1628, in-4o; — 2o *De Religione antiqua SS. Felicis et Regalis;* ibid., 1628, in-4o. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **ULIN** (Jean-Jacques), né à Zurich, où il est mort l'an 1731, a laissé : *Miscellanea vetera, nova, theologica, historica*, en latin et en allemand; Zurich, 1722-1724, 3 vol. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

ULISSIPO. *Voy.* LISBONNE.

ULLA (*Ullitana*), évêché d'Afrique, dans la province Proconsulaire, sous la métropole de Carthage. On en connaît deux évêques, dont l'un, Irénée, se trouva au concile de Carthage, l'an 255, et l'autre, Quod Vult Deus, fut envoyé en exil par Hunneric, roi des Vandales, en 484, pour n'avoir pas voulu souscrire les propositions erronées des donatistes dans la conférence de Carthage. *Voy.* Morcelli, *Afr. Christ.*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXIII, p. 25-26.

ULLERSTON (Richard), docteur et professeur en théologie à l'université d'Oxford, florissait à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe. On a de lui : 1o *Demandes de Richard pour la défense de l'Église;* dans cet ouvrage, composé en 1408, à la sollicitation du cardinal Robert, évêque de Salisbury, il traite la cour de Rome sans égards; les principaux articles que l'auteur y traite sont : *De l'élection du Pape; de la simonie; de l'abus que l'on fait des biens de l'Église; des dispenses; des réserves; de la pluralité des bénéfices; des appels; des privilèges; de la vie et des mœurs des bénéficiers; de la manière dont doivent se célébrer les saints offices;* — 2o *Traité des devoirs militaires.* Ces deux ouvrages se trouvent joints dans le même manuscrit, conservé dans la bibliothèque de l'université de Cambridge, et qui a été publié par Hermann von der Hardt, dans son *Magnum œcumenicum Constantiense Concilium*, en 4 vol., lequel, soit dit en passant, a été mis à l'*Index* le 12 mars 1703. *Voy.* le *Journ. des Savants*. 1701. Richard et Giraud. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

ULLITANA. *Voy.* ULLA.

ULLOA (Jean), jésuite espagnol qui florissait au commencement du XVIIIe siècle. Il se distingua autant par sa grande piété que par ses vastes connaissances en théologie. Il enseigna cette science à Rome, dans l'université Grégorienne, avec une telle réputation, que son nom y est resté en honneur, et que l'on y cite ses leçons comme des modèles de clarté, de précision et de profondeur. On a de lui : 1o *Theologia scholastica;* Augsbourg, 1719, 6 vol. in-fol.; — 2o *De Principio et fine mundi;* ibid., 1719. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

I. **ULMER** ou **VILMER, VULMER, VILLAUMER, GOUMER** (Saint), en latin *Vulmarus*, abbé de Samer en Boulonais, né sur le territoire de Boulogne-sur-Mer, du temps de Dagobert Ier, mort le 20 juillet vers l'an 710, se retira dans le monastère de Haulmont-sur-Sambre, en Hainaut; il le quitta pour chercher une retraite dans les bois, et il bâtit un ermitage près de la montagne de Cassel en Flandre, entre Ypres et Saint-Omer. Sa réputation lui ayant attiré des disciples et des honneurs, il s'enfuit dans le Boulonais, où il bâtit une cabane, puis deux monastères, l'un pour les hommes, et l'autre pour les femmes. Il donna la direction du second à la bienheureuse Bertane, sa nièce, et prit celle du premier. Il employa le reste de ses jours à se perfectionner lui-même, en travaillant à la perfection de ses religieux. Sa fête est marquée au 20 juillet dans le Martyrologe romain moderne. *Voy.* D. Mabillon, *IIIe Siècle bénédict.*, IIe part.

II. **ULMER (SAINT-)**, abbaye. *Voy.* SAMER.

ULNA. *Voy.* EAUNE.

Digitized by Google

ULPERT. *Voy.* Fulbert. n° I.

ULPHILAS ou **WULFILAS**, évêque des Goths, né chez les Visigoths, au delà du Danube, en 311, mort à Constantinople l'an 381, fit partie, en 328, des otages que le chef des Goths fut forcé d'envoyer dans cette dernière ville. Pendant son séjour à Constantinople il apprit le latin et le grec, se convertit à l'Évangile, et professa l'arianisme. Il fut ordonné lecteur, et employé au service religieux qui se faisait pour les Goths chrétiens disséminés sur les terres de l'empire. Socrate, Sozomène et Philostorge nous apprennent qu'Ulphilas donna à ses compatriotes les caractères gothiques, et qu'il traduisit toute la Bible, à l'exception des livres des Rois. Cette entreprise attira sur lui l'attention publique, et, en 341, il passa sans transition de l'emploi de lecteur à la dignité d'évêque. Il fut sacré à Antioche par Eusèbe, lors du concile tenu dans cette ville, et il retourna auprès de ses compatriotes, au delà du Danube; il les évangélisa avec un dévouement sans bornes. Il ne nous reste de sa traduction de la Bible que des fragments des Évangiles, toutes les Épîtres de saint Paul, sauf quelques passages, et quelques morceaux d'un psaume du livre d'Esdras et du livre de Néhémie. En 1648, des soldats suédois prirent à Prague un manuscrit dont toutes les lettres (excepté les initiales en or) sont en argent; ce qui lui a fait donner le nom de *Codex argenteus*. Ce manuscrit contient, mais avec quelques lacunes, les Évangiles. Le texte de la Bible d'Ulphilas fut publié à Dordrecht, 1655, in-4°, il fut reproduit avec une traduction allemande interlinéaire, un glossaire et une grammaire, par Reinwald et Zahn; Leipzig, 1805, in-4°. En 1808, le cardinal Maï et le comte de Castiglione découvrirent d'autres fragments importants de la Bible d'Ulphilas; ils furent imprimés avec les Évangiles, sous ce titre : *Ulphilæ Veteris et Novi Testamenti versionis Fragmenta cum commentariis et glossario;* Leipzig, 1836-1843, 2 vol. in-4°; Stuttgard, 1855, in-8°. Mais en 1856 il a paru à Leipzig, par les soins de Matmann, une édition accompagnée du texte grec encore plus complète. La version gothique a été faite sur le texte grec; cependant, selon Hug, elle aurait été interpolée d'après les manuscrits de l'ancienne version latine, qu'on mettait en regard. Mais Castiglione a relevé comme erronées plusieurs assertions de Hug sur la traduction gothique. Quoi qu'il en soit, l'antiquité et la fidélité de la version d'Ulphilas lui ont donné un rang assez élevé dans la critique. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers*, J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 195-196. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

ULPIANUM, ville épisc. de la province de Dardanie, sous la métropole de Scupi, au diocèse de l'Illyrie orientale. Procope dit qu'elle fut rebâtie par l'empereur Justinien, qui lui donna le nom de Justinienne seconde, parce que l'empereur Justin, son oncle, y avait pris naissance. On en connaît deux évêques, dont le premier, Macedonius, souscrivit à la lettre du concile de Sardique aux Églises. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 310.

ULPIEN (Saint), martyr de Tyr en Phénicie, mort en 306, après avoir souffert les tortures les plus cruelles. Le Martyrologe romain fait mention de lui au 3 avril. *Voy.* Eusèbe, *Des Martyrs de la Palestine*, ch. v.

I. **ULRIC** (Saint). *Voy.* Udalric, n° I.

II. **ULRIC**, moine de Cluny, né à Ratisbonne vers l'an 1018, mort en 1093, fut en grand crédit à la cour de l'empereur Henri le Noir. L'évêque de Frisingue, son oncle maternel, l'ordonna diacre, et, après divers voyages à Jérusalem et à Rome, il se retira à Cluny en 1052. Hugues, abbé de ce monastère, le fit ordonner prêtre, le prit pour son chapelain, et le donna pour confesseur à toute la communauté. Il bâtit un monastère à la Celle, dans la Forêt-Noire. Ulric a composé divers ouvrages, entre autres : 1° des *Lettres;* — 2° un *Recueil des usages de Cluny*. On trouve ce recueil dans D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, tom. IV; Paris, 1661. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XXI, p. 54 et suiv.

ULTAIN. *Voy.* Foignan.

ULTRAMONTAIN, ULTRAMONTANISME. Nous pourrions à la rigueur nous borner à renvoyer à l'article Gallican, Gallicanisme, en disant que *gallican, gallicanisme* est l'opposé d'*ultramontain, ultramontanisme;* mais il nous a semblé que le lecteur ne pourrait que nous savoir gré si nous lui mettions sous les yeux quelques réflexions empruntées à l'auteur, G. D., aussi sage que savant, de l'art. Ultramontanisme de l'*Encyclopédie catholique*. Voici ces réflexions : « Ce mot (ultramontanisme) apparaît dans la théologie et dans la politique comme un signe de contradiction. On lui donne souvent, par ignorance ou par malice, un sens qu'il n'a réellement pas, et les hommes graves, lors même qu'ils le prennent dans son vrai sens, ne s'accordent pas à reconnaître comme vraies toutes les idées qu'il exprime. Il répond à des intérêts de toute sorte, aux intérêts du présent et de l'avenir, de la religion et de la liberté, et par là même il éveille les sentiments les plus chers et les plus profonds du cœur humain, et soulève des luttes de passion. Sur un terrain si brûlant, et où tant d'esprits se donnent rendez-vous, il est difficile et rare que le débat, en s'échauffant et en devenant général, reste longtemps fidèle aux lois de la logique et de la bonne foi. On conçoit donc que le mot d'*ultramontanisme* rallie les dévouements et les haines les plus énergiques, selon qu'il est pour ou contre la religion, pour ou contre la liberté; mais on conçoit aussi que la haine et même les dévouements passent les limites du zèle, et tombent dans des erreurs ou des exagérations funestes... Lorsqu'on se demande en quoi précisément consiste l'*ultramontanisme*, il faut d'abord éliminer les définitions ridiculement arbitraires qu'on en trouve dans des livres qui n'ont rien de sérieux, et où une aveugle passion tient la place du bon sens. Ainsi c'est absurde d'opposer l'*ultramontanisme* ou catholicisme à la science, à la liberté, à la civilisation, au progrès; c'est absurde de le confondre avec quelque système d'obscurantisme et de tyrannie; il ne nourrit ni de telles antipathies, ni des amitiés si hideuses. Il ne faut pas accepter non plus dans toute leur rigueur les formules despotiques de quelques écrivains, d'ailleurs estimables, qui nomment l'*ultramontanisme* le signe distinctif des catholiques, et voient du schisme et de l'hérésie dans le gallicanisme. Tout ultramontain est catholique, mais non pas réciproquement. » *Compar.* nos art. Infaillibilité, n° II et Libertés de l'Église gallicane.

UMBILICAINS, mot tiré du latin *umbilicus*, qui signifie *nombril*. On a donné ce nom aux hérétiques hésychastes, parce qu'ils prétendaient que la prière ne pouvait être agréable à Dieu que par la fixation des yeux sur le nombril. Cette erreur bizarre vient sans doute d'une fausse interprétation du psaume xxxiv, 16 (dans l'hébreu, xxxv, 13) : *Et ma prière dans mon*

Digitized by Google

sein retournait. C'est une coutume assez répandue chez les Orientaux que, quand ils veulent prier très-modestement et très-humblement, ils se courbent de manière que leur tête descend jusqu'aux genoux, et que par conséquent leur bouche se trouve vis-à-vis de leur sein. Ainsi cette expression signifie simplement *prier dans une humble* ou *dans la plus humble posture*. *Compar*. Hésychastes.

UMBRIATICO (*Umbriaticum*), ville épic. d'Italie, sous la métropole de Santa-Severina, est située dans la Calabre citérieure, sur le Lipuda. De Commanville dit qu'on *veut la faire évêché dès les premiers siècles, mais qu'on n'en voit bien les prélats que vers l'onze ou douze*. D'un autre côté, Ughelli met en tête de la liste des évêques d'Umbriatico N..., contre lequel Hilaire, archevêque de Reggio, tint un concile du temps de Sixte III, parce qu'il n'avait pas été ordonné canoniquement. Or le pape Sixte III, élu l'an 432, siégea sept ans et onze mois. Il faut remarquer que, par sa bulle *De utiliori* en date du 28 juin 1818, Pie VII supprima l'évêché d'Umbriatico, et l'unit à perpétuité à celui de Cariati. *Voy*. Ughelli, *Italia Sacra*, t. IX, col. 525. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 259. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXIII, p. 97-100.

UNGE (Jonas), protestant, jurisc. suédois, a laissé : *Dissertatio historico-politica de ritu fœderum*, etc.; Upsal, 1718, in-12.

UNGEPAVER (Érasme), jurisc., né à Naumbourg en 1582, expliqua les Pandectes à Altorf, et fut appelé en 1635 à Iena, où il expliqua les Décrétales. Son mérite le fit choisir pour conseiller du duc de Weimar, échevin et assesseur. Il a composé plusieurs ouvrages sur le droit, entre autres : 1° *Commentarius ad Decretales*; — 2° *Exercitia Justinianea*. *Voy*. *Gloria academiæ Altdorfinæ, sive orationum fasciculus*, etc.; Altorf, 1683, in-4°, p. 53 et 54.

UNGERIACUM. *Voy*. Oigny.

UNICORNIS. *Voy*. Licorne.

UNIGENITUS, bulle ou constitution du pape Clément XI donnée au mois de septembre 1713, laquelle commence par ces mots : *Unigenitus Dei Filius*, et qui condamne 101 propositions tirées du livre de Pasquier-Quesnel, prêtre de l'Oratoire, intitulé : *Le Nouveau Testament traduit en français, avec des réflexions morales*. Ces réflexions se réduisent à cinquante-six chefs de doctrine qui sont autant d'erreurs, et qui avaient été déjà condamnées dans les écrits de Baius et de Jansenius. De même que ce dernier n'avait fait son livre intitulé *Augustinus* que pour justifier les sentiments de Baius, de même aussi Quesnel fit le sien pour répandre la doctrine de Jansenius. En effet, l'évêque d'Ypres avait enseigné qu'on ne résiste jamais à la grâce intérieure; il avait même taxé de semi-pélagianisme et d'hérésie le sentiment contraire. Quesnel, de son côté, enseigna que la grâce de Dieu est l'opération de sa toute-puissance, à laquelle rien ne peut résister; il compare l'action de la grâce à celle par laquelle Dieu a créé le monde, a opéré le mystère de l'incarnation, et a ressuscité Jésus-Christ (Prop. 10 et suiv.). Il en conclut que quand Dieu veut sauver une âme, elle est infailliblement sauvée (Prop. 12 et suiv.). De là il suit 1° que, quand elle n'est pas sauvée, c'est que Dieu ne le veut pas; conséquence directement contraire au mot de saint Paul : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*. 2° Il s'ensuit que si un homme pèche, c'est qu'il manque de grâce : autre erreur proscrite dans l'Écriture sainte et dans saint Augustin. Il s'ensuit que, pour pécher et pour faire une bonne œuvre, pour mériter et pour démériter, il n'est pas nécessaire que l'homme soit libre et exempt de nécessité, mais qu'il lui suffit d'être exempt de contrainte ou de violence, puisque lorsqu'il a la grâce il lui obéit nécessairement, et que quand il ne l'a pas il est dans l'impossibilité d'agir. C'est la doctrine condamnée dans la troisième proposition de Jansenius. La raison sur laquelle se fonde Quesnel, savoir, que la grâce est l'opération toute-puissante de Dieu, n'est dans le fond qu'une ineptie. Car enfin la grâce qu'Adam reçut de Dieu pour pouvoir persévérer dans l'innocence, n'était pas moins l'opération toute-puissante de Dieu que celle par laquelle saint Paul fut converti. Dira-t-on qu'il a fallu que Dieu fit un plus grand effort de puissance pour changer Saul de persécuteur en apôtre, qu'il ne l'aurait fallu pour faire persévérer Adam? Donc toutes les comparaisons dont se sert Quesnel pour exalter l'efficacité de la grâce sont absurdes. *Voy*. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les autres erreurs de Quesnel, condamnées par la bulle *Unigenitus*.

I. **UNION (LA PETITE-)**, établissement fondé en 1679 par M. Vachet, Mlle de Lamoignon, fille du premier président, et Mlle Mallet, pour recevoir les filles qui viennent à Paris afin de se mettre en condition. On appela cette communauté la *Petite-Union* pour la distinguer de l'*Union-Chrétienne*.

II. **UNION-CHRÉTIENNE**, communauté de veuves et de filles vertueuses, projetée par Mme de Polaillon, institutrice des filles de la Providence, et établie par M. Vachet, prêtre, né à Romans, en Dauphiné. Cette communauté, établie à Charonne en 1661, fut transférée à Paris en 1685. M. Vachet leur donna des constitutions qui furent approuvées par le cardinal de Vendôme, légat *a latere* de Clément IX. Ces filles n'ont point de pénitence que celles de l'Église et le jeûne tous les vendredis. Elles font deux années d'épreuves, au bout desquelles elles s'engagent par les trois vœux simples de chasteté, d'obéissance et de pauvreté, auxquels elles en ajoutent un quatrième d'union. Le but de cet établissement est : 1° de travailler à la conversion des filles et des femmes hérétiques; 2° de retirer de pauvres filles et femmes de qualité qui ne pourraient être reçues dans d'autres communautés; 3° d'élever de jeunes filles dans la piété, de leur enseigner les vérités de la religion et de leur apprendre à lire, à écrire et à travailler. Cette congrégation a pour armes un cœur enflammé, surmonté d'une croix, avec ces paroles pour devise : *In Charitate Dei et Patientia Christi*. *Voy*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*.

III. **UNION DES BÉNÉFICES ET DES ÉGLISES**. C'est la jonction d'un bénéfice ou d'une église à une autre. De l'aveu de tous les canonistes, les unions des bénéfices ou des églises sont odieuses, parce qu'elles diminuent le nombre des ministres établis pour chaque bénéfice; qu'elles sont contraires à la commune utilité des églises et à l'intention des fondateurs; qu'elles portent préjudice, tant aux patrons et aux collateurs dont elles anéantissent les droits, qu'autrefois aux indultaires et aux gradués, dont elles restreignaient les expectatives; qu'elles troublent l'ordre extérieur de l'Église, et que c'est une espèce d'aliénation, attendu que, par l'union, le bénéfice uni est, en quelque sorte, supprimé, ou du moins tellement altéré, qu'il perd sa première nature et son pre-

Digitized by Google

mier état. Aussi s'est-il passé plusieurs siècles avant qu'il fût question d'unir des églises ou des offices ecclésiastiques. Ce sont, comme il paraît, les malheurs qu'éprouvèrent les églises vers le VIIe siècle, qui ont donné lieu aux premières unions des bénéfices. Voilà pourquoi les *unions* d'évêchés sont plus fréquentes en Italie vers ce temps que partout ailleurs. De toutes les provinces de l'empire, c'était elle qui avait le plus souffert. — Les canonistes distinguent ordinairement plusieurs espèces d'*unions*, savoir : l'*union personnelle*, appelée *ad vitam* ou *ad tempus*; l'*union réelle* ou *perpétuelle*, qui se fait de quatre manières; l'*union en forme gracieuse*; l'*union en forme commissoire*. Les unions des bénéfices étant odieuses, comme nous venons de le dire un peu plus haut, c'est une maxime reçue qu'il n'y a que la nécessité ou l'évidente utilité de l'Église qui puisse les rendre légitimes. Il y a deux formalités principales à observer dans l'*union des bénéfices et des églises*, l'une est d'informer de la commodité ou incommodité (*de commodo vel incommodo*) de l'union, l'autre d'entendre ceux qui y ont intérêt, tels que le collateur d'un bénéfice qu'on veut unir, le patron, soit laïc, soit ecclésiastique, le titulaire, les paroissiens, quand il s'agit de l'union de l'église paroissiale. La règle de la chancellerie romaine touchant les *unions* (*de unionibus*), veut, pour la validité de l'*union*, que ceux qui la demandent soient tenus d'exprimer dans la supplique la vraie valeur, selon l'estimation commune (*secundum communem estimationem*) des deux bénéfices. C'est un principe général qu'il n'y a que le Pape et les évêques qui puissent unir les bénéfices; eux seuls les peuvent ériger, eux seuls les peuvent supprimer. Ainsi les supérieurs qui ont l'autorité d'unir des bénéfices peuvent aussi opérer leur *désunion*, c'est-à-dire leur rétablissement dans leur premier état, quand il y a des causes suffisantes. Or ces causes suffisantes des bénéfices se rencontrent, ou quand l'*union* a été faite contre les règles de l'Église, ou quand les raisons pour lesquelles elle a été faite ne subsistent plus. Quant aux formalités pour les désunions, il en faut moins que pour les unions. Ainsi, si l'union a été faite sous la condition expresse de durer autant qu'un certain établissement subsistera, ou bien jusqu'à sa perfection, quand la condition vient à s'accomplir, l'*union* se résout d'elle-même, et il ne faut qu'un décret du supérieur pour déclarer que la condition a cessé. Le supérieur ne doit cependant pas négliger d'entendre ceux qui ont intérêt à cette *désunion*; mais il n'a pas besoin de leur consentement. Autant les *unions* sont défavorables, autant les *désunions* doivent être favorables. L'Église est ennemie de la destruction; elle ne se porte que difficilement à supprimer des établissements qui n'ont été formés que pour son service. Elle doit donc voir volontiers cesser les causes qui les avaient fait détruire, et se prêter aisément à les rétablir dans leur premier état. L'Église permet seulement et tolère les *unions*; c'est une conséquence nécessaire qu'elle approuve et désire les *désunions*. Nous n'avons pu qu'indiquer ici quelques-unes des questions qui se rattachent à l'*union des bénéfices et des églises*; pour plus de détails, *voy.* les canonistes en général. Le concile de Trente, sess. VII, c. V-VII, *De Reform.* Sess. XXI, c. V, *De Reform.* Sess. XXIV, c. XIII, *De Reform.* Innoc. III, in cap. *Exposuisti*, XXXIII, *de præbend. et dignit.* Rebuffe, *Praxis benef.* tit. *De Unionibus beneficior.*, n. 11 et seqq. Reiffenstuel, *in Decretal.*, l. III, tit. XII, n. 39. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. UNIO BENEFICIORUM SEU ECCLESIARUM. Les *Mémoires du clergé*, tom. III, p. 596; tom. IV, p. 475; tom. X, p. 1813 et suiv. La Combe, *Recueil de Jurisprud. canon.*, au mot UNION. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où l'on voit par un arrêt du conseil d'État, en date du 14 juillet 1824, que sous la législation française actuelle un évêque peut, sans abus, opérer l'union d'une cure au chapitre de son diocèse. Gaet. Moroni, vol. LXXXIII, p. 258-260.

IV. **UNION HYPOSTATIQUE**, c'est-à-dire *union personnelle*, le mot grec qui correspond à *hypostase* signifiant *personne*. On appelle donc *union hypostatique* l'union du Verbe divin à la nature humaine en unité de personne. Cette union est, à proprement parler, la communication de l'Être divin à l'humanité, mais de telle sorte que la nature humaine en Jésus-Christ n'a pas de subsistance propre, et qu'elle subsiste par l'hypostase ou la subsistance du Verbe divin; d'où il résulte que, quoiqu'il y ait en Jésus-Christ deux natures, il n'y a cependant qu'une seule personne, et que la personne de Jésus-Christ est une personne divine. Cette union n'est pas morale, mais physique et substantielle; autrement Jésus-Christ ne serait pas Dieu réellement et véritablement. Elle est universelle, c'est-à-dire que le Verbe divin a pris l'humanité dans son entier, avec toutes ses parties essentielles, qui sont le corps, l'âme et ses puissances ou facultés, l'entendement et la volonté. Elle est indissoluble, c'est pourquoi il est dit dans les symboles que le Fils de Dieu est descendu dans les enfers, parce que l'âme est demeurée unie au Verbe; que le même Fils de Dieu a été enseveli, parce que le Verbe est demeuré uni au corps. De cette *union hypostatique* il suit : 1° Qu'il y a en Jésus-Christ deux natures, la nature divine et la nature humaine. 2° Que ce qui est dit de Jésus-Christ doit s'entendre de Jésus-Christ comme Dieu et de Jésus-Christ comme homme : ce qu'on appelle en langage théologique *communication d'idiomes*. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* nos art. COMMUNICATION D'IDIOMES et INCARNATION.

UNIONISTES, nom donné aux Sabelliens, parce qu'ils ne reconnaissaient qu'une substance et qu'une personne en Dieu.

UNITAIRES, nom que les antitrinitaires avaient pris pour signifier que leur foi était meilleure que celle de Rome, parce qu'ils ne reconnaissaient qu'un Dieu en ne reconnaissant qu'une personne en Dieu.

I. **UNITÉ DE DIEU**, c'est une perfection que nous pouvons facilement découvrir. En effet, nous concevons Dieu comme un être souverainement parfait; or l'idée d'un être tel exclut la pluralité, puisque ce n'est pas être souverainement parfait que d'avoir un égal. Nous concevons de plus que Dieu est tout-puissant; il peut donc détruire toute autre puissance que la sienne; ainsi celui dont la puissance pourra être détruite ne sera pas Dieu. Enfin notre âme, qui se porte naturellement à Dieu comme à son principe et à son auteur, l'invoque toujours au nombre singulier. Cette même vérité est aussi un article de foi dont la révélation est appuyée sur des preuves incontestables. Tout l'Ancien Testament, les miracles de Moïse et des prophètes, les punitions exercées sur les Israélites rebelles, ont eu pour fin d'établir l'unité de Dieu, de retirer ce peuple de l'idolâtrie, et de le rendre adorateur d'un seul Dieu. Le même dogme est également constaté dans

Digitized by Google

le Nouveau Testament, où l'unité d'un Dieu en trois personnes est démontrée. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Le *Diction.* de Bergier, où l'on réfute J.-J. Rousseau, qui prétend que le polythéisme a été la première religion des hommes, et l'idolâtrie leur premier culte.

II. **UNITÉ DE L'ÉGLISE**. C'est le premier des quatre caractères qui distinguent la véritable Église des autres sociétés, et qui sont expressément marqués dans un des articles du Symbole de Nicée ou de Constantinople : *Je crois l'Église une, sainte, catholique et apostolique.* L'Église est *une*, parce qu'elle n'a qu'un chef invisible, qui est Jésus-Christ; qu'un même Esprit-Saint, qui la dirige; qu'une même foi, qu'une même espérance, qu'un même nombre de sacrements, qu'une même mission et juridiction confiée à ses pasteurs. Afin de conserver cette unité de foi, de sacrements et de pasteurs, il était nécessaire qu'il y eût un chef visible de toute l'Église et une chaire supérieure qui fût le centre de cette unité. La tradition nous apprend, conjointement avec l'Écriture, que Jésus-Christ a conféré cette primauté à saint Pierre en lui adressant ces paroles : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église;* paroles que les saints Pères ont expliquées de la personne de saint Pierre et de ses légitimes successeurs, en sorte qu'ils ont tous reconnu la chaire de saint Pierre pour être le centre de l'unité de l'Église. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, etc. *Compar.* PRIMAUTÉ.

UNIVERS. *Voy.* MONDE.

UNIVERSALISTES. L'on nomme ainsi parmi les protestants ceux qui soutiennent que Dieu donne des grâces à tous les hommes pour parvenir au salut; c'est, dit-on, le sentiment actuel de tous les arminiens, et ils donnent le nom de *particularistes* à leurs adversaires, qui prétendent avec Calvin que Dieu, par un décret éternel et irrévocable, a prédestiné certains hommes au salut, et dévoué les autres à la damnation, sans avoir aucun égard à leurs mérites ou à leurs démérites futurs; qu'en conséquence il donne aux prédestinés des grâces irrésistibles par lesquelles ils parviennent nécessairement au bonheur éternel, au lieu qu'il refuse ces grâces aux réprouvés, qui, faute de ce secours, sont nécessairement damnés. Ainsi, selon Calvin, Jésus-Christ n'est mort et n'a offert à Dieu son sang que pour les prédestinés. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LXXXIII, p. 266-268. *Compar.* notre art. ARMINIENS.

UNIVERSITÉ, compagnie composée de plusieurs colléges établis dans une ville, où l'on enseigne publiquement les belles-lettres et les sciences, et où l'on donne les degrés ou grades. Il faut distinguer entre l'université ancienne ou plutôt les universités anciennes et l'université nouvelle.

I. — A l'époque de la révolution de 1789, on comptait en France vingt universités. Il y avait d'ordinaire quatre facultés dans une université : la théologie, le droit, la médecine et les arts. L'université de Paris, qui avait le titre de *fille aînée* de nos rois, est la plus ancienne de toutes; quelques auteurs en attribuent la fondation à Charlemagne; mais il est beaucoup plus probable qu'elle ne prit naissance que sous Louis le Jeune, mort l'an 1180, et qu'elle ne commença à faire un corps régulier que sous Philippe-Auguste, mort en 1223. Le plus ancien titre des rois de France que nous ayons en faveur de l'université de Paris, est un privilége donné en 1200 par Philippe-Auguste aux écoliers de cette université. Les premiers statuts de l'université de Paris sont de l'an 1215, et ils ont été dressés par Robert de Corcéon, légat du Saint-Siége. On prétend que ce nom d'université vient des papes Innocent III et Honoré III, lesquels écrivant au corps des maitres et des écoliers de Paris, commençaient leurs lettres par ces mots : *Noverit universitas vestra,* ou *universitas magistrorum et scholarium;* le nom d'université leur en resta. On peut dire aussi qu'on donna à leurs assemblées le nom d'*université d'étude* (*universitas studii*), pour signifier qu'elles renfermaient toutes les études et qu'en une même ville on enseignait toutes les sciences qu'il fallait auparavant aller apprendre en divers lieux. Quoi qu'il en soit, réformée par le cardinal d'Estoutteville, légat en France l'an 1452, l'université de Paris était composée des quatre facultés de théologie, de droit canon et civil, de médecine et des arts, qui embrassait les langues, la rhétorique et la philosophie. Le chef de cette université, appelé *recteur*, était toujours choisi dans la faculté des arts. On procédait à son élection de trois en trois mois, quelquefois de six semaines en six semaines, et souvent il était continué. Il présidait au tribunal de l'université, qui était formé des doyens des trois facultés supérieures et des procureurs des Quatre-Nations, dont la faculté des arts était composée. Cette université avait deux chanceliers, l'un à Notre-Dame, l'autre à Sainte-Geneviève : celui de Sainte-Geneviève n'était que pour la faculté des arts : ils avaient chacun un vice-chancelier. Les autres officiers supérieurs de l'université étaient le syndic, le greffier et le receveur. Les évêques de Meaux et de Beauvais étaient conservateurs de ses priviléges apostoliques, et, le prévôt, de ses priviléges royaux. L'université en corps avait ses causes commises au parlement de Paris; la connaissance de celle de ses membres et suppôts était au Châtelet. Les autres universités de France étaient : *Aix*, fondée en 1409 par Alexandre V, rétablie l'an 1604 par Henri IV. *Angers*, fondée par saint Louis; cinq facultés, celle de droit étant partagée en droit civil et en droit canon. *Avignon,* fondée l'an 1303; ses gradués n'étaient pas admis au serment d'avocat dans les cours et les siéges du royaume, ou aux charges de judicature, ni même reçus dans les universités du royaume, sans avoir juré d'observer les lois et les maximes de France sur le droit canonique et civil, et sans être munis des attestations de l'archevêque d'Avignon, certifiant qu'ils avaient rempli le temps d'étude prescrit par les règlements. *Besançon,* fondée à Dôle l'an 1421, transférée à Besançon par Louis XIV, en 1691, quatre facultés. *Bordeaux,* fondée par le pape Eugène IV, l'an 1441, confirmée par Louis XI en 1473; quatre facultés, deux colléges. *Bourges*, fondée par Louis XI en 1473; quatre facultés : celle de théologie est de 1624. *Caen*, fondée en 1431 par Henri IV, roi d'Angleterre, confirmée en 1452 par Charles VII, roi de France; fille de l'université de Paris; trois colléges, quatre facultés. *Dijon*, fondée en 1722 pour la faculté de droit seulement. *Douai*, fondée l'an 1562 par Philippe II, roi d'Espagne; quatre colléges de plein exercice; cinq facultés, celle de droit étant partagée en droit canon et en droit civil. *Montpellier,* fondée en 1289, confirmée par François Ier en 1537; quatre facultés; celle de médecine est la plus célèbre; elle formait un corps séparé. *Nantes,* fondée l'an 1460; quatre facultés; celle de droit a été transférée à Rennes. *Orléans,* fondée en 1305 par le pape Clément V, confirmée par Philippe le Bel l'an

Digitized by Google

1372; faculté de droit. *Orange*, fondée en 1365 par Raimond III. *Pau*, facultés de droit et des arts; le chancelier devait être constitué en dignité ecclésiastique; le recteur du collége était recteur et vice-chancelier de l'université. *Perpignan*, fondée en 1343 par Pierre d'Aragon; quatre facultés. *Poitiers*, fondée l'an 1431 par Charles VII; quatre facultés. *Pont-à-Mousson*, fondée en 1572; quatre facultés. *Reims*, fondée l'an 1347; quatre facultés; fille de l'université de Paris. *Strasbourg*, fondée par le sénat de la ville l'an 1538; on distinguait l'université luthérienne, qui avait quatre facultés, et l'université épiscopale ou catholique, qui n'avait que deux facultés, celle de théologie et celle des arts. *Toulouse*, fondée en 1223; quatre facultés, deux colléges, onze professeurs en théologie, dont trois séculiers et huit réguliers; quatre étaient publics, et les quatre autres conventuels; six professeurs en droit, quatre en médecine et deux aux arts; un professeur des libertés de l'Église gallicane. Le rectorat était affecté aux professeurs en droit. *Valence*, fondée à Grenoble en 1339, par le dauphin Humbert II, transférée à Valence par Louis XI, alors dauphin; quatre facultés.

II. Ces universités avaient été emportées, comme beaucoup d'autres institutions, par le torrent révolutionnaire de 93, lorsque Bonaparte visitant le palais de l'université de Turin, fondée en 1771 par Charles-Emmanuel III, se fit présenter les statuts qui régissaient cette institution. C'est de là sans doute que lui est venue l'idée de fonder lui-même une nouvelle université; idée qu'il a en effet réalisée, d'abord par les lois du 11 floréal an X et du 10 mai 1806, puis par le décret d'organisation du 17 mars 1808, en 144 articles, enfin par deux autres décrets, l'un du 17 septembre de la même année, et l'autre du 15 novembre 1811; ces deux derniers décrets complétèrent l'œuvre. L'enseignement universitaire était divisé en trois branches : l'enseignement supérieur, donné par les facultés dont nous allons dire un mot; l'enseignement secondaire, donné dans les lycées et les colléges; l'enseignement primaire, donné dans les écoles primaires. La loi du 10 mai 1808, art. 1 et 2, porte : « Il sera formé sous le nom d'université impériale un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'empire. Les membres du corps enseignant contracteront des obligations civiles, spéciales et temporaires. » Dans le décret du 17 mars 1808, art. 1, 2 et 3, on lit : « L'enseignement public dans tout le royaume est confié exclusivement à l'université. Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne peut être formé hors de l'université impériale et sans l'autorisation de son chef. Nul ne peut ouvrir d'école, ni enseigner publiquement, sans être membre de l'université impériale et gradué par l'une de ses facultés. Néanmoins, l'instruction dans les séminaires dépend des archevêques et évêques, chacun dans son diocèse; ils en nomment et révoquent les directeurs et professeurs; ils sont seulement tenus de se conformer aux règlements sur les séminaires par nous approuvés. » Et à l'art. 38 du même décret, il est dit entre autres choses : « Toutes les écoles de l'université prendront pour bases de leur enseignement : 1° les préceptes de la religion catholique;... 3° l'obéissance aux statuts du corps enseignant, qui ont pour objet l'uniformité de l'instruction et qui tendent à former pour l'État des citoyens attachés à leur religion, à leur prince, à leur patrie et à leur famille. » Le même décret de 1808 porte aux art. 100, 101 et 102 : « A l'avenir, et d'après l'organisation complète de l'université, les proviseurs et les censeurs des lycées, les principaux et les régents des colléges, ainsi que les maîtres d'études de ces écoles, seront assujettis au célibat et à la vie commune. Les professeurs des lycées pourront être mariés, et, dans ce cas, ils logeront hors du lycée. Les professeurs célibataires pourront y loger et profiter de la vie commune... Aucune femme ne pourra être logée ni reçue dans des lycées et des colléges. » Ou nous nous trompons de la manière la plus étrange, ou ces articles sont la condamnation anticipée des prêtrophobes, hommes à esprit étroit, qui aujourd'hui veulent exclure de l'instruction publique tout ce qui porte une robe de prêtre ou de religieux. Quant aux *facultés*, il en a été créé cinq ordres, savoir : des *facultés de théologie*, des *facultés de droit*, des *facultés de médecine*, des *facultés des sciences mathématiques et physiques*, des *facultés des lettres* (ibid., art. 6). » Il porte encore, à l'art. 8 : « Il y aura autant de facultés de théologie que d'églises métropolitaines, et il y en aura une à Strasbourg et à Genève pour la religion réformée. » Il faut remarquer qu'alors Genève faisait partie de la France. Cette seconde faculté a été depuis établie à Montauban, qui est pour le culte calviniste, tandis que celle de Strasbourg est pour le culte luthérien. Cette organisation a subi beaucoup de modifications. L'université n'a plus le monopole de l'enseignement. Elle a perdu jusqu'à son nom, ayant été confondue dans le ministère de l'instruction publique et des cultes. *Voy.* Antoine Fontanon, *les Édits et Ordonnances des roys de France, depuis saint Loys jusqu'à présent*, tom. IVe, p. 435 de l'édit. de Paris, 1580. La Combe, *Recueil de jurisprud. canon.*, au mot UNIVERSITÉS. Du Boulay, *Hist. de l'Université de Paris*. Crévier, *Histoire de l'Université de Paris*. Du Boulay, *Historia Universitatis*. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, *Diction. de théol.*, où l'on trouve de justes et sages réflexions. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, donne la liste par ordre alphabétique de toutes les anciennes *universités* catholiques de l'Europe, avec l'année de leur fondation. Gaet. Moroni, qui, dans son vol. LXXXIII, p. 267-323; LXXXIV, p. 3-323; LXXXV, p. 3-208, trace l'historique des *universités* de différents pays; mais surtout de celle de Rome.

UNZER (Jean-Auguste), médecin et littérateur protestant, né à Halle, dans le duché de Magdebourg, en 1727, mort l'an 1799 à Altona, où il s'était établi et où il eut une vogue extraordinaire, a laissé de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Nouvelle Doctrine sur les mouvements de notre âme et de l'imagination*; Halle, 1746, in-8°; petit traité de physiologie dans lequel l'auteur cherche à établir l'influence que la structure et la tension des nerfs ont sur nos inclinations et nos passions, lesquelles, selon lui, sont une dépendance du système nerveux; cette doctrine trouva avec raison beaucoup d'adversaires; — 2° *Pensées sur l'influence de l'âme sur le corps*; ibid., 1747, in-8°; — 3° *Méditations philosophiques sur le corps de l'homme*; ibid., 1750, in-8°; le but de ce traité est de prouver que non-seulement les sensations ou opérations, mais aussi l'*imagination*, la prévision, l'intelligence et la volonté, produisent toujours dans notre corps des mouvements qui sont en harmonie parfaite avec ce qui se passe en elle. *Voy.* Michaud, *Biogr. uni-*

Digitized by Google

vers. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

UPSAL (*Upsalia*), ville archiépisc. de Suède, dans l'Uplande, située sur la rivière de Sala. Cet évêché, établi dès l'an 820, fut érigé en archevêché par le pape Alexandre III, l'an 1160, et la primatie du royaume y fut attachée avec le droit de sacrer le roi. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXV, p. 249-260. Le *Diction. de la théol. cathol.*

UPSU. *Voy.* Ipsus.

UR, ville de Chaldée, patrie de Tharé et d'Abraham. Dieu, comme il est dit dans la Genèse (XI, 31), fit sortir Abraham de la ville d'Ur pour le conduire dans la terre de Chanaan, qu'il avait dessein de lui donner en héritage à lui et à ses descendants. On ne connaît pas la véritable situation de cette ville. On prétend que le nom d'Ur, qui signifie *feu*, lui fut donné parce qu'on y adorait cet élément. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* notre art. Abraham.

URAÏ, fils de Béla, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VII, 7.

URANIUS ou VON DEM HIMMEL (Henri), prêtre, savant littérateur, né à Rees, dans le duché de Clèves, vers la fin du XVe siècle, mort l'an 1579, fut recteur du collége d'Emmeric, où il travailla à l'instruction de la jeunesse avec beaucoup de zèle pendant cinquante-cinq ans. Il possédait le latin, le grec et l'hébreu; et à ces connaissances il joignait une grande piété et un attachement inviolable à la foi de ses pères. On a de lui, outre *Grammatica latina* et *Commendatio linguæ græcæ* : 1° *Grammaticæ hebrææ Compendium;* Cologne, 1559, in-12; — 2° *De Usu litterarum servilium;* ibid., 1570; ouvrage relatif au précédent; — 3° *De Re numeraria, mensuris et ponderibus;* ibid., 1569, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

URANOPOLIS, ville épisc. de Galatie, dans l'Asie Mineure. C'est un évêché *in partibus* sous l'archevêché également *in partibus* d'Ancyre. Uranopolis est peut-être la même que *Vranopolis*, que Baudrand qualifie de ville de la Galatie mentionnée dans les conciles : *Alia Galatiæ ex libris Conciliorum.* Ajoutons que *Berinopolis*, donnée par de Commanville comme suffragante d'Ancyre, est appelée par des géographes *Verinopolis* et *Uranopolis. Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 40. Gaet. Moroni, vol. LXXXV, p. 262-263, où l'on trouve exposées les différentes raisons qui prouvent l'identité d'Uranopolis, de Berinopolis et de Verinopolis.

I. **URBAIN** (Saint), dont saint Paul loue les travaux pour Jésus-Christ. Les Grecs en font la fête le 31 octobre, et disent qu'il a été ordonné évêque de Macédoine par saint André, et qu'il était du nombre des soixante-dix disciples de Jésus-Christ. Les Latins l'honorent le 30 octobre. On ne connaît aucune particularité de sa vie. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

II. **URBAIN Ier** (Saint), pape, né à Rome, mort le 23 mai 230, succéda à Calixte Ier en 222, et eut saint Pontien pour successeur. Les uns disent qu'il fut martyr, mais les autres lui disputent ce titre. On lui attribue une *Épître* et quelques *Décrets;* mais tout cela est supposé. Sa fête est marquée au 25 mai dans l'ancien calendrier romain. *Voy.* Eusèbe, *Histor.* Baronius, *Annal.* Tillemont, *Mémoires*, tom. III. Gaet. Moroni, pour ce pape et les suivants du nom d'Urbain, vol. LXXXV, p. 317-318, et vol. LXXXVI, p. 3-73.

III. **URBAIN II**, pape, né en Champagne, mort à Rome en 1099, se nommait auparavant *Odon* ou *Eudes*, et était religieux de Cluny. Il fut fait cardinal et évêque d'Ostie par Grégoire VII, et élevé sur le Saint-Siége après la mort de Victor III, en 1088. L'Église était alors affligée par le schisme de l'antipape Guibert. Urbain gouverna avec une rare prudence, et les schismatiques l'ayant contraint de quitter Rome, il se retira en France, où il tint divers conciles, entre autres celui de Clermont, en Auvergne, l'an 1095. Paschal II lui succéda. On a de lui des *Lettres*, qui ont été insérées dans Labbe, *Concil. Voy.* D. Th. Ruinart, *Vie du pape Urbain II;* 1724. Cette *Vie* a été insérée dans les *Œuvres posthumes* de D. Mabillon.

IV. **URBAIN III**, pape, né à Milan, mort à Ferrare en 1187, se nommait auparavant *Hubert Crivelli* ou *Privelli*, et était archevêque de Milan lorsqu'il succéda à Luce III, en 1185. Il eut de grandes contestations avec Frédéric Barberousse, au sujet des terres laissées à l'Église de Rome par la princesse Mathilde, sur la dépouille des évêques après leur mort et sur les taxes qu'on faisait payer aux abbesses. Ayant appris la nouvelle de la prise de Jérusalem par les Turcs, il en mourut de douleur. Grégoire VIII lui succéda. *Voy.* Duchesne, *Histoire des papes.* Ripamonte, *Hist. Mediol.*

V. **URBAIN IV**, dont le nom de famille était *Jacques Pantaléon*, pape, né à Troyes, en Champagne, mort à Pérouse en 1264, était fils d'un pauvre cordonnier. Il passa d'une place d'enfant de chœur à celle de chanoine et d'archidiacre de la cathédrale de Laon, d'où il parvint successivement à être évêque de Verdun, patriarche de Jérusalem, et pape à la mort d'Alexandre IV, en 1261. Il publia une croisade contre Mainfroi, ennemi de l'Église et usurpateur du royaume de Sicile, appela en Italie Charles d'Anjou pour le faire roi des Deux-Siciles, et institua la fête du Saint-Sacrement, dont il fit composer un office particulier par saint Thomas d'Aquin. Il eut Clément IV pour successeur. On a d'Urbain IV une *Paraphrase* sur le psaume *Miserere*, que nous avons dans la *Bibliothèque des Pères. Voy.* Platina. Bzovius et Raynaldi, *Annal.*

VI. **URBAIN V**, pape, né à Grisac, dans le diocèse de Mende, en 1309, mort à Avignon en 1370, se nommait auparavant *Guillaume de Grimoard.* Il entra chez les Bénédictins, prit le bonnet de docteur en droit canon et en théologie, professa avec succès à Montpellier et à Avignon, devint abbé de Saint-Germain-d'Auxerre, puis de Saint-Victor de Marseille; et, l'an 1362, il succéda à Innocent VI. Il réforma divers abus, établit des académies publiques, protégea les savants, soutint avec zèle les droits ecclésiastiques, excommunia Barnabon, tyran d'Italie, et quelques autres seigneurs italiens qui exerçaient des cruautés inouïes sur le peuple, et rendit la paix à l'Italie par la défaite de ces tyrans, avec le secours de l'empereur d'Allemagne. Grégoire XI lui succéda. Les martyrologes de France et des bénédictins font mention de lui. On a de lui plusieurs traités, et l'on trouve quelques-unes de ses *Lettres* dans Dom Martenne, *Thesaurus novus anecdotorum. Voy.* Sponde. Bzovius. Baronius. Raynaldi, *Annal.* Du Bosquet. Duchesne. Labbe, tom. XI.

VII. **URBAIN VI**, pape, né à Naples en 1318, mort à Rome l'an 1389, se nommait auparavant *Bartolommeo Prignani*, et était archevêque de Bari lorsqu'il fut élu pape dans une espèce de sédition du peuple, en 1378. Sa sévérité ayant indisposé contre lui les cardinaux, ils se retirèrent à Anagni, puis à Fondi, où ils nommèrent

Digitized by Google

le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, ce qui fut le commencement d'un long et fâcheux schisme. Urbain excommunia Jeanne, reine de Naples, pour avoir reçu Clément VII, institua la fête de la Visitation, et réduisit le jubilé de cinquante ans à trente-trois. Il avait écrit l'*Histoire des évêques de Bari* et quelques autres ouvrages. Boniface IX lui succéda. *Voy.* Brovius. Sponde, *Annal.* Louis Jacob, *Biblioth. Pontif.*, etc.

VIII. **URBAIN VII**, pape, né à Rome en 1521, mort à Monte-Cavallo, près de cette ville, l'an 1590, se nommait auparavant *Giovanni Battista Castagna*. Il se fit recevoir docteur en l'un et l'autre droit, devint archevêque de Rossano vers l'an 1553, assista au concile de Trente, occupa diverses légations, fut nommé cardinal en 1583, et succéda à Sixte V en 1590. Il ne régna que treize jours, et eut Grégoire XIV pour successeur.

IX. **URBAIN VIII**, pape, né à Florence en 1568, mort à Rome l'an 1644, se nommait auparavant *Maffeo Barberini*. Son mérite l'avait toujours fait distinguer à la cour de Rome, où il avait occupé les emplois les plus importants, et avait été nonce en France du temps de Henri IV. Il succéda à Grégoire XV en 1623, renouvela la constitution de Pie V pour empêcher l'aliénation des biens de l'Église, en publia une autre pour obliger à la résidence les cardinaux qui avaient des évêchés, établit plusieurs colléges pour le bien de la religion et l'augmentation de la foi, et réunit au domaine de l'Église le duché d'Urbin. On a de lui : 1° des *Hymnes* pour les fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge; — 2° des *Paraphrases* sur quelques *Psaumes* et sur les *Cantiques de l'Ancien et du Nouveau Testament*; — 3° des *Ordonnances*, etc. Innocent X lui succéda. *Voy.* Victorel et Duchesne, *Vie du pape Urbain VIII*. Sponde, *Annal.* Louis Jacob, *Biblioth. Pontif.*, etc.

X. **URBAIN** (Saint), martyr de Constantinople, vivait au IVe siècle. Il fut député avec Théodore, Ménédème et soixante-dix-sept autres, en 370, par les catholiques de Constantinople à l'empereur Valens, pour se plaindre des violences des ariens. Ces députés étant arrivés à Nicomédie, présentèrent leur requête à Valens, qui les fit mettre dans un vaisseau qui n'était point lesté et auquel on mit le feu quand il fut en pleine mer. L'Église grecque célèbre leur fête le 18 mai. Le Martyrologe romain moderne la marque au 5 septembre. *Voy.* Socrate, *Hist. eccles.*, l. IV, c. XVI. Sozomène, l. VI, c. XIV et XV.

XI. **URBAIN (SAINT-)**, en latin *Sanctus Urbanus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, dans le Pertois, en Champagne, au diocèse de Châlons-sur-Marne, fut fondée l'an 865 par Erchenras, évêque de Châlons. Elle fut d'abord sous l'invocation de la sainte Trinité, et prit ensuite le nom de *Saint-Urbain*, pape et martyr, dont les reliques y furent transférées. Elle a été unie à la congrégation de Saint-Vannes depuis 1651. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 927.

XII. **URBAIN DE L'ASCENSION**, de l'Ordre des Carmes, né à Saumur, mort à Angers en 1664, se rendit recommandable par sa science, par sa piété, et par l'austérité de sa vie. Il convertit dans le Poitou un grand nombre d'hérétiques, professa la théologie, et fut successivement prieur dans divers couvents de la province de Tours et d'Aquitaine, provincial de ces deux provinces, commissaire général de la province de Narbonne et visiteur général des Bénédictines du Calvaire. On a de lui : 1° *Summa casuum conscientiæ, seu theologia moralis, canonica et practica, triplex, complectens munus confessarii, medici scilicet, judicis et doctoris*; Poitiers, 1649, in-fol.; — 2° *Traité sur l'Oraison mentale pour les personnes religieuses*; ibid., 1649, in-24; — 3° *Institutiones juris canonici veteris et novi*, etc.; Limoges, 1659, in-24; — 4° *Les quatre Éléments de la perfection chrétienne pour ceux qui vivent dans le monde*; Paris, 1638, in-12; — 5° *Defensio pro juribus et privilegiis religiosorum, contra curatos*; la Flèche, 1658, in-8°. *Voy. Specul. Carmel.*, tom. II, 3861, p. 1093. La *Biblioth. Carmelit.*, tom. II, col. 873.

URBANEA ou **URBANIA**, autrefois *Castel Durante* (*Castrum Duranti*), ville épisc. d'Italie, dans le duché et sous la métropole d'Urbin, située sur la Metra, à trois lieues de Santo-Angelo. Ce fut Durand, évêque de Mende, qui la fonda et lui donna son nom au XIIIe siècle; mais Urbain VIII l'ayant agrandie et érigée en évêché, lui donna le sien. La cathédrale de Saint-Christophe était une abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît qui fut sécularisée dans le temps de son érection. L'évêché de Santo-Angelo in Vado, érigé en 1631, a été uni à celui d'Urbanea. « Les uns, dit de Commanville, veulent que ce soit le *Tifernum Metaurum* du Picenum Annonaire, qui était évêché dès l'an 500 ou 600, et les autres, au contraire, veulent que *Tifernum Metaurum* soit à Santo-Angelo in Vado, dont l'évêché a été uni à Urbanea. » Gaet. Moroni, vol. LXXXV, p. 263-317. Le premier évêque d'Urbanea et de Santo Angelo, Honoré de Honoratis, fut élu en 1636. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. II, p. 881. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 260. Richard et Giraud.

URBANISTES, nom donné à la branche des religieuses de Sainte-Claire qui ont été mitigées par le pape Urbain IV, et qui suivirent les règlements que ce souverain pontife leur avait donnés.

URBICE. *Voy.* URBIQUE.

URBIN ou **URBINO** (*Urbinum*), ville archiépisc. d'Italie située sur une montagne, entre les rivières de Metra et de la Fogla, à vingt-deux lieues d'Ancône. Cette église fut érigée en archevêché l'an 1563. Le premier évêque d'Urbin, Evander, assista au concile de Rome en 313, et le premier archevêque, Félix, siégea depuis 1563 jusqu'en 1578, année de sa mort. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. II, col. 779. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 260. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 73-381.

URBIQUE ou **URBICE** (Saint), évêque de Clermont, en Auvergne, vivait au IVe ou au Ve siècle. Il était marié lorsqu'il fut nommé évêque; il se sépara de sa femme à cette occasion; mais l'ayant reprise pour peu de temps à sa sollicitation, il fut si touché de sa faute qu'il se retira dans un monastère de son diocèse pour en faire pénitence. Lorsqu'il sortit, il reprit la conduite de son peuple, qu'il gouverna saintement jusqu'à sa mort. On célèbre sa fête le 3 avril. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Hist. de France*, l. VIII, c. XXXIX.

URBISAGLIA, village d'Italie, dans le Picenum, bâti sur les ruines d'Urbs-Salvia, qui était une ville épisc., et qui fut détruite par Alaric, roi des Goths. Holstenius dit qu'un évêque de cet ancien siége, nommé Lampadius, assista au premier concile du pape Symmaque, en 499. Ughelli met cependant ce Lampadius parmi les évêques d'Alba. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. X, col. 190. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 260. Richard et Giraud.

Digitized by Google

URGINIUM. *Voy.* Ajaccio.

URGEL (*Urgellum* ou *Orgelium*), ville épisc. d'Espagne, sous la métropole de Tarragone, située sur la rive droite de la Sègre, au pied des Pyrénées, à trente lieues de Barcelone. On la nomme communément la *Seu-d'Urgel*, c'est-à-dire le siége de l'évêché du pays, qui fut établi dans cette ville dès le ve siècle. Les Sarrasins la détruisirent au VIIIe siècle, mais elle fut rétablie sous Charlemagne et Louis le Débonnaire. De l'an 799 à l'an 991, trois conciles ont été tenus à Urgel. *Voy.* Baluze, *In Notis ad Agobard.* La *Gallia Christ.*, t. VI, p. 16. Aguirre, dans sa *Collection des conciles d'Espagne*, t. III. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 261. Richard et Giraud.

URI, fils de Hur, et père du fameux Béséléel, de la tribu de Juda. *Voy.* Exod., XXXI.

URIA, URITANUM. *Voy.* Oria, n° II.

I. **URIE**, souverain pontife des Juifs sous Achaz, qui eut la faiblesse d'obéir à l'ordre impie de ce prince, et plaça un autel profane dans le temple du Seigneur. *Voy.* IV Rois, XVI, 10 et suiv.

II. **URIE**, prophète du Seigneur, fils de Séméi de Cariath-Iarim, annonçait en même temps, et ainsi que Jérémie, les malheurs de Jérusalem. Ce prophète ayant su le dessein qu'avait conçu Joachim de le faire périr, se sauva en Égypte; mais ce prince ordonna qu'on le ramenât, qu'on le fît mourir par le glaive, et qu'on l'enterrât sans lui rendre aucun honneur. *Voy.* Jérém., XXVI, 20, 21.

III. **URIE L'HÉTHÉEN**, mari de Bethsabée, laquelle étant enceinte de l'adultère commis avec David, en donna avis à ce prince, qui, pour cacher son crime, engagea Urie à voir sa femme. Mais comme celui-ci refusa d'aller à sa maison, David le renvoya au siége de Rabba, d'où il revenait, et il écrivit à Joab de le mettre dans l'endroit le plus périlleux du combat. Cet ordre cruel fut exécuté. Joab périt dans la bataille. Cependant, touché de repentir, David fit pour cet homicide, et pour l'adultère qui l'avait précédé, une longue et sincère pénitence. *Voy.* II Rois, XI, 3 et suiv.

I. **URIEL**, fils de Tahac et père d'Ozias, de la race des Lévites, de la famille de Caath. Il était le chef de cette famille du temps de David. *Voy.* I Paralip., VI, 24; XV, 5, 11.

II. **URIEL**, père de Michaïa, femme de Roboam et mère du roi Abéa. *Voy.* II Paralip., XII.

III. **URIEL**, mot hébreu qui signifie *ma lumière est Dieu*. C'est un nom d'ange. Les Juifs et quelques chrétiens croient que c'est un ange de lumière. Le IVe livre d'Esdras en parle comme d'un bon ange. Saint Ambroise semble le mettre au même rang que Gabriel et Raphael quand il dit : *Gabriel ne meurt pas. Raphael ne meurt pas; Uriel ne meurt pas.* Les liturgies orientales en font souvent mention; on le voit aussi dans plusieurs anciennes litanies. Quelques livres apocryphes assurent que ce fut l'archange *Uriel* qui révéla à Énoch ce que c'était que le mois, l'année, et les révolutions des astres. *Voy.* IV Esdras, IV, 36; V, 20. Ambros., *De Fide*, l. III, c. III. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, où l'on trouve plusieurs autres témoignages sur l'ange *Uriel*.

URIM et **THUMMIM** ou **TUMMIM**, termes qui signifient à la lettre, selon l'hébreu, *lumières et perfections*; selon saint Jérôme, *doctrine et vérité*; selon les Septante, *déclaration et vérité* ou *révélation et vérité*. Quelques-uns veulent qu'*urim* et *thummim* soient les épithètes des pierres du rational; d'autres croient que ces termes sont plutôt égyptiens qu'hébreux, et que leur vraie signification est *la déclaration de la vérité*, comme l'ont traduit les Septante. L'auteur de l'Ecclésiastique (XLV, 17) s'exprime comme si la manifestation et la vérité étaient des qualités du grand prêtre, qui était revêtu de l'éphod. On voit la même chose dans le Ier livre d'Esdras (II, 63). Joseph et plusieurs autres auteurs prétendent que l'*urim* et *thummim* n'étaient qu'un certain éclat extraordinaire qu'on apercevait sur les pierres du rational lorsque Dieu voulait assurer du succès des événements sur lesquels on le consultait, et qui ne paraissait pas lorsque Dieu désapprouvait ce dont il était question. Spencer prétend que c'étaient de véritables *téraphim* que le grand prêtre cachait dans la doublure de son pectoral, et par le moyen desquels Dieu ou un ange répondait à ses interrogations. Ce dont on convient à cet égard est : 1° qu'on n'employait cette consultation par l'*urim* et *thummim* que dans les affaires d'une extrême importance; 2° que le grand prêtre, revêtu du rational, était le seul ministre de cette cérémonie; 3° qu'elle ne se faisait que pour le roi, le président du sanhédrin, le général de l'armée d'Israël, ou quelque autre personne publique, et cela seulement dans l'intérêt de la religion ou de l'État. A tout ce qui vient d'être dit sur *urim* et *thummim*, nous ajouterons que ces mots, dans le texte hébreu, se trouvant précédés de l'article déterminatif, désignent des objets déjà existants et parfaitement connus des Hébreux, pour lesquels Moïse, qui les cite, écrivait. *Voy.* Exod., XXVIII, 30. Lévit., VIII, 8. D. Calmet, qui, dans son *Commentaire sur l'Exode*, XXVIII, 30, mais surtout dans son *Diction. de la Bible*, traite le sujet avec une érudition remarquable.

URIMA, siége épisc. de l'Euphrate, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Hériopolis. On en connaît trois évêques, dont le premier, Abraamius, souscrivit la lettre du concile d'Antioche à l'empereur Jovien, touchant la consubstantialité. On trouve cette Église aussi parmi les siéges épiscopaux soumis aux patriarches jacobites, et on lui donne trois évêques, dont le premier, Théodore, siégeait en 736. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 946 et 1529.

URIN ou **VRIN** (Pierre de), prêtre, a laissé: *Nouveaux Essais de sermons, d'homélies sur les quatre Évangiles, d'entretiens sur les Épîtres, et d'instructions dogmatiques, suivant l'ordre du concile de Trente*; Paris, 1697, in-18. Ce volume contient des instructions pour l'Avent. Il y a pour chaque dimanche : 1° un sermon dans lequel l'auteur établit un point de doctrine ou de morale; 2° une homélie sur l'Évangile, qui est expliqué verset par verset, à l'exemple des prédicateurs des premiers siècles; 3° un Entretien sur l'Épître, qui est une explication semblable à celle de l'Évangile; 4° une Instruction sur un point de dogme tiré de l'Évangile du jour. Urin s'attache à n'expliquer l'Écriture que par l'Écriture même, et par des autorités prises des saints Pères; son style est plein de feu et d'élévation. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1697. Le *Diction. des Prédicateurs*.

URMIA. *Voy.* Ormi.

URRUTIGOYTI (Michel-Antoine-François de) a laissé : *De Ecclesiis cathedralibus tractatus*; Lyon, 1666, in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1666, p. 306, 1re édit., et p. 182, 2e édit. Richard et Giraud, qui indiquent les sujets principaux traités dans ce livre.

I. **URSACE** (Saint). *Voy.* Arsace.

Digitized by Google

II. **URSACE**, disciple d'Arius. *Voy.* Valens, n° II.

URSI CAMPUS. *Voy.* Orcamp.

URSICIN ou **URSIN**, antipape, vivait au IVe siècle. Il fut élu par sa faction à la mort du pape Libère, en 366, et se fit ordoner par Paul, évêque de Tibur, dans l'église de Sicin, pendant que Damase, élu par la plus grande partie du clergé et du peuple, occupait le Saint-Siége. De grands troubles eurent lieu à cette occasion. Ursicin fut exilé à Cologne par l'ordre de l'empereur Gratien, mais étant revenu en Italie l'an 381, il y excita de nouveaux désordres. Le concile d'Aquilée, tenu la même année, écrivit si fortement contre lui que l'empereur le bannit pour toujours, et laissa Damase paisible possesseur du Saint-Siége. *Voy.* la *Lettre du concile d'Aquilée*. Platina, *In Vitas Summorum Pontificum Opus*.

I. **URSIN** (Saint), premier évêque de Bourges, fut envoyé par le Saint-Siége dans les Gaules, et établit à Bourges son siége épiscopal. Quelques-uns prétendent que c'est par les disciples des apôtres qu'il reçut sa mission. Saint Grégoire de Tours est de ce sentiment dans son livre *De Gloria Confessorum*, c. LXXX. Cependant il paraît différer plus tard son arrivée à Bourges; à moins que par les disciples des apôtres il n'entende ceux qui vivaient au milieu du IIIe siècle; ce qui paraît d'autant plus probable, qu'il avait dit de même en parlant de saint Denis et de saint Saturnin, qu'ils avaient été envoyés dans les Gaules par les disciples des apôtres, et on a cru qu'il entendait par là saint Clément, successeur de saint Pierre sur le siége de Rome. Cependant il marque positivement, au Ier livre de son Histoire, qu'ils ne sont arrivés qu'au IIIe, sous l'empire de Dèce, qui ne commença à régner qu'en 249. Il faut donc que Grégoire de Tours ait rétracté dans son Histoire ce qu'il avait dit dans son livre *De Gloria Confessorum*, ou que, par le nom de *disciples des apôtres*, il ait entendu les premiers Papes, dans quelques siècles qu'ils aient vécu. Quoi qu'il en soit, son corps ayant été miraculeusement découvert l'an 560, il fut transporté dans l'église Saint-Symphorien, auprès de l'autel. Cette église prit de là le nom de Saint-Ursin. En 1779, Phélypeaux, archevêque de Bourges, lui fit faire une châsse d'argent qu'il plaça sur l'autel. On célèbre la fête de saint Ursin le 9 novembre et le 29 décembre. *Voy.* Fort, *in Vita S. Germani*. Richard et Giraud, tom. XXVII, p. 184.

II. **URSIN**. C'est le nom de l'auteur d'un traité contre ceux qui assurent qu'il faut rebaptiser ceux qui ont été baptisés par les hérétiques, quoiqu'au nom de la Trinité. Ce traité se trouve parmi les Œuvres de saint Cyprien. *Voy.* Gennade, *De Scriptor. eccl.*

III. **URSIN**, prieur ou abbé de Ligugé, dans diocèse de Poitiers, vivait au VIIe siècle. Il a écrit la *Vie de saint Léger, évêque d'Autun*. Il était contemporain de ce saint prélat, qui fut martyrisé, comme l'on croit, en 678. *Voy.* dom Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XVII, p. 761.

I. **URSINUS** (Jean-Henri), théologien protestant, né à Spire en 1608, mort à Ratisbonne l'an 1667, fut successivement pasteur dans sa ville natale, et surintendant ecclésiastique à Ratisbonne. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Analecta sacra*; Francfort, 1658, 2 vol. in-8°; — 2° *Ecclesiastes, seu de sacris concionibus*; ibid., 1659, in-8°; — 3° *Arboretum biblicum*; Nuremberg, 1663-1665, 1672, in-8°; — 4° *Miscellanea de theologia naturali*; ibid., 1666, in-8°; — 5° *De Ecclesiarum Germanicarum Origine et progressu usque ad Carolum magnum*; ibid., 1668, in-8°; — 6° *De Zoroastre Bactriano, Hermete Trismegisto, Sanchoniatone Phœnicio, eorumque scriptis Exercitationes familiares; quibus accessit Christophori Arnoldi Spicilegium*; ouvrage mis à l'*Index* le 13 novembre 1662; — 7° *Passionale quadruplex, historicum, propheticum, typicum, symbolicum. Accesserunt decem Conciones de Agno Paschali, et septem in ultima Domini verba*; cet ouvrage a été mis aussi à l'*Index* par un décret du 30 juin 1678. *Voy.* Clarmundi, *Vitæ clarissimor. viror. fascicul. VII*, n° 20, p. 200, etc. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud, qui donnent la liste complète des écrits d'Ursinus.

II. **URSINUS** (Joachim). *Voy.* Beringer.

III. **URSINUS** (Zacharie), théologien protestant, né à Breslau en 1534, mort à Neustadt l'an 1583, était très-habile dans les belles-lettres et dans les sciences. Il acquit une grande réputation en Allemagne, et fut ami intime de Mélanchthon, On a de lui : 1° *Exegesis de sacramentis*; — 2° *Admonitio Neustadiana*; — 3° *Commentarius de moralitate et consolationibus christiani*. Il est l'auteur du *Catéchisme d'Heidelberg*, dont se servent les calvinistes d'Allemagne et de Hollande ; il y enseigne formellement que les catholiques peuvent se sauver dans leur religion : on sait que les docteurs luthériens d'Helmstadt décidèrent la même chose dans la fameuse consultation du 28 avril 1707. Les divers écrits d'Ursinus sont à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor. portatif*. Feller, *Biogr. univers.*

URSULE (Sainte), vierge et martyre, vivait au IVe ou au Ve siècle, et était fille d'un prince de la Grande-Bretagne. Elle fut martyrisée par les Huns, auprès de Cologne sur le Rhin, avec une ou plusieurs autres filles qui l'accompagnaient, pour la cause de la religion chrétienne et la défense de leur virginité. Les auteurs ne s'accordent ni sur le nombre de ces saintes, ni sur le temps de leur martyre. Un ancien Missel de Sorbonne, où la fête de sainte Ursule, patronne de la Sorbonne, est marquée, porte : *Festum SS. Ursulæ, Undecimillæ et sociarum, virginum et martyrum*. Quoi qu'il en soit, le culte de sainte Ursule est fort célèbre dans l'Occident, et on fait sa fête le 21 octobre. *Voy.* Surius. Le P. Sirmond. Richard et Giraud.

URSULINES, Ordre religieux de filles qui suivent la règle de Saint-Augustin, sous la conduite des évêques. Le but de leur institution est d'instruire et d'élever les jeunes filles. La bienheureuse Angèle de Bresce fonda cet Ordre en Italie l'an 1537, et le pape Paul III le confirma en 1544. Ce fut à l'Ile, dans le Comtat Venaissin, que se forma la première communauté, et il y en eut bientôt plusieurs semblables en France. L'an 1612, Paul V permit qu'elles fissent des vœux solennels. Il y avait en Franche-Comté des Ursulines qui ne faisaient que des vœux simples, ainsi que celles de Parme, de Foligni et de Sainte-Ruffine à Rome. *Voy.* Hermant, *Hist. des Ordres religieux*. Bergier, *Diction. de théologie*. *Compar.* notre art. Angèle, n° II.

URSUMAR (Saint), évêque régionnaire et abbé de Lobes sur la Sambre, né à Floyon, près d'Avesnes en Hainaut, l'an 644 ou 645, mort le 18 avril 713, succéda à saint Landelin, premier abbé du monastère de Lobes, dans le diocèse de Cambrai, vers l'an 686. Il fut pour ses frères un modèle accompli de toutes les

Digitized by Google

vertus; mais son zèle le porta à aller jusqu'au fond de la Flandre, afin d'aller annoncer l'Évangile aux idolâtres. C'est alors qu'il fut ordonné évêque sans être attaché à aucun siége, et il travailla avec une ardeur infatigable à la conversion des peuples répandus dans les diocèses de Cambrai, d'Arras, de Tournai, de Noyon, de Thérouenne, de Laon, de Metz, de Trèves, de Cologne et de Maëstricht. On célèbre sa fête le 18 avril. *Voy.* Bollandus. Dom Mabillon, *Acta Sanctor. bénédict.* Richard et Giraud.

URTELLO (*Urtelum*), siége épisc. de la grande Arménie. On n'en connaît qu'un évêque, nommé Martyr, qui assista et souscrivit au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1448.

US ou **HUS**, premier fils d'Aram et petit-fils de Sem. On croit qu'il peupla la Trachonite, province située au delà du Jourdain, ayant l'Arabie déserte à l'orient et la Batanée au couchant. Les anciens nous apprennent que Us fonda la ville de Damas. *Voy.* Genèse, x, 23. I Paralip., I, 17. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

USAGE. C'est une grande règle en matière ecclésiastique, que les *usages* particuliers doivent être conservés lorsqu'ils n'ont rien de contraire aux mœurs ou aux lois générales de l'Église (*Can. Galliarum, XXV, qu.* 2). L'évêque ne peut que corriger les *usages* abusifs ou superstitieux dans le service divin. Il en est des usages comme des coutumes: les uns sont légitimes et revêtus de toutes les conditions qui leur donnent force de loi; mais d'autres, au contraire, ne sont que des abus qu'il faut réprimer. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* notre art. COUTUME.

USCAVANUM ou **USCI**, monastère de la grande Arménie, situé près d'Érivan, avec évêché sous le titre de Saint-Serge. Le célèbre Uscan, qui siégeait vers le milieu du XVIIe siècle, se qualifiait tantôt évêque de Saint-Serge dans la grande Arménie, et tantôt évêque arménien d'Érivan. Ce prélat, étant à Amsterdam en 1667, laissa plusieurs Mémoires signés de sa main, touchant la foi des Arméniens sur la présence réelle. *Voy.* la *Perpét. de la foi*, tom. I, à la fin. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1448.

USCECIA. *Voy.* UZÈS.

USCUP. *Voy.* SCOPIA.

USEL, ancienne ville épisc. de Sardaigne, sous la métropole d'Arbora. Cluverius, Baudrand et autres ont cru que c'était la même ville qu'*Oristagni;* mais Cellarius, qui passe pour l'un des plus savants géographes, parle d'*Usel* et d'*Oristagni* comme de deux villes distinctes. La ville d'Usel est aujourd'hui ruinée, et l'évêché a été transféré à Alès, ville située entre le midi et le couchant de l'île. Le premier évêque d'*Usel*, Vincent ou Agathon, siégeait du temps de saint Grégoire le Grand. *Voy.* la *Sardinia Sacra*, p. 263. Cellarius, *Géogr. antiq.*, tom. I, p. 964, édit. de Leipzig. Richard et Giraud.

USEZ. *Voy.* UZÈS.

USHER (Jacques), en latin *Usserius*, archevêque d'Armagh en Irlande, né à Dublin en 1580, mort l'an 1655, était très-versé dans les langues, la poésie, l'éloquence, les mathématiques, la chronologie, l'histoire sacrée et la théologie. Il dressa en 1615, dans une assemblée du clergé d'Irlande, des articles touchant la religion et la discipline ecclésiastique qui furent approuvés par le roi Jacques, quoiqu'ils fussent différents de ceux de l'Église anglicane. Ce prince lui donna l'évêché de Meath en 1620, et en 1626, l'archevêché d'Armagh. Dans ces deux dernières places Usher déploya le plus grand zèle contre les catholiques, et s'opposa de toutes ses forces à ce qu'on passât un acte de tolérance en leur faveur. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Gravissimæ quæstionis de christianorum Ecclesiarum in Occidentis præsertim partibus ab apostolicis temporibus continua successione et statu historica Explicatio;* Londres, 1613, in-4°, 3e édit.; ouvrage mis à l'*Index* le 4 mars 1709; le but de l'auteur est d'y montrer que le Pape est l'Antechrist; que l'Antechrist est né au commencement du VIIe siècle; qu'il est parvenu à l'âge viril dans le XIe, etc.; — 2° *Immanuel, or the mystery of the Incarnation of the Son of God, a body of divinity or the sum and substance of christian religion;* Dublin, 1638, in-4°, 4e édit.; — 3° *Britannicarum Ecclesiarum antiquitatis Historia;* ibid., 1639, in-4°, 2e édit.; mis à l'*Index* par un décret en date du 4 mars 1709; — 4° *De Romanæ Ecclesiæ Symbolo apostolico vetere aliisque fidei formulis;* Londres, 1647, in-4°; — 5° *Annales Veteris et Novi Testamenti;* Londres, 1650-54, 2 vol. in-fol.; Paris, 1673, in-fol.; avec l'ouvrage précédent; Genève, 1722, in-fol.; — 6° *De Græca LXX interpretum Versione;* Londres, 1655, in-4°; — 7° *Chronologia sacra;* Oxford, 1660, in-4°. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. V. Le *Journ. des Savants*, 1688, 1693, 1708. *Supplém.*, 1713, 1722 et 1724. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théologie catholique.*

II. **USHER** (Jacques), de la même famille que le précédent, mais né de parents catholiques romains en 1720, mort l'an 1762, embrassa l'état ecclésiastique, ouvrit à Kensington Gravel-Pits une école qu'il dirigea avec succès jusqu'à sa mort. On a de lui : 1° *Nouveau Système de philosophie*, où il censure Locke comme inclinant au naturalisme, doctrine qu'il considère comme la mort de tout ce qui est sublime, élégant et noble; — 2° des *Lettres* insérées dans le *Public Ledger* (le *Grand Livre Public*), et signées un *libre penseur*, où il démontre les inconséquences et l'impolitique mesure des persécutions exercées alors contre les catholiques romains; — 3° *Elio*, ou *Discours sur le goût;* il s'attache à prouver qu'il y a dans l'âme humaine un type universel de goût qui peut être dépravé ou corrompu par l'éducation ou par l'habitude, mais ne peut être jamais totalement déraciné; — 4° *Introduction à la théorie de l'esprit humain*, dont l'objet est de réfuter les déistes, qui attaquent la religion révélée sous l'apparence d'un appel à la philosophie. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

USKUP. *Voy.* SCOPIA.

USSER. *Voy.* USKER.

USTINGUA, USTINGA. *Voy.* OUSTIOUG.

USTODIZO. *Voy.* NICOPOLIS, n° III.

USTRE. *Voy.* ADJUTEUR, n° II.

USUARD, moine de Saint-Germain-des-Prés, mort en 876 ou 877, fut chargé en 858, par l'abbé Hilduin, de se rendre en Espagne pour tâcher de découvrir, dans les ruines de Valence, le corps de saint Vincent, patron de son monastère. Il y alla avec un autre religieux, nommé Odilard, et il rapporta de Cordoue les corps de Georges, d'Aurèle et de Nathalie, avec les actes de ces martyrs. Il a composé un célèbre *Martyrologe* qu'il dédia à Charles le Chauve; les meilleures éditions de cet ouvrage sont celles de Louvain, 1568, in-12; d'Anvers, 1714, in-fol.; de Paris, 1718, in-4°. *Voy.* D. Rivet, *Hist.*

Digitized by Google

littér. de la France, tom. V. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIX, p. 252 et suiv.

USUCAPION (*Usucapio, Possessio*). C'est la même chose que la prescription. *Voy.* PRESCRIPTION.

USUFRUIT. Les bénéficiers étaient considérés comme des usufruitiers des biens dépendants de leurs bénéfices. C'est une maxime que *collatio est in fructu*, ce qui signifie que celui qui a l'usufruit d'un bien ou d'un titre ecclésiastique dont dépend un bénéfice a le droit de conférer ce même bénéfice. *Voy.* Durand de Maillane, *Diction. canon.*, au mot USUFRUIT. Richard et Giraud.

USURE ou **INTÉRÊTS** (*fœnus*). Les théologiens appellent ainsi un profit ou un gain tiré de ce qu'on a prêté, soit en argent, soit en autres choses, qui se consomme par l'usage. L'*usure* est contraire à la loi naturelle, de l'aveu même des païens, entre lesquels on peut citer Platon, Aristote, Plutarque. Selon saint Thomas, elle est contre la justice naturelle. L'Écriture sainte condamne comme usuraire tout ce qu'on exige au-dessus du sort principal. Parmi les Juifs elle n'était que tolérée, et cette tolérance n'avait lieu que par rapport aux étrangers. Néhémie oblige les Juifs, de retour de la captivité, de restituer à leurs frères ce qu'ils en avaient injustement exigé. Dans la loi nouvelle, Jésus-Christ dit à ses apôtres de prêter sans espérer de retirer aucun gain. Il y a cependant des cas où l'on peut retirer un intérêt légitime des sommes prêtées, et alors ce n'est pas usuraire. *Voy.* Exod., XXII, 25, 26. Lévit., XXV, 35, 37. Deutéron., XXIII, 19-20. II Esdras, V, 11. Luc, VI, 30-63. Ambros., *De Tobia*, c. XV. Plutarque, *De Vitando Ære alieno.* Les théologiens et les canonistes, entre autres Bergier, *Diction. de théol.* Lancelot, *Instit.*, tit. VII. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, où l'on trouve un certain nombre de décisions de la S. Pénitencerie et du Saint-Office sur le prêt de commerce et l'intérêt légal.

USURIER; c'est celui qui se rend ou qui s'est rendu coupable du péché d'usure. Toutes les nations ont établi des peines contre les usuriers. Comme nous l'avons remarqué à l'article précédent, les païens mêmes ont taxé l'usure de crime contraire à la loi naturelle. Le droit canon punit les *usuriers* de l'infamie, de l'excommunication, de la privation des offices et des bénéfices, et même de la sépulture ecclésiastique. *Voy.* le *C. I, Causa XIV, qu.* 3. Lancelot, *Instit.*, l. XXXIV, tit. VII; *c. Quia ex omnibus cum tit. de Usur.*; *c. Pia, de Excom. in* 6°. Le concile d'Arles de l'an 314, can. XII. Le premier concile de Nicée, ann. 325, can. XIII. Le conc. d'Elvire, IVe siècle, can. XX. *Compar.* USURE.

USURPATEURS, USURPATIONS. L'Église a souvent réclamé contre les *usurpateurs* de ses biens, et elle a considéré comme tels les bénéficiers mêmes qui aliènent sans une juste cause. Les canons punissent de l'excommunication quiconque s'empare de ces biens. *Voy.* le droit canon, *Caus. XII, qu.* 11. Le conc. de Trente, sess. XXII, c. XI, *de Reform.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* nos articles ALIÉNATION DES BIENS D'ÉGLISE et SPOLIATION.

UTILITAIRES. Secte qui est née en Angleterre, dont un certain Jérémie Bentham a été le pontife, et qui a pour devise, pour règle, pour décalogue de ses pensées et de ses actions, l'utilité pratique et positive. *Voy.* le *Diction. de théologie* de Bergier.

UTINUM. *Voy.* UDINE.

UTRECHT (*Trajectum ad Rhenum* ou *Trajectum inferius*), ville archiépisc. des Pays-Bas, est située sur le vieux canal du Rhin, à huit lieues d'Amsterdam et à dix de Nimègue. L'évêché, fondé dans le VIIIe siècle par saint Willebrod, fut érigé en archevêché l'an 1559, et elle a été érigée en métropole par Pie IX, l'an 1853. De l'an 697 à l'an 1391, trois conciles ont été tenus à Utrecht. *Voy.* la *Gallia Christ.*, *vet. edit.*, tom. I. La Regia, tom. XVII. Labbe, tom. VI. Hardouin, tom. III. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. II, col. 1163. *Compar.* HOLLANDE.

UTREDUS BOLTONIUS, bénédictin anglais de Durham, vivait au XIVe siècle. Il se distingua par une conférence publique qu'il eut avec l'hérésiarque Wiclef. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De Regia Christi Dignitate*; — 2° *De Regali et sacerdotali Officio*, etc. *Voy.* Pitseus. *De Illustr. Angl. Scriptor.*

UXAMA. *Voy.* OSMA.

UYTENBOGART. *Voy.* UITENBOGAARD.

UZAL, sixième fils de Jectan. On le place ordinairement dans l'Arabie Heureuse. On trouve dans le livre rabbinique *Juchasin* la ville d'*Uzal*, capitale du royaume d'Aljeman ou Sabas. Les Latins ont fait d'*Uzal, Auzar*, et ont nommé *myrrha auzaritis* une sorte de myrrhe qui vient de ce pays-là. *Voy.* Genèse, X, 27, et les interprètes sur ce passage. Pline, *Hist.*, l. XII, c. VI. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

UZERCHE (*Uzerchia*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de ce nom, au diocèse et à onze lieues de Limoges, sur la Vesère. Elle était sous le titre de Saint-Pierre, et elle fut fondée, vers l'an 960, par Hildegarius, évêque de Limoges. C'était le chef-lieu de la congrégation des religieux exempts de l'Ordre de Saint-Benoît, en France. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.*

UZÈS ou **USEZ** (*Usecia*), ville autrefois épisc. dans le bas Languedoc, sous la métropole de Narbonne. La cathédrale, dédiée à saint Théodoric, martyr d'Uzès, a été régulière de l'Ordre de Saint-Augustin jusqu'en 1726, qu'elle fut sécularisée. Le premier évêque d'Uzès connu est Constantius ou Constantinus, qui, en 439, fut représenté au concile de Riez par un prêtre nommé Vincent, qui souscrivit en son nom à ce concile. Constantius se trouva en personne au deuxième concile d'Arles, vers la fin de 451, et en souscrivit les actes. Il siégea aussi au troisième concile d'Arles, en 455. Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801.

UZIEL (JONATHAN BEN). *Voy.* JONATHAN, n° III.

Digitized by Google

V

VAAS (*Vadacium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin située dans la petite ville du même nom, au diocèse du Mans, sur la rive droite du Loir. On ignore les auteurs et le temps de sa fondation.

VAAST (Saint), évêque d'Arras, né, croit-on, sur les frontières du Périgord et du Limousin, mort le 6 février 539, se retira d'abord dans le diocèse de Toul, en Lorraine, où il vécut caché pendant quelque temps dans les exercices de la pénitence. Sa réputation l'ayant fait connaître à l'évêque de Toul, il fut élevé au sacerdoce et devint catéchiste de Clovis. Ce prince, qui, en passant par Toul l'an 494, avait pris saint Vaast à sa suite, le laissa à Reims et le recommanda à saint Remi, qui l'ordonna évêque d'Arras et l'envoya aussitôt dans ce pays, qui était rempli d'idolâtres. Il passa quarante ans dans l'exercice de ce pénible ministère, et fut encore chargé du soin de l'église de Cambrai. Sa fête principale a lieu le 6 février. *Voy.* Bollandus, au 6 février.

VABRES (*Vabrincum, Vabrense Castrum*), ancienne ville épisc. de France, dans le Rouergue. L'évêché, érigé en 1317 par le pape Jean XXII, était suffragant d'Albi. L'évêque réunissait en sa personne le titre de premier chanoine. La prévôté et l'archidiaconé étaient à la nomination de l'évêque, la chantrerie à celle du chapitre, les canonicats à la nomination alternative de l'évêque et du chapitre. Ce siége a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

VACANCE, défaut de titulaire légitime en une charge, en un bénéfice. La vacance des bénéfices est le fondement de toutes les provisions qui en sont données. Il y a plusieurs genres de vacances des bénéfices ; il y en a où ils vaquent par le fait et de plein droit, et d'autres où ils ne vaquent qu'après le jugement qui a déclaré le bénéfice vacant et impétrable. Dans les genres de vacances de plein droit, il y a des cas où le titulaire peut prévenir la collation de l'ordinaire ou du Pape, par démission ou par résignation, et d'autres où il ne peut prévenir et a les mains liées. Dans les genres de vacances qui n'arrivent pas de plein droit, il y a des cas où il faut trois monitions de deux mois en deux mois avant le jugement, et certains autres délais. Il y en a d'autres où une simple citation suffit avant le jugement ; et enfin d'autres où, après un certain délai, l'on peut conférer sans monition ni citation préalable. *Voy.* la Combe, *Recueil de jurisprud. canoniq. et bénéf.*, au mot VACANCE. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

VACANT, en matière de charge et de bénéfice, signifie qui n'est point rempli, occupé par un titulaire. Un bénéfice est réputé vacant *in curia romana*, lorsque le titulaire meurt dans Rome, ou à vingt lieues, ou deux diètes de Rome (*ultra duas dietas*), c'est-à-dire deux journées ou vingt lieues autour du lieu où le Pape réside actuellement. C'est le Pape qui nomme aux bénéfices vacants en cour de Rome par mort. *Compar.* l'art. précéd.

VACCARITIA, aujourd'hui **CASTELLACCIO**, ancienne ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Bénévent, était située dans la Daunie, aujourd'hui la Capitanate, à quatre milles de Troja. On ignore les noms des évêques qui y ont siégé.

VACCIA ou **VATZEN**, ville épisc. de la haute Hongrie, à cinq milles au nord de Bude, fut prise en 1684 par les Turcs, qui la détruisirent.

I. **VACHE.** De même que, dans l'Écriture sainte, le bœuf et le taureau signifient au sens figuré les riches et les puissants, les grands qui vivent dans l'opulence, dans l'oubli de Dieu et dans le mépris des pauvres, de même aussi les *vaches* et les *génisses* se prennent pour des femmes riches, délicates et voluptueuses, qui font leur dieu de leurs plaisirs (Amos, IV, 1. Osée, IV, 16). Les prophètes donnent souvent aux veaux d'or de Jéroboam le nom de *vaches* et de *génisses*. Selon quelques-uns, Isaïe (XV, 5) et Jérémie (XLVIII, 34) donnent l'épithète de *vaches* ou de *génisses de trois ans* aux villes de Ségor et d'Oronaïm, pour marquer leur *indocilité*, leur *rébellion*, semblables à la fougue indomptable des génisses de trois ans qui se refusent à porter le joug. C'est le sentiment du célèbre Gesenius entre autres, lequel déclare que c'est justement (*recte*) que les Septante, la Vulgate et le Targum l'entendent ainsi. Plusieurs interprètes prétendent que les deux prophètes ont voulu exprimer par là la *force* de ces villes, ce qui revient à peu près au même. Enfin d'autres interprètes, tels que D. Calmet, Michaelis, Dœderlein, Lightfoot, prennent l'hébreu *Héglath Schelischiyyia* pour un nom propre de lieu. Quant à D. Calmet, il soutient cette opinion dans son *Diction. de la Bible* et dans son *Commentaire littéral sur Jérémie* (XLVIII, 34) ; mais dans son *Commentaire sur Isaïe* (XV, 5), il dit : « Mais Salisa était dans la tribu de Dan, et par conséquent trop éloignée de Moab pour qu'on pût entendre ses cris jusque-là. Il faut donc s'en tenir au sentiment du Chaldéen, des Septante, du Syriaque, de l'Arabe et des autres interprètes qui prennent *Agelath Haschlischia* comme une épithète de Ségor, la génisse de trois ans. » Moïse ordonne que, dans le cas d'un meurtre dont on ignore l'auteur, les anciens du lieu le plus proche coupent dans un vallon inculte la tête d'une *génisse* qui n'a pas encore porté le joug, et lavent leurs mains en présence des Lévites, en témoignage de leur innocence. *Voy.* Deutér., XXI, 1 et suiv. *Compar.* MEURTRIER. *Voy.* aussi Gesenius, soit dans son *Thesaurus*, soit dans son *Lexicon manuale hebraicum et chaldaicum*, et les commentateurs sur Isaïe (XV, 5) et sur Jérémie (XLVIII, 34).

II. **VACHE ROUSSE.** Moïse rapporte en détail les cérémonies de l'immolation de cette vache, les qualités qu'elle doit avoir et l'usage qu'on devrait faire de l'eau dans laquelle on en avait jeté les cendres après l'avoir brûlée (Nombr., XIX, 2 et suiv.). Spencer pense que cette cérémonie avait un rapport d'opposition avec les

Digitized by Google

superstitions égyptiennes. Saint Jérôme et plusieurs autres croient qu'on immolait la *vache rousse* tous les ans, et qu'on en distribuait la cendre dans toutes les villes et les bourgades d'Israël. Quelques rabbins, au contraire, disent que depuis Moïse jusqu'à la destruction du temple on n'en immola au plus que dix. Le même saint Jérôme dit que depuis que l'arche fut fixée à Jérusalem, cette cérémonie se fit toujours sur le mont des Oliviers, vis-à-vis du temple, et les Juifs enseignent que, depuis la construction du temple, ce fut toujours le grand prêtre qui immola cette victime. On peut dire, à la vérité, avec le rabbin Abrabanel, que la vache rousse était un sacrifice pour le péché; mais il semble qu'on ne peut lui donner le nom d'*oblation*, qui ne convient qu'aux victimes offertes sur l'autel des holocaustes. La *vache rousse* immolée hors du camp était la figure de Jésus-Christ immolé pour nous purifier de nos péchés, comme le dit saint Paul dans son Épître aux Hébreux (IX, 13). *Voy.* les commentateurs sur le livre des Nombres (XIX). Hieronym., *Epist. XXVII.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute quelques censeurs des cérémonies juives. Spencer, qui, dans son traité *De Legibus Hebræorum ritualibus*, l. II, c. XV, cite les rabbins qui ont écrit sur la *vache rousse.* Mais *voy.* aussi à l'art. SPENCER, n° II, ce que nous avons dit de la manière dont ce savant envisage les lois cérémonielles des anciens Hébreux.

VACHET (Jean-Antoine LE), prêtre, instituteur des sœurs de l'Union-Chrétienne, né à Romans, en Dauphiné, mort en 1681. Après la mort de ses parents, il ne garda de ses biens que le titre nécessaire pour recevoir les ordres, et se rendit à Paris en demandant l'aumône. Il y reçut la prêtrise en 1635, entra à l'hôpital des religieuses de la Roquette, et, s'étant retiré à Saint-Sulpice par le conseil de saint Vincent de Paul, il s'appliqua aux missions dans les villages et à la visite des prisons et des hôpitaux. Plus tard il se consacra au service des pauvres dans l'hôpital de Saint-Gervais, et il y trouva l'occasion d'exercer sa patience et son humilité. On a de lui : 1° *L'Exemplaire des enfants de Dieu;* — 2° *La Voie de Jésus-Christ, Fils unique de Dieu;* — 3° *L'Artisan chrétien*, ou *la Vie du bon Henri, maître cordonnier, instituteur et supérieur des Frères cordonniers et tailleurs;* Paris, 1670; — 4° *Règlements et pratiques chrétiennes en forme de constitutions, pour les filles et les veuves qui vivent dans le séminaire des sœurs de l'Union-Chrétienne;* — 5° *Réflexions que doivent faire les personnes qui communient souvent. Voy.* l'abbé Richard, *Vie de M. le Vachet;* Paris, 1692, in-12. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

VADACIUM. *Voy.* VAAS.

VADANUS. *Voy.* GUÉ, n° I.

VADICASSIUM (*Augusta Nemetum*). *Voy.* NEVERS.

VADICASSIUM NOVIOMAGUS. *Voy.* NOYON.

VADIENS. *Voy.* AUDÉENS.

VADING. *Voy.* WADING.

VAGABONDS (Les) sont obligés d'observer les lois des lieux par où ils passent, telles que les lois des jeûnes, des abstinences, des fêtes, etc. Quant au mariage, ils doivent le contracter devant le curé de la paroisse où ils se trouvent actuellement, ou devant celui de la personne qu'ils veulent épouser, si elle a un domicile. *Voy.* le *Traité du mariage* dans les théologiens. Collet, *Moral.*, tom. III.

VAGAO, eunuque d'Holopherne qui introduisit Judith dans la chambre de son maître. *Voy.* JUDITH, XII, 10.

VAGHI (Charles), né à Parme, mort en 1729, entra dans la congrégation des Carmes de Mantoue l'an 1660, y enseigna la philosophie et la théologie, fut fait définiteur de sa congrégation l'an 1703. On a de lui : *Commentaria fratrum et sororum Ordinis B. M. V. de Monte Carmelo congregationis Mantuanæ;* Parme, 1725, in-fol. C'est l'histoire de cette congrégation et des personnes des deux sexes qui l'ont illustrées. Elle est pleine de recherches et fondée sur des monuments souvent authentiques. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VAGONTUM et **VAGORITUM SESSUORUM.** *Voy.* SÉEZ.

VAIN, VAINE GLOIRE. *Voy.* VANITÉ.

I. **VAIR** (Guillaume du), évêque de Lisieux, né à Paris en 1556, mort à Tonneins, dans l'Agénois, l'an 1621, fut successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, premier président au parlement de Provence et garde des sceaux. Il embrassa l'état ecclésiastique, et fut sacré évêque en 1618. On a de lui, outre des traductions assez estimées : 1° des *Méditations sur les Psaumes;* — 2° *De la sainte Philosophie*, etc.; tous ses ouvrages ont été imprimés à Paris, 1641, in-fol. *Voy.* Huet, *De Clar. Interpretib.*, l. II. Duchesne, *Hist. des chancell.* Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XLIII.

II. **VAIR** (Léonard). *Voy.* VAIRO.

VAIRA (Antoine), évêque d'Adria, né à Venise vers 1650, mort à Rovigo l'an 1732, passait pour très-savant dans le droit canon, et il en fut premier professeur à l'université de Padoue. D'abord évêque de Parenzo, en Istrie, il fut transféré au siége d'Adria, dans le Padouan. On a de lui une dissertation historique sous ce titre : *De Prærogativa œcumenicæ nomenclationis et potestatis romani Pontificis, a Constantinopolitanis præsulibus usurpata;* Padoue, 1704, in-fol. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VAIRAC. *Voy.* VAYRAC.

VAIRO ou **VAIR** (Léonard), savant prélat italien, né à Bénévent entre 1530 et 1540, mort à Pouzzoles l'an 1603, entra de bonne heure dans l'Ordre de Saint-Benoit, suivant la *Biblioth. générale des Écrivains de l'Ordre de Saint-Benoît* et suivant plusieurs autres biographes; mais, selon quelques-uns, il était docteur en théologie et chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin. Quoi qu'il en soit, Vairo, par des études opiniâtres, acquit en effet une étude profonde et consciencieuse. Il fut successivement prieur de Sainte-Sophie, à Bénévent, et évêque de Pouzzoles. Il a laissé : 1° cinq *Sermons*, prononcés dans la chapelle papale, et imprimés à Rome en 1579, in-4°; ils se recommandent par l'élégance et l'onction du style; — 2° *De Fascino libri tres, in quibus omnes fascini species et causæ describuntur, et ex philosophorum sententiis scite et eleganter explicantur; necnon contra præstigia, imposturæ, illusionesque dæmonum, cautiones et amuletæ præscribuntur, ac denique nugæ quæ de iisdem narrari solent, dilucide confutantur;* Paris, 1583, in-4°; Venise, 1589; trad. en franç. par Julien Baudon d'Anvers, sous le titre de *Trois Livres des charmes, sortiléges et enchantements, esquels*, etc.; Paris, 1583, in-8°, cités avec éloge par Thiers (d'après la version française), dans son *Traité des superstitions*, et par Delrio dans plus d'un passage des *Disquisitiones magicæ.* « C'est un livre curieux, plein de singularités, dit Parisot, mais où jamais les singularités ne vont sans re-

Digitized by Google

cherches sévères et solides, et où l'auteur ne se montre ni superstitieux ni fanatique. Le sujet pourtant était périlleux, nous ne disons pas à cause de la bizarre et trop priapesque amulette romaine dont *Fascinus* réveille à l'instant le souvenir, mais à cause de toutes les historiettes merveilleuses et des interprétations physiologiques hasardeuses dont l'idée de la fascination a été le point de départ. Aujourd'hui même un physiologiste ou même un simple curieux ne feuilleterait pas sans agrément ou sans quelque profit les *Libri tres.*» *Voy.* Parisot, dans la *Biogr. univers.* de Michaud. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VAISON (*Vasense*, *Vasio*), ville de Provence dans le comtat Venaissin. On la voit évêché dès l'an 314, dit de Commanville, et elle est à présent sous Avignon. Il est certain, en effet, que le premier évêque de ce siége est Dafnus, qui assista au concile d'Arles tenu en 314. Vaison elle-même a eu, à ce qu'il paraît, trois conciles, dont le premier fut tenu peu de temps après le premier concile général de Nicée; le deuxième en 442, et le troisième l'an 528, selon Gaet. Moroni, ou l'an 529, suivant l'*Encyclopéd. cathol.*, qui dit : « La date de ce concile est ainsi marquée : *Actum sub die nonarum novembris. Decio juniore viro clarissimo consule.* » La ressemblance des noms latins de Vaison et de Bazas a fait que quelques auteurs ont attribué à Bazas les conciles tenus à Vaison. Quoi qu'il en soit, ces deux siéges ont été supprimés par le concordat de 1801. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 251. L'*Encyclop. cathol.*, tom. IX, p. 124, col. 1, et p. 130, col. 2. Gaet. Moroni, vol. LXXXVII, p. 111-122. Quant à Richard et Giraud, ils ne disent rien de Vaison.

VAISSÈTE (Joseph), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Gaillac en 1685, mort à Paris l'an 1756, avait d'abord exercé la charge de procureur du roi dans l'Albigeois. Il embrassa la règle de Saint-Benoît, et fit profession en 1711, dans le prieuré de la Daurade, à Toulouse. On a de lui, outre une *Histoire générale du Languedoc* et un *Abrégé de l'Hist. du Languedoc*, une *Géographie historique, ecclésiastique et civile;* Paris, 1755, 4 vol. in-4°, ou 12 vol. in-12. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. D. Tassin, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 724-729. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

VAL (LE). en latin *Vallis*, abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, en Normandie, au diocèse de Bayeux, entre Falaise et Tury. Elle fut fondée au XIIe siècle par Gosselin de la Pommeraye. Algaire, évêque de Coutances, célèbre par sa vertu et par sa connaissance des saintes Écritures, rédigea les règles et les constitutions que les chanoines de cette abbaye ont suivies. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. XI, col. 440.

VALACHIE ou **VALAQUIE** (*Valachia, Ungaroblachia*), contrée d'Europe qui a fait anciennement partie de la Dacie, ainsi que la Moldavie. Les Valaques succédèrent, dit-on, aux Goths dans les IXe et Xe siècles, et se divisèrent en *Ungroblaques* et *Moldaublaques*. Les Ungroblaques furent ainsi nommés parce qu'ils occupèrent les pays les plus voisins de la Hongrie et qu'ils furent même quelque temps dans sa dépendance; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la *Valaquie*. Les Moldaublaques prirent leur nom du fleuve Moldau, le long duquel ils s'établirent; ils firent leur habitation dans le pays qu'on nomme aujourd'hui la Moldavie. La Valaquie était une des provinces qu'on nommait barbares et que le concile de Chalcédoine soumit au patriarche de Constantinople. De Commanville dit que dans les Notices modernes on voit figurer la Valachie entre les archevêchés honoraires du patriarcat de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1247 et seq. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 259. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXVII, p. 123-211. Le *Diction. de la théol. cathol.*

VALADES (Diego), franciscain espagnol, vivait au XVIe siècle. Il fut procureur de son ordre, puis missionnaire aux Indes, où il travailla longtemps à la conversion de ces peuples. Il a composé, entre autres ouvrages : 1° *Epitome Magistri sententiarum;* Rome, in-fol.; c'est un abrégé méthodique de Pierre Lombard; — 2° *Rhetorica christiana ad concionandi et orandi modum accommodata, utriusque facultatis exemplis suo loco insertis;* Pérouse, 1579 et 1583; ce livre, dédié à Grégoire XIII, a servi de manuel pendant longtemps dans les écoles ecclésiastiques d'Italie. *Voy.* la *Biblioth. Hispan.* Michaud, *Biogr. univers.*, au *Supplém.*

VALAFRIDE. *Voy.* WALAFRIDE.

VALARESCO (Fantin), archevêque de Candie, né à Venise en 1389, d'une famille patricienne, vivait encore l'an 1422. Il fut, en 1412, nommé par Jean XXIII évêque de Parenzo, lorsqu'il avait à peine vingt ans. Jean ayant été déposé en 1418 au concile de Constance, la nomination de Valaresco fut regardée comme nulle; mais le pape Martin V le nomma de nouveau au même évêché l'an 1417. En 1426, il fut transféré à l'archevêché de Candie. Il assista en cette qualité, avec le titre de légat, au concile de Florence, où il avait ordre de travailler à la réunion des Grecs. On a de lui un traité intitulé *De Conciliorum Auctoritate et de communione Latinorum et Græcorum*, composé en 1422, et que l'on conservait dans la bibliothèque du couvent de Saint-Jean et de Saint-Paul, de l'Ordre de Saint-Dominique, à Venise. *Voy.* Ughelli, qui, dans son *Italia Sacra*, parle avec éloge de ce *Traité* et des *Lettres* de cet archevêque, conservées manuscr. dans la Biblioth. Barberine, avec celles de l'archev. Maffei Valaresco, son neveu. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VALART (Joseph), prêtre, grammairien et critique, né à Fortel, hameau de Hesdin, dans le diocèse d'Amiens, en 1698, mort au lieu de sa naissance, l'an 1781, suivant les uns, et 1786, selon les autres. On a de Valart, parmi un assez grand nombre d'écrits de grammaire, de géographie : 1° l'*Imitation de Jésus-Christ*, traduite en français; Paris, 1759, in-12; édit. de Barbou, et souvent réimprimée; — 2° *Le Nouveau Testament;* 1760, in-24, également édité par Barbou; — 3° *Parabolæ Evangelicæ Mysteria;* ibid., 1742, in-8°. *Voy.* la *France littéraire* de 1769. Desessarts, *Les Siècles littéraires*. Le P. Daire, dans le *Magasin encyclopédique*, 1812, tom. IV, p. 99-156. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VAL-BENOITE (*Vallis Benedicta*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le Forez, à un quart de lieue de Saint-Étienne, au diocèse de Lyon. Elle était de la filiation de Bonneval, et elle fut fondée par Guy, comte de Forez, en 1184. D'autres mettent la fondation de ce monastère vers l'an 1150, et l'attribuent à Pons d'Urgel. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV, col. 303.

VALBONNE (*Vallis Bona*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le Roussillon, au diocèse de Perpignan. Elle fut fondée et dotée, en 1242, par Pierre Raimond, abbé de Fontfroide,

Digitized by Google

qui y envoya des religieux de son monastère avec un abbé nommé Guitard. Cette abbaye parait avoir été considérable. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VI. Richard et Giraud.

VALBURGE ou **WALPURGE** (Sainte), abbesse de Heidenheim en Allemagne, morte le 25 février 780, était sœur de saint Guillebaud ou Willibald, évêque d'Aichstet en Bavière, et de saint Gombaud ou Wunebaud, compagnon de saint Boniface de Mayence. Son père, saint Richard, seigneur du pays de Westsex ou des Saxons occidentaux, en Angleterre, ayant entrepris le voyage de Rome, la laissa dans le monastère de Vinburn, où elle était déjà consacrée à Dieu en 728. En 748 elle fut envoyée par sainte Cette, son abbesse, avec plusieurs autres religieuses, à saint Boniface de Mayence, qui les plaça dans le monastère de Bischoffsheim. Valburge en sortit, en 754, pour être abbesse du monastère de Heidenheim, au diocèse d'Aichstet. On célèbre sa fête le 25 février. *Voy.* Bollandus, au 25 février.

VALCARENGHI (Paul), médecin, né à Crémone vers 1720, mort l'an 1780, fut professeur à l'université de Pavie et aux écoles palatines de Milan, membre de plusieurs sociétés savantes d'Italie, et agrégé au collége des médecins de Crémone, de Ferrare et de Brescia. Il est auteur d'un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous devons citer : *Dissertatio medica epistolaris de virgine Cremonensi, quæ per plures annos maleficiata fuit;* Crémone, 1746. La jeune fille qui fait l'objet de cette *Dissertation* vomissait à des temps indéterminés des pierres, des aiguilles, des morceaux de fer et de verre. Valcarenghi s'efforce de donner une explication naturelle à ce phénomène, qu'André Fromont et le prêtre Cadonici attribuaient à l'œuvre du démon. *Voy.* Éloy, *Diction. de médecine*, t. VI, p. 385, édit. de Naples, 1762. Michaud, *Biogr. univ.* Pérennès, dans la *Biogr. univ.* de Feller.

VAL-CHRÉTIEN (*Vallis Christiana*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, ainsi appelée parce que, suivant la tradition, plusieurs chrétiens souffrirent en ce lieu le martyre pour la foi. Elle était située au diocèse et à cinq lieues de Soissons, sur la rivière d'Ourcq; elle reconnaissait pour ses fondateurs un seigneur nommé Raoul, et Gille, sa femme, qui donnèrent, en 1134, leur fief des Recourts pour y bâtir une maison de chanoines réguliers de Prémontré. Les premiers religieux qu'on y mit furent tirés de l'abbaye de Saint-Martin de Laon. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 499.

VALCKE (Pierre-François), curé de Rumbecke et doyen rural de Roulers, au diocèse de Bruges, né en 1708, mort l'an 1787, donna pendant toute sa vie le plus éclatant spectacle de toutes les vertus pastorales. On a de lui : 1° des *Sermons* qui se distinguent par une éloquence simple, touchante et pleine d'onction; ils ont été imprimés sous les auspices de M. Brenart, évêque de Bruges; — 2° des *Exhortations* annuelles aux curés lors de la distribution des saintes huiles; elles ont paru à Bruges en 1785; — 3° La *Traduction* en flamand de plusieurs ouvrages de piété. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VALCKENAER (Louis-Gaspard), savant philosophe protestant, né en 1715 à Leeuwarde en Frise, mort l'an 1785, étudia les langues de l'Orient et de l'Occident aux Académies de Franeker et de Leyde. Il enseigna la langue et les antiquités grecques, et l'histoire. C'est dans cette honorable carrière qu'il a formé d'habiles élèves. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *De Ritibus in jurando a veteribus Hebræis maxime ac Græcis observatis*; Francfort, 1755, in-4°; — 2° *Specimen adnotationum criticarum in loca quædam Novi Fœderis;* Leyde, 1702, in-8°; — 3° *Diatribe de Aristobulo Judæo, philosopho peripatetico Alexandrino;* ibid., 1806, in-8°, œuvre posthume. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

VAL-CROISSANT (*Vallis Crescens*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, située dans le Dauphiné, au diocèse de Die; elle fut fondée l'an 1188.

VALDEN (Thomas de), carme, ainsi nommé du village de *Valden* en Angleterre, du lieu de sa naissance, mourut, l'an 1430, dans l'expédition que fit contre la France Henri V, dont il était le confesseur. Valden avait étudié à l'université d'Oxford, où il s'était fait recevoir docteur en théologie; aussi se distingua-t-il dans son Ordre par son savoir. Il assista au concile de Pise et de Constance. On a de ce Père : *Doctrine de l'antiquité concernant la foi de l'Église catholique.* Cet ouvrage, qui est dirigé contre les sectateurs de Wiclef et de Jean Huss, a été imprimé en 3 vol. à Paris, puis à Salamanque, et ensuite à Venise, avec l'approbation du pape Martin V, à qui il est dédié. L'auteur y combat vigoureusement les erreurs de ces hérétiques. *Voy.* Pérennès, qui, dans la *Biogr. univers.* de Feller, donne un aperçu du contenu de chaque volume.

VALDÈS (Juan de), espagnol, né en Catalogne, mort à Naples en 1540, accompagna Charles-Quint en Allemagne, se lia avec les protestants, et partagea leurs opinions. Envoyé à Naples comme secrétaire du vice-roi Pedro de Toledo, il apporta dans cette ville le protestantisme. Nous citerons de lui : 1° *Le CX Considerazioni nelle quali si ragiona delle cose più utili, più necessarie e più perfette della cristiana professione;* Bâle, 1550, in-12; on ne sait quel est l'auteur de cette traduction italienne; le même ouvrage a été traduit en français; Lyon, 1563, in-8°; en anglais; Oxford, 1668, in-4°; en espagnol; Londres, 1835, in-8°; — 2° *Comentatio sobre la primera Epistola de S. Pablo á los Corintios;* Venise, 1556, in-8°; Londres, 1856, 2 vol. Il faut remarquer que Valdès est à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VAL-DES-CHOUX (*Vallis Caulium*), monastère du diocèse de Langres, était situé à quatre lieues de Châtillon-sur-Seine, dans une affreuse solitude. C'était un chef d'Ordre peu considérable, dont le général prenait le titre de prieur. Ce monastère a été fondé par Eudes, duc de Bourgogne, et non par un frère convers de la chartreuse de Lugni, comme on le prétend dans le pays. On convient cependant que le premier prieur du *Val-des-Choux* est venu de la chartreuse de Lugni; les constitutions le disent positivement. *Voy.* Jacques de Vitry, *Hist. occident.*, ch. XVII. Chopin, *Traité des droits des religieux et des monastères.* Le P. Hélyot, *Hist. des Ordr. monast.*, tom. VI, p. 178. Moréri, édit. de 1759. Les PP. Martenne et Durand, *Voyage littér.* Richard et Giraud, qui donnent les différentes raisons par lesquelles on montre que la fondation du monastère doit être réellement attribuée à Eudes, duc de Bourgogne.

VAL-DES-ÉCOLIERS (*Vallis Scholarium*), abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, autrefois chef d'Ordre au diocèse de Langres, à une lieue de Chaumont. Elle fut fondée, au commencement du XIIIe siècle, par quatre docteurs en théologie de l'université de Paris : Guillaume, Richard, Evrard et Manassès. Le grand nombre d'écoliers de la même

Digitized by Google

université qui se joignirent à leurs maîtres fit donner à ce désert le nom de *Val-des-Écoliers*. Ils prirent la règle de Saint-Augustin et les constitutions des chanoines de Saint-Victor de Paris; ce qui fut approuvé par l'évêque de Langres, et confirmé par le pape Honorius III, l'an 1219. Les supérieurs du *Val-des-Écoliers*, quoique généraux de l'Ordre, n'ont pris pendant longtemps que la qualité de prieurs. Ce fut Nicolas Cornout, prieur général de la même congrégation, qui obtint de Paul III la dignité d'abbé pour lui et ses successeurs, et le privilége de se servir d'ornements pontificaux. Ils ont toujours été perpétuels jusqu'en 1637, époque à laquelle Laurent Michel, abbé général du *Val-des-Écoliers*, ayant embrassé avec ses religieux la réforme de la congrégation de France, il consentit qu'on mît au *Val-des-Écoliers* un abbé électif et triennal, et que les monastères de sa congrégation, avec tous leurs droits, fussent unis à celle de France; ce qui fut confirmé par le roi et autorisé par une bulle du pape Innocent X, en 1646. D. Martenne et D. Durand ont fait imprimer les premières constitutions du monastère, lesquelles sont également instructives et édifiantes. *Voy.* le *Voyage littéraire de deux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, tom. I, Ire partie. Moréri, *Diction. histor.* Le P. Hélyot, *Hist. des Ordr. monast.*, tom. II. La *Gallia Christ.*, tom. IV, etc. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

VAL-DIEU (*Vallis Dei*), abbaye régulière et élective de l'Ordre de Prémontré en Champagne, au diocèse de Reims, à l'embouchure de la Sémoi. Elle fut fondée en 1128 par Witer, comte de Réthel, qui donna les fonds nécessaires à l'établissement de ce monastère. Raynaud II, archevêque de Reims, céda l'église, et Gauthier, abbé de Saint-Martin de Laon, y envoya des religieux de son monastère. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 318.

VALDINIA PEREZ (Diego), théologien espagnol et fameux prédicateur, professa pendant plus de dix ans la théologie à Barcelone. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Summa institutionis christianæ;* Cologne; — 2° *De concionandi Ratione;* — 3° *Consilia eorum qui se colligunt;* — 4° plusieurs livres spirituels, etc. *Voy.* la *Biblioth. Hispan.*

VALDIVIESO. *Voy.* BARAHONA.

VALDO (Pierre), hérésiarque du XIIe siècle, chef des hérétiques connus sous le nom de *Vaudois*, était de Vaud selon les uns, ou de Vaux, sur les bords du Rhône, suivant les autres. Mais Théodore de Bèze et Jean Léger croient que Pierre, loin d'être le fondateur et le dénominateur de cette secte, ne fut appelé *Valdo* que parce qu'il suivit la doctrine des *Vaudois*, c'est-à-dire des habitants des vallées. Quoi qu'il en soit, il s'établit à Lyon, et acquit par le commerce une fortune considérable. Frappé de la mort d'un de ses amis, qui expira subitement en sa présence, il résolut dès lors de mener une vie pénitente, et il commença par distribuer aux pauvres le prix de ses biens; ce qui ne pouvait manquer d'attirer à sa suite un grand nombre de malheureux. Touché de leur ignorance autant que de leur misère, il fit traduire en langue vulgaire le Nouveau Testament, qu'il se chargeait de leur expliquer. Le clergé ayant blâmé sa témérité, il se déchaîna contre lui et contre son autorité, soutenant que tout laïque homme de bien a le même droit que les prêtres d'enseigner et d'administrer les sacrements. Chassé de Lyon, il se retira dans les montagnes du Piémont, d'où il s'enfuit en Picardie, passa ensuite en Allemagne, et alla mourir en Bohême. *Voy.* VAUDOIS.

VALEMBOURG. *Voy.* WALEMBOURG.

I. **VALENCE** (*Valentia*, *Julia Valentia*, *Segalaunorum urbs*), ville épisc. en Dauphiné, sous la métropole d'abord de Vienne, mais ensuite d'Avignon. Les évêchés de Valence et de Die furent unis, sans confusion de leurs droits, par une bulle de Grégoire X datée du 25 septembre 1276, et cette union a duré jusqu'en 1688. Le premier évêque de Valence connu fut Émilien, qui siégeait en 374. Depuis cette même année 374 jusqu'en 1248, il s'est tenu huit conciles à Valence. *Voy.* Labbe, tom. II, V, VIII, IX, XI. Hardouin, tom. I, III, V, VI, VII. La Regia, tom. III, XIII, XXI, XXIV. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 249. Richard et Giraud. tom. XXIX, p. 382 et suiv. Gaet. Moroni, volume LXXXVII, p. 3-36.

II. **VALENCE** (*Valentia*), ville archiépisc. d'Espagne qui a donné son nom au royaume de Valence, est située à quarante-neuf lieues de Barcelone. Dès les premiers siècles il y eut à Valence un évêché qui y subsista jusqu'à l'invasion des Sarrasins; il fut rétabli au XIIIe siècle, et la cathédrale fut érigée en archevêché l'an 1492. L'archevêque a le droit de porter l'habit des cardinaux, et les chanoines, celui des évêques, les jours de cérémonie. Le premier évêque de Valence, Justinianus, siégeait en 546. De l'an 524 à l'an 1240, trois conciles ont été tenus à Valence, *Voy.* la Regia, t. XI. Labbe, t. IV. Hardouin, tom. II. Aguirre, tom. II. Martenne, *Thesaurus*, tom. IV. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 249. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXVII, p. 256-295.

III. **VALENCE** (*Valentia*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, fille de Clairvaux, dans le Poitou, au diocèse de Poitiers, était sous l'invocation de Notre-Dame. Elle fut fondée, l'an 1230, par Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

IV. **VALENCE (JACQUES DE).** *Voy.* PEREZ, n° III.

V. **VALENCE (NOUVELLE-)**, en latin *Nova Valentia*, ville épisc. de la province d'Osroëne, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Édesse. On ne la trouve que dans l'ancienne Notice grecque et dans celle de Hiérocle. Les Actes des conciles font mention de *Balence* ou *Balla*, ou *Ballia*, qu'on dit être la même que Valence. On en connaît deux évêques, dont l'un, Evagrius, qui siégeait du temps du premier concile général d'Éphèse, fut excommunié, avec les autres Orientaux, pour s'être déclaré contre le légitime concile; et l'autre, Basile, souscrivit la lettre du concile de sa province à l'empereur Léon, touchant le meurtre de Proter d'Alexandrie et l'autorité du concile de Chalcédoine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 986.

VALENCIA (Grégoire de). *Voy.* VALENTIA, n° III.

I. **VALENS** (Saint), martyr de Césarée en Palestine, et compagnon de saint Pamphile. *Voy.* PAMPHILE, n° IV.

II. **VALENS**, évêque de Murse, et Ursace, évêque de Singedon, disciples d'Arius, se déclarèrent contre saint Athanase, et furent déposés et excommuniés au concile de Sardique, en 347. Ils s'efforcèrent ensuite de répandre les erreurs de leur maître en Occident. Mais, voyant que l'empereur Constant Ier protégeait saint Athanase, et regardant le parti des ariens comme ruiné, ils abjurèrent l'arianisme par politique dans le concile de Milan. Le concile

Digitized by Google

les adressa au Saint-Siége, et lui en réserva le jugement. *Ursace* et *Valens* signèrent une rétractation l'an 349, et écrivirent ensuite à saint Athanase d'une manière très-honorable à cet illustre défenseur de la foi; mais ils ne tardèrent pas à revenir à leurs erreurs. Aux conciles de Sirmium et de Rimini, et à l'assemblée de Nice en 359, où ils se trouvèrent, ils jouèrent partout les rôles de fourbes par leurs exceptions captieuses. Ils furent les principaux auteurs de la surprise faite aux évêques catholiques à Rimini. Valens en particulier contribua beaucoup à mettre les ariens en crédit auprès de l'empereur Constance, qui le chargea de ses ordres pour persécuter les catholiques, commission dont il ne s'acquitta que trop bien. *Valens* et *Ursace* furent encore condamnés au concile de Rome, l'an 369. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*. Gaet. Moroni, vol. LXXXVII, p. 249-243.

III. **VALENS** (Pierre), professeur, né à Groningue, dans la Frise, en 1561 ou vers 1570, mort l'an 1641, vint à Paris vers l'an 1588, où il fut régent dans divers colléges de l'université, et y mourut professeur royal. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Telemachus, sive de profectu in virtute et sapientia;* Paris, 1609, in-8°; — 2° *Actio in B. Jacobum minorem, fratrem Domini, quod populum Hierosolymitanum concionibus suis perverterit, ejusque defensio apud pontifices : una cum encomiis ejusdem et B. Philippi;* ibid., 1610, in-8°. *Voy*. le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVI. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

I. **VALENTIA**, terme latin correspondant au français *Valence*. *Voy*. Valence.

II. **VALENTIA** ou **BALLENTIA**, et par corruption **COLONIA**, ville épisc. de la Phrygie Pacatienne, sous la métropole de Laodicée, au diocèse d'Asie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Evagrius, prit la défense de Nestorius contre le concile d'Éphèse tenu l'an 431. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 817. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 36.

III. **VALENTIA** ou **VALENCIA** (Grégoire de), jésuite, né à Medina-del-Campo, dans la Vieille-Castille, l'an 1543, mort à Naples en 1603, était profondément versé dans la théologie. Il l'enseigna avec distinction à l'université d'Ingolstadt en Allemagne, où il fit aussi des controverses contre les protestants. On a de lui : 1° un volume de *Controverses;* — 2° des *Commentaires sur la Somme de saint Thomas;* tous ces ouvrages ont été imprimés à Lyon, 1591, 5 vol. in-fol. *Voy*. Alegambe, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu*. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan*. Le Mire, *De Scriptor. sæcul. XVI*. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

IV. **VALENTIA JULIA**. *Voy*. Valence, n° III.

I. **VALENTIN**, pape, né à Rome, mort en 827, succéda à Eugène II en 827, et ne gouverna que pendant quarante jours. Grégoire IV lui succéda. *Voy*. Baronius, *Annal*. Artaud de Montor, *Histoire des Pontifes romains*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. LXXXVII, p. 255.

II. **VALENTIN** (Saint), prêtre du clergé romain et martyr, fut enchaîné, fustigé et décapité sur la voie Flaminia pour la foi de Jésus-Christ, l'an 306. On fait sa fête le 14 février. *Voy*. Bollandus, au 14 février.

III. **VALENTIN, VALENTINIENS**. L'hérésiarque *Valentin* naquit, à ce que l'on croit, en Égypte, et mourut vers l'an 161. Il s'appliqua d'abord à prêcher la foi dans son pays et à Rome même. Mais, voyant qu'on lui avait préféré un martyr pour l'épiscopat, il se mit à combattre la doctrine de l'Église, et ce fut dans l'île de Chypre qu'il commença à dogmatiser. L'étude qu'il avait faite des livres des Grecs, et particulièrement de la philosophie de Platon, jointe à ce qu'il puisa dans la théologie d'Hésiode et dans l'Évangile de saint Jean, le seul qu'il recevait, lui fournit de quoi bâtir un nouveau système de religion, lequel consistait dans une généalogie fabuleuse de plusieurs Éons ou Éones, mâles ou femelles, dont il composait la Divinité, qu'il appelait *Pleroma* ou *Plénitude*. Il admettait jusqu'à trente couples d'Éons, auxquels il bornait toute la plénitude de la Divinité. Il ajoutait que tous les Éons avaient contribué à la production du Soter ou Sauveur, qui n'avait fait que passer dans les entrailles de la Vierge, comme par un canal, sans y avoir pris sa chair. Outre ces rêveries et beaucoup d'autres semblables, les *Valentiniens* distinguaient trois sortes d'hommes : les spirituels, les psychiques et les matériels. Ils niaient en général la résurrection des corps; et la fin du monde devait arriver, disaient-ils, lorsque tous les hommes spirituels seraient formés ou perfectionnés. Quant aux déréglements du cœur, ils suivaient les égarements de l'esprit. Aussi les mœurs des valentiniens étaient-elles très-corrompues. Outre les maximes des premiers nicolaïtes, ils avaient de beaucoup enchéri sur celles des gnostiques au sujet des plaisirs de la volupté charnelle, disant qu'il fallait rendre à la chair tout ce que la chair désire, comme à l'esprit, tout ce que l'esprit peut souhaiter. C'est pour cela que les *Valentiniens* ont été souvent confondus avec les gnostiques. Les disciples de Valentin firent quelques changements au système de leur maître sur les Éons. Quelques-uns rejetaient le baptême et toutes les cérémonies extérieures; d'autres le donnaient d'une manière extraordinaire et profane. Saint Irénée a combattu Valentin article par article. Cet hérésiarque avait composé plusieurs ouvrages, entre autres un *Évangile*, des *Psaumes* et des *Homélies* qui ne se trouvent plus. *Voy*. saint Irénée, *De Hæres.*, l. I, c. I et suiv. Tertullien, *Lib. contr. Valent*. Saint Épiphane, *Hæres. XXXI*. Théodoret, *Hæret. Fabul.*, l. I. Eusèbe, *Chronic.*, ann. 146. Baronius. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. II, p. 138 et suiv. Le P. Pinchinat, *Diction.*, au mot Valentin. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théologie*. Pluquet, qui, dans son *Diction. des hérésies*, fait un exposé *Des Principes philosophiques de Valentin*, puis une *Application de ces mêmes principes à la religion chrétienne*. Gaet. Moroni, vol. LXXXVII, p. 251-254.

I. **VALENTINE** (Sainte), vierge et martyre en Palestine, fut brûlée vive, avec sainte Thée, par l'ordre de Firmilien, gouverneur de la Palestine, l'an 308. Les Grecs honorent leur mémoire le 18 juillet, et les Latins, le 25 du même mois.

II. **VALENTINE** (Sainte), vierge et martyre, fut la compagne de saint Sylvain, évêque de Gaze. *Voy*. Silvain, n° I.

VALENTINIANOPOLIS, appelée aussi *Aurélicome, Aurélicopolis, Oulicome*, ancienne ville épisc. de la province et au diocèse d'Asie, sous la métropole d'Éphèse. On en connaît deux évêques, dont l'un, Eusèbe, siégeait l'an 400, et l'autre, Thomas, assista au premier concile d'Éphèse, et ensuite au concile de Constantinople, où Eutychès fut convaincu d'hérésie. C'est peut-être le même évêché que celui dont nous avons parlé à l'art. Auréliopolis, n° I. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 712.

Digitized by Google

VALENTINIENS. *Voy.* VALENTIN, n° III.

VALERA ou **VALÈRE** (Cyprien de), né en Espagne vers 1531, embrassa avec ardeur les nouvelles erreurs de son temps, surtout celles de Calvin; et, pour pouvoir les professer librement, il passa en Angleterre sous le règne d'Élisabeth, se maria dans ce pays, et, vers l'an 1582, il entreprit la révision de la version espagnole de la Bible, publiée en 1569 à Bâle, par Cassiodore de Reyna, autre sectateur de Calvin. Il se rendit en Hollande pour en surveiller l'impression. On croit qu'il revint en Angleterre, où il termina ses jours. On a de lui : 1° *Dos Tratados : el primero es del Papa y de su autoridad, collegido de su vida y doctrina; el segundo es de la Misa : item un Enxambre de los falsos milagros, con que Maria de la Visitacion.... engaño a muy muchos, y de como fue descubierta e condenada;* Amsterdam, 1588, in-8°, et 1599, in-8°; ouvrage trad. en anglais par John Golburn; Londres, 1600, in-4°; — 2° *Institucion de la religion cristiana, compuesta por Juan Calvin, nuevamente traduzida en romance castellano;* ibid., 1597, in-4°; — 3° *La Biblia que es los sacros libros del Viejo y Nuevo Testamento, transladada en español;* ibid., 1602, in-fol. Le titre porte *segunda edicion,* parce que ce n'est, pour ainsi dire, que la reproduction de celle de Cassiodore de Reyna, Valera ayant seulement corrigé le style de son coreligionnaire, fait quelques changements, ajouté quelques notes, etc. Richard Simon a eu raison de dire que ces deux interprètes ne savaient pas suffisamment l'hébreu, que Valera, en particulier, a suivi assez souvent la version française de Genève, et que « lorsqu'il rencontre bien, on le doit plutôt rapporter au hasard qu'à un véritable discernement qu'il n'était pas capable de faire lui-même. » *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas,* tom. XV, p. 207 et suiv., édit. in-8°, où l'on trouve de longs détails sur les écrits de Valera. Michaud, au *Supplément.*

I. **VALÈRE** (Saint), martyr, au diocèse de Soissons, et compagnon de saint Rufin. *Voy.* RUFIN, n° I.

II. **VALÈRE-ANDRÉ.** *Voy.* ANDRÉ, n° XXXIV.

I. **VALÉRIEN** (Saint), martyr, frère et compagnon de saint Tiburce. *Voy.* TIBURCE, n° I.

II. **VALÉRIEN** (Saint), martyr à Tournus, en Bourgogne, et compagnon de saint Marcel, martyr à Châlon-sur-Saône. *Voy.* MARCEL, n° III.

III. **VALÉRIEN** (Saint), évêque d'Aquilée, mort, comme on croit, vers l'an 389, fit refleurir la foi et la piété dans son Église, qui avait été infectée de l'hérésie arienne sous l'épiscopat de Fortunatien, son prédécesseur. Il présida au concile d'Aquilée de l'an 381, et assista à celui de Rome de l'an 382. Le Martyrologe romain moderne marque sa fête au 27 novembre. *Voy.* saint Jérôme, dans sa *Chronique.*

IV. **VALÉRIEN** (Saint), évêque d'Habe ou Abbenze, en Afrique, et martyr sous les Vandales, fut chassé de sa ville pour avoir refusé de livrer les choses saintes aux barbares, avec défense à qui que ce soit de le recevoir dans sa maison. Il mourut ainsi abandonné de tout le monde, et l'Église l'honore le 15 décembre comme un défenseur de la foi contre les ariens, dont les Vandales suivaient la secte. *Voy.* saint Victor de Vite, *Hist. de la persécut. des Vandales en Afrique,* l. I.

V. **VALÉRIEN**, évêque de Cémèle, aujourd'hui Cimiez, vivait au v° siècle. On croit qu'il était évêque de Cémèle dès l'an 439, et qu'il l'était encore en 455, deux ans au plus avant que cet évêché fût réuni à celui de Nice. Il assista au concile de Riez en 439, et il est aussi nommé parmi les évêques de la province d'Arles, à qui saint Léon écrivit en 450, et parmi ceux qui, en 451, approuvèrent la lettre de ce pape à Flavien. Ayant été élu abbé d'un monastère en son absence, et ne pouvant s'y rendre aussitôt après son élection, il écrivit aux religieux une exhortation générale à la piété, tirée des Épîtres de saint Paul et de celles de saint Jacques. On a, en outre, de Valérien : vingt *Discours* ou *Sermons;* le P. Sirmond les a publiés; Paris, 1612, in-12, et le P. Théophile Raynaud en a donné une édition; Lyon, 1633. Nous les avons encore dans le *Recueil* des ouvrages du P. Sirmond; Paris, 1696. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.,* tom. XIV, p. 290 et suiv.

VALERIO ou **VALLERIO, VALIERO** (Augustin), évêque de Vérone et cardinal, né à Venise en 1530 ou 1531, mort à Rome en 1606, était neveu du cardinal Navagero. Il compta bientôt parmi les plus savants littérateurs de sa patrie. A vingt-sept ans, il fut chargé par le sénat d'enseigner la philosophie. En 1565, il succéda à son oncle sur le siége épiscopal de Vérone, fut promu au cardinalat en 1583, et transféré sur le siége de Palestrine en 1605. Il déploya en toute circonstance les plus grandes vertus épiscopales. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *De Acolytorum Disciplina;* Venise, 1571, in-24; Vérone, 1583, in-4°; — 2° *Rhetorica ecclesiastica;* Venise, 1574, in-8°; trad. en français sous ce titre *La Rhétorique des prédicateurs;* Paris, 1570, in-12; — 3° *Episcopus;* Milan, 1575, in-4°; — 4° *Vita Caroli Borromæi;* Rome, 1586, in-4°; — 5° *Cardinalis, sive de optima cardinalis forma;* Vérone, 1586, 1604, in-4°; — 6° *De Recta philosophandi Ratione;* Vérone, 1577, in-4°; Venise, 1581, in-4°; avec ce traité on a imprimé onze dissertations philosophiques du même auteur. *Voy.* le *Journ. des Savants de Venise,* tom. V. Le P. Nicéron, *Mémoires,* tom. V. Gibert, *Jugement des savants sur les Auteurs qui ont traité de la rhétorique,* tom. II. Le marq. Scip. Maffei, *Verona illustrata.* Richard et Giraud, qui citent plusieurs autres écrits du savant cardinal. Rossi, *Pinacotheca.* Feller, Michaud, et la *Nouv. Biogr. génér.,* au mot VALIERO. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII.

I. **VALÉRY** (Saint), en latin *Walaricus* et *Gualaricus,* abbé au pays de Vimeu, en Picardie, né en Auvergne, mort, selon l'opinion commune, le 12 décembre 622, passa sa première jeunesse à garder les moutons de son père. Ayant appris à lire, il fut reçu après de longues et rudes épreuves dans le monastère d'Autumon ou d'Antoin; il y devint bientôt le modèle de toutes les vertus. Vers l'an 590, il passa à Auxerre, où il demeura quelque temps dans l'abbaye de Saint-Germain. Ayant converti un homme de qualité nommé Bobon, ils allèrent ensemble au monastère de Luxeu, où saint Colomban, qui connut bientôt le mérite de Valéry, le mit au rang des principaux de sa communauté. L'an 614, il partit avec Waldolen, religieux du même monastère, et s'arrêta dans la terre de Leuconay, à l'embouchure de la Somme, dans le pays de Vimeu, en Ponthieu. Il y employa quelque temps à l'instruction des peuples des environs, et se renferma ensuite dans une cellule pour y vivre en reclus. On célèbre sa fête le 12 décembre. *Voy.* le Cointe, *Annales ecclés. de France.* D. Mabillon, *Actes des Saints bénédict. du* II° *siècle de l'Ordre.* Bulteau, *Hist. Bénédict.* Richard et Giraud.

Digitized by Google

II. **VALÉRY (SAINT-)**, en latin *Sanctus Walaricus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans une ville à qui elle a donné l'origine et le nom, au pays de Vimeu, en basse Picardie, au diocèse d'Amiens. Le lieu où l'abbaye a été fondée s'appelait anciennement *Leuconay*. Le roi Clotaire II le donna, en 614, à Waldolen et à Valéry, religieux qui venaient de Luxeu, et qui y bâtirent d'abord une chapelle et des cellules. Saint Valéry mourut dans la sienne en 622, et son corps fut enterré au haut d'une montagne, sous un arbre entouré de buissons, où il avait coutume d'aller prier. Saint Blitmond, qui avait été son disciple, bâtit près de là, en 627, le monastère dans l'église duquel il fit transporter le corps du saint. Ce monastère fut habité tour à tour par des moines, des clercs séculiers ou des chanoines, par des religieux qu'on fit venir de Saint-Lucien de Beauvais et par les bénédictins de Saint-Maur, qui y furent introduits en 1644. Cette communauté ne dépendait d'aucun évêque, et jouissait même autrefois de la juridiction épiscopale dans la ville de Saint-Valéry; mais, en 1664, elle en fut privée par arrêt du parlement de Paris en faveur de l'évêque d'Amiens, et elle ne conserva que son exemption de l'Ordinaire. *Voy*. la *Gallia Christ.*, tom. X, col. 1231. Richard et Giraud.

VALÉSIENS, hérétiques, disciples de Valesius, philosophe d'Arabie qui parut vers l'an 250. Il croyait que la concupiscence agissait sur l'homme avec tant de violence qu'il ne pouvait lui résister, même avec le secours de la grâce; et, sur ce faux principe, il enseignait que l'homme ne pouvait être sauvé s'il n'était eunuque. Aussi les Valésiens faisaient-ils eunuques de gré ou de force, non-seulement ceux qui embrassaient leur secte, mais encore les étrangers qu'ils rencontraient ou qu'ils recevaient chez eux. Ils prenaient le nom de *gnostiques*, ou de *sages* et de *voyants*, à cause de leur prétendue pureté. C'est pour cela qu'ils ont été confondus avec les gnostiques carpocratiens, qui avaient pris le même nom, quoique leurs maximes fussent très-impures. Les Valésiens se répandirent beaucoup dans l'Arabie. Saint Épiphane est l'écrivain qui les a le plus combattus. *Voy*. Epiph., *Hæres.*, LVIII. August., *Hæres.*, XXXVII, et *De Prædestinatione*, c. XXXVII. Tillemont, *Mémoires*, tom. III, p. 262. Baronius, ann. 230. Le P. Pinchinat, *Diction.*, au mot VALESIUS.

VALESIO (Francisco). *Voy*. VALLÈS.

VALESIUS. *Voy*. VALOIS.

VALESPIR. *Voy*. ARLES, n° I.

I. **VALETTE (DE LA)**, a laissé : *Parallèle de l'hérésie des Albigeois et de celle du calvinisme;* Paris, 1686, in-12.

II. **VALETTE (LA)**, en latin *Valeta* ou *Vallis Læta*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fille d'Obazine, dans le Limousin, sur la Dordogne, aux confins des trois diocèses de Limoges, de Clermont et de Tulle. Elle dépendait de ce dernier, et était à six lieues de la ville épiscopale. Cette abbaye fut d'abord fondée dans un endroit qu'on nomme vulgairement *le Prestre;* mais comme ce lieu était trop incommode, on la transféra deux ans après à la Valette, à la sollicitation de Géraud, évêque de Limoges. *Voy*. la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 682.

VALFROIE. *Voy*. OUFLAY.

VALGRAVE (François), bénédictin anglais, et de la congrégation des missions d'Angleterre, embrassa la règle de Saint-Benoît en 1608, au monastère de Dieulouart, près de Pont-à-Mousson. Il devint prieur dans plusieurs monastères de son Ordre. Il a laissé : 1° *Animadversiones apologeticæ ad titulum et textum quatuor librorum de Imitatione Christi;* Paris, 1759; — 2° *Argumentum chronologicum contra Compensem, quo Thomam a Kempis non fuisse nec esse potuisse auctorem librorum de Imitatione Christi, contra Joannem Frontonem, canonicum regularem, demonstratur;* 1759; — 2° *Apologie de l'auteur des Chroniques de l'Ordre de Saint-Benoît;* cette *Apologie* a été insérée dans le II[d] tome de la traduction des *Chroniques de l'Ordre*, composées en espagnol par dom d'Yepez, et traduite en français par dom Matthieu. *Voy*. Feller, *Biogr. univers.*

VAL-GUI. *Voy*. LAVAL, n° I.

VAL-HONNÊTE. *Voy*. FÉNIÈRES.

VALIDUS MONS. *Voy*. VALMONT.

VALIERO. *Voy*. VALERIO.

I. **VALLA** (Joseph), prêtre de l'Oratoire, né à l'Hôpital, petite ville du Forez, mort à Dijon en 1790, professa dans sa congrégation, et y occupa divers autres emplois. Il était connu par son opposition à la bulle *Unigenitus*. M. de Fitz-James, évêque de Soissons, le nomma supérieur de son séminaire, où il demeura jusqu'à la mort de ce prélat. Obligé de se retirer sous M. de Bourdeilles, successeur de M. de Fitz-James, il rentra à Lyon, son diocèse. M. de Montazet, qui en était archevêque, l'accueillit, lui donna une place de professeur, et se servit de lui pour la rédaction de plusieurs ouvrages. On a de lui : 1° *Institutiones philosophicæ, auctoritate DD. archiepiscopi Lugdunensis, ad usum scholarum suæ diœcesis editæ;* Lyon, 1782, 5 vol. in-12; il a paru une 2e édition, avec des changements et des corrections, sous le titre de *Institutionum philosophicarum Cursus, ad usum studiosæ juventutis præsertimque seminariorum accommodatus;* Lyon, 1808, 3 vol. in-12; une nouvelle édition, enrichie de notes par l'abbé Doney, a été donnée à Besançon; — 2° un *Cours de théologie* dite *de Lyon*, composé par ordre du même archevêque, mais qui a été mise à l'*Index* le 17 septembre 1792. *Voy*. Pérennès, qui, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, termine son article sur Joseph Valla par cette juste réflexion : « Il avait des mœurs exemplaires, et on ne peut lui contester du savoir. Il eût été à souhaiter que ses sentiments et ses écrits fussent plus conformes à la doctrine de l'Église. »

II. **VALLA** ou **VALLE** (Laurent). *Voy*. LAURENT, n° XIII.

VALLADIER (André), savant ecclésiastique, né à Saint-Paul, près de Montbrison, vers l'an 1565, mort à Metz l'an 1638, entra chez les jésuites en 1586, et demeura à Moulins, à Dijon et à Lyon, où il exerça le ministère de la parole. Le pape Paul V, qui lui avait permis de quitter les jésuites, lui fit expédier des lettres de protonotaire apostolique; mais Valladier resta peu de temps à Rome, et, étant revenu en France, il prêcha l'Avent et le Carême dans les principales chaires de Paris. Il devint successivement grand vicaire de Metz, chanoine de l'église de cette ville et primicier. Enfin, Charles de Senneton, abbé de Saint-Arnould de Metz, étant mort en 1611, Valladier fut élu à sa place par les religieux de cette abbaye. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Speculum sapientiæ matronalis;* c'est la vie de sainte Françoise, dame romaine; Paris, 1604, in-4°, et en français, 1611, in-4°; — 2° *Le Pontife chrétien;* ibid., 1612, in-8°; — 3° *La sainte Philosophie de l'âme, sermons;* ibid., 1613, in-8°; — 4° *La Basilique de Saint-Arnould de Metz;* ibid., 1615, in-4°. *Voy*. le

Digitized by Google

P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XVIII et XX. Jean-Marie de la Mure, *Hist. univ. du pays de Forez*; Lyon, 1674. D. Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. III. Richard et Giraud, qui donnent la liste des autres écrits de Valladier.

I. **VALLADOLID** (*Vallisoletum*), ville épisc. d'Espagne, dans la Vieille-Castille, sous la métropole de Tolède. La cathédrale était une abbaye de Saint-Benoît, fondée en 1118; elle fut sécularisée en 1597, lorsqu'on y établit l'évêché. Le premier évêque de Valladolid fut Barthélemi de la Placa, qui monta sur le siége épiscopal l'an 1597, et mourut en 1600. On a tenu trois conciles dans cette ville : le premier en 1137, le second en 1155, et le troisième l'an 1322. *Voy*. la Regia, tom. XXVIII, XXIX. Labbe, tom. X et XI. Hardouin, tom. VI et VII. Pagi, ann. 1155. de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 250. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 43-49.

II. **VALLADOLID DE COMAYAGUA**. *Voy*. Comayagua.

III. **VALLADOLID DE MECHOACAN**, ville épisc. de la Nouvelle-Espagne, dans la province de Mechoacan. Elle est suffragante de la métropole de Mexique, et située à cinquante lieues au couchant de cette ville. Le premier évêque de Valladolid de Mechoacan fut Blascus de Quiroga, conseiller de Mexique, élu l'an 1537, mort en 1565. *Voy*. de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 250. Richard et Giraud.

VALLARSI (Domenico), antiquaire et littérateur, né à Vérone en 1702, mort l'an 1771, entra dans les ordres, et se livra à l'étude de l'hébreu, du grec et de l'histoire ecclésiastique. Nommé réviseur au Saint-Office pour les langues orientales, il se rendit à Rome, où il acquit une profonde connaissance de l'antiquité et du moyen âge. Ses principaux ouvrages sont : 1° *S. Hieronymi Opera omnia, post monachorum e congregatione S. Mauri recensionem quibusdam ineditis monumentis aliisque lucubrationibus aucta, notis et observationibus illustrata, studio et labore Dominici Vallarsii*; Vérone, 1734, 12 vol. in-fol.; Venise, 1766, 24 vol. in-4°; — 2° *Tyrannii Rufini Aquileiensis Opera cum notis et observationibus Dom. Vallarsii*; Vérone, 1745; tom. I; le IIe ne parut pas; — 3° *La Realtà e lettura delle sacre antiche iscrizioni sulla cassa di piombo contenente le reliquie de' SS. Fermo e Rustico*; ibid., 1763, in-4°. Il prit part à l'édition que les bénédictins donnèrent de saint Hilaire; ibid., 1730, 2 vol. in-fol. *Voy*. Maffei, *Osservazioni letterarie*. Michaud, *Biogr. univers*. Pérennès, dans la *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

VALLASSE (LA), en latin *Vallassia*, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, au pays de Caux, en Normandie, dans le diocèse de Rouen. On l'appelait aussi *Notre-Dame-du-Vœu*. Elle fut fondée en 1157 par Valeran, comte de Meulan, et beaucoup augmentée par Mathilde, mère de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

VALLÉ (Laurent). *Voy*. Laurent, n° XIII.

VALLÉE (Geoffroi), fameux déiste d'Orléans, mort brûlé en place de Grève, à Paris, en 1574, qui, sans s'arrêter aux dogmes respectés par Luther et Calvin, rejeta toute doctrine religieuse pour afficher le pur déisme. On l'a accusé d'athéisme; mais il a reconnu que l'*homme ne peut jamais être athéiste*, et qu'*il est ainsi créé de Dieu*. On a de lui : *La Béatitude des chrestiens, ou le Fleo de la Foy, par Geoffroy Vallée, natif d'Orléans, fils de feu Geoffroy Vallée et de Girarde le Berruyer, ausquels noms des père et mère assemblez, il se treuve* Lerre, Gerru Vrey Fleo D. la Foy Bigarrée; et au nom du fils Va Fleo Règle Foy; *aultrement*, Guerre la Folle Foi :

Heureux qui sçait :
Au sçavoir repot.

C'est un in-8° de 16 pages, sans nom de ville, ni date, ni nom d'auteur, réimprimé vers 1770, in-8°; l'auteur cherche à y établir, comme le dit judicieusement la Monnoie, un déisme commode, qui consiste à reconnaître un Dieu sans le craindre, et sans appréhender aucune peine après la mort. Bayle dit dans son *Diction*. que ce livre est plein de blasphèmes et d'impiétés contre Jésus-Christ; mais, suivant la juste remarque de Weiss, c'est une grave erreur, puisqu'il n'y est pas fait mention de Jésus-Christ, même indirectement. *Voy*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIX. D'Artigny, *Nouv. Mémoires de littérature*, tom. II, p. 278. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor*. La Croix du Maine, *Biblioth. française*. Peignot, *Diction. des livres condamnés au feu*, tom. II, p. 169. Weiss, dans la *Biogr. univers*. de Michaud. La *Nouv. Biogr. génér*.

VALLEMAGNE (*Vallis Magna*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans le bas Languedoc, au diocèse d'Agde. Elle reconnaissait pour fondateurs Guillaume Frezol, Bérenger Rustan et Pierre de Pradines, qui, l'an 1138, cédèrent à Foulques, abbé d'Ardorel, au diocèse de Castres, tout ce qu'ils possédaient dans le territoire de Tortoreire pour y bâtir un monastère. Raymond, évêque d'Agde, confirma l'année suivante cette fondation, et le monastère fut bâti sous l'invocation de Notre-Dame, dans un lieu appelé Vallemagne.

VALLERIO. *Voy*. Valerio.

I. **VALLÈS** ou **VALESIO** (Francisco), en latin *Valesius*, surnommé *Covarrubias* ou *Covarruvias*, lieu de sa naissance, dans la Vieille-Castille, vivait au XVIe siècle. Il professa la médecine à Alcala de Henarès, et devint médecin de Philippe II, qui le combla de faveurs. Outre des commentaires sur Hippocrate, Galien et Aristote, et quelques autres ouvrages de médecine, il a laissé : 1° *Controversiarum medicarum et philosophicarum Libri X*; Alcala, 1504, 1585, in-fol.; Francfort, 1582, 1590, 1595, in-fol.; Lyon, 1625, in-4°; — 2° *De Sacra Philosophia, sive de iis quæ scripta sunt physice in Libris Sacris*; Turin, 1587, in-8°; Lyon, 1588, 1592, 1622, in-8°. *Voy*. Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan*. Manget, *Biblioth. medic*. La *Biogr. médic*. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

II. **VALLES SANCTI STEPHANI**. *Voy*. Étienne, n° XXI.

VALLETTA (Nicolas), jurisc., né en 1738 à Arienzo, dans le royaume de Naples, mort en 1814, à Naples, fut chargé du cours d'institutions civiles à l'université en 1763; il occupa ensuite la chaire de droit municipal. En 1812, il fut nommé professeur de droit romain et doyen de la faculté. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *De animi Virtute Ethices*; Naples, 1772, in-8°; — 2° *Partitiones juris canonici*; ibid., 1785, in-8°; — 3° *Del Governo e della necessità, origine*, etc., *della sovranità*; ibid., 1794, in-8°; trad. de Fénelon; — 4° *Giosuè al Giordano*; ibid., 1795, in-4°. *Voy*. Tipaldo, *Biogr. degli Ital. illustri*, tom. III. Rosa, *Elogio storico di Nic. Valetta*; Naples, 1815, in-8°. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

VALLIS. Ce mot latin, qui signifie *vallée, vallon*, entre dans la composition d'un certain nombre de noms propres de lieux que nous croyons devoir rapporter ici, parce qu'on ne les trouve point dans les lexiques latins ordinaires.

Digitized by Google

Ainsi *Vallis*, *voy*. VAL (LE) et VAUX. — *Vallis Benedicta*, *voy*. VAL BENOITE. — *Vallis Bona*, *voy*. VALBONNE. — *Vallis Caulium*, *voy*. VAL-DES-CHOUX. — *Vallis Christianus*, *voy*. VAL-CHRÉTIEN. — *Vallis Crescens*, *voy*. VAL-CROISSANT. — *Vallis Dei*, *voy*. VAL-DIEU. *Vallis Dulcis*, *voy*. VAUX-LA-DOUCE. — *Vallis Guidonis*, *voy*. LAVAL, nº I. — *Vallis Honesta*, *voy*. FENIÈRES. — *Vallis Læta*, *voy*. VALETTE (LA), nº II. — *Vallis Lucida*, *voy*. VAULUISANT. — *Vallis Regia*, *voy*. VAL-ROI. — *Vallis Richerii*, *voy*. VAL-RICHER. — *Vallis Sancta*, *voy*. VAL-SAINTE. — *Vallis Sarnaii*, *voy*. VAUX-DE-SERNAY. — *Vallis Scholarium*, *voy*. VAL-DES-ÉCOLIERS. — *Vallis Secreta*, *voy*. VAL-SECRET. — *Vallis Secura* et *Vallis Siguerii*, *voy*. MONTOLIEU.

VALLISOLETUM. *Voy*. VALLADOLID.

VALLOMBREUSE, est une réforme de l'Ordre de Saint-Benoît faite par saint Jean Gualbert, et approuvée par le pape Alexandre II l'an 1070. Ce monastère était situé dans une vallée de l'Apennin, ombragée de forêts; c'est ce qui lui a fait donner le nom de *Vallombreuse*. Le saint réformateur eut la consolation de voir, avant sa mort, douze maisons qui suivaient son institut. On dit qu'il est le premier qui ait reçu des frères convers. Il y avait aussi autrefois des religieuses du même Ordre, instituées par la bienheureuse Humilite, une des disciples de saint Gualbert. *Voy*. le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, *Diction. de théol*. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 57-82.

VALMIRE (SISSOUS DE), ancien avocat du roi, né en Champagne vers 1740, mort à Troyes l'an 1819, est auteur d'un ouvrage intitulé *Dieu et l'homme;* Amsterdam, 1771, grand in-12. Cet ouvrage produisit un grand scandale à Troyes, où il paraît avoir été imprimé, quoique le titre dise le contraire; car il a été entièrement calqué sur celui de Voltaire, qui a pour titre *Dieu et les hommes, œuvre théologique, mais raisonnable, par le docteur Obern, traduit par Jacques Aimon;* 1769, in-8º. Valmire envoya son livre à l'évêque et à plusieurs ecclésiastiques, après en avoir adressé un exemplaire à Voltaire, qui l'en remercia par une lettre du 27 décembre 1771. Ce livre de Sissous de Valmire, écrit d'un style pédantesque, est plein d'une métaphysique obscure, parsemée de doctrines irréligieuses. A la vérité il y établit l'existence de Dieu; mais il explique d'une manière fausse et ridicule la trinité, la création, la révélation, et tous ses raisonnements captieux n'aboutissent qu'à un fatalisme aveugle et à un pur matérialisme. *Voy*. Pérennès, dans la *Biogr. univers*. de Feller.

VALMONT (*Validus Mons*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située au pays de Caux, en Normandie, au diocèse de Rouen. Elle fut fondée en 1169, sous l'invocation de Notre-Dame, par Nicolas d'Estouteville, seigneur du lieu, qui y fit venir des moines de l'abbaye d'Hambuye. Cette abbaye fut ruinée par un incendie en 1671, et on y établit, en 1753, des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. *Voy*. la *Gallia Christ*., tom. XI. Richard et Giraud.

I. **VALOIS** (Adrien de), en latin *Valesius*, érudit, né à Paris en 1607, mort en 1692, s'appliqua à l'étude des poëtes grecs et latins, des orateurs, et surtout de l'histoire. Il fut historiographe de France. Nous citerons de lui : 1º *De Basilicis quas primi Francorum reges condiderunt;* Paris, 1658-1660, in-8º; — 2º un *Traité historique des anciennes églises de Paris;* — 3º un recueil d'Henri et d'Adrien de Valois, intitulé *Henrici Valesii*, etc., *emendationum Libri quinque, et de critica libri duo, nunquam antea typis vulgati. Ejusdem, ut et Nicolai Rigaltii et Ismaelis Bullialdi dissertationes de populis fundis*, etc.; Amsterdam, 1740; on y trouve des remarques sur quelques Pères de l'Église et sur un passage difficile de l'Évangile de saint Marc, III, 21. *Voy*. le *Journ. des Savants*, tom. XX, p. 503. Nicéron, *Mémoires*, tom. III. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor*. Lenglet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*. Richard et Giraud. La *Nouv. Biogr. génér*.

II. **VALOIS** (Henri de), historiographe de France, né à Paris en 1603, mort l'an 1676, était frère du précédent. Il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, et il se livra ensuite à l'étude des belles-lettres. Ses travaux sur les auteurs grecs et latins lui acquirent une grande réputation. Parmi ses écrits nous citerons : 1º *Eusebii ecclesiastica Historia, et vita imp. Constantini, græce et latine;* Paris, 1659, in-fol.; Mayence, 1672; Amsterdam, 1695, in-fol.; — 2º *Socratis, Sozomeni, Theodoreti et Evagrii Hist. eccl., item Excerpta Philostorgii et Theodorii lectoris, græce et latine;* Paris, 1668-1673; 2 vol. in-fol.; Mayence, 1677-1679, 2 vol. in-fol.; on a reproduit, en l'augmentant, le travail critique de Valois dans les éditions de tous ces historiens ecclésiastiques faites à Amsterdam et à Cambridge; 1699 et 1720, 3 vol. in-fol. *Voy*. Adr. de Valois, *De Vita H. Valesii*. Nicéron, *Mémoires*, tom. V et X. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor*. Richard et Giraud.

III. **VALOIS** (Louis LE), jésuite, né à Melun en 1639, mort à Paris l'an 1700, enseigna en qualité de régent les humanités à Paris, professa la philosophie à Caen, et commença à l'Ile-Marie, chez le maréchal de Bellefont, des retraites spirituelles qui furent comme les ébauches de celles qu'il établit plus tard au noviciat des Jésuites, à Paris. On a de lui : 1º *Œuvres spirituelles;* 1706, 5 vol.; — 2º un traité contre Descartes, intitulé *Sentiments de M. Descartes touchant l'essence et les propriétés des corps, opposés à la doctrine de l'Église et conformes aux erreurs de Calvin sur l'Eucharistie;* Paris, 1680, in-12. Richard et Giraud.

IV. **VALOIS** (Yves), jésuite, né à Bordeaux, professa l'hydrographie à la Rochelle. Nous citerons de lui : 1º *Entretiens sur les vérités fondamentales de la religion pour l'instruction des officiers et des gens de mer;* 1747, in-12; — 2º *Entretiens sur les vérités pratiques de la religion;* 1752, 4 vol. in-12.

VALPURGE. *Voy*. VALBURGE.

VAL-RICHER (*Vallis Richerii*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, en Normandie, au diocèse de Bayeux, était fille de Clairvaux. Elle fut fondée par les soins de saint Bernard vers l'an 1140, et bâtie d'abord dans un lieu appelé Soleuvre. Quelques années après on transféra le monastère au *Val-Richer*, dans l'exemption de Cambremer, à deux lieues de Lisieux, où il a fini sous l'étroite observance de Cîteaux, qui y avait été introduite en 1645. *Voy*. la *Gallia Christ*., tom. XI.

VAL-ROI (*Vallis Regia*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située en Champagne, au diocèse de Reims. Elle fut fondée en 1148 par Hugues, comte de Rouci. *Voy*. la *Gallia Christ*., tom. IX, col. 312. Richard et Giraud.

VAL-SAINTE (*Vallis Sancta*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, en Provence, au diocèse et à trois lieues de la ville d'Apt. Elle fut fondée ou rétablie par Bertrand Raimbaud de Simiane, en 1148. *Voy*. la *Gallia Christ*., tom. II.

I. **VALSECCHI** ou **VALSECHI** (Antonin), célèbre dominicain, né à Vérone en 1708, mort

Digitized by Google

à Padoue l'an 1791, enseigna la philosophie et la théologie. On a de lui, outre des *Panégyriques* et des *Discours* : 1° *Dei Fondamenti della religione, e dei fonti dell' empietà;* Padoue, 1765, 3 vol. in-4°; il y établit les fondements de la religion naturelle, et les appuie de preuves convaincantes; puis il réfute les sophismes par lesquels on l'attaque; il passe de là aux fondements de la religion révélée, et combat les déistes; — 2° *La Religione vincitrice relativa ai libri;* l'auteur continue à traiter le même sujet que dans l'ouvrage précédent : il y examine quelques écrits modernes; — 3° *La Verità della religione cattolica romana;* ibid., 1787; ces ouvrages ont été plusieurs fois réimprimés, et traduits dans presque toutes les langues de l'Europe; — 4° *Riflessioni sopra la lettera responsiva intorno la Quaresima appellante;* Venise, 1740; — 5° *Oratio ad theologiam;* Padoue, 1758, — 6° *Prediche quaresimali*, 1792; ouvrage posthume. *Voy. Le Novelle letterarie di Firenz*, n° 51, 23 décembre 1791. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **VALSECCHI** ou **VALSECHI** (Virginio), érudit, né à Brescia en 1681, mort à Florence en 1739, embrassa la vie monastique dans la congrégation du Mont-Cassin, et y enseigna la philosophie, les sciences appliquées et le droit canon. Le grand-duc, Cosme III, lui donna en 1711 une chaire d'Écriture sainte et d'histoire ecclésiastique à l'université de Pise, et il devint plus tard abbé de son monastère à Florence. Nous citerons de lui : 1° *Giovanni Gersen sostenuto autore dell' Imitazione di Gesù-Cristo;* 1724, in-4°; — 2° *Compendio della vita di Caterina de' Ricci;* 1733, in-4°. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Ital. illustr.*, tom. III. *La Nouv. Biogr. génér.*

VAL-SECRET (*Vallis Secreta*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, située dans la Champagne, au diocèse de Soissons. Elle fut d'abord établie dans l'église Notre-Dame de Château-Thierry, où il y avait auparavant des chanoines, puis transférée, en 1140, à l'endroit qu'on appelle *Val-Secret*, à une demi-lieue de la même ville de Château-Thierri-sur-Marne, et que Thibaud, comte de Champagne, céda pour cet établissement. L'abbaye de *Val-Secret* a été gouvernée par des abbés réguliers jusqu'en 1681, époque à laquelle on la mit en commende. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX, col. 496.

VALVA, ville épisc. d'Italie dans l'Abruzze-Citérieure. L'évêché de Valva, dont le siége était à Corfinium, aujourd'hui Pentina, fut uni à celui de Sulmone avant la fin du VII° siècle. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 83-87.

VALVERDI (Barthélemi), théologien de Padoue, né vers 1540, mort l'an 1600, s'est fait connaître par un ouvrage sur le purgatoire, imprimé sous ce titre : *Ignis purgatorius post hanc vitam, ex græcis et latinis Patribus assertus;* Padoue, 1581, in-4°; livre savant, et devenu très-rare. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VAMACURRE. *Voy.* BAMACURES.

I. **VAN**, siége épisc. des Chaldéens, dans le Curdistan, près du lac Kamidan. On n'en connaît qu'un évêque, Ananjésus, qui souscrivit, en 1613 ou 1616, la lettre synodale du catholique Élie, adressée au pape Paul V pour s'unir à l'Église romaine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1337.

II. **VAN** (*Vanum*), ville archiépisc. d'Arménie, qu'on croit être l'*Artemita* des anciens; elle est sur le lac de son nom, qui a environ cinquante lieues de tour. « Elle est au Turc depuis l'an 1549, dit de Commanville, et est toute habitée d'Arméniens qui ont un de leurs meilleurs archevêchés dans le couvent de Varach, sous Ecsmiasin. » *Voy.* de Commanville, *I*re *Table alphabét.*, p. 250. Gaet. Moroni, qui (vol. LXXXVIII, p. 88) indique les évêchés qui sont suffragants de Van.

VANALESTI (Saverius), jésuite célèbre, né à Naples en 1678, mort dans la même ville l'an 1741, parcourut d'abord la carrière de l'enseignement, puis s'appliqua à la prédication, où il déploya beaucoup de talent. On a de lui : 1° *Prediche quaresimali;* Venise, 1742, avec son portrait, au bas duquel on lit : *Concionatorum nostri ævi nulli secundus, clarus apud homines ab editis libris, clarus ad superos ex abditis virtutibus;* — 2° *Panegirici sacri;* ibid., 1746; — 3° *Discorsi per le novene;* ibid.; — 4° *Discorsi morali distributi per tutti i venerdì di un biennio e per le feste principali tra l'anno, detti nel esercizio della buona morte;* Venise, 3 vol. in-4°; Naples, 1782. Dans la préface de son *Carême*, on trouve quelques détails sur la vie de ce pieux jésuite. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VAN DALE ou **DALEN.** *Voy.* DALEN.

VAN DEN BOSCH. *Voy.* BOSCHIUS, n° III.

VAN DEN BUNDEREN. *Voy.* BUNDER.

VAN DEN STERRE (Jean-Chrysostome), savant abbé de Saint-Michel d'Anvers, de l'Ordre de Prémontré, né à Bois-le-Duc en 1591, mort dans son abbaye l'an 1652, fit ses premières études à Anvers, au collége des Jésuites, et sa théologie à Louvain. Il occupa dans son monastère divers emplois avant d'en devenir le supérieur. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Panegyricus in inaugurationem Matthæi Irselii sui prædecessoris;* Anvers, 1614; — 2° *Vita sancti Norberti, Præmonstratensium patriarchæ, iconibus et elogiis illustrata;* ibid., 1622, in-4°; augmentée d'un IV° livre, où il est traité de la translation des reliques du saint dans la ville de Prague; cette *Vie* fut réimprimée en 1656 avec des *Notes*, et insérée dans le tom. VI du mois de juin des *Acta Sanctorum* des Bollandistes; — 3° *Notales sanctorum Ordinis Præmonstratensis;* ibid., 1625, in-4°; — 4° *Lilium inter spinas, sive vita B. Josephi, canonici Steinfeldensis, Ordinis Præmonstratensis; ex archetypo Steinfeldensi fideliter expressa, et notationibus illustrata, cum aliquot opusculis ejusdem sancti;* ibid., 1627, in-8°; — 5° *Hagiolum Præmonstratense, sive Fasti sanctorum hujus Ordinis;* — 5° *Chronicon Præmonstratense ecclesiæ Sancti Michaelis Antverpiensis.* Antoine Sanderus l'a inséré dans sa *Flandria illustrata. Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VAN DEN VELDE (Jacques), ermite de l'Ordre de Saint-Augustin, né à Bruges, mort en 1583 à Saint-Omer, dans l'abbaye de Saint-Bertin, fut docteur en théologie à Louvain, provincial de son Ordre et prédicateur renommé. Il a laissé : 1° *Tabulæ in Evangelia et Epistolas quadragesimales;* Louvain, 1565; Venise, 1566; — 2° *Enarratio paraphrastica Epistolarum quadragesimalium;* Louvain, 1573, in-8°; — 3° *In Passionem Domini;* Anvers, 1570, in-8°; — 4° *Commentaria in Danielem prophetam;* ibid., 1576, in-8°; — 5° un *Traité*, en langue vulgaire, *de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.* Il a laissé de plus en manuscrit des *Commentaires sur les Lamentations de Jérémie. Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. I, p. 542, édit. in-4°.

VAN DEN WOUVERE. *Voy.* WOWERIUS.

VAN DEN ZYPE. *Voy.* ZYPÆUS.

VAN DER AA. *Voy.* AA.

Digitized by Google

VAN DER BOSCH, comme l'écrivent Richard et Giraud, est le même que VAN DEN BOSCH.

VAN DER MUELEN (Gerard-Walter). *Voy.* MOLANUS, n° I.

VAN DER VYNCKT (Luc-Joseph), publiciste flamand, né à Gand en 1690, mort dans cette même ville l'an 1779, fit ses humanités à Gand et à Tournay, et prit les degrés en droit à l'université de Louvain. Il voyagea en France, en Italie et en Allemagne en véritable observateur. De retour dans son pays, il occupa des postes très-élevés. Il a laissé sur l'histoire, la chronologie et la géographie des Pays-Bas et de plusieurs contrées de l'Italie, quelques ouvrages très-estimés. On a encore de lui : 1° *Notice chronologique* des Papes depuis Célestin II, en 1143, jusqu'à Benoît XIV, avec leurs armes et leurs armoiries peintes, in-4°; — 2° *Dissertation* sur les abbayes et bénéfices en commande dans les Pays-Bas. Ces ouvrages sont conservés en manuscrit par les descendants de l'auteur. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VANDEUVRE (*Vandopera*, *Vendopera*), lieu désert et abbaye au diocèse du Mans. C'est dans ce désert que se retira saint Léonard, et qu'il bâtit un monastère. *Voy.* LÉONARD, n° II.

VAN DE VELDE (Jean-François), théologien belge, né en 1745 à Beveren, où il est mort l'an 1823, fut un des membres les plus distingués de l'université de Louvain. Il occupa plusieurs places, dans lesquelles il montra autant de talent que de zèle; mais la fermeté de ses principes l'exposa aux persécutions à l'époque des innovations de Joseph II. Il accompagna M. de Broglie, évêque de Gand, au concile de Paris. En 1811 il fut enveloppé dans la disgrâce de ce prélat, et partagea son exil. La chute de Napoléon lui permit de rentrer en France. Il s'y occupa de recherches sur les monuments de l'Église des Pays-Bas. Il a laissé : 1° *Synopsis monumentorum*; Gand, 1821, 3 vol. in-8°; collection savante qui offre beaucoup de choses très-curieuses sur les résultats de la révolution française par rapport à la religion en Belgique; — 2° un grand nombre de *Mémoires*, de *Dissertations* et d'*Opuscules* sur différents sujets; les uns ont été publiés, les autres sont restés manuscrits. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VANDOPERA. *Voy.* VANDEUVRE.

VANDRILLE (SAINT-), en latin *Sanctus Vandragesilus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située au pays de Caux en Normandie, à une lieue de Caudebec et au diocèse de Rouen. Elle fut fondée par le saint dont elle porte le nom, en 648, dans un endroit appelé *Fontenelle* à cause de quelques fontaines qui forment là un ruisseau considérable. Le monastère porta d'abord ce nom, mais il le quitta ensuite pour prendre celui de *Saint-Vandrille*, son fondateur et son premier abbé, qui y fut inhumé en 667. Il y avait autrefois dans ce monastère une école fameuse qui a produit un grand nombre de savants. L'abbaye de Saint-Vandrille ayant été ruinée par les Normands vers l'an 856, elle fut rétablie par l'abbé Gérard, du temps de Richard II, duc de Normandie, qui contribua beaucoup au rétablissement de cette maison. Elle eut aussi à souffrir, en 1566, de la part des calvinistes, qui la pillèrent; mais plus tard elle fut rétablie et remise aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, t. XI, col. 155. Richard et Giraud. *Compar.* FONTENELLE, n° I.

VANE (Henry), fils du baron Henry Vane, homme d'État, né en 1612, mort à Londres l'an 1662, fut un des enthousiastes les plus zélés produits par la révolution qui renversa Charles Ier. Il fut élevé d'abord à l'école de Westminster, ensuite à l'université d'Oxford. Il était déjà connu à cette époque par ses opinions républicaines. On suppose que c'est à Genève qu'il puisa cette haine pour l'Église anglicane qu'il manifesta dès son retour dans sa patrie, et qui le porta à se rendre à la Nouvelle-Angleterre pour chercher à établir, parmi les habitants du Massachussets, la réforme religieuse qu'il avait si à cœur de répandre. Mais, loin d'être accueillies favorablement, ses doctrines antinomiennes révoltèrent tellement les esprits, qu'il se vit bientôt forcé d'abandonner le pays. Il ne peut entrer dans notre plan de suivre plus longtemps Vane dans sa carrière politique; nous dirons seulement que, le 6 juin 1662, il fut condamné à être pendu à Tyburn, mais qu'on crut lui faire grâce en le décapitant, le 14 juillet, dans la Tour. On a de Vane, en anglais : 1° *Question salutaire proposée et résolue*; Londres, 1656, in-4°; pamphlet qui lui valut la prison; il contenait l'état de la controverse entre les républicains et le roi, et les moyens de réunir tous les partis; — 2° *Les Méditations de l'homme retiré*, ou *le Mystère et la puissance de la piété brillant dans le monde vivant*; ibid., 1665, in-4°; livre plein d'enthousiasme, où, au milieu d'une foule de choses obscures, l'auteur traite de la création, de la nature et de la mission des anges, de l'arbre de la science du bien et du mal, de la chute de l'homme, et enfin de la venue du Sauveur pour fonder une nouvelle monarchie qui devait durer mille ans; — 3° *De l'Amour de Dieu et de l'union avec Dieu*; ibid., 1657, in-4°; traité également fort obscur; — 4° *Épître générale au corps mystique de Jésus-Christ sur la terre*, *l'Église universelle de Babylone, qui sont pèlerins et étrangers sur la terre, désirant et cherchant la contrée céleste*; ibid., 1662, in-4°; — 5° *La Face des temps, où l'on découvre brièvement, par différentes écritures prophétiques, depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin de la révolution, le commencement, les progrès et la fin de l'inimitié et du combat entre la race de la femme et la race du serpent, jusqu'à ce que la tête du serpent soit écrasée, et que toutes les monarchies du monde éprouvent une ruine totale et irrémédiable*; ibid., 1662, in-4°; — 6° *La Cause du peuple établie; la vallée de Josaphat considérée et ouverte en comparant II Chron.*, XX, *avec Joel*, III. *Méditations sur la vie de l'homme, le gouvernement, l'amitié, les ennemis, la mort*; ouvrage que Vane composa dans sa captivité, et qui fut imprimé à la fin de son jugement, en 1662, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne les titres des ouvrages en anglais, en les abrégeant quelquefois, et cite plusieurs auteurs qui ont écrit sur *Vane*.

VAN ERKEL (Jean-Chrétien), prêtre hollandais, originaire d'Utrecht, né vers 1654, mort l'an 1734, fit ses premières études à Louvain, où il fut reçu licencié en droit, suivit ensuite au collége du pape Adrien, dans la même université, les cours de théologie de Gommare Huyghens, président de ce collége, et intimement lié avec Arnauld et le P. Quesnel, dont il avait épousé les opinions erronées. Van Erkel se montra sous ce rapport digne élève de son maître. Après avoir été *secondaire* ou vicaire de son oncle, pasteur de Delft, il lui succéda, et devint par la suite chanoine, et enfin doyen

Digitized by Google

du chapitre métropolitain d'Utrecht. Van Erkel a laissé, tant en hollandais qu'en latin, un grand nombre d'ouvrages dont le but est de disculper l'Église de Hollande de l'imputation de schisme, et d'en soutenir les droits contre les décisions du Saint-Siége ; nous citerons seulement : 1° *Assertio juris Ecclesiæ metropolitanæ Ultrajectinæ romano-catholicæ, adversus quosdam, qui eam adinstar Ecclesiarum per infidelium persecutiones destructarum jure pristino penitus excidisse existimant;* Delft, 1703, in-4° de 80 pages; 2° *Jesuitarum aliorumque romanæ Ecclesiæ adulantium de summi Pontificis auctoritate Commenta, regnis regibusque infesta,* etc., *per jurisconsultum Batavum Ecclesiæ et patriæ amantem;* Amsterdam, 1704, in-4° de 40 pages; — 3° *Protestatio cleri romano-catholici præcipuarum in Hollandia australi civitatum asserta contra scriptum consolatorium pro romanis catholicis per fœderatas provincias dispersis;* 1710, in-4°, contre le Père Désirant. C'est sans doute cet ouvrage qui a été condamné par un décret de la S. Congrégation de l'*Index*, portant : « Erkel (J. C. Van). Protest van de rooms-catholyke Clergie der voornaemste Seden van Zuijt-Holland, etc. *Id est : Protestatio romano-catholici Cleri in præcipuis oppidis Hollandiæ merid., contra publicatores quarumdam Epist. gerentium nomen D. Joan. Baptistæ Bussi, Nuncii Apost.*» (Decr. 15 apr. 1711.) Quoi qu'il en soit, Van Erkel, en 1712 et 1713, publia deux autres écrits en faveur de cette protestation, sous le titre de : *Protestatio asserta. Voy.* Pérennès, qui, dans la *Biogr. univer.* de Feller, cite plusieurs autres écrits de *Van Erkel.*

VAN ESCHE. *Voy.* Eschius.

VAN ESPEN (Zeger-Bernard), savant jurisc. et célèbre canoniste, né à Louvain en 1646, mort à Amersfort l'an 1728, reçut la prêtrise en 1673, et le bonnet de docteur en droit deux ans après. Il enseigna avec beaucoup de réputation dans le collége du pape Adrien VI; mais ayant attaqué avec ardeur la bulle *Unigenitus,* il fut suspendu de ses fonctions ecclésiastiques le 7 février 1728, par l'université de Louvain. Ajoutons qu'il fut promoteur du schisme d'Utrecht, dans lequel il est mort. Tous ses ouvrages portent plus ou moins l'empreinte de ses opinions erronées; aussi ont-ils tous été mis à l'*Index* par un décret daté du 17 mai 1734. On a de lui : 1° *Jus ecclesiasticum universum hodiernæ disciplinæ præsertim Belgii, Galliæ et vicinarum provinciarum accommodatum;* Louvain, 1700, 2 vol. in-fol.; ouvrage qui, comme le remarque justement l'abbé André, ne manque pas de mérite, et qui témoigne d'une grande connaissance de la discipline ecclésiastique ancienne et moderne, en montrant toutefois que l'auteur a puisé abondamment dans le savant ouvrage de Thomassin; ajoutons qu'il a été condamné par un décret particulier de la S. Congrégation le 22 avril 1704 ; — 2° une *Dissertation canonique sur le vice de la propriété des religieux et des religieuses,* composée en latin et trad. en français; Paris, 1693, in-12; — 3° *Dissertatio canonica de pristinis altarium et ecclesiarum incorporationibus et donationibus, necnon varia earum specie et effectu*, etc.; in-4°; — 4° *De Peculiaritate et simonia;* — 5° *De Officiis canonicorum;* — 6° *Tractatus historico-canonicus in canones;* — 7° *De Censuris;* — 8° *De Promulgatione legum ecclesiasticarum*, etc.; — 9° *De Recursu ad principem;* — 10° *Vindiciæ resolutionis doctorum Lovaniensium pro Ecclesia Ultrajectensi;* — 11° *Commentarius in canones juris veteris ac novi*. Les *Œuvres* de Van-Espen ont eu six éditions; la plus complète est celle qui a paru sous ce titre : *Zegeri Bernardi Van Espen opera omnia;* Paris, 1753, 4 vol. in-fol. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon,* tom. VI, p. 506.

VANGIONES. *Voy.* Worms.

VAN HALDREN. *Voy.* Wesel.

VANIA, un des Israélites qui répudièrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées, en violation de la loi, pendant la captivité de Babylone. *Voy.* I Esdras, x, 36.

VANINI (Lucilio), qui adopta plus tard les prénoms de *Jules-César,* naquit à Taurisano, dans la terre d'Otrante, en 1585, et mourut à Toulouse l'an 1619. Il s'appliqua avec ardeur à la philosophie, à la théologie, à la médecine et à l'astronomie, ce qui le jeta insensiblement dans les rêveries des astrologues. Il étudia aussi le droit civil et canonique, fut ordonné prêtre, et se mit à prêcher, mais sans abandonner la lecture des auteurs profanes, dans lesquels il puisa, dit-on, les semences de l'athéisme et les principes pernicieux qu'il enseigna aux autres. Il parcourut l'Allemagne, les Pays-Bas, puis se rendit à Genève, et de là à Lyon, où ses impiétés l'auraient fait arrêter s'il ne s'était sauvé en Angleterre. Il fut emprisonné à Londres, puis élargi au bout de quarante-neuf jours. Après avoir visité différentes villes de l'Italie, il vint en France, et s'établit à Toulouse, où il fut poursuivi et condamné à être brûlé vif par un arrêt du parlement de cette ville. On a de lui : 1° *Amphiteatrum æternæ Providentiæ, divino-magicum, christiano-physicum, astrologico-catholicum, adversus veteres philosophos atheos, epicureos, peripateticos et stoicos;* Lyon, 1615, in-8°; — 2° *Julii Cæsaris Vanini, Neapolitani, theologi, philosophi et juris utriusque doctoris, de admirandis naturæ reginæ, deæque mortalium, Arcanis, libri quatuor;* Paris, 1616, in-8°; ouvrage qui a été mis à l'*Index.* (Decr. 3 julii 1623.) *Voy.* Durand, *Vie de Vanini.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.*, p. 561 et suiv. Richard et Giraud. Feller, et en général tous les biographes. La *Nouv. Biogr. génér.* cite un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur Vanini.

I. VANITÉ, VAIN (*Vanitas, vanum*). La Vulgate rend par ces mots deux termes hébreux, dont l'un (*schâv*), signifie proprement *fracas, dévastation, perte, ruine, destruction,* et l'autre (*hébel*), veut dire *souffle, vapeur, chose qui n'a aucune consistance.* De là *vanitas* et *vanum* désignent, dans la Vulgate : 1° la *vaine gloire,* l'*orgueil,* qui fait qu'on s'estime, qu'on se vante (Psaume cxviii, 37. II Pierre, ii, 18). *Compar.* Vanité, n° II; — 2° le *mensonge* (Exode, xx, 7. Psaume iv, 3. Psaume xxxvii, 13); — 3° le *rien,* le *néant* (Psaume cxliii, 5. Ecclésiaste, i, 2); — 4° les *idoles,* les *faux dieux* des païens (Deutér., xxxii, 21. IV Rois, xvii, 15).

II. VANITÉ ou VAINE GLOIRE. En matière de théologie morale, on appelle *vanité* ou *vaine gloire* un amour excessif des louanges ou un désir déréglé de faire connaître son mérite vrai ou faux, et sa propre excellence réelle ou imaginaire. Or ce sentiment est péché mortel en quatre cas, selon saint Thomas : 1° quand on se glorifie d'une chose fausse et contraire au respect qu'on doit à Dieu; 2° lorsqu'on préfère à Dieu un bien temporel, dont on se glorifie vainement, comme font ceux qui tirent vanité de leurs péchés mortels, tels que le duel ou la révolte, etc., ou qui se procurent des louanges pour parvenir à quelque crime, comme un mauvais commerce, ou à quelque prélature dont ils sont indignes; 3° lorsqu'on préfère le témoignage des hommes à celui de Dieu ; 4° lors-

Digitized by Google

qu'on se propose la vaine gloire comme sa fin dernière, en sorte qu'on ne craigne pas d'offenser Dieu mortellement pour l'acquérir ou pour la conserver. Hors ce cas et d'autres semblables, la *vaine gloire* n'est que péché véniel. Saint Grégoire le Grand dit que la vaine gloire a sept filles : la désobéissance, la vanterie, l'hypocrisie, la contention, l'opiniâtreté, la discorde, et l'amour des nouveautés, qui porte à inventer des choses nouvelles pour se faire un nom parmi les hommes. *Voy.* saint Thomas, 2. 2., qu. 132, art. 3. Collet, *Moral.*, tom. III.

VAN LOO (Adrien), vicaire de Saint-Jacques à Gand, né dans cette ville en 1659, mort l'an 1727, a publié en flamand : 1° *Vies des saints des Pays-Bas;* Gand, 1705, 2 vol. in-4°; — 2° *Traduction du Catéchisme de Montpellier;* — 3° quelques autres ouvrages. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VAN MERLE. *Voy.* MERULA.

I. **VANNE** ou **VENNE** (Saint), en latin *Videnes, Vito, Vitonus,* évêque de Verdun, mort le 9 septembre, vers l'an 525, fut promu à l'épiscopat en 498. C'était un homme selon le cœur de Dieu, qui avait marché dans les voies de la sainteté dès sa jeunesse, et qui possédait le don des miracles. Il travailla au salut de son peuple pendant vingt-sept ans d'épiscopat environ. On fait sa fête le 9 septembre. C'est de lui que se nomme la congrégation de *Saint-Vanne* et de *Saint-Hidulphe,* qui est une réforme de bénédictins célèbre en Lorraine et dans les provinces voisines. *Voy.* Surius. Le P. le Cointe, ann. 498 et 525.

II. **VANNE (SAINT-),** en latin *Sanctus Vitonus,* abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît située dans la ville de Verdun, en Lorraine. Le temps et les auteurs de sa fondation ne sont pas connus. On sait seulement que l'église existait, dès le ve siècle, hors de l'enceinte de la ville, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. Elle prit ensuite pour patron saint Viton, vulgairement nommé saint Vanne, et qui fut évêque de Verdun. On mit d'abord dans ce monastère des clercs vivant selon la forme apostolique prescrite dans les Actes des Apôtres, et souvent les évêques de Verdun en étaient les supérieurs et les abbés. Ce ne fut qu'au milieu du xe siècle que l'on y introduisit l'Ordre monastique. Bérenger, évêque de Verdun, y mit des Bénédictins en 952. Cette abbaye était célèbre par le mérite de plusieurs de ses abbés et par la réforme que le P. D. Didier de la Cour, religieux de Saint-Vanne, avait introduite dans les monastères de la Lorraine, de la Champagne et du comté de Bourgogne, d'où elle s'était répandue dans l'Ordre de Cluny et dans presque toute la France. *Voy.* l'*Hist. de Lorraine,* tom. III, col. 203. Richard et Giraud.

III. **VANNE (SAINT-),** congrégation réformée de l'Ordre de Saint-Benoît, érigée au commencement du xviie siècle. La réforme ayant été introduite dans l'abbaye de Saint-Vanne par le P. D. Didier de la Cour et dans celle de Moyenmoutier par le prince Éric de Lorraine, évêque de Verdun, il se forma entre ces deux monastères, en 1602, une petite congrégation qui fut confirmée par un acte d'union passé entre les religieux des deux communautés, en 1603. Mais comme l'union de ces deux maisons si éloignées ne pouvait subsister que difficilement, on songea à ériger une congrégation nouvelle sur le modèle de celle du Mont-Cassin, qui fût autorisée et approuvée par le Saint-Siége, et qui comprît tous les monastères qui, dans la suite, embrasseraient la réforme dans la Lorraine, le Barrois, les trois évêchés et les pays voisins. Le pape Clément VIII accorda la bulle d'érection avec la communication de tous les priviléges, grâces, indulgences, immunités, exemptions, libertés, faveurs et indults que les souverains pontifes avaient accordés à celles du Mont-Cassin. Cette nouvelle congrégation prit le nom de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe, parce que ces deux saints sont les patrons des deux abbayes qui, les premières, reçurent la réforme. Les religieux de cette congrégation, outre la règle de Saint-Benoît, avaient encore des statuts particuliers. Ils faisaient vœu de stabilité, non pour une maison en particulier, mais dans cette congrégation, qui a produit un grand nombre de savants très-illustres. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. La *Chroniq. de l'Ord. de Saint-Benoît,* tom. IV, c. v. L'*Hist. de Lorraine,* t. III, p. 133 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 132-139.

VANNES (*Veneti*), ville épisc. de France, en Bretagne. De Commanville dit qu'elle fut érigée en évêché suffragant de Tours, vers l'an 550; mais nous voyons que son quatrième évêque, Modeste, souscrivit au premier concile d'Orléans tenu l'an 511, et son premier pontife, saint Paterne, y siégeait déjà en 465. L'évêché de Vannes est resté suffragant de Tours jusqu'en 1859, époque à laquelle Rennes ayant été érigée en archevêché, il est devenu dépendant de la nouvelle métropole. Depuis l'an 465 jusqu'en 1455, il s'est tenu à Vannes six conciles, dont le premier a été assemblé pour la consécration de saint Paterne. *Voy.* la Regia, tom. XXI. Labbe, tom. IV, VII, IX. Hardouin, tom. II, IV, VI. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 253. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 289 et suiv. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 126-132.

VANNIUS (Valentin), luthérien, pasteur de Cronstadt, né dans la Souabe vers 1530, voulant se rendre recommandable dans son parti, composa quelques traités contre l'Église romaine, parmi lesquels nous citerons : 1° *Judicium de Missa;* Tubingue, 1557, in-8°; dans cet ouvrage, qui est le plus connu de ceux qu'il a publiés, Vannius s'efforce de prouver, contre tous les témoignages de l'antiquité et la croyance des chrétiens de tous les siècles, la nouveauté prétendue de l'auguste sacrifice de la messe; — 2° *Missæ Historia integra:* 1563, in-4°. Ainsi ce n'est pas sans motif que Vannius se trouve dans l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Feller.

VAN ROOST (Guillaume), chanoine et pléban de l'église métropolitaine de Malines, mort en Hollande l'an 1746, a voulu se signaler par son opposition aux décisions de l'Église, ce qui lui a attiré beaucoup de désagréments. On a de lui : 1° *Points spirituels de morale;* Anvers, 1702, 2 vol.; — 2° *La bonne Règle de l'exercice volontaire,* ou *le Dévot solitaire;* ibid., 1714; — 3° *Psaumes de David, avec de courtes réflexions sur le sens historique, spirituel et moral;* Gand, 1725. Ces divers ouvrages furent condamnés par le cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, en 1728, et l'auteur, convaincu d'un libertinage et d'une conduite indigne de son état, devait être renfermé, en vertu d'une sentence du même archevêque, le 20 août 1728; mais il s'enfuit en Hollande, où il resta jusqu'à la fin de ses jours. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VAN ROY (Léonard), religieux de l'Ordre des Augustins d'Anvers, a laissé : *Theologia moralis, in quatuor partes divisa;* Anvers, 1702, 4 vol. in-12. L'auteur a su allier la clarté avec la brièveté. Il prend partout le parti le plus sûr et le plus conforme à la loi. Il est ennemi du relâchement et du probabilisme; il est fort augus-

Digitized by Google

tinien sur la grâce. Il ne traite pas seulement des questions de pratique, mais aussi celles qui concernent le dogme, particulièrement dans les Traités des sacrements. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, p. 675.

VANTERIE, discours avantageux que l'on tient de soi-même sans nécessité. Or la vanterie est un péché mortel : 1° lorsqu'elle déroge à la gloire de Dieu, comme elle y dérogeait dans ce prince superbe de Tyr, qui osait s'égaler à Dieu (Ézéchiel, XXVIII); 2° lorsqu'elle déroge notablement à la charité qu'on doit au prochain, comme elle y dérogeait dans cet orgueilleux pharisien qui se vantait fastueusement de n'être pas comme le reste des hommes, ravisseur, injuste, adultère (Luc, XVIII); 3° lorsqu'elle fait un tort considérable au prochain, comme il arrive à ceux qui, pour extorquer de l'argent, se vantent faussement de savoir guérir certaines maladies ; 4° lorsqu'elle renferme une approbation au moins tacite d'un péché mortel, ce qui arrive, par exemple, aux libertins qui se vantent de leurs débauches, de leurs duels, etc. *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. III.

VAN TIL (Salomon). *Voy.* TIL (Salomon VAN).

I. **VAN VIANE** (François), pieux et savant docteur de Louvain, né à Bruxelles en 1615, mort à Louvain en 1693, professa la philosophie dans cette dernière ville, prit le bonnet de docteur et devint président du collége du pape Adrien VI. Il fit fleurir la vertu et la science dans ce célèbre collége, et fut député à Rome en 1677, par l'université de Louvain, avec le P. Lupus et le docteur Steyaert, pour obtenir la condamnation de plusieurs propositions de morale relâchée. On a de lui : *Tractatus triplex de ordine amoris*, in-8°. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor. portatif.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

II. **VAN VIANE** (Matthieu), frère du précédent, né en 1623, mort à Louvain l'an 1663, était licencié de la faculté de cette ville. Il eut la confiance de M. Jacques Boonen, archevêque de Malines, favorable aux opinions de Jansenius. On ne connaît de lui qu'un écrit intitulé *Juris naturalis ignorantiæ Notitia*. Cet ouvrage a été traduit en français par Nicolle, qui y a mis une préface et des notes. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VAPHRÈS. *Voy.* ÉPHRÉE.

VAPINCUM, VAPICUM, VAPINGUM. *Voy.* GAP.

VAPSI, Israélite de la tribu de Nephthali, dont le fils Nahabi fut un de ceux que Moïse envoya pour visiter le pays de Chanaan. *Voy.* Nombr., XIII, 15.

VARADAT. *Voy.* BARADAT.

VARADEIN ou **WARADIN LE GRAND** (*Waradinum Majus*), ville épisc. de la haute Hongrie, est située sur la rivière de Keuvres ou de Seberkeres, à dix lieues des frontières de Transylvanie. Ladislas Ier, roi de Hongrie, y fonda l'évêché au XIe siècle, et y fit bâtir la cathédrale sous l'invocation de la sainte Vierge. On l'appelle *Waradin le Grand* pour la distinguer du *Petit Waradin*, appelé *Peter-Waradin* ou *Petri-Waradin*, autre ville de Hongrie. Quant à Waradin le Grand, il fut pris par les Turcs en 1660; mais les impériaux la reprirent en 1692. Il est évêché sous Colocza, dit de Commanville, depuis l'an 1095. Il y a aujourd'hui à Varadein un évêché latin et un évêché du rit grec-uni. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 250. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 139-140.

VARDIMISENSIS. *Voy.* BARTIMISE.

I. **VAREN** (Auguste), en latin *Varenius*, théologien luthérien, né dans le duché de Lunebourg en 1620, mort en 1684, se rendit tellement habile dans la langue hébraïque, qu'il la parlait aussi bien que la sienne. On le regarde en Allemagne, après Jean Buxtorf, comme celui de tous les protestants qui a porté le plus loin le système des accents hébreux. On a de Varenius un *Commentaire sur Isaïe;* Rostock et Leipzig, 1708, in-4°. La *Vie* de Varenius se trouve en tête de cette édition avec un Catalogue de ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

II. **VAREN** (Bernhard), en latin *Varenius*, géographe, protestant, né vers 1620 à Amsterdam, mort vers 1680. Il exerça la médecine, qu'il abandonna, et qu'il reprit quelque temps après, et fut un des plus estimables praticiens d'Amsterdam. Ayant des connaissances étendues en physique et en mathématiques, il fit d'heureuses applications de ces sciences à la géographie; aussi est-ce comme géographe qu'il est devenu célèbre. Parmi ses écrits géographiques nous citerons : *Descriptio regni Japoniæ et Siam. Item de Japoniorum religione et Siamensium. De diversis omnium gentium religionibus, quibus, præmissa dissertatione de variis rerum publicarum generibus, adduntur quædam de priscorum Afrorum fide, excerpta ex Leone Africano;* Cambridge, 1673, in-8°. *Voy.* Moréri, *Diction. histor.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VARERACKER (Jean), docteur en théologie, né au bourg de Ruysselede, au diocèse de Gand, mort à Louvain l'an 1475, professa la philosophie dans cette dernière ville, et fut nommé en 1448 pléban ou curé de Saint-Pierre. Il a composé en latin des *Questions quodlibétiques;* 1512; Paris, 1544, in-4°. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, tom. II, p. 742 et 743. Richard et Giraud.

VARET (Alexandre), grand vicaire de Sens, né à Paris en 1631, mort à Port-Royal-des-Champs l'an 1676, s'appliqua à l'étude de l'Écriture sainte et à celle de saint Augustin. On a de lui : 1° *Traité de la première éducation des enfants;* in-12, — 2° *Défense de la relation de la paix de Clément IX;* 2 vol.; — 3° *Lettres spirituelles;* 3 vol.; — 4° *Défense de la discipline qui s'observe dans le diocèse de Sens, touchant l'imposition de la pénitence publique;* Sens, 1673, in-8°; — 5° *Lettre d'un ecclésiastique à M. Morel, théologal de Paris, sur trois Sermons de ce théologal;* 1664, in-4°. *Voy.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. génér.*

I. **VARGAS** (Alphonse). Sous ce nom et ce prénom, Richard et Giraud citent : 1° un prélat né à Tolède, mort l'an 1366, ou, selon d'autres, en 1559, lequel entra dans l'Ordre de Saint-Augustin, professa à Paris la philosophie et la théologie, y prit le bonnet de docteur, occupa successivement les siéges épiscopaux d'Osma, de Badajoz et de Séville, et laissa des *Commentaires sur le Ier livre du Maître des Sentences;* Venise, 1490, etc. (Bellarmin, *De Scriptor. eccles.*); — 2° un cordelier espagnol de la province de Carthagène qui vivait au commencement du XVIe siècle, et qui a composé dans sa langue plusieurs *Traités* de piété (Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.* Wading, *Biblioth. Francisc.*). D'un autre côté, on lit dans l'*Index librorum prohibitorum*, en deux articles distincts, comme s'appliquant à deux personnages différents : 1° « Vargas (Alphonsus de). Relatio ad reges et principes christianos de stratagematibus et sophismatibus politicis Soc. Jesu ad monarchiam orbis terrarum sibi conficiendam.—Sedis Apost.

Digitized by Google

Censura prima adversus novam, falsam, impiam et hæreticam Soc. Jesu doctrinam nuper in Hisp. publicatam. — Soc. Jesu novum fidei symbolum in Hisp. promulgatum.» (Decr. 17 martii 1665.) — 2° « Vargas (Alphonsus de). Actio hæresis in Soc. Jesu ad S. Pontificis et S. Inquisitionis tribunal. » (Decr. 17 martii 1665.)

II. **VARGAS** (François), jurisc. espagnol, vivait au XVIe siècle. Il occupa sous Charles-Quint et Philippe II plusieurs charges importantes, alla à Bologne en 1548 pour protester, au nom de Charles-Quint, contre la translation du concile de Trente dans cette ville, et assista à ce concile en 1550, en qualité d'ambassadeur de ce prince. Vers la fin de ses jours, il se retira dans le monastère de Cislos, de l'Ordre de Saint-Jérôme, près de Tolède. On a de lui : 1° un *Traité* latin *de la juridiction du pape et des évêques;* Venise, 1563, in-4°; — 2° *Lettres* et *Mémoires concernant le concile de Trente*, publiés en français; Amsterdam, 1700. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hispan.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

VARIANTES. On appelle ainsi les différentes leçons qui se trouvent entre les divers exemplaires imprimés ou manuscrits, soit du texte de l'Écriture sainte, soit des versions. Lorsqu'un livre est très-ancien, dit judicieusement Bergier, et qu'il a été copié une infinité de fois, il est impossible qu'il ne se trouve des variétés entre les différentes copies; l'attention des copistes ne peut jamais être assez exacte et assez soutenue pour éviter jusqu'aux moindres fautes; ainsi, plus les copies sont en grand nombre, plus il doit s'y trouver de *variantes*. Cela est arrivé pour les auteurs profanes aussi bien que pour les écrivains sacrés. Quoiqu'il se soit trouvé une grande multitude de *variantes* entre les manuscrits de plusieurs auteurs grecs et latins, cela ne nous empêche pas de nous fier aux éditions dans lesquelles on a pris beaucoup de peine pour les corriger; au contraire, plus on a confronté de manuscrits, plus on a corrigé de fautes, plus nous sommes certains d'avoir enfin le texte de l'auteur pur et entier. On ne voit donc pas pourquoi certains critiques ont raisonné différemment à l'égard des livres de l'Écriture sainte. Lorsque le docteur Mill, théologien anglais, après avoir comparé un grand nombre d'exemplaires grecs du Nouveau Testament, eut recueilli toutes les *variantes* et les eut annoncées au nombre de plus de trente mille, on crut d'abord que l'authenticité du texte en recevrait quelque atteinte, et quelques incrédules triomphèrent d'avance. Mais lorsqu'elles ont été imprimées à côté du texte, on a vu que le très-grand nombre étaient minutieuses, indifférentes, qu'elles ne changeaient rien au sens des passages, que si quelques-unes varient la signification, c'est sur des objets très-peu importants, et non sur des dogmes de foi. On a reconnu que dans ces cas-là même la leçon commune peut être encore la plus sûre, et que, loin de jeter du doute sur l'authenticité ou l'intégrité du texte, ces variétés la prouvent invinciblement. Qu'on nous permette d'ajouter à ces réflexions de Bergier celles que nous avons faites ailleurs nous-même, et qui en sont l'explicatif. « Les trente mille variantes rassemblées par Mill dans son Nouveau Testament, et les soixante mille au moins que d'autres ont recueillies depuis, ne changent rien à la substance du texte, tous les critiques en conviennent. Il n'est pas de livre profane de même volume que le Nouveau Testament, quelque correct qu'on le suppose, qui n'offre le double de leçons différentes, si on l'examine avec le scrupule et la sévérité qu'on a mise pour les écrits des apôtres et des évangélistes. En effet, les critiques qui se sont occupés de recueillir les variantes du Nouveau Testament ont tenu compte de la moindre différence dans la prononciation des mots, dans l'emploi de l'esprit doux ou rude, dans celui de l'article déterminatif, dans l'ordre et la position, bien que le sens des mots et des phrases restât toujours le même. Et encore, pour obtenir ces légères variations, on ne s'est pas borné à conférer les manuscrits du texte, on a aussi consulté toutes les anciennes versions et toutes les citations qui se trouvent dans les ouvrages des Pères, composés à différentes époques pendant cinq cents ans, comme l'a judicieusement remarqué Norton dans son *Authenticité des Évangiles*. » Il en a été de même des *variantes* du texte hébreu que le docteur Kennicott a recueillies; il en avait annoncé d'abord de très-importantes; depuis qu'elles sont imprimées, à peine en trouve-t-on quelques-unes qui changent notablement le sens, et qui méritent l'attention des théologiens. Kennicott avoue dans le prospectus de son travail que plus les manuscrits hébreux sont anciens, mieux ils s'accordent avec les anciennes versions et le Nouveau Testament. Ainsi, loin de prouver que le texte sacré de l'Écriture a été altéré, les *variantes* ne font, au contraire, que ressortir davantage son authenticité et son intégrité. Ajoutons que les travaux plus récents de de Rossi et du P. Vercellone sur les *variantes* de la Bible confirment ces conclusions. *Voy.* Jean-Bernard de Rossi, *Variæ Lectiones Veteris Testamenti*, et *Scholia critica*, qui en est le complément. Le P. Charles Vercellone, *Variæ Lectiones Vulgatæ latinæ Bibliorum editionis*. J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. IV, p. 302. Bergier, *Diction. de théol.* Quant à Benjamin Kennicott, *compar.* les observations que nous avons faites sur son travail, soit dans ce *Diction.*, à son article, soit dans notre *Introduction*, t. I, p. 272.

I. **VARIATION**, changement dans la doctrine. Dans son ouvrage intitulé *Histoire des variations des Églises protestantes*, Bossuet établit d'une manière incontestable les points suivants : 1° les *variations* dans la foi sont une preuve certaine de fausseté. 2° Les *variations* de l'un des corps principaux des protestants sont une preuve contre l'autre, principalement celles de Luther et des luthériens. 3° Les actes authentiques de la réforme elle-même prouvent la faiblesse et l'instabilité de la religion protestante. 4° Les *variations* des calvinistes sont moins fréquentes que celles des luthériens, mais aussi réelles. 5° Calvin varie dans ses écrits particuliers et dans des actes publics. 6° Les calvinistes dressent en cinq ou six ans diverses confessions de foi contradictoires. 7° *Variations* des protestants anglais, qui, sous Édouard VI, condamnent la présence réelle, qu'ils traitent d'indifférente. 8° *Variations* des protestants, qui vantent leur patience à souffrir quand ils sont faibles, et se révoltent dès qu'ils ont la force en main. 9° La réforme prêche d'abord la soumission, puis la révolte, et elle remplit tout de carnage. 10° *Variations* sur la doctrine de l'indépendance des rois et sur l'obéissance aux puissances. 11° Prodigieuse *variation* de toute la réforme, démontrée par la tolérance des calvinistes pour le demi-pélagianisme des luthériens, auxquels ils offrent la communion. 12° Les *Variations* de la réforme viennent de sa propre constitution. N'ayant ni règle ni principes, sa doctrine en

Digitized by Google

général et celle des particuliers ne peut être qu'irrégulière et contradictoire. 13° La réforme *varie* en ce qu'ayant donné d'abord les seules Écritures aux simples fidèles pour former leur foi, elle veut ensuite qu'ils apportent à la lecture des Écritures une foi toute formée par les instructions et l'autorité des pasteurs. 14° Les ministres forcés d'avouer les *variations* de leurs églises s'étonnent de ce qu'elles n'ont pas *varié* davantage, et disent qu'elles ne sont pas infaillibles. De leur côté, les protestants ont prétendu que la doctrine des Pères de l'Église n'a pas toujours été la même; qu'ils ont changé de sentiment sur plusieurs questions, que souvent ils n'ont pas été de même avis sur certains points de croyance ou de pratique. Mais cette prétention n'a pu faire illusion qu'à des esprits superficiels, et qui ont commencé par perdre de vue le vrai point de la question. Pour prouver que les protestants ont *varié* dans leur foi, Bossuet n'a pas cité le sentiment particulier de quelques docteurs de leurs différentes sectes, mais leurs confessions communes de foi, les décisions de leurs synodes. Il ne s'est pas attaqué à des questions qui pouvaient paraître indifférentes à la foi, mais à des articles que les protestants regardaient comme très-essentiels, qui étaient, à leur avis, autant de motifs suffisants de se séparer de l'Église romaine, et qui dans la suite ont été parmi eux une cause de schisme, de division, de rupture de toute fraternité. Pour nous borner à un seul exemple, lorsque les luthériens présentèrent leur *Confession de foi* à la diète d'Augsbourg, ou ils croyaient que la doctrine qui y était contenue était la vraie doctrine de Jésus-Christ, ou ils ne le croyaient pas; s'ils ne le croyaient pas, ils commettaient évidemment une imposture en présentant cette doctrine comme un juste sujet de se séparer d'avec l'Église romaine; s'ils le croyaient, tous les changements qui ont été faits dans cette *Confession de foi* ont été manifestement autant de *variations dans la foi*. On doit dire la même chose de tous les autres formulaires de doctrines dressés, soit par les luthériens, soit par les calvinistes. Donc, pour convaincre l'Église romaine d'avoir *varié dans sa foi*, il fallait alléguer des décisions contradictoires sur le même dogme de foi, faites par des conciles généraux ou des conciles particuliers généralement respectés par les catholiques. Il fallait montrer que les Pères qui ont eu des sentiments différents de ceux qu'on suit aujourd'hui, les ont proposés comme des dogmes de foi desquels il n'était pas permis de s'écarter. Il fallait faire voir que quand les Pères n'ont pas été de même avis, ils n'ont pas laissé de regarder comme hérétiques ceux qui ne pensaient pas comme eux, qu'ils ont fait schisme avec eux, de peur de mettre leur salut en danger. Il fallait prouver que des points de doctrine crus aujourd'hui dans l'Église catholique comme articles de foi sont contraires au sentiment unanime ou presque unanime des Pères. Or aucun protestant n'en est venu à bout, aucun n'a même osé sérieusement l'entreprendre. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

II. **VARIATION**, en matière de collation de bénéfices. Régulièrement un collateur ne peut conférer successivement à deux le même bénéfice. Cette règle, qui s'applique aux élections et aux concessions de priviléges, souffrait une exception en faveur des patrons laïques; mais, pour les patrons et collateurs ecclésiastiques, ils n'avaient pas ce privilége, parce que la variation blessait la gravité de leur état. Ce n'était pas varier dans la collation d'un bénéfice que de le conférer à deux par différents titres; et quand il arrivait que la collation était faite à plusieurs, le premier en date l'emportait. *Voy.* les *Mémoires du clergé,* tom. X, p. 1784. Richard et Giraud.

VARIGNON (Pierre), prêtre, célèbre géomètre, né à Caen en 1654, mort à Paris l'an 1722, professa les mathématiques au collége Mazarin et la philosophie au collége de France, et fut nommé membre de l'Académie des sciences de Paris. Il avait été admis à l'académie de Berlin en 1711, sur sa grande réputation. Il avait été aussi membre de la société royale de Londres. Son caractère était aussi simple que sa supériorité d'esprit pouvait le demander. Fontenelle, entre autres, s'est plu à lui rendre ce témoignage. C'est surtout la lecture des ouvrages de Descartes qui lui fit concevoir une passion extrême pour les mathématiques. Mais ni les sciences exactes, ni la philosophie, n'affaiblirent sa foi. Varignon, outre une foule d'articles qu'il a fournis dans le *Recueil de l'Académie des sciences* et dans les journaux scientifiques, a laissé un certain nombre d'ouvrages de science, parmi lesquels nous citerons : *Démonstration de la possibilité de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie;* qui fait partie, dit Weiss, d'un *Recueil de pièces fugitives sur l'Eucharistie*, publié par Vernet, avec une préface; Genève, 1730 et 1747, in-8°. Nicéron en a donné l'analyse. Feller dit à ce sujet : « Dans un *Recueil sur l'Eucharistie*, Genève, 1730, in-8°, on trouve un ouvrage de Varignon pour prouver « qu'un être matériel, quelque petit qu'il soit, peut contenir un corps humain, » et d'autres possibilités propres à défendre ce mystère contre les objections tirées de la physique ou de la métaphysique. Lignac, Malebranche et d'autres savants, ont présenté sur le même sujet des vues extraordinaires pour des physiciens mécaniques et matériels, mais qui n'ont rien d'étonnant pour des hommes profondément instruits. L'on peut même dire qu'aucun objet de croyance religieuse ne trouve dans la nature des emblèmes plus expressifs. La *Nouv. Biogr. génér.* donne à l'ouvrage de Varignon le titre tout opposé que voici : *Démonstration de l'impossibilité de la présence réelle dans l'Eucharistie. Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XI et XX. Le *Journal histor. et littér.*, 1er août 1793, p. 494. Feller, *Catéchisme philos.*, n° 441 et suiv., et *Biogr. univers.* Weiss, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

VARILLAS (Antoine), historien, né à Guéret en 1624, mort à Paris l'an 1696, obtint, en 1648, la charge d'historiographe du duc d'Orléans, et fut employé ensuite à la bibliothèque du roi. Plus tard il se retira dans la communauté de Saint-Côme. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Histoire du règne de saint Louis;* La Haye, 1682, in-8°; Amsterdam, 1687, in-8°; Paris, 1689, in-4°; elle ne comprend que le récit de la moitié de 1226 à 1229. — 2° *Histoire des hérésies* ou *Histoire des révolutions arrivées dans l'Europe en matière de religion, depuis* 1374 *jusqu'en* 1569; Paris, 1686-1689, 6 vol. in-4° ou 12 vol. in-12. « Lorsque cet ouvrage parut, dit Feller, on y trouva beaucoup de fautes. Ménage ayant rencontré l'auteur, lui dit : « Vous avez donné une *Histoire des* « *hérésies* pleine d'hérésies. » Cela n'empêche pas que ce ne soit essentiellement un bon ouvrage; on y reconnaît le savant aussi bien que l'écrivain religieux et foncièrement catholique... Il rapporte des anecdotes qu'on a jugées fausses

Digitized by Google

parce qu'on ne les trouvait écrites nulle part : reste à savoir s'il ne les tenait pas de bonne source. Son zèle pour l'orthodoxie, les couleurs trop vives et trop vraies dont il a peint les sectaires, l'ont rendu extrêmement odieux aux philosophes modernes, qui n'ont pas manqué d'exagérer les défauts de ses *Histoires*, et de rejeter comme des contes plusieurs faits très-avérés. » Huet, évêque d'Avranches, fait un grand éloge de notre auteur comme historien. Vigneul-Marville dit qu'il avait *des jaloux* de sa gloire. Suivant Palissot, *les narrations de Varillas sont très-agréables*. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. histor. de la France*. Nicéron, *Mémoires*, tom. V et X. Sabatier de Castres, *Les Trois Siècles de la littérature française*. Moréri, *Diction. histor.* Michaud, *Biogr. univers.*, La *Nouv. Biogr. génér.*

VARNA, ville de la basse Mœsie, située à l'embouchure de la rivière de Zyra, dans la mer Noire. Elle fut élevée à la dignité métropolitaine dans le XIVe siècle. On en connaît trois évêques, dont le premier, Methodius, siégeait en 1347. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1240. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, volume LXXXVIII, p. 140-142.

VARUM. *Voy.* LAVAUR, n° I.

VARUS. *Voy.* QUINTILIUS.

VASADA ou OVASADA, BASADA et SABADA, ville épisc. de la province de Lycaonie, sous la métropole d'Icone, au diocèse d'Asie. Ptolémée, Hiérocle et les Actes des conciles en font mention. On en connaît sept évêques, dont le premier, Théodore, assista au concile de Nicée en 325, et à celui qui fut tenu à Antioche l'an 341. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. I, p. 1076. Richard et Giraud.

VASATÆ ARENOSÆ, VASATUM. *Voy.* BAZAS.

VASE (*Vas*) se prend dans l'Écriture dans plusieurs sens; ainsi : 1° il signifie, en parlant du tabernacle et du temple, tout ce qui y était renfermé soit pour l'ornement, soit pour le service du culte divin; dans le même sens il désigne les meubles d'une maison (Matth., XII, 29); 2° il signifie *instrument* (Genèse, XLIX, 5. Psaum. VII, 14. Actes des apôtres, IX, 15); de là des *instruments de psaume, de cantique*, sont des instruments de musique de toute espèce; 3° il désigne notre *corps* (II Corinth., IV; I Thessalon., IV, 14; 4° *vase de miséricorde*, *vase de gloire*, signifie la créature que Dieu a daigné appeler à la foi; — 5° *vase de colère, d'ignominie;* c'est la créature que Dieu laisse dans l'infidélité (Rom., IX, 21 et suiv.). *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

VASELINUS, écrivain du XIIe siècle, a été d'abord, selon plusieurs critiques, prieur de Saint-Jacques de Liége, ancienne abbaye fondée, l'an 1014, par Balderic, évêque de cette ville. Il fut ensuite abbé de Saint-Laurent, hors de la ville de Liége, sur une petite élévation que les anciens appelaient *Mons Publicus*. On trouve une de ses *Lettres* dans D. Martenne, *Thesaurus anecdotorum*, tom. I; et le P. Mabillon en a donné une autre : *De Continentia conjugatorum*. *Voy.* le P. Mabillon, *Analecta*. Doms Martenne et Durand, *Voyage littér.*, tom. II.

VASES SACRÉS, vaisseaux destinés à la célébration des saints mystères, comme le calice et la patène. On met aussi parmi les vases sacrés le ciboire, l'ostensoir et les vases des saintes huiles. Les vases sacrés ne peuvent être employés dans l'église s'ils n'ont été consacrés et bénits par un évêque, ou par un prêtre à qui l'évêque en a donné la permission. Les vases des saintes huiles n'étant pas l'objet d'une consécration ou bénédiction spéciale, comme le ciboire et l'ostensoir, plusieurs ne les rangent pas parmi les vases sacrés. Le calice, la patène et les ornements qui touchent immédiatement le corps et le sang de Jésus-Christ, comme les corporaux et les palles, ne peuvent être touchés par les laïques. Il n'y a que les sous-diacres qui aient ce droit, et encore faut-il pour cela que les vases sacrés ne contiennent pas actuellement le corps et le sang du Sauveur; car, dans ce cas, il n'y a que les prêtres et les diacres qui aient ce privilége. Il est de toute convenance que les vases sacrés qui touchent immédiatement le corps et le sang de Notre-Seigneur soient en argent doré; la plupart des conciles provinciaux et des statuts synodaux prescrivent, en effet, qu'au moins la coupe du calice et la patène soient en argent doré à l'intérieur, le pied peut être en cuivre argenté. Il doit en être de même du ciboire, de la custode, de l'ostensoir. Les *vases sacrés* ne doivent être employés qu'à la célébration des divins mystères. Plusieurs conciles généraux et particuliers ont fait des défenses expresses de se servir des *vases sacrés* pour des usages profanes. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*. Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 156-173.

VASQUEZ (Gabriel), savant jésuite espagnol, né à Belmonte del Tajo, bourg de la Nouvelle-Castille, en 1551, mort à Alcala l'an 1604, après avoir enseigné la théologie dans cette ville, fut appelé à Rome, où il professa encore pendant plus de vingt ans avec une réputation toujours croissante. Ses contemporains l'ont appelé l'*Augustin de l'Espagne*, et Benoît XIV, dans son traité *De Synodo diœcesana*, le nomme *la lumière de l'Église*. On a de Vasquez un grand nombre d'ouvrages théologiques qui ont été imprimés à Lyon, 1620, 10 vol. in-fol. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Societ. Jesu*. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

VASSALLI (Fortanerius), cardinal, né à Cahors, mort à Padoue en 1361, entra dans l'Ordre de Saint-François. Reçu docteur en théologie de la faculté de Paris l'an 1333, il fut élu général de son Ordre l'année suivante, et il devint successivement archevêque de Ravenne, patriarche de Grado, puis cardinal. On a de lui : 1° *Notes* sur la Cité de Dieu de saint Augustin; — 2° des *Commentaires* sur divers livres de la Bible; — 3° des *Sermons;* — 4° *Lecturæ theologiæ;* — 5° *Quodlibet Disputatio*, etc. *Voy.* Trithème, *De Scriptor. Ecclés.* Wading, *Annal. Minor.*

VASSENI, qu'on lit dans le Ier livre des Paralipomènes (VI, 28), y est présenté comme le nom propre du fils aîné de Samuel, tandis qu'au verset 33 du même chapitre des Paralipomènes, c'est Johel qui est donné comme fils de Samuel. D'un autre côté, le passage parallèle à celui-ci, lequel se trouve au Ier livre des Rois, VIII, 2, porte à la lettre : *Le nom de son fils premier-né fut Joel, et le nom du second, Abia*. Ce qui prouve que le mot *Joël* ou *Johel* manque ici (VI, 28), et que les versions syriaque et arabe l'y ont rétabli avec raison. Quant au mot *Vasseni*, il signifie en hébreu *et le second*. Ce qui prouve encore que le texte des Paralipomènes est défectueux.

VASSOR (Michel LE), né à Orléans, mort en Angleterre en 1718, entra de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, mais il en sortit l'an 1690, et il passa en Hollande dans le but de s'y faire protestant. Comme il y fut mal reçu, il se rendit en Angleterre, où il embrassa la

Digitized by Google

communion anglicane. On a de lui plusieurs ouvrages. Ceux qu'il a faits étant catholique sont : 1° un *Traité de la véritable religion*; Paris, in-4°; — 2° *Paraphrases sur l'Évangile de saint Matthieu, de saint Jean, sur l'Épître de saint Paul aux Romains, sur l'Épître aux Galates et sur l'Épître catholique de saint Jacques*; ibid., 1689. Dans sa préface sur saint Matthieu il montre, d'après Papias, saint Irénée et Origène, que cet Évangile a été écrit en hébreu, et répond à ce qu'on allègue pour prouver qu'il a été composé en grec. Dans sa *Paraphrase*, il établit solidement contre les Juifs que Jésus-Christ est descendu de David, né à Bethléhem d'une vierge, et qu'il a confirmé sa doctrine par des miracles. Les ouvrages qu'il composa après son changement de religion sont: 1° *Traité de la manière d'examiner les différends de religion*; Amsterdam, 1697, in-12; — 2° la *Traduction* française des Lettres et des Mémoires touchant le concile de Trente, écrits en espagnol par François de Vargas, avec des *Remarques* du traducteur; — 3° *Histoire de Louis XIII*; Amsterdam, 1700-1711, 20 vol. in-12; les onze premiers volumes ont été mis à l'*Index* (Decr. 15 maii 1714 et 17 febr. 1718). *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. sacrée*, V° partie, art. 6, à la fin. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Pays-Bas*, tom. V, p. 27. Lenglet du Fresnoi, *Catalog. des histor.*, tom. IV de sa *Méthode pour étudier l'histoire*, p. 116. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

VASSOULT (Jean-Baptiste), prêtre, né à Bagnolet, près de Paris, vers 1667, mort à Viroflay, dans le parc de Versailles, en 1745, a été grammairien des pages du roi Louis XIV, aumônier de la dauphine, confesseur et prédicateur de la maison du roi. On a de lui : 1° une *Traduction de l'Apologétique de Tertullien*, ou *Défense des premiers chrétiens contre les calomnies des gentils, avec des notes pour l'éclaircissement des faits et des matières*; Paris, 1714, in-4°; édition magnifique, ornée d'un beau portrait de Louis XIV, et 1715, in-12. Les notes sont nombreuses et savantes. Dans la préface, Vassoult donne une liste des nombreux apologistes du christianisme; et à la fin du volume il rapporte la *Lettre* de Pline le Jeune, gouverneur des provinces de Pont et de Bithynie, à Trajan pour le consulter sur la conduite qu'il avait à tenir envers les chrétiens de son gouvernement, et la *Réponse* de l'empereur; — 2° *Psaumes de David selon l'esprit*, ou les *Psaumes en formes de prières chrétiennes*; ibid., 1733, in-12, 2° édit. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1714 et 1734. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

VAST (Saint). *Voy.* WAAST.

VASTALLA. *Voy.* GUASTALA.

VASTEL, provincial des Carmes en Flandre, a donné les prétendus ouvrages de Jean, évêque de Jérusalem au IV° siècle, 1741, 2 vol. in-fol.; il a mis à la tête de ce recueil une préface où il prétend prouver que tous ces opuscules sont véritablement de Jean de Jérusalem. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1745, p. 171.

VASTHI, femme du roi Assuérus, fut répudiée par ce prince, d'après le conseil des grands de sa cour, pour avoir refusé de paraître dans un festin qu'il leur avait donné, et Esther fut mise à sa place. On n'est pas d'accord sur l'origine de *Vasthi*; les uns la disent fille de Cyrus, et les autres, d'Assuérus même. Les Hébreux prétendent que ce qui obligea Vasthi à désobéir au roi, fut que ce prince voulait qu'elle parût nue devant le peuple; ce à quoi elle ne put se résoudre. La version chaldaïque porte, en effet, qu'elle parût nue. Il faut convenir que le refus de Vasthi s'expliquerait difficilement sans cette circonstance. *Voy.* Esther, I, 9 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littér. sur le livre d'Esther*, I, 11.

VASTO ou **VASTO DI AIMONE**, ville épisc. du royaume de Naples. *Voy.* notre art. HISTONIUM et Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 185 e seg., art. VASTO.

VASTOVIUS (Jean), protonotaire apostolique et chanoine de Varmie en Suède, vivait au XVI° siècle. On a de lui : *Joannis Vastovii Gothi vitis Aquilonia, sive vitæ sanctorum regni Suec-Gothici : emendavit et notis illustravit Ericus Benzelius filius*; Cologne, 1623, in-4°; Upsal, 1708. Vastovius dédia cet ouvrage à Sigismond, roi de Pologne et de Suède. Il fait voir dans son Épître dédicatoire les avantages que la Suède a tirés du christianisme, il y parle de l'idolâtrie des peuples septentrionaux; enfin il déplore l'aveuglement où sont tombés les Suédois en embrassant le luthéranisme. L'ouvrage contient 85 abrégés de Vies de saints ou saintes qui ont vécu de l'an 813 à l'an 1525. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1709, p. 650, 1re édit., et p. 595, 2° édit.

VATABLE ou **WATTEBLED**, **GATTEBLED** (François), célèbre hébraïsant, né à Gamaches ou dans un petit village près de Gamaches, en Picardie, mort à Paris l'an 1547, fut d'abord curé de Bramet dans le Valois, abbé de Bellezane, et professeur d'hébreu au collége de France. On a de lui : des *Notes sur la Bible*, recueillies de ses leçons publiques par Bertin le Comte, un de ses disciples, lequel les donna à Robert Étienne, qui, après y avoir mêlé des interprétations calvinistes, les publia, en 1545, dans son édition de la Bible de Léon de Juda, en 2 vol. in-8°. Cette édition fut naturellement condamnée par la faculté de théologie de Paris; mais, comme le remarque D. Calmet, les docteurs de Salamanque, pour ne pas laisser inutile aux catholiques un si excellent ouvrage, le purgèrent en 1584, et en donnèrent à Salamanque même une édition qui a été imprimée plusieurs fois depuis. Il est bon d'avoir les deux éditions de la *Bible de Vatable*, poursuit le savant bénédictin, pour mieux connaître ce que Robert Étienne y avait glissé de plus dangereux, et ce que les docteurs de Salamanque y ont corrigé. Il faut aussi lire les Censures des docteurs de Sorbonne, imprimées en français et en latin par R. Étienne à Paris, l'an 1552, in-8°. Avec ces sages précautions, l'ouvrage devient très utile. L'édition la plus suspecte est celle de 1557, parce que Robert Étienne avait fait alors profession ouverte du calvinisme; au lieu qu'en 1545, qui est l'année de la première édition, il songeait seulement à quitter la religion catholique; Calvin n'avait encore rien donné sur l'Écriture. A ces réflexions de D. Calmet nous ajouterons que Robert Étienne répondit aux Censures des théologiens de Paris en défendant avec emportement ses notes, et en les rendant encore plus calvinistes en les réimprimant, et que sa réponse fut mise à l'*Index* par un décret daté du 12 décembre 1624. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Sacrée*, IV° partie, art. 1. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

VATER (Jean-Séverin), né à Altenbourg, en Saxe, en 1771, mort à Halle l'an 1826, est un des théologiens et des philologues les plus distingués parmi les protestants allemands de ce siècle. Nommé en 1798 à l'université d'Iena, en 1799, professeur de langues orientales à celle

Digitized by Google

de Halle, il quitta, l'an 1810, cette dernière université pour aller occuper la chaire de théologie à Kœnigsberg. En 1820, ses travaux littéraires le rappelèrent à Halle, où il occupa de nouveau la chaire des langues orientales jusqu'à la fin de ses jours. Il a beaucoup écrit, tant en allemand qu'en latin; parmi ses nombreux ouvrages nous citerons seulement : 1° *Manuel de grammaire hébraïque, syriaque, chaldaïque et arabe, à l'usage de ceux qui commencent à apprendre ces langues*; Leipzig, 1802, in-8°; — 2° *Tableaux synchroniques de l'Histoire ecclésiastique depuis l'origine jusqu'aux temps modernes*; Halle, 1815 et 1830, 4e édit.; — 3° *Grammaire de la langue hébraïque, premier cours pour les commençants*; Leipzig, 1807; — 4° *Lettre au conseiller Planck sur les preuves que l'histoire fournit pour établir la divinité du christianisme*; ibid., 1822, in-8°; — 5° *Histoire universelle et chronologique de l'Église chrétienne depuis le commencement de la réformation jusqu'à nos jours*; Brunswick, 1823, in-8°; cet ouvrage et tous ceux qui précèdent sont en allemand; — 6° *Novum Testamentum, textum græcum Griesbachii, Knappii, denuo recognovit, delectu varietatis lectionum testimoniis confirmatarum, adnotatione, cum critica, tum exegetica, et indicibus, historico et geographico, vocum græcarum infrequentiorum et subsidiorum criticorum exegeticorumque instruxit J. S. Vater*; Halle, 1824, in-8°; Vater garde le silence sur les miracles de Jésus-Christ; il ne s'explique nullement sur la divinité et la toute-puissance du Sauveur; il cherche à tenir un certain milieu entre le deisme et la foi chrétienne; — 7° un *Commentaire sur le Pentateuque*, etc., en allemand; ibid., 3 vol. in-8°; ce commentaire est divisé en trois parties, qui ont paru, savoir : la première en 1801, la seconde en 1803, et la troisème en 1805. Vater y a inséré un choix de notes critiques et exégétiques empruntées à deux ouvrages d'Alexandre Geddes, dont l'un est intitulé : *The holy Bible or the books accounted sacred by Jews and Christians; otherwise called the books of the Old and New Covenants : faithfully translated from corrected texts of the originals and various readings, explanatory notes and critical remarks by the Rev. Alexander Geddes*, vol. I, Londres, 1792, in-4°; et l'autre : *Critikal Remarks on the Hebrew : corresponding with a new translation of the Bible by Alex. Geddes, vol. I, containing Remarks on the Pentateuch*. Londres, 1800, in-4°; Le *Commentaire* de Vater, qui ne s'attache qu'au sens littéral, est vraiment remarquable par l'érudition et la critique dont l'auteur fait preuve à chaque page. Il ne se borne pas à comparer le texte avec les différentes versions pour en tirer un sens qui puisse satisfaire le lecteur, mais il met encore à profit, avec une habileté rare, tous les autres moyens que fournissent la critique et l'herméneutique. Nous regrettons cependant que le faux système qu'il s'est fait, tant par rapport à l'auteur du Pentateuque qu'à la manière dont il a été composé, ait plus d'une fois influé sur ses explications, et par conséquent dénaturé le vrai sens d'un certain nombre de passages. Car Vater est un des critiques qui prétendent que le Pentateuque a tous les caractères d'une collection de fragments composés en différents temps, et par divers auteurs; prétention dont nous croyons avoir démontré la fausseté jusqu'à l'évidence dans notre *Introduction histor. et crit.*, etc. (tom. III, p. 31-32). *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VATTEL (Emmerich de), publiciste suisse, né à Couvet, dans la principauté de Neufchatel, en 1714, mort l'an 1767 à Neufchatel, était fils d'un ministre calviniste qui le fit instruire à Bâle et à Genève. Il est auteur de plusieurs écrits, dont le principal est : *Droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*; Londres (Neufchatel), 1758, 2 vol. in-4°, et 3 vol. in-12. Les jugements portés sur cet ouvrage sont loin de s'accorder. Après avoir relevé quelques défauts légers, M. Avenel dit dans la *Nouv. Biogr. génér.*: « L'ouvrage de Vatel n'en restera pas moins un des livres élémentaires de la science, parce qu'il contient des principes d'une éternelle vérité, parce que c'est un livre de bonne foi, qui s'efforce de donner pour base à la politique la justice et la probité, parce qu'il est éminemment clair dans son exposition, et souvent ingénieux dans ses déductions... L'ouvrage de Vattel a été promptement célèbre; des traductions l'ont popularisé parmi les étrangers presque dès son apparition, et les éditions du texte français se sont multipliées. » Pérennès dit, au contraire, dans la *Biogr. univers.* de Feller : « Ouvrage superficiel et déclamateur qui réunit le fanatisme de secte aux erreurs du déisme; la religion y est traitée comme une affaire de politique et même de caprice. On y examine sérieusement ce que le souverain doit faire *quand la nation se dégoûte de sa religion et en désire une autre*. Fier des applaudissements des philosophes, il vint à Bruxelles vers l'an 1765, s'offrit à des gens en place de travailler à dénaturer la législation et les notions nationales, à faire goûter sa jurisprudence antichrétienne, son déisme et son fanatisme. Mais les conditions qu'il exigea pour rendre aux Belges un si grand service le firent renvoyer *manibus vacuis*, surtout après que l'impératrice Marie-Thérèse eut témoigné que cet avocat aventurier lui déplaisait. » Quant à nous, nous respectons sincèrement l'opinion de M. Avenel; mais nous ne saurions la partager.

VAUBERT (Luc), jésuite, né à Noyon en 1644, mort à Paris l'an 1716, professa successivement les humanités, la rhétorique et la philosophie. Il fut recteur, et ensuite préfet des pensionnaires à Paris au collége Louis-le-Grand. Ses principaux ouvrages sont des livres de spiritualité; nous citerons entre autres : 1° *Exercices de piété pour les associés à l'adoration perpétuelle au saint Sacrement*; Paris, 1699 et 1711, in-12; — 2° *Traité de la communion*, ou *Conduite pour communier saintement*, ibid., 1704, in-12; — 3° *La Dévotion à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie*; ibid., 1706, 2 vol. in-12. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VAUCEL (Louis-Paul du), né à Évreux vers l'an 1640, mort à Maëstricht en 1715, était avocat en 1665. Il avait joint à l'étude du droit celle de la théologie et des belles-lettres; il était également versé dans les langues grecque et hébraïque. L'abbé Feydeau l'engagea à entrer dans les ordres, et l'emmena avec lui lorsqu'il alla prendre possession de la théologale de Saint-Paul, à cinq lieues d'Aleth. M. Pavillon, évêque d'Aleth, voulut l'avoir auprès de lui en qualité de chanoine théologal de sa cathédrale. Du Vaucel fut d'un grand secours à ce prelat; mais, tandis qu'il l'aidait dans ses dépêches et dans les mémoires touchant l'affaire de la régale, il fut relégué à Saint-Pourçain, dans l'extrémité de l'Auvergne. Plus tard il alla trouver Arnauld en Hollande, puis il se rendit à Rome, afin d'y servir par ses négociations Arnauld et ses amis. En 1694 Innocent XII chargea du Vau-

Digitized by Google

cel des affaires de la mission de Hollande. On cite de lui : 1° une édition des *Statuts synodaux du diocèse d'Aleth* faits depuis 1640 jusqu'en 1674; Paris, 1675; — 2° *Traité général de la régale* de M. Caulet, évêque de Pamiers; 1681, in-4°; — 3° *Tractatus generalis de regalia*, etc.; 1689, in-4°; — 4° *Relation de ce qui s'est passé touchant l'affaire de la régale dans les diocèses d'Aleth et de Pamiers, jusqu'à la mort de l'évêque d'Aleth*; 1681, in-12. *Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

VAUDOIS ou PAUVRES DE LYON (*Valdenses, Pauperes a Lugduno*), hérétiques qui commencèrent à paraître vers l'an 1180. Ils eurent pour chef un riche marchand de Lyon, nommé *Pierre Valdo* ou *de Vaud*, et natif du village de Vaud en Dauphiné. On prétend que la mort subite d'un de ses amis l'effraya tellement, qu'il ne crut pouvoir être sauvé qu'en vendant tous ses biens pour en distribuer l'argent aux pauvres. Il les vendit en effet, et leur en partagea le prix; ce qui lui attira un grand nombre de disciples, que l'on nomma pauvres de Lyon. Leur attachement à Valdo porta celui-ci à s'ériger en chef de sectaires, qui se répandirent dans les montagnes du Dauphiné et de Savoie, dans la Valputte, dite aujourd'hui Val-Louis, dans le Languedoc, etc. Ils subsistent encore maintenant dans les montagnes de Savoie, où ils sont confondus avec les calvinistes, qui les ont adoptés comme leurs ancêtres, quoique leur croyance soit différente sur beaucoup d'articles, surtout sur la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie. Les Vaudois ont eu différents noms : on les a appelés *Chaisnards* ou *Chesnards* et *Joséphistes* ou *Josepins*, parce qu'un certain Chaisnard ou Chesnard et un certain Joseph, Dauphinois, s'étaient mis à la tête de leur secte. On les a aussi nommés *Sabates* ou *Sabbates, Ensabatés* ou *Ensabbatés, Insabatés* ou *Insabbatés*, *Sabatates* ou *Insabatates*, parce qu'ils marchaient nus pieds avec des sandales. On les appelle à présent *Barbets*, du nom de *Barbes*, un de leurs anciens maîtres. Les Vaudois renouvelèrent d'abord toutes les erreurs des apostoliques et des archontiques; mais ils en ajoutèrent quelques-unes qui leur furent particulières; ils prétendaient, entre autres choses : 1° qu'il est permis à tout laïque de prêcher l'Évangile; 2° que les laïques peuvent consacrer l'Eucharistie; 3° que le baptême n'est qu'une cérémonie extérieure, etc. Le pape Luce III condamna les Vaudois en 1182 ou 1183, et en 1215 ils furent notés dans le concile de Latran, dans le canon que l'on fit contre les hérétiques qui, sous prétexte de piété, s'attribuaient sans mission l'autorité de prêcher. Toutes les églises de France les excommunièrent, et le parlement de Provence les détruisit dans son ressort par la force des armes. *Voy.* Jean-Paul Perrin, *Hist. des Vaudois*. Sander., *Hæres. CL.* Pratéole, au mot VALDENSES. Chorier, *Hist. du Dauphiné*. Bossuet, qui, dans son *Hist. des Variations*, l. XI, montre, entre autres choses, que les protestants ont eu d'autant plus tort de les mettre au nombre de leurs ancêtres, que leurs propres ministres en font des manichéens. Le P. Pinchinat, *Diction. des hérés.*, au mot VALDO. Richard et Giraud, qui rapportent les XXXV erreurs particulières aux *Vaudois*. Bergier, *Diction. de théol.*, où on trouve, outre l'Histoire des Vaudois, une réfutation du protestant Basnage, qui a écrit son *Histoire de l'Église* pour réfuter lui-même Bossuet. L'*Encycloped. cathol.*, tom. XVII, et au *Supplément*. Le *Diction. de la théol. cathol.*, dans lequel le savant Gams présente un résumé de l'histoire des Vaudois jusqu'à nos jours, puis donne un aperçu des falsifications dont leur histoire a été l'objet, et qui en font un chef-d'œuvre du genre, et termine par une courte énumération des livres nombreux qui ont été écrits sur la secte. Gaet. Moroni, vol. LXXXVII, p. 212-240. *Compar.* notre art. INSABATE.

VAUGE (Gilles), prêtre de l'Oratoire, né vers 1627 à Beric, au diocèse de Vannes, mort à l'Oratoire de Lyon en 1729, après avoir enseigné les humanités et la rhétorique dans plusieurs collèges d'une manière très-distinguée, professa la théologie au séminaire de Grenoble, où il s'acquit la confiance du cardinal le Camus et de M. de Montmartin, son successeur. Accablé par le travail autant que par les années, le P. Vauge se retira à l'Oratoire de Lyon pour y finir ses jours. On a de lui : 1° le *Catéchisme de Grenoble*, souvent réimprimé; — 2° *Le Directeur des âmes pénitentes*; 2 vol. in-12; — 3° *Traité de l'espérance chrétienne contre l'esprit de pusillanimité*; Paris, in-12 et in-16; ouvrage profond, solide, plein d'onction et de lumières; trad. en italien par Louis Riccoboni; Venise, 1736, in-12. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

VAUGIMOIS (FYOT DE). *Voy.* FYOT, n° II.

VAULUISANT (*Vallis Lucida*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, située dans la Champagne, au diocèse et à quatre lieues de Sens, était de la filiation de Preuilly. Elle fut fondée en 1127 ou 1129, et on y introduisit la réforme.

VAURIUM, VAURUM. *Voy.* LAVAUR, n° I.

VAUTOUR (Vultur), oiseau de proie que Moïse déclare impur dans le Lévitique (XIII, 14) et dans le Deutéronome (XIV, 13). Le mot hébreu correspondant est *ayyâ*, qui, à notre avis, indique la femelle du *iy*, au pluriel *iyytm*, oiseau de proie dont la signification est proprement *habitant de la retraite, de la solitude, du désert*. Job (XXVIII, 7) nous représente l'*ayyâ* (Vulgat. également *vultur*) comme doué d'une vue très-perçante, propriété que les Arabes attribuent au *youyou*: ce qui est un des motifs pour lesquels Bochart confond l'*ayyâ* avec le *youyou*, qui, selon lui, est l'espèce d'épervier appelée en allemand *schmerl*, et en français *émérillon*. *Voy.* Bochart, *Hierozoicon*, tom. II. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 65 et 77.

VAUTRUDE. *Voy.* WALTRUDE.

VAUVENARGUES (Luc de Clapiers, marquis de), né à Aix en Provence l'an 1715, mort à Paris l'an 1747, servit de bonne heure, et fut capitaine au régiment du roi. Ce qu'il eut à souffrir dans la retraite de Prague lui causa des maladies cruelles qui lui firent perdre la vue, et amenèrent sa mort. Il a laissé : *Introduction à la connaissance de l'esprit humain, suivie de réflexions et de maximes*; Paris, 1746, in-12; réimprimées plusieurs fois depuis. « Il y a, dit Feller, de bonnes choses, mêlées de réflexions paradoxales et quelquefois peu religieuses. » C'est pour cela sans doute que les philosophes l'ont réclamé comme un des leurs. D'un autre côté, plusieurs passages prouvent qu'il n'était pas incrédule, notamment sa belle *Méditation sur la foi*, terminée par une *Prière à Dieu*. Du reste, la Harpe l'a victorieusement vengé sous ce rapport. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VAUVILLIERS (Jean-François), helléniste, né en 1737 à Paris selon les uns, à Noyers, dans l'Yonne, selon les autres, mort à Saint-Pétersbourg l'an 1801, fut élevé par son père, sous la

Digitized by Google

direction duquel il acquit de bonne heure une connaissance approfondie du grec et du latin, occupa ensuite un emploi à la bibliothèque Royale, et devint professeur de grec au collége de France. En 1789 il fut nommé député suppléant aux états généraux, et traversa la révolution sans jamais cesser d'être pieux et royaliste. Parmi ses nombreux et divers écrits nous citerons : 1° *Le Témoignage de la raison et de la foi sur la constitution civile du clergé*, ou *Réfutation du Préservatif contre le schisme de M. Larrière;* Paris, 1792, in-8° de 364 pages; — 2° *Doctrine des théologiens*, ou IIe partie du *Témoignage;* 1792; — 3° *Questions sur les serments ou promesses politiques en général, et en particulier sur le vœu de haine eternelle à la royauté;* œuvre posthume; Bâle, 1796. *Voy.* Feller, Michaud et la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **VAUX** (*Vallis*), abbaye de l'Ordre de Citeaux, était située dans le Barrois, au diocèse de Toul, sur la rivière d'Orney, à quatre lieues de Vaucouleurs.

II. **VAUX-CERNAY** (Pierre de), religieux de l'Ordre de Citeaux, écrivit, vers l'an 1216, l'*Histoire des Albigeois*. Nicolas Camusat, chanoine de Troyes, a donné en 1615 une bonne édition de cet ouvrage, qui, selon la juste remarque de Feller, peut être utile pour les événements du XIIIe siècle, et pour réfuter des écrivains modernes qui ont voulu faire l'apologie de ces fanatiques. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **VAUX DE SERNAY** (*Vallis Sarnaii*), abbaye de l'Ordre de Citeaux située sur les frontières des deux diocèses de Paris et de Chartres; de sorte qu'une partie du monastère, la maison abbatiale et plusieurs terres qui appartenaient à l'abbaye, se trouvaient dans le diocèse de Chartres, et le reste dans celui de Paris, dont elle dépendait. Cette abbaye était fille de Savigny; elle fut fondée en 1128 par Simon de Neaufle le Chastel, connétable de France, et par Ève, sa femme. Elle reconnaissait pour ses bienfaiteurs Charles VII et Philippe-Auguste. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VII, col. 885. Richard et Giraud.

IV. **VAUX-LA-DOUCE** (*Vallis Dulcis*), abbaye régulière de l'Ordre de Citeaux, dans la Champagne, était située au diocèse et à quatre lieues de Langres. Elle fut fondée par Manassès, doyen et depuis évêque de Langres en 1152. Il parait, par les anciennes chartes de *Vaux-la-Douce*, que ce lieu était habité par des chanoines avant qu'on y mît des moines de Citeaux. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IV, p. 840. Richard et Giraud.

VAUZELLE. *Voy.* Honoré, n° V.

VAUZELLES (Jean de), littérateur, né à Lyon, mort en 1557, fut d'abord curé de Saint-Romain. Il devint, vers 1527, prieur commendataire de Montrottier, dépendance de l'abbaye de Savigny, puis maître des requêtes de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, et aumônier de ce prince. Outre des poésies, il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Histoire évangélique des quatre évangélistes;* Lyon, 1526, in-8°; on lui doit aussi la traduction de quatre ouvrages de l'Arétin, avec lequel il était en commerce de lettres : 1° *De l'Humanité de Jésus-Christ;* Lyon, 1539, in-8°; — 2° *La Passion de Jésus-Christ;* ibid., 1539, in-8°; — 3° *Les Psaumes de la Pénitence;* Paris, 1541, in-8°; — 4° *La Genèse;* Lyon, 1542, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VAVASSEUR (François), jésuite, poëte et littérateur, né en 1605 à Paray, dans le Charolais, mort à Paris l'an 1681, enseigna les humanités et la rhétorique dans différents colléges, et fut ensuite chargé d'expliquer l'Écriture à Bourges, puis à Clermont, en remplacement du P. Petau. C'était, au jugement de d'Olivet, un des meilleurs humanistes de son temps; il écrivait le latin avec une rare élégance. Nicéron loue en lui un sens droit, un jugement solide, beaucoup d'exactitude, et une grande application au travail. Outre ses poésies, il a laissé d'autres écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Orationes*, sur des sujets sacrés et profanes; Paris, 1646-1662, 2 vol. in-8°; — 2° *De Forma Christi;* ibid., 1649, in-8°; il pense que Jésus-Christ, sans être très-beau, n'était cependant pas laid; — 3° *Jansenius suspectus;* ibid., 1650, in-8°; — 4° *Jobus brevi commentario et metaphrasi poetica illustratus;* ibid., 1637, in-8°; souvent réimprimé. *Voy.* Southwell, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Nicéron, *Mémoires*, t. XXVII. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VAYYIQRA. *Voy.* Lévitique.

VAZARITA. *Voy.* Bazarita.

VEADAR. *Voy.* Adar.

I. **VEAU** (*Vitulus*), est employé dans l'Écriture sainte en différents sens; ainsi : 1° Dans le Psaume XXI, 13, il signifie des ennemis en fureur. 2° Au contraire, dans Isaïe (XI, 7), il désigne des hommes doux et paisibles; il y est dit que l'ours et le *veau* paîtront ensemble; c'est-à-dire que les faibles ne redouteront plus les forts qui leur paraissaient redoutables. 3° Le prophète Malachie (IV, 2) compare un peuple qui est dans la joie à des *veaux* qui bondissent dans une prairie.

II. **VEAU D'OR.** Idole que les Israélites se firent faire au pied du mont Sinaï, et qu'ils adorèrent à l'imitation du culte qu'ils avaient vu rendre en Égypte au bœuf Apis. Le chapitre XXXII de l'Exode, où ce fait est raconté, rapporte aussi le châtiment infligé aux Israélites à cause de cette prévarication. Environ cinq cents ans après, les descendants de ce peuple se rendirent coupables du même crime, lorsque le roi Jéroboam fit faire deux veaux d'or pour détourner ses sujets d'aller rendre leur culte au vrai Dieu dans le temple de Jérusalem (III Rois, XII). *Voy.* l'abbé Guénée, *Lettres de quelques juifs*, Ire partie, et Bergier, qui réfutent les objections de Voltaire contre le récit mosaïque.

VEAUX DES LÈVRES, expression employée par le prophète Osée (XIV, 3), et qui signifie les sacrifices, les louanges, les vœux, les actions de grâces des captifs qui n'étaient pas à portée d'offrir des sacrifices d'animaux dans le temple. *Voy.* les commentateurs sur ce passage d'Osée, dont le texte hébreu est susceptible de plusieurs sens.

VECCUS (Jean), patriarche de Constantinople, vivait au XIIIe siècle, et était un des plus savants hommes de son temps. Ses vertus et son mérite lui valurent la place de chartophylax ou garde trésor des chartes, et il devint grand chancelier de l'église patriarcale, puis juge de toutes les causes ecclésiastiques. Il tint d'abord pour le schisme de l'Église grecque, mais ayant connu la vérité il s'y rendit, et il travailla dès lors avec le plus grand zèle à la réunion des Églises grecque et latine. Il assista au concile de Lyon tenu l'an 1274 pour la réunion des Grecs et des Latins, et, l'année suivante, il fut choisi pour être patriarche de Constantinople. Il s'appliqua encore avec plus de force à détruire le schisme; ce qui lui attira des persécutions si violentes de la part des schismatiques, qu'il se vit contraint d'abdiquer et de se retirer dans un monastère. Envoyé en exil par l'empereur Andronic, il y mourut de misère avec ses deux archidiacres, Constantin Méliténe

Digitized by Google

et Georges Métochite. Il a laissé en faveur de l'Église latine un grand nombre d'écrits, que Leo Allatius a traduits du grec et qu'il a publiés dans son *Græciæ orthodoxæ Scriptores*. *Voy.* Nicéphore Grégoras, l. V. Michaud, *Biogr. univ.*, où on trouve la liste de tous les écrits de Veccus que le temps a épargnés.

VÉCÉLIENS, partisans de l'erreur de Wecelen, clerc d'Halberstadt, qui entreprit la défense de l'empereur Henri III contre le pape Grégoire VII. Henri, en récompense de son zèle, le nomma archevêque de Mayence vers l'an 1086. Wecelen ajouta alors l'erreur à la révolte, et enseigna que ceux qui étaient privés des biens de la fortune par sentence juridique, n'étaient soumis à aucun jugement ecclésiastique, pas même à l'excommunication. Le concile de Quedlimbourg, tenu en 1085, condamna Wecelen comme hérésiarque. *Voy.* Baronius, ann. 1085. Gautier, *Chroniques*, IIe siècle, c. XVIII.

VECTIS, sorte de poisson dont il est parlé dans Isaïe (XXVII, 1) : *Super leviathan serpentem vectem*. C'est, à ce qu'on croit, la baratelle, connue dans les auteurs grecs sous le nom de *zygena*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

VEDASTUS *Voy.* WAAST.

VEDEL (Gabriel de), écuyer, docteur et avocat au parlement de Toulouse, a laissé, outre un ouvrage de jurisprudence : *Dissertation critique* sur le livre intitulé *l'Opinion des canonistes*, par M. Solier, où l'on combat d'un côté pour les maximes de l'Église gallicane, celles de l'auteur au sujet de la juridiction monarchique du pape dans l'Église, et où l'on établit de l'autre contre l'auteur que les évêques ont droit d'accorder des dispenses de mariage au troisième et quatrième degré de parenté; 1724, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1724.

VEDELIUS (Nicolas), protestant, né dans le Palatinat, mort à Frakener en 1642, fut professeur de philosophie et ministre à Genève. En 1630, on l'appela à Deventer pour y professer la philosophie et la langue hébraïque. Outre des ouvrages de critique et de controverse, on a de lui : 1° une édition des *Lettres de saint Ignace, martyr*; Genève, 1623, in-4°; — 2° *De Arcanis Arminianismi*; 1637. Son écrit intitulé *De Cathedra Petri, seu de Episcopatu Antioch. et Rom. S. Petri libri duo*, a été mis à l'*Index*. (Decr. 21 apr. 1693.) *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

VEDRIANI (Lodovico), historien, né à Modène vers 1601, mort en 1670, étudia la théologie à Ferrare, et y reçut la palme de docteur en 1640; plus tard, il prit l'habit de Saint-Charles. Nous citerons de lui : 1° *Vite ed elogi de' cardinali Modenesi*; Modène, 1662, in-4°; — 2° *Memorie de' sancti Martiri, Confessori e beati Modenesi*; ibid., 1663, in-4°; — 3° *Vita di S. Geminiano*; ibid., 1665, in-4°; — 4° *Catalogo de' vescovi Modenesi*; ibid., 1669, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VEËLLÉ SCHEMÔTH. *Voy.* EXODE.

VEERIUS. *Voy.* VEHIER.

VEGA (André), franciscain espagnol, mort vers l'an 1570, professa la théologie à Salamanque, assista avec distinction au concile de Trente, en 1546, et eut beaucoup de part aux décrets de ce concile sur la justification. On a de lui : 1° *De Justificatione*; c'est un commentaire sur les décrets de la session du concile de Trente sur ce sujet; — 2° *De Gratia*; — 3° *De Fide, operibus et meritis*; Venise, 1548; Cologne, 1572; Aschaffembourg, 1621; — 4° *Commentaires* sur quelques endroits du concile de Trente; Alcala, 1574. On a imprimé sous son nom : *Commentaire sur les Psaumes*; ibid., 1599. *Voy.* la *Biblioth. Hispan.*

VEGGIA ou **VEGLIA** (*Vegla, Vela, Vetia*), ville épisc. de la Dalmatie, érigée en évêché sous la métropole de Zara avant le IXe siècle, dit de Commanville. Aujourd'hui cet évêché est uni à celui d'Arbe; et ils sont tous les deux suffragants de la même métropole de Zara. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 259. Gaet. Moroni, vol. LXXXVIII, p. 285-292.

VEHE (Michel), dominicain, fut docteur en théologie, et se distingua dans la dispute contre les luthériens. Albert de Brandebourg, archevêque de Mayence, le choisit pour son théologien en 1515, et lui donna la prévôté de Halle. Il composa plusieurs ouvrages en allemand contre les luthériens, et il en donna le précis en latin, sous ce titre : *Assertio sacrorum quorumdam axiomatum, quæ a nonnullis nostri sæculi pseudoprophetis in periculosam rapiuntur controversiam*; Leipzig, 1535. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. Prædic.*, tom. II, p. 95.

VEHERIUS. *Voy.* l'art. suivant.

VEHIER ou **VIGUIER** (*Vicarius, veherius, veerius, viguerius*), nom de dignité. C'est ainsi qu'on appelait autrefois un officier qui rendait la justice au nom de l'évêque. Tel était anciennement le vicaire de Romans, dans le bas Dauphiné. C'était ordinairement un chanoine de l'église de Saint-Bernard que l'archevêque de Vienne, abbé de cette église collégiale, nommait à cet office. Il y avait aussi des *vehiers* laïques. *Voy.* le président de Valbonnais, *Mémoires pour l'histoire du Dauphiné*, c. VIII. Du Cange, *Glossarium*, ad voc. VEHERIUS, VICARIUS, VIGERIUS.

VEIL (Charles-Marie de), né à Metz, mort à Londres en 1680, était issu d'une famille juive. Ayant été converti par Bossuet, il entra d'abord dans l'Ordre des Augustins, d'où il passa dans la congrégation de Sainte-Geneviève. On l'envoya à Angers, dans l'abbaye de Toussaints, et il y fut fait docteur et professeur en théologie. Il quitta sa chaire pour le prieuré-cure de Saint-Ambroise de Melun; mais, en 1679, il apostasia et passa en Angleterre pour se marier avec la fille d'un anabaptiste. Il embrassa d'abord le parti des épiscopaux, puis celui des anabaptistes. On a de lui : 1° *Commentarius in S. J. C. Evangelium secundum Matthæum et Marcum*; Angers, 1674, in-4°; Londres, 1678, in-8°; commentaire qui a été mis à l'*Index* (decr. 21 jan. 1721); — 2° *Commentarius in Canticum canticorum, ex ipsis Scripturarum fontibus erutus*; Paris, 1676, in-12; ce commentaire a été réimprimé sous ce titre : *Caroli Mariæ* de Veil, *Ecclesiæ anglicanæ presbyteri, Explicatio litteralis Cantici canticorum*, etc.; Londres, 1679, in-8°; — 3° *Commentarius in Joan. prophetam*; Paris, 1676; — 4° *Explicatio litteralis duodecim Prophetarum minorum*; Londres, 1680, in-8°; — 5° *Acta sanctorum Apostolorum ad litteram explicata*; ibid., 1684, in-4°. Veil est un des premiers qui se soient élevés contre l'*Histoire critique du Vieux Testament*, par Richard Simon, dans une *Lettre* imprimée et adressée à Boyle. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1676 et 1680. Moréri, édit. de 1759. Feller.

VEILLANTS, nom que l'Écriture donne aux anges. Les Chaldéens concevaient ces anges ou *veillants* comme une compagnie de juges qui décidaient du sort des hommes. *Voy.* Dan., IV, 10, 14.

I. **VEILLE**. *Voy.* VIGILE.

II. **VEILLE DE PÂQUES**. *Voy.* SAMEDI, n° II.

VEILLES DE LA NUIT. Avant la captivité de Babylone, les Hébreux partageaient la nuit en trois veilles : la première, qui est appelée dans les Lamentations de Jérémie (II, 19) com-

Digitized by Google

mencement des veilles, était comprise entre le coucher du soleil et le milieu de la nuit; la deuxième, ou *veille de minuit* (Juges, VII, 19), durait jusqu'au chant du coq; la troisième, ou *veille du matin* (Exod., XIV, 24), depuis le chant du coq jusqu'au lever du soleil. Il est assez vraisemblable que les veilles que faisaient les lévites dans le tabernacle et dans le temple furent l'origine de ces divisions de la nuit. Mais du temps de Jésus-Christ, les Juifs, à l'instar des Romains, partageaient la nuit en quatre veilles : la première commençait au coucher du soleil, durait trois heures, et s'appelait le *soir* (Marc, XI, 19); la deuxième veille s'étendait jusqu'au milieu de la nuit, et, pour cette raison, se nommait le *minuit* (Matth., XXV, 6); la troisième durait jusqu'à nos trois heures du matin; c'était le chant du coq (Marc, XIII, 35); enfin la quatrième finissait avec le lever du soleil; c'était la pointe du jour (Jean, VIII, 2). On désignait encore ces veilles par d'autres noms. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., t. II, p. 174-175.

VEITH (Laurent-François-Xavier), jésuite, né à Augsbourg en 1725, mort l'an 1796, fut reçu docteur en théologie, et, après avoir enseigné la rhétorique et la philosophie, occupa une chaire d'Écriture sainte et de controverse à Ingolstadt. Lors de la suppression de la société de Jésus, il devint professeur de théologie au lycée catholique, et il consacra ses talents et son érudition à la défense de notre religion. Il a laissé plusieurs ouvrages très-estimés : 1° *De Primatu et infallibilitate romani Pontificis*; 1781, in-8°, réimprimée à Malines, 1824; cet opuscule est accompagné de plusieurs documents curieux; — 2° *Edmundi Richerii doctoris Parisini Systema de ecclesiastica et politica potestate singulari dissertatione confutatum*; 1783, in-8°, et Malines, 1825, avec un discours préliminaire sur la vie et les écrits de Marc-Antoine de Dominis, archevêque de Spalatro; — 3° *De Gemina Delectatione cœlesti ac terrena relative victrice*; 1785, in-8°; Malines, 1826; — 4° *Monita et regulæ* pour ceux qui veulent étudier l'Écriture sainte; — 5° *Scriptura Sacra contra incredulos propugnata*; Augsbourg, de 1789 à 1795, 8 parties, réimprimée à Malines, 1824, 5 vol. in-12, avec une *Notice* sur l'auteur, et à Turin, 1841, grand in-8°. L'auteur y passe en revue tous les livres de l'Écriture et toutes les contradictions apparentes qui se rencontrent dans les auteurs sacrés, et montre par des raisons solides qu'elles ne sont point réelles. *Voy.* Pérennès, dans Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

VEJA (Christophe), jésuite, né à Tabal, dans la Navarre, en 1595, mort à Valence en 1672, a professé pendant plusieurs années la philosophie et la théologie. On a de lui : 1° *Theologia mariana*; — 2° *Commentarius in librum Judicum*; — 3° *De Maximo malorum Malo*; — 4° un *Recueil de cas de conscience*, en latin. *Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.* Le *Diction. histor.*, p. 1740.

VEL, un des Israélites qui furent obligés de répudier les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité, en violation de la loi mosaïque. *Voy.* I Esdras, X, 34.

I. VELA, ville épisc. *Voy.* VEGGIA.

II. VELA (Joseph), jurisc., né à Berceril de Campos, dans le royaume de Léon, l'an 1588, mort à Grenade en 1643, fut reçu docteur en droit canon l'an 1609. Il entra dans l'état ecclésiastique, et, après avoir brillé à l'académie de Salamanque, il fut mis dans le séminaire d'Oviedo et eut ensuite la chaire des Décrétales. En 1619, il fut créé par le roi auditeur de l'audience de Séville, et revêtu de la même dignité à Grenade. On a de lui : 1° *Traité du pouvoir des évêques pour la recherche et la punition des crimes commis dans leurs diocèses, et de l'appel au bras séculier*; Grenade, 1635, in-4°; — 2° *De Episcopo, seu brachio sæculari*, etc.; ibid., 1653; — 3° un *Traité sur le mariage contracté par procureur*; — 4° *Dissertations de droit*. Ces deux volumes ont été réimprimés avec vingt-cinq *Décisions de la rote romaine*, la *Vie* de l'auteur et deux de ses disputes, savoir : *De Potestate episcoporum* et *De Episcopo*, etc.; Lyon, 1675; Genève, 1026. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

VELAMEN MYSTICUM. *Voy.* VOILE, n° IV.

VELARDE (Murillo), écrivain espagnol, a laissé : *Corpus juris canonici et Indici*, etc.; corps du droit canon, tant pour l'Espagne que pour les Indes; Madrid, 1751, 2 vol. Cet ouvrage est relatif à l'administration de la juridiction ecclésiastique d'après les maximes du droit romain.

VELASCO (Acace-March. de), dominicain espagnol, mort en 1665, fut nommé en 1660 évêque d'Origuela. Il a laissé : 1° une théologie morale intitulée *Résolutions morales*, en espagnol; Valence, 1656 et 1658, 2 vol. in-fol.; — 2° les *Actes d'un synode* qu'il tint en 1663. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 913.

VELASQUEZ (Jean-Antoine), jésuite, né à Madrid en 1585, mort en 1669, fut plusieurs fois recteur, puis provincial. On a de lui : 1° *Joannis Antonii Velasquez Commentarii et annotationes in Epistolam B. Pauli ad Philippenses*; Lyon, 1632, 2 vol. in-fol.; — 2° *In Psalmum Davidis centesimum Commentarii, sive de optimo principe et optimi principis administro, lib. V*; Lyon, 1637; Anvers, 1640, in-fol.; — 3° *De Immaculata Conceptione B. Mariæ Virginis*; — 4° *Raisons représentées au roi catholique au sujet du bref du pape Alexandre VII touchant la fête de la Conception Immaculée. Voy.* Sotwel, *Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu.*

VELD (Jacques), savant religieux augustin de Bruges, en Flandres, mort à Saint-Omer en 1583, fut reçu docteur de Louvain l'an 1571, et devint successivement prieur et provincial de son Ordre. Le magistrat de Bruges, qui avait épousé les intérêts des hérétiques, l'ayant exilé en 1578, il se retira à Saint-Omer, dans le monastère de Saint-Bertin, où il passa le reste de ses jours. Ce savant religieux a laissé : 1° *Tabulæ in Evangelia et Epistolas quadragesimales*; Louvain; — 2° *Paraphrases sur les Évangiles, sur les Épîtres du Carême et sur la Passion*; — 3° *Commentaria in Danielem prophetam*; 1576, in-8°. Ce commentaire n'est bon que pour les prédicateurs. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VELIA, ELEA, HELIA et **HEYLA**, ancienne ville d'Italie dans la Lucanie. Elle existait encore dans le VIe siècle, et avait un siége épisc. Celui-ci étant devenu vacant sous Grégoire le Grand, ce pape commit Félix, évêque d'Acropolis, pour faire la visite de l'Église de Velia en 592. On ignore les noms des évêques qui ont rempli ce siége. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, t. X, col. 183. Gaet. Moroni, vol. LXXXIX, p. 34.

VELICA-PERMIA, évêché de Moscovie qui a été uni à celui de Viatka. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1298. *Compar.* VIATKA.

VELIKI-LOUKI, ville épisc. du diocèse des Moscovites, située sur les frontières de la Lithuanie. Elle est aujourd'hui ruinée, et l'évêché est uni à celui de Novogorod. *Voy.* NOVOGOROD, n° III.

VELITRÆ. *Voy.* VELLETRI.

VELLEJUS (André SŒRENSEN, dit), savant

Digitized by Google

protestant danois, né à Veile en 1542, mort à Ribe l'an 1616, devint en 1568 prédicateur de la cour de Danemark, et obtint un canonicat à Ribe, ainsi que l'office d'historiographe. Nous citerons de lui : 1° *Vies des Papes*, d'après Platina, en vers danois; Copenhague, 1571, in-8°; — 2° *Le Psaume XC expliqué en neuf sermons;* Ribe, 1592, in-8°; — 3° *La Passion de Jésus-Christ;* ibid., 1593, in-8°; ces ouvrages sont écrits en danois. Il a publié le premier l'*Historia ecclesiastica* d'Adam de Brême; Copenhague, 1579, in-4°. *Voy.* Joan. Mollerus, *Cimbria litterata*, tom. II. La *Nouv. Biogr. génér.*

VELLES (De), théatin, a donné : 1° *Dissertation de l'immortalité de l'âme;* — 2° *Traité de la simplicité de la foi;* Paris, 1733, in-12.

VELLETRI (*Velitræ*), ville épisc. de la Campanie et sous la métropole de Rome. Au XII° siècle, son évêché a été uni à perpétuité à celui d'Ostie; il est toujours possédé par le doyen du collége des cardinaux. Son premier évêque, Dieudonné, assista au concile de Rome tenu, en 465, sous le pape Hilaire. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. I, p. 42. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 252. Richard et Giraud, qui, d'après Ughelli, donnent la liste des évêques d'Ostie jusqu'à Léon, cardinal, qui siégea sous Pascal II, en 1105. Gaet. Moroni, volume LXXXIX, p. 34-319, et XC, p. 3-104, où la liste des évêques est continuée jusqu'en 1858.

VELTHEI (Valentin), protestant, docteur en théologie, né à Halle en Saxe l'an 1645, mort en 1700, professa la théologie à l'académie d'Iena. Il a laissé, outre *Introductio ad Hugonem Grotium, de juro belli et pacis :* 1° *Tabulæ morales;* — 2° *Theologia acromatica;* — 3° *Fontes universalis theologiæ*. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

VELTHUYSEN (Lambert), en latin *Velthusius*, théologien protestant, né en 1622 à Utrecht, où il est mort l'an 1685, étudia avec un succès éclatant la philosophie et la médecine. Il pratiqua même pendant quelque temps la médecine; mais il y renonça de bonne heure pour se livrer aux spéculations de la métaphysique et de la théologie. Il publia en 1680 à Rotterdam une édition complète de ses œuvres, sous le titre de : *Lamb. Velthusii Opera omnia duabus partibus*, in-4°. De ces deux parties, qui furent mises à l'*Index* (decr. 25 jan. 1684), la première contient neuf ouvrages, et la seconde, six. Le *Traité moral de la pudeur naturelle* contient de bonnes choses, mais mêlées à une foule d'assertions fausses, et l'*Apologie* du traité *de Cive* de Hobbes n'a pas fait revenir les gens sensés de l'idée qu'ils s'étaient faite de cet impie, et a beaucoup nui, au contraire, à la réputation de l'apologiste. *Voy.* Feller, Parisot, qui, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, donne les titres de tous les divers écrits contenus dans les Œuvres complètes de *Velthuysen*.

VENAFRI (*Venafrum*), ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Capoue, située dans les montagnes, à vingt-cinq milles de cette ville. Son premier évêque, Constantin, siégeait du temps du pape Gélase Ier. Il assista au concile de Rome tenu, en 499, sous le pape Symmaque Ier. *Voy. Italia Sacra*, t. VI, p. 579. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XC, p. 121-144.

I. **VENANCE** (Saint). *Voy.* VENANT, n° I.

II. **VENANCE FORTUNAT**, prêtre, et selon quelques-uns évêque de Poitiers, né en Italie, mort vers l'an 609, fit ses études à Ravenne, et alla à Tours, où il se lia avec saint Grégoire, évêque de cette ville. Il passa ensuite à Poitiers, où la reine Radégonde, qui vivait dans le monastère de Sainte-Croix, le reçut au nombre de ses domestiques. Il fut depuis ordonné prêtre. La raison de douter qu'il ait été évêque est que Grégoire de Tours ne lui donne que le titre de prêtre, mais il a pu être nommé évêque après la mort de ce dernier. On a de Venance : les *Vies de saint Martin*, de *saint Hilaire de Poitiers, de saint Aubin d'Angers, de saint Germain de Paris*, etc. Le P. Christophe Brower, jésuite, a fait imprimer ses *Œuvres;* 1 vol. in-4°. *Voy.* Sigebert, *de Scriptor. sanct. eccl.*, c. XLIV. Trithème. Bellarmin, etc. Héfélé, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, art. FORTUNAT.

I. **VENANT** ou **VENANCE** (Saint), martyr, né à Camerino, entre le duché de Spolette et la Marche d'Ancône, mourut pour la foi à l'âge de quinze ans, sous l'empereur Dèce, au IIIe siècle, ou, plus tard, au IVe. Son culte est plus célèbre que son histoire n'est connue. On fait sa fête le 18 mai.

II. **VENANT** (Saint), abbé à Tours, né dans le Berry, vivait au Ve siècle. Il fut fiancé à une jeune fille du pays; mais, ayant fait un voyage de dévotion au tombeau de saint Martin dans l'intervalle qui devait s'écouler entre ses fiançailles et son mariage, il fut si touché qu'il entra dans le monastère qui est près de l'église de ce saint, et qui était gouverné par l'abbé Silvin. Il édifia tellement ses frères, qu'à la mort de celui-ci il fut choisi pour le remplacer. Il gouverna avec la plus grande sagesse, et Dieu l'honora pendant sa vie du don des miracles. On célèbre sa fête le 23 octobre. *Voy.* saint Grégoire de Tours, *Vies des saints Pères*, c. XVI.

I. **VENCE** (*Vintiæ, Vincium, Vintia, Vinciensium urbs*), ancienne ville épisc. de France, sous la métropole d'Embrun. Clément VIII, dit de Commanville, la voulut unir à Grasse, et le roi Louis XIII y avait consenti; mais les habitants obtinrent que l'union n'eût pas lieu. Le premier évêque de *Vence* fut Eusèbe, qui siégeait, dit-on, en 374. Cet évêché a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 253. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 293 et suiv.

II. **VENCE** (François de **VILLENEUVE-**), prêtre de l'Oratoire, mort à Vendôme l'an 1741, dans un âge avancé, est connu pour avoir traduit en français et avoir publié : 1° les *Six Livres de saint Augustin contre Julien, défenseur de l'hérésie pélagienne;* Paris, 1736, 2 vol. in-12; — 2° les *Deux Livres*, du même Père, *touchant la grâce de Jésus-Christ et le péché originel;* ibid., 1738, 1 vol. in-12. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

III. **VENCE** (Henri-François de), hébraïsant, né à Pareid en Voivre, dans le Barrois, vers l'an 1675, mort à Nancy en 1749, embrassa l'état ecclésiastique, et prit ses degrés en Sorbonne. Il fut précepteur des enfants de Léopold, duc de Lorraine, et devint prévôt de l'église primatiale de Nancy. Chargé de surveiller l'impression de la Bible du P. de Carrières, qui parut à Nancy, 1738-1743, 22 vol. in-12, il y ajouta de nombreuses dissertations et une explication des Psaumes. Ces dissertations ont été insérées dans la Bible de Calmet; 1748-1750, 14 vol. in-4°, dont Rondet a donné une nouvelle édition; Avignon, 1767-1773, 17 vol. in-4°; cette édition est désignée sous le nom de *Bible de Vence*, et aussi sous celui de *Bible d'Avignon*. Il y a eu depuis plusieurs autres éditions de la *Bible de Vence*, entre autres celle de P. Drach, rabbin converti, qui l'a enrichie de notes dont un certain nombre, tirées des traditions juives, jettent un grand jour sur des passages obscurs de l'Écriture. Cette édition a

Digitized by Google

le défaut de ne conserver la paraphrase du P. de Carrières que dans les premiers volumes seulement. En 1834-1836, nous en avons donné nous-même une édition abrégée formant trois forts volumes grand in-4°, en y ajoutant toutefois des réflexions morales empruntées à la Bible de Sacy, et des notes dont le but principal est de réfuter les objections des incrédules.

VENCOPORIENSIS. *Voy.* VENECOMPONENSIS.

VENDANGES, VENDANGER. Les *vendanges* étaient chez les Hébreux, comme la moisson, un temps de plaisir et de réjouissance ; c'était au milieu des cris de joie et des chants d'allégresse que l'on cueillait le raisin et qu'on le portait dans le pressoir, qui était au milieu même de la vigne (Jérém., XXV, 30; XLVIII, 33 et suiv. Isaïe, V, 2. Matth., XXI, 33 et suiv). Cependant *vendanger, cueillir les raisins* et *les fouler dans le pressoir* sont, dans la langue des prophètes sacrés, le symbole et la figure de grands combats, d'affreuses calamités (Isaïe, XVII, 6; LVIII, 1-3. Jérém., XLIX, 9. Lament., I, 15). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible,* art. VIGNE. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 124.

VENDEURS DU TEMPLE. Il est rapporté dans l'Évangile que Jésus étant entré dans le temple de Jérusalem, en chassa les marchands qui y vendaient les animaux qu'on devait offrir en sacrifice, et les changeurs qui fournissaient de la monnaie pour les offrandes; qu'il leur reprocha de faire de la maison de son Père une caverne de voleurs (Jean, II, 14 et suiv.). Les incrédules se sont beaucoup récriés contre cette conduite du divin Sauveur. Ils ont demandé de quel droit il avait exercé cet acte d'autorité. Les marchands étaient irrépréhensibles; ils ne se plaçaient dans le temple que pour la commodité du public. Jésus donc, dans cette circonstance, donna un exemple de colère et d'emportement très-scandaleux. Quelques-uns ont ajouté qu'il avait mis l'argent et les marchandises au pillage. Nous pourrions nous-même demander aux incrédules comment il s'est fait que les principaux Juifs, qui étaient présents, ne s'opposèrent point à cet acte de sévérité de la part d'un homme sans autorité parmi le peuple, et qui paraissait alors si vil et si méprisable, que bientôt après il fut mis en croix? Saint Jérôme, qui fait cette réflexion, ajoute qu'entre tous les miracles de Jésus-Christ il n'en reconnaît pas de plus grand que celui qu'il fit en cette occasion. A ceux qui ne voient pas, comme saint Jérôme, un miracle dans ce fait, on peut dire avec Bergier : « Nous soutenons que Jésus, après avoir prouvé sa mission et sa qualité de Messie par une multitude de miracles, avait toute l'autorité de législateur et de prophète semblable à Moïse, par conséquent le droit de punir et de réprimer tous les désordres lorsqu'il en trouvait. Or c'en était un que la profanation du temple, dont les changeurs et les marchands se rendaient coupables. Ils pouvaient se tenir hors du temple, la commodité publique aurait été la même; en se plaçant dans l'intérieur pour leur propre commodité, ils y causaient un bruit et une indécence capables de troubler la piété de ceux qui venaient y prier; et, puisque Jésus-Christ les traita de voleurs, il s'était sûrement aperçu du monopole et de l'usure qu'ils exerçaient. Les chefs du peuple ne l'auraient pas souffert s'ils n'y avaient pas été intéressés pour quelque chose; le même abus a régné, et règne encore dans tous les pays du monde; le Sauveur ne devait pas l'autoriser. Mais il est faux que, dans cette circonstance, il ait donné aucune marque d'emportement ni de colère ; de simples exhortations n'auraient produit aucun effet sur ces hommes avides; il fallait un châtiment pour les intimider, et il n'est pas plus vrai qu'il ait mis les marchandises au pillage. Les principaux Juifs, qui étaient présents, n'osèrent s'opposer à cet acte de sévérité, parce qu'ils en sentaient la justice et la nécessité; ils se bornèrent à demander à Jésus par quel signe, par quel miracle il prouvait son autorité. « Détruisez ce temple, répondit le Sauveur, et dans trois jours je le relèverai. » Probablement il toucha son corps, pour faire entendre qu'il parlait de sa résurrection (Jean, II, 19). Mais il ne s'en tint pas là; un autre évangéliste ajoute que Jésus étant entré dans le temple, y guérit des boiteux et des aveugles; que le peuple s'écria : *Hosanna, prospérité* au Fils de David. Jésus fit donc tout ce qu'exigeaient les Juifs, et cela ne servit qu'à qu'à les irriter davantage (Matth., XXI, 14). Quoique les incrédules aient défiguré toutes ces circonstances pour y jeter du ridicule, ils n'y ont pas réussi. »

VENDOPERA. *Voy.* VANDEUVRE.

VENDRE. Les Hébreux pouvaient vendre leur propre liberté, et même celle de leurs enfants; mais ils ne devaient le faire que dans l'extrême nécessité, et ceux d'entre leurs frères qui les achetaient devaient avoir pour eux beaucoup de ménagements (Lévit., XXXV, 29. Exod., XXI, 7). On vendait aussi les débiteurs insolvables (Matth., XXVIII, 25. IV Rois, IV, 1); mais c'était un crime digne de mort de vendre un homme libre (Exod., XXI, 16. Deutér., XXIV, 7). Les Juifs restreignent ceci au vol d'un autre Juif. Esaü est appelé profane par saint Paul pour avoir vendu son droit d'aînesse (Hébreux, XII, 16). *Être vendu pour faire le péché* est une expression familière dans l'Ecriture pour signifier un homme assujetti à ses passions (III Rois, XXI, 20, 25. Judith, VII, 13).

I. **VENDREDI** ou sixième férie, c'est-à-dire jour de la semaine (*Veneris dies*). Les chrétiens consacrent ce jour à la pénitence et à la prière en mémoire de la passion de Notre-Seigneur. Le jeûne y était de précepte autrefois dans tout l'Orient, si l'on excepte l'Église de Constantinople, et dans une partie de l'Occident. On ne plaidait pas, ce jour-là, dans beaucoup de provinces de l'empire d'Orient; et, quoique l'Église romaine n'ait jamais eu l'intention d'ériger ce jour en fête, il y avait autrefois peu de vendredis dans le cours de l'année qui n'eussent leur office, c'est-à-dire la messe, ou du moins leur évangile.

II. **VENDREDI SAINT** ou **GRAND VENDREDI** est celui de la semaine sainte, auquel on fait la fête lugubre de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur. Les Grecs et les Latins chômaient ce jour en beaucoup d'endroits, quoique librement et par dévotion. Il était cependant de précepte en Angleterre au XIII[e] siècle. Ce ne fut qu'au milieu du XVI[e] qu'il fut réduit à une demi-fête, terminée à midi, après le service divin. *Compar.* SEMAINE SAINTE.

VENECOMPONENSIS ECCLESIA, ancienne église d'Arménie avec évêché suffragant de Sergiopolis. On croit que c'est la même que *Vencoporiensis* ou *Venetopolitona*. On en connaît cinq évêques, dont le premier, Articus Bandachinus, dominicain, mourut en 1326. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1195. Richard et Giraud.

VENEDOCIUS. *Voy.* WENDOC.

VÉNÉRABLE, titre qui se décerne par un

Digitized by Google

décret de la congrégation des Rites. C'est le premier que le Saint-Siége donne à une personne décédée en odeur de sainteté; on procède ensuite à la béatification, et c'est par la canonisation que Rome décerne le titre de saint à la personne qui a pratiqué les vertus au sublime degré. On a aussi donné quelquefois le surnom de *vénérable* aux souverains Pontifes, et même aux évêques. *Voy.* Baronius, *Annal.* ad ann. 731. Azevedo, *De Beatificatione*, etc., l. III, c. XXXVII. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

VÉNÉRAND (Saint), évêque d'Auvergne, mort le 24 décembre vers l'an 426, appartenait à une famille sénatoriale. Il fut placé sur le siége épisc. de Clermont, en 394, après saint Artème. On ne sait rien de particulier de ses actions pendant près de trente ans qu'il gouverna son église. On sait seulement que sa vertu le fit distinguer entre plusieurs grands évêques des Gaules qui brillaient de son temps par leur sainteté. On célèbre sa fête le 24 décembre. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Hist.*, l. II, c. XIII.

VÉNÈRE ou **VENERIUS** (Saint), évêque de Milan, mort, comme on croit, le 4 mai 409, succéda à Simplicien en 400, et gouverna son peuple avec autant de zèle que de sagesse. Il travailla particulièrement à le nourrir de la parole de Dieu et à le préserver de l'hérésie arienne. Il montra aussi beaucoup d'empressement contre les origénistes et pour le rétablissement de saint Jean Chrysostome, avec lequel il était fort uni, aussi bien qu'avec les plus grands évêques de son temps. On célèbre sa fête le 4 mai. *Voy.* Baronius, *Annal.*, Henschenius, *Actes des Saints* de mai.

I. **VENETI**. *Voy.* VANNES.

VENETIÆ. *Voy.* VENISE.

VENETO. Pérennès cite plusieurs auteurs de ce nom dans la *Biogr. univers.* de Feller. I. *André*, religieux, professeur à Bologne, et dont nous citerons le *Commentaire sur la Genèse*. — II. *Jean*, chartreux au XVe siècle, qui a laissé : 1° *Nosce teipsum*; — 2° *De Patientia et humilitate liber I*; — 3° *Speculum morientium*, l. III; — 4° *Corona sensuum*, l. I; — 5° *Sermones varii*; — 6° *Epistolæ variæ*. — III. *Paul*, de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, et dont nous avons parlé sous le nom de PAUL DE VENISE (*Voy.* PAUL, n° XLIII). — IV. *Paul*, servite au XVe siècle, qui a laissé : 1° *De Notitia Dei*; — 2° *De Condendo christiano Testamento*; — 3° *De Ordine et progressu sui Ordinis*; — 4° *Explicatio Dantis Alygerii, poetæ Florentini.*

VENEZUELA ou **BENEZUELA** (*Venetiola*), ou *la Petite Venise*, ville épisc. de l'Amérique méridionale, dans la province du même nom. Cette ville fut bâtie par les Espagnols, à l'endroit où ils découvrirent le village de Coro. Ils y établirent, en 1530 ou 1532, un évêché sous la métropole de Saint-Domingue, qui a été transféré à Léon-des-Caraques ou Caracas. Le premier évêque de Venezuela que l'on connaisse est Rodrigue de Bastidas, qui mourut en 1542. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 253. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. V, p. 117-118, et vol. XCIII, p. 156-164.

I. **VENGEANCE**, ressentiment d'une offense reçue, qui porte à punir son ennemi en haine de l'outrage qu'on en a reçu. Dieu défend la vengeance; c'est un droit qu'il s'est réservé, et il nous ordonne d'aimer nos ennemis. *Voy.* Deutér., XXXII. Matth., v. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, combat la morale fausse et scandaleuse de l'ancienne *Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert touchant la vengeance. *Compar.* notre article ENNEMI.

II. **VENGEANCE**. Dieu tolérait la vengeance dans l'Ancien Testament (Exod., XXI, 24. Nombr., XXXV, 16 et suiv.); mais ces tolérances n'étaient accordées qu'à la dureté du cœur des Juifs, comme le dit Jésus-Christ à l'occasion du divorce. Dieu s'était assez déclaré (Deutér., XXXII, 35) pour faire comprendre aux gens de bien que la vengeance lui appartenait, et il la défend expressément (Lévit., XIX, 17). Le jour de la vengeance marque quelquefois le dernier jour du jugement, et d'autres fois la peine que Dieu fait ressentir à ses ennemis (Exod., XXXII, 34. Isaïe, XXXIV, 8; LXI, 2; LXIII, 4. Luc, XXI, 22). La vengeance est quelquefois exprimée dans l'Écriture sous le nom de *consolation* (Isaïe, I, 24). Ce mot exprime encore l'injure qu'on fait à un autre et qu'on colore du titre de *juste vengeance;* mais il faut entendre par ces expressions, *exercer sa haine, satisfaire sa mauvaise volonté* (Judith., I, 12; II, 1. Ézéch., XXV, 12). Quand le prophète dit (Psaume XVII, 48) que Dieu accorde la vengeance à quelqu'un, cela signifie, ou qu'il lui livre ses ennemis, ou qu'il punit lui-même ceux qui ont affligé ses serviteurs.

VENGEUR, nom qu'on donne dans l'Écriture à celui qui, selon les mœurs des anciens Hébreux, était chargé de tirer vengeance de celui qui avait tué un de ses proches parents (Nombr., XXXV, 25-27). Le roi vengeur ou défenseur dont il est parlé dans le prophète Osée (V, 13; X, 6) signifie, selon les apparences, Phul, roi d'Assyrie, qui vint au secours de Manahem, roi d'Israël. *Voy.* IV Rois, XV, 19. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 329-330, où l'on trouve quelques explications sur la justice individuelle au temps de Moïse.

VENI, CREATOR. Ce sont les premiers mots de l'hymne par laquelle l'Église invoque les lumières de l'Esprit-Saint. Cette hymne a été de tout temps en grand honneur parmi les chrétiens. D'après quelques anciens bréviaires, on la récitait à toutes les heures canoniales du jour de la Pentecôte. Aujourd'hui on la récite ou on la chante à vêpres le jour de la Pentecôte. On la récite aussi ou on la chante le même jour, et pendant toute l'octave, parce que c'est à l'heure de tierce que le Saint-Esprit descendit sur les apôtres. Outre cela, le *Veni, Creator* se récite dans toutes les circonstances graves ou solennelles où l'Église veut invoquer les lumières et le secours de l'Esprit, comme, par exemple, quand on élit un pape, qu'on sacre un évêque, qu'on ordonne des prêtres, qu'on tient un synode, etc. Quant à l'auteur du *Veni, Creator,* les uns l'attribuent à Robert, roi de France, mort en 1031, d'autres à Ermann, moine de Reichenau, mort l'an 1054; d'autres au bienheureux Notker ou Notcher, moine de Saint-Gall, mort en 912; d'autres au pape Innocent III, élu l'an 1198. Après avoir rapporté ces diverses opinions, Gaet. Moroni ajoute avec raison qu'il craint qu'on n'ait amalgamé les prétendus auteurs du *Veni, sancte Spiritus*, avec ceux auxquels on a attribué le *Veni, Creator*. Enfin Charlemagne a été cité aussi comme ayant composé cette dernière hymne; mais Mone remarque que les manuscrits sont en partie plus anciens que Charlemagne, et il donne sa voix à saint Grégoire le Grand : 1° parce que le mètre classique, l'admission partielle de la rime, mais surtout la forme déprécative donnée à l'hymne, sont propres aux cantiques de saint Grégoire. 2° Parce que la manière classique de

Digitized by Google

scander (v, 5, *Paracletus*) trahit un helléniste, ce qu'était saint Grégoire. 3° Parce qu'on trouve dans les œuvres de saint Grégoire des passages parallèles à ceux du *Veni*, *Creator*. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XCIII, p. 164-165. Mone, *Hymnes latines du moyen âge*, I, 241-242, cité par Kerker dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

VÉNIEL (PÉCHÉ). *Voy.* Péché.

VENINI (Ignace), jésuite, né à Côme l'an 1711, mort à Milan en 1778, fut surnommé *le Massillon* de l'Italie. Il mérita d'autant mieux ce surnom, qu'il créa, pour ainsi dire, une époque nouvelle dans l'éloquence italienne. On admirait dans ses sermons l'ordre, la beauté du plan, la profondeur, la belle diction. Son style était plein, élégant, harmonieux. Il savait ennoblir les pensées les plus communes; et, quoique son débit ne fût pas heureux, son discours était si attachant, que son auditoire était toujours composé de personnes du goût le plus délicat, et que les villes les plus considérables de l'Italie voulurent l'entendre. Les jésuites ayant été supprimés, Venini resta à Milan, où il était alors recteur du collége. On a de lui : 1° *Panegirici;* Milan, 1782; et une 2e édit., la même année, à Venise; — 2° *Le Prediche quaresimali;* Milan, 1780; Venise, 1783. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VENI, SANCTE SPIRITUS. C'est le commencement de la prose du jour de la Pentecôte; prose qui est une des quatre que l'Église romaine a conservées, et qui, comme le *Veni, Creator*, est une invocation faite au Saint-Esprit pour obtenir sa lumière et son divin secours. Comme le *Veni, Creator*, encore, elle se récite ou se chante pendant toute l'octave de la Pentecôte. On l'attribue à différents auteurs, mais l'opinion la plus probable est que c'est le roi de France Robert qui l'a composée, et le pape Innocent III qui en a introduit l'usage dans le chant ecclésiastique. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XCIII, p. 165-166. Kerker, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

VENISE (*Venetiæ*), ville patriarcale d'Italie et capitale de l'ex-république des Vénitiens, est située sur le golfe qui porte son nom. On établit un évêché à Venise vers la fin du VIIIe siècle, dans la petite île d'Olivala, d'où le siége fut transféré ensuite à Saint-Pierre-du-Château; et le patriarcat de Grado lui ayant été uni en 1451, les évêques de Venise prirent le titre de patriarche, et se qualifient aujourd'hui primats de Dalmatie, de Candie et de Corfou. Les curés de Venise sont élus par leurs paroissiens. Les Grecs sujets de l'ex-république ont des églises à Venise, avec un archevêque de leur rit. Le premier évêque de Venise est Obealtus ou Obelenius, qui fut nommé en 733. De l'an 818 à l'an 1177, quatre conciles ont été tenus à Venise. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. V. Hardouin, tom. VI. La Regia, tom. XXVII. Labbe, tom. X. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 805; tom. II, col. 474. De Commanville, *Ire Table alphabét.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XC, p. 207, 320; XCI, p. 3-604; XCII, p. 3-712; XCIII, p. 3-156. Le *Diction. de la théol. cathol.*

VENIUS (Otto), nom latin de *Veen* (Otto Van), peintre et littérateur de Leyde, né en 1556, mort à Bruxelles l'an 1634, fut envoyé à Liége à l'âge de quinze ans, ses parents voulant l'éloigner des troubles occasionnés dans sa patrie par les sectaires. Il alla ensuite à Rome, où il fit plusieurs beaux ouvrages. De retour dans les Pays-Bas, il fut fait maréchal de camp par Alexandre de Parme, puis nommé intendant de la monnaie à Bruxelles. Outre plusieurs écrits purement littéraires, on a de lui : 1° *Conclusiones physicæ et theologicæ, notis et figuris dispositæ;* Leyde; — 2° *Vita S. Thomæ Aquinatis, 32 iconibus illustrata;* — 3° *Amoris divini emblemata;* 1615, in-4°. *Voy.* Feller, art. Venius (Othon). Michaud, art. Veen (Otto Van).

VENNE. *Voy.* Vanne, n° I.

VENNI, de l'Ordre des Frères Mineurs conventuels, a laissé : *Elogio storico delle gesta del beato Oderico dell' Ordine de' Minori conventuali, con la storia da lui data de' suoi viaggi asiatici, illustrata da un religioso dell' Ordine stesso, e presentato agli amatori delle antichità;* Venise, 1761, in-fol. *Voy.* les *Annales typograph.*, mois de janvier 1762, p. 79 et 80. Richard et Giraud.

VENNOLÉ. *Voy.* Guingalois.

VENOSA (*Venusia, Venusium*), ville épisc. du royaume de Naples située dans la Basilicate et vers les frontières de la Capitanate. Elle fut d'abord sous la métropole de Matera, puis sous celle d'Acerenza, comme elle y est encore aujourd'hui. Son premier évêque, Philippe, fut ordonné par le pape saint Fabien vers l'an 238. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra*, tom. VII, p. 165. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 253. Richard et Giraud. *Compar.* Acerenza.

VENT (*Ventus*) est souvent appelé *spiritus* dans l'Écriture et en quelques endroits. On est partagé de sentiment pour savoir s'il signifie le *vent* ou le *Saint-Esprit;* mais ordinairement la suite du discours donne assez lieu d'en distinguer la signification. Ézéchiel (XLII, 16 et suiv.) reconnaît quatre vents principaux : celui d'orient, celui du nord ou septentrion, celui du midi, et celui d'occident. Le vent d'Orient, traduit par saint Jérôme *ventus oriens*, ou vent brûlant, est nommé par les Septante *vent du midi*. Le vent du midi est extrêmement brûlant dans l'Égypte, aussi bien que celui d'orient. Salomon (Proverb., XXV, 23) dit, selon la Vulgate, que le vent du nord *dissipe* la pluie; mais, au lieu de *dissipe*, les Septante portent *suscite*, Aquila et le Chaldéen *engendre, enfante*. C'est, à notre avis, le véritable sens de l'hébreu *techôlél*. Le vent *typhonicus*, qui souffle entre le levant et le nord, et dont parle saint Luc, est très-dangereux pour les vaisseaux (Actes, XXVII, 14). D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

VENTE (*Venditio*). On peut vendre toutes les choses dont on a le domaine et la libre administration, à moins que ces choses ne soient mauvaises en elles-mêmes, ou déterminées à un mauvais usage, ou que les lois défendent de vendre, comme les choses spirituelles ou annexées aux spirituelles. Le vendeur doit : 1° délivrer la chose vendue selon les conventions; 2° la conserver comme la sienne propre, tant qu'elle est en sa garde; 3° ne vendre la chose que ce qu'elle vaut; 4° rompre le contrat de vente, s'il a été fait par crainte, par force, par dol, ou dédommager l'acheteur; 5° avertir l'acheteur des vices ou défauts cachés de la chose qu'il veut vendre, lorsque ces défauts rendent cette chose dangereuse, ou nuisible, ou inutile à l'acheteur; 6° évincer la chose vendue à l'acheteur. Suivant le droit canon, quand le vendeur a souffert une lésion d'outre moitié du juste prix du fonds qu'il a vendu, il peut demander que l'acheteur le remette en possession du fonds, ou qu'il lui paie un supplément jusqu'à la juste valeur. (Cap. *Cum dilecti*, 9, 17; cap. *Cum causa, Extra.*) *Voy.* Collet, *Moral.*, tom. I. De Lamet et Fromageau, au mot Vente. Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, au mot Achat.

VENTIÆ. *Voy.* Vence, n° I.

Digitized by Google

VENTIMIGLIA (Marianus), carme de Naples au XVIII[e] siècle, se distingua dans son Ordre par ses vertus autant que par sa science. Il devint prieur général en 1762. On a de lui : *Historia chronologica priorum generalium Ordinis B. Mariæ de Monte Carmelo;* Naples, 1773, in-4°, avec fig. L'auteur y donne un abrégé de la vie de chaque général de son Ordre, depuis saint Berthold, fondateur, vers 1145, et un précis des choses mémorables arrivées sous leur gouvernement. Il y a beaucoup d'érudition dans cet ouvrage, le style en est net et coulant. L'auteur mourut peu après la publication de cet ouvrage. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VENTRE, terme qui, outre sa signification simple, se met dans l'Écriture quelquefois pour la gourmandise, et d'autres fois pour le fond de l'âme, du cœur. « Il y en a, dit saint Paul (Philipp., III, 19), qui font leur dieu de leur ventre. » « L'esprit de l'homme est comme la lumière du Seigneur qui pénètre jusqu'au fond de l'âme (Proverb., XX, 27). » Le *ventre de l'enfer* marque le tombeau ou un danger imminent de mort (Ecclésiastique, LI, 7. Jonas, II, 3).

I. **VENTURA** (Antoine). *Voy.* PRADO, n° III.

II. **VENTURA** (Gioachino), prédicateur, né à Palerme en 1792, mort à Versailles l'an 1861, entra chez les jésuites, et y occupa avec succès la chaire de rhétorique. Il en sortit lors de la fermeture de leurs maisons, et il fut reçu dans l'Ordre des Théatins, où il se fit bientôt remarquer dans la chaire, en même temps qu'il se livrait avec ardeur à des travaux de philosophie religieuse. Il devint procureur général de son Ordre, prononça l'oraison funèbre de Pie VII, et fut chargé par Léon XII de la chaire de droit public ecclésiastique. En 1830, on le nomma général de son Ordre; mais, peu de temps après, il prit la résolution de vivre dans la retraite, et il partagea ses loisirs entre l'étude approfondie de l'Écriture des Pères et les devoirs de la prédication. Pendant les dix années qu'il passa en France, le P. Ventura y composa en français et y publia les ouvrages suivants : 1° *La Femme chrétienne*, ou *Histoire de Virginie Bruni;* Paris, 1851, in-12; — 2° *Traité sur le culte de la sainte Vierge;* Lyon, 1852, in-12; — 3° *La Raison philosophique et la Raison catholique;* Paris, 1852-1859, 3 vol. in-8°; — 4° *Les Femmes de l'Évangile;* Paris, 1853, in-12; — 5° *Essai sur l'origine des idées;* ibid., 1853, in-8°; — 6° *La Femme catholique;* ibid., 1854, 3 vol. in-8°; — 7° *L'École des miracles*, ou *les Œuvres de la puissance et de la grandeur de Jésus-Christ;* ibid., 1854-1858, 3 vol. in-18; — 8° *La Tradition et les semi-pélagiens de la philosophie*, ou *le Semi-rationalisme dévoilé;* ibid., in-8°; — 9° *Le Pouvoir politique et chrétien*, sermons prononcés aux Tuileries, avec une Introduction par L. Veuillot; Paris, 1857, in-8°; — 10° *Essai sur le pouvoir public;* ibid., 1857, in-8°; — 11° *Exposition des lois naturelles dans l'ordre social;* in-8°. On a traduit en français la plupart de ses ouvrages italiens, et on a publié après sa mort le recueil de ses *Homélies sur les paraboles;* ibid., 1863, 2 vol. in-8°; le 27 novembre 1848, le P. Ventura prononça dans son église, à Rome, l'oraison funèbre des victimes de Vienne; voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Index librorum prohibitorum :* « Ventura (R. P. D. Gioachino). Discorso funebre pei morti di Vienna recitato il giorno 27 nov. 1848 nella insigne chiesa di S. Andrea della Valle. Cum introduzione e potestate dell' autore. (Decr. 30 maii 1849.) — *Auctor laudabiliter se subjecit, et opus reprobavit. Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, où on donne beaucoup de détails intéressants sur le savant théatin.

VENTURE (Mardochée), juif, florissait au commencement du XVII[e] siècle, et était un des hommes les plus instruits de sa nation. On a de lui : 1° *Prières journalières à l'usage des juifs portugais ou espagnols;* en hébreu, avec des notes élémentaires, 1772, 3 vol. in-12; — 2° *Le Cantique des cantiques de Salomon*, avec la paraphrase chaldaïque et le *Traité d'Aboth* ou des *Pères de la doctrine*, traduits de l'hébreu, du chaldaïque et du rabbinique, avec des notes élémentaires pour en faciliter l'intelligence, 1774, in-12. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VENTURIN DE BERGAME (Bienheureux), dominicain, né à Bergame en 1304, mort le 28 mars 1346, embrassa la vie religieuse à l'âge de quinze ans, et il montra dès lors les plus solides vertus. Il prêcha dans presque toutes les villes d'Italie avec le plus grand succès, et il supporta avec une courageuse résignation les épreuves que Dieu lui envoya. Il prêcha la croisade contre les Turcs, et accompagna à cette occasion le dauphin de Vienne, chef de l'armée chrétienne, jusqu'à la ville de Smyrne. Il y séjourna quelques mois, prêchant, instruisant et procurant aux malades les secours spirituels et temporels dont ils avaient besoin. Dieu fit éclater sa sainteté par plusieurs miracles avant et après sa mort, et les fidèles l'honorèrent d'un culte religieux. *Voy.* le P. Touron, *Hommes illustr.*, tom. II. Richard et Giraud.

VENUSIA, VENUSIUM. *Voy.* VENOSA.

VENUSTIENS ou **VENUSTINIENS**, hérétiques de la secte des paterniens qui avaient pour chef Venustius, dans le IV[e] siècle. *Voy.* Bern. Lubzemb., *Catalog. hæret.*, au mot VENUSTINIANI. *Compar.* PATERNIENS.

I. **VÊPRES** (*Vesperæ*), partie de l'office divin qui se récite ordinairement à deux ou trois heures de l'après-midi. Cet office se disait autrefois le soir, en latin *vespere*, d'où vient son nom de *vêpres*. En carême, on récite les *vêpres* avant midi tous les jours, excepté le dimanche. L'heure de *vêpres* ou du *soir* est appelée *duodecima* ou *douzième* dans quelques auteurs ecclésiastiques, parce que chez les Juifs la douzième heure finissait au soleil couchant. Dans les *Constitutions apostoliques*, l. II, c. XXIX, il est ordonné de réciter à *vêpres* le psaume CXL, *Domine, clamavi ad te, exaudi me*, etc., et l. VIII, c. XXXV, ce même psaume est appelé *Lucernalis*, parce que souvent on le lisait à la lueur des lampes. Cassien dit que les moines récitaient douze psaumes, que l'on y joignait deux leçons, l'une de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament; et il parait par plusieurs monuments que l'on faisait de même dans les églises de France. Maintenant on y dit cinq psaumes, un capitule, une hymne, le cantique *Magnificat*, des antiennes, et une ou plusieurs oraisons, selon qu'il y a ou qu'il n'y a point de commémoration à faire. *Voy.* Noël-Laurent Pissot, *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 174. Gaet. Moroni, vol. XCVI, p. 84-95. *Compar.* notre art. HEURES CANONIALES.

II. **VÊPRES (PREMIÈRES, SECONDES)**. On appelle *premières vêpres* celles qui se disent la veille d'une fête, et *secondes* celles qui se disent le jour même de cette fête. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

VER (*Vermis*), terme par lequel l'Écriture marque, en plusieurs endroits, la faiblesse et le néant de l'homme (Psaume XXI, 7. Isaïe, LI, 8). Isaïe (LXVI, 24), et après lui Jésus-Christ

Digitized by Google

(Marc, IX, 43, 45, 47), dit que le ver qui ronge les damnés ne meurt pas. Les saints Pères, comme les interprètes, sont partagés sur la nature de ce *ver des damnés*. Les uns, comme Origène, saint Ambroise, saint Thomas, l'entendent uniquement du remords de la conscience. Quant à saint Jérôme, il reconnaît que c'est le sentiment de plusieurs. Mais les autres, tels que saint Augustin, saint Chrysostome, saint Cyrille d'Alexandrie, Théophylacte, saint Prosper, saint Anselme, croient qu'il s'agit d'un ver réel et corporel. Saint Bernard s'exprime d'une manière qui semble favoriser les deux sentiments. *Voy.* D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible,* indique les passages où les Pères expriment leur opinion, et rapporte même les propres paroles de plusieurs d'entre eux.

VÉRACITÉ DE DIEU, attribut en vertu duquel Dieu ne peut ni se tromper lui-même, ni nous tromper, lorsqu'il daigne nous parler. Cette perfection divine nous est connue par la lumière naturelle et par la révélation. Nous lisons dans l'Exode (XXXIV, 6) que Moïse dit à Dieu : « Dominateur-Seigneur-Dieu, miséricordieux et clément, patient, et d'une abondante miséricorde, et *véridique* (*verax*). » Balaam lui-même reconnaît la *véracité de Dieu :* « Dieu n'est pas comme un homme, pour qu'il mente, ou comme le fils d'un homme, pour qu'il change. Ainsi il a dit, et il ne fera pas? il a parlé, et il n'accomplira pas (Nombr., XXIII, 19)? » Dans son Épître aux Romains (III, 4), saint Paul n'est pas moins formel : « Dieu est vrai (*verax*), dit-il, mais tout homme est menteur. » L'homme, en effet, peut avoir une opinion fausse, parce que son intelligence est très-bornée, et il peut avoir intérêt d'imposer à ses semblables; mais Dieu, dont la science est infinie, voit toutes choses telles qu'elles sont; il ne peut donc être sujet à l'erreur. D'un autre côté, aucun besoin, aucun intérêt, aucune passion ne peut l'engager à tromper ses créatures. « Dieu, dit le Psalmiste, est fidèle dans toutes ses paroles, et saint dans toutes ses œuvres (Psaume CXLIV, 13). » C'est sur la véracité de Dieu que sont fondées la certitude de notre foi, la solidité de notre espérance, la soumission de notre obéissance; c'est pour cela que nous devons croire sur la parole de Dieu les choses mêmes que nous ne comprenons pas. Dès qu'il nous enseigne une doctrine, elle ne peut pas être fausse; lorsqu'il nous fait une promesse, il ne peut pas manquer de l'accomplir; quand il nous commande une action, ce ne peut être un crime. Aussi la foi, prise dans toute son étendue, renferme la croyance de tout ce qu'il nous a révélé, la confiance à ce qu'il nous promet, l'obéissance à ce qu'il nous ordonne; telle est la foi justifiante dont saint Paul a fait de si grands éloges. Par la même raison, Dieu ne peut pas permettre que ceux qu'il a envoyés pour nous instruire tombent dans l'erreur et nous y induisent; ce serait lui-même qui nous tromperait et nous tendrait un piége inévitable. « Celui qui vient d'en haut, dit le Sauveur (Jean, III, 31, 33), est au-dessus de tous... Celui qui a reçu son témoignage a attesté que Dieu est véridique (*verax*). » Le Sauveur dit encore (ibid., XII, 44): « Qui croit en moi, ne croit pas en moi, mais en Celui qui m'a envoyé »; et (ibid., XIV, 1) : « Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi. » Dès que Dieu a revêtu un homme de tous les caractères d'une mission surnaturelle et divine, nous devons croire à sa parole comme à celle de Dieu. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*, que nous n'avons fait qu'abréger dans cet article.

VERA-CRUX ou **CRUZ** (La), ville épisc. de l'Amérique septentrionale, et chef-lieu de l'État du même nom. Elle est située sur la côte du golfe du Mexique, près de l'île San-Juan-d'Uloa. Elle a été érigée en évêché sous la métropole de Mexico par Grégoire XVI, dont la bulle d'érection *Quod olim propheta gravissime lamentabatur*, est datée du mois de janvier 1845; mais elle est restée longtemps sans évêque; elle n'a commencé à figurer dans le *Notizie di Roma* qu'en 1851. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XCIII, p. 220-224.

I. **VÉRAN** (Saint), évêque de Châlon-sur-Saône. L'Église de cette ville reconnaît un saint de ce nom parmi ses évêques, dont la fête principale est marquée au 25 octobre, et la mémoire au 20 novembre, dans le Martyrologe de France. C'est tout ce qu'on en sait.

II. **VÉRAN** (Saint), évêque de Vence, en Provence, vivait au Ve siècle, et était fils de saint Eucher, évêque de Lyon. Il fut élevé pendant quelque temps, avec son frère Salonius, dans le monastère de Lérins, d'où ils passèrent sous la conduite du célèbre Salvien, prêtre de Marseille. Véran fut fait évêque de Vence; ce fut lui que le pape Hilaire chargea d'aller trouver saint Mamert de Vienne, l'an 464, pour lui interdire les ordinations dans l'église de Die. On célèbre sa fête le 9 septembre. On croit avec beaucoup de probabilité qu'il est auteur de la *Lettre* des trois évêques Caretius, Salonius et Vetanus, au pape saint Léon, pour le féliciter d'avoir écrit au concile de Chalcédoine contre les eutychiens et sur le soin qu'il prenait de garantir les Gaulois du venin des hérésies. *Voy.* Gennade, *Homm. illustr.* Godeau, *Hist. ecclés.* Richard et Giraud.

III. **VÉRAN** (Saint), évêque de Lyon. Nous n'avons rien de certain touchant ce saint; on était persuadé, dans le IXe siècle, qu'il y avait eu à Lyon un saint évêque nommé Véranus; mais il y a tout sujet de croire qu'il a été confondu avec saint Véran, évêque de Vence, fils de saint Eucher de Lyon, ou avec saint Vrain de Cavaillon, qui n'a vécu qu'au VIe siècle. On célèbre sa fête le 11 novembre.

VERANI (Cajetan-Felix), chanoine régulier et professeur en théologie à Munich, a laissé : *De Humanis Affectibus ciendis et coercendis ad hominem, de eorum servitute manu mittendum et ad libertatem Christiani instituti, seu per regiam cœli viam manu ducendum; opus tribus tomis digestum, moribus corrigendis, vitiis amovendis, virtutibus promovendis, pietati fovendæ, amoliendæ impietati accommodatum, uberrimæ, variæ eruditionis sacro-profanæ supellectili, luculentis sanctorum Patrum assertis doctrinis, et Sacrarum Scripturarum interpretamentis locupletatum; sacris præsertim Concionatoribus, viris asceticis et Evangelistarum virtutum culturæ addictis, perutile;* Munich, 1710, 3 vol. in-fol. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1710, p. 523, 1re édit., et p. 473, 2e édit.

VERA PAZ ou **COBAN** (*Vera Pax*), ville épisc. de la province de ce nom, dans l'Amérique centrale. Le pape Paul IV l'érigea, l'an 1556, en évêché suffragant de Mexico; mais Paul V l'unit en 1607 à l'évêché de Guatimala. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 253. Gaet. Moroni, vol. XCIII, p. 227. *Compar.* notre art. GUATIMALA.

VERBE (*Verbum*), terme consacré dans l'Écriture sainte et parmi les théologiens pour signifier le Fils unique du Père éternel, sa sagesse increéée, la seconde personne de la très-sainte Trinité. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.* *Compar.* notre art. INCARNATION, n° I.

Digitized by Google

VERBERIE, village du diocèse de Soissons où l'on a tenu six conciles, de l'an 752 ou 753 à l'an 870. *Voy.* la Regia, tom. XVII, XXII. Labbe, tom. VI, VIII. Hardouin, tom. III, V. La *Gallia Christ.*, tom. IV. Pagi, ad ann. 870. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIII, p. 227-228.

VERCA. *Voy.* NICÉTAS, n° I.

VERCEIL (*Vercellæ*), ville du Piémont située sur la Sésia, à dix-huit lieues au nord-est de Turin, fut érigée en évêché sous la métropole de Milan au IVe siècle. Son premier évêque, saint Eusèbe, nommé vers l'an 340, termina glorieusement sa vie par le martyre, en 371. L'an 1050, on tint dans cette ville un concile qui fut présidé par le pape Léon IX. Aujourd'hui Verceil est un archevêché ayant pour suffragants les évêchés d'Alexandrie, Bielle, Casal, Novare et Vigevano. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. IV, col. 744, et tom. X, col. 355. Lanfranc, *De Corpore Domini*, c. IV. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 253-254. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIII, p. 232-272. *Compar.* notre art. PIÉMONT.

VERDE (François), évêque de Vico di Sorrento, dans le royaume de Naples, mort saintement en 1706, fut d'abord premier professeur en droit canon dans l'université de Naples, chanoine et pénitencier de la cathédrale, official, examinateur synodal et grand vicaire. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Anakephalaiosis propositionum damnatarum ab Alexandro VII;* in-fol.; — 2° *De Simonia;* in-4°. *Voy.* les *Mém. de Trévoux*, juillet 1707.

I. **VERDIER** (Antoine du), seigneur de Vauprivas, né à Montbrison-en-Forès l'an 1544, mort en 1600, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et contrôleur général des finances de Lyon. Nous citerons de lui : *Prosographie* ou *Description des personnes insignes, patriarches, prophètes, dieux des Gentils, empereurs, rois, capitaines, jurisconsultes, papes*, etc.; Lyon, 1573, in-4°, avec des portraits. *Voy.* Nicéron, *Mémoires pour servir à l'Hist. des hommes illustr.*, etc., tom. XXIV. Richard et Giraud.

II. **VERDIER** (Jean), né en 1735 à la Ferté-Bernard, dans le Maine, mort à Paris l'an 1820, fut successivement avocat, médecin et instituteur. Il fut médecin du roi de Pologne Stanislas. Après la mort de ce prince, il vint à Paris. Pendant la détention de Louis XVI, Verdier fut pendant quelque temps chargé de lui donner des soins. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *Recueil de Mémoires et d'Observations sur la perfectibilité de l'homme par les agents physiques ou moraux;* Paris, 1772, in-12; — 2° *Cours d'éducation à l'usage des élèves destinés aux premières professions et aux grands emplois de l'État;* 1777, in-12; — 3° *La Cranomanie du docteur Gall anéantie au moyen de l'anatomie et de la psychologie de l'âme;* 1808. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

VERDUN (*Virdunum, Virodunum, Vereduna, Veredunum*), ville épisc. autrefois sous la métropole de Trèves. Le premier évêque de Verdun fut, selon plusieurs auteurs, saint Saintin, disciple de saint Denis de Paris au IVe siècle; mais cela est fort contesté. En 947, il s'est tenu un concile à Verdun. Supprimé en 1801, ce siége fut rétabli l'an 1817 sous la métropole de Besançon. *Voy.* la Regia, tom. XXV. Labbe, t. IX. Hardouin, tom. VI. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIII, p. 275-289.

VERDURE (Nicolas-Joseph de la), docteur et premier professeur en théologie dans l'université de Douai, né à Aire en 1636, mort l'an 1717, fut pourvu tout jeune encore d'un canonicat à l'église de Saint-Amé de Douai, et il devint plus tard doyen de la même église. En 1682, il fut nommé premier professeur de théologie, et sa réputation lui acquit l'estime de plusieurs prélats français et flamands qui sollicitèrent ses conseils. Fénelon, entre autres, eut recours à ses lumières dans la fameuse affaire du quiétisme. Nous avons de lui : *Tractatus triplex de contritione, attritione, et de recidivis;* 1689, 2e édit. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

VEREDUNA, VEREDUNUM. *Voy.* VERDUN.

VEREPÆUS DOMMELANUS (Simon), prêtre, né dans le Brabant, mort à Bois-le-Duc en 1598, fit sa philosophie et sa théologie à Louvain. Il fut chargé de la direction des religieuses du monastère de Thabor, Ordre de Saint-Augustin, à Malines; mais les factions des calvinistes l'ayant obligé de sortir de cette ville, il se retira à Hilvarenbeck, puis à Turhnout, et ensuite à Bois-le-Duc, où il eut la direction du collége et où il fut fait chanoine de l'église cathédrale. Parmi ses nombreux ouvrages nous citerons : 1° *Prima christianæ religionis Rudimenta*, en latin et en flamand; Bois-le-Duc; — 2° *Precationes liturgicæ in septem dies digestæ;* Anvers, 1574; Cologne, 1599, etc.; — 3° *Enchiridion piarum precationum;* Anvers, 1594, 1599, in-12, etc.; en français, en flamand et en espagnol; ces prières sont tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament et des écrits des Pères; — 4° *Sciographia scholæ latinæ et christianæ;* Anvers, 1588, in-8°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°, tom. II, p. 1003.

I. **VERGE** (*Virga*). Ce mot a, dans l'Écriture, différentes significations; ainsi il désigne : 1° une branche d'arbre (Genèse, XXX, 37); 2° un bâton de voyageur (Luc, IX, 3); — 3° la houlette d'un berger (Psaume XXII, 4); — 4° les instruments dont Dieu se sert pour châtier les hommes (Psaume LXXXVIII, 33); — 5° le sceptre, symbole de l'autorité (Esther, V, 2); — 6° un rejeton, le dernier enfant d'une famille (Isaïe); — 7° les restes ou les derniers descendants d'une nation (Psaume LXXIII, 2).

II. **VERGE D'AARON**, bâton dont se servait ordinairement le grand prêtre. Dieu, dans la conjuration de Coré, Dathan et Abiron, ordonna à Moïse de recevoir une verge de chaque tribu d'Israel, et d'y joindre celle d'Aaron. Le lendemain, Dieu fit connaître sa volonté de confirmer le sacerdoce à Aaron et à sa postérité, en faisant porter à la verge de celui-ci des fleurs et des fruits sans qu'on pût soupçonner qu'on eût changé les verges, le nom du prince de chaque tribu étant écrit sur la verge qu'il avait présentée (Nombr., XVII, 1 et suiv.). Dans son Épître aux Hébreux (IX, 4), saint Paul dit que la *verge d'Aaron* fut mise dans l'arche d'alliance avec une urne d'or contenant la manne, et avec les tables du testament. Mais le livre des Nombres (XVII, 10) porte que Dieu ordonna à Moïse de la placer dans le tabernacle. C'est à tort que quelques-uns ont voulu trouver une contradiction entre ces deux passages, puisque l'arche d'alliance était dans le tabernacle. Seulement saint Paul spécifie la partie du tabernacle où la verge était renfermée; ce que ne fait pas le livre des Nombres. Quant à l'assertion de l'auteur du IIIe livre des Rois (VIII, 9) et de celui du IIe des Paralipomènes (V, 10), *qu'il n'y avait dans l'arche que les tables de la loi*, elle ne donne nullement un démenti au témoignage si positif et si formel du grand apôtre; car, bien que dans le principe il n'y ait eu, en effet,

Digitized by Google

dans l'arche sainte que les tables de la loi, on ne voit nulle part dans la loi qu'il fût défendu d'y déposer jamais autre chose. Rien n'empêche donc d'admettre, sur l'autorité de saint Paul, que la verge d'Aaron, ainsi que la manne, aient été renfermées dans l'arche d'alliance; d'autant mieux que, ayant été l'une et l'autre l'objet d'un éclatant miracle, elles méritaient sous ce rapport de figurer à côté des tables de la loi. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **VERGE DE MOÏSE**, bâton que Dieu ordonna à Moïse de prendre avec lui pour opérer les miracles qu'il devait faire devant Pharaon et devant tout le peuple. L'Écriture ne nous dit pas ce que devint cette verge après la mort du saint législateur. Les rabbins la font venir par succession depuis Adam jusqu'au patriarche Joseph. Ils la font ensuite dérober au roi d'Égypte, à qui Joseph l'avait laissée comme gage de sa reconnaissance; ils la font, disons-nous, dérober par Jéthro, qui la plante dans un jardin, où elle prend d'assez fortes racines pour que Moïse seul, par une sorte de miracle, soit capable de l'arracher. Le nom de Dieu, disent-ils, était écrit sur cette verge. *Voy.* Esdras, IV, 2, etc. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

IV. **VERGE DE SAINT JOSEPH.** On raconte plusieurs histoires qui ont sans doute donné lieu aux peintres de représenter ce saint patriarche avec un bâton fleuri à la main; mais les sources d'où sont tirées ces histoires n'ont aucune autorité dans l'Église. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible,* où l'on trouve beaucoup de détails sur ce sujet.

VERGEN (Jean). *Voy.* NAUCLÉRUS.

I. **VERGER** (Pierre-Paul) ou **VERGERIO** (Pietro-Paolo), fameux apostat, né dans cette ville vers l'an 1495, mort à Tubingue en 1565, reçut à Padoue le diplôme de docteur en droit, et obtint en 1522 la chaire de notariat. Après la mort de sa femme il se rendit à Rome, où les papes Clément VII et Paul III l'envoyèrent en Allemagne pour y traiter de la tenue d'un concile général. C'est à cette époque qu'il entra dans les ordres, et qu'il reçut en récompense de ses services l'évêché de Masdruch, dans la province d'Istrie, en 1536, d'où il fut transféré sur le siége épiscopal de Capo d'Istria. Cependant ses liaisons avec les protestants le rendirent suspect à Rome, et, ayant commencé un ouvrage pour combattre ces hérétiques, il embrassa ouvertement leurs erreurs. Il fut suspendu de ses fonctions épiscopales, et, ayant appris qu'on venait de le déférer à l'Inquisition, il s'enfuit chez les Grisons, puis dans la Valteline, et enfin à Tubingue, où il exerça les fonctions de ministre. Nous citerons de lui. 1° *De Unitate et pace Ecclesiæ;* Venise, 1542, in-4°; c'est une harangue qu'il prononça au congrès de Worms; — 2° *Le VIII Difesioni del Vergerio, ovvero Trattato delle superstitioni d'Italia e dell' ignoranza de' sacerdoti,* Bâle, 1550, in-8°; — 3° *Concilium non modo Tridentinum, sed omne papisticum perpetuo fugiendum esse omnibus piis;* Berne, 1563, in-4°. Tous les ouvrages de Vergerio ont été mis à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Nicéron, qui, dans le tom. XXXVIII de ses *Mémoires*, porte les écrits de Vergerio au nombre de cinquante-cinq; mais cette liste est incomplète. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **VERGER, VERGIER DE HAURANE** ou **D'HAURANE** (Jean du), abbé de Saint-Cyran, né à Bayonne en 1581, mort à Paris l'an 1643, fut pourvu, en 1620, de l'abbaye de Saint-Cyran. Il s'appliqua à la lecture des Pères et des conciles, et, s'étant formé un nouveau système sur la grâce, il n'oublia rien pour l'inspirer à Jansenius, à le Maistre, à Arnauld d'Andilly, et à beaucoup d'autres théologiens avec lesquels il était en commerce de lettres. Son caractère remuant le fit renfermer à Vincennes, d'où il sortit peu de temps avant sa mort. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Considérations sur les dimanches et les fêtes des mystères, et sur les fêtes de la Vierge et des saints;* Paris; Lyon, 1689, in-8°, 2e édit.; — 2° *Considérations sur la mort chrétienne;* Paris; — 3° *Théologie familière,* ou *Brève explication des principaux mystères de la foi;* condamnée par la S. Congrégation de l'*Index* (decr. 23 aprilis 1654); — 4° *Lettre touchant les dispositions à la prêtrise;* 1647, in-12; — 5° *Vie de la sainte Vierge Marie,* ou *Considérations sur les fêtes et les autres mystères;* Paris, 1664, in-12; — 6° *L'Aumône chrétienne,* ou *Tradition de l'Église touchant la charité envers les pauvres;* Paris, 1651; Lyon, 1614. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, art. DUVERGIER DE HAURANNE.

VERGILE ou **VIRGILE-POLYDORE**, né à Urbin, en Italie, vers 1470, mort l'an 1555, passa en Angleterre pour y recevoir le denier de saint Pierre, tribut qu'on payait alors au Saint-Siége. Henri VIII, charmé de son esprit, l'y arrêta, et lui procura l'archidiaconé de Wells. Mais, comme le climat froid de l'Angleterre était contraire à sa santé, il retourna en Italie. Il publia plusieurs ouvrages purement écrits en latin. On lui reproche d'être souvent superficiel, et quelquefois peu exact. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *De Inventoribus rerum libri VIII;* Amsterdam, 1671, in-12; trad. en français par Belleforest; Paris, 1582, in-8°; ouvrage où il y a beaucoup de recherches, mais aussi un grand nombre d'inexactitudes; aussi a-t-il été mis à l'*Index* de Clément VIII avec cette clause : *Nisi fuerit ex impressis anno* 1576, *juxta editionem Romæ factam jussu Gregorii XIII;* — 2° *De Prodigiis libri III;* Bâle, 1531, in-8°; — 3° *De Patientia et ejus fructu libri II;* — 4° *De Vita perfecta libri I;* — 5° *De Veritate et mendacio lib. I;* imprimés avec le traité *De Prodigiis;* Bâle, 1545, in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VERGILIA. *Voy.* MURCIE.

VERGNE (Pierre **TRESSAN DE LA**), missionnaire, né au château de Tressan, dans le Languedoc, en 1618, mort l'an 1684, fut élevé dans le protestantisme. S'étant converti au catholicisme à l'âge de vingt ans, la Vergne passa quelques années à la cour, puis il retourna dans le Languedoc, et se mit sous la conduite de M. Pavillon, évêque d'Aleth, qui lui permit de faire un voyage en Palestine. A son retour, il se livra avec autant de zèle que de succès aux missions et à la direction des âmes; mais, ayant pris part au livre de la *Théologie morale des jésuites,* livre condamné à être brûlé par le parlement de Bordeaux, il fut chassé du Languedoc par lettre de cachet. Cependant le roi lui ayant rendu la liberté, il reprit ses missions et ses autres exercices de charité. Son principal ouvrage est intitulé : *Examen général de tous les états et conditions, et des péchés que l'on y peut commettre;* divisé en trois parties, sous le nom du sieur de Saint-Germain; Paris, 1670, 3 vol. in-12. L'auteur en avait préparé une autre édition, revue, corrigée et considérablement augmentée; mais elle n'a paru qu'après sa mort, en 1711; Paris, 2 vol. in-8°. *Voy.* Moréri, *Dic-*

Digitized by Google

tion. histor., édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot TRESSAN.

VERHAER. *Voy.* HARÉE.

VERHULST (Philippe-Louis), licencié de Louvain, né à Gand, mort à Amersfort en 1753, fut choisi, très-jeune encore, pour être à la tête d'un nouveau collége fondé dans la ville de Disth en Brabant. Son opposition à la bulle *Unigenitus* l'ayant forcé de quitter cet emploi, il se retira à Louvain, puis au séminaire d'Amersfort, où il donna des leçons de théologie pendant plus de vingt ans; mais en continuant de publier des écrits dans le même sens. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Les Fondements solides de la foi catholique touchant le saint Sacrement de l'autel*, en flamand; 1738 et 1741, 6 vol. in-12; — 2° une *Traduction* flamande *du Nouveau Testament;* Gand, 1717; — 3° *De Auctoritate romani Pontificis dissertatio tripartita;* 1719; — 4° *Réflexions sur les maximes de Salomon*, en flamand; 1752. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. *Compar.* HONERT.

VÉRINOPOLIS, siége épisc. de la première Galatie, sous la métropole d'Ancyre. On en connaît trois évêques, dont le premier, Étienne, souscrivit au V° concile général et les canons *in Trullo. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 481. Richard et Giraud. *Compar.* BÉRINOPOLIS, mais surtout URANOPOLIS.

VERISIENSIS ECCLESIA, siége épisc. de Macédoine ou de Thrace, situé aux environs de Thessalonique et de Thèbes. Cette église fut érigée en métropole au XIII° siècle. On sait qu'elle a eu deux évêques latins : l'un, Guarinus, nommé en 1206 ou 1207, fut transféré à l'église de Thessalonique en 1210, et l'autre, N..., sacré en 1211, est peut-être le même prélat à qui le pape Innocent III écrivit, en 1213, de se rendre au concile de Latran qui devait se tenir en 1215. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1102.

VÉRITÉ se prend, dans l'Écriture : 1° pour ce qui est opposé au mensonge; comme dans le Deutéronome, XVIII, 11, dans le Psaume V, 9, dans l'Épître aux Romains, IX, 1, etc.; 2° pour la fidélité, la sincérité, l'exactitude à tenir ses promesses. Ordinairement on joint *la vérité* prise en ce sens avec la miséricorde (Genèse, XXIV, 27, 49. Josué, II, 14. II Rois, II, 6. Psaume, XXXIX, 12, etc.) Les expressions *la parole de vérité, la voie de la vérité, la science de la vérité* signifient *la vérité de l'Évangile, les vérités saintes du christianisme.* De là ces autres formules : *Marcher dans la vérité, parler dans la vérité, rendre témoignage à la vérité*, signifient, dans les auteurs sacrés du Nouveau Testament, *parler* et *agir selon les vérités saintes de l'Évangile, rendre témoignage aux vérités de l'Évangile. Voy.* D. Calmet, qui, dans son *Diction. de la Bible*, rapporte les passages de l'Écriture que nous ne faisons qu'indiquer nous-même.

I. **VERJUS** (Antoine), jésuite, né à Paris en 1632, mort l'an 1706, professa les humanités en Bretagne, et rejoignit par ordre du roi le comte de Crécy en Allemagne, où il rédigea plusieurs manifestes en faveur des princes, et contre les prétentions de la maison d'Autriche. Plus tard il fut nommé directeur des missions du Levant. Il fit partout de nouveaux établissements; et, pour introduire de nouveaux missionnaires dans les Indes, il chercha à s'ouvrir de nouveaux chemins par la Pologne, par la Perse et par la mer Rouge. Nous citerons de lui : 1° la *Préface* de l'ouvrage de Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue, intitulé : *La Morale du sage, qui contient la morale des livres sapientiaux;* Paris, 1667, 1675, 1681, 1691, in-8°; — 2° l'édition du recueil intitulé : *Selectæ Orationes panegyricæ Patrum societatis Jesu;* Paris, 1688; Lyon et Strasbourg, 2 vol. in-12; — 3° *Vie de saint François de Borgia ;* Paris, 1672, in-4°; — 4° la *Traduction du Catéchisme* du P. Canisius; ibid., 1688, in-12. *Voy.* le P. Oudin, jésuite, dans le *Diction. histor.* de Moréri. Le Gobien, *Lettres édifiantes*, tom. VIII, *Epître dédicatoire.* Richard et Giraud.

II. **VERJUS** (Jean), frère du précédent, né en 1630, mort à Paris l'an 1663, se fit recevoir docteur à la Sorbonne, et acquit de la réputation comme prédicateur. Il était conseiller et aumônier du roi. On a de lui : *Panégyriques des saints;* Paris, 1664, in-4°; ils ont été publiés par son neveu, François Verjus, évêque de Grasse. *Voy.* le *Diction. des Prédicateurs.*

VERLAMCASTER *Voy.* SAINT, n° IV.

VERLENIUS (Jérôme), né à Bois-le-Duc au commencement du XVI° siècle, mort à Harlem vers l'an 1586, enseigna la théologie à Utrecht, et y gouverna une paroisse : il eut ensuite un canonicat dans la cathédrale de Harlem, et y fut nommé vicaire général. Il a laissé, outre une traduction latine d'Épictète, avec des scolies : 1° un *Commentaire sur les Psaumes;* Louvain, 1558; — 2° une édition des *Épîtres de saint Ignace*, avec une version en latin et des notes; Anvers, 1566. Ussérius et Cotelier en ont profité pour donner la leur. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VERMAND (*Vermandum*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, dans la Picardie, au diocèse de Noyon, à deux lieues de Saint-Quentin, sur l'Oumignon. On la croyait située au même endroit où était l'ancienne Vermand, ville épisc. et capitale du Vermandois. Cette ville ayant été ruinée par les Huns au V° siècle, et l'évêché transféré à Noyon, il ne resta à Vermand qu'un prêtre pour avoir soin des habitants qui ne s'étaient pas transportés ailleurs. On rebâtit en 1091 l'ancienne église de Vermand, et on y mit des chanoines sous la conduite d'un prévôt, qui prit ensuite le titre d'abbé. Mais cette église et le cloître ayant été incendiés en 1142, on en chassa les chanoines, qui étaient tombés dans le relâchement, et on y introduisit des religieux de l'Ordre de Prémontré qu'on fit venir du Mont-Saint-Martin. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX.

VERMILLI (Pierre) ou **VERMIGLI** (Pietro-Martire), plus connu sous le nom de *Pierre-Martyr*, fameux calviniste, né à Florence en 1500, mort à Zurich l'an 1562, avait pris l'habit de chanoine régulier de Saint-Augustin dans le monastère de Fiésole. Il se rendit habile dans le latin, le grec, l'hébreu, la philosophie et la théologie. Il devint ensuite un des prédicateurs les plus distingués de l'Italie, et fut considéré comme le chef de sa congrégation. Mais la lecture des livres de Zwingle et de Bucer l'ayant fait tomber dans l'erreur, il pervertit Tremellius, Zanchius et plusieurs autres. Il emmena avec lui Bernardin Ochin, général des capucins, et passa à Zurich, puis à Bâle et à Strasbourg, où il enseigna publiquement, et épousa une jeune religieuse nommée *Catherine*. Il se rendit en Angleterre en 1547, et professa à l'université d'Oxford; il alla ensuite enseigner à Zurich. Il a composé un grand nombre d'ouvrages pour soutenir ses erreurs, qui lui sont communes avec les calvinistes, si ce n'est qu'il ne veut pas dire, comme ceux-ci, qu'on reçoit réellement Jésus-Christ au sacrement de la

Digitized by Google

scène, quoique, selon eux, il n'y soit pas corporellement. Parmi ces ouvrages, qui sont tous à l'*Index* de Clément VIII, nous citerons : 1° *Catechismus, ovvero expositione del symbolo apostolico*; Bâle, 1546, in-8°; trad. en latin dans ses *Loci communes*; — 2° *Comment. in priorem Epist. ad Corinthios*; Zurich, 1551, in-fol.; 4 autres édit.; — 3° *Tractatio de sacramento Eucharistiæ*; ibid., 1552, in-8°; trad. en français; Lyon, 1562, in-16, et en anglais; — 4° *Comment. in Genesim*; ibid., 1572, 1579, 1596, in-fol.; Heidelberg, 1606, in-fol.; — 5° *Loci communes*, etc.; la meilleure édition est celle de Heidelberg, 1603, 3 vol. in-fol. *Voy.* Sandère, *Hæres. CCXVIII.* Sponde, ann. 1547, 1553, 1560 et 1561. Wood, *Athenæ Oxonienses*. Nicéron, *Mémoires*, t. XXIII. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. PIERRE-MARTYR.

VERMISSEAU (*Vermiculus*) se prend, dans l'Exode (XXXV, 25; XXXVI, 35, etc.), dans le Lévitique (XIV, 4, 49, 52), et dans Isaïe (I, 18), pour l'écarlate, apparemment parce qu'on se sert pour teindre en cette couleur de certain petit ver, nommé en latin *coccus*, et en arabe *kirmiz*, c'est-à-dire *kermès*, d'où vient sans doute le français *cramoisi*. Le mot *vermiculatus* se trouve dans le Cantique des cantiques (I, 10), et signifie proprement *teint en couleur d'écarlate* ou *de cramoisi*, et, dans un sens figuré, être fait de pièces de rapports ou de marqueterie. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

VERNAGE (Étienne-François), prêtre, né à Paris en 1652, mort l'an 1723, se distingua par sa science ecclésiastique, sa piété et une ardente charité. Après avoir achevé son cours de théologie à la Sorbonne, il vécut dans la retraite, où il se livra uniquement à l'étude. C'est lui qui a commencé, avec l'abbé Raveau, prêtre de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, l'établissement des Filles repenties dites *du Sauveur*, et il a pris soin pendant quelque temps de cette communauté. On a de lui : *Pensées chrétiennes*; Paris, in-18. On lui attribue : 1° *Traité de la charité selon saint Paul*; — 2° *Nouvelles Réflexions*, ou *Sentences et maximes morales et pratiques*; Paris, 1690, 1691 et 1764, 3ᵉ édit.; mais le *Journal des Savants*, qui rapporte ainsi le titre de cet ouvrage : *Nouvelles Réflexions* ou *Sentences et maximes morales et politiques*, l'attribue à Vernage, chanoine de Saint-Quentin et frère d'Étienne-François Vernage. Le même journal donne encore au chanoine de Saint-Quentin les deux ouvrages suivants : 1° *Traité de la vie parfaite, selon les règles et l'esprit du christianisme*; Paris, 1698, in-12; — 2° *Réflexions sur divers sujets de morale et de politique*; ibid., 1703, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1694, 1698 et 1703. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VERNANT (Jacques de), pseudonyme d'un carme de la réforme de Bretagne qui se nommait Bonaventure Hérédic, et, en religion, Bonaventure de Sainte-Anne. Il naquit à Oudon, dans le diocèse de Nantes, et il mourut à Nantes en 1667. On a de lui : 1° *Réflexions sur divers sujets de morale et de politique*; Paris, 1703, in-12; — 2° *Défense de notre Saint-Père le Pape et nos seigneurs les cardinaux, les archevêques et évêques, et de l'emploi des religieux mendiants, contre les erreurs du temps*; Metz, 1658. La faculté de théologie de Paris censura ce livre; mais le pape Alexandre VII réclama, et ne put obtenir la révocation de cette censure. Nicole fit des remarques sur la bulle que le pape publia à ce sujet, et Boileau, docteur de Sorbonne, fit sur le même sujet des *Considérations respectueuses*; c'est du moins le titre qu'il donna à son écrit. Les pièces qui concernent cette affaire ont été publiées sous ce titre : *Recueil de diverses pièces concernant les censures de la faculté de théologie de Paris sur la hiérarchie de l'Église et la morale chrétienne*; Munster, 1666. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1665, p. 73, 1ʳᵉ édit., et p. 47, 2ᵉ édit. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

VERNES (Jacob), protestant, né à Genève en 1728, mort l'an 1791, fut admis au ministère en 1751, et obtint plus tard la petite cure de Coligny. Appelé à Genève en 1770, il y exerça les fonctions pastorales jusqu'en 1782. Outre des ouvrages purement littéraires, il a laissé plusieurs écrits sur des matières religieuses; nous citerons seulement : 1° *Lettres sur le christianisme de J.-J. Rousseau*; Genève, 1763, in-8°; — 2° *Dialogue sur le christianisme de J.-J. Rousseau*; ibid., 1763, in-8°; — 3° *Réponse à quelques lettres du même*; ibid., 1763; — 4° *Confidence philosophique*; 1711, in-8°, et 1776, 2 vol. in-8°; édit. revue et augmentée; sorte de roman dont le but est de réfuter les principes des incrédules; — 5° *Sermons* très-estimés; Lausanne, 1790, in-8°; Genève, 1792, 2 vol. in-8°; — 6° *Catéchisme à l'usage de toutes les communions chrétiennes*; ouvrage où il n'est question ni de la Trinité, ni du péché originel, sous prétexte de n'y faire entrer aucun des points contestés et d'écarter les disputes. S'il en est ainsi, ce catéchisme ne devra plus contenir rien de chrétien, parce que tout ce qui constitue le christianisme a été contesté par quelque hérétique. Il paraît que ce catéchisme avait été composé originairement pour l'instruction des jeunes gens qui se préparaient à faire leur première cène. Il fut publié en 1774, in-8°; c'était celui d'Osterwald, avec des changements; il y en eut une autre édition en 1776, à laquelle Vernes mit son nom; et une 3ᵉ en 1778, plus ample que les autres, avec un *Catéchisme abrégé* à l'usage des enfants. *Voy.* de Boulogne, *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale, de littérature*; 1807, tom. II, où ce catéchisme et son auteur sont justement appréciés. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Bergier, et surtout dans celle de Michaud, où il entre dans plus de détails. La *Nouv. Biogr. génér.*

VERNET (Jacob), ministre protestant, né à Genève en 1698, mort l'an 1789, fut admis au ministère évangélique en 1722. Il l'exerça successivement à Jussey, à Sacconex, puis à Genève. Élu en 1737 recteur de l'académie de cette ville, il y professa successivement les belles-lettres, l'histoire et la théologie. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, tiré en partie du latin de Turretin; Genève, 1730-1782, 10 vol. in-8°; les tom. I et II ont été réimprimés à Paris, 1753, avec des corrections d'un théologien catholique; — 2° *Dialogues socratiques*, ou *Entretiens sur divers sujets de morale*; ibid., 1746, 1756, in-12; — 3° *Instruction chrétienne*; Neufchâtel, 1752, 4 vol. in-8°; Genève, 1756, 1771, 1807, 5 vol. in-12; c'est un cours de théologie biblique mis à la portée de toutes les classes de lecteurs; — 4° *De animarum Immortalitate*; la Haye, 1762, in-4°; — 5° *De Ortu mundi juxta Mosem*; Utrecht, 1770, in-8°; — 6° *De Christi Deitate*; ibid., 1777, in-8°; — 7° *Opuscula theologica selecta*: Genève, 1784, in-8°; l'auteur a réuni dans ce volume ses principales thèses théologiques; — 8° des *Sermons posthumes*; Genève, 1761-1767, 2 vol. in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1731, 1732, 1739, 1747 et 1750. Ri-

Digitized by Google

chard et Giraud. Pérennès, dans la *Biogr. univ.* de Feller, et Monnod, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

VERNEUIL (*Vernolium*), ville de France située sur la petite rivière d'Aure, qui sépare la Normandie du Perche, à huit lieues au sud-est d'Évreux. On y a assemblé deux conciles : l'un en 755, et l'autre en 844. *Voy.* la Regia, t. XVII, XXI. Labbe, tom. VI, VII. Hardouin, tom. III, V. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIV, p. 3-4. *Compar.* VERNUM.

I. **VERNIER** (Jean-Baptiste-Thaddée), prêtre, directeur de la mission diocésaine de Besançon, né en 1760 à Ouvans, mort en 1834, se distingua par ses succès dans ses études. Il n'était que diacre lorsqu'il entra chez les missionnaires de Beaupré, et, dès les premières missions où il fut employé, il fit concevoir de grandes espérances, qui n'ont pas été démenties. En 1792, la loi de la déportation le força de s'expatrier. Rentré en France après le 9 thermidor an II, l'abbé Vernier y exerça de nouveau avec zèle les fonctions de son ministère; ce qui le fit condamner à la prison. Quand il eut recouvré sa liberté, il concourut avec l'abbé Breuillot, son ami, à la restauration des études classiques. Après le concordat de 1801, il fut nommé desservant à Ouvans, où il enseigna la théologie pendant six années. Plus tard il la professa pendant trois ans au grand séminaire. La congrégation de la mission de Beaupré ayant été rétablie par ordonnance royale en février 1816, Vernier reprit son ancien ministère apostolique, et, en 1821, il reçut le titre de directeur ou supérieur, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Le cardinal de Rohan étant devenu archevêque de Besançon, le nomma membre de son conseil et vicaire général. Malgré ses nombreux travaux, il a laissé plusieurs écrits, entre autres : 1° une *Théologie*, 1828, 2 vol. in-8°; elle se distingue par une analyse aussi claire que succincte; l'auteur s'est proposé dans cet ouvrage de composer une sorte de manuel pour ceux qui ont déjà fait une étude de la théologie plutôt que pour ceux qui commencent cette étude; voilà pourquoi on trouve tant de choses dans un livre si peu volumineux; — 2° *Méditations sur les vérités de la vie chrétienne et ecclésiastique;* il les composa avec les matériaux de Beuvelet. Cependant plusieurs de ces *Méditations* n'appartiennent qu'à lui; il a d'ailleurs conservé les nombreuses et riches citations qui rendent l'ouvrage de Beuvelet si précieux et si utile. Les *Œuvres complètes* de Vernier ont été imprimées à Besançon en 1834. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **VERNIER** (Théodore), homme politique, né à Lons-le-Saulnier en 1731, mort à Paris l'an 1818, fit ses études à Besançon avec beaucoup de succès. Ses parents le destinant à l'état ecclésiastique, il se vit forcé de suivre les cours de théologie pendant qu'il fréquentait l'école de droit; car lui voulait suivre la carrière du barreau. Ayant combattu longtemps, mais vainement, le désir que son père avait de le voir prêtre, il entra dans la petite gendarmerie de Lunéville. Après quelques années de service, il se fit recevoir avocat, et exerça cette profession avec succès. Il devint successivement député aux états généraux, membre de la convention, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur et pair de France. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : 1° *Caractères des passions au physique et au moral;* Paris, 1796 et 1807, 2 vol. in-8°; — 2° *Sur l'Éducation;* notions générales qui peuvent être adaptées à tous les degrés d'instruction; ibid., 1802, in-8° de 41 pages; — 3° *Du Bonheur individuel, considéré au physique et au moral dans ses rapports avec les facultés et les conditions humaines;* ibid., 1811, in-8°. L'auteur met le bonheur dans la modération et dans l'accomplissement de nos devoirs. *Voy.* Barante, *Hist. de la Convention.* Monnier, *les Jurassiens.* De Richebourg, *Éloge de Vernier,* dans le *Moniteur* du 16 février 1818. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VERNOLIUM. *Voy.* VERNEUIL.

VERNON (*Vernonium*), ville de la haute Normandie, sur le bord de la Seine. Il y eut un concile en 1422, pour députer au concile de Pavie. Voilà ce que disent Richard et Giraud en citant dom Bessin, *Concilia Rothomagensis provinciæ.* Sans dire un seul mot de ce concile, Gaet. Moroni raconte, d'après Fleury, qu'en 754, le 11 juillet, le roi des Francs, Pépin, fit convoquer à Vernon un concile où s'assemblèrent tous les évêques des Gaules, dans le but de remédier aux plus graves abus qui s'étaient introduits dans la discipline; que dans ce concile on fit 25 canons, et qu'on y décréta que chaque année on tiendrait deux conciles ou synodes, l'un au 1er mars, et l'autre au 1er octobre.

VERNUCE (LA), en latin *Vernucia*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, dans le Berri, au diocèse de Bourges. Elle était possédée par des chanoines réguliers de la réforme de Boucachard.

VERNULZ (Nicolas de), en latin *Vernulæus,* érudit et poëte belge, né à Robelmont, dans le Luxembourg, en 1583, mort à Louvain l'an 1649, professa l'éloquence à l'université de cette dernière ville. Il devint président du collége de Luxembourg, licencié en théologie, chanoine de Saint-Pierre, historiographe du roi d'Espagne et de l'empereur, et trois fois recteur de l'université. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Institutionum moralium lib. IV;* Louvain, 1625, 1640, in-12; 1649, in-fol.; — 2° *Orationes sacræ;* Louvain, 1630, 1635, in-12; — 2° *De Propagatione fidei christianæ in Belgio per sanctos ex Hibernia viros;* ibid., 1639, 1654, in-12. *Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.,* et *Fasti Lovaniens.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXXIII. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas,* tom. III. La *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, *Biogr. univers.*

VERNUM, nom latin d'un lieu de France où l'on tint un concile en 755. Les uns croient que c'est Verneuil-sur-l'Aure, et les autres Vernon-sur-Seine. Le P. Pagi s'appuyant sur l'autorité de D. Mabillon, place *Vernum* sur l'Oise, en Beauvoisis, dans une forêt du même nom. Enfin Lebœuf soutient que *Vernum* signifie *Ver* ou *Vern,* château royal situé, dit-il, entre Paris et Compiègne. D. Bouquet suit ce dernier sentiment sur la signification de *Vernum. Voy.* l'*Art de vérifier les dates,* p. 17. Richard et Giraud.

VEROLI (*Verulum* et *Verulæ*), petite ville épisc. d'Italie sous la métropole de Rome, est située sur les frontières du royaume de Naples. Son premier évêque, Martin, siégeait en 743. Il assista au concile de Rome, sous le pape Zacharie. Le P. Hardouin, tom. VI, met un concile à Veroli, tenu en 1140, sur l'obéissance ecclésiastique. *Voy. Ital. Sacra,* t. I, p. 1386. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIV, p. 5-120.

VÉRON (François), célèbre controversiste, né à Paris vers l'an 1575, mort à Charenton en 1649, entra chez les jésuites; mais il les quitta ensuite, et devint curé de Saint-Brice, et plus tard de Charenton. Il déploya le zèle le plus ardent pour la conversion des hérétiques; et,

Digitized by Google

pour y réussir, il eut plusieurs conférences avec quelques-uns de leurs principaux ministres, fit beaucoup de courses dans les provinces et composa un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Trnité de la puissance du Pape;* Paris, 1626, in-8°; on y lit le passage suivant, dit l'abbé Labouderie : « Bien que l'Église ait juridiction sur les rois, cette puissance ne s'étend pas sur les royaumes. Les rois sont dans l'Église, et non le royaume; il est donc hors du pouvoir de l'Église et du Pape. C'est l'Église qui est dans le royaume. Que s'ensuit-il de là? C'est que tant s'en faut que le Pape ni l'Église aient rien à voir sur les royaumes, qu'au contraire les rois ont puissance sur l'Église, parce qu'elle est dans le royaume. » Cette conclusion est aussi ridicule que fausse. — 2° *Notables Défauts de la Cène des ministres;* ibid., 1629, in-12; — 3° *Méthode de traiter les controverses de religion;* Paris, 1615; 1638, in-fol.; — 4° *Le Moyen de la paix chrétienne;* ibid., 1639, in-8°; — 5° *De la Primauté de l'Église ou de la Hiérarchie en icelle;* ibid., 1641, in-8°; l'abbé Labouderie ajoute : « L'auteur s'exprime véritablement dans ce traité en bon théologien »; ce qui ne paraît pas bien sûr, puisque le même traité a été mis à l'*Index* le 22 janvier 1642; — 6° *Règle générale de la foi catholique;* Paris, 1645, in-fol.; Lyon, 1674, in-12; Paris, 1825, in-16; trad. en latin avec de légers changements dans la forme. Le but principal de cet ouvrage est de distinguer rigoureusement dans les opinions de l'école ce qui est de pieuse croyance, etc., et ce qui est de foi (*de fide*), moyen efficace d'abréger de beaucoup les discussions entre les catholiques et les protestants, en les ramenant à leur plus simple expression; — 7° *Réfutation du jubilé des églises réformées, donné par Charles Drélincourt;* — 8° *Dispute sur les livres canoniques et sur les apocryphes;* — 9° *De la Vérité des versions des Bibles françaises de l'Église catholique et de la fausseté des versions de l'Église de Genève;* — 10° *Défense de la version latine dite Vulgate;* — 11° *Moyens utiles pour distinguer les Bibles catholiques de celles de Genève;* — 12° *La Traduction du Nouveau Testament, par les docteurs de Louvain, retouchée pour le style et accompagnée de courtes notes en français;* Paris, 1643, in-4°. Nous croyons devoir faire remarquer, après l'abbé Labouderie, que la *Méthode de traiter les controverses de religion,* qui avait été imprimée vingt fois avant l'édition de Paris de 1615, en différents formats, en divers pays, en trois ou quatre langues, avec des additions plus ou moins considérables et sous des titres un peu modifiés, que cette *Méthode*, disons-nous, est un des livres les plus forts qui puissent être opposés aux protestants. *Voy.* le Long, *Biblioth. Sacrée,* édit. in-fol. Richard et Giraud. Feller. Labouderie, soit dans la *Biogr. univers.* de Michaud, soit dans sa *Notice* sur le P. Véron et ses ouvrages, en tête de la *Règle génér.*, édit. de 1825. La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

VÉRONE (*Verona*), ville épisc. d'Italie située à huit lieues de Mantoue et à vingt-trois de Venise. Le chapitre de la cathédrale de l'Assomption de la Vierge était composé autrefois de vingt-quatre chanoines exempts de la juridiction de l'évêque. Le premier évêque de Vérone, selon Baronius, est saint Euprepius, un des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, lequel fut ordonné évêque par l'apôtre saint Pierre vers l'an 69. Mais, d'après les recherches les plus scrupuleuses et peut-être les plus sûres de Maffei, Euprepius ne vint à Vérone que vers 240 ou 250. De son côté, de Commanville dit que *Vérone est évêché sous Aquilée dès le* IIIe *ou* IVe *siècle.* Ruckgaber dit, au contraire, que Vérone fut d'abord suffragante de Milan, et que plus tard, probablement vers le milieu du VIe siècle, elle fut soumise à la juridiction d'Aquilée à la suite de la controverse des Trois-Chapitres, et qu'elle demeura ainsi sous cette juridiction jusqu'au IXe siècle. De l'an 967 à l'an 1184, quatre conciles ont été assemblés à Vérone. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. V. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 1147, 1199 et 1229. Labbe, tom. X. Hardouin, tom. VI. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 254. Richard et Giraud. Scipion Maffei, *Verona illustrata.* Gaet. Moroni, vol. XCIV, p. 120-314, et vol. XCV, p. 3-43.

VÉRONÈSE (Patrizi), cardinal, né à Venise en 1684, mort l'an 1767, fit ses études à Rome, puis à Padoue, où il prit le bonnet de docteur. Pourvu l'an 1708 d'un canonicat de la cathédrale de Padoue, il devint grand vicaire sous le cardinal Rezzonico, qui fut depuis pape sous le nom de Clément XIII. Après avoir refusé les évêchés de Trévise et de Famagouste, il se vit obligé d'accepter celui de Padoue. Il fut nommé l'année suivante, et fut créé cardinal. A sa mort il fut vivement regretté de ses diocésains et de tous ceux qui l'avaient connu. Il a laissé : 1° des *Lettres et Instructions pastorales;* — 2° un écrit intitulé *De Necessaria fidelium Communione cum Apostolica Sede;* 1783, in-4°. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Gaet. Moroni, vol. XCV, p. 43-44.

I. **VÉRONIQUE** (Sainte), en latin *Veronica*, née dans un village près de Milan, se distingua par toutes les vertus chrétiennes, devint un modèle de la vie religieuse, et mourut à Milan en 1497. Son nom se trouve au 13 janvier dans le Martyrologe romain que Benoît XIV a publié en 1749.

II. **VÉRONIQUE**, nom qu'on a donné à une représentation de la face de Notre-Seigneur, imprimée sur un voile que l'on garde à Saint-Pierre de Rome. Quelques-uns croient que ce voile est le suaire qui fut mis sur la tête de Jésus-Christ dans le sépulcre, et dont il est fait mention dans l'Évangile de saint Jean (XX, 7). D'autres prétendent que c'est le mouchoir avec lequel une sainte femme essuya le visage du Sauveur, couvert de sueur et de sang, lorsqu'il montait au Calvaire. Quoi qu'il en soit, ce linge est appelé *Véronique*, mot composé du latin *vera*, c'est-à-dire *vraie*, et du grec *eikonica*, que l'on trouve dans quelques anciens écrivains pour *eikon*, qui signifie *image*. Le sentiment de ceux qui veulent que *Véronique* soit le nom de la pieuse femme qu'ils disent avoir essuyé la face du Sauveur, ne paraît appuyé que sur certains tableaux où est représentée une femme ou un ange tenant la *Véronique* dans ses mains. Quant au culte religieux de la Véronique, prise pour l'image de Notre-Seigneur, il est au moins du commencement du XIe siècle à Rome, puisqu'il paraît par un bref de Serge IV qu'on y fit la dédicace d'un autel du Saint-Suaire, sous la coupole duquel on gardait le voile où était empreinte la sainte face, le 23 novembre 1011. A Paris et dans plusieurs autres endroits de la France, on fait une fête en l'honneur de la sainte Face de Notre-Seigneur, le mardi de la Quinquagésime. *Voy.* Papebroch, *Acta Sanctor.* maii, tom. VII, p. 536. Chastelain, *Notes sur le martyrologe romain*, p. 201. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Bergier, *Diction. de théol.* Gaet. Moroni, vol. XCV, p. 44-50.

I. **VERPOORTEEN** (Albert-Menon), protes-

Digitized by Google

tant, né à Gotha en 1672, mort à Dantzig l'an 1752, a rempli des fonctions honorables dans l'instruction publique à Cobourg et à Dantzig. Il parlait la plupart des langues vivantes; mais il s'était surtout attaché à la littérature grecque. On a de lui : 1° *Commentatio historica de Martino Bucero;* Cobourg, 1709, in-8°; — 2° *Hist. de la réforme dans le duché de Cobourg;* en allem.; ibid., 1722, in-8°; l'auteur y remonte jusqu'au siècle où le christianisme fut introduit en Franconie; — 3° *Dissertationes ad theologiam, maxime exegeticam, et philologiam sacram pertinentes, ad illustranda varia Veteris et Novi Testamenti loca;* ibid., 1783. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **VERPOORTENN** (Philippe-Théodore), protestant, frère du précédent, né à Cobourg en 1657, mort à Altdorf l'an 1712, fut professeur de langue grecque et de poésie à l'université de Wittemberg et à Altdorf. Outre plusieurs savants ouvrages purement littéraires, il a laissé : *Discrepantia Dei et hominum de scholis Judicia;* Cobourg, 1709, in-4°. *Voy.* Fischer, *Vita Philip. Theod. Verpoortennii;* Cobourg, 1751, in-8°. Michaud, *Biogr. univers.*

VERRATI (Jean-Marie), carme, né à Ferrare, mort en 1562, selon son épitaphe, que l'on voit à Ferrare. On a de lui : 1° un *Commentaire sur les Évangiles* très-étendu; — 2° une *Théologie.* Les ouvrages de Verrati ont été publiés à Venise en 1571, 6 vol.

VERRE (*Vitrum*). Moïse, dans le Deutéronome (XXXIII, 19), semble avoir voulu marquer le *verre;* les trésors cachés dans le sable dont il parle en cet endroit n'étant probablement, selon les hébraïsants les plus distingués, que le sable dont on faisait le *verre.* Job parle aussi du *verre* (XXVIII, 17); car c'est par ce mot que, d'après les Septante, la Vulgate et la version syriaque, les plus savants interprètes ont rendu le terme hébreu *zekoukith,* employé par l'écrivain sacré, et qui n'est, en réalité, que le *zidjâdj* des Arabes. *Voy.* Pline, *Hist. nat.*, l. XXXVI, c. XXVI. Strabo, *Geogr.*, l. XVI, c. II. Joseph, *De Bello Jud.*, l. II, c. XVII. Bachiène, *Descript. Palæst.*, vol. I, p. 176, edit. allem. Michaelis, *Supplem. ad Lexic. Hebr.*, p. 613-615, et *Hist. vitri ex antiquitate eruta,* dans les *Comment. soc. Gotting.*, tom. IV, p. 1754. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Gesenius, *Thesaur.*, p. 414.

VERSAILLES (*Versaliæ*), ville épisc. de France à cinq lieues de Paris. Les états généraux, si fameux depuis sous le nom d'*Assemblée nationale,* y tinrent leur première séance le 3 mai 1789. Le siége de Versailles, établi d'abord constitutionnellement en 1791, a été compris plus tard au nombre des évêchés reconnus par le concordat de 1801. Louis Charrier de la Roche, né à Lyon en 1738, mort à Versailles l'an 1827, fut nommé premier évêque de ce diocèse en 1801. Sacré évêque constitutionnel de Rouen le 10 avril 1791, il reconnut bientôt son erreur, et se rétracta au fort même de la révolution. *Voy.* Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 303-304.

VERSCHOOR (Jacob), natif de Flessingue, forma l'an 1680 une nouvelle religion aussi remarquable par son extravagance que par son impiété; c'était un mélange pervers des principes de Cocceius et de Spinosa. Ses disciples, qui prirent naturellement le nom de *verschooristes,* furent aussi appelés *hébreux,* à cause de l'assiduité avec laquelle tous, sans distinction, étudiaient le texte hébreu de l'Écriture. Leurs doctrines différaient peu de celles des hattémistes, avec lesquels ils finirent par se confondre. *Voy.* HATTEM, n° II.

VERSÉ (Noël-Aubert de), controversiste, né au Mans vers l'an 1650, mort à Paris en 1714, étudia la médecine à Paris, et y prit ses grades. Élevé dans le catholicisme, il l'abandonna pour suivre la secte des calvinistes, puis celle des sociniens. Il rentra dans l'Église catholique vers l'an 1690, et le clergé de France lui fit une pension. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Le Protestant pacifique,* ou *Traité de la paix de l'Église,* etc.; Amsterdam, 1684, in-12; ouvrage dans lequel l'auteur montre par les principes des réformés que la foi de l'Église catholique ne choque point les fondements du salut, et qu'ils doivent tolérer dans leur communion tous les chrétiens du monde, les sociniens et les quakers même; — 2° *L'Impie convaincu,* ou *Dissertation contre Spinosa;* Amsterdam, 1684; — 3° *L'Avocat des protestants,* ou *Traité du schisme;* ibid., 1686, in-12; — 4° *Le Tombeau du socinianisme,* ou *Nouvelle Méthode d'expliquer le mystère de la Trinité;* ibid., 1687, in-12; — 5° *Traité de la liberté de conscience;* ibid., 1687, in-16; — 6° *L'Antisocinien,* ou *Nouvelle Apologie de la foi catholique;* Paris, 1692, in-12; — 7° *La Clef de l'Apocalypse de saint Jean,* ou *Histoire de l'Église chrétienne sous la quatrième monarchie;* ibid., 1703, 2 vol. in-12. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. sacrée,* in-fol., p. 618. Jean-Alb. Fabricius, *Scriptor. de verit. relig. Christi,* p. 359. Richard et Giraud. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Weiss, dans Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **VERSET**, en matière d'Écriture sainte, désigne la partie d'un chapitre, d'une section ou d'un paragraphe subdivisé en plusieurs petits articles. Les inscriptions antiques et les plus anciens manuscrits prouvent que dans l'origine le texte des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament a dû former une suite continue, sans aucun intervalle entre les phrases ni même entre les mots. Cependant on croit assez généralement que les cantiques et les livres poétiques de l'Ancien Testament furent partagés en hémistiches par les auteurs eux-mêmes. Ce n'est que vers le commencement du IVe siècle que les Juifs ont introduit dans leurs Bibles une division qui coupe entièrement le texte et le partage en autant de versets séparés. Quant à la distinction des *versets* du Nouveau Testament comme elle existe aujourd'hui, elle a été faite par Robert Estienne, célèbre imprimeur de Paris, qui l'introduisit dans son édition du Nouveau Testament de 1551. *Voy.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 98-100. *Compar.* l'art. MASSORE.

II. **VERSET**, en terme de liturgie, se dit de certains petits traits qui se chantent dans l'office divin, et qui sont ordinairement tirés de l'Écriture sainte. Chaque verset est suivi d'un autre petit trait qui s'appelle *répons.* Les enfants, ou les choristes, ou le célébrant lui-même, chantent le *verset,* et le chœur le répons. Le verset se dit à matines, à la fin de l'antienne du dernier psaume de chaque nocturne, et après les leçons; à laudes, il se récite entre l'hymne et l'antienne de *Benedictus;* à vêpres, entre l'hymne et l'antienne du *Magnificat;* à complies, il y en a plusieurs, de même qu'aux petites heures canoniales, prime, tierce, sexte et none. Quand on fait à laudes ou à vêpres une ou plusieurs commémorations, on récite un *verset* à chaque commémoraison, entre l'antienne et l'oraison. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XCV, p. 65-66.

VERSIONS ou TRADUCTIONS DE L'ÉCRITURE. Les Hébreux, jaloux du privilége qui les distinguait de toutes les nations d'être les seuls dépositaires des oracles divins, et contents de

Digitized by Google

leur propre langue et de l'étude de leurs lois, ne songèrent à traduire les Livres saints en grec que depuis le règne des successeurs d'Alexandre le Grand. Dans les temps qui précédèrent et pendant lesquels un grand nombre de juifs n'entendaient plus l'hébreu, on se contenta d'interpréter l'Écriture de vive voix. Les *Targums* même d'Onkelos et de Jonathan, Ben-Uziel (*voy.* TARGUM, ONKELOS, JONATHAN, n° III) n'ont été écrits que dans le temps de Notre-Seigneur. Mais après la conquête d'Alexandre le Grand, la dispersion de la nation juive et le petit nombre d'entre eux qui entendissent l'hébreu, les mirent dans la nécessité d'avoir recours aux traductions grecques; ce qui donna lieu d'abord à celle des Septante, puis à celles de Symmaque, d'Aquila, et de Théodotion. Les autres versions de l'Écriture, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, dans les langues vulgaires de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, ont été procurées par les chrétiens, qui, par un esprit tout différent de celui des juifs, n'ont point eu de plus ardent désir que de faire paraître à tout le monde les vérités du salut; d'autant plus que les oracles et les lois que Dieu a révélés, soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament, ayant dû dans le dessein de sa providence être manifestés à toutes les nations du monde, il a fallu nécessairement qu'ils fussent traduits dans les langues des divers peuples auxquels ce dépôt sacré devait devenir commun. On divise en général toutes les *versions* de l'Ancien et du Nouveau Testament en *orientales* et *occidentales*, ou bien en *anciennes* et *modernes*, qu'on appelle encore *vulgaires*, comme étant pour la plupart en langues vulgaires.

I. Les *versions anciennes* principales sont : 1° La *version d'Alexandrie*, dite des *Septante* (*voy.* SEPTANTE, n° I); 2° l'*Ancienne Italique*, appelée plus tard l'*Ancienne Vulgate* (*voy.* ITALIQUE, n° II); 3° les *versions grecques d'Aquila, de Théodotion. de Symmaque* (*voy.* AQUILA, n° III, THÉODOTION, SYMMAQUE, n° XII); 4° les *versions grecques* connues sous le nom de *cinquième, sixième et septième éditions*, faites. comme les quatre précédentes, sur le texte hébreu, et qui existaient encore du temps d'Origène; on les a appelées ainsi parce qu'on ignore le nom de leurs auteurs, et par allusion au numéro de la colonne que chacune occupait dans les Hexaples d'Origène; elles ne contenaient que quelques livres seulement de la Bible; 5° les *collections d'Origène* (*voy.* HEXAPLES); 6° la *version samaritaine*, qu'il ne faut pas confondre avec le *Pentateuque samaritain*, qui n'est que le texte hébreu, mais écrit en caractères samaritains (*voy.* SAMARITAINE, n° II); 7° les *paraphrases chaldaïques* (*voy.* TARGUM); 8° les *versions syriaques*, dont la plus connue et la plus importante est sans contredit la *Peschito*, comme l'appellent communément les Maronites, c'est-à-dire simple; elle a été faite sur l'hébreu, mais on ne sait ni par qui, ni précisément à quelle époque. L'édition fondamentale de cette version se trouve dans la Polyglotte de Paris; elle a été reproduite dans celle de Londres, mais corrigée sur quatre nouveaux manuscrits; 8° les *versions arabes*, qui, en général, n'ont pas un grand poids dans la critique, soit parce qu'elles sont peu anciennes, soit parce que la plupart ont été faites, non sur les textes originaux, mais sur des versions avec assez de négligence, soit enfin parce que la traduction en est trop libre, et que les copistes ont mis peu d'exactitude en écrivant leurs exemplaires; 9° la *version éthiopienne* que nous connaissons semble dater du IVe siècle; nous n'avons d'imprimés que les quatre premiers chapitres de la Genèse, le livre de Ruth, les Psaumes, le Cantique des cantiques, Joël, Jonas, Sophonie et Malachie. Le musée britannique de Londres possède une version entière de la Bible dans un manuscrit apporté de l'Orient par Bruce; 10° les *versions persanes*, qui sont au nombre de trois : l'une, qui ne contient que le Pentateuque, a été faite sur l'hébreu, et a pour auteur Rabbi Jacob, fils de Joseph Tawos ou Tawsien, ainsi appelé du nom de sa ville natale; l'autre, qui comprend les quatre Évangiles, a été faite sur la version syriaque; la troisième, qui contient également les quatre Évangiles, passe pour être plus moderne. Les éditeurs ont annoncé cette version comme traduite du grec, mais le savant abbé Renaudot soutient qu'elle a été faite sur la version syriaque; 11° les *versions égyptiennes* ou *coptes* de l'Ancien Testament qui paraissent avoir été faites sur le grec des Septante dans le IIe ou IIIe siècle; nous en avons trois du Nouveau Testament : l'une en dialecte memphitique, qui paraît être du IIIe siècle; l'autre en saïdique, qui semble remonter à la même époque; la troisième, qui est en baschmourique; 12° la *version arménienne*, faite sur les Septante dans le Ve siècle par Mesrob, refaite ensuite sur la version syriaque *Peschito*, et enfin corrigée par Uscan sur la Vulgate latine; 13° la *version gothique*, qui, selon Socrate, Sozomène et Philostorgue, fut faite par Ulphilas, évêque des Goths, dans le IVe siècle; elle contient toute la Bible, moins les livres des Rois; elle a obtenu un rang assez élevé dans la critique, à cause de son antiquité et de sa fidélité; 14° les *versions slave et anglo-saxonne*; la version *slave* ou *sclavonne* a été faite sur le grec des Septante vers le milieu du IXe siècle, par Cyrille et son frère Methodius, natifs de Thessalonique, et apôtres slaves. Quoique peu ancienne, cette version n'est pas sans quelque utilité pour la critique. Quant à la version *anglo-saxonne*, elle date de l'époque où les Anglo-Saxons, après leur conquête de la Grande-Bretagne et leur conversion au christianisme, voulurent avoir la Bible traduite en leur langue. Le texte qui a servi pour la composition de cette traduction est l'ancienne Italique. Si la *version anglo-saxonne* peut être quelquefois d'une certaine utilité pour l'exégèse, elle n'a aucune autorité au point de vue de la critique.

II. Les *versions modernes* ou *en langues vulgaires* principales sont : 1° les *versions latines de Sanctès Pagnin, d'Arias-Montanus, du P. Houbigant, du P. Weitenauer, de Jean-Auguste Dathe*; 2° les *versions italiennes de Nicolas Malermi* ou *Malerbi, de Jean Diodati, d'Antoine Martini* (*voy.* tous ces noms), et *d'Antoine Brucioli*. La traduction de Brucioli, qui parut en 1530, fut mise à l'*Index*; elle avait été composée sur le texte hébreu ou plutôt sur la version latine de Pagnin et sur le texte grec. En 1560, Tudeschi en donna une nouvelle édition corrigée; 3° les *versions espagnoles*, dont la première, faite sur la Vulgate, a été imprimée à Valence en 1478; une seconde, à l'usage des juifs, traduite mot pour mot de l'hébreu, parut à Ferrare en 1553; celle de Cyprien Valère (*voy.* VALERA); celles de Philippe Scio et de Felix Torres Amat (*voy.* ces noms); 4° les *versions allemandes*; les plus anciennes ne portent pas de date; quelquefois seulement on trouve écrite à la main l'année de l'impression. La plus ancienne dont on connaisse la date d'une manière certaine, fut imprimée à

Digitized by Google

Nuremberg et à Augsbourg en 1177. Il y a eu plusieurs autres éditions dans ces deux villes, et toutes faites sur la Vulgate. Martin Luther est le premier qui ait traduit l'Écriture en allemand sur les textes originaux. Nous avons cité dans notre *Introduction* (tom. I, p. 201-202), les différentes églises protestantes qui ont rejeté cette traduction de Luther, et les savants de sa secte, tels que Walther, Franck, Schmid, Carpzov, etc., qui l'ont vivement blâmée en proclamant la nécessité d'une nouvelle version plus fidèle. L'Église de Zurich l'avait repoussée dès l'origine; son exemple vient d'être suivi par toutes les églises de Suisse. Les pasteurs ont retouché l'ancienne version de Piscator, et la société biblique de Berne l'a adoptée pour ses dernières éditions. En effet, depuis qu'on a poussé si loin les études bibliques, on est bien revenu sur la traduction de Luther. Qui ne sait aujourd'hui que l'auteur manquait des connaissances nécessaires à un bon traducteur de l'Écriture? Depuis le concile de Trente il a paru plusieurs versions allemandes, soit catholiques, soit protestantes; parmi les premières, nous citerons celles de Weitenauer, 1781-1783; de Braun, 1788; de Brentano, 1797, dont l'ouvrage, enrichi de commentaires, a été continué d'abord par Th.-A. Dereser, et ensuite par J.-M. Augustin Scholz; celle de Bonif.-Mart. Schappinger, qui cependant n'a traduit que le Nouveau Testament, en y ajoutant des commentaires; celle du docteur J.-F. Allioli, qui n'est au fond que la traduction de Braun avec quelques changements, et qui a été approuvée par le Saint-Siége; ce travail répond parfaitement au but modeste que le savant auteur s'est proposé; voilà pourquoi on n'y trouve ni la discussion, ni la réfutation des difficultés proposées par l'exégèse rationaliste de ces derniers temps. On l'appelle en Allemagne la *Bible des maîtres d'école;* elle peut, en effet, fournir une matière suffisante aux instructions religieuses que les instituteurs ont à donner à la jeunesse dans leurs écoles. Deux habiles professeurs catholiques ont publié à Ratisbonne (1856-1866) une nouvelle version de l'Ancien et du Nouveau Testament, avec des notes; elle nous a paru bien supérieure à celle d'Allioli, tant sous le rapport de la conformité avec la Vulgate que sous celui de la nature et de la quantité des notes. Parmi les traducteurs protestants, il en est deux surtout que l'on distingue; ce sont Jean-David Michaëlis et Guillaume-Martin de Wette. La version du premier se fait remarquer par l'élégance du style et par une grande clarté; elle fait même souvent saisir au lecteur les nuances les plus délicates de la langue du texte sacré. Celle de Wette révèle dans son auteur une connaissance approfondie de la langue du texte primitif. Elle est de la plus rigoureuse littéralité; il semble que le traducteur ait voulu rendre absolument chaque mot hébreu par un mot allemand; aussi est-il difficile, en bien des endroits, de donner un sens intelligible à ses phrases. 5° Les *versions hollandaises*. Elles sont très-anciennes; mais le plus souvent les Bibles antérieures à l'année 1548 ne portent pas le nom du traducteur. En 1544, Nicolas Van Winghe en publia une dans la préface de laquelle il dit qu'il s'est servi d'une Bible flamande imprimée en Hollande l'an 1478. Quant aux protestants hollandais, ils n'eurent dans les premiers temps de leur prétendue réforme qu'une traduction hollandaise de la Bible allemande de Luther; ce ne fut qu'en 1637 qu'ils possédèrent une version en leur langue faite sur les textes originaux. Il en est une remarquable par son élégance et par sa clarté, c'est celle à laquelle travaillèrent André Vander-Schuur, prêtre appelant, et ses continuateurs; Utrecht, 1732. Mais il faut dire qu'ils abandonnent souvent la Vulgate pour ne s'attacher qu'au texte hébreu. Nous ne pouvons surtout passer sous silence le travail de Guillaume Smits, récollet, et de son continuateur P. Van Hove, autre récollet. Ce travail consiste en une traduction claire et élégante d'une grande partie de l'Ancien Testament d'après la Vulgate, en des prolégomènes pleins de savoir, mais un peu prolixes, en des dissertations et en des notes critiques et grammaticales, avec des cartes et des gravures. Les livres que ces savants religieux ont traduits sont le Pentateuque, Tobie, Judith, Esther, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la Sagesse et l'Ecclésiastique; en tout 21 vol. in-8°; Anvers, 1744 et années suivantes. 6° Les *versions anglaises*. Jean de Trévisa passe pour le premier traducteur de la Bible en anglais. On prétend qu'il termina sa traduction en 1357. Dans tous les cas, elle n'a jamais été imprimée. Parmi les Bibles qui ont été à l'usage des anglicans, nous parlerons seulement de l'édition publiée en 1611, in-fol., et que le roi Jacques Ier avait chargé André, évêque de Winton, Overal, évêque de Norwich, et quarante-sept autres théologiens des plus distingués, de préparer en y donnant tous leurs soins. Cette Bible a paru sous le titre de *The holy Bible, conteyning the Old Testament and the New : Newly translated out of the Original tongues and with the former Translations diligently compared and revissed by his Majestie's speciall Comandement. Imprinted at London by Robert Barker, Printer to the King's most Excellent Maiestie.* Cette édition, appelée communément la *Bible du roi Jacques* (*King James's Bible*), et la seule autorisée dans l'Église anglicane, a servi de base à toutes celles qui ont été données depuis sous diverses formes. Il faut en convenir, à part les erreurs propres au protestantisme et quelques autres inévitables pour des théologiens qui n'étaient pas suffisamment versés dans toutes les parties de la science biblique, la Bible anglaise mérite de grands éloges, surtout quand on la compare à celles que le rationalisme a produites dans ces derniers temps. La Bible anglaise à l'usage des catholiques est celle qui a été imprimée à Douai en 1609 et 1610, en 2 vol. in-4°, et à Paris en 1635. Elle ne contient que l'Ancien Testament; elle a été traduite sur la Vulgate par des théologiens de Douai, qui l'ont enrichie d'excellentes notes. Le Nouveau Testament avait été déjà publié à Reims en 1582, in-4°, également accompagné de notes composées par d'habiles théologiens anglais et rémois. Quoi qu'aient pu dire les anglicans de cette Bible, la traduction est très-fidèle et très-exacte; et si quelques passages offrent un certain vague et quelque obscurité, c'est précisément parce que les traducteurs ont justement craint qu'en s'écartant de la lettre du texte, ils ne rendraient pas fidèlement la vraie pensée de l'écrivain sacré, attendu que saint Jérôme lui-même, par ce même motif sans doute, n'a pas cherché à tout éclaircir. Cette Bible anglaise a été réimprimée depuis plusieurs fois et en divers lieux, avec des approbations épiscopales; mais (il faut bien le remarquer, puisque plusieurs écrivains ont dit à tort le contraire) le Saint-Siége ne l'a jamais approuvée. 7° Les *versions polonaises*. Il en est trois dont nous dirons un mot. La première a

Digitized by Google

été faite pour les catholiques par quelques théologiens polonais, et à laquelle travailla surtout le P. Wujek, jésuite, et qui a été honorée de deux brefs, l'un de Grégoire XIII, et l'autre de Clément VIII. Elle a été imprimée plusieurs fois, notamment à Cracovie, en 1561, 1577, 1599, 1619. La seconde, œuvre des sociniens, parut à Brzestia l'an 1563, et fut réimprimée à Zasbau en 1572. Enfin la troisième est celle qui a été faite sur les textes hébreu et grec pour l'usage des protestants; publiée d'abord en 1596, elle fut réimprimée en 1632. 8° Les *versions françaises*. La plus ancienne traduction française de la Bible dont on ait une connaissance certaine, c'est celle de Pierre de Vaux, chef des hérétiques vaudois, qui vivait vers l'an 1160. On ne sait s'il en existe encore quelques exemplaires enfouis dans les anciennes bibliothèques. Vers l'an 1294, Guyard des Moulins, prêtre, fit une traduction qui fut imprimée à Paris en 1488, 2 vol. in-fol. En 1566 parut à Paris la sainte Bible, traduite en français, avec des notes marginales, par René Benoît. Cette Bible fut censurée par la faculté de théologie de Paris en 1567, et Grégoire XIII approuva la censure des docteurs dans un bref du 3 octobre 1575. René Benoît, qui fit sa traduction sur celle de Calvin, y laissa, en effet, plusieurs taches de calvinisme. Une version française plus récente est celle de le Maistre, prêtre de Port-Royal, plus connu sous le nom de Sacy, faite sur la Vulgate. Nous en avons fait connaître le mérite exégétique et littéraire à l'art. LEMAISTRE, n° II; nous dirons seulement ici que, revue dans quelques parties, elle a été employée par D. Calmet dans son *Commentaire littéral* sur les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; dans la Bible de Carrières, dans celle de Vence, et jusques à un certain point dans la 1re édition (1739) de celle de le Gros, dite *Bible de Cologne;* car, quoiqu'elle portât qu'elle avait été traduite sur les textes originaux, elle n'offrait qu'un mélange de deux traductions différentes, une partie seulement des Livres saints y ayant été traduite sur les textes primitifs avec les différences de la Vulgate; et l'autre sur la Vulgate, avec les différences de ces mêmes textes. Ce n'est que dans l'édition de 1753 et dans les suivantes que toutes les parties de la Bible sont réellement traduites sur les textes originaux avec les différences de la Vulgate. Quant à la version de Genoude, tous ceux qui ont quelques connaissances des matières bibliques s'accordent à dire que c'est une corruption plutôt qu'une traduction de la Bible. Pressé depuis longtemps par plusieurs de nos seigneurs les évêques et par une foule de prêtres vénérables, nous avons entrepris nous-même une nouvelle traduction française des saintes Écritures. Le Nouveau Testament, publié en 1861, a été approuvé par le Saint-Siége après un examen de plusieurs années fait à Rome même par la S. Congrégation de l'*Index*. La partie de l'Ancien déjà soumise à la même Congrégation a été jugée digne du Nouveau : *Parata nuper librorum quorumdam Prisci Fœderis translatio, eadem prorsus accuratione et solertia quæ cœptis antea haud impar prodiret*. C'est ce que nous faisait l'honneur de nous écrire, le 12 mai 1865, le secrétaire de la S. Congrégation, immédiatement après avoir rendu de notre *Traduction du Nouveau Testament* ce témoignage flatteur : *Edita paucis abhinc annis gallica lingua N. T. conversione, quæ, Vulgatæ authentico Textui adamussim respondens, ancipitis vel erroneæ cujusvis significationis offendiculum penitus amoveret, tuto, ut aiunt, pede, ab tuæ Gentis viris catholicis excurrenda*. Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs que les traductions faites par les protestants renferment en général des erreurs plus ou moins graves; plusieurs de celles qui ont été publiées par des catholiques en Allemagne ne sont pas à l'abri de tout reproche; l'amour de la nouveauté ou bien le manque de connaissances suffisantes pour découvrir la fausse science de leurs adversaires, leur a fait quelquefois embrasser légèrement des interprétations trop hardies. *Voy.*, pour toutes les versions dont il est parlé dans cet article, Antoine Caraffa, *Bible des Septante;* Rome, 1787, préface. Christian Kortholt, théologien protestant; *Tractatus theologico-historico-philologicus de variis Sacræ Scripturæ editionibus, in quo de textu divinarum litterarum originario diversis ejus translationibus et celebrioribus operibus agitur*. Morin, *Exercitationes biblicæ*. R. Simon, *Histoire critique du Vieux et du Nouveau Testament;* savant ouvrage, mais quelquefois erroné; aussi a-t-il été mis à l'*Index*. (Decr. 9 febr. 1683.) Le Long, *Biblioth. sacra*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Biblioth. sacrée*. Hug, *Einleitung in die Schriften des Neuen Testaments, erst. Theil*. Leonhard Bertholdt, protestant rationaliste, *Einleitung*. Thomas Hartwell Horne, anglican, *An Introduction to the critical study and knowledge of the holy Scriptures. Eighth edition*. J.-B. Malou, *La Lecture de la sainte Bible en langue vulgaire*, etc., tom. II, p. 357 et suiv. J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.*, etc., tom. I, p. 127-212, dont l'art. présent n'est guère qu'un simple abrégé. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute certaines objections des protestants relatives aux versions de la Bible. *Compar.* notre art. BIBLE.

VERSLYPE (Jean-Baptiste), licencié en théologie, né à Ypres en 1655, mort l'an 1735, fut successivement curé à Courtray, puis chanoine de Bruges. Il a prêché avec un succès éclatant. Il a laissé des *Sermons*, qui ont été imprimés deux fois en plusieurs vol., in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VERSTHEGEN (Richard), en latin *Versteganus*, né à Anvers, florissait sur la fin du XVIe siècle. On a de lui, outre *Antiquitates Britannicæ* et plusieurs autres ouvrages : *Theatrum crudelitatum hæreticorum;* Anvers, 1592, in-4°; ouvrage orné d'estampes, mêlé de prose et de très-beaux vers latins, et dans lequel on voit de quelle manière des nations qui ne cessent de déclamer contre l'Inquisition et la sévère justice d'un duc d'Albe, ont traité les catholiques, et combien la cruauté des Hurons et des Algonquins envers leurs prisonniers le cède à celle que les sectaires ont exercée envers les partisans et surtout envers les ministres de la loi antique; — 2° *Antiquitates Belgicæ;* ibid., 1613, in-12; l'auteur y soutient que saint Willibrord n'a pas seulement prêché la foi chez les Frisons, mais qu'il est aussi l'apôtre de la Flandre et du Brabant; — 3° *Dialogue sur la manière de bien mourir;* ibid., 1603, in-8°; c'est une traduction de Pierre de Luna. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, *Biogr. univers.*

VERT (Claude de), de l'Ordre de Cluny, né à Paris en 1645, mort l'an 1708, fit profession en 1662. On l'envoya à Avignon pour étudier la philosophie et la théologie. Il voyagea en Italie; et, de retour dans son monastère, il se livra à l'étude de l'Écriture sainte, de la règle de Saint-Benoît, et à celle des cérémonies ecclésiastiques. Il devint successivement trésorier de l'abbaye de Cluny, visiteur de l'Ordre dans la

Digitized by Google

province de France, vicaire général du cardinal de Bouillon, et prieur de Saint-Pierre d'Abbeville. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Breviarium Cluniacense;* Paris, 1686, in-8°; en collaboration avec D. Rabusson; — 2° *La Règle de Saint-Benoît, nouvellement traduite et expliquée selon son véritable esprit*; ibid., 1689, 2 vol. in-4°; — 3° *Éclaircissement sur la réformation du Bréviaire de Cluny;* ibid., 1690, in-12; — 4° *Lettre à Jurieu sur les cérémonies de la messe;* ibid., 1690, in-12; — 5° *Explication du ch.* XLIII *de la règle de Saint-Benoît, pour servir d'éclaircissement à la question des études monastiques;* ibid., 1694, in-12; — 6° *Dissertation sur les mots de messe et de communion;* ibid., 1694, in-12; — 7° *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église;* ibid., 1706-1713, 4 vol. in-8°; les tom. I et II ont été réimprimés avec des additions en 1709, par les soins du P. Desmollets. Le but de D. de Vert, dans ce grand ouvrage, est de montrer que toutes les cérémonies de l'Église ont une origine simple et naturelle, et qu'il n'est pas nécessaire pour les expliquer de recourir à l'allégorie. Ce sentiment a été combattu par l'évêque de Soissons dans un écrit intitulé : *Du Véritable Esprit de l'Église dans l'usage de ses cérémonies,* ou *Réfutation du traité de D. Claude de Vert, intitulé : Explication simple*, etc. *Voy.* l'*Éloge de D. de Vert,* par le même P. Desmolets, au commencement du tom. III de son *Explication des cérémonies.* Les *Mémoires de Trévoux*, août 1708. Nicéron, *Mémoires*, tom. XI. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VERTEUIL (*Vertolium*), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans une ville du même nom dans la Guienne, au diocèse de Bordeaux, entre la Gironde et la mer. On ignore les auteurs et le temps de sa fondation.

VERTOT D'AUBŒUF (René-Aubert de), célèbre historien, né au château de Bennetot, en Normandie, l'an 1695, mort à Paris en 1735, se fit capucin, et passa ensuite dans l'Ordre de Prémontré, où il eut plusieurs bénéfices, et devint enfin ecclésiastique séculier. Il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions, historiographe de l'Ordre de Malte, et commandeur de Santeny. Nous citerons de lui : 1° *Histoire des révolutions de Suède, où l'on voit les changements arrivés dans ce royaume au sujet de la religion et du gouvernement;* Paris, 1695, 2 vol. in-12; — 2° *Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, appelés depuis les chevaliers de Rhodes, et aujourd'hui les chevaliers de Malte*, etc.; ibid., 1726, 4 vol. in-4° et 5 vol. in-12; ouvrage qui a été mis à l'*Index* (decr. 18 julii 1729); — 3° *Origine de la grandeur de la cour de Rome, et de la nomination aux évêchés et aux abbayes de France;* La Haye, 1737, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1689, 1696, 1710, 1719, 1721, 1737, 1738 et 1741. Moréri, édit. de 1759. *Voy.* Richard et Giraud, et tous les biographes.

VERTU se prend : 1° pour la force ou puissance d'agir qui est dans tous les corps naturels, suivant leurs qualités ou propriétés; 2° pour l'effet ou l'opération de la puissance d'agir. C'est ainsi qu'il est dit dans Joël, II, que les figuiers et les vignes ont produit leurs vertus; c'est encore ainsi que l'Écriture, en parlant de Dieu, appelle *vertus* les actes de la puissance, les miracles; 3° pour la disposition, la facilité, l'habitude de l'âme à faire le bien, à suivre ce qu'ordonnent les lois et ce que dicte la raison. La *vertu*, prise dans ce dernier sens, est donc une habitude ou une bonne qualité de l'âme qui fait que l'on vit bien, et dont personne n'use mal. Le sujet de la *vertu* est la seule créature raisonnable, parce qu'elle seule est capable de faire le bien, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel, car il n'y a qu'elle qui soit douée de l'intelligence et de la liberté qui sont nécessaires pour la pratique du bien. Les *vertus*, à les prendre en général, sont de trois sortes : les *intellectuelles*, les *morales* et les *théologales*. Les premières sont celles qui perfectionnent le jugement pour la connaissance du vrai, soit spéculatif, soit pratique. On en compte cinq de cette sorte : l'intelligence, la sagesse, la science, la prudence et l'art. Les secondes, appelées aussi *cardinales*, perfectionnent la volonté pour lui faire faire le bien honnête en tout genre et en toute matière. On en compte quatre principales, qu'on nomme *cardinales* (*voy.* CARDINALES, n° II); ce sont : la prudence, la force, la tempérance et la justice. Les vertus théologales sont celles qui ont Dieu pour objet immédiat, en tant qu'il est connu par la révélation; et de là vient qu'elles sont nommées théologales. Il y en a trois de cette espèce : la foi, l'espérance et la charité. Il y a aussi des *vertus acquises* et des *vertus infuses*. Les *vertus acquises* sont celles qui s'acquièrent par les seules forces de la nature, et qui disposent aux actions conformes à la droite raison. Les *vertus infuses* sont celles que Dieu produit en nous sans nous, et qui disposent aux actions surnaturelles et divines. *Voy.* saint Thomas, 1. 2., *quæst.* 55 *et seq.* Collet, *Moral.*, t. I. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **VERTUS**, nom que l'on donne au chœur des anges qui est entre les Dominations et les Puissances, auxquels on attribue la force de faire des miracles, et de fortifier les anges inférieurs dans l'exercice de leurs fonctions. *Voy.* ANGE, n° I.

II. **VERTUS** (Jean de), que quelques-uns pensent être né à Louvières, et d'autres à Maizières, était secrétaire d'État sous Charles V. Il est un de ceux auxquels on attribue le *Songe du Vergier*, 1491, in-fol., et dans les *Libertés de l'Église gallicane*, 1731, 4 vol. in-fol. Il se ressent de l'animosité que montra Charles V, en 1734, contre le siége de Rome. Les protestants en ont fait l'éloge, quoique ce ne soit qu'une pitoyable rapsodie, sans jugement et sans goût. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

III. **VERTUS (NOTRE-DAME-DE-)**, en latin *Sancta Maria Virtudensis*, abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans la ville de Vertus, au diocèse et à cinq lieues de Châlons-sur-Marne. Elle était ruinée et sans religieux, et c'était l'abbé commendataire qui en percevait tous les revenus. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX.

VERZI VIRIZIACUM. *Voy.* BALE, n° II.

VESALIENSIS (*Arnoldus*). *Voy.* WESEL.

VESCE (*Vicia*), plante légumineuse. C'est par ce mot que la Vulgate a rendu, dans Isaïe (XXVIII, 25) et Ézéchiel (IV, 9), le terme hébreu *Kussémeth*, qu'elle a traduit dans l'Exode (IX, 32) par *far*, mot qui se confond souvent dans l'usage avec *vicia*. Nous pensons donc qu'il faut entendre l'*épeautre* dans ces différents passages de l'Écriture. *Voy.* Celsius, *Hierobot.*, part. II, p. 83. D. Calmet, *Diction. de la Bible* et les *Commentateurs.*

VESCOVIO. *Voy.* FORNOUE.

VESONTIO. *Voy.* BESANÇON.

VESPASIEN, fut nommé par l'empereur Né-

Digitized by Google

ron pour conduire la guerre contre les Juifs; mais ayant été reconnu empereur lui-même, il chargea Titus, son fils, de cette commission. *Voy.* TITE, n° I.

VESPÉRIE se disait autrefois, dans les universités, de la thèse que soutenait un licencié la veille du jour qu'il devait recevoir le bonnet de docteur. Cet acte se faisait toujours le soir; c'est pourquoi on l'appelait *vespérie,* mot formé du latin *vesper,* c'est-à-dire *soir*. La thèse avait pour titre : *Pro actu vesperiarum.*

VESPORA. *Voy.* BOSPORE.

VESPRIM (*Vesprimium* et *Vesprinium*), ville épisc. de la basse Hongrie occidentale, sous la métropole de Strigonie, est située au nord du lac Balaton, à sept lieues d'Albe-Royale. L'évêque était chancelier des reines de Hongrie, et avait le droit de les couronner. Suivant de Commanville, l'évêché fut érigé vers l'an 1000, sous Gran (*Strigonium*). *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 254.

VESTI ou **VIESTI** (*Apenista, Bestia, Viesta*), petite ville épisc. d'Italie sous la métropole de Manfredonia, est située sur la côte, au pied du mont Gargan. Le premier évêque de cette ville, N..., fut ordonné par Albert, archevêque de Siponte, sous le pontificat de Paschal II. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacra,* tom. VII, p. 865. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 40, au mot BESTIA. Richard et Giraud. *Compar.* MANFREDONIA et SIPONTE.

VESTINE (Sainte), martyre et compagne de saint Spérat. *Voy.* SPÉRAT.

VESUNA ou **VESUNNA, VESUNÆ PETROCORIORUM.** *Voy.* PÉRIGUEUX.

I. **VÊTEMENTS.** Les Hébreux n'avaient pour habits que la tunique et le manteau; la tunique couvrait immédiatement la chair, et le manteau était l'habit de dessus. Ces deux habits ensemble faisaient ce que l'Écriture appelle *mutatoriæ vestes* ou *mutatoria vestium*, des habits à changer (IV Rois, V, 22). La tunique était ordinairement de lin, et le manteau d'étoffe; comme les manteaux n'étaient qu'une grande pièce d'étoffe non taillée, on en avait souvent en réserve et on en faisait des cadeaux. Salomon (Ecclésiaste, IX, 8) conseille à celui qui veut vivre agréablement d'avoir toujours ses habits bien blancs, apparemment parce que cette couleur était des plus estimées. Les interprètes sont partagés sur la signification du terme *passim*, que la Vulgate traduit par *polymitum*, en parlant de la tunique de Joseph, fils de Jacob; les uns l'entendant d'une robe trainante, et les autres d'une robe de différentes couleurs. Quant au voile dont les femmes se couvraient quand elles paraissaient en public, nous en avons parlé au mot THERISTRUM. Souvent les tuniques étaient sans couture et faites au métier, avec une seule ouverture en haut pour passer la tête. Telles étaient apparemment les tuniques des prêtres et celle de Notre-Seigneur. On voit par l'éloge que fait Salomon de la femme forte, que c'étaient les femmes qui faisaient autrefois les étoffes et la toile de leurs habits et de leur famille. C'est une ancienne tradition que la sainte Vierge avait tissu la tunique de son divin Fils; mais celle qui dit que cette tunique était celle qu'il porta dans son enfance, et qui était crue avec lui, n'a aucun fondement dans l'antiquité. On conserve aujourd'hui la *sainte tunique* dans l'église cathédrale de Trèves. Les franges au bas des manteaux des Hébreux étaient d'ordonnance divine, selon qu'il est dit dans le livre des Nombres (XV, 38) et dans le Deutéronome (XXII, 12). Le Sauveur lui-même en portait, au rapport de saint Matthieu (IX, 20); mais il reproche aux pharisiens de chercher à se distinguer du commun, en les portant plus longues que les autres. Les juifs d'aujourd'hui qui veulent observer cette loi sans se rendre ridicules, portent sous leurs habits un morceau d'étoffe carré avec quatre houppes. Et pour obéir à une autre loi, celle qui défend d'employer une étoffe tissue de lin et de laine, ils ne cousent pas même un habit de laine avec du fil, ni un habit de toile avec de la laine. Les vêtements de deuil parmi les Hébreux étaient le sac et le cilice; leur couleur était brune ou noire. Les vêtements des prophètes étaient ordinairement des habits de deuil; les veuves s'habillaient assez de cette manière (IV Rois, I, 7, 8. Judith, VIII, 6). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* Richard et Giraud. J.-B. Glaire, *Introduction,* etc., tom. II, où sont traitées non-seulement les questions relatives aux habits destinés à couvrir le corps de l'homme, mais encore celles qui se rattachent plus ou moins directement à la parure et à la toilette, et que l'on peut, sous ce rapport, ranger tout naturellement dans la classe des vêtements particuliers. On trouve aussi dans ce même ouvrage le tableau des mœurs et des usages des Orientaux modernes concernant les vêtements; tableau qui, dans plus d'un endroit, confirme la véracité de nos Livres saints d'une manière admirable. Le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.** *Voy.* HABIT, n° II.

III. **VÊTEMENTS SACRÉS.** *Voy.* ORNEMENTS SACERDOTAUX.

VETIA. *Voy.* VEGGIA.

VETTONA. *Voy.* BETTONA.

VETTORELLI. *Voy.* VITTORELLI.

VÊTURE. On appelle ainsi la cérémonie de la prise d'habit de religion qui se fait dans les couvents lors de la profession d'un religieux ou d'une religieuse. Les prières qui accompagnent cette cérémonie sont différentes suivant les divers Ordres ou congrégations religieuses; mais elles sont toutes instructives et édifiantes: elles rappellent aux personnes qui prennent l'habit monastique les obligations qu'il leur impose et les vertus par lesquelles elles doivent l'honorer. Quant aux formalités nécessaires pour rendre cet acte authentique, elles appartiennent au droit canonique. *Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

VÊTUS (HÉRÉTIQUES). On appelait au XIIIe siècle, dans le Languedoc, pendant les guerres contre les Albigeois, *hérétiques vêtus ou parfaits* ceux qui faisaient profession publique de l'hérésie, pour les distinguer des *hérétiques crus ou prétendus*. Le XVIe article de l'instruction donnée aux dominicains-inquisiteurs par le concile de Béziers de l'an 1246, porte qu'il faut examiner les *hérétiques parfaits ou vêtus* secrètement et en particulier, en présence de quelques personnes discrètes et fidèles.

VETUSVILLA, abbaye. *Voy.* VIEUVILLE.

VEUVES, VIDUITÉ. Pour conserver les biens dans la même famille et perpétuer le nom des défunts dans Israël, la loi (Deutéron., XXV, 7) confirma l'usage qui existait déjà chez les Hébreux de faire épouser une femme dont le mari était mort sans enfants par le frère de celui-ci, et, à son défaut, par son plus proche parent; ce qui était défendu en tout autre cas, au moins pour le beau-frère (Lévit., XVIII, 16, et art. LÉVIRAT). La loi défend surtout au grand prêtre d'épouser une femme veuve ou répudiée (Lévit., XXI, 14). Depuis la confusion des familles, la loi dont on a parlé en premier, n'est plus ob-

Digitized by Google

servée. Dieu recommande souvent à son peuple d'avoir grand soin de soulager les veuves (Exod., XXII. Deutér., X, 18; XIV, 29), et le mot *d'honorer* de saint Paul (I Timoth., V, 3, 5 et suiv.) marque surtout le soin que l'évêque doit avoir de pourvoir à leurs besoins. Il y avait autrefois des veuves qui exerçaient certains emplois sous les ordres de l'évêque, tant par rapport à la visite des femmes malades que dans l'administration du baptême. Saint Paul désigne les qualités que devaient avoir ces sortes de veuves (I Timoth., V, 9). La viduité, de même que la stérilité, était une espèce d'opprobre dans Israël. Isaïe en parle ainsi (LIV). Il est vrai cependant qu'on louait une veuve qui, par attachement pour son mari défunt, demeurait dans la viduité. On en voit un exemple dans Judith. C'était un déshonneur pour un homme de n'être pas pleuré par sa veuve, c'est-à-dire de ne pas recevoir les honneurs de la sépulture, dont les pleurs et les louanges de la veuve faisaient la principale partie (Job, XXVII, 15). Les veuves des rois demeuraient dans la viduité. Adonias fut puni de mort pour avoir demandé en mariage Abisag de Sunam, qui avait été épouse de David, quoique ce prince n'eût point consommé son mariage avec elle (III Rois, II, 17-25).

VEXILLA REGIS PRODEUNT, c'est-à-dire *les étendards du roi s'avancent*. C'est le commencement d'une belle hymne qui se chante dans l'Église, au temps de la Passion, mais surtout le vendredi saint. On chante encore cette hymne quand on bénit solennellement une croix et un étendard militaire. C'est à Venance-Fortunat qu'en est due la composition. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XCVI, p. 332-333.

VEYSSIÈRE DE LA CROZE. *Voy.* CROZE.

I. **VEZELAY** (*Vezeliacum*), ville du duché de Bourgogne, dans l'Auxerrois. Il y eut un concile, en 1146, pour la croisade contre les Turcs. *Voy.* la Regia, tom. XXVII. Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI.

II. **VEZELAY** (*Vezeliacum*), ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située au pays de Morvan, dans le Nivernais, au diocèse d'Autun. Gérard, comte de Provence, et Berthe, sa femme, fondèrent l'an 867 cette abbaye, d'abord pour des filles, puis pour des hommes. Elle fut d'abord sous l'invocation de la sainte Vierge, et ensuite de la Madeleine, dont on y apporta, dit-on, les reliques en 880. L'abbaye de Vézelay fut sécularisée et changée en collégiale dans le XVI[e] siècle. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VI. Richard et Giraud.

VEZZOSI (Anton.-Francesco), théatin, né à Arezzo en 1708, mort à Rome l'an 1783, professa la philosophie au séminaire de Rimini, et fut envoyé à Rome en 1742 pour y occuper la chaire de théologie à Saint-André della Valle. Chargé par ses supérieurs de surveiller l'édition des œuvres complètes du cardinal Tommasi; Rome, 1747-1769, 11 vol. in-4°; il s'en acquitta si bien que Benoît XIV le nomma professeur d'histoire ecclésiastique au collége de la Sapience et examinateur des candidats à l'épiscopat. Dans la suite, il fut élu supérieur général de son Ordre. On a de lui: 1° *De Laudibus Leonis X*; — 2° *I Scrittori de' Chierici regolari detti Teatini*; Rome, 1780, 2 vol. in-4°; recueil exact dans lequel l'auteur a fondu la *Biblioth. Teatina* du P. Silos. *Voy.* Tipaldo, *Biogr. degli Ital. illustri*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

VIAIXNES (Thierri-Joseph-François **FANIER** ou **FAGNIER DE**), controversiste, né à Châlons-sur-Marne en 1659, mort à Rhynwick, près d'Utrecht, l'an 1735, embrassa la règle de Saint-Benoît, et prononça ses vœux dans l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, qui relevait de la congrégation réformée de Saint-Vannes. Son attachement au jansénisme lui occasionna de nombreuses tribulations, et, après avoir passé plusieurs années en prison, il fut ensuite exilé. On a de lui : 1° *L'Impiété reconnue*; contre une thèse soutenue à Caen; Cologne, 1693; — 2° *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau de l'Archevêché, à qui l'on doit croire, de M. Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en* 1695 (approuvant les *Réflexions morales* du P. Quesnel), *ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en* 1696 (condamnant l'*Exposition de la foi* par l'abbé Barcos), 1698, in-12; dilemme satirique qui fit beaucoup de bruit; — 3° *Acta omnia congregationum quæ coram Clemente VIII et Paulo V, sunt celebrata in controversia de Auxiliis*; Louvain, 1702, in-fol.; — 4° *Edmundi Richerii Libellus de ecclesiastica et politica potestate cum demonstratione; edente D. Thierri de Viaixnes*; Cologne, 1702, 2 vol. in-4°; — 5° un grand nombre d'écrits contre la bulle *Unigenitus* et contre les jésuites; et un acte de dénonciation de la bulle daté du 13 avril 1727. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **VIALART.** *Voy.* CHARLES DE SAINT-PAUL.

II. **VIALART DE HERSE** (Félix), évêque de Châlons-sur-Marne, né à Paris en 1603, mort en 1680 dans sa ville épisc., fit ses études au collége de Navarre, et se sentit de bonne heure du goût pour l'état ecclésiastique. Il s'agrégea à la société de Navarre, et fut reçu docteur de cette maison. Son savoir et sa grande piété engagèrent l'évêque de Châlons à le choisir pour son coadjuteur, lorsqu'il n'était encore âgé que de vingt-sept ans. Devenu évêque bien peu de temps après, il prit saint Charles Borromée pour modèle dans son administration. De là vient que par ses soins les établissements utiles se multiplièrent bientôt dans son diocèse, qu'il gouverna pendant quarante ans avec autant de sagesse que de zèle. On a de lui : 1° un *Recueil* ou *Manuel de l'Église de Châlons*, en latin; Paris, 1649; — 2° *Ordonnances, Mandements et Lettres pastorales pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et la réformation des mœurs dans son diocèse*; Châlons, 1660 et 1662, in-12; — 3° *Emploi de la journée pour les curés durant leurs assemblées au séminaire de Châlons*; — 4° *L'École chrétienne*; c'est un catéchisme composé par lui-même, non-seulement utile aux fidèles, mais encore à ceux qui sont chargés de leur instruction. Il condamna, en 1655, l'*Apologie des casuistes*. On sait qu'il approuva et adopta pour son diocèse les *Réflexions morales* du P. Quesnel; mais ce n'était alors que de courtes réflexions sur l'Évangile qui n'avaient rien que d'édifiant. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VIANDES. On a vu à l'article ANIMAUX qu'il y en avait dont les Hébreux ne pouvaient manger. On voit leur goût pour la viande par ce que l'Écriture raconte de la table de Salomon (III Rois, X, 5). La graisse des animaux offerts au Seigneur était brûlée sur son autel (Lévit., III, 11, 16), et Dieu se plaint quelquefois que son peuple ne lui offrait que des animaux maigres (Malachie, I, 13-14). Le sel, l'huile, et peut-être quelques herbes aromatiques étaient tout l'assaisonnement des viandes des Hébreux. L'agneau pascal se mangeait avec des laitues amères. Dans l'Église chrétienne, il y a eu jusqu'aux X[e] et XI[e] siècles une assez universelle abstinence de sang et des animaux étouffés, ou

Digitized by Google

noyés, ou morts d'eux-mêmes, quoique du temps de saint Augustin il paraisse que tel ne fut pas l'usage de l'Église d'Afrique. Les Grecs observent encore aujourd'hui de ne pas manger du sang pur et séparé de la chair. Quant aux viandes immolées aux idoles, et nommées en grec *idolothyta*, il y eut au commencement de l'Église d'assez fortes disputes sur l'usage de ces viandes. Saint Paul, pour apaiser ces différends, décida qu'on pouvait en manger sans scrupules, pourvu qu'on ne fût pas une occasion de scandale pour les faibles; mais qu'en ce dernier cas il fallait s'en abstenir, par charité pour ceux-ci; ce qui a donné lieu à une abstinence assez générale à cet égard. On voit même que le Saint-Esprit blâme, dans l'Apocalypse, l'évêque de Thyatire de ce qu'il souffre dans son Église qu'on mange de ces sortes de viandes (Apocal., II, 20. I Corinth., VIII, 4; X, 23). Quant aux Juifs, on sait avec quelle fermeté Éléazar refusa de paraître même avoir mangé des viandes immolées aux idoles. On sait aussi que, dans les holocaustes des Israélites, toute la victime devait être consumée par le feu, et qu'on n'en pouvait rien réserver pour manger; que les seuls mâles de la race d'Aaron pouvaient manger, et cela dans l'enceinte du temple, de la chair des victimes d'expiation; que des victimes pacifiques enfin, après avoir donné aux prêtres ce qui leur en appartenait, ceux qui les avaient offertes pouvaient en manger le premier et le second jour; mais que ce qui en restait après devait être jeté au feu. On punissait du dernier supplice quiconque en avait mangé, étant impur (II Machab., VI, 23. Lévit., VII, 1, 7, 8 et suiv.). D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

VIATIQUE (*Viaticum*), mot dérivé de *via* (voie, chemin), et qui signifie proprement la provision d'argent ou des autres choses nécessaires pour faire un voyage. Dans le sens figuré, *viatique* signifie la communion que l'on donne aux mourants qui vont passer de cette vie dans l'autre. On la nomme *viatique*, parce qu'elle fortifie les mourants et leur donne la force nécessaire pour passer de ce pèlerinage à la céleste patrie. C'est par cette même raison qu'on appelait autrefois *viatique* tout sacrement administré à l'article de la mort, comme le baptême, la confirmation, la pénitence, l'extrême-onction, et même les bonnes œuvres appliquées aux mourants, soit pénitents, soit catéchumènes, et enfin tout ce qui pouvait les réconcilier avec Dieu et avec l'Église, ainsi qu'on peut le voir dans l'Homélie de saint Basile et le Discours de saint Grégoire de Nazianze sur le baptême, et que le prouve Gabriel de l'Aubespine, savant docteur de Sorbonne, dans ses *Observations ecclésiastiques*, l. I, c. I. *Voy.* Morin, *De Pœnit.* Claude de Vert, *Cérémon. de l'Église*, tom. I, p. 54. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

VIATORE, savant capucin, né à Coccaglio, dans le Bressan, vers 1706, mort à Cologne, dans le couvent de Saint-Jérôme de son Ordre, l'an 1793, se distingua dans son Ordre par ses vertus autant que par sa science. Cependant il montra une opposition peu édifiante à la bulle *Unigenitus*. On a de lui : 1° *Tentamina theologico-scholastica, quibus accedunt tomi duo itali ad Febronium;* Bergame, 1774, 4 vol. in-8°; — 2° *Synopsis tentaminum theologicorum in moralibus;* Venise, 1791, 2 vol. in-4°; — 3° *Lo Spirito filosofico di san Prospero d'Aquitania ne' suoi epigrammi;* Brescia, 1760, in-4°; — 4° *Ricerca sistematica sul testo e sulla mente di san Prospero d'Aquitania nel suo poema degli Ingrati;* Brescia, 1756 et 1762, vol. in-4°; — 5° *La Storia de Auxiliis del P. Giacinto Serry, tradotta e compendiata;* ibid., 1741, in-4°; — 6° *Zoppicamenti del canonico Luigi Mozzi sulla lettura d'un libro intitolato : Il Falso Discepolo dei santi Agostino e Tomaso;* ibid., 1780. Le P. Viatore, dans cet ouvrage, avait pris pour guide un livre imprimé à Lugano en 1759, ayant pour titre : *Lettera enciclica del Sommo Pontefice Benedetto XIV, diretta all' assemblea generale del clero gallicano, illustrata e difesa contro l'autore dei dubj e quesiti proposti a' cardinali e teologi della sacra Congregazione di Propaganda.* L'écrit du P. Viatore parut contenir des choses injurieuses contre trois papes et un concile, ce qui donna lieu au célèbre P. Zaccaria de publier sous le nom supposé de *Pistofilo Romano*, un ouvrage qu'il intitula : *Difesa di tre Sommi Pontefici, Benedetto XIII, Benedetto XIV, e Clemente XIII, e del concilio romano tenuto nel* 1725, *diretta al P. F. Viatore di Coccaglio, perche si ravvega;* Ravenne (Venise), 1782; — 7° *La Bolla* Unigenitus *non annunziata mai dalla S. Sede regola di fede; riposta di F. Viatore e Pistofilo Romano in riposta alla difesa dei tre Sommi Pontefici*, etc.; Brescia, 1782; — 8° quelques autres opuscules. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VIBIANE. *Voy.* BIBIANE.

VIBINUM. *Voy.* BOVINO.

VIBIO. *Voy.* DAX.

VIBONA (*Vibo*), ville d'Italie chez les Brutiens. Elle s'appela d'abord *Hipponium;* mais les Romains s'en étant rendus maîtres lui donnèrent le nom de *Vibona Valentia*. Cette ville avait été éclairée des lumières de la foi, et avait eu un siége épisc. du temps même des apôtres. Les Sarrasins la détruisirent presque entièrement en 983. Le siége fut uni à celui de Mileto en 1073. On voit aujourd'hui, à la place de *Vibona*, une ville assez jolie qu'on appelle *Monteleone*. On connaît sept évêques de Vibona, dont le premier, Somanus, assista au concile de Chalcédoine en 451. *Voy.* Ughelli, *Ital. sacr.*, tom. X, col. 186. *Voy.* de Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 255. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XLVI, p. 225-226, et vol. XCVII, p. 295-296.

VIBORADE. *Voy.* GUIBORAT.

I. **VIC** (*Vicus Ausonæ*), ville épisc. d'Espagne sous la métropole de Tarragone. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **VIC** (Claude de), de la congrégation des Bénédictins de Saint-Maur, né à Sorèze en 1670, mort à Paris l'an 1734, enseignait la rhétorique à l'abbaye de Saint-Sever, en Gascogne, lorsque ses supérieurs l'envoyèrent à Rome en qualité de secrétaire du procureur général de la congrégation. Son mérite et ses vertus lui acquirent de puissantes protections. Il fut d'un très-utile secours à ses savants confrères en leur fournissant différents mémoires et en collationnant pour eux plusieurs manuscrits du Vatican. Rappelé en 1715, il travailla avec D. Vaissette à l'*Histoire générale du Languedoc;* et le cardinal de Noailles lui confia la direction de plusieurs communautés religieuses de Paris. Il fut élu, en 1733, procureur général de son Ordre. Il a donné une version latine de la *Vie de Mabillon*, par D. Ruinart; Padoue, 1714, in-4°. *Voy.* D. le Cerf, *Biblioth. histor. et crit. des Aut. de la congrégat. de Saint-Maur.* Le *Mercure de France*, mois de mars 1734.

I. **VICAIRE.** Nous entendons par ce mot un ecclésiastique qui est comme le lieutenant d'un autre, dont il tient la place, dont il exerce les

Digitized by Google

fonctions en son absence et sous son autorité. « Il ne faut pas confondre, dit Bergier, un *vicaire* avec un *délégué;* celui-ci n'a le pouvoir de faire légitimement que la fonction pour laquelle il est député nommément; il ne peut pas déléguer un autre pour la remplir à sa place. Un *vicaire* n'est pas député à une seule fonction, mais à toutes, *ad omnes causas*, selon l'expression des canons; il peut donc déléguer un autre prêtre pour administrer le sacrement de mariage, etc. » *Voy*. Bergier, *Diction. de théol.*

II. **VICAIRE** (Philippe), doyen et ancien professeur de théologie dans l'université de Caen, sa patrie, curé de Saint-Pierre de la même ville, naquit en 1689, et mourut l'an 1775. Il parut dans l'université lorsque les querelles du jansénisme y étaient dans la plus grande effervescence. Son attachement à la bulle *Unigenitus* le mit en butte aux gens du parti, qui ne l'épargnèrent point. Il ne fit pas moins paraître de zèle pour la réunion des protestants à l'Église catholique. Il gouverna sa paroisse avec une grande prudence. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Demandes d'un protestant faites à M. le curé de ***, avec les réponses;* 1766, in-12; — 2° *Exposition fidèle et preuves solides de la doctrine catholique, adressées aux protestants*, etc.; Caen, 1770, 4 vol. in-12. *Voy*. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

III. **VICAIRE ADMINISTRATEUR.** *Voy*. VICAIRE, n° XV.

IV. **VICAIRE AMOVIBLE.** *Voy*. VICAIRE, n° VIII.

V. **VICAIRE APOSTOLIQUE.** On appelle ainsi les évêques que le Pape nomme aux anciens siéges situés maintenant dans des pays infidèles, tels que la Turquie, l'Afrique, et à qui il donne autorité dans un pays quelconque, à titre de *vicaires* immédiats du Saint-Siége, dont ils relèvent directement, tandis que les évêques locaux, dans un pays hiérarchiquement organisé, dépendent des métropolitains. Il y a des *vicaires apostoliques* dans les missions, les colonies, les États hérétiques, comme autrefois en Angleterre. Le *vicaire apostolique* est institué par le Pape pour exercer en son nom certaines fonctions dont Sa Sainteté peut seule commettre l'exercice. Le Pape donne le titre de *vicaire apostolique* aux évêques qu'il envoie dans les missions orientales, tels que les évêques français qui sont présentement dans les royaumes de Tonquin, de la Cochinchine, etc. Les *vicaires apostoliques* sont presque tous évêques *in partibus;* beaucoup ont des coadjuteurs évêques. *Voy.*, pour cet article et les suivants, L. Ferraris, *Prompta Biblioth.* Gaet. Moroni, vol. XCVIII, p. 3-385, où l'on trouve la liste de tous les *vicariats apostoliques* de la chrétienté, leur histoire et les noms de ceux qui les ont occupés jusqu'à ces derniers temps. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, cite les noms des divers pays où il y a des *vicaires apostoliques*.

VI. **VICAIRE CAPITULAIRE.** Quand un évêché ou un archevêché devient vacant, soit par la mort de celui qui l'occupait, soit par sa translation à un autre siége, soit par toute autre circonstance qui l'empêche d'exercer ses fonctions, le chapitre, d'après le concile de Trente, est tenu expressément (*omnino teneatur*) dans les huit jours d'élire un official ou vicaire, ou confirmer celui qui est établi, lequel sera au moins docteur en droit canon ou licencié, ou autrement le plus capable que se pourra. Or c'est le vicaire ainsi élu par le chapitre (*capitulum*), qu'on appelle *vicaire capitulaire*. Que si on en use autrement, ajoute le même concile, la faculté d'y pourvoir sera dévolue au métropolitain. Et si cette Église est elle-même métropolitaine, ou qu'elle soit exempte, et que le chapitre ait été négligeant, alors le plus ancien évêque entre les suffragants à l'égard de l'Église métropolitaine, et l'évêque le plus proche à l'égard de celle qui se trouvera exempte, aura le pouvoir d'établir un économe et un vicaire capables. L'usage presque général en France est d'élire plusieurs *vicaires capitulaires*. *Voy*. le conc. de Trente, sess. XXIV, c. XVI, où sont de plus exposés les droits et les devoirs du *vicaire capitulaire*. Gaet. Moroni, vol. XCIX, p. 3-15.

VII. **VICAIRE DE CHŒUR.** C'est celui qui supplée l'hebdomadaire. *Voy*. ce dernier mot.

VIII. **VICAIRE DE JÉSUS-CHRIST.** *Voy*. Gaet. Moroni, vol. XCIX, p. 20-63, et notre art. PAPE, n° I.

IX. **VICAIRE DE PAROISSE**, qu'on appelle aussi *vicaire secondaire* ou *amovible, simple*. C'est le prêtre qui aide un curé dans les fonctions pastorales. Il n'a pour titre que la mission ou l'approbation de l'évêque, qui peut par conséquent le changer ou le révoquer à son gré. Quelques canonistes ont prétendu que les *vicaires* des curés étant destinés à travailler sous eux et à les soulager dans les fonctions de leur ministère, c'est aux curés qu'appartient le droit de les choisir. Quoi qu'il en soit de ce sentiment en théorie, il se réduit à rien dans la pratique; car l'évêque a incontestablement le droit de retirer les pouvoirs des prêtres qui travaillent dans son diocèse; il peut limiter ces pouvoirs pour le temps et pour le lieu, et les *vicaires* qui n'ont pas à cet égard l'approbation nécessaire comme les curés, ne peuvent mépriser la révocation de leurs pouvoirs sans encourir les peines de ceux qui les exercent sans approbation. C'est aux évêques à juger de la nécessité qu'il peut y avoir d'établir des *vicaires* dans les paroisses. Le concile de Trente leur attribue ce pouvoir. Les évêques seuls doivent nommer les *vicaires*, disent les conciles (*vicarii ab episcopo eliguntur*). Ils peuvent par conséquent donner un *vicaire* à un curé contre son consentement (*invito parocho*), et lui retirer celui dont il serait satisfait. Il ne faut pas confondre les *vicaires des paroisses* avec les prêtres que l'on appelle *habitués*, et dont nous avons indiqué les fonctions à l'art. HABITUÉ. *Voy*. le conc. de Trente, sess. XXI, c. IV, *De Reform.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, qui rapporte l'ancienne jurisprudence civile de France concernant les *vicaires de paroisse*. L'abbé André, qui fait de sages réflexions sur la manière dont les *vicaires* doivent se conduire envers leurs curés, et réciproquement.

X. **VICAIRE FORAIN** (*Vicarius foraneus*), appelé aussi *doyen rural*. *Voy*. DOYEN, n° I.

XI. **VICAIRE GÉNÉRAL** ou **GRAND VICAIRE DE L'ÉVÊQUE.** On appelle ainsi l'ecclésiastique qui est nommé par l'évêque pour exercer sa juridiction volontaire et gracieuse; car la juridiction contentieuse est exercée par l'official. Cependant les canonistes, comme le remarque judicieusement l'abbé André, ne gardent pas exactement cette distinction; car, dans le droit canonique, le *vicaire général de l'évêque* est nommé tantôt *vicarius*, tantôt *missus*, ou *missus dominicus*, et tantôt *officialis*. L'origine des *vicaires généraux*, tels qu'ils sont constitués aujourd'hui, ne paraît pas fort ancienne, puisqu'on n'en trouve aucun vestige dans les anciens canons. Leurs pouvoirs se règlent d'un côté sur

Digitized by Google

les dispositions générales du droit, et de l'autre sur le contenu de sa commission, qui supplée à ce que le droit n'exprime point, et quelquefois retranche de ce qu'il exprime; car l'évêque peut, dans sa commission, limiter le pouvoir du grand vicaire, et lui défendre de prendre connaissance de certaines affaires qui sont d'ailleurs comprises dans les commissions générales. La pratique commune de l'Église et les textes du droit canonique semblent n'autoriser qu'un seul *vicaire général* par évêché; mais l'usage, en France, permet aux évêques de nommer deux *grands vicaires*, et aux archevêques trois. C'est sans doute l'étendue et l'importance des diocèses qui a introduit cette coutume. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. XCIX, p. 16-20. L'abbé André, qui cite les matières sur lesquelles les évêques donnent ordinairement juridiction à leurs *vicaires généraux*, indique les qualités requises dans un *vicaire général*, rapporte la législation civile française relativement aux *vicaires généraux*, et explique comment leurs pouvoirs finissent.

XII. **VICAIRE GÉNÉRAL DE RÉGULIERS**, celui qui est commis par l'abbé ou le supérieur général d'un Ordre religieux. Autrefois, en France, les abbés et les supérieurs étaient obligés d'établir des *grands vicaires* naturels Français, lorsqu'ils étaient étrangers et qu'ils résidaient hors du royaume, et lorsqu'ils étaient chefs d'Ordre, et que dans l'Ordre il y avait des réformes, parce que chaque réforme devait être régie par un chef ou *vicaire général* qui fût de cette réforme. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

XIII. **VICAIRE GÉNÉRAL DE ROME** ou **DU PAPE** (*Vicarius domini Papæ* ou *Cardinalis Vicarius Urbis, Summi Pontificis in Almæ Urbis suburbio et districtu Vicarius generalis in spiritualibus*). Le Souverain Pontife, en tant qu'évêque de Rome, a son *vicaire général*. On conçoit qu'il ne puisse en être autrement, quand on considère le nombre et la variété de ses occupations. L'origine des *grands vicaires du Pape* remonte jusqu'à celle du christianisme; car on peut regarder comme *vicaires* de saint Pierre saint Lin de Volterra, saint Clet et saint Clément de Rome, qu'il sacra évêques, et qui lui succédèrent dans le souverain pontificat. Avant le cardinal Paul, sous le pape Constantin, en 710, c'étaient souvent de simples prêtres qui remplissaient la fonction de *vicaire général*. Dans la suite, ce furent tantôt des cardinaux, tantôt des prélats qui, comme les cardinaux-vicaires d'aujourd'hui, étaient révocables *ad nutum*; mais le cardinal de Luca, qui écrivait en 1680, dit que depuis plus d'un siècle c'étaient les cardinaux seuls. Aujourd'hui le chef de la secrétairerie du vicariat est le cardinal-vicaire, qui a un tribunal tout à la fois civil, criminel et ecclésiastique. *Voy.* Ponzetti, *Elenchus chronologicus vicariorum Urbis in spiritualibus*. Gaet. Moroni, vol. XCIX, p. 64-104. L'abbé L. Pallard, *Les Ministères du Saint-Siège*, etc., p. 177-179. On trouve dans ces deux derniers auteurs les diverses attributions du cardinal-vicaire.

XIV. **VICAIRE PERPÉTUEL.** On a donné le nom de *vicaires perpétuels* à des prêtres qui desservaient autrefois, à titre irrévocable, les cures dépendantes d'un chapitre, d'une abbaye ou d'un prieuré, au lieu des curés primitifs, qui étaient les gros décimateurs, et qui ne laissaient à ces vicaires que des portions congrues. L'établissement des *vicaires perpétuels* est ancien; il a commencé au XIIe siècle, et, avant le concile général de Latran, sous Alexandre III, qui fut élu pape l'an 1159, les moines renoncèrent à la régie des paroisses, mais en s'efforçant de les faire desservir par des prêtres à gage. Les autres curés primitifs, à leur exemple, donnèrent les cures à bail à des chapelains ou vicaires amovibles, à la charge de leur rendre tous les ans certaines prestations, et de prendre d'eux, tous les ans, une nouvelle institution. Ces espèces de vicaires amovibles ont été sévèrement défendus; mais les *vicaires perpétuels* ont été autorisés par les lois de l'Église et de l'État. Le *vicaire perpétuel* une fois établi ne différait proprement du curé que de nom; son titre était perpétuel comme celui du curé. *Voy.* Richard et Giraud. L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, art. VICAIRE, § VII.

XV. **VICAIRE TEMPORAIRE** ou **ADMINISTRATEUR.** On nomme ainsi, par opposition au vicaire proprement dit ou permanent, celui qui est institué pour administrer temporairement une cure ou un autre bénéfice à charge d'âmes pendant l'absence légale du curé, ou, en cas de vacance du bénéfice, jusqu'à la nomination définitive du titulaire; ou celui qui assiste un curé devenu physiquement ou moralement incapable, jusqu'à son rétablissement ou à sa résignation, et qui par conséquent, dans tous les cas, n'est chargé que provisoirement de ses fonctions. Le vicaire temporaire est par là même un simple prêtre auxiliaire. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

VICAIRIE. C'est l'état ou la charge de vicaire. Il y a donc autant de sortes de *vicairies* qu'il y a de vicaires différents : *vicairie apostolique, épiscopale*, etc.

I. **VICARIAT** se dit de la fonction, de la charge de vicaire, comme *vicairie;* mais il se dit aussi quelquefois du territoire sur lequel s'étend le pouvoir de vicaire.

II. **VICARIAT (LETTRES DE).** C'étaient celles qu'un évêque ou un autre prélat donnait autrefois à un ecclésiastique pour faire le procès, conjointement avec un juge royal, à un autre ecclésiastique qui avait commis un délit où il y avait du cas privilégié. Suivant les ordonnances, les évêques n'étaient pas obligés de donner des vicariats pour l'instruction et le jugement des procès criminels qui s'instruisaient dans les parlements, si ce n'est que ces cours l'eussent ordonné pour éviter la recousse des accusés durant leur translation; et, en ce cas, lesdits prélats choisissaient tels conseillers-clercs desdites cours qu'ils jugeaient à propos. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. VII, p. 919 et suiv. La Combe, *Recueil de jurisprud. canonique*, au mot VICARIAT. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

III. **VICARIAT (TRIBUNAL DU).** C'est ainsi qu'on nomme dans les grands diocèses d'Allemagne un conseil destiné à aider le vicaire général dans ses fonctions. Ce conseil, en général composé de membres du chapitre nommés par l'évêque, est d'autant plus utile que le vicaire général a habituellement le plein exercice de la juridiction épiscopale, à l'exception de quelques matières importantes; il a par conséquent aussi la connaissance et la décision des causes ecclésiastiques litigieuses et la juridiction nécessaire pour informer des délits commis en matière ecclésiastique, et les punir. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

VICE. Ce mot, dans son origine, signifie *défaut, manquement*, et il se dit dans le sens physique aussi bien que dans le sens moral. Dans ce dernier, il exprime une inclination naturelle ou une habitude contractée de faire

Digitized by Google

ce que la loi de Dieu défend. De même qu'un certain nombre de bonnes actions qu'un homme a faites ne prouve pas qu'il est né vertueux; de même aussi plusieurs fautes dans lesquelles il est tombé ne prouvent pas non plus qu'il est né vicieux; c'est l'habitude des uns et des autres qui décide de son caractère. Un homme peut être né avec une forte inclination au *vice*, et acquérir cependant l'habitude de la vertu par sa persévérance à combattre son penchant; selon la maxime reçue, l'habitude est une seconde nature; alors la vertu est plus méritoire que si elle coûtait moins. Quelques philosophes modernes, très-mauvais moralistes, ont prétendu qu'un *vice* de caractère ne se corrigeait jamais. Mais ils sont d'autant plus dans l'erreur que l'exemple de plusieurs saints personnages montre qu'avec la grâce de Dieu et la persévérance à réprimer un mauvais penchant ou une habitude très-forte par des actions contraires, l'homme peut venir à bout de se réformer entièrement; et la prétention des incrédules n'est propre qu'à nous ôter le courage et à endurcir dans le vice. On confond souvent à tort dans le langage le mot *vice* avec celui de *péché*. Ce dernier mot, dans l'acception la plus commune, est une action volontaire, libre, réfléchie, et contraire à la loi de Dieu, et par conséquent imputable à celui qui la commet; un *vice* naturel n'est ni volontaire, ni par cela même imputable, surtout quand on s'attache à le combattre et à le corriger. C'est la confusion de ces deux termes qui a fait qu'on a si souvent abusé des passages dans lesquels saint Paul appelle *péché* la concupiscence ou le penchant naturel au mal avec lequel nous naissons. Ce penchant est un *vice*, un très-grand défaut de notre nature déchue de l'innocence primitive par la faute de notre premier père; mais ce n'est pas un *péché* proprement dit, ou une mauvaise qualité libre, imputable et punissable; saint Paul ne dit rien qui puisse la faire envisager ainsi. *Voy.* saint Augustin, qui a très-bien démêlé cette équivoque dans *De Perfect. justitiæ hom.*, c. XXI, n. 44. *Contra duas Epist. Pelag.*, c. XIII, n. 27. *Retract.*, l. I, c. XV, n. 2. *De Continent.*, c. III, n. 8. *De Nupt. et Concept.*, c. III, n. 25. *Oper. imperf.*, n. 71. Bergier, *Diction. de théol.* *Compar.* notre art. CONCUPISCENCE.

VICE-CHANCELIER DU PAPE ou DE L'ÉGLISE ROMAINE. C'est le même que le chancelier, qui ne prend que le titre de *vice-chancelier*, quoiqu'il soit véritablement *chancelier*. *Voy.* CHANCELIER, n° II.

VICE-GÉRANT. Dans les anciennes officialités, c'était un officier ecclésiastique établi par l'évêque pour faire les fonctions de l'official en cas d'absence, de maladie, de récusation ou d'autre légitime empêchement. Cependant une dispense de cour de Rome étant adressée à l'official, le vice-gérant ne pouvait pas l'entériner à son défaut, à moins que l'évêque ne créât ce *vice-gérant* official *ad hoc*. *Voy.* les *Confér. de Luçon*, tom. IX, confér. X, quest. 3.

VICE-LÉGAT ou PRO-LÉGAT, nom qu'on donne aux prélats qui tiennent la place des légats du Pape. Alexandre Campeggi a été le premier vice-légat d'Avignon, sous la légation du cardinal Farnèse, en 1542. Dès cette époque on n'a plus vu de légats à Avignon. Les Papes y ont toujours envoyé jusqu'à la révolution des *vice-légats*, qui étaient constitués vicaires généraux du Saint-Siége, tant pour le spirituel que pour le temporel. Leurs pouvoirs, qui étaient absolument les mêmes que ceux des légats, et qui n'expiraient point à la mort du Pape, *cum Sedes apostolica non moritur*, s'étendaient sur la principauté d'Orange, sur le Dauphiné, sur les comtés de Nice et de Provence, et enfin sur le comtat Venaissin. Il y avait à Avignon, auprès du *vice-légat*, une daterie composée d'un dataire, chef des officiers de ce tribunal; d'un secrétaire, d'un garde des sceaux, d'un registrateur, et d'un correcteur des bulles. Il y avait aussi un tribunal de la rote, composé de dix auditeurs, dont le président, qu'on appelait *auditeur général*, avait des droits fort étendus. On ne reconnaissait en France les pouvoirs du *vice-légat* d'Avignon que par rapport à la juridiction spirituelle et dans les quatre provinces ecclésiastiques d'Arles, d'Aix, de Vienne et d'Embrun. *Voy.* les *Mémoires du clergé*, tom. X, p. 1227, 1230, 1231, 1237, 1242, 1251, 1272, 1275, 1280. Piales, *Traité de la prévention*, tom. I, part. I, c. III. Jean Doujat, *Specimen juris ecclesiastici apud Gallos recepti*. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIX, p. 182-184. *Compar.* notre art. LÉGAT.

VICECOMÈS ou VICOMTE, VISCONTI (Joseph), né à Milan, où il est mort en 1663, fut choisi par le cardinal Frédéric Borromée pour travailler avec d'autres savants à la fameuse bibliothèque Ambrosienne, fondée à Milan par ce savant prélat. Sa tâche particulière fut d'écrire sur les rites ecclésiastiques. Il a laissé : 1° un ouvrage rempli d'érudition, sous le titre de : *Observationes ecclesiasticæ, de baptismo, de confirmatione et missa*; Milan, 1615-1626, 4 vol. in-4°; le tom. Ier a été réimprimé à Paris, 1618, in-8°, et le dernier volume, qui parut en 1626, contient ce qui regarde les cérémonies de la messe, les anciens rites usités pendant le sacrifice, et ceux qui leur servent de préparation, y sont détaillés avec étendue; — 2° plusieurs autres écrits, mais moins considérables que le précédent. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Richard et Giraud, au mot VICOMTE. Michaud, et la *Nouv. Biogr. génér.*, à VISCONTI.

VICELIN (Le vénérable), fondateur et abbé d'un monastère de chanoines réguliers dans le Holstein, appelé autrefois *Neumouster*, a vécu au XIIe siècle. Il mourut en odeur de sainteté, et fut célèbre par divers miracles après sa mort. Struve a publié un manuscrit qui contient l'abrégé de la vie de ce saint abbé. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1707.

VICENCE (*Vicentia, Vincentia* et *Vicetia*), ville épisc. d'Italie sous la métropole d'Aquilée, est située dans une plaine entre deux montagnes, au confluent du Barchiglione et du Rerone. Son premier évêque, saint Prosdocime, fut nommé en 48, après avoir établi la foi dans cette ville et dans plusieurs autres lieux d'Italie. *Voy. Ital. sacra*, tom. V. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIX, p. 184-233.

I. **VICO**, ancienne ville épisc. sous la métropole de Bénévent. *Voy.* TRÉVICO.

II. **VICO** (*Vicus Æquensis*), ancienne petite ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Sorrento, bâtie des ruines d'Æqua, fut érigée en évêché l'an 1300. Le premier évêque de Vico, Jean Ciminus, fut élu cette même année par Boniface VIII. *Voy. Ital. Sacra*, tom. VI, p. 630. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 255. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIX, p. 242-245.

VICOGNE (*Viconia*), abbaye de l'Ordre de Prémontré située dans le Hainaut, entre Arras et Saint-Amand. Elle doit son origine à un oratoire qu'un prêtre nommé Gui bâtit en ce lieu sous l'invocation de saint Sébastien, vers l'an 1125. Ce monastère fut d'abord habité par des

Digitized by Google

ermites qui embrassèrent, en 1129, la règle de Prémontré, et se soumirent à l'abbaye de Saint-Martin de Laon. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. III, col. 460. Richard et Giraud.

VICOMTE. *Voy.* VICECOMES.

VICONIA. *Voy.* VICOGNE.

VICQ (Henri de). *Voy.* NOBLE, n° II.

VICTEUR ou VICTOR, VICTORIUS et VICTURE (Saint), évêque du Mans, vivait au v° ou au vi° siècle. C'est celui dont saint Grégoire de Tours fait l'éloge sous le nom de *Victorius;* Florus et Usuard l'appellent *Victor* dans leurs Martyrologes. Il est nommé *Victure* dans les titres anciens de l'Église du Mans, qui reconnait encore un autre saint *Victure,* son prédécesseur, que le vulgaire nomme saint *Victour,* pour ne les pas confondre. On n'a aucune certitude du temps où ces saints ont vécu et de l'ordre du rang qu'ils ont tenu sur le siége épiscopal. Ce que l'on dit des actions de saint *Victeur* n'est pas moins incertain. On célèbre sa fête le 1er septembre, que l'on croit être le jour de sa mort. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Livre de la Gloire des Confesseurs*, c. LVI. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, note 27° sur *saint Denis de Paris.*

I. VICTIME. *Voy.* HOSTIE, n° I.

II. VICTIME PACIFIQUE. *Voy.* SACRIFICE.

I. VICTOIRE (Sainte), martyre, sœur et compagne de sainte Anatolie. *Voy.* ANATOLIE.

II. VICTOIRE (Sainte), martyre et compagne de saint Saturnin d'Afrique. *Voy.* SATURNIN, n° III.

II. VICTOIRE (Sainte), martyre et compagne de sainte Denyse. *Voy.* DENYSE, n° II.

IV. VICTOIRE (LA), en latin *Victoria,* abbaye de chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin, dans l'Ile-de-France, près de Senlis. Elle fut fondée par Philippe-Auguste, roi de France, en mémoire de la victoire qu'il avait remportée à la bataille de Bouvines sur l'empereur Othon IV et ses alliés. Guérin, qui était alors évêque de Senlis, jeta au nom du roi les premiers fondements de cette abbaye en 1222; il céda même pour faire bâtir le monastère un terrain dépendant de son château de Mont-l'Évêque. Dès que le monastère fut achevé, on y envoya douze religieux de Saint-Victor de Paris, avec un abbé nommé Jean, et ils en prirent possession en 1224. Cette abbaye fut mise en commende en 1520; il y eut depuis un règlement pour la séparation de la mense entre l'abbé commendataire et les religieux. Plus tard on introduisit dans cette abbaye la réforme des chanoines réguliers de la congrégation de France. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. X, col. 1503. D. Vaissette, *Géogr. histor., ecclés. et civile,* tom. VI, p. 230. Richard et Giraud.

* **VICTOR.** Ce nom étant commun à un certain nombre d'homonymes divers, nous avons placé d'abord les papes, puis les saints, ensuite les abbayes qui portent les noms de saints, enfin les autres homonymes qui n'appartiennent à aucune de ces classes.

I. VICTOR Ier (Saint), pape, né en Afrique, mort l'an 203, succéda à saint Eleuthère en 193. Il condamna les Théodotiens, les Patropassiens et les Valentiniens. La célèbre contestation touchant le jour où l'on devait célébrer la fête de Pâques se renouvela sous son pontificat avec beaucoup de chaleur, et il menaça d'excommunier les Asiatiques s'ils ne se conformaient à l'Église romaine sur ce point. Quoi qu'il en soit, l'affaire n'eut point de suites fâcheuses. On célèbre sa fête le 28 juillet. On a sous son nom quelques *Lettres* apocryphes. Saint Zéphyrin lui succéda. *Voy.* Eusèbe, *Hist.*, l. V, c. XXIII et XXIV. Saint Jérôme, *Catalog.*, c. XXXIV. Louis Jacob, *Biblioth. Pontif.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. II, p. 197 et suiv.

II. VICTOR II, pape, né en Suède des comtes de Kew, mort à Florence en 1057, se nommait Gebchard, et était évêque d'Eischtædt, en Allemagne, lorsqu'après la mort de Léon IX il fut élu à Mayence en 1055. Il déposa plusieurs évêques simoniaques dans un concile qu'il tint à Florence, envoya Hildebrand en France en qualité de légat, et assista Henri III dans ses derniers moments. De retour en Italie en 1057, il tint un concile à Rome. Étienne IX ou X lui succéda. *Voy.* Baronius, *Annal.* Léon d'Ostie, l. II, c. XC. Sigebert, *De Viris illustrib.*

III. VICTOR III, pape, né à Bénévent vers l'an 1027, mort au Mont-Cassin en 1087, se nommait *Didier*, et était abbé du Mont-Cassin lorsqu'il fut élu pape, en 1086, après la mort de Grégoire VII. Il n'accepta qu'avec la plus grande répugnance la dignité qu'on lui offrait, eut à lutter contre l'antipape Guibert, et tint à Bénévent un concile dans lequel il excommunia cet usurpateur avec ses adhérents. On a de lui : 1° *Epistolæ;* — 2° *Dialogorum Lib. IV;* Rome, 1651, in-4°. *Voy.* Pierre le Bibliothécaire, *De Viris illustribus Casinensibus.* Ciaconius, *Vies et actions des Souverains Pontifes.* Baronius, *Annal.* Possevin, *Apparatus sacer*, etc.

IV. VICTOR (Saint), évêque d'Assur, martyr et compagnon de saint Némésien. *Voy.* NÉMÉSIEN, n° I.

V. VICTOR (Saint), évêque du Mans. *Voy.* VICTEUR.

VI. VICTOR DE MARSEILLE (Saint), martyr, mort le 21 juillet 290 ou 303, était officier dans les troupes romaines, et s'occupait à visiter et à fortifier les chrétiens contre les menaces des persécuteurs, lorsqu'il fut arrêté et conduit au tribunal des préfets Astère et Eutyque. Ceux-ci le dénoncèrent à l'empereur Maximien, qui ordonna que Victor fût livré au supplice. Le saint souffrit, en effet, divers tourments, et on le jeta dans un cachot très-obscur, où il convertit ses gardes Alexandre, Longin et Félicien, qui eurent la tête tranchée pour leur nouvelle religion. Quant à Victor, après avoir souffert de nouveaux supplices, il eut aussi la tête tranchée. C'est en son honneur qu'on a bâti la célèbre abbaye de Saint-Victor de Marseille, de l'Ordre de Saint-Benoît. On célèbre le 21 juillet la fête de saint Victor. *Voy.* Bosquet, *Hist. eccl. des Gaules,* tom. II. Le P. Guesnai, *Massilia gentilis et christiana.* Le Bon, religieux de Saint-Victor, *Vie de saint Victor.*

VII. VICTOR DE VITE (Saint), en latin *Vitensis,* évêque de Vite, en Afrique, vivait au v° siècle. Il a été longtemps nommé *Victor d'Utique* (*Uticensis*), ville de la Proconsulaire; mais, depuis l'impression de la *Notice d'Afrique,* qui en renferme toutes les villes épiscopales, on a reconnu qu'il y avait un *Victor de Vite,* ville de la Byzacène. Du reste, dans un grand nombre de manuscrits, il est qualifié *évêque de Vite.* Ce prélat eut part à la persécution qu'il décrit sous Hunéric. On a de lui : *Histoire de la persécution des Vandales;* on en a plusieurs éditions; mais la meilleure est celle qui a été donnée par D. Thierry Ruinart; Paris, 1694. Il se trouve marqué au 20 avril dans le catalogue de Pierre Natal, et au 23 août dans le Martyrologe romain, sous le nom de saint Victor d'Utique. *Voy.* Baronius, *Annal. et Martyrolog.* D. Thierry Ruinart, dans son édit. de l'ouvrage de *Victor.*

Digitized by Google

D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XV, p. 206 et suiv.

VIII. **VICTOR LE MAURE** (Saint), martyr à Milan, né à Mauritanie, en Afrique, mort le 8 mai 303, servait dans les armées de l'empire à Milan, du temps des empereurs Dioclétien et Maximien Hercule. Il confessa généreusement le nom de Jésus-Christ, et eut la tête tranchée. On célèbre sa fête le 8 mai.

IX. **VICTOR DE MARSEILLE (SAINT-)**, en latin *Sanctus Victor Massiliensis*, ancienne abbaye de l'Ordre de Saint-Benoit, située auprès du port de la ville de Marseille, dont elle était séparée par une enceinte en forme de forteresse. Elle fut fondée l'an 409 par Jean Cassien, prêtre de l'église de Marseille, connu par ses *Conférences* et par ses *Institutions monastiques*. Outre ce monastère, Cassien en fonda un autre pour des filles, et l'on prétend qu'il eut dans la suite plus de cinq mille moines sous sa conduite, auxquels il faisait observer la même discipline qu'il avait vu pratiquer dans les monastères d'Égypte. D'après Ruffi, l'abbaye de Saint-Victor fut ruinée par les Visigoths, puis par les Normands. Les religieux y vivaient avec tant de régularité, qu'on l'appelait la *Porte du Paradis;* et on y venait de toutes parts chercher de saints hommes pour réformer de célèbres abbayes. Cependant, au XIe siècle, cette abbaye était réduite à cinq religieux; mais Guillaume, comte de Marseille, la fit réparer; la discipline monastique y refleurit et la communauté devint assez nombreuse. Léon IX l'exempta de la juridiction de l'évêque, et la soumit immédiatement au Saint-Siége; enfin Grégoire VII lui accorda les mêmes priviléges dont jouissait l'abbaye de Cluny. On ne peut refuser à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille le titre de chef d'Ordre et de congrégation, car elle a eu autrefois sous sa dépendance une grande quantité d'abbayes et de monastères : *multitudinem membrorum ipsi monasterio subjectorum*, dit Urbain V dans une de ses bulles. Le monastère de Saint-Victor a été sécularisé et changé en collégiale. *Voy.* Ruffi, *Hist. de Marseille*. D. Vaissette, *Géogr. histor.*, tom. VII, p. 598. La *Gallia Christ.*, tom. I, col. 2. Le P. Hélyot, *Hist. des Ordr. monast.*, tom. V, p. 154. Richard et Giraud.

X. **VICTOR DE PARIS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Victor Parisiensis*, célèbre abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, située dans un faubourg de cette ville, auquel elle a donné son nom. On attribue communément l'institution des chanoines réguliers de Saint-Victor à Guillaume de Champeaux, archidiacre de l'église de Paris. Il avait enseigné à Paris la rhétorique, la dialectique et la théologie avec une grande réputation, et il est le même que celui dont le fameux Abeilard fut le disciple, puis l'émule. Mais poussé du désir d'une plus grande perfection, Guillaume prit l'habit de chanoine régulier, et se retira à Saint-Victor avec quelques-uns de ses disciples, vers l'an 1108. Il gouverna cette maison avec beaucoup de zèle, en qualité de prieur, jusqu'en 1113, époque à laquelle il fut nommé évêque de Châlons-sur-Marne. En quittant sa communauté, il en confia la direction à Gilduin, le plus cher et le plus illustre de ses disciples, qui fut le premier abbé de Saint-Victor. Gilduin se rendit si recommandable, que Louis VI le prit pour son directeur, et ce prince, se trouvant à Châlons, donna des lettres qui sont comme la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Victor; car il s'en déclara le fondateur, lui donna des biens considérables, et fit bâtir à l'endroit même où était la chapelle de Saint-Victor, une église, que l'on appelle depuis la chapelle de *Notre-Dame de Bonnes-Nouvelles*. L'abbaye de Saint-Victor devint très-florissante, et les chanoines, qui avaient fait profession d'enseigner dès l'origine de leur établissement, virent leur école jouir d'une immense réputation. Cette abbaye devint aussi chef d'une nombreuse congrégation, et elle fut mère de celle de Sainte-Geneviève, puisque Suger en tira douze chanoines et le prieur Eudes pour les établir à Sainte-Geneviève. Elle était soumise à l'ordinaire, et, depuis les commendes, elle a été gouvernée par des prieurs qui furent d'abord perpétuels, puis triennaux. *Voy.* l'*Hist. de la ville de Paris*, tom. I. La *Descript. de la ville de Paris*, tom. IV. La *Gallia Christ.*, tom. VII, etc. Richard et Giraud.

XI. **VICTOR EN CAUX (SAINT-)**, en latin *Sanctus Victor apud Caletes*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans un bourg qui lui doit son origine et son nom, au pays de Caux, en Normandie, et dans le diocèse de Rouen. Ce ne fut d'abord qu'un prieuré fondé par un ecclésiastique de condition nommé Tormor, qui y établit des moines de Saint-Ouen vers l'an 1055, et embrassa lui-même la vie monastique dans le monastère de Saint-Ouen. Ce prieuré fut érigé ensuite en abbaye à la sollicitation de Roger de Mortemer, et, du consentement de l'abbé de Saint-Ouen, par Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, dans un concile tenu en cette ville l'an 1074. *Voy.* la *Gallia Christ.*, t. XI, col. 252. Richard et Giraud.

XII. **VICTOR** (Claudius-Marius), appelé quelquefois *Victorin* par Gennade, né en Provence, mort entre 425 et 450, professa la rhétorique à Marseille. Il vécut avec beaucoup de piété, mais on ne voit pas qu'il ait embrassé l'état ecclésiastique. Il parait qu'il se retira dans la solitude vers la fin de sa vie, et qu'il s'occupa uniquement de la lecture des saintes Écritures, dont il fit la matière des poésies qu'il nous a laissées. Son principal ouvrage est un *Commentaire sur la Genèse*. Les *Œuvres* de Victor ont eu de nombreuses éditions; Lyon, 1536, in-8°; Paris, 1445; 1560, etc. On les trouve en outre dans le *Recueil* de George Fabricius et dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris, 1575; de Lyon, en 1677; de Cologne, etc. *Voy.* Gennade, *De Viris illustribus*, c. LX. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII, p. 501 et suiv.

XIII. **VICTOR DE CAPOUE**, évêque de cette ville, vivait au VIe siècle. On ne sait rien de lui, sinon qu'il composa un cycle pascal dans lequel il prétendait que Victorius s'était trompé en marquant la fête de Pâques de l'an 455 le 17 avril, tandis qu'on devait la célébrer le 25 du même mois. On a aussi de Victor une *Préface*, qui est à la tête d'une harmonie des Évangiles qu'il attribue à Ammonius, et des marques pour distinguer ce qui appartient à chaque évangile et ce qui est dit par un ou par plusieurs. Cette harmonie se trouve dans le tom. II de la *Bibliothèque des Pères;* Lyon, 1677. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVI, p. 547.

XIV. **VICTOR DE CARTENNE**, dans la Mauritanie Césarienne, fut évêque de cette ville entre Rustique, qui siégeait en 418, et Lucida, qui occupait le même siége l'an 484. Gennade lui attribue un grand ouvrage contre les Ariens, qu'il fit, dit-il, présenter par les siens au roi Genseric, protecteur de ces hérétiques; nous ne l'avons plus; et c'est à tort qu'on l'a confondu avec la *Profession de foi* rapportée par Victor de Vite dans son *Hist. de la persécution des Vandales*, l. III. Gennade ajoute que Victor

Digitized by Google

de Cartenne avait un traité *De Pœnitentia;* mais on a découvert que ce livre, qui depuis longtemps figure parmi les écrits attribués à saint Ambroise, était de Victor de Tunones, dont il porte le nom dans un manuscrit de Reims. *Voy.* Richard et Giraud. *Compar.* l'art. suiv.

XV. **VICTOR DE TUNONES** ou **TUNES**, évêque en Afrique, vivait au VIe siècle, et était un défenseur des *Trois Chapitres.* Saint Isidore de Séville lui attribue une *Chronique,* qui commençait à la création du monde et finissait à l'an 566. Nous n'en avons plus qu'une partie, qui commence à l'an 444, où saint Prosper avait fini la sienne, et se termine à l'an 566. Victor s'attache principalement à ce qui concerne l'hérésie d'Eutychès et l'affaire des Trois Chapitres; mais il ne laisse pas de rapporter plusieurs faits importants pour l'histoire générale de l'Église. Nous avons cette *Chronique* dans Canisius, *Antiq. lectiones;* Ingolstadt, 1600 et ann. suiv.; Anvers, 1725, et André Schott, dans l'*Hispania illustrata,* IV, 117. *Voy.* saint Isidore, *De Vir. illustr.*, c. XXXVIII. On attribue encore au même Victor un traité *De Pœnitentia,* inséré par les Bénédictins dans l'*Appendice,* au tom. II de leur édit. des *Œuvres de saint Ambroise.* Enfin Fabricius, dans sa *Biblioth. latina mediæ et infimæ ætatis*, cite comme étant de lui un opuscule intitulé : *Pro defensione trium Capitulorum liber unus;* mais il ne dit pas s'il est imprimé. Weis, qui fait cette observation, ajoute non sans quelque vraisemblance: « Peut-être n'est-ce qu'un extrait de sa Chronique par un auteur plus récent. » D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, t. XVI, p. 541. Weis, dans la *Biogr. univers.* de Mchaud.

XVI. **VICTOR MARIANUS.** *Voy.* VICTORIUS, n° II.

I. **VICTORIA**, ville épisc. *Voy.* VITTORIA.

II. **VICTORIA** (François ou Franciscus de). *Voy.* FRANÇOIS, n° XXIII.

I. **VICTORIC** (Saint), martyr et compagnon de saint Montan. *Voy.* MONTAN, n° I.

II. **VICTORIC** (Saint), martyr et compagnon de saint Fuscien. *Voy.* FUSCIEN, n° I.

VICTORIEN (Saint), proconsul d'Afrique et martyr sous les Vandales, était de la ville d'Andoumet, dans la Byzacène, et avait la dignité de gouverneur de Carthage sous le titre de proconsul, lorsqu'il mourut pour le nom de Jésus-Christ dans les plus cruels tourments, par l'ordre de Hunneric, roi des Vandales, le 23 mars 484. On lui associe ordinairement quatre compagnons de son martyre, dont deux qui étaient frères, habitants de la ville d'Aquerège, dans la Byzacène, souffrirent à Tambaye ou Tabade, dans la même province, et les deux autres, nommés Frumence, souffrirent dans la ville de Carthage, où ils étaient marchands. On les honore le 23 mars. *Voy.* Victor de Vite, *Hist. de la persécut. des Vandales.*

I. **VICTORIN** (Saint), martyr à Rome et compagnon de saint Claude et de saint Nicostrate. *Voy.* CLAUDE, n° V.

II. **VICTORIN** (Saint), martyr et compagnon de saint Cassi. *Voy.* CASSI.

III. **VICTORIN** (Saint), un des quatre frères couronnés martyrs à Rome. *Voy.* CARPOPHORE.

IV. **VICTORIN** (Saint), martyr et compagnon de saint Placide. *Voy.* PLACIDE.

V. **VICTORIN** ou **VICTORINUS** (Saint), évêque de Pettaw ou Pettau, dans la haute Pannonie, aujourd'hui la Styrie, et martyr, était Africain, selon les uns, et Grec, selon les autres. Tout ce que nous savons de lui, c'est qu'il fut évêque et couronné par le martyre sous les empereurs Dioclétien et Maximien, probablement vers l'an 303. C'est ce que nous apprenons de saint Jérôme, qui nomme la ville dont saint Victorin était évêque *Petabion* ou *Pictabion,* aujourd'hui Pettaw, ville du duché de Styrie, sur les limites de l'Esclavonie. Il nous reste de lui un *Commentaire sur l'Apocalypse,* que l'on trouve dans la *Bibliothèque des Pères,* édit. de Paris, tom. I. Les martyrologes marquent la fête de saint Victorin, comme d'un martyr, au 2 novembre. *Voy.* saint Jérôme, *Hommes illustr. de l'Église,* c. LXXIV. De Launai, *Dissertat.* faite au sujet de saint Victorin. Tillemont, *Mém. ecclés.*, tom. V. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. III, p. 345 et suiv.

VI. **VICTORIN** (Caïus ou Fabius Marius), rhéteur et grammairien, né en Afrique, mort l'an 370, enseigna la rhétorique à Rome. Ayant embrassé la religion chrétienne dans le cœur, mais voulant cacher ses sentiments, il se déclara enfin, d'après les vives instances de son ami Simplicius, et fut baptisé en présence de tout le peuple. Saint Augustin raconte cette conversion d'une manière fort touchante dans ses Confessions. Nous citerons de Victorin : 1° *De Generatione Verbi divini,* contre l'arien Candide; impr. dans Ziegler, *Conceptiones in Genesim;* Bâle, 1528, in-fol.; dans Hérold, *Orthodoxographia,* 1555; dans Mabillon, *Analecta vetera,* 1685, tom. IV, et dans Galland, *Biblioth. Patrum,* tom. VIII; — 2° *De Trinitate contra Arium, lib. IV,* dans l'*Antidotum contra hæreses;* Bâle, 1528, in-fol., et dans Galland, *Biblioth. Patrum,* tom. VIII, avec des *Hymni III de Trinitate;* — 3° *Ad Justinum Manichæum contra duo principia manichæorum, et de vera carne Christi;* — 4° *De Verbis Scripturæ : Factum est vespere et mane dies unus;* ces deux pièces ont été insérées dans le P. Sirmond, *Opera dogmatica vetera;* 1630, in-8°, et dans Galland, *Biblioth. Patrum,* tom. VIII; — 5° *Commentarius in Epist. Pauli ad Galatas;* — 6° *In Epist. Pauli ad Philippenses;* — 7° *In Epist. Pauli ad Ephesios;* — 8° *De Physicis,* contre les philosophes qui attaquaient la Genèse; ces quatre derniers ouvrages ont été publiés par Angelo Maï, dans ses *Scriptorum veterum nova Collectio,* tom. III; Rome, 1828, in-4°. *Voy.* saint Jérôme, *De Script. eccl.*, c. CI; *Proœm. in Epist. ad Galat.; Chron.*, ad ann. 354, 360; et *Advers. Ruffinum.* Saint August., *Confess.*, l. VIII, c. II. Honoré d'Autun. Trithème. Bellarmin. Baronius. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VII. **VICTORIN MARIANUS.** *Voy.* VICTORIUS, n° II.

VICTORINS, chanoines réguliers de Saint-Victor. *Voy.* VICTOR, n° X.

VICTORINUS (Saint), évêque de Pettaw ou Pettau. *Voy.* VICTORIN, n° V.

I. **VICTORIUS** (Saint), évêque du Mans. *Voy.* VICTEUR.

II. **VICTORIUS MARIANUS, VICTOR** ou **VICTORIN**, né à Limoges, vivait au Ve siècle, et était un habile calculateur des temps. Il fut chargé par le pape saint Léon, ou par le pape Hilaire, qui était alors archidiacre de Rome, de dresser un cycle pascal, qu'il publia l'an 457. Ce cycle, que nous avons encore, fut adopté par le concile d'Orléans de l'an 541. Il est de 532 ans; il commence à la 28e année de l'ère vulgaire, et finit à l'an 559. *Voy.* Gennade, *De Viris illustribus,* c. XLVIII. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIV, p. 330.

III. **VICTORIUS** (Grégoire). *Voy.* VITTORI.

VICTRE ou **VITRE** (Saint), né dans le diocèse de Troyes, en Champagne, au VIe ou au VIIe siècle, fut élevé au sacerdoce et engagé

Digitized by Google

dans le saint ministère; mais l'amour de la solitude le porta à se retirer dans le territoire d'Arcis ou Arcies, ou Arcy, près d'un petit village appelé alors *Saturniat*, sur les bords de la rivière d'Aube. La sainteté de sa vie et la grâce des miracles dont Dieu voulut récompenser la charité qui le faisait sans cesse prier pour les pécheurs, lui attirèrent le respect et les visites d'une infinité de personnes de toute qualité. On l'honore le 26 février, que l'on regarde comme le jour de sa mort. Nous avons deux *Sermons* de saint Bernard prononcés en son honneur. *Voy.* les Bollandistes, au 27 février. Le P. le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, ad ann. 650.

VICTRICE (Saint), évêque de Rouen, né dans les Gaules, mort vers l'an 408 ou 417, servit d'abord dans les armées de l'empire; mais ayant résolu de quitter le service des hommes pour se consacrer entièrement à Dieu, il remit ses armes aux pieds de son tribun, qui le fit fustiger cruellement et jeter en prison. Il n'en sortit que pour paraître devant le tribunal de l'intendant de l'armée, qui le condamna à mort. Saint Paulin nous apprend qu'il en fut délivré par miracle et envoyé à l'empereur Constance, qui lui rendit la liberté. On ne sait ce qu'il fit depuis cette époque jusqu'à l'an 389 environ, époque à laquelle il était évêque de Rouen. Saint Paulin, qui était encore engagé dans le monde, le vit alors, avec saint Martin de Tours, dans la ville de Vienne. Saint Victrice gagna une infinité d'âmes à Dieu par la sainteté de ses exemples et la force de ses discours; et, à l'imitation de saint Martin, dont il se faisait gloire de suivre les traces, il bâtit divers monastères dans la ville et le diocèse de Rouen. Il alla annoncer l'Évangile aux Morins et aux Nerviens, dont les premiers occupaient une partie de ce que nous appelons aujourd'hui la basse Picardie, une partie de l'Artois et la Flandre maritime, les autres comprenant le reste de la Flandre et le Hainaut. Ces travaux acquirent à saint Victrice le titre d'apôtre, comme ses premières souffrances lui firent donner celui de confesseur et de martyr. Le martyrologe romain moderne et celui de France marquent sa fête au 7 août. *Voy.* saint Paulin, évêque de Nôle, *Epist. XVIII* et *XXXVII*. Le pape Innocent Ier, dans sa *IIe Décrétale* adressée à saint Victrice. Le Brun, *IVe Dissertat.* faite à son édit. des *Œuvres de saint Paulin*. Richard et Giraud.

VICTURE. *Voy.* VICTEUR.

I. **VICUS AUSONÆ.** *Voy.* VIC, n° I.

II. **VICUS BARONIÆ.** *Voy.* TREVICO.

III. **VICUS JULII.** *Voy.* AIRE, n° II.

VIDA (Marco-Girolamo), évêque d'Alba, sur le Tanaro, dans le Montferrat, né à Crémone l'an 1470, mort en 1566, entra fort jeune dans la congrégation des chanoines réguliers de Mantoue, d'où il passa dans celle des chanoines réguliers de Latran, à Rome. Léon X lui donna le prieuré de Saint-Silvestre, à Tivoli, et Clément VII le nomma évêque. Outre plusieurs ouvrages de poésie fort estimés, il a laissé : 1° *Martyrium Dalmatii;* — 2° *Constitutiones synodales Albæ et diœcesi præscriptæ;* Crémone, 1556, in-8°; — 3° *Orationes tres Cremonensium adversus Papienses in controversia principatus;* Crémone, 1550, in-8°; Paris, 1552, in-8°. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIX.

VIDAL (Pierre), bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Joigni, au diocèse de Sens, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Lettres critiques sur les reliques de saint Germain d'Auxerre;* 1752, in-8°.

VIDAME (*Vicedominus*, *prodominus*, *hypodinastes*), titre de seigneurie qu'on donnait à quelques gentilshommes. Originairement, les *vidames* furent institués pour défendre les biens temporels des évêchés, tandis que les évêques vaquaient à l'oraison et aux fonctions spirituelles. Ils conduisaient aussi les troupes des évêques quand ils étaient obligés d'aller en guerre. Ils défendaient leurs causes en justice et la rendaient à leurs tenanciers. Ils empêchaient aussi qu'on ne pillât la maison des évêques décédés, comme c'était anciennement la coutume. Il y avait aussi des *vidames* dans les abbayes d'hommes et de femmes. Les comtes du Vexin étaient les *vidames* de l'abbaye de Saint-Denis, et c'est en cette qualité qu'ils portaient l'oriflamme. Les *vidames* sont appelés dans les anciennes chartes *advocati* ou *advoués des moustiers*. Plus tard, les *vidames* se sont rendus propriétaires de leurs charges, dont ils avaient fait des fiefs relevant des évêques, et les *vidamies* étaient devenues héréditaires. Ils prenaient tous le nom de l'évêché dont ils dépendaient. *Voy.* Duchêne, *Hist. de Normandie*. Du Cange, *Glossar. latin*. Jean Pillet, *Traité des vidames*. Richard et Giraud. *Compar.* AVOCAT, n° I.

VIDÈNES, évêque. *Voy.* VANNE, n° I.

I. **VIE.** Ce mot a, dans l'Écriture sainte, les divers sens qu'il a dans le langage ordinaire, tels que l'existence, les moyens de subsistance, la santé, la prospérité, la conduite, etc.; mais il signifie de plus la vie future ou éternelle, comme dans l'Évangile de saint Matthieu (VII, 14). Quand Jésus-Christ dit qu'il est *la vie* (Jean, XI, 25), cela veut dire que c'est lui qui donne la vie, qui vivifie. Pour donner plus d'énergie au discours, les Hébreux employaient souvent les noms abstraits pour les concrets. *Voy.* Bergier, qui rapporte et réfute certaines erreurs des philosophes relatives à la *vie*. *Compar.* VIE, n° V.

II. **VIE (ARBRE DE LA SCIENCE DU BIEN ET DU MAL).** *Voy.* ARBRE, n° II.

III. **VIE (ARBRE DE).** *Voy.* ARBRE, n° III.

IV. **VIE (LIVRE DE).** *Voy.* LIVRE, n° VIII.

V. **VIE ÉTERNELLE.** La *vie éternelle* ou la *vie du siècle à venir* (*vita venturi sæculi*) est l'objet du douzième article du symbole, par lequel nous faisons profession de croire qu'après cette vie passagère nous entrerons dans une autre vie qui ne finira jamais, qui sera commune aux réprouvés et aux élus; vie éternelle et de souffrances pour les premiers, terrible motif de crainte; vie éternelle et de délices pour les seconds, doux objet de l'espérance chrétienne. Cette vie ou cette béatitude éternelle est appelée dans l'Écriture le *royaume de Dieu*, le *royaume du Ciel*, le *paradis*, la *sainte cité*, la *nouvelle Jérusalem*, la *maison de Dieu*, un *torrent de délices*. Quoique cette félicité soit de beaucoup supérieure à notre intelligence actuelle, on peut la définir *un état parfait par l'assemblage de tous les biens;* ce qui comprend nécessairement l'exclusion de tous les maux et de toutes les misères (Apocal., VII, 16-17. Psaum. XXXV, 9). Ces biens que la foi nous promet sont d'une nature toute spirituelle, notre âme ne peut s'en former que des idées fort imparfaites; c'est Isaïe (LXIV, 4) qui nous l'assure, et saint Paul qui le confirme dans sa Ire Épître aux Corinthiens (II, 9). Mais, aidée alors d'un secours divin et particulier qu'on appelle lumière de gloire, notre âme deviendra

Digitized by Google

capable de cette éternelle béatitude qui consiste dans la possession de Dieu, que l'âme verra intuitivement, ou, comme parle l'apôtre saint Paul, *face à face*, qu'elle connaîtra sans cependant le comprendre, qu'elle aimera de toute la capacité de son être : vision, connaissance et amour inséparable d'un sentiment ineffable de joie que l'on conçoit être, pour ainsi dire, l'âme du bonheur. Il est de foi que les âmes des justes qui sortent de cette vie entièrement exemptes de toute souillure du péché, et après avoir pleinement satisfait à la justice divine, jouissent aussitôt de la vue de Dieu. Elles voient clairement (ceci n'est pas de foi, mais c'est très-approchant de la foi, *proximum fidei*) l'essence divine et tous ses attributs; elles voient aussi dans cette essence, ou par des révélations spéciales, plusieurs choses qui sont hors de Dieu, particulièrement ce qui a rapport à l'état où elles étaient dans le monde, les prières, par exemple, qu'on leur adresse. Le bonheur dont jouissent les saints dans le ciel n'est pas égal pour tous; mais il est proportionné aux mérites de chacun, quoique chacun d'eux soit parfaitement heureux, parce que la capacité de leur âme est entièrement remplie, de sorte que tous leurs désirs soient pleinement satisfaits par la possession de Dieu, qui est pour tous et pour chacun l'unique objet et le terme unique de la félicité. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*, que nous n'avons guère fait que copier dans cet article.

VIEGAS (Blaise), jésuite portugais, né à Évora, mort dans cette ville en 1599, enseigna longtemps la théologie dans les universités de Coïmbre et d'Évora. Il a laissé, outre des *Commentaires sur les petits Prophètes, sur Ézéchiel et sur l'Épître aux Hébreux*, qui sont restés manuscrits, des *Commentaires sur l'Apocalypse*; Lyon, 1601 ou 1602.

VIEIRA ou **VIEYRA** (Antonio), missionnaire, né à Lisbonne en 1608, mort à Bahia l'an 1697, fut emmené par ses parents au Brésil et placé à Bahia, dans l'une des écoles des jésuites. Il fit de brillantes études sous leur direction, et embrassa leur règle en 1625. De retour en Portugal, il devint prédicateur de Jean IV, qui l'appela dans ses conseils et lui confia plusieurs missions diplomatiques. Ce fut seulement en 1652 qu'il lui fut permis d'accomplir son vœu le plus cher, celui de se consacrer à l'instruction chrétienne des sauvages. Arrivé au Brésil en 1653, il fut envoyé dans les missions du Para, s'enfonça dans les solitudes baignées par le Tocantin, et réussit à propager dans le désert les bienfaits de la civilisation, malgré les difficultés de toutes sortes qui renaissaient sans cesse sous ses pas. Il fut chargé en 1681, par le général des jésuites, de diriger les couvents de l'Ordre ainsi que le mouvement général des missions. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Sermoes*; Lisbonne, 1683-1754, 16 vol. in-4°; on en a fait un choix; ibid., 1852-1853, 6 vol. in-8°; — 2° *Historia do futuro*; ibid., 1718, in-4°; — 3° *Voz sagrada, politica, rhetorica e metrica*; ibid., 1748, in-4°; — 4° *Clavis prophetarum*; Rome, 1728. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, où sont cités plusieurs autres écrits de Vieira.

VIELMI (Jérôme), savant dominicain, et évêque de Citta-Nuova, né à Venise vers l'an 1509, mort à Venise en 1572, occupa successivement diverses chaires, soit à Padoue, soit à Venise, et toujours avec de nouveaux succès. Pie IV le chargea d'interpréter l'Écriture sainte au collége de la Sapience. Il le nomma évêque *in partibus* d'Argos, et l'envoya en cette qualité au concile de Trente, où Vielmi se fit remarquer par son érudition et son zèle pour la défense de la foi. A son retour du concile il fut nommé vicaire général et suffragant de l'évêque de Padoue, et, en 1560, évêque de Padoue dans les États de Venise. On a de lui : 1° *Oratio apologetica contra despectores theologiæ, præsertim scholasticæ, habita Patavii cum interpretandi publicum munus auspicaretur anno* 1544; Padoue, 1564, in-4°; 1575, in-4°; — 2° *De Optimo episcopi Munere, Oratio Patavii habita, III idus nov.* 1565; dans ce discours l'auteur s'attache à prouver que l'état de professeur public n'a rien qui blesse la dignité épiscopale; ce discours fut imprimé avec le suivant; — 3° *De sex diebus conditi orbis Liber*; Venise, 1575, in-4°; ce traité consiste en 30 leçons sur le I[er] chap. de la Genèse, — 4° *De D. Thomæ Aquinatis doctrina et scriptis Libri II*; Padoue, 1564, in-4°; Venise, 1575, in-4°; — 5° d'autres ouvrages restés inédits. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

I. **VIENNE**, en Autriche (*Vienna* et *Vindobona*), ville archiépisc. et capitale de l'Allemagne, est située dans la basse Autriche, à la droite du Danube. Dans la notice des dignités de l'empire, on la nomme *Vindomana*, et, dans Jornandes, *De Rebus Geth.*, *Vindomina*. Dans la *Vie* de saint Séverin, écrite au V[e] siècle par Eugippius, on l'appelle *Favianes* ou *Faviana*. Dans le XII[e] siècle, on la trouve nommée *Favia* ou *Faviana*. Quelques-uns croient que peu à peu on l'a nommée *Viana*, *Viena* et *Vienne*; mais cela n'est qu'une conjecture. Selon l'auteur de l'Histoire ecclésiastique d'Allemagne, *Vienne*, nommée aussi *Fabiane*, *Fabianum*, a eu des évêques dès l'an 466, mais l'évêché y fut détruit vers l'an 840 par les irruptions des Hongrois et des autres peuples barbares. Le pape Paul II le rétablit en 1468, à la demande de l'empereur Frédéric III, archiduc d'Autriche, et, en 1721, l'église de Vienne fut érigée en archevêché par Clément XI; cependant cette érection n'eut lieu qu'en 1722, sous Innocent XIII. Deux conciles ont été tenus à Vienne : l'un en 1199, et l'autre en 1267. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. XCIX, p. 248-263; vol. C, p. 3-56.

II. **VIENNE**, en Dauphiné (*Vienna Allobrogum*), ville autrefois archiépisc. de France, capitale du Viennois, et anciennement du pays des Allobroges, est une des plus anciennes villes des Gaules et une des premières qui reçut les lumières de la foi. Après la division de l'ancienne Narbonnaise, dont elle dépendait, elle fut la métropole de la Viennoise. L'archevêque se qualifiait primat des Gaules et archichancelier du royaume de Bourgogne et d'Arles. Le premier archevêque de Vienne, saint Crescent, était disciple de saint Paul. De l'an 444 à l'an 1312, douze conciles ont été assemblés à Vienne; le dernier fut le quinzième concile général, et le pape Clément V y présida. Le siége de Vienne a été supprimé par le concordat de 1801. *Voy.* la *Gallia Christ.*, vet. edit., tom. I, p. 792 et suiv., et tom. IV, p. 617. De Maupertuy, *Hist. de la sainte Église de Vienne*. La Regia, tom. VII, XIX, XXII, XXIV, XXV, XXVI et XXVIII. Labbe, tom. III, IV, VIII, IX, X et XI. Hardouin, tom. I, V, VI et VII. D. Martenne, *Collect. nov.*, tom. VII, et *Thesaur.*, t. IV. Richard et Giraud, t. XXVI, p. 127 et suiv., et tom. XXIX, p. 203 et suiv. Gaet. Moroni, vol. C, p. 56-92. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon.*, donne des détails assez étendus sur le douzième concile de Vienne.

Digitized by Google

III. **VIENNE** (De), bénédictin. *Voy.* Agneaux.

I. **VIERGE** (*Virgo*). Ce mot est la traduction fidèle de deux termes hébreux, dont l'un, *betoulâ*, signifie proprement *séparée, écartée*, et l'autre, *halmâ*, veut dire cachée. Nous avons remarqué ailleurs que, dans l'Orient, un usage aussi invariable qu'universel est que les jeunes filles élevées par leurs mères restent toujours avec elles dans l'appartement des femmes, ne paraissent jamais dans les assemblées publiques, et ne sortent même pas sans nécessité; et nous avons ajouté que plusieurs passages de l'Écriture prouvent que telle était la condition des jeunes filles, et, en général, de toutes les femmes chez les Hébreux. Remarquons cependant que *betoulâ* se dit d'une vierge, quel que soit son âge, tandis que *halmâ* désigne une jeune fille qui a conservé sa virginité; car il faut violer les lois les plus sacrées de la philologie pour lui donner le sens de *fille nubile*, qu'elle soit vierge ou non, comme le font certains hébraïsants, qui expliquent *halmâ* par l'arabe *gholama*. Ainsi, il n'est pas un seul passage de l'Écriture où ces mots ne signifient une *vierge* proprement dite. *Voy.* le P. Vercellone, *S. Hieronymi Apologia, seu de hebraica voce Halma, academica dissertatio qua Mariæ Virginitas vindicatur. Acroasis in Hieronymiana academia recitata Romæ, XIV kal. oct.* 1834. P. L.-B. Drach, *De l'Harmonie entre l'Église et la Synagogue*, tom. II, p. 122-123, 133. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 262, et *Lexicon man. hebr. et chald.*, p. 432, editio altera. Bergier, qui soutient contre les protestants les avantages de la virginité.

II. **VIERGE**, se met souvent dans l'Écriture pour un peuple, une ville, une nation. La Vierge par excellence se dit de la très-sainte Mère de Jésus-Christ, vierge après comme avant, et dans l'enfantement. Elle est désignée par ces paroles d'Isaïe : *La Vierge concevra et enfantera un fils qui sera nommé Emmanuel* (Isaïe, VII, 14). L'état de virginité n'était pas en honneur dans l'Ancien Testament. On en voit un exemple dans la peine que témoigne la fille de Jephté de mourir *vierge* (Juges, XI, 37-38). Mais, dans le Nouveau Testament, Jésus-Christ recommande la virginité, et saint Paul exhorte les chrétiens à la garder. *Voy.* Matth., XIX, 12. II Corinth., VII, 13, 16, etc.

III. **VIERGE (LA SAINTE)**, titre qu'on donne par excellence à la Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui l'a conçu et enfanté sans aucun commerce d'homme et sans avoir altéré sa virginité, mais par l'opération du Saint-Esprit, et d'une manière toute pure, toute miraculeuse, l'Esprit-Saint ayant formé le corps de Jésus-Christ du plus pur sang de Marie, en sorte qu'elle est demeurée vierge tant avant qu'après son enfantement, qui l'a rendue véritablement Mère de Dieu, puisqu'elle a conçu et enfanté le Fils de Dieu. C'est la foi de l'Église contre les Nestoriens. *Compar.* Nestoriens.

VIESTA, VIESTI. *Voy.* Vesti.

I. **VIEUVILLE** (*Vetusvilla*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans la haute Bretagne, au diocèse et à deux lieues de Dol, fut fondée par Geldouin, seigneur de Dol, en 1140, suivant la carte de Begar; mais du Paz, qui avait vu l'acte de fondation, dit qu'il est daté de 1137. *Voy.* l'*Hist. de Bretagne.*

II. **VIEUVILLE** (Élisabeth Montgommery, veuve du marquis de la), vivait au XVII[e] siècle. Après avoir été longtemps dans le protestantisme, elle se convertit au catholicisme en 1619, et publia : *Motifs de la conversion de la marquise de Vieuville*; Paris, 1700.

III. **VIEUVILLE** (Philippe). *Voy.* Cerf.

VIEYRA. *Voy.* Vieira.

VIGAND (Jean), théologien allemand, né à Mansfeld en 1532, mort l'an 1587, fut disciple de Luther et de Mélanchthon, ministre à Mansfeld, à Magdebourg, à Iena et à Wismar, travailla, avec Flaccius Illyricus, aux centuries de l'Histoire ecclésiastique, et devint surintendant des églises de Poméranie en Prusse. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Deo Methodus*; — 2° *De Imagine Dei in hominibus*; — 3° *De Libero hominis Arbitrio*; — 4° *De Legibus divinis*; — 5° *Explicationes in Genesim*, etc.; — 6° *De Abstracto theologico Methodus*; — 7° *De Illustribus Viris Ecclesiæ*. Feller dit de Vigand qu'il était savant; mais qu'il n'avait ni l'art de comparer les faits, ni celui de peser les témoignages.

VIGENÈRE (Blaise de), littérateur, né à Saint-Pourçain, dans le Bourbonnais, en 1523, mort à Paris l'an 1596, accompagna l'envoyé de France, M. de Grignan, à la diète de Worms, en 1545, parcourut l'Allemagne et les Pays-Bas, fut secrétaire du duc de Nevers, et, de l'an 1566 à l'an 1569, résida à Rome en qualité de secrétaire d'ambassade. Il a publié de nombreux écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° une *Traduction de l'Histoire de Chalcondyle* avec des remarques intéressantes, et une continuation de cette histoire par Artus Thomas; Paris, 1632, 2 vol. in-fol. avec figures. Cette édition est justement estimée, dit Feller. On y trouve des réflexions sages et profondes sur la destinée des empires, la providence et la justice de Dieu; réflexions dignes d'avoir place dans la *Politique de l'Écriture sainte*, par Bossuet. On voit, ajoute Feller à la fin du II[e] tome, des *Tableaux prophétiques* qui ne méritent pas le même éloge, et où un esprit solide ne trouve pas à se reposer; — 2° *De la Pénitence*; Paris, 1587, in-8°; — 3° *Prières et oraisons*; ibid., 1595, in-8°; — 4° *L'Aiguillon de l'amour divin, de saint Bonaventure*; 1588, in-12. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XVI, p. 26-37, où on trouve une Notice sur Vigenère et des additions, tom. XX, p. 94. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VIGEOIS (SAINT-PIERRE-DE-), en latin *Vosium Sancti Petri*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans le Limousin, près de la rivière de Vezère, au diocèse de Limoges. On ignore dans quel temps et par qui elle a été fondée. Sébastien, précepteur de saint Irier ou Yrier, en fut abbé. Ce monastère ayant été ruiné après la mort de Sébastien, saint Yrier le répara, et y mit douze religieux sous la conduite d'Astide, son neveu. Il y unit de plus l'abbaye de Saint-Michel et celle de Terrasson, qui avait été soumise à celle de Saint-Michel à la prière du bienheureux Sore. Plus tard l'abbaye de Vigeois a été soumise elle-même aux abbayes de Solignac et de Saint-Martial. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.* La *Gallia Christ.*, tom. II, col. 593.

VIGER (*Vigerius*). *Voy.* Vigier, n° I.

VIGEVANO (*Vigevanum* ou *Viglevanum*), ville épisc. d'Italie, autrefois sous la métropole de Milan, est située sur le Tesin. L'église de Saint-Ambroise, qui est la cathédrale, fut érigée en évêché l'an 1529, et on y unit l'abbaye d'Aqua-Longa, de l'Ordre de Cîteaux. Le premier évêque de Vigevano fut Galeatius Petra, d'une famille noble de Pavie des comtes de Saint-Second, abbé commendataire d'Aqua-Longa. Aujourd'hui Vigevano est un évêché suffragant de Verceil. *Voy.*

Digitized by Google

Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IV, col. 815. Richard et Giraud. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 256. Gaet. Moroni, vol. C, p. 98-116. L'abbé André, au mot Piémont.

I. **VIGIER** ou **VIGER** (François), en latin *Vigerus* ou *Vigerius*, jésuite, né à Rouen l'an 1590, mort en 1647 à Paris, où il avait professé la rhétorique. Il se fit une juste réputation de savoir par ses ouvrages, et surtout par son habileté dans le grec. Outre un traité *De Idiotismis præcipuis linguæ græcæ*, il a laissé en latin une excellente *Traduction de la Préparation et de la Démonstration évangélique d'Eusèbe*, avec des notes; Paris, 1628, 2 vol. in-fol., selon Feller; mais, suivant Tabaraud, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, Vigier n'a pas traduit la *Démonstration d'Eusèbe*, et sa seule *Traduction de la Préparation* a paru à Paris, 1628, en 3 vol. in-fol.

II. **VIGIER** (François-Antoine, ou Nicolas), supérieur de la maison de Saint-Magloire des Pères de l'Oratoire, né à Paris, a laissé : 1° *Le Martyrologe de Paris*, in-4°; — 2° trois *Lettres* en réponse aux écrits qui ont paru contre le nouveau Bréviaire de Paris. Il a eu beaucoup de part au *Bréviaire* et au *Missel* de Paris.

III. **VIGIER** (Gérald ou Gérard), carme déchaussé, connu en religion sous le nom de *Dominique de Jésus*, mort en 1638. On a de lui : 1° *Histoire parénétique des trois saints protecteurs de la haute Auvergne*; Paris, 1635, in-8°; — 2° *La Monarchie sainte, historique, chronologique et généalogique de France*; Paris, 1670-1672, 2 vol. in-fol.; Clermont, 1677, 2 vol. in-fol. : cet ouvrage, composé en latin, mais traduit en français par le P. Modeste de Saint-Amable, religieux du même Ordre, ne contient que les vies des saints et bienheureux issus de la première race des rois de France, au nombre de quatre-vingts. Le traducteur les a ornées de beaucoup d'accessoires pour la généalogie, la chronologie et l'histoire. *Voy.* le *Journ. des Savants*, ann. 1678, p. 25. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VIGILANCE (*Vigilantius*), hérésiarque du IVe et Ve siècle, disent Richard et Giraud, était Gaulois et non Espagnol, comme la plupart des historiens l'ont cru mal à propos, trompés par le nom de *Calaguri*, petit bourg près de Comminges en Gascogne, patrie de Vigilance, qu'ils ont prise pour *Calaguris*, nom latin de *Calahora*, ville d'Espagne. C'est ce que disent quelques auteurs, qui ajoutent que Vigilance se rendit en Espagne, et devint curé d'une paroisse de Barcelone. D. Ceillier dit qu'il était de Comminges même, et qu'il fut prêtre de Barcelone. Quoi qu'il en soit, Vigilance se lia avec saint Paulin, qui le recommanda à saint Jérôme, qu'il accompagna en Palestine, et se rendit ensuite en Égypte et dans d'autres pays, où il commença à avancer plusieurs assertions hétérodoxes. Il accusa même saint Jérôme de professer les erreurs d'Origène, et saint Jérôme répondit à cette accusation par une Lettre que nous avons encore. Vers 404, il publia un livre que le même Père réfuta dans un écrit que nous possédons également. Les erreurs de Vigilance, dit Pluquet, peuvent se réduire à trois chefs; il attaquait : 1° le culte des saints; 2° celui des reliques; 3° le célibat. Dans la suite les Vaudois renouvelèrent ces erreurs, et plus tard les protestants les adoptèrent. Le même Pluquet fait judicieusement la remarque suivante : « Le Clerc (*Biblioth. univers.*, ann. 1689, p. 169) accuse saint Jérôme de mauvaise foi contre Vigilance, qu'il regarde comme un habile homme; mais on ne voit pas sur quoi il fonde son opinion. Basnage (*Hist. ecclés.*, tom. II, l. XIX, c. VII) prétend la même chose, mais sans le prouver. Barbeyrac, qui n'a été que l'écho de le Clerc contre les Pères, a renouvelé ces accusations, et a voulu les prouver par des passages qui établissent le contraire (Barbeyrac, *Préf.* de Puffend. Rép. à D. Ceillier). » *Voy.* Hieronym., *Contra Vigilant.* Gennade, *De Scriptor. eccles.*, p. 35. Baronius, ad ann. 406, n° 39. Onuphre, *Chronic. eccles.*, ann. 396. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. X, p. 284 et suiv. Richard et Giraud. L'*Histoire littéraire de la France*, tom. II, p. 57, où on trouve une très-bonne notice de la conduite et des erreurs de Vigilance. Pluquet, qui, dans son *Diction. des hérésies*, art. Vaudois, établit par les preuves les plus solides le culte des saints, le culte des reliques et le célibat. Bergier, qui, de son côté, venge en quelques mots saint Jérôme des accusations intentées contre ce savant Père par les protestants. Feller, *Biogr. univers.*

I. **VIGILE** ou **VEILLE**, terme de liturgie qui signifie la veille d'une grande fête, où quelquefois il y a jeûne. Ce mot vient du latin *vigilia*, parce qu'autrefois les chrétiens passaient une partie de la nuit en prières dans l'église la veille des grandes fêtes; ce qui s'observe encore parmi les Grecs. C'est de là qu'est venu l'usage de commencer le jour ecclésiastique aux vêpres, c'est-à-dire au soir qui précède le jour même de la fête. *Voy.* Bergier, *Dictionnaire de théologie*, où on trouve la réfutation de ce que l'hérésiarque Vigilance, et les protestants après lui, ont objecté contre les veilles. Noel-Laurent Pissot, *Manuel catholique pour l'intelligence de l'office divin.* Cet auteur n'a guère fait qu'abréger l'art. de Bergier. Gaet. Moroni, vol. C, p. 116-132. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. Vigiles, où l'on trouve des détails très-intéressants.

II. **VIGILE** (*Vigilius*), pape, né à Rome, mort à Syracuse en 555, se fit élire par le crédit de l'impératrice Théodora et de Bélisaire, du vivant même du pape Silverius, qui fut envoyé en exil, et qui mourut en 538. Cette élection, évidemment nulle, fut ratifiée après la mort du véritable chef de l'Église, arrivée en 538. Vigile parut d'abord approuver la doctrine d'Antime de Constantinople, qui avait été déposé à cause de son attachement à l'eutychianisme, et celle des acéphales, par une lettre adressée à Théodose d'Alexandrie, qui était dans le même cas que l'évêque Antime; mais en public il professa toujours hautement la foi catholique. Il écrivit même à l'impératrice, au rapport d'Anastase, dans des termes très-énergiques : « J'ai ci-devant mal parlé et d'une manière insensée. Maintenant je ne consens nullement à ce que vous avez exigé de moi : je ne rappellerai pas un homme hérétique et anathématisé. » Il alla à Constantinople en 547, et y excommunia l'impératrice Théodora, Sévère et les acéphales. Il prit d'abord la défense des *Trois Chapitres*; mais il les condamna ensuite, avouant qu'ayant mieux examiné l'affaire, il les trouvait condamnables. Cette conduite irrita les évêques d'Afrique, qui se séparèrent de lui aussi bien que ses diacres, qu'il excommunia. L'empereur Justinien l'envoya en exil, mais il en sortit peu de temps après. Saint Pélage lui succéda. Il nous reste du pape Vigile : *XVIII Lettres*; Paris, 1642, in-8°. *Voy.* Libérat, *Mémoire historique des contestations nées des hérésies de Nestorius et d'Eutychès.* Évagre, *Hist. ecclés.*, tom. IV, c. XVIII. Nicéphore, *Hist. ecclés.*, tom. VII. Baronius, *Annal.* Ciaconius, *Vies et actions des souverains Pontifes.* Feller, qui donne des détails très-intéressants. Gaet. Moroni, vol. C,

Digitized by Google

p. 132, où sont citées plusieurs *Dissertations* relatives au règne de Vigile. La savante *Dissertation* du P. Papebroch dans le *Propilæum*. Bellarmin, *De Romanis Pontificibus*, libro III, c. II, etc.

III. **VIGILE** (Saint), évêque de Trente et martyr, mort le 26 juin 400, vivait du temps de saint Ambroise, qui lui écrivit une lettre dans laquelle il lui donnait des avis pour la conduite de son troupeau, comme il le lui demandait. Saint Vigile fit paraître un zèle vraiment apostolique pour la conversion des idolâtres, et se servit principalement à cet effet de saint Sisinne et de deux autres de sa compagnie, venus de Cappadoce à Milan, et qui lui avaient été envoyés par saint Ambroise. Ces saints ouvriers reçurent la couronne du martyre, et Vigile écrivit leur éloge, ainsi que l'histoire de leur martyre. Il continua de travailler avec le même zèle jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de couronner ses travaux par la même récompense. On célèbre sa fête le 26 juin. *Voy.* Ambros., *Epist. ad Vigil.* Gennade, *De Viris illustribus*.

IV. **VIGILE**, diacre, vivait au ve siècle. Gennade lui attribue une *Règle* pour les moines, qu'on lisait, dit-il, dans leurs assemblées, et qui contenait en peu de mots, et avec beaucoup de netteté, toute la discipline monastique. Cela peut convenir à une règle que Luc Holstenius a insérée dans son *Recueil*, part. I, p. 89. *Voy.* Gennade, *De Viris illustribus*.

V. **VIGILE DE TAPSE**, évêque de cette ville, dans la province de Byzacène en Afrique, vivait vers la fin du ve siècle. Enveloppé dans la persécution d'Hunneric, roi des Vandales, il fut dépouillé de son siége, et se retira à Constantinople, où il composa plusieurs ouvrages en prenant le nom des Pères. Il réfuta sous ce masque les hérétiques de son temps, soit pour cacher son nom, qu'il n'est pas toujours prudent de révéler aux gens de secte, soit pour marquer par là l'opposition des doctrines hérétiques avec celle des Pères. Ce pieux artifice a produit une grande confusion dans les ouvrages des Pères; car on a longtemps attribué les siens aux auteurs dont il a emprunté le nom. Ceux qu'on lui attribue généralement sont : 1° *Adversus Nestorium et Eutychem lib. V pro defensione synodi Chalcedonensis;* Tubingue, 1528, in-fol.; Cologne, 1557, in-8°; — 2° *Altercatio sub nomine Athanasii adversus Arium;* — 3° *De Trinitate lib. XII;* — 4° *De Trinitate adversus Varimadum lib. XIII;* — 5° *Contra Palladium*. Ces ouvrages ont été publiés par Chifflet; Dijon, 1664, in-fol.; on les trouve aussi dans la *Biblioth. Patrum maxima*, tom. VIII. Beaucoup d'auteurs lui attribuent encore le *Symbole* qui porte le nom de *saint Athanase*. *Voy.* Isidore, *De Scriptor. eccles.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XV, p. 250 et suiv. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* Schrœdl, qui, dans le *Diction. de la théologie catholique*, remarque judicieusement que la conduite de Vigile ne fut pas une véritable fraude, attendu que cet écrivain pouvait s'y croire autorisé, puisque ses écrits reproduisent principalement la doctrine de saint Athanase et de saint Augustin. Schrœdl remarque judicieusement encore que les mêmes écrits sont importants surtout parce qu'ils apprennent parfaitement à connaître, comme ceux de saint Fulgence, évêque de Ruspe, l'arianisme des Vandales, que ces évêques combattirent avec le plus grand zèle.

VIGILES se dit principalement des matines et des laudes de l'office des morts, que l'on chante ou aux obsèques d'un défunt, ou au service que l'on fait pour lui. Par un statut, dressé l'an 1215, pour l'université de Paris, on voit que ces *vigiles* se chantaient pour lors pendant la nuit. *Voy.* Thomassin, *Traité du jeûne*, Ire part., c. XVIII; IIe part., c. XIV.

VIGILIÆ, ville épisc. *Voy.* **Bisceglia.**

I. **VIGNE, VIGNOBLE.** Les Hébreux ont de tout temps cultivé la vigne avec le plus grand soin. Cela se conçoit d'autant plus facilement, que le sol de la Palestine, très-fertile d'ailleurs, produisait en abondance d'excellents raisins; mais il y avait quelques parties de cette contrée plus particulièrement renommées par leurs vignes; c'était surtout le pays d'Engaddi et les vallées d'Eschel et de Sorec. Ces deux vallées n'ont même été ainsi appelées qu'à cause des excellents *vignobles* dont elles étaient couvertes. Le mot hébreu *eschkôl* veut dire, en effet, *grappe* de raisin, et *sçôréq* désigne une *branche entrelacée*, un *rameau qui s'étend*. L'Écriture cite encore comme excellents vignobles ceux de Sabama et de Jaser (Isaïe, XVI, 8). Jacob, pour marquer l'abondance des vignes du partage de Juda, dit qu'il liera son ânesse à la vigne (Genèse, XLIX, 11). Sur ce qu'il est dit dans la Genèse (IX, 20) que Noé planta la vigne après le déluge, plusieurs pensent qu'il ne fit alors que ce qu'il avait déjà fait avant cet événement; seulement ils croient que jusqu'alors ce patriarche ignorait la force du vin, ou qu'au moins il ne pensait pas que la quantité qu'il en prit fût capable de l'enivrer. D'autres ont pensé qu'il y avait du raisin avant le déluge, mais que Noé fut le premier qui en exprima le jus pour en former une boisson. D'autres enfin soutiennent que l'usage du vin est aussi ancien que les premiers patriarches, et que l'expression dont use Jésus-Christ en parlant du moment auquel les hommes furent surpris par le déluge, *mangeant et buvant* (XXIV, 38), se dit ordinairement de ceux qui boivent du vin. La vigne de Naboth est passée en proverbe pour marquer un héritage envahi sur un pauvre malheureux incapable de le défendre. On en peut voir l'histoire dans le IIIe livre des Rois (XXI, 1 et suiv.). Pour marquer un temps heureux, l'Écriture dit que chacun vit en repos sous sa vigne et son figuier (III Rois, IV, 25. Michée, IV, 4. I Machab., XIV, 8-12). Les vignes, chez les Hébreux, étaient ordinairement entourées d'une haie; on y élevait probablement aussi des tours du haut desquelles des gardiens pouvaient apercevoir et chasser, soit les voleurs, soit certaines bêtes sauvages qui venaient les dévaster; car c'est une coutume qui se pratique encore aujourd'hui en Orient. Mais on ne se bornait pas là, on leur donnait encore d'autres soins : on les taillait, on les sarclait et on en ôtait les pierres (Isaïe, V, 6. Matth., XXI, 23. Cant., I, 5; II, 15). Au reste, les voyageurs modernes confirment dans leurs relations tout ce que l'Écriture dit des vignes et de leur fruit. La loi de Moïse ne permettait à celui qui plantait une vigne d'en manger le fruit que la cinquième année, et ce qui y croissait chaque septième année était pour les pauvres. Il était permis aux passants de manger du raisin des vignes qui se trouvaient sur leur chemin, mais non pas d'en emporter. Il était défendu de rien semer dans les vignes. *Voy.* Deutér., XX, 6; XXII, 9. Lévit., XIX, 24, 25; XXV, 3, 4. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 122-123. *Compar.* **Vendange**, **Vin.**

II. **VIGNE SAUVAGE**, autrement *lambrusque*, sans culture, le long des haies (Isaïe, V, 2, 4). La vigne sauvage dont il est parlé dans le IVe livre des Rois (IV, 39) n'est pas la *lambrus-*

Digitized by Google

que, mais une plante qui produit la coloquinte. Les vignes de Sodome dont parle Moïse dans le Deutér. (XXXI, 32) sont un plant dont l'amertume ne permet d'en faire aucun usage.

VIGNES, ancien ministre protestant de Grenoble et professeur en théologie, puis converti à la religion catholique, a donné : *Apologie pour l'Église catholique, où l'on justifie sa créance, son culte et son gouvernement par les principes même des protestants*; Paris, 1686, in-12.

I. **VIGNIER** (Henri), oratorien, né à Bar-sur-Seine en 1641, mort à Paris l'an 1707, quitta sa congrégation pour une cure de la Rochelle. L'évêque de Noyon, son parent, lui donna un canonicat dans sa cathédrale, et il s'en démit pour rentrer chez les Oratoriens. On a de lui : 1° *La Connaissance de Jésus-Christ et de nous-mêmes, de ses bienfaits et de nos devoirs*, tirée des Épîtres de saint Paul; Paris, 1703, in-12; — 2° *Exercices de piété pour apprendre à faire l'Oraison et à régler son intérieur*; ibid., 1703, in-12, 2e édit.; — 3° *Psaumes de David, avec des sentiments de piété pour en faciliter la méditation*; ibid., 1703, in-12. *Voy*. Papillon, *Biblioth. des Aut. de Bourgogne*, tom. II, p. 350, édit. in-fol. Richard et Giraud.

II. **VIGNIER** (Jérôme), prêtre de l'Oratoire, né à Blois en 1606, mort à Paris en 1661, était très-versé dans les langues grecque, hébraïque et chaldaïque, et possédait à fond les belles-lettres. Son mérite le fit nommer supérieur de la Rochelle, puis de Tours, de Lyon et de Saint-Magloire, à Paris. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Supplementum operum S. Augustini*; Paris, 1654, 2 vol. in-fol.; — 2° une *Concordance française des Évangiles*; — 3° *Histoire de l'Église gallicane*; — 4° quelques *Paraphrases de Psaumes*, etc. *Voy*. Nicéron, *Mémoires*, tom. II et X. Perrault, *Hommes illustres*, tom. II. Liron, *Biblioth. chartraine*. Richard et Giraud.

III. **VIGNIER** (Nicolas), protestant, né en 1530 à Troyes, en Champagne, selon Ladvocat, et à Bar-sur-Seine, suivant de Thou, mort à Paris l'an 1595 ou 1596, exerça la médecine en Allemagne. De retour en France, il rentra dans le sein de l'Église catholique, et fut nommé médecin du roi, puis historiographe de France. Nous citerons de lui : *Vraie Histoire de l'Église*; Leyde, 1601, in-fol. Il faut remarquer que ses fils, qui ont publié cette Histoire, y ont inséré bien des choses que le père aurait désavouées. On doit reconnaître pourtant que les ouvrages que Vignier avait publiés avant sa conversion se ressentent en beaucoup d'endroits des opinions qu'il suivait alors. *Voy*. Thuani, *Histor.* Nicéron, *Mémoires*, t. XLII. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univ.* La *Nouv. Biogr. gén.*

IV. **VIGNIER** (Nicolas), théologien protestant, fils du précédent, né en Allemagne vers l'an 1575, mort à Blois vers 1645, étudia la théologie à Leyde, remplit les fonctions de ministre à Blois, et assista aux synodes de Gap et d'Alais. Il a laissé plusieurs écrits, entre autres : 1° *De Venetorum Excommunicatione, contra Baronium*; Saumur, 1606, in-8°; — 2° *Traité de la vraie participation du corps et du sang de Jésus-Christ*; Genève, 1607, in-8°; — 3° *Théâtre de l'Antechrist*; 1610, in-fol.; Genève, 1613, in-8°; composé à la demande du synode national de la Rochelle, cet ouvrage fit du bruit et fut supprimé par ordre du roi; le synode de Privas accorda un dédommagement à l'auteur; — 4° *L'Art de bien mourir*; la Rochelle, 1625, in-8°; — 5° des *Sermons*; Charenton, 1645, in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.* Bernier, *Hist. de Blois*. Liron, *Biblioth. chartraine*.

VIGNOBLE. *Voy*. VIGNE, n° I.

I. **VIGNOLES** ou **VIGNOLLES** (Alphonse de), théologien protestant, né au château d'Aubais, dans le Languedoc, en 1649, mort à Berlin en 1744, acquit la réputation d'un habile chronologiste. Il fut ministre à Aubais, puis à Cailar, et, lors de la révocation de l'édit de Nantes, il se retira à Genève, puis à Berne et à Berlin. Il desservit successivement les églises de Schwedt, de Hall et de Brandebourg. Il devint, en 1701, membre de l'académie des sciences de Berlin. Son principal ouvrage est intitulé : *Traité de chronologie de l'Histoire sainte et des histoires étrangères qui la concernent, depuis la sortie de l'Égypte jusqu'à la captivité de Babylone*; Berlin, 1738, 2 vol. in-4°. On en trouve des extraits dans la nouvelle édition des *Tablettes* de Lenglet du Fresnoy. *Voy*. Richard et Giraud.

II. **VIGNOLES** (Vital), docteur de Sorbonne, né dans le Limousin, a donné : *Le Vrai chrétien instruit et sanctifié dans ses exercices*; in-12.

VIGNOLI (Jean), bibliothécaire du Vatican, a publié entre autres ouvrages : 1° *Antiquiores Pontificum romanorum Denarii, nunc primum in lucem editi, notisque illustrati*; in-4°; c'est un petit traité des monnaies des papes; — 2° *Liber Pontificalis, seu de gestis roman. Pontificum, quem cum codd. MS. Vaticanis, aliisque summo studio et labore collatum emendavit Joannes Vignolius, bibl. Vaticanæ præfectus alter, additis variantibus lectionibus, notis et novo rerum verborumque obscuriorum indice locupletissimo*; Romæ, typis Rocchi Bernabo, 1724, in-4°. Cette édition des *Vies des Papes*, par Anastase le Bibliothécaire, est très-recommandable par les corrections, les suppléments, les variantes, les notes et la table que Vignoli y a jointes. *Voy*. le *Journ. des Savants*, 1710 et 1726.

I. **VIGOR** (Saint), évêque de Bayeux, né dans l'Artois, vivait du Ve au VIe siècle. Il quitta son pays, et s'arrêta dans le territoire de la ville de Bayeux, où il opéra un grand nombre de conversions. Ayant été élu évêque de cette ville, il travailla avec zèle à déraciner les restes de l'idolâtrie dans son diocèse et à réformer les mœurs de son peuple. Les martyrologes ont marqué sa fête au 1er novembre, qui est le jour de sa mort; mais, à Bayeux, elle se remet au 8 de ce mois. *Voy*. Surius. Le P. le Cointe, ad ann. 530.

II. **VIGOR** (Simon), archevêque de Narbonne, né à Évreux en 1515, mort à Carcassonne l'an 1575, fut agrégé en 1540 à la maison de Navarre. Il devint dans le même temps recteur de l'université et curé de Saint-Germain-le-Vieux. En 1545 il prit le diplôme de docteur en théologie, fut nommé peu après pénitencier de l'Église d'Évreux, assista au concile de Trente, où il se distingua par son érudition, et fut nommé à son retour à la cure de Saint-Paul, à Paris. Il déploya le plus grand zèle pour la conversion des hérétiques, et il fut nommé successivement théologal de l'Église de Paris, prédicateur de Charles IX et archevêque de Narbonne en 1570. Nous citerons de lui : 1° *Acte de la conférence tenue à Paris entre deux docteurs de Sorbonne et deux ministres de Calvin*; Paris, 1568, in-8°; — 2° *Sermons et prédications*; ibid., 1577, 3 vol. in-8°; — 3° *Sermons catholiques sur le Saint-Sacrement*; ibid., 1585, in-8°. Les sermons de ce prélat ont été réimprimés ensemble; ibid., 1584, 1597, in-4°. *Voy*. Richard et Giraud.

III. **VIGOR** (Simon), neveu du précédent, né en 1556, mort en 1624, fut conseiller au grand conseil; ses doctrines théologiques n'étaient pas à l'abri du reproche; car dans l'ouvrage inti-

Digitized by Google

tulé *Historia eorum quæ acta sunt inter Philippum Pulchrum et Bonifacium VIII;* 1613, in-4°, ouvrage qu'on lui a attribué, et qu'il n'a jamais désavoué, il aggrave, contre toute vérité, les torts du pontife pour alléger ceux du roi. De plus, il a pris la défense du docteur Richer avec beaucoup de chaleur, dans *Apologia de Monarchia, de infallibilitate, de Disciplina ecclesiastica, et de Conciliis, adversus Andream;* et dans *De l'État et gouvernement de l'Église;* ouvrages dont le premier a été mis à l'*Index* le 16 mars 1621, et le second le 2 décembre 1622. Vigor a laissé plusieurs autres écrits; ses *Œuvres complètes* ont été publiées en 4 vol., qui ont été également mis à l'*Index* par un décret daté du 25 janvier 1684. *Voy.* Feller, où Vigor est très-bien jugé. L'abbé Labouderie, qui donne la liste complète de ses écrits, mais qui les apprécie selon ses propres opinions.

I. **VIGUIER** (*Viguerius*), nom de dignité. *Voy.* Vehier.

II. **VIGUIER** (Jean), dominicain, né à Grenade, dans le diocèse de Toulouse, mort après l'an 1553, fut reçu docteur en théologie à Toulouse, et y occupa une chaire de théologie. On a de lui : 1° *Institutiones ad naturalem et christianam philosophiam, maxime vero ad scholasticam theologiam;* Paris, Lyon, Anvers, Venise, etc.; — 2° *Commentaria in D. Pauli Epistolam ad Romanos;* cet ouvrage a eu de nombreuses éditions; — 3° *De Consolatione agonizantium;* Paris, 1553; Anvers, 1554; Lyon, 1569. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 137.

III. **VIGUIER** (Pierre-François), orientaliste, né à Besançon en 1745, mort à Paris l'an 1821, embrassa l'état ecclésiastique, professa la rhétorique au collége de sa ville natale, et, étant entré dans la congrégation de Saint-Lazare, il enseigna la théologie au séminaire de Sens. Sur sa demande, on l'envoya à Alger pour y assister les chrétiens esclaves; et les établissements fondés dans le Levant par les jésuites ayant été remis, en 1762, entre les mains des lazaristes, il se rendit à Constantinople en qualité de préfet apostolique. Nous citerons de lui : 1° *De la Distinction primitive des Psaumes en monologues et en dialogues;* Paris, 1806, in-12; réimprimé sous ce titre : *Exposition du sens primitif des Psaumes;* ibid., 1818-1819, 2 vol. in-8°; — 2° *Prophétie du pape Innocent XI,* avec une *Explication;* ibid., 1816, in-12; — 3° *Abrégé de la Vie de saint Joseph de Copertino, thaumaturge et prophète en 1663, corrigé par Clément XIII, traduction de M. Denys, revu par Viguier;* Paris, 1820, in-12; — 4° une édition du *Sacrifice perpétuel* du P. Gourdan; ibid., 1820, in-12. *Voy.* l'*Ami de la Religion et du Roi,* tom. XXVI, p. 406; tom. XXVII, p. 24. La *Nouv. Biogr. génér.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

VILBERT. *Voy.* Fulbert, n° I.

VILLA DE RIVIS. *Voy.* Rieux.

VILLAFRANCA (D. Diego de), de l'Ordre des clercs réguliers mineurs, a laissé : *Chronologia sacra, origen de la religion de los PP. clerigos reglares Menores, su instituto gracias que los sumos pontifices la han concedido, elogios que de elle han escritto los autores vida de sus venerables fundatores, notitia de las mas principales fundationes fuyas escriviola et Padre M. Diego de Villafranca;* in-fol.; c'est une histoire générale de l'Ordre des clercs réguliers mineurs. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1708.

VILLA LONGA. *Voy.* Ville-Longue.

I. **VILLALPAND** ou **VILLALPANDE** (François de **TORREBLANCA**), dont nous avons dit un mot à Torreblanca-Villalpande, et dont nous compléterons ici l'article, naquit à Cordoue, où il mourut vers 1645. Ce fut un des plus savants avocats de Grenade. Il renonça à la pratique des lois pour se livrer à de savantes recherches sur les origines du droit qu'il puisait dans l'Écriture. On a de lui : 1° *Epitome delictorum, in quibus aperta vel occulta invocatio Dæmonum intervenit lib. IV;* Séville, 1618, in-fol.; — 2° *Dæmonologia seu Magia naturalis;* Mayence, 1623, in-4°; cet opuscule avait déjà paru dans l'*Epitome* sous le titre espagnol de *Defensa en favor de los libros catalaos de la magia;* — 3° *Juris spiritualis practicabilium Lib. XV, ex lege Domini, sive revelatis a Deo per Sacram Scripturam, vel in communi Ecclesiæ, vel in particulari hominum;* Cordoue, 1635, 2 vol. in-fol. *Voy.* Nicol-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova.* La *Nouv. Biogr. génér. Compar.* Torreblanca-Villalpande.

II. **VILLALPAND** ou **VILLALPANDE** (Gaspard), né à Ségovie, en Espagne, vivait au XVIe siècle. Il se fit recevoir docteur en théologie à l'université d'Alcala, et parut avec distinction au concile de Trente. On a de lui : 1° *Controversiæ fidei;* Venise; — 2° *Oratio quod non sit laicis calix permittendus;* — 3° *Oratio de nomine Jesu ad synodum Trident.;* 1562 et 1563; — 4° *Commentarius rerum in conciliis Toletanis gestarum;* Alcala, 1572. *Voy.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispan. nova.*

III. **VILLALPAND** ou **VILLALPANDE** (Jean-Baptiste de), jésuite, né à Cordoue en 1552, mort à Rome l'an 1608, était très-habile dans le dessin, les mathématiques et l'architecture. Il fut mis à la disposition du P. Prado, qui le conduisit à Rome afin d'y composer ensemble le grand ouvrage qu'il avait entrepris, à la demande de Philippe II, sur les prophéties d'Ézéchiel. La mort du P. Prado, arrivée en 1595, fit retomber tout le poids du travail sur Villalpand. Cet ouvrage, intitulé *In Ezechielem Explanationes et apparatus urbis ac templi Hierosolymitani,* est divisé en 3 vol. in-fol. Le tom. Ier, qui contient l'explication des 26 premiers chapitres, est du P. Prado; il parut à Rome l'an 1596. Le tome II, qui annonce l'explication des 13 chapitres suivants, n'embrasse réellement que celle des chapitres XXVII et XXVIII, et se trouve rempli pour tout le reste par une description des vases et de la forme du temple de Salomon, accompagnée de figures et de plans, de modèles de constructions d'architecture. Il fut composé et publié à Rome en 1604, par le P. Villalpand. Enfin le tom. III, également composé par le P. Villalpand dans la même ville et en la même année 1604, contient les III derniers chapitres d'Ézéchiel, sous le titre de *Apparatus urbis ac templi Hierosolymitani.* Villalpand a publié aussi *Tractatus in Epistolas Pauli,* dans la *Biblioth. magna Patrum,* qu'il attribuait à saint Remi, et qui est de Remi, moine d'Auxerre. *Voy.* Alegambe et Sotwell, *Biblioth. societ. Jesu.* J.-B. Glaire, *Introduction,* etc., tom. III, p. 472-473. *Compar.* Prado, n° II.

VILLA LUPENSIS. *Voy.* Ville-Liring.

VILLALVA (Jean), dominicain espagnol du couvent de Catalayud, né en 1671, mort l'an 1721, a composé, entre autres ouvrages : 1° un *Cours de théologie;* 3 vol. in-4°, — 2° *Quæstiones novæ super Evangelia;* in-4°; — 3° *L'Ange prédicateur. La Vie* du R. P. Portillo, in-4°, en espagnol.

VILLA MAGNA. *Voy.* Villemagne.

VILLARE COTIÆ. *Voy.* Villers-Coterets.

VILLAUMER. *Voy.* Ulmer.

Digitized by Google

VILLAVICENTI (Laurent de), de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin, né à Xerès, dans l'Andalousie, a fleuri jusqu'après l'an 1580. Il fut docteur en théologie de l'université de Louvain, professeur royal d'Écriture sainte et prédicateur de Philippe II, roi d'Espagne. On a de lui : 1° *Tabulæ compendiosæ in Evangelia et Epistolas;* — 2° *Conciones in Evangelia et Epistolas;* Paris, 1577; — 3° *De recte formando Studio theologico libri IV;* Anvers, 1565; Cologne, 1575; — 4° *De Formandis sacris Concionibus. Voy.* André-Valère, *Biblioth. Belg.* Richard et Giraud.

I. **VILLE.** On observe exactement, dans la chancellerie romaine, la distinction du mot ville (*civitas*), d'avec le mot diocèse (*diœcesis*). Par le premier on entend, selon le style de Rome, le lieu où est le siége épiscopal, quoiqu'un évêché n'érige point une ville en cité; en sorte que lorsque le bénéfice dont on accorde des provisions se trouve situé dans la ville épiscopale, on se contente d'exprimer le nom de cette ville, comme *Parisiensis, Senonensis,* au lieu que quand le bénéfice est situé hors de cette ville, mais dans le diocèse, on écrit *Parisiensis diœcesis*, etc. C'est ce que remarque Pérard Castel dans sa *Pratique de la cour de Rome;* tom. I, p. 270, où il dit : 1° qu'en matière odieuse, *vox diœcesis, vox civitas*, sont pris étroitement; 2° que l'erreur du diocèse, dans l'expression d'un impétrant, ne lui nuit en rigueur que quand il y a du dol.

II. **VILLE CLOSE** ou **MURÉE.** Le concile de Bâle (sess. XXXI, c. III) ordonne que nul ne pourra être pourvu d'une cure dans une *ville murée*, s'il n'est gradué dans l'une des quatre facultés, ou s'il n'a étudié pendant l'espace de trois ans en théologie dans une université. Ce décret fut adopté par la pragmatique et ensuite par le concordat de Léon X. *Voy.* les *Mém. du clergé*, tom. X, p. 228. Le *Traité de l'expect.*, tom. III, c. V, p. 136. Rebuffe, *In Concord. de Collat.* § *Statuimus*, au mot VILLIS MURATIS.

III. **VILLE DES ANGES.** *Voy.* PUEBLA DE LOS ANGELOS.

VILLEDIEU (J.-G.), curé dans le diocèse de Mende, mort en 1824, a laissé un volume de *Sermons sur les fins dernières;* Avignon, 1816, in-12. *Voy.* l'*Ami de la Religion et du Roi*, tom. XVI, n° 411. L'*Annuaire du département de la Lozère* pour 1829; on y trouve une *Notice* sur l'abbé Villedieu.

VILLEFORE (Joseph-François **BOURGOING DE**), littérateur, né à Paris en 1652, mort l'an 1737, fut admis en 1706 à l'Académie des inscriptions; mais il s'en retira deux ans après, et passa sa vie dans l'étude et dans les exercices de piété. Il a laissé un grand nombre d'écrits historiques, de traductions et d'opuscules, parmi lesquels nous citerons : 1° *Vie de saint Bernard;* Paris, 1704, in-4°; — 2° *Vies des Pères des déserts et des saintes solitaires d'Orient et d'Occident;* ibid., 1706-1708, 5 vol. in-12; Amsterdam, 1714, 4 vol. in-8°; — 3° *Vie de sainte Thérèse;* Paris, 1712, in-4°, et 1748, 2 vol. in-12; — 4° une traduction des livres de la *Doctrine chrétienne*, de saint Augustin; ibid., 1701, in-8°; — 5° les trois livres de saint Augustin contre les *Philosophes académiciens*, avec le traité du même de la *Grâce et du libre arbitre;* Paris, 1703, in-12; — 6° *Lettres* de saint Bernard, trad. en français; ibid., 1714, 2 vol. in-8°; — 7° *Sermons choisis* de saint Bernard; ibid., 1737, in-8°; — 7° *Anecdotes* ou *Mémoires secrets sur la constitution Unigenitus*, 3 vol. in-12. Cet ouvrage, remarque Feller, rempli de faits hasardés et satiriques, donne de fâcheuses impressions sur le caractère de l'auteur, et décèle ses liaisons avec le parti jansénien. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1702, 1703, 1704, 1706, 1709, 1712, 1731, 1737 et 1738. Richard et Giraud. Feller.

VILLEFROY (Guillaume de), abbé de Blasimont, né à Paris en 1690, mort en 1777, se livra à l'étude des langues orientales, et se fit recevoir docteur en théologie. Plus tard il fut secrétaire du duc d'Orléans, qui lui procura l'abbaye de Blasimont, en Guyenne, et, en 1752, il devint professeur d'hébreu au collége de France. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Lettre de l'abbé de *** à ses élèves, pour servir d'introduction à l'intelligence des Écritures, et principalement des livres prophétiques;* Paris, 1750-1754, 2 vol. in-12; l'auteur, pour vouloir accommoder les expressions de l'Écriture à deux sens littéraux, fait à ces mêmes expressions une violence extrême; ce qu'ont fait aussi les capucins ses élèves dans leurs *Principes discutés;* — 2° *J. Chrysostomi Encomium S. Gregorii illuminatoris, ex armeno versum*, dans les *Œuvres* de saint Chrysostome, édit. Montfaucon, t. XII. *Voy.* la *France littéraire*. Le *Journ. des Savants*, 1735. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 233.

VILLEGAIGNON (Durand, chevalier de), amiral, né à Provins en 1510, mort à Beauvais l'an 1571, entra dans l'Ordre de Malte, où il fut reçu chevalier, se distingua par sa valeur dans plusieurs expéditions, accompagna Charles-Quint à celle d'Alger en 1541, et se retira à Rome, où il écrivit la relation de cette expédition. En 1548, il passa en Écosse pour arrêter les progrès des armes des Anglais, et devint, en 1568, ambassadeur de Malte à la cour de France. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Ad Articulos Calvinianæ, de sacramento Eucharistiæ, traditionis, ab ejus ministris in Francia antarctica evulgatæ Responsiones;* Paris, 1560, in-4°; — 2° *De Cœnæ controversiæ Melanchthonis Judicio;* ibid., 1561, in-4°; — 3° *Propositions contentieuses entre Villegaignon et J. Calvin, contenant la vérité de l'Eucharistie;* ibid., 1562, in-4°; — 4° *De Consecratione mystici sacramenti, adversus Vannium;* ibid., 1569, in-4°. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXII. Richard et Giraud, qui donnent la liste des autres écrits de Villegaignon.

VILLEGAS (Alphonse), historien, né à Tolède, vivait vers l'an 1596. On a de lui les Vies des saints, sous ces titres : *Flos sanctorum; Vitæ sanctorum Veteris Testamenti; Cæterorum Vitæ sanctorum; Fructus sanctorum;* 4 vol. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Bibl. Hispan.*

VILLE-LOING (*Villa Lupensis*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, de la congrégation de Saint-Maur, était située dans la Touraine, au diocèse et à dix lieues de Tours. Elle fut fondée en 850 par Andacher, abbé de Cormery, à la prière de Menard, seigneur de Ville-Loing, qui lui donna ce lieu et ces dépendances pour fonder et bâtir une maison. *Voy.* la Martinière, *Diction. géogr.*

VILLE-LONGUE (*Villa Longa*), abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans le Languedoc, au diocèse de Carcassonne. Elle fut fondée en 1150, sur le territoire de Campagne; mais, en 1152, Bernard de Castillon donna au monastère de Campagne le village de Ville-Longue, qui était situé à deux lieues de là, et, comme la situation de ce village était beaucoup plus commode, les religieux s'y transportèrent en 1165. Cette abbaye était de la filiation de Morimond et de la dépendance immédiate de Bon-

Digitized by Google

nefont. *Voy. l'Hist. génér. du Languedoc,* tom. II, p. 466. Richard et Giraud.

VILLEMAGNE (*Villa Magna*), abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans le bas Languedoc, sur les confins du diocèse de Béziers, dont elle fait partie, et de celui de Castres, à cinq lieues de Béziers. Le statut dressé au concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, est le plus ancien monument que nous connaissions qui en fasse mention. On assure que le lieu où elle est bâtie s'appelait anciennement Cogne. Cette abbaye était appelée aussi l'Argentière, à cause de quelques mines d'argent qui se trouvaient dans son territoire. Cette maison ayant beaucoup souffert au XVIe siècle de la part des religionnaires, elle fut réparée par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qu'on y introduisit en 1661. Quelques auteurs confondent cette abbaye avec celle de Valmagne, à cause de l'affinité des noms; mais la première est de l'Ordre de Saint-Benoît, et l'autre de celui de Cîteaux, et dans le diocèse d'Agde. *Voy.* l'*Hist. génér. du Languedoc,* tom. I, p. 482 et suiv. La *Gallia Christ.*, tom. VI, col. 403. Richard et Giraud.

VILLEMANN. *Voy.* GUILLIMANN.

I. **VILLE-NEUVE**, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, était située dans la Bretagne, au diocèse et à deux lieues de Nantes. Constance, duchesse de Bretagne, fonda ce monastère l'an 1200, dans un territoire appartenant à l'abbaye de Buzai, d'où furent tirés les premiers religieux de Ville-Neuve. *Voy.* l'*Hist. de Bretagne.*

II. **VILLE-NEUVE-LEZ-AVIGNONS.** *Voy.* ANDRÉ, n° V, 12°.

VILLER (Michel), prêtre du diocèse de Lausanne, mort en 1757, âgé de plus de quatre-vingts ans, est auteur des *Anecdotes sur l'état de la religion dans la Chine;* 1732-1742, 7 vol. in-12. L'auteur impute plusieurs calomnies à des religieux qu'il faisait profession de ne pas aimer, comme l'a prouvé le P. de Goville dans deux lettres insérées dans les tom. XXII et XXIII des *Lettres édifiantes,* et dans le tom. XXI de la nouv. édit.; Paris, 1781. Viller, attaché au parti janséniste, s'y élève avec force contre l'autorité qui l'accable. *Voy.* Feller, *Biogr. univ.*

VILLERS-COTERETS (*Villare Cotiæ*), abbaye de l'Ordre de Prémontré, était située dans l'île de France, au diocèse et à six lieues de Soissons. Cette abbaye fut d'abord fondée et bâtie au XIIe siècle, dans un lieu appelé Claire-Fontaine, sur les confins du diocèse de Laon; mais ayant été ruinée par les guerres, elle fut transférée en 1671 à Villers-Coterets, et fut en même temps unie à la cure de ce bourg, qui était alors régulière et desservie par les religieux de Prémontré.

VILLETHIERI (Jean **GIRARD DE**). *Voy.* GIRARD, n° IX.

VILLETTE, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine et grand archidiacre de l'Église de Laon, chapelain de Notre-Dame-de-Liesse, vicaire général et official de l'évêque de Laon, a laissé : *Histoire de Notre-Dame-de-Liesse,* in-8°. On trouve à la fin un petit discours sur la dévotion à la sainte Vierge et sur les pèlerinages. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1708, p. 587, 1re édit., et p. 518, 2e édit.

I. **VILLIERS** (Cosme de), de l'Ordre des Carmes, né à Saint-Denis, près de Paris, en 1683, mort l'an 1758, professa la philosophie à Ploërmel, puis la théologie à Nantes, à Hennebon et à Saint-Pol de Léon, et se livra à la prédication. Ayant fixé sa résidence à Orléans, il devint définiteur de la province et directeur du couvent de Sainte-Madeleine. On a de lui : *Bibliotheca Carmelitana;* Orléans, 1752, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage, bien écrit d'ailleurs, est plein de recherches et de curieux détails. Dans la *Dissertatio prævia de vitæ monasticæ origine,* qui est à la tête, l'auteur fait remonter la vie monastique au temps d'Élie, et prétend prouver de siècle en siècle que l'Ordre des Carmes tire son origine de ce saint prophète. Les *Dissertations* qui sont répandues dans tout l'ouvrage ont la plupart pour objet la réfutation des sentiments du P. Papebroch, qui n'étaient pas favorables à ces prétentions. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, où l'on trouve une note intéressante relative à une conférence que les chefs du jansénisme eurent à Bordeaux vers 1620, dans les mêmes vues qui les assemblèrent l'année suivante à Bourgfontaine.

II. **VILLIERS** (Marc-Albert de), prêtre et avocat, né vers 1730, mort en 1778. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Apologie du célibat des prêtres;* Paris, 1761, in-12, contre le livre de Desforges, chanoine d'Étampes, intitulé : *Avantages du mariage, et combien il est nécessaire aux prêtres et aux évêques de ce temps-ci d'épouser une fille chrétienne;* Bruxelles, 1750, in-12, et mis à l'*Index* par décret du 7 janvier 1765; l'abbé de Villiers réfute victorieusement les raisons sur lesquelles le chanoine s'appuie; on trouve à la fin du volume un petit ouvrage de Villiers sur le *Mémoire* fait au sujet *des mariages clandestins des protestants;* il contient 14 pages; — 2° *Instruction de saint Louis, roi de France, à sa famille, aux personnes de la cour et autres;* 1766, in-12; — 3° *Explication littérale sur le Catéchisme du diocèse de Paris;* 1768, in-12; — 4° *Dignité de la nature humaine, considérée en vrai philosophe et chrétien;* 1778, in-12. *Voy.* les *Mémoires de Trévoux,* février 1762, p. 310 et suiv. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Richard et Giraud, qui donnent une analyse de l'*Apologie du célibat des prêtres.*

III. **VILLIERS** (Pierre de), jésuite, né à Cognac en 1648, mort à Paris en 1728, acquit beaucoup de réputation comme prédicateur. Il passa dans l'Ordre de Saint-Benoît, et fut pourvu du prieuré de Saint-Taurin. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Pensées et réflexions sur les égarements des hommes dans la voie du salut;* Paris, 1693, 1732, 3 vol. in-12; — 2° *Conduite chrétienne dans le service de Dieu et de l'Église, avec l'Office de la Vierge;* Paris, 1699, in-12; — 3° deux *Lettres* sur les Oraisons des quiétistes, où l'on fait voir la source de leur égarement; ibid., 1697, in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1690, 1692, 1693, 1695, 1699, 1702, 1703, 1725, 1726 et 1734. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller. On trouve dans ces écrivains des détails et des réflexions utiles sur le caractère et les ouvrages de Pierre de Villiers. Michaud, *Biogr. univers.*

IV. **VILLIERS** (Placide de), bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, né à Vesoul, mort en 1689, fit profession à Luxeuil le 5 août 1655. Il était archiviste de ce monastère, et versé dans la diplomatique. On a de lui, en manuscrit, une histoire latine de l'abbaye de Luxeuil, tirée des anciens monuments de ce monastère, et intitulée : *Eductum e tenebris Luxovium, seu Chronicon Luxoviense a vetustis illius monumentis, tanquam ex pulvere erutum anno Domini* 1684, in-fol. D. Grappin, comme le remarque Weiss, a profité des recherches de son confrère pour la rédaction de son *Histoire de Luxeuil,* encore inédite; et il n'a pas manqué de rendre justice aux talents et au zèle de son

Digitized by Google

prédécesseur. Mais, outre sa *Chronique de Luxeuil*, D. Villiers a laissé de plus, en manuscrit, des *Prières pour une âme malade*, et le *Psautier des affligés*, formé de passages tirés des psaumes et des écrits des saints Pères. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Weiss, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

VILLOISON (Jean-Baptiste-Gaspard **DANSSE** ou **D'ANSSE DE**), célèbre helléniste, né à Corbeil, près de Paris, en 1750, mort à Paris l'an 1805, avait lu à l'âge de dix-neuf ans tous les classiques latins et une partie des auteurs grecs, dont il avait en même temps noté et éclairci les passages obscurs avec une rare sagacité. Il fit en très-peu de temps de grands progrès dans l'hébreu, le syriaque et l'arabe, quoique sans le secours d'aucun maître. Nommé professeur au collége de France, il avait à peine donné quelques leçons, que, sortant du collége, il se trouva attaqué d'une forte jaunisse qui l'enleva après deux mois de maladie, à ses élèves, à la science et à ses amis. « Les sentiments de religion dont il était pénétré, dit Étienne Quatremère, le soutinrent dans sa dernière maladie, et il vit approcher la mort avec le calme de l'homme de bien, la résignation du véritable chrétien. » Parmi plusieurs ouvrages purement littéraires et des mémoires insérés dans différents recueils, et surtout dans le *Magasin encyclopédique*, nous citerons une version grecque de plusieurs livres de la Bible, mais différente de celle des Septante, version qu'il avait découverte, et qu'il publia sous le titre de *Nova Versio græca Proverbiorum, Ecclesiastis, Cantici canticorum, Ruthi, Threnorum, Danielis et selectorum Pentateuchi locorum, ex Codice unico S. Marci biblioth. nunc primum eruta et notulis illustrata;* Strasbourg, 1784, in-8°; la préface et les notes ajoutées témoignent d'une grande érudition. Villoison envoya aussi la copie du Pentateuque à un habile helléniste, Ammon, qui se chargea de le faire imprimer; l'ouvrage parut, en effet, l'an 1790, en 3 vol. in-8°. *Voy.* l'*Éloge de Villoison*, par Dacier; Paris, 1806, in-8°, et dans les *Nouv. Mémoires de l'Académie des inscriptions*, tom. I. La *Notice* que Chardon de la Rochette, son ami, lui a consacrée dans ses *Mélanges de critique*, tom. III, p. 1-61. La *Notice* par Boissonade, dans le Mercure, tom. XX, p. 400, et dans le *Magasin encyclopédique*, 1805, tom. III, p. 380-394. Weiss, dans la *Biogr. univers.* de Michaud. Étienne Quatremère, dans la *Nouv. Biogr. génér.*

VILLOTTE (Jacques), jésuite, né à Bar-le-Duc en 1656, mort à Saint-Nicolas, près de Nancy, l'an 1743, enseigna d'abord les humanités, puis fut envoyé en Arménie en 1688. Il montra beaucoup de zèle pour la propagation de la foi, et n'épargna dans ce but ni voyages, ni travaux. En 1709, il se rendit à Rome pour y surveiller l'impression de ses ouvrages arméniens; et, de retour en Lorraine, il gouverna divers colléges de sa société. On a de lui, entre autres ouvrages: 1° *L'Arménie chrétienne*, ou *Catalogue des rois et patriarches arméniens*, jusqu'en 1712; Rome, 1730, in-12; — 2° *Explication de la foi catholique;* 1711, in-12; — 3° *Abrégé de la doctrine chrétienne;* 1713, in-12; — 4° *Commentaire sur les Évangiles;* 1714, in-4°; — 5° une traduction française des *Quatre maximes de la philosophie chrétienne* du P. Vanori; Rome, 1714, in-12; — — 6° *Epistola de translatione reliquiarum sancti Gregorii, martyris Armeni, in suburbanum Hispahamense templum societatis Jesu;* imprimée avec la vie de ce saint martyr, écrite par le P. Bonucci; Rome, 1717, in-4°; — 7° *Dictionarium novum latino-armenum ex præcipuis armenicæ linguæ scriptoribus concinnatum, in quo, præter adjunctos singularum vocum sensus multiplices, multa etiam theologica, physica, moralia, historica, mathematica, geographica, chronologica suis quæque locis passim explicantur;* Rome, 1714, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VILMER. *Voy.* ULMER.

VIMARIUM. *Voy.* VIVIERS.

VIN. Nous avons déjà parlé des excellents vignobles de la Palestine à l'article VIGNE, n° I. Pour marquer la grande quantité qui s'en trouvait dans le partage de Juda, Jacob dit (Genèse, XLIX, 11) *qu'il lavera son manteau dans le vin, et ses vêtements dans le sang du raisin.* L'usage du *vin*, dans l'Ancien Testament, était interdit aux prêtres pendant le temps qu'ils exerçaient leur ministère (Lévit., X, 9). Cette liqueur était aussi défendue aux Nazaréens (Nombr., VI, 3). Quand le *vin* était défendu, on comprenait d'ordinaire sous cette défense toute liqueur capable d'enivrer, et exprimée dans la Vulgate par le nom de *sicera* (Juges, XIII, 4, 14. Luc, I, 15). On voit encore une rigoureuse abstinence des Réchabites au sujet du vin (Jérém., XXXV, 1 et suiv.). On donnait du *vin* à ceux qui étaient dans la tristesse (Proverb., XXXI, 4 et suiv.), et on croit que c'est en conséquence de la coutume qu'on avait d'en user ainsi envers ceux qui étaient condamnés au dernier supplice, que l'on présenta à Jésus-Christ, avant qu'il fût attaché sur la croix, du *vin* mêlé de myrrhe (Marc, XV, 23). Il est probable que Dieu le permit pour l'accomplissement de la prophétie de David (Psaum. LXVIII, 22). Quelques-uns distinguent cette boisson du *vin* mêlé de fiel qu'on lui présenta lorsqu'il était déjà crucifié, selon les paroles de saint Matth. (XXVII, 34). D'autres croient que saint Marc a seulement exprimé l'amertume du fiel, dont parle saint Matthieu, par le terme de myrrhe, qui est elle-même très-amère. Le *vin de la componction*, dont il est parlé dans le psaume LIX, 5, peut marquer le calice de la colère de Dieu dont il enivre les méchants. Le *vin du Palmier*, que la Vulgate rend (Deutéron., XXIV, 26 et suiv.) par *sicera*, est très-commun en Orient. Le vin de libation (*vinum libaminum*) était un *vin* excellent et sans mélange qu'on répandait sur les victimes dans le temple du Seigneur (Deutéron., XXXII, 38). *Boire le vin d'iniquité* est pris (Proverb., IV, 17) pour se nourrir des biens mal acquis, ou abuser des choses nécessaires à la vie. Le vin qui fait germer les vierges, dont parle Zacharie (XIX, 17), s'explique des dons du Saint-Esprit, ou des effets de l'Eucharistie. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, t. II, p. 124, 235, 236, 241, où l'on voit la manière dont on conserve le vin en Orient, ses diverses espèces, l'usage de l'aromatiser, l'emploi qu'en faisaient les Hébreux dans l'assaisonnement des mets. *Compar.* VIGNE, n° I.

VINAIGRE. On fait du vinaigre avec du vin, de la bière, du cidre, et même avec de l'eau. Le vin de palmier se tourne en vinaigre si on le garde trois ou quatre jours. Les anciens avaient plusieurs sortes de vinaigres; l'un, dont ils se servaient pour boire, comme on peut le voir dans Ruth (II, 14), et l'autre qui était trop fort pour en faire le même usage, tel qu'est celui dont il est parlé dans les Proverbes (X, 26). Salomon dit aussi (Proverb., XXV, 20) que *chanter des cantiques devant celui dont le cœur est corrompu, c'est mettre du vinaigre dans le nitre,*

Digitized by Google

parce que, de même que le *vinaigre* augmente la force détersive du nitre, les airs touchants, loin de guérir un homme corrompu, le rendent pire qu'il n'était. *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. II, p. 236.

VINCART (Jean), jésuite, né à Lille, en Flandre, l'an 1593, mort à Tournay en 1679, professa avec distinction les humanités dans les colléges de sa compagnie. Son principal ouvrage est : *B. Virgo cancellata in insigni ecclesia D. Petri Insulæ, cultu et miraculis celebris;* Lille, 1636, in-fol., fig.; ouvrage qu'il a traduit en langue vulgaire, à la prière du magistrat de Lille, qu'il a refondu et publié sous ce titre : *Hist. de N.-D. de la Treille, auguste et miraculeuse, dans l'église collégiale de Saint-Pierre, patronne de la ville de Lille*, etc.; Tournay, 1617, in-8°. L'auteur rapporte en détail tous les miracles dont il n'avait d'abord parlé que succinctement, d'après Turbelin, et il y a ajouté ceux auxquels il avait lui-même assisté comme exorciste ou comme témoin. *Voy*. l'*Encyclop. cathol.*

VINCENNES, ville des États-Unis d'Amérique, capitale de l'État d'Indiana, située sur les bords du Walash. Elle a été érigée en évêché par Grégoire XVI, en mai 1834. Pie IX ayant, en 1850, divisé le territoire des États-Unis en six provinces ecclésiastiques, a donné Cincinnati pour métropole au diocèse de Vincennes. *Voy*. Gaet. Moroni, vol. CI, p. 10-13. L'abbé André, tom. III, art. ÉTATS-UNIS, p. 269-270.

VINCENS (Jean-Baptiste), religieux de la congrégation de Cluny, né à Arles, mort à Paris l'an 1738 ou 1739, professa la théologie, puis le droit civil et canonique, sciences dans lesquelles il était très-versé. Il prêchait avec succès; aussi fut-il appelé pour des *stations* dans plusieurs églises cathédrales. Il fut successivement principal du collége de Saint-Martial d'Avignon, premier supérieur de sa congrégation et prieur claustral de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Il a publié divers ouvrages, dont les principaux sont : 1° *Duplex Oratio in generalibus Cluniacensium comitiis habita*, ann. 1685 et 1693, *præsidente eminentissimo cardinale Bullonio, magno Franciæ eleemosynario, abbate, capite et superiore generali totius Ordinis Cluniacensis;* — 2° *Duplex Oratio in particularibus strictioris observantiæ Cluniacensis comitiis habita ann.* 1718 *et* 1720; — 3° *Missæ in festis S. Odillonis, S. Francisc. Salesii, S. Thomæ Aquin., S. Benedicti, S. Mariæ Ægyptiacæ*, etc.; — 4° *Prosæ sive sequentia in honorem S. Odillonis*, etc.; — 5° divers *Mémoires* pour le maintien des supérieurs de l'une et de l'autre observance de l'Ordre de Cluny, dans la juridiction sur les religieux desdites observances, contre les prétentions de M. le cardinal de Bouillon; — 7° *Lettre* à un ami sur une thèse dédiée au cardinal Delfino, et soutenue à Avignon, sans président, par une demoiselle âgée de quatorze ans, sur les quatre parties de la philosophie de Scot; — 8° des *Sermons*, des *Panégyriques* et des *Opuscules théologiques*, restés manuscrits. *Voy*. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Pérennès, dans la *Biogr. univers*. de Feller.

* **VINCENT**. Ce mot étant commun à des homonymes divers, nous avons placé d'abord ceux qui portent le nom de saint, soit hommes, soit lieux, et ensuite ceux qui n'ont pas la qualité de saints.

I. **VINCENT** (Saint), martyr en Agénois, mort, selon les uns, sous Dèce ou Valérien; selon les autres, sous Maximien Hercule; suivant d'autres enfin, sous Aurélien, vers l'an 273, était venu de quelque province de l'Aquitaine ou de la Gaule narbonnaise pour servir les fidèles de ce pays dans les fonctions du saint ministère. Comme il prêchait dans le territoire de la ville d'Agen, de l'autre côté de la Garonne, il se rencontra par hasard à une fête que les idolâtres du pays célébraient tous les ans, en l'honneur du démon. Vincent ayant dissipé avec le signe de la croix l'illusion dans laquelle les prêtres païens entretenaient le peuple, fut arrêté et conduit comme magicien au gouverneur d'Agen, qui le fit périr par le glaive. Si l'on ignore la vraie date de la mort du glorieux martyr, on sait du moins que son culte est fort ancien, et que dès le VIe siècle on se rendait de toutes parts à son tombeau, comme nous l'apprend saint Grégoire de Tours dans son traité *De la Gloire des martyrs*. On fait la fête de saint Vincent le 9 juin. *Voy*. Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, dans l'*Hist. de Sainte-Foi*.

II. **VINCENT** (Saint), diacre et martyr, né à Saragosse, mort, comme on croit, le 22 janvier 304, fut mis dès son enfance sous la conduite de Valère, évêque de cette ville, qui l'éleva au diaconat et lui confia le ministère de la parole. Il s'acquitta de son double emploi avec le plus grand zèle, et, sur la fin de l'an 303, l'évêque Valère et Vincent, son diacre, furent arrêtés et conduits à Valence chargés de chaînes. Valère fut exilé, et Vincent périt dans les plus cruels supplices. On honore sa mémoire le 22 janvier. *Voy*. saint Augustin, *Sermons sur saint Vincent*. Prudence, *Hymne* sur le même saint. Bollandus, au 22 janvier. D. Thierri Ruinart, *Acta primorum martyrum sincera*. Tillemont, *Mémoires*, t. V.

III. **VINCENT DE LÉRINS** (Saint), religieux, mort vers l'an 450, était Gaulois de naissance, et peut-être de Toul. Saint Eucher de Lyon dit qu'il était frère de saint Loup de Troyes; mais Gennade n'en parle point. Il suivit d'abord la carrière des armes, mais il l'abandonna bientôt pour se retirer dans le monastère de Lérins, où, après avoir passé quelque temps dans les exercices de la pénitence, il fut ordonné prêtre et chargé de la conduite de Salone et de Véran, fils de saint Eucher. Son nom est marqué au 24 mai dans le Martyrologe romain et dans celui d'Usuard. Il nous reste de saint Vincent de Lérins : *Commonitorium pro catholicæ fidei antiquitate;* la meilleure édition de cet ouvrage est celle qui a été donnée par Baluze; Paris, 1663, 1669, 1684; Cambridge, 1687; Brême, 1688. *Voy*. saint Eucher de Lyon, *Lettres*. Gennade, *De Viris illustribus*. Le P. Papebroch. *Continuat*. de Bollandus, au 24 mai. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XIII, p. 564 et suiv. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve une analyse du *Commonitorium*.

IV. **VINCENT DE PAUL** (Saint), né à Ranguines, petit hameau de la paroisse de Pouy, près de Dax, en 1576, mort à Paris le 27 septembre 1660, fut d'abord employé à la garde du petit troupeau de ses parents. Ordonné prêtre en 1600, et nommé presque aussitôt à la cure de Thil, il la céda volontiers à un compétiteur et se fit recevoir bachelier en 1604. Étant allé à Marseille pour y recueillir une succession, il fut pris par des pirates, mené à Tunis, et vendu comme esclave. Il convertit cependant le dernier maître qui l'avait acheté, et parvint à revenir en France. Devenu aumônier de la reine Marguerite, il se logea près de l'hôpital de la Charité, où il allait exhorter les malades, et les servait comme ses frères. Il ne tarda pas à se lier avec Pierre de Bérulle, qui jetait alors les

Digitized by Google

fondements de sa nouvelle congrégation de l'Oratoire, et il y entra afin de se séparer du monde et pour trouver dans la personne de Bérulle un directeur éclairé. En 1611, il accepta d'après l'ordre de son directeur, la cure de Clichy, où il établit la confrérie du saint Rosaire, et il fit voir à quel degré éminent il était capable de diriger son troupeau. Vers la fin de l'année 1613, Vincent de Paul entra dans la maison de Gondi pour faire l'éducation de trois jeunes gens; et ce fut en 1617 qu'il commença ses missions, qui opérèrent de si nombreuses conversions. Nommé à la cure de Châtillon, il ne réussit pas moins bien qu'à Clichy; il réforma les ecclésiastiques, ramena à l'Église plusieurs calvinistes, prit soin des pauvres, et établit la confrérie de la Charité, qui servit de modèle à une infinité d'autres qui restèrent dans presque toutes les paroisses. Cependant, non content de pourvoir aux besoins des pauvres, il visita les galériens de Paris, les prisons et les hôpitaux, et rendit à ces malheureux tous les services qu'il pouvait leur rendre. Aussi, en 1619, Louis XIII établit-il Vincent aumônier général de toutes les galères de France; et, l'année suivante, à la demande de saint François de Sales, il fut nommé premier supérieur des religieuses de la Visitation, que Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal venait d'établir. Cependant les missions qu'il faisait de tous côtés lui donnèrent la pensée d'associer des hommes à son œuvre, et, en 1620, une confrérie de charité d'hommes fut autorisée à Amiens. L'archevêque de Paris mit le collège des Bons-Enfants à la disposition de Vincent, qui s'y installa avec sa nouvelle communauté; Louis XIII autorisa cette association en 1627, et Urbain VIII l'érigea en congrégation l'an 1632; ce fut seulement en 1638 que Vincent donna des constitutions à ses disciples, qui prirent le nom de *Prêtres de la Mission;* on les appela aussi *Lazaristes,* parce qu'en 1632 on leur céda le prieuré de Saint-Lazare. Nous ne passerons pas non plus sous silence les confréries de la Charité, établies pour le soulagement des pauvres malades, d'où les associations des Dames de charité et des Servantes des pauvres ont tiré leur origine, et l'œuvre des Enfants trouvés, à laquelle le nom de *saint Vincent de Paul* est resté glorieusement attaché. La France entière ressentit les heureux effets de sa charité; les troubles de la Fronde et la terrible misère qui, avec la famine et les ravages des gens de guerre, en furent la conséquence, appelèrent l'attention de Vincent, qui, non content d'assister les pauvres de Paris, envoya des secours dans les malheureuses provinces de Lorraine et de Champagne. Enfin, un des plus considérables services que ce pieux prêtre rendit à l'Église, ce fut l'établissement des grands séminaires; il en proposa le plan à plusieurs évêques, et, dès l'année 1635, suivant l'esprit du saint concile de Trente, il reçut un certain nombre de clercs pour les former au saint ministère. Tels sont, en abrégé, les immenses services rendus par ce grand saint, et qui ont rendu son nom si populaire. Aussi toutes les voix s'élevèrent-elles pour solliciter sa canonisation, qui eut lieu en 1737, sous le pape Clément XII. Sa fête a été fixée au 19 juillet. Vincent n'a publié de son vivant que les *Regulæ seu Constitutiones communes congregationis Missionis;* Paris, 1658, in-16. On a mis au jour, d'après ses manuscrits, les *Conférences spirituelles pour l'explication des Règles des Filles de la Charité;* ibid., 1826, in-4°. *Voy.* Abelli, év. de Rodez, *Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul;* Paris, 1664, 1729, in-4°, et 1825, 5 vol. in-12, sous le titre de *Vie de saint Vincent de Paul, par Abelli, augmentée de l'histoire de la canonisation du saint et de plusieurs morceaux de nos meilleurs écrivains sur Vincent de Paul.* P. Collet, *Vie de saint Vincent de Paul;* Nancy, 1748, 2 vol. in-4°, et 1818, 4 vol. in-12. L'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence;* Paris, 1860, 4 vol. in-8°; c'est sans contredit l'ouvrage le plus complet qui ait paru sur la matière. *L'Ami de la Religion,* tom. LIII, où l'on trouve les détails relatifs à la translation des reliques du saint. — Sous le nom de *Saint-Vincent-de-Paul,* il s'est formé à Paris, en 1833, une société de charité chrétienne, dont le fondateur, M. Bailly, était un honorable imprimeur de Paris. Cette société, humble et faible à son origine, s'est rapidement répandue en France et à l'étranger. *Voy.,* pour tout ce qui concerne cette société, le *Manuel de la Société de Saint-Vincent-de-Paul;* Paris, 1859. J. Goschler, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

V. **VINCENT DE SOIGNIES** (Saint). *Voy.* MADELGAIRE.

VI. **VINCENT FERRIER** (Saint), dominicain, né à Valence en Espagne l'an 1357, mort à Vannes le 5 avril 1419, prêcha à Barcelone, et se fit recevoir docteur en théologie à Lerida en 1384. Chargé d'expliquer l'Écriture à la cathédrale de Valence l'an 1385, il se livra en même temps à la prédication, et devint, sous Benoît XIII, confesseur de ce pape et maître du Sacré-Palais. Il parcourut l'Espagne, la France, l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et l'Irlande, et partout il opéra de nombreuses conversions. Consulté, en 1415, par le concile de Constance sur les moyens de faire cesser le schisme, il proposa de déposer les trois pontifes qui se disputaient la tiare, et quand cet acte fut accompli il se prononça pour Martin V. En 1417, Jean V, duc de Bretagne, appela Vincent dans ses États, et, à la nouvelle de son approche, le duc et toute sa maison s'avancèrent à sa rencontre, et l'amenèrent à Vannes en triomphe. Dieu l'honora pendant sa vie du don des miracles et de celui de prophétie. Calixte III le canonisa en 1455, et on fait sa fête le 5 avril. Saint Vincent Ferrier a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons: 1° *Lettres* et *Sermons;* Lyon, 1530, in-8°; 1539 et 1550, in-4°; Anvers, 1569; Venise, 1573, in-8°; — 2° *De Vita spirituali;* Venise, 1568, in-16; — 3° *De Fine mundi;* — 4° *Suppositionum Liber;* — 5° *De Sacrificio missæ;* — 6° *Tractatus consolationis in fidei tentationibus.* Ses *Œuvres complètes* ont paru à Valence, 1591, in-4°. *Voy.* Henschenius et Papebroch, *Acta Sanctorum,* au 5 avril. Le P. Touron, *Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique,* tom. III, p. 1 et suiv. Richard et Giraud.

VII. **VINCENT MADELGAR** (Saint). *Voy.* MADELGAIRE.

VIII. **VINCENT-AUX-BOIS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Vincentius in Nemore,* abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans la forêt de Timerais, près de Châteauneuf, au diocèse de Chartres. Ce n'était d'abord qu'une chapelle dédiée sous l'invocation de Saint-Vincent, que Geoffroi, évêque de Chartres, céda, l'an 1066, à quelques personnes pieuses qui vinrent s'établir en ce lieu pour y vivre dans la retraite. Vers l'an 1130, Hugues, seigneur de Châteauneuf, fit ériger cet ermitage en abbaye; il y mit des chanoines réguliers, et leur donna de grands biens. C'étaient les chanoines réguliers de la congrégation de France qui possédaient cette

Digitized by Google

abbaye. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. VIII. Richard et Giraud.

IX. **VINCENT-DE-BESANÇON (SAINT-)**, en latin *Sanctus Vincentius Vesuntionensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Besançon. Elle fut fondée par Hugues Ier, archevêque de cette ville; mais ce fut Hugues II, son successeur, qui y établit le premier abbé, en 1092. Il y avait dans cette abbaye la réforme de Saint-Vannes depuis le commencement du siècle dernier. Avant qu'elle fût en commende, l'abbé régulier était le vicaire et le suffragant-né de l'archevêque de Besançon. *Voy.* Richard et Giraud.

X. **VINCENT-DE-LAON (SAINT-)**, en latin *Sanctus Vincentius Laudinensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Laon. Elle fut fondée, vers l'an 580, par Brunehaud, femme de Sigebert Ier, roi d'Austrasie. Cette abbaye, souvent ruinée et toujours rebâtie, était presque détruite au commencement du XVIIe siècle; mais les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui y furent introduits en 1643, y avaient fait des réparations considérables. *Voy.* la *Gallia Christ.*

XI. **VINCENT-DE-LUC (SAINT-)**, en latin *Sanctus Vincentius de Luco*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans le Béarn, au diocèse d'Oléron, reconnaissait pour son fondateur Guillaume Sanche, duc de Gascogne. La mense conventuelle de cette abbaye était unie aux Pères barnabites; et l'abbé était un des trois qui avaient entrée aux états du Béarn. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II, col. 1281.

XII. **VINCENT-DE-METZ (SAINT-)**, en latin *Sanctus Vincentius Metensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville de Metz en Lorraine. Elle fut fondée en 968 par Thierry Ier, évêque de Metz, dans une île que forme la Moselle, partagée en deux bras, et qui était alors hors de la ville. C'était la seule des abbayes de Saint-Benoît de cette fameuse ville qui fût demeurée à sa place, toutes les autres ayant été renversées et renfermées dans la ville, à cause des différents siéges qu'elle a soufferts depuis tant de siècles. Léon IX et Urbain II ont accordé plusieurs priviléges à cette abbaye, qui reçut la réforme de la congrégation de Saint-Vannes en 1642. *Voy.* D. Calmet, *Hist. de Lorraine*. Richard et Giraud.

XIII. **VINCENT-DE-SENLIS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Vincentius Silvanectensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans la ville de Senlis. Elle fut fondée, en 1060, par la reine Anne, femme de Henri Ier et mère de Philippe Ier, roi de France. Elle y mit des chanoines qui s'unirent depuis à la congrégation de Saint-Victor de Paris. Ils se rendirent si recommandables par la sainteté de leur vie, qu'on les prit pour modèles dans l'établissement de quelques autres nouveaux monastères. Cependant elle tomba dans le relâchement, et demeura dans cet état jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle elle fut réformée par le Père Faure, religieux de la maison. Cette réforme se fit avec tant de succès, et mit le monastère dans une si grande réputation de régularité et de ferveur, que le P. Fourier, curé de Mattaincourt, ayant entrepris de réformer les chanoines réguliers de Lorraine, envoya exprès un religieux à Saint-Vincent de Senlis pour s'instruire des règlements de cette nouvelle réforme, et pour consulter ceux qui y travaillaient. L'abbaye de Notre-Dame d'Eu y envoya aussi quatre novices pour y être élevés dans la régularité. Enfin le cardinal de la Rochefoucault ayant résolu d'introduire la réforme à Sainte-Geneviève du-Mont à Paris, dont il était abbé, y fit recevoir la même observance et les mêmes règlements qu'on avait établis à Saint-Vincent; c'est ce qui a donné naissance à la congrégation des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, dont l'abbaye de Saint-Vincent de Senlis est regardée comme le berceau. *Voy.* le P. Hélyot, *Hist. des Ordres monastiques*, etc., tom. II. La *Gallia Christ.*, tom. X. Richard et Giraud.

XIV. **VINCENT-DU-BOURG (SAINT-)**, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin en Guienne. Elle était située dans la ville du Bourg, au diocèse de Bordeaux. Elle fut fondée vers l'an 1121. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. II.

XV. **VINCENT-LES-MANS (SAINT-)**, en latin *Sanctus Vincentius Cenomanensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, située dans un faubourg de la ville du Mans, fut fondée, au VIe siècle, par saint Domnol, évêque de cette ville. Cette abbaye était autrefois de la congrégation de Chezal-Benoît. Elle a été régulière et triennale jusqu'à l'arrêt du parlement de Paris du 1er septembre 1764, qui a jugé que les abbayes de Saint-Vincent du Mans, Saint-Sulpice de Bourges, Saint-Martin de Sées, Saint-Alire de Clermont et Saint-Augustin de Limoges, de l'Ordre de Saint-Benoît, étaient à la nomination du roi.

XVI. **VINCENT DE BEAUVAIS**, dominicain, né en France vers 1190, mort vers 1264, était fort érudit. Sa vie est complétement inconnue, et, selon plusieurs historiens anciens et modernes, il fut lecteur et prédicateur de saint Louis. On a de lui : 1° *Traité de la grâce ou de de la rédemption du genre humain*; — 2° des *Louanges de la sainte Vierge*; — 3° des *Louanges de saint Jean l'Évangéliste*; — 4° *De Morali principis Institutione*; — 5° *Lettre de consolation à saint Louis sur la mort de son fils aîné*; — 6° *Speculum majus*, divisé en trois parties sous ce titre : *Miroir naturel, doctrinal et historique*. Tous ces ouvrages ont été imprimés à Strasbourg, à Bâle, à Nuremberg, à Venise, à Douai, 1624, et ailleurs. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, t. I, p. 212 et suiv. Le P. Touron, *Hommes illustres de Saint-Dominique*, tom. I, p. 186 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent une analyse du *Speculum majus*. Du Boullay, *Hist. universit. Paris.*, tom. III. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. catholique*, qui donne également une analyse du *Speculum majus*.

VINCENTIA. *Voy.* VICENCE.

VINCENSIUM URBS, VINCIUM. *Voy.* VENCE, n° I.

VINDEMIAL (Saint), évêque en Afrique et martyr, sous Hunneric, au Ve siècle. Il occupait le siége épiscopal de Capse, dans la Byzacène, et prêchait le long de la côte, lorsque Hunneric, irrité de ce qu'il avait confondu les ariens par un miracle qu'il opéra sur un aveugle avec les saints évêques Longin et Eugène, lui fit couper la tête après l'avoir soumis à de cruelles tortures. Le Martyrologe romain moderne fait mention de ces trois saints au 2 mai. *Voy.* saint Grég. de Tours, *Hist.*, l. II, ch. III.

VINDICIEN (Saint), évêque d'Arras et de Cambrai, né dans le pays d'Artois vers la fin du règne de Clotaire II, mort à Bruxelles le 11 mars 705, fut formé à tous les exercices de la vie cléricale par saint Éloi, évêque de Noyon. Il entra ensuite dans le clergé d'Arras, sous l'évêque saint Aubert, qui, charmé de ses talents et de sa rare piété, l'établit son grand vicaire. Vindicien devint aussi son successeur dans les évêchés d'Arras et de Cambrai. Il fut envoyé,

Digitized by Google

en 680, au roi Thierri III pour lui représenter le crime de l'assassinat commis en la personne de saint Léger, évêque d'Autun, par les ordres d'Ébroïn, maire du palais; et il s'acquitta de cette périlleuse commission avec tant de force et de prudence, que le prince se soumit de lui-même à la pénitence. Vindicien passa le reste de son épiscopat à prêcher, à prier, à assister les pauvres et les malades, et à déraciner les restes de l'idolâtrie dans les extrémités du diocèse de Cambrai. On fait sa fête principale le 11 mars. *Voy*. Bollandus, au 11 mars.

VINDINUM. *Voy*. Le Mans.

VINDOBONA. *Voy*. Vienne, n° I.

VINEBAUD (Saint), abbé de Saint-Loup de Troyes, né à Nogent-sur-Seine, mort le 6 avril vers l'an 620, s'était retiré dans une cellule, afin d'y servir Dieu par les jeûnes et par la prière. Galломagne, évêque de Troyes, le pria de lui rendre visite et le retint dans la ville, où il devint abbé du monastère de Saint-Loup en 583; et Vinebaud continua dans cette abbaye la vie qu'il avait menée dans la solitude de Nogent. Saint Leu, évêque de Sens, ayant été banni et fait prisonnier en Normandie vers l'an 614, Vinebaud alla demander sa grâce à Clotaire II, qui la lui accorda avec la délivrance de plusieurs autres personnes. On célèbre sa fête le 6 avril. *Voy*. Bollandus, au 6 avril. Richard et Giraud.

VINESALF (Geoffroy), en latin *De Vino salvo*, était Normand, ou selon d'autres Anglais, et il vécut dans le XIIe et le XIIIe siècle. Il écrivit divers traités, tels que : 1° *De Statu Curiæ romanæ*; — 2° *De Rebus ethicis*; — 3° *De Arte discendi*, etc. Il est aussi auteur de l'*Itinéraire* ou *Histoire de l'expédition de Richard, roi d'Angleterre, dans la Terre Sainte*, qui se trouve dans le tome II des Historiens d'Angleterre, imprimé à Oxford en 1687. *Voy*. Pitseus, *De Script. Angl.*

VINET (Alexandre-Rodolphe), théologien et littérateur protestant très-distingué, né à Ouchy, dans le canton de Lausanne, en 1797, mort à Clarens en 1847, fut chargé, en 1817, du cours de littérature française à l'université de Bâle. Nommé ministre en 1819, il se mêla aux luttes qui divisaient alors les églises de la Suisse, et il professa successivement à Lausanne l'éloquence et la littérature française. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, pour la plupart théologiques. Nous citerons parmi ces derniers : 1° *Essais de philosophie morale et de morale religieuse*; Paris, 1837, in-8°; — 2° *Essai sur la manifestation des convictions religieuses, et sur la séparation de l'Église et de l'État*; ibid., 1842, 1858, in-8°; — 3° *Études évangéliques*; ibid., 1847, in-8°; — 4° *Méditations évangéliques*; ibid., 1849, in-8°; — 5° *Théologie pastorale*, ou *Théorie du ministère évangélique*; ibid., 1850, in-8°; — 6° *Homilétique*, ou *Théorie de la prédication*; ibid., 1853, in-8°; — 7° *Liberté religieuse et questions ecclésiastiques*; ibid., 1854, in-8°; — 8° *Études sur Blaise Pascal*; ibid., 1856, in-8°; ouvrage dans lequel Vinet cherche à tourner les *Pensées de Pascal* au bénéfice du protestantisme. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne la liste des autres écrits de Vinet.

VINGT JOURS, terme de la chancellerie romaine que les canonistes appellent indifféremment *de viginti diebus* et *de infirmis resignantibus*. Cette règle porte que si un bénéficier tombe malade, et vient à résigner son bénéfice simplement ou pour cause de permutation, et qu'ensuite il meure de sa maladie dans les vingt jours à compter du jour où il aura donné son consentement pour cet effet, et que l'on confère son bénéfice sur une pareille résignation, cette règle porte, disons-nous, que cette collation soit nulle, et que ce bénéfice soit réputé vaquer par mort. Mais cette règle, publiée par Innocent VIII en 1484, n'avait lieu qu'à l'égard des provisions du Pape, qui pouvait y déroger, et qui y dérogeait ordinairement par la clause *sive alias aut quovis modo*, etc. En sorte que cette clause dérogatoire était sous-entendue dans les provisions de la cour de Rome lorsqu'elle y était omise, et qu'on la suppléait de droit dans tout le royaume. Mais à l'égard des cardinaux collateurs, patrons ou ayant institution, le Pape ne pouvait déroger à cette règle à leur préjudice, soit que la résignation fût faite en maladie, ou en santé. *Voy*. Vaillant, *De Infirmis*, n° 22. Les *Mémoires du clergé*, tom. XII, p. 1476 et suiv. Richard et Giraud, tom. XX, p. 476.

VINO SALVO (DE). *Voy*. Vinesalf.

VINSON (Pierre), prêtre, né à Angoulême en 1762, mort à Paris l'an 1820, fit de très-bonnes études. Il devint vicaire de la paroisse de Sainte-Opportune à Poitiers. Ayant refusé, en 1791, de prêter le serment à la constitution civile du clergé, il fut mis en prison pendant plusieurs mois, et contraint bientôt après de s'expatrier. Il se rendit d'abord en Espagne, puis en Angleterre, où il forma un établissement d'éducation qui réunit un grand nombre d'élèves. Dans le local qu'il occupait, l'abbé Vinson fit construire une machine ingénieuse au moyen de laquelle il démontrait le mouvement des astres. Revenu à Paris après 1815, il commença à écrire contre le concordat de 1801, et publia une brochure intitulée : *Le Concordat expliqué au roi*; 1816, in-8°. Cette brochure le fit condamner à trois mois de prison, à une amende, à deux ans de surveillance et à 800 fr. de cautionnement; mais il parvint à s'échapper à Londres, d'où il revint à Paris quand il crut cette affaire oubliée. Mais depuis ce moment jusqu'à sa mort il vécut complétement ignoré. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages littéraires, politiques et religieux; nous citerons parmi ces derniers : 1° *La Foi couronnée*, ou *le Nécessaire des pasteurs catholiques morts pour la cause de Jésus-Christ pendant la révolution de France, poëme en cinq chants, avec des notes historiques*; Londres, 1799, in-12; — 2° *Adresse aux deux chambres en faveur du culte catholique, et au clergé de France*, ou *Pensez-y : sans religion point de gouvernement*; Paris, 1815, in-8°; — 3° *Le Concordat expliqué au roi suivant la doctrine de l'Église et les réclamations canoniques des évêques légitimes de France, suivi du précis historique de l'enlèvement de N. T.-S. P. le pape Pie VII, de ses souffrances, de son courage et des principaux événements de sa captivité*; Paris, 1816, in-8°; — 4° *Lettre au propriétaire-rédacteur du soi-disant Ami de la Religion et du Roi*; ibid., 1818. C'est une réponse amère aux sages critiques de ce journal sur le *Concordat expliqué* et sur l'*Adresse aux deux chambres*. *Voy*. l'*Ami de la Religion et du Roi*, tom. V, p. 329 et 345; tom. VIII, p. 1 et 84. Michaud, *Biogr. univers*. Pérennès, dans la *Biogr. univ*. de Feller.

VINTIA ou **VINTIÆ**. *Voy*. Vence, n° I.

I. VINTIMILLE (*Album*, *Albium Intemelium* ou *Intimilium*, *Albintimelium*, *Albintimilium*, *Eantimelium*, *Entimelium*, *Vintimilium*), ville épisc. d'Italie, érigée en évêché, sous la métropole de Milan, au VIIe siècle. Elle appartient aujourd'hui au comté de Nice, dans les États sardes, et elle a reçu le nom de *Vintimille* parce qu'elle est située à vingt milles de la ville de Nice. Son premier évêque, Jean, assista au concile tenu

Digitized by Google

sous le pape saint Agathon, l'an 680. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra*, tom. IV, col. 301. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 127, au mot INTEMELIUM. Richard et Giraud.

II. **VINTIMILLE** (Le Père). *Voy.* APROSIO, n° I.

VINTONIA. *Voy.* WINCHESTER.

VIO (THOMAS DE). *Voy.* CAJETAN, n° V.

VIOL, VIOLER (*Stuprum, stuprare*). Le *viol* est la violence que l'on fait à une fille vierge ou à une femme veuve vivant honnêtement. Suivant le droit canon, si le viol a été commis envers une veuve vivant honnêtement, le coupable sera soumis à une pénitence et puni d'une amende; si c'est envers une vierge, il doit la doter selon sa condition, et la prendre pour sa femme, à moins que le père ne veuille pas y consentir; car, dans ce cas, il suffit de la doter. Si le père consent, et que lui-même refuse de l'épouser, il pourra être poursuivi corporellement et excommunié, et renfermé dans un monastère pour y faire pénitence (C. I et II, *de Adult.*). Le clerc qui a violé une vierge, ne pouvant pas l'épouser parce qu'il est dans les ordres sacrés, sera déposé dans le for contentieux (Panorm., in c. *Et si clerici indic.;* c. *Si quis clericus*, dist. 3; c. *Latos*, 2, qu. 7). Celui qui a violé des vierges consacrées à Dieu sera déposé, s'il est clerc, et excommunié, s'il est laïque. Autrefois le droit civil l'aurait condamné à la peine capitale. Il faut remarquer que le *viol* a lieu aussi quand on emploie la crainte, l'intimidation, la fraude, la tromperie, comme, par exemple, la promesse d'un mariage. Au reste la question du *viol* donne lieu à beaucoup d'autres qu'on peut voir traitées dans les théologiens et les canonistes, parmi lesquels nous citerons seulement saint Thomas, saint Liguori, Sanchez, Aspilcueta, surnommé le docteur Navarre, Pirrhing, Schmalzgrueber, L. Ferraris. *Compar.* RAPT.

VIOLE (Daniel-Georges), bénédictin, né à Soulaire, dans le diocèse de Chartres, en 1598, mort à Auxerre en 1669, fut admis chez les bénédictins de Saint-Maur en 1623, remplit différents emplois, et termina ses jours au milieu des exercices de piété et des recherches historiques. Ses ouvrages imprimés sont : 1° *Vie de sainte Reine;* Paris, 1649, in-8°, et 1653, in-12; — 2° *Vie de saint Germain d'Auxerre, avec un Catalogue des hommes illustres de cette ville;* ibid., 1654, in-4°; — 3° *Historia monasterii Pontiniacensis, per chartas et instrumenta ejusdem monasterii;* dans les PP. Martenne et Durand, *Thesaurus anecdot.*, tom. III, p. 1222. *Voy.* D. le Cerf, *Biblioth. histor. et crit. des Aut. de la congrégation de Saint-Maur*, p. 491. D. Liron, *Singularités hist. et littér.*, tom. I, p. 478 et suiv. D. Tassin, *Hist. littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 69. Quant aux ouvrages manuscrits qu'a laissés D. Viole, on peut en voir les titres dans ces auteurs et plusieurs autres qui ont écrit sur lui.

VIOLENCE, c'est le septième empêchement dirimant de mariage. *Voy.* EMPÊCHEMENTS, n° II, 7°.

VIOU (Jean-Pierre), dominicain, né à Saint-Paul-en-Forez en 1707, professa la théologie à Rodez. On a de lui : 1° le *Thomisme triomphant;* 1731, in-4°; — 2° *Apologie de Pierre Soto, dominicain;* 1733, in-12. *Voy.* D. Rivet, *La France littéraire.*

VIPERANI ou **VIPERANO** (Giovanni-Antonio), prélat, né à Messine en 1535, mort à Giovenazzo dans la Pouille, l'an 1610, fit un voyage en Espagne, et reçut de Philippe II le double titre d'historiographe et de chapelain. Il venait d'être nommé chanoine de Girgenti, lorsque Sixte V le nomma évêque de Giovenazzo, dans le royaume de Naples. Outre plusieurs écrits purement littéraires, il a laissé : 1° *De Divina Providentia, libri III;* Rome, 1588, in-8°; — 2° *De Summo Bono lib. V;* Naples, 1575, in-8°; — 3° *De Virtute libri IV;* ibid., 1592, in-4°. Tous les ouvrages de Viperano ont été recueillis et publiés à Naples, 1606, 3 vol. in-fol. *Voy.* Mongitore, *Biblioth. Sicula*, tom. I, p. 321. Nicéron, *Mémoires*, t. XXV, p. 198. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VIRDUNUM. *Voy.* VERDUN.

VIRET (Pierre), ministre calviniste, né à Orbe, en Suisse, l'an 1511, mort à Orthez en 1571, se rendit à Genève en 1534 pour y enseigner le calvinisme et y détruire la religion catholique. Il réussit dans son entreprise, il contribua à chasser les catholiques de cette ville, et fut ministre à Lausanne, à Nîmes, à Montpellier et à Lyon. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui sont tous à l'*Index* de Clément VIII; le P. Nicéron a donné les titres de 29. Il en est deux surtout dont les titres seuls font connaître l'esprit qui animait l'auteur : 1° *La Physique papale*, à laquelle, dit Feller, les crocheteurs du parti calviniste ont fort applaudi; — 2° *Nécromancie*, qui, selon le même Feller, a excité de pareils applaudissements. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXV, p. 109-120. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VIRGAIRE (*Virgarius*), chantre de l'Église romaine. Il y avait autrefois, près de la basilique du Vatican, une église sous le titre de *Sainte-Marie-des-Virgaires*, et une école de *virgaires*. Quand le Pape allait en procession, le *virgaire* avait soin de préparer le lit sur lequel il se reposait au terme de la procession. *Voy.* D. Macri *Hierolexicon.*

I. **VIRGILE** (Saint), évêque d'Arles, né dans l'Aquitaine, mort probablement vers l'an 624, embrassa la profession monastique à Lérins, d'où il fut tiré pour être abbé ou supérieur de clercs ou de religieux à Autun. L'an 588, il fut élevé sur le siége d'Arles, et il y fit monter avec lui toutes les vertus qui l'avaient accompagné à Lérins et à Autun. Il fut particulièrement estimé de saint Grégoire le Grand, qui lui envoya le *pallium*, avec le titre de vicaire du Saint-Siége dans l'Église de France. Saint Virgile régla divers points de discipline, bâtit quelques églises, entre autres celles de Saint-Étienne et de Saint-Sauveur. On fait sa fête à Lérins le 5 mars, et à Arles le 10 octobre. *Voy.* saint Grég., pape, *Lettres.* Saint Grég. de Tours, *Hist.*, l. IX. Les Bollandistes. D. Mabillon, *IIe Siècle bénédict.*

II. **VIRGILE** (Saint), évêque de Saltzbourg, en Bavière, né en Irlande, mort à Saltzbourg le 27 novembre 780, passa en France, puis en Allemagne, avec un prêtre de son pays nommé Sidoine, vers l'an 738; ils travaillèrent tous deux à la propagation de la foi dans la Bavière. Virgile devint abbé du monastère de Saint-Pierre de Saltzbourg, et évêque de cette ville vers l'an 764. Mais son zèle ne pouvant se renfermer dans les bornes de son diocèse, il passa chez les Esclavons et jusqu'au pays des Huns, sur les bords de la Drave, pour y annoncer l'Évangile, ce qui l'a fait passer pour l'apôtre de la Carinthie. Grégoire IX le canonisa, et on fait sa fête le 27 novembre. *Voy.* D. Mabillon, *Vie de saint Virgile*, au *IIIe Siècle bénédict.* Feller, qui, dans sa *Biogr. univers.*, rapporte l'accusation de saint

Digitized by Google

Boniface, apôtre de l'Allemagne, intentée contre Virgile. Saint Boniface, en effet, le déféra au pape Zacharie comme enseignant des erreurs, entre autres qu'il y avait des hommes d'un autre monde qui ne descendaient pas d'Adam, et qui n'avaient pas été rachetés par Jésus-Christ. Il paraît que Virgile se justifia à Rome, puisque, selon l'opinion la plus accréditée, il fut élevé peu de temps après sur le siége de Salzbourg, et que cela n'a pas empêché sa canonisation. Feller réfute en même temps l'objection ridicule de d'Alembert contre la conduite du pape Zacharie dans cette circonstance.

III. VIRGILE (POLYDORE). *Voy.* VERGILE.

VIRINGUS ou **VAN VIERINGEN** (Jean **WAUTIER**), chanoine d'Arras, né à Louvain en 1539, professa d'abord la médecine dans sa ville natale pendant vingt-deux ans. Devenu veuf en 1578, il embrassa l'état ecclésiastique; mais il ne reçut la prêtrise qu'en 1593. Il devint ensuite chanoine d'Arras. Sa piété, son zèle pour les anciens usages de l'Église et ses talents, lui méritèrent la confiance et l'estime des archiducs Albert et Isabelle, dont il fut chapelain. On a de lui, outre un *Abrégé du théâtre anatomique* de Vésale, en flamand: *De Jejunio et abstinentia medico-ecclesiastici Libri quinque;* Arras, 1597, in-4°, avec cette double épigraphe: *Qui abstinens est, adjiciet vitam* (Ecclésiastique); *Non satiari cibis saluberrimum* (Hippocrate). *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VIRLEJUS (Hugues), religieux carme, né en Angleterre, vivait au XIVe siècle. Il fut docteur et professeur en théologie à Oxford, et acquit de la réputation comme prédicateur. On a de lui: 1° *Commentarii in S. Matthæum;* — 2° *Prælectiones in D. Paulum;* — 3° *Lectiones in Scripturam;* — 4° *Placita Theologia;* — 5° *Sermones per annum;* — 6° *Determinationes nonaginta sex;* — 7° *Quæstiones ordinariæ;* — 8° *Figuræ historiarum.* Il ne faut pas le confondre avec Thomas Virlejus, théologien anglican, qui a composé des *Commentaires* sur toutes les Épîtres de saint Paul et quelques autres ouvrages. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

VIRODUNUM. *Voy.* VERDUN.

VIROMANDUORUM (AUGUSTA). *Voy.* NOYON.

VIRTUDENSIS (SANCTA MARIA). *Voy.* VERTUS, n° III.

VIRUÈS (Don Alonzo de), bénédictin, évêque des Canaries, naquit, dit Picot, non point, comme l'ont écrit presque tous les historiens canariotes, dans le royaume de Navarre, mais à Almedo, ville de la Castille-Vieille, à peu de distance de Valladolid, et mourut à Tolède l'an 1545. Il s'acquit par son érudition et son éloquence une telle réputation, qu'il fut nommé prédicateur de Charles-Quint, et que ce monarque l'emmena en Allemagne l'an 1539, pour combattre de vive voix et par écrit les hérésies qui alors commençaient à troubler la chrétienté. En 1542, nommé évêque des Canaries, il s'y distingua par son zèle à soutenir les droits de l'évêché sur la juridiction d'Aguimez, et l'habileté avec laquelle il apaisa les différends entre les religieux de Candelaria et le clergé séculier. On a de Viruès: 1° *Philippicæ Disputationes XX;* Anvers, 1541; Cologne, 1542 et 1561; c'est le plus remarquable de tous ses écrits; — 2° *De Matrimonio regis Angliæ;* composé à l'occasion du mariage de Henri VIII avec Anne de Boulen; — 3° *Collationes septem,* contre Érasme, son ami et son admirateur, auquel il reproche quelques aberrations en fait de doctrine; cet écrit, en forme de lettres, se recommande par le style. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*, tom. I. Picot, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

VISA. On appelait ainsi autrefois, en France, les lettres d'attache de l'évêque ou de son grand vicaire par lesquelles, après avoir vu les provisions de cour de Rome, il déclarait qu'il avait trouvé l'impétrant capable pour le bénéfice dont il s'agissait. Ces lettres étaient appelées *visa*, parce qu'elles commençaient par ces mots: *Visa apostolica signatura.* Le concile de Trente ordonne aux évêques de ne donner le *visa* qu'après s'être assurés, par un mûr examen, de la capacité et des mœurs des sujets qui se présentent; et ce décret du concile de Trente a été adopté par l'ordonnance de Blois. Tous les bénéfices impétrés en cour de Rome *in forma dignum*, ou à la légation d'Avignon, étaient sujets au *visa*, soit qu'ils fussent à charge d'âmes ou non, soit qu'ils fussent conférés à des gens dont la capacité était déjà présumée, comme les gradués; soit enfin que les pourvus fussent exempts de la juridiction de l'Ordinaire; car les gradués et les exempts étaient obligés, comme les autres, de se présenter aux archevêques, évêques ou leurs grands vicaires, pour satisfaire à l'édit de 1695 et prendre le *visa.* *Voy.* les *Mémoires du clergé*, t. X, p. 1508 et suiv.; t. XII, p. 1151. Duperray, *Recueil de jurisprud. canon.*, au mot VISA, sect. II, n°s 71-72. Richard et Giraud, qui citent plusieurs auteurs à consulter. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

VISCH (Charles de), de l'Ordre de Cîteaux, né vers 1596, selon les uns à Furnes, ville de Flandre, et, selon les autres, à Bulscamp, mort à Bruges l'an 1666, professa la théologie au monastère d'Erbach ou Ebiberach, près de Mayence. Plus tard il fut élu prieur de l'abbaye des Dunes, à Bruges, après avoir dirigé pendant douze ans le couvent des femmes du Val-Céleste, à Dixmudes. On a de lui: 1° *Historia monasterii Ebiberacensis cum serie continua omnium abbatum,* dans la *Notitia abbatiarum Ord. Cisterc.;* Cologne, 1640, in-fol., de Georges Jongelin; — 2° *Bibliotheca Scriptorum Ord. Cistercensis;* Douai, 1649, in-4°; Cologne, 1656, in-4°; — 3° *Vita Adriani Cancellier, monasterii Dunensis abbatis;* Bruges, 1655, 1656, in-12; — 4° *Vitæ BB. Eberardi de Commeda et Richardi de Frisa, monach. Ord. Cisterc.;* ibid., 1655, in-12; — 5° *Compendium chronologicum abbatiæ de Dunis;* Bruxelles, 1660, in-12. *Voy.* Foppens, *Biblioth. Belgica.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas,* tom. X. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VISCHL (Gotthard), bénédictin allemand et professeur de philosophie à l'université de Salzbourg, a donné: *Disquisitiones in universam philosophiam aristotelico-thomisticam, antehac in alma archiepiscopali universitate Salisburgensi publicæ concertantium disputationi expositæ,* etc.; Saltzbourg, 1707, in-4°.

VISCONTI. *Voy.* VICECOMES.

VISEO (*Viseum* et *Visensis urbs*), ville épisc. du royaume de Portugal, dans la province de Beira, sous la métropole de Brague, est située à seize lieues de Coïmbre. L'évêché qui y était établi plus de trois siècles avant l'invasion des Maures, y fut rétabli après que les chrétiens l'eurent reprise sur ces infidèles. *Voy.* Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CI, p. 74-76.

I. VISIBILITÉ DE DIEU. C'est un attribut par lequel on conçoit que Dieu peut être vu de l'esprit créé; non que cet esprit puisse par ses propres forces, ou en ce monde ou en l'autre, voir l'essence divine, mais parce que Dieu donne à chacun des bienheureux un secours ou une

Digitized by Google

lumière de gloire par laquelle il voit Dieu à proportion de ce qu'il se montre à lui. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

II. VISIBILITÉ DE L'ÉGLISE. La *visibilité* est une des propriétés essentielles à l'Église. Or il est impossible, sans l'aveuglement le plus étrange, de la refuser à l'Église catholique romaine. En effet, elle est *visible* dans son chef, le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le successeur légitime de saint Pierre, le Souverain Pontife; elle est *visible* dans le corps de ses pasteurs unis de communion avec l'évêque de Rome; elle est *visible* dans ses membres qui font tous profession du même culte, non-seulement intérieur, mais encore extérieur, qui participent aux mêmes sacrements, dont l'administration est sensible. L'Église est comparée, dans l'Écriture, à une haute montagne à laquelle toutes les nations doivent accourir. Jésus-Christ dit qu'il faut que tous les hommes obéissent à l'Église. Saint Paul donne à Timothée des règles pour se conduire au milieu de cette société, qu'il appelle la base et la colonne de la vérité. Le même apôtre dit que le Saint-Esprit a établi les évêques pour gouverner l'Église. Or tous ces témoignages ne démontrent-ils pas la *visibilité* de l'Église? De plus l'unité, la sainteté, la catholicité et l'apostolicité ne peuvent lui convenir sans que la *visibilité* soit manifeste. Ajoutons que cette *visibilité de l'Église* doit être perpétuelle; voilà pourquoi elle n'a pas cessé un seul instant d'exister depuis le jour où le divin Sauveur a jeté les fondements de cette même Église; voilà pourquoi elle se conservera sans interruption jusqu'à la fin des siècles. *Voy.* Bossuet, *Hist. des Variations,* l. XV, n° 37 et suiv., où l'on voit le ministre Claude reconnaître lui-même la nécessité de la *visibilité de l'Église.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif,* que nous n'avons fait que copier. *Compar.* notre art. PERPÉTUITÉ, n° II.

I. VISION. Ce mot est employé dans la Bible en plusieurs sens différents; ainsi, il se dit : 1° Des diverses manières dont Dieu s'est manifesté autrefois aux patriarches, aux prophètes et aux autres saints, soit qu'elles fussent purement intellectuelles, soit qu'elles se fissent sensiblement (Genèse, xv, 1, 25; XLVI, 2. Exod., III, 3. Nombr., XII, 6 et suiv.; XXIV, 14, 16); — 2° Des prophéties écrites, comme on le voit au commencement et dans le cours des livres des prophètes; — 3° Des instructions contenues dans les Proverbes (XXX et XXXI); — 4° D'une apparence, de ce qui apparait aux sens (Isaïe, XI, 3. Ézéchiel, I, 16; VIII, 2. Apocal., IV, 3); — 5° Des vaines prédictions des visionnaires (Jérém., XIII, 16. Michée, III, 7); — 6° Des spectres et des fantômes qui effraient dans les ténèbres (Deutér., IV, 34. Job, IV, 13; VII, 14); — 7° Des apparitions que Dieu envoie quelquefois à ses prophètes et à ses saints, soit en songe, soit réellement. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. CI, p. 79-84. *Compar.* notre art. APPARITION.

II. VISION ABSTRACTIVE. C'est, selon les théologiens, la première manière de voir ou de connaître Dieu. Elle consiste à connaître la nature et les perfections de Dieu par la considération de ses ouvrages, comme le dit saint Paul dans son Épître aux Romains (I, 20). C'est la seule manière dont nous puissions voir et connaître Dieu dans cette vie. Mais nous le connaissons encore mieux par ce qu'il a fait dans l'ordre de la grâce et qu'il nous a révélé, que par ce qu'il a fait dans l'ordre de la nature. *Voy.,* pour cet art. et les suiv., Bergier, *Diction. de théol.,* et l'*Encyclop. cathol.,* qui a reproduit ses articles.

III. VISION BÉATIFIQUE ou INTUITIVE. Cette sorte de *vision,* que les théologiens mettent au second rang, est celle dont les bienheureux jouissent dans le ciel. C'est encore saint Paul qui nous en a donné l'idée dans sa Ire Épître aux Corinthiens (XIII, 12), et c'est celle que désigne Jésus-Christ lui-même quand il dit que les anges, dans les cieux, voient sans cesse la face de son Père (Matth., XVIII, 10). Mais, il faut bien le remarquer, la vision intuitive n'est pas égale pour tous les bienheureux; elle est proportionnée au mérite de chacun d'eux et à leur sainteté réciproque; c'est ce que signifient ces paroles du divin Sauveur : « Il y a beaucoup de demeures dans la maison de mon Père (Jean, XIV, 2); » et ces autres de saint Paul : « Une étoile même diffère d'une autre étoile en clarté (I Corinth., XV, 41). » Nous disons que la *vision intuitive* est le partage des bienheureux qui sont dans le ciel, parce qu'il n'y a aucune preuve que Dieu l'ait jamais accordée à aucun homme dans cette vie. A la vérité, Moïse, Élie, saint Paul, plusieurs prophètes, ont eu des ravissements et des extases dans lesquels il est dit qu'ils ont vu Dieu; mais cela signifie seulement qu'ils ont vu de la majesté divine des figures et des symboles plus augustes, plus éclatants, plus admirables que ceux sous lesquels il s'est montré aux autres hommes. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif. Compar.* l'art. BONHEUR, n° II, où nous réfutons les arméniens, les luthériens et les calvinistes, qui soutiennent que les saints ne doivent jouir du bonheur éternel qu'après la résurrection et le jugement dernier.

IV. VISION COMPRÉHENSIVE. Cette troisième *vision* ne convient pas à l'esprit créé; car quelque aidé qu'il soit de la lumière de la gloire, il ne saurait embrasser toute l'étendue de l'essence divine, parce qu'elle est infinie, et que la créature est essentiellement bornée. D'où il résulte que la *vision compréhensive* ne convient qu'à Dieu, infini dans sa créature et dans tous ses attributs; que lui seul peut se voir et se connaître tel qu'il est.

VISION INTUITIVE. *Voy.* VISION, n° III.

VISITANDINES. *Voy.* VISITATION, n° II.

I. VISITATION, fête instituée en mémoire de la visite que la sainte Vierge rendit à sainte Élisabeth. Dès que l'ange Gabriel eut annoncé à la sainte Vierge le mystère de l'incarnation du Verbe divin et lui eut révélé que sa cousine Élisabeth avait conçu depuis six mois, elle fut inspirée d'aller voir cette parente, qui demeurait avec Zacharie, son mari, à Hébron, ville située sur une des montagnes de Juda, à vingt-cinq ou trente lieues de Nazareth. Marie partit le 26 mars, et arriva le 30 à Hébron, dans la maison de Zacharie. Élisabeth n'eut pas plutôt entendu sa voix, qu'elle sentit son enfant remuer dans son sein, et lui dit : « Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni. » Ce fut alors que Marie entonna ce pieux cantique que nous appelons le *Magnificat.* Après avoir demeuré avec Élisabeth environ trois mois, elle retourna à Nazareth, un peu avant la naissance de saint Jean-Baptiste, selon les uns, ou un peu après, selon les autres. A l'égard de la fête, celui qui a pensé le premier à l'établir a été saint Bonaventure, général de l'Ordre de Saint-François, qui en fit un décret dans un chapitre général tenu à Pise en 1263, pour toutes les églises de son Ordre. Depuis le pape Urbain VI étendit cette fête à

Digitized by Google

toute l'Église. Le concile de Bâle, commencé en 1431, l'a aussi ordonnée et a marqué son jour au 2 juillet, ce qui a fait croire à quelques-uns que la sainte Vierge ne partit de chez Zacharie que le lendemain de la circoncision de saint Jean, qui fut faite le 1er juillet, huit jours après sa naissance. *Voy.* Bergier, qui redresse les fausses idées des protestants sur cette visite de la sainte Vierge à sainte Élisabeth. Gaet. Moroni, vol. CI, p. 139-145.

II. **VISITATION (FILLES ou RELIGIEUSES DE LA)**, dites *Visitandines*. Ordre de religieuses fondé par saint François de Sales et par sainte Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, l'an 1610, à Annecy. Ces religieuses ne faisaient que des vœux simples et ne gardaient pas de clôture; elles visitaient les malades et les soulageaient dans leurs besoins. Ce fut le cardinal de Marquemont qui détermina saint François de Sales à ériger cet établissement en Ordre religieux sous le gouvernement des évêques. Paul V commit à cet effet le saint instituteur. Il fit des constitutions qui furent approuvées en 1626 par Urbain VIII. La première vue de saint François de Sales fut d'instituer cet Ordre pour des filles et des femmes infirmes; c'est pour cela qu'il leur prescrivit peu de mortifications et peu de jeûnes outre ceux de l'Église. Ces religieuses prennent des jeunes filles en pension pour les élever dans la crainte de Dieu et les former à la piété. Il y a parmi elles trois sortes de religieuses : les choristes, destinées à dire l'office au chœur, des associées ou assistantes, et des sœurs converses, qui ne sont point obligées à l'office, mais seulement à dire un certain nombre de *Pater* et d'*Ave*. *Voy.* le P. Hélyot, *Ordres monastiques*, etc., tom. IV, c. XLIII et XLIV. Henrion Fehr, *Ordres monastiques*, tom. II. Richard et Giraud. Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot VISITANDINES. Gaet. Moroni, vol. CI, p. 145-160.

I. **VISITE, VISITER**, en termes d'Écriture sainte, a plusieurs sens différents, ainsi : 1° Il signifie faire la revue d'une armée, d'un troupeau (Ézéchiel, XXIV, 11-12. Zacharie, X, 13); — 2° Il se prend pour les merveilles que Dieu opère afin de signaler sa miséricorde envers les hommes (Genèse, XXI, 1. Exode, III, 16. I Rois, II, 21. Luc, I, 68); — 3° Il signifie la vengeance que Dieu exerce ou a dessein d'exercer contre les pécheurs (Exode, XX, 5; XXXII, 34. Lévit., XVIII, 25).

II. **VISITE**, en terme de droit canon, signifie la visite que l'évêque fait dans les églises de son diocèse, l'archevêque dans sa province, l'archidiacre dans son archidiaconé, et le supérieur régulier dans les monastères soumis à son gouvernement. Tous les conciles sont unanimes sur la nécessité de cette *visite;* nous nommerons seulement ceux de Meaux, de l'an 845; de Paris, de l'an 831; de Valence, de l'an 855; de Cologne, de l'an 1559; d'Aquilée, de l'an 1596. Quant au concile de Trente en particulier, il a réglé par différents décrets tout ce qui concerne la *visite*. On peut voir, à ce sujet, sess. VI, c. III et IV; sess. VII, c. VII et VIII; sess. XII, c. VIII et IX; sess. XIII, c. I; sess. XIV, c. IV; sess. XXI, c. VIII; sess. XXIV, c. III, IX et X; sess. XXV, c. VI et XI. *Voy.* aussi les *Mémoires du clergé*, tom. II, p. 213 et suiv.; tom. VII, p. 1. Gavantus, *Praxis visitationis episcopalis*. L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. VISITARE, VISITATIO, VISITATOR. L.-A. Resta, *Directorium Visitatorum ac Visitandorum;* Romæ, 1593. Gaudentius de Janua, *De Visitatione cujuscumque Prælati ecclesiastici, et simul de jurisdictione ejusdem, extra actum visitandi;* Romæ, 1748. Gaet. Moroni, vol. CI, p. 105-139.

III. **VISITE DES MALADES**. Différents conciles exhortent les évêques à aller visiter les malades et à leur donner leur bénédiction, principalement à ceux qui ont vécu avec édification, *iis maxime qui vitæ spiritualis studio, et pietatis nomine laudeque sunt insignes*. Celui de Bourges, tenu en 1584, veut qu'on avertisse par le son de la cloche les fidèles de l'état des malades agonisants, afin qu'on prie pour eux. On conçoit aisément que l'Église, par l'organe des saints conciles, prescrit aux prêtres de visiter et de consoler les malades; car, si c'est une œuvre de miséricorde pour tous les fidèles, c'est surtout un devoir de charité et une des principales fonctions de la sollicitude pastorale, comme le dit formellement le Rituel romain : *Parochus in primis meminisse debet non postremas esse muneris sui partes ægrotantium curam habere*. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, au mot MALADE. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. VISITE DES MALADES.

I. **VISITEUR**. On appelle ainsi l'ecclésiastique qui a reçu la commission de visiter les églises ou les monastères, afin de s'assurer s'il n'y manque rien de ce qui est nécessaire pour la célébration du service divin, si les fondations sont exécutées, et de donner tous les ordres convenables pour la célébration des saints mystères, l'administration des sacrements, etc. *Voy.* L. Ferraris, *Prompta Biblioth.*, ad voc. VISITATOR.

II. **VISITEUR APOSTOLIQUE**, c'est celui qui est délégué par le Saint-Siége pour visiter en son nom les monastères. Ce délégué est assez ordinairement un religieux de l'Ordre même qui est l'objet de la *visite apostolique;* quelquefois c'est un évêque. C'est ainsi que, par le bref *Apostolicæ Sedi* du 21 avril 1828, Léon XII nomma l'archevêque d'Urbino *visiteur apostolique* de tous les réguliers du royaume de Sardaigne. C'est encore ainsi qu'en 1834 la congrégation des évêques et réguliers, avant de rendre son décret sur les Trappistes de France, députa le P. abbé de Melleraie en qualité de *visiteur apostolique* des monastères de cet Ordre. Autrefois, en France, aucun *visiteur apostolique* ne pouvait accomplir sa mission sans avoir obtenu des lettres patentes dûment vérifiées. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon. Compar.* VISITE, n° II.

I. **VISME** (François-Benoît de), a donné : *Le Nouveau et parfait Notaire, réformé suivant les nouvelles ordonnances, contenant les formules, styles et protocoles modernes pour dresser toutes sortes de contrats et actes, tant en matière civile que bénéficiale, suivant l'usage du pays coutumier*, etc., par J. Cassan. Nouvelle édition, corrigée et augmentée considérablement, et mise en ordre alphabétique en forme de dictionnaire, par François-Benoît de Visme; Paris, 1749, in-4°. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **VISME** (Louis-Joseph de), de la doctrine chrétienne, né à Montmédy, dans le duché du Luxembourg, mort en 1753, a laissé : 1° le *Propre de Saint-Germain-l'Auxerrois;* — 2° le *Propre de Saint-Landry;* — 3° le *Propre de Saint-Jean-en-Grève, de Saint-Josse et des religieuses de la Madeleine de Treinel;* — 4° l'*Office de Saint-Charles;* 1738, in-12; — 5° l'*Office de Jésus-Christ enseignant;* 1745, in-12.

VISONTIO. *Voy.* BESANÇON.

I. **VITA** (Jean de), évêque de Rieti, né à Bénévent en 1708, mort à Rieti l'an 1774, fut un

Digitized by Google

prélat aussi pieux que savant. Dès ses plus jeunes ans, on lui donna dans sa ville natale des maîtres qui l'initièrent aux premiers éléments des lettres. Il alla continuer ses études à Naples, et les terminer à Rome, où ses succès lui valurent d'honorables distinctions. Clément XIII, qui le nomma évêque de Rieti, voulut le sacrer lui-même. On a de cet illustre prélat : 1° *Discorsi detti nel seminario di Benevento:* Naples, 1758; — 2° *Thesaurus Antiquitatum Beneventinarum;* Rome, 1754-1764, 2 vol. in-fol.; — 3° *De Origine et jure decimarum ecclesiasticarum;* ibid., 1757, in-4°; — 4° *De Sancti Januarii martyris et episcopi patria, repetitæ Vindiciæ;* ibid., 1761; — 5° *De Vero Corpore sancti Bartholomæi apostoli, ex Asia Liparam, ex Lipara Beneventum, translato,* inséré dans le tom. IX de la *Raccolta Calogerana;* — 6° *Omilie e discorsi spirituali;* Naples, 1757, 2 vol.; — 7° divers *Opuscules* et des *Soliloques,* composés à l'occasion d'une retraite que l'évêque de Rieti avait coutume d'aller faire à Greccio, lieu de son diocèse sanctifié par la présence de saint François d'Assise. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **VITA** (Joseph de), dominicain de Sicile, mort à Palerme en 1677, était célèbre par son savoir et par sa piété. On a de lui : *De Proprio et per se principio unde provenit peccatum;* Palerme, 1665; dans cet ouvrage, l'auteur tâche d'établir un nouveau système touchant l'action de Dieu sur les créatures, qui n'a été suivi de personne. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. FF. Prædic.*, tom. II, p. 670.

VITAKER ou **WHITAKER** (Guillaume), anglican, professeur de théologie à l'université de Cambridge, naquit l'an 1548 à Holme, dans le comté de Lancastre, et mourut à Cambridge en 1595. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le principal est contre Bellarmin et Stapleton. On y remarque de l'érudition, beaucoup d'animosité contre les catholiques, et un grand nombre de paralogismes, dont tout son grand savoir n'a pu le préserver. Ses *Œuvres* ont été imprimées à Genève, 1610, en 2 vol. in-fol., et mises à l'*Index* de Clément VIII. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **VITAL** (Saint), martyr, vivait dans le Ier ou le IIe siècle. Quelques-uns mettent sa mort sous le règne de Néron, et disent que c'était un officier des armées de l'empire qui, pour avoir affermi dans les tourments et enseveli un martyr nommé Ursicin, fut étendu sur le chevalet et enterré tout vif. Son nom est marqué dans plusieurs martyrologes au 28 avril. L'Église honore avec lui sainte Valérie, que l'on dit avoir été sa femme. *Voy.* Bollandus. Tillemont, *Mémoires,* tom. II.

II. **VITAL** (Saint), martyr, et un des sept fils de sainte Félicité. *Voy.* FÉLICITÉ, n° II.

III. **VITAL** (Saint), martyr de la légion Thébéenne. *Voy.* MAURICE, n° I.

IV. **VITAL** (Saint), martyr de Bologne, en Italie, vivait au IVe siècle, et était serviteur de saint Agricole. Il remporta la couronne du martyre quelques jours avant son maître; ils furent tous deux cloués et crucifiés. Leur fête est marquée au 4 novembre dans le Martyrologe romain, et au 27 dans les Martyrologes anciens du nom de saint Jérôme. *Voy.* saint Grégoire de Tours, *De la Gloire des confesseurs.* Tillemont, *Mémoires,* tom. V.

V. **VITAL** (Le bienheureux), abbé et fondateur de Savigny, né à Tierceville, près de Mortain, en Normandie, vers l'an 1050, mort au prieuré de Dampierre en 1122, reçut les ordres sacrés, et devint chapelain de Robert, comte de Mortain, qui lui donna une prébende dans la collégiale de Saint-Évroul, qu'il venait de fonder. Cependant il quitta bientôt son bénéfice, vendit son bien, dont il distribua l'argent aux pauvres, et se retira dans les rochers de Mortain, où il assembla quelques compagnons avec lesquels il alla s'établir dans la forêt de Craon, en Anjou, et se joignit au célèbre Robert d'Arbrissel. Ils assemblèrent un grand nombre d'ermites, et, se trouvant trop à l'étroit, ils passèrent dans la forêt de Fougères, à l'entrée de la Bretagne. Plus tard on leur abandonna celle de Savigny, près d'Avranches, et, selon Mabillon, ce fut là que Vital jeta, en 1105, les fondements du monastère de Savigny. Vital se distingua aussi comme prédicateur, et il acquit l'estime et la vénération des peuples, des princes, des prélats et des papes. Vers l'an 1120, il passa en Angleterre, et y prêcha avec un succès étonnant. Sa vie a été écrite par Étienne de Fougères, évêque de Rennes. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* t. X. Richard et Giraud.

VI. **VITAL**, notaire du Saint-Siége, né à Auch ou sur le territoire de cette ville, vivait au XIIe siècle. Il a écrit, en latin, la *Vie de saint Bertrand,* évêque de Comminges; cette vie se trouve dans les PP. Martenne et Durand, *Amplissima Collectio Veterum Scriptorum et monument.*, tom. VI, p. 1022 et suiv.

VII. **VITAL** (**ORDERIC** ou **ORDRIC, OLDERIC**). *Voy.* ORDERIC.

VITALIEN, pape, né à Segni, en Campanie, mort en odeur de sainteté à Rome, le 27 ou le 29 janvier 672, succéda à Eugène Ier en 657. Il tint plusieurs conciles, envoya des missionnaires en Angleterre, et s'employa avec beaucoup de zèle à procurer le bien de l'Église. Il eut pour successeur Adéodat II. Nous avons de lui six *Épîtres,* dont la dernière, qui est adressée aux moines de Sicile, a paru douteuse au cardinal Baronius et à d'autres. *Voy.* Anastase, *Vit. pontif.* Baronius, *Annal.* Mabillon, *Annal.*, l. XV, n° 20, p. 465.

I. **VITALIS** (Jean), docteur de Paris, écrivit l'an 1390, par ordre de l'université : *Defensorium immaculatæ conceptionis Deiparæ.*

II. **VITALIS** (Jean), prêtre de Palerme, vivait sous le pontificat de Léon X, qui lui donna la qualité de bourgeois de Rome. On a de lui, entre autres ouvrages, des hymnes en l'honneur de la sainte Trinité, qui ont paru sous ce titre : *Janus Vitalis, de divina Trinitate;* Rome, 1521, in-8°; Bâle, 2e édit.; Bologne, 1553, 3e édit. *Voy.* Mongitore, *Biblioth. sic.*

III. **VITALIS** (**ORDERIC** ou **ORDRIC, OLDERIC**). *Voy.* ORDERIC.

VITASSE. *Voy.* WITASSE.

VITEBSK (*Vitebscum*). *Voy.* VITESKO.

VITELLESCHI (Multius), sixième général des jésuites, né à Rome en 1563, mort l'an 1645, entra dans la société en 1583, et s'y distingua autant par sa piété que par son savoir. Il enseigna la philosophie et la théologie à Rome, fut recteur du collége de Naples et de celui des Anglais, et provincial de la province romaine. Il devint ensuite assistant du R. P. général, et enfin il fut lui-même élu général l'an 1615. Il était si bon prédicateur, que le savant Vittorelli le comparait aux Cyprien, aux Chrysostome, aux Bernard. Il gouverna la compagnie pendant trente ans avec une prudence admirable. Le pape Urbain VIII ne le nommait que l'*Ange,* à cause de la pureté de ses mœurs et de l'innocence de sa vie. On a du P. Vitelleschi : 1° *Epistolæ quatuor parœneticæ ad Societatem Jesu;* — 2° *Ad Superiores Societatis;* 1617; — 3° *Ad Provinciales et Patres congregationum provincialium*

Digitized by Google

Societatis Jesu; 1619, in-8°; — 4° une *Passion* prononcée en présence de Grégoire XIV, l'an 1596. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

VITEPSKO ou **VITEBSK** (*Vitepscia* ou *Vitebscum*), ville épisc. de la Russie d'Europe, dans l'ancienne Lithuanie; elle est située sur la Dwina, près de Polosko. Selon de Commanville, elle fut érigée au Xe siècle en évêché, sous la métropole de Kiovie. Lequien cite deux évêques, dont un, N..., siégeait du temps qu'Étienne, roi de Pologne, se rendit maître de la ville et du duché de Polotza; et l'autre, Grégoire, assista au concile de Kiovie sous Michel III, métropolitain de la Russie Blanche, en 1594, et signa la Lettre adressée au pape Clément VIII au sujet de l'union des Ruthènes au Saint-Siége. Ce même Grégoire est qualifié aussi d'évêque de Polosko; ce qui fait croire que ces deux Églises étaient unies. Aujourd'hui Polosko est un archevêché du rit grec-ruthène, auquel sont unies les Églises d'Orsa, de Micislavia et Vitepsco. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1288. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 258. L'*Annuario Pontificio*. Gaet. Moroni, vol. CI, p. 196.

VITERBE (*Viterbium*), ville épisc. d'Italie, dans les États de l'Église, est capitale de la province appelée le patrimoine de Saint-Pierre, parce que Mathilde, marquise de Toscane, qui en fit donation à l'Église romaine vers la fin du XIe siècle, la destina plus particulièrement à l'entretien de cette Église. Le Pape, à qui elle appartient, la fait gouverner par un prélat qui a plusieurs officiers sous son autorité. L'ancien évêché de Toscanella a été uni à celui de Viterbe au XIIIe siècle. Le premier évêque de Viterbe, B..., siégeait en 1015. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. I, p. 1401. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 258. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CI, p. 197-348, et tom. CII, p. 3-421. *Compar.* TOSCANELLA.

VITO, VITONUS (Saint), évêque. *Voy.* VANNE, n° I.

VITONUS (SANCTUS), abbaye. *Voy.* VANNE, n° II.

VITRE (Saint). *Voy.* VICTRE.

VITRI (Jacques de). *Voy.* JACQUES, n° XXXII.

I. VITRINGA (Campege ou Kempe), protestant, théologien et orientaliste, né à Leuwarden, en Frise, l'an 1659, mort à Franeker en 1722, se fit recevoir docteur en théologie à Leyde en 1679, et fut admis en 1680 au ministère évangélique. Il professa successivement à Franeker les langues orientales, la théologie et l'histoire sacrée. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Sacrarum Observationum Lib. VI*; Franeker, 1683-1708, in-4°, et 1711, 1712, 1719, in-4°; — 2° *Archisynagogus observationibus novis illustratus, quibus veteris synagogæ constitutio tota traditur, inde deducta episcoporum presbyterorumque primæ Ecclesiæ origine*; ibid., 1685, in-4°; ouvrage curieux; il en parut une nouvelle édition, augmentée, sous ce titre : *De Synagoga vetere libri tres*, etc.; ibid., 1696, in-4°; — 3° *Anacrisis Apocalypseos*; ibid., 1705, in-4°; Amsterdam, 1719, in-4°; Leuwarden, 1721, in-4°; le but de Vitringa est de réfuter l'explication que Bossuet venait de donner de l'Apocalypse, et surtout de montrer que les divers passages dont l'évêque de Meaux avait fait l'application à l'Église protestante, peuvent s'entendre également de l'Église romaine; — 4° *Hypotyposis historiæ et chronologiæ sacræ*; Franeker, 1708, in-8°; — 5° *Typus theologiæ practicæ*; ibid., 1716, in-8°; trad. en français, en allemand et en hollandais; le texte de cet ouvrage et la traduction française de Limiers ont été mis à l'*Index* (decr. 4 dec. 1725); — 5° *Commentarius in librum prophetiarum Isaiæ*; Leuwarden, 1714-1720, 2 vol. in-fol.; c'est l'écrit de Vitringa le plus recherché des savants; — 6° *Commentarii ad librum propheliarum Zachariæ quæ supersunt, cum prolegomenis*, etc.; Leuwarde, 1734, in-4°; ouvrage posthume publié par H. Venema. *Voy.* la *Biblioth. philologique*, tom. IV, p. 735 et 747. Albert. Schultens, *Laudatio fun. in mem. C. Vitringæ*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXV. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **VITRINGA** (Campege ou Kempe), théologien, fils du précédent, né à Franeker en 1693, mort l'an 1723, fut reçu docteur dans sa ville natale en 1715, et professa la théologie. On a de lui : 1° un *Abrégé de théologie naturelle*; — 2° des *Dissertations sacrées*, qui roulent sur la lutte de Jacob avec l'ange, sur le serpent tentateur, sur la fête des Tabernacles, etc. Ces ouvrages, écrits en latin, ont été recueillis et imprimés par Hermann Venema; Franeker, 1731, in-4°. *Voy.* Hemsterhuys, *Oratio fun. in memor. C. Vitringæ*, à la tête des *Dissert. sacrées.*

III. **VITRINGA** (Horace), frère du précédent, mourut à l'âge de dix-huit ans, avec la réputation d'un savant. Il a laissé : *Animadversionum ad Joannis Vorstii de hebraismis Novi Testamenti commentarium Specimen*; ouvrage qui a été publié par Lambert Bos dans les *Observationes Miscellaneæ*; Franeker, 1707, in-8°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXV. Jean Klefeker, *Biblioth. eruditorum præcocium*; Hambourg, 1717, in-8°.

VITSCHMANN ou **CORYLI** (Samuel), protestant hongrois, poëte, né à Turotz, vivait encore à la fin du XVIIe siècle ou au commencement du XVIIIe. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Lutheri Catechismus biblicus in latinam linguam translatus*; Sondershausen, 1726, in-12; — 2° *Gulielmi Baieri Compendii theologiæ positivæ Synopsis*; Francfort, 1701. *Voy.* Horanyi, *Nova Memoria Hungarorum et provincialium scriptis editis notorum*; Pest, 1792, in-8°. La *Nouv. Biogr. génér.*, au mot CORYLI.

VITTEMENT (Jean), prêtre, né à Dormans, en Champagne, l'an 1655, mort dans sa ville natale l'an 1731, professa la philosophie au collége de Beauvais, à Paris, où il avait fait ses études, et l'enseigna à l'abbé Louvois, fils du ministre d'État. Ayant complimenté Louis XIV en qualité de recteur de l'université de Paris, sur la paix conclue en 1697, ce monarque en fut si satisfait, qu'il dit : *Jamais harangue ni orateur ne m'ont fait tant de plaisir...* Louis XIV le nomma, à la fin de la même année 1697, sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, ses petits-fils. Le duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne, lui offrit l'archevêché de Burgos et une pension de 8,000 ducats pour le fixer à la cour; mais Vittement refusa l'un et l'autre. Nommé sous-précepteur de Louis XV, il ne voulut accepter ni abbayes, ni bénéfices, moins encore une place à l'Académie française. Le célèbre Coffin a honoré son tombeau d'une épitaphe, où il célèbre dignement les qualités de son âme. L'abbé Vittement a laissé plusieurs ouvrages manuscrits, dont les principaux sont : 1° des *Commentaires* sur plusieurs livres de l'Ancien Testament; — 2° des *Entretiens* sur diverses questions théologiques; — 3° un *Traité sur la grâce*; — 4° des *Opuscules* sur les affaires de l'Église et sur la constitution *Unigenitus*, où l'auteur montre que cette bulle est une loi dogmatique; — 5° une *Réfutation du système impie de Spinosa* et de quelques autres écrits philosophiques. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

Digitized by Google

VITTORELLI ou **VETTORELLI** (André), savant ecclésiastique, né à Bassano, dans l'État de Venise, vers l'an 1580. Après avoir pris le grade de docteur en théologie à Padoue, et y avoir été employé pendant quelque temps à l'évêché en qualité d'examinateur synodal, il alla se fixer à Rome, où son mérite fut bientôt connu. Vittorelli était très-versé dans l'histoire ecclésiastique et la théologie morale; aussi le consultait-on de tous côtés. Il avait renoncé à son canonicat de Padoue pour se livrer exclusivement à l'étude; le même motif lui fit refuser à Rome un évêché qui lui était offert. Tiraboschi le regardait comme un des hommes les plus érudits de son temps; Urbain VIII avait pour lui une estime particulière. Il est auteur de beaucoup d'ouvrages, dont les principaux sont : 1° *La Storia de' giubilei pontificj;* Rome, 1625, in-8°; — 2° *De angelorum Custodia libri duo, in quorum altero angelorum ministeria ex Sacris Litteris recensentur; in altero universum custodiæ argumentum explicatur;* Padoue, 1605, in-4°; — 3° *Della Custodia degli angeli : breve trattato per persone spirituali*; Venise, 1616, in-8°; ces deux derniers ouvrages sont deux productions tout à fait différentes, malgré la ressemblance des titres; — 4° *Annotazioni nelle lezzioni della divina Scrittura dell' offizio dell' angelo custode;* in-8°; — 5° *De Sancto extremæ unctionis Sacramento;* Padoue, 1609; — 6° *In Manuale Martini Azpilcueta Navarri Notæ et appendices;* Venise, 1610; — 7° *De' Ministerj ed operazioni angeliche;* Vicence, 1611; — 8° *In Aphorismo confessariorum Emmanuelis Sa Annotationes;* Brescia, 1609; — 9° *In Instructiones sacerdotum card. Toleti Annotationes;* Venise, 1604, in-4°; — 10° *Gloriose Memorie della beatissima Vergine Madre de Dio;* Rome, 1626; — 11° *In Librum de officio curati Joannis Baptistæ Possevini Notæ;* Venise, 1612 et 1618; — 12° *In Libellum de Sacramento ordinis Martini Furnarii Notæ;* Venise, 1612, et Rome, 1625; — 13° des *Notes* et des *corrections* aux *Vies et actions des souverains Pontifes et des cardinaux* d'Alphonse Chacon ou Ciaconius; ces *Notes* et ces *Corrections*, que Vittorelli a publiées en 1630 à Rome, 2 vol. in-fol., sont antérieures à celles d'Oldoini; Vittorelli a ajouté les Vies des papes Léon XI, Clément VIII, Paul V, Grégoire XV, Urbain VIII, et d'un grand nombre de cardinaux; — 14° un certain nombre de manuscrits, dont plusieurs sont indiqués dans la *Biogr. univers.* de Michaud. *Voy.* Jean-Baptiste Verci, qui a donné la *Vie* de Vittorelli et une *Notice* de ses ouvrages dans les *Scrittori bassanesi*, t. I, p. 57. Leone Allacci ou Allatius, qui, dans ses *Apes Urbanæ*, ouvrage consacré à l'énumération de tous les savants qui fleurirent à Rome depuis 1630 jusqu'à la fin de 1632, n'a pas manqué de citer Vittorelli, qui vivait encore à cette époque; et c'est dans ce recueil que l'on trouve la liste la plus exacte et la plus complète des ouvrages qu'il a composés. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

I. **VITTORI** (Antoine), en latin *Victorius*, savant romain, a laissé, entre autres ouvrages : *De Vetustate et forma monogrammatis sanctissimi nominis Jesu dissertatio, antiquis emblematibus non antea vulgatis;* Rome, 1747, in-4°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1747, p. 507.

II. **VITTORI** (Grégoire), en latin *Victorius*, jésuite, né en 1714 à Cori, ville très-ancienne d'Italie dans la campagne de Rome, mort dans cette ville l'an 1795. Chargé de professer la logique au collége Romain, il ne contribua pas peu à en bannir les anciennes méthodes et à y accréditer les nouvelles. Il passa ensuite à une chaire de morale, puis de théologie polémique. Pendant quinze ans il fit des hérésies, et surtout de celles qui s'étaient élevées dans les derniers temps, l'objet principal de ses leçons. On lui doit : *Institutiones philosophicæ, carminibus illustratæ;* Rome, 1767; ces *Institutiones* sont divisées en douze livres, et les vers latins qui s'y rencontrent ne seraient pas désavoués par les poëtes qui ont le mieux écrit en cette langue dans les temps modernes. *Voy.* Feller, *Biogr. univ.*

VITTORIA ou **VITORIA** (*Victoria*), ville épisc. d'Espagne, dans la Biscaye, capitale de la province d'Alava. Elle a été érigée en évêché, sous la métropole de Burgos, lors du concordat passé, le 16 mars 1851, entre sa Sainteté Pie IX et Sa Majesté catholique Isabelle II, reine d'Espagne. La bulle d'érection, *Ad Vicarium æterni Pastoris,* est datée des nones de septembre de la même année 1851. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. CII, p. 435-436. L'abbé André, à l'art. ESPAGNE, où l'on trouve le concordat et la bulle d'érection en français et en latin.

VITTORIA (D. Vincenzo), chanoine de Xativa, né à Valence en Espagne, a donné : *Vita e miracoli dell' Apostolo valenziano san Vincenzo Ferreri, dell' Ordine de' predicatori*, etc.; Rome, 1705, in-8°. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1706, p. 554, 1re édit., et p. 457, 2e édit. Richard et Giraud, qui remarquent que cet ouvrage fut composé en exécution d'un vœu que l'auteur avait fait d'écrire la Vie de saint Vincent Ferrier, si l'intercession de ce saint le guérissait de la maladie dangereuse dont il était atteint. Richard et Giraud remarquent encore que cet ouvrage contient des faits importants, soit pour la religion, soit pour la politique.

I. **VITUS** (Jean), franciscain, né en Angleterre, mort à Londres l'an 1560, fut recteur du collége de Winchester, évêque de Lincoln, puis de Winchester. Son zèle pour le catholicisme porta la reine Élisabeth à le faire emprisonner, et il termina ses jours dans la captivité. On a de lui : *De Veritate corporis et sanguinis Christi in sacramento altaris, contra Petrum Martyrem, hæreticum*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus*.

II. **VITUS** (Richard), docteur en droit, né en Angleterre, mort à Douai vers l'an 1612, fit ses études à Oxford, et, voyant que le catholicisme était aboli en Angleterre, il se rendit à Louvain, puis à Padoue, où il se fit recevoir docteur en droit. Il alla ensuite à Douai, où il professa pendant trente ans, embrassa l'état ecclésiastique, et devint chanoine de Saint-Pierre à Douai. Nous citerons de lui : 1° une courte *Explication des priviléges de droit et de coutume au sujet du sacrement de l'Eucharistie;* Douai, 1609, in-8°; — 2° *Des Reliques et du culte des saints;* ibid., 1609, in-8°; — 3° *Explication du martyre de sainte Ursule et de ses compagnes;* ibid., 1610, in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en latin. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.* Ant. Wood, *Athenæ Oxonienses*, t. I, p. 382, etc. Richard et Giraud, qui indiquent plusieurs autres écrits de *Vitus*.

VIVA (Dominique), jésuite, né dans la province d'Otrante en 1648, professa la théologie pendant vingt-cinq ans à Naples, dont il gouverna ensuite le collége, et plus tard toute la province. Benoît XIV en parle dans ses ouvrages comme d'un habile théologien. Viva a composé plusieurs écrits : 1° un pour justifier la condamnation des cent et une propositions du P. Quesnel; — 2° un autre pour prouver, par les conciles et par les assemblées du clergé de France, que, quand le Pape a parlé, et que l'Église disper-

Digitized by Google

sée a accédé à son jugement, il n'est pas permis d'appeler au futur concile ; — 3° un troisième pour déterminer en quel sens sont proscrites les propositions condamnées par Alexandre VII, Alexandre VIII et Innocent XI. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

VIVALDI (Jean-Louis), dominicain, natif de Mondovi en Piémont, mort évêque d'Arba, une des îles Adriatiques, l'an 1519, après avoir édifié et éclairé son diocèse. On a de lui : 1° *De Veritate contritionis* ou *Veræ contritionis Præcepta*, in-8°; traité justement estimé; — 2° *Opus regale;* Lyon, 1508, in-4°; ce sont sept petits traités. *Voy.* Feller.

VIVANT (François), docteur de la maison et société de Sorbonne, né en 1688 à Paris, où il est mort l'an 1739, fut curé de Saint-Leu, puis pénitencier, grand-vicaire, chanoine, grand chantre de l'Église de Paris et chancelier de l'université, et remplit toutes ces fonctions avec autant de piété que de savoir. Il contribua beaucoup à la destruction de Port-Royal et à l'établissement des prêtres de saint François de Sales à Paris. On lui doit : 1° *Traité contre la pluralité des bénéfices*, en latin; 1710, in-12; — 2° *Traité contre la validité des ordinations anglicanes;* 1728, in-4°; — 3° beaucoup de *Proses*, de *Collectes*, et quelques *Hymnes*. Vivant eut aussi beaucoup de part au Bréviaire et au Missel du cardinal de Noailles. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univ.*

VIVARIUM, VIVARIO ALBIENSIUM. *Voy.* VIVIERS.

VIVÈS (Jean-Louis), érudit espagnol, né à Valence en 1492, mort à Bruges l'an 1540, se livra à l'enseignement et fut un habile critique, et un critique très-judicieux. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Civitate Dei lib. XXII, commentariis illustrati;* Bâle, 1522, 1570, in-fol.; 1610, 2 vol. in-fol.; trad. en français par Hervet; Paris, 1574, in-fol.; ce livre a été mis à l'*Index* de Clément VIII avec la clause : *Nisi expurg.*; — 2° *Exercitationes animi in Deum;* Anvers, 1535, in-16; trad. en français; — 3° *De Veritate fidei christianæ, libr. V;* Bâle, 1543, in-fol. Tous les ouvrages de Vivès, à l'exception du premier, ont été recueillis et publiés à Bâle, 1555, 2 vol. in-fol. *Voy.* André-Valère, *Biblioth.-Belgica.* Nic.-Antonio, *Biblioth. Hisp. nova.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXI. Paquot, *Mémoires*, tom. II; ces deux derniers auteurs donnent la liste complète des écrits de Vivès, qui sont au nombre d'une soixantaine, tous en latin. Michaud, qui en cite 26.

VIVIERS (*Vimarium* ou *Vivarium, Vivario Albiensium, Alba Helviorum*), ville épisc. sous la métropole d'Avignon. Érigée en évêché au IIIe siècle selon les uns, et au Ve selon les autres, elle dépendait autrefois de l'archevêché de Vienne. Son premier évêque fut saint Janvier. Le siége de Viviers a été supprimé par le concordat de 1801, et rétabli l'an 1823. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 258. Richard et Giraud, tom. XXIX, p. 307 et suiv. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 3-10.

VIZZANI (Pompeo), historien, né à Bologne en 1540, mort l'an 1607, suivit à Prague le cardinal Santa-Croce, mais la mort de ce légat lui fit quitter la cour impériale, et reprendre ses études d'histoire et de philosophie. Nous citerons de Vizzani : *Regole per gli fratelli professi di Santa Maria de' Servi;* Bologne, 1588, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

VOCATION, terme qui, dans le Nouveau Testament, signifie ordinairement le bien que Dieu a daigné accorder aux Juifs et aux Gentils en les appelant à croire en Jésus-Christ par la prédication de l'Évangile ; et par extension il signifie aussi la grâce toute gratuite par laquelle Dieu appelle quelqu'un à la religion chrétienne. C'est à nous, aidés du secours de Dieu, d'assurer cette vocation par les bonnes œuvres, parce que, comme dit le Sauveur, il y a beaucoup d'appelés, et peu d'élus (Romains, I, 7. Pierre, I, 10. Matth., XXII, 14). La *vocation* est encore un mouvement intérieur par lequel Dieu appelle au choix d'un état. Quant à la *vocation à l'état ecclésiastique*, c'est un choix spécial que Dieu fait de quelques hommes pour le servir d'une manière plus particulière dans l'exercice du saint ministère. La *vocation* est une condition nécessaire pour entrer dignement et utilement dans l'état ecclésiastique; saint Paul l'affirme de la manière la plus expresse dans son Épître aux Hébreux (V, 4). Or les marques les plus certaines de la *vocation à l'état ecclésiastique* sont : 1° L'esprit ecclésiastique; car Dieu n'appelle personne à un état sans lui donner en même temps l'esprit de cet état. 2° Une intention pure, c'est-à-dire qu'on n'ait point d'autre vue que de se consacrer au service de Dieu et de son Église, de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Les marques, au contraire, qu'on n'est point appelé à ce saint état sont : 1° De n'avoir pas l'esprit ecclésiastique; mais un esprit tout mondain, plein des vanités du siècle. 2° D'être né irrégulier ou d'avoir contracté quelque irrégularité, à moins qu'on ait d'ailleurs de grandes qualités qui fassent espérer qu'on rendra de grands services à l'Église. 3° La stupidité ou grossièreté d'esprit, ou une ignorance crasse, etc. *Voy.* le conc. de Trente, sess. VI, ch. V. Le Catéchisme du concile de Trente, *De Ordin. Sacra*, n° 7. Le *Traité de la vocation chrétienne des enfants;* Paris, in-12. Le *Traité de la vocation à l'état ecclésiastique;* Paris, 1695. Le *Journ. des Savants*, 1696, p. 173, 1re édit., et p. 141, 2e édit. Richard et Giraud. Bergier, qui explique plusieurs expressions difficiles de saint Paul concernant la *vocation*. Le *Diction. ecclésiastique et canon. portatif*, auquel nous avons emprunté une partie de notre article.

VODOAL ou **VOEL** et **VOUÉ**, surnommé *Benoît* (Saint), prêtre solitaire à Soissons, né dans le pays des Pictes, en Écosse, mort vers l'an 720, vint en France accompagné de son serviteur Magnebert; et, après avoir parcouru diverses provinces, s'arrêta à Soissons, où il vécut en reclus dans un petit logis qui était devant la porte du monastère de Notre-Dame. Il n'en sortait que pour célébrer la messe, assister les malades et les affligés, ou exercer quelques autres œuvres de charité. Sa mortification n'était pas moins générale que sa charité, et s'étendait sur tous ses sens. On fait sa fête le 5 février, jour de sa mort. *Voy.* Bollandus. D. Mabillon, au *IVe siècle bénédict.* part. II.

VOECHT (Gilles), en latin *Voechtius*, chanoine régulier de l'Ordre des Prémontrés dans l'abbaye d'Everbeur ou Everboden (*Averbodium*), dans la Campine, mort l'an 1653, était très-versé dans l'histoire et les antiquités de son pays. Foppens cite trois de ses ouvrages conservés en manuscrit dans ladite abbaye : 1° *Historia episcopatuum totius mundi;* — 2° *Commentarium de jure abbatum;* — 3° *De Comitatu Lossensi in Tungria et Taxandria.* L'abbé Ghesquière a inséré ce dernier dans les *Acta Sanctorum Belgii*, tom. I, p. 299. *Voy.* Foppens, *Biblioth. Belg.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

I. **VOEL** (Saint). *Voy.* VODOAL.

II. **VOEL** (Jean), jésuite, né en 1541 à Vaux-

Digitized by Google

le-Moncelot, bailliage de Gray, mort l'an 1610, professa les humanités dans différents colléges, notamment à Lyon et à Dole. En 1591 il fut envoyé à Tournon, où il professa la rhétorique et le grec. Outre plusieurs écrits purement littéraires, il a laissé : *Index in Breviarium romanum ad conciones formandas aptissimus;* Tournon, 1609, in-16; Mayence, 1614, in-12. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **VOËT** (Gisbert), en latin *Voetius*, théologien protestant, né à Heurden en 1589, mort l'an 1676, s'appliqua aux belles-lettres, à la théologie et aux langues orientales. Il fut ministre de quelques églises de sa secte, puis professeur de théologie et de langues orientales. Ses principaux ouvrages ont été réunis sous le titre de : *Selectæ Disputationes theologicæ;* Utrecht, 1648-1669, 5 vol. in-4°, et de *Politica ecclesiastica;* Amsterdam, 1663-1676, 4 vol. in-4°. *Voy.* Richard et Giraud, qui donnent la liste de plusieurs autres écrits de Voët. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **VOËT** (Paul), protestant, fils du précédent, né à Heusden en 1619, mort à Utrecht l'an 1677, se fit recevoir docteur en droit en 1645, et professa successivement dans sa ville natale la métaphysique, la langue grecque et le droit. Ses principaux ouvrages sont : 1° *De Duellis licitis et illicitis;* Utrecht, 1636, in-12; — 2° *Harmonia evangelica;* Amsterdam, 1654, in-4°; — 3° *Theologia naturalis reformata, item de anima separata*, Utrecht, 1655 et 1657, in-4°; — 4° *De Usu juris civilis et canonici in Belgio, et more promovendi doctores;* ibid., 1657, in-12; — 5° *Jurisprudentia sacra;* Amsterdam, 1668, in-12; — 6° *Disquisitio juridica de mobilibus et immobilibus;* Utrecht, 1666, in-8°. *Voy.* Richard et Giraud.

I. **VŒU**, dans le discours ordinaire, signifie souvent *désir* ou *prière*.

II. **VŒU** (*Votum*), en termes de théologie, est la promesse que l'on fait à Dieu d'une chose que l'on croit lui être agréable, et à laquelle on n'est pas obligé d'ailleurs. C'est ce qu'entendent les théologiens lorsqu'ils disent que le vœu est *promissio de meliori bono*. Car promettre à Dieu d'accomplir tel ou tel commandement qu'il nous fait, ou d'éviter telle chose qu'il nous défend, ce n'est pas un *vœu*. Un *vœu*, pour être valide, doit se faire 1° avec la liberté; 2° avec une connaissance réfléchie. avec un plein pouvoir sur la matière du *vœu*, On distingue plusieurs sortes de *vœux :* 1° L'*absolu*, qui est fait sans aucune condition, et doit être accompli au plus tôt. 2° Le *conditionnel*, qui n'oblige qu'après que la condition est remplie. 3° Le *réel*, dont la matière est quelque chose hors de nous, comme une aumône, un legs pieux, etc. 4° Le *personnel*, dont nos personnes ou nos actions sont la matière. 5° Le *mixte*, qui est en même temps réel et personnel. *Voy.* le *Diction. ecclésiastique et canon. portatif.* L'*Encyclop. cathol.*

III. **VŒU CHEZ LES ANCIENS HÉBREUX.** Le *vœu* de Jacob (Genèse, XXVIII, 20-22) est le premier dont il soit parlé dans l'Écriture. Moïse consacra les vœux et les rendit obligatoires; mais il y mit certaines bornes. Ainsi il permit de les racheter, et il donna à un père de famille le droit d'annuler les engagements de ce genre pris par ses filles ou par sa femme (Lévit., XXVII, 1-25. Nombr., XXX, 2-17). Les vœux des Hébreux renfermaient toujours au moins implicitement quelque espèce d'imprécation contre eux-mêmes, quoique la peine ne fût marquée que par des termes conditionnels et suspendus. David, par exemple, fait vœu au Seigneur de lui bâtir un temple en disant : Si *j'entre dans ma maison*, etc. (Ps., CXXXI, 2-5), comme s'il disait : Que Dieu me traite dans toute sa rigueur, si je me donne le moindre repos que je n'aie trouvé un lieu propre à mon dessein. Quelquefois ils exprimaient la peine ou l'imprécation; mais ils la faisaient contre leurs ennemis ou contre leurs bêtes, comme on le voit dans le Ier livre des Rois (XXV, 22). Pour l'ordinaire, sans spécifier la peine, l'Écriture exprime les imprécations par ces seules paroles : *Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat*, etc. Quoique les Juifs d'aujourd'hui n'approuvent pas fort les vœux, ils veulent pourtant qu'on s'acquitte de ceux qu'on a faits, sauf les dispenses marquées (Nombres, XXX, 4). Ils tiennent aussi par tradition que, si la dispense n'est préjudiciable à personne, elle peut être accordée par un rabbin d'autorité ou par trois autres hommes, quoique sans titre, si celui-là ou ceux-ci approuvent les raisons qu'on leur expose pour l'obtenir. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introduction*, tom. II, p. 398-399. Le *Diction. de la théol. cathol.*

IV. **VŒU DANS L'ÉGLISE CATHOLIQUE.** Il y a deux sortes de *vœux* dans l'Église catholique : le *vœu simple* et le *vœu solennel*. Le *vœu simple* est celui que l'on fait sans les solennités prescrites par l'Église, comme le *vœu* de jeûner, de prier, de faire l'aumône, de garder la continence, etc. Le *vœu solennel* est celui par lequel on se consacre à Dieu avec les solennités prescrites par l'Église. Il n'y a que deux sortes de *vœux solennels*. Le premier a lieu lorsqu'on fait profession dans un Ordre religieux approuvé par l'Église. Le second est le *vœu* tacite de chasteté que l'on fait en recevant le sous-diaconat. Tous les autres *vœux* sont simples, soit qu'on les fasse en public ou en particulier, de bouche ou de cœur. Le *vœu* solennel produit un empêchement dirimant de mariage; c'est la discipline de l'Église latine, comme on le voit dans le concile de Trente (sess. XXIV, c. IX). Le *vœu simple* empêche, il est vrai, le mariage et le rend criminel; mais il ne l'annule pas. Quelques canonistes et théologiens pensent qu'il n'y a plus de *vœux* solennels en France, depuis que l'Assemblée nationale les a prohibés par son décret du 13 février 1790. Mais de ce que la loi civile ne reconnait plus et ne protége plus les *vœux* solennels, il ne s'ensuit nullement qu'on ne puisse en faire en France. L'Église les autorise aujourd'hui comme par le passé; de sorte qu'en France comme ailleurs, les Ordres religieux d'hommes et de femmes reçoivent les *vœux* solennels prescrits par leurs statuts. Ceux qui les ont émis peuvent y être infidèles, rentrer dans le siècle, et contracter même des mariages civils sans que l'état civil ait à s'en occuper. Tel est le sens du décret précité; décret que le pape Pie VI condamne dans son bref adressé le 10 mars 1791 aux évêques signataires de l'*Exposition des principes du clergé de France sur la constitution civile du clergé*. D'ailleurs Grégoire XVI, malgré l'existence des lois civiles en France, a formellement déclaré que les bénédictins de l'abbaye de Solesmes contractaient des *vœux* solennels. Ajoutons que les dominicains, les jésuites, les carmes et les capucins de France font des *vœux* solennels, ainsi que tous les religieux des Ordres qui, d'après leurs constitutions approuvées du Saint-Siége, doivent émettre des *vœux* solennels. Enfin, comme la solennité ou la non-solennité des *vœux* dépend de la volonté de l'Église, le Pape peut déclarer que dans tel Ordre les *vœux* sont so-

Digitized by Google

lennels; de telle sorte que celui qui les a émis est toujours inhabile à contracter validement mariage, et à posséder en propre quoi que ce soit. *Voy.* Richard et Giraud, qui traitent : 1° *de la nature du vœu;* 2° *des espèces du vœu;* 3° *de la matière du vœu;* 4° *des personnes capables de faire des vœux;* 5° *de la bonté des vœux;* 6° *de l'obligation des vœux;* 7° *des causes qui font cesser les vœux;* 8° *des règles pour l'interprétation des vœux.* Le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*, qui fait d'excellentes réflexions sur la matière. Bergier, *Diction. de théologie*, où l'on trouve la réfutation des idées erronées des protestants sur les vœux. L'abbé André, qui traite les questions de droit canonique qui se rattachent au *vœu.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

V. **VŒU DU BAPTÊME.** Les théologiens appellent ainsi la volonté ou le désir de recevoir ce sacrement, lorsqu'on ne peut pas le recevoir en effet; dans ce sens, ils disent que le baptême est absolument nécessaire (*vel in re vel in voto*) pour être sauvé. Dans le discours ordinaire, *vœu* signifie souvent *désir* ou *prière. Voy.* Bergier, *Diction. de théol.*

I. **VŒUX DE RELIGION**; ceux qu'on fait en entrant dans un Ordre religieux. *Voy.* Vœu, n° IV.

II. **VŒUX DU BAPTÊME.** *Voy.* Promesses, n° II.

VOGLER (Valentin-Henri), protestant, médecin, né en 1622 à Helmstædt, où il est mort l'an 1677, fit ses premières études sous la direction de son père, professeur de médecine, et devint lui-même professeur dans sa ville natale, après avoir pratiqué la médecine à Francfort-sur-le-Mein et à Oppenheim. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *De Naturali in bonarum doctrinarum studio Propensione, delectu, ingeniorum, studiorum hodiernorum, corruptelis, earumque causis, dissertationes quinque;* Helmstædt, 1672, in-4°; — 2° *Physiologia historiæ Passionis Jesu Christi, nempe de angore, sudore, spinea corona, vino myrrha condito et aceto felleo, itemque de oculi obscuratione, siti, hyssopo, aceto, clamore, repentina morte, terræmotu, humoribus ex latere fluentibus et conditura corporis;* ibid., 1673, in-4°; — 3° *De Rebus naturalibus et medicis quarum in Scripturis sacris fit mentio, commentarius;* ibid., 1682, in-4°. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

I. **VOIE** ou **CHEMIN**, terme qui se prend, dans le sens moral : 1° pour la *conduite*, comme dans : *Le Seigneur connaît la voie des justes* (Ps. I, 6); 2° pour les *lois du Seigneur;* c'est ainsi qu'on dit : *Suivre ou abandonner la voie du Seigneur;* 3° pour la *conduite que Dieu tient à notre égard* (Isaïe, LV, 9. Ps. XXIV, 10); 4° pour la *manière d'adorer Dieu, le culte, la religion* (Actes, IX, 2). Enfin on trouve constamment dans l'Écriture ces manières de parler : la *voie de la paix, de la justice, de l'iniquité, de la vérité, des ténèbres, de l'iniquité*, etc. *Entrer dans la voie de toute la terre*, marque la *mort*, le *tombeau* (Josué, XXIII, 14. III Rois, II, 2). La *voie dure* marque l'*impiété* (Juges, II, 19); mais, dans le Ps. XVI, 4, elle est prise pour la *voie de la vertu.* La *voie de la vie* désigne l'*observance des commandements de Dieu* dans les Proverbes (VI, 23, et X, 17), ainsi que dans beaucoup d'autres endroits de l'Écriture. *Voy.* les commentateurs sur les passages que nous venons de citer.

II. **VOIE CANONIQUE.** On appelle ainsi les formes et les moyens légitimes et autorisés par les canons. De sorte que lorsqu'on dit que, pour faire telle élection, ou pour tel autre acte ecclésiastique, on a employé la *voie canonique*, c'est dire qu'on n'a eu recours à aucun moyen étranger à ceux qui sont prescrits par le droit canon. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **VOIGT** (Godefroi), protestant, né à Delitsch, en Misnie, l'an 1644, mort à Hambourg en 1682, occupa la place de recteur de l'école de Gustrow, et eut une pareille position à l'école Saint-Jean, à Hambourg. Nous citerons de lui : 1° *Antiquitates Græcorum nondum christianorum ecclesiasticæ;* Rostock, 1678, in-4°; — 2° *De SS. unius Divinitatis Triade, seu imago Trinitatis ante tempora christiana;* Gustrow, 1680, in-4°; — 3° *Thysiasteriologia, seu de altaribus veterum christianorum;* Hambourg, 1709, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **VOIGT** (Jean), protestant, bibliographe, né à Beverstædt, dans le Hanovre, en 1695, mort à Brême l'an 1765, fut nommé en 1719 prédicateur à Hornebourg, et attaché en 1733 au clergé de la cathédrale de Brême. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Bibliotheca Hæresiologica;* Hambourg, 1723-1729, 2 vol. in-8°; — 2° *Histoire de la réformation de l'Église de Hornebourg*, en allemand; Stade, 1725, in-fol.; — 3° *Historia fistulæ eucharisticæ;* Brême, 1740, in-4°. *Voy.* Fréd.-Ch. Gottlob, et les autres biographes allemands; ils donnent généralement les titres des divers écrits de Voigt. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **VOILE DES FEMMES JUIVES.** *Voy.* Theristrum.

II. **VOILE DES RELIGIEUSES.** On en distingue de plusieurs sortes : le *voile de profession*, le *voile de consécration*, le *voile d'ordination*, le *voile de prélature*, le *voile de continence et d'observance;* dans les derniers siècles, on a ajouté le *voile de probation.* 1° Le *voile de profession* est celui que l'on donne aux religieuses quand elles prononcent leurs vœux. 2° Le *voile de consécration* est celui que l'évêque donnait aux vierges, avec de certaines cérémonies qui ne s'observent point dans la profession ordinaire, et qui se faisaient autrefois le jour de l'Épiphanie, la semaine de Pâques et aux fêtes des apôtres, comme le dit le droit canon (cap. *Devotis, causa* 20, qu. 1). L'évêque donnait un anneau à celle qui contractait alliance avec Jésus-Christ et observait d'autres cérémonies qui n'étaient plus guère en usage, si ce n'est parmi les chartreuses et les religieuses de Fontevrault. 3° Le *voile d'ordination* est celui des diaconesses, qui, en vertu d'une bénédiction particulière que l'évêque leur donnait, pouvaient chanter solennellement l'Évangile à matines, mais non pas à la grand'messe. 4° Le voile de *prélature* ou de supériorité était celui que l'on donnait aux abbesses quand on les bénissait. 5° Le *voile de continence et d'observance* est celui que l'on donnait aux veuves et aux femmes mariées séparées de leurs maris, et qui s'engageaient à la profession religieuse. 6° Le *voile de probation* est celui que l'on donne encore aujourd'hui aux novices à leur première réception, et qui est ordinairement blanc. L'expression *prendre le voile* veut dire *se faire religieuse*, parce que c'est une marque distinctive de cet état, et cet usage est ancien; il date au moins de la fin du IVe siècle. Un Mémoire inséré dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions* montre que la réception du voile n'a jamais été séparée de la profession religieuse; qu'aucune fille n'en était revêtue qu'au moment où elle prononçait ses vœux, et que c'était l'évêque qui faisait la cérémonie. *Voy.* le P. Delle, dominicain, *Histoire* ou *Antiquités de l'état monastique et religieux;* Paris, 1699. *Du Voile des religieuses et de*

Digitized by Google

l'usage qu'on doit en faire; Lyon, 1680. Thomassin, *Discipline de l'Église*, part. III, l. IV, c. XL, n. 5 et 6. Barbosa, *Jus univers.*, l. I, c. XLIV, n. 15. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.* L'*Hist. de l'Académie des inscriptions*, tom. V, p. 173, édit. in-12. Le *Diction. de la théol. cathol.*, où l'on trouve un excellent article du savant Eberlé.

III. **VOILE DU TEMPLE.** *Voy.* VOILES DU TABERNACLE.

IV. **VOILE MYSTIQUE** (*Velamen mysticum*). Les Pères et les auteurs ecclésiastiques qui ont écrit sur les rites du baptême, en outre des vêtements blancs que les néophytes portaient pendant huit jours, font mention d'un voile dont on couvrait leur tête après l'onction sainte. Théodulphe d'Orléans et Raban Maur, en particulier, rapportent la tradition des premiers siècles sur cet usage. Saint Augustin dit dans un de ses sermons : « Aujourd'hui sont les octaves des enfants (les nouveaux baptisés) : on doit voiler leurs têtes, ce qui est un signe de liberté (*velanda sunt capita eorum, quod est indicium libertatis*). » On peut remarquer que ce texte n'établit pas seulement l'usage du voile en question, mais qu'il nous apprend en outre qu'on le quittait aussi à la fin de l'octave. Saint Théodore de Cantorbéry écrivait au VIIe siècle : « A l'ordination d'un moine, l'abbé doit chanter la messe et prononcer trois oraisons sur sa tête; qu'il lui voile la tête pour sept jours, et que le septième jour il lui enlève le voile. Comme au baptême, le prêtre retire le voile des enfants (*velamen infantum tollit*); de même l'abbé doit-il retirer celui du moine, parce que son ordination est, au jugement des Pères, un second baptême où les péchés sont remis comme dans le premier. » *Voy.* Théod. d'Orléans, *De Baptismo*, c. XVI. Raban Maur, *De Instit. cleric.*, l. I, c. XXIX. Saint Augustin, *Serm. CCCLXVI.* Théod. de Cantorb., *Pénitentiel.* L'abbé Martigny, *Diction. des Antiq. chrétien.*, art. VELAMEN MYSTICUM, que nous n'avons fait qu'abréger ici.

VOILES DU TABERNACLE. Dans le tabernacle érigé par Moïse dans le désert, il y avait trois *voiles :* le premier à l'entrée du parvis, le second à la porte du Saint, et le troisième à l'entrée du Sanctuaire ou Saint des Saints. Dans le temple de Salomon et dans celui qui fut bâti au retour de la captivité, il n'y avait que deux *voiles*. Origène et saint Jérôme ont cru que c'était le *voile* du Saint, appelé par les évangélistes *voile du temple* (*velum templi*), qui s'était déchiré à la mort du Sauveur; mais la plupart des autres interprètes croient que c'est celui du Sanctuaire. Saint Paul semble confirmer ce dernier sentiment lorsqu'il dit que Jésus-Christ, en qualité de grand prêtre, nous a ouvert la voie du Sanctuaire à travers le *voile*, c'est-à-dire par les souffrances de sa chair. « Cette circonstance (le déchirement du voile du temple), dit judicieusement Bergier, a paru remarquable aux Pères de l'Église. Dieu, disent-ils, témoignait ainsi que le temple de Jérusalem n'était plus le sanctuaire dans lequel il voulait habiter désormais, et que cet édifice serait bientôt détruit; que le culte qu'il y avait reçu jusqu'alors allait faire place à un culte plus pur et plus agréable à ses yeux. Saint Jean Chrysostome, *Homil. de Cœmet. et Cruce*, n. 2, op. tom. II, p. 404; saint Léon, *Serm. II* et *VIII*, *De Pass. Domini*, etc. Jésus-Christ lui-même l'avait annoncé ainsi à la Samaritaine (Joan., IV, 21). » *Voy.* Exod., XXVI. Joseph, *De Bello Jud.*, l. VI, c. XIV. Hieronym., *Epist. CXV, ad Hedibiam.* Hébreux, X, 19-21. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, art. TABERNACLE, et *Commentaire littéral sur saint Matthieu*, XXVII, 51.

VOIR, se dit non-seulement du sens de la vision par lequel nous distinguons les objets extérieurs, mais aussi du discernement intérieur, de la connaissance des choses spirituelles et même de la vue surnaturelle des choses cachées, de la prophétie, des visions, des extases; d'où vient qu'on appelait les prophètes *voyants*, et les prophéties *visions*. De plus, le verbe *voir* s'emploie pour marquer toutes les sensations. Il est dit dans l'Exode (XX, 18), que les Israélites *voyaient les voix, les feux, le son de la trompette*, etc. *Voir le bien*, signifie *l'éprouver* (Ps. XXVI, 13. Job, VII, 7). De même *voir la face du roi* et *l'approcher de près* sont synonymes (Esther, I, 10, 14).

VOIS (René de), en entrant chez les Carmes, prit le nom de *Théodoric de Saint-René*, sous lequel il est principalement connu. *Voy.* THÉODORIC, n° II.

VOISIN (Joseph de), né à Bordeaux, mort en 1685, était très-versé dans les langues orientales. Il fut d'abord conseiller au parlement de Bordeaux; mais ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il devint prédicateur et aumônier du prince de Conti. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° une version latine de la *Dispute* de Rabbi Israël, fils de Moyse, *sur l'âme*, avec un *Commentaire*, également en latin, sur cette dispute; Paris, 1635; — 2° *Théologie des Juifs*, en latin; ibid., 1647, in-4°; — 3° *Traité de la loi divine selon l'état de tous les temps, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ*, en latin; ibid., 1650, in-8°; — 4° *Traité du Jubilé selon les Juifs*, en latin; ibid., 1655, in-8°; — 5° *Commentaire sur le Ier chap. de l'Évangile de saint Matthieu*, en latin; ibid., 1659, 2 vol. in-8°; — 6° *Du Mystère de la sainte Trinité*, en latin; ibid., in-12; — 7° de savantes *Notes* sur le *Pugio fidei* de Raymond Martin, 1651; — 8° *Traduction française du Missel romain*, 1660, 4 vol. in-12; traduction qui fut condamnée par l'assemblée générale du clergé la même année, sous peine d'excommunication, et par Alexandre VII, l'an 1661. La Sorbonne ne fut pas plus favorable au *Missel français*, et le roi, par un arrêt du conseil, en ordonna la suppression et en arrêta le débit. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. Sacrée*, édit. in-fol. Fabricius, *Catal. des Aut. qui ont écrit pour et contre la vérité de la religion chrét.*, p. 594. Le P. Morin, *Exercitationes biblicæ*, p. 291. Abr. Ecchellensis, *Hist. des Arabes*, à la fin de sa *Chroniq. orient.*, p. 210. Colomiès, *Gallia orientalis*, p. 187 et suiv. Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

VOIT (N.), jésuite de la province du Haut-Rhin, vivait encore en 1775. Il s'est rendu aussi recommandable par ses vertus que par sa science. Il fut recteur du noviciat à Mayence. On a de lui : *Théologie morale;* 2 vol. in-8°; elle est estimée pour l'ordre, la clarté et la sagesse des résolutions. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **VOIX**, est un terme que l'on fait quelquefois synonyme de suffrage (*voy.* SUFFRAGE). Dans les élections, on distingue la *voix :* 1° en *voix active*, qui est celle qu'une personne a le droit de donner; — 2° en *voix passive*, qui est celle qu'une personne peut recevoir; — 3° en *voix délibérative*, ou qui est comptée dans une assemblée; — 4° en *voix prépondérante* ou *conclusive*, comme celle d'un président de compagnie, qui, dans un partage de voix, fait pencher la balance du côté auquel il se range, même dans un cas d'égalité : c'est-à-dire que si le président, après avoir recueilli, par exemple, onze

Digitized by Google

voix, dont six d'un côté et cinq de l'autre, se range du côté des cinq, il l'emporte sur les six autres. D'après le droit commun, fondé sur divers textes du droit, et particulièrement sur la glose du chapitre *Si Genesi*, *de Elect.*, les doyens et autres présidents en dignité des chapitres, ont la voix prépondérante ; — 5° en *voix excitative*, qui est celle en vertu de laquelle une personne peut agir pour faire élire une autre personne; — 6° en *voix consultative*, qui ne donne d'autre droit que celui d'alléguer de simples raisons, de pures remontrances. Dans le cas où il n'y aurait pas de prépondérance, et où les suffrages se trouveraient partagés également, on devrait revenir aux *voix*, et se déterminer pour le plus digne, s'il s'agissait d'une élection. Si une partie des électeurs se retirait, tous leurs droits passeraient à ceux qui resteraient. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*, et les canonistes en général.

II. **VOIX (FILLE DE LA)**, manière dont Dieu découvrait ses volontés aux Israélites après la cessation de la prophétie. *Voy.* BATH-KOL.

I. **VOL** ou **LARCIN**, usurpation ou prise injuste et occulte du bien d'autrui contre son gré, quand il a raison de ne pas vouloir qu'on l'en prive. Le *vol*, pris dans sa signification étendue, peut être divisé en différentes espèces, selon les différentes manières dont on le commet; car on peut prendre injustement le bien d'autrui : 1° secrètement et à l'insu de la personne à qui il appartient, et c'est *larcin*; 2° ouvertement et en faisant violence ou insulte à la personne de qui l'on ravit le bien, et c'est *rapine;* 3° en trompant le prochain dans les ventes ou dans les achats, c'est ce qu'on appelle *dol* ou *fraude;* 4° par des pactes injustes, comme sont les contrats usuraires; 5° par des conventions frauduleuses, comme lorsqu'on vend deux fois et à deux différentes personnes un même héritage, ou lorsque quelqu'un vend ce qui ne lui appartient pas, soit meuble, soit immeuble, ce qu'on appelle *stellionat*, qui est une *friponnerie* et un *artifice malicieux* pour avoir l'argent d'autrui. Si on prend le bien d'un particulier, c'est un simple *larcin;* si on vole les deniers publics, c'est un *péculat;* si on emmène en servitude un homme libre, ou si l'on a suborné et enlevé un esclave à son maître, ou si l'on vole un enfant à son père, c'est un *plagiat;* si on dérobe un ou plusieurs animaux, soit dans les pâturages ou ailleurs, c'est un *abigeat;* si on prend une chose sacrée, en quelque lieu que ce soit, ou une chose non sacrée dans un lieu sacré, c'est un *sacrilége*. *Voy.* Richard et Giraud, qui traitent : 1° *De la nature du vol;* 2° *Des différentes espèces de vol;* 3° *De l'énormité du vol;* 4° *Des manières les plus ordinaires de pécher contre le septième commandement, qui défend le vol;* 5° *De ceux qui coopèrent au vol;* 6° *Des raisons ou causes qui excusent du vol.*

II. **VOL**, en matière de droit canon. Le *vol* rend infâmes ceux qui ont été condamnés pour ce crime (can. *In fames*, caus. 6, qu. 1; can. *Euphemium* 7, caus. 2, qu. 3). D'où les canonistes concluent qu'ils sont irréguliers, et que par conséquent ils ne peuvent être promus aux ordres sacrés, ni exercer ceux qu'ils ont reçus. Cependant le *vol* inconnu ne rend pas infâme, et l'évêque, après s'être assuré de la conversion et de la pénitence du coupable, pourrait l'admettre aux saints ordres et lui en permettre l'exercice. Indépendamment de la peine d'infamie et d'irrégularité, le prêtre condamné pour *vol* devait être déposé (can. *Presbyter*, 12, dist. 81), puis excommunié, s'il ne revenait à résipiscence, et enfin livré au bras séculier, s'il restait incorrigible (cap. *Cum non ab homine*, 10, *de Judiciis*). *Voy.* l'abbé André.

III. **VOL CHEZ LES HÉBREUX**. Le *vol* simple, chez les Hébreux, n'était puni que par la restitution plus ou moins grande que le voleur était obligé de faire. Le vol d'un bœuf était réparé par la restitution de cinq; celui d'une brebis ou d'une chèvre, par la restitution de quatre de ces animaux (Exod., XXII, 1). Si l'objet volé se trouvait encore chez le voleur, la loi restreignait la restitution au double (vers. 4), et, si le voleur n'avait pas de quoi restituer, on pouvait le vendre (Exod., XXII, 3). Il était permis de tuer un voleur nocturne, cherchant à s'introduire dans une maison en la forçant ou en la minant (vers. 2), dans la présomption qu'il en voulait à la vie de celui qu'il cherchait à voler. A la vérité, le texte ne porte pas le mot *nuit*, mais toute la suite du discours, et surtout le verset suivant, prouve clairement qu'il s'agit d'un voleur nocturne. Mais on ne pouvait tuer celui qui volait pendant le jour, parce qu'il était possible de se défendre contre lui et de poursuivre devant les juges la restitution de ce qu'il avait volé (vers. 3), tandis que les ténèbres ne permettant pas de reconnaître le voleur nocturne pour le dénoncer à la justice, il ne restait d'autre moyen pour effrayer le crime que de tuer le voleur. Il y avait encore peine de mort contre celui qui volait un homme (Exod., XXI, 16), c'est-à-dire un Israélite, comme il est dit dans le Deutéronome (XXIV, 7), et contre celui qui volait des objets placés sous le sceau de l'anathème, c'est-à-dire contre un voleur sacrilége (Josué, VII, 1 et suiv.). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Le *Diction. portatif histor., théol., géogr., crit. et moral de la Bible*. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 328. Le *Diction. de la théol. cathol.*

VOLATERRA. *Voy.* VOLTERA.

VOLKIR. *Voy.* VOLZIR.

VOLNEY (Constantin-François **CHASSEBŒUF**, comte de), né en 1757 à Craon, en Anjou, mort à Paris l'an 1820. Nous n'aurions eu aucun motif de parler de Volney dans ce *Dictionnaire*, s'il n'avait laissé quelques écrits qui touchent à la religion; car son *Discours sur l'étude philosophique des langues*, son *Hébreu simplifié*, et son *Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*, n'ayant aucune valeur scientifique, doivent naturellement être passés sous silence. Nous ne mentionnerons donc que les ouvrages suivants : 1° *Les Ruines*, ou *Méditations sur les révolutions des empires;* ce livre, qui a eu différentes éditions, et qu'on a traduit en plusieurs langues, est une des productions les plus impies qui aient paru pendant l'époque philosophique; il a été proscrit, ainsi que ses différentes versions (*quocumque idiomate*), par la S. Congrégation de l'*Index* (decr. 17 dec. 1821); — 2° *Recherches nouvelles sur l'Histoire ancienne;* elles se composent encore de l'examen des antiquités de la Perse, de la Judée, de la Babylonie, etc.; l'auteur y attaque ouvertement le témoignage des Livres saints, et se met ainsi en opposition avec les écrivains de toutes les communions chrétiennes; ses idées sur ce sujet seraient traitées, dans tout autre auteur, d'absurdes et d'extravagantes. Ce livre a été également mis à l'*Index* (decr. 11 dec. 1826); — 3° *La Loi naturelle*, ou *Catéchisme du citoyen français;* cet écrit, qui parut au fort de la Terreur (1793), ne servit qu'à multiplier les désordres; Volney y enseigne que « la morale n'a d'autres bases que l'organisation de l'homme et

Digitized by Google

de l'univers, etc.; que toutes les vertus reviennent à l'objet physique de la conservation de l'homme; que les deux génies gardiens de l'homme sont *la douleur et le plaisir*... Il ne faut point voler, dit-il, parce que l'on pourrait être volé à son tour, et le meurtre est défendu, parce qu'il donne le droit de tuer le meurtrier. » — 4° *Histoire de Samuel, inventeur du sacre des rois;* l'auteur y représente Samuel comme un imposteur, Saül comme l'aveugle instrument de l'ambition d'un prêtre, et David comme un ambitieux. Pour en venir là, il a fallu dénaturer complétement le *Livre de Samuel*, en l'expliquant par des principes opposés non-seulement à la critique la plus élémentaire et la plus universellement admise, mais encore aux lumières du gros bon sens; c'est ce qu'a fait précisément Volney, aux applaudissements de quelques hommes, beaux esprits d'ailleurs, mais de sa valeur scientifique. Disons, en terminant, qu'on ne saurait nous montrer un seul vrai savant qui osât s'inscrire en faux contre notre assertion. *Voy.* Pérennès, dont l'art. dans la *Biogr. univers.* peut servir utilement de correctif à ceux de la *Biogr. univers.* de Michaud et de la *Nouv. Biogr. génér.*

VOLOGDA, ville de Moscovie érigée en archevêché au XIVe siècle, sous le patriarche du rit grec de Moscou. L'archevêque de Vologda prétendait avoir le pas sur tous les autres prélats de son rang, et il possédait la province de Perm pour son second titre. L'archevêché de Biélozérovia a été uni à celui de Vologda. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1298. De Commanville, Ire *Table alphabét.*, p. 259. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 44-45. *Compar.* Biélozérovia.

VOLOGESIA ou **VOLOGESIS, VOLOGESOCERTA, VOLOGESOPOLI**, ville épisc. de la Mésopotamie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole d'Amide, fut bâtie, d'après Pline et Étienne de Byzance, par Vologèse, roi des Parthes. On n'en connaît qu'un évêque, Cajumas, qui assista au concile de Chalcédoine en 451. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1006. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 45.

VOLONTAIRE (*Voluntarium*). En matière théologique, le *volontaire*, pris dans le sens général, désigne tout ce qui procède de la volonté. Or pour constituer le *volontaire*, il faut nécessairement la *connaissance* et l'*acte de la volonté*, parce que rien ne peut être voulu qu'il ne soit connu, et que tout ce qui n'a point la volonté pour principe ne peut être censé *volontaire*. Une omission peut être, comme une action, la matière du *volontaire*, parce que cette omission est alors la suite d'un acte positif et antérieur de la volonté. On distingue le *volontaire* : 1° en *volontaire pur et simple*, qui est un acte auquel la volonté se porte pleinement et sans aucune répugnance; — 2° le *volontaire relatif*, celui qui au consentement intérieur joint aussi quelque répugnance; — 3° le *volontaire formel* ou *direct*, c'est-à-dire l'effet d'un acte positif et exprès de la volonté; — 4° le *volontaire indirect* ou *interprétatif*, c'est l'effet d'une cause que l'on a voulue formellement et directement. Pour qu'une action ou une omission soit *volontaire* dans sa cause et criminelle, il faut : 1° que l'on sache ou que l'on puisse savoir que tel effet suit de telle cause; 2° que l'on soit maître de cette cause; 3° que l'on soit tenu d'empêcher ou d'éloigner cette cause. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

I. VOLONTÉ DE DIEU. La *volonté de Dieu* est l'essence divine, conçue comme une puissance qui veut, ou comme l'acte même de cette puissance qu'on appelle *le vouloir*. La *volonté de Dieu est une en soi*, parce qu'elle est Dieu lui-même; considérée par rapport à son objet, on la distingue en *volonté nécessaire* et en *volonté libre*. Elle est nécessaire pour tout ce qui est en Dieu, parce que Dieu veut et aime nécessairement ses perfections. C'est là l'objet principal de la *volonté divine;* elle est libre par rapport à son second objet, qui est la créature. Tout, excepté le mal moral, qui ne consiste que dans le dérèglement de la volonté créée, est l'effet de la *volonté divine* comme cause première, universelle et toute-puissante; cette volonté, néanmoins, est immuable, parce que Dieu ne peut ni commencer ni cesser de vouloir une chose; mais que, de toute éternité, il veut tout ce qu'il veut, par un seul et même acte très-simple, dont la vertu toute-puissante équivaut à plusieurs actes distincts. C'est pourquoi les théologiens, voulant s'accommoder à notre manière de concevoir et de nous exprimer, distinguent en Dieu plusieurs actes de volontés : 1° la *volonté de bon plaisir*, ou l'acte intérieur par lequel Dieu veut véritablement une chose qui lui plaît; tels sont les décrets de Dieu; — 2° la *volonté de signe*, qui est une marque extérieure de la volonté de Dieu, qu'on appelle *volonté* parce qu'elle la dénote; ces signes sont le précepte, la défense, la permission, le conseil, l'action ou le concours à l'action; cette *volonté de signe* n'est pas toujours une marque que Dieu veut réellement et qu'il approuve une chose. Par exemple, Dieu commanda à Abraham de tuer son fils, et cependant il ne voulait pas réellement qu'il fût tué; — 3° la *volonté antécédente*, celle par laquelle Dieu veut une chose considérée en elle-même et sans rapport à certaines circonstances dans lesquelles il ne la veut plus; ainsi Dieu veut le salut de tous les hommes considéré en lui-même, et cependant il ne veut pas le salut des pécheurs impénitents; — 4° la *volonté conséquente*, par laquelle Dieu veut une chose considérée par rapport à toutes ses circonstances; c'est ainsi qu'il veut le salut des prédestinés; — 5° la *volonté absolue*, par laquelle Dieu veut une chose simplement et sans condition; — 6° la *volonté conditionnelle*, par laquelle Dieu veut que telle chose se fasse, sous telle condition; — 7° la *volonté efficace*, par laquelle Dieu veut tellement une chose qu'elle a réellement lieu; — 8° la *volonté inefficace*, celle qui n'est point suivie de son effet. Comme cette dernière paraît inséparablement jointe à l'imperfection, elle ne saurait être formellement en Dieu, et on ne peut la lui assigner qu'improprement et métaphoriquement. Il est très-certain que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité;* c'est l'apôtre saint Paul lui-même qui nous l'assure dans sa Ire Épître à Timothée (II, 4). D'un autre côté, il est également certain que tous les hommes ne seront pas sauvés. Or la connexion de ces deux vérités s'explique aisément par la distinction des deux volontés : l'*antécédente* et la *conséquente*. Dieu veut le salut de tous les hommes d'une *volonté antécédente*, parce que Dieu ne peut pas vouloir le malheur de la créature considéré en soi comme malheur, puisqu'au contraire, en la créant, il a eu pour fin de la rendre heureuse; mais ce bonheur est attaché à certaines conditions, telles que la coopération de la créature à la grâce; en sorte que si ces conditions viennent à manquer, Dieu ne peut vouloir d'une *volonté conséquente* le salut de cette créature, parce qu'étant souverainement juste il doit punir le péché.

Digitized by Google

C'est donc la faute de l'homme si la *volonté de Dieu*, qui veut le sauver, n'a point son accomplissement. « Sous un Dieu juste, dit saint Augustin, personne n'est malheureux qui ne l'ait mérité. » Mais cette *volonté de Dieu* ne nuit-elle point à la liberté de l'homme? Nullement. « Dieu, dit saint Thomas, fait agir librement les causes libres, c'est-à-dire qu'il conserve en elles dans l'action même le pouvoir réel de ne point agir (1. 2., q. 10, art. 4). » *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif*. Bergier, *Diction. de théol.* Richard et Giraud, art. DIEU, § VII.

II. **VOLONTÉ DE L'HOMME.** *Voy.* VOLONTAIRE.

VOLONTÉS EN JÉSUS-CHRIST. Il y a en Jésus-Christ deux volontés: une volonté divine et une volonté humaine, parce que Jésus-Christ réunissant en sa personne sacrée les deux natures, la nature divine et la nature humaine, et chaque nature devant conserver ce qui lui est essentiel, il s'ensuit qu'il y a en Jésus-Christ deux principes actifs et deux sortes d'opérations. Il est vrai que la volonté humaine était subordonnée à la volonté divine; mais elle n'en était pas moins une volonté humaine par nature et par essence; de sorte que Jésus-Christ ne faisait point les actions divines comme étant seulement Dieu, ni les actions humaines comme étant seulement homme, mais il faisait les unes et les autres comme étant Dieu et homme tout ensemble. C'est pourquoi ces opérations sont appelées par les théologiens *opérations théandriques*. La distinction de ces deux volontés en Jésus-Christ est un point de foi appuyé sur l'Écriture sainte et sur la doctrine constante de l'Église universelle. On peut voir à ce sujet le concile de Constantinople, sixième général, où l'erreur des monothélites, c'est-à-dire de ceux qui n'admettaient en Jésus-Christ qu'une volonté, a été condamnée. *Voy.* le *Diction. ecclés. et canon. portatif.*

I. **VOLPI** (Gaëtan), savant et pieux ecclésiastique, né à Padoue en 1698, mort l'an 1761, s'appliqua avec ardeur à la littérature dès sa première jeunesse, et y fit de grands progrès. De concert avec Jean-Antoine Volpi, son frère, professeur à l'université de Padoue, ils montèrent une imprimerie qui rendit de grands services aux lettres, et d'où sortirent de précieuses éditions. Gaëtan, en qualité d'ecclésiastique, s'occupa des ouvrages qui avaient avec son état un rapport plus direct. Outre les ouvrages qu'il donna et enrichit de *Notes* avec son frère Jean-Antoine, on a de lui personnellement un certain nombre d'écrits en italien, parmi lesquels nous citerons : 1° *Due celebri Raggionamenti del ven. Giovanni d'Avisa ai sacerdoti, intorno all' altezza ed eccellenza della loro dignità, con aggiunte e dedica, e col titolo : A tutti i sacerdoti di Gesù Cristo, santità di costumi e perpetua felicità;* Padoue, 1727; — 2° *Trattato della SS. communione di bonsignore Cacciaguerra, corretto ed illustrato;* ibid., 1734; — 3° *Pie e divote Meditazioni dello stesso Cacciaguerra, con note e con compendio della vita dell' autore : si aggiunge in fine la celebre meditazione di S. Luigi di Gonzaga, intorno ai SS. angeli;* ibid., 1740; — 4° *Sermoni famigliari di S. Carlo Borromeo, fatti alle monache delle Angeliche*, etc., *con illustrazioni;* ibid., 1720. Volpi avait trouvé ces sermons manuscrits dans le magasin d'un libraire; il les publia. *Voy.* Pérennès, qui, dans la *Biogr. univers.* de Feller, donne les titres des autres ouvrages de Volpi.

II. **VOLPI** (Joseph-Roch), jésuite, né à Padoue en 1692, mort à Rome l'an 1746, remplit successivement la charge de préfet des études au collége grec, puis celle de censeur. Il fut en même temps réviseur des livres, consulteur de l'*Index*, et examinateur des évêques. Il faisait plus encore, il prêchait, confessait, faisait des missions, allait assister les malades. Il trouva la mort dans ces fonctions charitables. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Vetus Latium profanum et sacrum;* Padoue et Rome, 1726-1736, 9 vol. in-4°; c'est la suite du bel ouvrage du cardinal Corradini; — 2° *Venetia sacra purpurata;* Padoue, 1730-1734, 2 vol. in-fol.; — 3° *Theses contra Judæos de LXX hebdomadibus;* Rome, 1720, in-4°; ces thèses furent soutenues par Volpi, qui eut occasion d'y faire preuve de sa profonde connaissance des saintes Écritures et de sa capacité dans les langues orientales; — 4° *De Vita et moribus S. Ignatii Loyolæ libri tres, auctore Joan. Petr. Maffeio; accedit de D. Ignatii gloria liber singularis;* ibid., 1717; ce livre de *D. Ignatii gloria* est du P. Volpi; on y trouve la description de la riche et magnifique chapelle de *Gesu*, où reposent les reliques du saint; — 5° plusieurs autres *Vies* de saints en italien. *Voy.* Pérennès, dans Feller.

VOLPILIÈRE (N. de la), prêtre et docteur en théologie, né en Auvergne, vivait au XVIIe siècle, et avait acquis de la réputation comme prédicateur. On a de lui : 1° des *Sermons;* les quatre premiers volumes ont paru à Paris, 1688, in-8°; les 5e et 6e ont été publiés en 1704; — 2° *Vie réglée dans le monde* ou *Manière de bien passer la journée et de vivre dans l'ordre;* ibid., 1683, in-12; — 3° *Caractère de la véritable et de la fausse piété;* ibid., 1685, in-12; — 4° *Théologie morale;* Lyon, 1698, 7 vol. in-12. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1683, 1685 et 1698. Le *Diction. des Prédicat.*

VOLSINIUM ou **VULSINIUM**, ancienne ville épisc. d'Italie. *Voy.* BOLSENA.

VOLSKIR. *Voy.* VOLZIR.

VOLTAIRE (François-Marie **AROUET**), né à Paris ou à Chatenay, près de Sceaux, le 20 février ou le 25 novembre (car il a donné lui-même tantôt l'une, tantôt l'autre de ces dates) 1694, mort à Paris le 30 mai 1778, était fils de François Arouet, receveur des épices de la chambre des comptes, et de Marie-Marguerite Daumart. Il nous répugne, en notre qualité de chrétien et de Français, de parler de cet homme qui a si honteusement et si lâchement trahi le christianisme et la France, sa patrie. Cependant, pour ne pas manquer entièrement le but que nous nous sommes proposé dans ce *Dictionnaire*, nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs l'article de l'*Index librorum prohibitorum* qui le concerne : « Voltaire (M. de). Lettres philosophiques. (Decr. 4 jul. 1752.) — Œuvres. (Decr. 28 febr. 1753.) — Histoire des Croisades. (Decr. 11 martii 1754.) — Abrégé de l'Histoire universelle depuis Charlemagne jusqu'à Charles V. (Decr. 21 nov. 1757.) — Essai sur l'Histoire universelle. (Decr. 21 nov. 1757.) — Précis de l'Ecclésiaste et du Cantique. (Decr. 3 dec. 1759.) — Traité sur la Tolérance. (Decr. 3 febr. 1766.) Philosophie (La) de l'Histoire. (Decr. 12 dec. 1768.) — Commentaire sur le Livre des Délits et des Peines. (Decr. 19 julii 1768.) — Les Singularités de la Nature. (Decr. 16 jan. 1770.) — Romans et Contes, édition conforme à celle de Kell, avec figures. A Lyon, de l'imprimerie d'Amable le Roy, 1790. Vol. 6. (Decr. 12 julii 1804.) *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*, qui contient des détails historiques très-intéressants, et cite une foule d'auteurs qui ont écrit sur Voltaire. On trouve une liste assez nombreuse

Digitized by Google

de ces auteurs dans la *Biogr. univers.* de Michaud. Feller, qui a surtout fait ressortir l'esprit d'impiété et d'immoralité de Voltaire, esprit dont les tristes fruits ont toujours été et sont encore un vrai poison pour la société. L'abbé Maynard, qui, dans son livre intitulé : *Voltaire, sa Vie et ses Œuvres;* Paris, 1867, 2 vol. in-8°, le met constamment en face de lui-même, le juge uniquement par ses propres écrits. Cet ouvrage de l'abbé Maynard est sans contredit le plus propre à faire apprécier à sa juste valeur le prétendu grand philosophe que les mauvaises passions ont un intérêt tout particulier à nous montrer sous un jour faux et trompeur.

VOLTER (Henri), chanoine de Brême, a écrit une *Chronique de l'archevêché de Brême,* qu'il a remplie de narrations fabuleuses. Cette chronique se trouve dans Henri Meibona, *Rerum germanicarum,* tom. II. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1689, p. 455, 1re édit., et p. 385, 2e édit.

I. **VOLTERRE** ou **VOLTERRA** (*Volaterra*), ville épisc. d'Italie, est située sur une montagne, auprès du ruisseau de Zambre, entre les territoires de Pise et de Sienne. Son premier évêque, saint Romulus, prêcha l'Évangile dans plusieurs villes d'Italie du temps des apôtres, fut fait évêque de Volterre et martyrisé à Fiesoli le 6 juillet, on ne sait en quelle année. Selon de Commanville, Volterre fut érigée au Ve siècle, sous Florence; mais Florence n'est devenue métropole qu'en 1420, sous Martin V. Il paraît, au contraire, que Volterre a toujours dépendu immédiatement du Saint-Siége jusqu'en 1855, que Pie IX la déclara suffragante de Modène, qu'il venait d'ériger en métropole. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra,* tom. I, p. 1425. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 259. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 46-91.

II. **VOLTERRE** (Jacques de), secrétaire du cardinal de Pavie, puis évêque d'Aquin, mort en 1516, a laissé : *Journal de Rome,* depuis l'an 1472 jusqu'en 1484; ce journal, qui contient ce qui s'est passé à Rome et surtout à la cour de Sixte IV, se trouve dans Muratori, *Rerum italic. Scriptores,* tom. XXIII. *Voy.* le *Journ. des Savants,* 1737, p. 389.

VOLTORNO ou **VOLTURNO** (*Vulturnum*), aujourd'hui *Castel di Botorno,* ancienne ville épisc. d'Italie dans la Campanie, était située entre Minturne et Cuma. On ne connaît qu'un seul évêque de ceux qui ont occupé cet ancien siége. Paschasius, qui assista aux conciles de Rome en 495, 499 et 502. *Voy.* Ughelli, *Italia Sacra,* tom. VI, p. 6. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 262. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 113-114.

VOLTURARA (*Volturaria* ou *Vulturaria*), ancienne ville épisc. d'Italie, sous la métropole de Bénévent, située sur les frontières de la Principauté citérieure. L'évêché de Monte-Corvino, ville détruite de la Pouille, lui fut uni en 1433. Son premier évêque, Jean, siégeait en 1037. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra,* tom. VIII, p. 390. De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 262. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 109-113.

VOLTURNO. *Voy.* VOLTORNO.

VOLUPTÉ, mot qui, dans son sens propre, signifie le sentiment réfléchi du plaisir. On doit donc distinguer deux sortes de volupté : l'une impure et criminelle, qu'on nomme aussi corporelle, charnelle, sensuelle, terrestre, grossière, brutale, etc.; l'autre chaste, innocente, sainte, céleste, divine. La volupté criminelle a pour objet la satisfaction des sens. L'Écriture sainte nous avertit que ses attraits sont séduisants, et ses suites amères comme l'absinthe. L'apôtre saint Jacques menace de la colère de Dieu les riches qui s'y plongent, et les regarde comme de malheureuses victimes engraissées pour le jour du sacrifice. Quant à la volupté chaste, innocente et céleste, ses principes sont saints; ils dérivent de la vertu. Ennemie des folles passions qui engendrent les regrets, les inquiétudes, les agitations, les emportements monstrueux, elle se plaît dans la modération et le calme de l'âme. Ses effets sont de rajeunir l'âme sans la rendre inconsidérée, de l'attendrir sans l'amollir, de l'ébranler sans la déplacer de son assiette, de l'élever au-dessus d'elle-même sans l'affoler, et de l'unir étroitement à l'objet de ses désirs sans la souiller ni la dégoûter. *Voy.* card. de Polignac, *Anti-Lucrèce,* l. I. Massillon, *Sermon pour le vendredi de la seconde semaine du Carême.* L'abbé Hennebert, *Du Plaisir ou du moyen de se rendre heureux;* Lille, 1764, in-12. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*

VOLUSIEN DE FOIX (SAINT-), abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans la ville de Foix, au diocèse de Pamiers. Elle devait son origine au tombeau de saint Volusien, évêque de Tours, mort dans ce pays en 498, et dont les reliques furent dispersées ou réduites en cendres par les calvinistes au XVIe siècle. Suivant une ancienne tradition, saint Volusien, après avoir souffert la prison à Toulouse et s'être mis en marche pour se rendre en Espagne, où Alaric II, roi des Visigoths, l'envoyait en exil, étant arrivé dans le pays de Foix, en un endroit appelé *la Couronne,* y fut arrêté par ses conducteurs, qui lui coupèrent la tête en haine de la religion. Cette maison fut d'abord habitée par des moines, et elle dépendait, au IXe siècle, de l'abbaye de Saint-Thibéry, au diocèse d'Agde. Plus tard le relâchement s'y introduisit, et, au XIe siècle, les moines se transformèrent en chanoines. Il paraît qu'Amelius du Puy, qui en était abbé vers l'an 1101, conserva cette dignité après son élévation à l'évêché de Toulouse; car, en 1108, elle n'était gouvernée que par un prieur. Les chanoines qui la desservaient avaient embrassé dès lors, ou du moins ils embrassèrent peu de temps après, la règle de Saint-Augustin, laquelle y a toujours été observée, surtout depuis que cette abbaye a passé aux chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. *Voy.* l'*Hist. génér. de Lorraine,* tom. I, p. 234 et 235; tom. II, p. 357, 358. Richard et Giraud.

VOLZIR ou **VOLSKIR, VOLKIR DE SERONVILLE** (N...), secrétaire et historien d'Antoine, duc de Lorraine, né, croit-on, à Bar-le-Duc, vivait au XVIe siècle, et était seigneur de Seronville. On a de lui quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Histoire et Recueil de la triomphante victoire obtenue contre les luthériens d'Alsai* (c'est-à-dire d'Alsace); Paris, 1526, in-4°; — 2° *Traité de la désécration ou dégradation de Jean Castellan, hérétique, jadis ermite de Saint-Augustin;* ibid., 1534, in-4°; — 3° *Recueil du polygraphe, instructif et moral, fait en français et en latin,* etc.; 1523; — 4° *Traité de dévotion,* approuvé par la Sorbonne; 1532. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. Lorraine.* Richard et Giraud, qui indiquent plusieurs autres écrits de Volzir.

VOMELIUS. *Voy.* STAPERT.

VONCARE. *Voy.* BONCARE.

VON DAR HARDT (Hermann), prévôt de Marienberg, mort en 1745, professa les langues orientales à Helmstædt. Ses principaux ou-

Digitized by Google

vrages sont : 1° *Magnum œcumenicum Constantiense Concilium de universali Ecclesiæ reformatione, unione et fide*; Francfort et Leipzig, 1700, 6 vol. in-fol.; — 2° *Ænigmata Judæorum maxime recondita*; — 3° *Historia litteraria reformationis*; — 4° *Ænigmata prisci orbis, seu Jonas in luce*; — 5° *Collectio scriptorum quorumdam minorum in Jobum*. *Voy.* le *Journ. des Savants*, 1701 et 1747.

VON DEM HIMMEL. *Voy.* URANIUS.

VORAGINE (JACQUES DE). *Voy.* JACQUES, n° XXXIII.

VORDANIA. *Voy.* AMYCLES.

VORMES. *Voy.* WORMS.

VORONCES (*Voronegia*), évêché de Moscovie qui avait été uni à celui de Tambow. On les a supprimés l'un et l'autre en 1728. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1298.

VORST (Conrad), en latin *Vorstius*, protestant, né à Cologne en 1569, mort à Tonningen l'an 1622, se fit recevoir docteur à Heidelberg en 1594, professa la théologie à Steinfurt en 1596, et fut ministre dans la même ville en 1605. Il quitta Steinfurt en 1610, pour aller remplir la chaire de théologie à Leyde, vacante par la mort d'Arminius; mais il y trouva des obstacles insurmontables, et le roi Jacques d'Angleterre, animé par les anti-arminiens, l'ayant fait exclure par les États de Hollande, il se retira à Tergou l'an 1613. Il y demeura jusqu'en 1619, époque à laquelle le synode de Dordrecht, s'érigeant en juge de la foi en rejetant lui-même les jugements de l'Église universelle, le déclara, sans l'entendre, indigne d'être professeur, et le fit bannir à jamais. Vorstius termina ses jours dans les États du duc de Holstein. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : 1° *Commentarius in omnes Epistolas apostolicas, exceptis secunda ad Timothæum, ad Titum, ad Philemonem et ad Hebræos, olim in gymnasio Steinfurtensi publicis prælectionibus præpositus*; — 2° *De Auctoritate Sacræ Scripturæ opusculum*; Steinfurt, 1611, in-8°; — 3° *Confessio de justitia Dei, merito et satisfactione Christi, fide justificante*, etc.; 1611, in-4°; — 4° *Tractatus theologicus de Deo, sive de natura et attributis Dei, decem disputationibus in schola Steinfurtensi publice habitis comprehensus, cum annotationibus ad uberiorem disputationum exegesim*; Steinfurt, 1610, et Hanau, 1816, in-4°; ouvrage qui fut censuré par les théologiens des communions réformées à cause de ses opinions sur quelques-uns des attributs de Dieu; le roi Jacques le fit même brûler par la main du bourreau; — 5° *Apologetica exegesis sive plenior declaratio locorum aliquot quæ ex libro ejusdem de Deo, sive de natura et attributis Dei, excerpta eique pro erroneis imposita sunt*, etc.; Leyde, 1611, in-4°; — 6° *Amica Collatio cum Jo. Piscatore*; Gouda, 1613, in-4°. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des Pays-Bas*, tom. III, p. 78, édit. in-fol., où l'on trouve la liste des écrits nombreux de Vorst. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.*

II. **VORST** (Guillaume-Henri), en latin *Vorstius*, fils du précédent, fut ministre des arminiens au village de Warmond, dans la Hollande. Il a traduit en latin plusieurs ouvrages rabbiniques, parmi lesquels nous citerons : 1° *Constitutiones de fundamentis legis R. Mosis F. Maiiemon* (Maimonides) *lat. redditæ; addict. quibusdam notulis*, etc. Amsterdam, 1638, et Franeker, 1684, in-4°; — 2° *Disceptatio de Verbo vel sermone Dei, cujus creberrima fit mentio apud paraphrastas chaldæos, Jonathan, Onkelos et Thargum Hierosolymitanum. Ierenopoli* (Amsterdam), 1643, in-4°; c'est une réfutation des notes de J.-Ét. Rittangel, juif converti, et professeur de langues orientales à Kœnigsberg, lequel avait avancé que les auteurs des paraphrases chaldaïques ont connu le Verbe divin; tandis que Vorstius soutient qu'ils entendent par le mot *verbe* non pas le *Verbe* incréé et subsistant par lui-même, mais le *verbe* créé et produit par lequel Dieu s'est fait connaître aux hommes. Rittangel répondit à Vorst par un livre intitulé : *Libra veritatis*, et Vorst lui opposa *Bilibra veritatis et rationis*; — 3° *Chronologia sacra profana a mundi conditu ad annum 5362, vel Christi 1592; autor R. David Ganz*, etc.; Leyde, 1644; Vorst n'a traduit que la première partie de cette Chronique, et n'a donné que des extraits de la seconde. Richard Simon dit que cette traduction est peu fidèle; — 4° *Capitula R. Eliezer, continentia imprimis succinctam historiæ sacræ recensionem circiter 3400 annorum, sive a creatione usque ad Mardochæi ætatem*, etc.; ibid., 1664, in-4°. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. des Pays-Bas*, tom. III, p. 86, édit. in-fol. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclopédie catholique*.

III. **VORST** (Jean), en latin *Vorstius*, protestant, né en 1623 à Vesselbourg, village du Dithmarsen, dans le duché de Holstein, mort à Berlin en 1676, était licencié en théologie et bibliothécaire de l'électeur de Brandebourg. Il quitta le luthéranisme pour embrasser le calvinisme. Il était profondément versé dans les langues latine, grecque et hébraïque. Nous citerons de lui : 1° *Quædam de stylo Novi Testamenti excogitata*; Rostock, 1641; — 2° *Philologia sacra qua quidquid hebraismorum in Novo Testamento reperitur, id pene omne recensetur*; Leyde, 1658, in-4°, 1re part.; la 2e partie a été publiée à Amsterdam, 1665, 2 vol. in-4°; et à Francfort, 1705; on reproche à l'auteur d'avoir pris pour des hébraïsmes des locutions et des termes qui sont purement grecs. Il a composé d'autres ouvrages qui ont paru dans les tomes III, IV et V du *Fasciculus opusculorum historicorum et philologicorum*; Rotterdam, 1693. *Voy.* le P. le Long, *Biblioth. sacr.*, édit. in-fol., p. 1008. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.*

VOSINUM. *Voy.* VIGEOIS.

I. **VOSSIUS** (Denis), protestant, fils de Gérard-Jean Vossius, né à Dordrecht en 1612, mort à Amsterdam l'an 1633, était versé dans la plupart des idiomes de l'Orient et des langues modernes. Il a traduit : 1° de l'espagnol de Manassès-ben-Israël, *Conciliator, sive de convenientia locorum S. Scripturæ*; Amsterdam, 1633, in-4°; — 2° de l'hébreu de Maimonides, *De Idololatria*; 1641; traité inséré à la fin de l'ouvrage de son père sur le même sujet. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **VOSSIUS** (Gérard), prévôt de Tongres, né à Lootz, dans le pays de Liége, mort à Liége même l'an 1609, était habile dans les langues latine et grecque. Il devint docteur en théologie et protonotaire apostolique, passa plusieurs années à Rome, où il s'acquit l'estime et l'amitié des cardinaux Sirlet et Caraffe, et où il s'appliqua à lire et à traduire les ouvrages manuscrits de plusieurs Pères grecs. Ainsi nous avons de lui : 1° une *Traduction de saint Grégoire Thaumaturge*, avec sa *Vie* et des scolies; Mayence, 1604, in-4°; — 2° une *Traduction de saint Éphrem*, avec des notes; Rome, 1589, 3 vol. in-fol. Nous avons encore de Vossius la *Vie et les Lettres de Grégoire IX*, en grec et en latin, avec des notes;

Digitized by Google

Rome, 1587. Le P. Labbe cite souvent Vossius dans sa *Dissertation sur les écrivains ecclésiastiques de Bellarmin*. *Voy.* Swertius, *Athenæ Belg.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **VOSSIUS** (Gérard-Jean), protestant, né près d'Heidelberg en 1577, mort à Amsterdam en 1649, fut un des plus doctes et des plus laborieux personnages du XVIIe siècle. Il devint successivement directeur du collége de Dordrecht et de Leyde, professeur d'éloquence et de chronologie dans cette dernière ville, et professeur d'histoire dans la nouvelle académie d'Amsterdam, nommée l'École illustre. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Theses theologicæ et historicæ de variis doctrinæ christianæ capitibus;* Leyde, 1615, in-4°; La Haye, 1658, in-4°, avec des additions; elles ont été mises à l'*Index* le 2 juillet 1686; — 2° *Historiæ de controversiis quas Pelagius ejusque reliquiæ moverunt, lib. VII;* Leyde, 1618, in-4°; Amsterdam, 1655, in-4°; — 3° *De Theologia Gentili et physiologia christiana, sive de origine ac progressu idololatriæ lib. IV;* Amsterdam, 1641, 2 vol. in-4°, et 1668, 2 vol. in-fol.; livre condamné par la S. Congrégation de l'*Index* (decr. 7 fevr. 1718); — 4° *De Tribus Symbolis Apostolico, Athanasiano et Constantinopolitano;* ibid., 1642, 1662, in-4°; ouvrage mis à l'*Index* le 10 juin 1654; — 5° *De Jesu Christi Genealogia;* ibid., 1643, in-4°; — 6° *De Baptismo disputationes XX, et una de sacramentis;* ibid., 1648, in-4°; — 7° *Harmoniæ Evangelicæ de Passione, Morte, Resurrectione et Ascensione Jesu Christi lib. III;* ibid., 1656, in-4°; mises aussi à l'*Index* par un décret du 2 juillet 1686; — 8° *Isagoge chronologicæ sacræ:* ibid., 1659, in-4°; — 9° *Consilium Gregorii XV, exhibitum per Mich. Lonigum de adhortando Maximilianum Bavariæ Ducem, ad petendam dignitatis Electoratus confirmationem a Sede Apostolica, cum præfat. et censura G. J. V.;* ouvrage mis aussi à l'*Index* par un décret daté du 12 décembre 1624. Ses *Œuvres complètes* ont paru à Amsterdam, 1695-1701, 6 vol. in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XIII. Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Les *Mémoires de Trévoux*, janvier 1713. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **VOSSIUS** (Isaac), savant protestant, né à Leyde en 1618, mort à Londres en 1688, était le cinquième fils de Gérard-Jean Vossius. Il devint historiographe des États de Hollande, bibliothécaire de la ville d'Amsterdam, vécut quelque temps à la cour de Christine, reine de Suède, et passa en Angleterre, où Charles II lui donna un canonicat à Windsor. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *S. Ignatii Epistolæ et S. Barnabæ Epistola;* Amsterdam, 1646, in-4°; Londres, 1680, in-4°; on a inséré les notes dans l'édition des *Patres apostolici* de Cotelier; — 2° *De Vera Ætate mundi;* la Haye, 1659, in-4°; — 3° *Castigationes ad objecta Georgii Hornii;* — 4° *Auctarium Castigationum ad Scriptum de Ætate mundi;* — 5° *Ad V. Cl. Andream Calvium Epistola, qua refelluntur argumenta, quæ diversi Scriptores de ætate mundi opposuere;* — 6° *Responsio ad objecta Christiani Scotani;* — 7° *De Lucis Natura et proprietate;* — 8° *De LXX Interpretibus eorumque translatione et chronologia;* la Haye, 1661, in-4°; Londres, 1665, in-4°; avec un *Appendix;* la Haye, 1663, in-4°; — 9° *De Sibyllinis, aliisque quæ Christi natalem præcessere oraculis; ad objectiones R. Simonii responsio;* Londres, 1685, in-4°. Tous ces ouvrages de Vossius ont été mis à l'*Index* le 2 juillet 1686. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XIII. Moréri, édit. de 1759. Valère-André, Foppens, *Biblioth. Belgica.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

VOTO (**EX-**). *Voy.* EX-VOTO.

VOUÉ. *Voy.* VODOAL.

VOWEL. *Voy.* HOOKER, n° I.

I. **VOYAGEUR**, se dit de ceux qui ne font que passer dans un lieu et qui n'ont pas l'intention d'y faire un long séjour. Les *voyageurs*, comme les étrangers et les vagabonds, sont tenus partout à observer les lois générales de l'Église, telles que celles du jeûne, de l'abstinence, de l'assistance à la messe. Mais ils ne sont pas obligés d'observer les lois particulières du pays qu'ils ont quitté, suivant cette règle de saint Augustin qui veut qu'on se conforme aux usages du pays où l'on se trouve : *Cum Romæ fueris, romano vivito more. Cum fueris alibi, vivito sicut ibi.* Mais les *voyageurs* ne sont point dispensés d'observer les lois de leur pays, lorsqu'ils le quittent par fraude et pour éluder la loi. Rien, en effet, n'est plus conforme au droit canon, qui établit que nul ne peut se prévaloir de la fraude dont il se rend coupable, et à la droite raison, qui s'oppose à ce qu'on décharge de la loi celui qui s'absente uniquement pour la transgresser : *Fraus et dolus alicui patrocinari non debent.* *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **VOYAGEUR**, se dit aussi des fidèles qui vivent sur la terre, par opposition aux saints qui jouissent dans le ciel du bonheur éternel. La vie de ce monde est comparée à un voyage ou à un pèlerinage dont la félicité éternelle est le terme : c'est l'idée qu'en donnait déjà le patriarche Jacob (Genèse, XLVII, 9). Les saints regardent le ciel comme leur véritable patrie, et toutes leurs actions comme autant de pas qui les y conduisent. *Voy.* Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, réfute les incrédules qui ont prétendu que cette manière d'envisager la vie présente est pernicieuse en ce qu'elle nous détache de la vie sociale et civile, et nous rend indifférents à l'égard de nos semblables.

I. **VOYANTS**, sorte de prophètes. *Voy.* PROPHÈTES, n° I.

II. **VOYANTS**, nom que prenaient les gnostiques et quelques autres hérétiques pour marquer qu'ils étaient plus éclairés que le reste des hommes.

I. **VOYER** (Claude de), licencié en droit, prêtre, conseiller et aumônier du roi, vivait au XVIIe siècle. Il fut successivement prévôt de Saint-Laurent de Parthenay, en l'église cathédrale de Luçon, l'an 1629, trésorier de l'église collégiale de Sainte-Marie-Madeleine de Mézières, en Brenne, dans le diocèse de Bourges, prieur de Saint-Antoine de Nau-l'Abbé, en Berri, et de celui de Saint-Nicolas de Poitiers. Plus tard il devint abbé de Chartres-lès-Cognac, de l'Ordre de Saint-Benoit, au diocèse de Saintes. Ses principaux écrits sont : 1° *L'Ennéade sacrée*, ou *les neuf Muses de l'Église, en neuf discours, contenant les principales matières prédicables de l'Église, avec un Avant-Propos qui comprend tout ce qui concerne tant l'origine et les parties de la prédication que l'office du prédicateur;* Paris, 1622, in-fol.; on trouve à la fin un sermon ou plutôt un traité théologique et moral sur les anges; — 2° *Les Voies du salut à la suite de Jésus-Christ;* — 3° *Triomphe de saint François.* *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

II. **VOYER DE PAULMY** (René de), chevalier, seigneur d'Argenson et conseiller d'État ordinaire, né en 1596, mort à Venise en 1651,

Digitized by Google

devint maître des requêtes, intendant de plusieurs provinces, puis ambassadeur en Allemagne, en Italie et en Catalogne. Plus tard il reçut les ordres sacrés. On a de lui : 1° une traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*; — 2° un *Traité de la sagesse chrétienne*. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.*

VRAIN (Saint), évêque de Cavaillon, né au pays de Gévaudan, en Aquitaine, vers l'an 528, mort le 11 novembre, vers la fin du VIe siècle, passa à Cavaillon vers l'an 556, pour y servir Dieu loin de ses proches et de ses amis. Il alla visiter le tombeau des apôtres à Rome, et, de retour en France, il fut nommé évêque. Il entra dans le clergé de l'église de Javoux vers l'an 558, assista au concile de Mâcon de l'an 585 ou 586, fut envoyé à Paris pour informer au sujet de l'assassinat de saint Prétextat de Rouen, tué dans son église par l'ordre de Frédégonde, et fut employé en 589 pour apaiser les troubles excités dans le monastère de Sainte-Radégonde. Il eut part à presque toutes les affaires importantes de l'Église dans les trois royaumes de la monarchie française. Dieu l'honora du don des miracles avant et après sa mort. Sa fête est marquée au 14 novembre dans le Martyrologe de France. Sa *Vie*, écrite par un auteur inconnu, se trouve dans le P. Labbe, *Biblioth. des Manuscrits*, tom. II.

VRAIS RÉFORMÉS. *Voy.* SCHOLTÉNIENS.

VRAY (Jean-Baptiste le), docteur de Sorbonne, chanoine régulier et prieur de Saint-Ambroise de Melun, a donné : *Homélies* ou *Explication littérale et morale des Évangiles de tous les dimanches de l'année*; Paris, 1685, 5 vol. in-12; 1694, 2e édit. *Voy.* le *Diction. des Prédicat.* Richard et Giraud.

VRIEMOET (Emo-Lucius), protestant, né à Embden, dans la Frise, en 1699, mort à Franeker en 1760, devint ministre à Lœnen et à Harlingue, obtint en 1730 la chaire des langues orientales à Franeker, et y joignit en 1731 celle des antiquités hébraïques. Il avait été élu quatre fois recteur de cette académie. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Thesium ex omni philologia sacra Specimina IV*; Franeker, 1735-1737, in-4°; — 2° *Ad Dicta classica, theologiæ dogmaticæ V. T. selecta, Adnotationes philologico-theologicæ*; ibid., 1743-1757, 3 vol. in-12; — 3° *Theses selectæ de maxime controversis antiquitatum israeliticarum*; ibid., 1747, in-4°. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire des Pas-Bas*, tom. VII. La *Nouv. Biogr. génér.*

VRIN. *Voy.* URIN.

VRIOMACLUS. *Voy.* BRIEUC, n° I.

VUILLEMAIN. *Voy.* GUILLIMANN.

VULCANIUS (Bonaventure), appelé vulgairement *de Smit*, ou plutôt *Schmidt*, en allemand, et *Smit* en flamand, qui était son nom de famille, naquit à Bruges l'an 1538, mort en 1614. Il fut bibliothécaire et secrétaire du cardinal Mendoza. Après la mort de celui-ci, il revint dans les Pays-Bas, et professa la langue grecque à l'université de Leyde. On a de lui : 1° *De Primatu Pontificis Romani et de purgatorio*; — 2° une édition de l'ouvrage de saint Cyrille d'Alexandrie contre les anthropomorphites, avec des notes de sa composition; — 3° deux autres Traités de ce même Père : *Quod Christus sit unus* et *De Adoratione in spiritu et veritate*, etc.; — 4° douze *Lettres*, insérées dans le *Sylloge epistolarum*, publié à Leyde, 1708, in-8°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXIV.

VULFRAN (Saint), évêque de Sens et patron d'Abbeville, né à Milly, dans le Gâtinois, près de Fontainebleau, dans le VIIe siècle, mort, selon l'opinion la plus vraisemblable, le 20 mars 720, fut promu à l'épiscopat vers l'an 682. Il s'acquitta de ses devoirs avec le plus grand zèle; et, l'an 685, il se démit de son évêché pour aller porter l'Évangile aux idolâtres de la Frise. Il en convertit un grand nombre en peu de temps, et baptisa entre autres le fils du prince Radbod. Il revint en France après avoir prêché cinq ans dans la Frise, et prit l'habit religieux dans l'abbaye de Saint-Vandrille, en Normandie, d'où il fit encore plusieurs fois le voyage de Frise. On fait sa fête le 20 mars. *Voy.* Bollandus. Le P. le Cointe, *Annal. ecclés. de France*. D. Mabillon, au *IIIe Siècle bénédict.*, part Ire.

I. **VULGATE (ANCIENNE)**. *Voy.* ITALIQUE, n° II.

II. **VULGATE (NOUVELLE)**, ou simplement **VULGATE**; c'est notre *Vulgate* actuelle, qui a remplacé dans l'Église latine l'ancienne Italique, qui a toujours joui d'une grande autorité dans la critique, que le concile de Trente a déclarée authentique, dont il a prescrit l'usage dans les controverses, les leçons publiques, les prédications et les explications de l'Écriture, et à laquelle il a donné la préférence sur toutes les autres versions, en déclarant expressément que personne, sous quelque prétexte que ce puisse être, ne doit avoir l'audace ou la présomption de la rejeter : « Sancta Synodus, considerans non parum utilitatis accedere posse « Ecclesiæ Dei si ex omnibus *latinis editionibus* « quæ circumferuntur Sacrorum Librorum quænam pro authentica sit habenda innotescat, « statuit, et declarat, ut hæc ipsa vetus et Vulgata editio quæ longo tot sæculorum usu probata est in publicis lectionibus, disputationibus, prædicationibus et expositionibus pro « authentica habeatur, et ut nemo illam rejicere quovis prætextu audeat vel præsumat. » Si des protestants peu instruits se sont attachés à déprimer tant qu'ils ont pu le mérite de la Vulgate, quelques auteurs catholiques l'ont exagéré en prétendant qu'elle a été divinement inspirée, et que par conséquent elle ne contient pas l'erreur la plus légère. Ce n'est pas l'avis de saint Jérôme lui-même; on peut s'en assurer en lisant sa *Préface sur le Pentateuque*, et surtout son *Commentaire sur le chap.* XL *d'Ézéchiel*. Quant aux protestants qui se sont plu à dénigrer la Vulgate, on peut leur répondre que les critiques les plus habiles et les interprètes les plus savants parmi eux ont reconnu, au contraire, sa supériorité. Nous nommerons entre autres Louis de Dieu, Grotius, Paul Fage, Drusius, Carpzovius, Thomas Hartwell. Horne, G. Gesenius, dont nous avons rapporté les témoignages dans notre *Introduction histor. et crit.* Après en avoir usé de même envers notre version latine, le savant anglican B. Walton, auteur de la Polyglotte de Londres, ajoute : « Ces témoignages prouvent clairement que les protestants les plus savants, bien qu'ils n'accordent pas à la Vulgate une autorité souveraine, et qu'ils ne l'égalent pas aux sources primitives, en la déclarant exempte de toute erreur, ils ne la méprisent pas; ils lui rendent au contraire l'honneur qu'il lui est dû. C'est pourquoi nous l'avons insérée dans notre édition de la Bible, laissant de côté les traductions latines qui ont été faites de nos jours, d'après des manuscrits hébreux et grecs très-récents, et auxquelles, à cause de leur nouveauté même, nous n'avons pas dû convenablement donner une place parmi les versions que leur antiquité rend vénérables. »

Digitized by Google

— La Vulgate se compose : 1° des livres proto-canoniques de l'Ancien Testament, traduits par saint Jérôme sur l'hébreu, et des livres de Tobie et de Judith, traduits du chaldéen; 2° des livres de l'Ancien Testament, tels qu'ils se trouvaient dans l'ancienne Italique, c'est-à-dire de la Sagesse, l'Ecclésiastique, Baruch, le premier et le second des Machabées, la Lettre de Jérémie. Saint Jérôme avait traduit, il est vrai, tout le Psautier sur le texte hébreu ; mais cette version ne fut pas adoptée, à cause du long usage qu'on faisait dans toute l'Église du Psautier de l'ancienne Italique; 3° des livres du Nouveau Testament de l'ancienne Italique, corrigés sur les textes grecs par le même Père, à la prière du pape Damase. — A peine la Vulgate eut-elle paru, que, malgré sa supériorité sur les autres anciennes versions, elle fit élever contre saint Jérôme une foule de réclamations et de censures amères, dont il se plaint lui-même dans un grand nombre de ses lettres. Si ce violent orage fit que cette traduction ne fut pas d'abord acceptée par toutes les Églises latines, il ne l'empêcha pas de recevoir des applaudissements; car les hommes les plus habiles de cette époque exhortèrent son auteur à poursuivre son travail. Saint Augustin lui-même, qui avait d'abord défendu qu'on la lût dans son diocèse, lui rendit cependant toute la justice qu'elle méritait. Bien plus, « il l'approuva tellement dans la suite, comme le remarque D. Calmet, qu'il en composa son *Speculum* ou *Miroir*, qui est un tissu des plus beaux endroits moraux de l'Écriture destinés à être mis entre les mains des simples fidèles qui n'avaient pas le moyen ni le loisir de lire toute la Bible. » Pendant les v[e] et vi[e] siècles, la *Nouvelle Vulgate* acquit une assez grande réputation, puisque saint Grégoire le Grand dit que de son temps l'Église romaine se servait de l'ancienne Vulgate, faite sur le texte des Septante, et de celle de saint Jérôme, faite sur l'hébreu, et que, d'un autre côté, saint Isidore de Séville affirmait, vers l'an 630, que la version des saintes Écritures faite d'hébreu en latin par saint Jérôme, était généralement en usage dans toutes les Eglises : « Cujus edi« tione omnes Ecclesiæ usquequaque utuntur. » Peut-être que ce saint n'entend parler que des Églises d'Espagne, où il vivait; mais, quoi qu'il en soit, peu de temps après saint Isidore, toutes les Églises latines ne se servirent plus que de la *Nouvelle Vulgate*, à l'exception du Psautier selon les Septante, qui fut toujours conservé. Ainsi la force de la coutume, aussi bien que le consentement unanime des Églises, en introduisant partout la *Vulgate*, préparèrent les voies au décret du saint concile de Trente; décret d'autant plus juste et d'autant mieux fondé, que le célèbre interprète protestant Drusius loue ce concile d'avoir donné à la *Vulgate* la sanction de son autorité, « parce que, dit-il, les versions nouvelles ne sont pas meilleures que cette ancienne, et qu'elles ont peut-être de plus grands défauts. » Quand nous avons dit, quelques lignes plus haut, que ce sont des *protestants peu instruits* qui ont déprimé le mérite de la Vulgate, nous n'avons fait que répéter, en la mitigeant, l'expression d'un des leurs, le fameux Paul Fage, qui traite de *demi-savants*, de *sots* et d'*impudents*, tous ceux qui osent mal parler de cette version : « Non est ergo temere nata « Vulgata editio, ut quidam scioli stulte et im« pudenter clamitant. » Quant aux diverses éditions de notre *Vulgate*, nous avons fait connaître les principales dans notre *Introduction*, etc., tom. I, p. 169 et suiv.; nous nous bornerons ici à signaler celle du savant P. Barnabite Charles Vercellone, intitulée : *Biblia sacra Vulgatæ editionis Sixti V et Clementis VIII. Pontt. Maxx., jussu recognita atque edita*; Romæ, typis S. Congregationis de Propaganda fide, anno 1861, grand in-4°. *Voy.*, pour les différentes questions que nous avons touchées dans cet article, D. Calmet, *Dissert. sur la Vulg.*, tom. I[er], part. II, p. 102-103, ou bien *Bible de Vence*, tom. I, p. 144-145, 5° édit. G. Fabricy, *Titres primitifs de la révélation*, tom. II, p. 96 et suiv. Richard et Giraud. Bergier, *Diction. de théol.*, où l'on trouve la solution des différentes difficultés que les protestants ont opposées à la Vulgate pour en détruire l'autorité. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 146 et suiv.

I. **VULMARUS** (Sanctus), abbé. *Voy.* Ulmer, n° I.

II. **VULMARUS (SANCTUS)**, abbaye. *Voy.* Samer et Vulmer, n° II.

I. **VULMER** (Saint), abbé. *Voy.* Ulmer, n° I.

II. **VULMER (SAINT-)**, en latin *Sanctus Vulmarus*, abbaye de l'Ordre de Saint-Augustin, était située dans la ville de Boulogne-sur-Mer. Elle fut fondée au commencement du xii[e] siècle par Eustache, comte de Boulogne, pour des chanoines de Saint-Augustin. On y mit en 1617 des religieux de Saint-François-de-Paule, qui en sortirent deux ans après. Au xvii[e] siècle, il ne restait de cette abbaye que le titre pour un abbé commendataire, la mense conventuelle ayant été unie, en 1632, au collége des Pères de l'Oratoire de cette même ville de Boulogne. *Voy.* la *Gallia Christ.*, tom. IX.

VULSINIUM. *Voy.* Volsinium et Bolsena.

VULTURARIA. *Voy.* Volturara.

VULTURNUM. *Voy.* Volторно.

W

I. **WAAJEN** ou **WAEYEN (Jean VAN DER)**, théologien protestant, né à Amsterdam en 1639, mort l'an 1701, passait pour un des premiers controversistes de Hollande. Il fut historiographe de la Frise et conseiller du prince d'Orange. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, tant en latin qu'en hollandais. Parmi ses écrits latins nous citerons : 1° *Varia Sacra*, recueil qui contient une *Dissertation curieuse sur le bouc Hazazel*, un *Commentaire sur l'Épître aux Galates*, une *Homélie sur le chap.* iv, *vers.* 10 *de Zacharie*, une *Dissertation sur le chap.* iii, *vers.* 9 *de Zacharie*; divers *Discours*, entre autres *De Numero septenario*, et *De Ecclesiæ ex utroque Babele Exitu et de utroque inter se convenientia*; — 2° *Summa theologiæ christianæ*; Francfort,

Digitized by Google

1684, in-4°; — 8° *Apologiæ pro vera et genuina Reformatorum sententia præsertim in negotio de interpretatione sanctæ Scripturæ adversus Lud. Wolzogenium* (Louis Van Volzogen). — Parmi ses ouvrages hollandais nous citerons : 1° *Souffrances de Jésus-Christ à Gethsemani;* — 2° *Réponse à la Dissertation de Hulsius sur le vers.* 24 *du psaume* XVIII. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.*

II. **WAAJEN** ou **WAEYEN** (Jean **VAN DER**), dit *le Jeune*, fils du précédent, théologien comme son père, naquit à Middelbourg en 1676, et mourut l'an 1716. Il fit ses études à Franeker, où il prit ses grades. Il se livra à la prédication, et fut nommé en 1701 professeur extraordinaire de théologie. Il n'a fait imprimer que : 1° *Dissertatio de impotentia hominis animalis ad capienda ea quæ sunt spiritus Dei;* dissertation qui est sa thèse de réception, — 2° *Methodus concionandi;* ouvrage de son père. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* L'*Encyclop. cathol.*

I. **WAAST** (Saint), en latin *Vedastus*, est le même que *Vaast* (saint), évêque d'Arras. *Voy.* VAAST.

II. **WAAST** ou **WAST, VAAST, VAST D'ARRAS** (**SAINT-**), en latin *Sanctus Vedastus Atrebatensis*, abbaye de l'Ordre de Saint-Benoît, était située dans la ville d'Arras. Elle fut fondée au VIIe siècle. Elle avait commencé par un oratoire que saint Waast, évêque d'Arras et de Cambrai, dont elle portait le nom, bâtit dans un faubourg d'Arras nommé *Nobiliacus*, qui était situé près de la rivière de Crinchon. Saint Aubert, septième évêque d'Arras et de Cambrai, changea cet oratoire en une église; il entreprit même de bâtir un monastère qui fut achevé par saint Vindicien, son successeur. Ce dernier y fit transporter, en 666 ou 667, le corps de saint Waast. Cette abbaye a été de tout temps un séminaire d'hommes illustres, qui a donné à l'Église plusieurs évêques, et à l'Ordre monastique un grand nombre d'abbés. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. L'abbé d'Expilly, *Diction. géogr.*, au mot ARRAS. Les PP. DD. Martenne et Durand, *Voyage littér.* La *Gallia Christ.*, tom. III. Richard et Giraud.

WACHTER (Jean-Georges), philologue allemand, né à Memmingen en 1673, mort à Leipzig l'an 1757, s'établit à Leipzig, où il fut nommé conservateur de la collection des médailles et de la bibliothèque de la ville. Nous citerons de lui : *Naturæ et Scripturæ Concordia, commentario de litteris ac numeris primævis illustrata;* Leipzig, 1752, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **WADING** ou **WADDING** (Luc de), cordelier, né à Waterford en 1588, mort à Rome l'an 1657, acheva ses études dans un séminaire irlandais, à Lisbonne. Admis en 1605 chez les Franciscains sous le nom de Michel-Ange de Saint-Romule, il étudia la théologie et l'histoire dans diverses maisons de son Ordre, et fut envoyé à Salamanque, où il occupa une chaire de théologie. Sa réputation de savoir et de piété lui valut deux charges importantes dans son Ordre : celles de procureur et de vice-commissaire. Le P. Wading avait été un des consulteurs nommés dans la cause de Jansenius, et s'était laissé prévenir en faveur de sa doctrine; mais aussitôt que le vicaire de Jésus-Christ eut prononcé, il ne balança pas à revenir sur ses pas; il s'efforça, par une rétractation publique, d'effacer les impressions que son premier écart pouvait avoir laissées. « Le Pape, dit-il, vient de publier une bulle où chacune des cinq propositions est frappée de différentes censures. Si, avant cette décision, quelqu'un en a jugé autrement, sur quelque raison ou quelque autorité de docteurs que ce puisse être, il est obligé présentement de captiver son esprit sous le joug de la foi, suivant l'avis de l'Apôtre. Je déclare donc que c'est ce que je fais de tout mon cœur, condamnant et anathématisant toutes les propositions susdites, dans tous et chacun des sens où Sa Sainteté a voulu les condamner. » Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Legatio Philippi III et IV, Hisp. regum, ad Paulum V, Gregorium XV et Urbanum VIII pro definienda controversia conceptionis B. Mariæ Virginis, per A. a Trejo;* Louvain, 1624, in-fol.; — 2° *Apologeticus de prætenso monachatu Augustiniano S. Francisci;* Madrid, 1625, in-4°; traduit en espagnol; ibid., 1625, in-4°; Lyon, 1641, in-8°; — 3° *Annales Ordinis Minorum;* Lyon et Rome, 1628-1654, 8 vol. in-fol.; cette histoire a été refondue, rectifiée et augmentée par le P. Fonseca; Rome, 1731-1745, 19 vol. in-fol.; — 4° *Vita B. Petri Thomæ carmelitæ, patriarchæ C. P.;* Lyon, 1637, in-8°; — 5° *Scriptores Ord. Minorum;* Rome, 1650, in-fol.; cet ouvrage a été refondu dans la *Bibl. universa franciscana* du P. Jean de Saint-Antoine; Madrid, 1732, 3 vol. in-fol., et réimprimé avec des corrections du P. Sbaraglia; Rome, 1806, in-fol.; — 6° *Immaculatæ Conceptionis Virginis Mariæ Opusculum;* Rome, 1655, in-8°; — 7° une édition de *Concordantiæ Bibliorum hebraicæ* du P. Calasio; Rome, 1621, 4 vol. in-fol.; — 8° une édition des *Sermones* de saint Antoine de Padoue; 1624; — 9° les *Opuscula* de saint François d'Assise; Lyon, 1637, in-24. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Præf. Biblioth. Hispan.* Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. Franciscana.* Chalmers, *General biografical Dictionary.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **WADING** (Pierre), né à Waterford, en Irlande, en 1586, mort à Gratz l'an 1644, professa successivement la poétique, la rhétorique, la philosophie et la théologie. Il fut chancelier des universités de Gratz et de Prague. On a de lui : 1° *Tractatus de incarnatione Domini;* Anvers, 1634, in-8°, et 1636, in-4°; — 2° *Tractatus adversus hæreticos*, etc.; — 3° *Tractatus de contractibus in genere et specie Grecii typorum;* 1644, in-4°.

WAEYEN. *Voy.* VAAJEN, nos I et II.

WÆNGLER. *Voy.* PAREUS.

WAGA ou **CHENKURSK**, ville épisc. de la Russie d'Europe, sur la rive gauche de la rivière de Waga, dont elle a pris son nom. Elle a été érigée en évêché sous le patriarcat de Moscou, et ensuite elle a été unie au siége de Kolmogord ou Colmogorod. *Voy.* Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 158.

WAGENAAR (Jean), protestant, né à Amsterdam en 1709, mort l'an 1773, était profondément versé dans les langues anciennes et modernes. Il a laissé, entre autres écrits : 1° sept *Leçons sur la manière d'entendre les Écritures;* Amsterdam, 1770, 1771, in-8°; — 2° *Histoire de l'Église chrétienne pendant le* 1er *siècle;* ibid., 1773, in-8°; ces ouvrages sont écrits en hollandais; — 3° une *Version hollandaise de Sermons* de Tillotson; 1730-1732, 6 vol. in-8°; — 4° une *Version hollandaise de l'Histoire des Papes* de Bruys. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

WAGENARE ou **WAGHENARE** (Pierre de), chanoine prémontré de l'abbaye de Saint-Nicolas de Furnes, né à Nieuport vers 1599, mort à Furnes l'an 1662, a publié, outre : *Sanctus Norbertus in se et suis vario carmine celebratus :* 1° *Sancti Thomæ Cantuarensis et Henrici II, Anglorum regis, Monomachia de libertate Ecclesiæ;* Cologne, 1626, in-8°; c'est une relation, dit Fel-

Digitized by Google

ler, sagement écrite, du différend de Henri II avec saint Thomas de Cantorbéry; — 2° *Sanctus Norbertus in se et suis voce soluta celebratus;* Douai, 1651, in-12; ce sont les vies des saints et des auteurs de son Ordre, en prose. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Feller, *Biogr. univers.*

WAGENSEIL (Jean-Christophe), né à Nuremberg en 1683, mort à Altdorf, en Bavière, l'an 1705, obtint à l'académie de cette dernière ville la chaire de droit public et celle de l'histoire. Plus tard il quitta cette dernière chaire pour celle des langues orientales. Sa ville natale lui donna aussi des marques d'estime en le choisissant pour bibliothécaire en 1699, et plusieurs académies étrangères lui envoyèrent leur diplôme. Nous citerons de lui : 1° *De la Manière de lire les écrits des Juifs;* Kœnigsberg, 1699, in-4°; livre rédigé en allemand et imprimé en caractères hébreux; — 2° *Dénonciation à tous les magistrats chrétiens pour les engager à empêcher les blasphèmes des Juifs contre Jésus-Christ;* en allemand, 1704, in-fol.; — 3° *Sotu, hoc est liber Mishnicus de uxore adulterii suspecta;* Altdorf, 1674, in-4°; de nombreux extraits de la *Mischna* y sont traduits en latin et longuement interprétés; — 4° *Tela ignea Satanæ, hoc est arcani et horribiles Judæorum adversus Christum Deum et Christianam Religionem anecdotoi;* Amsterdam, 1681, 2 vol. in-4°; c'est un recueil des écrits des Juifs avec la réfutation. Cet ouvrage de Wagenseil est très-curieux et même utile; cependant il n'est pas irréprochable au point de vue de la doctrine; aussi a-t-il été mis à l'*Index* par un décret daté du 2 juillet 1686. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. II et X. Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WAGHENARE. *Voy.* WAGENARE.

WAGNERECK ou **WANGNERECK**, jésuite, né à Munich en 1595, mort en 1664 à Dillingen, où il était chancelier de l'université. Entre autres écrits, il a laissé : *Commentarius exegeticus SS. canonum, seu expositio brevis et clara omnium Pontificiarum decretalium;* Dillingen, 1672, in-fol. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

I. **WAKEFIELD** (Gilbert), anglican, né à Nottingham en 1756, mort à Londres en 1801, devint successivement curé à Stockport, puis à Liverpool, professeur du collége dissident de Warrington, et dirigea à Hackney, près de Londres, un autre collége de dissidents. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Traduction de la Ire Épître de saint Paul aux Thessaloniciens;* Londres, 1780, in-4°; — 2° *Traduction de l'Évangile selon saint Matthieu;* ibid., 1781, in-4°; — 3° *Enquiry into the opinions of the christian writers concerning the person of Jesus;* ibid., 1784, in-8°; — 4° *Traduction annotée du Nouveau Testament;* ibid., 1791, 3 vol. in-8°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **WAKEFIELD** (Guillaume), archevêque de Cantorbéry, né en 1657, mort à Lambeth l'an 1737, est connu en Angleterre par des *Sermons* et par des écrits de controverse contre Bossuet, et en France par ses liaisons avec Élies Dupin. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

WALABONZE (Saint), un des six martyrs de Cordoue sous les Sarrasins, fut compagnon de saint Pierre. *Voy.* PIERRE, n° VI.

WALÆUS (Antoine), protestant, né à Gand en 1573, mort l'an 1639, fut pasteur en Hollande en divers lieux. Il se déclara en faveur des contre-remontrants, et obtint une chaire de professeur de théologie à Leyde. On a de lui plusieurs écrits de théologie et de controverse. Il a fait la plus grande partie de la *Bible flamande*, entreprise par ordre des États, suivant les vues du synode de Dordrecht, et qui parut pour la première fois en 1637. Presque tout le Nouveau Testament est de la traduction de Walæus. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **WALCH** (Chrétien-Guillaume-François), protestant, fils du suivant, né à Iena en 1726, mort en 1784, fit des cours d'histoire, de philosophie et d'algèbre dans sa ville natale, entreprit, en 1747, un voyage scientifique dans lequel il visita l'Allemagne, la Hollande, la France, la Suisse et l'Italie; puis fut nommé, en 1750, professeur extraordinaire de philosophie à Iena, et, en 1753, professeur ordinaire à Gœttingue. Plus tard il fut nommé successivement professeur ordinaire à la faculté de théologie, directeur du collége des Répétiteurs de théologie, enfin conseiller du consistoire, dignité qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours. Walch était un vieux luthérien orthodoxe, comme disent les protestants, c'est-à-dire antirationaliste. Il a laissé de nombreux écrits, tant en allemand qu'en latin; nous citerons, entre autres : 1° *Essai d'une histoire complète des Papes romains;* Gœttingue, 1756, in-8°; — 2° *Compendium historiæ eccles. recentissimæ* (supplém. *Compend. Gothani*); Gotha, 1757; — 3° *Monumenta medii ævi, ex Biblioth. regia Hannoverana;* ibid., 1757-1764, 2 vol. in-8°; ouvrage qui renferme plusieurs documents importants sur les précurseurs de la réforme, tels que les écrits de Goch, Wesel, etc.; — 4° *Essai d'une hist. compl. des Conciles;* Leipzig, 1759, in-8°; — 5° *Essai d'une hist. compl. des hérésies, des schismes et des controverses religieuses, jusqu'au temps de la réforme;* ibid., 1762-1783, in-8°; — 6° *Examen critique des sources de l'Hist. ecclés.;* ibid., 1770; — 7° *Détails sur le collége théol. de Gœttingue;* Gœtt., 1765, in-8°; — 8° *Nouvelle Hist. de l'Église;* Lemgo, 1771-1783; Plank a continué ce travail, 1787-1793, 3 vol.; — 9° *Biblioth. symbolica vetus ex monumentis V prior. sæcul. maxime selecta et observat. hist. crit. illustrata;* Lemgo, 1770, in-8°; — 10° *Recherches crit. sur l'usage de l'Écriture sainte parmi les chrétiens des quatre premiers siècles;* Leipzig, 1779, in-8°. *Voy.* Kerker, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **WALCH** (Jean-Georges), protestant, père du précédent, né en 1693 à Meiningen, mort l'an 1775, étudia, à dater de 1710, à Leipzig, et, ayant terminé ses études, y fit un cours de philosophie et de théologie. Après avoir professé la philosophie et l'archéologie à l'université d'Iena, il fut appelé, en 1728, à la faculté de théologie, et nommé, l'an 1754, conseiller ecclésiastique de Saxe-Weimar. On remarque parmi ses nombreux ouvrages latins et allemands : 1° *Historia Novi Testamenti variis observat. illustrata;* Iena, 1744, in-4°; elle n'embrasse que les quatre premiers siècles; — 2° *Introduction histor. et théol. aux controverses religieuses de l'Église evangelico-luthérienne;* ibid., 1730-1754, in-8°; — 3° *Introduction histor. et théol. aux principales controverses religieuses hors de l'Église luthérienne;* ibid., 1724-1736, 5 tom. in-8°; — 4° *Biblioth. theol. selecta;* ibid., 1757-1765; en 1770, Walch y ajouta un vol. de *Biblioth. patristica.* Cette *Biblioth. selecta* contient un catalogue méthodique des livres publiés dans toutes les branches de la théol., et souvent accompagné de l'indication du contenu de ces livres, de leur valeur, de leurs éditions; — 5° une *Édition des Œuvres de Luther;* Halle, 1737-1753, 24 vol. in-4°; édit. qui passe pour être remarquable par son exactitude. *Voy.* Kerker, dans le *Diction. de la théol. cathol.* A cet article emprunté du savant allemand, nous croyons

Digitized by Google

devoir ajouter les deux suivants, qu'on lit dans l'*Index librorum prohibitorum :* « Walchius (Jo. Georgius). Commentatio de Concilio Lateranensi a Benedicto XIII celebrato. (Decr. 28 julii 1729.) — Compendium Antiquitatum ecclesiasticarum ex scriptoribus apologeticis, eorumdemque commentatoribus compositum. Accedunt Conr. Sam. Schurzfleischii Controversiæ, et Quæstiones insigniores Antiquitatum ecclesiast., editæ cura et studio Jo. Walchii. (Decr. 22 mai 1745.)

WALAFRIDE ou **VALAFRIDE STRABON**, bénédictin, mort vers l'an 849, fut élevé dans le monastère de Fulde, sous la discipline de Raban-Maur, qui en était abbé. Il devint doyen du monastère de Saint-Gall, puis abbé de Richenou, dans le diocèse de Constance. Il nous reste de lui : 1° *De Officiis divinis, seu de exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum*, imprimé dans les collections des *Œuvres* touchant les offices divins et dans les *Bibliothèques des Pères ;* — 2° *Vita S. Galli ;* — 3° *Vita S. Othomari ;* — 4° *Tractatus de eversione Jerusalem ad cap.* XIX *Evang. S. Lucæ ;* — 5° *Glossa ordinaria in Sacram Scripturam*, etc. *Voy.* Baronius, *Annal.* Possevin. Le Mire. Bellarmin. Henri Canisius. Michaud, *Biogr. univers.*, au mot Strabon.

WALARICUS. *Voy.* Valery, n°s I et II.

WALBURGE. *Voy.* Valburge.

I. **WALDEBIUS** (Jean), de l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin et docteur de l'université d'Oxford, vivait au XIV° siècle. Il fut successivement archevêque d'York, puis de Dublin, et se distingua par son zèle et par son savoir. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Expositiones morales in Symbolum Apostolorum ;* — 2° *Lecturæ Sacrarum Scripturarum ;* — 3° *Lecturæ theologiæ ;* — 4° *Sermonum Libri duo ;* — 5° *Placita Theologia ;* — 6° *Itinerarium salutis. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

II. **WALDEBIUS** (Robert), archevêque d'York, mort en 1396, avait été professeur de théologie à Toulouse, évêque de Cahors et archevêque de Dublin. Il était habile prédicateur et savant dans le droit civil et canonique. On a de lui : 1° *Lecturæ in Magistr. sentent.;* — 2° *Quæstiones ordinariæ ;* — 3° des *Sermons ;* — 4° un livre contre Wiclef et ses sectateurs. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

WALDEN ou **WALDENSIS** (Thomas). *Voy.* Netter.

WALEE (Baudouin), en latin *Walæus*, calviniste, né en Flandre, mort l'an 1639, selon Crowée, est auteur d'un *Commentaire sur les livres historiques du Nouveau Testament ;* Leyde, 1653, in-4°. Le P. le Long fait mention d'une autre édition d'Amsterdam de 1662. *Voy.* D. Calmet, *Biblioth. sacrée*, part. V°, art. XX.

WALEMBOURG, WALEMBURCH ou **VALEMBOURG** (Adrien et Pierre de), théologiens controversistes, nés à Rotterdam, morts, l'un en 1669, et l'autre en 1675, étaient frères. Ils achevèrent leurs études en France, et prirent tous deux leurs degrés en l'un et l'autre droit. De retour en Hollande, ils se livrèrent à une étude approfondie de la théologie, et surtout de la controverse. La grande réputation qu'ils acquirent les fit appeler à Cologne, où Adrien fut nommé chanoine de l'église métropolitaine et sacré, en 1661, évêque d'Andrinople et suffragant de Cologne. Quant à Pierre, après avoir été le compagnon inséparable de son frère, il le quitta à Cologne pour aller à Mayence, où il fut nommé chanoine et doyen de Saint-Pierre, puis suffragant de cette ville, avec le titre d'évêque de Mysie. Plus tard les infirmités d'Adrien l'obligèrent de retourner à Cologne et d'y exercer à sa place les fonctions de suffragant. Ils ont laissé deux volumes de *Controverses ;* Cologne, 1670, in-fol. Ils en ont donné le *Précis ;* ibid., 1682, in-12. *Voy.* l'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.*

WALKÉRISTES. Les prétendus restaurateurs du christianisme primitif, qui se détachèrent de l'Église anglicane vers la fin du XVI° siècle, sous la direction du sectaire Robert Brown, reçurent le nom de *Walkéristes*, de Walker, auxiliaire de Brown, et dont la prépondérance a fait donner son nom à la secte. Les *Walkéristes* repoussent l'idée d'un corps sacerdotal ; mais ils ont des anciens ou inspecteurs dont les fonctions sont seulement administratives ou de surveillance. Ils sont opposés à toutes les sociétés chrétiennes, surtout aux arminiens, aux stricts calvinistes, aux antinoméens, aux baptistes, et plus encore à l'Église anglicane, qu'ils regardent comme un système antichrétien établi par l'intervention des lois humaines. Ils rejettent le baptême comme inutile, parce que nous sommes nés de parents chrétiens. Ils s'assemblent le premier jour de la semaine, en mémoire de la Résurrection du Sauveur, et prennent ensemble du pain et du vin, symbole de son corps et de son sang. Comme les quakers, ils rejettent le serment. Les sexes sont séparés dans leurs assemblées, qui finissent par un baiser de paix, recommandé, disent-ils, dans l'Écriture sainte ; car ils prennent dans un sens matériel les expressions de tendresse employées par saint Paul et par saint Pierre à la fin de leurs Épîtres. *Voy.* le *Diction. théologique* de Bergier.

WALL (Guillaume), anglican, né en 1646, mort l'an 1728 à Shoreham, dans le comté de Kent, où il était vicaire, et dont il ne voulut jamais s'éloigner, bien qu'on lui offrit des bénéfices d'un revenu plus considérable que le sien. Ses principaux écrits sont : 1° *Histoire du baptême des enfants ;* 1707 ; il s'y montre ardent apologiste du baptême des enfants ; — 2° *Défense de l'Histoire du baptême des enfants ;* 1719 ; c'est une réponse aux attaques dirigées contre son livre ; les arguments parurent si lumineux et si décisifs à l'université d'Oxford, qu'elle lui envoya le brevet de docteur en théologie, sans examen préalable ; — 3° *Notes critiques sur l'Ancien Testament, où l'on explique et où souvent l'on corrige d'après les anciennes versions, principalement d'après les Septante, le texte hébreu actuel*, etc. ; 1733, 2 vol. in-8°. Dans la préface de cet ouvrage, très-estimé, l'auteur soutient l'autorité de la Bible massorétique contre les attaques de Whiston. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WALMESLEY (Charles), évêque de Rama *in partibus*, né en Angleterre, dans le comté de Lancastre, vers 1722, mort l'an 1797, vint faire ses études à Paris, où il suivit les cours de théologie de l'université, fit sa licence, et prit le bonnet de docteur. Walmesley s'appliqua aussi aux sciences naturelles, et il fut assez habile en mathématiques et en astronomie pour que la société de Londres et celle de Berlin le missent au nombre de leurs membres. Les *Mémoires* publiés par lui en 1745, 1746 et 1747, prouvent qu'il méritait cette distinction. On a de lui, sous le nom supposé de *Pastorini :* 1° *Histoire générale de l'Église chrétienne, tirée de l'Apocalypse de saint Jean ;* traduite de l'anglais en français par dom Vilson, de la congré-

Digitized by Google

gation de Saint-Maur; Rouen et Paris, 1777, 3 vol. in-12; — 2° *Exposition de la vision d'Ézéchiel dans le premier chapitre de ses Prophéties;* traduit en allemand par l'abbé Goldaghen, en 1785; traduite aussi en italien et en latin. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

WALPURGE. *Voy.* VALBURGE.

I. **WALRAM**, abbé d'Ebersberg. *Voy.* WILLERAM.

II. **WALRAM** ou **WALTRAM** (*Walrabonus*), mort vers l'an 1111, descendait des comtes de Schwarzenberg. Il entra comme religieux dans le couvent d'Hersfeld, d'où il fut plusieurs fois député vers l'empereur Henri IV dans le temps des querelles de ce prince avec le pape Grégoire VII. Walram embrassa hautement le parti du roi, et publia plusieurs écrits en sa faveur, ce qui sans doute lui valut l'évêché de Naumbourg. La plupart des ouvrages qui nous restent de lui sont des documents curieux sur l'histoire de ce temps, et ont été insérés dans quelques-uns des grands recueils historiques compilés par les modernes. Ainsi on a de lui : 1° *Apologia pro Cæsare, contra Epistolam excommunicationis Gregorii VII, seu Hildebrandi papæ*, dans *Scriptores rerum germanicarum* de Freher, tom. I; — 2° *De Unitate Ecclesiæ conservanda et schismate quod fuit inter Henricum IV et Gregorium VII* (attribué par quelques savants à Veneric de Verceil); — 3° *De Investitura episcoporum et abbatum per abbates facienda, contra Paschalem papam;* inséré, ainsi que le précédent, dans le *Syntagma de imperiali jurisdictione* de Schard; — 4° *Epistola ad Ludovicum Salicum, Thuringiæ Landgravium*, dans les *Annales* de Baronius, les *Scriptores rerum germanicarum* de Pistorius, et dans les *Apologies* de Goldast; — 4° *Épître sur saint Léonard,* dans la collection de Durand; — 5° *Épître à l'Église de Bamberg,* dans les *Scriptores medii ævi* d'Eckhard, etc. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WALSH (Pierre), religieux de l'Ordre de Saint-François, né en 1610 à Moortown, dans le comté de Kildare, en Irlande, mort à Londres l'an 1688, fut professeur de théologie à Louvain. Il s'est fait remarquer par sa loyauté et sa fermeté pendant les troubles de son pays, aussi bien que par son ardeur à combattre ce qu'on appelle les doctrines ultramontaines. On a de lui : 1° *Histoire et justification du Formulaire loyal,* ou de la remontrance irlandaise présentée à Sa Majesté en 1661, 1674, in-fol. Ce livre fut condamné par le nonce de Bruxelles, par la Congrégation de la Propagande, et par l'université de Louvain, comme contenant une doctrine contraire aux brefs de Paul V, par lesquels ce souverain Pontife avait proscrit le serment d'allégeance proposé par le roi Jacques Ier; — 2° quatre *Lettres* sur différents sujets; Londres, 1679, in-8°; la quatrième est une réponse à l'ouvrage de Thomas Barlow, évêque de Lincoln, auteur d'un livre intitulé *le Papisme,* dans lequel il prétendait prouver que la doctrine de l'Église de Rome est très-dangereuse pour les souverains. Vers la fin de sa vie, Walsh signa une déclaration par laquelle il soumettait au jugement du Saint-Siége et de l'Église tous ses écrits, s'engageant à rétracter tout ce qu'ils pouvaient contenir d'erroné et de répréhensible. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **WALSINGHAM** (Robert), religieux anglais de Notre-Dame du Mont-Carmel, mort à Norwich en 1310, était docteur en théologie. Il professa cette science à Oxford. On a de lui : 1° *Super Ecclesiasticum;* — 2° *Determinationes Scripturæ;* — 3° *Elucidationes Sententiarum;* — 4° *Quæstiones solemnes. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

II. **WALSINGHAM** (Robert), théologien anglais, mort à Avignon en 1330, professa la théologie à la Sorbonne. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *In Proverbia Salomonis;* — 2° *Super Magistr. Sentent. l. IV;* — 3° *Utrum relationes in divinis sint;* — 4° *De Ecclesiastica Potestate, contra Ochamum. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

I. **WALTER** (Ferdinand), professeur à Bonn, est auteur du *Manuel du droit ecclésiastique de toutes les confessions chrétiennes;* 1822, en allemand; il y a eu dix autres éditions. Il a été traduit en français par A. de Roquemont, docteur en droit, l'an 1840, un vol. grand in-8°; on l'a traduit aussi en espagnol. Walter fut le premier, en Allemagne, qui tenta de remonter aux saines traditions du droit ecclésiastique, dont l'étude était fort négligée, pour ne pas dire complétement négligée, depuis Joseph II. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon.*

II. **WALTER SCOTT** (Sir). D'après le but que nous nous sommes proposé dans ce *Dictionnaire,* il semble au premier abord que nous ne devrions pas même mentionner cet écrivain, d'ailleurs assez connu. Aussi nous bornerons-nous à cette seule réflexion : Si Walter Scott, quoique anglican et attaché à sa religion, a su rendre justice au catholicisme et en a fait plus d'une fois l'éloge, notamment dans *l'Abbé,* il a cependant assez souvent cédé au préjugé de l'anglicanisme, en dirigeant contre les papes des attaques injustes qui semblent trahir l'esprit de secte. Il émet aussi parfois des idées opposées à la vérité catholique; mais, nous devons le reconnaître, le manque de connaissances religieuses suffisantes paraît être l'unique cause du plus grand nombre de ses erreurs en fait de doctrine. Nous croyons donc devoir engager les catholiques qui lisent ses ouvrages à se tenir sur leurs gardes toutes les fois qu'il est question de religion.

I. **WALTHER** (Michel), protestant, né à Nuremberg en 1593, mort l'an 1662, fut professeur à Helmstædt et prédicateur de la duchesse douairière de Brunswick-Lunebourg. Après la mort de cette princesse, il fut appelé à la cour du comte d'Oost-Frise en qualité de surintendant général et de premier prédicateur. Il a laissé : 1° *Harmonia biblica, sive brevis et plana conciliatio locorum Veteris et Novi Testamenti apparenter sibi contradicentium;* Nuremberg, 1654, in-4°, 7e édit.; — 2° *Officina biblica, in qua de Sacra Scriptura in genere et in specie de libris ejus canonicis, apocryphis, deperditis et spuriis;* Wittemberg, 1663, 2e édit., augmentée; — 3° *Mosaica Postilla;* — 4° *Postilla prophetica;* — 5° *Evangelica;* — 6° *De Immortalitate animæ, et de prætensa Ethnicorum salute quoad infantes et adultos,* etc.; 1657, in-4°; Weiss attribue ces deux dissertations à Michel Walther fils (*voy.* l'art. suiv.); — 7° *Miscellanea theologica;* — 8° *Commentarius in Epistolam ad Hebræos;* — 9° *Exercitationes biblicæ;* Rostock, 1638, in-4°. Les différentes difficultés sont généralement bien expliquées dans ces divers ouvrages; mais Walther, ainsi que dans ses autres écrits, ne s'est pas garanti des préjugés de sa secte. *Voy.* Weiss, dans Feller. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers. Compar.* l'art. suiv.

II. **WALTHER** (Michel), fils du précédent, né à Cobden l'an 1638, mort en 1692, acheva ses cours à l'académie de Wittemberg, où il fut reçu docteur des deux facultés de théologie et

Digitized by Google

des sciences. Pourvu de la chaire de mathématiques, il la quitta en 1687 pour celle d'Écriture sainte. On ne connaît de lui que des Dissertations, parmi lesquelles nous citerons : 1° *Par Dissertationum theologicarum de immortalitate animæ rationalis, et de prætensa ethnicorum salute quoad infantes et adultos; uti et triga orationum de admiranda Sacrarum Litterarum eloquentia de fato, et de arte scriptoria;* Wittemberg, 1657, in-4°; Weiss, comme on l'a vu à l'art. précéd., attribue ces deux dissertations (*Par Dissertationum*) à Michel Walther le père; — 2° *Dissertationes de catechisatione veterum;* ibid., 1688, in-4°; — 3° *De Novo Legislatore Christo, contra socianos et arminianos.* On lit dans l'*Index librorum prohibitorum :* « Waltherus Michaël. Dissertationes theologicæ academicæ, editæ a Carolo Gottlieb Hofmanno. (Decr. 21 nov. 1757.) » Nous pensons que ce décret de l'*Index* s'applique au fils plutôt qu'au père, parce que, comme nous venons de le dire, Walther le fils n'a guère fait que des dissertations. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WALTON (Bryan), anglican, évêque de Chester, né à Cleveland, dans la province d'York, l'an 1600, mort à Londres en 1661, fut reçu docteur en théologie en 1639, et promu à l'épiscopat en 1660. Il appartenait à la secte des épiscopaux, qui ont plus de vénération pour les anciens Pères et pour les traditions de l'Église que celle des presbytériens. Cet auteur a beaucoup de critique, de jugement, de science et de modération. Son principal ouvrage est une édition de la *Bible polyglotte*, que l'on appelle la *Polyglotte d'Angleterre* ou *Polyglotte de Londres, Polyglotte* ou *Bible de Walton*, et qui ne porte que le nom de *Walton*, quoique plusieurs autres savants y aient travaillé conjointement avec lui; Londres, 1653-1657. Les prolégomènes qui précèdent cette édition ont été publiés séparément; Zurich, 1673. On en a donné aussi une traduction libre et abrégée, mais très-fautive; Lyon, in-8°. C'est de toutes les Polyglottes la plus complète et la plus commode. On y trouve la Vulgate, selon l'édition revue et corrigée par Clément VIII. Il y a de plus une version latine interlinéaire du texte hébreu; la version des Septante est le texte grec de l'édition de Rome, auquel on a joint les diverses leçons d'un autre texte grec fort ancien appelé *Alexandrin*. La version latine du grec des Septante est celle que Flaminius Nobilius fit imprimer à Rome par l'autorité du pape Sixte V. Il y a de plus quelques parties de la Bible en éthiopien et en persan, qui ne se trouvent point dans la Polyglotte de Paris, des discours préliminaires ou prolégomènes sur le texte original, les versions, la chronologie, etc., avec un volume de variantes ou diverses leçons des différentes éditions. Enfin on y a joint un Dictionnaire en sept langues, composé par Edmond Castel en 2 vol. in-fol.; ce qui fait en tout 8 vol. in-fol. Walton étant anglican, ne s'est pas toujours exprimé d'une manière conforme à la pure doctrine; c'est pourquoi sa Bible a été mise à l'*Index*. (Decr. 20 nov. 1663.) *Voy.* le Long, soit dans sa *Biblioth. Sacrée*, soit dans son *Discours historique sur les Bibles polyglottes et sur leurs différentes éditions*. R. Simon, *Disquis. crit.* Richard et Giraud. J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 227. Feller. Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

WALTRAM. *Voy.* WALRAM, n° II.

WALTRUDE ou **WAUTRUDE**, **VAUDRU** (Sainte), patronne de Mons, en Hainaut, née dans le Hainaut vers l'an 626, morte le 9 avril 686, était sœur de sainte Aldegonde. Mariée au comte Madelgaire ou Mauger, elle eut quatre enfants : Landri, Audru, Maubert et Dentlin, qui sont tous révérés comme saints. Madelgaire s'étant fait religieux à Haumont, près de Maubeuge, l'an 649, sainte Vaudru se retira dans un endroit solitaire de la montagne nommée Castriboc ou Camplieu ou Châteaulieu, qui est aujourd'hui Mons en Hainaut. Bientôt on vit se former sous sa conduite une communauté religieuse, qui est devenue depuis un célèbre chapitre de chanoinesses. Sainte Vaudru gouverna ce monastère jusqu'à sa mort, et montra toujours les plus hautes vertus. On célèbre sa fête le 9 avril. *Voy.* Bollandus. D. Mabillon, *IIe Siècle bénédict.*

WAMESIUS (Jean), né à Liége en 1524, mort en 1599, enseigna le droit à Louvain, où il avait reçu le bonnet de docteur. Il a laissé, outre un ouvrage sur le droit civil : 1° *Recitationes ad tit. Decretalium de Appellationibus;* Louvain, 1604; — 2° *Responsorum sive Consiliorum de jure pontificio tomi duo;* ibid., 1605, 1618, 2 vol. in-fol. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

WANDALBERT. *Voy.* WANDELBERT.

I. **WANDALIN** (Jean), protestant, évêque de Seeland, né à Wibourg, en Jutland, l'an 1624, mort en 1675, se fit admirer dès l'âge de quatorze ans par la connaissance qu'il avait acquise des langues hébraïque, chaldéenne, syriaque et arabe. Après avoir visité les universités d'Allemagne et de Flandre, il fut nommé successivement prédicateur, professeur de théologie à Copenhague, puis évêque. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Explicatio quarta oraculorum Veteris et Novi Testamenti;* Copenhague, 1648; — 2° *De Feria passionis et triduo mortis Domini et Servatoris nostri Jesu Christi, necnon aliis quibusdam ad historiam et chronologiam sacram pertinentibus, Diatriba historica, novis ac paradoxis opinionibus Wilhelmi Langii, libro de Annis Christi contentis, opposita;* Leipzig, 1651, in-4°; — 3° *In Historiam sacram et profanam antidiluvianam Exercitationes quinque;* Copenhague, 1652 et 1658; — 4° *De Etymologia vocis eberinæ Jobal, quæ anno jubilæo nomen dedit;* ibid., 1652; — 5° *De Theologia christiana in genere considerata exercitatio;* 1658; — 6° *Scriba edoctus ad regnum cœlorum, sive sententiæ Christi, Matth.,* XIII, 52, *explicatio;* 1663; — 7° *Expositio capitis septimi Danielis, pro doctoratu;* 1657; — 8° *Lectiones sacræ in ps.* CXLIII; 1673. *Voy.* Bartholin, *Bibliotheca septentrionalis eruditi*, p. 91 et 92. *Supplém.* à cet ouvrage par Moller, p. 314 et suiv. Moréri, édit. de 1759.

II. **WANDALIN** (Jean), fils du précédent, né à Copenhague en 1656, mort en 1710, fut successivement recteur de l'école de Sora, professeur de langues orientales à l'université de Copenhague, et professeur de théologie. Parmi ses principaux ouvrages on cite : 1° *Vindiciæ libertatis christianæ circa sanguinem escarium;* 1708; — 2° *Concordia prophetico-evangelicæ Prodromus de prophetis et prophetiis;* 1683; — 3° *De vaticinii patriarchalis*, Genes. XLIX, 10, *vero Sensu et complemento;* 1689; — 4° *De Fundamento fidei et salutis Dissertationes IV;* 1687, souv. réimprimé; — 5° *Synopsis controversiarum antisyncretistica potiorum;* 1688; — 6° *De doctrinæ calvinianæ erroribus Institutio;* 1690; — 7° *De Gratia convertente Theses theologicæ;* 1693; — 8° *De Notis veræ Ecclesiæ;* 1699; — 9° *Discussio spei speciosæ de conversione Judæorum illustri ex Roman. II;* 1702. *Voy. Supplém. français de Bâle.*

Digitized by Google

WANDELBERT ou **WANDALBERT**, célèbre moine de Prüm, dans le diocèse de Trèves, en 813, mort après 870, était allemand, suivant Trithème, parce que Wandelbert écrivant en Belgique, se dit éloigné de son pays natal. Il n'était encore que diacre à l'âge de trente-cinq ans; on ne sait s'il fut promu au sacerdoce. Il a laissé : 1° *De Vita et actibus S. Goaris et de miraculis quæ gesta sunt apud memoriam S. Goaris;* cette Vie est divisée en 2 livres, Wandelbert ne fit que retoucher le 1er, écrit plus de deux siècles avant lui; Mayence, 1489, in-4°, goth., et dans Surius; Mabillon ayant découvert un texte plus complet, l'a publié. Les continuateurs de Bollandus ont donné le 2e livre, revu sur les trois édit. précédentes: — 2° *Martyrologium;* 848; imprimé dans les Œuvres du Vénérable Bède en 1536, sans les pièces de vers qui l'accompagnent; Molanus a ajouté, mois par mois, le Martyrologe de Wandelbert à celui d'Usuard, dans l'édition qu'il en a donnée; d'Achéry l'a publié avec les pièces qui doivent le précéder et le suivre. Ce Martyrologe, écrit en vers hexamètres, a été fait d'après celui de saint Jérôme, et surtout d'après celui du Vénérable Bède, augmenté par Florus, sous-diacre de Lyon. Ce monument de la patience et du génie de notre auteur se compose d'environ 360 pièces, dont chacune contient la vie du saint ou des saints placés par les martyrologes au même jour de l'année. A ces morceaux, qui forment comme le corps de l'ouvrage, s'en joignent plusieurs de moindre importance, telles que des préfaces, épitres dédicatoires à Lothaire, discours préliminaires sur l'importance d'un martyrologe, sur la connaissance des temps et des saisons, des jours et des mois de l'année, etc.; bien que Wandelbert se serve principalement des vers hexamètres, il l'abandonne quelquefois pour prendre les mètres lyriques, qu'il manie avec non moins de facilité; — 3° *Hexameron*, ou *Poëme sur la création du monde en six jours;* avec une explication mystique de la création de l'homme. « Cette pièce, remarque Marx, ne paraît pas avoir un grand mérite, puisque Durand et Martenne, qui la connaissaient, ne l'ont pas fait imprimer; » — 4° des *Poésies diverses*, qui, comme l'*Hexameron*, sont perdues ou enfouies manuscrites au fond des bibliothèques. *Voy.* Mabillon, *Acta Sanctor. Ord. S. Benedicti*, tom. II, p. 281-299; tom. V, p. 608-617. Surius, *Acta Sanctor.*, au 6 juillet. Bolland., au 6 juillet. D. Luc d'Achéry, *Spicilegium*, etc., tom. V, p. 305-360, anc. édit. Trithemius, *De Scriptor. eccles.* L'*Histoire littéraire de la France*, tom. V, p. 337-383. Michaud, *Biogr. univers.* Marx, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

WANDEN-ZYPE. *Voy.* ZYPÆUS.

WANDRILLE (*Wandregisilus*), surnommé *Wandon* (Saint), abbé de Fontenelles, né sur le territoire de Verdun vers l'an 601, mort, selon l'opinion la plus probable, le 22 juillet 667, était parent de Pépin de Landen et d'Archambaud, tous deux maires du palais. Sa femme s'étant retirée dans un monastère, Wandrille alla dans celui de Montfaucon, au diocèse de Verdun, puis il bâtit ou acheva le monastère d'Élisange, qui fut depuis appelé Saint-Ursitz, entre la Franche-Comté et l'Alsace, où il vécut pendant quatre ou cinq ans d'une manière très-austère. Plus tard il habita le monastère de Bobbio, que saint Colomban avait bâti dans le Milanais, et il se retira dans un des monastères du Mont-Jou, bâti par saint Romain, d'où il passa à Fontenelles, dans le pays de Caux. Il y établit le célèbre monastère qui a porté son nom, en bâtit plusieurs autres ailleurs, et prêcha l'Évangile dans le pays de Caux tout entier. On célèbre sa fête le 22 juillet. *Voy.* D. Mabillon, au *IIe Siècle bénédict.*

WANGNERECK. *Voy.* WAGNERECK.

WANSLEB (Jean-Michel), orientaliste, né à Erfurt, en Thuringe, l'an 1635, mort en 1679, fut disciple de Ludolf, dont il fit imprimer le Dictionnaire éthiopien; Londres, 1661. Trois ans après, Ernest le Pieux, duc de Saxe-Gotha, l'engagea à passer en Éthiopie, dans le but d'attirer en Europe quelques savants abyssins qui voulussent s'instruire de l'état des Églises chrétiennes réformées, afin de former une étroite liaison entre leur nation et la sienne. Wansleb visita une partie de l'Égypte; mais le patriarche d'Alexandrie le détourna d'aller jusqu'en Éthiopie. N'osant retourner dans sa patrie, il passa à Rome, y abjura le luthéranisme, et entra en 1666 dans l'Ordre de Saint-Dominique. Il vint à Paris en 1670, et fut présenté à Colbert, qui lui ordonna de pénétrer dans l'Abyssinie et d'acheter tous les manuscrits orientaux qu'il trouverait. Wansleb demeura près de vingt mois en Égypte, d'où il envoya à la bibliothèque du Roi 334 manuscrits arabes, turcs et persans. Sa mauvaise conduite le fit rappeler en France, et il se vit réduit à être vicaire de la paroisse de Bouron, village situé entre Fontainebleau et Nemours. On a de Wansleb, entre autres ouvrages : *Liturgie des patriarches d'Alexandrie;* Londres, 1661; — 2° *Histoire de l'Église d'Alexandrie, fondée par saint Marc, que nous appelons celle des jacobites-coptes d'Égypte*, écrite au Caire même en 1672 et 1673; Paris, 1677, in-12. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 693. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVI.

WARADIN LE GRAND (*Varadinum Majus*). *Voy.* VARADEIN.

WARBURTON (William), savant prélat anglican, né à Newark en 1698, mort à Glocester l'an 1779, devint successivement recteur de Gryesly, curé de Brant-Broughton, chapelain de Georges II, chanoine de Durham, doyen de Bristol et évêque de Glocester. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *The Alliance between Church and State;* Londres, 1736, in-8°; réimpr. quatre fois et trad. en français; Londres, 1742, 2 vol. in-12; le but de l'auteur était d'affermir les bases de la constitution politique et de l'autorité religieuse, en exposant les bornes où doivent s'arrêter l'une et l'autre; — 2° *The divine Legation of Moses, demonstrated on the principles of a religion deist;* ibid., 1737-1741, 2 vol. in-12; 1755-1758, 4 vol. in-12, et 1765, 5 vol. in-12; il y a d'excellentes choses dans cet ouvrage; mais il y en a aussi qui paraissent hasardées. On sait que Voltaire prétendait y trouver de quoi confirmer la plupart de ses erreurs sur l'histoire sacrée, et qu'il prodigua à l'auteur les éloges les plus flatteurs; or dans une 2e édition, Warburton s'expliquant ou se corrigeant en plusieurs endroits, montra que le détracteur des Livres saints l'avait infidèlement cité; ce qui lui valut de sa part plus d'injures qu'il n'avait reçu d'éloges, — 3° *Julian, or a Discourse concerning the earthquake and fiery eruption which defeated the emperor's attempt to rebuild the temple and Jerusalem;* ibid., 1750-1751, in-8°; trad. en français; Paris, 1754, 2 vol. in-12; l'auteur y prouve très-bien l'action immédiate de la Providence dans cette circonstance, et l'opération d'un vrai miracle pour maintenir la vérité des prophéties contre les attaques réunies des juifs et des païens; —

Digitized by Google

4° *Principles of natural and revealed religion explained;* ce sont des sermons; ibid., 1753-1754, 2 vol. in-8°; — 5° *The Doctrine of grace;* ibid., 1762, 2 vol. in-12, contre le méthodisme. *Voy.* Chalmers, *Biogr. gener. Dictionary.* Watson, *Warburton's Life, with remarks;* Londres, 1863, in-8°. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **WARD** (Seth), savant prélat anglican, né à Buntingford, dans le comté de Hertford, en 1617, mort à Knightsbridge, près de Londres, l'an 1689, professa l'astronomie à Oxford, et devint successivement principal du collége de Jésus, président de celui de la Trinité, recteur de Saint-Laurent à Londres, doyen de la cathédrale d'Exeter, évêque de cette ville, et il fut transféré au siége de Salisbury en 1667. On le nomma, en 1671, chancelier de l'Ordre de la Jarretière. Il a fondé un collége à Salisbury et un hôpital à Buntingford. Outre des travaux purement philosophiques et scientifiques, il a laissé : 1° *An Essay on the being and attributes of God, on the immortality of the soul,* etc.; Oxford, 1652, in-8°; il défend aussi dans ce même ouvrage la vérité et l'autorité de l'Écriture; — 2° *In Thomæ Hobbi philosophiam Exercitatio epistolica, ad ampliss. virum. D. J. Wilkinsium,* etc.; ibid., 1656, in-8°; — 3° des *Sermons;* Londres, 1674, in-8°. *Voy.* W. Pope, *Life of Seth Ward, bishop of Salisbury.* Wood, *Athenæ Oxonienses.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **WARD** (Thomas), anglican, mort en Flandre, où il était passé à l'époque de la révolution qui renversa Jacques II de son trône. Après avoir servi pendant quelque temps dans les gardes à cheval du roi, il fit profession de la religion catholique, et prit l'état de maître d'école, dans lequel il acquit beaucoup de réputation. Quoique simple laïque, il embarrassa souvent les plus habiles docteurs anglicans dans les disputes qu'ils eurent avec lui. On lui doit, outre la *Réformation anglicane,* en différents chants : 1° *Monomachia,* ou *Duel entre le docteur Tenison, pasteur de Saint-Martin de Londres, et un soldat catholique;* — 2° *Speculum ecclesiasticum;* — 3° *Arbre de la vie;* — 4° *Errata de la Bible protestante;* 1688, in-8°; — 5° *La Controverse sur l'ordination présentée sous son vrai jour;* Londres, 1719, in-8°; composée à l'occasion de divers traités sur cette matière, notamment de celui du P. le Courayer. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WARE (James), en latin *Jacobus Waræus,* antiquaire, né à Dublin en 1594, mort l'an 1666, reçut, à la mort de son père, le titre de chevalier et la charge d'auditeur général. En 1633, il devint membre du conseil privé, et plus tard député au parlement d'Irlande. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Archiepiscoporum Cassiliensium et Tuamensium Vitæ;* Dublin, 1626, in-4°; — 2° *De Præsulibus Lageniæ sive provinciæ Dubliniensis;* ibid., 1628, in-4°; — 3° *Cœnobia cisterciensia Hiberniæ,* réimpr. dans *De Hibernia et antiquitatibus ejus Disquisitiones;* Londres, 1654, 1658, in-8°. Outre ses propres ouvrages, Ware en a publié d'autres, notamment : *Venerabilis Bedæ Epistolæ II, necnon vitæ abbatum Wiremuthensium et Gerwiensium; accessit Egberti arch. Ebor. Dialogus de ecclesiast. institutione;* Dublin, 1664, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WARMIE ou **WARMELAND, ERMELAND** (*Warmia*), ville épisc. de la Prusse royale qui, selon de Commanville, fut érigée l'an 1243. L'évêque était le seigneur temporel de son diocèse et président du sénat de Prusse. Le roi de Pologne nommait quatre sujets au chapitre lorsque le siége était vacant, et les chanoines, qui devaient tous être nobles, en élisaient un pour le présenter au Pape. Selon le même de Commanville, l'évêché de Sambie a été uni à celui de Warmie vers l'an 1525. L'évêque a fait sa résidence d'abord à Frauembourg, puis à Heilsberg (*Helisberga*) ou Heilsperg (*Helisperga*); il paraît qu'aujourd'hui il alterne. *Voy.* De Commanville, *Ire Table alphabét.,* p. 251. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 161-164.

WARNANT (Jean de), en latin *Joannes de Varnanta,* vingt-troisième abbé du Mont-Saint-Corneille, Ordre de Prémontré, mort en 1418, fut nommé abbé vers l'an 1378. En 1379, Boniface IX lui accorda l'usage de l'anneau pontifical, prérogative dont il paraît que ne jouissaient pas ses prédécesseurs. C'était, disent les mémoires du temps, un homme non moins recommandable par sa piété que par sa science et son habileté dans le maniement des affaires. Il assista par procureur au concile de Pise, convoqué pour l'extinction du schisme. On a de lui : *Historia episcoporum Leodiensium usque ad annum* 1340. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

WARNEFRIDE (Paul). *Voy.* PAUL, n° XXVIII.

WARNER (Ferdinand), théologien anglican et prédicateur célèbre, né en 1703, mort l'an 1768, fut de la paroisse de Saint-Michel, dans la ville de Londres, et de celle de Barnes, dans le comté de Surrey. Il a laissé : 1° *Histoire ecclés. d'Angleterre,* depuis l'établissement du christianisme dans ce royaume jusqu'au XVIIIe siècle; — 2° *Mémoires sur la vie de sir Thomas Morus.* *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

WARTHON. *Voy.* WHARTON.

WASER (Gaspard), protestant, philologue et orientaliste, né à Zurich en 1565, mort l'an 1625, fut successivement professeur d'hébreu et de théologie à Zurich. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Institutio linguæ syræ;* Leyde, 1594, in-4°, réimprimé avec des corrections et des additions, sous ce titre : *Grammatica syra, duobus libris methodice explicata;* ibid., 1619, in-4°, et 1623, in-8°; on trouve à la fin l'analyse grammaticale du *Magnificat;* — 2° *Archetypus grammaticæ hebrææ, etymologia et syntaxi absolutus; adjecta tractatione de carminibus hebraicis;* Bâle, 1601, in-8°; — 3° *Elementale chaldaicum; adjectum est somnium chaldaico-latinum Nebuchadnezaris, et analysis ejus grammatica;* Heidelberg, 1611, in-4°; — 4° *De Antiquis Nummis Hebræorum, Chaldæorum, Syrorum quorum S. Biblia et rabbinorum scripta meminerunt, libri duo;* Zurich, 1605, in-4°; cet ouvrage, devenu très-rare, a été recueilli dans les *Critici sacri,* édit. d'Amsterdam, à la fin du tom. V, et dans celle de Francfort, tom. VI, p. 925; — 5° *De Antiquis Mensuris Hebræorum libri tres; intersparsis mensuris Ægyptiorum, Arabum, Syrorum, Persarum, Græcorum et Romanorum;* Heidelberg, 1610, in-4°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XXIV, p. 254-260. Michaud.

WASITH ou **WASETH**, ville épisc. de l'Irac-Arabi, au diocèse des Chaldéens, est située sur le Tigre, entre Bassora, Bagdad, Cusa et Ahwaz. L'Église de Wasith était unie à celle de Cascara sous le catholique Sebarjesus II, et à celle de Kosra, sous le catholique Ebedjesus II. On en connaît trois évêques, dont le premier, Hormisdas, fut ordonné par le catholique Sebarjesus II. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.,* tom. II, p. 1340. Richard et Giraud.

Digitized by Google

WASSEBOURG (Richard de), né à Saint-Mihiel, en Lorraine, vivait au XVIe siècle. Il fut procureur de la nation de France en l'université de Paris, puis docteur régent et principal du collége de la Marche, ensuite archidiacre de Verdun. Il a composé : *Antiquités de la haute Belgique sous les évêques de Verdun*. *Voy.* l'*Hist. de l'université de Paris*. Richard et Giraud.

WAST. *Voy.* WAAST, n° II.

WASTEELS (Pierre), de l'Ordre des Carmes, né à Alost, où il est mort, l'an 1658, fut fait docteur en théologie à Douai en 1633, plusieurs fois prieur, provincial, etc. Il établit dans sa province l'étroite observance de la province de Tours. On a de Wasteels : 1° *Apologeticum pro Joannis Hierosolymitani monachismo in Carmelo, et pro libro ejusdem : De Institutione monachorum in lege veteri exortorum*, etc.; Bruxelles, 1641, in-4°; d'habiles critiques prétendent que l'ouvrage *De Institutione*, etc., a été fait par Philippe Ribotus, carme espagnol, mort l'an 1391; — 2° *Joannis Nepotis Silvani, Hierosolymorum patriarchæ XLIV Opera, auctori suo vindicata;* Bruxelles, 1643, 2 vol. in-fol. Le P. Renaud, le P. Labbe, du Pin, Tillemont et Hélyot soutiennent que ces ouvrages sont faussement attribués à ce patriarche. *Voy.* Feller.

WATERFORD (*Vaterfordia*), ville épisc. d'Irlande sous la métropole de Cashel, est située sur la Suir. Elle fut érigée en évêché l'an 1066, soumise à Cashel en 1152, et unie à Lismore l'an 1363. On y a tenu un concile en 1158. *Voy.* Labbe, tom. IX. Hardouin, tom. VI. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 251. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 165-166.

WATERLAND (Daniel), mort en 1742, fut chanoine de Saint-Paul à Londres, archidiacre du comté de Middlesex et chapelain ordinaire du roi d'Angleterre. Il s'est signalé par ses écrits contre les ennemis de la consubstantialité du Verbe. On a de lui : 1° *Défense de l'Écriture contre le christianisme de Tindal;* — 2° *Dissertation sur les articles fondamentaux de la religion chrétienne;* — 3° plusieurs autres ouvrages théologiques et moraux.

WATERLOS ou **WATERLOSE**, **WATRELOS** (Lambert), chanoine régulier du monastère de Saint-Aubert de Cambrai, vivait au XIIe siècle. Il a écrit : 1° les *Vies des évêques* de cette ville, depuis le temps d'Odon, qui fut élu après Manassès II, vers l'an 1005 jusqu'à l'an 1160, époque à laquelle il écrivait; — 2° une *Chronique* de son Ordre, qui finit à l'an 1170, et qui n'est pas complète. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Feller, *Biogr. univers.*

WATERTON (Geofroi), en latin *Bidericius* ou *Buriensis*, bénédictin anglais, vivait vers l'an 1350, et jouissait d'une grande réputation comme philosophe et comme théologien. On a de lui : 1° *Moralitates in Psalterium;* — 2° *In Salutationem Angelicam lib. I;* — 3° *Homiliæ dominicales;* — 4° *Collationes monasteriales*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

WATRELOS. *Voy.* WATERLOS.

WATRINELLE ou **WOITRINELLE** (Placide), bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, fit profession à l'abbaye de Beaulieu en Argonne, le 26 juin 1722. Il fut aussi curé du même lieu. Il avait fait une étude profonde de l'Écriture sainte; et, dans l'intention de réfuter ceux qui prétendent y trouver des contradictions et s'en font un argument pour en contester la divinité, il en avait extrait plus de 1500 contradictions prétendues, et composées chacune de deux passages au moins, et quelques-unes de quatre, cinq ou six. De plus il lut tous les auteurs qui avant lui avaient écrit sur ces contradictions, discuta tous les textes, les confronta, se fit à lui-même toutes les objections qu'auraient pu faire l'incrédule le plus obstiné, donna à chacune des solutions satisfaisantes, soit d'après les meilleures interprétations, soit d'après les raisons que pouvait suggérer un examen approfondi et impartial des difficultés. Il parvint ainsi à démontrer péremptoirement pour tout lecteur non préoccupé que tout, dans les Livres saints, est dans un rapport parfait, et qu'on n'y trouve rien d'où l'on puisse raisonnablement induire que l'Esprit de Dieu s'y trouve contraire à lui-même. L'ouvrage de dom Watrinelle a pour titre : *Accord littéral de plusieurs contradictions apparentes qui se trouvent entre les passages de l'Écriture sainte*. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

I. **WATSON** (Guillaume), natif de Durham, mort en 1603, fut élevé dans le collége de Douai, et repassa en Angleterre l'an 1586, pour y remplir les fonctions de missionnaire. S'étant trouvé, en 1613, impliqué dans la conspiration de Walter Raleigh, il fut mis à la Tour de Londres, puis transféré à Winchester. Quelques preuves qu'il pût donner de son innocence dans l'éloquent plaidoyer qu'il prononça, il n'en fut pas moins condamné et exécuté. On a de lui : 1° *Considérations importantes contre les jésuites et autres partisans de l'Espagne;* 1601, in-8°; — 2° *Dialogue entre un prêtre séculier et un laïque;* Reims, 1601, in-8°; — 3° *Decachordon*, ou dix questions quodlibétiques sur l'état de la religion; c'est la réfutation d'un écrit imprimé à Middelbourg contre les prêtres séculiers; — 4° plusieurs autres traités sur le même sujet restés manuscrits. *Voy.* Dood, *The Church History of England*, art. WATSON. Charles Butler, *Historical Memoirs of the english catholics*. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **WATSON** (Jean), anglican, né à Lymecum-Hanley, dans le comté de Chester, en 1724, mort l'an 1783, était un très-habile archéologue. Il avait été reçu membre de la société des antiquaires de Londres. Il fut successivement curé de Rancorn, dans sa province natale, précepteur à Ardwick, près de Manchester, curé d'Halifax, juge de paix dans le comté de Chester, enfin recteur de Meningsby, dans celui de Lincoln. Il a laissé, entre autres écrits : 1° *Explication* d'un passage de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède; cette *Explication* a été insérée dans l'*Archéologie* anglaise; — 2° *Lettre au clergé de l'Église des Frères Moraves;* 1756, in-8°; il prétend prouver dans cet opuscule que le livre d'hymnes dont se servent les Moraves fourmille d'absurdités et d'inconséquences; — 3° des *Sermons*. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

III. **WATSON** (Richard), prélat anglican, né à Heversham, dans le Westmoreland, en 1737, mort à Calgath-Park, dans le même comté, en 1814 ou 1816, prit ses degrés littéraires à Cambridge, et professa successivement la chimie et la théologie. Il obtint plusieurs bénéfices, et fut promu à l'évêché de Landaff. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Apology for Christianity;* Cambridge, 1776, 1794, in-12; — 2° *Collection of theological tracts;* ibid., 1785, 1791, 6 vol. in-8°; — 3° *Considerations on the expediency of revising the liturgy of the Church of England;* ibid., 1790, in-8°; — 4° *Apology of the Bible, in a series of letters to Thomas Paine;* Londres, 1796, in-12; — 5° *Miscellaneous Tracts on religious, political and agricultural subjects;*

Digitized by Google

ibid., 1815, 2 vol. in-8°. *Voy.* Chalmers, *General biogr. Diction.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **WATSON** (Thomas), évêque de Lincoln, mort au château de Wishich l'an 1582, acquit une grande réputation dans l'université de Cambridge par son talent pour la poésie latine. Il fut dépouillé de son évêché par la reine Élisabeth à cause de son attachement à la religion catholique. Après avoir été détenu à Londres pendant vingt ans, il fut relégué dans le château de Wishich jusqu'à la fin de ses jours. Son savoir dans les sciences ecclésiastiques et son zèle pour le maintien de la discipline le firent comme le chef des catholiques d'Angleterre. Il a laissé, outre *Absalom,* tragédie latine : 1° deux *Sermons sur la présence réelle et sur le sacrifice de la messe;* — 2° trente *Sermons sur les sept Sacrements,* qui forment un cours complet de doctrine sur cette matière; Londres, 1558, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WATT (Joachim de), en latin *Vadianus,* protestant, né à Saint-Gall en 1484, mort en 1551, parcourut l'Allemagne, la Pologne, la Hongrie, l'Italie, se fit recevoir docteur en médecine, et, de retour dans sa ville natale, il se livra à la pratique de cet art. Jouissant d'un grand crédit sur ses compatriotes, il l'employa à répandre la réforme, qu'il avait embrassée avec ardeur, et à concilier les différends qui s'élevaient dans la confédération helvétique. Nous citerons de lui : *Aphorismorum lib. VI de Eucharistia;* Zurich, 1539, 1585, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

WATTEBLED. *Voy.* VATABLE.

WATTS (Isaac), théologien anglican non conformiste, né à Southampton en 1674, mort l'an 1748, commença à s'instruire dès l'âge le plus tendre, car à quatre ans il étudia le latin, langue à laquelle il joignit bientôt celles du grec et de l'hébreu. Devenu docteur en théologie, il fut nommé pasteur ordinaire dans l'église presbytérienne de Berystreet, à Londres. Il cultiva avec soin la poésie latine et anglaise. Parmi ses divers écrits nous citerons : 1° *Logique,* ou *le Droit usage de la raison dans la recherche de la vérité;* ouvrage devenu classique dans les universités du pays; — 2° *Perfectionnement de l'entendement;* traduit en français par Daniel de Superville, sous le titre de *Culture de l'esprit;* Lausanne, 1762, et 1782, in-12; — 3° *Essais philosophiques sur divers sujets, l'espace, la substance, le corps, l'esprit, les idées innées, avec des remarques sur l'Entendement humain de Locke;* 1733; — 4° *Petit Traité d'ontologie;* — 5° *Méditations pieuses;* trad. en français; Paris, 1827, in-18; — 6° *Sermons* et autres ouvrages de théologie. Les divers écrits de Watts ont été revus par David Jennings et Phil. Doddridge, et recueillis ensemble; Londres, 6 vol. in-4°, et 6 vol. in-8°. Sa *Vie* a été écrite par Johnson, le docteur Gibbons, Wilson, dans l'*Histoire des Églises dissidentes,* et par Sam. Palmer, qui s'est attaché à prouver que Watts n'était pas devenu antitrinitaire. *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

WAUDRU. *Voy.* WALTRUDE.

WAUTIER (Jean). *Voy.* VIRINGUS.

WAUTRUDE. *Voy.* WALTRUDE.

WEBB (Francis), anglican, né en 1735 à Taunton, dans le comté de Somerset, où il est mort l'an 1815, exerça d'abord le ministère évangélique, et se distingua par des prédications éloquentes, puis il accepta des emplois civils. Outre quelques autres écrits en prose et en vers, il a laissé des *Sermons;* Londres, 1765, 2 vol. in-8°, et 1772, 2 vol. in-8°. « C'est, dit Lefebvre-Cauchy, une lecture très-attachante par l'importance des sujets et par la manière agréable dont ils sont traités. Webb avait à la fois beaucoup d'imagination et de goût. » *Voy.* Lefebvre-Cauchy, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

WEBBE (Georges), prélat anglican, né en 1581, mort l'an 1641, était fils d'un ecclésiastique de Bromham, dans le comté de Wilts. En 1625, Charles Ier le nomma un de ses chapelains ordinaires, et, en 1634, il ajouta à ce titre celui de l'évêché de Limerick, en Irlande. Il était regardé comme un très-habile prédicateur. Son style se distingue par une élégance et une pureté alors inconnues à la plupart de ses compatriotes. On a de lui quelques opuscules purement littéraires à l'usage des classes, mais de plus : 1° quelques *Sermons;* — 2° *Courte Exposition des principes de la religion chrétienne;* Londres, 1612, in-8°; — 3° *Procès criminel de l'indiscrétion, où sont dévoilés les dangers, où sont prescrits les remèdes d'une mauvaise langue,* etc.; ibid., 1619, in-8°; — 4° *La Pratique de la paix, pour aider un chrétien à vivre tranquillement au milieu des troubles de ce monde.* « C'est, remarque Parisot, l'ouvrage le plus connu de Webbe, qui y montre autant de sagesse que de piété, autant de philosophie que de résignation. Il a eu un grand nombre d'éditions; la meilleure est celle de 1705, in-8°, avec portrait. » Tous ces ouvrages sont en anglais; — 5° *Catalogus protestantium,* ou *Calendrier des protestants, contenant un coup d'œil sur la religion protestante depuis Luther;* Londres, 1624, in-4°. *Voy.* Parisot, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

I. **WEBER** (Ananias), protestant, né en 1596 à Lindenhayn, en Misnie, où son père était ministre, mort l'an 1665 à Breslau, où il avait été pasteur, puis inspecteur et assesseur du consistoire. Outre des *Sermons* et des *Programmata,* on a de lui beaucoup d'écrits de controverse, dont les principaux sont : 1° *Synopsis doctrinæ orthodoxæ de conversione hominis irregeniti contra pseudodoxiam pelagianorum... assertæ;* — 2° *Paulus anti-calvinianus,* etc., où il réfute par la doctrine de l'Épître aux Romains tous les sophismes de Calvin sur la grâce et la prédestination; — 3° *Unio duarum in Christo naturarum hypostatica a calvinianorum erroribus liberata;* — 4° *Adventus messianus dudum factus est in hunc mundum datus Prognôseos eneka,* etc.; — 5° *De Oneirologia, hoc est Dissert. de insomniorum natura et significatione;* un des derniers ouvrages de Weber, qui y soutient que les rêves sont souvent les indices de la vérité. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **WEBER** (Chrétien), protestant, fils aîné du précédent, né à Mutschen en 1628, mort l'an 1689, fut prédicateur aulique, conseiller du consistoire et pasteur de Neustadt. Mais étant tombé dans la disgrâce du prince de Neustadt, il résigna la place qu'il occupait auprès de lui pour se rendre à sa maison de campagne de Nieder-Prucke, où il mourut peu de temps après son arrivée. Il est auteur de *Dispositiones semestres concionum;* ouvrage utile aux jeunes prédicateurs. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

III. **WEBER** (Emmanuel, comte), jurisc. protestant, né en 1659 à Hohenheide, près de Leipzig, mort à Giessen l'an 1726. Après avoir étudié la théologie, il s'appliqua à l'étude du droit. A la chaire d'histoire de Giessen, il joignit celle de droit et les charges de bibliothécaire et de vice-chancelier de l'université; il devint aussi

Digitized by Google

comte palatin. Parmi les cent et quelques ouvrages de Weber, tous remplis d'une érudition profonde, nous citerons : 1° *Pusterus, vetus Germanorum idolum;* Giessen, 1716, 1723, in-4°; — 2° *Papa, quid facis? Dissertatio de pontificum circa electiones imperatorum moliminibus;* ibid., 1719, in-4°; — 3° *De Investituris et servitiis feudorum ludicris;* ibid., 1724, 1745, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **WEBER** (Joseph), chanoine de la cathédrale d'Augsbourg, né en 1753 à Rhain, dans la vieille Bavière, mort l'an 1831, inventa l'électrophore aérien, qui lui valut une médaille et la nomination de membre honoraire de l'Académie des sciences de Munich. Il fut successivement répétiteur de droit canon et catéchiste au séminaire de Pfaffenhausen, professeur de philosophie à Dillingen, professeur d'histoire et des sciences naturelles à Ingolstadt et à Landshut, recteur de toutes les écoles à Dillingen, curé de Demingen, puis de Wittislingen, chanoine de la cathédrale d'Augsbourg, doyen et vicaire général. Le jugement trop modéré qu'il avait porté sur la philosophie de Kant lui attira des désagréments. On compte jusqu'à 93 écrits de Weber, dont les uns sont sur la physique, les autres sur la philosophie, et les autres sur la religion. Nous citerons parmi ces derniers : 1° *Guide d'un cours sur la raison;* 1788; — 2° *Eucologe catholique;* 1817; — 3° *Le Rosaire;* 1789; — 4° *Récits dédiés aux gens de la campagne;* 1790; — 5° *Essai d'une critique modérée de la philosophie kantienne;* — 6° *Logica in usum eorum qui eidem student;* Landshut, 1794; — 7° *Métaphysique du sensible et de l'hypersensible, au point de vue de la nouvelle philosophie;* ibid., 1801; — 8° *L'Unique Philosophie vraie,* démontrée par les Œuvres de Sénèque; Munich, 1807; — 9° *Union de la philosophie, de la religion et du christianisme, pour ennoblir et sauver les hommes;* 6 cahiers; — 10° *Catéchisme de la jeunesse des écoles*, etc.; Sulzbach, 1814; — 11° quelques *Sermons* et quelques *Discours* prononcés dans l'église académique de Dillingen. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

WEBSTER (William), anglican, né en 1689, mort l'an 1758, célèbre par son orgueil autant que par son esprit, était petit-fils de l'évêque de Sparrow. En 1715, il avait été nommé pasteur de Saint-Dunstan de l'Ouest, à Londres; mais la légèreté de sa conduite et son penchant au sarcasme le firent destituer. Il resta sans emploi pendant plusieurs années, mais ensuite il réunit plusieurs bénéfices. Outre un grand nombre de pamphlets inspirés par les circonstances, il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° deux *Discours... en réponse aux arguments de MM. Sykes et Chubb, avec une Préface contenant quelques remarques sur le temps actuel, notamment par rapport au clergé;* Londres, 1729; Thomas Chubb et Arthur Aghleg Sykes n'étaient pas toutefois exempts de déisme; — 2° le *Nouveau Testament du P. Simon, avec des notes*, etc.; ibid., 1730, 2 vol. in-4°; — 3° *Nécessité d'observer la loi entière;* ibid., 1730, in-8°; discours tiré de l'Épître de saint Jacques (II, 10), et plein d'idées judicieuses et neuves sur le déisme; — 4° *Considérations sur la justesse des témoignages de la résurrection du Sauveur;* ibid., 1721, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WEDDEL, lieu situé en Danemark. Trugothon, archevêque de Lunden, en Suède, y tint un concile l'an 1278. On n'en a point les Actes. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém.*, tom. III, col. 51.

WEGNER (Godefroi), protestant, prédicateur de la cour de Kœnigsberg, né en 1644 à Œls, petite ville de Silésie, mort l'an 1709, a été à Kœnigsberg premier professeur, premier prédicateur et assesseur du consistoire. Parmi ses ouvrages, dont la liste se trouve dans les *Programmata* de l'université de Kœnigsberg, et dont le nombre, selon Jœcher, s'élève à plus de 150, nous remarquerons surtout : 1° *Præcognita theologiæ;* — 2° *Theoria controversiarum;* — 3° *Isagoge ad Wasmuthi Grammaticam hebraicam;* — 4° *Isagoge ad Kœnigii Theologiam positivam;* — 5° une *Édition de la Bible de Luther, avec des remarques;* — 6° *Manuductio ad studium historiæ ecclesiasticæ;* — 7° un volume de *Sermons;* — 8° des *Dissertations*, dont les plus remarquables sont : *De Enantiophaniis symbolicis;* — *De Theopneustia* (*inspiration*) *versionis LXXII interpretum;* — *De Linguis missi Spiritus Sancti symbolis;* — *De Idiomate sancti Matthæi;* — *De Excommunicatione civitatis Francofurti ad Oderam papali sæc.* XIV *instituta;* — *De Salvo conducto Luthero Wormatiam eunti a Carolo V servato;* — *De Navigationibus Salomoneis in Ophir;* 5 vol. in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WEGSCHEIDER (Louis-Auguste), protestant rationaliste, né en 1771 à Kubblingen, dans le Brunswick, mort l'an 1849, fut successivement professeur au séminaire philologique d'Helmstædt, précepteur dans une maison particulière *privat docent*, et répétiteur de théologie à Gœttingue, professeur de théologie et de philosophie à l'université de Rinteln, enfin professeur de théologie dogmatique à Halle, où il rencontra le célèbre Gesenius, son proche parent, et qui partageait ses opinions. On a de lui : 1° *Ethices Stoicorum recentiorum Fundamenta, ex ipsorum scriptis eruta atque cum principiis ethicis, quæ critica rationis practicæ secundum Kantium exhibet, comparata;* Hambourg, 1797; — 2° *Principes de philosophie religieuse exposés dans une suite de sermons;* ibid., 1801; — 3° une dissertation intitulée : *De Græcorum Mysteriis religioni non obstruendis;* Gœttingue, 1805; — 4° *Essai d'une Introduction à l'Évangile de saint Jean;* ibid., 1806; — 5° *La Ire Épître de saint Paul à Timothée, traduite et commentée d'après les recherches les plus modernes sur l'authenticité de cette Épître;* ibid., 1810; il y défend avec habileté l'origine apostolique de cette Épître contre les objections de Schleiermacher; — 6° *Institutiones theologiæ christianæ dogmaticæ, scholiis suis scripsit, addita dogmatum singulorum historia et censura;* Halle, 1815, et 1844, 8° édit. Dans cet ouvrage, le principal de l'auteur, et qui est dédié aux mânes de Luther, le rationalisme le plus avancé y est soutenu et appuyé de tous les arguments les plus spécieux que l'on puisse invoquer en faveur de ce déplorable système d'interprétation. *Voy.* le *Diction. de la théol. dogmatique.*

WEIDLING (Chrétien), protestant, jurisc. distingué, né en 1660 à Weissenfels, mort l'an 1731 à Otterndorf, petite ville des environs de Hambourg. Après avoir pris le grade de maître ès arts à Leipzig, où il avait entendu les plus habiles maîtres de philosophie et de théologie, il sembla pencher pour la carrière ecclésiastique; ce qui le porta à s'appliquer à l'art oratoire, à la lecture des Pères et aux discussions philosophiques. Mais il changea bientôt de résolution; il se détermina en faveur de la jurisprudence, et se fit recevoir docteur en droit à Iena l'an 1689. Plus tard il fut recteur du gymnase dans sa ville natale, où il professa le droit civil, l'éloquence et l'histoire avec un éclat

Digitized by Google

inconnu avant lui. Il abandonna ces chaires pour occuper celle de droit féodal à Leipzig. Il fut en même temps nommé par le prince d'Anhalt conseiller aulique et privé, et il exerça les fonctions jusqu'à la mort de ce prince, époque à laquelle il donna sa démission pour reprendre et poursuivre exclusivement la carrière du professorat. Mais bientôt ses infirmités le forcèrent à cesser les cours publics de droit qu'il faisait à Kiel, et à se retirer chez son fils à Otterndor, où il finit ses jours. Outre un nombre considérable de *Dissertations*, et plus de 200 *Programmata académiques*, on a de lui plusieurs autres ouvrages importants, entre autres : 1° *Philosophia juridica;* — 2° *Excerpta homiletica;* Leipzig, 1700, in-4°; c'est un recueil des morceaux les plus saillants des prédicateurs; — 3° *Excerpta oratoria;* ibid., 1700, in-4°; compilation du même genre, mais dans laquelle figurent seulement des passages des auteurs anglais. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **WEIGEL** (Nicolas), docteur en théologie, né à Brieg, ville de Silésie, vers l'an 1380, mort en 1444 à Leipzig, après y avoir professé la théologie. Il se distingua surtout par son éloquence au concile de Bâle, où il assista au nom du prince de Saxe et de l'université de Leipzig. Il a laissé, outre des *Discours* renommés de son temps : 1° *Traité des indulgences;* — 2° *Commentaire sur les propriétés;* — 3° une *Somme des indulgences,* dont le cardinal Bessarion faisait le plus grand cas. Tous ces ouvrages sont en latin. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **WEIGEL** (Valentin), protestant mystique, né à Hayna, en Thuringe, l'an 1533, mort à Zschopau, en Saxe, l'an 1588, suivit les cours de théologie à Leipzig, où il s'adonna en même temps à la pratique de l'alchimie. Devenu pasteur à Zschopau, il y exerça le ministère évangélique jusqu'à la fin de ses jours, sans avoir jamais été soupçonné d'hétérodoxie, parce qu'il avait su habilement dissimuler ses sentiments. Ce sont ses écrits qui, après sa mort, les ont fait connaître. Le piétisme lui doit son perfectionnement (*voy.* PIÉTISTES). Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Sur la Manière d'arriver à comprendre l'Écriture,* en allemand; 1571; — 2° *De Vita æterna;* Halle, 1609, in-8°; — 3° *Theologia;* Magdebourg, 1618, in-4°, — 4° *Sur les Évangiles des dimanches et des fêtes,* en allemand; ibid., 1611, 1618, in-8°, — 5° *Le Livre de la prière,* en allemand; Halle, 1612, in-8°; — 6° *Philosophia mystica;* Magdebourg, 1618, in-4°; — 7° *Studium universale;* ibid., 1618, in-4°; — 8° *Nosce teipsum, seu Astrologia theologizata;* 1618; — 9° *Démonstration de ce point, que, dans près de la moitié de l'Europe, aujourd'hui, il n'y a point de chaire, soit à l'Église, soit dans les écoles, qui ne soit occupée par un faux prophète ou un faux chrétien,* etc. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

WEINDRICH ou **WEINRICH** (George), protestant, né en 1554 à Hirschberg, en Silésie, mort l'an 1617, fit dès son enfance de tels progrès dans ses études, qu'à l'âge de quatorze ans il s'exprimait en prose et en vers dans les langues latine et grecque, avec la même facilité que dans son idiome naturel. Il se rendit ensuite à l'académie de Leipzig, puis alla professer au collége des Princes à Grimma, et entra la même année dans le ministère pastoral à Saltze, d'où il fut appelé, en 1586, à l'église de Leipzig. Il fut honoré six fois du décanat, et il assista au synode de Dresde. On a de lui : 1° beaucoup de *Sermons* sur divers sujets; — 2° *Histoire de la résurrection du fils de la veuve de Zarpath,* par *Élie;* — 3° *Histoire de la transfiguration de Jésus-Christ;* — 4° *Commentatio in Epistolas Paulinas;* — 5° *Jésus-Christ vrai Dieu et vrai homme;* — 6° *Enodatio præcipuarum quæstionum de peccati origine;* — 7° un grand nombre de *Dissertations,* entre autres : *De Kritériois seu normis certitudinis;* — *De Quadruplici Forma meditationis, passionis ac mortis dominicæ,* et *De contritione. Voy.* Stegmann, dans son *Éloge funèbre de Weinrich.* Michaud, *Biogr. univers.*

WEISMAR (Christian-Eberhard), docteur et professeur en théologie à l'université de Tubingue, né en 1677, a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Introductio in memorabilia historiæ ecclesiasticæ Novi Testamenti;* 1718 et 1719, 2 vol.; — 2° *Fundamentalia Dogmata religionis evangelicæ,* etc.; en allemand; 1729, 1737; — 3° *Institutiones theologicæ exegetico-dogmaticæ;* 1739; — 4° *Observationes breves et necessariæ in recensionem institutionum theologicarum exegetico-dogmaticarum,* en allemand; 1739; — 5° *Electa male selecta Caroli Piettre de S. Benedicto ex controversiis romanæ Ecclesiæ cum protestantibus;* 1734; — 6° *Methodus Brilliana concionandi religionis controversias;* 1732. *Voy.* Richard et Giraud, qui indiquent les autres écrits de Weismar.

I. **WEISS** (Matthieu), bénédictin allemand, mort à Salzbourg en 1638, fit profession à l'abbaye d'Andech, en Bavière, l'an 1607; il illustra son Ordre, tant par ses vertus que par son profond savoir. Il avait étudié la philosophie, la théologie et l'histoire ecclésiastique. L'université de Salzbourg l'élut pour son recteur, et, selon son épitaphe, il conserva cette dignité pendant dix-neuf ans. Il avait auparavant professé dans cette université avec succès. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° une *Logique;* 1622; — 2° un *Traité du ciel,* un *de la Génération,* et un *de la Nature;* 1624; — 3° un *de l'Incarnation;* 1626; — 4° *Lycæum benedictinum;* 1630; c'est une histoire des plus fameux professeurs de l'Ordre de Saint-Benoît; — 5° un *Traité de l'Eucharistie;* 1637. Chacun de ces ouvrages forme un vol. in-4°. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

II. **WEISS** (Thomas), bénédictin de l'abbaye de Neresheim, mort en 1651 à Lilienfeld, maison de l'Ordre de Cîteaux, se rendit célèbre par ses connaissances dans divers genres de sciences. Il savait les langues anciennes et modernes. A une vaste érudition il joignait la culture des belles-lettres, qu'il possédait à un haut degré. Il était bon poëte tragique, et il excellait dans la comédie. Enfin il passait pour savant mathématicien et bon orateur. En 1626, l'université de Salzbourg le choisit pour professer la rhétorique, et, en 1639, elle le nomma à la chaire de mathématiques. On a de lui : 1° *Description de la dédicace de l'Église métropolitaine de Salzbourg;* 1628, en latin; — 2° *Histoire de Notre-Dame de Cellefort;* 1737; — 3° *Traduction de l'espagnol en latin du Cérémonial de la congrégation de Valladolid;* 1640; — 4° *Chroniques de l'Ordre de Saint-Benoît;* 1652-1653, 2 vol. in-fol.; c'est la traduction en latin des *Chroniques* de dom Yepez. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

III. **WEISS** (Uldéric), bénédictin de l'abbaye d'Ursinen, en Souabe, florissait au XVIIIe siècle. Il avait fait de la philosophie et surtout de la métaphysique l'objet principal de ses études. Il a laissé : 1° *De Emendatione intellectus humani;* 1744, in-4°; — 2° *Lettre apologétique au cardinal*

Digitized by Google

Quirini. *Voy*. Pérennès, dans la *Biogr. univers*. de Feller.

WEISSEMBACH (Joseph-Antoine), jésuite, né à Bremgarten, en Suisse, vers le milieu du XVIIIe siècle, professa la théologie au collége de Lucerne. Après la suppression de sa compagnie, il fut nommé chanoine de Zurzac, en Argovie. Il a laissé : 1° *Eloquentia Patrum;* Augsbourg, 9 vol. in-8°; — 2° *Présages du paganisme;* Bâle, 2 vol. in-12, en allemand; — 3° *Caractère du siècle actuel;* Bâle, 1 vol.; en allemand. *Voy*. Pérennès, dans la *Biogr. univers*. de Feller.

WEISSENBORN (Isaïe-Frédéric), protestant, né en 1673 à Schmalkalde, ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, mort l'an 1750 à Iena, où il avait été professeur de théologie et surintendant. On a de lui : 1° *Musæum philosophiæ;* in-4°; — 2° *Paradoxorum logicorum Decades;* in-4°; — 3° *Character veræ religionis in doctrina de fide in Christum justificante,* où l'auteur s'efforce d'expliquer d'une manière raisonnable ce que les luthériens enseignent de la justification par la foi seule; — 4° des *Sermons,* en allemand. *Voy*. Feller, *Biogr. univers*.

WEITENAUER ou **WEITNAVER** (Ignace), jésuite, philologue, né à Ingolstadt en 1705 ou 1709, mort l'an 1783 à Deux-Ponts, professa pendant vingt ans les langues orientales à l'université d'Inspruck. Lors de la suppression de son Ordre, il se retira dans le monastère des Cisterciens, à Salmansweil. Il avait acquis une connaissance approfondie des principales langues de l'Europe et de l'Orient. Il est auteur d'un très-grand nombre d'ouvrages, entre lesquels nous citerons seulement : 1° *Corona mariana XII linguis exornata;* Cologne, 1751, in-8°; — 2° *Historia provinciæ Germaniæ superioris Societatis Jesu;* Augsbourg, 1754, in-8°; — 3° *Liber Psalmorum explicatus;* Augsbourg, 1757, in-8°; — 4° *Lexicon biblicum in quo explicantur Vulgatæ vocabula et phrases;* ibid., 1758, 1780, in-8°; Venise, 1760; — 5° *Theatrum parthenicum, seu Dramata Mariana X;* ibid., 1758, in-8°; — 6° *Subsidia eloquentiæ sacræ;* ibid., 1764-1769, in-8°; recueil dans le genre de la *Bibliothèque des Prédicateurs* du P. Houdry, et du *Diction. apostolique* de Montargon; — 7° une édition de la *Bible Vulgate,* avec comment.; ibid., 1769-1773, 6 vol. in-8°; — 8° une traduction allemande de l'*Ancien et du Nouveau Testament;* ibid., 1779-1783, 14 vol. in-8°. *Voy*. Meusel, *Lexicon*. Le P. Caballero, *Supplém. à la Biblioth. de la Soc. de Jésus*, p. 280-282. Michaud, *Biogr. univers*. La *Nouv. Biogr. génér*.

WELDE (Thomas), ministre dissident de la religion anglicane, né vers la fin du XVIe siècle, mort l'an 1663. Ayant refusé de se soumettre à l'Église établie, se rendit à Boston l'an 1632, et obtint bientôt la paroisse de Roxbury, en Massachusetts. En 1639, il coopéra avec Mather et Elliot à la traduction notée des Psaumes pour la Nouvelle-Angleterre, et, deux ans plus tard, il fut envoyé en Angleterre en qualité d'agent de sa province. Après avoir rempli sa mission, il s'établit à Gateshead, et ne retourna plus en Amérique. Il a publié : 1° *Histoire abrégée de l'origine, du règne et de la chute des antinomiens, familistes et libertins, qui ont infecté les Églises de la Nouvelle-Angleterre, justifiant les Églises orthodoxales de plus de cent imputations;* 1644, in-8°; — 2° *Parfait Pharisien dans la sainteté monacale,* 1654, in-8°. Cet ouvrage, que Welde a composé en collaboration avec trois autres ministres, est dirigé contre les quakers. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers*.

WELIS (Jean), bénédictin anglais, de la congrégation de Cluny, vivait au XIVe siècle, et était docteur de l'université d'Oxford. Il fut un des douze examinateurs qui condamnèrent la doctrine de Wiclef. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De Eucharistia;* — 2° *De cleri Prerogativa;* — 3° *De Religione privata,* etc. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptoribus*.

WELLENS (Jacques-Thomas-Joseph), évêque d'Anvers, né dans cette ville en 1726, et mort l'an 1784, était docteur en théologie de l'université de Louvain. Il se distingua par sa charité, son zèle, ses lumières, son désintéressement, par des vues vraiment patriotiques, constamment dirigées vers le soulagement et le bien-être de ses diocésains. On lui doit : *Exhortationes familiares de vocatione sacrorum ministrorum et variis eorum officiis;* Anvers, 1777 et 1783, in-8°; ce sont des exhortations faites aux élèves de Sainte-Pulchérie, à Louvain, lorsque Wellens était président de ce collége; elles sont pleines de cet esprit ecclésiastique qui doit distinguer les ministres du Seigneur : rien de plus propre à former les jeunes clercs aux vertus de leur état; une éloquence douce, simple, insinuante, nourrie de l'Écriture et de la doctrine des Pères, éclaire l'esprit sans le fatiguer et captive le cœur, sans les efforts et l'appareil de l'art oratoire. *Voy*. Feller.

I. **WELLER** (Jacques), protestant, né à Neukirch, dans le Voigtland, en 1602, mort l'an 1664, professa pendant quelques années la théologie et les langues orientales à Wittemberg, et fut appelé ensuite par l'électeur de Saxe pour être son prédicateur aulique. Ses principaux ouvrages, outre une bonne *Grammaire grecque*, sont : 1° une *Édition de la Bible allemande de Luther,* avec une préface; — 2° des *Sermons sur la mauvaise conscience;* — 3° *Spicilegium quæstionum hebræo-syrarum,* etc. *Voy*. Feller. Michaud.

II. **WELLER** (Jérôme), protestant, né l'an 1499 à Freyberg, en Misnie, où il est mort l'an 1572, et où il avait été professeur de théologie. Weller fut très-attaché à Luther, qui le garda huit ans dans sa maison avant son professorat à Freyberg. On a de lui : 1° *Commentaria in libros Samuelis et Regum;* — 2° *Consilium de studio theologiæ recte instituendo;* — 3° *Commentaria in Epistolas ad Ephesios;* — 4° d'autres ouvrages qui ont été imprimés avec les trois précédents à Leipzig, en 2 vol. in-fol. *Voy*. Feller. Michaud, *Biogr. univers*.

WELLS (Édouard), anglican, né en 1664 à Corsham, dans la province de Wilts, mort l'an 1727 à Cottesbach, dans le Leicestershire, où il était pasteur, a laissé des ouvrages fort estimés sur différents sujets, parmi lesquels nous citerons : 1° *Géographie historique de l'Ancien et du Nouveau Testament*, avec des cartes et des tables chronologiques, 4 vol. in-8°; — 2° *Paraphrase de tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament;* 4 vol. in-4°, qui contiennent : 1° une *Traduction anglaise*, qui passe pour très-exacte : 2° une *Paraphrase*, dans laquelle le texte est expliqué et partagé en sections et autres moindres divisions; 3° des *Remarques;* — 4° des *Préfaces* à la tête de chaque livre; — 5° un *Discours préliminaire* pour tout l'ouvrage. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers*.

WELPEDA (Roger), philologue et mathématicien anglais, vivait au XIVe siècle, et joignait la science à la piété. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *De Invocando Deo;* — 2° *Simulacrum logicalium*. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor*.

WELS (*Welsiæ Fontes*), ville épisc. d'Angleterre sous la métropole de Cantorbéry. L'évêché

Digitized by Google

fut transféré à Bath dans le XIIe siècle; et, depuis ce temps, les évêques ont pris le titre d'évêques de Bath et de Wels. *Compar.* BATH, n° II.

WELSER ou **VELSER** (Marc), historien et philologue, né à Augsbourg en 1558, mort en 1614, exerça la profession d'avocat, entra au sénat, et fut élu consul en 1600. « Welser, dit avec raison Feller, était zélé catholique, et non point hérétique, comme l'assure du Pin. » De son côté, Weiss fait cette remarque, qui confirme pleinement l'assertion de Feller : « Son tombeau, qu'on voit dans l'église des Dominicains, à Augsbourg, est décoré d'une épitaphe, composée par Laurent Pignoria, son ami; elle est rapportée dans les *Monumenta Basil.*, appendix 75. » Welser aimait et protégeait les savants, et il ne manquait aucune occasion de leur rendre service. Aussi était-il en correspondance avec les hommes les plus distingués de l'Europe, tels que Scaliger, Peiresc, Juste Lipse, Gruter, auquel il communiqua beaucoup de matériaux pour son recueil d'inscriptions, et Galilée, qui lui dédia son livre *Sur les taches du soleil.* Citons, en passant, le mot de Feller sur les taches du soleil : « On sait que c'est lui (Welser) qui a parlé le premier des taches du soleil, observées par le P. Scheiner; découverte que Galilée contesta sans raison à ce jésuite. » Quoi qu'il en soit de cette question, Welser a laissé un certain nombre d'écrits estimés des savants, et qui ont été publiés par Chr. Arnold sous ce titre : *M. Velseri Opera, historica et philologica, sacra et profana;* Nuremberg, 1682, in-fol., fig. Parmi ces écrits nous citerons comme se rapportant plus directement à notre objet : 1° *Conversio et passio SS. martyrum Afræ, Hilariæ, Dignæ, Eunomiæ, Eutropiæ, quæ ante annos Paulo minus* 1300 *August. Vindelicar. passæ sunt;* Venise, 1591, in-4°; ces Vies ont été insérées dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes; — 2° *De Vita S. Udalrici Augustanar. Vindelicar. episcopi, quæ exstant ex mss.;* Augsbourg, 1595, in-4°, *Voy.* la *Vie de Welser*, par Arnold, à la tête de *Welseri Opera*. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXIV. D. Liron, *Singularités historiques*. Freher, *Theatrum virorum eruditione clarorum a sæculis aliquot ad hæc usque tempora florentium.* Feller, *Biogr. univers.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

WEMBERT. *Voy.* WEREMBERT.

WEMMERS (Jacques), carme de l'ancienne observance, né à Anvers en 1598, mort à Naples l'an 1645, passa en Italie; il devint très-habile dans la langue éthiopienne, et la Propagande lui confia l'inspection de la mission d'Éthiopie. En 1645, il fut nommé évêque du Grand-Caire, et vicaire apostolique. Il partit aussitôt pour l'Égypte; mais il mourut à Naples. Nous avons de lui : *Lexicon æthiopicum;* Rome, 1638, in-4°; ouvrage qui lui attira les plus grands éloges de la part du P. Kircher, jésuite, et du savant maronite Abraham Ecchellensis. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

WENCESLAS (Saint), duc de Bohême et martyr, né en 908, mort à Boleslaw le 28 septembre 935 ou 936, fut élevé par son aïeule, sainte Ludmille, qui l'emmena à Prague et lui inspira toutes les vertus chrétiennes. A la mort de son père, sa mère, nommée Drahomire, femme païenne et vicieuse, s'empara du gouvernement comme régente, et se déclara contre les chrétiens avec une fureur démesurée. Ludmille, pour s'opposer à ces désordres, fit prendre le gouvernement de l'état à son petit-fils Wenceslas; mais Drahomire fit d'abord assassiner Ludmille, puis Wenceslas. On célèbre sa fête le 28 septembre. *Voy.* Surius, *Acta Sanctorum.* Le P. Bohuslas Balbin, *Mélanges histor. du royaume de Bohême,* l. IV, décade 1re. Richard et Giraud.

WENDOC (Alexandre), en latin *Venedocius*, évêque de Chester, mort en 1238, avait pris le bonnet de docteur à Bologne et enseigné la théologie à Toulouse. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Postillæ in Psalterium;* — 2° *Sermones ad populum*, etc. *Voy.* Leland, *Principum ac illustrium aliquot et eruditorum in Anglia virorum*, etc. Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus.*

WÉNÉRIC. *Voy.* WUÉNÉRIC.

WEREMBERT ou **WERIMBERTI, VEMBERT, WERINBRACHT**, moine suisse, né à Coire, mort à Saint-Gall en 884, embrassa la vie monastique après avoir fait ses études à Fulda, sous la direction de Raban-Maur. Ses connaissances lui acquirent une légitime célébrité et lui valurent le poste d'écolâtre au monastère de Saint-Gall, où il enseigna avec honneur jusqu'à sa mort. Il a laissé quelques écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Commentarius in librum Tobiæ;* — 2° *Comment. de libro Proverb. Salomonis;* — 3° *Commentatio de Threnis seu Lamentationibus Jeremiæ prophetæ;* — 4° un *Commentaire sur les quatre Évangiles*, des *Lettres* et des *Sermons;* ouvrages que lui attribue Trithème; — 5° selon Eisengrein et Possevin, un *Commentaire sur l'Apocalypse*, un autre *Commentaire sur la Genèse*, plus volumineux et plus savant, et une *Histoire de l'abbaye de Saint-Gall;* — 6° on lui attribue encore des *Hymnes* et des *Chants* en l'honneur de Jésus-Christ et des saints. *Voy.* Trithemius, *De Viris illustr.* J. Meslerus, *De Viris illustr. S. Gallis.* L'*Histoire littér. de la France,* tom. V. Eisengrein, *Catalogus testium veritatis.* Possevin, *Apparat. sacer.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **WERENFELS** (Pierre), théologien protestant, né à Lichstall en 1627, mort en 1703, fut pasteur en divers endroits, archidiacre de Bâle et professeur de théologie. On a de lui : 1° *Traité ou Parallèle du premier et du deuxième Adam;* — 2° *Dissertations sur les traditions de l'Église romaine;* — 3° *Discours contre les athées;* — 4° *De Judicio a domo Dei incipiente;* — 5° *Sur la Mort et le sang de Jésus-Christ;* — 6° *Sur l'Enfantement de la sainte Vierge;* — 7° *Sur le Sabbat;* — 8° *Sur les Vaudois;* — 9° *Sur le Mystère de piété et d'iniquité;* tous ces ouvrages sont écrits en latin. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

II. **WERENFELS** (Samuel), théologien, né à Bâle en 1657, mort en 1740, fut admis au ministère en 1677, et chargé d'enseigner la théologie en 1696. Il fut appelé à Franeker en 1704 pour y professer cette même science. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *Judicium de argumento Cartesii, pro existentia Dei petito ab ejus idea;* Bâle, 1699, in-4°; — 2° *Dissertationum theologicarum Sylloge;* ibid., 1709, in-8°; — 3° *Sermons sur des vérités importantes de la religion, auxquelles on ajoute des considérations sur la réunion des protestants;* ibid., 1715, 1720, in-8°; Amsterdam, 1716, in-8°. Tous ses ouvrages latins ont été réunis et publiés par lui-même, sous le titre de *Sam. Werenfelsii*, etc. *Opuscula theologica, philosophica et philologica;* editio altera, etc.; Lausanne et Genève, 1739, 2 vol. in-4°. *Voy.* le *Mercure suisse*, mois de janvier et de mai 1739. *Tempe helvetica*, tom. IV, p. 358 et 388. Richard et Giraud. Chauffepié, *Nouveau Diction. histor.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

WERHAER. *Voy.* HAREE.

WERIMBERTI, WERINBRACHT. *Voy.* WEREMBERT.

WERNER (Jean-Bernard-Guillaume), chanoine du chapitre de Saint-Jean à Wurtzbourg, vivait au XVIIIe siècle. On a de lui : *Dissertatio inauguralis de necessario jurisprudentiæ naturalis cum ecclesiastica nexu, et illius in hac usu*, etc.; Wurtzbourg, 1762, in-4°. *Voy.* les *Annales typograph.* pour l'année 1762, mars 1763, p. 219 et 220. Richard et Giraud, qui donnent une analyse de cette dissertation.

WERNERUS DE LAËR. *Voy.* ROLWINCK.

I. **WERNSDORF** (Ernest-Frédéric), protestant, né à Wittemberg en 1718, mort en 1782, fut admis au ministère évangélique, et occupa dans sa ville natale les chaires de philosophie, d'antiquités ecclésiastiques et de théologie. Parmi ses divers ouvrages on cite : 1° *De Fontibus historiæ Syriæ in libris Maccabæorum;* Leipzig, 1746, in-4°; — 2° *De Veteris Ecclesiæ Diebus festis anniversariis liberationis a periculo;* ibid., 1767, in-4°; — 3° *Historia templi Hierosolymitani a Constantino exstructi;* ibid., 1770, in-4°; — 4° *De Antiquitate consecrationis eucharisticæ per orationem dominicam;* ibid., 1772-1775, in-4°; — 5° *De Originibus solemnium S. Michaelis;* ibid., 1773, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **WERNSDORF** (Gottlieb), théologien protestant, né à Schœnewalde, en Saxe, l'an 1668, mort à Wittemberg en 1729, était père du précédent. Après avoir été précepteur dans cette dernière ville, il embrassa la carrière évangélique, et professa dans l'université la philosophie, puis la théologie. Il devint, en 1719, surintendant général de l'Église luthérienne. On a de lui un grand nombre de *Dissertations*, qui ont été recueillies pour la plupart sous ce titre : *G. Wernsdorfii Disputationes;* Wittemberg, 1736-1737, 2 vol. in-4°. Les principales sont : 1° *Du Recensement général ordonné par Auguste;* — 2° *Des Fanatiques de Silésie, et spécialement de Quir. Kahlmann.;* — 3° *Du Sabbat des Gentils;* — 4° L'*Hist. de la Confession d'Augsbourg vengée de quelques critiques récentes;* — 5° *De la Circoncision;* — 6° *De l'Ouvrage du vrai Christianisme, par J. Arnd;* — 7° *De l'Indifférence religieuse et de l'autorité des Livres symboliques;* — 8° *De l'Origine et des progrès de la réforme de Luther;* — 9° *Des Avantages de la réformation pour l'Église et pour l'État;* — 10° *De l'Impossibilité de réduire aux principes de la confession d'Augsbourg les principes de la réformation opérée par Calvin.* *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **WERNSDORF** (Gottlieb), protestant, philologue, fils du précédent, né à Wittemberg en 1710, mort à Dantzig l'an 1774, se fit recevoir docteur en philosophie, et enseigna la littérature sacrée, puis l'éloquence et l'histoire au gymnase de cette dernière ville, dont il devint plus tard directeur. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *De Constitutionum Apostolicarum Origine, contra Guil. Whiston;* Wittemberg, 1739, in-4°; — 2° *De Silverio et Vigilio Pontif. Max.;* ibid., 1739, in-4°; — 3° *De Fide historica librorum Maccabæorum;* Breslau, 1747, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WESALIA ou **WESSALIA** (Jean de), ainsi appelé du lieu de sa naissance, était prêtre séculier, docteur en théologie, et vivait au XVe siècle. Corrompu par de fréquentes conversations avec les juifs et les hussites, il prêcha dans plusieurs villes d'Allemagne des erreurs qui le firent dénoncer au tribunal de l'Inquisition, vers l'an 1478. Convaincu d'avoir partagé les erreurs des ariens, des vaudois, des manichéens, des nestoriens, des archontiques, etc., il fut condamné à faire pénitence le reste de ses jours dans le couvent des Augustins de Mayence. *Voy.* Lutzemb., *In Catal. hæret.*, art. JOAN. WESALIA. Le P. Pinchinat, *Diction.*, au mot WESSALIA. Richard et Giraud, qui rapportent les dix-huit erreurs que Wesalia fut convaincu juridiquement d'avoir enseignées. Pérennès, qui, dans la *Biogr. univers.* de Feller, art. WESSELUS, remarque qu'on l'a confondu mal à propos avec Jean Wessel de Groningue. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. WESEL (Jean de).

WESBRUNENSE MONASTERIUM. *Voy.* WESSOBRUNN.

I. **WESLEY** (Jean), anglican, et un des fondateurs du *méthodisme* en Angleterre, naquit à Epworth, au comté de Lincoln, en 1703, et mourut à Londres l'an 1791. Il fit ses études à l'université d'Oxford. Des livres de spiritualité firent prendre à son esprit une tournure singulière. Livré à la mysticité, il conçut avec quelques-uns de ses compagnons, tels que Whitefield, etc., le plan d'une secte nouvelle dont on nomma par raillerie les partisans *méthodistes*. Le caractère propre de cette secte naissante était le *prosélytisme*. Aussi, dès l'année 1735, Wesley s'embarqua pour la Géorgie, dans le dessein d'aller convertir les Indiens, et quand il revint, onze ans après, en Angleterre, il trouva l'église méthodiste florissante; il continua à travailler à sa propagation avec le zèle le plus ardent et le plus assidu jusqu'à sa mort. On a de lui, entre autres écrits : 1° des *Sermons;* 8 vol.; — 2° *Appel aux hommes raisonnables et religieux;* — 3° un *Traité du péché originel;* — 4° *Examen de la sagesse et de la bonté de Dieu dans les ouvrages de la création;* 5 vol.; — 5° *Le Papisme examiné de sang-froid;* Londres, 1779, in-8°, 3e édit.; dans cette brochure, ainsi que dans plusieurs autres, Wesley a relevé toutes les injures et toutes les calomnies des premiers réformateurs contre la papauté; — 6° *Caractère d'un méthodiste;* ibid., 1795, in-8°; — 7° *Les Principes d'un méthodiste;* ibid., 1796, in-8°; — 8° *La Nature, l'objet et les règlements généraux des sociétés méthodistes;* ibid, 1798, in-8°. *Voy.* Feller. Michaud, qui rapporte des détails intéressants sur Wesley dans sa *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, où on trouve une liste d'auteurs qui ont écrit sur Wesley. *Compar.* MÉTHODISTES, n° II.

II. **WESLEY** (Samuel), anglican, né à Preston, en Angleterre, l'an 1662, mort l'an 1735, servit comme aumônier à bord d'un bâtiment de guerre, officia à Londres pendant deux ans, se fit connaître par ses écrits, et prêcha contre les tendances de Jacques II au catholicisme. Outre plusieurs ouvrages en vers, il a laissé un *Commentaire sur le livre de Job*, qui ne parut qu'après sa mort sous le titre de *Dissertationes in librum Jobi;* ibid., 1736, in-fol.; ouvrage que Wesley avait le plus soigné, ayant collationné le texte avec les manuscrits originaux et les meilleures éditions. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WESSALIA. *Voy.* VESALIA.

WESSEL (Jean), en latin *Wesselus*, théologien hollandais, né à Groningue vers l'an 1419, mort en 1489, acquit une grande réputation comme théologien et comme philosophe; mais on le soupçonna d'avoir des opinions peu orthodoxes. François della Rovere, depuis Sixte IV, l'emmena au concile de Bâle vers 1442, et lui

Digitized by Google

offrit en vain quelque dignité ecclésiastique. Les protestants l'ont considéré comme le précurseur de Luther; il avait, en effet, des opinions particulières qui approchaient beaucoup de celles de l'hérésiarque. Plusieurs de ses écrits, échappés au feu, ont été imprimés sous ce titre: *Farrago rerum theologicarum;* Leipzig, 1522, in-4°, avec une préface de Luther; Bâle, 1523; Groningue, 1614, in-4°; Amsterdam, 1617, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

WESSELING (Pierre), protestant, philologue, né à Steinfurth en 1692, mort à Utrecht l'an 1764, inspira de bonne heure une idée avantageuse de ses talents. Il fut successivement prorecteur de l'école de Middlebourg, recteur du gymnase de Deventer, professeur d'éloquence et d'histoire à Franeker, d'éloquence, d'histoire et de grec à Utrecht, et il joignit à ces triples cours ceux du droit naturel et du droit public; enfin, en 1749, il obtint l'emploi de bibliothécaire de l'université. Parmi ses nombreux et divers écrits, nous citerons: 1° *Ed. Simsonii Chronicon historiam catholicam ab exordio mundi complectens, cum animadversionibus;* Leyde, 1729, in-fol.; Amsterdam, 1752; — 2° *De Evangeliis ab Anastasio imperatore non vitiatis;* Franeker, 1733, in-4°; — 3° *De Archontibus Judæorum et de Evangeliis jussu imperatoris Anastasii non emendatis;* Utrecht, 1738, in-8°; — 4° *De Origine et progressu religionis christianæ in veteri Persarum regno;* ibid., 1744, in-4°; — 5° *In Epistolam Jeremiæ;* ibid., 1752, in-4°; — 6° *Disputatio critica ad marmor vetus in quo de censu Syriæ, de Ituræis,* etc., *agitur;* ibid., 1745, in-4°; — 7° *De Aquilæ in scriptis Philonis Fragmentis et de Epistola XIII Platonis;* ibid., 1748, in-8°; — 8° *De Origine atque usu nummorum apud Hebræos;* ibid., 1750, in-4°. *Voy.* Wriemoet, *Athenæ frisiacæ.* Hirsching, *Historisch-litterarisches Handbuch.* Meusel, *Lexicon.* Sax, *Onomasticon.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WESSELY (Hartwig), célèbre écrivain juif, né à Copenhague en 1723, mort à Hambourg l'an 1805, était déjà habile dans la langue et la théologie hébraïques, puisque c'est à cet âge qu'il composa son premier écrit, dont le titre signifie *Jardin fermé,* justement estimé par les Israélites pour la pureté de la morale et du langage. La poésie, la grammaire et la théologie occupèrent à la fois les années de sa longue carrière. Outre l'ouvrage dont nous venons de parler, et tout ce qu'il a écrit dans le journal hébraïque (*le Collecteur*) de Berlin, le savant Israélite a laissé: 1° un Commentaire sur le Lévitique intitulé: *Vin du Liban;* — 2° *Le Livre des mœurs;* — 3° *Le Livre de l'âme;* — 4° trois *Lettres* adressées à ses coreligionnaires pour les exhorter à cultiver les sciences, les lettres et les arts, et à rester fidèles aux principes de leur religion; — 5° une traduction en hébreu du livre de la *Sagesse* attribué à Salomon. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Michaud, où le savant Michel Berr a consacré un bel article à son coreligionnaire.

WESSOBRUNN, abbaye de bénédictins en Bavière, anciennement *Wezzinbrunnen* (*Wessofintium, Wesbrunense monasterium*), dont la fondation est attribuée d'une part aux trois frères Landfroi, Waldram et Eliland, et, d'autre part, au duc Tassilon II. Les notices des religieux de ce couvent sur la géographie, les poids et mesures, qui datent du VIIIe siècle, et les gloses importantes qui en proviennent, prouvent que, dès les premiers temps, on cultiva dans cette abbaye toute espèce de connaissances. Ajoutons que de nombreux personnages l'ont honorée tant par leurs vertus que par leurs savants travaux. *Voy.* Schrœdl, dans le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **WEST** (Édouard), anglican, né en Angleterre, mort en 1675, fut un théologien très-estimé par ses coreligionnaires. Il a laissé: 1° des *Sermons;* — 2° un *Traité de la perfection humaine. Voy.* Michaud.

II. **WEST** (Gilbert), anglican, littérateur, né en 1706, mort à Londres en 1756, embrassa d'abord la carrière des armes, et devint en 1729 sous-secrétaire du conseil privé. Sa réputation littéraire repose sur l'ouvrage intitulé: *Observations on the history and evidence of the resurrection of Jesus Christ;* Londres, 1730, in-8°; cet ouvrage, souvent réimprimé, a été traduit en français par l'abbé Guenée; Paris, 1757, in-12. *Voy.* Chalmers, *General Biogr. Dictionary.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **WEST** (Nicolas), né en Angleterre, docteur en théologie et évêque d'Ely, se prononça énergiquement en faveur de Catherine d'Aragon, lorsque Henri VIII, aveuglé par sa passion pour Anne de Boleyn, voulait faire approuver son divorce par le clergé. Le courageux évêque publia à cette occasion un traité sous le titre de *De non dissolvendo Henrici regis primo Matrimonio,* etc. *Voy.* Michaud.

IV. **WEST** (Samuel), anglican célèbre, né aux États-Unis en 1740, mort l'an 1809, fut successivement chapelain au fort Pownall, en Penobscot, ministre de Nedhame l'an 1764, pasteur à Boston en 1788. Il est auteur: 1° d'*Essais*, insérés dans le *Colombian Sentinel,* 1806, 1807; — 2° de *Sermons* et d'*Éloges funèbres,* parmi lesquels on distingue celui de Washington. *Voy.* Michaud.

V. **WEST** (Samuel), anglican également célèbre des États-unis, mort à Tiverton, dans l'État de Rhode-Island, fut ministre de New-Bedford, dans le Massachusetts, membre honoraire de l'Académie des arts et des sciences de Philadelphie et de l'Académie américaine de Boston, membre de la convention pour la constitution du Massachusetts et des États-Unis. Il a laissé: 1° plusieurs *Opuscules théologiques;* — 2° des *Sermons;* — 3° un grand nombre d'*Articles de journaux. Voy.* Michaud.

VI. **WEST** (Thomas), jésuite, né en Angleterre en 1706, mort l'an 1769 à Sizergh, en Westmoreland, passa la plus grande partie de sa jeunesse sur le continent. Lors de la suppression de sa compagnie en France, il remplit comme simple prêtre les fonctions du saint ministère. Il passa une grande partie de sa vie à voyager. Outre plusieurs autres ouvrages estimés de géographie et d'antiquités, il a laissé: *Antiquités de Furness,* ou *Description de l'abbaye royale de Sainte-Marie, dans la vallée de Nightshade, près Dalton en Furness;* Londres, 1774, in-4°. « Ce livre intéressant, dit Parisot, fut destiné à remplir une lacune laissée par sir William Dugdale. » *Voy.* Parisot, qui, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, donne une notice de cette célèbre abbaye.

WESTMINSTER, ville d'Angleterre, est située au couchant de Londres. Elle doit son origine à une ancienne abbaye de bénédictins; les rois d'Angleterre y ont leur sépulture, et on y fait leur couronnement. Henri VIII érigea cette église en évêché l'an 1540, mais il le supprima deux ans après. Depuis le schisme introduit par ce prince, de honteuse mémoire, la véri-

Digitized by Google

table Église d'Angleterre était gouvernée par des évêques qui n'avaient que le titre de vicaires apostoliques; mais, en 1850, Pie IX rétablit la hiérarchie épisc., et nomma Nicolas Wiseman archevêque de Westminster. De l'an 1066 à l'an 1413, vingt et un conciles ont été tenus à Westminster. En 1852, il y eut un synode célébré par les évêques du royaume. *Voy.* la Regia, tom. XXV, XXVIII. Labbe, tom. IX, XI. Hardouin, tom. VI, VII. Henri Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, etc., tom. I et II. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 187-219, où l'on trouve beaucoup de détails relatifs à Westminster et les noms d'un certain nombre d'auteurs à consulter. L'abbé André, qui, dans son *Cours alphabét. de droit canon*, au mot ANGLETERRE, rapporte la *Lettre apost. de N. T.-S. P. le pape Pie IX rétablissant la hiérarchie épisc. en Angleterre* (24 septembre 1850), et, de plus : *Instructio S. Congregationis de Propaganda fide pro Anglia circa commendandos ad episcopatum* (5 avril 1852).

I. **WETSTEIN** ou **WETTSTEIN** (Jean-Jacques), protestant, né à Bâle en 1693, mort à Amsterdam l'an 1754, était profondément versé dans les langues latine, grecque et hébraïque. Reçu ministre en 1713, il soutint à cette occasion une dispute publique sur les diverses leçons du Nouveau Testament, et il s'attacha à prouver que cette variété de leçons ne donne aucune atteinte à l'intégrité, à la certitude et à l'authenticité du texte sacré. Il fut agrégé à la Société royale des sciences de Berlin et à la Société royale de Londres. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Novum Testamentum græcum editionis receptæ cum lectionibus variis codicum mss., editionum aliarum, versionum et Patrum*, etc.; Amsterdam, 1751-1752, 2 vol. in-fol.; nous avons montré ailleurs l'utilité de cette édition, et nous avons fait remarquer que le savant critique soutenait l'intégrité de l'Évangile de saint Jean (bien qu'il attaquât l'intégrité de la Ire Épître de cet apôtre), et qu'il défendait l'authenticité de l'Épître aux Hébreux; — 2° *Clementis Romani II Epistolæ ad virgines, cum versione latina*; Leyde, 1754, in-fol.; — 3° *Prolegomena in Novum Testamentum*; Amsterdam, 1730; Halle, 1764, in-8°; — 4° *Wettstenii Libelli ad crisin et interpretationem Novi Testamenti*; ibid., 1766, in-8°. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.*, tom. IV, p. 689 et suiv. Richard et Giraud, qui donnent quelques détails sur les écrits de Wetstein. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* J.-B. Glaire, *Introduction histor. et crit.*, t. I, p. 296; t. IV, p. 314; t. V, p. 161, 232. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne une liste des auteurs à consulter.

II. **WETSTEIN** ou **WETTSTEIN** (Jean-Rodolphe), protestant, né à Bâle en 1614, mort l'an 1684, exerça d'abord le ministère évangélique, et professa successivement la rhétorique, la langue grecque, la logique, la théologie, et fut chargé, en 1656, du cours d'interprétation du Nouveau-Testament. On a de lui : 1° *Certum animæ Solatium, seu Meditationes theologico-practicæ in locum ad Romanos VIII*; Bâle, 1638, in-8°; — 2° *Marii Diadochi Sermo contra arianos*; ibid., 1642, in-8°; trad. latine, avec des notes et le texte grec; — 3° quelques *Dissertations*, devenues fort rares. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WETTE (Wilhelm-Martin **LEBERECHT DE**), protestant, né à Ulla, près de Weimar, en 1770, mort à Bâle l'an 1849, professa la théologie à Iena, à Heidelberg, à Berlin et à Bâle. C'était un homme d'un grand savoir, mais un des rationalistes les plus avancés parmi les exégètes et les critiques d'Allemagne de ces derniers temps. Qu'il nous suffise de dire qu'il a commis sur la canonicité des Livres saints, sur la clôture du canon des Juifs, sur l'authenticité du Pentateuque, des Paralipomènes, des prophéties d'Isaïe, etc., des erreurs graves que nous avons réfutées dans notre *Introd. histor. et crit.*, etc. Outre des *Commentaires sur les Psaumes* et *sur le Nouveau Testament*, et une *Traduction allemande de l'Ancien et du Nouveau Testament*, il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Mémoires pour servir d'introduction au Nouveau Testament*; Halle, 1806, in-8°; — 2° *Critique de l'histoire des Juifs*; ibid., 1807, in-8°; — 3° *Manuel de dogmatique chrétienne, présentée dans son développement historique*; Berlin, 1813, 2 vol. in-8°; — 4° *De la Religion et de la théologie*; ibid., 1815, 1821, in-8°; — 5° *Manuel d'introduction historique et critique à la Bible*; ibid., 1817-1826, 2 vol. in-8°, 6 édit.; — 6° *Mémoires pour l'instruction chrétienne*; ibid., 1819, in-8°; — 7° *Leçons sur la religion, son essence, ses formes et son influence sur la vie*; ibid., 1827, in-8°; — 8° *L'Histoire biblique*; ibid., 1846, in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum*: « Wette (W.-M. L. de). Filosofia della rivelazione di B. H. Blasche, e lezioni sul cristianesimo, una cum præfatione traductoris *Quocumque idiomate*. (Decr. 21 apr. 1842.) » *Voy.* Daniel Schenkel, *De Wette und die Bedeutung seiner Theologie für unsere Zeit*. Lucke, dans *Theol. Stud. und Kritik*, 1850. Herzog, *Real-Encyklop. für protest. Theologie*. Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WETTSTEIN. *Voy.* WETSTEIN.

WETZER (Henri-Joseph), né en 1801 à Anzefahr, dans la Hesse électorale, mort l'an 1853, étudia la théologie à Marbourg, et s'appliqua à la philologie orientale; il consacra près de trois années, sous les professeurs Arnold et Hartmann, à l'étude de l'hébreu et de l'arabe. En 1823, il se rendit à Tubingue, où il continua à cultiver la philologie. Après des épreuves très-honorables pour lui, il devint, en 1824, docteur en théologie et en droit canon. Il eut à cette époque le bonheur, comme nous-même, de suivre à Paris les leçons du maître des orientalistes de l'Europe, Silvestre de Sacy, pour les langues arabe et persane, et celles de l'illustre Étienne Quatremère, pour la langue et la littérature syriaques. Au mois de mai 1828, la faculté de théologie de Fribourg et le consistoire académique l'accueillirent comme *privat docent*. Vers la fin de l'année il fut nommé professeur extraordinaire, et, en janvier 1830, professeur ordinaire de philologie orientale à la faculté de philosophie. Son enseignement eut le plus grand succès. Wetzer devint bientôt doyen, sénateur et député; et, au milieu des troubles et des agitations qu'éprouva plus tard l'université de Fribourg, il resta toujours ferme et inébranlable défenseur de la foi catholique. On a de lui, outre une *Traduction de l'Ancien Testament*, faite avec Van Ess : 1° *Taki-Eddini Makrizii Historia Coptorum christianorum in Ægypto, Arabice edita, in linguam latinam translata et gravissimo theologorum ordini in Academia Alberto-Ludoviciana Brisgoica oblata, pro facultate legendi, ab H. J. Wetzer. Solisbaci*, MDCCCXXVIII; c'est un manuscrit que Wetzer copia à la Bibliothèque royale de Paris, et dont il publia le texte, inconnu jusqu'alors, en l'accompagnant d'une traduction latine; — 2° *Restitutio veræ chronologiæ rerum ex controversiis Arianis inde ab anno 325 usque ad annum 350 exortarum*,

Digitized by Google

contra chronologiam hodie receptam exhibita; Francforti ad Mœnum, 1827; ouvrage dans lequel il tranche le conflit soulevé entre Mansi et Mamachi sur la chronologie des événements ecclésiastiques en rapport avec l'arianisme, de 340 à 350, en établissant solidement la chronologie jusqu'en 325, et en réfutant victorieusement la chronologie admise jusqu'alors; — 3° *L'Université de Fribourg, d'après son origine, son but, ses moyens, sa qualité de corporation et de fondation pieuse, son organisation, ses institutions, et les garanties légales ecclésiastiques et politiques de sa conservation;* Fribourg, 1844; dans cet opuscule, publié sous le voile de l'anonyme, l'auteur fait ressortir avec force le caractère religieux et catholique de l'université de Fribourg. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*, dont nous n'avons fait qu'abréger l'article.

WEXFORD (*Wexfordia*), ville d'Irlande dans la province de Leinster, à dix-huit lieues de Dublin. L'évêque de Fernes y tint un concile en 1240. *Voy.* Mansi, *Supplém.*, t. II, col. 1065. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 219-220.

WEXSIO (*Wexta*), ville épisc. de Suède, située au milieu de la province de Smaland. Suivant de Commanville, Wexsio fut érigée en évêché par saint Suffride vers l'an 955, et fut soumise à Upsal; mais le P. Theiner, dans la *Svezia e le relazioni diessa colla S. Sede*, p. 138, met la fondation de ce siége à l'an 1046. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 255. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 220.

WEYER. *Voy.* Wier.

WHALLEY (Pierre), anglican, né à Rugby, comté de Warwick, en 1722, mort à Ostende l'an 1791, occupa plusieurs postes ecclésiastiques. Outre quelques écrits purement littéraires, il a laissé : *Défense* (*A Vindication*) *de l'évidence et de l'authenticité des Évangiles;* Londres, 1753, in-8°. Le but que l'auteur s'est proposé dans cet ouvrage, c'est de réfuter les trop fameuses objections de Bolinbroke contre les fondements du christianisme, objections consignées dans ses *Lettres sur l'étude de l'histoire. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WHARTON ou **WARTHON** (Henri), anglican, recteur de la paroisse de Minster, dans le comté de Thanet, né à Worstead, dans le comté de Norfolk, vers l'an 1664, mort en 1694, a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Traité du célibat du clergé, dans lequel on examine son origine et ses progrès;* Londres, 1688, in-4°; — 2° *Le Miroir ecclésiastique considéré dans ses faux raisonnements et dans ses fausses citations;* ibid., 1688; c'est la réponse au *Speculum ecclesiasticum* de Th. Ward, théologien catholique; — 3° *Échantillon de quelques erreurs et de quelques défauts qui se trouvent dans l'Histoire de la réformation de l'Église d'Angleterre de Burnet;* ibid., 1693, in-8°; tous ces ouvrages sont en anglais; — 4° *Anglia sacra, sive collectio historiarum... de archiepiscopis Angliæ, ad annum* 1540; ibid., 1691, in-fol.; — 5° *Historia de episcopis et decanis Londinensibus et Assavensibus, ad annum* 1540; ibid., 1695, in-8°; — 6° *Appendix ad Historiam litterariam Guilielmi Cave;* il a été mis à l'*Index* par un décret daté du 22 décembre 1700. « Malgré les préjugés du schisme anglican, dit Feller, Wharton est souvent équitable et défend la vérité avec courage; il repousse les calomnies contre les religieux et plusieurs hommes illustres devenus odieux par leur zèle pour la foi. Il a excellemment redressé les erreurs de Burnet dans son *Specimen*, où il y a un catalogue remarquable. » *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

WHEELER ou **WHELER** (Sir George), anglican, voyageur, né à Breda, en Hollande, l'an 1650, mort l'an 1724, appartenait à une famille que son attachement à la cause de Charles Ier avait fait exiler. Après avoir parcouru les lieux les plus célèbres de la France et de l'Italie, il partit pour la Grèce. Il rencontra à Venise le docteur Spon, qui le suivit dans une partie de son voyage, et qu'il quitta vers le passage des Thermopyles. En 1686, Wheeler retourna en Angleterre, où il obtint le bonnet de docteur en théologie et le vicariat de Basingstocke, qu'il quitta peu après pour la riche cure de Houghton-the-Spring. C'est là qu'il mourut. On a de lui : 1° *Voyage de Dalmatie, de Grèce et du Levant;* 1682, in-fol.; Anvers, 1689, 2 vol. in-12; on y trouve les détails les plus exacts et les plus curieux sur la Dalmatie, la Grèce et l'Anatolie; — 2° *Histoire des églises et des lieux d'assemblée des premiers chrétiens dans les Églises de Tyr, de Jérusalem et de Constantinople, décrites par Eusèbe;* — 3° *Le Monastère protestant ou l'économie de la vie chrétienne. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WHICHCOTE (Benjamin), anglican, né vers 1609, mort en 1683, fit ses études au collége Emmanuel de Cambridge, auquel on l'agrégea l'an 1633. Après avoir reçu les ordres, il commença un cours de théologie au collége de la Trinité. Il desservait depuis quelque temps une cure dans le comté de Somerset, lorsqu'on le rappela à Cambridge pour être prévôt du collége du Roi. Il perdit sa prévôté à l'époque de la restauration, et vint à Londres, où il fut nommé en 1662 ministre de Sainte-Anne de Blackfriars, et plus tard vicaire de Saint-Laurent, dans le quartier des Juifs, à Londres. Gibbert Burnet parle de ce théologien avec beaucoup d'éloges. Sa conduite, en effet, et ses écrits révèlent une âme douce et un esprit éclairé. Il n'a rien livré lui-même à l'impression; mais on a publié après sa mort : 1° *Observations et apophtheymes;* 1688, in-8°; recueillis des sermons et de la conversation de Whichcote par ses élèves; — 2° un choix de ses *Sermons*, précédé d'une préface par lord Shaftesbury, auteur des *Caractères;* ce volume fut suivi de trois autres, publiés en 1701-1703 par le docteur Jeffery, et d'un 4e, en 1707, par Clarke; ils ont été réimprimés plusieurs fois; la meilleure édition est celle des docteurs Campbell et Gerard; Aberdeen, 4 vol. in-4°; — 3° *Aphorismes moraux et religieux, recueillis des papiers manuscrits du docteur Whichcote*, qui parut en 1703 sous la direction du même docteur Jeffery; réimprimés l'an 1753, in-8°, par les soins de Samuel Salter, avec des additions et huit *Lettres* de l'auteur et de ses amis. Les *Aphorismes* sont au nombre de 1200, dont les suivants, qui en font partie, peuvent donner une idée : « Rien n'altère plus la nature humaine que le faux zèle; le bon naturel d'un païen est plus religieux que le zèle furieux d'un chrétien. — La sincérité du cœur est un grand point pour la rectitude du jugement. — Si je n'ai pas un ami, que Dieu m'envoie un ennemi, afin que je sois instruit de mes défauts; être éclairé par un ennemi est ce qu'il y a de mieux après le bonheur de posséder un ami. — Personne n'est plus vide que celui qui est plein de lui-même. » *Voy.* Michaud.

WHISTON (Guillaume), théologien et mathématicien, né à Norton, dans le comté de Leicester, en 1667, mort à Londres l'an 1752, fut

Digitized by Google

nommé en 1690 maître ès arts, et reçut en 1693 la consécration évangélique. En 1701, Newton le choisit pour adjoint de sa chaire de mathématiques à l'université de Cambridge, et Whiston lui succéda en 1703. Il se livrait en même temps à la prédication; mais ses études théologiques le conduisirent peu à peu à l'arianisme; et, en 1710, il fut solennellement expulsé de l'université comme hérétique, et sa chaire déclarée vacante. Enfin, en 1747, il se fit anabaptiste. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *A New Theory of the Earth from its original to the consummation of all things;* Londres, 1696, in-8°; 6 édit.; l'auteur s'attache à prouver que la création du monde en six jours, le déluge universel et la conflagration générale, ainsi que l'enseigne l'Écriture sainte, sont parfaitement d'accord avec la raison et la philosophie; cette *nouvelle théorie de la terre* a été attaquée par le docteur Keill; mais elle a mérité l'éloge de Bentley, de Wren, de Newton et de Locke; — 2° *A Short view of the Chronology of the Old Testament and of the harmony of the four Evangelists;* Cambridge, 1702, in-4°; — 3° *Essay upon the apostolical constitutions:* 1708, in-8°; — 4° *Primitive Christianity revived;* Londres, 1711, 4 vol. in-4°; exposé de ses doctrines particulières; — 5° *The literal Accomplishment of Scripture prophecies;* ibid., 1724; — 6° *The genuine Works of Flavius Josephus;* trad. du grec avec cartes et plans, tables chron., et huit dissert. theol.; ibid., 1737, in-fol.; — 7° *Primitive New-Testament;* ibid., 1745, in-8°; — 8° *Sacred History of the Old and New Testament, from the creation of the world till Constantine;* ibid., 1748, in-8°. *Voy.* Chalmers, *General Biogr. Dictionary.* Michaud, *Biogr. génér.*, où l'on trouve à la fin cette remarque : « Voltaire, qui avait dû connaître Whiston en Angleterre, lui a emprunté beaucoup d'arguments et de sophismes, principalement pour composer l'article ARIANISME dans son *Dictionnaire philosophique*, quoiqu'il ne l'y nomme pas, ou plutôt qu'il affecte de ne pas l'y nommer. » La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **WHITAKER** (Guillaume). *Voy.* VITAKER.

II. **WHITAKER** (John), littérateur, né à Manchester vers l'an 1735, mort à Ruan-Lanyhorne, dans le Cornwall, en 1808, exerça les fonctions de prédicateur à la chapelle Berkeley, à Londres, et fut pourvu, vers 1778, de la riche cure de Ruan-Lanyhorne. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Sermons;* Londres, 1783, in-8°; ces *Sermons* sont sur les quatre fins dernières, la mort, le jugement dernier, le ciel et l'enfer; — 2° *Origin of arianism;* ibid., 1791, in-8°; — 3° *Ancient Cathedral of Cornwall;* ibid., 1808, 2 vol. in-4°; — 4° *Life of Saint Neot;* ibid., 1809, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

WHITBY (Daniel), théologien anglican, né à Rushden, dans le Northampton, vers 1638, mort en 1726, fut successivement chapelain de l'évêque de Salisbury, qui lui donna une prébende et la chantrerie de sa cathédrale, docteur en théologie et recteur de Saint-Edmond de Salisbury. Son esprit, plein d'idées singulières, comme dit Feller, le jeta dans une haine furieuse contre l'Église catholique. Il se déclara avec la même chaleur contre les sociniens; mais son zèle contre eux se démentit bientôt; il comprit que l'autorité de l'Église une fois rejetée, une secte quelconque avait autant de droit que l'autre d'ajuster l'Écriture à ses dogmes; et il fut sur la fin de ses jours un des apôtres de l'arianisme, qu'il soutint avec obstination jusqu'à sa mort. Il a beaucoup écrit contre l'Église, à qui il a imputé tout ce qu'elle ne croit ni n'enseigne. Parmi ses nombreux ouvrages, qui sont tous à l'*Index* (decr. 10 maii 1757), nous citerons : 1° *Examen variantium lectionum Joannis Millii in Novum Testamentum;* Londres, 1710, in-fol.; — 2° *Traité de la divinité de Jésus-Christ contre les ariens et les sociniens;* en latin; Oxford, 1691; — 3° *Dissertatio de Sacræ Scripturæ interpretatione secundum Patrum commentarios*, etc.; Londres, 1714, in-8°. Dans ce livre, c'est encore la remarque de Feller, il est vraisemblable que l'auteur se proposait de tourner les Pères en ridicule; car il y a ramassé tout ce que leurs ouvrages offrent de plus singulier et de plus faible. Tous les hérétiques trouvant leur condamnation dans la doctrine des Pères, qui forment la grande chaîne de la tradition, il est naturel qu'ils s'efforcent de décrier ces témoins importuns. — 4° *Commentaire sur le Nouveau Testament*, en anglais; ibid., 1703, 2 vol. in-fol.; — 5° *Paraphrase sur toutes les Épîtres du Nouveau Testament*, en anglais; ibid., 1700. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor. portatif.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **WHITE** ou **WHYTE** (Jean), évêque de Winchester, né en 1511 à Farnham, dans la province de Surrey, mort à South Warnborough l'an 1560, fit ses études d'abord à l'école de Winchester, ensuite au Collége-Neuf à Oxford, où il devint, en 1527, membre perpétuel de l'association collégiale, et où peu de temps après il prit les degrés de maître ès arts. Il entra ensuite comme professeur au collége de Winchester, dont il fut gardien, et qu'il contribua puissamment à préserver d'une ruine totale. En 1551 il fut nommé recteur de Cheyton, puis évêque de Lincoln, d'où il passa au siége de Winchester. Nous ne dirons rien de sa vie politique, sinon qu'il fut deux fois envoyé à la Tour de Londres. Conformément à ses dernières volontés, sa tombe fut placée dans la cathédrale de Winchester. Ce prélat ne manquait ni d'éloquence, ni de savoir. Doué d'une force d'imagination remarquable, il se livra avec succès à la poésie latine. Outre des *Épigrammes* et quelques *Discours*, il a laissé: *Diacosio-martyrion, sive ducentorum virorum testimonia de veritate corporis et sanguinis Christi in Eucharistia, adversus Petrum Martyrum;* Londres, 1553, 1554, in-8°. *Voy.* Wood, *Athenæ Oxonienses.* Milner, *Hist. de Winchester.* Pitsæus, *De Illustr. Angliæ Scriptor.* Michaud, *Biogr. universelle.*

II. **WHITE** (Jean), puritain, connu sous le nom de *Patriarche de Dorchester*, né en 1574 dans le comté d'Oxford, mort à Dorchester l'an 1648, devint membre du Collége-Neuf d'Oxford, puis recteur de l'église de la Trinité à Dorchester. Il occupa plusieurs autres places. White obtint beaucoup de succès dans la prédication. On a de lui : 1° *La Route qui mène à l'arbre de la vie, découverte dans plusieurs directions, pour lire avec fruit la sainte Écriture*, etc.; Londres, 1647, in-8°; ouvrage qui est suivi d'une *Dissertation sur le quatrième Commandement;* — 2° *Commentaire sur les trois premiers chapitres de la Genèse;* ibid., 1656, in-fol., — 3° quelques *Sermons. Voy.* Michaud.

III. **WHITE** (Joseph), anglican, orientaliste, né à Glocester en 1746, mort l'an 1814, fils d'un pauvre tisserand, fut élevé par charité. Il fit ses études au collége de Vadham d'Oxford. A la connaissance des ouvrages classiques il ajouta celle des idiomes orientaux. En 1774 il fut agrégé à son collége, et l'année suivante élu à la chaire d'arabe, fondée par l'archevêque

Digitized by Google

Laud. Parmi les écrits qu'il a laissés nous citerons: 1° *Sacrorum Evangeliorum syriaca Philoxeniana, ex codd. mss. Ridleianis in bibl. coll. Nov. Oxon. repositis, nunc primum edita, cum interpretatione et annotationibus Josephi White;* 1778, 2 vol. in-8°; — 2° *Diatessaron, sive integra historia Domini Nostri Jesu Christi, græce;* Oxford, 1800, in-8°; — 3° *Novum Testamentum græce. Lectiones variantes, Griesbachii judicio, iis quas textus receptus exhibet, anteponendas vel æquiparandas, adjecit Josephus White;* 1808, 2 vol. in-8°, — 4° *Criseôs Griesbachianæ in Novum Testamentum Synopsis;* 1811, in-8°. *Voy.* la *Notice de White* donnée par Langlès dans le *Mercure étranger*, n° XVII, 1814, p. 339. Michaud.

IV. **WHITE** (Richard), né à Basingstoke, dans le Hampshire, vers 1540, mort chanoine de Douai l'an 1612, obtint dans le Collége-Neuf d'Oxford une place d'associé, qu'il perdit en 1569 par son attachement à la religion catholique. Étant allé en Italie, il s'appliqua dans l'université de Padoue à l'étude du droit canonique et du droit civil, et fut reçu docteur dans ces deux facultés. On l'appela à Douai, où il professa le droit avec réputation pendant plus de trente ans. Après la mort de sa seconde femme il embrassa l'état ecclésiastique, et devint chanoine de Saint-Pierre à Douai. Il était versé non-seulement dans le droit, mais aussi dans l'antiquité et dans l'histoire ecclésiastique de son pays. Baronius, avec qui il était en correspondance, reçut de lui des matériaux pour ses *Annales*. On a de lui, outre quelques écrits purement littéraires : 1° *Explicatio brevis privilegiorum juris et consuetudinis circu ven. Sacramentum Eucharistiæ;* Douai, 1609, in-8°; — 2° *De Reliquiis et veneratione Sanctorum;* ibid., 1609. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

WHITEFIELD (Georges), théologien anglican, et un des chefs des méthodistes en Angleterre, né à Bell-Inn, dans le comté de Glocester, en 1714, mort l'an 1769 ou 1770 à Newbury-Port, dans les États-Unis, était fils d'un aubergiste. Il fit ses études à l'université d'Oxford. La secte des méthodistes, qui avait pris naissance dans cette université en 1729, sous la direction de John et de Wesley, s'agrégea Whitefield en 1735. Dès cette époque l'ardent jeune homme se livra entièrement aux œuvres de charité et de piété. Ordonné diacre l'an 1736 suivant le rit anglican, il prêcha son premier sermon dans la cathédrale de sa ville natale. En 1738 Wesley, qui faisait des missions en Amérique depuis plusieurs années, l'appela auprès de lui : Whitefield s'y rendit; mais il revint en Angleterre en 1739, et fut ordonné prêtre à Oxford. Les églises de Londres où il était admis ne pouvant contenir la multitude d'auditeurs qui se pressaient autour de lui, il se mit à prêcher en pleine campagne. Au bout de deux mois il repassa en Amérique, prêcha successivement dans toutes les possessions que les Anglais avaient alors dans cette partie du monde, et fonda en Géorgie un hôpital pour les orphelins. Il était de retour en Angleterre en 1741. Il repartit presque aussitôt pour l'Amérique. Dans six voyages qu'il fit en quelques années à la Nouvelle-Angleterre, il accrut prodigieusement sa secte. Bientôt les méthodistes se divisèrent en deux branches. Whitefield, calviniste rigide, demeura chef de ceux qui suivaient ses principes, tandis que Wesley, à la tête de l'autre branche, professait ceux des arminiens. Whitefield, en 1769, entreprit un septième voyage en Amérique. Il mourut en 1769, selon les *Mémoires pour servir à l'état ecclésiastique du XVIIIe siècle*, tom. IV, ou selon d'autres biographes, notamment Watkins, en 1770. On a de lui : 1° des *Lettres;* — 2° des *Sermons;* — 3° des *Traités de controverse* et autres, qui ont été imprimés en 1771, 6 vol. in-8°. *Voy.* Schaffshausen, *Com. historica de methodistarum historia et Vita Whitefield;* Hambourg, 1743, in-4°. Pérennès, dans la *Biogr.* de Feller. Labouderie, soit dans son *Précis historique du méthodisme;* Paris, 1817, in-8°, soit dans la *Biogr. univers.* de Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, où sont cités plusieurs auteurs anglais qui ont écrit sur Whitefield. L'abbé Grégoire parle aussi de Whitefield dans son *Histoire des sectes religieuses;* mais elle est *à l'Index.* (Decr. 18 Augusti 1828.)

WHITFORD (Richard), homme de lettres très-distingué, d'une ancienne famille du pays de Galles, vivait encore en 1541, mais on ne sait précisément ni l'année de sa naissance, ni celle de sa mort. Il fit ses études dans l'université d'Oxford, et devint chapelain de Richard Fox, évêque de Winchester. Il était en correspondance avec Thomas More, Érasme et les autres hommes célèbres de son temps. Ayant renoncé au monde, il prit l'habit religieux dans le monastère de Sion; et après la destruction de ce couvent, sous Henri VIII, il vécut dans la retraite. On lui doit : 1° *Préparation pour la communion;* Londres, in-8°; — 2° *Défense des trois vœux de religion contre Luther;* 1532, in-4°; — 3° *Traité de la patience;* 1541, in-4°; — 4° Le *Martyrologe de l'église de Salisbury*, tel qu'on le lisait dans celle de Sion, avec des additions, in-4°; — 5° *Méditations solitaires;* — 6° *Le Psautier de Jésus*, souvent réimprimé, et qu'on croit être le même qui est encore en usage parmi les catholiques d'Angleterre; — 7° *Traduction de la Règle de Saint-Augustin;* — 8° *Traduction de l'Alphabetum religiosorum de saint Bonaventure;* 1532, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WHITGIST (Jean), archevêque de Cantorbéry, né en 1530 à Grimsby, dans la province de Lincoln, en Angleterre, mort l'an 1604, n'avait pas osé découvrir sa haine contre la religion catholique pendant le règne de la reine Marie; mais Élisabeth étant montée sur le trône, il se montra protestant, et protestant fanatique. Il ne garda aucune mesure ni dans ses leçons, ni dans ses thèses. C'est cette conduite qui lui a mérité l'archevêché de Cantorbéry, en 1583. Ce prélat, aussi ardent ennemi des puritains que des catholiques, poussa le fanatisme jusqu'à l'emportement et l'extravagance. On a de lui : 1° une longue *Lettre* à Bèze; — 2° plusieurs autres *Écrits*, dans lesquels il traite le Pape d'*antechrist*, et l'Église romaine de *prostituée*. A cette époque on opérait avec ces deux mots de grandes choses sur les ignorants et les fanatiques du parti protestant. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

WHITEHERN. *Voy.* WITHERN.

WHYTE (Jean). *Voy.* WHITE, n° I.

WIBALD ou **WIBAUD, WIBOLD, WIBOLDE** (*Wibaldus* ou *Wiboldus, Guibaldus*), abbé de Stavelo et de Corbie en Saxe, né dans les Ardennes, au diocèse de Liége, en 1097, mort à Butellia, en Paphlagonie, l'an 1158, entra vers 1115 dans l'abbaye de Wasor (*Walciodorum*), aujourd'hui du diocèse de Namur, alors de celui de Liége. L'abbé Wildric lui confia le soin des écoles de son monastère, puis il alla exercer les mêmes fonctions à Stavelo, où il mérita en peu de temps l'estime générale. Il succéda à l'abbé Jean Rutland en 1130, et donna ses premiers soins au rétablissement du temporel et du spirituel de son abbaye. Peu après Lothaire II, étant venu visiter Innocent II, qui était à Liége,

Digitized by Google

se rendit à Stavelo, et, à la prière de l'abbé, il confirma les priviléges de l'abbaye par la *bulle d'or*. Plus tard ce prince employa Wibald dans diverses affaires importantes, et l'emmena en Italie lorsqu'il s'y rendit pour soutenir Innocent II contre l'antipape Anaclet. Pendant son séjour en Italie, Wibald fut choisi pour abbé par les religieux du Mont-Cassin; mais, n'ayant pu rétablir la paix dans ce monastère, il le quitta secrètement, fit un voyage à Rome, et fut nommé à son retour, l'an 1147, abbé de Corbie en Saxe. Il ne jouit pas, sous Conrad III, d'une moindre influence que sous Lothaire, car l'on voit son nom inscrit sur la liste des vice-chanceliers de l'empire. Enfin sous Frédéric, successeur de ce prince, il eut toujours la même part aux affaires. Il mourut au retour d'une ambassade dont il avait été chargé auprès de Manuel Comnène, empereur de Constantinople; on pense qu'il fut empoisonné par les Grecs. Les *Lettres* qu'il a écrites et celles qui lui ont été adressées se trouvent dans les PP. Martenne et Durand, *Amplissima collectio*, tom. II, p. 155 et suiv. *Voy.* la *Gallia Christ. nov.*, tom. III, col. 946. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. XII, p. 550 et suiv. Fisen, *Flores ecclesiæ Leodiensis*, 19 juillet, p. 337. Bertholet, *Hist. du Luxembourg*, t. IV, p. 45. De Marne, *Hist. du comté de Namur*. Jansen, Vibald von Stablo. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WIBERT. *Voy.* GUIBERT, nos I et III.

I. **WIBORG** ou **WIBOURG** (*Viborgum, Viburgum*), ville épisc. du Danemark, est située dans le centre du Nord-Jutland. On prétend qu'elle s'appelait anciennement *Cimberberg*, et qu'elle était la capitale des anciens Cimbres. Son chapitre actuel est de la confession d'Augsbourg, comme tous les autres du Jutland. De Commanville dit qu'elle fut érigée, l'an 1065, en évêché suffragant de Lunden. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 255. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 221.

II. **WIBORG** ou **WIBOURG** (*Viborgum, Viburgum*), ville épisc. de Russie, capitale de la Carélie, dans la basse Finlande, à vingt-cinq lieues de Pétersbourg. Suivant de Commanville, elle fut érigée en évêché, sous Upsal, vers le XIe ou au XIIe siècle. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 225. Gaet. Moroni, volume CIII, p. 221-222.

WIBURNUS (Gautier), en latin *Wimburnus*, religieux anglais de l'Ordre de Saint-François, florissait vers l'an 1367, et s'était fait connaître comme poëte et orateur. Outre des poëmes en vers hexamètres en l'honneur de la sainte Vierge et de Jésus-Christ, il a composé : 1° *Encomium Christiparæ*; — 2° *Proprietates Terræ Sanctæ*. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus*.

WICBOD ou **WIGBAULD** (*Vicbodus*), vivait au VIIIe siècle. On ne sait si c'est le même que ce Wigbauld qui fut notaire de Charlemagne sous les archichanceliers Ithier et Radon, ou ce Wigbauld que le même prince fit gouverneur de Périgueux vers l'an 778. Wicbodus écrivit, à la prière de Charlemagne, des questions sur la Genèse et sur les autres livres suivants de l'Écriture, sous ce titre : *Quæstiones in Octateuchum*. Les PP. Martenne et Durand s'étant aperçus que la plus grande partie des questions sur la Genèse ne sont presque mot à mot qu'une copie de ce que saint Jérôme et saint Isidore ont écrit sur ce livre, et que les questions sur les livres suivants ne sont qu'une copie du texte d'Isidore, se sont contentés de publier les questions sur quelques-uns des premiers chapitres de la Genèse dans leur *Collectio amplissima*, tom. IX. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

VICCIUS ou **WIKES** (Thomas), chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, florissait vers l'an 1290, et était poëte, orateur et historien. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite surtout : 1° *Catalogus abbatum Osniensium*; — 2° *Chronica compendiosa*; qui contient ce qu'il y a de plus remarquable depuis l'an 1066 jusqu'à Édouard Ier. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus*. Michaud, qui, dans la *Biogr. univers.*, donne quelques détails sur cette chronique.

WICELIUS (Georges), nom latinisé sous lequel on connaît plus généralement WITZEL, théologien, né à Fulde en 1501, mort à Mayence l'an 1593. Or Wicelius a été surnommé *Major* ou *Senior* pour le distinguer de son fils. Il se fit religieux; mais il quitta la vie monastique, et même le catholicisme, pour embrasser le luthéranisme. Cependant il rentra dans le sein de l'Église, fut pourvu d'une cure, et devint conseiller des empereurs Ferdinand et Maximilien. Outré de sa désertion, Luther lui suscita beaucoup de tracasseries, et le fit même mettre, à Wittemberg, dans une prison, d'où il ne sortit au bout de deux ans que par la protection du comte de Mansfeld. Il travailla toute sa vie, quoique inutilement, à réunir les catholiques aux protestants. C'est dans ce but qu'il composa, en allemand, une foule d'ouvrages qui ont été traduits en latin et réunis dans l'appendix du *Fasciculus rerum* d'Édouard Brown, avec les notes de Thomas Jones. Les principaux de ces ouvrages sont : 1° *Methodus Concordiæ*; Leipzig, 1537, in-12, adressé à toutes les puissances pour les engager à procurer la paix aux Églises; — 2° *Via regia*; Helmstædt, 1650, in-12, publié par Hermann Conring; — 3° *Querela adversus Lutherum*; 1524; — 4° *De Sacris nostri temporis Controversiis*. — Quant à VICELIUS (Georges), son fils, il est auteur de quelques écrits, entre autres d'une *Histoire de saint Boniface*, en vers latins; Cologne, 1553, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot WITZEL.

I. **WICHINGHAM**, prieur des Carmes, né à Norfolk, mort à Norwich en 1381, fut docteur de la faculté de Paris, professeur de théologie et prédicateur distingué. On a de lui : 1° des *Commentaires sur le Ier et le IIe livre du Maître des Sentences*; — 2° des *Sermons*. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus*.

II. **WICHINGHAM** (Jean), religieux anglais de l'Ordre de Saint-François, vivait au XIIIe siècle. On a de lui : 1° *Sermones de tempore*; — 2° *Disputationes rerum difficillimarum*, etc. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus*.

WICHMANN ou **WICHMANS**, **WICKMANS** (Augustin), de l'Ordre de Prémontré, né à Anvers vers l'an 1592, mort à Tongerloo en 1661, entra dans la célèbre abbaye située dans cette ville, et y fut chargé de l'enseignement des novices. Il fut ensuite pourvu de plusieurs bénéfices qui dépendaient de l'abbaye; puis, devenu en 1642 coadjuteur de l'abbé Werbroecken, il lui succéda en 1644. On a de lui : 1° *Rosa candida, seu martyrium Petri Calmpfhautani, canonici Norbertini, pastoris in Haren*, tué en 1572 par les *Gueux* (*a Geusiis*), nom donné à une association de protestants de Flandre; Anvers, 1625, in-8°; — 2° *Apotheca spiritualium pharmacorum contra luem contagiosam, aliosque morbos ex S. Scriptura, SS. Patribus et authenticis historiis deprompta*; ibid., 1626, in-4°; — 3° *Diarium ecclesiasticum de sanctis contra pestem tutelari-*

Digitized by Google

bus; ibid., 1626, in-4°; — 4° *De Origine et progressu cœnobii Postulani* (Postel), *Ord. S. Norberti;* ibid., 1628, in-4°; — 5° *Sabbatismus Marianus;* ibid., 1628, in-8°; — 6° *Brabantia Mariana tripartita;* Anvers, 1632, in-4°; Naples, 1634, 2 vol. in-4°, avec fig.; ouvrage loué par Sander et Foppens; — 7° *Syntagma pastorale de obligatione pastorum;* resté inédit. *Voy.* Foppens, *Biblioth. Belg.* Les *Ordin. Præmonstr. Annales,* tom. II. Michaud, Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WICLEF ou VICLEF, WICLIF, WYCLIFFE (John de), fameux hérésiarque, chef des *Wicléfites,* et dont le nom figure dans l'*Index* de Clément VIII, naquit à Hipswell, dans le Yorkshire, en 1324, et mourut à Lutterworth, dans le comté de Leicester, l'an 1387. Il professa la théologie à Oxford avec beaucoup de réputation. Il se fit connaître de plus en plus par ses traités contre les bénéficiers et contre les religieux mendiants, publiés en 1350 et 1360. Vers le même temps, il fut nommé président du collége de Baliol et curé de Sylingham, puis président du collége de Cantorbéry. L'archevêque de cette ville le destitua de cette charge; Grégoire XI confirma cette destitution et refusa à Wiclef l'évêché de Worcester, qu'il ambitionnait depuis longtemps. Cet ambitieux, irrité, résolut dès lors d'anéantir l'autorité du Pape et du clergé. Il parcourut l'Angleterre en prêchant des erreurs qui ont donné naissance à la secte des hussites, d'où sont sorties celles des luthériens et des protestants proprement dits, c'est-à-dire des luthériens d'Allemagne, qui protestèrent contre l'intérim de Charles-Quint, et qui en appelèrent à un concile général. Grégoire XI écrivit à ce sujet à l'université d'Oxford en 1377, et Wiclef fut cité, l'année suivante, à comparaître devant les commissaires nommés par le Pape. Ses protecteurs le firent renvoyer sur la promesse qu'il fit de garder le silence; mais, loin de tenir sa parole, il recommença à prêcher ses erreurs, et voulut, en outre, établir l'égalité et l'indépendance parmi les hommes, ce qui excita en 1379 et 1380 un soulèvement général parmi les paysans, qui, selon les lois d'Angleterre, étaient obligés de cultiver les terres de leurs maîtres. Wiclef fut condamné dans un concile national tenu à Londres en 1382. Richard II publia, la même année, une déclaration contre les wicléfites, et ordonna à l'université d'Oxford de retrancher de son corps Wiclef et tous ses disciples. Le roi Henri IV extermina les restes de cette secte. Le concile de Constance de 1414 fit déterrer le corps de Wiclef et brûler ses os : il condamna aussi ses erreurs. La plupart des écrits de Wiclef ont été détruits; quelques autres existent encore en manuscrits dans diverses biblioth. d'Angleterre; on en trouvera la liste dans le *Catalogue of the original works of John Wiclif,* par Shirley; Oxford, 1865, in-8°. Parmi ceux qui ont été imprimés, plusieurs sont indiqués dans la *Nouv. Biogr. génér.*, laquelle donne aussi la liste d'un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur Wiclef. *Voy.* Pratéole, *Elenchus hæreticorum omnium.* Sanderus, *Hæres.*, CLXIX, CLXXVIII. Thomas de Walden, *De Sacram.*, tit. II, c. XVI. Sponde, ann. 1377. Le P. Pinchinat, *Diction.*, au mot WICLEF. Richard et Giraud. Feller. Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* l'art. suivant.

WICLEFISME, WICLEFITES. On appelle *wicléfisme* les doctrines enseignées par Wiclef, et *wicléfites* les partisans, les disciples de Wiclef. Or les erreurs principales du *wicléfisme* consistent à représenter Dieu dominé par la nécessité, auteur et approbateur de tous les crimes; d'attribuer l'effet des sacrements au mérite des personnes; de croire que Dieu est obligé d'obéir au diable; qu'un roi cesse d'être roi quand il commet un péché mortel, et que pareillement tout homme perd le droit qu'il avait sur ses possessions temporelles dès qu'il se rend coupable d'une semblable faute; que les enfants morts sans baptême sont sauvés; qu'il n'y a dans l'Eucharistie de présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ que lorsque la consécration est faite par un ministre saint; que les prières pour les morts sont au moins inutiles; que le mariage contracté par des personnes qui ne peuvent pas avoir d'enfants est un pur concubinage, et que l'extrême-onction n'est nullement un sacrement. Mosheim lui-même, quoique protestant, convient que la doctrine de Wiclef n'était point exempte d'erreur, ni sa vie de reproche. Mélanchthon ne lui est pas plus favorable : « Ceux qui voudront savoir le sentiment de Mélanchthon sur Wiclef, dit Bossuet, le trouveront dans la préface de ses *Lieux communs,* où il dit qu'on peut juger de l'esprit de Wiclef par les erreurs dont il est plein. Il n'a, dit-il, rien compris dans la justice de la foi : il brouille l'Évangile et la politique; il soutient qu'il n'est pas permis aux prêtres d'avoir rien en propre; il parle de la puissance civile d'une manière séditieuse et pleine de sophisterie; par la même sophisterie il chicane sur l'opinion universellement reçue touchant la cène du Seigneur. » « Voilà, ajoute Bossuet, ce qu'a dit Mélanchthon après avoir lu Wiclef. Il en aurait dit davantage, et il aurait relevé ce que cet auteur avait décidé, tant contre le libre arbitre que pour faire Dieu auteur du péché, s'il n'avait craint, en le reprenant de ces excès, de déchirer son maître Luther sous le nom de Wiclef. » *Voy.* le concile de Const., sess. VIII, prop. VI et XV. Labbe, tom. XII, col. 46. Bossuet, *Hist. des Variations des Églises protestantes,* l. XI, n. CLIII-CLXI. Richard et Giraud, qui rapportent les quarante-cinq erreurs de Wiclef, condamnées par le concile de Constance. Bergier, qui, dans son *Diction. de théol.*, outre la réfutation des principales erreurs de Wiclef, montre l'inanité des efforts de Basnage pour justifier l'hérésiarque contre Bossuet. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* l'art. précédent.

WIDBERT ou GUIDBERT, abbé de Saint-Père, à Chartres, vivait au Xe siècle. Il succéda en 962 à Arembert, abbé de Saint-Père en Vallée, dans l'un des faubourgs de Chartres. Il fit observer une discipline si exacte dans son monastère, qu'on voulut avoir de ses élèves pour réformer l'abbaye d'Évron au Maine. Il est auteur des *Actes de saint Éman* et de ses compagnons, honorés comme martyrs au pays chartrain. Les Bollandistes les ont donnés au 16 mai, en les attribuant à un anonyme, auteur contemporain; mais le fameux cartulaire de Saint-Père, connu sous le nom du *Livre d'Aganon,* les attribue à Widbert. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* tom. VI.

WIDMANSTADT (Jean), en latin *Widmanstadius. Voy.* ALBERTI, n° III.

WIEKI ou WUIEK, WUIJEK (Jacques), jésuite polonais, né vers l'an 1540, mort à Cracovie, en odeur de sainteté, l'an 1597, se distingua par son érudition et par son zèle à combattre dans ses discours et ses écrits les différentes sectes qui infestaient ce royaume et la Transylvanie. On a de lui : 1° *De sanctæ Missæ Sacrificio;* — 2° *De Purgatorio;* — 3° *De Divinitate Christi et Spiritus Sancti;* contre Fauste Socin; — 4° une

Digitized by Google

Traduction de la Bible en polonais, laquelle a été honorée de deux brefs, l'un de Grégoire XIII, et l'autre de Clément VIII. Elle a été imprimée plusieurs fois et en divers endroits, notamment à Cracovie, en 1561, 1577, 1599, 1619. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* Michaud, au mot WUIEK. Le *Diction. de la théol. cathol.*, art. WUJEK.

WIER ou **WEYER** (Jean), en latin *Piscinarius*, né en 1515 à Grave, sur la Meuse, dans le Brabant hollandais, mort à Teklembourg l'an 1588, visita une partie de l'Afrique et de l'Asie. De retour en Europe, il fut pendant trente ans médecin du duc de Clèves. Ses *Œuvres* ont été recueillies à Amsterdam, 1660, in-4°. On y remarque un traité *De Præstigiis et incantationibus*, qui a été traduit en français par Jacques Crevin; Paris, 1577, in-8°. Wier y prétend que ceux qu'on accuse de sortilége sont ordinairement des personnes à qui la mélancolie a troublé le cerveau. Il convient cependant que la malice des hommes a quelquefois employé les moyens les plus superstitieux et les plus criminels pour parvenir à ses fins. *Voy.* Feller. Michaud, qui donne les titres des divers écrits qui composent les *Œuvres complètes* de Wier.

WIGBAULD. *Voy.* WICBORD.

WIGBERT (Saint), premier abbé de Fritzlar, en Allemagne, né dans le royaume de Westsex, en Angleterre, mort vers l'an 747, passa en Allemagne l'an 732, avec plusieurs autres, pour aider saint Boniface dans le ministère évangélique. Après avoir travaillé quelque temps à la conversion des idolâtres sous l'autorité de ce saint prélat, il fut nommé abbé du monastère de Fritzlar, et remplit parfaitement les intentions de saint Boniface, qui lui avait donné cette charge. Il l'employa aussi pour rétablir l'observance régulière dans l'abbaye d'Ordorff, en Thuringe, et revint ensuite à Fritzlar, où il termina ses jours. On célèbre sa fête le 13 août. *Voy.* Surius. D. Mabillon, *Act. des SS. bénédict.*

WIGGERS (Jean), docteur de Louvain, né à Diest, dans le Brabant, en 1571, mort l'an 1639, professa la philosophie avec réputation au collége de Lys, et fut appelé à Liége pour diriger le séminaire de cette ville et y enseigner la théologie. Plus tard il devint président du collége d'Arras, et il occupa la même position au collége de Liége. Il fit fleurir partout la science et la vertu. Il a composé, en latin, des *Commentaires sur la Somme de saint Thomas;* on en a publié seulement 4 vol. in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Moréri, édit. de 1759. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller.

WIGGLESWORTH (Édouard), anglican, professeur de théologie au collége de Hardward, a publié : 1° *Remarques sérieuses;* 1724, in-8°; — 2° *Durée des peines futures des méchants;* 1729; — 3° *Recherches sur la vérité du péché d'Adam retombant sur sa postérité;* 1738, in-8°; — 4° quelques *Sermons*. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WIKES. *Voy.* WICCIUS.

WILBAUD. *Voy.* GUILLEBAUD, n° I.

WILBRAND, chanoine de Hildesheim, né à Oldenbourg, fit, en 1211, le voyage de la Terre-Sainte, et en écrivit la relation. Une partie nous a été donnée par Allatius dans son *Recueil* de pièces, qui a été imprimé à Cologne en 1653.

WILBROD, WILBERORD. *Voy.* WILLEBROD.

WILD (Jean), est le même que *Ferus*, en latin. *Voy.* FERUS.

WILFIAICUS. *Voy.* OUFLAY.

WILFRID (Saint), apôtre des Frisons et évêque d'York, né dans le Northumberland vers l'an 634, mort le 24 avril 709, passa en France, puis en Italie, et, après être resté un an à Rome pour s'instruire des usages de l'Église romaine, il revint à Lyon, où l'évêque Alfin le retint auprès de lui, dans le but de le nommer son successeur. Mais ce saint évêque ayant été tué par l'ordre d'Ébroïn, maire du palais, Wilfrid retourna en Angleterre, où il fut nommé abbé du monastère de Ripon, puis évêque d'York, en 664. Il vint en France pour se faire sacrer à Compiègne; mais Ceadde, abbé de Lestinghe, ayant été mis sur le siége d'York en son absence, il se retira dans le monastère de Ripon, d'où il fit divers voyages dans le royaume de Mercie pour l'instruction des peuples. Rétabli sur son siége en 670, il y fit de grands fruits. Il aida Dagobert II à remonter sur le trône de saint Sigebert, son père, roi d'Austrasie, fut déposé de son siége, et passa en Frise, où il convertit et baptisa le roi Algise. Il se rendit en Austrasie, où il refusa l'évêché de Strasbourg, se rendit à Rome, où le pape Agathon le rétablit sur son siége dans un synode qu'il tint à cet effet. Il annonça l'Évangile aux Saxons orientaux et occidentaux; et, après avoir alternativement perdu et recouvré son siége, qu'il céda enfin pour le bien de la paix, il fut mis en possession de celui de Hagulstad. Il mourut dans le monastère d'Undal ou Ondle, qui est aujourd'hui une petite ville du comté de Northampton. On attribue à saint Wilfrid : 1° *De Catholico celebrandi paschalis Ritu;* — 2° *De Regulis monachorum;* — 3° *De Actis et decretis Streneshalcensis concilii;* — 4° des *Lettres* de divers personnages célèbres de l'époque. Le Martyrologe romain moderne fait mémoire de lui le 12 octobre, jour de sa translation. *Voy.* D. Mabillon, au *IVe Siècle bénédict.* Michaud, *Biogr. univers.*

WILHEAD. *Voy.* GUILLARD, n° I.

I. **WILKINS** (David), anglican, orientaliste, né en 1685, mort vers 1745, parcourut les principaux États de l'Europe pour perfectionner ses connaissances, et se lia avec les savants. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° le *Nouveau Testament en langue copte, avec une version latine;* ouvrage qui fut fortement critiqué par la Croze; — 2° *Paraphrasis chaldaica in librum priorum et posteriorum Chronicorum; auctore rabbi Josepo, e ms. Cantabrigensi descripta ac cum versione latina;* Amsterdam, 1715, in-4°; — 3° *Novum Testamentum ægyptium, vulgo copticum, lat. versum et editum;* Oxford, 1716, in-4°; — 4° *Leges anglo-saxonicæ ecclesiasticæ et civiles; accedunt leges Eduardi*, etc., *lat. : subjungitur* H. Spelmanni *Codex legum veterum*, etc., *cum notis, versione et glossario adjectis;* Londres, 1721, in-fol.; recueil rare et très-estimé; — 5° *Pentateuchus, sive quinque libri Moysis prophetæ in lingua ægyptiaca, e mss. Vaticano, Parisiensi et Bodleiano descript. ac lat. versi;* ibid., 1731, in-4°; volume qui n'a été tiré qu'à 200 exemplaires; — 6° *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ a synodo Verolamiensi anno 946 ad Londinensem 1717; accedunt constitutiones et alia ad historiam anglicam spectantia;* ibid., 1736, 4 vol. in-fol. C'est une réimpression des Conciles de Spelmann, avec des additions nombreuses; — 7° *Lettres*, au nombre de 14, adressées à la Croze; ces *Lettres*, qui se trouvent dans le *Thesaurus epistolicus*, p. 365-380, de la Croze, sont fort curieuses, et méritent d'être lues. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **WILKINS** (John), prélat anglican, né à Fawsley, près Daventry, en 1614, mort à Londres l'an 1672, entra dans les ordres, fut chapelain de Charles-Louis, comte palatin du Rhin, obtint une cure à Londres, puis l'évêché de

Digitized by Google

Chester. Il était, au jugement de Wood, aussi versé dans les mathématiques et la philosophie nouvelle que dans les matières de religion. Nous citerons de lui : 1° *Ecclesiastes, or a discourse of the gift of preaching;* Londres, 1646, in-8°; 1718, in-8°, 9e édit.; — 2° *Discourse concerning the beauty of Providence;* ibid., 1649, in-8°; — 3° *Discourse concerning the gift of prayer;* ibid., 1653, in-8°, trad. en français; — 4° *Of the Principles and duties of natural religion;* ibid., 1675, in-8°; ibid., 1734, in-8°, 8e édit.; — 5° *Sermons;* ibid., 1682, in-8°. *Voy.* Lloyd, *Oraison funèbre de J. Wilkins.* Wood, *Athenæ Oxonienses*, tom. II. Nicéron, *Mémoires*, tom. IV. Chalmers, *General Biogr. Dictionary.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WILLEBRORD ou **WILBRORD**, **WILBROD**, **WILLEBROD**, **WILLIBROD**, surnommé *Clément* (Saint), premier évêque d'Utrecht, apôtre de la Frise, né dans le Northumberland ou l'Angleterre septentrionale vers l'an 658, mort vers l'an 739, fut mis dans l'abbaye de Ripon, du diocèse d'York, sous la conduite de saint Wilfrid, et y embrassa la vie monastique. Plus tard il passa en Irlande, sous la discipline de saint Egbert, qui l'envoya prêcher l'Évangile dans la Frise en 691, avec onze autres ouvriers évangéliques. Saint Willebrord eut recours à Pepin, qui le prit sous sa protection et l'envoya à Rome pour recevoir la bénédiction apostolique et la mission du Saint-Siége. A son retour, il travailla à l'instruction des habitants de la Frise méridionale, que l'on a depuis appelée Hollande et Zélande. Il fit un grand nombre de conversions, et, dans un nouveau voyage à Rome, il fut ordonné évêque pour tout le pays de la Frise, par le pape Serge Ier. Il établit son siége à Utrecht, et alla prêcher jusque dans le Danemark et dans les îles de la Norwége. Il envoya aussi quelques-uns de ses disciples dans le pays des Saxons, et prêcha lui-même dans le Brabant et dans la basse Austrasie. Il fonda divers monastères et en réforma plusieurs autres. On célèbre sa fête le 7 novembre. *Voy.* Bède, *Hist. d'Anglet.* D. Mabillon, *Actes des SS. bénédict.*, IIIe siècle, part. I. Richard et Giraud.

WILLEHAD. *Voy.* GUILLARD.

WILLEMANN. *Voy.* GUILLIMANN.

WILLENBERG (Samuel-Frédéric), protestant, professeur de jurisprudence et d'histoire, né à Brieg, en Silésie, l'an 1663, mort à Dantzig en 1748, enseigna d'abord le droit à l'université de Francfort sur l'Oder, puis il fut appelé à Dantzig pour y professer la jurisprudence et l'histoire. Il publia quelques traités pour défendre la polygamie, ce qui lui attira des désagréments de la part des ministres de Dantzig. Parmi ses ouvrages nous citerons seulement : *Tractatus de officio vocantis et vocati ad ministerium ecclesiasticum;* Dantzig, 1748, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WILLERAM ou **WILLERAME**, **WILLIRAM**, **WALRAM**, pieux et savant abbé de l'Ordre de Saint-Benoît, né en Franconie, mort à Ebersberg, en Bavière, l'an 1085, fut d'abord chanoine à Bamberg; mais bientôt il prit l'habit religieux, et se retira dans un couvent à Fulde. Le bruit de sa piété et de son mérite parvint jusqu'à l'empereur Henri III, qui lui donna en 1048 l'abbaye d'Ebersberg, où il passa le reste de ses jours. On a de lui une double *Paraphrase du Cantique des cantiques*, l'une en vers hexamètres latins, et l'autre en prose, dans la langue des anciens Francs. La paraphrase latine a été publiée pour la première fois par Menrad Molther, d'Augsbourg, sous ce titre : *Wibrami abbatis in Cantica Salomonis mystica Explanatio;* Haguenau, 1528, in-8°. Paul Merula publia à son tour les deux textes, avec des notes et une traduction hollandaise : *Willerami Paraphrasis gemina in Canticum canticorum*, etc.; Leyde, 1598, in-8°. Marquard en a donné une édition en allemand; Worms, 1631, in-8°; Scherz en a publié une édition plus complète; Ulm, 1726, in-fol., et depuis il en a paru une autre édition en allemand; Breslau, 1827, in-8°. *Voy.* Lambecius, *Comment. sur la Biblioth. de l'Empereur*, l. II. D. Liron, *Aménités de la critiq.*, tom. I, p. 249 et suiv. Moréri, édit. de 1759. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WILLET (Andrew), anglican, né à Ely en 1562, mort en 1621, fut d'abord prébendé de l'église d'Ely, puis recteur de Barley, dans le Hertfordshire, et enfin aumônier du prince Henri. Il jouit de son temps d'une grande célébrité pour son éloquence dans la chaire, ainsi que pour ses nombreux écrits. Son vaste savoir l'avait fait appeler *une bibliothèque vivante.* On cite surtout parmi ses ouvrages : 1° *Synopsis papismi*, ou *Tableau général du papisme*, in-fol., qui a eu 5 édit., et que les protestants regardèrent comme la meilleure réfutation qu'on eût encore publiée du catholicisme; on conçoit que les protestants intéressés en aient porté ce jugement; — 2° *Thesaurus Ecclesiæ;* Cambridge, 1604, in-8°; — 3° *De Gratia generi humano in primo parente collata; de lapsu Adami*, etc.; Leyde, 1609, in-8°; — 4° *Commentaires* (Hexapla) *sur Daniel*, 1610; *sur l'Épître aux Romains*, 1611; *sur le Lévitique*, 1631; *sur la Genèse et l'Exode*, 1632, 4 vol. in-fol. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WILLIAMS (David), ecclésiastique anglican, fondateur du *Fonds littéraire*, né en 1738, dans un village près de Cardigan, pays de Galles, mort à Londres l'an 1816, s'attacha aux *Dissentants* ou *Opposants* (*Dissenters*). Il dirigea d'abord une de leurs congrégations à Frome, dans le Somerset, puis une autre à Exeter, où l'éloquence passionnée de ses sermons le fit interdire par l'évêque. D'Exeter il vint à Londres, où il prononça une suite de *Sermons sur l'hypocrisie religieuse*, lesquels furent imprimés quelques années après. Dans ses discours comme dans ses écrits, on remarqua une tendance bien prononcée au déisme. Deux grands objets occupèrent principalement Williams et se partagèrent en quelque sorte sa vie : la réforme du culte et celle de l'éducation nationale. Il préluda par la publication d'un *Traité sur l'éducation*, fondé sur les idées de Jean-Jacques Rousseau, d'Helvetius, etc. Outre une école fondée et dirigée conformément à ses principes, il ouvrit une chapelle dans Cavendish-Square, où il prêcha avec beaucoup de zèle en faveur du nouveau culte déiste qu'il cherchait à établir, et qu'il appelait le *Culte des prêtres de la nature.* Il entretenait en même temps une correspondance avec Teller, théologien de Berlin, Bode, Raspe, le roi de Prusse et Voltaire, dont il cherchait à développer les doctrines en Angleterre. Nous n'en dirons pas davantage sur sa personne; ces quelques réflexions suffiront pour faire connaître l'esprit dans lequel il a composé les ouvrages tels que : 1° *Essais sur le culte public, le patriotisme et les projets de réforme*, suivis d'un *Appendix;* in-12; — 2° *Sermons sur l'hypocrisie religieuse;* 2 vol. in-8°; — 3° *Traité sur l'éducation;* in-12; — 4° *Le Philosophe;* trois conversations polémiques, in-8°; — 5° *Liturgie, contenant les principes universels de la religion et de la morale;* in-8°; — 6° *Apologie pour professer la religion naturelle au XVIIIe siècle de l'ère chré-*

Digitized by Google

tienne; in-8°; — 7° *Leçons sur les principes et les devoirs de la religion et de la morale;* 2 vol. in-4°; — 8° *Lettres concernant l'éducation;* in-8°. *Voy.* Chalmers, *General Biogr. Dictionary.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WILLIBALD (Saint), premier évêque d'Aichstædt ou Eichstet, ville d'Allemagne dans la Franconie, né en Angleterre vers l'an 700, mort en 786, était parent de saint Boniface, archevêque de Mayence, et frère de saint Wunebald et de sainte Walpurge, l'un abbé, et l'autre abbesse de Heidenheim, où il y avait deux monastères. Il visita tous les lieux célèbres par les pèlerinages des chrétiens; et, à son retour, il se fixa au Mont-Cassin, où il passa dix ans sous la conduite de saint Petronax, qui était abbé de ce monastère. Grégoire III l'envoya aider saint Boniface, qui l'ordonna prêtre en 740, et lui confia le soin d'instruire les peuples du pays d'Aichstædt, où il n'y avait alors qu'une petite église. Willibald y fit tant de bien en peu de temps, qu'il fallut y ériger un évêché, et il en fut sacré évêque l'an 741. Sa fête est marquée au 7 juillet dans le Martyrologe romain. Plusieurs écrivains ont pensé que saint Willibald était auteur de la première *Vie de saint Boniface*, archevêque de Mayence; mais il paraît certain que cette Vie, qui se trouve dans Canisius, *Lectiones antiquæ*, tom. IV, est d'un nommé Willibald, simple prêtre du diocèse de Mayence ou de celui de Würtzbourg. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. IV. Richard et Giraud. Le *Diction. de la théol. cathol.*

WILLIBROD. *Voy.* WILLEBRORD.

WILLIRAM. *Voy.* WILLERAM.

WILNA (*Vilna*), ville épisc. et capitale du grand duché de Lithuanie, érigée en évêché l'an 1387, sous la métropole de Gnesne; elle est située au confluent des rivières de Wilia et de Wilna. Il y a un évêque latin, dont le diocèse comprend la plus grande partie de la Lithuanie et confine avec l'empire de Russie. Les Grecs ou Russes ont plusieurs églises à Wilna; il y en a de deux sortes : ceux qu'on appelle unis et les schismatiques; les premiers sont soumis à l'archevêque grec ou russe de Kiovie, uni de communion à l'Église romaine. Les autres Russes ont un évêque, et il est soumis à l'archevêque ou métropolitain du rit russe ou moscovite que les Moscovites ont établi à Kiovie. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 257. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 232-240.

I. **WILSON** (Mathias ou Matthias). *Voy.* KNOT.

II. **WILSON** (Thomas), évêque anglican de l'île de Man, né en 1663 à Burton, dans le comté de Chester, mort en 1755, fut d'abord chapelain du comte de Derby, qui lui confia l'éducation de son fils, et, pour le récompenser de ses services, le nomma évêque de l'île de Man, île que le comte possédait alors. Wilson composa pour ses diocésains divers ouvrages de piété, que Crutwell, son aumônier, recueillit et publia en 1780, 2 vol. in-4°; ce sont des *Instructions chrétiennes*, des *Ouvrages de piété*, des *Sermons*, et un *Abrégé de l'Histoire de l'île de Man.* A la tête de la collection se trouve la *Vie* de l'auteur. Le même éditeur donna, quelques années après, une très-belle édition de la *Bible*, avec des *Notes* de l'évêque. Ses *Sermons choisis*, au nombre de 33, ont été réimprimés en 1823, 2 vol. in-12. *Voy.* Feller et Michaud.

WILTHEIM (Alexandre), jésuite, né en 1604, dans le Luxembourg, vivait encore l'an 1674. Il fut successivement professeur de rhétorique pendant six ans, préfet des études pendant six autres années, enfin recteur du collége de Luxembourg. On a de lui, entre autres ouvrages : 1° *Vita venerabilis Yolandæ priorissæ ad Mariæ Vallem*, etc.; Anvers, 1671, in-8°; d'après un manuscrit de Human de Luxembourg, dominicain du XIIIe siècle; — 2° *Catalogue des abbés du monastère de Munster, à Luxembourg;* Trèves, 1664, in-fol.; — 3° *Diptychon Leodiense ex consulari factum episcopale, et in illud commentarius ubi etiam de Bituricensi et Compediensi aliisque antiquitatis monumentis;* Liége, 1659, in-fol., fig.; — 4° *Appendix ad Diptychon;* 1660, in-fol.; — 5° *Acta S. Dagoberti cum notis;* Molsheim, 1623, in-4°, avec des additions par Julien Floncel, 1653; — 6° *De Phiala reliquiarum S. Agathæ virginis et martyris dissertatio;* Trèves, 1656, in-4°, avec fig. A cette occasion, l'auteur entre dans beaucoup de détails sur les ampoules, les lenticules et les sortes de vases dont se servaient les Romains. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

I. **WILTON** (Jean), *le Jeune*, religieux anglais de l'Ordre de Saint-Benoît, vivait vers l'an 1360; il était très-versé dans les belles-lettres, et avait acquis de la réputation comme philosophe et comme théologien. Il a laissé quelques ouvrages qui ne respirent que la piété, entre autres : *Stimulus compassionis. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus.*

II. **WILTON** (Jean), *le Vieux*, de l'Ordre de Saint-Augustin, mort à Oxford en 1310, fut docteur et professeur en théologie à Paris. Il a laissé quelques ouvrages, entre autres : quatre livres sur le *Maître des Sentences. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus.*

III. **WILTON** (Thomas), prêtre anglais et docteur en droit, vivait au XVe siècle. Il fut chancelier et doyen de l'église Saint-Paul de Londres. Il a composé une *Défense du clergé contre les mendiants. Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus.*

WILTZ (Pierre), jésuite, né en 1671 à Arlon, petite ville du duché de Luxembourg, mort l'an 1749, exerça pendant trente ans le ministère avec un zèle infatigable. Ses principaux ouvrages sont : 1° des *Avis pour gagner les indulgences du jubilé;* — 2° *Catéchisme à l'usage des soldats;* — 3° *Instruction pour recevoir avec fruit les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie;* Trèves, 1708, en français; Luxembourg, 1752, in-12; — 4° *Aurifodina spiritualis;* 1710, in-12; outre ces deux derniers, les autres ouvrages sont en allemand; — 5° une *Vie du B. François Regis;* inférieure à celle que le P. d'Aubenton a publiée; — 6° une *Histoire de la chapelle de N.-D. de Consolation*, dans l'église des PP. à Luxembourg. *Voy.* Paquot, qui, dans ses *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, t. III, p. 54, édit. in-fol., porte à 36 le nombre des écrits du P. Wiltz. Feller, Michaud, *Biogr. univ.*

WIMBURNUS. *Voy.* WIBURNUS.

WIMPA. *Voy.* WIMPINA.

WIMPFELING ou **WIMPHELING** (Jacques), en latin *Wimphelnigius*, théologien et philologue, né à Schelestadt en 1450, mort l'an 1528, prêcha à Spire avec réputation, et se retira ensuite à Heidelberg, où il s'appliqua à étudier les Livres saints et à instruire les jeunes clercs. Les Augustins le firent citer à Rome, parce qu'il avait dit que saint Augustin n'avait jamais été moine; il se défendit par une apologie, et Jules II assoupit ce différend. Il a édité et composé un grand nombre d'ouvrages; le P. Nicéron en indique 30, Riegger 89. Parmi les uns et les autres, nous citerons : 1° *Hymni de tempore et de sanctis;* Strasbourg, 1513, in-4°, imprim. avec *De hymnorum et sequentiarum Auctoribus;* —

Digitized by Google

2° *De Conceptu et triplici Mariæ Virginis candore carmen, cum aliis diversorum carminibus*; 1499, in-4°; — 3° *Rabani Mauri sanctæ Crucis Opus... cum præfatione*; 1503, in-fol.; — 4° *Apologia pro republica christiana*; 1506, in-4°; — 5° *Oratio de Spiritu Sancto*; 1507, in-4°; — 6° *Catalogus episcoporum Argentinensium*; 1505, in-4°; 1651, in-4°, et 1660; — 7° *Libellus nobilissimus Leopoldi Bedenburgensis de veterum principum Germanorum fide, religione, et fervore in Christum, Ecclesiam et sacerdotes*; Bâle, 1497, in-fol., et dans la Bibliothèque des Pères; — 8° *Liber de vita et moribus episcoporum, aliorumque prælatorum et principum*; 1512, in-4°; — 9° *De Laudibus et cæremoniis ecclesiæ Spirensis carmen*; 1564, in-8°. *Voy.* le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXXVIII. Riegger, *Amœnitates litter. Friburg.*, p. 161-508, où l'on trouve une biographie de Wimpfeling, composée des témoignages de ses contemporains, de l'indication de ses écrits, dont Riegger reproduit presque toutes les préfaces, et de plusieurs lettres inédites. Freher, *Theatr. viror. eruditione clarorum*. Richard et Giraud, qui donnent la liste de vingt-sept ouvrages du savant auteur. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

WIMPINA ou **WIMPA, WYMPNA** (Conrad), né en 1460 à Buchheim, près de Wimpfen, en Franconie, mort l'an 1531, se nommait lui-même en latin *Conradus Coci de Fagis Wimpina*, c'est-à-dire *Conrad, fils de Koch* (en français *cuisinier*), *né dans les Buchen* (en français *hêtres*) *de Wimpfen*. Après avoir fait d'excellentes études, il vint enseigner à Leipzig, et ses leçons sur l'art poétique, la philosophie et la théologie lui attirèrent une si grande réputation, que, de toutes les contrées d'Allemagne les élèves accouraient à Leipzig pour l'entendre. Georges, électeur de Brandebourg, voulant fonder une université à Francfort-sur-l'Oder, engagea, l'an 1506, Wimpina à y occuper une chaire. Le savant ayant donc jeté les fondements de la nouvelle université, fut nommé recteur, premier professeur de théologie et chanoine des cathédrales de Brandebourg et de Hawelberg. Lorsque Luther eut publié ses erreurs, on choisit Wimpina pour les réfuter. Dans le *Recueil des Œuvres de Luther*, publié à Iena, 1575-1580, 4e édit., en 8 vol., on lit au tom. V : *Confessio christianæ doctrinæ et fidei 17 articulis comprehensa; unde postea formati fuerunt articuli Aug. confessionis Conradi Wimpinæ, Joannis Mesingii, Wolegand Redorfferi, doctorum, et Ruperi Elgersma licentiati; judicium de illis articulis, in quo illi refutantur*. Selon l'auteur anonyme d'un article publié dans le *Recueil de Maderus* (*Scriptores Lipsienses, Wittembergenses et Francofordienses*; Helmstædt, 1660), Wimpina a publié : 1° *Proprietatum logicalium Editio et commentatio*; — 2° *De Erroribus philosophorum in fide Christi*; — 3° *De Nobilitate cœlestis corporis*; — 4° *De eo, an animati cœli possint dici*; — 5° un *Commentaire sur le Maître des Sentences*; — 6° diverses *Harangues*; — 7° des *Poésies*; — 8° des *Épîtres*. Feller cite encore : *De Sectis, erroribus ac schismatibus*; Francfort, 1528, 3 vol. in-fol., et *De Divinatione*; Cologne, 1531, in-fol. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

WINCESTRIA. *Voy.* WINCHESTER.

WINCHELCOLOMBE, ancien monastère d'Angleterre, dans le comté de Glocester; l'on y a tenu un concile en 811 pour la consécration de son église. *Voy.* le P. Mansi, *Supplém.*, tom. I, col. 751. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 240.

WINCHESTER (*Vintonia* ou *Wincestria*), anc. ville épisc. d'Angleterre située à cinquante-deux milles de Londres, fut érigée en évêché au VIIe siècle. Son premier évêque, saint Birin, convertit à la foi Kinigilse, roi des Saxons, sous le pape Honorius Ier, en 635. De l'an 855 ou 856 à l'an 1143, huit conciles ont été assemblés à Winchester. *Voy.* la Regia, tom. XXI, XXV et XXVII. Labbe, tom. VIII, IX. Hardouin, tom. V, VI. Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 257. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 240-244.

WINCKELMANN (Jean), protestant, né en 1551 à Homberg, dans la Hesse, mort à Giessen l'an 1626, fit des études à Marpourg, et visita les académies de Heidelberg, de Tubingue, de Strasbourg et de Bâle, où il reçut en 1581 le grade de docteur. Il fut successivement chapelain de la cour de Cassel, professeur à l'académie de Marpourg, premier professeur de théologie, et plusieurs fois recteur de l'académie naissante de Giessen, d'où il revint à Marpourg, pour retourner à Giessen, où il demeura jusqu'à la fin de ses jours. Outre des *Oraisons funèbres*, des *Thèses*, et un grand nombre d'écrits polémiques en latin et en allemand, on a de lui des *Commentaires sur les douze petits Prophètes; sur les Évangiles de saint Marc et de saint Luc; sur l'Apocalypse, et enfin sur les Épîtres de saint Pierre, de saint Jacques*, et quelques-unes *de saint Paul*. Ces *Commentaires* ont été insérés dans le *Thesaurus evangelicus et apostolicus* de Hunnius, publié par Feustking. *Voy.* Freher, qui, dans son *Theatrum virorum eruditione clarorum*, etc., donne la liste des ouvrages de Winckelmann. Michaud, *Biogr. univers.*

WINDER (Henri), théologien anglican, *dissentant* (*dissenter*), né en 1693 à Hulton-John, dans la paroisse de Graystock, en Cumberland, mort l'an 1752, fut, à l'âge de vingt-deux ans, élu pasteur d'une congrégation à Tunley, en Lancashire, et, en 1718, il fut transféré au même titre à Castle-Hey, à Liverpool, où il finit ses jours. Il est auteur d'un ouvrage estimé, qui a pour titre : *Hist. critique et chronol. de l'origine, des progrès, du déclin et de la renaissance de la science principalement religieuse*, en deux périodes : celle de la tradition, depuis Adam jusqu'à Moïse, et celle de l'Écriture depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ; 1759, 2 vol. in-4°, 2e édit.; elle est précédée de *Mémoires* sur la vie de l'auteur, par George Benson. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WINDESOR ou **DE WINDEROSA** (Roger), bénédictin anglais, vivait vers l'an 1235. Il fut chantre de l'abbaye de Saint-Alban et historiographe de Henri III. Il a composé des *Chroniques d'Angleterre* depuis la naissance de Jésus-Christ jusqu'à l'an 1235. *Voy.* Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptoribus*.

WINDHEIM (Chrétien-Ernest de), protestant, né à Vernigerode en 1722, mort l'an 1766 à Tinmemroda, dans la principauté de Blankenbourg, professa la philosophie à Gœttingue, et plus tard la philosophie et les langues orientales à l'université d'Erlangen. Parmi ses principaux écrits nous citerons : 1° *De Paulo gentium apostolo, contra Thom. Morganum*; Halle, 1745, in-8°; — 2° *Preuve philosophique de la réalité des miracles*, en allemand; Helmstædt, 1746; — 3° *De la Dernière Fin que Dieu s'est proposée en créant cet univers*, en allem.; ibid.; — 4° *Observationes theologico-historicæ ad Benedicti XIV pontificis maximi nuperam ad episcopum Augustanum Epistolam, quibus, cum de aliis rebus, tum de Sanctis Ecclesiæ Romanæ, rituque canonizandi, disseritur*; ibid., 1747; — 6° *Examen argumentorum Platonis pro immortalitate animæ humanæ*; Gœt-

Digitized by Google

tingue, 1749; — 6° *Examen du Traité publié par Midleton sur les miracles de l'Église chrétienne après la mort des apôtres*, en allem.; Erlangen, 1750, in-4°; — 7° *Fragmenta historiæ philosophicæ, sive Commentarii philosophorum vitas et dogmata illustrantes*; ibid., 1753, in-8°; — 8° *De Subsidiis et difficultatibus in addiscendis antiquitatibus christianis*; ibid.; — 9° *Méthode pour démontrer à fond la vérité, la divinité de la religion chrétienne, et pour la défendre contre les impies et les déistes, à l'usage des leçons académiques*, en allem. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WINDHORN (Adolphe). *Voy.* HAREMBERG.

WINDSOR, autrefois bourg sur la Tamise, à huit lieues de Londres, aujourd'hui ville d'Angleterre. De l'an 1070 à l'an 1278, six conciles ont été assemblés à Windsor. *Voy.* Labbe, tom. IX, X. Hardouin, tom. VI. Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I. Le P. Mansi, *Supplem.*, tom. II, col. 713. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 244-246.

WINOCH ou **WINOX**, **WINOC** (Saint), abbé de Wormhouth, en Flandre, né en Bretagne, mort le 6 novembre, vers l'an 717, fit des voyages de piété avec trois compagnons, Quedanoc, Ingenoc et Madoc. Ils s'arrêtèrent à Saint-Omer, dans le monastère et sous la conduite de saint Bertin, qui les envoya jeter les fondements d'une nouvelle communauté dans un lieu qu'il leur assigna. Ils édifièrent tellement les habitants du voisinage, que Hérémar, un des principaux du pays, leur offrit sa terre de Wormhouth, à une petite lieue de Cassel, où ils bâtirent un monastère dont saint Winox fut le premier abbé. Sa réputation y attira un grand nombre de disciples, qu'il forma à la plus haute piété. On célèbre sa fête principale le 6 novembre. *Voy.* Surius, *Vitæ Sanctorum*. D. Mabillon, au *III*e *Siècle bénédict.*, part. I.

WINTHER. *Voy.* WITHERN.

WINTLE (Thomas), théologien anglican, né à Glocester en 1737, mort à Brightwell, en Berkshire, l'an 1814, fut successivement gouverneur au collége de Pembroke, vicaire de Wittrisham, dans le comté de Kent, recteur de Brightwell pendant quarante ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort. Il est auteur de divers écrits estimés : 1° *Essai d'une nouvelle traduction de Daniel, avec une Dissertation préliminaire et des notes critiques, historiques et explicatives*; 1792, in-4°; — 2° huit *Sermons sur l'utilité, la prédiction et l'accomplissement de la rédemption chrétienne, prêchés pour la fondation de Bampton*; 1794, in-8°; — 3° *Dissertation sur la vision contenue dans le second chapitre de Zacharie*; 1797, in-8°; — 4° *La Morale chrétienne, ou Discours sur les béatitudes*, etc. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WINTONIA. *Voy.* WINCHESTER.

WINVALVEUS. *Voy.* GUINGALOIS.

WION (Arnold), bénédictin, né à Douai en 1554, mort à Mantoue vers l'an 1610, prit l'habit monastique dans l'abbaye d'Ardembourg, au diocèse de Bruges, passa en Italie pendant les guerres civiles de religion, et fut reçu au Mont-Cassin en 1595. On a de lui : 1° *Breve Dichiarazione dell' arbore monastico Benedittino intitolato : Legno de la vita*; Venise, 1594, in-8°; — 2° *Lignum vitæ, ornamentum et decus Ecclesiæ, in quinque libros divisum in quibus totius SS. religionis D. Benedicti initia, viri dignitate, doctrina, sanctitate ac principatu clari, describuntur*; ibid., 1595, 2 vol. in-4°. « Cet ouvrage, dit Pérennès dans la *Biogr. univers.*, est rempli de fables; cependant on assure que D. Mabillon en a profité pour la rédaction de ses *Annales Ord. S. Benedicti*; Ch. Steingel en a donné une trad. allemande; Augsbourg, 1607; on lui reproche d'en avoir retranché tout ce qui concerne l'histoire littéraire; — 3° *Vita S. Gerardi, martyris et Hungarorum apostoli*; ibid., 1597, in-4°. *Voy.* le Mire, *De Scriptor.* XVII *sæc.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. IV. Moréri, au mot MALACHIE. Sanders, *Scriptores Flandriæ*. Duthillœul, *Biogr. douaisienne*. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WIREKER (Noël), bénédictin anglais au XIIIe siècle, était subtil philosophe, orateur éloquent, poëte ingénieux, savant et pieux théologien. On a de lui : *Speculum stultorum, de abusu rerum Ecclesiæ*, etc. *Voy.* Arnold Wiron, *De Ligno vitæ*. Pitseus, *De Illustr. Angliæ Scriptoribus*.

WIRON (Saint), évêque, né en Irlande, qui vivait au VIIe siècle, fut élevé à l'épiscopat sans être attaché à aucune Eglise particulière. Il passa en France avec saint Plechelme et saint Otger, et obtint le mont de Saint-Odille, à une lieue de Ruremonde, où ils jetèrent les fondements du monastère que l'on y construisit dans le siècle suivant sous le nom de Saint-Pierre. Ils s'y occupèrent à la pénitence et à l'instruction des peuples. On n'est point assuré du temps de leur mort. Le Martyrologe romain moderne marque leur fête au 8 mai. *Voy.* Bolland., au 8 mai.

WISEMAN (Nicolas-Patrick-Étienne), cardinal, né à Séville en 1802, mort à Londres l'an 1865, était fils d'un commerçant irlandais originaire de Waterford. Il fut envoyé en 1818 à Rome, au collége qui venait d'être fondé pour ses coreligionnaires, et reçut en 1824 la prêtrise et le doctorat en théologie. Telle était déjà l'étendue de son savoir, qu'en 1827 on lui confia à la fois la chaire de littérature orientale à l'université romaine et le vice-rectorat du collége où il venait de faire ses études. En Angleterre, sa parole acquit promptement une grande autorité; et, en 1840, le pape ayant porté de quatre à huit le nombre des évêques anglais, donna pour coadjuteur à M. Walsh, chargé du district central, M. Wiseman, avec le titre d'évêque de Mellipotamos. Plus tard il fut nommé directeur du collége de Sainte-Marie d'Oscott, et il devint successivement pro-vicaire apostolique de Londres, vicaire apostolique titulaire, puis archevêque de Westminster, et cardinal. Nous citerons de lui : 1° *Horæ syriacæ, seu Commentationes et anecdota res vel litteras syriacas spectantia*; Rome, 1828, in-8°, tom. Ier; — 2° *Lectures on the principal doctrines and practices of the catholic Church*; Londres, 1837, 2 vol. in-8°; — 3° *Recollections of the last four Popes and of Rome in their times*; ibid., 1858, in-8°; trad. en français. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

WISSOWATZI (André), en latin *Wissowatius*, né en 1608 à Philippovie, dans la Lithuanie, mort en Hollande en 1668, était petit-fils, par sa mère, de Fauste Socin. Il hérita des erreurs de son grand-père, et les répandit en Hollande, en France et en Angleterre. De retour en Pologne, il fut un des principaux chefs des sociniens, et soutint leurs intérêts au péril de sa vie. Enfin, contraint de se retirer en Hollande, il travailla à l'édition de la *Biblioth. des frères polonais*, qu'il publia peu de temps après en 9 vol. in-fol. On a encore de lui : 1° *Religio rationalis, seu de rationis judicio in controversiis etiam theologicis ac religiosis adhibendo, Tractatus*; 1685, in-16; — 2° plusieurs autres ouvrages pleins de sophismes et d'erreurs capitales, qu'il composa pour ses prosélytes. *Voy.* Michaud, Feller, *Biogr. univers.*

WISTREMOND (Saint), martyr de Cordoue

Digitized by Google

sous les Sarrasins et compagnon de saint Pierre. *Voy*. PIERRE, n° VI.

WITANE. *Voy*. WHITTE.

WITASSE ou VITASSE, VUITASSE (Charles), docteur et professeur de Sorbonne, né à Chaunny, dans le diocèse de Noyon, en 1660, mort en 1716, fut élevé à Paris, où il se distingua parmi ses condisciples dans les humanités, la philosophie et la théologie. Il étudia aussi le grec et l'hébreu, et fit des conférences sur l'histoire ecclésiastique. Admis dans la société de Sorbonne en 1688, il devint prieur de cette même société en 1689, docteur en 1690, et professeur royal en théologie l'an 1696. Il remplit cette place jusqu'en 1714, époque à laquelle il fut exilé à Noyon et privé de sa chaire pour n'avoir point voulu se soumettre à la constitution *Unigenitus*. Il reparut cependant en Sorbonne l'année suivante. On a de lui : 1° plusieurs *Lettres sur la Pâque*, insérées dans le *Journal des Savants*, 1696 et 1697; — 2° *Traités de la Pénitence, de l'Ordre, de l'Eucharistie, des Attributs divins, et de la Trinité*; Paris, 1717. Il contribua avec M. Vivant, curé de Saint-Leu, à l'établissement de la maison des prêtres de Saint-François de Sales. *Voy.* l'*Europe savante*, mois de mai 1718. L'abbé Ladvocat, *Diction. histor.* Richard et Giraud. Feller, *Biogr. univers.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, au mot VITASSE. Michaud, *Biogr. univers.*, art. VUITASSE.

WITEKIND ou WITIKIND, WITTEKIND, WITUKIND, VITTIKIND, VITTICKIND, religieux de l'abbaye de Corbie, sur le Weser, né en Saxe, vivait au xe siècle. Il eut la direction de l'école de son monastère, et il composa plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste que ses *Annales de gestis Ottonum*; Bâle, 1532, in-fol. Meibonius fit réimprimer ce livre dans son *Recueil des Écrivains d'Allemagne*. *Voy*. Trithème, *In Chronico Hirsaug., ad ann.* 952, 954, et dans le *Catal. des Écriv. ecclés. sortis de l'Ordre de Saint-Benoît, en Allemagne*. Bellarmin, *De Scriptor. ecclés.* Feller.

WITHERN ou WINTHER, WHITEHERN (*Witernia* ou *Witerna, Candida Casa*), anc. ville épisc. d'Écosse située sur la côte méridionale, dans la province de Galloway, dont elle est la capitale. L'évêché fut érigé par saint Ninian l'an 412; il devint suffragant de York en 735. La ville ayant été ruinée, l'évêché n'exista plus; il fut cependant rétabli l'an 1070, et mis, en 1471, sous la métropole de Glascow. Ainsi saint Ninian fut le premier évêque de Withern, et la cathédrale, qui a pris son nom, était le but d'un célèbre pèlerinage dans le temps de la catholicité de l'Écosse. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 258. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 248.

WITHERSPOON (John), théologien protestant, né en 1722 à Yester, près d'Édimbourg, mort à Prince-Town l'an 1794, descendait directement du fameux réformateur Knox. Après avoir terminé ses études à l'université d'Édimbourg, il fut admis à prêcher, et devint ministre dans la ville de Paisley. Son savoir et ses talents lui méritèrent une réputation à laquelle ajoutèrent quelques écrits sortis de sa plume. L'Église d'Écosse se trouvait alors divisée en deux partis : celui des *orthodoxes*, c'est-à-dire de ceux qui adhéraient strictement aux doctrines contenues dans la *Confession de foi*, et celui des *modérés*, qui voulaient étendre les droits des seigneurs dans les promotions ecclésiastiques. Comme Witherspoon comptait parmi les premiers, il avait à disputer l'ascendant à l'assemblée générale contre des hommes d'un grand mérite, tels que Blair, Gerard, Campbell et Robertson. Ses discours, mais plus encore ses *Caractères ecclésiastiques*, qu'il publia dans cette circonstance, lui acquirent une grande influence. Il passa en Amérique, où la renommée de ses talents l'avait devancé. A peine arrivé à Prince-Town, il y fut nommé président du collége. Outre les *Caractères ecclésiastiques*, satire piquante dirigée contre les *modérés*, et qui fut recherchée avec avidité et continua d'être lue avec plaisir en Écosse longtemps après la cessation de l'état de choses qui y avait donné lieu, on a de Witherspoon : 1° *Essai sur des sujets importants*; 3 vol. in-8°; — 2° un livre *Sur la nature et les effets du théâtre*, qui fit beaucoup de bruit à son apparition; — 3° *Sermons*; 2 vol.; — 4° plusieurs opuscules, entre autres des *Lettres sur le mariage et sur l'éducation*, mentionnés sous son nom dans l'*American museum*, 1788. Le recueil des *Œuvres* de Witherspoon a été imprimé par les soins du docteur Rodgers en 1802, 4 vol. *Voy.* Lefebvre-Cauchy, dans la *Biogr.* de Michaud.

WITIKIND. *Voy*. WITEKIND.

WITRY (Jacques de). *Voy*. JACQUES, n° XXXI.

I. **WITS** (Gilles), en latin *Witsius*, jurisc., né à Bruges. Il fut pensionnaire de cette ville, puis conseiller de la cour provinciale de Flandre. On a de lui : *Consilium de continendis et alendis domi pauperibus*. *Voy*. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, p. 30.

II. **WITS ou WITSIN** (Hermann), plus connu sous son nom latin *Witsius*, protestant, né à Enkhuysen en 1636, mort à Leyde en 1708, étudia la philosophie, la théologie et les langues orientales à Utrecht, à Leyde et à Groningue. Il fut pasteur aux environs de sa ville natale, prêcha en français avec succès, professa la théologie à Franeker et à Utrecht, remplaça Spanheim à Leyde, et fut mis en 1699 à la tête du collége théologique. Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons : 1° *Judæus christianizans circa principia fidei et S. Trinitatem; sive Dissertatio de principiis fidei Judæorum*, etc.; Utrecht, 1661, in-12; — 2° *Pratique du christianisme*, en hollandais; ibid., 1665, in-12; plusieurs édit.; — 3° *De Œconomia fœderum Dei cum hominibus lib. IV*; Leuwarden, 1677, in-4°; 1716, 5° édit.; — 4° *De VII Epistolarum apocalypticarum Sensu historico et prophetico*; Franeker, 1678, in-12; — 5° *Exercitationes sacræ in Symbolum quod Apostolorum dicitur*; ibid., 1681, in-4°; plusieurs édit.; — 6° *Miscellanea sacra*; Amsterdam, 1692-1700, 2 vol. in-4°; Leyde, 1695, in-4°; cette seconde édit. est augmentée de 30 dissertations et d'une préface dans laquelle l'auteur relève quelques erreurs qui lui étaient échappées dans la première; — 7° *Exercitationum academicarum maxima ex parte historico-critico-theologicarum Duodecas*; Utrecht, 1694, in-12; cet ouvrage et le précédent ont été mis à l'*Index* le 12 mars 1703; — 8° *Ægyptiaca et Decaphylon, sive de Ægyptiorum sacrorum cum Hebraicis collatione libri tres; et de decem tribubus Israelis liber singularis; accessit diatribe de legione Fulminatrice Christianorum sub imperat. M. Aurelio Antonino*; Amsterdam, 1683, et 1696, in-4°. L'auteur fait voir dans cet ouvrage que les Hébreux n'ont pas emprunté des Égyptiens leurs lois et leurs cérémonies, comme l'avaient prétendu Spencer et Marsham. Quant aux dix tribus d'Israël, il soutient qu'elles doivent un jour être rassemblées en un seul peuple qui croira en Jésus-Christ. Enfin il s'attache à prouver la vérité de ce que les historiens rapportent de la légion Fulminante. Ses *Œuvres complètes* ont été

Digitized by Google

publiées à Herborn, 1712-1717, 6 vol. in-4°, et ses *Œuvres choisies* à Bâle, 1739, 2 vol. in-4°. *Voy.* Paquot, *Mémoires*, tom. II. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér. Compar.* nos art. SPENCER, n° II, et MARSHAM.

I. **WITTE** ou **WITANE** (*Albuinus*), florissait vers l'an 742. « Il quitta l'Irlande, sa patrie, dit Trithème, dans le dessein de prêcher l'Évangile, et parcourut la Thuringe, pays de la haute Saxe, où il convertit un grand nombre de gentils à la foi de Jésus-Christ. » Le pape l'établit évêque de Fritzlar, ou plutôt de Buraburgh, près de Fritzlar, lequel siége fut uni à l'évêché de Paderborn vers l'an 794, selon Serarius. Dans ce lieu on célèbre sa fête le 26 octobre, et Arnold Wion lui donne le titre d'*apôtre des Thuringiens*. *Voy.* Richard et Giraud.

II. **WITTE** (Gilles de), *Ægidius Candidus*, *Ægidius Albanus*, théologien, né à Gand en 1648, mort à Utrecht en 1721, s'appliqua particulièrement à la lecture des ouvrages de saint Augustin et des autres Pères sur la grâce; mais il se distingua surtout par son attachement aux opinions de Jansenius. La plupart de ses écrits ne respirent que l'emportement le plus violent Alphonse de Berghes, archevêque de Malines, le nomma doyen et pasteur de l'église de Notre Dame au delà de la Dyle, dans la ville de Malines. Plusieurs de ses opinions ayant été recueillies, furent censurées par la faculté dé Louvain. Une discussion s'éleva à cette occasion; et de Witte s'étant mis en opposition avec Guillaume de Precipuano, le nouvel archevêque de Malines, qui s'était déclaré contre les jansénistes, prit à tâche de critiquer tous les actes de ce prélat; mais voyant que cette lutte inégale ne pouvait avoir qu'un résultat fâcheux pour lui, il donna en 1691 sa démission de curé, revint à Gand, d'où il passa bientôt à Utrecht. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Panegyris janseniana;* — 2° *Denunciatio solemnis Bullæ* Vineam Domini Sabaoth *facta universæ Ecclesiæ;* il regardait cette bulle comme un ouvrage de ténèbres, et soutenait que ceux qui signaient le formulaire s'enrôlaient par là même dans l'armée de l'Antechrist; il faisait le même honneur à la bulle *Unigenitus;* — 2° une *Traduction du Nouveau Testament*, en flamand; — 3° une *Traduction* tout entière *de l'Écriture sainte;* en flamand; 1717; — 4° une *Traduction de l'Imitation de Jésus-Christ*, également en flamand. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Feller, Weiss, dans la *Biogr. univers.* de Michaud. Quant à l'article des RR. PP. Richard et Giraud, nous avons peine à croire qu'il soit sorti de leur plume tel qu'on le lit aujourd'hui dans leur *Biblioth. sacrée;* nous pensons plutôt qu'il a passé par les mains de quelque janséniste, qui s'est fait un devoir de le retoucher.

III. **WITTE** (Hemming), biographe livonien, né à Riga en 1634, mort l'an 1696, appartenait à une famille allemande. Reçu maître ès arts, il remplit au gymnase de sa ville natale la chaire de professeur d'éloquence et d'histoire. Nous citerons de lui : 1° *Memoriæ theologorum clarissimorum, decades* XVI; Francfort, 1672, 1674, 1685, in-8°; — 2° *Repertorium biblicum;* Riga, 1680, 1690, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

IV. **WITTE** (Jean de), en latin *Wittius*, chanoine de Sainte-Marie d'Utrecht, mort à Rome en 1622, aimait les antiquités et surtout l'histoire des premiers temps. Il a fait imprimer, outre l'*Histoire de Charles VI, roi de France*, écrite par le Moine de Saint-Denis : 1° les ouvrages de Paschase Ratbert; — 2° quelques écrits de saint Fulgence, etc. On trouve plusieurs de ses lettres dans le *Sylloge epistolarum*, publié par Ant. Matthæus. *Voy.* Gaspard Burman, *Trajectum eruditum*. Moréri, édit. de 1759.

WITTEKIND. *Voy.* WITEKIND.

WITTICHIUS (Christophe), protestant, docteur en philosophie et en théologie, né à Brieg, dans la basse Silésie, en 1625, mort l'an 1687, professa la théologie à Duysbourg, où il fut aussi ministre, puis à Nimègue et à Leyde. On a de lui : 1° *Consensus veritatis in Scriptura divina et infallibili revelatæ, cum veritate philosophica a Cartesio detecta;* Leyde, 1682, in-4°; — 2° *Exercitationes theologicæ, et oratio de oraculorum divinarum veritate et gentilium falsitate;* ibid., 1682, in-4°; — 3° *Theologia pacifica;* ibid., 1671, in-4°; l'auteur y joignit un *Appendix* dans l'édition de 1683, et après sa mort on ajouta une défense de l'ouvrage dans l'édition d'Amsterdam, 1689; — 4° *Causa Spiritus Sancti, personæ divinæ, ejusdem cum Patre et Filio essentiæ asserta;* ibid., 1678, in-4°; — 5° *Causa Spiritus Sancti victrix demonstrata;* contre le socinien Sandius; ibid., 1682, in-8°; — 6° *Investigatio Epistolæ Pauli ad Romanos;* ibid., 1685, in-4°; — 7° *Anti-Spinosa, seu Examen Ethices Benedicti de Spinosa et commentarius de Deo et ejus attributis;* Amsterdam, 1690, in-4°; trad. en hollandais par Abrah. Van Poot; ibid., 1695, in-4°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, tom. I, p. 182. Michaud, *Biogr. univers.*

WITTICKIND, WITTIKIND. *Voy.* WITEKIND.

WITTINGHOFF. *Voy.* KRUDENER.

I. **WITTMANN** (Georges-Michel), évêque nommé de Ratisbonne, né le 23 janvier 1760 dans un domaine situé près de la petite ville de Plustein, du haut Palatinat, et appartenant à sa famille, mort le 8 mars 1833. Il acheva ses études universitaires à Heidelberg, où il fit sa théologie. Il reçut la prêtrise le 21 décembre 1782. Au bout de cinq ans il fut nommé sous-régent du séminaire, et à dater de ce moment il dirigea pendant près de quarante-six ans l'éducation du clergé de Ratisbonne. En 1821, il fut nommé chanoine, en 1829 coadjuteur de l'évêque de Ratisbonne, M. Sailer, son ami, et prévôt de la cathédrale. Après la mort de M. Sailer, il fut nommé pour lui succéder, mais il mourut avant d'être préconisé. On a de lui : 1° *Principia catholica de S. Scriptura;* — 2° *Annotationes in Pentateuchum;* — 3° *Exhortation au célibat;* en allemand, — 4° *Principia catholica de matrimonio catholicorum cum altera parte protestantica;* — 5° *Confessarius pro ætate juvenili*, etc. Sa version du Nouveau Testament lui attira une discussion avec Rome. *Voy.*, dans le *Diction. de la théol. cathol.*, Schrœdl, dont nous n'avons fait qu'abréger l'article traduit en français par J. Goschler. *Compar.* l'art. suiv.

II. « **WITTMANN** (Guillaume), dit Pérennès, que nous copions textuellement, l'un des plus savants ecclésiastiques de l'Allemagne dans ces derniers temps, naquit en 1767 à Pleystein, dans le Palatinat. Ses principaux ouvrages sont : *Observations sur l'abolition des cloîtres;* 1801. — *De la Force obligatoire de l'Église;* 1814. — *Sur la Liberté de croire et de penser;* 1818. — *Examen des idées du docteur Graser pour améliorer les études scholastiques;* 1824. — *De l'impunité légale de la dissolution;* 1822. — *Traduction* (*Tradition?*) *des principes catholiques sur les mariages mixtes;* 1831. — Wittmann publia en outre, à diverses époques, un grand nombre d'articles dans deux journaux de Wurtzbourg, l'*Athanase* et l'*Ami universel de la religion et de l'Église*. Il mourut le 22 juillet 1836, âgé de soixante-neuf ans. »

Digitized by Google

Voy. la *Biogr. univers.* de Feller. *Supplém.*, par M. Pérennès. *Compar.* l'art. précédent.

WITTOLA (Marc-Antoine), prévôt mitré de Bianco, en Hongrie, né en 1730 à Kosel, petite ville de Silésie au duché d'Oppelen, mort à Vienne l'an 1797, fut d'abord curé de Schorfling, diocèse de Passau. Il paraît que le cardinal, évêque de cette ville, l'avait admis dans son conseil ecclésiastique. Wittola avait embrassé avec chaleur les opinions théologiques qui s'enseignaient alors en Allemagne, surtout dans les Etats autrichiens, et il faisait tous ses efforts pour les propager. C'est dans ce but qu'il traduisit de l'italien et du français en allemand tous les livres où cette doctrine était favorisée, et notamment les écrits des *appelants*. La cure de Probsdorff étant devenue vacante, l'impératrice Marie-Thérèse la donna à l'abbé Wittola, qu'elle adjoignit en même temps à la commission de la censure des livres. Cette place lui procurant la facilité de livrer à la circulation des livres de son parti, il en profita pour autoriser la réimpression des *Annales des Jésuites* de Gazaignes. Cette autorisation d'un livre plein de calomnies le fit destituer, et on empêcha le débit de cet ouvrage, qui n'eut un libre cours que sous Joseph II. On a de l'abbé Wittola : 1° plusieurs *Traductions* de l'italien et du français en allemand : ce sont celles des *Actes du concile de Pistoie* et des pièces y relatives; des *Discours de Fleury sur l'Histoire ecclésiastique*, du *Catéchisme de Bossuet*, du *Directeur spirituel de Treuvé*, de l'*Abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament de Mésenguy*, de l'*Instruction pastorale de Rastignac, archevêque de Tours;* de la *Religion chrétienne méditée du P. Jard*, etc.; — 2° trois *Écrits* en faveur de la tolérance; — 3° la *Gazette ecclésiastique;* ouvrage périodique qui commença à paraître à Vienne l'an 1784. L'auteur prit pour modèle les *Nouvelles ecclésiastiques* imprimées en France; c'est le même esprit, ce sont les mêmes principes. En 1790, la *Gazette* prit le titre de *Mémoires des choses les plus récentes concernant l'enseignement de la religion et l'histoire de l'Église;* et, en 1793, elle cessa de paraître. *Voy.* Gley, qui, dans la *Biogr.* de Michaud, fait cette remarque : « Les biographes protestants vantent fort le zèle de Wittola; et, en faisant son éloge, la *Chronique des honnêtes gens* le désigne comme un *ennemi des Jésuites, du monachisme, ainsi que du curialisme des Romains.*» *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

WITUKIND. *Voy.* Witekind.

WITZEL. *Voy.* Wicelius.

WLADIMIR. *Voy.* Wolodimir.

WLADIMIRA ou **WLADIMIRIA**, dans la Lithuanie, forme avec Bresta un évêché du rit grec-ruthène. *Voy.* l'*Annuario Pontificio.*

WLFIN ou **WULFIN BOËCE**, écrivain du IXe siècle, fut, comme on croit, évêque de Poitiers. D. Mabillon pense qu'il pouvait être chorévêque de Poitiers sous l'évêque Sigibran. On a de lui : une *Vie de saint Junien, abbé de Mairé*. Il l'a composée sur une autre plus ancienne, écrite originairement par Auremond, disciple de saint Junien. Il paraît que l'occasion de retoucher et de refondre cette histoire fut la translation du corps de saint Junien du monastère de Mairé à celui de Noaillé, dont Wlfin a ajouté une courte relation à son ouvrage. Duchêne a inséré une grande partie de cet écrit dans sa *Collection des historiens*. Le P. Labbe et D. Mabillon ont donné cette *Vie* tout entière, l'un dans sa *Biblioth. nov.*, tom. II, et l'autre dans ses *Acta*, tom. I. L'histoire de la translation des reliques du saint, que le P. Labbe a donnée à la suite de sa vie, le P. Mabillon l'a insérée dans ses *Acta*, tom. V. *Voy.* D. Rivet, *Hist. littéraire de la France*, tom. IV.

WODROW (Robert), protestant écossais, né en 1679, mort l'an 1734, était fils du révérend James Wodrow, professeur de théologie à l'université de Glasgow, lequel dirigea son fils dans ses études. Après avoir achevé ses cours académiques, Robert fut nommé bibliothécaire de l'université. Il était né avec le goût des recherches et des études d'érudition; aussi profita-t-il de sa position pour satisfaire ce penchant. Il fut, dit-on, un des premiers qui cultivèrent, en Écosse, les sciences naturelles. Mais il quitta Glasgow en 1703, pour se livrer à la prédication; il y obtint de grands succès, il acquit même la réputation d'un des plus habiles théologiens de l'Écosse. La même année, la cure d'Eastwood ayant vaqué, il en fut pourvu : humble bénéfice qu'il voulut conserver pendant le reste de ses jours, quoique de Glasgow et de Stirling il lui eût été fait des offres très-avantageuses. Il était aussi modeste que savant : « Sans l'erreur dans laquelle il avait eu le malheur d'être élevé, dit Lécuy, on n'aurait aucun reproche à lui faire. » On a de lui une histoire ecclésiastique de son temps très-estimée; elle a pour titre : *The History of the singular sufferings of the church of Scotland, during the twenty eight years immediately preceding the revolution;* 1721, 2 vol. in-fol. Wodrow passa les douze dernières années de sa vie à recueillir des *Notes biographiques* sur les auteurs de la réformation d'Écosse, les principaux personnages qui la propagèrent, et sur les théologiens presbytériens les plus renommés. Ces notes, restées manuscrites, sont conservées dans la bibliothèque publique de Glascow. *Voy.* Lécuy, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

WODWARD. *Voy.* Woodward.

WŒHNER (André-George), protestant, né en 1693 dans le comté de Hoya, mort à Gœttingue l'an 1762, après avoir professé les langues orientales à l'université de cette ville, reçut les premières leçons de grec et d'hébreu de son père, qui, en 1710, le conduisit à l'université d'Helmstadt. Après un an et demi de séjour dans cette école, le jeune Wœhner fut en état de donner sur la langue grecque et sur les langues orientales des leçons qui attirèrent un grand concours d'auditeurs. En 1739, il fut nommé professeur de langues orientales à Gœttingue. Il garda pendant six ans dans sa maison Benjamin Wolf Guinzbourg, médecin de Gœttingue, et israélite si instruit dans l'histoire et la littérature de sa nation, qu'on l'appelait le *Dictionnaire vivant du Talmud.* En conversant et en étudiant avec lui, Wœhner devint un des premiers orientalistes de l'Allemagne. Outre une *Grammaire grecque*, nous avons de lui : 1° *Dissertatio philologica in II Reg.*, VIII, 2, *qua David Moabitarum victor, crudelium numero eximitur;* Gœttingue, 1738, in-4°; outre des détails très-intéressants, l'auteur donne de ce verset trois versions qui justifient également David; — 2° *De Endorensi Præstigiatrice;* ibid., 1738, in-4°; c'est la célèbre Pythonisse que Saül alla consulter la veille de sa bataille de Gelboé; — 3° *De Prunis in capite inimici;* ibid., 1738, in-4°; explication des Proverbes (XXV, 22) et de l'Épître aux Romains (XII, 20); à cette occasion, Wœhner examine les traditions des Juifs et les opinions des rabbins sur le livre des Proverbes; — 4° *Dissertatio philologica de eruditione judaica;* ibid., 1742, in-4°; dans ce traité se trouvent rassemblées toutes les traditions qu'il avait

Digitized by Google

reçues de Benjamin Wolf, son maître, sur la littérature des Juifs; — 5° *De Hebræorum Proselytis;* ibid, 1743, in-4°; — 6° *Antiquitates Hebræorum de Israeliticæ gentis origine, fatis, rebus sacris, civilibus et domesticis, moribus, ritibus et consuetudinibus antiquioribus, recentioribus;* ibid., 2 vol. in-8°; cet ouvrage contient une bonne histoire littéraire des Juifs. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WŒLFLEIN (Henri), en latin *Lupulus*, hagiographe, né à Berne vers l'an 1470, mort en 1532, fut directeur du gymnase de sa ville natale et chanoine du chapitre. Séduit par les doctrines de Zwingle, il les propagea avec ardeur, se maria, et devint secrétaire du consistoire. Il faut pourtant reconnaître qu'au milieu de ses torts il contribua beaucoup à ranimer le goût des lettres parmi ses compatriotes. Nous citerons de lui : *Officium sancti Vincentii martyris;* Bâle, 1517, in-8°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. générale.*

WOIDE (Charles-Godefroi), orientaliste, né dans la grande Pologne en 1725, mort à Londres l'an 1790, devint ministre de la confession socinienne à Lissa, dans la grande Pologne, et fut attaché à la chapelle hollandaise de Saint-James à Londres. Les universités de Copenhague et d'Oxford lui conférèrent le diplôme de docteur en théologie et celui de docteur en droit; et, en 1788, il fut admis dans la société royale de Londres. On a de lui : 1° *Novum Testamentum græcum, e codice manuscripto alexandrino, qui Londini asservatur;* Londres, 1786, in-fol.; la savante préface qui accompagne cette édition fut réimprimée sous ce titre : *Notitia codicis alexandrini*, avec des notes de Spohn; Leipzig, 1788, in-8°; — 2° une édition du *Lexicon ægyptiaco-latinum* de Veyssière de la Croze; Oxford, 1775, in-4°; — 3° une édition de *Grammatica ægyptiaca* de Chr. Scholtz, qu'il a réduite de 4 vol. en un seul, et qu'il a enrichie de notes. Woide avait aussi entrepris de donner un Nouveau Testament copte dans le dialecte saïdique; mais la mort l'ayant frappé avant qu'il l'eût achevé, son travail fut continué et imprimé après lui à Oxford en 1799. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* J.-B. Glaire, *Introduction*, etc., tom. I, p. 193.

WOITRINELLE. *Voy.* WATRINELLE.

WOKEN (François), en latin *Wokenius*, protestant, théologien et orientaliste, né en 1685 à Ravin, en Poméranie, mort à Wittemberg l'an 1734, fut professeur de philosophie à Leipzig, enseigna ensuite les langues orientales à l'université de Wittemberg. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, tant en latin qu'en allemand, dont Jœcher donne la liste complète dans sa biographie. La plupart sont relatifs à l'explication des Livres saints ou à des controverses théologiques; les autres ont pour objet les langues orientales, la philosophie ou des particularités biographiques. Les principaux sont : 1° *Textus veteris Testamenti ab enallages et hypallages vitio liberatus;* Leipzig, 1726, in-8°; mis à l'*Index* le 17 mai 1734; — 2° *Moses harmonicus, seu Harmonia Veteris Testamenti;* ibid., 1730, 2 vol. in-4°; — 3° *Meletemata antiquaria, philologico-critica;* Wittemberg, 1730, in-4°; — 4° *Biblioth. theologica, philosophica, historica;* ibid., 1732, in-8°; — 5° *Liber de ellipsibus e textu biblico hebræo sollicite eliminandis;* ibid., in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WOLBER (*Wolberus*), abbé du monastère de Saint-Pantaléon, à Cologne, l'an 1147, mort en 1197, a laissé des *Commentaires sur le Cantique des cantiques*, qui ont été publiés à Cologne l'an 1630, in-4°, par Henri Grave, bénédictin du même monastère. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*, au mot WOLBERUS.

WOLDIKE (Marc), protestant, né en 1699 à Sommerstedt, village du diocèse de Schleswig, en Danemark, mort l'an 1750 à Copenhague, où il professait la théologie, après avoir été ministre d'une église. Il s'est fait connaître par plusieurs ouvrages et des traductions latines. Ainsi on a de lui : 1° une *Traduction des Traités de Moïse Maimonide* touchant les viandes défendues, avec des notes; — 2° une traduction de plusieurs chapitres du Talmud de Jérusalem et du Talmud de Babylone; — 3° *De Unctione fidelium;* — 4° *Apologia pro cultu Dei publico in Novo Testamento;* — 5° quelques *Livres de controverse.* *Voy.* Feller.

I. **WOLF** (Chrétien). *Voy.* LUPUS, n° I.

II. **WOLF** ou **WOLFF** (Jean-Chrétien, baron de), en latin *Wolfius*, célèbre philosophe protestant, né à Breslau en 1679, mort à Halle en 1754, s'appliqua avec ardeur à la philosophie et aux sciences exactes. Il prit ses degrés à Leipzig, obtint une chaire à Giessen, et professa les mathématiques à l'université de Halle. Il acquit une telle réputation qu'on lui offrit de tous côtés des chaires de philosophie, qu'il refusa, et les souverains de l'Allemagne semblèrent vouloir l'honorer à l'envi : nommé conseiller privé, vice-chancelier, puis chancelier de l'université, et professeur de droit naturel et des gens par Frédéric II, il fut créé baron par l'électeur de Bavière en 1743. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, dans lesquels le jugement et la solidité de l'esprit n'égalent pas toujours l'étendue des connaissances. Il y a même des idées qu'une saine philosophie et une exacte théologie ne sauraient admettre; mais on doit avouer que l'auteur se montre toujours attaché à la religion, et que jamais la bonne foi ne l'abandonne. Parmi ses ouvrages nous citerons: 1° *Pensées raisonnables;* en allemand; Francfort et Leipzig, 1720, in-8°; trad. en français; Amsterdam, 1745, in-12; sous ce titre, Wolf a donné une série de traités philosophiques qui ont eu un grand succès, et qui ont pour objets Dieu, le monde et l'âme humaine; — 2° *Theologia naturalis;* Berlin, 1736-1737, 2 vol. in-4°; — 3° *Philosophia moralis;* Halle, 1750-1753, 5 vol. in-4°. *Voy.* Michaud, Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite, au mot WOLFF, un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur ce philosophe.

III. **WOLF** (Jean-Christophe), en latin *Wolfius*, théologien protestant, né à Wernigerode, dans la haute Saxe, en 1683, mort à Hambourg l'an 1739, se fit recevoir docteur en philosophie à Wittemberg, où il professa cette science, enseigna les langues orientales à l'université de Hambourg, dont il devint recteur en 1715, et joignit à cette place celle de pasteur de l'église cathédrale. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Manicheismus ante Manichæos et in christianismo redivivus;* Hambourg, 1707, in-8°; — 2° *De Catenis Patrum græcorum, iisque potissimum manuscriptis;* Wittemberg, 1712, in-4°; — 3° *Bibliotheca hebræa, sive Notitia tum auctorum hebræorum cujuscumque ætatis, tum scriptorum, quæ vel hebraice primum exarata vel ab aliis conversa sunt ad nostram ætatem deducta;* Hambourg et Leipzig, 1715-1735, 4 vol. in-4°; c'est un excellent abrégé de la *Bibliotheca magna rabbinica* de Jules Bartolocci, corrigée et augmentée; le t. Ier contient la notice des auteurs hébreux, au nombre de 2231; le IIe l'indication bibliographique de tous les ouvrages imprimés ou ma-

Digitized by Google

nuscrits relatifs à l'Ancien Testament, à la Massore, au Talmud et à la grammaire hébraïque; la notice des paraphrases chaldaïques, des livres sur la cabale, et enfin des écrits anonymes des Juifs; les deux derniers tomes renferment les corrections et les suppléments; — 4° *Anecdota græca sacra et profana;* Hambourg, 1722-1724, 4 vol. in-8°; — 5° *Curæ philologicæ et criticæ in Novum Testamentum;* ibid., 1725-1735, 4 vol. in-4°; plusieurs édit., dont la dernière est de Bâle, 1741, 5 vol. in-4°; ce dernier ouvrage a été mis à l'*Index* le 11 juillet 1777. *Voy.* Jœcher, *Gelehrten-Lexicon.* Fabricius, *Biblioth. græc.*, tom. XIII. Saxius, *Onomasticon*, tom. VI. La *Biogr. univers.* de Michaud, où l'on trouve indiqués 18 ouvrages de Wolf, avec quelques détails utiles. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne aussi la liste d'un certain nombre d'écrits du savant allemand.

IV. **WOLF** (Pierre-Philippe), en latin *Wolfius,* historien protestant, né en 1761 à Pfaffenhofen, en Bavière, mort à Munich l'an 1808, fut d'abord commis d'un libraire à Zurich, puis à Munich, d'où il alla à Leipzig établir une maison de librairie très-considérable. Rappelé plus tard à Munich, il fut nommé membre de l'Académie royale des sciences de Bavière, troisième classe. On lui reproche d'avoir par trop de véhémence défiguré ses ouvrages historiques, qui d'ailleurs ont du prix, et d'avoir injustement attaqué l'Église catholique et ses institutions. Il a laissé un certain nombre d'écrits en allemand, entre autres : 1° *Histoire pour consoler l'homme qui est dans le malheur;* Munich, 1784, in-8°; — 2° *Mémoires remarquables pour l'histoire de notre siècle philosophique;* 1784, in-8°, sans lieu d'impression; — 3° *Histoire de l'Église romano-catholique sous le gouvernement de Pie VI;* Zurich, 1783-1798, 6 vol. in-8°, et 1793-1802, 7 vol. in-8°; le 7° était entièrement neuf; — 4° *Histoire de la religion et de l'Église en France;* ibid., 1802; ce n'est que le 6° et le 7° vol. de l'ouvrage précédent; — 5° *Projet pour une réforme de l'Église catholique;* Leipzig, 1800, in-8°; — 6° *Histoire de Maximilien Ier et de son époque;* Munich, 1807-1809, 3 vol. in-8°. « Ce dernier ouvrage, dit Gley, n'a point essuyé les critiques sévères que méritent les écrits de Wolf contre la religion catholique, qu'il aurait voulu réformer à la manière de Luther et de Calvin. Son *Histoire de Maximilien Ier* est précieuse pour l'histoire générale du XVII° siècle. » *Voy.* Gley, dans la *Biogr. génér.* de Michaud.

WOLFENBÜTTEL (FRAGMENTS DE). *Voy.* LESSING.

I. **WOLFANG** ou **WOLFGANG** (Saint), évêque de Ratisbonne, en Bavière, né en Souabe, mort le 31 octobre 994, fut élevé dans l'abbaye de Richenow, et s'y distingua par sa piété. Il s'y lia aussi avec un jeune seigneur nommé Henri, qui, étant devenu archevêque de Trèves en 956, l'emmena avec lui et le fit doyen d'un chapitre de chanoines, qu'il rendit aussi régulier que le monastère le mieux discipliné. Après la mort de l'archevêque, Wolfang étant retourné dans son pays, disposa d'une partie de ses biens en faveur des pauvres, et entra dans le monastère d'Ensidlen, en Souabe. En 972, il partit avec un petit nombre de compagnons choisis pour aller prêcher l'Évangile dans les extrémités de l'Esclavonie et de l'Autriche, et, deux ans après, il fut nommé malgré lui évêque de Ratisbonne. Il travailla efficacement à la réforme générale de son clergé et de son peuple, et se distingua surtout par une ardente charité. On célèbre sa fête le 31 octobre. *Voy.* Surius. D. Mabillon, *V° Siècle bénédict.*

II. **WOLFANG**, théologien et hébraïsant. *Voy.* MEUSEL.

WOLFHARD, écrivain ecclésiastique, religieux qui demeura dans l'abbaye de Hasenried, diocèse d'Utrecht, depuis l'an 908 jusqu'en 927. On a de lui : 1° deux *Lettres sur les miracles opérés par sainte Walpurge,* adressées à Adelbode, son évêque; — 2° *Vie de sainte Walpurge,* jointe aux *Lettres.* L'ouvrage est divisé en IV livres, dont le Ier contient des détails curieux pour l'histoire ecclésiastique d'Angleterre et d'Allemagne. Surius, les Bollandistes et Mabillon, dans les *Acta Ord. S. Bened.*, ont publié ces IV livres. Canisius en a fait imprimer les deux premiers seulement dans ses *Lectiones antiquæ. Voy.* Freher, *Theatrum Virorum eruditione clarorum,* p. 139. Nicéron, *Mémoires,* tom. XXXI. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WOLFTER (Pierre), né à Manheim en 1758, mort à Heidelberg l'an 1805, fut lecteur de la princesse Élisabeth, femme de Charles Théodore, électeur de Bavière, et professeur d'histoire, puis conservateur de la bibliothèque à l'université de Heidelberg. Il avait étudié avec soin l'histoire du moyen âge et celle de la réformation. Parmi ses écrits, qui sont tous historiques, nous citerons : 1° *Histoire critique de l'exarchat et du duché de Rome;* Heidelberg, 1792, in-8°; — 2° *Histoire de la réformation;* Rome, Wittemberg et Genève, 1796, in-8°; — 3° *Plan d'une histoire de la réformation;* Heidelberg, 1803, in-8°; — 4° *Histoire de Luther et de la réformation qu'il a opérée;* Manheim, 1805, in-8°. Tous ces ouvrages sont en allemand. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WOLLASTON (Guillaume), que quelques-uns ont confondu avec Woolston, était un savant prêtre anglican, né en 1659 à Coton-Clanford, dans le comté de Stafford, mort à Londres l'an 1724. Il appartenait à une très-ancienne famille, mais fort déchue dans sa fortune; c'est pourquoi il se vit forcé d'accepter les fonctions de sous-maître dans une école de Birmingham. Mais une riche succession lui permit de se livrer en toute liberté à son goût pour l'Écriture sainte et la philosophie. La connaissance du latin, du grec, de l'hébreu et de l'arabe, langues dans lesquelles il était très-versé, le rendait particulièrement propre à l'examen approfondi des Livres saints. Quelque temps avant sa mort, il livra aux flammes plusieurs ouvrages commencés, parce que l'affaiblissement de sa santé ne lui laissait pas l'espoir d'y mettre la dernière main. On a de lui, en anglais : 1° *Le But du livre de l'Ecclésiaste,* ou *la Déraison de l'homme dans ses efforts inquiets pour se procurer les jouissances de la vie présente;* Londres, 1690, in-8°; poëme dont il s'efforça dans la suite de supprimer tous les exemplaires; — 2° *Tableau de la religion naturelle* (*The Religion of nature delineated*); Londres, 1722, in-8°, et 1750, 8° édit.; bien que l'auteur, dans ce livre, rende hommage à la révélation, il y avance cependant bien des choses opposées aux vrais principes. Une traduction française a paru sous ce titre : *Ébauche de la religion naturelle;* la Haye, 1726, in-4°, et 1756, 3 vol. in-12; on prétend qu'elle est de Garrigue. Quoi qu'il en soit, « le traducteur, dit Feller, a tâché de débrouiller le chaos de l'original; mais il fait souvent dire à l'auteur ce qu'il ne dit point. » *Voy.* Chalmers, *General Biogr. Dictionary.* Nicéron, *Mémoires,* tom. XLII. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

Digitized by Google

WOLLE (Christophe), en latin *Wolfus*, protestant, né en 1700 à Leipzig, où il est mort l'an 1761, après y avoir professé la théologie. Il s'adonna d'une manière spéciale à l'étude des langues orientales. Il en étudia d'abord l'esprit, appliqua à chacune d'elles les règles de la grammaire latine, et, d'après cette méthode toute particulière, se fit une grammaire pour le grec, une pour l'hébreu, et ainsi pour les autres langues savantes. Outre des *Sermons* et des *Discours*, publiés à Leipzig, il a laissé un grand nombre d'ouvrages, soit en allemand, soit en latin. Gley en indique 20 principaux, parmi lesquels nous citerons nous-même les suivants : 1° *De Facultatibus intellectualibus in bonos habitus mutandis;* Leipzig, 1821, in-4°; — 2° *Judicium emendatæ rationis de interitu mundi ac æternitate pœnarum infernalium, a præcipuis cum veterum, tum recentiorum quorumdam philosophorum dubiis vindicatum;* ibid., 1724, in-4°; — 3° *De Commendatione animæ in manum Domini perpetua, ad illustranda loca Ps.* XXXI, 6; Luc, XXII, 46; I Petr., IV, 19; ibid., 1726, in-4°; trad. en allemand, ibid., 1728; — 4° *Apologia pro vera divinitate Jesu Christi; ex loco maxime controverso Jo.* XVII, 3, *ducta;* ibid., 1741, in-4°; — 5° *Schediasma historico-theologicum de Jesu spirituali, in Anglia redivivo, ubi de historia, usu et abusu allegoriarum patristicarum in exegi sacra contra Thomam Wooltonum ex instituto disseritur;* ibid., 1730, in-4°; l'auteur, qui avait déjà écrit contre Woolston, réfute les objections faites par l'écrivain anglais contre la vérité des miracles de Jésus-Christ, et montre combien est ridicule le système de Woolston, qui prétendait avoir démontré, d'après les anciens Pères de l'Église, qu'on devait reconnaître deux Jésus-Christ : l'un spirituel, l'autre allégorique; — 6° *Hermeneutica novi Fœderis acroamatico-dogmatica;* ouvrage condamné par un décret de la S. Congrégation de l'*Index* en date du 11 mars 1754; — 7° *Propriétés véritables de la langue hébraïque;* Leipzig, 1748, in-4°, en allemand; où l'auteur montre par des exemples pris dans le grec et dans l'hébreu que ceux qui ne connaissent point la grammaire tombent dans des fautes grossières quand ils veulent expliquer l'Écriture sainte; — 8° *Animadversiones in conditorum Bibliothecæ Belgicæ liberius judicium de eo, an Novi Fœderis sit auctor classicus?* Leipzig, 1733, in-4°. Les *Rédacteurs de la Bibliothèque hollandaise* ayant critiqué le texte grec du Nouveau Testament sous prétexte qu'il est rempli d'hébraïsmes, et, d'après ce motif, ayant conseillé à ceux qui veulent apprendre le grec, et même aux élèves en théologie, de ne pas lire le Nouveau Testament en cette langue, Wolle prend la défense du Nouveau Testament grec : il soutient que les hébraïsmes sont beaucoup moins nombreux; qu'en cela le texte grec des évangélistes et des apôtres peut être mis en parallèle avec celui des classiques grecs. Il est certain, au moins, que nous pourrions montrer dans les auteurs grecs et latins beaucoup de locutions qui passent généralement pour de purs hébraïsmes. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WOLLEB (Jean), en latin *Wollebius*, ecclésiastique protestant, né à Bâle en 1536, mort l'an 1626, fut pasteur de l'église Sainte-Élisabeth. Le sénat académique l'appela ensuite à la chaire du Nouveau Testament, une des plus honorables de l'Académie; il la remplit avec beaucoup d'éclat. Outre des *Dissertations*, on a de lui un *Abrégé de théologie* (*Compendium theologiæ*), que Parisot appelle un *chef-d'œuvre parmi les ouvrages de ce genre*, et qu'il dit avoir été traduit en anglais par Alexandre Ross, avec des notes. Mais nous croyons devoir avertir le lecteur que cette édition a été condamnée par la S. Congrégation de l'*Index*. (Decr. 7 febr. 1718.) *Voy.* Parisot, dans la *Biogr. univers.* de Michaud,

WOLODIMIR ou **WLADIMIR**, **VLADIMIR**, ville épisc. de Moscovie située sur la rivière de Clesma ou Klisma, entre le Volga et l'Occa, fut bâtie au Xe siècle par le prince Wolodimir ou Wladimir le Grand, qui lui donna son nom. Cette ville est la capitale du duché du même nom, et elle l'était de toute la Russie avant Moscou. Son évêché n'existe plus aujourd'hui. On en connaît deux évêques, dont l'un, Hypatius, fut envoyé à Rome avec Cyrille, évêque de Lucko, pour l'union, et passa ensuite à l'église de Kiovie; et l'autre, Élie Morocovius de Léopol, qui fut fait évêque de Wolodimir pour gouverner les Grecs ou les Russes qui s'étaient unis à l'Église romaine. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1309.

WOLSEY (Thomas), cardinal et archevêque d'York, né à Ipswich en 1471, mort à l'abbaye de Leicester l'an 1530, enseigna la grammaire à l'université d'Oxford, devint chapelain et aumônier du roi Henri VIII, et eut entrée dans son conseil. Ce prince se déchargea sur lui du gouvernement de l'État, et, après lui avoir donné successivement plusieurs évêchés, il le fit archevêque d'York, grand chancelier du royaume et principal ministre d'État. Le pape Léon X le créa cardinal en 1515, et légat *a latere* pour toute l'Angleterre. François Ier et l'empereur Charles-Quint le comblèrent de biens pour l'avoir dans leurs intérêts. Wolsey, après avoir été pour l'Empereur, se déclara en faveur de la France. Il s'opposa d'abord de tout son pouvoir à la répudiation de Catherine d'Aragon; mais n'ayant pu en dissuader Henri VIII, il y donna les mains. Dans la suite, Anne de Boulen ayant noirci le cardinal dans l'esprit du roi, ce prince confisqua ses biens, le dépouilla de ses charges et de ses bénéfices, excepté de l'archevêché d'York, et ordonna qu'on l'amènerait dans la Tour de Londres. Wolsey mourut en chemin. Il a laissé des *Lettres* qui se trouvent dans les PP. Martenne et Durand, *Collectio amplissima*, tom. III. *Voy.* le P. Desmolets, *Mémoires de littérat. et d'histoire*, tom. VIII. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, où l'on trouve indiqués un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur Wolsey.

I. **WOLZOGEN** ou **VOLZOGUE** (Jean-Louis), né en Autriche en 1596, mort en 1658 près de Breslau, en Silésie, quitta la religion catholique pour embrasser le protestantisme. Tracassé pour ce changement, il passa en Pologne, où il se fit socinien. On a de lui : 1° *Explication des deux opinions opposées sur l'essence d'un seul Dieu tout-puissant;* — 2° *Explication des passages de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'on a coutume d'alléguer pour prouver qu'il y a trois personnes en Dieu;* ces ouvrages et quelques autres, composés en allemand par Wolzogen, ont été traduits en latin par Stegman, et insérés dans la *Biblioth. Fratrum Polonorum*, bibliothèque, soit dit en passant, qui a été mise à l'*Index*. (Decr. 10 maii 1757.) *Voy.* le P. Anastase Guichard, *Histoire du socinianisme*, p. 430-432. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **WOLZOGEN** ou **WOLZOGUE** (Louis VAN), protestant, né en 1632 à Amersford, mort à Amsterdam l'an 1690, était de la même famille que le précédent. Il fut admis de bonne heure au ministère évangélique; mais avant d'accepter aucun emploi, il voulut visiter les écoles étran-

Digitized by Google

gères et entendre les principaux professeurs. Lorsqu'il fut de retour dans sa patrie, vers 1661, on lui confia aussitôt la direction de l'église wallonne de Groningue, que peu après il quitta pour celle de Middelbourg. Mais les habitants ayant refusé de l'admettre à prêcher, il se rendit à Utrecht, où il remplit simultanément les fonctions de ministre de l'église wallonne et de professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique. Il obtint ensuite la chaire d'histoire sainte, qu'il abandonna presque immédiatement après sa nomination pour se rendre à Amsterdam. Parmi ses écrits, nous citerons : 1° *De Scripturarum Interprete, contra exercitatorem paradoxum;* Utrecht, 1668, in-12; réfutation du livre intitulé : *De Philosophia Scripturæ, interprete Meyer;* livre dans lequel l'auteur a glissé les idées du spinosisme. Cependant cette réfutation fut elle-même vivement attaquée, parce qu'on crut y entrevoir quelque chose de semblable aux principes des *Frères Polonais;* mais le synode de l'église wallonne déclara que la foi de Wolzogen était pure; — 2° *Dissertatio critico-theologica de correctione scribarum in octodecim Scripturæ dictionibus adhibita, quas alii a Judæis corruptas, alii mutatas, aut aliter scriptas, aliterque lectas, alii mendas manuensium incuria illapsas, alii plures, alii pauciores esse putant;* Harderwic, 1689, in-4°; — 3° une *Traduction en français du Dictionnaire de la langue sainte,* par Leigh; Amsterdam, 1703, in-8°; — 4° *Explication de la Prière que l'on nomme Confession des péchés;* posthume comme le précédent; ibid., 1703, *Voy.* Ysarn, *Lud. Volzenii Apologia parentalis;* Amsterdam, 1693, in-8°. Les *Lettres sur la vie et les ouvrages de Louis de Wolzogen;* ibid., 1692, in-12. Tout critique impartial ne pourra s'empêcher de reconnaître que les éloges donnés à Wolzogen dans cette *Apologie* et dans ces *Lettres* sont très-exagérés. *Voy.* encore Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

WOMOCK (Laurent), prélat anglican, né à Norfolk en 1612, mort l'an 1685, fut promu au grade de maître ès arts en 1639, et, en 1642, succéda à son père dans le rectorat de Lopham, et, après bien des vicissitudes, il fut nommé à l'évêché de Saint-David. Il se distingua par un attachement inviolable à la constitution civile et religieuse de son pays; incapable de capituler avec les principes, et cordialement opposé à ceux des non-conformistes, il prit une part fort active aux controverses de son temps, et il s'y fit la réputation d'un redoutable antagoniste. Outre ses *Sermons*, il a publié plusieurs écrits dans le genre polémique, et dont les principaux sont : 1° *Huile préparée pour les lampes du sanctuaire* (*Beaten Oyle for the lamps for the sanctuary*); Londres, 1641, in-4°; c'est une défense de la liturgie; — 2° *Arcana dogmatum anti-remonstrantium*; 1659; contre Baxter, Hickman et les calvinistes; — 3° *L'Uniformité assurée de nouveau*, ou *Défense de l'uniformité* (*Uniformity reasserted*); 1661; — 4° *La Ligue solennelle et l'alliance* (*des non-conformistes*) *citées en justice et condamnées* (*The solemn League and covenant arraigned and condemned*); ibid., 1661, in-4°; — 5° *Deux Lettres contenant une justification ultérieure* (*nouvelle*) *de l'Église d'Angleterre* (*Two Letters containing a farther justification of the Church of England*); ibid., 1682; — 6° *Suffragium protestantium*, etc., 1683, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WOODHEAD (Abraham), né en 1608 à Meltham, dans le comté d'York, mort à Hoxton, dans les environs de Londres, l'an 1678, fut envoyé à l'âge de seize ans à l'université, où il prit le degré de maître ès arts, et obtint ensuite une place d'associé, qu'il perdit lorsque les visiteurs chargés en 1648 par le parlement de faire sortir des deux universités tous ceux qui étaient soupçonnés de catholicisme, se rendirent à Oxford. Woodhead perdit sa place d'associé, qu'il ne recouvra qu'en 1660, à l'époque de la restauration. Mais comme il fallait se conformer extérieurement aux pratiques du culte anglican, il alla se confiner à Hoxton, dans les environs de Londres, où il se livra à l'instruction de quelques enfants de familles catholiques, et s'occupa de la composition de divers ouvrages. Il se mesura successivement dans l'arène théologique avec Heylyn, Stillingfleet, l'archevêque Wake, Smalridge, Tully, Hooper, Hanington, Aldrich et Withby. Aussi était-il reconnu pour un des plus habiles controversistes de son temps. C'est le témoignage que lui rendent les protestants, aussi bien que les catholiques. Il est certain qu'il était profondément versé dans la connaissance des anciens Pères et des théologiens modernes. On lui doit : 1° *Courte Relation de l'ancien gouvernement de l'Église;* Londres, 1684, in-4°; — 2° *Exposition raisonnable de la doctrine catholique*, pour servir de guide dans les controverses de religion; 1666, 1667.

WOODWARD ou **WODWARD** (Jean), anglican, né en 1665, dans le comté de Derby, mort à Londres l'an 1728. Après une étude approfondie de la médecine, il se rendit à Londres, où il devint, en 1692, professeur de médecine dans le collége de Gresham. En 1693, il fut reçu membre de la société royale de Londres; et, suivant les journalistes de Trévoux, il mourut dans le sein de l'Église romaine. Outre quelques travaux sur la médecine et les fossiles, on a de lui : *Essai sur l'histoire naturelle de la terre;* Londres, 1695, in-8°. Cet ouvrage a été traduit de l'anglais en français par Noguès, sous le titre de *Géographie physique, ou Essai sur l'histoire naturelle de la terre;* en latin, par Jean-Jacques Scheuchzer, sous le titre de *Specimen geographicæ-physicæ qua agitur de terra;* Zurich, 1704, in-8°; de nouveau en latin; Rotterdam, 1714, in-8°; en allemand, Erfurt, 1745. Camerarius ayant critiqué l'ouvrage de Woodward, celui-ci lui fit une *Réponse*, que le P. Nicéron a traduite en français. En parlant de l'*Essai*, Feller dit avec raison : « Il y a d'excellentes observations et en même temps quelques idées singulières et hasardées, mais en tout sens préférables à celles (au moins à plusieurs de celles) qu'on a essayé d'établir dans des hypothèses modernes. » Feller ajoute : « Quoi qu'en dise Buffon, le déluge et ses effets y sont péremptoirement démontrés. » Nous ne saurions souscrire, du moins sans réserve, à cette dernière phrase. On peut voir, au reste, ce que nous avons dit sur le déluge mosaïque, soit à l'art. Déluge, soit dans *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 264 et suiv. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WOOLSTON (Thomas), né en 1669 à Northampton, mort à Londres l'an 1731, étudia dans l'université de Cambridge, et passa ensuite au collége de Sidney, où il prit ses degrés en théologie, et d'où il se fit renvoyer pour ses impiétés. La cour du banc du roi le condamna à payer vingt-cinq livres sterling d'amende pour chacun des six Discours qu'il a faits sur les miracles de Jésus-Christ, et à donner caution pour sa bonne conduite pendant le reste de ses jours. Comme Woolston n'avait pas de quoi satisfaire à cette sentence, il demeura en prison. Il attaqua la religion autant par corruption du cœur que par égarement d'esprit. Ses principaux ou-

Digitized by Google

vrages sont : 1° *Apologie ancienne en faveur de la vérité de la religion chrétienne*, renouvelée contre les *Juifs et les Gentils*; Cambridge, 1705, in-8°; Londres, 1730, in-8°; il y prétend démontrer que les athées, les déistes et les apostats pouvaient seuls s'en tenir au sens littéral des Écritures; que Moïse n'est qu'un personnage allégorique, et toute son histoire qu'un type de celle de Jésus-Christ; — 2° *Médiateur entre un incrédule et un apostat*, où il soutient que les miracles de Jésus-Christ ne prouvent nullement la divinité du Messie; — 3° six *Discours sur les miracles de Jésus-Christ*; dans ces discours, l'auteur présente les miracles du Sauveur comme de pures allégories. « Jamais, dit Tabaraud, on n'avait rien vu de si indécent et de si grossier sur un sujet aussi respectable; jamais on n'avait proféré autant de blasphèmes contre Jésus-Christ. Tout ce système roule sur ces trois points : que les miracles du Nouveau Testament sont très-douteux en eux-mêmes; que le récit des évangélistes n'offre que des absurdités, si l'on s'en tient au sens littéral; que toute l'antiquité a formellement rejeté ce sens, et qu'elle s'est attachée au sens allégorique. » C'est surtout dans Woolston que Voltaire a puisé ses doctrines impies contre les miracles. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum* : « Woolston Thomas. Discourses on the miracles, etc. *Hoc est* : Sermones de Miraculis Servatoris nostri comparati ad quæstionem, quæ nunc agitur incredulos inter et apostatas. — Defence of the Discourses, etc. *Hoc est* : Apologia Sermonum de Miraculis Servatoris adversus Episcopos S. Davids, et Londinensem, ceterosque adversarios. Pars I et II. » (Decr. S. Officii 26 martii 1767.) Il faut dire cependant que les plus habiles théologiens d'Angleterre s'empressèrent d'opposer une digue à ce torrent d'impiétés, et qu'on vit paraître en assez peu de temps plus de soixante écrits contre le nouveau système. Mais de tous les apologistes qui se signalèrent dans cette controverse, celui dont l'ouvrage fixa le plus l'attention fut Thomas Sherlock, par ses *Témoins de la résurrection de Jésus-Christ examinés et jugés selon les règles du barreau*. Woolston fut contraint d'avouer que ses principales difficultés y étaient pleinement résolues, et il se trouva hors d'état d'y répondre. *Voy.* Feller. Tabaraud, soit dans son *Histoire du philosophisme anglais*, soit dans la *Biogr.* de Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.*, et, en général, les *Apologistes de la religion*.

WOOLTON (John), évêque anglican, né en 1535 à Wigan, dans le Lancashire, mort l'an 1594, étant évêque d'Exeter, étudiait au collége de Brasen-nose, dans l'université d'Oxford, lorsque les troubles survenus en Angleterre l'obligèrent d'aller, l'an 1555, joindre en Allemagne son oncle, qui s'y était réfugié. L'avénement d'Élisabeth au trône l'ayant ramené dans sa patrie, il fut successivement chanoine d'Exeter, curé de Spanton, dans le diocèse de Wells, gardien du collége de Manchester, enfin évêque d'Exeter. Il a publié en 1576-1577 plusieurs écrits, entre autres : 1° *Le Manuel du chrétien*; — 2° *De la Conscience*; — 3° *L'Immortalité de l'âme*; — 4° *La Forteresse des Fidèles*. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WORCESTER (*Vigornia* ou *Vigornia*, *Vorcestria*), anc. ville épisc. d'Angleterre sous la métropole de Cantorbéry, est située sur la Saverne. Son premier évêque, Bosele, sacré par Théodore, archevêque de Cantorbéry en 679 ou 680, abdiqua librement à cause de ses infirmités en 691. De l'an 601 à l'an 1240, quatre conciles ont été assemblés à Worcester. *Voy.* la Regia, tom. XIV, XXVIII. Labbe, tom. V, XI. Hardouin, tom. III, VII. Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I. De Commanville, *1re Table alphabét.*, p. 260. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 257-260.

I. **WORM** (Chrétien), en latin *Wormius*, protestant, né à Copenhague en 1672, mort l'an 1737, professa la philosophie à Copenhague, fut nommé pasteur à l'église Saint-Nicolas en 1698, puis évêque de Seeland en 1711. Nous citerons de lui : 1° *De Vestigiis corruptis antiquitatum hebraicarum apud Tacitum et Martialem*; Copenhague, 1692-1694, 4 part. in-4°, et dans le *Thesaurus* d'Ugolini; — 2° *Historia Sabellianum*; Leipzig, 1696, in-8°; — 3° *De Veris causis cur delectatos humanis carnibus et promiscuo concubitu christianos calumniati sint ethnici*; Copenhague, 1695, in-4°. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **WORM** (Jens), protestant danois, né à Aarhus en 1716, mort en 1790, fut successivement co-recteur, vice-recteur et recteur de l'école de sa ville natale, puis conseiller de justice. Outre plusieurs écrits purement littéraires, on a de lui : *De Analogia inter sacrificia levitica et Romanorum*; Copenhague, 1756-1759, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

WORMS ou **WORMES** (*Vormacia*, *Vormatia*, *Borbetomagus*, *Borbitomagus*, *Borbitonagus*, *Vangiones*, *Garmatia*, *Guarmatia*), anc. ville épisc. d'Allemagne sous la métrople de Mayence, est située en deçà et à la gauche du Rhin, à sept milles de cette ville. C'est une des plus anciennes villes des Gaules, connue sous le nom de *Bormitomagus*, d'où s'est formé celui de *Worms*. C'est dans cette ville que Charles-Quint tint, en 1521, la diète à laquelle Luther comparut avec un sauf-conduit de ce prince. La religion catholique y est dominante, et l'évêché y fut établi dès le milieu du IVe siècle; car son premier évêque, Victor, se trouva au concile de Cologne de l'an 346. De l'an 764 à l'an 1253, quinze conciles ont été assemblés à Worms. L'évêché de Worms a été supprimé en 1801 et réuni à celui de Mayence. *Voy.* la Regia, tom. XVII, XX, XXI, XXII, XXIV, XXVI. Labbe, tom. VI, VII, VIII, IX, X. Hardouin, tom. III, IV, VI. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. II, p. 331. De Commanville, *1re Table alphabét.*, p. 260. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 260-268.

WORTH (Guillaume), anglican, savant dans l'antiquité ecclésiastique et dans les langues, florissait au commencement du XVIIIe siècle, et était archidiacre de Worcester. On a de lui plusieurs ouvrages, entre autres une bonne édition : 1° des *Œuvres de saint Justin*; — 2° du *Discours contre les Gentils de Tatien, avec des notes et des dissertations*; Oxford, 1700. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

I. **WORTHINGTON** (Thomas), né à Blainscough, dans le comté de Lancastre, mort dans le comté de Derby vers 1626, commença ses études à l'université d'Oxford, dont il se détacha ensuite par aversion pour les principes hétérodoxes qu'on y enseignait. Il se rendit en 1573 au collége catholique de Douai, où il prit le grade de bachelier en théologie, puis à Reims, où il reçut la prêtrise. En 1588, il fut fait docteur en théologie à Trèves. Enfin, après avoir occupé plusieurs postes, il fut admis dans la société de Jésus; mais il mourut avant d'avoir fait profession. Ses principaux écrits sont : *De Mysteriis Rosarii*; Anvers, 1610; — 2° *Catalogus martyrum in Anglia ab anno* 1570 *usque ad annum* 1612, *cum narratione de origine seminariorum anglorum*; — 3° *L'Ancre de la doctrine chré-*

Digitized by Google

tienne, en anglais; — 4° une *Version anglaise du Nouveau Testament, avec des notes*; — 5° un *Traité contre Whyte*, où sont rétablis les passages des saints Pères altérés par ce docteur calviniste; 1615, in-4°, en anglais. *Voy*. Pitsius, *De Illustr. Angliæ Scriptor.*, p. 808. Hyp. Marracci, *Biblioth. Mariana*, tom. II, p. 421. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **WORTHINGTON** (William), anglican, né en 1703 dans le comté de Merioneth, mort l'an 1778, fit ses études au collége de Jésus, de l'université d'Oxford, occupa plusieurs places honorables dans son église. Il est auteur d'un grand nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : 1° *Essai sur la rédemption du genre humain*, suivi d'une *Dissertation* sur l'objet et l'argumentation du livre de Job; Londres, 1743, in-8°; — 2° *Le Sens historique de la relation de la chute* (de l'homme), *par Moïse, démontré et justifié*, in-8°; — 3° *Les Preuves du christianisme déduites des faits et du témoignage des sens, dans tous les siècles de l'Église jusqu'au temps présent*; 1769, 2 vol. in-8°, — 4° *Théorie sacrée* (*Scriptural Theory*) *de la terre dans toutes ses révolutions et dans toutes les périodes de son existence, depuis la création jusqu'au renouvellement final de toutes choses*; suite de l'*Essai sur la rédemption*, 1773, in-8°; — 5° *Irenicum*, ou *Considérations sur l'importance de l'unité dans l'Église du Christ pour apaiser nos malheureuses divisions*; 1775, in-8°; — 6° *Recherche impartiale au sujet des démoniaques de l'Évangile*, suivi d'un *Essai sur la démonologie de l'Écriture*; 1777, in-8°. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

WOTTON (William), protestant philologue, né à Wrentham, dans le comté de Suffolk, en 1666, mort en 1726, se fit remarquer par une mémoire prodigieuse. Admis à l'université de Cambridge en 1676, il fit de rapides progrès dans la philosophie, les mathématiques, l'histoire et la géographie. Pourvu de la cure de Llandrillo, dans le Denbighshire, il devint bientôt après un des chapelains du comte de Nottingham, puis recteur de Middleton-Keynes, dans le Buckinghamshire. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Miscellaneous Discourses on the traditions and usages of the Scribes and Pharisees*; Londres, 1718, 2 vol. in-8°; — 2° *Discourse on the confusion of languages at Babel*; ibid., 1730, in-8°; — 3° *Leges Vallicæ ecclesiasticæ et civiles, cum notis*, en latin et en gallois; ibid., 1730, 2 vol. in-fol. *Voy*. Chauffepié, *Diction. histor.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WOUWER ou **WOWER**, **WOVEREN** (Jean de), en latin *Wowerius*, protestant, né à Hambourg en 1574, mort à Gottorple l'an 1612, vécut dans une grande intimité avec J. Scaliger, Grutter et autres savants. Il compléta ses études à Paris, et passa en Italie, où grâce à la bienveillance du Pape il put recueillir dans les archives du Vatican des documents précieux pour les lettres. La faveur dont il jouit à Rome donna lieu de dire qu'il s'était converti au catholicisme; mais il s'en défendit vivement dans une lettre adressée à Baudius (*Epist. XL*). Parmi ses divers écrits, nous citerons : 1° un traité intitulé : *De Polymathia*; Bâle, 1603; Hambourg, 1604, in-4°; Leipzig, 1665, in-8°; ce traité a été inséré par Gronovius dans son *Thesaur. antiquitatum græcar.*, t. X, p. 985; — 2° des *Notes* fort estimées sur l'*Octavius* de Minutius Felix : sur le Traité de Julius Firmicus intitulé : *De Erroribus profanarum religionum*; — 3° un travail sur Sidoine Apollinaire; — 4° *Syntagma de græca et latina Bibliorum interpretatione*; 1618, in-8°; ouvrage posthume publié par Ger. Elmenhorst, qui l'a fait précéder d'une *Vie* de l'auteur et de la liste de ses ouvrages, tant imprimés que manuscrits; réimprimé avec la dissertation de Briand Walton *De Linguis orientalibus*; — 5° *Epistolarum Centuriæ II*; Hambourg, 1619, in-8°; « ces lettres, dit Weiss, méritent d'être lues à raison des détails curieux qu'elles renferment et qu'on chercherait vainement ailleurs. » *Voy*. Moller, *Cimbria litterata*. Nicéron, *Mémoires*, tom. VI. Feller. Weiss, dans la *Biogr. univ.* de Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*

WOWER ou **WOVEREN** (Jean **VAN DEN**), en latin *Wowerius*, né en 1576 à Anvers, où il est mort l'an 1635, était de la famille du précédent. Il fut lié d'une étroite amitié avec Juste Lipse. Après avoir parcouru toute l'Europe, il fut fait conseiller de la ville d'Anvers, et plus tard il entra au conseil des finances et au conseil de la guerre. Il a laissé plusieurs écrits, entre autres : 1° *Vita B. Simonis sacerdot. Valentini*; Anvers, 1612 ou 1614, in-8°; — 2° *Claud. Mamerti de Statu animæ lib. III ad manuscriptos exarati*. *Voy*. Foppens, *Biblioth. Belg*. Sweert, *Athenæ Belg*. Nicéron, tom. VI. Saxius, qui, dans son *Onomasticon*, tom. IV, p. 177, dit à tort que Wower est mort l'an 1578. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

WRAY. *Voy*. Ray, n° II.

WREE ou **VREE**, **UREE** (Olivier de), en latin *Uredius*. historien belge, né à Bruges en 1596, mort en 1652, se fit recevoir licencié en droit, et cultiva la poésie flamande, dans laquelle il obtint de grands succès. De bonne heure il fit partie de la magistrature de Bruges, et il fut bourgmestre, puis échevin. Nous citerons de lui : *Historia comitum Flandriæ pars Ia : Flandria ethnica*; Bruges, 1650, in-fol.; la mort de l'auteur l'empêcha de mettre la dernière main à cet ouvrage, qui fut reproduit sous ce titre : *Historia Flandriæ christianæ*; ibid., 1652, in-fol. *Voy*. Foppens, *Biblioth. Belgica*. Feller, au mot Urée. La *Nouv. Biogr. génér.*

WREN (Matthieu), célèbre anglican, évêque d'Ely, né en 1585 à Londres, où il est mort l'an 1667, appartenait à une famille noble originaire de Danemark, mais dont l'établissement principal était à Winchester. Wren se livra principalement à l'étude du grec. Après avoir soutenu une thèse de philosophie en présence du roi Jacques Ier, il fut nommé chapelain de l'évêque Andrews, puis recteur de Feversham, dans le comté de Kent. Six ans après, il devint chapelain particulier du prince de Galles, depuis Charles Ier, et il avança rapidement dans la carrière des honneurs, jusqu'à ce qu'enfin, poursuivi par les mauvaises passions déchaînées contre lui, il fut accusé du crime de haute trahison et de malversations. Il n'y allait pas moins que de sa vie; et la partialité connue des juges ne pouvait que faire augurer le plus triste dénoûment. Mais Wren ne perdit pas courage; il prononça devant ses juges une apologie remplie d'esprit et de chaleur. On se borna à le punir par une détention temporaire, dont cependant le terme ne fut pas fixé; il fut enfermé à la Tour; il y passa dix-huit ans, après lesquels (1660) il fut réintégré dans son évêché d'Ely. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue surtout : 1° deux *Sermons*, imprimés l'un en 1627, l'autre en 1662; — 2° *Increpatio Bar-Jesu, sive polemicæ assertiones locorum aliquot Sacræ Scripturæ ab impostoribus perversionum in Catechesi Racoviana*; Londres, 1660, inséré dans les *Critici sacri*, tom. IX; — 3° *L'Abandon du covenant d'Écosse*; ibid., 1661, in-4°; — 4° *Epistolæ*

Digitized by Google

variæ ad viros doctissimos; la plus grande partie sont adressées à Gerard Vossius. Richardson parle avec éloge de ses manuscrits dans son traité *De Præsulibus Angliæ*. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **WRIGHT** (Abraham), théologien anglican, né en 1611 à Londres, mort à Okeham, dans le comté de Rutland, était fils d'un teinturier. Il passa de l'école des marchands tailleurs au collége Saint-John, de l'université d'Oxford, auquel il fut agrégé en l'année 1632. Ses succès dans la chaire le firent appeler fréquemment à prêcher dans les principales églises de la capitale. Juxon, évêque de Londres, lui fit conférer en 1645 le vicariat d'Okeham; mais la répugnance de Wright à adopter le *covenant* lui fit perdre le fruit des bonnes intentions de son protecteur, et ce bénéfice fut donné à un non-conformiste. Des scrupules analogues l'empêchèrent plus tard de prendre possession du rectorat de Saint-Olave, à Londres, dont les paroissiens l'avaient choisi pour leur ministre. Mais quoiqu'il ne pût se résoudre à prêter serment de fidélité à la république, il n'en remplit pas moins ses devoirs de prêtre, suivant les formes de l'Église d'Angleterre, non pourtant sans s'exposer à quelque péril. Lorsque la restauration eut été consommée, il entra à Okeham. On a de lui : 1° *Cinq Sermons en cinq styles différents*; Londres, 1656, in-8°; c'est un choix fait dans les ouvrages de quelques prédicateurs renommés de ce temps; — 2° *Commentaire pratique*, ou *Exposition sur le livre des Psaumes*; ibid., 1661, in-fol.; — 3° *Commentaire pratique sur le Pentateuque*; ibid., in-fol. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **WRIGHT** (Guillaume). *Voy*. Right, n° V.

III. **WRIGHT** (Samuel), théol. anglican non-conformiste, né en 1682, mort à Newington-Green l'an 1746, fut à la tête d'une congrégation de sa secte dans la capitale, et se distingua comme prédicateur par son éloquence. Il a laissé : 1° environ quarante *Sermons*, imprimés séparément; — 2° *Traité sur la nouvelle naissance ou la renaissance, sans laquelle il est impossible d'entrer dans le royaume de Dieu*; livre qui a eu quinze éditions avant la mort de son auteur. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

IV. **WRIGHT** (Thomas), théologien, natif d'York, après avoir professé avec beaucoup de distinction et d'éclat la théologie en Italie, en Espagne et en Flandre, fut appelé en 1569 à la professer à l'université de Douai. Étant passé l'an 1577 dans le Yorkshire en qualité de missionnaire, il fut arrêté et enfermé dans le château d'York. On le transféra ensuite de prison en prison jusqu'en 1581, époque à laquelle on l'embarqua à Hull, pour le transporter sur le continent. Wright devint alors président du collége anglais de Reims, puis doyen du chapitre de Courtrai. On a de lui : 1° *De Possibilitate præsentiæ realis*; — 2° *De Dispositione ad Eucharistiam recipiendam*; — 3° *De Passionibus animæ*; — 4° *De Articulis religionis protestantium*; — 5° *Academia protestantium, seu anatomia cœnæ Joannis Calvini*; — 6° *Davidis Threni, seu de damnis peccati*; — 7° *De Beatitudine*. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

V. **WRIGHT** (William ou Guillaume), jésuite, né dans le Yorkshire en 1560, mort l'an 1639, entra dans la compagnie à Rome l'an 1581, et professa ensuite la philosophie et la théologie à Vienne et à Gratz. Revenu en Angleterre au bout de vingt-huit ans d'absence, il y fut mis en prison, et obtint sa liberté après avoir échappé à la peste qui emporta tous les détenus. Wright a laissé : 1° plusieurs *Traités de controverse*, où il prouve que, même suivant le témoignage de vingt-quatre savants théologiens protestants, des catholiques peuvent être sauvés; — 2° des *Traductions de Jacques Gordon*, *de Bécan*, *de Lessius*, etc.; — 3° un *Traité de la Pénitence*, souvent réimprimé. *Voy*. Michaud, *Biogr. univ.*

WRONSKI (Hoene), Polonais mathématicien et philosophe, né en 1778 à Posen, mort l'an 1835 à Neuilly, près de Paris. Destiné à la profession des armes, il était à seize ans officier d'artillerie, et combattait bientôt après sous les ordres de Kociusko. Novateur en religion comme en politique et en mathématiques, il se disait à la fois le Messie et le Newton des temps nouveaux. Parmi ses écrits divers nous citerons seulement : 1° *Philosophie critique découverte par Kant, fondée sur le dernier principe du savoir*; Marseille, 1803, in-8°; — 2° *Philosophie de l'infini*; Paris, 1814, in-4°; — 3° *Messianisme, union finale de la philosophie et de la religion constituant la philosophie absolue*; ibid., 1831-1839, 2 vol. in-4°; — 4° *Messianisme*, ou *Réforme absolue du savoir humain*; ibid., 1842-1846, 3 vol. in-8°. *Voy*. la *Nouv. Biogr. génér.*

WROSHAM (Jean), surnommé *Sixte de Sienne*, religieux du couvent de Sainte-Marie du Mont-Carmel, à Londres, mort à Calais en 1407, fut docteur et professeur de théologie à Oxford. Il a laissé des *Commentaires sur l'Écriture sainte et sur le Maître des Sentences*. *Voy*. Pitseus, *De Illustr. Angl. Scriptor.*

WUCHERER (Jean-Frédéric), docteur en théologie de l'université d'Iena, né à Meinungen en 1682, mort l'an 1737 à Weimar, où il était conseiller de l'Église luthérienne. Il est auteur de plusieurs ouvrages dans lesquels il montre des connaissances approfondies, non-seulement dans les matières théologiques, mais encore dans la physique, l'anatomie et la physiologie. Voici les principaux : 1° *Delineatio physicæ divinæ*; Iena, 1721, in-4°; — 2° *Institutiones philosophiæ naturalis eclecticæ*; ibid., 1725, in-8°; — 3° *Vindiciæ æternæ divinitatis Jesu Christi adversus Whiston*; ibid., 1732, in-4°; — 4° *Præcognita theologiæ dogmaticæ capitibus sex comprehensa*; ibid., 1739, in-4°; — 5° *Fundamenta quibus via ad theologiam dogmaticam superstruitur methodo demonstrativa*; Leipzig, 1743, in-4°; — 6° *Historia creationis quatenus illa capite primo Geneseos continetur, observationibus physicis illustrata*; Iena, 1753, in-4°; — 7° *Disputationes de defectu theologiæ platonicæ*; — 8° *De Atheo ex structura tou Egkephalou convincendo*; — 9° *De Arii... morte misera*. « Tous ces ouvrages, dit Parisot, se recommandent par la solidité et souvent par l'originalité de l'argumentation, la finesse des rapprochements, l'immensité et la variété des faits que l'auteur y a consignés. On recherche surtout ses *Vindiciæ æternæ*, réfutation péremptoire en dix discours académiques des idées de Whiston sur la Trinité, et le *Discours sur la mort d'Arius*, qui sert comme d'introduction aux *Vindiciæ*. *Voy*. Parisot, dans la *Biogr. univers.* de Michaud.

WUÉNÉRIC ou **WÉNÉRIC**, auteur ecclés. du XI° siècle, fut grand écolâtre de l'église métropolitaine de Treves, et depuis évêque de Verceil. Ayant pris part aux discussions qui s'élevèrent de son temps entre Grégoire VII et Henri IV, empereur d'Allemagne, il écrivit un traité intitulé *De la Division de l'empire et du sacerdoce*; il y parle au Pape comme à son supérieur et à son père; et s'il rapporte les faux bruits que l'on répandit contre le saint Pontife et son gouvernement, ce n'est qu'en lui témoignant sa douleur et en le priant de lui fournir

Digitized by Google

les moyens de fermer la bouche à la calomnie. Trithème et Sigebert de Gemblours parlent de ce traité, et D. Martenne l'ayant trouvé manuscrit dans la biblioth. de Gemblours, l'a publié dans ses *Anecdota*, tom. I, en notant, comme l'ont fait d'ailleurs Trithème et Sigebert, que le copiste a eu soin d'avertir que le traité est de Wuénéric, écolâtre de Trèves, quoiqu'il l'ait fait paraître et qu'il y parle sous le nom de Thierri, évêque de Verdun. *Voy.* Michaud.

WUIEK ou **WUIJEK**, **WUJEK**. *Voy.* Vieki.

WUILLEMAIN. *Voy.* Guillimann.

WULFFER (Jean), célèbre orientaliste, membre de l'académie de Berlin, né en 1651 à Nuremberg, où il est mort l'an 1724, visita l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre et la France. Revenu dans sa ville natale, il y remplit les fonctions de bibliothécaire et de ministre évangélique depuis l'an 1682 jusqu'à sa mort. On a de lui : 1° *Schekalim, hoc est, tractatus talmudicus de modo annuaque consuetudine siclum mense Adar offerendi*, etc., *latinitate et perpetuis commentariis e doctissimis rabbinorum scriptis illustratus*; Altdorf, 1680, in-4°; — 2° *Theriaca Judaica ad examen revocata, seu scripta amœbræa Sam. Frid. Brenzii, conversi Judæi et Salzebi, Apellæ astutissimi, a viris doctis hucusque desiderata, nunc primum versione latina, justisque animadversionibus aucta*, etc.; Nuremberg, 1680, in 4°, et 1715, in-12. *Voy.* Michaud.

WULFIN. *Voy.* Wlfin.

WULFRAN (saint), arch. de Sens et missionnaire, né vers le milieu du VIIe siècle, mort le 20 mars 720, fut placé dès sa jeunesse à la cour de Clotaire III; mais il sut conserver sa vertu au milieu des dangers qui l'environnaient. Placé en 682 sur le siége métropolitain de Sens, il se sentit au bout de deux ans environ appelé à évangéliser la Frise. Ses prédications convertirent un grand nombre d'idolâtres. Parmi les miracles qu'il opéra, on cite la résurrection de deux enfants qu'on avait jetés à la mer en l'honneur des dieux du pays. Lorsque l'âge et les infirmités l'eurent rendu incapable de continuer sa mission apostolique, il se retira au monastère de Saint-Vandrille où il demeura jusqu'à sa mort. Saint Wulfran est patron d'Abbeville, qui possède ses reliques. Sa fête se célèbre le 20 mars.

WULPHILAS. *Voy.* Ulphilas.

WUNDERLICH (Jean-George), surintendant du diocèse de Wunsiedel, dans la principauté de Bayreuth, né en 1734, mort l'an 1802, s'est fait un nom par ses recherches sur l'histoire du margraviat de Brandebourg. Nous citerons de lui : 1° *Explication de la parabole de ceux qui ont travaillé à la vigne du père de famille et de leur récompense en S. Matth.*, c. XX; Erlangen, 1764, in-4°, en allemand; — 2° *De Formulis concordiæ in terris Burgraviatus Norici ab Ecclesiæ doctoribus subnotatis*; Bayreuth, 1783, in-4°; — 3° *Mémoires sur l'Histoire ecclés. de Wunsiedel, à l'époque de la réformation, d'après un document de l'an* 1528; Erlangen, 1784, en allem.; — 4° *Mémoires sur l'Hist. ecclés. du cercle de Franconie*; en allem. *Voy.* le *Journ. de Bayreuth*, 1766-1769. Michaud, *Biogr. univers.*

WUNDT (Daniel-Louis), protestant, professeur de théologie à l'université de Heidelberg, né à Kreutznach en 1741, mort l'an 1805, après avoir étudié à Heidelberg, où son père enseignait la théologie, fréquenta les écoles de Lausanne, de Genève et de Zurich. Il fut nommé en 1788 à la seconde chaire de théologie de l'université de Heidelberg, et, en 1797, à la première, avec une place dans le consistoire. Wundt était plus historien que théologien. Outre plusieurs ouvrages histor. anonymes et des articles fournis aux journaux littéraires protestants, on a de lui, en allemand : 1° *Instruction chrétienne pour les enfants qui se préparent à la cène*; Heidelberg, 1782, in-8°; — 2° *Leçons sur l'hist. du peuple juif, et explication des livres histor. de l'Ancien Testament*; ibid., 1788, in-8°; — 3° *Magasin pour l'Hist. ecclés. et littér. de l'électorat palatin*; ibid., 1789-1793, 3 vol. in-8°; — 4° *Abrégé de l'Hist. ecclés. du Palatinat, depuis la fondation du christianisme, sur les bords du Rhin et du Necker, jusqu'à la mort de l'électeur Charles-Philippe, ou jusqu'à l'année* 1742; ibid., 1796, in-8°; — 5° *Sur les Biens qui appartiennent l'Église protestante*; ibid., 1801, in-8°. *Voy.* Michaud.

WUNEBAUD. *Voy.* Guinebaud.

WURDTWEIN (Étienne-Alexandre), suffragant de l'évêque de Mayence, né en 1719 à Amorbach, mort à Ladenbourg l'an 1796. Après avoir rempli dans le diocèse de Mayence plusieurs autres fonctions ecclésiastiques, il fut nommé successivement chanoine d'une collégiale, conseiller ecclésiastique, fiscal, official du diocèse, doyen du chapitre métropolitain, et, en 1783, évêque suffragant. On lui doit une foule d'écrits très-importants pour l'histoire; nous citerons seulement : 1° *Concilia Moguntina queis disciplina Ecclesiæ Moguntinæ sæculi* XIV, XV *et* XVI, *præcipue vero obscura concordatorum Germaniæ historia illustratur*; Manheim, 1766, in-4°; — 2° *Historia diplomatica abbatiæ Ibenstadiensis*; ibid., 1766, in-4°; — 3° *Diœcesis Moguntina in archidiaconatus distincta; commentationibus diplomaticis illustrata commentat. I-X*; ibid., 1768-1776, in-8°; — 4° *Subsidia diplomatica ad selecta juris ecclesiastici germanici et historiarum capita elucidanda*; Heidelberg, 1772-1780, 13 vol. in-8°; — 5° *Nova Subsidia diplomatica*; ibid., 7821-1789, 14 vol. in-8°; — 6° *Chronicon diplomaticum monasterii Schœnau in sylva Odoniana ordinis Cisterciensis*; ibid., 1793, in-8°; — 7° *Monasticon palatinum*; ibid., 6 vol. in-8°; ces deux derniers ouvrages offrent des recueils de diplômes qui ont rapport à l'histoire des anciens monastères du Palatinat; — 8° *Monasticon Wormatiense*; il était prêt à imprimer, quand la mort a frappé l'auteur, qui avait déjà recueilli les diplômes et documents relatifs aux anciens établissements ecclésiastiques dans le diocèse de Worms. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

WURS (Ignace), jésuite, né à Vienne, en Autriche, en 1731, mort l'an 1784, enseigna longtemps au collége Thérésien, à Vienne. Après la suppression de son Ordre, il accepta la cure de Pirawart, qu'il desservit jusqu'à la fin de ses jours. On a de lui : 1° une *Traduction allemande des Sermons de Bossuet et de Ciceri*; — 2° un bon *Traité d'éloquence sacrée*; — 3° plusieurs autres ouvrages estimés, entre autres des *Sermons* et des *Oraisons funèbres* dans lesquels il a déployé avec succès une éloquence mâle et onctueuse, dont il avait lui-même tracé les règles dans son *Traité de l'éloquence*, etc. *Voy.* Feller, *Biogr. univers.*

WURSTEISEN (Christian), en latin *Wurstisius* et *Urstisius*, ou bien encore *Allasiderus*, du grec *Allasideros*, nom par lequel, suivant l'usage des savants de son temps, Wursteisen avait traduit le sien. Or Wursteisen, protestant, né à Bâle en 1544, mort prématurément l'an 1588, se livra à l'étude de l'histoire, des mathématiques et même de la théologie. A dix-huit ans il fut reçu docteur en philosophie, et, deux ans après, il fut nommé professeur de mathématiques, place qu'il occupa avec un brillant succès. En 1585,

Digitized by Google

il joignit à la chaire de mathématiques celle d'exégèse de l'Ancien Testament, et, l'année suivante, on le revêtit de la charge de secrétaire d'État et de chancelier de la ville de Bâle. Parmi ses divers ouvrages, qui jouissent tous d'une grande estime, nous citerons : *Epitome historiæ Basiliensis, præter totius Rauricæ descriptionem, urbis antiquitates et episcoporum catalogum complectens;* Bâle, 1577, in-8°, et 1752, par les soins de J.-H. Brucker; traduit en allem. et enrichi de divers suppléments et additions par Jac.-Chr. Beck, 1757. Weiss, qui, dans la *Biogr.* de Michaud, donne la liste des autres écrits de Wurstein.

WURTZ (Jean-Vendel), ecclésiastique, né en Allemagne vers 1760, mort à Colonges, près de Lyon, vint de bonne heure dans cette dernière ville, et y fut nommé vicaire de Saint-Nizier. Pieux et charitable, il remplit les devoirs de ce ministère de la manière la plus édifiante; mais les malheurs de la révolution le jetèrent dans une exaltation qu'il ne sut pas toujours assez maîtriser. On a de lui : 1° *L'Apocalypse, ou les précurseurs de l'Antechrist, histoire prophétique des plus fameux impies qui ont paru depuis l'établissement de l'Église jusqu'à l'an* 1816, *ou la Révolution française prédite par saint Jean l'Évangéliste, suivie d'une dissertation sur l'arrivée et le règne futur de l'Antechrist;* Lyon, 1816, in-8°, 5e édit.; on ignore si les 4 autres ont paru. Après la publication de cet ouvrage, les grands vicaires de Lyon retirèrent ses pouvoirs à l'auteur, qui fut obligé de s'éloigner; mais, revenu quelques années après, il publia sous son nom : — 2° une *Lettre à M. l'abbé de Lamennais,* où il prodiguait sans mesure toutes sortes de louanges au célèbre écrivain, et pour laquelle il fut traduit le 18 janvier 1826 devant le tribunal de police correctionnelle de Lyon, qui annula la saisie de la *Lettre,* vu qu'il n'était point constant qu'il eût attaqué la religion de l'État, ni la souveraineté temporelle du roi, ni qu'il eût provoqué à désobéir à la déclaration de 1682; que certaines phrases peu mesurées de son écrit annonçaient, il est vrai, de l'exagération dans les idées, mais qu'elles pouvaient s'excuser par l'état de maladie dans lequel l'auteur languissait depuis longtemps; — 3° *Superstitions et prestiges des philosophes, ou les Démonolâtres du siècle des lumières;* Lyon, 1817, in-12; l'auteur y prétend que le démon opère les phénomènes du magnétisme; qu'il a produit les prétendus miracles du diacre Pâris, les visions de Cagliostro; qu'il agit dans les ventriloques, les francs-maçons, etc. *Voy.* l'*Ami de la Religion et du Roi,* n° 1288. Michaud, *Biogr. univers.*

WURTZBOURG ou **WIRTZBOURG** (*Virtzburgum, Vivisburgum* ou *Herbipolis*), ville épisc. d'Allemagne et capitale de la Franconie, située sur la rive droite du Mein. Selon Richard et Giraud, saint Kilien, Écossais de nation, y prêcha l'Évangile à la fin du VIIe siècle, et saint Boniface, archevêque de Mayence, y établit un évêché vers l'an 751, et donna le gouvernement de cette Église à saint Burchard, Anglais de nation. De Commanville dit que l'évêché fut érigé par saint Chilian (le même que saint Kilien) en 678, et rétabli par saint Boniface l'an 760. De l'an 1080 à l'an 1287, quatre conciles ont été assemblés à Wurtzbourg. *Voy.* la Regia, tom. XXVI, XXVIII. Labbe, tom. X, XI. Hardouin, tom. VI, VII. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. II, col. 555, et tom. V, col. 129 et 130. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 257-258. Richard et Giraud, tom. XXVI, p. 315 et suiv. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 313-314.

WYELIUS (Alard), licencié en théologie à Cologne au XVIIe siècle, s'appliqua avec succès à l'étude de l'antiquité ecclésiastique. C'est principalement à ses soins que l'on doit la *Biblioth. des Pères;* Cologne, 1618, 14 vol. in-fol. Cette collection représente celle de Marguerin de la Bigne, augmentée de plus de cent auteurs, arrangée selon l'ordre chronologique. *Voy.* Feller, *Biogr. univers. Compar.* BIGNE.

X

XAINTES. *Voy.* SAINTES.

XAINTONGE, nom de deux sœurs qui fondèrent deux congrégations religieuses sous la règle de Saint-Augustin. L'aînée, Anne de Xaintonge, née à Dijon en 1567, morte à Dole l'an 1621, mena pendant plusieurs années une vie très-retirée; mais, édifiée du bien qu'elle entendait dire des Ursulines, elle voulut les imiter; dans ce dessein, elle se rendit à Dôle, où elle forma un établissement avec l'autorisation de l'évêque. Le parlement de Dôle, qui avait d'abord fait quelques difficultés, donna son consentement le 16 juin 1606. Alors la pieuse fondatrice dressa des règles tirées de celles de saint Ignace, et chercha pour son institut la direction des jésuites. Le noviciat est de trois ans. Elle eut la consolation de voir des maisons de sa congrégation établies à Vesoul, à Besançon, à Arbois, à Saint-Hippolyte, et à Porentrui. Le 6 mai 1648, Innocent IX donna un bref d'approbation à la maison de Besançon pour les statuts et ordonnances; et, depuis, on a décidé à Rome qu'il suffisait pour tout l'institut. — Françoise de Xaintonge marchant sur les traces de sa sœur, fonda à Dijon une congrégation de religieuses à l'instar de celle de Dôle; seulement le noviciat n'est que d'un an. Cet institut a formé aussi plusieurs maisons, et Paul V l'a approuvé par une bulle en date du 23 mai 1619. Aux trois vœux de religion, elles ajoutent celui de l'instruction de la jeunesse, et suivent la règle de Saint-Augustin. Etant allée faire son établissement à Troyes, Françoise de Xaintonge y mourut en 1639. *Voy.* les *Chroniques des Ursulines,* dans Hélyot, tom. IV. Le *Catalogue* de Ph. Buonnani. La *Vie d'Anne de Xaintonge,* par le P. Grosez, jésuite. Michaud, *Biogr. univers.*

XALOTH, bourgade située dans le grand Champ, bornant la Galilée inférieure du côté du midi. *Voy.* Joseph., *De Bello Jud.*, l. III, c. IV, et *Vita Josephi.*

XANTHIA, évêché de la province de Rhodope, au diocèse et dans l'exarchat de Thrace, fut érigé au IXe siècle sous la métropole de Trajanopolis, et dans la suite en archevêché honoraire, et uni à l'église de Peritheorium avant

Digitized by Google

l'an 1580. On en connaît trois évêques, dont le premier, Georges, assista et souscrivit au concile de Photius; le second, Philémon, siégeait en 1580, qualifié de *métropolitain de Peritheorium et de Xanthia* dans une lettre de l'église de Constantinople au czar de Moscovie; le troisième, Cyrille, siégeait en 1721. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1205. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 262. *Compar.* PÉRITHÉORIUM.

XANTHIQUE (*Xanticulus*), nom d'un mois de l'année des Macédoniens; il répond à notre mois d'avril. *Voy.* II Machab., XI, 30, 33, 38.

XANTHUS, ville épisc. de la province de Lycie, sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie, située près du fleuve Xanthus, était, selon Strabon, une des dix plus grandes villes de Lycie; Pline la met au milieu des terres, loin de la mer. On en connaît trois évêques, dont le premier, Macédon, assista au premier concile général de Constantinople. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 984. Richard et Giraud.

XANTOPULUS (*Callistus*). *Voy.* NICÉPHORE, n° VI.

XARQUE. *Voy.* JARQUE.

XAUPI (Joseph), chanoine et archidiacre de Perpignan, né dans cette ville en 1688, mort à Paris l'an 1778, fut docteur de Sorbonne et abbé de Saint-André-du-Jau. On cite de lui, outre une *Oraison funèbre de Louis XIV :* 1° *Dissertation sur l'édifice de l'église primatiale de Saint-André de Bordeaux;* Bordeaux, 1751, in-4°; — 2° *Dissertation sur l'élection à l'archevêché de Bordeaux, faite par le chapitre de cette église en* 1529, *en faveur de Gabriel de Grammont, depuis cardinal;* — 3° *Consultation avec le docteur Billette, en faveur des curés de Cahors, contre le chapitre de l'église cathédrale de cette ville. Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

I. **XAVIER** (François). *Voy.* FRANÇOIS, n° VI.

II. **XAVIER** (Jérôme), jésuite espagnol, parent, mais non frère de saint François Xavier, et héritier de son zèle pour la conversion des Indiens, exerça les fonctions de missionnaire dans le Mongol pendant vingt-trois ans, et mourut à Goa l'an 1617. Philippe III, roi d'Espagne, instruit de ses travaux apostoliques, voulut les récompenser en le nommant à l'archevêché d'Angamalé; mais, prévenu par la mort, le P. Xavier ne jouit pas de cette faveur. On a de lui : 1° *Traité des mystères du christianisme sous le titre de* Fons vitæ, *contre le mahométisme;* 1600; — 2° *Abrégé du même ouvrage;* — 3° *De la Vie, des miracles et de la doctrine de notre Sauveur Jésus-Christ;* — 4° *Vies des apôtres;* — — 5° *Histoire et faits des saints martyrs;* — 6° *Directoire des rois pour le gouvernement de leurs États;* — 7° *Histoire de Jésus-Christ;* — 8° *Histoire de saint Pierre;* cet ouvrage et le précédent ont été composés en persan, et traduits en latin avec des *Notes critiques*, par Louis de Dieu, protestant; mais cette traduction a été mise à l'*Index* (Decr. 4 julii 1661); — 9° des *Lettres* touchant la mission dans le royaume de Mongol, insérées à la fin de la *Traduction de l'Histoire de saint Pierre;* Leyde, 1639, in-4°. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

XENAÏAS. *Voy.* PHILOXÈNE.

XERCÈS ou **XERXÈS**, fils de Darius, fils d'Hystaspe, et son successeur sur le trône de Perse. On lui attribue les paroles de Daniel (XI, 2, 3 et suiv.), qui annoncent la guerre que ce prince devait faire à la Grèce. En effet, Xercès ayant assujetti les Égyptiens et plusieurs autres nations, porta ses armes en Grèce; mais on sait qu'il ne put réussir dans son entreprise. On dit avec assez de vraisemblance que les Juifs furent commandés pour marcher à cette expédition, au retour de laquelle Xercès, zélé pour la religion des mages, détruisit partout où il passa les idoles et leurs temples, excepté celui d'Éphèse. Ainsi furent vérifiées les prophéties de Jérémie (L, 2; LI, 44; LII, 47). *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

XÉROPHAGIES, terme dérivé de deux mots grecs qui signifient *sec* et *manger*, et que l'on peut traduire : *jeûnes où l'on ne mange que des choses sèches.* Ainsi, les *xérophagies* étaient, dans les premiers siècles de l'Église, des jours de jeûne pendant lesquels on ne mangeait que du pain avec du sel et on ne buvait que de l'eau; ensuite on y ajouta des légumes et des herbes, ou quelques fruits. Ces grands jeûnes se faisaient les six jours de la semaine sainte, par dévotion et non par obligation. L'Église condamna les montanistes, qui, de leur autorité privée, voulaient obliger tout le monde à observer non-seulement la xérophagie pendant le carême, mais encore d'autres jeûnes qu'ils avaient établis aussi bien que plusieurs carêmes. *Voy.* saint Épiphane, *In Exposit. fidei.* Eusèbe, *Hist.*, l. II. Tertullien, *Adversus Psychicos.* Thomassin, *Traité des jeûnes de l'Église*, part. I, c. XII. Bergier, *Diction. de théol.* Le *Diction. de la théol. cathol.*

XERXÈS. *Voy.* XERCÈS.

I. **XIMENÈS** (François), cardinal, archevêque et principal ministre d'Espagne, né en 1436 à Torrelaguna, dans la Vieille-Castille, mort l'an 1517 à Roa, reçut au baptême le prénom de *Gonzalès*, et prit celui de *François* en entrant en religion. Sa famille portait le surnom de *Cisneros*, de la ville dont elle était originaire. Ximenès fut d'abord grand vicaire de l'évêché de Siguenza et prieur de la même Église. Il souffrit pendant six ans une rigoureuse prison, pour avoir soutenu les intérêts du Saint-Siége. Dégoûté du monde, il prit l'habit de cordelier dans le couvent de Tolède, d'où il se retira à celui de Salada, pour vaquer à la contemplation; mais, sa vertu n'ayant pu rester cachée, la reine d'Espagne Élisabeth le nomma son confesseur, et, trois ans après, archevêque de Tolède et gouverneur de Castille. Il devint cardinal, et fonda l'université d'Alcala, le collége majeur de Saint-Ildefonse, et plusieurs autres. C'est lui qui fit imprimer à Alcala la *Bible Polyglotte* qui porte son nom (*Voy.* POLYGLOTTE). Il fit encore imprimer le *Missel* et le *Bréviaire mozarabes;* et, pour conserver la mémoire de ce rit, il y fit bâtir une chapelle auprès de l'église de Tolède, y fonda des chanoines et des clercs qui célébraient journellement l'office en cette langue. *Voy.* Feller, Michaud. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui cite un grand nombre d'auteurs qui ont écrit sur François Ximenès. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 314-322.

II. **XIMENÈS** (Joseph-Albert), Espagnol, né en 1719 d'une famille noble, mort l'an 1774, se fit carme en 1734, enseigna dans son Ordre la théologie, et fut reçu docteur en 1760. Il se distingua par ses talents pour la prédication, devint théologien du nonce en Espagne; et, après avoir rempli différents emplois dans son Ordre, il en fut nommé prieur général. On lui doit les deux derniers volumes du *Bullaire des Carmes*, in-fol., où il a inséré les brefs et les bulles qui concernent cet Ordre, depuis 1718 jusqu'en 1768. Le *Diction. de la théol. cathol.*

III. **XIMENÈS** (Pierre), prélat espagnol, vivait au XVe siècle. Il professa d'abord la théologie à

Digitized by Google

Salamanque, et fut successivement doyen de l'Église de Tolède, évêque de Badajoz, puis de Coria. Il a laissé plusieurs ouvrages, parmi lesquels on cite : *Confutatorium errorum contra claves Ecclesiæ*. *Voy.* la *Biblioth. Hispan.*

IV. **XIMENÈS ARIAS** (Jacques), dominicain, né à Alcantara vers l'an 1490, mort après 1578, a laissé : 1° *Lexicon ecclesiasticum latino-hispanicum*; — 2° *Enchiridion manuale de doctrina christiana*; — 3° un *Discours* en espagnol *sur la Magdeleine*, avec un *Commentaire sur le Ps.* L. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. FF. Prædic.*, tom. II, p. 247.

XIPHILIN (Jean), patriarche de Constantinople, mort en 1075, appartenait à une famille noble de Trébisonde. De moine au mont Olympe, il devint sénateur à Constantinople, et fut élu patriarche en 1064. On a de lui : 1° *Oratio in crucem, seu in tertiam jejuniorum hebdomadem*; publié par le P. Gretser, en grec et en latin, dans son recueil *De Sancta Cruce*; — 2° quelques *Constitutions* sur des matières ecclésiastiques, qui ont été reproduites dans Leunclavius, *Jus græco-romanum*; — 3° des *Sermons*, qui ont été publiés avec ceux de saint Basile par C.-F. Matthæi; Moscou, 1775, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.* Michaud, *Biogr. univers.*

XISTE. *Voy.* SIXTE.

XOÈS ou **XOIS**, aujourd'hui *Saca* ou *Achsa*, ville épisc. de la seconde Égypte, sous le patriarcat d'Alexandrie, est située dans une île du même nom à l'embouchure de Sebennite et de Phatnite. On en connaît dix évêques, dont le premier, Paul, assista au premier concile de Constantinople, sous Nectaire. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 574. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 202.

XUARÈS (Roderic), jurisconsulte espagnol, vivait au XVIe siècle. Il exerça avec beaucoup de succès la profession d'avocat à Salamanque, et composa entre autres ouvrages : 1° *Allegationes et consilia*; — 2° *Repetitiones sive lecturæ in quasdam leges*; — 3° *De Fidejussore in causa criminali*. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*

XYSTE, confondu par quelques savants avec le pape saint Xiste ou Sixte Ier, est auteur d'une Liturgie imprimée en syriaque dans le Missel des Maronites, en 1594, et en latin dans les *Liturgies orientales*, tom. I, par Renaudot. On pense qu'il avait le caractère épiscopal, parce que chez les Syriens les évêques ont seuls le droit de publier des liturgies. On attribue au même Xyste des Discours ascétiques qui n'ont pas été rendus publics. *Voy.* Assemani, *Biblioth. Orient.*, tom. I, et *Catalogus librorum chaldæorum, auctore Hebediesus, metropolita Sobensi*, publié par Abraham Echellensis; Rome, 1653. Michaud, *Biogr. univers.*

Y

YACA ou **YIACCA**. *Voy.* JACA.

YACI. *Voy.* GIAS.

YART (Antoine), né à Rouen à la fin de 1709 ou au commencement de 1710, mort en 1791 au Sausay, dans le Vexin, où il était curé, avait exercé pendant quelque temps les fonctions de censeur royal. Il fut un des fondateurs de l'académie de Rouen l'an 1744. Il est auteur de plusieurs écrits purement littéraires; mais quelques bibliographes lui attribuent l'ouvrage anonyme intitulé : *Mémoires ecclésiastiques et politiques concernant la translation des fêtes aux dimanches en faveur de la population*; Philadelphie (Rouen), 1765, in-12. Au sujet de cet ouvrage, Guilbert dit : « On ne saurait plaider avec plus d'esprit, de raison et de philosophie la cause de la religion et des mœurs. » *Voy.* V. Guilbert, *Mémoires biogr. et littér. sur les hommes qui se sont fait remarquer dans le département de la Seine-Inférieure*, tom. II, p. 447 et suiv. Du Haillet, *Précis des travaux de l'académie de Rouen*, tom. V. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

YEBRA (Melchior de), de l'Ordre des Frères-Mineurs de Castille, mort vers la fin du XVIe siècle, se distingua par sa piété, et composa un ouvrage estimé de morale religieuse en espagnol, sous ce titre : *Refugium infirmorum, en el qual se contienen muchos avisos espirituales para socorro de los afligidos enfermos, y para ayudar a bien morir a los que estan a lo ultimo de su vida*; ouvrage posthume; Madrid, 1596, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **YEPÈS** ou **YEPEZ** (Antonio de), historien, né à Yepès, dans la Nouvelle-Castille, mort avant 1621, appartenait à la congrégation des bénédictins de Valladolid. Il se distingua par son érudition, et fut nommé historiographe de son Ordre. On a de lui, outre la *Relation d'un voyage littéraire en Catalogne*; 1° *Cronica general de la Orden de S. Benito*; Pampelune et Valladolid, 1609-1621, 7 vol. in-fol.; cet important recueil, qui ne s'étend que jusqu'au XIIe siècle, a été traduit en latin, sous forme d'abrégé, par Bucelin, et en français, dans son entier, par Martin Rethelois, 1647-1684, 7 vol. in-fol.; — 2° un *Catalogue des auteurs qui ont écrit en faveur de l'immaculée Conception*. *Voy.* Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hispana Nova*. Michaud, *Biogr. univers.*, où on trouve des détails intéressants sur la *Chronique de Yepès*. La *Nouv. Biogr. génér.* Pérennès dans la *Biogr.* de Feller.

II. **YEPÈS** ou **YEPEZ** (Diego de), hiéronymite, né à Yepez, près de Tolède, en 1550, mort à Tarragone l'an 1613, fit ses études avec beaucoup de succès. Il fut successivement prieur des couvents de Jaën, de Zamora, de Tolède, de Grenade, et du fameux monastère de l'Escurial. Il fut le confesseur de Philippe II, roi d'Espagne, et de son fils, qui, étant monté sur le trône après la mort de son père, promut Yepès à l'archevêché de Tarragone. Outre un *Mémoire sur la mort de Philippe II*, le savant espagnol a laissé en espagnol : 1° *Histoire particulière de la persécution d'Angleterre, depuis l'an* 1570; Madrid, 1599, in-4°; — 2° *Vie de sainte Thérèse de Jésus*; ibid., 1587 et 1615, in-4°, traduite en français par le P. Cyprien de la Nativité de la Vierge; Paris, 1643, in-4°. *Voy.* Michaud. *Biogr. univers.*

III. **YEPÈS** ou **YEPEZ** (Jean de). *Voy.* CROIX, n° XX.

YETSIRA. *Voy.* IETSIRA.

Digitized by Google

YEUX. Ce mot se prend parfois, dans l'Écriture, des significations plus ou moins différentes de celles qu'il a ordinairement dans notre langue. Ainsi : 1° *Mettre, poser les mains sur les yeux de quelqu'un*, signifie, dans la Genèse (XLVI, 4), *lui rendre les derniers devoirs*; — 2° *Avoir les yeux sur quelqu'un*, veut dire, dans le Psaume XXXVI, 16, *avoir soin de lui, prendre intérêt à lui*; — 3° *Les yeux des serviteurs sont dans les mains de leurs maîtres*, équivaut, dans le Psaume CXXII, 2, à *les serviteurs sont attentifs à obéir au moindre signal de leurs maîtres*; — 4° *Les yeux du sage sont dans sa tête*, signifie, dans l'Ecclésiaste (II, 14), *le sage ne se conduit pas à l'aventure*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

YIACCA. *Voy.* JACA.

YMME (Sainte). *Voy.* LUTRUDE.

I. **YON** (Saint), prêtre et martyr, accompagna saint Denis de Paris lorsqu'il vint en France, et eut pour le centre de sa mission la petite ville de Chartres, sur la rivière d'Orge, et sur le chemin de Paris à Orléans; ville qu'il ne faut pas confondre avec la ville épisc. du même nom, et capitale du pays Chartrain et de la Beauce. On croit qu'après avoir travaillé à la conversion des infidèles de ce pays, il fut décapité sur une montagne distante environ d'une lieue de Chartres, le 5 août, jour auquel on célèbre sa fête. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV.

II. **YON (FRÈRES DE SAINT-).** *Voy.* ÉCOLES, n° I.

YORK (*Eboracum* ou *Eburacum*), ville archiépisc. d'Angleterre, est située sur l'Youre, à vingt lieues de Lincoln et à cinquante de Londres. Son archevêque a longtemps disputé la primatie à celui de Cantorbéry, qui l'a enfin emporté. Son premier évêque est Samson. De l'an 1194 ou 1195 à l'an 1488, trente et un conciles ont été tenus à York. *Voy.* Roger de Hoveden, *In Annal.* Hermant, *Hist. des Conciles*, tom. III, p. 97 et 399. Le P. Mansi, *Supplém.*, tom. III, col. 339, Spelman, *Concilia Magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, tom. I-III. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 95. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 336-348.

YOUNG (Patrice), anglican, savant philologue, descendant d'une bonne famille écossaise, naquit en 1584 à Seaton, dans le Lothian, et mourut à Blomfield, dans le comté d'Essex. On a de lui : 1° une édition de saint Clément sous le titre de *Clemens Romanus*, 1633 et 1637; — 2° *Catena græcorum Patrum in Jobum, collectore Niceta, Heracleæ metropolita*, avec une trad. latine et la suite des livres poétiques de la Bible; — 3° *Expositio in Canticum canticorum, Folioti episc. Londin.; una cum Alcuini in idem Canticum compendio.* De plus, il avait aidé Selden dans la rédaction des *Marbres d'Arundel*; il avait aussi relevé avec soin les variantes du fameux manuscrit alexandrin de l'Anc. et du Nouv. Testament. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

YPRES (*Ypræ*), anc. ville épisc. sous la métropole de Malines, et ancienne capitale d'un quartier de la Flandre autrichienne. Elle est située sur un ruisseau nommé Yper, qui lui a donné son nom. La cathédrale de Saint-Martin fut érigée en 1559; elle était alors régulière de l'Ordre de Saint-Augustin. Le premier évêque d'Ypres, Martin Balduin, fut sacré en 1562. *Voy.* la *Gallia Christ.*, nov. edit., tom. V. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 348-350.

YRIER, YRIEZ. *Voy.* IRIEZ.

YSIS. *Voy.* EUSICE.

YSOIE. *Voy.* EUSÉBIE.

YSTELLA (Louis), dominicain, né à Valence en Espagne, mort à Rome l'an 1614, remplit la première chaire d'Écriture dans sa ville natale, alla à Rome, où il fut deux fois vicaire général de son Ordre, et devint maître du Sacré-Palais. On a de lui des *Commentaires sur la Genèse et sur l'Exode*; Rome, 1601 et 1609, in-fol. *Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ordin. FF. Prædic.*, t. II, p. 391.

YUCATAN. *Voy.* JUCATAN.

YVAN (Antoine), oratorien, né à Rians, en Provence, l'an 1576, mort à Paris l'an 1653, fut curé de la Verdière, puis de Coutignac, et entra dans la congrégation des Pères de l'Oratoire à Aix, où il connut la mère Marie-Madeleine de la Trinité. Il fonda avec elle, en 1637, l'Ordre des religieuses de Notre-Dame de la Miséricorde, où l'on reçoit sans dot les filles de qualité qui n'ont pas de bien pour entrer dans les autres Ordres. On a de lui : 1° des *Lettres*; — 2° *Conduite à la perfection chrétienne. Voy.* l'ouvrage intitulé : *Le Vrai Serviteur de Dieu, Éloge du R. P. Ant. Yvan, etc.*; Paris, 1554, in-12, par le P. Léon, ex-provincial des carmes réformés de la Touraine. L'*Imitateur de Jésus-Christ*, ou la *Vie du R. P. Antoine Yvan*, etc., par Gilles Goudon, prêtre; Paris, 1662, in-4°. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*, où l'on trouve quelques détails sur le pieux oratorien. *Compar.* MISÉRICORDE, n° V.

YVED ou **EVODE, YVOISE** (Saint), évêque de Rouen, était, comme on le prétend, fils de Florentin et de Céline. On ne s'accorde nullement sur le rang qu'il a tenu parmi les évêques de cette ville. On croit qu'il mourut aux Andelys, et que son corps fut rapporté à Rouen et enterré dans son église. Il en fut levé depuis pour être transféré avec celui de saint Victrice à Braine, à quatre lieues de Soissons, où il y avait une abbaye du nom de Saint-Yved. Le Martyrologe romain fait mention de lui au 8 octobre. *Voy.* le P. le Cointe, *Annales ecclesiastici Francor.*, ad ann. 544, n° 92.

I. **YVES** ou **IVES** (Saint), en latin *Ivo*, official et curé en Bretagne, né au manoir de Ker-Martin, dans la paroisse de Menehi, en Bretagne, l'an 1253, mort à Lohanec le 19 mai 1303, vint à Paris en 1267 pour y faire sa philosophie et sa théologie. Il s'y appliqua aussi à l'étude du droit canon, et alla apprendre le droit civil à Orléans. De retour en Bretagne, il s'arrêta à Rennes, où il reçut la prêtrise, et se consacra tout entier à la pénitence. Il devint successivement official de Rennes, puis de Tréguier, curé de Tresdret, et enfin de Lohanec. Dans ces différents emplois, il trouva l'art de réunir les qualités diverses de juge, d'avocat, de tuteur, de guide, de pasteur et de médecin dans les besoins de l'âme et du corps, dans la conduite des affaires spirituelles et temporelles. Il fut canonisé par Clément VI l'an 1347, et on célèbre sa fête le 19 mai. *Voy.* Bolland., *Acta Sanctorum*, au 19 mai. Le P. Albert le Grand de Morlaix, *Recueil des saints de la Bretagne.*

II. **YVES** ou **IVES**, en latin *Ivo*, évêque de Chartres, né sur le territoire de Beauvais vers l'an 1040, mort à Chartres le 23 décembre 1115, termina ses études à l'abbaye du Bec, où il eut Lanfranc pour maître et Anselme de Cantorbéry pour condisciple. Il était chanoine de Nesle, en Picardie, lorsqu'il fut appelé, vers l'an 1075, à diriger l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais. Il y maintint une exacte discipline, et y ouvrit une école, dans laquelle il enseigna lui-même la théologie, ce qui l'a fait regarder comme un des premiers instituteurs des chanoines réguliers. En 1081, il assista au concile d'Issoudun,

Digitized by Google

et fut promu à l'épiscopat en 1091. Il s'éleva contre Philippe Ier, qui avait répudié Berthe pour épouser Bertrade de Montfort; aussi ce prince, irrité, le fit-il mettre en prison, et Yves supporta cette captivité, qui dura près de deux ans, avec autant de fermeté que de douceur. Rendu enfin à la tranquillité, ce prélat favorisa la fondation du monastère de Tiron, et remplaça les chanoines du monastère de Saint-Martin par des moines. Le pape Pie V permit aux chanoines réguliers de la congrégation de Latran de faire la fête du bienheureux Yves le 20 mai, par une bulle donnée en 1570. On a de lui : 1° une collection de *Canons*, divisée en deux parties : la première sous le nom de *Pannormia;* Bâle, 1499, in-4°; Louvain, 1557, in-8°; la deuxième sous le nom de *Decretum;* Louvain, 1561, in-fol.; — 2° des *Lettres;* Paris, 1584, in-4°, et 1610, in-8°; — 3° des *Sermons*, qui ont été imprimés dans le Recueil de Melchior Historp; Cologne, 1568, in-fol.; — 4° un *Micrologue sur les rites ecclésiastiques*, partie d'un ouvrage plus considérable intitulé : *De Officiis ecclesiasticis;* Paris, 1510, in-4°; 1527, in-24; Rome, 1590, etc. L'abbé Souchet a donné une édition des *Œuvres complètes de saint Yves;* Paris, 1647, in-fol. *Voy.* Sigebert, c. CLXVII, *De Vir. illustr. et in chron.* Geoffroi de Vendôme, *Epist.*, l. II. Matthieu Paris, *Hist. Angl.* Trithème et Bellarmin, *De Script. eccles.* Baronius. Possevin. L'*Histoire littéraire de la France*, par des bénédict. de la congrégat. de Saint-Maur, tom. X. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XXI, p. 423 et suiv. Le P. Fronteau, *Vie de saint Yves;* Paris, 1647. Les Bollandistes l'ont donnée au 20 mai, et Fabricius dans un *Recueil des Opusc. du P. Fronteau;* Hambourg, 1720; Vérone, 1733. Richard et Giraud, qui donnent une analyse des ouvrages du saint évêque. Michaud, *Biogr. univers.*, où l'on trouve des détails intéressants sur sa vie. La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **YVES** ou **IVES DE PARIS** (*Ivo Parisiensis*), pieux et célèbre capucin, mort en 1678, exerça d'abord la profession d'avocat avec beaucoup de réputation au parlement de Paris. Il prit l'habit religieux, et travailla pendant près de soixante ans, avec un zèle infatigable, à la conversion des pécheurs et des hérétiques. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° la *Théologie naturelle;* — 2° *Maximes et morales chrétiennes;* — 3° *Digestum sapientiæ;* — — 4° *Le Pénitent chrétien;* — 5° *Des Œuvres de miséricorde en général et en particulier;* — 6° *De Potestate romani Pontificis adversus hæreticos;* — 7° *De la Perfection religieuse;* — 8° *De l'Instruction et du devoir du vrai religieux. Voy.* le P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. univ. Francisc.*, t. II, p. 263.

YVO. *Voy.* YVES, nos I, II et III.

YVOISE *Voy.* YVED.

I. **YVON** (Claude), docteur de Sorbonne, né à Mamers en 1714, mort vers 1791 à Paris, où il était venu, et s'était lié avec Diderot et d'Alembert, qui l'associèrent à la rédaction de leur *Encyclopédie*. Il défendit, il est vrai, les vérités de la religion, mais en ménageant extrêmement les philosophes qui la combattaient à toute outrance. Ce qui a fait dire avec raison, il faut bien l'avouer, que ses écrits étaient plus propres à augmenter qu'à diminuer le nombre des incrédules. Soupçonné d'avoir pris part à la fameuse thèse que l'abbé de Prades soutint en 1751 pour le doctorat, il fut obligé de s'enfuir en Hollande. Plus tard il revint en France, et obtint un canonicat de la cathédrale de Coutances et le titre d'historiographe du comte d'Artois. On a de lui : 1° *Liberté de conscience resserrée dans des bornes légitimes;* Londres, 1754-1755, in-8°; — 2° *Lettres à Rousseau pour servir de réponse à sa lettre contre le mandement de l'archevêque de Paris;* Amsterdam, 1763, in-8°; l'auteur en promettait 15; mais ce volume, le seul qui ait paru, n'en contient que 2 seulement; — 3° *Discours généraux et raisonnés sur l'Histoire de l'Église;* Paris, 1768, 3 vol. in-12; cet ouvrage devait avoir 12 vol; — 4° *Accord de la philosophie et de la religion prouvé par une suite de discours relatifs à treize époques;* ibid., 1776, in-12, et 1782 ou 1785, 2 vol. in-8°, ce vol. ne contient que le discours préliminaire; — 5° *Histoire philosophique de la religion;* Liége, 1779, 2 vol. in-8°; Paris, 1782, 1785, in-8°; c'est une réimpression, avec quelques changements, des *Discours sur l'Histoire de l'Église;* — 6° Les art. DIEU, AME et ATHÉE, dans l'*Encyclopédie*, articles qui excitèrent justement contre lui les murmures des théologiens. Sans cependant lui supposer les coupables intentions que lui prête l'abbé Sabatier de Castres, nous dirons volontiers avec lui que, pour peu qu'on lise ces articles avec réflexion, on voit évidemment qu'ils sont de nature à favoriser le matérialisme, et qu'ils combattent en réalité l'existence de Dieu. Quant à l'*immortalité de l'âme*, il a rassemblé les objections les plus fortes, et a accumulé une infinité de sophismes, qu'il expose avec un air de complaisance; et, après les avoir présentés sous un jour aussi faux que séduisant, il se contente de les condamner froidement et en très-peu de mots. Sa méthode est absolument la même quand il s'agit de l'athéisme. *Voy.* Feller, qui cite les propres paroles de Sabatier. B. Hauréau, soit dans son *Hist. littér. du Maine*, t. IV, soit dans la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **YVON** (Pierre), un des disciples de Labadie, né vers 1640 à Montauban. Il connut ce visionnaire dans le temps qu'il exerçait en cette ville le ministère évangélique. Il suivit son maître en Hollande, et partagea tous les dangers auxquels l'exposa sa manie de prosélytisme. Après la mort de Labadie, en 1674, il lui succéda, et, en 1678, il s'établit avec ses partisans à Wicwert, dans la Frise, appelé par les demoiselles de Sommelsdyck, à qui cette terre appartenait. Il en épousa une, et devint ainsi seigneur de Wiewert. Parmi ses ouvrages assez nombreux, et dont plusieurs ont été traduits en hollandais et en allemand, nous citerons comme les plus connus : 1° *Impietas convicta tractatibus duobus, in quorum priori existentia Dei, ut omnium veritatum prima et certissima clare stabilitur; in secundo, Scriptura defenditur ab impio libro Spinosæ cui titulus : Tractatus theologico-politicus;* Amsterdam, 1681, in-8°; — 2° *Le Mariage chrétien; sa sainteté et ses devoirs selon les sentiments de l'Église réformée retirée du monde;* ibid., in-12. *Voy.* la *Biogr. univers.* de Michaud. *Compar.* notre art. LABADIE.

Digitized by Google

Z

I. **ZABAD**, fils de Nathan, et père d'Ophlal, de la race de Juda. *Voy.* I Paralip., II, 36, 37.

II. **ZABAD**, fils de Tahac, et père de Suthala, de la tribu d'Éphraïm. *Voy.* I Paralip., VII, 20.

III. **ZABAD**, fils de Semmaath, femme ammonite, et Jozabad, fils de Sémarith, moabite, tuèrent Joas, roi de Juda. *Voy.* II Paralip., XXIV, 26.

IV. **ZABAD**, un de ceux qui se séparèrent de leurs femmes, qu'ils avaient prises contre la défense de la loi. *Voy.* I Esdr., X, 27.

ZABADÉENS, Arabes qui demeuraient à l'orient des montagnes de Galaad, et qui furent défaits par Jonathas Machabée. Au lieu de *Zabadéens*, qu'on lit dans le texte sacré (I Machab., XII, 31), l'historien Joseph porte *Nabathéens*. La plupart des interprètes adoptent cette leçon, en supposant que les *Nabathéens* ou *Nabuthéens*, qui étaient d'abord amis des Juifs, comme on le voit dans l'Écriture même (I Machab., V, 25, et IX, 35), étaient devenus leurs ennemis en se déclarant pour Démétrius. Ceux qui sont de ce sentiment font remarquer qu'on ne connaît pas d'Arabes *Zabadéens*. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et les commentaires sur I Machab., XII, 31. *Compar.* NABATHÉENS.

I. **ZABADIA**, fils de Baria, descendant de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 15, 16.

II. **ZABADIA**, fils d'Éphaal, descendant de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VIII, 17, 18.

III. **ZABADIA**, fils de Jéroboam, de la ville de Gédor, fut un de ceux qui suivirent David pendant la persécution que lui fit subir Saül. *Voy.* I Paralip., XII, 7.

IV. **ZABADIA**, Lévite, fils de Mésellémia, portier du temple. *Voy.* I Paralip., XXVI, 2.

ZABAIDIA, *Voy.* ZUABIA.

ZABAR. *Voy.* ZABATRA.

I. **ZABARELLA** ou **DE ZABARELLIS** (François), cardinal et archev. de Florence, né à Padoue en 1339, mort à Constance l'an 1417, étudia le droit canonique à Bologne, et l'enseigna à Padoue avec le plus grand succès. A Florence, où il se rendit pour professer la même science, il se fit tellement aimer et estimer par sa vertu, son éloquence et son savoir, que la chaire archiépiscopale étant devenue vacante, il fut élu pour la remplir; mais cette élection n'eut point lieu, le Pape l'ayant prévenue. Zabarella fut ensuite appelé à Rome par Boniface IX, qui le consulta sur les moyens de faire cesser le schisme; et, étant retourné à Padoue, on le chargea de plusieurs députations. Il refusa l'évêché de cette ville; mais Jean XXIII l'ayant appelé à Rome, lui donna l'archevêché de Florence, et le créa cardinal en 1411; depuis ce temps-là on nomma Zabarella *le cardinal de Florence*. Il fut envoyé en ambassade par le Pape, avec le cardinal de Chalant et Emmanuel Chrysoloras, auprès de l'empereur Sigismond, touchant le concile de Constance. Il y parut avec éclat, fut un des commissaires délégués pour interroger Jean Huss et pour examiner sa doctrine, et conseilla la déposition de Jean XXIII. On a de lui : 1° *Consilia;* Venise, 1582, in-fol.; — 2° *In Vetus et Novum Testamentum commentarii;* — 3° *Commentarii in Decretales et Clementinas;* 6 vol. in-fol.; — 4° *De Horis canonicis;* — 5° *De Felicitate, lib. III;* — 6° *Variæ legum repetitiones;* — 7° *Acta in conciliis Pisano et Constantiensi;* — 8° *Historia sui temporis;* — 9° *Commentarii in naturalem et moralem philosophiam;* — 10° *De Schismate Tractatus;* Strasbourg, 1545, 1609, 1618, in-fol.; Bâle, 1555, 1587, in-fol.; ce livre a été mis à l'*Index;* il est certain qu'il contient des propositions aussi fausses qu'inconvenantes de la part d'un catholique. *Voy.* Panzirole, *De Claris legum interpretibus*. Tomasini, *Prima parte Elogiorum*. Sponde, *Saint Antonin*. Trithème et Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Ughelli, *Italia Sacra*, t. III. Oldoini, *Athenæum romanum*. J. Tomasini, *Elogia*. Richard et Giraud. Feller. Michaud, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 351-352. La *Nouv. Biogr. génér.* On cite encore P. P. Vergério, *Epist. de Fr. Zabarellæ morte;* lettre qui se trouve dans Muratori, *Scriptor. Rer. Italic.*, tom. XVI, p. 198, et dans Hermann von der Hardt, *Magnum œcumenicum Constant. Concilium*, t. I, p. 537; mais nous ferons remarquer que ce dernier ouvrage a été condamné par un décret de la S. congrég. de l'*Index* en date du 12 mars 1703, et que Vergério lui-même figure dans l'*Index* de Clément VIII.

II. **ZABARELLA** (Jacques), de la même famille que le précédent, né en 1533 à Padoue, où il est mort l'an 1589, après y avoir professé la philosophie. Son esprit était capable de débrouiller les plus grandes difficultés et de comprendre les questions les plus obscures; mais il donnait souvent dans le faux. Il avait une passion pour l'astrologie et la manie de tirer les horoscopes. On a de lui : 1° des *Commentaires* sur Aristote, qu'on range dans l'Ordre suivant : *Logica;* 1597, in-fol.; — *De Anima;* 1606, in-fol.; — *Physica;* 1601, in-fol.; — *De Rebus naturalibus;* 1594, in-4°; — 2° *De Inventione æterni motoris;* petit traité qui fait partie de ses *Œuvres;* Francfort, 1618, in-4°. Zabarella soutient dans ses écrits, mais plus particulièrement dans ce dernier, que, par les principes d'Aristote, on ne peut pas donner des preuves de l'immortalité de l'âme. *Voy.* J. Tomasini, *Elogia doctor. viror.* J. Imperiali, *Musæum historicum*. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

III. **ZABARELLA** (Paul), que quelques-uns désignent sous le nom de *Paul Bon*, ermite augustin, mort en 1525, appartenait à une des familles patriciennes de Padoue, fut provincial dans la Marche de Trévise en 1491, promu au rang de visiteur général dans toute l'Italie en 1497, et plus tard évêque de Romanie, en Morée; mais il renonça à ce titre pour ceux d'évêque de Parium, de vicaire de l'évêque de Padoue, et de vice-chancelier de la faculté d'éloquence de cette ville. A sa mort, il fut proclamé par quelques-uns de ses admirateurs le plus éloquent prédicateur de l'Italie. On a de lui, outre des *Discours* sur toute espèce de sujets : 1° des *Sermons;* 2 vol.; — 2° un traité *De naturæ Mirabilibus;* — 3° *Enarratio septem psalmorum Pœni-*

Digitized by Google

tentialium, — 4° *De Reformatione Ecclesiæ ad Clementem VIII. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ZABATHAÏ-SCÉVI ou **SABATEÏ-SÉVI**, né à Smyrne en 1626, du courtier juif de la factorerie anglaise, mort en 1676, forma le dessein de se faire passer pour le Messie. Il alla d'abord à Constantinople, d'où il fut chassé par les rabbins; de là il se rendit à Jérusalem, où il reçut un accueil tout contraire. Il se fit des partisans, qui l'envoyèrent dans divers pays pour recueillir les aumônes de leurs frères. Le grand visir Achmet-Cuprogli le fit arrêter et mettre en prison. Zabathaï se fit alors musulman. Ce changement de religion lui procura des honneurs et une pension; mais le sultan ayant appris que, quoique musulman, il ne laissait pas que d'observer les fêtes des Juifs, le fit conduire au château de Dulcigno, sur les côtes d'Albanie. C'est dans cette prison que Zabathaï mourut. *Voy.* Feller, *Biogr. univ.* Michaud, art. SABATHAÏ-SÉVI.

ZABATRA ou **ZABAR**, château de Syrie situé à égale distance de Mélitine et de Mansur, avec titre d'évêché jacobite, au diocèse d'Antioche. On en connaît deux évêques, dont l'un, Jean, siégeait en 969, et l'autre, Basile, en 1143. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1532. Richard et Giraud.

ZABBAÏ, fils de Bébaï, et un de ceux qui se séparèrent des femmes qu'ils avaient épousées à Babylone, contre la loi. *Voy.* I Esdr., X, 28.

ZABDI, fils de Zaré, aïeul d'Achan. *Voy.* Josué, VII, 1.

ZABDIAS, intendant des celliers de David. *Voy.* I Paralip., XXVII, 27.

I. **ZABDIEL**, fils de Jesbaam, commandait les vingt-quatre mille hommes qui servaient pendant le premier mois auprès de la personne de David. *Voy.* I Paralip., XXVII, 2.

II. **ZABDIEL**, roi d'Arabie, tua Alexandre Ballez, roi de Syrie, qui s'était réfugié auprès de lui, et envoya sa tête à Ptolémée Philométor, roi d'Égypte. *Voy.* I Machab., XI, 16, 17.

ZABOLUS. *Voy.* ZABULUS.

ZABUD, fils de Nathan, et favori de Salomon. *Voy.* III Rois, IV, 5.

ZABUESNIG (Jean-Christophe de), président du corps des marchands d'Augsbourg et littérateur, naquit dans cette ville en 1747, et mourut vers la fin du XVIIIe siècle. On a de lui un grand nombre d'écrits, les uns traduits du français en allemand, les autres de sa composition; la plupart ont pour objet la défense de la religion, tels sont : 1° *Sermons de Billot*; Augsbourg, 1773 et 1775, 4 vol. in-8°; — 2° *Dictionnaire de l'abbé Nonnotte*; ibid., 1775, 2 vol. in-8°; — 3° *Lettres des archevêques de Paris et d'Arles sur le bref de Sa Sainteté le pape Clément XIV*; franç. et allem.; ibid., 1776, in-8°; — 4° *Nouvelles historiques et critiques sur la vie et les écrits de Voltaire et les autres prétendus philosophes de nos jours*; ibid., 1777, 2 vol. in-8°; — 5° *Sur le Célibat des ecclésiastiques*; trad. du latin en allem.; ibid., 1782, in-8°; — 6° *Sentiments que l'on éprouve au pied de la croix de Jésus*; ibid., 1786, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **ZABULON**, sixième fils de Jacob et le premier de Lia, né en Mésopotamie, comme il est dit dans la Genèse (XXX, 20), où nous voyons aussi (XLVI, 14), qu'il eut pour fils Sared, Élon et Jahéhel. Moïse ne nous apprend de lui rien de particulier, sinon que Jacob, bénissant ses enfants au lit de la mort, dit à Zabulon : « Il habitera sur le bord de la mer et dans le port « des vaisseaux, et il s'étendra jusqu'à Sidon « (Genèse, XLIX, 13). » Ce qui marquait par avance le partage qu'aurait Zabulon dans la Terre Promise, lequel s'étendait, en effet, depuis la mer Méditerranée jusqu'à la mer de Tibériade (Josué, XIX, 10 et suiv.) *Voy.* l'art. suivant.

II. **ZABULON**, tribu dont le patriarche de ce nom fut le fondateur, et dont l'étendue est marquée à l'article précédent. Elle comprenait à la sortie d'Égypte 57,400 combattants, ayant pour chef Éliab, fils d'Hélon, et, trente-neuf ans après, elle en comptait 60,500 (Nombr., I, 9, 30, 31; XXVI, 26, 27). Cette tribu se distingua beaucoup dans la guerre contre Sisara, comme on le voit dans le livre des Juges (IV, 5 et suiv.; V, 18). On se fonde sur ce qui est dit dans le premier livre des Paralipomènes (V, 26) pour assurer que la tribu de Zabulon fut des premières emmenée en captivité au delà de l'Euphrate; mais elle eut, avec celle de Nephthali, l'avantage d'ouïr et de voir Jésus-Christ plus souvent et plus longtemps qu'aucune des autres tribus (Isaïe, IX, 1). *Voy.* saint Jérôme et les autres interprètes sur ce passage d'Isaïe. Matth., IV, 13, 15. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **ZABULON**, ville de la tribu d'Aser, mais qui fut apparemment donnée ensuite à la tribu de Zabulon, dont elle prit le nom. Élon, juge d'Israël, était de Zabulon, et il y fut enterré. Zabulon est devenu dans la suite un évêché suffragant de Césarée, métropole de la première Palestine. On trouve un de ses évêques, nommé Héliodore, parmi les Pères du premier concile de Nicée, tenu l'an 325. *Voy.* Josué, XIX, 27. Juges, XII, 12. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 674. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 352.

ZABULUS ou **ZABOLUS** se met pour *diabolus*, suivant la manière de prononcer du dialecte dorique, qui met le zêta pour le delta, *tzaballein* pour *diaballein*, calomnier. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

ZACAGNI ou **ZACCAGNI** (Laurent-Alexandre), garde de la bibliothèque du Vatican, mort vers l'an 1751, a publié : 1° *Collectanea monumentorum veterum Ecclesiæ Græcæ ac Latinæ, quæ hactenus in Bibliotheca Vaticana delituerunt, Laurentius Alexander Zachanius, Vat. Bib. Præfectus, e scriptis codicibus nunc primum edidit, græca latina fecit, notis illustravit*; Rome, 1698, 1 vol. in-4°; ce volume comprend les opuscules d'Archélaüs, de saint Éphrem, de saint Grégoire de Nysse et d'Euthalius, en grec et en latin, avec des notes de l'éditeur; — 2° *Dissertatio historica de summo Apostolicæ sedis imperio in urbem comitatumque Comathi, cum appendice auctorum veterum hactenus majori ex parte ineditorum ad præcedentem dissertationem pertinentium*; Rome, 1709, in-4°. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. La *Nouv. Biogr. génér.*, qui donne un aperçu du contenu de ces deux ouvrages.

I. **ZACCARIA** (Le vénérable Antoine-Marie), fondateur des Barnabites, naquit en 1500 à Crémone, où il mourut le 5 juillet 1539, comme il l'avait annoncé. Il étudia la philosophie et la médecine à Padoue, et revint à l'âge de vingt ans docteur dans sa patrie. Il se livra alors à l'étude de la théologie, à la lecture des Pères et à une vie toute de recueillement et d'abnégation. Depuis qu'il avait reçu les ordres sacrés, il faisait tous les jours des progrès dans les vertus chrétiennes. Aussi ceux qui étaient à même de le bien connaître n'étaient nullement surpris quand ils le voyaient chasser les esprits malins et annoncer les choses futures. Pie IX l'a déclaré vénérable à Gaëte, le 2 février 1849. Ses prédications produisaient les fruits les plus abondants. On a de Zaccaria : 1° *Detti notabili raccolti da diversi autori*; Venise, 1583; petit livre édifiant qu'il avait fait à son usage et extrait

Digitized by Google

des Pères de l'Église; il a été traduit en français; Lyon, 1625; en latin, par Jean-Augustin Gallicius, sous ce titre : *Axiomata sacra apices Christianæ persecutionis innuentia*; — 2° *Sermones super præceptis Decalogi*; — 3° *Constitutiones Ordinis Clericorum regularium*; ces deux derniers écrits n'ont pas été publiés. *Voy.* Maraccius, *De Fundatoribus Marianis*. Arisius, CREMONA LITTERATA. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

II. **ZACCARIA**, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, profès de l'abbaye de Saint-Martin de Laon, né à Goldsborough, en Angleterre, florissait en 1157. Sa piété et son savoir lui méritèrent d'être élevé à l'épiscopat. Il est auteur de *Monotessaron, seu Commentarius in Concordiam et angelicam Ammonii Alexandrini, libros quatuor complexus*; Cologne, 1555, in-fol., et dans la *Biblioth. des Pères*, tom. XIX, p. 732. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

III. **ZACCARIA** (François-Antoine), jésuite, né à Venise en 1714, mort à Rome en 1795, professa la rhétorique à Goritz, reçut les ordres sacrés en 1740, et parcourut, en se livrant à la prédication, les différentes parties de l'Italie, où il s'acquit une haute réputation d'éloquence. En 1756, François III, duc de Modène, le nomma conservateur de la bibliothèque d'Este, à la mort de Muratori. Plus tard il fut appelé à Rome, où il remplit les fonctions de bibliothécaire et d'historiographe des jésuites; en 1775, Pie VI le chargea de la direction des études d'histoire ecclésiastique à l'Académie des nobles, et le nomma professeur émérite à la Sapience. Il était membre de dix-neuf académies italiennes et associé à plusieurs autres de l'étranger. Il se montra toujours zélé défenseur du pouvoir temporel du Saint-Siége. Il a laissé, outre un grand nombre de manuscrits, cent six ouvrages imprimés, qui traitent de la théologie, de l'histoire sacrée et profane, de l'archéologie, etc. Parmi ses principales productions, nous citerons : 1° *Theologia moralis R. P. Tamburini*; Venise, 1755, 3 vol. in-8°; l'auteur présente dans les prolégomènes une entière apologie des théologiens de son Ordre; — 2° *Biblia sacra, uberrimis prolegomenis dogmaticis et chronologicis illustrata*; ibid., 1758, 2 vol. in-fol.; — 3° *D. Petavii opus de theologicis dogmatibus*; ibid., 1757, 7 vol. in-8°, suivi de plusieurs dissertations fort remarquables de divers théologiens et de Zaccaria lui-même, et d'un *Apparato istorico-critico*; — 4° *Jus canonicum, auctore R. P. Vito Pichler*; Pesaro, 1758, 2 vol. in-fol.; — 5° *Storia letteraria d'Italia*; Modène, 1751-1757, 14 vol. in-8° et 2 vol. de supplém. aux tom. IV et V; Lucques, 1754, in-8°; cet ouvrage, qui n'embrasse que les publications contemporaines, et qui se recommande autant par la méthode que par la finesse des aperçus et le goût de la critique, lui attira cependant des attaques très-vives, entre autres celles d'un pseudonyme, qui, sous le nom d'*Eraniste*, lui adressa 15 lettres théologico-morales, dont on voit le titre, ainsi que celui de la réponse de Zaccaria, dans la *Biogr.* de Michaud; — 6° *Anti-Febronius*, en italien; 1768, 2 vol. in-4°, contre le livre de Hontheim, qui, comme on sait, se cachait sous le pseudonyme de *Justinus Febronius* (*Compar.* HONTHEIM); — 7° *Anti-Febronius vindicatus, seu de suprema potestate romani pontificis adversus Febronium, ejusque vindicem Theodorum a Palude*; Césène, 1771, 4 vol. in-8°; Francfort, 1772, 2 vol. in-8°; l'écrivain désigné sous le nom supposé de *Theodorus a Palude* est resté inconnu; le titre de son ouvrage est : *Flores sparsi ad Justini Febronii librum de statu Ecclesiæ adversus P. Antonium Zaccaria Societatis Jesu*; — 7° *Difesa di tre sommi pontefici, Benedetto XIII, Benedetto XIV e Clemente e del concilio romano tenuto nel 1725, diretta al P. F. Viatore di Coccaglio, per che si ravvega*; Ravenne (Venise), 1782, sous le pseudonyme de *Pistafilo romano*; ouvrage dirigé contre le P. Viatore, savant capucin, mais opposé à la bulle *Unigenitus*, lequel, dans un ouvrage où il était question de cette bulle, avait laissé échapper quelques expressions injurieuses pour ces trois papes et ce concile romain (*Voy.* VIATORE). Le P. Zaccaria, le P. Mansi, jésuite, dans la *Collection des conciles*; on lui attribue un *Supplément à l'Hist. ecclés. du P. Alexandre*; 1777. Il coopéra avec Cuccagni et Marchetti au *Journal ecclésiastique* de Rome. *Voy.* Orlandi, *Storia della letterat. ital.* Cuccagni, *Elogio storico di Fr.-A. Zaccaria*. Pérennès, dans la *Biogr.* de Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* Le *Diction. de la théol. cathol.*, qui a reproduit l'art. de Michaud.

I. **ZACCHIAS** (Paul), médecin du pape Innocent X, né à Rome, mort en 1659, était versé dans toutes les sciences, même dans la jurisprudence et dans la théologie. On a de lui, entre autres écrits : 1° *Quæstiones medico-legales*; livre plein d'érudition, et qui est aussi utile aux jurisconsultes et aux assesseurs des tribunaux ecclésiastiques et civils qu'il parait nécessaire aux médecins; les dernières éditions sont celles de Lyon, 1674, in-fol.; de Francfort, 1688, in-fol., et de Lyon, 1726, 3 vol. in-fol.; — 2° *La Vie quadragésimale*; Rome, 1673, in-8°; ce livre roule sur les dispenses de l'abstinence du carême. *Voy.* Mendosius, *Invitis medicorum Pontif.* Manget, *In Biblioth. Scriptor. medic.*, tom. IV, l. XXIV. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

II. **ZACCHIAS** (Sylvestre), frère du précédent, était un habile jurisc., et auditeur de rote à Sienne, à Florence et à Lucques. Il a publié quelques livres de jurisprudence, entre autres : *De Obligatione camerali resolutiones, nec non de valide contrahendi societates super officiis Romanæ curiæ*, etc.

ZACHAÏ, juif dont les enfants revinrent de Babylone au nombre de 760. *Voy.* I Esdr., II, 9.

* **ZACHARIE.** Ce nom étant commun à divers personnages, nous avons placé d'abord ceux qui se trouvent dans l'Ancien et le Nouveau Testament, et dans l'historien Joseph, puis le pape qui porte ce nom, ensuite les saints, enfin les autres homonymes qui n'appartiennent à aucune de ces catégories.

I. **ZACHARIE**, roi d'Israël, succéda à son père Jéroboam II, ne régna que six mois. Il fit le mal aux yeux du Seigneur, et fut tué par Sellum, fils de Jabès, qui régna à sa place. *Voy.* IV Rois, XV, 8 et suiv.

II. **ZACHARIE**, père d'Abi, mère du roi Ézéchias. *Voy.* IV Rois, XVIII, 2. II Paralip., XXIX, 1.

III. **ZACHARIE**, prince d'une des familles de la tribu de Ruben. *Voy.* I Paralip., V, 7.

IV. **ZACHARIE**, fils de Joïada, grand prêtre des Juifs, est apparemment le même que celui qui est nommé Azarie dans le 1er livre des Paralipomènes (VI, 10, 11), et qui fut mis à mort par l'ordre de Joas. L'Écriture rapporte la réprimande de Zacharie au peuple, et la fureur avec laquelle celui-ci exécuta contre lui l'ordre cruel de l'ingrat Joas, ainsi que la vengeance que Dieu tira bientôt après de cette barbarie (II Paralip., XXIV, 20 et suiv.). Saint Jérôme, suivi d'un grand nombre de commentateurs, a cru que ce Zacharie était celui dont parle Jésus-

Digitized by Google

Christ (Matth., xxiii, 35), et donne de ce sentiment des raisons fort plausibles. D'autres, au contraire, soutiennent que Zacharie nommé par le Sauveur est le fils de Baruch, que Joseph mentionne dans la *Guerre des Juifs*, et dont nous parlons nous-mêmes un peu plus bas (Zacharie, n° XIII). *Voy.* Hieronym., *in Matth.*, xxiii. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, art. Zacharie V et XII, et *Supplém.* au *Diction.*, au mot Zacharie.

V. **ZACHARIE**, fils de Mosollamia, portier du tabernacle, était de la famille de Coré. *Voy.* I Paralip., ix, 21.

VI. **ZACHARIE**, dont parle le Ier livre des Paralipomènes (ix, 37), est le même que Zacher. *Voy.* ce dernier mot.

VII. **ZACHARIE**, lévite et docteur de la loi, fut envoyé par Josaphat dans les villes de Juda pour instruire le peuple. *Voy.* II Paralip., xvii, 7.

VIII. **ZACHARIE**, fils de Barachie, dont il est parlé dans Isaïe, viii, 2, ou, selon saint Jérôme, c'est le prophète mentionné dans les Paralipomènes, sous le règne d'Azarias ou d'Ozias. Ce Zacharie a pu vivre jusqu'au règne d'Achaz, l'an 3262. *Voy.* II Paralip., xxvii, 8. Hieronym., *In Isai.*, viii, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

IX. **ZACHARIE**, lévite, descendant d'Asaph. *Voy.* II Paralip., xxix, 13.

X. **ZACHARIE**, le onzième des douze petits prophètes, était, comme nous l'apprend l'inscription même de son livre, fils de Barachie et petit-fils d'Addo. Il revint de Babylone avec Zorobabel, et commença à prophétiser la seconde année du règne de Darius fils d'Hystaspe. Ainsi qu'Aggée, il excitait le peuple à reprendre l'ouvrage du temple, qu'on avait interrompu quelques années auparavant. *Zacharie* commence sa prophétie, qui se compose de quatorze chapitres, par une exhortation dans laquelle il engage les Juifs à faire pénitence, et à ne pas imiter l'endurcissement de leurs pères. Il prédit ensuite plusieurs grands événements, soit à l'égard de Jérusalem, soit au sujet des quatre principales monarchies. Enfin il parle de la venue du Messie, de l'établissement et de la grandeur de l'Église chrétienne, des persécutions qu'elle doit souffrir, du châtiment qu'elle doit exercer contre ses ennemis, et en particulier des malheurs qui doivent fondre sur les Juifs en conséquence de la mort du Messie. Ses prophéties au sujet du Messie sont beaucoup plus précises que celles de plusieurs autres prophètes. Dans ces derniers temps, plusieurs critiques ont contesté l'authenticité des six derniers chapitres qui forment la seconde partie du livre, prétendant, les uns que cette seconde partie a dû être composée dans un temps bien antérieur à *Zacharie*, celui, par exemple, de Joas, et même d'Achaz; et les autres, au contraire, qu'elle n'a pu être écrite qu'au temps d'Alexandre le Grand, d'Antiochus Épiphane ou même du roi Hircan. Nous croyons avoir montré dans notre *Introduction*, par les preuves les plus solides, que *Zacharie* est réellement l'auteur de toutes les prophéties qui portent son nom, et répondu d'une manière suffisante à toutes les objections des critiques rationalistes d'Allemagne, qui, disons-le en passant, sont loin de s'entendre sur cette question, et diminuent par conséquent eux-mêmes la force prétendue des difficultés qu'ils opposent à l'authenticité des derniers chapitres du prophète. Quant à Mède et à Hammon, qui prétendent que les chapitres ix, x et xi, qui font partie des prophéties de *Zacharie*, sont de Jérémie, parce que le vers. 12 du chap. xi de ce prophète se trouve cité dans saint Matthieu (xxvii, 9-10) sous le nom de Jérémie, et que les chap. ix, x et xi de *Zacharie* ne sont qu'un même discours, on peut leur répondre que l'évangéliste s'est probablement borné à dire *le prophète*, genre de citation très-usité d'ailleurs dans le Nouveau Testament; d'autant mieux que la version syriaque et plusieurs manuscrits latins ne portent pas le nom du prophète. *Voy.* I Esdras, v, 1. D. Calmet, *Diction. de la Bible.* J.-B. Glaire, *Introd.*, etc., t. IV, p. 116 et suiv.

XI. **ZACHARIE**, père de Joseph, du temps des Machabées. *Voy.* I Machab., v, 18, 56.

XII. **ZACHARIE**, prêtre de la famille d'Abia, père de saint Jean-Baptiste. Saint Luc (i, 5, et suiv.) rend témoignage à la sainteté de Zacharie et de sa femme Élisabeth, et raconte la promesse du précurseur, ainsi que les merveilles de sa conception et de sa naissance. Plusieurs Pères ont cru que Zacharie était grand prêtre, mais cela ne paraît point dans l'Évangile. Le *Protévangile de saint Jacques* raconte plusieurs circonstances de sa mort; et c'est sur ce fondement sans doute qu'on a cru qu'il avait été mis à mort pour avoir annoncé la venue du Messie; mais on ne peut compter sur une autorité de cette sorte. Les Grecs honorent saint Zacharie le 5 septembre, comme prêtre, prophète et martyr. Usuard, Adon et d'autres latins le marquent aussi comme prophète au 5 novembre. Le Martyrologe romain joint avec lui sainte Élisabeth, sa femme. *Voy.* Luc, i, 5 et suiv. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

XIII. **ZACHARIE**, fils de Baruch était un Juif, distingué par ses vertus et par ses richesses, et que le parti des zélateurs poursuivit avec un extrême acharnement. Ils l'accusèrent d'avoir envoyé un député à l'empereur Vespasien pour lui livrer la ville de Jérusalem. Traduit devant le grand sanhédrin, il fut déclaré innocent; mais ses ennemis se saisirent de nouveau de lui, et le traînèrent au milieu du temple, où ils le tuèrent en disant : « Reçois maintenant cette absolution que nous te donnons, et qui est beaucoup plus sûre que celle de tes juges. » Ne voulant pas qu'il reçût les honneurs de la sépulture, ils portèrent son corps dans la vallée d'Ennon, où l'on jetait les cadavres des criminels. Plusieurs savants commentateurs ont cru que c'était le même *Zacharie* qui est mentionné par Jésus-Christ dans saint Matthieu (xxiii, 35). *Voy.* Joseph, *De Bello Jud.*, l. IV, c. xix, dans le grec, et l. V, c. i, dans la version latine. Dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

XIV. **ZACHARIE** (Saint), pape, né en Grèce, mort à Rome le 15 mars 752, succéda à Grégoire III, en 741. Il signala son pontificat par sa douceur et sa bonté envers ceux qui l'avaient persécuté avant son élévation, ainsi que par son amour pour le clergé et le peuple romain. Il obtint de Luitprand la restitution du patrimoine de Sabine, pris depuis trente ans environ, celle de quatre villes, et de tous les captifs que ce prince retenait sur les Romains. Il rebâtit et orna diverses églises et quelques autres édifices de piété dans Rome, seconda puissamment le zèle de saint Boniface, l'apôtre d'Allemagne, tint divers synodes, et n'épargna rien pour rétablir l'ordre dans l'Église et y faire refleurir la discipline. Quelques écrivains ont pensé à tort qu'il avait condamné le sentiment de ceux qui admettaient des *Antipodes*. Le saint Pontife s'est élevé seulement contre certains hérétiques qui soutenaient l'existence d'une race d'hommes qui ne descendaient pas d'Adam, et qui n'avaient pas été rachetés par Jésus-Christ. On fait sa fête le 15 mars. Étienne II ou III lui succéda. On a

Digitized by Google

de saint Zacharie : 1° une version grecque des *Dialogues* de saint Grégoire Ier, dont la meilleure édition est celle qui a été donnée par Canisius dans ses *Antiquæ lectiones*; — 2° des *Lettres*, qui se trouvent dans le P. Hardouin, *Conciles*. *Voy*. Anastase le Bibliothécaire. Baronius, *Annal*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVIII, p. 50 et suiv. Feller, Michaud, *Biogr. univers*. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 352-358.

XV. **ZACHARIE** (Saint), martyr de Lyon, compagnon de saint Photin. *Voy*. PHOTIN, n° I.

XVI. **ZACHARIE**, évêque de Hiérocésarée, ville épisc. de Lydie, vivait au VIIIe siècle. Il parla en faveur de l'invocation des saints et du respect qui est dû aux images dans le IIe concile de Nicée. Il a écrit en grec un *Dialogue*, où il explique tous les mystères de la statue d'or du IIe chapitre de Daniel. *Voy*. Sixte de Sienne, *Biblioth. Sancta*. Possevin, *Apparatus sacer*.

XVII. **ZACHARIE**, évêque de la Garde, ville autrefois épisc. du Groënland, sous la métropole de Nidrosia, aujourd'hui Drontheim en Norwége, né à Vicence, se distingua, au commencement du XVIe siècle, par son amour pour la discipline ecclésiastique, et composa des *Hymnes* que Clément VII approuva. Louis de Vicence, son compatriote, les fit imprimer en 1549. *Voy*. Possevin, *Apparatus sacer*.

XVIII. **ZACHARIE** (Auguste-Louis), protestant, né en 1710 à Neundorf, dans le comté de Warmsdorf, mort l'an 1772 à Koëthen, où il était archidiacre depuis 1765, fit ses études théologiques en Allemagne et en Hollande. Il a publié : 1° *Anakrisis super loco Jeremiæ XXI*, 22; *epistolaris collatio, qua hypotheseos, quæ ponit miraculosam Messiæ, filii Dei, conceptionem ac incarnationem, possibilitas ac præstantia docetur*; dans la *Biblioth. Bremens., nova class.*, in-4°; — 2° *Schediasma, in qua de versione græca alexandrina loci Jeremiæ XXXI quæritur*; — 3° *Meditatio exegetica de Eupoïa et Koinônia, quam Paulus Hebræis commendat, XIII*, 16; ibid.; — 4° *Dissertatio critico-epistolaris ad Barcley de bibliis americanis, ab ipso in Biblioth. Brem., nova recensitis, falso pro raris, imo forte unico exemplari in mundo superstite habitis, in Biblioth. Hagana*. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers*.

XIX. **ZACHARIE** (Gotthilf-Traugott), protestant, né en 1729 à Tauchart en Thuringe, mort à Kiel l'an 1777, professa la théologie à Butzow, à Gœttingue et à Kiel. Il s'attacha surtout à montrer que les sociniens étaient opposés entre eux sur la doctrine, et qu'ils ne possédaient pas en philosophie et en Écriture sainte les connaissances qu'on leur attribuait si légèrement. Il était très-versé dans l'arabe, le chaldéen, le syriaque, et avait étudié le Coran, la Bible, et les autres ouvrages en ces trois langues qu'il avait pu se procurer. On a de lui : 1° *Paraphrase et explication de l'Épître aux Romains, des deux Épîtres aux Corinthiens, des Épîtres aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens et aux Hébreux*; Gœttingue, 1768-1771; — 2° *Théologique biblique*; ibid., 1771-1777, 4 vol. in-8°; — 3° *Doctrinæ christianæ institutio*; souvent réimprimée; — 4° *Paraphrase des quatre évangélistes*; — 5° *Histoire des Apôtres*, tirée de leurs écrits; cet ouvrage et le précédent sont restés manuscrits. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers*.

XX. **ZACHARIE DE LISIEUX** (Pierre-Firmian, dit le P.), capucin, né à Lisieux en 1582, mort à Évreux l'an 1661, acquit de la réputation comme prédicateur. Il fit partie pendant vingt ans de la mission catholique en Angleterre, et consacra ses dernières années à l'étude dans la maison des capucins d'Évreux. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Philosophie chrétienne*; Paris, 1637, in-8°; 1644, 2 vol. in-4° avec des additions; — 2° *Monarchie du Verbe incarné*; ibid., 1642-1646, 2 vol. in-4°; — 3° *Christus patiens, sive tota Pauli scientia*; ibid., 1661, in-4°; — 4° *Sylva sacrorum varii argumenti multiplicem theologiam continens*; ibid., 1662, in-4°. *Voy*. le P. Denis de Gênes, *Biblioth. Scriptor. Ordin. Minor*. Michaud, *Biogr. univers*.

XXI. **ZACHARIE DE VICENCE** (Lelio), né à Vicence vers 1450, mort l'an 1522, suivit d'abord la carrière du barreau; mais à l'âge de trente ans il embrassa la règle des chanoines de Latran. Étant venu prêcher à Rome, il obtint les suffrages des membres les plus distingués du sacré collége. Le cardinal Julien de Médicis, élu pape sous le nom de Léon X, le nomma son camérier, et le fit ensuite évêque de Sébaste en Arménie. On a de lui, outre *Orbis breviarium*, etc., extrait des anciens géographes, Pomponius Mela, Solin, etc. : 1° *De Gloria et gaudiis beatorum*; Venise, 1501; — 2° *De Fugacitate rerum humanarum declamatio*. *Voy*. les *Scrittori Vicentini* du P. di Santa Maria, III, 45-51. Michaud, *Biogr. univers*.

XXII. **ZACHARIE LE CHRYSOPOLITAIN**, chanoine régulier de l'Ordre de Prémontré, né à Besançon, vivait au XIIe siècle. Il fit profession dans l'abbaye de Saint-Martin de Laon, et se distingua par son application à l'étude. On a de lui : *De Concordia evangelistarum*; Strasbourg ou Nuremberg, 1473, in-fol.; Cologne, 1535, in-fol., et dans la *Biblioth. Patrum* de Cologne et de Lyon. *Voy*. le P. le Long, *Biblioth. Sacr.*, tom. II, p. 747. D. Rivet, *Hist. littér. de la France*, tom. XII, p. 484 et suiv. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers*.

XXIII. **ZACHARIE LE SCHOLASTIQUE**, évêque de Mytilène, se trouva au concile de Constantinople de l'an 536. Nous avons de lui deux traités : l'un, qui est intitulé *Ammonios*, est un dialogue sur la création du monde, dans lequel il fait voir, contre les philosophes païens, que le monde n'est point éternel; il a été imprimé en grec et en latin à Leipzig, 1654. L'autre est une réfutation des sentiments des manichéens sur l'existence de deux principes; il a été traduit par Turrien, et se trouve en latin dans les *Lectiones* de Canisius, tom. V. On les a publiés tous les deux dans la *Bibliothèque des Pères*; Lyon, 1677. *Voy*. le Mire. Possevin. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. XVI, p. 485.

XXIV. **ZACHARIE LIPELLOO**, vicaire de la chartreuse de Juliers, né en Allemagne, vivait au XVIe siècle. Il a écrit les *Vies des Saints* en 4 vol. Henri de Falkembourg fit imprimer les deux premiers à Cologne, 1595. Cornelius Grossius, du même Ordre, y fit des additions. *Voy*. Possevin, *Apparatus sacer*.

I. **ZACHÉE**. Judas Machabée ayant laissé Simon, Joseph et Zachée pour forcer les fils de Béan, qui s'étaient retirés dans deux tours, les gens de Simon, corrompus par argent, les laissèrent échapper; mais Judas Machabée fit mourir ces traitres. On ne sait si Joseph, Simon et Zachée avaient eu part à cette trahison. *Voy*. I Machab., IV, 5, et II Machab., X, 19.

II. **ZACHÉE**, prince des publicains, c'est-à-dire fermier général. On voit sa conversion à l'Évangile dans saint Luc, XIX, 1, 2, 3 et suiv. Quelques-uns ont cru qu'il était gentil, mais la généralité des commentateurs pense qu'il était juif. Plusieurs l'ont confondu avec saint Mathias, prétendant qu'il avait été élevé à l'apostolat après la mort de Judas. D'autres ont avancé

Digitized by Google

que saint Pierre l'avait ordonné évêque de Césarée en Palestine, mais ils l'ont apparemment confondu avec un autre Zachée, évêque de cette Église, qui vivait au IIe siècle. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

III. **ZACHÉE.** Le faux évangile de l'*Enfance de Jésus-Christ* donne au Sauveur un maître nommé *Zachée*, et raconte d'une manière étendue ce que dit saint Irénée, que ce maître, voulant instruire le divin enfant, reçut lui-même de son disciple des explications sur les écrits des prophètes qui le ravirent d'admiration. *Voy.* Dom Calmet, *Diction. de la Bible.*

IV. **ZACHÉE**, moine hérétique. *Voy.* l'article suivant.

ZACHÉENS, disciples de Zachée, moine hérétique qui se retira, vers l'an 350, ou, selon d'autres, vers la fin du IVe siècle, sur une montagne, près de la ville de Jérusalem. Il prétendait que la prière n'était agréable à Dieu que quand on la faisait secrètement et dans la solitude. Il eut aussi la témérité de toucher les vases sacrés sans avoir reçu les ordres, et de faire les fonctions de prêtre sans avoir été promu au sacerdoce. On l'accusa aussi d'avoir renouvelé les maximes impures des gnostiques. *Voy.* saint Épiphane, *ad vers. Hæres.*, tom. II, l. III. Baronius, *Annales*, ad ann. 361. Le P. Pinchinat, *Diction.*, au mot ZACHÉE.

ZACHER, fils d'Abigaon, un des Juifs premiers habitants de Jérusalem après la captivité, et dont parle le Ier livre des Paralipomènes (IX, 31), est le même que Zacharie qui est mentionné aussi dans le Ier livre des Paralipomènes (IX, 37).

I. **ZACHUR**, fils de Hamuel et père de Séméi. *Voy.* I Paralip., IV, 26.

II. **ZACHUR**, Lévite, de la famille de Mérari. *Voy.* I Paralip., XXIV, 27.

III. **ZACHUR**, Lévite et chantre, fils d'Asaph. *Voy.* I Paralip., XXV, 2.

IV. **SACHUR**, fils d'Amri, qui revint de Babylone avec son frère Uthaï et soixante-dix personnes de leur famille. *Voy.* I Esdr., VIII, 14; II Esdr., III, 2.

ZACULMIA. *Voy.* STAGNO.

ZACUTH (Abraham-Ben-Schemouel), savant israélite, né à Salamanque, vivait à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. Il professa l'astronomie à Saragosse. Chassé d'Espagne avec les autres juifs en 1492, il se retira à Lisbonne, où il fut nommé chroniqueur et astronome du roi Emmanuel. On a de lui en hébreu: 1° *Sépher Jouchâsin* ou *Youchâsin*, qu'on transcrit ordinairement par *Juchasin*, c'est-à-dire *Livre des races* ou *des familles;* Constantinople, 1566, in-4°; Cracovie, 1580; Amsterdam, 1717; c'est la série des docteurs de sa nation qui se sont succédé depuis Moïse jusqu'à son époque; c'est-à-dire jusqu'en 1500; il parle aussi des rois des Israélites et de ceux des autres peuples, des différentes académies des juifs, du sort et des vicissitudes que ses coreligionnaires ont éprouvées, etc.; cet ouvrage contient des attaques très-violentes contre le christianisme, attaques qui cependant ont été retranchées de l'édition de Cracovie. Si *Zacuth* a copié en partie la *Cabbale* de Ben Dior, son *Juchasin* a beaucoup servi aux rabbins Gedalia et David Ganz, qui y ont pris la plupart des notices qu'ils donnent dans la *Chaîne de la tradition* et dans la *Descendance de David*. Les chrétiens eux-mêmes l'ont mis à profit. Scaliger en particulier y a fait de nombreux emprunts, surtout pour son livre *De Emendatione temporum;* mais il l'a fait avec si peu de bonheur, selon le P. Morin, que non-seulement il n'a pas entendu l'ouvrage de *Zacuth*, mais qu'il n'en a pas même compris le titre. Aaron Margalith, juif converti, a traduit le *Sepher Juchasin* peu élégamment, dit Wolf, mais fidèlement; — 2° *Mâtôq lannéphesch*, ou *Doux à l'âme;* Venise, 1607, in-8°; traité de théologie divisé en trois parties, dont la première contient des dissertations sur les divers états de l'âme, le jardin d'Éden et la Gehenne; la seconde traite du monde présent et du monde futur, et la troisième, de la résurrection; — — 3° un *Almanach perpétuel;* Venise, 1502, in-4°; le même ouvrage que les *Tables des mouvements célestes;* Venise, 1496, in-4°; il a été traduit en latin par Alphonse Sévillano de Cordoue; — 4° *Sôdôth*, c'est-à-dire *Mystères;* Constantinople, 1516; de Rossi soupçonne que c'est le même que *Mâtôq lannéphesch;* il traite, en effet, des mêmes sujets que ce dernier; — 5° plusieurs autres ouvrages restés manuscrits, et dont Wolf donne les titres. *Voy.* Nicolas-Antonio, *Biblioth. Hisp.*, tom. II. Hieron. Roman. de la Higuera, *Hist. Toletan.* Jo. Morinus, *Exercitat. Biblic.* Wolfii, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 104-107, 280. De Rossi, *Dizionario storico*, vol. II, p. 166-167, et *Annales hebraico-typographici*, p. 12.

ZACYNTHE, île de la mer Ionienne, connue aujourd'hui sous le nom de *Zante*. Elle est située au midi de l'île de Céphalonia, et au couchant de la Morée. Les Grecs y ont un évêque et plusieurs couvents. Les Italiens y étaient soumis à l'évêque de Céphalonia ou Céphalénia, dont l'évêché, suffragant de Corfou (*Corcyra*), est uni à celui de Zante. La capitale de l'île se nomme aussi *Zante*. Parmi les anciens évêques on en connaît trois grecs, dont le premier, Léon, assista et souscrivit au VIIe concile général, et quinze latins, dont le premier, N..., siégeait en 1211. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 232; tom. III, p. 891. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 262-263. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 396-411. Le *Diction. de la théol. cathol. Compar.* notre art. CÉPHALONIA.

ZAGÉLIS. *Voy.* ZAGYLIS.

ZAGRAB ou **AGRAM** (*Zagrabia*), ville épisc. de l'Esclavonie, dans le royaume de Hongrie, sur la rivière de Save, est capitale du comté de Zagrab, et a un évêque suffragant de Colocza. *Voy.* Baudrand, *Diction. de géogr.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 263. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 364-370. *Compar.* notre art. COLOCZA.

ZAGYLIS ou **ZAGÉLIS**, évêché de la Lybie inférieure ou Marmorique, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connaît trois évêques, dont le premier, Philocalus, fut partisan de Dioscore au IIe concile d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 635.

ZAJÉRIN, ZAJORIN. *Voy.* AQUI.

ZALASZOWSKI (Nicolas), archidiacre de Posen, vivait vers la fin du XVIIe siècle. On a de lui : 1° *Jus regni Poloniæ;* Posen, 1699-1702, et Varsovie, 1741, 2 vol. in-fol.; — 2° *De Potestate capituli, sede vacante;* Posen, 1706, in-4°. *Voy.* l'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI.

ZALICHUM ou **ZALICHUS**, que les Notices appellent aussi *Léontopolis*, siége épisc. de l'Hélénopont, sous la métropole d'Amasie. Ce n'était d'abord qu'un village, et il fut mis au rang des cités du temps de l'empereur Justinien Ier, de même que l'évêché fut érigé en archevêché honoraire au IXe siècle. On en connaît trois évêques, dont le premier, N..., eut pour successeur Jean Ier, qui fut représenté au VIIe concile gé-

Digitized by Google

néral, IIe de Nicée, par un prêtre nommé Andronic. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 582. De Commanville, *Ire Table alphabétique*, p. 263.

ZALLINGER (Jacques-Antoine), jésuite, né à Botzen, dans le Tyrol, en 1735, mort recteur du lycée de Saint-Sauveur à Augsbourg l'an 1802, après avoir professé le droit canon et la physique à l'université de Dillingen. Outre plusieurs ouvrages de pure physique et de mathématiques, il a laissé : 1° *De Analysi moralium argumentorum in philosophia theoretica;* Dillingen, 1771, in-4°; — 2° *Institutiones juris naturalis et ecclesiastici publici;* Augsbourg, 1784, in-8°; — 3° *De Usu et systematica deductione juris naturalis ecclesiastici publici;* ibid., 1784, in-8°; — 4° *Réflexions historiques sur le congrès d'Ems, sur ses résultats et la nonciature de Cologne*, en allemand; Francfort et Leipzig, 1787, in-8°; — 5° *Institutionum juris ecclesiastici publici et privati liber subsidiarius et isagogicus;* Augsbourg, 1791, in-8°; — 6° *Disquisitionum philosophiæ Kantianæ libri duo, quorum primus criticen rationis puræ, alter sic dictam fundationem metaphysices morum, examinat;* ibid., 1799, in-8°; — 7° *Juris ecclesiastici Institutiones;* Rome, 1823, 5 vol. in-8°. « Cet ouvrage, dit l'abbé André, qui le cite, est excellent. » *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 312.

ZALLWEIN (Grégoire), canoniste allemand, né à Oberwichtach, dans le Palatinat, en 1712, mort à Saltzbourg l'an 1766, entra en 1733 au couvent des bénédictins de Wessebrunn en Bavière, et en fut élu prieur l'an 1744. Peu après, l'évêque de Gurk le plaça à la tête du séminaire qu'il venait d'ériger à Strasbourg en Carinthie, et, en 1749, on lui donna la chaire de droit canon à l'université de Saltzbourg. Il la remplit avec succès jusqu'en 1759, époque à laquelle il fut élu recteur. On a de lui : 1° *Fontes originarii juris canonici, adjuncta historia ejusdem juris per priora quatuor ecclesiæ sæcula;* Saltzbourg, 1752-1755, 1763, 1781, 4 vol. in-4°; 1833, 5 vol. in-8°; la vie de l'auteur se trouve à la tête de l'édit. de 1781; — 2° *Dissertatio de statu Ecclesiæ;* ibid., 1755, in-4°; — 3° *Jus ecclesiasticum particulare Germaniæ;* Saltzbourg, 1755, in-4°, et Augsbourg, 1757, 2e part., in-4°; — 4° *Collectiones juris ecclesiastici antiqui et novi;* Saltzbourg, 1759-1760, in-4°; — 5° *Principia juris ecclesiastici universalis et particularis Germaniæ;* Augsbourg, 1763, 1781, 4 vol. in-8°. *Voy.* la *Nova Biblioth. eccles. Friburgensis*, tom. VI, p. 444. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ZALUSKI** (André-Chrysostome), chancelier de Pologne, né en 1650, mort à Guttstadt, dans la Prusse polonaise, l'an 1711, visita l'Allemagne, la France et l'Italie, et retourna dans sa patrie en 1673. Plus tard il obtint un canonicat à Cracovie, fut nommé à l'ambassade d'Espagne et de Portugal, et devint évêque de Varnie et grand chancelier de Pologne. Outre des *Discours* et des *Lettres*, on a de lui une traduction en polonais de l'*Histoire du Vieux et du Nouveau Testament* de Royaumont; Braunsberg, 1709, in-4°. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. hist. et crit.*, tom. IV, p. 802 et suiv. Nicéron, *Mémoires*, tom. XIII. Richard et Giraud. Lentowski, *Vie des évêques de Cracovie*, 1852. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

II. **ZALUSKI** (Joseph-André), évêque de Kiovie, neveu du précédent, né en 1702, mort l'an 1774, visita l'Europe occidentale, et, quand il vint à Paris, il prêcha quelques sermons à Saint-Sulpice et à la Sorbonne. En 1733, il fut envoyé à Rome pour y notifier l'élection de Stanislas Ier, et l'an 1736, après l'abdication de ce prince, il le suivit à Nancy, et obtint de Louis XV l'abbaye de Fontanette en Bourgogne, et celle de Villars en Lorraine. En 1759 il fut promu à l'épiscopat, et eut beaucoup à souffrir de la part des Russes, qui le tinrent captif pendant plus de cinq années. Il fonda la bibliothèque publique de Varsovie, et fut membre des académies de Berlin, de Bologne, de Saint-Pétersbourg, de Florence, de Leipzig et de Nancy. Parmi ses ouvrages nous citerons : 1° *Analecta historica de sacra, in die natali Domini, a romanis pontificibus quot annis usitata cæremonia ensem et pileum benedicendi, eaque munera principibus christianis mittendi;* 1726, in-4°; — 2° *Conspectus novæ collectionis legum ecclesiasticarum Poloniæ, titulo : Syndicon Poloniæ orthodoxæ;* 1744, in-fol. *Voy.* Jean Daniel Ganoski, *Polonia litterata;* 1750, in-8°. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ZAMBECCARI (François), poëte et philologue, né à Venise, d'une famille de Bologne, florissait dans le XVe siècle. Après un voyage en Grèce, il donna des leçons publiques de littérature grecque d'abord à Capo d'Istria, puis à Pérouse. Parmi les manuscrits qu'il rapporta de Grèce se trouvaient les *Lettres de Libanius;* il en traduisit quatre cent trente-deux, qui furent publiées par Jean Saumerfelt, sous ce titre : *Libanii, græci declamatoris disertissimi, beati Joannis Chrysostomi præceptoris, epistolæ, cum adjectis Joannis Saumerfelt argumentis et emendatione et castigatione clarissimis;* Cracovie, 1504, in-4°. Elles ont été recueillies dans la belle édition que Chr. Wolf a donnée des *Lettres de Libanius;* Amsterdam, 1738, in-fol. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr.* de Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **ZAMBRI**, fils de Salu, chef de la tribu de Siméon, tué par Phinées dans une action abominable. *Voy.* Nombr., XXV, 14.

II. **ZAMBRI**, roi d'Israël, commandait la cavalerie d'Ela, lorsqu'il se révolta contre ce prince, l'assassina dans un repas, et s'empara du trône, comme l'avait prédit Josué. Il ne régna que sept jours, extermina les descendants de Baasa, et, se voyant sur le point d'être pris par l'armée d'Israël, qui avait établi roi son général, il se brûla dans le palais avec toutes les richesses qui y étaient. *Voy.* III Rois, XVI, 9, 10.

ZAMENTANUM ou **ZAMENTARUM**, évêché de la grande Arménie, sous le catholique de Sis. Un de ses évêques, nommé Léon, assista et souscrivit au concile de Sis. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1448. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 263.

ZAMIRA, fils de Béchor, de la tribu de Benjamin. *Voy.* I Paralip., VII, 8.

ZAMMA, fils de Séméi, lequel servait dans le temple du temps de David. *Voy.* I Paralip., VI, 20, 42.

I. **ZAMORA** (*Zamora* ou *Sentica*), ville épisc. d'Espagne, jadis sous la métropole de Compostelle, est située sur la rive droite du Duero, à vingt-quatre lieues de Léon et à douze de Salamanque. De Commanville dit que, selon une ancienne Notice, *Zamora* était nommée anciennement *Numentia*. Le premier évêque de Zamora, saint Gaudentius, mourut l'an 522. Cependant plusieurs auteurs affirment que cet évêché ne fut fondé qu'au XIIe siècle. Mais, comme l'observe judicieusement Gaet. Moroni, on peut expliquer cette contradiction apparente en supposant que, pendant l'occupation des

Digitized by Google

Arabes, les évêques de *Zamora* résidaient ailleurs; ce qui paraît incontestable, et que par conséquent des écrivains ont pu présenter cet évêché comme ayant été érigé après l'invasion musulmane. Quoi qu'il en soit, depuis le concordat de 1851 *Zamora* compte parmi les évêchés suffragants de Valladolid. *Voy.* Aubert le Mire, *Notitia Episcopatuum orbis.* De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 263. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 390-393. Richard et Giraud, qui, après avoir donné la liste chronologique des évêques de *Zamora*, ajoutent : « Mémoire fourni par le chapitre de *Zamora*, à la prière du R. P. Paschal, prieur du couvent de Saint-Dominique de ladite ville. »

II. **ZAMORA** (François), religieux espagnol de l'Ordre de Saint-François, mort l'an 1565, fut élu général en 1559. On a de lui : 1° vingt-cinq *Homélies* sur le psaume L; — 2° une édition des *Opuscules de saint Bonaventure;* Venise, 1564. *Voy.* la *Biblioth. Hispan.*

III. **ZAMORA** (Gaspard de), jésuite, né à Séville en 1546, mort dans la même ville l'an 1621, fut un prédicateur très-distingué. Il a publié : *Concordantiæ sacrorum Bibliorum duobus alphabetis, altero dictionum variabilium, invariabilium altero absclutissimæ;* Rome, 1627, in-fol. Ces *Concordances* sont rares et recherchées. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

IV. **ZAMORA** (Jean-Marie), capucin en 1579 à Udine, mort à Vérone l'an 1649, fut envoyé en Bohême avec le titre de *commissaire général* pour exercer dans ce royaume et dans les principales villes d'Allemagne le ministère de la parole, et combattre dans ses sermons les hérésies qui s'étaient nouvellement introduites dans ces pays. On a de lui : 1° *Disputationes theologicæ de Deo uno et trino;* Venise, 1626, in-fol.; l'auteur y cherche à concilier les sentiments de saint Bonaventure, de saint Thomas et de Scot; — 2° *De Eminentissima Deiparæ Virginis perfectione libri tres;* ibid., 1629, in-fol.; ouvrage mis à l'*Index* le 9 mai 1636. *Voy.* Weiss, dans la *Biogr.* de Michaud, et Pérennès, dans la *Biogr.* de Feller.

V. **ZAMORA** (Laurent), religieux de l'Ordre de Cîteaux, né à Ocana, dans le diocèse de Tolède, mort l'an 1614. Devenu visiteur de son Ordre, il entreprit avec succès la réforme de plusieurs monastères de la Catalogne. Il avait été chargé pendant quelque temps d'enseigner la philosophie; il se livra ensuite à la prédication, dans laquelle il se distingua jusque dans un âge avancé. Parmi ses savants écrits, nous citerons : *Monarquia mystica de la Iglesia hecha de Geroglyphicos sacados de humanas y divinas letras;* ouvrage qui, sous ce titre général, renferme les traités suivants : 1° *Du chef visible et du chef invisible de l'Église*, précédé d'une *Apologie des Lettres humaines;* Madrid, 1594 et 1614, in-4°; — 2° *De la Chute de la nature humaine;* Alcala, 1693; Madrid, 1611; — 3° *Des Mérites de la sainte Vierge;* Barcelone, 1614; Madrid, 1617; — 4°, 5° et 6° *De la Conservation, de la Constitution et des Personnages les plus illustres de l'Église;* Valence, 1606; Madrid, 1609; Barcelone, 1612, in-4°; — 7° *Des Armes défensives et offensives que Jésus-Christ a laissées à son Église;* 2 vol. *Voy.* Nicol.-Antonio, qui, dans sa *Biblioth. Hisp.*, donne les titres des autres écrits de Zamora. Michaud, *Biogr. univers.*

ZAMPI (Félix-Marie), religieux du Mont-Carmel, célèbre prédicateur italien, naquit à Ascoli d'une famille distinguée, et mourut dans cette ville l'an 1774. Outre des *Sermons* restés manuscrits et quelques autres ouvrages, il a laissé : *Parafrasi delli Treni di Geremia tradotti in versi volgari con l'annotazioni cavate da' sagri spositori e santi Padri;* Venise, 1756, in-8°. « Cette Paraphrase des *Lamentations* de Jérémie, dit Weiss, est ornée d'une préface dans laquelle l'auteur, après avoir fixé l'époque où le prophète composa cet ouvrage, recherche l'état ancien de la poésie chez les Hébreux, et les différents rhythmes alors en usage. Mais, suivant le P. Paitoni, le nouveau traducteur n'a fait que reproduire la préface du P. Quattrofrati, jésuite modénois, sur Jérémie, en intercalant quelques passages relatifs à des points que son prédécesseur n'avait pas cru devoir discuter. » *Voy.* la *Biblioth. degli Autor. volgarizat.*, tom. V, p. 206. Weiss, dans la *Biogr.* de Michaud.

ZAMPINI (Matthieu), jurisc. de Recanati, dans la marche d'Ancône, suivit en France la reine Catherine de Médicis, dont il fut un des conseillers secrets. Il se montra partisan très-zélé des ligueurs; et, après la soumission de Paris à Henri IV, qu'il avait cherché de tout son pouvoir à retarder, il s'éloigna. Parmi ses ouvrages, qui roulent en général sur la politique, nous citerons : *Ad Calumnias et imposturas a pseudo-parlamentis Cathalaunensi et Turonensi, ac Carnotensi conventiculo ad catholicæ religionis perniciem, populique deceptionem impie confictas in Gregorium XIV illiusque monitionis litteras responsio;* Paris et Lyon, 1591, in-8°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ZAMRAM, premier fils de Céthura et d'Abraham, demeura dans l'Arabie avec ses frères. *Voy.* Genèse, XXV, 2. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

ZAMRI, fils de Zara, et petit-fils de Juda et de Thamar. *Voy.* I Paralip., II, 6.

ZANARDI (Michel), dominicain, né à Urgano, dans le territoire de Bergame, l'an 1570, mort à Milan en 1641, suivant les biographes italiens, mais, selon le P. Échard, en 1642, professa longtemps la philosophie et la théologie en divers lieux de l'État de Venise et du Milanais. Il a laissé des opuscules ascétiques en italien, quelques autres écrits en latin, entre autres : 1° un *Commentaire sur la Ire partie de la Somme de saint Thomas;* Venise, 1620, in-fol.; — 2° *Directorium theologorum et confessorum;* la 1re part. a paru à Crémone en 1612, et les deux autres à Venise l'an 1614; — 3° des *Traités philosophiques. Voy.* le P. Échard, *Scriptor. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 529. Ghilini, *Teatro d'uomini letterati.* On trouve dans ces deux auteurs la liste des écrits de Zanardi dans ces deux écrivains; mais elle est plus exacte dans le Père Échard.

I. **ZANCHI** (Basile), en latin *Zanchius* ou *Zancus*, chanoine régulier de Latran, né à Bergame, mort à Rome en 1560, s'appliqua avec la plus grande ardeur à l'étude des humanités, de la philosophie et de la théologie. Il devint garde de la bibliothèque du Vatican. On a de lui, outre plusieurs écrits poétiques : 1° *Quæstiones in IV libros Regum et II Paralipomenon;* Rome, 1540, in-4°, et 1550, in-8°; — 2° *In Omnes divinos libros notationes;* ibid., 1553; Spire, 1558; Cologne, 1602, in-8°. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **ZANCHI** (Girolamo), en latin *Zanchius*, théologien protestant, né à Alzano, près de Bergame, en 1516, mort à Neustadt, dans la Bavière rhénane, l'an 1590, entra dans l'Ordre des Ermites de Saint-Augustin. Il était dans le couvent de Lucques, lorsque Pierre Martyr, qui en était prieur, lui inspira, ainsi qu'à plusieurs autres moines, les sentiments des Zuingliens. Zanchi

Digitized by Google

en alla faire profession publique à Strasbourg, à Chiavène, chez les Grisons, à Bâle, à Spire, etc. Il a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Miscellanea theologica* ; — 2° *De Natura Dei, sive de divinis attributis* ; Heidelberg, 1577, in-fol., et 1590, in-4° ; — 3° *De Tribus Elohim, æterno Patre, Filio et Spiritu Sancto, uno eodemque Jehova* ; Francfort, 1572, in-4° ; 3 autres édit. ; — 4° *De Operibus Dei* ; — 5° *De Incarnatione* ; — 6° *De Spirituali inter Christum et Ecclesiam connubio*, etc. Ses *Œuvres*, qui figurent dans l'*Index* de Clément VIII, ont été recueillies et publiées par Sam. Crispin ; Genève, 1619, 8 vol. in-8°, et sont tombées depuis longtemps dans l'oubli. *Voy.* Labbe, *De Scriptor. eccles.* Moréri, édit. de 1759. J.-B. Gallizioli, *Memorie istoriche e litterarie intorno alla vita di G. Zanchi*. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

III. **ZANCHI** (Lelio), en latin *Zanchius*, ecclésiastique, né à Vérone d'une famille originaire de Bergamasque, mort l'an 1588, s'appliqua dans sa jeunesse à l'étude du droit civil et du droit canon, et fut admis au collége des avocats de Vérone. Député plusieurs fois à la cour de Rome, il eut l'honneur de haranguer Grégoire XIII, qui tenta de le retenir auprès de lui. Sixte-Quint le nomma évêque de Rétino ; mais il mourut lorsqu'il était en chemin pour aller prendre possession de son siége. Outre ses *Harangues* à Grégoire XIII, on a de lui : 1° *De Privilegiis Ecclesiæ et casibus reservatis* ; Vérone, 1587, in-fol. ; — 2° *Dialogus inter militem sacrum et sæcularem* ; l'auteur s'y élève contre le duel, alors très-commun en Italie ; — 3° *Abyssus pietatis Dei*. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

IV. **ZANCHI** (Pamphile, en religion Jean-Chrysostome), en latin *Zanchius*, chanoine régulier, était frère de Basile. On a de lui quelques ouvrages, entre autres : 1° *Tractatus de septem Sacramentis* ; — 2° *Dictionarium Sacræ Scripturæ græcum, latinum, hebraicum et chaldaicum* ; ce dictionnaire ne va que jusqu'à la lettre R. *Voy.* Nicéron, *Mémoires*, tom. XLI.

ZANCUS. *Voy.* Zanchi, n° I.

ZANETTINI (Jérôme), jurisc., né vers 1430 à Bologne, où il est mort l'an 1493, appartenait à une famille patricienne. Après avoir professé le droit civil dans sa patrie de 1459 à 1472, il alla professer le droit canon à Pise, où sa réputation lui attira de nombreux auditeurs. Au bout de six ans, il revint à Bologne occuper sa première chaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort. Parmi ses ouvrages, dont plusieurs sont restés manuscrits, nous citerons : 1° *Contrarietates, sive diversitates inter jus civile et canonicum ; accedunt casus conscientiales* ; Bologne, 1490, in-fol., inséré dans les *Tractatus tractatuum*, tom. I ; — 2° *De Foro conscientiæ et contentioso*, dans les *Tractatus tractatuum*, tom. III. *Voy.* Fantuzzi, *Notizie degli Scrittori Bolognesi*. Michaud, *Biogr. univ.*

ZANIA. *Voy.* Jamnia, n° I.

ZANNOTTI. *Voy.* Zanotti.

ZANOA, ville qui, après le retour de la captivité de Babylone, fut habitée par la tribu de Benjamin. *Voy.* II Esdras, xi, 30.

ZANOBI DA STRATA, littérateur, né à Strata, près de Florence, en 1312, mort à Avignon l'an 1361, acquit de la réputation par ses poésies, et obtint la couronne de laurier et les honneurs du triomphe. En 1359, il fut envoyé à Avignon comme secrétaire apostolique du pape Innocent VI. On a de lui : 1° *Imorali di san Gregorio volgarizzati* ; Florence, 1486, 2 vol. in-fol. ; Rome, 1714-1730, 4 vol. in-4° ; Naples, 1745-1746, 4 vol. in-4° ; cet ouvrage a été terminé par Giovanni da Tossignano, évêque de Ferrare ; — 2° *Registrum litterarum apostolicarum Innocentii VI*, dans les PP. Martenne et Durand, *Thesaurus anecdot.*, t. II. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ZANOÉ**, ville de la tribu de Juda. *Voy.* Josué, xv, 34.

II. **ZANOÉ**, autre ville de Juda. *Voy.* Josué, xv, 56. II Esdr., iii, 13.

III. **ZANOÉ**, fils d'Icuthiel, et un des descendants du patriarche Juda. *Voy.* I Paralip., iv, 18.

ZANOLINI (Antoine), célèbre orientaliste, né à Padoue en 1693, mort l'an 1762, professa dans sa ville natale l'hébreu et le syriaque. Outre un grand nombre de pièces de vers latins et italiens, imprimées dans les *Raccolta*, on a de lui : 1° *Quæstiones e Sacra Scriptura ex linguarum orientalium usu ortæ* ; Padoue, 1725, in-8° ; — 2° *Dissertationes ad Sacram Scripturam spectantes* ; ibid., 1725, in-12 ; — 3° *Lexicon hebraicum ad usum seminarii* ; ibid., 1732, in-4° ; — 4° *Grammatica linguæ syriacæ* ; ibid., 1742, in-8° ; — 5° *Lexicon Syriacum, cui accedit disputatio de lingua syriaca, versionibus syriacis ; et de Maronitis, quibus præcipue nunc lingua syriaca in usu est* ; ibid., 1747, in-4° ; — 6° *Lexicon chaldaico-rabbinicum, cum rabbinorum abbreviaturis ; accedit disputatio de Targumia, sive paraphrasibus chaldaicis, talmude, cabbala, commentariis rabbinorum et lingua chaldaica*, etc. ; ibid., 1747, 2 vol. in-4° ; — 7° *Ratio institutioque addiscendæ linguæ chaldaicæ, rabbinicæ, thalmudicæ*, etc. ; 1750, in-4° ; — 8° *Disputationes ad S. Scripturam spectantes de festis et sectis Judæorum, cum annotationibus* ; Venise, 1753, in-4° ; — 9° *Disputatio de Eucharistiæ sacramento, cum Christianorum orientalium ritibus in eo conficiendo et administrando* ; ibid., 1755, in-8°. *Voy.* J.-B. Ferrari, *Vitæ viror. illustr. seminar. Patavini*, p. 196-202. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **ZANOTTI** ou **ZANNOTTI** (Ercole-Maria, en français Hercule-Marie), docteur en théologie et chanoine de Saint-Pétrone, à Bologne, né à Paris en 1684, mort à Bologne l'an 1763, jouissait d'une certaine réputation comme prédicateur. On a de lui : 1° *Storia di S. Brunone* ; Bologne, 1741, in-4° ; — 2° *Storia di S. Procolo, soldato, e di S. Procolo, vescovo di Terni* ; ibid., 1742, in-4° ; — 3° *Orazione delle lodi di S. Filippo Neri* ; ibid., 1753, in-4° ; — 4° *Vita del B. Niccolo Albergati* ; ibid., 1757, in-4°. *Voy.* la *Nouv. Biogr. génér.*

II. **ZANOTTI** ou **ZANNOTTI** (Francesco-Maria), philosophe, frère du précédent, né à Bologne en 1692, mort en 1777, s'appliqua spécialement à la philosophie et aux mathématiques. Il venait d'obtenir le laurier de docteur, lorsqu'en 1717 il prépara sur la doctrine de Descartes une thèse qu'il soutint en public avec un tel succès, que le sénat l'appela l'année suivante à la chaire de philosophie. Dans le voyage qu'il fit à Rome en 1750, Benoit XIV l'accueillit de la manière la plus flatteuse, et le choisit pour prononcer le discours d'usage à l'occasion de la distribution des prix académiques au Capitole. Il était membre des académies de Montpellier, de Londres et de Berlin. Outre des ouvrages purement littéraires, il a laissé : *Filosofia morale* ; Bologne, 1754, in-4° ; Venise, 1763, in-8°. Zanotti voulant démontrer dans ce traité que les stoïciens n'étaient pas loin du christianisme, souleva contre lui une vive opposition de la part du P. Ansaldi et de quelques autres théologiens. *Voy.* Fantuzzi, *Notizie degli Scrittori Bolognesi*. Tipaldo, *Biogr. degli italiani*, tom. IV. La *Nouv. Biogr. génér.*

ZANTE. *Voy.* Zacynthe.

ZANTEN (Jacob VAN), protestant, médecin

Digitized by Google

hollandais, né vers le milieu du XVIIe siècle, suivit en même temps les cours de médecine et de théologie, et reçut le grade de docteur dans ces deux facultés; il fut nommé plusieurs fois doyen ou président du collége des médecins de Harlem. Ajoutons qu'il connaissait les langues modernes, et qu'il cultivait la littérature. Vers l'an 1707, les mennonites le nommèrent pasteur; il en remplit les fonctions sans cesser de pratiquer la médecine. On ne connaît de lui que des traductions en langue latine ou hollandaise de divers ouvrages; nous citerons entre autres : 1° une *Traduction latine de la Profession de foi des mennonites;* — 2° une *Préface de l'Histoire abrégée des chrétiens mennonites* d'Herman Schyn; — 3° L'*Histoire du Symbole des Apôtres;* trad. de l'anglais, avec des remarques critiques; Harlem, 1707, in-12; — 4° *Les Causes de la décadence de la piété chrétienne, ou Réflexions impartiales sur le christianisme;* 1718, in-12; trad. de l'anglais; — 5° *Traité de la puissance de Dieu et de la liberté de l'homme;* Amsterdam, in-12; trad. de l'anglais. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. II, p. 409, édit. in-fol. Michaud, *Biogr. univers.*

ZAPATA ou **ZAPPATA CISNEROS** (Antoine), archevêque de Burgos et cardinal, né à Madrid, mort en 1635 ou 1638, fut ministre d'État du roi d'Espagne, vice-roi de Naples et grand inquisiteur. On cite de lui : *De Obligatione conscientiæ;* c'est le titre que les dictionnaires donnent à un opuscule espagnol, un *Memorial* dans lequel l'auteur établit que les prélats sont obligés en conscience de n'accorder des bénéfices qu'aux personnes ayant la capacité requise. Pendant qu'il exerçait les fonctions de grand inquisiteur, il fit publier une nouvelle édition de l'*Index librorum prohibitorum;* Séville, 1631, in-fol. *Voy.* Moréri, édit. de 1759. Nicol.-Antonio, *Biblioth. Hisp.* Ciaconius, *Vitæ pontificum et cardinalium*, tom. IV. Michaud, *Biogr. univers.* Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 412-413.

I. **ZAPF** (Godefroi), protestant, né à Erfurt en 1635, mort l'an 1664, fut professeur de philosophie à Iena. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue surtout : 1° *Aristoteles ad Cornei appendicem rescribens;* — 2° *De Esse creaturarum ab æterno;* — 3° une dissertation intitulée *De Culpa agentium cum ignorantia;* — 4° une autre dissertation sous le titre de *De Culpa agentium cum violentia. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **ZAPF** (Nicolas), protestant, né en 1600 à Milwitz, dans le bailliage de Zell, mort l'an 1672, fut reçu maître ès arts à l'académie d'Iéna, puis à celle de Wittemberg, où il s'acquit une telle réputation que l'année même de son arrivée il fut installé surintendant de diverses églises protestantes. Plus tard il devint successivement professeur d'hébreu et de la confession d'Augsbourg, conseiller ecclésiastique de la maison du duc de Saxe-Weimar, prédicateur aulique, surintendant, assesseur du consistoire général, et pasteur des églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Parmi ses nombreux écrits nous citerons : 1° *Catena aurea articulorum fidei;* — 2° *Compendium locorum theologicorum;* — 3° *Philosophia universa;* — 4° *Theoremata quædam e practica philosophia excerpta;* — 5° divers morceaux sur la philosophie naturelle, tels que *De Mundo, De Igne elementari, De Calore innato, De Anima vegetante*, etc. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ZAPHARAN, ancien fameux monastère jacobite situé près de Marde, avec évêché, sous le patriarche des jacobites. Un de ses évêques, nommé Saba, assista à l'élection du patriarche Ignace VI, en 1332. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1532.

ZAPPARA, ville épisc. de Dardanie dont il est question dans les Actes du cinquième concile général. Il y a aujourd'hui dans l'Albanie une ville appelée *Sappata* ou *Sappa*, avec titre d'évêché suffragant d'Antivari. Le P. Lequien soupçonne qu'on a écrit par erreur Zappara pour *Sappata*, dans les Actes du cinquième concile, où il est dit que Fabien, évêque de Zappara, souscrivit au décret du pape Vigile touchant les trois Chapitres. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 311. *Compar.* SAPPA et SUACIUM.

ZAPPATA. *Voy.* ZAPATA.

ZAPPI (Jean-Baptiste), littérateur, né à Imola vers 1540. Après avoir été reçu docteur en droit, il cultiva d'abord la philosophie, les mathématiques, l'astronomie, puis il s'appliqua à l'étude des Livres saints, des Pères et de la théologie morale. Il est auteur d'un ouvrage estimable, intitulé : *Prato della filosofia spirituale dove si contiene la somma del viver cristiano*, etc. Des quatre parties dont se compose ce livre, la 1re traite des vertus, la 2e des vices, la 3e de l'avénement, de la naissance et de la résurrection du Christ; et la 4e contient une paraphrase de divers cantiques, psaumes, et de quelques chapitres du livre de Job. Il est écrit en prose, mais parsemé de vers tirés de Dante, de Pétrarque, etc. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **ZARA**, de Beza, fils de Rahuel, petit-fils d'Ésaü et père de Jobab. *Voy.* Genèse, XXXVI, 13, 17, 33.

II. **ZARA**, fils de Juda et de Thamar. Il ne sortit du sein de sa mère qu'après Pharès, son frère, quoiqu'il eût présenté sa main avant que celui-ci naquît. Il eut cinq fils : Estha, Kamri, Eman, Chalcal et Dara. *Voy.* Genèse, XXXVIII, 27, 28 et suiv. I Paralip., II, 6.

III. **ZARA**, roi d'Éthiopie, ou plutôt du pays de Chus, fut vaincu par Asa, roi de Juda; malgré la supériorité de l'armée du premier, Dieu ayant jeté, à la prière d'Asa, l'épouvante dans le cœur des Éthiopiens, ceux-ci prirent la fuite, Asa et son armée les poursuivit jusqu'à Gérare, pilla leurs villes, et remporta un grand butin. *Voy.* II Paralip., XIV, 9, etc.

IV. **ZARA**, ville de Moab qui, d'après Joseph, fut prise par Alexandre Jannée. *Voy.* Joseph, *Antiq.*, l. XIII, c. XXIII.

V. **ZARA**, autrefois *Jadera*, ville archiépisc. de la Dalmatie vénitienne, est située dans une presqu'île qui s'avance dans la mer, et qui est devenue une île par les fossés qu'on a creusés dans l'isthme. Félix, premier évêque de Zara dont on ait connaissance, assista au concile d'Aquilée en 381, et à celui de Milan en 390. *Voy.* Ughelli, *Ital. Sacra*, tom. V. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 124, au mot JADERA. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 413-426. Le *Diction. de la théol. cathol.*

ZARAD ou **ZARADATA**, **ZARADATTA**, **ZARADTA** (*Zaradtensis Ecclesia*), évêché de la Numidie dans l'Afrique occidentale, sous la métropole de Cirte. Elle a eu pour évêques Cresconius, qui se trouva à la conférence de Carthage en 411, et Adéodat, exilé l'an 484 par Hunneric, roi des Vandales, et mort en exil. Zaradata est aujourd'hui un évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Cirte, siége également *in partibus*. *Voy.* de Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 263. Morcelli, *Africa christiana*, tom. I. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 426.

Digitized by Google

ZARADONIA ou **ZARATORIA**, ancien siége épisc. de la deuxième province d'Achée, sous la métropole de Thèbes, et qui a eu des évêques latins depuis le commencement du XIIIe siècle. Dans le Recueil des Lettres d'Innocent III, nous en avons quelques-unes qui sont adressées à l'évêque de Zaratoria en 1210, 1211 et 1212. *Voy.* lib. XIII, XIV et XV, édit. Baluz. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. III, p. 1087. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 263. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 426.

ZARADTA. *Voy.* ZARAD.

ZARAHI, de la race duquel était Sobochaï, chef militaire de la huitième bande qui faisait son service au huitième mois auprès du roi David. *Voy.* I Paralip., XXVII, 13.

ZARAHIA ou **ZARAHIAS**, fils du grand prêtre Ozi, et fils de Méraïoth. *Voy.* I Paralip., VI, 6, 54. I Esdras, VII, 4.

ZARAÏ, de la race duquel était Maraï, chef militaire de la dixième bande qui faisait son service au dixième mois auprès du roi David. Le texte hébreu lit Zarahi. *Voy.* I Paralip., XXVII, 13.

ZARÉ, fils de Siméon, petit-fils de Jacob, et chef de la famille des Zaréites. *Voy.* Nombr., XXVI, 13, 20.

ZARED, torrent situé au delà du Jourdain, et frontière des Moabites; il se dégorge dans la mer Morte. *Voy.* Nombr., XXI, 12. Deut., II, 13, 14. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

ZARÉHÉ, dont le fils Élioénaï revint de la captivité de Babylone avec Esdras. *Voy.* I Esdr., VIII, 4.

ZARÉITES. *Voy.* ZARÉ.

ZARÈS, femme d'Aman. Elle conseilla à son mari de faire périr Mardochée. *Voy.* Esther, V, 10, 14; VI, 13.

ZARLINO (Giuseppe), savant musicien, né à Chioggia, dans l'État de Venise, en 1519, mort à Venise l'an 1590, reçut les ordres sacrés, et obtint l'emploi de maître de chapelle à Saint-Marc. Il était, en outre, chapelain de Saint-Sévère et chanoine de sa ville natale. Outre des ouvrages sur la théorie musicale, il a laissé quelques autres écrits, parmi lesquels nous citerons : *Origine della congregazione dei Capucini;* Venise, 1579, in-4o. *Voy.* Artusi, *Impresa di G. Zarlino.* Cassi, *Narrazione della vita e delle opere di G. Zarlino.* Ravagnan, *Elogio di G. Zarlino.* Fétis, *Biogr. univers. des musiciens.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ZARZÉLA ou **ZARCÉLA**, **ZORZÉLA**, et, par corruption, *Zondola, Zorula, Gortha, Dyrzéla*, ville épisc. de la province de Pisidie, sous la métropole d'Antioche, au diocèse d'Asie. De Commanville dit qu'elle fut érigée en évêché au IXe siècle; mais, selon le P. Lequien, ce fut au IVe. Suivant ce P. Lequien, en effet, sur trois évêques connus de Zarzela, le premier, Théodore, assista au premier concile de Nicée l'an 325; le second, Macédo, au premier concile général de Constantinople, en 381; et le troisième, Maximin, figure dans l'*Index lat.* des Pères du concile de Chalcédoine tenu l'an 451. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1064. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 263.

ZATHAN, fils de Jéhiéli, fut un des préposés sur les trésors du temple. *Voy.* I Paralip., XXVI, 22.

ZAUNER (Jude-Thadée), jurisc., né en 1730 à Obertrumm, dans le pays de Salzbourg, mort dans les dernières années du XVIIIe siècle, a publié, entre autres ouvrages : 1o *Sur les droits des églises collégiales dans l'Église catholique;* Vienne, 1783, in-8o; — 2o *Un prince catholique peut-il dans ses États restreindre l'autorité ecclésiastique d'un évêque étranger, et jusqu'où peut-il exercer ce pouvoir? Peut-il la lui ôter entièrement?* — 3o *Résultat du congrès d'Ems, signé par quatre archevêques allemands, avec l'approbation de S. M. l'empereur, une bulle de Sa Sainteté, adressée à l'évêque de Freysingen, et les autres pièces qui y ont rapport;* Salzbourg, 1787, in-8o; — 4o *Corps de droit public,* ou *Recueil des pièces les plus importantes qui ont rapport à la constitution de l'évêché de Salzbourg;* ibid., 1792, in-8o; cet ouvrage et les trois précédents sont en allemand; — 5o *Breviarium hominis christiani in usum studiosæ præsertim juventutis adornatum;* ibid., 1794, in-8o. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ZAVAN, fils d'Eser, un des descendants d'Esaü. *Voy.* Genèse, XXXVI, 27. I Paralip., I, 42.

ZÉA. *Voy.* CÉOS.

ZEB, prince de Madian, fut mis à mort par les Éphraïmites. *Voy.* Juges, VII, 25; VIII, 3. Psaume LXXXII, 12.

I. **ZÉBÉDÉE**, fils d'Asaph et père de Micha. C'était un excellent musicien du temple. *Voy.* II Esdr., XI, 17.

II. **ZÉBÉDÉE**, père des apôtres saint Jacques et saint Jean l'Évangéliste. Nous ne savons rien de lui, sinon qu'il était pêcheur de profession, que sa femme s'appelait Salomé, et que ses enfants le quittèrent pour suivre le Sauveur. *Voy.* Matth., IV, 21, etc.

I. **ZÉBÉDIA**, fils de Michaël, revint de Babylone avec quatre-vingts hommes. *Voy.* I Esdr., VIII, 8.

II. **ZÉBÉDIA**, d'entre les fils d'Emmer, fut un des juifs qui répudièrent les femmes étrangères qu'ils avaient épousées pendant la captivité de Babylone, en violation de la loi mosaïque. *Voy.* I Esdr., X, 20.

ZÉBÉE, était un prince des Madianites que Gédéon lui-même perça de son épée; Zébée, ainsi que Salmana, l'ayant prié de les mettre plutôt à mort lui-même que d'en laisser la commission à son fils encore enfant. *Voy.* Juges, VIII, 3-21.

ZÉBIDA, mère de Joachim, roi de Juda, et fille de Phadaïa de Ruma. *Voy.* IV Rois, XXIII, 36.

ZÉBIN (*Zebinas*), martyr, compagnon de saint Antonin. *Voy.* ANTONIN, no III.

ZÉBUL, fut établi gouverneur de Sichem par Abimélech, fils de Gédéon. Il ne manqua pas de lui donner avis de la révolte que Gaal, fils d'Obed, avait excitée dans le cœur des Sichimites; ce qui donna lieu à Abimélech de s'avancer sans que Gaal s'en aperçût, et de le vaincre facilement au moment où il s'y attendait le moins. *Voy.* Juges, IX, 28-41.

ZECCHI (Lelio), chanoine-pénitencier de Brescia, né vers le milieu du XVIe siècle à Bidiccioli, dans le Brescian, mort dans son pays natal, cultiva dans sa jeunesse avec un grand zèle les lettres, la philosophie, la jurisprudence et la théologie, et y fit de rapides progrès; ce qui lui mérita l'estime et la protection des personnages les plus illustres, parmi lesquels on compte les savants cardinaux Morosini et Valerio, et le pape Clément VIII. Ses principaux écrits sont : 1o *De Republica ecclesiastica;* Vérone, 1599, in-4o; Lyon, 1601, in-8o; dédié au pape Clément VIII; — 2o *Politica, sive de principe;* Vérone, 1600, in-8o; dédié à Henri IV; — 3o *De Indulgentiis et jubilæo anni sancti tractatus in quo de origine, præstantia, utilitate et ratione illa assequendi agitur,* etc.; Cologne, 1601, in-8o; — 4o *De Beneficiis et pensionibus ecclesiasticis;* ibid., 1601, in-4o, et 1602, in-8o. Les biographes italiens qui l'ont confondu avec Lelio Zanchi lui ont attribué les écrits de

Digitized by Google

ce dernier. *Voy*. Ghilini, *Teatro d'uomini letterati*, tom. II. Michaud, *Biogr. univers.*

ZECH (François-Xavier), jésuite, né en 1692 à Ellingen, dans la Franconie, mort à Munich l'an 1772, était regardé comme le premier canoniste de l'Allemagne. Après avoir reçu le titre de docteur dans les trois facultés des belles-lettres, de la philosophie et de la théologie, il s'appliqua à l'étude du droit canonique; et il y fit de si grands progrès, qu'il fut jugé digne de succéder dans l'université d'Ingolstadt à son maître, le fameux P. Pichler, jésuite. Parmi ses écrits, les plus importants sont: 1° *Rigor moderatus doctrinæ pontificiæ circa usuras*, etc.; Ingolstadt, 1747, in-4°; cette dissertation, qui est relative à l'Encyclique de Benoît XIV sur l'usure, fut suivie de deux autres (1745 et 1751), dans lesquelles l'auteur s'attache à combattre les principes du P. Concina sur le prêt à intérêt, les contrats, etc.; elles ont été réimprimées à Venise, 1760, in-4°, avec le livre d'Honoré Léotard (*De Usuris*), et séparément, 1763, in-8°; — 2° *Præcognita juris canonici*; Ingolstadt, 1749, in-8°; — 3° *Hierarchia ecclesiastica ad Germaniæ catholicæ principia et usum declinata*; ibid., 1750, in-8°; — 4° *De Jure rerum ecclesiasticarum*; ibid., 1758-1762, 2 vol. in-8°; — 5° *De Judiciis ecclesiasticis*; ibid., 1765-1766, 2 vol. in-8°; — 6° *Institutiones juris canonici*; Munich, 1758, 6 vol. in-8°. *Voy*. le P. Caballero, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu Supplement.*, pars II, pag. 109.

I. **ZÉCHRI**, fils d'Isaar, petit-fils de Caath, de la tribu de Lévi. *Voy*. Exode, VI, 18-21.

II. **ZÉCHRI**, de la tribu d'Éphraïm, tua Maasias, fils d'Achaz Ezrica, intendant du palais, et Alcana, qui était le second après le roi. *Voy*. II Paralip., XXVIII, 7.

ZÉCHUR, père de Sammua, de la tribu de Ruben. *Voy*. Nombr., XIII, 5.

ZÉELANDER. *Voy*. Honert.

ZÉGÉDINUS. *Voy*. Kis, n° II.

ZEGERS (Tacite-Nicolas), récollet, né à Bruges, selon les uns, et à Bruxelles, selon les autres, mort à Louvain en 1559, était habile dans le grec, le latin et l'hébreu, ainsi que dans l'Écriture sainte, qu'il professa pendant longtemps à Louvain. Il était regardé comme un des meilleurs critiques de son temps. Outre des traductions de quelques ouvrages ascétiques, du flamand et du français en latin, il a laissé: 1° *Scholia in omnes Novi Testamenti libros*, etc.; Cologne, 1553, in-12; — 2° *Epanorthôtès, sive castigationes Novi Testamenti*; ibid., 1555, in-12; cet ouvrage et le précédent sont si estimés, que Pearson les a insérés dans les *Critici sacri*; — 3° *Inventorium in Testamentum Novum; vulgo concordias vocant*; Anvers, 1558, in-12, et 1566, in-8°; — 4° *Novum Jesu Chr. Testamentum, juxta veterem Ecclesiæ editionem*: Louvain, 1559, 2 vol. in-16. L'auteur en a revu le texte sur les meilleures éditions, ainsi que sur d'anciens manuscrits, et y a joint des notes courtes, mais excellentes. Ses diverses leçons s'accordent presque toujours avec l'édition publiée depuis sous les auspices du pape Clément VIII, dont elle porte le nom; ce qui prouve combien Zegers avait de discernement. *Voy*. Luc de Bruges, *Remarques sur les différentes leçons de la Bible*. Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. I, édit. in-fol. Michaud, *Biogr. univers.*

ZEIBICH (Charles-Henri), protestant, né à Edembourg en 1717, mort l'an 1763, était fils d'un professeur de Wittemberg, qui l'éleva sous ses yeux. Charles-Henri devint, comme son père, professeur et conseiller de la faculté de philosophie. Parmi ses nombreux écrits, nous citerons seulement: 1° *De Chaldaicarum Veteris Testamenti paraphrasium apud Judæos auctoritate*; Wittemberg, 1737; — 2° *De Lingua Judæorum hebraica temporibus Christi atque Apostolorum*; ibid., 1741; l'auteur montre combien, au temps de Jésus-Christ, le dialecte des Juifs était différent de l'ancienne langue hébraïque, et combien il s'était mêlé avec d'autres idiomes; — 3° *De Pretio mortis sanctorum in oculis Domini ad Psalm.* CXVI, v. 15; ibid., 1746; l'auteur y prétend que Luther est mort comme un saint, et qu'il doit être honoré comme tel. *Voy*. dans la *Biogr.* de Michaud, où l'on trouve les titres de vingt autres ouvrages de Zeibich, également savants, mais où l'esprit particulier du luthéranisme paraît sincèrement, quoique faiblement défendu; le luthéranisme, pas plus qu'aucune autre hérésie, ne pouvant être soutenu par des preuves solides.

ZEITON. *Voy*. Thèbes, n° IV.

ZÉLA ou **ZILA**, ville épisc. de l'ancienne Cappadoce, était suffragante d'Amasée, métropole du Pont. Les ariens y tinrent un concile, suivant saint Basile. On en connaît six évêques, dont le premier, Héraclius, assista aux conciles de Néocésarée et d'Ancyre. Zéla est aujourd'hui un évêché *in partibus*, toujours sous la métropole d'Amasée, devenue elle-même un siége *in partibus*. *Voy*. Basil., *Epist. LXXII*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 541. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 460.

ZÉLATEURS ou **ZÉLÉS**, nom que l'on donna, vers l'an 66 de l'ère vulgaire, à certains Juifs qui, par un faux zèle pour la liberté de leur patrie, commettaient de fréquents assassinats, ce qui les fit appeler *sicaires*, du mot latin *sica*, qui signifie *dague* ou *poignard*. On croit que ce sont les mêmes que les *hérodiens*, dont il est parlé dans saint Matth. (XXII, 17). *Voy*. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, sur cet article, et aux mots Hérodiens et Galiléens. J.-B. Glaire, *Introd. histor. et crit.*, etc., tom. II, p. 358-359.

ZELDA. *Voy*. Lempta.

I. **ZÈLE** (*Zelus*), se dit dans l'Écriture: 1° de l'*ardeur* que nous avons pour quelque chose; par exemple, III Rois, XIX, 10, 14. Nombres, XXV, 13; — 2° de la *colère*, comme dans IV Rois, XIX, 31; — 3° de la *jalousie*, Prov., VI, 34; — 4° de l'*envie*, I Cor., III, 3.

II. **ZÈLE (IDOLE DU)**. L'*idole du zèle* ou *de la jalousie*, dont parle Ézéchiel (VIII, 3, 5), est, selon saint Jérôme et la plupart des interprètes, l'*idole de Baal*, qui avait été dressée dans le temple par Manassé (IV Rois, XXI, 7. II Paralip., XXXIII, 3), et qui, ayant été détruite par Josias, avait apparemment été rétablie par ses successeurs (II Paralip., XXXIV, 4). D'autres croient que l'expression l'*idole de la jalousie* signifie les faux dieux en général, lesquels irritent la colère de Dieu et animent son *zèle* contre l'infidélité de son peuple. Enfin quelques-uns, comme D. Calmet, pensent qu'il s'agit d'*Adonis*, parce que le nom d'*idole de jalousie* lui convient plus parfaitement qu'à aucun autre dieu du paganisme; et qu'au vers. 14 de ce même chap. d'Ézéchiel, il est dit: « Et voici que là les femmes étaient assises pleurant Adonis. » L'hébreu porte *Tammouz*, que l'on veut être le même que l'*Adonis* des Grecs. Comme nous l'avons remarqué, soit dans notre *Introduction* (tom. II, p. 408-409), soit surtout dans l'*Encyclopédie catholique* (art. Adonis), nous ne prétendons pas attaquer précisément cette dernière opinion, mais elle ne nous paraît pourtant pas bien prouvée. *Voy*. Hieronym., *in Ezech.*, VIII. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et particulièrement *Com-*

Digitized by Google

ment. littéral sur Ézéchiel. Cornel. a Lapide, Menochius, etc.

III. **ZÈLE (JUGEMENT DU).** *Voy.* JUGEMENT, n° V.

IV. **ZÈLE DE RELIGION**, c'est l'attachement que nous avons pour le culte de Dieu qui nous paraît le plus vrai, le désir que nous témoignons de l'étendre et d'y amener nos semblables, le chagrin que nous ressentons lorsqu'il est méconnu, méprisé et attaqué par les incrédules. Il est évident qu'un homme ne peut être véritablement religieux sans être zélé, puisque le *zèle* n'est dans le fond qu'une ardente charité. Est-il possible d'aimer sincèrement Dieu, d'être reconnaissant de la grâce qu'il nous a faite en se révélant à nous, sans désirer que tous nos semblables jouissent du même bonheur? C'est le sentiment que Jésus-Christ a voulu nous inspirer lorsqu'il nous a enseigné à dire tous les jours à Dieu dans notre prière : « Que votre nom soit sanctifié, que votre royaume arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. » Ce désir ne serait pas sincère, si nous n'étions pas résolus d'y contribuer de toutes nos forces. Jésus-Christ nous dit encore (Luc, XII, 49) : « Je suis venu jeter un feu sur la terre; et que veux-je, sinon qu'il s'allume? » Ce feu était certainement le *zèle* pour la gloire de son Père et pour le salut des hommes; et il l'a poussé jusqu'à répandre son sang, afin de se procurer l'un et l'autre : « Personne, dit ce divin Sauveur, n'a un plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis (Jean, XV, 13). » Quels effets ce sentiment sublime n'a-t-il pas opérés dans le monde? Douze apôtres, faibles, ignorants, timides, mais pleins du *zèle de religion*, se sont partagé l'univers, ont porté le nom de Dieu et sa doctrine d'un bout à l'autre. Leur divin Maître leur avait dit : « Enseignez toutes les nations. » Ils l'ont fait, et dans l'espace d'un demi-siècle les fondements de l'Église ont été posés, et dès ce moment rien n'a pu les ébranler. Après avoir continué leurs travaux jusqu'à la mort, les apôtres ont laissé par succession à d'autres leur *zèle* pour la religion, et d'âge en âge ce *zèle* n'a rien perdu de son activité : des missionnaires intrépides n'ont été rebutés ni par la barbarie des peuples, ni par la distance des lieux, ni par la différence du langage; on peut dire que ce zèle a changé la face de la terre. *Voy.* Bergier, qui, après avoir développé ces considérations dans son *Diction. de théol.*, réfute les objections des incrédules contre le *zèle de religion*, qu'ils prétendent être un vice odieux et un des plus grands fléaux de l'humanité.

ZÉLÉ (SIMON LE), en latin *Zelotes. Voy.* SIMON, n° IX.

ZÉLÉS. *Voy.* ZÉLATEURS.

ZELLÆ. *Voy.* CELLÆ.

ZELONA, évêché de la deuxième province d'Arménie, érigé au v[e] siècle sous la métropole de Mélitène, dans l'exarchat de Pont; ce n'est plus aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Mélitène, devenue elle-même un siége *in partibus*. De Commanville, après avoir parlé de ce *Zelona*, en cite un autre qu'il place dans la III[e] province d'Arménie, sous la métropole de Kemac (*Chamacus*). *Voy.* De Commanville, 2[e] *part., Église grecque*, p. 250-251.

ZELPHA, servante de Lia, devint femme du second rang du patriarche Jacob, et fut mère de Gad et d'Aser. *Voy.* Genèse, XXX, 9; XLVI, 18.

ZELTNER (Gustave-Georges), protestant, théologien et philologue, né à Hilpolstein, près de Nuremberg, en 1672, mort à Poppenreuth, près de la même ville, l'an 1738, devint successivement inspecteur de l'Académie d'Altdorf, professeur de métaphysique à Nuremberg, puis professeur de théologie et de langues orientales à Altdorf. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *De Peccato in Spiritum Sanctum et de descensu Christi in inferos;* Altdorf, 1704, in-4°; — 2° *De Novis Bibliorum versionibus germanicis non temere vulgandis;* ibid., 1707, et 1714, in-4°; avec des additions importantes; le premier chapitre contient une notice détaillée de toutes les versions allemandes de la Bible, catholiques, protestantes, anabaptistes; l'auteur conclut qu'après tant de traductions il est dangereux, ou tout au moins inutile d'en donner de nouvelles; son avis est donc qu'à l'avenir on se borne à réimprimer la version de Luther, en indiquant, dans des notes placées à la marge ou au bas des pages, les corrections dont elle est susceptible. Cet avis nous paraît entièrement opposé au principe fondamental de la prétendue réforme de Luther; — 3° *De Alexandra Judæorum regina;* ibid., 1711, in-4°; — 4° *De Initiis baptismi initiationis Judæorum;* ibid., 1711, in-4° : — 5° *Historia ecclesiæ Noribergensis;* ibid., 1715, in-4°; — 6° *Breviarium controversiarum cum remonstrantibus agitatarum;* Nuremberg, 1719, in-4°; — 7° *Summa theologiæ dogmaticæ;* ibid., 1722, in-4°; — 8° *Breviarium controversiarum cum enthusiastis et fanaticis habitarum;* Leipzig, 1724, in-8°; — 9° *De la Bible de Worms*, ouvrage en allemand; Altdorf, 1734, in-4°; — 10° *Des anciennes et très-rares éditions de la Bible;* ouvrage en allemand; ibid., 1734, in-4°; — 11° *Breviarium controversiarum cum Ecclesia græca ac cum ruthenica agitatarum;* Nuremberg, 1737, in-8°. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ZEMMA, lévite, père de Joah et descendant de Gersom. *Voy.* II Paralip., XXIX, 12.

ZÉNAS, disciple de saint Paul. On n'en sait rien autre chose, sinon que c'était un homme apostolique, bien instruit des lois des Juifs, et fort considéré du grand apôtre. *Voy.* l'Épître à Tite, III, 13.

ZEMPTA ou ZENTA, évêché de l'Afrique occidentale dans la province Proconsulaire, sous la métropole de Carthage; il est nommé dans les Actes du premier concile de Latran. On en connaît deux évêques, dont un, Majorinus, assista en 411 à la conférence de Carthage, et l'autre, Florentius, souscrivit la lettre du concile proconsulaire contre les monothélites, et qui fut envoyé à Paul, patriarche de Constantinople. C'est ce qu'on lit dans Gaet. Moroni, touchant *Zempta;* de Commanville dit que c'est un évêché inconnu de l'Afrique occidentale. *Voy.* Morcelli, *Africa Christ.*, tom. I. De Commanville, *I*[re] *Table alphabet.*, p. 264. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 469.

ZEND-AVESTA, le plus important des livres qu'on attribue généralement à Zoroastre, et qui est le livre sacré par excellence, et le code des lois encore subsistant parmi les Parsis. Selon Anquetil-Duperron et l'opinion commune, *Zend-Avesta* signifie *parole vivante;* mais selon d'autres, *allume-feu*, l'auteur ayant voulu, par ce titre allégorique, faire entendre que ceux qui liraient son livre sentiraient un zèle divin s'allumer dans leur cœur. Zoroastre, dit-on, l'appela le *Livre d'Abraham*, afin d'insinuer qu'il contenait les doctrines religieuses de ce patriarche. Il fut tracé originairement sur douze cents peaux; il se compose de vingt et une par-

Digitized by Google

ties ou vingt et un traités, qui ont chacun leur sous-titre particulier, indiquant le sujet contenu, mais qui portent tous aussi le titre général de *Zend* ou *Zend-Avesta*. Personne n'ignore les tentatives sans nombre qui ont été faites dans le siècle dernier pour reporter l'existence du *Zend-Avesta* au delà des temps mosaïques. Or, en supposant qu'il soit réellement l'œuvre de Zoroastre, il ne remonterait pas au delà du VIe siècle avant Jésus-Christ; car, parmi les opinions qui ont quelque apparence de vérité, celle qui favorise le plus l'antiquité de ce législateur le suppose né 589 ans seulement avant l'ère chrétienne. Ainsi tombent d'elles-mêmes les attaques dirigées contre la chronologie mosaïque au nom de l'antiquité du *Zend-Avesta*. Quant à la question de l'intégrité de ce livre, il y a les plus fortes raisons de croire qu'il ne nous est point parvenu tel qu'il est sorti des mains de Zoroastre. En effet, suivant un des juges les plus compétents de la matière, Eugène Burnouf, on ne peut se dépouiller d'une juste méfiance pour la traduction du *Zend-Avesta* qu'Anquetil a reçue des Parses, et qui, pour parvenir jusqu'à lui, a passé par plusieurs idiomes, et s'est trouvée par là exposée à toutes les chances d'erreur, aux inexactitudes involontaires de l'ignorance comme aux falsifications préméditées de l'esprit de système. Le savant indianiste ajoute que le texte du Zend dans lequel ont été composés les livres de Zoroastre a été traduit à une époque qui nous est inconnue, dans la langue pehlvie, qui diffère considérablement; que le Zend ne devait pas ou ne devait plus être généralement entendu dans la totalité des pays soumis à la loi de Zoroastre à l'époque où la version pehlvie fut composée. Cette version est d'ailleurs accompagnée d'une glose plus développée que le texte même; d'où il résulte que le pehlvi était trop imparfait pour reproduire littéralement la concision de l'original, et que le traducteur était forcé de recourir à des circonlocutions. Le pehlvi, qui a survécu longtemps en Perse à l'anéantissement de la monarchie persane, a pu s'y conserver parmi le petit nombre de Parses qui parvinrent à se soustraire aux persécutions des musulmans; mais il n'en fut pas de même de ceux qui abandonnèrent leur patrie pour se réfugier dans le Guzarate; et ce qu'Anquetil nous apprend des vicissitudes de leur retraite, de la difficulté qu'ils éprouvèrent à conserver intacte l'interprétation traditionnelle, des divisions qui s'introduisirent parmi eux, suffit pour autoriser tous les doutes, et justifier tous les soupçons de la critique sur la science des Parses et sur la parfaite conformité de la traduction qu'ils donnent du texte pehlvi avec ce texte lui-même (*Zend-Avesta*, *Discours prélim.*, p. 318 et suiv.). Enfin Anquetil prouve que non-seulement la tradition ne se conserva pas dans toute sa pureté parmi les Parses du Guzarate, mais encore qu'elle y fut longtemps interrompue, et que la connaissance même de la langue y périt totalement. « Or, ajoute judicieusement Eugène Burnouf, si les Parses de Guzarate purent oublier une fois le pehlvi, quelle garantie la critique possède-t-elle qu'ils aient pu l'apprendre de nouveau d'une manière assez complète et assez sûre pour être en état de donner de la version pehlvie une traduction exacte (*Yaçna*, *Avant-propos*, p. XI)? » Nous terminerons par cette considération, que, puisque les ennemis de la religion révélée ne manquent jamais de s'appuyer sur le témoignage de Voltaire, quand il s'agit de combattre l'autorité de nos saintes Écritures, il nous semble permis de le citer nous-même contre un livre qui évidemment n'est pas plus respectable. Or Voltaire dit, en parlant du *Zend-Avesta* et de Zoroastre : « C'est un fatras abominable dont on ne peut lire deux pages sans avoir pitié de la nature humaine. L'auteur est un fou dangereux. Nostradamus et le médecin des urines sont des gens raisonnables en comparaison de cet énergumène. Il est certain qu'à part quelques belles maximes qu'on trouve çà et là dans le *Zend-Avesta*, et qui peuvent fort bien n'être point de Zoroastre, le fond de la doctrine est digne du paganisme le plus grossier; aussi est-ce avec peine que nous voyons des écrivains estimables d'ailleurs s'évertuer à relever le mérite religieux et moral de ce livre. » *Voy.* Anquetil-Duperron, *Zend-Avesta*. Kleuker, *Zendavesta*. Eug. Burnouf, *Commentaire sur le Yaçna*, et *Études sur la langue et les textes zends*, dans le *Journ. Asiatique*, et réimprimés à Paris, 1850, in-8°. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér. Compar.* ZOROASTRE.

ZINDERIM et **ZINDERON**. *Voy.* SINGEDON.

ZENNER (Albert), dominicain, né à Cosnitz, où il est mort en 1670, après y avoir professé la théologie et le droit canon. On a de lui : 1° *Methodus impugnandi et propugnandi philosophiam thomisticam*; — 2° *Armamentarium evangelico-thomisticum*, dirigé contre Dorschæus; — 3° *Manuale compendium veritatum*; — 4° *Dilucidatio regularum juris in Sexto decretalium*. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

I. **ZÉNOBE** (Saint), martyr, compagnon de saint Tyrannion, évêque de Tyr. *Voy.* TYRANNION.

II. **ZÉNOBE** (Saint), évêque de Florence, né dans cette ville vers la fin du règne de Constantin le Grand, mort vers l'an 412, était issu de parents gentils. Il demanda le baptême, et gagna ses parents à Jésus-Christ. Il entra ensuite dans le clergé de Florence, devint évêque de cette ville, gouverna son peuple très-saintement, et travailla aussi avec beaucoup de fruit à la conversion des païens qui restaient dans son diocèse. On fait sa fête principale le 25 mai, que l'on croit être le jour de sa mort. *Voy.* Papebroch. Tillemont, *Mémoires*, tom. X, p. 60 et 758. Jean Lami, *Deliciæ eruditor.*, tom. IV, IIe part.

ZÉNON (Saint), évêque de Vérone. Le Martyrologe romain, après saint Grégoire, pape, et divers autres auteurs, parle d'un saint Zénon, évêque de Vérone en Lombardie, qu'il qualifie de martyr sous l'empereur Gallien, au IIIe siècle. Mais les savants ne reconnaissent pas d'autre saint de ce nom qui ait été évêque de Vérone que celui qui vivait du temps de l'empereur Valentinien Ier et de Gratien, et que saint Ambroise appelle un prélat de sainte mémoire, mais du martyre duquel on n'a aucune connaissance, non plus que des actions de sa vie. Nous avons sous son nom 127 *sermons*, qui ont été imprimés à Venise en 1508, et à Vérone, 1586 et 1739, petit in-fol. On les trouve aussi dans les *Bibliothèques des Pères* et dans celle des *Prédicateurs* du P. Combefis. *Voy.* D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. VIII. Richard et Giraud, qui donnent beaucoup de détails relatifs à ces *Sermons*.

I. **ZÉNOPOLIS**, ville épisc. de la province de Lycie, sous la métropole de Myre, au diocèse d'Asie. De Commanville, qui l'appelle *Zénonopolis*, dit qu'elle fut érigée en évêché au VIe siècle. On en connaît un évêque, Stauracius, qui assista au VIIIe concile général, IVe de Constan-

Digitized by Google

tinople, tenu de 869 à 876. *Zénopolis* est aujourd'hui un simple évêché *in partibus* suffragant de l'archevêché de Myre, devenu aussi un siége *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*; tom. I, p. 993. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 264. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 471.

II. **ZÉNOPOLIS**, ancienne ville épisc. de la Pamphylie. On ignore de laquelle des deux Pamphylies, Ire et IIe. On n'en connaît qu'un évêque, Gennade, dont le nom se trouve parmi les Pères du Ve concile général, IIe de Constantinople, tenu l'an 553. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 993 et 1033.

III. **ZÉNOPOLIS** ou **ZÉNONOPOLIS**, ville épisc. d'Isaurie, sous la métropole de Séleucie, au diocèse d'Antioche, a eu deux évêques, dont l'un, Eulalius, assista et souscrivit au VIe concile général, IIIe de Constantinople, tenu de 680 à 682; et l'autre, Marc, assista au VIIe concile général, IId de Nicée, tenu l'an 787. Aujourd'hui Zénopolis est un évêché *in partibus*, toujours sous la métropole de Séleucie, mais devenue elle-même un simple siége *in partibus*. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 1034. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 264. Gaet. Moroni, qui vol. CIII, p. 471, dit que Terzi atteste, dans sa *Siria Sacra*, p. 124, que la lettre synodale de la province ecclésiastique d'Isaurie, écrite à l'empereur Léon Ier, porte pour évêque de *Zénonopolis* Nicolas.

ZENTGRAVE (Jean-Joachim), en latin *Zentgrafius*, théologien de la confession d'Augsbourg, né à Strasbourg en 1643, mort l'an 1707, fut nommé, en 1676, professeur de théologie morale dans sa patrie, prit le degré de docteur en théologie, et parvint, en 1695, à la chaire de théologie, qu'il a remplie jusqu'à sa mort. Outre un grand nombre de dissertations, qu'il a publiées en forme de thèses, on a de lui : 1° *De Republica Hebræorum*; — 2° *Jus naturale et gentium*; — 3° *Summa juris divini*; — 4° *Commentarius in Epistolas ad Philippenses et ad Titum*; — 5° *De Lapsu Tertulliani ad Montanistas*; — 6° *De Electione*, etc.; — 7° *Colluvies Quackerorum, secundum ortum, progressum et dogmata monstruosa delineata*; ouvrage mis à l'*Index* le 12 mars 1703. *Voy*. Moréri, édit. de 1759. Michaud, *Biogr. univers.*

ZÉPHIRIN (Saint), pape, né à Rome, mort le 26 juillet 217, succéda à Victor Ier l'an 197. Il gouverna l'Église avec autant de prudence que de sainteté pendant plus de dix-neuf ans, et eut Calixte Ier pour successeur. L'Église célèbre sa fête le 26 août, et lui décerne les honneurs du martyre, comme elle fait aux autres Papes qui ont vécu sous les empereurs païens, quoiqu'elle soit persuadée que tous ne sont pas morts dans les tourments. On lui attribue deux *Épîtres*; mais il n'y a aucune preuve de leur authenticité. *Voy*. Anastase. Baronius, *In Annal.* Tillemont, *Mémoires*. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

ZEPHRONA, ville située au septentrion de la Terre Promise. On ne la connaît plus aujourd'hui. *Voy*. Nombr., XXXIV, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible*.

ZÉPHYRE (*Zephyrion* ou *Zephyrium*), ville épisc. de la Ire Cilicie, au diocèse d'Antioche, sous la métropole de Tarse, suivant les Notices de Hiérocle, a eu quatre évêques, dont le premier, Aérius, assista au premier concile général de Constantinople. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 883. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 460.

I. **ZEPPER** (Guillaume), protestant, théologien à Herborn, a publié : 1° *Politica ecclesiastica*; 1595; un extrait de cet ouvrage a été imprimé sous le titre de *Solis vernatulis* dans les *Syllecta scholastica* d'Alb. Molnar; — 2° *Traité de la discipline chrétienne*, ou *de la Chasteté de l'Église*; 1596; — 3° *Guide pour lire l'Écriture avec plaisir et utilité*; 1599; — 4° *Legum mosaicarum explicatio*; 1604; ouvrage qui passe pour un des meilleurs de l'auteur. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

II. **ZEPPER** (Philippe), protestant, jurisc., vivait vers 1630 dans le pays d'Anhalt. On a de lui un parallèle des lois civiles de Moïse et des Romains, sous le titre de : *Collectio legum mosaicarum forensium et romanarum*; 1630. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers.*

ZERNIS. *Voy*. TRAJANOPOLIS, n° I.

ZEROLA ou **ZERULA** (Thomas), évêque de Minori, ville et siége suffragant d'Amalfi, au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, naquit à Bénévent en 1448. C'était un prélat savant et très-attaché à ses devoirs. Il a publié : 1° *Praxis sacramenti pœnitentiæ*; — 2° *De Sancto jubilæo ac indulgentiis*; — 3° *Commentarium super bullam indictionis ejusdem anni sancti*; — 4° *Praxis Episcoporum* ou *Episcopalis*; 1597, in-8°. On lit au sujet de cet ouvrage, dans l'*Index librorum prohibitorum* : « Zerola *seu* Zerula Thomas. Praxis Episcopalis : *Tam Venetæ quam Lugdunensis edit. Donec corrig.* (Decr. 3 julii 1623.) *Voy*. Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

I. **ZÉTHAN**, fils de Balan, de la tribu de Benjamin, et un des braves compris dans le dénombrement fait du temps du roi David. *Voy*. I Paralip., VII, 10.

II. **ZÉTHAN**, fils de Léedan, de la tribu de Lévi, de la famille de Gersom. *Voy*. I Paralip., XXIII, 8.

ZETHAR, un des sept eunuques ou principaux officiers d'Assuérus. *Voy*. Esther, I, 10.

ZETHU fut un de ceux qui, après le retour de la captivité de Babylone, renouvelèrent et signèrent l'alliance avec le Seigneur. *Voy*. II Esdr., X, 14.

ZETHUA revint de Babylone avec 945 personnes de sa famille, dans I Esdr., II, 8; mais, dans II Esdr., VII, 13, on lit 845 seulement; différence que beaucoup d'interprètes cherchent à expliquer en disant qu'il était mort plusieurs individus en chemin, ou que quelques-uns, après avoir donné leur nom comme résolus à partir, avaient ensuite changé de sentiment. Ce n'est pas le seul passage où une différence non-seulement de nombre, mais encore de noms propres, existe entre les deux livres d'Esdras. Ainsi, selon I Esdr., II, 5, les fils ou descendants d'Arca revinrent de Babylone au nombre de 745 personnes, et suivant II Esdr., VII, 10, au nombre de 652 seulement. D'autres interprètes aiment mieux expliquer ces différences par des fautes de copistes.

ZETUNE (*Zetunium* ou *Zetunæ*, *Thebæ Phtioticæ*), anc. ville épisc. de la Thessalie, sous la métropole de Larisse, au diocèse de l'Illyrie orientale. On croit que cette ville, connue aussi sous le nom de *Zeiton* ou de *Ziton*, est la même que Thèbes de Phtiotide. *Zetune* a eu quatre évêques, dont le premier, Georges, assista et souscrivit au VIIIe concile général, IVe de Constantinople, tenu de 869 à 876. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 114. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 264. Richard et Giraud, Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 471.

ZEUGMA ou **ZEUMA**, bourg assez renommé par le passage de l'Euphrate, est situé à soixante-douze pas de Samosate, selon Pline. On croit

Digitized by Google

que le nom de *Zeugma*, qui signifie *jonction*, lui fut donné parce que Xerxès, roi de Perse, suivant Théodoret, ou Alexandre le Grand, suivant Arrien, y passa l'Euphrate sur un pont qu'il y fit construire. Les Notices en font un évêché de la province de l'Euphrate, sous la métropole de Hiérapolis. On en connait sept évêques, dont le premier, Bassus, souscrivit au premier concile de Nicée, en 325, et à celui d'Antioche, l'an 341. Cette église a eu aussi des évêques jacobites. On en connait deux, dont le premier, Job, sacra le patriarche Abraham, en 962. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 942 et 1533. Terzi, *Siria Sacra*, p. 104. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 264. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 471-472.

ZEVALLOS. *Voy.* CÆVALLOS.

ZIA. *Voy.* MYA.

ZICHIE ou **ZICCHIE** (*Zicchia*), ville épisc. et capitale de la province du même nom, est située sur le Pont-Euxin. C'est une des églises de Barbarie que le concile de Chalcédoine soumit au siége de Constantinople; elle fut érigée ensuite en métropole honoraire, et unie à celle de Métracha. On en connait cinq évêques, dont le premier, Damien, assista au concile de Constantinople, sous le patriarche Mennas, en 536. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1325. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII. p. 472.

ZICHA ou **ZICHNE**, ville épisc. de Macédoine, sous la métropole de Philippe ou Philippes, au diocèse de l'Illyrie orientale, fut érigée au ve siècle, et au XIIIe, en archevêché honoraire. On en connait deux évêques, dont l'un, Pachome, fut transféré sur le siége patriarcal de Constantinople avant l'an 1500. Cette ville a eu aussi quelques évêques latins. Nous en connaissons un, nommé Luc Manella, dominicain, qui siégea en 1342, et passa ensuite à l'église d'Osimo en 1345, et à celle de Fano en 1360. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, t. II, p. 94, et t. III, p. 1074. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 264. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 472. *Compar.* PHILIPPE, n° XXIV.

ZIÉ, fils d'Abigaïl, de la tribu de Gad. *Voy.* I Paralip., v, 13.

ZIEGELBAUER (Magnoald), bénédictin, né à Elwangen, en Souabe, l'an 1696, mort à Olmütz en 1750, enseigna la philosophie et la théologie au couvent de Zwiefalten, et à celui de Reichenau. Après avoir résidé quelque temps auprès du savant abbé de Gottevich, Bessel, qui l'avait appelé pour instruire ses jeunes religieux, il passa plusieurs années à Vienne, puis à Braunau en Bohême et à Prague, où il contribua à la réorganisation du collége académique. Enfin, en 1747, il alla occuper l'emploi de secrétaire de l'Académie des inconnus à Olmütz. On a de lui, entre autres écrits : 1° *De l'Étendard de saint Georges*, en allemand; Vienne, 1735, in-4°; — 2° *Acta S. Stephani protomartyris*, en allemand; ibid., 1736, in-8°; — 3° *Novus rei litterariæ Ord. S. Benedicti conspectus*; Ratisbonne, 1739, in-fol.; prospectus d'un vaste et excellent recueil qui a été publié après sa mort, sous ce titre : *Historia rei litter. Ord. S. Benedicti*; Augsbourg, 1754, 4 vol. in-fol., par D. Légipont, qui y avait travaillé; — 4° *Epitome historica monasterii Breunoviensis prope Pragam*; Cologne, 1740, in-fol.; — 5° *Sponsalia Virginis*; Kœnigshofen, 1740, in-8°; — 6° *Historia didactica de crucis cultu in Ord. S. Benedicti*; Vienne, 1746, in-4°; — 7° *Centifolium camaldulense*; ibid., 1750, in-fol.; ce n'est que le prospectus d'une bibliothèque historique sur les religieux camaldules. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr.* de Feller. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

ZIEGENBALG (Barthélemy), missionnaire protestant, né en 1683 à Pulsnitz, petite ville de la haute Lusace, mort l'an 1719 à Tranquebar, ville sur la côte de Coromandel, reçut une éducation soignée, et s'appliqua à l'étude de la Bible, de la théologie et des langues savantes avec une grande ardeur. Le roi de Danemark voulant, en 1705, envoyer des missionnaire sur la côte de Coromandel, *Ziegenbalg* partit de Copenhague pour cette destination avec Henri Plutschow, jeune homme qui s'était voué à la même œuvre. Ils eurent bientôt appris l'un et l'autre la langue du pays; en sorte qu'au mois de mai 1707 ils purent baptiser un grand nombre de néophytes, instruits dans les écoles qu'ils avaient établies. Au mois de juillet 1709, trois nouveaux missionnaires vinrent se joindre à eux. La santé de Plutschow ne lui ayant pas permis de séjourner plus longtemps dans l'Inde, *Ziegenbalg* se trouva seul chargé du gouvernement de sa mission, dont les intérêts l'obligèrent à faire, en 1714, un voyage en Europe. Il se maria, et repartit avec sa femme, en 1716, pour reprendre ses travaux de missionnaire, qu'il ne quitta qu'avec la vie. Il avait fait venir de Halle des caractères malabares, et avait établi à Tranquebar une imprimerie, au moyen de laquelle il y fit imprimer divers ouvrages en cette langue. On a de lui, outre une *Grammaire* et un *Dictionnaire* en damoul : 1° *École de la Sagesse*, imprimé à Halle; il l'avait composé pendant sa première traversée pour se rendre dans l'Inde; — 2° *Le Docteur selon le désir de Dieu, et le christianisme agréable à Dieu*; deux traités en allemand composés dans l'Inde; — 3° *Lettres sur l'état des idolâtres dans les Indes orientales, et conférences tenues avec eux*; Halle, 1718, in-4°; publiées avec le docteur Franke; cette collection, continuée en diverses reprises, l'a été en dernier lieu par Knapp jusqu'en 1750; — 4° *Le Chemin du salut, le Paganisme condamnable*, et *Lettres aux Malabares*, en langue malabare; — 5° *Theologia thetica in qua dogmata ad salutem cognoscendi, necessaria perspicua methodo tractantur, ac dictis classicis probantur ad propagationem Evangelii Christi inter gentes orientales, in lingua damulica scripta a missionariis danicis.* B. Z. et J. E. G.; Tranquebar, 1717, in-8°; — 6° *Explication de la doctrine chrétienne*, en damoul; Tranquebar, 1722; — 7° *Novum Testamentum damulicum, in typis propriis expressum, studio Barth. Ziegenbalg et Joh. Ern. Grandler*; ibid., 1714, in-4°, et 1722, in-8°; — 8° *Biblia damulica, seu quod Deus est locutus, Veteris Testamenti pars prima, in qua Mosis libri quinque, Josue liber unus, atque liber unus Judicum, studio et opera B. Z. in linguam damulicam versi, continentur*; 1723, in-4°. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor.* Pérennès, dans la *Biogr.* de Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **ZIEGLER** (Bernard), théologien protestant, né en Misnie l'an 1496, mort en 1556, se distingua par son érudition et par une profonde connaissance de la langue hébraïque. Il professa la théologie à Leipzig. On a de lui : 1° un *Traité de la messe*; — 2° *De tous les points principaux de la doctrine de l'Église*; — 3° d'autres ouvrages latins de théologie et de controverse qui sont à l'*Index* de Clément VIII, ainsi que les trois précédents. *Voy.* Ladvocat, *Diction. histor. portatif.*

II. **ZIEGLER** (Erhard ou Reynard), jésuite

Digitized by Google

allemand, né à Oedixoven, dans le diocèse de Spire, en 1569, mort l'an 1636, expliqua la philosophie d'Aristote dans les écoles de Mayence. Après avoir professé les mathématiques pendant plusieurs années avec applaudissement, il fut reçu docteur en théologie. Enfin il administra en qualité de recteur les colléges de Mayence et d'Ascaffenbourg, fut le confesseur de trois électeurs de Mayence. L'empereur Ferdinand II et le pape Urbain VIII l'honorèrent de leur estime. On a de lui : 1° une édition des *Œuvres* de Clavius, revues et corrigées; Mayence, 5 vol. in-fol.; — 2° *Provisional Vididimus*, en allemand, contre un sermon de Matthieu Hoë, prédicateur de l'électeur de Saxe, prêché dans une réunion de protestants, en 1631. Le P. Ziegler y relève différentes erreurs, et des calomnies contre l'empereur et les catholiques; — 3° un traité qui a pour titre *Récépissé*, en réponse à la réplique de ce prédicateur. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr.* de Feller.

III. **ZIEGLER** (Gaspard), jurisc. protestant, né à Leipzig en 1621, mort à Wittemberg l'an 1690, professa le droit dans cette dernière ville, devint conseiller des appellations et du consistoire, et fut employé par la cour de Saxe en des affaires importantes. Il a laissé un certain nombre d'ouvrages, entre autres : 1° une édition des *Institutions latines du droit canon*, par Lancelot; — 2° *De Milite episcopo;* à l'*Index* (Decr. 2 julii 1686); — 3° *De Diaconis et diaconissis;* également à l'*Index* (Decr. 29 aug. 1690); — 4° *De Clerico renitente;* — 5° *De Episcopis;* aussi à l'*Index* (15 maii 1687); — 6° *De Superintendente*, etc. *Voy.* Moréri, édit. de 1759.

IV. **ZIEGLER** (Jacques), théologien et mathématicien, né à Landshut, en Bavière, vers l'an 1480, mort à Passau en 1549, visita les plus célèbres bibliothèques de l'Europe, fit un long séjour en Italie, s'enquit avec soin de tout ce qui pouvait servir à l'histoire de Léon X et de Clément VII, et il ramassa tout ce que ses préventions lui persuadèrent pouvoir être de quelque secours pour décrier la cour de Rome, et en particulier les Papes et les cardinaux. Il enseigna longtemps à Vienne en Autriche, et il favorisa singulièrement le luthéranisme. Parmi ses écrits, qui sont tous à l'*Index* de Clément VIII, nous citerons : 1° *Conceptionum in Genesim et Exodum commentarii*, etc.; Bâle, 1548, in-fol.; — 2° *Clementis VII vita*, dans Schelhorn; — 3° *Super Arbitrio humano exempla et scripturæ;* — 4° *Ex Epistola ad Corinthios secunda, locus de raptu Pauli in tertium cœlum tractatus;* — 5° *De Solemni festo Paschæ ad veteres collatio;* — 6° *In Historiam Judith elucubratio et chronographica censura;* tous ces traités ont paru ensemble à Bâle, 1548, in-fol. *Voy.* Schelhorn, *Amœnitates litterariæ*, tom. II. Moréri, édit. de 1759. Richard et Giraud.

V. **ZIEGLER** (Reynard). *Voy.* Ziegler, n° II.

VI. **ZIEGLER** (Verner-Charles-Louis), protestant, né en 1763 à Scharnebeck, près de Lunebourg, mort l'an 1809, était versé dans l'ancienne littérature et dans les langues orientales. Après avoir professé avec succès la théologie à Rostock pendant plusieurs années, il fut tout à coup atteint d'une profonde mélancolie qui le conduisit au tombeau. On a de lui un certain nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Discussions théologiques;* Gœttingue, 1790; — 2° *Nouvelle traduction des Sentences de Salomon, avec commentaires et réflexions;* Leipzig, 1791, in-8°; 3° *Introduction à l'Épître aux Hébreux, où l'on discute les différentes opinions sur l'authenticité et l'autorité canonique de cette Épître;* Gœttingue, 1791, in-8°; cet ouvrage, ainsi que les précédents, sont en allemand; — — 4° *Historia dogmatis de redemptione, sive de modis quibus redemptio Christi explicatur, quorum unus jam satisfactionis nomine insignitus hæsit, inde ab Ecclesiæ primordiis usque ad Lutheri tempora;* ibid., 1791, in-4°; — 5° *Discussion où l'on fait voir que la vérité et la divinité de la religion chrétienne se prouvent par l'excellence intrinsèque de la doctrine, plutôt que par les miracles et les prophéties, avec des réflexions sur l'origine probable des idées sur le Messie;* dans le *Magasin* de Henke, tom. I[er]. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*, où on trouve la liste des autres ouvrages de *Ziegler*.

ZIEROLD (Jean-Guillaume), théologien protestant, né à Neustadt en 1669, mort l'an 1731, se rendit à Leipzig, où il prit le degré de maître ès arts, fut pasteur de l'église Saint-Jean, professeur de théologie du *Collegium groningianum* de Stuttgard, prit, en 1698, le degré de docteur à Hall, et fut aussi pasteur de l'église Sainte-Marie. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Analogia fidei per exegesin epistolæ ad Romanos demonstrata;* — 2° *Theologiæ vere evangelicæ libri tres de natura integra, de natura lapsa, de natura reparata;* Berlin, 1706; — 3° *Joannis Guillelmi Zieroldi synopsis veritatis divinæ, opposita synopsi controversiarum, calumniarum et errorum Samuelis Schelguigii*, etc.; Francfort, 1706; — 4° *Veri nominis orthodoxia per exegesin primæ epistolæ ad Timotheum demonstrata;* — 5° *Pseudo-orthodoxia theologorum sine fide. Voy.* le *Supplém. français de Bâle.* Moréri, édit. de 1759.

ZILA. *Voy.* Zela.

ZILIOLI (Victor), né à Venise en 1449, mort l'an 1543, a laissé, entre autres ouvrages : 1° *Contra ingratitudinem Judæorum aspernantium beneficium redemptionis humanæ;* — 2° *De Immaculatæ hostiæ, panisque et vini sacrificii veritate, contra Judæos;* — 3° *Tractatus contra infidelitatem Mart. Lutheri. Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ZIMMER (Patrice-Benoît), docteur en philosophie et en théologie, né en 1752 à Abstgmünd, près d'Ellwangen, mort curé de Steinheim l'an 1820. De 1777 à 1789, il fut répétiteur de droit canon à Dillingen, puis professeur de dogmatique à Ingolstadt, d'où il fut transféré avec l'université à Landshut. Aussi intègre dans ses mœurs que pur dans sa foi, il n'opposa que ses vertus et son silence aux calomnies et aux persécutions dont il fut l'objet. Son attachement à l'Église était inébranlable. Nommé membre de la chambre des députés de Bavière, il exerça une heureuse influence par son noble courage et son rare talent dans le comité de législation, dont il était président. On a de Zimmer : 1° *Dissertatio de vera et completa potestate ecclesiastica, illiusque subjecto;* Dillingen, 1784; — 2° *Theologiæ Christianæ systema;* section I, 1787; — 3° *Veritas Christianæ religionis, seu Theolog. Christ. dogm.*, sect. I et II; 1789-1790; — 4° *Fides existentiæ Dei;* Dillengen, 1791; — 5° *Theol. Christianæ specialis et theoreticæ IV partes*, 1802-1806; — 6° *Philosophie de la religion;* 1801; cet ouvrage et les deux suivants sont écrits en allemand; — 7° *Recherches philosophiques sur la chute universelle du genre humain*, 2 vol.; — 8° *Recherches sur l'idée et sur la loi de l'histoire, sur les prétendus mythes du I[er] livre de Moïse, et sur la Révélation et le paganisme;* Munich, 1817. *Voy.* le *Diction. de la théol. cathol.*

I. **ZIMMERMANN** (Jean-Jacques), protestant,

Digitized by Google

né en 1685 à Zurich, où il est mort l'an 1756, après y avoir professé le droit naturel, puis la théologie. On a de lui de nombreux écrits, qui sont estimés parmi les protestants. On en a recueilli une partie sous le titre d'*Opuscula varia histor. et philos. argumenti*; Zurich, 1751-1758, 2 tom. en 3 vol. in-4°. Plusieurs de ses *Mémoires* se trouvent dans les ouvrages périodiques du temps. *Voy.* Ustéri, qui, dans la *Biogr. univers.* de Michaud, donne les titres de plusieurs écrits de Zimmermann qui ont été imprimés séparément.

II. **ZIMMERMANN** (Mathias), théologien protestant, né à Epéries, en Hongrie, l'an 1625, mort à Meissen en 1689, fut reçu maître ès arts à Strasbourg en 1648, devint recteur du collége de Leutsch, dans la haute Hongrie, en 1651, prit le degré de docteur à Leipzig en 1666, et fut successivement ministre à Epéries, coadjuteur du surintendant de Colditz, et enfin ministre et surintendant de Meissen. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Historia eutychiana, ortum, progressum, propagationem, errorum enarrationem et refutationem. . . . . . . lutheranos non esse eutychianos, exhibens*; Leipzig, 1659, in-4°; — 2° *Dissertatio ad dictum Tertulliani apologetici, cap. 18, fiunt, non nascuntur christiani*; ibid., 1662, in-4°; — 3° *Asciani montes pietatis romanenses*; ibid., 1560, in-4°; — 4° *Prédications sur les Évangiles des* 6e, 7e, 8e et 9e *dimanches après la Trinité*, en allemand; Freyberg, 1671, in-4°; — 5° *Analecta miscella menstrua eruditionis sacræ et profanæ, theologicæ, liturgicæ, philologicæ, moralis, symbolicæ, ritualis, curiosæ, ex optimis et rarioribus autoribus collecta; menses XII*; Meissen, 1674, in-4°; — 6° *De Presbyterissis veteris Ecclesiæ commentariolus*; 1681, in-4°; Leipzig, 1704, in-4°, — 7° *Amœnitates historiæ ecclesiasticæ hactenus ad bonam partem ordine hoc intactæ*; Dresde, 1681, in-4°; — 8° *Disputatio de acceptatione sociniana, imprimis injuria in meritum et satisfactionem Jesu Christi*; in-4°. *Voy.* David Czvittinger, *Hungaria litterata*. Le P. Nicéron, *Mémoires*, tom. XXVI. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

ZINI (Pierre-François), savant, né à Vérone, vivait au XVIe siècle. Il professa la morale à Padoue, et devint successivement archiprêtre de Lonato, dans le diocèse de Vérone, archiprêtre de Saint-Étienne et chanoine. Ses ouvrages sont en grande partie des traductions des Pères grecs; nous citerons : 1° *Constitutiones editæ a Joanne Matthæo Giberto, episcopo Veronensi, ex sanctorum Patrum dictis et canonicis institutis collectæ et in unum redactæ*; Venise, 1563, in-8°; — 2° *Exempla tria insignia naturæ, legis et gratiæ, seu Philonis Judæi, vita Josephi patriarchæ, ejusdem libri tres vitæ Mosis : et D. Gregorii Nyssæ pontificis, forma perfecti christiani hominis, latine, ex interpretatione Petri Francisci Zini*; ibid., 1575, in-8°; — 3° *D. Gregorii Nazianzeni theologi oratio de pauperibus amandis et benignitate complectendis; D. Gregorii Nyssæ pontificis orationes duæ in idem argumentum, numquam ante hac editæ, latine*, etc.; 1550, in-4°; — 4° *Euthymii, monachi zigabeni, panoplia dogmatica orthodoxæ fidei, nunc primum e græco, latine translata*, etc.; Paris, 1556, in-8°. *Voy.* Maffei, *Verona illustrata*, l. IV, p. 169 et 170, édit. in-fol. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

ZINZENDORF (Nicolas-Louis, comte de), fondateur de secte, né à Dresde en 1700, mort à Hernhut, en Saxe, l'an 1760, fut envoyé à Halle, en 1710, pour y être élevé au Pædagogium, sorte de collége fondé récemment par les adeptes du piétisme. Là il prit part à la formation de plusieurs sociétés religieuses, ainsi qu'à celle d'un Ordre de chevalerie, dont les membres prirent d'abord le nom d'*Esclaves de la vertu*, puis celui de *Confesseurs du Christ*, et enfin de *Chevaliers de l'Ordre du grain de sénevé*. Dans son voyage en France, l'an 1719, il fut présenté au cardinal de Noailles par le Père de la Tour, général des oratoriens, et il gagna bientôt son amitié. Le prélat se plaisait à entendre le jeune enthousiaste lui parler de matières religieuses. « *Zinzendorf*, dit Kerker, rend à cette occasion le plus noble témoignage à la tolérance des catholiques. Il s'étonnait, écrivit-il plus tard, de la patience et de la douceur avec laquelle les catholiques supportaient toutes les critiques qu'il dirigeait contre leur doctrine. « Ils ont, il est vrai, dit-il, l'anathème à la bouche, mais ils ont en pratique beaucoup d'indulgence pour leurs adversaires, tandis que, nous autres protestants, nous avons la liberté sur les lèvres, et, je le dis avec douleur, en pratique nous sommes de vrais bourreaux des consciences. » Lorsque le cardinal de Noailles se soumit à la bulle *Unigenitus*, *Zinzendorf* crut devoir rompre avec lui; mais la rupture se fit avec toutes les formes de la politesse et des convenances, et le cardinal écrivit qu'il ne fallait pas que *la divergence des opinions allât jusqu'aux cœurs*. En 1721 il se rendit à Dresde, où l'attendait la charge de conseiller de justice; mais il réduisit volontairement ses fonctions à l'office de juge conciliateur dans les campagnes, et il se livra à la prédication. Plus tard il forma la résolution de venir en aide aux Frères moraves, et de relever une doctrine fondée par Jean Huss; aussi ne tarda-t-il pas à installer sur ses terres, au pied de la montagne du Hutberg, quelques personnes. qui formèrent le noyau de la communauté célèbre à laquelle il donna le nom de *Herrnhut*, c'est-à-dire *Bergerie du Seigneur*. Il organisa des missions dans le Groënland et dans l'Amérique, se présenta, en 1734, au consistoire de Stralsund pour être admis comme ministre dans l'Église luthérienne, visita la Suède et la Hollande, où il fonda la colonie de Heerendyk, passa en Livonie et en Esthonie, où il publia une Bible en langue nationale, et visita la cour de Berlin; il inspira une si grande confiance à Frédéric-Guillaume, que ce prince le fit ordonner évêque par un simple ministre. Il consacra le reste de ses jours à des voyages perpétuels pour l'établissement de sa secte. « En admettant la sincérité de *Zinzendorf*, dit Eug. Asse, la pureté de ses doctrines et la générosité de ses desseins exempts d'ambition, toutes choses qui ont été très-contestées, on peut encore dire qu'il se rapprochait beaucoup des mystiques par son exaltation et une nature passionnée, qui peut-être fut innocente des vices qu'on lui a imputés, mais qui donna prise aux soupçons par des élans inconsidérés et des abus de langage que ses partisans ont essayé de mettre sur le compte de ceux qui ont recueilli et qui nous ont transmis les sermons qui existent de lui. Accusé d'inconduite dans sa jeunesse, on a reproché à sa doctrine de favoriser le dérèglement et la corruption des mœurs. Ce sont là des secrets de sectaires qu'il est assez difficile de pénétrer, et l'on peut dire que plus d'un passage des écrits de *Zinzendorf* a eu le tort de donner prise à ses détracteurs. » La doctrine des hernhuters est à peu près celle des luthériens. L'ordre épiscopal, la divinité de Jésus-Christ, l'éternité des peines, la

Digitized by Google

corruption originelle, la nécessité des bonnes œuvres, un grand amour pour l'humanité, l'adoration perpétuelle, tels sont les principaux points d'une croyance qu'on pourrait appeler une sorte de protestantisme mystique. Outre un grand nombre d'hymnes pour les cérémonies religieuses des frères, il a laissé quelques écrits, entre autres : 1° une espèce de catéchisme intitulé : *La Bonne parole du Seigneur*; — 2° *Le Lait pur de la doctrine de Jésus-Christ*; — 3° *Essai d'un manuel pour la communauté des frères*; — 4° *Péri éautou*, ou *Réflexions naturelles sur toutes sortes de matières*; — 5° *De la Forme actuelle de l'empire de la Croix du Christ*, etc. *Voy.* Feller, Michaud. Le *Diction. de la théol. cathol.* La *Nouv. Biogr. génér.* On trouve dans ces deux derniers ouvrages surtout les noms de plusieurs auteurs qui ont écrit sur *Zinzendorf*.

ZINZINE ou **ZINZIME**, **ZIZIME** (*Zinzinus*, *Zinzimus*, *Zinzinius*), antipape, élu par une faction qui l'opposa à Eugène II, pape légitime. Zinzine abdiqua spontanément au bout de quelques jours.

ZIO, selon la Vulgate, et *Zif* dans le texte original, est le nom du second mois de l'année des Hébreux; il était de 29 jours, et commençait à la nouvelle lune d'avril, suivant les rabbins, mais plus probablement à la nouvelle lune de mai. *Voy.* III Rois, VI, 1, 37. J.-D. Michaelis, *Supplem. ad Lexica hebraica*, et *Commentat. de mensibus hebr.*

ZION (Tesfa), savant éthiopien du XVIe siècle, vint à Rome vers l'an 1548, et il y donna avec Tenscawald, Tsaslassé, etc., ses associés, la première édition du *Nouveau Testament* en langue éthiopienne ; cette édition est remplie de fautes : on l'a publiée de nouveau, mais corrigée, dans la Polyglotte d'Angleterre. *Voy.* Louis de Dieu, *Comment. in Matth.* Scaliger, *De Emendatione temporum.* Walton, *Prolégomènes sur la Bible polyglotte.* Job Ludolf, *Lexicon histor.*, et *Comment. sur l'Hist. d'Éthiopie*, etc. Mais nous devons faire remarquer que l'ouvrage cité de Scaliger a été mis à l'*Index* de Clément VIII avec la clause *Donec corrigatur*, et que les *Prolégomènes* de Walton sont également à l'*Index* d'une manière absolue (Decr. 20 nov. 1663). Richard et Giraud, qui font de justes réflexions sur les méprises de Louis de Dieu et de Scaliger touchant la version de Zion.

I. **ZIPH**, ville de la tribu de Juda (Josué, XV, 24). David demeura quelque temps caché dans la solitude de *Ziph*. Saint Jérôme dit que l'on montrait encore de son temps la bourgade de *Ziph* à huit milles d'Hébron (I Rois, XXIII, 14, 15). Il paraît qu'il y avait encore une autre ville de *Ziph* aux environs de Maon et du Carmel de Juda, et dont les habitants sont nommés *Ziphéens* (*Ziphæi*). *Voy.* Josué, XV, 55. D. Calmet, *Diction. de la Bible*, et *Comment. littéral sur Josué*, XV, 55. *Compar.* l'art. ZIPHÉENS.

II. **ZIPH** et **ZIPHA**, frères, fils de Jalaléel, de la tribu de Juda et de la famille de Caleb. C'est sans doute de ces deux frères que les deux villes de *Ziph*, de la tribu de Juda, ont tiré leur nom. C'est à tort que D. Calmet, dans son *Diction. de la Bible*, n'a fait qu'un seul personnage de *Ziph* et de *Zipha*; il n'a pas commis cette erreur dans son *Commentaire*. *Voy.* I Paralip., IV, 16. *Compar.* l'art. précéd.

ZIPHÉENS (*Ziphæi*) ou habitants de Ziph. Ils firent tous leurs efforts pour livrer David à Saül, qui le persécutait. *Voy.* I Rois, XXIII, 19; XXVI, 1. *Comp.* ZIPH, n° I.

ZIRICZÉE (Armand de), de l'Ordre des Frères Mineurs, né à Ziriczée, mort à Louvain en 1534, professa la théologie dans cette dernière ville, et fut provincial de la province de Flandre. Il se livra à la prédication avec le plus grand zèle, et il était profondément versé dans les langues grecque, hébraïque et chaldaïque. On a de lui : 1° une *Chronique* qui s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1534; elle a paru sous ce titre : *Scrutinium, seu venatio veritatis historicæ*; Anvers, 1534, in-8°; on y a joint une *Dissertation* du même auteur sur les LXX semaines de Daniel; — 2° un *Commentaire sur la Genèse, Job et l'Ecclésiaste*; — 3° l'Histoire de la Passion du Sauveur, intitulée : *Spiritualis militiæ 12 horæ*: — 4° *De 40 Mansionibus*; — 5° *De S. Annæ conjugio*; — 6° *De Sophi rege Persarum, hoste Turcarum*, etc. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, édit. de 1739, in-4°.

ZISKA ou **ZIZKA** (Jean), né en Bohême vers 1389, mort l'an 1424, était d'une famille noble dont le nom était *Trockznow* ou *Trocknou*. Il fut appelé *Zisca*, c'est-à-dire *borgne*, dans l'idiome du pays, parce qu'il perdit un œil dans un combat. A la mort de Venceslas, roi de Bohême, l'empereur Sigismond, son frère, voulut faire valoir ses droits sur la couronne de Bohême; mais les Hussites, qui ne pouvaient pardonner à ce prince d'avoir fait brûler le chef de leur secte, et qui formaient un parti puissant, s'élevèrent contre lui, et proclamèrent *Ziska* général. Celui-ci réunit et disciplina en peu de temps une armée formidable, avec laquelle il gagna plusieurs batailles. Sigismond, alarmé de ses progrès, lui offrit la vice-royauté de la Bohême à perpétuité, avec le droit de nommer à tous les emplois, et de percevoir les tributs. *Ziska* accepta ces offres; il eut même assez d'autorité sur les Hussites pour les obliger à prêter un nouveau serment à Sigismond. Mais, comme il allait trouver ce prince, il fut attaqué de la peste, dont il mourut, avec la réputation bien méritée d'un vrai monstre; car on sait les horreurs qu'il commit partout où ses armes furent victorieuses. Après sa mort, les Hussites se divisèrent en deux corps, dont l'un prit le nom de *Thaborites*, et l'autre d'*Orphelins*. *Voy.* Feller, Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.* On trouve dans ces deux derniers ouvrages les noms de plusieurs auteurs à consulter. *Compar.* THABORITES, ORPHELINS.

ZITON. *Voy.* THÈBES, n° IV.

ZITTARD ou **ZITTARDUS** (Mathias), dominicain, né à Aix-la-Chapelle, mort à Vienne l'an 1570, acquit de la réputation comme prédicateur. Il fut aumônier de l'empereur Ferdinand I[er] et de Maximilien II. On cite de lui, outre des *Oraisons funèbres* : 1° *Assertio catholicæ religionis*, ouvrage dirigé contre Luther; Cologne, 1542, in-4°; — 2° vingt-sept *Homélies* ou *Sermons sur la I[re] Épître de saint Jean*, en allemand; ibid., 1571, in-fol.; — 3° *Prières catholiques accommodées aux Évangiles de toute l'année*, en allemand; ibid., 1569; — 4° *Concio de supplicatione seu processione cum gestatione sacrosanctæ eucharistiæ*; Venise, 1567. *Voy.* le P. Échard, *Script. Ord. Prædic.*, tom. II, p. 216. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, tom. II, p. 880 et 881, édit. de 1739, in-4°. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **ZIZA**, fils de Jonathan, de la race de Jéraméel, fils d'Hesron, de la tribu de Juda. *Voy.* I Paralip., II, 33.

II. **ZIZA**, fils de Séphéi, de la tribu de Siméon. *Voy.* I Paralip., IV, 37.

III. **ZIZA**, fils de Séméi, lévite. *Voy.* I Paralip., XXIII, 10.

IV. **ZIZA**, fils de Roboam, roi de Juda et de

Digitized by Google

Maacha, fille d'Absalom. *Voy.* II Paralip., XI, 20.

ZIZITH. C'est ainsi que les juifs appellent les houppes qu'ils portaient autrefois aux quatre coins de leurs manteaux, et qu'ils ne portent maintenant que par-dessous leurs habits, attachées à une pièce carrée qui représente ces manteaux. Le zizith des juifs d'aujourd'hui est une houppe composée de huit fils de laine filée exprès pour cela, avec cinq nœuds qui occupent la moitié de la longueur; ce qui n'est pas noué étant filé achève de faire une espèce de houppe. *Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* notre art. TALED.

ZIZIME. *Voy.* ZINZINE.

ZIZKA. *Voy.* ZISKA.

ZOAR. *Voy.* ZOHAR.

ZOARA ou **SÉGOR**, ancienne ville de la Palestine, située sur le lac Asphaltite, est connue aussi de l'Écriture sous le nom de *Bala* et *Ségor*. Il y a eu dans cette ville un évêché suffragant de Pétra, métropole de la IIIe Palestine. On en connait trois évêques, dont le premier, Musonius, assista, en 449, au brigandage d'Éphèse, et s'y déclara en faveur des hérétiques, ce qu'il rétracta deux ans après dans le concile de Chalcédoine, dont il signa les décrets. *Zoara* n'est plus aujourd'hui qu'un simple évêché *in partibus,* toujours suffragant de Pétra, devenue elle-même un évêché *in partibus*. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 743. De Commanville, *Ire Table alphabét.*, p. 211. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 478.

ZOCOTRA. *Voy.* SOCOTRA.

ZODIAQUES DE DENDERACH ET D'ESNÉ. On prétend que ces *zodiaques*, monuments des Égyptiens, remontant l'un à 4320 ans au delà de notre âge, et l'autre à 6480, supposent que les Égyptiens étaient très-avancés dans la science astronomique il y a environ 6000 ans, et que par conséquent ils devaient exister bien des siècles auparavant ; ce qui prouve que les dates chronologiques du monde données par la Genèse sont complétement erronées. Nous pouvons assurer que ces assertions sont aussi gratuites qu'erronées; car les preuves sur lesquelles leurs auteurs les appuient n'ont pas même les apparences de la vérité en leur faveur; c'est du moins ce dont on sera parfaitement convaincu si on lit les écrits de Letronne sur la matière. Le savant archéologue ne craint pas d'affirmer que toutes les « représentations zodiacales (égyptiennes) ont été exécutées dans l'espace de moins d'un siècle entre les années 57 et 147 de notre ère. » Et cette affirmation n'est qu'une conséquence de ce qu'il avait dit auparavant : « Enfin l'examen attentif de quelques inscriptions grecques, gravées sur la façade ou dans l'intérieur des temples où les zodiaques avaient été trouvés, m'apprit que ces édifices avaient été construits ou achevés sous les empereurs romains, et, par exemple, que le pronaos de Denderach avait été construit sous Tibère, et celui d'Esné, sculpté sous Antonin. M. Champollion le jeune, au moyen de l'alphabet hiéroglyphique, qu'il découvrit, reconnut la vérité du fait que j'avais avancé, et trouva en outre que le planisphère de Denderach date du temps de Néron, et le zodiaque d'Esné du temps de Claude. » Ainsi la chronologie de la Genèse n'a rien à craindre des zodiaques de Denderach et d'Esné. *Voy.* Letronne, *Recherches pour servir à l'Histoire d'Égypte pendant la domination des Grecs et des Romains*, et *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité, à l'occasion d'un zodiaque égyptien peint dans une caisse de momie qui porte une inscription grecque du temps de Trajan*. J.-B. Glaire, *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 160 et suiv., où l'on trouve une description des deux zodiaques empruntée à Cuvier, qui l'a prise lui-même dans le grand ouvrage d'Égypte. Le *Diction. de théol.* de Bergier.

ZOÉ (Sainte), martyre à Rome, morte vers l'an 286, était femme de saint Nicostrate, premier greffier de la préfecture, qui fut converti par saint Sébastien, et baptisé avec toute sa famille par saint Polycarpe, sous le règne de l'empereur Dioclétien. Sainte Zoé étant allée prier sur le tombeau de saint Pierre le jour de la fête des apôtres, fut prise et menée au commissaire du quartier de la Naumachie, qui la fit mettre en prison pour avoir refusé d'offrir de l'encens à Mars. Elle y demeura cinq jours entiers sans boire ni manger, et le sixième jour elle fut pendue à un arbre sous lequel on avait allumé un feu de paille. Les Martyrologes marquent sa fête au 5 juillet. *Voy.* Tillemont, *Mémoires*, tom. IV, dans la *Vie de saint Sébastien.*

ZOEL (Saint), martyr de Cordoue, et compagnon de saint Acisclès. *Voy.* ACISCLÈS.

ZOELLNER (Jean-Frédéric), protestant, né en 1753 à Neudamm, dans la Nouvelle-Marche, mort à Francfort-sur-l'Oder l'an 1804, préfet du gymnase de Berlin, etc., a laissé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Sur la Philosophie spéculative;* Berlin, 1789, in-8°; — 2° *Insuffisance de certaines preuves que l'on voudrait alléguer pour démontrer la prétendue antiquité de notre globe;* ibid., 1787; — 3° *Sur la Théodicée;* ibid.; — 4° des *Sermons*, dont le recueil a paru après la mort de l'auteur. Tous ces ouvrages sont en allemand. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ZOEMEREN (Henri de), savant théologien, né vers 1420, dans une petite ville du Brabant dont il prit le nom, suivant l'usage des savants de cette époque, mort à Louvain l'an 1472, prit le grade de docteur en théologie à Paris, et fut successivement professeur de théologie à Louvain, chanoine de Saint-Jean de Bois-le-Duc, et doyen de la cathédrale d'Anvers. Dans une dispute avec un de ses collègues, il fut déclaré suspect d'hérésie par l'université de Louvain. Il appela de cette sentence à Rome, où il se rendit, et se justifia complétement. A peine de retour à Louvain il tomba malade, et mourut. On a de lui : 1° *Epitome primæ partis dialogi Gul. Occam quæ intitulatur De hæreticis;* Louvain, 1481, petit in-fol.; ouvrage composé sur la demande du cardinal Bessarion, légat du Saint-Siége à Vienne, lequel l'avait appelé auprès de lui en 1458; — 2° *Epistolarum liber;* ibid., 1481. *Voy.* André Valère, *Fasti academici Lovanienses*, p. 84. Michaud, *Biogr. univers.*

I. **ZOÈS** (Gérard), jésuite, né en 1579 à Amersfort, mort à Malines l'an 1628, enseigna les humanités, et traduisit en flamand les ouvrages qu'il crut le plus utile de répandre dans les Pays-Bas. Parmi ses nombreuses traductions, presque toutes anonymes, nous citerons : 1° *Méthode de confession générale;* — 2° *Traité de la présence de Dieu*, par le P. Frarias; — 3° *Le Combat spirituel du P. Jean Castaniza;* — 4° *Le Chemin de la vie éternelle* du P. Ant. Sucquet; — 5° *Le Traité de la dévotion à la sainte Vierge* du P. Spinelli; — 6° *Lettres édifiantes*, écrites des Indes orientales par des missionnaires flamands, 2 vol. *Voy.* Southwel, *Biblioth. Scriptor. Soc. Jesu*, p. 300. Michaud, *Biogr. univers.* Pérennès, qui donne la liste complète des écrits de Zoès dans la *Biogr.* de Feller.

Digitized by Google

II. **ZOËS** (Henri), jurisc., né à Amersfort, mort en 1627, étudia à Louvain la philosophie, puis le droit civil et canonique. Licencié en 1603, il obtint, l'an 1606, une chaire de langue grecque, fut chargé par l'archiduc Albert d'enseigner les Institutes, se fit recevoir docteur, et eut, en 1619, la chaire de professeur des Pandectes. Parmi ses écrits nous citerons : 1° *Commentaires sur le droit canon;* Louvain, 1656; — 2° sur les *Paratitles*, 1660; — 3° sur les *Épîtres décrétales de Grégoire IX*, 1683; cet ouvrage a eu plusieurs éditions. Tous ses ouvrages sont écrits en latin. *Voy.* Burman, *Trajectum eruditum*. Valère-André, *Biblioth. Belg.*, t. I, p. 468 et suiv., édit. de 1739, in-4°. Richard et Giraud.

III. **ZOËS** (Nicolas), célèbre jurisc., né à Amersfort en 1564, mort à Louvain l'an 1625, fut secrétaire de Jean de Vendvell, évêque de Tournai, chanoine et official de la même ville, conseiller du conseil belgique à Malines, maître des requêtes et évêque de Bois-le-Duc, en 1615. Il contribua à la fondation du collége du Faucon à Louvain, et de celui de Saint-Willebrord. Il a donné en latin la *Vie de Jean de Vendvell, évêque de Tournai;* Douai, 1613, in-8°. *Voy.* Burman, *Trajectum eruditum.*

ZÔHAR ou **ZOAR**, mot hébreu qui signifie *splendeur, lumière brillante*. C'est le nom d'un Commentaire allégorique très-estimé des Juifs, et qu'ils prétendent être fort ancien. Ils l'attribuent assez généralement à Simon-Ben-Jochaï; mais cette authenticité est cependant très-contestée, comme nous l'avons remarqué à l'article Simon, n° XXI. Quoi qu'il en soit de cette question, le *Zôhar*, qui a été réimprimé plusieurs fois par les soins des Juifs, paraît se recommander surtout par une grande obscurité dans le style, par l'extravagance de ses réflexions mystiques, et par le galimatias dont il est rempli. *Voy.* Wolf, *Biblioth. Hebræa*, tom. I, p. 1134 et suiv. De Rossi, *Dizionario storico degli autori ebrei*, vol. II, p. 130-132. *Compar.* Simon, n° XXI.

ZOHÉLETH, nom d'une pierre. La pierre de *Zohéleth* était près de la fontaine de Rogel, au pied des murs de Jérusalem. Les rabbins disent qu'elle servait à éprouver les forces des jeunes hommes qui s'exerçaient à la rouler et à la soulever. D'autres croient que les blanchisseurs battaient leurs étoffes sur cette pierre après les avoir lavées. *Voy.* III Rois, I, 9. D. Calmet, *Diction. de la Bible.*

ZOHETH, fils de Jési, de la tribu de Siméon. *Voy.* I Paralip., IV, 20.

ZOÏLE, tyran qui, à la fin du IIe siècle avant notre ère s'étant rendu maître de Dora, ville de Juda, et de la Tour de Straton, s'efforçait d'affermir et de défendre le pouvoir qu'il avait usurpé. *Voy.* l'historien Joseph, qui nous fait connaître son histoire dans ses *Antiq.*, l. XIII, c. XX.

ZOLA (Joseph), né en 1739 à Concesio, village près de Brescia, État de Venise, mort l'an 1806 dans son pays natal, où il était allé passer les vacances, fut successivement bibliothécaire de Brescia, professeur de morale et recteur de l'université de cette ville, professeur de morale au collége de Fuccioli, à Rome, professeur d'histoire ecclésiastique à Pavie, recteur du collége germanique-hongrois, transféré de Rome à Pavie par Joseph II. Comme ce prince favorisait le jansénisme, dont Zola lui-même était fort imbu, il appela d'autres professeurs qui partageaient ses sentiments. Mais, en 1791, les évêques de Lombardie ayant porté leurs plaintes contre l'enseignement de Pavie, le séminaire qui y avait été établi fut supprimé, et l'on rendit aux évêques le droit de diriger les études dans leurs séminaires. En 1794, Zola perdit sa chaire, qui lui fut rendue plus tard, lorsque les Français se furent emparés de toute la haute Italie. En 1799, la cour de Vienne ayant recouvré la Lombardie, supprima l'université de Pavie; mais Zola y revint de nouveau après la bataille de Marengo, reprit sa chaire d'histoire, fut admis en 1802 dans le collége des Dotti, et fit partie des comices convoquées à Lyon sous les auspices de Buonaparte. Parmi ses nombreux écrits, qui portent presque tous le cachet de ses opinions jansénistes, nous citerons : 1° *Traité de la fin dernière;* 1775; — 2° *Defensio fidei Nicenæ;* 1784; édition d'un ouvrage de Bull; — 3° *Explication de ce passage de saint Augustin : L'Église de Jésus-Christ sera en servitude sous les princes séculiers;* 1784; édition d'un opuscule de Cadonici; — 4° *De Catechista*, abrégé de l'ouvrage de Serrao *De Præclaris catechistis;* — 5° *De Rebus christianis ante Constantinum;* 3 vol.; — 6° ses *Leçons théologiques à Brescia;* 2 vol. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum*, au sujet de ces deux derniers ouvrages : « Zola Joseph. De rebus Christianis ante Constantinum Magnum. Vol. 3. Ticini, 1785. *Prohib. donec. corrig.* — Ejusdem Theologicarum prælectionum, quas olim habuit in Semin. Brixiano. Vol. 2. Ticini, 1785. *Prohib. Præfatio in 2 vol. præmissa variis D. Augustini Opusculis* (Decr. 10 julii 1797). *Voy.* Feller. Michaud, *Biogr. univers.*

ZOLLIKOFER (Georges-Joachim), protestant, né à Saint-Gall en 1730, mort à Leipzig en 1788, remplit successivement les fonctions pastorales à Murten, dans le pays de Vaud, à Monstein, chez les Grisons, et à Isembourg. Son talent pour la prédication le fit appeler à Leipzig en 1758, et il fut regardé comme un des premiers prédicateurs de son temps. On a de lui, en allemand : 1° *Sermons;* Leipzig, 1789-1804, 15 vol. in-8°; trad. en anglais par W. Tooke; Londres, 1803-1812, 10 vol. in-8°; — 2° *Exercices de piété et de prières;* ibid., 1804, 4 vol. in-8°; trad. en français; Strasbourg, 1786, in-8°; Paris, 1810, 2 vol. in-8°; 1821, in-8°; — 3° *Réflexions sur le mal en ce monde, avec des exhortations contre le vice de l'impureté;* Leipzig, 1777, 1789, in-8°; — 4° *Prix des choses qu'on regarde comme les plus importantes pour le bonheur des hommes;* ibid., 1784, 1795, in-8°; trad. en français; Lausanne, 1798, 2 vol. in-8°; — 5° *Nouveau Recueil de Cantiques;* ibid., 1766, in-8°; 1794, 9e édit.; — 6° *Avertissement contre certains défauts qui dominent à notre époque, et contre les abus de la connaissance de la pure religion;* ibid., 1788, in-8°; tous ces ouvrages sont écrits en allemand. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*, qui indique plusieurs auteurs qui ont écrit sur Zollikofer.

ZOMZOMMIM, anciens géants qui demeuraient au delà du Jourdain, dans le pays qu'occupèrent depuis les Ammonites. *Voy.* Deutér., II, 20. *Compar.* l'art. Géant.

ZONARAS ou **ZONARE** (Jean), historien grec, né à Constantinople, mort vers l'an 1130, occupa sous Alexis Ier les charges de commandant des gardes du corps et de premier secrétaire; mais il les résigna pour entrer dans l'Ordre de Saint-Basile. On a de lui : 1° des *Annales*, qui ont été traduites de grec en latin par Jérôme Wolfius, et imprimées à Bâle, 1557; à Paris, 1567, et au Louvre, 1686, dans le corps de l'*Histoire byzantine;* cette dernière édition est la meilleure; — 2° des *Commentaires sur les Canons des apôtres, sur ceux des conciles, et sur les Épîtres canoniques des Pères grecs;* — 3° un *Dis-*

Digitized by Google

cours sur l'impureté; — 4° un *Canon de la sainte Vierge,* ou une espèce d'hymne contenant de courtes prières adressées à la sainte Vierge contre tous les hérétiques; — 5° des *Lettres* et quelques autres *Traités.* Les ouvrages de Zonare ont été publiés dans les *Pandecta canonum;* Oxford, 1672; dans le *Jus græco-romanum* de Leunclavius, et dans les *Monumenta Ecclesiæ græcæ. Voy.* Bellarmin, *De Scriptor. eccles.* Possevin, *Apparatus sacer.*

ZONDOLA. *Voy.* Zarzéla.

ZOOM, fils de Roboam et d'Abihail, fille d'Éliab. *Voy.* II Paralip., xi, 18.

ZOPPIO (Melchior), professeur, né à Bologne, en Italie, mort l'an 1634, professa la philosophie dans cette ville, et y établit l'académie des *Gelati,* à laquelle il laissa par testament la salle de son logis pour tenir ses assemblées. Il montra toujours beaucoup d'attachement et de zèle pour la religion catholique. Il a laissé quelques ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Tractatus tres sacri piorum affectuum;* — 2° *De Sermonibus analyticis;* — 3° *De Sensu et sensibili. Voy.* la *Biblioth. ital.;* Venise, 1728, in-4°. Orlandi, *Scrittori Bolognesi,* p. 221. Ghilini, *Teatro d'uomini letterati,* tom. II, p. 156. Moréri, édit. de 1759.

ZOROASTRE, fondateur ou réformateur du *parsisme,* religion des Parses, anciens Perses. Tout est plein d'incertitudes dans ce qui touche à cet homme célèbre. Son nom de *Zoroastre,* selon Anquetil-Duperron, vient du zend *Zéréthoschtro,* d'où s'est formé en pehlvi *Zératacht* ou *Zertascht,* et, en parsi, *Zerdust.* De là sont venus en persan *Zerriduscht, Zerduscht, Zaradascht,* etc., dont les Grecs ont fait *Zoroastrès,* qui, selon le même savant, peut être rapproché de *zéré,* c'est-à-dire *or, couleur d'or,* et de *Teschtré,* nom d'un astre. D'où il suit que, si l'on veut absolument que *Zoroastre* soit un surnom, il signifiera *astre de couleur d'or, astre brillant.* « Mais, ajoute Anquetil, comme rien ne m'apprend que le mot *Zéréthoschtro* soit le surnom du législateur des Perses, et que je regarde comme de pieuses impostures les prétendus miracles qui, au rapport des Parses, accompagnèrent sa naissance, je mets ce nom au nombre de ceux qui doivent au hasard le rapport qu'ils ont avec la vie des personnes qui les portent (*Zend-Avesta,* tom. I, part. II, p. 4-5). » Fourmont l'aîné dit avec raison : « Quel est l'article de la littérature aussi incertain que celui de l'âge, des livres et des dogmes de *Zoroastre* (*Réflex. sur l'origine des anc. peuples,* tom. I, p. 280)? » En effet, et pour ne parler que de sa personne, les mages ses disciples l'ont confondu avec Noé, avec Misraïm, avec Abraham. Suivant Huet, *Zoroastre* n'est pas différent de Moïse; saint Grégoire de Tours dit qu'il est le même que Cham. Justin, dans son Abrégé de Trogue-Pompée, le fait roi des Bactriens; d'autres un disciple d'Élie ou d'Élisée. Abulfarage, d'après la plupart des chrétiens orientaux, le met sous Cambyse, comme chef de la *Madgiousa* ou *Magisme;* Ebn-Batrik, sous le successeur de Cambyse, c'est-à-dire sous Samardious ou Smerdis. Herbelot, dans sa *Biblioth. orientale* (p. 931), dit que, selon la plupart des Orientaux, il y a eu plusieurs *Zardascht* ou *Zoroastre;* qu'un très-grand nombre d'écrivains sont persuadés que *Zoroastre* a été, non l'auteur, mais le restaurateur du *magisme;* que quelques-uns semblent le confondre avec Smerdis le mage; que d'autres le font disciple d'Osaïr ou Esdras. Voilà, en effet, bien des incertitudes et même des contradictions; il y en a encore davantage parmi les auteurs grecs et latins. Platon reconnaît plusieurs *Zoroastre* (*Alcib. et Reip.,* l. X). Aristote et Eudoxe, au rapport de Pline (*Hist.,* l. XXX, c. 1), en font vivre un 6,000 ans avant la mort de Platon; Plutarque (*De Iside et Oriside*) le met 5,000 ans avant la guerre de Troie; mais, suivant Diogène de Laërce, comme le remarque Vossius (*De Idolol.,* l. I, p. 32), on croit avec raison qu'il s'était glissé une faute dans les chiffres, et qu'il fallait ôter le mille. Bien plus, on pourrait compter jusqu'à six *Zoroastre* si l'on s'en tenait aux divers récits des auteurs qui ont parlé de personnages sous ce nom. Cependant, au milieu de ces incertitudes et de ces contradictions, ç'a toujours été une opinion presque générale qu'il y a eu un individu de ce nom très-ancien, et cet individu est celui que tous les historiens persans regardent comme le réformateur de la religion des Mages; entreprise dans laquelle, disent-ils, il fut aidé par Gushtasp, roi de Perse. D'un autre côté, la plupart des écrivains persans et arabes croient qu'il était Juif d'origine, ou du moins qu'il passa ses premières années en Judée, en qualité de disciple d'un des prophètes dont les lumières lui procurèrent les connaissances supérieures qui le rendirent si célèbre dans la suite (Hyde, *De Relig. vet. Pers.*). On ne sait pas quel est ce prophète; les uns disent que c'est Élie, les autres Élisée, d'autres Esdras, d'autres enfin un des disciples de Jérémie. Prideaux croit Élie trop ancien, et Esdras trop moderne; il pense plutôt que c'est Daniel (*Connect. of the Old and New Test.*); mais Hyde veut que ce soit Esdras. Les Parsis répandus aujourd'hui dans la Perse et les Indes sous le nom de *Guèbres* ou *Gaures* prétendent que *Zerdust* était Chinois d'origine; mais cette prétention ne paraît nullement fondée. Quoi qu'il en soit de son origine et de sa généalogie, *Zoroastre,* que l'on place sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe, est regardé comme le premier mathématicien et le plus grand philosophe de son siècle. Ce fut dans la province d'Aderbayagh, le séjour des prêtres du feu, qu'il commença à se donner pour prophète. Sa vie est remplie de traits extraordinaires et les plus merveilleux. Ainsi Kondemir, écrivain persan, auteur d'une *Hist. univers.* depuis l'origine du monde jusqu'en 875 de l'hégire, 1471 de J.-C., rapporte, entre autres choses, que Zerdusht, par son habileté dans l'astrologie, découvrit qu'il allait s'élever un prophète égal à Moïse, et à la voix duquel toute la terre obéirait; il ajouta qu'il était lui-même ce prophète. Kondemir raconte encore que s'étant retiré ensuite dans une caverne, il eut avec le démon plusieurs entretiens qui ne lui permirent plus de douter de sa mission de prophète. On convient que *Zoroastre* se retira, en effet, dans une caverne, qu'il s'y appliqua à l'étude et à la méditation, et que c'est là qu'il composa le *Zend-Avesta,* le plus important des ouvrages qu'on lui attribue, et dont nous avons parlé en son lieu. *Voy.* Chauffepié, *Nouv. Diction. histor. et crit.* Richard et Giraud, qui donnent d'après Beausobre un aperçu des doctrines de *Zoroastre.* Parisot, dont l'art. dans la *Biogr.* de Michaud contient des développements intéressants, et indique quelques sources à consulter. Léo Joubet, qui, dans la *Nouv. Biogr. génér.,* donne des détails très-utiles, et de plus la liste d'un certain nombre d'auteurs qui ont écrit sur *Zoroastre.*

ZOROBABEL, était fils de Salathiel, selon saint Matthieu (i, 12), quoiqu'en d'autres endroits de la Bible il soit nommé *fils de Phadaïa;*

Digitized by Google

mais il est aisé de concilier les écrivains sacrés, le mot de *fils* étant souvent mis dans l'Écriture pour *petit-fils* et même *arrière-petit-fils*. Ainsi il est inutile de supposer pour cela un *Zorobabel* fils de Phadaïa, différent du fils de Salathiel. Quelques-uns croient qu'il est désigné sous le nom de Sassabasar. L'Écriture nous apprend, au sujet de *Zorobabel*, que Cyrus lui remit les vases sacrés du temple qu'il renvoyait à Jérusalem. Il est toujours nommé le premier des Juifs qui retournèrent dans leur pays. Il jeta les fondements du temple, et y rétablit le culte du Seigneur; mais il refusa l'offre que faisaient les Samaritains de travailler avec les Juifs à cet édifice. Cet ouvrage ayant été interrompu pendant quelque temps, *Zorobabel* fut excité à le continuer par Aggée et Zacharie, et se rendit, ainsi que les autres Juifs, aux exhortations de ces prophètes, la 2e année de Darius, fils d'Hystaspe, l'an 515 av. J.-C. La Bible ne nous apprend rien de la mort de *Zorobabel*, mais elle nous dit qu'il eut sept fils et une fille, parmi lesquels Abiud, nommé par saint Matthieu (I, 13) et par saint Luc (III, 27), ne se trouvant pas, il faut que quelques-uns de ces sept fils aient eu deux noms. *Voy*. I Paralip., III, 19. I Esdr., I, 8. D. Calmet, *Diction. de la Bible*. Michaud, *Biogr. univers. Compar*. SASSABASAR.

ZOROPASSA, bourg de la petite Arménie, suivant Ptolémée, avec titre d'évêché de la province d'Isaurie, sous la métropole de Séleucie, au diocèse d'Antioche. On en connaît un évêque, Anthenus ou Anthenæus, qui assista au premier concile de Nicée l'an 325. *Voy*. Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1035.

ZORULA, ZORZÉLA. *Voy*. ZARZÉLA.

I. **ZOSIME** ou **ZOZIME** (Saint), pape, né en Grèce, mort le 13 décembre 418, succéda à saint Innocent Ier en 417. Célestius, disciple de Pélage, lui en imposa d'abord par une artificieuse confession de foi; mais ayant été détrompé par les évêques d'Afrique, il confirma le jugement rendu par son prédécesseur. Il décida en faveur de Patrocle, évêque d'Arles, le différend qui existait entre l'Église d'Arles et celle de Vienne touchant le droit de métropole sur les provinces viennoise et narbonnaise, ordonna que tous les ecclésiastiques, sans en excepter les évêques qui se rendraient à Rome, seraient obligés de prendre des passeports de l'évêque d'Arles, sans quoi ils ne seraient reçus nulle part. Il eut un grand démêlé avec les évêques d'Afrique touchant l'appellation du prêtre Apiarius, qu'il soutenait valable contre le droit que les Africains prétendaient de juger les clercs et même les évêques en dernier ressort. Son nom se trouve marqué au 26 décembre dans le Martyrologe d'Adon. Boniface lui succéda. On a de lui : 14 *Epistolæ* et *Decreta*, que l'on trouve dans Constant, *Epistolæ Pontif. Rom.*, 1721, tom. I, p. 934-1006; dans Galland, *Biblioth. Patrum*, Venise, 1778, in-fol., tom. IX, p. 1-20, et dans Mansi, *Concil. collectio*, 1760, tom. IV, p. 348, 372. *Voy*. Anastase, *In Zosim*. Baronius, *In Annal*. D. Ceillier, *Hist. des Aut. sacr. et ecclés.*, tom. X, p. 143 et suiv. Richard et Giraud. Michaud, *Biogr. univers*. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 485-487.

II. **ZOSIME** ou **ZOZIME** (Saint), martyr et compagnon de saint Ignace d'Antioche. *Voy*. IGNACE, no I.

III. **ZOSIME** ou **ZOZIME** (Saint), solitaire, vivait dans un monastère de Palestine du temps de Théodose le Jeune. Il y avait cinquante-trois ans qu'il menait une vie très-sainte, que Dieu avait récompensée par des grâces extraordinaires, lorsqu'il se vit tenté par quelques pensées de complaisance et de vanité; il passa alors dans un autre monastère près du Jourdain, où la haute perfection des religieux qu'il y vit dissipa bientôt la tentation qui le portait à se croire parfait lui-même. Les Grecs l'honorent le 4 avril, et les Latins le 30. *Voy*. Bollandus, au 30 avril.

IV. **ZOSIME** ou **ZOZIME** (Saint), évêque de Syracuse, né vers l'an 570, mort le 21 janvier ou le 30 mars, vers l'an 660, fut mis dès l'âge de sept ans dans le monastère de Sainte-Lucie, à Syracuse, où Fauste, abbé du couvent, lui confia la garde du sépulcre de cette sainte. Il se montra le plus recueilli, le plus humble et le plus zélé de tous les religieux de son monastère, dont il fut fait abbé en 607. Nommé évêque de Syracuse vers l'an 647, il observa sur le trône épiscopal la même pauvreté que dans le cloître, et ne cessa de remplir les devoirs d'un saint pasteur. Les Grecs l'honorent le 21 janvier et le 30 mars, et les Latins le 30 mars seulement. *Voy*. Bollandus, au 30 mars.

V. **ZOSIME** ou **ZOZIME**, historien grec, vivait dans la seconde moitié du ve siècle. Il était comte, et il paraît avoir exercé pendant quelque temps les fonctions d'avocat du fisc. On a de lui : une *Histoire nouvelle*, qui commence au règne d'Auguste et ne dépasse point l'an 425. On reproche à cet historien ses préventions contre le christianisme. Cette histoire a été traduite en latin par Lœwenklau; Bâle, 1576, in-fol., et le texte original a été publié à Paris, 1581, in-4o, avec Hérodien. La première édition complète est celle de Sylburg, dans *Hist. rom. scriptores græci minores*; Francfort, 1590, tom. III; trad. en français avec Xiphilin et Zonare, par le président Cousin; Paris, 1678. La plus récente édition est celle d'Emm. Bekker; Bonn, 1837, laquelle fait partie de la collection des historiens byzantins. *Voy*. Michaud, *Biogr. univ*. La *Nouv. Biogr. génér*.

ZOTIQUE (Saint), évêque de Comane, en Pamphylie, et martyr, se montra l'un des plus grands adversaires des montanistes. Nous ne savons rien de particulier du reste de ses actions. On prétend qu'il souffrit le martyre sous l'empereur Sévère, comme on le trouve marqué dans le martyrologe romain au 21 juillet. Il ne faut pas le confondre avec saint *Zotique*, évêque d'Otre, en Phrygie. *Voy*. Astère Urbain, *apud Euseb.*, l. V, c. XVI, p. 182.

ZOTUCQUE. *Voy*. GÉTULE.

I. **ZOUCH** ou **ZOUCHE** (Richard), jurisc. anglican, né en 1590 à Ansley, dans le comté de Wilts, mort l'an 1660, ayant terminé ses études à l'université d'Oxford, y obtint en 1620 la chaire royale de législation, et occupa depuis plusieurs emplois très-honorables. Parmi ses écrits, nous citerons : 1o *Descriptio juris et judicii ecclesiastici, secundum canones et consuetudines anglicanas*; Oxford, 1636, in-4o, et Londres, 1683, in-8o, avec le livre du docteur Mocket, intitulé : *De Politia Ecclesiæ anglicanæ*; — 2o *Descriptio juris et judicii sacri, juris et judicii militaris, et juris et judicii maritimi*; Oxford, 1640, in-4o; réimprimée à Leyde et à Amsterdam. *Voy*. Michaud, *Biogr. univers*.

II. **ZOUCH** (Thomas), anglican, littérateur et docteur en théologie, né en 1737 à Sandal, près de Wakefield, dans le comté d'York, mort au lieu de sa naissance en 1815, fut successivement agrégé au collége de la Trinité, recteur de Wycliffe, puis de Serayingham, prébendé de l'église de Durham. L'évêché de Carlisle lui fut offert; mais il le refusa, préférant passer ses dernières années dans une studieuse retraite. Outre plusieurs ouvrages purement littéraires, il a laissé : 1o *Considérations sur le caractère prophétique*

Digitized by Google

des Romains, tel qu'il est présenté dans Daniel (VIII, 23-25); — 2° *Essai d'éclaircissement de quelques prophéties de l'Ancien et du Nouveau Testament;* 1800, in-12; ces deux ouvrages sont en anglais. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ZOZIME. *Voy.* ZOSIME.

ZUABIA ou **ZABAIDIA**, anc. ville épisc. d'Adiabène, au diocèse des Chaldéens, et capitale de la province de Zaba, est située entre Hamadan et Holwan. On en connait neuf évêques, dont le premier, N..., fut déposé par le catholique Joseph. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 1340. Richard et Giraud. Gaet. Moroni, vol. CIII, p. 487-488. *Compar.* NAAMANIA.

ZUALLART (Jean), voyageur belge, né à Ath ou à Silly, dans le Hainaut, vivait encore en 1632. Il fut successivement receveur du comté d'Autreppe, bailli de Silly et gouverneur des fils du baron de Mérode. Il accompagna un de ses élèves à Rome, puis à Jérusalem. Dans les premières années du XVII[e] siècle, il fut nommé *mayeur* de la ville d'Ath, fonctions qu'il conserva jusqu'à sa mort. Nous citerons de lui : *Il devotissimo viaggio di Gerusalemme;* Rome, 1587, in-4°; 1593, in-8°. Il en a donné une traduction française; Anvers, 1608, 1626, in-4°. *Voy.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, tom. V. La *Nouv. Biogr. génér.*

ZUCCHÉRI (André), jésuite italien, profond théologien, mort à Padoue vers 1740, est auteur d'un grand nombre d'ouvrages très-estimés, parmi lesquels nous citerons : 1° *Decisiones Patavinæ de venerabili Eucharistiæ sacramento;* Padoue, 1709, in-4°; — 2° *Decisiones Patavinæ de sacramento Pœnitentiæ;* ibid.; — 3° *De Obligatione Patrum familias;* ibid. *Voy.* Pérennès, dans la *Biogr. univers.* de Feller.

ZUDA. *Voy.* SBIDE.

SUINGER. *Voy.* SWINGER.

ZUINGLE ou **ZWINGLE, ZWINGLI** (Uldrich), fameux hérésiarque, né à Wildenhauss, dans le canton de Saint-Gall, en 1487, mort l'an 1531, fit sa théologie à Bâle, où il fut reçu docteur en 1505. Il se distingua d'abord par ses prédications, et devint curé de Glaris, puis de Zurich. Le mauvais exemple de Luther, qui s'était érigé en prétendu réformateur des abus de l'Église, infecta *Zuingle.* Il commença à déclamer contre les indulgences, l'intercession et l'invocation des saints, le sacrifice de la messe, les lois ecclésiastiques, les vœux, le célibat des prêtres, etc. Il fit ensuite indiquer une assemblée par le sénat de Zurich, au 29 janvier 1523, pour conférer avec les députés de l'évêque de Constance et les autres ecclésiastiques sur la religion. Jean Faber, grand vicaire de l'évêque de Constance, et *Zuingle,* y discutèrent devant les arbitres nommés par le sénat, lequel, après cette conférence, abolit une partie du culte et des cérémonies de l'Église. Les catholiques s'étant opposés aux erreurs de *Zuingle,* le sénat de Zurich convoqua la même année une assemblée générale, où Faber parla vainement en faveur du catholicisme. Les Zuingliens y prévalurent, et leur doctrine y fut reçue à la pluralité des suffrages. Tout le canton de Zurich l'embrassa; et, peu de temps après, on brisa les images, on supprima la messe et toutes les cérémonies de l'Église romaine. Les évêques de Bâle, de Constance et de Lausanne firent alors tenir à Bâle une assemblée de tous les cantons, dans laquelle la doctrine de cet hérésiarque fut condamnée, au nom de toute la nation, par un décret solennel; mais ceux de Berne refusèrent de s'y soumettre, et convoquèrent une autre assemblée en 1528. La plupart des catholiques ne voulurent pas s'y trouver, et *Zuingle* étant le plus fort, y fit recevoir sa doctrine, que ceux de Bâle embrassèrent bientôt après. Ainsi les cantons de Zurich, de Schaffouse, de Berne et de Bâle se liguèrent ensemble, et voulurent obliger leurs voisins à suivre leur parti; mais les cinq cantons de Lucerne, de Zug, d'Uri, d'Unterwald et de Schwitz, tous bons catholiques, entrèrent à main armée sur leurs terres, et la rencontre eut lieu à Cappel en 1531. *Zuingle* perdit la vie, ses adhérents furent taillés en pièces, et on convint que chacun resterait libre dans l'exercice de sa religion. Quoique cet hérésiarque fût d'accord avec Luther sur plusieurs points, il différait cependant en beaucoup d'autres; ainsi il donnait tout le mérite aux forces de la nature et du libre arbitre, tandis que Luther rejetait absolument le mérite de l'homme. Depuis que les cantons zuingliens se sont unis à la république de Genève, ils sont devenus calvinistes ou peu différents d'eux. Les ouvrages de *Zuingle* sont à l'*Index* de Clément VIII; le principal est intitulé *De Vera et falsa religione;* Zurich, 1525, in-8°. Ses *Œuvres complètes* ont eu de nombreuses éditions; Zurich, 1530, in-fol.; 1545 et 1581; Bâle, 1593; Zurich, 1828-1842, 11 vol. in-8°; en abrégé, 1819-1820. *Voy.* Pratéole, au mot ZUINGLIUS. Sandère, *Hær.* CCIX. Genebrard, *In Leon X.* Florimond de Raymond, *De Orig. hæres.*, l. I, c. VIII; l. III, c. III. Sponde, *In Annal.*, et généralement tous les biographes.

ZUINGLIENS ou **ZWINGLIENS**, hérétiques disciples de Zuingle. *Voy.* l'art. précédent.

ZUMEL (François), général des religieux de la Merci, écrivait contre Molina, qui avait attaqué ses sentiments, et composa une censure de sa doctrine, que l'on envoya à Rome du temps de la congrégation de *Auxiliis.* Zumel vengea aussi l'élection du pape Clément VIII dans l'ouvrage qu'il intitula : *De Inconcussa Clementis VIII papæ electione, et certitudine infallibili ipsius pontificatus. Voy.* le P. Serry, *Hist.* latine *des congrégat. de Auxiliis*, l. I, c. XXII; l. II, c. XXV et XXXI. Richard et Giraud.

ZUNIGA. *Voy.* STUNICA.

ZUTPHEN (**GÉRARD DE**). *Voy.* GÉRARD, n° XVI.

ZUZIM, certains géants qui habitaient au delà du Jourdain, et qui furent vaincus par Chodorlahomor et ses alliés (Genèse, XIV, 5). On croit que les Zuzim sont les mêmes que les *Zomzommim. Voy.* D. Calmet, *Diction. de la Bible. Compar.* nos art. ZOMZOMMIM et GÉANT.

ZWAENS. *Voy.* CYGNÉE.

I. **ZWINGER** ou **ZUINGER** (Jean), protestant, né à Bâle en 1634, mort l'an 1696, s'appliqua avec ardeur à la théologie et à la lecture des livres saints. En 1654 il fut reçu pasteur; la même année il se rendit à Genève, où il soutint de la manière la plus brillante une thèse sur le *Péché originel.* Plus tard il y fut élu pasteur de l'Église allemande. On n'a de lui que des *Harangues* et des *Thèses*, parmi lesquelles on cite surtout : 1° *De Monstris eorumque causis ac differentiis;* Bâle, 1660, in-4°; — 2° *Oratio de barbarie superiorum sæculorum;* ibid., 1661; — 3° quarante-deux thèses *De Peccato;* 1668-1693; — 4° six *De Festo corporis Christi;* 1682-1685; — 5° vingt-huit *De Rege Salomone peccante;* 1687-1696. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

II. **ZWINGER** ou **SUINGER** (Jean-Rodolphe), protestant, né à Bâle en 1660, mort l'an 1708, fut admis au ministère évangélique en 1680, et devint successivement prédicateur à Zurich et à Genève, chapelain d'un régiment suisse au

Digitized by Google

service de la France, pasteur de Sainte-Élisabeth à Bâle, enfin surintendant ecclésiastique. Outre des *Oraisons funèbres* et des *Thèses*, dont une, *De Morientium adparitione*, 1704, est assez curieuse, il a laissé : 1° un traité de l'*Espoir d'Israël;* Bâle, 1685, in-12, en allemand; il y parle de la conversion des Juifs; — 2° un *Sermon contre les arts magiques;* ibid., 1692, in-4°. *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

III. **ZWINGER** ou **SUINGER** (Théodore), protestant, né à Bâle en 1597, mort l'an 1654, avait eu d'abord l'idée d'être médecin, mais une maladie qu'il fit changea sa résolution. Il se livra donc sans relâche à l'étude de la théologie, des langues orientales, de l'histoire et des antiquités, en un mot, de tout ce qui peut donner l'intelligence des saintes Écritures. Il fut attaché successivement à plusieurs églises, fut nommé surintendant de celles de Bâle, et professeur de l'Ancien Testament à l'Académie. Outre des *Thèses*, des *Sermons* et des *Oraisons funèbres*, on a de lui : 1° *Theatrum sapientiæ cœlestis, sive analysis institutionum Calvini;* Bâle, 1652, in-4°; — 2° *Analysis epistolæ D. Pauli ad Romanos;* ibid., 1655, in-4°. On lit dans l'*Index librorum prohibitorum :* « Zuingerus *seu* Zwingerus Theodorus (I Cl. App. Ind. Trid.). — Theatrum vitæ humanæ primum a Conrado Lycosthane inchoatum, deinde a Theodoro Zuingero absolutum. Donec corrigatur (App. Ind. Trid.). » *Voy.* Michaud, *Biogr. univers.*

ZYGANA ou **TZYGANA** et **GYGANA**, ancien siége épisc. de Lazique, au diocèse d'Ibérie. On en connait un évêque, Faustin, qui souscrivit au concile *in Trullo. Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. I, p. 1345.

ZYGRIS (*Zogris*), ancien évêché de la Lybie inférieure ou Marmorique, sous le patriarcat d'Alexandrie. On en connait deux évêques, dont l'un, Marc, assista et souscrivit au concile d'Alexandrie, tenu par saint Athanase en 362; et l'autre, Lucius, partisan de Dioscore, se trouva au brigandage d'Éphèse. *Voy.* Lequien, *Oriens Christ.*, tom. II, p. 635.

ZYLL (Othon Van), en latin *Zylius*, jésuite, né à Utrecht en 1588, mort à Malines l'an 1656, professa la rhétorique à Ruremonde en 1606, et dirigea successivement les colléges de Bois-le-Duc, de Gand et de Bruxelles. Parmi ses principaux ouvrages nous citerons : 1° *Historia miraculorum B. Mariæ Sylvaducensis;* Anvers, 1632, in-4°; — 2° une traduction du grec des *Vies des SS. Xénophon, Cyr, Jean, Athanase et autres martyrs;* ces Vies sont insérées dans les Bollandistes, aux 26 et 31 janvier. *Voy.* Gaspard Burman, *Trajectum eruditum.* Paquot, *Mémoires pour servir à l'Hist. littér. des Pays-Bas*, t. XI, édit. in-12. Michaud, *Biogr. univers.* La *Nouv. Biogr. génér.*

I. **ZYPÆUS** ou **VAN DEN ZIPPE** (François), licencié en l'un et l'autre droit, né à Malines en 1580, mort à Anvers l'an 1650, fut secrétaire particulier de Jean le Mire, évêque d'Anvers, et devint successivement official d'Anvers, chanoine de la même église, archidiacre et grand vicaire. Il a composé sur le droit civil et canonique plusieurs ouvrages estimés, entre autres: *Analytica enarratio juris pontificii novi; Consultationes canonicæ;* Anvers, 1640, in-fol.; — 2° *Notitia juris Belgici; de Jurisdictione ecclesiastica et civili;* Liége, 1649, in-fol.; — 3° *Judex magistratus, senator.* Les ouvrages de *Zipæus*, qu'on peut regarder comme une réfutation des écrits de Dumoulin, de Nevert, de Van-Espen, de Febronius, etc., ont été recueillis et publiés à Anvers, 1646, 1675, 2 vol. in-fol. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.* Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.* L'abbé André, *Cours alphabét. de droit canon*, tom. VI, p. 514.

II. **ZYPÆUS** ou **VAN DEN ZIPPE** (Henri), bénédictin, frère du précédent, né à Malines en 1577, mort l'an 1659, devint prieur du monastère Saint-Jean à Ypres, et fut appelé à Affligheim pour y rétablir la discipline monastique. On le nomma abbé de Saint-André en 1616, et il obtint le premier le droit de porter la mitre. On a de lui : 1° *S. Gregorius magnus, Ecclesiæ doctor, primus ejus nominis pontifex romanus, ex nobilissima et antiquissima in Ecclesia Dei familia benedictina oriundus;* Ypres, 1611, in-8°; — 2° *Tractatus de vita, consecratione et religioso statu S. Scholasticæ, sororis S. Benedicti*, avec un autre traité intitulé : *An magis expediat devotam in mundo, quam religiosam in monasterio vitam agere;* Bruges, 1631, in-8°; — 3° une *Requête* contenant cinquante considérations pour la défense de l'écrit précédent, qui avait été supprimé; — 4° *Series facti et motivum juris in causa coram consilio privato, etc., pro parte D. abbatis S. Andreæ, adversus abbatem S. Pantaleonis, congregationis Bursfeldensis præsidem, ratione translationis ac reformationis abbatiæ S. Godelevæ Brugis;* Bruges, 1640, in-4°. *Voy.* Valère-André, *Biblioth. Belg.*, t. I, p. 469, édit. de 1739. Richard et Giraud. Feller, Michaud, *Biogr. univers.*

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITIONS

Pag. 163, entre les art. **ASSÉDIM** et **ASSELINE** ajoutez : **ASSÉITÉ**. *Voy.* ESSENCE DE DIEU.

Pag. 258, art. IX. **BÉNÉDICTION NUPTIALE**, après *ne soit pas absolument nécessaire*, ajoutez (puisque la validité du mariage chrétien résulte du consentement des époux, reçu par le prêtre en présence des autres témoins). Sans cette addition, bien des personnes qui ne connaissent pas la théologie, et qui confondent par là même la cérémonie de la bénédiction nuptiale avec le mariage chrétien lui-même, pourraient croire, tout à fait à tort, que le mariage ecclésiastique n'est pas nécessaire, et que le mariage civil suffit.

Pag. 551, entre les art. II. **COVEL** et **COVORD**, ajoutez : **COVENANT**, du latin *conventus*, c'est-à-dire *alliance* ou *ligue*. On désigne ainsi en anglais une alliance que conclurent, en 1586, les protestants d'Écosse pour défendre leur nouvelle religion contre les catholiques, et particulièrement contre le roi d'Espagne Philippe II, qui semblait la menacer. Ceux qui signèrent le *Covenant* ou qui en adoptèrent les principes sont connus sous le nom de *presbytériens* et de *puritains*. En 1638, lorsque Charles I[er] voulut introduire dans les églises d'Écosse la nouvelle liturgie, établie par l'évêque Laud, les presbytériens renouvelèrent le *Covenant*, et ils formèrent avec le parlement, en 1643, une alliance solennelle qui précipita la chute du roi. *Voy.* M.-N. Bouillet, *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie*; Paris, janvier 1855, édition permise.

Pag. 2378, entre les art. **VECTIS** et **VEDASTUS**, ajoutez : **VÊDA** ou **VÊDAS**; les indianistes emploient indifféremment l'un et l'autre, comme nous disons nous-mêmes la *sainte Écriture* ou les *saintes Écritures*; et l'on entend par ces mots les livres sacrés des Indiens. Le mot *Vêda* signifie en sanscrit *science*; il dérive de la racine *vid*, c'est-à-dire *savoir*. Il n'est pas rare de trouver encore aujourd'hui de prétendus savants qui, ne connaissant les livres indiens que par ce qu'en ont dit les incrédules des siècles derniers, prétendent que les *Védas* remontent à une antiquité qui donne un démenti à Moïse sur l'époque qu'il assigne à l'origine de notre globe. Sans contester l'authenticité de ces livres, comme l'ont fait d'habiles indianistes, et comme nous pourrions le faire nous-même à bon droit si nous voulions employer des preuves semblables à celles de nos adversaires, nous ne saurions cependant leur accorder l'antiquité exagérée que certains écrivains leur attribuent. Ainsi nous ne dirons pas avec J. Pinkerton que les quatre *Védas* sont des *falsifications*, des *ouvrages controuvés* (*forgeries*); nous n'élèverons même pas de doutes, si l'on veut, sur le IV[e], comme l'ont fait cependant Wilkins, William Jones et Colebrooke; mais nous ne saurions partager l'avis d'Alexandre Dow, officier et littérateur écossais, mort dans l'Inde, lequel faisait remonter certains ouvrages indiens à plus de 3,000 ans avant Jésus-Christ, et qui donnait aux *Védas* une date encore plus reculée; d'autant que son opinion n'est appuyée d'aucune preuve. Comment, en effet, pourrait-elle l'être? Il faudrait, pour établir solidement la haute antiquité des *Védas*, qu'elle reposât sur quelques monuments. Or, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, W. Jones ne laisse aucun espoir qu'on puisse jamais former un système d'histoire chez les Hindous, parce qu'un sujet si obscur par lui-même le devient encore davantage par les nuages de fictions dont l'ont entouré les brahmanes, qui par orgueil ont voulu se donner à dessein une antiquité mensongère; de sorte qu'on doit se trouver heureux quand on peut s'appuyer sur de simples probabilités (*We must be satisfied with probable conjectures*). Wilson avoue que, dans le système de géographie, de chronologie et d'histoire de ce peuple, il n'y a qu'une absurdité monstrueuse (*Indeed their systems of geography, chronology and history are all equally monstrous and absurd*). Suivant Bentley, auquel, il faut l'avouer, beaucoup d'indianistes n'attribuent pas une grande autorité, mais qui pourtant sur ce point s'accorde avec tous les autres, suivant Bentley, disons-nous, il n'est pas un seul point d'histoire ou de chronologie que l'on puisse fixer, ne fût-ce même qu'avec une sorte de vraisemblance. Il est vrai que l'écrivain le plus compétent de la matière, Henri-Thomas Colebrooke,

Digitized by Google

semble faire remonter l'origine des *Védas* jusqu'au XIV[e] siècle avant l'ère chrétienne; mais ce savant ne fonde son opinion que sur des calculs astronomiques fort incertains, et encore ne la donne-t-il lui-même que comme une conjecture tout à fait vague, et qui par conséquent ne mérite pas beaucoup de confiance (*This, it must be acknowlegded, is vague and conjectural*). Disons-le en passant, il est à remarquer que, parmi tous les indianistes qui se sont fondés sur l'autorité de Colebrooke pour soutenir la haute antiquité des *Védas*, il ne s'en trouve aucun qui ait tenu compte de cette restriction, quoiqu'elle soit très-importante dans la question de l'origine de ces livres. Ainsi, tout en louant la conscience et la bonne foi du savant anglais, nous sommes forcé d'accuser tous ces indianistes d'une grande légèreté. Ainsi, même en admettant comme certaine l'opinion de Colebrooke, les *Védas* ne peuvent remonter au delà du XIV[e] siècle avant Jésus-Christ. Par conséquent ni les anciens incrédules, ni leurs nouveaux disciples ne sauraient trouver dans les *Védas* une antiquité qui donne un démenti fondé à Moïse sur l'époque qu'il assigne à l'origine du monde. *Voy.* les *Asiatic Researches*, tom. II, p. 145; tom. V, p. 241-296; tom. VII, p. 284; tom. VIII, p. 195-245, et tom. IX, p. 82-243, où l'on trouve d'autres preuves incontestables du manque absolu de toute histoire chez les Hindous. J.-B. Glaire, *Introd.*, tom. I, p. 7, et *Les Livres saints vengés*, tom. I, p. 171-173.

Pag. 2428, art. II. **VŒU**, ajoutez à la fin : 6° Le *perpétuel*, qui dure toute la vie. 7° Le *temporaire*, qui n'est fait que pour un certain temps. 8° Le *moral*, que l'on fait par l'amour et le motif de la vertu. 9° Le *pénal*, que l'on fait pour se punir d'un crime qu'on a commis, ou qu'on pourra commettre dans la suite; ainsi, par exemple, quand on fait vœu de jeûner pour avoir juré, ou si on a le malheur de jurer dans l'avenir.

CORRECTIONS

Pag. 6, art. I. **ABBÉ**, au lieu de : *Voy.* AB, n° I, lisez : *Compar.* AB, n° II.

Pag. 22, art. **ABOU-ISAAC-BEN-ASSALUS**, vers la fin, au lieu de : *Euoplia*, lisez : *Enoplia*.

Pag. 103, art. III. **ABBA**, au lieu de TUDESCHI, lisez : TEDESCHI.

Pag. 124, art. III. **ANTONIN**, au lieu de *Zélin*, lisez : *Zébin*.

Pag. 1060, art. I. **HUSIM**, au lieu de : Genèse, XI, VI, 23, lisez : Genèse, XLVI, 23.

Pag. 1090, art. **INTINCTION**, au lieu de *symboles*, lisez : saintes espèces; le mot *symboles*, que nous avions cru devoir laisser dans le texte de Richard et Giraud, pouvant prêter à une fausse interprétation.

Pag. 1100, col. 1[re], lisez les art. **ISLE** dans l'ordre suivant : I. **ISLE**; II. **ISLE-BARBE**; III. **ISLE-CHAUVET**; IV. **ISLE-DE-MÉDOC**; V. **ISLE-DE-RÉ**; VI. **ISLE-DIEU**; VII. **ISLE-EN-BARROIS**.

Pag. 2221, art. **TADUA**, au lieu de : *concile Proconsulaire*, lisez : concile de la province Proconsulaire.

Pag. 2394, col. 2[e], ligne 29[e], au lieu de : *Winton*, lisez : Winchester (*Vinton*).

Pag. 2403, art. II. **VICTOR**, au lieu de : *Henri III*, lisez : l'empereur Henri III.

Pag. 2414, art. **VILLEMAGNE**, au lieu de : *diocèse de Béziers*, lisez : de l'ancien diocèse de Béziers, dont elle faisait partie, etc.

Pag. 2419, art. I. **VINTIMILLE**, au lieu de : *États sardes*, lisez : anciens États sardes.

Pag. 2469, art. I. **WOLFANG**, au lieu de : *Ensidlen en Souabe*, lisez : Einsiedeln en Suisse.

Tours. — Impr. MAME.

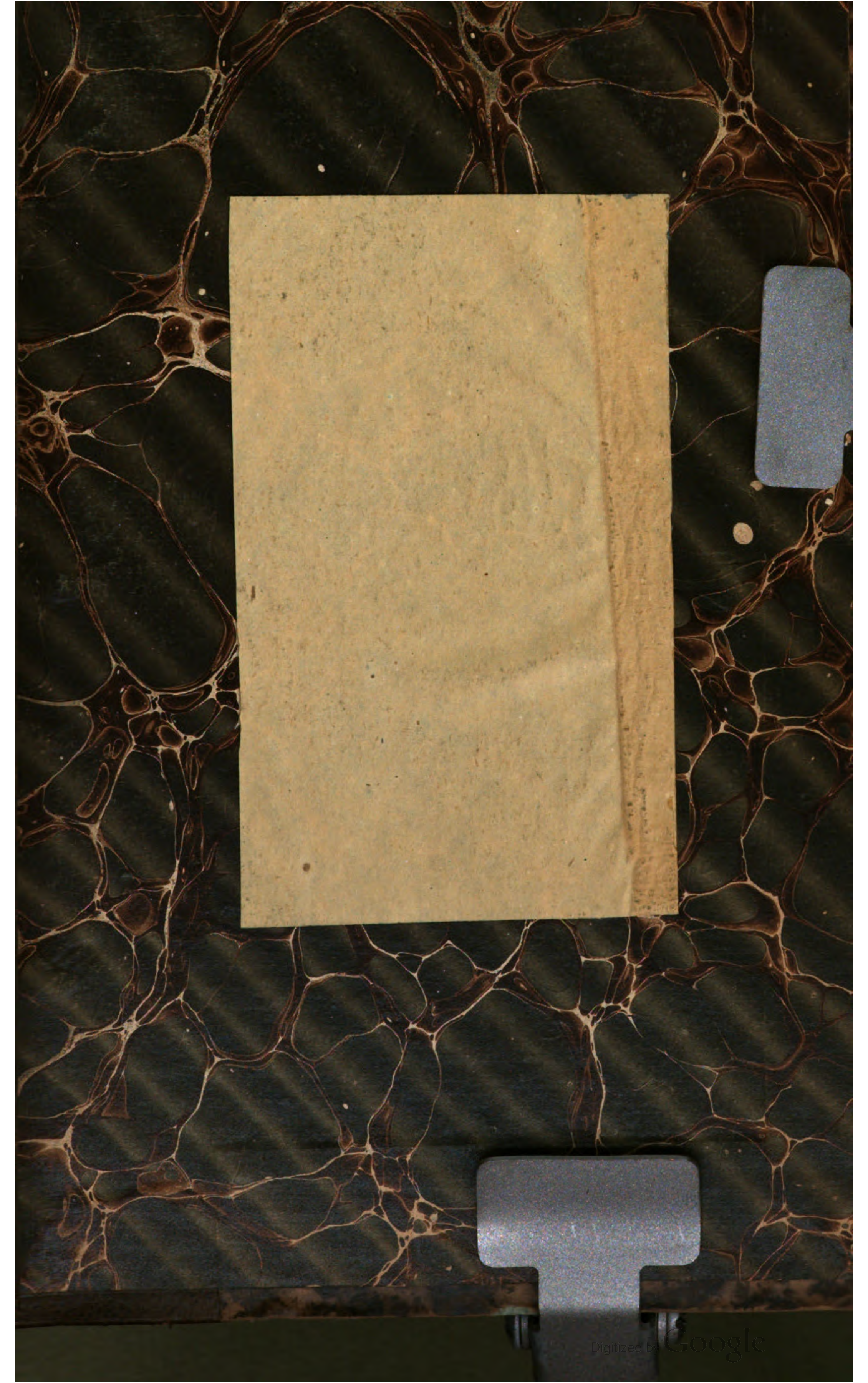
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


Google



Digitized by Google

